LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.
MM. C.-A. LAISANT, député de la Seine, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
E. MÜNTZ, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.

TOME HUITIÈME

ACCOMPAGNÉ DE DEUX CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

BRICE — CANARIE

PARIS

H. LAMIRAULT ET Cie, EDITEURS

61, RUE DE RENNES, 61

Tous droits réservés.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

B

BRICE (saint), évêque de Tours, né à Tours, mort le 13 nov. 447. Il appartenait à une famille distinguée qui le confia aux soins de saint Martin ; mais ce ne fut que tardivement, après avoir mené une jeunesse fort orageuse, qu'il ressentit l'influence de cette éducation. Martin, avant de mourir, l'ayant désigné comme son successeur, il fut élu évêque par le clergé et par le peuple (399). Le souvenir de ses désordres lui suscita de grandes difficultés. Il fut accusé de dissolution et de manichéisme par un certain Lazare, qui devint plus tard évêque d'Aix-la-Chapelle ; mais l'accusateur fut condamné comme calomniateur par un concile (404). L'accusation de mauvaises mœurs fut renouvelée vingt-cinq ans après (429) et accueillie alors par le peuple de Tours, qui chassa son évêque. Celui-ci se réfugia à Rome et ne put rentrer dans son diocèse qu'en 436. — La légende de ce saint lui attribue de grands succès en la conversion des payens, la fondation de nombreuses églises et des miracles non moins nombreux. Saint Ouen rapporte que ses restes furent renfermés dans une châsse forgée par saint Éloi ; en 913, ils furent déposés solennellement dans la basilique de Saint-Martin. E.-H. V.

BIBL. : GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, lib. II ; *De Gloria Martyrum*, t. I, p. 95. — BAILLET, *Vie des Saints* ; Paris, 1701, 3 vol. in-fol. et 12 vol. in-8. — *Gallia christiana*, t. XIV, pp. 10 et 11.

BRICE (René), homme politique français, né à Rennes le 23 juin 1839. Docteur en droit, il fut inscrit au barreau de sa ville natale en 1859. Il fit de l'opposition libérale, comme on disait alors, au gouvernement impérial, mais ne put se faire élire conseiller général. Le gouvernement de la Défense nationale, au 4 sept. 1870, le nomma sous-préfet de Redon, mais il donna presque immédiatement sa démission pour rester éligible. En effet, il fut élu par le dép. d'Ille-et-Vilaine, aux élections législatives du 8 fév. 1871, porté à la fois par les républicains et les monarchistes. Il passa le premier avec 102,540 voix. Il alla siéger au centre gauche avec lequel il vota constamment. Lors de l'organisation de la Chambre des députés, le 20 févr. 1876, il fut élu dans l'arr. de Redon par 11,981 voix. Il fit encore partie du centre gauche et fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Depuis lors il a été réélu en oct. 1877 et en août 1881. Enfin M. René Brice a été une fois encore réélu en oct. 1885, avec la liste républicaine. A la Chambre M. René Brice s'occupe de questions financières et surtout de questions de transport. Il appartient à la fraction la plus modérée du parti républicain. Il est administrateur des chemins de fer de l'Etat et du Crédit foncier. L. Lu.

BRICHE (fort de la), près Paris (V. PARIS [fortifications]).

BRICHE (Louis-André, vicomte de), général de cavalerie, né à Marseille le 12 août 1772, mort à Marseille le le 21 mai 1825. Il s'engagea en 1789 dans un régiment de cavalerie. Il commandait en 1806 le régiment des hussards qui culbuta le corps du prince Louis de Prusse au combat de Saalfeld. Il se distingua en Espagne dans plusieurs circonstances, notamment à la bataille d'Albuféra, après laquelle il protégea la retraite de l'armée française. Il fit la campagne de 1813 dans le 4e corps, et décida le gain de la bataille de Lutzen en chargeant vigoureusement l'aile gauche de l'ennemi qui se croyait déjà victorieux. Nommé inspecteur général de cavalerie par Louis XVIII, Briche alla à Nîmes pour s'opposer à la marche de Napoléon qui revenait de l'île d'Elbe. Il fut destitué et interné à Melun pendant les Cent-Jours. Appelé au commandement de la 9e division militaire après la seconde Restauration, il présida la commission qui condamna à mort le général Mouton-Duvernet (1816).

BRICHETEAU (Isidore), médecin français, né à Saint-Christophe (Vienne) le 3 fév. 1789, mort à Paris le 9 déc. 1861. Il étudia à Poitiers, puis à Paris, où il fut interne et conquit les bonnes grâces de Pinel. Reçu docteur en 1815, il se fixa dans la capitale et commença par publier avec Pinel une série d'importants articles dans le *Dictionnaire des sciences médicales*. Il fit, dès 1822, partie de l'Académie de médecine, et obtint en 1830 un service à l'hôpital Necker. — Bricheteau s'est livré à d'intéressantes recherches sur l'utilité de la compression dans le traitement de l'ascite (1832), sur les effets de l'hypertrophie des ventricules du cœur sur le cerveau et sur les poumons (1819), etc. Il a publié en outre : *Diss. anal. sur l'hydropisie aiguë des ventricules du cerveau chez les enfants* (Th. de Paris, 1814, in-4) ; *Précis analytique du croup, de l'angine couenneuse*, etc. (Paris, 1826, in-8 ; 2e éd. 1828) ; *Disc. sur Ph. Pinel et son école* (Paris, 1828, in-8) ; *Traité théor. et prat. de l'hydrocéphale aiguë* (Paris, 1829, in-8) ; *Clinique méd. de l'hôpital Necker*, etc. (Paris, 1835, in-8) ; *Traité sur les maladies chroniques qui ont leur siège dans les organes de l'appareil respiratoire* (Paris, 1852, in-8). Dr L. Hn.

BRICK (Mar.). Navire à voiles de petite dimension,

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

portant deux mâts carrés avec basses-voiles, huniers, perroquets, cacatois, bonnettes et une brigantine. Ces navires atteignent un déplacement de deux cents tonneaux, leur voilure est généralement très développée en raison de leur taille (fig. 1). Ceux qui ne sont pas assez

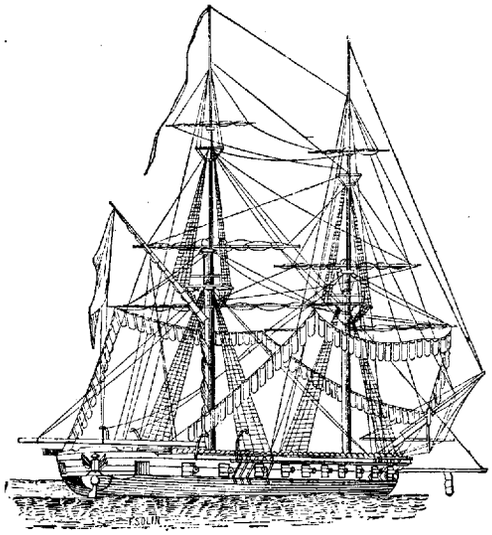

Fig. 1. — Brick.

grands pour porter deux mâts carrés sont gréés en *bricks-goélettes* (fig. 2). Dans ce cas, le mât de l'arrière est un mât de *barque* (V. ce mot), qui ne porte qu'une brigantine et une flèche. Les bricks de l'ancienne flotte à voiles étaient

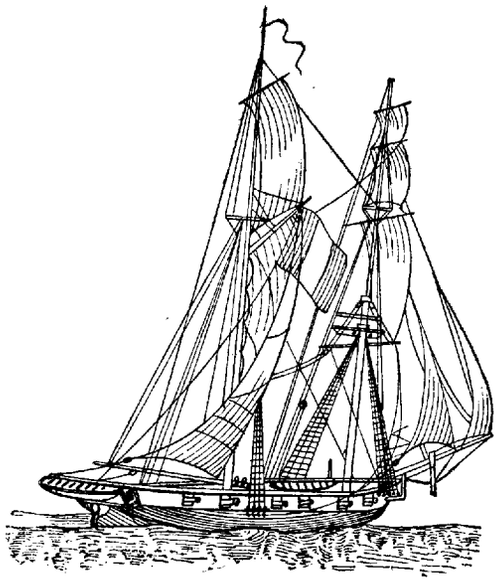

Fig. 2. — Brick-Goélette.

divisés en plusieurs classes d'après leur taille. On les désignait généralement par le nombre de canons dont ils étaient armés : bricks de douze, bricks de vingt. Les *bricks-avisos* étaient de petits navires fins, légers, bons voiliers, affectés à la transmission des ordres, à l'expédition des dépêches, ou à l'accomplissement de missions pressées.

BRICOGNE, administrateur français, mort à Marseille en 1837. Fils d'un maire du VIe arrondissement de Paris (1800), il entra au Trésor public comme surnuméraire en 1802. Premier commis du Trésor (1806), premier commis des finances (1814), maître des requêtes au conseil d'Etat (1816), il fut destitué en 1819 pour avoir écrit un pamphlet contre le baron Louis. Directeur des fonds au Trésor en 1820, il fut nommé receveur général des finances à Marseille (1822), et y termina sa carrière administrative. Bricogne, qui a rendu de grands services aux finances, a publié un grand nombre d'ouvrages spéciaux. Nous citerons : *Opinion et Observations sur le budget de 1814, sur le budget de 1815 et sur les différents systèmes de finances, suivis en France depuis l'an VIII jusqu'au 8 juillet 1815* (Paris, 1815, in-8); *Quelques mots de consolation aux créanciers de l'Etat* (1815, in-8) ; *Observations sommaires sur le projet de loi relatif à la Cour des comptes* (1815, in-8) ; *Examen impartial du budget présenté à la Chambre des députés le 23 déc. 1815* (1816, in-8) ; *la Caisse usuraire dite hypothécaire examinée et calculée dans l'intérêt et pour le salut des propriétaires emprunteurs* (1820, in-8) ; *la Situation des finances au vrai* (1819, in-8). Il a donné de nombreux articles de finances au *Journal des Débats* et à la *Gazette de France*.

BRICOLE. I. Archéologie. — Machine de guerre employée au moyen âge ; c'était une sorte de catapulte assez puissante, au dire de Magius, pour lancer le corps entier d'un cheval mort. Froissart dit qu'en 1390 les Français expédièrent en Afrique un brigantin chargé de canons et de bricoles. On appelait encore ainsi une espèce de fronde en cuir faite d'une bande pliée en double et propre à lancer des balles ou des lingots de plomb. On s'en servit, en particulier, au siège de Paris par les Normands en 888.

II. Artillerie. — Sangle de cuir ou de chanvre, employée autrefois par les canonniers pour traîner les canons sur le champ de bataille. La bricole se composait de la courroie ou banderolle, d'un trait, d'un anneau triangulaire et de la clé. Gribeauval avait fait donner des bricoles aux servants, et nos canonniers traînaient encore les pièces à la bricole en Espagne en 1810. Aujourd'hui cet ustensile n'est plus employé que dans les batteries de montagne, où les servants sont encore appelés à traîner la pièce à bras. Chaque batterie de montagne a dans ses caisses de transport 24 bricoles.

III. Sellerie. — Partie du harnachement du cheval spécialement destinée au tirage et représentée par une large courroie passant à la base du cou, en devant des épaules et maintenue en place par deux courroies plus petites fixées au-dessus de l'encolure. La bricole est peu usitée aujourd'hui et généralement remplacée par le collier. On ne s'en sert plus guère que pour les chevaux blessés à l'encolure ou au garrot, et auxquels on a momentanément enlevé leur collier. L. G.

IV. Chasse. — Filet dont les mailles très résistantes sont faites avec de la petite corde ou du fil d'archal. Les bricoles sont en forme de bourses et servent pour prendre les grands animaux. Cet engin est sévèrement prohibé. Autrefois, ceux qui s'en servaient étaient frappés pour la première fois d'une amende de 30 livres ; s'il y avait récidive, ils subissaient la peine du fouet et du bannissement (art. 12 du titre XXX, ordonnance de 1669) ; aujourd'hui, ils n'encourent plus que l'amende et l'emprisonnement. Les braconniers donnent encore le nom de *bricoles* aux collets dont ils se servent pour prendre le chevreuil. L.-F. P.

V. Pêche. — La *bricole* est un hameçon à deux pointes employé pour la pêche en mer ou pour la pêche des poissons carnassiers d'eau douce, tels que la Perche, le Brochet ; on amorce toujours avec une proie vivante. On donne également le nom de *bricole* à des lignes dormantes, surtout employées pour prendre le Brochet pendant la nuit. E. Sauvage.

VI. Marine (V. Stabilité).

BRICON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain ; 494 hab. Station du chemin de fer de l'Est, sur la ligne de Paris à Mulhouse.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Exploitations de minerai de fer. Cette localité, construite sur le passage d'une voie romaine, est mentionnée en 1101 sous le nom de *Brecons*. La seigneurie de Bricon appartenait au XIVe siècle à la famille de Châteauvillain ; le pays eut beaucoup à souffrir des guerres de la Ligue et le château fut pris et repris par les garnisons de Chaumont et de Châteauvillain. Demeuré intact jusqu'à la Révolution, il a subi depuis des remaniements qui en ont détruit tout le caractère. Bricon est la patrie du graveur Bovinet et du conventionnel Monnel. A. T.

BIBL. : Em. JOLIBOIS, *la Haute-Marne ancienne et moderne* ; Chaumont, 1858-59, gr. in-8.

BRIÇONNET. Famille de Touraine dont plusieurs membres ont joué un rôle dans l'histoire. Nous citerons : *Jean Briçonnet*, seigneur de Varennes, secrétaire du roi Louis XI, secrétaire général de toutes les finances, premier maire de Tours en 1462, député aux Etats de Tours de 1483, mort le 30 oct. 1493. — *Jean Briçonnet*, fils du précédent et de Jeanne Berthelot, qui fut comme son père secrétaire de Louis XI et receveur général des finances ; il mourut le 26 août 1477. — *Robert Briçonnet*, frère du précédent, archevêque de Reims (1493), garde des sceaux et chancelier de France (août 1495), mort à Moulins le 3 juin 1497. — *Guillaume Briçonnet*, frère des précédents, successivement surintendant des finances, évêque de Saint-Malo, de Nîmes, archevêque de Reims (1497) et de Narbonne (1507). Cardinal depuis 1495, il est souvent désigné sous le nom de cardinal de Saint-Malo. Privé de la pourpre par Jules II, à cause de la part qu'il avait prise au concile de Pise, il fut réintégré dans son titre de cardinal par le pape Léon X. Il avait beaucoup contribué à l'expédition de Charles VIII en Italie. Marié avant d'entrer dans les ordres il laissa plusieurs enfants. Il mourut le 14 déc. 1514. — *Guillaume Briçonnet*, fils du précédent, évêque de Lodève, puis de Meaux (1516) (V. ci-dessous) — *Denis Briçonnet*, frère du précédent, successivement évêque de Toulon, de Saint-Malo (1514), et de Lodève (1516). Il mourut le 18 déc. 1535.

BIBL. : ANSELME, *Hist. généal. de la maison de France*, t. VI.

BRIÇONNET (Guillaume), évêque de Meaux, né à Paris en 1470, mort le 24 janv. 1534 ; archidiacre de Reims puis d'Avignon ; évêque de Lodève en 1504 ; pourvu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1507, dispensé alors de résider à Lodève par Louis XII qui voulait l'avoir auprès de lui ; évêque de Meaux en 1516. Il fut député deux fois à Rome : en 1507 par Louis XII, pour disculper ce roi du dessein, que ses ennemis lui imputaient, de remplacer Jules II par le cardinal d'Amboise ; en 1513, par François Ier, pour des négociations qui le retinrent pendant près de deux ans et dont quelques-unes se rapportaient à la conclusion définitive du Concordat et aux difficultés que l'exécution de ce pacte rencontrait en France. Dans la mission dont il avait été chargé par Louis XII, il fit, devant le sacré collège, un discours qui produisit sensation, sur la fidélité de la France envers le Saint-Siège. Ce discours, prononcé en latin et imprimé en cette langue, fut traduit en français et réimprimé plusieurs fois sous le titre : *Harangue de monseigneur de Lodève prononcée devant notre saint-père le pape* ; largement répandu pour répondre aux libelles que l'empereur Maximilien faisait publier en Allemagne et en Italie contre Louis XII. — Briçonnet tient une place importante dans l'histoire religieuse de la France en la première partie du XVIe siècle. La sœur de François Ier, Marguerite d'Angoulême, qui l'avait pris pour directeur spirituel, le roi lui-même et sa mère goûtaient fort ses longues épîtres mystiques. Il avait accueilli en son abbaye de Saint-Germain-des-Prés des savants qui combattaient la scholastique et qui travaillaient à spiritualiser la religion. Dans son diocèse de Meaux, il entreprit de contraindre à la résidence ses curés qui préféraient le séjour de Paris ; il s'efforça aussi d'instruire le peuple par des prédications confiées à des collaborateurs spéciaux partageant ses vues et par la lecture de l'Evangile traduit en français ; il interdit les chaires aux cordeliers. Mais, comme Le Fèvre d'Etaples et Gérard Roussel, qu'il avait associés à son œuvre, il professait un respect sincère pour le dogme et la hiérarchie de l'Eglise, dont il était et voulait rester un des évêques ; et comme la plupart des mystiques de tous les temps, il répugnait au schisme et réprouvait l'hérésie militante. Par décret synodal du 15 oct. 1523, il prohiba l'achat, le prêt, la lecture et la possession des livres de Luther et de ses partisans ; par un autre décret du 13 déc., il défendit aux curés de son diocèse, sous peine d'excommunication, de laisser prêcher les luthériens et tous ceux qui adoptaient leur doctrine. Dès 1525, il se déchargea sur le parlement de Paris du soin de donner des juges aux hérétiques, baillant vicariat à ceux qui seraient nommés par la cour pour constater l'hérésie ; plusieurs hérétiques du diocèse furent brûlés. — Des écrivains protestants ont prétendu que « par crainte de perdre son évêché et sa vie, il avait persécuté ceux qu'il avait auparavant enseignés ». En réalité, Briçonnet ne persécuta pas ; il laissa faire les persécutions, qu'il n'aurait pu d'ailleurs empêcher ; il n'avait jamais non plus enseigné la doctrine luthérienne. Il n'eut de commun avec les réformateurs que son goût pour la Bible ; mais il en tirait des mysticités allégoriques d'une orthodoxie plus ou moins contestable et nullement des thèses de protestation contre l'Eglise romaine ; de plus, une certaine indifférence pour les œuvres extérieures, commune à la plupart des mystiques, épris de piété intime. Il se trouva dangereusement compromis par l'éclat que produisait la révolte de Luther et par ses relations avec des collaborateurs qui finirent par prendre parti pour la réforme et dont quelques-uns, comme Farel, avaient semé dans le diocèse de Meaux des germes qui y produisirent ce qu'on appela plus tard le protestantisme. En outre, comme protecteur des humanistes, il était haï par le parti sorbonnien que Beda dirigeait. Dénoncé par les cordeliers de Meaux, auxquels il avait interdit la prédication, il dut comparaître deux fois (oct. et déc. 1525) devant une commission du parlement. Ces poursuites n'aboutirent à aucune condamnation, vraisemblablement à cause d'une haute intervention. — Outre la *Harangue* mentionnée plus haut, Briçonnet a laissé une traduction des *Contemplationes idiotæ* de Raymond Jordan. La Bibliothèque nationale possède une copie contemporaine de sa correspondance avec Marguerite d'Angoulême (*Supplément français*, n° 337). E.-H. VOLLET.

BIBL. : LAUNOI, *Regii Navarræ Gymnasii parisiensis Historia* ; Paris, 1677, in-4. — Guy BRETONNEAU, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnet* ; Paris, 1620, in-4. — Ch. SCHMIDT, *Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre* ; Strasbourg, 1843, in-8. — H. LUTTEROTH, art. *Briçonnet*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. II ; Paris, 1877-1882, 13 vol. in-8.

BRICONVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (Nord) de Chartres ; 100 hab.

BRICOT-LA-VILLE ou BRICOT-L'ABBAYE *(Bricolium)*. Section de la com. de Châtillon-sous-Morin, dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Esternay ; 41 hab. — Cette localité, située sur une colline, près des marais du Grand-Morin, au N. de la forêt de la Traconne, remonte à une assez haute antiquité. Erigée en comté dès le XIIe siècle, la seigneurie de Bricot appartint, au XVIe siècle, à la famille de Torcy et passa, au XVIIIe, entre les mains des Chantelou. Une abbaye royale de bénédictines y fut fondée, vers 1072, par Constance, fille du roi Philippe Ier, sous l'invocation de N.-D. des Bois. Le monastère eut beaucoup à souffrir, en 1423, de l'invasion anglaise, et fut pillé par les huguenots en 1562 et en 1567. La communauté fut transportée à Sézanne, en fév. 1629. Les bâtiments de l'abbaye ont été démolis il y a une cinquantaine d'années. — On a découvert en 1884, sur le territoire de Brisot, un important gisement de silex polis et taillés. A. T.

BIBL. : L'abbé BOITEL, *Recherches historiques... sur Esternay... et les communes de son canton* ; Châlons, 1850, in-12.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRICQUEBEC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Valognes; 3,647 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Cherbourg à Coutances. Ruines impor-

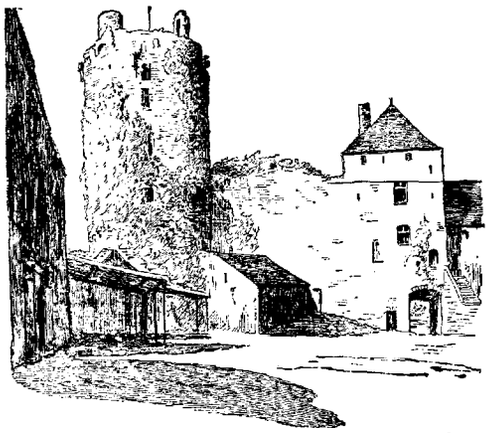

Ruines du château de Bricquebec, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

tantes d'une forteresse féodale (mon. hist.) qui occupent le centre du bourg. Commencée à la fin du XIVe siècle, la construction du château de Bricquebec ne fut terminée qu'au XVIe siècle. Il en subsiste la porte d'entrée à mâchicoulis, le donjon octogonal à quatre étages qui s'élève sur une motte, haute de près de 18 m., et des fragments de l'enceinte. Des restes de constructions plus anciennes se rencontrent çà et là dans les remparts et attestent que dès le XIe siècle au moins, une forteresse s'élevait à cet endroit. Vastes souterrains. Eglise intéressante dont la nef est de la bonne époque romane, le transept et le chœur de l'époque gothique. — Statue du général Lemarois, d'après un modèle de Canova. La forêt de Bricquebec renferme plusieurs monuments mégalithiques. A 2 kil. du bourg, *prieuré de N.-D. de Grâce de la Trappe*. Bricquebec fait un commerce de bois assez important et possède deux sources minérales froides, l'une auprès de la ville, l'autre dans la forêt.

BRICQUEBEC (Robert-Bertrand VII, baron de), capitaine français du XIVe siècle, mort en 1348. Il fit preuve de talents politiques et militaires qui lui valurent la faveur de Charles IV le Bel. Ce prince le chargea de diverses missions, notamment auprès du roi de Bohême, Jean de Luxembourg (1321). En 1325, il lui confia la garde du Cotentin, exposé aux attaques des Anglais, le nomma, peu après, maréchal de France et l'envoya, comme lieutenant général, en Guyenne et Saintonge (1327). Robert de Bricquebec assista au sacre de Philippe VI de Valois, à Reims, le 29 mai 1328, et figura dans le brillant cortège de ce prince, quand le jeune roi d'Angleterre, Edouard III, vint lui rendre hommage à Amiens, le 6 juin 1329. Pendant les premières années de la guerre de Cent ans, il combattit en Flandre et dans le Hainaut. En 1340, il aida le connétable Raoul d'Eu à défendre Tournai contre les Anglais et les Flamands. Il prit part à la guerre de la succession de Bretagne, en 1342, puis revint en Normandie, où il essaya vainement, avec le connétable, d'arrêter les Anglais devant Caen, dont ils s'emparèrent (juil. 1346). Il mourut en 1348. Il avait épousé Marie de Sully, dont il eut plusieurs enfants. Son fils aîné, Robert, avait été tué à la bataille de Crécy (1346); sa fille, Jeanne, fut mariée à Guil. Paynel et lui apporta la baronnie de Bricquebec, qui passa ensuite à la famille d'Estouteville. E. Cosneau.

Bibl. : *Froissart*. — *Le Continuateur de Guil. de Nangis*. — Anselme, *Hist. généal.*, VI, 688, 691.

BRICQUEBEC (Jean d'Estouteville, baron de), second fils de Louis d'Estouteville, capitaine du mont Saint-Michel et grand sénéchal de Normandie, mort en 1464. Le baron de Bricquebec aida vaillamment son père à combattre les Anglais en Normandie, surtout dans le Cotentin. Fait prisonnier, il paya rançon et, redevenu libre, il reprit les armes, avec son père, quand les Anglais eurent violé la trêve de Tours. Il se signala dans les campagnes de 1449 et de 1450, qui aboutirent au recouvrement de la Normandie. Après la mort de son père (1464), il fut nommé capitaine des forteresses du mont Saint-Michel et de Tombelaine. En 1475, il était avec Louis XI quand fut conclue la trêve de Picquigny et il figure même parmi les seigneurs que le roi chargea de « festoyer » les Anglais dans la ville d'Amiens. On ne connaît pas l'année de sa mort, mais elle est postérieure à 1480. Il ne laissa que des enfants naturels. E. Cosneau.

Bibl. : S. Luce, *Chron. du mont Saint-Michel* (Soc. des anc. textes français), I, 27, 47, 208-210. — Phil. de Commynes, *Mémoires* (éd. de la Soc. de l'Hist. de France), I, 363. — Le P. Anselme, VIII, 90, 581.

BRICQUEBOSC. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux; 435 hab.

BRICQUEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux; cant. de Trévières; 347 hab.

BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Coutances; 482 hab.

BRICQUEVILLE-SUR-MER. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal; 1,404 hab.

BRICY-LE-COLOMBIER. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay; 432 hab.

BRIDAINE (Jacques) (V. Brydayne).

BRIDAN (Charles-Antoine), sculpteur français, né à Ravières (Bourgogne) en 1730, mort à Paris en 1805. Elève de Vinache, il obtint le second grand prix au Concours de 1753 et le grand prix de Rome l'année suivante, avec le *Massacre des Innocents*, bas-relief. Agréé à l'Académie en 1764, il fut reçu titulaire en 1772, sur un *Martyre de saint Barthélemy* (actuellement à Notre-Dame de Chartres); adjoint à professeur en 1773, il devint professeur en 1780. Ses principaux ouvrages exposés furent : Modèle du *Christ* exécuté en bronze pour Notre-Dame de Chartres (S. 1773). Deux groupes marbre : *l'Hymen couronnant l'Amour* et *la Fidélité lisant une lettre et caressant un chien*. Esquisse du *Tombeau du marquis d'Argens*, exécuté pour la ville d'Aix (S. 1775); *Vulcain présentant à Vénus les armes d'Enée* (S. 1779. Cette statue est au jardin du Luxembourg); *Vauban*, statue (à Versailles); *Amphion jouant de la lyre, soutenu par trois Dauphins*, groupe terre cuite (S. 1785); buste de *Dupleix*, ancien gouverneur de Pondichéry (S. 1787); buste du *cardinal de Luynes* (S. 1789). Il exposa pour la dernière fois au Salon de 1800. On lui doit encore un groupe en marbre de l'*Assomption*, au maître-autel de Notre-Dame de Chartres (1776) et le buste de *Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas*; ce buste, placé dans l'hospice fondé par Cochin, fut le dernier ouvrage de Bridan. Le portrait de cet artiste a été peint en 1788 par J.-L. Mosnier. Ad. T.

Bibl. : Fr. Viel, *Notice biographique sur C.-A. Bridan, lue en séance de la Société libre des sciences, lettres de Paris, le 24 sept. 1807*; Paris, in-4, avec 3 pl. — Millin, *Magasin encyclopédique*, 1805, t. III, 10e année, article nécrologique sur Bridan.

BRIDE. I. Sellerie. — La bride est un ensemble de pièces en cuir et en métal, dont l'agencement sert à diriger le cheval de selle. La bride comprend : la *monture*, les *mors*, les *rênes*. Les pièces qui composent la monture sont : le *dessus de tête*, qui sert à supporter les montants; le *frontal*, destiné à empêcher le dessus de tête de glisser en arrière; les *montants*, placés le long des joues, suspendent les mors de bride et de filet; le *mors de bride* est l'instrument de domination à l'usage duquel toutes les autres parties de la bride doivent concourir. Il se divise en embouchure, branches, gourmettes. L'embou-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chure, placée dans la bouche, au-dessus de la langue, comprend la liberté de langue et les canons. Les branches se réunissent aux canons par des contre-rivures, et leur extrémité supérieure reçoit le porte-mors de la bride. La gourmette se fixe aux branches et contourne la barbe. Le *mors de filet* se compose de deux canons s'articulant à deux brisures. Les rênes de bride et les rênes de filet se bouclent aux anneaux des mors correspondants. La figure représente une bride de cavalerie : *a* est le dessus de tête, avec une gourmette *b* de rechange, *c* le frontal, *d* la sous-gorge, *e* les montants qui supportent le mors. Le mors de bride comprend : l'embouchure, où l'on distingue la liberté de langue *g* et les canons *ff*, qui agissent sur les barres ou gencives du cheval; les branches *hh* qui servent de bras de levier pour augmenter la puissance d'action du cavalier; l'entretoise *k* et la gourmette *l*. Il est indispensable dans l'établissement des brides de suivre certaines règles établies par la pratique. Si le frontal est trop long, le cheval peut se débrider ou le dessus de tête glisser en arrière; s'il est trop court, il comprime les oreilles entre lui et le dessus de tête et peut blesser l'animal. Les montants doivent être ajustés de manière que le mors ne soit ni trop haut, ni trop bas. Le mors de bride agit sur les barres à la façon d'un levier dont la puissance dépend de la longueur des branches et de la forme de l'embouchure et du sens de la traction des rênes. Pour que le mors soit bien ajusté et produise tout son effet, il faut : 1° que les canons portent sur les barres à un travers de doigt des crochets inférieurs pour le cheval et à deux travers de doigt des coins pour la jument; 2° que l'embouchure ne soit ni trop étroite ni trop large, et que le haut des branches ne comprime pas les joues; 3° que la gourmette soit mise de telle sorte qu'on puisse passer le doigt entre elle et la barbe. Si les canons portent plus haut qu'il n'est indiqué, ils agissent sur des parties moins sensibles et leur effet est amoindri; de plus, le mors du filet comprime la commissure des lèvres et n'a pas le jeu nécessaire à son emploi. Si les canons portent plus bas, ils buttent contre les crochets et gênent le cheval. Si l'embouchure est trop étroite, les branches plissent les lèvres et peuvent les blesser; si l'embouchure est trop large, le contact des canons avec les barres n'est plus assuré, et le mors est sujet à basculer. Si la gourmette n'est pas assez serrée, le mors bascule, les branches se ploient dans le prolongement des rênes, le bras de levier disparaît, et le cheval, moins contenu, obéit avec moins de précision. Si la gourmette est trop serrée, le contact permanent du mors émousse la sensibilité des barres, la barbe est endolorie, le cavalier ne peut graduer les effets du mors et le cheval devient sourd aux indications qu'il reçoit. Pour adoucir l'action de la gourmette sur les chevaux ayant la barbe très sensible, on peut placer un morceau de feutre ou de cuir entre la gourmette et la barbe.

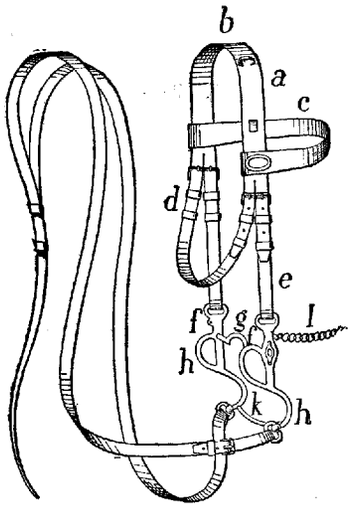

Bride.

Le mors du filet agit sur la commissure des lèvres et se place au-dessus de l'embouchure, de manière à ne pas gêner les effets du mors de bride.

Le poids total de la bride et du filet, tout compris, métal et cuir, doit rester fixé de 1 kilogr. à 1 kilogr. 50 au plus. Ces poids sembleront faibles en comparaison d'une de nos anciennes brides de cavalerie, massives en métal et en cuir inutiles; mais le poids d'un kilogr. suffit pour la plus grande solidité d'une bride qu'il faut toujours tâcher d'alléger le plus possible à la tête du cheval. Pour ajuster la bride au cheval, il faut se placer au-dessus du montoir, passer le licol à la tête du cheval, boucler la sous-gorge sans la serrer, afin de ne pas gêner la respiration, prendre la bride avec la main gauche, passer avec la main droite les rênes de la bride et du filet par-dessus l'encolure du cheval, prendre la bride à la têtière avec la main droite, l'élever à la hauteur et en avant de la tête du cheval, saisir avec la main gauche les mors de bride et de filet et les engager ensemble dans la bouche, le mors du filet au-dessus de celui de la bride; passer alors les oreilles entre le frontal et le dessus de tête, dégager le toupet, boutonner le licol au-dessus de la tête; enfin, accrocher la gourmette. Pour débrider, il faut détacher la gourmette, déboutonner le licol, détacher la longe et attacher le cheval au râtelier jusqu'à ce qu'il soit dessellé, avancer les rênes de la bride et du filet sur le dessus de tête, les passer par-dessus les oreilles, les laisser tomber dans le pli du bras gauche; ôter la bride de la tête du cheval, en commençant par dégager l'oreille droite, faire deux tours au-dessous du frontal avec les rênes de la bride et les passer entre le frontal et le dessus de tête.

II. Technologie. — Saillie que l'on ménage à l'extrémité d'une pièce qui doit être unie à l'extrémité d'une pièce semblable afin de consolider leur assemblage. Les tuyaux en fonte sont souvent terminés par des brides, c.-à-d. par des plaques rondes ou carrées qui sont perpendiculaires à l'axe du cylindre et dans lesquelles se pratiquent des trous destinés à recevoir des boulons de jonction. On appelle aussi brides les pièces de fer en forme de cadre rectangulaire servant à retenir ou à serrer une ou plusieurs pièces de même nature. Les brides s'emploient, par exemple, dans la construction des ressorts à lames; placées à chaud; elles fixent les lames d'une manière invariable. Elles prennent le nom d'*étrier* lorsqu'elles sont ouvertes et que les extrémités des deux fers parallèles sont taraudés pour recevoir des écrous. Elles se nomment *frettes* lorsqu'elles sont ajustées et dressées intérieurement, mais avec des dimensions légèrement plus faibles que la pièce à fretter; emmanchée à chaud, la frette donne en se rétreignant un lien énergique et augmente la solidité de la pièce. L. K.

III. Marine. — Fortes armatures en bronze ou en fer forgé qui servent à consolider les liaisons de la quille avec l'étambot ou avec le brion. Des ferrures de cette espèce sont représentées (fig. 1) à l'art. Arrière; elles servent à consolider la quille avec les deux étambots à la partie supérieure de la cage de l'hélice.

IV. Pathologie. — Les brides sont des filaments de tissu celluleux ou fibreux qu'on rencontre fréquemment dans les foyers de suppuration ou encore au niveau des cicatrices (V. Abcès et Cicatrice).

BRIDÉ. Nom vulgaire donné à divers Poissons, des genres *Chætodon*, *Sparus*, *Scarus*, *Balistes*, etc. (V. ces mots), à cause des bandes noires qui règnent le long du corps de ces animaux, et viennent se terminer soit directement, soit dans le voisinage de la région buccale.

BRIDEL (Philippe-Cyriaque), littérateur suisse du cant. de Vaud, né en 1757, mort en 1845, plus connu sous le nom du *doyen Bridel*. Il fut d'abord pasteur à Bâle, puis à Château d'Oex, dans le montagneux pays d'Enhaut, et enfin, depuis 1805, à Montreux. Ecrivain de talent, il a inauguré par son œuvre principale le *Conservateur suisse*, dans son pays, un réveil littéraire remarquable. Son ambition était de créer, dans la Suisse

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

française, une poésie s'alliant à l'histoire nationale. Ses ouvrages se distinguent par la verve, le bon sens, la droiture du jugement ; ses récits destinés surtout à la jeunesse, de l'éducation de laquelle il se préoccupait beaucoup, sont pittoresques et pétillent d'une malicieuse bonhomie, qui les rend extrêmement attrayants. Les principaux sont, outre le *Conservateur suisse* (Laus., 1813-1818, 8 vol. in-12); les *Mélanges helvétiques* (Laus., 1787, et Bâle, 1792); la *Course de Bâle à Bienne* (Bâle, 1788), et le *Voyage pittoresque de Bâle à Bienne* (Bâle, 1802, in-fol. avec grav.). Dr Gobat.

BRIDEL (Jean-Louis), littérateur suisse du cant. de Vaud, né en déc. 1759, mort à Lausanne le 5 fév. 1821. Après avoir étudié la théologie et occupé les fonctions de pasteur, d'abord à Bâle, puis à Cossonay, dans son pays natal, il fut appelé à Lausanne comme professeur de langues orientales à l'académie nouvellement fondée. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages théologiques et philosophiques. Ses œuvres les plus connues sont ses traités politiques : *Mémoire sur l'abolition des redevances féodales* (1798) ; *Réflexions sur la révolution de la Suisse* (1800). Dr Gobat.

BRIDEL-Briderl (Samuel-Elisée, baron), botaniste et poète suisse, frère du précédent, né à Crassier (Vaud) en 1761, mort près de Gotha le 7 janv. 1828. Il débuta comme précepteur des deux princes Auguste et Frédéric de Saxe-Gotha, puis devint secrétaire privé et bibliothécaire du prince héréditaire ; en 1807, il fit partie, comme secrétaire, de la délégation chargée des négociations du duc de Gotha avec Napoléon ; puis, il fut envoyé à Rome pour négocier le retour du prince Frédéric qui s'y était établi et avait embrassé le catholicisme. Le duc de Saxe-Gotha avait conféré des lettres de noblesse à Bridel. Principaux ouvrages : *Cathon et Clessamor, suivi d'Athala*, etc. (Lausanne, 1788 ; Paris, 1791) ; *le Temple de la mode* (Lausanne, 1789, in-8) ; *Loisirs de Polymnie et d'Euterpe* (Paris, 1800, in-8) ; *Augusteum ou Description des monuments antiques du cabinet de Dresde*, trad. de l'allemand de G.-G. Becker (Leipzig, 1805-1812, 3 vol. in-fol.) ; *Muscologia recentiorum, seu analytica historia et descriptio*, etc. (Gotha, 1797-1803, 2 vol. in-4) ; *Muscologiæ recent. supplem.* (1807-1822, 4 vol. in-4) ; *Methodus nova muscorum ad naturæ normam, seu Mantissa*, etc. (Gotha, 1819, in-4) ; *Bryologia universa, seu systematica ad novam methodum dispositio*, etc. (Leipzig, 1826-1827, 2 vol. in-8). Cet ouvrage est considéré à juste titre comme le fondement de la bryologie actuelle. Le riche herbier de mousses établi par Bridel a été acquis par le gouvernement prussien. Dr L. Hn.

BRIDEREIX. Nom donné autrefois à la région sur laquelle s'étendaient les domaines des vicomtes de Bridiers, conservé aujourd'hui dans le nom de la com. de Saint-Léger-Bridereix (Creuse). Le pays de Bridereix est mentionné dès 1195, sous la forme *Bridairés*, dans un diplôme de Richard Cœur-de-Lion. Ant. Thomas.

BRIDES-les-Bains. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moutiers, cant. de Bozel, au confluent du Doron et du torrent des Allues, au pied du mont Jovet; 189 hab. Il semble que la source à laquelle ce village doit sa prospérité et presque son existence a été connue dès une époque reculée; du moins, le surnom de *bains* qui lui est donné dans tous les documents où il est mentionné semble en faire foi. Cette source disparut soudainement à la suite d'une inondation dans les premières années du XVIIIe siècle. Elle était perdue depuis plus de cent ans, lorsque le 5 juin 1818, l'écoulement d'une nouvelle inondation, entraînant l'amas de sable et de roches qui l'avait recouverte, la fit reparaître ; elle n'a cessé depuis d'être utilisée, d'abord dans un petit bassin que fit construire le docteur Hybord pour la recevoir, puis en 1840, dans un établissement construit par le chevalier Melana. L'établissement thermal actuel, entouré de jardins, a été aménagé par la *Société générale de Tarentaise*. Il se compose de deux parties, la Pension des bains et l'établissement proprement dit. La saison dure du 1er juin au 1er oct.

La source et l'établissement thermal sont la propriété du département ; la source émerge d'un schiste quartzeux et magnésien très dur ; l'eau est « hyperthermale, sulfatée calcique et sodique forte, chlorurée sodique moyenne, carbonique moyenne, sulfurée faible » (Rotureau) ; sa température est de 34°,5 C. Elle se prend à l'intérieur à la dose de trois à quatre verres le matin à jeun ; à dose plus élevée, elle devient laxative et purgative; les bains de vapeur, douches, etc., n'ont pas d'action spéciale. Les eaux de Brides sont utiles dans la constipation opiniâtre, dans l'embarras gastro-intestinal non fébrile, dans les dyspepsies, les hypertrophies du foie et de la rate consécutives au paludisme invétéré, la colique hépatique, les hémorrhoïdes non fluentes ; elles rendent des services dans les anémies, la scrofule, le rhumatisme, la goutte, les catarrhes des voies aériennes ; mais le triomphe des eaux de Brides, c'est leur efficacité hors ligne contre l'obésité. « L'eau de Brides, en dehors de l'action purgative, a l'avantage, en augmentant la sécrétion de la bile, de faire rejeter au dehors de notables proportions de graisse. C'est ce qui explique les résultats heureux qu'elle donne chez les malades dont le tissu adipeux a pris des proportions exagérées. Le fer qu'elles contiennent augmente la quantité des globules rouges qui est généralement dans ce cas au-dessous de la normale. » (Philbert, *Rapport adressé au ministre du commerce*, 1882.) L'eau de Brides est contre-indiquée dans les maladies du cœur, la phtisie et le cancer. Dr L. Hn.

BRIDET (Jacques-Pierre), agronome français, né à Louvilliers, près Verneuil (Eure), en 1746, mort à Paris en 1807. Il a rendu d'éminents services à l'agriculture et à l'hygiène publique en trouvant le moyen de convertir rapidement en une poudre inodore (poudrette) de grandes masses de matières fécales. Louis XVI lui accorda un brevet, et Bridet appliqua son procédé dès 1789 à la voirie de Montfaucon. Ses rivaux réussirent à le supplanter et le chagrin lui fit contracter une maladie de langueur à laquelle il succomba. La Société centrale d'agriculture a récompensé par des médailles plusieurs des travaux de Bridet. Dr L. Hn.

BRIDGE (Bewick), mathématicien anglais, né à Linton (Cambridgeshire) en 1767, mort à Cherry-Hinton (même comté) le 15 mai 1833. Reçu *master of arts* à Cambridge en 1793, il fut pendant plusieurs années professeur de mathématiques au collège de la Compagnie des Indes orientales à Haileybury (Hertfordshire) et reçut, en 1816, le vicariat de Cherry-Hinton. Il était membre de la Société royale de Londres. On lui doit plusieurs ouvrages devenus classiques en Angleterre : *Mathematical lectures* (Broxbourne, 1810-11, 2 vol. in-8) ; *A treatise on mechanics* (Londres, 1813-14, 2 vol. in-8) ; *An elementary treatise on Algebra* (Londres, 1815, in-8 ; 12e édit., 1847, in-8) ; *Treatise on the elements of plane trigonometry* (Londres, 1818, in-8) ; *Treatise on the theory and solution of cubic and biquadratic equations, and of equations of the higher orders* (Londres, 1821, in-8), etc. L. S.

BRIDGENORTH. Ville du comté de Shrop (Angleterre), sur la Severn. Une partie de la ville est bâtie sur un rocher de grès pittoresque, avec un vieux château normand, l'autre est occupée par des manufactures de tapis et des filatures; 5,890 hab.

BRIDGEPORT. Ville des Etats-Unis, Etat de Connecticut, comté de Fairfield, sur le détroit du Long Island, à l'embouchure de la rivière Pequannock, 29 kil. S.-O. de New-Haven, et 90 N.-E. de New-York, port spacieux et commode, mais accessible seulement aux navires de tonnage moyen ; relié à cette dernière ville par un service régulier de paquebots et par le chemin de fer de New-York à New-Haven. La commune de Bridgeport fut érigée

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en *city* en 1836. Ses progrès ont été très rapides dans les derniers temps. Elle avait 27,000 hab. en 1880 ; elle en compte aujourd'hui 40,000. — A Bridgeport se trouvent quelques-unes des manufactures les plus importantes du monde entier pour les machines à coudre et les armes à feu (Wheeler and Wilson and Howe sewing machines Cies, Sharp's Rifle Cy, Union metallic Cartridge Cy), et aussi de grandes fabriques de voitures, de coutellerie, d'orgues, de tapis, etc. — La ville est bâtie sur la rive occidentale de la rivière, le quartier de la rive opposée étant appelé East Bridgeport. A Golden Hill, au nord de la ville, s'étagent de nombreuses villas composant le quartier riche et élégant. Une belle promenade, Seaside Park, domine le port et le détroit de Long Island. C'est à Bridgeport que réside le célèbre Philéas Taylor Barnum, dans une belle propriété appelée Waldemere. Aug. M.

BRIDGES (John), antiquaire anglais, né à Barton Seagrave (Northamptonshire) en 1666, mort à Lincoln's Inn le 16 mars 1724. Il fut gouverneur des hospices de Bridwell et Bethléem à Londres, et il recueillit outre une riche collection d'antiquités, tous les éléments d'une histoire développée du comté de Northampton. Son manuscrit ne fut publié qu'après sa mort sous ce titre : *History of Antiquities of Northamptonshire compiled from the manuscrits and collections of John Bridges*, par Pierre Whalley (Oxford, 1791, 2 vol. in-fol.), ouvrage magnifiquement illustré. La bibliothèque de Jean Bridges était célèbre et le catalogue en est encore recherché par les bibliophiles en Angleterre. E. B.

BRIDGETOWN. Cap. de l'île Barbados (Antilles), sur la baie de Carlisle; pop. 21,385 hab. Port très fréquenté sur la ligne de Saint-Thomas à Georgetown, et protégé par un môle; rues bien percées et larges.

BRIDGEWATER (Canal de). Le plus ancien canal d'Angleterre. Creusé de 1758 à 1771 par le duc Francis Egerton de *Bridgewater* (V. ci-dessous), d'après les plans de J. Brindley. Long de 68 kil., il relie Worsley à Manchester et à la Mersey; il franchit l'Irwell sur un viaduc de 12 m. d'élévation.

BRIDGEWATER (John) (en latin *Aquapontanus*), théologien catholique anglais du XVIe siècle. Les dates de sa naissance et de sa mort n'ont pas été bien établies. — Après avoir étudié à Oxford, Bridgewater accepta de remplir les fonctions pastorales dans l'Eglise anglicane, quoiqu'il entretînt des préférences secrètes pour le catholicisme. En 1574, il renonça aux différents bénéfices dont il était le titulaire et entra dans l'ordre des Jésuites de Reims. Il séjourna plus tard à Rome et à Trèves. On lui doit plusieurs traités théologiques : *Concertatio ecclesiæ catholicæ in anglia adversus Calvino-papistas et puritanos, sub Elizabetha reginâ* (Trèves, 1594). Cet ouvrage, plein de renseignements sur les persécutions des catholiques en Angleterre sous Elisabeth, fut d'abord publié en 1583, par John Gibbons et John Fenn : *Confutatio virulentæ disputationis theologicæ in qua Georgius Sohn, professor Academiæ Heidelbergensis, conatus est docere pontificem romanum esse antechristum a prophetis et apostolis prædictum* (Trèves, 1589); *an Account of the six articles usually proposed to the missionaries in England.*

BRIDGEWATER (Francis Egerton, 3e duc de), né en 1736, mort le 8 mars 1803. En 1748, il fit son tour d'Europe sous la conduite de l'archéologue Robert Wood. Revenu en Angleterre, il se distingua, en 1756, dans les courses de Newmarket et semblait devoir dissiper futilement son immense fortune lorsqu'un mariage qu'il projetait avec la duchesse d'Hamilton fut rompu; il se retira alors dans ses terres du comté de Lancastre. Il possédait à Worsley des mines de houille, mais ne pouvait les exploiter faute de moyens de transport. Il résolut, sur les conseils et les plans du célèbre ingénieur *Brindley* (V. ce nom), de faire creuser un grand canal de Worsley à Manchester (V. ci-dessus). L'idée première de ce canal appartient à son père, Scroope Egerton, premier duc de Bridgewater, qui déjà en 1732 avait obtenu du roi Georges II : *an Act for making a navigable canal from Worsley to Manchester.* Dans cette gigantesque entreprise, à laquelle il a attaché son nom, Bridgewater dépensa tous ses capitaux; mais, le canal terminé, il les reconstitua rapidement et les accrut au point qu'il paya une année, pour sa cote d'*income tax*, environ 1,200,000 francs.

BRIDGEWATER (Francis-Henry Egerton, comte de), né le 11 nov. 1756, mort à Paris le 12 fév. 1829, petit-cousin du précédent, dont il hérita. Fils de l'évêque de Durham, il fut destiné à l'Eglise et obtint plusieurs cures qu'il fit gérer par ses vicaires. Il s'installa à Paris en 1823 et y habita jusqu'à sa mort. Il y fut célèbre à cette époque tant par sa richesse que par son originalité. C'était un lettré et un érudit. Il a publié une belle édition de l'*Hippolyte* d'Euripide (Oxford, 1796, in-4), une histoire de sa famille : *Compilation of authentic documents illustrating the life of lord Chancellor Egerton, Bp. of. Durham, and Francis Egerton, third duke of Bridgewater* (Paris, 1812, in-fol.); *the life of Th. Egerton, lord Chancellor of England* (Paris, 1815, in-4). Il possédait une belle collection de manuscrits qu'il légua au British Museum, ainsi qu'une somme de 12,000 livres sterling, dont le revenu est consacré à l'achat et à l'entretien de manuscrits. Il donna à la Société royale de Londres 8,000 livres sterling qui ont servi à publier la collection d'ouvrages scientifiques connue sous le titre de *Bridgewater treatises : on the power, wisdom, and goodness of God as manifested in the creation* (Londres, 1833-1840, 12 vol. in-8).

BRIDGMAN (Elijah-Coleman), missionnaire en Chine de l'American Board of Foreign Missions, né le 22 avr. 1801 à Belchertown (Massachusetts), mort à Changhaï le 2 nov. 1861. Il arriva en Chine avec le Rev. D. Abeel, où lui, premier missionnaire protestant *américain*, reçut la bienvenue du Dr. R. Morrison, Ecossais, le premier ministre protestant dans ce vaste empire. A la suite d'un long séjour à Canton, Bridgman fut nommé, avec Parker, secrétaire de la légation américaine dirigée par Caleb Cushing (1844). Après avoir rempli ces fonctions, il reprit ses devoirs de missionnaire et se rendit à Changhaï (23 juin 1847), où il résida jusqu'à sa mort. Il ne fit, dans ce long espace de temps, que peu de voyages, dont l'un aux Etats-Unis (1852), un autre sur le Yang-tse-Kiang, en qualité d'interprète de son gouvernement (1854), un troisième à Foutcheou et enfin à Ningpo (1856). Bridgman a été l'un des fondateurs : à Canton, de la *Society for the Diffusion of Useful Knowledge* (nov. 1834) dont il fut l'un des premiers secrétaires avec Karl Gützlaff, et de la *Medical Missionary Soc.* (févr. 1838), dont il fut nommé vice-président; à Changhaï, de la Société asiatique (1857), qu'il présida jusqu'en sept. 1859. Bridgman a créé la revue mensuelle le *Chinese Repository*, dont le premier fascicule parut à Canton en mai 1832, et qu'il dirigea jusqu'en 1847, époque de son départ pour Changhaï. Le Rev. J. G. Bridgman, puis le Dr. S. W. Williams le remplacèrent successivement comme directeurs de ce recueil célèbre, qui dura jusqu'en déc. 1851 et dont les vingt volumes ont souvent été comparés aux *Mémoires concernant les Chinois* des jésuites du XVIIIe siècle. Outre de nombreux articles dans ce périodique, Bridgman a donné une *Chinese Chrestomathy in the Canton Dialect* (Macao, 1841, gr. in-8), quelques brochures en chinois, et en collaboration avec le Rev. M. S. Culbertson, une traduction en chinois de l'Ancien et du Nouveau Testament. Henri Cordier.

Bibl. : Asa D. Smith, *The Pioneer of American Missions in China.* — *The Life and Labours of Elijah Coleman Bridgman*; New-York, 1864, in-8. — *Memorials of Protestant Missionaries to the Chinese*; Changhaï, 1867, in-8. — Cordier, *Bibliotheca Sinica.*

BRIDGMAN (Laura), née le 21 déc. 1829 dans le

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

New-Hampshire (Etats-Unis). Elle est un des exemples les plus remarquables de ce que peut l'éducation pour combler les lacunes des sens. A deux ans, une fièvre scarlatine la rendit aveugle, sourde, et abolit son odorat. Après avoir passé les six premières années de sa vie dans la maison paternelle, Laura Bridgman entra à l'asile des aveugles, à Boston *(Perkins institution)*. C'est là que, sous la direction du Dr Howe, commença véritablement son éducation. Elle avait pourtant appris chez ses parents à tricoter, à coudre, à mettre le couvert, à faire divers travaux de ménage. Il ne faut pas oublier non plus que jusqu'à deux ans elle avait été en possession de tous ses sens, et qu'à cet âge elle parlait un peu et connaissait quelques lettres de l'alphabet. Nul doute que les impressions de ces deux premières années n'aient laissé des traces dans son cerveau, et n'aient facilité ses progrès après qu'elle a été réduite au seul sens du toucher. Notons aussi que Laura Bridgman, dès cette époque, passait pour très intelligente et témoignait d'une activité au-dessus de la moyenne. Ajoutons enfin que pendant toute sa vie elle a fait preuve d'une docilité admirable, d'une bonne humeur étonnante, d'une patience et d'une aménité remarquables. Et l'on comprendra mieux que, grâce aux procédés ingénieux de ses maîtres, cette pauvre créature infirme ait pu devenir une personne humaine à peu près complète.

On lui apprit d'abord à lire. Pour cela ses premiers professeurs, mistress Smith et le Dr Howe, lui faisaient toucher de la main gauche l'objet désigné, pendant que d'autre part elle promenait les doigts de la main droite sur le nom du même objet, imprimé en caractères saillants. Puis on lui enseigna à parler avec l'alphabet des sourds-muets, avec le langage des doigts. On lui apprit l'usage des diverses parties du discours dans l'ordre suivant : les substantifs, les verbes, les adjectifs, les prépositions et conjonctions, les pronoms. « A cette période de sa vie, dit le Dr Howe, elle construisait ses phrases de manière à placer tout d'abord l'idée générale : par exemple, pour demander du pain : « Pain, donner, Laura » ; pour demander de l'eau : « Eau, boire, Laura ». Lorsqu'elle était seule, elle semblait raisonner et discuter, faisait remuer ses doigts, se frappait la main droite avec la main gauche, en signe de désapprobation, lorsqu'elle épelait ses mots incorrectement. Quand tout marchait à son gré, elle se frappait doucement la tête en signe d'approbation. » Un fait important à remarquer c'est que Laura Bridgman joint au langage des doigts un certain nombre de signes vocaux, de cinquante à soixante, qui lui servent à désigner les personnes. « Lorsqu'elle rencontre des élèves ou des amies intimes, ou moi-même, elle émet un son, un bruit *(noise)*, à l'aide des organes vocaux, rire éclatant pour l'un, gloussement pour un autre, son nasal pour un troisième, son guttural pour un quatrième, etc. Ce sont évidemment des signes ou noms qu'elle attribue à chaque personne ; et ils sont si intimement associés avec l'idée de ces personnes que quelquefois, assise toute seule, lorsque le souvenir d'un ami lui vient à l'esprit, elle émet « le bruit » qui correspond dans ses habitudes à la pensée de cet ami. » Privée d'odorat, Laura Brigdman par suite n'a presque pas de perceptions du goût. « On lui mit de la rhubarbe dans la bouche ; elle dit que c'était du thé. » Le toucher seul supplée à tous ses autres sens abolis, et il est extrêmement fin. Elle distingue les personnes, quand elles passent près d'elles, rien qu'à l'ébranlement du plancher, ou quand elle peut les approcher, en saisissant leur main, une manche, un bout de vêtement. « Ses doigts, qui sont pour elle des yeux, des oreilles et un nez, sont toujours en mouvement, perpétuellement agités, comme les antennes de certains insectes. »

Il serait trop long de raconter ici comment Laura Bridgman a appris peu à peu à écrire, comment on l'a initiée successivement à la grammaire, à l'arithmétique, à l'histoire, à la géographie, et ce qui n'est pas moins difficile, pour un esprit replié sur lui-même et dépourvu des moyens ordinaires de relation avec le monde extérieur, comment on l'a familiarisée avec les différentes notions de la vie commune. Elle en est venue à penser, à raisonner, à écrire elle-même de petites compositions de son invention, où elle exprime avec naïveté ses sentiments et ses idées. Elle est arrivée aussi à se faire des idées religieuses. Le Dr Howe affirme « que l'habitude de raisonner de l'effet à la cause l'a amenée à croire à un être ou à plusieurs êtres mystérieux » : croyance vague d'ailleurs, reconnaît le Dr Howe. Mais, profitant de ce commencement de foi naturelle, ses maîtres lui ont inculqué des idées religieuses plus précises et depuis 1845 sa vie est celle d'une femme pieuse qui lit la Bible et accomplit les exercices religieux. C'est ainsi que par les soins de ceux qui l'ont élevée, comme aussi par le propre essor de son intelligence, Laura Bridgman, sans l'aide des yeux, sans le secours de l'ouïe, a peu à peu acquis les connaissances et les sentiments qui constituent la vie humaine, et qu'un peu de lumière a lui dans le cachot où la nature avait enfermé son esprit. Pour le psychologue qui cherche à se rendre compte de l'évolution intellectuelle et morale des individus, du rôle qu'y jouent les sens et l'énergie intérieure, il n'y a pas beaucoup de documents qui vaillent le récit exact et précis que les maîtres de Laura Bridgman nous ont transmis sur l'éducation de leur élève. G. Compayré.

Bibl. : *Life and education of Laura Dewey Bridgman, the deaf, dumb and blind girl, by her teacher Mary Swift Lamson* ; Londres, 1878. — *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, compte rendu par M. Vergé, t. VIII, p. 487.

BRIDGWATER. Port d'Angleterre, comté de Somerset, sur la Parret ; 12,024 hab. Commerce de cabotage, fabrique de briques renommées, connues sous le nom de *Bath bricks* et que Bridgwater expédie dans toute l'Angleterre ; importation de bois du Nord et d'Amérique. La ville donne son nom à la partie voisine du canal de Bristol. Elle possède une vieille église gothique. Elle doit son origine à Walter de Douay, compagnon de Guillaume le Conquérant ; opposa une résistance célèbre au général parlementaire Fairfax ; elle reçut, en 1685, Monmouth qui s'y fit proclamer roi et fut pris peu après à Sedgemoor, dans le voisinage. L'amiral Blake est né dans cette ville en 1599. L. B.

BRIDIDI. Nom sous lequel se rendit fameux, aux environs de 1840 et au temps de la grande vogue des bals publics, un habitué de ces bals auquel sa danse fantaisiste, excentrique et échevelée, valut une renommée égale à celle de ses compagnons des deux sexes : Chicard, Pomaré, Mogador et autres, qui brillaient en même temps que lui. Il va sans dire que ce nom n'était qu'un pseudonyme de circonstance, qui cachait celui d'un simple employé de commerce dont le véritable état civil était inconnu de ses plus chauds admirateurs. C'était à l'époque de la grande fureur des bals de l'Opéra, dont l'orchestre était dirigé par Musard, et Brididi se distinguait non seulement dans ce milieu cher à ses goûts, mais dans des établissements spéciaux célèbres alors, tels que le Château-Rouge, le bal Mabille, Valentino, le Château des Fleurs et autres du même genre, où plus d'une fois la surveillance semi-paternelle des agents de l'autorité et de la morale publique durent l'obliger à modérer des écarts chorégraphiques qui menaçaient de devenir inquiétants pour cette dernière. Puis, au bout de quelques années vint la lassitude d'un spectacle plus écœurant encore que comique, la vogue s'éloigna de tous ces héros burlesques, et de Brididi il ne resta plus qu'un souvenir, consigné dans un vaudeville que le théâtre des Variétés représenta sous ce titre, *Vieillesse de Brididi*, non sans quelque succès.

BRIDIERS. Château, aujourd'hui en ruines, dans la com. de la Souterraine (Creuse), autrefois centre d'une importante seigneurie dont la ville même de la Souterraine faisait primitivement partie. Géraud de Crozant, seigneur de Bridiers, fit don de la Souterraine aux moines

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Saint-Martial de Limoges aux environs de l'an 1000. Ses successeurs prirent le titre de vicomtes de Bridiers et cette vicomté, qui relevait du comté de Poitiers, subsista jusqu'à la Révolution. Ant. Thomas.

BRIDLINGTON. Ville d'Angleterre, comté d'York (East Riding), au S. du promontoire de Flamborough; 8,363 hab., avec son annexe Bridlington-Quay; la ville est à un kil. et demi de la mer. Source thermale renommée, vieux prieuré remontant à Henri Ier et dont le dernier prieur fut mis à mort sous Henri VIII (1537), à Bridlington-Quay.

BRIDOIRE (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin; 845 hab.

BRIDOLLE (Mar.) (V. Manelle).

BRIDON (Sellerie). On nomme ainsi une espèce de bride n'ayant qu'un mors extrêmement léger, généralement brisé et sans branches et dont on se sert au lieu de la bride ordinaire pour guider quelques instants les chevaux. Il n'y a que deux bridons en usage : le bridon d'abreuvoir et le bridon de manège. Ils tiennent des *licous* (V. ce mot) par leurs montants libres, leur têtière séparée et fourchue, enfin par leur sous-gorge qui s'ôte et se met à volonté. Ils tiennent des brides par l'usage du mors, quoique ce mors soit brisé, le plus souvent, et en général plus simple et plus léger. Le bridon de manège se compose des pièces suivantes: *a*, dessus ou têtière de tête, courroie large et pieds fendus à chaque bout, ayant de longueur 0m596 ; *g*, frontal tenant aux deux fourches *h*, *h*, longueur 0m298 ; *c*, sous-gorge mobile, longueur 0m487 ; *b*, *b*, montants, chacun long de 0m298 ; *e*, rêne circulaire d'un seul morceau, longue de 2m166 ; *m*, dessus de nez, longueur 0m496 ; *n*, boucleteau de sous-barbe et son contre-sanglon, longueur 0m596 ; *q*, mors de bridon, dit à clavette ; *p*, longe qui sert à attacher le cheval, longueur 1m20. Le bridon d'abreuvoir qui est plus simple, n'a pas les pièces *m*, *n* et *p*. Dans l'armée, le travail en bridon a pour but d'initier les cavaliers à l'emploi des aides (V. Bride). L. Knab.

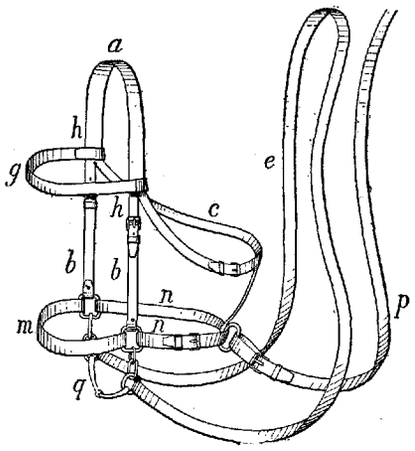

Bridon.

BRIDORÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Loches ; 466 hab.

BRIDOUL (le père Toussaint), jésuite, né à Lille en 1595, mort en 1672. — Principaux ouvrages : *Boutique sacrée des saints et vertueux artisans dressée en faveur des personnes de cette vocation* (Lille, 1650, in-12) ; *Ecole de l'Eucharistie établie sur le respect miraculeux que les bêtes, les oiseaux et les insectes ont rendu, en différentes occasions, au sacrement de l'autel* (Lille, 1672, in-12; traduit en anglais; Londres, 1688, in-12).

BRIDOUXIA (Malac.). Genre de Mollusques Gastéropodes-Prosobranches, établi par Bourguignat en 1885 (*Moll. terr. et fluv. du lac Tanganika*, p. 29) pour une coquille courte, trapue, à test épais, à spire conique, mais peu développée, ordinairement revêtue d'une épiderme mince, très caduc, sommet obtus; ouverture de forme ovale munie supérieurement d'un faible sinus; péristome continu, épaissi, fortement, mais étroitement étalé sur le bord columellaire. Ce genre, encore peu nombreux en espèces, habite les grands lacs de l'Afrique méridionale et surtout le Tanganika, plus particulièrement à Kapampa. Les Bridouxia ont de grandes analogies avec les espèces marines du genre *Littorina*. J. Mabille.

BRIDPORT. Ville d'Angleterre, comté de Dorset, à l'embouchure de la rivière Brit, dans la Manche; 6,795 hab. Commerce de cabotage, fabrique de toiles et de cordages. Cette ville est antérieure à la conquête normande ; ses fabriques obtinrent sous Henri VIII le monopole de la fourniture de cordages à la marine royale. Elle envoyait deux députés au Parlement avant la réforme de 1832. L'ancien bourg pourri est devenu un simple bourg municipal. L. Bougier.

BRIDPORT (Alexander Hood, lord), amiral anglais, né à Thornecombe (Devonshire) en 1724, mort à Bath le 27 janv. 1816. Entré jeune dans la marine, il fut nommé capitaine de vaisseau le 10 juin 1756. Il prit part à la campagne d'Amérique où il se distingua. Commandant de la flotte de la Méditerranée en 1793, il prit possession de Toulon au nom de Louis XVII. Chassé de cette ville par les républicains, il incendia, en se retirant, les arsenaux et la plupart des vaisseaux qui étaient dans le port. Il occupa ensuite la Corse qu'il dut évacuer de même. Sous les ordres de l'amiral Howe, il prit part au combat d'Ouessant contre la flotte française (1er juin 1794). Créé la même année pair d'Irlande et baron Bridport, il fut obligé, par l'état de sa santé, d'hiverner à Pise. Il reprit du service en juin 1795, battit la flotte française à l'île de Groix (23 juin 1795) et protégea la descente de Quiberon (27 juin). Nommé vice-amiral en avr. 1796, il commanda une expédition aux Indes (1797). Il fut chargé en 1798 d'observer et de bloquer la flotte française de Brest. Comme elle sortit du port, malgré sa vigilance, le gouvernement anglais lui témoigna son mécontentement et Bridport démissionna. Il reçut le titre de vicomte de Bridport le 10 juin 1801.

BRIE *(Bria)*. I. Géographie et Histoire. — Ancienne province de France ayant fait partie des gouvernements de l'Ile-de-France et de Champagne, et pour cette raison ayant porté les noms de Brie française et de Brie champenoise. Rien n'est plus difficile que de fixer exactement les limites des petites provinces qui couvraient jadis notre territoire; on peut cependant dire avec une précision relative que la Brie était circonscrite au N. par le Valois, le Soissonnais et le Laonnois; à l'E., par la Champagne; au S.-E., par la Bourgogne; au S., par le Gâtinais; à l'O., par le Hurepoix; au N.-O., par l'Ile-de-France proprement dite. Son territoire avait ainsi environ 120 kil. de longueur et 85 de largeur. Les villes principales de la Brie champenoise étaient : Meaux, Coulommiers, Provins, Sézanne, Vertus, Château-Thierry; celles de la Brie franchise : Melun, Donnemarie, Nangis, Rozoy, Tournan, Brie-Comte-Robert. A l'origine, les habitants de toute cette région furent les *Meldi* dont la ville principale était Meaux; elle fit partie, au IVe siècle, de la quatrième Lyonnaise; plus tard, la partie orientale de la Brie fut gouvernée par des seigneurs particuliers et réunie à la Champagne quand l'un d'eux, Herbert de Vermandois, devint possesseur de ce comté en 998. Dès lors, son histoire se confond avec celle de la Champagne. Quant à la partie de la Brie voisine de Paris, elle resta toujours la propriété des rois de France; mais au XVIIe siècle, une longue contestation et qui ne paraît pas avoir été définitivement résolue, s'éleva entre les gouverneurs de l'Ile-de France et ceux de la Champagne, sur les limites de leur gouvernements respectifs entre Lagny au N. et Montereau

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

au S. La Brie correspond maintenant à une partie des départements de l'Aisne, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise; c'est un pays peu accidenté, très riche en pâturages; les fromages qu'on y fabrique ont une réputation universelle. Fernand Bournon.

II. Géologie.— La Brie constitue, dans la partie orientale de l'Ile de France, une région naturelle bien délimitée par des considérations fondées sur la composition et le relief du sol, c.-à-d. par des éléments fixes, et sa division, fort ancienne, en Brie française à l'O., Brie champenoise ou pouilleuse à l'E. répond même à des causes profondes. Elle comprend, dans son ensemble, ce vaste plateau calcaire, à surface remarquablement uniforme, qui occupe, à la sortie de Paris, tout l'espace triangulaire formé par le confluent de la Seine et de la Marne, en venant ensuite se terminer brusquement entre ces deux rivières, d'Epernay à Montereau, par une véritable falaise, en avant des plaines crayeuses, arides et sèches de la Champagne pouilleuse. C'est de même par une crête régulière et horizontale, le plus souvent escarpée et garnie de bois, qu'il se traduit quand on l'aborde dans toutes les directions, notamment dans le N., où les escarpements de cette plate-forme bien encadrée, viennent couronner la rive gauche de la Marne, qui marque sa limite dans cette direction. Sur les grandes plaines agricoles qui s'étendent à perte de vue sur son sommet, la culture des céréales et des fourrages artificiels règne presque sans partage, comme dans la Beauce, et le secret de cette fertilité du sol aussi bien que son horizontalité, réside tout entier dans la présence d'une couche épaisse de limon répandue sur toute la surface, parfaitement nivelée, de ce vaste plateau, dont le sous-sol est constitué, comme celui de la haute Beauce, par une nappe uniforme de calcaire lacustre, ici le plus souvent transformée en meulières. Les nombreuses exploitations à ciel ouvert, établies au milieu de ces plaines agricoles, principalement sur toute la bordure du plateau, indiquent en effet la continuité, dans le sol, de cette nappe de meulières qui fournit d'excellents matériaux pour les constructions et pour la fabrication des meules de moulin, quand ces blocs caverneux deviennent suffisamment épais et continus, comme aux abords immédiats de la Ferté-sous-Jouarre. En même temps la fréquence des bouquets de bois, des haies vives, des ceintures de beaux arbres en enclos au milieu desquels des habitations isolées sont agréablement disséminées, celle aussi de grandes mares, entourées de roseaux où dorment les eaux des étangs, trahissent l'humidité du fond et par suite l'imperméabilité du sol argileux.

Ces faits impriment à la Brie un caractère bien particulier et suffiraient à la différencier de la Beauce, où la perméabilité du sol entraîne, avec la rareté des massifs d'arbres, l'absence des clôtures de haies ou des étangs et la concentration des maisons autour de puits profonds, et bien outillés; il y faut joindre un paysage plus accidenté. Alors que la haute Beauce, débarrassée de tout dépôt superposé, n'offre à l'œil qu'une surface unie où la vue peut s'étendre, sans limites, dans toutes les directions, la régularité du plateau de la Brie se montre, de places en places, rompue par des tertres sableux boisés. Tels sont, pour ne citer que les plus importants, dans la Brie champenoise, la butte de Doué qui s'élève à 181 m. d'altitude au-dessus de l'étang de La Loge (142 m.), dans la Brie française la colline du Vernon, et le mont de Rubrette. Ces monticules ne sont autres que des restes de sables tongriens de Fontainebleau, qui primitivement étendus sur toute la Brie ne se traduisent plus maintenant que par ces témoins respectés par les eaux ainsi que par des blocs de grès isolés à la base du limon, en venant mettre en évidence les phénomènes de dénudation qui ont donné au sol son relief actuel. Les traces de cette ancienne couverture marine sont surtout nombreuses sur les confins méridionaux de la Brie française, où l'on peut voir, dans la direction de Melun et du Châtelet, ces buttes sableuses se souder en plusieurs chaînes de hauteurs boisées, dominant d'une trentaine de mètres le plateau qui leur sert de support. Au delà, sur la rive gauche de la Seine, ces collines et ces chaînes sableuses deviennent plus nombreuses et plus considérables sur le plateau du Hurepoix, où elles finissent, en se rapprochant de plus en plus, par se souder et se réunir à la masse puissante des sables de Fontainebleau.

Le développement des massifs sableux dans la Brie française, introduit dans le paysage une plus grande variété. Cette contrée, de plus faible altitude que la Brie champenoise, est aussi plus favorisée au point de vue de l'importance de la couverture limoneuse qui la rend plus fertile que sa voisine. Sa surface sert alors de support à de belles moissons et se montre fréquemment boisée, en même temps la fréquence des mares bordées de plantes amies des eaux, osiers, roseaux, prêles, celle aussi de lignes ininterrompues de saules et de peupliers jalonnant le parcours de nombreux ruisseaux, accusent l'existence d'un fond imperméable tout près de la surface.

Il est enfin un caractère commun à ces deux régions qu'il importe de mettre en lumière, c'est le rôle que jouent dans leur composition les travertins lacustres compacts ou caverneux dits de *Champigny*, qui se sont formés, sur la rive gauche de la Marne, à l'époque du gypse parisien (éocène supérieur). Le calcaire lacustre miocène (travertin moyen), avec ses accidents meuliériformes, ne constitue pas à lui seul le couronnement du plateau de la Brie; dans la plus grande partie de la Brie champenoise et dans une portion notable de la Brie française, une couche épaisse de ce travertin éocène compact, imprégné de calcédoine, forme le support de la nappe de meulières. De plus, on sait le développement pris, dans cette même région, par d'autres formations lacustres, tantôt marneuses, tantôt compactes, qui appartiennent cette fois à l'éocène moyen et représentent les unes le calcaire de Saint-Ouen (travertin inférieur), les autres, tels que le calcaire blanc à cassure plane de Provins, le calcaire grossier supérieur. C'est à cet ensemble de circonstances que le plateau de la Brie doit son homogénéité et l'absence de vallons importants. Les seuls accidents de cette nature à citer sont en effet, avec la sinueuse Yerres qui vient se jeter dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, les vallées latérales à peine dignes de ce nom qui, dans la direction de la Marne, se montrent drainées par le Surmelin, le Grand et le Petit Morin. Les diverses assises de calcaires lacustres superposés, forment en effet, au-dessous des meulières, un massif solide très résistant contre lequel se sont arrêtés les efforts de l'érosion ou du travail de creusement exercé par les eaux courantes. De là vient que ce massif calcaire, quand on l'aborde sur son revers méridional, apparaît, depuis Montereau jusqu'à Epernay, dressé en falaises abruptes dominant une vaste plaine crayeuse. Les deux vallées qui l'encadrent, la Seine et la Marne, ne sont donc pas tracées au hasard, elles marquent la limite de territoires, l'un composé d'assises résistantes qui ne se sont pas laissé entamer, les autres, où l'absence des travertins et le développement sous les meulières de puissantes assises marneuses, gypsifères, ou sableuses sans consistance, ont singulièrement facilité l'œuvre de l'érosion. De là résulte également l'état de morcellement des régions avoisinantes, qui se montrent souvent entrecoupées par de fraîches vallées bien arrosées, entaillées dans des roches tendres de nature marneuse, sableuse ou calcaire, appartenant à l'éocène (marnes du gypse, calcaire marneux de Saint-Ouen, sables de Beauchamp, calcaire grossier), circonstance qui introduit un aspect tout autre que celui offert par le plateau à peine découpé de la Brie.

Mais il est une autre particularité encore remarquable, toujours motivée par le développement des travertins dans ce plateau. C'est que l'état fissuré de ces roches compactes permet aux eaux pluviales, rapidement absorbées par ces fentes innombrables, de se rassembler en

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

profondeur dans les cavités de ces calcaires, notamment dans les parties caverneuses du travertin de Champigny. On voit ainsi dans la Brie champenoise les eaux de surface se perdre en beaucoup de points, puis reparaître, au fond de certaines vallées, en sources fraîches et limpides, représentant tout le produit de la concentration des infiltrations qui se sont perdues à la surface du plateau. Les belles sources de la Voulzie, du Duretin, du Surmelin, celles aussi de la Dhuys captées pour la ville de Paris, n'ont pas d'autre origine. Ch. Vélain.

Bibl. : Géologie. — De Lapparent, *Description géologique du Bassin parisien et des régions adjacentes;* 1888, in-4, avec une carte géologique.

BRIE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 107 hab.

BRIE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun ; 322 hab.

BRIE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld ; 1,557 hab. Eglise construite au xiie siècle, remaniée au xiiie et au xvie. Ruines des châteaux de Brie, de la Prévôterie et de la Jauvigerie. Dans la forêt de la Braconne, sur le territoire de cette commune, gouffre de la *Grande fosse*, vaste excavation profonde de plus de 100 m.

BRIE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbézieux ; 230 hab.

BRIE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant de Janzé ; 870 hab.

BRIE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars ; 477 hab.

BRIE. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne ; 472 hab.

BRIE-Comte-Robert. Ch.-l. de cant. du dép. de

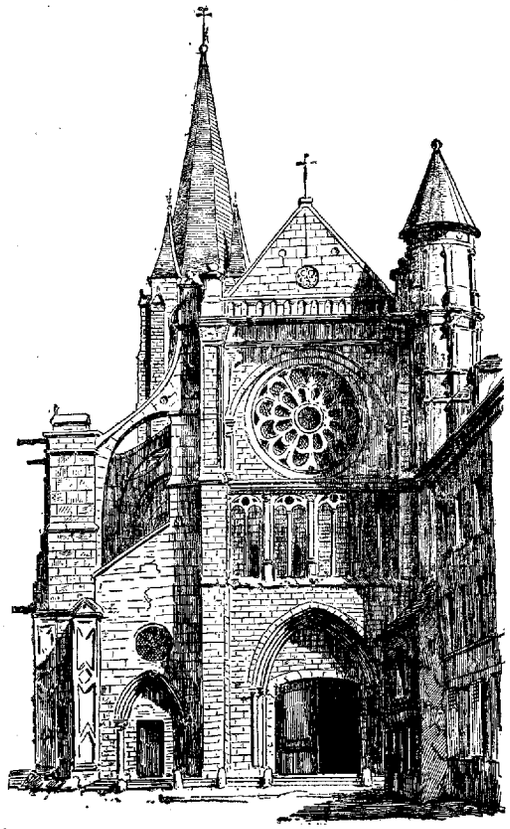

Église de Brie-Comte-Robert, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

Seine-et-Marne, arr. de Melun ; sur un ruisseau affluent de l'Yerres. Tête de ligne du chem. de fer de Paris à Brie-Comte-Robert; 2,629 hab. Ce lieu doit son nom à Robert, comte de Dreux, fils de Louis VI, qui en devint seigneur vers 1170. Après avoir appartenu successivement aux comtes de Châtillon, d'Evreux et d'Angoulême, il fut réuni par François Ier à la couronne, et n'eut plus dès lors que des seigneurs engagistes, parmi lesquels l'amiral de Biron, le président de Mesmes, le marquis de Chauvelin. L'église, consacrée à Saint-Etienne, est en partie du xiiie siècle ; la façade a été refaite à la Renaissance dans un style assez médiocre. L'hôtel-Dieu est plus intéressant, car il a conservé son portail gothique, formé de six arcatures que partage la porte. Il ne reste plus que quelques vestiges du château-fort qui datait du xive siècle. F. B.

Bibl. : L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. V, pp. 256-275 de l'éd. de 1883.

BRIE-de-la-Rochefoucauld. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld ; 1,557 hab.

BRIÉ-et-Angonnes. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille ; 546 hab.

BRIE-sous-Archiac. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac ; 391 hab. Restes d'un château qu'habita Agrippa d'Aubigné.

BRIE-sous-Chalais. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 430 hab.

BRIE-sous-Matha. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 442 hab.

BRIE-sous-Mortagne. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes ; 382 hab.

BRIE (Jendeu de), ancien poète français, nommé dans la chanson de geste de *Loquifer* comme étant l'auteur de cette chanson et comme étant mort en Sicile. On peut fixer approximativement à 1170 l'époque à laquelle il florissait. M. Gaston Paris le regarde comme étant aussi l'auteur de deux autres chansons de geste, *Aliscans* et le *Moniage Rainoard*. Ant. Thomas.

Bibl.: Gaston Paris, *la Littérature française au moyen âge ;* Paris, 1888, p. 69.

BRIE (Jean de), dit *le Bon Berger*, auteur du *Vrai régime et gouvernement des bergers et bergères*, ouvrage en prose composé en 1379 sur la demande du roi Charles V. Tout ce que nous savons de Jean de Brie vient du prologue qu'il a placé en tête de son livre : né à Villers-sur-Rognon (com. d'Aulnoi, cant. de Coulommiers), il fut successivement gardeur d'oies, de pourceaux, de chevaux, d'agneaux et de moutons, soit à Villers, soit dans les villages voisins de Nolongne et de Messy. Enfin étant, selon son expression, « licencié et maistre en cette science de bergerie et digne de lire en la rue du Fouarre », il vint demeurer à Paris en l'hôtel de messire Arnoul de Grandpont, trésorier de la Sainte-Chapelle, lequel étant mort, il passa au service de maître Jean de Hetomesnil, maître des requêtes de Charles V, auprès de qui il se trouvait encore lors de la composition de son ouvrage. Le *Vrai régime des Bergers* est spirituellement écrit et nous fournit des renseignements intéressants, que l'on ne trouve pas ailleurs, sur la vie agricole en France au xive siècle. Malheureusement on ne possède pas de manuscrit contemporain de l'auteur ; on ne connaît de son ouvrage que trois anciennes éditions, dont deux non datées du commencement du xvie siècle, et une de 1542. Cette dernière a été rééditée par le bibliophile Jacob (Paris, 1879, petit in-12), mais ce n'est qu'une réimpression et il serait à souhaiter que quelque érudit donnât au public une édition critique de cet intéressant petit livre. Ant. Thomas.

Bibl.: V. un compte rendu de l'édition du bibliophile Jacob dans la *Romania*, 1879, pp. 450-454 (art. de M. Paul Meyer).

BRIE (Edme Wilquin, dit de), acteur français, qui fit partie de la troupe de Molière. Il jouait la comédie en province avec sa femme, dont le talent était aussi remar-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

quable que la beauté, et lorsque, en 1658, Molière vint s'établir définitivement à Paris, il engagea l'un et l'autre dans sa troupe, bien que la valeur personnelle de de Brie fût médiocre et que son caractère ne plût guère au grand homme. Les deux époux restèrent avec Molière jusqu'à sa mort, et ils passèrent alors au théâtre de la rue Guénégaud. De Brie n'y resta pas longtemps, car il mourut lui-même à la fin de 1675 ou au commencement de 1676. Ce qui prouve que son talent était mince, c'est qu'on ne trouve pas à son compte une seule création de quelque importance, au moins dans les pièces de Molière, où il ne jouait que des rôles accessoires. A. P.

BRIE (Catherine Leclerc, épouse d'Edme Wilquin, dit *de Brie*, connue sous le nom de Mlle de), actrice française, née dans la première moitié du XVIIe siècle, morte le 19 nov. 1706. Elle fut l'une des artistes les plus justement renommées de la troupe de Molière, à qui elle sut inspirer une tendre passion, et qui, dit-on, se consolait auprès d'elle des chagrins que lui causait sa femme. Mlle de Brie avait commencé par jouer la comédie en province avec son mari, et c'est à Lyon que Molière fut à même d'apprécier son talent fort distingué. C'est dès l'établissement définitif de Molière à Paris, en 1658, que Mlle de Brie et son mari parurent dans sa troupe. Grande, élégante, bien faite et fort jolie, Mlle de Brie joignait à de rares aptitudes scéniques les qualités physiques nécessaires à l'emploi des amoureuses, qu'elle tenait avec une rare distinction. Elle eut aussi l'avantage de conserver fort tard l'apparence de la jeunesse, si bien qu'âgée de près de soixante ans, elle jouait encore le rôle d'Agnès dans l'*Ecole des Femmes*.

On croit que Mlle de Brie jouait peu dans la tragédie; on sait cependant que c'est elle qui établit le rôle d'Antigone dans la *Thébaïde*, de Racine. Dans la comédie, et en dehors des œuvres de Molière, on ne cite d'une façon certaine, au nombre de ses créations, que le personnage d'Aminte dans le *Triomphe des Dames*, de Thomas Corneille. Mais il est peu de pièces de Molière à l'interprétation desquelles elle n'ait pris part, et voici la liste des rôles qu'elle créa dans celles de ce grand homme : Célie, de l'*Etourdi ;* Lucile, du *Dépit amoureux;* Madelon, dans les *Précieuses ridicules ;* la femme de Sganarelle, dans le *Cocu imaginaire;* Isabelle, de l'*Ecole des Maris;* Climène, dans les *Fâcheux;* Agnès, de l'*Ecole des Femmes;* Uranie, dans la *Critique de l'Ecole des Femmes;* Mlle de Brie, dans l'*Impromptu de Versailles;* une Egyptienne, dans le *Mariage forcé;* Cynthéie, dans la *Princesse d'Elide ;* Mathurine, dans le *Festin de Pierre;* Eliante, dans *le Misanthrope;* Daphné, dans *Mélicerte;* Iris, dans la *Pastorale comique;* Isidore, dans le *Sicilien;* Marianne, de *Tartufe;* Claudine, de *Georges Dandin;* Marianne, de l'*Avare;* Dorimène, dans le *Bourgeois gentilhomme;* Vénus, dans *Psyché;* enfin Armande, dans les *Femmes savantes*. Elle se retira le 14 avr. 1685, après vingt-sept années de services aussi actifs qu'éclatants. Mlle de Brie était réellement une comédienne de premier ordre, et sa carrière prolongée et très brillante sur notre première scène littéraire, avant et après la mort de Molière, lui assure une place distinguée dans l'histoire de l'art. A. P.

BRIE-Serrant (Clément-Alexandre, marquis de), économiste français, né à Dampierre-en-Anjou le 29 mai 1748, mort à Paris le 23 déc. 1814. D'abord page de Louis XV, puis officier de cavalerie, il devint maréchal de camp en 1784. Mais il négligea bientôt le métier des armes pour se consacrer à l'élaboration d'un vaste plan d'amélioration commerciale de la Basse-Bretagne : deux canaux maritimes devaient mettre Nantes en communication directe avec un port de guerre créé à Pornic et avec celui de La Rochelle. Le projet, vivement appuyé par toutes les grandes villes du centre et du sud-ouest, approuvé en 1786 par une commission royale, mais écarté l'année suivante par les Etats de Bretagne, fut présenté en 1789 aux Etats généraux dans un *Mémoire à l'Assemblée nationale au sujet du port de Pornic* (Paris, 1789, in-4); les événements politiques empêchèrent de s'en occuper, et la Révolution survint, qui ruina Brie-Serrant dont elle confisqua les biens. Sans se rebuter, celui-ci s'adressa avec autant de constance que d'insuccès à tous les gouvernements qui se succédèrent en France pendant un quart de siècle, conservant dans sa mansarde de la rue des Blancs-Manteaux, malgré la plus affreuse misère, un pauvre scribe occupé à copier ses plans, mémoires, requêtes, etc. On lui doit encore : *Quels sont les moyens de prévenir l'extinction du patriotisme dans l'âme du citoyen?* (Paris, 1788, in-12) ; *Mémoire du peuple au peuple* (Paris, 1789, in-8) ; *Pétition ampliative en faveur des blancs et des noirs* (Paris, 1792, in-4), et divers articles dans la *Bouche de fer*. L. S.

BRIEC. Ch.-l. de cant. du dép. du Finistère, arr. de Quimper ; 6,175 hab. L'élevage est la principale industrie du pays. Les « doubles-bidets » de Briec sont renommés en Bretagne. Sur le territoire de la commune, nombreux vestiges antiques : dolmen à *Pen-ar-Hoat*, menhir et tumulus à *Goarem-an-Dachen*, prétendu camp à *Kerdrain*, rempart du moyen âge à *Keroualen* et à *la Châteigneraie*.

BRIEG. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Silésie, cercle de Breslau, sur la rive gauche de l'Oder; 17.508 hab.; patrie d'Otf. Muller. C'était au XIe siècle un château, que détruisit Bretislav, duc de Bohême; une ville s'y forma. Brieg était une place fortifiée de second ordre. Napoléon Ier rasa son enceinte.

BRIEG. Ville de Suisse (V. Brigue).

BRIEL. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine; 262 hab. — Cette localité, mentionnée en 1101 dans le cartulaire de l'abbaye de Molesmes, sous le nom de *Brieïcum*, semble remonter à une haute antiquité. Une voie romaine, connue sous le nom de *Chemin des Romains*, traverse son territoire, allant de Marolles-les-Bailly à Montreuil. Briel possédait, au XVIe siècle, un château-fort dont il ne reste plus aujourd'hui de traces. A. T.

BRIELLE. Ville de Hollande, province de la Hollande méridionale, dans l'île de Voorne, sur la rive gauche de la Meuse ; 3.700 hab. Place forte, port de commerce et de pêche. Pendant la guerre de quatre-vingts ans, que les Hollandais eurent à soutenir pour s'affranchir du joug des Espagnols, Brielle fut la première place dont s'emparèrent les fameux *Gueux de mer*, confédérés qui firent la course contre les troupes du duc d'Albe. C'est aussi à Brielle que naquit l'amiral Tromp, bien célèbre dans l'histoire des Pays-Bas. M. D'E.

BRIELLES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. d'Argentré ; 851 hab.

BRIEN. Nom de plusieurs chefs irlandais (V. O'Brien).

BRIENNE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld ; 326 hab. — L'église, intéressant spécimen de l'architecture gothique du XVIe siècle, possède un beau tableau représentant le *baptême du Christ ;* précieux ornements anciens conservés dans la sacristie. A. T.

BRIENNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuisery ; 542 hab.

BRIENNE-la-Vieille. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château; 486 hab. — Cette localité, située sur la rive droite de l'Aube, est mentionnée en 451 sous le nom de *Brionenses;* on y a retrouvé à diverses reprises des vestiges de l'antiquité; statuettes de bronze, sarcophages de pierre et poteries nombreuses. Une voie romaine, dite l'*Ancien chemin des Romains* ou le *Haut chemin*, est parallèle à la grande rue du village, et conduisait de Langres à Châlons-sur-Marne; sur une longueur de 100 m., son élévation au-dessus des terres atteint jusqu'à 2 m. L'église, remarquable édifice des XIIe et XVIe siècles, possède une couverture en tuiles émaillées et de beaux vitraux de la Renaissance. Le portail, du XIIe siècle,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

provient de l'ancienne abbaye de *Bassefontaine* (V. ce nom), dont les restes se voient à peu de distance du village; on conserve aussi dans la sacristie un reliquaire du XIVe siècle, de même origine, statuette de saint Jean-Baptiste, en cuivre doré, tenant et montrant la relique de son index renfermée dans un loculus en vermeil. — Brienne-la-Vieille a vu naître Louis-Guy de Guérapin de Vauréal, qui fut évêque de Rennes, puis ambassadeur de France en Espagne, au XVIIIe siècle. A. T.

BRIENNE-LE-CHÂTEAU *(Brienna)*. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube; 1,872 hab.

HISTOIRE. — Cette localité, qui paraît être l'ancienne capitale des *Brannovices* mentionnés dans les *Commentaires* de César, fut le siège d'un *pagus*, comme le constatent des monnaies mérovingiennes. Citée comme chef-lieu d'un comté, en 832, dans un diplôme de Louis le Pieux, elle figure, cinq ans plus tard (837), dans la composition du royaume donné par ce prince à son fils, Charles le Chauve. Sur la colline qui domine la ville et la vallée de l'Aube s'élevait, dès le IXe siècle, un château-fort qui fit longtemps partie du domaine royal. En 858, Charles le Chauve et Louis le Germanique se rencontrèrent au pied de ses murs et faillirent en venir aux mains; mais Charles, abandonné par son armée, fut contraint de fuir et de se réfugier en Bourgogne. Dans le courant du Xe siècle, deux frères, Engilbert et Gosbert, s'emparèrent de la forteresse royale qui fut bientôt reprise par les troupes de Louis d'Outre-mer (951); mais en 987, les deux aventuriers, profitant des troubles occasionnés par l'avènement de Hugues Capet, rentrèrent définitivement en possession du château de Brienne. Son frère mort, Engilbert devint la tige des comtes de Brienne (V. plus loin), qui s'éteignirent par la mort de Gauthier VI, connétable de France, tué à Poitiers en 1356. La maison d'Enghien leur succéda, qui apporta le comté de Brienne dans la maison de Luxembourg. Pendant la guerre de Cent ans, le château tomba au pouvoir des Anglais; Charles VII en fit le siège en 1451 et le détruisit : le comte Louis de Luxembourg, connétable de Saint-Pol, convaincu de haute trahison, fut décapité en 1475; ses biens furent confisqués et sa famille ne rentra en possession du domaine qu'en vertu de lettres-patentes délivrées par Louis XII, le 29 mai 1504. Lors des guerres de religion, le château de Brienne fut encore assiégé, pris et démantelé. En mai 1587, le comté fut érigé en duché-pairie en faveur de Charles de Luxembourg; la terre passa en 1623 entre les mains de la famille de Loménie, par suite du mariage de Henri de Loménie avec Louise de Béon du Massez, qui l'acheta en 1640 de la duchesse Marguerite-Charlotte de Luxembourg (Bibl. nat., *Pièces origin.*). Le 29 janv. 1814, Napoléon repoussa momentanément de la ville les troupes russes et allemandes commandées par Blücher, après un sanglant combat; mais la ville fut occupée de nouveau, peu de jours après, par les alliés.

MONUMENTS. — Le château actuel, qui domine toute la plaine, édifié sur l'emplacement de l'ancienne motte féodale, de 1770 à 1773, est remarquable par ses vastes et majestueuses proportions. Il appartient au prince de Bauffremont-Courtenay et renferme une importante galerie d'objets d'art, de curiosités et de portraits historiques. L'église, intéressante construction du XVIe siècle, récemment restaurée, possède de charmants vitraux, un

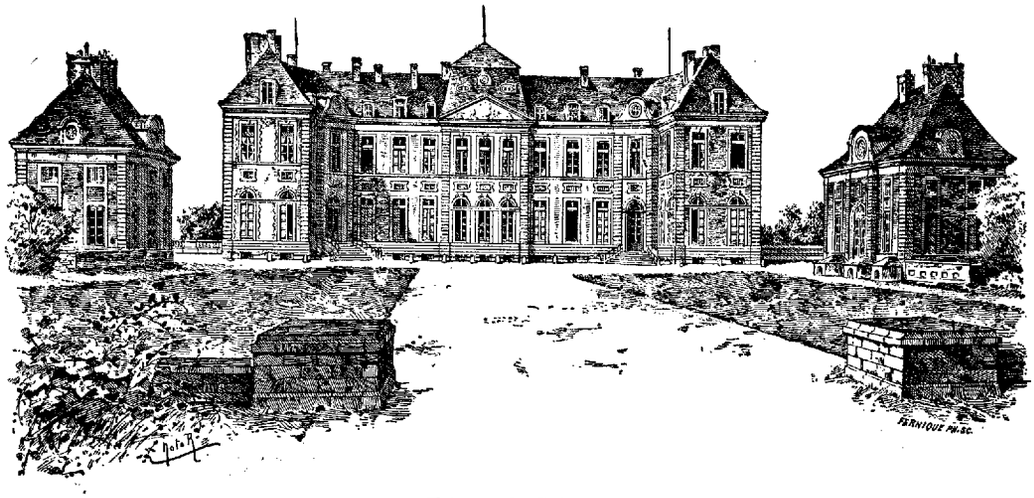

Château de Brienne.

bénitier en fonte daté de 1530, et un retable en pierre figurant la *Salutation angélique*, la *Nativité* et l'*Adoration des Mages*. En 1627, la duchesse Marguerite-Charlotte fonda un collège dont la direction fut confiée aux minimes, et que l'influence des Loménie, sous Louis XVI, fit transformer en succursale de l'Ecole militaire de Paris (1776); il devait recevoir cent élèves du roi et cent pensionnaires de la ville. Le jeune Napoléon Bonaparte y étudia, du 23 avr. 1779 au 17 sept. 1784. Ce collège fut supprimé en 1790, et les bâtiments en partie détruits, sont occupés aujourd'hui par un pensionnat. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en face de l'église, a été érigée en 1859, la statue de Bonaparte, à l'âge de seize ans, en costume d'écolier de Brienne. Cette statue, en bronze, est l'œuvre de L. Rochet. — Une ancienne voie romaine, conduisant de Langres à Châlons-sur-Marne, traverse le territoire de Brienne sous le nom de *Vieux chemin de Rosnay*. Des monnaies d'or des Séquanes y ont été retrouvées à diverses époques. A. TAUSSERAT.

BIBL. : J.-A. JAQUOT, *Notice historique sur Brienne*; Paris, 1832, in-18. — BOURGEOIS, *Histoire des comtes de Brienne, contenant.... une notice détaillée sur Brienne-la-Vieille et Brienne-le-Château, et sur l'Ecole militaire où fut élevé Napoléon;* Troyes, 1848, in-8. — DE NARCILLAC, *Inauguration de la statue de Napoléon Ier à Brienne*; Troyes, 1859, in-8 (Extrait). — A. ASSIER, *Napoléon Ier à l'Ecole royale militaire de Brienne*; Paris, 1874, in-8, avec pl.

BRIENNE (Jean Ier, comte de), roi de Jérusalem et régent de l'empire de Constantinople, né probablement en 1148, mort le 23 mars 1237. Il était le troisième fils de Erard II, comte de Brienne, et d'Agnès de Montbéliard. Ses aînés se nommaient Gautier et Guillaume. D'après une légende, qui rapporte tout ce que l'on sait de sa jeu-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nesse, son père le destinait à l'état ecclésiastique. Mais Jean n'avait aucun goût pour la cléricature. Ne pouvant fléchir la volonté paternelle, il s'enfuit un jour et s'alla réfugier dans l'abbaye de Clairvaux, où un frère de sa mère, moine de ce couvent, l'accueillit et le garda (1162). A supposer que ces faits soient exacts, il paraît certain que le jeune homme ne resta pas longtemps dans cet abri, et qu'il fut élevé et produit dans le monde par des parents qui ne partageaient pas à son endroit les idées de son père. Il ne tarda pas, en effet, à se rendre célèbre par ses exploits, tant à la guerre que dans les tournois. En 1192, à la mort du comte Erard II, il hérita probablement d'une partie des domaines de sa famille; peut-être en recueillit-il une seconde portion quand son frère Guillaume cessa de vivre, vers l'an 1200. Puis, en 1205, son frère Gautier étant mort en ne laissant qu'un fils mineur, il fut désigné comme comte de Brienne et le demeura jusqu'à la majorité de son neveu, c.-à-d. jusqu'en 1221. Depuis lors la plus grande partie de son existence s'écoula hors de sa patrie. En 1205, les barons du royaume de Jérusalem, ayant fait demander au roi de France un époux pour la jeune reine de Jérusalem, Marie de Montferrat, alors âgée de seize ans, Philippe-Auguste choisit Jean de Brienne, bien que le comte fût alors sexagénaire. Il profita, dit-on, de cette occasion pour l'éloigner d'Europe, parce qu'il était jaloux de l'amour que lui portait Blanche de Champagne. Jean accepta, mais obtint un délai de deux ans pour ses préparatifs de départ. Ce fut donc seulement en juin 1210 qu'il mit à la voile dans le port de Marseille avec une suite de trois cents chevaliers. Il était muni d'importants subsides, que lui avaient donnés le roi de France et le pape. Ayant débarqué le 13 sept. à Acre, alors capitale du royaume de Jérusalem, il épousa dès le lendemain, Marie de Montferrat, et fut quelque temps après couronné roi dans la ville de Tyr. Il ne devait pas d'ailleurs porter longtemps le titre de roi de Jérusalem. En 1212, sa femme, de qui il le tenait, étant morte en laissant une fille Yolande ou Isabelle, il devint régent du royaume comme tuteur de cette enfant. Peu de temps après il épousa en secondes noces Isabelle, fille de Léon Ier, roi d'Arménie.

Jean de Brienne eût voulu, dès son arrivée en Palestine, entreprendre quelque grande expédition contre les Sarrasins; mais, ne disposant pas de forces importantes, il demanda au sultan Malek-Adel, et obtint de lui, une trêve de six ans, qui fut conclue en 1211. Dans l'automne de 1217, au moment où cette trêve finissait, on vit arriver à Acre une puissante armée de secours. C'étaient les soldats de la cinquième croisade, que conduisaient le roi André de Hongrie, les ducs d'Autriche et de Bavière et le roi de Chypre, Hugues Ier, de Lusignan. Leur nombre et l'excellence de leur équipement leur eussent permis d'entreprendre avec chance de succès la guerre contre les Infidèles. Mais des rivalités qui éclatèrent presque aussitôt entre les chefs, lorsque Jean de Brienne voulut se faire donner le commandement général de la croisade, paralysèrent l'action des troupes. Après trois expéditions infructueuses, l'une du côté de Génésareth, l'autre vers Sidon, la troisième dans la direction de Damas, les chefs se séparèrent. Tandis que Jean de Brienne et les ducs d'Autriche et de Bavière restaient à Acre, les rois de Hongrie et de Chypre se retirèrent à Tripoli auprès de Bohémond d'Antioche. Puis le roi de Hongrie, désespérant du succès de la croisade, quitta la Syrie pour regagner ses Etats, et, dans le même temps, le roi de Chypre mourut à l'âge de vingt-deux ans (janv. 1218). La disparition de ces deux personnages ayant permis à Jean de Brienne de réunir sous son commandement tous les croisés qui se trouvaient en Palestine, il résolut de tenter une grande expédition contre l'Egypte, centre de la puissance musulmane. A la fin de 1218, l'armée chrétienne partit pour aller investir l'importante ville de Damiette que défendait une garnison de soixante mille hommes, et dont la possession lui eût ouvert l'accès de l'Egypte. Le siège de la place se poursuivit près de dix-sept mois, avec des alternatives de succès et de revers. Enfin, le 5 nov. 1219, Damiette succomba à la famine et à la peste, et devint la possession du roi de Jérusalem. Là devaient se borner les succès de l'armée chrétienne, que de nouvelles dissensions avaient affaiblie. Au mois de sept. 1219, était arrivé sous les murs de Damiette un légat du pape, le cardinal d'Albano, homme d'un caractère impérieux, qui voulut enlever au roi de Jérusalem la haute direction de l'expédition. Il s'ensuivit entre les deux personnages et leurs partisans des querelles passionnées, et l'armée ne tarda pas à être divisée en deux camps prêts à se jeter l'un sur l'autre. Finalement, Jean de Brienne prit la résolution de quitter Damiette (fin de 1220). Il se rendit tout d'abord en Arménie, dont le roi Léon II venait de mourir (mai 1219), et dont il essaya vainement de se faire conférer la régence; puis il regagna la Syrie et s'enferma à Acre, où il resta plusieurs mois dans l'inaction. Vers ce temps, il perdit sa seconde femme et l'enfant qu'il avait eu d'elle. Ce fut seulement en juin 1221 qu'il se décida à reprendre les armes, à la nouvelle que les croisés étaient sur le point de se mettre en marche pour tenter la conquête de l'Egypte. Il courut les rejoindre et s'avança avec eux jusqu'au delta du Nil. Mais l'entreprise, commencée sous d'heureux auspices, se termina misérablement. L'armée chrétienne, cernée par l'ennemi, et menacée d'être engloutie dans les eaux du Nil qu'on avait fait déborder, n'eut plus d'autre parti à prendre, pour éviter une destruction complète, que de capituler entre les mains du sultan d'Egypte, Malek-Kamel. Moyennant la restitution de Damiette et l'évacuation immédiate de l'Egypte, le sultan lui accorda la vie sauve et une trêve de huit mois.

L'année suivante, postérieurement au 6 mai, Jean de Brienne quitta la Palestine, après avoir confié le gouvernement de son royaume à Eudes de Montbéliard, et partit pour l'Occident afin d'y recruter des secours. Il aborda en Italie, passa de là en France, puis en Espagne, où il épousa en troisièmes noces Bérengère, fille d'Alphonse IV, roi de Castille; enfin il se rendit à Rome, auprès du pape Honorius III, qu'il sollicita de prêcher une nouvelle croisade. Le pontife entra dans ses vues; il pressa l'empereur Frédéric II, dont il voulait débarrasser l'Italie, de se mettre à la tête de l'expédition projetée, et on put croire qu'il l'y avait décidé. Dans un parlement tenu à Ferentino, en mars 1223, il fut convenu que l'empereur épouserait la jeune Yolande, fille de Jean de Brienne et d'Agnès de Montferrat, alors âgée de onze ans; qu'il se rendrait en Terre-Sainte dans le délai de deux ans pour reconquérir les territoires enlevés aux croisés pendant les dernières guerres; que Jean de Brienne conserverait jusqu'à sa mort le titre et les honneurs de roi de Jérusalem. Cependant Frédéric II ne hâta point ses préparatifs de départ, et lorsque le terme fixé fut arrivé, il trouva des prétextes pour ne pas remplir son engagement. Il avait envoyé en Terre-Sainte une ambassade pour y chercher la future impératrice qui partit de Palestine au printemps de 1225, et se rendit en Italie, où l'empereur l'épousa le 9 nov. de la même année, à Brindes. Frédéric annonça pendant les fêtes du mariage son intention formelle de prendre le chemin de la Terre-Sainte en avr. 1227; en même temps il déclara qu'il voulait recevoir immédiatement la dignité de roi de Jérusalem. Jean de Brienne protesta, mais dut céder. Furieux de se voir frustré de sa couronne, il se réfugia auprès du pape Honorius III, et quand, en 1227, des querelles éclatèrent entre Frédéric et Grégoire IX, qui voulait obliger l'empereur à entreprendre la croisade, il mit son épée au service du chef de la chrétienté, et il l'aida dans ses tentatives pour chasser les Allemands du royaume de Naples. Mais Frédéric, qui s'était enfin décidé à partir pour la Palestine (1228), où à la suite de négociations entamées avec le sultan d'Egypte, il avait obtenu

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la restitution de Jérusalem, de Bethléem et de Génésareth, revint en Italie après une absence de huit mois (1229). Il rencontra, devant Capoue, Jean de Brienne à la tête de l'armée du pape, le battit et signa en 1230 la paix avec Grégoire IX.

Peu de temps avant la conclusion de cette paix, les barons de l'empire de Constantinople avaient jeté les yeux sur Jean de Brienne pour en faire leur empereur en attendant la majorité de *Baudouin II* (V. ce nom), alors âgé de dix ans. Ils envoyèrent des ambassadeurs en Italie pour obtenir le consentement du pape, lequel l'accorda immédiatement. Une convention fut aussitôt conclue à Rieti (19 avr. 1229), entre le nouvel empereur et les mandataires des barons de Constantinople, aux termes de laquelle le jeune Baudouin devait épouser Marie ou Marthe, fille de Jean et de Bérengère, et Jean être investi du titre d'empereur jusqu'à ce que Baudouin eût atteint l'âge de vingt ans. Ce traité signé, Jean s'occupa de lever des troupes pour défendre son empire contre les entreprises des Grecs. Il passa, dit-on, en France dans ce but, et renouvela l'alliance qui existait entre Venise et Byzance. Ce fut seulement en août ou septembre 1231, qu'il s'embarqua à Venise pour aller prendre possession de son nouvel Etat. Arrivé par mer à Constantinople, il y fut reçu en grande pompe et ceignit la couronne impériale dans l'église de Sainte-Sophie. Après être resté deux ans dans l'inaction, il résolut de porter la guerre en Asie, contre l'empereur grec Vatace; mais l'expédition commencée au milieu de 1233, n'amena aucun résultat décisif. Vatace, quoique très inférieur en forces, se défendit avec une extrême habileté et les succès des Latins se bornèrent à la prise des forteresses de Céramide, près de Cyzique, et de Piga. Dès la fin de l'année, ils rentrèrent à Constantinople. Vatace essaya bientôt de tirer vengeance de cette agression. Ayant fait alliance avec le roi des Bulgares, Azen, il envahit l'empire latin dans l'hiver de 1235, s'empara de Gallipoli, possession des Vénitiens, et la mit à feu et à sang; puis, s'avançant vers la Propontide, tandis qu'Azen dévastait les provinces septentrionales de l'empire, il se saisit de plusieurs places, entre autres de Madyte et de Cyssos. Les deux armées se réunirent ensuite sous les murs de Constantinople, dont elles formèrent le siège. Jean de Brienne ne disposait que de fort peu de troupes. Averti depuis longtemps des projets de ses deux ennemis, il avait adressé aux nations d'Occident de pressantes demandes de secours. Mais les renforts qu'on lui avait promis n'étaient pas encore arrivés. Néanmoins, il ne perdit pas courage. Se mettant à la tête de ses chevaliers, il alla présenter la bataille aux assiégeants et leur infligea une sanglante défaite. Durant le combat, l'infanterie, laissée à la défense de la ville, surprit la flotte ennemie qui s'était approchée des murailles, s'empara de vingt-quatre vaisseaux et dispersa le reste. Azen et Vatace s'enfuirent précipitamment, non sans être poursuivis par les garnisons des villes voisines qui leur tuèrent encore beaucoup de monde. Une seconde attaque de Constantinople qu'ils tentèrent encore l'année suivante (1236), ne leur réussit pas davantage. Jean de Brienne, assisté cette fois de Geoffroy de Villehardouin, prince d'Achaïe, les contraignit à la retraite, après avoir détruit une grande partie de leur flotte.

Malgré ces victoires, la situation de l'empire de Constantinople devenait de jour en jour plus difficile. En dehors de la capitale, presque tout son territoire était tombé aux mains des Grecs et des Bulgares; l'argent et les hommes manquaient. Dans cette extrémité, Jean de Brienne résolut d'adresser un suprême appel à la chrétienté catholique. Il donna mission au jeune Baudouin, qui devait lui succéder au trône, de se rendre à Rome, puis en France, pour implorer des secours; mais avant que les troupes levées à l'instigation du pape Grégoire IX et du roi saint Louis eussent pris la route de l'Orient, des ambassadeurs de Constantinople apportèrent à la cour de France la nouvelle de la mort de l'empereur. Jean de Brienne, en effet, avait succombé à une fièvre maligne. Une légende rapporte que dans les nuits qui précédèrent sa fin, il vit apparaître un vieillard tenant dans ses mains un habit de frère mineur, avec une corde et des sandales, qui lui dit que la volonté de Dieu était qu'il mourût en cet habit. Avec lui disparut l'une des figures les plus remarquables de son époque, un homme de guerre consommé, un prince habile et prudent, un vrai type de chevalier d'une rare bravoure et d'une loyauté sans tache. A ces qualités, qui lui valurent deux couronnes, il joignait un esprit des plus cultivés et l'on a conservé de lui plusieurs pièces de vers d'une forme très élégante.

Au moment de sa mort, il ne lui restait plus comme héritiers que les quatre enfants qu'il avait eus de Bérengère de Castille : Alphonse, Jean, Louis et Marie ou Marthe. Sa fille Yolande, femme de Frédéric II, était morte en 1228. Ch. Kohler.

Bibl.: J.-S. Lafiteau, *Histoire de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople*; Paris, 1727, in-12. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII (1856), pp. 638-642 (Article de P. Paris). — E. Georges, *Jean de Brienne, empereur de Constantinople et roi de Jérusalem*; Troyes, 1858, in-8. — E. de Montcarmet, *Un Chevalier du temps passé*; Limoges, 1861, in-12. — D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur les premières années de Jean de Brienne* (dans *Mém. lus à la Sorbonne*; hist.-phil., 1867-8, pp. 235-47). — Du même, *Catalogue d'actes des comtes de Brienne* (dans *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. XXIII (an 1872), pp. 141 et suiv.

BRIENNE (Gautier V, comte de) et de Lecce (Pouille), duc d'Athènes, Ier du nom, était fils de Hugues de Brienne, comte de Lecce, et de Hélène Ducas, veuve de Guillaume de la Roche, duc d'Athènes, et arrière-petit-neveu de Jean de Brienne, roi de Jérusalem (V. ci-dessus). Né après 1287, il passa la plus grande partie de sa jeunesse en Italie. La mort de son père, survenue le 9 août 1296, le fit comte de Lecce et seigneur de la moitié de Thèbes, en Béotie; celle de Guy II, de la Roche, son demi-frère par la duchesse Hélène, arrivée le 5 oct. 1308, le mit en possession du duché d'Athènes. A l'époque de ce dernier événement, il se trouvait en France, où il avait épousé Jeanne de Châtillon, fille de Gaucher de Saint-Pol-Château-Porcien, connétable de France. Il partit aussitôt pour aller recueillir son héritage et débarqua en Grèce au printemps de 1309. Dès les premiers jours de son gouvernement comme duc d'Athènes, il entra en lutte avec l'empereur grec de Constantinople et la princesse d'Epire, qui lui disputaient la tutelle de Jean II Ducas, sebastocrator de Thessalie, et dont les armées venaient d'occuper cette province. Comme il n'avait pas sous la main des forces suffisantes pour faire valoir efficacement ses prétentions, il prit à sa solde la fameuse Compagnie catalane, avec l'aide de laquelle il parvint en moins de six mois à chasser les Grecs de la Thessalie. Mais une fois arrivé à son but, il eut l'imprudence de congédier une partie des Catalans sans leur payer la solde stipulée. Ceux-ci, furieux, jurèrent de se venger et passèrent tout l'hiver de 1310-1311 en préparatifs militaires. Gautier, de son côté, fit appel à toute la noblesse du duché d'Athènes, de la principauté de Morée, de l'Eubée et de l'Archipel, qui accourut avec empressement sous ses drapeaux, et, dès le mois de mars 1311, il put se mettre en campagne avec une puissante armée. Il projetait non seulement d'exterminer les Catalans et d'annexer définitivement la Thessalie à ses Etats, mais encore de conquérir l'empire grec de Byzance. Il se porta du côté de Thèbes, où les Catalans l'attendaient sur la rive gauche du Céphise, non loin du lac Copaïs. Mais la noblesse française s'étant laissé attirer dans une plaine marécageuse, où il lui fut impossible de manœuvrer, périt presque tout entière sous les flèches des Catalans. Gautier lui-même tomba après avoir combattu en héros, et sa tête tranchée fut portée en triomphe dans le camp ennemi (15 mars). Les vainqueurs s'emparèrent aussitôt de Thèbes, puis envahirent l'Attique et occupèrent Athènes qu'ils mirent à feu et à sang. Jeanne de Châtillon, femme du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

malheureux duc, parvint néanmoins à s'enfuir en Italie avec son fils Gautier et sa fille Isabelle. Ch. Kohler.

Bibl. : Voy. les ouvrages cités aux articles Athènes (duché d'); Brienne (Jean Ier de) et en outre : Sassenay (le comte Fernand de), *les Brienne de Lecce et d'Athènes; histoire d'une des grandes familles de la féodalité française* (1200-1356); Paris, 1870, in-12.

BRIENNE (Gautier VI de), duc d'Athènes, comte de Lecce, connétable de France, fils du précédent, né au début du XIVe siècle, mort à la bataille de Poitiers le 19 sept. 1356. Jeune encore à la mort de son père (1311), il fut conduit par sa mère à la cour de Robert, roi de Naples et de Sicile, où il fut élevé, reçut du roi plusieurs fiefs et la main de sa nièce, Béatrix, fille de Philippe de Tarente. Envoyé, en 1326, par le duc de Calabre pour prendre en son nom possession de Florence et l'administrer jusqu'à son arrivée, il dirigea avec succès les affaires de la république et acquit la réputation de bravoure qui devait plus tard le faire rappeler. En 1331, il organisa une expédition composée d'aventuriers français et toscans pour recouvrer le duché d'Athènes; il y perdit son fils unique, échoua et revint en France, où il se mit au service de Philippe de Valois et combattit les Anglais en 1339 et 1340. Il retournait en Italie (1342) lorsque des marchands florentins, qui le rencontrèrent en Avignon, l'embauchèrent pour la république de Florence, alors en quête d'un sauveur pour la protéger contre les Pisans qui venaient de lui arracher Lucques. Défenseur de la commune et capitaine de la guerre, l'ambitieux aventurier vit dans l'état de ruine et d'anarchie où se trouvait alors la république une occasion de s'établir et tenta un coup d'État audacieux qui réussit : il se fit conférer la seigneurie à vie, c.-à-d. la dictature (7-8 sept. 1342). Dès lors, il se conduisit en tyran ; installé au Palazzo Vecchio, fortifié contre la cité, il fit flotter la bannière des Brienne au-dessus du gonfanon de Florence, désarma les citoyens, accabla le peuple d'impôts et, entouré d'une cour fastueuse, vécut dans les plaisirs et les débauches tant et si bien que, moins d'un an après l'avoir acclamé, le peuple se souleva en masse (26 juill. 1343), fit le siège du palais, massacra ses favoris et le chassa de la ville (6 août) après lui avoir fait signer une renonciation. Brienne se réfugia d'abord à Bologne, puis à Venise, gagna ensuite la Pouille par mer, sollicita la cour de Naples, alla mendier des secours à Avignon et à Paris, arracha à Philippe de Valois des lettres de représailles contre les Florentins (févr. 1346) qui l'aidèrent à exercer des vengeances contre d'inoffensifs marchands. Il essaya encore de se tailler une principauté dans le S. de l'Italie, revint ensuite auprès du roi Jean le Bon qui lui donna l'épée de connétable, et termina sa vie par une mort glorieuse sur le champ de bataille de Poitiers. Ce dernier des Brienne, duc sans duché, qui tenait de ses ancêtres la bravoure téméraire, la violence aveugle et l'orgueil, y joignit l'astuce, la rapacité et l'immoralité de l'aventurier. A. Giry.

Bibl. : C. Hopf, *Walter VI von Brienne, Herzog von Athen und Graf von Lecce*, dans *Raumers historisches Taschenbuch*, 1854, pp. 301-309. — Ces. Paoli, *Della signoria del duca d'Atene*, dans *Giorn. degli arch. tosc.*, t. VI, 1862, p. 231. — Reumont, *Der Herzog von Athen*, dans *Historische Zeitschrift* de Munich, t. XXVI. — F. de Sassenay, *Les Brienne de Lecce et d'Athènes* (1200-1366); Paris, 1869, in-8. — Perrens, *Histoire de Florence*, t. IV, 1879, pp. 241-325.

BRIENNE (Loménie de) (V. Loménie).

BRIENNON. Com. du dép de la Loire, arr. et cant. de Roanne; 1,311 hab.

BRIENON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny; 2,626 hab. Cette ville, qui était une baronnie dépendant de l'archevêché de Sens, est aussi appelée *Brienon-l'Archevêque*. Elle était avant 1789 de la prov. de l'Ile-de-France, et le chef-lieu d'un bailliage ressortissant à celui de Sens. Le château des archevêques a été reconstruit au XVIIIe siècle. L'église paroissiale, placée sous le vocable de saint Loup, est composée de trois nefs avec transept; elle est presque entièrement du XVIe siècle ; le portail et la tour datent de 1716 ; à l'intérieur, on remarque de nombreux vitraux de la Renaissance, mais la plupart incomplets; on y conserve une crosse romane en forme de tau, et une belle chasuble en soie à fond brun, brochée de fleurs blanches, portant deux écussons de France avec le quartier de Navarre. M. Prou.

BRIENZ. Lac de l'Oberland bernois, d'environ 16 kil. de longueur sur une largeur maxima de 5 kil., reçoit l'Aar et la Lutschine. Sur la rive N.-E. se trouve le village du même nom. La rive méridionale est formée par le versant très escarpé des basses Alpes.

BRIER-Creek. Rivière des Etats-Unis, Etat de Géorgie, affluent de la Savannah ; le 3 mars 1779, les Anglais, commandés par Prévost, défirent sur ses rives le général américain Ash.

BRIÈRE de l'Isle (Louis-Alexandre-Esprit-Gaston), général de division d'infanterie de marine. Né à Saint-Michel-des-Français (Martinique) le 4 juin 1827, il entra à Saint-Cyr en 1845. Nommé sous-lieutenant le 1er oct. 1847, il a constamment servi dans l'infanterie de marine et a pris part à de nombreuses expéditions, notamment à celles de la Plata (1851-1852), de Chine (1859-1860), de Cochinchine (1862-1866). Lors de cette dernière campagne, il était capitaine, et sa brillante conduite à la prise des forts de Ki-Hoa lui valut une citation à l'ordre de l'armée. Colonel en 1870, il commandait le 1er régiment d'infanterie de marine qui se signala par l'héroïque défense de Bazeilles. Devenu plus tard chef du bureau des troupes de la marine, puis gouverneur du Sénégal, il a été appelé en déc. 1883 au commandement de la 1re division du corps expéditionnaire du Tonkin, qui venait d'être placé sous les ordres du général Millot. Lors du rappel de ce général, qui suivit l'incident de Bac-Lé, le général Brière de l'Isle le remplaça dans son commandement (sept. 1884) et reçut d'abord la mission de défendre le delta du Tonkin contre les irruptions des Chinois. Mais après les succès du général de Négrier à Lang-Kep, et du colonel Donnier à Chu, il marcha sur Lang-Son et s'empara de cette ville (févr. 1885). A peine entré dans Lang-Son, il dut se porter avec la plus grande partie de ses forces au secours de Tuyen-Kuan qui était investi depuis trois semaines par 12,000 Chinois, et qu'il débloqua après une lutte de deux jours ; mais pendant son absence, le général de Négrier, assailli en avant de Lang-Son par les masses chinoises, fut blessé et son successeur, le colonel Herbinger, battit en retraite. Sa brigade se replia sur le delta, où le général Brière de l'Isle fut de nouveau obligé de rester sur la défensive (mars 1885). A la suite des discussions nombreuses auxquelles l'incident de Lang-Son a donné naissance, il fut rappelé en France et remplacé dans son commandement par le général de Courcy.

BRIÈRE de Mondétour (Alexandre-François), ingénieur français, né à Saint-Chéron (Seine-et-Oise) le 5 mai 1783, mort à Paris le 15 fév. 1850. Entré à l'Ecole polytechnique en 1801 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1803, il devint ingénieur ordinaire en 1807, ingénieur en chef en 1825 et inspecteur général en mars 1848. On lui doit d'importants travaux pour l'amélioration de la navigation de l'Oise, entre autres le canal latéral, qui, proposé, étudié et construit par lui, fut ouvert en 1828 et fit décupler en quelques années le tonnage sur cette rivière. Il fut promu commandeur de la Légion d'honneur en 1847. Il a publié : *Des diverses Voies de communication qu'on peut établir entre Vitry et Gray* (*Annales des p. et ch.*, Mém., 1846). L. S.

Bibl. : *Annales des ponts et chaussées*, ann. 1850, Mém., t. I, p. 126. — Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs*; Paris, 1884, p. 161.

BRIÈRES-les-Scellés. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Etampes ; 341 hab.

BRIERLEY (Benjamin), écrivain anglais, né à Failsworth, près Manchester, le 26 juin 1825. Fils d'ouvrier, il exerça lui-même, pendant neuf ans, le métier de tisse-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rand, et mit à profit, pour s'instruire, les quelques heures de liberté que son travail lui laissait. Sous l'influence de ses lectures (Burns, Shakspeare et Byron notamment), il se mit à écrire des poésies qui ne manquent pas de charme. Il publia : *My Uncle's garden* (1849); *A Day out* (1855) et *Jimmy the jobber* (id.), puis quitta l'industrie pour fonder un journal à Manchester : *Journal of literature, science and art*. Brierley a surtout réussi dans le conte et la nouvelle; il a publié aussi quelques comédies et des chansons dans le dialecte du Lancashire. Citons encore : *Tales and Sketches of Lancashire life* (1863, nouv. éd. 1885); *The Layrack of Langey-Side* (1864); *Irkdale* (1865); *Our old chimney nook* (1868); *Home memories, and Recollections of a Life* (1886).

BRIERRE (Jacques-Hyacinthe), homme politique français, né le 21 janv. 1818 à Pithiviers. Négociant, il fut nommé maire de Pithiviers en 1862, par décret de l'empereur dont il défendait énergiquement la politique dans le Loiret. En 1868, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Ce ne fut qu'en 1876, le 20 fév., à l'organisation de la Chambre des députés, qu'il sollicita un mandat électif politique. Il se présenta comme bonapartiste et battit M. d'Harcourt, candidat « constitutionnel ». Il obtint 8,647 voix, et son concurrent en recueillait 7,682. Il vota constamment avec la droite monarchiste et fut un des 158 députés qui soutinrent le ministère, lors du coup d'Etat du 16 mai 1877. Aussi aux élections du 14 oct. 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre, était-il candidat officiel du gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il fut élu avec 8,455 voix. Il a été réélu le 21 août 1881, mais cette fois il n'obtenait plus que 7,502 voix, et les électeurs républicains donnaient 7,330 voix à leur candidat. Aux élections du 14 oct. 1885, il arrivait le premier sur la liste monarchique et échoua au scrutin de ballottage. Louis LUCIPIA.

BRIERRE DE BOISMONT (Alexandre-Jacques-François), médecin aliéniste français, né à Rouen le 18 oct. 1798, mort à Saint-Mandé le 25 déc. 1881. Reçu docteur en 1825, il avait déjà publié des *Eléments de botanique*, etc. (avec Pottier ; Paris, 1825) quand il fut envoyé en Pologne, en 1831, pour y étudier le choléra. Le traité (*Relat. hist. et méd. du choléra-morbus de Pologne*, etc. ; Paris, 1831) qu'il fit paraître dès son retour, et qui obtint une médaille d'or de l'Institut, est le premier qui ait attiré en France l'attention sur la diarrhée prémonitoire, déjà notée par les médecins russes et polonais. On lui doit en outre des ouvrages sur *la Pellagre et la folie pellagreuse* (1834), *la Menstruation* (1842), *le Délire aigu* (1844), *les Hallucinations* (1845), *le Suicide* (1856), un *Traité d'anat. hum.* (avec Brachet, 1834), etc., etc. Il contribua à fonder les *Annales méd co-psychologiques* et créa un établissement d'aliénés qu'il céda, en prenant sa retraite, au Dr Prestat. — Brierre de Boismont a fait faire de grands progrès à la psychiatrie, surtout envisagée au point de vue général de l'anthropologie, et en particulier à la psychiatrie médico-légale. Dr L. HN.

BRIET (Philippe), érudit français, né à Abbeville en 1601, mort à Paris le 9 déc. 1668. Entré en 1619 dans la congrégation des jésuites, il enseigna les belles-lettres dans leurs collèges, et fut, à la fin de sa vie, conservateur de leur bibliothèque à Paris. Il a écrit : *Xenia Delphino oblata nomine collegii Rhotomagensis* (Rouen, 1639, in-4); *Parallela geographiæ veteris et novæ* (Paris, 1648-49, 3 vol. in-4), ouvrage fort estimé en son temps, surtout pour ses chapitres sur la Gaule, mais dont la partie intitulée *De mirabilibus Galliæ locis et Belgii* est remplie d'erreurs; l'Europe seule a été imprimée : le reste de l'ouvrage est en mss. à la Bibl. nat.; *Theatrum Geographicum Europæ veteris* (Paris, 1653, in-fol.); *Annales mundi, sive chronicon universale secundum optimas chronologorum epochas ab orbe condito ad annum Christi 1663* (Paris, 1662-63, 7 vol. in-12), ouvrage qui a eu de nombreuses éditions, notamment : Mayence, 1682, in-fol.; Strasbourg, 1696, in-fol.; Vienne, 1717, in-fol. ; *Acute dicta omnium veterum poetarum latinorum : præfixum de omnibus eisdem poetis Syntagma* (Paris, 1664-1684 ou 1691, in-12). Briet a encore rédigé dans la chronologie historique du P. Labbé, les *Francorum regum Annales* de 1201 à 1600.

BIBL. : NICERON, *Histoire de la Vie et des Ouvrages de Ph. Briet*, dans *Mémoires*, t. XXXIV, pp. 79-82. — LELONG, *Bibliothèque historique de la France*, éd., 1768, t. I, pp. 15, 58, 127. — MORERI, *Dictionnaire historique*.

BRIEUC (Saint), en latin S. *Briocus* ou *Briomaglus*. Originaire du pays de Galles, il vint en Armorique au temps de l'émigration bretonne, probablement au commencement du VIe siècle; il fonda successivement deux monastères; le second a été le berceau de la ville de Saint-Brieuc. D'après ses biographes, il aurait été le disciple de saint Germain de Paris, ce qui est tout à fait invraisemblable. Sa fête est fixée au 1er mai.

BIBL. : *Acta SS. Boll.*, t. Ier, de mai, p. 92. — D. LOBINEAU, *Vies des saints de Bretagne* ; Rennes, 1725.

BRIEUIL-SUR-CHIZÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux ; 162 hab.

BRIEULLES-SUR-BAR. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne; 506 hab. Belle église gothique du XVe siècle; remaniée en 1652, pendant les guerres de la Fronde, elle fut munie de créneaux et de mâchicoulis, afin de servir de refuge aux habitants, en cas de surprise. A. T.

BRIEULLES-SUR-MEUSE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse ; 756 hab.

BRIEUX. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun ; 225 hab.

BRIEY (*Briada, Potestas Briacensis*, 1096). Ch.-l. d'arr. du dép. de Meurthe-et-Moselle ; 2,143 hab., station de l'embranchement de ch. de fer qui à Conflans se détache de la ligne de Verdun à Metz. La ville est située sur le versant et au bas d'un coteau escarpé, d'une alt. de 257 m., dominant la vallée du Ru-de-Mance ou du Wagot, et est divisée en ville basse et en ville haute; cette dernière est une superposition hardie de terrasses, de murs de soutien, de jardins suspendus, couronnés par le vieux château des comtes de Briey, qui est aujourd'hui transformé en sous-préfecture. Briey possède une fila-

Bas-relief de la chapelle du cimetière de Briey.

ture de coton, des brasseries, deux imprimeries et est le siège de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle. La ville paraît avoir eu pour origine un camp romain, auquel aboutissaient trois voies militaires. Au moyen âge, elle était le ch.-l. d'un comté, relevant des comtes de Bar, qui cependant ne le possédaient qu'à titre d'avouerie de l'évêché de Metz. La princesse Mathilde, l'amie du pape Grégoire VII, était comtesse de Briey; par une disposition testamentaire de 1096, elle institua comme héritier du domaine, Albert de Briey, son parent. Plus tard, après avoir passé avec le duché de Bar sous l'autorité des ducs de Lorraine, Briey fut le siège d'une vaste prévôté qui, en 1751, fut érigée en bailliage. La ville fut assiégée en 1363 et 1370 par les Messins, saccagée par le duc de Berg en 1421 et prise en 1475 par Charles le Téméraire. L'église paroissiale est du XVe siècle;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

elle est à cinq nefs et est ornée de belles stalles en chêne sculpté. Dans la chapelle du cimetière, se trouve un curieux bas-relief, également du xve siècle, représentant la *Danse des morts*. Autrefois, la ville était entourée de fortifications, dont on voit encore quelques vestiges. Briey, ville et comté, porte *d'or à trois pals alésés et fichés de gueules*. Patrie de Bérault-Bercastel (1722-1794), écrivain ecclésiastique, et de Duquesnoy (1759-1808), homme de lettres et député à l'Assemblée constituante. L. W.

Bibl. : Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France*, t. V. — Verronnais, *Statistique historique du dép. de la Moselle;* Metz, 1844, II, 61; *Supplément*, p. 43. — de Bouteiller, *Dictionnaire topographique du dép. de la Moselle;* Paris, 1874.

BRIEY (Camille, comte de), diplomate belge, né en 1799, mort au château de Claireau (Belgique) le 3 juin 1877. Elu au Sénat en 1839 par le district de Neufchâteau, il fit partie du cabinet Nothomb, d'abord comme ministre des finances, puis comme ministre des affaires étrangères (1841-1843). Il eut à signer en cette qualité les traités de commerce de 1842 avec la France, l'Espagne et la Hollande. Ayant démissionné à la suite de désaccords avec le président du conseil, il fut nommé ministre plénipotentiaire de Belgique près la diète de Francfort (1841-1853). Il rentra ensuite dans la vie privée.

BRIEZ, homme politique français, mort en juil. 1795. Député du dép. du Nord à la Convention, il s'y plaignit des entraves mises à la circulation des grains. Dans le procès du roi, il vota la mort et proposa même d'envoyer la tête de Louis XVI à la coalition étrangère si elle ne désarmait pas. Chargé d'une mission à l'armée du Nord, il écrivit au prince de Cobourg une lettre concernant Dumouriez et les conventionnels qu'il avait livrés, lettre qui fut blâmée par l'Assemblée qui décréta même le rappel de Briez. Il protesta et, grâce à l'appui de Merlin, fut maintenu à son poste. Assiégé dans Valenciennes par les Autrichiens, il s'y conduisit bravement et, après la capitulation, quitta la ville avec la garnison (1er août 1793). Rappelé par la Convention, il y lut le 25 sept. un mémoire sur l'armée du Nord et, profitant de l'absence de Robespierre, accusa le comité de Salut public de ne pas prendre des mesures vigoureuses contre les ennemis. Il obtint l'impression de son rapport et fut adjoint, par décret, au comité de Salut public. Robespierre se plaignit de ces accusations, menaça l'Assemblée de donner sa démission et reprocha à son tour à Briez de ne pas s'être fait tuer à Valenciennes. Briez, accablé, dut solliciter un rapport sur la reddition de Valenciennes et sur sa conduite et refuser de faire parti du comité de Salut public. Il entra au comité des secours et, notamment, fit décréter en janv. 1794 la restitution gratuite par le mont-de-piété des petits engagements. Elu secrétaire de la Convention le 4 juin 1794, il obtint, après la chute de Robespierre, une nouvelle mission à l'armée du Nord.

BRIFAUT (Charles), littérateur français, né à Dijon le 15 févr. 1781, mort à Paris le 5 juin 1857. Fils d'un négociant en vins, il perdit de bonne heure ses parents et fut élevé par deux prêtres : l'un d'eux, Volfius, devint peu après évêque constitutionnel de Dijon. Après avoir passé quelque temps dans le bureau d'un greffier, en qualité de commis, Brifaut vint à Paris et réussit, au bout de plusieurs années d'attente, à faire représenter une tragédie, *Ninus II* (1813), à laquelle le talent de Talma valut une certaine vogue; il n'en fut pas de même de ses autres tentatives : *Jane Gray*, composée en 1807, ne fut jouée qu'en 1814 et disparut promptement; *Charles de Navarre* (1820) n'obtint qu'un succès d'estime. L'auteur renonça dès lors au théâtre, mais se répandit dans le monde aristocratique et lettré dont les salons, rouverts sous l'Empire, brillèrent sous la Restauration d'un si vif éclat. Ses hautes relations, au moins autant que ses mérites personnels, lui ouvrirent les portes de l'Académie française : il y succéda à Henri d'Aguesseau (1826). Depuis cette époque jusqu'à sa mort, Brifaut vécut pour le monde plus que pour les lettres, malgré un état de santé assez précaire, et ne publiant rien de ce qu'il avait préparé. Son successeur à l'Académie fut Jules Sandeau. Ses *Œuvres* ont été réunies par MM. Rives et Bignan (1859, 6 vol. in-8); elles renferment son théâtre (y compris les pièces non représentées), des contes en vers, des poésies de circonstance, et d'intéressants souvenirs personnels, intitulés *Récits d'un vieux parrain à son jeune filleul*, dont une partie est, paraît-il, restée inédite. M. Tx.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XV (réception de Jules Sandeau). — Ch. Poisot, *Notice sur M. Brifaut;* Dijon, 1859, in-8, 8 p.

BRIFFAULT (Eugène-Victor), publiciste français, né à Périgueux en 1799, mort à la maison de santé de Charenton-Saint-Maurice le 11 oct. 1854. Rédacteur du *Corsaire* et du *Temps*, renommé pour ses exploits gastronomiques et pour ses prouesses de duelliste, il eut sous le règne de Louis-Philippe une triple notoriété qui ne lui a pas survécu, bien que ses écrits, peu nombreux, soient curieux à consulter aujourd'hui, tels que *Paris dans l'eau* (1844, in-12, illust. de Bertall) et *Paris à table* (1846, in-16, vignettes de Bertall) ou que ses *Historiettes contemporaines* (1842, neuf numéros), pamphlet mensuel provoqué par le succès des *Guêpes* d'Alphonse Karr. Briffault a publié aussi des écrits de circonstance, comme *le Duc d'Orléans, prince royal* (1842, deux parties, in-18) et *Mademoiselle Mars* (1847, in-8). Citons à part *le Secret de Rome au* xixe *siècle* (1845, in-8, ill.), remis en circulation sous le titre de : *les Mystères de la cour de Rome au* xixe *siècle* (1861, in-4, ill.). Il a fourni divers articles ou types au *Livre des Cent et un*, au *Nouveau Tableau de Paris*, aux *Français peints par eux-mêmes*, à la *Grande ville*, au *Diable à Paris*. M. Tx.

Bibl. : Roger de Beauvoir, *les Soupeurs de mon temps*, 1868, in-18. — Paul Lacombe, *Bibliographie parisienne, Tableaux de mœurs*, 1887, in-8.

BRIFFONS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Bourg-Lastic ; 848 hab. Les comtes de Rochefort étaient seigneurs de Briffons. — Eglise avec portail du xiiie siècle. Ancien château composé d'un corps de logis flanqué de deux tours rondes.

BRIGA (Melchiorre dalla), savant italien, né à Cesena, près de Forli, le 1er oct. 1686, mort à Sienne le 25 janv. 1749. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1701, il fut professeur de philosophie à Prato (1717) et à Florence (1719), puis de théologie à Sienne. Principaux ouvrages : *Fascia isiaca statuæ Capitolinæ* (Rome, 1716; *Acta erudit.* de Leipzig, 1722); *Sphæræ geographicæ paradoxa* (Florence, 1721) ; *Stellarum inerrantium Theoria physica* (Florence, 1723) ; *Philosophiæ veteris ac novæ concordia et utilitas* (Florence, 1725) ; *Scientia eclipsium ex imperio et commercio Sinarum illustrata*, en collaboration avec le P. Simonelli (Rome et Lucques, 1744-47, 4 vol. in-4). L. S.

Bibl. : G. Mazzuchelli, *Gli Scrittori d'Italia*.

BRIGADE. I. Art militaire. — Ce mot a plusieurs significations que nous passerons successivement en revue. Il s'applique principalement à une fraction tactique composée de deux ou trois régiments de la même arme, infanterie, cavalerie ou artillerie. La brigade est la plus forte agglomération de troupes d'une même arme, manœuvrant sans le concours des autres armes. Anciennement, on appelait brigade une réunion quelconque d'hommes de guerre, sans désignation de nombre. Ainsi la gendarmerie de Henri IV se décomposait en brigades de 25 maîtres, tandis que nous voyons un peu plus tard Louis XIII adresser aux maréchaux de Brézé et de Châtillon une lettre dans laquelle il leur défend de partager l'armée royale en deux brigades. Gustave-Adolphe formait dans ses troupes, pour la durée de la campagne, des brigades de manœuvre de plusieurs bataillons. Elles comprenaient chacune deux régiments à huit compagnies de 126 hommes. La brigade suédoise au complet s'élevait donc à 2.016 hommes. Elle se formait à l'origine sur cinq lignes. La première se

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

composait d'un bataillon massé de 216 piquiers ; la seconde de 96 mousquetaires ; la troisième d'une ligne de piquiers encadrés par des mousquetaires au centre et aux ailes ; la quatrième, de 288 mousquetaires ; la cinquième, de deux manches de 144 mousquetaires chacune, placées aux ailes, et d'une manche de 216 piquiers occupant le centre de la ligne. Après la bataille de Breitenfeld, les deux dernières lignes furent supprimées. En 1639, on commença chez nous à former des brigades d'infanterie et des brigades de cavalerie, comprenant chacune quatre ou cinq régiments. Cette formation était toute temporaire et les brigades changeaient souvent de composition. Le plus ancien mestre de camp (colonel) commandait la brigade ; le plus ancien sergent-major de régiment (lieutenant-colonel) était major de la brigade et chargé de tous les détails du service.

Toutes les guerres de Louis XIV se firent avec des armées divisées en brigades. La brigade devait comprendre régulièrement, d'après Puységur, huit bataillons ou escadrons, suivant l'arme, mais en réalité, et surtout au début, il fut loin d'en être ainsi ; sa composition variait de trois à huit bataillons. Vers le milieu du XVIIIe siècle, après la guerre de la succession d'Autriche, le maréchal de Saxe émit l'idée d'un commandement permanent supérieur à celui de la brigade, idée qui fit son chemin et mena à la création de la *division*, sous le ministère du comte de Saint-Germain. D'après l'ordonnance de 1784 sur le service en campagne, les brigades étaient formées de deux régiments de deux bataillons, soit quatre bataillons de ligne. Avec les compagnies de grenadiers et de chasseurs des deux régiments, on formait un cinquième bataillon dit d'*élite*. Au commencement de la guerre de 1792, on appliqua cette ordonnance ; mais, comme les compagnies de chasseurs avaient été supprimées, il fallut réunir les compagnies de grenadiers de deux brigades pour former un bataillon d'élite. Dès que les compagnies de volontaires parurent aux armées, les brigades furent formées d'au moins six bataillons, parce qu'on prit de suite l'habitude de faire marcher deux bataillons de volontaires avec un bataillon de ligne. C'est cette mesure qui donna l'idée de l'amalgame. Les brigades étaient commandées par des brigadiers, grade d'officier général supprimé en 1788. A partir de cette dernière date, elles furent commandées par des maréchaux de camp, qui, en 1793, prirent le nom de généraux de brigade. L'ordonnance de composition de l'armée rendue en 1788 divisait l'armée française en cinquante-deux brigades. Le règlement de manœuvres de 1791 traite pour la première fois des évolutions de la brigade. L'ordonnance du 3 mai 1832 formait la brigade de deux régiments au moins. Le régiment qui portait le plus ancien numéro prenait la droite.

On compte actuellement quatre *brigades d'infanterie* dans un corps d'armée, leur groupement deux à deux forme la division. Dans les manœuvres et en campagne, les brigades étaient autrefois numérotées de la droite à la gauche de l'ordre de bataille ; aujourd'hui elles conservent toujours le numéro qu'elles portent dans le tableau d'organisation de l'armée. Dans les rapports sur les opérations militaires, elles sont désignées par le nom de leur général. La brigade d'infanterie a trois formations de rassemblement : 1° et 2° sur deux lignes, un régiment par ligne, les voitures sur un des flancs du régiment ; les bataillons en colonne double ou en masse ; 3° sur trois lignes par régiments accolés (bataillons en ligne de colonne de compagnie à six pas), les voitures derrière chaque régiment. Dans le premier cas, elle a une profondeur de 98 m., dans le deuxième de 63 m., et de 110 m. dans le troisième. Comme formation de combat, si la brigade est encadrée, elle est ordinairement par régiments accolés, chaque régiment ayant deux bataillons en première ligne et le troisième en deuxième ligne à 300 m. Si elle est isolée ou se trouve placée à l'extrémité d'une ligne, les deux régiments, ou un seul, peuvent avoir leurs trois bataillons échelonnés à 300 m. environ les uns derrière les autres. Dans les revues, l'intervalle entre les brigades est de cinquante pas (38 m.). Chaque corps d'armée comprend une *brigade de cavalerie* (deux régiments). Une ambulance est attachée à cette dernière en campagne. On peut en outre lui adjoindre, si les circonstances l'exigent, une batterie à cheval détachée de l'artillerie de corps, un service de trésorerie et postes, et un convoi administratif. Une division indépendante de cavalerie est formée de trois brigades, une de cavalerie légère, une de cavalerie de ligne, et une de grosse cavalerie. La brigade de cavalerie a deux formations de rassemblement : 1° en ligne de masses (les deux régiments en masse accolés) ; 2° en colonne de masses (les deux régiments en masse l'un derrière l'autre). En ligne de masses, la brigade occupe un front de 180 m. et une profondeur de 46 m. ; en colonne de masses, la longueur du front est de 84 m. et la profondeur de la colonne de 106 m. Les intervalles entre les brigades sont de 12 m.

Une *brigade d'artillerie* entre également dans la composition de chacun de nos 19 corps d'armée. Elle est composée de deux régiments. Une école d'artillerie est affectée à chaque brigade. Le premier régiment de chaque brigade, appelé régiment divisionnaire, fournit les batteries et les sections de munitions des divisions d'infanterie ; le second régiment, appelé régiment de corps, forme l'artillerie de corps, le parc et fournit des batteries à cheval aux divisions de cavalerie indépendantes.

On appelle *brigade de gendarmerie*, un groupe de quatre hommes commandés par un maréchal des logis ou un brigadier. Certaines brigades sont à cheval, les autres à pied. Chaque chef-lieu de canton compte au moins une brigade de gendarmerie. Un officier subalterne commande toutes les brigades d'un arrondissement qui forment une lieutenance ou un arrondissement de gendarmerie. En campagne, une brigade de gendarmerie accompagne le prévôt ou le grand prévôt. On se sert encore du mot brigade dans les troupes techniques, pour désigner un détachement destiné à l'exécution d'un travail déterminé ; ainsi l'on dit une brigade topographique, une brigade de boulangers. On appelait sous la Révolution *brigade d'ouvriers artistes* des petits corps d'ouvriers destinés à remplacer dans les arsenaux les ouvriers d'artillerie employés aux armées. Ces brigades étaient au nombre de 32 et comptaient chacune 60 hommes. Les *brigades géodésiques* et les *brigades topographiques* ont pour mission la mesure du terrain et l'exécution des levés destinés à la confection de la carte. Elles sont en nombre variable, suivant les besoins du service, et se composent chacune d'un petit nombre d'officiers secondés par quelques soldats qui aident à la manœuvre des instruments. Un officier supérieur pour la géodésie et un pour la topographie dirigent le travail de ces brigades qui relèvent du service géographique de l'armée. D'autres brigades, dépendant du même service, sont chargées des levés de précision, et opèrent sur le terrain environnant les places fortes.

Demi-Brigade. Nom donné aux régiments français sous la première République. En 1793, le comité militaire proposa à la Convention de mélanger entre eux les divers éléments dont se composaient alors nos forces militaires : bataillons de ligne et bataillons de volontaires. La Convention approuva l'idée, sur un rapport de Dubois de Crancé dont nous extrayons ce passage : « Cette opération ne tend qu'à resserrer les liens de la fraternité, donne des exemples d'instruction et de discipline aux uns, de civisme pur et de dévouement à la patrie aux autres ; elle forme des demi-brigades de trois bataillons, avec une compagnie d'artillerie et six pièces de canon, mode extrêmement simple pour les généraux, qui ne calculent jamais dans leurs opérations que par bataillon, demi-brigade, brigade et division..... » C'est le 26 févr. 1793 que furent décrétées les lois d'application de cette importante formation connue sous le nom d'*amalgame*. La demi-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

brigade se composait de deux bataillons de volontaires et d'un bataillon de ligne, chacune de ces fractions conservant ses hommes et ses cadres. Son effectif était de 2.437 hommes, ce qui donnait, pour les 196 demi-brigades de bataille, un total de 477.622 hommes, avec 1.176 pièces d'artillerie de campagne. Il y avait en outre 14 demi-brigades légères. La cavalerie était également formée en demi-brigades de ligne et demi-brigades légères; les premières à quatre escadrons, les autres à cinq. La formation des demi-brigades, bien appropriée au temps et aux circonstances, fut accueillie partout avec faveur. Saint-Just prédit que les Français devraient la victoire à la demi-brigade, comme les Grecs l'avaient due à la phalange et les Romains à la légion. La demi-brigade conserva son nom à peu près tant que dura la République elle-même. Elle reprit celui de régiment, par une décision du premier consul, à dater du 1er vendémiaire an XII (22 sept. 1803). S.

II. Marine. — En 1772, le corps royal de la marine fut divisé en huit brigades ayant pour ch.-l. : le Havre, Saint-Malo, Brest, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Marseille et Toulon (Ordonnance du 18 fév. 1772 rendue sur la proposition de M. de Boynes). Ces brigades, groupées deux par deux, formaient des divisions. Le dép. du Ponant comprenait une division amirale : Brest et Saint-Malo; une division vice-amirale: Rochefort et Bordeaux; une division contre-amirale: le Havre et Bayonne. Le dép. du Levant ne formait qu'une division amirale. Cette disposition ne dura que peu de temps; le ministre Sartines rétablit par ordonnance du 26 déc. 1774 les trois dép. de Brest, Rochefort et Toulon.

BRIGADIER (Armée). Titre du militaire qui commande une brigade de gendarmerie, ou qui, dans la cavalerie et l'artillerie, possède le grade équivalent à celui de caporal dans l'infanterie. Les insignes de ce grade consistent en un double galon de laine cousu sur la manche de l'habit, près du parement; par exception, le brigadier de gendarmerie a, pour marque distinctive de son grade, un galon de sous-officier. C'est le chef de corps qui nomme au grade de brigadier, lequel ne peut être conféré au soldat avant six mois de service. Le brigadier est chargé de tout ce qui concerne la tenue, le service et la discipline de son escouade. Il en est responsable envers le maréchal des logis de sa subdivision ou de sa pièce. Il a droit au salut du simple soldat; il est exempt de corvées en temps de paix ainsi que du service de factionnaire. Un brigadier par escadron est chargé de l'ordinaire. Dans un poste, un brigadier dit *brigadier de consigne* a la responsabilité du matériel du corps de garde, tandis qu'un autre brigadier dit *brigadier de pose* est chargé de poser et de relever les sentinelles. En campagne, les brigadiers sont astreints aux travaux et corvées du camp comme les soldats. Il faut avoir passé six mois au moins dans le grade de brigadier, pour être apte à devenir sous-officier. Dans l'ancienne armée française, le brigadier faisait partie de la classe des bas officiers. Le *brigadier fourrier*, dans les troupes à cheval, a des fonctions analogues à celles du caporal fourrier dans l'infanterie (V. Caporal Fourrier). On appelle *brigadier tambour*, dans la garde républicaine, un brigadier chargé de l'instruction des tambours dans chaque bataillon, sous les ordres du tambour major. Le *brigadier trompette*, dans les troupes à cheval, est chargé de même de l'instruction des trompettes, sous la surveillance du maréchal des logis trompette.

Il existait autrefois dans l'armée française des *brigadiers des armées du roi*, c.-à-d. des officiers généraux investis du commandement de brigades formées en général de deux régiments. Ce grade disparut en 1788, et les brigades eurent à leur tête des maréchaux de camp. Dans le principe, c.-a-d. sous Louis XIII et dans les premières années du règne de Louis XIV, le commandement d'une brigade était dévolu au mestre de camp du régiment le plus ancien, ce qui pouvait avoir de graves inconvénients. En effet, comme les grades s'achetaient à prix d'argent, ce commandement pouvait échoir à un tout jeune homme, qui se trouvait avoir alors sous ses ordres d'anciens officiers dont les régiments étaient moins anciens que le sien. Le maréchal de Turenne, qui commandait en Flandre après la paix des Pyrénées, appela l'attention du roi sur cet état de choses, et Louis XIV nomma des *brigadiers* en titre, commissionnés mais non brevetés. Ce n'est que quelques années plus tard que le roi, content des services des brigadiers, expédia des brevets à ceux de cavalerie (1667) et d'infanterie (1668). Une ordonnance du 30 juil. 1695 conféra les mêmes prérogatives aux brigadiers de dragons. A l'armée, le brigadier avait une garde de dix hommes commandés par un caporal. Les gardes qu'il visitait se formaient en haie, les armes reposées, l'officier ayant son arme auprès de lui. Les appointements du brigadier étaient de 500 livres par mois de quarante-cinq jours. Il avait droit à vingt rations. Les brigadiers des armées du roi étaient subordonnés aux maréchaux de camp. S.

BRIGANDAGE. Le brigandage est proprement le vol à main armée, sur la voie publique, par des malfaiteurs réunis en bandes relativement disciplinées et soumises la plupart du temps à l'autorité d'un chef. Dans un pays civilisé, sous un régime régulier, le brigandage disparaît complètement, tandis que dans les temps d'anarchie, de troubles, de guerres civiles, il prend sa plus grande extension. Multiples sont les causes qui contribuent à le développer et à l'entretenir : la misère, la famine, le licenciement des corps d'armée, l'affaiblissement de l'autorité, la configuration du pays, la difficulté des communications et la facilité de la fuite dans les régions montagneuses ou boisées, etc. Innombrables sont les formes qu'il revêt : est-il besoin de citer le contrebandier espagnol, le brigand d'opéra-comique de la Calabre, le roi des montagnes grec ou turc, le bédouin pillard, le chauffeur noir et masqué ?

Partout les traditions nous montrent le brigandage florissant aux époques héroïques. Quand le droit du plus fort est la seule loi, le brigandage n'est pas l'exception, mais bien la règle. A côté d'Hercule, qui dompte les monstres, les légendes helléniques célèbrent Thésée qui dompte les brigands. A peine en possession de l'épée qui doit le faire reconnaître de son père, le héros national des Athéniens sort de Trézène par la route dangereuse qui longe la côte, dompte successivement les brigands Sinnis, Skiron, Procuste, et les punit des mêmes supplices auxquels ils avaient soumis les voyageurs.

Pourtant on vit longtemps encore les chefs des tribus, qui joignaient l'ascendant d'un rang supérieur à celui d'une force supérieure, s'adonner au brigandage en toute occasion favorable; cet état de choses est encore aujourd'hui celui de certaines tribus nomades, telles que les Touaregs; et en définitive la coutume des razzias n'est qu'une des formes de brigandage. Les poèmes homériques semblent approuver le pillage, qu'ils envisagent simplement comme l'emploi d'une force supérieure. A ce point de vue le chef homérique ressemble singulièrement au baron féodal du moyen âge, qui s'adonnait au vol de grand chemin sans que personne en fût scandalisé. Si le brigandage privé disparut avec les progrès de la civilisation, le brigandage public, je veux dire le pillage des villes et l'enlèvement des captifs par les cités ennemies, ne cessa jamais d'être pratiqué en Grèce. Pourtant dans l'ode ityphallique adressée à Demetrios Poliorcete lors de son entrée à Athènes, il est déclaré que le pillage est digne seulement des Etoliens. Aujourd'hui même, il n'en est pas autrement; si le brigandage ne s'exerce plus en temps ordinaire, en revanche on en voit réapparaître tous les excès quand une armée victorieuse se trouve en pays conquis : les exemples de la récente guerre franco-allemande ne l'ont que trop manifestement prouvé.

Le brigandage se retrouve à l'origine de la civilisation

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

romaine ; le berceau de Rome est le mont Palatin, c.-à-d. un refuge de brigands, et le premier soin de Romulus est d'y établir un asile où afflueront tous les malfaiteurs. De même qu'en Grèce, certains brigands isolés deviennent célèbres : Virgile a longuement retracé les méfaits de Cacus réfugié sur le mont Aventin. Plus tard, quand la cité est régulièrement organisée, les brigands se cachent au dehors dans les bois et les montagnes ; pendant toute la durée de la République, ils se recrutent parmi les esclaves fugitifs ou les habitants des cités vaincues. A l'époque des guerres civiles, le brigandage sévit avec intensité ; les malfaiteurs en viennent à ce point d'audace qu'ils enlèvent sur les routes des esclaves, ou même des hommes libres ; ils les vendent à des agriculteurs, leurs complices, qui les forcent à travailler aux champs, et le reste du temps les enferment dans les *ergastulaires* ou prisons d'esclaves.

Les deux plus redoutables catégories de brigands étaient désignées sous les noms de *grassatores* et de *sicarii*. Les *grassatores* ou batteurs de grand chemin arrêtaient et détroussaient les voyageurs jusqu'aux portes de Rome, et nous lisons dans la correspondance de Cicéron à Atticus que le tombeau de Basilus, situé sur la voie Appia, avait été rendu célèbre par ces tentatives criminelles. La forêt Nœvia, située à quatre milles de la ville, était également fort redoutée. Ces brigands se risquaient même à Rome les jours de spectacles publics, et pénétraient, munis de pinces et de leviers, dans les maisons désertes. Les *grassatores* étaient organisés en bandes ; ils reconnaissaient des chefs, observaient certaines règles pour le partage du butin. Les auteurs anciens nous signalent de leur part quelques-uns de ces traits de générosité que l'imagination populaire prête souvent aux bandits : le célèbre grammairien Palémon, étant tombé un jour dans une embuscade, fut remis en liberté dès qu'il se fut nommé.

Les *sicarii*, armés d'un court poignard *(sica)*, ne reculaient ni devant l'assassinat, ni devant l'incendie. Ils pullulèrent durant les guerres de Marius et de Sylla, si bien que ce dernier fit une loi spéciale contre eux. On rencontre même dans cette dangereuse engeance des citoyens romains, car la loi prononce contre eux la déportation et la confiscation, au lieu de la mort par crucifiement qui était le châtiment des esclaves et des gens sans aveu. Les pillages et les déprédations de ces brigands étaient devenus tels qu'en 718 Auguste chargea l'un de ses légats, Calvisius Sabinus, de les réprimer. Un grand nombre d'entre eux furent tués et suppliciés, en sorte qu'en moins d'un an l'ordre était rétabli. Les derniers brigands se réfugièrent alors dans la forêt Gallinaire, sur les bords de la mer Tyrrhénienne, aux environs de Cumes et de Baïes. Ils s'avançaient de là jusqu'aux marais Pontins, où ils attaquaient les voyageurs de la voie Appia avec d'autant plus de sécurité que la traversée ayant dix-huit milles de long, aucun secours ne pouvait être appelé en ce lieu désert.

Au moyen âge, comme à toutes les époques troublées de l'histoire, le brigandage présente une recrudescence effrayante. Ce ne sont pas seulement les serfs révoltés contre leurs seigneurs, les paysans réduits à la misère par la famine ou la guerre, les soudards licenciés après la fin des hostilités, qui se réunissent en bandes pour vivre de rapine et de pillage, ce sont aussi les barons et les seigneurs qui, à la tête de leurs hommes, descendent de leurs châteaux pour détrousser les marchands passant dans la plaine. Les confédérations des cités allemandes durent surtout leur origine à la nécessité de tenir les routes et les rivières libres pour le passage des hommes et des marchandises malgré les nobles qui infestaient les grands chemins. Que nous promenions nos regards sur l'Allemagne, sur la France, sur l'Angleterre, le spectacle est partout le même.

Au XIVe siècle l'Allemagne était dans l'anarchie la plus complète. L'Eglise, l'empereur, les barons, les villes libres s'agitant dans un conflit perpétuel, le désordre était sans bornes. De cette anarchie naissait l'ordre des *roubriters* ou chevaliers du vol, hommes parfois de bonne naissance, vivant, dans un siècle sans loi, de rapines et de spoliations. De jeunes nobles embrassaient cette carrière avec enthousiasme. Plusieurs y restaient de vulgaires larrons, aussi féroces que rapaces. Quelques-uns jetaient un reflet de chevalerie sur leur triste métier.

L'Angleterre eut son Robin Hood, l'Ecosse son Rob Roy, l'Allemagne son Eppenheim. Sa mémoire est encore vivante en Franconie. On montre à Nuremberg l'endroit du fameux saut qui lui sauva la vie. Les paysans racontent ses exploits, et les ruines de son château se voient toujours à Muggendorf, dans la Suisse française. Après s'être signalé par ses instincts turbulents, Eppenheim de Gailingen forma, dès le jour où il hérita de son père, une bande de *raubritters* avec ses amis Rubein de Neuerstein, Fritz de Gattendorf, Albrecht le Terrible et surtout Wolf de Wurmstein, surnommé le Loup Terrible. Dès lors il n'y eut plus une route sûre en Franconie ; dès qu'une bande de marchands sortait de la ville le peuple l'accompagnait en chantant :

Dieu te garde de la dent
Du loup féroce de Wurmstein
Et de la serre rapace
Du vautour de Gailingen.

La ville de Nuremberg surtout, peuplée de prêtres, de juifs, de trafiquants, d'usuriers, de bourgeois et de conseillers, était en butte à ses entreprises. Attiré un jour dans un guet-apens par un juif qui voulait lui vendre un cheval indomptable, il s'échappa sur ce cheval en sautant du haut des murs de la ville. En signe de reconnaissance il lui fit faire une bride d'or et laver désormais les sabots avec du vin du Rhin. Quelque temps après il se déguisait en moine pour prêcher dans la cathédrale de Nuremberg, et, après s'être fait connaître en guise de péroraison, disparaissait sans qu'on pût savoir où il était passé. Une autre fois le bruit de sa présence s'étant répandu à Nuremberg, une troupe d'hommes armés se mit à sa recherche ; il se mêla à eux et après leur avoir tenu compagnie s'échappa en les remerciant de l'avoir escorté jusque-là. Le jour des noces du burgrave de Nuremberg il vint assister, déguisé, à la fête, et s'y distingua par son talent d'écuyer ; il eut même l'occasion d'y causer avec l'empereur Charles IV, qui se montra fort irrité de la mystification. Mais enfin, attiré dans une embuscade par le juif Jacklein, qu'il avait recueilli dans son château, il fut pris par les Nurembergeois et roué vif sur la grande place de Neumarkt. Wolf de Wurmstein hérita du commandement, mais la bande se fondit peu à peu ; les uns périrent sous l'épée de l'ennemi, les autres sous la hache du bourreau, et les routes de Franconie redevinrent libres pour les voyageurs.

Dans les temps modernes, l'Allemagne a donné le jour à un second brigand plus célèbre encore : c'est Schinderhannes. Mis en apprentissage chez le bourreau de Bœvenbach pour y apprendre le métier d'écorcheur, il vola son maître et alla rejoindre une troupe de bandits qui dévastait le pays. Cette bande, divisée en corps d'armée comme une milice régulière, ne tarda pas à prendre pour chef Schinderhannes, qui se distinguait entre tous par son courage et son audace. Il publia alors une sorte de code auquel tous furent tenus de se soumettre. Un des articles de ce singulier règlement portait que quiconque aurait confié les secrets de la bande à une femme serait puni de mort. Son audace était sans bornes ; un jour, avec trois de ses compagnons, il arrêtait et dépouillait une bande de trente juifs et de cinq paysans qui revenaient de la foire de Kreuznach. Déguisé en berger, il servait de guide à une troupe de soldats français qui le cherchaient, et trinquait avec eux sous les yeux du maire d'un village voisin qui le connaissait fort bien, mais n'osait rien dire.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ou bien il adressait à plusieurs juifs l'ordre de comparaître devant lui à jour fixé dans une maison de la ville de Meddersheim, et ceux-ci, épouvantés, se rendaient à cette assignation d'un nouveau genre. Lassé de tant d'excès, l'ancien conventionnel, Jean-Bon de Saint-André, se dirigeait avec des forces nombreuses contre le château de Schmittbourg qui servait d'asile aux brigands et le rasait. Les brigands établirent alors leur quartier général chez un fermier auquel Schinderhannes avait rendu jadis quelques services; mais leur audace causa leur perte; ayant dévalisé toute une cargaison de drap, ils se firent faire de beaux habits par les tailleurs du voisinage et donnèrent un grand bal à cette occasion dans le bois de Griebelschœd. La police retrouva facilement leurs traces, la plupart furent arrêtés; de soixante le nombre des compagnons du fameux bandit se trouva réduit à cinq. « Ce sera une bouchée de Jean-Bon », disaient avec un mauvais jeu de mots les paysans qui tremblaient jadis devant lui. Schinderhannes, traqué partout, fut enfin pris par la police qui, sans le reconnaître, le condamna à être incorporé dans un régiment autrichien. Mais ayant écrit imprudemment à sa maîtresse, il fut reconnu et livré aux autorités françaises; il eut à répondre sur cinquante-six chefs d'accusation; soixante-sept accusés étaient traduits devant le tribunal avec lui. Condamné à mort avec dix-neuf de ses complices, il fut exécuté le 21 nov. 1803. Ainsi finit la terrible bande du Rhin.

Vers la même époque le Brabant était le théâtre des méfaits d'un autre malfaiteur de haute volée. Picard, beau et élégant, avait d'abord vécu de fraudes au jeu et d'escroquerie. Après avoir habité Gand, Anvers et Bruxelles, il se rendit à Paris, où il se donnait pour un grand seigneur allemand. Le fameux munitionnaire Ouvrard l'invita à ses fêtes; mais un jour un aigrefin, lancé par le citoyen Cochon, préfet de police, découvrit qu'il n'était qu'un faussaire habile à fabriquer du papier-monnaie. On allait l'arrêter quand il fila aux Pays-Bas où il se mit à la tête d'une troupe de vagabonds. Il débuta par piller une riche maison de campagne des environs de Gand; quelques jours après, c'était le tour d'un capitaliste retiré près de Mons: le butin fut si considérable qu'il compta deux cents louis à chacun de ses hommes. Enfin, il attaquait en pleine ville d'Eupen la maison d'un agent de change. Pour le coup c'en était trop; de nombreuses brigades de gendarmerie furent envoyées dans la Meuse inférieure, et la bande se dispersa.

L'état de la France du moyen âge ne diffère guère, sous le rapport du brigandage, de celui de l'Allemagne. Quand Philippe-Auguste part pour la Terre-Sainte il décide que les soldats convaincus de brigandage recevront sur la tête une libation de poix bouillante, qu'ils seront couverts de plumes et abandonnés en cet état sur le premier rivage venu. A l'époque de la captivité du roi Jean, une brigade de surveillance fut instituée pour le maintien de l'ordre dans Paris; mais elle exploita la force dont elle disposait pour le pillage et la rapine; aussi le peuple créa-t-il pour désigner ces soldats le sobriquet de *brigands*, du nom d'une cotte d'armes, appelée *brigandine*, qu'ils portaient. La guerre de Cent ans vit les *tard-venus*, les *malandrins*, les *bandes blanches* ravager les campagnes; Duguesclin eut l'adresse de les détourner sur des contrées étrangères. Ils furent remplacés par les *trente mille diables* conduits par le bâtard de Bourbon et le bâtard d'Armagnac, les *écorcheurs* et les *retondeurs*. Si nous voulions achever l'histoire de tous ces auxiliaires embrigadés par le fanatisme politique ou religieux, qui exerçaient le pillage au son des *Te Deum* ou des chansons populaires, les *francs-museaux*, les *lipans*, les *guilleris*, les *fressuriers*, les *faucheurs*, il faudrait poursuivre jusqu'à nos jours, et le drame qui se dénouait en 1815 au pont d'Avignon en serait l'un des derniers épisodes.

Chemin faisant, nous rencontrerions plus d'une fois les bandits de grand'route. Henri IV se trouva un jour face à face avec l'un d'eux dans la forêt de Saint-Germain. L'attitude du roi effraya le malfaiteur, qui, interrogé sur sa profession, répondit qu'il était apothicaire: « Alors, mon ami, lui dit le Béarnais, si vous venez guetter les passants pour leur donner des clystères, vous serez mieux, ce me semble, près d'une rivière que dans un bois. » La cour des miracles, décrite par Victor Hugo, était au XVIe siècle l'asile d'un grand nombre de malfaiteurs; une de leurs bandes les plus redoutées était celle des *frères de la Samaritaine*, du nom de ce monument à carillon, situé sur le Pont-Neuf, qui était leur rendez-vous habituel. Leur chef, nommé Forestier, malgré de nombreux crimes, avait toujours réussi à se soustraire à la justice, quand il fut attaqué dans une auberge par le chien d'une fermière qu'il avait assassinée; il fut reconnu et rompu vif. A la même époque des déserteurs et des soldats congédiés formaient l'association des *rougets* et des *grisons*. Sous les ordres du sieur de la Chenaye ils furent longtemps la terreur des environs de Paris, et notamment de la forêt d'Orléans. Plus célèbres encore étaient à ce moment les trois frères Guilleri. Issus de bonne race, après avoir servi au temps de la Ligue, sous le duc de Mercœur, ils recrutèreut une troupe de voleurs avec laquelle ils parcoururent le Lyonnais, la Guyenne et la Saintonge, le Maine, l'Anjou, etc. Leur quartier général était un château qu'ils avaient bâti eux-mêmes à quelque distance de Nantes, dans la forêt de Machecoul. Le prévôt de Rouen ayant tenté de donner assaut, sept archers furent pris et pendus; le prévôt de Nantes fut plus heureux; il captura, en effet, deux des frères Guilleri, mais le plus jeune réussit à s'échapper; enfin, le gouverneur de Niort attaqua Machecoul avec deux pièces de grosse artillerie, et mit fin à cette horde de bandits.

La réputation des frères Guilleri devait être éclipsée au siècle suivant par celle de Cartouche et de Mandrin, les deux types de brigands les plus accomplis qu'ait produits la France: on vit paraître au procès de Cartouche trois cent soixante-six accusés dont cent trente-cinq femmes. Ces malfaiteurs célèbres méritent chacun un article spécial (V. CARTOUCHE et MANDRIN).

Sous la Révolution, en 1793 et dans les années suivantes, se formèrent de terribles associations de brigands connus sous le nom de *chauffeurs*. Ce nom, donné d'abord aux bandits qui brûlaient les pieds de leurs victimes pour les contraindre à révéler où étaient cachés leurs trésors, fut bientôt appliqué à toute espèce de scélérats. Les chauffeurs se montrèrent sur les rives du Rhin et dans le nord de la France, puis ils s'étendirent dans le centre et notamment dans l'Anjou, le Maine, le Berry, l'Orléanais et la Touraine. Pour la plupart ils occupaient dans la société une profession qui servait à masquer leur véritable métier; ils utilisaient pour le meurtre les indiscrétions et les confidences obtenues dans les conversations intimes. Leurs réunions avaient lieu dans les foires, dans les marchés, ou bien dans des cabarets et des bouges dont les propriétaires étaient souvent leurs complices. Pour dissimuler leur identité ils se barbouillaient le visage avec du noir de fumée et de la farine, quelques uns se couvraient la figure d'un masque, d'autres s'affublaient de l'habit blanc des gardes nationaux et se faisaient ouvrir les portes au nom de la loi. Enfin au XIXe siècle, c'est tout à fait par exception que l'on retrouve encore des bandes de brigands en France. Une des plus célèbres fut celle des *trabucayres* du Roussillon, qui se donnaient l'apparence de combattre pour don Carlos afin de piller et dévaster la Catalogne. Leurs chefs, arrêtés en 1846, furent condamnés à la peine capitale; une douzaine d'autres aux travaux forcés.

L'Angleterre eut aussi ses bandits. Au XIe siècle, sous Guillaume le Conquérant et ses quatre successeurs, nombre de Saxons refusèrent de reconnaître l'autorité des Normands, se réfugièrent dans les montagnes du Nor-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

thumberland, et formèrent un corps de bandits nommés *outlaws*. Les exploits de Robin Hood sont restés légendaires. Archers très adroits, ils vivaient de meurtre et de rapine. Henri II leur fit une guerre acharnée ; enfin, ils rentrèrent dans les villes et formèrent à Londres un quartier particulier où ils vécurent en corporation jusqu'à la révolution de 1688. Nous devons mentionner encore au XVIIIe siècle le fameux Jack Sheppard, le rival de Cartouche, qui remplit Londres du bruit de ses exploits.

En Italie, le brigandage prend dès l'origine une couleur politique qu'il a toujours gardée : « Vers 1550, dit Stendhal, les habitants des Etats du pape se souvenaient encore des Républiques italiennes, des mœurs qu'elles avaient établies et de l'usage où chacun était de défendre ses droits par tous les moyens. Les mécontents se réfugièrent dans les bois ; pour vivre il fallait voler ; ils occupèrent toute la ligne de montagnes qui s'étend d'Ancône à Terracine. Ils se glorifiaient de combattre le gouvernement méprisé qui pesait sur les citoyens. Ils regardaient leur métier comme le plus honorable de tous, et ce qu'il y a de singulier et de bien caractéristique, c'est que ce peuple rempli de finesse et d'élan, qu'ils rançonnaient, applaudissait à leur valeur. Le jeune paysan qui se faisait brigand était bien plus estimé des jeunes filles que celui qui se vendait au pape pour se faire soldat. Leur vie aventureuse plaisait à l'imagination italienne. »

Ce fléau du brigandage a persisté en Italie jusqu'à nos jours. Il n'avait guère diminué à l'époque des campagnes de Bonaparte, et l'une des plus jolies lettres de Paul-Louis Courier raconte précisément les craintes qu'il éprouva dans une maison de pseudo-brigands. En temps de révolution le brigandage prend des proportions gigantesques ; le brigand est toujours du côté du trône et de l'autel, qui acceptent sans scrupule cette étrange alliance. Les années les plus fameuses dans l'histoire du brigandage sont les années de réaction politique 1799, 1805, 1821, 1848, 1862. Les prêtres et les moines ne se font pas faute de prêcher la révolte aux brigands et de leur distribuer des médailles qui doivent les rendre invulnérables, ou, si par hasard ils sont tués, leur servent de contremarque pour le ciel.

De tous les bandits italiens, aucun ne peut rivaliser en popularité avec Fra Diavolo. La musique d'Auber et les romans d'Alexandre Dumas l'ont rendu presque illustre. Dans l'opéra-comique, c'est un homme élégant, spirituel et galant ; s'il vole quelques diamants, c'est presque en gentilhomme ; s'il dévalise quelques voyageurs, ce sont des Anglais, et des Anglais de fantaisie, dont les plaintes sont si burlesques qu'on serait fâché de les voir échapper. La ballade sonne comme un chant de triomphe :

Voyez sur cette roche
Ce brave à l'air fier et hardi, etc.

Est-il utile de dire que dans cette figure maquillée pour la scène, rien ne se retrouve du féroce bandit des Calabres ? Alexandre Dumas, dans son roman de *San Felice*, a esquissé du fameux chef un portrait qui, pour sembler à première vue plus authentique, n'est guère moins fantaisiste que celui de Scribe. Dans la réalité, esprit, galanterie, fierté et mélancolie, tout cela disparaît pour faire place à la perversité, à la violence et à la cruauté. Né en 1780 à Itri, dans la maison d'un pauvre fabricant de bas, il s'enfuit du logis paternel à l'âge de quinze ans ; il devint le gardien de l'âne porteur des provisions d'un couvent de franciscains, mais il n'y resta pas longtemps. Un beau jour, il partit avec l'âne et avec la somme d'argent destinée à pourvoir pour une semaine aux besoins de la communauté. Il gagna la montagne où les guerres étrangères et les discordes intestines avaient multiplié le nombre des gens sans aveu, des pillards et des meurtriers. Son érudition lui valut d'être chargé de toutes les lettres de menaces envoyées par les brigands aux fermiers et aux propriétaires avoisinants, aussi ses compagnons le surnommèrent-ils *frère Michel (Fra Michele)*, nom que les paysans changèrent en celui de *frère diable (Fra Diavolo)*. Il perfectionna fort l'institution quasi nationale du brigandage. Sa bande, au lieu de se retirer l'hiver dans les villages et d'y fraterniser avec les paysans, vivait à l'écart, frappant avec impartialité patriotes et *forestiere*. Ces manières soulevèrent contre lui une réprobation unanime, dont le seul effet fut d'ouvrir à son audace un champ plus vaste. C'était en 1793. La cour de Naples, enhardie par la présence de la flotte de Nelson, avait voulu secouer le joug des Français ; mais Championnet, forcé d'évacuer Naples, reprenait l'avantage en rase campagne, battait Mack et s'avançait de nouveau sur Naples. Le roi s'enfuyait, laissant derrière lui son conseiller, le cardinal Ruffo, qui appelait à son aide Fra Diavolo, auquel il décernait le brevet de colonel, et sa troupe de bandits. Mais après s'être signalés aussi bien par leurs horribles excès à l'intérieur de la ville que par les supplices affreux infligés aux prisonniers, les brigands se défendirent avec un certain courage sans réussir toutefois à empêcher la reprise de la place le 23 janv. 1799. Bientôt le Directoire ayant disgracié et emprisonné Championnet, le cardinal Ruffo se joignit à Fra Diavolo, parcourant en personne les Calabres et appelant aux armes ces populations fanatiques. Ces hordes prirent successivement Monteleone, Cozenza et Altamura, où elles se signalèrent par leur férocité. Le débarquement des Russes et la retraite des Français ayant laissé Naples libre, les bandits y entrèrent le 20 mai et, sur l'instigation de la reine Caroline et de l'amiral Nelson, s'y conduisirent comme de véritables cannibales. La reine reçut elle-même Fra Diavolo et lui fit une pension de trois mille six cents ducats (43,000 fr.) sur le Trésor public ; en même temps elle lui accordait un fief dépendant de l'ordre des Chartreux. Pendant quatre ans, le brigand vécut grassement à l'ombre du trône et de l'autel. Enfin, Napoléon plaça son frère Joseph à la tête du royaume des Deux-Siciles. Fra Diavolo rejoignit la cour en Sicile ; d'accord avec Sydney Smith il tenta d'organiser un soulèvement contre les Français. Mais Masséna, arrivant avec quinze mille hommes, détruisit ces bandes, s'empara de leur chef, le fit juger et pendre le 10 nov. 1806 sur la place du Marché à Naples.

Tout ne fut pas fini pourtant. En 1812, Pietro il Calabrese prenait le titre d'empereur des montagnes, roi des forêts, protecteur des conscrits et médiateur de la grande route de Florence à Naples. Les années 1824 et 1825 furent le théâtre des exploits des *mal vivants* ; leur chef, nommé Gasparoni, était encore, en 1866, au bagne de Civita-Castellana où il offrait aux visiteurs, en guise de souvenir, la liste manuscrite de ses homicides au nombre de cent vingt-sept. La guerre acharnée que Napoléon fit aux brigands parut enrayer le mal ; mais il y a là des mœurs si invétérées, des sentiments et des idées si profondément enfoncés dans le cœur et l'esprit des habitants, qu'à la moindre occasion on voit reparaître le brigandage sous couleur de politique. En 1841 et 1843, nombre de proscrits politiques rejoignent dans les Abruzzes, la Calabre, la Romagne et les Marches, les pires aventuriers ; leurs forces s'accroissent encore à la suite des troubles de 1848 et 1849, de façon qu'en certaines régions ils deviennent les véritables maîtres du pays. Rien n'y fait : ni l'état de siège, ni la présence des troupes autrichiennes. Commandés par un certain Bellino (vulgairement appelé *Il Passatore*), ils entreprennent de véritables campagnes de guerillas contre la force armée ; ils lèvent des contributions sur les villages et les villes du voisinage.

En 1861, après la prise de Gaète, se formèrent dans plusieurs provinces de l'ancien royaume de Naples des bandes de Bourboniens. François II, s'imaginant qu'ils étaient prêts à faire la guerre de partisans en sa faveur, octroya à leurs chefs improvisés des brevets de généraux. Leur nombre augmenta à la suite du licenciement de l'armée napolitaine. Des comités royalistes leur faisaient parvenir en secret des armes, des uniformes et de l'argent

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aussi compta-t-on parmi leurs chefs, à côté de galériens évadés tels que Crocco et la Gala, des officiers légitimistes comme Borgès et Tristany. Mais loin d'agir à la façon d'insurgés, ces hordes indisciplinées excitèrent bientôt la terreur générale par leurs violences et leurs déprédations ; ils rançonnaient les voyageurs, pillaient les fermes et fusillaient les prisonniers. La ville d'Avellino, envahie par eux en plein jour, fut le théâtre d'horribles massacres, aussi le gouvernement italien sévit-il avec énergie. Dans les années 1861 à 1863 il y eut huit mille brigands tués ou arrêtés dans le Napolitain. Les généraux Cialdini et La Marmora organisèrent des colonnes mobiles qui les traquèrent dans leurs repaires. Des tribunaux militaires furent organisés, et en 1864 les derniers chefs firent leur soumission.

S'il subsiste aujourd'hui des brigands en Italie, ce n'est plus du moins qu'à l'état d'exception. On n'en pourrait pas dire autant de la Sicile. Jadis les choses en étaient venues au point que le prince de Villafranca, guidé par des considérations de police, s'était déclaré leur protecteur et les traitait avec beaucoup d'égards. A l'heure actuelle, les chemins sont peu sûrs, et les histoires de voyageurs dévalisés y sont fréquentes.

L'Espagne est, au même degré au moins que l'Italie, la terre classique des brigands. Tout y vient, en effet, à leur secours ; la nature non moins que la société, les montagnes escarpées aussi bien que l'ignorance et la superstition des habitants ; la rareté et le mauvais état des routes comme la faiblesse du gouvernement et des traditions bien des fois séculaires. Dion nous rapporte que sous Auguste un brigand nommé Corocotta jetait la terreur en Espagne. L'empereur, irrité, promit un million de sesterces à quiconque le lui amènerait ; Corocotta saisit cette occasion pour solliciter son pardon ; il eut l'audace de se présenter lui-même à l'empereur, qui lui fit délivrer la récompense promise. Plus tard, les longues luttes soutenues contre les Maures et les habitudes de la guerre de partisans développèrent le brigandage. Plus d'un chef de bande d'ailleurs se piquait de joindre à la rapacité du voleur la galanterie du chevalier. Tel était le célèbre José Maria. Mérimée en trace le portrait suivant dans une de ses lettres datée de 1841 : « L'homme dont on parle le plus de Madrid à Séville et de Séville à Malaga est le fameux José-Maria, surnommé le Matinal ; beau, brave, courtois autant qu'un voleur peut l'être, tel est le lion des deux Castilles et de l'Andalousie. S'il arrête une diligence, il donne la main aux dames pour descendre et prend soin qu'elles soient commodément assises à l'ombre, car c'est de jour que se font la plupart de ses exploits. Jamais un juron, jamais un mot grossier ; au contraire, presque toujours des égards respectueux et une politesse qui ne se dément jamais. Ôte-t-il une bague de la main d'une femme : « Ah ! madame, dit-il, une si belle main n'a pas besoin d'ornement. » Et, tout en faisant glisser la bague hors du doigt, il baise la main d'un air à faire croire, suivant l'expression d'une dame espagnole, que le baiser a pour lui plus de prix que la bague. On m'a ajouté qu'il laisse toujours aux voyageurs assez d'argent pour arriver à la ville la plus proche et que jamais il n'a refusé à personne la permission de garder un bijou que des souvenirs rendaient précieux. Son linge est toujours éclatant de blancheur et ses mains feraient honneur à un élégant de Londres ou de Paris. » En 1854, à l'occasion de la victoire de l'Union libérale, le maréchal O'Donnell accorda une amnistie générale dont le célèbre bandit voulut bien profiter. Le gouvernement lui accorda une pension de deux réaux par jour ; il accepta le poste d'*escopetero*, il fut chargé d'escorter les diligences qu'il dévalisait jadis. Ses anciens compagnons le laissèrent longtemps tranquille ; mais un jour quelques bandits plus déterminés ayant attaqué la diligence de Séville, José-Maria les harangua et leur persuadait déjà de se retirer quand le chef des voleurs, un bohémien, lui tira un coup de fusil à bout portant et le tua.

Vers le même temps, une curieuse aventure de brigands arrivait au général Prim. La diligence de Saint-Sébastien à Madrid fut arrêtée (en 1856) par une quinzaine de brigands qui dépouillèrent Prim malgré sa fureur. Mais ils prirent une caisse de cigares dont un ministre américain venait de faire cadeau au général. Celui-ci raconta sa mésaventure à la police en laissant dans chaque ville un spécimen de ces cigares, et comme il n'en existait pas d'autres de cette provenance en Espagne, on arrêta tous les individus qui en fumaient et on retrouva ainsi les dévaliseurs du coche. Aujourd'hui encore, les brigands subsistent en Espagne. L'homme qui, avec un fusil pour seul compagnon, se sent assez audacieux pour entrer en lutte avec la société tout entière, est l'objet d'une certaine sympathie ; les discordes civiles et les révolutions périodiques lui prêtent encore l'excuse de sentiments politiques. Récemment, les journaux racontaient l'exploit d'une bande de brigands qui avaient arrêté et pillé un train de voyageurs en Catalogne.

La Hongrie eut aussi son brigand célèbre en la personne de Rosa Chandor. Né sur les bords de la Thisza, il excella de bonne heure à tous les exercices du corps, mais, tombé amoureux de la fille d'un grand seigneur voisin, il fut surpris à un rendez-vous par celui-ci, qui le fit publiquement battre de verges. Altéré de vengeance, il s'enfuit dans les Karpates où il recruta une troupe de bandits. Avisé un jour que le gouverneur de la province où se trouvait le comte Etienne venait d'être changé, il osa, au milieu d'un bal, se présenter chez celui-ci en grand uniforme, accompagné d'une escorte de soldats, et, l'accusant de conspirer contre l'Etat, il le fit fustiger par ses propres laquais en présence de ses invités, puis se fit connaître et s'enfuit. Cet exploit fonda sa réputation ; à partir de ce moment, il multiplia ses entreprises, se posant en défenseur des petits contre les grands, établissant une sorte de juridiction occulte dont les arrêts s'accomplissaient en pleine nuit. Un jour, il condamna l'archevêque primat de Hongrie à payer la somme de vingt mille florins, l'avertissant qu'au bout de quinze jours il exécuterait la sentence. L'archevêque n'en tint nul compte ; qu'avait-il à craindre dans un palais, au milieu d'une grande ville ? Le délai se passa sans rien d'extraordinaire, quand le primat reçut la visite de l'évêque de Szasvaros. Il donna en son honneur un grand dîner auquel il invita le général commandant la place. A la fin du repas, tous les convives étaient endormis, sauf l'archevêque et l'évêque. Alors ce dernier, qui n'était autre que Chandor, le pistolet au poing, força l'archevêque à lui compter les vingt mille florins et à l'accompagner en carrosse jusqu'aux portes de la ville pour les faire ouvrir. Cette audacieuse aventure porta la renommée de Chandor à son comble. Mais, en 1848, au moment où éclata la révolution hongroise, il écrivit à la Diète nationale, sollicitant sa réhabilitation et offrant d'amener à la patrie un régiment de cavalerie entretenu à ses frais. La Diète consentit à oublier les griefs du passé ; Chandor, nommé colonel, accourut à la tête de son régiment, et succomba en héros à la bataille de Segesvár, en Transylvanie, aux côtés du général Bem.

La Grèce était également regardée jusqu'à ces dernières années comme un des asiles favoris des brigands. Les histoires de bandits arrêtant et détroussant les riches voyageurs, et ne les relâchant qu'après paiement d'une forte rançon, leur coupant au besoin le nez ou l'oreille pour hâter la rentrée des fonds, n'étaient malheureusement que trop conformes à la réalité. La scandaleuse affaire de Marathon étala, peu après l'affranchissement du pays, la plaie aux yeux de l'Europe. Le brigandage était devenu une industrie lucrative ; plus d'un aventurier se retirait des affaires après fortune faite pour aller en jouir tranquillement dans quelque lieu éloigné du théâtre de ses exploits. Ces mœurs, qu'About a spirituellement retracées dans son *Roi des montagnes*, n'existent plus aujour-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'hui qu'à l'état de souvenir. Grâce à une série de mesures énergiques, la Grèce a réussi en quinze ans à se délivrer radicalement du fléau.

En France même il est une région qui n'a rien à envier à l'Italie, ni à l'Espagne sous le rapport du brigandage : c'est la Corse. *Brigandage* n'est peut-être pas ici le mot exact ; *banditisme* est plus juste. Le bandit est un homme hors la loi, un véritable *outlaw*, mais il n'est pas un criminel ordinaire ; il n'est pas non plus un voleur. Le banditisme résulte des mœurs corses ; c'est une conséquence de ces vendettas, de ces vengeances particulières qui se transmettent comme un héritage de famille et auxquelles le point d'honneur corse exige qu'il soit donné satisfaction. Mais la vendetta n'étant pas admise par le code pénal, il ne reste au bandit que la ressource de « *se* mettre à la campagne » ou, comme on dit encore, de « prendre le maquis ». Le maquis, c'est le fourré d'arbustes verts, de lentisques, d'arbousiers, de myrtes, de cystes, qui couvrent l'île d'un inextricable manteau. Il est aisé de s'y cacher de ses ennemis ; il serait moins aisé d'y subsister sans le secours des parents ou des amis qui apportent des vivres.

L'esprit qui domine en Corse, c'est l'esprit de clan : mode de groupement qu'on retrouve dans les pays de montagnes, en Albanie, en Kabylie, en un mot partout ou le pouvoir central n'est pas assez fort pour imposer des lois. L'homme n'ayant aucune protection légale à espérer s'associe à ses parents, de façon à former un clan. La justice sociale n'existant qu'à l'état théorique, le Corse a pris l'habitude de se faire justice lui-même ; il met son point d'honneur à poursuivre par tous les moyens le châtiment de l'injure. Le Corse professe envers celui qui tue pour se faire justice une opinion analogue à celle que nous avons sur le continent pour celui qui a tué en duel ; nul ne le blâme ; le dévouement de son clan lui est acquis, et tous se liguent pour le soustraire à l'action des tribunaux. Toute la population de l'île se fait complice des bandits pour les nourrir, les cacher, les préserver des gendarmes ; leur refuser un asile, du pain, de la poudre, est une mauvaise action au point de vue de la conscience corse. On a pu voir, en 1886, un maire sommer, — sans succès d'ailleurs, — des gendarmes de relâcher un bandit qu'ils venaient d'arrêter ; la commune de Ciamanacce a été jusqu'à voter une pension annuelle de 1,400 fr. à son maire qui, ayant tué un ennemi, s'était réfugié dans la montagne.

Combien y a-t-il de bandits en Corse? On évaluait, en 1887, leur nombre à près de six cents. Il est nécessaire de se rappeler, pour s'expliquer ce chiffre élevé, que quand la vendetta est déclarée tous les proches parents y sont exposés et doivent, sous peine de mort, se mettre en campagne. En 1885, un Rocchini ayant tué le chien d'un Taffani, les deux familles entrèrent en lutte, et au bout de dix-huit mois on comptait de part et d'autre sept morts, quatre blessés et plusieurs personnes menacées. Les bandits constituent donc une puissance occulte à laquelle la Corse obéit bien plus qu'aux représentants de la loi ; en 1885, le bandit Poli ayant mis en interdit le service postal du canton de Prunelli, les facteurs ruraux cessèrent aussitôt leur service : ils avaient la certitude de recevoir une balle s'ils désobéissaient. Le bandit se transforme en régulateur social ; vous nourrissez, payez et protégez un bandit, et il se charge de forcer à payer vos débiteurs trop lents, de vous procurer des délais vis-à-vis de vos créanciers, de démontrer à quiconque est en contestation avec vous pour une propriété, que le droit est de votre côté, que sais-je encore? ses arguments sont irrésistibles. Les frères Bellacoscia sont les véritables rois de la montagne corse ; condamnés à mort trois ou quatre fois, ils vivent dans la gorge de Pentica, au milieu de leurs troupeaux, entourés de leurs familles, redoutés de leurs voisins, rançonnant les communes, aussi libres que des souverains dans leurs Etats. La gendarmerie, malgré de multiples expéditions, n'a jamais réussi à mettre la main sur eux.

Les Corses soutiennent par amour-propre national que les bandits sont désintéressés et chevaleresques pour tout ce qui ne touche pas à leurs querelles personnelles. Il est exact en effet qu'ils ne font pas du banditisme une industrie à la façon des brigands grecs. Aussi les étrangers n'ont-ils guère à en souffrir ; mais il est non moins certain que le bandit rançonne toute la population du voisinage ; il force les propriétaires, sous peine de mort, à lui fournir des vivres ; il connaît le jour de paye du maître d'école et du curé et vient partager avec eux. Citons un fait typique : en novembre 1886, à huit heures du soir, au moment où une trentaine d'étrangers étaient à table, trois bandits entraient à l'hôtel d'Ajaccio, et le pistolet au poing sommaient la patronne de leur remettre aussitôt 3,000 fr. Quelle différence y a-t-il en vérité entre ces actes de banditisme et des actes de brigandage? De tels faits sont une honte pour un département français. La seule excuse que l'on ait pu avoir jusqu'ici pour ne pas les réprimer, c'est qu'ils étaient inconnus, les journaux de l'île gardant là-dessus un silence religieux. Mais, depuis 1887, le gouvernement s'est décidé à agir avec la plus grande énergie ; en un an, on a plus fait pour la répression du banditisme que dans les dix années précédentes, et il est permis d'espérer qu'à bref délai le mal sera complètement extirpé. D. B.

Bibl. : Lyonnois, *Histoire générale et inventaire des larrons*, 1709, 2 vol. in-8. — Gracieux Faure, *le Banditisme en Corse*, 1858, in-8. — Macfarlane, *Aventures et exploits des bandits et brigands de tous les pays du monde*, 1834, trad. Defauconpret. — Auberive, *les Bandits célèbres du* XVII*e siècle*, 1858, in-12. — Gauthier, *les Bandits justiciers des Alpes-Maritimes*, 1870, in-12. — Pierre Masi, *le Brigandage dans les Etats Pontificaux*, 1867, in-8. — Dubarry, *le Brigandage en Italie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1875, in-32. — Alhoy, *les Brigands et Bandits célèbres*, 1845, in-8. — *Les Brigands celebres :* Cartouche, Mandrin, Fra Diavolo, Schinderhannes, Jose-Maria, Rosa Chandor, 1866, in-32. — Marc Monnier, *Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale*, 1862, in-12. — Adrien Paul, *les Mal-vivants ou le brigandage moderne en Italie*, 1866, in-12. — Phil. Audebrand, *Schinderhannes et les bandits du Rhin*, 1863, in-12. — David et Vincent, *Histoire anecdotique des principaux bandits de l'Italie*, 1859, in-12. — Carré de Busserolle, *les Chauffeurs en Touraine*, 1881, in-12. — De la Vallobera, *les Trabucayres en Roussillon*, 1884, in-12. — Paul Bourde, *en Corse*, 1887, in 12.

BRIGANDAGE d'Ephèse (V. Ephèse [Conciles d']).

BRIGANDINE. Corselet fait de petites lames métalliques disposées comme les tuiles d'un toit ou les écailles d'un poisson, et fixées sur une solide étoffe matelassée ou sur cuir, par des petits rivets ou des crochets. Pour les princes, la matelassure était en satin. La brigandine ou brigantine a été en usage pour l'armement des archers à cheval, des coustilliers, des francs-archers et des milices de Louis XI. On nommait brigandiniers certaines troupes qui portaient la brigandine. Au temps de la ligue du Bien public, les Bourguignons portaient presque tous la brigandine.

BRIGANTES. Le plus puissant des peuples de la Grande-Bretagne au temps de l'invasion romaine. Ils occupaient tout le N. de l'Angleterre actuelle, d'une mer à l'autre (comtés d'York, Durham, Westmoreland, Cumberland, Northumberland et Lancastre). Leur capitale était Eboracum (York). Ils avaient même occupé la pointe S.-E. de l'Irlande (comté de Wexford). Bien que réunis sous un roi, ils se divisaient en peuplades différentes. Ils furent conquis par Agricola. A.-M. B.

BRIGANTI (Filippo), économiste italien, né à Gallipoli en 1725, mort en 1804. Fils d'un savant jurisconsulte, auteur d'un assez célèbre *Praticien criminaliste*, il abandonna pour le barreau la carrière militaire, qu'il avait d'abord embrassée ; son temps semble, dès lors, s'être partagé entre l'économie politique et la poésie, partage dont la poésie, du moins, s'est bien vengée : *Esame analatico del sistema legale* (Naples, 1777, in-4) ;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Esame economico del sistema civile (1770, in-8); *Mémoire sur l'éloquence du barreau; Mémoire pour la défense de Beccaria; le Quattro Stagioni, canzonette* (1795); *Frammenti lirici de' fasti greci e romani* (Lecce, 1797); *Œuvres posthumes,* publiées par le marquis de Tommaseo (Gallipoli). R. G.

BIBL.: Marquis de TOMMASEO, *Elogio storico di Filippo Briganti* (en tête des *Œuvres posthumes*).

BRIGANTIN (Mar.). Le brigantin fut d'abord un petit navire de la famille des galères, ponté, ne gréant qu'une seule voile, ayant huit à seize bancs à un seul rameur; leurs rames étaient longues et minces. Ces navires légers et rapides furent très employés dans la Méditerranée surtout par les forbans turcs; telle est probablement l'origine de leur nom. Les Vénitiens en possèdèrent aussi armant deux rames par banc. A la fin du XVIIe siècle, on nomma brigantins des navires à voiles, petits et rapides, pouvant rendre dans l'Océan les mêmes services que ceux à rames de la Méditerranée. Ils portèrent à l'avant: un mât carré avec basse voile, hunier, perroquet volant, et deux focs; à l'arrière: un mât carré sans basse voile, celle-ci étant remplacée par une voile aurique enverguée sur corne et pouvant s'amener. Les voiles de l'arrière avaient moins d'envergure que celles de l'avant. Ce type de navire a donné son nom à la voile aurique qui la caractérise: brigantine; il a été remplacé par le brig ou brick, navire analogue mais plus grand. E. C.

BRIGANTINE. Voile aurique, de forme trapézoïdale enverguée sur la corne d'artimon ou corne de brigantine et se bordant à l'extrémité du gui. Sa ralingue de chute avant est maintenue contre le mât par des cercles en bois ou en fer. Elle porte de chaque côté un certain nombre de cargues destinées à la relever le long de la corne et du

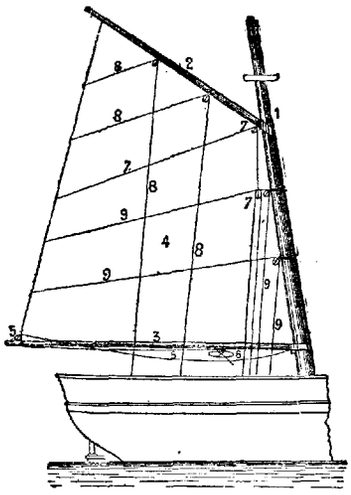

Brigantine. — 1, Mât d'artimon; 2, corne de brigantine; 3, gui; 4, brigantine; 5, écoute de brigantine; 6, taquet pour le tournage de l'écoute; 7, étrangloir; 8, cargues hautes; 9, cargues basses.

mât d'artimon lorsqu'elle ne doit pas servir. L'une de ces cargues, ramenant la voile à l'intersection de la corne et du mât, prend le nom d'étrangloir; les autres se divisant en cargues hautes ou basses, selon qu'elles sont au-dessus ou au-dessous de l'étrangloir. Le rôle de la brigantine est très important, car sa position à l'extrémité arrière du navire et sa faible inclinaison sur le plan longitudinal rendent très fort le couple d'évolution qu'elle engendre et qui tend à faire venir le navire dans le vent. Aussi, dès que la brise augmente est-on obligé de se débarrasser de cette voile pour que le navire ne devienne pas trop ardent et puisse toujours gouverner. C'est aussi pour cette raison qu'il faut carguer la brigantine dès qu'on se voit menacé par un grain. Cette opération est très pénible, lorsque la brise est fraîche et qu'on ne dispose que d'un faible équipage, ce qui est le cas des navires de commerce et des transports. Sur ces bâtiments la brigantine n'est pas enverguée sur la corne, mais sa ralingue porte des crampes en fer qui coulissent sur un petit chemin de fer fixé sous la corne; on peut donc facilement ramener toute la partie supérieure de la brigantine contre le mât, avant de la carguer. Sur les petits navires dont la brigantine est souvent la voile principale, c'est en amenant la corne qu'on supprime son action. Lorsque le temps ne permet pas de porter la brigantine, on la remplace par l'artimon. E. C.

BRIGGS (Henry), mathématicien anglais, né en 1556 à Warley Wood (Yorkshire), mort le 26 janv. 1631 à Oxford. Admis en 1579 à l'Université de Cambridge, il s'y distingua assez pour que le chevalier Gresham, fondateur (1569) du collège de ce nom, à Londres, lui donnât la chaire de géométrie. Il se consacra surtout au calcul de tables pour l'astronomie et la navigation et en publia diverses en 1602, 1606, 1616. Dès qu'il connut l'invention des logarithmes par Napier, il entra en relations avec lui, fit deux voyages à Edimbourg, et discuta le projet de calculer des tables, en adoptant 10 pour la base du système. La mort de Napier (1617) lui laissa toute la charge et toute la gloire de l'entreprise. Dès 1618, il publiait sa *Logarithmorum chilias prima,* avec 14 décimales pour les 1,000 premiers nombres. En 1624, paraissait son *Arithmetica logarithmica,* donnant, avec le même nombre de décimales, les logarithmes des nombres naturels de 1 à 20,000 et de 90,000 à 100,000. Il dirigeait sept collaborateurs, dont l'un, Ed. Gunther, son collègue à Gresham-College, mort en 1626, publiait, dès 1620, une table de logarithmes des sinus et tangentes pour tous les degrés et minutes du quart de cercle; c'est à un autre, Henri Gellibrand, que Briggs, mourant à la tâche, laissait l'achèvement du travail commencé, logarithmes des sinus et tangentes avec 14 décimales pour chaque centième de degré du quart de cercle (de plus les sinus naturels avec 15 décimales, les tangentes et sécantes avec 10). Ces tables parurent en 1633, à la suite d'un ouvrage intitulé *Trigonometria britannica,* à Gouda (Hollande), par les soins d'Adrien Vlacq qui, en 1628, avait déjà réimprimé, en les complétant à 10 décimales pour les chiliades manquantes, les tables de Briggs et celles de Gunther. — L'introduction de l'*Arithmetica logarithmica* de Briggs est remarquable par les nombreuses idées qui s'y trouvent en germe, et elle prouve suffisamment que le puissant calculateur aurait pu jouer un rôle important comme théoricien. On doit d'ailleurs lui attribuer une bonne partie au moins de la *Trigonometria* parue sous le nom de Gellibrand. P. TANNERY.

BRIGGS (William), médecin anglais, né à Norwich en 1642, mort à Town-Malling (Kent) le 4 sept. 1704. Il étudia à Cambridge, puis à Montpellier sous Vieussens, obtint, en 1682, la direction de l'hôpital Saint-Thomas, de Londres, puis devint le médecin du roi Guillaume. Il fit sur la structure de l'œil et la théorie de la vision des recherches qui lui valurent l'estime de Newton: *Ophthalmographia, sive oculi ejusque partium descriptio anatomica* (Cambridge, 1676, in-12); *edit. alt. cui accessit nova visionis Theoria* (Londres, 1685, in-12; Leyde, 1886, in-12, et autres édit.). Dr L. HN.

BRIGGS (Henry PERRONET), peintre d'histoire et portraitiste anglais, né à Walworth en 1791, mort à Londres le 18 janv 1844. Destiné par son père au commerce, il s'adonna de bonne heure à l'art pour lequel il se sentait une vocation invincible. Il entra à l'Académie royale en 1811, en qualité d'étudiant. En 1813, il se rendit à Cambridge où il exécuta beaucoup de portraits. Ses meilleurs tableaux sont les suivants: *Othello et Desdémone, lord Wake of Cottingham, Première entrevue entre les Espagnols et les Péruviens* (à la National Gallery), *Scènes*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Shakespeare, George III et le comte Howe. A partir de 1832, époque à laquelle il fut élu membre de la Royal Academy, il ne fit que des portraits. Ses tableaux sont bien construits, avec des figures en général très expressives, mais les chairs sont mal rendues et le coloris est mauvais.

BRIGHAM-YOUNG, successeur de Joseph Smith dans les fonctions religieuses et civiles de président des Mormons, né à Whittingham (Vermont, E.-U.) en 1801, mort à Salt Lake City en 1877. Brigham-Young reçut dans son enfance l'instruction élémentaire d'une école de village et exerça plus tard le métier de peintre vitrier. Par sa famille, il se rattachait à la communion des baptistes. Mais il se convertit au mormonisme en 1831, quelque temps après l'arrivée des « saints des derniers jours » à Kirtland (Ohio). Il se rendit alors à la *nouvelle Jérusalem*, où il contribua puissamment avec Smith et Sidney Rigdon à organiser la société naissante sur un type sacerdotal et ecclésiastique, au milieu des difficultés de premier établissement et de l'hostilité des anciens colons. Les talents et l'énergie déployés dans ces circonstances par Brigham-Young furent bientôt récompensés. Il devint l'un des *douze apôtres* (1835) et fut, peu de temps après, élu leur président. Cependant, l'inimitié croissante des habitants de l'Ohio força les Mormons à quitter Kirtland. Accueillis favorablement dans l'Illinois, ils y bâtirent la ville de Nauvoo (1841). Mais là, de nouveaux malheurs les attendaient ; les luttes intestines déchirèrent la colonie. Joseph Smith et son frère Hiram furent tués par le peuple dans une émeute (1844). C'est dans ces conjonctures que Brigham-Young fut élu aux fonctions de prophète et de grand-prêtre de la jeune communauté. L'année suivante, l'Etat d'Illinois abrogea la charte octroyée aux fugitifs. Les Mormons, attaqués peu de temps après dans leur capitale par la population en armes, n'eurent d'autre ressource que d'abandonner encore une fois l'établissement qu'ils avaient fondé au prix de fatigues et de peines inouïes. Brigham-Young résolut alors de créer à son peuple une patrie dans une région séparée de la civilisation chrétienne par des obstacles naturels presque insurmontables. Au commencement de 1846, il quitta Nauvoo avec près de quinze mille émigrants (hommes, femmes et enfants) et les conduisit, en caravanes successives, à la découverte de la *Terre promise*, à travers les immenses plaines du bassin du Mississippi et du Missouri, malgré les plus dures privations et les intempéries d'un hiver rigoureux. Le 24 juil. 1847, les « Saints » arrivèrent dans la région des lacs située entre les monts Wahsatch et la sierra Nevada. A quelques milles du grand lac Salé, sur un cours d'eau que l'on appela Jourdain, par allusion aux faits de l'histoire juive, s'éleva en peu de temps une ville dont le développement fut favorisé par les immigrations incessantes de nombreux convertis arrivant de tous les pays de l'Amérique et de l'Europe septentrionale. Là se trouvait en effet le temple, la clef de voûte de cette théocratie moderne, le sanctuaire de la nouvelle Sion.

Non content d'avoir continué l'œuvre commencée par Joseph Smith dans le domaine religieux, Brigham-Young voulut constituer le pays des Mormons en Etat indépendant, faisant partie de la Fédération américaine au même titre que les autres Etats de l'Union. Il désigna un immense territoire s'étendant à plus de 150 milles au N. et 350 milles au S. de la ville du Lac-Salé, comme formant la juridiction du nouvel Etat, auquel il donna le nom de Deseret, mot d'origine révélée signifiant le pays de la mouche à miel *(the land of the honey-bee)* (1849). Le congrès de Washington, par décret du 9 sept. 1850, se prononça énergiquement contre la conception politique du Deseret, mais il donna une existence légale à la colonie des Mormons sous le nom de *Territoire d'Utah*, avec Brigham-Young pour gouverneur (1851). Les rapports entre Washington et Utah furent très tendus. Non seulement les Mormons ne tenaient aucun compte des lois fédérales, mais ils interdisaient le séjour de leur territoire aux délégués du pouvoir central. En outre, la distance, les institutions théocratiques, la sanction solennellement donnée par Brigham-Young à la polygamie (1852), le souvenir des persécutions endurées au milieu de populations hostiles, tout contribuait à isoler les nouveaux Saints et à les séparer des autres communions chrétiennes. L'esprit étroit qui régnait dans les conseils de leurs directeurs religieux et politiques se traduisait au dehors par une grande exaspération contre ceux qu'on appelait les *païens*. Dans ces circonstances, le colonel Steptoe crut prudent de renoncer au périlleux honneur de remplacer Brigham-Young dans les fonctions de gouverneur de l'Utah, malgré la décision du congrès (1855).

Cependant, le particularisme mormon s'affirmait de jour en jour davantage, quelquefois par des actes d'un fanatisme farouche. C'est ainsi que cent vingt émigrants, traversant la région des lacs pour se rendre en Californie, furent massacrés par les Indiens *(mountain-meadow-massacre)*, à l'instigation de l'évêque mormon Lee, uniquement parce qu'ils lui semblaient suspects (1857). Brigham-Young jugea que le moment était propice de rompre définitivement le lien fédéral avec Washington. En conséquence, les Mormons refusèrent de reconnaître la nomination d'Alfred Cumming comme gouverneur de l'Utah ; ils se déclarèrent indépendants et reconstituèrent l'Etat de Deseret. Le président Buchanan envoya aussitôt une expédition militaire contre les rebelles pour faire respecter les lois de l'Union. Toutefois, après quelques coups de main heureux des Mormons contre les convois de la petite armée fédérale, un compromis fut signé entre Brigham-Young et le représentant du congrès américain (1858). Cumming fit son entrée dans la nouvelle Sion en qualité de gouverneur. Depuis ce temps, l'autorité de Washington n'a plus jamais été contestée. Le rôle politique de Brigham-Young était fini. Il conserva, pendant le reste de sa vie, les fonctions de prophète ou de président des Mormons. Bien qu'un acte d'accusation eût été lancé contre lui, en 1871, pour crime de polygamie, sa mise en jugement fut indéfiniment différée. Quand il mourut, il avait dix-sept femmes et cinquante-six enfants.

Brigham-Young fut investi de l'autorité suprême sur les *croyants* dans des conjonctures particulièrement difficiles. Loin d'être accablé sous le poids des responsabilités, il gouverna avec une main de fer ; il sauva le mormonisme, divisé contre lui-même, en s'établissant dans l'Utah. Il lui imprima un caractère d'unité remarquable en resserrant les liens de la discipline ecclésiastique ; il constitua définitivement la nouvelle société des *saints*, sous la forme d'une théocratie démocratique. Au point de vue religieux et moral, son influence fut toute-puissante. Sa parole avait tant d'autorité qu'il put élever la polygamie à la hauteur d'une institution divine, sans provoquer de résistance ouverte de la part des fidèles. G. DE LA QUESNERIE.

BIBL. : Howard STANSBURY, *An Expedition to the valley of the great salt lake of Utah ;* Philadelphie, 1852. — Lieutenant GUNNISON, *History of the Mormons ;* Philad., 1852. — B.-G. FERRIS, *Utah and the Mormons ;* New-York, 1854. — *Edinburgh Review*, 1854, art. *Mormonism.* — *Real Encyclopædie fur protestantische Theologie und Kirche ;* Leipzig, 1882, art. *Mormonismus.* — P. MÉRIMÉE, *Mélanges historiques et littéraires ;* Paris, 1882.

BRIGHT (Richard), célèbre médecin anglais, né à Bristol le 28 sept. 1789, mort à Londres le 16 déc. 1858. Il étudia à Edimbourg, voyagea en 1810 en Islande d'où il rapporta de nombreux objets d'histoire naturelle, enfin prit ses degrés en 1812. Après de nouvelles pérégrinations en Hollande et en Allemagne, il se fixa en 1816 à Londres et fut nommé par la suite médecin de l'hôpital de Guy ; il fit là des cours très suivis et acquit une notoriété qui lui valut le titre de médecin de la reine. Bright appartenait aux écoles française et allemande, s'attachant surtout à rapporter les phénomènes morbides aux lésions anatomiques. C'est en procédant de la sorte qu'il rattacha à une lésion du rein la maladie qui porta

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

longtemps le nom de *Maladie de Bright* et à tort celui d'albuminurie, et qui a été depuis dissociée en plusieurs autres (V. REIN et NÉPHRITE). On lui doit encore d'intéressantes recherches sur les maladies des différents viscères et sur les tumeurs de l'abdomen. Ouvrages principaux : *De erysipelate contagioso* (Edimbourg, 1813, in-8) ; *Report of medical cases selected with a view of illustrating the symptoms and cure of diseases by refer. to morbid anatomy* (Londres, 1827-31, 2 vol. in-4, et atlas de 15 pl.), et de plus un grand nombre d'acticles et de mémoires dans les recueils périodiques.

Dr L. HN.

BRIGHT (John), homme politique anglais, né à Greenbank, près Rochdale (Lancashire), le 16 nov. 1811. Fils d'un riche industriel, il entra dans la manufacture de son père à l'âge de quinze ans. Plus tard, il établit à Rochdale, avec ses frères, une filature de coton qui est devenue une des plus importantes de l'Angleterre. Doué de brillantes qualités d'orateur, John Bright commença de bonne heure à faire des conférences tantôt politiques, tantôt économiques. Lors de l'agitation réformiste de 1831-1832, il se distingua dans les meetings populaires. En 1835 il se lia d'amitié avec Cobden. Quatre ans après il était avec lui à la tête de la fameuse ligue établie pour obtenir la diminution des tarifs et la suppression des lois sur les céréales *(anti-corn-laws-league)*. En juill. 1843, il entrait à la Chambre des communes comme représentant de la ville de Durham qui, jusqu'alors, avait été un centre conservateur et protectionniste. De suite il se créa dans le Parlement un rôle à part, grâce à son intrépidité dans les luttes politiques, à son activité inépuisable, à sa brusque franchise et à la verdeur d'expressions qu'il paraît tenir de ses opinions religieuses (quakerisme). Il combattit d'abord pour le libre-échange. En 1846 il obtint le renversement du système fiscal qui condamnait le peuple à la misère et il eut la gloire de convertir à ses idées le célèbre Robert Peel. Elu en 1847, par Manchester, qu'il représenta jusqu'en 1857, il se prononça en faveur de toutes les mesures libérales : admission des juifs au Parlement, abolition de l'acte de navigation, égalité des droits pour tous les cultes, etc., soutint en un mot tous les principes de l'école de Manchester. En 1849 il fit partie de la grande commission pour l'examen des salaires officiels. En 1852 il combattit le ministère Derby. En 1853 il fut un des principaux orateurs du congrès de la Paix, à Edimbourg, et fit à la guerre de Crimée une telle opposition qu'il perdit son siège de Manchester (mars 1857) où on le brûla même en effigie (nov. 1854). Une grave maladie l'obligea à séjourner quelques mois en Italie. Elu par Birmingham (août 1857), qui n'a cessé jusqu'à ce jour (1888) de le réélire, il étudia de très près la délicate question de l'Inde. Il déclara, en 1857, qu'il fallait ramener au principe de justice un gouvernement fondé uniquement sur la force et réformer une administration établie sur l'antagonisme des races. « Il faut, disait-il, avant tout que l'Inde soit considérée comme autre chose qu'une mine de richesses pour l'aristocratie et un moyen de caser ses favoris. » En 1858 il prit résolûment la tête du mouvement réformiste et déploya une telle vigueur d'argumentation, tant au Parlement que dans les grands meetings de Birmingham, Manchester, Glasgow et Londres, qu'il finit par convaincre tous ses adversaires et réussit à faire introduire les idées essentielles de son plan dans le bill de réforme de 1867. Il contribua puissamment à la conclusion du traité de commerce de 1860 avec la France et se montra le défenseur acharné de l'union américaine malgré l'opinion contraire de ses concitoyens.

John Bright avait toujours réclamé l'émancipation du sol, une meilleure répartition de la propriété, l'abolition des droits de primogéniture et du régime des substitutions. Il développa éloquemment ces idées en 1863 et 1864 au grand scandale de l'aristocratie anglaise, qui ne craignit pas de le représenter comme un fauteur de complots contre la propriété et un partisan du communisme. Il riposta en déclarant que l'Eglise anglaise et la Chambre des lords étaient des obstacles pour un gouvernement libre et s'opposaient au triomphe définitif de l'idée de justice. Sur quelques points de son programme il obtint toutefois gain de cause. Il fit adopter notamment la suppression de l'Eglise établie d'Irlande en 1868. Il s'était associé à la campagne que M. Gladstone avait menée dans le même sens et il lui avait rendu de grands services. Aussi entra-t-il dans le cabinet formé par l'illustre homme d'Etat, le 4 déc. 1868, en qualité de ministre du commerce, après avoir refusé le poste de secrétaire d'Etat pour l'Inde. Deux ans après (20 déc. 1870), John Bright démissionnait pour raisons de santé. Mais avant de se retirer — fait qui produisit une impression considérable en Angleterre — il avait dénoncé dans une longue lettre l'imprévoyance et le peu de sagesse de la Chambre des lords dans la question de l'Eglise d'Irlande, et cette lettre n'avait pas été formellement désapprouvée par le ministère.

En 1872 John Bright parla en faveur des droits politiques des femmes. Chancelier du duché de Lancastre (1873), il continua à réclamer l'amélioration de la législation électorale et la réforme fiscale. A la chute du cabinet libéral (mai 1874), il perdit son poste. Il demanda alors la séparation de l'Eglise anglicane et de l'Etat et combattit la politique extérieure du gouvernement.

Redevenu chancelier en avr. 1880, il présenta un projet de transfert des terres irlandaises des propriétaires aux tenanciers. Deux ans après (17 juill. 1882), s'étant trouvé en désaccord avec ses collègues au sujet des affaires d'Egypte et désapprouvant formellement le bombardement d'Alexandrie, il donna sa démission. Déjà il avait dû se séparer de M. Gladstone sur la question de l'autonomie de l'Irlande et il avait vainement tenté d'amener une alliance entre les Irlandais et les libéraux en vue de faciliter les réformes que tous désiraient (1880). Il combattit énergiquement le bill de M. Gladstone sur la création d'un parlement irlandais et en 1886 il s'est présenté à ses électeurs de Birmingham comme un adversaire déclaré de cet homme d'Etat. Depuis, le dissentiment entre eux n'a fait que s'accentuer, et, en juin 1887, notamment, ils ont échangé par lettre une polémique des plus vives. John Bright a publié : *Speeches on parliamentary reform* (Londres, 1867) ; *Speeches on questions of public policy* (1868, 2 vol. in-8) ; *Speeches on public affairs* (1869); *Public addresses* (1879); *Public letters* (1883).

R. S.

BIBL. : CHALLEMEL-LACOUR, *John Bright*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 fév. 1870. — *The Manchester School : M. Cobden and M. Bright*, dans *Quaterly Review*, avr. 1879. — SMITH, *Life and Speeches of J. Bright* ; Londres, 1881, 2 vol. — *John Bright, Popular Sketch. Statesman and Orator* ; Londres, 1885.

BRIGHT (Jacob), frère du précédent, né en 1821. Il a représenté Manchester à la Chambre des communes, de 1867 à 1874 et de 1877 à 1885. Il a été réélu en 1886 et il appartient au parti radical. — Un des fils de John Bright, *William Leatham* Bright, né à Rochdale le 12 août 1851, appartient aussi au Parlement comme représentant de Stoke-upon-Trent. C'est également un libéral.

BRIGHT (H.-A.), publiciste anglais, né à Liverpool le 9 fév. 1830, mort à Londres le 5 mai 1884. Il a donné de nombreux articles à l'*Examiner*, à la *Gardener's Chronicle*, à la *Quaterly Review* et à l'*Atheneum* ; édité des poèmes inédits de Burns et des poésies inédites de Kenelm Digby et publié : *A Year in a Lancashire Garden* (Londres, 1883), et *The English flower Garden* (id.).

BRIGHT (sir Charles TILSTON), ingénieur anglais, né à West-Ham (Essex) en 1832, mort en 1888. Il exerça dès 1850 la profession d'ingénieur électricien et posa en

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1853, trois ans seulement après les premiers essais de télégraphie sous-marine, un câble de 41 kil. entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. En 1855, bien que le monde savant niât encore la possibilité, même théorique, de toute communication électrique entre l'ancien monde et le nouveau, il s'entendit avec Cyrus Field, de New-York, constitua l'année suivante une société financière au capital de 8,750.000 francs et dirigea lui-même la construction et la pose du premier câble transatlantique. Les difficultés furent nombreuses ; mais le 5 août 1858 les premiers mots furent échangés entre l'île de Valentia (Irlande) et Trinity-Bay, sur la côte de Terre-Neuve. La communication se trouva, il est vrai, rompue dès le 2 sept. suivant. La possibilité de l'entreprise n'en était pas moins prouvée, et le jeune ingénieur, à qui revenait toute la gloire de ce succès, fut fait chevalier. De 1858 à 1863, il construisit de nombreuses lignes, particulièrement dans la Méditerranée, pour le compte de la *British Telegraph Company*, et relia en 1864 les Indes à la mer Rouge par le golfe Persique et la Mésopotamie, en 1868 les Etats-Unis à l'île de Cuba, et en 1871 les diverses Antilles à l'isthme de Panama. Député au Parlement, pour Greenvich, de 1865 à 1868, membre de nombreuses sociétés savantes, il a été, en 1881, commissaire à l'exposition d'électricité de Paris et a reçu à cette occasion la croix d'officier de la Légion d'honneur. On lui doit un grand nombre d'articles scientifiques dans les journaux anglais et plusieurs mémoires et rapports parmi lesquels : *Report of the Committee on Standards of electrical resistance* (Londres, 1863). Léon Sagnet.

BRIGHTON. Grande ville et station balnéaire d'Angleterre, du comté de Sussex, sur la Manche, entre Beachy Head et Selsey Bill, à 74 kil. de Londres. C'est l'ancienne Brighthelmstone. Bâtie dans une brèche de falaises calcaires des South downs, cette ville est défendue contre les assauts de la mer par une immense muraille, élevée de 10 m. au-dessus des plus hautes marées, solidement fondée sur le roc et d'une formidable épaisseur. Cette précaution est imposée par les empiètements du flot qui a démoli à plusieurs reprises les falaises qui dominent la plage. Les catastrophes les plus terribles ont été celles de 1665, de 1703 et de 1705. Pillée par

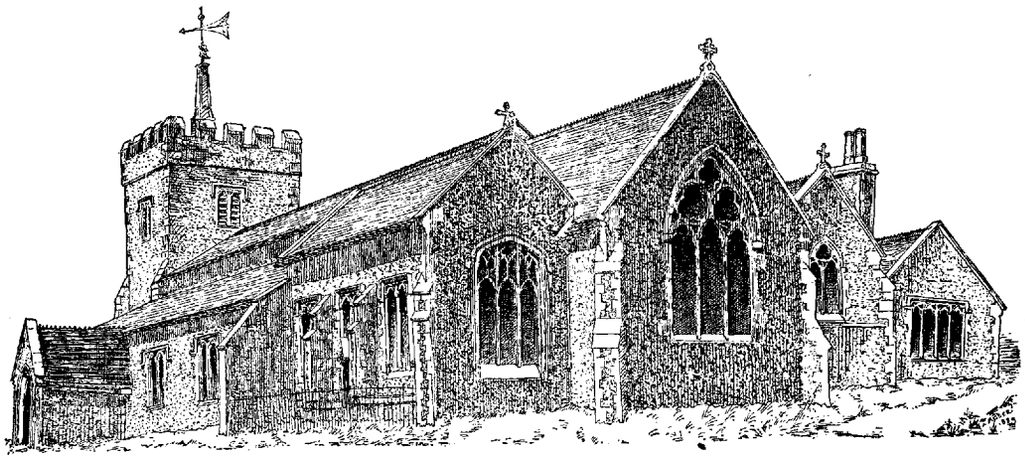

Eglise Saint-Nicolas, de Brighton, d'après une photographie.

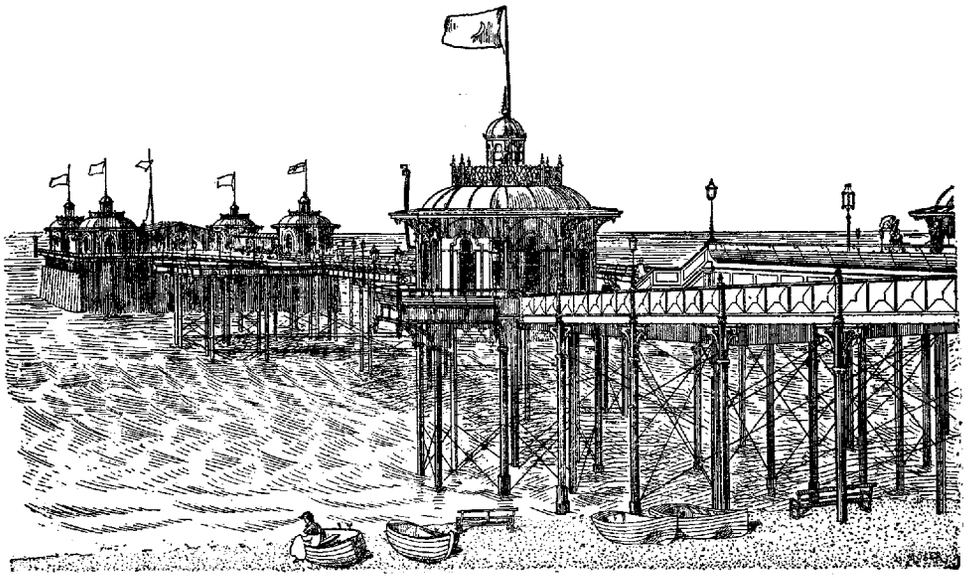

Jetée de Brighton, d'après une photographie.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les Français en 1513, munie par Henri VIII et Elisabeth de fortifications rasées depuis par la mer, Brighton n'était qu'un village d'environ 2,000 hab., quand un médecin anglais nommé Russel mit à la mode, vers 1750, les eaux d'une source ferrugineuse découverte sur la plage.

Plus tard George, régent d'Angleterre, s'y fit construire un palais qu'il remplaça en 1818 par le pavillon de style chinois qui a été vendu en 1850 par la reine à la ville de Brighton, et transformé en casino. La prédilection du régent pour cette ville y attira une population fort aristocratique qui a gardé depuis l'habitude d'y passer une partie de l'automne et le commencement de l'hiver. Néanmoins la prodigieuse fortune de cette ville ne doit être attribuée ni à une spéculation de médecin, ni à un caprice princier ; Brighton doit surtout ses progrès à la proximité de Londres et à la rapidité des communications. Il suffit d'une heure pour se rendre de là à la station de Cannon Street, au cœur de la Cité. Aussi chaque année s'accroît le nombre des Anglais qui ont leurs affaires à Londres et leur résidence dans une des coquettes villas qui regardent la Manche. La population de Brighton était de 24,429 hab. en 1820, de 63,000 en 1850. Le recensement de 1881 en accusait 107,546, sans compter les hôtes de passage dont le nombre est d'environ 100,000 par an.

L'attrait de Brighton consiste dans la pureté et la douceur de l'air marin qu'on y respire, et aussi dans les plaisirs de tout genre offerts au visiteur. Pour la promenade et la conversation, c'est d'abord la longue chaussée qui s'étend le long de la plage et que bordent de magnifiques villas. Longue de plus de 5 kil., elle porte les noms de King's road à droite et de Marine parade à l'E. Ce sont les deux jetées dont l'une est un pont suspendu que soutiennent quatre énormes piliers en fonte, l'autre, West pier, qui s'ouvre en face d'un des plus beaux squares de la ville, consiste en un môle de 340 m. de long, terminé par une plate-forme abritée. Un parc spacieux et bien entretenu, avec les sources minérales artificielles de German Spa, a été planté en 1826 à l'extrémité orientale de la ville ; maintenant les faubourgs l'enserrent du côté de la mer et de l'E. Au centre de la ville, le fond de la vallée est occupé par les squares et les parterres de la Steyne, grande avenue dirigée du N. au S. avec l'aquarium construit en 1872, et qui passe, en Angleterre, pour le plus beau du monde. La seule antiquité de cette ville toute neuve est l'église Saint-Nicolas qui est du XIVe siècle. Brighton est un bourg parlementaire et municipal. L. Bougier.

Bibl. : Erredge, *History of Brighthelmston or Brighton* ; Brighton, 1862. — P. Villars, *l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande* ; Paris, 1885, in-4.

BRIGHTWELLIA (Ralfs, *In Pritch. Infusoria*, 1861). Genre de Diatomacées, de la famille des Coscinodiscées, à valves discoïdes, dont le centre, à cellules disposées en lignes courbes, est séparé du large disque marginal ponctué, par un anneau de grandes cellules oblongues.

Bibl. : *Transact. Micros. Soc.*, 8 vol., p. 95.

BRIGIANI ou BRIGANI. Ancien peuple dont le nom figure dans la fameuse inscription du trophée des Alpes, qui remonte à l'an VII avant notre ère. Par analogie avec le nom de Briançon *(Brigantio)*, on a été conduit à les placer dans la vallée supérieure de la Durance, au N. des Caturiges. Compris sous Auguste dans la Cisalpine, ils firent partie au IVe siècle de la cité d'Embrun.

BRIGIDE (Sainte), patronne de l'Irlande, née vers le milieu du Ve siècle à Fochart Muirthemne, dans le comté de Leinster. Elle était fille (naturelle, probablement) d'un noble irlandais nommé Duptach. Dès son enfance elle se consacra au Seigneur, fonda plus tard dans la solitude de Kildare (cellule du chêne), sur les ruines d'un ancien sanctuaire de la déesse Kéridwen, la Cérès irlandaise, un ermitage qui fut bientôt remplacé par un couvent, quand le nombre de ses compagnes se fut augmenté; dans le voisinage de ce couvent s'éleva plus tard une ville qui devint le siège d'un évêché important. Elle fonda encore d'autres couvents en Irlande et doit avoir accompagné saint Patrick dans plusieurs tournées missionnaires. Elle mourut à Kildare vers l'an 523, à l'âge de soixante-dix ans; sa fête se célèbre le 1er février. Les nonnes de son couvent honorèrent sa mémoire en entretenant un feu perpétuel dans l'église; ce « feu de sainte Brigide » dut être éteint en 1220, sur l'ordre de l'évêque de Kildare, comme favorisant la superstition populaire. Divers éléments de l'ancien culte païen de Kéridwen paraissent, en effet, s'être conservés dans celui de la sainte, car parmi les nombreux miracles que la légende lui attribue et dont presque tous glorifient son admirable charité, il en est plusieurs qui la représentent comme une sorte de divinité des champs, protectrice des moissons et des laboureurs. La vénération populaire est même allée plus loin : elle n'a pas tardé à voir dans la grande sainte nationale comme une seconde apparition terrestre de la vierge Marie : de là les noms d'*Altera Maria*, de *Maria Hiberniorum*, de « mère de Christ » qui lui ont été donnés dans les vieilles hymnes irlandaises. La figure de sainte Brigide est ainsi devenue une des plus curieuses et des plus instructives de l'hagiographie ecclésiastique.

A. Jundt.

Bibl. : *Acta S. S. Bolland.*; Anvers, 1678, février, I, pp. 99-183, in-fol. — J.-H. Todd, *Book of hymns of the ancient church of Ireland* ; Dublin, 1877, pp. 64 et suiv. — Montalembert, *les Moines d'Occident*; Paris, 1873, II, pp. 467, in-8.

BRIGITTE ou BIRGITTE, sainte suédoise, née vers l'an 1302, dans un château des environs d'Upsala, morte le 23 juil. 1373 ; elle était de race royale. Douée d'une vive imagination et animée d'une ardente piété ascétique, elle eut des visions dès l'enfance. Elle consentit à épouser le seigneur Wulf de Nerike, avec lequel elle adopta la troisième règle de saint François. De son mariage naquirent huit enfants. Après avoir vécu quelques années à la cour de Suède, elle fit avec son mari plusieurs pèlerinages, dont l'un à Saint-Jacques-de-Compostelle. Au retour de ce dernier voyage les deux époux résolurent de consacrer le reste de leur vie à Dieu; Wulf prit domicile au couvent des cisterciens d'Alvastra, où il mourut bientôt après (1344) ; Brigitte, après s'être également retirée quelque temps dans un couvent, exécuta le projet qu'elle nourrissait depuis des années, de fonder avec le concours de la famille royale, qui partageait ses vues, un ordre nouveau, destiné à travailler à la régénération de l'Eglise de Suède. La règle du nouvel ordre lui fut dictée, comme elle l'assure, par Jésus-Christ lui-même ; de là le nom d'ordre du *Saint-Sauveur* qui lui fut donné. La maison-mère du nouvel ordre fut le couvent de Wadstena près de Linköping ; la fille de sainte Brigitte, sainte Catherine de Suède en fut la première abbesse. Sainte Brigitte même n'en fit point partie, afin de pouvoir se livrer plus librement à son goût des pèlerinages. En 1349 elle passa sur le continent en compagnie de sa fille Catherine et de ses deux confesseurs; après avoir séjourné quelque temps en Allemagne, elle vint se fixer à Rome. Là, près du tombeau des apôtres, elle acheta une maison qu'elle destina à recevoir des pèlerins et des étudiants suédois; en 1367 elle obtint d'Urbain V la confirmation de sa règle. Bien qu'avancée en âge, elle se rendit en pèlerinage à Jérusalem et mourut à Rome peu de temps après son retour. Boniface IX la canonisa en 1391. Ses *Révélations*, notées par elle en suédois et traduites en latin par ses confesseurs, ont été souvent publiées ; les meilleures éditions sont celles de Lubeck (1492, in-fol.) et de Rome (1628, 2 vol. in-fol.). Profondément pénétrée de la nécessité d'une réforme de l'Eglise, pleine de vénération pour le pontificat romain, convaincue d'être une prophétesse de Dieu, Brigitte a non seulement noté dans son livre ses effusions mystiques, mais encore censuré avec une rare énergie les vices de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la chrétienté, s'attaquant même au chef de l'Eglise et stigmatisant les turpitudes de la cour d'Avignon. Le licencieux Clément VI, elle l'appelle « Lucifer trônant sur le saint siège »; quand Urbain V se prépare en 1370 à retourner de Rome à Avignon, quand son successeur Grégoire IX tarde à reprendre le chemin de la ville éternelle, elle les menace tous deux de la colère divine et d'une fin prochaine s'ils hésitent à remplir l'ordre du Saint-Esprit qu'une simple femme leur transmet. Elle a contribué ainsi pour sa part, de même que sa contemporaine Catherine de Sienne, au retour de la papauté à Rome. Fête, le 8 octobre. A. JUNDT.

BIBL. : Fr. HAMMERICH, *Sanct Brigitta, die nordische Prophetin und Ordensstifterin* (trad. du suédois en allemand par Michelsen): Gotha, 1872, in-8.

BRIGITTE (Chapelet de sainte) (V. CHAPELET).

BRIGITTE (Ordre de Sainte-) ou ordre du Saint-Sauveur (V. BRIGITTE [sainte suédoise]).

BRIGITTIN, BRIGITTINE. Membre de l'ordre du Saint-Sauveur (V. BRIGITTE [sainte suédoise]).

BRIGNAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Ayen ; 1,119 hab.

BRIGNAC. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont-l'Hérault ; 241 hab.

BRIGNAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant de Mauron ; 652 hab.

BRIGNAIS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Genis-Laval ; 2,379 hab., sur le Garon, à 10 kil. de Lyon. — Brignais n'est guère connu que par la célèbre bataille de ce nom livrée par l'armée royale, commandée par le comte de Tancarville, qui avait sous ses ordres Jacques de Bourbon, comte de La Marche, le comte de Forez, Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, etc., aux bandes de Tard-Venus, qui le 6 avr. 1362 la taillèrent en pièces (V. TARD-VENUS). On donne comme lieu précis de la bataille la plaine dite des Saignes, et les pentes des Barolles, mais il est probable que l'armée royale, surprise, fut promptement dispersée et que la lutte eut lieu sur plusieurs points. On a trouvé à Brignais une inscription romaine. Ce village fut donné en 1254 au chapitre de Saint-Just. Avant d'être pris par les Tard-Venus, il avait déjà été enlevé une première fois par Guy de Montagny, qui y était entré bannières déployées. G. G.

BIBL. : P. ALLUT, *les Routiers au* XIVe *siècle, les Tard-Venus et la bataille de Brignais.* — Georges GUIGUE, *Récits de la guerre de Cent ans; les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais, 1356-1369;* Lyon, 1886.

BRIGNANCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise. arr. de Pontoise, cant. de Marines; 107 hab.

BRIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Doué; 461 hab.

BRIGNEMONT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours; 734 hab.

BRIGNOLE-SALE (Gianfrancesco), doge de Gênes, né le 6 juil. 1695, mort le 14 févr. 1760. Il fut successivement directeur des monuments publics, membre de diverses missions diplomatiques, censeur, protecteur du trésor de Saint-Georges, chargé de la construction d'un nouveau pont, ambassadeur à Paris, où il obtint 3,000 hommes qui passèrent en Corse, sous les ordres du comte de Boissieux, pour renforcer les troupes génoises. De retour, on le choisit pour inquisiteur d'Etat, et il venait d'être nommé sénateur, lorsqu'il reçut le commandement des 20,000 hommes que Gênes mettait à la disposition de la France, de l'Espagne et de Naples contre l'Angleterre, l'Autriche et le Piémont: Brignole s'empara de Serravalle, dans les Apennins, de Tortone, de Valenza, d'Alexandrie et de Casale dans le Piémont, de Parme et de Plaisance que tenaient les Autrichiens. Ces hauts faits le firent élire doge de la République le 4 mai 1746 ; mais la fortune l'abandonnait : Gênes dut capituler devant les Autrichiens. Trois mois plus tard à la tête de la population exaspérée, et avec l'appui des Français du duc de Richelieu, l'ennemi était chassé du territoire génois. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) mit fin aux hostilités au bénéfice du Piémont, qui acquit le duché de Finale, objet du litige. Elu sénateur à vie, en 1749, à l'expiration de ses fonctions de doge, il passa le reste de ses jours dans la retraite et les pratiques charitables, héréditaires dans sa famille, comme le montrait l'antique hôpital Brignole jadis fondé à Gênes par ses ancêtres. R. G.

BIBL. : ACINELLI, *Continuazione del compendio delle storie di Genova dall'anno MDCC al MDCCL;* Leipzig, 1750, in-16.

BRIGNOLE-SALE (Antonio, marquis), diplomate italien, né à Gênes en 1786, mort en 1863. Auditeur au conseil d'Etat et sous-préfet de Savone sous l'Empire français, il fut envoyé à Vienne par la ville de Gênes pour soutenir au congrès la cause de son indépendance (1814). Cette mission n'eut aucun succès. Après la réunion de sa patrie aux Etats sardes, Brignole-Sale se rallia à la maison de Savoie, fut ambassadeur à Rome (1839), puis à Paris, et reçut ensuite le titre de ministre d'Etat. Membre du Sénat piémontais, où il siégeait à l'extrême droite, il donna sa démission après la proclamation du royaume d'Italie (1861). Il était chevalier de l'Annonciade. — La marquise Deferrari, duchesse de Galliera, connue par ses libéralités envers les villes de Gênes et de Paris, était la fille du marquis Brignole-Sale. F. H.

BRIGNOLES. Ch.-l. d'arr. du dép. du Var (*Matavonium* des itinéraires romains) ; 4,927 hab. Château où les anciennes comtesses de Provence avaient coutume de venir faire leurs couches. Prise par le connétable de Bourbon en 1525, et, en 1536 par Charles-Quint, qui l'érigea en marquisat et la donna au comte de Hornes. Place forte

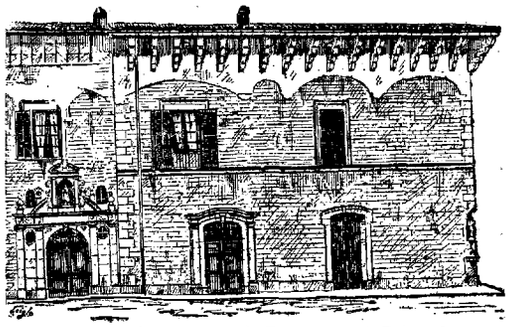

Château des comtes de Provence, à Brignoles.

construite par le duc d'Epernon (1592). — Industrie active et variée; nombreuses distilleries, filatures de soie, tanneries renommées. Grand commerce d'huile d'olive, d'oranges, de fruits, et surtout de prunes sèches dites *prunes de Brignoles.* Patrie de François Raynouard (mort en 1836). J. M.

BRIGNON. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vezenobres; 525 hab.

BRIGNON (Le). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Solignac-sur-Loire; 1,900 hab.

BRIGOGNE (Marie-Madeleine), cantatrice scénique, née vers 1652. Fille d'un peintre médiocre, elle fut l'une des premières chanteuses qui se montrèrent sur la scène de notre Opéra, puisqu'elle y parut au temps de Perrin et de Cambert, ses fondateurs, et avant que ce théâtre devînt la proie de Lully. Petite, mignonne, fort jolie, c'est dans les *Peines et les Plaisirs de l'amour*, opéra de Cambert, qu'elle se présenta pour la première fois au public, jouant dans cet ouvrage le rôle de Climène, et elle y obtint un si grand succès que dans la suite on ne la désignait plus autrement que sous le nom de « la petite Climène ». Lorsque Lully fut parvenu, par ses intrigues, à s'emparer des destinées de l'Opéra, Marie Brigogne fut au nombre des artistes qu'il conserva dans son personnel. Il lui confia l'emploi des seconds rôles, avec un traitement

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

annuel de 1,200 livres. Elle ne resta cependant pas fort longtemps à ce théâtre, car elle quitta définitivement la scène en 1680, avant même d'avoir atteint sa trentième année. Il faut signaler, parmi ses créations, les rôles de Doris dans *Atys*, d'Hermione dans *Cadmus*, de Cléone dans *Thésée*, et d'Hébé dans *Isis*. On ne sait ce que devint cette artiste après avoir quitté l'Opéra. Sa valeur morale paraît avoir été assez mince, car elle s'est trouvée mêlée d'une façon assez fâcheuse au procès étonnamment scandaleux et célèbre que les affaires de ce théâtre soulevèrent entre Lully et Guichard, qui prétendait succéder à Perrin et à Cambert, et elle a été de la part de Guichard, dans les divers factums publiés par lui au cours de ce procès, l'objet des imputations les plus outrageantes.

BRIGUE (en allemand *Brieg*). Petite ville de Suisse, cant. du Valais, au pied du Simplon, sur la rive gauche et à peu de distance du Rhône. Pop. 1,200 hab., cath., parlant l'allemand. C'est à Brigue (684 m.), que commence la partie montagneuse de la belle route stratégique du Simplon, construite de 1800 à 1806, par ordre de Napoléon Ier. Brigue est tête de ligne du réseau des chemins de fer de la Suisse occidentale dans cette direction, ce qui, étant donnée sa situation sur l'une des voies carrossables les plus importantes des Alpes, lui assure, au moins en été, un mouvement de voyageurs considérable.

BRIGUEIL. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (Sud) de Confolens; 1,990 hab.

BRIGUEIL-LE-CHANTRE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de La Trimouille; 1,586 hab.

BRIGUIBOUL (Marcel-Jean-Pierre-Numa), peintre et sculpteur français contemporain, né à Sainte-Colombe-sur-l'Hers (Aude) en 1837. Elève de Léon Cogniet et de Gleyre, cet artiste entra à l'Ecole des beaux-arts en 1859. Parmi les ouvrages qu'il a exposés, on remarque : *Job sur son fumier* (Salon 1861); *Vénus pleurant Adonis* (S. 1863, méd. de 3e classe; au musée de Narbonne); *Robespierre au comité de Salut public, le 10 thermidor an II* (même Salon); *Jubal enseignant la musique à ses enfants* (S. 1864); *Combat de Castor et Pollux contre Idas et Lyncée; Fauconnier*, statue bronze; *buste de femme*, marbre (S. 1866); *Femme de la tribu des Ouled-Sidi-Aïssa*, peinture (S. 1877); *Vision de Caïn mourant* (S. 1880). La peinture de cet artiste se distingue par des modelés puissants, une couleur solide et énergique, d'un vigoureux réalisme. Ad. T.

BRIHASPATI, divinité védique très importante. *Brihaspati*, ou *Brahmanaspati*, dont le nom signifie « maître de la prière ». C'est en effet le personnage divin qui symbolise l'action magique des formules sacrées sur les autres dieux. Il est ainsi souvent invoqué avec les noms des divers éléments divinisés du culte. Les hymnes du Rig-Véda nous le montrent inspirateur des prêtres, prêtre lui-même : « Son arc a pour corde la Loi (du sacrifice), et ses flèches (les prières) se fixent dans l'oreille ». Il est un de ceux « qui délivrent les vaches en brisant les cavernes ou les forteresses qui les renferment », c.-à-d. qu'il fait tomber une pluie bienfaisante en crevant les nuages qui la retiennent prisonnière. On l'appelle alors *Angiras*, de même qu'Agni et Soma avec lesquels il a de si fréquents rapports, et il est le chef des autres Angiras, ses compagnons mystiques qui chantent et prient pendant qu'il rompt le réservoir des eaux. C'est lui qui a paré *Soûryâ*, la fille du Soleil, symbolisant la prière, la parole sacrée, « comme on pare la fiancée pour son époux ». Il est vertueux et véridique, ses prières « sont conformes à la Loi », il fait payer les dettes, il protège les hommes religieux et vertueux. Le mètre *brihatî*, probablement par un jeu de mots, lui est attribué et dédié particulièrement. — La plupart des indianistes sont d'accord pour voir dans Brihaspati le prototype du premier dieu de la trinité classique hindoue, Brahmâ, c.-à-d. « prêtre » dans la langue védique, et qu'il faut soigneusement éviter de confondre avec Brahmâ, l'âme du monde, l'être unique de la philosophie védantique. Plus tard, la mythologie classique s'est emparée du mythe de Brihaspati, lui a donné pour femme Tarâ, ravie par Tchandra, le dieu lunaire. On en a fait également le patron de la planète Jupiter; on a enfin donné son nom à un cycle chronologique, de soixante années. Voir surtout dans le Rig-Véda, les *hymnes* I, 190; II, 23; IV, 50; VII, 97, etc.

Brihaspati est un nom donné à divers princes indiens, notamment à un oncle d'*Açoka* (V. ce nom), relevé sur des inscriptions par Burnell, et à un roi du Cachemir, cité par la Râdja-Tarangini. Georges GUEYSSE.

BRIHUEGA. Ville d'Espagne, prov. de Guadalajara, ch.-l. de partido judiciale; 4,600 hab. On y fait le commerce des laines; fabrique du drap.— Cette ville, défendue par Stanhope, fut prise d'assaut le 9 déc. 1710 par le duc de Vendôme et Philippe V.

BRIIS-SOUS-FORGES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours; 805 hab.

BRIL (Mathieu), paysagiste flamand, né en 1550 à Anvers, mort à Rome en 1584. On ne possède pas de grands détails sur sa vie, mais il est probable qu'il se rendit de bonne heure en Italie, car son nom ne se trouve sur aucune des listes de la gilde des peintres, soit comme maître, soit comme élève. Les influences qu'il subit à Rome sont d'ailleurs très manifestes et on les retrouve dans son exécution elle-même qui, loin de ressembler à celle de ses prédécesseurs, se distingue par sa largeur et ses qualités décoratives. Il fut à ce titre chargé de nombreux travaux par le pape et il peignit au Vatican des paysages ornés de ruines et de processions, mais qu'il est aujourd'hui bien difficile, en l'absence de preuves formelles, de lui attribuer d'une manière tout à fait certaine.

BRIL (Paul), frère du précédent, né en 1556 à Anvers, mort à Rome le 7 oct. 1626. Sa vie est plus connue que celle de son aîné et l'on possède un assez grand nombre de ses œuvres authentiques. Il avait commencé par recevoir les leçons d'un peintre d'Anvers, aujourd'hui presque complètement oublié, Damien Oortelman; mais, comme son frère, il quitta bientôt son pays pour aller se fixer à Rome et travailler sous sa direction. Il y était établi dès l'âge de vingt ans, et à la mort de Mathieu il fut chargé par le pape de finir ses ouvrages laissés inachevés; par la suite, les souverains pontifes qui se succédèrent sur le trône lui firent des commandes nombreuses et très importantes pour compléter la décoration du Vatican, celle du Latran et des églises Sainte-Cécile et Sainte-Marie-Majeure. Dans ces divers travaux, Paul Bril fait preuve d'un talent facile et avec un sens déjà personnel, il élargit et assouplit sa manière, en s'aidant des exemples que lui fournissait alors l'école des Carrache. Mais l'originalité de l'artiste se manifeste avec plus d'éclat dans ses tableaux de chevalet qui datent généralement des dernières années de sa vie. Il serait inexact cependant de le considérer comme l'inventeur du paysage pur, ainsi qu'on l'a trop souvent répété. Dans cette voie, il avait été précédé par deux de ses compatriotes, Joachim Patenier et Henri Bles. Il n'est d'ailleurs que juste de remarquer que même avant ces derniers, le paysage tenait une place très importante dans les tableaux de van Eyck et de leurs élèves et que la sincérité, la perfection avec lesquelles il y est traité ne devaient pas être dépassées. Mais si le titre de fondateur du paysage, considéré comme un genre distinct, ne peut être attribué à Paul Bril, il faut cependant reconnaître qu'il a exercé une influence considérable sur le développement de cet art, et notamment sur deux de ses successeurs presque immédiats : Claude Lorrain et Elsheimer. C'était une nouveauté, en Italie du moins, de voir interpréter avec cette justesse et cette entente décorative les grands aspects de la nature méridionale; aussi les tableaux de Bril furent-ils en leur temps fort recherchés par les amateurs et ils font aujourd'hui encore l'ornement des

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

musées d'Amsterdam, d'Augsbourg, de Brunswick, de Parme, de Dresde, de Munich et de Turin qui en possèdent d'excellents exemplaires. La tradition veut aussi que le peintre ait travaillé à Fontainebleau pour les rois de France et il n'est pas impossible qu'en se rendant en Italie, il se soit, en effet, arrêté dans cette résidence, attiré qu'il pouvait y être par ses compatriotes, Ambroise Dubois et les parents ou les élèves qui furent les collaborateurs de cet artiste. Il existe au palais de Fontainebleau, dans le *Salon dit de Louis XIII* ou *Chambre de l'Ovale*, une série de médaillons représentant de petits paysages dont les motifs semblent inspirés par l'Italie, mais dont l'exécution est trop sommaire pour qu'on les puisse attribuer avec quelque certitude à Paul Bril. Ce qui donnerait quelque vraisemblance à cette attribution, c'est que depuis cette époque, Bril ne cessa pas de recevoir des commandes du roi de France. On ne compte pas moins de sept grands paysages ayant fait partie des anciennes collections de la Couronne et qui sont aujourd'hui exposés soit au Louvre, soit au palais de Fontainebleau : *Pan et Syrinx*, *Diane et ses Nymphes*, *Diane découvrant la grossesse de Calisto*, etc. Du reste l'abbé Gilbert, dans sa *Description historique du château de Fontainebleau* (Paris, 1731, 2 vol. in-12), donne positivement Paul Bril comme l'auteur de ce « nombre d'excellents paysages, variés par des bouquets, camaïeux historiés, etc., exécutés dans le grand cabinet du Roy, ou chambre de l'Ovale ». Quoi qu'il en soit, le fini de l'exécution, la variété et le goût des dispositions des masses, la facilité avec laquelle sont traités les divers éléments pittoresques, les figures nombreuses et heureusement posées dans ces tableaux de Bril, l'étendue de leurs perspectives et l'habile dégradation des divers plans leur méritent une place à part dans l'histoire du paysage et permettent de le considérer comme un des devanciers de Claude Lorrain. E. Michel.

Bibl. : Max Rooses, *Geschichte der Malerschule Antwerpens*, traduction allemande de F. Reber; Munich, 1880-81. — K. Woermann, *Geschichte der Malerei*; Leipzig, 1886. pp. 386-389, 3e vol.

BRILL (Guillaume-Gérard), né à Leyde le 10 oct. 1811. Il fut successivement professeur aux gymnases de Leyde et de Zutphen, puis à l'Université d'Utrecht, où il a occupé avec honneur la chaire d'histoire et de littérature néerlandaises. On a de lui une grammaire approfondie de la langue néerlandaise et des travaux importants sur l'histoire des Pays-Bas.

BRILLAC. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (Sud) de Confolens; 1,600 hab.

BRILLANNE (La). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Peyruis; 436 hab.

BRILLANT (point). On appelle point brillant d'une surface éclairée par des rayons parallèles ou convergents, les pieds des rayons lumineux normaux à cette surface. Dans les épures d'ombres, la détermination des points brillants est en général assez difficile et ne peut se faire que par tâtonnements. Ces points cependant sont faciles à déterminer dans les surfaces de révolution (V. Révolution). Lorsque l'on donne l'équation

$$(1) \qquad f(x, y, z) = 0$$

d'une surface, et les cosinus directeurs a, b, c, de rayons lumineux parallèles, les points brillants sont donnés 1° par l'équation (1), 2° par les équations

$$\frac{df}{dx} : a = \frac{df}{dy} : b = \frac{df}{dz} : c,$$

qui expriment que la normale en x, y, z est parallèle à la direction a, b, c. S'il s'agit de rayons lumineux émanés du point α, β, γ les points brillants seront déterminés par (1) et par

$$\frac{df}{df} : (x - \alpha) = \frac{df}{dy} : (y - \beta) = \frac{df}{dz} (z - \lambda),$$

qui expriment que le rayon lumineux qui va du point α, β, γ au point x, y, z est perpendiculaire au plan tangent en x, y, z à la surface. H. Laurent.

BRILLANT (Bijouterie) (V. Diamant).

BRILLAT-Savarin (Anthelme), magistrat et littérateur français, né à Belley (Ain) le 1er avr. 1755, mort à Paris le 2 févr. 1826. Député du tiers aux Etats généraux pour le bailliage du Bugey, il combattit l'institution des jurés et l'abolition de la peine de mort. Poursuivi comme fédéraliste, il réussit à gagner la Suisse, puis les Etats-Unis d'où il revint après la chute de Robespierre, fut nommé en l'an VI commissaire du Directoire près du tribunal criminel de Versailles et appelé, en 1797, à la cour de cassation. Ses écrits spéciaux : *Vues et projets d'économie politique* (1802), ses *Fragments de théorie judiciaire* (1818), son *Essai historique et critique sur le duel* (1819) sont oubliés aujourd'hui, mais il n'en est pas de même de sa *Physiologie du goût*, ou *Méditation de gastronomie transcendante, ouvrage théorique, historique et à l'ordre du jour* (1825, in-8), dont l'auteur se donnait pour « un professeur, membre de plusieurs sociétés savantes ». C'est moins un traité de didactique culinaire, rédigé *ex professo*, qu'une série de causeries entremêlées de préceptes, d'anecdotes et d'observations de toute nature, et parfois aussi de recettes : c'est assurément de tous les livres inspirés par les plaisirs de la table le seul qui se puisse lire avec plaisir. Aussi les réimpressions en sont-elles fort nombreuses : la plus répandue est celle qui fait partie, depuis 1838, de la bibliothèque Charpentier (dont elle forme la tête, avec la *Physiologie du mariage* de Balzac) et qui renferme en appendice le *Traité des excitants modernes* du même Balzac, et la *Gastronomie* de Berchoux ; deux autres éditions, l'une illustrée par Bertall (1847, gr. in-8), et l'autre ornée par M. Ad. Lalauze de cinquante-deux croquis et culs-de-lampe à l'eau-forte (1880, 2 vol. in-16) méritent aussi une mention spéciale. M. Tx.

Bibl. : Ch. Monselet, *Notice*, en tête de l'édition de 1880.

BRILLECOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt ; 111 hab. Cette localité est mentionnée en 1114 sous le nom de *Brullicurtis* dans les chartes de l'abbaye de Montier-la-Celle, qui y possédait un prieuré. Eglise du XIIe siècle. Près du village, au lieu dit l'*Ochiot*, on a découvert, dans la première moitié de ce siècle, un vaste cimetière antique, avec son mobilier funéraire. A. T.

BRILLEVAST. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise ; 521 hab.

BRILLIER (Marc-Antoine), homme politique français, né le 2 août 1802 à Heyrieu (Isère), mort à Vienne (Isère) le 28 févr. 1888. Il était avocat au barreau de Vienne lorsque les électeurs l'envoyèrent les représenter à la Constituante, en 1848. Après l'élection du 10 déc. 1848, il combattit la politique du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Réélu à la Législative, il continua son opposition. Il fut un des sept députés qui accompagnèrent *Baudin* (V. ce nom) à la barricade du faubourg Saint-Antoine, lors du coup d'Etat de décembre 1851. En 1863 et en 1869 il combattit le candidat officiel et ne fut lui-même battu qu'à 2,000 voix de majorité. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de l'Isère, au 4 Septembre, mais il ne resta en fonctions qu'un mois, préférant occuper les fonctions de maire de la ville, auxquelles il venait d'être appelé par les électeurs. En 1872, le 7 janv., lors d'une élection partielle, il entra à l'Assemblée nationale. Il obtint 54,173 voix. En 1876, il fut élu sénateur par 366 voix sur 659 votants, le troisième de la liste. Au Sénat il vota contre la dissolution de la Chambre des députés, lors du coup d'Etat du 16 mai 1877. Pour des raisons de santé, il ne sollicita pas de nouveau le mandat sénatorial au renouvellement triennal de janv. 1879, et rentra dans la vie privée. Louis Lucipia.

BRILLON. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville ; 767 hab.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRILLON. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand (rive gauche); 646 hab.

BRILLON (Pierre-Jacques), écrivain français, né à Paris le 15 janv. 1671, mort à Paris le 29 juill. 1736. Avocat au parlement, puis substitut du procureur général du grand conseil et avocat général, il fut élu échevin de Paris en août 1710 et nommé, quelque temps après, membre du conseil souverain de la principauté de Dombes. Brillon a publié des ouvrages de jurisprudence qui ont été estimés dans le temps. Ce sont : *Nouveau Dictionnaire civil et canonique de droit et de pratique* (Paris, 1697, in-4) souvent réimprimé; *Dictionnaire de jurisprudence et des arrêts ou jurisprudence universelle des Parlements de France et autres tribunaux* (Paris, 1711, 3 vol. in-fol.), dont la seconde éd. considérablement augmentée, a été publiée en 1727 en 6 vol. in-fol.; nouv. éd. (Lyon et Paris, 1780 et suiv., 24 vol. in-4). Il a écrit encore des œuvres morales fort médiocres : *Portraits sérieux, galands et critiques* (Paris, 1696, in-12); *Ouvrage dans le goût des caractères de Théophraste et des Pensées de Pascal* (Paris, 1698, in-12), pâle imitation de ces célèbres écrits; *le Théophraste moderne ou nouveaux caractères des mœurs* (Paris, 1700, in-12); *Apologie de M. de La Bruyère ou Réponse à la critique des caractères de Théophraste* (Paris, 1701, in-12). Cette réponse à un pamphlet attribué à l'abbé de Villiers est plutôt l'apologie de Brillon lui-même que celle de La Bruyère. R. S.

Bibl. : J. de Ferrière, *Vie de P.-J. Brillon*, dans *Additions aux Vies des plus célèbres jurisconsultes*; Paris, 1737, in-4. — *Mémoires de Trévoux*, févr. 1711, p. 351 et sept. 1716, p. 1703.

BRILLOUIN (Louis-Georges), peintre français, né à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) en 1817. Elève de Drolling et de Cabat, cet artiste entra à l'Ecole des beaux-arts en 1837; il débuta au Salon de 1843 par une *Prairie*, paysage composé. Renonçant bientôt au paysage, il appliqua principalement son talent fin et spirituel à reproduire des scènes de genre. On peut citer parmi ses meilleures productions : *le Tintoret donnant une leçon à sa fille*, dessin (S. 1845); *Don Rodrigue de Lara, Olympio, le Pas d'armes du roi Jean, la chasse du Burgrave*, dessins pour les poésies de V. Hugo (S. 1847); *un Sermon en Provence au* XVIIIe *siècle, une Visite d'amateurs*, tableaux réexposés en 1867 (S. 1857); *Polichinelle malade* (S. 1861); *Scène de jeu, Chasseur* (S. 1865; l'artiste obtint une médaille). En 1868, 1869 et 1870, M. Brillouin exposa plusieurs *Gouaches à l'essence*, procédé de peinture tout nouveau, et reçut une nouvelle médaille en 1869. Depuis cette époque il exposa : *les Noces de Georges Dandin* (S. 1874); *l'Antichambre, la Vocation d'un cadet de famille* (S. 1876; médaille de troisième classe); *la Famille d'un condamné attendant l'heure des derniers adieux* (S. 1881); *le Rendez-vous des nouvellistes, le Guet-Apens* (S. 1887); *la Leçon* (S. 1888). Ad. T.

BRIMHAM (Rochers de). Pierres branlantes situées en Angleterre, dans le Yorkshire, près de Ripley; c'est dans la partie la plus pittoresque de la vallée de la Derwent. On a attribué longtemps aux druides l'origine de ces roches étranges; aujourd'hui elles sont considérées généralement comme des blocs erratiques isolés par l'action des glaciers d'abord, puis des eaux courantes.

BRIMEUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-les-Hesdin; 771 hab.

BRIMO. Surnom donné à *Hécate*, à *Perséphoné*, à *Déméter*, à *Rhéa-Cybèle* (V. ces divers noms). Il signifie, soit *la terrible, la redoutable* (de βρέμειν), soit *la forte* (de ὀβριμός); et à ce dernier il se retrouverait encore dans un vocable d'Athéna, appelée par Homère ὀβριμοπάτηρ, *la fille du Dieu fort*. Appliqué à Hécate, le vocable *Brimo* est une allusion à certain aspect fantastique et terrifiant de la lune, au fond du ciel sombre; en Thessalie, on l'associait à l'Artémis de Phères qui est une divinité lunaire. Dans la légende d'Eleusis, Brimo est un surnom de Déméter; les Orphiques l'expliquaient par la colère que ressentit la déesse, à la suite d'un attentat de Zeus sur sa personne, attentat dont Perséphoné aurait été le fruit. Une fable analogue racontait les amours monstrueuses de Poseidon et de Déméter, d'où sortit le cheval Arion, et la violence faite par Hermès à Hécate, d'ailleurs identique à Perséphoné. J.-A. H.

Bibl. : Lobeck, *Aglaophamus*, 587 et suiv.; 1213. — Welcker, *Griech. Götterlehre*, I, 569; II, 400.

BRIMONT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne; 488 hab. Cette localité, située sur la pente d'une colline crayeuse, eut, par sa position élevée, un rôle important dans les guerres du moyen âge. On y retrouve encore des restes de remparts et de fossés. Une tombe antique et de nombreuses monnaies gallo-romaines ont été retrouvées en 1790 sur le sommet de la butte, et la tradition locale veut qu'un temple ait existé jadis en cet endroit. A. T.

Bibl. : Povillon-Pierrard, *Tableau historique et statistique de la montagne et du village de Brimont*. Châlons, 1826, in-8 de 44 pp.

BRIN. I. Marine. — Lorsqu'on prépare le chanvre pour la fabrication des cordages, on le divise en trois qualités. La première est formée par le *chanvre de premier brin*; il n'y entre que les filaments les plus purs et les plus longs. Les cordages qu'elle fournit, dits cordages de premier brin, sont ceux qui doivent résister à des efforts très grands et qui jouent un rôle important dans la manœuvre ou le gréement du navire. La qualité intermédiaire, dite de *second brin*, fournit des cordages moins bons. La dernière, ou de *troisième brin*, n'en donne que de très médiocres; on se contente le plus souvent de l'utiliser comme étoupe.

II. Sylviculture. — On désigne sous ce nom les jeunes sujets que l'on conserve ou que l'on retranche lors du balivage. On donne le nom de *brin de semence* à ceux de ces jeunes arbres qui sont issus de graine, tandis que l'on appelle *brin de taillis* ceux qui proviennent d'une souche. Lors du balivage il convient de donner toujours la préférence aux brins de semence; ils sont souvent moins vigoureux dans le jeune âge, mais ils offrent plus d'avenir, pour la raison qu'ils sont plus jeunes. Les brins de taillis provenant d'une souche peuvent être considérés comme une branche de la souche, c.-à-d. qu'à leur âge vient s'ajouter celui de la souche elle-même dont ils sont issus et sur laquelle ils s'implantent. On reconnaît les brins de semence à ce qu'ils sont directement implantés dans le sol, tandis que les brins de taillis forment toujours un coude plus ou moins accentué au voisinage du sol. J. D.

BRIN-sur-Seilles. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 448 hab.

BRINAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Lury-sur-Arnon; 644 hab.

BRINAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon-en-Bazois; 553 hab.

BRINCKMAN (Carl-Gustaf) (V. Brinkman).

BRIN D'AMOUR (Bot.). Nom vulgaire, aux Antilles, du *Malpighia urens* L., plante de la famille des Malpighiacées, qu'on appelle également *Cerisier-capitaine, Bois-Hineslin, Bois-Capitaine*, etc. (V. Malpighie).

BRINDAONIER ou **BRINDONIER** (Bot.). Noms vulgaires de plusieurs Clusiacées du genre *Garcinia* et notamment des *G. cornea* L. et *G. (Brindonia) cochinchinensis* Lour., qu'on appelle également *Bois de corne* (V. Garcinie).

BRINDAS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray; 1,263 hab

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRINDEAU (Louis-Paul-Edouard), acteur français, né à Paris le 20 déc. 1814, mort le 9 mars 1882. Après s'être essayé d'abord sur le théâtre de Belleville, il fut engagé vers 1836 au Vaudeville, où il ne resta que peu de temps, puis aux Variétés, où il se vit accueillir avec beaucoup de faveur. Entre autres pièces qu'il joua à ce théâtre, on peut citer *le Chevalier du guet*, *Paul et Jean*, *le Chevalier d'Eon*, *Mathias l'Invalide*, *le Chevalier de Saint-Georges*, etc. En 1842, Menjaud prenant sa retraite à la Comédie-Française, d'où Firmin devait aussi se retirer bientôt, Brindeau fut appelé à ce théâtre pour y tenir l'emploi des jeunes premiers rôles. Il reprit d'abord un certain nombre de rôles dans le répertoire courant, entre autres celui de Bolingbroke du *Verre d'eau*, qui fut toujours son triomphe. D'ailleurs, c'est dans la comédie moderne surtout que brillait Brindeau, acteur un peu superficiel peut-être, mais beau diseur, cavalier élégant, et qui, s'il manquait un peu de passion et de tempérament, ne manquait ni d'aisance, ni de grâce, ni de naturel. Aussi, la plupart de ses créations lui firent-elles honneur, et le vit-on avec plaisir dans le *Mari à la campagne*, *une Confidence*, le *Portrait vivant*, l'*Art et le Métier*, *Don Gusman*, *Madame de Tencin*, *Jeanne de Bourgogne*, l'*Enseignement mutuel*, *Sullivan*, la *Comédie à Ferney*, la *Fin du roman*, la *Tutrice*, le *Puff*, le *Moineau de Lesbie*, *Horace et Lydie*, *Diana*, *Murillo*. Mais c'est particulièrement dans le répertoire d'Alfred de Musset, qui s'intronisait alors à la Comédie-Française, que Brindeau rencontra ses plus grands succès. C'est lui qui eut l'honneur et l'heureuse chance d'établir les rôles d'amoureux de tous ces jolis chefs-d'œuvre : *un Caprice*, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, *Louison*, *le Chandelier*, *les Caprices de Marianne*, *Il ne faut jurer de rien*.

Il y avait douze ans que Brindeau était à la Comédie-Française, lorsque Bressant, précédé de l'immense renommée qu'il s'était faite au Gymnase, y entra en triomphateur. Brindeau, dépité et ne se sentant pas le courage de lutter contre ce nouveau venu, donna sa démission. Il parut alors successivement sur divers théâtres sans s'engager longuement avec aucun, et on le vit tour à tour créer quelques rôles importants au Vaudeville *(le Fauconnier*, *la Maîtresse du Mari*, *la Seconde Jeunesse*, *les Lionnes pauvres*, *Rédemption)*, au Gymnase, à l'Odéon, aux Variétés, même à la Porte-Saint-Martin *(le Bossu)* et à l'Ambigu. Puis il fit aussi quelques voyages en province et à l'étranger, jusqu'au jour où il quitta définitivement la scène. — Deux filles de cet artiste, d'âges bien éloignés, se sont aussi fait connaître au théâtre. L'une, Mme Marie Harville-Brindeau, née en 1836, a obtenu un second prix de comédie au Conservatoire en 1854, a appartenu ensuite au théâtre de l'Odéon, où on la vit dans le *Vicaire de Wakefield*, les *Châteaux en Espagne*, *Mauprat*, puis s'est produite sur les scènes de diverses villes de province, entre autres à Rouen. L'autre, Mlle Jeanne-Louise Brindeau, née à Paris le 29 nov. 1860, fit aussi son éducation scénique au Conservatoire, dans la classe de Bressant, et obtint un second accessit en 1877 et un premier accessit en 1878. Elle entra, après avoir quitté l'Ecole, au Gymnase, où on la vit dans le *Roman parisien*, débuta sans grand succès à la Comédie-Française, le 3 nov. 1883, dans *Mademoiselle de Belle-Isle*, joua ensuite la reine de *Ruy-Blas*, et l'année suivante s'engageait au Vaudeville, où elle resta fort peu de temps. Elle partit alors pour la Russie, et depuis lors elle obtient de vifs succès au théâtre français de Saint-Pétersbourg. Arthur POUGIN.

BRINDES (V. BRINDISI).

BRINDILLE. I. HORTICULTURE. — On donne, en arboriculture fruitière, le nom de *brindille* à une sorte spéciale de rameaux que produit le poirier. Il est grêle, flexible, et a de 0m10 à 0m20 de long. On conserve la brindille lors de la taille, car elle porte aisément des bourgeons à fruits. Elle se trouve sur toutes les parties des branches; souvent on la voit croître sur une ancienne bourse. Si la brindille est vigoureuse on la met à fruit en l'arquant et la maintenant dans cette position à l'aide d'un lien ; il est utile dans ce cas d'éborgner l'œil terminal. Quand, au contraire, la brindille est peu vigoureuse et qu'elle se termine par un bourgeon à fleur, on la laisse intacte.

II. SYLVICULTURE. — Les brindilles sont les petites ramifications des branches qui servent à faire les bourrées. On donne aussi ce nom, dans le commerce de bois, à Paris, aux pièces de charpente qui ont moins de 0m24 d'équarrissage. J. D.

BRINDISI *(Brindes)*. Ville maritime de l'Italie méridionale, prov. de la Terre d'Otrante, sur l'Adriatique, au N.-O. du canal d'Otrante, point de départ et d'arrivée de la malle des Indes; 14,508 hab. de population agglomérée (1881). Cette ville a toujours été une des grandes étapes du commerce de l'Europe occidentale vers l'Europe orientale. Sa rade est vaste et sûre : elle est composée de deux bassins en forme de bois de cerf. Jadis des amas de vase obstruaient le goulet, mais des dragages bien entendus ont dégagé l'ancien fond ; on y trouve des profondeurs de 4 à 11 m. qui suffisent pour les plus gros navires et leur donnent toute sécurité, l'enfoncement à l'intérieur des terres étant de plus de 3 kil. « Là peuvent débarquer voyageurs et marchandises sur la voie même du chemin de fer qui les entraîne à grande vitesse vers l'Angleterre. Devenue tête de ligne de la route des Indes sur le continent européen, Brindisi s'accroît et s'embellit pour faire honneur à ses nouvelles destinées; mais c'est en vain qu'elle espère pouvoir monopoliser une grande partie du commerce de l'Orient. Si quatre ou cinq milliers de voyageurs, pour lesquels la vitesse est la première de toutes les considérations, sont heureux de s'embarquer ou de prendre terre à Brindisi, par contre les expéditeurs de marchandises préfèrent comme points d'attache Marseille, Gênes, Trieste. D'ailleurs Brindisi n'est que temporairement tête de ligne des chemins de fer d'Europe; après l'achèvement du réseau de Turquie, Salonique et Constantinople seront ses héritières. » (Elisée Reclus.) Le mouvement du port de Brindisi est passé en onze ans (1862-1873) de 75,000 à 750,000 tonnes, c.-à-d. qu'il a décuplé :

Navigation :	1862.....	75,000	tonnes.
—	1873.....	750,000	—
—	1886.....	871,000	—

arrivées et départs réunis (opérations de commerce).

A l'époque romaine la ville s'appelait *Brundusium ;* ce nom semble venir du mot messapique *Brenda*, qui signifierait « tête de cerf ». La légende la faisait fonder soit par un fils d'Hercule, soit par Diomède ou encore par Crétois. C'était en tout cas une ville très ancienne, qui reçut des colons grecs, mais d'origine italienne. Hérodote parle déjà de son port, dont la situation sur l'Adriatique et l'heureuse disposition firent de bonne heure la richesse de la cité. Les Romains s'en empa-

Monnaie de Brindes (bronze). — Neptune couronné par une victoire. ℞ Arion sur un dauphin, tenant une victoire dans la main droite ; BRVN (Brundusium), et quatre O, marque du Triens.

rèrent en 272 et y établirent une colonie latine (en 246), qui avait le droit de battre monnaie (les emblèmes des monnaies de Brindes sont la tête de Neptune couronnée par la Victoire et une figure assise sur un dauphin). Sous

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Empire, la colonie de Brindes, tête de ligne de la voie Appienne sur l'Adriatique, garda toute son importance : c'était le point de débarquement et d'embarquement en Italie pour les voyageurs de l'Orient. On connaît le rôle qu'elle joua lors de la guerre entre Pompée et César. — Son territoire était riche et fertile, et ses huîtres célèbres. Au moyen âge les flottes des Croisés abordèrent souvent à Brindes. Cependant elle ne fut pas une des villes maritimes véritablement prospères de l'Italie. Sa fortune récente est menacée dans l'avenir de nouvelles éclipses.

Archéologie. — Les monuments de Brindisi présentent un assez vif intérêt. Sur une hauteur voisine du port on voit encore un fût de colonne sur un socle où est gravée une inscription rappelant que le protospathaire Lupus a relevé la ville détruite par les Sarrasins. Cette restauration date sans doute du règne de Basile le Macédonien et doit se placer entre les années 867 et 886. Un castel établi par Frédéric II (1233), et muni par l'empereur Charles-Quint de nouvelles défenses, a longtemps servi de bagne. Mais les édifices religieux ont plus d'importance : c'est la vieille église de Saint-Jean-Baptiste, en partie ruinée par un tremblement de terre; c'est surtout la cathédrale consacrée à la sainte Vierge. Détruite à l'époque d'Urbain II, elle fut reconstruite sous le règne de Roger (1130-1154) par l'archevêque Bailardus. La partie la plus remarquable est le pavement historié de la nef dû selon toute vraisemblance au prêtre Pantaléon qui l'exécuta en 1178 sur l'ordre de l'archevêque français Guillaume. On voit sur ce pavement Adam et Ève chassés du paradis, Caïn et Abel, l'arche de Noé. Le principal thème est l'histoire de Roland : « L'archevêque Turpin ouvre la marche ; il est suivi d'un guerrier portant un olifant ; c'est sans doute le neveu de Charlemagne. Plus loin est figurée la mêlée des chrétiens et des Sarrasins. Un ange vient recueillir les âmes des mourants qui jonchent le champ de bataille. Roland se penche vers son ami Olivier, dont l'âme s'échappe sous la forme d'un enfant, et semble gémir sur sa mort. » (M. Müntz.)

H. Vast.

Bibl. : Eug. Müntz, *Etudes iconographiques et archéologiques sur le moyen âge ;* Paris, 1887, in-12. — Schulz, *Denkmäler der Kunst des Mittelalters in unter Italien ;* Dresde, 1860, 4 vol. in-fol., avec atlas. — De Leo, *Dell'antichissima città di Brindisi e suo celebre porto ;* Naples, 1846. — Mommsen, *Corpus inscr. latin.*, t. X, p. 8. — Eckhel, *Sur les monnaies*, t. I, p. 143.

BRINDLEY (James), ingénieur anglais, né à Tunstead (Derbyshire) en 1716, mort à Turnhurst (Staffordshire) le 27 sept. 1772. Fils d'un pauvre fermier, il se montra rebelle à toute instruction, entra à dix-sept ans en apprentissage chez un constructeur de moulins de Sutton, près de Macclesfied, fut d'abord un médiocre ouvrier et ne révéla qu'assez tard ses talents de mécanicien et son génie inventif. En 1742, il quitta Macclesfield pour Leek où il s'installa à son compte. Quelques travaux originaux et remarquables, entre autres deux nouvelles machines pour l'épuisement des mines de Clifton (1752) et pour les filatures de Congleton, lui valurent une grande réputation, et, en 1759, le duc Egerton de Bridgewater lui confia la construction du canal destiné à relier Liverpool, Manchester et ses mines de charbon de Worsley. De 88 kil. de longueur, sans écluses, en partie souterrain, et avec un aqueduc sur l'Irwell, ce fut le premier de quelque importance exécuté en Angleterre. Brindley y fut par la suite chargé de toutes les entreprises du même genre et dota son pays de près de 600 kil. de canaux. Citons parmi les plus importants : celui de Trent-et-Mersey ou *Grand Trunk*, commencé en 1766 et terminé par son beau-frère en 1777; ceux de Stafford et Worcester, d'Oxford, de Chesterfield, etc., vaste réseau mettant en communication l'Humber, la Mersey, la Severn et la Tamise. On doit encore à Brindley différents projets pour l'assèchement des marais du Lincolnshire et des docks de Liverpool, un plan de jonction de l'Angleterre à l'Irlande au moyen de ponts de bateaux, une méthode de construction de digues maritimes sans mortier. Ses biographes assurent qu'il demeura jusqu'à la fin de sa vie rude et illettré, sachant tout juste lire et à peine signer, et ne se servant pour la préparation et l'exécution de ses vastes entreprises ni de notes, ni de plans. Il ne saurait dès lors être l'auteur d'un mémoire qu'on lui attribue généralement : *Reports relative to a navigable communication between the firth of Forth and Clyde* (Edimbourg, 1768).

Léon Sagnet.

Bibl. : Dr. Smiles, *Lives of the engineers ;* 1861-62, 3 vol. in-8, et *Brindley and the early engineers*, 1864.

BRINGOLO. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Plouagat; 739 hab.

BRINIATES. Peuple de l'ancienne Italie, tribu de Ligurie qui ne nous est connue que par un passage de Tite-Live (41-19), d'après lequel les Briniates habitaient au delà des Apennins. L'interprétation de ce passage est d'ailleurs incertaine Le nom moderne de Brugnato (bassin de la Vara, affluent de la Magra), pourrait jeter quelque lumière sur l'emplacement anciennement occupé par les Briniates (V. Walcknaer, *Géogr. des Gaules*, I, p. 158).

BRINK (Jan ten), professeur hollandais, né en 1771, mort en 1839. Il a publié des traductions néerlandaises très estimées des œuvres de Salluste et de Xénophon, et des Catilinaires de Cicéron. Il a également traduit les *Lettres sur l'Italie* de Dupaty et la *Politique dans ses rapports avec la morale* de Jouy. Il est aussi l'auteur de quelques poésies qui ne sont pas sans mérite.

E. H.

Bibl. : Van Kampen, *Geschied. der nederl. Lett.* — *Levensschets van Jan ten Brink door zynen zoon.* — Bouman, *Geschied. van de Gelders. Hoogeschool.*

BRINK (Jan ten), littérateur hollandais, né à Appingadam (Groningue) le 15 juin 1834. Il fit ses études à Utrecht, fut reçu docteur en théologie (1860), alla comme précepteur à Batavia, fut nommé en 1862 professeur au gymnase de La Haye. Il collabore à l'importante revue *Nederland*, au *Zondagblad* (Journal du dimanche), et à plusieurs revues et journaux hollandais. Il a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons les principaux : 1° *Critique littéraire et histoire des études remarquées sur Brederoo* (Utrecht, 1859 ; 2e éd. 1871) ; *Bulwer* (Haarlem, 1873) ; *Zola* (Nimègue, 1876 ; 2e éd. 1884) ; *Letterkundige Schetsen* (Haarlem, 1874 ; Leyde, 1883) ; *Kleine Geschiedenis der nederlandsche Letterkunde* (Haarlem, 1877 ; 2e éd. 1882) ; *Bloemlezing uit nederlandsche Dichters* (Amsterdam, 1876-1883) ; *Kritieken* (Leyde, 1882-1886) ; *Causerien over moderne romans* (Leyde, 1884) ; une histoire sur *De eerste jaren der nederlansche Revolutie 1555-1568* ; 2° études de mœurs, nouvelles et romans : *Op de grenzen der Preanger* (notes de son voyage aux Indes orientales ; Batavia, 1861 ; nouv. éd., Leyde, 1886) ; *Oostindische Dames en Heeren* (trad. franç. *Journal de Paris*, 1867, et *Journal de Genève*, 1868) ; *Nederlandsche Dames en Heeren* (Leyde, 1873-1885) ; *Het Vuur, dat niet wordt uitgeblusch* (Arnhem, 1868) ; *De Schoonzoon van Mevrouw de Roggeveen* (Amsterdam, 1871, souvent réédité) ; *Jeannette en Juanito* (Leyde, 1877 ; nouv. éd. 1885) ; *Het verloren Kind* (Leyde, 1879) ; *De Famille Muller-Belmonte* (Leyde, 1880). Plusieurs de ces nouvelles et de ces romans ont été traduits en allemand.

A.-M. B.

BRINKEN. Ch.-l. de l'oasis de Tsabit, la plus populeuse et la plus commerçante du Touat (Sahara). Rohlfs évalue sa population à 3,000 hab.

BRINKLEY (John), astronome anglais, né à Woodbridge (Suffolk) en 1763, mort à Dublin le 14 sept. 1835. Il fit ses études au *Caius College* de Cambridge, fut en 1788 *senior wrangler* (premier sorti) de l'examen de mathématiques où il avait pour concurrent

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Malthus, et prit les grades de *master of arts* en 1791 et de docteur en théologie en 1806. Il écrivit de 1780 à 1785 au *Ladies' diary*, et passa en 1792 en Irlande, où il fut d'abord professeur d'astronomie à l'Université de Dublin, puis astronome royal et directeur de l'Observatoire de Dunsink. Il devint bientôt un des meilleurs mathématiciens de son pays, et, observateur habile et patient, se livra à d'intéressantes recherches sur la nutation solaire, les réfractions astronomiques, les valeurs de l'obliquité de l'écliptique et de la précession des équinoxes, les éléments de diverses comètes, etc. En 1810, il crut avoir trouvé, à l'aide d'un cercle de huit pieds de diamètre construit par Ramsden et Berge, une parallaxe de 2″ 52 à α de la Lyre. La communication de cette découverte à la Société Royale de Londres fut le signal d'une longue discussion, commencée par Pound, et terminée en 1824 seulement par Airy, qui déclara que la parallaxe, théoriquement déterminable, n'était pas sensible à nos instruments. Brinkley, qui avait obtenu en 1806 le rectorat de Derrybrusk, et en 1808 l'archidiaconat de Clogher, fut nommé en 1826 évêque de Clyne. Il cessa dès lors de s'occuper d'astronomie. C'était également, paraît-il, un botaniste et un jurisconsulte distingué. Il était membre de l'Académie royale d'Irlande, qui le choisit en 1822 pour président perpétuel, de l'*Astronomical society*, dont il fut vice-président de 1825 à 1827 et président de 1831 à 1833, et de la Société Royale de Londres qui l'admit en 1803. En 1820, l'Académie des sciences de Paris se l'attacha comme membre correspondant. Il a laissé, sur les mathématiques pures et l'astronomie, près de trente-cinq mémoires, touchant à des points importants de théorie, et insérés dans les *Transactions Irish Society* (1800 à 1818) et les *Philosophical transactions* (1807 à 1826). On en trouvera les titres dans la *Biogr. Literar. Handwörterbuch* de Poggendorff (Leipzig, 1863, 2 vol. in-4), et une analyse succincte dans les *Notices biographiques* (t. III), de François Arago. On doit encore à Brinkley des *Elements of Plane Astronomy* (Dublin, 1822, in-8), qui ont eu de nombreuses éditions et sont restés classiques à Dublin. Léon Sagnet.

Bibl. : François Arago, *Œuvres complètes*, édit. Barral ; Paris, 1859, in-8, t. III, p. 430. — André et Rayet, *l'Astronomie pratique* ; Paris, 1874, in-12. — Max. Marie, *Hist. des sciences math. et phys.* ; Paris, 1887, in-8, t. X, p. 206.

BRINKMAN (Carl-Gustaf Brinckman, et, après son anoblissement en 1808, von), diplomate, poète et bibliophile suédois, né le 24 fév. 1764 à Nacka, près Stockholm, mort à Stockholm le 25 déc. 1847. Destiné, sans vocation, à entrer dans la communauté des Herrnhutes, il fut élevé dans leurs séminaires de Niesky et de Barby en Saxe (1775-1787) ; il en sortit malgré son père et, après avoir étudié aux universités allemandes, il fut attaché au ministère des affaires étrangères (1791), devint chargé d'affaires à Paris (1798-1800) et à Berlin (1803-5) ; ministre plénipotentiaire en Prusse (1807-8), en Angleterre (1809-10), membre du comité de préparation des affaires générales d'Etat (1813-1840). Très lettré et grand amateur de livres, il légua à l'Université d'Upsala sa bibliothèque de vingt mille volumes et au comte Trolle-Wachtmeister sa riche collection d'autographes, d'où G. Anderson a tiré un recueil de pièces : (*Handlingar ur von Brinkmanska Arkivet på Trolle-Ljungby*, 1859, 1865, 2 vol.). Il publia d'abord en allemand *Gedichte* (Leipzig, 1789, 2 vol.), sous le pseudonyme de Selmar ; *Elegien* (Paris, 1799) ; *Gedichte* von C.-G. von Brinckmann (1806, t. I) ; *Filosofische Ansichten* (Berlin, 1806, t. I) ; ensuite en suédois le *Monde de l'esprit*, poème inséré dans les *Actes de l'Académie suédoise* (1821, t. X), qui l'avait couronné et dont l'auteur devint membre en 1828 ; *Eloge de l'évêque J.-A. Tingstadius*, discours de réception (ibid., t. XIII), et sous le titre d'*Essais de littérature* (Stock., 1842, t. I, seul paru), un recueil de poésies surtout didactiques, froides, mais d'une bonne facture, contenant entre autres son *Livre de pensées* en vers, et quelques pièces en latin et en anglais. B-s.

Bibl. : *Eloges* par B. von Beskow dans *Vetenskaps akademiens handlingar*, 1847, et par J. Bœrjesson dans *Svenska akad. handl.*, t XXXIII. — H. G. Wachtemeister, *Bidrag til C. G. von Brinkmans biografi och karakteristik* ; Lund, 1871.

BRINON-LES-ALLEMANDS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, sur le Beuvron ; 535 hab. Eglise de diverses époques (xiie-xvie siècle) ; château du xve siècle.

BRINON-SUR-SAULDRE. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. d'Argent ; 1,790 hab.

BRINON (Jean), diplomate français du xvie siècle. Il était fils de Guillaume Brinon, conseiller du roi en ses conseils, et fut nommé, en 1515, premier président au parlement de Rouen. En 1517, il harangua François Ier quand celui-ci vint visiter Rouen. Ce fut peut-être à cette rencontre qu'il dût d'être choisi pour remplir une mission en Italie en 1521, puis en Angleterre en 1524. Il alla rejoindre dans ce pays Jean-Joachim de Passan, maître d'hôtel de Louise de Savoie, qui avait commencé les négociations destinées à régler les obligations pécuniaires de la France à l'égard de l'Angleterre et à ménager un rapprochement entre les deux royaumes. Cette ambassade aboutit à la signature du traité du 30 août 1525, par lequel la France et l'Angleterre concluaient une ligue défensive et instituaient une procédure spéciale pour le réglement des contestations entre les nationaux des deux pays. La France reconnaissait devoir à Henry VIII deux millions d'écus, payables par annuités de cent mille écus. En 1527, Jean Brinon revint de nouveau en Angleterre. Il faisait partie de l'ambassade envoyée par François Ier à Henri VIII pour lui remettre les insignes de l'ordre de Saint-Michel et échanger la ratification du traité d'Amiens. Ses collègues étaient Montmorency, Jean du Bellay, et M. d'Humières, chevalier de l'ordre. Lui-même est qualifié de chancelier d'Alençon. Nous ne savons rien sur la vie de Jean Brinon depuis le retour de cette ambassade. Il paraît avoir eu pour son temps des idées élevées, car il laissa par testament trente acres de terre destinés au soulagement des prisonniers de la conciergerie de Rouen. Il avait épousé Pernelle de Perdriel, dont il eut un fils, nommé aussi Jean Brinon, qui fut conseiller au parlement de Paris. Louis Farges.

Bibl. : La Chesnaye des Bois, *Dict. de la Noblesse*. — Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. I. — G. Jacqueton, *Thèses de l'Ecole des Chartes* ; Paris, 1888, in-8.

BRINON (Pierre de), auteur dramatique du xviie siècle, conseiller au parlement de Normandie. On a de lui : *Baptiste ou la calomnie*, trad. du latin de Buchanan (Rouen, 1613, in-12) ; *Jephté ou le vœu*, trag. trad. du même (1614, in-12) ; *l'Ephésienne*, tragi-coméd. (1614, in-12). On lui attribue la *Tragédie des rebelles* (Paris, 1622, in-8) relative à la rébellion des protestants. On possède encore quelques lettres de lui dans la correspondance de Peiresc (Bible de Carpentras) et une trad. des *Sept psaumes pœnitentiels de David* (Rouen, 1626, in-4).

BRINON (Marie de), première supérieure de la maison royale de Saint-Cyr. Fille d'un président au parlement de Normandie, elle était entrée au couvent des Ursulines de Lihon (diocèse de Rouen). Ce couvent dut fermer, faute de ressources, et Mme de Brinon, retirée à Montmorency, se mit à élever des jeunes filles. Ses élèves étant peu nombreuses, elle sollicita l'appui de Mme de Maintenon qu'elle connaissait et qui lui confia (1680) quelques filles pauvres en lui versant 100 livres de pension. Mme de Maintenon s'intéressa fortement à cette œuvre, fit transférer ce petit établissement à Rueil en 1682 et en tira l'idée première de la fondation de Saint-Cyr. Les constitutions de Saint-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cyr furent rédigées par Mme de Brinon à laquelle Louis XIV donna de nombreuses audiences pour lire et amender ce règlement et qu'il nomma, par brevet, supérieure perpétuelle le 26 juin 1686. Mme de Brinon, qui avait une instruction développée, qui était même un bel esprit, ne tarda pas, grâce à la faveur dont elle jouissait auprès du roi et de sa favorite, à devenir une sorte de personnage, à tenir une petite cour et à gouverner Saint-Cyr d'une manière plus mondaine que Mme de Maintenon ne l'aurait désiré. Après quelques avertissements qui furent fort mal reçus, on dut lui envoyer une lettre de cachet (10 déc. 1688) ui enjoignant de quitter immédiatement la maison. Mme de Brinon, attérée, se retira d'abord chez la duchesse de Brunswick, d'où elle envoya sa démission de supérieure (11 déc.), puis à l'abbaye de Maubuisson, où elle mourut. Le roi lui donna 2,000 livres de pension. Dans sa retraite, Mme de Brinon ne resta pas inactive. Elle joua même un certain rôle dans le fameux projet de réunion des protestants d'Allemagne à l'Eglise catholique. Intermédiaire entre Bossuet et Leibniz, elle recevait leurs lettres et intervenait même dans la discussion. R. S.

Bibl. : *Mémoires de Saint-Cyr*; Paris, 1846, in-12. — De Noailles, *Histoire de la maison royale de saint Louis, établie à Saint-Cyr* ; Paris, 1843, in-8. — Du même, *Histoire de Mme de Maintenon* ; Paris, 1857, t. III, in-8. — Th. Lavallée, *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*; Paris, 1853, in-4.

BRINVILLIÈRE (Bot.). Nom vulgaire du *Spigelia anthelmia* L., plante de la famille des Loganiacées, qui croît abondamment au Brésil et à la Guyane (V. Spigélie).

BRINVILLIERS (Marie-Madeleine-Marguerite d'Aubray, marquise de), célèbre empoisonneuse, née à Paris vers 1630, décapitée le 16 juil. 1676. Fille de Dreux d'Aubray, maître des requêtes et lieutenant civil de Paris, elle épousa en 1651 Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers et baron de Nourar, mestre de camp du régiment de Normandie. Jolie et gracieuse (Elle estoit, dit le P. Pirot, son confesseur, d'un poil chatigné et fort épais, le tour du visage rond et assez beau, les yeux bleux, doux et parfaittement beaux, la peau extraordinairement blanche, le nez assez bien fait, nuls traits désagréables), elle fut très courtisée et se montra peu cruelle. Présentée par son mari à un aventurier, Godin dit de Sainte-Croix, capitaine de cavalerie du régiment de Tracy, elle conçut pour lui une passion très vive. Pour être plus libre elle demanda et obtint séparation de biens contre le marquis de Brinvilliers qui, de son côté, menait une vie de débauches et avait dilapidé une bonne partie des biens de la communauté (30,000 livres de rente). La liaison des deux amants devint alors si scandaleuse que M. d'Aubray, au moyen d'une lettre de cachet, fit enfermer Sainte-Croix à la Bastille. Il y connut le fameux *Exili*, se trouva en relations avec la *Voisin* (V. ces noms) et lorsqu'au bout d'un an il fut remis en liberté il était devenu très expert dans la fabrication des poisons. Après avoir rejoint la marquise il songea bientôt à tirer parti de ses nouvelles connaissances. Le couple manquait d'argent, le carrosse était saisi et les fournisseurs réclamaient. On résolut d'empoisonner tous les membres de la famille d'Aubray dont l'immense fortune devait ainsi passer à Mme de Brinvilliers. « La source de tous ses crimes, écrit Bussy, vient de l'amour et ensuite de ce que nous autres Latins appelons : *Auri sacra fames*. » En févr. 1666 la marquise empoisonnait son père, de sa main. Peu après elle plaçait chez ses deux frères un valet, nommé La Chaussée, créature de Sainte-Croix, qui empoisonna les deux MM. d'Aubray en 1670. Restait Thérèse d'Aubray qui allait subir le même sort quand Sainte-Croix mourut subitement en juil. 1672. Comme on ne lui connaissait pas d'héritiers, on mit les scellés chez lui. La justice découvrit alors une cassette pleine de poisons à l'adresse de sa maîtresse, ainsi qu'une reconnaissance de 30,000 livres signée par la marquise quelques jours après la mort de son frère aîné. L'éveil ainsi donné, la dame Mangot, veuve d'Aubray, fit arrêter La Chaussée le 4 sept. 1672 et lui intenta un procès ainsi qu'à sa belle-sœur. Mme de Brinvilliers s'était enfuie dès la découverte de la cassette. Le 4 mars 1673 un arrêt du Parlement condamnait à la roue La Chaussée qui avait tout avoué et la marquise contumax à la décapitation. On l'avait découverte à Londres et Colbert, le 19 nov. 1672, avait donné au marquis de Croissy, notre ambassadeur, l'ordre de la faire arrêter, mais cette arrestation et l'extradition soulevèrent tant de difficultés de la part du gouvernement anglais que Mme de Brinvilliers, avertie, eut le temps de passer aux Pays-Bas espagnols. Elle erra en Picardie, séjourna à Cambrai et Valenciennes, s'enferma un an dans un couvent, puis se rendit à Anvers et à Liège où l'exempt Desgrez, lancé à sa poursuite, réussit à l'arrêter le 15 mars 1676. Le maréchal d'Estrades la conduisit sous bonne garde à Maëstricht (29 mars-10 avr.) où elle tenta de se suicider en avalant du verre, puis des épingles. Amenée à Paris avec cent chevaux d'escorte, elle fut enfermée à la Conciergerie où deux hommes et une femme la gardèrent à vue. Elle chercha à corrompre les archers, compromit Penautier, receveur général du clergé, qui fut arrêté et, après avoir de nouveau tenté un suicide bizarre (29 avr. 1676), nia tout avec énergie. Elle fut condamnée parce qu'on avait saisi à Liège une confession signée de sa main, où elle s'accusait des empoisonnements qu'on lui reprochait et de beaucoup d'autres crimes et de débauches (notamment d'avoir donné cinq fois du poison à son mari).

Par arrêt du 15 juil. 1676, le Parlement ordonna qu'elle ferait amende honorable devant Notre-Dame, qu'elle aurait la tête tranchée à la place de Grève, et que son corps serait brûlé. Auparavant elle fut soumise à la question : elle avoua alors ses crimes et dénonça comme complices le président Larcher, Mme de Lionne, Bocager, professeur de droit, et les principaux membres du Parlement. Elle justifia Penautier. Elle fut exécutée le lendemain au milieu d'un immense concours de curieux. Elle fit preuve d'une grande fermeté et sa mort fut édifiante. Aussi le peuple, qui l'avait d'abord insultée, par un revirement subit la considéra comme une sainte et une martyre et se disputa ses cendres. Le P. Pirot, son confesseur, a laissé une relation minutieuse de ses derniers moments, où l'on trouve, noyés dans une phraséologie insupportable, des détails curieux. On n'entendit plus parler du marquis. Les cinq fils prirent le nom d'Offémont. Le procès de la Brinvilliers a une certaine importance historique, parce qu'il frappa fortement l'esprit des contemporains et surtout parce qu'il préluda à la fameuse affaire des poisons (V. Chambre ardente). R. S.

Bibl. : Dossier du procès, *Bibliothèque nationale*, mss. suppl. fr. 194,250. — Mémoires publiés pour ou contre la Brinvilliers, *Bibl. nat.*, collection Thoisy, Z, 2,284. — Sévigné, *Correspondance*, édit. Monmerqué, t. IV, et Index, t. XII ; Paris, 1862-67, 14 vol. in-8. — Ravaisson, *Archives de la Bastille* ; Paris, 1870, t. IV, 60-63 et 166-266, in-8. — G. Roullier, *la Marquise de Brinvilliers, ms. du P. Pirot son confesseur* ; Paris, 1883, 2 vol. in-18. — Michelet, *la Décadence morale du* XVIIe *siècle, la Brinvilliers*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er avr. 1860. — A. Dumas, *Crimes célèbres* ; Paris, 1839, t. I, in-4. — Bareste, *la Marquise de Brinvilliers* ; Paris, 1851, in-4. — Loiseleur, *Trois Enigmes historiques* ; Paris, 1882, in-12.

BRINZ (Aloïs de), jurisconsulte allemand, né à Weiler (Bavière) le 26 fév. 1820, mort à Munich le 13 sept. 1887. Il commença son droit à Munich en 1837 ; puis l'abandonna pour étudier la philologie et revint ensuite à la jurisprudence à laquelle il se donna avec ardeur, d'abord à l'Université de Munich, ensuite à celle de Berlin où il reçut les leçons de Puchta et de Rudorff. Brinz a été successivement privat docent à Munich (1850), professeur extraordinaire à Erlangen (1852), professeur ordinaire à Prague en 1857, à Tubingue en 1866 et enfin à Munich en

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1871. Pendant son séjour à Prague, Brinz s'est mêlé à la politique et aux travaux parlementaires ; mais durant tout le reste de sa vie, il s'est exclusivement livré aux études scientifiques et est devenu un des premiers romanistes de l'Allemagne. Il a publié en 1849 une dissertation inaugurale intitulée *Notamina ad usum fructum* et une thèse d'agrégation sur la *Compensation*. Mais sa principale œuvre, celle qui restera, est un *Lehrbuch der Pandeckten* (Erlangen, 1857-1871, 2 vol.; 2e édit. refondue, 1873-1889, 3 vol.; la 3e édit. du t. Ier a commencé à paraître en 1884). E. G.

BIBL. : REGELSPERGER, dans le *Vierteljahrschrift* de Munich, 1887. — RIVIER, dans la *Revue de droit international et de législation comparée*, année 1888, p. 80.

BRIOCHE (Pâtisserie). La fabrication des brioches, gâteaux composés de farine, de beurre et d'œufs, est très ancienne ; les grosses brioches, qui se commandent ordinairement pour les thés, les goûters, les pains bénits, se font en couronne ; on les exécute en pain à tête, quand elles doivent servir de grosses pièces dans un déjeuner. Quant aux petites brioches de toutes grosseurs, depuis les petites brioches de 5 cent. jusqu'aux brioches de 500 gr. ayant la forme d'un pain, le débit en est immense dans les grandes villes. La préparation de la pâte à brioche s'appelle *détrempe* ; on passe par exemple au tamis 1 1/2 kilog. de belle farine, on en prend le quart que l'on dispose en fontaine, on met au milieu un verre d'eau tiède et 30 gr. de beurre que l'on délaye peu à peu ; on mêle la farine au liquide avec légèreté, en y ajoutant le peu d'eau nécessaire pour rassembler la détrempe d'une pâte mollette. Après avoir été battue et travaillée, la détrempe donne le *levain*, que l'on place dans un endroit modérément chaud. On prépare ensuite le reste de la farine en couronne et on met au milieu 30 gr. de sel fin, 40 gr. de sucre en poudre, un demi-verre de crème ; on remue le mélange auquel on ajoute 30 œufs et 1 kilogr. de beurre frais. La farine est mêlée peu à peu et la pâte assemblée est frasée trois fois, avant qu'on y mêle le levain. On abandonne la pâte dans une terrine dans un lieu dont la chaleur soit douce. Ordinairement on détrempe la pâte à brioche le soir, pour la cuire le lendemain. Alors, la première chose que l'on doit faire le matin, c'est de saupoudrer légèrement de farine une place sur le tour pour y verser ensuite la pâte à brioche que l'on étale et replie ensuite sur elle-même ; on nomme cette opération *corrompre* la pâte. Puis on la remet dans la même terrine, et, trois ou quatre heures après, on la corrompt de nouveau. Si après avoir corrompu la pâte, on la voit flasque, on est sûr qu'elle ne donnera qu'une brioche pesante et indigeste. Si, au contraire, elle est élastique et douce au toucher, si l'on voit un grand nombre de petits globules d'air légèrement comprimés à la surface, on peut compter sur une brioche spongieuse, tendre, d'un goût excellent et de facile digestion. La brioche demande un four bien atteint par la chaleur ; lorsqu'elle dépasse les dimensions ordinaires, on la soutient par une caisse de carton. Une bonne brioche fait beaucoup d'effet à la cuisson, à moins qu'on y ait mélangé du raisin de Corinthe, ou autres matières. L. KNAB.

BRIOCHÉ (Pierre DATELIN, dit), célèbre bateleur, né en 1567, mort à Paris le 25 sept. 1671. Il établit à la foire Saint-Laurent, en 1650, un théâtre de marionnettes qui obtinrent le plus grand succès par leurs facéties bruyantes et salées. Après avoir donné des représentations à la foire Sainte-Germain, sur le Pont-Neuf et sur les boulevards, Brioché transporta son théâtre à Soleure. Il y fut emprisonné comme magicien et obtint à grand'peine sa mise en liberté. Il revint alors à Paris où sa réputation ne fit que grandir. Cyrano de Bergerac eut des démêlés avec son singe, d'où la brochure : *Grand combat de Cyrano contre le singe de Brioché*.

François Datelin ou *Fanchon* Brioché, son fils, né à Paris le 9 sept. 1620, mort à Paris le 31 mars 1681, lui succéda, et n'eut pas moins de vogue. Deux autres Datelin, *François II*, né en 1630 et *Jean*, né en 1632, jouèrent aussi dans ce théâtre.

BIBL. : MAGNIN, *Histoire des Marionnettes* ; Paris, 1852, in-8. — BROSSETTE, *Commentaire sur la septième épître de Boileau*. — JAL, *Dict. critique de biographie et d'histoire*, pp. 470-472.

BRIOD. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège ; 190 hab.

BRIOLLAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Tiercé, entre la Sarthe et le Loir ; 886 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest. Sect. du Mans à Angers. Localité ancienne où l'on voit plusieurs anciens et curieux logis dont l'un remonte au XIIe siècle. La seigneurie dépendait de l'évêché d'Angers, le seigneur de Briollay était l'un des quatre vassaux tenus de porter l'évêque au jour de son entrée solennelle. Le château, l'une des plus formidables forteresses construites par les comtes d'Anjou, était situé au lieu dit le Vieux-Briollay, sur une motte énorme qui en est le seul vestige. Dans l'église, curieuse sculpture du XIe siècle. — Importantes cultures de chanvre.

BRIOLOTTO, sculpteur italien du XIIe siècle. Son nom se lit dans une inscription latine de la cathédrale de San Remo à Vérone, où il est cité comme l'auteur de ces roues de fortune qui se trouvent assez fréquemment en France, en Allemagne, plus rarement en Italie et surtout dans les églises lombardes. Il avait aussi fait des fonts baptismaux. *Quisque Briolotum laudet quia dona meretur*, etc., etc.... Il est appelé encore *Sublimis*. *Verendus homo nimium quem fama decorat. Hic Fortunæ fecit rotam.* A. M.

BRION (Mar.). Pièce de bois courbe A (fig. 1), faisant partie de la membrure d'un navire ; elle réunit la quille, dont elle constitue la partie antérieure, à l'étrave qu'elle termine à la partie inférieure. La réunion du brion avec

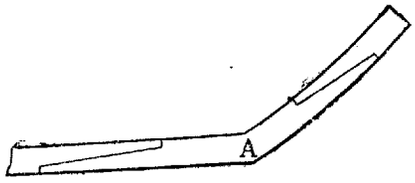

Fig. 1.

la quille et l'étrave s'opère par deux écarts à mi-bois, permettant de le remplacer sans toucher aux pièces voisines. Cette disposition du brion assure une grande solidité pour l'avant, mais elle exige l'emploi d'une courbe de fort équarrissage ; ces pièces devenant de plus en plus rares, on a ordinairement recours au procédé suivant : la quille et l'étrave sont assemblés directement à leur inter-

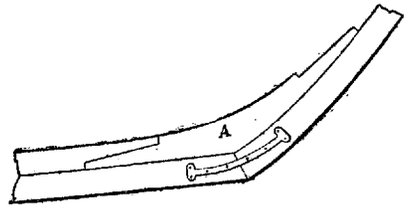

Fig. 2.

section (fig. 2), et maintenues au moyen de deux armatures latérales en bronze ; enfin, pour assurer la solidité de l'ensemble, une pièce A, nommée *faux-brion*, est fixée à la fois sur les extrémités de la quille et de l'étrave.

BRION. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Nantua ; 299 hab.

BRION. Village et château en ruines sur la montagne volcanique de Jaunac, près du Cheylard (Ardèche). Brion

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

était le siège d'une des douze baronnies de tour du Vivarais, dont le titre fut transféré plus tard à la terre de Vogué. La famille de la Mothe-Brion, l'une des plus puissantes du haut Vivarais au XVIIe siècle, a longtemps possédé cette seigneurie qui s'étendait sur les trois communes modernes du Cheylard, Jaunac et Dornas.

A. MAZON.

BRION. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux; 847 hab.

BRION. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Geoirs; 241 hab.

BRION. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Fournels, sur un affluent du Bès; 356 hab. Fabriques de serge et de cadis. Sur le territoire de cette commune, station thermale de la *Chaldette* (V. ce nom).

BRION. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Beaufort; 1,520 hab. Localité très ancienne, mentionnée dans les textes dès le IXe siècle, mais probablement habitée déjà à l'époque celtique. Intéressante église romane du XIe siècle, restaurée de nos jours. Profondes et vastes carrières de tuffeau. Fruits cuits; champignons.

BRION. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Mesvres; 621 hab.

BRION. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Gençay; 511 hab.

BRION. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny; 808 hab.

BRION-PRÈS-THOUET. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 520 hab.

BRION-SUR-OURCE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube; 456 hab.

BRION (Philippe de CHABOT, comte de CHARNY et de BUZANÇAIS, connu sous le nom d'amiral de), grand amiral de France, né en 1480, mort en 1543. Il fit lever le siège de Marseille assiégée par les Impériaux et le connétable de Bourbon (1524). Fait prisonnier à Pavie avec François Ier, il suivit ce prince à Madrid. En 1535, il reçut le commandement de l'armée envoyée contre le duc de Savoie, conquit presque tout le Piémont, mais s'arrêta au milieu de ses succès, grâce aux conseils du cardinal de Lorraine. En rentrant en France, il se mêla aux intrigues de cour suscitées par la rivalité de la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi, et de Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin (devenu plus tard Henri II). Il prit parti pour la duchesse d'Etampes, et s'attira ainsi la haine du connétable de Montmorency, chef du parti opposé. Celui-ci, pour perdre Chabot, montra au roi des comptes qui paraissaient prouver que cet amiral s'était rendu coupable de concussions dans son gouvernement de Bourgogne. Chabot répondit avec hauteur aux questions du roi et fut traduit devant une commission qui le condamna à 1,500,000 livres d'amende, au bannissement et à la confiscation de ses biens. Mais quelque temps après, François Ier accorda des lettres de grâce à Chabot et renvoya le connétable de Montmorency. Chabot mourut, un an plus tard, du chagrin que lui avait causé sa condamnation. Il existe à la Bibliothèque nationale un recueil manuscrit des *Lettres de l'amiral de Brion écrites en 1525* (2 vol. in-fol.).

BRION (Friederike Elisabeth), ou, comme on l'appelle aussi d'après les Mémoires de Gœthe, *Frédérique de Sessenheim*, troisième fille du pasteur Jean-Jacques Brion. L'année probable de sa naissance est 1752. Le jeune Gœthe, étudiant à la Faculté de droit de Strasbourg, la vit pour la première fois au mois d'oct. 1770, pendant une promenade qu'il fit à Sessenheim avec son ami et condisciple Weyland. Il lisait alors les œuvres du romancier anglais Goldsmith, et il lui sembla aussitôt que le presbytère de village où il venait d'être introduit réalisait à ses yeux la demeure du vicaire de Wakefield. Il continua l'idylle, tandis que ses visites renouvelées et la correspondance qu'il commença avec Frédérique furent considérées par les parents et par la jeune fille comme les préliminaires d'un mariage prochain. Mais, au mois d'août 1771, Gœthe quitta Strasbourg, sans faire aucune promesse et sans prendre aucun engagement. De Francfort, il écrivit, dit-il, à Frédérique une lettre, dont il n'est resté aucune trace; la réponse, ajoute-t-il, fut déchirante. Frédérique tomba malade et ne se rétablit que lentement. Plus tard, le poète Lenz demanda sa main et fut repoussé; mais ce ne fut point, comme on l'a dit, ce refus qui causa la folie de Lenz; il en portait depuis longtemps le germe en lui. Gœthe revit Frédérique au mois de sept. 1779, lorsqu'il passa par l'Alsace pour se rendre en Suisse avec le duc Charles-Auguste; il rend compte de ses impressions dans une lettre à Mme de Stein, qui se termine par ces mots : « Maintenant je puis penser de nouveau avec tranquillité à ce coin de terre, et je suis réconcilié avec mes souvenirs ». Frédérique, après la mort de son père, en 1787, vécut quelque temps à Paris et à Versailles, dans la famille d'un secrétaire d'ambassade qui avait épousé une sœur de Weyland; puis elle alla demeurer chez son frère Christian, pasteur à Rothau, dans le Ban-de-la-Roche, et enfin chez son beau-frère, le pasteur Gottfried Marx, l'époux de sa sœur aînée Maria (appelée Olivia dans les Mémoires de Gœthe), à Diersburg (1801), et à Meissenheim (1805), dans le grand duché de Bade. Elle mourut le 3 avr. 1813, une année après la publication de la seconde partie de *Wahrheit und Dichtung*, où est raconté le commencement de ses relations avec Gœthe. Son tombeau, qui a été restauré en 1866, se trouve au cimetière de Meissenheim; il porte cette inscription, gravée au-dessous de son buste : *Ein Strahl der Dichtung fiel auf sie, der ihr Unsterblichkeit verlieh.* — Les historiens qui se sont occupés de Frédérique de Sessenheim ont trop souvent oublié la déclaration que Gœthe fit un jour devant Eckermann : « Tout ce qui est raconté dans les *Affinités électives* s'est passé dans la réalité, mais rien ne s'est passé absolument ainsi; il en est de même de l'épisode de Sessenheim. » De jeunes poètes allèrent visiter le presbytère et les alentours, comme on allait autrefois en Terre-Sainte, et en revinrent amèrement déçus. Le premier pèlerin de ce genre, Ludwig Tieck, écrivit à son retour : « Je fus pénétré d'une tristesse qui n'avait rien de poétique, en voyant que tout était si différent de ce que mon imagination, dominée par l'incomparable récit de Gœthe, m'avait représenté à l'avance. » Tous n'eurent pas le courage d'accepter aussi franchement le démenti que la réalité leur infligeait : témoin le philologue Näcke, qui, dans son *Pèlerinage à Sessenheim* (Berlin, 1840), crut pouvoir désigner les personnes qui avaient joué un rôle dans certains épisodes évidemment fictifs du récit de Gœthe. N'a-t-on pas consacré encore solennellement, le 18 juil. 1880, sur une colline aux environs du presbytère, et en se guidant d'après le texte de *Wahrheit und Dichtung*, un bosquet appelé *Friederikens Ruhe*, quoique le pasteur Lucius, l'un des derniers successeurs de Jean-Jacques Brion, affirme que les habitants de Sessenheim n'ont jamais connu aucun lieu de ce nom?

A. B.

BIBL.: A. STÖBER, *Der Dichter Lenz und Friederike von Sessenheim*: Bâle, 1842. — LEYSER, *Gœthe zu Strassburg*; Neustadt, 1871. — LUCIUS, *Friederike Brion von Sessenheim*; 2e éd., Strasbourg, 1878. C'est Lucius qui a réta di l'orthographe du mot Sessenheim, que Gœthe écrit avec un seul s. — MOSCHKAU, *Friederike Brion*; Leipzig, 1880. — BIELSCHOWSKY, *Friederike Brion*; Breslau, 1880. — Voir aussi la biographie de Gœthe par Düntzer, et un article dans le second volume du *Gœthe-Jahrbuch* (Francfort, 1881).

BRION (Luis), marin sud-américain, né à Curaçao en 1782, mort à Curaçao en 1820. Riche armateur, il se mit tout entier au service de la cause de l'indépendance américaine. Il prit part avec une flottille à l'expédition des Cayes (1816-1817) et en détermina le succès. Il siégeait au congrès d'Angostura (1819) qui proclama l'indépendance de la Colombie (Venezuela et Nouvelle-Gre-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nade) et contribua à la libération des côtes. Il reçut le titre d'amiral. Il mourut ruiné.

BRION (Isidore-Hippolyte), sculpteur français, né le 18 déc. 1799 à Paris, mort à Paris le 24 oct. 1863. Elève de Bosio, dont il acquit le style gracieux et l'exécution délicate, il exposa pour la première fois en 1819, et son *Jeune berger* reçut une médaille de deuxième classe. Ses principales œuvres furent ensuite : *Enfant jouant aux billes* (S. 1822); *l'Invention du caducée* (S. 1827); buste du *Bailli de Suffren* (S. 1831); buste de *Lamotte-Picquet* (1833; ce buste, ainsi que le précédent, est au musée de marine, au Louvre); *Ariane abandonnée* (S. 1832); buste de *Louis de France, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV* (S. 1836); *Naïade versant de l'eau* (S. 1838; pour le bassin des serres du Jardin des Plantes); *l'Abbé Haüy, minéralogiste* (S. 1857; médaille de deuxième classe; commande du ministère d'Etat). Brion est encore l'auteur des bustes de *Philippe le Bel* et du *Duc de Joyeuse, amiral de France*, aux galeries de Versailles, de celui du *Guerchin*, au musée d'Amiens, et de très nombreux bustes-portraits de particuliers. Outre les récompenses déjà mentionnées, il avait été décoré de la Légion d'honneur en 1863. Ad. T.

BRION (Gustave), peintre français, né à Rothau (Vosges) le 24 oct. 1824, mort à Paris le 5 nov. 1879. Elève de Gabriel Guérin, il se forma à l'Ecole de dessin de Strasbourg et remporta un vif succès au Salon de 1853 avec la *Récolte des pommes de terre pendant l'inondation du Rhin* et les *Schlitteurs de la Forêt-Noire* (médaille de deuxième classe); l'*Enterrement sur les bords du Rhin* (S. 1859) et la *Noce en Alsace* (S. 1861) lui valurent chacun un rappel de médaille. Les principaux tableaux qu'il exposa ensuite furent : *Jésus et Pierre sur les eaux, les Pèlerins de Saint-Odile, Alsace*, réexposé en 1867, actuellement au musée du Luxembourg (S. 1863; médaille de première classe; l'artiste reçut en outre la croix de la Légion d'honneur); *la Fin du Déluge* (S. 1864; musée du Luxembourg); *Paysans alsaciens fuyant devant l'Invasion* (S. 1867). A l'Exposition universelle, G. Brion reçut une médaille de deuxième classe, et l'année suivante, au Salon de 1868, la médaille d'honneur pour la *Lecture de la Bible*, et *un Intérieur protestant en Alsace*. Le meilleur de ses derniers tableaux fut *un Mariage protestant en Alsace* (S. 1869). Cet artiste peignit tour à tour des sujets rhénans, bretons, antiques, bibliques, mais ce fut principalement dans la reproduction des types et des mœurs de l'Alsace qu'il excella et qu'il acquit un juste renom. Il a fait aussi plusieurs séries d'illustrations pour la maison Hetzel; les deux cent cinquante dessins de l'édition des *Misérables* et de *Notre-Dame de Paris* (1864), par V. Hugo, sont remarquables par leur caractère ferme et âpre, et un profond sentiment du pittoresque. Ceux qu'il exécuta pour *Quatre-vingt-treize*, du même auteur, beaucoup moins nombreux, ne sont pas moins dignes d'intérêt. Ad. T.

BRIONNE (La). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Saint-Vaury; 286 hab.

BRIONNE *(Breviodurum, Brionnia)*. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, sur la Rille; 3,746 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest., section de Serquigny à Glos-Montfort. Localité industrielle, renommée dès le XVIe siècle pour sa draperie; elle possède aujourd'hui plusieurs filatures de laine, de coton et de lin, des blanchisseries et des huileries. L'existence sur ce point d'un passage de la Rille lui donna de l'importance à une époque très reculée. Habitée dès l'époque romaine, Brionne fut comprise plus tard dans le *pagus Rothomagensis* et devint, après la création du duché de Normandie, l'une des résidences des ducs. Concédée par Richard Ier à son fils naturel Godefroi, celui-ci la laissa à son fils Gislebert. Brionne fut plus tard possédée par Jeanne de Meulan, et, par son mariage, portée dans la maison d'Harcourt qui la conserva jusqu'à la Révolution. Prise par Philippe Auguste en 1194, la ville fut reprise et ruinée par les Anglais en 1421, pillée par les protestants et le duc d'Aumale en 1562. — L'église possède un beau retable de marbre et une statue de pierre provenant de l'abbaye du Bec. Sur le coteau dominant la ville, ruines du château construit au commencement du XIIe siècle. Sur le territoire de la commune on a trouvé de nombreux vestiges antiques et notamment un cimetière de l'époque romaine. Une vaste butte, à l'O. de la ville, nommée vulgairement le *tombeau du Druide*, est probablement un tumulus. Sur une colline nommée le *Vigneron*, vestiges d'un camp fortifié.

BRIONNOIS *(Brionnensis ager)*. Ancien pays de la France, dont le nom est resté à plusieurs localités du dép. de Saône-et-Loire : Semur-en-Brionnois (arr. de Charolles), Saint-Christophe-en-Brionnois (cant. de Semur), Saint-Laurent-en-Brionnois (cant. de la Clayette). Le hameau de Briant (com. de la Clayette) est probablement l'ancien *Brionnum*, ch.-l. de cette circonscription.

BRIOPHILA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Pectinacés, établi par Carpenter pour une très petite coquille, ovale-trigone, un peu cunéiforme, à sommets antérieurs aigus; bord dorsal muni d'un fort ligament externe; l'antérieur sineux et bâillant pour laisser passer le byssus; le bord postérieur arrondi est également bâillant; l'intérieur des valves est faiblement nacré; l'impression musculaire est subcentrale. L'unique espèce (*B. setosa* Carp.) vit fixée aux algues; elle habite les côtes de l'Amérique centrale et de la Californie. J. MABILLE.

BRIORD. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lhuis; 586 hab. Une abbaye existait à Briord au moyen âge et quelques historiens y placent la mort de Charles le Chauve en 877. La seigneurie de Briord, réunie à plusieurs autres, fut érigée en comté par lettres patentes de sept. 1690 en faveur de Gabriel de Briord.

BRIORD (N... comte de), diplomate français, d'une famille originaire de la Bresse, mort à Paris le 25 déc. 1703. Briord était premier écuyer du prince de Condé, quand il fut nommé ambassadeur à Turin (1697), probablement sur la recommandation de Torcy dont il était l'ami. En 1699, il alla remplacer Bonrepaus à La Haye. Malgré les difficultés de la situation, à la veille de l'ouverture de la succession d'Espagne, il avait, selon l'expression de Saint-Simon « fort bien fait son ambassade », quand il tomba malade et demanda son rappel. Il fut remplacé par d'Avaux et nommé à son retour conseiller d'Etat d'épée (1701). Il mourut de la pierre peu de temps après. « C'était, dit Saint-Simon, un très homme d'honneur et de valeur, qui avait du sens, quelque esprit et beaucoup d'amis. » Louis FARGES.

BIBL. : *Mém. de Saint-Simon*. — GUICHENON, *Hist. de Bresse*.

BRIOSCHI (Carlo), mathématicien et astronome italien, né à Milan (?) en 1782, mort à Naples le 7 fév. 1833. Il eut pour maître l'astronome Oriani, s'occupa, de 1810 à 1819, d'opérations de triangulation dans la Lombardie et la Toscane, et fut nommé en 1820 directeur de l'Observatoire de Naples et professeur d'astronomie à l'Université de cette ville. On lui doit divers mémoires sur l'algèbre supérieure. L. S.

BRIOSCHI (Francesco), mathématicien italien, né à Milan le 22 déc. 1824. Il fit ses études à l'Université de Pavie et y fut reçu docteur en 1843. Il y professa de 1852 à 1862 la mécanique rationnelle et le calcul différentiel. Elu député en 1861, il fut, sous les ministères De Sanctis et Matteuci, secrétaire général du ministère de l'instruction publique. Il revint à Milan organiser l'*Istituto tecnico superiore*, où il professa l'hydraulique, et dont il est directeur. Il fut en 1865 nommé sénateur du royaume d'Italie. Correspondant de l'Académie des sciences de Paris (section de géométrie), il est président de l'Académie des Lin-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cei. Il nous est impossible d'énumérer ici tous les travaux scientifiques de ce savant, qui ont été publiés dans les divers recueils scientifiques de l'Italie, de la France et de l'Allemagne. On en trouvera une liste à peu près complète dans le *Dictionnaire biographique* de A. de Gubernatis. Dans sa carrière si bien remplie, M. Brioschi a touché à toutes les parties des mathématiques. Nous avons sous les yeux la liste, comprenant plus de 150 numéros, des différents mémoires publiés par ce savant éminent, et nous y relevons des études sur la physique mathématique, sur la mécanique, sur les diverses parties de la géométrie ; mais les plus importants travaux de M. Brioschi se rapportent à l'algèbre supérieure et au calcul intégral. Il a perfectionné l'importante théorie des *determinants*, sur laquelle il a publié un traité didactique très apprécié (traduit en français par Combescure, sous ce titre : *Théorie des déterminants et de leurs principales applications*; Paris, 1856, in-8). On lui doit des mémoires approfondis sur le théorème de Sturm, dans la voie ouverte par M. Hermite. Enfin il a beaucoup contribué au développement d'une science toute moderne, *l'algèbre des substitutions linéaires et des formes binaires*. Ses plus récentes études sur ce sujet se rapportent à une question des plus difficiles : la résolution de l'équation du cinquième degré. Nous signalerons encore, en même temps que des recherches sur les fonctions elliptiques, plusieurs notes et mémoires sur l'équation de Lamé et sur les équations différentielles linéaires algébriques. M. Brioschi est un des fondateurs d'un journal très apprécié de mathématiques, publié à Milan depuis 1867 : *Annali di Matematica*, qui forment la suite des *Annales de Tortolini*.

BRIOSCO (Andrea), surnommé *Riccio* à cause de sa chevelure crépue, sculpteur et architecte italien, né à Padoue vers 1480, mort en 1532. Comme architecte, il a construit l'église Santa-Giustina de Padoue (à coupoles), qui date des dix premières années du XVIe siècle ; comme sculpteur, influencé par Donatello, dont le passage à Padoue avait laissé des traces si fécondes, il exécutait en 1507 les deux bas-reliefs de bronze du *Combat de David et de Goliath* et de la *Danse devant l'Arche*, à Saint-Antoine de Padoue ; en 1515, il terminait son plus important ouvrage, le *Candélabre pascal*, en bronze, haut de onze pieds, d'une exubérance de décoration et de détails extraordinaires, qui orne le chœur du Santo à Padoue. C'est un des morceaux de sculpture ornementale les plus célèbres de la cathédrale. Pour l'église San-Fermo de Vérone, il exécuta le tombeau de deux médecins de la famille della Torre, dont les bas-reliefs, représentant les épisodes de la vie de Marc-Antonio della Torre, se trouvent aujourd'hui au musée du Louvre. On y voit le célèbre docteur professer ses leçons, sous l'œil d'Apollon et d'Hygie, devant une statue de Minerve,... comme il convient à un érudit de la Renaissance ; Apollon et les Parques sont à son chevet pendant sa maladie ; ses parents offrent des sacrifices aux dieux pour obtenir sa guérison ; enfin, il meurt. Charon l'attend sur l'autre rive, où se pressent des Centaures, des Harpies, des Gorgones, etc... Enfin, l'artiste l'a représenté dans l'Elysée, dans une nudité paradisiaque, entouré de nymphes, des Muses et des Grâces. Les bas-reliefs en bronze de l'Académie de Venise, représentant l'invention de la vraie croix, sont aussi de sa façon et datent de 1515. Enfin Burckhardt lui attribue la porte en bronze d'un tabernacle de l'église San Servi à Venise, qu'on avait, sans raison, attribuée à Donatello. André Michel.

Bibl.: Burckhardt, *Cicerone*, 5e édit., p. 211 et passim. — W. Lübke, *Geschichte der Plastik*, 3e édit.; Leipzig, 1880, pp. 648-49.

BRIOSNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Bonnétable; 407 hab.

BRIOT-LA-VILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers ; 1,751 hab. C'était une vieille communauté possédant autrefois un très vaste territoire dont la seigneurie appartenait à l'abbaye de Beaupré, qui y érigea une cure en 1323. On y a trouvé des sarcophages et des antiquités gallo-romaines. L'église est un édifice en briques du XVIe siècle. Hameaux : *Briot-la-Grange*, où les Templiers eurent un établissement; *Ecastelet* et *la Panneterie des Alleux*. C. St-A.

BRIOT (François), graveur en médailles, ciseleur et maître potier d'étain, né à Damblain en Bassigny (Lorraine) vers 1560, mort dans les premières années du

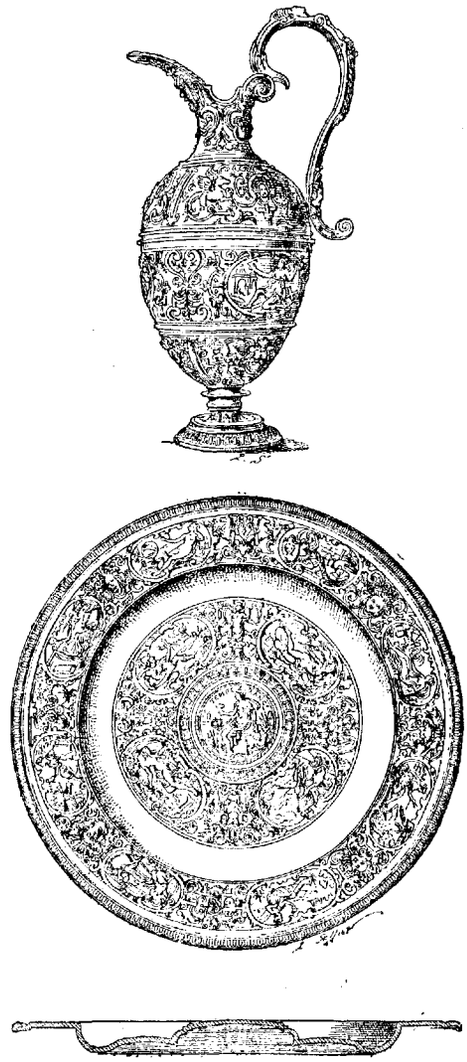

Aiguière de Briot, avec son bassin.

XVIIe siècle. Il vint à Montbéliard en 1580 et fut admis dans la *Chonffe*, ou corporation des maréchaux, par Jean Morel, maître, et Richard Jalloux, serviteur de la Chonffe. Ce fut quelque temps après qu'il se livra à la gravure des médailles. La plus ancienne que l'on connaisse représente Jean-Frédéric de Wurttemberg et porte la date de 1585. C'est l'époque à laquelle il fut nommé graveur en titre des médailles de Frédéric de Wurttemberg, comte de Montbéliard. En l'année 1615, on le trouve patronant à Besançon le balancier monétaire de son parent Nicolas Briot. Il avait quitté probablement le service du comte vers

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1601, s'étant trouvé compromis dans les comptes de Laurent de Willermin, qui avait reçu de Frédéric de Wurttemberg des sommes importantes pour la recherche de mines imaginaires de plomb et d'argent, dont celui-ci réclamait le paiement. Francois Briot se trouva alors sous le coup de poursuites qui amenèrent sa ruine. Il disparaît de l'histoire en 1616. François Briot doit principalement sa célébrité à l'une des œuvres les plus charmantes de l'orfèvrerie du XVIe siècle. C'est une aiguière accompagnée de son bassin, dont l'épreuve originale en argent aurait été fondue, croit-on, à la Monnaie de Rouen pendant la Révolution. Il existe dans les musées et les collections de nombreuses répétitions de ces deux pièces en étain, parfois doré, qu'un céramiste de la suite de Palissy a traduites en faïence émaillée. L'aiguière, de forme ovoïde, est divisée en trois zones ; dans la partie centrale sont trois cartouches où sont inscrites les figures couchées de la Foi, de l'Espérance et de la Charité. Les deux autres rangées sont décorées de mascarons et d'arabesques. Quelques exemplaires de ce vase portent les initiales F. B. Le bassin est circonscrit par une bordure plate dont les huit cartouches sont consacrés à Minerve et aux arts libéraux. Autour de l'ombilic sont disposés quatre autres cartouches séparés par des cariatides dans lesquels sont des figures symbolisant les Eléments. Le motif central est formé par une figure de femme nue, autour de laquelle on lit : *Temperantia.* Au revers du bassin est un médaillon représentant le portrait de l'artiste avec ces mots : *Sculpebat Franciscus Briot.* Cette œuvre a été reproduite par un ciseleur allemand, Gaspard Enderlein, qui s'est contenté de la démarquer en remplaçant le portrait de Briot par le sien propre. L'inventaire de pièces données en gage par François Briot en 1601, comme garantie d'un emprunt, énumère plusieurs moules de cuivre « tant de bassin, aiguière, vase, salière, qu'autres », ce qui laisse supposer qu'il existe d'autres pièces de lui, mais aucune n'a pu lui être attribuée jusqu'ici avec certitude, en dehors du bassin et de l'aiguière que nous avons décrits. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : JAL, *Dictionnaire critique de biographie.* — CASTAN, *Origines Montbéliardaises de François Briot.* — Germain BAPST, *l'Etain.* — TUETEY, *le Graveur lorrain François Briot.*

BRIOT (Nicolas), graveur en médailles et au burin, oncle ou frère de François Briot. Il était venu de la Lorraine à Paris, où il traita en 1605 avec Philippe Danfrie de l'office de graveur des monnaies que celui-ci avait cédé à son fils en survivance, et qui était revenu entre ses mains par suite du décès de ce dernier. Nicolas Briot, qui s'était marié une première fois à Pauline Nisse (morte en 1608), se remaria avec Esther Petau en 1611. Il prit alors le titre « d'imprimeur en taille-douce et graveur des marques et effigies des monnaies de France ». L'art du monnayage lui est redevable d'un grand perfectionnement. Il proposa de substituer à la frappe au marteau, longue, imparfaite et favorisant la contrefaçon, une nouvelle machine à balancier, dont il fit ressortir les avantages dans son opuscule : *Raisons, moyens, et propositions pour faire toutes les monnoies du royaume à l'avenir uniformes, et faire cesser toutes falsifications* (Paris, 1615, in-8). Nous avons vu que ce système avait été employé par la Monnaie de Besançon. Il n'en fut pas de même à Paris où toute la corporation des ouvriers monnayeurs et la Cour des monnaies prirent parti contre le tailleur général. Briot, pris de dégoût devant ces résistances intéressées, abandonna la lutte et s'enfuit en Angleterre où son système fut adopté. Il s'établit dans ce pays et y mourut avant 1650. La réforme proposée par Briot ne fut acceptée à Paris que longtemps après l'avoir été à Londres (1647), par une décision de la Cour des monnaies rendant une justice tardive à cet artiste-inventeur. Les médailles gravées par Briot se distinguent par une remarquable exécution ; elles représentent les principaux personnages du règne de Louis XIII. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : A. DAUDAN, *Nicolas Briot et la Cour des monnaies* ; Paris, 1857. — H. LEPAGE, *N. Briot, graveur des monnaies du duc de Lorraine* ; Nancy, 1858. — JAL, *Dictionnaire critique de biographie.* — BORDIER, *la France protestante.* — REDGRAVE, *Dictionary of artists of the englisch school.*

BRIOT (Isaac), médailleur et graveur en taille-douce, né en 1585, mort en 1670. Il était probablement frère de Nicolas Briot, dont la seconde femme, Esther Petau, fut marraine de l'un de ses enfants (1613). Comme tous les membres de la famille Briot, il appartenait à la religion réformée. L'œuvre la plus ancienne que l'on connaisse de lui est une estampe d'après F. Quesnel, représentant Henri IV sur son lit de parade après sa mort. Il était à la fois graveur et éditeur d'estampes, comme on le voit par les légendes placées au-dessous de plusieurs portraits gravés par lui. On doit à son burin deux précieux recueils de costumes du temps, d'après de Saint-Igny : *Diversitez d'habillements à la mode* (14 pl.) et le *Théâtre de France* (1629, 22 pl.). Il acheta ensuite la charge de directeur de la fabrication des monnaies qu'il conserva jusqu'à sa mort. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-Graveur franc.*, t. X. — JAL, *Dictionnaire critique de biographie.* — H. BORDIER, *la France protestante.*

BRIOT (Pierre-Joseph), homme politique français, né le 17 avr. 1771 à Orchamps (Franche-Comté), mort à Auteuil (Seine) le 16 mai 1827. Il était professeur de rhétorique et s'engagea avec ses élèves ; la ville de Besançon l'envoya comme délégué extraordinaire à la barre de la Convention. Soupçonné d'être partisan des doctrines des Girondins, il se cacha d'abord dans les camps, puis il fut chargé d'organiser une manufacture d'horlogerie à Besançon, avec des ouvriers qu'il avait amenés de Suisse. Inquiété encore une fois après le 9 Thermidor, il alla de nouveau chercher un refuge aux armées. Deux fois fait prisonnier par les ennemis, il parvint à s'échapper et fut enfin nommé accusateur public dans le dép. du Doubs. Membre du conseil des Cinq-Cents, il s'opposa au coup d'Etat du 18 Brumaire et accepta cependant de hautes fonctions sous le Consulat. Pendant le règne de Napoléon Ier, il fut à Naples attaché à la cour du roi Joseph, puis à celle de Murat, qu'il quitta avant sa chute, pour rentrer dans la vie privée. L. LU.

BRIOT (Charles-Auguste-Albert), mathématicien français, né le 19 juil. 1817 à Saint-Hippolyte (Doubs), mort au Bourg-d'Ault (Somme) le 20 sept. 1882. Briot restera connu comme professeur et comme savant. Entré à l'Ecole normale en 1838, il fut reçu docteur en 1842, étant professeur à Reims ; il passa de là au lycée d'Orléans (1842), puis à la Faculté de Lyon (1845) ; chargé, en 1848, de la classe de mathématiques spéciales au lycée Bonaparte, il entra, en 1851, au lycée Saint-Louis, où son enseignement eut un grand éclat. Nommé répétiteur à l'Ecole polytechnique, en 1850, il devint examinateur d'entrée en 1854 et remplit cette fonction jusqu'en 1872. Il fut maître de conférences à l'Ecole normale depuis 1857 jusqu'à sa mort ; chargé enfin de diverses suppléances à la Sorbonne, il fut nommé professeur titulaire de physique mathématique en 1870, en remplacement de M. Lamé. Ses fonctions multiples, qu'il remplissait avec un grand zèle, n'absorbaient pas son activité, dont il conserva la meilleure part pour le travail scientifique. Ses principaux titres de gloire sont les mémoires et ouvrages qu'il a publiés avec *Bouquet* (V. ce nom), et l'on doit le ranger avec ce dernier parmi les disciples de Cauchy ; il était, comme son illustre maître, attiré vers la physique mathématique et il a publié sur ce sujet d'importants travaux ; tout au contraire, l'activité de Bouquet ne s'est exercée que dans le champ de l'analyse ; enfin, Briot a publié seul le *Traité des fonctions abéliennes* (Paris, 1879), qui se rattache aux belles recherches entreprises par lui avec Bouquet. Voici la liste des plus importants mémoires et ouvrages de Briot ; nous ne citons que ceux qu'il a signés seul ; pour les autres, nous renvoyons à l'article sur Bouquet : *Sur le Mouvement d'un corps solide autour d'un point fixe* (Thèse,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1842); *Théorie des points singuliers des courbes planes algébriques* (*Journal de Liouville*, 1845); *Note sur l'attraction* (*ibid.*, 1846); *Note sur un thermomètre à indication continue* (Lyon, Société agricole, 1846); *Note sur un perfectionnement dans la méthode en géometrie* (Lyon, *Mémoires académiques*, 1847); *Essai sur la Théorie mathématique de la lumière* (Paris, 1864); *Théorie mécanique de la chaleur* (Paris, 1869). On doit, en outre, à Briot d'excellents livres élémentaires sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la cosmographie. Ses *Leçons de mécanique* (1861) méritent d'être particulièrement signalées. T.

BRIOU. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir; 251 hab.

BRIOUDE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Loire; 5,102 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., sect. d'Alais à Nîmes. La ville est située sur une petite éminence d'où l'on domine la plaine de l'Allier; elle n'a que peu de commerce et moins d'industrie: la fabrication des passementeries, une usine de baryte à la Tour sont à peu près

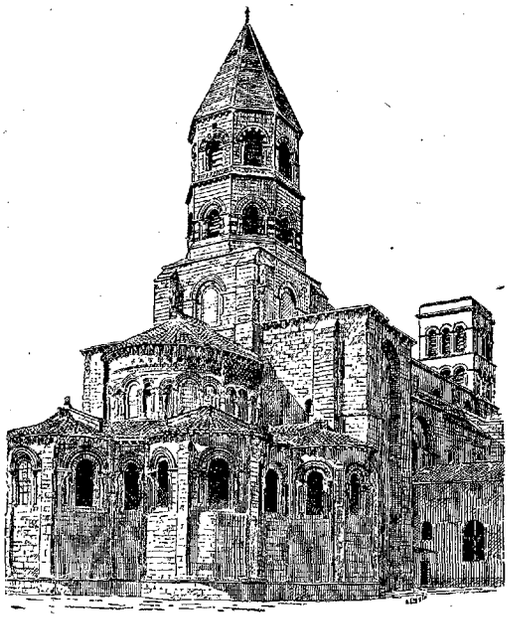

Eglise Saint-Julien, de Brioude.

tout ce que l'on peut citer. Elle possède un collège, une bibliothèque (catal. des mss. au t. IV du *Catal. général des manuscrits des bibl. des dép.*), plusieurs couvents de femmes, une prison départementale, etc.

Histoire. — Le nom de Brioude (*Brivate*), d'origine celtique, semble indiquer que cette ville existait déjà avant la conquête romaine; dans tous les cas on la trouve citée aux premiers temps du moyen âge: les Visigoths, puis les Burgondes, puis les Bourguignons s'en emparèrent successivement. Au xve siècle, l'église de Saint-Julien, où se trouvait le tombeau de saint Avit, attirait constamment un concours considérable de pèlerins. La ville avait alors un atelier monétaire. Il est difficile d'expliquer comment le chapitre de Saint-Julien de Brioude réussit à acquérir la seigneurie temporelle de la ville; toujours est-il que son histoire depuis le xiie siècle n'est que le récit de ses querelles avec les bourgeois. A un certain moment ceux-ci, pour se soustraire à la domination des chanoines, n'imaginèrent rien de mieux que d'acquérir le droit de bourgeoisie d'une localité voisine, Paulhaguet, et de s'avouer ainsi bourgeois du roi. La ville eut beaucoup à souffrir des guerres du xive siècle, les compagnies la rançonnèrent souvent et la dévastèrent plus d'une fois. Au xvie siècle la Réforme y trouva un terrain préparé par la mésintelligence des bourgeois et des chanoines qui ne s'était pas apaisée; cependant, durant les guerres de religion, la ville soutint presque constamment le parti de la Ligue. Avec le temps, la collégiale était devenue le siège d'un chapitre noble; les trente-huit chanoines qui le composaient avaient le titre de comtes et devaient faire preuve de quatre générations de noblesse.

Monuments. — L'église *Saint-Julien* date dans son état actuel des xiie et xiiie siècles, et a été très restaurée dans ces dernières années. Les clochers notamment, détruits en 1793, ont été récemment reconstruits. C'est un édifice à trois nefs étroites, terminé par cinq absides, remarquable surtout par son ornementation. Les portails sont précédés de porches supportés par d'anciennes colonnes: les portes, leurs armatures de serrurerie, les battants de bronze sont anciens et très curieux. La face extérieure des murs est revêtue d'une espèce de mosaïque formée de pierres volcaniques de diverses couleurs. A l'intérieur, la nef et les bas-côtés sont de style roman; le chœur date du xiiie siècle; le style gothique s'y manifeste surtout par les détails sculptés et les profils. Des traces d'anciennes peintures murales sont visibles en beaucoup d'endroits; notamment dans la chapelle ou chambre Saint-Michel, au premier étage du narthex, où l'on a retrouvé toute une grande composition qui peut dater du xiie siècle. La ville compte un certain nombre de maisons anciennes à tourelles, l'une d'elles (place de la Fénerie) peut remonter jusqu'au xiie siècle.

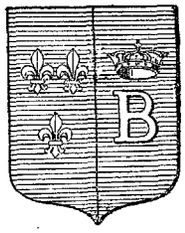

Armoiries de Brioude.

Bibl.: G. de Talayrat, *Notice sur l'église et le chapitre de Brioude*, 1805, in-8. — Dautil, *Chronologie du chapitre de Brioude*; 1805, in-8. — H. Doniol, *Cartulaire de Brioude*, 1863, in-4. — A. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*; Paris, 1887, in-4.

BRIOUX. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, sur la Boutonne; 1,359 hab. Commerce de chevaux et bestiaux. Brioux est indiqué dans la carte de Peutinger, sous le nom de *Brigiosum*, sur la voie de Saintes à Poitiers. On y a découvert de nombreuses antiquités. Brioux fut pendant la première partie du moyen âge le ch.-l. d'un pagus, le Briançais (*pagus Briocensis*), dépendant de la cité de Poitiers. Cette localité avait alors un atelier monétaire. G. R.

Bibl.: De la Fontenelle de Vaudoré, *Recherches sur les Vigueries et sur les origines de la féodalité en Poitou*, dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. V, 1838, p. 385.— Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies du Poitou*, ibid., t. VI, 1839, pp. 269 et 290.

BRIOUZE-Saint-Gervais. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, sur un affluent de la Rouvre; 1,689 hab. Station de la ligne de Paris à Granville, embranchement sur la Ferté-Macé et Couterne (Ouest). Marché important pour le commerce des bêtes à corne, des porcs, des volailles, du beurre et du fil de chanvre. Tourbières. — Eglise romane dont la construction remonte à la fin du xie siècle, mais qui a subi depuis de nombreux remaniements. De l'édifice primitif subsiste un curieux portail, soutenu par quatre colonnes, dont les chapiteaux sont ornés de figures fantastiques. Enchâssée dans le tympan est une tête d'un caractère singulier, qui rappelle celles des églises de Bailleul et de Falaise où l'on a voulu voir le portrait de Guillaume le Conquérant: front et tempes énormes, oreilles saillantes, fortes moustaches relevées en pointes.

Bibl.: Galeron, *Rapport sur les monuments de l'ancien arrondissement de Domfront*, au t. V des *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*. — L. de la Sicotière et Poulet-Malassis, *le Département de l'Orne archéologique et pittoresque*; Laigle, 1845, in-fol.

BRIQUE. I. Industrie. — La brique fait partie des

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

matériaux de construction *artificiels*, c.-à-d. dont l'emploi ne peut se faire qu'après une modification de la matière première, due à la main de l'homme. L'emploi de la brique remonte à la plus haute antiquité et a été général dans tous les pays civilisés. La brique est à proprement parler de l'argile desséchée soit au soleil (brique crue), soit au feu (brique cuite) ; nous en déterminerons plus loin la fabrication et les conditions de forme, de matière, etc. Faisons d'abord l'historique de la brique. En Chine et dans l'Inde son emploi remonte aux temps les plus reculés, les Hindous fabriquèrent de tout temps de la brique crue ou cuite, on la retrouve dans beaucoup de leurs édifices du moyen âge, palais, fortifications, mosquées. Les Chinois ont fait de la brique l'usage le plus varié ; ils en ont décoré des monuments fort beaux, et ont été jusqu'à les fabriquer en terre à porcelaine, comme dans les parties extérieures de la tour de Nankin, par exemple. Nous trouvons en Egypte l'usage de la brique cuite et de la brique crue (la plus souvent employée) dans la construction des murs de fortification, les murs des maisons, les chaussées et les pyramides, dont un certain nombre avaient leur masse entière faite de briques crues et leur revêtement seul composé de pierres de taille. La brique égyptienne est fabriquée avec le limon du Nil corroyé avec de la paille hachée. La siccité du climat de l'Egypte explique l'emploi continuel dans ce pays de la brique crue, dans presque toutes les constructions. On a retrouvé des fragments des briques cuites dont nous avons parlé plus haut, recouverts d'émaux de couleur. Cependant comme la vallée du Nil contient de fort beaux matériaux de construction sur toute son étendue, l'emploi de la brique n'était pas général et on ne s'en servait que lorsque l'on voulait construire d'une façon économique. Dans la Mésopotamie et en Perse, au contraire, où la pierre est excessivement rare, l'emploi de la brique était général, et ces briques étaient crues ; le manque de pierre de taille et la rareté du combustible en étaient la cause. Seules les parties émaillées ont été cuites au feu. Les bas-reliefs qui décoraient les palais assyriens et babyloniens étaient sculptés dans l'albâtre, ainsi que les grandes figures décoratives, tout le reste des constructions était en briques crues ou cuites. Les crénelages colorés des temples en forme de tours, des palais, des frises entières, étaient en briques émaillées. Nous en donnons ici deux spécimens (fig. 1 et 2). Les Grecs employèrent les briques en Asie Mineure et en Sicile, mais ils ne l'employèrent dans cette dernière contrée qu'à une époque très rapprochée de la conquête romaine.

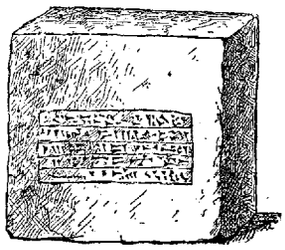

Fig. 1. — Brique de Khorsabad

Fig 2. Brique de Babylone.

Ce sont les Romains qui dans leurs grands édifices de la Rome impériale ont vraiment donné à la brique un emploi général et comparable seulement à celui qu'en firent les habitants de la Mésopotamie. Les thermes, les mausolées, les *cellas* des temples, les basiliques, les palais furent élevés en grande partie en briques. Ce sont les briques qui déterminent l'ossature de tous ces grands édifices ; des chaînes, des angles de murs, des compartiments de voûte sont construits en grandes briques plates et carrées ayant de 0m20 à 0m60 de côté sur 0m04 à 0m06 d'épaisseur. Ces briques, admirablement corroyées et cuites, sont généralement timbrées d'un timbre circulaire portant la date de leur fabrication avec leur origine. Cette habitude de timbrer les briques vient certainement de l'Asie, puisque les briques des monuments assyriens portaient des inscriptions cunéiformes, tantôt sur la face inférieure sur laquelle elles sont posées (pour les édifices les plus anciens), tantôt sur la face supérieure ou la face latérale. Ces briques assyriennes étaient généralement cimentées au moyen d'un mastic bitumineux ; les Romains, eux, les reliaient ensemble au moyen de mortier dont les joints sont épais. Les mortiers de Rome sont généralement de chaux et de *pouzzolane* (V. ce mot), ceux de province, de chaux et de tuileaux. Les Romains ne se contentèrent pas d'employer les briques pour la masse des constructions. Ils moulèrent de terre des parties de moulures et firent ainsi des ornements architecturaux en terre cuite, colonnes cannelées, archivoltes, architraves, entablements, et même des chapiteaux. La tradition romaine de la construction en briques se transmit à l'école byzantine qui en fit un emploi très varié et très judicieux dans la construction des palais et des églises, des façades, des intérieurs et surtout des voûtes. C'est de l'école byzantine que leur emploi passa dans l'école musulmane qui recevait d'un autre côté en Perse l'influence des traditions antiques de ce pays, de l'époque perse et sassanide, et c'est de ces deux influences combinées que se ressentent les édifices arabes, turcomans, turcs et persans construits en briques. Au moyen âge, en France, en Italie, en Allemagne, les constructions en briques furent spécialement élevées dans les pays où la pierre est rare et chère ; et cela, tant à l'époque romaine qu'à celle dite gothique. Les édifices gallo-romains et mérovingiens n'avaient que des rangs de briques alternant avec des assises plus ou moins nombreuses de petits moellons de section carrée (V. Appareil). Pour la France, ce n'est que dans le Nord (les Flandres et l'Artois) et dans le Languedoc, où la pierre est rare, que la brique a été employée.

Toulouse, Albi, etc., sont remarquables par leurs constructions en briques. Nous citerons entre autres les monuments construits en briques : Saint-Sernin, les Jacobins, les Cordeliers, le collège Saint-Raimond, les murailles, de nombreuses maisons à Toulouse, le pont de Montauban, l'église de Simorre (Gers), la cathédrale et les maisons d'Alby, les églises de Moissac, Lombez, le clocher de Caussade. Dans le Languedoc on taillait des moulures dans la brique tendre et homogène. En Italie et en Allemagne, au contraire, les ornements, moulures, étaient moulés d'avance. Au xve siècle, on adopta l'usage de la brique dans nombre d'édifices de la Touraine et du Blésois : château de Blois (aile Louis XII), nombreux châteaux des bords de la Loire, maisons de Tours ; à la Renaissance, Fontainebleau, Madrid, Saint-Germain voient s'élever de merveilleux palais dont la brique égaie les façades. Enfin à l'époque de Louis XIII son emploi se généralise, et de tous côtés on construit en France des palais, châteaux, hôtels et maisons où la brique forme un fond coloré sur lequel se détachent en blanc les parements en pierre de taille des baies, des supports, des angles, et de la décoration sculptée.

La brique se fabrique avec de l'argile commune (silicate double d'alumine et de chaux, avec traces d'oxyde de fer). Cette argile a besoin d'être choisie avec soin, de façon à ce qu'elle ne soit ni trop grasse, ni trop maigre, c.-à-d. ni *trop grasse*, pour que le séchage ou la cuisson n'amènent pas, par le retrait qui se produit dans la matière, de fissures, de déformations ou de gauchissage, ni *trop maigre*, car la cuisson amènerait la fusion de la matière et alors les briques se colleraient ensemble dans le four, ou même se déformeraient complètement. On arrive à ce résultat par l'expérience des produits fabriqués, s'il s'agit de carrières anciennes, et par les essais successifs s'il

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'agit de carrières nouvelles d'argile que l'on se propose d'ouvrir à l'exploitation. On *dégraisse* donc l'argile qui pure serait trop grasse, et ce dégraissage se fait au moyen de sable siliceux ou calcaire, de débris de pierre provenant de chantiers, de scories de houille ou de cendre, de coke, ou même de paille hachée menue ou de sciure de bois. Si la terre est trop maigre, on y ajoute une certaine quantité de marne. Le terre une fois extraite de la carrière (généralement à l'automne) est exposée pendant tout l'hiver aux causes de désagrégation produites par les intempéries, on divise même la matière par des malaxages répétés à l'aide de bêches et de pelles. On place ensuite la terre dans des cuves en maçonnerie, dans lesquelles on la détrempe et on la malaxe finement à la consistance d'une pâte ferme ; des ouvriers placés dans la cuve détachent à la bêche des parties de cette pâte qu'ils pétrissent avec leurs pieds nus, ce qui leur permet de reconnaître les petits cailloux et morceaux de pierre que contient la terre, et qu'ils enlèvent soigneusement (ceux-ci donneraient au moment de la cuisson lieu à la formation de nœuds qui déformeraient la brique, ou s'ils sont calcaires, de petits noyaux de chaux vive qui, dans la brique ou la tuile exposée aux intempéries, se réduisent en chaux éteinte et par conséquent gonflent à tel point qu'ils amènent la rupture ou l'exfoliation de la brique dans laquelle ils se trouvent). La terre est alors corroyée par les manutentions successives, et on lui ajoute alors la quantité de matière nécessaire pour la dégraisser ou la démaigrir. Le corroi se fait soit dans des cylindres verticaux analogues aux bétonnières, soit dans des cylindres lamineurs qui réduisent la matière en plaques qu'on replie sur elles-mêmes à plusieurs reprises. Ceci fait, on n'a plus qu'à mouler la terre.

1° *A la main*, dans des moules en bois ou en métal (le moule doit être un peu plus grand que la dimension définitive de la brique à cause du retrait produit par la cuisson). Le moule est un cadre sans fond que l'ouvrier pose sur une table sablée. Il le remplit et enlève l'excédent de terre au moyen de la main qu'il a libre, puis régularise la surface obtenue avec une sorte de batte nommée *plane*; un ouvrier placé à côté de lui reçoit le moule et démoule la brique qui est séchée lentement sur une aire sablée, d'abord à plat, ensuite sur champ. Les briques une fois assez dures pour être manipulées sont parées, c.-à-d. régularisées de forme, on enlève le sable et les bavures du moule avec une sorte de grattoir (le *paroir*) puis on leur donne une dernière façon en battant fortement leurs faces avec une batte en bois. On a préconisé le battage mécanique qui est d'abord coûteux, et qui n'est utile que lorsque la brique a été fabriquée en terre excellente avec le plus grand soin et est déjà assez ferme. Ce battage se fait à l'aide d'une sorte de balancier qui comprime la brique dans un moule en fonte. Si le battage n'est pas très bien fait, ou si la terre n'est pas homogène, la matière subit des mouvements inégaux qui amènent tôt ou tard une exfoliation. Enfin on dispose sous des hangars les briques en *haie*, c.-à-d. qu'on en forme des murailles à jour de façon à ce que le séchage se termine.

2° *A la machine*. Des machines spéciales moulent les briques, corroient, pétrissent et moulent la terre. On a essayé de faire des briques, non pas avec la terre molle, mais avec la terre très pulvérisée, presque sèche et très fortement comprimée; ce procédé donne des produits très beaux à l'œil, d'une régularité et d'une homogénéité apparente, mais ces briques s'exfolient facilement pour la raison suivante : les espaces très petits qui forment les interstices entre les particules de terre contiennent une certaine quantité d'air qui n'est pas évacuée. Au moment de la compression certaines parties se compriment exactement et leur air s'ajoute à celui des parties voisines pour former de petites poches qui restent vides même après la cuisson. Quand les briques sont exposées à la pluie, l'eau, par la capillarité de la matière, pénètre dans ces cavités, s'y accumule peu à peu, et si une gelée survient, son expansion amène soit le bris de la matière, soit son exfoliation.

La quatrième opération à laquelle la brique doit être soumise pour que la fabrication soit terminée est la *cuisson*. Elle se fait soit à l'air libre, soit dans des fours. Pour la cuisson en plein air, on forme avec ces briques des *meules;* ces meules sont construites de la façon suivante : Les briques (toujours de champ) sont posées sur un sol soigneusement dressé ; les rangées inférieures sont faites de façon à former des caniveaux allongés qui contiendront le combustible et qui ont des évents de distance en distance pour le passage de la flamme. Ceci fait, on pose alternativement des couches de briques de champ, espacées d'un intervalle très petit de l'une à l'autre, et des couches de combustible en petits morceaux, les évents sont continués à travers ces couches successives. Une fois la meule formée, on maçonne l'extérieur avec de la terre glaise afin de bien renfermer la masse (comme dans la fabrication du charbon de bois par le procédé des *meules*), et on met le feu au combustible. On préfère généralement comme combustible ou les fagots, ou la tourbe, à la houille qui donne un feu trop violent. Le feu allumé dure pendant quelque temps, il faut attendre le complet refroidissement de la meule pour briser la croûte extérieure et défourner les briques.

Ce procédé, assez économique, est d'origine très ancienne. On le nomme communément le procédé *flamand*, car il est plus particulièrement appliqué dans les pays flamands, le nord de la France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique. On ne peut pas opérer par ce procédé sur moins de cinquante mille briques par fournée, et on ne peut pas en cuire plus de deux cent mille à la fois; il faut compter un déchet d'un dixième pour briques trop cuites, cassées ou défectueuses. Il faut 250 kilogr. de houille pour cuire 1,000 briques ; dans le nord de la France le millier de briques revient à environ 12 fr. Pour la cuisson dans les fours, elle se fait évidemment avec plus de régularité que dans le système précédent, il y a moins de déchet et plus d'économie de combustible, car il y a moins de chaleur perdue.

On chauffe les fours à brique avec du bois, de la tourbe, de la houille; ces fours sont de différentes formes suivant les localités où ils sont construits. Ils n'ont d'avantage que dans les pays où le combustible est relativement cher, car le système de cuisson en meules permet de faire les briques pour ainsi dire à pied d'œuvre. Pour la cuisson au bois, les fours sont disposés suivant un plan rectangulaire. Les murs qui les circonscrivent sont en briques et renforcés par des remblais en terre. Dans le pied de l'un des murs sont pratiqués des foyers en forme de petites voûtes plus larges que les caniveaux des meules et qui reposent sur des piédroits de 0m60 de hauteur. Ces voûtes font partie du four, se prolongent sur toute son étendue et sont à claire-voie afin de laisser passer la chaleur des feux qui se font dans les foyers. On dispose les briques dans le four comme pour la cuisson en meules. Au-dessus du four on maçonne la dernière assise de briques avec de l'argile hachée avec de la paille, et on dispose au-dessus de toute la surface du four des toits couverts de tuiles pour le préserver de la pluie et du vent. On accumule autour du four les briques crues et on accélère leur séchage par la chaleur perdue du four. Le mille de briques cuites par ce procédé revient environ à 18 francs, à Montereau. Le maximum d'effet de combustible est quand le vide laissé entre les briques à cuire est d'un tiers environ du volume total du four. Les briques doivent être placées de champ comme dans la cuisson à la volée. Les vides doivent être de plus en plus grands à mesure qu'on s'éloigne du centre du four. Ce procédé donne environ 40 % de briques de première qualité ; 15 % de deuxième qualité ; 25 % de troisième qualité ; 10 % de quatrième qualité et 10 % de déchets et résidus. Les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

parois du four sont souvent faites en *briques réfractaires* (V. plus loin), c.-à-d. résistant au feu et infusibles. Ces briques réfractaires sont faites avec les argiles très pures contenant un excès d'alumine et exemptes de chaux, d'alcalis, de pyrites ou d'oxydes de fer.

Les briques sont pleines ou creuses; les briques creuses se font exclusivement à la machine.

I. Les briques *pleines* employées à Paris peuvent se ranger en trois catégories : 1° la brique *de Bourgogne*, mesurant $0^m22 \times 0,11 \times 0,054$, qui se fait en trois qualités différentes, rouge, grise ou brune; 2° la brique *façon Bourgogne* (dite *de Vaugirard, de Pantin, des Buttes-Chaumont, d'Aubervilliers, de Passy)*, mesurant $0^m22 \times 0^m11$ et de 0^m06 à 0^m07; 3° les briques en même dimension, en terre estampée mais non moulée et non broyée, ayant $0^m21 \times 0^m10$ et 0,058 d'épaisseur. Ces trois catégories se subdivisent réellement en six classes suivant la qualité de leur fabrication. II. Les briques *creuses* ou *tubulaires* ont de 0^m22 à 0^m30 sur de 0^m11 à 0^m16 de large et 0^m04 à 0^m08 de haut. III. Les *briques réfractaires* servent pour les appareils de chauffage, les fours d'affinage ou de fusion des métaux, la confection des hauts fourneaux. IV. Les briques *gourlier* sont destinées à former des tuyaux de fumée dans les murs; elles affectent différentes formes, suivant la place qu'elles occupent dans le mur et le tuyau de fumée. V. Les briques *carrées* sont destinées à se raccorder avec les précédentes pour se liaisonner avec les murs de briques; elles mesurent $0^m22 \times 0^m075 \times 009$. On fabrique encore des briques spéciales pour les voûtes, en mélangeant à l'argile une terre analogue au tuf magnésien qui forme le sous-sol de Berlin, sorte de *magnésite* (V. ce mot) poreuse; ces briques offrent autant de résistance que la brique commune, sous le même volume, et ne pèsent que 0^k450 tandis que la brique ordinaire pèse 2^k260 environ.

Les briques de bonne qualité sont dures, sonores, d'une cassure nette, font feu sous le briquet et ne laissent presque pas de traces aux mains. On doit s'assurer de leur non-*gélivité* (V. ce mot). Leur résistance à la compression varie de 33 kilogr. à 150 kilogr. par centim. q. Les briques doivent toujours être mouillées avant d'être maçonnées dans les constructions et on doit leur donner un joint de près de 0^m01 d'épaisseur. On commence à employer dans les constructions en brique apparente des briques dont une face est recouverte d'un émail coloré, ce qui donne un aspect plus gai aux constructions; les briques émaillées s'emploient surtout pour les constructions à la campagne. H. Saladin.

Briques réfractaires. — Beaucoup d'industries exigent, soit pour la préparation physique des corps qu'elles travaillent, soit pour produire certaines réactions, l'emploi de températures élevées, qu'on développe dans des fours ou appareils convenablement disposés. On appelle *matériaux réfractaires* ceux qui, à ces températures élevées, résistent à l'action des corps avec lesquels on les met en contact, et qui se prêtent par conséquent à la construction de ces fours ou appareils de chauffage. Les *produits réfractaires artificiels* et, parmi ceux-ci, les *briques réfractaires*, sont les plus employés. Un corps réfractaire devrait présenter de nombreuses qualités : il ne doit ni fondre, ni se ramollir; il doit résister sans éclater aux écarts de température; ne pas prendre de retrait à la température à laquelle on le porte; ne pas s'écraser sous le poids de la construction qu'il forme et des matières qu'elle contient; ne pas être perméable; résister à l'action corrosive des cendres et de certains fondants. Il n'existe pas de matériaux connus réalisant parfaitement toutes ces conditions, et l'on est forcé de choisir la qualité capitale qui est la résistance aux températures élevées. Primitivement et jusque dans ces dernières années, les briques réfractaires s'obtenaient au moyen d'argile naturelle, généralement peu ou point chargée d'oxyde de fer, et auxquelles on mélangeait de la silice ou quartz pulvérisé (V. Argile réfractaire). Pour obtenir les qualités requises, l'argile doit être amenée à un état qui permette un moulage facile, une dessiccation rapide, etc., et comme les argiles réfractaires sont très grasses, il faut les mélanger d'une proportion de matières dégraissantes qui atteint et souvent dépasse les 2/3 de la masse totale. Le choix des matières que l'on emploie dans ce but est très important; les plus favorables sont la silice, l'alumine, les argiles cuites ou *ciments*, les corps inertes, les débris de briques déjà cuites ou ayant servi. L'état physique des matières qu'on emploie dans le mélange a une très grande importance; il a une action mécanique et un rôle chimique. Quand les matières antiplastiques sont très finement divisées dans la masse, elles présentent une bien plus grande surface à l'action de combinaison et peuvent ainsi contribuer à la destruction des produits. C'est ainsi qu'il faut, si on emploie la silice comme antiplastique de produits soumis à une très haute température, préférer le quartz broyé en grains au sable finement divisé. Les gros grains ont un autre avantage, ils permettent mieux les dilatations que les éléments fins et, comme ils agrafent entre eux les divers éléments des pièces dans lesquelles ils forment comme une charpente intérieure, ils se prêtent à des variations plus nombreuses et plus brusques de température que le sable fin, mais ils ont l'inconvénient de rendre le moulage et le polissage plus difficiles. La préparation des mélanges a, dans la fabrication des briques, une importance capitale; le broyage des matières se fait au moyen de moules, de moulins à noir ou même de broyeurs Carr et Vapart. Les matières broyées sont mélangées d'abord à sec, puis passées au malaxeur; la terre, abandonnée à l'état de pâte pendant cinq ou six semaines dans un lieu où son degré d'humidité ne varie pas, gagne en bonté par suite de l'action du pourrissage. Le moulage est refait à la main ou à la machine en pâte dure ou en pâte molle; ce dernier procédé exige une dessiccation plus longue et n'est pas applicable à toutes les formes de pièces; mais il donne des arêtes plus vives, une plus grande certitude que les briques ne renferment pas de vents, de manques de soudure entre les divers morceaux que l'on jette dans le moule. La cuisson se fait à température plus élevée que celle des argiles ordinaires; elle doit être telle qu'aucun retrait ne se produise plus à la température d'emploi. La composition des briques réfractaires est très variable suivant les localités; les briques renommées de Stambridge (Angleterre) ont la composition suivante :

Silice.....	63 à 67
Alumine.....	25 à 31
Peroxyde de fer....	3 à 6
Alcalis.....	0,7 à 2

Actuellement, le champ des matériaux réfractaires s'est beaucoup élargi, et l'on peut diviser ceux-ci en plusieurs catégories répondant à des besoins différents : briques de silice, briques basiques et briques charbonneuses. Les *briques de silice* ne sont connues en France que depuis une vingtaine d'années; elles y ont été introduites par les frères Martin, au cours de leurs recherches pour appliquer le chauffage Siemens à la fusion de l'acier sur sole. La silice ou quartz pur est infusible à la température des fours métallurgiques, elle possède de plus une propriété remarquable : elle ne prend pas de retrait. Une voûte obtenue avec des briques de silice devient même de plus en plus stable, à mesure que la température du four est plus élevée; l'arc qui la compose, augmentant faiblement de longueur et, s'appuyant sur les parties droites restées sensiblement fixes, prend une forme moins surbaissée et acquiert une solidité plus grande. Les briques de silice sont originaires de Dinas, dans le pays de Galles; elles renferment 97 à 99 % de silice et un peu de chaux. Elles s'obtiennent au moyen d'un sable quartzeux jaunâtre et que l'on trouve en couches assez considérables auprès de

© 2007 Lyon - Editions les passerelles du temps - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la formation houillère du pays. L'agglomération se fait en mélangeant à dix ou quinze parties de ce sable une partie d'argile. On ajoute à la matière agglomérante 1 °/o de chaux légèrement hydraulique. Il se forme un silicate de chaux qui augmente encore la liaison. On a essayé aussi avec succès l'agglomération par le chlorure de calcium; il se décompose à la chaleur en donnant du chlore ou de l'acide chlorhydrique, et laisse entre les grains de quartz une pellicule de chaux qui solidifie la masse. On a employé aussi une pression énergique antérieurement à la cuisson. Les briques de silice presque pure sont faites avec les sables de Dinas et 1 °/o de chaux ou en quartz broyé auquel on ajoute de la silice en poudre impalpable; une pression et une cuisson énergiques sont nécessaires.

Les *briques basiques* présentent comme particularité de se contracter considérablement par la chaleur ; elles se distinguent en cela des matériaux siliceux qui, eux se dilatent par la chaleur. Les briques basiques sont de plusieurs sortes, elles sont en alumine, en magnésie, en chaux ou en dolomie. C'est sous la forme de *bauxite* (V. ce mot) que l'alumine est employée actuellement dans la composition des briques réfractaires soit seule, soit mélangée à de l'argile. Si on pouvait obtenir économiquement l'alumine pure, on s'en servirait beaucoup dans les constructions réfractaires; mais, jusqu'à présent, l'impureté et l'élévation des prix des alumines rencontrées dans la nature ont restreint considérablement l'emploi de ces matières. On a essayé souvent de faire des briques en *magnésie* et, quand elles sont pures, elles donnent d'excellents résultats; mais le haut prix de la matière première qui provient de l'île d'Erbrée, le déchet de la calcination, la perte au lavage et au triage, ont retardé longtemps la fabrication de ces briques. On a cherché dans ces derniers temps à retirer industriellement la magnésie des eaux de la mer ou de la dolomie. M. Closson obtient ses produits magnésiens de la façon suivante : la magnésie obtenue par l'action d'un chlorure sur la dolomie est grossièrement moulée et calcinée à haute température jusqu'à ce qu'elle ait fourni tout son retrait; il pulvérise ensuite, moule dans des moules en tôle et fait subir une nouvelle cuisson. M. Schlœsing commence par calciner au blanc l'hydrate de magnésie qu'il retire des eaux de la mer en les traitant par la chaux; mais, en se contractant, la magnésie prend une extrême dureté et le broyage en fait un sable qu'il est indispensable d'agglomérer avec un corps jouissant, dans une certaine mesure, des propriétés de l'argile. Ce corps n'est autre que la magnésie elle-même, celle que l'on obtient en chauffant l'hydrate au rouge. Elle possède, en effet, la propriété de s'agglomérer par la pression et, par conséquent, d'agglomérer un sable avec lequel elle aura été mélangée. Les briques obtenues dans un moule de fonte avec une suffisante pression sont portées dans un four à la chaleur blanche et acquièrent toute la solidité qu'elles devront posséder, en tant que matériaux de construction. M. Schlœsing emploie quatre parties en poids de sable avec une partie de magnésie cuite au rouge. Voici comment on opère actuellement pour la fabrication des briques avec les magnésies naturelles d'Erbrée, de Saxe et de Styrie : on calcine le carbonate de magnésie à une température suffisante pour chasser l'acide carbonique, mais pas assez élevée pour obtenir une fritte; on a ainsi la magnésie caustique. On mélange 90 °/o de magnésie frittée et broyée avec 10 °/o de magnésie caustique délayée dans l'eau chaude et l'on fabrique les briques par la compression, soit d'une presse puissante, soit d'un marteau-pilon disposé à cet effet. Les briques sont ensuite séchées et peuvent être employées sans cuisson ; il vaudra cependant mieux, quand on le pourra, les faire cuire à la température blanche. Souvent on préfère à ce mode d'agglomération celui qui consiste à se servir de goudron de gaz, les opérations suivantes restant exactement les mêmes.

Comme briques basiques, on fait encore grand usage de briques de *chaux* ou de *dolomie*. Le calcaire broyé finement est tamisé de façon à obtenir des grains de même volume ; on l'humecte d'eau et la pâte ainsi obtenue sert ensuite à la confection des briques qui peuvent être moulées à la main ou dans des moules spéciaux en fonte, par compression. Cette dernière manière d'opérer est préférable, car la brique étant déjà comprimée prendra moins de retrait pendant la cuisson. Les briques moulées sont mises au séchoir pendant une quinzaine de jours ; on doit les manipuler avec soin, car elles sont très friables. On porte ensuite aux fours à cuire. La cuisson doit être lente, graduelle et puissante ; il en est de même pour le refroidissement. A cause du retrait énorme, on est obligé de faire circuler la flamme dans les fours de cuisson, de façon que les tas de briques ne s'usent pas pendant l'opération ; il faudra donc toujours faire arriver la flamme par le haut du four et la faire sortir par le bas, afin que, le retrait commençant à se faire dans la partie la plus chaude, les briques n'aient pas tendance à culbuter les unes sur les autres. Il faut compter au moins six jours pour deux tonnes de briques enfournées ne rendant qu'une tonne de briques après départ de l'acide carbonique. La consommation de combustible atteint près de deux tonnes de houille, aussi le prix de revient d'une tonne de briques calcaires ou magnésiennes atteint-il ordinairement 60 fr. Lorsque les briques sont cuites, on les retire du four et on les plonge dans du goudron anhydre afin de les préserver du contact de l'air. On reconnaît que les briques sont bien cuites à l'aspect de la cassure qui doit montrer une surface brillante, frittée et dure. Ces briques sont lourdes, compactes et d'une couleur grisâtre. Voici les analyses de deux sortes de briques basiques très estimées; la première est celle des briques d'Eston (Angleterre), la seconde celle des briques de Brisbourg (Allemagne) :

Silice.....	9.50	7.08
Alumine.....	10. »	4.47
Peroxyde de fer..	4.46	1.33
Chaux.....	50.25	51.79
Magnésie.....	21.50	30.61
Sulfure de calcium.	4. »	»»
Divers.....	»»	4.70
	99.71	99.98

Les *briques charbonneuses* se fabriquent avec le graphite naturel ou avec le graphite des cornues à gaz. Le carbone est peut-être la substance la plus infusible que l'on connaisse et, si ce corps ne joue pas un plus grand rôle dans la constitution des briques réfractaires, c'est qu'il est trop sujet à s'user sous l'action oxydante de l'air chaud ; il se produit alors de l'oxyde de carbone et la brique se brûle sans se fondre. Pour former des briques de carbone, il faut pulvériser le graphite, que l'on mélange avec un peu de goudron. Les briques une fois moulées sont cuites séparément dans des moules en fonte aussi hermétiquement fermés que possible; l'excès de goudron distille et laisse entre les particules de graphite un ciment de coke, qui donne la consistance nécessaire. A défaut de graphite, on fait d'assez bonnes briques de carbone pour les parties des fours non exposées à la combustion, en employant un mélange de goudron et de coke pulvérisé très pur. L. Knab.

Briques de laitier. — L'idée d'utiliser, pour en faire des briques, les laitiers de hauts fourneaux, matière encombrante, dont les maîtres de forges ne savent pas, en général, tirer un parti avantageux, remonte déjà à près de 40 ans. Le premier exemple de cette application des laitiers nous est fournie par un brevet pris le 15 déc. 1851 au nom de la dame Frichet, pour l'emploi des laitiers et scories des hauts fourneaux dans la fabrication des briques et de la poterie. On lit ce qui suit dans la description de ce brevet : « Les laitiers et les scories, pulvérisés à froid et mélangés aux terres que l'on emploie intimement dans la fabrication des briques et de la poterie, donnent des produits plus durs, plus compacts, plus ho-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mogènes et plus résistants que ceux que l'on obtiendrait sans cette addition. » Ce brevet, depuis longtemps périmé, a mis dans le domaine public la fabrication des briques au moyen des laitiers des hauts fourneaux. Nous trouvons la même utilisation des laitiers spécifiée dans la patente anglaise prise le 24 août 1854 aux noms collectifs de MM. Smith, Bessemer et Longsdon, sous le titre de perfectionnement dans l'emploi et le traitement des laitiers et des matières vitreuses et dans leur combinaison avec d'autres substances. Les divers modes proposés par les inventeurs sont fondés sur le moulage des laitiers dans des moules convenables. Dans les exemples que nous venons de citer, les laitiers servant à confectionner les briques sont utilisés tels quels, c.-à-d. dans l'état même où ils se trouvent à leur sortie des hauts fourneaux ; on se borne à les pulvériser si on doit les mélanger avec d'autres matières ; si, au contraire, on les emploie seuls, on les coule dans des moules ; dans tous les cas, le laitier conserve son même état physique et la même composition chimique, c'est pour cette raison sans doute que les méthodes qui viennent d'être citées n'ont pas donné les résultats désirables ; il restait à faire subir un traitement à ces matières pour les prédisposer plus spécialement à leur nouvelle destination ; ce traitement c'est l'*étonnement* desdits laitiers ; c.-à-d. leur désagrégation par l'eau en les immergeant dans ce liquide au moment où ils sortent encore incandescents des hauts fourneaux.

La découverte de l'étonnement des laitiers paraît due à un Anglais, Alexandre Cuningham, qui le premier a décrit ce procédé dans une patente anglaise du 8 mars 1852. M. Cuningham, en désagrégeant le laitier par l'eau, avait en vue des applications chimiques ; nous allons maintenant voir cette même méthode appliquée tout spécialement aux laitiers destinés à faire des briques et matériaux de construction ; tel est l'objet du brevet pris le 6 août 1862 par M. Langen. Après avoir décrit les moyens employés avant lui et expliqué les inconvénients du procédé de moulage à chaud, l'auteur explique qu'il s'est proposé : 1° de trouver un moyen de changer la nature des laitiers qui est toujours vitreuse, pierreuse et fragile ; 2° d'employer la matière ainsi changée, d'une manière conforme à la texture et aux principes chimiques de la substance. Il résout la première partie du problème en immergeant le laitier dans l'eau au moment de la sortie du haut fourneau ; à cet effet il établit, le plus près possible du haut fourneau, un ou plusieurs bassins remplis d'eau par un courant continu et dans lesquels coulent les laitiers. L'action de l'eau ou de la vapeur amène une décomposition de quelques-unes des compositions sulfuriques du laitier ; elle fait disparaître sa texture vitreuse et la transforme en un amas de particules poreuses éminemment propres à la combinaison avec la chaux. L'utilisation du laitier ainsi préparé est réalisée en la mélangeant avec de la chaux et en fabriquant de la sorte un mortier qui est, soit employé comme le mortier ordinaire, soit transformé lui-même en matériaux de construction. M. Minary a pris, le 17 oct. 1863, un brevet pour un appareil de décrassage et de préparation des laitiers de hauts fourneaux, pour servir à l'agriculture et à la fabrication des bétons, mortiers et ciments. M. Minary préconise comme M. Langen le mélange avec la chaux des laitiers désagrégés ; dans cet état de division, dit-il, la silice des laitiers exerce une action énergique sur la chaux et produit par son mélange avec celle-ci des combinaisons qui acquièrent une dureté et une hydraulicité remarquables. En considérant les effets de désagrégation produits par l'influence de l'eau froide sur les laitiers incandescents, on s'est demandé s'il est indispensable de réaliser cette action par une immersion complète dans l'eau. M. Dufournel, maître de forges, avait proposé dès 1858 de recevoir le laitier à mesure qu'il descend du haut fourneau dans un wagonnet en tôle où il se maintient à l'état fluide et de le verser sur un sol préalablement arrosé d'eau ; celle-ci en se vaporisant et cherchant une issue au milieu de la masse produit des boursouflements qui permettent de pulvériser facilement le laitier. Aujourd'hui, le laitier s'échappant de la tuyère à laitier du haut fourneau, rencontre la veine liquide produite par l'eau des tuyères et de l'arrosage des parois du fourneau, se grenaille et est entraîné par le courant dans des bassins d'où il est retiré à la pelle ou au moyen de norias, ou encore il tombe dans des wagonnets percés de trous pour laisser échapper l'eau. Le laitier est alors tout prêt pour la confection des briques ; une installation sommaire et peu coûteuse, telle que j'ai eu occasion d'en établir depuis 1878, permettra au maître de forges de tirer un parti avantageux de son laitier, principalement dans les régions dépourvues de matériaux de construction.

Je décrirai en quelques mots une de ces installations ; les briques sont du type des briques de Bourgogne, ayant $220 \times 107 \times 55$ millim. ; elles cubent $0^{m3}00129470$, il en faut 732 pour faire sans vide 1 m. c. ; le poids est de 2,250 kilogr., les 1,000 briques en argile, et de 2,000 kilogr. seulement en laitier ; il faut 640 briques par m. c. de maçonnerie de $0^{m},22$ et au-dessus. A Marseille, on fait des briques de laitier de $210 \times 70 \times 100$, elles cubent $0^{m3}001470$ et il en faut 680 pour faire sans vide 1 m. c., elles pèsent 2,150 kilogr. les mille. — *Emplacement nécessaire.* Les briques pressées à la presse à bras sont mises sur champ sur $1^{m}80$ de hauteur au maximum ; une brique présente une surface de $0^{m2}0121$. Ajoutons 0,2 pour la perte de place, la surface occupée est de $0^{m2}0145$, on en mettra 69,5 par m. c. et 1,167 sur toute la hauteur ; on peut dire qu'il faut 1 m. c. pour empiler 1,000 briques. — *Volumes nécessaires.* 1,000 briques cubent $1^{m3}295$, la proportion est de $^2/_3$ de laitier et de $^1/_3$ de chaux hydraulique quand les briques sont faites à la main ; avec une machine à presser, on ne met que $^1/_4$ de chaux, dans ce cas, pour 1,000 briques il faut 1 m. c. de laitier et 0,388 m. c. de chaux. — *Dépenses premières.* On n'a aucune dépense à faire pour étonner le laitier et le réduire en sable, les hommes conduisent les wagonnets à l'atelier des briques au lieu de les conduire au crassier. Les briques doivent être couvertes les quinze premiers jours qui suivent leur compression ; on se sert de hangars très commodes déplacés par les hommes au fur et à mesure que la rangée des briques avance, il en faut quatre ayant $2^{m}50$ de large sur 5 m. de longueur et coûtant 1,000 fr. Il faut 2 presses à main pour faire 3,000 briques par jour, le prix est de 4,500 fr. ; le hangar de travail très simple, couvert en papier bitumé, coûte 1,500 fr., les 6 wagonnets de transport 1,500 fr. et la voie ferrée 2,000 fr. ; avec les installations d'eau, etc., le coût total de l'installation est de 12,000 fr. — *Quantités à fabriquer.* En prenant 250 jours de travail, ce qui donnerait à 3,000 briques par jour, 750,000 briques par an, l'amortissement de l'installation en dix ans et l'intérêt sont de 1 fr. 80 par 1,000 briques. — *Prix de revient.* Je le décompose ainsi :

Amortissement	1 80
Conduite du laitier au hangar	» 25
Pression, façon	4 »
Empilage	» 50
Chaux 0^{m} c. 388 à 16 fr. le m. c.	6 20
Perte d'intérêt (main-d'œuvre et chaux pendant 3 mois de séchage)	» 15
Entretien, usure des outils	» 50
Total	13 40

Avec une machine mécanique faisant 10,000 briques par jour, le prix de revient s'abaisse d'autant plus que la proportion de chaux hydraulique peut être réduite à $^1/_5$, on arrive alors à 11 fr. par 1.000 briques, ce qui laisse au maître de forges un bénéfice sur un produit qu'il ne saurait utiliser que comme empierrement. A Marseille, où on a entrepris la fabrication de ces briques en laitier, une commission chargée de faire des essais sur la résistance à l'écrasement de briques fabriquées à une seule pression,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

a trouvé, après 140 jours de dessiccation, une résistance moyenne de 49,20 kilog. par centimètre carré, et après un an de fabrication 77,70 kilogr. La machine Devaux à double pression a donné des résultats plus remarquables : après 82 jours de fabrication, les briques ont présenté les résistances suivantes :

1° Briques prises à l'extérieur du tas :

Résistance par bout....	26,71 kilogr.
— de champ...	41,94 —
— à plat.....	77,35 —

2° Briques prises au centre du tas :

Résistance par bout....	60,00 kilogr.
— de champ....	74,85 —
— à plat	157,14 —

Les mêmes briques, après 140 jours de fabrication, ont donné les résultats suivants :

1° Briques prises à l'extérieur du tas :

Résistance par bout....	75,71 kilogr.
— de champ...	93,86 —
— à plat.....	134,44 —

2° Briques prises au centre du tas :

Résistance par bout....	75,00 kilogr.
— de champ...	95,46 —
— à plat.....	154,72 —

On doit ajouter que dans toutes ces expériences on a consigné les pressions qui ont produit la rupture des échantillons, mais sous ces pressions les briques n'étaient pas complètement détruites et chaque fragment était encore doué d'une grande résistance, ce qui permet de considérer ces résultats comme indiquant des résistances minima.

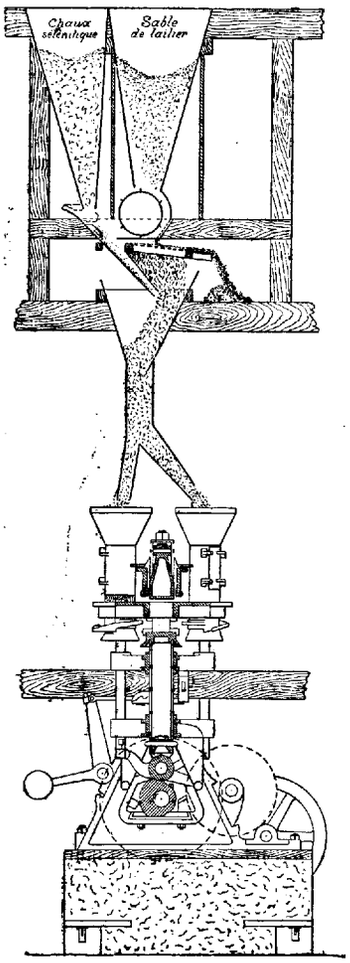

Fig. 1. — Fabrication de briques en laitier de haut fourneau.

En Angleterre, on fabrique constamment des briques avec le laitier pulvérisé après refroidissement ; une compagnie a établi près des docks de Middlesborough, dans le Cleveland, un établissement pour l'utilisation des laitiers, d'après les travaux de M. Ch. Wood et le brevet du général Scott. Pour le broyage du laitier en sable et pour la fabrication des briques, M. Wood a eu à surmonter de grandes difficultés ; en 6 heures de travail, les encoches d'une paire de meules destinées à moudre du ciment de Portland étaient nivelées dans un broyeur Carr, les barres d'acier les plus dures étaient usées en 6 ou 8 jours de travail. M. Wood a sans doute surmonté ces difficultés de broyage en faisant couler le laitier dans l'eau comme dans les procédés décrits plus haut. Le programme imposait les conditions suivantes : le mélange devait être fait en proportion constante de chaux et de sable, les moules remplis très régulièrement, ces moules profonds parce que le sable est poreux et compressible, la course de la presse assez étendue et la compression très puissante. De plus, dans le cas où le sable serait par hasard moins compressible ou bien le moule trop rempli, il fallait adopter une disposition de sûreté pour éviter la rupture de la machine. Enfin, le moule devait faciliter l'écoulement de l'eau pour ne pas diviser les briques à la compression. La machine de M. Wood remplit ce programme. Elle se compose (fig. 1) essentiellement d'une table de moulage à mouvement rotatif. Cette table porte 12 moules, disposés par paires sur 6 rayons ; pour éviter l'usure des moules, ils sont garnis intérieurement de lames d'acier de 5 à 6 millim. d'épaisseur. Dans chacune des six positions de la table, deux paires de moules se tiennent au-dessus de l'appareil à comprimer ; deux autres paires au-dessus de l'appareil à démouler et les deux dernières paires sur l'appareil à remplir les moules. La compression se fait de bas en haut au moyen de deux fortes cames placées sur l'arbre de couche ; cet arbre en acier a 20 centim. de diamètre et est actionné par l'intermédiaire de deux paires de roues et de pignons très robustes qui ralentissent le mouvement de la machine à vapeur, munie d'un puissant volant pour régulariser le mouvement. Le démoulage s'opère au moyen de leviers mus par le même arbre de couche, les briques démoulées sont enlevées à la main et chargées dans des brouettes à ressort pour les mener au séchage. Le degré de pression est réglé par l'arrêt qui bouche le haut du moule, cet arrêt est chargé par levier et poids comme une soupape de sûreté de chaudière à vapeur. Le remplissage des moules est automatique, on verse le sable dans l'une des trémies de l'étage supérieur et la chaux dans l'autre ; un tambour à petites palettes règle la sortie du sable qui tombe sur un crible placé au-dessous, les plus gros morceaux sont jetés par le crible et le reste tombe en pluie fine dans le chenal par lequel arrive la chaux, ce qui garantit un bon mélange. La sortie de la chaux est réglée par un appareil analogue à ceux qu'emploient les meuniers pour régler la sortie du grain. Le mélange descend dans une troisième trémie d'où il est distribué aux deux malaxeurs (fig. 2) qui se trouvent au-dessus des moules à remplir dans la table tournante. Ces malaxeurs portent six couteaux qui mélangent encore la matière en même temps qu'ils la font descendre de façon à remplir les moules d'une manière uniforme et convenable. L'enveloppe des malaxeurs a une porte de visite qui permet de visiter et de changer les couteaux ; le mouvement de rotation de la table est également automatique. Les briques sortant de la machine restent 5 à 6 jours à couvert dans des han-

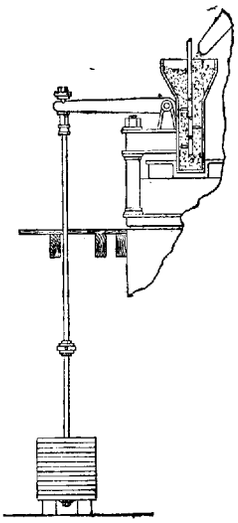
Fig. 2. — Coupe des malaxeurs servant à remplir les moules.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

gars, après quoi on les empile dehors pour les faire durcir à l'air. La fabrication ne donne lieu qu'à 2 ou 3 % de déchet et une fois les briques chargées sur la brouette on peut dire que le déchet est à peu près nul. Une machine produit 10,000 briques par jour, pesant 1 kilogr. de moins que les briques ordinaires de mêmes dimensions ; comme elles sont moulées à la presse, elles sont très régulières d'épaisseur, elles sont par suite avantageuses pour les cloisons, en outre, on peut enfoncer dans ces cloisons des clous sans faire éclater les briques, ce qui donne beaucoup de facilité pour fixer les cadres des portes et des fenêtres.

Aux forges de Moss-Bay-Cumberland, le laitier provenant du traitement des hématites pour fontes Bessemer, est assez calcaire pour qu'avec de l'eau la matière pulvérisée fasse prise d'une façon remarquable, en économisant par conséquent l'addition de chaux; il se forme probablement un silicate hydraté de chaux et d'alumine comme dans le ciment de Portland. Mais, d'un autre côté, cet excès de chaux est dangereux, parce que les briques se délitent souvent à l'air ou à l'eau. En résumé, la fabrication des briques de laitier est un excellent moyen pour les forges de se débarrasser à un prix rémunérateur des laitiers, matière encombrante et sans valeur, et il serait à désirer de voir s'étendre les procédés de fabrication. L. Knab.

II. Métallurgie. — Briques de minerai. — Depuis quelques années on a cherché à utiliser, pour la fabrication de la fonte, les minerais menus et les résidus en poudre très riches en fer des pyrites de fer traitées dans les usines de produits chimiques pour l'extraction du soufre. L'emploi de minerais à l'état de menu au haut fourneau présente de nombreuses difficultés; il fallait donc agglomérer ces minerais comme on agglomère les menus de houille pour en faire des briquettes, en choisissant un agglomérant qui puisse servir de fondant à la gangue. L'usine de Terrenoire est entrée en France, une des premières, dans cette voie, en établissant une agglomération des pyrites de Saint-Bel; cet exemple a été suivi par plusieurs usines; le procédé est généralement fort simple, nous décrirons la méthode employée par le Creusot pour la fabrication des briquettes avec les menus de ses filons de fer carbonaté spathique, situés dans la chaîne de Belledonne à Allevard (Isère), et à Saint-Georges d'Hurtières, près Aiguebelle (Savoie); le minerai sortant de la mine est grillé et perd par ce grillage 25 % de son poids, en pratique il acquiert une richesse de 45 % de métal fer et manganèse; mais il a l'inconvénient de donner une grande quantité de menus qu'on entassait en partie depuis douze ans; on a installé un atelier pour les classer après le grillage, les enrichir par le lavage et enfin les agglomérer en briquettes qui permettent de les traiter au haut fourneau sans les inconvénients que présentent les menus. Les morceaux les plus gros, contenus dans le menu, sont ramenés à 7.5 millim. à l'aide de cylindres broyeurs; on classe ensuite le tout dans des trommels en cinq catégories de grosseurs; la plus grosse comprend les grenailles de 7,5 à 4,5 millim., la dernière, les fines poussières; ce classement par grosseur n'a pour but que de faciliter le lavage. Chaque grosseur est lavée à un bac à piston spécial, à marche continue. le minerai plus dense (de 3,40 à 3,90 selon la perfection du grillage) tombe au fond, le stérile, composé par des débris de quartz du filon, s'élève et se déverse latéralement; les poussières fines sont lavées à des lavoirs Lührig. Les produits de tous les lavoirs sont réunis et envoyés par une toile sans fin à l'agglomération ; un malaxeur les mélange avec de la chaux hydraulique, en proportion de 4 à 5 %, qui sert d'agglomérant et plus tard de fondant pour la gangue; la machine à agglomérer est une presse Couffinhal construite dans la maison Biétrix et Cie, de la Chaléassière; avec 5 % de chaux et une pression qui peut aller à 500 kilog. par centim. q., on obtient des briques qui, au bout de quelques jours de séchage, sont d'une très bonne solidité et qui se comportent bien au haut fourneau. Une presse Couffinhal peut produire par poste 40 à 45 tonnes de briques de 3 à 4 kilogr. L'usage des briques de minerai tendra certainement à s'étendre et permettra l'écoulement de menus regardés jusqu'à présent comme sans valeur. L. Knab.

Bibl. : Industrie. H. Chateau, *Technologie du bâtiment*. — Claudel et Laroque, *Aide-mémoire du constructeur*.

BRIQUEBEC (Robert-Bertrand, baron de) (V. Bricquebec).

BRIQUEMAULT ou BRIQUEMAUT (François de Beauvais, seigneur de), un des chefs de l'armée des huguenots, pendant les premières guerres de religion, né vers 1502, exécuté en place de Grève le 29 oct. 1572. Il fit ses premières armes sous le comte de Brissac dans les guerres du Piémont, d'où il revint en 1554 avec la réputation d'un capitaine intrépide et le titre de chevalier de l'ordre du roi. De retour en France, il mit son épée au service de la cause protestante et se lia d'amitié avec l'amiral de Coligny. Celui-ci, ayant conçu le dessein d'attaquer Calais, y envoya Briquemault qui, « ayant très bien recognu la place, en fit le rapport à M. l'amiral, et la rendit si facile à prendre que M. l'amiral en fit là-dessus des mémoires très beaux et en projetta le dessain et en tira le plant ». (*Brantôme*, éd. L. Lalanne, IV, 213-215.) En 1562, quand il s'agissait d'assurer la défense de la ville de Rouen, sur laquelle l'armée ennemie allait concentrer ses efforts, Condé et Coligny, retenus dans Orléans, confièrent le commandement de cette place à Briquemault, qui y arriva quand Morvilliers venait de se retirer. Quelques jours plus tard, il y fut rejoint par Montgomery que le prince de Condé avait également destiné à cet emploi et qui, « y trouvant Briquemault, entra en quelque mescontentement, et de faict, si l'ambition eust gouverné l'un ou l'autre, il fut advenu du mal ». (*Lettres de Coligny du 24 et 25 sept. 1562.*) Briquemault, pour mettre un terme à cette fausse position, accepta une autre mission. Il passa en Angleterre pour y solliciter des secours; le 20 sept. il conclut avec les ministres anglais le traité de Hampton-Court, par lequel la reine Elisabeth s'engagea à transporter en France 6,000 hommes et à prêter 140,000 écus d'or au prince de Condé. De retour en Normandie, il marcha avec Montgomery sur Dieppe qu'il prit sur les catholiques. Peu de temps après, la paix fut conclue.

Pendant la deuxième guerre, survenue en 1567, Briquemault ne paraît avoir joué qu'un rôle effacé; il prit une part d'autant plus active à la troisième. Après avoir escorté jusqu'à La Rochelle Jeanne d'Albret, obligée de fuir de ses Etats, il combattit à Jarnac, à la Roche-Abeille et à Moncontour, prit part au siège de Poitiers, faillit tomber entre les mains des catholiques à Bourg-Dieu, ravitailla la place de Vézelay que Sanzac avait résolu de prendre par la famine, échoua dans une tentative pour surprendre Bourges et enfin dégagea le capitaine La Rivière qui commandait à la Chapelle-d'Augeron. En 1570, Coligny le chargea de s'opposer à l'armée des princes arrivant par le Languedoc sur les bords du Rhône. A la tête de 12 à 1500 cavaliers, il se jeta dans le Nivernais, traversa le Morvan et la Bourgogne et, après avoir emporté Taize, il fit au mois de mai sa jonction avec l'amiral à Saint-Etienne. Un mois plus tard, il combattit à côté de Genlis et de Montgomery à Arnay-le-Duc et contribua au succès de cette journée qui, obligeant la cour à traiter, amena la paix de Saint-Germain (8 août 1570). C'est probablement peu de temps après la conclusion de ce traité qu'il fut chargé d'une mission secrète, ayant pour but le mariage du prince de Navarre avec Elisabeth d'Angleterre. (*Mémoires inédits de Michel de La Huguerye*, publiés par A. de Ruble; Paris, 1877, I, 40-41.) A la même époque, il fut chargé d'une autre mission diplomatique. Quand, en dépit de la paix de Saint-Ger-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

main, un double massacre de huguenots eut lieu à Rouen et à Orange, les chefs protestants, retirés à La Rochelle, l'envoyèrent avec Cavagnes et Téligny pour aller demander justice à Charles IX. Voyant qu'on traînait l'affaire en longueur, il dit au roi que « s'il ne faisoit justice » et si les papistes continuaient leurs « insolences, il seroit à craindre que ceux de la religion ne fussent contraints de recourir aux armes ». (*Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t. I, p. 44.) Le roi céda et ordonna des poursuites contre les assassins.

Briquemault croyait à la parole royale et partageait la confiance que cette parole avait fait naître dans les esprits de la plupart des chefs protestants, quand la Saint-Barthélemy vint dissiper leurs illusions. A ce moment, il habitait le faubourg Saint-Germain. Averti par un coreligionnaire qui, après avoir été témoin de l'assassinat de Coligny, avait passé la Seine à la nage, il se réfugia dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre. (*Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont...* recueillis par le marquis de Lagrange [Paris, 1843, I, 7-9].) Cependant, à peine échappé au carnage de la nuit du 24 au 25 août, il fut arraché à son asile; accusé d'être le complice de Coligny, il fut arrêté par ordre du roi et livré au parlement ainsi que son ami, Arnaud de Cavagnes. De Thou rapporte que cet homme, âgé de soixante-dix ans, qui maintes fois avait bravé la mort devant l'ennemi, manqua de courage devant ses juges. Probablement attendri par le souvenir de ses enfants, il eut la faiblesse de vouloir racheter sa vie par une lâcheté : « Si on veut m'accorder la vie, fit-il dire au roi, je donnerai des moyens sûrs de prendre La Rochelle; car c'est sous ma direction et celle de Scipion Vergano que les fortifications ont été construites. » Après le refus de Charles IX, il proposa d'avouer publiquement tous les crimes dont on l'accusait et de reconnaître que Coligny avait réellement conspiré contre le roi. Ses juges restèrent inflexibles. Il fut condamné à mort et, le 29 oct. 1572, de nuit, il fut exécuté avec Cavagnes en présence de Charles IX qui fit allumer des torches pour mieux se repaître de l'horrible spectacle. Briquemault, confondu par la mâle dignité et la noble constance de son compagnon d'infortune, eut honte de sa lâcheté; sans manifester le moindre signe de faiblesse, il fut, en place de Grève, ce qu'il était sur un champ de bataille. L'arrêt de mort, daté du 27 oct. 1572, confisquait, en outre, tous les biens du condamné et déclarait sa postérité infâme et déchue de tous droits. Cette sentence fut annulée en 1576 : la Paix de Monsieur (art. 33-35) réhabilita la mémoire des victimes de Charles IX.

En 1534, Briquemault avait épousé Renée de Jaucourt, dont il eut une fille et trois fils. L'aîné, *Jean* de Briquemault, appelé par d'Aubigné « le plus vieil capitaine de France », combattit dans les rangs des huguenots pendant les guerres civiles, échappa aux massacres de la Saint-Barthélemy, s'enfuit à Genève d'où il revint pour prendre part à la défense de Marmande contre Mayenne. En récompense des services rendus, le roi de Navarre le nomma, en 1576, maréchal de camp et chambellan. Plus tard, il servit sous Lesdiguières; en 1590, il fut tué dans l'expédition de Provence. L. Will.

Bibl. : *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, nouvelle éd. publiée par Baum et Cunitz; Paris, 1884, II, 742-743, 803-805, 809-811, 819-821. — De Thou, III, 326-327; IV, 645 et suiv.; V, 311. — Sully, *Mémoires*, I, 27-28. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, liv. III, ch. x. — Eug. et Em. Haag, *la France protestante*, 2e éd. de H. Bordier, t. II, art. *Beauvais*. — Delaborde, *Gaspard de Coligny*; Paris, 1879-1882, I.

BRIQUEMESNIL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame; 190 hab.

BRIQUENAY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy; 350 hab.

BRIQUET. I. Industrie. — Outre la petite pièce d'acier et une multitude d'instruments qui servent à obtenir du feu et de la lumière, on applique, par extension, ce mot à diverses inventions au moyen desquelles on obtient une inflammation instantanée. Bien que l'usage des briquets ait été rendu moins utile par l'invention des allumettes à friction, il n'a pas cependant disparu dans tous les pays; on s'en sert toujours dans les campagnes, et toutes les personnes qui veulent se procurer du feu en plein champ ou sur mer, dans des lieux humides et non abrités du vent, ou par des pluies qui empêcheraient les allumettes de s'enflammer, ont recours à l'ancien briquet. Nous passerons en revue les divers briquets employés, en ne nous attachant à décrire que ceux qui ont été consacrés par la pratique. Le *briquet des sauvages* est celui que l'homme a inventé à l'origine même des arts, le seul qu'aient connu les peuplades les plus arriérées; il repose sur ce principe de physique, que le frottement développe de la chaleur. Dans les commencements, ce briquet semble avoir consisté en un bâton qu'on faisait glisser rapidement, par un mouvement de va-et-vient, sur un morceau de bois tendre et sec. Cette manière de se procurer du feu existe encore chez plusieurs peuplades de l'archipel Indien et de l'Océanie. Plus tard, après avoir arrondi l'une des extrémités du bâton, on la plaça dans une légère cavité creusée dans un morceau de bois sec, puis on fit tourner rapidement le bâton entre les mains, en exerçant en même temps sur lui une pression verticale aussi grande que possible. Les voyageurs ont trouvé cet instrument au Kamtchatka, au Sud de l'Afrique, en Australie, à Sumatra, etc. Plus tard encore, on imagina d'imprimer le mouvement au bâton au moyen d'une corde ou d'une lanière enroulée autour de lui, et dont les extrémités étaient tirées alternativement en deux sens opposés. Les Esquimaux et plusieurs nations de l'Amérique font encore usage de ces briquets. Dans tous les cas ci-dessus, le frottement du bâton finit toujours par donner lieu à des étincelles que l'on reçoit, suivant les coutumes locales, sur des feuilles ou sur des fibres filamenteuses carbonisées.

Le *briquet à silex*, dont l'invention remonte aux temps les plus reculés, a remplacé le bâton des sauvages. On sait qu'il exige l'emploi d'un éclat de silex, appelé communément pierre à fusil ou pierre à feu, d'un morceau d'amadou et d'une pièce d'acier qui est le briquet proprement dit et à laquelle on donne le plus souvent une forme plate et ovale, pour qu'on puisse la saisir plus facilement. Anciennement on remplaçait souvent la pierre à fusil par des morceaux de pyrite de fer, minerai très abondant dans plusieurs pays, notamment en France. Après avoir placé l'amadou sur la pierre, on le maintient solidement avec le pouce de la main gauche et saisissant le briquet avec la main droite, on lui imprime un mouvement brusque de haut en bas de manière qu'il frotte rapidement sur le tranchant de la pierre. Comme celle-ci est très dure, elle détache de petits fragments d'acier que le frottement échauffe assez pour provoquer l'incandescence et qui brûlent dans l'air sous forme d'étincelles. Ces étincelles tombent sur l'amadou, y mettent le feu et il suffit pour avoir de la flamme de poser sur la partie en ignition le bout d'une allumette soufrée qui s'allume aussitôt. Le briquet à silex constitue évidemment un moyen fort simple de se procurer du feu, mais il exige qu'on ait sous la main les trois pièces dont nous avons parlé, sans compter l'allumette soufrée; il faut ensuite que le bord de la pierre soit toujours bien tranchant, pour que le choc de l'acier puisse produire facilement les étincelles. Quand on n'a pas d'amadou, on peut y suppléer au moyen de charbon très combustible, que fournit la demi-combustion du papier à sucre, du chanvre ou du vieux linge; après avoir mis dans une boîte les matières que l'on veut brûler, on les allume et, au moment où la flamme va cesser, on étouffe le feu en fermant le couvercle. Quand on veut obtenir du feu, on met le briquet sur ce charbon, et aussitôt qu'un point en ignition se montre, on se hâte d'y appliquer une allumette soufrée. Les fabricants parisiens ont fait revivre, surtout pour les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fumeurs, le briquet à pierre primitif, en lui donnant des formes très diverses, parfois très ingénieuses, et dont les dimensions restent assez petites pour que ces instruments puissent être portés sans gêne dans la poche. Les inventeurs se sont ingéniés à donner à ces briquets les dénominations les plus étranges, telles que celles-ci : coup de poing, coup de pouce, merveilleux, flambant, magique, briquet-revolver, briquet-pistolet, briquet diamant, briquet parisien, mignon, etc. Tous ces modèles ont cela de commun que, d'une part, ils produisent du feu par le choc ou le frottement d'un morceau de silex, de grès ou de quelque autre corps très dur, et que d'autre part l'amadou y est remplacé par une mèche de coton préparé. La pierre peut être artificielle et composée avec des sables quartzeux, des poudres d'émeri, agglomérés par des débris de caoutchouc durci ou des huiles lourdes de houille. La mèche se compose d'une âme qu'entoure une enveloppe obtenue par un tissage spécial. Pour leur donner la propriété de brûler au contact de la moindre étincelle, on se contente parfois de les faire tremper dans une forte dissolution de salpêtre. On les rend plus combustibles encore en remplaçant l'eau salpêtrée par une dissolution de chromate de plomb, qui leur communique sa couleur orange ; l'emploi de ce corps est dangereux et M. Monier conseille d'imprégner les mèches de sulfate de manganèse, qu'on décompose par la soude caustique, ou bien encore de les plonger dans une solution de permanganate de potasse ; on remplace par conséquent le chromate de plomb par l'oxyde de manganèse.

Dans tous les briquets livrés par le commerce de la bimbeloterie, le mécanisme qui sert à opérer le choc ou le frottement est renfermé dans une boîte, qui fait partie intégrante du briquet. Ce mécanisme consiste, tantôt en une espèce de platine de pistolet, tantôt en une petite crémaillère d'acier qui, après avoir été sortie hors de la boîte, y est violemment renfoncée, tantôt encore en une rondelle d'acier, dont la tranche est cannelée et à laquelle, à l'aide d'une manivelle, d'un anneau ou d'un bouton, on communique un mouvement de rotation très rapide ; tantôt enfin, en un ressort puissant qui, abandonné à lui-même, après avoir été bandé, va frapper violemment la pierre.

Le *briquet rotatif* se compose d'une petite roue d'acier et d'un petit cylindre ; ils sont fixés l'un et l'autre sur un même axe. Le cylindre est creusé en gorge à sa surface pour recevoir la corde d'un archet. L'axe des deux pièces est retenu entre deux appuis placés aux deux bouts, en sorte qu'il puisse librement tourner sur ces points et entraîner dans sa rotation la roue qui lui est perpendiculaire. Pour produire du feu, d'une main, on fait tourner rapidement la roue d'acier avec l'archet et l'on présente de l'autre, à la circonférence de cette roue, une pierre à fusil garnie au-dessous d'un fragment d'amadou ; la pierre fait jaillir les étincelles qui enflamment l'amadou. Le briquet rotatif date du XVIe siècle. Le mécanisme des arquebuses à rouet était un instrument de ce genre. Enfin avant l'invention des lampes de sûreté pour les mines grisouteuses, on avait essayé le briquet rotatif pour éclairer les mineurs dans leur travail.

Le *briquet à air comprimé* (V. AIR), est connu de toute antiquité chez certaines tribus malaises ; J. Boyle rapporte dans ses *Aventures chez les Dayaks de Bornéo* qu'il a vu des habitants se servir d'un briquet à air consistant en une tige de plomb fixée dans un morceau de bambou qui lui sert de boîte ; l'extrémité de cette tige ou piston est creusée en forme hémisphérique. Lorsque ces naturels veulent se procurer du feu, ils placent un morceau d'amadou dans cette cavité, puis, tenant d'une main la tige en plomb, de l'autre ils en éloignent la boîte en bambou, puis il la rapprochent violemment de la partie de la tige qui contient l'amadou et qui s'enflamme. Quoi qu'il en soit, le colonel français Grobert a imaginé en 1806 un instrument analogue à celui dont les Malais se servent et qui a donné naissance à de nombreuses variétés.

Le *briquet oxygéné* date de 1805 ; son inventeur est J.-L. Chancel, élève en pharmacie et préparateur des cours de Thénard. Voici en quoi il consiste : on garnit le bout d'allumettes d'une pâte, dite *oxygénée*, formée de 25 p. de soufre, 30 p. de chlorate de potasse et 2 p. de lycopode ; on colore avec du cinabre, le tout bien divisé et aggloméré dans une solution visqueuse de 4 p. de gomme arabique et de 3 p. de gomme adragante. D'autre part on a mis dans un flacon de verre de l'acide sulfurique concentré et un pinceau d'amiante. Une boîte à deux compartiments contient dans l'un les allumettes, dans l'autre le flacon. Pour avoir du feu, il suffit de plonger une allumette dans l'acide. Malheureusement, l'acide s'affaiblit en absorbant l'humidité de l'air, les allumettes elles-mêmes ne restent pas sèches et au bout de peu de temps il est difficile de les enflammer ; de plus, il se produit souvent des projections de la pâte enflammée couverte d'un acide, qui rendent l'usage de ce briquet dangereux.

Le *briquet phosphorique* le plus ancien a été inventé, en 1816, par Derosne, pharmacien à Paris, dont il porta longtemps le nom. On peut le préparer de diverses manières. Le plus souvent, on fait fondre, à une chaleur très douce, un peu de phosphore dans un petit flacon de verre ou de plomb, long et étroit. La pâte refroidie après qu'elle a été agitée avec une baguette de fer de manière à la convertir en phosphore rouge, on enferme le flacon dans un étui de carton ou mieux de fer-blanc. Pour se servir d'un pareil briquet, il suffit de plonger une allumette soufrée dans le flacon et de lui imprimer un léger mouvement de torsion, afin qu'elle puisse détacher une parcelle de phosphore. Si on la frotte alors sur un morceau de drap, de feutre ou de liège, le phosphore s'enflamme et communique le feu au soufre et au bois. Un deuxième procédé consiste à fondre dans le flacon de verre ou de plomb, du phosphore et à lui ajouter une substance inerte comme la silice, la magnésie, l'oxyde de fer, etc. ; on mélange les matières intimement avant qu'elles ne se refroidissent. Quand on plonge dans le flacon un morceau de bois ou une pointe de métal, et qu'ensuite on l'expose à l'air, le phosphore détaché prend feu spontanément et développe une température suffisante pour enflammer les corps combustibles avec lesquels on le met en contact. Ce briquet a, comme le précédent, le grave inconvénient de projeter souvent des parcelles de phosphore. M. Brandely, chimiste à Paris, a imaginé un briquet plus simple. Il fait dissoudre 10 gr. de phosphore dans 50 gr. de sulfure de carbone et il verse la dissolution dans une petite fiole bien fermée. Lorsqu'on veut se procurer du feu au moyen de ce briquet liquide, il suffit d'engager dans la fiole l'extrémité d'un corps combustible, tel que du papier, de la paille, du bois, etc. ; on le retire et on le tient exposé à l'air pendant que l'on referme la fiole. Dès que le sulfure de carbone est évaporé, le phosphore prend feu. L'emploi de ce briquet peut être dangereux si on laisse échapper du liquide ; on lui a donné le nom de *feu fénian*. M. Nicklès, chimiste à Nancy, a donné le nom de *feu lorrain* à un mélange de chlorure de soufre avec une dissolution de phosphore dans le sulfure de carbone ; ce produit s'enflamme dès qu'on y laisse tomber quelques gouttes d'ammoniaque.

Le *briquet au sodium* est fondé sur la propriété que le sodium présente de s'enflammer au contact de l'oxygène de l'air ; c'est surtout sur l'eau que ce phénomène de décomposition chimique se manifeste avec violence. Le briquet se compose d'un étui en métal, dans lequel on engage de petits bâtons de sodium ; quand on veut produire une inflammation, il suffit d'en extraire une parcelle et de la placer sur un corps combustible légèrement humecté, soit du papier, du chiffon, de la paille, ou tout autre corps inflammable.

Le briquet *hydro-pneumatique* est fondé sur une propriété curieuse, découverte en 1823 par Dœbereiner,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

professeur à Iéna, que possède le platine quand il est très divisé et amené à cet état qu'on appelle éponge de platine. Dans cet état physique, le platine détermine à froid l'inflammation d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène. On a tiré parti de la connaissance de ce fait pour construire un appareil d'allumage qui a été amené à sa forme actuelle par le chimiste Gay-Lussac. Dans un bocal (fig. 1) pourvu d'un couvercle en cuivre jaune, auquel est soudée une cloche renversée C, on verse, jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, de l'eau acidulée par de l'acide sulfurique (6 parties d'eau contre 1 d'acide concentré). Un morceau de zinc Z est suspendu à un fil de cuivre dans l'intérieur de la cloche, et c'est par son immersion dans l'eau acidulée que se produit l'hydrogène; le gaz s'accumule dans la cloche en déplaçant le liquide. Lorsqu'on ouvre au moyen du doigt le robinet à pédale R placé au-dessus du couvercle, le gaz en s'échappant par un tuyau capillaire B va, sous forme de courant, rencontrer l'éponge de platine qui est renfermée dans une petite cage A supportée par le couvercle. L'éponge s'échauffe, rougit et enflamme le gaz. En même temps, l'eau remonte dans la cloche, agit de nouveau sur le zinc, reproduit du gaz hydrogène qui refoule encore le liquide, et ainsi de suite. Un mouvement de crémaillère, placé au-dessus du couvercle et obéissant à la pédale R du robinet, fait avancer une petite lampe L juste au-devant de la flamme du gaz; la mèche prend feu et procure ainsi de la lumière. En levant le doigt, la lampe reprend sa position première et le courant de gaz cesse. L'inconvénient de ce briquet est d'être d'un prix élevé, il faut changer fréquemment l'éponge de platine, ou au moins la chauffer au rouge ou la tremper dans l'acide azotique, parce qu'elle perd assez promptement sa propriété d'enflammer le gaz hydrogène.

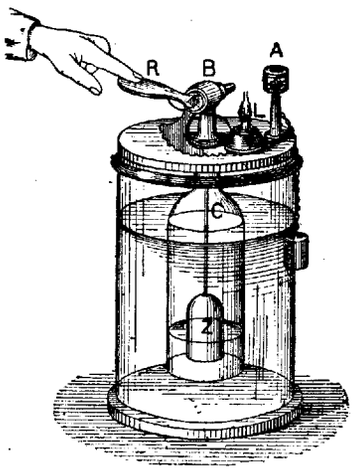

Fig. 1.

Briquets électriques. — Ce sont des appareils dans lesquels l'électricité sert à produire l'inflammation; les plus récents utilisent l'échauffement d'un fil de platine parcouru par un courant électrique. Ce mode d'emploi de l'échauffement d'un fil de platine a reçu une grande extension dans ces dernières années; il a servi de point de départ aux systèmes d'allumage instantané, à distance, des éclairages au gaz, notamment en France, au Palais législatif de Versailles, et bien plus encore en Amérique où des villes entières emploient ce système (V. Lumière). L'appareil le plus anciennement connu est le *briquet à gaz hydrogène*; c'est un petit instrument dont l'élément combustible est le gaz hydrogène obtenu par la décomposition de l'eau. On l'enflamme au moyen du fluide électrique. Le briquet à gaz hydrogène est compliqué et coûteux; il n'est jamais entré dans la pratique et a tout au plus figuré dans les cabinets de physique. Le briquet de M. Brandely se compose d'un petit générateur de gaz hydrogène, dont l'issue à l'extérieur s'effectue par un petit tube en caoutchouc terminé par une petite lame en cuivre percée d'un trou presque capillaire. Une petite machine électrique à plateau de verre de 0m10 de diamètre donne l'électricité. Sur l'axe du plateau est monté un ressort que l'on tend à l'aide d'une ficelle ou d'une corde à boyau, qui s'enroule sur un petit cylindre en bois. Lorsqu'on veut faire tourner rapidement le disque en verre entre ces coussins pour dégager de l'électricité, on tire la ficelle; le ressort se tend. Quand on lâche la ficelle, le disque tourne avec rapidité et l'étincelle se produit. L'armature placée en regard de la lance, enflamme le gaz mis en liberté, dès que le ressort est tendu. — Le *briquet à alcool* de M. Mayr, de Vienne, consiste en un disque de caoutchouc durci tournant entre des coussins recouverts de l'amalgame ordinaire employé dans les machines qui produisent l'électricité par voie de frottement. L'électricité développée s'écoule par un fil métallique inséré dans une ouverture percée sur le côté d'un vase métallique renfermant de l'alcool sulfurique et posé sur une rondelle de caoutchouc qui sert d'isolant. Dans la partie supérieure du vase est placé un charbon de bois saturé d'alcool sulfurique; une tige courbe servant de conducteur est amenée au-dessus du charbon. Quand on fait tourner le disque, l'électricité passe dans la lampe et l'étincelle éclatant sur la tige courbe, enflamme l'alcool du vase. Le briquet de M. Mayr est facile à manœuvrer et peu exposé à se rompre ou à se détériorer; néanmoins il a paru trop compliqué et aussi d'un prix trop élevé pour entrer dans la pratique. Le *briquet à alcool et éther* de M. Hess repose sur ce fait que l'étincelle électrique peut facilement enflammer un mélange de vapeurs explosibles et d'air atmosphérique, et sur ce que cette inflammation se communique aisément aux liquides combustibles placés dans le voisinage.

Nous nous étendrons un peu plus sur les *briquets à fil de platine* qui ont reçu des applications industrielles récentes. M. Klinkerfues, après s'être assuré qu'un fil de platine interposé entre les pôles d'une batterie faible zinc et charbon, peut déjà, avant d'être arrivé au rouge visible, avoir le pouvoir d'allumer le gaz, a construit le briquet qui porte son nom. Si l'on avait besoin d'un courant galvanique énergique, l'activité de la batterie serait promptement épuisée, et il serait impossible que le briquet pût servir des mois entiers sans le renouvellement du chargement; mais par l'établissement et l'interruption du courant par voie hydraulique, M. Klinkerfues a obtenu le moyen le plus commode pour développer momentanément l'action catalytique, et par conséquent pour l'interrompre de nouveau dans le but d'économiser la matière. Le briquet (fig. 2) se compose d'un vase en verre mince *aa*, pourvu d'un couvercle *bb* vissé sur l'anneau *a' a'* en formant fermeture hermétique; une rondelle en caoutchouc insérée entre le couvercle et l'anneau donne toute sécurité à cet égard. C'est sur le couvercle que sont arrêtés et fixés les deux éléments zinc et graphite *cc* et *d*; on leur donne la forme de plaques, toutefois on a reconnu qu'il y avait avantage à employer un morceau de zinc de forme tubulaire percé de trous et un cylindre de graphite. Sur le couvercle se trouvent placés les deux électrodes *gg* avec le fil de platine *p* qui les met

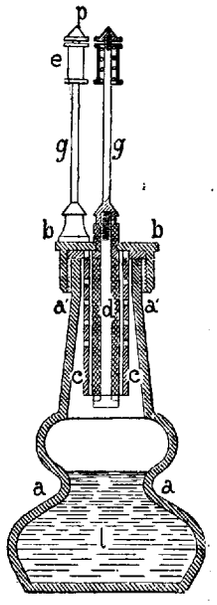

Fig. 2.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en rapport. Ces électrodes se composent de deux tiges de laiton dont l'une est vissée directement sur le couvercle, tandis que l'autre passe par une enveloppe de caoutchouc à travers ce couvercle, dont il se trouve ainsi isolé. Le fil de platine est maintenu par deux pinces *e*, dont chacune se compose d'un petit tube inséré sur la tige et qui est pressé par un ressort à boudin sur la tête de cette tige. On peut enlever le fil de platine en pressant avec le doigt sur le petit tube. Le liquide *l*, dont on charge l'appareil, consiste dans un mélange de 3 parties en poids de bichromate de potasse, de 4 parties d'acide sulfurique à 66°, et de 18 parties d'eau distillée. Pour allumer avec cet appareil les lampes à essence et les becs de gaz, il suffit de le pencher jusqu'à ce que le liquide touche les éléments zinc-charbon, et de mettre en contact le fil de platine avec le courant de gaz qui s'échappe du bec ou brûleur. Tant que l'appareil reste vertical, les éléments n'étant pas touchés par le liquide excitateur, il n'y a pas de courant galvanique, et, par conséquent, point de dépense de matières.

Le briquet de M. Planté, auquel il a donné le nom de *Briquet de Saturne*, se compose d'une pile secondaire, dont les pôles sont réunis par un fil de platine au-dessous duquel se trouve une petite lampe à essence de pétrole ou alcool qui, tout en déterminant l'action catalytique, s'allume sous l'influence de l'accroissement de chaleur du fil déterminé par les émanations gazeuses de la lampe. — Le briquet de MM. Voisin et Dronier, dit *briquet électro-catalytique*, inventé en 1875 (fig. 3), se compose d'une

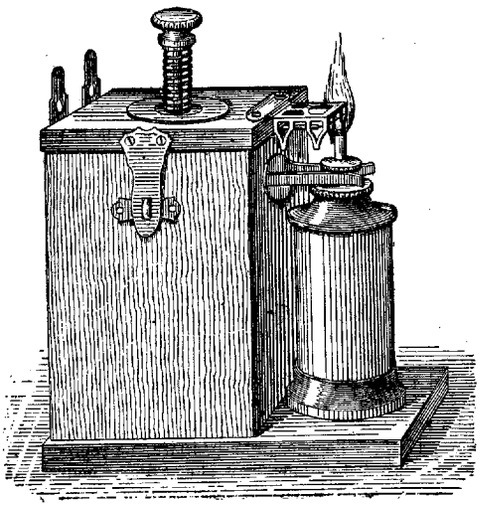

Fig. 3.

petite boîte dans laquelle est enfermé un élément de pile à bichromate de potasse de petite dimension, et qui porte sur le côté, à sa partie antérieure, deux tiges de cuivre réunies par une spirale de platine qui doit produire l'effet catalytique. Cette spirale est constituée par un fil de platine très fin, laminé dans sa partie moyenne et d'une très grande minceur. La longueur de cette spirale, ainsi que sa résistance, doit être calculée et expérimentée, car, lorsqu'elle est trop longue ou trop courte, aucun effet n'est produit. Il faut aussi qu'elle présente le plus de surface possible. Devant cette spirale et très près d'elle, mais sans être cependant en contact, est placée la mèche d'une petite lampe à essence de pétrole, et la pile est disposée de manière que le zinc adapté à une sorte de piston électrique, à la partie supérieure de la boîte, puisse plonger dans le liquide excitateur aussitôt qu'on appui sur le piston avec le doigt. Il n'est pas du reste besoin d'une immersion considérable du zinc pour déterminer l'action électrique nécessaire ; car, en immergeant moins d'un demi-centimètre carré de ce métal, la spirale atteint instantanément la température du rouge-blanc et allume la lampe. Le liquide de la pile peut, du reste, servir assez longtemps, car, d'après les inventeurs, on pourrait faire 500 allumages sans le renouveler ; malheureusement l'appareil est assez capricieux. Si l'on fait entrer en ligne de compte le prix de ce liquide, on reconnaît que le briquet électro-catalytique réaliserait, s'il était pratique, sur les allumettes chimiques ordinaires, une économie dans le rapport de 13 à 1. La charge de la pile ne présente aucune difficulté, puisque le liquide excitateur se confectionne au moyen du sel au bichromate fabriqué par les mêmes inventeurs et qu'il suffit de faire dissoudre dans l'eau. En outre, afin d'éviter les pesées, ce sel est disposé en pastilles dans des boîtes, de sorte qu'après avoir mis de l'eau dans la pile, à une hauteur marquée, il suffit d'y plonger une de ces pastilles pour obtenir la charge de la pile dans les meilleures conditions possibles. Pour avoir du feu, il suffit alors d'appuyer sur le bouton de la tige ; l'effet catalytique se produit aussitôt, la spirale de platine rougit et la mèche s'allume. L'allumage effectué, on retire la lampe ; puis, en levant le doigt, la tige remonte et reprend sa position primitive. L. Knab.

II. Physique. — Briquet à air (V. Air, t. I, p. 1037).

III. Art militaire. — Sabre court porté autrefois par l'infanterie. Il avait remplacé l'ancienne épée de troupe. L'ordonnance de 1786 en généralisa l'usage. Il reçut des modifications successives en 1792, en l'an IX, en l'an XI et en 1816. C'était l'arme des sous-officiers, caporaux, tambours et des soldats d'élite. Cette arme était portée au moyen du baudrier. Sous l'Empire, le briquet de la garde impériale différait de celui de la ligne, et par la forme et par le prix. En l'an XIII, le briquet fut donné aux voltigeurs, pour leur être retiré le 7 oct. 1807 et rendu le 16 janv. 1815. Le briquet avait une poignée à garde à une seule branche et en hélice. La lame, légèrement cambrée, sans pans creux ni gouttières et à un seul tranchant, n'avait que 595 millim. de longueur. Le fourreau était en cuir noirci avec bout et chape en laiton. Le poids du briquet était de 1k105 ; avec son fourreau il pesait 1k340.

BRIQUET (Louis-Hilaire-Alexandre), littérateur français, né à Chasseneuil (Haute-Vienne) le 31 oct. 1762, mort à Niort le 28 mars 1833. Lorsque la Constituante eut proclamé l'abolition des vœux ecclésiastiques, il renonça à la prêtrise et se maria. Membre du tribunal révolutionnaire de Poitiers, il devint ensuite professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale des Deux-Sèvres. Auteur d'une *Oraison funèbre de la royauté française* (Poitiers, 1792, in-8), d'un travail sur la *Légitimité du mariage des prêtres* (1794, in-8), Briquet publia sa propre *Justification* (Rochefort, 1795, in-8), ainsi qu'un *Mémoire pour trois marins condamnés à quatre ans de détention par la cour martiale* (ibid., 1795, in-4). Dans la seconde partie de sa carrière, il mit au jour les *Eloges de Boileau* (1805), de *Jean de la Quintinie* (1807) et de *J.-C. Scaliger* (1812) pour différents concours académiques, et une *Histoire de la ville de Niort, depuis son origine jusqu'au règne de Louis-Philippe* (Niort, 1832-1833, 2 vol. in-8). Il a été aussi l'éditeur de l'*Almanach des muses de l'Ecole centrale des Deux-Sèvres* (1798-1800, 3 vol. in-12). — Sa femme, née Marguerite-Ursule-Fortunée *Bernier*, née le 16 juin 1782 à Niort, où elle est morte le 14 mai 1825, a publié quelques *Odes* et un *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des femmes françaises et des étrangères naturalisées en France* (1804, in-8), livre très imparfait, mais que l'on consulte encore, car il n'existe pas de travail sérieux plus récent. — *Apollin* Briquet, fils des précédents, mort à Levallois-Perret le 17 sept. 1881, a été pendant de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

longues années l'un des collaborateurs assidus du *Bulletin du bibliophile*. M. Tx.

BRIQUETTE (V. Agglomeré).

BRIQUEVILLE (Armand-François, comte de), homme politique français, né en 1785 à Bretteville (Manche), mort à Paris en 1844. Il fit comme officier de cavalerie toutes les campagnes du premier Empire. Il était colonel en 1815. A Waterloo il faisait partie de la division de Grouchy. A la bataille de Paris il fut criblé de blessures et dut prendre sa retraite. Sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, candidat de l'opposition constitutionnelle, il fut plusieurs fois élu député. Il fut un de ceux qui demandèrent la mise en jugement de la duchesse de Berry, mère du comte de Chambord.

BRIS. I. Histoire du droit. — Droit féodal s'exerçant en cas de *bris* ou naufrage sur les choses jetées au rivage par la mer. La *coutume de Normandie* consacrait ce droit comme celui au varech. Sur les épaves maritimes ou *choses gayves* le seigneur n'avait pendant l'an et jour qu'un droit de garde ; il était soumis à la revendication des propriétaires (art. 595 à 604, 606 *C. de Norm.*). Pour couper court aux abus que produisait le droit de bris, l'ordonnance de la marine de 1681 plaça sous la sauvegarde du roi « les vaisseaux, équipages, chargements » jetés sur les côtes ou y ayant échoué (liv. IV, tit. IX, art. 1) ; et elle punit de mort (*eod. tit.*, art. 45) « ceux qui allumeront la nuit des feux trompeurs sur les grèves de la mer et dans les lieux périlleux pour y attirer et faire perdre les navires ». (Sur le règlement des épaves maritimes, V. Epave.)

II. Droit. — Ce mot était pris anciennement et est encore pris en plusieurs sens : 1° Rupture violente et délictueuse d'un obstacle devant lequel on devait s'arrêter, exemples : *bris de scellés* (art. 249 à 256 C. pén.; V. Scellés) ; *bris de clôtures* (art. 456 C. pén.; V. plus bas) ; *bris de péage*, action de ceux qui rompent une barrière afin de passer sans payer un péage ; 2° évasion d'un détenu avec effraction : *bris de prison* (art. 245 C. pén.). Ce délit fut anciennement puni de peines exorbitantes : en droit romain, de la peine capitale (L. 1. *Dig. de effractoribus* XLVII, tit. XVIII) ; dans notre ancien droit de la pendaison avant l'ordonnance de 1670 (*arrêt de règlement* de 1608) et, depuis cette ordonnance, d'une peine arbitraire. A proprement parler, le bris de prison était l'évasion d'un accusé pendant la détention préventive ; l'évasion du condamné n'était pas ordinairement punie, lors du moins que la condamnation était à une peine considérable. Aujourd'hui le bris de prison est puni d'un emprisonnement de six mois à un an, qui s'ajoute à la condamnation pour le crime ou le délit motivant la détention. En outre, un système de peines correctionnelles, graduées selon la gravité du fait pour lequel l'évadé était détenu, est établi à l'égard des gardiens à raison de leur négligence ou de leur connivence et à l'égard des personnes qui auraient été complices du bris de prison (art. 237 à 244 C. pén.) ; 3° *bris de marché*. On appelait ainsi tous les faits de violence troublant l'ordre dans un marché ou empêchant de s'y rendre, par extension la rapine des marchandises portées au marché. Paul Cauwès.

Bris de clôture. On entend par bris de clôture aux termes de l'art. 456 du C. pén. le fait d'avoir, en tout ou en partie, comblé des fossés, détruit des clôtures de quelques matériaux qu'elles soient faites, coupé ou arraché des haies vives ou sèches, déplacé ou supprimé des bornes ou pieds corniers ou autres arbres plantés ou reconnus pour établir les limites entre différents héritages. La loi ne fait d'ailleurs aucune distinction, quelles que soient la hauteur, la profondeur ou la vétusté des haies, des murs ou des arbres, quand bien même il n'y aurait pas de porte fermant à clef ou quand la porte serait à claire-voie et habituellement ouverte. Dès lors qu'il s'agit d'un signe quelconque établissant une limite séparative, on doit considérer qu'il y a clôture (C. pén. art. 391). Or, il est important de préciser ce point, car le bris de clôture constitue un délit sévèrement puni.

Déjà les législations les plus anciennes enseignaient le respect dû aux limites entre les propriétés ; Moïse chez les Hébreux s'en était préoccupé, et on lit dans le Deutéronome cap. 19, v. 14 : *Non assumes et transferes terminos proximi tui, quos fixerant priores in possessione tua.* A Rome, dans les premiers âges, la limitation des fonds s'accomplissait dans des formes solennelles, les limites étaient vouées au dieu Terme et quiconque les violait devenait sacrilège et maudit ; sa race était condamnée à l'extinction et chacun avait le devoir de lui donner la mort (Festus, v° *Termino-Vergoia, apud rei agr. script.*). Plus tard, vers la fin de la République, le culte du dieu Terme ayant disparu, il fallut à la superstition populaire substituer une loi plus précise. Or, Jules César, le premier, rendit un édit qui, supprimant la peine du sacrilège devenue illusoire, la remplaçait par des peines pécuniaires. Peu après, sous l'Empire, on en vint à un système de graduation dans la peine, tantôt c'était la relégation qui était prononcée, tantôt une amende, quelquefois même c'était la peine de mort lorsque le coupable était un esclave (lois 2 et 3 *De termino moto*, XLVII, 21, Paul V, 22, § 2). Il fallait, à ce point de vue, distinguer suivant que le coupable, en déplaçant une borne, avait eu pour but : 1° d'envahir la propriété de son voisin ; en pareil cas, le délit revêtait un caractère particulier de gravité, la peine était de la relégation ; 2° de causer seulement un préjudice à autrui sans profit pour soi-même ; la peine n'était alors que d'une amende (*Dig.*, *De termino moto* l. III) ; 3° de faire disparaître un élément de décision dans un procès porté en justice ; la peine était arbitraire et le juge devait la graduer suivant la condition personnelle du coupable et suivant l'importance du dommage, *pro persona et conditione et factorum violentia* (*Dig.*, *De termino moto*, l. III, § 2) ; 4° de voler les matériaux même formant la clôture ; dans ce cas, le coupable était puni comme voleur ou simplement fouetté de verges, suivant qu'il savait ou ignorait que les matériaux volés constituaient une limitation (*Dig.*, *De termino moto*, l. II et la glose de cette loi).

Dans l'ancien droit français, la peine applicable à la destruction des clôtures était en général arbitraire. Néanmoins, dans la plupart des coutumes, la jurisprudence avait fixé celle du fouet et du bannissement et même celle des galères à temps, si le déplacement ou destruction des clôtures avait été opéré dans le but d'en tirer un profit personnel « à cause, dit Muyart de Vouglans, de la violation de la foi publique qui, dans ce dernier cas, accompagne ce vol » (*Cout. de Bretagne*, art. 635). — La loi du 28 sept.-6 oct. 1791, à l'époque intermédiaire, ne reproduisit pas ces diverses distinctions, mais elle en fit une nouvelle entre la destruction et la simple dégradation des clôtures. Le fait de dégrader des clôtures, de couper des branches de haies vives, de combler des fossés était puni ou d'une amende de la valeur de trois journées de travail, ou de la détention pendant une durée d'un mois au plus, suivant les circonstances (art. 17). Quant à la destruction, la suppression ou le déplacement des clôtures, bornes, pieds corniers ou autres arbres plantés et reconnus pour servir de limites entre les héritages, ils étaient punis d'une amende de la valeur de douze journées de travail et, en outre, d'une détention, dont la durée, proportionnée à la gravité des circonstances, ne devait pas excéder une année (art. 32).

Le C. pén. actuel a réuni pour les confondre ces deux dispositions de la loi de 1791. L'art. 456 punit, en effet, tout à la fois la *destruction* et la *dégradation* des clôtures, puisqu'il s'applique à « quiconque a, *en tout ou en partie*, comblé des fossés..., etc. », et il édicte une pénalité unique, à savoir : l'emprisonnement pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois ni excéder une année, et une amende égale au quart des restitutions et des dom-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mages-intérêts alloués au propriétaire lésé, sans que ladite amende puisse être moindre de 50 fr. Si le bris de clôture a été commis par des gardes champêtres ou forestiers, ou par des officiers de police, à quelque titre que ce soit, la peine d'emprisonnement est d'un mois au moins et d'un tiers au plus en sus de la peine la plus forte qui serait appliquée à un autre coupable du même délit (art. 462 C. pén.). Le fait de dégradation ou de destruction d'une clôture constitue un délit par cela seul qu'il est commis volontairement et sciemment et il n'est pas besoin que le but de son auteur ait été de nuire à autrui (Cass., 9 janv. 1862). Dans cet ordre d'idées, la cour de cassation a jugé que la destruction d'une clôture établie sur la propriété d'autrui ne peut être excusée par la circonstance que le prévenu était en possession d'un droit de passage auquel la clôture faisait obstacle (Cass. 31 juil. 1856). Bien plus, il a été jugé que celui qui a détruit une clôture sur un terrain dont un autre a la possession *animo domini*, ne peut, en excipant d'un droit sur le même terrain, faire prononcer un sursis par le tribunal correctionnel. Serait également punissable celui qui, ayant établi une clôture d'accord avec son voisin, la déplacerait à l'insu et sans le concours de celui-ci, sous prétexte qu'elle n'aurait pas été placée au point indiqué par les actes. Le délit existe, en effet, par cela seul qu'il y a eu déplacement matériel, et le prévenu prétendrait en vain n'avoir fait que replacer la limite conformément à son droit (Cass., 12 déc. 1862). Notons enfin qu'il n'y a pas à distinguer pour l'application de la loi entre les limites qui séparent les héritages ruraux et celles qui séparent les héritages urbains.

L'art. 456 du C. pén. est compris dans le chapitre des « crimes et délits contre les propriétés », et dans la section intitulée en termes généraux « destructions, dégradations, dommages », il est précédé et suivi de dispositions qui ont pour objet de réprimer les atteintes portées aux propriétés, soit mobilières, soit immobilières; or la jurisprudence en a conclu que l'application de cet article devait être faite à toute destruction de clôture sans exception. Ainsi jugé que le fait de forcer avec un instrument de fer la porte d'un cellier constituait le délit de bris de clôture (Cass. 29 oct. 1813); jugé également que le fait d'avoir forcé les barreaux de la croisée d'une maison constitue une destruction partielle de clôture (Cass., 31 janv. 1822). Ce dernier arrêt ajoute aux motifs que nous venons d'indiquer que le mot clôture doit s'entendre de tout ce qui empêche d'accéder dans tout ou partie des maisons habitées, ainsi que cela résulte de l'art. 396 du C. pén. qui regarde comme effractions intérieures toutes celles qui sont faites aux portes et clôtures du dedans. Enfin, et c'est là l'exemple le plus saisissant de la généralité de l'art. 456 dans son application, il a été jugé que le fait d'avoir jeté des pierres contre une maison et d'en avoir brisé une fenêtre constituait le délit de bris de clôture, qu'en effet il ne devait pas être distingué ni quant au genre des clôtures, ni quant aux moyens par lesquels leur destruction avait été opérée (Cass., 7 avr. 1831 et 21 mars 1833; *Journal de droit criminel*, t. V, p. 87).

Numa Jacquemaire.

III. Blason. — *Bris d'huis*. Pièce de fer longue, qui sert à tenir une porte sur ses gonds. Il faut spécifier sa position, soit en bande, barre, pal, ou fasce. Quelquefois on le désigne tout simplement sous le nom de bris, et certains héraldistes modernes lui donnent le nom de *vetenelle*.

Bibl. : Droit, *Bris de clôture. Digeste, De termino moto*, l. 2e. — Jousse, *Traité de justice criminelle*, t. III, p. 338. — Muyart de Vouglans, *Lois criminelles*, p. 313. — Accarias, *Droit romain*, t. I, n° 204. — Dalloz, *Répertoire* aux mots *Dommage* et *Destruction*, nos 308 et 314. — Adolphe Chauveau et Faustin-Hélie, *Théorie du Code pénal*, II, VI, pp. 392 et passim.

BRISA. Promontoire situé à l'E. de l'île de Lesbos, où Dionysos était vénéré sous le vocable de *Brisaeos*. Employé au pluriel (Βρισαί), ce nom désigne aussi les nymphes qui firent l'éducation du dieu et, dans l'île de Céos, celles qui enseignèrent à *Aristée* (V. ce nom) les secrets de l'agriculture; il implique la signification d'une force exubérante de végétation (V. Britomartis). J.-A. H.

BRISACH. 1° *Vieux-Brisach*. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle de Fribourg, sur la rive droite du Rhin; 3,258 hab. C'était une place très forte, bâtie sur un rocher basaltique haut de 246 m. qui commande les plaines environnantes et le passage du Rhin. Les vieilles fortifications historiques ont disparu; ni le vieux château, ni l'Eggersberg, ni l'ouvrage avancé de l'Eisenberg n'ont subsisté. Jules César cite le Mons Brisiacus comme une forteresse des Séquanes, enlevée par Arioviste; sous le règne de Valentinien on le fortifia (369), et ce fut dès lors le point le plus important de cette contrée. En 939 l'empereur Otton Ier l'enleva au comte palatin Eberhard. Brisach passa aux évêques de Bâle, puis (1208) aux Zæhringen. Devenue ville libre, cette forteresse fut disputée entre l'Empire et la maison d'Autriche. Charles le Téméraire, à qui l'empereur Sigismond l'avait engagée, l'occupa quatre ans (1469-1474). La tyrannie de son bailli *Hagenbach* (V. ce nom) la lui fit perdre. Dans la guerre de Trente ans, Bernard de Saxe-Weimar prit la ville après un siège mémorable; à sa mort elle passa à la France à qui la paix de Westphalie la laissa. Louis XIV la rendit à la paix de Ryswick (1697); il fit alors construire en face par Vauban *Neuf-Brisach* (V. ci-dessous) et le fort Mortier. Les Français furent encore maîtres du Vieux-Brisach de 1703 à 1714, en 1745, en 1796; à cette date ils y soutinrent un siège d'un an contre les Autrichiens. La paix de Presbourg attribua la ville au grand-duché de Bade et ses fortifications furent rasées. L'église Saint-Etienne (Stephan), du xiiie siècle, renferme de belles sculptures sur bois.

2° *Neuf-Brisach*. Ville d'Alsace située sur la rive gauche du Rhin, à 3 kil. du fleuve, en face de la précédente; 2,223 hab. La forteresse construite par Vauban subsiste, c'est un octogone régulier dont les rues convergent vers le centre. Assiégée en 1870, elle ne fut d'abord qu'investie (14 sept.). Quand les batteries badoises eurent écrasé le fort Mortier, Neuf-Brisach dut se rendre aussi (11 nov.).

BRISACIER (N...), aventurier français du xviie siècle. D'une famille originaire de Blois, Brisacier était secrétaire des commandements de la reine Marie-Thérèse, quand il eut l'idée de se faire passer pour un fils naturel du roi de Pologne, Jean Sobieski, afin d'obtenir le titre de duc et pair. Il surprit une signature de la reine et l'envoya au roi de Pologne avec une lettre de change de cent mille écus. L'imposture ayant été découverte, Brisacier fut mis à la Bastille. A sa sortie, il se rendit en Pologne pour essayer de ravoir au moins ses cent mille écus. N'ayant pu obtenir que très peu de chose, il passa en Moscovie, où il mourut. L. F.

Bibl. : *Mém. de l'abbé de Choisy*, l. IX.

BRISAEOS (V. Brisa).

BRISAMBOURG (V. Brizambourg).

BRISANTS (Mar.). Lorsque la houle, en se propageant, rencontre un obstacle, elle se déforme, se brise, et déferle en produisant un bruit caractéristique plus ou moins grand. Ces lames tumultueuses prennent le nom de brisants. On les remarque lorsque les fonds diminuent rapidement : sur les bancs de sable ou de rocher, par exemple, dont la présence se trouve ainsi indiquée; ou encore, à la rencontre de courants antagonistes, à l'embouchure des fleuves. Dans certains parages, tels que les côtes du golfe de Guinée, le rivage est bordé d'une ceinture ininterrompue de brisants qui en rend l'accès très difficile, et possible seulement avec certaines pirogues du pays. Par extension, au nomme aussi brisants les rochers à fleur d'eau sur lesquels brise la mer.

BRISBANE. Fleuve d'Australie. Il prend sa source dans la chaîne des Monts Craig (Queensland), coule d'abord du N. au S. puis tourne à l'E. après avoir reçu le Lochy denu de l'O. Il passe à Ipswich et à Brisbane et se jette

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

40 kil. plus bas que cette ville dans la baie Moreton. Il a été découvert en 1823 par King.

BRISBANE. Ville d'Australie, capitale de la colonie de Queensland, sur les deux rives du fleuve *Brisbane* (V. ci-dessus); 36,169 hab. (en 1882). Les navires de 5 m. de tirant peuvent remonter jusqu'à cette ville, et des services réguliers la relient à Sidney et aux autres ports d'Australie. La ville comprend quatre quartiers : North-Brisbane, South-Brisbane, Kangaroo-Point, Fortitude. Elle compte trente-neuf églises. C'est la résidence du gouverneur et du parlement de Queensland. Les monuments sont bien construits, notamment le palais du gouverneur. Il y a un beau jardin botanique. Brisbane (ainsi dénommée en l'honneur de l'astronome Thomas Brisbane) fut fondée en 1825 pour reléguer les convicts les plus dangereux qu'on voulait écarter de Sidney. En 1842 on élimina les forçats et on admit la colonisation libre. Les progrès ont été très rapides; 5,225 hab. en 1861; 15,029 en 1871; 36,169 à la fin de 1882.

BRISBANE (sir Thomas Macdougall), général et astronome anglais, né à Bishoptown (Renfrew, Ecosse) le 22 juil. 1773, mort à Brisbane-House, près de Largs (Ayrshire), le 27 janv. 1860. Enseigne en 1789, lieutenant en 1792 et capitaine en 1793, il fit la campagne de Flandre avec le duc d'York (1793-95), prit part comme major à l'expédition des Antilles (1795-98), devint colonel en 1810, brigadier-général en 1812, se distingua aux batailles de Vitoria, de la Nivelle, d'Orthez et de Toulouse, fut promu major-général en 1813, commanda en chef à Plattsburg (Etats-Unis), et rentra en Ecosse en 1815. Gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud de 1821 à 1826, il signala son administration par de sages réformes pour l'amélioration de la condition des convicts et de la situation agricole et commerciale de la colonie. Son goût pour l'astronomie s'était révélé dès 1795, au début de sa campagne aux Antilles, et de savants travaux l'avaient fait nommer en 1810 membre de la Société royale de Londres, en 1811 membre de la Société royale d'Edimbourg et en 1818 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. A peine arrivé en Australie, il fit construire à ses frais à Paramatta, à 15 milles de Sidney, un observatoire d'où il put calculer la position de nombreuses étoiles fixes, invisibles pour la plupart en Europe. Son *Catalogue of 7.385 stars* (Londres, 1835) est généralement désigné sous le nom de *Brisbane catalogue*. De retour dans son pays, son état de santé ne lui permit pas de reprendre du service dans l'armée. Il se retira à Makerstoun, près de Kelso (Ecosse), y éleva, toujours à ses frais, un nouvel observatoire, et s'y livra, avec John Allan Broun et quelques autres savants, à d'intéressantes recherches sur le magnétisme terrestre; elles ne remplissent pas moins de trois volumes des *Transactions Royal Society Edinburgh* (t. XVII-XIX). On doit encore à Brisbane d'autres mémoires insérés dans le même recueil (1817 à 1826) et dans les *Philosophical transactions* (1823). Il avait été successivement nommé vice-président de l'*Astronominal society* (1827) et président de la Société royale d'Edimbourg, en remplacement de sir Walter Scott (1833), créé baronet en 1836, fait commandeur de l'ordre du Bain en 1837, promu lieutenant général en 1829 et général en 1841. Léon Sagnet.

Bibl.: *Transactions Roy. Society Edinburgh*, t. XXII, p. 589. — *Proceedings Royal Society*, t. XI, III. — Lang, *History of new South Wales*; Londres, 1853, 2 vol. in-8.

BRISCAN (jeu) (V. Brisque).

BRISCOUS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Labastide-Clairence; 1,518 hab.

BRISE (Mar.). C'est le nom que les marins donnent au vent lorsqu'ils n'en précisent pas la nature. Les brises ainsi que les vents se divisent en brises permanentes, périodiques, variables et locales. Les caractères de la brise sont extrêmement variés; ordinairement, lorsque le navire est en calme, il reçoit des souffles de vent qui s'élèvent pour quelque temps, puis tombent pour reprendre une direction souvent très différente : ce sont les brises folles. Après un temps plus ou moins long, la brise se fixe en direction et augmente d'intensité : elle se *fait* et *fraîchit;* ce phénomène peut être généralement prévu par un changement dans l'aspect du ciel, vers le point de l'horizon d'où doit venir le vent. Lorsque la brise est établie dans une direction fixe et que sa force est constante, on dit qu'elle est *régulière*, dans le cas contraire elle est *variable*. Souvent, ces variations dans la force du vent ne sont que momentanées et se produisent brusquement dans les *grains* ou d'une manière moins subite et moins marquée dans les *rafales* (V. ces mots); il n'est pas rare de les voir accompagnées d'un changement notable dans la direction du vent; si ce changement est considérable, on dit qu'il y a *saute de vent*. En changeant de direction, la brise fait avec la route du navire un angle plus ou moins ouvert qu'auparavant; dans le premier cas elle *adonne*, dans le second elle *refuse*. A bord, la direction du vent est donnée par les girouettes de tête de mât et par les pennons; elle est souvent très différente de celle indiquée par les nuages pour la partie supérieure de l'atmosphère, ce qui peut faire prévoir un changement dans le régime du vent. L'intensité de la brise est appréciée au jugé; elle est notée en chiffres et qualifiée ainsi qu'il suit sur les journaux du bord :

INTENSITÉ en chiffres	QUALIFICATION	VOILURE CORRESPONDANTE au plus près.
0	Calme.	Toutes voiles dehors.
1	Presque calme.	
2	Faible brise.	
3	Petite brise.	
4	Jolie brise.	
5	Bonne brise.	Ris de chasse pris.
6	Forte brise.	Deux ris.
7	Grand frais.	Trois ris.
8	Coup de vent.	Tous les ris.
9	Tempête.	Cape sèche.

Pour le service à terre, le bureau central météorologique a adopté les notations suiv., dont chacune correspond à deux nos de l'échelle dite de Beaufort, employée dans la mar. angl.:

ÉCHELLE à terre.	ÉCHELLE à la mer.	ÉCHELLE de Beaufort.	VITESSES en mètres par seconde.	PRESSION en kilogr. par mètre carré.
0 Calme	0	0	0m à 0m5	0k à 0k9
1 Faible	1 à 2	1 et 2	0.5 à 5	0.1 à 3
2 Modéré	3 à 4	3 et 4	5 à 10	3 à 12
3 Assez fort	5 à 6	5 et 6	10 à 15	12 à 27
4 Fort	6 à 7	7 et 8	15 à 20	27 à 48
5 Violent	8	9 et 10	20 à 30	48 à 108
6 Ouragan	9	11 et 12	Au-dessus de 30	Au-dessus de 108

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Depuis quelques années, on installe sur les navires de guerre, en tête du mât d'artimon, un anémomètre fondé sur le principe de celui de Robinson, et dont la vitesse de rotation est mesurée du pont au moyen d'un circuit de pile dans lequel est intercalé un téléphone et qui est fermé par des contacts placés sous une roue mise en mouvement par l'anémomètre (fig. 1). Cette disposition est due à M. le commandant Fleuriais.

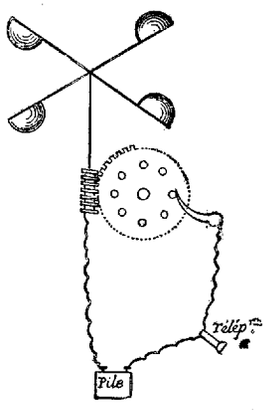

Fig. 1.

On appelle *brises de terre, de mer, du large* des brises diurnes de beau temps qui ne s'étendent qu'à une faible distance des côtes. Pendant le jour elles sont dirigées vers les terres et forment alors les brises de mer ou du large ; dans la nuit au contraire elles s'établissent de la terre vers la mer : ce sont les brises de terre. Ces alternatives sont produites par le phénomène qui donne naissance aux moussons : pendant le jour, il se produit sur la terre, plus échauffée que la mer, un mouvement ascensionnel qui détermine un courant d'appel de la mer vers la terre ; pendant la nuit au contraire la terre se refroidissant par rayonnement plus rapidement que la mer, le mouvement se produit en sens inverse. Ces brises diurnes sont beaucoup plus régulières dans les régions tropicales que sur nos côtes où elles ne s'établissent que pendant la belle saison et où elles sont souvent masquées par la circulation générale. Les brises de terre sont ordinairement moins fortes que celles de mer. E. C.

BRISE (Charpente). On donne ce nom en architecture hydraulique à une poutre posée en bascule et pivotant sur la tête d'un gros pieu; cette pièce retient par le haut les aiguilles d'un pertuis.

BRISE (Histoire du droit). 1° *Lit brisé.* Coutume du duché de Lorraine selon laquelle, dans la succession du père noble ou roturier, les enfants du premier lit, quel que soit leur nombre, prennent la moitié; c'est le partage par lit brisé ; 2° *Saisie brisée* ou *saisine brisée*, fait par le vassal d'exploiter le fief et d'en recueillir les fruits, malgré la mainmise du seigneur au cas de saisie féodale ; 3° *Sûreté brisée*, c.-à-d. assurément rompu (V. SÛRETÉ); 4° *Brisées*, en terme d'eaux et forêts, étaient les branches rompues pour marquer les limites des coupes.

BIBL. : DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français*, v° *Brisée-saisie* ; Niort, 1881, in-4. — ENCYCLOP. MÉTHOD., *Section jurisprudence*; Paris, 1884, t. II, p. 119, in-4. — BONVALOT, *Coutumes du duché de Lorraine* ; Paris, 1878, pp. 93-94, in-8.

BRISEBARRE, ancien poète français, qui florissait au commencement du XIVe siècle. Un auteur anonyme, qui écrivait vers 1415, nous apprend que Brisebarre était de Douai, qu'il ne savait ni lire ni écrire, et que pourtant les poésies qu'il avait composées avaient obtenu un grand succès. Il faut donc rejeter complètement l'affirmation gratuite de l'abbé de La Rue qui, dans son *Essai sur les Bardes*, fait naître Brisebarre à Rouen. Nous savons, d'autre part, que le poète était mort en 1340, car, à cette date, Jean de Le Mote parle de Brisebarre en ajoutant: *cui Diex fache pardon*. On a conservé de lui : 1° *le Restor du Paon*, long poème épique se rattachant d'assez loin à la légende d'Alexandre le Grand et destiné à faire suite aux *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon, le grand succès littéraire du commencement du XIVe siècle: 2° *l'Eschole de foi*, poème religieux composé en 1327 ; 3° *le Trésor Nostre-Dame*. Ses poésies lyriques n'ont pas encore été signalées. Il avait en outre composé un *Plaidoyer* en vers qui ne se trouve que dans un seul manuscrit de la collection de lord Ashburnham. Toutes les œuvres de Brisebarre sont inédites. Ant. THOMAS.

BIBL. : P. MEYER, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*; Paris, 1886, t. II, p. 269, in-12.

BRISEBARRE (Edouard-Louis-Alexandre), auteur dramatique français, né le 12 févr. 1818 à Paris, où il est mort le 18 déc. 1871. Fils d'un chef de bureau à la Banque de France, il fit ses études au lycée Charlemagne et fut tour à tour clerc d'avoué, acteur et employé avant de se livrer exclusivement au théâtre. Son premier vaudeville, *la Fiole de Cagliostro* (Palais-Royal, 1835), dut au talent de Déjazet un succès assez vif pour que, malgré sa jeunesse, l'auteur trouvât toutes les portes ouvertes devant lui. Dès lors il associa son talent et son nom à des vaudevillistes et dramaturges en vogue, Anicet Bourgeois, Dumanoir, Nyon, Marc-Michel, Théodore Barrière, etc., et signa soit seul, soit de compte à demi, plus de cent pièces, parmi lesquelles nous rappellerons : *Pascal et Chambord* (1839) ; *Madame Camus à sa demoiselle* (1841) ; *la Vie en partie double* (1845) ; *un Tigre du Bengale* (1849) ; *un Turc pris dans une porte* (1849) ; *Drinn-Drinn* (1851) ; *le Laquais d'un nègre* (1852) ; *Suzanne*, drame (1854) ; *Rose Bernard*, drame (1857) ; *les Ménages de Paris* (1859) ; *le Garçon de ferme* (1861) ; *M. de la Raclée* (1862) ; *Léonard* (1863), drame qui obtint un succès prolongé ; *les Médecins* (1863), dont on a tenté une reprise récente ; *la Vache enragée* (1865) ; *les Rentiers* (1868) ; *l'Arracheur de dents* (1869) ; *la Boule de neige* (1870), etc. On a aussi de Brisebarre *les Drames de la vie* (1860, 2 vol. in-18) recueil de nouvelles écrites avec la collaboration de M. Eugène Nus. M. Tx.

BRISE-GLACE. Assemblage de pièces de charpente consistant surtout en une ou plusieurs rangées de pieux renforçant l'avant-bec d'une pile de pont et servant, du côté de l'amont, à préserver la palée contre le choc des glaces. Différentes dispositions sont adoptées dans l'établissement des brise-glace qui comportent toujours une pièce de bois ou chapeau posée en rampant et reliant les têtes des pieux. Ch. L.

BRISÉIS, fille de Brisès, roi des Lélèges dans la ville de Pédase, qu'Achille prit d'assaut avant le siège de

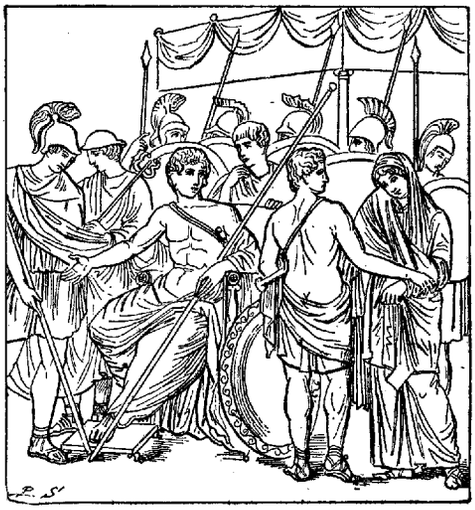
Briséis quittant Achille, d'après une fresque de Pompéi.

Troie ; ou de Brisès, prêtre de Lyrnesse, épouse de Mynès, mis à mort par le même Achille. Elle devient l'esclave préférée du héros, et lui est enlevée par ordre d'Agamem-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

non, ce qui, avec l'aventure de *Chrysès* (V. ce nom), forme le point de départ de l'*Iliade*. Elle quitte Achille à regret et lui est rendue lors de sa réconciliation avec Agamemnon. *Briséis* est un patronymique; le véritable nom de l'héroïne était Hippodamie. Une des plus belles fresques découvertes à Pompéi représente l'enlèvement de Briséis, tel qu'Homère le raconte dans l'*Iliade*. J.-A. H.

Bibl. : Overbeck, *Bildwerke des trojan. und theban. Heldenkreises*, p. 389. — Helbig, *Das Homer. Epos nach den Bildwerken dargestellt*, p. 45.

BRISE-LUNETTES (Bot.). Un des noms vulgaires de l'*Euphrasia officinalis* L., petite plante de la famille des Scrofulariacées, commune sur les pelouses sèches et les lisières des bois (V. Euphraise).

BRISE-MARIAGE (V. Casse-Mariage).

BRISE-MOTTES (V. Casse-Mottes).

BRISE-PIERRE (Bot.). Un des noms vulgaires du *Silaus pratensis* Besser (*Peucedanum Silaus* L.), plante de la famille des Ombellifères, à laquelle on attribuait autrefois des propriétés lithotriptiques (V. Peucédan).

BRISE-PIERRE (Chir.) (V. Lithotritie).

BRISÉS (V. Briséis).

BRISETS (Parcheminerie). Les parcheminiers donnent le nom de *brisets* à la partie d'une peau qui est placée sous les épaules; elle est toujours plus mince et plus faible que tout le reste.

BRISEUX (Charles-Etienne), architecte, né à Baume-les-Dames en 1680, mort à Paris le 23 sept. 1754. Quoiqu'il eût construit à Paris, dans le quartier Montmartre, l'hôtel du fermier-général d'Augny, Briseux est surtout connu par ses ouvrages de théorie et d'esthétique, qui jouirent, de son vivant et même jusqu'à la fin du dernier siècle, d'un certain renom. On doit à cet artiste : *l'Architecture moderne ou l'Art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes* (Paris, 1728, 2 vol. in-4), ouvrage dont Jombert a donné en 1764 une 2e éd., très augmentée; *l'Art de bâtir des maisons de campagne, où l'on traite de leur distribution, de leur construction et de leur décoration* (Paris, 1743, 2 vol. in-4, 260 pl.); *Traité du beau essentiel dans les arts, appliqué particulièrement à l'Architecture suivi d'un Traité des proportions harmoniques* (Paris, 1752, 2 t. en 1 vol. gr. in-4). Charles Lucas.

BRISE-VENT (Agricult.). Les vents, par leur violence, leur arrivée inopinée ou par les propriétés spéciales qu'ils peuvent posséder (vents froids, vents secs, vents brûlants, vents salés, etc.), peuvent parfois causer de grands dégâts en agriculture; aussi a-t-on songé à s'en préserver. Les remèdes sont en général peu efficaces, vu la nature et l'abondance des masses d'air déplacées. Cependant les plus employés sont les suivants : pour protéger les pois, les pommes de terre, le maïs, des coups de vents qui suspendent la végétation, on se contente de les butter (Joigneaux). En Corse, on préserve les jeunes cédratiers des coups de vent venus de la mer par des abris verticaux formés de planches, de maquis ou de roseaux. Très souvent on fait des plantations de sapins pour protéger les grandes étendues de terrains. Selon M. Dubreuil, dans les pépinières on emploie comme brise-vents les thuyas, les ifs, le cèdre de Virginie, dans le nord et le centre de la France; dans le midi, le cyprès pyramidal, le laurier-cerise, le laurier-thym. On plante ces arbres à $0^{m}50$ environ les uns des autres, puis on les palisse et on les tond des deux côtés, de manière à ce qu'ils n'offrent plus que l'apparence d'un mur de verdure de $0^{m}30$ à $0^{m}40$ d'épaisseur et de 4 m. d'élévation minimum. Ces mêmes rideaux d'arbres, convenablement disposés, protègent ainsi des vents humides et des miasmes infectieux qu'ils pourraient charrier dans beaucoup de cas. Alb. L.

BRISGAU. Contrée de l'Allemagne, appartenant maintenant au grand-duché de Bade, cercle de Fribourg; c'était un des plus riches et des plus vastes cantons de l'Alamannie; il appartint aux Zæhringen, puis les margraves de Bade, les comtes de Kybourg se le partagèrent; l'héritage de ceux-ci passa à la maison d'Autriche; dès lors le Brisgau suivit les destinées de ses grandes villes *Brisach* et *Fribourg* (V. ces noms); il renferme en outre Villingen, Waldkirch, le Frickthal, etc.

BRISIS. Terme désignant, dans un comble à la *Mansard* (V. ce mot), l'angle que forment les deux parties de chaque rampant ou égout, parties connues anciennement sous les noms de vrai comble et de faux comble : on appelle panne de bris ou de brisis la panne posée au droit de cet angle et qui reçoit généralement une moulure ou membron en plomb, en zinc ou en terre cuite, servant à relier les deux parties de la couverture, lesquelles sont souvent formées de matériaux différents.

BRISKA. Calèche de voyage légère et découverte dont le siège du cocher est couvert soit par le prolongement de l'avance, soit par une capucine ou capote munie de compas (V. Calèche).

BRISON ou **BRIZON**. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Bonneville; 548 hab.

BRISON-Saint-Innocent. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains; 895 hab.

BRISON (Joachim de Beaumont de), plus connu dans l'histoire des guerres religieuses du Vivarais sous le nom de *brave Brison*, mort à Privas le 4 janv. 1628. Il se mit, en 1619, à la tête des protestants de Privas qui, pour empêcher leur dame, Paule de Chambaud, devenue veuve, d'épouser un seigneur catholique, appuyaient les prétentions de Brison à la main de sa propre belle-mère, car Brison était veuf de la fille de Paule. Celle-ci parvint, malgré tous les obstacles, à réaliser son mariage avec le vicomte de Lestrange, mais cet événement occasionna des troubles qui obligèrent le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, à venir en personne, avec une petite armée, pour soumettre les Privadois révoltés. Brison resta le chef militaire des protestants du Vivarais pendant les autres mouvements politico-religieux qui suivirent. En 1626, à la conclusion de la paix, il sut tirer un bon parti de la place du Pouzin, sur le Rhône, dont il s'était emparé, en la cédant au roi moyennant 40,000 écus. Brison était encore, deux ans après, à la tête des protestants soulevés du Vivarais, quand il mourut, tué accidentellement, dans une fête de baptême, par un de ses coreligionnaires. La seigneurie de Brison était située dans la paroisse de Sanilhac, arr. de Largentière. La montagne de Brison est surmontée d'une très vieille tour d'observation, qui correspondait avec un certain nombre d'autres postes du même genre et fut utilisée par les chefs de parti pendant la guerre de Cent ans et plus tard pendant les guerres religieuses. On dit, dans le pays, que le diable enlève chaque année une pierre de la tour de Brison. A. Mazon.

Bibl. : Marcha, *Commentaires du soldat du Vivarais*. — Dr Francus, *Voyage autour de Valgorge*, 1879. — *Voyage autour de Privas*, 1882.

BRISOUT de Barneville (Nicolas-Denis-François de), industriel français, né à Rouen le 7 oct. 1749, mort à Paris le 26 mars 1843. Secrétaire d'un inspecteur des troupes en 1773, sous-lieutenant en 1779, il fit la campagne d'Amérique comme secrétaire du baron de Viomenil (1780-1783); commissaire des guerres (nov. 1784). Depuis sa jeunesse il s'occupait de mécanique et avait inventé une machine à filer le coton qui permettait d'obtenir des mousselines de qualité équivalente à celles des Indes. Il fonda à Paris, en 1786, une manufacture qui fut acquise par le gouvernement en 1788 moyennant 2,000 fr. de pension et une somme de 20,000 fr. En 1794, Brisout adressa à la Convention une pétition : il proposait d'établir à Paris une manufacture de mousselines superfines pour lutter contre l'importation anglaise. Moreau, au nom des comités d'agriculture et du commerce, loua l'invention de Brisout et présenta un projet de décret lui accordant une avance de 200,000 fr. Ce décret, appuyé

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

par Cambon, fut adopté le 27 nov., mais ne fut jamais exécuté. Brisout, sans ressources, reprit ses fonctions militaires. Il fit notamment les campagnes d'Italie (1800-1801). Mis à la retraite en 1816, il proposa au gouvernement, en 1817, de construire de nouvelles machines à filer, mais il ne put obtenir aucune subvention.— Son fils, conseiller à la cour royale de Paris, a publié sa *Vie* (Paris, 1842, in-8).

BRISQUE (Jeu). Nom de deux jeux de cartes : la *petite brisque* et la *grande brisque* ou *mariage*. La petite brisque se joue à deux et avec un jeu de trente-deux cartes. Les joueurs prennent chacun cinq cartes qui sont distribuées comme à *l'écarté* (V. ce mot). On retourne une carte qui fixe la couleur de l'atout et que le donneur peut échanger contre le sept d'atout s'il le possède dans son jeu. Le joueur qui a la main joue le premier, et le donneur est forcé de fournir la couleur demandée si elle se trouve dans ses cinq cartes, sinon, il doit couper avec de l'atout, et si l'atout et la couleur demandée lui manquent, il peut jouer une couleur quelconque. Après chaque levée les joueurs prennent une carte au talon, de façon à en avoir toujours cinq en main; celui qui a fait la levée tire le premier et a toujours la main. On continue ainsi jusqu'à l'épuisement complet du talon, et alors on joue les cinq cartes qui restent entre les mains. Ces cartes jouées, chacun des joueurs compte les levées qu'il a faites et les brisques, c.-à-d. les as et les dix qu'il possède. Chaque levée compte pour un point; les brisques pour dix. La valeur des cartes est fixée dans l'ordre suivant : as, dix, roi, dame, valet, neuf, huit et sept. La petite brisque est un jeu des plus simples; la grande brisque ou mariage est plus compliquée (V. MARIAGE). L.-F. P.

BRISSAC. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Ganges; 833 hab.

BRISSAC. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé; 987 hab. L'origine de la ville fut une forteresse bâtie au xe siècle par le comte d'Anjou. Philippe-Auguste, en 1203, en confirma la possession à Guy de Thouars, mais quelques années plus tard, il l'assiégea, l'emporta de vive force, la fit complètement raser et concéda le domaine en fief à Guillaume des Roches. Le domaine échut plus tard à la famille de Brézé ; confisqué par Louis XI sur Pierre II de Brézé, il fut restitué, en 1481, à Jacques de Brézé dont le fils le vendit, en 1502, à Charles de Cossé qui fit reconstruire le château. Le nom du domaine de Brissac, érigé en comté en 1560, fut

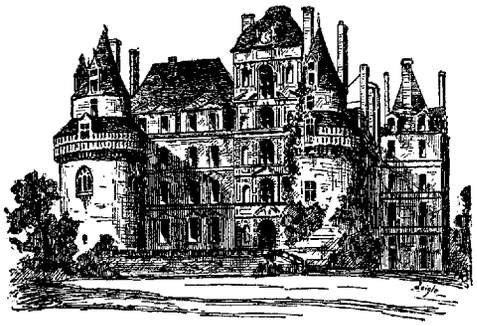

Château de Brissac, d'après une photographie.

depuis lors accolé à celui de Cossé. Pendant les guerres du xvie siècle, le château de Brissac fut tour à tour pris et repris par le roi de Navarre et les ligueurs. Il n'était plus qu'une ruine lorsque le maréchal de Cossé-Brissac le fit reconstruire au xviie siècle. Le comté de Brissac avait été érigé en sa faveur en duché-pairie (1620). Dans son état actuel, le château présente encore un ensemble grandiose formé de deux vastes corps de bâtiments dans lesquels sont enclavés les restes des constructions plus anciennes et notamment des tours des xiiie et xive siècles. — L'église de Brissac est du xvie siècle. — Tanneries ; fabriques d'étoffes ; carrières ; élevage de bétail et culture maraîchère.

BRISSAC (Famille de). Les seigneurs de Cossé-Brissac, qui ont prétendu faire remonter leur origine tantôt au romain *Cocceius Nerva*, tantôt aux *Cossa* de Naples, sont originaires de l'Anjou. Parmi les principaux membres de cette famille nous citerons :

René de Cossé, comte de Brissac et de Falaise, né en 1463, mort le 21 avr. 1540, grand chambellan, grand pannetier du roi, grand fauconnier de France (1516), gouverneur et lieutenant général en Anjou, Touraine et le Maine, sous les rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier ; otage en Espagne pour la liberté de François Ier. Il avait épousé Charlotte Gouffier.

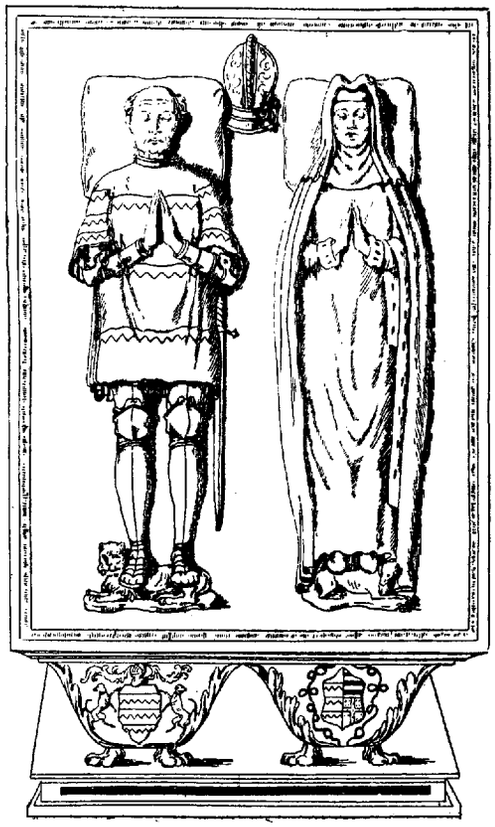

Tombeau de marbre de René de Cossé, comte de Brissac, et de Charlotte Gouffier, placé dans l'église de Brissac, d'après un dessin de la collection Gaignières.

Charles Ier de Cossé, comte de Brissac, dit le *maréchal de Brissac*, homme de guerre et diplomate français, né vers 1505, mort à Paris le 31 déc. 1563, fils aîné du précédent. D'abord enfant d'honneur de François de France, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, Brissac fit sa première campagne au siège de Naples (1528), avec les troupes qu'on envoyait au secours de Lautrec. Gouverneur des enfants de France, il les rejoignit en Espagne (1530). En 1537, il servit en Piémont sous d'Humières, commanda cent chevau-légers à l'affaire du pas de Suze et participa à la prise de Suze et de Veillane. L'année suivante, il proposa à l'empereur, conjointement avec l'évêque de Tarbes, Castelnau, des alliances matrimoniales avec la maison de France. A cet effet, il rejoignit l'évêque

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Tarbes en Espagne en 1535. Il était envoyé extraordinaire auprès de Charles-Quint à l'occasion de la mort de l'impératrice. De retour de cette mission le 28 juin 1539, il fut nommé, l'année suivante, gentilhomme de la chambre du roi et grand fauconnier de France. Ayant été fait, le 22 mai 1542, « capitaine et colonel-général des gens de guerre à pied françois de delà des monts, » il assista au mois d'août au siège de Perpignan où il fut blessé. Le 1er mai 1543, il fut appelé au poste de commandant de la cavalerie légère au Piémont, puis suivit le roi en Flandre. Il jeta un secours dans Landrecies assiégé, battit l'arrière-garde de l'empereur lors de la levée du siège de Guise, secourut Luxembourg et se signala par sa belle conduite à la retraite de Châlons (juil. 1544). En 1545, il battit encore deux mille Anglais à Oye. Nommé le 11 avr. 1547, grand maître de l'artillerie, il fut envoyé comme ambassadeur auprès de Charles-Quint pour la paix, en octobre de la même année. Après l'avènement de Henri II, Brissac obtint successivement le gouvernement et la lieutenance générale du Piémont (9 juil. 1550), puis le bâton de maréchal de France (21 août). Dans ces importantes fonctions, il se révéla comme un homme de guerre et un administrateur de premier ordre. En 1551, il prit Quiers, Saint-Damien, Lanza, Ponts, Castelstelle et Valpergue ; en 1552, Busque, Verrue et Alba ; en 1553, Serravalle, Ceva et Verceil ; en 1554, Spino, Ponzone et Ivrée ; en 1555, Santia, Casal, Pomaro, Montcalvo et Vulpiano. Venu à la cour en 1556, il repartit pour le Piémont avec le duc de Guise, prit encore Cherasco, mais échoua devant Coni. Le traité de Cateau-Cambrésis, qui allait être signé, devait faire abandonner le Piémont à la France. Quelques mois avant sa conclusion, Brissac dépêcha son secrétaire à Henri II pour le supplier de le mettre, lui et le Piémont, au ban de la France comme des rebelles : « Car, disait-il, si je perds tout, votre Majesté ne perdra que ce qu'elle veut perdre de gaieté de cœur : au contraire, si je conserve toutes les places et que j'entre victorieux jusque dans le Milanais et dans l'état de Gênes, comme j'ai sujet de l'espérer, tout sera pour votre Majesté qui deviendra ainsi le plus puissant prince de l'Europe. » On sait que les désirs de Brissac ne furent pas exaucés. Il reçut le gouvernement de la Picardie en échange de celui du Piémont (31 mars 1559). Après la mort de Henri II commencèrent les querelles religieuses. Brissac se montra hostile aux réformés et se rallia au triumvirat de Guise, Montmorency et Saint-André. Ayant résigné son gouvernement de Picardie en faveur du prince de Condé en août 1561, il entra dans Paris le 16 mars 1562 avec Guise et Saint-André et fut fait commandant de la capitale et de l'Ile-de-France. Chargé ensuite du gouvernement de Normandie, son dernier exploit fut la prise du Havre sur les Anglais le 28 juil. 1563. Il avait épousé Charlotte d'Esquetot, dame d'Estelan.

Timoléon de Cossé, comte de Brissac, homme de guerre français, né vers 1543, mort le 25 avr. 1569, à Mussidan, fils du précédent. Partisan des catholiques, Timoléon de Cossé-Brissac suivit l'armée du duc d'Anjou en Poitou, où il eut une escarmouche avec Montgomery. Deux jours avant la bataille de Jarnac, à laquelle il participa, il avait été reconnaître la ville de Cognac par ordre du duc d'Anjou. Il fut tué au siège de Mussidan, en Périgord.

Charles II de Cossé, comte de Brissac, homme de guerre et homme politique français, né vers 1550, mort à Brissac en 1621, frère des précédents. Après avoir pris part à quelques affaires militaires où il avait eu peu de succès, Brissac commanda en second la flotte française lors de la malheureuse expédition des Açores et assista à une bataille navale contre les Espagnols (1582). Henri III dit à cette occasion qu'il n'était bon ni sur mer, ni sur terre : je lui ferai voir, répliqua Brissac, que j'ai trouvé mon élément et que je suis bon sur le pavé. Il fut, en effet, l'un des cinq colonels nommés par Guise qui se mirent à la tête du peuple à la journée des Barricades. Député de Normandie et président de la noblesse aux Etats de Blois (1588), il fut arrêté le 23 déc. et élargi sur parole par ordre du roi après l'assassinat du duc de Guise. A la séance de clôture, le 15 janv. 1589, il prononça un discours humble et soumis, mais un mois après il faisait révolter la ville d'Angers contre Henri III (20 févr.). Chassé d'Angers par le maréchal d'Aumont (avr.), il put prendre le commandement des ligueurs de Normandie. Battu avec eux par Montpensier, il n'en rejoignit pas moins Mayenne devant Arques avec la garnison de Rouen et assista à la bataille. Fait prisonnier dans Falaise (déc. 1589), puis délivré, il défendit Poitiers contre l'armée royale (1593). La Ligue l'appela à Paris, le nomma maréchal de France et gouverneur de la ville (janv. 1594). Il en profita pour ouvrir les portes à Henri IV (22 mars). Celui-ci le confirma dans son titre de maréchal de France et le fit chevalier de ses ordres (1595), puis l'envoya combattre Mercœur dans l'ouest (1597). Brissac fut dès lors un fidèle serviteur de la royauté. Henri IV le nomma membre du conseil de régence au moment où il projetait de partir pour l'expédition de Clèves et de Juliers (mars 1610). Sous Louis XIII, Brissac, qui avait été créé duc et pair en 1612, fut envoyé en 1614 dans la chambre du tiers état pour accélérer la nomination de la commission des finances. En 1617, il fut adjoint à Monsieur avec les cardinaux du Perron et de Larochefoucauld et le duc de Montbazon comme président des notables. Il contribua avec Vendôme et le duc de Retz au blocus de Soubise, dans le port de Blavet, et l'année même de sa mort, il assista encore au siège de Saint-Jean-d'Angely. Il avait épousé en premières noces, Judith d'Arcigné et en secondes, Louise d'Ongnies.

François de Cossé, duc de Brissac, né vers 1581, mort au château de Pouancé, en Anjou, le 3 déc. 1651, fils du précédent. Il était pair et grand pannetier de France, lieutenant général au gouvernement de Bretagne et gouverneur de Port-Louis, Hennebon et Quimperlé, chevalier des ordres du Roi et avait épousé Guyenne Ruellan.

Louis de Cossé, duc de Brissac, né vers 1626, mort à Paris en janv. 1661, fils du précédent. Il fut comme lui pair et grand pannetier de France et épousa Marguerite de Gondi.

Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, né le 7 mars 1645, mort le 29 déc. 1698, fils du précédent. Il ne se signala que par ses débauches. A sa mort, « il a fait une confession publique, puis s'est remis à prêcher et à manifester un vif repentir de sa vie passée » disent les lettres de Madame, mère du Régent. Il n'eut pas d'enfants de son double mariage : 1° avec Gabrielle-Louise de Saint-Simon, sœur de l'auteur des Mémoires ; 2° avec Elisabeth de Verthamon.

Artus-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, né vers 1668, mort à Paris le 1er juil. 1709, cousin du précédent. Il était fils de Timoléon de Cossé, frère du duc Louis de Brissac, et hérita du duché-pairie de Brissac après la mort de son cousin.

Charles-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, né en 1693, mort en 1732, fils du précédent. Il fut mestre de camp de cavalerie et épousa Catherine Pecoil.

Jean-Paul-Timoléon de Cossé, dit le maréchal de Brissac, né le 12 oct. 1698, mort en 1784, homme de guerre français, frère du précédent. D'abord chevalier de Malte et garde de la marine (1713), il devint ensuite capitaine de cavalerie dans le régiment de Brissac (1717). On peut dire de lui qu'il prit part à toutes les guerres du règne de Louis XV où il gagna successivement tous ses grades jusqu'à celui de maréchal de France. Il se distingua particulièrement à Guastalla en 1734. Il avait épousé Marie-Josèphe Durey de Sauroy (1732).

Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, né le 12 févr. 1734, mort à Versailles en sept. 1792. Pair

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et grand pannetier de France, gouverneur de Paris, capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde du roi et chevalier de ses ordres, il avait été nommé en 1791 commandant général de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Décrété d'accusation en 1792, il fut transféré à Orléans, puis ramené à Versailles, où il périt lors des massacres de Septembre.

Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, né le 12 janv. 1775, mort le 8 avr. 1848. Volontaire dans la garde constitutionnelle de Louis XVI en 1791, préfet de l'Empire, pair de France en 1814.

Louis FARGES.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Hist. généalogique*. — LA CHESNAYE DES BOIS, *Dict. de la Noblesse*. — PINARD, *Chronologie historique militaire*, etc.

BRISSAC (Albert de GRILLET de), homme de guerre français, né vers 1627, mort à Paris le 11 févr. 1713. D'abord cornette, puis lieutenant et capitaine au régiment d'Harcourt-Elbœuf, Albert de Brissac suivit pendant la Fronde le parti de la cour. En 1650, il était à l'armée de Flandre et prit part à la bataille de Rethel et au combat du faubourg Saint-Antoine. En 1652, il se trouva au siège de Valenciennes et à la bataille des Dunes, commanda un régiment au siège de Dunkerque et assista aux sièges de Menin et d'Ypres. Son régiment fut réformé en 1660, mais il reprit du service en 1665 comme commandant d'une compagnie de cuirassiers et fut nommé en 1667, lieutenant de la compagnie des gardes du corps. C'est en cette qualité qu'il assista aux sièges de Tournai et de Douai, où il eut la cuisse cassée d'un coup de fauconneau. Nommé mestre de camp de cavalerie le 8 juil. de la même année, il prit part en 1668 à la conquête de la Franche-Comté, et, en 1672, à celle de la Hollande, où il se trouva au siège de Maestricht (1673). Chargé à cette date du commandement du fort Peccais, en Languedoc, et fait major des gardes du corps, il fit en 1674 les campagnes d'Alsace et de Franche-Comté, puis passa à l'armée des Pays-Bas où il resta jusqu'en 1693. Il y gagna successivement les grades de brigadier (1677), de maréchal de camp (1688) et de lieutenant général (1693). il avait été nommé gouverneur de Guise en 1691. En 1708 Il se démit, à cause de son grand âge, des fonctions de major des gardes du corps et ne conserva que la lieutenance générale au gouvernement de Saintonge et d'Angoumois. Albert de Brissac n'était en rien parent ou allié à la famille de ce nom. S'il n'a pas été un homme de guerre remarquable, il n'en a pas moins dû de jouer un certain rôle, à la confiance qu'avait en lui Louis XIV qui le consultait toujours avant d'accorder une grâce dans ses gardes. L. FARGES.

BIBL. : PINARD, *Chronologie historique militaire*. — SAINT-SIMON, *Mémoires*.

BRISSARTHE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe ; 840 hab. Localité très ancienne qui paraît avoir dû son importance à un passage de la Sarthe ainsi que l'indique son nom (pont sur la Sarthe). Avant le IXe siècle, c'était le chef-lieu d'une centaine franque. Ce fut le théâtre du combat où périt, le 2 juil. 866, Robert le Fort. Eglise de diverses époques du XIIIe au XVIe siècle.

BRISSAY-CHOIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy ; 586 hab.

BRISSE (Le baron Léon), gastronome français, né à Gémenos (Bouches-du-Rhône) en 1813, mort à Paris en 1876. Il entra d'abord dans l'administration des forêts. Puis il s'occupa spécialement des questions culinaires et donna des articles sur ces matières à l'*Abeille impériale* et à la *Salle à manger*. Il acquit une espèce de célébrité par les menus qu'il inséra dans le journal *la Liberté* et par diverses excentricités gastronomiques. Ses ouvrages ont tous eu un nombre d'éditions considérable. Ce sont : *Recettes à l'usage des ménages bourgeois et des petits ménages* (Paris, 1868, in-12), qu'on réimprimait encore en 1884 ; *les Trois cents soixante-six menus du baron Brisse* (Paris, 1868, in-12) ; *Cuisine en carême* (Paris, 1873, in-12) ; *la Petite cuisine du baron Brisse* (Paris, 1870, in-18). Il a encore publié avec divers collaborateurs *Album de l'Exposition universelle* (Paris, 1856-1859, 3 vol. in-4) ; *Album de l'Exposition universelle de Londres en 1862* (Paris, 1864, in-4).

BRISSE (Charles-Michel), mathématicien français, né à Paris le 8 sept. 1843. Entré en 1863 à l'Ecole polytechnique, il en sortit élève ingénieur des lignes télégraphiques et donna sa démission en 1866 pour se vouer à l'enseignement. De 1869 à 1872 il a dirigé les ateliers de l'imprimerie Gauthier-Villars ; il a été nommé professeur de mathématiques au lycée Condorcet et à l'Ecole des beaux-arts en 1872, répétiteur de géométrie descriptive à l'Ecole polytechnique en 1874, et professeur de géométrie descriptive à l'Ecole centrale des arts et manufactures en 1888. Il a été, en 1872, le princi fondateur de la *Société mathématique de France*, avec Ch. d'Almeida, le créateur du *Journal de physique théorique et appliquée*. Il a, la même année, succédé à J. Bourget comme rédacteur des *Nouvelles Annales des mathématiques*. Outre d'intéressants mémoires insérés dans le *Journal de Mathématiques* de Liouville, les *Nouvelles Annales de Mathématiques*, le *Journal de l'Ecole polytechnique*, les *Annales de l'Ecole normale supérieure*, le *Bulletin de la Société mathématique de France* et le *Journal des actuaires français*, on lui doit : *Cours de Physique*, en collab. avec André (Paris, 1871, in-8) ; *Cours de géométrie descriptive* (Paris, 1882-87, 2 vol. in-8) ; *Recueil de problèmes de géométrie analytique* (Paris, 1888, in-8). L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. Ch. Brisse* ; Paris, 1884, in-4.

BRISSEAU (Pierre), médecin français, né à Paris en 1631, mort à Douai le 10 sept. 1717. Reçu docteur à Montpellier, il fut longtemps attaché comme médecin militaire aux hôpitaux de Tournay et de Mons. On lui doit la découverte de la vraie nature de la cataracte ; il reconnut le premier qu'elle est due à une opacité du cristallin. L'Académie des sciences de Paris méconnut sa découverte, un grand nombre de médecins l'attaquèrent vivement ; Boerhaave seul lui rendit une éclatante justice. Voici le titre des ouvrages qui se rapportent aux travaux de Brisseau : *Nouv. Observ. sur la cataracte* (Tournay, 1706) et *Suite des Obs. sur la cataracte* (Tournay, 1708), réunies ensuite en un *Traité de la catar. et du glaucome* (Paris, 1709 ; trad. en allem., 1743). — Brisseau a été confondu par la plupart des biographes avec *Michel* Brisseau, son fils, mort en 1743 à Douai, où il était médecin des hôpitaux et professeur de médecine ; il publia : *Observ. anat. et chirurg.* (Douai, 1716 ; Paris, 1734), etc. Dr L. HN.

BRISSET (Pierre-Nicolas), peintre français contemporain, né à Paris en 1810. Elève de Picot et de Couder, cet artiste entra à l'Ecole des beaux-arts en 1828 ; en 1837, il obtenait le second grand prix de Rome, et en 1840, le premier grand prix avec *Caïus Gracchus, cité devant le Sénat, part pour Rome*. Les principaux tableaux qu'il exposa successivement furent : *Saint Laurent montrant les trésors de l'Eglise* (S. 1847 ; envoi de Rome) ; *Quiconque deviendra humble comme ce petit enfant sera le plus grand dans le royaume des cieux* (S. 1855) ; *Entrée du préteur dans une basilique* (S. 1865) ; *Sic itur ad cœlum! Foi, Charité, Espérance* (S. 1868) ; *les Deux Sœurs de charité* (S. 1876). On doit encore à M. Brisset différentes peintures murales dans les églises de Paris : *l'Adoration des bergers* et *la Présentation au temple*, dans la chapelle de la Vierge, à Saint-Augustin ; la chapelle des *Ames du Purgatoire*, à la Trinité ; la chapelle de la *Sainte-Croix*, à Sainte-Clotilde, et celle de *Sainte Madeleine* à Saint-Roch. Cet artiste correct, mais froid, a aussi décoré la salle n° 75 au palais de Versailles, en collaboration avec MM. Roehn, Brocas et Alaux. Il a obtenu deux mé-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ailles de seconde classe, en 1847 et 1855, et la croix de la Légion d'honneur en 1868. Ad. T.

BRISSON (Barnabé), magistrat et diplomate français, né à Fontenay-le-Comte en 1531, mort à Paris le 15 nov. 1591. Barnabé Brisson était fils de François Brisson, lieutenant au siège royal de Fontenay-le-Comte. D'abord avocat au parlement de Paris, il acheta en mai 1575 la charge d'avocat général de Guy du Faur de Pibrac. Il était conseiller d'Etat, quand il tint en sept. 1579 les grands jours de Poitiers, sous la présidence d'Achille de Harlay. Il venait d'acheter la charge de président à mortier de la grand'chambre à Pomponne de Bellièvre (août 1580), quand il fut chargé d'une mission diplomatique en Angleterre, pour traiter du mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou. Il y resta de mars à sept. 1581 (B. N. fds fr., 3,308). Il présida ensuite la Chambre royale instituée pour faire le procès aux traitants. Quand éclata la Ligue il n'osa prendre parti. Député par le parlement au roi la veille de la journée des Barricades, il resta à Paris après le départ d'Henri III et se laissa nommer premier président par la Ligue, tout en protestant en secret par devant notaire contre cette nomination. Ce fut en cette qualité qu'il demanda la lieutenance générale du royaume pour Mayenne et reçut le serment de ce dernier (mai 1589). Il inclinait à servir dans la Ligue les idées modérées. C'est ainsi qu'il détourna Mayenne d'accepter les offres des Espagnols (fin de 1589) et, à la séance du parlement, fit asseoir au-dessous de lui le légat Cajetano (26 janv. 1590). Ces faits et les soupçons qu'on avait sur son compte, firent décider sa mort par les Seize. Il fut condamné et exécuté le même jour. « La grandeur de son jugement, dit un contemporain, n'avoit en lui effacé les fonctions de sa mémoire, ni sa mémoire celle de son jugement, ainsi qu'il advient ordinairement que les deux ne compatissent d'une même balance ensemble. Et surtout avoit un esprit merveilleusement clairvoyant à bien déchiffrer un procès. Particularitez d'autant plus admirables, qu'il avoit petite tête et le front raccourci » (cité par Amelot de la Houssaye). On a de lui : *De Verborum quæd ad jus pertinent significatione libri decem et novem* (1557, in-fol., et Halle, 1743, in-fol.) ; *Observationum divini et humani juris liber* (1564, in-12) ; *De Formulis et solemnibus populi Romani verbis libri octo* (Paris, 1583, in-fol. ; 1592, in-4 ; 1649, in-4 ; Leipzig, 1754, in-fol.) ; *Code de Henry III* (1587, in-fol.) ; *Notæ in Titum Livium* (dans le *Tite-Live* de Fr. Modius, 1588, in-fol.) ; *Opera minora*, comprenant : *Selectarum ex jure civili antiquitatum libri quatuor ; De Ritu nuptiarum et jure connubiorum libri duo ; Ad legem Juliam de adulteriis liber unus ; De Solutionibus et liberationibus libri tres ; De Regio Persarum principatu libri tres ; Commentarius de spectaculis et de feriis ; Parergon, liber singularis* (Paris, 1606, in-4, et Leyde, 1749, in-fol.) ; des discours dans le *Recueil des plaidoyers notables* (1634, in-8) ; des vers latins dans le recueil de Jean Gruter, etc. Louis Farges.

Bibl. : E. Pasquier, *Recherches de la France*. — L'Estoile, *Journal*. — *Disputationem circularem de B. Brissonis, sub præsidio... Dan-Grull. Molleri... tueri adnitetur Joh.-Ludovicus Penzel*; Altorf, 1596, in-4. — Amelot de la Houssaye, *Mém. hist.*; Paris, in-12. — A. Giraud, *la Vie et la Mort du président Brisson*; Nantes, s. d. in-8. — N. Gaillard, *Eloge historique de Barnabé Brisson* ; Poitiers, s. d. in-8.

BRISSON (Mathurin-Jacques), naturaliste et physicien français, né à Fontenay-le-Comte le 30 avr. 1723, mort à Croissy, près Paris, le 23 juin 1806. Il aida Réaumur dans ses travaux, puis succéda à Nollet dans sa chaire de physique au collège de Navarre ; il fut chargé par le gouvernement d'établir des paratonnerres sur plusieurs édifices publics, et en 1796, devint professeur aux écoles centrales de Paris. Brisson était membre de l'Institut. — Ouvrages principaux : *le Règne animal*, etc. (Paris, 1756, in-4. fig.) ; *Ornithologie*, etc. (Paris, 1760, 6 vol. in-4, pl.) ; *Dict. raisonné de physique* (Paris, 1781, 2 vol. in-4, av. atlas ; 2e édit., 1800, 4 vol. in-4) ; *Obs. sur les nouv. découv. aérostatiques*, etc. (Paris, 1784, in-4 et in-8) ; *Pesanteur spécifique des corps* (Paris, 1787, in-4, longtemps classique). Dr L. Hn.

BRISSON (Marcoul), homme politique français, né à Saint-Aignan (Loir-et-Cher) en 1740, mort à Blois en 1803. Il fut élu membre de la Législative, puis de la Convention. Lors du procès de Louis XVI il vota la mort. Sous le Directoire, il remplit les fonctions de commissaire du dép. de Loir-et-Cher, et alla ensuite siéger, en qualité de juge, au tribunal civil de Blois.

BRISSON (Pierre-Raymond de), voyageur français, né à Moissac le 22 janv. 1745, mort à Moissac en 1820. Fonctionnaire de la marine, il naufragea en 1785 sur la côte du Sahara, près du cap Blanc, et resta longtemps prisonnier des Maures ; vendu au Maroc, il fut délivré par l'empereur. Il a laissé un curieux récit de sa captivité : *Histoire du naufrage et de la captivité de M. de Brisson* (Genève et Paris, 1789, in-8).

BRISSON (Barnabé), ingénieur et mathématicien français, né à Lyon le 11 oct. 1777, mort à Nevers le 25 sept. 1828. Entré à l'Ecole centrale des travaux publics (Ecole polytechnique) en 1794 et à l'Ecole des ponts et chaussées en 1798, il devint ingénieur ordinaire en 1798, ingénieur en chef en 1808 et inspecteur divisionnaire en 1824. Chargé de 1808 à 1814 du service du dép. de l'Escaut, il se signala par de grands travaux pour la défense des *polders* ; il répara ensuite les désastres causés dans le dép. de la Marne par deux invasions. En 1820, il fut chargé du cours de constructions à l'Ecole des ponts et chaussées, dont il fut nommé inspecteur en 1821. Il rédigea un projet de canal entre Bruges et Gand et détermina les points d'établissement des biefs de partage des canaux de la Sarre au Rhin et du Rhône à la Loire. Deux de ses ouvrages : *Essai sur l'art de projeter les canaux à point de partage*, en collab. avec Dupuis de Torcy (Paris, 1829, in-4), et *Essai sur le système général de navigation intérieure de la France* (Paris, 1828, in-12), jouissent d'une grande notoriété parmi les ingénieurs. On lui doit encore une notice sur Monge, une nouvelle édition de la *Géométrie descriptive* de Monge, augmentée d'un *Traité des ombres et de la perspective* (Paris, 1827, in-4), et une série de mémoires sur l'intégration des équations linéaires aux différences partielles. L. S.

Bibl. : Notice de Legrand, dans le *Moniteur officiel* du 19 oct. 1828. — *Revue encyclopédique*, 1828, t. VII, p. 808. — Tarbé de Saint-Hardouin, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées* ; Paris, 1884, p. 116, in-8.

BRISSON (Frédéric), pianiste et compositeur français, né à Angoulême (Charente) le 25 déc. 1821. Il apprit le piano sans professeur, puis travailla l'harmonie avec Garaudé. A la fin de 1846 il vint se fixer à Paris. Il s'est fait remarquer par une grande fécondité de production. Il a écrit pour le piano, l'orgue et l'harmonium, et l'on cite plus de cent soixante morceaux de piano de sa composition, entre autres *la Pluie d'Or*, *l'Arabesque*, *l'Ondine*, des fantaisies sur *Guillaume Tell*, *Norma*, les *Porcherons*, etc. On lui doit aussi un recueil d'exercices, études, etc., intitulé *Ecole d'orgue traitant spécialement de la soufflerie*, une opérette, *les Ruses villageoises*, et quelques articles de critique. Sa réputation de professeur a été quelque temps assez grande. Il paraît que c'est lui, et non Thalberg, qui aurait eu le premier l'idée d'écrire un morceau de piano avec des notes de différentes grosseurs. Cette innovation, d'une utilité bien contestable, aurait été appliquée pour la première fois dans un morceau de Brisson, *la Rose et le Papillon* (1848). A. E.

BRISSON (Eugène-Henri), homme politique français, né à Bourges le 31 juil. 1835. Après avoir fait ses études de droit à la Faculté de Paris, il s'inscrivit au barreau de Paris en 1859, mais s'occupa immédiatement de poli-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tique. Il collabora au *Temps* que dirigeait M. Neftzer, à l'*Avenir national* dont le rédacteur en chef était M. Peyrat, aujourd'hui (1889) sénateur de la Seine. Il fonda en 1868 la *Revue politique*, qui fut supprimée après une année de publication. Très connu dans la franc-maçonnerie à laquelle il appartenait depuis 1856, il fut un instant candidat dans la 6e circonscription aux élections législatives de 1869, mais s'effaça devant M. Jules Ferry, qu'il laissa aux prises avec MM. Guéroult et Cochin. Sa candidature fut de nouveau posée dans la 4e circonscription de la Seine aux élections complémentaires; il y obtint 6,148 voix sur 29,015 votants; mais au scrutin de ballottage il se désista en faveur de M. Glais-Bizoin. Après la Révolution du 4 sept. 1870, il fut nommé adjoint au maire de Paris, puis membre de la commission de l'enseignement communal et membre de la commission de l'Assistance publique. Après la journée du 31 oct. 1870, M. Henri Brisson signa avec MM. Dorian, ministre des travaux publics, Schœlcher, colonel de l'artillerie de la garde nationale, Etienne Arago, maire de Paris, Floquet et Hérisson, adjoints au maire de Paris, une affiche convoquant les électeurs pour la nomination d'un conseil municipal. Cette affiche ayant été désavouée par le gouvernement de la Défense nationale, M. Brisson quitta la mairie mais conserva ses fonctions dans les deux commissions ci-dessus indiquées. Aux élections générales du 8 fév. 1871, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale par 115,594 voix. Il alla siéger à l'extrême gauche dont il devint le président. M. Brisson ne prit point parti pour l'insurrection communaliste, mais dès le 13 sept. 1871, en son nom et en celui de quelques-uns de ses amis, il déposa une demande d'amnistie pour tous les crimes et délits politiques. Cette demande fut repoussée, elle n'aboutit que neuf ans plus tard.

A l'Assemblée nationale, il prit souvent la parole, notamment dans les discussions sur la loi municipale, et sur la loi Ernoul, qui tendait à donner une partie du pouvoir exécutif à une commission de permanence qui siégerait pendant les vacances de l'Assemblée, sur la loi relative à la collation des grades universitaires. Dans le dép. du Cher, où il était conseiller général, il s'occupa surtout de l'enseignement primaire dont il fit admettre le principe de la gratuité et dont il proposa l'obligation. Lors de l'organisation de la Chambre des députés, aux élections du 20 fév. 1876, il fut élu par le Xe arrondissement de la ville de Paris, battant M. Dubail, représentant du centre gauche. M. Henri Brisson se fit inscrire à l'extrême gauche, aux votes de laquelle il s'associa le plus ordinairement. Il fut un des 363 députés qui protestèrent contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Aux élections du 14 oct. qui suivirent la dissolution de la Chambre, il fut réélu par 18,719 voix. En 1878, ce fut lui qui fut chargé de faire le rapport général sur les actes du cabinet de Broglie-Fourtou, mais la discussion de ce rapport n'eut lieu que le 8 mars 1879. Il concluait à la mise en accusation des ministères de Broglie-Fourtou et Rochebouët. Sur la demande du ministère Waddington, ces conclusions furent repoussées par 317 voix contre 159. Pendant cette législature, M. Henri Brisson fut président de la commission du budget. Réélu député par la 2e circonscription du Xe arrondissement, qui venait d'être partagé en deux, le 21 août 1881, avec 8,757 voix, il fut de la rentrée, 3 nov., élu président de la Chambre en remplacement de Gambetta que l'opinion publique sommait d'assumer la responsabilité effective des affaires. M. Henri Brisson occupa la présidence de la Chambre jusqu'en 1885. Le 30 mars de cette année, il forma un ministère en remplacement du cabinet Ferry, tombé à la suite d'un vote de la Chambre relatif à l'expédition du Tonkin. M. Henri Brisson obtint les 150 millions qu'on avait refusés à M. Jules Ferry, et se prononça contre la mise en accusation du ministère précédent. Aux élections du 4 oct. 1885, M. Henri Brisson fut élu député de la Seine au premier tour de scrutin, avec 215,853 voix; il fut aussi élu dans le Cher et opta pour ce département. Le 24 déc. 1885, après un débat qui dura trois jours, il obtint une majorité de 273 voix contre 267 dans la question des crédits pour le Tonkin et Madagascar; cette majorité de 6 voix ne lui sembla pas suffisante et il remit son portefeuille à M. Grévy, le 29 nov., au lendemain de l'élection pour la présidence de la République. A cette élection, M. Henri Brisson avait obtenu 68 voix. Le 3 déc. 1887, lorsque M. Sadi Carnot fut élu en remplacement de M. Jules Grévy, démissionnaire, il eut 26 voix. A la Chambre il ne fait partie d'aucun groupe parlementaire, il vote tantôt avec les républicains modérés, tantôt avec les républicains d'extrême gauche. Il jouit d'une grande réputation d'honnêteté. Louis Lucipia.

BRISSOT (Pierre), médecin français, né à Fontenay-le-Comte en 1478, mort à Evora (Portugal) en 1522. Il exerça une énorme influence au XVIe siècle par la guerre acharnée qu'il fit au galénisme et à l'arabisme. Il fut professeur à l'Ecole de Paris, jusqu'alors entièrement arabiste, et expliqua à ses auditeurs, dans le texte même, Hippocrate et Galien. Dans la pleurésie aiguë, l'Ecole de Paris avait l'habitude de saigner du côté opposé au siège de la maladie; Brissot, conformément à la méthode hippocratique, saignait du même côté que la maladie; de là une violente controverse à laquelle nous devons le seul ouvrage écrit par Brissot : *Apologetica disceptatio qua docetur, per quæ loca sanguis mitti debeat in viscerum inflammationibus præsertim in pleuritide* (Paris, 1525, in-8; 1538, in-8; 1630, in-8); cet ouvrage ne fut publié qu'après la mort de l'auteur par A. Luceus, d'Evora, où Brissot résida pendant les dernières années de sa vie et où il eut la bonne fortune de sauver le roi de Portugal d'une pleurésie en le saignant du bon côté.
Dr L. Hn.

BRISSOT (Jacques-Pierre), homme politique français, né à Chartres le 15 janv. 1754, guillotiné à Paris le 31 oct. 1793. Son père était traiteur. « Né, dit-il, le treizième enfant de ma famille, le second de mes frères, je portais pour être distingué d'eux, selon l'usage de la Beauce, le nom d'un village où mon père possédait quelques terres. Ce village s'appelait *Ouarville*, et Ouarville fut le nom sous lequel j'ai été constamment connu dans mon pays. Il me prit fantaisie de donner à mon nom un air anglais, et je substituai à la diphtongue française *Ou* le *W* des Anglais, qui a le même son ». C'est ainsi qu'il signa longtemps *Brissot de Warville*. Clerc chez un procureur de Chartres, M. Horeau, il y étudia autre chose que la procédure, et y apprit, dit Pétion, « l'anglais et l'italien, cultiva le grec, ébaucha l'espagnol, l'allemand...». Puis il alla à Paris, entra dans l'étude du procureur Nolleau, où, premier clerc, il eut, dit-il, Robespierre pour second clerc (Vatel, *Charlotte de Corday*, p. 222). Il débuta dans les lettres par des libelles qui sortaient d'eux-mêmes de sa plume trop facile et qu'il ne surveilla jamais assez. Vers 1778, il composa un gros ouvrage, *Théorie des lois criminelles*, qui ne parut qu'en 1781 (2 vol. in-8), mais que Voltaire avait lu en manuscrit et honoré d'une lettre à l'auteur. Vint ensuite une *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique et du jurisconsulte* (Berlin, 1782-1785, 10 vol. in-8). En 1779, Serres de la Tour, directeur d'un journal français de Londres, *le Courrier de l'Europe*, le prit pour collaborateur. Mais le triste Morande écrivait aussi dans cette feuille que Brissot quitta pour fonder, dit-il, la *Correspondance universelle*, puis un journal spécial (1784), qui, sous le nom de *Journal du Lycée de Londres*, devait servir de lien commun aux savants des divers pays et d'organe à un vaste établissement littéraire et scientifique. Ayant eu besoin de venir à Paris pour préparer ses projets, il y fut mis à la Bastille (1784), comme ayant propagé une brochure séditieuse, *le Diable dans un bénitier*. Le fait

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

était vrai : il s'agissait d'un factum antiministériel (mais nullement pornographique, comme on l'a dit). Au bout de quatre mois, Brissot fut mis en liberté, grâce à sa femme qui, en 1782 (au moment où il l'épousa), était attachée à l'éducation de Mlle de Chartres. Cette détention fit sombrer l'œuvre du *Lycée de Londres* et le bailleur de fonds de Brissot, un certain Desforges, y perdit un peu plus de 10,000 livres : ce fut le commencement des calomnies contre la probité du futur conventionnel, qui ne fut, dans toute cette affaire, qu'imprévoyant et malheureux. Calomnié par Morande dans le *Courrier*, Brissot lui intenta, devant le Châtelet de Paris, un procès qui durait encore en 1791. En 1785, il accepta, dans la maison d'Orléans, le poste de lieutenant général de la chancellerie, sinécure médiocrement rétribuée. Alors il écrit beaucoup ; il fonde, à une date que nous n'avons pu préciser, la *Société des Amis des noirs*, dont il sera président en 1790 et en 1791 ; il fait connaître la liberté américaine dans son *Examen du voyage du marquis de Chastellux* (1786) et surtout dans son livre *de la France et des Etats-Unis* (1787). En 1788, il voyage en Hollande, puis en Amérique où il se serait fixé si la Révolution ne l'avait rappelé en France.

Brissot fut le premier en date des journalistes de la Révolution. Dès le 1er avr. 1789, il lança le prospectus (très hardi) de son *Patriote français*, dont un numéro parut avant l'ouverture des Etats généraux. Aussitôt supprimé, ce journal quotidien, qui sera plus tard l'organe des Girondins, reparut le 28 juil. 1789 et dura, avec la collaboration de Girey-Dupré, jusqu'au 2 juin 1793. Brissot était déjà célèbre au moment de la prise de la Bastille : c'est à lui que furent remises les clefs de cette forteresse. Membre de la municipalité de Paris et du fameux comité des recherches, il fut zélé à surveiller et à dénoncer la contre-révolution. Après la fuite à Varennes, il est au premier rang parmi les orateurs du club des Jacobins. Son discours sur l'inviolabilité royale (10 juil. 1791) marque le point culminant de sa fortune et de son audace. Rédacteur de la pétition républicaine du Champ-de-Mars, candidat à Paris aux élections pour la Législative, il se vit en butte aux attaques de la cour, qui lâcha sur lui Morande, dont les calomnies firent hésiter les électeurs : Brissot ne fut élu qu'au onzième tour de scrutin. A la Législative, il ne parla qu'à de longs intervalles, dans des circonstances graves, et souleva l'enthousiasme. Il n'avait pas d'éloquence : ses discours sont diffus, son style banal ; mais il montrait de la sincérité, de l'enthousiasme, et le peuple aimait ses allures de moraliste pratique, à la Franklin. C'est lui qui arma de piques les Parisiens.

A la fin de 1791 et au commencement de 1792, aux Jacobins et à l'Assemblée, il prononça une suite de discours retentissants où il conseillait de prendre l'offensive contre l'Europe monarchique. Ce fut l'occasion de sa rupture avec Robespierre, qui plaida la thèse contraire. En somme, Brissot contribua beaucoup à la déclaration de guerre du 20 avr. 1792. Le 9 juil. suivant, il fit donner à la guerre un caractère de propagande révolutionnaire. Jusqu'au commencement de 1793, il exerce comme orateur et comme homme d'action une influence prépondérante sur la politique extérieure de la France, et on peut presque dire qu'il la dirige. Absorbé tout entier par le comité diplomatique, il ne paraît plus aux Jacobins, où Robespierre cependant sape sa popularité. Son grand discours du 26 juil. 1792, où il repoussa la déchéance de Louis XVI comme inopportune, le perdit décidément auprès du peuple de Paris. Le 10 Août se fit en dehors de lui et, en apparence, presque contre lui et ceux qu'on appelait déjà les *Brissotins*.

Député d'Eure-et-Loir à la Convention nationale, son activité s'y exerça sous une double forme. Il est, jusqu'au 31 mai, dans les occasions solennelles, le rapporteur des comités réunis de diplomatie, de marine et de défense générale. Le 1er févr. 1793, c'est lui qui fait déclarer la guerre au roi d'Angleterre et au stathouder de Hollande. D'autre part, on voit en lui un des membres les plus militants et, pour ainsi dire, le chef du parti de la Gironde. Il défendit la thèse de l'appel au peuple (1er janv. 1793) dans une pensée toute girondine et laissa entendre que, par cette délibération, les départements ressaisiraient l'autorité politique et se dégageraient de Paris. Qu'importe Louis XVI ? Il s'agit de combattre Robespierre, Danton et la dictature jacobine. Et, avec Louvet, il vota la mort, à condition que la sentence ne fût exécutée qu'après la ratification de la constitution par le peuple. En mars 1793, il publie un libelle, *A ses commettants*, où il propose deux mesures de guerre contre la Montagne : 1° la cassation de la municipalité ; 2° la fermeture du club des Jacobins. Ces projets si graves et si avoués expliquent seuls les journées du 31 Mai et du 2 Juin et comment les Jacobins frappèrent pour n'être pas frappés. C'est alors que Camille Desmoulins tâcha de déshonorer Brissot dans un pamphlet où, s'inspirant de Morande, il accusa la probité de cet homme qui n'était que pauvre et endetté, et forgea le verbe *brissoter* comme synonyme du verbe *voler*. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, Brissot s'enfuit, fut arrêté à Moulins, ramené à Paris et traduit avec ses amis devant le tribunal révolutionnaire. Il y reçut les honneurs du célèbre fauteuil où on asseyait le chef présumé de la conspiration. Sa défense, au dire de ses amis (*Souvenirs de miss Helena William*, p. 23) fut très éloquente : elle est singulièrement tronquée et défigurée dans le texte qu'en donne le *Bulletin du tribunal*. Il mourut en philosophe et l'abbé Lothringer, qui confessa plusieurs Girondins dans leur prison, déclara plus tard que Brissot avait refusé son assistance. — La veuve de Brissot obtint une pension de 2,000 livres le 7 floréal an IV. Un de ses fils, élève de l'Ecole polytechnique sous l'Empire, refusa de prêter serment à Napoléon, se déclara républicain et donna sa démission. (Sur sa postérité, voir Nauroy, le *Curieux*, II, 78.) Brissot laissa des mémoires qui furent publiés sous ce titre : *Mémoires de Brissot, sur ses contemporains et la Révolution française*, publiés par son fils, avec des notes et des éclaircissements historiques par M.-F. de Montrol (Paris, 1830, 4 vol. in-8) ; on y trouve beaucoup de détails sur la carrière de Brissot avant son entrée à la Convention, notamment sur ses divers séjours en Angleterre, ses voyages et ses aventures d'homme de lettres.

F.-A. Aulard.

Bibl. : Miss Helena William, *Souvenirs de la Révolution française;* Paris, 1827, in-8. — C.-A. Dauban, *Mémoires inédits de Pétion et mémoires de Buzot et de Barbaroux, accompagnés de notes inédites de Buzot et de nombreux documents inédits sur Barbaroux, Buzot, Brissot*, etc. ; Paris, 1866, in-8. — Charles Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, pièces classées et annotées ; Paris, 1864-1872, in-8.

Brissot de Warville (Félix-Saturnin), peintre français contemporain, né à Sens (Yonne) le 7 mai 1818. Petit-fils du précédent, cet artiste entra à l'Ecole des beaux-arts en 1835, et devint ensuite l'élève de L. Cogniet. Depuis 1840, il expose à presque tous les Salons ; ses paysages sont peints d'une touche très large, sobre de tons, d'un aspect vaporeux et transparent ; les moutons qu'il y place le plus souvent sont d'une vérité d'aspect et d'attitude remarquables. Ses fonds sont empruntés presque toujours aux sites de Normandie, de Touraine, du Berry ou des forêts de Compiègne et de Fontainebleau. Parmi ses principales œuvres, on peut citer : *Retour du bois ; Attelage agenais* (Salon 1859 ; mention honorable) ; *Moutons dans la montagne ; Pyrénées* (S. 1863 ; ment. honor.) ; *Moutons*, six dessins à la plume (S. 1868) ; *Abreuvoir en Espagne*, aquarelle (S. 1870) ; *Moutons au pré* (S. 1882 ; méd. de 2e classe) ; *un Coin de bergerie* (S. 1888). On doit encore à cet artiste : *Vue prise aux environs de Granville*, au musée de Marseille ; *Moutons dans un paysage*, à celui de Boulogne, et à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

celui de Chartres, le portrait du conventionnel Brissot. Cet artiste a aussi publié un album de lithographies représentant les *Vues principales de la forêt de Compiègne.* Ad. T.

BRISSOTINS (V. Brissot).

BRISSY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy; 721 hab.

BRISTED (Charles-Astor), écrivain américain, né à New-York en 1820. Son grand-père, John-Jacob Astor, fonda à New-York une bibliothèque publique qui porte son nom, *Astor Library*. On doit à Ch. A. Bristed, entre autres ouvrages : *Selections from Catullus* (1849); *Five Years in an English University* (1852, 2 vol.). où il raconte sa vie d'étudiant à Cambridge, et une curieuse étude sur les hautes classes de la société américaine, intitulée *the Upper Ten Thousand* (1852). Il a longtemps habité Paris, envoyant des correspondances au *Fraser's Magazine*, de Londres, au *Spirit of the Times*, de New-York, et à divers autres journaux. B.-H. G.

BRISTOL. Le bristol est une des variétés importantes du papier à dessiner; on l'obtient par le collage d'un nombre de feuilles qui varie de trois à douze et qui va quelquefois à vingt. Le bristol fort est employé pour la photographie; le plus faible sert à confectionner des étuis, des petites boîtes, des cartes de visite. Les bristols anglais, justement renommés, sont obtenus par le collage de deux ou trois feuilles; leur supériorité tient à l'emploi de papiers de belle qualité que l'on réunit avec de la colle d'amidon appliquée, non plus avec une brosse à main, mais à l'aide d'une machine spéciale; ces bristols sont ensuite calandrés (V. Papier). L. K.

BRISTOL. Grande ville d'Angleterre, comté de Gloucester, au confluent de l'Avon et de la Frome et à 13 kil. de la Severn; 206,874 hab. Bristol est port de commerce très important, au point qu'il a donné son nom au bras de mer ou canal qui sépare la Cornouailles de la principauté de Galles. La ville s'étend sur un terrain très accidenté. Les anciens géographes d'Angleterre comptaient sept collines entre les deux rivières et comparaient complaisamment Bristol à l'ancienne Rome. D'autres archéologues, non moins flatteurs, lui donnaient comme fondateur Brennus lui-même. Camden fait remonter son origine seulement aux Saxons, qui lui donnaient le nom de Bright Stowe lequel s'est peu à peu transformé en Bristowe, Bristollum, pour prendre la forme actuelle. Comme la plupart des grandes cités modernes, Bristol se compose d'un ancien bourg qui a de proche en proche absorbé des localités voisines. La vieille ville s'étendait au bord même de l'Avon, les anciennes maisons, très resserrées, sont en bois; quelques-unes ont été apportées toutes faites de Hollande. C'est le quartier des affaires et, comme la Cité de Londres, il est presque désert aux heures où s'interrompt la vie commerciale. Peu de villes, même en Angleterre, ont un aussi grand nombre d'églises et de chapelles : il y en a plus de cent. — La cathédrale, construite de 1307 à 1332, à moitié démolie pendant la guerre civile (1645), a gardé une salle capitulaire de l'époque normande souvent citée parmi les monuments d'Angleterre. L'église Sainte-Marie de Redcliffe, admirablement située sur le sommet de la colline de ce nom; Saint-Etienne, All-Saints; on cite aussi la tour penchée de Temple-Church. Parmi les autres monuments on cite le Guild hall ou hôtel de ville (1826); la Bourse (1743), Civic cross, la Douane (1831), enfin le théâtre, dont Garrick aurait dit qu'il était le plus beau de l'Angleterre et un des meilleurs d'Europe. Ville d'affaires avant tout, Bristol est bien pourvue en établissements d'instruction de tout genre; les uns, comme l'Institut littéraire et philosophique (1823), l'Atheneum, l'University College, s'adressent aux personnes qui veulent compléter ou renouveler leur culture générale; les autres, comme l'Ecole de droit, celle de médecine (1834), l'Académie des beaux-arts, le grand séminaire des baptistes, ont un caractère professionnel. La démocratie de cette grande ville, très éclairée, s'intéresse vivement aux hautes études. — Les faubourgs de Bristol sont Clifton, Montpelier, Saint-Philip, Westbury, qui est situé sur la rive gauche de l'Avon dans le comté de Somerset. De nombreuses et magnifiques villas couvrent les pentes rapides des collines qui surplombent le lit de l'Avon. Un peu en aval de Bristol, la rivière, encaissée entre deux falaises abruptes, est traversée par un pont suspendu, long de 150 m. et élevé de 76. Près de là les thermes de Hot-wells, très fréquentés autrefois, délaissés aujourd'hui.

Le port de Bristol était, jusqu'au siècle dernier, le second de l'Angleterre, venant immédiatement après Londres. Dépassé par plusieurs autres ports : Liverpool, Hull, Newcastle, Southampton, Folkestone, Rochester, Newhaven, Grimesby, il n'a reculé devant aucun sacrifice pour reprendre son ancien rang. L'Avon, grossi par la marée, donne 8 à 10 m. de profondeur jusqu'aux quais de Bristol. De grands travaux furent commencés en 1804 et terminés en 1809 pour établir un bassin à flot qui fut creusé dans le lit même de l'Avon qu'on détourna. En 1849 les progrès de la navigation avaient forcé d'agrandir l'entrée du bassin. En 1871-73 il fallut creuser de nouveaux docks qui devinrent si rapidement insuffisants qu'on se décida trois ans plus tard à construire un avant port à l'embouchure de l'Avon, ce sont les docks neufs; enfin pour accroître la facilité des communications entre Bristol et le pays de Galles, un tunnel est creusé sous la Severn pour le chemin de fer. Le mouvement du port a été en 1883 de 8,812 navires avec 1,228,083 tonnes à l'entrée, 8,530 avec 1,222,116 tonnes à la sortie. — L'industrie est très florissante : verres, poteries, produits chimiques, tabac, sucre, chaussures (5,000 ouvriers), savon, corsets (2,000 ouvriers), cotonnades (Great Western cotton Work), machines, fers et cuivres ouvrés, etc. La ville de Bristol n'a pas de spécialité industrielle, mais elle excelle dans tous les genres. Elle a cependant laissé prendre par

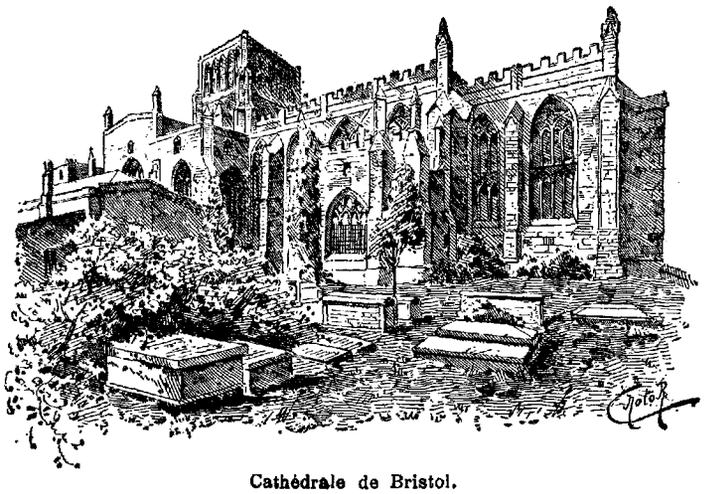

Cathédrale de Bristol.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Gloucester la fabrication des draps, introduite chez elle au début de la guerre de Cent ans par des ouvriers flamands.

L'histoire de cette ville remonte aux premiers temps de la Grande-Bretagne ; Gildas la cite et Alfred le Grand passe pour le fondateur de son château-fort. Au

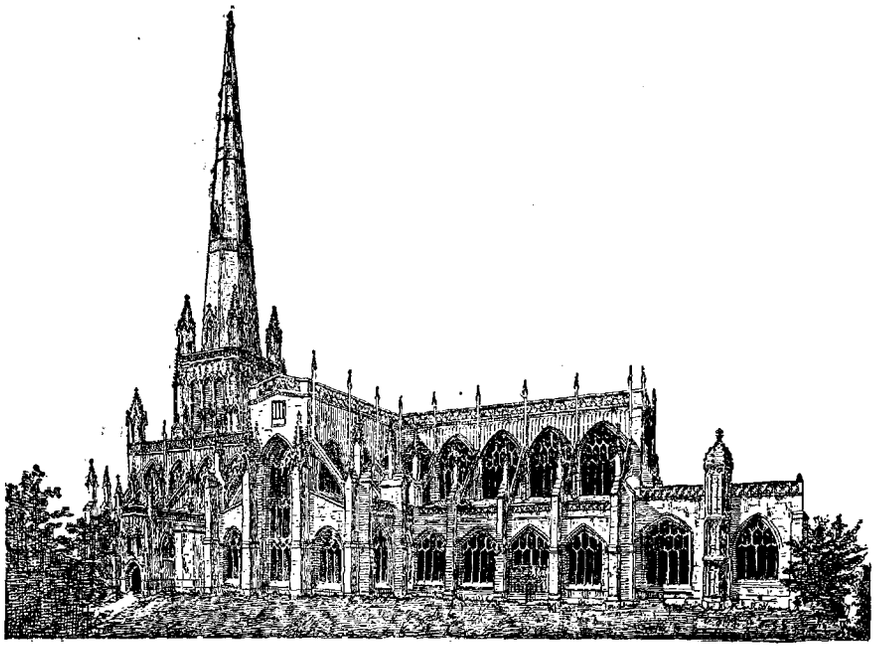

Eglise Sainte-Marie de Redcliffe, à Bristol, d'après une photographie.

XIe siècle on y trouve un marché d'esclaves très achalandé. A l'époque normande le duc de Gloucester, frère de l'impératrice Mathilde, augmente son château. En 1190, John de Morton, seigneur de cette ville, accorde aux bourgeois une Charte de libertés. En 1247 furent terminés de grands travaux pour la rectification du cours de l'Avon et l'établissement de quais et d'un pont. Le commerce est très florissant. Edouard III y crée un grand

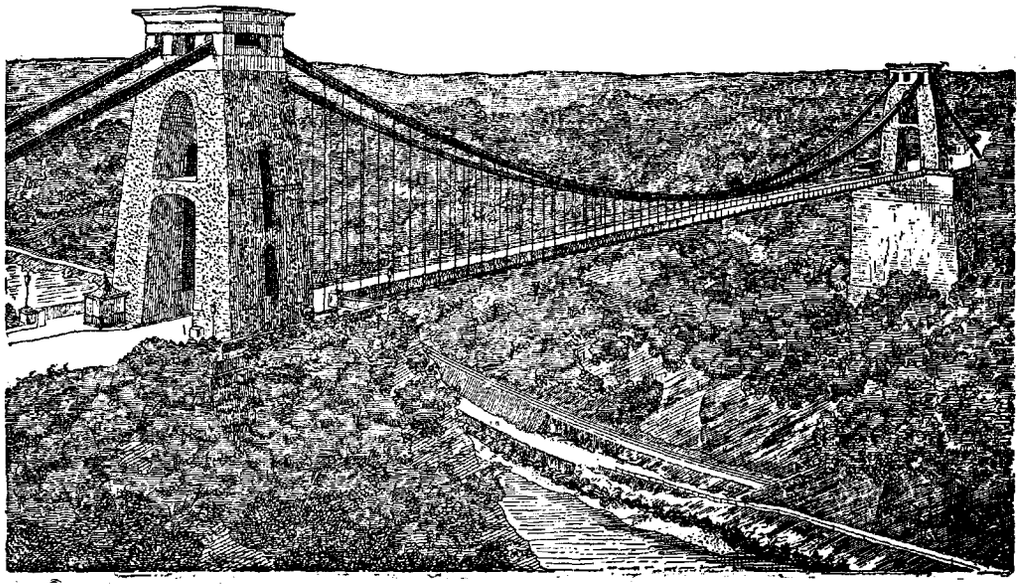

Pont suspendu de Bristol, d'après une photographie.

entrepôt de laines. La guerre de Cent ans l'enrichit, celle des Deux Roses ne lui fait aucun mal. Dès la fin du XVe siècle date une ère de prospérité inouïe. De Bristol part Sébastien Cabot pour la découverte de Terre-Neuve (1497). Henri VIII augmente les privilèges des bourgeois et érige Bristol en ville et en évêché. Sous Elisabeth cette ville a presque le monopole du commerce avec l'Irlande et les Indes. La destruction du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

château-fort date de cette époque. Après cette période douloureuse, les négociants de Bristol obtiennent des privilèges considérables pour le transport des esclaves en Amérique. Mais ils abusent de leurs chartes pour exclure systématiquement les étrangers; ils aggravent les droits d'entrée, imposent aux négociants, même anglais, qui viennent s'établir dans la ville, des conditions onéreuses qui équivalent à la proscription. Cette faute économique produisit ses résultats accoutumés, le commerce au long cours se détourna de cette ville. Néanmoins les négociants de Bristol luttèrent de toutes leurs forces. Mais il fallut se rendre à l'évidence, et après des concessions successives, on finit par déclarer Bristol port franc en 1848. Depuis cette époque la population, la richesse et le commerce de cette ville n'ont cessé de s'accroître. Le nombre des habitants était en 1851 : 137,320; en 1861 : 154,093; en 1871 : 182,552; en 1881 : 206,874; tandis que l'agglomération grandit, l'ancienne cité au contraire se dépeuple de plus en plus. Leur luxe, leur hospitalité étaient autrefois renommés. Ils avaient l'esprit d'entreprise et ne reculaient jamais devant les dépenses. C'est de leur bassin à flot que sortit le premier bateau à vapeur qui fut envoyé directement en Amérique, le *Great-Western* (1838), qui avait coûté 60,000 livres sterling. Les corsaires de Bristol sont célèbres dans l'histoire de la marine anglaise. La frégate *Arethusa* y avait son port d'attache. — Bristol est la patrie de William Canninges, Edward Colston, sir William Draper, Chatterton, Southey, sir Thomas Lawrence, Bailey. Venise lui dispute l'honneur d'avoir vu naître Sébastien Cabot. L. Bougier.

Bibl.: Will. Barrett, *History of Bristol*; Bristol, 1788, in-4. — Evans, *Chronological history of B.*; Bristol, 1824, 2 vol. in-8. — Taylor, *Bristol and its environs*, 1875. — Nicholls et Taylor, *Bristol past and present*; Bristol, 1882, 2 vol. in-8.

BRISTOL (Canal de). Golfe de la côte occidentale d'Angleterre, formé par l'Océan Atlantique entre le pays de Galles au N. et la péninsule de Cornouailles (comtés de Somerset et de Devon au S.). Au fond débouche la Severn; au N. s'ouvrent les baies de Carmarthen et de Swansea; au S., celles de Barnstaple et de Bridgewater. Ce golfe s'enfonce de 129 kil. dans les terres.

BRISTOL (Golfe de). Golfe de la côte occidentale de l'Amérique du Nord, formé par la mer de Béring dans le territoire d'Alaska, entre la presqu'île d'Alaska au S. et le cap Mervenham au N.

BRISTOL. Plusieurs villes des Etats-Unis portent ce nom, les deux principales sont : 1° Etat de Pennsylvanie, comté de Bucks; 5,200 hab. A 30 kil. N.-E. de Philadelphie, sur la rive droite du fleuve Delaware, en face de Burlington (New-Jersey), sur une des lignes de chemin de fer de Philadelphie à New-York, reliée en outre à la première de ces villes par une ligne de steamers. — 2° Etat de Rhode-Island, comté de Bristol, à 26 kil. S.-E. de Providence, et à 18 kil. N. de Newport, entre la baie de Marragansett et la baie de Mount Hope, près de laquelle fut tué en 1676 le roi indien Philippe; 6,000 hab. Bon port même pour les grands bâtiments. Cabotage et chantiers de constructions. Station d'été. Aug. M.

BRISTOL (Frederic-William Hervey, deuxième marquis de), né à Londres en 1800, mort le 30 oct. 1864. Député lieutenant du comté de Suffolk, il fut envoyé à la Chambre des communes par Bury-Saint-Edmunds (1830-1859). Il succéda alors à son père à la Chambre des lords et fut trésorier de la maison de la reine (1831-1846). — Son fils, *Frédérick-William-John* Hervey, troisième marquis de Bristol, né en 1834, député lieutenant de Suffolk en 1860 et membre de la Chambre des communes pour Suffolk de 1859 à 1864, est entré à la Chambre des lords en 1864. Il appartient au parti conservateur-libéral.

BRISTOW (Richard), théologien anglais, né en 1538, mort en 1581, un des représentants les plus distingués de la cause catholique pendant le règne d'Elisabeth, reine d'Angleterre. Elevé dans la religion protestante, il fit ses études à l'Université d'Oxford et devint *fellow* d'Exeter-College, 1567. Peu de temps après, s'étant converti au catholicisme, il quitta Oxford. Il fit un court séjour à Louvain et se rendit bientôt à Douai (1569) au collège catholique anglais, récemment fondé en cette ville par Allen. Après y avoir rempli pendant dix ans les fonctions de professeur ou de préfet des études, il fut obligé de renoncer, par faiblesse de constitution, aux fatigues de la vie active (1579). Il mourut deux ans plus tard en Angleterre, où il s'était rendu d'après l'avis de ses médecins. — Bristow, très apprécié pour la culture de son esprit et la pénétration de son jugement, a laissé la réputation d'un théologien très habile. On lui doit plusieurs ouvrages de théologie : *A brief Treatise of divers plain and sure ways to find out the truth in this doubtful and dangerous time of heresy, containing sundry motives into the catholic faith; or considerations to move anima to believe the catholics and not the heretics* (Anvers, 1574, 1599); *Reply to Will. Fulke, in defence of Dr Allen's scroll of articles, and book of Purgatory* (Louvain, 1580); *Demands to be proposed by catholics to the heretics* (Londres, 1592); *A Defence of the bull of pope Pius V; Veritates aureæ S. R. ecclesiæ, autoritatibus veterum patrum etc, opus posthumum* (1616). G. Q.

BRISURE. I. Fortification. — On appelle *brisure de la courtine*, dans le système de Vauban, le prolongement de la ligne de défense qui sert à former le *flanc couvert* ou l'*orillon* (fig. 1). Cette partie prolongée a ordinairement de 4 à 5 toises (8 à 10 m.). Antérieurement à Vauban,

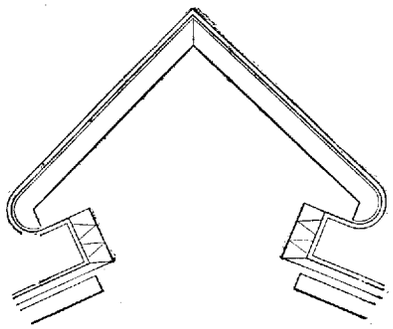

Fig. 1.—Brisure de la courtine, avec oreillons, de Vauban.

Alghisi de Carpi (1570) avait eu l'idée de briser la courtine en dedans, pour en accuser le rentrant, ce qui forçait l'ennemi d'attaquer les saillants, contrairement à l'usage du temps qui était d'attaquer la courtine; mais alors Alghisi retranchait les saillants à la gorge, afin qu'ils pussent fournir une plus longue résistance (fig. 2). En remontant

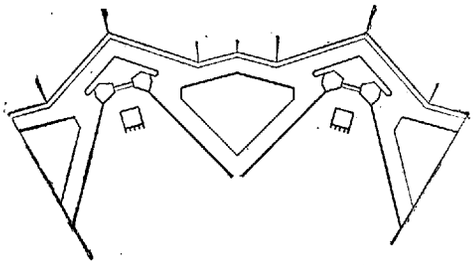

Fig. 2.— Brisure de la courtine, avec saillants retranchés, d'Alghisi.

plus haut encore, on trouve dans certains tracés de Tartaglia (1538) et de Maggi (1564) une brisure de la courtine, mais moins profonde. L'Italien Maggi, pour multiplier les feux de flanc, brisait parfois ses courtines par

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ressauts successifs, chaque ressaut portant deux étages de flancs; on appelait cette disposition *ordre renforcé* (fig. 3). Dans les tracés polygonaux allemands, on re-

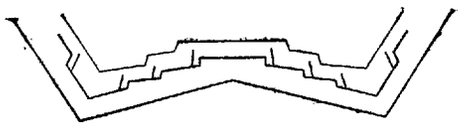

Fig. 3. — Brisure de la courtine par ressauts, de Maggi

marque des brisures de l'escarpe du corps de place, sur lesquelles se trouvent des casemates basses de quatre pièces flanquant les fossés de la tête de la caponnière. Les brisures correspondantes de la crête peuvent également donner des feux dans ces fossés.

II. Blason. — Modification apportée à des armes pleines pour distinguer une branche cadette, puînée ou bâtarde de la branche principale. Ce sont surtout les familles souveraines et les anciennes maisons nobles qui ont observé le principe des brisures. Elle s'opère au moyen de l'addition volontaire d'une pièce dans les armes de la famille ou par la suppression d'une figure, par le changement des émaux, par la situation de quelque pièce, par l'introduction d'une partition dans l'écu plein et même par l'écartelure. Des armoiries étrangères, particulièrement celles d'Allemagne, sont brisées rien que par le changement des cimiers. En France, on a adopté plusieurs pièces héraldiques qui sont employées presque exclusivement pour les brisures; en première ligne, il faut citer le *lambel* (V. ce mot) à trois pendants que la branche cadette ou puînée place en chef, sans même se préoccuper de son émail, attendu qu'il n'est pas sujet à enquerre; la branche d'Orléans brise les armes de France *d'azur, à trois fleurs de lis d'or*, en surmontant les fleurs de lis d'un *lambel à trois pendants d'or*. Une autre pièce, très employée comme brisure, est le bâton péri qui, posé en barre, devient un signe de bâtardise; on le voit figurer sur l'écu des bâtards des rois de France. On brise aussi communément avec le franc canton, mais on se sert également de petites pièces héraldiques telles que les croisettes, les billettes; on voit parfois un quartier d'alliance briser un écu. De grandes familles n'ont pas craint de substituer un émail à un autre, soit dans le champ, soit dans les pièces de leurs blasons, au risque de les dénaturer complètement; ces changements dans la couleur des pièces rend les recherches fort difficiles et font le désespoir des héraldistes. Ils sont en outre la cause de nombreuses erreurs, lorsqu'il s'agit de nommer une famille d'après l'inspection de ses armes. G. de G.

III. Marine. — *Mât à brisure*. Les mâts à brisure sont ceux qui sont formés par plusieurs parties : bas-mâts, mâts d'hune, mâts de perroquet. Tels sont ceux de presque tous les navires proprement dits. Cette expression n'est employée que très rarement, car toutes les fois qu'on ne spécifie pas qu'un mât est *à pible*, c.-à-d. d'un seul morceau, il est admis qu'il est à brisure.

BRITANNI (V. Angleterre et Bretagne).

BRITANNICUS (Tiberius-Claudius-Germanicus), fils de l'empereur Claude et de sa troisième femme, Messaline, né, d'après Suétone (*Vie de Claude*, chap. xxvii), le vingtième jour du règne de son père, c.-à-d. la veille des ides de février de l'an 794 de la fondation de Rome (41 ap. J.-C.). D'autre part, Tacite, dont nous n'avons plus les livres des *Annales* où pouvait être mentionnée la naissance de Britannicus, dit (*Annal.*, XII, XXV), que Néron, né en déc. 790 (37 ap. J.-C.), neuf mois après la mort de Tibère, avait deux ans de plus que Britannicus, ce qui rapporterait la naissance de ce dernier à l'année 792. Ailleurs (*Annal.*, XIII, VI, XV) le même historien semble indiquer qu'il y avait un peu plus de trois ans de différence entre les deux princes, quand il dit qu'à la fin de l'année 807, Néron achevait sa dix-septième année, et qu'au moment où s'ouvrait l'année 808, Britannicus allait avoir quatorze ans révolus. Britannicus était encore tout enfant, quand les affranchis firent périr sa mère Messaline (801-48), qui leur portait ombrage, et la remplacèrent auprès de Claude par la propre nièce de l'empereur, Agrippine, fille de Germanicus, veuve de Domitius Ænobarbus, et mère d'un fils qui devait être Néron. La crainte que les enfants de Messaline, Britannicus et Octavie, ne fussent un jour en état de venger leur mère sur ceux qui l'avaient perdue, amena tous les affranchis à s'attacher à la fortune de la nouvelle impératrice et à subir, de sa part, la domination qu'ils n'avaient pu supporter de Messaline; Agrippine fiançait son fils à Octavie

Statue de Britannicus (Musée de Latran à Rome).

(802), lui faisait donner comme précepteur l'illustre philosophe Sénèque, qui était rappelé d'exil; circonvenu par Pallas, Claude adoptait le fils de Domitius qui prenait le nom de Néron (803), et le titre de prince de la jeunesse. Britannicus, cependant, vivait dans l'abandon. Après avoir commencé à recevoir, sous la direction de Sosibius, une éducation soignée que partageait le futur empereur Titus, il en était réduit à ne plus avoir même un seul esclave pour le servir, et semblait prisonnier dans le palais de son père. Aux jeux du Cirque, où Néron était revêtu de la robe triomphale, Britannicus portait simplement la prétexte. Cependant Claude éprouvait un retour de tendresse pour son fils; il laissait vaguement entrevoir des projets de vengeance. Ce vieux rhéteur, que des jeux de mots consolaient de sa faiblesse imbécile, répétait complaisamment : *Omnia sua matrimonia impudica, sed non impunita*. Narcisse faisait des avances à Britannicus, le jeune prince dût-il, une fois arrivé au pouvoir, punir les meurtriers de sa mère. En cet état de choses, Agrippine

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

précipita les événements. Claude mourut empoisonné en 807 (54 ap. J.-C.), et pendant qu'Agrippine, feignant une grande douleur, retenait par divers artifices Britannicus auprès d'elle, dans le palais, Néron, présenté par Burrhus aux prétoriens, était proclamé empereur.

Le nouveau César devait faire tous ses efforts pour se débarrasser de Britannicus dont la seule présence était une menace perpétuelle. Déjà Britannicus, du vivant de Claude, avait blessé Néron en le saluant de son nom de Domitius : il se rendit bientôt tout à fait odieux par la présence d'esprit et la fermeté qu'il montra dans un festin où Néron lui ordonna de chanter avec l'espoir de faire rire à ses dépens. Le jeune prince déclama des vers dont le sens rappelait qu'il avait été précipité du rang suprême et du trône paternel, ce qui produisit, parmi les assistants, un attendrissement involontaire et assez marqué. Néron comprit le danger d'autant plus grave qu'à ce moment, Agrippine, qui vivait en mauvaise intelligence avec l'empereur, répétait partout que Britannicus était le légitime héritier de l'empire, qu'elle le conduirait aux prétoriens, et lui ferait rendre ce pouvoir qu'un intrus retenait. Le fils de Claude devait donc disparaître : mais comme il n'y avait pas de prétexte à une accusation publique, Néron eut recours au poison. On connaît la mort de Britannicus par le chapitre XVI du livre XIII des *Annales* de Tacite, et par l'imitation que Racine en a faite dans le récit qu'il prête à Burrhus. (*Britannicus*, acte V, scène V). La même nuit vit la mort de Britannicus et son bûcher (55 ap. J.-C., 808 de Rome). Il fut enseveli d'une manière mesquine dans la mausolée d'Auguste, à l'extrémité du Champ de Mars ; et, le lendemain, Néron s'excusa dans un édit public de la précipitation des funérailles, alléguant que c'était la coutume des ancêtres de soustraire aux yeux les funérailles des jeunes gens, et de ne point en prolonger l'amertume par une pompe funèbre.— Il est difficile de porter un jugement équitable sur Britannicus mort trop jeune pour avoir fait autre chose que de donner des espérances. Ses malheurs et sa fin tragique semblent lui avoir concilié parmi les Romains une sympathie générale que ses vertus naissantes confirmaient peut-être. Tacite nous met en garde contre cette admiration qui, pour venir d'un sentiment louable, n'en serait pas moins exagérée : « On prétend que Britannicus ne manquait point d'esprit et de courage, soit qu'il en eût réellement, soit que ses malheurs seuls aient accrédité cette opinion avant qu'il n'ait pu la justifier. » (*Annal.*, XII, XXVI.) D'autre part, les facultés intellectuelles de Britannicus devaient être gravement atteintes par cette épilepsie dont il souffrait depuis l'enfance, et par laquelle Néron prétendait expliquer les effets foudroyants de la boisson empoisonnée qui venait de lui être versée (*Annal.*, XIII, XVI). M. Bernardin, dans sa remarquable édition du théâtre de Racine, cite ce passage de M. Jacoby, à propos d'un camée et d'un buste authentique de Britannicus, qui sont conservés à Florence : « Ces deux portraits produisent une singulière impression. Les traits bouffis, quelque chose d'indéfinissable, de vague dans les yeux, un air de stupeur et de tristesse répandue sur toute la figure... tout rappelle l'habitus de l'*hydrocéphalie chronique*..... En tout cas, il est indubitable que ces deux portraits, le buste surtout, portent le cachet évident de quelque chose de morbide, de pathologique, et cela surtout dans la sphère nerveuse et intellectuelle. Ce qui s'accorde parfaitement avec l'existence chez Britannicus du mal comitial et d'un trouble psychopathique profond. » L'hérédité rendrait toute naturelle dans le fils d'un idiot, comme Claude, et d'une nymphomane, comme Messaline, l'existence de ces dispositions morbides ; et il est au moins probable que, si Britannicus avait vécu deux ans de plus, comme Racine s'excuse de l'avoir fait vivre dans sa tragédie, il n'aurait en rien ressemblé à ce jeune homme correct et passionné, auquel notre grand poète a si libéralement octroyé à priori : « beaucoup de cœur, beaucoup d'amour, beaucoup de franchise et beaucoup de crédulité, qualités ordinaires d'un jeune homme ».

Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIBL. : TACITE, *Annales*, liv. XII et XIII. — SUÉTONE, *Biographies de Claude et de Néron*.

BRITANNIQUE (Musée), en anglais ***British Museum***, le principal musée de l'Angleterre, situé à Londres.

I. La bizarre constitution de ce grand établissement ne peut s'expliquer que par l'histoire de ses origines. Nos collections nationales (Musée du Louvre, Bibliothèque nationale) ont eu pour noyau primitif les collections formées par les princes de la maison royale ; le Musée britannique a dû sa naissance à des libéralités privées. On s'explique ainsi qu'il réunisse des collections très diverses, qu'il soit à la fois une bibliothèque et un musée, un musée d'archéologie et, jusqu'à ces derniers temps, un musée d'histoire naturelle. En effet, les créateurs des collections d'où est sorti le Musée britannique relevaient de traditions très différentes : les uns étaient des antiquaires, les autres des physiciens ; les uns se rattachaient à la renaissance historique qui commença en Angleterre à la fin du XVIe siècle ; les autres, au mouvement scientifique dont Bacon, Locke, Newton et les premiers membres de la Société Royale donnèrent plus tard le signal.

Le plus ancien des antiquaires dont les trésors ont enrichi le British Museum est sir Robert *Cotton* (V. ce nom), né en 1570 ; son petit-fils fit don au pays de la « bibliothèque Cottonienne », don qui fut accepté, en 1700, par un acte du Parlement, « pour l'usage et l'avantage du public ». « A la requête de John Cotton, dit cet acte, la maison patrimoniale et la bibliothèque des Cotton, avec les monnaies, médailles et autres raretés qui s'y rattachent, formera une fondation perpétuelle gouvernée par des *trustees*. » Le Parlement avait voté 4,500 liv. st. pour l'achat de la maison patrimoniale des Cotton, à Westminster ; en 1712 les collections cottoniennes furent transportées à Essex-House, Strand, puis, en 1730, à Ashburnham-House, Westminster, où elles furent endommagées par un incendie célèbre. Bentley fut nommé conservateur d'Ashburnam House où la bibliothèque royale avait été provisoirement réunie à celle de Cotton : « Il est aisé de prévoir, écrivait-il dès 1730, combien la gloire de notre nation serait relevée par la création d'une bibliothèque contenant toutes sortes de livres et librement ouverte à tous les savants. » Le testament de sir H. Sloane devait réaliser, au bout de vingt-trois ans, le vœu exprimé par Bentley. Deux hommes se partagent l'honneur d'avoir créé le musée Sloane, qui est devenu la pierre angulaire du Musée britannique. Le premier, sir William Courten, d'une riche famille d'armateurs, avait installé en 1684 une collection de minéraux, de plantes, d'animaux empaillés, de tableaux, dessins et ouvrages à figures dans six salles de son vaste appartement d'Essex Court, Middle Temple ; en 1702 il légua son cabinet au docteur Hans Sloane dont il avait fait la connaissance à Montpellier. Ce Sloane, né en 1660, était le premier médecin du roi, président, après Newton, de la Société Royale. Son musée, formé par achats, legs et échanges, fut installé en 1741, avec celui de Courten, dans un château que Sloane possédait dans le village de Chelsea. Le prince de Galles alla le visiter en 1748 et dit en prenant congé : « C'est un grand plaisir pour moi de voir en Angleterre une si belle collection ; si elle était ouverte au public, il en résulterait des avantages incalculables. » Sloane fit son testament en 1749 : il assurait à ses concitoyens la jouissance perpétuelle du château de Chelsea et de son musée, moyennant le payement à ses enfants d'une somme de 20,000 liv. st. Il mourut en 1753. Précisément à la même date, la duchesse de Portland, dernière héritière des manuscrits de Robert Harley, comte d'Oxford, offrait au Parlement de les vendre à l'Etat pour une somme de 10,000 livres qui était loin d'en représenter la valeur. L'opinion publique s'émut. Le Parlement vota en 1753 un « acte pour l'achat du Mu-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

seum de sir Hans Sloane et de la collection Harleyenne de manuscrits, et pour l'organisation d'un dépôt général où les dites collections, la bibliothèque Cottonienne, et les additions postérieures seraient mises à la portée du public de manière à être plus aisément consultées. » Malheureusement, on n'avait pas l'argent nécessaire : le speaker de la Chambre des communes, Arthur Onslow, proposa l'expédient d'une loterie autorisée qui devait rapporter 100,000 livres ; son projet fut adopté. Le Musée britannique était fondé.

Nous dirons comment il fut organisé (§ II) et comment chacun de ses départements s'est peu à peu enrichi (§ II, III); reste à savoir comment il a été installé d'abord et comment son installation matérielle s'est modifiée avec le temps. Le château de Chelsea ne tarda pas à être abandonné ; on se décida à concentrer les collections Sloane, Harley et Cotton à Montagu-House, Bloomsbury, vaste hôtel entouré d'un parc de 7 acres 1/2. L'achat de Montagu-House coûta 10,250 livres, les réparations en absorbèrent 12,873. Enfin, en 1759, le Musée fut ouvert. Mais les accroissements extraordinaires du dépôt vers le commencement du présent siècle accusèrent promptement l'insuffisance de Montagu-House. Dès 1805, lors de l'achat de la galerie Towneley et de la création du département des antiques, il fallut construire dans le parc une galerie et des hangars en planches. Presque tous les bâtiments que le British Museum occupe aujourd'hui ont été construits de 1823 à 1852 sur les plans de sir Robert Smirke et de son frère, Sydney Smirke (coût : 700,000 liv. st.). Le portique central, en style grec, du côté de Great Russell Street, a été achevé le 19 août 1847 (fronton décoré par Westmacott). Une nouvelle aile *(White's wing)* a été bâtie récemment sur le côté S.-E. du Museum, en face de Montagu street, avec le produit d'un legs de M. White, mort en 1823, legs qui n'est devenu exigible qu'en 1879 ; c'est là qu'on a installé, entre autres choses, un *reading-room* spécial pour les journaux et les documents parlementaires. Dans le bâtiment central se trouve la grande salle de lecture *(reading-room)*, vaste rotonde dont le dôme vitré est plus haut que celui de Saint-Pierre de Rome, et inférieur seulement à celui du Panthéon (43 m. de diamètre, 32 de hauteur) ; elle a été finie en 1857 ; elle a coûté à elle seule plus de 150,000 livres. Six cents personnes peuvent commodément y trouver place pour lire et écrire. Avec les « livres de référence » (20,000 volumes) qui en garnissent le rez-de-chaussée, et grâce à la décoration rouge et or des boiseries, elle présente un aspect grandiose et sévère. Les employés occupent le milieu de la salle ; un couloir les met en communication avec les magasins ; des files de tables rayonnent tout autour. Tous les détails ont été merveilleusement étudiés pour la commodité des travailleurs : le plancher est couvert de feuilles de caoutchouc pour étouffer le bruit des pas. Sur le montant vertical qui fait face au lecteur assis et coupe en deux les tables dans le sens de leur longueur, chacun trouve un encrier, des plumes, deux pupitres. Le *reading-room*, ouvert de neuf heures du matin à huit heures du soir, est éclairé à la lumière électrique. Il n'y a pas de vacances annuelles.

II. La charte de fondation de 1753 institua quarante et un administrateurs *(trustees)* pour gérer la fortune du Musée, réglementer l'admission du public et ordonner les collections. Sur ce nombre, six étaient des représentants des familles Cotton, Harley et Sloane *(family trustees)* ; vingt figuraient en vertu de leur charge et tant qu'ils l'occupaient *(official trustees)* : par exemple l'archevêque de Cantorbery, le lord chancelier et le speaker des communes ; ces vingt-six membres en élisaient quinze autres, choisis parmi les savants ou les grands seigneurs dont le concours pouvait paraître utile à la prospérité de l'institution. Le conservateur en chef du Musée *(principal librarian)*, ainsi nommé parce que la bibliothèque *(library)* était à l'origine la partie la plus importante du Musée, était nommé par la couronne. — Le premier « principal librarian » fut le Dr Gowin Knight, médecin distingué ; sous ses ordres furent placés trois conservateurs *(keepers)*, l'un pour les livres imprimés, l'autre pour les manuscrits, le troisième pour l'histoire naturelle, à laquelle étaient alors rattachées les antiquités. D'après le règlement de 1759 le Musée devait être ouvert « tous les jours de la semaine, hors le samedi et le dimanche » ; il ne devint véritablement public qu'en 1808 : jusque-là il fallait faire queue chez le concierge pour obtenir des billets d'admission ; en aucun cas on ne pouvait admettre au Musée plus de soixante personnes par jour. D'ailleurs l'allocation annuelle octroyée au Musée britannique par la Chambre des communes était alors des plus misérables (1,000 livres) ; l'ensemble des dépenses ne s'élevait pas à 63,000 fr. par an ; aussi les employés étaient-ils très mal payés et très négligents. Ils suffisaient à peine à entretenir les collections ; ils les communiquaient comme à regret et ils ne pouvaient pas songer à les accroître. Les premiers successeurs de Gowin Knight furent encore deux médecins, le Dr Maty et le Dr Morton (1772-1799) : leur administration ne fut pas signalée par des réformes profondes. C'est le quatrième bibliothécaire en chef, Joseph Planta (1799-1827), qui cessa le premier de considérer sa charge comme une sinécure. Quand il mourut, en 1827, la reconstruction de Montagu-House était décidée ; les *quatre* départements du British Museum *(imprimés, manuscrits, antiquités, histoire naturelle)* étaient ouverts à tout venant trois jours par semaine, pendant quarante semaines de l'année. Au lieu de 13,046 visiteurs des galeries d'exposition en 1807, il y en eut 79,131 en 1827. Vers 1800, la salle de lecture avait reçu à peine 200 personnes par an ; elle en reçut 22,800 en 1825. En 1812 le Parlement avait voté pour quatre ans une somme annuelle de 1,000 livres pour combler quelques lacunes graves ; le crédit, d'abord accordé à titre exceptionnel, ne tarda pas à devenir permanent et à augmenter peu à peu. On acheta pour près de 38,000 fr. de livres et de manuscrits en 1832. Aujourd'hui ces chiffres ont été largement centuplés. Le nombre des lecteurs admis dans la salle de lecture en 1887 s'élève à 182,778 (604 par jour en moyenne) ; ce nombre n'était encore que de 133,843 en 1881 ; il y a donc eu, en six ans, une augmentation de 50,000. En 1884, les lecteurs demandaient en moyenne 964 ouvrages par jour : ils en ont demandé 1,163 en 1887. Quant au budget du Museum, qui était de 102,061 livres en 1873, il a été encore grossi jusqu'en 1887, mais rogné à cette date des deux cinquièmes, pour cause d'économie. Le British Museum fait face cependant à de grandes dépenses (achats, reliures, impressions) ; mais, pour les achats, il obtient souvent du Parlement des subsides exceptionnels.

Ces résultats sont dus, on le reconnaît généralement, à l'initiative des successeurs immédiats de Planta, sir Henry Ellis (jusqu'en 1856) et sir Antonio Panizzi (jusqu'en 1866). Sir Antonio *Panizzi* (V. ce nom) eut toute sa vie l'idée fixe de « dépasser Paris » ; c.-à-d. de mettre le British Museum au-dessus de la Bibliothèque de la rue Richelieu. Ses rapports aux *trustees* contiennent d'excellents plans d'achats systématiques, et des suggestions au sujet de la grave question du catalogue des imprimés qui, comme nous le verrons, n'ont pas été émises en pure perte. D'ailleurs, il ne s'est guère passé de décade, depuis 1838, sans que le Parlement n'ait fait faire par quelques-uns de ses membres des enquêtes sur la constitution du Museum. Ces enquêtes parlementaires (1835, 1849-50, 1860, 1875, etc.), où des centaines de témoins furent entendus, sont consignées dans d'énormes volumes à couverture bleue qui font partie des *Parliamentary papers* ; il n'en est pas une qui n'ait abouti à quelque réforme utile, ou à quelque augmentation de crédit. Les enquêtes de 1849-50 sont peut-être celles qui ont eu les résultats les plus notables : elles ont reconstitué le conseil des *trustees* qui se compose désormais de vingt-cinq membres de droit, de neuf représen-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tants des familles bienfaitrices, de quinze membres élus à vie par les précédents et d'un délégué de la couronne. Ces cinquante personnes se réunissent tous les quinze jours pendant les sessions, tous les mois pendant les vacances du Parlement. En 1850, conformément aux conclusions de la commission d'enquête, les *trustees* ont pris l'habitude de choisir parmi eux un comité permanent *(standing Comittee)* composé de dix-huit membres et chargé de l'expédition des affaires courantes : le bibliothécaire en chef est secrétaire de ce comité. Une autre réforme capitale a été réalisée récemment. En 1875, le British Museum de Gr. Russell street était encore partagé en douze départements, dirigés chacun par un conservateur : imprimés, manuscrits, antiquités orientales, antiquités du moyen âge et ethnographie, antiquités grecques et romaines, monnaies et médailles, cartes et dessins topographiques, estampes, botanique, zoologie, paléontologie, minéralogie. Le Musée britannique était donc à la fois bibliothèque et musée, portant ainsi la marque visible de ses origines. Il a encore aujourd'hui ce double caractère, mais à un degré moindre : on a distrait de l'établissement de Gr. Russell Street les quatre derniers départements pour les installer dans un édifice à part, *Museum of natural history*, élevé de 1873 à 1880 sur les plans de Waterhouse, à South Kensington. Les huit départements qui restent (et qui ont été créés à des dates diverses, au fur et à mesure des progrès de la division du travail) ont leur personnel particulier, des conservateurs adjoints *(assistant keepers)* et des attachés *(assistants)*, divisés en deux catégories *(senior* et *junior)*. Les places d'employé au British Museum sont réservées aux jeunes gens qui ont subi avec succès les épreuves d'admission au *civil Service* (V. SERVICE CIVIL).

III. *La Bibliothèque*. La bibliothèque du British Museum est, après la Bibliothèque nationale de Paris, la plus riche du monde. Quand Panizzi fut mis à la tête du Musée, en 1857, elle comptait 240,000 volumes ; en dix-neuf ans, il la doubla tant par des achats qu'en veillant à l'exécution exacte des *Copyright acts* qui, depuis Georges II, sont passés chaque année par le Parlement, à l'effet de faire déposer au British Museum un exemplaire de toute publication enregistrée au Stationer's Hall. Plus de 9,000 volumes par an entrent maintenant au British Museum en vertu de ce privilège. En outre, plusieurs grandes bibliothèques ont été données au British Museum depuis sa fondation et y sont encore aujourd'hui conservées à l'état de fonds séparés. Ce sont, pour ne citer que les principales : la collection de livres hébreux, léguée en 1759 par un juif d'Amsterdam, Salomon da Costa, établi depuis de longues années en Angleterre ; — la collection de pamphlets politiques (de 1640 à 1662), formée par Thomason et offerte en 1763 par le roi Georges III ; — la bibliothèque du rév. Dr Birch, 1766 ; — celle du grand acteur David Garrick ; — une collection de bibles, présentée par Arthur Onslow, 1768 ; — les bibliothèques riches en précieuses éditions des auteurs classiques de M. Tyrwith, 1786, et du rév. C.-M. Cracherode, 1799. Citons encore la bibliothèque musicale du Dr Burney, achetée en 1818 ; la magnifique collection de 16,000 volumes de voyages et d'histoire naturelle, de sir J. Banks, 1820. Georges IV, en 1823, céda 15,000 volumes de pamphlets et plus de 65,000 volumes, presque tous de la plus grande rareté, qui avaient coûté 130,000 liv. st. à son père. Ajoutez encore les 1,500 livres chinois reçus en 1847 du sinologue Robert Morrison ; les curiosités bibliographiques réunies par Thomas Grenville, au nombre desquelles on compte des joyaux tels que la *Bible Mazarine*, le *Tite-Live* de Schweinheim et Pannartz (1469, exemplaire du pape Alexandre VI) ; les 4,420 volumes hébraïques de Michael d'Hambourg, acquis en 1848, etc. En somme, la bibliothèque renferme aujourd'hui près de deux millions de volumes (V. *the Library chronicle*, 1884, p. 65), et il y a des spécialités pour lesquelles elle est mieux montée qu'aucun autre dépôt public : ainsi, la littérature des Etats-Unis d'Amérique y est mieux représentée qu'à New-York même ; la littérature slave, grâce à M. Watts, est également très abondante. On y trouve 12,000 livres hébreux ; 27,000 livres chinois, 13,000 volumes écrits en diverses langues orientales.

Deux grands principes dominent le règlement intérieur de la bibliothèque : 1° la bibliothèque n'est pas ouverte aux désœuvrés ; il faut, pour être admis à y travailler, obtenir une carte d'entrée, qui se délivre sur la recommandation d'une personne respectable ; 2° aucun volume ne peut sortir de la bibliothèque.

La merveille de ce grand établissement, ce sont ses catalogues. Sir A. Panizzi, ayant à choisir entre une classification méthodique et une classification alphabétique par noms d'auteurs, choisit cette dernière méthode. Le catalogue par noms d'auteurs forme aujourd'hui plus de 2,000 volumes rangés en demi-cercle autour du bureau du surintendant, dans le *reading-room ;* il est sans cesse tenu au courant : dès qu'un livre nouveau arrive au British Museum, on en transcrit le titre (V. BIBLIOGRAPHIE) sur une feuille de papier qui est collée à la place voulue, les volumes du catalogue étant disposés de manière que les intercalations se fassent aisément (V. *Explanation of the system of the catalogue*, s. d., 1 d.). Le lecteur écrit le titre de l'ouvrage qu'il désire sur un ticket ; il y joint la cote *(press-mark)* qui accompagne ce titre dans le catalogue alphabétique, dépose le ticket dans une corbeille, et le livre demandé lui est très rapidement apporté à sa place. Ce système si simple assure la célérité du service. En 1882, M. R. Garnett développa, dans un meeting tenu à Cambridge, l'idée d'imprimer le catalogue alphabétique et les cotes des nouvelles acquisitions. Cet immense travail a été aussitôt entrepris. En 1886, plus de 660,000 titres d'ouvrages classés alphabétiquement (A, B, C, et depuis *Virgil* jusqu'à la fin) avaient déjà été imprimés ; tout pourra être fini en seize ans, si l'on continue à publier en moyenne 150,000 titres par an. Aujourd'hui le *General Catalogue* (imprimé) *of the Br. Mus. library* se compose déjà de 175 volumes (4,800 titres par volume), et le *Cat. of accessions to the Br. Mus. library* compte 171 volumes. Il est à remarquer que les mots *Æschilus*, *Æsop*, *Aristotle*, *Bunyan*, *Cicero*, *Coleridge*, *Dante Alighieri*, *America*, et même, par avance, les mots *London* et *Iceland*, ont été tirés à part et forment autant de fascicules qui sont autant de bibliographies spéciales, d'un prix très modéré (de 1 sh. à 2 sh. 6 d.). En outre, le mot *Periodicals* du catalogue général alphabétique, sous lequel sont rangées toutes les publications périodiques non académiques, a été imprimé *séparément* (6 *parts* et un index), aussi bien que le mot *Academies* (5 *parts* et un index), sous lequel on trouve la liste des publications de toutes les sociétés savantes du monde, dans l'ordre alphabétique des villes où siègent lesdites sociétés. Ce n'est pas tout : il existe un excellent catalogue imprimé des livres de référence qui sont à la disposition des lecteurs, tout autour du *reading-room (List of books of reference in the reading-room of the British Museum*, with coloured plan, in-8, 1871), et une liste des ouvrages bibliographiques qui se trouvent dans les *extra cases*, auprès du catalogue général (*List of bibliographies, classified catalogues and indexes in the reading-room of the Br. Mus.*, par G.-W. Porter, in-8, 1881). — Enfin l'administration du Museum a songé récemment à entreprendre de vastes catalogues raisonnés (V. R. Garnett, *Changes at the Br. Museum since 1877*, Londres, 1887). Dès 1867, parut un catalogue des livres imprimés en hébreu ; depuis, on a imprimé des catalogues des livres sanscrits (1876), chinois (1877), bengalis (1886). M. J.-P. Anderson donna en 1881 une impulsion très forte vers la création d'un classement méthodique en publiant *privately* son *Book of british topography, a classified catalogue of the topographical works in the library of the Br. Mus. relating to Gr. Britain*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

and Ireland (in-4, Londres). M. Bullen a doté, depuis, les érudits d'un *Catalogue of books in the library of the Br. Mus. printed in England... to the year 1640* (1884, 3 vol. in-8), et M. K.-C. Fortescue a compilé un très utile *Subject index of the modern works added to the library of the Br. Mus. in the years 1880-85* (notices de plus de 40,000 volumes). Tous ces catalogues sans exception sont en vente chez les libraires Longmans, Quaritch, Asher et Trübner.

Le British Museum possède 11,000 volumes de musique vocale et près de 6,000 de musique instrumentale, sans compter 70,000 pièces détachées. Les cartes géographiques sont au nombre de 116,000. (V. *Catalogue of the printed maps, plans and charts in the Br. Mus.;* Londres, 1886, 2 vol. in-4.)

Les *manuscrits* forment un département spécial, sur lequel il importe de fournir ici des renseignements complets. Tous les manuscrits, chartes et rouleaux qui existent au British Museum ont été catalogués, mais ces catalogues, dont on se sert trop peu en France, sont extrêmement nombreux : M. P. Meyer leur a consacré une excellente étude dans la *Revue critique* du 22 sept. 1884. (V. aussi *Bulletin des Biblioth. et des Archives*, I, 317.) A vrai dire, il y en a deux espèces : les catalogues de collection et les catalogues méthodiques; les uns sont consacrés à l'inventaire des manuscrits de tel ou tel fonds, quelle qu'en soit la nature; les autres à la description raisonnée des manuscrits d'une certaine espèce, en quelque fonds qu'ils soient déposés. Les catalogues méthodiques sont tous de date récente : citons le catalogue des mss. orientaux (5 part. 1838-71); celui des mss. syriaques, où sont décrites les reliques de la fameuse bibliothèque du couvent de Sainte-Marie-Deipera, dans la vallée des lacs de Natron, formée au xe siècle par l'abbé Moïse de Sinibis (1871-73, 3 part. in-4); celui des mss. éthiopiens (1877, in-4); celui des mss. persans (1879-83, 3 vol. in-4); celui des mss. espagnols (1875-80, 3 vol. in-8). Il faut ajouter l'*Index to the pedigrees and arms contained... in the genealogical mss. in the Br. Mus.*, par R. Sims (Londres, 1869), et le *Catalogue of romances in the dep. of mss. in the British Museum*, dont le premier volume a été publié en 1883 par M. H.-L.-D. Ward; enfin les *Notes sur les mss. grecs du British Museum* de M. Omont, *Bibl. de l'Ecole des Chartes* (1884, pp. 314 et suiv.). Un catalogue des « manuscrits classiques » du British Museum est présentement en préparation (V. *Classical Review*, n° de juin 1888). — Quant aux catalogues de collection, nous allons les énumérer en les accompagnant d'observations propres à faire connaître, *grosso modo*, le caractère de chaque collection. La première place appartient, sans contredit, aux manuscrits de Sloane et de sir Robert Cotton. Les mss. de sir Hans Sloane sont au nombre de 4,100 et tout à fait *miscellaneous*. Ils ont été décrits par Samuel Ayscough: *A catalogue of the mss. preserved in the British Museum hitherto undescribed* (Londres, 1782, 2 vol. in-4). Les mss. cottoniens, autrefois rangés dans quatorze armoires, portant les noms des douze Césars, de Cléopâtre et de Faustina, sont au nombre de 900; sir R. Cotton s'était préoccupé surtout de réunir des pièces relatives à l'histoire d'Angleterre; sa collection est, pour ainsi dire, le complément des divers fonds du *Record office* (V. ce mot), c'est un véritable fonds d'archives. La bibliothèque Cottonienne a été inventoriée plusieurs fois et notamment par Joseph Planta: *A catalogue of the mss. in the Cottonian library, deposited in the British Museum* (Londres, 1802, in-fol.). — Viennent ensuite, par ordre d'ancienneté dans l'établissement de Montagu-House, les mss. de Robert Harley. Les mss. proprement dits (au nombre de 7,539), ont été catalogués par le rév. Robert Nares, *A catalogue of the Harleian mss. in the British Museum* (Londres, 1808-12, 4 vol. in-fol.; le quatrième volume contient une excellente table méthodique). Pour les chartes de Harley (14,236 pièces), il en existe un inventaire lithographié, sans tables, en sept volumes, qui est à la disposition des lecteurs dans le *reading-room*. On a le *Journal* de Wanley, qui fut bibliothécaire de Harley (British Museum, mss. Lansdowne, nos 771-2); il est très utile pour l'histoire de la formation de la bibliothèque Harleyenne. La *Royal collection* ou *Old royal*, bibliothèque des anciens rois d'Angleterre, fut offerte par George II en 1757; elle comprend les précieuses collections de l'archevêque Cranmer, d'Henri, prince de Galles, et de plusieurs autres protecteurs des lettres. David Casley a publié *A catalogue of the mss, of the King's Library* (Londres, 1734, in-4); il existe un supplément manuscrit dans la salle de lecture : *Appendix to Casley catalogue of the King's Library* (1832). Le juriste Francis Hargrave céda en 1813 sa collection de 499 manuscrits juridiques au prix de 8,000 liv. st.; v. sir H. Ellis, *Catalogue of mss. formerly in the possession of Fr. H.* (Londres, 1818, in-4). La *Lansdowne collection*, composée de 1,245 mss., fut acquise en 1807; elle contient les papiers de lord Burleigh, premier ministre d'Elisabeth, du docteur White Kennet, évêque de Peterborough, etc. V. *Cat. of the Lansdowne mss. in the British Museum, with indexes of persons, places, and matters* (Londres, 1819, in-fol.), par sir H. Ellis et Fr. Douce. La bibliothèque du rév. Th. Burney, qui comptait 524 mss., la plupart d'auteurs classiques, fut achetée en 1818; J. Forshall en a donné, en 1840, un inventaire in-fol., dont l'index a été imprimé en même temps que celui de la collection Arundel. 446 volumes manuscrits forment la *King's collection*, tout à fait distincte de l'*Old royal*. Il en existe une description (qui n'a pas encore été imprimée) par sir Fred. Madden : *Catalogue of the mss. in the library of King George the third, presented by King George IV to the British Museum* (1841). F. H. Egerton, comte de Bridgewater, légua en 1825 aux *trustees* du British Museum 607 manuscrits et 906 chartes originales, et, en outre, une rente annuelle d'environ 12,000 fr. destinée à l'acquisition de nouveaux documents. Il y a aujourd'hui plus de 3,000 « mss. Egerton » qui sont catalogués avec les mss. additionnels, dont il sera parlé ci-dessous. Th. Howard, comte d'Arundel, doit être considéré, au même titre que Harley et sir R. Cotton, comme l'un des précurseurs du Musée Britannique. Toute sa vie (1592-1646), il réunit des mss.; malheureusement, sa collection fut en partie dispersée après sa mort; un lot de ses mss. fut partagé en 1681 entre la Société Royale et le College of arms. C'est en 1831 seulement que la Société Royale déposa au British Museum les 550 mss. qu'elle avait reçus pour sa part. Le catalogue en a été publié en 1834 par le rév. J. Forshall; il est généralement joint à celui des mss. Burney. Lord Ashburnham a vendu au Musée en 1883 une des quatre collections de mss. qu'il possédait, celle de Stowe, composée d'ouvrages de toute sorte. Un catalogue partiel de ces mss., enrichi de fac-similés, a été aussitôt imprimé : *Catalogue of a selection from the Stowe mss...., in the Br. Mus.* (1884, in-8).

Nous arrivons enfin à la série des mss. et des chartes additionnelles (*Additional Collection*), composée de toutes les chartes et de tous les mss. entrés au British Museum depuis sa fondation, soit par achat (par exemple, la collection française de Joursauvault y a été fondue presque tout entière), soit par legs (ainsi, les collections, trop peu importantes pour avoir gardé, comme les précédentes, leur autonomie, celles de Birch, Burrell, Cole, Jermyn, Wolley, Hunter, Palgrave, Oliver Saint-John, etc., s'y trouvent réunies sous une numérotation continue). Cette série des mss. additionnels, qui fait suite aux 4,101 volumes de Sloane, part du n° 4,101 et dépasse aujourd'hui le n° 33,000. Voici la liste assez compliquée des inventaires qui ont été mis au service des érudits : *a.* nos 4,101-5,015, décrits, avec les mss. Sloane, dans

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Ayscough catalogue; *b.* 5015–7,061 décrits en 23 vol. manuscrits, qui sont dans le *reading-room* du British Museum; *c.* en 1849, Fr. Madden et E.-A. Bond (le dernier *principal librarian* avant M. E.-M. Thompson, nommé en 1888), publièrent un index général des mss. addition. de 5,018 à 10,018; *d.* à partir de 1843 commencèrent à paraître à intervalles irréguliers des *Catalogues of additions to the mss. in British Museum*, 1843 (nos 9,913 à 11,748); 1851 (nos 11,759 à 15,667); 1864 (nos 15,668 à 17,277); 1868 (nos 17,278 à 19,719); 1873-77, deux volumes (nos 19,720 à 29,909), avec un index des deux volumes publié en 1880; 1882 (nos 29,910 à 31,896). Il y a en outre une liste *(hand-list of add. mss.)* sur laquelle sont inscrits sommairement les mss. à mesure qu'ils sont acquis (cette liste s'arrêtait en 1888 au no 33344). Quant aux *Additional Charters*, elles sont inventoriées, ainsi que les mss. et les chartes achetés sur la fondation de Fr. Egerton, dans les mêmes volumes que les add. mss. Le volume publié en 1882 s'arrête à la charte no 27,004. Il y a dans le *reading-room* un inventaire ms. des *addit. charters* en 10 vol. in-fol., lithographiés, du no 1 au no 26,024.

Il est à remarquer que tous les mss., à l'exception de ceux qui sont particulièrement précieux *(select)* et des chartes, sont communiqués aux lecteurs dans la même salle que les livres imprimés, système qui facilite singulièrement les collations et les références, système bien préférable à celui qui est en vigueur à la Bibliothèque nationale de Paris. Les mss. *select* et les chartes sont communiqués dans un *reading-room* spécial, où se trouve un instrument de travail extrêmement utile, le *class-catalogue* des manuscrits. C'est une série de 110 vol. factices, formés de feuilles de papier sur lesquelles ont été collés des articles découpés dans tous les autres catalogues, manuscrits ou imprimés, du British Museum; chaque volume est consacré à une matière spéciale, par ex.: le vol. IV aux *Public Records*, le vol. XV aux *State Papers*, les vols. CIX et CX aux sceaux *(Index of seals)*. Il est à souhaiter que cet immense *class-catalogue*, qui résume et combine méthodiquement tous les catalogues de collection, soit un jour revisé et publié. Déjà un *Catalogue of seals in the dep. of manuscripts of the Br. Mus.* a paru en 1887 (in-8), par les soins de M. W. de Gray-Birch.

IV. *Le Musée.* Quand on entre au British Museum on se trouve d'abord dans un spacieux vestibule où aboutissent toutes les galeries. En face se trouve une salle,

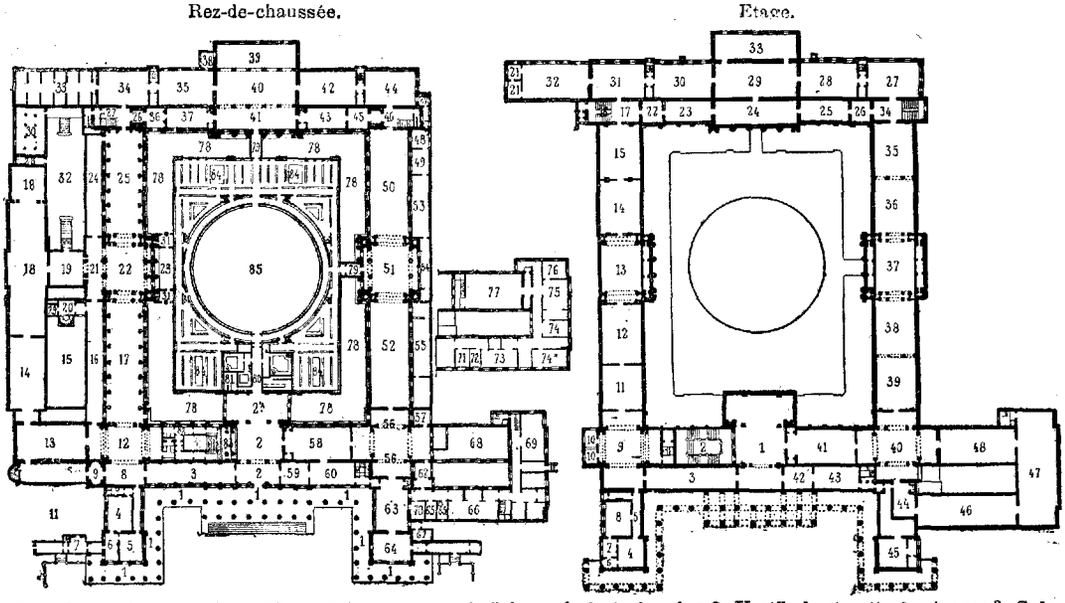

Plan du rez-de-chaussée du Musée britannique. — 1, Colonnade de la façade; 2, Vestibule et salle Lycienne; 3, Galerie romaine; 4, Cabinet des administrateurs; 5, 6, Bureaux des employés; 7, Salle de travail; 8, 9, 10, Salles greco-romaines; 11, Cour; 12, Transept assyrien; 13, Sculpture archaïque; 14, Salle d'Ephèse; 15, Salle assyrienne; 16, Galerie de Nimroud; 17, Galerie égyptienne; 18, Salle d'Elgin; 19, Salle grecque; 20, Salle phénicienne et escalier; 21, Salle centrale de Nimroud; 22, Salle centrale égyptienne; 23, Restaurant; 24, Galerie de Koyoundjik; 25, Galerie égyptienne; 26, Vestibule égyptien; 27, Escalier; 28, Passage; 29, Salle de travail pour les femmes; 30, Monuments funéraires; 31, Lavabos; 32, Mausolées; 33, 34, 35, Magasins; 36, Couloirs; 37, Salle Cracherode; 38, Salle de travail; 39, 40, 41, Magasins; 42, Musique; 43, Salle Banks; 44, Magasin, Salle du catalogue; 45, Magasin; 46, Escalier; 47, Salle des journaux; 48, Salle de travail; 49, Salle de triage; 50, 51, 52, Magasins; 53, Annexe; 54, Salle de travail; 55, Bibliothèque orientale; 56, Salle des manuscrits; 57, Salle de travail; 58, Galerie Grenville; 59, Salle Egerton; 60, Salle des cartes manuscrites; 61, Passage; 62, Salle de travail; 63, 64, Manuscrits; 65, Salle de triage et des gens de service; 66, 67, Salles de travail; 68, Salle des journaux; 69, Salle de lecture; 70, Escalier; 71, 72, Conservateurs des manuscrits; 73, 74, Salles de travail; 74 *bis*, Salle de montage; 75, Salle des gens de service pour les imprimés; 76, Conservateur des imprimés; 77, Bibliothèque orientale; 78, Cour; 79, 80, Passages; 81, 82, Lavabos pour les femmes; 83, Grand escalier; 84, Nouveaux magasins; 85, Grande salle de lecture.

Plan de l'étage du Musée britannique. — 1, Musée préhistorique; 2, Escalier principal; 3, Antiquités; 4, Bijoux d'or et pierres précieuses; 5, Passage; 6, 7, Salles de travail; 8, Médailles; 9, Musée grec et romain; 10, Salles de travail; 11, 12, Salle des bronzes; 13, 14, 15, Salle des vases; 16, 17, Escalier; 21, Gardien des musées égyptien et assyrien; 22, Galerie du Nord, salle I; 23, Salle II; 24, Salle III; 25, Salle IV; 26, Salle V; 27, Musée américain; 28, Musée assyrien; 29, Salle des momies; 30, 31, Musée égyptien; 32, Musée étrusque; 33, Salles de travail; 34, Escalier; 35 à 39, Galerie ethnographique; 40, Musée asiatique; 41, Musée moyen âge; 42, Musée anglo-saxon; 43, Musée anglo-romain; 44, Céramique anglaise; 45, Salles de travail; 46, Verrerie et céramique; 47, Exposition de dessins et estampes; 48, Salle de travail.

construite en 1877 (salle du Nord) où sont exposées des sculptures lyciennes (monument des Néréides), puis le couloir étroit qui mène à la salle de lecture de la bibliothèque; à droite, se trouve la bibliothèque royale, la bibliothèque Grenville et le cabinet des mss. dont les reliures et les raretés sont mises sous vitrine pour satisfaire la curiosité publique (V. *A Guide to the autograph letters, manuscripts, charters and seals exhibited in*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

the King's library, 3 d.); à gauche se trouve la galerie qui conduit aux Antiques et aux bureaux de l'administration, ainsi que l'escalier par lequel on monte aux étages supérieurs. L'installation du musée est extrêmement pratique et confortable, « c'est, comme on l'a très bien dit, l'œuvre judicieuse d'un architecte qui n'a pas été gêné par la nécessité de se plier aux exigences d'un édifice construit à d'autres fins ». Ce musée est aujourd'hui l'un des plus riches du monde. Quand le bâtiment actuel fut dessiné par sir R. Smirke, les collections étaient déjà considérables : la belle collection de vases grecs de W. Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples, acquise dès 1772, en avait été le premier joyau. En 1801, la capitulation d'Alexandrie avait mis au pouvoir des Anglais les curiosités égyptiennes réunies par le savant français Denou; ces curiosités avaient été données par Georges III au Museum qui possède encore de ce chef des monuments d'une importance incomparable, comme le sarcophage de Nectambo Ier et la fameuse pierre de Rosette. Charles Towneley, catholique riche, qui vécut presque toute sa vie en Italie, y avait réuni des marbres antiques, extraits des fouilles pratiquées sur l'emplacement de la villa d'Hadrien à Tivoli, de la villa d'Antonin le Pieux à Monte-Cagnuolo, des thermes de Claude à Ostie (d'où provient la *Venus Towneley*). En 1805, toute la galerie Towneley avait été assurée au Musée britannique. Mais c'est lord Elgin qui devait demeurer le principal bienfaiteur du musée; ambassadeur à Constantinople, il avait obtenu un firman qui lui permettait « d'enlever du temple des idoles, à Athènes, tous morceaux de pierre portant des inscriptions ou des figures ». Lord Elgin avait, en effet, dépouillé le Parthénon de dix-sept statues de son fronton, de la moitié de la frise de la *cella* et de quatorze métopes quand il revint en Angleterre; il vendit le fruit de ses rapines au musée au prix de 35,000 liv. st. en 1816. En 1815 le musée avait acquis d'ailleurs un autre ouvrage important de la sculpture grecque, la frise du temple d'Apollon Epicourios, à Bassæ, près de Phigalie, en Arcadie (Ch.-R. Cockerell). En 1825, un des *trustees* les plus actifs, Richard Payne Knight, légua son médailler, d'une valeur de 60,000 livres, legs qui mit tout d'un coup le British Museum presque au niveau du cabinet de Paris (pour les médailles grecques). Depuis 1830, des fouilles, des coups de main heureux n'ont cessé d'enrichir le département des antiques. Citons les monuments lyciens apportés par Ch. Fellows en 1845, les sculptures assyriennes dues à M. Layard (1851-60), les débris du mausolée d'Halicarnasse, des temples d'Ephèse et de Priène, etc.

C'est au British Museum que se trouvent les plus beaux spécimens de la sculpture décorative en Assyrie (V. *Guide to the Nimroud central Saloon*, par M. Le Page Renouf, 1886; V. aussi l'*Assyrian basement*); ils proviennent des palais de Sennacherib et d'Assourbanipal à Koyoundjik. Les vieilles sculptures helléniques, où se marque aussi l'influence orientale, ne sont pas moins nombreuses ni moins choisies : d'abord, les statues trouvées aux environs de Milet en 1858 par M. Newton, et surtout les débris archaïques trouvés par M. Wood dans l'Artemision d'Ephèse de 1863 à 1875 (art ionien du VIe siècle, débris fameux du temple brûlé en 256 par Eratostrate). Mais tout s'efface devant les merveilles de la salle d'Elgin où l'on a réuni ces chefs-d'œuvre : le Lion de Cnide, une des cariatides de l'Erechtéion, la frise du temple de la Victoire Aptère, les métopes du Parthénon et la frise des Panathenées (V. un excellent guide avec reproductions en phototypie : *A guide to the sculptures of the Parthenon*, 1886, par E. Murray). Une petite salle, voisine de celle-là, est ornée des débris de la frise de Phigalie, spécimen classique de la grande sculpture décorative du Ve siècle. L'art du IVe siècle, qui s'est développé d'une façon si originale et si puissante en Asie Mineure, est admirablement représenté dans le vestibule grec *(greek anteroom)* et la salle d'Ephèse ; on y voit la fameuse statue de Demêter assise (sans date), la décoration du temple d'Artemis à Ephèse, reconstruit de 356 à 323 par Deinocratès, Demetrios et Paionios. Ces marbres d'Ephèse étaient autrefois réunis avec ceux du mausolée d'Halicarnasse dans une même salle, qui était trop exiguë : depuis 1882, les sculptures d'Halicarnasse occupent une galerie spéciale située en face de la salle de Phigalie, où l'on accède par un escalier monumental (V. *A guide to the Mausoleum room*, par M. Newton, 1886). Les marbres du Mausolée, tombeau de *Mausole* (V. ce nom), l'une des sept merveilles du monde, sont un chef-d'œuvre unique de la sculpture attique au milieu du IVe siècle, renouvelée par Scopas. — Quant aux salles dites *gréco-romaines*, qui constituent le plus ancien fonds du musée, elles n'offrent que des œuvres relativement secondaires qui n'ont rien pour surprendre les personnes familiarisées avec les collections du Louvre. — Nous mentionnerons au contraire, comme étonnamment riches en papyrus et en objets de toute nature, la section des antiquités égyptiennes qui occupe trois salles du rez-de-chaussée et trois du premier étage. — Les *vases* (trois salles du premier étage) forment une série complète; M. Cecil Smith en prépare un nouveau catalogue. Les deux salles où sont réunis les *bronzes* antiques renferment des perles telles que la tête d'Aphrodite (*Gazette des Beaux-Arts*, 1er sept. 1886) et une tête de Lybien, trouvée à Cyrène (*Ib.*, 1887, I, p. 397), sans compter une quantité de miroirs, armes, objets votifs, armures, etc. Enfin le British Museum comprend encore une salle de *médailles et ornements en or;* quatre salles où sont disposées des antiquités chrétiennes, un *médailler* d'Angleterre, des médaillers de tous les pays d'Europe, des *nielles* et des bois de gravure; deux salles des *antiquités anglo-romaines et anglo-saxonnes*. Dans la *White's wing* se trouvent l'*English ceramic unteroom* (collections céramiques de H. Willett et de A.-W. Franks) et une galerie où sont exposés les *verres* et les *majoliques* (legs de Felix Slade, etc.) (V. notre plan).

Voici la liste sommaire des catalogues de toutes les collections du musée qui ont été publiés jusqu'à présent *by order of the trustees;* quelques-uns de ces catalogues sont d'inestimables instruments de travail pour les savants : *a.* Médailles : *Catalogue of english coins, anglo-saxon series*, par C.-F. Keary (1887, in-8); *Cat. of greek coins in the Br. Mus.*, ed. par R.-S. Poole (11 vol. in-8); *Roman medallions*, par H.-A. Grueber (1874, in-8); *Cat. of oriental coins in the Br. Mus.*, éd. par R.-S. Poole (9 vol. in-8); *Cat. of persian coins in the Br. Mus.* R.-S. Poole (1887, in-8); *Cat. of indian coins in the Br. Mus.*, éd. par R.-S. Poole (3 vol. in-8). *b.* Estampes et dessins : *Cat. of prints and drawings in the Br. Mus.* (political and personal satires), de 1320 à 1770 (4 vol. in-8, publiés de 1870 à 1883); *Cat. of playing and other cards in the Br. Mus.*, par W.-H. Willshire (in-8, 1877); *Cat. of early prints* (écoles allemande et flamande [W.-H. Willshire, 2 vol., 1879-83]); *Cat. of japanese and chinese paintings*, par W. Anderson (1886, in-4); *Introduction to a cat. of the early italian prints in the Br. Mus.*, par Rich. Fisher (1886, in-8). *c.* Antiquités proprement dites : *Description of ancient terracottas*, par T. Combe (1810, in-4); *Description of the ancient marbles* (1812-1861, 11 fasc. in-4); *Cat. of the greek and etruscan vases in the Br. Mus.* (1851-70, 2 vol. in-8); *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, éd. par H.-C. Rawlinson (1861-84, 5 vol. in-fol.); *Ancient greek inscriptions* (1874-86, 3 fasc. in-fol.). — En somme, comme l'a dit M. Perrot, à cause de l'abondance des monuments datés « c'est au British Museum, mieux que partout ailleurs, que l'historien de la civilisation et de l'art antique s'oriente le mieux; Winkelmann y eut trouvé, pour entreprendre son grand ouvrage, plus de ressources encore que dans la villa

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

du cardinal Alboni ou dans le Musée du Vatican ». Le moyen âge est moins bien représenté; toutefois la collection d'antiquités anglaises, fondée en 1851, a pris en ces derniers temps des développements intéressants. Les antiquités préhistoriques (legs Henry Christy, 1865) et les antiquités hindoues (depuis l'acquisition récente des sculptures bouddhiques de Peshawur) ont également cessé d'être négligeables.

Nous avons dit plus haut que le musée d'histoire naturelle a été transféré récemment à South Kensington. Le British Museum, dans la pensée de son fondateur, sir Hans Sloane, devait contenir des curiosités de tout genre; sa devise devait être : « For the manifestation of the glory of God and for the benefit of mankind generally. » Il est très heureux qu'on se soit décidé à isoler les œuvres de la nature celles de l'homme. Si le principe de l'universalité avait été maintenu, le British Museum, malgré ses prodigieuses richesses, aurait toujours gardé ce faux air de *warehouse* et de bazar qui choquait jadis les visiteurs continentaux. Ch.-V. Langlois.

Bibl. : Richard Sims, *Handbook to the library of the Br. Mus.*; Londres, 1854, in-12. — John-H. Sheppard, *A sketch of the Br. Mus.*; Londres, 1869, in-4. — Edward-Edwards, *Lives of the founders of the British Museum, with notices of its chief augmentors and other benefactors*; Londres, 1870. — T. Nicholls, *A handy-book of the Br. Mus. for every day readers*; Londres, 1870. — G. Perrot, *le Musée Britannique*, deux articles dans la *Revue des Deux Mondes*, 1875-76. — *Transactions of the royal Society of litterature*, XI (1878), p. 132 : *On the classification of mss. in the Br. Mus.*, by W. de Gray Birch.; V. sur l'arrangement et la conservation des mss. au Br. Mus., E. M. Thompson, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1887, p. 512. — *Quarterly review*, LXXXVIII, 136; XCII, 571; CIV, 201; CXXIV, 147. — W.-P. Courtney, *Fortnighly review*, XXXII, 545. — *Br. Museum Accounts of the income and expenditure* (rapports annuels imprimés par ordre de la Chambre des communes, chaque année, depuis 1813). — R. Garnett, *System of classifying books in the Br. Mus.*, dans le *Library journal*; Philadelphie, II, 194. — *Suggestions for improving the B. M.*, dans le *Frazer's Magazine*, LXI, 773. — Collignon, *la Sculpture antique au British Museum*, deux articles dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1887, vol. XXXV. — *A Guide to the exhibition galleries of the Br. Mus.*, 1888, in-8. — Et les Catalogues énumérés au cours de l'article.

BRITANNIQUES (Iles) (V. Grande-Bretagne, Angleterre, Ecosse et Irlande).

BRITARD (J.-B.) (V. Brizard).

BRITHO. Une des nymphes méliennes, c.-à-d. issues du frêne, personnification des forces végétatives.

BRITISH-Museum (V. Britannique [Musée]).

BRITO (Frey Bernardo de), historien portugais, né à Villa de Almeida, province de Beira, le 20 août 1569, mort à Villa de Almeida le 27 févr. 1617. Il s'appelait Balthazar de Brito e Andrade, et prit le prénom de Bernardo lorsqu'il fut entré au couvent de Saint-Bernard d'Alcobaça (1585). En contact avec des archives exceptionnellement riches, il conçut l'idée d'écrire une grande histoire de son pays ; mais, doué d'une vive imagination poétique (comme le prouve sa continuation de la célèbre églogue *Cristal*, de Christovam Falcão), il ne sut pas faire œuvre de critique et dégager l'histoire des origines de la nation portugaise des fables et des traditions hagiologiques. Néanmoins sa *Monarchia Lusytana* (dont le premier volume fut imprimé au monastère d'Alcobaça (1597) et le second à celui de Saint-Bernard, à Lisbonne (1609, in-fol.), écrit dans un style animé bien qu'empreint de trop de rhétorique, fut accueillie avec enthousiasme par ses contemporains. Déjà chroniqueur général, Brito succéda à Francisco de Andrade comme grand historiographe du royaume (1616). Son ouvrage fut continué par son successeur officiel, Antonio *Brandão* (V. ce nom). On lui doit encore : *Elogios dos Reis de Portugal* (Lisbonne, 1603, 1726, in-4; 1761, 1786, 1825, in-8), et l'édition de la première partie de la *Chronica de Cister* (1602 et 1702, in-fol.). G. Pawlowski.

BRITO de Lima (João), poète brésilien, né à Bahia le 22 oct. 1671, mort en 1742 à Bahia, où il exerçait les fonctions de capitaine de la milice et de membre du conseil communal. Poète d'une rare fécondité, versificateur habile, mais dépourvu d'inspiration, il composa surtout des pièces de circonstance : panégyriques, épithalames, élégies, qui furent imprimées de 1718 à 1742. On lui doit encore un poème épique inédit, en 1,300 octaves : *Cezaria*, consacré à la gloire du vice-roi D. Vasco-Fernandes-Cezar de Menezes, comte de Sabugosa, grand protecteur des lettres et fondateur à Bahia, en 1724, de la première société littéraire : *Academia Brazilica dos Esquecidos*. G. P-i.

BRITO-Freyre (Francisco de), général et historien portugais, né à Villa-do-Coruche (Alemtejo) vers 1620, mort à Lisbonne le 8 nov. 1602. Officier d'un mérite supérieur, il commanda la flotte en 1655 et 1656 dans la guerre qui se termina par l'expulsion des Hollandais du Brésil, et plus tard il publia une relation de la première période (1624-1638) de cette longue campagne (*Nova Lusitania, historia da guerra Brazilica*; Lisbonne, 1675, in-fol.), ouvrage important, dont la seconde partie, qui devait comprendre la restauration de Pernambuco, est demeurée inédite. On y trouve, à la suite, un récit de son premier voyage au Brésil à cette occasion, et dont le texte avait paru pour la première fois en 1657 (*Relaçao da viagem que fez ao estado do Brazil e armada da companhia* [*do Commercio*], *anno* 1655, in-12). Son fils mourut gouverneur de Rio de Janeiro. G. P-i.

BRITO-Nicote (Philippe de), capitaine portugais, né à Lisbonne vers 1550, mort en Birmanie le 30 mars 1613. Fils de Jules Nicot et neveu de l'ambassadeur français Jean Nicot, il prit le nom de sa mère, fille de Philippe de Brito, capitaine des gardes de la porte de l'infant D. Duarte. Encore enfant, il passa dans le Pégou, alors tributaire du Portugal, et plus tard il y acquit une grande fortune dans le commerce du sel et du charbon. Devenu le conseiller favori du roi d'Arrakan, il obtint vers 1600 la suzeraineté du territoire de Syriam (Thanlyeng), fortifia cette ville et en fit un important foyer commercial, au point de porter ombrage à son protecteur, qui lui fit dès lors une guerre sans trêve ni merci. Vaincu en 1605, le roi d'Arrakan conclut une paix ; mais bientôt, ayant fait assassiner traîtreusement le fils de Brito-Nicote, il eut à soutenir contre celui-ci une lutte acharnée, vit anéantir sa flotte et celle du roi de Tangon, son allié, et fut obligé de lever le siège de Syriam (1607). Le vainqueur écrivit une relation détaillée de cette glorieuse campagne. A la faveur de la paix, il réédifia sa forteresse, fonda la ville de Dala et accrut sa puissance à un tel point que les radjahs voisins résolurent d'y mettre fin. Assiégé par une armée formidable, conduite par le roi d'Ava, il opposa pendant quarante-huit jours une résistance héroïque ; mais obligé de se rendre, il fut empalé. Aujourd'hui, la ville de Syriam, sur le Pégou, à 20 kil. à l'E. de Rangoon, n'offre que des ruines des édifices européens, qui témoignent de son ancienne splendeur. G. P-i.

BRITOMARTIS (Myth. gr.). Divinité crétoise que l'on a identifiée avec *Artémis* (V. ce nom, t. III, p. 1179, col. 2 et 1180, col. 1).

BRITTON, jurisconsulte anglais qui vivait au XIIIe siècle, sous le règne d'Edouard Ier, connu par un Traité élémentaire de droit anglais écrit en français et sous la forme d'un code. C'est le plus ancien livre de droit anglais qui ait été composé en vieux français, et les philologues le considèrent comme un des plus purs monuments de la langue d'oil au temps de saint Louis et de Joinville. Ce livre est aussi fort utile pour l'histoire du droit français, car il nous fait connaître le droit de la Normandie et il explique plus d'une particularité des coutumes du N.-O. de la France, de l'Anjou et du Maine. L'ouvrage de Britton a été traduit en latin et publié pour la première fois par Redman au milieu du XVIe siècle. Mais cette édition, la plus ancienne de toutes, est fort défectueuse. Une autre édition, en français original, a paru en 1640 par les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

soins de Wingate. Kelham a donné une traduction de Britton en anglais, accompagnée de notes. Enfin, Houard a compris Britton dans le quatrième volume de ses *Anciennes coutumes anglo-normandes*. Mais toutes ces éditions sont devenues inutiles depuis celle de Nichols qui a paru à Oxford en 1865. Cette dernière édition, fort soignée, est précédée d'une longue introduction consacrée à Britton et à son livre; elle est accompagnée d'une traduction anglaise et complétée par des rapprochements avec Bracton, *La Fleta* et les statuts. Enfin, l'ouvrage se termine par un curieux glossaire de tous les mots du vieux français tombés en désuétude. E. G.

BIBL.: NICHOLS, *Britton*, V. l'introduction. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, t. III, pp. 41 et suiv.

BRITTON (Thomas), musicien anglais, né dans le Northamptonshire en 1654, mort en 1714. Simple marchand de charbon au détail, à Londres, il passait ses journées à crier sa marchandise dans les rues et ses soirées à jouer de la basse de viole et à étudier les œuvres de musique ancienne, qu'il collectionnait avec passion. Il fut d'abord connu comme bibliophile, mais devint surtout célèbre lorsqu'il fonda chez lui en 1678 le premier club musical, ou le premier concert public, qui existât à Londres. Ses séances avaient lieu dans une soupente, au-dessus de son magasin; on y arrivait par une échelle extérieure, et la tête des auditeurs touchait presque le plafond. Mais on y entendait les meilleurs musiciens du temps, Hændel, Pepusch, Banister, etc. La meilleure société s'y donnait rendez-vous. Sa collection de musique, formée partie d'éditions rares, partie de morceaux anciens copiés par le charbonnier lui-même, fut vendue un prix très élevé. Il existe deux portraits de Britton, gravés d'après Woolaston. Michel BRENET.

BIBL.: HAWKINS, *History of music*. — HALÉVY, *Souvenirs et portraits*; Paris, 1861, in-18.

BRITTON (John), archéologue anglais, né le 7 juil. 1771 à Kingston St-Michael, près Chippenham, dans le comté de Wilts, mort à Londres le 1er janv. 1857. Ses débuts furent difficiles. Venu à Londres en 1787, il servit d'abord comme sommelier dans une taverne, puis fut employé dans une imprimerie, ensuite devint chanteur et acteur dans un théâtre, enfin il trouva sa véritable vocation comme dessinateur d'architecture et écrivain topographe. Privé de ressources et n'ayant reçu qu'une éducation incomplète, il dut, après s'être pour ainsi dire formé lui-même, tâcher de conquérir son indépendance en collaborant à certaines publications artistiques. En 1801, il commença la publication d'une topographie monumentale de son pays natal: *The Beauties of Wiltshire* (Londres, 1801-1825, 3 vol. in-8 illustrés), et simultanément, il entreprit, avec E.-W. Brayley, le grand ouvrage: *The Beauties of England and Wales*, achevé par d'autres (1801-1815, 18 vol. in-8). Peu après il se mit au grand ouvrage qui fonda sa réputation: *The architectural Antiquities of Great Britain, represented and illustrated in a series of views, elevations, plans, sections and details of various ancient english edifices, with an historical account* (Londres, 1805-14, 4 vol. in-4, avec 278 pl.; 1807-1827, 4 vol.). Un supplément: *Chronological and historical Illustrations of the ancient architecture of Great Britain*, a été publié de 1820 à 1825; il forme le cinquième volume des éditions postérieures (1826-1828 ou 1835). En même temps qu'il poursuivait son travail d'ensemble sur les anciens monuments de l'Angleterre, Britton s'appliquait à faire connaître dans tous leurs détails les cathédrales de Salisbury, Norwich, Winchester, York, Lichfield, Oxford, Cantorbury, Wells, Exeter, Peterborough, Glocester, Bristol, Hereford, Worcester et Lincoln. De 1814 à 1837, il donna ainsi quinze monographies, auxquelles on joint d'ordinaire une étude sur l'abbaye de Bath (1825), dans le comté de Sommerset. Du reste, son activité s'étendait au delà du détroit et c'est lui qui, de 1825 à 1827, accompagna d'un texte une série de dessins de Pugin sur la Normandie *(Specimens of the architectural antiquities of Normandy)*.

Les autres principaux ouvrages de Britton relatifs à l'archéologie ou aux arts sont les suivants: *The Fine Arts of the english school, illustrated by a series of engravings, from paintings, sculpture and architecture* (1812); *the Union of architecture, sculpture and painting* (1827), description des collections de John Soane; *Architectural Illustrations of the public buildings of London* (1825-1828, 2 vol. in-8); *Picturesque Antiquities of the english cities* (1828-30); *a Dictionary of the architecture and archæology of the middle ages* (1835-36, 4 part. gr. in-8). Britton s'est aussi occupé de littérature et on lui doit un petit volume intitulé *Remarks on the life and writings of Shakespeare* (1814, in-16). La liste complète de ses ouvrages se trouve dans le dernier volume de son autobiographie, *Autobiography of John Britton*; 1849-1850, 3 vol. in-8 (V. aussi Brunet, *Manuel du libraire*, et *Universal Catalogue of books, on art* [1869]). L. PALUSTRE.

BIBL.: Leslie STEPHEN, *Dictionary of national Biography* (1887).

BRITTOS (Myth.), fils d'Hercule et de Valetia, fondateur légendaire d'une ville de l'Etrurie.

BRIVADOIS *(Pagus Brivatensis)*. Ancien pays de la France compris dans l'Auvergne et dont Brioude était la capitale.

BRIVE (Quelquefois, mais à tort, *Brives*). Anciennement Brive-sur-Corrèze *(Briva curretia)* et Brive-la-Gaillarde, probablement en souvenir de ses luttes contre les seigneurs voisins. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Corrèze, sur la rive gauche de la Corrèze; 15,707 hab. Nœud des lignes de Limoges à Toulouse, de Limoges à Montauban (en construction), et de Périgueux à Clermont-Ferrand. Tanneries, filatures de coton, poteries, exploitation d'ardoises et de meules. Quatorze foires par an. Bibliothèque d'environ 4,000 vol. Archives communales anciennes peu importantes. Société scientifique, historique et archéologique fondée en 1878. Elle a institué un musée et publie un bulletin trimestriel. Armoiries de Brive: *semis d'épis sur champ d'azur*. Cette ville, pourvue aujourd'hui de boulevards et de promenades, date de l'époque celtique. L'église Saint-Martin est une collégiale du XIIe siècle (retouchée et augmentée au XVIIIe siècle) avec trois nefs de même hauteur et des piliers cylindriques. L'église des Récollets, qui sert actuellement de magasin, date du XVIIIe siècle; les bâtiments du collège et ceux du petit séminaire remontent au XVIe siècle. Maisons gothiques des XIIIe-XVe siècles; pont du XVIIIe; hôtel de ville du XIXe; statues du *maréchal Brune* et du *docteur Majour*, bienfaiteur de la ville. A environ 1,500 m. de la ville sont les grottes de Saint-Antoine de Padoue, lieu de pèlerinage. — En rivalité avec Tulle, ch.-l. du département, Brive lui dispute à tort, entre autres choses, le titre de capitale du bas Limousin. C'est à Brive que Gondebaud fut couronné roi en 484. La ville fut assiégée par le vicomte de Turenne en 1184, et occupée par les Anglais sous Charles V. Elle se constitua en commune vers le milieu du XIIe siècle et eut de longues luttes à soutenir contre les seigneurs de Malemort (évêques de Limoges), et ceux de Turenne aux XIIIe-XIVe siècles, contre ceux de Noailles au XVIIIe. Louis XI s'y arrêta en 1463. (Relation de son passage, en dialecte limousin, dans Marvaud, *Histoire du bas Limousin*, II, pièce n° 6, et dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XIX, 21.) Brive possédait avant la Révolution un chapitre de chanoines, des couvents de dominicains (1261), de cordeliers (vers 1270), de clarisses, de récollets, d'ursu-

Armoiries de Brive.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lines et de carmélites (XVIIe siècle), et un hôpital fondé au XIVe siècle. Elle était siège d'un présidial établi en 1551-53 et qui avait dans son ressort la vicomté de Tu-

Eglise Saint-Martin, de Brive (transept et façade sud), d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

renne, et d'un collège érigé par les consuls en 1607 et confié par eux aux dominicains, puis aux doctrinaires (1620). A. LEROUX.

BIBL. : *Hist. de Brive-la-Gaillarde et de ses environs, recueillie successivement par quatre citoyens de cette ville* (d'Espagnac, Jean Serre, Henri Serre et l'abbé Leymonerie) ; Brive, 1810, in-8, 2e éd. 1879. — Jean et Henri SERRE, *Hist. de Brive ancienne* (jusqu'en 1610) ; Brive, 1886, gr. in-8 (c'est une seconde forme de la partie correspondante dans la publication de 1810).

BRIVES. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. d'Issoudun ; 501 hab.

BRIVES-CHARENSAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. (Sud-Est) du Puy ; 1,512 hab.

BRIVES-SUR-CHARENTE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons ; 347 hab.

BRIVES (Jacques), homme politique français, né à Montpellier (Hérault) le 9 août 1800, mort à Montpellier le 20 janv. 1889. Toute sa vie il a, comme sa famille, professé des opinions républicaines : on le remarquait déjà dans son département dès le règne de Charles X. Aussi acquit-il une influence considérable dans la région pendant le règne de Louis-Philippe. Le lendemain de la révolution du 24 févr. 1848, il fut nommé commissaire de la République, mais il dut résigner ses fonctions parce que les électeurs de l'Hérault l'envoyèrent à la Constituante avec 27,338 suffrages. Il siégea à l'extrême gauche, refusa de voter l'ensemble de la Constitution et les félicitations au général Cavaignac après les journées de juin 1848. Il fut un des signataires de la demande de mise en accusation du prince Louis-Napoléon Bonaparte au moment de l'expédition de Rome. Réélu le huitième à la Législative. Il continua sa politique d'opposition républicaine. Son nom était au bas du manifeste que les députés de la Montagne adressaient au peuple le 13 juin 1849 (affaire des Arts et Métiers). Arrêté pour ce fait, il fut pendant quelque temps détenu à Sainte-Pélagie, mais put bientôt reprendre son siège de représentant du peuple. Il fut proscrit au coup d'Etat du 2 déc. 1851, et se réfugia en Belgique. Il fut de nouveau proscrit en 1871, après la défaite de la Commune. Louis LUCIPIA.

BRIVET (Le). Rivière de France qui prend sa source dans les collines qui avoisinent Savenay (Loire-Inférieure), passe auprès de Quilly, traverse les marais de Drefléac, passe à Pont-Château, prend le nom d'Etier-de-Méant, sert à exploiter les tourbes des marais de la Grande-Brière qu'elle traverse, et se jette dans la Loire, au port de Méant, à 4 kil. en amont de Saint-Nazaire, après un cours de 50 kil. Le Brivet est navigable jusqu'à 30 kil. de son embouchure.

BRIVEZAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beaulieu ; 681 hab.

BRIX. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Valognes, sur une colline dominant la rive droite de la Douve ; 2,114 hab. Vestiges d'une forteresse féodale, le château des Bruce, détruite dès le XIIIe siècle, et dont les matériaux servirent au XVIe siècle à construire l'église.

BRIXELLIUM. Ville de la Gaule cispadane, située sur la rive droite du Pô, près du confluent de la Nicia, à douze milles N.-E. de Parme. — Aujourd'hui *Brescello*. L'origine de Brixellium nous est inconnue. Pline en fait une colonie romaine. C'était en tout cas la principale ville de la contrée. Au début du mois d'avr. de l'année 69 ap. J.-C., Othon s'enferma dans Brixellium pendant la campagne qui aboutit à la défaite de Bédriac ; c'est là qu'il se tua pour ne pas prolonger la guerre civile. Il y fut enterré suivant sa demande et Plutarque avait vu son tombeau qui était fort simple. Quelques jours après, la garnison de Brixellium se joignit à l'armée victorieuse, après que Virginius eut quitté la ville pour échapper à l'empire. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de cette place. Une inscription du temps de Julien la désigne comme un *municipe*, et Sidoine Apollinaire la dit être une ville considérable. L'*Itinéraire* d'Antonin la place sur la route de Crémone à Reggio, qui y franchissait sans doute le Pô. La ville actuelle de Brescello paraît occuper le même emplacement ; mais ce n'est qu'un gros bourg de 2,000 hab., à 12 kil. O. de Guastalla. C. VERGNIOL.

BRIXEN. Ville de l'empire d'Autriche ; prov. du Tirol ; 4,842 hab. C'est un ch.-l. de cercle. Elle s'appelle en italien *Bressanone* ; elle s'élève sur la ligne de chem. de fer d'Innsbruck à Vérone. Cathédrale du XVe siècle. Palais des princes-évêques bâti en 1280, agrandi au XVIe siècle. Commerce de fruits et de céréales. Elle est le siège d'un évêché depuis 992 et figure dès le Xe siècle dans les documents historiques sous le nom de Prichsna. L'évêché forme une principauté immédiate du saint empire à partir du XIIe siècle ; il fut médiatisé et annexé à l'Autriche en 1803 ; il comprenait 937 kil. q. et 20,000 hab. avec les villes de Brixen, Bruneck et Klausen. L. L.

BIBL. : TINKHAUSER, *Historisch-Topographische Beschreibung der Diœzese Brixen*; Brixen, 1858-79, 3 vol.

BRIXENTES. Peuple qui habitait dans l'ancienne Rhétie, au pied du Brenner, au N.-E. de la Gaule cisalpine. Brixia fut le siège d'un évêché important fondé en l'an 360 par saint Cassien dans la citadelle de Sabiona, près de Klausen. Il fut transféré à Brixen en 992.

BRIXEY-AUX-CHANOINES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs ; 278 hab.

BRIXHAM. Petite ville d'Angleterre (Devonshire), sur la côte du golfe de Torbay ; 4,941 hab. Débarquement de Guillaume III, 1688. — Source intermittente souvent citée et caverne classique en géologie pour la grande quantité de dépôts qui s'y trouvent.

BRIZA (*Briza* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de plantes de la famille des Graminées et du groupe des Festucées. Ce sont des herbes vivaces, dont les épillets, disposés en panicule simple ou ramifiée, sont comprimés latéralement et renferment de cinq à douze fleurs mutiques, imbriquées, distiques. Chaque fleur possède deux glumelles, dont l'infé-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieure, beaucoup plus grande, est comprimée, concave, subcordiforme, trois étamines et un ovaire glabre, surmonté de deux styles courts à stigmates plumeux. — Les *Briza* ont des représentants en Europe, dans l'Afrique occidentale et dans l'Inde. L'espèce la plus répandue est le *B. media* L., jolie petite plante commune dans les prairies sèches et les pâturages, où elle fleurit en juin-juillet. On l'appelle vulgairement *Amourette*, *Tremblette*, *Branlant*, *Pain d'oiseau*, *Gramen tremblant*, etc., parce qu'au moindre vent ses épillets se mettent en mouvement autour des articulations de leurs pédicelles capillaires et flexueux. Les bestiaux, mais surtout les moutons, en sont très friands. Une autre espèce, le *B. maxima* L., est fréquemment cultivée, en bordures, dans les jardins. Ed. Lef.

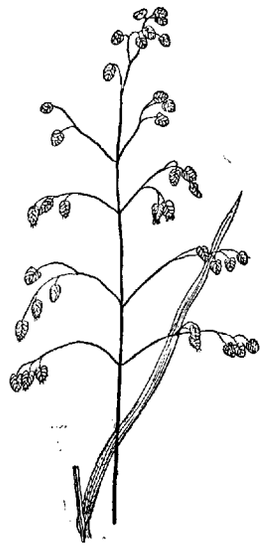
Briza media L. (Inflorescence).

II. Agriculture. — La brize tremblante est recherchée dans les prairies naturelles ; elle donne une herbe fine, savoureuse et nutritive, son foin dose jusqu'à 1,38 °/° d'azote. La brize peut être semée comme le foin; elle est peu difficile sur le choix du terrain et préfère les sols graveleux exposés aux vents; elle est excellente pour les mélanges de graines destinées aux prairies et pâturages des terrains secs et pierreux ; la brièveté de ses feuilles s'oppose à ce qu'on la cultive seule comme fourrage artificiel. Alb. L.

BRIZAMBOURG ou **BRISAMBOURG**. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, cant. de Saint-Hilaire, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 1,554 hab. Commerce d'eaux-de-vie. Restes du château de Biron.

BRIZARD (Jean-Baptiste Britard, dit), un des plus grands comédiens qu'ait connus la France, né à Orléans le 7 avr. 1721, mort à Paris le 30 janv. 1791. Issu d'une bonne famille bourgeoise, et montrant du goût pour la peinture, il fut envoyé fort jeune à Paris, et entra comme élève à l'atelier de Carle Vanloo, premier peintre du roi. Son ardeur était grande, ses progrès furent rapides, et son maître le préparait à concourir pour le grand prix, lorsqu'une circonstance imprévue vint démontrer au jeune Brizard que son goût pour le théâtre l'emportait encore sur celui de la peinture. Il quitta donc l'atelier de Vanloo et s'engagea dans une troupe de province, où il fit preuve d'un remarquable talent. En 1757 il était à Lyon, lorsque, sur les instances de Mlle Dumesnil et de Mlle Clairon, il se décida à venir débuter à la Comédie-Française, dans l'emploi des premiers rôles, que la retraite prochaine de Sarrazin allait laisser vacant. Il se montra pour la première fois, le 1er août, dans le rôle d'Alphonse d'*Inès de Castro*, puis dans *Brutus* et dans *Mithridate*, et son succès fut éclatant. Reçu sociétaire dès les premiers mois de l'année suivante, il fournit sur notre scène littéraire une longue et brillante carrière de vingt-neuf ans, chéri du public pour son immense talent, de ses camarades pour ses vertus et ses hautes qualités morales, marchant de succès en succès, voyant grandir son autorité à chacune de ses créations, et se montrant aussi supérieur dans la comédie que dans la tragédie. Doué d'une physionomie imposante, d'une haute taille, d'un extérieur vénérable, avec sa belle tête encadrée de longs cheveux blancs, Brizard, émouvant et pathétique, tantôt animé du feu de la passion, tantôt plein de tendresse et de dignité, savait faire passer dans l'âme des spectateurs les sentiments qu'il devait exprimer. Nul n'eut à la scène plus de véritable grandeur, une noblesse plus idéale, et pourtant on a dit de lui que la simplicité de son débit était telle qu'il n'avait jamais l'air de jouer devant le public, et qu'il paraissait être toujours le personnage de son rôle. Dans sa longue carrière il en établit un grand nombre, souvent des caractères les plus opposés, et il excitait toujours l'admiration des spectateurs. Dans le genre tragique, il joua *Tancrède*, *Olympie*, *Irène*, *Agathocle*, de Voltaire ; *Hypermnestre*, *Zulime*, *Idoménée*, *Artaxerce*, de Lemierre ; *Blanche et Guiscard*, *Béverley*, de Saurin ; *Zelmire*, *le Siège de Calais*, *Gaston et Bayard*, de de Belloy ; *les Barmécides*, *Pharamond*, *Jeanne de Naples*, de La Harpe ; *Adélaïde de Hongrie*, *Régulus*, de Dorat ; *Hamlet*, *Roméo et Juliette*, *Œdipe chez Admète*, *le Roi Lear*, de Ducis ; *Manco Capac*, de Leblanc ; *Cromwell*, de du Clairon ; puis, dans le drame ou la comédie, *les Philosophes*, de Palissot ; *le Père de famille*, de Diderot ; *Dupuis et Desronais*, *la Partie de chasse*, de Collé ; *le Philosophe sans le savoir*, de Sedaine ; *les Deux Amis*, de Beaumarchais ; *la Mère jalouse*, de Barthe, etc., et l'on voit, par cette simple énumération, si le talent de Brizard devait être souple, ductile et varié. Sa représentation de congé (1er avr. 1786), donna lieu à des manifestations très sympathiques. Au début de la Révolution française il se montra très dévoué aux idées nouvelles. Arthur Pougin.

Bibl. : Lemazurier, *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français* ; Paris, 1810, 2 vol. in-8. — De Manne, *Galerie historique des comédiens français de la troupe de Voltaire*; Lyon, 1877, in-8. — Étienne et Martainville, *Histoire du Théâtre-Français* ; Paris, 1802, 4 vol. in-12. — Laffitte, *Mémoires de Fleury*; Paris, 1844, 2 vol. in-12. — *Les Spectacles de Paris*, pour l'année 1792, in-12.

BRIZARD (Gabriel), littérateur français, né à Paris en 1744, mort dans la même ville le 27 janv. 1793. Bien qu'il soit fréquemment désigné sous le nom d'abbé, il n'a jamais porté que le petit collet. Avocat au parlement, attaché au cabinet du roi et garde des archives de l'ordre du Saint-Esprit, il a publié les ouvrages suivants : *Eloge de Charles V dit le Sage* (1768, in-8) ; *Histoire généalogique de la maison de Beaumont, avec les pièces justificatives* (1779, 2 vol. in-fol.) ; *Fragments de Xénophon, nouvellement trouvé dans les ruines de Palmyre* (1783, in-24), fiction allégorique sur la guerre d'Amérique ; *de l'Amour d'Henri IV pour les lettres* (1785, in-16) ; *Eloge historique de l'abbé Mably* (1787, in-8) ; *Analyse du voyage pittoresque de Naples et de Sicile de l'abbé de Saint-Non* (1787-1792, 2 vol. in-8), suivie d'une *Notice sur Richard de Saint-Non* (1792, in-8 ; nouv. éd. 1829, in-8). Gabriel Brizard prit une part assez active aux polémiques du début de la Révolution. Il adressa deux *Lettres à un ami sur l'assemblée des notables* (1787), sous le pseudonyme de *Gallophile*, publia de *Modestes observations sur le Mémoire des princes* (1788, in-8) qui lui valurent, paraît-il, d'être porté sur une liste de proscription non suivie d'effet ; un *Projet de cahier de trois ordres réunis à Paris* (1789, in-8) ; une *Adresse à tous les districts au sujet des papiers de la Bastille* (1789, in-8), dont il réclama le premier la réunion et le classement dans un dépôt spécial, etc. Ses dissertations sur le *Massacre de la Saint-Barthélemy* et sur *l'influence des étrangers en France pendant la Ligue* (1790, 2 parties, in-8), ainsi qu'un *Discours historique sur le caractère et la politique de Louis XI* (1791, in-8) se ressentent également des conjonctures qui les virent naître. Brizard a donné une édition des *Observations sur l'histoire de France* de l'abbé de Mably (Kehl, 1788, 6 vol. in-12) et des *Œuvres complètes* de J.-J. Rousseau (1788, 39 vol. in-8). Ses papiers conservés à l'Arsenal (mss 6056-6101) rem-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plissent quarante-sept portefeuilles, et renferment des notes historiques et généalogiques (principalement sur Henri IV et la maison de Beaumont), l'ébauche d'une *Histoire de la Révolution*, d'un *Calendrier patriotique*, etc., etc. M. Tx.

BRIZE (Agric.) (V. Briza).

BRIZÉ (Corneille), peintre hollandais, né en 1622 à Harlem, mort à Amsterdam après 1670. Il a peint des bas-reliefs, des armes et des sujets de nature morte, d'une exécution très fine, notamment dans les tableaux d'A. de Grebber. On connaît aussi quelques portraits de cet artiste.

BRIZEAUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt; 359 hab.

BRIZEUX (Julien-Auguste-Pélage), poète français, né à Lorient le 12 sept. 1803, d'une famille d'origine irlandaise depuis longtemps fixée en Bretagne, mort à Montpellier le 16 avr. 1858. Il commença ses études sous la direction du curé d'Arzanno (près de Quimperlé), les continua au collège de Vannes (1816), et les acheva en 1819 à celui d'Arras. Après avoir passé deux ans chez un avoué à Lorient, il vint à Paris pour suivre les cours de l'Ecole de droit, mais il ne tarda pas à les abandonner pour les lettres, vers lesquelles il se sentait irrésistiblement attiré, et fit représenter au Théâtre-Français (27 sept. 1827) une comédie en un acte et en vers : *Racine*, en collaboration avec Philippe *Busoni* (V. ce nom). Il avait déjà publié sous le nom générique de *Marie* quelques-unes des pièces de vers qui ont immortalisé son nom, lorsqu'il fit, en compagnie d'Auguste Barbier, un premier voyage en Italie. Il y revint deux ans plus tard, après avoir professé à l'Athénée de Marseille, comme suppléant de J.-J. Ampère, un cours d'histoire de la poésie française (janv.-avr. 1834). Ce second séjour à Rome et à Florence exerça sur le talent du poète une influence dont on retrouve la trace dans les poèmes qu'il publiait alors dans la *Revue des Deux Mondes* et ailleurs. Il avait commencé en Italie et il acheva en France une traduction complète de la *Divine comédie* (1841, in-12), pour laquelle il s'était astreint à n'employer que le *tercet* ou le *ternaire*. Ce fut même ce rythme peu familier à la versification française et dont le nom même est mal connu, qui lui fournit la forme et le titre d'un nouveau recueil, *les Ternaires*, livre lyrique (1841, in-12), qui prirent plus tard le titre de *la Fleur d'or* et furent réimprimés avec *Marie* et un autre poème né de la même inspiration : *Primel et Nola* (1842, in-12). Les *Bretons* (1845, in-8), autre série de chants sur les mœurs, les traditions et les légendes de l'Armorique, furent couronnés l'année suivante par l'Académie française sur l'initiative de Victor Hugo. Les *Histoires poétiques* (1855, in-18), où la terre natale n'est pas oubliée, sont cependant empruntées pour la plupart à des époques et à des régions très diverses ; mais nulle part Brizeux n'a trouvé d'accents plus personnels et plus profonds que lorsqu'il a évoqué les réminiscences de son premier amour ou les légendes qu'il recueillait avidement aux veillées. Très épris des origines celtiques de la Bretagne, il a écrit en dialecte bas-breton et sous le titre de *Telen-Arvor* des chants devenus populaires au point qu'un barde forain se les appropriait et les récitait sous son propre nom : supercherie contre laquelle Brizeux ne dédaigna pas de protester en vers ironiques et vibrants, car il y avait un satirique sous cet amant des prairies et des chênes, et l'on a voulu voir en lui le véritable auteur des premiers *Iambes* d'Auguste Barbier. Brizeux s'était également occupé de philologie et d'archéologie bretonnes. Elève de Le Gonidec, dont il a écrit la vie, il avait réuni les matériaux d'un *Dictionnaire des noms de lieux de la Bretagne*. La notice sur Le Gonidec et quelques autres fragments de même ordre ont été réimprimés dans une édition des *Œuvres complètes* du poète (1861, 2 vol. in-18), réunies par les soins de Saint-René Taillandier. On n'y retrouve point toutefois d'autres pages de prose, peu nombreuses, mais intéressantes, parues dans le *Globe* et la *Revue des Deux Mondes* sur André Chénier, Antoni Deschamps, Venise, etc. On ne les retrouve pas non plus dans une autre édition des *Œuvres* (1879-1884, 4 vol. in-16) faisant partie de la petite bibliothèque de M. A. Lemerre. Une statue de Brizeux, due à M. Pierre Ogé, a été inaugurée à Lorient en sept. 1888, avec le concours de MM. Renan, Jules Simon et François Coppée, tardif hommage rendu par l'Académie française à un poète qu'elle aurait dû tenir à honneur de compter parmi ses membres. Maurice Tourneux.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. II, 1831 ; t. III, 1841 ; *Causeries du lundi*, passim. — Saint-René Taillandier, *Notice* en tête de l'édition de 1860, réimp., augm. d'un article de la *Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1858. — A. Lexandre, *Un pèlerinage au pays de Brizeux*, 1879, in-18.

BRIZIO ou **BRICCI** (Francesco), peintre-graveur italien, né à Bologne en 1575, mort en 1623. Il fut élève des Carrache, peignit des paysages avec architecture d'un beau style et ouvrit une école d'architecture. Mais c'est surtout comme graveur qu'il a mérité d'échapper à l'oubli. Ses estampes les plus connues sont : *le Repos en Egypte* d'après Corrège ; *la Vierge revenant d'Egypte en Judée*, d'après Louis Carrache ; *Saint Pétrone*, les *Armes d'un cardinal de la famille Maltei* et les *Armes du cardinal Bianchetti*, d'après le même ; etc... Il a aussi peint à Bologne (palais Bentivoglio) des fresques dont le sujet est tiré du Tasse ; à Modène (palais Boschetti), l'*Histoire de Jupiter ;* et dans différentes églises (Saint-Pétrone, la Trinité, Saint-Michel, Saint-Dominique), un *Couronnement de la Vierge*, un de ses meilleurs tableaux ; une *Sainte Cécile*, une *Annonciation* et une *Sainte Catherine*.

Bibl.: Bartsch, XVIII, 249-269.

BRIZO, divinité honorée dans l'île de Délos, où les femmes lui présentaient des offrandes de toute sorte, sauf des poissons, dans des vases qui affectaient la forme d'un navire. Elle était considérée comme une protectrice des matelots et révélait l'avenir par des songes. Un genre spécial de divination, qui devait avoir pour objet surtout les dangers de la navigation, s'opérait par son intermédiaire : c'était la *Brizomancie*.

BRIZOUT de Barneville (V. Brisout).

BRIZZOLA (Vitic.) (V. Barbarossa).

BRLIC (V. Berlich).

BRNO (V. Brunn).

BROACH (Inde) (V. Baroche).

BROADWOOD (John), facteur de pianos, né en Ecosse vers 1740. Arrivé à Londres vers l'âge de vingt-trois ans, il entra chez un fabricant de clavecins, Burckhard Tschudi, devint son gendre et fut bientôt propriétaire de son établissement. Un facteur allemand, Americ Backers, aidé de Broadwood et d'un élève de celui-ci, Stodart, travailla à perfectionner l'*échappement irlandais* (mécanisme « sauteur » ou « boiteux »). Les trois associés trouvèrent ainsi le mécanisme dit *échappement anglais* ou *mécanisme à action directe*, modifié dans la suite par les fils de John Broadwood. La fabrique Broadwood fut avantageusement connue dès 1771, et ses grands clavecins, en 1781, achevèrent d'établir sa réputation. A. E.

BROBERGEN (Henrik-Georg von), poète suédois, né le 20 juin 1669, mort le 30 avr. 1702. Il fut archiviste du collège des finances et écrivit *Distractions poétiques des heures de loisir* (Stockholm, 1708), réédité presque intégralement par P. Hanselli dans *Recueil d'œuvres littéraires d'auteurs suédois* (Upsala, 1869, t. XII, pp. 259-456, in-8), où quelques pièces religieuses bien tournées sont noyées dans le fatras des épithalames terminés par de bizarres énigmes, des félicitations, des épitaphes, des élégies funèbres et des condoléances. B-s.

BROC. Vase portatif en bois cerclé de fer ou de cuivre, ayant une anse et un bec évasé et dont on se sert communément pour tirer, transvaser et porter le vin. La fabrication du broc demande certains soins ; la partie la plus

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

renflée est vers la base : à partir de ce renflement le haut va en diminuant de diamètre, puis, arrivé au collet, il s'élargit un peu pour prendre une forme propre à verser commodément le liquide qu'il contient. Le broc est composé de plusieurs petites douelles ; moins on donne de largeur à ces planches et plus la courbe du vase est régulière ; le bas de chaque douve doit donc être plus large que son extrémité supérieure, et l'angle que l'on remarque en examinant l'épaisseur des douves taillées, au lieu de se trouver à la partie moyenne de la douelle, doit ici être placé vers la base de la planche ; pour former cet angle, les tonneliers n'ont aucune mesure, le coup d'œil leur suffit. Les douves sont toutes bombées sur leur surface extérieure ; intérieurement on a enlevé une partie de leur épaisseur dans la portion qui doit faire la partie la plus renflée du broc, pour donner à ce dernier une plus grande capacité et pour faciliter la courbe que chaque douve doit prendre. Pour retenir les douves en montant le broc, le tonnelier les maintient avec un ou deux cercles en bois ; il se sert du *bâtissoir* pour resserrer les cercles et interpose quelques petits coins de bois chassés entre les douves et le cercle. Il ne s'agit plus alors que de faire le *jable* qui doit retenir le fond et de substituer aux cercles de bois des cercles de tôle maintenus par des clous ; on ajoute à l'ouverture du broc une plaque de tôle ou de cuivre recourbée qu'on nomme *bec*. L'anse du broc est faite de tôle et de bois ou en fer seulement ; elle est simplement clouée ou elle passe sous les cercles ; dans ce dernier cas, ses bouts sont relevés de manière à former des crochets qui s'opposent à ce que l'anse puisse quitter. L. K.

Broc.

BROC (Le). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Vence ; 696 hab.

BROC (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Noyant ; 765 hab.

BROC (Le). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire ; 971 hab. Le Broc paraît avoir été très anciennement habité. Au lieu dit : le Champ de la bataille, on a trouvé des médailles romaines. Des lettres données par Charles VII, le 10 fév. 1446, mentionnent plusieurs droits d'usage dont jouissaient les manants et habitants du Broc en Auvergne. La seigneurie du Broc, venue par mariage aux Beaujeu, puis de la même manière aux Murol, fut vendue au commencement du XVIIe siècle à Paul de Chaudessolle, seigneur d'Hauterive et baron de Laqueuille. Elle passa ensuite par héritage aux Lamoignon qui la vendirent au comte de Lastic qui en était seigneur en 1789. Le Broc est la patrie du généalogiste et érudit Jean Bouchet. Ruines d'un vieux château des dauphins d'Auvergne.

BROC (Pierre-Paul), médecin français, né à Mezin (Lot-et-Garonne), mort à Paris en 1848. Reçu docteur à Paris en 1818, il commença des cours très suivis d'anatomie, mais après un différend avec Richerand, quitta la France et pendant une dizaine d'années habita la Colombie. Revenu en France en 1830, il reprit son enseignement avec un succès extraordinaire ; il concourut en vain en 1836 pour la chaire d'anatomie de la Faculté de Paris ; il échoua dans un autre concours à Strasbourg, en 1837, malgré un talent et des qualités indéniables. De retour à Paris, il continua l'enseignement de l'anatomie ; mais le découragement, les fatigues et les privations ruinèrent rapidement sa santé. Broc est un triste exemple du mérite méconnu, du travail sans récompense. — Ouvrages principaux : *Traité complet d'anat. descript. et rationnée* (Paris, 1833-34, 2 vol. in-8) ; *Introd. à l'étude de l'anatomie, ou l'homme considéré en grand sous le rapp. des appar. et des fonctions* (Paris, 1835, in-8, avec atl. in-4) ; *Essai sur les races humaines* (Th. de conc., Paris, 1836, in-8) ; *Appréc. des progrès que l'anat. path. et la pathol. ont fait faire à la physiologie* (Th. de conc., Strasbourg, 1837, in-4) ; *Entretiens sur l'organis. du corps humain* (Paris, 1840, in-18, avec pl.). Dr L. Hn.

BROCA (Pierre-Paul), célèbre chirurgien et anthropologiste français, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) le 28 juin 1824, mort à Paris le 9 juill. 1880. Il se destinait à l'Ecole polytechnique vers laquelle le portait son goût pour les hautes mathématiques ; diverses circonstances firent changer sa décision, et en 1841 il commença à Paris l'étude de la médecine. Nommé interne en 1844, il devint en 1846 aide d'anatomie de la Faculté, en 1848 prosecteur ; il fut reçu docteur en 1849 et, en attendant le concours d'agrégation qui ne devait avoir lieu qu'en 1854, il fit à l'Ecole pratique, comme professeur particulier, des cours de chirurgie et de médecine opératoire qui lui valurent une grande popularité parmi les élèves. Il était déjà connu par de nombreux travaux ; les bulletins de la Société anatomique de cette époque contiennent de lui des recherches restées célèbres sur la pathologie des cartilages, sur l'anatomie et la physiologie du rachitisme, sur la pathogénie des pieds-bots, etc. En 1853, il fut nommé après un brillant concours agrégé de la Faculté et en même temps chirurgien des hôpitaux, en 1867, membre de l'Académie de médecine et professeur à la Faculté. Dans l'intervalle, il publia des travaux considérables sur le cancer, sur les luxations sous-astragaliennes, sur la galvanocaustie, sur les anévrismes, etc. Le traité *Des anévrismes et de leur traitement* (Paris, 1856, in-8) suffirait à lui seul pour honorer sa mémoire ; le *Traité des tumeurs* (Paris, 1866-69, 2 vol. in-8), resté inachevé, est une œuvre remarquable au point de vue chirurgical, abstraction faite des discussions théoriques ; c'est de 1861 à 1865 qu'il fit ses célèbres recherches sur les fonctions et les localisations cérébrales, et marqua la place de l'organe de la parole, de cette troisième circonvolution frontale que depuis on appelle la *circonvolution de Broca*. Dans le même intervalle, Broca fonda la Société d'anthropologie (1859). On peut du reste à bon droit le considérer comme le créateur de la science anthropologique ; toute justice à cet égard lui a été rendue à l'article Anthropologie, auquel nous renvoyons le lecteur. Une fois nommé professeur, il obtint un laboratoire, composé de deux pièces, au-dessus du musée Dupuytren, et qui fut le point de départ de l'Institut anthropologique. C'est aussi à ce moment qu'il commença ses recherches sur l'anatomie comparée des primates ; en même temps il s'efforça de compléter, par l'invention de nouveaux instruments craniométriques et anthropométriques, le matériel instrumental de l'anthropologie ; ses connaissances approfondies en mathématiques lui furent d'un grand secours dans cet ordre de recherches. Lorsqu'en 1868, le ministère Duruy constitua l'Ecole pratique, le laboratoire de Broca fut compris parmi les laboratoires de recherches, et le savant anthropologiste y institua aussitôt un enseignement qui se développa vite et ne fut interrompu que par la guerre. A ce moment, Broca était à la Pitié (depuis 1868) en qualité de professeur de clinique ; dès le début du siège, la Pitié fut encombrée de blessés, et il se consacra tout entier à la chirurgie et à l'administration hospitalière ; il avait été nommé membre du triumvirat qui dirigeait alors l'Assistance publique ; il était en outre à la tête d'une importante ambulance établie dans l'hôtel de Chimay ; pendant la Commune il n'abandonna pas ses blessés, ni l'administration de l'Assistance publique, pri-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vée de son directeur qui s'était enfui à Versailles ; il réussit à sauver la caisse des hôpitaux qui contenait soixante-quinze millions de francs, et à l'envoyer à Versailles dans une charrette chargée de pommes de terre. C'est à la même époque qu'il commença à former l'admirable collection de moules cérébraux qui constitue actuellement l'une des principales richesses du laboratoire d'anthropologie. En reprenant son enseignement après la guerre, Broca fonda la *Revue d'anthropologie* (janv. 1872), puis en 1876 réussit à fonder l'Ecole d'anthropologie, en dépit de la résistance acharnée du parti clérical et de tous les obstacles qu'il lui suscita, mais ce n'est qu'en 1878, après les élections sénatoriales qui venaient consolider la République, que l'autorisation des cours devint collective et permanente, et que l'enseignement fut même encouragé par des subsides du gouvernement. Ainsi se trouva fondé l'*Institut anthropologique*, comprenant la Société d'anthropologie, le laboratoire et l'école.

Dans les dernières années de sa vie, Broca avait commencé une série d'études sur la morphologie cérébrale ; il voulait faire pour le cerveau ce qu'il avait fait pour le crâne ; la mort l'empêcha de mener à bonne fin cette entreprise. Les recherches anthropologiques de Broca forment plusieurs volumes sous le titre de *Mémoires d'anthropologie* ; la plupart du reste ont paru dans les *Comptes rendus de la Soc. d'anthrop.* et dans la *Revue anthropol.* — Broca était entré au Sénat peu avant sa mort. — Ses travaux, extrêmement nombreux, se trouvent énumérés à la suite d'une notice de Pozzi (*Revue d'anthropol.*, 1880, 2e sér., t. II, p. 577). Son éloge a été prononcé par Verneuil et par Trélat (*Gaz. hebd. de méd.*, 1880, p. 477) ; enfin Hénocque a, avec talent, apprécié l'*Œuvre de Broca* (*ibid.*, p. 494). Une statue a été élevée à Broca, en 1887, en face de la Faculté de médecine de Paris. Dr L. Hn.

BROCAILLE. I. Métallurgie. — On désignait sous ce nom, dans les forges, les débris de fonte obtenus pendant le moulage ; on les utilisait dans les feux d'affinerie. Pour en tirer le parti le plus convenable, il fallait que les ouvriers sachent les traiter en les plaçant soit sur la gueuse en traitement, soit sur les charbons d'après la marche suivie par le travail. Aujourd'hui la valeur de la fonte a bien diminué et les brocailles appelées généralement *brocages* sont repassées au haut fourneau. L. Knab.

II. Construction. — On appelle ainsi les petits pavés de rebut qui servent à garnir les chemins. Les brocailles sont aussi les petites pierres ou moellons fournis par les bancs de carrière trop minces, trop faiblement agrégés ou traversés par de nombreuses fissures, et qu'on ne peut employer comme pierres d'appareil.

BROCARD. On entend par brocards, dans le domaine du droit, les maximes qui résument des idées généralement reçues. Burchard, évêque de Worms, ayant publié, au xie siècle, un recueil de sentences, le nom de l'auteur, légèrement altéré, devint celui des règles que contenait son livre, puis s'étendit à tous les aphorismes analogues. Les brocards, fort nombreux, qui nous sont parvenus, ne présentent pas tous le même caractère.

I. Beaucoup ont trait aux choses du droit ou visent les personnes qui concourent à l'administration de la justice, *sans exprimer un principe légalement obligatoire ;* ce sont moins des maximes juridiques, que des *dictons*, dont l'esprit mérite d'être signalé. Nos ancêtres se faisaient apparemment peu d'illusions sur l'humaine nature : ils en avaient observé les petits côtés et les instincts mauvais ; aussi, dans la plupart de leurs proverbes, parlent-ils le langage d'une sagesse désabusée. Ils ne croient guère aux sentiments généreux ; longtemps avant La Rochefoucauld, ils constatent que l'homme est sujet à perdre le souvenir des bienfaits, et qu'un donateur va au-devant de tristes mécomptes, en se dépouillant de ses biens :

Qui le sien donne avant mourir,
Bientôt s'apprête à moult souffrir.

Ce n'est pas tout : ils nient, chez le commun des mortels, l'existence de l'honnêteté la plus élémentaire. Gardez-vous, disent-ils, d'ajouter foi au témoignage : « Qui mieux abreuve, mieux preuve ». On sait avec quelle complaisance Racine développe ce thème dans ses *Plaideurs :*

Les témoins sont fort chers, et n'en a pas qui veut.
(Acte III, sc. III.)

Il viendra me demander peut-être
Un grand homme sec, là, qui me sert de témoin,
Et qui jure pour moi, lorsque j'en ai besoin.
(Acte Ier, sc. VI.)

Cette méfiance a grandement influé sur la législation, en contribuant à faire interdire par l'ordonnance de Moulins (1566), puis par le Code civil, la preuve testimoniale des choses excédant une certaine somme.

Sceptiques à l'endroit du témoignage, nos faiseurs de brocards n'ont pas plus de confiance dans la fidélité des débiteurs. Ils ne tarissent point sur cette matière, et nous donnent une sorte de catéchisme, quelque peu égoïste, dont les enseignements se ramènent à ne jamais prêter, ou, si on prête, à ne le faire que sur gage, à ne pas se contenter de la garantie personnelle des cautions, et, d'autre part, à ne cautionner, en aucun cas, les amis qui veulent s'endetter.

Qui preste, non r'a ;
Si r'a, non tost ;
Si tost, non tout ;
Si tout, non gré ;
Si gré, non tel.
Garde-toi donc de prester :
Car, à l'emprunter,
Cousin germain ;
Et, à rendre, fils de p... ;
Et, au prester, ami,
Au rendre, ennemi.

Mieux vault gaige en arche (en coffre), *que pleige* (caution) *en place.*

De foi, fi ; de pleige, plaid (procès) ; *de gage, reconfort ; d'argent comptant, paix et accord.*

Qui répond, se repend.

Cette expérience amère, qui nous montre sous un jour si défavorable les relations de la vie privée, ménage-t-elle au moins les puissances ? Il s'en faut. Tout le monde paie tribut. Voici l'Eglise, dont un adage allemand relève l'humeur envahissante :

Kirchengut hat eiserne Zähne
(Patrimoine d'Eglise a des dents de fer).

Voici les juges, auxquels on reproche tantôt leur rapacité, tantôt l'extrême rigueur de leurs décisions :

Il coûte souvent maint écu,
Pour être déclaré c...

Ein neuer Richter, ein neuer Galgen.
(Nouveau juge, nouvelle potence).

Le lecteur comprend comment brocard est devenu synonyme de parole mordante. Ne croyons pas, néanmoins, que tous les proverbes soient sur le ton du sarcasme. Souvent la note s'adoucit : aux dictons railleurs se substituent des règles de conduite pour les divers états, des leçons de morale familière ou des conseils de prudence, donnés en termes graves et décents. Il y en a pour les tribunaux :

Sage est le juge qui écoute et tard juge.

Pour les plaideurs :

Mauvais accommodement vault mieux que bon procès.
Qui compromet son chapeau, en a déjà perdu le cordon
(Celui qui accepte un arbitrage est assuré de ne point obtenir tout ce qu'il réclame).

De jeune avocat, procès perdu.

Pour les copropriétaires, qu'on engage à ne pas rester dans l'indivision.

De bien commun, on ne fait pas monceau.
Marmite du commun mal assaisonnée, etc., etc.

II. Les brocards qui précèdent, sont bien propres à piquer la curiosité des moralistes ou des amateurs de vieux langage ; mais les jurisconsultes portent, plus volontiers et

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec plus de fruit, leur attention sur d'autres maximes, traduisant des règles légales. Ces maximes abondent aux époques où le droit, consistant en coutumes, se maintient par la tradition et prend l'expression pittoresque ou hardie qui distingue les productions populaires. C'est l'ère des proverbes, avec la variété de leurs images et la vivacité de leur forme ; c'est le temps où, pour graver les principes dans la mémoire, on recourt à l'allitération, à la rime et aux procédés matériels de la poésie. Tel nous apparaît le moyen âge : aucun temps peut-être n'a été aussi riche en locutions proverbiales appliquées au droit. Les citer et expliquer toutes serait faire œuvre de longue haleine ; nous nous bornons donc à en rappeler quelques-unes, qui donneront l'idée du genre. Veut-on décider que toute peine est personnelle, on dit : *Qui fait la faute, il la boit.* Veut-on atteindre le complice d'une infraction, les adages ne manquent pas : *Assez écorche, qui le pied tient.* — *Par compagnie, on se fait pendre.* — *Mitgegangen, mitgefangen, mitgehangen* (partis ensemble, ensemble pris, ensemble pendus). Veut-on attribuer compétence à la juridiction du lieu du délit, on déclare que : *Wo sich der Esel wälzt, da muss er Haare lassen* (Là où l'âne se roule, il doit laisser des poils).

Si nous quittons le droit criminel, le droit civil offre une inépuisable mine. Comment, par exemple, se forme le lien conjugal ? A partir de quel moment le mariage est-il conclu et produit-il ses effets, soit sur la personne des époux, soit sur leurs biens ? Ces questions sont résolues par des brocards qui résument les idées admises dans les différentes périodes :

Boire, manger, coucher ensemble
C'est mariage, ce me semble.

Non la copulation corporelle, ains le consentement fait le mariage; mais il faut que l'Eglise y passe.

Au coucher, gagne la femme son douaire, etc.

Toujours à propos du mariage, la fameuse maxime : *En mariage, il trompe qui peut*, avertit que le dol n'est point une cause d'annulation, à moins qu'il n'ait entraîné erreur dans la personne. *Hast du mich genommen, so musst du mich behalten* (tu m'as pris, garde-moi). On sait, d'ailleurs, que *qui épouse le corps épouse les dettes*, etc., etc.

Non moins fertile est la matière des obligations. *On lie les bœufs par les cornes, et les hommes par les paroles.* — *Qui vend le pot dit le mot* (au vendeur, de s'expliquer ; les clauses obscures ou ambiguës s'interprètent contre lui ; comp. art. 1602 C. civ.). — *Vendage passe louage* (l'acquéreur peut ne pas respecter le bail consenti par son auteur. Contra : art. 1743 C. civ.). — *Qui paie mal paie deux fois.* — *Qui a terme ne doit rien*, et néanmoins *ce qui est différé n'est pas perdu* (quoiqu'on ne puisse exiger le paiement avant le terme, la dette existe, et, en définitive, le créancier ne perd pas son dû). Enfin, la théorie des successions testamentaires ou *ab intestat* et des donations a fait naître des proverbes, dont plusieurs, toujours usités, seront expliqués en leur lieu (V. Donation, Succession, Testament, etc.) : *Il ne se porte héritier qui ne veut.* — *Le mort saisit le vif, son plus prochain héritier habile à lui succéder.* — *Donner et retenir ne vaut*, etc., etc.

On voit quelle fantaisie se joue parmi ces brocards, combien vivante est l'allure qu'ils donnent aux principes. Cette physionomie, que nous remarquons dans les adages de notre vieux droit, leur est commune avec ceux de toutes les époques primitives. Il y a là une première phase de développement, à laquelle succède ce qu'on peut appeler l'*âge savant*. Ce n'est plus alors le peuple qui élabore les maximes juridiques. Entre les mains des légistes de profession, elles prennent un aspect scientifique mais froid ; l'imagination et le sentiment se retirent ; les brocards ne sont dès lors que définitions concises, formules exactes où se dépose la quintessence d'une doctrine, préceptes en style lapidaire. Les jurisconsultes romains nous en ont transmis les spécimens les plus parfaits : *Pater is est quem nuptiæ demonstrant.* — *Nemo plus juris ad alium transferre potest, quam ipse habet.* — *Nullus videtur dolo facere, qui suo jure utitur.* — *Impossibilium nulla est obligatio.* — *Qui auctor est, non se obligat.* — *Res judicata pro veritate accipitur*, aphorismes frappés comme des médailles, et qui ont gardé tout leur relief.

III. Quels que soient les brocards (simples dictons, adages coutumiers ou formules de juristes), ils fournissent à l'historien de précieux documents. Reconstituer ceux d'une époque, c'est faire revivre, par maints côtés, ses lois, ses usages, son état social. Mais cette reconstitution demande, chez qui l'entreprend, une grande prudence : les maximes forment assez souvent des énigmes, dont le secret ne se découvre pas à première vue. D'ailleurs, lors même qu'elles semblent claires, il faut les examiner de près : car, en bien des cas, elles exagèrent, pour mieux frapper l'esprit, la portée des décisions ; elles disent trop, ce qui ne les empêche pas de dire trop peu en ne présentant qu'une face du principe. Par exemple, l'adage : *Morte ma fille, mort mon gendre*, n'a jamais été vrai de tous points ; les coutumes où il prévalait n'auraient certainement pas permis à un veuf d'épouser sa belle-mère, sous le prétexte que, l'alliance n'existant plus entre elle et lui, nul empêchement ne s'opposait au mariage. De même, on se tromperait en donnant un sens absolu au principe canonique : *qui tacet consentire videtur*, qui ne dit rien consent. Si le silence gardé par une partie peut parfois justifier contre elle une condamnation, la règle a toujours été qu'on s'engage seulement par une déclaration de volonté. En étudiant les brocards, il faut donc ne point les prendre à la lettre, si on veut éviter de multiples chances d'erreur.

Le péril, considérable pour les historiens du droit, l'est plus encore pour les praticiens, auxquels les choses du passé sont moins familières. Quand un avocat cite des adages, il s'expose à des contre-sens ; que l'adversaire lui oppose, à son tour, des apophtegmes, sentences ou proverbes, voilà la lutte engagée à coups d'arguments peut-être mal compris de part et d'autre. Le débat va donc dégénérer en une querelle de mots, où le tribunal lui-même court le risque de s'égarer. Tel a été le spectacle offert par plus d'une discussion judiciaire. Est-ce à dire qu'on doive proscrire du palais les brocards ? La conclusion serait excessive. Tout ce qui résulte de là, c'est que l'avocat et le juge ont à mettre beaucoup de critique dans le choix des maximes sur lesquelles ils appuient, l'un sa plaidoirie, l'autre son jugement. Avec cette réserve, l'emploi en devient légitime et utile ; tantôt elles raniment d'un trait la discussion, tantôt elles impriment fortement dans l'esprit les vérités qu'on y veut faire entrer. Et ce ne sont pas seulement des artifices de style ; quoi de plus précieux, quand on invoque un principe, que d'établir qu'il a ses racines dans l'ancien droit ? Combien la règle ne gagne-t-elle pas en autorité lorsque, par le rappel du proverbe qui l'exprimait jadis, on la présente non comme une création plus ou moins factice du législateur moderne, mais comme un produit de notre développement national et comme une institution nécessaire, liée aux origines mêmes de la législation !

Judicieusement triés, sainement entendus et mis en œuvre à propos, les brocards ne sont donc point à dédaigner. Bacon les qualifiait de *saburra juris*, lest du droit, et d'Aguesseau, dans la *Première Instruction à son fils*, disait : « Rien ne fait plus d'honneur à un jeune homme qui fait ses exercices ordinaires en droit que d'avoir en main ces *sortes de sentences*, qui donnent... du suc à toutes ses réponses. » De nos jours, on n'en méconnaît pas l'importance. Elles jouent assurément un moindre rôle dans la pratique, où elles ont, au gré de quelques-uns, abandonné trop de terrain ; mais les savants les recher-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chent plus que jamais. Elles prennent leur part de cet intérêt qui s'attache aux documents historiques. En Allemagne, elles ont suscité nombre de travaux : collections de proverbes, composées avec beaucoup d'érudition, monographies, articles de revues, conférences, se sont multipliés, en jetant la lumière sur le vieux droit germanique, spécialement sur ses analogies avec les coutumes françaises. Chez les autres peuples, ces études sont poussées avec moins d'ardeur ; cependant il existe, en France et ailleurs, des ouvrages contemporains d'un incontestable mérite. Au reste, si nous sommes aujourd'hui dépassés par nos rivaux, nous possédons des livres des derniers siècles qui font autorité. Le plus connu est intitulé *Institutions coutumières ou Manuel de plusieurs et diverses règles, sentences et proverbes, tant anciens que modernes, du droit coutumier et plus ordinaire de la France.* C'est un recueil qu'Antoine Loysel, élève de Cujas, publia en 1606, pour faciliter aux jurisconsultes la connaissance du droit coutumier et aussi pour préparer l'établissement d'*une loi uniforme.* Dès le début du XVIIe siècle, on aspirait à l'unité législative, et Loysel pensait, non sans raison, qu'il travaillait à la réalisation de ce vœu, en groupant une partie des matériaux dont se servirait le législateur de l'avenir. Son ouvrage a eu un grand nombre d'éditions ; la meilleure est celle qu'Eusèbe de Laurière a donnée avec commentaires, en 1710. M. Dupin l'a remise au jour en 1846 (Paris, 2 vol. in-12). Ernest CHAVEGRIN.

BIBL. : V., outre Loysel précité, les auteurs, anciens et modernes, français et étrangers, que M. Laboulaye énumère dans un remarquable article sur les axiomes de Catherinot (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 7e année, 1883, p. 41 et suiv.). Parmi les ouvrages parus hors de France, consulter particulièrement : *Graf und Dietherr, deutsche Rechtssprichwörter ;* Nordlingen, 1869, in-8, 2e édit. — HILLEBRAND, *Deutsche Rechtssprichwörter ;* Zurich, 1858, in-8. — V. aussi les deux monographies ci-après, dont l'une est omise dans la liste de notre auteur, et dont l'autre a paru depuis : *Osenbrüggen, die deutschen Rechtssprichwörter ;* Bâle, 1876, in-8. — Georg COHN, *Deutsches Recht im Munde des Volkes ;* Francfort-sur-le-Main, 1887, in-8. — M. ANGELOT, *De l'emploi des brocards au palais* (*Revue critique de législation et de jurisprudence*), ann. 1858, t. XIII, pp. 39 à 54.

BROCARD (Le). Compilation de droit canonique (V. BURCHARD, évêque de Worms).

BROCARD (Suzanne), actrice française, née à Chaumont-sur-Marne le 5 mars 1798, morte à Chaunes (Seine-et-Marne) le 24 mars 1855. Elève de Fleury au Conservatoire de Paris, elle débuta à l'Odéon le 20 oct. 1814, à l'âge de seize ans et demi, dans l'*Epreuve nouvelle* et la *Tapisserie.* Après deux années passées à ce théâtre, elle reçut un ordre de début pour la Comédie-Française, où elle se montra pour la première fois le 15 juil. 1817, dans les rôles d'Henriette des *Femmes savantes* et d'Isabelle de l'*Ecole des Maris.* Fort bien accueillie par le public, elle était reçue à l'unanimité, lorsqu'au mois d'avril de l'année suivante elle s'échappa tout à coup et prit un engagement au théâtre de Rouen. En 1820, on la retrouve à l'Odéon où, après s'être fait applaudir dans le *Barbier de Séville* et dans *Britannicus*, elle crée avec éclat le *Paria*, de Casimir Delavigne, le joli rôle de Néala mettant en relief sa physionomie expressive, sa beauté touchante et son jeu plein de tendresse et d'émotion. Son succès dans cet ouvrage la fit rappeler à la Comédie-Française ; elle reparut à ce théâtre le 10 avr. 1822, fut reçue sociétaire en 1828 et prit sa retraite en 1839, après y avoir parcouru une carrière très active, au cours de laquelle elle ne fit pas moins de soixante créations, presque toutes fort importantes. Parmi les ouvrages auxquels elle prêta l'appui de son talent plein de grâce et de sensibilité, de charme et de distinction, il faut citer *Richard III et Jane Shore, le Cid d'Andalousie, la Petite Maison, une Aventure de Charles V, Virginie, les Trois quartiers, l'Ecole de la jeunesse, Christine de Suède, Dominique le possédé, le Mari de ma femme, Bertrand et Raton, une Aventure sous Charles IX, la Princesse des Ursins, le Spéculateur, Louis XI à Péronne, Blanche d'Aquitaine*, etc., etc. Le talent très souple et la diction très pure de Mlle Brocard se prêtaient à tous les genres, et elle se montrait aussi intéressante dans la tragédie que pathétique dans le drame et séduisante dans la comédie. Cette artiste fort distinguée avait épousé un auteur dramatique, Alexandre Lemercher de Longpré, dont elle avait été souvent l'heureuse et habile interprète. Après sa retraite, elle alla se fixer avec lui à Chaunes, dans une belle propriété qu'elle ne quitta plus jusqu'à sa mort. A. P.

BROCART. Etoffes très riches à fond d'or, d'argent ou de soie sur lequel sont brochés de larges dessins formant des fleurs, des feuillages ou des arabesques, également en soie, en argent ou en or, et qui étaient employées autrefois pour vêtements de cérémonie, pour tentures et ameublements, ainsi que pour ornements d'église. L'usage en est très réduit aujourd'hui, et ne s'applique plus guère qu'aux ornements d'église, tels que chapes et chasubles.

BIBL. : F. MICHEL, *Rech. sur les étoffes d'or*, etc.

BROCAS. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Labrit ; 1,325 hab.

BROCATELLE. I. TISSU. — *Brocatelle* ou *petit brocart.* Tissu beaucoup moins riche que le brocart, et dont le fond se fait par une chaîne coton et une trame laine, avec un broché imitant celui du brocart, mais moins saillant, et fait en soie seulement. On l'emploie pour tentures et ameublements.

II. CONSTRUCTION. — Variété de marbre brèche à fragments de petites dimensions et qui tire son nom de sa ressemblance avec l'étoffe ancienne tissée d'or appelée brocart. On distingue plusieurs variétés de brocatelle. Parmi les plus employées nous citerons : la *marque de Boulogne* d'excellente qualité, mais un peu sombre et qui comprend : le *Lunel fleuri*, le *Lunel blanc*, le *Napoléon rose*, le *Napoléon gris*, le *Napoléon fleuri*, le *Joinville*, le *Notre-Dame*, la *Caroline*, la *Caroline rubanée*, l'*Henriette blonde*, l'*Henriette brune*, le *Stinkal*, le *Stinkal doré ;* ces marbres sont employés à Paris pour chambranles de cheminées, surtout le Stinkal dont une variété, le *haut blanc*, est gris sombre et bleuâtre, et le *petit blanc* gris jaspé et gris blanc. Les autres variétés de brocatelles sont : la *brocatelle de Moulins*, bleue, brune et grise avec des taches jaune-doré ; la *brocatelle de Sienne* traversée par de nombreuses veines de couleur foncée et le plus souvent violettes ; la *brocatelle d'Espagne* dont le fond présente des tons variés. L. K.

III. ENTOMOLOGIE. — Nom donné par Geoffroy à plusieurs Lépidoptères du groupe des Phalénites. La *B. d'or* ou *the Yellow Shell* des Anglais est le *Camptogramma bilineata* L., petite phalène très commune, pendant tout l'été, dans les bois, les haies, les jardins. Elle a de 25 à 27 millim. d'envergure, les ailes larges, festonnées, d'un jaune plus ou moins vif, traversées par des lignes ondulées, de couleur brune. Sa chenille, d'un vert blanchâtre, vit sur les luzernes et les graminées. Ed. LEF.

BROCAVUM. Station de la Grande-Bretagne, citée dans l'Itinéraire d'Antonin sur la route d'York à Carlisle. C'est Broughton, dans le Westmoreland.

BROCCHI (Giovanni-Battista), voyageur, naturaliste et archéologue italien, né à Bassano le 18 févr. 1772, mort à Kartoum le 25 sept. 1826. Il classa le cabinet minéralogique d'Ascanio Molin, à Venise, la galerie Zannuzzi, à Bassano, alla professer la botanique à Brescia, où, chargé de l'inspection du Jardin des Plantes, il fonda un cabinet d'histoire naturelle (1801) ; il fut nommé inspecteur des mines du Milanais, visita le Tirol méridional (1810) et presque tout le reste de l'Italie (1811-1812). En 1814, privé de ses emplois, il reprit ses voyages, et, en 1822, entreprit une exploration de la Syrie et de la Haute-Egypte où la fièvre l'emporta. Par un testament écrit en 1822, il laissait tout ce qu'il possédait à sa ville natale. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Ricerche sopra la scultura presso gli Egiziani* (Venise, 1792, in-8) ;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Trattatello circa il modo da osservarsi nella coltura delle piante odorifere e di bella vista (Bassano, 1796, in-8) ; *Memoria mineralogica sopra la valle di Fassa* (Milan, 1811) ; *Trattato mineralogico-chimico sulle miniere del dipartimento del Mella* (Brescia, 1808, 2 vol. in-8) ; *Conchiologia fossile subapennina* (Milan, 1814, 2 vol. in-4) ; *Dello Stato fisico del suolo di Roma* (Milan, 1820, in-8).

BIBL. : Defendente SACCHI, *Elogio di Brocchi* (dans les *Annali universali di statistica*, vol. XV, n° 44). — Giov. D. LARBER, *Elogio storico di Brocchi*; Padoue, 1828, in-8. — TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri del secolo XVIII* ; Venise, 1834, t. 1er, in-8.

BROCÉLIANDE (Forêt de). Forêt célèbre dans les légendes celtiques et dans les romans de la Table-Ronde, où elle est appelée *Brocéliande* et *Brocelian*, *Bréchéliant*, *Brécilien*, *Bréchilien*, etc. ; son nom paraît formé des mots celtiques *Bré-killien* (asiles des montagnes de Bré). A l'origine, cette forêt devait occuper toute la partie centrale et orientale de la péninsule armoricaine, depuis les sources de l'Oust et du Blavet jusqu'aux confins du Maine et de l'Anjou, en suivant la ligne de faîte des monts de Menez et en projetant de nombreux rameaux sur le littoral nord et sur le littoral sud de la Bretagne. La partie la plus considérable de la forêt était située entre la chaîne du Menez et les rivières de l'Oust et de la Vilaine, dans le pays de Porhoët. Le déboisement a beaucoup réduit l'ancienne forêt de Brocéliande, dont il ne subsiste plus aujourd'hui que des débris isolés : les forêts de Paimpont, près de Montfort-sur-Meu, et de Quintin, près de Saint-Brieuc, sont les plus importants. Suivant les traditions celtiques, la forêt de Brocéliande était l'un des séjours favoris de l'enchanteur *Merlin* (V. ce nom), qui y fut emprisonné, dans une tour magique et invisible, par la fée Viviane. On montre encore, dans la forêt de Paimpont, un cromlech qui serait l'enceinte mystérieuse où Merlin est retenu. La forêt de Brocéliande a dû être assimilée, lors de l'immigration des populations celtiques de Grande-Bretagne en Armorique, au VIe siècle, à la forêt de Calidon, dont parlent les traditions galloises et où Geoffroi de Monmouth (*Vita Merlini*) raconte que Merlin s'était retiré. La légende relative à la merveilleuse fontaine de Baranton, située dans la forêt de Brocéliande, a peut-être une origine qui remonte plus directement aux Celtes de la Gaule. C'était une fontaine ou une source qui jouissait de la propriété suivante : lorsqu'on répandait son eau sur la pierre qui était à ses bords, une tempête effroyable se déchaînait aussitôt dans la forêt et durait un certain temps. Au moyen âge, les poèmes de la Table-Ronde ont atténué par quelques embellissements le caractère sauvage de la légende primitive : la pierre de la source est d'émeraude ornée de rubis et, pour prendre l'eau, on trouve, attaché à une chaîne, un bassin d'or fin ; telle est la description qui se trouve dans *Ivain* ou le *Chevalier au lion*, de Chrétien de Troyes (vers 378 et suiv.). Le mortel téméraire qui avait répandu l'eau de la fontaine voyait accourir le maître de la forêt, chevalier mystérieux et redoutable, qui habitait dans un château enchanté, également situé dans la forêt, et qui tirait vengeance des imprudents. Les légendes de la forêt de Brocéliande eurent beaucoup de célébrité au moyen âge. Le trouvère Wace raconte qu'il se rendit dans la forêt pour y voir les choses merveilleuses qu'on en racontait, mais il avoue qu'il fut déçu dans son attente : *Fol i alai, fol m'en revins* (Roman de *Brut*). Au XIIIe siècle, Gautier de Metz en parle dans l'*Image du monde* :

> En Bretaingne r'a, ce dist-on,
> Une fontainne et un perron,
> Quant om gette de l'ewe sus,
> Si vente et pluet et rechiet jus (*retombe*).
> (Biblioth. nation., ms. fr. 1822, fol. 162 r°.)

Huon de Méri en parle également dans son poème le *Tournoiement d'Antéchrist*, composé en 1235. Les documents officiels eux-mêmes ont mentionné les merveilles de la forêt de Brocéliande. C'est ainsi que dans les *Usements et coustumes de la forest de Brécilien*, qui datent du milieu du XVe siècle et qui ont pour objet les droits seigneuriaux auxquels étaient soumis les habitants des forêts de l'Ouest de la Bretagne, on voit cités le *perron de Bellenton*, où le seigneur de Montfort suscitait une tempête en versant l'eau de la fontaine, ainsi que le bois où ne pouvaient habiter aucunes bêtes venimeuses, etc. Le même document donne l'étendue que l'on attribuait alors à la forêt de Brocéliande : « la dicte forest est de grant et spacieuse estandue, appelée mère forest ; contenant sept lieulx de long et de lese (*large*) deux et plus. » La forêt de Brocéliande a été le type de beaucoup de forêts enchantées que l'on voit dans nos anciens poèmes, par exemple dans *Huon de Bordeaux*, où le nain Obéron, fils de la fée Morgane, habite dans une forêt où il commande aux bêtes fauves et provoque des tempêtes au bruit de son cor. E.-D. GRAND.

BIBL. : HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *la Forêt de Brocéliande*, dans la publication intitulée *Association bretonne, classe d'archéologie, 23e session tenue à Quintin en 1880* ; Saint-Brieuc, 1881, pp. 241-264, in-8. — A. MAURY, *les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*; Paris, 1866, pp. 330 et suiv., in-8. — J. DESNOYERS, *Topographie ecclésiastique de la France*, dans l'*Annuaire historique*, publié par la Soc. de l'hist. de France, année 1853, p. 226, in-12. — HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Contes populaires des anciens Bretons* ; Paris, 1842, in-8.

BROCH. Famille norvégienne dont plusieurs membres se sont distingués : *Johan-Jærgen* Broch, né à Staver le 1er janv. 1791, mort à Christiania le 8 déc. 1860. Il fut lieutenant-colonel (1837), commissaire de la marine et de l'armée (1842) et, à partir de 1830, député de Christianssand, puis de Laurvik (1848). On lui doit des *Aphorismes politiques* (Christianssand, 1823) et un recueil de *Poésies* (Christiania, 1866), publié par ses fils *Ole-Jacob* Broch (V. ci-après), et *Jens-Peter* Broch. Ce dernier, né à Christianssand le 6 nov. 1819, mort le 15 mars 1886, était professeur (1866) de langues orientales à l'Université de Christiania, où il débuta comme lecteur en 1863. Il a publié *Al-mufassal, opus de re grammatica Arabum, auctore Abu'l-Kâsim Mahmûd bin-Omar Zamachschario* (Christ., 1859, in-8 ; 2e éd. 1879). Un oncle de celui-ci, *Theodor Christian* Broch, né à Ballerud le 19 déc. 1796, mort le 8 avr. 1863, fut officier d'état-major (1818), professeur à la haute école militaire (1845), prit part à la triangulation de la Norvège (1826-1836), devint général de brigade et chef de la brigade du génie (1861), et publia un *Manuel d'architecture* (Christiania, 1848, 2 vol. in-8, avec 50 pl. in-fol.). Un de leurs parents, *Lars-Marius-Bing* Broch, né le 1er avr. 1826 à Frederiksstad, mort le 1er juil. 1882 à Frederikssten, enseigna à l'Ecole de guerre, devint lieutenant-colonel de l'état-major général et chef de bureau de la section topographique (1866), dont il activa les travaux, enfin, chef de la première brigade d'Akershus. Il publia un *Manuel de topographie* (Christiania, 1861, in-8, avec 30 pl.). B-s.

BROCH (Ole-Jacob), mathématicien et homme politique norvégien, né à Frederiksstad (Norvège) le 14 janv. 1818, mort à Sèvres (Seine-et-Oise) le 5 févr. 1889. Après être allé compléter ses études en Allemagne et en France de 1840 à 1842, il revint à Christiania, où il fonda en 1843 un établissement d'enseignement classique et fut, jusqu'en 1847, professeur de mathématiques à l'Ecole militaire. Reçu docteur en 1847 avec une thèse remarquable sur les *Lois de la propagation de la lumière dans les corps cristallisés*, il fut nommé professeur de mathématiques pures à l'Université de Christiania en 1848 et de mathématiques transcendantes et mécanique à l'Ecole supérieure militaire en 1852. Il devint la même année l'un des directeurs de la Banque hypothécaire, et, en 1855, directeur général des chemins de fer norvégiens. En 1862, la ville de Christiania l'élut député au *Storthing*, et il fut ministre de la marine et des postes de 1879 à 1872. Il reprit ensuite ses fonctions universitaires. Il a été chargé de représenter la Norvège à la plupart des congrès scientifiques internationaux qui ont été réunis depuis vingt ans (conférence monétaire, commission du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mètre, percement de l'isthme de Panama, etc.). Depuis plusieurs années, il résidait en France où le retenaient ses fonctions de directeur du bureau international des poids et mesures établi au pavillon de Breteuil, dans le parc de Saint-Cloud. Il était membre de l'Académie des sciences de Stockholm, correspondant de celle de Paris depuis 1875, et grand-officier de la Légion d'honneur. On lui doit de nombreux ouvrages classiques souvent réédités, entre autres : *Eléments de géométrie descriptive*, en danois (Christiania, 1847); *Lehrbuch d. Mechanik* (Berlin, 1849-1854, 2 vol.); *Traité élémentaire de trigonométrie*, en dan. (Christiania, 1851); *Traité élémentaire de géométrie*, en dan. (Christiania, 1855); *Cours de mathématiques transcendantes*, en dan. (Christiania, 1861); *Traité élémentaire des fonctions elliptiques*, en franç. (Paris, 1867, in-8); *Table des carrés des nombres*, en franc. (Paris, 1881, in-4); un *Annuaire de statistique du royaume de Norvège*, édité à Christiania de 1867 à 1871 ; de nombreux articles dans les *Travaux et Mémoires du Bureau international des poids et mesures* (Paris, 1882-88, 7 vol. in-4) ; une intéressante étude intitulée *le Royaume de Norvège et le peuple norvégien*, en franç. (Christiania, 1876, in-8). Il a en outre fait paraître dans divers recueils scientifiques des mémoires, la plupart en danois et quelques-uns en français, sur les fonctions transcendantes, le mouvement des ondes, la métronimique, et, en particulier, sur les intégrales de la forme

$$\int x^{s-\lambda p-1} f(x^p)\,[\mathrm{R}\,(x^p)] \pm \frac{s}{rp}\,dx$$

(Mém. en fr., dans le *Journ. de Crelle*, XXIII, 1842). Nous signalerons aussi la 2e édit. des Œuvres d'Abel (1881), à laquelle Broch a apporté un précieux concours. L. S.

BROCHAGE. L'opération du brochage consiste à produire, pendant le tissage, à la surface d'une étoffe, dont l'armure de fond peut du reste être quelconque, des dessins, fournis par des trames de dessin spéciales, et qui, quoique intimement liés avec le fond, semblent être brodés après coup sur l'étoffe. On fait usage pour passer les trames de dessin de petites navettes, qui peuvent être maniées à la main par l'ouvrier, ou bien conduites par des appareils spéciaux, souvent appelés battants brocheurs. Le brochage peut s'appliquer à toutes sortes d'étoffes, quelles que soient les matières textiles qui entrent dans leur composition.

BROCHANT (Blas.). Les armoiries représentées sur la cotte d'armes des chevaliers étaient brodées à la broche; toute pièce qui sur un écu passe par-dessus une autre est dite *brochante*. C'est un ajoutage aux pièces principales et comme tel la règle qu'on ne peut mettre émail sur émail ou métal sur métal ne peut être appliquée à la pièce brochante; un lion d'or peut brocher sur deux burèles du même. Si la pièce va d'un bout à l'autre de l'écu, ou en couvre plusieurs à la fois, elle est brochante sur le tout. Généralement un meuble ou figure brochant dénote une pièce de concession : un suzerain voulant récompenser un vassal lui permet de placer par-dessus ses armoiries une pièce empruntée aux siennes, une bande par exemple; après avoir blasonné les armes de la famille, on énonce la pièce brochante. H. Gourdon de Genouillac.

BROCHANT de Villiers (André-Jean-François-Marie), géologue et minéralogiste français, né à Villiers, près de Nantes, le 6 août 1772, mort à Paris le 16 mai 1840. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il fut successivement professeur de minéralogie à l'Ecole de Pezay (1804), puis à celle de Paris (1815), puis inspecteur général des mines, directeur de la manufacture des glaces de Saint-Gobain, membre de l'Académie des sciences. Parmi ses nombreux travaux citons : *Traité élém. de minéralogie* (Paris, 1801-1802, 2 vol. in-8 ; 2e éd., 1808); *Traité abrégé de cristallographie*, etc. (Paris, 1818, in-8, av. pl.) ; avec Dufresnoy et Elie de Beaumont, la *Carte géologique de la France*, avec 3 vol. in-4 de texte explicatif : cette carte ne parut qu'après la mort de Brochant de Villiers, qui en avait présenté le plan trente ans auparavant. Dr L. Hn.

BROCHANTITE (V. Chalcanthite).

BROCHARD (Victor), philosophe français contemporain, né à Quesnoy-sur-Deule (Nord) en 1848. Il acheva à Sainte-Barbe et Louis-le-Grand, ses études commencées au lycée de Lille, entra à l'Ecole normale en 1868, en sortit agrégé de philosophie ; enseigna successivement aux lycées de Pau, Douai et Nancy, puis à Paris, au lycée Condorcet. Docteur en 1879, avec ces thèses : *De Assensione Stoïci quid senserint* et *De l'Erreur* (Paris, in-8), il a donné quelques éditions classiques, notamment une édition de Descartes, *Disc. de la méthode* et *Première méditation*, in-18 ; nombre d'articles dans la *Revue philosophique*, principalement sur des questions de logique, et enfin *les Sceptiques grecs* (Paris, 1887, in-8), important ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales. Depuis 1887, M. Brochard est maître de conférences à l'Ecole normale supérieure pour l'histoire de la philosophie. Comme doctrine, il se rattache au criticisme. H. Marion.

BROCHE. I. Cuisine. — L'emploi de la broche pour griller les viandes remonte à une haute antiquité. Le feu une fois connu, l'instinct de perfectionnement fit qu'on en rapprocha les viandes, d'abord pour les sécher, et ensuite on les mit sur des charbons pour les cuire. Cependant on vint à s'apercevoir que la viande cuite sur le charbon n'est pas exempte de souillure; car elle entraîne toujours avec elle quelques parties de cendre ou de charbon dont on la débarrasse difficilement. On remédia à cet inconvénient en la perçant avec des broches qu'on mettait au-dessus des charbons ardents, en les appuyant sur des pierres d'une hauteur convenable. C'est ainsi qu'on parvint aux grillades, préparation aussi simple que savoureuse, car toute viande grillée est de haut goût, parce qu'elle se fume en partie. Les choses n'étaient pas beaucoup plus avancées du temps d'Homère ; quand Achille reçoit dans sa tente trois des plus considérables d'entre les Grecs, dont l'un était roi, « il approche de la flamme étincelante un vase qui renferme les épaules d'une brebis, d'une chèvre grasse et le large dos d'un porc succulent. Automédon tient les viandes que coupe le divin Achille ; celui-ci les divise en morceaux et les perce avec des pointes de fer. Patrocle, semblable aux immortels, allume un grand feu. Dès que le bois consumé ne jette plus qu'une flamme languissante, il pose sur le brasier deux longs dards soutenus par deux fortes pierres, et répand le sel sacré ». Aujourd'hui le rôti est retenu à la broche par un hâtelet en fer; diverses dispositions permettent à la broche de tourner lentement et d'exposer successivement au feu les diverses parties des viandes (V. Tournebroche). L. Knab.

II. Bijouterie. — La broche était employée dans l'antiquité sous le nom de fibule. Elle aidait à fixer les plis des vêtements et remplaçait les boutons et les épingles dont nous nous servons actuellement. La fibule primitive se composait d'une plaque de métal recourbée, portant à l'une de ses extrémités une tigette rigide et terminée en pointe, qui venait se fixer dans une rainure disposée à l'autre extrémité de la plaque de métal. Cette tige de fibule, qui réunissait les plis du tissu, formait une véritable broche. C'est en prenant la partie principale pour le tout que ce dernier terme a été adopté pour désigner tout ce qui sert à fixer les détails du costume. On trouvera au mot Fibule un aperçu historique complet sur le développement et sur les transformations de cet objet, pendant les temps antiques et au moyen âge. Certaines fibules antiques sont montées comme nos broches modernes et non comme des fibules. Elles sont disposées en forme de petits disques à cercles concentriques dans lesquels sont semés des astragales et des guirlandes de feuilles d'un très fin travail granulé. Derrière cette plaque festonnée était fixée l'épingle qui retenait les vêtements. On trouve des plaques-agrafes identiques sous la période mérovingienne, mais elles offrent des proportions

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus grandes et un travail bien moins soigné. Quelques-unes sont décorées de verroteries enchâssées dans des cloisons de métal ou d'émaux de couleurs variées. La fibule prit au moyen âge le nom de fermail et les vêtements sacerdotaux étaient réunis par de riches plaques d'émail ou d'orfèvrerie auxquelles on donne souvent la désignation de billes de chape. Le musée du Louvre possède quelques-uns de ces ornements qui sont entourés de légendes et qui se rapprochent de nos broches actuelles.

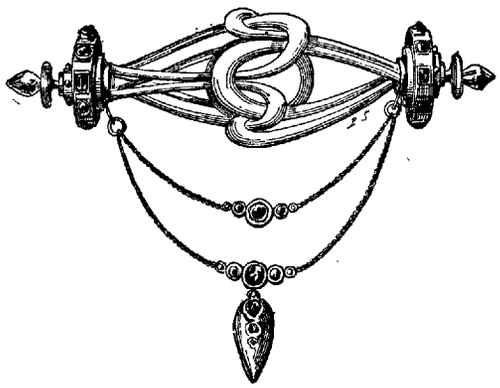

Broche (1840).

Les portraits du XVIe siècle représentent les dames chargées d'agrafes constellées de pierres précieuses, mais ce n'étaient que des œuvres de joaillerie ne servant qu'à la parure et n'ayant aucune destination utile. Plus tard ces broches devinrent des pièces de corsage qui garnissaient toute la poitrine jusqu'à la ceinture. Le luxe des plaques et des agrafes était encore très grand sous le règne de Louis XVI, et l'on vit apparaître alors les premiers bijoux en acier ciselé, d'importation anglaise, qui sont connus sous le nom de bijoux en marcassite. Toutes ces élégances disparurent avec la Révolution et la parure des femmes exagéra la simplicité; la broche ne fut plus composée que d'une pierre précieuse ou d'un camée entourés de brillants et de travaux d'or en cannetille. De nos jours, la broche n'a plus l'importance qui en faisait l'un des bijoux les plus intéressants de l'écrin féminin. Après avoir été de style romantique sous le règne de Louis-Philippe, elle a été l'objet d'une rénovation artistique dans les ateliers de l'orfèvre Froment-Meurice, de Robin, de Marchand, de Dutreilh, de Morel, de Duron et plus tard de Falize et de Boucheron. Mais ces artistes travaillaient pour une clientèle restreinte par suite du haut prix de leurs belles œuvres, tandis que la fabrication commerciale produit en nombre infini des broches de toutes matières depuis l'or jusqu'aux bois durcis et aux imitations de métaux, qui sont employés à tous les usages et qui rappellent tous les styles. C'est une des conséquences inévitables de la recherche du faux luxe qui pousse l'industrie courante à trouver sans cesse des modèles ne durant qu'un jour, en ne se préoccupant que de leur nouveauté ou de leur bizarrerie. DE CHAMPEAUX.

III. FILATURE. — Organe des machines de filature ayant pour fonction de produire la torsion des fils ou des mèches et d'en régler le renvidage (V. FILAGE) et qui affectent différentes formes suivant les types de métiers ou de bancs à broches auxquels ils s'appliquent. On donne également le nom de broches aux axes qui donnent leur mouvement de rotation aux bobines et aux canettes dans les machines de préparation des tissages. L'importance des filatures s'évalue d'après le nombre de broches de métiers à filer qu'elles contiennent.

BIBL. : BIJOUTERIE. — FONTENAY, *les Bijoux anciens et modernes*; Paris, 1887. — Ch. CLÉMENT, *Catalogue des Bijoux du musée Napoléon III*. — DARCEL, *Catalogue des Emaux et de l'Orfèvrerie du musée du Louvre*. — S. REINACH, *Guide du musée de Saint-Germain*.

BROCHER (Charles-Antoine), jurisconsulte suisse, né à Carouge, près de Genève, le 30 mars 1811 et mort le 19 sept. 1884. Brocher descendait d'une famille française protestante qui, à la suite des persécutions religieuses, s'était réfugiée une première fois en Espagne, puis était rentrée en France et avait été obligée une seconde fois de se retirer à l'étranger, à Carouge. Brocher fit ses premières études au collège et à l'Académie de Genève. Son goût naturel le portait à l'enseignement de la philosophie. Il entra cependant en 1831 à la Faculté de théologie de Genève; mais il n'y resta que peu de temps et ses scrupules de conscience le décidèrent à abandonner la théologie pour entrer à la Faculté de droit. Il se rendit bientôt après à Berlin et eut pour maître Savigny avec lequel il entra en relations personnelles assez fréquentes. Ce jurisconsulte mit un terme aux hésitations qui le poursuivaient et le décida à embrasser définitivement la carrière du droit, malgré sa prédilection pour les études philosophiques. En 1842, Brocher fut nommé membre de l'assemblée chargée d'élaborer une nouvelle constitution pour la République de Genève. Les qualités qu'il déploya dans cette circonstance attirèrent l'attention sur lui et il ne tarda pas à être nommé substitut du ministère public. Tout semblait lui annoncer une heureuse carrière dans la magistrature lorsqu'en 1846 le parti conservateur perdit le pouvoir que lui enlevèrent les radicaux. La carrière de Brocher se trouva brisée par ces événements; il dut renoncer à la magistrature et entrer au barreau. Mais cette profession ne convenait pas à son esprit naturellement porté aux théories spéculatives. Aussi ne tarda-t-il pas à quitter le barreau lorsque la carrière de l'enseignement s'ouvrit devant lui à l'Université de Genève; il lui consacra toute sa vie. — Brocher a publié plusieurs ouvrages importants, parmi lesquels nous relèverons : en 1841, une *Etude sur l'analogie en droit civil*, en 1862 des *Etudes sur les principes généraux de l'interprétation des lois et spécialement du code Napoléon* (Paris, in-8), en 1868, une *Etude sur la légitime*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales. En 1868, l'Académie de législation de Toulouse couronnait un mémoire de Brocher sur *la Vie et les Œuvres de Zachariæ*. En dernier lieu, Brocher avait tourné son activité scientifique du côté du droit international; il fit à l'Institut de droit international plusieurs rapports qui ont été remarqués; l'un d'eux portait sur les *principes généraux de la compétence en matière pénale*, un autre sur l'*Extradition et les commissions rogatoires*. On doit à Brocher un *Nouveau traité de droit international privé au point de vue de la théorie et de la pratique* (Genève et Paris, 1876, in-8). En dernier lieu, il publiait un *Cours de droit international privé suivant les principes consacrés par le droit positif français* (Paris et Genève, 1882-1885, 3 vol. in-8). L'auteur venait d'achever le manuscrit du troisième et dernier volume de cet ouvrage lorsque la mort l'a frappé sans lui laisser le temps de le faire paraître. E. G.

BIBL. : *La Semaine judiciaire*, journal des tribunaux paraissant à Genève, n° du 29 sept. 1884. — *Annuaire de l'Institut international*, t. VIII, notice nécrologique sur Charles Brocher par Brocher de la Flégère. — CALVO, *Dictionnaire de droit international*, v° *Brocher*.

BROCHER DE LA FLÉGÈRE (Henri), publiciste suisse, neveu du précédent, né à Genève le 10 oct. 1835, d'abord professeur de droit à l'Académie de Lausanne, actuellement professeur à l'Université de Genève. M. Brocher de la Flégère s'occupe tout spécialement du droit international sur lequel il a déjà publié de nombreux travaux. Ceux-ci ont paru pour la plupart dans la *Revue de droit international et de législation comparée*. Nous y relevons notamment : en 1872 et 1873, *les Principes naturels du droit de la guerre*; en 1877, *le Droit coutumier et la Philosophie du droit*; en 1879 et 1880, *l'Enfantement du droit par la guerre*. Ces dernières études rentrent dans un ouvrage d'ensemble que l'auteur a

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

commencé en 1878 sous ce titre : *les Révolutions du droit.*

BROCHET. I. Ichtyologie. — Nom vulgaire d'un Poisson osseux *(Téléostéen)*, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Esocidæ*, et constituant le genre *Esox* (V. ces mots), unique représentant de la famille, autrefois composée d'éléments hétérogènes. Le Brochet, bien connu de tous, est facilement reconnaissable à son corps allongé, épais dans la région dorsale, comprimé légèrement sur les côtés, et revêtu d'écailles petites, minces et très adhérentes ; sa tête large, aplatie, est prolongée en un museau déprimé, surmontant une gueule très grande, fendue jusqu'au niveau des yeux ; ceux-ci gros et saillants. Son armature dentaire est des plus puissante : les intermaxillaires portent des dents fortes, pointues, entremêlées de dents plus petites ; les os de la langue et le vomer sont couverts de dents en brosse, tandis qu'au maxillaire inférieur on observe de fortes dents coniques de dimensions inégales et faiblement incurvées en arrière. La nageoire dorsale, située vers la région postérieure, composée de vingt rayons, s'insère au niveau de l'anale ; la caudale est échancrée, et les ventrales situées vers le milieu de la longueur totale du corps. — Le genre Brochet (*Esox* Art.) renferme seulement sept formes, dont la plus commune est notre Brochet vulgaire *Esox lucius* L. Sa coloration varie suivant la

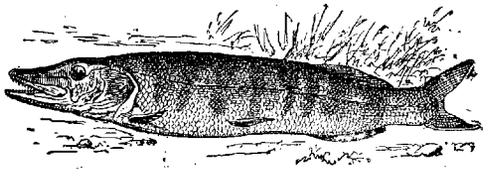

Brochet (Esox lucius L.).

nature des eaux qu'il habite. En général le dos est d'un vert foncé ou faiblement jaunâtre, le ventre argenté, des bandes transversales ou des marbrures olivâtres ornent les côtés, les nageoires dorsale, anale et caudale, d'un rose sale, sont tachetées de noir, les pectorales et les ventrales rougeâtres. Suivant E. Moreau, le Brochet, commun dans presque tous les cours d'eau de France, manquerait cependant dans les Pyrénées-Orientales, le Var, les Alpes-Maritimes, le lac d'Annecy ; il manquerait également dans la péninsule Ibérique, tandis qu'on le rencontrerait, au dire de Pallas, dans la mer Caspienne et sur différents points de l'Océan glacial ; il se plairait, dit-on, dans les eaux saumâtres, et serait abondant en Asie, dans certains points de la Sibérie, aux Etats-Unis et au nord de l'Ohio. Mais les formes de ces dernières régions doivent-elles, sans contrôle, être considérées comme appartenant au Brochet vulgaire ? Sans préjuger la question, nous croyons qu'il serait facile d'établir des différenciations. Le Brochet a été qualifié, par Lacépède, du nom de Requin des eaux douces, et il le dépeint sous des couleurs quelque peu exagérées. Quoi qu'il en soit, c'est un animal d'une voracité excessive, et pour lequel tout ce qui vit à l'entour de lui devient une proie. Certains pêcheurs affirment qu'un Brochet doit dévorer en une semaine au moins deux fois son propre poids. Son accroissement est rapide ; il atteint un poids de 8 à 10 kilogr., et on en cite d'une force de beaucoup supérieure. Très propre à la culture des étangs, dit Sauvage, il ne doit y être placé qu'à la condition de trouver une nourriture suffisante, sans nuire aux autres poissons dont l'étang est peuplé. Sa chair, peu estimée des anciens, et variant de qualité comme celle de tous les poissons des eaux douces, en raison de l'âge, du sexe, de l'époque de l'année, etc., est ferme, légère, blanche, et de bon goût, quoique un peu sèche. En plusieurs endroits les Brochets sont salés après avoir été débités en tronçons ; ses œufs servent en Allemagne à fabriquer une sorte de Caviar, et dans le Brandebourg ces mêmes œufs, mélangés avec des sardines, constituent un mets recherché sous le nom de *Netzin*. Dans plusieurs localités, les œufs de Brochet sont réputés malfaisants, difficiles à digérer ; ils deviennent parfois purgatifs, et on cite quelques exemples d'empoisonnements dus à leur ingestion. Rocher.

II. Pêche. — Pour pêcher ce poisson, il faut se souvenir que, s'il est très vorace, sa gueule est armée de fortes dents qui couperaient les empiles ordinaires ; aussi doit-on recourir à la corde filée ou au fil de laiton dont on fait des chaînettes ; comme appât, on doit donner la préférence aux proies vivantes. On pêche le Brochet à la ligne volante et aux lignes dormantes. Pour la pêche à la ligne volante, on amorce de préférence avec des Gardons vivants ; cette pêche doit se faire de préférence le soir, un peu avant le coucher du soleil ; il est bon d'employer une canne à moulinet et une bricole ; il ne faut jamais ferrer de suite ; la monture doit être solide, l'hameçon petit et acéré. Pour les lignes dormantes, qui doivent être fortement attachées, il faut toujours employer des émerillons. La meilleure époque pour prendre le Brochet à la ligne est le mois d'octobre. E. Sauvage.

Bibl. : Ichtyologie. — Sauvage, *les Poissons*, dans *Brehm*, éd. française. — Cuvier et Valenciennes, *H. N. des Poissons*. — Moreau, *H. N. des Poissons de France*.

BROCHETAGE (Mar.). Dans la construction des navires en bois, on appelle *brochetage* l'opération pratique qui a pour objet de développer approximativement sur une surface plane la portion de surface *gauche*, suivant laquelle un bordage s'applique sur la partie correspondante de la membrure, dans les façons contournées de la coque. On y procède de la manière suivante : on présente, dans la direction générale du bordage, une longue règle flexible nommée *latte*, et on l'applique sur la coque *suivant sa courbure naturelle*, de manière que la hauteur du bordage soit divisée à peu près en parties égales. Sur la latte sont cloués de distance en distance, dans une direction perpendiculaire, de petites tringles nommées *biquettes* ou *broches*, qui s'appliquent sur la surface de la membrure : sur les broches on marque la rencontre des joints inférieur et supérieur du bordage. La latte est ensuite appliquée sur la surface parée d'un bordage plan, et les marques repérées sur les broches sont reportées sur cette pièce. On a ainsi, pour chacune des arêtes supérieure et inférieure, une série de points qu'on réunit par une courbe continue tracée à la latte. Les deux faces perpendiculaires (faces du *tour*) sont ensuite taillées au moyen de l'équerre. Pour appliquer sur la membrure le bordage ainsi préparé, il suffit de lui donner une *flexion simple*, dans le sens de son épaisseur, avec une certaine *torsion* si les éléments des couples ne sont pas parallèles entre eux. On a évité par l'opération du *brochetage* la flexion dans le sens de la hauteur (*l'épaule*, en termes de chantier), qui est la plus difficile à obtenir et qui fatigue beaucoup les fibres du bois. La manière de procéder au brochetage varie un peu suivant les localités et les chantiers. Parfois on substitue à la latte un simple cordeau, tendu suivant la longueur du bordage et dans un plan sensiblement perpendiculaire à la surface de la membrure : ce cordeau porte les broches, sur lesquelles on marque la rencontre des joints du bordage. On peut également, soit avec la latte, soit avec le cordeau, supprimer l'emploi des broches et relever directement, au moyen de la règle divisée, les distances à la ligne d'axe. Si la flexion que doit recevoir le bordage, dans le sens de son épaisseur, est prononcée, mais qu'il n'y ait que peu ou point de torsion, on peut conserver la méthode expéditive du brochetage : mais le bordage est passé à l'étuve avant sa mise en place. Si l'angle de torsion est considérable, et que le bordage ait en outre une certaine épaisseur, il faut recourir à la méthode générale du tracé des *pièces de tour*.

BROCHETTE. I. Art culinaire. — Instrument de bois, de fer ou de tout autre métal que l'on passe dans une volaille ou dans un morceau de viande déjà embroché, et que l'on fixe à la broche principale par la petite ouverture qui s'y trouve ménagée afin de maintenir le centre de gravité de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la pièce à faire rôtir. On désigne également sous le nom de *brochette* une longue et grosse aiguille, ordinairement terminée par un anneau, au moyen de laquelle on fait cuire sur le gril de petites pièces de gibier, des rognons, des morceaux de ris de veau, de cervelle; par extension, on a donné le nom de brochettes aux mets ainsi préparés. Les brochettes de gibier se font avec les grives, les cailles, les ortolans, les becfigues, les alouettes et les mauviettes : après avoir bardé ces oiseaux, on les fixe à des brochettes qui sont elles-mêmes réunies à une broche; la cuisson doit être faite sur un feu vif et doit durer de huit à quinze minutes, selon la grosseur des oiseaux. Les brochettes de cervelle, de foie et de rognons de veau, celles de rognons de mouton, de ris d'agneau et de foie de volailles se préparent de la manière suivante. On retire la peau ou l'on fait blanchir ces viandes, on les coupe en tranches pas trop minces et d'égale grosseur et on les assaisonne d'une façon convenable. On coupe des carrés de lard égaux à ceux de la viande qu'on veut préparer et on enfile à de petites brochettes, en les alternant, les morceaux de lard et les morceaux de viande. On saupoudre avec de la panure et on fait cuire, en les retournant fréquemment, pendant un quart d'heure sur un feu modéré. Les brochettes ainsi préparées sont un des mets favoris du midi de la France. L.-F. P.

BROCHEUR, BROCHEUSE. Ouvrier qui broche les livres, assemble et plie les feuillets, et les recouvre d'un papier imprimé ou non. Ce sont ordinairement les femmes qui sont chargées de ce travail. La première opération a pour but d'enlever au papier sortant des presses l'humidité qui lui a été donnée par le trempage avant le tirage; elle consiste dans l'étendage sur cordes des feuilles à brocher; on procède ensuite à l'assemblage de la manière suivante : les feuilles sont placées en tas sur une grande table; chaque tas ou forme renferme un nombre déterminé d'une même feuille imprimée. Les formes sont rangées par ordre de signature, lettre ou chiffre placé au bas de la première page de chaque feuille. On prend successivement une feuille sur chacune des formes et l'on constitue ainsi un cahier, c.-à-d. ce que doit contenir un volume. On forme ensuite des piles en superposant plusieurs cahiers. Toutes les feuilles d'un cahier sont reprises et pliées suivant le format de l'ouvrage. On a ainsi de nouveaux tas appelés parties. L'ouvrière pose les parties à sa gauche sur la table de travail, le premier cahier en dessus; elle prend ce premier cahier, le couvre d'une garde, feuille de papier qui garantit les feuilles, et le renverse sur la table. La couture se fait à l'aide d'une grande aiguille courbe appelée broche; la brocheuse perce la feuille au dehors au tiers de sa longueur, tire le fil en dedans en laissant passer une longueur variable avec le format de l'ouvrage, mais d'environ 5 centim. en moyenne; elle perce de nouveau vers le milieu de la longueur et tire le fil en dehors. La deuxième feuille est ensuite posée sur la première et percée du dehors en dedans à la hauteur où la broche est sortie de la première feuille. L'ouvrière tend le fil et le noue avec le bout qu'elle a laissé passer; elle opère pour la troisième feuille comme pour les deux autres et elle a soin de ne coudre la quatrième feuille que lorsqu'elle a passé l'aiguille entre le point reliant la première feuille et la deuxième. Par ce moyen, il se forme un entrelacement que l'on nomme point de *chaînette* qui donne de la solidité à l'ouvrage. La brocheuse continue de même jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au dernier cahier auquel elle ajoute une garde comme elle a fait pour le premier, mais elle place cette garde en sens inverse de la première. Cette opération terminée, on passe avec un pinceau de la colle de farine sur le dos du volume, ensuite on colle avec de la même pâte la feuille de papier de couleur qui doit servir de couverture et l'on passe de nouveau de la colle sur le dos. Alors on pose le dos à plat sur le milieu de la feuille collée, on retire les deux côtés de la feuille collée sur les gardes sans les y appliquer avec force, mais on appuie fortement sur le dos pour faire coller le papier; cela fait, la brocheuse pose le livre à plat sur la table, la tranche de son côté, et elle tire vers elle avec les doigts, de manière à bien tendre le papier sur le dos et ensuite sur la garde. Elle retourne le livre pour opérer de la même manière de l'autre côté. On fait sécher à l'air libre et sans le mettre à la presse, car il importe pour la vente de laisser au volume le plus d'épaisseur possible, surtout lorsqu'il est mince. S'il y a lieu, on ébarbe avec les ciseaux les bords qui dépassent; si le livre doit être satiné, on doit d'abord procéder au satinage de chaque feuille.

Le problème d'effectuer par machine le travail si rapide et si peu coûteux de la brochure a été abordé relativement assez tard. Une curieuse machine figurait, en 1862, à Londres, parmi les produits des ateliers de constructions suisses; l'organe essentiel était une table portant une fente étroite. La feuille étant convenablement placée sur cette table, un couteau, se mouvant à angle droit avec la surface de cette table, entraîne et plie la feuille en traversant la fente. Cette machine était fort lourde relativement à la résistance minime qu'il s'agit de surmonter, et il ne serait pas possible de la faire marcher avec une vitesse suffisante pour qu'elle remplaçât avantageusement un nombre plus notable de brocheuses. C'est à rendre cette machine plus légère qu'on s'est appliqué pour obtenir un succès pratique. MM. Jonker et Zoon, constructeurs à Amsterdam, établissent des machines à plier en 8, en 16 et en 32 opérant en même temps le brochage. Les machines sont manœuvrées par deux jeunes gens, l'un agissant sur la manivelle motrice, et l'autre ne faisant que poser les feuilles qui sont ensuite empilées toutes pliées, au sortir de la machine, par un appareil superposeur. Les machines sont disposées pour marcher indifféremment au moteur ou à bras. Dans le premier cas, il suffit d'un seul homme ou même d'une ouvrière pour alimenter la machine et la surveiller. Nous allons suivre la feuille de papier pli par pli dans la machine destinée à plier en 8. Elle est d'abord posée sur la table de la machine, de manière que les pointeaux indicateurs correspondent bien à des points de repère, chiffres ou caractères, de la feuille imprimée et choisis préalablement sur ladite feuille pour servir de repère, afin de plier d'équerre. Au premier mouvement de la manivelle, les pointeaux se soulèvent et laissent la feuille libre. Une lame horizontale descend et entraîne la feuille dans l'espace qui sépare la table en deux, puis entre des rubans verticaux réunis, deux à deux, par une pince placée à un endroit tel que le couteau plieur, à bout de course, puisse remonter facilement, en abandonnant la feuille pliée en deux entre les rubans. Ces rubans sont en toile caoutchoutée et jouent, on le voit, un rôle important dans le pliage. La feuille ainsi doublée est entraînée par un couteau plieur vertical entre des rubans verticaux; ce second mouvement, commandé par un excentrique, est d'ailleurs la répétition du premier, avec cette différence cependant que le plan du deuxième plieur est perpendiculaire à celui du premier. La feuille, pliée en quatre, est ensuite poussée horizontalement par un troisième plieur horizontal commandé par un excentrique, entre deux cylindres légèrement cannelés qui forment le troisième pli et entraînent la feuille, maintenant pliée en 8, entre des cylindres polis dont le but est de laminer et de presser convenablement les plis ainsi formés pour lisser la feuille. A la sortie de ces cylindres, le papier est reçu par un appareil superposeur, ou tombe simplement dans une caisse. L'appareil à brocher est placé entre le troisième couteau plieur et les cylindres cannelés; il a pour effet de brocher les feuilles avant le dernier pliage. Le fil, en réserve dans une boîte, est saisi, à un moment donné, à son extrémité, par deux ressorts, puis il est coupé, à l'autre extrémité, contre la boîte à fil, par des ciseaux à mouvement automatique. C'est alors que deux aiguilles viennent traverser le papier et accrocher le fil à l'endroit où va être formé le dernier

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pli. L'appareil à brocher fonctionne bien et son application sur la machine à plier n'en ralentit pas la marche d'une manière sensible. L. Knab.

BROCHMAND (Jesper-Rasmussen), théologien danois, né le 5 août 1585 à Kjæge, mort le 19 avr. 1652. Après avoir étudié cinq ans à l'étranger, il devint recteur à Herlufsholm (1608), professeur de pédagogie (1610), de grec (1613) et de théologie (1615) à l'Université de Copenhague. Il succéda à Resen comme évêque de Sélande en 1638. Ayant perdu ses enfants, il légua sa bibliothèque à l'Université et la plus grande partie de sa fortune aux écoles et aux hôpitaux. Il publia, surtout en latin, un grand nombre de dissertations, de traités, de polémiques contre les calvinistes et les catholiques. Son principal ouvrage est le *Systema universæ theologiæ* (Copenhague, 1633, 2 vol. in-4), bien des fois réimprimé, même en Allemagne, qui fut longtemps une des bases de la dogmatique luthérienne, et dont l'*Epitome* (1649), servit à l'enseignement pendant plus d'un siècle. Sa *Postille* sur les évangiles et les épîtres de chaque dimanche, en danois (*Sabbati Sanctificatio*, 1635-38, 2 vol. in-8), est restée populaire jusqu'à nos jours (nouv. édit. par J. Vahl, Aalborg, 1860-62, in-4). B-s.

BROCHON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 436 hab.

BROCHOPLASTIE (V. Trachéoplastie).

BROCHURE. I. Technologie (V. Brocheur).

II. Librairie. — Le mot *brochure*, dont l'emploi dans ce sens ne paraît pas être antérieur à la seconde moitié du siècle dernier, désigne un livre de peu d'étendue, ne dépassant pas généralement 120 à 150 pages, et ce nom lui est venu de ce que d'habitude une brochure ne reçoit pas les honneurs d'une reliure. Ce genre de publication est surtout employé pour traiter une question du jour : il permet de la développer mieux que dans un article de journal, et il a plus de portée et d'expansion qu'un article de revue. La brochure a joué un rôle immense en politique et en économie sociale, surtout aux époques où la liberté de la presse était plus entravée. Aussi, pour restreindre ce moyen de propagande, le gouvernement de Napoléon III a-t-il frappé d'un droit de timbre toute publication au-dessous de dix feuilles. — Les écrits de peu d'étendue, consacrés à d'autres matières que les questions du jour, sont plus généralement désignés par les mots *opuscule* ou *plaquette*. G. P-i.

BROCK (Ludvig-Frederik), général et homme politique dano-norvégien, né le 20 août 1774 à Birid en Norvège, mort à Randers le 22 nov. 1853. Il fut adjudant du prince régent (Frederik VI), et chef d'état-major du prince Christian-Frederik, élu roi de Norvège, au nom duquel il négocia avec Bernadotte la convention de Moss (14 août 1814). C'est en vertu de ce traité que la Norvège obtint son autonomie, lors de son union avec la Suède. Après l'abdication de Christian-Frederik, il reprit son service auprès de Frederik VI et fut, de 1824 à 1829, inspecteur des douanes à Randers, ville qu'il représenta de 1836 à 1844 aux cinq premières diètes de Viborg, où il joua un rôle important. B-s.

BROCKEN ou **BLOCKSBERG** (Mont) (*Mons Bructerus*). Le point culminant du *Harz* (V. ce nom); 1,142 m. C'est le sommet d'un massif de près de 110 kil. q.; il domine de 900 m. la plaine voisine, de 500 le plateau du Harz; les sommets secondaires qui l'entourent sont : Heinrichshöhe (1,037), Königsberg (1,027), Bruchberg (926), contrefort au S.-O. C'est un soulèvement granitique qui perça les gneiss et les schistes du Harz. La grande célébrité du Brocken lui vient des légendes. Le culte des dieux païens s'y maintint longtemps après le triomphe du christianisme; la principale fête se célébrait le 1er mai. A l'époque où la croyance à la sorcellerie était générale, en particulier au XVIe siècle, on supposa que les sorciers se réunissaient au haut du Brocken, y attirant tous les possédés; la grande fête avait lieu, disait-on, la nuit du Walpurgis qui précédait le 1er mai. On sait le parti que Gœthe a tiré de ces légendes, qui vivent encore dans la mémoire du peuple. Il va de soi que depuis que les touristes affluent au Brocken les blocs de granit qui parsèment le sommet ont pris un nom et qu'on sait leur rôle dans la légende. Le *Spectre du Brocken*, que parfois le spectateur aperçoit dans les nuages, n'est que le reflet de sa personne agrandie à des proportions gigantesques. A.-M. B.

Bibl. : Jakobs, *Der Brocken in Sage und Geschichte*; Halle, 1878.— Heysse, *Zur Geschichte der Brockenreisen*; Aschersleben, 1875, 4e éd., avec une bonne bibliographie.

BROCKES (Barthold-Heinrich), poète allemand, né à Hambourg le 22 sept. 1680, mort dans la même ville le 16 janv. 1747. Fils d'un négociant, il fit ses études à Halle, et voyagea ensuite en Italie, en Suisse et en Hollande. Il fonda la *Société germanophile* de Hambourg (*Teutschliebende Gesellschaft*) et la *Société patriotique*, dont l'organe était la revue intitulée *Der Patriot* (1724-1748). Ces deux sociétés ne furent pas sans influence sur la littérature du temps. Brockes fit partie du gouvernement de sa ville natale, et l'empereur François Ier le nomma comte palatin. Son principal ouvrage, *Irdisches Vergnügen in Gott* (Hambourg, 1721-1748, 9 vol.), est un recueil de méditations poétiques et religieuses sur la nature. Il traduisit les *Saisons* de Thomson (Hambourg, 1745). Son autobiographie a été publiée par Lappenberg (*Zeitschrift des Vereins für hamburgische Geschichte*, Hambourg, 1847, 2e vol.). A. B.

BROCKHAUS. Nom d'une famille de libraires allemands, originaires de la Westphalie. Le *Conversations-Lexikon*, une de leurs créations les plus importantes, cite parmi les ancêtres de la famille deux pasteurs qui à eux deux furent pendant près d'un siècle les directeurs spirituels de la petite ville de Meyerich près de Soest : Johann-Dietrich-Melchior Brockhaus (de 1728 à 1775) et Ludolf-Wolrath-Arnold Brockhaus (de 1775 à 1822).

Le fondateur de la grande librairie de Leipzig, *Friedrich-Arnold* Brockhaus, est né à Dortmund le 4 mai 1772. Fils d'un négociant, et destiné lui-même au commerce, il fut envoyé, à l'âge de seize ans, à Dusseldorf, pour faire son apprentissage. Il y resta jusqu'en 1793, passa deux années encore à Leipzig pour compléter son instruction et en particulier pour se fortifier dans la connaissance des langues modernes, et s'associa ensuite avec un de ses parents nommé Wallinckrodt, pour créer dans sa ville natale un entrepôt de marchandises anglaises. Pour se rapprocher de l'Angleterre, il transféra sa maison à Arnheim (1801), puis à Amsterdam (1802). Le blocus continental rendit bientôt les affaires difficiles. Brockhaus se tourna vers la librairie; mais la corporation des libraires étant fermée à tout étranger, il dut prendre pour prête-nom un imprimeur hollandais, et ses premières éditions parurent sous la signature Rohloff et Cie. Les circonstances politiques furent de plus en plus défavorables; la République Batave fut d'abord convertie en royaume, et enfin incorporée à l'Empire français; une autorité de plus en plus jalouse veilla sur toutes les manifestations de la pensée. Brockhaus essaya de créer une revue, *de Ster* (ou l'Etoile), et un journal du soir, le *Amsterdamsch Avond-Journaal*, qui furent presque aussitôt supprimés; une autre revue, *le Conservateur*, écrite en français, dura deux ans. Brockhaus vendit sa librairie en 1810, et il créa, d'abord à Altenburg, ensuite à Leipzig, la maison qui a gardé son nom; il y joignit une imprimerie en 1818. Il avait acheté, en 1808, la propriété du *Conversations-Lexikon*; il le remania et commença une édition nouvelle en 1812. Il porta désormais toute sa sollicitude sur cette publication, choisit les meilleurs collaborateurs, et rédigea lui-même certains articles. Le succès répondit à ses efforts; il dirigea encore, sur la fin de sa vie, la sixième édition; la treizième a paru de 1882 à 1887 (17 vol.), par les soins

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de ses successeurs. Sans parler des ouvrages littéraires et scientifiques édités par F.-A. Brockhaus, il faut citer les feuilles périodiques qui lui doivent le jour, et dont la plupart lui ont survécu : *Deutsche Blätter* (1813-1816); *Urania* (depuis 1810), *die Zeitgenossen* (depuis 1816), *Isis* (depuis 1817), *Hermes oder Kritisches Jahrbuch der Litteratur* (depuis 1819), *Litterarisches Conversationsblatt* (depuis 1820). En politique, Brockhaus appartenait à l'opinion libérale; les luttes qu'il eut à soutenir contre la censure attristèrent ses dernières années. Il mourut le 28 août 1823. — Son petit-fils, *Heinrich-Eduard* Brockhaus nous a laissé un tableau très complet de sa vie et de ses entreprises multiples (*Friedrich-Arnold Brockhaus, sein Leben und Wirken, nach Briefen und andern Aufzeichnungen geschildert;* Leipzig, 1872-1881, 3 vol.). — Les successeurs de F.-A. Brockhaus furent ses deux fils, *Friedrich*, né à Dortmund le 23 sept. 1800, mort à Dresde le 14 août 1865, et *Heinrich*, né à Amsterdam le 4 févr. 1804, mort à Leipzig le 15 nov. 1874. Le premier s'occupa surtout de l'imprimerie, qu'il avait étudiée à Paris et à Londres. Le second fut, comme son père, un des premiers libraires de son temps, très au courant de la littérature, et en relation avec les principaux écrivains; il fut élu membre de la seconde Chambre saxonne, où il siégea dans l'opposition libérale de 1842 à 1858; il devint seul propriétaire de la maison à partir du 1er janv. 1850. L'établissement s'agrandit sous la direction de Frédéric et Henri Brockhaus; des ateliers de stéréotypie, de reliure, de gravure sur acier, sur pierre et sur bois, s'y ajoutèrent successivement. Des succursales furent créées à Paris, à Vienne, à Londres; la librairie étrangère de Paris, fondée en 1838 et dirigée par Avenarius, devint, en 1844, la propriété de Ch. Franck. Le *Conversations-Lexikon* se compléta par des lexiques spéciaux : *Conversations-Lexikon der neuesten Zeit und Litteratur* (1832-1834, 4 vol.); *Conversations-Lexikon der Gegenwart* (1838-1841, 4 vol.); *Die Gegenwart* (1848-1854, 12 vol.); *Deutsches-Sprichwörter-Lexikon*, par Wander (1867-1880, 5 vol.); *Bibel-Lexikon*, par Schenckel (1869-1875, 5 vol.). On fit en même temps deux éditions abrégées du grand ouvrage : *Kleineres Brockhaussches Conversations-Lexikon für den Handgebrauch* (1854-1856, 4 vol.) et *Illustriertes Haus-und Familien-Lexikon* (1860-1865, 7 vol.). La librairie Brockhaus continua la grande Encyclopédie de Ersch et Gruber (*Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste*), dont il a déjà paru 162 vol., mais qui n'est pas encore terminée (l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber est divisée en trois sections : la première seule (A.-G) a été terminée en 1882 (99 vol.); la seconde (H.-N.) compte déjà 42 vol., dont le dernier a paru en 1888; la troisième en est à son 23e vol.); elle continua le *Bücher-Lexikon* de Heinsius de 1828 à 1884 (t. VIII à XVII), et elle reprit le *Staats-Lexikon* de Rotteck et Welcker (3e éd., 1856-1866, 14 vol.). Parmi les autres entreprises encyclopédiques ou périodiques de la maison, il faut citer surtout la Bibliothèque allemande et la Bibliothèque étrangère (*Bibliotek der deutschen Nationallitteratur*, 92 vol. en cinq séries chronologiques; et *Bibliotek ausländischer Autoren in den Originalsprachen*, 180 vol.). Le *Litterarisches Centralblatt* prit, à partir de 1826, le titre de *Blätter für litterarische Unterhaltung*, et la *Leipziger Allgemeine Zeitung*, fondée en 1837, devint, à partir de 1843, la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, qui est encore aujourd'hui un des organes politiques et littéraires les plus importants de l'Allemagne. — Les chefs actuels de la librairie sont *Heinrich-Eduard* Brockhaus, fils aîné de Heinrich, né à Leipzig le 7 août 1829, membre du Reichstag allemand de 1871 à 1878, appartenant au parti national-libéral; son fils *Albert-Eduard*, né le 2 sept. 1855; et *Heinrich-Rudolf* Brockhaus, second fils de Heinrich, né à Leipzig le 16 juill. 1838. Le catalogue dressé par Heinrich en 1872 comprend plus de 3,000 ouvrages, et il s'est augmenté, depuis ce temps, de près d'un millier. A. Bossert.

Bibl. : *F.-A. Brockhaus in Leipzig, Vollständiges Verzeichniss der von der Firma F.-A. Brockhaus in Leipzig seit ihrer Gründung durch Friedrich-Arnold Brockhaus im Jahre 1805, bis zu dessen hundertjährigem Geburtstage im Jahre 1870 verlegten Werke; in chronologischer Folge, mit biographischen und litterarhistorischen Notizen: herausgegeben von Heinrich Brockhaus;* Leipzig, 1872-1875.

BROCKHAUS (Hermann), célèbre orientaliste allemand, né à Amsterdam le 28 janv. 1806, mort à Leipzig le 5 janv. 1877. Il appartenait à la grande famille d'éditeurs des Brockhaus de Leipzig par son père Frédéric Arnold et son frère Henri. Il fit ses études d'abord à Leipzig et à Gœttingue, puis à l'Université de Bonn où il apprit les langues orientales. Il vint compléter ces études successivement à Copenhague, Paris, Londres et Oxford, et séjourna assez longtemps dans ces quatre Universités, approfondissant surtout sa connaissance de la langue sanskrite. Il ne revint en Allemagne qu'en 1839, comme professeur *extraordinaire* à l'Université d'Iéna; en 1841, appelé à Leipzig, il y devint successivement chargé de cours, puis professeur *ordinaire* en 1848, y enseigna la langue et la littérature de l'Inde ancienne, et y mourut. Il laissait de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons surtout : le *Kathâ-sarit-sagara*, grande compilation de contes par *Somadêva Bhatta*, qui parut d'une façon incommode et dans divers formats : en 1839, à Leipzig, les cinq premiers livres, texte sanskrit en caractères dêvanagaris et traduction allemande; puis, en caractères latins, le texte seul des livres VI-XVIII; en 1843 une traduction allemande complète (2 vol.); enfin, en 1862, une analyse des livres VI-VIII; — en 1845, une édition du *Prabodha-Candrodaya*, drame philosophique de *Krishna Misra*, avec les scolies indiennes (dans la 2e éd. seulement); la même année, une édition du texte persan des *Sept Maîtres savants* de *Nachschebi*; puis une édition critique des *Chansons persanes de Hafiz* (Leipzig, 1854-1861, 3 vol.; nouvelle édition, 1863, 1 vol.) avec le Commentaire de Sadi. Citons encore de lui une dissertation à propos de la transcription en lettres latines des ouvrages sanskrits : *Ueber den Druck sanskritisch. Werke in lateinischen Buchstaben* (1841), et, en 1850, une grande édition du *Vendidad Sadé*, d'après les éditions lithographiées de Paris et de Bombay, accompagnée d'un index général de tous les mots et d'une grammaire de la langue zende. En 1852, Brockhaus avait fondé la Société Asiatique allemande (*die deutsche morgenländische Gesellschaft*) qu'il dirigea jusqu'en 1865 et dans le journal de laquelle il publia de nombreux articles relatifs aux langues de l'Inde, de l'Arabie et de la Perse. Depuis 1856 il s'occupait aussi de la rédaction de l'*Encyclopédie générale* de Ersch et Gruber. — Hermann Brockhaus a laissé deux fils, *Frédéric-Clément* et *Frédéric-Arnold*, qui se sont acquis un certain nom dans l'histoire de la théologie et du droit. Georges Guieysse.

BROCKMANN (J.), acteur allemand, né à Graz (Styrie) le 30 sept. 1845, mort à Vienne le 12 avr. 1812. Il fit d'abord partie d'une bande de saltimbanques, puis de diverses troupes d'artistes dramatiques. Il se perfectionna à Hambourg, grâce aux conseils de Schröder et acquit une immense réputation; ses succès à Vienne, à Berlin furent très grands, particulièrement dans le rôle d'Hamlet et dans le drame bourgeois.

BROCKMANNES. Peuple de la Frise orientale, qui vécut isolé pendant le moyen âge dans la région occupée aujourd'hui par le district d'Aurich. La constitution des Brockmannes était absolument démocratique; ils n'avaient ni chefs, ni noblesse, ni prêtres, ne payaient pas d'impôts. Des magistrats, élus chaque année par l'assemblée du peuple, assuraient la justice et la police. Cette constitution dura jusqu'au milieu du XIVe siècle (V. Frise). Les lois des Brockmannes, rédigées au XIIIe siècle, ont été éditées

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et étudiées par Wiarda (Berlin, 1820), et par Richthofen (La Haye, 1866).

BROCKTON. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), au S. de Boston; 13,608 hab. Industrie active, cordonnerie, instruments de musique, etc. Cette ville s'appelait autrefois *North-Bridgewater*.

BROCKVILLE. Ville du Canada, prov. d'Ontario, sur le Saint-Laurent, en aval du lac d'où sort ce fleuve; 7,609 hab. La navigation à vapeur anime l'industrie et le commerce de cette ville, ainsi que l'exploitation des salines et des mines de fer du voisinage, et les fabriques de produits chimiques.

BROCMAN (Nils-Reinhold), paléographe suédois, né à Norrkœping en 1731, mort le 25 mai 1770. Il accompagna le célèbre érudit danois J. Langebek dans son voyage archéologique autour de la Baltique (1752-54), resta en correspondance avec lui et lui procura nombre de documents publiés dans les *Scriptores rerum danicarum*. Entré aux archives de Stockholm en 1760, il y devint assesseur et interprète pour le vieux norrain (1762). Il publia le texte et la traduction suédoise de la *Saga d'Ingvar Vidfœrlé* (Stockholm, 1762, in-4), avec de sérieuses recherches sur les *Runes septentrionales*. On lui doit en outre une *Relation de son voyage en Helsingland* (dans *Svenska Magazinet*, 1766) et un essai sur l'*Origine et les antiquités de Norrkœping* (1760, 2 fasc. in-4), continuée sous le titre de *Norrkœpings stads historia* (Upsala, 1770, I, in-12), par son cousin *Carl-Gustaf* Brocman (1747-1770), assesseur aux archives, auteur d'une dissertation *De Turcis antiquissimis Scandiæ populis* (Åbo, 1766, in-4), et de plusieurs brochures anonymes. Le père de ce dernier, l'imprimeur *Carl-Fredrik* Brocman (1709-1761), publia une volumineuse *Description de l'Œstergœtland* (Norrkœping, 1760, in-8). B-s.

BROCOLI (Bot.). Nom d'une variété de *Chou-fleur* (V. ce mot).

BROCOMAGUS, BREUCOMAGUS. Ville gallo-romaine de la Basse-Alsace (V. Brumath).

BROCOTTES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer; 104 hab.

BROCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Clermont-en-Argonne; 175 hab.

BROCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy; 116 hab.

BROCOURT (V. Bouchet [Guillaume], sieur de).

BROCQUIERE (Bertrandon de la), voyageur français du xve siècle; la relation qu'il a donnée de son voyage en Palestine a été publiée par Legrand d'Aussy au t. V des *Mém. de la clas. des sc. mor. et pol. de l'Institut*.

BROD. Ce nom, qui veut dire en slave *gué*, est porté par un grand nombre de villes des pays slaves; les plus importantes sont : *Brod* sur la Save, ville de l'empire d'Autriche (Slavonie). Elle remonte au moins au xve siècle. Elle a été longtemps disputée par les Turcs et les Autrichiens; un pont de pierre la relie à *Brod* de Bosnie sur la rive droite de la rivière. Tête de ligue du chemin de fer de Sarajevo, elle a acquis une grande importance depuis l'occupation de la Bosnie. Pop. 3,380 hab. C'est à Brod de Slavonie que se sont réunies en juil. 1879 les troupes autrichiennes destinées à occuper la Bosnie. C'est à Brod de Bosnie que lecture fut donnée le 1er août 1879 du manifeste impérial qui annonçait l'occupation de cette province. — *Deutsch-Brod* ou *Německy-Brod*, en Bohême dans le cercle de Czaslav, est surtout célèbre par une victoire de Zizka sur les troupes impériales, en 1422. — *Bœhmisch Brod* (Czesky Brod), en Bohême dans le cercle de Prague, souffrit durant les guerres des Hussites. — *Ungarisch Brod* (Uhersky Brod) est situé en Moravie sur la rivière Olsava. Pop. 3,864 hab. Cette ville, située sur le chemin qui va de Hongrie en Bohême, a joué un grand rôle dans les guerres des deux pays; elle a été assiégée, prise et pillée tour à tour par les Hongrois (1605-1622), les Suédois (1663), les Turcs (1683), les Prussiens (1742). L. L.

BROD (Henri), musicien et hautboïste français, né à Paris le 13 juin 1790, mort à Paris le 5 avr. 1839. Entré au Conservatoire (1811), dans une classe de solfège, il apprit le hautbois avec Vogt, et obtint bientôt le 1er prix de cet instrument. Brod partagea avec Vogt l'emploi de premier hautbois, aussi bien à l'orchestre du Conservatoire qu'à celui de l'Opéra. Il a perfectionné le hautbois en allongeant le tube, ce qui améliora la qualité de son des notes graves telles que *mi*, *ré*, *ut*. Il modifia également la position de quelques clefs; ses calibres de perce, qu'il tenait du constructeur Delusse, étaient plus exactement calculés que ceux des autres fabricants. Ses hautbois, en conséquence, sont les plus justes et les mieux conditionnés que l'on ait fait à cette époque, avant les perfectionnements de Bœhm. Il apporta aussi d'heureuses modifications au cor anglais et à l'ancien *bariton*. Comme compositeur, il a écrit des boléros, fantaisies, airs variés, etc., pour son instrument, ainsi que des quintettes pour flûte, hautbois, clarinette, cor et basson, des trios, nocturnes concertants, etc., et une *Grande méthode complète pour le hautbois*. A. E.

BRODEAU (Julien), jurisconsulte français du xviie siècle. On ignore la date de sa naissance; il mourut en 1653. Il fut avocat au parlement et se fit au barreau une grande réputation. Il a écrit également plusieurs ouvrages fort estimés; les principaux sont : *Vie de Charles Dumoulin* (Paris, 1654, in-8); *Commentaires sur la coutume de Paris* (Paris, 1658 et 1669, 2 vol. in-fol.); *Notes sur les arrêts de Louet*. C'est à ce dernier ouvrage que Boileau fait allusion dans ces vers :

> Et commentant Louet allongé par Brodeau,
> D'une robe à longs plis balayer le barreau.

Les *Notes sur les arrêts de Louet* ont eu un gran nombre d'éditions; la dernière et la meilleure est de 1712 (2 vol. in-fol.). G. L.

BRODEQUIN. I. Cordonnerie. — Sorte de chaussure lacée sur le cou-de-pied ordinairement et qui couvre le pied et le bas de la jambe. Chez les anciens, le brodequin différait essentiellement du cothurne, en ce que celui-ci était la chaussure des acteurs qui jouaient la tragédie, tandis que le brodequin était spécialement affecté aux acteurs comiques. Il se composait d'une semelle de cuir ou de bois appelée *calceus* et d'une partie supérieure en peau ou en étoffe plus ou moins précieuse qui s'attachait sur la jambe et qui se nommait *caliga*. Depuis cette époque reculée jusqu'à nos jours il y a toujours eu des chaussures de ce genre, mais la forme en a souvent varié; nous passerons très rapidement en revue les divers brodequins qui ont été en usage en renvoyant pour les détails aux ouvrages spéciaux de MM. Charles-Vincent et P. Lacroix et Duchêne, et à l'atlas de Rosellini. Nous donnons (fig. 1) le brodequin attribué à Alcibiade et qui fut certainement après la *crépide*, la chaussure usuelle du soldat; c'est à peu de chose près à ce brodequin que notre armée moderne en est revenue aujourd'hui. — Les Etrusques excellaient dans l'art de la chaussure, comme dans beaucoup d'autres; c'est ainsi que l'on trouve sur les vases étrusques du Louvre des brodequins très ornementés, ainsi que dans le musée de Gori, des brodequins ornés qui ont la somptuosité des chaussures à crevés du moyen âge et la richesse des piqûres des temps modernes (fig. 2). Hercu-

Fig. 2. Fig. 1.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lanum et Pompéi nous offrent aussi des modèles de souliers très curieux, entre autres le brodequin mulleus de César que représente notre figure 3. La chaussure mili-

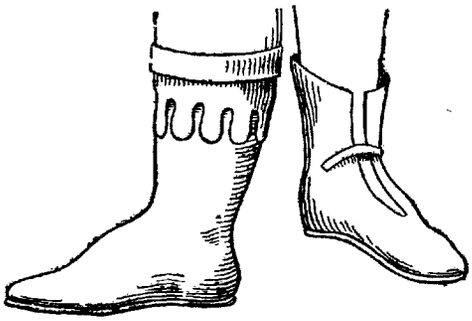

Fig. 3. Fig. 4.

taire romaine, dont les principaux types furent la *caliga*, se rapproche du brodequin. Il y avait trois sortes de caliga : la première était celle que portait le centurion pendant le combat et tous les soldats en temps de paix. En temps de guerre, le centurion conservait cette caliga dont la semelle unie et en cuir permettait les mouvements nécessaires à un homme chargé d'en faire manœuvrer cent autres. La *caliga clavata* du soldat de l'infanterie différait de celle du centurion en ce que la semelle était le plus souvent en bois et que pour les combats, qui avaient toujours lieu corps à corps, les clous dont elle était armée permettaient aux pieds des soldats de pénétrer dans le sol, et ainsi plantés en quelque sorte, les combattants devaient vaincre ou mourir sur place. La cavalerie avait aussi une caliga clavata, mais les clous, au lieu d'être fixés dans la semelle, débordaient de la lisse de la chaussure et servaient d'éperons. — Avant d'arriver au moyen âge, il est intéressant de citer le brodequin des Goths, ce peuple belliqueux qui envahit l'empire romain; la forme solide et commode de cette chaussure fut adoptée plus tard par les Romains eux-mêmes (fig. 4). Le brodequin des Marcomans qui se lace sur le côté serait plutôt une bottine. — On retrouve au commencement du moyen âge les chaussures romaines et entre autres le brodequin avec laçure formant ornement, mais avec un bonnet ou revers à échancrure. — Au IXe siècle la chaussure de l'homme noble est un brodequin à semelle forte (fig. 5) et dont la tige à peine rigide a besoin, pour être soutenue, des courroies fixées entre la semelle et la tige et remontant en formant ornement au-dessous du mollet. — Au XIIe siècle,

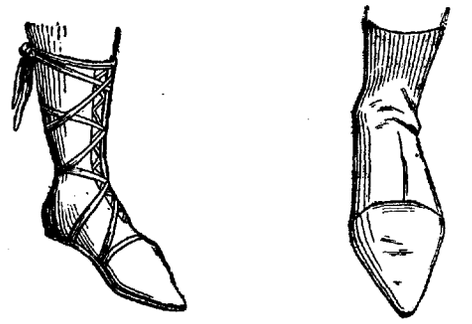

Fig. 5. Fig. 6.

les brodequins riches étaient faits de peau fine de chevreau ou de maroquin pour la tige et l'empeigne, et les semelles en cuir lissé; les personnes peu aisées ne se servaient guère que de basane pour l'empeigne et de bois de liège pour la semelle, car le cuir était alors très cher. Ce ne fut qu'au XIIIe siècle que le velours, la soie et autres matières riches furent employées pour la chaussure. L'apparition du talon n'a lieu qu'au XVe siècle; jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le brodequin ne varie guère de forme, mais suivant la mode le bout est plus ou moins pointu, le talon plus ou moins haut; au commencement du XIXe siècle apparurent des brodequins d'une grande simplicité et d'une légèreté incroyable (fig. 6); on assure qu'une paire de brodequins en étoffe de Mme Récamier ne pesait pas une demi-once. Puis succèdent à ces chaussures d'autres plus confortables et non moins élégantes : c'est le brodequin à élastique (fig. 7); la partie qui reçoit l'élastique était et est encore faite en chevreau ou en étoffe, et la claque en veau ciré ou verni. Nous parlerons également de quelques autres types répandus actuellement de brodequins : le brodequin lacé (fig. 8); le brodequin *bas de soie* pour soirées qui a une empeigne brodée à jour sur laquelle est fixé un chevreau couleur chair, de façon à

Fig. 7. Fig. 8.

représenter la transparence du pied et du bas de la jambe. — Depuis 1881, dans l'infanterie, on fait usage d'un soulier napolitain assez haut pour être appelé brodequin (fig. 9), ce qui constitue un véritable progrès sur l'ancien soulier à guêtre; le brodequin lacé dessus eût été plus complet en ce sens que, si c'est à peu près la même chaussure, la tige étant plus haute pourrait rece-

Fig. 10. Fig. 9.

voir le bas du pantalon, ce qui dans bien des cas est d'une grande utilité et ce qu'avait parfaitement compris son auteur, M. Félix Guénin; ce brodequin (fig. 10), qui était sorti le premier du concours de 1872, n'a pas été essayé. L. Knab.

II. Histoire du droit. — Instrument de torture, sorte de bottes en parchemin appliquées mouillées à la jambe du patient et rétrécies ensuite à un grand feu de façon à opérer une violente compression. Ailleurs les brodequins consistaient en quatre planches liées par des cordes autour des jambes et serrées au moyen d'un coin de bois passé entre. Par l'effet de la déclaration du 24 août 1780 l'usage des brodequins dut cesser comme mesure d'instruction (question préparatoire). Maintenu pour arracher aux condamnés à mort la révélation de leurs complices (question préalable), il fut définitivement aboli par la déclaration du 1er mai 1788 et par la loi du 9 oct. 1789 (art. 24). P.-L. C.

BRODERICK (Etienne), prélat hongrois, mort en 1346. Il était originaire de la Slavonie et s'appelait de son vrai nom *Brodarić*. Evêque de Zeng et de Vacz, il devint chancelier de Hongrie et fut chargé de missions à Rome pour solliciter les secours de la chrétienté en faveur de son maître menacé par les Turcs; il assista à la bataille de Mohacz où ce prince fut tué. Il a laissé une relation de cette bataille : *De Clade Ludovici II*, qui a été publiée

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans l'ouvrage de Bonfini, *Décades* (1581), et réimprimée à Strasbourg en 1688 (*Narratio de prœlio... ad Mohatsium*, etc., avec des notes de J. Kuhn). L. L.

BRODERIE. I. Technologie et Histoire. — La broderie est un art presque aussi ancien que l'industrie du tissage des étoffes, avec laquelle il est souvent confondu dans les descriptions des historiens et des poètes, et il est très probablement le premier, par la date de sa mise en œuvre, de tous les arts plastiques. La broderie consomme annuellement, comme nous le verrons, une grande quantité de laines, de soies, de cotons, de teintures, de dessins, d'aiguilles, d'étoffes et de fournitures diverses; elle exige de la part de l'ouvrier la connaissance du dessin, des couleurs et le goût de les assortir toutes, l'aptitude de la création de choses nouvelles et des moyens de les exécuter d'une manière agréable et surtout économique. Pour faire mieux sentir toute l'importance de l'art de la broderie, disons d'abord un mot de son origine. Les peuples de l'antiquité savaient broder les étoffes et varier les couleurs, soit au moyen de l'aiguille, soit en ajoutant sur un fond uni des fils de différentes teintes, de l'or, des pierreries, soit en faisant entrer ces fils teints dans le tissu des étoffes lorsqu'ils les ourdissaient. Il suffit pour s'en convaincre de lire quelques passages de la Bible, dans lesquels Moïse, parlant des voiles du tabernacle, ordonne à son peuple de les faire de lin retors, pourpre, d'écarlate et de cramoisi, parsemés d'ouvrages de broderie, recouverts de fils d'or et de pierreries. Les Hébreux attribuaient l'invention de la broderie à Noéma, fille de Noé; mais, quelle qu'en fût l'origine, cette industrie se perfectionna rapidement et ne cessa pas d'être pratiquée chez les Israélites. Du reste, ce n'est pas seulement chez les Hébreux que l'art de travailler en broderie était en usage; cette invention était généralement connue de plusieurs autres peuples. D'après Aristote et Pline, Pamphile, fille d'Apollon, personnage assez obscur de la mythologie gréco-romaine, avait, la première, enseigné aux femmes grecques l'art de la broderie. Pline attribua aux Phrygiens l'invention de la broderie; les Latins désignaient, en effet, sous le nom de *phrygiæ* les étoffes brodées. La muette Philomèle, de la tour où Térée l'a renfermée, après lui avoir fait violence, envoie à sa sœur un voile, ouvrage de ses mains, sur lequel est brodé le récit de ses malheurs. Homère, décrivant l'occupation d'Hélène pendant le siège de Troie, dit que cette princesse brodait sur un voile de pourpre l'image des combats que les valeureux Grecs soutenaient pour elle.

Non loin de l'épouse de Ménélas, Andromaque, retirée dans un riche palais, couvrait de broderies un ample vêtement de pourpre. Homère parle de la teinture d'or de Calypso et de celle de Circé; mais nous ferons remarquer à cette occasion qu'aucun auteur n'a indiqué l'emploi des fils d'argent pour la broderie. Pline lui-même, qui indique longuement l'usage qu'on faisait de l'or dans les habillements et de l'argent pour divers ornements, ne dit pas un mot des fils d'argent coupés. La persévérance, la constance et l'ingénieuse tromperie de Pénélope, brodant le jour et défilant la nuit le travail de la veille, sont restées célèbres. Dans ces temps reculés, le travail de la broderie l'emportait sur la peinture proprement dite par la vérité de l'imitation. Ce qui le prouve, c'est le témoignage d'Ovide, dans sa fable de Minerve et d'Arachnée, qui avait probablement son origine dans la rivalité industrielle des deux peuples, les Lydiens et les Grecs. Tout leur talent, dit Ovide, consistait à donner les jours et les clairs avec un grand artifice que la peinture ne pouvait faire et qu'elles faisaient exécuter à la laine. Du reste, notre opinion est encore appuyée par le témoignage de plusieurs auteurs modernes qui considèrent comme peinture toute espèce de procédé qui consiste à assembler en nuances des couleurs, et paraissent disposés à chercher l'origine de la peinture chez les Grecs, dans le talent des femmes ioniennes pour la tapisserie. On lit même, dans les mémoires de l'Académie des sciences, une dissertation fort intéressante sur les diverses espèces de peinture, parmi lesquelles l'auteur cite : la broderie ou tapisserie travaillée à l'aiguille et au métier, et celle qui se fait sur des étoffes de soie blanche, et sur des toiles de coton en y employant des teintures qui pénétraient les étoffes. Les tissus formaient, dès l'origine, une des branches les plus importantes de l'industrie des Athéniens; mais les tissus brodés de l'Orient, de l'Asie Mineure en particulier, étaient supérieurs à ceux de l'Attique; on les recherchait sur tous les marchés grecs, et ils passaient pour inimitables. Aussi, quoique la fable qui met en présence l'Athénienne Minerve et la Lydienne Arachnée, ait une origine presque incontestable, la fille mythique du teinturier colophonien est-elle facilement victorieuse de la déesse protectrice de la cité de Cécrops, de celle que les Athéniens, chez lesquels le travail était particulièrement honoré, appelaient quelquefois « Athénée l'ouvrière ». Un passage du *Traité des récits merveilleux*, attribué à Aristote, donne une description détaillée des plus curieuses et qui paraît écrite par un témoin oculaire, d'une pièce de tapisserie tissée et brodée pour un riche habitant de Sybaris : « On fit pour Alcysthène, dit le narrateur, une pièce d'étoffe d'une telle magnificence qu'on la jugea digne d'être exposée dans le temple de Junon Lucinienne, où se rend toute l'Italie, et qu'elle y fut admirée plus que tous les autres objets. Cette pièce d'étoffe passa, dans la suite, aux mains de Denis l'Ancien, qui la vendit aux Carthaginois pour 120 talents (660,000 fr. de notre monnaie). Elle était de couleur pourpre, formait un carré de 15 coudées de côté (3 m.) et était ornée en haut et en bas de figures œuvrées dans le tissu. Le haut représentait les animaux sacrés des Susiens, le bas ceux des Perses; au milieu étaient Jupiter, Junon, Thémis, Apollon; Minerve et Vénus, aux deux extrémités. » Alcysthène, de Sybaris, était deux fois reproduit. On voit que la broderie occupe dans les fables et les récits légendaires de l'antiquité une place importante; elle reste non moins célèbre pendant les âges historiques, mais s'il est difficile de distinguer entre eux, dans les récits anciens, le tissage de l'étoffe et la broderie, de même la broderie et la tapisserie ont été de tout temps confondues et cette confusion s'est continuée jusqu'à nos jours.

Quant à la pratique de la tapisserie, tissée à la navette, il est certain qu'on la travaillait primitivement debout, sur le métier monté perpendiculairement. Homère et Virgile témoignent de cet ancien usage; les fils de laine étaient tendus de haut en bas perpendiculairement, comme ils le sont aujourd'hui dans la haute *lisse*, avec cette différence cependant que les lisses n'étaient pas arrêtées par le bas sur un cylindre; Sénèque nous apprend qu'on les assujettissait par le moyen d'une pièce de bois à laquelle on attachait des poids très pesants. Les Egyptiens furent les premiers, suivant Pline, qui changèrent l'ancienne méthode qui était incommode et qui introduisirent l'usage de travailler assis, comme le font aujourd'hui les artistes ouvriers des manufactures des Gobelins, de Beauvais et d'Aubusson, et depuis longtemps nos tisserands et nos drapiers; tel aussi qu'on le retrouve gravé sur les hypogées de Beni-Hassan, dans l'Heptanomide ou moyenne Egypte, tel que le font encore les ouvriers de Cachemire et de Bagdad. M. Jubinal, qui a publié un livre intitulé *Recherches sur l'origine et l'usage des tapisseries*, cite plusieurs passages de la Bible, qui prouvent l'antique usage des étoffes richement brodées à la main et offrant des figures diverses. L'usage, ajoute-t-il, de ce genre de travail était en effet plus ancien que celui des étoffes tissées au métier, et les premières tapisseries consistèrent certainement en broderies à l'aiguille tracées sur le canevas. Mais nous croyons devoir faire remarquer ici que le canevas lui-même n'a pu être façonné qu'à l'aide de l'aiguille ou de la navette et avec des fils tendus sur un métier; dès lors, le canevas n'était, à proprement parler, qu'une broderie ou étoffe tissée, *tissure en broderie*, dé-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nomination générique par laquelle les auteurs de l'antiquité désignaient indifféremment toutes les étoffes façonnées sur un métier, soit à l'aiguille, soit avec un fuseau servant de navette, etc. M. Jubinal rapporte aussi, d'après Pline, que, lorsque les habits étaient usés, les anciens s'en servaient comme de trame pour couvrir l'étoffe de broderie, ce qui donnait au tissu une nouvelle durée. A cet effet, les tissus étaient découpés suivant les contours d'un dessin, puis appliqués, couchés et cousus sur un fond uni d'une couleur différente, fréquemment sur les bords d'une étoffe, d'un vêtement, et c'est à cause de cette pratique qu'Ovide et Horace appellent les robes que les matrones de Rome portèrent comme ornement : robes brodées ou bordées d'une frange de pourpre. Chez les Romains, une simple bordure ou broderie en couleur, placée sur le vêtement, exprimait la dignité, le sexe, l'âge et le deuil; et cette pratique a longtemps existé dans certaines localités du pays de Bade, où les femmes de la campagne se distinguaient par des vêtements bordés ou brodés avec des couleurs différentes, suivant le culte religieux qu'elles professaient.

Ainsi, suivant l'époque à laquelle il se rapporte, le mot broderie a une signification très variable; il semble, par exemple, que l'on pourrait définir la tapisserie, au moins pour les temps anciens, en disant que le dessin est ouvré en même temps que le fond, ne formant avec lui qu'un seul tissu, tandis que la broderie est une application faite à l'aiguille, sur une étoffe déjà tissée, de fils de coton, de laine, de soie, d'or et d'argent, et même de pierreries destinées à orner le fond uni de l'étoffe. La célèbre tapisserie de Bayeux ne serait elle-même qu'une immense broderie. En France, il paraît certain que ce fut la ville de Lyon qui, la première, eut le monopole de la fabrication de la broderie. Cette industrie avait même chez nous une certaine importance, puisqu'il existait alors, à ce que rapporte Duhamel de Monceau, une confrérie de brodeurs, découpeurs, égratigneurs, chasubliers, sous l'invocation de saint Clair. Longtemps la broderie blanche n'exista pas en France, on ne la faisait qu'avec des fils d'or, d'argent, de soie, de laine ou de lin, et on ne l'employait que pour les ornements d'église, les étendards, les costumes, les meubles, etc. Le moyen âge décorait les églises de toutes les magnificences; il y employa l'or, les pierreries, les somptueuses étoffes, les riches broderies d'or et d'argent. A un certain moment, le goût des broderies devint tel, qu'il fallut des édits spéciaux pour en interdire le port ou en réglementer l'usage, particulièrement sous Louis X, qui édicta à ce sujet une loi spéciale, les classant comme des produits destinés uniquement aux princes de sang royal; il en fut de même sous Louis XIII et sous Louis XIV qui firent plusieurs édits de même nature. Ce fut avec Louis XV que cette industrie prit le plus d'essor; on regardait alors comme les plus remarquables, les broderies de Marseille sur batiste et mousseline, les broderies en chainette de Vendôme, les broderies de soie, d'or ou d'argent de Lyon. Ce ne fut qu'en 1785 que la ville de Saint-Quentin commença à broder en blanc sur mousseline et tarlatane et importa ainsi en France la broderie blanche dont, jusque-là, la Saxe avait seule le monopole. Longtemps le centre de fabrication le plus considérable se maintint à Nancy, mais la broderie en disparut complètement vers 1801.

On cite encore parmi les principales villes qui, vers cette époque, s'occupaient de cette industrie, Saint-Nicolas (Meurthe), pour ses filets brodés, destinés à garnir les ornements d'église, et Ligny (Meuse), pour ses manchettes brodées en étoffes de fil et de coton. Ce fut seulement quelques années plus tard que Nancy reprit son ancienne prépondérance dans cette fabrication. En 1830, elle était encore regardée comme la principale productrice de cet article. A cette époque, la broderie se faisait sur une sorte de métier qui ressemblait beaucoup à celui dont on se sert encore pour faire de la tapisserie; ce mode d'agir n'était pas très expéditif, aussi l'abandonna-t-on dès 1831 pour adopter la méthode plus rapide de la broderie à la main. Cette industrie s'était répandue à Lyon qui brode encore actuellement sur soie et au tulle; à Paris, où elle constitue une branche fort importante de l'article dit de Paris; à Tarare, pour la broderie au crochet, et dans les Vosges, pour les broderies au crochet et au plumetis. La fabrication française ne pouvait alors suffire à la consommation, et cette insuffisance de production donna l'idée à la Suisse, qui jusque-là ne s'était guère occupée que de la production d'articles d'ameublement brodés au crochet et au passé, de fabriquer de la broderie fine au plumetis. Cette industrie s'établit principalement dans le canton d'Appenzell, où l'on adopta immédiatement le métier délaissé en France. Une main-d'œuvre meilleur marché lui facilita la production d'articles à des prix très avantageux; la Suisse vendit ses broderies jusqu'à Paris. On peut ajouter que c'est grâce à cette dernière ville qu'elle put maintenir la renommée qu'elle s'était acquise, car un grand nombre de fabricants parisiens envoyèrent à l'étranger les dessins des broderies qu'ils vendaient ensuite sur les marchés français. Cependant, comme la broderie étrangère était prohibée chez nous, les fabricants français qui s'aperçurent de la fraude du commerce parisien, firent entendre leurs réclamations. On redoubla de surveillance, les commerçants de Paris s'en plaignirent, mais il se créa à Saint-Gall une ligue contre la douane, dite ligue des passeurs, qui moyennant une prime de 5 à 10 % se chargeaient d'introduire en France les broderies suisses; la situation n'était donc pas changée. Ce fut alors qu'un certain nombre de personnes tentèrent de réintégrer en France le métier à broder; on peut citer entre autres Mme Chancerel, qui établit à Chamberg, dans les Vosges, une manufacture spéciale dans laquelle elle donnait à de jeunes paysannes l'instruction et l'éducation nécessaires, les logeait et les nourrissait, sous condition expresse qu'elles apprissent à broder au métier. Les broderies de Chamberg firent en peu de temps une concurrence sérieuse aux broderies suisses et furent bientôt plus recherchées que ces dernières. Dès ce moment, les Vosges acquirent une importance exceptionnelle dans la fabrication de la broderie, et cette importance fut encore augmentée par l'imitation d'un grand nombre de maisons de Paris et de Nancy qui se mirent en rapport avec des entrepreneurs pour propager la broderie au métier, dans les villages des Vosges, limitrophes de la Franche-Comté. Paris, de son côté, grâce au commerce de la confection, attira chez lui toute la broderie fine; une enquête faite, en 1848, sur les industries de Paris, par la chambre de commerce de cette ville, constatait qu'il y avait à cette époque 93 dessinateurs patrons occupant 258 ouvriers et produisant 588,246 fr. de dessins à broder.

Des diverses sortes de broderies. — De nos jours les broderies trouvent leur emploi dans les étoffes pour ameublement, les rideaux, les tentures, les revêtements des meubles, et dans certaines parties des vêtements des femmes. Les uniformes militaires, les drapeaux, les bannières des sociétés musicales ou autres, celles des confréries religieuses, les ornements sacerdotaux et ceux des églises catholiques, les décors et les décorations franc-maçonniques, sont également brodés d'or, d'argent, de soie ou de laine. On peut distinguer la broderie en broderie blanche et en broderie de couleur. La *broderie blanche*, ainsi appelée parce qu'on l'exécute sur toute espèce d'étoffe blanche avec du coton blanc, plat, mouliné ou retors, du cordonnet, de la gance, etc., comprend plusieurs classes que nous allons énumérer. La *broderie de feston*, qui consiste ordinairement à broder et à découper la bordure de l'étoffe sans qu'elle s'effile, en suivant les cartons d'un dessin à dents, tracé nécessairement soit sur un papier, soit sur l'étoffe elle-même. On emploie aussi les broderies de feston dans le corps de l'étoffe elle-

© 2007 Lyon - Editions des passerelles du temps - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

même sans le découper. Ce dessin prend alors des formes et des noms différents : feston droit, uni, ondé, à feuille, à crête de coq, plein, bourré, d'application, à picot, à imitation de dentelle, à jour et à découpage, etc. La *broderie en reprise*, sur étoffes claires, dont les contours et nervures du dessin sont faits à points de reprises, et les milieux ou pleins sont ensuite remplis de ces mêmes points. La *broderie au plumetis*, sur tissus souples et serrés, mousseline, laine, jaconas, madapolam, batiste, etc., que l'on produit par un point horizontal embrassant autant d'étoffe en dessous qu'en dessus. La *broderie de dentelle*, sur tulle, fausse blonde, gaze et autres étoffes façonnées à l'aide des métiers, qui se font en imitation des dentelles et des blondes, par des points à fils tirés dans l'étoffe, soit avec des applications diverses. La deuxième classe comprend la *broderie de couleur*, qui se divise elle-même en plusieurs genres, savoir : la *broderie appliquée*, dont les figures sont relevées et arrondies par le coton ou le vélin que l'on met dessous pour les soutenir, et que l'on colle ou que l'on coud. La *broderie en couchure* ou *au lancé*, celle dont la ganse, le lacet ou la passementerie sont couchés sur le dessin et cousus avec de la soie de même couleur par des points piqués, coulés ou de surjet. La *broderie d'application*, lorsque le drap, le velours ou tout autre tissu a été découpé suivant la forme du dessin, puis couché, collé ou cousu sur l'étoffe avec du fil ou de la soie. La *broderie au passé*, qui s'exécute comme la broderie au plumetis et paraît uniforme des deux côtés de l'étoffe; cette broderie est appelée plate, lorsque les figures sont plates et mises sans couchures, paillettes et autres ornements. La *broderie à passé épargné*, celle qui présente une surface plate et irrégulière à l'envers. La *broderie en guipure*, qui est un mélange de broderie appliquée en couchure, et d'application et qui se fait en or, argent, clinquant et bouillons d'or ou d'argent de plusieurs façons; on y ajoute aussi de la nacre, des plumes, des perles, des pierreries, etc.

Le plus ordinairement, les diverses broderies prennent les noms des matières qu'on emploie : broderie en laine, en soie, lacet, cordonnet, peluche, chenille, gaufrures, plumes, cheveux, crins, paillettes et lamés d'or, d'argent et d'ivoire, baleine, cannetilles, perles, nacre, paille, pierreries, découpures et applications de drap ou de velours, etc. On dit *broderies par méplats* ou à *teintes plates*, lorsque les fils ou d'autres matières colorées sont employées par juxtaposition seulement; *broderies nuancées*, lorsque la broderie cherche complètement à représenter la nature, en suivant le modèle ou l'objet naturel lui-même, afin d'en imiter toutes les nuances. On dit aussi broderie au *crochet*, au *métier*, au *tambour*, à l'*aiguille*, du nom des outils et ustensiles qui servent à cette fabrication. On peut comprendre dans le nombre des broderies celles qui consistent à former des fleurs sur toutes sortes de tissus avec des rubans dits *faveurs*, ou des gazes diversement teintes. Voici, du reste, la manière de procéder : après avoir arrêté le ruban sur le tissu par un point, on replace l'aiguille beaucoup plus loin, ce qui fait froncer l'étoffe qui se trouve ainsi arrêtée en formant un bouillon, et on recommence jusqu'à parfaite confection de la fleur.

Les *points de broderie* sont au nombre de deux : 1° celui dit de *passé*, qui embrasse l'étoffe tout en largeur, autant en dessus qu'en dessous, et qui n'a pour toute variation que des nœuds dits *points d'armes*, qui font les étamines et remplissent quelques fleurs; 2° celui de *chaînette* qui se fait à l'aiguille ou avec un crochet, en tirant en dessus le fil ou cordonnet à broder, de sorte qu'il forme une longue boucle; puis, en renfonçant le crochet ou l'aiguille au milieu de cette boucle, on ramène ensuite une nouvelle boucle. Du reste, il suffit de voir faire ces points une ou deux fois pour pouvoir les exécuter sans maître. « Dès le XIe siècle, dit M. Jacquemart, dans son *Histoire du mobilier*, la comtesse Ghisla employait le point de marque, concurremment à la chaînette et aux points de broderie, sur les pièces de style arabe exécutées pour l'abbaye Saint-Martin du Canigou. » On distingue encore la *broderie sur canevas* qui comprend la broderie à velours en relief, et les différents points pour marquer le linge et pour exécuter de petits ouvrages en perles de verre. La broderie sur canevas est appelée plus communément *broderie en tapisserie*, ou seulement *tapisserie de points*, à cause des points dont elle est formée, lesquels combinés et arrangés diversement représentent les figures que l'on veut et prennent aussi différentes dénominations suivant les pays d'où ils viennent, où ils se font : points de *France*, de *Hongrie*, de *Berlin*, d'*Angleterre;* et à la manière dont ils sont faits sur le canevas : points de croix de chevalier, *petit point*, *gros point*, etc. Nous parlerons brièvement de la broderie en tapisserie, en renvoyant le lecteur pour plus de détails à l'article TAPISSERIE.

BRODERIE EN TAPISSERIE. — C'est avec les fils colorés qu'on reproduit un objet quelconque sur le canevas, et l'art consiste à le reproduire dans un état de perfection désirable; or, il faut que la brodeuse ait sans cesse sous les yeux un dessin de l'objet ou l'objet lui-même qu'elle veut imiter. L'aiguille dont on se sert est à large tête et à pointe émoussée qui sert à passer librement les fils colorés à travers les carreaux ou mailles des canevas. Les dessins sont de plusieurs espèces, composés par des dessinateurs spéciaux; les uns sont gravés, imprimés et coloriés sur un papier canevas, de manière que les traits et les couleurs remplissent exactement les carreaux qui répondent chacun à un point de tapisserie. Les autres sont tracés sur le canevas lui-même au trait, avec ou sans ombres coloriées; dans ce dernier cas, la brodeuse travaille à l'imitation du coloriste, c.-à-d. en plaçant les fils colorés suivant son goût et la nature des objets, et le dessin lui indique les endroits à mettre dans l'ombre et ceux à éclairer. La tapisserie elle-même qu'on achète toute faite, sert très souvent de modèle, qu'on imite alors sur la partie correspondante du canevas; ce qui se fait en comptant successivement avec une épingle, les points de telle ou telle nuance du modèle et les carreaux du canevas, qui doivent les recevoir; mais cette manière de faire de la tapisserie, dite à points comptés, demande plus de temps et plus de soins que la tapisserie dessinée, ainsi nommée parce qu'elle est faite sur le dessin tracé ou imprimé sur le canevas. De nombreuses méthodes existent pour reproduire et composer les dessins de tapisserie; nous les exposerons à l'article TAPISSERIE. Pour bien faire les points de tapisserie, il est des règles matérielles qu'il est nécessaire d'indiquer : il faut toujours exécuter le point en couvrant le bon fil de la chaîne qui existe sur le fil de la trame et en ayant soin de piquer d'abord l'aiguille de dessous en dessus puis de dessus en dessous, et ainsi de suite. On compte sur le canevas, pour l'exécution du petit point, soit un carreau pour un point du dessin; pour l'exécution du gros point, soit deux carreaux en tous sens pour un point du dessin; pour l'exécution du point des Gobelins, soit deux carreaux pris sur la largeur, et un carreau sur la hauteur, pour un point du dessin.

La *broderie en velours* ou veloutée à plat ou en relief a été inventée en 1805 par Delorme. Elle se fait en laine, en soie ou en coton, sur toutes sortes de tissus, pour habillement et pour meubles. Le procédé consiste à former sur l'étoffe, nécessairement dessinée, avec une aiguille, par le moyen d'un moule rond ou tranchant, des boucles ou points de chaînette en laine, ou en soie, ou en coton, que l'on coupe ensuite avec des ciseaux pour former, soit le velours, soit des reliefs. Ces boucles se font de deux manières : soit à points simples, soit à points doubles; le premier point se fait en passant le fil à broder dans l'étoffe et sur le moule; pour le point double, on ajoute à chaque boucle un second point arrière; ce second point est plus solide que le premier, parce que son poil ne peut

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

être arraché. Nous aurions à parler des *métiers* à broder à la main, mais nous renvoyons pour leur description à l'article Tapisserie, en nous contentant de parler ici d'un métier à broder, assez incommode du reste, et qui est généralement employé par les brodeuses sur gaze, mousselines et autres étoffes légères de grandes dimensions; nous voulons parler du *tambour*. C'est un instrument circulaire fait avec du bois d'éclisses et recouvert d'une lisière de drap ou de flanelle; on tend l'étoffe dessus comme une peau de tambour au moyen d'une courroie et d'une boucle, ou d'un ou de plusieurs cerceaux recouverts d'une lisière de drap, qui s'emboîtent les uns dans les autres; de là le nom de tambour qu'on a donné à ce métier qui est plutôt un outil qu'un métier proprement dit.

Broderie mécanique. — Bien des personnes, qui ont pu voir broder mécaniquement, peuvent difficilement comprendre, sans explication, le travail du métier à broder. Comme il serait trop long d'entrer dans le détail de cette machine fort complexe, nous nous contenterons d'exposer les principes sur lesquels repose son fonctionnement. Dans le métier mécanique, l'étoffe, mousseline ou jaconas, est tendue très régulièrement et maintenue dans une sorte de cadre vertical; les doigts de la brodeuse sont remplacés par des mâchoires ou pinces qui se ferment et s'ouvrent pour tenir l'aiguille à deux pointes, la pousser à travers le tissu et la lâcher au moment précis où les pinces, derrière l'étoffe, saisissent l'aiguille, la tirent hors du tissu et s'éloignent jusqu'à la distance voulue pour que le fil tendu donne au point un relief convenable. Toutes ces pinces ou doigts d'acier au nombre de 200 à 240, sur deux rangs, sont portées sur un chariot qui avance ou recule pour percer l'étoffe, céder l'aiguille au chariot, tout à fait semblable, qui fait derrière le cadre vertical les mouvements symétriquement opposés. Donc, au même instant, 200 aiguilles percent l'étoffe; les mouvements alternatifs de deux chariots tirent les aiguilles, les ramènent, les cèdent aux doigts d'acier, qui se sont rapprochés de l'autre face du tissu pour les recevoir à leur tour, tirer et tendre le fil et effectuer ainsi la broderie. Les deux chariots, comme dans les *mull-jenny*, n'ont qu'un mouvement de va-et-vient horizontal, de même que les aiguilles que les pinces saisissent et poussent alternativement à travers l'étoffe. Si donc cette étoffe, bien également et uniformément tendue, était complètement immobile, les aiguilles perceraient toujours les mêmes points du tissu et il n'y aurait pas de résultat. Or, le tissu n'a reçu aucun dessin; mais, par le travail du brodeur, comme nous allons l'expliquer, le cadre porte-tissu fait, pour chaque point, un mouvement composé qui change la place du tissu devant les aiguilles. L'organe mécanique principal qui permet de broder tous les tissus imaginables, sans changer quoi que ce soit au métier, sans y ajouter ou en enlever un seul organe, est un pantographe suspendu verticalement. Le cadre qui tient l'étoffe bien tendue au moyen de semples spéciaux est lui-même fixé dans une solide armature en fer, gardée et maintenue dans un plan vertical constant. Cette armature et son cadre peuvent prendre latéralement et de haut en bas tous les mouvements, en se maintenant invariablement dans le même plan; ce sont ces conditions de stabilité et de mouvements d'une parfaite précision qui rendent seules la broderie possible et qui donnent tant de mérite à l'organisation mécanique du métier. Le cadre maintenu dans les conditions de mobilité que nous venons de dire est suspendu au côté résultant du parallélogramme du pantographe. L'ouvrier brodeur promène sur le dessin qu'il a devant lui la pointe, origine du mouvement semblable du pantographe, de manière que chaque point du tissu à broder fait un mouvement géométriquement semblable à celui de la pointe guidée par les doigts du brodeur. Or, celui-ci ayant devant lui le dessin tracé ordinairement à une échelle sextuple, sur une feuille de carton, pointe ce dessin comme la brodeuse piquerait le dessin imprimé sur l'étoffe. Il passe d'un point à un autre et il résulte de la transmission du mouvement du pantographe que le tissu se présente devant les aiguilles, invariablement, de manière que celles-ci le percent et passent le fil aux points successifs qui déterminent la broderie. L'ouvrier est assis devant son dessin; de la main gauche, il tient la pointe du pantographe dont il pique le dessin : de la main droite il imprime au chariot porte-aiguilles les mouvements de va-et-vient successifs et, par la pression des pieds posés sur deux pédales, il renverse le mouvement réciproque des deux chariots. A mesure que le travail avance, que la broderie s'effectue, les fils s'épuisent et, chacune des aiguilles faisant le même point, les fils, tout en diminuant de longueur, restent parfaitement égaux entre eux. Enfin, on arrive au moment où le fil est épuisé; l'ouvrier arrête le métier. L'ouvrière enfileuse qui est son aide a préparé deux cents nouvelles aiguilles, qu'elle a garnies toutes d'un même bout de fil. Elle enlève rapidement les aiguilles épuisées et les remplace, dans chaque pince, par une aiguille garnie; cette opération accessoire demande quelques minutes pour s'effectuer.

Lorsqu'il y a une série de points ajours à broder, l'ouvrier, comme pour la broderie à la main, commence par broder tous les contours; puis, par un mouvement de la machine, il baisse et amène, en avant des aiguilles, autant de pointes à arêtes aiguës. Le brodeur pique sur son dessin le centre d'un ajour; les deux cents ronds ou cercles du tissu se présentent devant les pointes; le chariot est mis en mouvement et chaque outil pointu perce et traverse le rond qu'il a devant lui. Ce perçage se répète à plusieurs reprises suivant la grandeur des ajours; les arêtes de la pointe coupent, en même temps, l'étoffe en tous sens, et les lambeaux qui pourraient encore adhérer sont enlevés dans les opérations du blanchiment et de l'apprêt. Pour nouer les points de la bordure du feston, le chariot de devant porte deux tringles ayant chacune une série de petites platines inclinées en sens inverse; en imprimant à ces tringles un mouvement latéral de va-et-vient, les platines tirent et écartent les fils en sens inverse, de manière que, les aiguilles passant dans l'angle ainsi formé, le fil se trouve noué et le point de bordure est opéré sur la face antérieure de la broderie. Le temps nécessaire pour terminer les deux bandes varie naturellement selon la grandeur, la complication et la finesse du dessin.

La broderie sur mousseline exige plus de précautions que la broderie sur jaconas; plus la broderie est fine, plus il faut de points pour l'exécuter; il faut, en moyenne, de six à dix heures de travail continu pour achever les deux bandes, c.-à-d. 7 à 8 m. de broderie. Si le dessin est ordinairement fait à six fois sa grandeur d'exécution, ainsi que nous l'avons dit plus haut, c'est afin de rendre plus visible à l'ouvrier les formes du dessin et les points à faire, ainsi que pour rendre sensible et juste le mouvement du pantographe et par suite celui du cadre qu'il meut. Le travail du *dessinateur* est fort important; il n'a pas seulement, en effet, à songer à faire un dessin de bon goût, son inspiration se heurte à chaque instant à la question du prix de revient. Chaque aiguille doit effectuer le dessin complet d'une bande ou d'un entre-deux, un raccord, c.-à-d. une succession non interrompue de motifs semblables se raccordant l'un dans l'autre pour former un ensemble dans le sens de la longueur. Dès lors le nombre de raccords est en raison inverse de la largeur du dessin générateur de la bande ou de l'entre-deux, et il faut d'autant moins d'aiguilles que ce dessin est plus large; et comme moins il faut d'aiguilles, plus naturellement il y a de main-d'œuvre, il en résulte que plus un dessin dans une broderie est large, plus cette broderie a de prix. Par conséquent, le dessinateur doit faire en sorte de tourner toutes les difficultés, de façon à rapprocher autant que possible ces deux éléments de la fabrication, et ce n'est pas là une des moindres difficultés de son tra-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vail. Bien que le métier soit beaucoup plus lent que la brodeuse à la main, il fait encore beaucoup plus de travail que celle-ci, par la multiplicité des aiguilles qu'il comporte. La moyenne des points faits journellement par une machine de 225 aiguilles est de 500,000, soit 2,300 points environ par aiguille et par jour; on estime qu'une brodeuse à la main peut faire 10,000 points par jour; il en résulte que chaque machine, exigeant l'emploi d'un homme et de deux femmes, fait le travail de cinquante brodeuses à la main.

Machines à broder. — A côté du métier que nous venons de décrire sommairement, qui porte un grand nombre d'aiguilles reproduisant toutes le même dessin, on rencontre des machines à une ou plusieurs aiguilles, procédant comme la machine à coudre, et qui sont d'invention essentiellement française. Les broderies faites au crochet dans les montagnes du Lyonnais par les fabriques de Tarare donnèrent à *Thimonnier* l'idée de les exécuter à l'aide d'une machine qui, en même temps, lui servirait pour sa profession : il était tailleur d'habits. Cet instrument, dont le crochet était le principal outil, fut commencé en 1825 et après quatre années de travail, en 1829, l'inventeur était parvenu à construire une machine à coudre à fil continu faisant un travail pratique. Voici quelle fut la suite de cette invention : le 17 avr. 1830 Thimonnier demande un brevet d'invention qui lui est accordé le 17 juil. même année, pour un métier propre à la confection des coutures dites point de chaînettes; il s'associe avec plusieurs négociants de Paris et, en 1831, un atelier de quatre-vingts machines, dont il est le directeur, fut établi rue de Sèvres; mais, à cette époque les ouvriers, ne voyant dans les machines que de dangereux concurrents dont ils ne cherchaient qu'à se débarrasser, brisèrent dans un jour d'émeute les appareils à coudre; peu après, en 1832, la mort d'un des associés amena la dissolution de la société et l'inventeur retourna à Amplepuis. Il revint en 1834 à Paris, où il travailla à façon comme ouvrier tailleur, avec sa machine à coudre, mais, en 1836, à bout de ressources, il retourne à son pays, à pied, sa machine sur le dos et pour vivre en route, il la fait fonctionner comme objet de curiosité. La machine de Thimonnier, quoique laissant à désirer, contenait le principe de la couture mécanique qui devait plus tard jouer un si grand rôle, elle était construite en bois et mise en mouvement par une pédale, chaque oscillation ne produisait qu'un seul point; cependant en 1845 elle fait deux cents points à la minute. En 1848, Thimonnier est associé à M. Magnin, avocat à Villefranche; l'appareil prend le nom de *couso-brodeur* et fait des cordons, broderies et coutures sur toutes sortes de tissus, depuis la mousseline jusqu'au drap et au cuir avec une vitesse de trois cents points à la minute; l'aiguille tournante permet de broder des ronds et festons sans tourner les étoffes. Le 8 févr. de la même année, la nouvelle maison prend une patente anglaise pour sa machine construite en métal et avec précision; mais la révolution arrête encore une fois les projets d'exploitation et Thimonnier va en Angleterre où il cède la patente à une compagnie de Manchester, puis revient en France et va habiter Amplepuis qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort en 1857. Il était utile de donner quelques détails sur l'invention de notre compatriote et les dates exactes des divers perfectionnements de sa machine que beaucoup de personnes ont pu croire restée à l'état d'idée.

A l'Exposition de 1867 paraissent les machines à broder de M. Hugand, de Charlieu (Loire), et de M. Bonnaz, de Paris; nous parlerons de cette dernière, dont l'application est devenue universelle. Dans les machines dites *couso-brodeurs Bonnaz*, l'opérateur reste toujours maître du dessin, qu'il peut créer ou suivre à sa fantaisie. La broderie produite par cette machine n'est autre que le point de chaînette ou du côté de la boucle; le fil de coton, de laine ou de soie est d'autant plus gros, qu'on désire un dessin plus volumineux, et il vient par-dessous l'étoffe, où il est maintenu et conduit par un accrocheur. Il est ensuite attiré en-dessus par un crochet formant aiguille, et dont le mouvement, combiné avec une petite pièce ronde nommée onglette, qui l'entoure, vient étaler sur l'étoffe la double boucle de la chaînette. En montant ou en descendant le crochet, on fait une broderie plus ou moins large. La découverte la plus remarquable dans cette machine consiste dans l'entraînement de l'étoffe, qui a été appelé avec raison *entraînement universel*. Il est conçu de telle façon que le crochet, dont le mouvement correspond toujours à celui de l'accrocheur, peut tourner sur lui-même un nombre de fois illimité pour tracer des dessins circulaires quelconques, en formant toujours son point et sans que l'étoffe tourne sur elle-même, cette dernière ne se meut que parallèlement à ses deux axes perpendiculaires et ne se déplace que de la longueur du dessin mesuré en ligne droite sur les axes et non sur la broderie faite. Cette machine marche à environ mille points par minute et est munie d'un débrayage spécial qui permet d'arrêter instantanément la broderie, en laissant l'aiguille en haut de sa course et le travail dégagé. Pour conduire le couso-brodeur Bonnaz, il suffit de manœuvrer une manivelle placée en dessous de la table, et l'entraînement se fait seul, suivant la direction de cette manivelle. On comprend, dès lors, que si elle reste immobile, on produira une ligne droite, tandis qu'il suffit de la tourner sans cesse pour tracer une courbe, qui sera d'autant plus grande, qu'on tournera plus lentement. On se sert de cette particularité pour produire un point dit *indien*, et qui n'est autre que le point de chaînette de la machine ordinaire, produit en petits cercles resserrés; on l'obtient en tournant rapidement et sans cesse la manivelle et en la ralentissant insensiblement à l'endroit vers lequel on veut diriger le dessin. Enfin en 1874, un brodeur, M. Jolifié, inventa encore un nouveau point, dit *mousse*, fort employé aujourd'hui, parce qu'il est très décoratif et qu'il donne une grande hauteur de laine. On l'obtient en plaçant le crochet-aiguille presque en sens inverse de la position qu'il occupe pour faire le point ordinaire. Etant fixé ainsi, il tire la boucle de laine au-dessous de l'étoffe, mais il ne peut pas la nouer avec la boucle suivante, et il produit ainsi une série de boucles rapprochées. C'est donc, en réalité, une série de points manqués, et l'idée est aussi originale que le résultat.

Nous ne pouvons décrire ici tous les mouvements de cette machine, nous nous bornerons donc à dire qu'elle est due à M. Bonnaz, qu'il l'a inventée en 1863, l'a exposée en 1867, encore à l'état d'essai et ne l'a rendue pratique qu'en 1868. A cette dernière date elle a été appliquée aux broderies des rideaux, qui se faisaient encore à la main, et c'est à ce moment qu'un grand fabricant d'Anvers, M. Christiansen, a eu l'excellente idée d'appliquer le caoutchouc au couso-brodeur Bonnaz pour l'entraînement des tulles et des mousselines légères, afin d'éviter l'écrasement produit sur le tissu par la pression entre deux pièces en acier. En peu de temps, toute l'industrie de la broderie a été transformée. Il s'est vendu des milliers de machines en France, en Suisse, en Angleterre, aux Etats-Unis. A Tarare, Saint-Quentin et Saint-Gall, le couso-brodeur Bonnaz est aussi célèbre que le métier Jacquart à Lyon. Depuis, on a appliqué cette machine à la confection, pour remplacer la soutache, à la fabrication des toiles brodées, des blouses, qui se font dans le Nord, à Lille notamment; à la broderie des espadrilles dans le Midi, puis pour l'ameublement. — MM. Michalet et Bourget à Lyon ont monté une machine à broder applicable à la dentelle sur tulle fabriquée en divers pays et au Puy notamment. C'est le point de navette qui est employé; le fil de dessus qui représente la broderie est très gros et suffisamment tendu pour rester droit à la surface du tulle, tandis que celui de dessous, qui a pour fonction de fixer l'autre, est très fin et presque sans tension. La ma-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chine porte deux bras très allongés, l'un pour l'aiguille, l'autre pour la navette, entre lesquels se place le tulle tendu sur un appareil analogue au métier à tapisserie pour dames et qui reste immobile; c'est la machine qui se déplace. Elle est suspendue à un point élevé, d'où elle se meut comme un pendule, mais en tous sens; et après lui avoir transmis le mouvement par un moteur, l'ouvrière, à l'aide d'une poignée qu'elle tient à la main, guide la machine et lui fait suivre le dessin indiqué à l'avance.

La Broderie en France. — L'industrie de la broderie en France se divise en trois branches principales : 1° la broderie blanche au plumetis et au crochet, à la main ou à la mécanique, employée pour la lingerie, la confection et l'ameublement; 2° la broderie de couleur, d'or et d'argent, faite à la main et à la mécanique, employée pour costumes civils, militaires ou religieux, les emblèmes, les étoffes d'ameublement; 3° la broderie en laine et soie sur canevas, ou tapisserie à l'aiguille. Le premier genre peut se faire sur tulle de coton ou sur tulle au passé, au plumetis, au crochet, etc., c'est une partie de la broderie qui se fait beaucoup aujourd'hui par les machines. Dans les broderies or et argent, la valeur de la main-d'œuvre dans l'emploi des matières premières représente 65 % du prix de revient et peut s'élever jusqu'à 80 % et au delà. Actuellement, en France, c'est la broderie blanche qui a le plus d'importance; on estime qu'elle emploie plus de 200,000 ouvrières, dont le salaire varie de 0 fr. 60 à 3 fr. par jour. Au nombre d'ouvrières, il faut encore ajouter celui des dessinateurs chargés de la composition et de la préparation des dessins. Les principaux centres de production sont Tarare et Saint-Quentin. Les autres genres de broderie se fabriquent surtout à Paris et à Lyon. La broderie à la main constitue, en France, une industrie des plus considérables; elle a été l'objet d'une monographie qui peut être regardée comme une des meilleures dans ce genre de travaux; elle est l'œuvre du savant Augustin Cochin. Déjà, en 1837, Blanqui, rapporteur des *Tissus divers* à l'Exposition qui eut lieu cette année, évaluait à près de vingt millions le produit des broderies en France; M. Aubry, rapporteur à l'Exposition de 1851, estimait que la fabrication des broderies de fantaisie et des broderies blanches produisait un mouvement commercial de 35 à 45 millions, et occupait de 150,000 à 170,000 ouvrières et 550,000 pour toute l'Europe. Le même rapporteur, en 1855, évaluait que ce dernier chiffre s'était élevé à 6 ou 700,000; le chiffre spécial à la France devait s'être accru proportionnellement à ce chiffre général. Les chiffres que nous venons de citer peuvent paraître considérables ; mais si l'on réfléchit, on reconnaît que la broderie s'adresse à beaucoup de spécialités.

La lingerie est assurément une de celles qui consomment le plus de broderies et c'est surtout dans le dép. des Vosges que la fabrication est installée et organisée. C'est le fabricant de lingerie, qu'il soit de Paris ou d'ailleurs, qui coupe le tissu et l'envoie à broder sous forme de cols, manchettes, chemises, devants, etc. Le petit fabricant donne directement à l'ouvrière les pièces à broder; le grand fabricant les envoie à des intermédiaires dites entrepreneuses, factrices ou contremaîtresses. Ces entrepreneuses reçoivent, à certains jours, les ouvrières de la campagne et des environs, et leur donnent de l'ouvrage en échange de celui qu'elles rapportent; d'autres font des distributions de travail à domicile; toutes discutent le prix de la main-d'œuvre avec les ouvrières, s'occupent de la réception et de la vérification de l'ouvrage et payent pour le compte du fabricant. En général, ces intermédiaires touchent 10 % de commission sur le montant des factures de broderies. L'auteur de la *Brodeuse des Vosges* disait, il y a vingt ans : « Heureusement le goût des broderies ne diminue pas; on en étend même l'usage aux chemises d'homme, aux layettes, aux jupons et même aux draps. Il ne paraît pas possible, d'ailleurs, de recourir, pour les dessins si variés, composés de points si différents, à des machines, et, de ce côté, l'industrie est à l'abri. » La première de ces propositions est exacte; le goût des broderies, loin de diminuer s'est répandu et s'est étendu non seulement à toutes les industries du vêtement, mais à celles de l'ameublement. Quant à la seconde assertion, elle a été démentie par les faits, les machines à broder se sont améliorées et perfectionnées à un point qui dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer. Elles se sont, pour ainsi dire, pliées à toutes les exigences de la mode, et il a dû en résulter un tort considérable pour la broderie à la main, aussi bien dans le dép. des Vosges que dans celui de Meurthe-et-Moselle.

Jusqu'à ces dernières années, la Suisse conservait la fabrication mécanique des broderies et sa production annuelle s'élevait à plus de 50 millions de francs; il y avait donc pour notre commerce un intérêt capital à lui ravir une grande partie de cette grande production; on a cherché la centralisation facile de tous les ateliers d'une même manufacture; quelques industriels, notamment M. Daltroff, à Harly, près de Saint-Quentin, ont, depuis 1870, fait de grands efforts pour faire revivre chez nous cette grande industrie; il a fallu en quelque sorte tout créer, monter des métiers, former des ouvriers, des dessinateurs et des metteurs en cartes, des blanchisseurs et des apprêteurs, donner enfin à cet article le goût de la fabrication française. Par le résultat acquis, on peut croire que la broderie mécanique est définitivement installée en France. La broderie pour ameublement, par exemple, prend chaque jour une importance plus grande; Paris et Lyon en font l'objet d'une industrie où le sentiment de l'art se développe au gré de l'imagination des artistes qui y consacrent leur talent. A un point de vue purement social, cet art industriel est digne de tous les encouragements, car il offre à la femme seule ou aux familles qui peuvent s'y consacrer en commun, une occupation morale et rémunératrice; si, dans les ateliers spéciaux une ouvrière gagne communément 5 fr. par jour, ce genre de travail apporte l'aisance et le bien-être au sein d'une famille qui peut faire monter des métiers et travailler, pour le compte des maisons de Paris et de Lyon, les applications et les broderies sur les étoffes. La broderie pour ameublement a fait naître une autre industrie: celle de l'*imitation*; ce sont des tissus brochés, exécutés de manière à représenter de véritables broderies ; cette imitation ne saurait avoir le caractère artistique d'une véritable broderie à la main, mais elle offre néanmoins des effets de décoration agréable et à des prix qui la rendent plus accessible aux intérieurs modestes.

La Broderie en Suisse. — Ce pays n'a fabriqué pendant longtemps que des broderies au crochet et à longs points pour grands morceaux, tels que rideaux, robes et objets d'habillement. Ce n'est qu'en 1830 qu'elle s'est occupée de la broderie fine au métier. A l'Exposition de 1867, elle était la seule nation qui eut exposé des broderies mécaniques sur le métier inventé par Heilmann, de Mulhouse. La France, qui se sert actuellement de ce métier, ne l'a adopté que plus tard et après lui avoir laissé le temps de l'étudier, de le perfectionner et d'en obtenir une production triple de celle qui lui avait été assignée tout d'abord par son inventeur. L'exposition des broderies de la Suisse, en 1878, était admirable, et le jury n'a pas hésité à voter un grand prix au Directoire commercial de Saint-Gall, en libellant la proposition par les considérations suivantes : « Le Directoire commercial de Saint-Gall a provoqué d'immenses progrès dans l'industrie de la broderie à la main et à la machine. Il a créé une école d'apprentis, un musée industriel et des cours de dessin spécialement appliqués à la broderie. Tout en portant la broderie à la main à un plus haut point de perfection, le Directoire commercial de Saint-Gall donnait à la broderie mécanique une très grande impulsion. Grâce surtout à son influence et à ses encouragements, la Suisse possède

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

aujourd'hui à elle seule trois fois plus de machines à broder que toute l'Europe ; ces machines à aiguilles sont au nombre exact de 10,428, représentant le travail de 520,000 femmes. Progrès artistique, brillante exécution à la main, immense développement de la broderie à la mécanique, telle est la justification de la très haute récompense demandée par le jury pour le Directoire commercial de Saint-Gall. » Aujourd'hui, on peut estimer qu'il y a en Suisse près de 25,000 ouvriers et brodeuses, qui s'occupent de la fabrication du rideau, et 4,500 ouvrières pour la broderie fine à la main. Si l'on ajoute à tout cela les ouvriers mécaniciens, les menuisiers pour caisses d'emballage, les agents du commerce intérieur et extérieur, on arrive rapidement à un chiffre de 50,000 travailleurs vivant aisément de cette industrie. Les rideaux d'Appenzell et les broderies de Saint-Gall et de Thurgovie sont aujourd'hui connus partout et s'exportent principalement en Amérique.

D'après un récent rapport de M. J. Kindt, inspecteur général de l'industrie belge, la broderie de Saint-Gall peut se diviser aujourd'hui en trois branches distinctes : 1° la fabrication du rideau qui se fait encore généralement à la main ou au métier Jacquart. Le centre de cette industrie est Appenzell; les ouvrières sont disséminées sur presque tout le littoral du lac de Constance, c.-à-d. qu'il y en a dans le Tirol, en Bavière, dans le Wurttemberg, dans le grand-duché de Bade, dans les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie. Elles travaillent à domicile et rapportent à Appenzell et à Saint-Gall les rideaux en écru qui sont blanchis et apprêtés dans les établissement spéciaux de ces deux cantons. La machine à coudre joue un rôle très important dans la fabrication du rideau et du store; 2° la broderie fine sur linon ou batiste, qui continue à se fabriquer par la méthode ordinaire, sur un tambour où le tissu est tendu par une courroie. L'ouvrière, munie de son aiguille à deux pointes, brode en suivant le dessin imprimé sur l'étoffe. C'est encore la France, et surtout Nancy, qui fait concurrence à la Suisse pour ses articles de luxe; 3° vient enfin la broderie à la mécanique, sur jaconas et mousseline. Cette broderie mécanique, qui imite très exactement la broderie à la main, a pris un immense développement. Nous voyons partout ces bandes de broderie de 1 fr. et même 50 cent. le mètre jusqu'à 15 et 20 fr. La netteté du point, la diversité des ajours, le dessin gracieux des contours sont tels qu'il est difficile d'imaginer que le travail mécanique puisse réaliser tant de grâce et de finesse.

La Broderie en Angleterre. — Bien que ce soit principalement Belfast et Glasgow, c.-à-d. l'Irlande et l'Ecosse qui, dans la Grande-Bretagne, fabriquent les broderies, celle-ci n'en est pas moins toujours désignée sous le nom de broderie anglaise parce que le commerce s'en fait principalement à Londres. C'est vers 1770 que cette fabrication a commencé en Ecosse et dix ans plus tard en Irlande. Maubry affirme, qu'en 1801, il y avait déjà dix à douze maisons de commerce s'occupant de broderies à Glasgow et cinq ou six à Belfast. En 1852, ce commerce s'était surtout étendu dans le sud et dans l'ouest de l'Ecosse et dans plus de la moitié des comtés de l'Irlande ; il donnait de l'occupation à 250,000 femmes.

La Broderie dans l'Orient. — On sait que grâce à leur cachet tout particulier les broderies orientales se distinguent facilement des broderies d'Europe. Autrefois, les Portugais avaient pour habitude d'envoyer broder leurs satins aux Indes par des indigènes, d'après des dessins européens, et il en est resté quelque chose ; quelques-uns de ces somptueux ornements en forme d'arabesques, que l'on voit quelquefois en Europe, dénoncent clairement leur origine du XVIe siècle. La broderie de couleur, d'or et d'argent est répandue en Chine, en Perse, au Japon, avec une perfection de main-d'œuvre qui n'a plus besoin d'être louée, mais généralement ces broderies sont faites sans goût ; les crêpes brodés de la Chine, représentent toujours des rivières, des oiseaux et des pagodes, le tout arrangé sans la moindre idée de la perspective. Parfois, dans certains velours brodés d'or employés dans l'Inde, pour dais de parade et parasols, housses d'éléphants et de chevaux, on retrouve quelque goût, mais ces produits sont souvent d'origine européenne. L. Knab.

II. Musique. — Le mot *broderie* a deux sens différents, suivant qu'il s'applique au chant ou à la théorie musicale. Dans le vocabulaire courant de l'art du chant, on désigne par *broderies*, d'une façon assez vague et tout à fait générale, les divers ornements laissés autrefois à l'initiative des chanteurs, et écrits par les compositeurs dans leurs œuvres depuis la décadence de la virtuosité vocale : ce sont les *diminutions*, les *passages*, *traits*, *tirades*, *fusées*, etc. (V. ces mots). Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le mot de *broderies* s'appliquait surtout, en France, aux diminutions et aux passages. En théorie musicale, le mot de *broderie* désigne une note étrangère à l'harmonie, s'éloignant d'une note réelle de l'harmonie et y revenant, mais de manière à former avec elle un degré conjoint, c'est-à-dire un intervalle d'un ton ou d'un demi-ton. Suivant que la *broderie* est plus élevée ou plus basse que la note réelle, elle est dite *supérieure* ou *inférieure*. Voici un exemple de *broderie inférieure* (+) emprunté à une sonate de Beethoven :

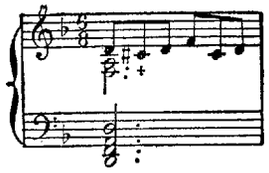

Cette broderie inférieure est *simple;* une broderie est *double* lorsque l'on fait usage successivement pour une même note, de la broderie inférieure et de la broderie supérieure. Ex. :

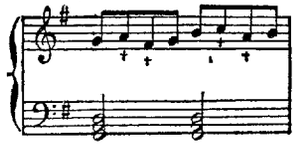

Dans cet exemple, les broderies supérieures et inférieures sont *diatoniques*, tandis que dans l'exemple suivant, la broderie inférieure est *altérée*, la broderie supérieure demeurant diatonique :

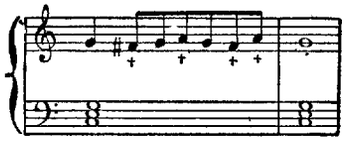

Toutes les notes peuvent être *brodées*, même les appoggiatures, les retards, les suspensions, les pédales, les anticipations ; on peut même broder une broderie. La réalisation des broderies offre une assez grande latitude ; elle peut donner avec les autres parties harmoniques des quintes directes consécutives, des octaves et des fausses relations, sous la réserve que dans le cas de deux quintes, par exemple, l'*une* ou l'*autre* de ces quintes soit formée par *une note réelle* et par *une broderie*. Toutes les règles pratiques sur cette question peuvent se déduire d'un seul principe général : la *note réelle brodée* est considérée comme si elle était tenue. Comme exemple de *fausses relations* apparentes que la broderie rend accep-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tables, voici un passage caractéristique du 9e quatuor de Mozart :

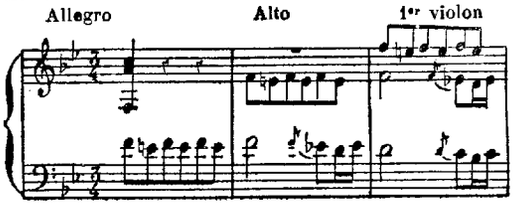

Les broderies peuvent être *simultanées* (c.-à-d. se présenter dans deux ou plusieurs parties à la fois). D'ordinaire elles forment entre elles des tierces ou des sixtes, mais elles jouissent de certaines facilités de réalisation (surtout lorsqu'elles marchent par mouvement contraire), dont on trouvera le détail dans tous les traités d'harmonie. Notons, en terminant, qu'il est des cas où la broderie perd ses caractères propres et se confond soit avec l'appoggiature, soit même avec la note réelle. A. Ernst.

Bibl. : 1° Technologie. — E. Lefébure, *Broderies et dentelles*; Paris, 1887. — E. Müntz, *la Tapisserie*; Paris. — De Champeaux, *le Meuble*; Paris. — Alf. Renouard, *les Tissus réticulaires à l'Exposition de 1878*; Paris, 1879. — J. Comte, *la Tapisserie de Bayeux*, ; Paris. — J. Kindt, *Rapport sur la broderie mécanique*; Paris, 1879. — Celnart, *Broderie*; Paris, 1846. — A. Jubinal, *Recherches sur l'origine et l'usage des tapisseries*; Paris. A. Castel, *les Tapisseries*; Paris, 1886. — Quicherat, *Histoire du costume en France*; Paris. — Hartog, *les Accessoires du vêtement*; Paris, 1880. — Jacquemart, *Histoire du mobilier*; Paris. — Bardin, *Machines servant à la confection des vêtements*; Paris, 1869. — Rouget de Lisle, *Industrie des vêtements*; Paris, 1868. — Fr. Michel, *Histoire des tissus de soie au moyen âge*; Paris. — *Encyclopædia Britannica*; Edimbourg, 1878.

2° Musique. — Th. Lemaire et H. Lavoix, *le Chant, ses principes, son histoire*; Paris, 1881, gr. in-8. — Henri Reber, *Traité d'harmonie*; Paris, 1862, gr. in-8.

BRODERIPIA (Malac.). Genre de Mollusques de l'ordre des Scutibranches, créé par Gray en 1847 pour une coquille

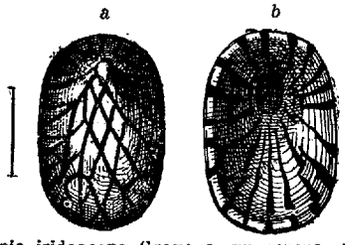

Broderipia iridescens Gray; *a*, vu dessus; *b*, vu à l'intérieur.

patelloïde, à sommet non spiral, à test mince; sa forme rappelle un peu celle d'un *Ancyle*; la surface est ornée de dessins de couleurs variées. Cette coquille est ovale-oblongue, un peu déprimée, de taille très exiguë, nacrée et très brillante à l'intérieur; le sommet est postérieur, courbé en arrière, plus ou moins aigu, et l'ouverture est très grande, à bords tranchants. Impression musculaire analogue à celle des Patelles : elle a l'aspect d'un fer à cheval largement ouvert à sa partie antérieure. Le type du genre, le *Broderipia iridescens* Gray, est une petite coquille très brillante, ornée de couleurs vives, semi-transparente, vivant dans les mers chaudes, fixée aux algues et aux rochers, depuis les côtes des îles Philippines jusque sur celles de la Nouvelle-Calédonie.

BRODERIPUS (Ornith.). Une espèce de *Loriot* (V. ce mot), qui habite les îles de Sumbawa, de Lombock et de Florès, l'*Oriolus Broderipi*, avait été prise par Ch.-L. Bonaparte comme type d'un genre particulier qu'il avait nommé *Broderipus* et dans lequel il avait fait rentrer aussi quelques espèces des îles Andaman et Nicobar, de l'Inde, de l'Indo-Chine et de la Chine; mais en réalité, il n'existe pas de motifs suffisants pour distinguer génériquement ces oiseaux des Loriots européens et africains, et le nom de *Broderipus* doit être considéré comme synonyme d'*Oriolus*. E. Oustalet.

Bibl. : Ch.-L. Bonaparte, *Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1850, pl. 18, et *Comp. rend. Acad Sc.*, 1854, p. 535.

BRODHEAD (John-Romeyn), historien américain, né à Philadelphie en 1814. Après s'être engagé dans la carrière du droit, il fut attaché à la légation des Etats-Unis à La Haye (1839), puis chargé par l'Etat de New-York de rechercher en Europe les documents relatifs à l'histoire des Etats-Unis (1841). Il en recueillit 80 vol. manuscrits, que l'Etat de New-York a publiés en 12 vol. in-4. Bancroft, ayant été nommé ministre des Etats-Unis, à Londres, l'appela auprès de lui en qualité de secrétaire de la légation (1846). On le retrouve, en 1853, officier naval du port de New-York. Outre son *Report as Historical Agent of the State of New York* (1845), on a de lui une *History of the State of New York* et d'autres travaux sur le même sujet. B.-H. G.

BRODIÆA (*Brodiæa* Smith). Genre de plantes de la famille des Liliacées, dont une espèce, *B. coccinea* A. Gr., originaire de la Californie, est cultivée depuis quelque temps en Europe comme ornementale. C'est une plante bulbeuse, ayant le port des Jacinthes. Ses hampes, hautes de 30 à 40 centim., sont terminées par 6 à 12 fleurs tubuleuses, à limbe réfléchi d'un vert-grisâtre, à tube moitié rouge et moitié jaune. L'androcée est formé de six étamines, dont trois extérieures stériles et trois intérieures fertiles. Le *B. grandiflora* Sm., qui est le type du genre, est originaire de l'Amérique boréale et occidentale. Ed. Lef.

BRODIE (Benjamin-Collins), célèbre chirurgien anglais, né à Winterslow (Wiltshire) le 8 juin 1783, mort à Londres le 8 oct. 1862. Il étudia à Londres sous Wilson et Home, fut admis en 1805 au collège des chirurgiens et nommé démonstrateur d'anatomie à l'école de Great-Windmill-Street, enfin trois ans après chirurgien-assistant à l'hôpital Saint-Georges. Les premiers travaux qu'il publia avaient trait à la physiologie du cœur, du cerveau, de l'estomac, etc. Mais à partir de 1814, il se livra exclusivement à la pratique et à l'enseignement de la chirurgie; en 1820, le collège des chirurgiens le choisit comme professeur d'anatomie comparée, puis d'anatomie humaine et de chirurgie. En 1822, à la mort de Griffith, il devient chirurgien titulaire à l'hôpital Saint-Georges; en 1828, il recueille l'héritage d'Astley Cooper dans l'exercice de la grande chirurgie à Londres; à la mort d'Ever. Home, en 1832, il lui succède comme premier chirurgien du roi qui, deux ans après, le crée baronnet. Tout le monde connaît les travaux remarquables de Brodie sur les maladies des articulations et sur les maladies des voies urinaires, etc., *Pathol. a. surg. observ. on diseases of the joints* (Londres, 1818, in-8, et une foule d'édit.; trad. franç.; Paris, 1819, in-8); *Lect. illustr. of various subjects in path. a. surgery* (Londres, 1846, in-8); *Lect. on the diseases of the urinary organs* (Londres, 1835, in-8, et autres édit.; trad. franç., Paris, 1845, in-8); *Psychological Inquiries*, etc. (Londres, 1854, in-12). Dr L. Hn.

BRODOWSKI (Antoine), peintre polonais, né en 1784 à Varsovie, mort à Varsovie en 1832. Il fit ses études artistiques en France, sous la direction de Gérard. De retour dans son pays, il fut nommé professeur de peinture à l'Université. Il a laissé quelques tableaux historiques et un grand nombre de portraits estimés. — Son fils *Thaddée*, né à Varsovie en 1821, mort en 1848, étudia la peinture à Rome et à Paris, où il eut pour maître Horace Vernet; on lui doit quelques tableaux historiques : *le Siège de Vienne*, *Poniatowski sur l'Elster*. — Un autre fils, *Joseph*, né en 1828, élève de l'Académie des beaux-arts de Pétersbourg, s'est également distingué comme peintre de batailles et d'animaux. L. L.

Bibl. : Rastawiecki, *Dictionnaire des peintres polonais*.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRODSKI (Victor), sculpteur polonais contemporain, né en Volynie en 1839. Il se destinait d'abord au barreau, mais, entraîné par sa vocation artistique, il étudia à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. Titulaire d'une médaille d'or, il fut envoyé à Rome pour s'y perfectionner. Il s'y fixa définitivement. On cite parmi ses œuvres les plus remarquées : *Adonis endormi*, *Amour endormi*, *Premiers aveux d'amour*, *le Christ bénissant le monde*, *Zéphir*, *le Dernier jour de Pompéi*, un buste de *Kopernik* pour la ville de Posen, *la Mise du Christ au tombeau*. On lui doit aussi un grand nombre de bustes et de monuments funéraires. L. L.

BRODY. Ville de Galicie; ch.-l. de la capitainerie de ce nom ; elle est située sur la ligne de ch. de fer de Kiev à Lemberg. Sa population (20,000 hab.) est presque entièrement composée d'Israélites. C'est un entrepôt fort important du trafic entre la Russie et l'Autriche (céréales, fourrures, plumes). Sa fondation remonte au XVIe siècle.

BRODZINSKI (Kazimir), poète polonais, né le 8 mars 1791 à Krolowka, en Galicie, mort à Dresde le 10 oct. 1835. Du nom de son lieu de naissance, il a pris pour certaines de ses œuvres le nom de Kazimir de Krolowka. Après des études assez médiocres à Tarnow et à Cracovie, il entra dans l'armée du grand duché de Varsovie ; il fit avec elle la campagne de Russie, où il perdit, au passage de la Bérézina, son frère André qui a laissé lui aussi quelques œuvres poétiques. Il servit également sous les ordres de Napoléon dans la campagne de 1813 ; il fut blessé et fait prisonnier par les Prussiens à Leipzig. De retour en Pologne, il devint professeur de littérature polonaise au lycée, puis à l'Université de Varsovie. Il prit sa retraite en 1832. Il mourut, en revenant des eaux de Bohême, à Dresde où il est enterré. Un monument lui a été élevé dans l'église de Saint-Joseph, à Varsovie. Son compatriote Odyniec célébra sa mort dans une remarquable élégie. Il fut l'un des précurseurs du romantisme en Pologne et l'un des écrivains qui contribuèrent le plus à faire accepter du public la nouvelle école dont Mickiewicz était le chef incontesté. Il publia de nombreuses traductions de l'allemand, notamment de Schiller, de Gœthe, du grec moderne, du lithuanien, d'Ossian, des poètes latins polonais, et mit en vers polonais les *Templiers* de Raynouard, et l'*Abufar* de Ducis. En 1828, il fit paraître deux volumes de poésies originales, parmi lesquelles figurait le poème idyllique *Wieslaw*, qui est son chef-d'œuvre. Dans ses études littéraires et notamment dans son *Essai sur le classicisme et le romantisme*, il se montra novateur hardi et critique sûr. Il s'efforça d'attirer l'attention de ses compatriotes sur les chants populaires et il y réussit. Il donna en poésie l'exemple de l'élégance et de la pureté du style. Il rendit aussi de grands services à la prose polonaise. On a comparé son rôle dans la littérature du XIXe siècle à celui de Kochanowski dans celle du XVIe. Ses œuvres complètes n'ont été réunies qu'après sa mort. L'édition de Wilna, 1842-1844, forme 10 volumes. Une édition plus complète a été donnée par Kraszewski à Posen (1872-1874, 8 vol.). Les deux premiers tomes comprennent les poésies originales ou imitées, les tomes III, IV et V les études sur le classicisme et un cours de littérature, le tome VI un cours d'esthétique et des leçons sur la littérature polonaise, les tomes VII et VIII des mélanges littéraires et philosophiques. On a en outre publié à l'étranger une brochure fort remarquable : *Epître aux frères émigrés et discours sur la nationalité polonaise* (Paris, 1838, 1850, 1861). L. LEGER.

BIBL. : D. CHODZKO, *Note sur la vie et les écrits de K. Brodzinski*; Wilna, 1845. — R. MECHERZYNSKI, *Bibliothèque de Varsovie*, 1859. — S. DMOCHOWSKI, ib., 1870. — BELCIKOWSKI, *Brodzinski, étude littéraire*; Lwów, 1875.— MARRENÉ, *Brodzinski, étude*; Cracovie, 1881.— *Athenæum de Varsovie*, 1886. Tous ces travaux sont en polonais. — ESTREICHER, *Bibliographie polonaise du XIXe siècle*.

BRŒCHNER (Hans), philosophe danois, né le 30 mai 1820 à Fredericia, mort à Copenhague le 17 déc. 1875. Appartenant à une famille de pasteurs, il se destina d'abord à la carrière ecclésiastique, mais n'ayant pas été admis à passer l'examen théologique, à cause de son rationalisme avoué, il étudia les langues orientales et la philosophie, et après avoir soutenu une thèse de doctorat : *Sur la situation du peuple juif au temps de la domination persane* (Copenhague, 1845), et passé toute une année à l'Université de Berlin, où il subit l'influence de Hegel, il enseigna à l'Université de Copenhague d'abord comme docent (1849), puis comme professeur (1870). Il fut le premier qui traita en danois de l'histoire de la philosophie, dans *Bidrag til Opfattelsen af Philosophiens historiske Udvikling* (Copenhague, 1869, in-8), et *Philosophiens historie i Grundrids* (ibid., 1873-74, 2 vol. in-8). Il publia, en outre, avec une traduction de la *Dogmatique* de Strauss (Copenhague, 1842-43, 2 vol. in-8), qui causa un certain émoi, *Quelques remarques sur le baptême* (1843), contre Martensen; une monographie où il éclaire plusieurs points des doctrines de *B. Spinosa* (1856); une profonde étude du *Problème de la foi et de la science* (1868), où il critique les efforts de Martensen, de Kierkegaard et de R. Nielsen, pour concilier l'un avec l'autre ; à quoi il ajouta un nébuleux exposé de ses théories panthéistes sur *l'Accord de la religion et de l'humanisme* (1869). B-s.

BROECK (Crispin van den), peintre, graveur et architecte flamand, né à Malines en 1524, mort après 1593. Il fut élève de F. Floris et entra, en 1555, dans la Gilde d'Anvers. On lui attribue un *Jugement dernier*, daté de 1571, au musée d'Anvers, et une *Adoration des rois* au Belvédère. Il avait une certaine habileté à peindre le nu, mais il est cependant plus connu comme graveur. Les monogrammes dont il a signé ses œuvres sont si variés que l'abbé de Marolles avait cru devoir les attribuer à des artistes différents. Il a gravé des *Scènes de la Bible*, une *Annonciation*, une *Adoration des bergers*, une suite de dix-neuf feuilles représentant la *Vie de la Vierge*, et une autre suite de sept feuilles figurant les *Sept jours de la création*. — Sa fille, *Barbara* van den Broeck, née à Anvers en 1560, reçut ses leçons et celles de J. Collaert. Elle a reproduit par la gravure des dessins ou des peintures de son père, notamment un *Jugement dernier*, qui est son meilleur ouvrage. E. M.

BROECK (Elias van den), peintre flamand, né à Anvers vers 1657, mort à Amsterdam en 1711. Il a peint des tableaux de nature morte, avec des fleurs, des fruits, des reptiles. Son exécution rappelle un peu celle de D. de Heem dont on croit qu'il fut l'élève. La collection du prince de Lichtenstein possède deux de ses ouvrages.

BROECKE (Pieter van den), navigateur au service de la Hollande, né à Anvers en 1575, mort à Malacca en 1641. Il fit de nombreux voyages au cap Vert, en Amérique et dans l'Inde. Il en a publié une intéressante relation en néerlandais sous le titre de : *Historiael ende Journaelsche Aanteyckeninghe van t'gene Pieter van den Broecke op syne Reysen voorghevallen is* (Harlem, 1634, in-4). E. H.

BIBL. : VAN KAMPEN, *de Nederl. buiten Europa*. — VALENTYN, *Oud en nieuw Oost-Indie*.

BRŒCKX (Corneille), médecin belge, né à Anvers le 1er juin 1807, mort en 1869. Il se distingua lors de l'épidémie cholérique de 1831-32, et en 1835 fut couronné par la Société de médecine de Gand, qui avait mis au concours l'étude du développement de la médecine belge depuis Vésale jusqu'à la chute de l'Université de Louvain. Le travail de Brœckx fut publié par la suite sous le titre de : *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le XIXe siècle* (Bruxelles, 1833, in-8). Il publia en outre plus de cent vingt mémoires sur l'histoire de la médecine, qui constituent une mine de renseignements utiles. Brœckx était médecin en chef de l'hôpital Sainte-Elisabeth d'Anvers. Dr L. HN.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BROEDERLAM (Melchior), peintre flamand de la fin du XIVe siècle, un des premiers dont il nous reste une œuvre de peinture authentique, né probablement à Ypres, où il possédait une maison, et qu'il paraît n'avoir quitté qu'en de courts voyages pour ses travaux. Les comptes récemment publiés par le chanoine Dehaisnes ont éclairci le peu qu'on savait déjà de sa vie. On ne trouve aucune mention le concernant avant 1381. Il était alors peintre en titre de Louis de Male, comte de Flandre, adjoint à Jean de Hasselt qui remplissait les fonctions depuis 1365. La situation était importante, si les travaux entrepris le sont peu (peinture de chaises, de bannières ou pennons). Quand le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, hérita de son beau-père du comté de Flandre, il nomma aussitôt Broederlam son peintre et valet de chambre par mandement du 13 mai 1384, avec pension annuelle de 200 fr. pour le servir « tant comme il lui plaira ». Les services sont en effet de nature très diverse. Il peint un char pour la duchesse, des étendards pour le duc, la voile de sa nef marquée à sa devise et semée de marguerites (1385-1386). Il est en même temps chargé de diriger les travaux de restauration du château de Hesdin, en particulier aux « galleries d'esbatement » (peintures sur pavements, peintures proprement dites, ouvrages de huchiers, etc.) : poste de confiance qu'il occupa de 1386 à 1392, et qui le fit même résider à Hesdin, car pendant deux hivers le duc lui accorde son bois à brûler « sur les marchans de la forest d'Hesdin ». Signalons également plusieurs missions pour deux harnais de joûte commencés à l'occasion de fêtes données au roi à Dijon, et qu'il acheva plus tard à Paris (1390), une nouvelle commande d'étendards pour accompagner le roi dans l'expédition de Bretagne après l'assassinat de Clisson (1392), etc. Le nom de Broederlam serait aujourd'hui oublié, si nous n'avions une occasion d'apprécier son mérite. En 1392, il était revenu demeurer à Ypres où il fit divers travaux. C'était alors un peintre d'importance; il avait des ouvriers sous lui, presque un atelier : les comptes nous l'apprennent. Le duc l'estimait beaucoup, et à la même époque où il lui faisait peindre « cinq douzaines de petites chaières », pour la chambre du conseil à Hesdin, il lui confie une tâche à laquelle il attachait grand prix, la peinture des deux retables en bois sculpté qu'il avait commandés à Jacques de Baers, de Termonde, pour le maître-autel de la fameuse Chartreuse de Champmol. L'œuvre était double : car il s'agissait non seulement d'enluminer et dorer les sculptures, mais de peindre entièrement les volets extérieurs de chaque retable. Transportées d'abord de Termonde à Dijon, puis renvoyées à Ypres pour être achevées par Broederlam (1392), les deux tables d'autel paraissent l'avoir occupé jusque vers 1399. Elles sont aujourd'hui au musée de Dijon. La peinture a complètement disparu des volets de l'une d'elles. Sur l'autre elle est par bonheur intacte. C'est là seulement qu'on peut juger le peintre, car dans la partie sculptée son rôle est secondaire. Les sujets représentés sont l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Présentation au temple* et la *Fuite en Egypte*. C'est un des plus précieux monuments de la peinture primitive en Flandre. On y remarque un mélange d'idéalisme, de suavité et de grâce, en même temps que l'énergique amour de la réalité qui va être une des qualités maîtresses de l'Ecole flamande. Le paysage y fait timidement son apparition. On ne sait pas quand Broederlam mourut. En 1407, il peignit, par ordre des chanoines, sur les murs de la chapelle des comtes à Courtrai, les portraits de Philippe le Hardi et de Marguerite, sa femme (Van de Putte, *la Chapelle des comtes de Flandre à Courtrai*, Courtrai, 1875, p. 42). Paul LEPRIEUR.

BIBL. : DE LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*. — *Annales de la Société archéologique d'Ypres*, t. II, p. 175. — DEHAISNES, *Histoire de l'art dans l'Artois, la Flandre et le Hainaut avant le XVe siècle*, Lille, 1886, 3 vol. in-fol. — CROWE et CAVALCASELLE, *les Anciens Peintres flamands*, traduct. Delepierre, Bruxelles, 1862-1865, t. I, 3 vol. in-8 (grav.). — WAAGEN, *Manuel de l'histoire de la peinture*, traduct. Hymans; Bruxelles, 1863, t. I, 3 vol. in-8 (grav.). — A.-J. WAUTERS, *la Peinture flamande*.

BROEK. Village de Hollande, province de la Hollande septentrionale ; 1,400 hab. On ne manque jamais en France de citer ce village pour son extrême propreté, qui, au dire des voyageurs et des auteurs, serait portée ici à des limites inouïes, ridicules même. Ceux qui à l'étranger ont fait cette réputation à ce bourg hollandais, ont enchéri les uns sur les autres. La propreté qui règne à Broek est observée généralement dans tout le pays.

BRŒMSEBRO. Château de la Suède méridionale, au S. de Calmar, à l'embouchure de la Bromsa.

BRŒMSEBRO (Traités de), conclus entre le Danemark et la Suède le 15 sept. 1541 et le 13 août 1645, sur le pont du Brœmsebæck, qui formait à la fois la limite de ces deux royaumes, ainsi que celle du Bleking et du Kalmar læn. Dans ces occasions le pont était coupé de manière à ce que les représentants des deux Etats fussent séparés, mais pussent se donner la main, tout en restant sur leur propre territoire. Par le premier traité Gustave Vasa et Christian III, en personne, firent pour cinquante ans une alliance qui fut éphémère. Par le second, qui fut le résultat de six mois de négociations entre les plénipotentiaires suédois Axel Oxenstjerna, Ture Bielke et M. Soop, et les Danois Corfitz Ulfeld et Chr. Sehested, la Suède fut affranchie des péages du Sund et des Belts, et le Danemark lui céda le Jemtland, le Herjedal, les îles de Gotland et d'Œsel, et lui engagea le Halland pour trente ans. B-s.

BRŒNDSTED (Peter-Oluf), voyageur et archéologue danois, né le 17 nov. 1780 à Fruering, mort à Copenhague le 26 juin 1842. Après avoir séjourné en Allemagne, en France et en Italie depuis 1806, il voyagea en Grèce et en Asie-Mineure de 1810 à 1813, fit d'intéressantes découvertes dans l'île de Ceos, fut à son retour nommé professeur extraordinaire de linguistique à l'Université de Copenhague (1813) et y fit sur son voyage en Grèce des conférences dont il ne publia que le *Programme* (1815). Avec le titre d'agent de la cour auprès du Vatican, il commença en 1818 un nouveau voyage au Sud, visita l'Italie, les Iles Ioniennes, Malte et la Sicile (1820), séjourna à Paris en 1824 et de 1828 à 1832, pour y rédiger ses *Voyages* en français et en surveiller la splendide publication, qui lui coûta la moitié de sa fortune et dont il ne parut que deux livres sur les huit promis. Il ne se fixa dans sa patrie qu'après avoir été nommé professeur ordinaire et directeur du cabinet des monnaies et médailles (1832). Membre d'une douzaine d'académies étrangères, il écrivit en six langues et publia : en latin, des dissertations philologiques (1805-6), et *De Cista ænea Præneste reperta* (Copenhague, 1834, in-4) ; en italien, *Sopra un'iscrizione greca scolpita in un antico elmo rinvenuto nelle rovine di Olimpia* (Naples, 1820, in-4) ; en français, *Voyages dans la Grèce accompagnés de recherches archéologiques* (Paris, 1826, t. I, in-fol., sur l'île de Ceos ; 1830, t. II, sur les métopes du Parthénon), deux brochures et des articles de critique ; en anglais, *A Brief Description of 32 ancient painted vases found at Vulci* (Londres, 1832) ; *On Panathenaic Vases* (ibid., 1832, in-4) ; *the Bronzes of Siris* (ibid., 1836, in-fol. ; aussi en allemand, Copenh., 1837, in-4) ; en allemand, une traduction de ses *Voyages* (Paris, 1827-1830, 2 vol. gr. in-4), une réponse (Paris et Stuttgart, 1830, in-8) à un article de l'*Hermes* de Schmidt (t. XXXII, fasc. 2, 1829) où il était accusé d'avoir plagié d'Anse de Villoison, et les *Belles-lettres en Danemark* dans *Geschichte der Literatur* de Eichhorn (t. IV, sect. 3, pp. 1117-1212) ; enfin en danois : *Contribution à l'histoire de Danemark* ; étude sur R. Wace et extrait du roman de Rou (Copenh., 1817-8, 2 fasc. in-8) ; *Sur un Vase peint en terre cuite* (1842) ; *Agamemnon* d'Eschyle, traduit en vers (1842). Les ouvrages

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

suivants furent publiés après sa mort par N.-V. Dorph : *Voyage en Grèce de 1810 à 1813* (Copenh., 1844, 2 vol. in-8, avec biographie, par J.-P. Mynster); traduction en vers de l'*Orestie* d'Eschyle (1844); *la Ciste de Ficoroni* (1847, in-fol.); *Extraits des journaux de voyage de P.-O. Brœndsted* (1850). B-s.

BROFFERIO (Angelo), littérateur et homme politique piémontais, né à Castelnuovo Calcea le 6 déc. 1802, mort à la Verbanella le 26 mai 1866. Fils d'un médecin de campagne, Brofferio fit ses premières études à Asti, puis vint avec son père à Turin, où il étudia le droit. Mais, passionné pour le théâtre, il se mit d'abord à écrire des tragédies et des comédies. Mêlé aux agitations politiques de 1821, il fut exclu pour un temps de l'Université et ne dut qu'à la protection du général Galateri d'échapper à des poursuites plus graves. Reçu docteur en droit, il embrassa la profession d'avocat. En 1830, il forma, avec Anfossi, Balestra, Bersani, les frères Durando, et d'autres patriotes, la société secrète des *Circoli*. La conjuration fut découverte, et la plupart de ses membres furent condamnés à la prison ou à l'exil. C'est en prison, où il resta six mois, que Brofferio composa, en dialecte piémontais, les premières de ses chansons, qui le rendirent si populaire. Mis en liberté après l'avènement de Charles-Albert (1831), il rentra au barreau, s'y fit une grande réputation, surtout dans les causes criminelles, et arriva par là à l'aisance. Il fonda en 1834 le *Messaggiere torinese*, journal où, sous prétexte de critique littéraire, il poursuivait de ses mordantes épigrammes les nobles et les jésuites, mais qui ne put devenir vraiment politique qu'avec la liberté de la presse à la fin de 1847. Il le continua sous le titre de *Voce della verità*, et créa ensuite successivement la *Voce della libertà*, la *Voce nel deserto*, la *Voce del progresso commerciale*, et l'*Italia contemporanea* (1849-1856). Malgré sa foi républicaine, qu'il tenait de son père, Brofferio ne se brouilla jamais avec la monarchie. C'est à l'instigation de Charles-Albert qu'il fit sa tragédie de *Vitige re dei Goti*, œuvre empreinte d'un vif sentiment national, mais dont l'influence de l'Autriche, encore prépondérante, empêcha la représentation. En 1848, il s'était trouvé naturellement un des premiers sur la brèche. Candidat dans dix-neuf collèges électoraux et nommé dans plusieurs, il opta pour celui de Caraglio, qu'il représenta aussi dans les trois législatures suivantes. Il fut plus tard député de Gênes, de Turin, de Castelnuovo dei Monti, et de Dronero. Considéré à juste titre comme le premier orateur du Parlement, il y fut constamment le chef du parti le plus avancé, sans exercer jamais une influence proportionnée à son grand talent. Ses interpellations, toujours plus ou moins violentes, étaient souvent redoutables; mais son opposition paraissait trop systématique pour peser d'un grand poids. Combattant sans trêve tous les ministères, Brofferio fut particulièrement l'adversaire acharné du comte de Cavour, contre lequel il fit en 1851 sa comédie du *Tartufo politico*, qui fut interdite alors, mais dont la représentation fut reprise avec succès en 1854, Cavour étant président du conseil. D'après M. Bersezio, « un étrange et impérieux amour-propre poussait Brofferio à vouloir être le premier avant tous les autres dans l'ardeur des opinions libérales ». Quoi qu'il en soit, on ne peut lui contester d'avoir été un très sincère et très ferme patriote. Sa dernière œuvre, qui résuma en quelque sorte toute sa vie, fut un *Inno di guerra* pour la campagne de 1866, qu'il composa à la veille de sa mort, survenue sur les bords du lac Majeur, dans sa propriété de la Verbanella, où il avait l'habitude d'aller prendre un peu de repos. — Parmi les œuvres dramatiques de Brofferio, on cite : *Gli Adoratori del fuoco*, *Eudossia*, *Salvator Rosa*, *Il Ritorno del proscritto*, *Mio Cugino*, *Il Vampiro*, *Tutto per il meglio*, *Il Casaro*, *Il Castello di Kenilworth*, *Angelica Kauffmann*. Ses publications les plus importantes sont : *Storia del Piemonte dal 1814 ai giorni nostri* (1849-52, 5 vol. in-8); *Antica e nuova grecia, scene elleniche* (1844-46, 2 vol. in-4); *Tradizioni italiane; Fisionomie parlamentari* (1857); *I miei Tempi* (1858-61, 20 vol. in-18); *Cavour o Garibaldi* (1860); *Storia del parlamento subalpino* (6 vol. in-8), qui lui avait été commandée par Victor-Emmanuel, et que la mort l'a empêché de terminer. Son principal titre à l'admiration constante de ses compatriotes du Piémont sera peut-être le recueil de ses *Canzoni piemontesi*, souvent réimprimé. F. H.

BROGHIL (baron de) (V. BOYLE [Roger]).

BROGITARUS, roi de la Galatie (Gallo-Grèce), en Asie-Mineure ; il vivait au Ier siècle av. J.-C. Il est célèbre par ses luttes avec son beau-père Dejotarus, qu'il voulut supplanter sur le trône de la Galatie. Il s'aboucha avec le tribun Clodius qui le fit proclamer roi par le peuple romain. Il mit la main sur la ville de Pessinunte et sur le temple de Cybèle, mais il fut poursuivi et vaincu par Dejotarus. Alors il accusa son beau-père de conspirer contre César ; mais Cicéron défendit Dejotarus victorieusement dans sa harangue *Pro rege Dejotaro*. E. PETIT.

BROGLIE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, sur la Charentonne; 1,025 hab. Cette localité, anciennement nommée *Chambrais*, prit en 1742 le nom de Broglie lorsqu'elle fut érigée en duché en faveur de la famille de ce nom, d'origine italienne. Chambrais figure dans les textes historiques depuis la fin du XIe siècle. C'est aujourd'hui une jolie petite ville, propre et bien bâtie, qui possède des fabriques de toile, des filatures de coton et des tanneries. L'église (mon. hist.) date en partie du XIIe siècle. La façade en est particulièrement remarquable par la disposition et l'ornementation; les bas côtés, construits au XVe siècle, masquent malencontreusement la belle série de fenêtres romanes de la nef principale. Le château, possédé par la famille de Broglie depuis 1716, domine la ville; c'est un bel édifice du XVIIe siècle, construit sur l'emplacement d'un château plus ancien, dont deux grosses tours ont été conservées, et entouré d'un parc de 60 hect. Broglie est la patrie d'Augustin Fresnel.

BROGLIE (Famille de). La famille de Broglie est originaire du Piémont, où elle était l'une des sept nobles familles d'Alberga, fondatrices de la ville et république de Chiers. Elle passa en France en 1643, et ses membres portèrent d'abord le titre de comte. Des lettres-patentes, enregistrées au parlement, le 20 août 1742, érigèrent en duché héréditaire de Broglie la seigneurie et baronnie de Ferrières en Normandie. Enfin, le 27 mai 1759, l'empereur François de Lorraine conféra au maréchal Victor-François de Broglie, pour lui et tous ses descendants mâles et femelles, le titre de prince de l'Empire. Les Broglie portent *d'or, au sautoir encré d'azur*. Parmi les principaux membres de cette famille, nous citerons :

François-Marie, comte de Broglie, quatrième fils d'Amédée, comte de Cortandon et d'Angélique Tana, né en 1611. D'abord page de Maurice de Savoie, puis gentilhomme de sa chambre et capitaine des arquebusiers à cheval de sa garde, il s'était déjà distingué aux sièges de Chivasso et d'Ivrée, quand sa belle défense de Corvi le fit remarquer par Mazarin. Il passa alors au service de la France, fut successivement fait sergent de bataille des armées du roi (8 avr. 1646), maréchal de camp (25 août 1646), mestre de camp du régiment de Champagne (12 févr. 1648), gouverneur de la Bassée (26 févr. 1650) et lieutenant général (25 sept. 1650). Après avoir reçu des lettres de naturalité pour lui et sa femme, Olympe-Catherine Vassal, comtesse de Favria, en févr. 1654, il fut tué d'un coup de mousquet au siège de Valence sur le Pô, le 2 juil. 1656.

Victor-Maurice, comte de Broglie, homme de guerre français, né en 1647, mort le 4 août 1727, fils du précédent. Le comte de Broglie n'avait que trois ans lorsqu'il fut pourvu d'un régiment d'infanterie anglaise (8 juil. 1650),

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui fut incorporé plus tard dans le régiment des gardes écossaises et de Douglas (16 déc. 1659). Il obtint de même, avant d'être en âge de servir, le gouvernement de la Bassée (14 juil. 1656), la survivance de celui d'Avesnes (22 mars 1660) et une compagnie dans le régiment de cavalerie étrangère (17 août 1660). Pourvu ensuite d'un guidon dans la compagnie des gendarmes de la garde (28 juin 1666), il accompagna le roi en cette qualité en Flandre et en Franche-Comté (1667-1668). Ayant obtenu le 24 avr. 1670 la compagnie des chevaux-légers de Bourgogne, il participa avec elle à la conquête de la Lorraine et à la guerre de Hollande, où il assista à la bataille de Seneffe. Il alla ensuite rejoindre Turenne en Alsace et fut blessé à Mulhouse (29 déc. 1674). Fait brigadier le 12 mars 1675, il assista aux sièges de Limbourg (1675), Condé, Aire et Bouchain (1676). Il reçut en récompense le brevet de maréchal de camp le 25 août 1676, et fit les campagnes d'Allemagne sous Créqui en 1677 et 1678. Après avoir pris part au siège de Luxembourg en 1684, il fut créé lieutenant général des armées du roi le 25 août 1688, commanda successivement en Flandre et en Languedoc et obtint séance et entrée au parlement de Toulouse le 3 déc. 1691. Fait bailli d'honneur d'Avesnes le 23 juin 1702, il fut nommé maréchal de France le 2 févr. 1724. Il avait épousé, le 29 août 1666, Marie de Lamoignon, de laquelle il eut sept enfants.

François-Marie, duc de Broglie, homme de guerre et diplomate français, né le 11 janv. 1671, mort le 22 mai 1745, fils du précédent. Entré d'abord dans la compagnie des cadets de Besançon, sous le nom de chevalier de Broglie (1685), il fut fait cornette de la compagnie de son frère au régiment des cuirassiers (15 janv. 1687). Après avoir combattu à Valcourt (1689) et à Fleurus (1690), il obtint une compagnie au régiment de cavalerie de Saint-Valery, et servit avec elle en Allemagne et en Italie où il se trouva au siège de Montmélian et à la bataille de la Marsaille. Mestre de camp, lieutenant du régiment du Roi-cavalerie (20 janv. 1694), il participa aux combats et sièges de l'armée de Flandre de 1695 à 1703. Il passa ensuite à l'armée de la Moselle en 1704, puis à celle d'Italie en 1705, où il assista aux sièges de Vérone et de Soncino et à la bataille de Cassano. En 1706, 1707 et 1708 il servit sous Villars et Berwick à l'armée du Rhin et obtint le 3 févr. 1707 le titre d'inspecteur général de la cavalerie et des dragons. Revenu en Flandre, sous Villars, en 1709, il se battit à Malplaquet et fut fait lieutenant général le 29 mars 1710. Sa nomination comme gouverneur de Mont-Dauphin, le 25 févr. 1712, ne l'empêcha pas de rester en Flandre, d'assister à la bataille de Denain et de suivre ensuite Villars sur le Rhin en 1713. Appelé au commandement du camp de la Saône le 14 mai 1714, il avait été créé directeur général de la cavalerie et des dragons, quand on l'envoya comme ambassadeur en Angleterre en janv. 1724. Créé chevalier des ordres du roi, le 13 mai 1731, il servit à l'armée d'Italie en 1733 et 1734, et obtint le gouvernement de Bergues le 12 mai de cette dernière année et le bâton de maréchal de France le 14 juin. Il commanda cette même année, conjointement avec le maréchal de Coigny, l'armée d'Italie qui livra les batailles de Parme et de Guastalla. Nommé gouverneur général de la province d'Alsace le 26 janv. 1739, il alla en 1741 prendre le commandement de l'armée de Bohême, sous l'autorité supérieure de l'électeur de Bavière. Il défendit courageusement Prague contre les armées impériales, et ne quitta la ville que pour aller prendre le commandement de l'armée de Bavière, en remplacement de Maillebois. Il garda ce poste jusqu'à sa rentrée en France, en juil. 1743. Il avait épousé à Saint-Malo, le 5 févr. 1716, Thérèse-Gillette Locquet de Grandville.

Victor-François, duc de Broglie, homme de guerre français, né le 19 oct. 1718, mort à Munster le 30 mars 1804, fils du précédent. Pourvu d'une compagnie dans le régiment de cavalerie du dauphin, Victor de Broglie servit à l'armée d'Italie en 1734, et combattit à Parme et à Guastalla. Il y resta jusqu'en 1736, après avoir obtenu, le 15 oct. 1734, le régiment d'infanterie de Luxembourg. Envoyé à l'armée de Bohême, en 1741, il participa à l'escalade de Prague et fut créé brigadier le 26 avr. 1742. Après avoir suivi son père à l'armée de Bavière et être rentré en France avec lui, il servit sur le Rhin en 1744 et 1745. Fait maréchal de camp le 1er mai 1746, il alla en cette qualité à l'armée de Flandre où il prit part aux batailles de Raucoux (1746) et de Lawfeld (1747) et au siège de Maestricht (1748). Il obtint, à la fin de la guerre, le grade de lieutenant général des armées du roi (10 mai 1748) et le gouvernement de Béthune (3 déc. 1751). Pendant la guerre de Sept ans, il servit successivement sous d'Estrées, Soubise, le comte de Clermont et Contades, se trouva à Hastenbeck, à Minden, à Rosbach (1757), à Sondershausen (1758), à Wetzlar (1759) et à Bergen (1759), et, après avoir été fait chevalier des ordres du roi (1er janv. 1759) et maréchal de France (16 déc. 1759), obtint le commandement en chef de l'armée d'Allemagne. Il fut vainqueur à Corbach (1760), mais battu à Villingshausen (1761). A son retour à la cour il fut disgracié et exilé à Broglie. Après vingt-six mois d'éloignement, on lui confia le gouvernement des Trois-Evêchés (1764). Sous Louis XVI, il revint tout à fait en faveur et fut choisi, en mai 1778, pour le commandement des troupes rassemblées en Normandie et en Bretagne à l'occasion de la guerre avec l'Angleterre. Le duc de Broglie joua également un rôle important pendant la Révolution. D'abord député de la noblesse d'Alsace à l'Assemblée constituante, où il siéga sur les bancs de la droite, il fut ensuite choisi par le roi pour ministre de la guerre. Louis XVI désirait lui confier le commandement des troupes destinées à agir contre la Révolution. Devenu rapidement très impopulaire, le duc de Broglie dut émigrer et dans sa fuite faillit être massacré à Verdun. D'abord commandant de l'armée des princes (1792), son humeur indépendante le poussa ensuite à abandonner ce poste. Il passa successivement au service de l'Angleterre (1794) et de la Russie (1797) et mourut au moment même où triomphait la Révolution dont il avait été l'implacable adversaire. Il avait épousé : 1° Marie-Anne du Bois de Villers (2 mai 1736); 2° Louise-Augustine-Salbigothon de Crozat de Thiers (11 avr. 1752). Il eut quatre enfants de la première, et neuf de la seconde.

Louis FARGES.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Hist. généalogique*. — LA CHESNAYE DES BOIS, *Dict. de la noblesse*. — PINARD, *Chronologie historique militaire*. — PAJOL, *les Guerres de Louis XV*. — Le duc de BROGLIE, *Louis XV et Frédéric II; Frédéric II et Marie-Thérèse ; le Secret du Roi*.

BROGLIE (Charles-François, comte de), diplomate et homme d'Etat français, né le 20 août 1719, mort à Saint-Jean d'Angély le 16 août 1781. Il était le second fils du second maréchal de Broglie, et le frère du vainqueur de Bergen. Il commença par servir dans l'armée, où de brillantes qualités et la faveur de Louis XV le firent rapidement arriver aux grades les plus élevés. Il était brigadier, quand, en mars 1752, il fut nommé ambassadeur en Pologne près de l'électeur-roi Auguste III. Il avait pour mission d'empêcher l'accession de la Pologne au traité d'alliance récemment conclu à Pétersbourg entre Elisabeth de Russie et Marie-Thérèse d'Autriche, et de préparer secrètement l'élection au trône de Pologne du prince de Conti. L'habileté avec laquelle il sut déjouer les intrigues russes et reconstituer le parti français en Pologne, la discrétion qu'il mit à assurer le *secret du roi*, en firent promptement un des agents les plus importants de cette diplomatie occulte de Louis XV, dont les ressorts n'ont été mis en pleine lumière qu'assez récemment. Il venait de faire approuver à Versailles un projet de traité dont le but était de détacher la maison de Saxe de l'alliance anglaise pour la rapprocher de la France, quand le brusque changement du système d'al-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

liances politiques, imposé à Louis XV en 1756 par le traité anglo-prussien de Westminster, vint bouleverser ses plans. Loin de se laisser abattre par des événements qui ébranlaient l'influence que quatre ans d'efforts suivis lui avaient acquise en Pologne, il fit hardiment face à la nouvelle situation : l'un des premiers il conseilla l'alliance autrichienne, limitée toutefois, dans son esprit, de manière à ne pas compromettre la liberté d'action de la France. C'est sur ses conseils implorés par la cour de Dresde dans la détresse causée par la subite invasion de la Saxe par Frédéric II, qu'Auguste III se réfugia avec son armée dans le camp retranché de Pirna, où il sut prendre une attitude qui en imposa au roi de Prusse, et permit aux troupes autrichiennes de se concentrer. Resté à Dresde pour prêter appui à la reine de Pologne, le comte de Broglie dut rentrer en France quand la défaite des Autrichiens à Lobkowitz et la capitulation d'Auguste III à Pirna lui eurent rendu tous rapports impossibles avec Frédéric II.

Il revint à Varsovie en 1757, après avoir passé à Vienne et donné à Marie-Thérèse sur les opérations militaires des conseils qui ne furent pas sans influence sur l'heureuse issue de la bataille de Kollin. Mais ce second séjour en Pologne n'eut pas le succès du premier. C'est en vain que le comte essaya de rassurer le parti national polonais et de prendre sa défense contre les Russes ; il obtint bien la révocation de Stanislas Poniatowski, attaché au parti opposé à la France, que Catherine II avait réussi à faire venir près d'elle comme envoyé saxon ; mais la bataille de Rosbach ruina irrémédiablement le prestige du roi et le crédit de son ambassadeur. Contrecarré par le cardinal de Bernis, mal soutenu par Louis XV, désespérant d'arracher la Pologne à la faction russe de plus en plus puissante, il demanda son congé et l'obtint.

A la prière de Louis XV, il n'en continua pas moins à diriger de Paris la correspondance secrète relative à la Pologne, désormais sans but. Après la défaite de Fillinghausen, il prit parti pour son frère dans ses démêlés avec le prince de Soubise et Choiseul, et fut enveloppé dans la disgrâce du maréchal (1762). Doué d'une inépuisable activité d'esprit, il ne se rebuta point ; battu en Pologne, il prétendit vaincre en Angleterre. Quoique le paix eût été signée, il combina un plan de descente en Angleterre qui fut agréé par Louis XV, mais dont la préparation lui attira une foule d'embarras. Rentré en grâce, il devint en 1767, après la mort de Tercier, qui avait succédé lui-même au prince de Conti, le véritable ministre des affaires étrangères du cabinet secret. Dans cette situation sacrifiée qui provoquait toutes les défiances, toutes les attaques, où il ne pouvait se défendre qu'en découvrant le roi, et qui ne lui valait ni honneur ni argent, il déploya de prodigieuses ressources d'imagination pour tenter de prévenir le démembrement de la Pologne. Un moment, en 1771, il crut qu'il allait enfin pouvoir donner librement carrière à son esprit politique, et échanger son ministère *in partibus* contre le pouvoir lui-même ; Choiseul était tombé ; l'opinion publique ne lui désignait que deux successeurs, le comte de Broglie ou le duc d'Aiguillon. Après une lutte de six mois, ce fut le duc d'Aiguillon qui l'emporta. Précipité du haut de ses espérances, le comte de Broglie dut reprendre le rôle ingrat, presque louche, auquel le condamnait la fantaisie de son souverain. Mêlé à toutes les grandes affaires de l'Europe, consulté dans toutes les grandes occasions, il n'exerça en réalité aucune action sérieuse. La multiplicité des intrigues poursuivies par le roi finit par mettre le duc d'Aiguillon sur la piste du secret ; des agents subalternes, Dumouriez et Favier, furent mis à la Bastille ; la malignité de ses adversaires fit impliquer le comte de Broglie dans le procès qu'on leur intenta. La hauteur de son caractère, la raideur de ses manières, qui l'avaient déjà mal servi en plusieurs circonstances, tournèrent encore contre lui ; le 24 sept. 1773, Louis XV profita d'un dissentiment qui s'était élevé entre son confident attitré et son ministre officiel, pour exiler celui-là dans sa terre de Ruffec, sans toutefois que la correspondance ordinaire avec les autres agents secrets fût interrompue. La mort de Louis XV mit fin à ce singulier mystère qui commençait à être percé à jour. Louis XVI ordonna la cessation immédiate de la correspondance et la dissolution du cabinet secret. Le comte de Broglie obtint du roi la justification solennelle de sa conduite, fut rappelé à Paris, mais ne reçut aucune faveur. C'est en vain qu'il sollicita, après que la guerre eut éclaté entre la France et l'Angleterre, le commandement de l'état-major du camp formé sur la côte de Normandie pour préparer une descente en Angleterre ; on ne lui confia que la lieutenance intérimaire des Trois-Evêchés. Le dépit qu'il éprouva de ce refus lui fit intenter contre un prétendu calomniateur un procès qui tourna à sa propre confusion. Il échoua de même dans diverses négociations qu'il avait entreprises avec les Etats-Unis, où il espéra un moment retrouver la fortune qui l'abandonnait dans sa patrie. Découragé, il se retira dans sa terre de Ruffec et mourut d'une fièvre pernicieuse. — Il usa à se débattre contre les exigences d'une situation fausse et la manie d'un souverain indécis une vie qui, consacrée ouvertement au bien de l'Etat, eût pu être féconde et glorieuse. Il ne fut que le témoin, agité et irrité, d'événements qu'il se croyait propre à diriger. A. GAUVAIN.

BIBL. : BOUTARIC, *Correspondance secrète de Louis XV*; Paris, 1866, 2 vol. in-8. — Duc de BROGLIE, *le Secret du roi* ; Paris, 1878, 2 vol. in-8. — DONIOL, *Histoire de la participation de la France à la constitution des Etats-Unis* ; Paris, 1887-89, 3 vol. in-4.

BROGLIE (Victor-Claude, prince de), né à Paris en 1757, guillotiné à Paris le 27 juin 1794. Fils du maréchal Victor-François, aide de camp de son père, député de Colmar au Etats généraux de 1789, il prit le parti de la Révolution française, entra dans la société des Amis de la Constitution. Il partit comme maréchal de camp pour l'armée du Rhin, mais refusa son adhésion au décret de déchéance après le 10 Août et se retira à Bourbonne-les-Bains. Mis en accusation, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Il a publié un *Mém. sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin.*

BROGLIE (Maurice-Jean-Madeleine de), évêque de Gand, fils du maréchal Victor-François, né au château de Broglie le 5 sept. 1766, mort à Paris le 20 juill. 1821. Il faisait ses études au séminaire de Saint-Sulpice quand la Révolution commença. Rempli d'espérances alors, il écrivit à son père, le pressant de rentrer en France pour aider à la *régénération nationale*. Le maréchal, qui avait été forcé de fuir devant la haine populaire, à cause de la part qu'il avait prise à la préparation des mesures violentes projetées par Louis XVI contre l'Assemblée nationale, répondit fort durement à son fils. Le jeune homme à son tour émigra, par suite du développement des événements ; il se réfugia à Berlin et obtint de la faveur du roi de Prusse la prévôté du chapitre de Posen. — En 1803, il revint en France. Napoléon qui pratiquait la presse sur les anciennes familles, l'enrôla à son service en le faisant son aumônier ; en 1805, il le nomma évêque d'Acqui en Piémont. Deux ans après, Broglie sollicita un changement de diocèse ; il fut transféré à Gand. Il prodiguait alors dans ses mandements toutes les formules de l'adulation envers l'empereur. Cependant il passa bientôt dans le parti des mécontents, par suite vraisemblablement des excitations de l'abbé Le Sure, son grand vicaire, qui paraît avoir exercé toute sa vie une grande influence sur lui. Ordre fut donné à Le Sure de quitter Gand et de se rendre à Paris, où on le retint malgré les instances de son évêque. En 1810, celui-ci refusa la décoration de la Légion d'honneur, pour ne pas prêter le serment qu'elle nécessitait, et il exposa dans un mémoire les motifs de son refus, ce qui lui valut d'être brutalement gourmandé par Napoléon. Au concile de 1811, nommé membre de la commission chargée de répondre au message de l'empereur, il combattit

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vivement et avec succès le projet présenté par le gouvernement sur l'institution des évêques (V. Boulogne, évêque de Troyes). Il fut, comme les évêques de Troyes et de Tournai, emprisonné à Vincennes (12 juil.) et, comme eux, il donna sa démission pour obtenir son élargissement (fin nov.). En sortant de Vincennes, il fut interné à Beaune et, l'année suivante, il fut transporté dans l'île Sainte-Marguerite, pour avoir entretenu des relations avec son clergé. Le 8 juil. 1813, il signa une nouvelle renonciation très explicite à toute ingérence dans l'administration de son diocèse : il y avait été remplacé par un nouvel évêque, M. d'Osmond. Après la chute de l'Empire, il rentra à Gand ; là, devant son chapitre, puis par des mandements exprimant son repentir devant le commun des fidèles, il confessa et désavoua les défaillances qui l'avaient conduit aux capitulations qu'il avait commises.

Mis en veine de résistance, l'évêque de Gand commença par refuser des prières pour son nouveau souverain, le roi des Pays-Bas; ces prières furent ordonnées par un bref du pape (1er mai 1815). Il refusa ensuite de prêter serment au roi et à la constitution qui autorisait le libre exercice de tous les cultes; et il réussit à entraîner dans son opposition tous les prélats belges. Ils signèrent avec lui le *Jugement doctrinal des évêques sur le serment prescrit*. Cette fois, ils furent approuvés par le pape (bref du 6 mai 1816). Les motifs de ce *Jugement* épiscopal sont caractéristiques : « Jurer d'observer et de maintenir une loi qui attribue à un souverain, et à un souverain qui ne professe pas notre sainte religion, le droit de l'instruction publique, les écoles supérieures, moyennes et inférieures, c'est trahir hautement les plus chers intérêts de l'Eglise catholique... Jurer de maintenir la liberté des opinions religieuses et la protection égale accordée à tous les cultes n'est autre chose que de jurer de maintenir et de propager l'erreur contre la vérité. » Des poursuites furent dirigées contre lui dès la fin de 1816; elles aboutirent à un mandat d'amener qui l'incita à se réfugier en France, où il resta jusqu'à sa mort, puis à un décret de prise de corps contre le *nommé Maurice de Broglie*, enfin (9 nov. 1817) à un arrêt le condamnant par contumace à la déportation. Cet arrêt fut affiché par le bourreau sur un échafaud où deux voleurs étaient exposés. En oct. 1818, de Broglie adressa une *protestation respectueuse* aux souverains réunis en congrès à Aix-la-Chapelle. Cette protestation ne produisit aucun effet; mais les mesures que le gouvernement dut prendre pour pourvoir à l'administration du diocèse de Gand, dont l'évêque avait subi une condamnation emportant mort civile, provoquèrent des agitations et des conflits qui fomentèrent l'hostilité des Belges contre un régime qui les soumettait à un prince protestant. E.-H. Vollet.

Bibl. : De Pradt, *les Quatre Concordats* ; Paris, 1818, 2 vol. in-8.

BROGLIE (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de), homme d'Etat, né à Paris le 28 nov. 1785, mort le 25 janv. 1870; fils de Victor-Claude. « En mourant, dit M. de Rémusat dans un article de la *Revue française* de 1828, le dernier vœu, la dernière recommandation du fils du maréchal de Broglie à son propre fils enfant, fut qu'il restât fidèle à la Révolution française, même ingrate et injuste. La France sait que ce vœu a été accompli. » La mère du duc Victor de Broglie, Mlle de Rosen, avait été mise en prison comme son mari, mais elle parvint à s'évader et à se réfugier en Suisse, au château de Saint-Remi. Au 9 Thermidor, elle rentra en France, avec ses enfants, et vécut à Paris dans la retraite, jusqu'à la fin de 1796. Elle épousa alors M. d'Argenson, petit-fils du comte d'Argenson, ministre de la guerre sous Louis XV, qui s'occupa de donner au jeune Victor de Broglie une éducation solide et libérale, en l'envoyant suivre les cour de l'Ecole centrale et de l'Ecole des mines. Racheté du service militaire, il entra dans le monde littéraire et aristocratique, qui commençait à ouvrir de nouveau ses salons. Le régime impérial ne lui convenait qu'à moitié en tant que système gouvernemental, mais ayant une haute idée des devoirs que lui imposait sa situation, il sollicita en 1806 un poste au conseil d'Etat, mais n'obtint sa nomination qu'au commencement de l'année 1809 : il était alors âgé de vingt-quatre ans. Il assista comme auditeur aux séances présidées par l'empereur, et fut chargé à différentes reprises de missions en Allemagne, en Espagne, dans les prov. Illyriennes et en Pologne, en qualité d'attaché d'ambassade. Après la retraite de Russie en 1813, M. de Narbonne l'appela auprès de lui à Vienne, et c'est ainsi qu'il fut mêlé aux négociations de Prague. Les négociations rompues, le duc de Broglie revint à Paris et, abandonnant momentanément la politique active, s'occupa d'études philosophiques. Il ressentit vivement les désastres qui provoquèrent la chute de l'Empire, et dans ses Souvenirs il écrivait : « J'étais plutôt du côté de ceux qui désiraient, sans trop l'espérer, le maintien tel quel du régime impérial. Il m'était impossible de prendre en bonne part les désastres de notre armée. » A son insu, son oncle, le prince Amédée de Broglie, s'occupa de faire valoir ses droits à la pairie, et le 4 juin 1814 il se trouva « transporté tout à coup, et par le simple cours des événements, au premier rang dans la société et dans l'Etat ».

Le duc de Broglie ne « voyait dans la monarchie administrative qu'un état de transition : sans mépriser ni dédaigner l'ancien régime, toute tentative de le remettre sur pied lui paraissait puérile ; il appartenait de cœur et de conviction à la société nouvelle. » N'ayant point encore l'âge légal (trente ans) pour prendre part aux délibérations, il se contenta d'assister aux séances de la Chambre des pairs. C'est à l'occasion du procès du maréchal Ney qu'il parla pour la première fois. Dans un discours très vif, il prit la défense du maréchal et vota contre la peine de mort. Après cet acte éclatant d'opposition, il partit pour l'Italie, où devait être célébré son mariage avec la fille de Mme de Staël. Le mariage eut lieu à Livourne le 15 fév. 1816.

Le duc de Broglie revint à Paris à la fin de 1816, mais la mort de Mme de Staël et la longue absence qu'il avait faite le tinrent encore quelque temps éloigné des affaires. Les élections de sept. 1817 le forcèrent cependant à rentrer dans la vie publique. Rien ne saurait mieux faire connaître sa conduite pendant les douze années de la Restauration que le tableau qu'il a laissé de la politique à cette époque. « De 1812 à 1822, dit-il, tous les efforts des gens de bien et de bon sens ont eu pour but de réconcilier la Restauration et la Révolution, l'ancien régime et la France nouvelle. De 1822 à 1827 tous leurs efforts ont eu pour but de résister à l'ascendant croissant de la contre-révolution. De 1827 à 1830 tous leurs efforts ont eu pour but de tempérer et de régler la réaction en sens inverse. On sait combien et pourquoi ils ont été vains. » Il était insensiblement passé du camp des libéraux au camp des doctrinaires, où il prit place à côté de Royer-Collard, de Serre, Jordan, Beugnot et Guizot.

La révolution de 1830 jeta le duc de Broglie dans une grande perplexité : il demeura étranger aux négociations pour l'avènement de Louis-Philippe, « ne trouvant aucun plaisir à injurier les vaincus, et désirant sincèrement la réconciliation des pouvoirs publics à des conditions compatibles avec l'honneur et la sécurité réciproques ». Une fois la révolution consommée, il s'occupa de donner au gouvernement une assise solide, « sentant bien que la révolution survivrait à la victoire ». Ce sont les raisons qui lui firent accepter le 9 août 1830, dans un ministère qu'il prévoyait ne devoir point durer, le portefeuille des cultes et de l'instruction publique, ne voulant pas, au lendemain d'une crise, se détacher de ses amis. Le 2 nov., le ministère dut céder au mouvement révolutionnaire, et se retira pour faire place au ministère Laffitte. Casimir Perier lui succéda et fut toujours appuyé

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

par le duc de Broglie, qui en 1832, après la grande insurrection des 5 et 6 juin, prit le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet du 11 oct. ; l'homme qui disait de lui-même : « Je suis peu propre au maniement des hommes », sut, malgré sa prétendue ignorance de l'art de plaire, se faire accepter. Ce fut sous ce ministère, un des plus longs de la monarchie de Juillet, que s'éteignit l'insurrection de la Vendée, qu'eurent lieu la prise d'Anvers, les campagnes d'Afrique. En Espagne il fit tous ses efforts pour rétablir la monarchie constitutionnelle, soutenant néanmoins contre M. Thiers la politique de non intervention. La question d'une indemnité qu'il proposait d'accorder aux Etats-Unis pour des navires brûlés en 1806 et 1807 provoqua à la Chambre des débats orageux : le duc soutint son opinion avec une vivacité inaccoutumée et, mis en minorité, se retira. En 1835 il fut rappelé, cette fois à la présidence du conseil, et entra en fonctions le 16 mars. L'indemnité à accorder aux Etats-Unis fut votée, avec d'importantes lois administratives et commerciales. C'est sous son ministère que furent proposées, discutées et appliquées les fameuses lois de Septembre, restrictives de la liberté de la presse ; la proposition d'une conversion de la rente, combattue par le cabinet, ayant été prise en considération par la Chambre, le ministère donna sa démission.

Depuis ce jour le duc de Broglie se tint à l'écart de toutes les combinaisons ministérielles. « Les événements auxquels il avait pris une part active, écrit M. Guizot dans une remarquable étude sur son ami et collègue, et les spectacles auxquels il avait assisté, lui avaient inspiré pour les affaires humaines, hommes et choses, un mélange de respect et de dédain. » Du reste, par tempérament et par goût, il n'était pas un lutteur ; la méditation et la solution calme lui convenaient mieux que l'arène politique. Par amitié pour M. Guizot, il accepta cependant une mission temporaire en 1845, puis en 1847 l'ambassade de Londres.

En 1838, le 22 sept. la duchesse de Broglie était morte, et la douleur profonde qu'en ressentit son mari, fut aussi une des raisons qui lui firent prendre en dégoût la vie politique. La révolution de 1848 lui imposa pendant quelque temps le devoir de rentrer à l'Assemblée nationale, comme représentant de l'Eure ; il était effrayé du mouvement démocratique qui, selon lui, devait conduire la France à l'Empire, et la chute d'une royauté qu'il avait en quelque sorte aidé à fonder, et à laquelle il avait prêté son concours le plus dévoué, l'avait douloureusement affecté. En 1851 il proposa la revision de la Constitution, afin de préparer les voies à la restauration d'une monarchie libérale, mais le Deux-Décembre vint emporter ses espérances. Depuis 1852 jusqu'à sa mort, le duc de Broglie vécut dans une retraite complète, occupé comme dans sa jeunesse d'études philosophiques et religieuses, et de questions politiques, qu'il rédigeait, faisait ensuite lithographier et distribuait à quelques rares privilégiés. En 1856, il fut nommé membre de l'Académie française. Outre ses *Souvenirs*, publiés récemment par son fils (Paris, 1885-88, 4 vol. in-8), il a laissé de nombreux travaux : quelques-uns ont été publiés, tels que : *Ecrits et Discours* (Paris, 1863, 3 vol. in-8) ; *le Libre échange et l'impôt* (Paris, 1879, in-8) ; *Vues sur le gouvernement de la France* (Paris, 1861, in-8), saisis avant leur publication par la censure impériale ; beaucoup d'autres sont encore inédits. Le duc de Broglie eut la consolation de ne pas assister aux tragiques événements de 1870-71. Au commencement de l'année 1870 la goutte, dont il souffrait depuis longtemps, prit un caractère alarmant, et le 25 janv., il mourut dans un violent accès d'étouffement. P. S.

Bibl. : Chuquet, *la Première Invasion prussienne* ; Paris, 1886, in-18. — Guizot, *le Duc de Broglie* : Paris, 1870, in-18. — Guizot, *Mémoires* ; Paris, 1858-67, 8 vol. in-8. — Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet* Paris, 1884-87, 4 vol. in-8. — Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France* ; Paris, 10 vol. in-8. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi* ; t. II. — Scherer, articles du *Temps*, 27 et 28 janv., 15 et 16 mars, 1887.

BROGLIE (Jacques-Victor-Albert, prince, puis duc de), homme d'Etat et historien, fils du précédent, né le 13 juin 1821. Son nom, et le milieu dans lequel il fut élevé, le poussèrent, après avoir brillamment achevé ses études et donné en 1846 une étude du *Système religieux de Leibniz* (1 vol. in-12), à entrer dans la carrière diplomatique. Il fut d'abord nommé secrétaire d'ambassade à Madrid, puis à Rome, où il arriva en 1848, lors de l'élection de Pie IX ; il y demeura jusqu'à la révolution de février 1848, qui le fit rentrer dans la vie privée. Il commença alors à écrire, et le 1er août 1848 il publia dans la *Revue des Deux Mondes* un article anonyme sur la politique étrangère de la France depuis la révolution de Février, article sévère pour le nouveau gouvernement et que l'on attribua pendant quelque temps à son père, le duc Victor de Broglie. Un mois après, en sept., il revint à la charge et publia dans le même recueil un article, signé cette fois, sur la Constitution de 1848 au point de vue de la situation politique : de ce jour il prit rang parmi les meilleurs écrivains politiques, et c'est lui qui fut chargé en 1849, au moment où s'ouvrait pour la *Revue des Deux Mondes* une nouvelle période, de faire en guise d'introduction un tableau de la situation politique, « véritable manifeste contre la République ». L'esprit général de la *Revue* ne devait cependant pas toujours convenir entièrement au prince Albert de Broglie ; le *Correspondant* répondait mieux à l'esprit profondément catholique du jeune écrivain, et c'est dans ce recueil que, plus tard, avec de Falloux, Montalembert et Cochin, il mena une vigoureuse campagne en faveur du pouvoir temporel. Le second Empire trouva en lui un adversaire convaincu, qui pourtant ne se faisait pas d'illusions sur les dangers des doctrines démocratiques de certains membres de l'opposition. Cependant il s'adonnait aux travaux historiques, et, en 1853, faisait paraître un volume d'*Etudes morales et littéraires* (1 vol. in-18). En 1856 il réunit ses recherches sur l'*Histoire de l'Eglise et de l'Empire* au IVe siècle, en 6 volumes, où, dit-il lui-même, il a voulu « raconter et mettre en regard, dans leur suite parallèle, la dissolution de l'Empire et la croissance de l'Eglise, le déchirement de l'unité matérielle du monde et la formation contemporaine de son unité morale ». Le succès de cet ouvrage fut considérable et assura à l'auteur un siège à l'Académie (20 fév. 1862). Le prince de Broglie succédait au père Lacordaire.

Peu auparavant (1860) il avait fait paraître un plan de réformes administratives pour l'Algérie : il semblait vouloir prouver par là qu'il ne se désintéressait en rien des affaires publiques et que ses études purement historiques ne l'absorbaient pas au point de lui faire oublier ses devoirs d'homme politique. A partir de 1863 il prit une part plus active au mouvement libéral ; c'est à cette époque qu'il fit paraître un article sur le réveil libéral en province (*R. des D. M.*, 1er oct. 1863), puis quelques études sur la Restauration, et enfin en fév. 1868 un très remarquable travail sur la diplomatie et les principes de la Révolution française (*R. des D. M.*, 1er fév. 1868). (Voir aussi, en 1860, deux volumes de critique, *Questions de religions et d'histoire* ; en 1861 une étude sur la *Souveraineté pontificale et la liberté*, et en 1863 un travail sur la liberté divine et la liberté humaine.) Pendant les dernières années de l'Empire, le prince de Broglie s'occupa plus activement de politique. En 1869 il se présenta dans l'Eure comme candidat de l'opposition, mais ne réunit que 3,584 voix, tandis que le candidat officiel était nommé par plus de 14,000 voix. Le 25 janv. 1870 il devenait, par la mort de son père, chef de la famille et prenait le titre de duc.

La chute de l'Empire et les événements de 1870-71

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

allaient permettre au duc de Broglie de remplir dans le nouveau gouvernement le rôle auquel son nom, ses travaux et sa valeur personnelle l'appelaient. Aux élections du 8 fév. 1871 il fut élu représentant de l'Eure à l'Assemblée nationale, et quelques jours après, le 19 du même mois, il fut nommé ambassadeur de France à Londres, et signa en cette qualité les protocoles de la conférence relative aux modifications apportées par la Russie au traité de Paris de 1856. En mars, la France fut amenée à dénoncer les traités de commerce conclus avec l'Angleterre ; c'est à l'occasion de ces négociations que le duc de Broglie fut accusé, par la gauche républicaine de l'Assemblée, de n'avoir pas agi avec assez de prudence et de mesure : il demanda aussitôt sa mise en disponibilité et fut remplacé par le comte d'Harcourt. Le 20 juin il fit partie de la délégation de la droite envoyée à M. Thiers pour ramener le gouvernement à une politique plus conforme à celle de la majorité monarchique, et exposa dans une lettre rendue publique les raisons de cette démarche extra-parlementaire. Pendant les années 1872 et 1873 le duc de Broglie continua sa campagne contre M. Thiers ; il fut nommé rapporteur de la commission des Trente et présenta à l'Assemblée un projet de loi sur les relations du président de la République et des représentants. M. Thiers ayant choisi en 1873 un ministère parmi les membres du centre gauche, le duc de Broglie interpella le gouvernement, et malgré les tentatives de M. Dufaure, ministre de la justice, il le mit, avec l'appui des conservateurs et du groupe Target, en minorité, quand un message du président de la République, demandant de remettre au lendemain la discussion de l'interpellation, fit pressentir la démission de M. Thiers, qui la donna en effet. Le duc de Broglie paraissait désigné pour former le nouveau ministère, et après l'élection présidentielle, le maréchal de Mac-Mahon lui confia le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du conseil. Le 28 mai 1873 il envoya aux agents diplomatiques de France une circulaire destinée à faire connaître aux puissances la politique conservatrice que le nouveau gouvernement comptait suivre. Son ministère, pendant lequel fut voté le septennat, dura jusqu'au 16 mai 1874, où il fut renversé par l'extrême droite lors du vote sur la loi électorale, et ce fut encore grâce à elle qu'une première fois sa candidature comme sénateur inamovible échoua. Il fut cependant nommé sénateur de l'Eure, dans les élections générales, et continua au Sénat sa politique d'opposition contre la République. A la chute du ministère Jules Simon, le 16 mai 1877, le maréchal de Mac-Mahon le rappela au pouvoir comme président du conseil et ministre de la justice : les Chambres furent prorogées ; le 16 juin, le duc de Broglie demanda au Sénat la dissolution de la Chambre des députés. Il l'obtint et la fit prononcer le 19 juin ; alors se produisit le célèbre ordre du jour de protestation des 363. Le cabinet de réaction cléricale, présidé par le duc de Broglie, fit les plus grands efforts pour assurer l'élection d'une majorité conservatrice. Malgré l'intervention du maréchal de Mac-Mahon, la pression officielle échoua. Les nouvelles élections ramenèrent à la Chambre la majorité des 363, et, à la première séance, lors de l'ouverture de la nouvelle session, M. Albert Grévy demanda la nomination d'une commission d'enquête électorale : l'urgence ayant été votée par 312 voix contre 204, le 20 sept. le duc de Broglie donna sa démission. Les hommes du 16 Mai restèrent fort impopulaires ; dès le 18 juil. 1877, le duc de Broglie avait été au Théâtre-Français l'objet d'une manifestation hostile. Au Sénat, il s'occupa surtout des questions de politique étrangère, sur lesquelles il prononça des discours étendus qui furent toujours remarqués. Il attaqua très violemment les différents projets de loi relatifs à l'enseignement qui blessaient ses convictions religieuses et ses traditions monarchiques. Au renouvellement du 25 janv. 1885 il ne fut pas réélu dans l'Eure, où le comte d'Osmoy l'emporta sur lui de dix voix. Il se présenta alors aux élections législatives du 4 oct. 1885 dans le dép. de l'Eure et, quoique tous les autres candidats de la liste de droite eussent été élus, fut battu au scrutin de ballottage, n'ayant obtenu que 40,346 voix contre 40,554 données à M. Papon, candidat républicain.

Le duc de Broglie, écarté de la politique, revint à ses études historiques : sur ce terrain il était sûr de ne rencontrer aucun adversaire, et de n'avoir pas de défaite à craindre. Le XVIIIe siècle semble l'avoir séduit particulièrement, et depuis bientôt vingt ans, si l'on remonte jusqu'aux articles de la *Revue des Deux Mondes* de juin et juil. 1870, sur la diplomatie secrète de Louis XV, il étudie cette époque. Les archives de sa famille, qui joua un si grand rôle à la fin du siècle dernier, lui ont fourni des documents du plus haut intérêt, dont il a su tirer le meilleur parti, y joignant aussi le résultat de savantes recherches dans les archives du ministère des affaires étrangères. C'est de cette époque que datent *le Secret du Roi* (Paris, 1878, 2 vol. in-8) ; *Frédéric II et Marie-Thérèse* (Paris, 1883, 2 vol. in-8) ; *Frédéric II et Louis XV* (Paris, 1885, 2 vol. in-8) ; *Marie-Thérèse Impératrice* (Paris, 1888, 2 vol. in-8). Le duc de Broglie continue de collaborer à la *Revue des Deux Mondes*, au *Correspondant* et à la *Revue d'histoire diplomatique*. Il avait épousé le 19 juin 1845 Mlle de Galard de Béarn, morte le 28 nov. 1860, dont il eut quatre fils. On trouvera ci-dessous la biographie de l'aîné ; un autre, le prince Emmanuel, a écrit des études estimées sur *Fénelon à Cambrai* (Paris, 1884, in-8), et sur *Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1888, 2 vol. in-8). P. S.

BROGLIE (l'abbé Auguste-Théodore-Paul), prince du Saint-Empire, né à Paris le 18 juin 1834, frère du précédent. Il se destina d'abord à la marine, parvint au grade d'enseigne en 1857 et de lieutenant de vaisseau en 1862. Puis il entra dans les ordres en mai 1869. Aumônier de l'Ecole normale d'Auteuil, il fut mêlé au procès Menu de Saint-Mesmin, qui se termina par un verdict d'acquittement le 20 avr. 1887. Depuis 1883 il occupait la chaire d'apologétique à l'Institut catholique de Paris. L'abbé de Broglie a beaucoup écrit. Nous citerons : *Conférences sur la vie surnaturelle* (Paris, 1878-1883, 3 vol. in-18), sermons prêchés pendant le carême ; *la Définition de la religion* (1882, in-18) ; *la Science et la Religion : leur conflit apparent et leur accord réel* (1883, in-18) ; *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions* (1885, in-12). Les questions philosophiques l'ont surtout attiré. Il a publié un ouvrage qui a fait assez de bruit : *le Positivisme et la Science expérimentale* (Paris, 1880, 2 vol. gr. in-8) ; essai d'une philosophie basée sur le bon sens qui a été longuement exposé et critiqué par M. Janet (*Rev. des Deux Mondes*, juin 1882), suivi de *Instruction morale ; Dieu, la Conscience, le Devoir ; Psychologie élémentaire ; Morale théorique et pratique, éléments de logique* (Paris, 1883, in-12) et de la *Morale indépendante* (1885, gr. in-8), etc.

BROGLIE (Louis-Alphonse-Victor, prince de), fils aîné du duc Albert, né le 30 oct. 1846. Il est entré dans la diplomatie. Secrétaire de 3e classe à Londres le 8 avr. 1871 ; attaché au cabinet le 29 mai 1872 ; à la direction politique le 21 nov. 1872 ; sous-chef du cabinet chargé des affaires concernant la vice-présidence du conseil, 1er juin 1873 ; sous-chef du cabinet et secrétariat, 23 mai 1874 ; rédacteur à la direction politique, 1er sept. 1875, secrétaire de 1re classe hors cadre, 19 nov. 1877, il quitta la carrière en 1884 après être resté assez longtemps en disponibilité. Il a épousé, le 26 sept. 1871, Mlle Pauline d'Armaillé.

BROGLIO (Emilio), homme d'Etat italien, né à Milan en févr. 1814. Docteur en droit (1835), il se fit connaître par un traité de droit administratif municipal, *Della Cittadinanza*. Il prit part à l'insurrection de 1848, fut secrétaire du gouvernement provisoire lombardo-vénitien,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et se réfugia dans le Piémont. Il reprit ses études économiques et publia, en 1855, *Dell'Imposta sulla rendita*, ouvrage qui fit grand bruit ; en 1860, il fit paraître un livre non moins remarqué, *Delle Forme parlamentari*. Elu député en 1861, il fut, du 27 oct. 1867 au 13 mai 1869, ministre de l'instruction publique. Il ne fut pas réélu député en 1876. Il a publié une histoire de Frédéric le Grand : *Vita di Federico II* (Milan, 1874-1876, 2 vol.), et *Il Regno di Federico II di Prussia* (Rome, 1879-1880, 2 vol.).

BROGNARD. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt ; 188 hab.

BROGNON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Signy-le-Petit ; 465 hab.

BROGNON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (Est) de Dijon ; 152 hab.

BROGNY (Jean Allarmet de), cardinal et évêque, né en 1342 à Brogny près d'Annecy, mort à Rome le 16 fév. 1426. On le désigne habituellement sous le nom de *cardinal de Viviers*, parfois de *cardinal d'Ostie*. Le lieu de sa naissance est aussi écrit de différentes manières : *Brogny*, *Brogni*, *Brognia*, *Brogniac*, *Brognier*. Même diversité concernant sa famille : suivant les uns, il serait fils d'un pauvre paysan ; suivant d'autres, il serait né de noble maison. Ce qui paraît certain, c'est qu'il garda les pourceaux en son enfance. Des moines se chargèrent de son instruction ; il devint docteur fort renommé en droit canon. Clément VII le fit cardinal en 1385, puis évêque de Viviers et archevêque d'Arles. Pierre de Luna, antipape sous le nom de Benoît XIII, le nomma évêque d'Ostie et de Velletri et vice-chancelier de l'Eglise. La collation du siège d'Ostie fut renouvelée pour lui par Alexandre V, alors pape à Rome, qui l'investit, en outre, de l'office de chancelier. Egalement estimé par les deux partis rivaux, Jean Allarmet de Brogny travailla avec un zèle sincère à l'extinction du schisme d'Occident. Après la fuite et la déposition de Jean XXIII, il présida le concile de Constance, depuis la sixième session jusqu'à la quarante et unième (1415-1417). E.-H. V.

Bibl. : Giraud-Soulavie, *Histoire de Jean d'Alouzier Allarmet de Brogni* ; Paris, 1774, in-12, ouvrage tiré seulement à 12 exemplaires. — Besson, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Savoie* ; Nancy (Annecy), 1759, in-4. — Senebier, *Histoire littéraire de Genève* ; Genève, 1786, 3 vol. in-fol. — J. Croset-Mouchy, *Notice hist. sur J. Allarmet de Brogny* ; Turin, 1847, in-8.

BROHAN (Augustine-Suzanne), actrice française, née à Paris le 29 janv. 1807, morte à Fontenay-aux-Roses le 16 août 1887. Elle était âgée seulement de onze ans lorsqu'elle entra au Conservatoire, où elle eut pour professeurs Saint-Prix et Lafont. Elle en sortit en 1821 avec un premier prix de comédie, ayant obtenu le second l'année précédente. Elle n'avait donc alors que quatorze ans. Elle alla faire bravement son apprentissage de comédienne en province, dans une troupe qui desservait les villes de Tours, Orléans, Saumur, Angers, puis revint à Paris et débuta à l'Odéon, le 30 mai 1823, dans le rôle de Dorine de *Tartufe*. Elle se trouvait à ce théâtre avec Samson, Provost, Anaïs Aubert, qui, comme elle, commençaient leur carrière. Mais l'Odéon étant devenu bientôt un théâtre semi-lyrique, Mlle Brohan le quitta au bout d'une année et retourna en province, où elle pensait travailler avec plus de profit. Elle passe ainsi une année à Rouen, une autre à Bordeaux, puis de nouveau rentre à Paris, cette fois pour ne plus s'en éloigner. Elle reparaît à l'Odéon, le 1er avr. 1827, dans le *Roman d'une heure* et l'*Homme habile*, et après un second séjour de dix-huit mois à ce théâtre, s'en va débuter au Vaudeville, le 23 sept. 1828, dans les *Poletais* et *Frontin mari garçon*. Douée d'une taille élégante, d'une physionomie charmante, Mlle Brohan, gracieuse et spirituelle, avec un jeu plein de finesse et de piquant, eut bientôt conquis à ce théâtre une des premières places. Parmi les nombreuses créations qu'elle y fit, il faut citer *André, le Cousin Frédéric, les Deux Mattresses*, *Trois Œufs dans un panier*, *la Camargo*, *Pourquoi? un Monsieur et une Dame*, *Pour mon fils*, et surtout *Pierre le Rouge* et *Marie Mignot*, qui furent pour elle l'occasion de deux vrais triomphes. Cependant, la Comédie-Française avait jeté les yeux sur l'aimable artiste, et Mlle Brohan fut appelée à y débuter, le 15 fév. 1834, dans Madelon des *Précieuses ridicules* et Suzanne du *Mariage de Figaro*, après quoi elle joua Lisette du *Jeu de l'amour et du hasard* et Mme de Senneville. Son succès fut complet ; cependant elle retourna bientôt au Vaudeville. Une affection du larynx vint l'obliger à une retraite prématurée, en 1842. A. P.

BROHAN (Joséphine-Félicité-Augustine), actrice française, fille aînée de la précédente, née à Paris le 2 déc. 1824. Admise fort jeune au Conservatoire, dans la classe de Samson, elle y remporta le second prix de comédie au concours de 1839, et le second l'année suivante. L'emploi des soubrettes, tenu avec tant d'éclat à la Comédie-Française, depuis plus de cent cinquante ans, par toute une succession d'artistes de premier ordre, se trouvait alors à ce théâtre presque sans titulaire. Mlle Augustine Brohan débuta le 19 mai 1841, à la Comédie-Française par les deux rôles si importants de Dorine de *Tartufe* et de Lise dans les *Rivaux d'eux-mêmes*. Dans l'espace de quinze jours, elle joua encore ceux de Marton de l'*Amour et la Raison*, de Lisette des *Folies amoureuses*, de Martine des *Femmes savantes*, de Marinette du *Dépit amoureux*, de Lisette du *Légataire universel*, de Finette des *Ménechmes*. Ces débuts furent une suite de triomphes, et Mlle Brohan, immédiatement admise comme pensionnaire, était, au bout de dix-huit mois, reçue sociétaire à l'unanimité. Et comme elle n'était alors âgée que de dix-huit ans, et que les statuts de la Comédie-Française lui interdisent de traiter avec des mineurs, sa famille dut la faire émanciper pour lui permettre de profiter de l'avantage qui lui était offert. Jolie, fine, spirituelle, avec un organe franc et sonore, un débit plein de nerf et de mordant, une gaieté communicative, une verve endiablée, un jeu tout ensemble empreint de franchise et de naturel, Mlle Augustine Brohan devint bientôt l'une des actrices favorites du public. Et non seulement, par son jeu ferme et plein d'ampleur, elle se montrait dans *Tartufe*, dans le *Malade imaginaire*, dans le *Dépit amoureux*, dans *Amphitryon*, dans les *Folies amoureuses*, dans le *Légataire universel*, la digne interprète de Molière et de Regnard, mais elle jouait avec la même perfection, en y apportant la grâce, la finesse et l'élégance qu'elles comportent, les servantes coquettes et musquées de Marivaux. Et son talent étonnamment souple et varié brillait du même éclat dans le répertoire moderne, où on la voyait même s'attaquer aux grandes coquettes, comme dans le *Caprice*, ou aux premiers rôles, comme dans celui de la marquise de Prie de *Mademoiselle de Belle-Isle*. La liste des rôles créés ou repris par elle serait interminable ; nous nous bornerons à citer les ouvrages suivants : *l'Homme de bien*, *Oscar ou le Mari qui trompe sa femme*, *la Vieillesse de Richelieu*, *le Dernier marquis*, *la Marinette*, *la Tutrice*, *les Aristocraties*, *les Deux Veuves*, *Pascariel et Scaramouche*, *la Tour de Babel*, *les Amoureux sans le savoir*, *le Carrosse*, *la Famille Poisson*, *la Marquise de Senneterre*, *le Château de cartes*, *le Cœur et la Dot*, *les Lundis de Madame*, *les Demoiselles de Saint-Cyr*, *le Béarnais*, *Don Guzman*, *la Tour de Babel*, *le Pour et le Contre*, *le Songe d'une nuit d'hiver*, *la Papillonne*, etc., etc. Dans l'ancien répertoire, deux des triomphes de Mlle Augustine Brohan étaient les rôles de Nicole du *Bourgeois gentilhomme* et de Suzanne du *Mariage de Figaro*, où elle déployait tout à l'aise sa verve et son originalité.

La finesse et la vivacité de son esprit lui ont valu d'ailleurs une renommée toute particulière, et ses saillies mordantes, piquantes et... incontinentes sont demeurées fameuses. Mais cet esprit ne se répandait pas seulement

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en paroles, et l'on a vu cette artiste si remarquable manier la plume avec grâce et dextérité. Elle a écrit plusieurs proverbes qui ont été joués dans les salons avec un succès très vif et très mérité: *Quitte ou double*, *Compter sans son hôte*, *Qui femme a guerre a*, *les Métamorphoses de l'amour*, *Il faut toujours en venir là*. Elle a même publié naguère dans le *Figaro*, en le signant du pseudonyme transparent de *Suzanne*, un certain nombre de chroniques qui ont été remarquées. Une fâcheuse maladie de la vue a obligé Mlle Augustine Brohan, comme autrefois sa mère, à se retirer avant l'âge et prématurément. Au mois de fév. 1866, elle prit sa retraite et fit ses adieux au public. Dix ans auparavant, elle avait été nommée professeur de déclamation au Conservatoire, en remplacement de Rachel, dont elle était depuis une année le répétiteur. Mais elle ne conserva que peu de temps ses fonctions. Peu de temps après avoir quitté le théâtre, Mlle Augustine Brohan avait épousé M. Edmond David de Gheest, ancien secrétaire de la légation de Belgique à Paris, avec qui elle était allée se fixer à Versailles. Son mari est mort au mois de juil. 1885, laissant un fils à sa veuve, aujourd'hui presque aveugle. Arthur Pougin.

BROHAN (Emilie-Madeleine), actrice française, sœur de la précédente, née à Paris le 21 oct. 1833. Elle entra de bonne heure au Conservatoire, dans la classe de Samson, et obtint un premier prix de comédie au concours de juil. 1850. Son concours avait été tellement brillant qu'elle avait été, séance tenante, engagée à la Comédie-Française et qu'au lieu de la faire débuter dans un ouvrage du répertoire, on mit aussitôt en scène, à son intention, une grande comédie nouvelle de MM. Scribe et Legouvé, *les Contes de la reine de Navarre*, et qu'elle se montra pour la première fois au public en créant, dans cette pièce, le rôle de Marguerite (15 sept. 1850) Le nom déjà célèbre qu'elle apportait au théâtre, sa beauté précoce et majestueuse, la grâce de sa personne, sa jeunesse élégante, tout prévenait en sa faveur. Aussi son début fit-il événement, et son succès fut-il grand dès l'abord. Bientôt elle jouait les *Caprices de Marianne*, et peu après on lui voyait reprendre dans les *Demoiselles de Saint-Cyr* le rôle de Mlle Anaïs aux côtés de sa sœur, qui jouait celui de Mlle Plessy. Elle abordait ensuite le grand répertoire et s'attaquait au rôle si difficile de Célimène du *Misanthrope*, après quoi elle jouait Elmire de *Tartufe*. Son audace fut récompensée, et le succès répondit si bien à ses efforts qu'au mois de juillet 1852, moins de deux ans après son premier début, elle était reçue sociétaire. Elle n'avait pas encore dix-neuf ans.

Le 7 juin 1853, Mlle Madeleine Brohan épousait M. Mario Uchard, le futur auteur de la *Fiammina*. Ce mariage, qui ne fut pas heureux et qui fut bientôt suivi d'une séparation, causa l'éloignement momentané de l'excellente comédienne, qui alla passer deux années en Russie, de 1856 à 1858. Puis elle vint reprendre à la Comédie-Française cet emploi des premiers rôles et des grandes coquettes qu'elle n'a plus quitté depuis lors si ce n'est pour aborder, quelques années avant sa retraite, celui des jeunes mères, dans lequel elle apportait une grâce touchante et un charme pénétrant. Si son talent manquait parfois un peu de nerf et de fermeté, il se distinguait par des qualités particulières de diction, par une certaine ampleur dans le jeu et, lorsque c'était le cas, par une bonhomie souriante et charmante. Dans le répertoire classique, Mme Madeleine Brohan se montra tour à tour dans les *Femmes savantes*, le *Mariage de Figaro*, le *Legs*, la *Gageure imprévue*, le *Jeu de l'amour et du hasard*, tandis que dans le répertoire moderne on la voyait jouer le *Verre d'eau*, l'*Ecole des vieillards*, *Mademoiselle de la Seiglière*, la *Pluie et le beau temps*, *Il ne faut jurer de rien*, une *Loge d'Opéra*, *Rêves d'amour*, le *Marquis de Villemer*, *Gabrielle*... Parmi ses nombreuses créations et les plus importantes, il faut citer: *les Doigts de fée*, *Par droit de conquête*, *les Deux Veuves*, *une Amie*, *le Lion amoureux* (où le rôle de la marquise de Maupas lui fit le plus grand honneur), *Juan Strenner*, *la Grand'-Maman*, *l'Etrangère*, *le Monde où l'on s'ennuie*, etc., etc. La carrière de Mme Madeleine Brohan, si elle n'a pas eu tout l'éclat de celle de sa sœur, a été du moins extrêmement honorable et son talent, à la fois souple et distingué, lui a valu une renommée solide et l'estime des connaisseurs. Cette carrière, d'ailleurs, s'est prolongée au delà du terme ordinaire, car c'est seulement en 1886 que l'excellente artiste a cru devoir prendre sa retraite. Arthur Pougin.

BROIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre; 630 hab.

BROINDON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 75 hab.

BROISAT (Emilie), artiste dramatique, née à Turin en 1848 de parents français. Ses premiers débuts au Vaudeville en 1866, dans une pièce de M. Sardou: *Maison neuve*, passèrent entièrement inaperçus. Elle quitta bientôt Paris pour Bruxelles où elle avait trouvé un engagement au théâtre des Galeries Saint-Hubert. Pendant trois années elle joua tout le répertoire de ce théâtre, qui était des plus variés et changeants. Elle entra ensuite dans la troupe d'un impresario italien et fit une tournée dans les principales villes d'Italie. Elle ne rentra en France qu'en 1872 et accepta un engagement à l'Odéon où elle débuta dans le rôle de Casilda de *Ruy Blas*. Quand Mme Sarah Bernhardt quitta l'Odéon elle la remplaça. Elle créa successivement les rôles de dona Maria de Neubourg dans *Ruy Blas*, d'*Electre*, d'Agnès de l'*Ecole des Femmes*, de Suzanne du *Mariage de Figaro*. Elle fut charmante de grâce naïve et tendre dans Mimi, de *la Vie de Bohême*. Enfin elle passa les ponts pour prendre la place qu'elle méritait au Théâtre-Français. Elle y débuta le 29 oct. 1874 dans la reprise du *Demi-Monde*, d'Alexandre Dumas fils, où elle joua le rôle de Marcelle, la jeune fleur éclose dans les serres équivoques de la galanterie, avec une franchise, un charme et une finesse qui lui valurent un succès immédiat et décisif. Elle reprit ensuite *Philiberte*, *Chatterton*, où, de l'aveu de tous, elle a été la meilleure Kitty Bell qu'on ait vue depuis Mme Dorval; l'*Etrangère*, *Mlle de Belle-Isle*, où elle n'obtint qu'un succès modéré, remplit avec succès le rôle de Caroline de Saint-Genest du *Marquis de Villemer* le *Jeu de l'Amour et du Hasard*, *Bataille de Dames*, etc. Elle parvint au sociétariat le 6 sept. 1877.

BROISSIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien; 145 hab.

BROKTON. Ville des Etats-Unis, Etat de Massachusetts, comté de Plymouth; 8,000 hab. en 1870; 13,600 en 1880. A 33 kil. S. de Boston.—Ville manufacturière; fabriques de chaussures, de meubles, de voitures, etc. Aug. M.

BROMAL. I. Chimie. — Formule $\begin{cases} \text{Equiv...} & C^4HBr^3O^2 \\ \text{Atom...} & C^2HBr^3O. \end{cases}$

Syn.: *Aldéhyde tribromé*. — *Hydrure d'acétyle tribromé*. — *Tribromaldéhyde*. — Il a été obtenu par Löwig en faisant réagir le brome sur l'alcool; on l'obtient encore lorsqu'on attaque l'éther par le brome, ou plus directement l'aldéhyde éthylique par trois molécules de brome. Pour le préparer, d'après le procédé de Löwig, on ajoute peu à peu trois portions de brome dans 1 p. d'alcool absolu; après 10 à 12 jours de contact, on distille au $^1/_4$ et on ajoute au résidu de l'acide sulfurique: le bromal se dépose et vient se réunir à la surface du liquide.

Le bromal est un liquide huileux, incolore, doué d'une odeur vive et irritante, d'une saveur brûlante. Il bout sans décomposition à 172-173°; il ne se solidifie pas dans un mélange réfrigérant à —20°; sa densité est égale à 3,32. Il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; insoluble dans l'acide sulfurique. Il se combine à l'eau pour former un hydrate

$$C^4HBr^3O^4 + H^2O^2,$$

qui cristallise en lamelles rhomboïdales, fusibles à 53°5.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Avec l'alcool, il donne un *alcoolate de bromal*,

$$C^4HBr^3O^4.C^4H^6O^2,$$

qui cristallise en grosses aiguilles fusibles à 44°.

Comme l'aldéhyde éthylique, dont il dérive, il s'unit aux bisulfites alcalins pour former des composés solubles dans l'eau, susceptibles de cristalliser en lamelles transparentes. Il se combine à l'acide cyanhydrique pour engendrer une combinaison qui reste longtemps liquide, mais qui se solidifie au contact de l'acide chlorhydrique ; il se dépose alors dans l'alcool en cristaux volumineux, que l'acide chlorhydrique bouillant convertit en acide tribromalactique. Avec le lactide, on obtient un composé qui cristallise dans l'éther en prismes fusibles à 95-97°, constituant le *lactide-bromal* de Klimenko, $C^4HBr^3O^4$ ($C^6H^4O^4$). Lorsqu'on ajoute à 1 mol. de bromal et à 2 mol. de benzine de l'acide sulfurique, il se produit du *diphényltribrométhane*, qu'on précipite par l'eau et qu'on fait cristalliser dans l'alcool :

$$C^4HBr^3O^2 + 2C^{12}H^6 = H^2O^2 + C^{12}H^4\,[C^{12}H^4(C^4H^3Br^3)]$$

corps qui fond à 89° et auquel la potasse alcoolique enlève une mol. d'acide bromhydrique pour engendrer du *diphényltribrométhylène*, $C^{12}H^4[C^{12}H^4(C^4H^2Br^2)]$. On peut donc, au moyen du bromal, corps incomplet, effectuer des synthèses remarquables. Le cyanure de potassium réagit à la manière du chloral sur une solution alcoolique de bromal : il se dégage de l'acide cyanhydrique et il y a formation d'éther dibromacétique.

Ed. Bourgoin.

II. Action physiologique et thérapeutique. — On n'a pas employé encore ce corps en thérapeutique. On sait seulement qu'il provoque une sécrétion abondante des glandes salivaires et bronchiques. Il n'a pas l'action sédative du chloral. A 1/50 et 1 % il entrave totalement la germination, d'après mes recherches. Il tue par excitation du système nerveux, avec paralysie du cœur. Dr H. de V.

Bibl. : Chimie. — Cloëz, *Parabromalide* (*An. Ch. et Phys.*, t. III, 188 [3]). — Guido Goldsmidt, *Diphényltribrométhane* (*Deuts. ch. Gesellsch.* 985 ; 1873). — Klimenko, *Lactide-bromal* (*Bull. Soc. ch.*, t. XXVII, 63). — Löwig, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. III, 288. — Pimser, *Action du brom. sur l'aldéhyde* (*Deuts. ch. Gesellsch.*, 1499 ; 1874.) — Remi, Même recueil, 695 ; 1875. — Shäffer, *Comb. du bromal avec les bisulfites*, même recueil, 366 ; 1871.

BROMAN (Fredrik-Conrad), érudit suédois, né en 1758 à Svartsjœ, mort en 1800. Neveu du baron Erland-Carlsson Broman (1704-1757), favori du roi Fredrik, maréchal de la cour (1741), président du collège de commerce (1747) et l'un des premiers chevaliers de l'ordre des Séraphins (1748), il entra au collège des Antiquités (1782), et devint historiographe du royaume (1792). Il publia : *Notes sur l'histoire de l'église en Suède* (1782) ; *Lettre sur les devoirs de l'historien* (1784) et mémoire *Sur les anciennes dignités nobiliaires en Suède et les jarls*, etc. (dans *Actes de l'Académie des belles-lettres*, etc. ; Stockholm, 1786, t. V). Il laissa en manuscrit une *Histoire de Johan III*. B-s.

BROMARGYRITE. Bromure d'argent (AgBr.) cubique, constituant des masses cristallines d'un jaune verdâtre, se laissant couper au couteau et solubles dans l'ammoniaque. Densité 5,8 à 6. L'*embolite* est un chlorobromure d'argent. Ces deux minéraux accompagnent le céraryge et les autres minerais d'argent au Chili, au Mexique, etc.

BROMBERG. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de Posen (en polonais, *Bydzoszcz*). ch.-l. du district de Bromberg, sur la Brahe, au confluent du canal de Bromberg ; 34,044 hab. (en majorité protestants), près de 45,000 avec les faubourgs. L'industrie est florissante, meunerie, papeterie, brasserie, fonderies, fabrication de machines ; le commerce, alimenté par les produits agricoles, est prospère. Bromberg, ville polonaise, passa à la Prusse au premier partage de la Pologne (1772), lui fut enlevée par le traité de Tilsitt et rendue par ceux de Vienne.

Le *traité de Bromberg*, conclu le 16 nov. 1676 entre la Pologne et le Brandebourg, reconnaissait la souveraineté de l'électeur duc de Prusse ; en outre on lui engageait la ville d'Elbing.

Le *district de Bromberg*, vaste de 11,448 kil. q., compte 608,545 hab., 53 par kil. q.

Le *canal de Bromberg* unit l'Oder et la Vistule par l'intermédiaire de la Netze ; il a 27 kil. de long ; le mouvement de la navigation est de 185,000 tonnes, plus 360,000 de bois flotté. Il fut creusé par Frédéric II de 1773 à 1774 ; il a été amélioré depuis.

BROMBOS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvilliers ; 226 hab. Station du chemin de fer du Nord. Ce lieu faisait partie du territoire de Briot et appartenait à l'abbaye de Beaupré. Le chœur de l'église est du xvie siècle ; il existe près de cette église un souterrain-refuge. *Pinceaulieu*, hameau détruit aujourd'hui, possédait au xiie siècle une seigneurie particulière.

C. St-A.

BROME. I. Chimie. — Le *brome* est un métalloïde qui appartient à la famille du chlore. Il a été découvert en 1826 par Balard dans l'eau-mère des salines de la Méditerranée ; en traitant cette eau par le chlore, on y met en liberté une *matière colorante rouge*, que Balard caractérisa comme un corps simple et à laquelle il donna le nom de *brome* (βρῶμος, mauvaise odeur) sur le conseil d'Anglada.

Préparation. Le brome se retire des eaux-mères des cendres de varech ou de celles des salines. Dans le premier cas, on traite les eaux-mères par la quantité de chlore nécessaire pour éliminer l'iode ; le liquide résiduaire, introduit dans des touries en grès, est ensuite traité par l'acide sulfurique et le peroxyde de manganèse ; en chauffant au bain de sable, le brome se volatilise ; on le condense dans un récipient refroidi sous une couche d'acide sulfurique. Dans le second cas, après avoir extrait des eaux-mères des marais salants le sulfate de soude, le chlorure double de potassium et de magnésium, le chlorure de magnésium, d'après la méthode de Balard, il reste un liquide marquant 38°B., que l'on traite comme il sera dit plus loin au § *Industrie*. Depuis la découverte des gisements salins de Stassfurt, on en utilise les eaux-mères pour la préparation du brome.

Propriétés physiques. Le brome est un liquide brun foncé, presque noir lorsqu'on l'examine sous une grande épaisseur ; en couche mince, sa couleur est rouge hyacinthe, son odeur est forte, désagréable ; il est assez volatil à la température ordinaire pour que ses vapeurs irritent les muqueuses et provoquent la toux. Sa densité est considérable : elle est de 2,98 à 10° (Lœvig) et de 3.187 à 0 (I. Pierre). A l'ébullition, suivant Ramsay, la densité, le volume spécifique et le volume atomique sont représentés par les chiffres suivants :

Densité.....	2,9483
Volume spécifique....	0,3392
— atomique....	27,135

Suivant Baumhauer, le brome pur se congèle à — 24°5 ; il suffit d'une très petite quantité d'eau pour élever notablement le point de solidification, ce qui explique les nombreuses divergences observées sur ce point, car beaucoup d'auteurs, comme Regnault, Philipp, Isidore Pierre, Gorup-Besanez indiquent — 7°2 à — 7°5 pour la congélation. Quoi qu'il en soit, à l'état solide, il se présente sous forme d'une masse cristalline d'un rouge brun. Il bout à 63° en dégageant des vapeurs d'un rouge orangé très intenses ; il est donc très volatil ; aussi, suffit-il d'en verser deux ou trois gouttes dans un ballon de verre pour colorer l'atmosphère de ce dernier. Sa densité est égale à 5,54 ; rapportée à l'hydrogène, elle est égale, comme l'équivalent, à 80 : le poids d'un litre de vapeur, dans les conditions normales de température et de pression, est

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de 7 gr. 160. D'après Regnauld, les chaleurs spécifiques sont les suivantes :

A l'état solide.....	0,08432 à	— 51°
— liquide....	0,017 (de zéro à 16°)	
— gazeux....	0,5526	

Le brome se dissout dans 33 p. d'eau, en donnant une solution d'un rouge tirant sur l'orangé, alors que la solution non saturée est seulement d'un jaune pur. D'après Dancer, 100 p. d'eau dissolvent les quantités de brome suivantes :

A 5°.....	3,60
10°.....	3,327
15°.....	3,226
20°.....	3,208
25°.....	3,167
30°.....	3,126

Il est très soluble dans l'alcool et dans l'éther; ce dernier dissolvant l'enlève à une dissolution aqueuse, même très étendue; l'acide sulfurique n'en dissout que de petites quantités, propriété qui est mise à profit pour le conserver sous une couche de cet acide. Suivant Salet, le spectre du brome est très net et aucune de ses raies, dont les longueurs d'onde s'étendent de $\lambda = 697$ à $Br\rho = 398$, ne coïncident avec celles du chlore. L'étincelle est ordinairement jaune, toutefois, lorsqu'on se sert d'une bobine d'induction à gros fil, elle est nuageuse, rectiligne, entourée d'une gaine moins lumineuse, couleur de feu. Le brome peut être chauffé au rouge; dans cet état, il émet des radiations peu réfrangibles, qui paraissent se suivre d'une façon continue, comme dans le spectre d'un solide incandescent. Le spectre d'absorption du brome se rapproche beaucoup de celui de l'iode, mais sans se confondre avec lui. Il se compose de bandes ombrées, peu régulières, résolubles par une forte dispersion en lignes noires groupées en faisceaux.

Propriétés chimiques. Le brome appartient à la famille du chlore; il est moins énergique que ce dernier, mais doué d'affinités supérieures à celles de l'iode. Comme le chlore, il s'unit directement aux métalloïdes, avec dégagement de chaleur, excepté avec l'oxygène, l'azote et le carbone. Il ne réagit pas sur l'hydrogène, à la température ordinaire, même sous l'influence des rayons solaires; mais à une température élevée, la combinaison s'effectue avec production d'acide bromhydrique, c'est ce qui a lieu, par exemple, lorsqu'on fait passer un mélange de vapeurs de brome et d'hydrogène dans un tube de porcelaine chauffé au rouge, ou lorsqu'on enflamme de l'hydrogène chargé de vapeurs de brome; la combinaison est facilitée par les corps poreux, notamment par la mousse de platine. Il s'unit au soufre, au sélénium, au tellure; il s'unit au phosphore avec tant d'énergie, qu'il convient de dissoudre au préalable les deux métalloïdes dans le sulfure de carbone. L'arsenic, l'antimoine, projetés en poudre sur du brome liquide, brûlent lentement avec formation de bromures. Dirigé en vapeurs sur du bore amorphe ou sur du silicium cristallisé chauffé au rouge, il donne du bromure de bore et du bromure de silicium. On connaît également un bromure de chlore et un bromure d'iode. Dans toutes ces réactions, le dégagement de chaleur est moindre que dans la formation des composés correspondant du chlore (Berthelot).

Les composés oxygénés sont des corps explosifs qui sont engendrés, à partir des éléments, avec absorption de chaleur; aussi ne s'obtiennent-ils qu'indirectement, Comme le chlore, le brome peut se substituer à l'hydrogène dans une foule de molécules organiques, comme les carbures d'hydrogène.

Le brome a beaucoup d'affinités pour les métaux. Il s'y combine avec dégagement de chaleur, tantôt à la température ordinaire, tantôt à chaud. C'est ainsi qu'il attaque le potassium avec explosion, tandis que le sodium n'est guère attaqué par le brome sec qu'à une température supérieure à 200°. L'étain, le bismuth, le fer, le mercure se transforment en bromures, dans la vapeur de brome, sous l'influence de la chaleur. D'après les déterminations calorimétriques de Berthelot et de Thomsen, la chaleur de formation d'un bromure, à partir du métal et du brome gazeux, est inférieure à la chaleur de formation des chlorures correspondants; aussi le brome gazeux, ou en dissolution, est-il toujours déplacé dans ses combinaisons métalliques par le chlore, tandis que le phénomène inverse s'observe avec l'iode : le brome déplace l'iode des iodures, parce que la chaleur de formation de ces derniers est inférieure à celle des bromures.

Comme le chlore, le brome est susceptible de se combiner à l'eau pour former un hydrate qui répond à la formule

$$Br + 5H^2O^2.$$

On obtient cette combinaison en refroidissant vers zéro le brome au contact d'un petite quantité d'eau; ou encore, en faisant passer des vapeurs de brome dans un tube humide, maintenu à basse température. Cet hydrate est peu stable, car il se décompose au voisinage de 15°. A la lumière solaire, le brome peut jouer indirectement le rôle d'un oxydant : il transforme l'acide arsénieux en acide arsénique, l'acide phosphoreux en acide phosphorique, les protosels de fer en persels, etc.; en présence de l'eau, l'hydrogène phosphoré peut être complètement brûlé et changé en acide phosphorique :

$$PhH^3 + 4Br^2 + 4H^2O^2 = 8HBr + PhH^3O^8.$$

Même réaction avec l'hydrogène arsénié :

$$AsH^3 + 4Br^2 + 4H^2O^2 = 8HBr + AsH^3O^8.$$

Il oxyde les sulfures; c'est ainsi que le sulfure de mercure, au contact de l'eau bromée, se transforme en bromure de mercure et en acide sulfurique :

$$2HgS + 4Br^2 + 4H^2O^2 = 2HgBr + 6HBr + S^2H^2O^8.$$

Lorsqu'on fait passer des vapeurs de brome sur la plupart des oxydes métalliques fortement chauffés, il y a formation de bromures, avec mise en liberté d'oxygène. Par contre, toutes les combinaisons du brome avec les métalloïdes, bromures de phosphore, d'arsenic, de silicium, sont attaqués au rouge sombre par l'oxygène, avec formation de composés oxygénés et mise en liberté du brome. En présence de l'eau, il y a transformation de l'oxyde en bromure, avec production simultanée d'un composé bromé oxygéné. C'est ainsi qu'avec les alcalis, la chaux, la baryte, il y a formation à froid d'un bromure et d'un hypobromite :

$$2KHO^2 + 2Br = KBr + H^2O^2 + BrKO^2.$$

Mais avec une solution concentrée, il y a production d'un bromate :

$$6KHO^2 + 3Br^2 = 5KBr + 3H^2O^2 + BrKO^6.$$

Le brome déplace le soufre de l'acide sulfhydrique, le phosphore et l'arsenic des hydrogènes phosphoré et arsénié; en outre, il s'unit, s'il est en excès, avec ces métalloïdes pour former des bromures. Avec l'ammoniaque, gazeuse ou liquide, il dégage de l'azote et engendre du bromure d'ammonium :

$$3Br + 4AzH_3 = Az + 3AzH^4Br.$$

Les dérivés organiques contenant du brome sont très intéressants, car ils permettent de réaliser des synthèses plus aisément que les dérivés chlorés correspondants. Dans les carbures non saturés, la combinaison peut être directe et intégrale. Tel est le cas de l'éthylène, qui engendre avec le brome du bromure d'éthylène :

$$C^4H^4 + Br^2 = C^4H^4Br^2;$$

puis, l'hydrogène peut être substitué partiellement ou totalement par des quantités équivalentes de brome :

$$C^4H^4Br^2 + 4Br^2 = 4HBr + C^4Br^6.$$

A une haute température, le brome détruit les matières organiques, avec mise en liberté de carbone :

$$C^4H^4 + 2Br^2 = 3C^2 + 4HBr.$$

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Comme le chlore, mais moins énergiquement cependant, il détruit les matières colorantes d'origine organique; c'est ainsi qu'il décolore rapidement la teinture du tournesol, sans la rougir; qu'il décolore l'indigo, attaque le ligneux, corrode la peau en la jaunissant, etc.

Le brome est employé dans la fabrication de certaines matières colorantes artificielles; son usage est précieux dans les laboratoires comme oxydant, pour obtenir des dérivés qui servent d'intermédiaires dans les synthèses organiques; une grande partie du brome est transformée en bromures qui sont employés en médecine et en photographie. Ed. Bourgoin.

II. Industrie. — Le brome se trouve en petite quantité à l'état de bromure de magnésium dans toutes les eaux de mer. Les eaux de l'Océan en renferment 0gr061 par litre. Les eaux-mères des marais salants, les eaux-mères des salines, et en particulier celles de Stassfurt et les cendres de varechs sont les trois sources de production du brome.

Procédés Balard. Les procédés Balard ne sont plus employés aujourd'hui, mais ils présentent un grand intérêt historique. Ils consistent à traiter les eaux-mères des marais salants qui renferment une quantité notable de bromures et une trace seulement d'iodures, dont on ne tient pas compte. Le procédé le plus ancien consistait à faire passer un courant de chlore dans les eaux-mères; il se forme une couche rougeâtre; on agite avec de l'éther qui dissout la totalité du brome. On décante : on agite avec la soude et on traite la lessive bromée comme on le verra plus loin. L'un des procédés de Balard consistait à faire passer dans les eaux-mères un courant de chlore. On faisait ensuite bouillir et on condensait les vapeurs qui renfermaient le brome.

Voici quel est le procédé Balard perfectionné : les eaux-mères sont amenées à une densité de 1,32 et elles contiennent de 0,15 à 0,35 % de brome, on les mélange avec de l'acide sulfurique étendu qui met en liberté les acides chlorhydrique et bromhydrique. La température monte à 120° environ et la plus grande partie de l'acide chlorhydrique se dégage. On refroidit la liqueur qui dépose des cristaux de sulfate de soude. La liqueur séparée de ces cristaux est distillée avec un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique. Les vapeurs se rendent dans un premier flacon de Woolf vide, où se condensent la plus grande partie de l'eau et une petite quantité de brome; les vapeurs passent ensuite dans un second flacon de Woolf, contenant de la lessive de soude. Le brome s'y convertit en un mélange de bromure et de bromate

$$6Br + 6NaO = BrO^5NaO + 5NaBr.$$

La lessive de soude est évaporée à sec et on chauffe le résidu au rouge pour transformer le bromate en bromure. Celui-ci, distillé avec de l'acide sulfurique et du bioxyde de manganèse, fournit le brome

$$NaBr + MnO^2 + 2(SO^3HO)$$
$$= NaOSO^3 + MnOSO^3 + 2HO + Br.$$

Traitement des eaux-mères des marais salants dans le Midi. Les eaux-mères renferment de 5 à 6 kilogr. de brome par mètre cube. On fait chauffer ces eaux-mères à 125°, puis on les fait écouler dans un grand vase en pierre siliceuse fermé par un couvercle de même matière. Ce couvercle est percé de deux trous dans lesquels sont fixés deux tubes; le premier en verre ou en porcelaine, servant à amener l'eau-mère; le second en verre, servant au passage des vapeurs. La cuve contient un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique à 54° Baumé. On fait arriver un jet de vapeur à haute tension, pour chasser le brome qui est ensuite condensé.

Procédé de Stassfurt. L'industrie du brome a été fondée en Allemagne par Franck, en 1865. Pour le traitement des lessives bromifères on distille celles-ci avec du bioxyde de manganèse et de l'acide sulfurique. L'opération se fait dans de grands vases en grès cubiques d'une seule pièce, entourés de tiges de fer et d'une capacité de 3 m. c. environ. La cuve porte à la partie inférieure une plaque percée de trous formant double fond et sur laquelle on place les morceaux de bioxyde de manganèse (200 kilogr. pour une série d'opérations). La solution saline est d'abord concentrée à 35° Baumé pour éliminer le chlorure de potassium, puis à 40° Baumé pour la débarrasser d'une forte proportion de chlorure de magnésium. La liqueur ainsi traitée est portée à 125°, puis introduite dans l'appareil. Au moyen d'un tube en grès, on verse l'acide sulfurique et on fait ensuite arriver par ce tube un courant de vapeur d'eau qui entraîne le brome. La vapeur chargée de brome se rend par un tube de plomb dans un serpentin de grès, puis dans une série de deux flacons de Woolf. Le dernier de ces flacons renferme de la tournure de fer qui arrête l'excès de brome. A la fin de l'opération il se dégage du chlorure de brome, puis du chlore. Pour purifier le produit, on laisse le flacon de Woolf s'échauffer et le chlorure de brome, plus volatil, passe dans le flacon contenant de la tournure de fer, où il se transforme en bromure. Pendant le vidage de l'appareil et les transvasements du brome, on envoie dans les ateliers un courant d'air énergique. L'une des plus grandes difficultés que présente ce mode de traitement est la construction des cuves de pierre. La meilleure pierre siliceuse que l'on ait trouvée pour cet usage est celle de la Porta Wesphalica. Le grès donne souvent lieu à des fuites et le goudron ne peut servir à boucher celles-ci, car le brome attaque le goudron et forme des produits bromés. Les ardoises n'ont pas donné non plus de bons résultats. A l'usine de Stassfurt on extrait environ 30 kilogr. de brome par jour. Dans les usines de Stassfurt et de Leopoldshall réunies on peut faire 500 kilogr. de brome par jour.

Procédé Leister. Ce procédé, breveté en Angleterre en 1866, a pour but de traiter les eaux-mères provenant du traitement des chlorures doubles ou des eaux salées riches en brome, telles que celles de la mer Morte. L'appareil distillatoire se compose d'une cucurbite en fer surmontée d'un chapiteau en plomb ou en grès. Celui-ci communique par un tube avec un grand récipient contenant de la tournure de fer. Le liquide à traiter est débarrassé d'abord de la majorité des sels et de l'iode, puis introduit dans l'appareil. On l'additionne alors de bichromate de potasse (solution aqueuse saturée à froid, marquant environ 66° Baumé) et de 1 % d'acide chlorhydrique étendu de 3 à 4 volumes. En chauffant, le brome mis en liberté se dégage et vient se combiner au fer. Ce bromure de fer est transformé en bromure de potassium ou distillé avec une petite quantité de bichromate et d'acide. Ce procédé est trop coûteux et a été abandonné.

Traitement des eaux-mères des soudes de varechs. On traite tous ces produits en France de la manière suivante : les eaux-mères sont traitées dans des bonbonnes en grès par un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique. On chauffe au bain de sable et les vapeurs qui se dégagent arrivent dans un récipient refroidi contenant de l'acide sulfurique étendu, sous lequel le brome condensé vient se réunir. Suivant Cournerie, une tonne de soude de varechs fournit 400 gr. de brome. Ce procédé est employé à Cherbourg et on obtient environ les 4/5 du brome contenu dans les soudes.

Purification. Le brome brut est fort impur et renferme principalement du chlore, de l'iode, de l'acide hypoazotique, du bromoforme, de l'acide sulfurique. Ce dernier provient souvent des vases de condensation et des bonbonnes; car on le conserve sous une couche d'acide sulfurique dilué. On soumet le brome brut à une rectification qui se fait dans des cornues en verre d'une capacité de 15 litres environ. Les cols des cornues s'engagent dans des récipients de verre; les joints sont soigneusement lutés. Chaque cornue est placée sur un banc de sable spécial, de façon à ce que s'il se produit un accident, il ne soit que partiel. La rectification dure vingt-quatre heures environ

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et les ouvriers ne pénètrent que tour à tour dans le local dont l'atmosphère, difficile à ventiler, est très impure. Le brome rectifié est transvasé dans des flacons de verre épais, bouchés à l'émeri et d'une contenance de 2 kilogr. 1/2. Les transvasements se font dans des sortes de hottes soigneusement ventilées. Pour obtenir du brome pur, il faut traiter de nouveau le brome rectifié. Pour cela, on transforme le brome en bromures ou en bromates, on purifie les sels et on en extrait ensuite le brome.

Production. La quantité de brome produite a été en augmentant dans de grandes proportions. A Stassfurt, on n'en produisait que 10 tonnes en 1867; en 1872, on en produisait le double, et, en 1875, cinq fois plus qu'en 1867. Actuellement, c'est l'Allemagne et l'Amérique du Nord qui en produisent la plus grande quantité. En France, on traite les sels de soude des varechs au Conquet, à Granville, Cherbourg, Montsarac, Pont-l'Abbé, Portsall et Quatrevents.

Production du brome en 1875

Amérique du Nord..	52.5	tonnes
Stassfurt.....	50.0	—
Ecosse.....	15.0	—
France.....	5.0	—
	122.5	tonnes

Usages. Le brome est employé pour la fabrication de certaines couleurs dérivées de la résorcine (eosines bromées, hortensia, erythrosine, cyanosine, phloxine, etc). En photographie, M. Fizeau avait cherché à employer l'eau bromée pour le fixage des épreuves daguerriennes. Les bromures de calcium, potassium, ammonium, etc., sont employés en photographie. M. Duflos a proposé l'emploi de l'eau bromée pour mordre le cuivre et faire de la gravure. Le brome a été préconisé par Revebrardt en 1869 pour la transformation du ferrocyanure de potassium en ferricyanure. On peut s'en servir aussi pour transformer le manganate de potasse en permanganate. Wagner a proposé d'employer le brome pour le traitement du cinabre par voie humide. Le cinabre est transformé en bromure de mercure. On a également indiqué le mélange de brome et d'acide nitrique pour l'attaque des minerais de platine. Ch. Girard.

III. Action physiologique et thérapeutique. — Le brome agit d'une façon puissante. Il entrave l'action des ferments que voici à des doses très faibles : l'émulsine à la dose de 1/12654; la myrosine à 1/28490 ; la diastase à 1/5070 ; l'invertine à 1/2840 ; la ptyaline à 1/5580 ; la pepsine à 1/16777 ; la présure à 1/31100. Jalan de la Croix a vu qu'en solution à 1/6308, il entrave le développement des bactéries d'une infusion de viande, mais non à 1/7844; à 1/769, il empêche la reproduction de bactéries non développées ; à 1/2250, il tue les bactéries développées ; à 1/336, il en empêche la reproduction ; à 1/13931, il empêche le développement de spores dans l'infusion de viande bouillie ; à 1/493, il en empêche la reproduction ; à 1/5597, il empêche le développement de spores dans l'infusion de viande non bouillie ; à 1/875, il empêche la reproduction. Koch a constaté que le séjour pendant vingt-quatre heures à une solution à 2 °/₀, du bacille du charbon, est mortel pour celui-ci. C'est un caustique très violent et à action rapide, pour ainsi dire instantanée, beaucoup plus rapide que celle de l'acide sulfurique par exemple. Sa puissante action désinfectante n'est guère utilisée, à cause de la fétidité de son odeur et du danger qu'offre l'inhalation de ses vapeurs extrêmement irritantes et caustiques. On l'emploie parfois en solution très diluée à l'intérieur, mais on préfère de beaucoup se servir des bromures qui exercent la même action, et sont plus aisés à manier. Signalons cependant l'emploi spécial qu'a fait M. C. Ozanam, du brome dans différents cas où il s'agit de dissoudre des fausses membranes : angine couenneuse, croup, bronchite même, etc. Ozanam emploie soit une potion à 1/500 ou à 1/1000 (1/2 à 2 gr. de la solution par 24 heures, à la dose de quelques gouttes dans une cuillerée d'eau sucrée d'heure en heure), soit des fumigations (bromure de potassium et eau bromée dans l'eau bouillante dont le malade aspire la vapeur), et dit avoir obtenu de beaux et nombreux succès.

Dr H. de V.

Bibl.: 1° Chimie. — Balard, *Découverte du brome* (*An. Ch. et Phys.*, t. XXXII, 337 [2]). — Bamhauer, *Prop. du brome* (*Deutsch. Chem. Gesellsch.*, t. IV, 927). — Crofts et Meyer, *Déterm. des densités de vapeur* (*Soc. ch.*, t. XXXIII, 501, 510 ; t. XXXIV, 2). — Berthier, *Bromure d'argent natif* (*An. Ch. et Phys.*, t. II, 417 ; t. IV, 164 [3]). — Berthelot, *Mécanique chim.*, t. I, 379, 489 ; t. II, 480. — Hermann, *An. der Ch. und. Ph.*, t. XCV, 211. — Liebig, *Sur le brome* (*An. Ch. et Phys.*, t. XXXIII, 330 [2]). — Löwig, *Combinaisons et préparations du brome* (même recueil, t. XLII, 113). — Meyer et Zublin, *Deuts. Chem. Gesellsch.*, t. XIII, 405. — De la Rive, *Lettre à Arago sur les propriétés du brome* (*An. Ch. et Phys.*, t XXXV, 160). — Ramsay, *Deuts. Ch. Gesellsch.*, t. XIII, 2146. — Stas, *Equiv. du brome* (*Mém. de l'Acad. de Belgique*, t. XXXV, 1865). — Sérullas, *Séparation du chlore et du brome contenus dans un mélange de chlorure et de bromure* (*An. Ch. et Phys.*, t. XLV, 190 1830). — Wagner et Emmerling, *Action de la vapeur de brome sur l'acétone* (*Soc. ch.*, t. XXXV, 611 ; 1881).

2° Action physiologique. — (V. Bromures). — Ozanam, *Mémoires sur les dissolvants et les désagrégeants des produits pseudo-membraneux et sur l'emploi du brome dans les affections pseudo-membraneuses;* Paris, 1869, in-8, de 47 pages.

BROME (*Bromus* L.). I. Botanique. — Genre de plantes de la famille des Graminées et du groupe des Festucées. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles planes, à épillets pédicellés, comprimés latéralement et disposés en panicule rameuse ou presque simple, le plus ordinairement lâche et diffuse. Les fleurs, au nombre de cinq à dix dans chaque épillet, sont pourvues chacune de deux glumelles, dont l'inférieure, plus grande et herbacée, porte une arête dorsale plus ou moins longue. Les étamines sont au nombre de trois et l'ovaire, hérissé au sommet, est muni, sur sa face dorsale, de deux styles courts, à stigmates plumeux. — On connaît une quarantaine d'espèces de *Bromus*, répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Plusieurs, notamment le *B. sterilis* L., le *B. tectorum* L., le *B. secalinus* L., le *B. arvensis* L., que Koch a pris pour type de son genre *Serrafalcus*, et le *B. erectus* Huds. (*B. pratensis* Kœl.) ou *Brome des prés*, sont communes en Europe dans les moissons, les champs en friche, les prairies artificielles, les lieux incultes. Elles fournissent un fourrage qui, en vert, est recherché de tous les bestiaux. D'autres, comme le *B. Gussonii* Ten., originaire des parties montagneuses et sèches de la Sicile, et le *B. Schraderi* Kunth (*Ceratochloa pendula* Schrad.) ou *Brome de Schrader*, originaire de la Caroline, sont cultivées dans quelques contrées comme plantes fourragères. Enfin, les rhizomes du *B. purgans* L., de l'Amérique du Nord et ceux du *B. catharticus* Vahl ou *Guilno* des Chiliens, sont doués de propriétés purgatives énergiques. Ed. Lef.

Bromus erectus Huds.

II. Agriculture. — Les plantes appartenant au genre Brome jouent, en agriculture, un rôle d'une certaine importance. Dans les prairies, le Brome des toits (*Bromus tectorum*) ou *pain vain* est une plante nuisible, à cause de ses épillets piquants qui irritent la bouche des animaux ; il en est de même du Brome stérile (*B. sterilis*) et du *Bromus maximus*, qui croît souvent dans les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

luzernières du Midi. Par contre, un certain nombre d'espèces constituent d'excellents fourrages cultivés seuls ou associés à d'autres plantes fourragères. Tels sont notamment le Brome seigle *(B. secalinus)*, le Brome dressé *(B. erectus)*, qui est très répandu dans les pâturages secs, surtout de nature calcaire, et le Brome des prés *(B. pratensis)*. Mais l'espèce la plus importante est sans contredit le Brome de Schrader *(B. Schraderi)*, qui est cultivé depuis longtemps dans la partie sud des États-Unis. En 1864, M. A. Lavallée a attiré sur lui l'attention des agriculteurs français. Il demande une terre fertile et fraîche, plutôt légère, on le sème à raison de 40 à 50 kilogr. à l'hectare; il donne 3 ou 4 coupes par an, rendant jusqu'à 35,000 kilogr. de fourrage vert à l'hectare. On fauche du 15 mars au 20 avr. M. Lavallée estime le produit moyen annuel à 12,000 kilogr. de foin par hectare; mais il est resté souvent au-dessous. On a montré pour cette plante un enthousiasme peut-être exagéré, en avançant que son fourrage est supérieur à celui du trèfle et de la luzerne. Sans aller si loin, il faut reconnaître que c'est un bon fourrage, particulièrement propre aux vaches laitières, qui le mangent volontiers *en vert;* il contient alors 0,79 % d'azote. Par sa transformation en foin, le Brome de Schr. perd les 2/3 de son poids; il présente alors la composition suivante : Eau, 16,28; ligneux, 19,31; mat. grasses, 3,33; sucre et glucosides, 21,00; mat. azotées, 23.98; subst. minérales, 14,54. Comme on le voit, c'est un foin riche en azote, mais il est un peu grossier et sous cet état bon nombre d'animaux le refusent. A. Larbalétrier.

BROMÉ ou **BROMIA** (Myth. gr.). Nom d'une nymphe, fille d'Oceanos; figure parmi les nymphes du mont Nysa qui firent l'éducation de Dionysos, parfois comme ayant été sa nourrice (V. Bromius).

BROME (Richard), auteur comique anglais, mort vers 1653. On n'a aucun renseignement sur la date ni le lieu de sa naissance. Il appartenait à une très humble famille car il était dans sa jeunesse, en 1614, le valet de Ben Jonson, qui l'encouragea dans ses débuts littéraires et devint son protecteur et son ami. Alexandre Brome, qui lança dix de ses pièces, dit de lui dans sa préface « que pauvre il entra dans le monde et pauvre il en sortit ». Cependant ses comédies, au nombre de quinze, furent constamment bien accueillies du public, mais il est probable que comme beaucoup d'auteurs il ne savait pas sauvegarder ses intérêts. Son théâtre se divise en comédies de caractères et comédies romantiques. Des premières il faut citer *Late Lancashire witches* (1634), écrite en collaboration avec Thomas Heywood et donnant d'amusants détails sur les sorcières du comté de Lancastre; *Sparagus garden* (1635); *the City wit* ou *the Woman wears the Breeches; les Antipodes* (1620), spirituelle extravagance; la dernière et la meilleure est *Jovial Crew*, ou *the Merry Beggars*. Parmi ses comédies romantiques : *Love-Sick Court; la Reine et la Concubine*, etc. Ces pièces furent publiées en 1653 en un vol. in-8 et en 1659 en un second vol., sous le titre *Five New Playes*, par les soins d'Alex. Brome. Hector France.

BROME (Alexander), poète anglais, né en 1620, mort le 30 juin 1666. Partisan des Stuarts, il écrivit pendant la guerre civile et sous le protectorat de Cromwell la plupart des chansons et épigrammes qui tournèrent en ridicule Cavaliers et Presbytériens et principalement le Parlement *Croupion*. Il est de plus l'auteur d'une comédie, *les Amants rusés* (1654) et collabora à une traduction de *Variorum*, d'Horace, publiée l'année de sa mort. Il avait obtenu de Charles II le poste d'*attorney* à la Cour royale. Chansonnier satirique très spirituel, il a été, comme poète lyrique *bacchanalien*, appelé l'Anacréon anglais. Ses chansons, épigrammes, odes, recueillies en un vol. in-8, furent rééditées, corrigées et augmentées en 1664. Hector France.

BROMEILLES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Puiseaux; 673 hab. En 1537, le paysans du Gâtinais soulevés y furent battus par une bande de *mauvais-garçons* conduits par *Barbesouze* (V. ce nom).

BROMEIS (Conrad), chimiste allemand, né à Cassel le 6 fév. 1820. Après avoir enseigné la chimie et la physique à l'École royale de Hanovre, il fut nommé, à partir de 1851, professeur de chimie et de technologie à l'Université de Marbourg. Il n'a laissé qu'un petit nombre de travaux originaux, dont voici les plus importants : *Acides gras du beurre*, dans *Journ. Pharm. et Chim.*, t. II, 133 (1842); *Proportion de carbone contenue dans le fer*, même recueil, t. II, 520; — Bromeis et Zincker, *Sur la formation des combinaisons de cyanogène dans les produits du haut-fourneau de Mägdesprung*. Ed. Bourgoin.

BROMÉLIACÉES (*Bromeliaceæ* Lindl.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants ont un port spécial qui les fait reconnaître facilement. Leur tige, souvent très courte, porte une rosette de feuilles épaisses, alternes, engainantes à la base, à limbe étroit, allongé fréquemment, denté-épineux sur les bords et couvert d'écailles noires, grises ou blanches, qui lui donne un aspect zébré. Les fleurs hermaphrodites, parfois dioïques *(Hechtia)*, sont disposées en épis ou en grappe à l'aisselle de bractées très développées, souvent vivement colorées en rouge ou en jaune. Ces fleurs ont un périanthe à six divisions bisériées, les trois extérieures calycoïdes, les trois intérieures pétaloïdes, ligulées, munies à leur base interne de deux écailles tubuleuses. L'androcée est formé de six étamines, égales ou inégales, à anthères biloculaires et introrses. L'ovaire, supère ou infère, est divisé en trois loges contenant chacune deux rangs d'ovules anatropes. Le fruit est tantôt une baie, tantôt une capsule et la graine renferme sous ses téguments, membraneux dans les capsules, charnus dans les baies, un albumen amylacé enveloppant un petit embryon droit. — Les Broméliacées habitent les régions tropicales de l'Amérique, notamment les Antilles. Elles vivent pour la plupart sur les arbres ou les rochers, rarement sur la terre. On en connaît environ cent cinquante espèces qui se répartissent dans les deux sections suivantes : 1° Broméliées, ovaire infère; Baie (genres principaux : *Bromelia* L., *Ananassa* Lindl., *Æchmea* R. et Pav., *Bilbergia* Thunb., etc.); 2° Tillandsiées. Ovaire supère; capsule (genres principaux : *Tillandsia* L., *Hechtia* Kl., *Dyckia* Schultz, *Bonapartea* R. et Pav., *Pitcairnia* Lhér., etc.). Ed. Lef.

BROMÉLIE (*Bromelia* L.). I. Botanique. — Genre de plantes, de la famille des Broméliacées, caractérisé surtout par l'ovaire infère et le fruit qui est une baie ovale, triloculaire, renfermant un grand nombre de graines. Les fleurs, hermaphrodites et régulières, sont disposées en épi simple ou en corymbe serré à l'aisselle de bractées plus ou moins développées et diversement colorées. Elles ont un périanthe à six divisions, disposées sur deux verticilles trimères, et six étamines, dont les filets courts, concrescents entre eux et avec le périanthe, portent des anthères linéaires, dressées. Les *Bromelia* sont tous originaires des régions tropicales de l'Amérique. Plusieurs espèces sont cultivées dans les serres de l'Europe surtout pour la beauté et la disposition de leurs feuilles. — Le *B. Ananas* L. est devenu le type du genre *Ananassa* Lindl. (V. Ananas). Ed. Lef.

II. Paléontologie végétale. — C'est dans le cours du terrain miocène que l'on constate seulement la présence de vestiges végétaux pouvant être rapportés sans aucun doute au genre *Bromelia*. O. Heer a décrit sous le nom de *Br. Gaudini* des empreintes de feuilles plan-concaves vers la base et engainantes, à épines marginales très fortes et un tronc de 55 centim. garni de nombreuses feuilles, assez analogue par son port à celui du *Bromelia Karatas*. L'espèce fossile, des grès gris bleu des environs de Lausanne, serait voisine du *Puya chilensis* Moll.

Bibl. : Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, II, p. 447. — O. Heer, *Fl. Tert. Helv.*, I, p. 107, t. XLIV, f. 1-2.

© 2007 Lyon — Éditions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BROMHYDRIQUE (Acide). Form... { Equiv.. HBr. Atom. . HBr.

L'acide bromhydrique est la seule combinaison du brome avec l'hydrogène. Il a été découvert par Balard en 1826. Il a été étudié par plusieurs chimistes, notamment par Balard, Berthelot, Bineau, Ditte, Linnemann, Roscoë, Wright.

Formation. Préparation. Il prend naissance dans plusieurs circonstances : 1° Par la combinaison directe du brome avec l'hydrogène à une température élevée, ou encore à basse température en présence de la mousse de platine. 2° En faisant réagir au rouge vif un mélange de brome et de vapeur d'eau. 3° En attaquant par le brome, en présence de l'eau, l'hydrogène phosphoré, ou même l'acide sulfhydrique. On utilise parfois cette réaction pour préparer une solution étendue d'acide bromhydrique. 4° Dans l'attaque, par le brome, de plusieurs composés organiques, comme la naphtaline (Laurent), la paraffine (Pellet et Champion), l'essence de copahu (Bruylants), le toluène en présence de l'aluminium (Gustavson), etc. 5° En décomposant un bromure par un acide. Avec les bromures alcalins, il y a production de vapeur de brome et d'acide bromhydrique, par suite d'une réduction partielle de l'acide sulfurique ; suivant Bertrand, cette réduction est insignifiante avec les bromures alcalins-terreux, comme le bromure de calcium. 6° En faisant réagir l'eau sur un bromure métalloïdique, comme le bromure de phosphore, procédé qui est le plus généralement employé pour obtenir l'acide bromhydrique. A cet effet, dans un tube doublement recourbé, fermé à l'une de ses extrémités (A) par un bouchon en verre rodé, et portant à l'autre (D) un tube à dégagement pour recueillir le gaz sur la cuve à mercure, on dispose en B du brome et en C des fragments de phosphore divisés dans du verre pilé et humectés avec de l'eau. On chauffe doucement le brome avec une petite lampe à alcool (L), de manière à faire arriver graduellement les vapeurs sur le phosphore (fig. 1).

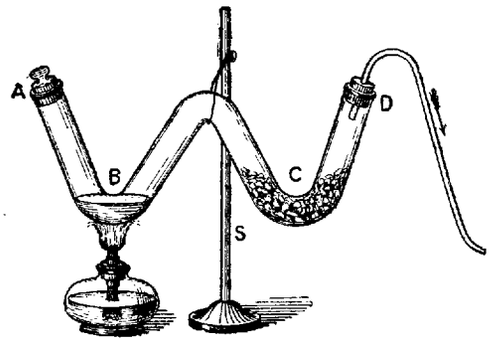

Fig. 1.

La réaction est plus régulière lorsqu'on substitue le phosphore rouge au phosphore blanc. On peut alors se servir d'une cornue tubulée contenant le phosphore rouge et une petite quantité d'eau ; on adapte à la tubulure un petit flacon à robinet, contenant le brome qu'on fait arriver goutte à goutte sur le phosphore (fig. 2). Un tube à dégagement, soudé au cul de la cornue, permet de recueillir le gaz dans l'eau sur le mercure ; s'il s'agit d'obtenir une dissolution, on le fait plonger dans un flacon contenant de l'eau et on le munit d'une boule (A) pour éviter les absorptions. Pour obtenir un gaz sec, il faut se servir d'acide phosphorique, et non de chlorure de calcium, dernier corps qui est attaqué avec production d'acide chlorhydrique.

Pour préparer rapidement une dissolution étendue d'acide bromhydrique, il suffit de faire passer un courant d'hydrogène sulfuré dans de l'eau bromée :

$$H^2S^2 + Br^2 = 2BrH + S^2.$$

On sépare le soufre précipité par filtration, on concentre à chaud pour chasser l'acide sulfhydrique dissous.

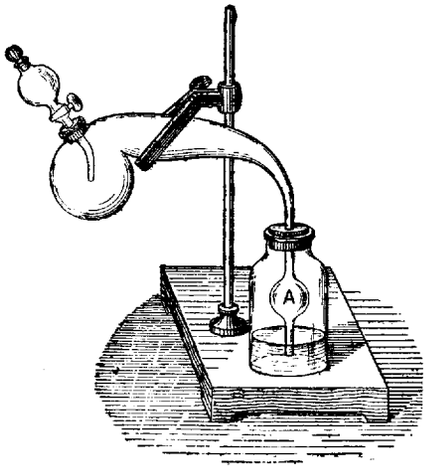

Fig. 2.

Propriétés physiques. Le gaz bromhydrique est incolore, doué d'une odeur forte et piquante, rappelant celle de l'acide chlorhydrique ; il répand à l'air d'abondantes fumées, par suite de la formation d'un hydrate à faible tension ; sa densité est égale à 2,71 (Lœvig) et le poids d'un litre est de 3 gr. 63. D'après Faraday, il se liquéfie à — 60° et se solidifie à — 70°. Il est encore plus soluble dans l'eau que l'acide chlorhydrique, car un volume d'eau en dissout 600 vol. environ à la température de 10°. La densité des solutions augmente graduellement avec la quantité de gaz dissous, comme l'indique le tableau suivant :

HBr pour 100	Densité	HBr pour 100	Densité
Zéro.....	1	30.....	1,52
5.....	1,038	35.....	1,305
10.....	1,077	40.....	1,365
15.....	1,117	45.....	1,435
20.....	1,159	50.....	1,517
25.....	1,204		

D'après M. Berthelot, le volume moléculaire d'une solution

$$HBr + nH^2O^2$$

peut être représenté par la formule suivante .

$$V = 18n + 25,5 + \frac{1}{n}.$$

Le gaz bromhydrique paraît susceptible d'engendrer avec l'eau plusieurs hydrates. Une solution concentrée, au voisinage de zéro, répond sensiblement à la formule $HBr + 2H^2O^2$; en faisant passer dans ce liquide un courant d'acide bromhydrique et en refroidissant dans un mélange réfrigérant, il se forme bientôt une masse cristallisée, fusible à — 11°, possédant la composition ci-dessus (Berthelot). Une solution concentrée perd du gaz à l'air, en répandant d'abondantes vapeurs. Au contraire, une dissolution étendue peut être concentrée par évaporation ; en concentrant dans le vide, Bineau a obtenu un liquide bouillant à température fixe, 125-126°, répondant sensiblement à la formule $HBr + 5H^2O^2$. On admet l'existence d'un autre hydrate ayant pour composition $HBr + 4H^2O^2$, relativement stable sous la pression normale et aux températures ordinaires ; c'est ce qui résulte de l'examen des chaleurs de dilution des solutions bromhydriques (Berthelot). Une dissolution d'acide bromhydrique dissout beaucoup plus de brome que l'eau pure ; elle en prend la couleur rouge, au point qu'il est difficile de distinguer l'acide bromuré de l'excès de brome ;

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en ajoutant de l'eau, le brome se précipite; suivant Binaud, 1 p. d'acide bromhydrique dissout à peu près 3 p. de brome.

Propriétés chimiques. L'acide bromhydrique est formé par la combinaison, à volumes égaux, de vapeurs de brome et d'hydrogène, sans condensation. En le chauffant dans un tube recourbé avec du sodium, sur la cuve à mercure, l'hydrogène mis en liberté n'occupe plus que la moitié du volume primitif.

Si de la densité du gaz..... 2.710
on retranche la demi-densité de l'hydrogène... 0.034
Il reste..... 2.676

qui représente sensiblement la demi-densité de brome :

$$\frac{5,54}{2} = 2,77.$$

L'acide bromhydrique, gazeux ou dissous, est décomposé par le chlore, avec formation d'acide chlorhydrique, la chaleur de formation de la dernière étant supérieure à celle de l'acide bromhydrique. On observe l'inverse avec l'iode, le brome enlevant l'hydrogène à l'iode. Il n'est pas attaqué par l'oxygène, même à 100° sous l'influence de rayons solaires; mais en vase clos, à une température de 500°, il y a formation d'eau et du brome est mis en liberté.

Le phosphore ne réagit pas non plus à froid sur l'acide bromhydrique dissous en vase clos, vers 110-120°, il y a production de bromhydrate d'hydrogène phosphoré, PhH^3, HBr, et d'acide phosphorique :

$$2Ph + HBr + 3H^2O^2 = PhH^3HBr + PhH^3O^8.$$

Les métaux alcalins et alcalino-terreux, ainsi que le fer, le zinc et les métaux voisins, décomposent à froid l'acide bromhydrique, avec dégagement d'hydrogène; le mercure agit lentement dans le même sens :

$$2Hg + HBr = Hg^2Br + H;$$

aussi, le gaz, ne peut-il se conserver sur ce métal.

En général, il est plus vivement attaqué par les métaux que l'acide chlorhydrique; toutefois, l'or et le platine ne sont pas altérés, si ce n'est par une solution chauffée à 180°, en présence d'un excès de brome; il y a alors formation d'un bromure de platine $PtBr^2$ (Meyer et Zublin). Un mélange d'acide bromhydrique et d'acide nitrique constitue une sorte d'eau régale qui dissout l'or et le platine. L'acide bromhydrique attaque les oxydes, à la manière de l'acide chlorhydrique, avec formation d'eau et d'un bromure :

$$MHO^2 + HBr = H^2O^2 + MBr.$$

Il s'unit au gaz ammoniaque, à volumes égaux, pour engendrer du bromure d'ammonium, AzH^4Br :

$$BrH + AzH^3 = AzH^4Br.$$

Réaction analogue avec l'hydrogène phosphoré :

$$BrH + PhH^3 = PhH^4Br.$$

Tandis que la première combinaison, à partir des éléments dégage $45^{cal}6$ (Berthelot), le second n'en dégage que 23 calories (Ogier). Ed. Bourgoin.

Bibl. : Bertrand, *Prép. de l'acide bromhydrique* (*Compt. rend.*, t. LXXXVII, 96).— Bruylands, *Préparation avec le Copahu* (*Deuts. ch. Gesellsch.*, t. XII, 2059; *Bull. acad. royale de Belgique*, t. XLVII, 1879) — Berthelot, *Hydrates formés par les hydracides* (*Ann. Ch. et Ph.*, t. XIV, 368 [5]; t. XVI, 433; *Compt. rend.* t. LXXXVI, 279). — Bineau, *Rech. sur la comb. de l'eau avec les hydracides* (*Ann. Ch. et Phys.*, t. VII, 257, 1843).— Damoiseau, *Action du phosphore* (*Compt. rendus*, t. XLI, 885).— Linnemann, *An. der Ch. und Ph.*, t. CLXI, 198. — Meyer et Zublin, *Deuts. ch. Gesellsch.*, t. XIII, 404. — Pellet et Champion, *Compt. rend.*; t. LXX, 620. — Roscoë et Dittmar, *Quaterly Journ. Soc.*, t. XIII, 157. — Topsoë, *Deuts. Chem. Gesellsch.*, t. III, 400. — Wright, *Densités des solutions d'acide bromhydrique* (*Soc. Ch.*, t. XVI, 75).

BROMIDROSE. On désigne, en médecine, sous le nom de *bromidrose* ou encore d'*osmidrose*, une perturbation de la fonction sudorale, caractérisée par l'odeur désagréable et repoussante de la sueur sécrétée. La bromidrose est souvent liée à l'hyperidrose ou éphidrose, c.-à-d. à l'augmentation générale ou partielle de la sécrétion des glandes sudoripares. Les causes de la bromidrose sont assez mal définies. Tantôt l'altération de la sueur coïncide avec une maladie nerveuse ou mentale (hypocondrie, paralysie générale, danse de Saint-Guy, etc.), tantôt elle succède à une émotion vive, à une attaque d'hystérie, aux excitations sexuelles; elle peut également survenir dans le cours de certains exanthèmes, des affections septicémiques et ataxo-adynamiques; on la trouve encore liée à différents états diathésiques et particulièrement aux affections qui résultent du ralentissement de la nutrition. Une autre condition de la fétidité des sueurs, c'est, d'après le professeur Bouchard, l'abus des aliments. La puanteur de la peau, comme celle de l'haleine, est souvent très marquée chez les gros mangeurs. Mais si, chez les obèses, la secrétion sudorale est facilement fétide, c'est rarement parce qu'ils abusent des aliments, c'est plutôt parce que, chez eux, le ralentissement des actes nutritifs qui s'oppose à la combustion des graisses, entrave en même temps la combustion les acides gras volatils. Phénomène digne de remarque : dans les cas de ce genre, l'apparition d'une fièvre violente fait cesser momentanément la mauvaise odeur des sueurs; les combustions s'activent par le fait de la fièvre et détruisent les acides qui ne s'éliminent plus dès lors qu'en proportion insignifiante.

La bromidrose est locale ou généralisée. La forme locale est d'observation plus fréquente que l'autre : les aisselles, les aines, la région génitale et les pieds sont les points où se complaît particulièrement l'affection. La bromidrose des pieds, la plus commune à beaucoup près, atteint trop souvent un degré qui en fait une infirmité véritable; aussi, dans le langage courant, le terme de *bromidrose*, sans qualificatif, est-il surtout synonyme de sueur fétide des pieds; la dénomination d'osmidrose est plutôt réservée aux autres sueurs odorantes. Si la bromidrose des pieds est particulièrement repoussante, c'est qu'en cette région la sécrétion pervertie des glandes sudoripares séjourne et se décompose dans le milieu humide et tiède entretenu par les chaussures. Les émanations odorantes se dégagent de la peau avec une intensité des plus inégales : tantôt à peine sensibles, tantôt assez fortes et assez pénétrantes pour être perçues à une distance de plusieurs mètres. Rien n'est du reste plus variable que la sensation olfactive produite par la sueur, non seulement suivant les individus et les régions de la peau, mais encore suivant les différents états capables d'altérer la secrétion sudorale. Cette odeur, aigrelette chez les rhumatisants, fétide dans la septicémie, nauséabonde dans la variole, rappelle l'odeur de la souris dans la fièvre typhoïde et l'empoisonnement urémique, celle de l'urine ou des matières fécales dans certaines maladies des voies urinaires et du tube digestif. Parfois les transpirations odorantes donnent des sensations moins désagréables, c'est ainsi qu'à la suite d'accidents nerveux on a trouvé aux sueurs des parfums de violette, d'ananas, de musc, etc. (V. Hammond, dans Dühring, trad. Barthélemy.) Les odeurs dégagées ont été attribuées par certains auteurs à des gaz sulfurés; par d'autres, et en particulier par Robin, à la transformation de tyrosine et de leucine en valérate d'ammoniaque. D'après Chevreul, ce sont les principes gras de la matière sébacée qui, au contact d'un liquide salin comme la sueur, donnent naissance à des acides volatils très fétides. Enfin, pour Barruel, le sang contient un élément odorant, spécial à chaque individu; ce principe, neutralisé et masqué à l'état normal, serait mis en liberté dans certaines conditions et s'éliminerait, en majeure partie, par l'appareil sudoripare.

Traitement. Dans les formes légères de bromidrose localisée, il suffit de pratiquer des lavages fréquents avec une solution de tanin (1 gr. pour 250 gr. d'eau), d'écorce de chêne (20 gr. pour 500) ou de permanganate de potasse (5 pour 400). De plus, pour absorber la sueur et isoler les surfaces cutanées, on saupoudrera plusieurs fois

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

par jour la région, soit de talc pulvérisé, soit de farine de riz ou de poudre d'amidon avec addition d'acide salicylique dans la proportion d'un gramme pour cinquante. Les doublures de caoutchouc ou de taffetas imperméable, ordinairement employées par les couturières pour remédier à l'hyperidrose des aisselles, peuvent n'être pas sans utilité comme moyen de protection des vêtements; mais, au point de vue hygiénique, elles sont absolument nuisibles et ne font qu'augmenter l'irritation de la peau en empêchant l'évaporation de la sueur.

Pour combattre les cas intenses de bromidrose des pieds, la méthode viennoise d'Hebra et de Kaposi rend ordinairement de grands services. Les pieds, préalablement lavés et séchés sont enduits d'une pommade composée d'huile d'olives et de litharge qu'on fait soigneusement pénétrer entre les plis des orteils. Une toile légère est appliquée sur la pommade, puis les pieds sont chaussés avec des bas propres et des souliers neufs. Au bout de vingt-quatre heures, sans aucune lotion, le pansement est renouvelé; on le continue de la même manière pendant dix à quinze jours. Ce temps écoulé, l'onguent est mis de côté, et l'on se borne, pour toute médication, à poudrer soigneusement la surface des pieds et les interstices des orteils. En quelques jours, l'épiderme s'exfolie et se détache en lames parcheminées; la peau se recouvre d'un nouvel épiderme fin et lisse; l'hyperidrose et la bromidrose qui l'accompagne peuvent être alors considérées comme guéries. Quant aux sueurs fétides qui résultent d'un état constitutionnel ou d'une maladie d'origine interne, elles ne peuvent être guéries que par un traitement général visant d'abord la cause première de l'affection. Nous ajouterons que, contrairement à un préjugé beaucoup trop répandu, le traitement de la bromidrose n'exerce jamais une influence fâcheuse sur la santé générale de celui qui en est atteint. Dr A. Pignot.

BROMIQUE (Acide). Formules { Equiv. $BrO^5.Aq$. Atom. $Br^2O^5 + Aq$.

Le brome paraît susceptible de s'unir à l'oxygène pour former des composés analogues aux composés oxygénés du brome. Cependant, on ne connaît actuellement avec certitude que l'acide hypobromeux, BrOAq, et l'acide bromique BrO^5Aq; encore ne sont-ils connus qu'à l'état d'hydrates, et le premier en solution étendue. On les obtient en faisant réagir le brome sur une solution alcaline étendue ou concentrée :

$$2Br + 2KHO^2 = KBr + H^2O^2 + BrKO^2.$$
$$6Br + 6KHO^2 = 5KBr + 3H^2O^2 + BrKO^6.$$

L'existence d'un acide perbromique $BrHO^8$, signalé par Kœmmerer et par Muir, n'est pas établie avec certitude. L'acide bromique, découvert par Balard, se forme dans les circonstances suivantes : 1° En saturant de brome une solution concentrée de potasse caustique; il se dépose du bromate de potassium cristallisé, tandis que le bromure reste en dissolution; 2° En chauffant une dissolution d'hypobromite de potassium :

$$3BrKO^2 = 2KBr + BrKO^6 ;$$

3° En attaquant le bromure de potassium par le chlore en présence d'une solution alcaline :

$$KBr + 6KHO^2 + 3Cl^2 = BrKO^6 + 6KCl + 3H^2O^2 ;$$

4° En dissolvant le chlorure de brome dans une disso lution alcaline, ce qui donne un chlorure et un bromate.

Pour le préparer, on verse dans une dissolution étendue et bouillante de bromate de potassium une dissolution étendue de chlorure de baryum. Il se dépose du bromate de baryum qu'on délaye dans l'eau et qu'on décompose par une quantité calculée d'acide sulfurique; le liquide décanté, qui ne doit pas précipiter par l'acide sulfurique, est concentré jusqu'en consistance sirupeuse. Si on n'a besoin que d'une solution étendue, on peut plus simplement décomposer par le brome le bromate d'argent :

$$5BrAgO^6 + 3Br^2 + 3H^2O^2 = 5AgBr + 6BrHO^6.$$

L'acide bromique, amené au maximum de concentration, est un liquide sirupeux, incolore, très acide; chauffé à 100°, il se décompose en donnant de l'oxygène et des vapeurs de brome. C'est un oxydant énergique. C'est ainsi qu'il transforme l'acide sulfureux en acide sulfurique :

$$10SO^2 + 2BrHO^6 + 4H^2O^2 = Br^2 + 5S^2H^2O^8.$$

En présence d'un excès d'acide sulfureux, il y a formation d'acide bromhydrique :

$$Br^2 + S^2O^4 + 2H^2O^2 = 2HBr + S^2H^2O^8.$$

Même réaction en substituant à l'acide un de ses sels, le bromure d'argent, par exemple.

Avec l'hydrogène sulfuré, la décomposition est complète : il y a formation d'eau, de brome et de soufre, conformément à l'équation suivante :

$$2BrHO^6 + 5H^2S^2 = Br^2 + 6H^2O^2 + 5S^2.$$

Avec les hydracides, il y a double décomposition et tout le brome est mis en liberté :

$$BrHO^6 + 5HBr = 3H^2O^2 + 3Br^2.$$

D'après M. Berthelot, la formation de l'acide bromique, à partir des éléments, peut être déterminée en réduisant par l'acide sulfureux le bromate de potassium en solution :

$$Br(liq) + O^5 + HO + nAq = BrHO^6 + Aq... - 24^{cal}8$$
$$Br(gaz) + O^5 + HO + nAq = BrHO^6 + Aq... - 21^{cal}1.$$

L'acide bromique est un acide monobasique, qui engendre avec les bases des sels peu solubles ou insolubles dans l'eau. Une solution d'acide bromique, ou d'un bromate alcalin, donne avec les sels d'argent un précipité blanc de bromate d'argent, soluble dans un grand excès d'eau; dans les solutions concentrées les sels plombiques donnent également un précipité blanc, soluble dans un grand excès d'eau bouillante, et cristallisable. Par la calcination, les bromates sont réduits et tous ramenés à l'état de bromures, faciles à caractériser; quelques bromates métalliques laissent dégager à chaud des vapeurs de brome et il reste comme résidu un oxyde métallique ou un oxybromure. Le bromate de baryum, $BrBaO^6 + Aq$, est isomorphe avec le chlorate et l'iodate correspondants; il en est de même du bromate d'argent; mais il n'en est pas de même du chlorate de potassium qui cristallise en tubes, alors que le bromate de potassium est en cristaux rhomboédriques (Marignac). Ed. Bourgoin.

Bibl. : Bolard, *Comb. du brome avec l'oxygène*, dans *An. Ch. et Phys.*, t. XXXII, 337 (1826). — Berthelot, *Rech. thermiques*, même recueil, t. X, 377 [5]. — Dancer, *An. der Ch. und Ph.*, t. CXXV, 237; et *An. Ch. et Phys.*, t. LXVIII, 214 [3]. — Fritzch, *Journ. für prakt. Chim.*, t. XXIV, 291. — Kœmmer, même recueil, t. XC, 190. — Löwig, *Poggend. Ann.*, t. XIV, 185. — Muir, *Deuts. chem. Gesellsch.*, 1137 (1876). — Rammelsberg, *Poggend. Ann.*, t. LII, 79; t. LV, 63. — Sérullas, *Action de l'acide bromique sur l'alcool*, dans *An. Ch. et Phys.*, t. XL, 203 (1830). — Thomsen, *Rech. thermiques*, dans *Berichte der Deuts. ch. Gesellsch.*, t. VI, 431, 1534 (1873).

BROMIUS (Myth. gr.). Surnom de Dionysos, à rattacher au mot *Bromos* (βρόμος) qui désigne le bruit joyeux des cortèges bachiques. Parmi les mythographes anciens, les uns le font simplement dériver de *Bromé* qui fut la nourrice de Dionysos; les autres y voient un souvenir des éclats de tonnerre qui accompagnèrent sa naissance (V. Dionysos).

BROMIUS (Entom.). Le genre *Bromius* fut établi *nominativement* par Chevrolat dans la 3e édition du catalogue Dejean, p. 436. Il comprenait alors, outre les *Eumolpus obscurus* L. et *E. vitis* Fabr., l'*E. hirtus* Fabr. et autres espèces exotiques qui n'avaient avec les types européens qu'une ressemblance extérieure de forme. La même année, le Rév. W. Kirby trouvait, dans l'Amérique du Nord, l'*Eumolpus vitis* et créait pour lui le genre *Adoxus*, qui, bien que décrit nettement dans le vol. IV du *Fauna boreali-americana*, p. 209, resta ignoré de tout le monde. Ce fut seulement en 1848 que le genre *Bromius* fut enfin caractérisé par

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Redtenbacher pour l'*Eumolpus obscurus*, auquel on a rattaché depuis, comme simple variété, l'*E. vitis*. Dix-sept ans plus tard, c.-à-d. en 1865, M. Baly, reconnaissant combien ce genre, tel qu'il avait été créé par Chevrolat, avait peu d'homogénéité, rétablit avec raison (V. *Journ. of Entomology*, II, p. 149) le genre *Adoxus* de Kirby pour l'espèce européenne *(E. obscurus)*, et réunit toutes les espèces exotiques dans un second genre bien distinct, auquel il conserva le nom de *Bromius*, en lui donnant pour type l'*Eumolpus hirtus* Fabr., mais sans s'apercevoir que, dès 1845, M. Blanchard avait établi pour cet insecte le genre *Heteraspis*. Il résulte de là que le terme de *Bromius* doit disparaître de la série entomologique (V. Adoxus et Heteraspis). Ed. Lef.

BROMLEY. Ville d'Angleterre, comté de Kent, à 12 kil. S.-E. de Londres, dans une jolie situation, sur la rive N. du Ravensbourne; 15,153 hab. Vieille église; ancien palais des évêques de Rochester rebâti en 1777.

BROMLEY (William), graveur anglais à l'eau-forte et au burin, né à Carisbrooke (île de Wight) en 1769, mort en 1842. Elève de Wooding. Ses travaux furent très appréciés, et il devint associé de l'Académie royale de Londres en 1819. Outre de nombreuses illustrations de livres, on lui doit quelques grandes estampes : *l'Attaque de Valenciennes*, d'après Louterbourg; *la Femme adultère*, d'après Rubens ; *la Mort de Nelson*, d'après Devis; plusieurs portraits, etc.

BROMLEY (John-Charles), graveur en manière noire, fils du précédent, né à Chelsea en 1795, mort le 3 avr. 1839. Artiste de beaucoup de talent, bien connu par ses planches historiques : *le Jugement de lord Russel*, d'après Hayter (1828) ; *Lady Jane Grey refusant la couronne*, d'après Leslie ; *Moines prêchant à Séville*, d'après Lewis (1836); *Wellington à Waterloo*, d'après Cooper (1837), etc. On lui doit encore de bons portraits et quelques planches pour l'ouvrage *the Beauties of Claude Lorrain*. — Son frère, *James*, né en 1800, a gravé en manière noire un certain nombre de portraits : *la Reine Victoria*, d'après Hayter (1837), *lord John Russel*, *la duchesse de Kent*, etc. G. P-i.

BROMMAT. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez ; 1,387 hab.

BROMOFORME. I. Chimie. — Form. { Equiv. C^2HBr^3. Atom. $CHBr^3$.

Syn. : *Bromure de méthyle dibromé* — *Formène tribromé*. Ce corps, qui dérive du formène ou gaz des marais C^2H^4 par substitution de trois équivalents de brome à trois espèces d'hydrogène, a été découvert par Löwig en 1832. Il prend naissance dans plusieurs circonstances, notamment par l'action simultanée de la potasse caustique et du brome sur l'esprit de bois, l'acétone, l'alcool ordinaire : par l'action du brome sur les acides citrique et malique. C'est un des produits ultimes de l'action du brome sur l'acide malonique (Bourgoin) :

$$C^6H^4O^8 + 3Br^2 = 2C^2O^4 + 3HBr + C^2HBr^3.$$

On peut l'obtenir par l'action directe du brome sur le formène :

$$C^2H^4 + 3Br^2 = 3HBr + C^2HBr^3.$$

Ou encore, en distillant le bromal avec une lessive alcaline (Lefort) :

$$C^4HBr^3O^2 + KHO^2 = C^2HKO^4 + C^2HBr^3.$$

On a observé sa formation dans l'action du brome sur les matières protéiques.

Van't Hoff traite à chaud l'acide cyanacétique par le brome :

$$C^4H^3(C^2Az)O^4 + 9Br + 2H^2O^2 = 2C^2O^4 + 6HBr + Az + C^2HBr^3.$$

Le meilleur moyen de préparation consiste à ajouter peu à peu du brome dans une solution formée d'une partie de potasse ou de soude dans une partie d'esprit de bois, jusqu'à coloration persistante, le tout étant maintenu à basse température. Le bromoforme qui se dépose est rectifié sur du chlorure de calcium fondu. Le bromoforme est un liquide limpide, à odeur éthérée, à saveur sucrée; il bout à 152° (Cahours); sa densité est égale à 2,9. Il se solidifie à — 9°. Il est légèrement soluble dans l'eau, qui en prend l'odeur et la saveur; très soluble dans l'alcool, l'esprit de bois, l'éther, la plupart des huiles essentielles. Il dissout un peu de soufre et de phosphore; l'iode y est très soluble. Il ne brûle que difficilement et se décompose complètement au rouge. Il est encore plus aisément dédoublé que le chloroforme par les alcalis, avec production de formiate et de bromure de potassium :

$$C^2HBr^3 + 4KHO^2 = 3KBr + C^2HKO^4 + 2H^2O^2.$$

Il est vivement attaqué par le zinc-éthyle, avec dégagement de propylène et d'éther bromhydrique (Beilsten) :

$$C^2HBr^3 + 2ZnC^4H^5 = C^6H^6 + 2ZnBr + C^4H^5Br.$$

Enfin, un excès de brome en présence des alcalis, ou plus lentement de l'eau, le transforme en tétrabromure de carbone, mais la lumière est nécessaire pour que la réaction s'accomplisse (Habermann) :

$$C^2HBr^3 + Br^2 = HBr + C^2Br^4.$$

Ed. B.

II. Physiologie. — C'est un anesthésique et un caustique comme le chloroforme, mais l'emploi sur l'homme n'en a pas encore été fait. Son action anesthésiante a été signalée en 1869 par Rabuteau et Nunneley.

Bibl. : Chimie. — Berthelot, *Synthèse des carbures d'hydrogène*, dans *An. Ch. et Phys.*, t. LIII, 186 [3]. — Bourgoin, *Action ultime du brome sur l'acide malonique* (même recueil, t. XXII, 298 [5]). — Cahours, *Action du brome sur les citrates* (id., t. XIX, 484 [3]). — Dumas, *Analyse du bromoforme* (id., t. LVI, 120 [2]). — Habermann, *Transformation du bromoforme en tétrabromure de carbone*, dans *Deuts. chim. Gesellsch.*, 356 (1873). — Van't Hoff, *Brome et acide cyanacétique* (même recueil, 1571 ; 1874). — Löwig, *Découverte du bromofome*, dans *An. der Ch. und Pharm.*, t. III, 235. — Reymann, *Présence du bromoforme dans le brome du commerce*, dans *Journ. de Ph. et Chimie*, t. XXIII, 77 (4).

BROMONT-Lamothe. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontgibaud ; 1,770 hab. La seigneurie de Bromont appartenait aux seigneurs de La Mothe. Ruines de l'église du XVIe siècle. Eglise moderne. Grottes de Pranal. L. F.

BROMPTON. Quartier de Londres, situé à l'O. de la grande ville, au N. de la Tamise, entre Chelsea et Kensington. Borné par le métropolitain, il confine au N. au célèbre musée de South Kensington, à l'O. il touche au cimetière de Brompton, le plus vaste après celui de Kensal-Green. Murchison le géologue y est enterré. Malgré ce funèbre voisinage, Brompton est la résidence d'un grand nombre d'artistes et d'écrivains, ses habitants ont d'ailleurs une tendance à lui donner le nom de South-Kensington qui sonne mieux. L. Bougier.

BROMSEBRO (V. Brœmsebro).

BROMSGROVE. Ville d'Angleterre, comté de Worcester, sur la Salwarp ; 7,959 hab. Commande une vallée boisée et pittoresque; c'est une ville de cloutiers, ancienne et fière de son église, qui passe pour la plus belle de la région.

BROMURES. I. Chimie. — Le brome se combine avec le chlore, l'iode, le fluor, le phosphore, l'arsenic, le silicium, le carbone ; avec le soufre, le sélénium, le tellure, pour former des bromures de soufre, de sélénium, de tellure ; mais on réserve plus spécialement le nom de *bromures* aux combinaisons qu'il forme avec les métaux.

Les bromures métalliques sont moins volatils que les chlorures correspondants, avec lesquels ils sont isomorphes. Ils sont solubles, excepté ceux d'argent, de mercure et de plomb ; quelques-uns sont décomposables par l'eau, le bromure d'antimoine par exemple. L'acide chlorhydrique les transforme en chlorures, avec formation d'acide bromhydrique. Chauffés avec le bisulfate de potassium, ils laissent dégager du brome ; il en est de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

même avec un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse ou du chlorate de potassium. Un bromure dissous est décomposé par l'eau de chlore et le liquide prend une teinte jaune rougeâtre ; en agitant alors avec l'éther, celui-ci enlève le brome, en prenant une coloration d'un jaune foncé. Les bromures solubles donnent avec l'azotate d'argent, un précipité blanc, légèrement jaunâtre, insoluble dans les acides, plus difficilement soluble dans l'ammoniaque que le chlorure d'argent ; avec l'azotate de palladium, il se précipite du bromure de palladium, qui ne se dépose que lentement sur les parois du vase, si la proportion de bromure est faible. Les trois réactions précédentes servent à caractériser les bromures. Notons encore que ces derniers donnent au chalumeau une coloration bleue, comme les chlorures, lorsqu'on les chauffe dans une perle de sel de phosphore contenant de l'oxyde cuivrique; seulement la coloration tire un peu sur le vert, notamment sur les bords. Les bromures se préparent très simplement par l'action du brome libre acide ou de bromhydrique sur les métaux ou sur leurs oxydes. Voici les plus importants:

Bromure d'Argent, AgBr. Se prépare en versant une dissolution d'acide bromhydrique ou d'un bromure alcalin dans un sel d'argent ; on lave le précipité et on le sèche à l'abri de la lumière, car il s'altère et brunit encore plus facilement que le chlorure d'argent sous l'influence des rayons lumineux. — Il est insoluble dans l'eau, fusible, réductible à une température peu élevée par l'hydrogène, le fer, le zinc, le cuivre, les alcalis. Il se combine avec les bromures alcalins et alcalino-terreux pour former des sels doubles. Il est beaucoup moins soluble dans l'ammoniaque que le chlorure d'argent, et le chlore en dégage facilement des vapeurs de brome, reconnaissables à leur odeur et à leur couleur.

Bromure d'Aluminium, Al^2Br^3. Lorsqu'on fait passer du brome en vapeur sur un mélange d'aluminium et de charbon chauffé au rouge vif, ou même sur de l'aluminium pur, il y a dégagement de lumière et de chaleur, et le produit de la réaction est un liquide qui se concrète par le refroidissement. C'est le bromure d'aluminium anhydre. Il est incolore, cristallin, déliquescent, fusible à 93°, bouillant à 260° (Deville) ; sa densité est égale à 2,54. Le bromure d'aluminium hydraté se forme quand on fait dissoudre l'alumine dans l'acide bromhydrique, ou encore en précipitant un soluté de sulfate d'alumine par le bromure de baryum. Elle dépose par concentration des aiguilles qui se décomposent lorsqu'on cherche à éliminer leur eau de cristallisation.

Bromure d'Arsenic, $AsBr^3$. Obtenu par Sérullas en distillant du brome sur de l'arsenic pulvérisé; il faut ajouter ce dernier peu à peu, car la combinaison est énergique : il y a dégagement de lumière et de chaleur.

Le bromure d'arsenic est un corps solide, cristallisant en prismes allongés. Il entre en fusion vers 20° et bout à 22° ; l'eau le dédouble en acide arsénieux et acide bromhydrique :

$$AsBr^3 + 3HO = AsO^3 + 3HBr.$$

Bromure de Baryum, BaBr. Sel très soluble dans l'eau, difficilement cristallisable ; ses cristaux retiennent une molécule d'eau. Il est soluble dans l'alcool concentré, propriété qui permet de le séparer du chlorure de baryum (Hunefeld).

Bromure de Calcium, BrCa. On le prépare en traitant une dissolution de bromure alcalin par un lait de chaux. Il est incolore, déliquescent, soluble dans l'alcool, cristallisant en longues aiguilles prismatiques, qui se décomposent partiellement lorsqu'on les calcine au contact de l'air.

Bromures de Fer. On connaît deux bromures de fer, ayant pour formules :

$$FeBr \text{ et } Fe^2Br^3.$$

Le protobromure se prépare en traitant le brome par un excès de fer ; on peut opérer par voie sèche ou par voie humide. A l'état anhydre, c'est un sel jaune clair, très fusible, cristallin, se dissolvant dans l'eau avec une teinte verdâtre peu sensible. L'air l'oxyde et, en reprenant le produit par l'eau, on obtient une dissolution qui renferme du sesquibromure. Le sesquibromure, Fe^2Br^3, se prépare en faisant passer du brome en vapeur sur du fer chauffé ; ou encore en soumettant le fer, par voie humide, à l'action d'un excès de brome. Dans le premier cas, il se sublime en cristaux d'un rouge foncé.

Bromure de Potassium, BrK. Le bromure de potassium se prépare en dissolvant le brome dans une lessive alcaline ; il se forme du bromure de potassium et du bromate ; on évapore à sec, on calcine, tant qu'il se dégage de l'oxygène, de manière à transformer complètement le bromate en bromure :

$$6Br + 6KHO^2 = 5KBr + BrKO^6 + 3H^2O^2$$
$$BrKO^6 - 3O^2 = BrK.$$

On reprend par l'eau et on fait cristalliser.

Le bromure de potassium est un beau sel incolore, cubique, très soluble dans l'eau. Ses cristaux décrépitent à chaud, puis entrent en fusion sans se décomposer. Il s'unit au brome pour former des composés ayant pour formules KBr^2 et KBr^3 ; ces combinaisons, de couleur brune, sont peu stables et dégagent aisément du brome sous les influences les plus faibles. Il est employé en médecine.

Bromure de Sodium, BrNa. Sel qui présente beaucoup d'analogies avec le précédent. Au-dessus de 20°, il se dépose en cristaux cubiques et anhydres ; à basse température, il cristallise en tables hexagonales qui retiennent deux molécules d'eau (Mitscherlich).

Bromure de Zinc, BrZn. Sel à saveur astringente et sucrée, déliquescent, ne cristallisant que dans des solutions très concentrées. Il fond au rouge en un liquide incolore, puis se volatilise à une température plus élevée ; à l'abri de l'air, ces vapeurs se déposent sous forme d'aiguilles. Il est soluble dans l'alcool et même dans l'éther. Il donne avec l'ammoniaque des cristaux octaédriques, incolores, ayant pour formule BrZn, AzH^4O. On prépare le bromure de zinc en faisant arriver des vapeurs de brome sur du zinc chauffé au rouge.

Bromure d'Ethyle.

Form. { Equiv..... $C^4H^5Br = C^4H^4(HBr)$.
Atom ..... C^2H^5Br.

Syn. : *Ether bromhydrique. Ether hydro-bromique.*

Il a été découvert par Sérullas en 1827 (*An. ch. et phys.*, t. XXXIV, 99), il se forme :

1° Par la combinaison directe du brome avec l'éthylène (Berthelot) :

$$C^4H^4 + HBr = C^4H^5Br.$$

2° En faisant réagir l'alcool sur l'acide bromhydrique libre ou naissant.

Pour le préparer, on introduit dans une cornue, entourée d'eau froide, 20 à 25 gr. de phosphore rouge et 200 gr. d'alcool à 96° ; on ajoute peu à peu 200 gr. de brome. Il se fait de l'acide bromhydrique qui réagit sur l'alcool, avec diminution d'eau :

$$C^4H^6O^2 + HBr = H^2O^2 + C^4H^5Br.$$

On laisse digérer le mélange pendant quelques heures, avant de procéder à la distillation. En ajoutant de l'eau au produit distillé, l'éther se sépare et se rassemble au fond du vase ; on le fait digérer sur du chlorure de calcium fondu pour le dessécher et on le rectifie (Personne). C'est un liquide neutre, incolore, très réfringent, doué d'une odeur alliacée ; sa densité à 13°5 est égale à 1,468 ; il bout à 38°5. Il est insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Sa formation, à partir de l'éthylène et du gaz bromhydrique, dégage + 39 colories, et seulement 23 cal. 3 au moyen de l'alcool. Vers 120°, la potasse aqueuse le dédouble très lentement avec production d'éther ordinaire, $C^4H^4(C^4H^6O^2)$, et d'un peu

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'éthylène (Berthelot). Chauffé avec les sels à 200°, il donne lieu à des doubles décompositions, avec production des éthers correspondants. Avec le benzoate de potassium, par exemple, il y a formation de bromure de potassium et d'éther benzoïque :

$$C^4H^4(HBr) + C^{14}H^5KO^4 = KBr + C^4A^4(C^{14}H^6O^4).$$

Les sels d'argent produisent le même effet, à la température de 100°. Traité par l'ammoniaque, il engendre des ammoniaques composées, notamment du bromhydrate d'éthylamine :

$$C^4H^4(HBr) + AzH^3 = C^4H^4(AzH^3).HBr.$$

Il brûle difficilement, avec une flamme verte, en dégageant de l'acide bromhydrique. Lorsqu'on fait passer sa vapeur dans un tube de porcelaine chauffé au rouge, il se dédouble en ses deux composants, éthylène et acide bromhydrique :

$$C^4H^5Br = C^4H^4 + HBr.$$

Ed. Bourgoin.

II. Physiologie et Thérapeutique. — C'est, d'après Fonssagrives, en 1828, que le brome fit son apparition en thérapeutique, deux ans après sa découverte par Balard, à Montpellier. Actuellement, les bromures représentent des médicaments extrêmement employés et appréciés.

Bromure de potassium. C'est le plus important et le plus usité des bromures. Ce sel est fort nuisible à la végétation et à la fermentation, comme cela ressort des expériences de Réveil, et des miennes propres (dans une solution à 1 °/₀ le *Lepidum sativum* germe faiblement, et meurt bientôt). Appliqué sur la peau il ne détermine aucune irritation ; il en provoque au contraire sur les muqueuses quand il est injecté sous la peau ; mais cela dépend du titre de la solution ; injecté dans le sang, il tue par paralysie du cœur, en vertu de l'action du potassium sur ce muscle. La saveur de ce sel, même dilué, est salée et amère à la fois. Il s'absorbe rapidement, car Rabuteau l'a retrouvé dans la salive et l'urine 5 minutes après injection. Il s'élimine en deux temps : une partie très rapidement (24-36 heures), et l'autre avec une grande lenteur (20-30 jours).

L'élimination se fait par les reins, le lait, les larmes, la sueur, etc., et peu par les excréments. L'élimination par la sueur est souvent la cause d'éruptions cutanées, d'un acné spécial où Guttmann a retrouvé le brome (V. Morrow : *Drug Eruptions*). L'action la plus importante du bromure de potassium est celle qu'il exerce sur le système nerveux. Il endort celui-ci, en diminuant sans doute son activité fonctionnelle, comme le font certains produits de désassimilation, car il ne modifie rien aux relations des facultés cérébrales ; il les assoupit toutes. Albertoni a vu qu'en bromurant un chien pendant des semaines, l'on arrive à si bien endormir ses cellules cérébrales qu'il devient difficile, presque impossible même, de déterminer chez lui l'épilepsie corticale qu'il est si aisé de provoquer par une excitation électrique un peu intense chez le chien normal (excitation du gyrus, cela va sans dire). Une dose maxima provoque de la céphalalgie, avec idées moins nettes et sensibilité amoindrie, somnolence et fatigue. On ne sait vraiment pas à quoi attribuer cette action ; pour les uns il y a anémie relative des centres nerveux, due au resserrement réflexe des vaisseaux (Sokolowski) ; pour d'autres, il y a une action directe sur les cellules nerveuses. Du côté de la moelle, il y a diminution de l'excitabilité réflexe, une anesthésie relative (utilisée pour certaines opérations sur la gorge, l'urèthre, et d'autres muqueuses). L'excitabilité génitale est amoindrie, parfois même abolie, d'où l'emploi du bromure pour combattre toute excitation génitale exagérée. Du côté de la circulation et de la respiration, il y a ralentissement et abaissement thermique. La nutrition est ralentie (Rabuteau) : l'urée diminue de 9 à 13 °/₀.

Le bromure de potassium s'emploie dans le traitement de : l'*épilepsie* : Moreau de Tours, Voisin, Falret, Ferrand, Legrand du Saulle, etc., ont traité beaucoup de malades par cette méthode, avec beaucoup de succès, l'amélioration étant très prononcée ; le *tic douloureux*, les *névralgies*, divers *spasmes*, l'*éclampsie*, la *chorée*, et d'autres affections nerveuses comme la *coqueluche* et l'*asthme*, les *vomissements de la grossesse*, le *priapisme*. En somme le bromure de potassium est utile dans la plupart des affections du système nerveux central qui s'accompagnent de symptômes d'excitation ; il calme et endort ce système.

Bromure de sodium. Son action, à dose thérapeutique, se rapproche beaucoup de celle du sel précédent ; à dose forte il ne paralyse pas le cœur, le sodium n'étant point pour cet organe aussi toxique que le potassium. On emploie le bromure de sodium beaucoup moins que le sel de potassium ; il est utilisé contre la chorée, l'hystérie, l'épilepsie.

Bromure de calcium. Encore peu étudié, ce sel serait, d'après M. Hammond, plus actif que le bromure de potassium, et devrait en prendre la place dans les cas où celui-ci reste insuffisant.

Le *Bromure d'ammonium* agit comme le bromure de potassium, mais avec plus d'intensité. — En somme les bromures alcalins agissent sur le système nerveux d'une façon très marquée, et toujours la même, à peu de chose près ; ils le calment. (Pour détails, V. Camphre, Ethyle, Potassium, Sodium, etc.) Dr H. de V.

Bibl. : Physiologie et Thérapeutique. — Rabuteau, Lauder-Brunton, le *Dict. Encycl. des Sc. Méd.*, etc.

BRON. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Villeurbanne ; 2,712 hab. Vaste asile d'aliénés.

BRONCHECTASIE (Médecine). La bronchectasie est un état pathologique constitué par la dilatation des bronches. Cette lésion peut se rencontrer des deux côtés de l'arbre respiratoire, plus souvent cependant elle est unilatérale et, dans ce cas, c'est surtout à droite qu'on l'observe. La dilatation porte ordinairement sur presque toutes les ramifications d'un lobe où elle se manifeste par une série de cavités plus ou moins régulières allant du volume d'un pois à celui d'un œuf de pigeon et même plus. La dilatation des bronches peut ne s'accompagner d'aucun trouble sérieux, lorsqu'elle est peu marquée. Lorsqu'elle est étendue, elle provoque une expectoration abondante et de la gêne respiratoire, surtout pendant les efforts de toux. Les signes physiques varient avec le degré de la maladie. Si la lésion est peu prononcée, la percussion ne révèle rien de particulier ; l'auscultation, sauf quelques nuances, ne permet d'entendre que les bruits de la bronchite simple. Si l'affection est plus marquée, on observe, à la percussion, une diminution de la sonorité au niveau des parties malades ; à l'auscultation, on a toujours des bruits de bronchite, mais on entend en outre du gargouillement, en même temps que la respiration est soufflante et même caverneuse ; lorsque le malade parle, il y a enfin un retentissement très net de la voix. — On voit d'après les signes précédents que la bronchectasie détermine à peu près les mêmes symptômes que les cavernes tuberculeuses. Ce qui permet surtout le diagnostic, c'est d'abord l'âge avancé du bronchectasique et son état relativement bon, ensuite l'évolution de la maladie, la dilatation des bronches ne survenant que chez des sujets atteints depuis longtemps de bronchite chronique. Le traitement ne présente rien de particulier, c'est à peu de chose près celui de la bronchite chronique (V. Bronchite chronique). Dr G. Alphandéry.

BRONCHES (Anat. et Phys.). On donne le nom de bronches aux conduits fibro-cartilagineux qui vont de l'extrémité inférieure de la trachée, simples d'abord, puis extrêmement ramifiés, porter dans toutes les parties des poumons l'air qui est nécessaire à l'oxygénation du sang. Il nous faut examiner l'embryogénie, l'anatomie et la physiologie de ces conduits.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Embryogénie. De Baer, en 1828, a vu, chez le poulet, l'œsophage former deux bourgeons (3e jour de l'incubation) à origine commune. Ces deux bourgeons sont les futurs poumons; les pédicules sont les futures bronches; la partie commune à ces deux pédicules est l'ébauche de la trachée. D'après les recherches les plus récentes, il faudrait ajouter que la formation de cet appareil procède de la façon que voici: il se ferait d'abord un bourgeon unique, qui se dédoublerait ensuite. Ce bourgeon, probablement plein au début, se creuse bientôt; il naît de la paroi antérieure du pharynx, aux dépens, pour les uns, de l'endoderme, pour d'autres (école de Robin) de l'ectoderme. Les divisions bronchiques se forment par la production de branches, de bourgeons secondaires sur les primaires. Ces bourgeons ne représentent, à vrai dire, que la paroi interne des bronches, car muscles, vaisseaux, nerfs, cartilages, tissu conjonctif sont par la suite fournis par le mésoderme. His, qui a pu sur différents embryons humains très jeunes suivre la formation de l'arbre pulmonaire, note que chaque *stammbronchus* (bronche principale, support de chacun des deux petits bourgeons) se ramifie en donnant des bourgeons latéraux : un supérieur, qui manque au poumon gauche et qui formera la bronche *épartérielle* selon les termes d'Aeby (bronche située *au-dessus* de l'artère) un moyen, un inférieur, donnant les bronches *hyparterielles* (au-dessous de l'artère). Il y a donc trois divisions principales à droite, et deux à gauche (fig. 1). Ces

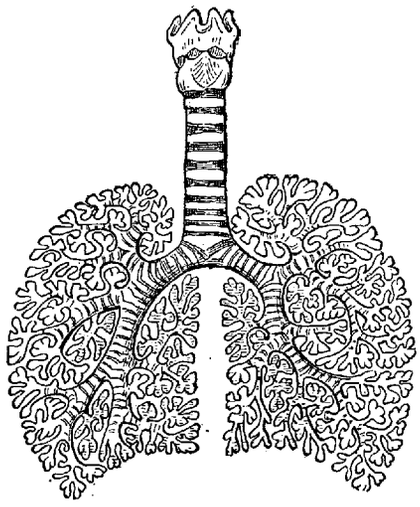

Fig. 1. — Le larynx, la trachée, les bronches et leurs subdivisions principales, d'après Dalton.

divisions se ramifient ensuite, et le conduit simple qui donne naissance aux bronches primitives s'isole du pharynx pour constituer la trachée. Les ramifications se produisent vers la cinquième semaine, chez le fœtus humain. Puis il se forme un épithélium cylindrique; les fibres musculaires se développent, etc.; ces dernières, aux dépens du mésoblaste.

Anatomie. Arrivé à l'état parfait, l'appareil bronchique présente à considérer les grosses bronches, ou bronches, et les divisions bronchiques. Les bronches sont au nombre de *deux*, l'une droite, l'une gauche. Elles s'écartent à angle droit ou obtus, et sont de *longueur* inégale : 15 ou 18 millim., selon Sappey; 25 millim. selon Marc Sée, à droite; 30 ou 35 millim. (ou 55 selon Sée) pour la gauche. Le chiffre de 5 centim. est très exceptionnel d'après Sappey; mais il y a des différences et des variations. En tous cas, toujours la gauche est sensiblement plus longue que la droite. Leur *forme* est celle de cylindres à face postérieure aplatie, comme la trachée; elle est déterminée par la présence de cerceaux cartilagineux dont il sera question plus loin. Ces conduits sont constamment béants, grâce à ces cerceaux. Le *calibre* en est différent. Il varie de 12 à 14 millim. à droite; de 7 à 13 millim. à gauche d'après Marc Sée, pour qui le calibre des deux bronches réunies égale celui de la trachée, alors que pour Sappey, il lui est « très supérieur ». Sée reconnaît cependant qu'à l'état de maladie (des voies respiratoires), il peut y avoir prédominance de l'un ou de l'autre, mais à l'état de santé, il doit y avoir égalité entre le calibre de la trachée et la somme des calibres des deux bronches. Les *rapports* anatomiques des bronches sont les suivants : la droite est embrassée par la veine azygos, et la gauche par l'aorte : elle croise l'œsophage en arrière; toutes deux sont en rapport avec les artères et veines pulmonaires; la droite croise la veine cave supérieure. Parvenues au poumon, les bronches se subdivisent, à gauche, en deux, à droite en trois branches.

La *structure* des bronches rappelle absolument celle de la trachée. Elles comprennent : des *cerceaux cartilagineux* (6 ou 8 à droite, 9 ou 12 à gauche) formant les 3/4 environ d'anneaux complets; ce sont des lames aplaties et recourbées comme des bagues incomplètes que l'on aurait martelées de façon à leur donner plus de surface, ayant de 2 à 4 millim. de hauteur, et distantes les uns des autres, de 1 ou 2 millim. Ces cerceaux sont formés de cartilage hyalin, et sont entièrement élastiques, sauf chez le vieillard où ils s'ossifient parfois et deviennent cassants. Ces cartilages ont pour but de maintenir les bronches ouvertes, et d'empêcher les parois de se rapprocher, ce qui empêcherait la respiration. Ils sont maintenus en place, et dans leurs rapports réciproques par une *gaine fibreuse*, de même forme que les bronches, et dans l'épaisseur de laquelle ils se sont formés. Cette gaine complète donc le conduit bronchique partout où il n'y a pas de cerceaux, c.-à-d. dans les intervalles de ceux-ci, et sur la face postérieure des bronches où ces cerceaux s'interrompent. Ce conduit fibreux est formé de fibres élastiques et conjonctives : c'est lui qui constitue la charpente des bronches. Il s'y joint sur la face postérieure des *fibres musculaires*, lisses, disposées transversalement, unissant l'un à l'autre les deux extrémités d'un même anneau cartilagineux, et tapissant aussi la lame fibreuse dans les intervalles qui séparent ceux-ci. Cette couche musculaire a de 1 à 2 millim. d'épaisseur. D'après Sée, elle aurait pour but d'empêcher, par sa contraction, une dilatation exagérée des bronches dans l'effort, ou d'autres circonstances. Elle a été l'objet de recherches physiologiques intéressantes. L'on pense assez généralement que la contraction spasmodique de ces petits muscles peut constituer un certain embarras pour la respiration, et l'on croit que cette contraction joue quelque rôle dans certaines formes d'asthme. Mac Gillavray a pu constater expérimentalement que l'obstacle créé par cette contraction peut être l'équivalent d'une pression de 4 millim. de mercure, ce qui est déjà une résistance appréciable. Plus récemment encore, Roy et G. Brown ont fait connaître des faits importants au sujet de la physiologie de ces muscles. Leur contraction est amenée par les excitations du nerf vague, un seul de ces nerfs suffisant à déterminer la contraction des muscles bronchiques des deux côtés; par contre, la section d'un de ces nerfs ne détermine de relâchement musculaire que dans la bronche correspondante, sans agir sur les muscles du côté opposé. La contraction peut être assez forte dans certains cas pour amener l'occlusion totale, ou presque totale des bronches. Contraction et relâchement s'effectuent tous deux par des filets des mêmes nerfs, les nerfs pneumogastriques, et il est à noter que les excitations sensitives parties de différents points du corps n'exercent qu'une très faible action sur l'état des muscles bronchiques. Dans bien des cas, cependant, l'asthme (celui qu'on appelle nerveux) a ou semble avoir pour point de départ une excitation périphérique. Peut-être faut-il que l'excitation trouve un terrain bien préparé,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

c.-à-d. un certain état des centres nerveux. Les recherches des auteurs anglais sur l'action des différentes drogues ne donnent pas la clef de la question, car le mécanisme de celle-ci n'est point élucidée. En tous cas, ces muscles ont certainement un rôle à remplir dans la fonction respiratoire et probablement dans la production de certaines affections.

Les couches fibreuse et musculaire sont revêtues, à l'intérieur, d'une *muqueuse* mince, transparente, garnie d'un épithélium cylindrique vibratile, stratifié, et qui par ses nerfs est douée d'une vive sensibilité. Cette muqueuse renferme de nombreuses petites glandes en grappe, qui sécrètent le mucus bronchique (V. la fig. 2). D'après Rossbach, qui a fait des expériences de section et d'excitation des nerfs sympathique et pneumogastrique, ces deux nerfs n'exercent aucune influence sur la sécrétion de ces glandes qui sont entièrement sous la dépendance de l'état de la circulation dans les bronches. Le curare et la pilocarpine augmentent cette sécrétion ; l'application de glace à l'abdomen la diminue, mais ensuite la contraction des vaisseaux est suivie d'une dilatation et d'une sécrétion abondante. Dans certains cas d'asthme, cette sécrétion renferme des spirales particulières, et des cristaux signalés par Charcot.

Arrivées au hile des poumons, les bronches pénètrent dans ces organes en se bifurquant et donnant chacune deux divisions correspondant aux lobes supérieur et inférieur : du côté droit la division inférieure donne en outre une branche qui va au lobe moyen. Ces cinq branches principales (dont les supérieures ont un plus fort calibre) se subdivisent à leur tour, et cet ensemble porte le nom de ramifications bronchiques. Ces ramifications conservent

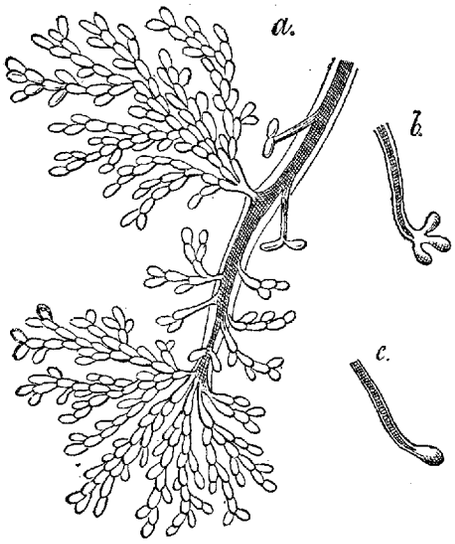

Fig. 2. — a. Glande en grappe, très composée; se rencontre surtout dans la trachée et les bronches principales ; b. Glandule formée de trois utricules ; bronches moyennes ; c. Glandule uni-utriculaire ; forme la plus simple des glandes bronchiques ; se trouve dans les bronches de tout ordre et de toutes dimensions.

tout d'abord la structure des grosses bronches, mais celle-ci se modifie bientôt. La forme en est complètement cylindrique, sans l'aplatissement qui se présente sur les grosses bronches ou la trachée ; les parois en sont plus minces, et le diamètre toujours plus petit; les cerceaux cartilagineux deviennent irréguliers, ils se fragmentent en morceaux isolés, de forme variable, puis ils disparaissent totalement, et les parois sont simplement membraneuses, ou ne contiennent que de petits nodules durs; les dernières ramifications sont membraneuses. La couche musculaire, au lieu de ne tapisser qu'une partie des cylindres bronchiques, en revêt totalement les parois et forme un cylindre musculaire complet. On comprend qu'en l'absence de cerceaux cartilagineux, ces muscles puissent jouer un rôle considérable et beaucoup entraver la respiration s'ils viennent à se contracter, beaucoup plus que dans les grosses et

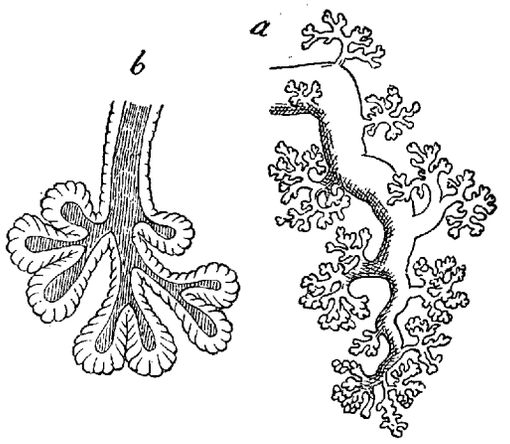

Fig. 3. — a. Bronche intra-lobulaire portant différents lobules primitifs latéraux et terminaux ; b. Groupe de lobules primitifs vus à un fort grossissement et sectionnés, montrant les cloisons des alvéoles pariétaux et terminaux.

moyennes bronches. Les couches fibreuse et muqueuse ne se modifient guère; pourtant dans les dernières ramifications (4e, 5e ordre) les glandules font défaut. Les dernières divisions bronchiques portent le nom de *bronches lobulaires*, parce qu'elles aboutissent aux lobules pulmonaires (fig. 3) : ce sont de simples parois fibreuses revêtues d'épithélium pavimenteux, et non plus vibratile : les muscles ont disparu. Leur calibre est d'environ un demi-millimètre. Les bronches reçoivent leur sang des vaisseaux bronchiques. Les lymphatiques viennent des ganglions bronchiques; les nerfs viennent des plexus pulmonaires, du sympathique et du pneumogastrique.

Anatomie comparée. Rien de spécial à signaler chez les mammifères. Chez les reptiles, les bronches perdent assez vite leur individualité dans les poumons, sauf cependant chez les Chéloniens et les Crocodiliens. Chez les oiseaux, elles traversent le poumon et vont communiquer avec les sacs respiratoires (V. Poumon).

Physiologie. Les bronches servent à amener l'air jusque dans les lobules pulmonaires, et à l'expulser ensuite au dehors. Le rôle exact des muscles qui les tapissent n'est pas suffisamment établi pour qu'il y ait lieu d'en parler plus longuement que nous l'avons fait. La sécrétion bronchique sert à empêcher le déssèchement des bronches par le continuel passage d'air qui s'y produit. (V. les art. Poumon et Respiration.) Dr H. de Varigny.

Bibl. : V. les classiques : Sappey, Cruveilhier, Gegenbauer, etc. — Foville : *Etude chim. et phys. sur la mort instantanée causée par le passage de matières alimentaires... dans les voies aériennes*, 1869. — Sander, *Ueber Concremente in den Luftwegen* (*Deutsch. Arch. f. klin. Med.*, 1875, p. 370). — Mac Gillavray. *Infl. du spasme bronchique sur la respiration* (*Arch. néerl. des Sc. nat.*, t. XII, 1878). — Sée, *Du Calibre de la trachée et des bronches* (*Bull. Acad. de Méd. de Paris*, t. VII, 2e série, 1878). — Aeby, *Der Bronchialbaum der Saugethiere und des Menschen*, etc.; Leipzig, 1880. — Rossbach, *U. d. Schleimsecretion in den Luftwegen. Sitzb. der phys.-med. Gesell. zu Würtzburg*, 1881. — René, *Développement de l'arbre broncho-pulmonaire; thèse d'agrégation*; Paris, 1883. — Curschmann, *U. d. im Bronchialsecret vorkommenden Spiralen* (*Deutsch. Arch. f. klin. Med.*, t. 36, 1885). — G. Brown, *On the Innervation of the bronchi ; Edinb.* (*Med. Journ.*, 1885). — Roy et G. Brown, *On Bronchial Contraction* (*Société physiologique de Londres*, 10 mai 1885). — His, *Zur Bildungsgeschichte der Lungen beim menschlichen Embryo* (*Arch. f. Anat. und Phys.*, 1887).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRONCHITE. I. Médecine. — La bronchite est l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur des bronches. Elle est dite *aiguë* ou *chronique* selon que la maladie est aiguë ou chronique. — L'expression de bronchite s'applique plus particulièrement au travail inflammatoire des grosses bronches ; on dit que la bronchite est *capillaire* si elle porte sur les petites bronches terminales. La bronchite *aiguë* peut être *primitive* ou *secondaire*. Primitive, elle résulte le plus souvent d'un refroidissement ou de l'inspiration de vapeurs, de poussières ou de gaz irritants. L'ingestion des liquides trop froids, la propagation d'une inflammation des organes voisins des bronches, le travail de la dentition chez les tout jeunes enfants peuvent également l'occasionner. Secondaire, la bronchite fait, à proprement parler, partie d'une maladie générale s'accompagnant de phénomènes inflammatoires du côté des bronches : telles les bronchites de la grippe, de la rougeole, de la fièvre typhoïde, de la coqueluche, etc. —

La bronchite aiguë *légère* ou *rhume de poitrine* est la plus fréquente ; elle s'accompagne ordinairement d'un peu d'enrouement et d'une sensation modérée de chaleur au milieu de la poitrine, en arrière du *sternum*. Il y a des quintes de toux d'abord sèches, plus tard accompagnées d'une expectoration de plus en plus épaisse. Les troubles généraux sont à peu près nuls et la maladie, ou plutôt l'indisposition, prend fin en quelques jours par la diminution progressive des efforts de toux et des crachats. La bronchite aiguë *intense* débute par de la fièvre, de la courbature, parfois même par des frissons et des maux de tête assez violents. L'appétit est nul, la langue blanche, les urines rares et chargées. Le malade éprouve au niveau de la poitrine une sensation de cuisson et de brûlure qu'exagèrent des efforts d'une toux aussi fréquente que pénible. Les quintes déterminent même assez souvent des regurgitations ou des vomissements. A cette période dite *de crudité*, les crachats sont encore absents ou peu abondants ; la toux s'accompagne simplement de l'expulsion d'un liquide transparent un peu sirupeux, mêlé de quelques bulles d'air. A l'auscultation, on entend dans la poitrine des sifflements et une sorte de ronflement, bruits dus au passage de l'air sur des surfaces gonflées par l'inflammation. Après une durée de quatre à cinq jours arrive la période de *coction* caractérisée plus particulièrement par la diminution des phénomènes généraux et le changement de l'expectoration. La toux est alors moins fréquente et les crachats opaques qui sont expulsés à chaque quinte sont rendus avec plus de facilité. La percussion ne dénote aucun changement dans la sonorité de la cage thoracique comme dans la première période. L'auscultation fait entendre des *râles muqueux* produits par le passage de l'air à travers les produits d'exsudation bronchique. Ces bruits, que l'on perçoit dans toute la poitrine, prédominent surtout en bas et en arrière de la poitrine ; ils sont surtout marqués lorsque le malade reste un certain temps sans débarrasser ses bronches des liquides qui résultent du travail inflammatoire. La période de coction a une durée moyenne de huit jours ; pendant ce temps les phénomènes généraux achèvent de disparaître, la toux devient de moins en moins fréquente, les crachats devenus blancs et aérés diminuent, puis cessent, les bruits anormaux de la poitrine disparaissent, le sommeil revient avec l'appétit. Souvent la guérison est plus rapide par l'effet d'un phénomène critique (diarrhée, sueurs, herpès) qui *juge* brusquement la maladie. D'autres fois, au contraire, la guérison se fait attendre, la toux et l'expectoration persistant pendant des semaines et des mois ; c'est la bronchite chronique. Plus rarement enfin l'inflammation gagne les bronches de petit calibre et l'on a la bronchite capillaire.

La bronchite aiguë légère guérit presque sans aucun traitement. Les tisanes et les pâtes pectorales, les révulsifs légers suffisent pour hâter la guérison. Dans les cas graves, les calmants, les révulsifs et les vomitifs constituent la base du traitement. Les calmants agissent en diminuant l'excitabilité de la muqueuse enflammée ; ils espacent par suite les quintes de toux et facilitent le sommeil aux malades. Les révulsifs et plus particulièrement les vésicatoires volants répétés ont pour but de déterminer vers la peau une irritation qui détourne en partie le mouvement fluxionnaire qui se fait du côté des bronches. Les vomitifs, dont l'emploi est indiqué dès que l'expectoration est abondante, ont une action doublement favorable : ils remédient aux troubles gastriques qui accompagnent si habituellement la bronchite ; ils facilitent en outre la sortie des crachats dont la présence est la cause des quintes répétées. — Une fois que la période aiguë est passée, les révulsifs légers, les préparations balsamiques et sulfureuses ont leur utilité pour éviter le passage à l'état chronique. Une nourriture réparatrice, des soins hygiéniques, au besoin un changement d'air achèvent de compléter la guérison.

La bronchite *chronique* ou *catarrhe chronique des bronches* peut être consécutive à une bronchite aiguë ordinaire, le plus souvent cependant elle s'établit d'emblée ou résulte d'une série de bronchites. De toutes façons il y a presque toujours un terrain particulier, c.-à-d. un organisme en état de réceptivité, soit par suite d'une diathèse telle que la scrofule, l'arthritisme, soit par l'effet d'une maladie du cœur, du rein, etc. — Les symptômes de la bronchite chronique varient selon qu'il s'agit d'un catarrhe *sec* ou d'un catarrhe *humide*. Dans le premier cas, il y a surtout de l'oppression respiratoire et de la toux, mais de la toux presque sans expectoration. Il y a par moment comme des accès d'asthme, d'où le nom d'*asthme humide* que l'on a encore donné à cette forme. Dans le deuxième cas, l'expectoration est abondante, la toux est grasse et par suite moins fatigante ; la gêne respiratoire est minime en dehors des crises aiguës qui sont signalées par une aggravation très marquée de tous les symptômes. Dans ces deux formes, l'auscultation donne à peu près les signes de l'inflammation aiguë. — La bronchite chronique guérit rarement. Le plus souvent elle dure autant que la vie du malade, présentant au beau temps des rémissions à peu près complètes chez les sujets les moins atteints. On a dit que la bronchite chronique était un brevet de longue vie et il est certain qu'elle n'empêche pas certains individus d'arriver à un âge assez avancé. En général, il arrive cependant à la longue des complications de plus en plus graves, qui finissent par enlever le malade. — Le traitement du catarrhe chronique des bronches doit s'adresser surtout à la cause. Si la maladie est sous la dépendance d'une diathèse, c'est donc celle-ci qu'on devra combattre avant tout. Si la bronchite a succédé à la guérison d'une affection cutanée, d'une tumeur hémorrhoïdaire, d'une fluxion goutteuse du côté des articulations, on devra essayer de rétablir l'affection primitive dont le pronostic est bien moins grave. Dans les bronchites qui résultent d'une lésion du cœur ou du rein, il est à peine besoin de dire que c'est l'affection causale qu'il faudra traiter. Quelle que soit l'origine du catarrhe, il faudra recourir en outre au traitement local qui est à peu près celui de la bronchite aiguë. C'est surtout dans la forme chronique qu'on doit ordonner les sulfureux et les balsamiques. On a recours également aux révulsifs répétés et aux vomitifs, mais à ces derniers avec prudence pour ne pas trop affaiblir le malade.

La bronchite *capillaire* a été définie plus haut l'inflammation des dernières ramifications bronchiques. Il n'est pas douteux que cette affection puisse se rencontrer à l'état isolé. En réalité, il y a cependant presque toujours simultanément une inflammation des alvéoles pulmonaires ; inflammation dont les symptômes viennent s'ajouter à ceux de la bronchite capillaire. Nous renvoyons donc pour la description de la bronchite capillaire au mot *broncho-pneumonie*. Dr G. Alphandéry.

II. Art vétérinaire. — C'est l'inflammation de la mu-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

queuse des bronches, maladie assez fréquente chez les jeunes animaux et chez les chevaux adultes que leur mode d'existence ou la nature de leur service exposent aux intempéries des saisons et aux inconstances de la température. L'action irritante de la fumée, en cas d'incendie, ou d'un breuvage malencontreusement administré et tombé dans les voies respiratoires, peut accidentellement aussi occasionner la bronchite. La bronchite est tantôt légère et tantôt intense; légère, elle constitue une indisposition passagère, qu'un peu de repos et quelques soins hygiéniques suffisent à faire disparaître; intense, les symptômes s'exaltent et les fonctions s'altèrent. L'animal est abattu et refuse les aliments, respire avec peine et fait entendre une toux sèche, quinteuse et douloureuse. La respiration devient accélérée, les flancs battent avec précipitation, le pouls est fort et vite, les muqueuses rouges et enflammées. Puis, si les choses marchent bien, et si un traitement convenable a été appliqué, la toux perd de sa sonorité, elle devient humide et grasse, et bientôt l'expectoration se produit par les cavités nasales; puis, peu à peu les symptômes diminuent, et tous les signes de la santé ne tardent pas à reparaître. Quelquefois aussi la bronchite passe à l'état chronique et devient ce que dans le langage de la vieille hippiatrie on appelait le rhume de poitrine, le catarrhe muqueux, la vieille courbature. Cette terminaison, bien que rare, se remarque chez les chevaux mal nourris, lymphatiques et débilités. Difficile, impossible même à guérir, la bronchite chronique se caractérise par une expiration irrégulière et entrecoupée, par une toux tantôt grasse et quinteuse, tantôt rauque et profonde, provoquant l'expulsion par les narines de matières muqueuses ou purulentes, inodores et non adhérentes aux ailes du nez. Des révulsifs, sinapismes, vésicatoires ou sétons, un régime émollient, des boissons tièdes et miellées constituent le traitement de la bronchite aiguë. La bronchite peut être spécifique et due au développement dans les bronches d'helminthes appartenant au genre filaire. Ces *filaires bronchiales* apparaissent principalement chez les animaux faibles, malingres et anémiques, et chez ceux qu'on soumet à la stabulation dans des prairies humides, basses et marécageuses. La présence des filaires dans les ramifications bronchiques provoque de fréquentes quintes de toux, qui parfois déterminent de vrais accès de suffocation : des matières muco-purulentes sont rejetées par les narines; ces matières sont agitées de mouvements vermiculaires, qui décèlent l'existence des helminthes. On traite la bronchite vermineuse au moyen de fumigations d'asa-fœtida, d'éther, d'huile empyreumatique, ou par la projection dans les narines d'une mixture, composée d'éther sulfurique et d'huile d'ambre rectifiée, ou d'huile de térébenthine et de goudron. Une bonne hygiène, une nourriture saine et substantielle, constituent des moyens préventifs faciles à employer, et qui ont pour effet d'empêcher l'apparition des affections vermineuses, affections si fréquentes dans les années pluvieuses et qui causent de si graves préjudices à l'agriculture. L. Garnier.

BRONCHOCELA (V. Calote).

BRONCHOCÈLE (V. Goître).

BRONCHOPHONIE. Résonance anormale de la voix au niveau des bronches constatée à l'auscultation. Ce phénomène, qui correspond à une augmentation de densité du tissu pulmonaire, existe souvent au stade initial de la phtisie; il a peu de valeur lorsqu'il est seul.

BRONCHOPLASTIE (V. Trachéoplastie).

BRONCHOPLEURÉSIE (V. Pleurésie).

BRONCHOPNEUMONIE. La *bronchopneumonie* ou *bronchite capillaire* n'est bien connue que depuis quelques années. Sydenham, Boerhaave, Laënnec et d'autres avaient bien décrit sous différents noms l'ensemble des symptômes qui caractérisent la maladie, mais l'idée qu'ils se faisaient du *siège* et de la *nature* de la lésion était erronée. Andral fit faire le premier pas à la question en localisant le travail inflammatoire dans les dernières ramifications des bronches. Des travaux plus récents, en montrant que l'inflammation des petites bronches s'accompagnait presque constamment de celle des alvéoles pulmonaires, ont achevé de préciser la nature de la maladie. Aujourd'hui, grâce aux travaux de Charcot et de Balzer, on est à peu près unanimement d'accord pour considérer la bronchite capillaire comme presque toujours associée à la pneumonie lobulaire, de telle sorte qu'il est préférable de décrire, sous le nom générique de bronchopneumonie, l'ensemble des phénomènes morbides observés dans ces conditions. La bronchopneumonie s'établit rarement d'emblée; le plus ordinairement, c'est une affection secondaire qui s'observe dans le cours de certains états morbides tels que la rougeole, la grippe, la coqueluche, la fièvre typhoïde, la diphtérie, l'érisypèle, le muguet, etc. Quelquefois elle peut succéder à une inflammation des grosses bronches, à des brûlures étendues, mais ces faits sont beaucoup plus rares. — Les symptômes de la bronchopneumonie se rapprochent beaucoup de ceux de la bronchite aiguë généralisée. L'élément dominant, presque caractéristique, est la gêne respiratoire qu'on ne retrouve avec la même intensité dans aucune autre maladie. « A peine la bronchopneumonie est-elle constituée, dit le professeur Jaccoud, que déjà le patient ne peut respirer qu'au prix des plus grands efforts; incapable de supporter la station horizontale, il est assis, le tronc penché en avant, les bras arc-boutés sur les bords de son lit, faisant appel à toutes les puissances respiratoires; malgré ces efforts, la respiration est incomplète et superficielle, aussi les mouvements respiratoires prennent-ils une fréquence inouïe, et cela non pendant une durée plus ou moins courte, mais pendant toute la période d'état de la maladie. La face est pendant ce temps rouge et animée au début, plus tard elle devient pâle et livide par suite de l'asphyxie qui se produit; le pouls est petit, rapide, intermittent, la toux fréquente est pénible, les crachats sont couleurs de rouille; la sécrétion des sueurs est ralentie, les extrémités des membres sont refroidies. » A l'auscultation on entend dans la poitrine des râles *sibilants* et *sous-crépitants fins* partout où il n'y a que de la bronchite capillaire, du souffle et de la *bronchophonie* au niveau des foyers de bronchopneumonie que caractérise en outre, à la percussion, une faible diminution de la sonorité normale. — La bronchopneumonie est une maladie grave, se terminant souvent par la mort. Dans les cas heureux, on voit les phénomènes de *dyspnée* s'amender d'abord; l'amélioration se continue ensuite peu à peu par la disparition progressive des autres symptômes; la convalescence est en tout cas fort longue.

Le traitement de la bronchopneumonie se rapproche de celui de la bronchite simple, mais il doit être beaucoup plus actif. L'obstruction des bronches étant la cause de la dyspnée, on la combattra par les vomitifs répétés et de préférence l'ipéca. On mettra des vésicatoires volants répétés et des ventouses sèches pour atténuer le mouvement fluxionnaire des poumons. Concurremment on emploiera les toniques et les calmants. Les premiers soutiendront les forces du malade, les derniers diminueront les quintes de toux et agiront contre l'insomnie. La convalescence sera l'objet de soins attentifs, car tant qu'il reste quelque symptôme, la maladie peut encore récidiver, aboutir à un état chronique extrêmement favorable au développement de la tuberculose pulmonaire. On doit donc continuer le traitement de la bronchite catarrhale simple jusqu'à guérison bien confirmée tout en insistant plus particulièrement sur les toniques et les soins hygiéniques.

Dr G. Alphandéry.

BRONCHORRÉE. Expuition d'un liquide séreux ou séro-purulent, venant des bronches. La bronchorrée séreuse résulte d'une excrétion catarrhale à la surface de la muqueuse; c'est un phénomène critique de la congestion veineuse pulmonaire ou péri-bronchique; on peut l'observer

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

toutes les fois que celle-ci se produit : dans la bronchite chronique des vieillards, dans l'emphysème pulmonaire, dans les affections organiques du cœur non compensées, accompagnées de stase dans les veines du poumon. La bronchorrée matinale, très abondante et dans laquelle les crachats sont rendus en masse sous forme de pseudo-vomique, est un symptôme pathognomonique de la dilatation bronchique. L'excrétion séro-purulente se développe secondairement chez des individus atteints d'une bronchite catarrhale ; c'est d'habitude chez les vieillards qu'on l'observe. Dr L. Thomas.

BRONCHORST (Jan), surnommé *Noviomagus* (de Nimègue), philosophe et mathématicien hollandais, né à Nimègue en 1494, mort à Cologne en 1570. Il alla enseigner la philosophie à Cologne, puis les mathématiques à Rostock, et retourna en 1546 dans son pays où il devint recteur du collège de Deventer. Chassé par les troubles de la Réforme, il se réfugia en 1570 à Cologne. Il avait une profonde connaissance des langues anciennes, des mathématiques et de la philosophie. Il a laissé : *De Astrolabii compositione* (Cologne, 1533, in 12) ; *Scholia in dialecticam G. Trapezuntii* (Cologne, 1536, in-8 ; Paris et Lyon, 1537, in-8) ; *De Numeris libri duo* (Paris, 1539 ou 1544, in-12) ; *Ptolemæi libri octo de geographia* (Cologne, 1540, in-12), traduction qui a servi de guide à Mercator pour la construction de ses cartes ; *Etymologia grammaticæ latinæ* (Deventer, 1559, in-12), souvent réimprimée ; un recueil de plusieurs œuvres de Bède le Vénérable sur la chronologie, le calendrier, la physique (Cologne, 1537, in-fol.) ; enfin divers opuscules sur saint Denis l'Aréopagite, et des commentaires, restés manuscrits, sur Aristote. — Son fils, *Everard*, né à Deventer en 1554, mort le 27 mai 1627, fut professeur de droit à Erfürt et à Leyde, et publia une traduction latine des *Proverbia græcorum* de J.-J. Scaliger. L. S.

BRONCHORST (Jan-Gerritsz Van), peintre-graveur hollandais, né à Utrecht en 1603, mort après 1677. Sandrart dit qu'il apprit d'abord la peinture sur verre, qu'il exerça successivement chez J. Verburgh, à Utrecht ; chez Peter Mathys, à Arras ; et plus tard chez Chamus, à Paris. Il se lia avec C. Poelenburg qui l'initia à la peinture à l'huile et en 1638-39 il fut inscrit sur la liste des membres de la gilde de Saint-Luc à Utrecht. Le musée de Rotterdam possède de lui un *Paysage italien* (n° 49) ; celui d'Utrecht, un *Hercule et Cacus* (n° 26) ; celui de Brunswick, un *Concert* (n° 190) signé J.-V. Bronchorst, fecit. 1644. Il a aussi fait de la gravure et l'on a de lui des estampes d'après Poelenburg, Saftleven, etc. A. M.

Bibl. : *Catalogus der Schilderijen in het museum Kunstliefde te Utrecht door* A.-D. de Vries, A. Bredius et Muller ; Utrecht, 1885. — H. Riegel, *Beiträge zur niederlændischen Kunstgeschichte* ; Berlin, 1882, 2 vol. in-8.

BRONCHOTOMIE (Chir.) (V. Trachéotomie).

BRONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot ; 147 hab.

BRONDELIA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Hygrophiles, établi par Bourguignat (*Spicil. malac.* p. 89), en 1862, pour une coquille ancyliforme, à test toujours très brillant, lisse, bien transparent, orné de méplats plus ou moins marqués, partant du sommet et descendant en s'élargissant jusqu'au bord de l'ouverture. Sommet très petit, rétréci, mamelonné, paraissant atrophié, rempli intérieurement, appliqué sur la partie postérieure, et muni d'une spire latérale senestre ; péristome à bord simple et aigu, plus ou moins ondulé. Le type du genre est le *Brondelia Drouetiana* Bourguignat, coquille de 6 millim. de longueur et d'un diamètre de 5 ; à test déprimé, très transparent, très mince, de couleur cornée. Les espèces encore peu nombreuses de ce genre habitent l'Algérie ; bien qu'elles appartiennent indubitablement à la famille des *Ancyles*, elles ne vivent pas comme ces dernières dans les eaux, mais sur des rochers simplement humides. J. Mabille.

BRONDEX (Albert), littérateur français, né à Sainte-Barbe près Metz en 1737, mort à Paris, à l'hospice de la Charité, le 19 vendémiaire an VII (10 oct. 1798) et non, comme on l'a imprimé, en 1811. Fils d'un cultivateur, il attira par son intelligence l'attention des bénédictins de Sainte-Barbe, qui lui enseignèrent quelques notions rudimentaires. Tour à tour rédacteur des *Petites Affiches des Trois-Evêchés*, régisseur de domaines et collaborateur à Paris du *Journal du Peuple*, il vécut dans une misère que son caractère insouciant et parfois des bombances inespérées l'aidaient à supporter. Il avait rimé, soit en français, soit en patois messin, de courtes pièces remarquables par leur verve satirique, mais ce fut seulement après sa mort que fut imprimé un poème pastoral et burlesque en sept chants, très apprécié de ses compatriotes : *Chan Heurlin, ou les Fiançailles de Fanchon* (Metz, 1787 [1825], in-8), terminé par M. Mory et réimpr. plusieurs fois depuis. — On a souvent confondu Albert Brondex avec son fils qui portait le même prénom et qui, selon Bégin, est l'auteur d'*Opuscules* (1801, in-8) comprenant une *Ode à l'amour* et *l'Amour dupe de son stratagème* et du *Banquet de l'Olympe ou la Naissance de Célimène* (1810, petit in-8). Brondex fils avait exercé à Metz et à Paris la profession de typographe. M. Tx.

Bibl. : E.-A. Bégin, *Biographie de la Moselle* ; Metz, 1829-1832, 4 vol. in-8.

BRONDOLO. Ile d'Italie, à l'embouchure de la Brenta, au S. de Chioggia ; elle renferme un fort. Son port, *Conca di Brondolo*, eut une certaine importance au moyen âge, dans les guerres entre Gênes et Venise.

BRONEVSKY (Vladimir Bogdanovitch), général et écrivain militaire russe, né en 1784, mort en 1835. Il a écrit en russe : *Coup d'œil sur le rivage méridional de la Tauride* (1815 ; traduit en allemand, Saint-Pétersbourg, 1825, et en polonais) ; *Histoire de l'armée du Don, Description du territoire du Don, Excursion au Caucase* (Saint-Pétersbourg, 1834) ; *Notes d'un officier de marine sur la campagne de la mer Noire* (Saint-Pétersbourg, 1836-37). L. L.

BRONEVSKY (Siméon Mikhaïlovitch), général et administrateur russe, né en 1786, mort en 1858. Il fut envoyé en Sibérie à l'âge de vingt-deux ans comme sous-lieutenant. Il y servit neuf ans de suite et y rendit les plus grands services. Remarqué par Speransky, il fut nommé gouverneur de la province récemment découverte d'Omsk, puis gouverneur général de la Sibérie orientale. Il introduisit dans cette contrée le régime militaire russe et y établit d'importantes colonnes. L. L.

BRONGNIART (Alexandre-Théodore), architecte, né à Paris le 15 fév. 1739, mort à Paris le 6 juin 1813. Elève de Boullée et de Jacques-François Blondel, Brongniart eut une carrière des plus brillantes et, après avoir conduit sous Jacques-Ange Gabriel les travaux de l'Ecole militaire, devint rapidement architecte du roi et du duc d'Orléans, du ministère des affaires étrangères (aujourd'hui démoli), de l'hôtel des Invalides (où il avait son logement avant la Révolution), enfin de l'Ecole militaire après la mort de Gabriel : il fut reçu membre de l'Académie royale d'architecture le 10 déc. 1781. Nommé l'un des trois premiers membres du conseil des bâtiments civils, lors de la création de ce conseil le 11 déc. 1795, il n'occupa d'abord cette importante fonction que quelques mois ; mais il fut plus tard rappelé au conseil comme inspecteur général et en était membre honoraire à l'époque de sa mort. Il fut de plus membre du conseil des travaux publics et architecte-inspecteur en chef de la 2e section des travaux de la préfecture de la Seine, et chargé en cette qualité de l'archevêché, des édifices consacrés au culte et des cimetières. On doit à Brongniart l'ancien couvent des capucins (aujourd'hui la partie du lycée Condorcet en façade sur la rue Caumartin et l'église Saint-Louis d'Antin) ; la porte d'entrée et la chapelle funéraire du cimetière de Mont-Louis (aujourd'hui le cimetière de l'Est) et la Bourse de Paris, qui est son plus beau titre de gloire. Cet édifice, dont la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

première pierre fut posée le 24 mars 1808 et dont le soubassement monumental était seul élevé au moment de la mort de Brongniart, fut continué et terminé sous la direction de de Labarre, qui respecta les principales données du projet primitif (V. Bourse). On devait encore à Brongniart de nombreux hôtels, démolis ou en partie transformés, soit dans la Chaussée-d'Antin, soit dans le faubourg Saint-Germain, la salle du théâtre Louvois, détruite en 1825, l'Elysée où résidence champêtre de Maupertuis, appartenant au marquis de Montesquiou, etc. Brongniart avait exposé, au Salon de 1795, un modèle de place sur l'ancien terrain de la Bastille, un projet de pont sur la Seine en face l'Arsenal; les plans des divers bâtiments à ériger à La Réale sur la Garonne, ainsi que les façades d'une habitation de campagne pour le prince Galitzin, en Russie et, au Salon de 1808, un modèle en relief du palais de la Bourse et du Tribunal de commerce avec divers plans et coupes de cet édifice, ainsi que le plan général du quartier depuis le Palais-Royal jusqu'au boulevard. Une partie des œuvres de Brongniart a été publiée après sa mort par son fils Alex. Brongniart en un recueil in-fol. (Paris, 1815). Charles Lucas.

Bibl. : *Almanach imp.*; Paris, 1808, in-8.— Legrand et Landon, *Descr. de Paris*; Paris, 1811, 2 vol. in-8, pl.—*Journal des Arts*, 1813, t. IV, in-8 ; Discours prononcé sur la tombe de Brongniart par M. Bélanger.

BRONGNIART (Alexandre), célèbre géologue français, fils du précédent, né à Paris le 5 févr. 1770, mort à Paris le 7 oct. 1847. Après un voyage en Angleterre, en 1790, il s'occupa des perfectionnements à apporter à l'art de l'émailleur, servit ensuite dans la médecine militaire, devint en 1794 ingénieur des mines, en 1797 professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale des quatre nations, en 1800 directeur de la manufacture de porcelaine de Sèvres, en 1818 ingénieur en chef des mines, enfin en 1822 professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle. Il avait été élu en 1815 membre de l'Académie des sciences. — Brongniart s'occupa spécialement de géognosie, mais sans négliger les autres branches de l'histoire naturelle; ses premiers ouvrages furent même consacrés à la zoologie. Appliquant la méthode de recherches et de classification de Cuvier, alors occupé de la publication de ses *Essais sur le règne animal*, à l'étude des Reptiles, il produisit : *Classification des Reptiles* (Paris, 1797), ouvrage qui pendant de longues années fit autorité en erpétologie. Il s'occupa ensuite de minéralogie et de géologie, par devoir plutôt que par goût naturel, mais ne tarda pas à devenir d'une compétence exceptionnelle dans ces sciences ; le premier ouvrage important qu'il publia à cet égard est le *Traité élémentaire de minéralogie, avec des applications aux arts* (Paris, 1807, 2 vol. in-8). Cuvier étudiait alors les êtres fossiles des environs de Paris; Brongniart s'associa à ses études, et ils publièrent ensemble le célèbre ouvrage intitulé *Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris* (Paris, 1811; 2e édit. sous le titre *Descript. géol. des env. de Paris*, 1822; 3e édit., 1835); c'est le premier ouvrage dans lequel la formation tertiaire se trouve sérieusement établie et étudiée. — Brongniart se livra à de nombreux voyages scientifiques, visita le Nord et le Midi, étudiant les blocs erratiques de la Suède, les couches fossilifères de la Norvège, l'architectonique des Apennins en Italie, les terrains de la Morée, etc. ; les *Annales des mines* et les *Annales des sciences naturelles* renferment de lui d'excellents mémoires sur ces divers sujets; par son travail : *Sur les caract. zoologiq. des formations avec l'application de ces caract. à la déterm. de quelques terrains de craie* (*Annales des mines*, 1821) il a puissamment contribué à fixer les idées sur la notion de terrain et de formation géologique et à faire ressortir l'importance des fossiles caractéristiques pour la connaissance des terrains. Citons en outre : *Essai d'une classif. et caract. minéralog. des roches mélangées* (Paris, 1813); *Classif. et caract. minéralog. des roches homogènes et hétérogènes* (Paris, 1827) ; *Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe* (Paris, 1829), ouvrage dans lequel il donne le premier la chronologie certaine des couches supérieures de la terre ; *Tabl. de la distrib. méthodique des espèces minérales*, etc. (Paris, 1835). — La manufacture de Sèvres ne cessa de prospérer sous sa direction. Il l'enrichit de ses découvertes, de modèles nouveaux, d'un goût exquis, exécutés en grande partie d'après les dessins de son père ; il y créa en 1827 un musée de céramique et des ateliers spéciaux pour la peinture sur verre ; on lui doit à cet égard un *Mémoire sur la peinture sur verre* (Paris, 1829) ; un *Traité des arts céramiques et des poteries* (Paris, 1844, 2 vol. et atlas; 2e édit., 1855), et *Description méthodique du Musée céramique de Sèvres* (Paris, 1845, 2 part. in-4, avec 80 pl.), en collabor. avec D. Riocreux.

Dr L. Hn.

BRONGNIART (Adolphe-Théodore), célèbre botaniste français, fils du précédent, né à Paris le 14 janv. 1801, mort à Paris le 18 fév. 1876. Dès son jeune âge, Brongniart manifesta son goût pour l'histoire naturelle; à dix-neuf ans il publia un travail *sur un crustacé d'eau douce trouvé dans les mares de la forêt de Fontainebleau*. Il étudia la médecine, fut reçu docteur en 1826, concourut pour l'agrégation l'année suivante et fit pendant deux ans un cours de matière médicale à la Faculté de médecine. Il résolut ensuite de se consacrer exclusivement à la phytologie antédiluvienne et à la physiologie botanique, qui lui devaient déjà quelques travaux. Il permuta donc avec Achille Richard, aide naturaliste au Muséum, et devint en 1831 l'adjoint du professeur Desfontaines. Il succéda à Desfontaines comme professeur de botanique au Jardin des Plantes en 1833, comme membre de l'Académie des sciences en 1834. — Ses études sur les végétaux fossiles obligèrent Brongniart à de nombreux voyages en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Hollande, en Italie, etc.; il fit ses premières excursions dès 1817 avec son père; en 1824, il voyagea avec Berzélius et Wœhler en Suède et en Norvège. Ses fréquents voyages ne lui firent cependant pas négliger son enseignement au Muséum. Lorsque la replantation de l'Ecole de botanique au Muséum fut décidée, Brongniart introduisit des dispositions nouvelles dans l'arrangement des plantes. La magnifique collection de plantes fossiles formée par Ad. Brongniart avec l'aide de son père et d'autres savants est la plus complète qui soit connue; il en fit don au Muséum ainsi que de son riche herbier. Nommé en 1852 inspecteur général de l'Université, il se vit en 1854, à la mort d'Adr. de Jussieu, seul aux prises avec toutes les exigences du Muséum; Decaisne le soulagea dans les occupations multiples qu'exigeaient l'enseignement, le soin des collections et l'entretien du jardin. En 1866, il devint membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement secondaire spécial et membre du conseil impérial de l'instruction publique. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Brongniart fut l'un des fondateurs des *Annales des sciences naturelles* qu'il dirigea d'abord avec Edwards et Audouin, puis avec Decaisne. On trouve un nombre considérable d'articles importants de lui dans ce recueil, de même que dans les *Annales de la Soc. d'hist. nat. de Paris* et les *Annales du musée d'hist. naturelle*. Parmi ses ouvrages, citons : *Essai d'une classification naturelle des champignons* (Strasbourg, 1825, in-8); *Prodrome d'une hist. des végétaux fossiles* (Strasbourg et Paris, 1828, in-8); *Hist. des végétaux fossiles, ou recherches botaniques et géologiques sur les végétaux renfermés dans les diverses couches du globe* (Paris, 1828-1847, 2 vol. in-4) ; c'est son chef-d'œuvre, celui qui lui a valu une réputation universelle ; *Considérat. sur la nature des végétaux qui ont couvert la surface de la terre aux diverses époques de sa formation* (Paris, 1838, in-4, extr. des *Mém. Acad. des*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sc., t. XVI); *Mém. sur la famille des Rhamnées* (Paris, 1826, in-4); *Mém. sur la génération et les développements de l'embryon dans les végétaux phanérogames* (Paris, 1828, in-4), importante monographie récompensée par l'Institut du grand prix de physiologie et renfermant sa théorie de la fécondation, fort intéressante, quoique reconnue erronée depuis; *Mém. sur la structure et la fonction des feuilles* (Paris, 1831, in-4, en collabor. avec Amici); *Enumération des genres de plantes cultivées au Muséum d'histoire naturelle de Paris*, etc. (Paris, 1845, in-12; 2e édit., 1850); *Rapport sur les progrès de la botanique phytographique* (Paris, 1868). Dr. L. Hn.

BRONI. Ville d'Italie, prov. de Pavie; 5,147 hab. Belle église. Eaux minérales.

BRONIKOWSKI (Alexandre), romancier allemand, d'origine polonaise, né le 28 févr. 1783 à Dresde, mort à Dresde le 21 janv. 1834. Son père était général au service de la Saxe; lui-même servit d'abord dans l'armée prussienne, puis dans celle du grand duché de Varsovie, avec laquelle il combattit pour Napoléon Ier et parvint au grade de major. Après avoir pris sa retraite, il s'établit à Dresde et y publia en allemand un grand nombre de romans empruntés à la vie polonaise ou hongroise. Il avait pris pour modèle Walter Scott; il ne l'a point égalé, mais on peut le considérer comme le créateur du roman historique polonais. — Quelques-uns de ses récits ont été traduits en polonais, en français, en anglais, en russe. Les plus estimés sont *Hippolyte Boratynski* (Dresde, 1825-26, 4 vol.), et *Jean Sobieski* (1830-31, 5 vol.). Ils rapportèrent peu à leur auteur, car il mourut dans la prison pour dettes. Il écrivit aussi une histoire de Pologne en 4 vol., ouvrage sans valeur. La première série de ses œuvres *(Schriften)* a paru à Dresde en 21 vol., de 1825 à 1833; la seconde *(Neue Schriften)*, en 28 vol., à Leipzig, de 1829 à 1834. — *Xavier* Bronikowski, mort en 1852, prit part à la révolution polonaise de 1830 et émigra. Il avait rédigé divers journaux à Varsovie. Il eut l'idée de publier à Paris une *Revue slave* qui ne vécut pas. Il a publié une grammaire polonaise (Berlin, 1848) et en français et en allemand des écrits politiques : *Griefs des cabinets européens contre le cabinet russe* (Paris, 1832); *Projet de démembrement de la Turquie européenne* (Paris, 1833); *Polnische Miscellen* (Nuremberg, 1832), et un recueil intitulé *Mémoires polonais* (Paris, 1844-45, 4 vol.). L. L.

Bibl. : Estreicher, *Bibliographie polonaise du* XIXe *siècle.*

BRONIOWSKI ou **BRONIEWSKI** (Martin), diplomate, géographe et historien polonais du XVIe et XVIIe siècle. Il servit à la cour de Sigismond Auguste et d'Etienne Batory qui le chargea de missions auprès du Khan de Tatares de Crimée, Makhmet Gereï, et du sultan des Turcs. Il est plus connu sous le nom latin de Martinus Broniovius de Biezdzfedea. Il a publié en 1595 à Cologne, un ouvrage fort intéressant : *Martini Broniovii de Biezdzfedea bis in Tartariam nomine Stefani primi Poloniæregis Legati Tartariæ descriptio.* Le volume est accompagné d'une carte de la Chersonèse Taurique. Il a été plusieurs fois réimprimé. Il a encore écrit en latin : *Broniovii Martini super obitum Stephani I Pol. Reg. epistola*, et des relations polonaises en vers sur *les Défaites des Tatares le 6 oct. 1620 et le 20 juin 1624.* L. L.

Bibl.: Estreicher, *Bibliogr. polonaise du* XVIe *siècle.*

BRONISLAWA, sainte polonaise, née en 1219, morte en 1259. Elle était fille de Stanislas Prandota; elle entra à l'âge de seize ans dans l'ordre des prémontrés et se fit remarquer par sa sainteté. Elle a été canonisée en 1839 par le pape Grégoire XVI. L'Eglise célèbre sa fête le 18 août. L. L.

BRONKHORST (Pieter van), peintre hollandais, né à Delft en 1588, mort en 1661. Il a peint, dans la salle du tribunal de Delft, un *Jugement de Salomon* et *Jésus-Christ chassant les vendeurs du temple.* Il a été surtout un peintre d'architecture.

BRONKHORST (Johannes van), peintre hollandais, né à Leyde en 1648, mort en 1726. Il a peint la nature morte, des oiseaux et des animaux, et surtout fait l'aquarelle.

BRONN (Heinrich-Georg), naturaliste allemand, né à Ziegelhausen, près Heidelberg, le 3 mars 1800, mort à Heidelberg le 5 juill. 1862. Il étudia à Heidelberg, fut reçu docteur en philosophie en 1821, et dès l'année suivante commença une série de leçons sur l'histoire naturelle, en particulier sur la paléontologie, puis fut nommé en 1828 professeur extraordinaire, et en 1833 professeur ordinaire d'histoire naturelle et de science industrielle à l'Université de Heidelberg; à la même époque, il succéda à Leuckart comme directeur des collections zoologiques de l'Université et comme professeur de zoologie. Il est l'auteur d'ouvrages très importants parmi lesquels : *System der urweltlichen Conchylien* (Heidelberg, 1824); *Syst. der urweltl. Pflanzenthiere* (Heidelberg, 1825); *Ergebnisse meiner naturhistorischen und ökonomischen Reisen* (Heidelberg, 1826-1822, 2 vol.), compte rendu d'un voyage fait en 1826 et 1827 dans le midi de l'Europe et et en Italie; *Gæa Heidelbergensis*, etc. (Heidelberg, 1830); *Lethaea geognostica*, etc. (Stuttg., 1836-1838, 2 vol., 3e édit., en collabor. av. Römer, ibid., 1852-1856), son chef-d'œuvre; *Geschichte der Natur* (Stuttg., 1841-1849, 4 vol.); avec Kaup : *Abh. üb. die gavialartigen Reptilien der Liasformation* (Stuttg., 1841-1844); *Untersuch. üb die Entwickelungsgesetze der organischen Welt*, etc. (Stuttg., 1858), ouvrage remarquable qui fut couronné par l'Institut de France; *Allgem. Zoologie* (Stuttg., 1850); *Die Klassen u. Ordn. der Thierreichs* (Heidelb., 1859 et suiv.), important ouvrage continué par Keferstein, Gerstäcker, etc. Il fonda en 1830, avec Leonhard : *Jahrb. f. Mineralog., Geologie, Geognosie u. Petrefaktenkunde*, et traduisit en 1860 l'ouvrage de Darwin sur l'origine des espèces.

Dr L. Hn.

BRONNER (Franz-Xaver), écrivain allemand, né à Höchstädt, en Bavière, le 23 déc. 1758, mort à Aarau le 11 août 1850. Il entra à dix-huit ans au couvent des bénédictins de Donauwörth, et se livra avec ardeur à l'étude des sciences et des lettres. La vie de couvent lui ayant semblé monotone, il s'enfuit, vécut quelque temps à Bâle sous un faux nom, puis arriva à Zurich, où Füssli lui procura un emploi chez un imprimeur. Il collabora au *Journal de Zurich*, et publia un recueil d'idylles, imitées de Gessner : *Fischergedichte und Erzählungen* (Zurich, 1787-1794, 3 vol.). Il retourna dans un couvent à Augsbourg, mais n'y resta pas plus que la première fois, et il finit par être nommé professeur de sciences naturelles à l'Ecole cantonale d'Aarau, en 1803. Il passa au protestantisme en 1820, et devint encore secrétaire du gouvernement, archiviste et bibliothécaire de la ville. Ses autres ouvrages sont : *Der erste Krieg* (Aarau, 1810), *Abenteuerliche Geschichte des Herzog Werners von Urslingen* (Aarau, 1828) et *Lustfahrten ins Idyllenland* (Aarau, 1833, 2 vol.). Il a laissé aussi un tableau statistique du canton d'Aarau. A. B.

BRONNER (Johann-Philipp), viticulteur allemand, né à Neckargemünd, près de Heidelberg, le 11 févr. 1792, mort à Wiesloch (duché de Bade) le 4 déc. 1865. D'abord pharmacien à Wiesloch, il étudia les diverses branches des sciences naturelles, et, à partir de 1820, s'occupa exclusivement de rechercher les meilleures méthodes pour améliorer la culture de la vigne. Il fonda en 1831 une école de viticulture et visita successivement les divers vignobles de la France (1836), de la Suisse (1837), de l'Italie et du Tirol (1838), de la Moravie, de la Hongrie et de la Bavière (1840). De 1830 à 1857, il a publié à Heidelberg quatorze traités relatifs à la production des vins les plus renommés. Citons : *Die Verbesserung des Weinbaus*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

durch praktische Anweisung, etc. (1830); *Die deutschen Schaumweine für deutsche Weinzucht und deutsche Weintrinker* (1842), etc. L. S.

BRONNITSY. Ville de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Moscou. Pop. 4,000 hab. Le district de Bronnitsy, qui confine au gouvernement de Riazan, est arrosé par la Moskva. La population atteint 200,000 hab. L'agriculture est très florissante.

BRONSART VON SCHELLENDORFF (Paul), général d'infanterie, ministre de la guerre en Prusse, né à Dantzig le 25 janv. 1832. Entré à quatorze ans dans une école de cadets, il en sortit à dix-sept ans comme second lieutenant d'infanterie. Il entra, en 1859, à l'Académie de guerre comme premier lieutenant, s'y distingua et servit dans l'état-major jusqu'en 1878, sauf un intervalle de neuf mois qu'il passa dans l'infanterie. Il fut nommé au commandement d'une brigade d'infanterie en 1878 et à celui d'une division en 1881. Il était lieutenant-colonel en 1870. Le général Bronsart von Schellendorff est l'auteur d'un ouvrage sur le service d'état-major (*Der Dienst des Generalstabes;* 2e édit., Berlin, 1884; traduit en français par le capitaine Weil; Paris, 1876, 2 vol.), très apprécié dans l'armée allemande. Il est ministre de la guerre depuis 1883.

BRONSART VON SCHELLENDORFF, général prussien commandant le IIIe corps d'armée (Brandebourg), né le 21 déc. 1833, frère du précédent. Il entra au corps des cadets le 26 avr. 1851 et fit sa carrière dans l'infanterie. Il fut nommé premier lieutenant le 1er juil. 1860, étant à l'Académie de guerre de Berlin. Capitaine à l'état-major général du 4 mars 1862, il fut promu major après la campagne de Bohême, le 30 oct. 1866. Pendant la guerre de 1870-71, il était chef d'état-major du général von Manstein (IXe corps). Il obtint le grade de lieutenant-colonel le 18 août 1871 et devint chef d'état-major du XIIIe corps. Le 2 sept. 1873 il était fait colonel et, en 1874, il fut placé à la tête du 89e régiment d'infanterie (grenadiers de Mecklembourg) à Schwerin. En 1879, Bronsart von Schellendorff fut nommé au commandement de la 34e brigade d'infanterie, et fait général de brigade en 1880, le 3 févr. Il fut promu général de division le 19 nov. 1884, et nommé au commandement du 3e corps le 19 sept. 1888.

BRONSTATT (Besenval de) (V. Besenval).

BRONTE. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Physostomes*, et de la famille des *Siluridés (Siluridés protéropodes)* (V. ces mots), ainsi caractérisé : nageoire adipeuse nulle, dorsale et anale courtes, armées d'une épine forte; dents petites, courbées, échancrées au sommet, formant une bande à chaque mâchoire, ouverture de la bouche assez étroite, avec un barbillon maxillaire de chaque côté; un court tentacule situé en arrière de la narine, lèvre inférieure large, pendante; yeux petits, tête revêtue d'une peau molle, ouverture des branchies séparées par un large isthme; nageoires ventrales à six rayons insérées au-dessous du sommet de la dorsale. Le *Brontes prenadilla*, type du genre, habite les petits ruisseaux qui descendent du Cotopaxi; c'est un Siluride de très petite taille et qui, avec quelques autres types, jouit d'une certaine notoriété; d'après Humboldt, qui en cela semble partager l'opinion des naturels des Andes, le Bronte serait rejeté pendant les éruptions volcaniques. La cause de cette croyance est facilement explicable d'après Gunther, « ces Poissons, dit-il, très abondants dans les nombreux lacs et torrents des Andes, sont tués par les émanations sulfureuses au moment des éruptions et emportés, entraînés par les masses d'eau rejetées par le volcan, ce qui fait supposer qu'ils sortaient directement du cratère ». L'explication de Gunther est des plus acceptables, cependant devant l'autorité de Humboldt, il est permis de faire des vœux pour que des observations attentives et précises viennent un jour affirmer ou infirmer les dires de l'illustre savant. Rochbr.

Bibl.: Gunther. *Cat. Fishes Brit. Mus.; on Introd. of the study of Fishes.*

BRONTÉ (Mythol. gr.). Le génie du tonnerre personnifié; Apelles l'avait peint en compagnie d'Astrapé et de Ceraunobolos, personnifications de l'éclair et de la foudre. Bronté est aussi le nom d'un des coursiers de Hélios.

BRONTE. Ville d'Italie, prov. de Catane (Sicile); 16,427 hab. Vignoble.

BRONTË (les trois sœurs), femmes de lettres anglaises, connues d'abord, sous les pseudonymes de *Currer*, *Acton* et *Ellis Bell*, par la publication d'un volume de poésies collectives (1846), où se révélait un talent original et une vive intelligence de la nature. La plus célèbre des trois sœurs, *Charlotte*, naquit en 1816 à Thornton (Yorkshire), où leur père, le rév. Patrick Brontë, était pasteur (auteur de *Cottage Poems* [1811], de *the Rural Minstrel* [1814], et d'autres poésies champêtres). En 1854, elle épousa le rév. Arthur Bell Nichols, et mourut l'année suivante (1855) à Haworth. Sa réputation date de la publication de *Jane Eyre : an Autobiography* (1848), sous le nom de Currer Bell. On y trouve, avec le charme d'un style chaud et pittoresque, une connaissance profonde et sympathique de la vie, une peinture réelle et émue des caractères et des passions, un intérêt soutenu et de plus en plus poignant. Ces qualités distinguent, à des degrés divers, les autres livres de Currer Bell, *Shirley* (1849); *Villette* (1853); et *the Professor*, ouvrage qui ne fut publié qu'après sa mort, quoiqu'il fût le premier des romans qu'elle écrivit. Mais, à l'époque, aucun éditeur n'en avait voulu. Sans valoir *Jane Eyre*, il s'en fallait cependant qu'il méritât un tel dédain. — *Anne* Brontë, née en 1822, morte en 1848, est l'auteur de deux romans remarquables : *Agnes Grey* et *the Tenant of Wildfield Hall*. — Enfin, on doit à *Emily* Brontë, née en 1819, morte en 1849, *Wuthering Heights*, œuvre de fantaisie exubérante, qui fait contraste avec le sentiment réaliste si marqué chez les deux autres sœurs. B.-H. G.

Bibl.: La notice mise par Charlotte Brontë en tête de l'édition qu'elle a donnée de *Wuthering Heights and Agnes Grey, by Ellis and Acton Bell*, 1850, 3 vol. in-8. — Mrs. Gaskell, *Life of Charlotte Brontë*, 1857, 2 vol. in-8. — E. Montégut, *Miss Brontë, sa vie et ses œuvres* (*Revue des Deux Mondes*, 13 juil. 1857).

BRONTES. Fabricius a établi, sous ce nom, en 1801 (*Syst. Eleuth.*, II, p. 97) un genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Cucujides, que Latreille, dès 1796 (*Précis des caract. génér. des Insectes*, p. 46) avait appelé *Uleiota*, du mot grec ὑλειώτης, qui signifie *habitant des forêts*. Suivant la loi de priorité, le nom d'*Uleiota* doit être adopté, mais comme le mot est mal formé, M. Bedel (*Ann. Soc. ent. de France*, 1878, p. 247) a proposé de le remplacer par celui d'*Hyliota* (V. ce mot). Ed. Lef.

Hyliota planata L.

BRONTES (Mythol. gr.). Nom d'un cyclope, fils d'Ouranos et de Gaia, frère de Stéropès et d'Argès; il fait partie du groupe des personnifications nombreuses qui furent suggérées à l'imagination des Grecs par l'orage. Dans une fable aussi ancienne que la *Théogonie* d'Hésiode, il s'unit avec Métis et la rend enceinte. Zeus absorbant Métis donne naissance à *Athéna* (V. ce nom), dont la lance aurait été originairement le symbole de l'éclair jaillissant du nuage.

BRONTEUS ou BRONTES. Genre de Crustacés fossiles du groupe des Trilobites, créé par Goldfuss (1843) et devenu, pour Barrande, le type d'une famille qui présente les caractères suivants : carapace ovale, large, enroulable. Tête grande; glabelle bien limitée, large en avant, faiblement trilobée; grande suture s'étendant en avant jusqu'au bord antérieur et latéralement jusqu'aux yeux qui sont falciformes. Thorax à 10 segments; plèvres non sillonnées, avec un léger bourrelet. Pygidium

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

très grand, à axe très court, autour duquel de nombreux sillons rayonnent en éventail. Cette famille se place entre les *Asaphidæ* et les *Phacopidæ*. Le genre *Bronteus*, qui compose à lui seul cette famille, présente les caractères

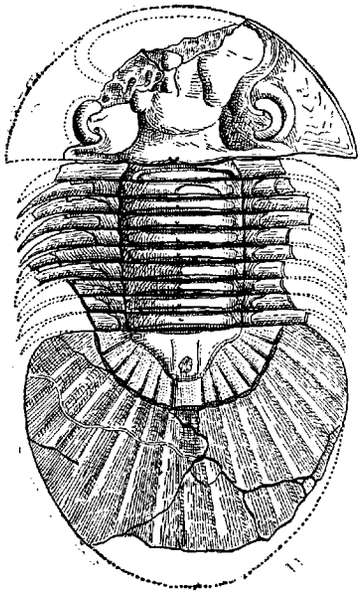

Bronteus palifer.

que nous venons d'indiquer. Les yeux falciformes sont à très petites facettes ; le thorax est à peine plus long que la tête. Les plèvres sont pointues sur leur bord externe. Le pygidium, plus long que la tête, semi-ovalaire, sert de base aux lobes latéraux, formés chacun de 7 à 9 sillons rayonnant en éventail. On connaît une centaine d'espèces. Ce type apparaît dans le silurien inférieur du nord de l'Europe et de l'Amérique, mais n'a son entier développement que dans le Silurien supérieur de Bohême, qui a fourni à lui seul près de 50 espèces, dans les étages E à H de Barrande considérés actuellement comme en partie dévoniens. D'autres espèces sont connues dans le dévonien d'Allemagne et d'Angleterre. Nous citerons *Bront. flabellifer*, espèce caractéristique du dévonien de Belgique. Nous figurons *Br. palifer* et nous citerons *Br. umbellifer*, deux espèces du silurien supérieur de Bohême (étage F′ de Barrande). E. Trouessart.

BRONTOSAURE. Parmi les Dinosauriens découverts dans les Montagnes-Rocheuses, l'étrange reptile décrit par Marsch est un des plus gigantesques ; il atteignait près de 16 m. de long et, vivant, devait peser au moins 30 tonnes, soit 30,000 kilogr. La tête est remarquablement petite pour un animal de cette taille ; le cou est long, flexible ; les membres sont massifs ; la queue est longue ; le train de derrière est plus élevé que celui de devant ; le corps paraît avoir été entièrement nu. L'animal devait marcher à la façon des ours actuels et chaque pas avait environ $0^m,90$. Les mœurs étaient aquatiques, la bête devant se tenir dans les marais tourbeux. Le Brontosaure était herbivore ; il fait partie de l'ordre des Sauropoda.

E. Sauvage.

Bibl. : Marsch, *Restoration of Brontosaurus* (*American journ. of science*, t. XXVI, 1883).

BRONTOTHERIUM. Sous ce nom qui signifie, en grec, *Animal-tonnerre*, Marsh a créé (1873) un genre de Mammifères Ongulés fossiles, qui doit prendre place dans le groupe des *Périssodactyles* (Ongulés à doigts en nombre pair), et renferme des animaux qui, d'après les débris qu'on en connaît, devaient atteindre une très grande taille et sont tous de l'Amérique du Nord. Ce genre correspond au G. *Symborodon* de Cope (1873), que ce dernier auteur rapproche du *Menodus*, de Pomel (1855), et classe dans la famille des *Menodontidæ* (ou *Brontothe-*

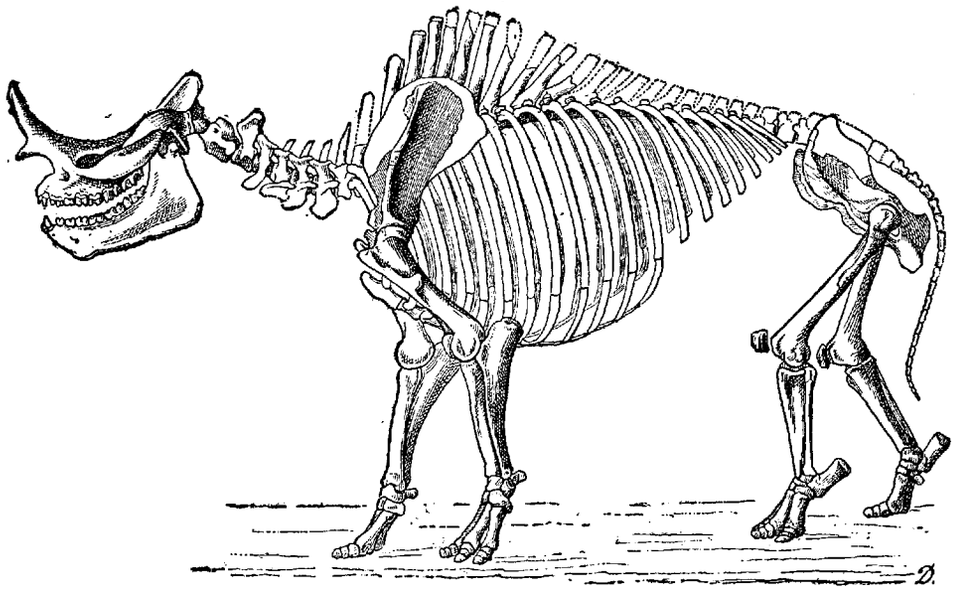

Squelette restauré du Brontotherium acre.

ridæ de Marsh), que la plupart des mammalogistes modernes considèrent comme une simple sous-famille des *Chalicotheridæ* (V. Chalicotherium et Menodus). Ces grands Ongulés sont des époques éocène supérieure et miocène inférieure et moyenne, et ont précédé par conséquent les Rhinocéros, dont ils devaient se rapprocher par les formes qui étaient cependant, en général, plus lourdes que celles de ces derniers. La tête, en particulier, était

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus lourde et surtout plus large que celle des Rhinocéros, et les cornes dont elle était armée, soutenues par des protubérances osseuses souvent très développées, étaient

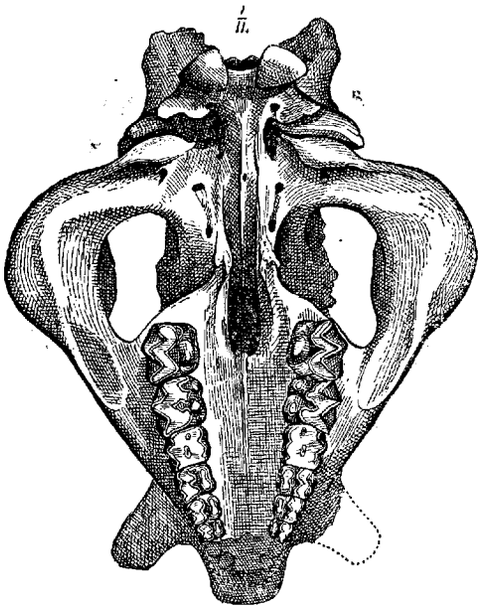

Crâne du Brontotherium bucco (vu par dessous).

disposées par paires bilatérales comme chez les *Dinocères* (V. ce mot). On connaît du reste une espèce de Rhinocéros *(Rh. pleuroceros)*, qui présente la même particularité. Ces cornes devaient être de la même nature que celles des Rhinocéros, c.-à-d. former de véritables callosités épidermiques au-dessus des protubérances osseuses du crâne. Il y avait quatre doigts aux pattes de devant, trois seulement aux pattes postérieures, comme dans le G. *Chalicotherium*, mais les prémolaires, semblables aux molaires avec deux lobes internes à la mâchoire supérieure, ressemblent davantage à celles des Paléothères et des Chevaux. Cope range dans cette famille les G. *Diplacodon* (Marsh), *Dœodon* (Cope), *Menodus* (Pomel), et *Symborodon* (Cope) ou *Brontotherium* de Marsh, et quelques autres moins bien connus comme *Brachydiatesmatherium*, un des rares types européens

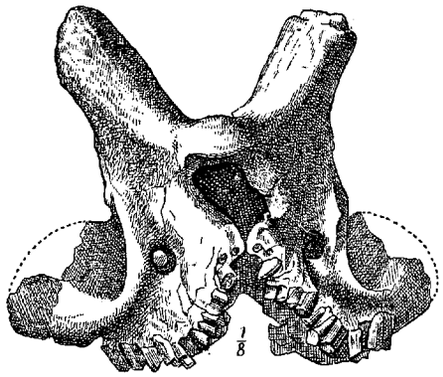

Crâne du Brontotherium altirostre (vu de face).

que l'on peut rattacher à cette famille, d'ailleurs exclusivement nord-américaine. Le genre *Diplacodon*, le plus ancien de tous (éocène supérieur), était dépourvu de cornes, et se rapproche de *Chalicotherium* par la simplicité de ses prémolaires supérieures dont la dernière seule, sur quatre, a les deux tubercules internes caractéristiques. Les autres genres ont toutes leurs prémolaires supérieures munies de ces deux tubercules. Il y a, suivant les genres, trente-quatre ou trente-huit dents. *Menodus* (le *Titanotherium*, de Leidy) et *Symborodon* (ou *Brontotherium*), qui renferment des espèces gigantesques faciles à distinguer par la forme de leur crâne et la disposition des cornes, sont des couches de White River (oligocène). Le G. *Brontotherium (Symborodon)*, se distingue par l'absence des incisives à la mâchoire inférieure : la mâchoire supérieure porte seulement quatre

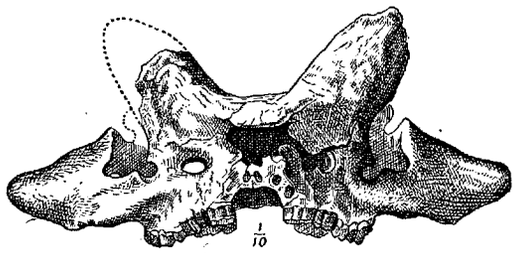

Crâne du Brontotherium bucco (vu de face).

incisives qui sont petites ainsi que les canines. Le G. *Menodus* a six incisives inférieures, mais les canines restent petites. Elles sont très grandes, au contraire, dans *Dœodon* qui portait également six incisives en bas : ce dernier genre est de l'étage de John Day (miocène moyen). L'*Astrapotherium* (V. ce mot), de l'Amérique du Sud, appartient peut-être à cette famille.

On peut distinguer, d'après Cope, cinq types de cornes qui permettent de distinguer les nombreuses espèces des deux genres principaux. Dans un premier groupe les cornes sont très développées et arrondies sauf à leur pointe (*Menodus dolichoceras* et *Brontotherium acre*). Dans un second, le plus nombreux, elles sont sub-arrondies et légèrement comprimées (*Menodus giganteus* ou *Titanotherium Proutii*, *M. coloradensis*, *M. tichoce-*

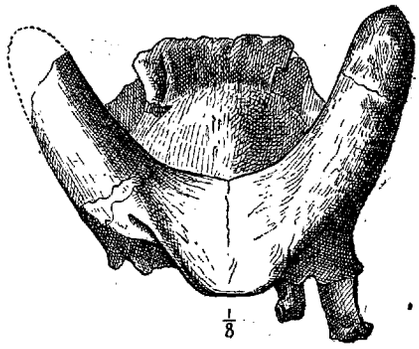

Crâne du Brontotherium acre (vu de face).

ras, *M. angustigenis*, *Brontotherium altirostre*, *Br. bucco*, ce dernier très remarquable par l'énorme développement des apophyses zygomatiques qui donnent à son crâne un aspect aplati). Un troisième groupe renferme deux espèces à cornes courtes et triangulaires (*M. ingens* et *Br. trigonoceras*). Un quatrième, qui ne renferme qu'une seule espèce *(M. platyceras)*, a des cornes comprimées et divergeant transversalement. Un cinquième, enfin, a des cornes rudimentaires *(Br. heloceras)*. Les G. *Megacerops*, *Miobasileus*, *Diconodon*, etc., ne sont fondés que sur ces différences et constituent tout au plus des sous-genres.

Ce type si remarquable d'herbivores gigantesques s'est éteint dès le milieu de la période miocène. Il avait succédé aux *Dinocerata* (V. Dinocères), et a été lui-même remplacé par les Rhinocéros de la fin de l'époque tertiaire.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il ne semble pas cependant que l'on puisse considérer les Brontothères comme les descendants des Dinocères, ni les Rhinocéros comme les descendants des Brontothères. Ces trois types ont pu se remplacer fonctionnellement dans l'équilibre de la nature, car leur régime, exclusivement composé de substances végétales (racines, feuilles et bourgeons), a dû beaucoup moins varier que leurs formes : mais leurs affinités sont assez lointaines et il est difficile d'établir entre eux une filiation directe ; dans tous les cas ils constituent trois branches collatérales et peu éloignées du grand tronc des Ongulés. D'après Cope, tous les types de cette famille descendraient de l'*Ectocium*, type de petite taille du Suessonien (Wyoming), de l'Amérique du Nord, qui est en même temps la souche commune de tous les *Chalicotheridæ*, et la phylogénie des *Brontotherinæ* pourrait s'indiquer de la manière suivante :

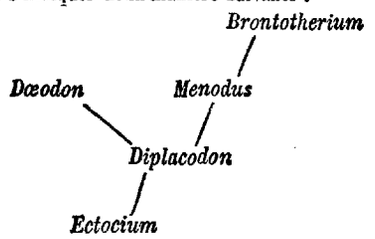

Tout récemment, Marsh a décrit de nouveaux genres de cette famille sous les noms de *Brontops*, *Menops*, *Titanops* et *Allops*, tous du miocène intérieur du Nebraska et du Dakota. D'après Cope, *Menops varians* ne diffère pas de *Brontotherium trigonoceras* et *Titanops elatus* est identique à *Menodus platyceras* (V. Ongulés et Périssodactyles). E. Trouessart.

Bibl. : Marsh, *American Journal of Science* (*Principal Characters of the Brontotheridæ*, 1875-76 ; *New fossil Mammalia*, 1887). — Cope, *the American naturalist* (*the Perissodactylia*, 1887). — Du même, *Marsh on new fossil mammalia*), 1887, p. 926. — Du même, *Annual Report U. S. Geol. Survey*, 1873. — Scott et Osborn, *Bull. of Museum of Comp. Zoology*; Cambridge, 1886-87.

BRONZAGE. Le bronzage a pour but de donner aux objets en métal, plâtre, bois, carton, tissus, etc., l'aspect d'un objet ancien en imitant, par des réactions chimiques ou de simples applications mécaniques, l'apparence que le temps et les influences atmosphériques impriment aux métaux ou alliages métalliques, et principalement au cuivre et à ses composés. Par extension, on a donné aussi le nom de bronzage au procédé qui sert à recouvrir certains objets d'une couche de bronze véritable par galvanoplastie. Le bronzage, qui forme aujourd'hui une des industries façonnières du bronze, n'existait pas comme spécialité il y a soixante ans, et le bronze n'étant pas aussi répandu qu'aujourd'hui, on avait continué à faire le bronzage dans les fabriques, où il y avait un ouvrier chargé de la mise en couleur. Le métier de doreur, érigé en maîtrise par Charles IX au mois d'août 1573 et qui comprenait la ciselure et le rachevage du bronze, embrassant le damasquinage et la mise en couleur, se faisait entièrement chez le même patron, qui pouvait occuper un ou deux ouvriers, suivant le privilège qui lui était accordé. Jusqu'en 1825, on ne connaissait qu'une teinte de bronzage, qui était le *vert antique* ou vert à l'eau, que l'on cherchait autant que possible à rapprocher des bronzes exposés aux injures du temps, ou encore des bronzes florentins, dont la teinte était modifiée par le temps ou par la buée des appartements, ce qui les rend toujours très difficiles à imiter. Jusqu'en 1828, la teinte vert antique a dominé ; on faisait cette teinte plus ou moins verte ou plus ou moins brune, suivant la volonté du fabricant ou suivant les exigences du métal, car la différence dans la composition des alliages donne une variation de teintes que l'on ne peut pas toujours dominer. En 1828, on a donné la préférence à la *teinte florentin*, que dans l'industrie des bronzes on connaissait sous le nom de *bronze florentin Lafleur*, du nom de l'ouvrier qui était le plus en vogue à cette époque. C'est vers cette année que plusieurs ouvriers se mirent à faire le bronzage pour leur compte. De la teinte précédente, on passa à la *teinte florentin fumé*, qu'on doit vers 1833, à M. Camus ; elle a bientôt été remplacée par la teinte appelée alors *vert artistique*, qui était couleur cendre vert pâle, qu'on a relevée un peu plus tard avec le *bronze jaune* en poudre au moyen de l'essence de lavande. Cette dernière a été suivie de la teinte dite *bronze médaille*, dans la fabrication, mais qui n'y ressemblait pas beaucoup. Le commerce, qui exigeait sans cesse du nouveau, fit bientôt changer l'aspect de ce même bronze, qui, à l'aide d'un bronze en poudre verdâtre posé légèrement par-dessus la couche de vernis, couvre le bronze et prend sur le fond, lui donne un reflet gorge de pigeon. Plus tard, on a fait les fonds noirs ou bruns et aussi une teinte que l'on appelle *bronze-fer*, qui consiste en un fond noir relevé de poudre d'étain ; peu après, on a lancé le *bronze à la cire*, qui est de teinte rougeâtre au fond plus brun. C'est vers la même époque que survient M. Lemoine, qui exploitait le *bronze fumé*, d'un excellent goût et ne travaillait que pour les artistes et sur les bronzes d'art. On a vu éclore encore un autre genre de bronze qui se rapproche de la teinte mordorée, et que quelques fabricants ont appelé *bronze aile de mouche*, qui a les fonds noirs et les hauteurs presque couleur cuivre ; on le fait varier en teintant légèrement les figures et les superficies avec la sanguine, qui lui donne une teinte rosée. Nous arrivons enfin à l'époque actuelle où l'on fabrique des masses considérables d'objets en zinc ou de composition, et qui adoptant les teintes dont il a été question, les obligent encore à se modifier, car l'industrie du bronze n'en veut plus dès que le zinc s'en empare et lui ressemble, et on repasse en grande partie au bronze fumé ou au bronze d'art qui se sont conservés, du moins le dernier, jusqu'à présent.

L'outillage des bronzeurs est assez important pour pouvoir exécuter tous les travaux sur les grands et sur les petits objets ; nous en dirons quelques mots. L'atelier comprend une *forge* au décapage et au lessivage, avec manteau en plâtre et jambages en briques ; dans le bas est un massif en briques recevant les deux terrines en grès contenant, l'une l'acide azotique, l'autre le bain du blanchiment à la suie ; à côté de celle-ci, un baquet d'eau de rivière pour rincer en premier, et à côté un second baquet d'eau pour rincer en second ; de l'autre côté est un fourneau servant à chauffer la marmite au lessivage. La *boîte à la sciure* contient de la sciure de bois blanc pour sécher les pièces qui sortent du décapage. Le *four* au bronze fumé a sa partie du bas séparée de celle du haut par un cadre supportant une tôle percée de trous ; cette partie se ferme par une double porte en tôle recouverte, après être fermée, par un rideau de toile qui sert à intercepter la fumée. L'ouvrage préparé se place sur des grilles en fil de fer, ou bien on les accroche après des tringles pourvues de petits crochets en fer. Une *cuve au bain* de nitrate de cuivre sert à la galvanisation du zinc ou du cuivre jaune quand on veut faire du bronze florentin. Un *étau* de monteur en bronze, des *pinces* et des *tourne-vis* servent à démonter et monter les objets avant et après le bronzage, car il faut éviter de mettre les vis en fer dans les acides qui pourraient les détruire. Des *brosses* de soies de sanglier, de la hauteur de 4 centim., servent à sécher les bronzes ; des *pinceaux* à sécher en soies de sanglier de 6 centim. remplissent le même but. Des *brosses* rudes ont pour objet d'éclaircir les bronzes ; des *gratte-boësses* en chef-d'œuvre laiton servent à éclaircir et à ramener la teinte de cuivre sur les parties douces où la *carde* du ciseleur pourrait marquer sur le bronze. Tels sont les principaux outils du bronzeur. Avant de passer à l'opération du bronzage proprement dit, l'artisan doit faire subir aux bronzes qu'il reçoit un décapage comprenant une recuisson, un dérochage, un passé à l'eau forte et à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la suie, enfin un passé aux acides composés (V. Décapage). Nous allons d'abord examiner le bronzage des métaux.

Bronzage du cuivre. — On donne à un certain nombre d'objets une couleur de bronze qui varie suivant la nature des substances employées pour la produire et qui se rapproche plus ou moins du bronze véritable. On peut bronzer d'une façon très brillante au moyen de feuilles d'or broyées à la molette avec du miel ou un mélange de gomme; on se sert pour cela des rognures obtenues dans le travail du batteur d'or. On enduit l'objet à bronzer d'une couche d'huile de lin et l'on répand ensuite dessus la poudre métallique, par exemple avec un tampon de linge. On peut employer au même usage l'or mussif (sulfure d'étain) dont on broie une partie avec six d'os calcinés et réduits en poudre très fine. On peut faire usage aussi des diverses poudres de *bronzine* (V. ce mot). Pour donner au cuivre la teinte noire fumée, on enduit de sulfhydrate d'ammoniaque l'objet que l'on a primitivement décapé. On le laisse sécher, puis après une friction faite avec une brosse recouverte de sanguine et de plombagine, on le frotte avec de la cire. Si, sur le cuivre rouge légèrement chauffé on applique la solution de sulfhydrate d'ammoniaque, on obtient le *bronzage noir* ou *bronze fumée* qui tire son nom de ce fait qu'autrefois on recuisait les objets de cuivre rouge dans un tampon de paille ou de foin mouillé, auquel on mettait le feu. On brunissait ensuite l'objet pour faire pénétrer en quelque sorte l'oxyde dans le métal. Par le procédé indiqué plus haut, on obtient un bronze noir très solide et qui donne aux objets d'art un heureux effet au moyen d'éclaircies ménagées dans certaines parties de la pièce. On l'applique aussi sur les petites bouillotes de luxe et sur les grandes bouillotes à thé.

Bronze noir-noir. On obtient un beau bronze noir avec l'*oxydé* et le *noir-noir* à l'ammoniaque et à la cendre bleue, mais on peut obtenir avec plus de facilité un bronze-acier, en mouillant le cuivre avec une solution étendue de chlorure de platine, et en le chauffant légèrement; ce bronzage résiste peu au frottement. L'oxydé est une dissolution de 4 à 5 gr. par litre de sulfhydrate d'ammoniaque et de foie de soufre dans de l'eau à 70-80°. Le noir-noir est une dissolution de 100 à 150 gr. de cendres bleues (hydrocarbonate de cuivre) dans un litre d'ammoniaque. On peut encore décaper le cuivre et le plonger dans une solution chaude de chlorhydrate de chlorure d'antimoine (beurre d'antimoine dissous dans l'acide chlorhydrique), mais quelquefois on obtient une coloration violette au lieu d'une coloration noire. On obtient un laiton d'une couleur noire très foncée en mouillant le métal avec une solution étendue d'azotate de protoxyde de mercure, et sulfurant la couche de mercure ainsi formée à la surface de l'objet, par des lavages avec une solution de sulfure de potassium. En employant une solution de sulfure d'antimoine ou d'arsenic, on obtient un bronze de laiton, dont la couleur varie du brun foncé au brun jaune. On obtient un enduit brillant gris-bleuâtre en plongeant les pièces suspendues à un fil dans une solution de une partie de sulfite antimonique, de sulfure de sodium dans douze parties d'eau; lorsque l'objet immergé a pris partout le ton et la couleur que l'on désire, on lave soigneusement à l'eau et l'on essuie. On obtient aussi un bronzage en noir du laiton, en frottant la pièce avec une solution d'azotate d'argent, d'azotate de bismuth, d'azotate d'argent et de cuivre, séchant et exposant à l'action de l'hydrogène sulfuré; la dissolution de bismuth donne un bronze d'un brun foncé intense; celle d'argent et de cuivre un bronze bien plus noir. On forme un enduit très adhérent d'antimoine à la surface du cuivre en dissolvant 15 gr. de chlorure d'antimoine dans 125 gr. d'alcool et ajoutant assez d'acide chlorhydrique pour que la solution soit claire, et, plongeant l'objet décapé dans cette solution; on lave immédiatement après et l'on sèche. Pour tous ces procédés, les détails de manipulations ont une grande importance et sont variables suivant les divers ateliers.

Bronze vert ou antique. Dans 100 gr. d'acide acétique à 8° ou dans 200 gr. de vinaigre ordinaire, on fait dissoudre 30 gr. de carbonate ou de chlorhydrate d'ammoniaque, 10 gr. de sel marin, autant de crème de tartre et d'acétate de cuivre, et on enduit de cette solution l'objet à bronzer. On laisse sécher pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures. Après ce temps, l'objet a pris une teinte verte inégale; c'est ce qu'on nomme la teinte *vert-de-grisé*. On brosse l'objet et principalement les reliefs avec la brosse enduite de cire; on peut rechampir les saillies soit à la sanguine, soit au jaune de chrome; on touche légèrement à l'ammoniaque les parties que l'on veut bleuir et au carbonate d'ammoniaque celles que l'on veut foncer de nuance. Si l'on a enduit à plusieurs reprises du laiton décapé et poli, avec une solution très étendue de chlorite de cuivre, il devient mat et se bronze en gris verdâtre. On obtient une belle couleur violette en chauffant le laiton et l'enduisant à ce moment d'une solution de chlorure de cuivre. Le commerce fournit d'ailleurs des bronzes en liqueur, connus sous les noms de bronzes acides et de bronzes à l'eau que l'on applique au pinceau.

Bronze médaille. Au moyen d'une bouillie claire composée d'eau et d'un mélange par parties égales de sanguine et de plombagine qu'on applique avec un pinceau, on obtient un beau bronze médaille en opérant de la manière suivante : la pièce ayant été fortement chauffée, on la laisse refroidir, puis on la soumet à une friction prolongée avec une brosse demi-douce que l'on passe alternativement sur un pain de cire jaune, et ensuite sur la sanguine et la plombagine ou sur le mélange de ces substances suivant la nuance que l'on veut obtenir. On peut encore obtenir le même bronze en plongeant la pièce dans un bain composé de perchlorure et de sesquiazotate de fer par parties égales, chauffant jusqu'à ce que les sels se soient complètement desséchés et frottant ensuite avec la brosse cirée. On bronze très bien les monnaies et médailles de la manière qui suit : on dissout 2 parties de vert-de-gris et 1 partie de sel ammoniac dans du vinaigre, la dissolution est soumise à l'ébullition, écumée et étendue d'eau jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité blanchâtre en ajoutant de l'eau. On fait bouillir de nouveau, puis on verse le liquide dans un autre vase où l'on a mis les médailles bien décapées et que l'on met sur le feu. Aussitôt que les médailles ont atteint la teinte désirée, on les retire et on lave immédiatement avec soin à l'eau pure.

Bronzage de la fonte et du fer. — On décape soigneusement la fonte; on y étend très uniformément un mélange pulvérulent de limaille ou de petites granules de bronze, de laiton ou de cuivre, avec du borax calciné ou desséché. On chauffe au rouge pour faire fondre à la fois le cuivre ou son alliage et le borax. A la sortie du four et pendant que l'enduit est encore fondu à la surface du fer, on l'égalise uniformément au moyen de brosses métalliques. Dans le procédé Fleck, la surface décarburée de la fonte est décapée dans une solution nitrique d'étain. L'enduit métallisant est obtenu au moyen des doubles chlorures ammoniacaux des métaux qui, seuls ou alliés, doivent recouvrir le fer et la fonte. Ces chlorures sont évaporés à siccité, desséchés et broyés avec du goudron de houille visqueux, de l'huile de lin ou de la térébenthine. On ajoute de la chaux. C'est avec ce mélange qu'on enduit la fonte ou le fer; les objets préparés sont portés dans une moufle et chauffés au rouge vif pendant une demi-heure. Les oxydes métalliques sont réduits, leur adhérence au feu est facilitée par la fusion du chlorure de calcium. Après refroidissement, on lave à l'eau tiède, on frotte et l'on brunit. Un mélange de sels de cuivre et de zinc donne un enduit de laiton; de sels de cuivre et d'étain, de bronze. Dumas conseillait de bronzer ou plutôt de laitoniser le fer et la fonte de la façon suivante : après décapage, la pièce est plongée dans une dissolution de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sulfate de cuivre, le fer cuivré est enfoui dans un cément d'oxyde de zinc et de charbon. Sous l'influence de la chaleur, le charbon réduit le zinc, et la vapeur métallique rencontrant le cuivre entre en alliage avec lui. Weill pratique le bronzage en ajoutant à une dissolution alcaline de sulfate de cuivre du stannate de soude ou une dissolution de bichlorure d'étain traitée préalablement par une quantité suffisante de soude. Weiskopf frotte l'objet bien nettoyé avec un mélange de 10 parties d'azotate de cuivre, 10 parties de chlorure de cuivre, 80 parties d'acide chlorhydrique à 15°. On lave au bout de quelques secondes et on recommence jusqu'à ce que la couche ait l'épaisseur voulue. Ce cuivrage prend l'aspect du bronze en le passant jusqu'à la nuance désirée dans une solution de 4 parties de chlorhydrate d'ammoniaque, 1 partie d'acide oxalique, 1 partie d'acide acétique, 40 parties d'eau. D'après Storch on obtient une liqueur à bronzer le fer en dissolvant dans 8 parties d'eau distillée, 2 parties de sulfate de cuivre cristallisé et 1 partie d'éther sulfurique dans lequel on a dissous du chlorure de fer. Hess recommande l'emploi du sulfure de cuivre pour obtenir un noir bleuâtre et durable sur le fer et préservant de l'oxyde. Les pièces en fer, bien décapées, sont, pendant quelques minutes, suspendues dans une solution de sulfate de cuivre, de manière à se couvrir à la surface d'une pellicule de ce métal; puis après les avoir lavées à l'eau pure, on agite ces pièces pendant une couple de minutes dans une solution d'hyposulfite de soude légèrement aiguisée par l'acide chlorhydrique. Ces pièces se recouvrent d'un enduit noir bleuâtre de sulfure de cuivre qui résiste également bien à l'action de l'air et à celle de l'eau. La surface noire peut être lavée avec l'eau, essuyée, séchée et polie immédiatement au polissoir de bois.

M. Barff, d'une part, et MM. Bower, d'autre part, ont eu l'idée, il y a peu d'années, de former à la surface du métal une couche protectrice d'oxyde de fer magnétique, compacte et très adhérente, et ils y sont parvenus, réalisant ainsi ce résultat industriel très important de protéger avec efficacité les pièces en fonte et en fer contre l'oxydation. M. Barff obtient une couche d'oxyde magnétique en portant l'objet à recouvrir au rouge vif pendant le temps nécessaire dans une atmosphère de vapeur d'eau surchauffée. La surface de l'objet en fer ou en fonte s'empare de l'oxygène, entrant comme élément dans la vapeur d'eau pour former avec lui de l'oxyde magnétique. MM. Bower ont réalisé le même résultat par un procédé consistant à traiter les pièces en fer ou en fonte en faisant agir sur elles de l'air chaud et des gaz réducteurs. MM. Bower emploient les gaz réducteurs de deux façons; ou bien ils chauffent l'objet à protéger dans une atmosphère contenant à la fois de l'air et un gaz réducteur, et ce résultat de l'opération est une couche magnétique; ou bien ils chauffent l'objet d'abord dans une atmosphère oxydante à laquelle est substituée ensuite une atmosphère réductrice; il se forme dans la première phase du sesquioxyde de fer, qui est réduit en oxyde magnétique dans la seconde phase. Les procédés Barff et Bower sont appliqués sur une grande échelle en Angleterre et en France. M. de Méritens, dans une conférence faite à la Société internationale des électriciens, dans le courant de juil. 1886, a indiqué une méthode permettant de résoudre le problème par l'emploi du courant électrique. On place les objets en fer, fonte ou acier dans un bain d'eau distillée porté à la température de 70 à 80° centig. et on les relie au pôle positif d'une pile ou d'une machine dynamo-électrique. Le pôle négatif de cette pièce ou de cette machine est mis en communication avec le cathode, qui peut être indifféremment une lame de fer ou de cuivre, ou une plaque de charbon. Dans l'installation de M. de Méritens, c'est le vase en fer contenant le bain qui sert de cathode. Le courant doit seulement avoir la force électro-motrice nécessaire et suffisante pour décomposer l'eau après avoir vaincu la résistance du circuit et du bain. Si le courant était trop énergique, il produirait un oxyde pulvérulent et non adhérent; de plus, les pièces polies seraient piquées. Mais si on opère dans les conditions ci-dessus indiquées, on peut facilement recouvrir les objets en acier d'une couche de magnétite très solide et résistant bien au frottement. Le fer doux, la fonte ordinaire et la fonte malléable, placés dans les mêmes conditions, se recouvriraient mal, l'enduit n'aurait pas la résistance voulue; il faut donc leur faire subir une préparation. On les fait traverser pendant quelque temps par le courant positif et on les place ensuite au pôle négatif jusqu'à réduction complète de l'oxyde déjà formé. Enfin, on les replace au pôle positif et ils se recouvrent alors d'un enduit d'oxyde magnétique parfaitement adhérent.

Bronzage du zinc. — Lorsqu'on a commencé à imiter le bronze avec le zinc, on l'employait à peu près pur; mais comme ce métal est très cassant et qu'il offre des difficultés pour le travail, on fait maintenant une composition de zinc, d'étain et de régule; ces métaux ne prennent ni l'un ni l'autre la teinte du bronze, il est nécessaire de les galvaniser pour les bronzer. Cette galvanisation se fait tantôt au cuivre rouge, tantôt au cuivre jaune, suivant les teintes de bronze que l'on veut imiter. Comme ce cuivrage se donne toujours très léger, il ne peut supporter l'acide du vinaigre que l'on remplace par la colle de Flandre fondue et introduite dans le mélange des matières délayées à l'eau, qui doivent servir à faire le fond de la couleur. On obtient une coloration noire sur zinc en plongeant l'objet bien décapé dans une solution composée de 4 parties d'azotate de nickel ammoniacal et 40 parties d'eau acidulée par l'acide sulfurique. On lave à l'eau et l'on sèche; en gratte-brossant ces objets, on obtient une couleur bronze agréable. On peut produire un enduit noir durable sur le zinc avec une solution alcoolique de chlorure d'antimoine acidulée par l'acide chlorhydrique. On a proposé, pour obtenir un jaune sur le zinc, l'azotate de manganèse; ce sel en dissolution est employé soit à la brosse, soit par immersion; on sèche ensuite lentement au feu, jusqu'à ce que la surface enduite du sel de manganèse prenne une couleur noire intense. On répète l'opération plusieurs fois. On obtient des enduits colorés très brillants à la surface du zinc, en plongeant les pièces dans une solution de 3 parties de tartrate de cuivre et 4 parties de soude caustique dans 48 parties d'eau distillée. Une immersion rapide donne une coloration violette, en prolongeant l'action, on a d'abord le bleu d'acier, puis le vert, le jaune d'or et enfin le rouge pourpre; on lave soigneusement et on sèche. Si l'on veut des teintes rougeâtres, on trempe l'objet de zinc dans une solution légère de sulfate de cuivre; on laisse sécher. On le mouille ensuite avec un linge trempé dans le sulfhydrate d'ammoniaque, le foie de soufre ou le protochlorure de cuivre dissous dans l'acide chlorhydrique. On laisse de nouveau sécher, puis on brosse, soit avec un mélange de sanguine et de plombagine, soit avec un mélange de carbonate de fer et de plombagine, suivant les teintes à obtenir. Quelques gouttes d'essence de térébenthine, répandues sur la brosse, facilitent l'adhérence des poudres. Enfin, on réchampit les saillies pour découvrir le cuivre jaune imitant les parties frottées.

Bronzage par galvanoplastie. — Nous avons déjà dit que l'on peut obtenir le bronzage par la galvanoplastie, en déposant sur les objets une couche très mince de véritable bronze. Ce procédé n'est, en général, appliqué que pour les grandes pièces. Nous citerons, comme exemple, les fontaines monumentales de la place de la Concorde, ainsi que les candélabres à gaz de la ville de Paris. Les petits objets, qui présentent des détails très minutieux, seraient altérés dans leurs contours si on employait pour les bronzes le procédé galvanique.

Bronzage des papiers peints. — Les substances employées comme mordants sont : la résine, l'albumine, la caséine, l'amidon, les matières féculentes; on a proposé l'emploi de dissolutions de caoutchouc ou de gommes

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

résines dans le sulfure de carbone et divers alcools et éthers. On emploie souvent un mélange de bronze en poudre et d'amidon cuit ou une matière féculente quelconque. On a proposé également les silicates alcalins. Le papier est enduit, soit également, soit d'une façon partielle du mordant ; aussitôt cet enduit posé, et avant qu'il ne soit sec, on applique une feuille bronzée ou du bronze en poudre ; on tamponne avec de la ouate, l'on brosse et l'on lisse. La plupart de ces opérations se font aujourd'hui mécaniquement. Le papier ou la peau à bronzer, recouvert de la substance qui doit servir à fixer la poudre métallique, arrive par une planchette sur un tambour qui le fait passer successivement d'abord au contact d'un cylindre frotteur qui y fixe la poudre du bronzage sur les parties préparées, et ensuite au contact de rouleaux dont les uns, couverts de brosses, enlèvent l'excès, et les autres, couverts de feutre ou de velours, polissent la matière qui est restée adhérente. La poudre de bronze est contenue dans une trémie et est distribuée en plus ou moins grande abondance par des dispositions particulières.

Bronzage du bois, etc. — Pour fixer le bronze sur le bois, la faïence, la porcelaine, on emploie le plus souvent les substances désignées dans le bronzage des tissus et des papiers peints. On obtient un bon résultat en se servant d'une solution pas trop étendue de silicate alcalin ; le bronze adhère si fortement qu'on peut le polir facilement.

Bronzage des tissus. — Le fixage du bronze en feuilles ou en poudre sur les tissus se fait par un grand nombre de procédés dont nous signalerons les plus importants. On étend la feuille bronzée ou le bronze en poudre sur le tissu saupoudré de résine ; en appuyant un moule métallique en relief chauffé au gaz, on détermine la fusion locale de la résine et l'adhérence du bronze. On a proposé de faire un mélange de la poudre de bronze et de gomme arabique en poudre : on fait arriver, sur la partie du tissu que l'on veut recouvrir du dépôt métallique, un jet de vapeur, la gomme se dissout et retient la poudre de bronze. On passe ensuite sous un cylindre chaud qui détermine le collage et le séchage. On obtient aussi l'adhérence du métal au moyen d'un grand nombre de matières collantes et agglutinantes ; nous citerons parmi ces substances : la dextrine, l'amidon et autres matières féculentes, la caséine, l'albumine, les mixtions employées pour la dorure, toutes les compositions de vernis, toutes les colles, toutes les huiles siccatives, toutes les compositions qui ont le sucre pour base. On applique le mordant sur le tissu et en se servant d'un moule si l'application du bronzage ne doit être que partielle ; on pose alors le bronze, soit en poudre, soit en feuilles. Lorsque le mordant est sec, on débarrasse le tissu du bronze inutile au moyen de brosses ; on peut alors polir ou brunir la surface métallique obtenue. Si ce sont des fils qui doivent être teintés, on applique d'abord le mordant, puis le bronze en poudre ou en feuilles, et par un mouvement de va-et-vient, on enroule le métal autour du fil. Wohlfarth mêle la poudre à bronzer à deux parties de silicate de potasse ou de soude ; il obtint ainsi une couleur d'imprimerie qui peut être transportée sur la toile cirée et les tissus. Ces impressions sèchent rapidement et ne sont pas altérées par l'eau, le soleil, la chaleur et la lumière ; si l'on veut retarder le durcissement, on ajoute de la glycérine ou du sirop de sucre. Pour bronzer les plumes, la fourrure, la dentelle, la guipure, le tulle, la gaze, les fleurs artificielles, on projette le mordant (composé le plus souvent d'huile grasse et siccative), au moyen d'un vaporisateur ; on peut employer aussi un peigne ou un pinceau. On saupoudre de bronze, immédiatement après.

Bronzage des statues en plâtre. — On applique d'abord et le plus également possible, une couche de colle de parchemin sur le plâtre ; on passe ensuite une brosse mince, douce et large, afin d'unir parfaitement la colle. Lorsque cette première couche est sèche, on humecte la brosse avec une autre colle, dite *colle d'or*, qu'on applique très légèrement, et deux jours après on peut employer la poudre métallique à bronzer. On prend la poudre de bronze avec un tampon de laine ou de coton qu'on presse sur le plâtre ; vingt-quatre heures après, on frotte légèrement pour faire disparaître toutes les parcelles poudreuses qui seraient demeurées à la surface sans y adhérer. La statue est alors bronzée, et on peut l'exposer en plein air sans craindre qu'elle soit endommagée par les intempéries des saisons. L. Knab.

BRONZE. I. Antiquité. — Le cuivre pur et les alliages qu'il forme avec l'étain, le zinc, le plomb, le nickel, l'arsenic et divers autres métaux, c.-à-d. les bronzes, les cuivres et les laitons des modernes, étaient désignés indifféremment dans l'antiquité par les mots *chalkos* chez les Grecs, *æs* chez les Latins, noms que l'on traduit par cuivre, airain ou bronze. Aussi les anciens n'ont-ils pas employé deux mots distincts et spécifiques pour le cuivre et le bronze. Pour bien comprendre les textes d'autrefois, il convient d'écarter de notre esprit les définitions précises, acquises par la chimie de notre temps. Personne dans l'antiquité n'a regardé le cuivre rouge comme un élément qu'il fallût isoler, avant de l'associer aux autres ; mais on opérait sur les minerais des métaux précédents, minerais d'ordinaire complexes, et appelés *cadmies* ou *chalcites ;* on les mélangeait avant d'opérer la fonte du métal.

La constitution du bronze soulève cependant des problèmes archéologiques fort intéressants. En effet, le bronze est, à proprement parler, un alliage de cuivre et d'étain ; plus dur que chacun de ces métaux isolés, il a servi à fabriquer des armes et des instruments, dès les temps préhistoriques. Mais si le cuivre et ses minerais se trouvent en une multitude de lieux à la surface du globe, l'étain est bien moins répandu et son transport a été, dès une haute antiquité, l'objet d'un commerce spécial. En Asie, il n'existe guère que dans les îles de la Sonde et la Chine méridionale (peut-être aussi dans le Khorassan) ; d'où il venait autrefois jusqu'au golfe Persique et à la mer Rouge, par une navigation longue et pénible. En Europe, il était tiré des îles anglaises (îles Cassitérides) et de quelques gîtes peu abondants de la Gaule centrale et de la Germanie. Cependant les armes de bronze se trouvent partout répandues, dès les époques les plus anciennes ; ce qui implique un commerce étendu et des transports d'étain venant de mines fort éloignées. Peut-être l'emploi du bronze a-t-il d'ailleurs été précédé par celui du cuivre pur, ainsi que certains indices semblent le montrer.

Quoi qu'il en soit, le nom même du bronze donne lieu à d'autres problèmes plus spéciaux et non sans intérêt. Ce nom ne figure dans aucun auteur ancien ; jusqu'ici, il n'avait été rencontré que dans des auteurs du xve siècle, et on l'expliquait d'ordinaire par le mot *bruntus*, de basse latinité, qui veut dire brun. Mais il se trouve aussi dans des textes alchimiques, jusqu'ici inédits, et qui remontent au moins au xie siècle, sinon au delà : la composition du métal y est nettement définie et il est appelé *brontésion*. Cette forme semble se rapporter à un *æs brundusinum*, « cuivre de Brundusium » ; avec lequel on fabriquait des miroirs célèbres au temps de Pline. L'adjectif serait devenu le nom principal ; de même que *æs cyprium* « cuivre de Chypre » est l'origine incontestée du nom actuel du cuivre. M. Berthelot.

II. Archéologie. — Le bronze est un métal dont l'usage remonte aux temps les plus reculés de notre histoire. Dès les premiers âges, l'homme s'en servit pour défendre son existence contre les animaux et pour assurer sa subsistance. Les découvertes de l'archéologie ont constaté qu'après les peuplades vivant dans les cavernes et se servant d'armes en pierre, il apparut une autre race qui fabriquait des objets de cuivre pur, de bronze et de fer. On a retrouvé des instruments tranchants employés par les Péruviens à une époque antérieure à l'histoire des Incas et formés de quatre-vingt-quatorze parties de cuivre,

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

six d'étain avec quelques millièmes de fer et de plomb. Il serait difficile de préciser à quelle époque le bronze fut introduit dans nos contrées par des peuples vraisemblablement originaires de l'Orient, mais on sait que les Gaulois se servaient encore d'armes de bronze lors de la conquête de Jules César.

C'est dans l'Orient que l'on trouve effectivement les plus anciennes traces historiques de l'art de travailler le bronze. Le sol de l'ancienne Egypte a conservé intact tout le mobilier des habitants de la vallée du Nil et le bronze y prédomine. Nos musées renferment des vases et des ustensiles très variés d'une admirable exécution, et une série innombrable de statuettes représentant toutes les divinités du panthéon égyptien ; quelques-unes de ces figures remontent à l'époque des pyramides et sont antérieures aux plus anciens monuments du même genre. Les empires de la Mésopotamie, sur lesquels il reste tant à apprendre, travaillaient très habilement le bronze. Les cités chaldéennes et assyriennes, rendues à la lumière, n'ont pas montré la même profusion d'objets de métal que celles de l'Egypte, mais on y a trouvé cependant des vases, des coupes, des statuettes et de beaux revêtements de portes et de meubles. La Grèce et ses colonies, héritières de ces deux grandes civilisations, portèrent le travail du bronze jusqu'à la perfection absolue. Leurs ouvriers avaient découvert les procédés du célèbre airain de Corinthe, tandis que leurs artistes ciselaient et gravaient sur cette nouvelle matière des compositions dont on ne peut se lasser d'admirer la pureté de style. Les ouvrages de Pline et de Pausanias nous apprennent qu'une partie des chefs-d'œuvre de la statuaire grecque avait été exécutée primitivement en bronze, avant de servir de modèle aux marbres postérieurs qui figurent dans nos musées. Après la conquête de la Grèce, l'art et les artistes émigrèrent à Rome qui s'appropria les traditions helléniques, mais sans s'assimiler le souffle génial qui les avait inspirées. Toutefois le luxe romain suppléait par l'élégance et par la richesse à ce qu'il présentait d'inférieur comme esthétique, et il nous a laissé des trésors inépuisables de statues, de statuettes et d'objets mobiliers de toute sorte. Le seul musée de Naples renferme plus de 20,000 pièces de bronze sorties des villes d'Herculanum et de Pompéï, ensevelies sous les cendres du Vésuve. Toutes présentent une recherche de la forme et une finesse de travail que notre industrie moderne ne connaît plus.

Pendant la durée du moyen âge, l'industrie du bronze fut très active. Il n'y avait pas d'église, pas de couvent qui ne montrât des châsses, des autels, des ornements et des tombeaux exécutés en bronze ou en cuivre émaillé. Cette décoration polychromique, si bien en rapport avec le sentiment religieux, a presque entièrement disparu par suite des dissensions religieuses, de l'ignorance cupide et des révolutions politiques. Nous possédons à peine quelques épaves de ces souvenirs où revivaient la plupart de nos événements historiques. L'Allemagne et l'Italie, plus soucieuses de leur passé, ont heureusement conservé des monuments de bronze d'un grand intérêt. Le mouvement artistique de la Renaissance vint donner une vie nouvelle à l'art du bronze. Les sculpteurs de l'Italie, à l'imitation de ceux de l'antiquité, aimaient à jeter en métal les figures qu'ils avaient modelées et ils retrouvèrent les anciens procédés de fabrication. Pendant son séjour à Padoue, Donatello créa une école de fondeurs qui se distingua par une vigueur exceptionnelle d'exécution. Florence et Venise imitèrent cet exemple et luttèrent contre les ateliers florissants de l'Allemagne et de la France. Le XVIe siècle nous a laissé des tombeaux, des statues et une foule d'objets en bronze dont le style est très remarquable.

Une direction nouvelle fut donnée à l'art dans le courant du XVIIe siècle et les artistes s'appliquèrent spécialement à la décoration intérieure des habitations. Les grands travaux de Louis XIV, exécutés à Versailles et dans les palais royaux, furent la principale cause de cette transformation. L'ornementation des appartements revêtit une richesse inconnue jusqu'alors, et le bronze ciselé et doré y fut multiplié avec une prodigalité inépuisable. Ces ouvrages, tout d'abord larges et pondérés à l'époque du grand roi, puis coquets et originaux sous le règne suivant et enfin délicats et précieux pendant le temps de Louis XVI, restèrent en possession de la faveur publique jusqu'à la Révolution, qui amena un changement complet dans le goût, en adoptant des formes plus simples et imitées de l'antiquité. La mode s'est de nouveau portée vers le bronze et jamais nos fondeurs et nos ciseleurs n'ont produit autant qu'ils le font actuellement. Il faut regretter cependant que la recherche du luxe à bon marché conduise trop souvent l'industrie à se contenter de modèles d'un mauvais dessin et à les exécuter au moyen de matières inférieures qui n'ont parfois que l'apparence du bronze. D'autres fondeurs se sont appliqués à retrouver les procédés artistiques de la fonte à cire perdue et à perfectionner les détails de la fonte au sable, afin de répondre aux exigences scrupuleuses des artistes et des amateurs. Les œuvres qu'ils achèvent chaque jour n'ont rien à envier pour la qualité du métal et pour la légèreté de la fonte aux meilleurs spécimens de l'antiquité et de la Renaissance.

Les contrées orientales ont également déployé une habileté merveilleuse dans la préparation et dans la ciselure du bronze. La Perse, la Syrie, l'Inde, l'Espagne musulmane produisaient des vases, des armes et des pièces dont le métal était recouvert d'incrustations en or et en argent représentant des fleurs et des animaux du dessin le plus varié. Un des centres principaux de cette industrie existait à l'époque du moyen âge au Caire, d'où elle fut introduite en Europe par les ports de l'Italie. Aujourd'hui elle a subi l'abaissement général de la puissance ottomane et elle n'existe plus que de nom, se bornant à imiter grossièrement les beaux modèles de la période florissante.

Les deux peuples de l'extrême Orient, la Chine et le Japon, ont de tout temps pratiqué l'art du bronze. On connaît une suite de vases chinois qui remontent bien au delà de l'ère chrétienne et qui témoignent des relations anciennes de ce pays avec les royaumes de l'Asie centrale. Le Japon, dont les annales historiques sont plus modernes, se distingue de l'empire voisin par un goût plus original et par une plus grande activité productrice. Les fondeurs de l'extrême Orient ne connaissent pas d'égaux en ce qui concerne la délicatesse et la ténuité des détails. Leur habileté est aussi complète que leur imagination est fertile, mais ils se préoccupent seulement de l'originalité et de l'extrême fini du travail, tandis qu'ils ignorent les lois du style et l'ordonnance de la composition qui caractérisent les œuvres occidentales.

La composition du bronze a varié suivant les époques et la nature des ouvrages auxquels il est destiné. Le principal élément dont il est formé est le cuivre, auquel on ajoute une certaine quantité d'étain et de zinc. Le bronze des frères Keller, fondeurs du XVIIe siècle employés par le roi Louis XIV aux travaux de Versailles, est considéré comme l'un des plus parfaits que l'on ait composés. Il contenait 90 p. de cuivre pour 2 d'étain, 1 de plomb et 7 de zinc. Afin de donner au bronze un aspect plus agréable que celui qu'il présente au sortir du moule, on le revêt généralement d'une patine de divers tons. Celles qui sont employées le plus souvent sont la patine antique, dont le bronze présente des reflets vert foncé, et la patine florentine aux reflets brun foncé. (V. ci-dessous le § TECHNOLOGIE, *Bronze d'art*, p. 143 et 144, CISELURE, CUIVRE, FONTE, PATINE.) DE CHAMPEAUX.

III. Chimie. — On désigne d'une façon générale sous le nom de *bronzes* ou d'*airains* les divers alliages de cuivre et d'étain employés dans l'industrie. Cependant d'autres métaux, tels que le zinc, le fer, le plomb, entrent aussi pour une faible part dans certains bronzes. Enfin, on a aussi désigné sous le même nom certains alliages dont nous devons nous occuper et, en particulier, le bronze d'aluminium et le bronze manganésé. — Actuellement

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le bronze fait l'objet d'une industrie importante bien que dans beaucoup d'applications industrielles on l'ait avantageusement remplacé par la fonte, le fer ou l'acier. On l'utilise pour la fabrication des monnaies, des médailles, des statues et des objets d'art, des cloches, des canons, etc.

Afin de rendre compte aussi exactement que possible des propriétés du bronze, nous examinerons successivement les différents alliages que le cuivre forme avec l'étain, le plomb, le fer et le zinc. D'une façon générale, on peut dire qu'ils le rendent plus facilement fusible et par suite plus propre au moulage (statues, objets d'art, médailles et monnaies) : plus dense et susceptible par conséquent d'un plus beau poli (métal des miroirs de télescope) ; plus dur (canons); plus sonore (cloches). Enfin, le prix de revient des alliages du cuivre est inférieur à celui du métal pur. — L'étain et le cuivre s'allient en toutes porportions, mais bien peu de ces alliages paraissent être des combinaisons chimiques définies. Suivant un travail de M. Rieffel, il y aurait au moins sept alliages cuprostannifères dont il donne ainsi la formule :

$Cu\ Sn^{48}$	contenant cuivre	1,11	étain	98,89
$Cu\ Sn^{24}$	—	22,19	—	77,81
$Cu\ Sn$	—	34,98	—	65,02
$Cu^{24}Sn$	—	92,81	—	7,19
$Cu^{48}Sn$	—	96,27	—	3,73
$Cu^{72}Sn$	—	97,48	—	2,52
$Cu^{96}Sn$	—	98,10	—	1,90

Les deux premiers de ces alliages sont blancs, presque mous et ressemblent beaucoup à l'étain. L'alliage SnCu fond vers 400°, il cristallise en grandes lames; il est dur et n'a pas de ténacité ; sa couleur est gris de fer. $SnCu^{24}$ est jaune d'or et fond au rouge cerise. Cet alliage, ainsi que $CuSn^{48}$, cristallise en aiguilles rayonnant autour d'un centre. Tous ces alliages sont plus tenaces et plus durs que le cuivre : leur malléabilité suit l'ordre inverse des densités. Suivant certains auteurs, un seul alliage cuprostannifère, Cu^3Sn^7, cristalliserait nettement dans le système hexagonal. On a trouvé cet alliage à Schlackenwalde, dans des produits provenant du traitement des minerais d'étain. Ce sont des prismes déliés, blancs, jaunes à leur extrémité et de densité 6,994. Le cuivre et l'étain se combinent difficilement; il en résulte que leurs alliages subissent avec facilité la liquation. Quand on laisse doucement refroidir l'alliage fondu, l'étain se sépare peu à peu du cuivre. C'est là un phénomène dont il faut tenir compte dans la fabrication et surtout dans le moulage des grosses pièces. M. Riche a montré que, même lorsqu'on allie le cuivre et l'étain en proportions équivalentes, l'alliage éprouve encore une liquation sensible. Le composé $SnCu^4$ se liquate très peu; le phénomène commence à devenir sensible avec $SnCu^3$ et il se manifeste avec une intensité qui va croissant avec la proportion d'étain. Dans le même mémoire, M. Riche décrit l'alliage $SnCu^3$ qui est caractérisé par des propriétés spéciales ; il est bleuâtre et peut se pulvériser dans un mortier. C'est lui qui éprouve le maximum de contraction ; sa densité est de 8,96. Il fond à une température intermédiaire entre celle de fusion de l'argent et celle de l'antimoine. Les alliages renfermant du plomb, du fer et du zinc ont été moins étudiés que les combinaisons cuprostannifères. On sait cependant que le plomb rend le bronze plus fusible et plus dense, et que ce métal a une grande tendance à se séparer à la surface en combinaison avec du cuivre. Aussi ne doit-on pas ajouter plus de 3 % de plomb dans le bronze statuaire. M. Dussaussoy a fait des expériences sur l'influence du fer. Il a préparé des bronzes ferreux en introduisant des quantités variables de fer blanc dans du bronze fondu. La proportion de fer la plus favorable est 1 %, au-dessus de 2 % elle devient nuisible. Le bronze ferreux est plus dur, plus tenace, moins fusible que le bronze ordinaire. Il ne présente d'avantages que pour le coulage de petites pièces ou l'amélioration de vieux bronzes impurs. Le bronze contenant 2 à 3 % de zinc présente les mêmes caractères.

Propriétés du bronze proprement dit. La densité du bronze est supérieure à la densité moyenne des métaux dont il est formé. Il est difficile de l'obtenir d'une façon exacte, à cause des soufflures presque inévitables qui se produisent et qui dérangent sa texture. Nous avons dit que la contraction atteignait son maximum avec l'alliage Cu^3Sn. La trempe du bronze a fait l'effet de nombreux travaux. D'Arcet a montré qu'elle donnait à l'alliage une malléabilité qui permet de le travailler au marteau ; il devient plus flexible et quelquefois plus tenace; sa dureté et sa densité diminuent en même temps. A la suite des recherches de D'Arcet on avait essayé de fabriquer des tam-tams au moyen de bronze trempé. On se servait d'un alliage de 80 parties 5 de cuivre et de 19 parties 5 d'étain ; mais on a dû renoncer à ce mode de fabrication, car l'adoucissement produit par la trempe n'était pas suffisant pour que le travail à froid puisse se faire industriellement. Dans des expériences récentes, M. Riche a reconnu que ce métal ne peut se travailler ni à froid parce qu'il est trop dur, ni au rouge cerise parce qu'il devient cassant. Au rouge sombre, au contraire, il se lamine et se forge aussi aisément que le fer et le bronze d'aluminium.

Suivant M. Dussaussoy, l'alliage qui supporte le mieux la trempe est celui formé de 8 atomes de cuivre pour 1 d'étain. Sa ténacité augmente toujours, quelle que soit la dimension du lingot. D'autres alliages gagnent en ténacité seulement lorsqu'ils ont de faibles dimensions, mais en perdent, au contraire, si le lingot est trop épais. Quand les bronzes sont peu riches en étain, la trempe ne produit qu'un adoucissement insensible. Son seul effet utile est d'atténuer l'oxydation. M. Riche a également observé que les bronzes riches en étain (c.-à-d. contenant de 18 à 22 % de ce métal) augmentent de densité par la trempe. Le recuit diminue la densité du bronze trempé, mais dans une proportion moindre, de sorte que l'action alternative de la trempe et du recuit amène un accroissement très notable de la densité. En résumé, la trempe agit sur le bronze en le rendant plus malléable, tandis qu'elle agit au contraire sur l'acier en le rendant plus dur. M. Dussaussoy a observé dans la coulée du bronze un phénomène intimement lié à la liquation. C'est une sorte de bouillonnement qui se produit peu de temps après la coulée dans les moules en sable. Une masse de bulles traversent brusquement le métal fondu et viennent se figer à la partie supérieure en formant une sorte de champignon. C'est par l'analyse de ce bronze extravasé que M. Dussaussoy a pu se rendre bien compte du phénomène de liquation. Cet alliage renferme en général 19 % de cuivre, c.-à-d. 8 équivalents de cuivre pour 1 d'étain.

Lorsqu'on fond du bronze à l'air, il s'oxyde, mais les deux métaux qui entrent dans sa composition ne diminuent pas avec la même rapidité ; l'oxydation de l'étain marche beaucoup plus rapidement que celle du cuivre, de sorte que l'alliage restant est plus riche en cuivre. En général, pour une partie d'étain qui s'oxyde, il y en a deux ou trois de cuivre seulement ; l'alliage contenant dix fois plus de cuivre que d'étain. Les refontes ont non seulement l'inconvénient de rendre la masse hétérogène en y introduisant des oxydes, mais aussi celui de produire des soufflures. Il faut donc avoir la précaution de refondre en présence de charbon et en ajoutant une petite quantité d'étain. Au point de vue de sa résistance aux agents chimiques, on a constaté que l'acide nitrique de densité 1,25 attaque plus faiblement le bronze que le cuivre. L'action de l'acide sulfurique concentré est moins vive sur l'alliage que sur chacun des métaux constituants. Enfin, l'acide chlorhydrique de densité 1,1 agit plus énergiquement sur le bronze pauvre en cuivre que sur l'étain pur. Ch. Girard.

IV. Technologie. — Les principales sortes de bronzes sont les suivantes : bronze des canons, des statues, des cloches, des tam-tams, bronze des monnaies et médailles, métal des timbres de pendules, alliage des miroirs de

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

télescope, bronze pour le doublage des navires. Nous étudierons successivement ces diverses applications du bronze, réservant pour terminer les bronzes phosphorés et siliciés et le bronze d'aluminium.

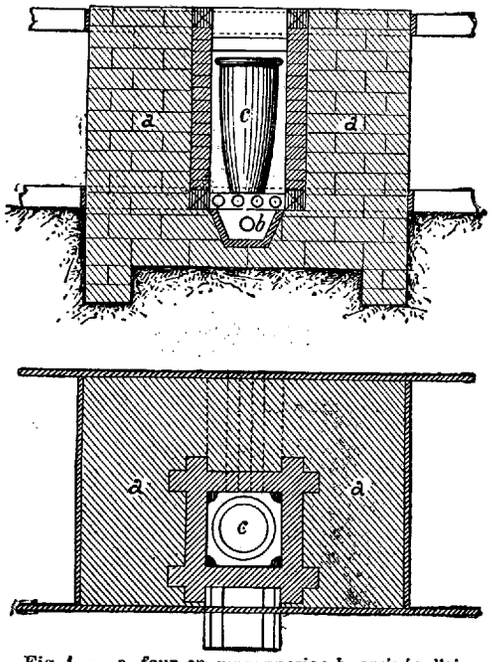

Fig. 1. — *a*, four en maçonnerie ; *b*, arrivée d'air *c*, creuset.

Fabrication du bronze. — Avant d'étudier en particulier le bronze dans ses applications particulières, nous devons en tracer la fabrication générale. On fabrique le bronze en fondant ensemble les divers métaux qui entrent dans sa composition. Suivant les quantités d'alliages à obtenir on opère en creusets ou dans des fours à réverbère. — *Fusion en creusets.* Elle se fait soit en creusets de terre cuite, soit en creusets de plombagine. Les premiers ont l'avantage d'être quatre fois moins cher que les seconds, mais ils se fendillent facilement et on ne peut y faire que 5 à 10 fusions, tandis qu'on en fait 45 et 50 dans les seconds. On se sert beaucoup de ces derniers maintenant que la fabrication, autrefois cantonnée en Angleterre, s'est répandue en France. Les creusets sont placés chacun dans un petit four chauffé au coke, ainsi que le fait voir la fig. 1. La fig. 2 représente une variante du four à creusets, travaillant à air forcé, chauffé par les gaz perdus du fourneau. — *Fusion en fourneaux.* Quand on veut fondre plus de 200 kilog. de bronze, on opère dans un four à réverbère chauffé à la houille. On fait d'abord fondre le cuivre, puis quand le bain est bien chauffé on y projette l'étain ; on brasse énergiquement au moyen d'une perche de bois, puis on coule aussi rapidement que possible. Le moulage se fait soit dans le sable, comme nous le verrons pour les statues, pièces industrielles, etc., soit dans des lingotières lorsqu'on veut obtenir des lingots destinés à être travaillés. Citons comme type de fours donnant de bons résultats celui adopté par l'usine d'Indret et représenté (élévation et plan) par la fig. 3.

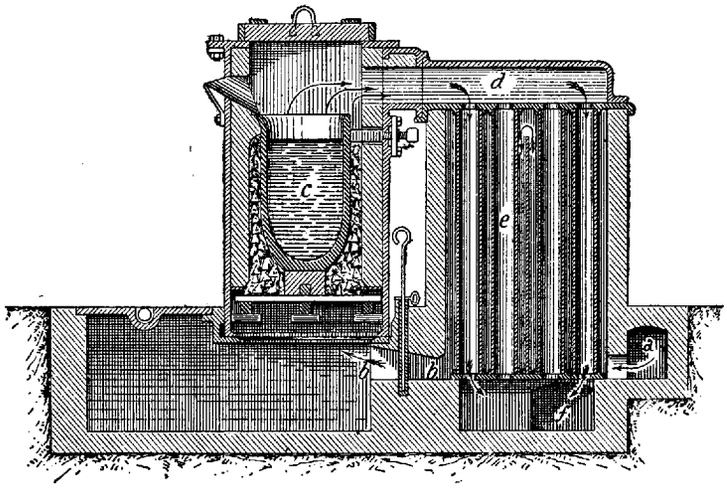

Fig 2. — *a*, arrivée de l'air chaud ; *bb*, courant d'air chaud; *c*, creuset ; *d*, conduit d'échappement des gaz ; *e*, tuyaux d'échappement des gaz: *f*, sortie des gaz.

Bronze des canons. — Pendant longtemps on n'a employé que le bronze et la fonte pour la fabrication des canons. Depuis une trentaine d'années, mais surtout depuis vingt ans, la métallurgie du fer et de l'acier a fait des progrès si importants que c'est maintenant à ce dernier que l'on s'adresse surtout. Une autre cause qui a contribué à le mettre au premier rang est l'adoption des nouvelles pièces rayées et se chargeant par la culasse, qui exigent une plus grande résistance que les anciennes pièces. Le métal à canon doit présenter les propriétés suivantes : 1° assez de *dureté* pour ne pas s'user par le frottement du projectile sur la paroi de l'âme. Le choc du projectile pourrait amener des dépressions (logements du boulet) si le métal n'était pas assez dur ; 2° de la *ténacité* pour que la pièce n'éclate pas pendant l'explosion, qui donne lieu à une pression de 12 à 1,500 atmosphères ; 3° une limite d'*élasticité* élevée pour empêcher que le métal ne se déforme sous les efforts violents de compression et d'extention qu'il subit ; 4° une certaine *malléabilité* pour qu'il puisse un peu céder sous le choc au moment de l'explosion de la poudre. La dureté, la ténacité et l'élasticité sont incompatibles avec la malléabilité ; il faudra donc arriver à trouver un métal ou à composer un alliage réunissant ces qualités, chacune dans la mesure voulue. En plus de ces quatre qualités de résistance aux agents mécaniques, il faut en ajouter une cinquième : la résistance aux agents chimiques. Il faut que le métal soit autant que possible inattaquable à la haute température que produit la détonation par l'air, les produits de décomposition de la poudre et du coton poudre.

Le *bronze réglementaire* est formé de 11 parties d'étain et de 100 parties de cuivre. On le définit par la proportion centésimale d'étain qu'il renferme. Ainsi on dit qu'il est en moyenne à 10 %. Sa densité est de 8,700 ; elle est plus forte que celle qu'on obtient par le calcul (cuivre, 8,788 ; étain, 7,291) ; il y a donc combinaison et contraction. Cet alliage est plus dur, moins oxydable, et surtout moins malléable que les métaux dont il est formé. Il fond à 900° ; l'étain fond à 235° et le cuivre à 1,100°. Comme la fonte, il augmente de volume en se solidifiant et prend l'image exacte des empreintes. Les causes qui influent

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les propriétés du bronze et sur sa résistance sont : 1° la composition chimique ; 2° les conditions de la coulée ; 3° les opérations mécaniques qu'on lui fait subir. — Voici ce qu'on observe à propos de la composition, si on part du bronze réglementaire et qu'on augmente séparément chacun des deux métaux : si on augmente l'étain, il devient plus dur, son élasticité augmente aussi ; mais, en revanche, il devient moins tenace, plus fusible et surtout moins homogène par suite de la tendance qu'il a à se liquéfier.

Si on augmente le cuivre il devient plus homogène, plus tenace, moins fusible, mais plus mou. Quand on change les conditions de fabrication pour fabriquer, comme nous le dirons, le bronze Uchatius, on peut diminuer la proportion d'étain, car on conserve une qualité importante ; l'homogénéité et le mode de fabrication changeant, la constitution moléculaire donne la dureté. En dehors des deux métaux importants, cuivre et étain, qui forment la presque totalité de l'alliage, il faut considérer les impuretés chimiques qui se trouvent dans ces métaux ou les métaux que l'on ajoute en petite proportion à l'alliage, pour modifier ses propriétés. Les impuretés sont principalement l'antimoine, l'arsenic, le soufre et le plomb. Les trois premières diminuent la ténacité ; la dernière a peu d'influence. On admet une tolérance de 1 % pour la totalité de ces impuretés. Parmi les corps que l'on a introduits en petite quantité dans le bronze à canon pour modifier ses propriétés, nous citerons principalement le zinc, le phosphore et le manganèse. Le zinc, ajouté dans la proportion de 1 à 2 %, a donné un bronze avec lequel on a fabriqué des canons qui ont été expérimentés à Bourges. On n'a pas trouvé que ce bronze présente des avantages sensibles. Le phosphore, dans la proportion de quelques millièmes seulement, présente des avantages, il donne notamment plus de dureté. Ce sont deux Français, Ruolz et Fontaine, qui, en 1865, ont les premiers proposé l'emploi du phosphore pour les canons ; quelques années plus tard, deux Belges, Montifiore Levy et Kunzel, ont repris cette question. Des essais ont été faits sur une grande échelle en France, en Italie, en Russie et en Suisse, mais bien que l'on ait reconnu au métal légèrement phosphoré quelques avantages, on n'a pas adopté son emploi en France. Kunzel et Montifiore avaient cherché à empêcher surtout la liquation. Ils employaient pour cela une proportion de 0,12 à 0,50 % de phosphore. Comme on le sait, le métal des canons et le bronze en général ont la propriété de se décomposer pour deux raisons : 1° la liquation dans laquelle des alliages riches en étain et facilement fusibles se séparent du reste de la masse pauvre en étain et difficilement fusible ; 2° oxydation plus facile pour l'étain que pour le cuivre. Cette double tendance à l'appauvrissement de l'alliage en étain est une des grandes sources de difficultés dans le moulage des pièces à feu. Suivant Riche, le bronze des canons ne se liquate pas autant qu'on l'admet généralement. C'est vers la culasse que se trouvent les parties les plus riches en étain et en zinc. La partie du canon qui est dans l'axe, et qui disparaît par le forage, ne présente pas d'homogénéité. Contrairement à l'opinion admise, les parties centrales sont moins riches en étain que la périphérie. Le bronze manganésé a été essayé en 1876 par Parsons, à l'arsenal de Woolwich, en Angleterre. Il n'est pas encore répandu.

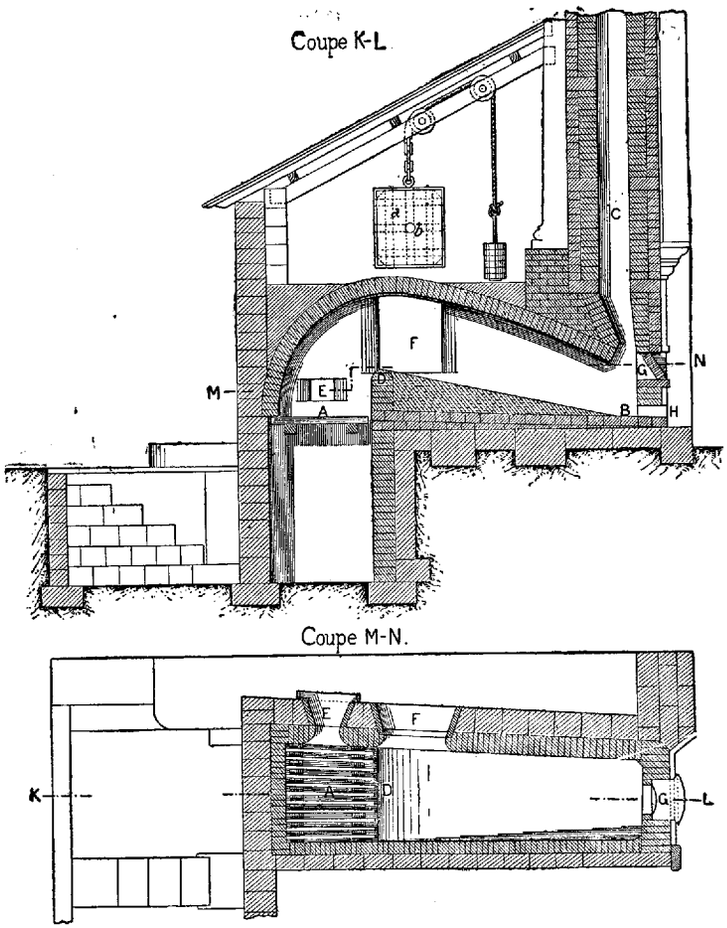

Fig. 3. — Coupe M-N : A, foyer ; D, pont ou autel ; E, trou de charge du combustible ; F, portière de chargement du métal ; G, portière d'épuisement. — Coupe K-L : A, foyer ; B, creuset ; C, cheminée ; D, pont ou autel ; E, trou de charge du combustible ; F, portière de chargement du métal ; G, portière d'épuisement ; H, trou de coulée ; a, châssis de fermeture de la portière de chargement ; b, trou du regard.

Les conditions dans lesquelles a été faite la coulée influent en second lieu sur les propriétés du métal à canon. On a beaucoup de difficulté à obtenir une fusion homogène : puis souvent les alliages se liquéfient et l'on a des *taches d'étain*. Il se produit ainsi des points faibles d'où résultent au bout d'un faible usage des cavités dans l'âme. Les opérations mécaniques ont une très grande influence sur la résistance des pièces. On fait subir actuellement à celles-ci le *matage* et le *mandrinage*. Ces opérations consistent à introduire dans la pièce des bagues en acier fortement trempé, montées sur des mandrins en acier doux, que l'on manœuvre au moyen de presses

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

hydrauliques. Ces bagues présentent des diamètres de plus en plus grands et amènent peu à peu à son diamètre définitif l'âme qui avait été coulée à un diamètre inférieur. Ces opérations mécaniques donnent au bronze une dureté égale à celle de l'acier non trempé et permettent de tirer avec ces pièces des coups à charge supérieure.

En résumé le bronze, qui a disparu de la fabrication française actuelle, présente cependant des avantages; mais il a aussi de graves inconvénients. Avec le système actuel de chargement par la culasse, il n'est pas assez dur, sa limite d'élasticité n'est pas assez élevée ; elle est de 10 à 11 kilogr. au plus par millimètre carré de section, ce qui fait qu'on ne peut pas donner assez de vitesse initiale. Sa limite de rupture n'est pas assez éloignée, ce qui interdit l'emploi de très fortes charges ; enfin le métal manque souvent d'homogénéité, ce qui est dû aux difficultés que présente la coulée. Mais en revanche le bronze présente sur l'acier l'avantage de l'économie et de la rapidité de fabrication. Aussi a-t-on fait de nombreux essais pour l'améliorer; en Autriche, en Russie, en Italie, en France, on a essayé le *bronze mandriné*, le *bronze acier*, le *bronze Uchatius*, *Lavroff*, *Rosset*, etc. On est arrivé à la suite des essais faits à Bourges par le général d'Uchatius, à donner au nouveau bronze plus d'homogénéité et de dureté.

Fabrication. La fabrication comprend trois parties : la fusion, le coulage et l'usinage. La fusion se pratique dans des fours à réverbère chauffés à la houille et dans lesquels le métal est séparé du combustible. Les puissances étrangères ont adopté d'une façon générale les fours de grande dimension. En France, au contraire, on se sert de fours d'une contenance de 4,000 à 7,000 kilogr. Le chargement de ces fours se fait avec des métaux de trois sortes : 1° métaux de fabrication, formés des bronzes laissés à la fonderie et provenant des fabrications antérieures; des masselottes, restes de coulées, buchiles ou copeaux produits par l'usinage; 2° vieux métaux ou canons hors de service, ou canons d'un modèle supprimé. On élimine les canons qui contiennent trop de plomb; 3° les métaux neufs qu'on allie au préalable pour donner plus d'homogénéité au bronze. Le brassage de l'alliage fondu se fait au moyen de perches de bois vert, et il est favorisé par le bouillonnement des gaz qui s'en échappent. La fusion est complète en six heures environ. Avant de procéder à la coulée on jette une poignée de charbon au milieu du bain pour empêcher l'oxydation.

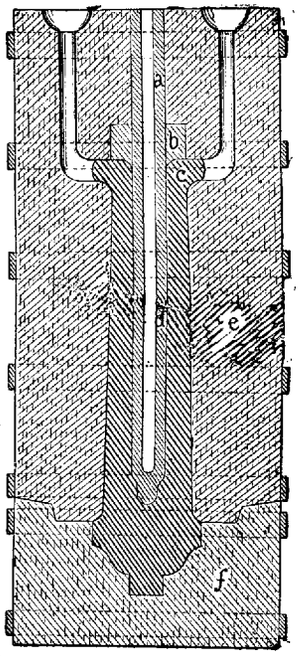

Fig. 4. — a, style ou lanterne ; b, palettes ou armatures consolidant le noyau ; c, roue ou portée servant d'appui au noyau; d, âme ou noyau; e, chape réfractaire devant résister à la coulée ; f, siège en une pièce recevant le moule.

On coulait autrefois les canons la bouche en haut, comme le montre la fig. 4, extraite d'un ouvrage ancien sur la pyrotechnie de Nanoccio Biringucio (édit. de 1556); mais actuellement on coule la bouche en bas. On prépare les moules avec un sable argileux formé d'un mélange de trois parties de sable et de quatre parties d'argiles, cuits ensemble. Le moulage se fait dans le sable ou en châssis, et le moule est formé par tronçons. Le canal de coulée (fig. 5) est préparé en tôle garnie de terre argileuse cuite. Quand la fusion est bien complète on fait arriver l'alliage liquide dans le canal de coulée et on le dirige d'abord dans les moules les plus éloignés. Aussitôt qu'un moule est rempli on recouvre la partie supérieure avec des charbons enflammés afin de ralentir autant que possible le refroidissement de la masselotte qui doit rester le plus longtemps liquide possible. La masselotte constitue toute la masse métallique qui surmonte le canon ; elle joue un rôle important et présente les avantages suivants : elle permet de subvenir au retrait que prend le métal en se refroidissant et de compenser les pertes dues aux infiltrations ; elle reçoit en second lieu les impuretés, corps étrangers et les bulles de gaz provenant du bouillonnement qu'on observe toujours à la coulée; enfin, elle pèse sur le métal et, pendant la solidification, augmente sa densité et sa ténacité.

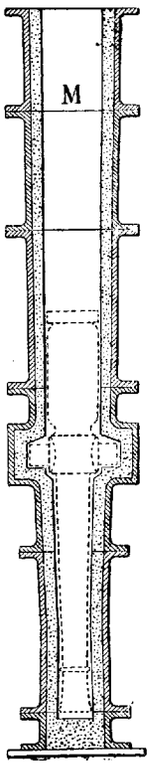

Fig. 5. — Moule d'un canon de 5. M, masselotte.

L'usinage commence par l'enlevage de la masselotte. La pièce brute est mise sur le tour et en face l'extrémité inférieure de la masselotte on place un fort couteau mû par une vis de rappel, et qui s'avance progressivement. Vient ensuite le forage intérieur, puis l'alésage de l'âme et des chambres, et le rayage. Ensuite on fait le tournage extérieur, le rabotage et le ciselage.

Bronze d'Uchatius. — Le moulage en terre ou en table présente des inconvénients; le sable est peu conducteur et le refroidissement étant beaucoup trop lent, la liquation a bien plus de chance pour se produire. Le général d'Uchatius, frappé de ces inconvénients, a fait des essais de coulage en lingotière métallique. Ces essais présentaient une grande importance, parce qu'en Autriche il est difficile de faire économiquement un matériel en acier. Voici comment on opère : Le bronze employé est à 8 °/₀. On le fond suivant la méthode ordinaire. La lingotière métallique ne comprend que le canon lui-même; elle est faite en fonte de 1 centim. 1/2 d'épaisseur. On l'enterre dans le sable et on dispose au-dessus la masselotte qui doit être coulée dans le sable. L'usinage comprend le mandrinage, dont nous avons donné le principe, et qui consiste à amener l'âme à sa dimension définitive par l'introduction de bagues d'acier. Grâce à l'homogénéité de l'alliage le mandrinage donne d'excellents résultats.

Le coulage en châssis garnis de sable s'était fait en France jusqu'en 1870. Pendant le siège de Paris, de nombreux perfectionnements avaient été apportés à la fabrication des canons. L'Autriche et la Russie ont également fait faire de grands progrès à cette fabrication. Nous avons vu ce qu'avait fait en Autriche le général d'Uchatius.

Bronze Lavrov. En Russie, le colonel Lavrov fait le coulage dans des coquilles métalliques, la culasse placée en l'air, et pendant que le bronze est encore liquide, il le comprime de manière à obtenir une augmentation dans la dureté, la ténacité, comme celle obtenue par le procédé Uchatius par le mandrinage.

Bronze Laveissière. Les essais faits à Paris ont eu pour initiateurs MM. Laveissière, fondeurs à Saint-Denis.

© 2007 Lyon - Editions « les nacelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ils eurent l'idée les premiers de fondre, non dans le sable, mais dans des moules métalliques ou coquilles s'ouvrant de bas en haut en deux parties. Le refroidissement de la pièce fut rapide, et l'on obtint du premier coup une augmentation de ténacité et d'homogénéité, et les taches d'étain disparurent. MM. Laveissière, pour parer à d'autres inconvénients pratiques, renversèrent le moule, plaçant la culasse en haut et diminuèrent la hauteur de la masselotte, dont la largeur se trouvait augmentée par suite du renversement. Quand on fut certain de la supériorité des produits obtenus, les ateliers de Saint-Denis, pourvus de trois moules métalliques, purent avec un personnel de dix hommes fondre sept canons par jour.

Voici suivant le rapport de M. Tresca (Académie des sciences, mai 1873), les propriétés comparatives du bronze ordinaire, du bronze phosphoré essayé à Bourges, et du bronze Laveissière. Leur composition chimique était :

	BRONZE ordinaire.	BRONZE phosphoré.	BRONZE Laveissière.
Cuivre.....	89,87	90,60	89,47
Etain.....	9,45	8,82	9,78
Zinc.....	0,31	0,27	0,66
Plomb.....	0,37	0,31	0,09
	100,00	100,00	100,00

et les résultats comparatifs ont donné :

1° Le coefficient d'élasticité est augmenté de $^1/_{10}$ pour le bronze au phosphore et de $^1/_5$ pour le bronze Laveissière; 2° la limite d'élasticité est la même pour les deux premiers et de $^1/_4$ en plus pour le bronze Laveissière; 3° la charge de rupture étant 1 pour le bronze ordinaire, est de 1,31 pour le bronze au phosphore et de 1,57 pour le bronze Laveissière; 4° les allongements à la rupture ont été respectivement 1, 1,29, 4,85, c.-à-d. presque quintuple pour le métal Laveissière; 5° le travail mécanique de rupture, c.-à-d. la valeur en kilogrammètres du travail nécessaire pour amener les barres au point de rupture, se trouve donc ainsi augmenté de un à deux et de un à sept.

Ces résultats magnifiques obtenus par Laveissière, et qui présentent le plus grand intérêt historique, ont servi de point de départ aux travaux des puissances étrangères, et ont amené les perfectionnements d'Uchatius et de Lavrov, que nous avons signalés.

Bronze d'art. — Le bronze est employé depuis les temps les plus reculés pour reproduire les œuvres des sculpteurs. L'art de couler les statues en bronze était fort répandu chez les Egyptiens; l'on trouve en Egypte une foule de petites statuettes de bronze dont quelques-unes révèlent un art parfait. Les Grecs, puis les Romains, coulaient beaucoup de statues. Si l'art de fondre les statues remonte à la plus haute antiquité, il n'a été perfectionné réellement que par Theodoros et Raccus de Samos, 700 ans av. J.-C. Pline leur attribue l'art de modeler. Pendant le règne d'Alexandre, à l'époque du célèbre Lysippe, les fonderies acquirent leur plus grand développement. Bientôt après on coula d'énormes blocs de bronze, comme la statue énorme qui avait été placée à l'île de Rhodes. Les périodes où cet art fut le plus florissant, furent ensuite le XIIIe siècle en Angleterre, et depuis le XVIe siècle en Italie et en France. En Italie on peut citer les portes du baptistère de Florence (V. t. V, p. 558), de l'une desquelles Michel Ange disait qu'elle était assez belle pour être la porte du Paradis. Ces portes, dont les dernières sont l'œuvre de Florentin Ghiberti, qui y travailla vingt ans, datent des XIVe et XVe siècles. Le XVIe siècle fut très fructueux en bronzes italiens.

En France, sous le règne de François Ier, les sculpteurs s'inspirèrent des maîtres italiens parmi lesquels était Benvenuto Cellini. Jean Goujon et Germain Pilon furent les fondateurs de l'école française. Sous Louis XIV, la sculpture en bronze prit une place importante et Louvois créa les fonderies de l'Arsenal sous la direction des frères Keller. Ceux-ci, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, firent faire de grands progrès à la statuaire. Au commencement de ce siècle on négligea cette branche et l'attention se porta surtout vers le bronze à canons. Mais on peut dire que depuis 1830 le bronze d'art a reconquis une place magnifique qu'il a conservée toujours et qui ne menace point de diminuer. Le bronze et le marbre sont les deux principales matières qui servent à reproduire et à conserver les œuvres d'art, et si le marbre a l'avantage d'être plus beau et de pouvoir être manié plus facilement par le sculpteur, le bronze a aussi de sérieux avantages : il est moins rare et moins coûteux; son poids est beaucoup moindre, parce qu'on peut y ménager de vastes parties creuses; enfin, le temps lui donne la patine qui est sa beauté, au lieu de l'altérer comme elle le fait pour le marbre. Actuellement on est arrivé à couler d'un seul jet, sans ciselure ni monture, de belles et grandes statues de bronze. Citons comme exemple de ces grandes et belles pièces la statue équestre de Charlemagne fondue par Thiebaut frères, la statue de la place de la République, qui a 9m95 de haut, et dont le poids est de douze tonnes; le lion du socle a 2m60 de haut et un poids de quatre tonnes.

Le bronze des statues est formé de cuivre, d'étain, de zinc et quelquefois de plomb. L'introduction du zinc présente le grand avantage d'épurer le métal fondu, parce que en raison de sa grande affinité pour l'oxygène, il réduit les oxydes qui pourraient se former. Voici la composition de quelques monuments de bronze :

Parmi les monuments anciens :

	Quelques bronzes grecs.	Bronzes provenant de fouilles à Athènes.
Cuivre.....	62	72
Etain.....	32	24
Plomb.....	6	4,6
Zinc.....	0	2
	100	102,6

Parmi les monuments modernes, nous citerons la colonne Vendôme fondue par J.-B. Launay, par pièces détachées, et la colonne de Juillet fondue par Soyez.

	Colonne Vendôme.	Colonne de Juillet.
Cuivre.....	89,160	91,40
Etain.....	10,240	1,90
Plomb.....	10,240	1,37
Zinc.....	0,102	5,53
Fer.....	0,498	»
Argent.....		»

Enfin, voici la composition des alliages d'un certain nombre de statues :

	Statue équestre de Louis XIV à Paris (1699).	Statue de Louis XV à Paris.	Statue de Henri IV (Pont-Neuf).	Statue de Napoléon (Place Vendôme).	Génie de la Bastille (colonne de Juillet).
Cuivre....	91,40	82,45	89,2	84,8	92
Etain.....	1,70	4,10	5,0	5,8	3
Zinc.....	5,53	10,30	3,5	6	4,2
Plomb....	1,35	3,15	1,2	2,7	0,7

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le bronze statuaire des frères Keller peut être considéré comme un bon type de bronze. C'est celui dont l'analyse est mentionnée pour la statue de Louis XIV, dans le tableau précédent. Le bronze du monument de Frédéric le Grand et de celui qui se trouve sur la place Guillaume à Berlin contiennent 10 % de zinc. Suivant S. Elster, on doit considérer comme bronze normal un alliage de

Cuivre.....	86.6
Zinc.....	3.3
Etain.....	6.6
Plomb.....	3.3

Cet alliage est homogène, tenace et peu oxydable.

Suivant H. Morin, les bronzes japonais et chinois renferment beaucoup plus de plomb que les bronzes européens. Voici leur composition :

Cuivre.....	80
Plomb.....	10
Etain.....	4
Zinc.....	2
Fer, etc.....	4
	100

La belle patine noire que prennent ces bronzes serait due, suivant Morin, Christofle et Bouilhet, à cette forte proportion de plomb.

Parmi les bronzes actuels, on peut citer le bronze Barbedienne, employé à faire les belles réductions des œuvres d'art. Il renferme en moyenne :

Cuivre.....	90
Zinc.....	6.5
Plomb.....	3.5
	100.0

Dans les bronzes bon marché, on force la proportion de zinc jusqu'à 35 et même 40 %, parce que l'alliage ainsi obtenu est plus facile à travailler ; mais, en revanche, il est moins résistant.

Fabrication des statues. Les fourneaux employés pour la fonte des statues sont les fourneaux à paillasse pour la fonte au creuset, lorsqu'il s'agit de petites pièces. Pour les grandes statues, on emploie les fours à réverbère ronds ou carrés. On emploie aussi le fourneau à la Wilkinson ou cubilot, qui sert généralement à la fonte du fer. La fabrication du moule est la partie la plus délicate. Voici les principales façons dont elle a été opérée. A l'époque de la Renaissance et au commencement du siècle dernier, les fondeurs, qui étaient pour la plupart sculpteurs, opéraient par *moulage à cire perdue*. Voici, suivant M. Périssé, comment se pratiquait cette opération : sur la figure en terre du sculpteur on prend un moule à plâtre en bon creux, et c'est dans ce moule qu'on dispose une couche mince de cire d'une épaisseur égale à celle du métal que l'on veut obtenir. Cette cire est appliquée à la main ou bien on coule de la cire fondue plein le moule et on renverse celui-ci au bout de quelques instants pour en faire sortir la cire encore liquide. Quand le moule est ainsi enduit de cire, on y place quelques armatures et on y coule un noyau plein en une matière suffisamment liquide, composée de sable, brique pilée, terre, plâtre, charbon ; le tout bien mélangé avec du poil de vache et du crottin de cheval. Toutes ces matières ont été mélangées au préalable et sont conservées dans des locaux spéciaux. On démoule et on a ainsi une statue composée d'un noyau réfractaire entouré d'une faible couche de cire. Le sculpteur retouche la statue, puis le mouleur-fondeur fabrique le moule proprement dit. Pour cela, il entoure la figure de châssis et d'armatures, il pose des bâtons de cire aux points où devront aboutir les jets de coulée et aux points où la cire devra s'écouler. Le moule est formé de la même matière que celle qui constitue le noyau, mais il y passe intérieurement une couche au pinceau pour obtenir des surfaces plus nettes. L'ensemble du moule est porté à l'étuve où le séchage doit être fait très lentement et avec de grandes précautions. La cire fond et s'écoule par les ouvertures inférieures qui ont été ménagées à cet effet. Quand la cire est complètement fondue et écoulée, on bouche ces conduits et on coule bien chaud. La fabrication de la statue équestre de Louis XIV, sculptée par Girardon et fondue par B. Keller, en 1669, fabriquée par cette méthode, mérite une mention. M. Périssé a pu observer que cette statue avait été retouchée en plusieurs points par l'artiste, ce qui, étant donnée l'habileté proverbiale des fondeurs de cette époque, indique bien combien le moulage à la cire perdue présente de sérieuses difficultés, aussi y a-t-on généralement renoncé de nos jours.

Voici le procédé employé actuellement : pour fabriquer les innombrables statues grandes ou petites qui ornent nos villes et nos monuments, on prépare d'abord une *épreuve en plâtre* moulée sur l'œuvre du sculpteur. Cette épreuve est en plusieurs parties qui devront être moulées séparément. Elle sert à préparer le *moule en sable*. Le sable que l'on emploie à la fabrication du moule provient à Paris des carrières de Fontenay-aux-Roses ; on le divise, puis il est frotté dans des appareils à cylindres ou à disques tournants et on le mélange par parties égales avec du sable maigre ayant déjà servi au moulage. On a ainsi un sable divisé, fin, réfractaire et formant des pelotes dans la main. La préparation du moule est délicate et exige des ouvriers expérimentés. On place l'épreuve en plâtre sur la *couche* ou lit provisoire en sable destiné à le maintenir dans une position bien fixe. On foule ensuite le sable au doigt ou au poing, puis au fouloir, à la batte et au maillet en bois. Toutes les faces de jonction des pièces battues sont soigneusement saupoudrées de fécule afin qu'on puisse les séparer facilement et toutes les parties que devra toucher le métal sont saupoudrées de talc. On retourne ensuite le moule, de façon que la couche se trouve en dessus. L'ensemble des pièces juxtaposées est entouré d'un remplissage général fait avec du sable et que l'on nomme *chape*. Les pièces étant toutes préparées, vient une opération délicate : le *remoulage*. On ouvre le moule ; on démoule une à une toutes les parties et on les place successivement dans les chaussées de fonderie en s'aidant par les repères, formant tenons et mortaises et qui ont été, au préalable, ménagés dans les diverses pièces. Le moule extérieur terminé est porté à l'étuve après avoir été saupoudré de charbon pour que le sable ne s'égrène pas. Pour confectionner le *noyau*, on se sert du moule lui-même dans lequel on fabrique une statue au moyen de sable de seconde qualité, plus poreux que le précédent. On gratte cette statue de façon à lui enlever une épaisseur égale à celle que l'on veut donner au métal. Cette épaisseur varie de 2 à 10 millim. suivant l'importance de la statue. Le noyau étant séché est replacé dans le moule et les diverses parties du châssis sont réunies solidement au moyen de boulons, on procède alors à la coulée. Pour couler une pièce importante, on place à la partie supérieure du moule un bassin de fonte communiquant par un trou nommé *jet* avec le conduit principal de coulée. Ce trou est bouché avec une quenouille que l'on peut soulever. On verse dans ce bassin la quantité de bronze bien fondu, nécessaire pour couler la statue, puis, immédiatement on débouche le jet ; le métal fondu se précipite dans le moule pendant que l'air et l'excès d'alliage se déversent par des évents ménagés au sommet.

Quand la fabrication est terminée, la statue subit encore trois opérations : la ciselure, le montage et l'application de la patine. La *ciselure* est une opération qui demande beaucoup de soins et même des talents artistiques, car elle a une grande importance pour le rendu de l'œuvre. Benvenuto Cellini ciselait lui-même ses œuvres, et un artiste qui tient à ce que sa statue soit bien reproduite doit veiller à ce travail ou le faire lui-même. Il consiste à enlever les bavures et les tranches avec un outil tranchant et à rabattre les coutures avec le mattoir. La *monture* consiste dans l'assemblage au moyen d'écrous et de vis des différentes parties. Les joints sont sertis, de manière

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à ce que toutes les liaisons disparaissent et que la pièce paraisse être d'un seul bloc. La *patine* est la couche superficielle colorée en vert plus ou moins foncé qui se forme lorsque la statue est exposée pendant un temps plus ou moins long aux variations atmosphériques. La patine antique et la patine des bronzes florentins ont quelquefois des teintes remarquablement belles, qui sont tantôt vert clair un peu bleuté, tantôt vert olive foncé allant quelquefois jusqu'au noir, comme pour les bronzes japonais et chinois. La formation de la patine est due à l'oxydation du cuivre et à la formation de composés cuivriques bleus ou verts. Privoznik, en étudiant la patine d'un vieux bronze, y a trouvé trois couches superposées : une couche noire intérieure contenant 23 % d'étain et les éléments accidentels du bronze ; une seconde de sous-sulfure de cuivre gris noir, et enfin une couche extérieure, bleu indigo, formée de monosulfure de cuivre. Suivant Magnus et Weber, la composition du bronze ne paraît pas avoir d'influence sur la patine. Comme la patine est longue à se produire, on lui donne souvent naissance par des moyens artificiels. Voici quelques formules employées à cet effet. On fait dissoudre

4 parties chlorhydrate d'ammoniaque.
1 partie bioxalate de potasse.
448 parties de vinaigre blanc.

On décape d'abord la statue, on la chauffe légèrement et on la badigeonne avec la solution ci-dessus. On répète plusieurs fois l'opération jusqu'à ce qu'on ait obtenu la nuance désirée. Voici une autre formule :

1 partie chlorhydrate d'ammoniaque.
3 parties crème de tartre.
6 — sel marin.
12 — eau bouillante.

On ajoute à cette solution 8 parties d'une solution de nitrate de cuivre de densité 1.46. On badigeonne avec le mélange et on laisse reposer chaque fois dans un endroit humide. Elsner a montré qu'en lavant les statues noircies avec une lessive étendue de potasse on pouvait faire réapparaître la belle patine verte.

Réductions de bronze. Parmi les causes qui ont le plus contribué à développer les bronzes d'art, il faut placer la reproduction réduite des œuvres telles que le font de grands industriels parisiens, et en particulier Barbedienne. On peut dire que l'art, mis ainsi, par les dimensions des œuvres et leur prix relativement faible, à la portée de presque tous, a pris là un essor nouveau dont nous devons le développement aux sculpteurs et aux industriels français. C'est au moyen de l'appareil Colas que l'on obtient ces réductions. Cet appareil est fort simple ; il consiste en un banc horizontal sur lequel glissent deux supports tournants qui servent à placer l'un le modèle, l'autre le bloc de plâtre dans lequel on doit sculpter la réduction. Une règle graduée mobile autour d'un point fixe, placée à l'extrémité du banc, est munie de deux pointes : l'une émoussée, servant à suivre les lignes du modèle ; l'autre, acérée, marque le plâtre.

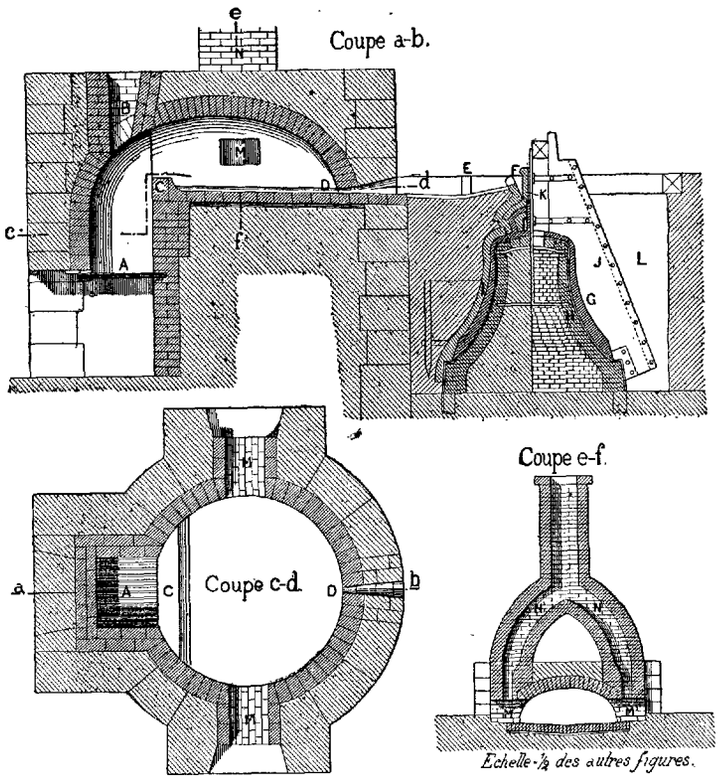

Fig. 6. — A, foyer ; B, trou de charge ; C, autel du foyer ; D, creuset ; E, vanne ; F, bassin de coulée ; G, fausse cloche ; H, noyau de la cloche ; I, chape en terre ; J, trousseau ; K, moule des anses ; L, fosse de coulée ; M ; M, sortie de gaz ; N, cheminée.

Bronzage galvanique. MM. Christophe et Bouilhet ont appliqué la galvanisation à la reproduction de rondes bosses en bronze. On nomme ceux-ci les bronzes galvaniques. Les moulages se font au moyen de gutta-percha ; l'épaisseur du cuivre est obtenue de la dimension voulue en prolongeant plus ou moins l'opération.

Bronze des cloches. — La fabrication des cloches a été pendant longtemps, et en particulier à l'époque du moyen âge, la seule industrie du bronze. L'art de fondre les cloches était limité à quelques familles initiées, et la fonte d'une cloche était un grand événement. Le bronze des cloches est en moyenne un alliage de

Etain.....	22
Cuivre.....	78
	100

Ce bronze est donc plus riche en étain que le bronze des canons. Il est dur, cassant et, pour cette raison, on ne peut pas travailler sur le tour les cloches une fois qu'elles ont été coulées. Aussi le moulage est-il très important car il faut, par la forme de la cloche et la composition de l'alliage, obtenir du premier coup le timbre que l'on désire avoir. Pour donner le plus de dureté et de sonorité possible aux cloches, on les laisse refroidir lentement. On a, en effet, remarqué que la trempe, qui donne tant de dureté à l'acier, rend, au contraire, le bronze beaucoup plus malléable. L'on s'imagine quelquefois que les cloches anciennes doivent leur sonorité à une certaine quantité d'argent qui entrerait dans l'alliage. Il était d'usage, dans l'ancienne coutume, de baptiser les cloches en jetant des

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pièces d'argent dans le bronze en fusion; mais, par une habile supercherie, l'argent ne tombait pas dans l'alliage, mais dans le foyer, d'où les fondeurs le retiraient ensuite. Le bourdon de Notre-Dame (13 tonnes) et le bourdon de Reims (18 tonnes) ont été fondus de la façon suivante :

L'opération se fait au pied de la tour, on y construit le fourneau et la fosse de coulée, dans lequel on place le moule. Celui-ci est fait au trousseau ; sur une fondation construite au fond de la fosse, le mouleur construit le noyau creux au centre et représentant la forme de l'intérieur de la cloche. On sèche ce noyau en allumant dans l'intérieur un feu doux. Puis on fabrique le moule extérieur sur lequel on trace à la cire molle les inscriptions que doit porter la cloche. La fig. 6 représente le système de coulée généralement adopté aujourd'hui. La coupe verticale *a–b* par l'axe du four et du chenal de coulée montre le moulage d'une cloche d'un poids de plus de 3,000 kilog.; la coupe horizontale *c–d* fait voir les sorties latérales du gaz et le trou de coulée; la coupe *e–f*, la cheminée à une échelle moitié moindre. La légende de la figure 6 permet d'ailleurs de saisir facilement la marche du moulage.

Pour épargner l'étain, on ajoute quelquefois aux cloches du zinc et du plomb. En réalité, comme il est rare que les cloches soient fabriquées avec des métaux neufs, il n'est pas étonnant qu'on y rencontre plusieurs métaux. Suivant Thomson, voici la composition d'une cloche anglaise :

Cuivre	80.0
Etain	10.1
Zinc	5.6
Plomb	4.3
	100.0

En principe, c'est avec du cuivre et de l'étain pur que l'on obtient un alliage dans les meilleures conditions possible, c.-à-d. ayant un grain fin et serré, une grande fusibilité et une grande sonorité. Le plomb d'abord, le zinc ensuite, atténuent ces qualités. A côté des cloches, on peut placer les alliages de timbres d'horlogerie et de sonnettes d'appartement, qui ont la même composition que les alliages de cloches, mais renferment quelquefois un peu plus de zinc.

Bronze des tam-tams et des cymbales. — Cet alliage a donné lieu à de nombreux travaux. Les tam-tams chinois présentent une très grande sonorité. Depuis peu de temps seulement on connaît leur fabrication en Europe. Cet alliage a été plusieurs fois analysé ; sa composition est constante : il renferme 78 p. de cuivre et 22 d'étain, sa densité est de 8,815. Voici une analyse de jong-gong :

Densité, 8,958

Cuivre	76,52
Etain	22,43
Plomb	0,62
Zinc	0,23
Fer	0,18
	99,98

Les cymbales renferment, suivant d'Arcet, 80 p. de cuivre et 20 d'étain. L'alliage des tam-tams se brise quand on veut le marteler à la température ordinaire ; cependant il est en plaques minces et il porte des marques évidentes de coups de marteau. On a trouvé l'explication de ce fait : cet alliage est malléable au rouge sombre. Au rouge cerise et à froid il est cassant, et en le laminant à chaud on l'amène facilement à l'état de plaques minces. De plus, Darcet a remarqué que la trempe lui donnait aussi une partie de ses propriétés; la ténacité en est augmentée dans des proportions considérables et ces alliages peuvent supporter de grandes vibrations sans se rompre.

Pour fabriquer les cymbales, le bronze est chauffé au rouge cerise, puis serré entre des disques de fer que l'on plonge ensuite dans l'eau froide. Suivant St. Julien (1841) et Schafhaüt (1855) on fabrique les cymbales en moulant l'alliage sous forme de disques et martelant ceux-ci après refroidissement. C'est grâce aux recherches de M. Riche que l'on a pu reconstituer la fabrication des tam-tams japonais en Europe. Grâce à la collaboration de M. Champion, il est arrivé à fabriquer dans l'usine de MM. Cailar et Goin des tam-tams ayant toutes les qualités de son et d'aspect du tam-tam chinois. Ces travaux de MM. Riche et Champion ont été entrepris en 1874. Les Japonais paraissent ignorer le laminoir et pour abréger la fabrication en France on laminait au lieu de marteler.

Bronze monétaire et Bronze des médailles. — Le bronze des médailles a varié en France suivant les époques. Actuellement la monnaie de billon renferme :

	FRANCE	DANEMARK
Cuivre	95	90
Etain	4	5
Zinc	1	5
	100	100

Le bronze présente de grands avantages pour la confection des médailles et des monnaies; sa dureté est considérable et des pièces qui datent de près de vingt siècles ont pu conserver toute leur finesse de détails. Le bronze est en somme peu altérable et même quand des pièces sont restées longtemps enterrées on peut encore lire les inscriptions qu'elles portent. Les monnaies de métaux précieux changent de forme parce que leur valeur brute est grande ; les monnaies de bronze, au contraire, ont peu de valeur intrinsèque et, restant intactes, servent ensuite de documents historiques. Sous Henri II on fabriqua des pièces de cuivre, qui présentent de moins grandes difficultés de fabrication que les pièces de bronze. Darcet a montré que pour mouler facilement les médailles et les monnaies il fallait les couler d'abord, puis les rendre malléables en les trempant. On les frappe, on les recuit et on les bronze. Les altérations que subit la monnaie sont insensibles et le frottement qu'elle subit pendant la circulation entretient simplement sa surface propre. Les médailles pourraient s'altérer par suite de l'oxydation. Aussi leur fait-on subir le bronzage pour leur donner un ton plus agréable et les préserver de l'altération. Pour bronzer les médailles et leur donner l'aspect du bronze florentin on fait une solution de 800 gr. de sous-acétate de cuivre et de 475 gr. de chlorhydrate d'ammoniaque dans huit à dix litres d'eau et on y fait bouillir les médailles pendant un quart d'heure. L'alliage des médailles varie peu; celles-ci renferment en moyenne 94 à 96 % de cuivre, 4 à 6 % d'étain et quelques millièmes de zinc.

Bronze des télescopes. — Il contient 66 p. de cuivre et 33 p. d'étain. Il est blanc, très dur, très cassant, et peut recevoir un beau poli. Voici quelques analyses de bronzes à miroirs :

	MIROIR de Cooper.	MIROIR de Sollit.	MIROIR chinois.
Cuivre	57,80	64,60	60,80
Etain	27,30	31,30	»
Zinc	3,00	»	»
Platine	10,80	»	»
Arsenic	1,20	»	»
Plomb	»	»	9,10
Antimoine	»	»	8,10
Nickel	»	4,00	»

Le bronze blanc employé à Corinthe pour la fabrication était un alliage de cuivre et d'étain contenant de l'arsenic.

Bronze pour doublage des navires. — Depuis plusieurs années on emploie le bronze au lieu du cuivre pour le doublage

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des navires. On a remarqué que le bronze préparé pour cet usage avait des propriétés qui dépendaient beaucoup du mode de préparation, plus ou moins soigné de l'alliage. Suivant Bobierre, l'attaque est due à deux causes : 1° à la trop faible quantité d'étain (2,3 à 2,5 % au lieu de 5,0 à 5,5 % qu'il devrait y avoir) ; 2° à l'impureté du cuivre, qui rend celui-ci impropre à une combinaison régulière. Il pense qu'un peu de zinc dans les bronzes destinés à être en contact avec l'eau de mer les améliore en favorisant la répartition de l'élément positif dans la masse. Parmi les nombreuses pièces en bronze employées dans la marine, citons entre autres (fig. 7, élévation et plan) un gros étambot en bronze, destiné au navire *le Tourville*. Son poids dépasse 20,000 kilogr. Le moulage en a été opéré en sable et n'a pas duré moins de soixante jours.

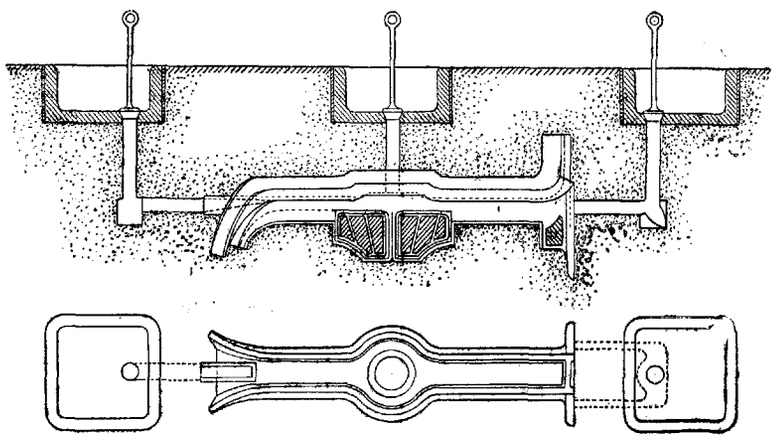

Fig. 7.

Bronze de platine. — On a donné le nom de bronze de platine à des alliages de platine, nickel et étain, contenant en moyenne 90 p. de nickel, 9 d'étain et 1 de platine. On peut également mentionner ici l'alliage contenant parties égales de platine et de cuivre, qui présente la même couleur et la même densité que l'or. Cet alliage a été employé pour fabriquer de la fausse monnaie. Il est à peine attaqué par les acides.

Bronzes industriels. — On se sert dans les industries mécaniques de pièces de bronze dont la composition varie suivant le résultat à obtenir. Voici suivant Périssé la composition de quelques alliages employés :

	CUIVRE	ÉTAIN	ZINC
Pièces de frottement dures	81	17 à 18	1 à 2
— — douces	83	15	2
Garnitures hydrauliques	86	13	1
Pièces mécaniques.....	88	10	2
Robinetterie de vapeur.....	88	8	4
Fusées d'obus	89	11	»
Culots de cartouches de fusil Gras	90	10	»
Clous à doublages	92	5	3
Pièces malléables	92	8	»
— très malléables	94	6	»
Alliage tenace américain.....	58,2	2,3	39,5
— — (plus ductile)	55	0,5	44,5

Les alliages les plus tenaces sont ceux qui ne contiennent que du cuivre et de l'étain. Le travail mécanique a une grande influence sur les propriétés du bronze. Les bronzes fondus présentent une résistance à la rupture variant de 16 à 32 kilogr. suivant la nature de l'alliage et le mode de coulée. Ainsi le bronze servant à fabriquer les culots de cartouche résiste à 32 kilogr. lorsqu'il vient d'être fondu en blocs. Quand on le lamine à chaud, de manière à lui donner une épaisseur de 1 à 1mm5, sa résistance devient égale à 60 kilogr. Aux Etats-Unis on a fait de nombreux essais sur l'obtention d'alliages tenaces. Avec un alliage de 92 de cuivre et 8 d'étain on a pu faire des fils résistant à 70 et 80 kilogr. avec 20 % d'allongement. Les alliages tenaces américains signalés dans le tableau précédent résistent après laminage à chaud à 45 et 55 kilogr.

Bronze phosphoré. Le bronze phosphoré ou bronze phosphoreux a été appliqué pour la première fois en 1854-1856 par de Ruolz et de Fontenay qui ont coulé plusieurs pièces d'artillerie à Douai et une à Strasbourg (1855). Atel et Wils, puis Montefiore-Lewy et Künzel, se sont occupés de sa fabrication. Il renferme en moyenne 90 p. de cuivre, 9 p. d'étain et 0,5 à 0,75 p. de phosphore ; on l'emploie depuis quelque temps pour la fabrication de canons, cloches, objets d'art, coussinets, etc. Le phosphore communique les propriétés suivantes au bronze : quand il y a plus de 0,5 % de phosphore, le bronze a une couleur vive ; il ressemble à un alliage d'or et de cuivre (or rouge) ; le grain de la cassure se rapproche de celui de l'acier ; l'élasticité est beaucoup augmentée ; la solidité est environ doublée ; la dureté augmente ; les bronzes phosphorés sont attaqués difficilement par la lime. Le bronze phosphoré est très fluide quand il est fondu, et il remplit complètement les moules jusque dans leurs plus petits détails. Cette propriété est précieuse pour la fonte d'objets d'art. Enfin le bronze phosphoré présente une qualité précieuse : c'est qu'en apportant de légères modifications dans sa composition on lui donne différentes qualités. Pour la construction des bouches à feu, on augmente la dureté et la solidité, tout en ne gardant que peu d'élasticité. Pour les organes de machines, on joint à une grande solidité et dureté une élasticité assez grande. Pour la fabrication des douilles de cartouches, on obtient une grande malléabilité qui permet de laminer l'alliage, et l'estampillage ne lui fait pas perdre sa solidité. L'emploi du phosphore permet de substituer à l'étain une certaine quantité de zinc, destinée à donner aux pièces une grande ténacité ou une dureté considérable (construction de tiges de piston, bielles, coussinets d'essieux, tiroirs de distribution de locomotives). Le bronze phosphoré est susceptible d'un plus beau poli que le bronze ordinaire, ce qui pourrait permettre d'en fabriquer des miroirs de télescope, et il est plus sonore, ce qui a permis d'en fabriquer des cloches.

On a cherché une foule d'applications pour le bronze phosphoré ; nous citerons les principales : *Métal à canon.* Ruolz et Fontenay ont cherché à appliquer les premiers le bronze phosphoré à la fabrication des bouches à feu ; ces essais ont été tenus secrets jusqu'en 1870. A cette époque ils ont été divulgués et les industriels étrangers s'en sont emparés. On l'emploie aussi pour la fermeture des armes à feu, parce qu'elles peuvent être faites rapidement, sont peu coûteuses et s'oxydent difficilement.

Bronzes industriels. Suivant MM. Lehmann frères on peut classer les bronzes phosphorés industriels de la manière suivante :

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bronze phosphoré A dit *dur*.	Coussinets de wagons. Paliers de machines. Machines-outils.
Bronze phosphoré A dit *très dur*	Coussinets de wagons, cames, butoirs, tiroirs de grandes machines, machines de marine.
Bronze phosphoré B dit *résistant*.	Tiroirs de machines. Organes mécaniques soumis à des chocs.
Bronze phosphoré C dit *tenace*.	Ecrous soumis à des chocs, coulisses, valves de pompe, boulons, petits organes de mouvement.
Bronze phosphoré D dit *au feu*.	Tuyères. Plaques devant résister au feu.
Bronze phosphoré E dit *antifrottement*.	Coussinets.

Depuis 1872 la compagnie d'Orléans a adopté le bronze phosphoré, contenant de 0,05 à 0,3 % de phosphore, pour la construction de coussinets, tiroirs de machines, anneaux d'excentriques pour locomotives, cercles de pistons, boulons de cylindres à vapeur, etc. On a construit aussi en bronze phosphoré certaines pièces de machines exposées à de violentes secousses, comme par exemple les roues dentées des laminoirs, ou des pièces destinées à supporter de très fortes pressions, comme par exemple les cylindres des presses hydrauliques. Les hélices de navires, les pièces de gouvernail sont aussi avantageusement construites en bronze phosphoré. — Voici la composition de quelques bronzes industriels que l'on soumet à la phosphoration (Périssé) :

	CUIVRE	ÉTAIN	ZINC
Tiroirs de locomotives.....	80	11,5	8
Coussinets de locomotives...	77	11,5	11
Coussinets de vagons.....	75	8	17
Pièces de machines.....	88	8	3,5

Suivant Künzel, le meilleur métal pour coussinets serait un squelette de bronze phosphoré très tenace, dont les pores seraient remplis d'un alliage mou et facilement fusible de plomb et d'étain. Les instruments de fer ou d'acier donnant par leur frottement ou par leur choc contre les corps durs des étincelles, on a remplacé dans certaines poudrières anglaises toutes les pièces métalliques par des pièces en bronze phosphoré.

Le bronze phosphoré, ne contenant pas d'oxyde d'étain, est un bon conducteur de l'électricité; aussi l'emploie-t-on pour la confection des fils téléphoniques ou télégraphiques. Ils contiennent environ 4 % d'étain; ces fils ont l'avantage d'être très résistants et ont une conductibilité double de celle des fils de fer galvanisés employés dans les lignes télégraphiques. Citons encore, comme applications auxquelles le bronze phosphoré a donné lieu, la fabrication de cordages métalliques résistants, la fabrication de tuyères, de rouleaux à imprimer les tissus et de toiles métalliques destinées à la fabrication des papiers. Les expériences faites jusqu'à ce jour donnent également à penser que le bronze phosphoré est moins facilement attaqué que le cuivre par l'eau de mer, et qu'il pourrait être utilisé pour le doublage des navires. Sous l'influence de l'eau de mer, les plaques en bronze phosphoré donnent une perte de 1,15 % en six mois, tandis qu'une plaque de bronze ordinaire perd, dans les mêmes conditions, 3,06 %. Enfin pour les moulages de bronze d'art le bronze phosphoré a l'avantage de sa fluidité, qui permet d'obtenir un moulage parfait. La patine qui se forme est fort belle, et l'alliage résiste bien à l'oxydation.

Fabrication. De Ruolz et de Fontenay, après avoir constaté que de petites quantités de phosphore favorisaient la fusion des métaux, ont songé à employer le phosphore dans la plupart des alliages et se sont servis du cuivre comme véhicule du phosphore; ce métal entrant dans un grand nombre d'alliages. C'est toujours sous la forme de phosphure de cuivre qu'ils l'introduisaient dans le bronze. Voici comment ils préparent ce phosphure de cuivre. La pâte destinée à la phosphuration est obtenue en chauffant au rouge sombre du phosphate acide sirupeux avec 1/5e de charbon. Cette pâte est chargée dans un creuset de plombagine avec de la tournure de cuivre et du charbon de bois, on chauffe graduellement, jusqu'à la fusion pâteuse du cuivre, pendant seize heures. Après refroidissement on a une masse charbonneuse dans laquelle est disséminé le phosphure. On refond la grenaille en creusets ouverts, on chauffe au rouge cerise et on coule en lingots. Ce produit est cassant, gris d'acier, susceptible d'un beau poli; il est plus dur que le bronze, sa cassure est à grains fins; quand on le fond, on peut ensuite le couler sans soufflures. Sa composition est homogène. Sa densité est de 7,764 et il renferme 9 % de phosphure. Actuellement M. Guillemin fabrique un phosphure contenant 14 à 15 % de phosphore et 10 % d'étain. La quantité de ce phosphure de cuivre que l'on introduit dans la fusion du bronze varie, en général, de 0,1 à 0,3 % de phosphore. On règle ce dosage de manière à obtenir le degré voulu de fusibilité, de dureté et d'homogénéité. Pour les pièces servant au chemin de fer d'Orléans, on introduit de 2,5 à 3,5 % de phosphure. MM. Montefiore-Lewy, Guillemin et Lehmann sont les principaux industriels ayant fait passer dans la pratique l'emploi du bronze phosphoré.

Bronze silicié. A côté du bronze phosphoré, nous devons mentionner le bronze silicié, fabriqué par Weiler, d'Angoulême. Ce bronze est très conducteur de l'électricité et donne lieu à d'intéressantes applications pour la fabrication de fils téléphoniques et télégraphiques.

Bronze d'aluminium. Ce bronze est un alliage de cuivre et d'aluminium renfermant en moyenne de 90 à 95 % de cuivre et de 5 à 10 % d'aluminium. Debray a constaté que l'aluminium s'allie au cuivre en dégageant de la chaleur et en produisant une vive lumière. L'alliage renfermant 90 parties de cuivre et 10 d'aluminium, possède une belle couleur jaune; sa densité est supérieure à celle du bronze ordinaire et cet alliage se travaille à chaud plus facilement que le meilleur fer doux. Les vapeurs d'hydrogène sulfuré et et de sulfhydrate d'ammoniaque l'altèrent peu. Suivant Tissier, l'alliage de 99 de cuivre et 1 d'aluminium est très tenace et plus fusible que le cuivre. M. Christophe emploie pour la fabrication d'objets d'art des bronzes à 2 %.

En faisant varier la proportion des métaux on obtient les alliages suivants : l'alliage contenant 80 p. de cuivre et 20 d'aluminium est blanc, cassant, et ressemble à l'alliage du miroir de télescopes. Plus on augmente la proportion d'aluminium et plus l'alliage devient dur et cassant. A 85 p. de cuivre et 15 d'aluminium, l'alliage est encore cassant, mais un peu plus jaune. A 90 p. de cuivre, l'alliage a une belle couleur jaune; et enfin à 95 p. de cuivre et 5 d'aluminium, l'alliage a une belle couleur d'or. D'après Debray, il est probable que le cuivre perd sa couleur quand la proportion de cuivre est inférieure à 82 %. Cette proportion correspond à la combinaison Cu^2Al. A cause de sa belle couleur dorée et de sa légèreté le bronze d'aluminium a reçu des applications. Il peut recevoir un beau poli, se moule facilement et est facile à travailler à la forge. Il est beaucoup plus dur que le bronze ordinaire et, à l'usine de MM. Morin et Cie, à Nanterre, on en produit une grande quantité au prix de 10 à 15 fr. le kilogr. et qui sert à fabriquer des coussinets de machines, des instruments de physique, des ustensiles de table, des flambeaux, des navettes de tisserand, des chaînes et des ressorts de montre, des casques, des cuirasses, etc. M. Cambrieu a recommandé son

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

emploi pour les caractères d'imprimerie. Le bronze d'aluminium a l'inconvénient de se ternir assez facilement et d'exiger un entretien constant.

Pour préparer le bronze d'aluminium on fait fondre du cuivre *très pur* (cuivre galvanique) dans un creuset de terre réfractaire, puis on ajoute des barres d'aluminium, qui déterminent d'abord un abaissement de température tel qu'une partie du cuivre reprend l'état solide. On agite doucement avec une tige de fer et au moment où se produit la combinaison on observe une lueur éblouissante et une grande chaleur. L'alliage est très fluide et très homogène. M. Evrard prépare le bronze d'aluminium en introduisant de la fonte alumineuse dans du cuivre en fusion. Le cuivre ayant plus d'affinité pour l'aluminium que pour le fer se combine d'abord au premier métal.

Bronze manganésé. L'introduction du manganèse dans le bronze a le même but que l'introduction du phosphore : élimination de l'oxygène qui rend l'alliage peu homogène et lui enlève en partie sa ténacité, sa résistance et sa malléabilité. Le manganèse agit ici comme dans l'affinage de la fonte et la fabrication de l'acier. Il agit plutôt par la transformation chimique qu'il détermine dans l'alliage que par sa présence même. Le phosphore présente l'inconvénient de se volatiliser en partie à la température de fusion du cuivre et, en 1875, Mahnès a fixé le manganèse sur le cuivre. En 1849, Gersdorf et Schrœtter avaient préparé du bronze manganésé en réduisant par le charbon un mélange de battitures de cuivre et de manganèse avec du charbon. Le bronze manganésé a une résistance au moins double et une ténacité au moins triple de celle des meilleurs bronzes fabriqués jusqu'ici. Valenciennes a préparé une série d'alliages de cuivre et de manganèse. Les alliages contenant 12 à 15 % de manganèse sont gris, très durs et cassants. Les alliages contenant 3,5 et 8 % sont ductiles, malléables et se laissent réduire en feuilles aussi minces que le laiton. Le bronze manganésé se forge au rouge. Voici le procédé de fabrication de Manhès, de Lyon. On prépare d'abord un alliage cupro-manganique contenant la plus grande quantité de manganèse (30 à 50 %). C'est cet alliage que l'on introduit dans le cuivre ou le bronze. En Angleterre, la White-Brass Company, de Southwark, prépare un véritable alliage de manganèse avec du bronze ordinaire. Il se laisse forger et laminer au rouge, est plus brillant que l'alliage ordinaire et a à peu près la même ténacité que le fer forgé ; il est plus élastique que celui-ci et ses propriétés se rapprochent de celles de l'acier tendre. Le *bronze acier* est un alliage de fer et de manganèse allié à du cuivre. Il présente une couleur blanc d'argent.

Analyse du bronze. — Pour faire l'analyse du bronze on attaque 1 gr. limaille par l'acide azotique. L'étain seul reste insoluble à l'état d'acide stannique. Dans la liqueur, on ajoute de l'acide sulfurique et on concentre pour précipiter le plomb à l'état de sulfate. On précipite ensuite le cuivre par l'hydrogène sulfuré. On peut aussi effectuer l'analyse par voie électrolytique. Dans la liqueur, séparée de l'acide stannique, on fait passer un courant électrique. Le cuivre métallique se dépose au pôle négatif. On le pèse. L'oxyde de plomb se dépose au pôle positif. Dans la liqueur restante on dose le fer et le zinc.

Procédé de dosage par l'électrolyse (Riche). L'appareil se compose d'un creuset de platine et d'un cône de platine suspendu dans le creuset, sans y toucher, et de 2 à 4 millim. de celui-ci. Ce cône est percé de quelques ouvertures longitudinales qui permettent au liquide de circuler dans tout l'appareil. Le bronze est attaqué par l'acide nitrique. L'acide stannique formé est séparé et pesé suivant la méthode ordinaire. Le liquide, contenant la solution des nitrates des autres métaux, est placé dans le creuset de platine ; on recouvre celui-ci de deux demi-disques provenant d'un verre de montre coupé en deux parties, de manière à empêcher les projections, puis on fait passer le courant (le creuset formant le pôle positif et le cône le pôle négatif). Quand le liquide est décoloré, la totalité du cuivre s'est déposée au pôle négatif sous la forme d'un enduit rouge, brillant et adhérent ; et au pôle positif se trouvent le plomb et le manganèse à l'état de bioxydes. Le creuset est lavé à l'alcool et séché. On pèse le bioxyde de plomb et l'on calcule le plomb d'après ce résultat. S'il y avait du manganèse dans le plomb, on dissoudrait le mélange des deux bioxydes dans de l'acide azotique étendu. On ajoute 1 à 2 gr. de sucre et 4 à 5 gr. d'azotate d'ammoniaque à la solution, et on y fait passer à chaud le courant d'un élément Bunsen. Le plomb seul se dépose alors au pôle négatif. Le cône qui est recouvert de l'enduit de cuivre est lavé à l'alcool, séché et pesé. La liqueur restant dans le creuset contient le zinc, le fer, le nickel, etc. On ajoute un excès d'ammoniaque qui précipite le fer, que l'on recueille et que l'on pèse. La liqueur froide est additionnée de potasse et on y fait passer le courant de deux éléments Bunsen ; le zinc se dépose sur le cône, au pôle négatif; on lave le cône, on le sèche et on le pèse. Ch. Girard.

Bibl. : Archéologie. — Drury-Fortnum, *the Descriptive catalogue of the bronzes in the South-Kensington museum.* — De Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs-ciseleurs et doreurs* ; Paris, 1886. — Ch. de Ujfalvy, *l'Art des cuivres anciens au Cachemire et au Thibet.* — Giraud, *les Arts du métal* ; Paris, 1881. — *Recueil des statuts de la communauté des maîtres fondeurs-mouleurs* : Paris, 1774. — De Laffolye, *Mémoire historique sur la statue de Henry IV* ; Paris, 1818. — Burty, *Chefs-d'œuvre des arts industriels.* — Jacquemart, *Histoire du Mobilier.* — Mariette, *la Statue de Louis XV.* — De Longpérier, *Catalogue des bronzes du musée du Louvre.* — Reinach, *Catalogue descriptif du musée de Saint-Germain.*

BRONZE (Âge du) (V. Âge préhistorique).

BRONZÉE (Maladie) (V. Addison [Maladie d']).

BRONZINE. On nomme ainsi des poudres constituées par du laiton en poudre auquel on fait prendre des teintes variables par l'oxydation qu'on obtient en le chauffant plus ou moins à l'air ; ces poudres s'appliquent sur les métaux imitant le bronze, sur les céramiques, sur les plâtres, etc. Pour les appliquer, on enduit l'objet de vernis gras après l'avoir décapé et on le tamponne de bronzine que l'on applique au blaireau ; on laisse sécher et on recouvre le tout de vernis transparent et incolore. Ce procédé empâte les détails et ne peut convenir que pour les objets de grande dimension et d'un fini imparfait. On emploie aussi pour bronzer certains liquides ; l'un d'eux se compose de 10 parties d'aniline rouge, 5 parties d'aniline pourpre dissoutes, 100 parties d'alcool à 95° ; on ajoute 5 parties d'acide benzoïque ; le mélange porté à l'ébullition pendant 5 à 10 minutes passe à une teinte brun de bronze ; on enduit avec ce liquide les objets à bronzer.

BRONZINO (Angiolo di Cosimo, dit *Il*), peintre toscan, né en 1502 au bourg de Monticelli, près de Florence, mort le 23 nov. 1572. Issu d'une famille pauvre, mais passionné dès son enfance pour les choses du dessin, Bronzino travailla d'abord avec Raffaellino del Garbo et devint ensuite l'élève et le collaborateur de Jacopo da Pontormo. Il a montré dans les églises florentines et ailleurs une parfaite connaissance de la fresque et de la peinture à l'huile, surtout en ce qui concerne la correction de la ligne, car c'est vainement qu'on lui demanderait les qualités du coloriste : il ne les a jamais connues. Bronzino fut de bonne heure distingué par les Médicis, qui ne négligèrent aucune occasion d'utiliser son pinceau, soit pour la peinture religieuse, soit pour le portrait. On trouvera une longue liste de ses œuvres dans le livre de Vasari, qui a été son camarade et qui parle de lui avec autant d'amitié que d'admiration. Il suffira de citer quelques-unes des pages les plus caractéristiques de Bronzino : au cloître de la Badia de Florence, il peignit à fresque un épisode de la vie de saint Benoit. Cosme de Médicis ayant fait organiser une chapelle au Palais-Vieux, Bronzino fut chargé d'en décorer les murailles. Indépendamment des fresques qui subsistent encore, cette décoration comprenait un tableau à l'huile, *la Déposition de la Croix*,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui était placé sur l'autel. C'est ce tableau, *cosa rarissima*, qui en 1545 fut envoyé par le duc de Florence à Perrenot de Granvelle, garde des sceaux de Charles-Quint, et qui, après avoir orné la chapelle mortuaire de l'illustre politique, a trouvé au musée de Besançon un asile définitif. Cette composition réunit, autour du cadavre du Christ, la Vierge, la Madeleine et plusieurs saints personnages, pendant que des anges portant les instruments de la Passion se groupent au haut du ciel. Elle est signée *opera del Bronzino fiorentino*. C'est un type célèbre de la meilleure manière du maître et l'on y trouve en effet la vigueur savante de son dessin, la propreté un peu froide de son faire et l'abus de ces notes bleues qu'il a tant aimées et qui éclatent dans sa peinture comme des fautes contre l'harmonie. Après que ce tableau eût été envoyé à Besançon, Bronzino fut chargé de le remplacer à la chapelle des Médicis par une répétition qui, dans la pensée du duc, devait être textuelle. L'artiste l'exécuta quelques années après, mais d'un pinceau languissant et presque fatigué. Cette réplique est aujourd'hui au musée des Offices.

Bronzino ne faisait pas seulement des peintures religieuses. Cosme de Médicis l'employa à toutes sortes de travaux : il lui fit peindre des perspectives et des décorations pour des comédies. Ces improvisations n'ont pas survécu aux fêtes qu'elles embellissaient. A divers moments de sa carrière — il y travaillait déjà en 1548 — Bronzino a fait aussi des cartons que les ouvriers de Jean Rost et de Nicolas Karcher traduisaient en tapisseries. Il a fourni ainsi à l'*Arazzeria* des Médicis les modèles de l'*Histoire de Joseph*, du *Parnasse* et de l'*Hippocrène* (1556) et du *Marsyas* (1566). Ces tentures, élégantes et riches, existent encore à Florence. En même temps, Bronzino, très imbu de l'esprit du moment, faisait des allégories. La plus fameuse de ces inventions poétiques est un tableau qui fut envoyé à François Ier et qui, tout rempli de pensées subtiles, réunit Vénus, l'Amour, la Folie et le Temps. Cette peinture, qui a peut-être l'intention de faire réfléchir sur la vanité des tendresses humaines, est aujourd'hui à la National Gallery de Londres. C'est un chef-d'œuvre de maniérisme, pour les attitudes et les expressions ; c'est le rêve volontaire d'un artiste qui admire Michel-Ange sans le comprendre et qui torture la forme avec l'ambition de quintessencier l'élégance. Une autre œuvre considérable dans le bagage de Bronzino, c'est la *Descente aux Limbes*, peinte en 1552, pour l'église Santa-Croce et placée maintenant au musée des Offices où elle étonne le spectateur par les blancheurs délavées de son coloris fade, la science du dessin aux contours michel-angélesques, la froideur glacée de l'ensemble. Ce tableau, dont l'Académie des beaux-arts de Florence possède le carton avec de nombreuses variantes, est une peinture sans flamme : elle n'en est pas moins un des chefs-d'œuvre du maître, celui du moins qui définit le mieux le caractère de son idéal de lettré et de professeur.

On ne sait à quelle époque Bronzino peignit pour la chapelle de Cavalcanti, à San Spirito, le *Christ apparaissant à Marie-Madeleine*, peinture que Vasari signale comme achevée avec des soins incroyables. C'est le tableau du Louvre, page bien connue où le Christ, oubliant toute simplicité, se présente avec des attitudes de danseur. Il est bon d'aimer l'élégance, mais il ne convient pas que, dans un sujet sérieux, l'arabesque décorative se substitue au mouvement vrai.

Jacopo da Pontormo, mort en 1557, avait laissé des travaux inachevés à San Lorenzo. A la prière du duc, Bronzino les termina. Il compléta la fresque du *Déluge* et celle de la *Résurrection*, et, bientôt après, sur une muraille qui n'avait encore reçu aucune parure, il peignit le supplice du patron de l'église, saint Laurent, étendu sur son gril légendaire. C'est une des meilleures fresques du maître. Bronzino a aussi travaillé pour Pise : il reste de lui à l'église San Stefano une *Nativité* qui n'est point une œuvre médiocre. Toutes ces peintures, et d'autres encore, telle que la *Sainte Famille*, du musée de Vienne, sont curieuses parce qu'elles représentent l'idéal d'un temps où s'organise la décadence italienne ; mais, malgré leur mérite, elles n'auraient peut-être pas suffi à défendre la mémoire de Bronzino, si l'artiste n'y avait ajouté une excellente série de portraits. Ici, nous sommes en présence d'un véritable maître. Aux jours d'inspiration et quand la physionomie de son modèle l'intéresse, Bronzino, si froid dans ses grandes machines, est un portraitiste éloquent. On connaît au palais Pitti et aux Offices ses belles effigies des mem-

Portrait de Cosme Ier de Médicis (Galerie Pitti, à Florence.)

bres de la famille des Médicis, au Louvre le portrait d'un sculpteur anonyme, sans parler de tant d'autres qui sont l'honneur des musées, et où la personnalité humaine est fixée, pour l'avenir, avec une si hautaine élégance et une saveur si pénétrante. Dans les portraits du maître florentin, l'arrangement est plein de goût, les vêtements et les accessoires sont traités avec une habileté souveraine ; l'exécution est lisse et caressée. Bronzino peint des visages clairs où l'on lit aisément la pensée intérieure. Enfin, ce peintre infatigable a été un poète. Ici encore, il a obéi à la mode du temps ; il a cherché la note ironique et plaisante. Il a fait des *capitoli* à la façon de Francesco Berni, et il reste de lui certaines pièces qui ont pu être comparées à celles de son modèle. La raillerie de Bronzino aimait d'ailleurs le beau langage, et l'Académie de la Crusca lui a délivré un brevet d'élégance. Quelques-unes de ses poésies burlesques ont été imprimées à Naples, en 1723, à la suite d'une édition des œuvres de Berni. La complexité et la souplesse du caractère florentin sont ici très apparentes. Il est étrange que le poète qui mettait dans ses sonnets un si libre caprice ait introduit tant de rhétorique dans sa peinture. On a en outre imp. : *Rime inedite di Raffaello Borghini e di Angiolo Allori* (Florence, 1822) ; *I Sonetti di Angiolo Allori* (Florence, 1823) ; *I Salterelli del Bronzino pittore* (Bologne, 1863). P. Mantz.

Bibl. : Vasari, *le Vite de' pittori*. — Gaye, *Carteggio inedito*, 1840. — Castan, *le Bronzino du musée de Besançon*, 1881. — Eugène Müntz, *la Tapisserie*, 1882.

BRONZINO (V. Allori).

BRONZITE (V. Enstatite).

BROOCKLINE. Ville des Etats-Unis, Etat de Massachu-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

setts, comté de Norfolk ; 6,000 hab. en 1870 ; 8,000 en 1880. Située à 8 kil. S.-O. de Boston, cette petite ville est un faubourg de la grande capitale de la Nouvelle-Angleterre, et ne se compose guère que de maisons de campagne appartenant à des Bostoniens. Aug. M.

BROOCMAN (V. Brocman).

BROOKE (Henry), littérateur irlandais, né à Rantavan en 1703 ou 1706, mort à Dublin en 1783, fils d'un pasteur protestant et petit-fils par sa mère de l'évêque d'Elphin. Il exerça d'abord la profession d'avocat consultant à *Temple Bar* (Londres), épousa une de ses cousines dont il avait la tutelle, se lia avec Pope et Swift et publia en 1735 à Londres un poème en six chants sur la *Beauté universelle*. Protégé par le prince de Galles, à qui Pitt l'avait présenté, il écrivit en 1739 *Gustave Wasa*, tragédie dont, à l'instigation de Robert Walpole, premier ministre, le lord chambellan empêcha la représentation à cause de ses allusions politiques et de ses tendances libérales. Cette tragédie, à la publication de laquelle près de mille personnes souscrivirent, obtint un grand succès à Dublin sous le titre *le Patriote* et fut traduite en français par Maillet du Clairon (Londres et Paris, 1766, in-8). Cédant aux instances de sa femme, qui appréhendait mal de son zèle à la cause du prince de Galles, il retourna en Irlande où il obtint de lord Chesterfield un emploi important dans l'administration, continua à écrire des tragédies et des romans dont le plus original est le *Fou de qualité ou Histoire de Henry comte de Moreland* (1760), traduit par de la Beaune (Paris, 1789, 2 vol. in-12). Son dernier roman, *Juliette Granville* (1774), fut également traduit (Paris, 1801, 2 vol. in-12). On cite aussi de lui un poème, *Earl of Essex*. Dans un style simple et humoristique, Brooke montre une grande connaissance du cœur humain. Il mourut dans un état de débilité mentale causée par la perte de sa femme et d'une nombreuse famille. Sa fille Charlotte, seule survivante de vingt-deux enfants, se dévoua entièrement à lui et fit republier ses œuvres complètes en 4 vol. (1792). Hector France.

Bibl. : *Brookiana or Anecdotes of H. Brooke;* Londres, 1804, 2 vol.

BROOKE (Frances), romancière anglaise, née en 1724, morte à Sleaford (Lincolnshire) en 1789. Fille du pasteur William Moore, elle épousa en 1756 le recteur Brooke, qui l'emmena à Québec où il était chapelain de la garnison. Elle avait fondé en 1755 une revue périodique, *la Vieille fille*, où elle écrivait sous le pseudonyme de Mary Singleton. L'année de son mariage elle publia une tragédie, *Virginia*, que Garrick refusa. Elle s'en vengea plus tard dans un roman où elle attaque violemment le célèbre acteur, *l'Excursion ou l'Escapade*, traduit en français par Henri Rieu (Lausanne, 1772, 2 vol. in-12). On lui doit : *Histoire de lady Julia Mandeville*, où se trouvent de très belles descriptions de paysages canadiens (reédité en 1769, 1773 et à Dublin 1775 ; trad. par Bouchaud, Paris, 1764, 2 vol. in-12) ; *Mémoires du marquis de Saint-Forlaix* (traduits par Framery, Paris, 1770, 4 vol. in-12; *Emily Montague*, traduit par Frenais (Paris, 1770, 5 vol. in-12) et par Robinet (Amsterdam et Paris, 1770, 4 vol. in-12). Elle traduisit *Lady Juliette Catesby* de Mme Riccoboni et l'*Histoire d'Angleterre* de l'abbé Millot. Elle fit jouer en 1781, grâce à mistress Yates, son amie, sur le théâtre de Covent Garden *le siège de Sinope*, tragédie qui n'eut que dix représentations. Mais en 1783, elle obtint un grand succès avec une opérette, *Rosina*, dont Shield fit la musique et qu'on joue encore dans les concerts ; il a été reconnu depuis qu'elle l'avait copiée d'un opéra français, *les Moissonneurs*, paru vers 1781. En 1788 elle composa avec Shield une seconde opérette, *Mariana*, qui, sans arriver à la popularité de *Rosina*, tint la scène jusqu'en 1800. Un roman en 2 vol., *Louisa et Maria ou les Illusions perdues*, traduit en français en 1820, est son dernier ouvrage. Hector France.

BROOKE (sir James), rajah de Sarawak, né à Bath le 29 avr. 1803, mort à Barraton (Devonshire) le 13 juin 1868. Fils d'un employé civil de la Compagnie des Indes, il fit ses études en Angleterre. En 1819 il fit, en qualité de cadet, la guerre de Birmanie, et fut grièvement blessé. Il quitta le service en 1830 et se mit à voyager. En se rendant en Chine il visita Bornéo. Cette île était infestée de pirates et inaccessible au commerce européen. James Brooke forma dès lors le projet de s'y tailler une sorte de royaume. En 1838, son père étant mort en lui laissant une fortune assez considérable, il acheta un yacht de l'escadre royale, *the Royalist*, l'arma et, le 1er août 1839, jeta l'ancre sur la côte de Bornéo. Les circonstances lui vinrent en aide. Le rajah Muda Hassim était en guerre avec une partie de ses sujets. Brooke prit parti pour lui et battit les rebelles. Le rajah, débarrassé de ses ennemis, ne tint aucune des promesses qu'il avait faites spontanément, celle notamment de nommer Brooke gouverneur de Sarawak. Brooke dut faire une petite démonstration navale et le 24 sept. 1841 il était nommé rajah. Il se mit aussitôt à organiser son nouveau gouvernement, mais le sultan de Bornéo se déclara contre lui et massacra ses partisans. Brooke dut faire appel à une escadre anglaise qui agit vigoureusement contre les pirates (1841-1846), et dès 1847 apporta en Angleterre un traité qu'il avait réussi à imposer au sultan pour l'extinction de la piraterie, la concession aux Anglais des mines de charbon de Bornéo et la cession à l'Angleterre de l'île Labouan. Il fut nommé baronnet, gouverneur de Labouan et consul général d'Angleterre à Bornéo. De retour à Sarawak (1848), il eut à lutter de nouveau contre les pirates et se livra à de telles exécutions que l'opinion publique, en Angleterre, se souleva contre lui. Mais lord Palmerston approuva sa conduite (23 avr. 1850) et la Chambre des communes l'appuya de ses votes. Toutefois il dut venir en Angleterre pour donner des explications sur ses actes. En 1857 il réprima une insurrection des Chinois, et en 1861 une rébellion de ses sujets. Il s'était fait reconnaître officiellement par l'Angleterre, l'Italie et les Etats-Unis. Son journal, très intéressant, a été publié par Keppel dans *the Expedition to Borneo of H. M. Ship Dido* (Londres, 1847, 2 vol.) et dans l'ouvrage de Mundy, *Borneo and Celebes* (Londres, 1848, 2 vol.). On a publié sa correspondance : *The Private Letters of sir James Brooke* (Londres, 1853, 3 vol.). Son neveu, Ch. Brooke, lui a succédé comme rajah. R. S.

Bibl. : Jacob, *Life of sir James Brooke;* Londres, 1876, 2 vol. — Saint-John, *Life of sir James Brooke;* Londres, 1879, in-8. — *Sir James Brooke, rajah de Sarawak*, dans *Revue britannique*, 1855, I.

BROOKES (Joshua), anatomiste anglais, né le 24 nov. 1761, mort le 10 janv. 1833. Il fut un élève du Hunter à Londres et de Portal à Paris, et à son retour à Londres fonda un muséum qui lui coûta 30,000 livres, et commença des cours d'anatomie et de physiologie qui eurent un immense succès. On cite particulièrement sa méthode de conserver les pièces anatomiques et d'assurer contre une putréfaction trop rapide les cadavres destinés aux dissections. On lui doit entre autres : *Mém. sur l'ostéologie, et particulièrement sur la dentition du genre Lagostomus* (*Transact. soc. linnéenne*, 1829); *Lectures on the anat. of the ostrich* (*Lancet*, t. XII); *Brookesian museum* (Londres, 1828), etc. Dr L. Hn.

BROOKLYN. Ville des Etats-Unis (Etat de New-York, comté de King), située à l'extrémité occidentale de Long Island et séparée de la ville de New-York par le bras de mer très étroit appelé East River. Brooklyn est une cité indépendante qui a sa propre organisation municipale, bien qu'on puisse la considérer comme un immense faubourg de New-York. La population s'y accroît avec une merveilleuse rapidité. En 1870 Brooklyn avait 396,000 hab., en 1880 plus de 660,000, aujourd'hui près de 800,000. Au point de vue du nombre des habitants, elle est la troisième ville des Etats-Unis, n'étant distancée que par New-York et Philadelphie. — Vers

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1630, une bande de Wallons s'établit sur la rive orientale d'East River au temps où le Hollandais Peter Minuit achetait aux Indiens l'île de Manhattan sur l'autre rive. La rivière de l'Est était alors guéable, en face de l'île du Gouverneur, et les Wallons la faisaient passer chaque jour à leurs troupeaux qu'ils menaient paître sur cette île. Aujourd'hui le canal a été creusé et les steamers les plus grands y trouvent aisément accès. L'établissement eut pendant cent soixante-quinze ans les destinées les plus modestes. En 1800 il n'avait encore que 3,000 hab., et ceux-ci étaient obligés, n'ayant point d'église, de venir à New-York pour assister au service divin. Aujourd'hui l'immense ville étend ses quais et ses docks sur plus de 12 kil. du rivage de Long Island, en face du port et de la ville de New-York, et s'étend à l'intérieur sur une largeur variant de 4 à 6 kil. L'humble bac de Fulton-Street, qui suffisait aux besoins du village il y a un siècle, a fait place à une douzaine de bacs à vapeur qui transportent chaque jour d'une rive à l'autre un demi-million de personnes au taux d'un demi-penny, cinq centimes. Mais déjà ces immenses bacs ne suffisaient plus il y a une dizaine d'années à la circulation entre les deux villes, malgré la brièveté du parcours (la rivière de l'Est est trois fois moins large que le fleuve Hudson, qui limite la ville de New-York du côté de l'O. ; elle atteint encore cependant trois quarts de mille, plus d'un kilomètre). C'est pour suppléer à cette insuffisance, surtout dans les temps de brouillard et de gelée, qu'a été construit le pont de Brooklyn.

Ce pont, une des merveilles de l'art de l'ingénieur, a été commencé en 1870 et inauguré en mai 1883. Projeté par M. John A. Rœbling, il a été construit par le fils de

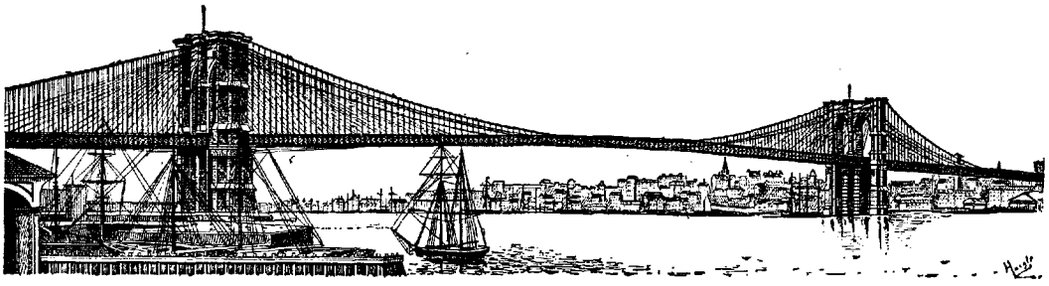

Pont de Brooklyn, d'après une photographie.

celui-ci, Washington A. Rœbling, et a coûté environ 70 millions de francs. Les énormes piliers, qui tiennent suspendu à 40 m. au-dessus du niveau de la rivière de l'Est le tablier du pont, s'élèvent à une hauteur de 80 m., et sont édifiés sur des caissons que l'on a enfoncés dans le lit rocheux de la rivière à une profondeur moyenne de 20 m. au-dessous de la surface. La distance entre les piliers, et par conséquent la longueur du tablier du pont, est d'environ un demi-kilomètre. Sa largeur est de 25 m. et comprend deux lignes de tramways, des chaussées pour les voitures et des chemins pour les piétons. Le pont, tout fer et acier, est supporté par quatre câbles d'acier galvanisé de seize pouces, tendus sur les tours des piliers. L'approche du pont du côté de New-York commence dans Chatham Street, et du côté de Brooklyn dans Fulton Street. La longueur totale du pont et de ses approches est de près de 2 kil. Les câbles de suspension sont composés, dit-on, de 15,000 milles, soit 23,000 kil. de fil d'acier, pesant 4,000 tonnes. Les tramways franchissent le pont par trains de trois à quatre voitures, mus par un système funiculaire et peuvent transporter de 8,000 à 10,000 voyageurs par heure. Le chemin réservé aux piétons domine les lignes de tramways et les routes de voitures. Le prix du passage est le même que sur les bacs à vapeur, un demi-penny.

L'énorme extension prise dans la seconde moitié du siècle par la ville de Brooklyn est un résultat direct de l'impossibilité qu'éprouve celle de New-York de s'étendre indéfiniment vers le N., étant resserrée dans l'île étroite de Manhattan entre l'Hudson et la rivière de l'Est. Brooklyn n'a reçu qu'en 1834 une charte d'incorporation en *city*, qui implique l'organisation municipale sous l'autorité d'un maire élu. Par suite d'un acte de la législature de New-York, remontant à quelques années, la *city* ne comprend plus seulement Brooklyn, mais aussi toutes les communes de la partie occidentale de Long Island, c.-à-d. Wallabout, à l'E. de la baie du même nom, Waalboght (baie des Wallons) au N., Williamsburg au N.-E., South Brooklyn au S., Bedford et New Brooklyn à l'E., dans l'intérieur des terres. C'est à South Brooklyn, sur le rivage qui fait face à l'île du Gouverneur et à la baie de New-York, au S. et en aval du pont de Brooklyn, que se trouvent les immenses bassins (Atlantic, Erié, Brooklyn), où les grands paquebots transatlantiques viennent charger et décharger leurs marchandises. Là se succèdent en longue file les jetées, docks, bassins de carénage et de réparation, chantiers de construction, entrepôts, où s'accumulent pour des centaines de millions de francs des denrées de toute nature, charbon, fer, bois, grains, sucres, etc., et où se manipule la plus grande partie du commerce extérieur de New-York, depuis le pont au N., jusqu'à Gowanus Bay au S., à l'extrémité de South Brooklyn. Au N. du pont et près de la baie Wallabout se trouve l'arsenal des Etats-Unis, qui s'étend sur un kilomètre et demi de quais.

La principale rue de Brooklyn est Fulton Street, perpendiculaire à la rivière de l'Est et qui s'éloigne de la rive, en continuant le pont, vers l'intérieur de Long-Island, jusqu'à 7 ou 8 kil., coupant à angles droits presque toutes les autres grandes voies, orientées dans une direction plus ou moins parallèle à la rivière. On a dit que New-York allait surtout à Brooklyn pour y dormir et s'y faire enterrer. On trouve, en tous cas, dans les faubourgs pittoresques de cette dernière ville, plusieurs cimetières dont la beauté est célèbre, notamment l'*Evergreen*, à l'extrémité de New-Brooklyn, et le plus beau de tous, *the Greenwood Cemetery*, véritable parc de 160 hect. sur les hauteurs de Gowanus, à South Brooklyn, près du quartier élégant et luxueux. Brooklyn est d'autre part une ville remarquablement pieuse, si l'on en juge par le nombre extraordinaire (près de 300) de ses édifices sacrés, qui lui a valu le surnom de « cité des églises ».

Les monuments les plus intéressants de Brooklyn, au point de vue de l'architecture, des souvenirs populaires ou historiques qu'ils rappellent, ou de leur destination, sont les suivants ; le City-Hall (hôtel de ville), édifice de marbre blanc, construit en 1846 ; le Tribunal du comté (1862) ; le palais des archives, de date récente ; la modeste église « Plymouth Church » dont le révérend Henri Ward Beecher, un des plus célèbres ministres et prédicateurs des Etats-Unis, mort d'une attaque d'apoplexie en mars 1887, fut pendant près de quarante ans le pasteur vénéré. La rue Clinton, qui conduit de Fulton Street vers le S. aux hauteurs de Brooklyn (Brooklyn Heights) est la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

principale voie du quartier riche. Elle est bordée d'arbres, et les splendides résidences y alternent avec les églises; les plus remarquables parmi ces dernières sont la « Dutch Reformed Church » et la « Trinity Episcopal Church ». Citons encore dans le même quartier l'église des Pèlerins, l'église épiscopale de Sainte-Anne, le Tabernacle, dont le pasteur est le révérend de Witt Talmage. Une des plus belles promenades de Brooklyn est le « Prospect Park », qui couvre une surface de près d'un mille carré, au S.-E. de la cité. Du point le plus élevé, Lookout Hill, la vue s'étend sur Long-Island, Brooklyn, New-York, New-Jersey, les deux rivières, le port, les rivages de Staten-Island, les collines Nevesink et l'Océan. Une splendide avenue, « the Coney Island Boulevard », appelée aussi « Ocean Parkway », large de 60 m. et ornée de six rangées d'arbres, conduit en droite ligne de Prospect Park à la station balnéaire de Coney Island, située à 5 kil. au S. de Brooklyn, sur l'Atlantique, où se rendent chaque dimanche de l'été, par dizaine de milliers, les New-Yorkais et les Brooklynites. — Les principaux établissements d'instruction, outre les écoles primaires et de grammaire, sont : le Parker Institute, le Polytechnic Institute, l'Academie Adelphi. Parmi les institutions littéraires et artistiques, nous citerons : la Bibliothèque Mercantile, le Brooklyn Institute, la Société historique de Long-Island, les Académies de dessin et de musique, l'Association des arts, la Société philharmonique, etc. — Brooklyn est également un grand centre d'activité industrielle et compte un nombre considérable de fabriques de fer, de machines, de fonderies, distilleries, raffineries, minoteries, corderies. — Tandis que New-York ne peut plus s'agrandir, ayant envahi toute l'étendue de son île, aucune limite ne s'oppose au développement de Brooklyn, la campagne ondulée de Long-Island qui borde de tous côtés ses faubourgs, offrant une infinie variété de sites pittoresques à ceux qui ne peuvent plus se loger dans la grande ville. De là cette progression extraordinaire depuis l'ouverture du grand pont ; on a calculé que le recensement de 1890 donnera probablement à Brooklyn, « la cité des églises et des cimetières », plus d'un million d'habitants. A. Moireau.

BROOKS (Maria), poète américain, née en 1795 à Bedford (Massachusetts), morte à Matanzas (Cuba) en 1845; issue d'une famille galloise qui avait émigré dans le nouveau monde un peu avant la période révolutionnaire. Orpheline à quatorze ans, son père étant mort après avoir perdu sa fortune, Maria Gowen acheva son éducation par les soins d'un négociant de Boston, M. Brooks, dont elle devint la femme. Adonnée de bonne heure à la poésie, elle publia à vingt ans *Judith, Esther and other poems*, petit volume de vers où règne l'inspiration de la vieille école poétique anglaise du XVIIe siècle. Veuve en 1823, elle se retira chez un oncle, planteur à Cuba, qui lui légua sa propriété. En 1825, Maria Brooks donna le premier chant de son œuvre principale, *Zophiel or the Bride of Seven*, poème dont le sujet est emprunté à un récit du livre de Tobie. Elle revint quelques années après en Amérique, et s'établit près du collège de Dartmouth où elle fit élever son fils, devenu depuis le capitaine Brooks de l'armée des Etats-Unis. En 1830, Mme Brooks fit un voyage en Europe et visita Paris et Londres, où elle rencontra Washington Irwing qui l'encouragea à publier son poème. Il fut publié en effet à Londres en 1833, avec le concours de Southey, grand admirateur du talent de celle qu'on appelait alors du nom poétique de *Maria del Occidente*. Celle-ci passa les dernières années de sa vie dans son domaine de Matanzas, à Cuba. Ses œuvres de cette époque sont: un roman en prose, *Idomen or the Vale of Yumuri*, et un poème épique, *Beatriz, the Beloved of Colombus*. Aug. M.

BROOKS (Charles-Timothy), poète américain, né en 1813 à Salem (Massachusetts). Il étudia la théologie et devint ministre de la communion unitairienne. Outre des traductions de différents poètes allemands (*Guillaume Tell, Marie Stuart* et la *Pucelle d'Orléans* de Schiller, le *Titan* de Jean-Paul Richter, etc.), on a de lui un volume de *Poems* (Providence, 1848); *Songs of Fields and Floods* (Berlin, 1854), et une relation de voyage aux Indes.

BROOKS (Charles-Shirley), auteur dramatique et publiciste anglais, né à Londres en 1815, mort à Londres le 23 févr. 1874. Ses principales pièces de théâtre : *Honour and tricks, the Creole, the Lowther Arcade, Our new Governess*, furent accueillies avec la plus grande faveur. Comme correspondant du *London Morning Chronicle*, il voyagea en Russie, en Asie Mineure et en Egypte, et les lettres qu'il adressait à son journal forment un recueil intéressant (*the Russians of the South ;* Londres, 1856). Un de ses romans, *Aspen Court* (1854, 3 vol.), n'est pas encore oublié.

BROOME (William), littérateur anglais, né à Haslington (Cheshire) en 1689, mort en 1745. Entré dans les ordres, il fut recteur de Sturston, dans le Suffolk, et plus tard de Pultham (1728). Sa traduction en prose de l'*Iliade*, en collaboration avec Ozell et Oldisworth, était déjà oubliée du temps de Johnson. Il est surtout connu pour avoir travaillé, avec Fenton, à la traduction en vers de l'*Odyssée* entreprise par Pope. Il fit, pour sa part, les chants 2, 6, 8, 11, 12, 16, 18 et 23 et toutes les notes, et reçut comme honoraires 500 livres sterling. Fenton, qui n'avait fait que les chants 1, 4, 19 et 20, fut payé 300 livres. Broome réclama contre ce défaut de proportion; mais il n'obtint que les sarcasmes de Pope dans la *Dunciade* et le *Bathos*. Broome a publié, dans le *Gentleman's Magazine*, des traductions d'Anacréon, sous le pseudonyme de Chester. On a aussi de lui un volume intitulé *Miscellany of Poems* (1727). B.-H. G.

BROOMEIA (Bot.). Genre de Champignons Gastéromycètes, de la tribu des Brooméiées (famille des Lycoperdinés), remarquable par l'association des réceptacles distincts et enchâssés en commun sur un stroma considéré comme un péridium externe et formés eux-mêmes d'un péridium papyracé (Berkeley), muni d'un ostiole au sommet. Capillitium assez lâche et inégal à l'intérieur de celui-ci. Spores oblongues, échinulées, jaunâtres. Une seule espèce connue (*B. congregata*); hab.: cap de Bonne-Espérance.

BROOMWICH ou **BROOMWICKHAM**. Nom populaire donné à Birmingham; se retrouve dans une localité voisine de la grande cité, *West-Broomwich* (V. ce mot).

BROONS. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan; 2,733 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Brest. Broons se compose d'une longue rue qui se termine par une petite place. Eglise gothique dont le portail (XVe siècle) est intéressant. — Minerai de fer; minoteries. A 500 m. du bourg, sur la route de Saint-Brieuc, une colonne de granit, érigée en 1840, marque l'emplacement du château de la Motte-Broons où naquit Du Guesclin.

BROONS-SUR-VILAINE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Châteaubourg; 450 hab.

BROOS. Ville de Hongrie (V. Szászváros).

BROQUE (La) (en allem. *Vorbrück*). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Molsheim, sur la route du Donon et le chemin de fer de Strasbourg à Rothau, vis-à-vis de Schirmeck, dont elle n'est séparée que par la Bruche; 2,389 hab.; tissages de coton, blanchissage, moulin à retordre le fil, tannerie, scieries. Le village appartenait autrefois aux princes de Salm qui y avaient un château, dont on voit encore les ruines. L. W.

BROQUETTE (Tapisserie). Petit clou à tête plate plus particulièrement employé par les tapissiers ; les broquettes à l'anglaise sont des clous à tête arrondie en forme de calotte. On emploie aussi les broquettes pour fixer les platines des verrous et des targettes; on distingue plusieurs variétés de broquettes employées dans ce but, celles dites emboutées, de trois quarts, de demi-livre allongée, de demi-livre fine et d'un quart fine ou petite semence.

BROQUIERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beau-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vais, cant. de Formerie ; 197 hab. Ce village dépendait de Feuquières ; Philippe de Dreux en fit présent, vers 1216, à l'abbaye de Saint-Germer. Il fut, au XVIIIe siècle, compris dans le marquisat de Feuquières. C. ST.-A.

BROQUIÈS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Rome-de-Tarn ; 2,067 hab.

BRORSEN (Théodore), astronome danois, né le 29 juil. 1819 à Norburg, dans l'île aujourd'hui allemande de Alsen. Attaché successivement aux Observatoires de Kiel (Slesvig-Holstein) et de Senftenberg (Bohême), il s'est signalé par d'intéressantes observations et par la découverte de nombreuses comètes : 26 févr. 1846 (V. ci-dessous) ; 30 avr. 1846 ; 20 juil. 1847 ; 5 sept. 1850 (quelques jours après l'Américain Bond, de Cambridge) ; 1er août 1851 ; 22 oct. 1851 ; 16 mars 1854, etc. Il a publié dans les *Astron. Nachrichten* (t. XXIV à XL) différents mémoires parmi lesquels : *Ueber d. Vertheilung d. grossen Axen d. Cometenbahnen* (t. XXXIV, 1852).

COMÈTE DE BRORSEN. — Le 26 févr. 1846, Brorsen découvrait, de l'Observatoire de Kiel, une comète périodique, présentant une intéressante particularité : tous les quatre-vingt-quinze ans environ, elle passe assez près de Jupiter pour que cette planète, substituant son action à celle du Soleil, modifie presque complètement la forme de sa trajectoire et puisse, par exemple, d'elliptique la rendre hyperbolique. Le phénomène avait justement eu lieu quatre ans auparavant, le 27 mai 1842 ; d'Arrest, et plus récemment M. Harzer, en ont étudié les conséquences. Cependant van Galen ayant commis une erreur dans le calcul des éphémérides pour les prochains retours et donné des dates trop éloignées, on rechercha vainement la comète en 1851, et on doutait déjà de sa périodicité, lorsque Bruhns la retrouva à Berlin, d'une façon tout à fait indépendante, le 18 mars 1857. Elle avait 3′ de diamètre et une faible queue de 11′. Les observations durèrent jusqu'au 22 juin. Elles ont pu être renouvelées du 11 avr. au 23 juin 1868, du 1er sept. au 16 oct. 1873 et du 17 fév. au 23 mai 1879 ; en 1862 et en 1885, la comète n'a pu être vue. M. Harzer en a calculé deux systèmes d'éléments, l'un avant, l'autre après le phénomène du 27 mai 1842. M. Schuze a également donné un système, déduit de l'apparition de 1879, et dont voici les principaux chiffres : durée des révolutions sidérales : 5 ans, 462 ; distance périhélie : 0,590 ; distance aphélie : 5,613. Léon SAGNET.

BIBL. : R. WOLF, *Geschichte der Astronomie*, dans le 16e vol. de *Geschichte der Wissenschaften in Deutschland*; Munich, 1877, in-8. — *Annuaire du bureau des Longitudes* ; Paris, 1887, in-18.

BRORSON (Hans-Adolf), célèbre psalmographe danois, né le 20 juin 1694 à Randrup (Slesvig), mort à Ribe le 3 juin 1764. Fils d'un pasteur, il le fut lui-même dans son village natal (1721), devint prévôt de la cathédrale de Ribe (1737), puis évêque de cette ville (1741). Une thèse *De Vexillo ecclesiæ* (Copenhague, 1760) lui valut le titre de docteur en théologie. Sa mauvaise santé, sa pauvreté, le chagrin d'avoir perdu coup sur coup sa première femme et dix de ses enfants, le plongèrent dans la mélancolie ; il chercha à se distraire en composant ou en traduisant de l'allemand des psaumes parfois gâtés par le piétisme et le mauvais goût, mais inspirés par une foi profonde, par un vif sentiment de la nature, et encore appréciés à cause de leurs beautés poétiques, de leur ton naïf et du charme des airs auxquels ils sont adaptés. Ils parurent d'abord en cahiers comme les chansons et furent réunis dans le *Trésor de la foi* (Copenhague, 1739). Après sa mort, un second recueil, sous le titre de *Chant du cygne* (ibid., 1765), fut publié par son fils Broder Brodersen (1728-1773), pasteur de la cathédrale et prévôt du diocèse de Ribe. Au temps du rationalisme on les retoucha pour les admettre dans les *Psautiers* de Pontoppidan et de Guldberg ; N.-B. Sœtoft remania des pièces du second recueil dans la *Bibliothèque théologique* de J. Mœller (1820, t. XVII et XIX ; jusqu'en 1823, son petit-neveu Anders-Vinding Brorson (1755-1833), recteur de l'école de Herlufsholm, expurgeait une édition abrégée du premier recueil (Copenhague, in-8), qui remit en honneur le nom du grand psalmographe du XVIIIe siècle. En 1830, après que J.-A.-L. Holm eut donné une édition complète des *Psaumes et Chants religieux* de H.-A. Brorson (Copenh., in-8), les critiques lui reprochèrent d'avoir scrupuleusement reproduit les originaux, mais le public lui donna raison, puisque son édition fut réimprimée pour la septième fois en 1862. Il y en a d'autres de L.-R. Tuxen (Cop., 1865, in-8), et d'Arlaud (1866-69, nouv. édit. 1884). Un dixième environ des pièces qui composent le *Psautier* danois sont de lui, et les *Psautiers* norvégiens de Landstad et de Hauge lui ont également fait beaucoup d'emprunts. BEAUVOIS.

BIBL. : J.-B. DAUGAARD, dans *Dansk Ugeskrift* de Schouw, 1838, t. II, livr. II. — H. KNUDSEN, *Om H. A. Brorsons Betydning*, 1860. — A.-D. JÆRGENSEN, *H. A. Brorson*, dans *Smaaskrifter* udgivne af. Fr. Nielsen ; Copenh., 1887, 2e sér., 1er fasc.

BROSAMER (Hans), peintre, dessinateur et graveur allemand, sur cuivre et sur bois, né entre 1480 et 1490, selon les uns, en 1506 selon d'autres, mort de la peste à Erfurt en 1552. Comme peintre il appartient à l'école de Lucas Cranach ; comme graveur et illustrateur, il procède d'Aldegrever et de H. Burgkmair et compte au nombre des petits maîtres. Ses tableaux, sujets de sainteté, portraits, etc., sont extrêmement rares ; ces derniers se distinguent par la morbidesse du dessin et la vérité de l'expression. Ses gravures au burin, parmi lesquelles il y a lieu de citer le portrait de *Jean von Henneberg, abbé de Fulda*, ville où l'artiste vécut de 1536 à 1550, sont exécutées avec une grande délicatesse. Mais il fut surtout un xylographe soigneux, et si sa taille est un peu maigre, il rachète ce défaut par la parfaite entente du dessin. Il a illustré une bible, dite *Bible de Brosamer* (Francfort, 1551, 1553, 1554, etc., 4 part. in-8 obl.), dont les nombreuses figures, accompagnées d'un texte latin et allemand, ne sont que des copies ou des imitations de Hans Holbein, d'A. Dürer et de Hans Beham. On lui doit aussi une intéressante suite de dix-huit planches de modèles pour orfèvres, gravées sur bois ; elle a été reproduite en fac-similé par les soins du docteur Lippmann (*Kunstbüchlein* ; Berlin, 1878). G. P-I.

BROSCHI (Carlo), surnommé *Farinelli*, chanteur italien, né à Naples le 24 janv. 1705, mort à Bologne le 15 juil. 1782. Il fut châtré dans son enfance, à la suite d'un accident ; on le fit alors instruire par Porpora, qui développa chez son élève la plus belle voix de soprano. Il débuta à Rome, en 1722, dans Eomène ; il obtint le plus vif succès ; il chanta ensuite à Vienne (1724), à Venise, à Naples, à Milan (1726), à Rome, à Bologne, où il rivalisa avec Bernacchi, dont les conseils ne lui furent pas inutiles, d'autant plus que l'empereur Charles VI, lui-même bon musicien, lui en donna d'analogues. Broschi abusait des traits, de toutes ces virtuosités d'exécution qui nuisent à l'émotion. Il modifia sa manière à la suite de son troisième séjour à Vienne (1731) ; il avait continué de faire des tournées en Italie. En 1734, il passa à Londres et chanta au théâtre de Lincolns Inn Field, que dirigeait Porpora. Sa vogue fut immense ; son revenu pendant les trois ans qu'il passa en Angleterre dépassait 5,000 livres sterling. Parti pour un voyage en Espagne, il y resta de 1736 à 1761. Sa voix fit un tel effet sur le mélancolique Philippe V, que ce souverain ne voulut plus se séparer du chanteur ; il se l'attacha avec un traitement de 2,000 ducats, lui demandant seulement de ne plus chanter en public. Le chanteur vit son importance croître encore à l'avènement de Ferdinand VI, qui le nomma grand d'Espagne, chevalier de Calatrava ; Broschi-Farinelli, favori du monarque, exerça sur la cour, et même sur la politique, une grande influence. Choyé par tous, comblé de cadeaux, flatté par les diplomates adversaires de la France, il conserva cette haute situation jusqu'à l'avène-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de Charles VI. Il se retira alors à Bologne et fit un bon usage de son immense fortune.

BROSCIUS (V. Brzoski).

BROSCUS (*Broscus* Panz.). Genre d'Insectes Coléoptères, de la famille des Carabides, qui a donné son nom au petit groupe des Broscites, caractérisé surtout par les palpes à dernier article de forme variable, mais jamais aciculaire, par le prothorax séparé de l'arrière-corps par un pédoncule plus ou moins distinct et par l'écusson non visible entre les élytres, qui sont entières, en général régulièrement oblongues ou ovales, avec les épaules effacées. — Les *Broscus* ont été étudiés monographiquement par Putzeys (*Stett. ent. Zeit.*, t. XXIX, 1868, p. 305). On en connaît seulement une douzaine d'espèces, disséminées en Europe, dans l'Asie occidentale, aux îles Canaries et dans les régions de l'Hindoustan voisines de l'Himalaya. Le *B. cephalotes* L., que nous figurons, est long d'environ 20 mill., en entier d'un noir assez brillant avec le prothorax ponctué en avant et à sa base et les élytres pourvues de stries ponctuées peu visibles. On le trouve dans la plus grande partie de l'Europe sous les pierres ou dans le sable, surtout dans les dunes, où il se creuse, non loin de la mer, des terriers assez grands, profonds de 6 à 8 centimètres. Il n'en sort guère qu'à l'approche de la nuit pour aller à la recherche de sa nourriture qui consiste surtout en Crustacés-Amphipodes du genre *Gammarus* (V. *Ann. Soc. Ent. Fr.*, 1876, *Bull*, p. CLXXVIII.) Ed. Lef.

Broscus cephalotes L.

BROSMIUS. Genre de Poissons osseux (*Téléostéens*), de l'ordre des *Anacanthini* et de la famille *Gadidæ* (V. ces mots), ayant un corps modérément allongé, couvert de très petites écailles ; une caudale, une dorsale et une anale séparées ; les ventrales étroites composées de cinq rayons ; des dents vomériennes et palatines et un seul barbillon. Le type de ce genre, le *Brosmius Brosme*, est confiné dans les régions nord de la zone tempérée, ainsi que dans toute la région arctique. Rocher.

Bibl.: Gunther, *An introd. to the Study of Fishes.*

BROSSAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, sur une colline dominant toute la région ; 1,111 hab. Dans un bois à l'E. de Brossac, vestiges d'une villa romaine nommée Lacou-Dausena et ruines d'un aqueduc antique.

BROSSAINC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrières ; 330 hab. Terrain granitique. Filons de plomb argentifère, dont l'exploitation a été tentée. Vins et céréales.

BROSSARD (Sébastien de), musicographe et compositeur français, prêtre, né en 1660, mort à Meaux le 10 août 1730. Il fut d'abord prébendé, puis député du grand chœur et maître de chapelle à la cathédrale de Strasbourg (1689). En 1700, il fut nommé maître de musique et grand chapelain à la cathédrale de Meaux. Son principal ouvrage est son *Dictionnaire de musique*. La première édition (Paris, 1703, in-fol.) est dédiée à Bossuet. Un premier essai de dictionnaire, fait par Brossard, est d'ailleurs antérieur à cette publication ; il est inscrit dans la première partie de son recueil de motets. Malgré les erreurs qui s'y trouvent, le dictionnaire de Brossard, qui est le premier ouvrage de ce genre publié en France, dénote chez son auteur un esprit original : il est certain, en effet, que Brossard ne connaissait pas le recueil de Tinctor, ni même le lexique de Janowka, publié à Prague. L'initiative de Brossard s'exerça aussi du côté de la littérature musicale, comme on peut le voir dans la deuxième partie de son *Dictionnaire*, et par la bibliothèque considérable qu'il avait réunie, surtout pendant son séjour à Strasbourg. Il fit don de cette bibliothèque à Louis XIV, qui lui accorda deux pensions de 1,200 fr. Les ouvrages collectionnés par Brossard sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Brossard, qui avait entrepris la traduction de l'*Histoire de la musique* de Prinz, projetait un grand ouvrage de bibliographie musicale, et avait amassé des matériaux considérables dans ce but. Un an avant sa mort, il publia encore une critique du système de notation proposé par Demotz, sous ce titre : *Lettre en forme de dissertation à M. Demotz, sur sa nouvelle méthode d'écrire le plain-chant et la musique* (Paris, 1729, in-4). Comme compositeur, Brossard (il l'avoua lui-même ingénument) était plus un amateur qu'un artiste. C'est à ses soins que nous devons la belle collection d'œuvres allemandes des prédécesseurs de Bach et de Haendel qui se trouve à la Bibliothèque nationale. Brossard avait de plus fait un excellent catalogue annoté de ses collections. Ce catalogue a été copié et augmenté par Boisgelou. A. Ernst.

BROSSARD (Amédée-Hippolyte, marquis de), général français, né à Folleny (Seine-Inférieure) le 8 mars 1784. Il fit les campagnes de l'Empire, prit part à l'expédition d'Alger, en 1830, et se distingua pendant les guerres d'Afrique. Accusé de concussion et d'excitation au mépris du gouvernement, il fut acquitté par le conseil de guerre, mais mis à la retraite (1839). Il a laissé des *Mélanges sur l'Afrique* (Paris, 1838, in-8).

BROSSARD (Noël-Mathurin), jurisconsulte français, né à Chalon-sur-Saône le 23 déc. 1789. Il entra dans la magistrature après avoir pris le titre de docteur en droit et publia entre autres ouvrages : *Traité de la juridiction civile et judiciaire du juge de paix* (Paris, 1824, in-8 ; 2e éd., 1843) ; *Synopsie du code civil* (Chalon-sur-Saône, 1839-1841, 20 livr. in-4). Henry Gaignière.

BROSSARD (Etienne), homme politique français, né à Pouilly-sous-Charlieu (Loire) le 16 mars 1839. En 1860, il sortit ingénieur civil de l'Ecole des mines. Il fut d'abord envoyé en mission géologique dans le dép. de Constantine, puis fut employé jusqu'en 1870 comme ingénieur dans les mines de Malfidana en Sardaigne, et capitaine d'artillerie mobilisée, à l'armée de la Loire, pendant la guerre franco-prussienne, 1870-1871. Elu maire de sa ville natale après la guerre, il fut révoqué, au 24 mai 1873, par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Le 20 fév. 1876, lors de l'organisation de la Chambre des députés, en suite du vote de la Constitution de 1875, il fut élu député de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Roanne par 10,680 voix. Il fut un des 363 députés qui protestèrent par leur vote contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Aux élections du 14 oct. qui suivirent la dissolution de la Chambre, il fut réélu avec 10,356 voix, battant M. de Bouillier, candidat officiel du gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon. Il a été de même réélu le 21 août 1881, avec un nombre de voix sensiblement égal, mais cette fois sans concurrent. Au renouvellement triennal du Sénat le 25 janv. 1885, M. Brossard a sollicité le mandat sénatorial, et a été élu par 549 voix sur 947 électeurs. Louis Lucipia.

BROSSAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay ; 244 hab.

BROSSBŒLL (Johan-Carl-Christian), fécond littérateur danois, né le 7 août 1820 à Fredericia, où son père était fabricant et marchand. Il fut d'abord dans le commerce et parcourut en tous sens le Jutland, qu'il a pris pour théâtre de la plupart de ses nouvelles ; mais ses goûts littéraires le conduisirent à Copenhague, où il étudia d'abord à l'Académie des beaux-arts, puis à l'Université. Dès 1839, il publia sous le pseudonyme de *Carit Etlar*, qu'il a conservé, l'une de ses meilleures nouvelles, *le Fils du contrebandier*. Entré à la grande bibliothèque royale en 1853, il y devint inspecteur du prêt, ce qui ne l'empêcha pas de cultiver parallèlement quatre branches de la littérature. Parmi ses trente à quarante romans et nouvelles, pour la plupart historiques, dont un grand nombre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ont été traduits en allemand et en hollandais, on remarque : *les Enfants du comte des digues* (Copenhague, 1840); *Madsalune* (1841); *la Bohémienne* (1841); *le Chef des francs tireurs de Gjænge* (1853), continué dans *l'Huissier de la reine* (1855); *les Seigneurs* (1855-62, 3 vol.); *Voyageur* (1859); *Pendant la lutte* (1862); *Désespéré* (1862); *les Chroniques* (1862-63); *Ingola* (1862-63); *les Chroniques de Hervert* (1863); *Traditions et Contes* (1865); *Scènes de guerre* (1865); *Société mêlée* (1868-69); *Viben Peter* (1875); *le Batelier Salomon* (1880); *Serafino d'Ota* (1887); *la Vendetta* (1887). Presque tous ont été réunis en deux séries (1re Copenh., 1859-1869, 21 vol. in 8; nouv. édit. commencée en 1879, mais non continuée; 2e sér., 1873-1880, 7 vol.). Dix-huit des meilleurs doivent paraître dans un nouveau recueil de ses *Skrifter* (1888 et suiv.). Ces produits d'une riche imagination et d'un puissant esprit d'invention, où tout n'est d'ailleurs pas original, sont mieux appréciés du grand public que ne le seraient de fines études psychologiques. Parmi ses pièces de théâtre dont il a paru trois volumes (1867), on cite : *au Coucher du soleil* (1859); *à Dynekil* (1862); *Race d'esclave* (1865); *Tordenskjold à Marstrand* (1873). Il a en outre donné un volume de poésies, *les Ombres* (1846), et deux agréables relations de voyages: *Arabes et Kabyles* (1868); *A Travers la Hongrie et la Transylvanie* (1869). B-s.

BROSSE I. Industrie (V. Brosserie).

II. Peinture. — Cet ustensile est généralement fait en poils ou *soies* de porc, et sert dans la peinture à poser les couleurs, d'une manière large et grasse, sur la toile ou le panneau. Les brosses sont de dimensions très variables, plates ou rondes, aux soies longues ou courtes, peu épaisses ou bien fournies ; les plates sont presque exclusivement employées à notre époque, où beaucoup d'artistes ont grand souci de peindre d'une pâte solide, grasse et énergique, au moins dans l'ébauche. Le pinceau de martre ou de putois vient ensuite corriger, par la souplesse et la précision de son travail, ce que la brosse a de rude et d'inachevé. — La façon d'employer la brosse tient essentiellement au tempérament de chaque artiste, et ne peut se réduire en une formule unique. Les uns, comme les paysagistes, laissent souvent intactes les touches posées par la brosse, sans jamais les modeler et les assouplir, se contentant d'employer pour les détails indispensables des brosses de petites dimensions; les autres, comme les peintres de genre, couvrent presque partout le travail de la brosse avec celui du pinceau. A notre époque d'indépendance artistique absolue, les moyens d'exécution varient du tout au tout, d'un artiste à l'autre. Ad. Thiers.

III. Agriculture. — La brosse est un instrument appliqué à la destruction des plantes crucifères qui envahissent les céréales d'automne. Son invention est récente (1858), elle est due à M. de la Ville Montbazon. La brosse se compose de 90 pièces de bois ayant chacune 20 cm. de long. sur 15 de large et 4 d'épaisseur, chacune d'elle est armée de 8 ressorts en fil de fer. Ces 90 pièces travaillantes sont réunies sur 6 rangées de 15 et maintenues à une petite distance, occupant ainsi un carré de 1m50; la liaison est faite au moyen de petites cordes solides, il en résulte que dans cette espèce de herse, chacune des pièces travaillantes est indépendante et peut s'appliquer facilement à toutes les ondulations du terrain et frictionnent, ou plutôt brossent les plantes qui le recouvre. Cet instrument peut se plier comme une toile, ce qui permet de le charger sur le dos du cheval et de n'atteler qu'arrivé sur le champ. La brosse se traîne dans les champs de céréales comme la herse ordinaire. Lorsque la brosse a passé sur toute l'étendue du champ, l'aspect de celui-ci est assez piteux, mais cet effet n'est qu'apparent, aux premiers beaux jours, les céréales reprennent et se montrent exemptes de crucifères adventices. Le frottement de la brosse agit surtout sur les plantes suivantes, qui ne pouvant supporter son action se trouvent détruites par cela même : crucifères : moutardes, radis sauvages, revenelles, etc., spergule, renoncules, etc. Mais, chose remarquable, fait observer M. Gayot, l'opération ne nuit en rien aux graminées, au secours desquelles elle vient opportunément, au contraire. Plus tard, les sarclages sont très simplifiés, puisque la plupart des mauvaises herbes ont été détruites à leur naissance.

La brosse de MM. Burgess et Key a un autre usage, elle sert à la destruction des insectes nuisibles aux turneps; elle est employée dans ce but dans quelques exploitations anglaises. Elle consiste en un double cylindre garni de véritables brosses attachées à un axe monté sur deux roues. Un double engrenage communique le mouvement de ces roues aux deux cylindres qui, en passant dans l'intervalle des lignes, brossent les feuilles des turneps, les secouent et en font tomber les insectes qui les ravagent; un petit rouleau est placé à l'arrière et détruit ces insectes que trois petites lames de houes placées sur un bâti, à une faible distance du rouleau, terminent ensuite. Cet instrument a fonctionné en 1859 à Warwick, au concours de la Société Royale d'agriculture d'Angleterre, où il a été très remarqué. A. Larbalétrier.

BROSSE (La). Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes; 133 hab.

BROSSE. Château, aujourd'hui en ruines, dans la com. de Chaillac, cant. de Saint-Benoît-du-Sault (Indre). Ce château appartenait au xe siècle à Géraud, vicomte de Limoges, auquel Boson, comte de la Marche, chercha en vain à l'enlever; il entra à une branche cadette de la maison vicomtale de Limoges, dont les représentants prirent le titre de vicomtes de Brosse. Le vicomté de Brosse, ressort de Poitou, passa au xiiie siècle par un mariage dans la maison de Chauvigny, mais une branche cadette continua à porter le nom de Brosse. A cette branche appartenaient : *Guillaume Ier* de Brosse, archevêque de Sens (1258-1269); *Guillaume II*, évêque de Meaux (1318), archevêque de Bourges (1321), puis de Sens (1330-1338); *Jean* de Brosse, seigneur de Boussac et de Sainte-Sévère, créé maréchal de France à la mort d'Amaury de Séverac (1426); il prit part à la plupart des combats de la première partie du règne de Charles VII et mourut en 1433, excommunié pour dettes, après avoir dépensé une grande partie de son patrimoine pour le service de la France ; *René* de Brosse, impliqué dans le procès du connétable de Bourbon et condamné à mort par contumace ; il mourut en exil; *Jean*, quatrième du nom, qui obtint la restitution des biens possédés par son père en acceptant d'être le mari de la trop célèbre Anne de Pisseleu, maîtresse de François Ier; il mourut sans postérité en 1564. Ant. Thomas.

Bibl.: le Père Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers*, t. VII, p. 71.

BROSSE-Montceaux (La). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau-faut-Yonne; 384 hab.

BROSSE (Pierre de la), grand chambellan de France. Né d'une famille noble de Touraine, il occupa d'abord l'emploi de barbier auprès de Philippe le Hardi. Lorsque ce prince fut devenu roi, Pierre de la Brosse se fit donner la charge de grand chambellan, et amassa rapidement une fortune considérable. Bientôt en butte à la jalousie des grands seigneurs, il fut accusé d'avoir empoisonné Louis, fils aîné de Philippe II et d'Isabelle d'Aragon, sa première femme, en même temps que d'avoir eu des relations avec le roi de Castille. Condamné, il fut pendu à Montfaucon le 3 juin 1276.

BROSSE (Jean de), dit le maréchal de Boussac (V. Brosse [château]).

BROSSE (Bertrand de), diplomate français du xve siècle. Bertrand de Brosse ne semble pas avoir appartenu à l'une des familles citées sous ce nom dans le P. Anselme et les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

autres généalogistes. Il paraîtrait plutôt qu'il était d'origine italienne et que son véritable nom était *Brossa*. Quoi qu'il en soit, on sait qu'il était licencié en droit civil et canon, doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, abbé de Luçon et maître des requêtes. Louis XI l'envoya comme ambassadeur en Suisse (fév. 1479) pour offrir sa médiation aux confédérés en lutte avec le duc de Milan. Il séjourna dans le pays jusqu'en 1480. Mais la manière dont il s'acquitta de sa tâche, si elle satisfit les Ligues, ne paraît pas avoir été du goût de Louis XI, qui lui retira sa pension, pendant un temps du moins. On ignore où et comment de Brosse termina ses jours. Louis FARGES.

BROSSE (N. de), auteur dramatique français du XVIIe siècle, qui a donné les pièces suivantes : *la Stratonice ou le Malade d'amour* (Paris, 1644, in-4), tragi-comédie en 5 actes et en vers ; *les Innocents coupables* (1645, in-4), comédie ; *les Songes des hommes éveillés* (1646, in-4), comédie ; *le Turne de Virgile* (1647, in-4), tragédie ; *l'Aveugle clairvoyant* (1650, in-4), comédie. — Un autre de Brosse, frère du précédent, est l'auteur du *Curieux impertinent ou le Jaloux* (1645, in-4), comédie.

BROSSE (Ange de la) (V. LA BROSSE).

BROSSE (Guy de la), célèbre médecin et botaniste français, le créateur du *Jardin royal* de Paris, né à Rouen, mort à Paris le 31 août 1641. On ne sait où ce savant fit ses études ni dans quelle université il prit ses grades ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut de bonne heure médecin par quartier du roi Louis XIII. A cette époque l'Ecole de médecine de la rue de la Bûcherie ne possédait qu'un jardinet des herbes, créé en 1597, et soigné par ce même Jean Robin qui possédait à la pointe de l'île Notre-Dame un enclos de trois cents toises, légèrement doté par Henri IV, et dans lequel il cultivait les fleurs les plus belles et les plus rares pour servir de modèles aux dessinateurs et aux ouvrages de broderie alors fort à la mode. Guy de la Brosse, sans être très versé en botanique, était passionné pour les plantes et passait bien des heures au milieu des plates-bandes du jardin de Robin. Or, en 1598, Montpellier s'était vu doter d'un magnifique jardin botanique ; l'Ecole de médecine de Paris avait été obligée de défricher son jardinet dès 1617 pour faire place à un théâtre anatomique. Le moment parut favorable à Guy de la Brosse, ennemi juré de l'Ecole, de créer un jardin botanique à Paris et d'enlever à celle-ci toute une branche importante d'instruction. Malgré les efforts désespérés faits par l'Ecole, un premier acte relatif à la formation d'un *Jardin royal des plantes médicinales* en l'un des faubourgs de Paris fut signé par Louis XIII en janv. 1626 ; la surintendance de ce jardin était confiée à Héroard, premier médecin du roi ; celui-ci à son tour nomma Guy de la Brosse intendant du jardin projeté le 7 août de la même année. Héroard mourut avant que rien n'eût été fait ; ce n'est qu'en 1635 que Guy de la Brosse obtint définitivement la création du *Jardin royal*, par lettres patentes, sur un immense clos appelé *les Coypeaux* ; le surintendant du jardin fut Bouvard, successeur de Héroard, l'intendant, Guy de la Brosse ; des médecins de la Faculté furent attachés au jardin comme démonstrateurs. Guy de la Brosse n'eut de repos qu'il n'eût mené à bonne fin la construction, la plantation, l'aménagement du jardin, et dès 1636 publia un catalogue des plantes qui y croissaient et dont il y avait déjà plus de 2,000 espèces.

Guy Patin a versé des torrents d'injures sur le corps à peine refroidi du médecin du roi ; la Faculté de médecine laissa également cours à toute sa haine en le traitant dans ses Registres-Commentaires de *Empiricus et omnium bonarum litterarum ignarus*. La mémoire de Guy de la Brosse a été lavée de ces outrages : son corps a été inhumé dans une chapelle qui occupait autrefois une partie des salles du Muséum. Son nom a été donné à une rue dans le voisinage du Jardin des Plantes. — Ouvrages principaux : *Traité de la peste* (Paris, 1623, in-8) ; *Dessin du Jardin royal pour la culture des plantes médicinales à Paris*, etc. (Paris, 1628, in-8) ; *Advis pour le Jardin royal des pl. méd. que le roy Louis XIII veut establir à Paris*, etc. (Paris, 1631, in-4), et divers autres plaidoyers en faveur du jardin ; *Description du Jardin royal des plantes médicinales*, etc. (avec le catalogue des plantes) (Paris, 1636, 1641, 1665, in-4) ; *De la nature, vertu et utilité des plantes, et dessin du Jardin royal de médecine* (Paris, 1626, in-8 ; 1640, in-fol., avec 50 pl. en cuiv.) ; *Eclairciss. contre le livre de Beaugrand, intitulé Géostatique* (Paris, 1637, in-4) ; *Ouvert. du Jardin roy. des plantes méd. de Paris* (Paris, 1640, in-fol.) ; *Recueil des plantes du Jardin du Roy*, gr. in-fol., collection d'une cinquantaine de planches, seules sauvées sur environ 400 qui étaient déjà gravées, et que les héritiers de de La Brosse avaient livrées à un chaudronnier ; Vaillant et Ant. de Jussieu firent tirer une soixantaine d'exemplaires de ces planches, qu'ils distribuèrent à leurs amis. Dr L. HN.

BIBL. : Ant. DE JUSSIEU (*Mém. Acad. des sc.*, ann. 1727). — A. CHÉREAU (*Dict. encycl. des sc. méd.*, 1re série, t. XI, p. 146).

BROSSE (Jacques de), architecte français (V. DE-BROSSE).

BROSSE (Joseph de la) (V. ANGE DE SAINT-JOSEPH).

BROSSELARD (Emmanuel), publiciste français, né à Paris le 23 mai 1761, mort à Paris le 21 mai 1837. Avocat au parlement, électeur aux Etats généraux de 1789, membre du conseil général de la Commune et officier municipal, commissaire du gouvernement près des tribunaux civils de Paris (1794), il entra au ministère de la justice comme chef du bureau de la législation étrangère (1801), et fut admis à la retraite en 1835. Auteur de diverses traductions : *Vie de Frédéric le Grand*, de Ch. Kammerdorfer (1787, in-8) ; *De Officiis* de Cicéron (1792, in-8) : *Code général des Etats prussiens* (1801, 5 vol. in-8), et de poésies patriotiques ou de circonstance, Brosselard a rédigé, avec Chazot, *le Républicain français* (1795), qui prit ensuite le titre de *Chronique universelle* et fut supprimé au 18 Fructidor ; mais son rédacteur put échapper à la déportation. M. Tx.

BROSSELARD (Henri-François), officier français, né à Paris le 3 juin 1855. Fils d'un professeur de l'Université de Paris, il entra à Saint-Cyr en 1875 et fut nommé sous-lieutenant au 4e régiment de ligne en 1877. Il fit partie de la première mission Flatters (1879-1880) et leva à l'échelle du 200,000e la carte des régions parcourues. Membre de la mission Derrien pour l'exploration du Soudan français et l'étude d'un chemin de fer du Sénégal au Niger (1880-1881), il fut, lors de l'insurrection du Sud Oranais (1881-1883), détaché à l'état-major de la colonne expéditionnaire et exécuta avec le capitaine de La Croix de Castries la carte du Sud Oranais au 400,000e et au 200,000e qui a été publiée par le dépôt de la guerre. Nommé lieutenant en 1882, il fut, en 1885, officier d'ordonnance du général Campenon, ministre de la guerre, et détaché en 1886 à l'état-major du ministre de la marine. Il participa avec le colonel Frey à la répression de l'insurrection du marabout Mahmadou Lamine, traversa avec six cavaliers tout le Fouta senégalais et rapporta la carte de cette région publiée au 400,000e par le ministère de la marine. Promu capitaine en 1886, il fut en 1887 nommé commissaire du gouvernement pour l'application du traité de délimitation des possessions franco-portugaises d'Afrique. Au cours de cette mission il reconnut les sources du Cassini, du Combidiah, le cours du Rio Compony et du Rio Grande, etc., etc., et publia, à son retour, une carte de la Guinée portugaise et des régions françaises voisines (éch. du 1,000,000e et du 400,000e). Il a écrit : *Voyage de la mission Flatters au pays des Touaregs Azdjers* (Paris, 1883, in-12) ; *le Soudan Français, situation dans la vallée du Sénégal ; Insurrection de Mahmadou Lamine* (1886)

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les deux Missions Flatters (Paris, 1888, in-8); *Voyage en Sénégambie et en Guinée portugaise*, dans *Tour du Monde* de 1889.

BROSSERIE. On appelle *brosserie* la fabrication et le commerce des brosses de toute sorte ainsi que des vergettes, des pinceaux, des balais et des plumeaux. La question des matières premières nécessaires à une brosserie qui, tout d'abord, paraît très simple, demande pour une fabrication bien conduite à être étudiée de très près; en présence de l'abaissement des prix de transport, du développement des communications et de l'emploi des matières nouvelles se prêtant à des applications nombreuses, on a pu souvent abaisser d'une façon notable le prix de revient de produits en usage depuis un temps immémorial. De là la nécessité pour les fabricants de brosserie d'être à l'affût de toute importation nouvelle et de se rendre compte des voies et moyens pour se procurer à bas prix des matières dont l'emploi réalise un progrès sérieux. On arrive à utiliser les fibres de plantes exotiques telles que l'aloès, le tampico, le piassava, etc; à côté de ces matières d'importation récente, il y a les matières traditionnelles, la soie de porc et de sanglier, le poil de chèvre et de blaireau, le crin de cheval, les tiges de chiendent. Les quantités que notre pays peut produire ne suffisant pas aux besoins de la fabrication, il faut dès lors s'adresser au pays où ces matières ne trouvent pas d'emploi industriel, et on arrive ainsi à se procurer un approvisionnement qui peut satisfaire à toutes les demandes variées que comporte le commerce de la brosserie. Toutes les matières premières, celles d'origine animale comme celles d'origine végétale, ne peuvent pas être employées telles quelles; il faut les trier, les assortir, les classer par longueur, par grosseur et par qualité; il faut les redresser, les dégraisser, les teindre. Le point délicat de la fabrication des brosses, c'est le choix judicieux des matières, l'appropriation des produits à l'objet manufacturé, c'est l'emploi intelligent des fibres, des poils, des soies, l'utilisation rationnelle de leur grosseur, de leur longueur, de leur finesse, de leur dureté, de leur souplesse. La question des bois n'est pas une moindre chose; le choix, le séchage, le façonnage, le perçage sont autant d'opérations importantes. La fabrication se divise en deux branches bien distinctes: la brosserie fine et la grosse brosserie.

Brosserie fine. — Les matières premières employées sont les fibres animales et végétales, les bois, les os, les cornes, l'ivoire, etc.; nous passerons rapidement en revue les manipulations à faire subir à ces matières avant de les assembler pour en constituer les brosses.

Fibres animales et végétales. Les fibres utilisées sont les soies de porc, de sanglier, les poils de chèvre, de blaireau, les crins de cheval; on se sert aussi des fibres végétales nous arrivant en grande partie du Mexique. Les fibres sont achetées en balles et doivent être classées suivant la couleur, la force, la longueur. On distingue les couleurs suivantes: noir, gris, jaune, blanc, beau blanc; la force dépend de la grosseur et reçoit les chiffres 0, 1, 2, 3, la force allant en diminuant à mesure que le chiffre est plus élevé; la longueur se note en centimètres; les opérations de classement sont effectuées par des ouvrières: les unes séparent les couleurs et rejettent la bourre qui se trouve mélangée à la fibre; les autres, à l'aide d'outils spéciaux, classent suivant la grosseur. D'autres réunissent en paquets les fibres qui ont subi ces deux classements, elles introduisent au centre du paquet une petite tige de cuivre d'une hauteur donnée et enlèvent du paquet toutes les fibres qui dépassent cette tige; on leur accorde pour la longueur une tolérance de 5 millim. Il est nécessaire ensuite pour dégraisser ces matières de procéder à un lessivage; on emploie des bains d'eau chaude contenant en dissolution du carbonate de soude et du savon; les paquets de fibres au milieu desquels on a planté un petit bâton sont laissés quelque temps dans ces lessives; si on veut leur donner une grande blancheur, on les introduit au sortir des cuves de lessivage et, pendant douze heures au moins, dans une étuve où l'on fait brûler du soufre; l'acide sulfureux atteint suffisamment le but qu'on se propose. Les paquets, après avoir subi le blanchiment, sont enveloppés dans un linge blanc et portés au séchoir chauffé à 40°. Au sortir du séchoir, les fibres sont parfaitement droites et prêtes à entrer dans la fabrication des brosses.

Bois. On emploie pour la brosserie ordinaire des bois communs, hêtre, peuplier, bouleau; pour la brosserie de luxe, on se sert de bois des îles, palissandre, buis, citronnier, bois de rose, etc. Les bois sont achetés, débités en planches; on a le soin, à leur arrivée à l'usine, de les disposer de telle sorte que l'air puisse circuler entre elles et les sécher convenablement; elles passent entre les mains de plusieurs ouvriers qui les débitent en planchettes rectangulaires ayant les dimensions extérieures des bois de brosses. Les planchettes reçoivent à la machine une première ébauche de la forme qu'elles doivent avoir plus tard, enfin des ouvriers spéciaux arrondissent les angles et donnent le bombement. Les bois de brosses préparés sont soumis à l'opération du perçage qui s'exécute à la machine, au foret tournant à la vitesse de 8,000 tours par minute et donnant aux trous un diamètre d'environ 1 millim. Les trous peuvent être ou perpendiculaires à la surface de la brosse sur laquelle on applique les fibres, ou obliques à cette surface, de façon que les fibres s'épanouissent en éventail; les trous peuvent aussi traverser entièrement l'épaisseur du bois de la brosse, alors celui-ci sera recouvert d'un placage, ou bien n'être percés que sur une certaine profondeur et être réunis entre eux par des canaux pratiqués sur l'un des côtés de la brosse.

Os, cornes. Les matières premières de cette sorte que l'on emploie sont les os de bœuf, tibia, os à moelle et les cornes de bœuf et de buffle. La France et l'Angleterre fournissent les os et les cornes de bœufs, et Buenos-Aires expédie les cornes de buffles. La première opération qu'on fait subir à ces matières est le dégraissage qui s'opère dans des marmites en fonte contenant de l'eau pure à 100°; on débite ensuite les os à la scie circulaire animée d'une vitesse de 2,800 tours par minute. Le travail des cornes est le suivant: elles sont coupées à la scie à ruban perpendiculairement à leur longueur et subissent comme les os l'opération du décorage; différents ouvriers, à l'aide d'une raboteuse circulaire de faible diamètre tournant à une vitesse de 3,000 tours par minute et montée sur un axe dont le mouvement de translation est réglé par une came, donnent aux morceaux la forme des montures qu'ils doivent présenter. Les montures ainsi façonnées reçoivent un polissage qui se fait, pour les os, dans de grands tambours animés d'un mouvement de rotation assez lent et contenant un mélange de blanc d'Espagne et de graisse; au bout de quinze heures, l'opération est terminée. Pour polir les montures en buffle, on a recours à de petites meules tournant avec une vitesse considérable et sur la surface desquelles on projette un mélange d'huile et de tripoli; le polissage s'effectue avec une grande rapidité. C'est après cette opération que l'on procède au perçage à la machine avec un foret faisant 2,500 tours par minute et portant une petite bague de façon que les trous aient toujours même profondeur, car pour ces montures on ne doit pas percer de part en part; les trous sont réunis entre eux par des canaux latéraux ou par des traits de scie que l'on fait sur le dos de la monture et que l'on bouche ensuite à la cire rouge.

Montage des brosses. Nous parlerons d'abord des brosses à monture en bois; nous avons dit que les trous pratiqués peuvent ne pénétrer qu'à une certaine profondeur ou traverser de part en part; dans le premier cas, on fait usage de cordonnets de soie qui assujettissent à leur place, en passant par les trous pratiqués sur l'un des côtés de la brosse, chaque pincée de fibres appelée *loquet* en terme du métier; le loquet, ayant été courbé

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en U, il ne reste qu'à boucher avec des chevilles ou avec de la cire les ouvertures des conduits pratiqués sur une face latérale. Quand les trous traversent la monture de part en part, on courbe en V chaque pincée de fils, on la saisit avec un fil de laiton que l'on introduit double dans un trou par le dos de la monture, on tire avec force et on oblige ainsi le loquet à entrer dans le trou qu'il doit remplir exactement. On colle alors le placage ; le montage terminé, on coupe les fils de niveau avec de grands ciseaux appelés *forces*. Les bois sont alors vernis, marqués, classés et empaquetés pour l'expédition. Le montage des brosses en os, en buffle, en ivoire, etc., est le même que celui employé pour les brosses en bois dans lesquelles les trous ne traversent pas de part en part ; pourtant ici on se sert souvent d'un autre procédé qui consiste à pratiquer sur le dos de la monture des traits de scie ; c'est comme si l'on perçait de part en part, mais on évite avec les traits de scie les éclats que le foret ne manquerait pas de produire en débouchant. On comble ces rainures avec de la cire rouge et on en profite pour faire sur le dos de la brosse des dessins décoratifs. Les fibres sont coupées bien régulièrement de longueur et les résidus peuvent encore servir à fabriquer des brosses de qualité inférieure ; on procède ensuite au marquage, au classement et à la mise en boîtes par trois douzaines.

Déchets. On vend les déchets des os et des cornes ; les os servent à fabriquer, suivant leur grosseur, des dominos, des fiches, des jetons, des bouts de biberons, etc. ; les cornes refendues sont transformées en placages pour les manches de couteaux et pour tous autres objets pouvant utiliser cette matière.

Grosse Brosserie. — Elle comprend les brosses pour le frottage, les passe-partout, les brosses pour les chevaux, les voitures, les harnais, les boutons d'uniforme, les armes, les brosses utilisées par certains corps de métier, peintres, typographes, papiers peints, impressions sur étoffes ; les balais de crins, de chiendent, de tampico, de piassava. Le piassava est surtout employé pour le balayage des cours, des chaussées, pour les balayeuses mécaniques, les décrottoirs et les polissoirs. La fabrication française se distingue facilement par l'élégance et la commodité de la forme, par le choix des matières premières et par une plus grande solidité. On emploie pour la grosse brosserie le montage à la poix ; chaque loquet attaché à un fil est trempé par la queue deux fois dans le goudron de Suède liquide, puis introduit en tournant légèrement de gauche à droite ; on chauffe le goudron dans une poêle sur un fourneau au charbon ou au gaz et l'ouvrier modère ou active la chaleur suivant les exigences de son travail. Les plumeaux montés avec des soies de porc ou du chiendent, les têtes de loup, etc., sont faits à la poix. M. A. Rennes a imaginé pour certains modèles un système de rainures pratiquées sur le dos de la brosse qui lui donne une supériorité incontestable ; la ficelle ou le laiton engagé dans la rainure acquiert une solidité que ne sauraient diminuer ni le placage, qui adhère mieux au dos, ni le frottement de la main. On doit aussi à M. A. Rennes un ingénieux système de monter les brosses à l'aide d'un mécanisme à pédales ; les pincées de soies sont formées par parties bien égales et amenées à portée de la main de l'ouvrier qui saisit le loquet ainsi préparé et le passe sous la ficelle d'une aiguille qui entre avec précision dans chacun des trous du dos percé à plat ; l'économie de temps et de main-d'œuvre atteint, dit-on, près de 50 %. Les pinceaux pour peintres en bâtiments, peintres en voitures et autres artisans se font en serrant fortement, avec un fil de fer ou une cordelette, des bottes de crins, de poils, de soies au bout d'un manche en bois ; on coupe ensuite de niveau les crins ou autres fibres aux deux bouts et l'on enduit à chaud d'un mélange de cire et de résine le haut de la botte. Une autre spécialité, celle des plumeaux, se confectionne avec des plumes d'oie, de coq et d'une petite autruche appelée *nandou*, que l'on désigne souvent sous le nom de plumes de vautour. Les plumes grises des autruches servent à faire les plumeaux ordinaires ; avec les plumes blanches teintes en couleurs diverses, on fabrique des plumeaux pour l'exportation. L'industrie de la brosserie a pris un grand développement depuis quelques années. Il résulte de documents officiels que le chiffre de la production annuelle s'élève à 35 millions de francs, dont 10 millions livrés à l'exportation ; le nombre des ouvriers est de 11,000 ainsi répartis :

	Paris.	Province.	Ensemble.
Ouvriers.....	1.600	3.900	5.500
Femmes.....	1.100	3.100	4.200
Apprentis.....	600	700	1.300
Totaux.....	3.300	7.700	11.000

Les salaires journaliers moyens sont :

	Paris.	Province
Ouvriers.....	6f » à 7f »	2f 75 à 4f »
Femmes.....	2 50 à 3 75	1 50 à 2 »
Apprentis.....	1 25 à 1 75	» 80 à 1 »

La main-d'œuvre entre pour plus de 8 millions de francs dans la fabrication ; elle joue donc un grand rôle, et l'on comprend l'importance que doit prendre l'introduction de machines économiques, bien conçues, dont nous parlerons à la fabrication mécanique. La brosserie fine se fait dans les dép. de la Seine et de l'Oise ; la grosse brosserie est confectionnée à Paris, Nantes, Lyon, Bordeaux, Charleville, Rouen, Niort, Lille et Toulouse.

Brosses métalliques. — Depuis longtemps déjà, on se sert de brosses métalliques à fils de fer, d'acier ou de laiton pour le décapage et le polissage des métaux et cette fabrication tend tous les jours à se développer. Diverses industries emploient ces brosses dont la fabrication ne présente aucune particularité. Dans son rapport de 1877, la Société protectrice des animaux mentionne les avantages des brosses métalliques pour le pansage des animaux.

Fabrication mécanique. — On est arrivé depuis quelque temps à fabriquer les brosses complètement à la machine.

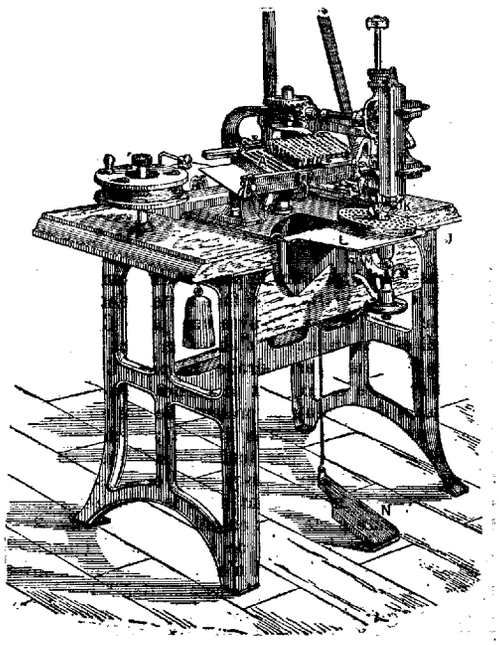

Fig. 1.

La machine Woodbury, qui permet d'introduire les soies de porc ou autres matières composant les loquets, dans le

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dos de la brosse, n'a pas tardé à se répandre, grâce au travail parfait qu'on en obtient; elle épargne du matériel, de la main-d'œuvre et augmente notablement la production d'un atelier. Nous donnerons un aperçu de la machine Woodbury et des différentes phases de l'opération. La fig. 1 représente la vue perspective de la machine commençant le travail de garnissage d'un dos de brosse. La première opération est le remplissage avec les soies, d'une sorte de plaque métallique A en forme de peigne qui peut, grâce à un mouvement intermittent du moteur, avancer entre des glissières et venir présenter à tour de rôle chaque rangée de soies devant un canal B (fig. 2), qui

Fig. 2.

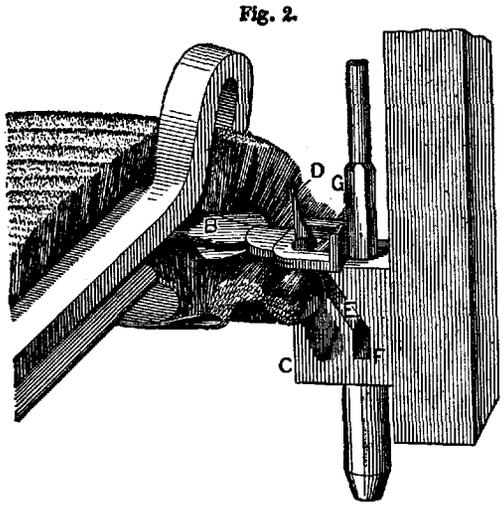

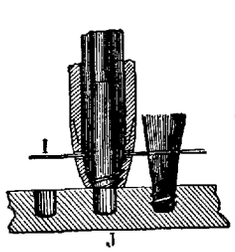

Fig. 4.

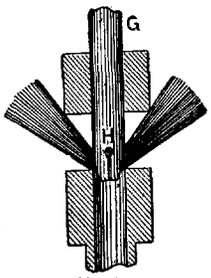

Fig. 3.

force les brins à prendre la position horizontale. L'extrémité du canal se termine en fourchette, et entre les dents de cette fourchette manœuvre une pièce C portant une pointe D et une rainure E d'abord en talus et se terminant en F par une partie droite. La pièce C est traversée par un cylindre creux dont la partie inférieure à chaque mouvement de descente se présente devant un trou de la brosse, mais sans y pénétrer (fig. 4); à chaque mouvement de ce cylindre, une touffe de soies est séparée et amenée dans la rainure jusqu'en F et là subit l'action d'un poinçon G se mouvant dans le cylindre et dont la partie inférieure porte deux entailles en croix (fig. 3); la plus large saisit la touffe de soies comme l'indique la figure, tandis que l'autre H n'est que juste assez ouverte pour donner passage à un fil poissé destiné à lier la touffe et à l'assujettir dans un trou de la brosse. Le fil I provenant d'une bobine est saisi par l'échancrure H, coupé à longueur par un mécanisme spécial et tourné en spirale autour des soies, grâce à un mouvement de rotation que prend le poinçon. Cette machine peut introduire dans le dos d'une brosse de 70 à 80 touffes de soie par minute. Un guide K mû à la main permet d'amener les trous de la brosse J à tour de rôle sous le poinçon G. La table L, qui reçoit la brosse, peut être amenée à tous les degrés d'inclinaison à l'aide d'un secteur denté M, et cela afin de pouvoir garnir de soies les arêtes des brosses. La machine Woodbury est sous son petit volume d'une construction robuste et rend les plus grands services dans l'industrie de la brosserie.

Une autre machine répandue en France et qui a paru pour la première fois, croyons-nous, en 1878, est la machine de M. de Mont. La fixation des mèches dans le dos de la brosse a lieu au moyen d'une petite pièce découpée dans la tôle mince et appelée *ancre;* cette ancre, étant introduite dans un trou du dos de la brosse, sert à plier la mèche, à l'enfoncer et à la fixer dans le corps de la brosse aux lieu et place du fil en usage dans la fabrication à la main. Une fois la mèche en place, les becs de l'ancre sont vigoureusement écartés l'un de l'autre, au moyen d'un poinçon fait d'une lame terminée en forme de croix; les dents de l'ancre pénètrent dans les parois du trou, tandis que sa partie inférieure serre fortement la mèche contre le fond. Chaque mèche se trouve encastrée si solidement dans le bois, qu'elle ne peut plus être retirée qu'en enlevant des éclats des parois du trou où elle est placée. La machine exécute une série d'opérations que nous allons indiquer. La masse des soies, placée dans un compartiment spécial, est divisée en bandes longues et étroites, dont la largeur varie d'ailleurs, par un système de réglage des plus simples, avec la grosseur des trous de brosses. On fait varier également, d'après le calibre des brosses, la hauteur à laquelle sont ployées les soies. Ces bandes de soies sont entraînées successivement devant un appareil dit *séparateur*, qui en effet sépare un loquet qu'il amène dans un logement ménagé dans un autre appareil dit *inséreur*. D'autre part, une bande de métal est conduite, par un appareil d'amenage, dans un *découpoir* où sont découpées les ancres. Ces ancres sont amenées au fur et à mesure dans l'inséreur, en arrière des mèches qu'elles doivent ployer et faire pénétrer dans le dos de la brosse et les y fixer. Le bois de la brosse est alors placé sur la machine, de façon qu'un des trous se trouve en regard de l'extrémité de l'inséreur; à ce moment, le poinçon de l'inséreur vient pousser l'ancre et, devant elle, la mèche dans le trou de la monture, jusqu'à ce que le tout vienne buter. Le poinçon de l'inséreur continuant sa course force les côtés dentelés de l'ancre à s'écarter et à pénétrer dans les parois du trou; la fixation est faite. Le bois de la brosse peut alors être retiré, grâce au jeu des organes de préhension qui le maintiennent; on peut ainsi dégager la mèche qui vient d'être posée. On recommence la même série d'opérations, qui se succèdent avec la plus grande rapidité. Une bonne ouvrière, travaillant à la main, fait en moyenne 3,000 mèches par jour; la même ouvrière travaillant à la machine en fera au minimum 30,000; c'est donc une réduction de 90 % sur la main-d'œuvre et encore y a-t-il à ajouter celle qui résulte de l'économie provenant de la suppression des plaques, de la colle qui sert à les fixer sur le dos des brosses, et de l'opération du placage. L. Knab.

BROSSERONDE (Guillaume-Simon de), diplomate français, né à Bénissons-Dieu, près Roanne (Loire), vers 1739, mort à Copenhague le 26 avr. 1820. Attaché à la légation de Copenhague en 1766, Brosseronde fut à deux reprises chargé d'affaires, une première fois pendant une absence du marquis de Blosset du 24 mai 1768 au 24 avr. 1769; une seconde fois après le départ de Blosset jusqu'à son remplacement par le marquis de Vérac, du 13 sept. 1774 au 13 nov. 1775. Il fut nommé consul à Elseneur le 16 sept. 1776, et conserva ce poste jusqu'au 22 déc. 1794. Il resta alors en Danemark, mais sans être chargé de relations diplomatiques officielles avec ce pays. Sa correspondance est conservée aux archives des affaires étrangères. Louis Farges.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BROSSES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Vézelay; 891 hab.

BROSSES (de) (V. De Brosses).

BROSSES (Charles de), érudit et littérateur français, né à Dijon le 7 fév. 1709, mort à Paris le 7 mai 1777. Sa famille, originaire de la Savoie, était alliée à celle de Fevret, qui a donné à la Bourgogne quelques-uns de ses savants et jurisconsultes les plus illustres. Elève du collège des jésuites de sa ville natale, où il eut, entre autres professeurs, le P. Oudin, l'intime ami du président Bouhier, Charles de Brosses soutint avec éclat les épreuves de la licence et fut admis, à peine âgé de vingt et un ans (13 fév. 1731), aux fonctions de conseiller au parlement. Président à mortier en 1741, il prit part à la résistance du parlement de Bourgogne lorsqu'en 1744 celui-ci refusa de rendre aux commandants de province les mêmes honneurs qu'aux princes du sang et fut exilé à Gannat; puis, devenu en 1756 président de la grande chambre, il fut de nouveau exilé en 1771, lors de la substitution des créatures de Meaupou à l'ancien personnel des cours suprêmes et ne fut rétabli dans son titre et ses prérogatives qu'en 1775. Durant ce long exercice, il montra les plus sérieuses qualités professionnelles et il doit être à bon droit considéré comme l'un des chefs de cette résistance aux empiètements du pouvoir absolu qui fut un des symptômes de la révolution future. Tout en vaquant aux devoirs de sa charge, il cultivait avec une égale ardeur les lettres et l'archéologie, et fréquentait le cabinet et la bibliothèque de Bouhier. Bientôt il conçut le dessein de donner une édition critique des œuvres de Salluste, non seulement revue sur les meilleurs manuscrits, mais complétée par les moindres fragments qu'il se flattait de découvrir et qu'il se proposait d'encadrer dans un texte latin, serrant d'aussi près que possible l'original. Pour mieux accomplir cette tâche complexe et ardue, il résolut de collationner les diverses leçons de Salluste, acceptées jusqu'alors, avec celles des manuscrits des bibliothèques de Rome, de Naples et de Florence. Il partit donc au mois de mai 1739, en compagnie de son cousin, M. Loppin, géomètre, « ami intime des lignes droites », et rejoignit à Avignon un autre compatriote, Legouz de Gerland, et les deux frères Lacurne, qu'une même curiosité d'érudition attirait vers l'Italie. Le voyage dura dix mois et s'il n'amena pas pour l'éditeur de Salluste toutes les découvertes qu'il en espérait, il lui fournit en revanche maintes occasions de montrer dans ses lettres à ses amis de Bourgogne les dons les plus heureux. « Nul plus que lui, a dit Sainte-Beuve, n'eut le goût fin et délicat des arts, la sensibilité italienne unie à la malice et à la naïveté gauloise », et, le comparant à des voyageurs plus modernes (Chateaubriand, Courier, Stendhal), il ajoutait : « De Brosses reste le premier critique pénétrant, fin, gai et de grand coup d'œil, qui a bien vu dans ses contradictions et ses merveilles ce monde d'Italie »; mais ces lettres, dont quelques-unes, par leur proportion et leur importance, sont de véritables mémoires, ne devaient être connues du public que soixante ans plus tard. Lorsqu'il fut élu correspondant honoraire de l'Académie des inscriptions de Paris, il n'avait encore rien publié; toutefois, dès l'année suivante, il lut ou adressa à la compagnie divers mémoires dont la plupart se rattachaient soit à ses travaux sur son auteur favori, soit à la géographie et à l'histoire anciennes, et il mit au jour, en 1750, des *Lettres sur l'état actuel de la ville souterraine d'Herculée* (in-8), où il attira l'un des premiers l'attention sur ces ruines encore inexplorées. En 1756, il fit paraître, sur les instances de Buffon, son *Histoire des navigations aux terres australes* (2 vol. in-4), dont les inductions ne furent pas inutiles plus tard à Bougainville et aux explorateurs anglais Walter et Carteret. Dans le même ordre de travaux on peut citer son mémoire lu à l'Académie de Dijon sur la *Communication du Grand Océan des deux Indes avec les mers du Nord, vulgairement appelé détroit d'Anian* (1761), dont les assertions furent confirmées depuis, lors des expéditions de Cook (1776) et de Vancouver (1791-1795). Un autre mémoire, présenté par l'auteur en 1757 à l'Académie des inscriptions, ne fut point, en raison de sa hardiesse, inséré dans le recueil officiel; de Brosses le reprit et le publia sous ce titre : *Du culte des dieux fétiches ou Parallèle de l'ancienne religion de l'Egypte avec la religion actuelle de Nigritie* (1760, in-12). Malgré ce qu'il avait pu emprunter aux entretiens de Diderot et à la lecture de Hume, il y atteste, dit Sainte-Beuve, un esprit philosophique qui n'est pas allé à toutes ses conséquences.

Vers le même temps, il collaborait à l'*Encyclopédie*, sinon directement, du moins par des articles sur les *Langues*, l'*Etymologie*, l'*Onomatopée*, etc., dont l'abbé Mallet et Turgot se chargeaient de faire l'extrait et par lesquels il préludait à son *Traité de la formation mécanique des langues* (1765, 2 vol. in-12; nouv. édit., 1801, id.), œuvre ingénieuse, bien dépassée aujourd'hui, mais qui fit longtemps autorité. La nature de ses travaux, ses liaisons avec les principaux représentants du parti philosophique, l'eussent conduit à l'Académie française sans une malencontreuse querelle avec Voltaire, dont les incidents, longtemps ignorés, ne sont aujourd'hui que trop bien connus pour la gloire du patriarche de Ferney. On sait quelle fut l'origine de cette discussion. Voltaire, qui avait loué de de Brosses, par un bail à vie (11 déc. 1758), la terre de Tournay dans le bailliage de Gex, s'y était livré à son goût très vif pour la plantation et la bâtisse, jetant bas une partie du château et pratiquant de larges coupes dans les bois. Ce fut l'un de ses abatis qui amena entre le propriétaire réel et l'usufruitier une discussion, d'abord badine et courtoise, puis aigre-douce et finalement menaçante de part et d'autre; le litige était par lui-même assez mince : un paysan réclamait à Voltaire le paiement de quatorze moules de bois que celui-ci prétendait avoir reçues de de Brosses à titre gratuit, bien qu'une clause du contrat eût formellement établi le contraire. Peut-être le président, fort de son bon droit, mit-il trop d'entêtement à ne point accéder aux sollicitations de son illustre et fantasque locataire; mais alors, et plus tard surtout, Voltaire dépassa toutes mesures dans les représailles. S'il parlait dès ce moment de le « déshonorer », le président lui signifiait qu'il le pourrait, s'il le voulait, conduire à la Table de marbre (juridiction spéciale des eaux et forêts, de la connétablie et de l'amirauté), déclarait que ce présent de quatorze moules de bois était au plus digne d'« un couvent de capucins », le sommait de ne plus lui écrire « dans ses moments d'aliénation d'esprit », de ne point faire de lui « le bureau d'adresse de toutes ses sottises » et lui souhaitait, en marge d'une de ses propres lettres, *mens sana in corpore sano*. Il lui proposait en même temps, pour en finir, de donner quittance au paysan, à condition que l'argent fût remis par Voltaire au curé de Tournay et distribué par celui-ci à ses pauvres. Ce fut en apparence l'épilogue de ce différend, qui avait duré près de quatre ans et qui ne fut définitivement réglé qu'en 1781 par une transaction entre le fils de de Brosses et Mme Denis. Voltaire, pour la première fois de sa vie, n'avait pas eu le dernier mot, mais le président devait payer cher sa victoire. Un moment candidat à la mort d'Hardion (1766), il se retira devant Thomas et ne disputa pas davantage à Condillac, à Saint-Lambert et à Loménie de Brienne les fauteuils de d'Olivet, de Trublet et du duc de Villars (1768-1770). Quelques mois plus tard cependant, il brigua la succession d'Hénault; mais un mot d'ordre parti de Ferney arrêta court les dispositions des partisans assez nombreux de de Brosses : Voltaire l'accusa de l'avoir menacé de le dénoncer comme auteur d'ouvrages poursuivis par les lois, calomnie odieuse dont Voltaire, quoi qu'il en dise, n'eût jamais pu faire la preuve et qui, sans être prise au sérieux par personne, écarta pour toujours de Brosses des honneurs auxquels il pouvait légitimement prétendre, car les mêmes manœuvres se renouvelèrent lors

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des élections de de Belloy (1771), de Bréquigny et de Beauzée (1772), de Suard et de Delille (1774) et du marquis de Chastellux (1775) ; ce qui n'empêcha pas Voltaire, par une lettre d'affaires restée sans réponse (28 nov. 1776), de se flatter « de mourir dans les bonnes grâces » de son adversaire !

Cinq mois après, de Brosses succombait à une courte maladie, durant un de ses voyages à Paris. Il avait mis au jour, la même année, son *Histoire de la République romaine dans le cours du* VIIe *siècle, en partie traduite du latin sur l'original de Salluste, en partie rétablie et composée sur les fragments qui sont restés de ses livres perdus* (Dijon, 1777, 3 vol. in-4), fruit de quarante ans de labeur. Il laissait inédits divers travaux philologiques et géographiques, destinés à compléter ceux qui sont énumérés plus haut, ainsi que ses fameuses lettres sur l'Italie dont Lalande avait eu connaissance, puisqu'il en avait cité quelques fragments dans son *Voyage d'un Français en Italie* (1769, 8 vol. in-12), mais dont les copies complètes n'avaient pas circulé au delà d'un cercle restreint d'intimes. L'une de ces copies, saisie dans la bibliothèque du fils de l'auteur, René de Brosses, prévenu d'émigration et officier dans l'armée royaliste, tomba aux mains d'Antoine Serieys, alors conservateur du dépôt littéraire des Enfants de la patrie (hospice de la Pitié). Serieys les publia en 1799 avec l'incurie et l'absence de critique dont il devait donner tant d'autres preuves (V. CAYLUS et GALIANI), sous le titre de *Lettres historiques et critiques* (3 vol. in-8). Ce fut seulement en 1836 qu'à ce texte, où fourmillaient les erreurs et les interpolations, M. R. Colomb substitua une revision meilleure faite, paraît-il, sur les autographes, et intitulée *l'Italie il y a cent ans* (2 vol. in-8). Depuis, il en a été simultanément donné deux autres réimpressions, l'une par les soins de Poulet-Malassis et avec préface de H. Babou, sous le titre de *Lettres familières* (1858, 2 vol. in-12), l'autre sous celui de : *le Président de Brosses en Italie* (1858, 2 vol. in-8), qui reproduisait le texte et les notes de l'édition Colomb. La *Correspondance* de Voltaire et du président a été publiée pour la première fois par Th. Foisset (1836, in-8 ; 2e éd., 1858, in-8) et n'a pris place que dans la grande édition des *Œuvres complètes* dirigée par M. Louis Moland (1878-1885, 52 vol. in-8). Maurice TOURNEUX.

BIBL. : Th. FOISSET, *le Président de Brosses, histoire des lettres et des parlements au* XVIIIe *siècle*, 1842, in-8. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VII (deux articles). — G. DESNOIRESTERRES, *Voltaire et la société du* XVIIIe *siècle* (*Voltaire et J.-J. Rousseau*). — H. MAMET, *le Président de Brosses, sa vie et ses ouvrages* (thèse de doctorat); Lille, 1874, in-8. — G. BOISSIER, *Un grand homme de province, le président de Brosses* (*Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1875). — Lucien BRUNEL, *l'Académie française et les philosophes au* XVIIIe *siècle*, 1884, in-8. — CUNISSET-CARNOT, *la Querelle de Voltaire et du président de Brosses* (*Revue des Deux Mondes*, 15 fév. 1888).

BROSSES (René, comte de), fils du précédent, né à Dijon le 12 mars 1771, mort à Paris le 2 déc. 1834. Il émigra en Suisse en 1790, prit du service dans l'armée des princes (1792), revint en France en 1796 et dut retourner de nouveau à l'étranger où il demeura jusqu'en 1800. En 1808, sur les conseils de Maret, son compatriote, il se décida à servir l'Empire et fut nommé conseiller à la cour de Paris. A la Restauration il entra dans l'administration, fut préfet de la Haute-Vienne (10 juin 1814), préfet de la Loire-Inférieure (juill. 1815); révoqué en 1822 à la suite d'un conflit avec le général Despinois, il fut nommé préfet du Doubs dans le courant de la même année, puis préfet du Rhône (janv. 1823). Il resta dans ce dernier poste jusqu'à la révolution de 1830 et rentra dans la vie privée. Il avait été nommé maître des requêtes en 1819 et conseiller d'Etat en 1826.

Son fils, le comte de Brosses, né à Dijon en 1801, mort à Paris le 12 mars 1869, fut en 1823 membre de la cour royale de Lyon ; il quitta ces fonctions en 1830, ayant refusé de prêter serment au nouveau gouvernement. Il s'occupa d'entreprises agricoles, fut conseiller général du Loiret et prêta son appui à des œuvres légitimistes et cléricales. Il fut l'un des promoteurs du *Bulletin pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires* et, en 1843, contribua largement à relever le *Correspondant*.

BROSSET (Marie-Félicité), orientaliste français, né à Paris le 5 fév. 1802. Elève des séminaires d'Orléans et de Paris, il s'adonna à l'étude des langues orientales, et s'est acquis une grande autorité en tout ce qui concerne la Géorgie. Il s'est établi en Russie où il a été nommé membre extraordinaire (1838), puis ordinaire (1847) de l'Académie des sciences, inspecteur de l'enseignement à Saint-Pétersbourg (1841), bibliothécaire à la Bibliothèque impériale, conservateur de la collection des médailles orientales de l'Ermitage (1851) et secrétaire perpétuel de l'Académie impériale (1855). Il a débuté par la publication et la traduction d'une *Chronique géorgienne* (Paris, 1830), et de *Mémoires inédits sur la langue et l'histoire géorgiennes* (Paris, 1833) ; il publia ensuite une *Grammaire des langues géorgiennes* (Paris, 1834), une *Monographie des monnaies arméniennes* (Saint-Pétersbourg, 1839) ; édita et traduisit en français une *Description géographique de la Géorgie*, de Wackhouchi (Saint-Pétersbourg, 1842) ; une *Histoire de la Géorgie* (1849, 2 vol. ; *Additions et éclaircissements* en 1851) ; une *Histoire moderne de la Géorgie* (Saint-Pétersbourg, 1856-1858, 3 vol.). Citons encore : *Rapport sur un voyage archéologique en Géorgie*, etc. (Saint-Pétersbourg, 1849-1851, avec cartes) ; *Correspondance des rois de Géorgie avec les souverains russes* (Saint-Pétersbourg, 1861) ; les *Ruines d'Ani* (Saint-Pétersbourg, 1860-1861, avec cartes) ; une *Histoire de Siounie* (1865-66), du métropolitain Stephannos, et une *Histoire chronologique* (1869), traduites de l'arménien ; *Deux historiens arméniens : Oukhtanès et Kiracos* (Saint-Pétersbourg, 2 vol.) ; *Collections d'historiens arméniens* (Saint-Pétersbourg, 1874-1876, t. I et II) ; un grand nombre d'articles dans le *Journal asiatique* (1827-1836) et les Comptes rendus de l'Académie des sciences de Pétersbourg ; une collaboration au dictionnaire géorgien-russe-français, de Tchoubinov (Saint-Pétersbourg, 1840 et suiv.). A.-M. B.

BROSSETTE (Claude), seigneur de Varennes d'Appetour, littérateur français, né à Theizé (Rhône) le 7 nov. 1671, mort le 13 juin 1743. Avocat en parlement « ès cours de Lyon » et échevin de sa ville natale, il donnait à l'étude des lettres et de l'histoire littéraire tous ses loisirs. Appelé à Paris pour régler un litige de l'Hôtel-Dieu de Lyon, il réussit à se faire présenter à Boileau, dont il sut s'attirer la bienveillance et qui entretint avec son jeune admirateur, durant les douze dernières années de sa vie, un commerce épistolaire dont il n'était pas prodigue. Brossette conçut dès lors le projet de recueillir du poète lui-même tous les éclaircissements nécessaires pour un commentaire historique de ses œuvres, et il mit tant de zèle à s'enquérir de ces particularités que Boileau lui disait un jour : « A l'air dont vous y allez, vous saurez bientôt votre Despréaux mieux que moi-même. » Vers la même époque, Brossette fut assez heureux pour obtenir du maréchal de Villeroy, gouverneur de la ville et de la province de Lyon, qu'une rente de quinze cents livres, placée à fonds perdu par Boileau sur l'Hôtel-Dieu, lui fût payée intégralement et non aux trois quarts, comme le prescrivait un arrêt du conseil ; procédé auquel le législateur du Parnasse, « qui ne haïssait pas l'argent », fut très sensible. Le commentaire, maintes fois repris, amplifié et corrigé, n'était cependant pas achevé lorsque Boileau mourut, et ne vit le jour qu'en 1717, en tête d'une édition des *Œuvres complètes* (Genève, 2 vol. in-4). Il a été depuis souvent réimprimé en totalité ou en partie et mis à profit par tous les éditeurs de Boileau. Brossette peut être également considéré comme le fondateur de l'Académie de Lyon, dont les origines rappellent celles de l'Académie française, car son premier noyau fut un petit groupe de lettrés qui se réu-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nissaient librement chez Brossette et auxquels des lettres patentes de 1724 reconnurent le droit de constituer un corps régulier de vingt-cinq membres ordinaires et d'un grand nombre d'honoraires; Brossette, qui avait cédé à la compagnie naissante sa propre bibliothèque, accepta et conserva pendant près de quarante ans les fonctions de secrétaire perpétuel.

Outre deux publications spéciales, une édition du *Procès-verbal des Conférences tenues par ordre du Roi, pour l'examen des articles rédigés par Pussort, de l'ordonnance civile d'avril 1667 et de l'ordonnance criminelle d'août 1670* (Lille [Lyon], 1697; nouv. édit. 1700, in-4), et un recueil des *Titres du droit civil et du droit canonique rapportés sous les noms français des matières* (Lyon, 1705, in-4), on doit à Brossette une *Histoire abrégée ou Eloge historique de la ville de Lyon* (Lyon, 1711, in-4), réimpression modifiée de l'*Éloge* de la même ville par le P. Menestrier (1669, in-4), et une édition, estimée pour ses commentaires, des *Œuvres* de Mathurin Régnier (Londres, 1729, in-4); tous ses autres travaux, sauf une dissertation sur le *Vaudeville* (Montpellier, 1846, publiée par Künholz), sont restés manuscrits, et le plus précieux de tous, un commentaire sur la vie et les œuvres de Molière, dont les matériaux lui avaient été fournis par Boileau et par Baron, semble irrémédiablement perdu : il n'en subsiste que des bribes, recueillies par Cizeron-Rival. Brossette avait été en correspondance suivie avec J.-B. Rousseau, Mathieu Marais, Bouhier, Louis Racine, etc. Il avait préparé un recueil des *Lettres* du premier *sur différents sujets de littérature* (Genève [Paris], 1749-1750, 2 vol. in-12), et ses propres lettres ont été en partie publiées, ainsi que celles de Boileau, par Cizeron-Rival, sous le titre de *Lettres familières* (Lyon et Paris, 1770, 3 vol. in-12). Les originaux furent acquis à la vente Renouard (1854), par Aug. Laverdet qui en donna une nouvelle édition augmentée, avec une introduction de Jules Janin (1858, in-8). Le recueil autographe, dont Laverdet demandait un prix élevé, a été divisé depuis et vendu en détail.

Maurice Tourneux.

Bibl. : Cizeron-Rival, *Récréation littéraire;* Paris et Lyon, 1775, in-12. — J.-B. Dumas, *Histoire de l'Académie de Lyon*, 1826, 2 vol. in-8. — Léopold Niepce, *les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon;* Lyon, 1875, in-8.

BROSSIER (Marthe), fameuse démoniaque, née à Romorantin vers 1547. Comme elle était sujette à des crises d'hystérie (qu'on appelait alors vapeurs de la rate et de la matrice), son père, Jacques Brossier, tisserand, la fit passer pour démoniaque et se mit à parcourir la France, donnant partout sa fille en spectacle, ce qui lui attirait force aumônes. L'évêque d'Angers, Charles Miron, découvrit l'imposture en feignant d'exorciser la possédée, et conseilla au père de retourner à Romorantin. Mais celui-ci vint à Paris avec ses trois filles, Marthe, Sylvine et Marie, et s'entendit avec des capucins qui exorcisèrent Marthe en public dans l'église de l'abbaye de Sainte-Geneviève (30 mars 1599). Le peuple accourut. L'évêque, Henry de Gondi, nomma une commission de cinq médecins pour examiner la jeune fille. Ceux-ci déclarèrent qu'il y avait dans son cas « beaucoup de fraude, un peu de maladie, mais rien de diabolique » (1-2 avr.). Mais les capucins réunirent une autre commission médicale qui conclut à la possession (3 avr.). Marescot, un des premiers docteurs, réfuta les preuves de ses collègues. Il s'ensuivit une polémique qui gagna toute la ville. Henri IV et le parlement de Paris intervinrent. On craignait que les religieux n'excitassent, à l'aide de leur prophétesse, une sédition contre les protestants, auxquels on venait d'accorder l'édit de Nantes. « Elle disoit merveilles contre les Huguenos » écrit, en effet, P. de l'Estoile. Marthe Brossier fut enfermée au Châtelet (13 avr.), malgré la résistance des ecclésiastiques qui prétendaient que les démoniaques ne sont pas de la juridiction temporelle, et examinée par les plus célèbres médecins (Michel Marescot, Nicolas Ellain, Jean Hautin, Jean Riolan, La Rivière, premier médecin du roi, André du Laurens, premier médecin de la reine, Pierre Lafilé, doyen de la Faculté de médecine, Albert Le Febvre, Cousinot, etc.), qui ne trouvèrent en elle rien de surnaturel. Par arrêt du 23 juin 1599, le parlement ordonna que les Brossier seraient ramenés à Romorantin par Nicolas Rapin, lieutenant de robe courte, et défendit d'en laisser sortir la fille sans permission du juge. Ils ne tardèrent pas à servir d'instruments aux ennemis du parlement, dirigés par l'évêque de Clermont. Son frère, Alexandre de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Martin, vint prendre les Brossier à Romorantin, les conduisit en Auvergne, puis à Avignon, et de là à Rome. Averti de leur dessein, Henri IV dut mettre en mouvement sa diplomatie. M. de Sillery, ambassadeur à Rome, et le cardinal d'Ossat, furent chargés, l'un de prévenir le pape, l'autre de s'assurer l'appui des jésuites, car il y avait à craindre que le pape n'entrât en conflit avec le parlement. C'était le but de l'abbé de Saint-Martin, qui, grâce aux précautions prises, échoua piteusement dans son entreprise, perdit toutes ses charges et bénéfices, fut obligé d'implorer la grâce d'Henri IV et mourut de chagrin. Le cardinal d'Ossat fit enfermer Marthe dans une communauté (vers déc. 1600).

R. S.

Bibl. : Marescot, *Discours véritable sur le fait de M. Brossier, de Romorantin, prétendue démoniaque;* Paris, 1599, in-8. — Léon d'Alexis, *Traité des énergumènes;* Troyes 1599, in-8. — Cognard, *Histoire de M. Brossier, prétendue possédée, tirée du latin de M. de Thou;* Rouen, 1652, in-4. — De Thou, *Histoire*, CXXIII. — Pierre de l'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Brunet; Paris, 1879, t. VII, in-8. — C. d'Ossat, *Lettres;* Amsterdam, 1700, t. III et IV, in-12. — Bayle, *Dictionnaire.*

BROSSURE (Teinture). Se dit d'une couleur appliquée à la brosse sur les peaux. Les peaux étant bien ramollies, on les étale l'une après l'autre, la fleur en dessus, sur une table de marbre ou de verre entretenue à une température convenable. Prenant alors une brosse à longs poils, on la trempe dans la couleur et on la passe sur la peau bien régulièrement. On a ajouté au préalable un mordant. La brossure ne se fait pas pour les rouges, du moins pour ceux fournis par les matières colorantes naturelles.

BROSVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (Nord) d'Evreux; 350 hab.

BROT (Charles-Alphonse), littérateur français, né à Paris le 12 avr. 1809. D'abord clerc d'avoué, puis commis chez un banquier il entra en 1848 au ministère de l'intérieur où il prit sa retraite en 1872, comme chef du bureau de l'imprimerie et de la librairie. Très lié dans sa jeunesse avec *Petrus Borel, Bouchardy* (V. ces noms), et autres jeunes *bousingots*, il débuta par un volume de poésies : *Chants d'amour* (1830, in-8), puis écrivit toute une série de romans : *Ainsi soit-il! Histoire du cœur* (1833, in-8), *Priez pour elle* (1833, in-8); *la Tour de Londres* (1835, 2 vol. in-8); *Jane Grey* (1835, 2 vol. in-8); *Carl Sand* (1836, 2 vol. in-8); *la Chute des Feuilles* (1837, 2 vol. in-8); *Seule au monde* (1838, 2 vol. in-8); *la Comtesse aux trois galants* (1839, 2 vol. in-8); *les Secrets de famille* (1841, 2 vol. in-8); *le Bord de l'Eau* (1844, 2 vol. in-8); *la Sirène de Paris* (1845, 2 vol. in-8); *le Médecin du cœur* (1846, in-8); *Réveille-Matin* (1847, 2 vol. in-8); *la Terre promise* (1849, 2 vol. in-8); *Deux Coups de tonnerre* (1853, 2 vol. in-8); *les Deux Péchés* (1857, 2 vol. in-8); *Une Soirée d'hiver* (1857, 2 vol. in-8); *la Cousine du Roi* (1865, in-18); *les Espions* (1874, in-18); *les Compagnons de l'Arche* (1881, in-18); *la Déesse Raison* (1881, in-18), etc.; la plupart de ces romans ont été réimprimés en divers formats et quelques-uns portent le titre d'*Œuvres*, avec tomaison continue. M. Alphonse Brot a également écrit quelques drames : *Juliette* (1834); *la Lescombat* (1841); *Jane Grey* (1855); *la Marnière des Saules* (1858), avec Ch.-Fréderick Lemaître, etc.

Maurice Tourneux.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BROTÉAS. Nom fréquent dans la mythologie grecque, où il désigne tantôt un fils d'Athéna et de Héphaistos, qui, désespéré de sa laideur, se brûle lui-même, tantôt un Lapithe tué aux noces de Pirithous, etc. Le même nom se rencontre dans la légende des Atrides, désignant ou le père de Tantale, ailleurs nommé Thyeste, ou le fils de ce même Tantale, fondateur en Grèce et prêtre du culte de Rhéa-Cybèle : on lui attribuait une image de cette déesse, conservée sur le rocher de Coddinus dans le pays des Magnètes. Son nom signifie *le Sanglant* (V. Cybèle). J.-A. H.

BROTERO (Félix de Avellar), célèbre botaniste portugais, né à Santo-Antao de Tojah, près Lisbonne, le 25 nov. 1744, mort à Acolenade-Belem le 4 août 1828. Il fit ses premières études dans un collège de religieux, puis fut chantre dans l'église patriarcale de Lisbonne (1763) et se livra en même temps avec ardeur à l'étude des langues mortes et à celle du droit canon. Il avait pris les ordres mineurs, mais s'étant compromis auprès du Saint-Office, il se réfugia, en 1778, à Paris, où il prit son nom de Brotero et résida douze ans, suivant les leçons de Daubenton, de Vicq-d'Azyr, de Brisson et de Laurent de Jussieu ; plus tard il fut admis dans la société de Condorcet, de Cuvier et de Lamarck. Il prit, paraît-il, le diplôme de docteur à Reims. Lorsqu'éclata la Révolution, il retourna en Portugal (1790) et obtint la chaire de botanique et d'agriculture à Coïmbre (1791). En 1800, le prince régent le nomma directeur du musée royal et du jardin botanique de l'Université, où il rangea les collections et les plantes d'après le système de Linné. L'invasion française interrompit les travaux de Brotero ; il alla vivre misérablement à Lisbonne, où Geoffroy Saint-Hilaire vint le trouver et lui fit payer par le duc d'Abrantès les arrérages de son traitement. Brotero obtint en 1811 sa retraite comme professeur et conserva les fonctions de directeur du jardin botanique d'Ajuda, près Lisbonne. Elu en 1821 député aux Cortès, il se démit de ces fonctions après quelques mois et ne s'occupa plus que de l'étude des plantes. — Ouvrages principaux : *Flora lusitanica* (Lisbonne, 1804, 2 vol. in-8) ; *Phytographia Lusitaniæ* (Lisbonne, 1816-1827, 2 vol. in-fol.), son meilleur ouvrage ; *Compendio de botanica* (Paris, 1788 ; Lisbonne, 1837) ; *Principios de agricultura philosophica* (1793) ; *Hist. nat. da Orzella* (Lisbonne, 1824, in-fol.), etc. Dr L. Hn.

BROTHERS (Richard), célèbre illuminé anglais, né à Terre-Neuve vers 1760, mort à Londres en 1824. Il fut lieutenant dans la marine anglaise qu'il quitta en 1789. Sans ressources, il vécut misérablement et fut même réduit au workhouse. Il est probable que ces privations le rendirent fou. Le 12 mai 1792, il écrivit des lettres au roi, aux ministres et au président de la Chambre des communes où cette folie commence à percer. Peu après il eut l'idée malheureuse de prophétiser la mort du roi et le renversement de la monarchie, ce qui le fit enfermer à Newgate où il fut cruellement traité. Sorti de prison il publia un livre de visions et de révélations, *A revealed Knowledge of the prophecies and times* (Londres, in-8) et fut bientôt entouré de disciples. Quelques-unes de ses prophéties s'étant réalisées, notamment la mort violente de Louis XVI, prédite en 1792, et les principales phases des guerres européennes de 1789 à 1810, les nombreux ouvrages qu'il publia ensuite obtinrent un grand succès populaire. Le gouvernement, redoutant l'influence de Brothers, le fit enfermer à la maison de fous de Bedlam. Il en sortit le 14 avr. 1806 et mourut en 1824 dans la maison de son disciple préféré John Finlayson. Parmi les œuvres singulières, moitié raisonnables et moitié folles de Brothers, nous citerons : *Explanation of the Trinity; and a further elucidation of the 12 th. chap. of Daniel*, etc. (Londres, 1795, in-8) ; *A Letter to miss Cott, the recorded daughter of King David, and future Queen of the Hebrews* (1798, in-8) ; *A Description of Jerusalem with the Garden of Eden in the centre* (1802, in-8). On a donné une traduction française des *Prophéties de Brothers* (Paris, 1796, in-8).

BROTIER (Gabriel), jésuite, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né le 5 sept. 1723 à Tannay (Nièvre), mort à Paris le 12 févr. 1789. Il était bibliothécaire du collège Louis-le-Grand, lorsque l'ordre auquel il appartenait fut supprimé. Il passa le reste de sa vie à Tours. — Œuvres : *Examen de l'Apologie de l'abbé de Prades* (Paris, 1753, in-8) ; *Conclusiones ex universa theologia* (Paris, 1754, in-4) ; *Traité des monnaies romaines, grecques et hébraïques comparées avec les monnaies de France* (Paris, 1760, in-4) ; *Mémoires du Levant* (Paris, 1780, in-8). Il prépara avec notes, dissertations, corrections, essais de complément et de restitution les éditions des livres suivants : *Œuvres de Tacite* (Paris, 1771, 4 vol. in-4, 1776, 7 vol. in-12) ; *Histoire naturelle de Pline* (Paris, 1779, 6 vol. in-12) ; poème latin de Rapin *Sur les Jardins* (Paris, 1780, in-12) ; *Plutarque* d'Amyot (Paris, 1780, 22 vol. in-8). É.-H. V.

BROTIER (l'abbé André-Charles), littérateur français né à Tannay (Nièvre) en 1751, mort à Sinnamari (Guyane française) le 13 sept. 1798. Entré dans les ordres, puis professeur de mathématiques à l'Ecole militaire de Paris, il collabora en 1790 à l'*Année littéraire* et dirigea en 1791 le *Journal général de France* et le *Précurseur*. Compromis une première fois en 1796 dans la conspiration royaliste de Lemaître, mais acquitté, il prit part en 1797, avec Lavilleheurnois et Duverne de Presle, à la tentative d'embauchage des troupes de l'Ecole militaire, fut arrêté, condamné à mort, et envoyé seulement à Cayenne. Il a terminé l'édition du *Plutarque* d'Amyot, commencée par son oncle, *Gabriel* Brotier, et a publié trois ouvrages de ce dernier : une édition des *Œuvres morales de la Rochefoucauld* (Paris, 1789, in-8) ; *Paroles mémorables* (Paris, 1790, in-8) ; *Manuel d'Epictète* (Paris, 1794, in-8). On lui doit, en outre, une traduction du *Théâtre d'Aristophane*, pour une nouv. éd. du *Théâtre des Grecs*, de Brunnoy (Paris, 1785-89, 13 vol. in-8). L. S.

BROTOGERYS. Sous le nom de *Brotogerys* (Vigors), on comprend des petites Perruches américaines (V. Perroquet et Perruche), ayant le bec supérieur comprimé latéralement et nettement caréné, le bec inférieur allongé, les ailes pointues, la queue étagée, le plu-

Brotogerys xanthoptera Vig.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mage coloré en vert et rehaussé parfois soit d'une tache orangée sur le menton, soit de taches jaunes, blanches ou rouges sur les ailes. Le genre *Brotogerys* comprend actuellement onze espèces, qui habitent le Brésil, la Guyane, la Bolivie et le Pérou, et parmi lesquelles nous citerons : *Brotogerys tovi*, Gm. *B. tirica* Gm., *B. xanthoptera* Vig., *B. jugularis* S. Müll., *B. tuiipara* Gm. E. Oust.

Bibl. : Vigors, *Zool. Journ.*, 1825, t. II, p. 400. — Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, pls. 359 et 837. — Levaillant, *Hist. nat. des Perroquets*, 1801-1805, pl. 58. — Bourjot-Saint-Hilaire, *Suppl. à l'Hist. nat. des Perroquets*, 1837, pl. 48. — Reichenow, *Consp. Psittac.*, 1882, p. 181.

BROTONNE (Frédéric-Pascal de), publiciste français, né à Maureville-sur-Risle (Haute-Garonne) le 29 mai 1797, mort à Paris le 12 mars 1865. Attaché en 1819 à la bibliothèque Sainte-Geneviève, il en devint conservateur-administrateur. M. F. de Brotonne a publié : *Résumé de l'histoire universelle* (1825, 2 vol. in-12) ; *Histoire de la filiation et de la migration des peuples* (1837, 2 vol. in-8) ; *Civilisation primitive, ou Essai de restitution de la période antihistorique, pour servir d'introduction à l'histoire universelle* (1845, in-8). Citons à part une traduction estimée de *Don Quichotte* (1837, 2 vol. in-8 ; 3e édit. 1844, 2 vol. in-12). M. Tx.

BROTTE-LES-LUXEUIL. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil ; 340 hab.

BROTTE-LES-RAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 131 hab.

BROTTES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont ; 295 hab. Cette localité, située dans l'étroite vallée de la Suize, à 4 kil. de Chaumont, paraît remonter à une haute antiquité. Une commanderie de Templiers, qui passa plus tard à l'ordre de Malte, était établie dès le XIIe siècle au hameau du Corgebin. Jusqu'au XIVe, le village est appelé dans les chartes *Bretæ*, *Bretes ;* le nom actuel ne date que de cette époque. En 1802, des cercueils de pierre y ont été découverts.

BROTULA. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Anacanthini* et de la famille des *Ophidiidæ* ayant pour caractères principaux un corps allongé couvert de très petites écailles, les yeux d'une dimension faible, chaque ventrale réduite à un simple filament à extrémité quelque peu bifurquée ; les dents en velours, des barbillons au museau, et un seul appendice pylorique. On connaît cinq formes de ce genre, toutes de petites dimensions et propres à l'Océan tropical, ainsi qu'à l'Océan Indien. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *An Introd. to the Study of Fishes.*

BROTULINA. Gunther désigne sous ce nom le premier des cinq groupes dans lesquels il répartit les formes de Poissons osseux *(Téléostéens)* comprenant la famille des *Ophidiidæ*, dans l'ordre des *Anacanthini Gadoides*. Le groupe des *Brotulina* renferme les formes caractérisées par la présence de nageoires ventrales attachées à l'arc huméral. Les autres groupes de cette famille des *Ophidiidæ* sont : les *Ophiidina*, *Fierasferina*, *Ammodytina* et *Congrogradina*. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *An Introd. to the Study of Fishes.*

BROTULOPHIS. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)* de l'ordre des *Anacanthini Gadoides*, et de la famille des *Ophidiidæ* ayant pour caractères une queue effilée, les nageoires ventrales réduites à un filament, directement opposé aux pectorales, et des dents petites, pointues, de hauteur inégale. Le *B. argentistriatus*, type du genre, provient de l'île de Soolo ; il ne dépasse pas 106 millim. de long, et se montre d'une teinte noire uniforme, relevée par une bande argentée, étendue de l'angle interne de l'œil à l'extrémité de la queue. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Cat. Fishes, B. mus.* — Kaup, *Wiegm. Arch.* 1858.

BROU ou **BROU DE NOIX.** Portion externe et charnue du péricarpe de la drupe du *Juglans regia*. On y trouve du tanin *(acide catechu-tannique?)* précipitant en vert les sels de fer, de l'huile volatile, et une matière âcre, amère, soluble dans l'eau, absorbant avidement l'oxygène en brunissant et en devenant insoluble : c'est elle qui produit la coloration noire et persistante des doigts lorsque l'on débarrasse les noix fraîches de leur brou : la portion brune et oxydée est soluble dans la potasse et précipitée par les acides. Récemment on a décrit dans le brou de noix une substance cristallisable, non azotée, la *nucine* ou *juglandine*, insoluble dans l'eau, faiblement soluble dans l'alcool et l'éther. — Le brou de noix est un vieux remède populaire, estimé comme stomachique et tonique, peut-être non sans raison. Ses propriétés sont les mêmes que celles des feuilles du noyer, vantées, dès 1789, par Baumes, comme antiscrofuleuses, remises en honneur plus récemment par Négrier, Pougnet, etc. Curtis recommande les gargarismes de décoction de brou de noix contre la diphtérie ; enfin, dans ces derniers temps, M. Luton, de Reims, a cherché à donner au brou de noix une importance thérapeutique considérable, en le préconisant comme un spécifique de la méningite tuberculeuse et de la granulie (?) : il prescrit dans ces cas l'extrait à la dose de 1 à 5 gr. par jour. — Les préparations populaires dans lesquelles figure le brou de noix sont nombreuses : sans parler des liqueurs de ménage, citons la tisane de Pollini, dans laquelle entraient le brou de noix sec, la salsepareille, la squine et le sulfure d'antimoine. Une couleur brune, désignée sous le nom de *brou de noix*, sert aux ébénistes pour teindre certains bois. On utilise aussi le brou dans la teinture des étoffes. Dr R. Blondel.

Bibl. : Guibourt, *Hist. nat. des Dr. simples*, 7e édit., II, 301. — Bouchardat, *Man. de mat. méd.* 1856, I, 425. — Négrier, *Arch. gén. de méd.*, 1841. — Pougnet, Th. de Montpellier, 1875. — Curtis, *Journal de thérap. de Gubler*, 1881.

BROU. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, sur l'Ozanne ; 2,531 hab. Station du chemin de fer de l'Etat, ligne de Chartres à Saumur. Brou est le siège de marchés et de foires très importants, où se rencontrent les produits du Perche et de la Beauce : grains, bestiaux, chevaux et volailles. On y fabrique des serges et des étamines ainsi que de la faïence. Marnières considérables sur le territoire de la commune. Cette localité, que les textes mentionnent dès le XIe siècle sous le nom de *Braiolum*, était, au moyen âge, le chef-lieu d'une des cinq baronnies du Perche-Gouet et était vassale de l'évêché de Chartres. De l'ancien château ne subsiste que la motte sur laquelle il était construit, mais la ville a gardé des restes de son enceinte fortifiée. L'église est du XIIIe siècle avec des restaurations du XVe. Une curieuse maison en bois du XVIe siècle a été classée au nombre des monuments historiques. La baronnie de Brou appartint successivement aux familles de Robertet, de Rostaing, de Beaumanoir, de Courcelles et en dernier lieu aux Montmorency.

BROU. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny ; 193 hab.

BROU (Eglise de) (V. Bourg).

BROUAGE. Autrefois ville et port important ; n'est plus aujourd'hui qu'une agglomération faisant partie de la commune d'Hiers-Brouage, dont la mairie est à Hiers (arr. de Marennes, Charente-Inférieure) ; 256 hab. Eglise du XVIe siècle. Monument de Champlain, érigé en 1878. Les remparts, plantés d'ormeaux séculaires, forment comme un carré de 400 m. de côté et sont flanqués de sept bastions. Le havre de Brouage, creusé et entretenu dans le sol argileux de la plaine par le jeu naturel des marées, communique avec l'Océan, distant de 2 kil., avec lequel il est presque de niveau. Son sous-sol est le grès vert, craie inférieure, comme le terrain sur lequel est bâtie Hiers (16 m. d'alt.).

Brouage n'était d'abord qu'un village élevé sur un terrain conquis sur la mer, appartenant aux comtes de Marennes, de la maison de Pons. Belleforest dit que ses salines étaient florissantes au VIIe siècle. Dès 1495, Charles VIII forma le projet d'entretenir quelques vaisseaux dans le havre de Brouage, en raison de la profon-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

deur du mouillage. Brouage fut fortifié en 1555 par Jacques de Pons, qui voulut lui donner le nom de *Jacopolis;* la population s'accrut rapidement; le port fut très fréquenté pendant les XVIe et XVIIe siècles par les marins qui y venaient charger le sel : on y entend parler toutes les langues, écrivait Nicolas Alain en 1594; c'est, disait La Popelinière (1572), le port le plus assuré et le plus commode qui soit en Europe.— Brouage joua un grand rôle dans les guerres de religion et fut pris et repris plusieurs fois. Henri III, en 1578, l'acquit de Jacques de Pons, à qui il donna en échange Mortagne; sa possession fut d'autant plus utile à la couronne qu'il y avait dans la région un grand nombre de protestants. Son gouverneur, d'Espinay Saint-Luc, ne put empêcher, en 1586, les Rochelais de combler le port, en coulant vingt bâtiments chargés de pierres à l'entrée du havre, par l'ordre de Condé. En 1587, un siège d'amirauté et un siège royal y furent établis. En 1597, nouvelle attaque contre sa prospérité de la part des protestants, dont l'assemblée, réunie à la Rochelle, demanda, mais en vain, le démantellement de la ville de Brouage. Sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII et sous le gouvernement de Mazarin, ce fut un de nos ports principaux; on y fit la plupart des armements pour le Canada. Richelieu se fit nommer gouverneur de Brouage (1629) et fit élever par l'ingénieur d'Argencourt (1630-40) les remparts de l'enceinte actuelle, sur lesquels on voit encore ses armes sculptées. D'ailleurs, le système de la fortification ne fut complété que quelques années plus tard, pendant les troubles de la Fronde, par le comte du Daugnion. Celui-ci, vice-amiral du Ponant et gouverneur de Brouage, révolté contre l'autorité royale, en fit le centre de ses opérations militaires et de ses expéditions maritimes (1649-53). Il se rendit assez redoutable pour que Mazarin achetât sa soumission d'une grosse somme d'argent et du bâton de maréchal, en même temps qu'il prenait pour lui-même le gouvernement de Brouage. Colbert pensa d'abord à Brouage quand il voulut établir dans la région un grand port militaire; la crainte de l'envasement du chenal l'en détourna. On cura inutilement en 1687, 1715 et 1716 le port de Brouage; le chenal se combla de plus en plus par les atterrissements, d'autant que l'on cessa d'entretenir les chenaux secondaires à mesure que la concurrence des autres marais salants de France devenait plus grande. On y fit encore cependant quelques armements dans le cours du XVIIe siècle et on y laissa un gouverneur particulier, bien qu'on eût rasé, en 1688, tous les dehors de la place. Les protestants de Brouage se convertirent après une longue résistance lors de la révocation de l'édit de Nantes. En 1742, la ville ne comptait guère que 400 hab. Des tentatives de desséchement eurent lieu en 1782; elles furent continuées sous l'Empire et la Restauration. C'est la fièvre surtout qui amena, pendant le XVIIIe siècle, le dépeuplement de Brouage. En 1792, on enferma à Brouage un grand nombre de suspects. Sous le Consulat, Brouage fut réuni à Hiers pour former une commune, et l'on y transporta ses archives, qui remontent à 1615. La garnison de Brouage, fort réduite, y est restée jusqu'à ces dernières années. La poudrière n'y existe plus que de nom. Brouage est une ville morte, d'un aspect étrange, avec ses ruines encore récentes. Son industrie a disparu : des 8,000 hect. de marais salants qu'elle possédait au XVIe siècle, il ne lui en reste plus que 500 à peine. Aujourd'hui, on s'y livre à l'exploitation des moules, que l'on tolère, malgré les inconvénients pour la navigation dans les chenaux (V. MARENNES, SAINTONGE et CHARENTE-INFÉRIEURE). C. DELAVAUD.

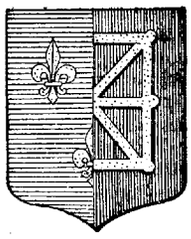

Armoiries de Brouage.

BIBL. : Le P. ARCÈRE, *Hist. de la Rochelle*, 1757, I, 120. — LA POPELINIÈRE, *Hist. des troubles*, 1572, I p. 183. — NICOL. ALAIN, *De Santonum regione et illustrioribus familiis*, 1594. — L. AUDIAT, *Brouage* (archiv. hist. de la Saintonge, t. III, VI, VIII). — *Le Siège de Jacopolis*, 1577, in-12. — Archiv. des Aff. Etrang., mém. et documents, France, vol. 866 et et suiv., 894 à 898, 903, 905, 1475-1477, 1508. — Dans les *Ports maritimes de la France*, t. VI, 1885 : CRAHAY DE FRANCHIMONT, *Notice sur le port de Brouage*, avec 2 plans. — *Mém. sur le sel qui se fait en Brouage* (Bib. nat., ms. 3409).

BROUAINS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval; 495 hab.

BROUARD (Mathieu) (V. BEROALDE).

BROUARD (Etienne), général français, né à Vire (Calvados) le 29 août 1765, mort à Paris en avr. 1833. Il exerçait la profession d'avocat en 1791, lorsqu'il entra dans un bataillon de volontaires du Calvados. Il venait d'être nommé chef de bataillon (1793), lorsqu'il fut accusé d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires et mis en prison. Rendu à la liberté après le 9 Thermidor, il alla servir à l'armée du Nord, où il devint chef de brigade et à l'armée d'Italie. Il fit partie de l'expédition d'Egypte et fut laissé à Malte en qualité de chef d'état-major du corps d'occupation. Il s'opposa le plus longtemps qu'il put à la reddition de cette place. Fait prisonnier par les Anglais, après la prise de Malte, il fut bientôt échangé et alla commander l'île Dieu. Il fut nommé lieutenant général et membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours.

BROUARDEL (Paul-Camille-Hippolyte), médecin français contemporain, né à Saint-Quentin (Aisne) le 13 févr. 1837. Il a fait ses études médicales à Paris. Successivement externe des hôpitaux au concours de 1857, interne provisoire en 1858, interne titulaire en 1859, docteur en médecine en 1865, médecin du bureau central des hôpitaux en 1869, M. Brouardel fut nommé agrégé de la Faculté de Paris, au concours de la même année. Appelé à suppléer Tardieu, alors titulaire de la chaire de médecine légale, et frappé de l'insuffisance de cet enseignement spécial, M. Brouardel fit instituer à la Morgue des conférences de médecine légale pratique, réclamées depuis longtemps, par l'ancien directeur de ce dépôt mortuaire, M. Devergie, conférences que l'on peut considérer comme le complément indispensable de l'enseignement didactique de la Faculté. Aussi M. Brouardel fut-il tout désigné pour succéder à Tardieu, après la mort de ce dernier en 1879. Tous les détails de ce nouvel enseignement se trouvent consignés dans les mémoires et rapports publiés par M. Brouardel dès 1878. Nommé la même année expert près les tribunaux, et expert fort apprécié, l'on peut dire que ses rapports consciencieux, clairs, méthodiques, sont des modèles. Membre du comité consultatif d'hygiène en 1879, il en a été nommé président en 1884. Membre de l'Académie de médecine en 1880, M. Brouardel a été présenté par ses collègues de la Faculté pour remplacer, en 1886, le regretté Béclard, et l'on peut affirmer que sa nomination a été ratifiée par le corps médical. L'on doit à M. Brouardel, à la fois médecin, médecin légiste et hygiéniste, des travaux remarquables. Nous citerons les principaux : De la *Tuberculisation des organes génitaux de la femme* (1865); mémoire sur *les Lésions du rocher* (1866); *Des Conditions de la contagion et de la propagation de la variole* (1870); *Analyse des gaz du sang* (1870); une étude *sur les Globules blancs dans le sang des varioleux, des blessés, des femmes en couches* (1874); plusieurs *Notes sur la vaccine et la variole* (1869, 1870, 1874); un mémoire sur *la Rage chez l'homme* (1874); un autre mémoire sur *la Morve et le farcin chez l'homme* (1876); un travail sur *les Variations de la quantité de l'urée éliminée dans les maladies du foie* (1876); *du Service des autopsies médico-légales à la Morgue* (1878); *Etude médico-légale sur la combustion du corps humain* (1878); *Accusation de viol accompli pendant le sommeil hypnotique* (1879); *Intoxication par le chlorate de potasse* (1881); *Rapport sur le salicylage des substances alimentaires*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(1883) ; plusieurs mémoires et rapports sur *les Epidémies de choléra à Toulon et à Marseille* (1884) ; *Disposition à adopter pour l'Assainissement de la ville de Toulon* (1885) ; *Sur l'Apparition d'une nouvelle épidémie cholérique à Marseille* (1885) ; un excellent livre sur *le Secret médical* (1887) ; un rapport intéressant sur l'*épidémie de suette du Poitou*, en 1887 (en collaboration avec M. Thoinot) ; une *Enquête sur l'origine des épidémies de fièvre typhoïde* (1887, avec M. Chantemesse). M. Brouardel a mis la dernière main à un ouvrage important de son maître et ami Lorain : *De la Température du corps humain et de ses variations dans les diverses maladies* (1877). Ses leçons à la Morgue ont presque toutes été publiées à leur date dans la *Gazette des hôpitaux* ; roulant sur des faits médico-légaux, appuyées souvent d'autopsies, il serait à souhaiter qu'elles fussent réunies en volume. Dr A. Dureau.

BROUAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles ; 353 hab.

BROUCHAUD. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Thenon ; 528 hab.

BROUCHY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 552 hab.

BROUCKÈRE (Charles-Marie-Joseph-Ghislain de), homme politique belge, né à Bruges le 18 janv. 1796, mort le 20 avr. 1860. Officier d'artillerie dans l'armée des Pays-Bas (1815-1820) il prit part à la bataille de Waterloo, puis démissionna. Elu, en 1826, député du Limbourg à la seconde Chambre des Etats généraux, il prit rang dans l'opposition libérale et se montra partisan déclaré de l'indépendance de la Belgique. Après la révolution de sept. 1830, il siégea dans la commission de constitution, opina pour le maintien de la monarchie et vota, au congrès chargé de choisir un roi, pour le duc de Nemours. Président de la commission des finances, puis ministre de ce département (1831), sous le gouvernement provisoire, il fut nommé par Léopold Ier ministre de l'intérieur (3 août 1831), puis ministre de la guerre (16 août 1831). Il administra fort mal ce dernier département et dut, après des débats orageux à la Chambre des représentants, donner sa démission (15 mars 1835). Non réélu à la Chambre dont il faisait partie, pour Bruxelles, depuis 1831, il fut directeur général de la Monnaie (1834). Professeur d'économie politique à l'Université libre de Bruxelles, il fit une guerre des plus actives à la protection, fonda, en 1835, la Banque nationale de Belgique, dont il fut nommé directeur (1835-1839). De nouveau député de Bruxelles à la Chambre des représentants, en 1840, il fut nommé bourgmestre de cette ville à la fin de la même année et rendit de très grands services, notamment lors du choléra de 1849. Ayant toujours combattu le parti catholique, il donna sa démission de bourgmestre lorsque ce parti revint au pouvoir (1856). Les libéraux firent une importante manifestation sur son nom aux élections générales de 1857. Il était très populaire en Belgique, bien qu'il fût d'un abord assez rude. Il a publié un grand nombre d'opuscules sur des questions économiques et financières. Nous citerons : *Principes d'économie politique* et *Charité et Assistance publique* (Bruxelles, 2 vol. in-12), qui font partie de l'*Encyclopédie populaire* publiée par la Société pour l'émancipation intellectuelle.

Bibl. : Th. Juste, *Charles de Brouchère, bourgmestre de Bruxelles* ; Bruxelles, 1868, in-8.

BROUCKERE (Henri-Marie-Joseph-Ghislain de), homme politique belge, né à Bruges en 1801, frère du précédent. Avocat à Ruremonde (1820), substitut du procureur du roi à Maestricht, puis procureur à Ruremonde, il fut après la révolution de sept. 1830 conseiller à la cour de d'appel de Bruxelles. Elu au congrès national, il opina pour la monarchie et fut membre de la députation qui offrit à Léopold de Cobourg le trône de Belgique. Député de Ruremonde à la Chambre des représentants (1831-32), député de Bruxelles depuis cette date jusqu'en 1857, il fut un des membres les plus actifs du parti libéral. Gouverneur civil d'Anvers (1840-1844) il combattit vigoureusement le cabinet van de Weyer et s'acharna particulièrement contre le ministre de la justice M. d'Anethan (1845). Lors de l'avènement des libéraux au pouvoir (1847) il fut nommé ministre d'Etat sans portefeuille et fut chargé en 1849 de plusieurs missions diplomatiques en Italie. Nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères après la chute du cabinet Frère-Orban-Rogier (oct. 1852), il gouverna jusqu'en mars 1855, essayant une politique de conciliation qui devint insuffisante lors de la guerre d'Orient. Réélu en 1857 par le district de Mons, il protesta, à plusieurs reprises, contre les concessions que ses successeurs firent aux cléricaux et, frappé de cécité, rentra complètement dans la vie privée en 1870.

BROUCKERQUE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bourbourg ; 985 hab.

BROUE. Hameau du dép. de la Charente-Inférieure, com. de Saint-Sornin, cant. et arr. de Marennes. Ruines d'une tour fort ancienne (mon. hist.), mentionnée dès le XIe siècle, *castellum quod Broa vocatur*. Broue était alors une île au milieu des marais ; cette localité est aujourd'hui à quatre lieues environ de la mer. La tour de Broue était un donjon carré, bâti sur une butte élevée et entouré d'une enceinte également carrée. En 1348, la tour de Broue est désignée dans une charte d'Edouard III. Les Anglais, poursuivis par du Guesclin, s'y réfugient en 1371. Palissy parle de la tour de Broue comme devant défendre la côte contre les pirates. En 1620, on construisait encore des navires au pied de la tour de Broue, à l'extrémité du canal de Brouage. On voit aussi à Broue les restes d'une église qui peut remonter au IXe ou au Xe siècle. G. R.

Bibl. : Lesson, *Fastes historiques de la Charente-Inférieure*, t. I, p. 128.

BROUÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet ; 545 hab.

BROUE (Pierre de la), évêque, appelant de la bulle *Unigenitus*, né à Toulouse en 1643, d'ancienne famille parlementaire, évêque de Mirepoix en 1679, mort en 1720. Comme beaucoup de jansénistes, il s'occupa avec grand zèle de la conversion des protestants et il entretint avec Bossuet une correspondance sur cet objet. Plus tard et avec non moins d'ardeur, il prit parti contre la bulle *Unigenitus* ; il en refusa l'acceptation pure et simple, demandant au pape, comme le cardinal de Noailles et quelques autres évêques, des explications préalables, qui ne furent point données ; dans un mandement du 10 mai 1714, il exposa les motifs de son refus. Le 1er mars 1717, conjointement avec les évêques de Senez, de Montpellier et de Boulogne, il signa devant notaire un acte d'appel au concile général, acte dont la rédaction a été attribuée au docteur *Boursier* (V. ce nom). Quatre jours après, ces évêques se rendirent à la Sorbonne et y donnèrent lecture de leur appel, auquel la Faculté s'empressa d'adhérer. P. de la Broue maintint cette opposition jusqu'à sa mort. — Œuvres principales : *Défense de la grâce efficace par elle-même*, contre le P. Daniel et Fénelon ; *Relation des conférences tenues en 1716, à l'archevêché de Paris et au Palais-Royal, sur les accommodements proposés dans l'affaire de la bulle Unigenitus*, insérée dans l'*Histoire du livre des Réflexions morales* de l'abbé Louail (Paris, 1723, in-4 et in-12).

E.-H. Vollet.

Bibl. : *Biographie toulousaine* ; Paris, 1823, 2 vol. in-8.

BROUENNES. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 475 hab.

BROUET. Le brouet était le mets national des Spartiates. Il serait difficile d'en établir la recette. Voici, à peu près, l'énumération des divers éléments qui concouraient à sa fabrication : graisse de porc, sel, sang, vinaigre, viande ;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette nourriture, qui paraissait exquise aux Lacédémoniens, était détestable pour les étrangers. Le brouet noir est devenu proverbial : il se dit d'un mets détestable, d'une sauce dont on ne peut deviner la composition. — Ce mot est employé dans le vieux français sous la forme de *bru*, *breu*, *broet*, *brouet*, dans le sens de bouillon-soupe. Toutes ces locutions viennent du mot latin *brodium*. Mais brodium n'est pas un mot d'origine latine. On trouve dans les idiomes germaniques *prod*, *brod*, *broth* (allemand ancien) ; *brühe* (allemand moderne) ; *brodh*, *broth* (anglo-saxon) ; *broth* (anglais moderne) ; *brot* (écossais) ; *brodo*, *brodetto* (italien).

BROUETTE. La brouette est une petite voiture à une roue qui peut être manœuvrée par un homme. Le nom et la chose sont anciens. Il y a une représentation de la brouette sur un vitrail de Chartres du XIIe ou XIIIe siècle ; il y en a dans d'anciens manuscrits ; les mentions de brouettes sont fréquentes dans les textes à partir du XIVe siècle. La théorie en a été donnée par Pascal. La brouette se compose (fig. 1) d'une caisse C portée sur un brancard AB muni d'une roue R et de deux pieds P, lorsque cet appareil est au repos il pose à terre sur la roue et sur ses pieds P. Le manœuvre qui met la brouette en mouvement la saisit par les bras B, la soulève un peu et la pousse devant lui. — Les brouettes sont généralement mal construites en ce sens que le centre de gravité de la brouette chargée devrait se trouver sur la verticale de l'essieu ; si l'on jette un coup d'œil sur la figure, on s'assure que cette condition est difficilement remplie, mais on obtient une brouette d'autant meilleure que l'on incline davantage la paroi AK de la caisse, de manière à reporter autant que possible le centre de gravité vers la roue, on a même conseillé de placer sur le prolongement du brancard au delà de l'essieu de la roue, des masses pesantes, de manière à rapprocher le centre de gravité de la verticale du milieu de l'essieu ; enfin en chargeant la brouette, toujours en vue de rapprocher le centre de gravité de

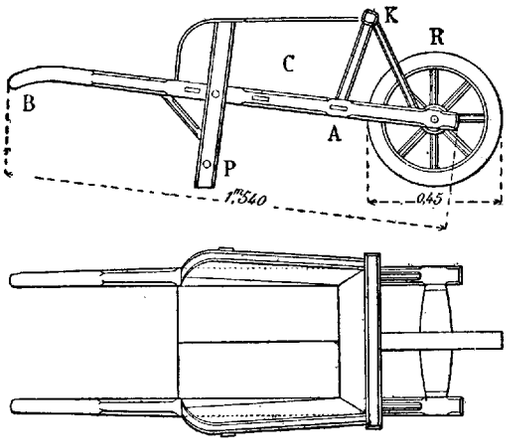

Fig. 1.

la verticale du milieu de l'essieu, il convient de placer la plus grosse partie de la charge vers AK. — Lorsque la brouette ne doit pas manœuvrer sur des terrains mous, il y a intérêt à y adapter une petite roue, parce que le manœuvre, en soulevant le brancard, fait avancer le centre de gravité vers la verticale du milieu de l'essieu. H. L.

Le brouettage présente sur le simple trainage cet avantage d'effectuer le glissement à la circonférence de l'essieu et non à la jante. Le travail se trouve donc réduit dans le rapport des rayons ; tout au plus s'ajoute-t-il d'un autre côté le travail négatif de la résistance au roulement, mais ce dernier est comparativement faible. On emploie soit la brouette ordinaire (fig. 1), soit la brouette sans pieds ; parfois la brouette dite anglaise fermée à l'arrière en forme de caisse, ouverte seulement vers le bout et évasée (fig. 2). La charge peut être portée à 100 kilogr. si le véhicule est judicieuse-

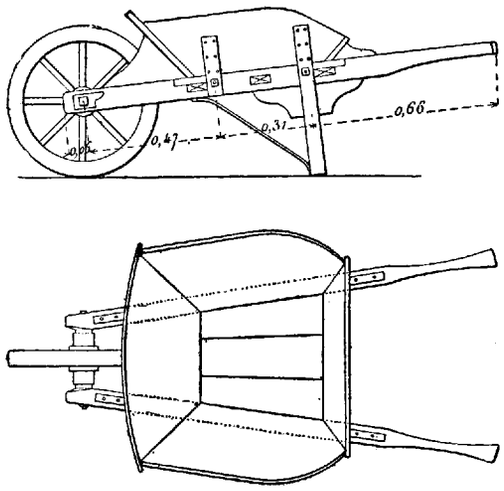

Fig. 2.

ment disposé, mais souvent elle atteint à peine les $\frac{2}{3}$ de ce chiffre. L'effet utile est moindre pour un terrain accidenté que pour un terrain en palier, il varie entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{3}{4}$ de tonne kilométrique ; pourtant on peut l'améliorer en posant sur le sol un cours de planches et approcher ainsi d'une tonne kilométrique. Le transport à la brouette n'est d'ailleurs praticable qu'avec de très faibles inclinaisons ; au delà de quelques degrés, l'ouvrier ne pourrait plus circuler qu'avec désavantage ; la brouette pèserait trop sur lui dans les montées et l'entraînerait dans les descentes. Une brouette contient utilement 50 litres de matériaux foisonnés, correspondant à $\frac{1}{30}$ de m. c. environ et pesant 70 kilogr. Le véhicule pèse vide 30 kilogr. et par conséquent 100 kilogr. quand il est plein, mais l'effort suspendu sur les bras du rouleur doit être réduit dans le rapport inverse des distances comprises entre l'essieu d'une part et de l'autre le centre de gravité du véhicule ainsi que les mains de l'ouvrier ; il est à peu près de 18 à 20 kilogr. dont moitié pour chacun des bras de l'homme. Il est bon à cet égard d'employer de longs brancards et des bords évasés qui reportent la charge aussi avant que possible vers l'axe. La force impulsive horizontale est moins forte encore, on peut admettre en terrain sec et uni qu'elle est de 2 à 3 kilogr.

Etudions les conditions du brouettage, en considérant une brouette qui contient 0^m030 de terre, c.-à-d. qu'il faut trente-trois brouettées pour 1 m. c. Lorsqu'on fait usage de brouettes pour exécuter des transports de terre à une distance de 60 m. au moins, un seul ouvrier ne peut pas faire le transport pendant qu'un autre ouvrier charge la brouette ; si l'atelier est bien organisé, il faut qu'aucun des ouvriers ne se repose pendant que les autres travaillent ; or si la terre est facile, c.-à-d. si un ouvrier fouille et charge 15 m. c. dans une journée de dix heures de travail, il lui faudra pour fouiller et charger 1 m. c. $\frac{10^h}{15}$ et pour un cube N, un temps $\frac{10}{15} \times$ N. Un autre ouvrier employé au transport du même déblai avec des brouettes contenant ce volume de N et parcourant en dix heures 30 kil., parcourra 1 m. dans un temps égal à $\frac{10}{30.000}$. Ainsi le temps employé à parcourir le relai R, aller et retour sera de $\frac{10 \times 2\,R}{30.000}$; le relai devra donc être réglé à 30 m. Si la brouette contenait $\frac{1}{20}$ de m. c. ou 0^m05, il faudrait pour la charger 0,033 heure ; pendant ce temps

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le brouetteur parcourrait 100 m., ainsi le relai serait de 50 m. Avec une brouette contenant $\frac{4}{35}$ de m. c., il faudrait que les relais eussent 28 m. On voit donc qu'il y aurait un rapport à établir, dans tous les cas, entre la capacité des brouettes et la longueur des relais, mais en France on admet toujours que les relais ont 30 m. et cette hypothèse est avantageuse à l'ouvrier parce que les brouettes dont on fait habituellement usage renferment plus de 0m03 de déblai. On suppose que cet avantage compense la difficulté que l'on éprouve souvent à rouler une brouette sur des remblais récents, sur des rampes glissantes. Ce que nous avons dit suffit pour donner les moyens d'évaluer le prix des transports à faire à la brouette, puisque nous avons indiqué la marche à suivre pour calculer la longueur du chemin à parcourir, et que, connaissant la capacité des brouettes employées, le prix de la journée d'un rouleur, on pourra facilement calculer le prix à payer pour transporter 1 m. c. à 30 m. dans l'hypothèse admise qu'un ouvrier parcourt 30 kil. en dix heures. En effet, on obtiendra d'abord le temps nécessaire pour transporter une brouettée de 0m03 de terre à 30 m., en observant que ce temps sera égal au temps employé à parcourir 1 m. multiplié par le double de cette distance de 30 m. puisque le brouetteur parcourt le relai deux fois; or le temps employé à parcourir 1 m. est égal à la durée d'une journée de travail divisée par le chemin parcouru dans cette journée ou à $\frac{10}{30.000}$; en multipliant par 60 on aura le temps employé à parcourir un relai, c.-à-d. à transporter un cube de 0m03 à 30 m., ce temps sera $\frac{60 \times 10}{30.000}$. Ainsi le temps employé à transporter 1 m. c. sera 0,666 heure; si donc le rouleur est payé 1 fr. 50 par jour ou 0 fr. 15 par heure, le prix du transport sera $0,666 \times 0,150 = 0$ fr. 10. On a construit des *brouettes à trois roues* avec lesquelles l'ouvrier peut traîner un fardeau triple de celui que contiennent les brouettes ordinaires. M. Hébert avait exposé à l'exposition de 1878 une *brouette bicycle :* en levant les brancards, une roue articulée, placée entre les deux pieds de la brouette, prend d'elle-même sa position de travail et soulage les bras de l'homme qui n'a plus qu'à diriger.

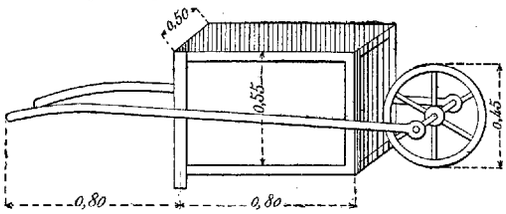

Fig. 3.

Les Chinois ont inventé, de leur côté, la brouette; mais ils paraissent l'établir dans des conditions différentes et favorables aux transports à grandes distances. La roue, plus grande, est située presque au milieu de la longueur des brancards; le chargement est disposé de chaque côté, et le centre de gravité peut passer très près du point d'appui de la roue sur le sol. L'homme n'a ainsi que peu à porter et on voit qu'il n'a pas besoin de bretelles; il suffit qu'il prévienne les oscillations latérales, et qu'il pousse devant lui un appareil qui peut bien rouler quand le terrain est ferme et uni. Cette brouette doit rendre de grands services dans un pays comme la Chine qui n'a que de mauvaises routes; mais elle ne pourrait pas facilement se prêter aux nombreuses applications que nous faisons des nôtres.

On construit des brouettes spéciales de formes différentes parmi lesquelles nous citerons : les *brouettes à barres* dont le fond et le dossier sont à claire-voie; elles sont surtout employées pour transporter les moellons et les meulières. Les *brouettes de mesure* ou à dosage, semblables aux brouettes ordinaires, mais fermées sur les quatre côtés et contenant de 60 à 80 litres; elles servent à mesurer les proportions de sable et de cailloux qui entrent dans la composition des mortiers. Les *brouettes des faïenciers* qui sont affectées au service des fours et qui servent à transporter les scories (fig. 3); elles sont formées par une caisse en tôle avec une armature en fer méplat; les bras sont égale-

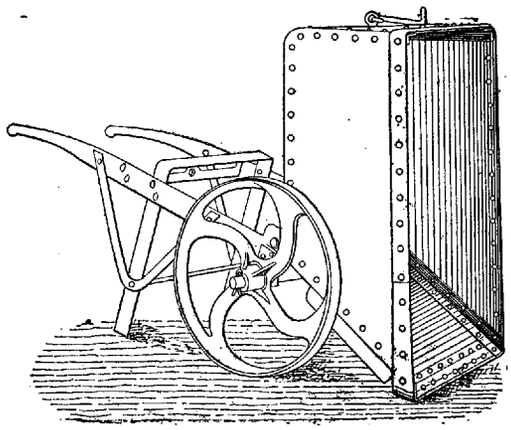

Fig. 4.

ment en fer, la roue est en fonte et a un diamètre de 0m45. Les brouettes tout en fer pour transporter les *touries*, enfin les brouettes métalliques qui sont très employées pour le chargement des hauts fourneaux, quand une prise de gaz centrale empêche l'usage des wagonnets contenant la charge entière. La fig. 4 représente une brouette à bascule pour charger le minerai, avec roues en acier de 0m60 de diamètre et caisse en tôle d'acier; la contenance est de 250 litres et le poids de 170 kilogr. La fig. 5 représente une brouette pour le chargement du

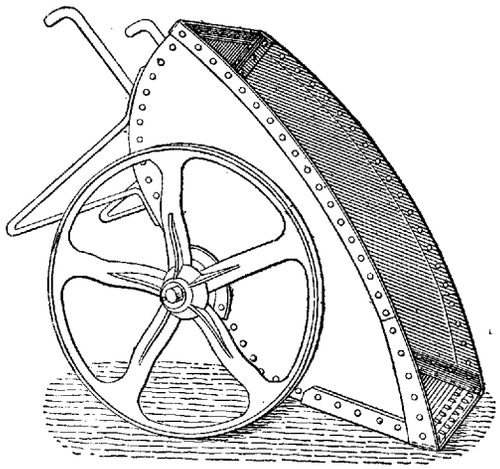

Fig. 5.

coke; les roues en acier fondu ont 1 m. de diamètre avec système de graissage patent; la caisse est en tôle d'acier, la contenance de 600 litres et le poids de 310 kilogr. Les usines de l'Est, de la Lorraine et du Luxembourg ont adopté ces brouettes depuis quelques années et sont très satisfaites de leur service. L. Knab.

BROUGHAM. Voiture à quatre roues et à un cheval, mise à la mode par lord Brougham; c'est le coupé français (V. Coupé).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BROUGHAM (Henry, lord), célèbre homme d'Etat anglais, né à Edimbourg le 19 sept. 1778, mort à Cannes le 7 mai 1868. Son père appartenait à une ancienne famille anglaise du Westmoreland. Etant venu en Ecosse, il épousa miss Eleanor Syme, d'Edimbourg, et ne quitta plus le pays. Henry Brougham, l'aîné de six enfants, fit ses études à la *High School* d'Edimbourg. Il les acheva à l'Université de cette ville sous la direction de son grand-oncle maternel, l'historien Robertson. Doué d'une mémoire extraordinaire et d'une intelligence d'élite, il cultiva avec succès toutes les branches du savoir. Le droit, la théologie, la philosophie, les mathématiques, l'histoire, les sciences naturelles, l'économie politique, l'astronomie et la médecine l'occupèrent à la fois. On serait tenté de croire qu'il n'eut jamais sur la plupart de ces sciences que les vues générales de tout esprit un peu cultivé, mais le témoignage de ses contemporains n'autorise pas un tel scepticisme. Gréville, entre autres, raconte qu'étant chancelier, Brougham conduisit un jour de hauts personnages au British Museum, et, qu'à la grande stupéfaction des conservateurs qui tenaient à faire chacun les honneurs de son département, il donna lui-même d'abondantes explications sur toutes les collections. « Arrivés à la collection de minéralogie, ils pensaient le voir réduit enfin au silence, et le conservateur commence son explication, mais le chancelier lui coupe la parole et s'embarque dans une conférence scientifique avec autant de facilité et d'aisance que s'il eût été un Cuvier. » (Gréville, *Memoirs*, 1831.) Les sciences pures paraissent le retenir tout d'abord. En 1796 (il avait donc dix-huit ans) il envoie à la Société royale de Londres un *Mémoire sur l'inflexion, la réflexion et les couleurs de la lumière*, bientôt suivi d'autres études sur *les Modifications et propriétés de la lumière* (1797), sur *les Théorèmes généraux, particulièrement les porismes dans la plus haute géométrie* (1798), etc. Ces travaux furent jugés dignes d'insertion dans le recueil de la Société qui, en 1803, admit Brougham parmi ses membres. Il voyagea quelque peu en Suède, en Norvège, en Hollande et en Prusse, et vint même à Paris pendant la paix d'Amiens (mars 1802). Inscrit, depuis 1800, au barreau d'Edimbourg, il y plaidait sans grand succès, bien que sa voix mordante et forte, ses boutades ironiques ou plaisantes lui eussent déjà valu une sorte de célébrité. La création de la *Revue d'Edimbourg* (10 oct. 1802), qu'il fonda avec Sidney Smith, dans le but de donner un puissant organe politique aux whigs, le succès rapide de cette publication (25,000 exemplaires dès le 3e numéro) qui exerça sur le mouvement littéraire et politique de l'époque une influence considérable, commencèrent à attirer sur lui l'attention des chefs du parti libéral. Jusqu'en 1828, il demeura le collaborateur le plus fougueux et le plus fécond de la *Revue* : ses critiques littéraires, trop souvent acerbes, lui attirèrent de nombreux ennemis et soulevèrent, en 1807, sa querelle fameuse avec Byron dont il avait qualifié les *Heures de loisir* de « médiocre imitation de médiocres modèles ».

Venu à Londres, la même année, pour suivre un procès relatif à la succession du duché de Roxburgh, il résolut de s'établir dans la capitale, attiré par les sollicitations de ses amis, poussé d'ailleurs par son ambition et par cet âpre désir de primer partout, qui le domina toute sa vie (1808). Il obtint au barreau de Londres un succès immédiat et considérable. Il brilla dans les salons de lady Holland où sa causerie étincelante de verve, ses saillies, son originalité accentuée lui firent autant d'ennemis que d'amis. Il obtint même les acclamations de la foule, ayant pris en main la cause des marchands de Liverpool, Manchester et Londres, ruinés par les *Orders in council* que le gouvernement opposait au blocus continental de Napoléon Ier, et l'ayant plaidée devant les deux Chambres avec une éloquence qui ne put vaincre la raison d'Etat, mais qui, du jour au lendemain, le rendit populaire. De tels succès engagèrent les libéraux à faire entrer Brougham à la Chambre des communes. Lord Holland le recommanda au duc de Bedford qui disposa en sa faveur du bourg pourri de Camelford (1810). Le *maiden speech* du nouveau député (5 mars 1810) fut peu brillant et causa une certaine désillusion à ses admirateurs. Mais il se mit rapidement au fait des usages et du ton parlementaires et dès la fin de l'année il conquit sa grande réputation d'orateur politique en réclamant avec énergie la répression de la traite des noirs qui, abolie en principe, subsistait en fait, avec des raffinements de cruauté inouïs, et en faisant adopter un bill qui assimilait le commerce des esclaves aux actes de félonie et le punissait des mêmes peines (11 mai 1811). Il reprit, en 1812, l'affaire des *Orders in council* et, cette fois, força le gouvernement à retirer ses ordonnances. La Chambre ayant été dissoute, les marchands de Liverpool reconnaissants lui offrirent une candidature. Mais les tories lui opposèrent Canning qui disposa d'une somme énorme pour sa campagne électorale. Abandonné par les whigs, peu satisfaits de l'orgueil et de l'indiscipline de leur nouvelle recrue, Brougham échoua.

Il revint au Parlement, en 1816, comme représentant de Winchelsea dont lord Darlington, sur les instances de sa femme, mit les voix à son service. Durant la session de 1816-1817, il ne cessa d'appuyer les mesures les plus libérales; contribua au rejet de la prolongation de l'*income-tax* et prit une part active aux vifs débats qui précédèrent la suspension de l'*habeas corpus*. Il s'occupa spécialement des questions d'assistance publique, obtint un contrôle effectif des fonds des pauvres gaspillés sans mesure (1818). Il écrivit à ce sujet sa *Letter to sir Samuel Romilly upon the abuse of public charities* qui fut lue avec avidité par le grand public et atteignit dix éditions en quelques mois. A cette époque encore, il commença ses travaux sur l'éducation, qui aboutirent, en 1823, à la création, pour les artisans, des *Mechanic's Institutes* qui ont rendu tant de services et, en 1826, à la fondation de l'Université libre de Londres, accessible à toutes les fortunes. Le rôle qu'il joua dans le procès intenté par George IV à sa femme, Caroline de Brunswick, porta à l'apogée sa popularité. On sait que la reine était poursuivie devant la Chambre des lords pour adultère : sa condamnation devait emporter le divorce et la perte de tous ses titres et dignités. Elle choisit Brougham pour défenseur. Pendant un mois, Brougham combattit pied à pied l'accusation, déploya des prodiges d'habileté et d'éloquence, créa un courant d'opinion en faveur de Caroline et enleva tant de voix au ministère que le bill de divorce qui devait passer à la presque unanimité à la Chambre des lords, n'obtint que 9 voix de majorité. Le cabinet retira le bill, n'osant le présenter à la Chambre des communes. Le plaidoyer de Brougham, son chef-d'œuvre oratoire, se répandit dans l'Europe entière et l'y rendit célèbre. Il plaida encore diverses affaires de presse au cours desquelles il cribla de sarcasmes le riche et insolent clergé anglican. En 1823, à la Chambre des communes, il s'occupa plus que d'ordinaire de politique extérieure. Il attaqua vigoureusement la Sainte Alliance et, au sujet des affaires d'Espagne, s'emporta, sans raison apparente, contre Chateaubriand, déclarant, entre autres aménités, qu' « il ne pouvait concevoir que le roi de France eût choisi un pauvre diable de cette espèce pour ministre des affaires étrangères ». Enfin il eut, en cette même année, une querelle retentissante avec Canning, qu'il accusa de « monstrueuses tergiversations », tandis que celui-ci lui répondait par des démentis catégoriques. Les questions d'enseignement tenaient toujours une très grande place dans ses préoccupations. Aussi accueillit-il avec plaisir la distinction que lui conféra, en 1825, l'Université de Glasgow, en le nommant recteur, de préférence à Walter Scott. En 1827, il fondait encore une utile institution connue sous le nom de *Society for the Diffusion of useful Knowledge*. En même temps, il appuyait de toutes ses forces la campagne entreprise en faveur des catholiques, campagne qui aboutit au bill du 16 mars 1828 qui leur donne le droit d'admission

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à tous les emplois et leur garantit la tolérance pour leurs opinions religieuses.

Depuis plusieurs années, Brougham s'était prononcé à diverses reprises pour la réforme électorale. En 1828, il aborda à fond la question et prononça ce discours, si souvent cité, qui tint pendant six heures la Chambre immobile et charmée. En résumé, de 1816 à 1830, Brougham, par les incessants combats livrés aux tories sur les questions intéressant le plus les libertés populaires, par les succès obtenus, un à un, et sérieusement consolidés, avait obligé les conservateurs à modifier absolument la politique qu'ils avaient suivie jusqu'en 1815. Désormais la marche en avant va se précipiter. Aux élections de 1830, Brougham avait été élu par Knaresborough, mais la mort de George IV nécessita de nouvelles élections. Le comté d'York, le plus riche et le plus vaste de l'Angleterre, choisit Brougham pour son représentant, — fait sans précédent, car il n'avait élu jusqu'alors que de grands propriétaires. — Sans appui et sans argent, Brougham mena sa campagne électorale avec une verve extraordinaire, plaidant en même temps de grands procès dont il était chargé au même moment, dans ce même comté. Dès sa rentrée à la Chambre, il réclama la réforme électorale. Wellington, alors premier ministre, lui opposa un refus absolu. Londres se soulève, le ministère tombe et le pouvoir passe aux whigs (nov. 1830). Lord Grey, chargé de former un cabinet, était fort embarrassé. Le gouvernement ne pouvait se passer de l'appui de Brougham et il ne savait comment contenter cette ambition insatiable. « Lord Grey, dit Gréville, n'a rencontré d'obstacles que du côté de Brougham qui lui a causé des frayeurs terribles, se déclarant presque hostile au nouveau ministère, se targuant de ne vouloir rien accepter et brandissant sa réforme comme une arme de guerre. » (Gréville, *Memoirs*, 18 nov. 1830.) On se résigna à le nommer d'emblée grand chancelier d'Angleterre et on lui donna, avec la pairie héréditaire, le double titre de baron Brougham et baron de Vaux (22 nov. 1830), titre pompeux qui lui attira maints sarcasmes de ses ennemis. Mais il les contraignit bientôt à l'admiration. Président de la Chambre des lords et chef de la magistrature, directeur des établissements de bienfaisance et administrateur des affaires civiles de l'Eglise, il fit partout la guerre aux abus avec une vigueur et une puissance de travail qui étonnèrent ses contemporains et lui valurent le surnom du *gigantesque* Brougham. Les affaires de la chancellerie, notamment, se trouvaient dans un inextricable chaos : il sut les éclaircir et les simplifier et en un an à peine remettre au courant un arriéré énorme. Il abolit une foule de sinécures et entreprit la réforme de la législation des banqueroutes. Son intervention à la Chambre des lords en faveur de la réforme électorale, l'éloquence et l'énergie qu'il déploya pour en assurer le succès frappèrent à tel point la foule qu'elle le considéra comme l'unique promoteur du bill de 1832 et traîna sa voiture dans les rues de Londres. Tous les points du programme libéral de 1832 à 1834 furent abordés et élucidés par lui : abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, destruction du monopole de la Compagnie des Indes et liberté du commerce, réforme de la législation criminelle, amélioration de la jurisprudence municipale, réforme des corporations municipales écossaises, refonte des lois sur les pauvres, réforme de l'Eglise irlandaise, etc., etc.

A cette époque glorieuse de sa vie, il recevait encore le titre si prisé d'associé étranger de notre Académie des sciences morales et politiques (1833). Mais, comme il arrive d'ordinaire aux grands favoris de la foule, sa popularité ne tarda pas à s'évanouir. Des troubles graves s'étaient produits en Irlande. Un bill de coercition donnant au lord lieutenant les plus grands pouvoirs pour rétablir l'ordre fut réclamé par le gouvernement. Brougham se montra partisan résolu de ces mesures exceptionnelles et même en revendiqua hautement toute la responsabilité. La presse, qui naguère entonnait ses louanges, l'attaqua avec violence. Le ministère se disloqua. Le duc de Richmond et lord Ripon démissionnèrent en mai 1834 ; lord Grey se retira en juillet. Brougham parvint à retenir les autres membres du gouvernement et maintint le cabinet jusqu'en novembre. Il contribua lui-même à sa chute par la bizarrerie de son caractère et son excessif amour des honneurs. Au moment des vacances parlementaires, il se rendit en grande pompe en Ecosse. Son arrivée y fut annoncée par vingt et un coups de canon. Les clans, en ordre de bataille, avec leurs bannières, accoururent à sa rencontre. Des députations enthousiastes arrivèrent du fond du pays. Une batterie s'oublia jusqu'à lui faire le salut royal. On l'appelait le libérateur de l'Ecosse, et lui-même ne craignit pas de prononcer sa propre apologie dans un banquet donné à Edimbourg. Guillaume IV, qui ne l'aimait guère, fut indigné des honneurs royaux prodigués à son grand chancelier. Il s'écria : « Le lord chancelier est fou ; du reste, il en a déjà donné les preuves ! » et il profita de l'occasion pour rendre le pouvoir à Peel (16 nov.) et dissoudre la Chambre. Mais les élections furent libérales, et force fut de revenir aux whigs. Lord Melbourne forma un cabinet. Mais, ni le roi, ni les nouveaux ministres ne voulaient entendre parler de Brougham. D'autre part, il était impossible de se passer de son concours. On employa, pour sortir d'embarras, une manœuvre inqualifiable. Sous prétexte qu'il fallait donner au roi le temps d'oublier le fameux voyage d'Ecosse, on laissa le poste de grand chancelier vacant. Brougham, sans défiance, mit toute son éloquence au service du cabinet qui, une fois consolidé (1835), nomma Pepys garde des sceaux avec le titre de lord Cottenham. La déception et la fureur de Brougham furent telles qu'on craignit pour sa raison, et qu'il dut, sur l'ordre des médecins, se retirer à Brougham-Hall pour quelque temps. Certes, il s'était créé de nombreuses inimitiés par l'excès même de ses hautes facultés, son orgueil, ses intempérances de langage, reprochant en pleine tribune « aux évêques de faire un dieu de leur ventre ; aux avocats de se précipiter sur les causes comme les chiens sur un os », n'épargnant même pas le duc de Cumberland « excellence de par la courtoisie de la Chambre », mais la trahison de ses anciens alliés n'en est pas moins profondément blâmable. Ils le comprirent si bien, d'ailleurs, que jamais lord Melbourne n'osa paraître à la Chambre des lords, redoutant les sarcasmes de Brougham et « cet accent particulier qui transperce comme un coup de poignard » ; que les orateurs du gouvernement, Cottenham et Langdale, furent souvent arrêtés court par un mot mordant ou un coup d'œil méprisant de leur victime.

Dès lors, Brougham inaugura une politique indépendante. Fidèle à ses convictions libérales, ils s'allia tantôt aux tories, tantôt aux whigs, selon que les projets qu'ils présentaient étaient ou non d'accord avec elles. En 1838, il blâma énergiquement l'administration de Durham au Canada, s'associant à la campagne entreprise par lord Lyndhurst. Les discours qu'il publia : *Speeches on the maltreatment of the north american colonies* produisirent une sensation profonde dans le grand public et causèrent le rappel du gouverneur. Quelque temps après (8 nov. 1839) toujours original, il fit courir le bruit de sa mort pour le plaisir de lire les oraisons funèbres qu'on ne manquerait pas de lui consacrer. Il n'eut pas lieu d'être fort satisfait : les critiques, surtout celles du *Times*, l'emportèrent de beaucoup sur les panégyriques. Aussi s'empressa-t-il de démentir la nouvelle. De 1840 à 1846, il s'occupa de la condition sociale et politique des classes pauvres et réclama l'abolition de la législation sur les céréales, mais en même temps, par une contradiction singulière, il ne cessa de dénoncer la célèbre *Anti corn laws league* comme anticonstitutionnelle. La réforme électorale, la réforme des lois civiles et criminelles, l'intéressaient toujours. Il demanda une extension nouvelle du droit de suffrage (1840) et adressa, en 1843, à sir J. Graham des *Letters on Law reform* qui furent remarquées. Durant cette période, ses collègues, habitués à attacher la plus grande importance à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses moindres actes, le virent avec stupéfaction passer systématiquement des bancs des ministres aux bancs de l'opposition quand il soutenait le gouvernement, et des bancs de l'opposition aux bancs des ministres quand il l'attaquait. Ce ne fut pas sa seule originalité. Il avait toujours témoigné une vive sympathie pour la France ; de temps à autre, il fréquentait les grands salons de Paris, surtout celui de M. Guizot. On l'y aimait fort et on lui pardonnait en souriant toutes ses excentricités. Habitant une partie de l'année à Cannes depuis 1834, il eut, en 1848, l'idée de représenter le dép. du Var à l'Assemblée constituante. Il demanda instamment à Crémieux des lettres de grande naturalisation. Mais comme il n'entendait renoncer ni à sa nationalité anglaise ni à ses titres, ni à ses dignités, on ne put satisfaire son désir. Jamais il ne voulut comprendre les raisons de ce refus et, dans un moment de dépit, il écrivit, en 1849, une lettre rendue publique, dans laquelle les auteurs de la révolution de Février sont fort maltraités. *(Letter to the marquis of Lansdown on the late revolution in France.)* Le 17 juin 1850, il scandalisait le monde parlementaire anglais par sa brusque sortie contre Bunsen, envoyé de Prusse à Londres, qui s'était malencontreusement placé dans la tribune de la Chambre des lords réservée aux pairesses. Les dernières années de sa vie furent principalement consacrées aux sciences. Il reprit les travaux de ses débuts et publia de 1850 à 1853 ses *Experiments and observations upon the properties of light*. En 1858 (17 et 31 mai), il lisait à l'Académie des *Recherches analytiques sur les alvéoles des abeilles*. (*Comptes rendus*, t. XLVI.)

Cet homme extraordinaire, si bizarre et si savant, dont ses contemporains ont laissé les portraits les plus contradictoires (Gréville notamment, qui tantôt l'admire sans restriction, tantôt l'accable d'injures, tantôt va jusqu'à le croire fou, puis l'admire de nouveau en vantant la lucidité et l'étendue de ses connaissances), mourut doucement à Cannes dont il avait fondé la prospérité en s'y établissant. Il avait épousé, en 1819, mistress Spalding, fille aînée de Thomas Eden. Il n'eut qu'une fille qui mourut jeune.

Les œuvres de Brougham sont très considérables. L'édition qu'il en a publiée lui-même ne comprend pas moins de dix volumes : *Works critical, historical and miscellaneous* (Edimbourg, 1855-1857 et nouv. éd., 1872, 11 vol. in-8), et encore en a-t-il éliminé de nombreux travaux. Outre ceux dont nous avons parlé au cours de cet article, nous citerons : *An Inquiry into the colonial policy of the European powers* (Edimbourg, 1803, 2 vol. in-8), dans lequel il traite de la colonisation chez les anciens et les modernes, réclame l'abolition de l'esclavage, mais démontre que le gouvernement des noirs à Saint-Domingue suscitera les plus grands malheurs et qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre d'aider la France à reconquérir ce pays; *A concise Statement of the question regarding the abolition of the slave trade* (1806, in-8); *Practical Observations upon the education of the people* (Londres, 1825, in-8), qui eut trente éditions ; *On the Objects, pleasures and avantages of science* (1827, in-8) ; *Précis historique du partage de la Pologne* (Paris, 1831, in-8), trad. franç. ; *Speeches at the Bar and in Parliament* (Londres, 1838, 4 vol. in-8), principal recueil de ses discours politiques et de ses plaidoiries, auxquels il a joint des introductions étendues expliquant l'occasion qui a donné lieu à chaque discours, de nombreuses notes historiques et une préface sur l'éloquence des anciens; *Historical sketches of statesmen who flourished in the time of George III* (Londres, 1839, 2 vol. in-8) ; *Lives of men of art and science who flourished in the time of George III* (Londres, 1845, 2 vol. gr. in-8), ouvrages dans lesquels on trouve des études pleines de finesse sur Chatham, North, Burke, Pitt, Fox, Sheridan, etc.; *The British constitution, its history, structure and working* (Londres, 1844; 3e éd., Londres, 1868, in-8), chef-d'œuvre tiré du remaniement de son ouvrage antérieur sur la philosophie politique *(Political Philosophy)*, dans lequel il expose savamment les formes politiques des Etats dans le monde entier et établit la supériorité de la constitution anglaise; *Voltaire et Rousseau* (Paris, 1845, in-8), étude littéraire écrite en français; *History of England and France under the House of Lancastre* (1847), qui retrace le dernier acte de la guerre de Cent ans; *Dialogues on instinct* (Londres, 1853); *Analytical View of sir J. Newton's principia* (1855, in-8), commentaire du système de Newton ; *Essays contributed to the Edinburgh Review* (1857, 3 vol. in-8); *Tracts mathematical and physical* (Londres, 1860), enfin un roman, *Albert Lunel*, qu'il voulut détruire aussitôt après son impression. On a publié, en 1871, une autobiographie de Brougham : *Life and times of lord Brougham* (Londres, 3 vol.). La plupart de ces écrits ont été traduits en français et en allemand. R. S.

Bibl. : Loménie, *Lord Brougham* ; Paris, 1842, in-12. — Campbell, *Lives of lord Lyndhurst and lord Brougham*; Londres, 1869, in-8. — O. d'Haussonville, *Lord Brougham, sa vie et ses œuvres*, dans *Revue des Deux Mondes*, du 15 févr. 1870. — Mignet, *Vie et travaux de lord Brougham*, dans *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1871, t. XCVI. — *The Life and Times of Henry lord Brougham*, dans *Edinburgh Review*, avr. 1872. — Franck Chauveau, *Etude sur lord Brougham*; Paris, 1873, in-8. — G. Larroumet, *Lord Brougham, étude biographique et littéraire*; Paris, 1879, gr. in-8. — Gréville, *Memoirs, I and II parts*; Londres, 1875-1885, 5 vol. in-8. — *English Cyclopædia, Biography*.

BROUGHTON (Îles). Petit archipel de la Colombie anglaise, situé par 51° lat. N., entre l'île de Vancouver et le continent américain.

BROUGHTON-IN-FURNESS. Petite ville d'Angleterre au fond de la baie de Duddon, dans une partie du Lancashire, séparée du reste du comté par l'estuaire de Kent qui dépend du Westmoreland. Fait partie de la division de North Lonsdale. Centre d'excursions dans la région des lacs.

BROUGHTON (Hugh), hébraïsant et helléniste anglais, né à Oldbury (comté de Salop) en 1542, mort en 1612. Après avoir fait ses études à Cambridge, grâce à la générosité de Bernard Gilpin, il se fit *preacher*, prêcheur à Londres. Il était très versé dans la littérature rabbinique, et ses ouvrages théologiques ont encore, à ce point de vue, quelque valeur. Tels sont : *A Concent of Scriptures* (1588), où il n'est guère traité que de questions de chronologie et de généalogie; *A Treatise on Melchisedech, proving him to be Sem* (1591); *Exposition of Daniel* (1597); *On Ecclesiastes* (1609); *Exploration of the Holy Apocalypse* (1610); *Observations upon the first ten Fathers* (1612), sans compter de nombreux écrits de polémique, et des traductions de différents livres de l'Ecriture. En 1662, le Dr Lightfoot donna une édition collective des œuvres de Broughton, précédées d'une préface très admirative (1 vol. in-fol.). B.-H. G.

BROUGHTON (Richard), théologien et historien anglais, apologète catholique sous les règnes d'Elisabeth, Jacques Ier et Charles Ier, mort en 1634. Il fit ses études au collège anglais de Reims et fut ordonné prêtre en 1593. Voué à l'œuvre des missions dans son pays natal, il résida principalement à Oxford. Défenseur zélé de l'Eglise, Broughton se recommanda auprès du monde savant par sa connaissance approfondie des antiquités britanniques. On lui doit plusieurs traités apologétiques et des ouvrages d'histoire ecclésiastique : *An apologetical Epistle, in answer to a book, that undertakes to prove catholics cannot be good subjects ; A Continuation of the catholic apology taken from protestant authors ; An ecclesiastical History of Great Britain, deduced by ages or centuries, from the nativity of our Saviour into the happy conversion of the Saxons* (Douai, 1633) ; *A true Memorial of the ancient, most holy, and religious state of Great Britain, flourishing with Apostles, apostolical men, monasteries, religious rules and orders in great number, in the time of the Britons and primi-*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tive church of the Saxons (1650); *The Judgment of the apostolic ages upon the thirty nine articles* (Douai, 1632). G. Q.

BROUGHTON (Thomas), théologien anglican, né à Londres en 1704, mort à Bristol en 1774. Il fit ses études à Cambridge et embrassa la carrière ecclésiastique (1739). Il obtint quelques années après, grâce à la protection de l'évêque de Londres, Sherlock, la cure de Bedminster et de Saint-Mary Redcliffe, Bristol. En dehors des services de sa charge, il se consacra à l'étude de l'histoire, de la littérature, de la philosophie et de la théologie. Outre de nombreux articles du *Dictionnaire historique* et de la *Biographie britannique (Historial dictionary, Biographia britannica)*, il publia des éditions savantes de Démosthènes (les *Olynthiennes* et les *Philippiques*) et composa un drame musical, *Hercules*. Ses autres ouvrages sont plus spécialement théologiques et philosophiques : *The bishops of London and Winchester on the sacraments compared; Christianity distinct from the religion of nature; Bibliotheca historico-sacra or Dictionary of all religions* (1756, 2 vol. in-fol.); *A Defence of the commonly received doctrine of the human soul; A Prospect of futurity in four dissertations*. G. Q.

BROUGHTON (William-Robert), navigateur anglais, né dans le Gloucestershire en 1763, mort à Florence le 12 mars 1821. Il entra dans la marine en 1774, prit part à la guerre d'Amérique, fut nommé lieutenant en 1778. En 1790, il commanda le brick *le Chatam*, dans la célèbre expédition de Vancouver, et découvrit plusieurs îles auxquelles on donna son nom (V. ci-dessus). Nommé commandant en récompense de ses brillants services, il participa à d'autres expéditions de découvertes, reconnut notamment l'archipel du Japon, la côte orientale d'Asie, une partie de l'Océanie et figura à la prise de Java en 1797 avec le grade de commodore. De 1801 à 1809 il croisa sur les côtes de Hollande, dans la mer du Nord et dans la Manche, prit part à la prise de Walcheren, de l'île de France, de Batavia, etc. Il a écrit une relation de ses voyages : *A Voyage of discovery to the north Pacific Ocean* (Londres, 1804, in-4), trad. en fr. par Eyriès (Paris, 1807, 2 vol. in-8).

BROUGHTON (John-Cam Hobhouse, lord), baron Broughton de Gyfford, homme politique anglais, né le 27 juin 1786 à Redland, près Bristol, mort à Londres le 3 juin 1869. Il fit ses études à Cambridge où il se lia d'amitié avec Byron Il voyagea en Orient (1809), en Allemagne (1813), en France, entra à Paris quelques jours après les alliés (1814), s'éprit d'un vif enthousiasme pour Napoléon, revint pendant les Cent-Jours à Paris (1815), et s'en fut, au retour des Bourbons qu'il qualifiait de calamité publique, passer l'automne avec Byron sur le lac de Genève, puis l'accompagna en Italie. De retour en Angleterre, il fut enfermé quelques mois à la prison de Newgate, par ordre de la Chambre des communes, pour avoir publié sur Napoléon Ier des lettres apologétiques. Cette détention le rendit populaire et il fut envoyé en 1820 par Westminster à la Chambre des communes. On le connut bientôt comme un des membres les plus intelligents et les plus actifs du parti libéral; sa culture littéraire très développée, sa parfaite éducation lui ouvrirent le fameux salon de lady Holland. Durant une période de dix ans il prit une bonne part aux grandes discussions qui passionnèrent alors le Parlement : émancipation des catholiques, réforme électorale, etc., et fit une opposition souvent heureuse au cabinet Canning. Il fut encore un des fondateurs de la *Westminster-Review*. En 1824, dans le conseil de famille réuni à la mort de Byron, il s'opposa vivement à la publication des *Mémoires*, et déclara que lord Byron lui-même, en déposant le manuscrit chez Thomas Moore, avait recommandé de le détruire après sa mort. Le 11 août 1831 il hérita du titre de baronet de son père Benjamin Hobhouse. En févr. 1832, le cabinet de lord Grey lui offrit le poste de secrétaire du département de la guerre. Il y supprima un certain nombre de sinécures et proposa de réduire à 5,000 hommes l'effectif de l'armée en Angleterre. Le parti militaire lui fit une guerre acharnée et on dut céder en donnant à Hobhouse le secrétariat pour l'Irlande (mars 1833), mais il démissionna un mois après, à la suite d'un désaccord avec ses collègues sur la question de la suppression de la taxe des portes et fenêtres; il se représenta devant ses électeurs de Westminster qui ne le réélurent pas. Peu après (juil. 1834), lord Melbourne le nommait premier commissaire des domaines. Député de Nottingham, il entra en 1839 dans le bureau central des Indes; président du bureau du contrôle (juil. 1846-févr. 1852), dans le cabinet John Russell, et député du bourg pourri de Harwich, il fut élevé en 1851 à la pairie sous le titre de lord Broughton de Gyfford. Très radical à ses débuts en 1818, il était devenu un des membres les plus conservateurs du cabinet de 1846. Sans être un orateur, ni surtout un administrateur de premier ordre, il a joué un certain rôle dans l'histoire politique de son pays. Il a écrit : *Journey into Albania and other provinces of the Turkish Empire* (Londres, 1813, 2 vol. in-4), réimprimé plusieurs fois, et des *Recollections of a Long life* (Londres, 1865, 5 vol. in-8), qui renferment des détails intéressants sur les événements politiques et littéraires de l'Angleterre de 1786 à 1865. R. S.

BROUGHTON (Rhoda, miss), femme de lettres anglaise, née à Segrwyd Hall dans le Denbigshire (pays de Galles) le 29 nov. 1840. Fille d'un ecclésiastique, elle vit à Oxford, mais voyage souvent, notamment en France et en Allemagne. Elle commença à écrire en 1867 et est depuis ce moment une des romancières les plus en vogue du Royaume-Uni. Ses premières publications, *Red as a Rose is she* et *Cometh up as a Flower* (1867) furent très bien accueillies. Elle a publié un grand nombre de romans parmi lesquels nous citerons : *Not Wisely, but too Well* (1867); *Goodbye, Sweetheart!* (1872); *Nancy* (1873); *Tales for Christmas Eve* (1873), réimprimées en 1879, sous le titre de *Twilight Stories; Joan* (1876); *Second Thoughts* (1880); *Belinda* (1883). Presque tous ses romans, intéressants, mais de qualité littéraire médiocre, sont traduits en français. B.-H. G.

BROUGHTONIA (*Broughtonia* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Orchidacées et du groupe des Epidendrées. L'unique espèce, *B. sanguinea* R. Br. (*Epidendrum sanguineum*, Swartz), vit en parasite sur les arbres du littoral à la Jamaïque. On la cultive comme ornementale dans les serres chaudes de l'Europe. Sa tige renflée, ovoïde, est renfermée dans une gaine membraneuse grisâtre et surmontée de deux à trois feuilles charnues, étroites, entre lesquelles se développe un long pédoncule rameux, portant cinq ou six fleurs délicates, d'un carmin tendre veiné de pourpre. Ed. Lef.

BROUGHTY-Ferry. Ville d'Ecosse, comté de Forfar, sur l'estuaire du Tay, en aval de Dundee; 7,923 hab. Petit port de mer et station balnéaire.

BROUILH (Le). Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Jegun; 191 hab.

BROUILLA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir; 440 hab.

BROUILLAGE (Mines). Les couches de houille sont rarement dans la position où elles ont été produites, elles ont éprouvé certaines perturbations ou accidents, parmi lesquels on distingue, sous le nom de *brouillage*, des intervalles compris entre des plans de fracture; dans ces intervalles toutes les couches sont brisées et réduites en blocs auguleux mélangés ensemble. Voici comment peuvent s'expliquer les brouillages : si au moment de la perturbation, les assises supérieure et inférieure n'ont pas eu le même degré de plasticité que le gîte, ces assises ont pu se fracturer, tandis que le gîte ne faisait que se renfler ou s'étirer, et alors on peut constater les angles saillants des rochers pénétrant dans la masse,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

celle-ci s'infiltrant dans les moindres fissures, et le système présentant une disposition tout à fait irrégulière. Les plans de dislocation sont assujettis entre eux à des lois de parallélisme d'une grande utilité dans l'exploitation des couches et qu'on trouvera à l'article traitant des *failles*. L. Knab.

BROUILLARD. I. Météorologie. — Un brouillard n'est pas autre chose qu'un nuage reposant sur le sol; lorsqu'il est très épais, il porte le nom de *brume*. Quand la condensation de la vapeur est assez abondante pour qu'il se dépose de petites gouttelettes fines, on dit qu'il *bruine*. Les brouillards se forment soit par l'abaissement de température d'une masse d'air saturée d'humidité, soit par le mélange d'air froid et d'air chaud riche en vapeur d'eau. Les brouillards peuvent être très étendus, mais ils peuvent aussi être tout à fait locaux. C'est ainsi qu'en certaines saisons on voit tous les jours des brouillards se former aux mêmes heures et aux mêmes endroits. C'est alors le sol qui refroidit l'air saturé de vapeur d'eau et en amène la condensation. Ainsi, au voisinage des lacs ou des côtes on voit souvent après le coucher du soleil des brouillards se former à la surface de l'eau; cela provient de ce que le sol des côtes se refroidit par rayonnement et refroidit ensuite par contact l'air qui se trouve au-dessus, jusqu'à une température plus basse que celle à laquelle correspond la tension de la vapeur d'eau contenue dans l'air. Il se forme aussi assez souvent des brouillards lorsqu'après plusieurs jours de froid le vent change et amène de l'air plus chaud, cela se produit en particulier fréquemment les jours de dégel. Les brouillards qui se forment dans ces conditions affectent les hygromètres même les moins sensibles : l'humidité de l'air est à son maximum. Quelquefois cependant on a observé des brouillards qui n'ont pas d'action sur ces instruments. L'évaporation de l'eau pendant ces brouillards se faisait assez rapidement; le soleil vu au travers paraissait rouge vif. Les brouillards de cette espèce, très rares, ont une tout autre origine que les précédents ; on attribue leur formation à la suspension dans l'air de poussières impalpables, de cendres volcaniques en particulier. En 1783, un brouillard de ce genre couvrit toute l'Europe pendant plus d'un mois. En 1831, on en a observé un autre en France et sur certaines côtes de l'Afrique et de l'Amérique. La formation de ces brouillards avait été précédée d'éruptions volcaniques et de tremblements de terre. Tout récemment, l'éruption de Krakatoa a été accompagnée d'un brouillard épais qui s'est étendu à une grande distance de cette île. En outre, longtemps après cette terrible manifestation volcanique, les couchers de soleil présentèrent des phénomènes de coloration remarquables, dus vraisemblablement à des poussières provenant de ce volcan et situées à une grande hauteur dans l'air.

Souvent, dans les régions polaires, la vapeur d'eau se condense non plus à l'état liquide mais à l'état solide ; on voit alors des brouillards souvent épais composés d'aiguilles de glace très fines qui donnent par leur miroitement un aspect tout particulier à ce genre de brouillard. On ne voit que rarement ce phénomène en France : M. Fournet en a signalé cependant plusieurs cas dans les *Annales de Chimie et de Physique* (3e série, t. XLVI, p. 203). Il a reconnu que tant que la température de l'air était supérieure à 12 à 15° au-dessous de zéro les brouillards étaient formés de particules liquides, mais qu'au-dessous de cette température il pouvait se former ces *flèches glaciales*. On sait en effet que l'eau en très fines gouttelettes peut rester en surfusion bien au-dessous de la température de 0°, tant qu'un cristal de glace ne se trouve pas pour faire cesser la surfusion. Ces masses glacées, qui sont rares dans nos pays à l'état de brouillards, s'y trouvent au contraire très fréquemment à l'état de nuages dans les parties les plus hautes de l'atmosphère : ce sont les cirrus.

Quelles que soient d'ailleurs les matières qui constituent les brouillards, eau solide ou liquide ou bien poussières, on explique leur suspension dans l'air par le frottement. Quand une sphère se déplace dans l'air, elle éprouve un frottement qui s'oppose à son mouvement d'autant plus qu'elle est plus petite. Les gouttes d'eau de la grosseur de celles qui constituent les brouillards peuvent mettre plusieurs heures à tomber d'une très faible hauteur, de telle sorte que des circonstances particulières, comme de faibles courants d'air ascendants ou une très légère différence de température de l'air qui les entoure immédiatement et de l'atmosphère, peuvent avoir sur leur marche une influence tout à fait prépondérante; on voit souvent en effet les brouillards formés pendant le refroidissement nocturne monter dans les airs au lever du soleil, par suite d'une légère augmentation de température. A. Joannis.

II. Agriculture. — En agriculture, l'action des brouillards est multiple. Ils agissent à la fois sur les plantes cultivées et sur les animaux aux paturages. Les brouillards intenses s'opposent à la fécondation des fleurs et font *couler* la vigne et le blé : ceci provient probablement de l'excessif gonflement des anthères des fleurs sous l'influence de l'humidité pénétrante des brouillards. En outre, les brouillards d'automne, lorsqu'ils persistent, tachent les fruits et les déprécient; quand ils durent longtemps, ils rendent les plantes aqueuses et les fourrages mauvais. C'est surtout au printemps que les brouillards persistants sont pernicieux pour les végétaux; les poiriers, les pruniers, les cerisiers, les abricotiers et les oliviers y sont particulièrement sensibles. Dans le Jura on appelle *magnin* un brouillard malfaisant qui brûle les feuilles et les fleurs ; dans d'autres régions du Midi ce brouillard est appelé *néplos*. Quelques agriculteurs prétendent, et à juste titre croyons-nous, que le charbon et la carie des blés dépendent souvent de l'action des brouillards. Sur les animaux, les brouillards provoquent un refroidissement pernicieux, parce qu'ils ont une température peu élevée et conduisent mieux le calorique que l'air sec. Ils gênent la respiration, relâchent les tissus et débilitent les organes. Dans les contrées marécageuses ils favorisent le développement des fièvres. Bon nombre d'éleveurs ne sortent pas leurs moutons par les temps de brouillards, car ils favorisent, prétendent-ils, le développement de la maladie appelée *pourriture*. A. Larbalétrier.

BROUILLET. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 126 hab.

BROUISSURE (Viticult.). On désigne ainsi certaines altérations des grappes de raisin qui paraissent dues à l'action trop ardente du soleil.

BROUN (John-Allan), météorologiste anglais, né à Dumfries (Ecosse) le 21 sept. 1817, mort à Londres le 22 nov. 1879. Il fit ses études à l'Université d'Edimbourg et devint en 1842 directeur de l'observatoire construit à Makerstoun par sir Brisbane. Il y fit, de 1844 à 1849, d'intéressantes recherches sur les lois du magnétisme terrestre : elles ont été publiées dans les *Transactions of the R. Society of Edinburgh* (1845-50, vol. XVII à XIX). Après un voyage à Paris en 1850, il partit en 1851 pour l'Hindoustan, où il avait été nommé directeur de l'observatoire magnétique établi à Trivandram par le rajah de Travancore. Entre temps, il sut enrichir ce pays d'un musée, d'un jardin public, d'un hôpital, d'une route de montagnes, et y tenta une réforme du calendrier et des poids et mesures ; mais ces travaux ne lui firent pas négliger ses observations météorologiques, et, voulant renouveler des expériences faites en Ecosse, dans les monts Cheviot, en 1847, il fit construire sur le plus haut pic de la contrée, l'Agustia Malley, à environ 2,000 m. d'alt., un observatoire d'où il put constater que les oscillations de l'aiguille aimantée et du baromètre ne changent pas de caractère à cette hauteur, mais ont chaque jour, par rapport à celles mesurées dans la plaine, une somme totale moindre de moitié (*Proceed. Royal Soc.*, XI, p. 298). Revenu en Europe de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1860 à 1862, Broun quitta définitivement les Indes en avr. 1865, et résida d'abord à Lausanne, puis à Stuttgart et, à partir de 1873, à Londres. Grâce à une petite pension que lui servait le rajah de Travancore, il put se consacrer exclusivement à la coordination et à la publication des nombreux documents qu'il avait réunis à Makerstoun et à Trivandram. Ses travaux ont d'ailleurs eu d'importants résultats, et on peut dire qu'il a contribué, pour une large part, à donner à la météorologie des bases réellement scientifiques et à poser les premières lois du magnétisme terrestre. Il a établi la connexion existant entre les périodes lunaires et les variations magnétiques et barométriques ; il a trouvé que les changements d'intensité magnétique se produisent presque simultanément et d'une façon à peu près uniforme en tous les points du globe, et que cette intensité a son maximum aux environs des solstices et son minimum aux équinoxes. La Société Royale de Londres l'admit parmi ses membres en 1853. Outre les écrits déjà cités et de nombreux articles dans *the Nature*, on lui doit : *Observations of magnetic declination made at Trevandrum and Agustia Malley from 1852 to 1869* (Londres, 1874, in-4) et une soixantaine de mémoires insérés dans les *Philosophical transactions*, les *Transactions of the Royal Society of Edinburgh*, etc. Léon SAGNET.

BIBL. : *Royal Society of London, Catalogue of scientific papers ;* Londres, 1867 et 1877, 8 vol. in-4.

BROUNKER (William), lord vicomte de Castle-Lyons, homme d'Etat et mathématicien, né vers 1620 à Castle-Lyons (Irlande), mort à Londres le 5 avr. 1684. Il prit une part active à la restauration de Charles II, fut nommé chancelier et lord commissaire de la Tour. C'est un des fondateurs de la *Royal Society*, dont il fut le premier président (1662) ; les *Philosophical Transactions* contiennent deux mémoires de lui ; l'un (1668) donnant la quadrature de l'hyperbole par une série, résultat auquel il était arrivé dès avant 1657 ; l'autre (1673) sur le tautochronisme de la cycloïde. Dans le *Commercium epistolicum* de Wallis (1658) sont insérées plusieurs lettres de Brounker, relatives à la solution de problèmes proposés par Fermat, notamment à celle en nombres entiers de l'équation : $ax^2 + 1 = y^2$. Mais le principal titre de gloire de Brounker est l'invention des fractions continues, qu'il fit à propos d'une question soulevée par Wallis dans son *Arithmetica infinitorum* (1656). Wallis proposait d'interpoler dans la série $1, \frac{2}{3}, \frac{8}{15}, \frac{48}{105}$, un terme intermédiaire entre 1 et $\frac{2}{3}$; ce terme devait donner la valeur de $\frac{\pi}{4}$. Brounker trouva l'expression :

$$\frac{1}{4}\pi = \cfrac{1}{1+\cfrac{1}{2+\cfrac{9}{2+\cfrac{25}{2+\cfrac{49}{2+\cfrac{81}{2+\text{etc.}}}}}}}$$

qui d'ailleurs ne présente pas d'intérêt sérieux pour le calcul. Mais Brounker avait employé un algorithme nouveau, qui suscita un grand intérêt et fut l'origine de nombreuses découvertes. T.

BROUQUEYRAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. d'Auros ; 631 hab.

BROUSSAIS (François-Joseph-Victor), célèbre médecin français, né à Saint-Malo le 17 déc. 1772, mort à Vitry-sur-Seine le 17 nov. 1838. Fils d'un médecin, il fit ses premières études au collège de Dinan, puis à l'âge de vingt ans entra dans l'armée et arriva rapidement au grade de sergent ; une maladie assez grave l'ayant forcé de retourner dans ses foyers, ses parents le décidèrent à entrer dans le corps des officiers de santé. Il étudia l'anatomie à Brest, puis fit plusieurs campagnes comme chirurgien sur des bâtiments corsaires, et en 1798 vint à Paris compléter ses études. Il s'y lia avec Bichat et conserva toujours pour lui une profonde admiration, se déclarant hautement son continuateur. C'est en 1803 qu'il composa sa célèbre dissertation inaugurale (*Rech. sur la fièvre hectique, considérée comme dépendante d'une lésion d'action des différents systèmes sans vice organique*, Th. de Paris, an XI, in-8) ; deux ans après il entra dans le service de santé militaire sous les auspices de Desgenettes et, après avoir parcouru la Hollande et l'Allemagne, revint en 1808 à Paris avec un énorme butin d'observations. C'est alors qu'il fit paraître sa célèbre : *Histoire des phlegmasies ou inflammations chroniques, fondée sur de nouvelles observations de clinique et d'anatomie pathologique*, etc. (Paris, 1808, 2 vol. in-8, et une série d'éditions et de traductions jusqu'en 1838). Peu après il fut désigné pour être mis à la tête du service médical pendant la désastreuse expédition d'Espagne ; malgré les préoccupations et les souffrances, il ne perdit pas un instant de vue ses études sur la pathologie et lorsqu'il revint en France en 1814, son système était déjà tout disposé dans sa tête ; bien que, par le crédit de Desgenettes, il eût été nommé second professeur au Val-de-Grâce, c'est dans le petit amphithéâtre de la rue du Foin, déjà illustré par Bichat, puis dans le local plus vaste de la rue des Grès, qu'il commença ces leçons si célèbres, qui devaient révolutionner la science pour un temps ; l'effet en fut immense et l'enthousiasme ne connut plus de bornes lorsque parut l'*Examen de la doctrine médicale généralement adoptée et des systèmes modernes de nosologie*, etc. (Paris, 1816, in-8, et plusieurs édit. et traduct.), dans lequel Broussais réduisait à néant le dogme de l'essentialité des fièvres. C'était le signal d'une lutte ardente qui dura quinze ans. Au bout de ce temps, Broussais put croire son triomphe assuré ; en 1831, une révolution ouvrit au réformateur les portes de la Faculté de médecine ; la chaire de pathologie générale avait été créée pour lui. Son cours n'eut aucun succès ; ce fut le signal de l'écroulement de tout son système. Il songea dès lors à prendre ailleurs une éclatante revanche. Dès 1828, Broussais avait fait paraître son traité : *De l'irritation et de la folie, ouvrage dans lequel les rapports du physique et du moral de l'homme sont considérés d'après les bases de la doctrine physiologique* (Paris, 1828, in-8 ; édit. posthume refondue, 1839, 2 vol. in-8) ; toujours fidèle à sa doctrine, il demandait à la physiologie, à l'action cérébrale l'explication des phénomènes intellectuels et moraux ; c'était un acheminement à la phrénologie ; Broussais franchit le pas et commença un cours de phrénologie à la faculté ; l'affluence des élèves fut tel que l'amphithéâtre devint insuffisant ; on chercha un autre local et le professeur continua son cours dans le salon de Mars de la rue du Bac.

DOCTRINE. — Le système de Broussais est apprécié plus loin au point de vue philosophique, on y reviendra du reste à l'art. MÉDECINE (histoire). Nous nous bornerons ici à passer rapidement en revue les principes sur lesquels reposait la *médecine* dite *physiologique*. Dans sa dissertation inaugurale, Broussais était plus essentialiste que Pinel en s'efforçant de rattacher la fièvre hectique aux fièvres essentielles ; mais cette exagération même devait le ramener à une conception exactement opposée : c'est ainsi qu'il arrive rapidement à déclarer que toutes les maladies accompagnées de fièvre hectique sont des phlegmasies chroniques ; son *Hist. des phlegm. chroniques* est certes son plus beau titre de gloire, malgré quelques erreurs qu'on y rencontre, comme celle de faire de la phtisie pulmonaire une pneumonie chronique. Ayant bien défini le rôle de l'inflammation dans les maladies chroniques, il va l'étendre à toute la pathologie ; il devient brownien par un côté, et à la base de la vie, comme ses attributs essentiels, il place la *contractibilité* et la *sensibilité*. Le calorique et d'autres causes, réagissant sur les organes, peuvent déterminer l'augmentation de la con-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tractilité et de la sensibilité, en d'autres termes une *irritation* qui, à son tour, peut réagir, par sympathie, au moyen des nerfs, sur d'autres organes. La structure vasculo-nerveuse et ses rapports incessants avec les stimulants extérieurs font de l'appareil gastro-intestinal le plus irritable. D'autre part, comme la fièvre n'est jamais que l'irritation primitive ou secondaire du cœur, qui se traduit par une exagération de la circulation et de la calorification, il en résulte que les groupes de fièvre établis par Pinel ne sont autre chose que des groupes artificiels de symptômes constituant des *entités* imaginaires, qui font méconnaître la cause réelle du mouvement pyrétique, c.-à-d. l'inflammation de l'estomac et des intestins. « Toutes les fièvres essentielles, dit Broussais, se rapportent à la gastro-entérite simple ou compliquée. » La fièvre d'invasion est une gastro-entérite ; la variole, la rougeole, la scarlatine débutent par une gastro-entérite, etc.

Ce n'est pas tout, le rôle de l'inflammation va plus loin; les manifestations scrofuleuses, le tubercule, le cancer, etc., etc., toutes les dégénérations sont des reliquats de l'inflammation. Toute maladie étant inflammatoire, la thérapeutique de Broussais devait être essentiellement antiphlogistique ; de là l'abus que le célèbre pathologiste et surtout ses disciples firent des antiphlogistiques et des évacuations sanguines. Que de malades payèrent de leur vie ces excès ! Heureusement qu'au moment même où Broussais triomphait du vieux Pinel, d'autres observateurs, par une étude approfondie de la fièvre typhoïde, ouvraient une voie nouvelle à la pathologie des fièvres ; le système de Broussais à son tour devait se briser contre cet écueil. Nous n'insisterons pas sur l'influence que ce système a exercée sur la médecine moderne (V. MÉDECINE [Histoire]).

Outre les ouvrages déjà cités de Broussais, nous mentionnerons : *Lettre sur le service de santé intérieur des corps d'armée*, etc. (avec Mocquot; Xerès de la Frontera, 1811, in-4) ; *Traité de physiol. appliquée à la pathologie* (Paris, 1822, 2 vol. in-8 ; *ibid.*, 1834, 2 vol. in-8 ; trad. esp. et angl.) ; *Catéchisme de la médecine physiologique*, etc. (Paris, 1824, in-8 ; trad.) ; *Rép. aux critiq. de l'Irritation et de la Folie* (Paris, 1829, in-8) ; *Comment. des propositions de pathol. consignées dans l'examen des doctrines médic.* (Paris, 1842, 2 vol. in-8); *Du Choléra-morbus épidémique* (Paris, 1832, in-8) ; *Mém. sur l'influence que les travaux des médecins physiologistes ont exercée sur l'état de la médecine en France* (Paris, 1832, in-8) ; *Mém. sur la physiol. de la médecine* (Paris, 1832, in-8) ; *Mém. sur l'assoc. du physique et du moral* (Paris, 1834, in-4) ; *Cours de pathol. et de thérap. générales* (Paris, 1833-35, 5 vol. in-8) ; *Cours de phrénologie fait à la Fac. de méd. de Paris* (Paris, 1836, in-8) ; *les Annales de méd. physiologique* (Paris, 1822-34, 26 vol. in-8, journal fondé par Broussais pour l'exposition et la défense de ses doctrines).

Dr L. HN.

PHILOSOPHIE. — Broussais avait été l'élève et l'ami de Bichat qui, après Cabanis ou en même temps (V. BICHAT), avait adopté un certain nombre des doctrines exposées dans les *Rapports du physique et du moral*, de Pinel qui se rattachait à Condillac. Il vit, pendant la Restauration, qu'on introduisait en France les doctrines écossaises et allemandes qui défiguraient, selon lui, la science de l'homme, qu'on rappelait le système de Platon, qu'on attaquait Cabanis dont les savantes recherches avaient donné à notre patrie une prépondérance philosophique qui semblait devoir nous préserver de l'invasion des sectes étrangères, qu'on méprisait le judicieux et profond D. de Tracy qu'il faudrait étudier, apprendre et relire encore avant d'écrire sur les facultés intellectuelles, qu'on trouvait Voltaire, Rousseau et Montesquieu de pauvres philosophes, qu'on haussait les épaules au nom de Condillac et de Locke, que les doctrines nouvelles étaient protégées par quelques hommes marquants, par des personnages dont le nom imposait le respect et semblait commander la confiance, qu'elles faisaient même des recrues parmi les médecins, tandis que celles qui lui étaient chères étaient abandonnées par ceux qui les avaient autrefois acceptées. Il voulut empêcher une invasion plus complète et revendiquer les droits de la méthode physiologique. Réformateur des doctrines médicales, il avait réussi à réduire au silence ses adversaires ; professeur, il était adoré des jeunes gens ; il avait rempli la France de partisans enthousiastes et fait secte ; il tenta de faire profiter la philosophie, qui avait ses préférences, de la célébrité qu'il avait acquise comme médecin et se jeta dans la lutte avec son livre *De l'Irritation et de la Folie* (1828). Aux kantoplatoniciens, comme il appelait Cousin, Jouffroy, Damiron, etc., il reprochait de mettre inutilement une âme dans le cerveau comme un joueur de clavecin à son instrument, de créer une idolâtrie philosophique en relevant le panthéon de l'ontologie devant lequel il refusait de fléchir le genou. Reprenant la voie ouverte par Bacon, Locke, Condillac, continuant Cabanis, Bichat et D. de Tracy, il voulut, après avoir déjà construit toute la science de l'organisation avec un seul phénomène, l'irritabilité, comme Condillac avait fait partir d'une faculté unique toute la science de l'esprit, expliquer tous les phénomènes intellectuels par l'irritabilité nerveuse, par l'excitation de la pulpe cérébrale et rendre ainsi la philosophie dépendante de la physiologie. Il y a, dit-il, deux courants nerveux : l'un, externe, met le cerveau, auquel il apporte l'impression des objets, en communication avec le monde ; l'autre, interne, vient des viscères et, faisant connaître à l'homme ce qu'exigent les instincts, le met en communication avec lui-même. Contre cette double excitation, le cerveau réagit et transforme les impressions en idées, les tendances instinctives en actes volontaires, comme l'estomac réagissant contre les excitations des aliments les transforme en chyle. Qu'on examine d'ailleurs l'intelligence et la sensibilité, on les verra naître, croître et disparaître avec le corps; elles n'existent pas dans l'embryon, s'ébauchent dans le fœtus, sont encore faibles chez l'enfant, grandissent chez l'adolescent, atteignent tout leur développement chez l'adulte, décroissent chez le vieillard, sont suspendues dans le sommeil, annulées ou perverties chez l'idiot ou le fou, s'anéantissent lorsque sont détruits les ressorts de la machine qui les produit.

Dans une seconde édition, publiée après sa mort, Broussais était passé de l'école de Cabanis à celle de Gall; avant de mourir, il avait écrit pour ses amis quelques lignes dans lesquelles il avait voulu exposer le développement de son opinion : tout en se proclamant déiste, il demeurait fidèle aux idées philosophiques qu'il avait exposées dans son ouvrage. Sans avoir été un philosophe original, Broussais a donné dans le monde médical une immense popularité aux doctrines de Cabanis et de D. de Tracy, qui pouvaient d'ailleurs fort bien être mises en accord avec celles de Gall; il a contribué à y conserver le goût de la psychologie et de la philosophie; il a préparé des lecteurs aux médecins et aux philosophes qui ont depuis sa mort fait faire des progrès si considérables à la psychologie physiologique; il a peut-être même, dans une certaine mesure, provoqué leurs recherches. F. PICAVET.

BIBL. : DUBOIS D'AMIENS, *Eloge de Broussais*. — DAMIRON, *Essai sur l'histoire de la philosophie*, 1828, 2e éd. — F. THUROT, *Introduction à l'étude de la philosophie*, 1830, et *Mélanges de feu Fr. Thurot*, 1880. — MONTÉGRE, *Notice historique sur la vie, les travaux, les opinions médicales et philosophiques de Broussais*, 1839. — MIGNET, *Notices et mémoires historiques*, 1843. — Louis PEISSE, *la Médecine et les Médecins*. — A. LEMOINE, *l'Ame et le Corps*.

BROUSSAIS (Casimir-Anne-Marie), médecin français, fils du précédent, né à Saint-Servan le 10 fév. 1803, mort à Paris en 1847. Il commença ses études médicales à Paris en 1818, entra ensuite dans le service de santé militaire au Val-de-Grâce, puis à l'hôpital de la Garde, et fut reçu docteur en 1825. La dissertation qu'il

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

soutint *sur la Duodénite chronique* (Paris, in-4 et in-8), fut longtemps considérée comme la meilleure monographie sur cette maladie. Depuis trois ans il travaillait avec son père aux *Annales de la méd. physiologique*. Après quelque temps passé à Strasbourg, il vint conquérir en 1829, à Paris, le grade d'agrégé à la Faculté de médecine; il figura par la suite avec honneur dans divers concours pour des chaires de médecine et d'hygiène. Sauf un voyage en Algérie, Broussais passa sa vie dans les hôpitaux militaires, le Val-de-Grâce, où il était professeur, le Gros-Caillou, dont il était le médecin en chef. Depuis 1840, il fut l'un des principaux rédacteurs du *Recueil de mém. de méd. militaire*. — Ouvrages les plus importants: *Atlas hist. et bibliogr. de la médecine composé de tableaux*, etc. (Paris, 1829, in-fol.); *Hygiène morale*, etc. (Paris, 1837, in-8); *Des différents Moyens de conservation des subst. alimentaires*, (Th. de conc., Paris, 1838, in-4); *De la Statistique appliquée à la pathol. et à la thérapeutique* (Th. de conc., Paris, 1840, in-8); *Lettre... sur l'emploi du tartre stibié à haute dose dans les fièvres pernicieuses et l'affect. typhoïde* (Paris, 1842, in-8); *Hist. des méningites cérébro-spinales qui ont régné épidémiquement*, etc.; *Rec. de mém. de méd. milit.* (1843, t. LIV, p. 1). Dr L. Hn.

BROUSSAIS (Hôpital). Cet établissement, construit en 1883 sous le nom d'*Hôpital des Mariniers*, était destiné à servir en cas d'épidémies. Il a été ouvert en 1884, puis occupé d'une façon intermittente jusqu'au début de 1886 où il a reçu régulièrement des malades ordinaires, par suite de l'encombrement des autres hôpitaux. Il occupe un terrain de 40,000 m. q. limité à l'E. par la rue Didot et l'hôpital Saint-Joseph; au S. par le chemin de fer de ceinture; à l'O. et au N. par les terrains de l'hôpital catholique longeant la rue de Vanves et la rue Chanudet. L'entrée principale, rue Didot, aboutit à un bâtiment en U dont le centre comprend à droite la loge du concierge et à gauche le cabinet du directeur et les bureaux. L'aile droite renferme les salles de garde des internes en médecine et en pharmacie; l'aile gauche: 1° la salle de consultation; 2° le cabinet du médecin; 3° les salles de distribution et de visite.

Parallèlement au bâtiment de l'administration se trouve celui des services de médecine, rectangulaire, long de 125 m. et large de 75. Au milieu est une cour dans laquelle sont élevés quatre pavillons de 20 m. de long, perpendiculaires et contigus deux par deux à un des grands côtés du rectangle. Ces pavillons contiennent chacun vingt lits. Les deux grands côtés du bâtiment comprennent à l'intérieur un couloir longitudinal donnant sur la cour et accès aux quatre pavillons et, extérieurement, une série de chambres de deux à six lits, des water-closets, des lavabos, salles de bains, offices, vestiaires, trémies au linge sale, etc. Ce vaste rectangle est divisé en deux parties égales par une clôture qui sépare le service des hommes du service des femmes. Les petits côtés du rectangle comprennent chacun deux salles de vingt lits. Derrière le bâtiment des services de médecine sont les services généraux: à droite, pharmacie, cuisine et magasins; à gauche, buanderie, lingerie et service des morts. Ces pavillons sont séparés par une large allée en face de laquelle se trouve un nouveau bâtiment en U plus vaste que celui de l'entrée et disposé en sens inverse: il est affecté au service de chirurgie. La partie centrale se compose du cabinet du chirurgien, d'une salle d'opérations bien aménagée, de salles de un à trois lits, d'une lingerie et d'un service de bains (quatre baignoires). Les ailes forment des salles de vingt-huit lits.

On a construit un appareil à *coction*, où les déjections et les eaux vannes sont purifiées par la chaleur à 120°, puis lancées dans l'égout. La coction se fait en vase clos, où les eaux préalablement emmagasinées dans une fosse en maçonnerie étanche sont aspirées par le vide produit dans l'appareil par la condensation de la vapeur provenant d'une chaudière voisine. Elles sont ensuite refoulées par une addition d'eau pure dans un second réservoir dit de chasse, qui déverse son contenu dans une conduite qui les porte à l'égout de la rue Chanudet. C'est le *tout à l'égout* avec tuyaux en poterie, regards et siphons. Il y a dans l'établissement dix réservoirs de chasse automatiques de deux cents litres, réglés suivant les circonstances et trois réservoirs de 1 à 3 m. c. Les eaux employées en 1887 pour les besoins de l'hôpital ont été: eau de la Vanne: 6,221 m. c.; de Seine, 35,740 m. c. Les dépenses de chauffage (poêles) ont été de 83,000 fr. (coke et charbon de terre), celles d'éclairage de 18,300 fr. Le nombre des lits inscrits au budget de 1889 est de deux cent soixante. — Nombre de journées de malades pour 1887: 95,885; prix moyen de journée: 3 fr. 13 c. Admissions: 880 hommes, 255 femmes, 3 garçons et 10 filles. Sorties: 172 hommes, 196 femmes, 4 garçons, 5 filles, Décès: 116 hommes, 58 femmes, 1 garçon et 1 fille. Bains pour 1888: 4,400 (ordinaires et médicamenteux), 1,800 douches distribuées à l'aide d'un appareil spécial installé par M. Verdavainre. — *Personnel*: 1 directeur-économe et 1 expéditionnaire. Jusqu'en 1889, le service médical a été fait par des médecins et des chirurgiens du Bureau central. Depuis le 20 janv. 1889, il est fait par des médecins des hôpitaux assistés de 4 internes en médecine et de 3 en pharmacie. — *Personnel secondaire*: 8 sous-surveillantes, 9 suppléantes, 22 infirmiers, 18 garçons, 2 gardes-magasins, 1 concierge, 4 femmes de journée, 2 éplucheuses.

Par sa situation, l'hôpital Broussais est dans d'excellentes conditions. Construit entièrement en bois et sur pilotis par M. Pombla, l'air circule librement autour et au-dessous de tous les bâtiments. La propreté des salles est irréprochable. Les cloisons et les plafonds, peints dans les salles de médecine, sont en sapin brut dans les salles de chirurgie, permettant à l'air de circuler à travers les rainures sans pour cela gêner les malades, et lavés toutes les semaines au savon noir, la soude, l'hypochlorite de chaux et une solution d'acide phénique concentré. Les dépenses de construction ont ont été de 534,000 fr. Le personnel, logé primitivement dans les bâtiments du service de chirurgie, habite au dehors, dans une maison louée en face. Il ne faut pas s'étonner du nombre élevé des infirmiers et des infirmières. C'est le cadre prévu en cas d'épidémie. Le nombre employé normalement est inférieur de cinq à dix personnes. L'hôpital Broussais va prochainement avoir un service de consultations gratuites.

Bourneville et A. Rousselet.

Bibl.: G. Robinet, *Procès-verbaux du conseil municipal de Paris* (1883-84). — Lutaud, *l'Hôpital des Mariniers* (*Journ. de méd. de Paris*, 1885, p. 783).

BROUSSE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Rome-de-Tarn; 932 hab. C'est au château de Brousse, dont on voit encore les ruines, que Bernard VII, comte d'Armagnac et de Rodez, fit enfermer et laissa mourir, après lui avoir fait perdre la vue, l'aîné des fils de son parent Géraud, comte de Pardiac et vicomte de Fézenzaguet. C. C.

BROUSSE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha; 818 hab.

BROUSSE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Auzances; 129 hab.

BROUSSE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Cunlhat; 1,604 hab. Eglise à trois nefs (XIe-XVIe siècle). Ancien château de Montboisier.

BROUSSE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lautrec; 602 hab.

BROUSSE. Ville de Turquie d'Asie, ch.-l. du vilayet de Khodavendighiar (Asie Mineure), au pied du mont Olympe, à 20 kil. de la mer de Marmara; 40,000 hab. environ. C'est l'ancienne *Pruse* bâtie par le roi Pru-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sias II de Bithynie, et dont Annibal aurait fourni les plans. Vers 950 la ville fut détruite par les Arabes ; les empereurs grecs la rebâtirent et la fortifièrent. Osman commença en 1317 un siège qui finit en 1329 ; Brousse tomba au pouvoir du sultan Orkhan, fils d'Osman, qui en fit sa capitale ; elle resta capitale des Turcs pendant trente-six ans, jusqu'à ce que celle-ci fût transportée à Andrinople (1365). Brûlée par les troupes de Timour-Lenk après la bataille d'Angora, Brousse résista en 1413 au prince de Caramanie ; en 1607 le rebelle Kalenderogli l'incendia. Le 27 sept. 1617 un traité y fut conclu entre la Turquie et la Pologne. En 1833 Ibrahim-pacha s'en empara. Le dernier incident de l'histoire de cette ville en décadence est le terrible tremblement de terre de 1855 qui dura plus de trois mois, renversa quatre-vingts mosquées, la plupart des maisons ; Brousse fut alors inondée par les sources d'eau chaude débordées, puis ravagée par un incendie. Brousse n'a plus que des souvenirs de sa splendeur passée ; son commerce si florissant au XVIe siècle a bien diminué ; l'industrie de la soie, introduite par des Français, eut un moment de grands succès ; maintenant elle est en décroissance malgré la réputation qu'avaient acquises les soieries de Brousse. Les produits de la fertile campagne voisine (vins de l'Olympe, raisins secs, olives, fruits, etc.) sont le principal objet des transactions. En revanche, la ville est très pittoresque et les monuments y sont intéressants et nombreux. La ville, de forme presque circulaire, est en partie construite sur un haut rocher, aux bords escarpés, que couronne le château et qu'entoure l'enceinte ; ces murailles sont l'œuvre des premiers sultans Osmanlis. Ils creusèrent aussi l'énorme citerne qui parfois servit de prison. La ville est encore élégante, et ses rues, ses bazars, ses maisons ne le cèdent pas à ceux de Constantinople ; les mûriers qui entourent la ville, les nombreux jardins qui sont mêlés aux maisons, surtout du côté du nord, et d'où émergent une foule de kiosques, de dômes, de minarets égaient ce paysage qui est d'une grande fraîcheur. Brousse compte près de deux cents mosquées, la plupart fort délabrées. La plus belle est Oli-Djami, massif édifice avec seize petites coupoles, élevé au temps de Mourad Ier et Mohammed Ier ; la coupole centrale est revêtue de porcelaine. Brousse renferme les tombeaux des six premiers sultans, Osman, Orkhan, Bayézid, Mourad Ier, Mourad II et Mohammed Ier et d'un grand nombre de premiers vizirs, de vizirs, de pachas, de savants, de poètes, d'hommes célèbres de la Turquie, lesquels ont tenu à reposer dans la première capitale de l'empire. A.-M. B.

Eaux minérales. — Huit sources, dont le rendement a doublé depuis le tremblement de terre de 1855, émergent au pied du mont Kababak, sur le versant oriental de l'Olympe ; elles se divisent en trois groupes : 1° *sulfureuses ;* 2° *chlorurées et sulfatées sodiques ;* 3° *bicarbonatées sodiques ;* les bains de Brousse sont installés avec toute la magnificence orientale et accessibles aux plus pauvres. La température de cinq des sources (hypertermales) varie de 44° à 82° C. Les eaux sont d'une efficacité incontestable dans les affections rhumatismales et herpétiques, ainsi que dans certaines névroses. L'eau de l'une des sources jouit de temps immémorial d'une grande réputation pour les maladies d'yeux chroniques. Les sources sulfureuses de Bœyuk et Kutchuk-Kokurdli sont les plus visitées, d'autant qu'elles sont aussi pour les chrétiens un lieu de pèlerinage en l'honneur du martyr saint Patrice.

Dr L. Hn.

BROUSSE (Jacques), écrivain et prédicateur français, né à Auzances (Creuse) vers 1590, mort à Paris le 7 nov. 1673. Reçu docteur en théologie à l'Université de Paris en 1628, il fut nommé chanoine de Saint-Honoré en 1629 et se fit une grande réputation comme prédicateur dans les églises de Paris. Interdit pendant quelque temps par le cardinal de Gondi, archevêque de Paris, pour un sermon sur la grâce, il eut aussi plus tard à se défendre contre les accusations du père Bonhours. Il remplit une mission auprès du pape en 1651, au sujet de l'affaire des cinq propositions. Outre une lettre à l'archevêque de Paris au sujet de sa suspension, et une lettre à un de ses amis sur les calomnies avancées contre lui par le père Bonhours (1668), on a de lui : *Vie du père Ange de Joyeuse, capucin* (Paris, 1621) ; *Oraison funèbre de François de Montholon, conseiller d'Etat* (Paris, 1628) ; *Oraison funèbre à la mémoire immortelle de l'incomparable Louis le Juste*, prononcée dans l'église de Saint-Honoré de Paris en 1643 ; *Vie de saint Wulphy, curé et patron de Rue* (Paris, 1644). Ant. Thomas.

Bibl : Moréri, *Dictionnaire historique*. — Aug. du Boys et l'abbé Arbellot, *Biographie des hommes illustres du Limousin*.

BROUSSEL (Pierre), appelé aussi par ses contemporains *Bruxelles*, *Brusselles* et *Bruselles*, membre du parlement sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV. Il joua un rôle important dans les troubles de la Fronde, fut reçu conseiller-clerc au parlement de Paris en 1637, et acquit une grande popularité par l'opposition qu'il fit aux vues de la cour dans toutes les discussions relatives aux impôts. Déjà, au commencement de 1648, nous voyons Broussel combattre vivement le gouvernement au sujet de l'enregistrement d'un édit qui imposait à ceux occupant des domaines du roi l'obligation de payer une année du revenu des terres dont ils jouissaient. A la suite de l'arrêt d'union signé le 13 mai 1648, les représentants des quatre cours souveraines se réunirent dans la chambre Saint-Louis, au Palais ; le parlement examinait les propositions que ses députés lui rapportaient, et Broussel s'y montra particulièrement hostile au gouvernement. Il était alors le doyen des conseillers à la grand'-chambre, et plus que septuagénaire. Par sa persistance, il obtint la suppression de quelques intendances qui avaient été maintenues ; il insista aussi, avec quelques autres conseillers, pour que le parlement continuât l'examen de réclamations de la chambre Saint-Louis, relatives à la liberté individuelle que n'avait pas visées la déclaration royale du 31 juil. Mais la cour s'irritait et songeait à mettre un terme à l'opposition du parlement par des mesures de rigueur ; elle n'attendait qu'une occasion favorable. La victoire de Lens, qui venait de donner de la force et du prestige à la royauté, la lui fournit. On en profita pour arrêter les magistrats opposants et parmi eux Broussel. Le 26 août 1648, on chantait à Notre-Dame un *Te Deum* pour cette victoire ; les membres du parlement y assistaient. Le déploiement de troupes qui avait lieu pour ces solennités facilitait l'entreprise. Comminges, lieutenant des gardes du corps, fut chargé par la reine de s'emparer de Broussel ; il le trouva chez lui. Mais, pendant qu'il lui signifiait l'ordre d'arrestation, la foule s'ameutait, attirée par les cris d'une domestique de Broussel ; Comminges n'eut que le temps de faire monter son prisonnier dans un carrosse. Le vieillard était connu et aimé du peuple, à cause de la résistance qu'il opposait à la cour ; la population fut vite soulevée. En route, le carrosse se brisa, Comminges fit monter Broussel dans un carrosse qui passait et le sien fut mis en pièces par le peuple ; il put enfin gagner le château de Madrid et de là Saint-Germain. Mais Paris se couvrait de barricades. Le cardinal de Retz, qui cherchait à se poser en médiateur entre la cour et le peuple, fut chargé par Mazarin de promettre au peuple la liberté de Broussel, si l'ordre était rétabli ; il réussit dans sa mission, mais Broussel ne fut pas mis en liberté. Le parlement dut se rendre au Palais-Royal pour demander « messieurs les absents » ; il fut menacé à son tour jusqu'à ce qu'il apportât l'ordre de mise en liberté de Broussel. La régente céda enfin, mais le peuple ne posa les armes que lorsque Broussel rentra à Paris le 28 août, aux acclamations de la foule.

L'année suivante, en 1649, Broussel fut nommé gou-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

verneur de la Bastille, à la demande du parlement; cette fonction fut exercée en fait par son fils, de la Louvière, qui lui avait été adjoint comme lieutenant. Un héraut d'armes ayant été envoyé par la cour pour tenter un rapprochement, Broussel refusa de l'entendre, lui faisant répondre, sur l'insinuation du cardinal de Retz, qu'un héraut d'armes ne pouvait être envoyé qu'à un souverain ou à un ennemi et que le parlement manquerait de respect au roi en le recevant. En déc. 1649, Broussel fut accusé d'avoir été complice du complot dirigé contre le prince de Condé. En 1650, au moment où Mazarin fut exclu du ministère, Broussel demanda que cette mesure fût appliquée à tous les cardinaux. Le 6 juil. 1652, deux jours après le massacre qui eut lieu à l'hôtel de ville, l'assemblée générale de la ville, convoquée par le duc d'Orléans, nomma Broussel prévôt des marchands. Il conserva ce titre jusqu'au 24 sept.; ce fut un de ses neveux qui en remplit les fonctions. L'élection de Broussel avait été cassée par le conseil du roi et son nom ne fut pas porté sur les listes officielles des prévôts des marchands. Il dut se démettre quand les troubles cessèrent pour ne pas empêcher le corps de ville de se réconcilier avec le roi. Le roi put rentrer à Paris et y tint un lit de justice. On ne convoqua pas, pour cette assemblée, ceux des membres du parlement qui avaient pris part aux troubles; ils furent bannis, et Broussel était du nombre. Il fut rappelé ensuite, mais il mourut quelques années après, à un âge avancé. Broussel est l'un des personnages qui ont joué le plus grand rôle dans la Fronde, mais il le doit plutôt à l'obstination de son caractère qu'à son intelligence, et à ce que le peuple l'a fait plus grand et plus important qu'il n'était. En réalité, le bonhomme Broussel, comme l'appelaient ses contemporains, n'a pas fait preuve de capacité dans les événements auxquels il s'est trouvé mêlé. « Ce pauvre petit homme, disait Mme de Motteville, n'avait rien de recommandable que d'être entêté du bien public et de la haine des impôts. » Enfin Henri Martin (t. XII, p. 418) le juge très bien dans cette simple phrase : « Ce vieillard, qui avait toujours montré beaucoup plus de passion que d'intelligence, n'était plus qu'un instrument aux mains des factieux. » Gustave Regelsperger.

Bibl. : *Œuvres du Cardinal de Retz*, t. II et IV (*Les Grands Ecrivains de la France*, nouv. éd. publiées sous la direction de M. Ad. Regnier). — *Mémoires de Nicolas Goulas*, publiés par Charles Constant (*Soc. de l'hist. de Fr.*, 1879-82, t. II et III, 3 vol.). — *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, publié par M. Chéruel (Collect. de docum. inédits sur l'hist. de Fr., 1860-61, t. Ier). — *Mémoires de Mme de Motteville*. — *Mémoires d'Omer Talon* (Collect. Michaud et Poujoulat, 1839, t. VI). — Archives du dép. des aff. étrang., *Mémoires et documents*; France, n° 860. — Sainte-Aulaire, *Histoire de la Fronde*. — Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II-III. — Du même, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. Ier.

BROUSSES-ET-VILLARET. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Saissac; 446 hab.

BROUSSEVAL. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy; 780 hab. Hauts fourneaux et fonderies. — Le village, situé sur la rive droite de la Blaise, au confluent de la Maronne, est mentionné dès le XIIe siècle. Eglise romane de Saint-Louvent. En 1591, après la ruine de Wassy, les protestants exercèrent pendant quelques années leur culte à Brousseval. A. T.

BROUSSEY-EN-BLOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void; 223 hab.

BROUSSEY-EN-WOËVRE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel; 307 hab.

BROUSSIER (Jean-Baptiste, comte), général français, né à Ville-sur-Saulx, près de Bar-le-Duc, le 10 mai 1766, mort à Bar-le-Duc le 13 déc. 1814. Broussier avait d'abord été destiné à la prêtrise. Mais en 1791, il s'engagea dans le 3e bataillon des volontaires de la Meuse, fut élu capitaine et alla servir à l'armée du Rhin. Sa conduite aux armées de Sambre-et-Meuse et d'Italie lui valut les grades de chef de bataillon et de chef de brigade. Il servit avec distinction à l'armée de Naples que commandait Championnet. A la tête de la 17e demi-brigade, il défit complètement 10,000 Napolitains près de Bénévent. Nommé général de brigade à la suite de cette action d'éclat, il réprima l'insurrection de la Pouille, suscitée par le cardinal Ruffo, et prit une part brillante à la bataille de Marengo. Il vint, en 1804, commander la place de Paris et fut nommé l'année suivante général de division et chef d'état-major de l'armée du Nord. En 1809 il commandait une division de l'armée d'Italie, avec laquelle il protégea la retraite qui suivit la défaite de Sacile. Lorsque l'archiduc Charles fut rappelé en Allemagne, Broussier descendit dans la vallée de Muhr pour couvrir la gauche de la grande armée; il eut à lutter seul contre trois armées autrichiennes qui l'enveloppaient, mais il parvint à faire sa jonction avec Marmont et arriva sur le Danube assez à temps pour prendre part à la bataille de Wagram. Il pacifia le Tirol. En 1812 il commanda le 4e corps de la grande armée et se distingua au combat de Witebsk et aux batailles de la Moskowa et de Malo-Iaroslawetz. En 1814, il défendit Strasbourg et le pont de Kehl. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

BROUSSIN (Viticult.). Maladie de la vigne caractérisée par la formation d'excroissances spongieuses sur la tige et les rameaux (V. Gelée).

BROUSSON (Claude), avocat, pasteur et martyr protestant, né à Nîmes en 1647, supplicié à Montpellier le 4 nov. 1698. Docteur en droit et avocat à la chambre mipartie de Castres, il s'établit à Castelnaudary lorsque cette chambre y fut transportée; il y plaida avec vigueur plusieurs causes importantes intéressant les églises réformées. Après avoir refusé un office de conseiller au parlement de Toulouse, qu'on lui offrait pour prix de sa conversion, il prit, dès 1683, une part active à l'organisation de la résistance que les protestants opposèrent à la persécution dirigée contre eux. Traqué par le duc de Noailles, il se réfugia en Suisse. Le 26 juin 1684, il fut condamné par contumace et, le 3 juil., pendu en effigie sur la place du Marché de Nîmes. Il exerçait sa profession d'avocat à Lausanne, lorsque ses coreligionnaires le chargèrent, avec le ministre La Porte, d'une mission auprès du prince d'Orange et de l'électeur de Brandebourg. Pendant son séjour à Berlin, il adressa aux princes protestants un projet d'union pour la défense de l'Eglise réformée. — Il rentra en France pour consoler et encourager ses coreligionnaires, se fit consacrer dans les Cévennes et commença en 1689, sous le pseudonyme de Beausocle, ses vaillants et périlleux travaux de missionnaire et de pasteur du désert. L'intendant Basville ayant mis sa tête à prix, d'abord pour deux mille livres (26 nov. 1691), ensuite pour cinq cents louis d'or (26 juin 1692), Brousson jugea nécessaire de rentrer en Suisse; il y parvint le 17 déc. 1693, après avoir adressé à Basville une *Lettre apologétique*, pour prouver qu'il n'était point un perturbateur de la paix publique, comme on l'en accusait. De Suisse, il alla en Hollande, où les pasteurs confirmèrent la consécration qu'il avait reçue dans les Cévennes. En sept. 1695, il reprit la route de la France. Après avoir employé une année à visiter les églises au nord de la Loire, il passa en Bourgogne. Reconnu et vivement poursuivi, il se jeta en Suisse, d'où il regagna la Hollande. En 1697, il descendit le Rhin, entra en France par le Jura, traversa le Dauphiné et s'occupa des églises du Vivarais et des Cévennes. Basville, instruit de son retour, éleva sa mise à prix à six cents louis de quatorze francs. Brousson fut enfin pris à Oloron et exécuté à Montpellier, le 4 nov. 1698.

Ses ouvrages présentent un réel intérêt pour l'histoire des protestants français sous Louis XIV, malheureusement ils sont devenus rares : *l'Etat des Réformés de France* contenant aussi l'*Apologie du projet des Réformés* (La Haye, 1685, 3 vol. in-12; 1686, 2 vol. in-8); *Lettres au clergé de France* (1685, in-12).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lettres des protestants de France à tous les autres protestants de l'Europe (Berlin, 1686); *Lettres aux catholiques romains* (au désert, 1687, in-18); *Sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes* (Amsterdam, 1694, in-8; traduction en allemand); *la Manne mystique du désert, ou Sermons prononcés en France, dans les déserts et dans les cavernes, durant les ténèbres de la nuit et pendant l'affliction, pendant les années 1689-1693* (Amsterdam, 1695, in-8); *Confession raisonnée de ceux qui prêchent dans le désert* (1695); *Remarques sur le Nouveau Testament du P. Amelotte* (Delft, 1697, in-12); *l'Adoration religieuse ou Traité sur la génuflexion* (1696); *Lettres pastorales sur le Cantique des Cantiques* (1697); *Lettres et opuscules* (Utrecht, 1701, in-8). Ce recueil comprend : la *Lettre apologétique à Basville; Lettres aux fidèles persécutés; Epître à tous les réformés de France qui persévèrent dans la révolte; Instruction pour les exercices de piété dans les églises réformées qui sont sous la croix; Considérations chrétiennes sur le rétablissement de la Jérusalem mystique; Réponses aux objections contre le rétablissement de l'édit de Nantes; Très humbles remontrances à toutes les puissances protestantes*, etc. E.-H. VOLLET.

BIBL. : N. PEYRAT, *les Pasteurs du désert*; Paris, 1842.— BORREL, *Biographie de Claude Brousson*; Nîmes, 1852. — BAINES, *The Evangelist of the Desert*; Londres, 1853.— HAAG, *la France protestante*; Paris, 1847-1859, t. III.

BROUSSONET ou BROUSSONNET (Pierre-Marie-Auguste), médecin et naturaliste français, né à Montpellier le 28 fév. 1761, mort à Montpellier le 17 janv. 1807. Il étudia à Paris, et fut reçu docteur à dix-huit ans, voyagea en Angleterre, où Banks lui communiqua les dessins des poissons qu'il avait rapportés de sa campagne de circumnavigation avec Cook et le fit nommer membre de la Société Royale, puis à son retour il suppléa Daubenton au Collège de France, et réorganisa la Société d'agriculture. En 1789, il entra à l'Assemblée nationale et fut chargé plus tard avec Vauvilliers du soin de l'approvisionnement de la ville de Paris. Lors de la réunion de la Convention, il se retira à Montpellier, d'où le chassèrent les accusations lancées contre lui comme girondin; il se réfugia en Espagne et là, persécuté par les émigrés royalistes en qualité de révolutionnaire, il mena une vie errante et malheureuse ; cependant Banks lui ouvrit un crédit de mille louis et il passa au Maroc comme médecin de Simpson, ambassadeur des Etats-Unis; ce pays lui offrit pendant quelque temps un asile agréable. Lorsque le calme rétabli lui eut permis de rentrer en France, il trouva son nom inscrit parmi ceux des membres de l'Institut et fut envoyé comme consul à Mogador, puis aux Canaries, et peu après, en 1805, fut nommé par l'influence de Chaptal, son parent, professeur de botanique à Montpellier. La même année, Napoléon l'avait nommé membre du Corps législatif. On doit à Broussonet des traductions, de nombreux mémoires sur la botanique, l'ichtyologie et les autres parties des sciences naturelles et de plus : *Ichtyologiæ decas prima* (Londres, 1782, in-fol.); *Année rurale ou Calendrier*, etc. (Paris, 1787-88, 2 vol. in-12); *Elenchus plantarum horti Monspeliensis* (Montpellier, 1805, in-8). Dr L. HN.

BROUSSONÉTIE (*Broussonetia* Vent.). Genre de plantes de la famille des Ulmacées et du groupe des Morées, dont on connaît seulement trois ou quatre espèces originaires des régions chaudes de l'Asie orientale. La plus importante est le *B. papyrifera* Vent. ou *Mûrier à papier*, que Linné avait nommé *Morus papyrifera*, Poiret *Papyrius japonica* et Kæmpfer *Papyrus legitima*. C'est un arbre peu élevé, à cime arrondie, dont les feuilles pétiolées, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous, sont très polymorphes, tantôt entières et simplement dentées sur les bords, tantôt divisées en deux, trois ou cinq lobes irréguliers. Ses fleurs, dioïques, sont analogues à celles des Mûriers. Les mâles, disposées en chatons allongés, ont un périanthe simple, tétramère et quatre étamines à anthères courtes et introrses. Les femelles, au contraire, sont en chatons globuleux. Elles se composent chacune d'une périanthe gamophylle membraneux, à trois ou quatre dents, contenant un disque proéminent au sommet duquel est inséré un ovaire uniloculaire, surmonté d'un style filiforme, très long. Cet ovaire devient, à la maturité, une petite drupe entourée, à sa base, du périanthe persistant et dont le mésocarpe charnu, épaissi seulement sur les bords, embrasse, comme dans une pince à branches élastiques, le noyau qui peut ainsi être projeté à une certaine distance. Toutes les drupes, réunies en grand nombre sur un réceptacle globuleux, forment, dans leur ensemble, d'assez grosses boules succulentes entremêlées de bractées à sommet claviforme et tronqué. Ces graines, analogues à celles des Mûriers, renferment sous leurs téguments un embryon recourbé, pourvu d'un albumen charnu.

Broussonetia papyrifera (inflores. mâle).

Le *B. papyrifera* Vent. croît spontanément en Chine, au Japon et dans les îles de la mer du Sud. C'est le *Hoa* ou *Tshou* des Chinois et le *Kaadsi Kansi* ou *Kansi noki* des Japonais. Il a été introduit par la culture en Amérique et en Europe, où il s'est fort bien acclimaté; aussi le voit-on assez fréquemment planté en France dans les jardins et les parcs. Il s'accommode d'ailleurs de toutes espèces de terrain et se multiplie facilement soit de graines, soit de greffes et de marcottes. Son écorce, très résistante, est employée en Chine et au Japon, pour faire une sorte de papier à la fois très fort et très lisse (V. PAPIER). On l'utilise également, dans les îles de la mer du Sud, pour confectionner des étoffes de différentes qualités. Ed. LEF.

Broussonetia papyrifera (inflorescence femelle).

BROUSSY-LE-GRAND. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Fère-Champenoise; 512 hab. Sur le territoire de cette localité, située dans la vallée du Petit-Morin, s'élève, à 1 kil. du village, une colline boisée, appelée le mont Août *(mons Augusti)*, ancienne position romaine, d'où l'on découvre les flèches de Troyes (à 60 kil.) et de Lépine (à 44 kil.). A. T.

BROUSSY-LE-PETIT. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne; 223 hab. Belle église; château très ancien, près duquel jaillit une abondante fontaine qui alimente une partie des marais voisins. — Les fouilles exécutées, il y a une dizaine d'années, sur le territoire, par M. Joseph de Baye, ont amené la découverte de sépultures franques qui contenaient un riche mobilier funéraire. A. T.

BROÛT-VERNET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Escurolles, sur une colline dominant l'Andelot; 1,699 hab. Eglise romane. Papeterie.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BROUTHIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons; 92 hab.

BROUTY (Charles), architecte, né à Chevreuse le 9 juin 1823, mort à Paris en juil. 1885. Elève de MM. Tissier et Veugny et de l'Ecole des beaux-arts, M. Ch. Brouty construisit plusieurs maisons à Paris, parmi lesquelles l'important immeuble aux intérieurs richement décorés, situé entre la place Saint-Germain-l'Auxerrois et le quai du Louvre, et fit ériger ou restaurer de nombreux édifices publics ou privés sur des programmes divers dans les environs de cette ville, à Chevreuse, à Rully, à Grisy, à Villers-Cotterets, à Magny, à Charmant, etc. M. Brouty, qui avait pris part au concours ouvert pour la construction du nouvel Opéra de Paris et fait édifier un asile pour jeunes filles fondé à Neuilly-sur-Seine par la princesse Mathilde Napoléon, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à la suite de cet intéressant travail. Ch. LUCAS.

BIBL. : *Revue gén. d'architecture*; Paris, in-4, passim.

BROUVELIEURES. Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié. Dans une vallée; 490 hab. Il y avait jadis une commanderie de Templiers qui, lors de la suppression de l'ordre du Temple en 1312, passa aux Hospitaliers. Faisait partie du duché de Lorraine.

BROUVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat; 248 hab.

BROUWER ou **BRAUWER** (Adrien), peintre flamand, né, selon toutes les vraisemblances, à Audenarde en 1605 ou 1606, mort à Anvers en 1638. Bien que Brouwer appartienne à la Flandre par ses origines, son talent a été pendant quelques années si directement influencé par la Hollande que le maître se rattache aux deux écoles et qu'il a pu, jusqu'en ces derniers temps, être revendiqué par l'une et par l'autre. La date de sa naissance n'est pas encore définitivement établie. Tout jeune et de caractère aventureux, il quitta la maison paternelle et partit pour Harlem où il devint l'élève de son compatriote Frans Hals qui, lui aussi, s'était fait Hollandais. Sur les mauvais traitements que ce violent professeur a infligés à son disciple, sur les détestables exemples d'ivrognerie qu'il lui aurait donnés, nous n'avons que des légendes, et il n'y a pas lieu d'en tenir compte; mais les premières œuvres de Brouwer prouvent avec certitude qu'il a subi l'influence de Frans Hals et qu'il est sorti de l'atelier où se formait alors le jeune Adrien van Ostade. Nul doute que les deux peintres ne se soient connus. L'identité des motifs qu'ils ont traités avec persistance, ce goût singulier pour les intérieurs de tavernes où des paysans attablés s'enivrent, fument et se querellent, ne suffiraient pas ici à marquer le point de départ de Brouwer, car, pour ces scènes de la vie familière, l'idéal était alors le même en Flandre et dans le pays voisin. Mais la recherche passionnée du caractère et des types, le libre maniement du pinceau, la chaleur un peu rousse du coloris, sont des témoignages certains que Brouwer a reçu, comme peintre, une instruction tout à fait hollandaise. On en a la preuve dans le tableau, véritable chef-d'œuvre, conservé à la Haye dans la collection du baron Steingracht. C'est une réunion de soudards et de buveurs groupés avec le plus vif esprit et peints d'une main forte et nerveuse, que caractérise cette touche décisive qu'on a souvent appelée le « coup de fouet » de Frans Hals. Dans cette période de début, l'élève ressemble au maître : il se plait, en outre, aux colorations fauves qui, vers 1625, étaient à la mode à Harlem.

On n'a du reste aucun détail précis sur la jeunesse de Brouwer. En 1626, on constate sa présence à Amsterdam, et on croit savoir qu'il était pauvre, insouciant, d'ailleurs, et facile aux dépenses folles. Il se peut que les conteurs aient exagéré les désordres de sa conduite; mais il est possible aussi qu'à force de vivre avec des buveurs, il ait contracté quelques-unes de leurs habitudes. Dans tous les cas, et bien que son talent ait été fort précoce, il semble avoir été poursuivi de bonne heure par les aboiements des créanciers. Il était traqué et assez mal en point lorsqu'il revint en Flandre en 1631.

Ici la certitude pénètre dans la biographie de Brouwer et le document authentique se substitue à la conjecture. Pendant l'exercice 1631-1632, il est reçu membre de la gilde d'Anvers. C'est alors qu'il connut Rubens qui passe pour l'avoir protégé et qui, rendant justice à son génie, possédait dix-sept peintures de sa main, scènes de la vie rustique, intérieurs de cabaret ou paysages. C'est sans doute aussi à cette époque qu'il rencontra Van Dyck, qui peignit son portrait dont Bolswert nous a laissé une estampe et dans lequel Brouwer a moins les allures d'un pilier de taverne que celles d'un gentilhomme sérieux et fin. En 1634, il fut reçu membre de la Société littéraire *la Violette*, où l'on n'avait point coutume d'admettre des gens de mœurs suspectes. Il est curieux de rappeler à ce propos que lorsque cet honneur lui fut conféré, Brouwer sortait de prison. En 1633, il avait été enfermé à la citadelle d'Anvers, non comme débiteur, mais à la requête du gouvernement espagnol qui administrait alors les Flandres et qui, à ce moment, surveillait assidument la Hollande et voyait partout des espions ou des conspirateurs. L'innocence du peintre fut bientôt établie et il fut mis en liberté. Il reprit ses travaux et sa vie exubérante : il faisait des dettes et il payait en tableaux. Son talent était universellement estimé, et il est certain que le jeune David Téniers l'a souvent pris pour modèle dans ses spirituelles paysanneries. Il faut ajouter que, depuis son arrivée à Anvers, Brouwer, Hollandais au début, avait quelque peu modifié sa façon de peindre et aussi ses colorations. On le voit alors chercher des notes vives qu'il n'avait point connues chez Frans Hals; en même temps, il assouplit sa manœuvre, d'abord un peu fiévreuse, et il commence à faire une certaine place au paysage dans ses peintures où éclatent parfois les fraicheurs d'une verdure flamande. Le tableau du musée de Bruxelles, *Buveurs attablés*, est le type de cette manière où l'artiste, abandonnant les tons chauds de l'école hollandaise, se ressouvient de ses origines. Cette peinture présente d'ailleurs une singularité : elle est signée *Brouwer*, accident exceptionnel, les tableaux du maître étant ordinairement sans signature ou marqués seulement d'un monogramme formé d'un A et d'un B.

Bien que le talent de Brouwer n'ait jamais été méconnu, il mena toujours une vie empêchée et difficile, sans doute parce qu'une incurable insouciance le rendait inhabile à la gestion de ses affaires. Un inventaire fait chez lui en 1632 par suite des réclamations d'un créancier nous révèle la pauvreté de son installation et les lacunes de sa garde-robe. Il y a un fonds de vérité dans les accusations que lui prodiguent complaisamment les biographes; Brouwer n'a pas brillé par la tempérance, et cependant son œuvre est celle d'un observateur assidu et elle implique le patient effort d'une volonté toujours en éveil. La date de sa mort, inexactement indiquée dans les vieux livres, est aujourd'hui déterminée avec précision par le registre qui fixe au 1er fév. 1638 le jour de son enterrement dans l'église des Carmes d'Anvers. Il avait à peine trente-deux ou trente-trois ans. La durée de sa vie a pu être abrégée par une épidémie qui attrista la Flandre au printemps de cette année.

La brièveté de la carrière de Brouwer explique la rareté de ses œuvres. D'après les catalogues, il y en aurait partout; mais, pour la plupart, les tableaux qu'on lui attribue sont des reproductions ou des pastiches évidents. Les plus beaux Brouwer connus sont ceux de la Pinacothèque de Munich et, à vrai dire, c'est là seulement qu'on peut se rendre compte de la puissance du maître et de la prodigieuse habileté de l'ouvrier. Ces tableaux sont presque tous peints dans une manière attentive et veloutée, très différente de celle qui caractérise les *Fumeurs* de la collection Steingracht à la Haye. Ils prouvent, ainsi que

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous l'avons dit, que pendant les dernières années de sa vie, l'artiste avait oublié les enseignements de Frans Hals et sa touche exaltée. Mais il est un idéal auquel Brouwer resta constamment fidèle, et cet idéal c'est la recherche du mouvement et de la physionomie, le sentiment du caractère et de l'expression. Il est tel de ses tableaux, la *Rixe* (gravée par T. de Mare) où, en mettant aux prises deux buveurs furieux, l'artiste a poussé jusqu'au bout la vérité du geste et le drame de la pantomime. Ces peintures sont aussi des merveilles d'exécution. Le pinceau n'a jamais eu plus de certitude et plus d'esprit.

A côté de ces tableaux de Munich, il faut placer ceux du musée d'Amsterdam, l'*Orgie de villageois* et le *Combat de paysans* que l'auteur du catalogue (1888) considère comme le type de la première manière de l'artiste. On ne doit oublier ni le *Buveur*, du musée de l'Ermitage, marqué du monogramme AB et provenant du cabinet de Crozat; ni les *Joueurs de dés* et la *Rixe entre deux paysans*, du musée de Dresde, ni le *Goût*, du musée de Francfort, ni le *Buveur rustique*, de Vienne (gravé par W. Unger). Le musée de Berlin possède plusieurs Brouwer, autrefois chez M. Suermondt, entre autres un paysage, *Effet de lune*, que le catalogue de 1883 n'enregistre qu'avec un point d'interrogation et qui est cependant une œuvre d'une fantaisie tragique et d'une puissance rembranesque. Le Louvre est moins heureux. Il faut néanmoins reconnaître Brouwer dans l'*Intérieur de tabagie*, ou les colorations brunes se rattachent à la période hollandaise, dans le petit *Tailleur de plume*, de la galerie Lacaze et dans le *Fumeur* (gravé par Gaujean). Bien que la lettre d'une estampe du XVIIIe siècle l'attribue à Craesbeeck, le camarade de Brouwer dans ses études sur les mœurs des ivrognes, ce tableau, qui porte d'ailleurs la marque AB, est parfaitement authentique. Avec le *Goût*, du musée de Francfort, il semble avoir fait partie d'une série qui représentait les *Cinq Sens*. Le maître n'est pas moins significatif dans ses dessins. Un connaisseur émérite, Rembrandt lui-même, en avait un livre tout entier. On ignore ce que ce précieux recueil est devenu. Mais on retrouve au musée de Berlin quelques dessins de Brouwer: ce sont, pour la plupart, des croquis sommaires et violemment comiques. Il faut mentionner aussi la *Réunion joyeuse*, à la plume et au bistre, que la donation His de la Salle a fait entrer au Louvre. Ces tableaux et ces dessins de Brouwer, voisins parfois de la caricature et dépourvus de la vertu que les gens austères appellent le style, appartiennent à l'art éternel et abondent en qualités de premier ordre. Par l'implacable sincérité de l'observation, par le sentiment profond de la mimique, par la vérité moqueuse ou émouvante du geste et de l'attitude, Adrien Brouwer est un des plus grands peintres de la comédie humaine. Paul MANTZ.

BIBL. : H. RAEPSAET, *Recherches sur Adrien de Brauwere* (Annales de la Société royale de Gand, 1851). — A.-J. WAUTERS, *la Peinture flamande*, 1883. — Charles EPHRUSSI, *A propos d'Adrien Brouwer* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1er oct. 1884 et 1er févr. 1885). Ce travail est le résumé d'une étude publiée par M. Bode dans les *Graphischen Künste* de Vienne.

BROUWERSHAVEN. Bourg de Hollande, prov. de Zélande, sur la côte N. de l'île de Zélande; 1,778 hab. (en 1879). Sa population se livre à la pêche, à l'élève des huîtres, au cabotage. Ce lieu est la patrie du poète Cats. En 1426, le duc Philippe de Bourgogne y défit le duc de Glocester.

BROUY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly; 242 hab.

BROUZET. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres; 543 hab.

BROUZET. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Quissac; 153 hab.

BROUZILS (Les). Com. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. de Saint-Fulgent, sur un affluent du Douvreau; 2,568 hab. Forêt de Gralas. Les royalistes, commandés par Charrette, y furent battus en 1793.

BROVÈS. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Comps; 296 hab.

BROWALLIA (*Browallia* L.). Genre de plantes de la famille des Scrofulariacées, composé d'herbes plus ou moins visqueuses ou pubescentes, à fleurs axillaires formant, par leur réunion, des cymes irrégulières et terminales. L'androcée est formé de quatre étamines didynames et l'ovaire est surmonté d'un style dont les deux lobes stigmatifères sont très larges. L'espèce type, *B. elata* L., originaire du Pérou, est fréquemment cultivée en Europe dans les jardins, sous le nom vulgaire de *Violette bleue*. Ses fleurs sont d'un beau bleu lilas, avec le tube très long d'un jaune doré. On cultive de même le *B. demissa* L., espèce du Venezuela, à tiges tombantes et à fleurs solitaires, d'un bleu violet, avec une tache jaune à la base de la division supérieure. Cette dernière espèce est employée, dit-on, à Caracas, dans le traitement des maladies de la peau. Ed. LEF.

BROWN (Îles). Iles de l'Océanie, situées par 159° long. E. et 11° lat. N., au N.-O. du groupe désigné sous le nom d'archipel Marshall. Ces îles coralliaires forment un vaste atoll de près de 150 kil. de tour, avec une trentaine d'îlots émergés. Bien que couvertes de verdure, les îles Brown sont inhabitées. Elles ont été découvertes en 1874 par le capitaine anglais Butler.

BROWN (Robert), fondateur de la secte des *brownistes*, né à Northampton en 1549, mort en 1630. Après avoir fait ses études à Cambridge, il fut chapelain du duc de Norfolk, puis professeur à Islington, près de Londres. Vers 1580, il commença à attaquer la hiérarchie et la discipline de l'Eglise épiscopale, prêchant à Norwich devant une communauté composée en majorité de Hollandais, la plupart anabaptistes. Il s'associa un maître d'école nommé Harrison, et ils entreprirent ensemble une active propagande. Cité devant l'évêque de Norwich et d'autres commissaires ecclésiastiques, Brown répondit avec insolence et fut emprisonné; mais il fut relâché sur l'intervention du lord trésorier Burghley, son parent. Il se retira à Middelbourg, en Hollande, avec un certain nombre de ses partisans, et il y constitua une église suivant ses vues. Ce système est exposé dans un livre que Brown publia alors: *The Life and Manners of all true Christians; and how unlike they are to Turcs and Papists, and Heathen Folk* (Middelbourg, 1582), reproduit dans un mince volume in-4 qui contient ses œuvres: *Treatise of Reformation without tarrying for any.* — D'ardentes dissensions s'étant produites dans la congrégation browniste, son fondateur rentra en Angleterre. En 1584, il se rendit en Ecosse, s'y mit en conflit avec les presbytériens comme avec les épiscopaux et fut plusieurs fois emprisonné. En 1590, la virulence de sa controverse le fit citer devant l'évêque de Peterborough; il refusa de se rendre à cette citation et fut excommunié. Bientôt après, il sollicita et obtint son pardon; pourvu, dans le comté de Northampton, d'un rectorat qu'il faisait administrer par un autre, il devint un *clergyman* prébendé de l'église qu'il avait tant vilipendée. A l'âge de quatre-vingts ans, il se livra à des violences contre un constable, à l'occasion de la perception des taxes; il fut arrêté et mourut en prison. Il disait avoir été emprisonné trente-deux fois; ses adversaires ajoutaient qu'il avait eu une femme avec laquelle il n'avait jamais vécu et une paroisse où il n'avait jamais prêché. — La secte des brownistes eut un développement et une décadence également rapides: en 1592, on évaluait à vingt mille le nombre de ses membres; vingt ans après, elle était presque complètement dissoute; mais ses principaux débris furent recueillis par Robinson, qui les réorganisa, vers 1608, sous le nom d'*Indépendants* (V. ce mot). On trouvera au nom AINSWORTH (Henry) des notions complémentaires sur les brownistes. E.-H. VOLLET.

BIBL. : NEAL, *History of the puritans*. — FULLER, *Church history*. — FLETCHER, *History of independency*. — *Biographia Britannica*.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BROWN (Thomas), écrivain et poète satirique anglais né à Shifnal (Shropshire) en 1663, mort à Londres en 1704. Fils d'un fermier qui lui fit donner une bonne éducation ; il fut chassé pour son inconduite de l'Université d'Oxford, et entra comme maître d'étude dans une petite école de Kingston « chez un sale et ignorant pédagogue », comme il le dit lui-même. Après trois ans de misère, il revint à Londres vivre de sa plume, écrivit des poèmes satiriques, des pamphlets, des traductions du grec, du latin, de l'italien, du français, de l'espagnol. Emprisonné pour une satire contre le roi de France sur la paix de Ryswick, il obtint sa grâce par une pièce très spirituelle adressée aux lords du Conseil. Ses œuvres, essais, poésies, satires, épigrammes, ont été réunies en 3 vol. in-8 en 1707, rééditées en 4 vol. in-8, 1719 et en 1760. Un choix sous le titre de *Beauties of Tom Brown* parut en 1808, in-8. Spirituel et plein d'humour, Tom Brown fut aussi licencieux dans sa vie que dans ses écrits. Il hantait les tavernes et fut un des écrivains connaissant le mieux les bas-fonds de Londres.

Hector FRANCE.

BROWN (John), célèbre médecin écossais, né en 1735 à Buncle, village du Berwickshire, mort à Londres le 7 oct. 1788. Issu d'une famille très pauvre, il montra de bonne heure le goût de l'étude en même temps que des capacités exceptionnelles. Il débuta fort jeune à l'école de Dunse, où il se destinait à l'état ecclésiastique, et occupa dès sa quatorzième année un poste d'instituteur. Sa carrière se trouva interrompue à plusieurs reprises par suite du manque absolu de ressources matérielles; il finit par s'établir en 1759 à Edimbourg où il put suivre les cours de médecine, vivant péniblement du produit des répétitions qu'il donnait aux élèves. Marié en 1765, il monta une pension d'étudiants, mais cette affaire ne prospéra point, et après peu de temps Brown se trouva complètement ruiné. Plus tard, l'illustre Cullen le prit comme collaborateur et le chargea de l'éducation de ses enfants ; mais bientôt il se produisit entre eux des dissentiments graves, et leurs relations amicales firent place à une inimitié implacable. Quoique membre de la Royal medical Society depuis 1761, Brown ne prit le grade de docteur qu'en 1779 ; l'année suivante parurent ses *Elementa Medicinæ* où les idées régnantes en pathologie étaient violemment prises à partie. La nouvelle doctrine trouva des disciples enthousiastes et des adversaires acharnés, si bien que les luttes entre *brownistes* et *cullenistes* révolutionnèrent durant des années l'Université d'Edimbourg. Pendant ce temps, la situation de Brown ne fit qu'empirer ; en 1786 il se rendit à Londres où il se vit emprisonné pour dettes. A bout de ressources, déçu dans toutes ses espérances et aigri par l'adversité, il mourut d'apoplexie; la veille de sa mort, il avait absorbé, suivant sa coutume, une forte dose de laudanum pour prévenir un accès de goutte dont il était menacé. — La personnalité de Brown a été l'objet d'appréciations trop passionnées de la part de ses partisans aussi bien que de ses détracteurs, pour qu'il soit bien facile aujourd'hui de porter un jugement sur cette existence pleine de vicissitudes. Il paraît certain, pourtant, que le caractère soupçonneux et emporté de Brown et ses habitudes d'intempérance ont été pour beaucoup dans ses revers de fortune. — L'aîné de ses fils, *William Cullen* Brown, exerça la médecine avec distinction et publia une biographie de son père, dont il chercha à réhabiliter la mémoire.

Le système de Brown, remarquable par sa simplicité, repose sur un principe dynamique. Pour lui, toutes les manifestations de la vie sont sous la dépendance d'une propriété fondamentale commune à tous les corps organisés, l'*incitabilité*. C'est la faculté qu'ont les êtres vivants de réagir contre les influences du dehors : la vie ne s'entretient que grâce à l'*incitation* incessamment exercée sur nous par les *stimulants*. L'équilibre organique dépend uniquement du degré d'incitation auquel nous sommes soumis; à l'état de santé répond une stimulation d'intensité moyenne, et tout état morbide tient à ce que la stimulation est insuffisante ou exagérée. Aussi les données de l'anatomie et de la physiologie tiennent-elles peu de place dans le système de Brown. Les maladies sont de deux ordres, *locales* ou *générales*. Brown fait assez peu de cas des premières qui sont justiciables d'une médication locale. Les maladies générales, dont il se préoccupe presque exclusivement, sont toujours précédées d'un état d'*opportunité* morbide (*prédisposition*) et sont divisées en *sthéniques* (dues à une stimulation exagérée) et en *asthéniques* (résultant d'une stimulation insuffisante). L'*asthénie* est tantôt *directe*, c.-à-d. produite par un défaut de stimulus avec incitabilité exagérée (l'incitabilité s'accumulant par suite du manque d'incitation), tantôt *indirecte* et consécutive à un épuisement de l'incitabilité par une stimulation trop énergique ou trop prolongée.

Les maladies, ne différant les unes des autres que par l'intensité de la sthénie ou de l'asthénie, correspondent toutes aux degrés successifs d'une échelle de 80° (Table dite de Lynch). L'état de santé oscille entre 30° et 50°, la santé parfaite répondant au 40e degré. Les affections sthéniques sont rangées au-dessus, de 50° à 80°, les asthéniques au-dessous, de 30° à 0°. L'incitabilité est toujours en raison inverse de l'incitation : lorsque l'une d'elles est portée à l'extrême (80e degré de l'échelle), l'autre se trouve à zéro, et la mort survient, soit par accumulation, soit par épuisement de l'incitabilité. Tous nos efforts doivent donc tendre à régler convenablement l'usage des stimulants, de façon à maintenir l'organisme à un degré moyen d'incitation, et toute la thérapeutique consiste à l'y ramener lorsqu'il s'en écarte dans un sens ou dans l'autre. Les maladies par défaut d'incitation étant de beaucoup les plus fréquentes (dans la proportion de 97 %), l'emploi des toniques et des stimulants tient presque toujours la première place dans le traitement.

Tel est, en peu de mots, le système à l'aide duquel Brown prétendait avoir « ramené à une science certaine, la science de la vie, un art conjectural, rempli d'incohérences et faux dans presque toutes ses parties ». Il ne voyait, dans les différents états sous lesquels se présente l'organisme sain ou malade, que des variations *quantitatives*, sans se préoccuper en aucune façon des modifications *qualitatives* des liquides et des solides de l'économie ; à cet égard sa théorie rappelle beaucoup celle du *strictum* et du *laxum* de Thémison. Sa division nosologique est absolument arbitraire, et son livre, plein d'obscurités et de contradictions, dénote en bien des points une connaissance fort incomplète des choses de la médecine. En prenant comme base de sa doctrine la conception d'une faculté réactionnelle commune à tous les êtres organisés, Brown a émis une vue juste et profonde, d'une très grande portée en biologie. Mais, dans la suite de son ouvrage, il ne tarde pas à subir l'influence du courant hallérien et à localiser l'incitabilité dans le système nerveux et dans les muscles, à l'exemple des autres dynamistes de l'époque, se rapprochant nettement en cela des idées de Hoffmann et surtout de celles de son maître Cullen. On retrouve d'ailleurs les mêmes hésitations dans les écrits de Broussais, dont Brown peut être considéré à juste titre comme le prédécesseur le plus direct.

En dépit de l'enthousiasme manifesté par les disciples du réformateur écossais, sa doctrine n'eut qu'un retentissement momentané en Angleterre, où Robert Jones et Samuel Lynch furent ses élèves les plus marquants. Il trouva par contre un écho plus durable à l'étranger : Brown lui-même avait publié en 1788 une édition anglaise des *Eléments de médecine*. Ce livre fut traduit par la suite en plusieurs langues et le brownisme se répandit dans l'Amérique du Nord par l'influence de B. Rush, en Allemagne par celle de Girtanner, J. Frank, Röschlaub et Weikard. En Italie, ses principaux adhérents furent Pietro Moscati, G. Locatelli et Rasori. En somme, Brown

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

a été un des champions du solidisme réagissant, de Baglive à Virchow, contre les vieilles traditions humorales; les termes de *sthénie* et d'*asthénie* ont conservé jusqu'à nos jours leur droit de cité dans le langage médical (V. Irritabilité, Médecine, et les divers auteurs précités). G. Herrmann.

BROWN (Julienne), cantatrice allemande, née à Brunswick en 1766. Dès son enfance elle reçut une bonne éducation musicale; elle étudia ensuite le chant sous la direction d'un compositeur nommé Johann Schwanenberg, qui ne manquait ni de talent ni de réputation, et se destina à la scène lyrique. Engagée à Prague en 1783, elle y obtint assez de succès pour se trouver bientôt en possession de l'emploi de première chanteuse au théâtre de cette ville. Trois ans après, elle devenait la femme du directeur de ce théâtre, Ignace Walter, qui l'emmenait à Mayence en 1789. Elle fut alors engagée à la cour de l'électeur, où elle tint brillamment son emploi pendant plusieurs années. Par la suite elle se rendit à Munich, où le succès la suivit, et elle chantait encore en cette ville en 1810.

BROWN (Charles Brockden), romancier et publiciste américain, né à Philadelphie le 17 janv. 1771, mort le 22 fév. 1810. Fils d'un paysan pensylvanien de la secte des quakers, il fut le premier citoyen des Etats-Unis qui fit de la littérature une profession. Entré au barreau, il l'abandonna bientôt pour les lettres et débuta en 1793 par une série de publications *Sky walks*, qui eut un immense succès. Mais ses romans surtout lui firent une réputation d'écrivain. En voici les principaux: *Wieland* (1798), contre les fanatiques religieux; *Ormond* (1798); *Arthur Mervyn* (1799); *Edgar Huntley* (1799); *Clara Howard*, *Mémoires d'Etienne Calvert* (1801). Il fonda différents recueils, entre autres le *Monthly Magazine* et *American Review* (1799); *The Litterary Magazine* et *American Register* (1805); *Annual Register* (1805). On a encore de lui une traduction du livre de Volney sur les *Etats-Unis*, et en manuscrit une *Géographie universelle* inachevée, dans le genre de celle de Malte-Brun. On a surnommé Brown le Godwin des Etats-Unis; ses romans, qui ont un grand cachet de vigueur et d'originalité, ont été souvent réimprimés (*Œuvres complètes*, Philadelphie, 1857, 6 vol.). Hector France.

BROWN (Robert), célèbre botaniste anglais, né à Montrose le 21 déc. 1773, mort à Londres le 10 juin 1858. Il fit ses études à Aberdeen et à Edimbourg, suivit en 1795 un régiment écossais en Irlande, comme enseigne et comme chirurgien, partit en 1801, en qualité de naturaliste et en compagnie de F. Bauer, peintre de fleurs, avec l'expédition du capitaine Flinders sur les côtes d'Australie; il consacra plusieurs années à parcourir la Nouvelle-Galles du Sud et la terre de Van Diemen, et en 1805 revint en Angleterre, rapportant des terres australes une collection de quatre mille espèces et une masse considérable de notes et d'observations, qu'il mit en œuvre de 1805 à 1810. C'est en 1810 qu'il commença la publication du *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ et insulæ Van Diemen*, qui a fait époque dans l'histoire de la botanique, non seulement comme un modèle de flore, mais comme exemple d'un perfectionnement de la méthode. Le premier volume a seul paru; blessé de ce qu'on avait critiqué dans une revue quelques fautes de latinité de sa préface, il ne publia pas le second volume et fit retrancher sur tous les exemplaires existant chez les libraires la préface du premier volume; la meilleure édition de l'ouvrage est celle publiée par Nees von Esenbeck à Nuremberg, en 1827. Plusieurs ouvrages de Brown peuvent être considérés comme des compléments du *Prodromus;* tels sont entre autres : *General Remarks geogr. and systemat. on the botany of Terra australis* (Londres, 1814, in-4, avec 10 pl.); *Supplem. primum Prodromi Floræ Nov.-Hollandiæ*, etc. (Londres, 1840, in-8); mais bien des matériaux rapportés par Brown en 1805 ne furent utilisés que quarante ans après par Bentham pour sa *Flora australiensis*. Banks confia, en 1810, à Brown, la direction de ses collections et lui légua une pension viagère et un droit sur ces mêmes collections; lorsque plus tard le British Museum en fit l'acquisition, Brown devint conservateur au département qu'elles formèrent dans ce grand établissement. Brown, membre de la plupart des Académies de l'Europe, était presque ignoré de ses compatriotes, de sorte qu'il fallut les sollicitations de de Humboldt pour lui obtenir de sir Rob. Peel une pension de 200 livres sterling. — Brown s'occupa d'un nombre considérable de flores, perfectionna les anciennes classifications, créa des familles et un nombre considérable de genres et d'espèces, fit des observations remarquables sur la morphologie des organes d'après les idées de Gœthe, ainsi que sur la fécondation des végétaux, et signala le premier le phénomène connu sous le nom de mouvement *brownien* (V. ce mot). Ses travaux sont exposés dans un nombre considérable de monographies et d'articles de revue dont l'énumération serait trop longue. Bennett a publié ses principaux travaux dans *the Miscellaneous botanical Works of Rob. Brown* (Londres, 1866-68, 3 vol.). Dr L. Hn.

Bibl. : E. Fournier, *Dict. de bot.* de Baillon, t. I.

BROWN (Thomas), poète, médecin et philosophe écossais, considéré, en Angleterre, comme un des métaphysiciens les plus éminents des temps modernes, né le 9 janv. 1778, près d'Edimbourg, à Kirkmabreck, où son père était ministre presbytérien, mort à Brompton le 20 av. 1820. Resté, à deux ans, sous la direction de sa mère, il fit ses études en Angleterre et donna des signes d'une précocité rare. Revenu, en 1792, à l'Université d'Edimbourg, il étudia la logique avec Finlayson, lut le 1er volume des *Eléments de la philosophie de l'esprit humain* de Dugald-Stewart, qui fit sur lui une impression profonde, puis suivit le cours de D. Stewart lui-même et devint son ami, après lui avoir soumis quelques critiques dans lesquelles il s'était rencontré avec Prévost de Genève. A l'âge de vingt ans, il publiait des *Observations sur la Zoonomie d'Erasme Darwin*, fort bien accueillies par les contemporains et jugées par Stewart l'œuvre « d'un génie destiné à de plus hautes entreprises ». Dans la *Revue d'Edimbourg*, qu'il avait contribué à fonder, il donnait une critique sévère de la lettre de Villers à Cuvier sur la phrénologie, et une exposition de la philosophie de Kant. Docteur en 1803, avec une thèse sur le sommeil, associé ensuite avec le célèbre Grégory pour la pratique de la médecine, il publiait, en 1804, 2 vol. de poésies; puis Leslie ayant été accusé, pour avoir approuvé dans une note de son *Essai sur la chaleur* la doctrine de Hume sur la causalité, de partager les opinions d'un ennemi déclaré de la morale et de la religion, Brown soutint, dans son *Examen de la théorie de Hume sur la relation de la cause à l'effet*, que cette théorie, inexacte en quelques points, ne contenait aucune conséquence capable d'ébranler la morale et la religion; l'ouvrage, réédité en 1806, fut refondu en 1818. Suppléant de D. Stewart, en 1808, professeur-adjoint en 1809, en raison même du succès qu'il obtint, il rédigea ses *Leçons sur la philosophie de l'esprit humain*, fit paraître plusieurs poèmes qui ne sont pas sans mérite, et composait, en 1819, des *Esquisses de la physiologie de l'esprit humain*, destinées à résumer les *Leçons*, lorsque sa santé s'altéra et le força à chercher un climat plus doux; sa mort fut un deuil pour l'Ecosse. Les *Esquisses* furent publiées, inachevées, par David Welsh, les cent *Leçons* parurent en 1822 par les soins de J. Stewart et de E. Milroy (4 vol. in-8); Welsh en donna, en 1830, une meilleure édition précédée d'une Notice sur l'auteur. En 1845, les *Leçons* en étaient à leur 15e édition.

Brown revient à Hume dont Reid s'était proposé de ruiner la doctrine : avec lui, il admet que la relation de la cause à l'effet ne peut se découvrir à priori, que même après l'expérience, elle n'est pas le résultat du raisonne-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment, mais un objet de croyance; toutefois, il fait appel à l'intuition et non à la *conjonction habituelle* de deux phénomènes pour expliquer la croyance à un rapport de cause à effet. Reconnaissant trois sources de connaissance, l'expérience qui nous fait connaître ce qui est en nous et hors de nous, l'intuition qui nous révèle les vérités premières, le raisonnement qui tire les conséquences des données de l'expérience et de l'intuition, il veut que le philosophe, à l'imitation du naturaliste, laisse de côté la substance simple ou l'âme dont nous ne pouvons rien savoir si ce n'est qu'elle existe en certains états de pensées et de sentiments, pour se restreindre à l'analyse virtuelle de ces divers états, et il fait de la psychologie une branche de la physique générale, qu'il appelle la *physiologie de l'esprit humain*. Les phénomènes psychologiques se divisent selon lui en affections *externes* ou sensations, et en affections *internes* qui sont ou des *états intellectuels* ou des *émotions*; le système musculaire a pour lui, comme pour D. de Tracy, un grand rôle dans l'acquisition des idées. La succession progressive des sentiments dans l'âme suggère l'idée de la longueur, d'abord d'une ligne, puis d'une surface, puis de la profondeur; le sentiment de la résistance, qui s'oppose parfois à la contraction ou à l'extension des muscles, nous donne la matière que nous mettons sous ces longueurs imaginaires ou ces surfaces abstraites. La perception n'est pour Brown qu'une *suggestion*, analogue à toutes celles qui résultent de la coexistence ou de la succession d'autres affections. Les états intellectuels ne comprennent en effet que des phénomènes de suggestion *simple* ou *relative*. La suggestion simple est soumise à des lois primaires, ressemblance, contraste, proximité antérieure dans le temps et dans l'espace, à des lois secondaires, répétition, différences constitutionnelles, habitude, etc., qui modifient les lois primaires; elle explique les facultés que l'on appelle conception, mémoire, imagination, habitude. La suggestion relative ou faculté de saisir les rapports, qui sont des relations ou de coexistence ou de succession, nous rend compte du jugement, du raisonnement et de l'abstraction. Les émotions sont *immédiates* comme l'hilarité, la joie, l'ennui; *rétrospectives*, comme la colère, le remords; *prospectives*, comme les désirs et les craintes.

Brown revient de même en morale aux prédécesseurs de Reid, à Hutcheson, à Smith, à Hume. Il avait refusé de voir en Reid un penseur original. Hamilton à son tour n'a trouvé chez Brown que des erreurs, des emprunts, des méprises, des inexactitudes; Victor Cousin, que des doctrines superficielles, sceptiques et sensualistes. Stuart Mill et Grote pensent avec raison que Brown a rendu plus de services à la philosophie que Hamilton. Il convient de lui attribuer un rang fort honorable dans l'école qui compte parmi ses représentants Locke, Hume, Hartley et les deux Mill, Bain et Spencer. Mais il faut remarquer après Hamilton et surtout M. Réthoré, que Brown a puisé fréquemment chez D. de Tracy, et qu'au moment où Royer-Collard, Cousin et Jouffroy propageaient en France les théories de Reid et de D. Stewart, Brown et deux autres professeurs écossais, Milne et Joung, s'appropriaient les doctrines de l'école française sans citer les noms de Cabanis, de Degérando et de D. de Tracy. F. PICAVET.

BIBL.: MACKINTOSH, *Histoire de la philosophie morale*, trad. Poret. — HAMILTON, *Fragments de philosophie*, trad. Peisse. — John STUART MILL, *la Philosophie de Hamilton*, trad. Cazelles. — RÉTHORÉ, *Critique de la philosophie de Thomas Brown*, 1863.

BROWN (John), théologien écossais, né en 1784, mort en 1858. Il embrassa la carrière ecclésiastique vers 1806 et fut pasteur de l'Eglise Presbytérienne-Unie d'abord à Biggar et ensuite à Edimbourg. Nommé par le synode professeur d'exégèse biblique, Brown se fit connaître par des commentaires estimés sur les livres du Nouveau Testament. Voici les plus importants de ses ouvrages: *Expository discourses on the first epistle of the apostle Peter; Discourses and sayings of our Lord Jesus-Christ, illustrated in a series of expositions; An Exposition of our Lord's intercessory prayer, with a Discourse on the relation of our Lord's intercession to the conversion of the world; Resurrection of Life: an exposition of I Cor. XV, with a discourse of our Lord's resurrection; Exposition of the epistle of Paul to the Galatians.*

BROWN (sir George), général anglais, né dans le Berwickshire en 1790, mort le 27 août 1865. Il prit part aux guerres contre le Danemark, la France (campagnes d'Espagne) et les Etats-Unis. Lieutenant général, il commandait l'aile gauche à la bataille de l'Alma. Blessé à Inkermann, il revint en Crimée dès qu'il fut guéri et commandait le corps qui s'empara de Kestch et d'Iénikalé (24-25 mai 1855). En 1860 il fut nommé commandant en chef en Irlande.

BROWN (Thomas-Richard), philologue anglais, né à Cambridge en 1791. Il entra dans les ordres et reçut en 1834 la cure de Southwick. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages d'exégèse et de philologie, parmi lesquels nous citerons : *An Analysis of the Chaldee text of Daniel* (1838); *Critical notes on sacred scripture* (1848); *A Treatise on the english terminations of words* (1838); *the Essentials of sanscrit grammar* (1851); *Interpretation literal of the Chinese radicals* (1853); *Hebrew Hieroglyphs* (1840), et *Hebrew Hieroglyphs Dictionary* (1858); *Scrap Book of original pieces* (1858), etc.

BROWN (John), abolitionniste américain, né le 9 mars 1800 à Torrington (Connecticut), pendu à Charlestown (Virginie) le 2 déc. 1859. Il était le cinquième descendant de Peter Brown, un des puritains qui débarquèrent du navire *Mayflower* à Plymouth, sur la côte de la Nouvelle-Angleterre (1620). A cinq ans il fut emmené dans l'Ohio par son père. Il conçut tout jeune une haine profonde contre l'esclavage, dont il put, dans l'Ouest, voir de près les tristesses et les misères. Puritain farouche, adonné à la lecture assidue de la Bible, membre d'une église congrégationaliste, destiné lui-même à l'état de ministre, il dut, par suite d'une ophtalmie, abandonner ses études religieuses et prit le métier de tanneur, qu'il exerça pendant vingt ans dans l'Ohio et la Pennsylvanie. Des spéculations malheureuses sur des terres le ruinèrent. Il revint dans le Massachusetts, essaya le commerce des laines, n'y réussit pas mieux, et en 1849 se rendit dans sa famille, dans le New-York, où il vécut pauvrement. En 1854, quatre de ses fils émigrèrent au Kansas et s'établirent près du village d'Ossawatomie sur la frontière du Missouri. Ennemis acharnés, comme leur père, de l'esclavage, ils furent attaqués et pillés par les bandes de *ruffians* esclavagistes qui avaient entrepris de chasser du territoire tous les colons venus du Nord. Le père, qui rêvait depuis l'âge de quinze ans une croisade contre la domination des maîtres d'esclaves, vint rejoindre ses fils et devint rapidement un héros de la guerre de partisans dont le Kansas fut le théâtre de 1854 à 1858. Dans une rencontre près d'Ossawatomie, il perdit une partie de sa bande et un de ses fils, mais infligea de telles pertes à l'ennemi que le nom du village fut désormais accolé au sien. Dans l'hiver de 1856-57 il se rendit dans le Massachusetts pour exciter le zèle des Yankees en faveur de l'œuvre de l'émigration des *free-soilers* au Kansas. Il y fit l'impression d'un partisan dont le zèle contre l'esclavage touchait au fanatisme et à la folie. De retour au Kansas, en nov. 1857, il commença à méditer un projet plus audacieux que ceux qu'il avait pu concevoir et exécuter jusqu'alors. Il s'agissait d'attaquer l'institution de l'esclavage dans un des plus anciens Etats (la Virginie), et, avec l'aide des esclaves délivrés et armés, de détruire dans toute l'Union le régime exécré.

Il passa l'hiver de 1857-58 dans l'Iowa, au nord du Kansas, à préparer par des exercices militaires une petite troupe d'hommes résolus. Il chercha en outre à gagner le concours des esclaves fugitifs qui avaient trouvé asile

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

au Canada. Il convoqua en 1858 à Chatham, en territoire canadien, une convention des « Amis de la Liberté » où fut délibérée et adoptée une « Constitution provisoire pour le peuple des Etats-Unis », sous laquelle Brown était nommé commandant en chef, un de ses fils trésorier, et un ecclésiastique nègre, président. Le manque d'argent fit retarder pendant assez longtemps l'exécution du plan. Brown alla s'établir provisoirement dans le sud du Kansas, et délivra à main armée quelques nègres du Missouri. Sa tête fut mise à prix et les *free-soilers* mêmes du territoire le désavouèrent. Il s'enfuit dans l'Iowa à travers de grands périls. En juin 1859 il se crut en mesure d'exécuter son plan contre la Virginie, et vint s'établir à Hagerstown, dans un bâtiment inoccupé qu'il loua, sous le nom d'un fermier new-yorkais, à quelques milles de l'Arsenal fédéral de Harper's Ferry. Il fit venir secrètement sa petite troupe de partisans et lorsqu'il eut autour de lui vingt-deux hommes dont dix-sept blancs et cinq nègres, bien pourvus d'armes, il décida l'attaque. Dans la nuit du 16 oct., il entra dans le village de Harper's Ferry et occupa sans coup férir l'arsenal, où trois gardiens composaient la garnison. Il prit quelques mesures de défense, arrêta les trains qui passaient par la ville, enferma les citoyens notables et lança un manifeste, appelant à la liberté les esclaves du voisinage. Il voulait les armer, puis se retirer avec eux dans les montagnes, et commencer là une grande guerre servile. Mais les esclaves ne répondirent point à son appel. Des troupes de milice furent envoyées contre lui, et le 18 oct. l'arsenal fut repris. Brown ayant perdu treize de ses compagnons, blessé lui-même, fut fait prisonnier, traduit en jugement à Charlestown le 27 oct. pour trahison et meurtre, condamné et pendu le 2 déc. La tragique destinée de ce fanatique champion de l'abolition de l'esclavage causa dans tous les Etats du Nord une impression profonde et fut le prélude de la guerre civile. A. Moireau.

BROWN (George), publiciste américain, né à Edimbourg en 1805. Il passa avec son père aux Etats-Unis et entra dans le journalisme. Il s'établit à Toronto, au Canada, y fonda *The Globe*, journal très influent du parti réformiste, entra au Parlement en 1851 et ne cessa de combattre pour l'autonomie canadienne. Il fut un des principaux promoteurs de l'union des provinces de l'Amérique anglaise, qui formèrent à partir du 1er juil. 1867 le Dominion ou Puissance du Canada (V. Canada).

BROWN (John), littérateur écossais né à Biggar (Lanarkshire) en 1810, mort à Edimbourg en 1882. Fils d'un théologien, il pratiqua la médecine en même temps que les lettres et fut l'auteur d'un curieux livre écrit à la manière de Montaigne et de Charles Lamb, *Horæ Successivæ*, où se trouvent réunis arts, poésies, études de mœurs, descriptions pittoresques de l'Ecosse, sous une forme humoristique et naïve. L'ouvrage complet comprend trois vol., parus successivement en 1858, 1861 et 1882.

BROWN (Isaac Baker), célèbre gynécologiste anglais, né à Colne Engame (Essex) le 8 juin 1812, mort à Londres le 3 févr. 1873. Il contribua à la création de l'hôpital Saint-Mary de Londres et y devint chirurgien-accoucheur et professeur de maladies chirurgicales des femmes et des enfants ; en 1858, il renonça à ces fonctions et peu après fonda le *London surgical Home*, où il pratiqua la plupart de ses grandes opérations. Brown fut certainement pendant une série d'années l'opérateur réputé le plus habile de Londres en ce qui concerne l'ovariotomie, les fistules vésico-vaginales, etc. ; Nélaton fut son hôte en 1861 et assista à ses opérations, et cette circonstance ne fut pas étrangère à la vulgarisation de l'ovariotomie à Paris. Pour remédier à des états nerveux et hystériques, il eut recours dans plusieurs cas à la clitoridectomie ; ces faits mal interprétés le firent exclure de la Société obstétricale de Londres et le discréditèrent dans l'opinion publique. — Ouvrages principaux : *On Scarlatina and its successful treatment*, etc. (Londres, 1846, in-8 ; 2e éd., 1857) ; *On surgical Diseases of women* (Londres, 1854, in-8 ; 3e éd., 1866) ; *On ovarian Dropsy, its nature, diagn. and treatm.* (Londres, 1862, in-8, 2e éd., 1868) ; *On the Curability of certain forms of insanity, epilepsy, catalepsy, and hysteria in females* (Londres, 1866, in-8). Dr L. Hn.

BROWN (George-Loring), paysagiste américain, né à Boston le 2 févr. 1814. Avant d'aborder le paysage, il étudia la sculpture sur bois, sous la direction d'Alonzo Hartwell, illustra des livres de voyage et peignit des décors de théâtre. Ses premiers paysages lui procurèrent le moyen d'aller à Paris où il travailla à l'atelier d'Isabey. En 1840, il se rendit en Italie où il resta vingt ans ; en 1860, il se fixa définitivement à Boston. Ses œuvres les plus importantes sont : *le Golfe de Naples*, *la Fontaine de Trèves à Rome*, *la baie de New-York*, *le Palais des Doges* et le *Canal grande* à Venise. Brown s'est attaché surtout à imiter Claude Lorrain. Ses paysages se distinguent par un coloris magnifique. F. T.

BROWN (Henry-Kirke), sculpteur américain, né à Leyden (Massachusetts) en 1814. Il débuta comme peintre de portraits à Boston, et commença à faire de la sculpture en 1837, à Cincinnati. Après un voyage de quatre ans en Italie, il revint en Amérique et se fixa à Brooklyn, où il ne tarda pas à obtenir de nombreuses commandes. Nous signalerons particulièrement parmi ses œuvres : la colossale statue équestre de *Washington* à l'Union Square de New-York : c'est le premier bronze important qui ait été fondu en Amérique ; les statues du gouverneur *Clinton de Witt*, du général *Grenn* au Capitole de Washington, d'Abraham Lincoln à New-York et plusieurs allégories. F. T.

BROWN (Charles-Edouard), dit Brown-Séquard, avec le nom de sa mère, médecin français contemporain, né le 8 avr. 1817 à Port-Louis (Ile Maurice). Il a fait ses études médicales à Paris et a été reçu docteur en médecine en 1846. Sa thèse, qui fit sensation, avait pour titre : *Recherches et expériences sur la physiologie de la moelle épinière*. L'on peut dire qu'elle a été le prélude des savantes recherches de l'auteur, sur les fonctions de la moelle, travail considérable qui donna lieu à un remarquable rapport de P. Broca, lu à la Société de biologie. M. Brown-Séquard a publié plus de quatre cents ouvrages ou mémoires sur tous les sujets de la physiologie et de la médecine expérimentale, principalement en ce qui concerne le système nerveux. La quantité de faits nouveaux qu'il a découverts est considérable. Ses premiers travaux sont : *Recherches sur le rétablissement de l'irritabilité musculaire chez un supplicié treize heures après la mort* (1851) ; *Experimental Researches applied to Physiology and Pathology* (New-York, 1853) ; Deux mémoires sur la *Physiologie de la moelle épinière* (Paris, 1855) ; *Experimental and clinical Researches on the Physiology and Pathology of the Spinal Cord* (Richmond, 1855) ; *Recherches expérimentales sur la Physiologie des capsules surrénales* (Paris, 1856) ; *Researches on Epilepsy* (Boston, 1857) ; *Course of Lectures on the Physiology and Pathology of the Central Nervous system*, delivered at the R. C. S. of England in May 1858 (Philadelphie, 1860). En 1858, M. Brown-Séquard fonda le *Journal de la Physiologie de l'homme et des animaux* dont la première série a été publiée sous sa direction (1858-1865) ; *Ses leçons sur le diagnostic et le traitement des principales formes de paralysies des membres inférieurs*, traduites de l'anglais, ont eu deux éditions (1864, 1865). Cédant à des instances particulières, M. Brown-Séquard dut quitter Paris à diverses reprises pour aller exercer la médecine ou la professer, en Amérique et en Angleterre. Mais il ne tardait pas à revenir en France. En 1868, M. Brown-Séquard fondait à Paris, en collaboration avec MM. Charcot et Vulpian, les *Archives de Physiologie* et il a publié dans ce recueil un grand nombre de notes et mémoires sur la physiologie et la pathologie des différentes

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

parties du système nerveux ainsi qu'un grand nombre de faits nouveaux d'inhibition. M. Brown-Séquard était naturalisé Français et la notoriété acquise par ses travaux le désigna au choix du ministre de l'instruction publique d'alors, M. Duruy, en janv. 1869, pour un cours de pathologie comparée et expérimentale, cours qui remplaçait la chaire de médecine comparée, créée pour Rayer. Dans les leçons qu'il fit alors en 1869 et en 1871-72, M. Brown-Séquard s'est efforcé d'appeler l'attention de ses auditeurs sur les faits d'inhibition. La science lui doit sur ce sujet des recherches expérimentales et cliniques d'un haut intérêt, et toutes les recherches de ce savant sont indiquées dans la notice de ses titres scientifiques publiée en 1886. Il est utile de rappeler ici que pour M. Brown-Séquard, « l'inhibition est un acte en vertu duquel une propriété ou une activité, et secondairement une fonction ou une simple action disparaît complètement ou partiellement, soudainement ou très rapidement dans l'organisme, à distance d'un point irrité du système nerveux et grâce à une influence spéciale, exercée par l'irritation transmise de ce point à la partie ou aux diverses parties où cette disparition se manifeste. » (V. Inhibition).

Nous citerons encore de cet auteur : *Lectures on the Diagnosis and Treatment of functional Nervous Affections* (Philadelphie, 1868) ; *Leçons sur les vaso-moteurs, sur l'épilepsie et sur les actions réflexes normales et morbides*, traduit par Beni-Barde (Paris, 1872) ; *Dual character of the Brain*, lecture delivered 22 apr. 1874 (*Smithsonian miscellaneous coll.*, n° 291) ; *On the Hereditary Transmission of Effects of certain Injuries to the Nervous System* (1875) ; *Physiological Pathology of the Brain* (leçons faites au Collège Royal des médecins de Londres en 1870) ; *Maladie de la base du cerveau* (1878). M. Brown-Séquard a été pendant trois ans médecin de l'hôpital des épileptiques et des paralytiques de Londres. Il fut appelé le 3 août 1878 à la chaire de médecine au Collège de France, en remplacement de Claude Bernard. En 1885, il a obtenu des cinq classes de l'Institut le grand prix biennal de 20,000 fr., et il a été nommé membre de l'Institut (Académie des sciences) en 1886. Il est président de la Société de biologie ; il est aussi fellow de la Société Royale de Londres et du Collège Royal des médecins de cette ville.

Dr A. Dureau.

BROWN (Samuel), savant et écrivain écossais, né à Haddington en 1817, mort à Edimbourg en 1856. Médecin et chimiste, il publia dans les comptes rendus de la Société royale d'Edimbourg, d'intéressantes recherches sous le titre *Chemical tromerisme ;* ses conférences et des *Essais scientifiques et littéraires* ont été publiés l'année de sa mort. Il est aussi l'auteur d'une tragédie *Galileo Galilei* (1850) et de sermons d'un laïque sur *la Théorie du Christianisme.* Hector France.

BROWN (Ford-Madox), peintre anglais, né à Calais en 1821. Il étudia successivement à Bruges, à Gand et à Anvers. En 1842, il exécuta à Paris deux grands cartons pour le Westminster Hall. En 1846, il s'est établi définitivement à Londres où il a produit des œuvres assez importantes, parmi lesquelles il faut citer : *Wiclef lisant sa traduction de la Bible* (1848) ; *le Christ lavant les pieds de saint Pierre ; le roi Lear, une après-midi d'automne en Angleterre ; la Mort de Sir Tristram ; Roméo et Juliette ; une Mise au tombeau ; Don Juan*, et quelques paysages. Brown a traité de préférence des sujets empruntés à l'histoire et à la littérature. On y remarque un certain sentiment réaliste et un coloris charmant. F. T.

BROWN (John-Lewis), peintre français, né à Bordeaux le 16 août 1829. M. John-Lewis Brown est un peintre de genre, de sujets militaires, de scènes de chasse, qui s'est fait remarquer par son exécution spirituelle et brillante, par sa verve à représenter un épisode, à raconter une anecdote. Il a débuté au Salon de 1848, avec un *Tambour*, des études de chevaux et deux dessins à l'estompe, *Henriot au 10 Août* et *Custine à Spire.* Il a continué à exposer, les années suivantes, des chevaux, des soldats, des intérieurs d'écurie, des battues de chasseurs, des steeple-chase. La campagne d'Italie lui a fourni plusieurs compositions. Il a obtenu un certain succès, au Salon de 1865, avec un tableau, *Imperial military stud*, camp de Châlons, 1864, tableau acheté par l'empereur, et une aquarelle, *Aux avant-postes*, campagne d'Italie. Ces œuvres, qui lui avaient valu une médaille, ont été réexposées au Champ-de-Mars en 1867. En 1866, poursuivant le même genre de sujets, il a exposé l'*Ecole du cavalier*, artillerie de ligne, tableau acquis aussi par ordre de l'empereur ; au Salon de 1867, nouvelles études d'après le camp de Châlons. Il peignait, vers la même époque, des tableaux historiques, des scènes de la guerre de Sept ans et de la guerre de l'indépendance américaine. Il a été décoré de la Légion d'honneur, à la suite du Salon de 1870. L'année terrible lui a inspiré plusieurs tableaux, entre autres, *les Avant-Postes de l'armée du Rhin, la Nouvelle du désastre de Wissembourg arrivant à Haguenau* (Salon de 1873). M. John-Lewis Brown s'est fait peu à peu la réputation d'un de nos meilleurs peintres d'aquarelles. Lorsque la Société des aquarellistes s'est formée et a ouvert des expositions spéciales, il était désigné pour faire partie de ce groupe d'artistes, ou tous apportaient des qualités presque analogues, de l'esprit, du charme, de la finesse, un coloris léger ou piquant, plutôt qu'un sentiment vrai de la nature et une interprétation consciencieuse de la vie humaine. Les aquarelles de M. John-Lewis Brown, qui ont figuré dans les galeries Durand-Ruel et Petit, ont été recherchées par les amateurs. Elles se signalent par une note agréable, gracieuse, sinon très profonde. L'artiste a retracé un monde distinct, qu'on reconnaît aisément : chasseurs partant gaiement en expédition, valets de meute tenant leurs chiens en arrêt, jockeys prenant part aux grandes luttes du sport ; militaires à la physionomie expressive, qu'ils soient imberbes ou vieillots ; soudards de théâtre et d'opéra-comique, jeunes officiers galants, etc. Ces personnages se détachent, assez souvent, sur un fond de paysage bleuâtre, sorte de décor léger, qui fait valoir les scènes choisies par le peintre, mais qui ne donne pas une impression suffisante de réalité. M. Jules Claretie a dit, à propos d'un tableau militaire : « C'est vert et gai ; c'est le soldat à la campagne, plutôt qu'en campagne... ». M. Brown excelle à rendre les détails, les gestes, les particularités typiques et pittoresques. S'il a enjolivé ses sujets, s'il a accepté un peu de convention et recherché certains artifices, il est né coloriste, il est pimpant et adroit ; chez lui rien de lourd, ni de compassé. C'est un talent aimable et fait pour charmer les gens du monde, les amateurs de l'art à la mode, de cet art ingénieux, qui échappe, par sa nature même, aux théories sérieuses de toute esthétique contemporaine. Ant. Valabrègue.

Bibl. : Eugène Montrosier, *le Salon des Aquarellistes.* — *Société d'Aquarellistes français*, catalogues des expositions annuelles.

BROWN (Appleton), paysagiste et peintre de marine américain, né à Newburyport (Massachusetts) en 1844. Il a fait ses premières études à Boston, s'est rendu à Paris en 1866 où il a travaillé sous la direction de Lambinet ; puis il a longtemps voyagé en Suisse dont il excelle à rendre la nature grandiose. Ses paysages sont des œuvres de haute impression, où il y a des effets de lumière vraiment merveilleux. F. T.

BROWNE (Georg), réformateur religieux, le premier archevêque protestant de Dublin, mort en 1556. D'abord moine de l'ordre de Saint-Augustin, à Londres, il devint, dans la suite, un ardent adversaire de la papauté. Cette attitude le recommanda à l'attention de Henri VIII, qui le nomma archevêque de Dublin en 1535. Le nouveau dignitaire fut consacré à Lambeth par l'archevêque Cranmer.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Browne mit au service de la cause de la réforme beaucoup d'ardeur, ce qui lui valut l'inimitié des esprits plus modérés. Il combattit de toutes ses forces la suprématie du pape en faveur de l'autorité spirituelle des rois d'Angleterre. Il fut créé primat d'Irlande en 1551. Mais à l'avènement de Marie, il fut destitué de toutes ses fonctions ecclésiastiques (1554). — Browne avait conçu le plan de créer une Université à Dublin, dès 1547, comme le prouve la pièce suivante, qui date de cette année : *A Device or petition for an University to be founded and erected in Ireland.* L'Université de Dublin ne fut fondée qu'à la fin du siècle.

BROWNE (William), poète anglais, né à Tavistock en 1591, mort en 1645. Après ses études de droit, il devint gouverneur du comté de Caernarvon. Avant vingt ans il avait déjà composé le premier livre des pastorales qui l'ont rendu célèbre, *Britannia's Pastorals.* Ces poésies champêtres en trois livres, beaucoup trop louées par Johnson, offrent des descriptions gracieuses et vives, mais manquent de naturel, de vraisemblance et de couleur locale, et de plus fourmillent de jeux de mots. Réunies et publiées en 1655 (2 vol. in-8), elles furent rééditées en 1772 (3 vol. in-12), puis en 1868 (2 vol. in-4).

BROWNE (Peter), théologien et philosophe anglais, né en Irlande, mort à Cork le 25 août 1735. Il entra en 1682 au collège de la Trinité, à Dublin, où il obtint, après dix années d'études, le grade de *fellow.* Quelques années plus tard il était nommé prévôt du collège. Bientôt il allait quitter les fonctions universitaires pour être investi des dignités ecclésiastiques les plus relevées. En 1709, en effet, il se voyait promu à l'évêché de Cork et de Ross. Dans cette haute situation il fit preuve du zèle le plus infatigable pour le soulagement des malheureux et il donna l'exemple d'une noble générosité, en consacrant à des travaux de bienfaisance et à des fondations d'intérêt public la plus grande part de ses revenus. — Ce ne sont pas seulement les vertus du prélat ni l'influence qu'exercèrent les talents du prédicateur qui ont mérité quelque lustre au nom de Pierre Browne. Il composa sur les matières de théologie et de philosophie générale divers écrits qui obtinrent en son pays une assez grande célébrité. Dès 1696, il entrait en lice contre Toland dont l'ouvrage sur le christianisme souleva au siècle dernier de si vives polémiques. Le livre de Browne intitulé *Letter in answer to a Book entitled « Christianity not Mysterious, »* passe aujourd'hui encore pour la réfutation la plus vigoureuse à laquelle les doctrines de Toland aient donné lieu. Citons pour mémoire, outre des sermons qu'il publia, une manière de pamphlet qui fit, en son temps, quelque bruit: *Against the custom of drinking to the memory of the dead.* Il devait prendre de nouveau plus tard à partie l'usage, selon lui pernicieux, qui consiste « à boire aux santés ». Mais ceux de ses livres qui ont gardé pour le philosophe le plus d'intérêt sont : *the Procedure and Limits of the Human Understanding*, paru en 1728, et *Things Divine and Supernatural conceived by Analogy with Things Natural and Human*, ou, d'une manière plus abrégée, *the Divine Analogy*, publié en 1733, deux ans avant sa mort. Dans le premier de ces traités, il attaquait la théorie de la connaissance telle que Locke l'avait formulée dans son célèbre *Essai.* Le second de ces ouvrages (qui allait lui-même rencontrer en Berkeley un redoutable critique) maintenait contre Locke l'obligation absolue où se trouve l'esprit humain de se représenter et l'essence divine et les attributs de Dieu *en analogie* avec notre propre essence et nos propres modalités. C'était dire que le langage humain, quand on l'emploie à désigner et décrire ce sublime objet, ne peut garder qu'une valeur purement figurative. Nos mots ne sont que de lointains à peu près. — Cette doctrine, qui devait rencontrer plus d'un disciple parmi les théologiens anglicans, rappelle en partie les mystiques paradoxes des alexandrins, qu'une analyse logique analogue avait conduits à des conséquences bien différentes. Car c'est précisément parce que nos mots et nos symboles ne sauraient nous représenter Dieu sinon à notre image, qu'ils déclaraient cet Être ineffable supérieur à tout langage comme à tout entendement et qu'ils s'interdissaient de le qualifier autrement que par de pures négations. G. Lyon.

Bibl.: M. Mansel, *Bampton Lectures.*

BROWNE (Georg, comte), général et homme d'Etat au service de la Russie, né en Ecosse le 15 juin 1698, mort à Riga le 18 sept. 1792. Il étudia à Limerick ; catholique et exclu comme tel des emplois, il passa en Allemagne, entra au service du Palatinat (1725), puis de la Russie (1730). Il se distingua en réprimant une révolte de la garde contre l'impératrice Anne, prit part aux diverses guerres contre la Pologne, la France, les Turcs Fait prisonnier par ceux-ci en 1739, il fut délivré par Villeneuve, ambassadeur de France à Constantinople, rentra en Russie avec le grade de major-général, prit une part active à la guerre contre la Suède, puis à la guerre de Sept ans, où il fut grièvement blessé à Zorndorf. Pierre III le nomma feld-maréchal et le chargea de diriger la guerre contre le Danemark ; Browne, ayant combattu ses idées à ce sujet, s'attira la colère du souverain qui voulut le bannir, puis le nomma gouverneur de Livonie et d'Esthonie. Browne conserva trente ans ce poste où il fit preuve de grandes qualités. Catherine II, qui l'appréciait fort, ne consentit jamais à accepter sa démission motivée par son grand âge.

BROWNE (Isaac-Hawkins), poète anglais, né à Burton-on-Trent le 21 janv. 1705, mort à Londres le 14 fév. 1760. Fils d'un pasteur de l'église anglicane, il fit ses études à l'Université de Cambridge, y obtint la maîtrise et vint à Londres étudier le droit. Envoyé deux fois à la Chambre des communes par le bourg de Wenlock (Shropshire), il y soutint le ministère whig de Pelham (1744-1754). Entre temps il se livra à l'étude des belles-lettres et publia des poésies dont quelques-unes obtinrent un grand succès, entre autres un poème sur l'immortalité de l'âme qu'il eut la singulière bizarrerie d'écrire en latin, *De Animi immortalitate* (1754), et qui eut l'honneur de plusieurs traductions anglaises. On ne s'explique guère aujourd'hui l'engouement pour ce fatras pédantesque absolument illisible. *A Pipe of Tobacco* est une œuvre préférable. Il y parodie en six chants la manière des six poètes les plus célèbres de son temps, Cibber, Philips, Thompson, Young, Pope et Swift. Il faut ajouter, comme digne d'être noté, *Design and Beauty*, poème dédié au peintre Highmore. Les œuvres de Browne ont été réunies et publiées à Londres par les soins de son fils (1768, in-8). Hector France.

BROWNE (Maximilian-Ulysses, baron de Cannis et Mountany, comte), général autrichien, neveu du comte Georg, né à Bâle le 23 oct. 1705, mort à Prague le 26 juin 1757. Son père, jacobite résolu, avait émigré en 1690, était entré au service de l'Empire et mourait en 1731. Il servit dans l'armée autrichienne en Pologne, en Italie (1734), contre les Turcs (1737-1739) et reçut le commandement de la Silésie. Quand Frédéric la conquit (1740), il se retira en Moravie, prit part aux batailles de Mollwitz et Chotusitz. Il servit ensuite en Bohême, en Bavière et en Italie (1746-1748) jusqu'à la fin de la guerre de sécession d'Autriche (1745). Nommé feld-maréchal, il commandait en Bohême au début de la guerre de Sept ans, soutint contre Frédéric II la sanglante et peu décisive bataille de Kollin, mais ne réussit pas à débloquer les Saxons de Pirna. Au début de la campagne de 1757 il conseilla vainement de prendre l'offensive, se distingua à la bataille de Prague ; il y fut blessé et mourut pendant le siège.

BROWNE (John), dessinateur et graveur anglais à l'eau-forte et au burin, né à Finchinfield (Essex) le 26 avr. 1741, mort à West Lane (Walworth) le 2 oct. 1801. Elève de Tinney (1756-1761) et compagnon d'ap-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

prentissage de Woollett, qu'il aida plus tard dans ses travaux, il prit de bonne heure un rang distingué parmi les graveurs de paysages, et en exécuta un bon nombre d'après les plus beaux tableaux des maîtres conservés alors en Angleterre, estampes dont la majeure partie figure dans le recueil de Boydell et dans la *Houghton Gallery*. Sa pièce capitale est *les Bandits prisonniers*, d'après J. et A. Both. Il avait été élu associé de l'Académie royale dès 1770. G. P-I.

BROWNE (James), journaliste et littérateur écossais, né à Whitefield (Perthshire) en 1793, mort à Edimbourg en 1841. Fils d'un manufacturier, il fut d'abord pasteur, quitta les ordres pour le barreau, auquel il renonça bientôt pour se livrer exclusivement à la littérature. Il collabora à plusieurs revues, entre autres le *Scot's Magazine* et en 1830 prit la direction du *Mercury* et contribua pour une grande part à l'*Encyclopédie Britannique*. A la suite de ses excessifs travaux il fut frappé de paralysie. Pendant les dernières années de sa vie, il avait embrassé la foi catholique. Etant pasteur, il publia anonymement une *Histoire de l'Inquisition*, qui eut un grand succès. Il a écrit, de 1823 à 1825, divers livres sur l'Ecosse, dont les plus remarquables sont : *A Sketch of the History of Edinburgh ;* et surtout une histoire populaire et très intéressante : *History of the Highlands and of the Highland clans* (1835, 4 vol. ; réimprimée en 1845 en 2 vol.). On a de lui en outre un *Aperçu sur les Hiéroglyphes d'Egypte* (Paris, 1827), traduction d'articles publiés dans la *Revue d'Edimbourg*, et *Remarks on the study of the civil law*. Hector FRANCE.

BROWNE (Henry), antiquaire et érudit anglais, né à Crownthorpe (Norfolk) en 1804, mort le 19 juin 1875. Il fit ses études au Corpus Christi College de Cambridge, puis il exerça de 1842 à 1847 les fonctions de directeur du collège théologique de Chichester Après avoir été nommé chanoine de l'église de cette dernière ville, il fut, à partir de 1854, recteur de Pevensey, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il a publié : *Ordo sæculorum, chronologie des Saintes Ecritures* (1844) ; *Hierogrammata* (1848) ; *Examen des chronographies de l'ancienne Egypte* (1852) ; *Remarque sur les Fasti catholici de Greswell* (1852). Il est aussi l'auteur d'une traduction des œuvres de saint Augustin, de différents livres classiques d'éducation, notamment d'un *Manuel des Antiquités hébraïques* (1851) et d'une traduction de la *Syntaxe* grecque de Madvig (1847). E. B.

BROWNE (Edward-Harold), théologien anglican contemporain, évêque de Winchester, né en 1811 dans le comté de Buckingham. Il fit de brillantes études à Cambridge et, en quittant l'Université, entra dans l'Eglise. Il se fit remarquer par son talent de prédicateur dans les diverses paroisses où il remplit les fonctions pastorales. En 1843, il fut nommé professeur de théologie au collège de Saint-David, Lampeter (pays de Galles) et plus tard, en 1854, à l'Université de Cambridge. Il fut promu au siège épiscopal d'Ely en 1864 et à celui de Winchester en 1873. — Comme théologien, Browne a témoigné de vives sympathies pour le parti vieux catholique et a siégé au congrès de Cologne en 1872. Hébraïsant distingué, il a écrit plusieurs ouvrages ou collaboré à des publications théologiques, entre autres le dictionnaire de la Bible de Smith. On lui doit plus spécialement : *An Exposition of the XXXIX articles* (Londres, 1850-53, dont la douzième édition a paru en 1882) ; *the Pentateuch and the elohistic psalms in reply to bishop Colenso* (1863) ; *Position and parties of the english church* (1875) ; *Sermons* (en 3 vol. 1859, 1862, 1872). G. Q.

BROWNE (Hablot-Knight), dessinateur anglais, né vers 1812. Caricaturiste de talent, il acquit, sous le pseudonyme de *Phiz*, une renommée plus durable encore comme dessinateur des illustrations pour des œuvres de Dickens, Ainsworth, W. Scott, Byron, etc. G. P-I.

BROWNE (Frances), femme de lettres irlandaise, née à Stranolar (Donegal) le 16 janv. 1816. Fille d'un maître de poste de village, elle perdit la vue dès son enfance, et acquit, en se faisant lire par ses frères et sœurs, de grandes connaissances littéraires. Inspirée de Walter Scott, elle publia en 1840 *Songs of our Land*, collabora à différentes revues et obtint de sir Robert Peel une pension viagère de 500 fr. Après un séjour de quelques années à Edimbourg, où elle écrivit dans le *Chamber's journal*, elle publia un volume de *Poésies* (1852) et vint à Londres, continuant à faire dans les revues de la littérature légère. On a d'elle une espèce d'autobiographie *My share of the world* (1861), et un certain nombre de nouvelles, *the Hidden Sin* (1865), *Exile's trust* (1869), *the Nearest Neighbour* (1875), etc. Hector FRANCE.

BROWNE (John-Ross), voyageur américain, né en Irlande en 1817, mort le 8 déc. 1875. Il commença ses voyages à dix-huit ans, s'embarqua à bord d'un baleinier, s'arrêta à Zanzibar, revint visiter l'Amérique, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et fit de ses aventures des récits humoristiques. Il fut de 1868 à 1870 ambassadeur en Chine. Parmi ses écrits nous citerons : *Yusuf or the journey of the Frangi* (1853) ; *California adventures ; An american Family in Germany* (1866) ; *Adventures in the Apache country* (1869).

BROWNE (Mme Henriette), peintre et graveur français. C'est sous ce pseudonyme que s'est fait connaître Mme Jules de SAUX, née Sophie de BOUTEILLIER, née à Paris le 16 juin 1829. Elève de Perin et de Chaplin, cette artiste, qui s'est consacrée au portrait, aux tableaux de genre, à la reproduction des scènes intimes et enfantines, a débuté au Salon de 1853, avec ce sujet, qui fut remarqué, *la Lecture de la Bible*. Elle a exposé aux Salons suivants : *un Frère de l'Ecole chrétienne ; l'Ecole des pauvres, à Aix-en-Savoie* (1855) ; *les Puritaines* ; *le Catéchisme* (1857) ; *les Sœurs de charité ; une Sœur* (1859). Elle avait obtenu une médaille de 3e classe en 1855 (Exp. univ.) ; en 1857 et 1859, elle avait un rappel de médaille, et enfin, en 1861, elle était classée avec une médaille de 2e classe, due à un excellent envoi, *les Femmes d'Eleusis* et le *Portrait du baron de Silvestre*. En 1863, Mme Henriette Browne obtenait une médaille de 3e classe pour la gravure. Elle peignait, vers cette époque, des sujets de l'Orient, intérieurs de harems, scènes de mœurs turques et marocaines, en même temps que des compositions bibliques et des portraits. Elle obtint un certain succès avec une *Enfant turque* (1864). A l'Exposition universelle de 1867, son talent s'est montré sous ces différents aspects. Parmi les œuvres de Mme Browne qui ont eu la faveur du public, il faut citer *Alsace !* un tableau devenu vite populaire, comme les compositions patriotiques du même genre de Marchal et de Henner (Salon de 1873). On a remarqué aussi : *un Poète ; les Coptes de la Haute-Egypte*, tableau qui a figuré à l'Exposition universelle, en même temps que le *Portrait de Mme P.*, le *Portrait de M. E. Surville* (1874) et le *Portrait de Mlle C. S.* (1877). A. V.

BROWNE (Charles-Farrar), humoriste américain, connu sous le pseudonyme d'*Artemus Ward*, né à Waterford (Maine) le 26 avr. 1834, mort à Southampton (Angleterre) le 6 mars 1867. Rédacteur du *Vanity Fair*. Ses conférences et ses écrits eurent un vif succès ; ils promenaient le lecteur chez les Mormons, chez les fenians, à Londres. Ses œuvres complètes illustrées ont été publiées en 1870 à Londres.

BIBL. : HAWEIS, *American humorists ;* New-York, 1883.

BROWNEA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Cæsalpiniées, dédié par Jacquin au botaniste irlandais Patrick Browne (1720-1790). Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, paripennées et accompagnées de stipules foliacées, parfois colorées, caduques. Les fleurs naissent chacune à l'aisselle d'une bractée colorée pétaloïde et forment, par leur réunion, des épis ou des capitules qui terminent les rameaux. Ces fleurs

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ont un calice tétramère, une corolle à cinq pétales à peu près égaux entre eux et un androcée de dix à quinze étamines inégalement monadelphes. — Les *Brownea* habitent les régions tropicales de l'Amérique. Le *B. grandiceps* Jacq., que l'on cultive assez souvent en Europe dans les serres chaudes, est un arbuste de deux à trois mètres, dont les fleurs très nombreuses, réunies en capitules serrés presque sphériques, sont variées de rose pâle et de pourpre foncé. Une autre espèce, le *B. coccinea* Jacq., connue sous les noms vulgaire de *Rose de montagne*, *Rose du Venezuela*, est employée dans son pays d'origine comme antihémorrhoïdale. Ed. Lef.

BROWNHILLS. Ville industrielle d'Angleterre (Staffordshire) à 15 kil. N.-E. de Wolverhampton; 10,967 hab. Mines de houille; hauts fourneaux.

BROWNIE. Sorte de nain bienfaisant ou de génie familier qui figure dans les légendes écossaises.

BROWNIEN (Mouvement [Physiol.]). On donne le nom de *mouvement brownien* (en l'honneur du botaniste Brown qui en fit une étude) au mouvement que présentent dans tout liquide, en apparence même le plus tranquille, les granulations organiques ou minérales qu'il tient en suspension. Ce mouvement consiste en une trépidation, une agitation incessante de ces particules infinitésimales qui sautillent, et tournent sur elles-mêmes, ne sortant guère d'un cercle très restreint dont le diamètre atteint quatre ou cinq fois environ leur propre diamètre. Il n'y a donc aucune progression hors de ce petit cercle : c'est une sorte d'agitation sur place, qui ne ressemble en rien aux mouvements sarcodiques ou amiboïdes du protoplasma, de certains éléments anatomiques, et des protozoaires, et protophytes en général (amibes, monades, microbes, etc.). Tout liquide renfermant des granulations minérales ou autres, de dimensions suffisamment petites (1-5 millièmes de millim. ou moins), présente ce mouvement : il s'observe donc dans les tissus vivants comme dans les solutions les plus privées de vie, renfermant des parcelles solides. L'on attribue ce mouvement soit à l'inégalité de l'évaporation des différents points du liquide, soit à des courants d'osmose. Ch. Robin a pu constater l'existence du mouvement brownien dans un même liquide pendant vingt ans; du reste, répétons-le, ce mouvement ne cesse jamais, et est constamment présent. Ce fait semble indiquer qu'en réalité il y a autre chose que des phénomènes d'évaporation ou d'osmose (qui doivent être nuls ou extrêmement faibles dans une préparation histologique de vingt ans de date), et qu'il convient probablement d'invoquer les différences de calorique rayonnant. La chaleur accroît beaucoup, en effet, la vivacité du mouvement. Dr H. de V.

BROWNING (Elisabeth Barrett, Mrs), femme poète anglaise (V. Barrett [Elisabeth Browning]).

BROWNING (Robert), poète anglais contemporain, né à Camberwell en 1812. Ses premières œuvres dramatiques et philosophiques, *Paracelsus* (1835), la tragédie de *Strafford* (1837), le drame de *Sordello* (1840), *A Blot in the Scutcheon* (1843), n'eurent, malgré les beautés de premier ordre dont elles sont pleines, aucun succès sur la scène. De la même époque datent un grand nombre de productions poétiques qui ne dépassèrent pas un cercle très restreint d'admirateurs délicats : *Dramatic Lyrics*, *King Victor and King Charles*, *Return of the Druses*, *Columbe's Birthday*, *Dramatic Romances*, *Luria*, etc. Son mariage avec miss Elisabeth Barrett, déjà célèbre (1846), contribua plus que ses œuvres à attirer sur lui l'attention du public. En 1848, parut, sous le titre *Bells and Pomegranates*, un volume de poésies lyriques et dramatiques et, en 1849, la première édition collective de ses œuvres (2 vol.). *Christmas-eve and Easter-day* (1850), *Men and Women* (1855), forcèrent enfin la critique et l'opinion à lui assigner un rang parmi les premiers poètes contemporains. Depuis, son œuvre est devenue immense et sa réputation n'a cessé de grandir. Il a donné, entre autres ouvrages : *the Duchess of Cleves*, jouée au théâtre de Haymarket; *the Soul's Errand*; le long poème *the Ring and the Book* (1868, 4 vol.); *Balaustion's Adventure* (1871); une satire où il n'est pas difficile de reconnaître M. de Bismarck, intitulée *Prince Hohenstiel-Schwangau, Saviour of Society* (1871); *Fifine at the Fair* (1872); *Red Cotton Night-Cap Country* (1873), où une action toute moderne est encadrée dans le paysage normand; *La Saizias : the two Poets of Croisic* (1878); *Dramatic Idyls* (1879); *Joco Seria* (1883), sans compter quelques imitations d'Euripide et d'Aristophane. Il faut citer à part un petit poème : *Hervé Riel*, où, au lendemain des désastres de 1871, il chante un héros français inconnu, humble pilote côtier, qui après le combat de la Hougue, conserva à son pays vingt-deux vaisseaux prêts à tomber aux mains des Anglais. Ce poème publié dans le *Cornhill Magazine*, lui valut cent livres sterling (2,500 fr.), qu'il versa au Comité de souscription en faveur de la France. On reproche à Robert Browning de l'obscurité, une langue parfois bizarre et tourmentée, des longueurs, des inégalités, l'abus de l'analyse et de la description, trop de subtilité, et tout un appareil d'argumentation philosophique capable d'effrayer le lecteur. Quoi qu'il en soit de ces défauts, aucun poète ne pénètre plus avant dans le cœur humain, n'en déroule plus savamment les replis, et l'on a pu dire que, depuis Shakespeare, nul ne fut, comme Browning, un créateur d'âmes. Son obscurité, que personne ne nie, vient, non pas du vague de ses conceptions, mais de la netteté avec laquelle il saisit les plus petits détails, les moindres mobiles des actes humains, et de son exactitude à suivre le travail complexe de la pensée. Il est de la famille de ces grands esprits dont les œuvres, toutes rayonnantes de lumière, n'en sont pas moins, dans la succession des âges, un éternel sujet de commentaires et d'études. C'est ainsi qu'il s'est fondé, de son vivant, à l'instigation d'un des hommes qui ont le plus fait pour la littérature nationale, M. F.-J. Furnivall, une société spéciale, *the Browning Society*, destinée à étudier et à propager l'œuvre du poète, et dont le succès est tel qu'elle pousse chaque jour, dans tous les pays de langue anglaise, de nouvelles ramifications.

B.-H. Gausseron.

Bibl. : Frederick J. Furnivall, *A Bibliography of Rob. Browning from 1833 to 1881* (1882).

BROWNISME (V. Brown [John]).

BROWNISTES. Secte protestante (V. Brown [Robert], Ainsworth [Henry] et Indépendants).

BROWNLOW (William Gannaway), clergyman, publiciste et homme politique américain, né dans l'Etat de Virginie le 29 août 1805, mort à Knoxville (Tennessee) le 28 avr. 1877. Ministre méthodiste, il mena de 1826 à 1836 la vie de prédicateur errant dans les Etats du Sud, s'occupant activement des questions politiques courantes. Dans la Caroline du Sud il combattit la doctrine de *nullification* et de sécession de John Calhoun, dirigea en 1837 un journal à Knoxville, et s'acquit par la vivacité de sa polémique le surnom de *ministre batailleur (the fighting parson)*. Il était favorable au maintien de l'esclavage, mais en 1860 il combattit le droit de sécession, ce qui lui valut une année d'emprisonnement pour trahison contre le nouveau gouvernement confédéré. Mis en liberté, il parcourut les Etats du Nord, fit de nombreuses conférences, et publia un livre intitulé *Sketches of the Rise, Progress and Decline of Secession* (1862). En 1864, il rentra dans le Tennessee, et en fut nommé gouverneur l'année suivante. En 1869, il fut élu par cet Etat membre du Sénat fédéral. Aug. M.

BROWNSVILLE. Ville des Etats-Unis, Etat du Texas, comté de Cameron, située sur la rive gauche du Rio-Grande, à 65 kil. de l'embouchure de ce fleuve, en face de la ville mexicaine de Matamoros; 4,938 hab. C'est de Brownsville (fort Brown à cette époque) que partit le général américain Taylor en 1846 pour sa campagne

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre le Mexique. Pendant la guerre de la sécession, le coton des Etats confédérés du Sud était expédié en Angleterre par Brownsville et Matamoros. La douane est dans l'île de *Brazos de Santiago*, près de l'embouchure du fleuve. Le mouvement commercial maritime atteint 10 millions de francs. Aug. M.

BROXEELE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant de Wormhoudt; 362 hab.

BROYAGE (V. Broyeur).

BROYE (Blas.). Figure artificielle peu usitée en armoirie et qui est la représentation altérée de l'instrument qui sert à broyer le chanvre; elle tient du feston et du mors de cheval.

BROYE (La), rivière qui prend sa source dans la partie méridionale du canton de Fribourg, traverse le canton de Vaud et entre dans le lac de Morat, d'où elle s'échappe pour se jeter dans celui de Neuchâtel. Entre ces deux lacs, elle est navigable pour les bateaux à vapeur. Elle a 80 kil. de long environ.

BROYE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Mesvres; 1,143 hab.

BROYE-LES-LOUPS-ET-VERFONTAINE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey; 239 hab.

BROYE-LES-PESMES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes; 506 hab.

BROYES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne; 658 hab. Ce village est situé sur une colline élevée, plantée de vignes dans toute son étendue. La seigneurie de Broyes était, dans le haut moyen âge, une des plus considérables de la Champagne; c'est d'elle que sortirent les maisons de Châteauvillain, de Baye, de Pleurs, d'Arc-en-Barrois, de Luzy et de Boissy. Les sires de Broyes portaient pour armoiries : *de gueules, semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout;* le P. Anselme a donné leur généalogie dans son *Histoire généalogique de la France* (t. II, p. 338). De leur ancien *château-fort*, qui dominait la plaine, subsistent encore quelques parties intéressantes : fossés, créneaux, pont-levis, salle des gardes, oubliettes et murailles d'une épaisseur extraordinaire. La collégiale du château, fondée en 1081 par Hugues Bardoul, seigneur de Broyes, sous le vocable de Saint-Blitaire ou Blier (prêtre irlandais venu en Champagne au VIIe siècle, mort à Verdun et inhumé à Sézanne, d'où Hugues fit rapporter son corps à Broyes) était desservie à l'origine par douze chanoines; plus tard leur nombre se trouva réduit à deux. En 1567, les protestants brisèrent la châsse et dispersèrent les ossements du saint. L'entrée de Broyes ayant été refusée, en 1581, aux troupes du duc d'Anjou, elles y pénétrèrent de force, saccagèrent la place et l'incendièrent. — Sur le territoire de cette commune, au lieu dit *Bois-Vau-Dieu*, s'élevait jadis la chartreuse du Val-Dieu, prieuré fondé en 1215 par Blanche de Navarre, femme de Thibaut III, comte de Champagne; il dépendait du prieuré du Val-des-Choux, en Bourgogne, et fut ruiné par les guerres de religion. — En 1877, on a découvert, à 400 m. au sud du château, une série de grottes taillées dans la craie qui semblent remonter à une époque très reculée. Broyes est la patrie du général Harlet. A. Tausserat.

Bibl. : Ed. de Barthélemy, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre-d'Oyes, au canton de Sézanne, suivi d'une note sur les anciens seigneurs de Broyes;* Châlons, 1882, in-8 de 42 pp.

BROYES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil; 221 hab. La seigneurie appartint au XVe siècle à la maison d'Estouteville et passa plus tard à celle d'Hocquincourt. Le chœur de l'église, bâti au XVIe siècle, est de style ogival. Dans la nef se trouve un lambris de la même époque. Cendres fossiles. C. St.-A.

BROYEUR. On appelle *broyeurs* les appareils destinés à broyer les matières qui leur sont soumises. Les substances que l'on peut avoir à broyer dans l'industrie sont très diverses et d'une dureté et d'une résistance très inégales : ce sont des minerais, des roches dures ou tendres, des graines sèches ou oléagineuses, des matières pâteuses, fibreuses, etc. Suivant le but qu'on se propose, toutes ces substances ne doivent pas être amenées au même degré de finesse; il doit donc exister un grand nombre de broyeurs qui diffèrent entre eux, soit par la nature du travail qu'ils sont aptes à produire, soit par le principe même de leur fonctionnement. Nous nous bornerons ici à décrire succinctement les principaux types de broyeurs, et à en expliquer le fonctionnement en renvoyant pour les appareils trop spéciaux aux différentes industries qui ont recours au broyage. Les différents appareils ou outils, à l'aide desquels s'effectue le broyage, peuvent agir de quatre manières bien différentes : par *choc*, par *compression*, par *frottement*, par une *arête tranchante*, et enfin par une combinaison de ces quatre modes d'action. Ainsi les marteaux, les pilons, les bocards agissent par choc; les cylindres broyeurs agissent par compression; les meules verticales, les molettes, les broyeurs à trois cylindres agissent par compression et par frottement; le broyeur à boulets agit en même temps par choc, par pression et par frottement; les meules horizontales, dont les surfaces en contact sont taillées à arêtes vives, les moulins à noix, coupent les grains et les écrasent par frottement. Les broyeurs peuvent travailler à sec ou par la voie humide. Pour le broyage des pierres, des minerais, lorsqu'on se propose de concasser simplement les roches sur lesquelles on opère, en produisant le moins de menu possible, on se sert avec avantage du *broyeur Blake* qui broie les matières en les mâchant, ou du *broyeur à cylindres* qui les casse d'une manière continue.

Le *broyeur Blake* ou concasseur à mâchoires est un appareil ainsi appelé à cause de la ressemblance de son fonctionnement avec celui d'une mâchoire humaine; il se compose (fig. 1) d'une partie fixe A, soit verticale, soit inclinée, et d'une partie mobile B qui, actionnée convenablement par une bielle C, se rapproche et s'éloigne alternativement de la première. Les morceaux jetés par l'ouverture viennent donc s'engager entre les deux mâchoires et sont, à chaque coup donné par la seconde, fortement pressés et finalement réduits à une grosseur telle qu'ils puissent sortir par l'ouverture inférieure, dont la largeur est réglée à volonté à l'aide d'un coin D, manœuvré par une vis à boulon. Un ressort E convenablement disposé ramène chaque fois la mâchoire mobile en arrière, et un lourd volant permet de répartir l'effort sur un tour entier de l'arbre, bien que la résistance soit essentiellement intermittente; enfin une grille fixe ou à secousses, dont les barreaux sont espacés de 20 à 25 millim., reçoit le produit du cassage, et le divise immédiatement en gros et en menu. La fig. *a* donne l'épure du mouvement de la bielle C, agissant par engrenages sur deux coins. D'une grande simplicité et d'un entretien facile, le broyeur Blake s'est très vite répandu. Il peut, avec une très grande vitesse et une main d'œuvre très réduite, casser des morceaux de 0^m25 à 0^m40 de grosseur, et les amener à une dimension maxima assez réduite, que l'on peut pousser jusqu'à 20 et même 10 millim. Le travail effectué dépend de ses dimensions, de la nature de la roche employée et de la vitesse donnée; ainsi un appareil moyen pourra, en utilisant une force de trois chevaux et à raison de 60 tours par minute, casser 30 tonnes de roches par jour. Un autre appareil plus puissant pourra à raison de 150 tours par minute casser 70 à 80 tonnes, mais en employant une force d'une dizaine de chevaux. Ainsi avec des dimensions proportionnées à la nature de l'opération qu'il doit effectuer, cet instrument tout entier métallique et très robuste exécutera un travail rapide avec économie de main-d'œuvre, sans tenir beaucoup de place et, résultat digne d'être noté, en donnant moins de poussière que les autres modes de cassage. Les mâchoires s'usent rapidement, aussi faut-il que les garnitures

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

puissent se remplacer facilement, on les fait aujourd'hui en acier trempé ou mieux en fonte blanche trempée. M. Dyekhof a perfectionné l'appareil en rendant les deux mâchoires mobiles ; ce nouveau broyeur peut amener en

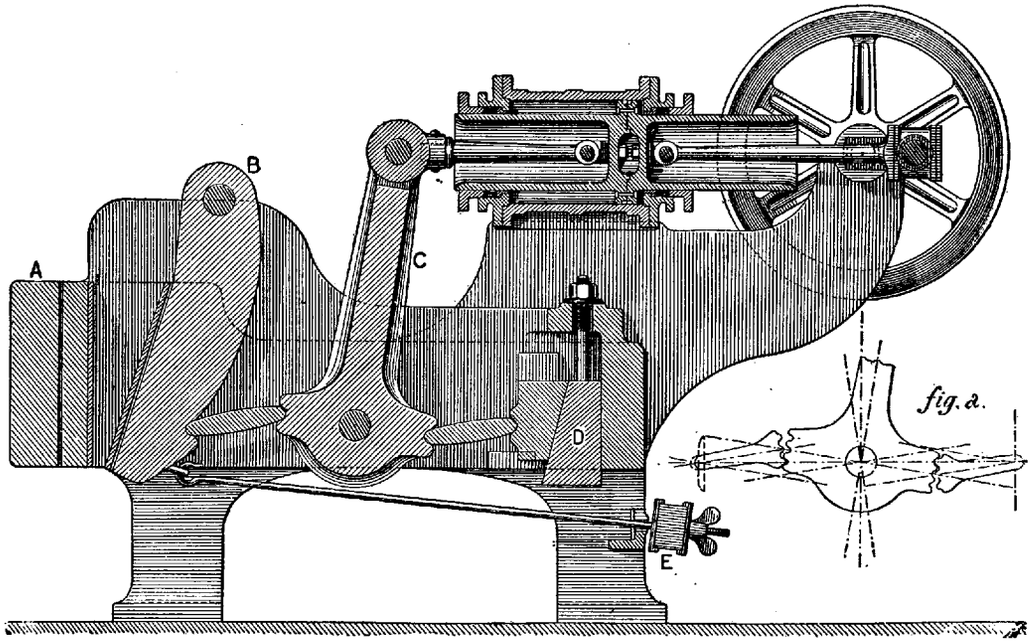

Fig. 1. — Concasseur à mâchoires.

douze heures 100 tonnes de minerai d'une dureté moyenne, à la grosseur de 5 centim. en dépensant une force de 4 chevaux.

Broyeur à cylindres. Les cylindres sont destinés à broyer des morceaux de la grosseur de 10 à 12 millim. et au-dessous, pour les amener à une dimension notablement moindre en produisant peu de poussière et de farine, mais sans pouvoir se prêter au broyage des sables fins. Les cylindres sont simples ou cannelés ; les cylindres cannelés étaient principalement employés autrefois pour remplir l'office du concasseur ; ils sont abandonnés presque partout aujourd'hui. Les cylindres lisses, actuellement d'un usage général, sont employés pour les matières ayant déjà passé au concasseur et par conséquent de dimensions beaucoup moindres. Un appareil complet se compose essentiellement (fig. 2) d'une paire de cylindres le plus souvent en fonte et à

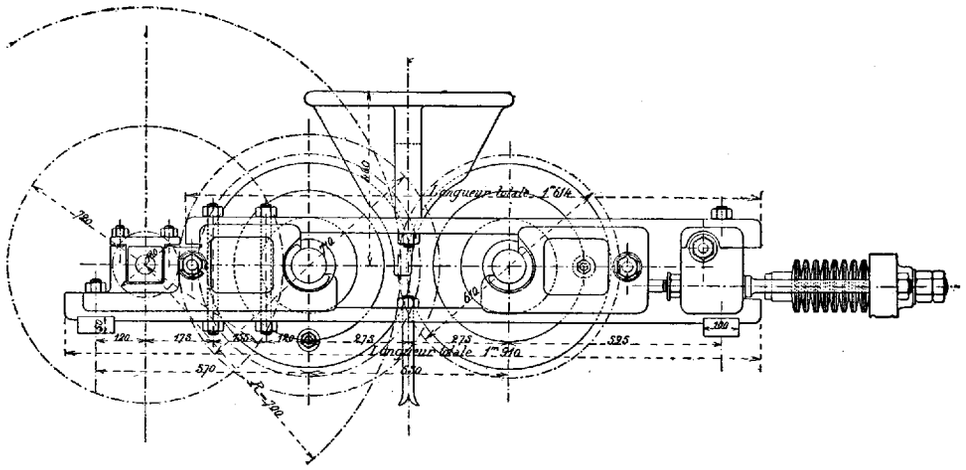

Fig. 2. — Broyeur à cylindres.

bandage de fonte ou d'acier, solidement montés sur des arbres de fort diamètre et laissant entre eux un certain intervalle ; pendant que l'un reçoit le mouvement du moteur, l'autre est entraîné par des engrenages ; aujourd'hui on préfère supprimer les engrenages, le second cylindre est simplement entraîné par l'adhérence due aux matières saisies et écrasées entre les deux rouleaux ; de cette façon, non seulement on n'a plus à craindre les ruptures d'engrenage qui survenaient souvent autrefois lorsqu'on reliait les deux rouleaux par une transmission de cette espèce, mais encore l'usure se répartit plus également sur la surface des bandages, dont les parties suc-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cessivement en regard varient d'une façon continue, à cause des glissements relatifs qui se produisent. Des ressorts plus ou moins puissants, suivant la dureté de la matière à traiter, actionnent les coussinets de l'un des arbres, et ont pour but double tant de presser les deux rouleaux l'un contre l'autre sous un effort déterminé, que de permettre dans une certaine mesure un écartement rendu quelquefois nécessaire par la dureté exceptionnelle d'un fragment ou par la chute accidentelle dans l'appareil d'un corps résistant. Les bandages des cylindres pour gros sont généralement en fonte durcie ou moulée en coquille, afin d'offrir une plus grande résistance et de mieux écraser les roches; mais comme l'usure de ces appareils est assez rapide, il ne tarde pas à se produire à la surface des irrégularités qui rendraient le broyage du fin tout à fait irrégulier; il faut donc dans ce dernier cas prendre des bandages en acier fondu que l'on pourra facilement rafraîchir sur le tour dès que le besoin s'en fera sentir; il est bon que les bandages affectent à l'intérieur une forme conique destinée à permettre un serrage énergique contre le corps du cylindre. Les ressorts peuvent être de divers types; indépendamment des contrepoids usités anciennement et qui avaient l'inconvénient de ramener en place le cylindre mobile par une secousse trop brusque, on emploie principalement soit les ressorts en caoutchouc, soit encore mieux des rondelles Belleville en acier; un tasseau en fonte, placé entre les coussinets des deux axes, réglera l'écartement minimum des cylindres.

L'une des questions principales que l'on ait à se poser dans la construction des cylindres broyeurs est celle de la fixation de leur diamètre, qui varie avec la grosseur de la matière à traiter; supposons deux cylindres d'égal diamètre laissant entre eux un certain intervalle; pour que le morceau soit saisi et entraîné dans le mouvement de rotation, il faut que la composante verticale de frottement qui tend à produire cet effet, augmentée du poids du morceau, soit plus grande que la composante également verticale, mais dirigée en sens contraire, de la réaction normale, qui s'opère entre les cylindres et le morceau à broyer; la théorie indique que plus le diamètre du cylindre sera petit, plus petits seront les morceaux qui pourront passer; c'est une remarque qui présente de l'intérêt dans un grand nombre d'industries. L'expérience indique que le diamètre des cylindres de gros ne dépasse presque jamais 70 à 75 centim., mais qu'il doit descendre notablement au-dessous pour le broyage du fin; quant à la longueur, elle varie peu en pratique et ne dépasse pas 30 à 40 centim. Le broyeur que nous représentons (fig. 2) produit 25 tonnes par douze heures en broyant du minerai médiocrement dur, et utilise seulement 2 chevaux de force. Le bon fonctionnement de l'appareil dépendra de la régularité de son alimentation qui doit être aussi grande que possible, afin qu'il n'arrive pas à marcher à vide pendant quelques instants, tandis qu'un moment après la matière viendrait se presser entre les rouleaux de façon même à empêcher complètement le mouvement; il dépendra aussi de la vitesse de rotation qui devra être d'autant plus faible que la matière sera plus dure; il résulte d'expériences faites aux usines de la société de la Vieille-Montagne, qu'un cylindre de gros de 0^m74 de diamètre, traitant des minerais très durs, n'a passé que 15 tonnes dans une journée à raison de 26 tours par minute, tandis qu'il en a passé plus de 25 en ne faisant que 9 tours. Un cylindre de fin dans des conditions analogues et pour la même nature de minerai a passé 9 et 20 tonnes; il sera donc utile de chercher par tâtonnement la vitesse la plus favorable au broyage de la matière à travailler. Les cylindres pourront traiter des morceaux variant comme grosseur depuis 5 à 6 et même 8 centim. et au-dessous jusqu'à une limite assez reculée, mais qu'on ne peut guère évaluer au-dessous de 1 millim. Depuis quelques années, on a utilisé les broyeurs à cylindres, d'abord au début comme auxiliaires des meules pour la mouture, mais aujourd'hui ces appareils remplacent dans nombre de meuneries les meules.

On a essayé pour la construction des cylindres divers matériaux, la meulière, le verre, l'acier et la porcelaine; mais on a adopté définitivement la fonte trempée et la porcelaine; comme dureté, cette porcelaine a beaucoup d'analogie avec la pierre choisie d'habitude pour la construction des meules, la surface est légèrement poreuse, ce qui lui donne du mordant; la composition de ces cylindres est la suivante: kaolin 62; feldspath 17; quartz 17; craie 4. L'emploi des cylindres en porcelaine est limité en général à la réduction des gruaux en farine. Les constructeurs sont parvenus à créer des machines qui travaillent directement les grains sans meules de silex; ces machines sont basées sur l'emploi des cylindres en fonte trempée, cannelée et tournant à des vitesses différentes. De là 2 types de machines qui ne diffèrent que par la nature de surface des cylindres: 1° le *broyeur à cylindres cannelés*, qui n'est employé que pour séparer l'écorce de l'amande du grain; 2° le *broyeur à cylindres unis*, destiné à transformer les gruaux en farine. Nous décrirons les broyeurs construits par la société Ganz de Budapest, qui sont très répandus dans la meunerie. Le broyeur (fig. 3) se compose de

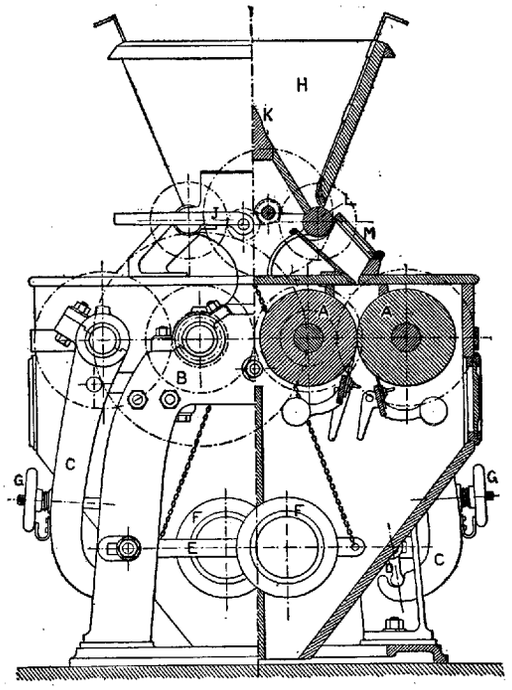

½ élévation ½ coupe

Fig. 3. — Broyeur à cylindres cannelés.

4 cylindres cannelés en hélice A, travaillant deux à deux et animés de vitesses différentielles; ils sont montés sur deux bâtis en fonte portant chacun deux piliers fixes B et deux piliers mobiles C. Chaque pilier mobile est muni à sa partie inférieure d'un levier articulé D autour d'un boulon fixé au bâti; un second levier articulé E, muni d'un contrepoids F, imprime l'action à l'extrémité inférieure du premier; un petit volant G, vissé sur goujon fixé au bâti, limite l'amplitude du mouvement du premier levier, et par suite le déplacement du pilier mobile du cylindre extérieur. Il suffit de dévisser le petit volant pour que, sous l'action du contrepoids, le cylindre extérieur se

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rapproche du cylindre fixe; de plus les cylindres ont la faculté de s'écarter librement si un corps dur se trouvait mélangé aux produits engrenés. Les cylindres sont cannelés en hélice sous un angle de 15° à 20°, de sorte que les cannelures des 2 cylindres forment entre elles un angle de 30° à 40°; ce mode de canneler les cylindres à pour objet d'éviter les inconvénients de cannelures droites qui s'accrochent et qui par cela même rendent le réglage des cylindres très difficile. Sur les bâtis des cylindres se trouvent rapportés deux supports pour la trémie H et les rouleaux distributeurs; sur ces petits supports s'appuie un arbre à deux coudes, muni extérieurement d'un levier J; aux manivelles de cet arbre sont attachées des chaînes dont les autres extrémités sont fixées à celles des leviers des contrepoids. Lorsque le petit levier est à droite, les chaînes laissent agir les contrepoids, tandis que, en le renversant à gauche, elles les soulèvent et éloignent les cylindres mobiles des cylindres fixes. Cette disposition permet d'arrêter brusquement l'action des cylindres et de les rétablir de même, sans avoir à toucher au volant, qui ne doit servir qu'à régler leur écartement selon la nature du travail à faire. La trémie se compose d'un tronc de pyramide divisé en 2 parties égales par une cloison K placée dans l'axe de la machine. Des rouleaux distributeurs L sont placés directement au-dessus de chaque couple de cylindres, ils sont formés de deux cylindres en fer destinés à entraîner les produits avec lesquels ils sont en contact; un registre M, placé contre la face antérieure de la trémie, vient s'appuyer sur un rouleau et empêche le passage de ces produits. De petits engrenages et une poulie, dont le mouvement est emprunté à l'arbre d'un des cylindres, mettent en action ces rouleaux qui sont cannelés en hélice. Un coffrage en bois enveloppe les cylindres et les isole des bâtis et piliers; les dimensions principales du broyeur sont les suivantes: diamètre des cylindres à 0^m220, longueur 0^m345 à 0^m475. La pression que peut exercer chaque cylindre est de 1,400 kilogr.; la poulie de commande des cylindres fait 240 tours et le cylindre conduit 80; les rouleaux distributeurs ne font que 60 tours. Un broyeur qui débite 12 quintaux par heure prend au maximum 2 chevaux de force; il faut compter sur 6 broyages, et par conséquent sur 1 cheval par quintal et par heure.

Pour convertir en farine les gruaux de blés durs, il faut une pression qu'il est difficile d'obtenir avec le broyeur que nous venons de décrire, sans que les tourillons chauffent; le broyeur construit par la société Ganz pour obtenir des pressions très fortes des cylindres se compose de trois cylindres superposés travaillant comme deux paires de cylindres, et à l'aide desquels on peut à volonté distribuer deux nappes de produits, ou soumettre le même produit à deux compressions successives. Les trois cylindres A (fig. 4) sont réunis par des roues d'engrenages qui leur impriment des vitesses différentes; le cylindre du milieu fait 160 tours et commande les deux autres qui n'en font que 80. L'axe du cylindre du milieu repose dans des paliers fixes, tandis que les axes des deux autres reposent dans des paliers qui peuvent osciller; l'axe qui retient les paliers du cylindre supérieur est coudé au droit de chaque palier et ceux-ci sont reliés aux manivelles formées par les coudes. Le poids du cylindre inférieur est équilibré par des contrepoids, de telle manière que la pression qu'il exerce contre le cylindre du milieu, de bas en haut, est égale à celle du cylindre supérieur, laquelle est représentée par son propre poids. Pour empêcher les cylindres de s'écarter et pour obtenir les fortes pressions dont on a besoin, on a entouré les axes des cylindres de deux cercles en acier formant ressort. A cet effet, on a rapporté sur les extrémités des axes de chaque cylindre une petite poulie de pression, et comme il faut trois points d'appui à chaque cercle en acier, on a interposé des galets, entre les poulies de pression de l'axe du milieu et ces cercles. Le frottement de glissement est transformé en frottement de roulement; pour augmenter la pression il suffit de déplacer le cylindre supérieur en le poussant en avant avec le levier calé sur l'arbre coudé, levier qui est muni d'un secteur divisé qui permet de fixer sa position. L'appareil est surmonté d'une petite trémie B et d'un rouleau distribu-

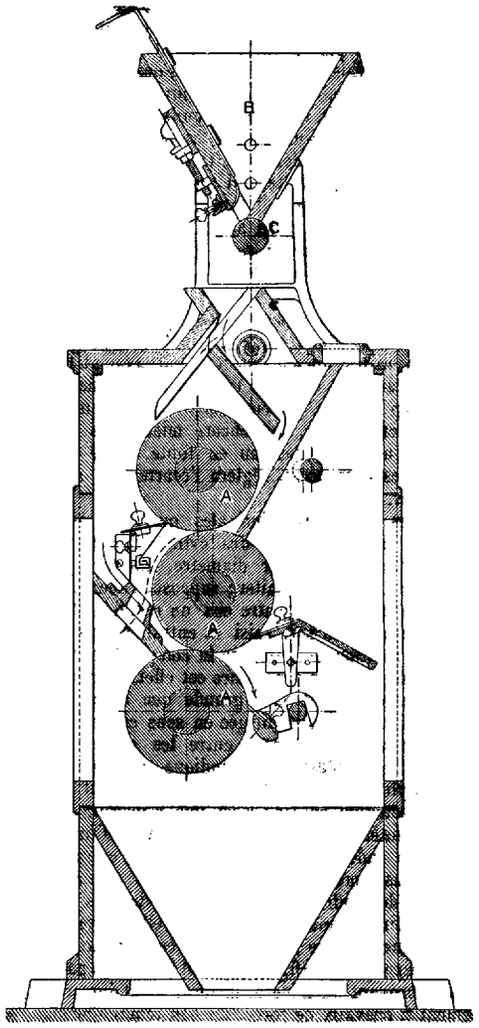

Fig. 4. — Broyeur à cylindres unis (coupe longitudinale).

teur C; les produits débités par ce rouleau peuvent être divisés en deux nappes dont l'une se dirige entre le premier et le deuxième cylindre, tandis que la seconde se dirige entre le deuxième et le troisième cylindre; ce résultat est facilement obtenu au moyen d'un couloir croisé placé sous le distributeur; il est également facile de faire passer deux fois le même produit entre les cylindres. Les dimensions des cylindres sont de 0^m220 de diamètre et de 0^m396 de longueur. Ce broyeur exige 3 chevaux de force et il réduit facilement par heure en farine les gruaux de 200 kilogr. de blé. — Les *bocards* servent à broyer à tous les degrés de finesse les corps de dureté les plus diverses (V. Bocards). Pour broyer les corps de consistance moyenne et les réduire en grains plus ou moins fins, les appareils les plus employés sont les broyeurs à force centrifuge, les moulins à main, les concasseurs à cylindres, et les moulins à meules verticales.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Broyeurs à force centrifuge. Dans ces appareils la force centrifuge développée par un mouvement rapide de rotation est utilisée pour projeter les corps à broyer sur un obstacle résistant contre lequel ils se brisent et se pulvérisent. L'action de ces broyeurs est d'autant plus énergique que le mouvement de rotation est plus rapide ; nous citerons particulièrement dans cette classe, le broyeur Carr et le broyeur Vapart. — Le *broyeur Carr* (fig. 5)

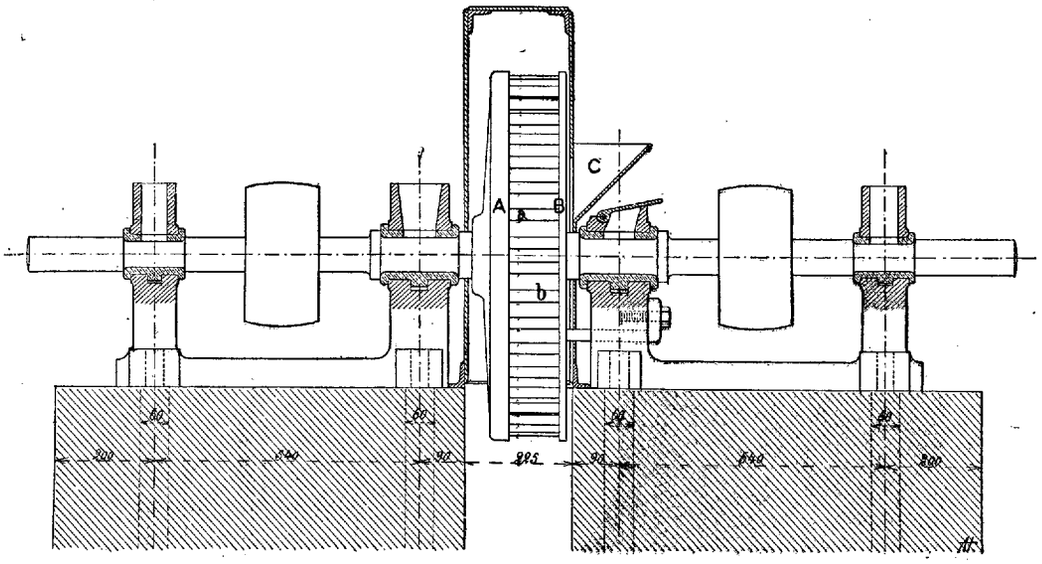

Fig. 5. — Broyeur Carr.

se compose essentiellement de deux disques métalliques A, B, venus de fonte avec leurs arbres creux et tournant en sens contraire avec une grande vitesse autour d'un axe d'acier trempé. Chacun des plateaux porte une forêt de broches *a*, *b*, disposées suivant des cercles concentriques. Les cylindres dont elles dessinent les génératrices pour l'un des plateaux, s'intercalent entre ceux du second de manière à permettre, pour les deux systèmes, des rotations de sens contraire et très rapides. Une trémie C admet dans la région centrale la matière à pulvériser ; les grains sollicités par la pesanteur se mettent en marche vers le point le plus bas. Mais cette descente se trouve immédiatement contrariée par la rencontre des broches qui soufflettent les grains alternativement sur les deux faces. Il s'ensuit une trajectoire compliquée qui écarte peu à peu la matière du centre ; ces chocs multiples ont pour effet de fendre les morceaux et de les réduire en poussière fine avant qu'ils soient arrivés à la circonférence ; lorsqu'ils y parviennent ils s'y trouvent retenus dans une enveloppe cylindrique et s'accumulent à la partie inférieure, d'où ils sont évacués au dehors. Les diamètres varient de 0m90 à 1m90, un broyeur de 1m20 de diamètre extérieur et marchant de 100 à 300 tours par minute, suivant la nature de la matière, peut passer par heure, par exemple, 15 tonnes de charbon ; il opère admirablement son office, mais consomme plus de force que les cylindres ordinaires, 10 à 12 chevaux, dans le cas où l'on broie du charbon, matière moyennement dure. Le broyeur Carr a été appliqué à la meunerie et peut traiter de 8 à 20 quintaux métriques à l'heure, suivant ses dimensions ; il ne finit pas la mouture ; pour convertir en gruaux les farines qu'il produit, il est indispensable d'avoir recours aux meules et aux cylindres unis. Le broyeur Carr ne finissant pas la mouture d'un seul trait, des constructeurs étrangers, qui croient à cette nécessité, l'ont modifié de la manière suivante (fig. 6) ; ils ont donné aux disques A, B, C, qui portent les broches D, une forme telle que l'espace offert aux grains à pulvériser diminue à mesure que les produits déjà broyés s'approchent de la périphérie, afin de leur faire subir un frottement sur eux-mêmes et d'obtenir par cette action une pulvérisation plus complète. Cette disposition n'ayant pas donné un résultat sensiblement plus satisfaisant que le broyeur Carr ordinaire, ils ont prolongé les disques et les ont armés intérieurement de joues cannelées en acier très rapprochées et entre les-

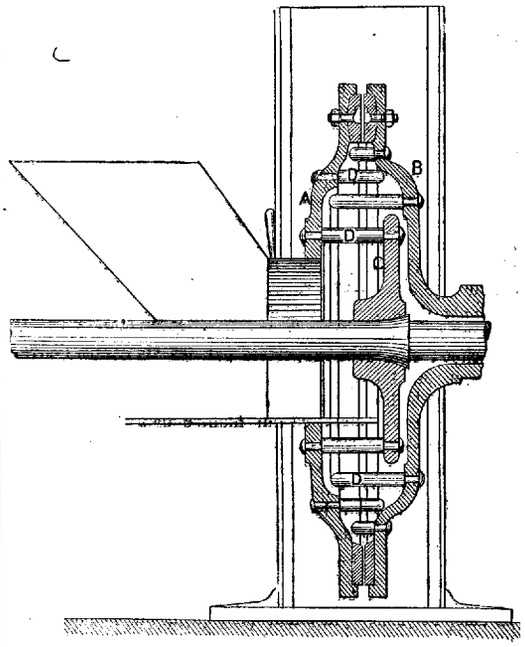

Fig. 6. — Désintégrateur ou broyeur Carr modifié.

quelles les produits sont obligés de passer pour abandonner l'appareil. Cette combinaison ne paraît pas avoir répondu mieux que la précédente à l'attente des constructeurs.

Le *broyeur Vapart* est, comme le broyeur Carr, de la classe des broyeurs à force centrifuge qui ont fait une

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vraie révolution dans toutes les industries qui ont des matières à broyer. Néanmoins le broyeur Carr présente certains inconvénients; pour les matières très dures surtout, il absorbe beaucoup de force motrice et s'use rapidement, exigeant ainsi des réparations assez fréquentes et coûteuses, notamment des barreaux. C'est pour éviter ces inconvénients que M. Vapart, a construit pour le broyage de minerais de zinc très durs, l'appareil que nous allons décrire. Le broyeur Vapart (fig. 7), se compose d'un

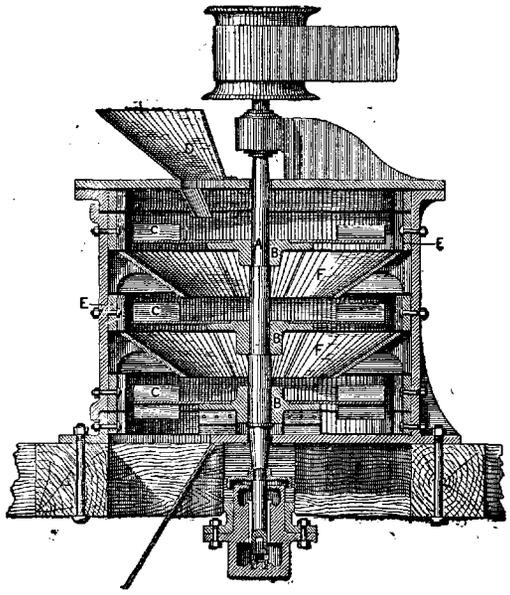

Fig. 7. — Broyeur Vapart.

arbre vertical A auquel un mouvement de rotation rapide est communiqué par un moteur et une transmission quelconque; cet arbre porte plusieurs plateaux circulaires B, B, B, étagés et garnis d'équerres de projection C, placées suivant les rayons; ces plateaux, dans leur mouvement de rotation, projettent la matière qui a été introduite au centre par une trémie D, sur le plateau supérieur, contre des couronnes dentées E, en fonte très dure, dont est armée une enveloppe cylindrique ou conique en fonte, fixe, au centre de laquelle tourne l'appareil. La matière lancée par un plateau contre l'enveloppe, retombe sur le plateau suivant, qui le rejette à son tour, et ainsi de suite. Les armures en fonte dure contre lesquelles les chocs se produisent, présentent une surface dentée pour faciliter le broyage par choc; elles sont rapportées par des vis contre l'enveloppe et sont faciles à changer quand elles sont usées. On a employé le broyeur Vapart non seulement à broyer des matières dures, mais, ce qui montre bien l'efficacité de son action, des matières légères et élastiques, de la corne, par exemple. Les dimensions et même certaines dispositions du broyeur Vapart varient selon les matières à broyer. Ainsi, pour les matières dures on a adopté le type général à trois plateaux égaux superposés, lançant la matière contre une enveloppe cylindrique, la matière étant ramenée par des trémies coniques F vers le centre du plateau suivant. Pour le charbon et le brai, on se contente de deux plateaux, l'inférieur plus grand que le supérieur, lançant la matière contre une enveloppe conique de telle sorte que la matière tombe, sans trémies servant à la ramener au centre, sur le plateau inférieur, après avoir été lancée par le plateau supérieur. Un broyeur moyen peut passer 10 tonnes à l'heure d'une matière moyennement dure.

Avant l'emploi des broyeurs à force centrifuge on se servait généralement, pour broyer les houilles en vue de la carbonisation, des cylindres lisses ou des *broyeurs à noix*. Le broyeur à noix se compose d'un cône A (fig. 8)

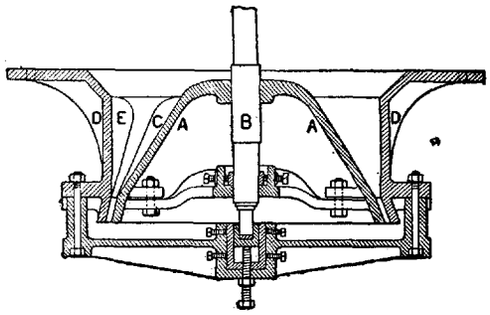

Fig. 8. — Broyeur à noix.

ou noix en fonte, monté sur un arbre vertical B et garni à l'extérieur de fortes lames en acier C, inclinées de

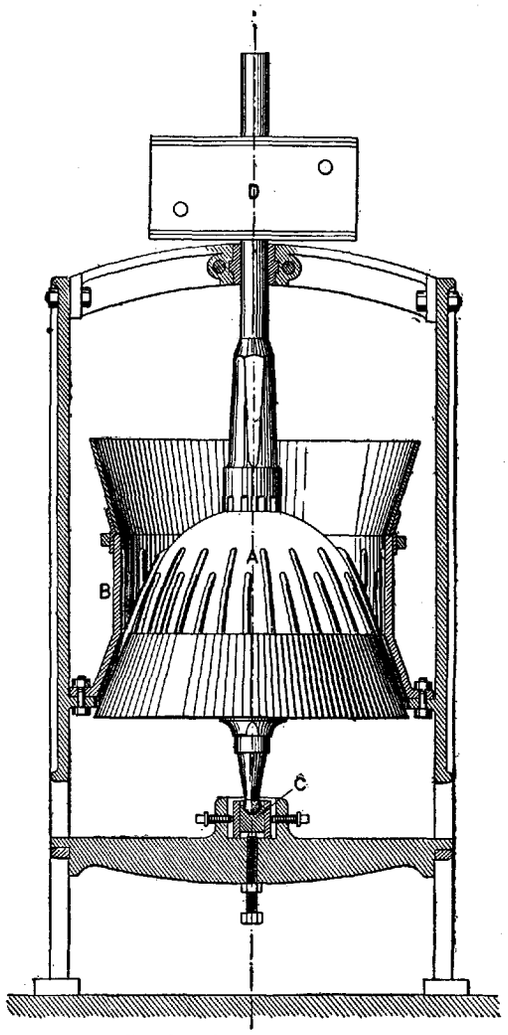

Fig. 9. — Broyeur à écorces.

25 degrés sur les génératrices du cône. La noix tourne dans une cuvette fixe D, ayant le même axe et portant à l'intérieur des lames inclinées E comme celles de la noix sur les génératrices, mais dont l'angle n'est que

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de 6 degrés. On comprend dès lors que si l'on donne à la noix un mouvement de rotation continu, la houille jetée dans la trémie supérieure se trouvera pincée entre les lames mobiles et les lames fixes, se brisera et sortira broyée par l'ouverture inférieure. Il importe, pour la bonne marche du broyeur, que la noix et la cuvette soient exactement concentriques ; on arrive à réaliser cette condition en réglant la position de l'arbre et de la crapaudine à l'aide de colliers et de boîtes en bronze et des vis de serrage qu'elles portent. Un broyeur de 1m20 de diamètre à la partie supérieure de la cuvette peut broyer de 10 à 15 tonnes de houille par heure. Pour *broyer les écorces* on se servait autrefois de pilons à mouvement alternatif, qu'on a remplacés aujourd'hui par des broyeurs analogues à l'appareil que nous venons de décrire ; le diamètre de la trémie (fig. 9) est de 0m65, la noix a la forme d'une cloche A, elle travaille dans un boisseau fixe B. Afin de pouvoir régler le jeu, suivant le degré de finesse à obtenir, l'arbre vertical est disposé dans une crapaudine C, pouvant s'élever ou s'abaisser à l'aide d'une vis. Le broyeur est actionné par un manège D ; avec un nombre de tours égal à 25 par minute on peut produire par heure 150 kilogr. d'écorce broyée, ce qui est le triple de ce que l'on obtient avec des pilons de force égale. Un appareil très employé pour le broyage des graines est le moulin à disques fenestrés de M. Albaret (fig. 10) ; un arbre vertical A reçoit enfilés une série de disques *a*, *a* fixés par un clavetage ; les disques sont tour à tour fixes et mobiles ; comme ces disques sont fenestrés, les grains sont pris comme dans une paire de ciseaux ; le nombre des disques varie avec la finesse que l'on veut donner au broyage.

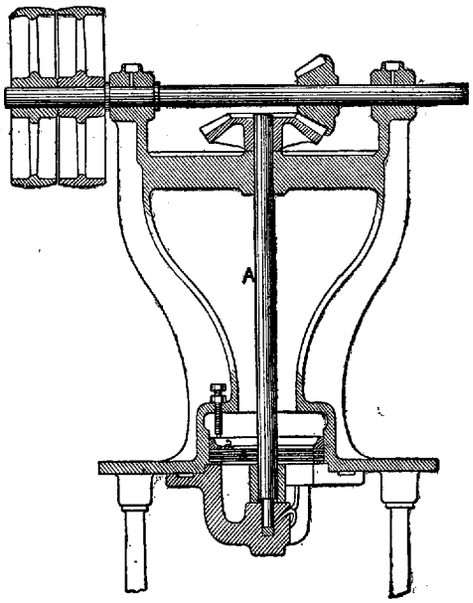

Fig. 10. — Concasseur à disques de M. Albaret (coupe verticale).

Dans un grand nombre d'industries qui employaient les bocards, on a remplacé ces appareils, d'un emploi peu commode, par des *meules verticales*. Ces broyeurs, tout en exigeant moins de force motrice pour un rendement de travail supérieur, ne compromettent ni la solidité du bâtiment, ni la santé des ouvriers ; enfin, ils fonctionnent presque sans bruit. Il existe deux modèles différents d'appareils à meules verticales ; les uns et les autres comprennent une meule horizontale ou plateau et deux meules verticales : tantôt le plateau est fixe, et ce sont les deux meules verticales qui ont le rôle actif, tantôt au contraire c'est le plateau qui est animé d'un mouvement de rotation autour de son axe, tandis que les meules, étant fixes dans leur plan vertical, peuvent tourner sur elles-mêmes entraînées par le frottement autour de leur axe horizontal ; dans le premier système, le mouvement se

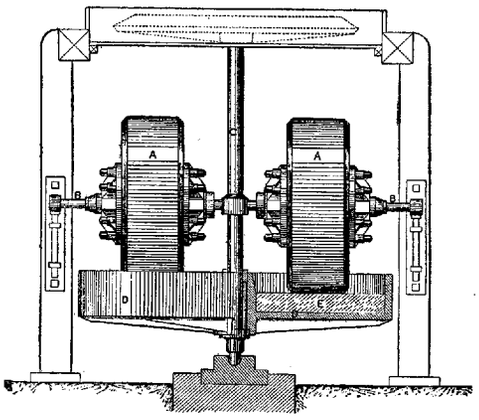

Fig. 11.

transmet aux meules verticales, tandis que c'est à la meule horizontale qu'il est communiqué dans le second. Voyons d'abord le premier système ; l'appareil se compose de meules en grès ou en granit placées verticalement et tournant librement sur un axe en fer qui est actionné par le mouvement de rotation d'un arbre vertical ; les roues verticales doivent avoir un poids considérable. La matière à broyer est jetée sur un gîte horizontal en granit, et les meules agissent par écrasement en roulant dessus ; une couronne en métal empêche les matières broyées d'être projetées à l'extérieur ; des rateaux tournant avec les meules ramènent constamment sous ces meules les matières qu'elles écartent de leur passage ; ce travail était fait autrefois par un ouvrier muni d'une pelle. Le plateau peut être indifféremment composé de une ou de plusieurs pierres ; le broyage peut être fait à sec ou en amenant les matières à l'état pâteux. Lorsque l'opération est terminée, un racloir est abaissé et, dans son mouvement de translation circulaire avec les meules, rapproche les matières broyées de la circonférence où une porte à coulisse permet de les recueillir.

Ce broyeur peut recevoir certaines modifications ; on peut placer un crible près de la périphérie du plateau et en dehors du passage des roues, crible qui laisse passer les matières suffisamment broyées ; un long rateau ramène sous l'action de la meule les parties qui n'ont pu traverser le crible. On a aussi proposé de donner aux meules verticales des surfaces unies qui agissent par écrasement, régulièrement raccordées à des surfaces rugueuses opérant une sorte de déchirement, mais ce système est rarement adopté. Nous donnerons une courte description du deuxième système, meules verticales immobiles (fig. 11). Les meules A, A, peuvent bien tourner sur leur axe B, B, mais elles ne sont pas animées d'un mouvement de translation circulaire autour de l'arbre vertical C. Cet arbre est fixe, il peut cependant s'élever ou s'abaisser avec les meules dans les coulisses et suivant le degré de la charge à broyer. Une cuvette cylindrique en fonte D, calée sur l'arbre, contient une meule ou gîte en granit E, qui repose sur le fond de la cuvette, et cette cuvette, le gîte et l'arbre rendus solidaires, reçoivent d'un engrenage et d'un pignon un mouvement circulaire continu ; les râteaux sont fixes. Le broyage peut être effectué, soit que les matières se trouvent à l'état sec, soit au contraire qu'on les maintienne à l'état humide, la seule précaution à prendre dans ce mode de broyage est de maintenir la circonférence de la meule

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

verticale légèrement inclinée vers le centre du plateau mobile, pour que le broyage se fasse simultanément par écrasement et par déchirement.

Un appareil très employé depuis quelques années pour broyer les matières dures et plus spécialement les cailloux à émail est le broyeur appelé *meule à cailloux :* il se compose d'une paire de meules dont l'une fixe, celle de dessous, et l'autre mobile, enfermées dans une enveloppe en bois et supportées par un beffroi également en bois, auquel est adapté le mécanisme, servent à actionner la meule tournante. Les meules sont constituées par des fragments de roches de silex qui sont réunis et maintenus par un solide cerclage en fer ; on leur donne un diamètre de 1m50 et une épaisseur de 0m45. La vitesse est de 80 tours par minute et la force nécessaire au fonctionnement de 5 à 6 chevaux-vapeur. Les cailloux à broyer doivent avoir au plus la grosseur d'une noix ; le produit est un sable de grosseur moyenne ; le rendement est de 5 tonnes en 24 heures. — Les *moulins à meules horizontales* sont surtout employés pour la mouture du blé, des autres grains alimentaires, et pour la porphyrisation des matières dans les fabriques de porcelaine, de faïence, etc. ; nous renvoyons pour la description de ces broyeurs à l'article sur les MOULINS.

Les *concasseurs à cylindres* sont très employés pour écraser les grains, les tourteaux d'huilerie destinés à l'alimentation des bestiaux ; ils forment une classe assez nombreuse ; nous citerons en particulier : le *concasseur Biddell*, l'appareil (fig. 12) consiste en un seul cylindre ro-

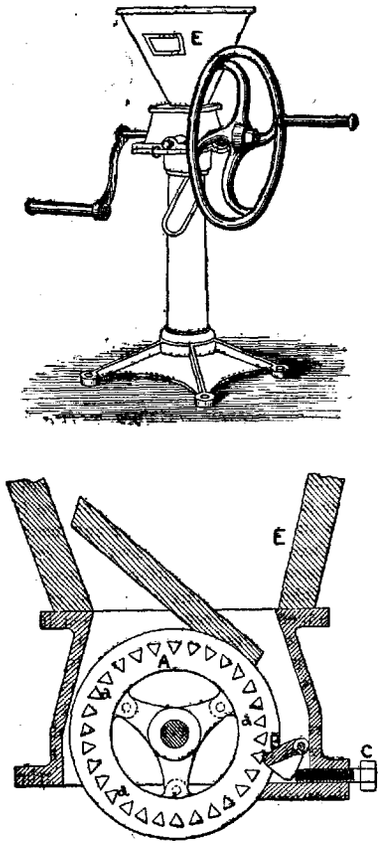

Fig. 12. — Concasseur Biddell, avec coupe du cylindre.

tatif A, passant devant un organe fixe B, pouvant se rapprocher ou s'écarter à l'aide d'une vis C, pour régler la grosseur de la mouture. Une trémie ou une planche inclinée E dirige le grain qui tombe entre des lames triangulaires *a*, qui peuvent être retournées lorsqu'il y a usure. L'appareil de Biddell peut broyer de 80 à 100 litres de fèves par heure ; conduit par un cheval et un manège, il arrive à une production de 600 litres. Dans les concasseurs à deux cylindres, il faut que les cylindres soient entraînés par des

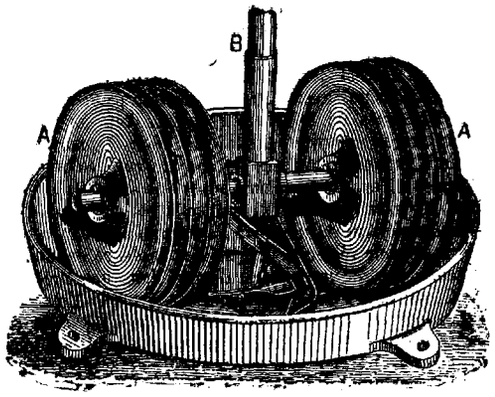

Fig. 13. — Broyeur à meules cannelées.

engrenages afin qu'ils aient la même vitesse ; leur longueur ne dépasse pas 0m10 à 0m20. Dans beaucoup de cas les cylindres sont unis, dans d'autres cas, où les matières n'ont pas besoin d'être broyées aussi finement, on se sert de concasseurs à dents cannelées. Quand on veut avoir un effet de glissement, pour aplatir les graines par exemple, les cylindres sont commandés par leur frottement mutuel ; on a fait de nombreux appareils pour aplatir, concasser et comprimer les grains et les tourteaux ; nous en parlerons à la description des industries qui les emploient.

Les *broyeurs à pilon* servent principalement à broyer et à porphyriser les produits chimiques et pharmaceu-

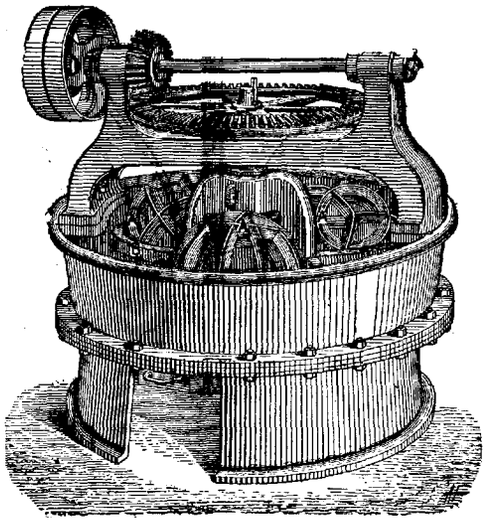

Fig. 14. — Broyeur à cages sphériques.

tiques ; on en construit qui sont mus mécaniquement. Si les substances à broyer sont vénéneuses, on fait usage de mortiers recouverts de cloches en verre, et alors le mouvement est donné par un mécanisme placé au-dessous. M. Bazin a construit un broyeur très simple, facile à transporter et à faire mouvoir dans les *prospections* d'or ; cet appareil se réduit au fond à l'action d'un pilon dans un mortier, seulement la manœuvre en est facilitée par un ressort qui aide à relever le pilon en raison de la ten-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sion que lui a communiquée le mouvement descendant. — Le *broyage à la molette* consiste à écraser les substances à broyer sur une table de marbre bien poli à l'aide d'une sorte de pilon de verre ou de marbre à surface convexe, qu'on promène à la main sur le marbre. Le broyage des couleurs se fait souvent ainsi. Pour broyer les substances offrant peu de résistance à l'écrasement, on se sert avec succès d'appareils dans lesquels le broyage est obtenu par des meules tranchantes. Le *broyeur à meules cannelées* de M. Hanctin (fig. 13) se compose de deux meules A, A, calées sur un arbre vertical B et cannelées de façon que les sillons formés par la première meule soient immédiatement divisés par la seconde ; les saillies pénétrant dans la matière à broyer, il n'y a jamais qu'une épaisseur mince comprise entre elles et la piste ; tandis qu'avec une surface unie, l'écrasement n'a lieu qu'à la partie supérieure de la couche, la partie inférieure formant une espèce de matelas qui amortit l'action de la meule. De plus, l'on peut jeter au broyeur, des morceaux très volumineux sans avoir à redouter de caler les meules, car ces morceaux sont immédiatement divisés et leurs fragments subissent le passage de la meule sans donner lieu aux soulèvements brusques et aux chocs qui se produisent avec les meules ordinaires à tables unies. Un broyeur avec meules de 2,500 kilog. chacune, tournant à la vitesse de 18 tours par minute et employant trois chevaux de force, peut broyer à l'heure par exemple 500 kilog. de ciment passé à la toile n° 60. Ce broyeur peut être employé à la trituration des matières humides. M. Hanctin construit depuis 1877 des engins pour mélanger, frotter les sables de fonderie et en général toutes espèces de substances solides ou pâteuses et les broyer en même temps ; des cages sphériques (fig. 14) A, A, libres de tout mécanisme, sont simplement entraînées par un collier B qui reçoit son mouvement d'en haut, par roue et pignon d'angle. Les cages ainsi entraînées se meuvent en tous sens, leurs aspérités divisent la matière, la retournent ; la force employée par cette machine n'est que de un cheval-vapeur

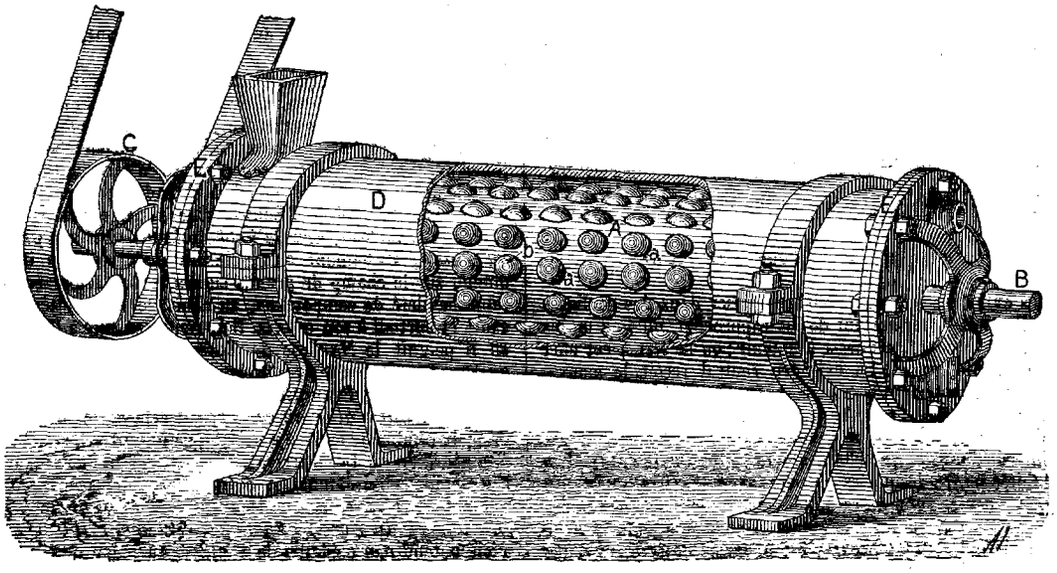

Fig. 15. — Broyeur à boulets.

D'autres broyeurs sont basés sur le roulement et le frottement de boulets sphériques pesant sur les matières à broyer ; le *broyeur à boulets* de M. Hanctin (fig. 15) donne des poudres de toutes sortes et même impalpables s'il s'agit de matières sèches ; on peut également obtenir des pâtes bien homogènes s'il s'agit du traitement de matières humides. Le broyeur se compose d'un cylindre creux A, sur le pourtour duquel sont disposés des trous ronds *a*, *a*, appelés à recevoir des boulets pleins *b*, *b*, entièrement libres ; le diamètre de ces trous excède de quelques millimètres celui des boulets et leurs centres sont disposés suivant les spires d'une hélice ; le cylindre est calé sur un arbre en fer B portant à l'un de ses bouts une poulie de commande C, et il tourne avec jour dans un autre cylindre enveloppe D fermé à ses extrémités par deux plateaux E munis de presse-étoupes et formant coussinets. Au repos, les boulets se tiennent dans la partie inférieure de l'appareil, mais aussitôt en marche, chaque boulet par l'effet de la force centrifuge prend sa place dans un trou et agit séparément sur la matière entraînée par le même mouvement de rotation. Il est facile de se rendre compte qu'avec les conditions de jeu latéral des boulets et qu'avec leur disposition en spirale, il n'y a aucun point de la surface intérieure de l'enveloppe qui ne soit successivement pressé ou frappé par eux et que par conséquent aucune partie de la matière engagée ne peut échapper à leur action ; grâce au mouvement des boulets, lequel est exclusivement basé sur la force centrifuge, il n'y a aucun accident à craindre au cas où un corps dur viendrait à être introduit dans le broyeur, car au contact de cet obstacle, le boulet serait immédiatement refoulé à l'intérieur et il suffirait alors de vider le broyeur ou de le démonter pour retirer ce corps étranger. Le broyeur à boulets est construit sur trois modèles différents, dont les forces nécessitent de 1 ½ à 6 chevaux pour produire de 600 à 2,400 kilog. de poudre par jour avec des matières d'une dureté analogue à celle du charbon de terre. M. Hanctin construit pour les matières résineuses, qui craignent l'échauffement que le broyeur précédent peut produire, un *tambour à gobilles* (fig. 16) de débit peu considérable, mais qui prend peu de force et n'exige d'autre travail de celui qui le conduit que la charge et la décharge de la matière ; cet appareil est d'une construction robuste et son entretien est nul, car il tourne à faible vitesse ; les boulets fous qui opèrent la pulvérisation peuvent être de dimensions variées et en nombre quelconque.

Lorsqu'il s'agit de broyer des corps à l'état pâteux, tels que les encres d'imprimerie, les couleurs, la pâte à chocolat, etc., et d'en opérer le mélange intime, on se sert du broyeur à trois cylindres. Le *broyeur à trois cylin-*

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dres se compose de trois cylindres en granit de même diamètre, montés sur des arbres en fer et juxtaposés dans le même plan horizontal; l'arbre du cylindre central repose sur deux poulies fixes, tandis que les coussinets des arbres

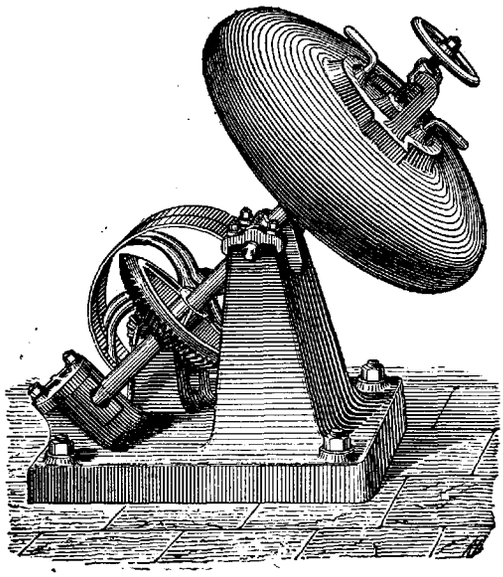

Fig. 16. — Tambour à gobilles.

des cylindres latéraux peuvent glisser dans des coulisses horizontales permettant de les rapprocher plus ou moins suivant le degré de finesse à obtenir; on se sert à cet effet de vis de rappel. Le cylindre central reçoit le mouvement du moteur et le transmet aux deux autres cylindres par une roue d'engrenage pour l'un et un pignon pour l'autre; la vitesse de rotation du cylindre central est intermédiaire entre celle des deux cylindres latéraux. Les limites entre lesquelles on peut avoir à faire varier les écartements sont assez faibles pour que les dents des roues ne cessent pas d'engrener. Une trémie, dans laquelle on verse la pâte à broyer, est disposée entre le cylindre central et celui dont le mouvement est le plus lent; il y a à la fois compression et frottement, et la pâte après avoir passé entre les deux premiers cylindres, est entraînée entre le cylindre central et le troisième. Une râclette disposée parallèlement aux génératrices du dernier cylindre recueille la matière broyée qui s'écoule dans un récipient disposé au pied de l'appareil. Un seul broyage est généralement insuffisant pour obtenir une pâte bien homogène; on recommence l'opération autant de fois qu'il est nécessaire, en rapprochant progressivement les cylindres extrêmes du cylindre central à l'aide des vis de rappel. Certains constructeurs rendent solidaires les vis de rappel, ils se servent pour cela d'une vis sans fin manœuvrée par un petit volant à la main, et engrenant avec deux roues hélicoïdales montées aux extrémités des deux vis de rappel.

M. Bewley a imaginé une machine qui réalise à très peu de chose près les conditions de la molette; elle se compose essentiellement d'un plateau de verre horizontal qui tourne lentement autour d'un axe vertical. Sur ce plateau, qui reçoit la couleur délayée à l'huile ou à l'eau, viennent s'appuyer sept molettes animées d'un mouvement de rotation. La pression exercée sur le plateau n'est pas la même pour chaque molette, de sorte que les pains les plus gros, échappés à l'une des molettes, sont repris par les autres. Des lames élastiques relèvent constamment la couleur en la ramenant sous les molettes. La machine de M. Rawlinson peut servir aussi pour le broyage de couleurs fines; la construction en est plus simple. Elle se compose essentiellement d'un cylindre de marbre noir faisant office de molette et tournant autour d'un axe horizontal. Ce cylindre tourne dans un tiers de cylindre de même matière et bien exactement de même diamètre. La couleur à broyer est fournie par une sorte de trémie qui la débite par une ouverture longitudinale qu'on peut fermer à volonté avant chaque broyée et rouvrir quand la couleur a passé plusieurs fois entre les deux surfaces cylindriques. A chaque tour la couleur est relevée par une lame élastique. Comme la surface travaillante est très grande relativement à celle d'une molette ordinaire, cette machine abrège beaucoup le broyage, tout en l'exécutant avec une grande perfection. L. Knab.

BROYON (Chasse). Piège à prendre les belettes, les fouines et autres bêtes puantes, et composé d'une lourde planche ou poutre que ces animaux font tomber en venant prendre l'appât qui se trouve placé dessous et dont ils sont écrasés.

BROZAS (Francisco Sanchez de las), érudit espagnol (V. Sanchez).

BROZE. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Gaillac; 150 hab.

BROZIK (Vaclav), peintre tchèque contemporain, né le 6 mars 1852 à Tremosna auprès de Plzen (Bohême). Après avoir terminé ses études primaires, il entra comme apprenti chez un lithographe, puis dans une fabrique de porcelaine, à Smichov. Il manifestait tout jeune encore de rares aptitudes pour le dessin : en 1869 il entra à l'Académie de peinture de Prague, et fut élève d'Emil Lauffer. Il peignit en 1871 son premier tableau, *Eva de Lobkowitz visitant son père en prison*, s'adonnant à la peinture historique, où il a obtenu sur le champ de grands succès, grâce à une certaine habileté de composition, au choix de sujets intéressants et surtout à son coloris. Il se rendit ensuite à Dresde où il peignit le *Mariage de Zasiv de Falkenstein et de Kunégonde* (vendu aux Indes orientales); *Philippine Welser* (1872); *Premysl Ottokar se séparant de sa famille, avant d'aller au combat;* il acheva ce dernier tableau à Munich, où il séjourna à partir de 1873 et subit l'influence de Piloty. Il arriva à Paris en 1876, et s'y fixa. Il travailla chez Bonnat et obtint un grand succès au Salon de 1877 avec son tableau *Mariage de la princesse Dagmar et du roi de Danemark Waldemar II*; après avoir obtenu une médaille de 2e classe au Salon de 1878, il a été décoré de la Légion d'honneur en 1884. Il a épousé en 1879 la fille du célèbre marchand de tableaux, M. Sedlmayer. Ses principales œuvres sont : *Messaline, la Vierge hussite, Ambassade du roi Ladislav le Posthume en France* (1879, acheté par le Musée de Berlin), *la Partie d'échecs* (1879); *Christophe Colomb* (1880); *Pétrarque et Laure* (1882); *une Fête chez Rubens, Jean Hus au Concile de Constance*, etc. Ce dernier tableau, exposé dans plusieurs villes de l'Europe, a été acheté par la ville de Prague. L. L.

BRU. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervilliers; 726 hab.

BRU (Vicente), peintre espagnol, né à Valence en 1682, mort à Valence en 1703, élève de Conchillos Falco. En même temps qu'il poursuivait ses études de théologie, Bru s'était épris de bonne heure de la peinture pour laquelle il montrait de précoces et sérieuses dispositions. Il ne comptait guère plus de vingt ans lorsque Palomino, appelé à Valence, l'admit, ainsi que son maître Conchillos, à collaborer avec lui à la décoration de l'église de San Juan del Mercado, qu'il s'était chargé de peindre à fresque. Bru, pour sa part, exécuta trois compositions : *le Baptême du Christ, Saint François de Paule* et *la Gloire de tous les saints*, qui ornent encore l'église de San Juan. La mort vint couper court à cette carrière d'artiste qui s'annonçait devoir être brillante. Le jeune peintre mourut quelques jours après avoir reçu les ordres mineurs. Il était aussi très doué pour la musique. Ses

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dessins et les études qu'il avait laissés inachevés furent, selon ce que raconte Palomino, acquis par un amateur français. P. L.

BRU (Francisco), peintre et sculpteur espagnol, né à Valence en 1733, mort à Valence le 30 mai 1803. Il avait vingt ans lorsqu'il s'adonna à l'étude de la peinture, sous la direction de José Vergara, et près de quarante lorsqu'il délaissa le pinceau pour l'ébauchoir. Parmi ses meilleurs ouvrages, on cite les peintures qu'il fit pour le maître-autel de l'église de Cheste et pour le couvent de Sainte-Marie, hors les murs de Valence. On signale également ses décorations à la fresque dans les couvents, aujourd'hui supprimés, de Saint-Antoine abbé et de Notre-Dame de Bon-Secours, appartenant à l'ordre des Augustins, et qui étaient situés dans la banlieue de Valence. Les quatre statues des *Vertus cardinales* qu'il avait exécutées pour ce dernier couvent ont été détruites, mais la statue de *Saint Mathieu* qu'il avait faite pour l'une des chapelles latérales du chœur de la cathédrale de Valence subsiste encore. Le musée de Valence renferme quelques peintures de Vicente Bru, notamment : *La Vierge secourue par les Anges; la Vierge et saint Pierre Pascal; Agar et Ismaël.* Dès l'année 1773, l'artiste avait été élu membre de l'Académie de San Carlos de Valence, dont il devint successivement directeur pour la section de la sculpture, et directeur général en 1799. Il mourut plus réputé, à juste titre, comme sculpteur que comme peintre. — Son frère, *Manuel* Bru, né en 1736, mort en 1802, fut graveur de talent et académicien. P. L.

BRUAILLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Louhans; 1,300 hab.

BRUAND ou **BRUANT.** Famille d'architectes français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Bruand ou *Bruant*, le plus anciennement connu de cette famille, maître charpentier parisien qui visita comme expert l'hôtel de la reine Marguerite en 1620.

Sébastien Bruand, probablement fils du précédent, né vers la fin du XVIe siècle et mort à Paris le 31 mai 1670. Il était maître général des bâtiments, ponts et chaussées de France vers 1635 et fut en outre maître général des œuvres de charpenterie du roi, dernière fonction pour laquelle on le voit figurer dans les comptes des bâtiments du roi Louis XIV pour 600 livres de gages annuels depuis 1664 jusqu'à sa mort.

Jacques Ier Bruand, fils aîné du précédent et de Barbe Biard, de la famille des illustres sculpteurs, né vers 1620, mort à Paris le 7 sept. 1664. Cet architecte, qui fut comme son père maître général des bâtiments, ponts et chaussées de France, était de plus, dès 1651, architecte des bâtiments du duc d'Orléans et, dès 1659, architecte des bâtiments du roi. Il donna les dessins de la façade de la maison ou bureau de la Corporation des Drapiers, édifice sis rue des Déchargeurs à la Halle; mais cette façade, due à Jacques Bruand, fut, lors de la démolition récente de l'immeuble, transportée au musée Carnavalet. Il donna aussi les plans du château de Fayelle

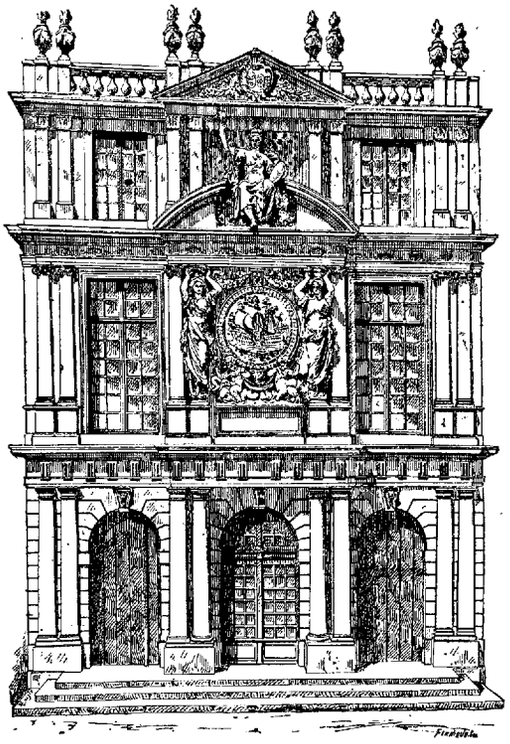

Façade de la Corporation des Drapiers, d'après une photographie.

et ceux de la maison connue à Cologne sous le nom de « Jabachischehaus », maison construite pour son ami Everard Jabach, célèbre financier protecteur des arts. Marot a gravé dans ses *Bâtiments* (Paris, in-4) les différentes œuvres de Jacques Bruand.

Libéral Ier Bruand, fils de Sébastien et frère cadet de Jacques Ier, né vers 1635, mort à Paris le 22 nov. 1697. Cet architecte, qui épousa, en 1661, Catherine Noblet, fille de Michel Noblet, maître des œuvres et garde des fontaines publiques de la ville, remplaça son père en 1663 comme architecte du roi et en 1670 comme maître général des œuvres de charpenterie. On doit à Libéral Bruand, le plus célèbre de ceux qui ont illustré ce nom :

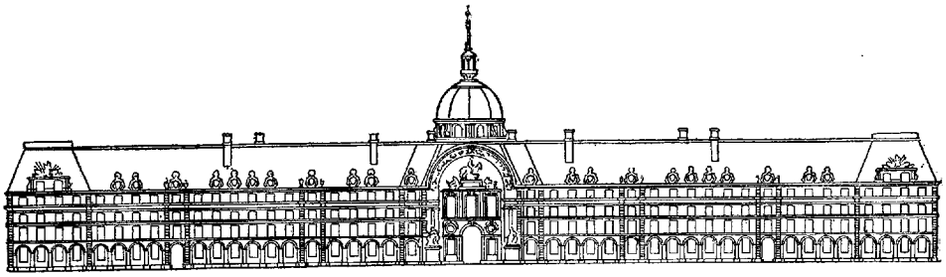

Façade de l'Hôtel des Invalides.

1° le plan d'ensemble et les dessins de l'hôpital général (la Salpêtrière), avec son église; mais cette dernière fut terminée par *Levau;* 2° la construction de l'église des Petits-Pères, commencée par *Le Muet* et dont le portail fut achevé par *Cartaud;* 3° le plan d'ensemble et la partie antérieure de l'église de l'Hôtel des Invalides (V. fig.) dont la première pierre fut posée le 30 nov. 1671, mais dont Jules-Hardouin *Mansart* fit élever la façade et toute l'église postérieure comprenant le dôme; 4° l'agrandissement du Grand-Châtelet en collaboration avec Nicolas

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Delespine (V. ces noms); 5° les premiers plans de la place Louis-le-Grand (place Vendôme), dont il commença les travaux en 1671; mais dont J.-H. Mansart modifia les dispositions. En dehors de ces grands travaux, Libéral Bruand fut encore l'architecte de l'hôtel de Matignon, et donna en 1662 les dessins du château de Richemond, cette résidence princière du duc d'York en Angleterre. Libéral Bruand, qui fut nommé membre de l'Académie royale d'architecture lors de la fondation de cette Académie le 31 déc. 1671, avait, entre autres titres, ceux d'escuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances et, sans que l'on puisse affirmer que Louis XIV lui ait, comme à quelques autres grands artistes, donné des lettres de noblesse, l'*Armorial général de France*, dressé par d'Hozier (Ms. de 1696, génér. de Paris, Bibl. nat.), établit qu'il portait : *d'or à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux glands de sinople, et en pointe d'un arbre de même, soutenu d'un croissant de gueules, l'arbre chargé d'un oiseau d'argent* (sans doute un bruant).

Jacques II Bruand, fils de Jacques Ier et filleul du précédent, né à Paris le 22 oct. 1663 et mort en 1752. Cet architecte fut nommé membre de l'Académie d'architecture le 5 mai 1699 et professeur à la dite Académie en 1728.

Libéral-Michel Bruand, fils de Libéral Ier et filleul de Michel de *Villedo* (V. ce nom), né à Paris le 7 nov. 1663. Il construisit en 1721 l'hôtel de Belle-Isle, occupé de nos jours par la Caisse des dépôts et consignations, incendié en mai 1871 et reconstruit depuis avec quelques modifications.

François Bruand, cinquième fils de Libéral Ier et frère du précédent, né à Paris le 22 juil. 1679, mort dans cette ville en 1732. Reçu membre de l'Académie d'architecture en 1706, François Bruand fut nommé professeur en 1728, mais donna sa démission d'académicien en 1730.

Pierre Bruand, neveu de Libéral Ier. Il fut chargé par ce dernier de relever et mettre au net les dessins des ponts de Seine, Yonne, Armançon et autres, visités en 1684 par Libéral Bruand, architecte du roi. — Un dernier *Bruand* ou Bruan, ingénieur de la généralité de Rouen, devint architecte à Paris au XVIIIe siècle. Ch. LUCAS.

BIBL. : P.-J. MARIETTE, *Abecedario*. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *Hist. de la vie des plus célèbres archit.*; Paris, 1830, 2 vol. in-8. — A. JAL, *Dict. crit. de biogr. et d'hist.*; Paris, 1872, in-4, 2e édit. — L. DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*; Paris, 1876, in-8, 3e édit.

BRUAND (Anne-Joseph), antiquaire français, né à Besançon le 20 janv. 1787, mort à Belley le 19 avr. 1820. Après s'être engagé dans les chasseurs d'élite en 1804, il ne tarda pas à quitter la carrière militaire pour le barreau, qu'il abandonna aussi en 1809 pour entrer dans l'administration. Secrétaire du préfet Destouches à Lons-le-Saunier, il créa le musée de cette ville, avec le concours de Désiré Monnier. Plus tard, sous-préfet de Belley, il avait réuni dans l'hôtel de la sous-préfecture tous les éléments d'un musée lorsqu'il mourut âgé seulement de trente-trois ans. On lui doit les *Annuaires statistiques et archéologiques du département du Jura* pour 1813 et 1814 (Lons-le-Saunier, in-8); *Mélanges littéraires* (Toulouse, 1814, in-8); *Dissertation sur une mosaïque découverte près de la ville de Poligny* (Tours, 1815, et Paris, 1816); *Essai sur les effets réels de la musique chez les anciens et les modernes* (Tours, 1815, in-8). E. B.

BRUANDET (Lazare), paysagiste français, né à Paris le 3 juil. 1755, mort à Paris le 26 mars 1803. Il a peint surtout des intérieurs de forêt, en cherchant à se rapprocher de la manière de J. Ruysdael. Il exposa à presque tous les Salons de 1791 à 1804, notamment des Vues prises dans la forêt de Fontainebleau, et, en 1795, une *Chasse au cerf* (musée de Cherbourg). Le Louvre, les musées de Nancy et d'Arras possèdent aussi de ses tableaux.

BRUANT (Ornith.). Les Bruants constituent dans la famille des *Fringillidés* (V. ce mot) le genre *Emberiza* (Briss.), qui offre les caractères suivants : « Bec de forme conique avec les bords des deux mandibules infléchis en dedans et les commissures plus ou moins obliques; palais muni d'un tubercule allongé; narines arrondies, ouvertes à la base du bec; ailes amples, mais assez aiguës; queue bien développée et échancrée en arrière; tarses minces, de même longueur que le doigt médian, ongle compris; ongles grêles, aigus, faiblement arqués, celui du pouce étant égal au doigt ou un peu plus petit. » — Ces oiseaux habitent les régions tempérées et boréales des deux mondes et font complètement défaut en Malaisie, en Australie et à la Nouvelle-Guinée, aussi bien que dans l'Amérique du Sud. Ils fréquentent la lisière des bois et les terrains cultivés et rappellent les Pinsons (V. ce mot) par leurs allures. Leur vol est peu rapide et saccadé, et quand ils marchent ils ont l'habitude de redresser de temps en temps les plumes de la partie postérieure de leur tête. Ils cherchent sur le sol leur nourriture qui consiste en graines farineuses, en vermisseaux et en insectes, et font leur nid tantôt par terre, dans une touffe d'herbe, tantôt sur un arbuste, à une faible hauteur. Leurs œufs offrent généralement des taches, des points ou des raies en zigzag, ternes ou violacées sur un fond gris, plus ou moins lavé de violet ou de roux. Les petits naissent couverts d'un léger duvet; plus tard ils ressemblent à la femelle en premier plumage : quant aux adultes ils portent une livrée qui varie d'un sexe à l'autre et qui se modifie légèrement suivant les saisons, l'usure du bord des plumes laissant à certains moments apparaître la portion centrale, toujours plus vivement colorée.

Le genre *Emberiza* compte actuellement plus de trente espèces. Parmi celles que l'on rencontre le plus communément en France, nous citerons le Bruant de roseaux (*Emberiza schœniclus* L.), type du petit genre *Cynchramus* (Boie), le Bruant jaune (*E. citrinella* L.), le Bruant zizi (*E. cirlus* L.), le Bruant fou (*E. cia* L.) le Bruant ortolan (*E. hortulana* L.), etc.

Le Bruant de roseaux ou Cynchrame schénicole mesure, à l'âge adulte, environ 15 cent. de long. Le mâle, dans cette espèce, porte un capuchon noir, un plastron de même couleur sur la gorge et un manteau varié de brun, de roux et de noirâtre; une raie blanche, partant de chaque côté du bec, rejoint un collier blanc sur le haut de la poitrine, dont le bas est tacheté de marron, tandis que les flancs portent des stries brunâtres; le croupion est gris, la queue noire avec des bordures blanches sur les parties externes et les ailes sont brunes, variées de roux et de blanc. La femelle est un peu plus petite que le mâle et offre des teintes moins pures et moins tranchées.

Comme son nom même l'indique, le Bruant de roseaux se tient exclusivement dans les endroits marécageux, au bord des rivières, des étangs et des marais. Au contraire, le Bruant jaune fréquente la lisière des bois et des endroits couverts de broussailles et se mêle volontiers aux bandes de Pinsons et de Moineaux. Il porte d'ailleurs un tout autre costume que le Bruant schénicole, le mâle ayant le dos et les ailes teintés de noir, de roux, de marron et de gris, la tête et les parties inférieures du corps d'un jaune vif avec quelques flammèches foncées.

Le Bruant zizi offre des teintes moins brillantes, mais plus variées, du cendré bleuâtre et verdâtre, du jaune, du roux, du noir et du blanc. Les mêmes teintes, mais autrement distribuées, se retrouvent dans le plumage du Bruant fou, qui habite, comme le précédent, plutôt le midi que le nord de la France. Enfin le Bruant ortolan se reconnaît, à l'âge adulte, à sa tête cendrée, à sa gorge nuancée de gris et de jaune clair, à ses ailes marquées d'une double bande transversale cendrée, à son dos marqué de taches longitudinales noires sur fond roux, à sa queue d'un brun foncé, avec les deux pennes médianes bordées de roussâtre et les pennes externes marquées d'une tache

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

blanche en forme de coin. Cette dernière espèce est répandue sur une grande partie de l'Europe, mais elle se montre particulièrement commune dans le midi de la France, en Italie, en Espagne et dans les îles de la Grèce

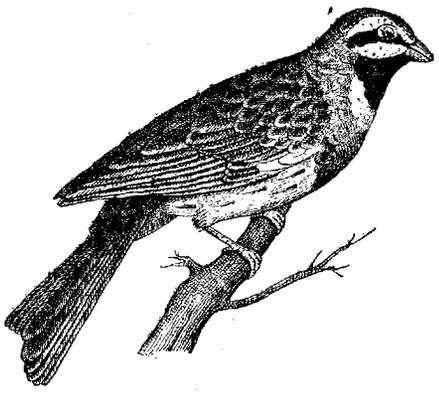

Bruant z'zi.

où elle est l'objet d'une chasse très active à cause des qualités de sa chair. Les Ortolans, capturés en masse au moyen de grands filets, sont mis dans des cages que l'on éclaire avec des lampes pendant la nuit, de manière à inciter les oiseaux à dévorer continuellement les graines qui leur sont fournies en abondance. Grâce à ce système, déjà employé par les anciens Romains, les Ortolans engraissent rapidement et quand ils sont à point, on les étrangle, on les plume après les avoir plongé dans l'eau bouillante et on les met, avec du vinaigre et des épices, dans de petits barils, qui peuvent contenir de deux à quatre cents pièces et qui sont expédiés à l'étranger.

Outre les espèces que nous venons de citer, on trouve encore dans notre pays un autre Bruant appelé Bruant proyer (*Emberiza miliaria* L.); mais celui-ci diffère assez des précédents par ses habitudes, par son chant, par la forme de son bec et par son plumage pour qu'on en ait fait le type d'un petit genre, le genre *Miliaria* (V. Proyer). E. Oustalet.

Bibl.: Brisson, *Ornith.*, 1760, t. III, pp. 257 et suiv. — Daubenton, *Pl. Enl. de Buffon*, t. V, pl. 247 et 497. — Werner, *Atlas d'oiseaux d'Europe*, 1877; *Granivores*, pl. 26. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, p. 309, 2e éd. — H.-L. Dresser, *Birds of Europe*, t. IV, pp. 205 et suiv. et pl. 209, 221, etc. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1888, t. XII, p. 476.

BRUANT (Les). Architectes (V. Bruand).

BRUAT (Joseph), homme politique français, né à Grandvillars (Haut-Rhin) le 16 mai 1763, mort à Altkirch (Haut-Rhin) le 31 mars 1807. Il était administrateur du dép. du Haut-Rhin quand il fut élu, par ce département, le 2 sept. 1791, député à l'Assemblée législative. Le 2 mars 1792 il demanda de rompre les relations de la France avec l'Autriche, qui ne s'était pas conformée au traité de 1756. Envoyé avec Laporte et Lamarque comme commissaire auprès de Luckner, il profita de sa mission pour faire remettre Metz en état de défense. Après la Législative, Bruat fut nommé payeur en Suisse. Il devint plus tard juge à Colmar, puis président du tribunal d'Altkirch (24 prairial an VIII). H. M-R.

BRUAT (Armand-Joseph), amiral de France, né à Colmar le 26 mai 1796, mort à bord du vaisseau-amiral *Montebello* le 19 nov. 1855. Il entra en 1811 à l'Ecole navale, alors établie sur le *Tourville*. Après plusieurs campagnes dans la Baltique, au Brésil et dans les mers du Levant, il assista, sur le *Breslau*, à la bataille de Navarin, en qualité d'officier de manœuvre du commandant La Bretonnière. Lieutenant de vaisseau en 1827, il fut nommé au commandement du brick *le Silène* et fait prisonnier par les Algériens, après un naufrage survenu à la hauteur du cap Bengut. Pendant sa captivité, il parvint à écrire des renseignements sur la place d'Alger, et à les faire parvenir à l'amiral Duperré qui les utilisa pour l'expédition qu'il commanda contre la Régence. Bruat, délivré après la prise d'Alger, fut nommé capitaine de corvette en 1831 et capitaine de vaisseau en 1838. Il commanda successivement le *Ducouëdic*, l'*Iéna*, le *Triton* et l'*Uranie*; sur ces trois derniers bâtiments, il fit partie de l'escadre de l'amiral Lalande et de l'amiral Hugon. De 1843 à 1847 il fut gouverneur des îles de la Société et commissaire du roi près de la reine Pomaré. Engagé pendant son administration dans les affaires délicates de Pritchard, il parvint à faire accepter le protectorat français par la reine Pomaré et fut nommé contre-amiral à sa rentrée en France. En 1849, il fut nommé gouverneur des Antilles, pendant la période pleine de troubles qui suivit l'affranchissement des esclaves. Promu vice-amiral en 1852, il commanda l'escadre de l'Océan; enfin, en 1854, il succéda à l'amiral Hamelin dans le commandement de l'escadre de la mer Noire. Ce commandement fut signalé par deux expéditions dans la mer d'Azov et la prise de Kinburn. Elevé à la dignité d'amiral, Bruat rentrait en France sur le *Montebello*, lorsqu'il fut enlevé par une attaque de choléra. Il était grand-officier de la Légion d'honneur. Sa ville natale lui a élevé, en 1864, une statue colossale, œuvre de Bartholdi. E. C.

BRUAY. Com. du dép. du Nord, arr. et canton (Nord) de Valenciennes; 4,778 hab. Brasseries, verreries. Ancien ch.-l. de comté.

BRUAY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain, sur la Lawe; 7,031 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, embranchement de Bully-Grenay à Saint-Pol. Mines de houille importantes (deux fosses) reliées par un embranchement industriel à la station de Fouquereuil, sur la ligne de Paris à Calais.

BRUC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Pipriac; 1,300 hab.

BRUCAMPS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher; 354 hab.

BRUCE. Grande famille d'Ecosse, descendant de barons normands, originaires du Cotentin, qui suivirent Guillaume le Conquérant et furent richement récompensés lors du partage des dépouilles. On trouve leur nom dans toute l'histoire d'Angleterre aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. Pendant le XIVe siècle, ils régnèrent sur l'Ecosse de 1306 à 1370. Le chef de la famille portait le prénom de *Robert*. — *Robert VI* de Carrick, comte d'Annandale (en Ecosse) et de Cleveland (en Angleterre), mort en 1295, est l'auteur des Bruces d'Ecosse. Il était fils de Robert V et d'Isabelle d'Ecosse, seconde fille du prince David, comte d'Huntingdon, et revendiqua de ce chef la couronne d'Ecosse; Edouard Ier, roi d'Angleterre, choisi comme médiateur, l'attribua à Baliol (V. Ecosse [Histoire]). Le fils de Robert VI la reconquit par d'héroïques exploits. Ce fils, *Robert VII*, comte de Carrick, né en 1274, mort en 1329, devint roi d'Ecosse (1306). Il est le père de *David II* Bruce, roi d'Ecosse et frère d'*Edouard*, qui porta quelque temps le titre de roi d'Irlande. Avec David s'éteignit la lignée directe des Bruce (V. David, Edouard, Robert).

BRUCE. Un certain nombre de membres d'une famille écossaise de ce nom se sont distingués au service de la Russie: *William* Bruce émigra sous le protectorat de Cromwell, en Russie, prit du service sous le tsar Alexis *Mikhaïlovitch*, devint colonel et général major; il mourut en 1680. — Son fils, *Roman Wilimovitch*, servit dans la campagne contre Azov (1695-96), au siège de Narva (1700), prit part à la prise de Schlusselbourg (1703) et à la fondation de Pétersbourg. Il mourut en 1720. — *Jacob Wilimovitch*, frère cadet du précédent, joua un rôle considérable sous le règne de Pierre le Grand. Il était né à Moscou en 1670 et mourut en 1735. De 1701 à 1711, il prit part comme officier d'artillerie à presque toutes

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les entreprises importantes de Pierre le Grand, notamment à la campagne du Prut; il devint général feld-maréchal, président du Collège des mines et des manufactures, et sénateur. Il dressa une carte de Russie et un calendrier qui porte son nom. Sa riche collection d'histoire naturelle et d'instruments de physique devint après sa mort la propriété de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il avait reçu en 1721 le titre de comte. — Le dernier représentant de cette race en Russie fut le général *Jacob Alexandrovitch*, qui se distingua dans les campagnes de 1769 et 1770 contre les Turcs et fut commandant en chef à Pétersbourg et à Moscou. — Un membre de la famille, *Pierre-Henri* Bruce, mort en Ecosse en 1757, servit quelque temps en Russie et laissa des mémoires intéressants qui ont été publiés à Londres en 1782, in-4 : *Memoirs containing an account of his travels in Germany, Russia, Tartary*, etc., *as also several very interesting private anecdotes of the Czar Peter I.* Ces mémoires furent réimprimés l'année suivante à Dublin et traduits en allemand, à Leipzig en 1784 (*Nachrichten von Reisen in Deutschland, Russland, Tartarey*, etc.)

L. L.

BRUCE (James), voyageur anglais en Afrique, né au manoir de Kinnaird, comté de Stirling (Ecosse), le 14 déc. 1730, mort le 27 avr. 1794. Il appartenait à une famille noble et ancienne et descendait même par les femmes des anciens rois d'Ecosse. Il fut élevé à Harrow et destiné d'abord par sa famille au barreau, mais il préférait les exercices de la chasse et l'étude des beaux-arts. Son mariage avec la fille d'un négociant de Londres l'entraîna à se livrer au commerce; mais, ayant eu le malheur de perdre sa femme l'année même de son mariage, il chercha dans les voyages une diversion à son chagrin. Il visita d'abord l'Espagne et le Portugal. A Madrid, il voulut publier des manuscrits arabes de l'Escurial, mais le gouvernement espagnol s'y opposa. Bruce revint à Londres en 1758. Il fit proposer au gouvernement anglais un plan d'expédition contre le Ferrol, en Espagne, mais ce plan ne fut pas agréé. Il allait se retirer en Ecosse, dans ses terres, lorsque lord Halifax le poussa à entreprendre un voyage d'exploration aux sources du Nil et, pour lui en faciliter les moyens, le fit nommer consul à Alger en 1763. Après avoir étudié l'arabe et d'autres langues orientales, il commença à visiter le nord de l'Afrique. En 1765, il partit de Tunis et passa successivement à Tebessa, Constantine et Lambèse; de là, il se dirigea vers l'E. par le versant nord des monts Aurès, toucha de nouveau à Tebessa, descendit jusqu'à Tozer et Gabès, puis revint à Tunis par Sousse en longeant la côte. En 1766, il reprit le même chemin jusqu'à Gabès, et poussa jusqu'à Tripoli où il s'embarqua pour la Cyrénaïque. Il visita ensuite la Crète, Rhodes, Chypre, la Syrie et la Palestine, et rapporta de Palmyre et de Baalbek de nombreux dessins qui furent déposés dans la bibliothèque royale de Kew. Ces premiers voyages, brièvement racontés par Bruce lui-même dans l'introduction de son *Voyage en Nubie et en Abyssinie*, nous sont plus complètement connus par un ouvrage du colonel R.-L. Playfair : *Travels in the footsteps of Bruce in Algeria and Tunis* (Londres, 1877, in-4). Consul général d'Angleterre à Alger comme l'avait été Bruce, le colonel Playfair a parcouru le même itinéraire et, guidé par les manuscrits de Bruce que lui communiqua lady Thurlow, une de ses descendantes, il put reconstituer les voyages de son devancier.

Ce fut en 1768 que Bruce commença son principal voyage; il s'embarqua à Sidon, le 15 juin, pour Alexandrie, et le 12 déc., il partit du Caire sur le Nil qu'il remonta jusqu'à Syène. Il se rendit par le désert jusqu'à Kosséir, sur la mer Rouge, la traversa et atteignit Djeddah en mai 1769. Après avoir parcouru quelque temps l'Arabie, il arriva le 19 sept. à Massaouah où les mauvaises dispositions du Naïb lui firent courir de grands dangers. Enfin, après avoir visité les ruines d'Axum, il pénétra à Gondar, capitale de l'Abyssinie (15 févr. 1770). Bruce gagna les faveurs de la reine en guérissant plusieurs malades de son palais. Néanmoins, pour trouver plus de sécurité dans ce pays, il dut accepter du roi la place de commandant de la cavalerie noire; il fut nommé plus tard gouverneur du district de Ras el Feel. Bruce eut à surmonter des obstacles de toutes sortes pour arriver à l'exécution de ses projets. Il dut prendre part avec le roi, à des expéditions contre des rebelles. A la fin, il obtint du roi le don du village de Guich et du terrain où se trouvaient, disait-on, les sources du Nil, et, avec l'appui d'un rebelle qui venait de se soumettre, il parvint au but de son voyage. Malheureusement, comme les missionnaires portugais Paëz et Lobo, comme le médecin français Poncet, il ne connut que le Nil d'Abyssinie, le Bahr-el-Azrek ou Abaï, appelé aussi Nil Bleu qui avait déjà été décrit par ses devanciers; il contesta cependant la sincérité de leurs descriptions et crut avoir découvert les véritables sources du Nil, donnant ainsi au plus court de ses deux bras une importance qu'il n'avait pas, puisqu'on devait reconnaître plus tard que le véritable Nil est le Nil Blanc ou Bahr-el-Abiad.

De retour à Gondar, Bruce dut encore prendre part, en sa qualité de commandant de la cavalerie, à des guerres contre les rebelles, mais sa santé s'affaiblissait. Le roi ne lui permit de partir qu'en lui faisant jurer de revenir; Bruce se tint pour dégagé de son serment par la mort du souverain. Il laissa l'Abyssinie au commencement de janv. 1772 et revint par Sennaar, où il faillit être victime de la perfidie du roi nubien. Ayant pu s'échapper, il gagna Chendi, sur le Nil; mais, pour traverser le désert de Nubie jusqu'à Syène, il eut à souffrir du manque de vivres et il fut retardé par la violence du simoun qui lui fit perdre ses chameaux et ses bagages. De Syène, il alla au Caire et enfin arriva en Europe. Il séjourna en France et en Italie, se lia avec Buffon et donna au Jardin du Roi, à Paris, des plantes rapportées d'Abyssinie et à la Bibliothèque royale un manuscrit des prophéties d'Enoch. Il revint en Angleterre en juin 1774, et peu après en Ecosse. Sa famille le croyait mort et il dut remettre de l'ordre dans ses affaires. En 1776, il se remaria, mais devint veuf de nouveau en 1784; il avait eu trois enfants de ce mariage. Ce fut alors qu'il rédigea, d'après ses notes, la relation de ses principaux voyages. Quelques années après la première publication de ses voyages, ses amis l'engagèrent à en préparer une seconde édition, mais il mourut, avant de pouvoir la donner, des suites d'une chute qu'il fit dans son escalier.

L'ouvrage laissé par Bruce est intitulé *Travels to discover the sources of the Nile, in the years 1768, 69, 70, 71 and 72* (Edimbourg, 1788, 5 vol. in-4). Une deuxième édition, plus complète et précédée de la vie de l'auteur par Salt, a été publiée par A. Murray (Londres, 1805, 7 vol. in-8 et atlas in-4; autres éditions : Edimbourg, 1813 et 1860). Une traduction française en a été faite par J. Castera : *Voyage en Nubie et en Abyssinie entrepris pour découvrir les sources du Nil pendant les années 1768, 1769, 1770, 1771, 1772 et 1773* (Paris, 1790-1791, 5 vol. in-4 et 1 vol. cartes et fig., ou 10 vol. in-8). En outre, il en a été fait des traductions allemandes, ainsi que des abrégés en anglais, en français et en allemand.

L'importance des explorations de Bruce a été longtemps méconnue, et l'on a même douté de leur entière véracité, tant certaines des aventures qu'il raconte ont paru extraordinaires. Mais aujourd'hui plusieurs voyageurs, MM. Combes et Tamisier, M. Léon Delaborde (*Revue française*, 1838, VII, 124), ont confirmé l'exactitude de ses récits. Malgré quelque inexpérience scientifique, les relations de Bruce ont contribué à faire mieux connaître la géographie et l'histoire naturelle d'un pays encore peu exploré.

Gustave Regelsperger.

Bibl.: Alex. Murray, *Account of the life and writings of Bruce*; Edimbourg, 1808 (V. *Biblioth. britannique de Genève*, t. XLII, p. 481; t. XLIII, p. 489; t. XLIV, pp. 94, 196, 293; t. XLV, p. 27).— Boucher de la Richarderie

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Biblioth. universelle des voyages, 1808, t. IV, p. 319. — Rich. Wharton, *Observations on Bruce's Travels*; Londres, 1799, in-4. — *Dictionary of national biography*, edited by Leslie Stephen (Londres, 1886, vol. VII).

BRUCE (Michael), poète écossais, né à Kinnesswood, comté de Kinross (Ecosse) en 1746, mort en 1767. Quoique fils d'un tisserand, il put étudier à l'Université d'Edimbourg. Il en sortit pour devenir maître d'école, et mourut jeune, dans la misère. Trois ans après sa mort, son ami, le rév. John Logan, publia un volume de ses poésies posthumes (1770), qui témoignent d'un grand talent descriptif. Elles ont été souvent réimprimées depuis. Les deux pièces intitulées *Lochleven* et *Elegy written in Spring* sont regardées comme les plus parfaites.

BRUCE (John Collingwood), historien anglais, né à Newcastle en 1805. Il fit ses études à l'Université de Glasgow et remplit diverses fonctions ecclésiastiques. Son père, directeur d'une école particulière, est l'auteur d'un livre excellent : *Introduction to Geography and Astronomy*, dont Bruce a publié de nombreuses éditions. Il a donné lui-même de nombreuses études archéologiques et historiques parmi lesquelles nous citerons : *Handbook of english history* (Londres, 1857, nouv. éd.); *Description of the Roman Wall* (1851; 3e éd., 1856); *Hadrian the builder of the Roman Wall* (1853); *the Bayeux Tapestry elucidated* (1856); *Wallet Book of the roman Wall* (1863); *Lapidarium septentrionale* (Newcastle, 1870-1875, in-fol.), description des antiquités romaines du nord de l'Angleterre publiée pour la Société des archéologues de Newcastle on Tyne, aux frais du duc de Northumberland.

BRUCE (sir Frederick-William-Adolphus), diplomate anglais, né à Elgin-Castle le 14 avr. 1814, mort à Boston le 19 sept. 1867. Attaché d'ambassade à Washington en 1842; secrétaire du gouvernement colonial de Hong-Kong (1844); consul général en Bolivie (1847), en Uruguay (1851), en Egypte (1853). Il accompagna en Chine son frère lord *Elgin* (V. ce nom), participa à la préparation du traité de juin 1857, et fut nommé ministre à Pékin. Il ne put prendre possession de son poste que le 26 mars 1861, à cause de la guerre avec la Chine. En 1865, il fut nommé ambassadeur aux Etats-Unis.

BRUCE (Thomas), comte d'Elgin (V. Elgin).

BRUCÉE (*Brucea* Mill.). Genre de plantes, de la famille des Rutacées et du groupe des Quassiées, composé d'arbres à feuilles alternes, imparipennées, dépourvues de stipules. Les fleurs, petites et disposées en grappes axillaires, sont polygames ou dioïques, avec un périanthe double, tétramère et quatre étamines libres, à anthères biloculaires et introrses. Le fruit est formé de une à quatre drupes sessiles, dont le noyau peu épais renferme une graine descendante, dépourvue d'albumen. — Les *Brucea* habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. Des quatre ou cinq espèces connues, la plus importante est le *B. antidysenterica* Mill., arbuste dioïque qui croît en Abyssinie, où il est désigné sous le nom vulgaire de *Wooginos*. Sa racine, desséchée puis réduite en poudre, est préconisée, en Abyssinie et dans le Sennaar, comme un remède puissant contre la dysenterie (V. J. Bruce, *Voyage en Nubie et en Abyssinie*, trad. franç. de Castera, V, p. 87). Ed. Lef.

BRUCH. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac; 982 hab.

BRUCH (Jean-Frédéric), théologien alsacien, né à Pirmasens (aujourd'hui Bavière rhénane) le 22 déc. 1792, mort à Strasbourg le 21 juil. 1874. Il fit ses études à l'Académie protestante de Strasbourg; en 1821, il fut nommé professeur du séminaire protestant et de la Faculté de théologie de Strasbourg. Il devint en outre successivement directeur du gymnase protestant (1828), prédicateur de l'église Saint-Nicolas (1831), inspecteur ecclésiastique et membre du directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg. Doué d'une intelligence remarquable et d'une puissance extraordinaire de travail, il sut se créer à Strasbourg et dans toute l'Eglise protestante de l'Alsace une situation des plus importantes. Prédicateur très suivi, administrateur distingué, il a fait connaître son nom en France et en Allemagne par ses ouvrages et ses articles théologiques. Il fut un des chefs du rationalisme en Alsace et mêlé comme tel aux luttes ardentes qui ont agité cette province dans la seconde moitié de notre siècle. Après les événements de 1870, il se rallia à l'Allemagne et devint, en 1872, le premier recteur de l'Université allemande de Strasbourg. Ses principaux écrits sont : *Etudes philosophiques sur le christianisme* (1839); *Lehrbuch der christlichen Sittenlehre* (1829-1832, 2 vol.); *Weisheitslehre der Hebräer* (1851). Ch. Pfender.

Bibl. : Th. Gerold, *J.-F. Bruch*; Strasbourg, 1874.

BRUCH (Max), musicien allemand, né à Cologne le 6 janv. 1838. Sa mère, qui avait un réel talent vocal, lui donna ses premières leçons de musique. Il apprit l'harmonie à Bonn et s'essaya vite à composer. Hiller, frappé de ses ébauches, entreprit de perfectionner son éducation musicale; en 1852, l'élève remportait le prix de la fondation Mozart, à Francfort, et entrait à cet institut comme boursier. Il voyagea jusqu'en 1865, date à laquelle il fut directeur de musique aux concerts de Coblentz. En 1867, il devint maître de chapelle de la cour à Sondershausen. En 1870, il renonça à son emploi et s'établit à Berlin d'abord, à Bonn ensuite. Les qualités musicales de Max Bruch sont la correction, l'élégance et une sérieuse entente des ressources de son art. Il s'est donné comme grand admirateur et un peu comme disciple de Schumann, mais rien dans ses œuvres ne rappelle la manière du maître. Tant par ses compositions que par les opinions qu'il professe, Bruch occupe une place marquante parmi les musiciens allemands opposés aux tendances wagnériennes. Son premier début important fut une opérette, *Scherz, List und Rache*, sur un texte de Gœthe; il fit ensuite des morceaux de piano, des *Lieder*, deux quatuors, un trio de piano et deux compositions pour solo, chœur et orchestre, *Jubilate et Amen*, et *Die Birken und die Erlen*. Son opéra de *Loreley*, sur des paroles de Geibel, eut du succès; on estime ses cantates, telles que *Die Flucht der heiligen Familie*, *Römischer Triumphgesang*, *Gesang der heiligen drei Könige*, *Römische Leichenfeier*, *Odysseus*, *Salamis*, et surtout *Schön Ellen* et les *Scenen aus der Frithjof-Sage*. Ce dernier ouvrage a valu à l'auteur, même hors d'Allemagne, une grande réputation. On cite encore de Max Bruch un *Rorate Cœli*, un *Kyrie*, *Sanctus et Benedictus*, deux concertos de violon en *ré* mineur et en *sol* mineur, deux symphonies, un opéra, *Hermione*, tiré du *Winter's Tale* de Shakespeare, et des morceaux pour la *Jeanne d'Arc* de Schiller. A. Ernst.

BRUCHE. I. Entomologie. — (*Bruchus* L.). Genre d'Insectes-Coléoptères, qui a donné son nom au groupe des Bruchites, primitivement réuni aux Curculionides, mais considéré aujourd'hui comme une famille distincte (*Bruchides*), voisine de celle des Anthribides, dont elle diffère surtout par la conformation des pièces de la bouche, la structure des antennes et l'indépendance du troisième article des tarses. Le premier de ces caractères, ainsi que la forme des larves, les rapprochent, au contraire, sensiblement des Chrysomélides. Les *Bruchus*, presque tous d'assez petite taille, ont le corps épais, très convexe en dessous, la tête rétrécie en arrière en forme de cou, les yeux saillants, le rostre défléchi, large, plat, très court, les antennes assez longues, graduellement épaissies vers l'extrémité et formées de onze articles. Les élytres, presque carrées, laissent à découvert le dernier segment abdominal ou *pygidium* et les pattes postérieures, plus longues que les autres, ont les cuisses épaissies, souvent dentées, et les tibias à peu près droits, terminés par une spinule fixe. Les tarses sont formés de quatre articles, dont le premier est très long et le pénultième bilobé.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les *Bruchus* ont des représentants dans presque toutes les régions du globe ; ils sont surtout nombreux en Europe et en Amérique. Leurs larves, qui ressemblent à de petits vers, vivent dans les graines de végétaux divers, mais plus particulièrement dans celles des Légumineuses. Les insectes parfaits se rencontrent en été sur les fleurs, en hiver sous les mousses et les écorces. M. E. Allard (*Ann. Soc. ent.* de Belgique, t. XI, 1867-1868, p. 87), et plus récemment M. Abeille de Perrin (*Revue d'Entom.* de A. Fauvel, t. VII, 1888, p. 78), ont publié des tableaux synoptiques destinés à faciliter la détermination des espèces qui ont été trouvées en Europe et dans le bassin de la Méditerranée. Plusieurs espèces ont été répandues depuis longtemps par le commerce et sont devenues aujourd'hui à peu près cosmopolites. Tels sont, notamment, le *B. chinensis* L. et le *B. obtectus* Say (*B. irresectus* Fahr.), dont les larves attaquent les haricots et commettent parfois des dégâts sérieux. (V. *Ann. soc. ent. Fr.*, 1879, *Bull.*, pp. XXXIII, XXXIV, XXXIX, XLV.) Le *B. obtectus* est originaire de l'Amérique du Nord ; ses métamorphoses ont été décrites, en 1874, par Perris dans l'*Abeille* de M. de Marseul (t. XV, *Nouv.*, nos 3 et 5). Le *B. rufimanus* Bohm. vit dans les fèves de marais, *B. pallidicornis* Bohm. et le *B. lentis* Bohm. dans les lentilles, le *B. rufipes* Herbst (*B. nubilus* Bohm.), dans les vesces. Le *B. pisorum* L., que nous figurons, est long d'environ 5 millim., d'un brun varié de gris et de cendré, avec le pygidium blanchâtre, marqué de deux points noirs, les trois premiers articles des antennes fauves, ainsi que les parties antérieures, sauf les cuisses. C'est une espèce très anciennement connue, dont de Géer (*Mém.*, t. V, p. 280) a fait connaître, le premier, les métamorphoses. Sa larve est très préjudiciable aux pois, surtout en Allemagne et dans l'Amérique du Nord. — Le *B. pallidus* Oliv. et le *B. nucleorum* Fabr. font partie du genre *Caryoborus* (V. ce mot).

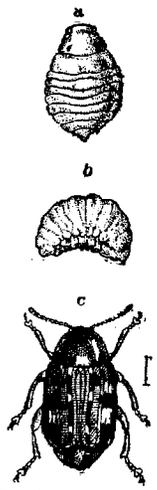

Bruchus pisorum L. — *b*, larve; *a*, nymphe; *c*, insecte parfait.

Ed. Lef.

II. Agriculture. — C'est à juste titre que les Bruches sont redoutées des agriculteurs et des horticulteurs auxquels elles font souvent subir de sérieux dommages. En effet, ces insectes s'attaquent aux graines de haricots, de pois, de vesces et de lentilles. L'insecte parfait vivant sur les fleurs, c'est sur celles-ci que se fait la ponte, au moment où la fleur se transforme en fruit. Les larves qui proviennent de ces œufs pénètrent dans les graines par un trou imperceptible qu'elles creusent avec leurs mandibules, une fois dans la place elles dévorent l'intérieur de la graine. Elles passent ainsi l'hiver. Au printemps, la métamorphose se produit, l'insecte parfait sort alors de la graine en laissant à la surface de celle-ci un trou rond bien caractéristique. C'est surtout dans le Midi que les ravages de ces animaux sont considérables ; dans les régions froides et tempérées de l'Europe leurs ravages sont peu importants. Dans la graine, les Bruches dévorent surtout les cotylédons, souvent elles laissent l'embryon intact. On comprend que les graines mangées par les Bruches n'ont aucune valeur alimentaire puisqu'elles ne renferment plus de matière féculente. Pour reconnaître les graines attaquées, qui ne présentent pas le trou, indice de la sortie de leur hôte, on les jette dans l'eau à la surface de laquelle elles surnagent. Il faut éviter de semer ces graines, qui peuvent germer parfois c'est vrai, puisque le plus souvent l'embryon n'est pas dévoré, mais pour éviter la propagation de l'insecte. Non seulement les Bruches dévorent les graines, mais s'il faut en croire M. Robin, les graines contenant des Bruches ou leurs excréments absorbées par l'homme ou les animaux, en quantité quelque peu notables, déterminent des coliques suivies de violentes diarrhées (?). Les moyens de destruction sont peu nombreux ; pour les graines de semence il n'y en a pas de vraiment efficaces ; pour les graines destinées à la consommation, le meilleur moyen est de mettre aussitôt après la récolte, les graines dans un four chauffé à 45 ou 50°, température suffisante pour étouffer la larve. On peut encore les plonger dans l'eau bouillante. On a encore préconisé pour tuer les Bruches renfermées dans les graines le procédé de M. Doyère, qui consiste à soumettre celles-ci aux vapeurs de sulfure de carbone. Dans la fève des marais, en raison même de sa grosseur, on trouve souvent deux larves dans une même graine.

A. Larbalétrier.

BRUCHE (La) (*Brusca* 817, en allem. *die Breusch*). Rivière de la Basse-Alsace, a ses sources à une altit. de 580 m. sur les territoires de Saales et de Bruche, au pied du Climont, coule au N.-E., reçoit à droite les cours d'eau descendant du Champ-du-Feu, entre autres le petit ruisseau qui arrose le *Ban de la Roche* (V. ce mot), à gauche les ruisseaux venant du Donon et du Schnéeberg, alimente les établissements industriels de Rothau, de Schirmeck et de la Broque, et est dominée à son entrée en plaine par les ruines du château féodal de Guirbaden. A Mutzig elle se sépare en deux bras qui se réunissent à Dachstein, passe à Molsheim et se jette dans l'Ill à 2 kil. en amont de Strasbourg, après un cours de 70 kil. A Soultz-les-Bains la Bruche se réunit à la Mossig pour alimenter le *canal de la Bruche*, long de 19 kil., construit en 1682 par Vauban pour transporter les pierres nécessaires à la construction de Fort-Louis et de la citadelle de Strasbourg. Déjà un diplôme de Charlemagne de 773 fait mention de la grande route de la France en Alsace à travers la vallée de la Bruche (Grandidier, *Hist. de l'égl. de Strasb.*, t. I, pp. CVI et CVII). Aujourd'hui la vallée est desservie par le chemin de fer de Strasbourg à Rothau, qu'il est question de prolonger jusqu'à Saales ; en 1887 on y a établi, à partir de la frontière française, un *chemin de fer forestier*, longeant la rivière et servant au transport du bois, dont les frais de construction ne s'élevèrent qu'à 6 fr. 25 par mètre courant. Les wagonnets en fer sont traînés en montant par des chevaux et mis en mouvement par leur propre poids en descendant ; la marche des trains est réglée au moyen d'un système particulier de freins. La Bruche n'est pas navigable ; autrefois elle servait au flottage du bois. Le sable quartzeux et granitique à gros grains, qu'on retire de la rivière, sert à fabriquer un excellent mortier. L. W.

Bibl.: Aug. Stoeber, *Remarques sur les dénominations celtiques de quelques cours d'eau d'Alsace*; Colmar, 1854. — Gatrio, *Das Breuschthal*; Rixheim, 1884. — *La Vallée de la Bruche à l'âge de la pierre*, dans les *Contes d'Alsace, par un professeur des anciennes facultés de Strasbourg*; Paris-Strasbourg, 1886.

BRUCHER (Guyot), mort à Paris en 1556, graveur et tailleur de la monnaie des estuves par lettres patentes d'Henri II, du 11 fév. 1553. On lui attribue l'invention du monnayage au moulin, c.-à-d. du balancier.—Son frère *Antoine* Brucher obtint la survivance de sa charge le 24 mars 1557.

BRUCHEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Église ; 300 hab.

BRUCHIA (Bot.). Genre de Mousses de la famille des Phascacées, ordre des Bryinées. Ce sont de petites plantes formant des gazons assez épais, à courtes tiges simples ou rameuses, à feuilles d'autant plus grandes qu'on les observe plus près de l'extrémité des tiges où elles portent des nervures jusqu'à leur sommet. Les fleurs sont monoïques. La capsule est portée sur un pédicelle de longueur variable. Sa coiffe, mince, se détruit irrégulièrement à la maturité, abandonnant le sporange. Celui-ci, n'ayant ni opercule ni péristome, doit se rompre pour laisser échap-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

per les spores qui ne peuvent être mises en liberté que grâce à cette destruction de la paroi, ce qui distingue ce genre, et d'ailleurs les autres Phascacées, de toutes les autres Mousses. H. F.

BRUCHSAL. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle de Karlsruhe, sur la Saalbach ; 11,373 hab. Bruchsal appartint à l'évêché de Spire, puis à l'électeur palatin (1609) et à Bade (1802). L'église Saint-Pierre renferme les tombeaux des évêques de Spire. Château du XVIIIe siècle.

BRUCINE. I. Chimie.

Form. { Equiv... $C^{46}H^{26}Az^2O^8 + 4H^2O^2$.
Atom... $C^{23}H^{26}Az^2O^4 + 4H^2O$.

La brucine est un alcaloïde qui a été découvert en 1819 par Pelletier et Caventou dans l'écorce du *Strychnos nux vomica*, connue depuis longtemps sous le nom de *fausse angusture* ; elle se rencontre également, accompagnée de la strychnine, dans la noix vomique et dans la fève de Saint-Ignace. Son nom lui vient de celui qu'on attribuait autrefois à la fausse angusture *(Brucea antidysenterica, Brucea ferruginea)*, arbre trouvé en Abyssinie par J. Bruce. On a retrouvé la brucine dans l'*upas tieute*, le bois de couleuvre, le poison des flèches fabriqué par les Indiens dans l'Amérique du Sud.

Préparation. Pour préparer la brucine, d'après le procédé de Pelletier et Caventou, on pulvérise la fausse angusture, on épuise la poudre par l'éther pour enlever les matières grasses, et on traite le résidu par l'alcool concentré. On évapore l'alcool, on reprend l'extrait par l'eau et on précipite la liqueur filtrée par le sous-acétate de plomb; on filtre de nouveau, on enlève l'excès de plomb par l'acide sulfhydrique, on filtre, on ajoute un excès de magnésie et on porte à l'ébullition. Par concentration, il se dépose une masse grenue de brucine impure. On la transforme en oxalate, qu'on lave à l'alcool absolu froid, pour dissoudre les matières colorantes. Il ne reste plus qu'à décomposer le sel par la chaux ou la magnésie, à traiter le précipité par l'alcool et à soumettre ce dernier à l'évaporation. On retire aussi la brucine des eaux-mères de la préparation de la strychnine, celle-ci étant beaucoup moins soluble que celle-là.

Propriétés physiques. La brucine se présente sous forme de cristaux incolores, doués d'une amertume persistante, moins franche que celle de la strychnine. Elle se dépose d'une solution aqueuse en prismes obliques quadrangulaires, bien définis ; toutefois, lorsque le refroidissement est rapide, ils sont plats, nacrés, feuilletés, à la manière de l'acide borique. Ils retiennent quatre molécules d'eau qu'ils perdent à 130°, ou même dans le vide pneumatique ; aussi s'effleurissent-ils dans un air sec. La brucine fond dans son eau de cristallisation vers 103°, se déshydrate à 130° et fond de nouveau à 175° (Claus). Elle est peu soluble dans l'eau froide; 1 p. à 15° exige 320 p. d'eau pour se dissoudre, et seulement 150 p. d'eau bouillante (Duflos). Elle est soluble dans l'alcool, la benzine, le chloroforme, l'alcool amylique, insoluble dans l'éther, dans les alcalis et dans le pétrole rectifié. La benzine en dissout 1,66 %, le chloroforme 56 % d'après Pettenkofer. Lorsqu'elle est précipitée de l'un de ses sels en solution aqueuse, par la potasse ou la soude, elle absorbe une grande quantité d'eau ; elle s'hydrate et durcit, tandis que la matière colorante qui l'accompagne parfois passe en dissolution. Elle dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière polarisée. En solution alcoolique, on a pour le rayon jaune : $[\alpha]^D = -61°27'$. En solution chloroformique, d'après Oudemans, le pouvoir rotatoire varie avec le degré de concentration dans les limites suivantes :

$$[\alpha]^D = -119° \text{ à } -127°.$$

Propriétés chimiques. La brucine doit être considérée comme un dérivé méthylé, car elle perd de l'alcool méthylique ou des dérivés de cet alcool dans plusieurs circonstances. C'est ainsi qu'en l'oxydant par l'acide sulfurique étendu et le bioxyde de manganèse, elle donne de l'alcool méthylique et de l'acide formique (Baumert); même réaction avec l'oxyde mercurique ou avec le bichromate de potassium, en présence de l'acide sulfurique; dans ce dernier cas, la réaction est plus énergique, car il se dégage de grandes quantités d'acides formique et carbonique. Traitée par l'acide nitrique concentré, la brucine donne naissance à une magnifique couleur rouge sang, le mélange s'échauffe et il se dégage de l'acide méthylnitreux, corps doué d'une odeur de pomme de rainette. La coloration est bien le résultat d'une oxydation, car elle se manifeste lorsqu'on soumet à l'électrolyse une solution neutre ou acide de sulfate de brucine : il se dégage de l'hydrogène au pôle positif, et tout l'oxygène du pôle négatif sert à oxyder l'alcaloïde en produisant une coloration qui passe du rose pâle au rouge foncé (Bourgoin). Avec un acide nitrique d'une densité de 1,4, il se dégage de l'éther méthylnitreux, il y a formation d'acide oxalique et production d'un corps spécial, la *cacothéline* de Laurent, produit dinitré ayant pour formule

$$C^{40}H^{22}(AzO^4)^2Az^2O^{10}.$$

En présence de l'alcool, on obtient de la *dinitrobrucine*, $C^{46}H^{24}(AzO^4)^2Az^2O^8$.

La réaction de l'acide azotique sur la brucine est d'une sensibilité telle qu'on peut l'utiliser pour rechercher la présence d'une petite quantité de cet acide. D'après Kersting, une solution aqueuse ne renfermant que $\frac{1}{10000}$ d'acide donne avec la brucine une coloration rouge, qui est encore appréciable avec une solution qui n'en contient plus que $\frac{1}{100000}$. Pour faire cette expérience on prend 1 centil. d'une solution aqueuse de brucine contenant seulement $\frac{1}{1000}$ d'alcaloïde, on la met dans un verre à expérience conique et on verse le long des parois 1 centil. d'acide sulfurique; pour peu qu'il existe dans le liquide des traces d'acide azotique, il se manifeste au contact de l'eau et de l'acide une coloration rose, qui vire au jaune et qui persiste pendant plusieurs heures. On a utilisé cette réaction pour constater la présence de faibles traces d'acide nitrique dans les eaux potables. La sensibilité de la réaction est telle qu'elle permet de retrouver $0^{mg}01$ d'acide azotique dans un litre d'eau (Nicholson). Les agents réducteurs font virer la solution nitrique rouge au violet; avec le sulfhydrate de sodium, la coloration violette passe au vert, en présence d'un excès de réactif. Au contraire, les acides étendus font virer la couleur au rose, réaction qui permet de distinguer la brucine de la morphine. Enfin, suivant Sonnestein, par l'action prolongée de l'acide azotique à chaud sur la brucine, il y a dégagement d'acide carbonique et formation de strychnine, dernier corps qu'on peut isoler en évaporant à sec, ajoutant de la potasse et épuisant par l'éther ; mais cette réaction a été contestée.

Chauffée avec une solution alcoolique de soude à 5 %, la brucine s'hydrate et se transforme en *hydrobrucine* :

$$C^{46}H^{26}Az^2O^8 + H^2O^2 = C^{46}H^{28}Az^2O^{10}.$$

L'hydrobrucine cristallise en cristaux microscopiques, non colorables par l'acide nitrique.

Lorsqu'on fait passer un courant de chlore dans une solution de brucine, on observe une coloration jaune qui vire bientôt au rouge sang, puis la coloration disparaît et il se dépose des flocons incristallisables ; avec de l'eau chlorée concentrée, on observe une coloration rouge clair, que l'ammoniaque fait virer au jaune. En dissolution alcoolique, le brome attaque la brucine avec production d'une couleur violette. Mais quand on verse du brome dans une solution de sulfate de brucine, en présence de l'alcool étendu, il se dépose une matière résineuse ; en dissolvant ce précipité dans l'alcool et en ajoutant de l'eau jusqu'à formation d'un trouble persistant, il se dépose de petites aiguilles de *brucine monobromée*,

$$C^{46}H^{25}BrAz^2O^8,$$

non colorables par l'acide nitrique. Par l'action de l'iode

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

alcoolique sur la brucine, il semble se former deux combinaisons résultant de l'union intégrale du métalloïde avec la molécule organique (Pelletier et Regnault). Lorsqu'on chauffe pendant quelques instants, 5 centigr. de brucine avec 30 centil. d'acide perchlorique d'une densité de 1,14, le liquide se colore en rouge vif et donne un spectre d'absorption caractéristique (Fraude). Ajouté à une solution aqueuse de brucine, le nitrate mercureux ne produit rien à froid ; à une douce chaleur, on observe une coloration rouge carmin, persistante (Flückiger). L'oxydation au moyen du permanganate engendre un acide auquel on a attribué pour formule $C^{20}H^{11}AzO^6$ (Hanriot). La brucine est susceptible de donner naissance à des bases pyridiques qui sont, d'après Œschner de Coninck, la β-lutidine, l'α-collidine, la β-collidine.

L'action des iodures alcooliques prouve que la brucine est un alcaloïde tertiaire. Lorsqu'on l'attaque par l'iodure de méthyle, il y a formation d'un iodure,

$$C^{46}H^{26}Az^2O^8.C^2H^3I,$$

que l'oxyde d'argent humide transforme en *hydrate de méthylbrucinium*, base non toxique qui s'altère à l'air et se colore en violet. En remplaçant l'éther méthyliodhydrique par l'éther éthyliodhydrique, on obtient un *iodure d'éthylbrucine*, que l'oxyde d'argent transforme en *hydrate d'éthylbrucinium*, $C^{46}H^{26}Az^2O^8.C^4H^5OHO$ (Gunning), donnant avec l'acide nitrique la réaction de la brucine.

On a préparé semblablement une *iso-amylbrucine*, une *allylbrucine*, un *bromure de brométhylène-brucinium*, etc.

Sels de brucine. — Ils sont ordinairement cristallisables, vénéneux comme leur générateur ; leur saveur est amère ; comme la brucine libre, ils prennent, au contact de l'acide nitrique, une coloration rouge sang.

Le *chlorhydrate de brucine*,

$$C^{46}H^{26}Az^2O^8 + HCl,$$

se prépare au moyen de l'acide chlorhydrique dilué, à chaud. Par le refroidissement, il se dépose de petites houppes cristallines, assez solubles dans l'eau. Lorsqu'on additionne la solution de chlorure de platine, il se fait un précipité jaune, cristallin, fort peu soluble, de *chloroplatinate de brucine*,

$$(C^{46}H^{26}Az^2O^8HCl)^2PtCl^4 ;$$

en remplaçant le chlorure platinique par le sublimé, on obtient un magma cristallin de *chloromercurate de brucine*,

$$C^{46}H^{26}Az^2O^8.HCl.Hg^2Cl^2,$$

qui se dépose en cristaux aiguillés lorsqu'on le reprend à chaud dans un mélange d'alcool et d'acide chlorhydrique (Hinterberger).

L'*iodhydrate de brucine*, $C^{46}H^{26}Az^2O^8HI + 2H^2O^2$, se prépare directement au moyen de l'acide iodhydrique. Il cristallise en prismes à quatre pans, très courts, ou en lamelles carrées, peu solubles dans l'eau froide, facilement dans l'eau chaude et dans l'alcool (Regnault). En se combinant avec 1 équiv. d'iode, il donne un iodure qui cristallise en longues aiguilles jaunes rougeâtres, à peine solubles dans l'alcool (Jörgenson). Il existe également un *biiodure*, $C^{46}H^{26}Az^2O^8.HI.I^2$, qui est en cristaux prismatiques d'un violet foncé, ainsi qu'un *triiodure*, qui se dépose en longs cristaux prismatiques violet foncé, peu solubles dans l'alcool froid.

L'*azotate de brucine*, $C^{46}H^{26}Az^2O^8.AzHO^6 + 2H^2O^2$, se prépare en faisant réagir à froid l'acide azotique étendu sur la brucine. Le mélange ne doit pas se colorer ; en évaporant à basse température, il se dépose des prismes à quatre pans, retenant 7 % d'eau (Regnault).

Le *sulfate neutre*, $2C^{46}H^{26}Az^2O^8.S^2H^2O^8 + 7H^2O^2$, se prépare au moyen de l'acide sulfurique étendu. Il est en longues aiguilles, très solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool. Lorsqu'on le fait cristalliser en présence d'un excès d'acide, il se dépose un *sulfate acide*, qu'on sépare des eaux-mères et qu'on lave à l'éther. On a préparé des sulfates doubles de brucine et de fer, de brucine et de cuivre.

On connaît également deux phosphates de brucine.

1° Le *phosphate neutre* $(C^{46}H^{26}Az^2O^8)^2PhH^3O^8$, qu'on obtient en saturant de brucine une dissolution d'acide orthophosphorique. Par concentration, il se dépose des prismes courts, neutres aux réactifs colorés, contenant de l'eau de cristallisation, qu'ils perdent au-dessus de 100°.

2° Le *sel acide*, qui se forme en présence d'un excès d'acide phosphorique. Il est en grosses tables efflorescentes, rectangulaires, solubles dans l'eau. En faisant réagir le biphosphate de sodium sur la brucine, il se dépose un *phosphate double de brucine et de sodium*, $C^{46}H^{26}Az^2O^8.PhH^2NaO^8$, qui cristallise en prismes courts et opaques.

Le *chlorate de brucine* se prépare en ajoutant l'alcaloïde dans une dissolution assez étendue d'acide chlorique ; on chauffe légèrement, la liqueur se colore en rose et il se dépose des cristaux colorés, qu'on purifie par cristallisation. Il est en petits prismes peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'alcool, détonant à une température élevée.

Le *perchlorate de brucine*, qui ressemble au précédent, se prépare au moyen de l'acide perchlorique. Petits prismes qui perdent 5,4 % d'eau à 170° et qui font explosion à une température plus élevée.

Le *periodate de brucine* s'obtient au moyen d'une solution alcoolique de brucine. En évaporant à 30-40°, il se fait des aiguilles incolores, assez solubles dans l'eau et dans l'alcool ; le soluté aqueux brunit à l'air, et le sel se décompose à chaud avec une légère explosion.

L'*acétate de brucine* est un sel très soluble qu'on ne peut obtenir à l'état cristallin, d'après Shenstone, que par évaporation dans un milieu gazeux et sec.

D'après Brandis, il existe trois combinaisons de la brucine avec l'acide ferrocyanhydrique :

1° Le *composé α*,

$$(C^{46}H^{26}Az^2O^8.HCy)2FeCy + 2H^2O^2,$$

qu'on prépare au moyen de l'azotate de brucine et du ferrocyanure de potassium.

Aiguilles hygrométriques, brillantes, peu solubles dans l'eau froide et dans l'alcool, décomposables à 100°.

2° Le *composé* β, qu'on obtient en mélangeant deux dissolutions alcooliques de brucine et d'acide ferrocyanhydrique. Il se fait un précipité blanc, amorphe, soluble dans un excès d'alcaloïde, à peine soluble dans l'eau et dans l'alcool, facilement décomposable par la chaleur.

3° Un *sel* γ, plus stable que les deux précédents, qui se forme par double décomposition au moyen d'un sel de brucine et du ferricyanure de potassium. Précipité cristallin, jaune foncé.

Le *sulfocyanate de brucine*, $C^{46}H^{26}Az^2O^8.HCyS^2$, se forme lorsqu'on traite une solution alcoolique de brucine par une solution saturée d'acide sulfocyanique. Paillettes incolores, anhydres, assez solubles dans l'eau, fondant au-dessus de 100° (Dollfus).

Le *tartrate neutre de brucine*,

$$2(C^{46}H^{26}Az^2O^8).C^8H^6O^{12} + 8H^2O^2,$$

s'obtient en dissolvant à chaud la brucine dans une solution aqueuse d'acide tartrique, dans la proportion de 2 équiv. d'alcaloïde pour 1 équiv. d'acide. Lamelles limpides, efflorescentes, perdant leur eau de cristallisation au-dessus de 100°. Le *tartrate gauche* est encore plus efflorescent.

Le *tartrate acide*, $C^{46}H^{26}Az^2O^8.C^8H^6O^{12}$, qui se prépare avec des proportions équimoléculaires, est un sel décomposable vers 200°, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'eau bouillante.

Le *tartrate d'antimoine et de brucine*,

$$C^{46}H^{26}Az^2O^8.C^8H^5(Sb^2O^2)O^{12},$$

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

est une sorte d'émétique, cristallisant en aiguilles courtes (Stenhouse). La brucine et ses sels sont des poisons redoutables, qui agissent sur l'économie à la manière de la strychnine, mais avec moins d'énergie toutefois.

Ed. Bourgoin.

II. Action physiologique et thérapeutique. — La brucine possède une action analogue à celle de la strychnine, dont elle a pu être considérée comme le succédané affaibli. Elle provient de la même famille végétale qu'elle : il y aurait même une différence chimique très faible entre ces deux alcaloïdes, s'il est vrai, comme le dit Sonnenschein, que l'on puisse transformer la brucine en strychnine, et même opérer la transformation inverse. Il est toutefois à noter que cette transformation de la brucine en strychnine ne s'opère guère dans l'organisme, ou si elle le fait, ce n'est que lentement, car la toxicité de la brucine demeure toujours très inférieure à celle de la strychnine. D'après Magendie la toxicité de la première est douze fois moindre, et pour Andral vingt-quatre fois moindre que celle de la seconde. Selon Rabuteau, la dose de 10 centigr. ne produit chez l'homme que des fourmillements et des démangeaisons. A dose plus élevée, elle provoque des secousses musculaires parfois violentes ; les doigts, les orteils, s'agitent sans cesse, mais il n'y a pas de troubles intellectuels. Cette action convulsivante (qui s'exerce sur les cellules motrices de la moelle) est moindre que celle de la strychnine, et se généralise aussi dans une moindre proportion, car la brucine n'agit pas, d'après Rabuteau, sur les muscles du pharynx et de l'œsophage. Falck, qui s'est livré à une comparaison approfondie de la brucine et de la strychnine, conclut que la dose mortelle minima de brucine est de 23 milligr. (de sulfate), par kilogramme de poids vif. A dose mortelle minima la brucine agit trois fois moins vite que la strychnine, et, en tenant compte à la fois de la nécessité de donner une dose plus forte de brucine et de la lenteur d'action de celle-ci, il arrive à conclure que l'intensité de celle-ci est à celle de la strychnine comme 1 est à 117. Comme pour la strychnine, l'action de la brucine passe par trois phases : incubation (de treize minutes à une heure) ; accès tétaniques qui durent de une à trente minutes, avec faiblesse et accélération de la respiration ; état de mort apparente, très court, suivi de mort réelle. La dose mortelle minima de strychnine étant de 0 milligr. 6, par kilogramme (sulfate), l'activité de la brucine est trente-trois fois moindre que celle de ce dernier poison.

Comme l'a montré Vulpian, la mort qui suit les convulsions dues à la brucine, a pour cause l'asphyxie. Quand la dose n'est pas mortelle, la phase de résolution, avec arrêt du cœur et de la respiration, se dissipe (en un, deux ou trois jours ou plus encore), et l'animal revient à la vie. Les nerfs paraissent, d'après Vulpian, perdre en partie ou totalement leur action sur les muscles, lesquels demeurent indemnes avec les doses considérables. Il est à noter que les effets de la brucine diffèrent selon que l'on opère sur des grenouilles vertes ou rousses. Chez l'espèce verte il se produit une paralysie des nerfs moteurs ; chez la rousse, des convulsions. Cette différence singulière, cette variabilité physiologique n'est d'ailleurs pas sans parallèles ; les espèces rousse et verte de la grenouille ne réagissent pas pareillement à divers poisons du cœur (Vulpian), à la vératrine (Prévost), à la caféine (Schmiedeberg), à la pilocarpine (Hartnack et Meyer). Wintzenried conclut que sur les grenouilles rousses la brucine agit comme le curare ; sur les vertes, comme la strychnine. Pourtant il y aurait une tendance à l'action convulsivante chez la grenouille verte, mais l'action paralysante prend les devants (Wintzenried et Vulpian). La brucine offre encore une particularité, par rapport à la strychnine, c'est qu'elle abolit, à dose plus faible que celle-ci, l'action des nerfs sur les muscles (Vulpian). Buchheim a indiqué, dans un travail de 1875, que l'on peut empêcher les doses considérables de faire leur œuvre de mort, en soumettant les animaux empoisonnés à des mouvements de respiration artificielle Il a vu que les mouvements passifs imprimés aux animaux peuvent parfois les sauver dans une proportion très considérable : ce fait peut avoir son utilité pour le traitement des empoisonnements par la brucine, et c'est pourquoi nous le signalons.

A côté de l'action *convulsivante* de la brucine, il nous faut signaler son action *anesthésique locale*, indiquée pour la première fois en 1885, par Th. J. Mays. Appliquée localement, en solution à 5 ou 10 %, la brucine a fait disparaître la douleur due à l'action sur les lèvres et la langue, du poivre de Cayenne, le fourmillement, les démangeaisons provoquées par l'huile de croton, et un sinapisme ; elle a soulagé des cas de prurit de la vulve, de l'anus, ou de la peau. D'après Naresi (cité par Dupuy : *Alcaloïdes*, t. I, p. 279), la brucine est fortement antiseptique et antifermentescible. De la viande arrosée avec une solution de sulfate de brucine serait restée inaltérée durant un mois à la température de 16° ou 18° centigr. Le lait, le sang, l'albumine demeurent également inaltérés dans ces conditions. Enfin, des expériences personnelles m'ont montré que la brucine (à l'état de sulfate) n'exerce pas d'influence très nuisible sur la végétation. Des graines de *Lepidium sativum*, mises à germer dans des vases contenant du sable pur et des solutions à 1/2 pour 100, 200, 300... 600, ont parfaitement germé et poussé. Dans la solution la plus concentrée seule, il y a eu un retard dans la germination, et une certaine faiblesse des plantes.

Emploi thérapeutique. L'action *stimulante* de la brucine fait qu'elle a été employée contre différentes paralysies et hémiplégies. Bricheteau recommande de commencer par de 6 à 10 centigr. par jour, pour aller jusqu'à 40 ou 50 centigr. en augmentant de deux par jour. Lepelletier conseille de commencer par 2 centigr. pour aller en augmentant peu à peu, jusqu'à 75 ou 90 centigr. L'action *anesthésique* de la brucine l'a fait utiliser par Seiss, Burnett, dans divers cas de douleur vive, furoncle de l'oreille, otite suppurée, etc. Mays l'a appliquée dans des cas de prurit cutané, anal ou vulvaire. On emploie une solution à 3 % acidulée de quinze gouttes d'acide chlorhydrique, dont on imbibe un tampon d'ouate. Elle n'agit que sur la peau dépouillée de son épiderme, ou sur les muqueuses : appliquée sur la peau saine elle est sans action. On peut s'en servir dans des cas de coryza violent.

Empoisonnement. Faire vomir : émétine, tartre stibié, apomorphine. Puis du tanin, du chlore ou de l'iode comme antidotes. Le bromure de potassium et le chloral comme antagonistes (bons). Eau froide sur la nuque : le corps dans un bain chaud, ventouses, sinapismes ; repos ; obscurité et tranquillité autour du malade.

Dr H. de Varigny.

Bibl. : 1° Chimie. — Anderson, *Sels de brucine* (*Journ. of ch. Soc.*, 1848, 55). — Bödeker, *Perchlorate de brucine* (*An. Ch. und Ph.*, 62, t. LXXI). — Bouchardat, *Pouvoir rotatoire* (*An. Ch. et Phys.*, t. IX, 213 [3]). — Bourgoin, *Electrolyse des sels de brucine* (*Soc. ch.*, t. XII, 441). — Cotton, *Action des réducteurs* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. X, 18 [4]). — Joergensen, *Iodures de brucine* (*An. Ch et Phys.*, t. XI, 129, [4]). — Kersting, *Action de l'acide azotique* (*An. der Ch. und Ph.*, t. CXXV, 254). — Laurent, *Action de l'acide azotique* (*An. Ch. et Phys.*, t. XXII, 463 [3]; t. XXIV, 315). — Lindo, *Améthystine* (*Soc. ch.*, t. XXXI, 325). — Pelletier, *Action de l'iode* (*An. ch. et Phys.*, t. LXIII, 176). — Pelletier et Caventou, *Découverte de la brucine* (même recueil, t. XII, 118; t. XXV, 53). — Rosengarten, *Action de l'acide nitrique* (*An. der Ch. und Ph.*, t. LXV, 111). — Schmidt, *Polysulfure de brucine* (*Soc. ch.*, t. XXVI, 319; t. XXX, 89). — Stahaschmidt, *Action de l'éther méthyliodhydrique* (*Rép. de Ch. pure*, 1860, 135). — Strecker, *Action de l'acide azotique* (*Comptes rendus des Sc.*, t. XXXIX, 52). — *Action de l'acide azotique et du chlorure d'étain sur la brucine* (*Rép. de Ch. pure* 1860, 430).

2° Thérapeutique. — V. les classiques ; Lauder-Brunton, Rabuteau, etc. — Buchheim, *U. d. Einfluss der Apnoe auf Strychnin und Brucinvergiftung* (*Arch. von Pflüger*, t. XI, 1875; renferme de la bibliographie). — Falck, *Brucin und Strychnin, Vierteljahrss. f. gericht.* (*Med. und oeff. Sanit.*, 1875). — Sonnenschein, *U. d. Umwandlung des Strychnins in Brucin. Bericht. d. Chem. Gesell.*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

zu Berlin, 1875, VIII. — VULPIAN, *Substances toxiques et médicamenteuses*, 1882, p. 600. — WINTZENRIED, *Rech. exp. relat. à l'action phys. de la Brucine*. Thèse de Genève, 1882 (bonne bibliographie). — BURNETT, *Trans. Americ. Otological Society*, 1885. — Th. MAYS, *Physiological and chimical action of Brucine* (*Therap. Gazette*, 1885). — X.., *The Local anaesthetic action of Brucine and Theine* (*Therap. Gazette*, 1886, t. X, p. 459). — R.-W. SEISS, *Therap. Gazette*, 1886 (15 janvier); *Bull. de Thérap.*, 1883, t. CXIV, p. 480.

BRUCITE ($HMgO^2$). Rhomboèdre de 82°22', très facilement clivable suivant la base. Cet hydrate de magnésie est blanc, à éclat nacré, il est flexible en lames minces. Double réfraction positive. Densité 2,3. On a donné le nom de *périclase* à la magnésie native (MgO), trouvée en petits octaèdres réguliers, variant du gris au vert, dans un calcaire rejeté par le Vésuve.

BRUCK. Nom de deux villes d'Autriche.

1° *Bruck-sur-la-Leitha*, prov. de Basse-Autriche, à la frontière de la Hongrie, avec de vieilles murailles et un ancien couvent où l'empereur réside pendant les manœuvres d'été de la garnison de Vienne, qui ont lieu de ce côté. Cette ville est d'origine romaine, et est mentionnée dès le IIIe siècle sous le nom de *Mutenum*, puis de *Leythæ Pons*.

2° *Bruck-an-der-Mur*, prov. de Styrie, au confluent de la Mürz et de la Mur ; 3,795 hab. Cette ville est située au point où la grande voie ferrée, qui relie Vienne à la Méditerranée, se bifurque, une ligne allant par Léoben vers la Vénétie, l'autre par Gratz vers Trieste. A.-M. B.

BRUCK (Karl-Ludwig, baron), homme d'Etat autrichien, né à Elberfeld (duché de Berg) le 18 oct. 1798, mort à Vienne le 23 avr. 1860. Il servit d'abord dans l'armée prussienne en 1815 ; après quelques voyages il se fixa à Trieste et y fonda la célèbre compagnie de navigation du *Lloyd*. En 1848 il fut élu à l'Assemblée nationale allemande et désigné par l'Autriche comme plénipotentiaire. Après la révolution d'oct. 1848 à Vienne, Bruck fut appelé au ministère du commerce, travailla à la constitution du 4 mars 1849, et rendit les plus grands services dans son département, créant des chambres de commerce, améliorant l'organisation de la poste, des télégraphes, des consulats. Il se retira en 1851, prit part aux négociations douanières de 1853 entre la Prusse et l'Autriche ; en juin 1853 il alla à Constantinople et conclut avec la Porte la convention pour l'occupation des principautés danubiennes par des troupes autrichiennes. En 1855 on le rappela à Vienne pour lui confier le ministère des finances. Il ne put mettre à exécution ses vastes plans de réformes financières ; ses adversaires profitèrent du désarroi financier causé par la guerre d'Italie pour le faire tomber en disgrâce auprès de l'empereur, et même l'impliquer dans les procès de concussion d'Eynatten, qui avait volé sur les fournitures militaires. Désespéré, Bruck donna sa démission le 22 avr. 1860 et se coupa la gorge dans la nuit. Son innocence fut reconnue après sa mort.

BRUCKE (Ernst-Wilhelm), physiologiste allemand contemporain, né à Berlin le 6 juin 1819. Il fut en 1843 l'assistant de J. Müller au Muséum d'anatomie comparée et devint en 1844 privat-docent à l'Université de Berlin. Il fut nommé en 1846 professeur d'anatomie à l'Académie des beaux-arts de Berlin, en 1848, professeur de physiologie à Königsberg, l'année suivante professeur de physiologie et d'histologie à Vienne, et fut reçu peu après membre de l'Académie des sciences de cette ville (1849) ; par la suite il devint conseiller aulique, membre à vie de la chambre des seigneurs (1879), etc. Le premier ouvrage important de Brücke fut son *Anatomische Beschreibung des Augapfels* (Berlin, 1847) ; il publia à la suite une foule de travaux sur l'anatomie, la chimie physiologique, l'optique physique et physiologique, la physiologie des muscles et des nerfs, de l'organe vocal, du sang et de la circulation, de la digestion, insérés dans les bulletins et les mémoires de l'Académie de Vienne, dans les recueils périodiques, etc. — Ses ouvrages les plus remarquables ont pour titres : *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute* (Vienne, 1856, in-8; 2e édit., 1876); *Neue Methode der phonetischen Transkription* (Vienne, 1863, in-8), deux publications de la plus haute importance pour la linguistique ; *Physiologie der Farben*, etc. (Leipzig, 1866, in-8); *Die physiol. Grundlagen der neuhochdeutschen Verskunst* (Vienne, 1871, in-8); *Vorlesungen über Physiologie* (Vienne, 1873-74, 2 vol. in-8 ; 3e édit., 1881); *Bruchstücke aus der Theorie der bildenden Künste* (Leipzig, 1877, in-8, avec Helmholtz, fait partie de la Bibl. scient. internat. : *Principes scientif. des beaux-arts*, 3e édit. en 1886). Dr L. Hn.

BRÜCKENAU. Village d'Allemagne, royaume de Bavière, prov. de Haute-Franconie, au pied du Rhœn ; 1,566 hab. C'est une station fréquentée.

EAUX MINÉRALES. — Les eaux sont athermales, bicarbonatées ferrugineuses faibles, carboniques fortes, d'un goût agréable, très assimilables; elles sont très efficaces contre l'anémie et la chlorose; le traitement externe présente une action remarquable dans les mêmes affections. Ce sont ces propriétés, jointes à la douceur exceptionnelle du climat, qui ont valu à ces eaux la vogue dont elles jouissent.

BRÜCKENTHAL (Samuel, baron von), homme d'Etat autrichien, né à Leschkirch le 26 juil. 1721, mort à Hermannstadt le 9 avr. 1803. Après avoir fait ses études à Halle et à Leipzig, il entra dans l'administration et devint gouverneur de la Transylvanie. Les Saxons de Transylvanie ont gardé un excellent souvenir de son administration. En mourant il légua une somme de 35,000 flor. et sa bibliothèque, ainsi que ses collections de tableaux, de médailles et de minéraux, à la ville d'Hermannstadt, qui servirent à la fondation d'un musée portant son nom. L. L.

BRUCKER (Johann-Jakob), né à Augsbourg le 22 janv. 1696, mort à Augsbourg le 26 nov. 1770. Il donna, dès 1719, une *Comparaison de la philosophie des gentils avec la sainte Ecriture;* en 1723, une *Historia philosophicæ doctrinæ de ideis;* puis : *Otium Vindelicum seu meletematum historiæ philosophicæ triga* (1729); *Kurzen Fragen aus der philos. Historia* (Leipzig, 1731-1736, 7 vol.), dont il tira des *Principes élémentaires*, cinq ans plus tard; en 1739, une *Dissertation sur la vie de Wolf;* de 1742 à 1744, l'*Historia critica philosophiæ*, en 5 vol., dont il fit paraître un *Abrégé* en 1747 et une seconde éd. (6 vol.) en 1766-67. Brucker est encore l'auteur de dissertations sur l'athéisme de Parménide et de Straton, et de deux grands ouvrages de biographie : *Ehrentempel der deutschen Gelehrsamkeit* (Augsbourg, 1747-49, gr. in-4, avec portr.), comprenant les vies des savants allemands du XVe au XVIIe siècle, et *Pinacotheca scriptorum nostræ ætatis litteris illustrium* (1751-1755, in-fol., avec portr.), dont il y a aussi une édition en allemand (*Bildersaal*), avec un supplément (1766). On le considère d'ordinaire, en raison de son principal ouvrage, *Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta*, comme le père de l'histoire de la philosophie L'*Histoire de Stanley* (1659-60) ne comprenait, dit-on, que la philosophie ancienne ; Bayle et Leibniz, qui ont créé la critique et tracé le plan de la nouvelle science, ont laissé à Brucker le soin de lui élever son premier monument. On a loué avec raison l'érudition de l'auteur, le soin qu'il met à discuter l'authenticité des ouvrages, à analyser les systèmes, sa critique saine et judicieuse, son esprit d'indépendance qui l'éloigne d'un respect excessif pour l'antiquité comme d'un amour peu raisonné de la nouveauté, son sens droit et solide, sa pénétration. Mais on a signalé les préjugés philosophiques et religieux qui l'empêchent de voir la vérité ailleurs que dans les doctrines de Leibniz et l'orthodoxie protestante ; on lui a reproché de s'être perdu dans les origines, en confondant l'histoire de la philosophie avec celle de la religion, de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la mythologie, de la poésie et de la politique, d'avoir classé les systèmes d'une façon arbitraire, superficielle, d'avoir accueilli trop facilement les fables et les récits de l'antiquité. Toutefois il faut faire un mérite à Brucker d'avoir cherché comment ceux qui ont précédé les philosophes résolvaient les questions métaphysiques. Il est du plus haut intérêt, pour l'historien de la philosophie, de savoir si les Grecs doivent quelque chose aux Indiens, aux Egyptiens, aux Persans et aux autres peuples de l'Orient, et si les travaux de Colebrooke, d'A. de Rémusat, de S. Julien, de Pauthier, de Maspero, etc., nous permettent d'aborder la question avec des données plus scientifiques; il ne faut pas oublier que Brucker l'a posée et a essayé de la résoudre avec les documents dont il disposait. Il faut encore le louer d'avoir accordé une grande importance à la chronologie, d'avoir tenté la séparation de la philosophie et de son histoire pour rapprocher celle-ci de l'histoire proprement dite. Mais tout en reconnaissant le mérite de Brucker, que l'on consulte encore utilement, il convient de rappeler qu'avant lui Bayle avait exposé avec plus d'exactitude et soumis à une critique plus sagace les doctrines des philosophes anciens et modernes; il faut donc réserver pour lui le titre de *père de l'histoire de la philosophie* (V. Bayle). F. Picavet.

Bibl. : Victor Cousin, *Introduction à l'histoire de la philosophie*, leç. XII. — Ch. Bénard, art. *Brucker* (*Dict. phil.*). — F. Picavet, *l'Histoire de la philosophie, ce qu'elle a été, ce qu'elle peut être.*

BRUCKER (Raymond), littérateur français, né à Compiègne en juin 1800, mort à Paris le 28 fév. 1875. Son premier roman écrit en collaboration avec Michel Masson : *le Maçon, roman de mœurs* (1828, 2 vol. in-8 ou 4 vol. in-12), fut signé du pseudonyme collectif de Michel Raymond, qui devient commun aux deux auteurs, bien que leur association ne se soit pas renouvelée. Tour à tour fouriériste, catholique militant, bonapartiste de la veille et républicain radical, Brucker a usé de nombreux pseudonymes dans les journaux et revues de nuances variées dont il fut le collaborateur, ainsi que pour ses autres romans : *les Intimes* (1831, in-8) ; *le Puritain de Seine-et-Marne* (1832, in-8) ; *Mensonge* (1837, 2 vol. in-8) ; *le Bouquet de Mariage, révélations sur les mœurs du siècle* (1838, 2 vol. in-8), sous le pseudonyme de Paul Sewrin, ex-sous-diacre de Saint-Leu ; *la Mansarde et le Boudoir* (1838, 2 vol. in-8), recueil de nouvelles, avec Carle Ledhuy; *Marie* (1840, 2 vol. in-8) ; *Henriette* (1840, 2 vol. in-8) ; *Scandale* (1841, 2 vol. in-8) ; *Au milieu des Douleurs* (1842, 2 vol. in-8), comprenant deux parties distinctes : *Un Jacobin sous la Régence* et les *Causeries de Bruyères-le-Chatel*, etc. On cite encore de Raymond Brucker : *Loi de liberté, Epitre* (en vers), *à Raspail* (1839, in-8), un *Chant du tiers ordre* et *la Dominicaine* (1844), autre chant du tiers ordre, musique de François Delsarte ; *les Docteurs du jour devant la famille* (1844, in-12), pamphlet provoqué par les discussions sur la liberté de l'enseignement. En août 1848, il fut rédacteur du *Canon d'alarme* (in-32 et in-fol.). M. Tx.

BRUCKMANN (Franz-Ernst), médecin et naturaliste allemand, né à Marienthal, près Helmstädt, le 27 sept. 1697, mort à Wolfenbüttel le 21 mars 1753. Il étudia à Iéna, puis se fixa à Weferlingen ; reçu docteur en 1721 (*Diss. medica de avellana Mexicana, vulgo cacao dicta* (Helmst., in-4), il exerça à Brunswick, et à partir de 1728 à Wolfenbüttel, et s'occupa activement de ses études d'histoire naturelle et de sa collection de plantes et de minéraux. — Ses ouvrages sont nombreux ; nous citerons seulement : *Spec. botanic. exhib. fungos subterraneos, vulgo tubera terræ dictos* (Helmst., 1720, in-4) ; *Epistolarum itinerariarum centuriæ I-III* (Wolfenb., 1742-1756, in-4, avec pl.) ; *Hist. curiosa lapidis* τοῦ ἀσβέστου, *ejusque præparatorum, chartæ nempe, lini, lintei et illichinorum incombustibilium* (Brunsw., 1727, in-8; ouvrage dont quelques exemplaires sont imprimés sur papier d'amiante); *Bibliotheca animalis*, etc. (Wolfenb., 1743, in-8), etc. Dr L. Hn.

BRUCKMANNIA (Paléont. végét.). De Sternberg a décrit, sous ce nom générique, des épis fructifères fossiles dont les caractères permettaient de les ranger parmi les Equisétacées, sans qu'il soit tout d'abord possible de les attribuer à un type bien défini de ces plantes. Mais depuis de Sternberg, Germar a remarqué que, dans les mines de houille de Manebach et de Zwickau, ces épis sont constamment associés à des rameaux d'*Annularia longifolia;* Schimper, Stur et Grand'Eury ont, par leurs observations, confirmé ce fait ; enfin, plus récemment, M. Renault d'une part, M. Williamson de l'autre, ont cru pouvoir considérer les épis appelés *Bruckmannia*, comme les fructifications des *Annularia*. Disons tout de suite que M. de Saporta ne paraît pas partager cette opinion. Quoi qu'il en soit, les *Bruckmannia* sont des épis pouvant atteindre de 15 à 20 cent. de long sur 10 à 12 cent. de large.

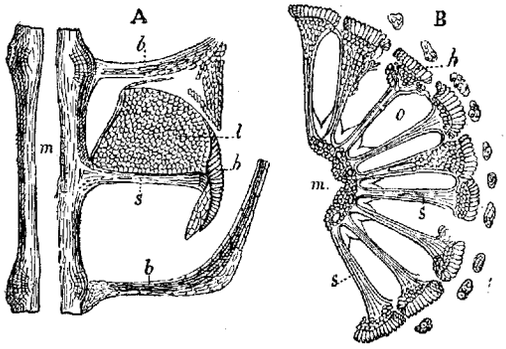

Fructification du *Bruckmannia Grand Eury!*, d'après M. B. Renault. — A, section longitudinale ; B, section transversale ; *m*, moelle ; *b*, bractée stérile ; *s*, sporangiophore ; *l*, cloison verticale s'élevant jusqu'à la bractée stérile du verticille supérieur, *h*, lame cellulaire extérieure ; *o*, loge contenant les sporanges.

L'axe, articulé et côtelé longitudinalement, portait, aux nœuds ou articulations, des bractées stériles disposées en verticilles, d'abord horizontales, puis dressées vers leur extrémité. Vers le milieu de l'entre-nœud, entre deux verticilles de bractées stériles, s'inséraient des pédicelles ou sporangiophores portant quatre sporanges ovoïdes. Le nombre des sporangiophores est d'ordinaire moitié moindre que celui des bractées stériles. Le plus souvent, les sporanges sont détachés du sporangiophore et vides. Parfois cependant on en rencontre qui renferment encore des spores volumineuses, triradiées ou *macrospores*. A côté de ceux-ci, d'autres sporanges renferment des spores d'inégales dimensions, peut-être des *macrospores* et des *microspores*. Les *Bruckmannia* ont été jusqu'ici tous trouvés dans le terrain houiller soit en Bohême, soit en Angleterre, soit dans le bassin de Saint-Etienne en France, par conséquent en relation évidente avec les *Annularia*. On en connaît actuellement cinq ou six espèces bien caractérisées. D'après ce que l'on sait de ces fructifications d'une part, et des organes végétatifs des *Annularia* de l'autre, on peut se figurer une plante entière d'*Annularia* comme plongeant dans l'eau par ses tiges ; ses rameaux, étalés à la surface, émettant des épis ou *Bruckmannia* qui se dressent dans l'air à la façon des épis de divers *Potamogeton* actuels. P. Maury.

Bibl. : De Sternberg, *Fl. d. Worw.*, p. 29, t. LVIII, f. 1. — Schlotheim, *Fl. d. Worw.*, t. I, f. 2. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, I, p. 323. — Germar, *Petrificata stratorum*, Wettini et Lœbejuni Hall, 1844. — Grand'Eury, *Fl. carb. du dép. de la Loire*, 1re part., p. 45. — B. Renault, *Cours de bot. foss.*, 2e ann., p. 129 et *les Pl. foss.*, 1888, p. 194. — De Saporta et Marion, *Evol. du Règne végét., Cryptog.*, p. 139.

BRÜCKNER (Isaac), mécanicien et géographe suisse, né à Diegten (Suisse) le 22 juil. 1686, mort à Bâle le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

6 avr. 1762. Très habile mécanicien, il résida successivement à Paris, où il construisit un instrument pour la détermination des longitudes; à Saint-Pétersbourg (1723-1739), où il fut mécanicien de l'Académie; en Angleterre, en Hollande, où il fit, pour le prince d'Orange, un globe en argent; à Berlin, où il publia son *Nouvel atlas de la marine* en 13 cartes (1749); enfin à Bâle (1752-1762), où il professa un cours public de géographie. Outre l'atlas cité, on lui doit : *Beschreibung einer universal Sonnenuhr* (Saint-Pétersbourg, 1735, in-4); *Table des longitudes et latitudes des principaux lieux marqués sur le globe de cuivre construit en 1752; Carte générale du globe terrestre*, approuvée par Dan. Bernoulli (Bâle, 1755, in-fol.). — Un autre *Isaak* Brückner a publié : *Mémoires sur la cause des incendies* (Berne, 1789, in-8). L. S.

BRUCKNER (Daniel), historien et archéologue, né à Bâle le 14 avr. 1707, mort le 18 déc. 1781. Il étudia la jurisprudence à l'Université de sa ville natale, y prit en 1728 le grade de licencié en droit et occupa à la chancellerie, à partir de 1744, divers postes de confiance. Le Grand Conseil le compta également au nombre de ses membres, de 1748 jusqu'à sa mort. Les aptitudes scientifiques très variées de Brückner, après avoir pris différentes directions, finirent par se concentrer sur une œuvre patriotique de longue haleine : *la Description des particularités naturelles et historiques du pays de Bâle* (Bâle, 1748-1763), 23 fragments accompagnés de nombreuses gravures et suivis en 1766 d'une carte topographique, aujourd'hui encore estimée des juges compétents. Ses recherches dans les archives l'amenèrent à publier en 1765 la *Chronique de Bâle*, par Wurstisen, qu'il poursuivit lui-même jusqu'en 1620, et qu'il s'était proposé de continuer jusqu'à son époque, mais cette dernière partie est demeurée manuscrite. Ses nombreuses dissertations archéologiques ont, pour la plupart, un intérêt local et se rapportent aux ruines romaines d'Augst (Augusta Rauracorum) près de Bâle. La riche collection d'antiquités réunie par Brückner et son cabinet d'histoire naturelle furent vendus par lui en 1778 à l'Université de sa ville natale. Ernest STRŒHLIN.

BRUCKNER (Frédéric-Auguste), homme politique français, né à Strasbourg le 8 fév. 1814. Élève de l'Ecole polytechnique en 1834, il était capitaine d'artillerie lorsqu'en 1848 les électeurs du Bas-Rhin l'envoyèrent les représenter à la Constituante. Il fut élu le dernier sur quinze, avec 46,193 voix. Il combattit la politique de Louis-Napoléon Bonaparte, dont il demanda la mise en accusation. Il fut réélu le premier à la Législative, fit partie de la Montagne et fut proscrit au coup d'Etat du 2 déc. 1851. Rayé des cadres de l'armée, il se réfugia d'abord en Belgique où il vécut en donnant des leçons de mathématiques, puis à Bâle où il devint directeur du chemin de fer.

BRÜCKNER (Alexandre), historien russe contemporain, né le 5 août 1834 à Saint-Pétersbourg. Il fit ses études dans cette ville et les termina dans les Universités d'Allemagne. Il devint professeur d'histoire à l'Ecole de droit de Saint-Pétersbourg, puis à l'Université d'Odessa (1867). Il enseigne à l'Université de Dorpat depuis 1872. Dans ses ouvrages écrits en allemand et en russe il s'est surtout occupé de l'histoire de la Russie aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les principaux sont: *Die Familie Braunschweig in Russland* (Saint-Pétersbourg, 1876); *Kulturhistorische Studien* (Riga, 1878); *Iwan Possoschkov* (Leipzig, 1878); *Der Zarewitsch Alexei* (Heidelberg, 1880); *Peter der Grosse* (Berlin, 1880); *Katharina die Zweite* (Berlin, 1883); *Die Europæisirung Russlands* (Gotha, 1888). Il a écrit dans un grand nombre de revues russes et allemandes. L. L.

BRUCOURT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé; 140 hab. Elle a des eaux minérales. La source de Brucourt, encore appelée *source de Dives*, est athermale, bicarbonatée ferrugineuse faible, carbonique faible, et employée uniquement en boisson ; ses eaux augmentent l'appétit et jouissent de propriétés laxatives grâce à leurs chlorures ; très assimilables, elles sont d'une incontestable utilité dans l'anémie et la chlorose. Dr L. HN.

BRUCTÈRES. Tribu germanique qui occupait les deux rives de la Lippe (Westphalie actuelle). Les Bructères prirent part aux guerres du premier siècle de notre ère, notamment à l'insurrection d'Arminius et à celle des Bataves, à laquelle ils fournirent la célèbre prophétesse *Velléda* (V. ce nom). Ils furent domptés par les Romains et presque exterminés par leurs voisins les Chamaves et les Angrivariens. Leurs descendants furent probablement absorbés par la confédération des Saxons (V. GERMANIE).

BRUDZEWSKI (Albert), ou *de Brudzevo*, célèbre astronome polonais, né en 1445, mort en 1497. Elève de l'Académie de Cracovie, il y professa avec éclat les mathématiques, de 1483 à 1494, et compta au nombre de ses disciples l'immortel Copernic. Il fut appelé ensuite, en qualité de secrétaire, auprès d'Alexandre, grand-duc de Lithuanie, puis roi de Pologne. On lui doit : *Commentaria in theoricis planetarum* (Milan, 1495, in-4), ouvrage publié par son élève J.-O. Hermanus de Valle Uracense ; *Introductorium astronomorum Cracoviensium ; Tabulæ resolutæ astronomicæ pro supputandis motibus corporum cœlestium* ; *De Constructione astrolabii*, et d'autres travaux restés manuscrits. G. P-I.

BRUE-AURIAC. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Barjols ; 427 hab.

BRUE (André), administrateur français du XVIIe siècle. Il fut directeur des établissements du Sénégal pour le compte des nombreuses compagnies d'Afrique qui se succédèrent à cette époque. Il s'est fait un nom dans l'histoire de cette colonie par l'habileté de son administration et l'extension qu'il sut donner au commerce. Nommé par commission du 4 juin 1697 « commandant pour le roi et directeur général pour la Cie royale de France aux côtes du Sénégal et autres lieux d'Afrique », il arriva à Saint-Louis le 20 août et fit tout d'abord une tournée sur le Sénégal. En 1698 il atteignit la limite où ce fleuve cesse d'être navigable. L'année suivante il eut des difficultés avec les Anglais qui lui faisaient concurrence. En 1700 il explora les contrées voisines de Rio Grande, et, se trouvant en contact avec les Portugais, eut avec eux quelques démêlés. Le 6 juin 1701, attiré dans un guet-apens par les indigènes il fut arrêté et emprisonné. Relâché le 18 après avoir payé une grosse rançon, il fut rappelé vers la fin d'avril 1702 par la Compagnie, que la guerre avec l'Angleterre venait de ruiner. Arrivé à Paris le 5 nov. 1703 il rendit compte de son administration et fut nommé directeur général du bureau central (29 déc. 1703). Il revint au Sénégal le 20 avr. 1714, reprit ses excursions et ses marchés, explora le désert en 1715, découvrit les mines d'or du Bambouk et fit lever la première carte du Sénégal (achevée vers 1724). Brue partit pour la France le 15 juin 1720, et retourna au Sénégal en 1723 pour régler les intérêts de la Compagnie et faire une inspection générale. Ce fut son dernier voyage. Il rentra en 1724 dans la vie privée, et se mit vers 1725 à rédiger ses mémoires, qui ont permis au P. Labat d'écrire sa *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale* (Paris, 1728, 5 vol. in-12).

BIBL. : BERLIOUX, *André Brue ou l'Origine de la colonie française du Sénégal;* Paris, 1874, in-8.

BRUÉ (Etienne-Robert), géographe français, né à Paris le 20 mars 1786, mort à Sceaux le 16 juil. 1832, auteur d'un *Atlas universel* (1re éd., 1816, souvent réédité, 65 cartes), très estimé, et qu'il sut tenir au courant des découvertes nouvelles; Brué publia un *Atlas classique* qui eut moins de succès.

BRUEGHEL (Les). Famille de peintres flamands (V. BREUGHEL).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRUEIL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay ; 367 hab.

BRUEIS, littérateur français (V. Brueys).

BRUÈRE (La). Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. du Lude; 371 hab.

BRUÈRE (Charles-Antoine Leclerc de la), auteur dramatique et diplomate français, né à Paris en 1715, mort à Rome le 18 sept. 1754. De la Bruère suivit le duc de Nivernais comme secrétaire dans son ambassade à Rome en 1743. Après sa mort, il y resta auprès de son successeur et remplit à diverses reprises les fonctions de chargé d'affaires. Parmi ses œuvres dramatiques, il faut citer : *les Mécontents* (1734), comédie représentée au Théâtre-Français; *les Voyages de l'amour* (1736), opéra; *Dardanus*, opéra (1739), mis en musique par Rameau, Taillard en fit plus tard une réduction en trois actes pour laquelle Sacchini écrivit une nouvelle partition; *Erigone* (1748) et *le Prince de Noisy* (1749), pièces représentées sur le théâtre des Petits-Appartements. De la Bruère publia, en 1745, une *Histoire du règne de Charlemagne* (in-12). En 1744, il obtint avec Fuzelier le privilège du *Mercure*, dont il resta seul chargé après la mort de son collaborateur (1752). Louis Farges.

BRUÈRE-Dérivaux (Marc) ou **BRUEROVITCH,** poète croate d'origine française, né vers 1770, mort en 1823. Son père représentait la France auprès de la République de Raguse ; Bruère-Dérivaux apprit tellement bien la langue indigène qu'il devint capable d'écrire des traductions, des satires et des comédies. Elles n'ont pas été recueillies en volume, mais éditées à diverses reprises dans les Revues ragusaines *(Dubrovnik*, 1852, *Slovinac*, 1878). Cette dernière revue a publié une comédie posthume en trois actes. Nommé consul de France en 1823, Bruère-Dérivaux mourut pendant le voyage dans l'île de Chypre. L. L.

BRUEYS (David-Augustin de), littérateur français, né à Aix en 1640, mort à Montpellier le 25 nov. 1723. Issu d'une famille anoblie sous Louis XI, il appartenait à la religion réformée et fut même chargé par ses coreligionnaires de réfuter Bossuet ; mais ce fut celui-ci qui le convertit, et Brueys abandonna la profession d'avocat pour entrer dans les ordres, après la mort de sa femme. Ses écrits théologiques, dont on trouvera plus bas la liste, sont profondément oubliés aujourd'hui, tandis qu'on relit parfois, si on ne joue plus guère, la jolie comédie du *Grondeur* (3 actes, Théâtre-Français, 3 fév. 1691), que Voltaire plaçait fort au-dessus des farces de Molière. Originairement elle avait cinq actes, mais Palaprat, collaborateur de Brueys, profita d'une absence de son ami pour en supprimer deux. Mal accueilli la première fois, le *Grondeur* rencontra dès la troisième représentation une faveur qui ne se démentit pas de longtemps et qui lui assure une place très honorable dans le théâtre secondaire. Brueys a encore écrit, avec le même collaborateur, *le Muet* (1691), imité de l'*Eunuque* de Térence, mais qui, pour être accepté sur la scène française, dut changer d'infirmité; l'*Avocat Patelin* (Théâtre-Français, 4 juin 1706), imitation souvent heureuse de la plus célèbre farce de notre ancien théâtre, et *la Force du sang ou le Sot toujours sot* (3 actes), dont la paternité fut disputée à Brueys par la veuve de Palaprat qui en avait retrouvé une copie dans les papiers de son mari et que les comédiens italiens s'apprêtaient à représenter sous le titre de *la Belle-Mère*, avec quelques retouches de Dancourt, au moment où le Théâtre-Français la mettait en répétition : afin de mettre d'accord les parties, il fut convenu que la *Force du sang* serait jouée simultanément par les deux théâtres et que les droits d'auteurs seraient partagés; mais elle n'eut que deux représentations à la Comédie-Française et trois à la Comédie-Italienne (1725). Outre une tragédie : *Gabinie* (1699), imitée de *Susanna*, tragédie latine du P. Jourdain, jésuite, et reprise en 1717, Brueys est encore l'auteur des pièces suivantes non représentées : *Asba* et *Lisimachus*, tragédies, *le Quiproquo* et *les Embarras du derrière du théâtre*, comédies. Les unes et les autres ont été réunies sous le titre d'*Œuvres dramatiques* de Brueys en 1712 (2 vol. in-12) et en 1735 (3 vol. in-12), avec une vie de l'auteur, par l'abbé C.-M. de Launay, puis sous le titre d'*Œuvres* de Brueys et de Palaprat (1755, 5 vol. in-12), par d'Alençon, enfin sous celui d'*Œuvres choisies*, par L.-S. Auger (1812, 2 vol. in-18).

Quant aux productions théologiques de Brueys, elles se divisent naturellement en deux parts, puisqu'il a tour à tour défendu et combattu la doctrine protestante. Les écrits antérieurs à sa conversion sont : *Réponse au livre de M. de Condom, intitulé Exposition de la doctrine catholique* (1672) ; *Suite du Préservatif* (de Jurieu) *contre le changement de religion*, etc. (1682); ceux où il soutint l'opinion adverse sont beaucoup plus nombreux : *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants* (1683) ; *Défense du culte extérieur de l'Eglise catholique* (1686); *Réponse aux plaintes des protestants contre les moyens qu'on emploie en France pour les réunir à l'Eglise* (1686) ; *Traité de l'Eucharistie en forme d'entretiens* (1686) ; *Traité de l'Eglise en forme d'entretiens où l'on montre que les principes des calvinistes se contredisent* (1687) ; *Histoire du fanatisme de notre temps* (1692), réimp. dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou (2e sér., t. XI, 1840) ; *Suite de l'histoire du fanatisme de notre temps* (1709); *Traité de l'obéissance des chrétiens aux puissances temporelles* (1710) ; *Traité du légitime usage de la raison, principalement sur les objets de la foi* (1727), ouvrage posthume et laissé inachevé par l'auteur. M. Tx.

Bibl. : L'abbé de Launay, Notice en tête de l'édition de 1735. — Haag et Bordier, *la France protestante*.

BRUEYS d'Aigailliers (François-Paul), amiral français, né à Uzès le 11 févr. 1753, d'une ancienne famille du Languedoc, mort le 1er août 1798. Il entra à l'âge de treize ans dans la marine en qualité de volontaire, fut nommé garde en 1768, enseigne en 1778, lieutenant de vaisseau en 1780. Il assista pendant la guerre d'Amérique aux combats livrés par Grasse aux amiraux Hood et Graves et fut nommé chevalier de saint Louis en 1783. Comme capitaine du *Chien de chasse*, il explora les Antilles et la côte ferme depuis la Trinité jusqu'à Porto-Cabello; une partie des observations hydrographiques qu'il fit pendant cette campagne fut publiée sous le titre : *Instructions nautiques sur l'île de Tabago* (1787). Capitaine de vaisseau en 1792, il fut chargé d'aller faire reconnaître le nouveau drapeau national dans la mer Adriatique et dans les Echelles du Levant. Il fut destitué comme noble en 1793, réintégré dans la marine en 1795, promu chef de division puis contre-amiral. Commandant des forces navales dans l'Adriatique, il se fit remarquer de Bonaparte par ses qualités de chef et l'habileté dont il fit preuve dans l'accomplissement de plusieurs missions. Vice-amiral en 1798, il fut investi du commandement de la flotte destinée à l'expédition d'Egypte. Celle-ci sortit de Toulon le 30 floréal an VI et, après avoir rallié les convois de Gênes, d'Ajaccio et de Civitavecchia, se présenta devant Malte qui se rendit sans résistance. Après le débarquement de Bonaparte en Egypte, Brueys fit cantonner son armée dans la baie d'Aboukir et prit le parti d'attendre les Anglais au mouillage, bien que l'amiral Blanquet-Duchayle et le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars eussent émis l'avis d'appareiller pour combattre sous voiles. Il fut attaqué à six heures du soir, le 14 thermidor (1er août 1798), par l'armée de Nelson qui détruisit la flotte française dans la désastreuse bataille d'Aboukir. Pendant l'action, Brueys fit des prodiges de valeur; blessé, il refusa de descendre au poste pour se faire panser, disant qu'*un amiral doit mourir en donnant des ordres*. Quelques instants après, il était tué par un boulet. — La résolution de Brueys d'attendre à l'ancre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la flotte de Nelson a été très diversement appréciée. Certains marins, peut-être les plus nombreux, sont d'avis qu'il aurait dû appareiller, « épargner à Nelson la moitié du chemin », livrer bataille sous voiles, au lieu de se résoudre au rôle passif de la défense. D'autres, tenant surtout compte de la mauvaise organisation de ses forces, de la faiblesse de ses effectifs et de l'inexpérience de ses équipages qu'il jugeait incapables de manœuvrer et de combattre à la fois, estiment, au contraire, que le parti qu'il prit était encore celui qui laissait le plus de chances de succès. E. C.

BRUFFIERE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. de Montaigu, sur un affluent de la Sèvre nantaise ; 3,057 hab.

BRUGADA (don Antonio), peintre espagnol, né à Madrid à la fin du dernier siècle, mort à Madrid le 17 févr. 1863. Elève de l'Académie de San Fernando (1818-21), puis de Gudin, à Paris, Brugada s'était acquis en Espagne comme peintre de marines une réputation méritée. Le musée naval, à Madrid, conserve de nombreux tableaux de cet artiste, notamment : *Le Vapeur Isabel II; Combat naval au cap Saint-Vincent; Christophe Colomb découvrant sur sa caravelle l'île de San Salvador; Combat et prise de Balanguingui, dans l'archipel des Philipines; une Galère espagnole commandée par l'amiral Tenorio, prenant à l'abordage dans le détroit de Gibraltar un puissant vaisseau barbaresque; Combat de Trafalgar;* le musée provincial de Valence possède deux *marines* du Brugada, qui a peint également pour la municipalité de Saint-Sébastien deux vastes compositions représentant les principales actions de guerre du glorieux marin Don Antonio de Oquendo. En 1848, l'artiste exposait à Madrid : *la Pêche miraculeuse* et *Jésus apaisant la tempête*, et en 1856, *un Épisode de la bataille navale de Lépante*, qui fut acquis par le gouvernement pour le Musée national. L'Académie de San Fernando possède dans ses collections une très bonne peinture de lui représentant un naufrage. Brugada avait été élu académicien le 11 juill. 1841 et nommé *peintre de la Chambre* par la reine Isabelle. Il était décoré des ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique. — Son frère, D. *José*, mort en 1859, fut peintre d'histoire. P. L.

BRUGAIROLLES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne ; 384 hab.

BRUGÈLES (Dom Louis-Clément), érudit du XVIIIe siècle auquel on doit les *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* (1746, in-4), compilation encore aujourd'hui consultée.

BRUGÈRE (Henri-Joseph), général français, né le 27 juin 1841. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1859, en sortit en 1861 comme sous-lieutenant élève à l'Ecole de Metz et devint lieutenant en 1863. Capitaine en 1870, il fut nommé chef d'escadron la même année et fut maintenu dans cette situation par la commission de revision des grades. Lieutenant-colonel en 1879, il devint colonel en 1881 et fut créé général de brigade en 1887. Le général Brugère, qui était attaché à la maison militaire du président de la République sous M. Grévy, est devenu chef de cette maison à la mort du général Pittié et a été maintenu dans son poste à l'avènement du président Carnot. Il a commandé l'artillerie du corps expéditionnaire de Tunisie en 1881 et a publié divers travaux, parmi lesquels le récit d'une colonne faite en 1884 au Tonkin par deux de ses batteries (11e et 12e du 12e régiment, combats de Lang-Son et de Baclé).

BRUGERON (Le). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Olliergues ; 1,140 hab.

BRUGES. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. (1er) de Bordeaux ; 2,000 hab.

BRUGES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay-Ouest, sur le Landistou, à 27 kil. de Pau. — Fabriques de draps, de sandales; filature de laine. Bruges est une bastide fondée à la fin du XIIIe siècle et qui reçut dès l'origine le For de Morlàas pour organisation municipale. En 1360, ses privilèges furent confirmés par le comte Gaston Phœbus. En 1483, la ville rendit hommage à François Phœbus, roi de Navarre, en qualité de communauté vassale de la vicomté de Béarn. Henri II d'Albret exempta les bourgeois de Bruges du paiement de toutes les gabelles, et les privilèges de la ville furent confirmés par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, Louis XIII et Louis XIV, rois de France. La communauté de Bruges envoyait des représentants aux Etats de Béarn. Eglise du XIVe ou XVe siècle avec un portail remarquable. Léon CADIER.

BRUGES (en flamand *Brugge*). Ville de Belgique, ch.-l. de la Flandre occidentale ; 45,073 hab., située à 100 kil. de Bruxelles et à 13 kil. de la mer du Nord ; au point de jonction des canaux de Gand, de l'Ecluse et d'Ostende.

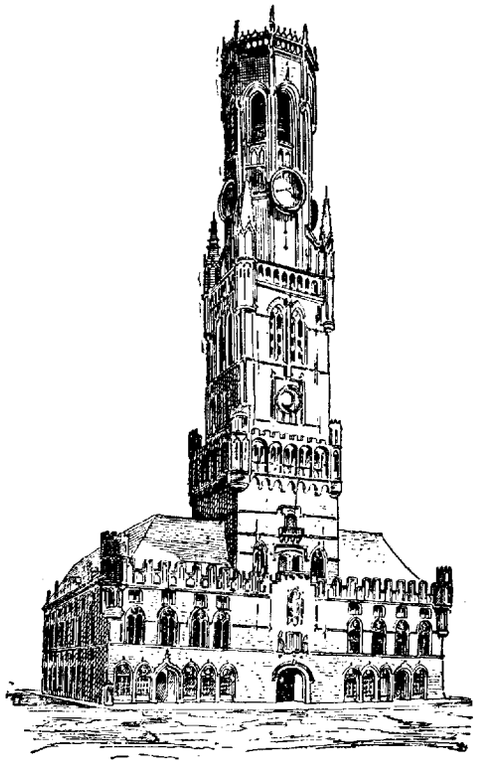

Beffroi et Halles de Bruges, d'après une photographie.

COMMERCE ET INDUSTRIE. — Le commerce de Bruges n'est plus aujourd'hui que l'ombre de ce qu'il était au moyen âge. Son industrie consiste dans la fabrication des dentelles, des toiles, la distillerie et la brosserie, la construction des bateaux. La population a diminué depuis le milieu du siècle.

MONUMENTS. — Bruges est la ville de Belgique qui a le mieux conservé la physionomie caractéristique du moyen âge. On y rencontre presque à chaque pas de vieilles demeures féodales couvertes de sculptures charmantes. Depuis une quinzaine d'années on a procédé à de nombreuses restaurations architecturales très heureuses. L'*Hôtel de ville*, de style gothique très élégant et très pur, date du XIVe siècle ; il est de proportions plus modestes que les hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain construits à la même époque. Il renferme des tableaux de valeur et une riche bibliothèque. Les *Halles*, de style ogival, ont été construites au XIIIe siècle, mais ont subi beaucoup de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

modifications malheureuses au point de vue artistique ; elles sont surmontées d'un beffroi superbe haut de 107 m., qui contient un carillon de quarante-huit cloches réputé un des plus beaux de l'Europe. Le *Palais de justice*, dont la façade a été reconstruite au XVIIIe siècle, n'a rien de remarquable à l'extérieur, mais dans une de ses salles se trouve la fameuse *cheminée du Franc*, chef-d'œuvre de sculpture, où figurent, au milieu d'une foule d'ornements, d'écussons et de portraits, les statues en pied de Charles-Quint, de Maximilien, de Marie de Bourgogne et de Charles le Téméraire. Ce magnifique mélange de pierre, de marbre et de bois porte la date de 1559.

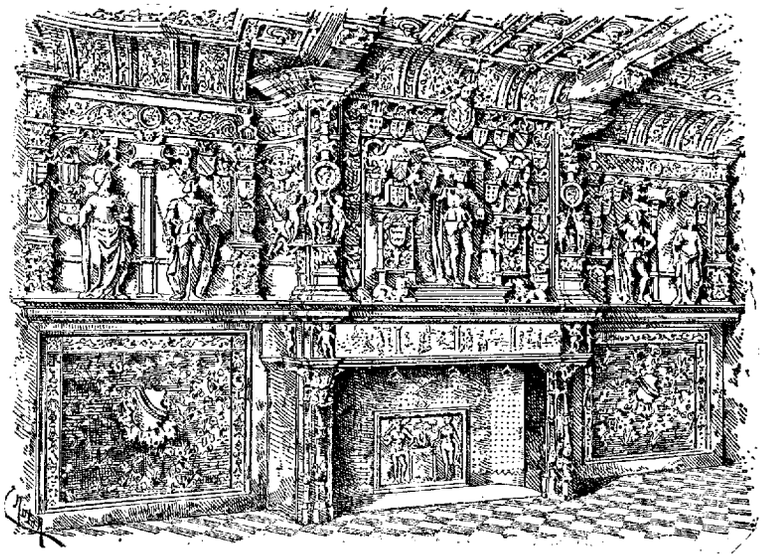

Cheminée du Franc, d'après une photographie.

Les principales églises sont : la *cathédrale de Saint-Sauveur*, de style ogival, mais surmontée d'une tour romane ; elle a été plusieurs fois détruite par des incendies ; on y voit des sculptures de Quellyn et de Fulinckx, des tableaux de Stuerbout, de van Orley, de Devos, de van Oost, etc.

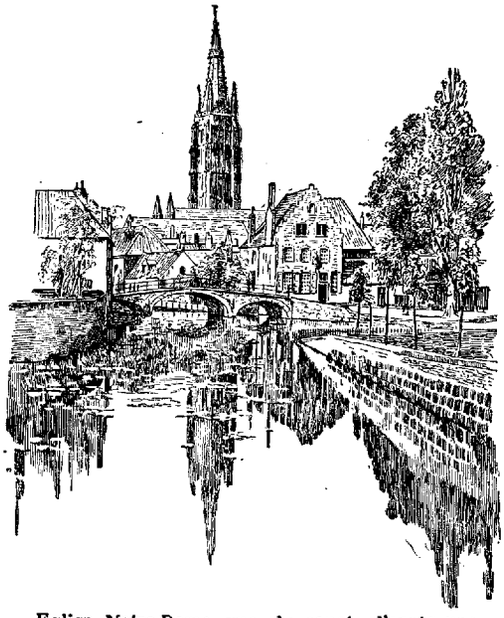

Eglise Notre-Dame, vue du canal, d'après une photographie.

L'église *Notre-Dame*, du XIIe siècle, dont la tour s'élève à 145 m.; cette église mérite surtout l'attention par les trésors artistiques qu'elle possède : les tombeaux de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne, décorés de statues et de bas-reliefs de cuivre ; une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus, attribuée à Michel-Ange ; la tribune, en chêne sculpté, des sires de Gruthuyse, des tableaux de Pourbus, de de Crayer, de Zeghers, etc. La chapelle de *Saint-Basile* ou du *Saint-Sang ;* ce nom lui vient de ce qu'on y conserve quelques gouttes de sang du Christ rapportées, dit-on, de Jérusalem par Thierry d'Alsace ; d'après les chroniqueurs, ce sang se liquéfiait tous les vendredis ; le miracle cessa en 1310. La chapelle a une jolie façade gothique surmontée d'une tour mauresque. La châsse du Saint-Sang est une admirable pièce d'orfèvrerie du XVIIe siècle. La chapelle de *Jérusalem*, construite au XVe siècle, sur le modèle de l'église du Saint-Sépulcre. Les églises de *Saint-Jacques*, de *Sainte-Walburge* et de *Sainte-Anne* sont riches en tableaux anciens. Le séminaire épiscopal est installé dans les bâtiments de l'ancienne abbaye des Dunes ; sa bibliothèque est considérable ; elle possède de nombreux manuscrits du moyen âge ornés de splendides miniatures. L'*hôpital Saint-Jean* contient un musée de peinture de premier ordre ; on y montre plusieurs tableaux de Memling et notamment le chef-d'œuvre de ce peintre : la châsse de Sainte-Ursule. Le *musée communal* renferme des tableaux d'un mérite éminent, parmi lesquels des œuvres capitales de Memling et de van Eyck. Bruges a érigé des statues à Memling, à van Eyck, à Simon Stevin ; les deux premières sont l'œuvre de Pickery, la dernière est due à Simonis. Le sculpteur Devigne travaille en ce moment à un groupe de dimensions colossales, représentant Breydel et de Coninck, les chefs du mouvement patriotique de 1302 ; ce monument est destiné à orner la grand'place.

Bruges a donné naissance à un grand nombre d'hommes célèbres ; citons notamment : *Louis van Berken*, inventeur de l'art de tailler les diamants, né en 1476 ; *Colard Mansion*, qui introduisit la typographie à Bruges, mort en 1484 ; *Pierre de Witte*, peintre, sculpteur et architecte, plus connu sous le nom de *Candido*, né vers 1548 ; *François Pourbus*, peintre d'animaux, mort en 1580 ; *Josse Damhouder*, jurisconsulte, mort en 1581 ; *Simon Stevin*, inventeur du calcul décimal, mort en 1635 ; *Grégoire de Saint-Vincent*, mathématicien, mort en 1667 ; *Jacques* et *Jean-Jacques van Oost*, père et fils, peintres du XVIIe siècle ; *Ch. de Brouckere*, homme d'Etat, mort bourgmestre de Bruxelles, en 1860.

Histoire. — Le territoire de Bruges faisait partie de l'ancienne Ménapie ; saint Chrysole vint y prêcher l'évangile vers la fin du IIIe siècle ; quatre cents ans plus tard

© 2007 Lyon - Editions - les passerelles du temps - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bruges avait pris un accroissement assez considérable pour obtenir le titre de ville, Baudouin Bras de fer, premier comte de Flandre, l'entoura de murs vers 867 et protégea l'industrie et le commerce de sa nouvelle capitale. Au XIe siècle, Bruges était déjà en relations avec l'Angleterre, le Danemark et l'Allemagne du Nord; du XIIIe siècle au XVIe il fut l'entrepôt des villes Hanséatiques et dut une prospérité extraordinaire à ses fabriques de draps, de soie, de velours, de toiles et de tapis. Lorsque Philippe le Bel eut confisqué la Flandre et foulé aux pieds les privilèges des villes, ce fut Bruges qui donna le signal du soulèvement; le 18 mai 1302, jour des *matines brugeoises*, plus de 4,000 Français furent massacrés. C'est à Bruges que Philippe le Bon institua, en janv. 1430, l'ordre de la Toison d'or. La capitale de la Flandre était alors une des plus opulentes cités de l'Europe. En 1486, le même jour, cent cinquante navires étrangers entrèrent dans son port. Malheureusement, à la fin du XVe siècle, la situation politique troublée amena des émeutes; elles effrayèrent les marchands étrangers qui émigrèrent à Anvers, et d'autre part les ports de la Flandre commencèrent à s'ensabler; les vaisseaux ne pouvant plus arriver à Bruges, si ce n'est au prix de difficultés énormes, prirent la route de l'Escaut, et bientôt de l'antique splendeur brugeoise il ne resta plus que le souvenir, quelques monuments admirables et des chefs-d'œuvre de peinture.

Armoiries de Bruges.

ARMOIRIES. — Les armes de Bruges sont: *fascé d'argent et de gueules de huit pièces, au lion d'azur, accolé d'or, brochant sur le tout.* E. H.

Ecole de Bruges.— Bruges occupa de bonne heure une situation importante dans l'art des Flandres. Au XIVe et au XVe siècle, elle tient presque le même rang que devait tenir plus tard Anvers, et, centre populeux, port très fréquenté, attire à elle les artistes des régions voisines, du Limbourg, de la Hollande, des bords du Rhin, qui viennent s'y instruire et s'y former. Dès le XIIIe siècle on y peignait déjà. La gilde des peintres et sculpteurs ou confrérie de Saint-Luc s'y fonde en 1351, peu de temps après celles de Gand et de Tournai, bien avant celle d'Anvers. Toutefois, antérieurement au XVe siècle, il ne serait guère possible de citer que des noms et peu d'œuvres. Les peintures murales, qui furent en tout pays une des premières formes de l'art, ont disparu ou sont aujourd'hui cachées sous le badigeon. L'unique exemple de peinture sur panneau qui nous soit parvenu de l'école brugeoise primitive est un *Calvaire* à fond d'or, de la fin du XIVe siècle, exécuté pour une salle d'assemblée de la corporation des tanneurs, et conservé actuellement dans l'église Saint-Sauveur. Il est à comparer au *Calvaire* du même temps, daté (1363) et provenant de Hollande, qu'on garde au musée d'Anvers. Tous deux rappellent l'Ecole de Cologne, soit qu'ils l'aient précédée, soit qu'ils l'aient suivie. Le premier peintre célèbre sur lequel on ait quelques renseignements est *Jean* ou *Hennequin de Bruges*. On ne sait à peu près rien de sa vie, mais on connaît de ses œuvres. Il vécut à la cour de France. Il fut peintre et valet de chambre de Charles V, et orna de miniatures une Bible datée de 1372, qui est au musée Westreenianum à La Haye, et où se voit en tête un remarquable portrait de Charles V, souvent reproduit. Il composa également pour le duc d'Anjou, en 1376, les cartons des fameuses *Tapisseries de l'Apocalypse*, exécutées ensuite par Nicolas Bataille, Parisien, et que possède la cathédrale d'Angers. Mais le vrai fondateur de l'école, qui figure fréquemment dans les textes sous le nom de Jean de Bruges, c'est *Jean van Eyck*, le grand peintre du XVe siècle. Il y résida quelques mois, après son entrée au service du duc de Bourgogne, Philippe le Bon (mai-juin 1425), et s'y installa définitivement au retour de sa mission en Portugal (1431), pour ne plus quitter désormais la ville jusqu'à sa mort (9 juil. 1440). Il y fut enterré et y a laissé quelques-uns de ses chefs-d'œuvre, entre autres la *Vierge* faite pour le chanoine van der Paele (1436), et le *portrait de sa femme* (1439). L'Ecole de Bruges a dès lors tant de renom que Roger van der Weyden, bien que né probablement à Tournai et ayant passé pour ainsi dire toute sa vie à Bruxelles, est souvent nommé Roger de Bruges par les vieux auteurs. Il est vrai qu'il a peut-être étudié dans sa jeunesse sous Jean van Eyck. Le seul élève direct du maître, qui suivit ses traces avec une sorte de piété parfois un peu timide, c'est *Pierre Cristus*. Il paraît être venu à Bruges quelques années avant la mort du maître et y être resté jusqu'à l'époque où il mourut lui-même (1473 environ). Vers le même temps vivait à Bruges l'artiste qui devait surtout illustrer la ville, et qui s'y trouve en quelque sorte chez lui, comme Rubens à Anvers, *Hans Memling*. Qu'il soit Hollandais ou Allemand d'origine, il est devenu Brugeois par sa longue résidence dans la cité flamande, qu'il adopta pour patrie, et où il est mort en 1495. Sa grâce élégante, sa douce et souriante aménité, accueillent encore le visiteur, soit à l'Académie, soit à l'hôpital Saint-Jean, d'où ses œuvres ne sont jamais sorties *(Châsse de sainte Ursule, Mariage mystique de sainte Catherine, Adoration des mages)*. Il est là comme dans un reliquaire. *Gérard David*, son élève, venu de Hollande, fixé à Bruges vers 1483, et qui y mourut en 1523, eut une manière plus inégale et moins parfaite; mais ses figures pensives et souffrantes ont un charme de mélancolie presque moderne. Citons encore, dans les premières années du XVIe siècle, *Jean Prévost* de Mons, établi à Bruges en 1494, et qui y demeura jusqu'à sa mort (1529). Son unique tableau connu, un *Jugement dernier* fait pour l'hôtel de ville dans la donnée ordinaire, en 1525, est aujourd'hui au musée.

Au XVIe siècle, la gloire de Bruges commence à s'effacer devant l'éclat naissant d'Anvers. On n'y rencontre plus que quelques noms importants. *Lancelot Blondeel*, de Poperinghe, s'y installe avant 1519, et y meurt en 1561. Auteur de l'admirable cheminée du Franc, plutôt architecte et sculpteur que peintre, il prodigua dans ses tableaux une architecture d'invention bizarre et généralement toute dorée. Les plus fameux peintres brugeois du XVIe siècle sont les *Pourbus*. Le chef de la famille, Pierre Pourbus, de Gouda, en Hollande, résidait à Bruges avant 1540, y épousa une des filles de Lancelot Blondeel, et y mourut en 1584. Il fut, avec son beau-père, le principal directeur des travaux d'art qui se firent alors dans la cité. Ses tableaux religieux, où se montre franchement l'influence italienne, ne valent pas ses portraits, qui sont restés dans la pure tradition flamande, calmes, graves et robustes. C'est un portraitiste qu'on remarque entre Holbein et Antonio Moro. Son fils, François (1545-1581), l'imita sans l'égaler, et son petit-fils, François le Jeune (1569-1622), alla porter à l'étranger, particulièrement en France, ce qui restait encore en lui de l'antique sève. La dynastie des *Claes* ou *Claessens*, qui date du même temps, bien que très nombreuse, n'a pas produit un grand homme. Ce sont des gloires de clocher, talents estimables, mais froids ou mesquins. Ils hésitèrent entre la piété simple des vieux maîtres et l'esprit nouveau. Les plus appréciés de la famille semblent avoir été Antoine et Pierre le Jeune, tous deux fils de Pierre le Vieux, et qui vécurent jusqu'au début du XVIIe siècle. Leurs œuvres sont à Bruges: on ne se les disputait pas au dehors. Les *Geerarts*, Marc le Vieux et Marc le Jeune, ont passé leur vie en Angleterre. Il faut arriver jusqu'aux *Van Oost*, au XVIIe siècle, pour trouver un artiste vraiment intéressant, Jacques van Oost le Vieux (1600-1671). Ses tableaux d'église, quoique agréables à l'œil, et même ingénieux d'arrangement, se ressentent, comme ceux de Crayer, du

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

voisinage de Rubens et de l'imitation des Carraches. Ses portraits sont plus originaux, et représentent d'ordinaire les personnages agissant dans l'exercice de leur profession. Son fils, Jacques van Oost le Jeune (1639-1713), qui vécut surtout à Lille, est loin de le valoir, bien que travaillant à son exemple. Après eux il ne reste plus à citer que des *Jean Maes* ou des *Louis de Deyster*, pâles ombres qui ne pouvaient suffire à faire revivre une école depuis longtemps mourante. Paul LEPRIEUR.

BIBL. : FERRIER, *Description historique et topographique de la ville de Bruges;* Bruxelles, 1836, in-8. — DELEPIERRE, *Précis des Annales de Bruges;* Bruges, 1836, in-8. — GAILLIARD, *Bruges et le Franc, leur magistrature et leur noblesse;* Bruges, 1847, in-8. — Du même, *Bruges, son histoire, ses monuments;* Bruges, 1857, in-4. — W.-James WEALE, *Bruges et ses environs, Description des monuments, objets d'art et d'antiquités, précédée d'une notice historique;* Bruges, 1888, in-16. — Gilliodts van SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges;* Bruges, 1867-72, 5 vol. in-4. — J.-J. DE SMET, *Prospérité et décadence du commerce de Bruges, Rec. de mém.;* Gand, 1864, t. II, 549. — A.-J. WAUTERS, *la Peinture flamande.*

BRUGES À GAND (Canal de). Ce canal, dont la construction fut commencée en 1379, mais qui ne fut achevé qu'en 1751, communique à Gand avec l'Escaut, la Lys et le canal de Terneuzen. Sa longueur totale est de 47 kil.; il est à grande section : 26 m. de largeur à la ligne d'eau, 8 m. au plafond et 2m70 de profondeur. Il a été prolongé de Bruges à Ostende; la longueur de cette seconde partie est de 23,500 m.; de Bruges à Ostende, le canal a 40 m. de largeur à la flottaison, 12 m. au plafond et 4 m. 65 de profondeur; il livre passage à des navires de 600 tonneaux.

BRUGES (Le Franc de). Nom qu'a porté jusqu'en 1794 un territoire comprenant les villes d'Ostende, Nieuport, Dixmude, l'Ecluse, Damme, ainsi que quatre-vingt-dix paroisses et treize seigneuries situées aux environs de Bruges. Il avait obtenu d'être séparé des juridictions de Bruges et de Gand pour services rendus à une époque très reculée. On ne connaît pas bien exactement l'histoire de cette séparation. E. H.

BRUGES (Jean de) (V. EYCK [Jean van]).

BRUGES (Louis de), seigneur de la Gruthuyse, né en 1422, mort à Bruges ou à Gand le 24 nov. 1492. Echanson de Philippe le Bon en 1449, gouverneur d'Oudenarde en 1452, puis gouverneur de Bruges qu'il défendit contre les Gantois insurgés. Il figura à la grande bataille de Gavre (22 juil. 1453) qui réduisit définitivement la ville de Gand. En 1454, il assista à l'assemblée du vœu du Faisan, fut nommé chambellan et conseiller de Philippe le Bon. Il accomplit diverses missions diplomatiques, concernant notamment des unions princières (mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, 1461); mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, (1467, etc.) Lieutenant général en Flandre, Zélande et Frise (1462), commandant de la flotte chargée de protéger contre les Anglais les côtes flamandes; comte de Winchester (1472) à la suite des services diplomatiques qu'il rendit à Edouard IV, il prit part, en qualité de général, à la guerre entre le duc de Bourgogne et Louis XI, assista au siège de Nuits (1474), il revint à Bruges après la mort de Charles le Téméraire et fut un des envoyés de Marie au roi de France. Au cours de cette mission (renouvellement de la trêve de neuf ans conclue entre le duc de Bourgogne et Louis XI), il se trouva en désaccord avec les Etats de Hollande qui réclamèrent sa révocation. Il fut plus tard accusé de connivences secrètes avec Louis XI; on lui reprocha surtout d'avoir fait échouer une expédition de Maximilien d'Autriche contre la France, et il fut condamné à 100 écus d'amende. Quoi qu'il en soit, il entra bientôt en opposition ouverte contre Maximilien, leva des troupes, le combattit, fut à diverses reprises emprisonné. Il fut en 1489 chargé d'une ambassade à la cour de France, signa un traité d'alliance avec cette puissance et lui livra le château de Lille et Alost. Aussi fut-il condamné en 1491 par le Chapitre de la Toison d'Or. Il fut réhabilité après sa mort sur les instances de Louis XII. Louis de Bruges avait réuni une importante collection de livres, qui tomba, on ne sait comment, entre les mains de Louis XII et vint se fondre presque tout entière dans la bibliothèque de Blois. Ces beaux manuscrits figurent maintenant à la Bibliothèque nationale (fonds fr., 2692 et s.).

BIBL. : Van PRAET, *Recherches sur Louis de Bruges;* Paris, 1831, in-8. — V. PARISOT, *L. de Bruges,* dans *Biogr. universelle.* — A. WAUTERS, *L. de B.,* dans *Biogr. de Belgique,* 1872, t. III, 108-9. — Fred. MADDEN, dans *Archeologia,* 1835, XXVI, 265-286. — L. DELISLE, *Cabinet des mss. de la B. I,* 1868, I, 140-146. — *Catalogue de la B. I, mss. fr.,* 1868, I, 442.

BRUGES (Henri-Alphonse, vicomte de), général français, né en 1764, mort en 1820. Il fit ses premières armes dans la marine (1780) et parvint au grade de lieutenant de vaisseau pendant la guerre d'Amérique. Il émigra en 1790 et fit partie de l'armée de Condé jusqu'en 1803. Après le licenciement de cette armée, il alla servir aux Antilles dans les troupes anglaises. Louis XVIII l'appela au commandement de la 8e division militaire à Marseille; mais il ne tarda pas à devenir compromettant par son zèle ultra-royaliste et fut mis à la retraite en 1817.

BRUGHÉAS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Escurolles, sur le Sermon; 1,560 hab. Eaux minérales.

BRUGIÈRE (Pierre), curé constitutionnel, né à Thiers en 1740, mort en 1803. Sa vie et son œuvre suffisamment exposées formeraient un chapitre fort intéressant de l'histoire de l'Eglise constitutionnelle, qui compta beaucoup plus de prêtres sincères qu'il n'est convenu de l'admettre aujourd'hui. Après avoir prêché avec succès à Clermont, à Riom et à Brioude, il vint à Paris en 1768 et entra dans la communauté de Saint-Roch, où il resta pendant douze ans. En 1777, il publia, sous l'anonyme, une *Instruction catholique sur la dévotion au sacré cœur de Jésus* (in-8); en 1789, les *Doléances des ecclésiastiques, soutaniers et prêtres des paroisses de Paris* et la *Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé à Paris* (in-8). Il fut nommé aumônier de la Salpêtrière, puis curé de la paroisse de Saint-Paul. La plupart des évêques ayant protesté contre la constitution civile du clergé et provoqué l'intervention du pape, Brugière répondit par le *Discours patriotique au sujet des brefs du pape* (Paris, 1791, in-8). Dans le même ordre de faits : *la Lanterne sourde ou la conscience de M** (Bonal), *ci-devant évêque de ** (Clermont), *éclairée par les lois de l'Eglise et de l'Etat sur l'organisation civile du clergé* (Paris, 1791). Mais, quand Gobel, évêque du département de la Seine, eut donné l'institution canonique à Aubert, prêtre marié, Brugière protesta avec trois autres curés constitutionnels; poursuivi pour ce fait et incarcéré aux Madelonnettes, il fut acquitté; il fut encore emprisonné en 1793, pour avoir persévéré dans l'exercice de son ministère pastoral; il publia alors les *Lettres d'un curé du fond de sa prison à ses paroissiens* (Paris, 1793, in-8). Quand le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois eut rétracté le serment civil, il écrivit l'*Avis aux fidèles sur la rétractation du serment civil faite par le curé de * et le clergé de * et leur rentrée dans l'Eglise* (Paris, 1800, in-8). Il assista au concile national du clergé constitutionnel en 1797 et à celui de 1801. Après sa mort, l'abbé Massy, prêtre de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, et le frère Renaud, des écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine, voulurent rendre témoignage de l'estime qu'ils lui avaient vouée, en écrivant sa vie : *Mémoire apologétique de P. Brugière, curé de Saint-Paul* (Paris, an XII, 1804, in-8), avec notes et pièces justificatives. — Autres œuvres de Brugière : *Le Nouveau Disciple de Luther ou le prêtre * convaincu par les lois d'être un concubinaire publiquement scandaleux* (Paris, 1791, in-8); *Réflexions*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un curé constitutionnel sur le décret de l'Assemblée nationale concernant le mariage (Paris, 1791, in-8); *Lettres d'un curé sur le décret qui supprime le costume des prêtres* (Paris, 1791, in-8); *Observations des fidèles à MM. les évêques, à l'occasion d'une indulgence plénière en forme de jubilé, adressée à tous les Français, par le cardinal Caprara* (Paris, 1802, in-8); *Appel au peuple français concernant l'admission de la langue française dans l'administration des sacrements; instructions choisies* (Paris, 1804), publication posthume faite par Degota. E.-H. Vollet.

BRUGIÈRE (Pierre-Amable-Prosper), homme politique et littérateur français (V. Barante [baron de]).

BRUGMANN (Friedrich-Karl), philologue allemand, né à Wiesbaden le 16 mars 1849. Jusqu'en 1868, M. Brugmann fit à Halle ses études de philologie et de philosophie classique. Il les continua de 1868 à 1871 à Leipzig, s'attachant surtout à la grammaire comparée des langues européennes, en suivant les leçons de Ritschl, de Curtius et de Zarncke; il était membre du séminaire philologique du royaume de Saxe, de la *Société grammaticale* fondée par Curtius et de la *Societas philologa* de Ritschl. En fév. 1871 il obtint le grade de docteur après sa thèse *De Græcæ linguæ productione suppletoria*, qui parut dans le quatrième volume des *Studien* de Curtius. Puis il se rendit à Bonn pour achever ses études philologiques, et, en 1872, il passa l'examen prussien du brevet supérieur pour l'enseignement dans les gymnases. Nommé successivement professeur à Wiesbaden, puis à Leipzig, il enseigna jusqu'en 1877 les langues classiques, l'allemand et la géographie. Il abandonna alors l'enseignement des gymnases pour enseigner comme privat-docent le sanscrit et la grammaire comparée à l'Université de Leipzig. En 1882, il devint professeur *extraordinarius*. Ses cours se composaient alors principalement de l'étude comparée des langues indo-européennes, de l'explication de textes sanscrits védiques, et du texte gothique d'Ulfilas. En même temps il professait à l'Institut philologique russe de Leipzig un cours de syntaxe grecque. Il abandonna ces deux positions en oct. 1884, appelé comme professeur titulaire de grammaire comparée à l'Université de Fribourg-en-Brisgau. En 1887, après la publication du premier volume de sa grande grammaire comparée des langues indo-européennes, il revint à Leipzig comme professeur à l'Université, et y remplaça son ancien maître G. Curtius. C'est là qu'il enseigne aujourd'hui les théories nouvelles de l'école des néo-grammairiens, dont, en Allemagne, il peut être considéré comme le chef; on sait que le caractère principal de cette école est de donner à la science de la comparaison des langues une rigueur pour ainsi dire absolue, toutes les exceptions s'expliquant par des phénomènes dus à l'analogie. — Parmi les très nombreux et importants ouvrages dans lesquels sont exposées les théories de M. Brugmann, nous citerons : *Ein Problem der homerischen Textkritik und der vergleichenden Sprachwissenschaft* (Leipzig, 1876); *Morphologische Untersuchungen* (Leipzig, 1878-81, 4 vol.), ouvrage publié en collaboration avec M. Osthoff, et dans lequel nous signalerons des études *sur le suffixe verbal â* et *sur la forme faible des thèmes nominaux en n; Litanische Volkslieder und Märchen* (Strasbourg, 1882) en collaboration avec M. Leskien; *Zum heutigen Stand der Sprachwissenschaft* (Strasbourg, 1885); et enfin les deux ouvrages les plus importants de M. Brugmann : *Griechische Grammatik* (2e éd., 1885-89), dans la collection des manuels Müller, et *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, ouvrage de premier ordre dont les deux premiers volumes seulement ont paru jusqu'ici (Strasbourg, 1886-1888; trad. en angl. par J. Wright; Strasbourg, 1888, t. Ier). M. Brugmann a publié en outre de très nombreux travaux et mémoires dans les *Studien* de Curtius, les *Acta Societatis phil.* de Ritschl, la *Kuhn's Zeitschrift*, les *Fleckheisens Jahrbücher*, l'*American Journal of Philology*, etc., etc., tous relatifs à la grammaire comparée des langues indo-européennes. Georges Guieysse.

BRUGMANS (Sebald-Justinus), médecin et naturaliste hollandais, né à Franeker en 1763, mort à Leyde le 22 juil. 1819. Il étudia à Groningue et à Leyde et fut reçu à dix-huit ans docteur en philosophie et à vingt-deux ans docteur en médecine. Il publia, en 1781, une *Descr. litholog. des environs de Groningue*, une dissertation sur la *pyogénie* en 1785, fut couronné en 1781 par l'Académie de Dijon pour un mémoire sur la *Destruction des plantes inutiles ou vénéneuses qui infectent les prairies*, en 1782 par l'Académie de Bordeaux pour un autre : *Des Indices sensibles déterminant le temps où les arbres cessent de croître*, en 1784 par l'Académie de Berlin pour un travail *sur l'ivraie*. Peu après, en 1785, il fut appelé à remplacer van Swinden à Franeker, puis, en 1786, passa à Leyde comme professeur de botanique et obtint en outre toute la chaire d'histoire naturelle (1787) et celle de chimie (1800). Il fut de plus chargé, en 1795, de l'organisation du service de santé des armées hollandaises au sujet de laquelle il publia un mémoire en 1796, puis présida à la rédaction de la pharmacopée batave en 1805. Lors de la réunion de la Hollande à la France, Napoléon le nomma inspecteur général du service de santé de terre et de mer. Plus tard, il obtint de son gouvernement la mission de réclamer à la France les objets d'histoire naturelle enlevés à la Hollande. — Outre divers autres mémoires et un éloge de Boerhaave, il a encore mis au jour une célèbre monographie *sur la Pourriture d'hôpital*, couronnée en 1814 et traduite en français en 1816. Dr L. Hn.

BRUGMANSIA *Brugmansia* Bl.). Genre de plantes de la famille des Cytinacées et du groupe des Rafflésiées. L'unique espèce, *B. Zippelii* Bl., croît en parasite sur les racines de certaines espèces de *Vitis* dans les forêts de Java. Ses fleurs sont très grandes et l'ovaire, infère, devient une sorte de baie renfermant un grand nombre de petites graines ovoïdes ou piriformes. Ed. Lef.

BRUGNAC. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Castelmoron ; 515 hab.

BRUGNATELLI (Luigi-Gaspardo), médecin, physicien et chimiste italien, professeur de chimie à l'Université de Pavie, né à Pavie en 1761, mort le 24 août 1818. Ses principaux ouvrages sont : *Elementi di chimica, appogiati alle piu recenti scoperti*, etc. (Pavie, 1795-1797, 2 vol.); *Litologia umana, ossia ricerche chimiche e mediche*, etc. (Pavie, 1819, in-fol. avec pl.). Il a publié un grand nombre d'articles de vulgarisation dans le *Giornale fisico medico*, dans le *Avanzamenti della medicina e fisica*, dans les *Annali di chimica* dans le *Giornale di Fisica, Chimica estoria naturali*. Dans les *Annales de Chimie*, il a publié une note *sur la Cristallisation de l'acide benzoïque* (VI), et une autre *sur le Phosphore* (XXIV). A. J.

BRUGNENS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance ; 438 hab.

BRUGNIÈRE (Jean-Pierre), général français, né à Samnien en 1772, tué au combat de Würtzen (Saxe) en 1813. Il entra au service en 1791, et se distingua à Marengo et à Iéna où il devint général de brigade. Nommé général de division après la campagne de 1809, il fut tué par un boulet.

BRUGNOLI (Amalia), danseuse italienne célèbre, fille de comédiens, née dans les premières années de ce siècle à Milan, où elle devint élève de l'école de danse annexée au théâtre de la Scala. Elle débuta à ce théâtre, avec le succès le plus brillant, dans un pas expressément composé pour elle par le fameux chorégraphe Blasis. Engagée ensuite à Florence, elle se montra dans un ballet d'Armand Vestris, *Astolphe et Joconde*, où elle ne fut pas moins bien accueillie. Vestris l'emmena alors à Vienne, après

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

quoi elle suivit Blasis à Rome, voyant dans chaque ville ses succès s'accentuer et grandir. Après s'être fait applaudir à Livourne, puis de nouveau à Florence, elle se rendit au théâtre San Carlo, de Naples, dont elle fit les délices et où elle acquit une immense renommée. C'est là qu'elle connut le danseur Samengo, dont elle devint la femme, et avec qui elle remplissait les principaux rôles de la plupart des ballets qui composaient le répertoire. Elle obtint surtout de véritables triomphes dans *il Conte Pini*, ballet de son mari dont le succès fut éclatant et qui fit le tour de tous les théâtres d'Italie. A l'expiration de leur dernier engagement au théâtre San Carlo, la Brugnoli et son mari renoncèrent à la scène et se retirèrent après une carrière aussi longue que brillante.

BRUGNON. Variété de pêche à peau lisse (V. Pêche).

BRUGNONE (Giovanni), vétérinaire italien, né à Ricaldone, près d'Acqui, le 27 août 1741, mort le 3 mars 1818. Il fut reçu docteur en chirurgie à Turin en 1764, étudia la médecine vétérinaire sous Bourgelat, à Lyon, puis à l'Ecole d'Alfort, et à son retour fut chargé de la direction de l'Ecole vétérinaire de Turin, et, en 1780, nommé professeur d'anatomie comparée à l'Université, enfin, en 1791, directeur des haras. On lui doit des ouvrages importants : *la Mascalcia ossia la medicina veterinaria ridotta a suoi principii* (Turin, 1774, in-8); *Trattato delle razze dei cavalli* (Turin, 1781) ; *Descr. e cura preservat. dell' epizootia delle galline*, etc. (Turin, 1790, in-8) ; *Descr. e cura pel morbo contag. serpeggiente sulle bestie bovine* (Turin, 1795, in-8) ; *Ippoiatria ad uso degli studenti della scuola veterinaria* (Turin, 1802, in-8) ; *Bometria*, etc. (Turin, 1802) ; une édition des *Œuvres de Bertrandi* (en collaboration avec Penchienati, 1786-1802, 14 vol. in-8) ; de plus une série de mémoires intéressant également l'anatomie humaine, dans *Mem. d. real. Accad. d. sc. d. Torino.*

Dr L. Hn.

BRUGNOT (Jean-Baptiste-Charles), né à Painblanc (Côte-d'Or) le 17 oct. 1798, mort à Dijon le 11 sept. 1831. Tour à tour professeur, journaliste, imprimeur, membre de l'Académie de Dijon, il fonda successivement le *Provincial* (1er mai-30 sept. 1828), journal littéraire où parurent les premiers vers d'Alfred de Musset et les premiers poèmes en prose de Louis *Bertrand* (V. ce nom), et le *Spectateur*, journal politique (1830-1837), devenu en 1844 l'organe du parti clérical. Ch. Brugnot n'avait, en dehors de ses articles de polémique et de critique, publié qu'une traduction de l'*Eloge de la folie* d'Erasme (Troyes, 1826, in-8), sous le pseudonyme de *Panalbe*, des *Adieux de lord Byron à la Grèce* (1824, in-8), et une *Réponse à M. de Mailly* (Dijon, 1831, in-8), mais ses *Poésies* ont été réunies par les soins de sa veuve, avec une notice par Th. Foisset (Dijon, 1831, in-8, portrait). M. Tx.

Bibl. : Th. Foisset, *Notice*, citée plus haut. — Ph. Millsand, *Etudes sur les périodiques publiés à Dijon* ; Dijon et Paris, 1861, in-8. — *Un Rêve, ballade*, cent cinquante vers inconnus d'Alfred de Musset, 1874, in-8 (publié par A. Poulet-Malassis).

BRUGNY-Vaudancourt. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Avize ; 475 hab. Cette localité, située sur le penchant d'un coteau arrosé par des sources nombreuses et excellentes, est mentionnée dès 1183 dans les titres de l'abbaye de la Charmoye. La seigneurie de Brugny ou *Broigny*, comme on la nommait alors, appartenait, au commencement du xiiie siècle, à l'illustre maison de Châtillon-sur-Marne. Guy I de Châtillon, comte de Saint-Pol et seigneur de Montjay, rendit hommage pour cette terre, en 1223, au comte de Champagne, Thibaut IV; elle passa ensuite, par des mariages répétés, aux maisons de Bourbon, de Bourgogne et de Naast. La guerre de Cent ans et l'invasion anglaise trouvèrent les *ville* et château de Brugny aux mains de la famille de Saint-Mars, et de nombreux combats se livrèrent autour de cette place. En 1592, lorsque Henri IV vint assiéger Epernay, Oger de Saint-Blaise, alors seigneur de Brugny, fut des premiers à reconnaître l'autorité royale, et l'on voit encore la chambre et le lit où coucha ce prince en cette circonstance. Vers la fin du xviiie siècle, le château,

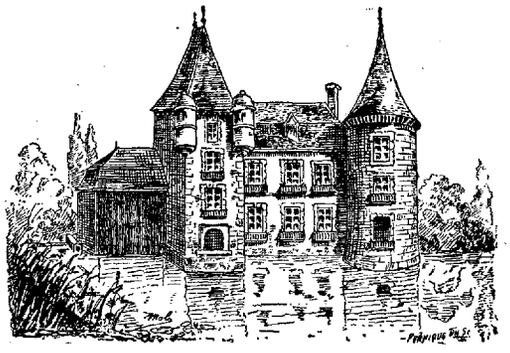

Château de Brugny.

qui avait successivement appartenu aux familles de Montdésir, du Hautoy, de Maizières et d'Estourmel, entra dans celle de Clermont-Tonnerre, qui le possède encore aujourd'hui. — Beau château de la Renaissance, situé à l'extrémité du village, au milieu d'un vaste parc, dans une position ravissante, d'où la vue s'étend sur toute la vallée du Sourdon ; tour du xve siècle, vestige de la forteresse primitive ; mobilier historique ; beaux portraits de famille ; chapelle seigneuriale avec de curieux vitraux anciens. Eglise des xiiie et xvie siècles ; débris de vitraux. En 1876, des cercueils de pierre ont été découverts au hameau de Breux. — Vaudancourt, éloigné de 1 kil., et qui a été réuni à Brugny en 1852, possède une chapelle vicariale, une fabrique de poterie et de belles caves taillées dans la craie ; ses coteaux produisent des vins estimés. A. Tausserat.

Bibl. : *Notice historique et descriptive du château de Brugny en Champagne* ; Paris, 1852, in-4 avec pl. — A. Bourgeois, *Histoire du château de Brugny...* ; Châlons, 1883, gr. in-8 avec pl.

BRUGSCH (Heinrich-Karl), égyptologue allemand, né à Berlin le 18 fév. 1726. Il s'adonna très jeune aux études égyptologiques et se fit connaître par la publication d'un important mémoire : *Scriptura Ægyptiorum demotica* (Berlin, 1848), complété par *Numerorum demoticorum doctrina* (1849), et la publication d'une collection de diplômes démotiques (1850). Il explora ensuite les divers musées d'Europe et se rendit en Egypte (1853). A son retour il devint privat-docent à l'Université de Berlin. En 1857-58 il revint en Egypte, puis fit un voyage en Perse à titre officiel. De 1864 à 1868 il fut consul au Caire ; de 1868 à 1870 professeur à Gœttingue, en 1870 appelé à diriger l'école d'égyptologie créée par le vice-roi au Caire, en 1873 et 1876 commissaire général du gouvernement égyptien aux Expositions de Vienne et de Philadelphie ; en 1881 il reçut le titre de pacha. Ses principaux ouvrages sont : *Grammaire démotique* (Berlin, 1855) ; *Recherches sur la division de l'année chez les anciens Egyptiens* (Berlin, 1856) ; *Monuments de l'Egypte* (Berlin, 1857) ; *Geographische Inschriften altægyptischer Denkmäler* (Leipzig, 1857-1860, 3 vol.) ; *Histoire de l'Egypte* (Leipzig, 1859, t. I) ; *Recueil de monuments égyptiens* (avec Dümichen ; Leipzig, 1862-1866, 4 fasc.) ; *Reise der königlich preussischen Gesandtschaft nach Persien* (Leipzig, 1862-1863, 2 vol.) ; *Hieroglyphisch-demotisches Wörterbuch* (Leipzig, 1867-1882, 7 vol.) ; *Ueber Bildung und Entwickelung der Schrift* (Berlin, 1868) ; *Die ægyptische Gräberwelt* (Leipzig, 1868) ; *Grammaire hiéroglyphique à l'usage des étudiants* (Leipzig, 1872) ; *Dictionnaire géographique de l'ancienne Egypte* (Leipzig, 1877-1880) ;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Reise nach der grossen Oasis El Chargeh (Leipzig, 1878, av. 27 planches); *Thesaurus Ægyptiacarum inscriptionum* (paraît depuis 1882); *Religion und Mythologie der alten Ægypter* (Leipzig, 1884). Il a fondé en 1863 *Zeitschrift für ægyptische Sprache und Altertumskunde*. Si M. Brugsh ne s'est signalé par aucune de ces découvertes qui classent au premier rang, il n'en a pas moins rendu par ses publications, spécialement dans l'ordre lexicographique, les plus grands services à ceux qui s'occupent de l'Egypte ancienne.

BRUGUIERA (*Bruguiera* Lamk). Genre de plantes, de la famille des Rhizophoracées, composé d'arbres ou d'arbustes qui croissent sur les plages maritimes de l'Afrique orientale, de l'Asie, de l'Australie et de la Polynésie. Leurs fleurs ont des sépales étroits et aigus, au nombre de huit à quinze, et un même nombre de pétales, repliés sur eux-mêmes à la base, de façon à embrasser chacun une paire d'étamines. L'espèce principale, *B. gymnorhiza* Lamk (*Rhizophora gymnorhiza* L.) est connue sous le nom de *Palétuvier des Indes*. Son écorce est préconisée comme astringente. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, VI, pp. 287 et 298.) Ed. Lef.

BRUGUIÈRE (La). Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan; 365 hab.

BRUGUIÈRE (La). Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn (V. Labruguière).

BRUGUIÈRE (Jean-Guillaume), médecin-naturaliste et voyageur français, né à Montpellier en 1750, mort à Ancône le 1er oct. 1799. Les sciences naturelles l'attirèrent dès son jeune âge; en 1773, il partit avec le capitaine Kerguelen pour un voyage de découverte dans les mers du Sud et recueillit un grand nombre d'observations. De retour à Montpellier, il concourut à la découverte d'une mine de charbon, puis étudia les mollusques testacés, et rédigea pour l'*Encyclopédie méthodique* l'*Histoire naturelle des vers* (1791-1792, 2 vol. in-4). En 1792, il se rendit avec Olivier en Perse et visita diverses contrées de l'Orient; en passant par l'île Santorin, il fit connaître au gouvernement turc une carrière de pouzzolane qu'il y avait découverte. Dr L. Hn.

BRUGUIÈRE du Gard (J.-T.), publiciste français, né à Sommières (Gard) en 1765, mort à Paris en 1834. Protégé par Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, il fut ordonné prêtre et remplit les fonctions de vicaire à Saint-Julien-du-Sault (Yonne), avant de devenir secrétaire de son bienfaiteur, auquel il procura, durant la Terreur, l'opium qui mit fin à ses jours. Après l'abrogation du serment ecclésiastique, il s'était marié. Secrétaire de l'Académie de législation et collaborateur du *Journal des arts*, il a publié: *Martial*, roman pastoral (1790, 3 vol. in-18); *Nécessité de la paix et moyen de la rendre durable* (1800, in-8); *Discussion politique sur l'usure et le prêt sur gages* (1802), in-8); *Napoléon en Prusse*, poème épique en douze chants (1809, in-8); *Jurisprudence de l'Académie de législation* (1809, 2 vol. in-4); *le Roi et le Peuple* (1814, in-8), etc. M. Tx.

BRUGUIÈRE de Sorsum (Antoine-André, baron), littérateur français, né à Marseille en juil. 1773, mort à Paris le 7 oct. 1823. Après avoir voyagé, en qualité de commerçant, aux Antilles et à Cayenne, il fut attaché, durant les campagnes d'Italie et du Rhin, au général Dessolles, chef d'état-major de Moreau. Secrétaire général du ministère de la guerre et secrétaire du cabinet de Jérôme, roi de Westphalie, il fut plus tard secrétaire d'ambassade à Londres et rentra dans la vie privée lors de la première Restauration. On ne cite de Bruguière de Sorsum que des traductions de l'anglais: *Sacountala ou l'Anneau fatal*, traduit du sanscrit en anglais par W. Jones (1803, in-8) et retraduit de l'anglais; *Lao-Seng-Ceul*, comédie chinoise, trad. de même (1819, in-8); *Œuvres poétiques* de Robert Southey (1820, 3 vol. in-12); *Chefs-d'œuvre* de Shakespeare traduits en vers blancs, en vers rimés et en prose, suivis de *Poésies diverses* (1826, 2 vol. in-8), travail posthume publié par Chênedollé. M. Tx.

BRUGUIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton; 632 hab.

BRUHIER d'Ablaincourt (Jacques-Jean), médecin et homme de lettres français, né à Beauvais, mort à Paris le 24 oct. 1756. Docteur d'Angers, censeur royal et membre de l'Académie de cette ville, Bruhier séjourna cependant de préférence à Paris. Ce fut un travailleur infatigable; il traduisit en français les ouvrages de Deventer, de Fr. Hoffmann, de Lemery, et s'intéressa beaucoup aux questions d'hygiène publique. L'un des premiers, il attira l'attention sur les incertitudes de la mort réelle et sur les dangers des inhumations précipitées; à l'appui de sa thèse, il avait l'exemple du grand anatomiste Winslow qui échappa presque miraculeusement à un enterrement avant l'heure. Citons de lui: *Caprice d'imagination, ou Lettres sur divers sujets* (Paris, 1740, in-12); *Diss. sur l'incertitude des signes de la mort et l'abus des enterrements et embaumements précipités* (Paris, 1742-1745, in-12); *Mém. sur la nécessité d'un règlement au sujet des enterrements* (Paris, 1745-46, in-4). Dr L. Hn.

BRÜHL (Heinrich, comte), homme d'Etat allemand, né à Gangloffsömmern (près de Weissensee, en Thuringe) le 13 août 1700, mort le 28 oct. 1763. Il gagna la faveur d'Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, qui le nomma chambellan. Il fut tout-puissant sous le fils de ce roi, Auguste III (1733-1763), à qui il contribua à assurer la couronne de Pologne. Il sut fournir des ressources continuelles à ce prince dépensier, qui lui abandonna tout le gouvernement. Brühl fut successivement chargé de tous les services: finances en 1733; affaires civiles, puis affaires militaires (1737); affaires étrangères (1738); enfin, nommé premier ministre en 1746. Il sut écarter tous ses rivaux, surtout le comte Sulkowski, dont il triompha grâce à l'influence de sa femme, la comtesse Kollowrat, favorite de la reine. Brouillé plus tard avec la reine, il n'en conserva pas moins tout son ascendant sur l'esprit d'Auguste III. C'est à lui qu'on peut attribuer le mérite et le démérite du règne de ce souverain fastueux, qui acheva la ruine de la Saxe, mais embellit Dresde, y accumula des trésors artistiques et a laissé un souvenir de magnificence que les Allemands se plaisent à opposer à celui de la cour de Versailles. L'administration de Brühl, pour fournir aux caprices de son maître, à ses constructions, à ses achats de tableaux, de porcelaines, d'armes, de livres, pour défrayer le luxe de la maison royale, écrasa d'impôts les électoraux; la dette de la Saxe passa de 20 à 100 millions de thalers. L'armée fut négligée et ne put opposer de résistance sérieuse à Frédéric II, qui viola le territoire saxon et polonais pendant la guerre de succession d'Autriche et fit prisonnières les troupes saxonnes au début de la guerre de Sept ans. Le comte Brühl laissa de même les finances et l'armée de la Pologne, dont son maître ne s'occupait guère, dans l'état le plus déplorable. Lui-même ne s'oublia pas; il avait reçu, en 1737, de l'empereur Charles VI, le titre de comte; il se fit donner, à diverses reprises, des domaines; on évalue ses concussions à plus de 5 millions de thalers; il laissa à sa mort une fortune de 1,500,000 thalers; le reste avait été employé à construire son palais de Dresde avec le jardin et la terrasse qui sont célèbres, à y entasser des objets d'art et à former une superbe bibliothèque (62,000 volumes), qui fait maintenant partie de la bibliothèque royale de Dresde.

Bibl.: Justi, *Leben und Charakter des Grafen von Brühl*; Gœttingue, 1760-1764, 3 vol.

BRÜHL (Friedrich-Aloysius, comte), fils aîné du précédent, né à Dresde le 31 juil. 1739, mort à Berlin le 30 janv. 1793. Disgracié à la mort de son père par le successeur d'Auguste III, il fut pourtant laissé en possession de sa fortune. Brillant causeur et très bel homme,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

il se retira dans son château de Pförten, où il fit construire un théâtre et fit jouer ses propres ouvrages, qui ont été réunis sous le titre de *Theatralische Belustigungen* (Dresde, 1785-1786, 5 vol.).

BRÜHL (Karl-Friedrich-Moritz-Paul, comte), fils du comte *Hans-Moritz*, petit-fils du célèbre ministre et neveu du précédent, né à Pförten (Lusace) le 18 mai 1772, mort à Berlin le 9 août 1837. Il fit sa carrière au service de la Prusse. Principalement occupé des choses du théâtre, il fut, de 1815 à 1828, surintendant des théâtres de Berlin, puis, de 1830 à sa mort, surintendant des musées. Il fit preuve de beaucoup de goût dans l'une et l'autre fonction.

BRUHNS (Carl-Christian), astronome allemand, né à Plön (Holstein) le 22 nov. 1830, mort à Leipzig le 25 juill. 1881. D'abord mécanicien à Berlin, il fut remarqué par le directeur de l'Observatoire, le célèbre Encke, qui se l'attacha comme aide-astronome. Reçu docteur en 1856, avec une thèse *De planetis minoribus inter Martem et Jovem*, il fut nommé en 1860, à Leipzig, professeur d'astronomie et directeur de l'Observatoire qu'il fit immédiatement reconstruire. On lui doit la découverte de nombreuses comètes : 1853, IV; 1854, IV; 1855, III; 1858, I (comète de Tuttle); 1862, III; 1863, I, etc. Il a en outre retrouvé, le 18 mars 1857, celle de Brorsen (V. Brorsen), le 7 sept. 1858 celle de Faye (V. Faye), et fait d'intéressantes observations sur celles de Tempel (1867, II, et 1869, III), sur les petites planètes et sur un grand nombre d'étoiles fixes. Il s'est aussi occupé d'opérations géodésiques avec le général Bayer et a établi en Saxe un réseau de vingt-quatre stations météorologiques. Les résultats de ses travaux ont été en grande partie insérés dans les *Astronomische Nachrichten*. Il a publié à part : *Die astron. Strahlenbrechung in ihrer histor. Entwickelung* (Leipzig, 1861); *Geschichte und Beschreibung d. Leipziger Sternwarte* (Leipzig, 1861, in-4); *Astron. und geodät. Arbeiten für die europ. Gradmessung* (Leipzig, 1865-74); *Nouveau manuel de logarithmes à sept décimales*, en allem. et en franç. (Leipzig, 1869, in-8); *Biographie von J.-F. Encke* (Leipzig, 1869); *Atlas der Astronomie* (Leipzig, 1872). Il a de plus été l'un des onze collaborateurs de la grande biographie d'Alexandre de Humboldt : *Al. von Humboldt, eine wissenschaftliche Biographie* (Leipzig, 1872, 3 vol.). Léon Sagnet.

Bibl. : R. Wolf, *Geschichte der Astronomie*, dans le seizième vol. de *Geschichte der Wissenschaften in Deutschland*; Munich, 1877, in-8. — *Annuaire du Bureau des longitudes de Paris pour 1885 et 1887*.

BRUILHOIS ou **BRULLOIS**. Ancien pays de la France, dont la capitale était Layrac (Lot-et-Garonne, arr. d'Agen). C'était au xie siècle une vicomté dépendant de l'Agenais, qui fut, en 1329, rattachée à l'Armagnac.

BRUILLE-LES-MARCHIENNES. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes; 1,070 hab.

BRUILLE-SAINT-AMAND. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand, sur l'Escaut; 1,708 hab. — Houillères, sucreries, menuiseries, blanchisseries de toiles. Eglise ancienne. Statue en bois de N.-D. de Malaise, objet d'un culte spécial.

BRUIN (V. Bruyn).

BRUINE. La bruine est une petite pluie fine qui tombe avec lenteur, principalement le matin ou le soir. Elle peut prendre naissance dans plusieurs circonstances : d'abord, par la condensation de la vapeur d'eau qui compose le *brouillard* (V. ce mot); les *vésicules* qui composent celui-ci sont entremêlées de gouttelettes d'eau d'une extrême ténuité qui, en s'ajoutant aux vésicules mêmes du brouillard, abaissent leur point de rosée, il en résulte une petite pluie fine : dans le langage vulgaire on dit alors qu'il *brouillasse*. La bruine peut encore prendre naissance quand, sous l'action d'un courant d'air froid situé assez bas dans l'atmosphère, la dissolution d'un nuage commence par la partie inférieure en gagnant peu à peu vers le haut; les gouttes d'eau qui tombent de la partie basse du nuage ne peuvent pas grossir alors; au contraire, elles s'évaporent encore en partie en tombant sur la terre et on a la *bruine*, qui est d'autant plus fine que le nuage considéré est à une plus grande hauteur dans l'atmosphère. Comme on le voit, ce météore a de nombreuses analogies avec la pluie et le brouillard. M. Plumandon admet la succession suivante, en supposant qu'on pénètre dans un nuage par la partie supérieure : 1° une zone située en haut constituant un brouillard *qui ne mouille pas;* 2° une zone située immédiatement au-dessous, constituée par un brouillard *qui mouille*, sans toutefois qu'on puisse voir tomber la moindre gouttelette; 3° du brouillard mêlé de *bruine;* 4° du brouillard mêlé de *pluie;* 5° enfin de la pluie sans brouillard à la partie inférieure du nuage. Ces cinq cas ne sont autre chose que cinq phases distinguées par nos sens, dans la transformation progressive que subit la vapeur d'eau pour passer à l'état liquide. Les effets de la bruine sont intermédiaires entre ceux du *brouillard* et ceux de la *pluie* (V. ces mots); ils sont en général favorables aux végétaux cultivés, pour lesquels ils constituent une sorte d'arrosage léger, un *bassinage* agissant plutôt sur les parties herbacées que sur le sol lui-même. La bruine, venant à agir au moment de la fécondation, favorise cette fonction en humectant légèrement la partie supérieure du style, ce qui favorise la formation du boyau polinique. Alb. L.

BRUIS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Rosans; 405 hab.

BRUIS (Pierre de), originaire probablement de la Provence et ancien disciple d'Abélard. Il parcourut le Dauphiné, la Provence et plus tard le Languedoc, prêchant partout une réforme radicale de l'Eglise, d'après l'idéal qu'il s'était formé du christianisme primitif. Ses principes rappellent ceux des anabaptistes du xvie siècle. Selon lui, les quatre évangiles seuls ont une autorité religieuse et doctrinale décisive; le seul chemin du salut est la foi intérieure, par opposition aux pratiques extérieures de l'Eglise; la transsubstantiation est une erreur; la sainte cène ne doit en général pas être renouvelée dans l'Eglise, comme étant un acte accompli une fois pour toutes par Jésus-Christ et ses disciples; la condition indispensable du baptême est la foi; le baptême des enfants est donc sans valeur; l'Eglise est la communion des croyants; plus de temples faits de main d'homme, plus d'autels, plus de crucifix, plus de liturgies, plus de célibat ecclésiastique : le vrai culte de Dieu consiste dans la piété intérieure, le vrai croyant peut prier en tout lieu; plus de prières, plus d'aumônes pour les âmes des défunts : seules les dispositions religieuses de l'homme pendant cette vie décident de sa destinée après la mort. Ces doctrines, Pierre de Bruis les mit en pratique; il rebaptisa les membres de sa secte, et excita le peuple à détruire les églises du clergé « imposteur » et à brûler les crucifix. Après avoir échappé pendant vingt ans à toutes les poursuites dont il était l'objet, il fut saisi et brûlé en 1126 à Saint-Gilles en Languedoc. Ses partisans, les *petrobrusiens*, se confondirent après sa mort avec les *henriciens* ou adhérents de Henri de *Lausanne* (V. ce nom). L'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, dirigea contre la secte un traité (*Adversus Petrobrusianos hæreticos* dans *Bibl. PP. max. Lugd.*, XXII, pp. 1033 et suiv.) qui, outre un passage d'Abélard (*Introductio in theologiam*, dans *Abelardi Opp*; Paris, 1616, p. 1016, in-4), est la seule source de son histoire. A. Jundt.

Bibl. : Füssli, *Kirchen-und Ketzergeschichte der mittleren Zeit*; Leipzig, 1770, I, pp. 189 et suiv., in-8.

BRUIT. I. Physique. — On appelle *bruit* toute impression produite sur l'organe de l'ouïe et différent de ce que l'on appelle son, par l'impossibilité où l'on est d'en percevoir la hauteur. Les bruits peuvent résulter d'un mélange de sons ne possédant pas entre eux de rapports simples; en

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

outre, ils contiennent le plus souvent un très grand nombre de sons divers sans que l'un domine sensiblement les autres. On peut rapprocher le bruit composé d'un grand nombre de sons de la lumière blanche, composée du mélange de toutes les couleurs. Cependant, le bruit n'est pas au son tout à fait ce que la lumière blanche est aux couleurs simples; car il n'existe qu'une lumière blanche, tandis que nous rangeons sous le nom de bruit un grand nombre de mélanges de divers sons. C'est par les prismes que l'on décompose la lumière blanche et que l'on étale les divers rayons qui en se superposant produisaient la sensation de blanc. On peut de même, au moyen du *cornet analyseur*, étudier les divers sons qui composent un bruit. Ce cornet est de longueur variable et peut résonner à l'unisson d'une note quelconque quand on lui donne une longueur convenable. On fait donc varier ses dimensions et chaque fois que l'on trouve qu'il résonne, on cherche, à l'aide d'une série de diapasons, quel son le fait résonner. On trouve ainsi qu'il y a dans la plupart des bruits un très grand nombre de sons. Certains bruits possèdent une note dominante, masquée en général par les autres, mais que l'on peut mettre en évidence de diverses façons. C'est ainsi que la chute d'un morceau de bois par terre, bien que constituant un véritable bruit et non pas une note, possède cependant une certaine hauteur, car si l'on jette successivement par terre et à faibles intervalles une série de petits morceaux de bois de longueur convenablement décroissante, on pourra entendre les diverses notes de la gamme. Si l'on prend de même quatre bouteilles identiques, mais inégalement remplies d'eau, on pourra, en les débouchant, reproduire l'accord parfait *ut, mi, sol, ut*. On a pu produire deux bruits à l'octave l'un de l'autre en faisant éclater deux bulles de savon, dont l'une avait un diamètre double de l'autre, qui contenaient un mélange explosif d'hydrogène et d'oxygène. A. Joannis.

II. Pathologie. — On appelle bruits, en séméiotique, certains sons à caractères peu définis qu'on perçoit à l'auscultation dans l'état normal ou pathologique. Les modifications des bruits physiologiques ou la survenance de bruits anormaux présentent une grande valeur diagnostique; dans les affections du poumon et du cœur, ces phénomènes sont souvent pathognomoniques. Les bruits physiologiques les plus importants sont :

1° Le bruit artériel, résultant du frottement du sang poussé par les contractions cardiaques contre les parois des artères.

2° Les bruits du cœur au nombre de deux; le premier correspond à la systole des ventricules et résulte de la tension des valvules auriculo-ventriculaires, de leurs vibrations et de celles des cordages tendineux. Le second survenant au commencement du repos du cœur et de la diastole a pour cause la tension brusque des valvules sigmoïdes des gros vaisseaux. Dans le cas d'affections du cœur, particulièrement de sa moitié droite, le synchronisme physiologique vient à disparaître, et il existe un intervalle appréciable entre la contraction du ventricule droit et celle du ventricule gauche; on entend trois ou même quatre bruits; c'est ce qu'on appelle un dédoublement.

3° Les bruits musculaires s'entendent lorsqu'on ausculte les muscles pendant leur contraction.

4° Le bruit respiratoire normal résulte des vibrations imprimées aux éperons des dernières bronchioles, et des mouvements d'expansion ou de rétraction des alvéoles pulmonaires sous l'influence de la respiration.

5° Les bruits veineux s'entendent soit au niveau des points où des veines d'un certain calibre traversent une aponévrose, soit à leur embouchure dans une veine plus volumineuse. En pathologie, beaucoup de phénomènes, constatés à la percussion ou à l'auscultation, sont de véritables bruits; la plupart ont reçu un nom particulier. Le bruit d'airain rappelle celui qu'on détermine en frappant légèrement sur un vase de cuivre ou de bronze : on le produit en percutant la poitrine avec une certaine vigueur dans les cas de pneumothorax. Le bruit de cuir neuf s'entend à l'auscultation de la région précordiale; il ressemble au froissement du cuir avec les doigts. Ce phénomène correspond au dépolissement des feuillets du péricarde ; c'est un symptôme de son inflammation. Dans certains cas, il est surajouté aux bruits du cœur dont il masque les caractères, mais souvent il est indépendant; dans ce cas on entend trois bruits se succédant d'après un rythme qu'on a comparé au galop du cheval (bruit de galop). Le bruit de diable rappelle celui du jouet de ce nom ; c'est un bruit veineux avec renforcement au moment des expansions artérielles. On l'entend dans les jugulaires chez les anémiques; il existe également dans le cas d'anévrisme artérioso-veineux. Le bruit de drapeau ressemble à celui d'une pièce d'étoffe agitée par le vent; il existe lorsqu'une production anormale pseudo-membraneuse est déplacée par un courant d'air ou l'expansion d'un organe; on l'entend dans la diphtérie trachéo-bronchique, dans les polypes des fosses nasales, etc. Le bruit de pot fêlé est suffisamment défini par son nom; lorsqu'il existe des cavernes pulmonaires d'un certain volume, on le produit à la percussion de la paroi thoracique. La plupart des autres bruits morbides sont désignés par des noms particuliers : craquements, frottements, gargouillements, souffles, etc. Dr L. Thomas.

III. Droit. — *Bruits et tapages*. En principe, tout être humain a le droit de se répandre au dehors, de crier, de vociférer, en un mot de faire par lui-même ou au moyen d'instruments tout le bruit et tout le tapage que bon lui semble, c'est là une conséquence de la liberté due à l'individu. Mais il ne faut pas cependant que l'exercice de cette liberté puisse devenir une gêne insupportable pour les voisins. En conséquence, le législateur a dû intervenir pour apporter ici, comme en toute autre matière, sa prudente réglementation. S'inspirant tout à la fois de ces deux idées, à savoir l'intérêt du plus grand nombre et le droit de l'individu, il a, dans l'art. 479 du C. pén., posé cette règle que les bruits et tapages, permis d'une façon générale, deviendraient néanmoins punissables lorsque leurs auteurs se seraient proposé d'offenser soit une personne déterminée, soit un groupe de personnes, ou bien lorsque ces bruits ou tapages auraient eu lieu pendant la nuit si, dans l'un ou l'autre cas, ils avaient troublé la tranquillité des habitants. — Dans l'histoire de notre législation cette disposition de l'art. 480 apparaît pour la première fois avec le C. pénal. Jusqu'alors, en effet, ni dans le droit romain, ni dans l'ancien droit, rien de semblable. L'oubli des législations antérieures s'explique d'ailleurs facilement si l'on songe que les préteurs à Rome et que les seigneurs ou officiers royaux, sous l'ancienne monarchie, avaient toute liberté dans l'arbitraire et qu'en conséquence il n'était pas besoin d'un texte législatif pour leur permettre d'intervenir, si besoin en était. Cependant on rencontre dans les monuments du XVIIIe siècle un certain nombre de décisions toutes locales, relatives à des manifestations bruyantes, d'un genre spécial, appelées *charivaris*. Ces manifestations consistaient en des bruits confus de poêles, chaudrons et autres instruments semblables, accompagnés de cris et de huées que les gens du peuple avaient coutume de faire, la nuit, devant la maison des femmes veuves et âgées qui se remariaient. L'usage des charivaris était depuis longtemps consacré en France ; les reines elles-mêmes n'y échappaient pas, et Etienne Bouchin, procureur du roi, nous apprend dans son sixième plaidoyer, imprimé à Paris en 1620, que la justice l'avait reconnu et qu'elle avait condamné de nouveaux mariés à payer les frais d'un charivari. *Non fit injuria secundo nubenti*, dit à ce sujet Bouchin, *si carivarium detur*. Or, au XVIIIe siècle une réaction se fit dans diverses régions d'abord, puis bientôt presque partout. Des règlements de police, des arrêts des parlements proscrivirent les charivaris et édictèrent une amende contre les contrevenants. Nous cite-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rons à titre d'exemple un arrêt de règlement du parlement de Lorraine qui défendait les charivaris « à peine d'être procédé extraordinairement contre les coupables » et qui ordonnait que « les pères, mères et les maîtres demeureraient civilement responsables des contraventions de leurs enfants et de leurs domestiques »; de même pour Paris, une sentence rendue par le lieutenant de police au Châtelet le 13 mai 1735, condamne certains particuliers « pour avoir fait charivari » et édicte pour l'avenir des règlements qui devront assurer la tranquillité publique (V. aussi un arrêt du parlement de Paris du 12 av. 1780). Comme on le voit par ces exemples, la répression des bruits et tapages n'était, avant la Révolution, le fait d'aucune législation générale. Elle résultait de décisions toutes locales prises arbitrairement et ne s'appliquait d'ailleurs qu'aux bruits et tapages qui affectaient le caractère particulier d'un charivari.

L'art. 479 du C. pén. actuel constitue donc, ainsi que nous l'avons dit, une heureuse innovation. Ses dispositions sont, du reste, à la fois fort sages et fort simples. Il divise les bruits et tapages punissables en deux catégories, selon qu'ils sont injurieux ou nocturnes. Le tapage injurieux résulte soit de grossièretés ou invectives proférées contre quelqu'un où échangées entre deux personnes, soit de démonstrations bruyantes pour celui à qui elles s'adressent, comme les charivaris. Le tapage ou bruit nocturne est celui qui est fait avant le lever ou après le coucher du soleil (Cass., 16 nov. 1854). Il y a entre les tapages injurieux et les tapages nocturnes cette différence que ceux qui éclatent pendant la nuit sont toujours punissables, tandis que ceux qui ont lieu pendant le jour ne tombent sous l'application de la loi qu'autant qu'ils présentent un caractère injurieux. Mais qu'ils soient injurieux ou nocturnes il faut nécessairement, pour qu'ils constituent une infraction, que les bruits ou tapages aient troublé la tranquillité publique. Or, la circonstance que la tranquillité des habitants a été troublée s'induit logiquement et ressort de la constatation même du fait de tapage. C'est au prévenu à faire la preuve contraire (Cass., 17 mars 1866). — Lorsqu'un tapage injurieux est à la fois nocturne, on doit considérer qu'il y a là une circonstance aggravante de l'infraction (Cass., 26 août 1848). — L'art. 479 se borne à poser, sans la préciser autrement, cette règle que les bruits et tapages sont punissables s'ils sont injurieux et nocturnes; or, il est clair que tous les bruits et tapages, même s'ils sont injurieux ou nocturnes, ne peuvent être incriminés. En ce qui regarde les bruits injurieux, la question est simple; ils seront punissables toutes les fois qu'ils troubleront la tranquillité des habitants, mais en ce qui concerne les bruits nocturnes il n'est point possible de les punir tous et sans distinction, par cela seul qu'ils ont pu troubler un instant le silence de la nuit. Un bal, par exemple, un bal privé constitue un tapage nocturne, il trouble le sommeil des voisins et cependant il n'était pas possible d'y voir une infraction à la loi pénale. La jurisprudence a donc dû commenter et interpréter les dispositions textuelles du code. Les arrêts de la cour de cassation sur la matière sont nombreux et nous ne pouvons ici les rappeler tous, mais au moins faut-il mentionner les plus intéressants. Or, il a été jugé que l'infraction à l'art. 479 pouvait résulter : d'une discussion et d'invectives échangées entre époux ou entre parents, dans l'intérieur de leur domicile, lorsqu'elles sont entendues du dehors et lorsqu'en fait le bruit n'aurait ameuté que des curieux (Cass., 4 oct. 1841); du fait de se livrer à neuf heures et demie du soir à des chants que le procès-verbal qualifie de hurlements; du fait d'avoir battu du tambour ou sonné du cor à onze heures du soir; du fait d'avoir participé à un charivari sans que dans ce dernier cas les auteurs puissent être excusés, ni à raison de ce que les charivaris étaient l'effet d'un ancien usage, ni à raison de ce qu'ils étaient inoffensifs, ni à raison de ce qu'ils n'avaient duré que cinq minutes (Cass., 23 avr. 1842). Par contre, la cour de cassation a décidé que l'infraction ne pouvait résulter : du fait d'avoir chanté la *Marseillaise* à une fenêtre à deux heures de l'après-midi, dès lors que ce chant n'avait pas été accompagné de cris séditieux (Cass., 28 mai 1851); du fait d'un bal privé, qui est un droit légitime des habitants; du fait d'une détonation produite la nuit par l'explosion du gaz hydrogène d'une fosse d'aisances (Cass., 29 juin 1839); des aboiements ou hurlements d'un chien pendant la nuit, s'il n'est pas démontré qu'ils sont la conséquence de mauvais traitements. Les bruits et tapages ne sauraient, en effet, être punissables lorsqu'ils ne proviennent pas d'un fait personnel et volontaire de la part de leur auteur (Cass., 5 avr. 1867). Et même parmi les bruits ou tapages nocturnes, personnels et volontaires, il en est qui ne sont pas constitutifs de l'infraction; tels sont ceux qui sont occasionnés par l'exercice d'une profession ou d'un métier. Il a été jugé dans ce sens que le fait d'un ouvrier travaillant au milieu de la nuit n'est point punissable, s'il n'existe, comme à Paris, aucun règlement de police interdisant l'exécution de travaux bruyants après une certaine heure (Cass., 12 sept. 1822). De même un nourrisseur, qui donnerait asile à des vaches dont les beuglements pourraient troubler la tranquillité publique, ne saurait être poursuivi, parce que le bruit serait la conséquence de son industrie. Serait punissable, au contraire, celui qui, sans nécessité et sans exercer aucun métier lui servant d'excuse, garderait chez lui des animaux, porcs et vaches, dont le bruit serait une gêne pour les voisins. Serait également punissable celui qui, tout en se livrant à un commerce ou à une industrie, serait l'auteur de bruits qui ne seraient pas indispensables à l'exercice de son commerce ou de son industrie. Nous pouvons citer l'exemple d'un boulanger qui, en pétrissant son pain, avait pris l'habitude de pousser des hurlements affreux et bizarres accompagnant chacun de ses mouvements; de même l'exemple d'un manufacturier qui faisait dans son usine sonner du cor, à chaque heure de la nuit, pour marquer ainsi l'ordre et la distribution du travail de ses ouvriers (Cass., 24 nov. 1865).

L'art. 479 est applicable non seulement aux auteurs des bruits et tapages punissables, mais aussi à leurs complices. Les auteurs des bruits et tapages sont ceux qui les font personnellement, les complices sont ceux qui y participent soit activement, soit en les facilitant par leur présence ou par leur fait. Devraient en conséquence être considérés et punis comme complices ceux qui auraient assisté à un charivari et auraient fait partie d'un rassemblement, quand bien même ils n'auraient été porteurs d'aucun instrument sonore ou discordant (Cass., 5 sept. 1835). Il en serait de même d'un aubergiste qui aurait reçu dans sa maison des consommateurs bruyants et tapageurs et qui laisserait se continuer le bruit sans expulser ses clients (Cass., 15 juin 1858). Mais on ne devrait pas incriminer comme complices ceux qui, sans l'avoir volontairement provoqué, auraient été l'occasion du tapage, par exemple, des artistes qui, après une représentation, auraient été l'objet d'une manifestation sympathique ou hostile (Cass., 3 fév. 1865).

Qu'il s'agisse des auteurs ou des complices, la pénalité est la même, à savoir : une amende de 11 à 15 fr. inclusivement (art. 479, § 8) et, selon les circonstances, l'emprisonnement pendant cinq jours (art. 480, § 5). Il ne s'agit là que de peines de simple police, et la conséquence est que l'infraction ne constitue pas un délit à proprement parler, mais une simple contravention dont connaît seul le juge de simple police. Dans le cas où la peine de l'emprisonnement doit être prononcée, le juge ne peut se dispenser de prononcer aussi l'amende, celle-ci étant la peine principale et l'emprisonnement n'étant qu'une peine accessoire et facultative (Cass., 29 déc. 1815 et 5 mars 1851). S'il y a récidive, la peine de l'emprisonnement pendant cinq jours doit toujours être appliquée (art. 482 C. pén.).

Numa Jacquemaire.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BIBL. : DROIT. — MERLIN, *Répertoire de jurisprudence*; Paris, 1812, au mot *Charivari*. — DALLOZ, *Rép. de législ.*; Paris, 1861, aux mots *Bruits, Contravention, Tapages*. — Ad. CHAUVEAU et FAUSTIN-HÉLIE, *Théorie du Code pénal*, Paris, 1873, t. VI, ch. VI, p. 437. — A. BLANCHE, *Etudes pratiques sur le Code pénal*; Paris, 1872, pp. 574 et suiv., 7e étude.

BRUIX (Eustache), marin français, né à Saint-Domingue le 17 juil. 1759, mort à Paris le 18 mars 1805. Il prit part à la guerre de l'Indépendance américaine et fut nommé enseigne de vaisseau; il était lieutenant de vaisseau quand survint la Révolution et fut, en 1793, renvoyé comme noble. Il fut repris, en 1795, par le ministre Truguet, qui le nomma commandant de l'*Eole*, puis major-général de l'escadre de Villaret-Joyeuse; Bruix prit part à l'expédition d'Irlande, fut remarqué et promu contre-amiral, enfin appelé au ministère de la marine. En cette qualité il prit le commandement de la flotte de Brest (mars 1799), ravitailla Masséna à Gênes et ramena à Brest sa flotte, grossie de l'escadre espagnole. Il quitta bientôt le ministère de la marine et reçut, en 1801, le commandement de la flotte réunie à l'île d'Aix. La paix d'Amiens survint alors. Napoléon lui destinait le commandement de la flotte qui devait porter son armée en Angleterre, et l'avait mis en 1803 à la tête de la flottille de Boulogne.

BRÛLAIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Prahecq; 906 hab.

BRULAIS (Les). Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Maure; 702 hab,

BRULART (Famille des). Famille champenoise originaire de Saint-Martin d'Ablois, près Epernay. Elle est la tige des maisons de *Sillery*, de *Puysieulx* (V. ces mots), de La Borde, de Genlis, du Broussin. L. F.

BRULART DE LÉON (Charles BRULART, dit), diplomate français, né après 1571, mort le 25 juil. 1649. Il était le second fils de Pierre Brulart, seigneur de Crosne et de Genlis, et de Madeleine Chevalier. Il prit le nom de Léon, du prieuré de ce nom, situé en Bretagne, dont il était titulaire. Il succéda à M. de Champigny comme ambassadeur à Venise en 1612 et y resta jusqu'en 1615. Il fut ensuite ambassadeur en Suisse en 1629 et y négocia pour obtenir l'assistance des cantons suisses dans l'affaire des Grisons. Mais sa grande ambassade fut celle de Ratisbonne où, de concert avec le P. Joseph, il sut si bien faire triompher la politique de Richelieu. A sa mort, il était chanoine de l'église de Paris, abbé de Joyenval et de Neauphle et doyen des conseils du roi. On l'avait accusé d'avoir gagné cent mille écus à Venise par des affaires avec des marchands du Levant. « Il ordonna par son testament que tous ceux de son nom qui assisteroient à ses anniversaires auroient chaque fois trois écus d'or et que les revenus provenant de la vente de la maison de la rue Dauphine où il demeuroit seroient employés à faire apprendre leur métier à de pauvres domestiques. » Il laissa, dit-on, un fils naturel qui se faisait appeler M. de Mesme et qui lui servait de secrétaire dans ses ambassades. Louis FARGES.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Hist. généalogique*, t. VI. — *Lettres de Richelieu*, pp. Avenel. — *Mémoires de Richelieu*. — AMELOT DE LA HOUSSAYE, *Mém. historiques*.

BRULART DE VILLERAY (V. VILLERAY).

BRULATTE (La) Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 478 hab.

BRÛLÉ (Verrerie). On appelle *brûlé* le verre à vitre dont la surface supérieure a éprouvé un commencement de fusion et est marquée d'une multitude de petites piqûres qui altèrent le poli de la surface; ce défaut provient d'un chauffage trop grand du four où les manchons de verre à vitre sont introduits avant de les étendre pour en former les feuilles.

BRULÉ (Gace), célèbre trouvère. Il doit une partie de sa célébrité aux *Chroniques de Saint-Denis*, qui rapportent que le roi de Navarre Thibaut « fist entre lui et Gace Brulé les plus belles chançons et les plus délitables et mélodieuses qui onques fussent oïes ». Ce passage n'indique pas une collaboration entre Thibaut et Gace Brulé, mais il montre que l'opinion générale mettait Gace Brulé sur le même rang, comme poète lyrique, que le célèbre roi de Navarre. Gace Brulé paraît avoir fleuri vers 1200, c.-à-d. un quart de siècle avant le roi Thibaut. Il était chevalier et né en Champagne; un séjour à la cour de Bretagne a laissé un gracieux écho dans ses chansons. C'est tout ce que nous savons de sa biographie. Toutes ses poésies appartiennent au genre de la chanson amoureuse: les manuscrits lui en attribuent environ soixante-dix, dont un grand nombre sont encore inédites. On en annonce la prochaine publication, avec une introduction étendue, par M. Huet. Ant. THOMAS.

BIBL.: *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, pp. 564-569 (art. de Paulin PARIS).

BRÛLE-PARFUMS. Sorte de brasier ou de réchaud qui sert à brûler des matières aromatiques. Les brûle-parfums étaient en usage dans les cérémonies antiques où la fumée de l'encens accompagnait les sacrifices offerts aux dieux. C'étaient des trépieds de marbre, de bronze et même de métal précieux qui supportaient une vasque ronde destinée à contenir les charbons incandescents sur lesquels on répandait l'encens. Ce récipient était souvent surmonté d'un couvercle dont les trous laissaient échapper la fumée. Cette dernière forme avait reçu le nom de cassolette. Les brûle-parfums, employés si fréquemment par les cultes de l'Orient et de la Grèce, disparurent à l'avènement du christianisme qui, sans renoncer à l'usage de l'encens, se servait de vases autrement disposés pour purifier l'autel et les dépouilles mortelles des fidèles. La Renaissance reprit la forme ancienne des brûle-parfums et y emprunta des motifs pour le mobilier et la sculpture décorative. On connaît de gracieuses compositions de Raphaël, de Polidore de Caravage, de Ducerceau et d'Etienne Delaune qui représentent des cassolettes et qui sont supportées par des figures d'un beau style. Sous Louis XIV, le mobilier d'orfèvrerie de Versailles comprenait de nombreuses cassolettes et des brasiers exécutés par Ballin, dans lesquels on brûlait des parfums. La mode adopta ces objets lors du règne de Louis XVI, où l'imitation de l'antique envahit l'ameublement. Les vases, les flambeaux, les candélabres, les tables, les montants des cheminées, les peintures décoratives et les panneaux sculptés avaient pour motif principal un trépied disposé en brûle-parfums, dont les détails et les ornements étaient variés avec un goût exquis. Les ciseleurs Gouthière et Duplessis ont laissé des brûle-parfums qui sont des chefs-d'œuvre d'exécution; Delafosse, Forty,

Brûle-parfums en bronze ciselé et doré (époque de Louis XVI).

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cauvet, et Salembier y ont puisé les meilleures inspirations de leurs gravures d'ornement. DE CHAMPEAUX.

BIBL.: GUILMARD, *Dictionnaire des maîtres ornemanistes.* — J. GUIFFREY, *Inventaire du Mobilier de la couronne.* — HAVARD, *Dictionnaire de l'Ameublement.*

BRULEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (Nord) de Toul ; 520 hab.

BRÛLIS (Agric.). Le brûlis est une opération agricole ayant pour objet de modifier la nature physique des terres trop argileuses. On sait que lorsque l'argile surabonde dans une terre arable, on a des terres appelées *fortes* ou *froides*, peu productives et parfois même stériles. Le moyen le plus sûr pour corriger ces terres serait de leur incorporer du sable siliceux et de le mélanger intimement avec la couche argileuse, mais ce moyen n'est pas pratique, en ce sens qu'il faudrait d'énormes quantités de sable et que les charrois seraient trop coûteux. On sait que l'argile soumise à la calcination donne la brique; or la brique pulvérisée a, à peu de chose près, les propriétés physiques du sable, puisque l'argile est un silicate (silicate d'alumine hydraté). C'est sur ce principe que repose l'opération du brûlis, qui est souvent employée en Angleterre. Le moyen consiste à creuser une tranchée en terre, à la remplir de fagots, de tourbe ou de broussailles, à former avec des mottes d'argile une sorte de voûte sur ce lit de combustible, puis à mettre le feu ; on ajoute de l'argile au fur et à mesure, sur le tas rouge de feu, autant que le combustible le permet. Il importe de faire ce brûlis avec de l'argile humide, qui une fois calcinée s'émiette facilement sous le moindre choc. Avec l'argile sèche, on obtiendrait de véritables briques qu'il serait très difficile de pulvériser. Par cette calcination, l'argile perd donc sa ténacité et sa propriété de retenir l'eau, le sol devient par cela même plus meuble et plus perméable, car il va sans dire que lorsque le brûlis proprement dit est terminé, on étend le produit obtenu à la surface du champ et on le mélange au sol par un labour. En France, Bosc et Puvis ont fortement recommandé le brûlis des terres lourdes et compactes; toutefois il est peu employé. Il n'en est pas de même en Angleterre où cette opération se pratique couramment. Toutefois, le brûlis doit être fait avec beaucoup de discernement, il ne faut l'appliquer qu'aux terres où l'argile est réellement en excès. En outre de son action sur la nature physique du sol, le brûlis, ainsi que le font remarquer MM. Girardin et Dubreuil, agit encore chimiquement : la calcination de l'argile, en rendant cette matière plus poreuse, augmente sa force d'absorption pour les matières gazeuses de l'air, pour l'ammoniaque qui arrive dans le sol, et facilite la décomposition, par l'acide carbonique absorbé, des silicates alcalins qu'elle renferme, d'où résultent la mise en liberté des alcalis et la production de silice soluble. La calcination des argiles transforme en outre l'oxydule de fer, parfois si nuisible, en protoxyde de fer qui élève le pouvoir absorbant du sol pour l'acide phosphorique. On conçoit donc, dès lors, la grande action améliorante de l'argile brûlée sur les terres fortes. Enfin l'action du feu détruit les mauvaises herbes et les larves d'insectes. A. LARBALÉTRIER.

BRULLÉ (Gaspard-Auguste), entomologiste français, né à Paris le 7 août 1809, mort à Dijon le 21 janv. 1873. En 1829, Brullé fit partie de l'expédition scientifique envoyée en Morée par le gouvernement français, sous la direction de Bory de Saint-Vincent. De retour à Paris au commencement de 1832, il contribua, avec quelques autres entomologistes, à la fondation de la Société entomologique de France, dont il fut, dès l'origine, secrétaire-adjoint. Désigné, en 1839, pour occuper, à Dijon, la chaire de zoologie et d'anatomie comparée, il fut nommé, en 1861, doyen de la Faculté des sciences, puis adjoint au maire de la même ville, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort. Parmi ses nombreux travaux, dont la liste a été publiée par le professeur Paul Gervais dans le premier numéro de 1873 de son *Journal de Zoologie*, il convient de citer surtout les suivants : *Sur quelques points de la méthode en histoire naturelle et en particulier sur les limites du genre et de l'espèce* (Thèse de la Faculté des sciences de Paris, 1839) ; *Coup d'œil sur l'entomologie de la Morée* (*Ann. sc. nat.*, 1re sér., t. XXIII, 1831) ; *Expédition scientifique de Morée : Arachnides, Myriapodes, Insectes et Annélides* (1831-1835) ; *Voyage scientifique d'Alcide d'Orbigny dans l'Amérique du Sud : Carabiques, Dytiscides et Palpicornes* (1837-1843) ; *Hist. nat. des Hyménoptères* (4e et dernier volume, 1840) ; *Considérations sur la classification des animaux en séries parallèles* (*Ann. Sc. nat.*, 2e sér., t. XVII, 1842, p. 257). Ed. LEF.

BRULLEMAIL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer ; 266 hab.

BRULLIOLES. Com. du dép. du Rhône, arr. Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset ; 1,057 hab.

BRULLIOT (Franz), écrivain d'art allemand, né à Dusseldorf le 16 févr. 1780, mort à Munich le 13 nov. 1836. Fils de Joseph Brulliot, ancien inspecteur de la galerie de Munich, il étudia d'abord la peinture ; puis, attaché en 1808 au Cabinet des estampes de cette ville, il s'adonna avec zèle à sa nouvelle carrière et, par de fréquents voyages, il contribua à enrichir d'environ cent mille pièces ce musée dont il devint conservateur en 1822. On lui doit un ouvrage précieux, rédigé en français : *Dictionnaire des monogrammes, marques figurées, lettres initiales, etc., avec lesquels les peintres, dessinateurs, graveurs et sculpteurs ont désigné leurs noms* (Munich, 1817-1818, gr. in-4), rendu presque inutile par sa *Suite du Dictionnaire des monogrammes contenant la Table générale* (1820), qui reproduit dans un meilleur ordre tout le contenu de la première partie, avec des augmentations, et qui fut définitivement remplacé par une nouvelle édition (1832-1834, 3 part. gr. in-4). Très important aussi est son *Catalogue raisonné des estampes du cabinet de feu M. d'Arétin* (Munich, 1827-1830, 2 vol.). G. P-I.

BRULLOIS. Petit pays de France (V. BRUILHOIS).

BRULLOV. Ce nom a été porté par plusieurs artistes russes. Ils descendent d'une famille de réfugiés français, les Brullo, qui alla d'abord s'établir dans le Lunebourg. En 1773, *Georges* Brullo, sculpteur ornemaniste, vint s'établir à Saint-Pétersbourg. Il entra dans une fabrique de porcelaine. — Son fils, *Paul* Brullo, devint un sculpteur distingué ; Paul eut deux fils qui, sous le nom de *Brullov* (ou *Brioulov*, d'après l'orthographe russe), sont devenus célèbres dans toute l'Europe : *Alexandre-Pavlovitch-Brulovitch* Brullov et *Charles-Pavlovitch* Brullov. —

Charles Pavlovitch, né en 1799, mort à Marciano, près Rome, le 23 juin 1852, a longtemps été considéré comme le plus remarquable des peintres russes. Il montra dès sa plus tendre enfance de rares aptitudes pour le dessin ; il entra dès l'âge de dix ans à l'Académie des beaux-arts et s'y distingua par ses succès ; ses compositions d'écolier, *Ulysse et Nausicaa*, *Narcisse*, *la Trinité*, révèlent déjà une véritable originalité. La Société d'encouragement des beaux-arts l'envoya pour six ans, ainsi que son frère, en Italie. Il fut chargé d'exécuter pour la cour des copies de Raphaël ; on vante surtout celle de l'Ecole d'Athènes. Il peignit ensuite des scènes de la vie italienne, *le Matin*, *Midi*, *le Vestibule d'un temple*, *les Pifferari*. A la suite d'un voyage à Pompéi, il peignit son grand tableau de *Pompei*. Cette œuvre, fort admirée en Italie, fut moins goûtée à Paris, où elle fut exposée au Salon de 1838. Elle eut plus de succès à Milan. Epris d'une cantatrice d'opéra qui jouait le rôle d'Inès de Castro, Brullov peignit le *Meurtre d'Inès de Castro*, œuvre théâtrale, qui appartient aujourd'hui à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg. Après avoir visité la Grèce, l'artiste se rendit à Constantinople, d'où il rapporta de nombreux croquis. De retour en Russie après treize ans d'absence, il alla séjourner à Moscou ; de cette époque datent

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelques portraits, notamment celui du prince A. Obolensky en boïar, du graveur Skovnikov, etc. En 1836, il s'établit définitivement à Pétersbourg. Nommé professeur à l'Académie, il fit de nombreux élèves. A ce moment il s'adonna surtout à la peinture religieuse (*Assomption* pour la cathédrale de N.-D.-de-Kazan, *Crucifiement*, pour l'église luthérienne, *Trinité*, pour le monastère de Saint-Serge, *Apôtres* pour le tambour de la cathédrale de Saint-Isaac, *Assomption*, pour la même église, *Sainte Anne, Christ au tombeau*, etc., pour des particuliers). On lui doit encore un grand tableau, *le Siège de Pskov*, un grand nombre de portraits : l'un des meilleurs est celui de l'artiste par lui-même. Sa santé chancelante l'obligea à aller passer quelque temps à Madère : il accompagna le duc Maximilien de Leuchtemberg ; il peignit pour ce protecteur son dernier grand ouvrage : *Combat de chevaliers contre des musulmans*. L. L.

BRULLOV (Alexandre-Pavlovitch), dessinateur, aquarelliste et architecte russe, né en 1800, mort le 21 janv. 1877. Il entra à l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg et fut envoyé en même temps que son frère en Italie. Aquarelliste distingué, il peignit à Naples les portraits de la famille royale et exécuta une restauration des thermes de Pompéi, qui fut publiée à Paris. Il résida à Paris de 1827 à 1829. Il y exécuta entre autres un portrait souvent reproduit de Walter Scott. Il revint à Pétersbourg en 1829 ; l'Institut de France l'avait nommé membre correspondant. En 1830 il exposa un projet d'hôtel des invalides et le portrait à l'aquarelle du prince Lopoukhine qui obtint un grand succès. L'année suivante, il fut chargé de construire le théâtre Michel et peignit un portrait de l'empereur Nicolas. Parmi les principaux édifices qu'on lui doit, les plus importants sont l'église luthérienne de Saint-Pétersbourg, l'hôtel de l'état-major général et l'Observatoire de Polkovo. Il fut chargé en outre de décorer dans le style pompéien le palais d'hiver. En 1871 l'Académie des beaux-arts (où il fut professeur) célébra solennellement son cinquantenaire. Une médaille fut frappée en son honneur à cette occasion. Il avait reçu en 1864 le titre de conseiller privé. L. L.

BRÛLON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de la Flèche ; 1,619 hab. Station de la ligne de Sillé-le-Guillaume à Sablé (Ouest). Eglise du XIIe siècle. Château ancien, reconstruit au XVIe siècle. Brûlon a été, au moyen âge, un fief important du Maine ; pendant les guerres de la Révolution la ville a été brûlée par les royalistes. Patrie des frères Chappe.

BRULON (Angélique-Marie-Josèphe Duchemin, dame), femme soldat, née en 1771, morte à Paris le 12 juil. 1859. Fille et femme de soldats, elle entra en 1792 au 42e d'infanterie, fit toutes les campagnes de 1792 à 1799, et conquit tous les grades inférieurs jusqu'à celui de sergent-major. Blessée au siège de Calvi, elle entra en 1799 aux Invalides, où elle fut promue en 1822 au grade de sous-lieutenant et où elle reçut en 1851 la croix de la Légion d'honneur.

BRÛLOT (Mar.). Bâtiment à l'aide duquel on tente d'incendier un navire ennemi en le faisant brûler à son contact. Dans ce but, on y accumule des artifices incendiaires composés de matières très inflammables imprégnées de résine, d'huile minérale, d'essence de térébenthine, de salpêtre, de poudre, et auxquelles on a donné des noms très divers : sarments, panaches, cravates, brandes, barils ardents, pots à feu, lances à feu, roches à feu, chemises à feu, etc. On les dispose sur une claire-voie placée dans l'entrepont, contre les murailles, au milieu de laquelle règne une coulisse destinée à recevoir le saucisson qui doit leur communiquer le feu. Les bâtiments employés comme brûlots étaient généralement des navires condamnés, mais possédant encore de bonnes qualités de marche et d'évolution de manière à pouvoir aborder facilement. Le brûlot, après s'être placé autant que possible au vent du navire attaqué, était amené à son contact soit à la voile, soit remorqué. Sa mâture était garnie de grappins pour accrocher l'ennemi ; au moment d'aborder, le capitaine faisait descendre l'équipage dans une chaloupe tenue à la remorque, y embarquait le dernier après avoir mis le feu à l'extrémité du saucisson, et s'éloignait rapidement. Le commandement des brûlots devait être donné à des capitaines intrépides et bons manœuvriers ; ces officiers formaient au XVIIe siècle un cadre spécial faisant partie du *petit état* de la marine. — L'emploi des brûlots remonte à l'antiquité ; on en trouve des exemples dans un grand nombre d'opérations maritimes ; la tradition s'en maintint pendant le moyen âge ; mais ces engins servaient surtout pour l'attaque des navires au mouillage et il était rare qu'ils fussent portés au contact de l'ennemi. On les abandonnait à une certaine distance lorsqu'ils étaient en position pour être drossés en direction convenable par le vent ou le courant ; leur action était donc des plus incertaines. Leur rôle devint plus important et plus efficace pendant le XVIIe siècle, mais l'embarras qu'ils occasionnaient dans les escadres les fit de nouveau réserver spécialement pour la guerre de côte. C'est dans ces conditions que les Anglais purent incendier en 1807 l'escadre française mouillée sur rade de l'île d'Aix. D'un autre côté, les héroïques corsaires grecs remportèrent avec eux de nombreux succès pendant la guerre de l'Indépendance. Aujourd'hui les brûlots sont complètement abandonnés comme engins de guerre maritime. E. C.

BRÛLURE. I. Médecine. — Les brûlures sont les lésions produites sur les tissus organiques par l'action de la chaleur, soit en contact, soit à distance. Par extension, on donne aussi le nom de brûlures aux désordres que provoquent les substances caustiques, à cause de l'analogie de ces lésions avec les effets d'une chaleur intense et désorganisatrice. La *brûlure par contact* peut être le résultat de causes si diverses qu'il est utile d'entrer dans quelques considérations sur la nature et les états des corps qui transmettent directement le calorique à nos tissus. Les solides peuvent produire des brûlures très profondes ; mais l'étendue de leur action ne dépasse guère, en général, leur point d'application. Les phénomènes provoqués par les agents caustiques, *pâte de Vienne* (potasse) ; *pâte de Canquoin* (chlorure de zinc) ; *pierre infernale* (nitrate d'argent), etc., ne doivent pas être considérés comme des brûlures véritables : les escarres consécutives à leur application sont uniquement le résultat d'une combinaison chimique de leurs éléments avec les tissus sans aucune production de chaleur.

Les brûlures résultant de l'action des liquides présentent toute une série de degrés, depuis le simple érythème jusqu'aux lésions les plus considérables. La gravité de l'accident dépend d'abord de la quantité de calorique que possède le liquide. Ainsi le lait, les graisses, l'eau salée, la lessive, à leur température d'ébullition, qui dépasse 100°, produisent des brûlures plus profondes que celles qui sont causées par l'eau distillée bouillante. Les métaux en fusion sont, de tous les liquides, ceux qui donnent lieu aux lésions les plus graves dans le plus court espace de temps. Il est à peine utile d'ajouter qu'au point de vue du degré de la brûlure, la durée de l'application du liquide n'a pas moins d'importance que sa capacité d'absorption de calorique. L'état de visquosité, l'adhérence plus ou moins forte, sont donc des conditions à noter ; l'eau bouillante qui s'écoule sans s'attacher à la peau, occasionne des brûlures souvent très étendues, mais dépassant rarement les couches tégumentaires superficielles. Au contraire, les graisses, les résines en ébullition, se fixant sur les parties qu'elles atteignent, y déterminent aisément des lésions plus profondes. Il peut se faire encore qu'un liquide brûlant, même très fluide, soit retenu en contact avec la surface du corps par les vêtements et les linges imprégnés. Cette circonstance fâcheuse se trouve quelquefois atténuée en partie par l'abandon aux étoffes d'une certaine quantité de calorique. C'est surtout

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à l'action des liquides qu'il faut rapporter la plupart des brûlures qui s'observent sur la surface des muqueuses : il n'est pas rare de constater dans le rectum ou le vagin des brûlures produites par une injection ou un lavement administrés à une température excessive. On a souvent signalé l'œdème de la glotte consécutif à l'ingestion de tisanes bouillantes. Les liquides caustiques (eau de Javelle, solutions de potasse, acides concentrés), avalés par mégarde ou dans une tentative de suicide, peuvent déterminer des accidents fort graves et parfois même mortels.

Les brûlures qui résultent de la conflagration des gaz sont bien plutôt remarquables par l'étendue de leur surface que par leur profondeur ; mais lorsque la flamme prolonge son action sur le corps, elle met bientôt le feu aux parties combustibles qu'elle touche : après avoir détruit le derme, elle arrive jusqu'aux tissus graisseux qui, à leur tour, s'enflamment : le corps peut devenir alors un véritable foyer d'ignition. Les lésions que détermine la flamme sont d'intensité très variable : elles dépendent à la fois et des conditions dans lesquelles se trouve le sujet et du degré de chaleur de la flamme. On sait, en effet, que la flamme renferme une quantité de calorique plus ou moins forte, suivant la nature du corps en combustion. Ainsi la flamme du bois de sapin dégage une chaleur moins considérable que celle des copeaux de chêne. Il faut encore tenir compte du mode de combustion. La brûlure due à une flamme avivée par un courant d'air sera, toutes choses égales d'ailleurs, plus profonde que la brûlure produite par la même flamme non agitée. Enfin, certains corps très volatils brûlent avec une si grande rapidité que leur flamme dégage relativement peu de chaleur : tel est, par exemple, l'éther sulfurique dont quelques gouttes, mises dans le creux de la main, peuvent prendre feu sans produire de brûlure. — La vapeur d'eau bouillante, quand elle est projetée par l'explosion d'une machine, n'agit qu'au moment de son contact et se comporte comme les gaz ; c.-à-d. qu'elle donne lieu à des brûlures plus étendues que profondes. Mais lorsque le jet de la vapeur frappe les tissus pendant un temps plus long, les chairs sont rapidement bouillies, les parties se dissocient et se détachent par lambeaux, comme une viande cuite au court bouillon. Si le corps tout entier est exposé à la vapeur bouillante, les effets produits sont terribles, car la coction des téguments s'accompagne alors de brûlures internes par pénétration de la vapeur dans le pharynx, le larynx, la trachée et les bronches.

La chaleur rayonnante ne produit guère que des brûlures superficielles : d'une part, en effet, l'intensité de la chaleur dégagée est ordinairement modérée, et, d'autre part, la démangeaison provoquée invite rapidement à se mettre à l'abri des rayons. Mais l'action continue du calorique à distance peut déterminer des lésions plus ou moins durables auxquelles on a donné le nom de brûlures chroniques. Nous signalerons, comme exemples, dans cette catégorie, l'érythème persistant, les marbrures, les gerçures, qu'on observe sur les jambes des personnes qui font abus de la chaufferette et sur le visage des ouvriers souffleurs de verre.

La plupart des auteurs s'attardent encore à citer l'érythème solaire (vulgairement *coup de soleil*) comme un des exemples les plus nets des brûlures produites par le calorique rayonnant. Les lésions que produit la morsure du soleil doivent être cependant distinguées de l'érythème igné, et l'on peut tenir pour certain que, dans l'action du soleil, ce ne sont pas les rayons caloriques qui attaquent la peau. On sait que la radiation solaire se compose de diverses sortes de rayons. Parmi eux, les uns produisent les sensations de couleur : ce sont les rayons lumineux ; d'autres se manifestent par leur pouvoir exclusivement calorigène ; un troisième faisceau composé de rayons extrêmement réfrangibles et déviés par le prisme vers la région supérieure du spectre, dans la partie violette et au delà, possède la propriété toute spéciale de déterminer des réactions chimiques. Ce sont ces rayons, dits chimiques, qui jouent le rôle essentiel dans l'accident qui nous occupe. Déjà M. Charcot, en 1858, avait émis cette idée sur la pathogénie de l'érythème solaire, à propos de deux cas d'érythème électrique. En 1862, M. Ch. Bouchard est arrivé à des conclusions identiques en étudiant les effets produits sur la peau, dans un temps déterminé, par les différents rayons lumineux. D'après ses expériences, les rayons violets ont pu, en trente secondes, produire une phlyctène ; les bleus, les verts et les jaunes n'ont pu déterminer qu'un érythème léger ; les rayons rouges sont restés inactifs. Ainsi, tandis que la lumière rouge donne un résultat nul, la lumière violette produit l'effet le plus intense. Or, dans le spectre, les rayons rouges sont les plus riches en pouvoir calorique et les plus pauvres en pouvoir chimique ; les violets, au contraire, très pauvres en pouvoir calorique, sont de beaucoup les plus riches quant au pouvoir chimique. Dans une série d'expériences, M. Bouchard, cherchant le temps nécessaire pour obtenir avec les différents rayons un même effet physiologique, est arrivé aux résultats suivants : les violets ont, en douze secondes, produit une rougeur avec soulèvement de l'épiderme ; les bleus, pour produire simplement de la rougeur, ont mis un quart de minute, les jaunes dix-sept et les rouges plus de vingt secondes. Ici encore, la lumière violette, qui cependant a été employée pendant le temps le plus court, a néanmoins produit une véritable phlyctène. De ces deux séries d'expériences il résulte que l'intensité d'action rubéfiante, dans les différentes parties du spectre, est en rapport direct avec l'abondance des rayons chimiques et ne dépend nullement du pouvoir calorique. Pour mieux mettre en lumière cette dernière proposition, M. Bouchard a cherché à supprimer les rayons caloriques de la lumière solaire en lui faisant traverser un corps doué d'un très faible pouvoir diathermane, mais capable néanmoins de laisser passer les rayons chimiques : il y est parvenu en condensant, à l'aide d'une lentille, un pinceau de lumière solaire auquel il avait fait traverser une nappe d'eau, et il a ainsi obtenu les mêmes effets physiologiques dans un temps sensiblement égal à celui qu'avaient exigé les précédentes expériences. N'est-il pas logique de conclure de ces faits que les rayons caloriques sont sans importance dans la pathogénie de l'érythème solaire et que cet accident doit être exclusivement imputé à l'influence des rayons chimiques? La même remarque doit être faite à propos des lésions provoquées sur la peau par le rayonnement électrique.

Symptômes. — A. *Phénomènes locaux*. La première étude des brûlures, d'après la profondeur des lésions, date seulement du XVIIe siècle et est due à Fabrice de Hilden (1607). Au commencement de notre siècle, Alexis Boyer, modifiant légèrement la division de Fabrice, distingua trois degrés dans les lésions produites par les corps comburants : rubéfaction, vésication et escarification (*Malad. chirurg.*, 1822). Dupuytren, dont la classification est encore en honneur, a distingué six degrés dans les différentes variétés de brûlures (*Leçons orales*, 1839) : c'est cette division que nous adopterons ici. La classification méthodique des brûlures en degrés, suivant leur profondeur, est nécessaire à leur étude théorique ; mais il est rare qu'en clinique on puisse faire des distinctions aussi nettes. L'effet des agents comburants n'est pas également intense sur tous les points touchés ; aussi, le plus souvent, dans les brûlures étendues, trouve-t-on à la fois divers degrés se touchant et se succédant par transitions insensibles ; les lésions sont, en général, d'autant plus profondes qu'elles sont plus rapprochées du centre d'action de la cause comburante.

Le premier degré de la brûlure se manifeste objectivement par une rougeur plus ou moins vive, assez mal

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

limitée, souvent accompagnée de tuméfaction, et s'effaçant sous la pression du doigt pour reparaître aussitôt. La douleur, fort cuisante au début, s'atténue et disparaît rapidement. Lorsque l'érythème produit est intense, il se termine souvent par desquamation de l'épiderme.

Le deuxième degré atteint le corps muqueux de Malpighi . il est caractérisé par la production de bulles ou *phlyctènes*. Lorsque l'épiderme soulevé se déchire, la couche papillaire mise à nu devient, par le contact de l'air, le siège d'une douleur des plus vives; aussi faut-il toujours laisser soigneusement l'épiderme recouvrir les surfaces atteintes.

Le troisième degré atteint tout l'épiderme et la couche superficielle du derme. Les lésions peuvent se montrer sous deux formes qui coexistent du reste très fréquemment : l'une, humide, aux bulles larges et nombreuses, remplies de liquide sanguinolent ; l'autre, sèche, avec escarre déprimée et jaunâtre. La douleur, extrêmement vive au début, disparaît au bout de quelques heures ; mais elle se montre de nouveau, après six à huit jours, au moment où survient l'inflammation éliminatrice. L'escarre, en se détachant, laisse à vif une surface granuleuse et suppurative, constituée aux dépens des couches profondes du derme et se séchant peu à peu, à la façon des plaies simples, par formation d'une cicatrice déprimée, peu rétractile et blanchâtre.

Le quatrième degré est caractérisé par la destruction totale de la peau et du tissu cellulaire sous-dermique. La douleur, très aiguë au moment de l'accident, disparaît rapidement puisque les filets nerveux sont eux-mêmes détruits. L'escarre de la brûlure au quatrième degré est déprimée, assez sèche pour sonner presque à la percussion, tout à fait insensible, brunâtre ou jaunâtre et entourée d'un cercle blanc, limité lui-même par une zone d'un rouge vif, s'estompant à la périphérie. L'élimination de l'escarre provoque facilement une violente inflammation. La cicatrice, lente à se former, est irrégulière, profonde et fortement rétractile : de là des déviations de membres et des attitudes vicieuses très difficiles à combattre.

Le cinquième degré comprend la destruction de toutes les parties molles : peau, muscles, vaisseaux et nerfs. Les parties carbonisées forment une masse momifiée, noirâtre, sèche, dure et absolument insensible. Des phlegmasies, des perforations viscérales ou articulaires, des hémorragies graves peuvent survenir dans la période d'élimination des escarres.

Le sixième degré est constitué par la carbonisation complète du membre. Les parties situées au-dessus de la région brûlée sont, dans une étendue variable, rouges et tuméfiées. La séparation se fait peu à peu, d'une façon inégale : les parties molles se détachent les premières, une sérosité abondante s'écoule par les points où la séparation s'opère, puis l'os tombe à son tour et le moignon se forme plus ou moins facilement.

Les brûlures des muqueuses, qui n'ont pas trouvé place dans la description de Dupuytren, ont été particulièrement étudiées par les médecins de la marine et les auteurs britanniques : elles sont surtout causées par les vapeurs d'eau bouillante, dans les explosions de chaudières, et par l'ingurgitation de liquides brûlants. On constate sur la langue, sur la muqueuse des joues et de la gorge, des lésions accusées par une vive douleur, une rougeur intense et des phlyctènes. Puis bientôt apparaissent des troubles de la respiration : l'œdème de l'épiglotte et de la glotte met obstacle à l'entrée de l'air; enfin les poumons se congestionnent et le malade peut mourir d'une broncho-pneumonie.

Dans les cas où la combustion s'étend à la totalité du corps, l'un des plus frappants phénomènes qui se montrent est la rétraction considérable des tissus. Cette diminution de volume porte non seulement sur les muscles, mais sur les viscères et même sur le tissu osseux : la tête, les mains, les membres se racornissent à tel point que leurs dimensions diminuent facilement des deux tiers ; le cœur d'un adulte n'a plus que l'apparence du cœur d'un enfant. Ces modifications, si l'on n'en tenait compte, pourraient induire en erreur quand il s'agit d'établir l'identité d'un cadavre. Un autre point intéressant à connaître, c'est que les parties molles qui recouvrent le corps étant atteintes et carbonisées les premières, deviennent, par suite, mauvais conducteurs du calorique : les organes profonds se trouvent ainsi protégés pendant un temps plus ou moins long et peuvent être retrouvés, sous leur cuirasse de charbon, dans un état de conservation qui laisse encore apprécier leurs caractères de structure et au besoin les lésions dont ils pourraient être atteints. Tardieu a montré le parti qu'on pourrait tirer de ce fait dans le cas où un assassin aurait livré aux flammes le corps de sa victime.

B. *Phénomènes généraux*. Les brûlures à la fois superficielles et peu étendues guérissent sans provoquer la moindre réaction générale ; mais il n'en est plus de même lorsque l'action du calorique s'est fait sentir profondément ou sur une large surface. Les phénomènes généraux des brûlures sont généralement divisés, d'après l'ordre de leur apparition, en trois grandes périodes : 1° *Période de douleur ou de congestion* ; 2° *période de réaction inflammatoire*; 3° *période de suppuration*.

1° La douleur, surtout dans les brûlures d'une grande étendue, peut être assez violente pour amener du délire et des accidents convulsifs ; mais parfois l'excès même des souffrances insensibilise le patient en le plongeant tout à coup dans un profond abattement : la face pâlit, les traits s'étirent, la peau prend une teinte livide et se couvre d'une sueur froide ; le pouls faiblit, la respiration devient irrégulière et anxieuse; la langue se dessèche ; la sécrétion rénale se ralentit ou s'arrête. Cette prostration, attribuée par les uns à la suppression des fonctions cutanées ou à une altération du sang, mise plutôt par d'autres sur le compte de l'ébranlement nerveux (*shock* des auteurs anglais), peut être assez profonde pour amener la mort dans l'espace de quelques heures. D'après Hébra, lorsque la brûlure couvre le tiers de la surface du corps. la vie ne peut se prolonger au delà d'une demi-journée, Après la douleur et la prostration, il faut encore citer, comme conséquence rapide des brûlures étendues, la tendance aux congestions viscérales. Si le malade succombe dès la première période, on trouve à l'autopsie des zones d'un rouge vif sur la muqueuse des bronches et sur celle des voies digestives ; du sang s'est exhalé dans l'estomac et dans l'intestin grêle ; les centres nerveux, les méninges et les grandes séreuses portent également la trace d'une hypérémie accentuée. D'après Briand et Chaudé, le siège de la brûlure ne serait pas sans importance sur les localisations des phénomènes congestifs : en règle générale, les brûlures du tronc retentiraient surtout sur l'estomac et l'intestin, tandis que les brûlures de la face et du crâne provoqueraient particulièrement la congestion de l'encéphale et de ses enveloppes.

2° Les symptômes inflammatoires qui accompagnent les brûlures graves et apparaissent d'ordinaire vers le troisième ou le quatrième jour se rattachent au travail d'élimination de la partie désorganisée. La fièvre s'allume et les phénomènes congestifs de la première période passent rapidement à l'état d'inflammation franche. On constate du côté des voies digestives une soif ardente, une anorexie absolue, souvent aussi des vomissements, de la diarrhée, des selles dysentériformes. L'inflammation duodénale peut aboutir à une perforation et à une péritonite mortelle. L'appareil respiratoire est toujours plus ou moins atteint, et l'on constate les signes d'une bronchite intense généralisée, d'une broncho-pneumonie ou d'une pleurésie. L'état des reins se trahit par la présence, dans l'urine, d'une quantité variable d'albumine. La durée de cette seconde période est environ de deux semaines ; elle dure jusqu'au moment de l'élimination des parties mortifiées.

3° Dans la troisième période, une suppuration abon-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dante succède à la chute des escarres. La brûlure devenue une plaie ordinaire, peut se compliquer dès lors de tous les accidents des plaies (érysipèle, tétanos, phlegmon diffus, etc.). Mais ce qui fait surtout la gravité de cette période, c'est la dépression des forces : il n'est pas rare de voir les blessés succomber dans le marasme, épuisés à la fois par la diarrhée et la suppuration.

Diagnostic.— Le diagnostic des brûlures est en général très facile ; cependant, en l'absence de tout commémoratif, quelques erreurs peuvent être commises : la brûlure au premier degré ne diffère guère objectivement de certaines formes d'érythèmes, et la brûlure au deuxième degré ressemble par ses phlyctènes aux lésions résultant des applications vésicantes ; quant aux brûlures plus profondes, il est souvent possible de les confondre avec l'escarification produite par les substances caustiques. — La brûlure une fois reconnue, il n'est pas toujours fort aisé d'en préciser sur-le-champ la profondeur exacte : l'apparition tardive des phlyctènes dans une brûlure au second degré peut laisser croire d'abord à une lésion superficielle ; mais c'est surtout pour les brûlures profondes que la difficulté se révèle, car rien n'indique à première vue l'épaisseur des escarres.

Un autre point intéressant, lorsqu'il s'agit des lésions produites par des agents chimiques, c'est de reconnaître, d'après les désordres produits, la nature du caustique. Certains signes permettent d'arriver souvent à ce résultat : c'est ainsi, par exemple, que l'escarre produite par l'acide nitrique est jaune, friable, parcheminée ; que celle du nitrate d'argent se montre noire sur la peau, blanche sur les surfaces à vif ; que celle du nitrate acide de mercure est ordinairement assez molle, d'un rouge de brique sur l'épiderme et grisâtre sur les plaies. L'acide sulfurique produit des taches d'un gris de fer, d'autant plus foncées que le contact du vitriol s'est prolongé davantage ; quand la lésion est très superficielle, l'épiderme laisse voir, par transparence, la teinte jaunâtre des papilles dermiques. L'acide phénique, l'acide chlorhydrique, le sublimé et le chlorure de zinc donnent lieu à une escharе blanche et dure ; l'acide chromique à une escarre brune et sèche. La mortification des tissus par la potasse caustique forme une tache très foncée sur laquelle se dessine en noir le réseau des veines sous-dermiques ; l'escarre, très friable, est circonscrite par deux zones, l'une centrale, blanchâtre, l'autre d'un ton gris et mal limitée à la phériphérie.

Au point de vue médico-légal, il est de la plus haute importance de savoir si les brûlures que présente un cadavre sont antérieures ou postérieures à la mort. Dans les brûlures faites pendant la vie, la rougeur du derme est un phénomène constant, tandis que dans les brûlures *post mortem*, le derme reste à sa surface d'un blanc mat. On admettait jadis que la production de phlyctènes n'avait jamais lieu dans les brûlures produites après la mort ; mais il est démontré aujourd'hui que, même sur un cadavre, l'action directe du feu peut provoquer la formation de phlyctènes plus ou moins volumineuses ; seulement, tandis que sur le vivant le sérum des ampoules se coagule et forme, à l'aide des réactifs voulus, un énorme précipité d'albumine, l'exsudat fait à peu près défaut dans les phlyctènes développées après la mort. En somme, si l'on considère les lésions qui appartiennent aux deux ordres de brûlures, on voit que chez le vivant les phénomènes produits portent avant tout la marque de la réaction capillaire ; sur le cadavre, au contraire, les tissus, quels qu'ils soient, ne font plus que subir l'action mécanique ou chimique des agents extérieurs auxquels ils sont soumis. — Enfin, lorsqu'un certain nombre de personnes ont péri ensemble dans les flammes et que des questions de survie se présentent, l'examen du sang donne des résultats de la plus haute importance. A la suite de catastrophes récentes, M. Brouardel a montré que le sang des victimes tuées sur le coup ne renferme pas d'oxyde de carbone, tandis que l'analyse spectrale en décèle toujours une certaine quantité dans le sang des individus qui ont succombé plus lentement.

Traitement. — La première indication qui s'impose dans le traitement de la brûlure, quel qu'en soit le siège, c'est de combattre la douleur. Les irrigations d'eau froide et, dans les brûlures étendues, les bains tièdes prolongés sont d'un usage bien connu et rendent de grands services. Il est aussi très important de soustraire la brûlure au contact de l'air : on doit donc n'enlever les vêtements du blessé qu'avec les plus grandes précautions, de peur de détacher l'épiderme déjà soulevé par les phlyctènes. Celles-ci devront être simplement percées au point le plus déclive, de telle sorte que la pellicule puisse se réappliquer sur les papilles dénudées. Lorsque la couche de Malpighi est à vif, il faut la recouvrir d'une couche d'ouate antiseptique. L'emploi de cette substance, dans les brûlures au second degré, est d'un effet excellent : le coton, convenablement préparé, filtre l'air, arrête les germes nuisibles, protège les extrémités nerveuses, et, par la compression légère qu'il exerce, modère réellement la réaction inflammatoire. Le pansement, une fois appliqué, doit être maintenu intact jusqu'à régénération de l'épiderme. Si l'appareil était traversé par la sérosité de la plaie, de nouvelles couches d'ouate seraient simplement ajoutées.

Dans la deuxième période, les efforts du chirurgien doivent tendre à atténuer autant que possible l'inflammation qui accompagne souvent l'élimination des eschares. Ici encore, l'occlusion avec l'ouate et l'application de corps gras (particulièrement de liniment oléo-calcaire) sont d'une bonne pratique ; mais on préfère aujourd'hui l'emploi des antiseptiques (acide phénique, acide borique, bichlorure de mercure) en proportions très faibles, soit sous forme de pommades, soit en solution aqueuse imbibant des compresses. Une des grandes difficultés de la thérapeutique des brûlures est d'empêcher la formation de cicatrices difformes ou gênantes. On sait, en effet, que la rétractilité des tissus nouveaux est énorme. Pour obvier à cette tendance fâcheuse, il faut toujours maintenir au maximum d'écartement les bords opposés de la plaie ; les membres devront être tenus dans le degré voulu d'extension ; même indication pour la tête dans les brûlures du cou. Il est également nécessaire d'apporter une attention toute spéciale à la cicatrisation des tissus qui circonscrivent les orifices naturels. — Dans les brûlures étendues ou profondes, le traitement général est l'adjuvant obligé de l'intervention locale. Durant la première période l'opium et le chloral serviront à calmer les souffrances ; s'il y a stupeur, les boissons stimulantes, l'alcool et l'éther trouveront leur emploi. Enfin, pour permettre au blessé de conserver ses forces pendant la période de cicatrisation, un régime très tonique devra être institué. Dr A. Pignot.

II. Art vétérinaire (V. Cautérisation).

BRUMAIRE. C'est le deuxième mois du calendrier républicain. Son nom lui vient des *brumes* fréquentes à ce moment de l'année (V. Calendrier républicain).

BRUMAIRE an VIII (Coup d'Etat du 18 [9 nov. 1799]), qui mit fin au *Directoire* et le remplaça par le *Consulat* (V. ces mots). Vers la fin de 1799, le Directoire était devenu fort impopulaire. On se plaignait du désordre des finances, des irrégularités de la comptabilité publique, du brigandage qui sévissait dans les provinces, des ruines accumulées par les guerres et les troubles intérieurs, de la situation déplorable de l'instruction publique. Le Parlement n'était pas moins décrié. Le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents étaient divisés et impuissants. On leur reprochait les décrets contre les conscrits, la loi sur les otages, l'emprunt forcé, et bien d'autres mesures désastreuses. Trois partis étaient en présence qui, chacun pour son compte, conspiraient pour s'emparer du pouvoir qui manifestement échappait aux directeurs. Les républicains, que leurs adversaires désignaient sous le nom de jacobins, les modérés, les royalistes, tour à tour, essayaient des com-

© 2007 Lyon - Editions « les nacelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

binaisons, recrutaient des adhérents, cherchaient à gagner l'appui du général Bonaparte, qui, brusquement revenu d'Egypte, à la nouvelle d'un bouleversement possible, accueillait tout le monde, recevait toutes les confidences sans prendre d'engagements, étudiant le plan le plus avantageux pour lui-même. Il eut bientôt ourdi, avec Sieyès, Talleyrand et Fouché, une conspiration dont le succès fut assuré par la rapidité de l'exécution. Il s'agissait de transférer à Saint-Cloud, sous prétexte de menées jacobines, le siège des séances des deux conseils et de faire décréter en même temps par le Conseil des Anciens (ce qui était en dehors de ses attributions) la remise à Bonaparte du commandement en chef des forces de Paris. On gagna la majorité de la haute assemblée, et comme les républicains, mis en éveil par ces marchandages, s'agitaient fort, on résolut de les surprendre. Le 18 brumaire, à six heures du matin, rendez-vous fut donné aux généraux et officiers chez Bonaparte, 6, rue de la Victoire. Le décret de translation, présenté de bonne heure aux Anciens par Cornudet, fut adopté presque sans discussion, et le gouvernement de Paris confié à Bonaparte. Cornet, aussitôt, porta les actes rue de la Victoire où on les attendait avec impatience (huit heures du matin). Le général donna l'ordre de monter à cheval, lança des proclamations et, avec un brillant cortège, se rendit au Conseil des Anciens pour prêter serment à la Constitution. A onze heures le décret fut transmis au Conseil des Cinq-Cents. Lucien Bonaparte, qui présidait, interdit toute discussion en levant la séance. Deux directeurs, Gohier et Moulins, qui manifestaient quelques velléités de résistance, furent gardés au Luxembourg par le général Moreau. Barras écrivit une sorte de lettre de démission et fut gardé à vue dans sa propriété de Grosbois. Sieyès et Roger Ducos étaient d'accord avec Bonaparte. Le lendemain (19 brumaire) Bonaparte envoya à Saint-Cloud plusieurs régiments sous les ordres de Serurier. Les soldats avaient reçu 12 fr. par tête, ils étaient habillés de neuf et on les avait copieusement fait boire (le 18 Brumaire coûta à Napoléon 1,500,000 fr.). Les deux conseils entrèrent en séance un peu après midi. Les Cinq-Cents délibérèrent orageusement, perdirent du temps à une cérémonie théâtrale : le serment nominal à la défense de la constitution.

Les Anciens ne se décidaient pas. Bonaparte impatienté voulut brusquer les choses. Il se présenta dans le conseil et s'y répandit en déclamations sans suite qui produisirent la plus mauvaise impression sur cette assemblée, où il était assuré pourtant de la presque unanimité des voix. Il entra ensuite dans l'Orangerie, où siégeaient les Cinq-Cents. Il y fut accueilli par les cris : « A bas le tyran ! A bas le dictateur ! Hors la loi ! Tue ! Tue ! » On se précipita sur lui, on le prit au collet. Quelques représentants firent mine, dit-on, de le poignarder. Mais le fait est fort contesté et fut probablement inventé par Lucien pour déterminer l'intervention des troupes. Bonaparte pâlit, s'évanouit presque et fut emporté par quelques grenadiers qui l'avaient accompagné. On réclama furieusement sa mise hors la loi. Lucien, qui présidait, refusa avec énergie de mettre cette proposition aux voix. On voulut l'y contraindre. Il déposa ses insignes et descendit du fauteuil. On prétendit l'y replacer de force. Une troupe de grenadiers qu'il demanda à son frère le dégagea et l'entraîna au dehors. Les soldats hésitaient ; personne n'osait donner des ordres. Lucien monte à cheval et harangue les troupes, les conjurant de défendre la liberté du Parlement et la vie de son frère menacées par des factieux. Sur l'ordre de Murat, l'Orangerie est envahie. Les représentants en sortent en foule, la plupart par les fenêtres. Sieyès était mécontent de la façon dont on avait mené l'affaire. Il s'écria : « Sans lui (le Conseil des Cinq-Cents) nous ne pouvons rien faire, il faut les rassembler ! » On réussit à trouver une cinquantaine de députés épars dans les jardins. Ils se réunissent sous la présidence de Lucien et votent les décisions suivantes, converties en loi à onze heures du soir par l'adhésion du Conseil des Anciens : Il n'y a plus de Directoire et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés et notamment le plus grand nombre d'entre eux dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés (suit une liste de 61 noms). Le Corps législatif crée provisoirement une commission exécutive composée des citoyens Sieyès, Roger Ducos, ex-directeurs, et Bonaparte, général, qui porteront le nom de consuls de la République française. Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure et de procurer une paix honorable et solide... Le Corps législatif s'ajourne au 1er ventôse prochain... Avant sa séparation et séance tenante, chaque conseil nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres. Ces commissions statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de police, de législation et de finances. Elles sont encore chargées de préparer un code civil (loi du 19 brumaire an VII). Une proclamation au peuple fut également rédigée au nom du Conseil des Cinq-Cents.

En somme, le coup d'Etat du 18 Brumaire s'accomplit sans grande difficulté, bien que son succès eût été un moment fort compromis par la résistance des Cinq-Cents et l'hésitation des troupes. Bonaparte ayant perdu tout sang-froid « et tout allant de travers ce jour-là », suivant l'expression de Bernadotte, on peut se demander si cette tentative n'eût pas avorté sans l'énergie dont Lucien fit preuve. Quoi qu'il en soit, l'affaire se disputa surtout entre dirigeants, le peuple s'en désintéressa presque absolument. R. S.

Bibl. : Rocquain, *Etat de la France au 18 Brumaire*; Paris, 1874, in-12. — Bourrienne, *Mémoires*; Paris, 1829, 10 vol. in-8. — Boulay de la Meurthe, *Observations sur le 18 Brumaire*, dans le Recueil intitulé *Bourrienne et ses erreurs*; Paris, 1830, 2 vol. in-8. — Du même, *Théorie constitutionnelle de Sieyès*; Paris, 1836, br. in-8. — Ernouf, *Nouvelles études sur la Révolution française. Année 1799. Dix-huit Brumaire*; Paris, 1854, in-12. — Iung, *Bonaparte et son temps*; Paris, 1881, t. III, in-12. — Du même, *Lucien Bonaparte et ses Mémoires*; Paris, 1882, t. I, in-8. — Taine, *Napoléon Bonaparte*, dans *Revue des Deux Mondes* de juin-juill. 1887. — Peyre, *Napoléon Ier*; Paris, 1888, in-4. — H. de Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, trad. Dosquet; Paris, 1888, t. VI, pp. 263-282, in-8. — Hyde de Neuville, *Mémoires et Souvenirs*; Paris, 1888, in-8. — Thiers, *Révolution française*, et les autres historiens de la Révolution.

BRUMALES (V. Dyonisos).

BRUMATH. Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. *Landkreis)* de Strasbourg, sur la Zorn et le chemin de fer de Strasbourg à Paris, à 16 kil. au N. de Strasbourg ; 5,628 hab.; siège d un consistoire de l'église de la confession d'Augsbourg ; possède un hôpital, une église catholique, un temple protestant, une synagogue et depuis 1875 une école d'arboriculture et d'horticulture, entretenue aux frais du gouvernement; cultive du houblon, du tabac et du chanvre.

Déjà avant l'arrivée des Romains en Alsace, Brumath (*Brocomagus*, Βρευκόμαγος) était une importante ville gauloise, fondée probablement par les *Mediomatrici* sur l'emplacement d'une station lacustre préhistorique, à en juger par les pilotis, extraits des tourbières qui s'étendent à proximité le long de la Zorn. Peu de temps avant notre ère elle fut occupée par les Suèves Triboques, et sous la domination romaine elle était une station militaire sur la voie de Strasbourg à Seltz *(Saletio)*, dont on voit encore des vestiges dans les environs. La plus ancienne mention de Brumath se trouve sur un cippe qui sert aujourd'hui de bénitier dans l'église de Monte S. Pietro, près de Palestrina ; il porte l'inscription d'un Publius Ælius Tiro, auquel l'empereur Commode confia le commandement de la cavalerie germanique à *Brocomagus*. C'est près de cette

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ville que Julien l'Apostat, en 356, défit une première fois les Alémans qui venaient de dévaster le territoire alsacien. L'ancienne cité gallo-romaine fut détruite au ve siècle, lors des invasions des barbares. A l'époque carolingienne, *Bruocmagad* était un domaine royal, dans lequel Carloman avait un *palacium publicum* (diplôme du 6 mai 770, Grandidier, II, p. cii), et que l'empereur Arnoul donna en 889 au monastère de Lorsch. Une charte de l'empereur Othon désigne *Brumagad* comme un lieu où le monastère aurait le droit de battre monnaie (*Codex Laureshem.*, I, 143). Au XIIIe siècle les biens de l'abbaye de Lorsch furent réunis à la mense archiépiscopale de Mayence, qui en donna l'investiture à la maison de Lichtenberg. Brumath, élevé en 1336 au rang de ville par l'empereur Louis de Bavière, donna lieu dans le cours du XVe siècle à une guerre désastreuse entre les comtes de Lichtenberg et de Linange. Ce dernier fut vaincu et à partir de 1451 la petite ville fut une possession des comtes de Lichtenberg. A l'extinction de cette famille (1480), elle passa aux comtes de Hanau-Lichtenberg, qui en firent le chef-lieu d'un bailliage et y introduisirent la Réforme en 1570. La ville fut dévastée en 1674 pendant la campagne de Turenne en Alsace. Le 20 sept. 1694 les Autrichiens y brûlèrent 192 maisons et un siècle plus tard, en 1793, les Français y remportèrent une victoire sur les Autrichiens. La princesse Christine de Saxe, tante de Louis XVI, mourut en 1781 au château de Brumath qui lui servait de résidence et que Jean Reinhart III, le dernier des comtes de Hanau-Lichtenberg, y avait fait construire en 1720. Ce château, vendu en 1794 comme propriété nationale, fut transformé en 1809 en temple protestant. Le comte Jean Reinhart III n'avait pas de fils ; à sa mort, survenue en 1736, son gendre Louis, landgrave de Hesse-Darmstadt, hérita du bailliage de Brumath, dont la juridiction à cette époque s'étendait sur onze villages. Désormais, Brumath resta jusqu'à la Révolution française une possession de cette maison. — Brumath porte *d'azur à un dextrochère d'argent, tenant une bannière d'or chargée d'une étoile d'azur.*

A un kil. à l'E. de Brumath se trouve *Stephansfeld*, qui au commencement du XIIIe siècle était une maison hospitalière de l'ordre du Saint-Esprit, consacrée aux vieillards indigents et aux enfants abandonnés, fondée sur le modèle du *Spedale di San Spirito* à Rome par les comtes de Werde, landgraves d'Alsace. Depuis 1834, cet établissement, après avoir subi de grandes transformations, sert d'asile d'aliénés. L. WILL.

BIBL. : SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, I, 232, 523, 550, 710. — *Museum Schœpflini*, 27. — SCHWEIGHÆUSER et GOLBÉRY, *Antiquités*, II, 120. — M. DE RING, *les Tombes celtiques dans la forêt de Brumath* ; Strasbourg, 1858. — *Bulletin de la Soc. pour la conserv. des mon. hist. d'Alsace*, 1re sér., II, 78, 88-96, 132 ; III, 75, 140, 146 ; IV, 83 ; 2e sér., I, 200 ; II, 14 ; V, 64. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, vol. XV. — *Revue d'Alsace*, 1850, pp. 246 et suiv. ; 1873, pp. 37 et suiv. — *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, articles *Breucomagus* et *Brumath*. — HÜTER, *Das Findlingsstift Stephansfeld* ; Strasbourg, 1810. — RISTELHUBER, *De l'hospice départemental pour les aliénés à Stephansfeld* ; Strasbourg, 1839. — STARK, *Geschichte der Bezirksirrenanstalt Stephansfeld* ; Strasbourg, 1886.

BRUME (Mar.). Les marins donnent le nom de brume au *brouillard* (V. ce mot). La brume se produit toutes les fois qu'un abaissement de température amène la condensation de la vapeur d'eau tenue en suspension dans les couches inférieures de l'atmosphère, et notamment lorsque des courants marins relativement chauds se trouvent portés dans des régions où ils rencontrent de basses températures ; ainsi s'expliquent la fréquence et l'intensité des brumes sur les côtes orientales de l'Amérique du Nord, dans les latitudes où le Gulf-stream rencontre le courant polaire. Les aspects de la brume sont extrêmement variés ; elle se forme généralement par bancs qui apparaissent au loin comme des bandes de vapeur qui montent sur l'horizon et se déplacent avec une vitesse plus ou moins grande ; leurs limites sont parfois tellement définies qu'un navire de grandeur moyenne peut avoir son avant en pleine brume lorsque son arrière est encore en temps clair. L'épaisseur de ces bancs est très variable, et n'atteint pas toujours la hauteur de la mâture du sommet de laquelle on peut continuer à conduire le navire ; il est même fréquent, lorsque le banc de brume est peu épais, d'avoir au-dessus de la tête un ciel relativement pur tandis que la vue est très bornée dans le sens horizontal. La brume peut présenter tous les degrés d'opacité, depuis le temps légèrement brumeux, qui ne fait que masquer les terres et les objets très éloignés, jusqu'à la brume intense qui ne permet pas de voir à 50 mètres. — Il est très difficile d'apprécier les distances dans la brume, car, par suite de la réfraction des rayons lumineux dans les vésicules aqueuses en suspension dans l'air, les objets apparaissent parfois démesurément grandis. On observe aussi souvent par temps de brume de singuliers mirages.

La brume rend la navigation extrêmement délicate et dans certaines circonstances très périlleuse ; c'est la cause la plus commune des naufrages et des échouages. Lorsque le navire est dans le voisinage de la terre par temps de brume, la vue des côtes et des dangers qui les bordent lui est masquée ; il ne peut voir la lumière des phares, ni faire d'observation pour déterminer sa position. Il doit naviguer alors avec une très grande prudence, veiller avec vigilance, réduire de vitesse, sonder fréquemment, prendre la température ou la densité de l'eau de mer, s'il peut en tirer quelque indication (V. ATTERRAGE, ATTERRISSAGE).

Près de terre, on doit prêter l'oreille pour chercher à entendre le bruit des brisants ou ceux du rivage ; si la côte est escarpée, le sifflet à vapeur peut en indiquer la présence, le son se répercutant sur les falaises ; enfin, on doit toujours être prêt à changer rapidement de route à la moindre apparence de danger. La navigation trouvera dans ces circonstances une aide très efficace, dans l'emploi de compas perfectionnés et de l'appareil à horizon artificiel, inventé récemment par le capitaine Fleuriais, permettant de prendre des hauteurs d'astres lorsque l'horizon est invisible. — Dans les parages où les brumes sont fréquentes et la navigation active, on a placé à l'entrée de certains ports des appareils sonores pour guider les navires : ce sont de grandes trompettes ou de puissantes sirènes actionnées par la vapeur ou par l'air comprimé ; leur aide est très efficace, il faut cependant, même lorsqu'on les entend, continuer à naviguer avec beaucoup de prudence, car la détermination de la direction d'où vient leur son ne peut se faire que très approximativement à l'oreille. Près de ces appareils viennent se ranger les balises et les bouées à cloche ou à sifflet, les timbres, etc. L'échouage et le naufrage qui peuvent en résulter ne sont pas les seuls dangers des navires pris par la brume ; le plus redoutable de tous est certainement l'abordage avec d'autres navires. Depuis quelques années, ces accidents sont malheureusement devenus plus fréquents et plus graves ; on doit l'attribuer au développement de la navigation à vapeur et à l'accroissement de la vitesse de marche des navires. Avec les navires à voiles, la vitesse était modérée, au moins par petite brise, ce qui est le cas ordinaire des temps brumeux, et plus facile à faire tomber brusquement en lançant dans le vent ou en masquant des voiles. Aujourd'hui, il est vrai, les règlements internationaux prescrivent de ne marcher par brume que par vitesse modérée, mais il est bien rare que les navires de commerce, pressés par les nécessités de leur trafic et la concurrence des compagnies rivales, tiennent compte de cette recommandation. Les paquebots à grande vitesse ne marchent au-dessous de 14 nœuds que lorsqu'ils se trouvent dans le voisinage de la terre ; ils se contentent de stopper lorsqu'ils entendent un signal de brume fait par un autre navire à moins de trois quarts de l'avant, ou de diminuer de vitesse lorsqu'ils l'entendent entre trois quarts et le travers. Ces signaux de brume, que

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

doit faire tout navire à vapeur, consistent à donner des coups de sifflet ou de sirène prolongés, à des intervalles n'excédant pas deux minutes ; les navires à voiles doivent se servir d'un cornet à bouquin. Ces signaux ne donnent malheureusement que des indications fort incomplètes sur la manœuvre à faire pour éviter l'abordage; de nombreux systèmes basés par l'emploi de coups de sifflet longs et brefs, graves et aigus, ont été proposés pour permettre aux navires de signaler leur route d'une manière approchée; aucun n'a été jugé assez simple pour entrer dans la pratique sans qu'il y eût à redouter de graves méprises. Une mesure, dont l'adoption par toutes les puissances maritimes aurait pour conséquence de diminuer notablement le nombre des abordages, consisterait à tracer pour les paquebots faisant des services réguliers des lignes d'aller et retour distinctes, que les voiliers feraient en sorte d'éviter (V. Collision).

L'influence de la brume sur la propagation des ondes sonores et lumineuses intéresse au plus haut point la navigation. L'effet de grossissement dont nous avons parlé augmente l'irradiation des feux, dont la portée diminue à mesure que la brume augmente. Il se produit aussi une absorption inégale des différents rayons du spectre, d'où il résulte que les feux blancs prennent à travers la brume une coloration rouge, et les feux verts une coloration blanche. En ce qui concerne la propagation des ondes sonores, une commission anglaise présidée par Tyndall et chargée d'étudier l'installation de signaux sonores, a constaté que la brume ne s'oppose pas à la transmission du son et que sa propagation est accompagnée d'un *écho marin* que l'on attribue à sa réflexion sur les lames. Tout récemment, à la suite d'abordages désastreux occasionnés par la brume, M. Fizeau a attiré l'attention sur un effet d'inflexion des ondes sonores dû à la superposition de couches d'air dont la température décroît rapidement, ce qui se présente fréquemment par temps de brume. Le son se propagerait alors suivant une courbe concave vers le haut et par suite, deviendrait, à une certaine distance, insensible pour une personne placée au même niveau que la source sonore (V. *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, t. CIV, 16 mai 1887). E. C.

BRUMEL (Antoine), compositeur flamand de la première moitié du XVIe siècle. Il fut engagé en 1505 en qualité de maître de chapelle d'Alphonse Ier, duc de Ferrare; on ignore combien de temps il occupa cet emploi, d'où il venait, et quand il mourut. On a de lui un nombre considérable de compositions très remarquables, qui lui valurent l'admiration de ses contemporains, et méritent souvent celle des historiens de la musique. M. Eitner énumère quarante-neuf morceaux de Brumel publiés de 1501 à 1563 dans les recueils imprimés par Antiquis, Petrucci, Formschneider, etc. Ce sont principalement des messes, dont les plus célèbres ont pour titre : *Missa festivale, De beata Virgine, De Dringhs*, etc., et des motets à plusieurs voix. Brumel n'a écrit que très peu de chansons profanes. Outre ses œuvres imprimées, on connaît de lui des compositions manuscrites aux archives de la chapelle pontificale et à la bibliothèque de Munich; dans cette dernière collection se trouve sa messe à douze voix : *Et ecce terræ motus*, dont la bibliothèque du Conservatoire de Paris possède une copie et qui est regardée comme un chef-d'œuvre de facture. Brumel maniait avec une sûreté extraordinaire les artifices les plus recherchés de la composition musicale de son temps, tout en s'attachant à la clarté et à la beauté de l'harmonie.

M. Brenet.

Bibl. : Ambros, *Geschichte der Musik*, t. III et V. — R. Eitner, *Bibliographie der Musiksammelwerke;* Berlin, 1877, in-8.— Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. IV. — Haberl, *Katalog des päbstlichen Kapellarchives;* Leipzig, 1888, in-8.

BRUMETZ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 198 hab.

BRUMMELL (George-Bryan), célèbre dandy anglais, né le 7 juin 1778, mort à Caen le 30 mars 1840. Dès son enfance, il se fit remarquer par la coquetterie de son maintien et la coupe de ses vêtements. Elevé à Eton puis à l'Université d'Oxford, il invente une nouvelle boucle de souliers. Cornette dans le 10e hussards en 1794, il s'attira la faveur du prince de Galles (Georges IV) qui le commandait, fut nommé capitaine en 1796 et quitta l'armée pour ne pas suivre son régiment à Manchester. Son père, secrétaire de lord North, venait de mourir lui laissant environ 700,000 francs. Brummel loua un magnifique appartement, acheta chevaux et voitures et s'attacha le meilleur cuisinier d'Angleterre. Il devint rapidement le roi de la mode, s'appliqua à être l'homme le mieux mis de Londres et se distingua surtout dans l'art de faire les nœuds de cravates. Comme il avait un certain esprit et des boutades assez drôles, qu'il était le favori d'un prince et de plus fort bel homme, il eut bientôt conquis la haute société et une renommée qui s'étendit jusqu'en Europe. « Il y avait, disait-on, trois hommes dans le monde : Napoléon, Byron et Brummell. » Mais il se brouilla avec le prince de Galles et se ruina au jeu. Il passa alors en France, y vécut quelque temps des libéralités de ses amis, obtint en 1830 le consulat de Caen, puis, s'ennuyant fort, écrivit à Palmerston que ce poste était parfaitement inutile, ce qui fit supprimer son emploi. Il fut même emprisonné sur la plainte de ses créanciers, et mourut misérablement à l'hospice du Bon-Sauveur.

Bibl. : Jesse, *the Life of Brummell;* Londres, 1844, 2 vol. in-8. — Barbey d'Aurevilly, *Du Dandysme et de G. Brummel;* Paris, 1845, in-16. — John Lemoinne, *Vie de Brummell*, dans *Revue des Deux Mondes* de 1844 (août). — Paul de Saint-Victor, *Brummell*, dans *Moniteur universel* du 7 juin 1880. — Dancourt, *Brummell*, dans *Gazette de France* du 3 juil. 1885. — J. Lemaitre, *Brummell*, dans *Journal des Débats* du 14 mars 1887.

BRUMMEN. Ville de Hollande, province de Gueldre, près de la rive gauche de l'Yssel; 2,500 hab.

BRUMOY (Pierre), jésuite et littérateur, né à Rouen en 1688, mort à Paris le 16 avr. 1742. Il avait professé les mathématiques et la rhétorique dans les collèges de son ordre. Ses supérieurs l'attachèrent à la rédaction des *Mémoires* et du *Journal de Trévoux;* ils le chargèrent aussi de continuer l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, dont les PP. de Longueval et Fontenay avaient déjà donné dix volumes; il revit le onzième déjà préparé et fit le douzième en entier (V. Berthier [Guillaume-François]). Sa collaboration à cette histoire excellente forme la part la moins discutable de son œuvre très féconde et très diverse, comprenant des traités théologiques, des poésies latines, des pièces de théâtre pour les représentations des collèges, des études littéraires, historiques et critiques et des traductions dans le genre élégant (*Recueil de divers ouvrages en prose et en vers;* Paris, 1741, 4 vol. in-8). Son livre sur le *Théâtre des Grecs* (Paris, 1730, 3 vol. in-4, 1747, 6 vol. in-12; Amsterdam, 1732, 6 vol. in-12) eut un long succès : annoté par le P. Fleuriau (Paris, 1763), revu en entier et considérablement augmenté par Ch. Brotier (Paris, 1785-1789, 13 vol. in-8, fig.), il fut réédité par Raoul Rochette (Paris, 1820-1825, 16 vol. in-8). E.-H. V.

BRUN. Le brun n'est pas une nuance pure et il s'obtient souvent par mélange de couleurs. Cependant on rencontre dans la nature un certain nombre de matières qui s'emploient directement comme couleurs brunes. Les bruns sont généralement obtenus par moyen de mélanges de bleus, jaunes et rouges. Nous diviserons les bruns en *bruns d'origine minérale, bruns d'origine végétale, bruns d'origine animale*, et *bruns dérivés de la houille.*

I. Bruns minéraux. — Les matières brunes d'origine minérale sont principalement des argiles colorées par des oxydes de fer ou de manganèse et que l'on désigne sous le nom d'ocres, terres et ombres.

Ocres. Les ocres sont connues depuis la plus haute antiquité. Il en est question dans Théophraste, Vitruve et Pline. On obtenait le rouge artificiel en calcinant les terres de Sinope, d'Arménie et l'ocre jaune d'Afrique.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les Hollandais eurent longtemps le monopole de l'ocre rouge qu'ils vendaient sous le nom de rouge de Prusse. Les peuples sauvages se servent de terres ocreuses qui, mélangées à des sucs végétaux, leur servent de couleurs. La consommation des ocres est considérable et leur fabrication en France présente une grande importance. On classe les ocres en *ocres jaunes*, mélanges d'argiles et de peroxyde de fer hydraté, extraits directement du sol, et *ocres brunes ou rouges*, mélanges d'argile et de peroxyde de fer anhydre, provenant de la cuisson des précédentes.

Ocres jaunes. Les ocres jaunes sont des terres argileuses contenant une proportion plus ou moins grande d'oxyde de fer, ainsi que le montrent les compositions suivantes :

	OCRES JAUNES DE :	
	St-Georges-sur-la-Prée (Cher).	La Berjatterie (Nièvre).
Argile	69,5	64,4
Peroxyde de fer	23,5	26,6
Eau	7,0	9,0
	100,0	100,0

Les ocres jaunes sont très communes. On en rencontre, en France, à Saint-Georges-sur-la-Prée, près de Vierzon, dans le Cher ; à Bitry, près Saint-Amand (Nièvre) ; à Pourrain, Diges, Toucy, près Auxerre (Yonne). En dehors de la France, c'est surtout en Saxe que l'on rencontre et que l'on exploite les ocres. Cette exploitation se fait par puits et galeries. Pour préparer les ocres communes on délaie les ocres dans l'eau et on passe à travers une toile métallique pour séparer les pierres. Pour les ocres de qualité supérieure, on les broie d'abord, puis on les lixive. Les parties les plus fines, qui se déposent les dernières, constituent l'*ocre impalpable*. Les ocres de meilleure qualité viennent du Cher, de l'Allier, de la Nièvre et de l'Yonne. On en fabrique aussi en Algérie, dans les environs d'Oran. On emploie ces ocres pour la fabrication des papiers peints et pour la peinture commune en détrempe, pour la peinture à l'huile des instruments aratoires et de certains bois exposés à la pluie et à l'humidité. Les ocres ont reçu des noms très divers : terres de Sienne, de Lemnos, jaune, chamois, de montagne, d'Italie, etc.

Ocres rouges. On rencontre dans la nature des ocres rouges, que l'on désigne sous les noms de *sanguine, terre bolaire, terre sigillée, bol d'Arménie, rouge de Venise* et *rouge d'Anvers*. Il faut signaler aussi la *terra rosa* d'Italie qui, broyée à l'huile, donne un rouge franc. Les ocres rouges contiennent de l'oxyde de fer anhydre. En dehors de celles qui se trouvent dans la nature, on les prépare artificiellement en projetant les ocres jaunes sur des plaques métalliques chauffées au rouge. Quand on a obtenu la couleur désirée, on fait tomber la terre chauffée dans l'eau froide pour la refroidir brusquement. On lave le produit, puis on décante et on fait sécher. Suivant un autre procédé, on calcine les ocres dans des caisses fermées. Les ocres obtenues par ces procédés portent un grand nombre de noms : brun rouge, terre rouge d'Italie, rouge d'Angleterre, de Prusse, de Nuremberg, indien, à polir. Voici quels sont les principaux usages des ocres rouges :

La *sanguine* ou *craie rouge*, qui provient de la bohême et de la Thuringe, sert à la fabrication des crayons. Le *rouge d'Almagra*, qui s'extrait dans les environs de Murcie (Espagne), sert à polir les glaces, les pièces de fer, à colorer le tabac, à peindre les maisons, à marquer les moutons. Suivant Proust, ce rouge provient de l'altération des pyrites. Le *bol d'Arménie*, la *terre sigillée*, sont employés en médecine. Enfin, les ocres brune et rouge s'emploient en peinture : la *terre de Sienne* proprement dite ou *terre d'Italie* est une ocre brune qui s'emploie beaucoup dans la peinture d'art. Elle sert aussi pour la fabrication des papiers peints et pour les travaux de bâtiments. Le *brun van Dyck* s'obtient dans le midi de la France, en calcinant certaines ocres jaunes. La calcination est poussée jusqu'à la fritte, puis vient le broyage, qui est très pénible mais doit être fait très soigneusement. C'est une belle couleur brune à reflets violacés ; elle est absolument fixe et on l'emploie beaucoup en peinture. Le brun précédent est le brun van Dyck ordinaire. On fabrique aussi du brun van Dick, dit d'Angleterre ou de Suède, en calcinant du colcotar.

Parmi les autres couleurs minérales brunes, à base d'oxyde de fer, nous devons encore citer : l'*ocre de ru*, résidu composé d'oxyde de fer hydraté presque pur, qui se dépose dans les ruisseaux d'écoulement des eaux de lavage des minéraux de fer. Le *brun de Prusse*, qui se prépare en calcinant du bleu de Prusse. Ce brun est un mélange d'oxyde de fer et de charbon très divisé. Son usage est peu répandu.

Colcotar. Rouge d'Angleterre. Rouge de Prusse. C'est du peroxyde de fer obtenu en calcinant le protosulfate de fer ou couperose verte. C'est le résidu de la fabrication de l'acide sulfurique fumant ou acide de Nordhausen. Ce résidu est lavé soigneusement, puis broyé et soumis à la lévigation pour obtenir une poudre impalpable. C'est une couleur rouge brun foncé, qui sert non seulement comme couleur, mais aussi comme poudre à polir les glaces, les métaux, etc.

Minium de Fer. Le minium de fer est une sorte d'ocre brun rouge qui a été proposé comme pouvant servir aux mêmes emplois que le minium. Voici la composition des miniums de fer :

	MINIUM de Belgique.	MINIUM de Hollande.
Oxyde de fer	68,27	85,57
Argile	27,60	8,43
Alumine	0,27	»
Chaux	0,40	»
Eau	2,75	6,00
	99,29	100,00

Le minium de fer a une densité de 3,94 tandis que le minium a une densité de 8,24, et le premier couvre à poids égal une surface bien plus grande que le second. Ce fait, joint au prix peu élevé du minium de fer, fait qu'on réalise une grande économie en l'employant.

Ocres artificielles. La fabrication des ocres artificielles a pour but d'obtenir des produits transparents, de qualité supérieure, destinés à la peinture. MM. Pannetier, Colcomb et d'autres, ont préparé des ocres artificielles de diverses nuances, désignées sous les noms de *couleurs mars*. Voici ce que l'on sait de la fabrication de ces couleurs, dont les procédés exacts sont restés secrets. Le *jaune mars* se prépare en précipitant une solution de protosulfate de fer pur par un lait de chaux ajouté en quantité juste suffisante pour saturer l'acide sulfurique. On obtient un précipité formé d'un mélange de protoxyde de fer et de sulfate de chaux que l'on laisse au contact de l'air, et que l'on remue constamment jusqu'à ce que l'oxydation soit complète (procédé Pannetier). On prépare ainsi du jaune, mais en précipitant par du carbonate de soude un mélange de sulfate de fer et d'alun, on a un produit d'un beau jaune brun doré, auquel on donne par calcination une série de nuances (Bourgeois). L'*orange mars* et les *rouges mars* sont préparés par Pannetier en chauffant

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

modérément du protosulfate de fer, qui donne des sulfates basiques de sesquioxyde dont la couleur varie de l'orangé au rouge vif. On lave les produits calcinés pour enlever l'excès d'acide sulfurique ; on prépare de cette manière les rouges capucine et les rouges chair employés dans la peinture sur porcelaine. Le *violet mars* est obtenu par la calcination à une température très élevée de l'oxyde de fer précipité ou du sulfate de fer. C'est une couleur très solide mais qui a peu d'éclat.

Teinture à l'oxyde ferrique en chamois, nankin, etc. La teinture sur coton au moyen de l'oxyde ferrique est une industrie importante. Le principe sur lequel elle repose est des plus simple ; le tissu est d'abord plongé dans une solution de sel ferreux, puis dans une solution alcaline qui précipite l'oxyde ferreux au sein même de la fibre. En oxydant cet oxyde soit par exposition à l'air, soit au moyen du chlorure de chaux, on obtient un tissu teint à l'oxyde ferrique ; on peut aussi opérer directement avec un sel ferrique. Voici les proportions généralement adoptées : 1° Bain de nitrosulfate de fer à 1° 5 Baumé ; 2° Solution de 1,500 gr. de sel de soude dans 80 litres d'eau.

Brun de manganèse ou *bistre minéral*. Après les couleurs minérales brunes à base d'oxyde de fer, viennent les couleurs à base de manganèse. Le brun de manganèse est formé par un mélange d'hydrate de bioxyde et de peroxyde de manganèse (Mn^2O^3 et $MnO^2 + H^2O^2$). Le brun de manganèse artificiel se prépare en précipitant du chlorure de manganèse par du carbonate de soude (eau de Javelle). C'est un beau brun foncé, transparent très solide, utilisable pour la fabrication de couleurs à l'huile.

Brun Persoz. Persoz a recommandé l'emploi d'un brun puce qu'il obtient en précipitant du chlorure de manganèse par du chromate de potasse et calcinant le précipité de chromate de manganèse formé.

Teinture au bistre de manganèse. La teinture des tissus de coton au bistre de manganèse s'obtient comme la teinture à l'oxyde ferrique en plongeant successivement les tissus dans une solution de chlorure manganeux, puis dans une solution alcaline, et enfin dans une solution oxydante de chlorure de chaux. Ce mode de teinture a été employé pour la première fois en 1815 par Hartmann, à Munster, près Colmar. Cette couleur n'est presque plus employée et n'est plus guère utilisée que comme mordant. Voici quelle est la composition des bains : 1° Eau, 80 litres, chlorure manganeux 4 à 8 kilogr. ; 2° lessive de soude à 10° Baumé ; 3° oxydation à l'air, puis bain de chlorure de chaux à 1 ou 2° Baumé. — M. Eudler a proposé la teinture au moyen de deux bains seulement ; le second bain étant à la fois basique et oxydant. Voici la composition de ce dernier bain :

Eau	50 litres
Ammoniaque	14 —
Bichromate de potasse	1 kilogr.

Ombres et Terres d'ombre. Sous ces noms on désigne des matières colorantes composées d'argile colorés au moyen d'un mélange de peroxydes de fer et de manganèse. La *terre d'ombre* provient de l'île de Chypre. C'est une ocre brune, formée d'argile colorée par un mélange d'oxydes de fer et de manganèse. Elle est légèrement calcinée, puis broyée et lixiviée. C'est une couleur brune ou brun chocolat, suivant le mode de calcination ; elle est très fixe et s'emploie pour la fabrication des papiers peints et des toiles cirées. A la suite des bruns minéraux proprement dits, nous rangerons un certain nombre de matières brunes : l'ombre de Cologne et les bruns d'ulmine, le bistre et le bitume.

Ombre ou Terre de Cologne. Terre de Cassel. Ces terres sont des bois fossiles ou sortes de lignites. Ils sont toujours mélangés de substances terreuses. On rencontre la terre de Cologne en couches de plusieurs mètres d'épaisseur.

Bruns d'ulmine. Brun d'Eisenach. Les matières ligneuses et les sucres, traités par les alcalis caustiques, donnent des solutions brunes desquelles l'acide sulfurique précipite des flocons bruns. La matière brune obtenue de cette façon, en partant de la tourbe, constitue le brun d'ulmine que l'on emploie en peinture concurremment avec les terres.

Bistre. On prépare le bistre au moyen de la suie de cheminée, en choisissant de préférence les suies provenant du bois et principalement du hêtre. On peut, comme pour les bruns d'ulmine, traiter successivement la suie par les alcalis et l'acide sulfurique.

Bitume. Le bitume ou *brun de momie* est très employé en peinture. Les peintres du commencement du XIXe siècle ont abusé du bitume ; les tableaux de David en sont un exemple. Ils obtenaient ce bitume en pulvérisant des débris de momies égyptiennes ; de là le nom de brun de momie. Le bitume est délayé dans une petite quantité d'essence de térébenthine, de manière à obtenir une pâte visqueuse, qu'on étend d'huile. Le bitume a l'inconvénient de ne pas être assez siccatif. On obvie à ce défaut en y ajoutant du vernis. Voici une recette de bitume très siccatif : on ajoute peu à peu 90 p. de gomme laque en écailles minces, que l'on ajoute pure dans 15 p. de térébenthine de Venise maintenue à une douce chaleur. Quand le mélange est fondu et homogène, on y ajoute doucement 60 p. d'asphalte en petits morceaux. D'autre part on fait chauffer 240 p. d'huile de lin cuite qu'on ajoute au mélange précédent pendant qu'elle est très chaude. Enfin, on incorpore 30 p. de cire blanche dans la masse avant qu'elle soit refroidie.

II. Bruns végétaux. — De toutes les matières colorantes brunes végétales, la plus importante est le cachou et les produits congénères, gambirs et kinos. En dehors des bruns de cachou, nous citerons le brun de garance obtenu par mordançage de la garance au moyen du fer et de l'alumine, et le brun de bois ou faux brun, obtenu avec les bois bleus et rouges ; les bruns obtenus au moyen de la noix de galle, du sumac, et d'autres matières astringentes.

Cachous, Gambirs et Kinos. Dans le commerce on désigne sous ce nom des sucs astringents desséchés. Ces produits, d'origine assez différente, ont été classés par Guibourt de la manière suivante : 1° le cachou proprement dit, extrait de la partie interne du bois de l'*Acacia catechu* (Légumineuses) ou des noix d'arec, fruits de l'*Areca catechu* ou palmier aréquier. Le cachou porte aussi les noms de catéchu, cate, catch, terre du Japon ; 2° le gambir, que l'on extrait des feuilles de l'*Uncaria gambir* de Roxburg (Rubiacées). Cet uncaria est un arbrisseau sarmenteux, qui vient principalement de la Malaisie et que l'on rencontre aussi en abondance dans l'Inde ; 3° Le kino, appelé aussi gomme kino, et qui est fourni par plusieurs plantes très différentes, et, entre autres, par le *Butea frondosa* (Légumineuses), le *Pterocarpus marsupium*, etc. La fabrication de l'extrait commercial de cachou est des plus simple. On fait bouillir le bois, les fruits ou les feuilles dans l'eau, puis on concentre la décoction aqueuse jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment épaisse et qu'on puisse la couler sur des feuilles ou sur la terre.

Voici, suivant Girardin, les espèces commerciales de cachous : au point de vue de la teinture, on distingue surtout deux sortes de cachous : le cachou brun de Calcutta produit par l'acacia catechu ; il comprend deux variétés : l'une coulée sur feuilles et l'autre coulée sur sable, et le cachou jaune de Batavia produit par l'uncaria Gambir. Le *cachou brun coulé sur feuilles*, que Guibourt nomme cachou du Pégu en masses, a une couleur brun rougeâtre ou noirâtre uniforme. On le livre en pains de 25 à 40 kilogr., enveloppés dans des feuilles assez grandes et qui paraissent provenir de plusieurs végétaux différents. Il est sec et luisant. Les morceaux détachés de ce cachou sont moins estimés. Ils sont emballés dans des

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sacs de 35 à 40 kilogr. Le *cachou brun coulé sur terre ou sur sable* est beaucoup moins pur que le précédent: il donne beaucoup de déchet et son prix est plus faible. On l'expédie en sacs, en caisses ou en barils de différents poids. Le *cachou jaune* ou cachou cubique résineux, ou gambir cubique clair (Guibourt) s'expédie en petits pains cubiques de couleur cannelle; emballés dans une toile légère en forme de suron et recouverte d'une natte tressée. Le poids d'un suron est de 75 à 80 kilogr. Le cachou doit être sec et sa cassure doit être brune, et on estime moins celui qui donne une cassure jaune. Le cachou est sujet à d'assez nombreuses fraudes. On le mélange à des cachous de qualité inférieure ou à des extraits astringents. On peut reconnaître cette dernière addition en goûtant le cachou et en traitant sa solution aqueuse par le perchlorure de fer; le cachou pur donne un précipité vert, tandis que les autres matières astringentes donnent des précipités noirs ou violets. Quelquefois on ajoute au cachou des substances argileuses, qui se retrouvent facilement quand on incinère une partie du produit. Il en est de même pour le sable, qu'on ajoute quelquefois dans la proportion d'un cinquième. Reinsch a trouvé dans un cachou 1 °/o de bichromate de potasse; cette fraude avait eu pour but de transformer du cachou jaune en cachou brun. Jossart a trouvé, dans un cachou, 65 °/o de carbonate de fer naturel. Girardin, dans certains cachous vendus sous le nom de cachou épuré de Paris, a trouvé jusqu'à 40 °/o de sang desséché.

Le cachou renferme principalement deux substances, de la *catéchine* et de l'*acide cachoutannique*. Ce dernier acide est un tanin particulier. La catéchine a été découverte par Buchner. On l'obtient en épuisant le cachou par l'eau froide, qui enlève l'acide cachoutannique. La catéchine se colore rapidement à l'air en présence des alcalis libres ou carbonatés. Elle absorbe de l'oxygène et donne deux acides, l'acide japonique, dont les solutions alcalines sont noires, et l'acide rubinique, dont les solutions alcalines sont rouges. C'est cette propriété de la catéchine que l'on utilise dans la teinture brune au cachou. Les sels de cuivre et le bichromate de potasse convertissent aussi la catéchine en acide japonique. Suivant M. Arm. Gautier, voici la composition des diverses catéchines :

Catéchine du cachou brun.....		$C^{42}H^{36}O^{16}$
— — jaune.....		$C^{42}H^{36}O^{16}$
— bois d'acajou.....		$C^{42}H^{34}O^{16}$
— gambir	Variété A..	$C^{40}H^{38}O^{16}$
	— B..	$C^{42}H^{38}O^{16}$
	— C..	$C^{40}H^{38}O^{16}$

On emploie principalement le cachou pour la teinture du coton en brun. Ce furent deux Alsaciens, Schopper et Hartmann, qui, en 1806, l'employèrent les premiers à Augsbourg pour obtenir des nuances brunes dites fonds bronze. Barbet de Jouy, en 1829, généralisa l'emploi du cachou pour la teinture des cotons. Pour obtenir avec le cachou des couleurs brunes il faut l'oxyder. On peut pour cela employer l'exposition à l'air, mais on préfère hâter cette action en employant un agent chimique, qui est en général le bichromate de potasse. Quand on opère simplement avec le cachou et le bichromate, on obtient des nuances brun-rouge; quand on a, au préalable, mordancé le cachou avec un sel d'alumine, on obtient une couleur plus foncée; avec les mordants de fer on obtient des bruns grisâtres et avec les mordants de chrome des tons analogues à ceux des mordants d'alumine, mais moins rouges.

Voici quels sont les procédés employés pour teindre les tissus de coton en brun au moyen de cachou: 1° Pour teindre au bichromate et sans mordants, on passe les tissus dans un bain de cachou contenant: eau, 75 litres; cachou, 450 gr.; puis dans un bain de bichromate contenant: eau, 75 litres; bichromate, 450 gr. Le passage au bichromate peut se faire dans le bain chaud ou froid, suivant les nuances; 2° pour teindre au bain alcalin, on passe d'abord dans un bain d'extrait de châtaigner tiède, contenant: eau, 80 litres; solution d'extrait de châtaigner à 40 °/o, 15 litres; puis dans un bain de pyrolignite de fer contenant: eau, 80 litres; pyrolignite de fer à 14° Baumé, 15 litres; on lave bien, puis on passe dans un bain d'eau de chaux pour enlever l'excès de fer, et enfin on teint dans un bain de cachou maintenu à 30 à 40° et contenant: eau, 80 litres; cachou, 600 gr.; 3° pour teindre avec un mordant, comme par exemple un mordant de fer, on passe d'abord six fois dans un bain de cachou à 3° Baumé, maintenu à 50°, puis dans un bain de sulfate de fer contenant: eau, 75 litres; sulfate de fer, 3 kilogr.; on laisse 12 heures, puis on passe quatre fois dans un bain bouillant de bichromate renfermant: eau, 75 litres; bichromate, 1 kilogr. Suivant M. Renard, on peut augmenter le nombre des nuances que donne le cachou en se servant séparément de l'un ou l'autre des éléments qu'il renferme (catéchine ou acide cachoutannique). Les nuances fournies par la catéchine sont plus belles et plus pures que celles obtenues avec le cachou. Avec l'acide cachoutannique on obtient des nuances tirant sur le gris, quand on opère sur tissus mordancés. Dans l'industrie, on ne fait presque jamais cette séparation, et c'est la matière colorante brute qu'on emploie. En Angleterre et surtout en Allemagne, on emploie le cachou pour le tannage des peaux. 1 kilogr. de cette substance remplace 7 à 8 kilogr. d'écorce de chêne et la fabrication du cuir est terminée en cinq jours.

Essai du cachou. Le cachou est sujet à des falsifications d'autant plus nombreuses que l'aspect de l'extrait s'y prête facilement. On y ajoute du sable, de l'argile, de l'ocre, de l'amidon, du sang, des extraits astringents bon marché. En déterminant la teneur en cendres du cachou, on trouvera les fraudes par addition de substances minérales: un bon cachou donne de 4 à 5 °/o de cendres au maximum. Pour rechercher l'amidon et le sang on épuise par l'alcool: le résidu insoluble chauffé avec une petite quantité de potasse dégage de l'ammoniaque s'il y a du sang et s'il y a de l'amidon, la solution aqueuse de ce résidu se colore en bleu par addition d'eau iodée. Le cachou pur, épuisé par l'éther, abandonne 53 °/o de son poids environ en se dissolvant. — On pourra aussi, comme essai pratique, faire des teintures comparatives avec le cachou à essayer et un cachou type.

Sumac, Galles. Ces matières servent de mordant dans la teinture du coton; elles agissent par leur tannin et servent plutôt à la teinture en noir ou en gris.

Cachou de Laval. Le cachou de Laval est une matière colorante brune obtenue artificiellement. Elle fut préparée pour la première fois en 1873 par MM. Croissant et Bretonnière, de Laval, qui lui donnèrent le nom de sulfures organiques. Plus tard, le nom de cachou de Laval fut donné à cette substance, bien qu'il n'y ait aucune analogie entre elle et le cachou. Le cachou de Laval s'obtient en faisant chauffer des matières organiques et notamment de la sciure de bois avec des sulfures alcalins. On l'obtient dans l'industrie en faisant chauffer sous pression un mélange de sciure de bois, de son, etc., avec du soufre et de la lessive de soude.

Le cachou de Laval ne s'emploie que pour la teinture des tissus de coton, et ce mode de teinture a été étudié par M. Glanzmann. On fait une solution de cachou à 1 à 50 gr. pour un litre, suivant la nuance que l'on veut obtenir. Ce bain est porté à 75° et il suffit d'y plonger le tissu, puis de le laver ensuite. Le coton a peu d'affinité pour le cachou de Laval et la teinte obtenue est proportionnelle à la concentration du bain. Il est inutile de mordancer et l'on peut fixer davantage la couleur et modifier sa teinte en faisant passer les tissus, du bain de cachou dans divers bains. C'est ainsi qu'on peut faire passer dans une solution tiède d'acide sulfurique à 2° Baumé, qui donne un gris bleuté, ou dans une solution de bichromate

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de potasse, qui donne un gris foncé, ou une solution de sulfate de fer ou de cuivre, qui donne gris bleu.

On peut obtenir de nouvelles nuances plus vives et plus belles que celles obtenues avec le cachou de Laval seul, en combinant celui-ci à des matières colorantes naturelles telles que le cachou ou le rocou. Voici comment on opère :

1° cachou. — On fait un bain contenant :

Cachou brun	1 k. 200
Soude caustique à 20° Baumé.	600 cc.
Eau	30 litres

auquel on ajoute

Cachou de Laval	600 gr.
Eau	30 litres

On porte ce bain à 75° et on y passe le tissu à teindre, puis on passe dans un bain contenant : eau, 80 litres ; bichromate, 400 gr. ; ou dans un bain d'acide nitrique à 2° Baumé.

2° Rocou. — On fait le bain avec :

Pâte de Rocou	900 gr.
Solution de soude caustique à 25° Baumé	1.200 gr.
Eau	1.800 gr.

à laquelle on ajoute :

Cachou de Laval	600 gr.
Eau	30 litres.

On teint à 75°, puis l'on passe dans l'un des trois bains suivants :

1° Eau	80 litres
Sulfate de cuivre	400 gr.
2° Nitrate de fer à 2° Baumé ;	
3° Acide nitrique à 2° Baumé.	

III. Matières brunes d'origine animale. — Une seule de ces matières présente un réel intérêt, c'est la sépia.

Sépia. La sépia s'emploie beaucoup pour les aquarelles dites à la sépia. On l'extrait de la poche à encre de la *seiche* (sepia officinalis) qui est très commune sur les côtes de la Méditerranée. Les pêcheurs enlèvent la poche à encre de ces mollusques. On fait sécher cette poche, puis on la pulvérise. Pour purifier la sépia on dissout cette matière brute dans une solution de carbonate de potasse. On ajoute à la solution alcaline brune un léger excès d'acide sulfurique, qui précipite les flocons de brun. On filtre et on sèche ce produit.

IV. Couleurs brunes artificielles dérivées de la houille. — On peut classer ces couleurs de la manière suivante :

1° Couleurs azoïques ;
2° — nitrées ;
3° — dérivées de l'anthracène ;
4° — — de la rosaniline ;
5° Couleurs diverses.

1° *Couleurs azoïques.* La plus importante de ces couleurs et des bruns dérivés de la houille, en général, est le *brun Bismarck* ou *vésuvine* (syn. : brun de phénylène, brun de Manchester, brun d'or, etc). Ce composé a été découvert en 1865 par Martius et il a été étudié par Caro et Griess. C'est le sel acide du triamidoazobenzol et sa formule est $C^{24}H^{15}Az^5Cl^2$; on l'obtient par l'action de l'acide azoteux sur la β phénylène diamine. Pour préparer la β phénylène diamine on fait d'abord de la dinitrobenzine, par l'un ou l'autre des deux procédés suivants : 1° on fait couler de la nitrobenzine dans un mélange d'acides sulfurique et nitrique et on lave ensuite les produits de la réaction ; 2° on fait couler un mélange de 100 p. d'acide nitrique à 40° et de 156 p. d'acide sulfurique à 66° dans 100 p. de benzine. Quand l'attaque est terminée, on soutire les acides affaiblis et on fait couler dans la nitrobenzine produite, une nouvelle quantité du mélange des deux acides.

Pour transformer la dinitrobenzine en β phénylène diamine, on fait agir l'étain et l'acide chlorhydrique. On fait couler doucement de l'acide chlorhydrique dans un mélange de 1 p. de dinitrobenzine et 12 p. d'étain ; la masse s'échauffe et, par refroidissement, on a des cristaux formés par une combinaison de chlorure stanneux et de chlorhydrate de β phénylène diamine. On précipite le chlorhydrate par addition d'un excès d'acide chlorhydrique et on précipite ensuite la β phénylène diamine par la soude. Pour obtenir le brun Bismarck, on ajoute peu à peu une solution neutre de nitrite alcalin à une solution froide et neutre de β phénylène diamine. Il faut avoir soin d'éviter l'élévation de température. Le précipité que l'on obtient forme une bouillie cristalline qu'on lave à l'eau. On redissout dans l'acide chlorhydrique et on précipite par l'ammoniaque.

On trouve dans le commerce une série de bruns variant du brun jaunâtre au brun rouge et au brun noir. Les bruns Bismarck s'emploient beaucoup en teinture : ils teignent d'une manière remarquable les fibres végétales sans mordants. Les teintes obtenues se rapprochent de celles que donnent les cachous, mais elles sont plus jaunes et plus brillantes. Le brun Bismarck joue lui-même le rôle de mordant pour la plupart des couleurs d'aniline. En le combinant à la fuschine, à la safranine, à la chrysoïdine, on obtient une série de bruns et de grenats. On peut mordancer au tannin fixé à l'émétique, à l'acétate d'alumine, au bichlorure d'étain ou à l'acétate de fer. Le premier de ces fixateurs donne les nuances les plus vives ; le dernier les nuances les plus foncées. Après l'application du mordant on lave et on teint, avec ou sans addition d'alun, à 50 ou 60°, avec une solution de brun Bismarck. La teinture du coton au moyen du brun Bismarck se fait en mordançant au sumac. Suivant le rapport de M. Lauth, MM. Williams, Thomas et Dower étaient les principaux producteurs de ce produit et employaient 45,000 kilogr. de nitrobenzol par an pour sa fabrication.

Bruns azoïques. En dehors du brun Bismarck on connaît et on prépare une assez grande quantité de bruns azoïques. Toutes ces couleurs teignent directement la laine sans mordants. Nous citerons les principaux :

Le *brun acide G*, sel de soude de l'acide azometadiamidoazobenzolaniline parasulfonique ($C^{36}H^{15}Az^6O^6S^2Na$). Ce corps, découvert en 1885, se prépare par l'action de l'aniline diazotée sur l'acide metadiamidoazobenzoparamonosulfonique.

Le *brun de résorcine*, sel de soude de l'acide xylidine azosulfanilique azoresorcine ($C^{40}H^{17}Az^4O^{10}S^2Na$). Il a été découvert en 1881 par O. Wallach et résulte de l'action de la xylidine diazotée sur la chrysoïne.

Le *fond rouge* de Castelhaz ($C^{24}H^8Az^4O^{14}$) résultant de l'action de l'acide picramique diazoté sur la résorcine. Découvert en 1877 par MM. Ch. Girard et Patst et en même temps par M. Nolting, étudié par Boasson et Bohlen, Witt et Griess.

Le *brun Soudan*, découvert en 1878 par la « Badische aniline ». C'est l'α naphtylamine azo α naphtol ($C^{40}H^{14}Az^2O^2$) et il se prépare par l'action de l'α naphtylamine diazotée sur l'α naphtol.

Le *brun pur Tillmanns*, sel de soude de l'acide sulfanilique diazo α naphtol ($C^{44}H^{14}Az^4O^{14}S^4Na^2$), s'obtient par l'action de deux équivatents d'acide sulfanilique diazoté sur un équivalent d'α naphtol. Il a été découvert en 1882.

Le *brun pur de meister Lucius.* Xylidine diazo α naphtol sulfonate de soude ($C^{52}H^{22}Az^4O^{14}S^4Na^2$), obtenu par l'action de deux équivalents de xylidine monosulfonique diazotée sur un équivalent d'α naphtol.

Le *brun pur Bayer*, découvert en 1881. C'est le sel de soude de l'acide naphtionique diazoresorcine ($C^{52}H^{16}Az^4O^{16}S^4Na^2$), et il s'obtient en faisant réagir deux équivalents d'acide naphtionique diazoté sur un équivalent de résorcine.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *brun pur de la Badische*, sel de soude de l acide naphtionique azo α naphtol, résultant de l'action de l'acide naphtionique diazoté sur l'α naphtol. Découvert en 1878.

Le *brun acide R*, sel de soude de l'acide naphtionique azochrysoïdine ($C^{44}H^{12}Az^6O^6S^2Na$) résultant de l'action de l'acide naphtionique diazoté sur la chrysoïdine. Découvert en 1882.

Le *brun pur 3 B*, découvert en 1882 par Prinz. C'est le sel de soude de l'acide β naphtylamine sulfonique azo α naphtol ($C^{40}H^{13}Az^2O^8S^2Na$). Il résulte de l'action de l'acide β naphtylamine sulfonique diazoté sur l'α naphtol.

Toutes ces couleurs azoïques teignent la laine sans mordants au bouillon. La soie se teint à 50°-60° avec addition de savon de Marseille. On emploie une solution de 100 gr. de savon par 10 kilogr. de soie. Après teinture on avive dans un bain légèrement acétique ou tartrique, à raison de 25 à 30 gr. d'acide par 300 litres d'eau. Pour le coton on mordance préalablement au tanin, galle, sumac, puis en tartre émétique. On teint en bain tiède, tord et sèche sans laver.

2° *Couleurs nitrées: Phénicienne* ou *Rothine* (syn. : brun de phényle). Ce composé a été découvert en 1863 par Roth et a reçu le nom de rothine. La rothine se forme par l'action d'un mélange d'acides azotique et sulfurique (deux volumes d'acide sulfurique et un volume d'acide azotique de densité 1.35) sur le phénol. Voici le mode de fabrication indiqué par Roth : on ajoute par portions à 1 p. en poids de phénol 10 à 12 p. en poids d'acide azoto-sulfurique. A chaque addition d'acide il se produit une vive réaction et un dégagement de vapeurs intenses. On attend chaque fois que cette réaction soit terminée et on prend soin d'éviter l'échauffement du vase contenant le phénol. Quand la masse liquide est devenue brun rouge et que tout l'acide azoto-sulfurique a été ajouté, on verse le produit dans vingt fois son volume d'eau. La phénicienne se précipite ; on la recueille sur un filtre et on la lave complètement pour enlever les acides.

Alfraise a indiqué la préparation d'une matière colorante brune qui se rapproche beaucoup de la phénicienne, si elle n'est pas identique avec elle. Il prépare d'abord de l'acide monosulfophénique, puis il traite la solution de cet acide par une dissolution de salpêtre et évapore à consistance d'extrait. La composition du brun de phényle n'est pas encore complètement connue ; mais la base de la matière colorante est le dinitrophénol (Bolley et Hummel). Le brun de phényle teint la laine et la soie sans mordants. Les teintes obtenues varient du brun grenat foncé au brun chamois. Ces couleurs résistent à la lumière et au savon.

Grenat soluble. Le grenat soluble, découvert en 1859 par Hlasiwetz, est le sel de potasse ou d'ammoniaque de l'acide isopurpurique ($C^{16}H^4Az^5O^{12}K$ ou $C^{16}H^6Az^6O^{12}$). Il résulte de l'action du cyanure de potassium sur l'acide picrique.

3° *Dérivés de l'anthracène*. L'*alizarine brune* ou brun d'alizarine se prépare en chauffant la nitroalizarine avec de la soude ou avec un sel d'étain, ou encore et de préférence avec de l'hydrosulfite de soude. La couleur se dépose et il faut la purifier. Cette substance se fixe au moyen du ferricyanure de potassium ou de l'acétate de chrome.

Le *brun d'alizarine* S. est solubilisé au bisulfite, de même que le bleu d'alizarine.

Le *brun d'anthracène* ou *anthragallol*, découvert en 1877 par Seuberlich, est la trioxyanthraquinone ($C^{28}H^8O^{10}$). On le prépare par deux procédés : 1° en chauffant de l'acide gallique avec de l'acide benzoïque et de l'acide sulfurique ; 2° en chauffant de l'acide gallique avec de l'acide phtalique anhydre et du chlorure de zinc. Le brun d'anthracène teint en brun le coton mordancé au chrome.

4° *Dérivés de la rosaniline*. On peut préparer des matières colorantes brunes au moyen des résidus de la fabrication de la fuschine. En 1863, Perkin signala une matière colorante brune dans les produits secondaires de la réaction qui donne naissance à la mauvéine. En 1866, Sopp prit un brevet pour la fabrication d'un *brun-châtaigne* qu'il obtenait de la manière suivante : les résidus solides de la fabrication de la fuschine sont traités par l'acide chlorhydrique (100 p. de résidus et 70 à 80 p. d'acide). La solution, saturée par le carbonate de soude, donne un précipité vert foncé qu'on redissout dans l'acide chlorhydrique. La liqueur bleue violette ainsi obtenue est appliquée sur fibres que l'on passe ensuite au permanganate. On obtient ainsi la coloration des fibres en brun-châtaigne. On obtient un autre brun en traitant par le zinc et l'acide sulfurique le produit appelé cerise et provenant des résidus de fuschine. En ajoutant ensuite de la soude on obtient un précipité brun qu'on rassemble et qu'on sèche après avoir saturé la soude par de l'acide chlorhydrique. Ce produit peut servir à teindre directement, et en passant au chromate on obtient des nuances plus foncées de chlorhydrate. Suivant Siberg on chauffe 1 p. d'aniline jusqu'à fusion, on ajoute 1/2 p. de cerise et on chauffe au bain de sable jusqu'à ce qu'on ait une couleur brune. On verse alors dans une solution de carbonate de soude à 15 %, on agite, on soutire le liquide, on lave et on dissout dans l'alcool étendu pour teindre. Ch. Girard et de Laire ont obtenu plusieurs matières colorantes brunes. Leur *marron d'aniline* ou brun Bismarck se prépare en faisant chauffer à 240° 4 p. de chlorhydrate d'aniline et 1 p. de sulfate ou chlorhydrate de rosaniline.

Le *brun d'aniline* ou *brun Havane* suivant De Laire se prépare en chauffant à 240° un mélange de violet et de bleu d'aniline jusqu'à ce qu'on ait obtenu la couleur brune. Ce brun est soluble à l'eau, à l'alcool et aux acides. En faisant agir des réducteurs sur la rosaniline, puis traitant par l'aniline, on obtient des bruns. On a désigné sous les noms de georgine, orseilline, brun de Vienne, des bruns préparés avec des résidus de fuschine. Voici d'autres bruns à base d'aniline ou de rosaniline, qui n'ont qu'un intérêt théorique : Smith a obtenu un brun en faisant agir l'acide salicylique sur les sels de rosaniline. Wise, en chauffant à 140° un mélange de 1 p. rosaniline, 1 p. acide formique et 1/2 p. acétate de soude, obtient une matière se dissolvant dans l'alcool en écarlate. En chauffant cette matière avec trois fois son poids d'aniline on a un brun. Schutz fait passer des vapeurs nitreuses dans une solution de soude ou d'ammoniaque contenant de la rosaniline en suspension. On obtient ainsi une matière qui teint la laine, la soie et le coton en teintes variant du puce au grenat. Enfin, Jacobsen chauffe à 140° un mélange de 1 p. d'acide picrique et de 2 p. d'aniline tant qu'il se dégage de l'ammoniaque. On dissout ensuite dans l'acide chlorhydrique et on précipite par la soude. En chauffant à 100° une solution concentrée de chromate d'ammoniaque avec du formiate d'aniline on obtient ainsi, suivant Jacobsen, un brun.

5° *Couleurs diverses*. La *Badische aniline* a indiqué en 1878 et 1880 la fabrication de rouges et de bruns dérivés de la naphtaline (dérivés sulfoconjugués de l'oxyazonaphtaline).

Puce de naphtylamine. Ce corps a été découvert par M. Lamy. Quand, dans une solution chaude et concentrée d'un sel de naphtylamine (obtenue par réduction de la nitronaphtaline au moyen du sulfhydrate d'ammoniaque), on ajoute une solution d'acide chromique (bichromate acidulé), on remarque une vive effervescence et on obtient un précipité brun noir. Cette matière colorante a été abandonnée. Ch. Girard.

BRUN (Saint) (V. Brunon).

BRUN (Conrad), jurisconsulte allemand (V. Brunus).

BRUN (Franz), graveur allemand du XVIe siècle. Ses estampes au burin et à l'eau-forte, généralement de petite dimension, sont signées de ses initiales ou de son mono-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

gramme ; sa copie de la petite *Passion* d'Albert Dürer porte son nom en entier. Ses planches datées sont comprises entre les années 1559 et 1563, et dans cette courte période grande fut sa fécondité : son œuvre, en effet, dépasse cent vingt pièces, consistant en sujets de sainteté, de chasse, d'animaux, en figures de soldats, et en planches représentant des noces de village, des paysans, des moines, des religieuses, intéressantes pour l'étude des mœurs. G. P-I.

BIBL. : BARTSCH, *le Peintre-Graveur*, t. IX. — Ch. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — PASSAVANT, *le Peintre-Graveur*, t. IV.

BRUN (Claude), diplomate franc-comtois au service de l'Espagne, né vers 1550, mort à Dôle le 13 janv. 1621. Docteur ès droit, Claude Brun fut d'abord avocat général au parlement de Dôle (14 déc. 1595), puis conseiller au même corps de justice (1605). A la suite d'une mission auprès de Henri IV pour obtenir de ce prince la neutralité de la Franche-Comté, il fut nommé membre du conseil privé. Il remplit encore différentes autres missions auprès des ducs de Lorraine et de Wurttemberg et fit renouveler l'alliance du comté de Bourgogne et de la maison d'Autriche. Il avait épousé Marie Dard. L. F.

BRUN (Antoine), diplomate franc-comtois au service de l'Espagne, né à Dôle en 1600, mort à La Haye le 11 janv. 1654, fils du précédent. Elève à quatorze ans de l'Université de Bourges, Antoine Brun alla réclamer en faveur des privilèges de l'Université auprès du prince de Condé, alors gouverneur du Berry. Le prince fut frappé de l'habileté précoce du jeune étudiant et plus tard il voulut en faire le précepteur du duc d'Enghien. Vice-recteur de l'Université de Dôle en 1620, échevin de Dôle et avocat des trois états de la province en 1625, il fut successivement chargé de missions en Valteline et en Suisse, puis en France où il découvrit les projets de Richelieu sur la Savoie. Il revint encore dans ces pays après avoir été nommé procureur général au parlement de Dôle en 1632, puis participa à la défense de Dôle en 1636 comme membre du conseil de défense de la ville. Ces différents travaux avaient attiré l'attention sur lui, il fut nommé membre du conseil privé en 1639 et en 1641 il fut chargé par la cour d'Espagne d'assister le président de Luxembourg, représentant du cercle de Bourgogne à la diète de Ratisbonne. En 1643 enfin il fut désigné pour être, avec Peñaranda Saavedra et l'évêque de Bois-le-Duc, l'un des plénipotentiaires espagnols au congrès de Westphalie. Il y joua un rôle éminent, et y fut en réalité notre principal adversaire. Après avoir essayé de nous brouiller avec les Suédois, il décida les Hollandais à traiter séparément en leur faisant entrevoir la cession des Pays-Bas à la France comme conséquence du mariage de Louis XIV avec l'infante, que lui-même d'ailleurs avait proposé. Après la signature des traités de 1648, il fut envoyé comme ambassadeur à La Haye où il eut à lutter contre l'ambassadeur français, Servien. En récompense de ses services, Antoine Brun fut nommé membre du conseil suprême des Flandres, chef des finances des Pays-Bas et créé baron le 3 déc. 1653. Il s'était marié deux fois : 1° avec Marguerite Tissot (4 mars 1623) ; 2° avec Madeleine d'Acosta (10 juil. 1638). Ses descendants suivirent les destinées de leur pays, après la réunion de la Franche-Comté à la France. On a de lui : *Choix des épistres de Lipse*, traduites du latin en français (Lyon, 1619) ; *les Pieux devoirs du sieur Brun à la glorieuse mémoire de Philippe III... et d'Albert, archiduc d'Autriche* (Besançon, 1621) ; *Lettre à M. de Myon, ambassadeur de S. M. pour les Etats de Bourgogne vers messieurs des Treize cantons* (Dôle, 1629, in-8) ; *la Pierre de touche des véritables intérêts des Provinces-Unies des Pays-Bas* (Dordrecht, 1647, in-18) ; *Amico-critica monitio ad Galliæ legatos, Monasterium Westphalorum pacis tractandæ titulo missos, auctore Adolpho Sprengera, Ubiorum consule* (Francfort, 1644, in-4) ; *Spongia Franco-Gallicæ liturœ a Wilhelmo Rodolpho Gemberlakio, apud Triboces consule* (Innsbrück, 1646, in-4) ; *Oratio libera Wolfangi Ernesti a Pappenhausen, liberi baronis* (in-4) ; *Lettre sur l'emprisonnement des princes* (1650, in-8) ; *Advis donné en ami à certain ecclésiastique de Louvain, au sujet de la bulle du pape Urbain VIII qui condamne le livre portant le titre : Augustinus Cornelii Jansenii* (1649) ; des lettres, des poésies dans les *Délices de la poésie française* (Paris, 1620, in-8). Mazarin redoutait beaucoup l'habileté d'Antoine Brun qu'il accusait à la fois de vanité, pour avoir répandu lui-même l'opinion que Peñaranda n'avait rien fait à Munster, tandis que lui-même avait dirigé toute la négociation, et de duplicité. « C'est, disait le cardinal, un esprit à faire poison des meilleures choses, artificieux, semeur de faux bruits et grand artisan de calomnies. »
Louis FARGES.

BIBL. : POIGNAND, *Eloge d'Antoine Brun* ; Besançon, 1864, in-8. — *Doc. inéditos para la historia de España* tomos 82, 83, 84 ; Madrid, 1884-1885, in-8. — A. CHERUEL. *Lettres de Mazarin* (Doc. inédits, in-4).

BRUN (Nicolas), diplomate français du XVIIIe siècle. Secrétaire de l'abbé de Bernis, durant son ambassade à Venise, Brun resta dans cette ville comme chargé d'affaires après son départ en avr. 1755. Sa première lettre est du 3 mai 1755, sa dernière du 21 avr. 1756. Il maintint la République dans le « tempérament de se tenir attaché à la France sans se donner à elle ». Après sa disgrâce, Bernis recommanda Brun au duc de Choiseul (31 déc. 1758). Quelques jours après, il remerciait le ministre de ce qu'il avait fait et voulu faire pour son protégé (7 janv. 1759). Les dépêches de Brun sont conservées aux archives des affaires étrangères. L. F.

BIBL. : F. MASSON, *Lettres et Mém. du card. de Bernis* Paris, 2 vol. in-8.

BRUN (Johan-Nordal), éloquent orateur de la chaire et poète dano-norvégien, né le 21 mars 1745 à Bynæset, près Throndhjem, mort à Bergen le 26 juil. 1816. Successivement vicaire dans son village natal (1772), pasteur à Bergen (1774), il y devint prévôt du diocèse (1793), coadjuteur de l'évêque aveugle (1797), et lui succéda en 1804. A Copenhague, où il avait suivi comme secrétaire l'évêque Gunnerus, il fit jouer *Zarine* (1772), la première tragédie danoise qui ait été représentée. Elle eut tant de succès que le ministre Guldberg lui en demanda une autre sur un sujet national. Dans son patriotisme norvégien, qui anime plusieurs de ses chansons, il composa *Einer Tambeskielver* (1772, in-8), qui fut imprimé, mais ne put paraître sur la scène, à cause de nombreuses tirades antidanoises. Ces pièces, qui sont dans le genre de nos tragédies pseudo-classiques, furent parodiées dans l'*Amour sans bas* de Wessel. Il publia, en outre, cinq autres pièces ; un *Recueil de petites poésies*, où il y a des chansons nationales qui ne sont pas oubliées (Copenhague, 1791, 2e éd. 1818) ; *Jonathan*, poème en dix chants (Bergen, 1796) ; des *Chants évangéliques* (Bergen, 1796 ; 3e éd. 1834), en partie admis dans les *Psautiers*. Prélat orthodoxe au temps du rationalisme, il prononça des *Homélies*, publiées à part ou réunies dans ses *Hellige Taler* (Bergen, 1797-98, 2 vol. in-8 ; 3e éd., Christiania, 1841-43), qui le font considérer comme le premier orateur religieux de la Norvège. C'était une puissante personnalité. Pendant la guerre de 1813-1814, il entretint le patriotisme des habitants de Bergen aussi bien par des chants militaires que par des discours, et sa popularité était si grande que les ouvriers voulaient le mettre à la tête du gouvernement dans le Vestenjelds. — Son petit-fils, le pasteur *Johan-Nordal* Brun, né à Avaldsnes, en 1839, auteur de l'*Histoire de la mission norvégienne pour les marins* (Christiania, 1879, in-8), a publié *Vieilles nouveautés de l'évêque J.-N. Brun et à propos de lui* (Christiania, 1877). — Un cousin de celui-ci, *Christen* Brun, né à Bergen le 6 déc. 1846, pasteur à Vaaler (1877), a publié l'*Idée et l'essence du piétisme*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Christiania, 1876, in-8), et *le Siècle des lumières, ses idées religieuses, leur origine historique et leur caractère* (ibid., 1886). — Un petit-fils de l'évêque, *Michael-Wallem* Brun, né à Bergen en 1819, a dirigé plusieurs théâtres en Danemark et en Norvège, et fondé celui de Dagmar à Copenhague (1882). On lui doit six drames historiques, notamment *Gustave III* (Copenhague, 1846), et *Marie-Antoinette* (1868). B-s.

BRUN (Friederike-Sophie-Christiane), femme de lettres allemande, née à Gräfentonna, dans le duché de Gotha, le 3 juin 1765, morte à Copenhague le 25 mars 1835. Elle avait à peine quelques mois quand son père, le pasteur Balthasar Münter, fut appelé à l'église allemande de Saint-Pierre, à Copenhague. Elle montra de bonne heure les plus heureuses dispositions pour la littérature et la poésie. En 1783, elle épousa le conseiller danois Constantin Brun; mais, cinq ans après, elle fut frappée de surdité. Elle fit avec son mari plusieurs voyages dans le midi de l'Europe, et elle en donna une description intéressante dans ses quatre volumes d'écrits en prose (*Prosaische Schriften*, Zurich, 1799-1801). Elle passa l'hiver de 1795-1796 à Rome, et l'été suivant à Ischia, dont les eaux sulfureuses rétablirent sa santé. En 1801, elle se rendit à Coppet, auprès de Mme de Staël, séjourna dans différentes villes de l'Italie, et revint se fixer définitivement à Copenhague, en 1810. Ses voyages lui fournirent la matière d'une série de publications sous forme de récits ou de lettres, qui accrurent sa réputation : *Episoden* (vol. I, II, Zurich, 1807-1809; III, IV, Munich et Heidelberg, 1816-1818); *Rom* (Leipzig, 1833, 2 vol.); *Briefe aus Rom* (Dresde, 1816). Elle a retracé ses souvenirs de jeunesse dans : *Wahrheit aus Morgenträumen und Idas ästhetische Entwickelung* (Aarau, 1824). Ses premières poésies furent publiées par Matthison, *Gedichte* (Zurich, 1795); elle y ajouta plus tard deux volumes : *Neue Gedichte* (Darmstadt, 1812), et *Neueste Gedichte* (Bonn, 1820). A B.

BRUN (Vincent-Félix), commissaire général de la marine, né à Toulon le 18 nov. 1790, mort à Toulon le 21 nov. 1863. Après sa mise à la retraite en 1854, il consacra ses loisirs à écrire une intéressante histoire maritime qu'il publia sous le titre de *Guerres maritimes de la France. Port de Toulon, ses armements, son administration depuis ses origines jusqu'à nos jours* (Paris, 1861, 2 vol.). Il est aussi auteur de plusieurs notices insérées dans le *Bulletin de la Société du Var*. Brun était officier de la Légion d'honneur.

BRUN (Sylvestre-Joseph), sculpteur français, né le 31 déc. 1792 à Paris, mort à Paris en 1854. Elève de Lemot, il entra à l'Ecole en 1813; la même année il obtint le second grand prix pour la gravure en médailles; et en 1817 il reçut le grand prix de Rome, sur le sujet *Androclès et le lion*. On cite parmi ses principales œuvres: Buste du compositeur *Gossec* (S. 1814); *le Duc d'Angoulême passant les Pyrénées*, bas-relief marbre (S. 1824, à Versailles): *Trois bas-reliefs pour la chaire de l'église des Invalides* (S. 1827); *Vase représentant les douze mois de l'année et les quatre saisons* (S. 1831); *le Corps du jeune Clovis retrouvé par des pêcheurs*, groupe marbre (S. 1853). On lui doit encore : la statue de *l'Espérance*, à l'église Saint-Etienne-du-Mont; *la Fédération*, bas-relief, à l'arc de triomphe de l'Etoile; deux bas-reliefs exécutés pendant son séjour en Italie, et qui furent exposés à Rome en 1818 et 1820; *le Peuple se reposant sur la Charte* (placé à la maison de la Légion d'honneur à Saint-Denis) et *la France présentant le duc de Bordeaux à Henri IV*. Enfin S.-J. Brun a encore exécuté de nombreux bustes et statues à Versailles et à Trianon, des restaurations à Saint-Denis, au palais de justice de Rouen, et aux portails de Saint-Merry et de Saint-Nicolas-des-Champs. Ad. T.

Bibl. : A. Delcourt, *J.-S. Brun, soulpteur statuaire, ancien pensionnaire de Rome, et ses œuvres*; Paris, 1846, in-8, av. portrait.

BRUN (Charles-Marie), ingénieur et homme politique français, né à Toulon le 22 nov. 1821. Entré à l'Ecole polytechnique en 1838, il en sortit comme élève ingénieur de la marine en 1840; sous-ingénieur en 1842; ingénieur en 1854. Après l'adoption des plans qu'il présenta, il fut chargé de la construction du bateau sous-marin *Plongeur*, d'après les idées préconisées par l'amiral Bourgois dans un important mémoire. Il fut nommé directeur des constructions navales hors cadre en 1875. En 1871, lors des élections générales à l'Assemblée nationale, il fut nommé en tête de liste par le dép. du Var qui lui donna 39,877 voix; il siégea à la gauche républicaine. Elu sénateur le 30 janv. 1876, il occupa le ministère de la marine du 21 févr. au 9 août 1883. Il a donné sa démission de sénateur en 1888.

BRUN (Henri-Louis-Simon, dit *Lucien*), homme politique français, né à Gex (Ain) le 2 juin 1822. Reçu docteur en droit à la Faculté de Paris, en 1845, il s'installa comme avocat à Lyon, où il devint bâtonnier de son ordre. Jusqu'en 1871, il fit montre de sentiments catholiques et monarchiques, mais ne chercha pas à entrer dans la vie politique. Aux élections générales du 8 févr. 1871, le dép. de l'Ain l'envoya à l'Assemblée nationale, le cinquième sur sept, par 41,505 voix sur 65,828 votants. Il fut un des membres les plus influents du groupe monarchique de l'extrême droite, et comme tel il contribua puissamment à renverser le gouvernement de M. Thiers, le 24 mai 1873. Il était un de ceux qui cherchaient à amener la fusion entre les Bourbons et les d'Orléans; mais en même temps aussi un de ceux qui repoussaient avec le plus d'énergie les concessions relatives à la couleur du drapeau. Il vota contre les lois constitutionnelles. Le 15 nov. 1877, étant professeur de droit à la Faculté catholique de Lyon, il fut élu sénateur inamovible. Dans sa chaire et au Sénat, M. Lucien Brun professe la subordination du droit civil au droit religieux. Louis Lucipia.

BRUN (Le) (V. Lebrun).

BRUN-Rollet (Antoine), voyageur français, né à Saint-Jean-de-Maurienne en 1810, mort à Khartoum le 25 sept. 1858. Il se rendit en Egypte en 1831, remonta le Nil et s'établit commerçant à Khartoum, sous le nom de *marchand Yacoub*. Il eut l'occasion de parcourir toute la région du Soudan égyptien et du Haut-Nil, remonta le fleuve jusqu'au 4° lat. N., explora le Bahr-el-Gazal qu'il croyait être le vrai Nil. Il a publié un ouvrage sur *le Nil Blanc et le Soudan* (Paris, 1855, in-8), complété par une relation de son dernier voyage, insérée dans les *Mittheilungen* de Petermann et les *Nouvelles Annales des Voyages* (1863).

BRUNACCI (Vincenzo), mathématicien italien, né à Pise le 3 mars 1768, mort à Pavie le 16 juin 1818. D'abord destiné au barreau, puis contraint par sa famille de suivre les cours de médecine, il préféra les sciences exactes et se livra avec passion à l'étude de l'analyse transcendante, de l'astronomie et des mathématiques appliquées. Nommé en 1788 professeur surnuméraire de physique à l'Université de Pise, et en 1790 professeur de mathématiques et de science nautique à l'Ecole navale de Livourne, il vint en 1799 à Paris, se lia avec Lagrange, Laplace, Legendre, et, de retour dans sa patrie, en 1801, obtint la chaire de mathématiques transcendantes à l'Université de Pavie, dont il fut trois fois recteur, puis devint successivement inspecteur général des eaux et chemins en 1807, et inspecteur général de l'instruction publique en 1811. Partisan de la méthode analytique de Lagrange, il a exercé dans son pays, au commencement de ce siècle, une utile influence sur la direction des études scientifiques et a contribué pour une large part à élever leur niveau par son enseignement, par les modifications qu'il a été appelé à apporter dans les programmes et aussi par ses nombreux écrits; la plupart sont des mémoires insérés dans les *Atti Istit. Bologna* (1806); les *Mem. Soc. Italian.* (XIV et XVII); les *Mém. Istit. Milano* (1822); le *Gior-*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nale di fisica (1808 à 1818), etc. Il a en outre publié à part : *Calcolo delle equazioni lineari* (Florence, 1798); *Corso di matematicce sublime* (Florence, 1804-1810, 4 vol.); *Trattato dell' Ariete idraulico* (Milan, 1810), etc.

Léon SAGNET.

BIBL. : *Biblioteca scelta di opere italiane antiche e moderne*, dans le 208e vol. ; Milan, 1827. — G. DEL CHIAPPA, *Considerazioni apologetiche sui meriti e sulle opere del cavaliere Brunacci* ; Milan, 1835, in-8.

BRUNAND (Claudine), graveur héraldique français, née vers 1620 à Lyon, auteur de *Noms, surnoms, calitez et blason de MM. les Prévôts des marchands et Eschevins de la ville de Lyon dont la noblesse a été reconnue suivant les déclarations du Roy ès années 1667 et 1668* in-fol. (s. l. n. d.); 2e édit. suivie de l'*Arrêt du Conseil d'Etat sur le titre et privilège de la noblesse des prévôts*, etc. (Lyon, in-fol.); *Armorial véritable de la noblesse qui a été reconnue et approuvée dans la Recherche des années 1667-68 pour les pays de Lyonnois, Forez et Beaujolois* (Lyon, 1668, in-fol.; Lyon, 1669, in-fol.; 1848, édit. publiée par M. A. S. (Sauvage) des Marches de Chalon-sur-Saône, in-4, avec planches coloriées.

BRUNCK (Richard-François-Philippe), philologue français, né à Strasbourg le 30 déc. 1729, mort le 12 juin 1803. Elève des jésuites, il devint commissaire militaire, mais s'occupa surtout de philologie grecque. Emprisonné pendant la Terreur comme modéré, il fut sauvé par le 9 Thermidor. Parmi ses publications nous citerons : *Analecta veterum poetarum græcorum* (Strasbourg, 1772-1776, 3 vol.); des éditions d'*Anacréon* (Strasbourg, 1778; 3e éd. 1786); d'*Apollonius de Rhodes* (1780); d'*Aristophane* (1781-1783, 4 vol.), avec une bonne traduction latine; des *Poètes gnomiques* (1784); de *Virgile* (1785) et de *Sophocle* (1786, 2 vol.; 3e éd. 1789, 4 vol.), cette dernière très remarquée.

BRUNCK (Jacques), ancien colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis. Il était administrateur du dép. du Bas-Rhin et fut nommé député à l'Assemblée législative, par ce département, le 29 août 1791. Siégeant avec les constitutionnels, il ne prit aucune part active aux travaux de l'Assemblée et vota constamment avec son groupe. Dans la journée du 20 juin 1792, il fit partie de la délégation des vingt-quatre députés envoyés près du roi pour lui assurer la garantie de l'Assemblée contre toute insulte. Etant monté sur un tabouret, Brunck s'adressant au roi, lui dit : « Sire, l'Assemblée nationale députe vingt-quatre de ses membres pour s'assurer de l'état de votre personne, protéger votre liberté constitutionnelle et partager vos périls. » Brunck fut un des représentants que les fédérés poursuivirent et insultèrent à la sortie de la séance du 8 août, il eut grand'peine à sortir sain et sauf de leurs mains. Il s'en plaignit avec les autres députés insultés comme lui, dans la séance du lendemain. Il n'en fit pas moins hommage de sa croix de Saint-Louis à la souscription ouverte pour les victimes de la journée du 10. Puis il disparut complètement de la scène politique.

H. M-R.

BRUNDUSIUM (V. BRINDISI).

BRUNE (Guillaume-Marie-Anne), maréchal de France, né à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) le 13 mars 1763, mort assassiné à Avignon le 2 août 1815. Fils d'un avocat au présidial de sa ville natale, Brune vint à Paris avant la Révolution pour étudier le droit. Il exerçait le métier de typographe et collabora en 1790 au *Journal de la Cour et de la Ville*. Ami de Danton et membre du club des Jacobins, il fut chargé en 1792 d'assurer la réquisition des chevaux et voitures nécessaires aux armées. Il commanda en qualité de général de brigade l'armée révolutionnaire qui accompagna les représentants en mission à Bordeaux, et il combattit au 13 Vendémiaire l'insurrection royaliste. Sa belle conduite à l'armée d'Italie lui valut le grade de général de division (1796). Il reçut le commandement de l'armée qui pénétra en Suisse en 1798 pour renverser la constitution aristocratique de Berne et des petits cantons. Appelé à l'armée de Hollande, il battit les Anglo-Russes à Bergen, et leur imposa une honteuse capitulation (1799). Il pacifia la Vendée après le 18 Brumaire, remplaça Masséna dans le commandement de l'armée d'Italie et opéra sur le Mincio et l'Adige jusqu'à l'armistice de Trévise (1801). Nommé maréchal de l'Empire en 1804, il fut chargé de conquérir la Poméranie et prit Stralsund (1807). Il cessa alors d'être employé jusqu'à la chute de l'Empire. L'origine de cette disgrâce n'est pas connue. D'après Courcelles (*Dictionnaire historique et biographique des généraux français*), Brune aurait été accusé « d'avoir vendu à prix d'argent des faveurs commerciales à quelques négociants anglais ». Mais cette accusation de vénalité n'est appuyée par aucune preuve. Pendant les Cent-Jours, il accepta le commandement de l'armée impériale du Var et défendit le Midi contre les Autrichiens et l'insurrection royaliste dirigée par le duc d'Angoulême. Dès que l'empereur eut abdiqué, Brune se mit en route pour aller rendre compte de sa conduite au roi Louis XVIII et arriva le 2 août 1815 aux portes d'Avignon. La réaction royaliste était alors triomphante et Brune gagna à grand'peine l'hôtel du Palais-Royal au milieu d'une population exaltée qui l'accusait d'avoir porté au bout d'une pique la tête de la princesse de Lamballe. Les efforts du préfet, du maire et des rares citoyens qui veulent protéger Brune, restent impuissants. Les volontaires royaux et la garde urbaine, au lieu de les seconder, se font remarquer par leur animosité contre le maréchal. Les assassins, d'abord hésitants, pénètrent enfin dans l'hôtel. Louis Farge, ouvrier en soie, tire deux coups de pistolet sur Brune et le manque, mais un porte-faix du Rhône, Guindon, dit Roquefort, lui décharge sa carabine entre les deux épaules. La mort fut instantanée. Ce crime dont tous les auteurs étaient connus, resta impuni, car on ne peut considérer comme une expiation sérieuse la condamnation à mort par contumace prononcée six ans plus tard contre Roquefort.

BIBL. : *Notice historique sur la vie politique et militaire du maréchal Brune*; Paris, 1821. — VERMEIL DE CONCHARD, *l'Assassinat du maréchal Brune* (Episode de la Terreur blanche); Paris, 1887, in-12.

BRUNE (Christian), peintre français, né à Paris le 17 sept. 1789, mort à Paris le 16 avr. 1849. Professeur de dessin topographique et de paysage à l'Ecole polytechnique, il a exposé, à partir de 1819, un grand nombre d'aquarelles et de paysages. Sa femme (V. ci-dessous) est plus connue que lui.

BRUNE (Adolphe), peintre français, né à Paris le 8 sept. 1802, mort à Paris le 1er avr. 1880. Entré à l'Ecole des beaux-arts en 1824, cet artiste fut élève de Gros. Après s'être annoncé comme un coloriste fougueux dans la *Tentation de saint Antoine* (Salon 1834; méd. de 2e classe); l'*Exorcisme de Charles II, roi d'Espagne* (S. 1835); les *Vertus théologales* et l'*Apocalypse de saint Jean* (S. 1838; méd. de 1re classe; le premier de ces tableaux est au musée d'Avignon); il perdit, vers 1840, sa fougue première et exposa des tableaux d'un coloris plus terne, mais d'un dessin plus ferme et plus savant. Ses œuvres principales dans cette seconde manière furent : *le Christ descendu de la Croix* (S. 1845; église Notre-Dame des Blancs-Manteaux); *Portraits* (S. 1848; méd. de 1re classe); *le Ravissement de sainte Catherine; une Bacchante* (S. 1853; le premier de ces tableaux est à Paris, à l'église Saint-Roch, le second au musée de Blois); *la Tête de saint Jean-Baptiste présentée à la fille d'Hérodiade* (S. 1868; église Saint-Gervais); portrait de *Jeune fille*, dessin (S. 1875). On lui doit encore, à Versailles, les portraits de *Louis XII*, de *Charles IX*, de *Claude d'Annebaut*, de *Paul de la Barthe, seigneur de Termes*, d'après des portraits de famille; de *Ney, sous-lieutenant au 4e hussards, en 1792*, et de *Molitar, capitaine au 4e bataillon de la Moselle en 1792*. Ad. Brune avait été décoré en 1861

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour un plafond qui a été détruit dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre (1871) : *les Neuf Muses et leurs attributs*. Ad. T.

BRUNE (Mme Christian, née Aimée Pagès), peintre français, née à Paris en 1803, morte à Paris en 1866. Elève de C. Meynier, cette artiste peignit simultanément l'histoire, le genre et le portrait. On remarque parmi ses œuvres : *Psyché enlevée par Zéphire* (Salon 1822) ; *Daphnis et Chloé* (S. 1824) ; *le Sommeil; le Réveil; Justine de Lévis, poète du* XVIe *siècle; la Grand'Mère*, sujet tiré d'une ballade de V. Hugo (S. 1831 ; méd. de 2e classe) ; *Condamnation d'Anne Boleyn* (S. 1833 ; ce fut cette année que, par suite de son mariage avec Adolphe Brune, Mme Brune cessa de signer ses tableaux *Aimée Pagès*) ; *un Vœu* (S. 1837 ; musée de Troyes) ; *Moïse sauvé des eaux* (S. 1841 ; méd. de 1re classe ; au musée de Bordeaux) ; *Léonard de Vinci peignant la Joconde* (S. 1845) ; *la Sainte Vierge offrant des fleurs dans le temple* (S. 1853). On lui doit encore : à Versailles, les portraits du *Seigneur de Pontchartrain*, d'après un portrait de famille ; de *Mlle de Clermont*, d'après Nattier ; du *lieutenant général comte Morand* ; au musée d'Orléans, une *Jeune Fille à genoux*, et à celui d'Aix, le *Farniente*. Ad. T.

BRUNE (Emmanuel), architecte, né à Paris le 30 déc. 1836, mort à Paris le 4 juin 1886. Admis d'abord en 1855 à l'Ecole polytechnique, où il resta deux ans, Emmanuel Brune entra ensuite dans l'atelier de M. Questel et à l'Ecole des beaux-arts où, au bout de quatre années, il remporta le deuxième grand prix d'architecture sur un projet de palais pour le gouvernement général de l'Algérie, et en 1863 le grand prix de Rome sur un projet d'escalier principal du palais d'un souverain. Ses envois de Rome, très remarqués par leur mérite et leur variété, eurent pour sujets, de 1864 à 1867, les temples de Cori, des études du Panthéon de Rome, les temples de Karnak, de Medinet-Habou et de Deir-el-Bahry sur l'emplacement de l'ancienne Thèbes d'Egypte, enfin la restauration des thermes de Dioclétien à Rome, et lui valurent une médaille et la croix de chevalier de la Légion d'honneur à la suite de l'Exposition de 1878. Peu de temps après son retour de Rome, en 1871, Brune fut nommé professeur de construction à l'Ecole des beaux-arts et, pendant quinze années, réunit dans des leçons très étudiées tous les éléments d'un remarquable cours de construction aujourd'hui en voie de publication. On doit encore à cet architecte, outre de brillantes aquarelles des anciennes fresques de Villeneuve-lès-Avignon, d'importants bâtiments industriels à Aubin pour la compagnie du chemin de fer d'Orléans, l'hôtel Wilson au Trocadéro et le nouveau ministère de l'agriculture et du commerce rue de Varennes, grandiose édifice qu'il laissa malheureusement inachevé. Il a publié un *Traité de construction*. Son médaillon a été modelé par Chaplin. Emmanuel Brune avait été fait officier de la Légion d'honneur en 1885. Charles Lucas.

BRUNEAU ou **BRUNO** (Bénigne), antiquaire français, né à Dijon le 19 oct. 1591, mort à Paris à la fin du mois de nov. 1666. Il était fils de Gabriel Bruneau ou Breunot, conseiller au parlement de Bourgogne. En 1627, Bénigne Bruneau (nom qu'on trouve orthographié aussi *Bruno*, *Brenot* et *Breunot*) devient maître d'hôtel de Gaston, duc d'Orléans, et, sur le registre des officiers de ce prince, il est qualifié écuyer, seigneur de Montmuzar. En 1641, il devint garde des antiquités et curiosités du duc d'Orléans. Le 15 août 1651, il fut nommé abbé commendataire de Saint-Cyprien de Poitiers, bénéfice qui lui valut de 4 à 5,000 livres de rente. Lorsque, au mois de nov. 1661, Gaston d'Orléans eut généreusement légué au roi Louis XIV, son neveu, ses riches collections d'antiquités, de camées, de médailles et de livres précieux, l'abbé Bruneau devint garde de la collection royale : en 1664, il figure sur les Etats de la maison du roi comme garde du Cabinet des Médailles et Antiques, avec 1,200 livres de gages. Entre le 14 et le 21 du mois de nov. 1666, Bénigne Bruneau fut assassiné par des voleurs, au palais du Louvre, au milieu des collections dont il avait la garde. Charles Robinet, dit *du Laurens*, le continuateur de la gazette en vers de Jean Loret, a consacré à cet événement une trentaine de vers où il raconte que l'assassin « furieux et maudit fou, ou bien détestable filou » fut sur le champ même tué d'un coup de mousqueton, mais on paraît avoir à dessein caché le nom du criminel. Bénigne Bruneau n'a rien publié. E. B.

Bibl. : Chabouillet, *Recherches sur les origines du Cabinet des Médailles*, dans le t. II (1873) des *Nouv. Archives de l'art français*.

BRUNEAU (Mathurin), né à Vezins (Maine-et-Loire) le 10 mai 1784, mort au mont Saint-Michel vers 1825. Fils d'un sabotier, il est un des nombreux imposteurs qui voulurent se faire passer pour Louis XVII. Il manifesta de bonne heure de remarquables dispositions à faire des dupes. Tout d'abord il trompa Mme Turpin de Crissé en se donnant comme baron de Vezins. Parfaitement accueilli en cette qualité, il fut bientôt démasqué ; on eut toutefois la bonté de le garder comme aide de cuisine et valet de chiens. Dégoûté de ces occupations vulgaires, il s'échappa et, en 1803, se fit enfermer comme vagabond et fou au dépôt de mendicité de Saint-Denis. Après sa détention il s'engage dans le 4e régiment d'artillerie de marine, déserte et s'établit aux Etats-Unis où, pendant dix ans, il exerce toutes sortes de métiers. Revenu en 1816 à Saint-Malo, il présente un faux passeport au nom de Charles de Navarre et commence à jouer le rôle de Louis XVII. Mais comme on se moque de lui, il trouve plus fructueux de se faire passer pour le fils d'une malheureuse veuve, Mme Phélipeaux, qui le reconnaît formellement (ce qui montre avec quelle réserve il faut accueillir les prétendues preuves basées sur ces reconnaissances) et lui escroque 600 fr. Arrêté de nouveau pour vagabondage et enfermé à la prison de Bicêtre à Rouen, il y apprit quelques détails précis sur les derniers moments et l'ensevelissement du fils de Louis XVI et y recueillit notamment les récits qui couraient sur l'évasion du jeune prince, légende tirée du roman de Regnault Varin, *le Cimetière de la Madeleine*, qui fut exploitée plus tard par tous les faux Louis XVII ou ses pseudo-héritiers. Bruneau joua dès lors avec quelque vraisemblance son rôle princier, trouva des complices dans sa prison, se créa d'importantes relations au dehors, lança des proclamations et eut bientôt un nombre respectable de partisans convaincus. Traduit devant le tribunal correctionnel de Rouen, il fut condamné à 5 ans de prison pour vagabondage, usurpation de titres royaux et escroquerie, et à deux autres années pour outrages envers les magistrats (19 fév. 1818). On l'enferma au mont Saint-Michel. Ses partisans, pour la plupart, lui demeurèrent fidèles, firent de nombreuses tentatives pour le tirer de son cachot et même refusèrent de croire à sa mort, ce qui donna à un autre imposteur, caboteur et négrier, mort à Cayenne après 1844, l'idée d'usurper à son tour le nom de Bruneau. R. S.

Bibl. : Consulter sur ce singulier personnage l'excellente étude de M. Léon de La Sicotière, *les Faux Louis XVII*, dans *Revue des Questions historiques* de juil. 1882, où l'on trouvera une bibliographie très complète.

BRUNEAU (Vital), homme politique français, né le 3 janv. 1835 à Villaines-la-Juhel (Mayenne). Reçu docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1860, il s'installa dans sa commune natale, dont il devint maire, et qu'il représenta au Conseil général du département. Aux élections générales de 1876, il sollicita le mandat de député dans la deuxième circonscription de Mayenne, et fut élu le 5 mars, au deuxième tour de scrutin, comme candidat républicain, par 9,891 voix. Membre du centre gauche, il fut un des 363 députés qui protestèrent par

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur vote contre le coup d'Etat du 16 mai 1877. Le 14 oct. suivant, aux élections générales après la dissolution de la Chambre des députés, M. Bruneau fut réélu par 9,153 voix, battant M. de Sablé, légitimiste, dont la candidature était officiellement soutenue par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Aux élections du 21 août 1881, il fut encore réélu, mais cette fois il n'avait pas de concurrent. En oct. 1885, la liste monarchique tout entière fut élue, et le dép. de la Mayenne ne renvoya pas de républicains à la Chambre. Louis LUCIPIA.

BRUNEAU (A.-M.-Aug.) V. BEAUMETZ [marquis de]).

BRUNEHAUT, fille d'Athanagilde, roi visigoth d'Espagne, née en 534, morte à Renève en Bourgogne le 28 fév. 613. Elle épousa en 566 Sigebert, roi d'Austrasie, après avoir abjuré l'arianisme entre les mains de l'évêque de Metz. A l'occasion de son mariage, le poète Fortunat composa un épithalame. Après le meurtre de Galswinthe, femme de Chilpéric, fille aînée d'Athanagilde, Brunehaut résolut de venger sa sœur ; à son instigation, Sigebert déclara la guerre à son frère Chilpéric. Gontran, qui était d'abord allié à Sigebert, prit le rôle de médiateur et décida de tenir une assemblée pour le rétablissement de la paix. Il réussit à faire accepter par Brunehaut comme *wehrgeld* la cession des cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre, que sa sœur Galswinthe avait reçues à titre de dot et de *morgengabe*. Mais le roi Chilpéric se promit, sinon de reprendre ces villes, au moins de leur substituer d'autres villes du domaine de son frère. En l'année 573, il lança avec une armée son fils Clovis sur la ville de Tours. Maître de cette place, Clovis se dirigea vers Poitiers qui lui ouvrit ses portes. A la nouvelle de cette agression inattendue, Sigebert invoqua l'aide de Gontran, qui aussitôt envoya son général Mummolus reprendre Tours et Poitiers. Une expédition de Théodebert, l'aîné des fils de Chilpéric, fut plus heureuse. Mais en 574, Sigebert rassembla des hordes de païens qu'il fit venir de la Germanie ; ils commirent de tels excès qu'il dut les renvoyer au delà du Rhin. Provoqué à nouveau en 575, Sigebert s'empara de Paris, bloqua Chilpéric dans Tournai ; les leudes neustriens venaient de lui offrir la couronne de Chilpéric quand il fut assassiné au milieu même de son camp, à Vitry-sur-Scarpe (575). Cette mort délivra Chilpéric et Frédégonde qui, sortant de Tournai, marchèrent sur Paris et s'en emparèrent. Brunehaut tomba en leur pouvoir. Mais elle avait eu soin de sauver son fils Childebert, que le duc Gondebaud avait conduit à Metz. Childebert II, à peine âgé de cinq ans, y fut proclamé roi d'Austrasie. Quant à Brunehaut, elle fut exilée à Rouen. C'est là que Mérovée, fils de Chilpéric et d'Audovère, touché de sa beauté, vint la rejoindre et l'épousa. Frédégonde présenta aux yeux de Chilpéric le mariage de son fils comme un acte de rébellion. Chilpéric courut à Rouen, s'empara des deux époux et, tandis qu'il faisait tondre Mérovée, il laissa Brunehaut rejoindre son fils à Metz. Celle-ci mit son fils Childebert sous la protection du roi Gontran. Mais l'an 583 Childebert fit alliance avec Chilpéric, l'ennemi de Gontran. En 584, Chilpéric mourut assassiné ; si l'on en croit le chroniqueur Frédégaire, Brunehaut aurait ainsi vengé sur Chilpéric le meurtre du roi Sigebert ; mais on doit se mettre en garde contre l'opinion de Frédégaire, qui se montre partout dans son histoire hostile à Brunehaut. Quoi qu'il en soit, cette reine sut ménager entre son fils Childebert II et le roi Gontran un traité d'alliance qui fut conclu à Andelot en 587 (V. ANDELOT).

Après la mort de Childebert (596), qui avait hérité du royaume de Gontran, ses Etats furent partagés entre ses fils Théodebert II et Thierry II. Brunehaut administra d'abord les deux royaumes d'Austrasie et de Bourgogne. Cette princesse et Frédégonde, n'ayant plus personne pour les retenir, donnèrent libre carrière à leur inimitié. Une première rencontre des armées austrasienne et neustrienne eut lieu à Laffaux *(Latofao)*, entre Soissons et Laon ; les troupes de Brunehaut furent vaincues. La mort frappa Frédégonde au lendemain de sa victoire. C'était pour sa rivale l'occasion d'une facile revanche. Mais Brunehaut était en lutte avec les leudes austrasiens ; elle crut les faire rentrer dans l'obéissance en se débarrassant par un meurtre de leur chef, le duc Wintrio ; ce crime ne fit que porter à son comble la colère des grands. Brunehaut dut quitter Metz (599). Elle se réfugia en Bourgogne auprès de son fils Thierry. Elle chercha à l'exciter contre son frère Théodebert, à qui elle gardait rancune de l'avoir abandonnée dans sa lutte contre les leudes. Elle fit donner la charge de maire du palais à son favori Protade. Puis Thierry marcha contre Théodebert. Mais, arrivés en Austrasie, les leudes ou *faronsde* Bourgogne, au moment d'engager le combat, assaillirent Protade dans la tente royale, le mirent à mort et forcèrent les deux rois à s'embrasser (605). Brunehaut fit périr les meurtriers de son favori. En 607, elle ordonna la lapidation de saint Didier, évêque de Vienne, qui avait osé condamner et flétrir les désordres du roi Thierry. La guerre se ralluma entre celui-ci et son frère en 610. Deux ans après, Théodebert tomba aux mains de son frère ; on le conduisit à Chalon-sur-Saône, où Brunehaut lui fit d'abord couper les cheveux, puis le fit mettre à mort. Thierry mourut peu après (612). Les leudes austrasiens et bourguignons, craignant de tomber sous la tyrannie de Brunehaut, invitèrent Clotaire à venir s'emparer des deux royaumes. En vain Brunehaut envoya-t-elle au roi de Neustrie des ambassadeurs pour le prier de laisser aux enfants de Thierry les Etats de leur père. Clotaire s'avança dans les plaines de Châlons-sur-Marne ; l'armée de Sigebert, l'aîné des enfants de Thierry, abandonna son roi. Brunehaut, qui était à Metz, s'enfuit ; atteinte dans la villa d'Orbe, près du lac de Neuchatel, par Herpon, son confident, elle fut livrée à Clotaire. Celui-ci, après lui avoir reproché la mort des victimes de Frédégonde, la fit promener sur un chameau à travers le camp, puis lier par les cheveux, par un bras et par un pied à la queue d'un cheval indompté qui mit son corps en pièces. Brunehaut avait quatre-vingts ans. Fortunat loue la grâce et la beauté de cette reine. Grégoire de Tours la cite comme un modèle de vertu ; le pape saint Grégoire comme une reine pieuse, une vertueuse régente, une mère chrétienne. Brunehaut avait essayé de rétablir chez les Francs l'administration romaine. Elle fit accomplir pendant sa régence de grands travaux, veillant à la réparation des routes, à la construction de châteaux-forts ; le souvenir en a été conservé dans les noms de *chaussées de Brunehaut, tours de Brunehaut*, que la tradition populaire assigne à beaucoup de voies romaines et à quelques vieilles constructions. Les restes de Brunehaut furent transportés dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, qu'elle avait fondée, et enfermés dans un sarcophage de marbre blanc. M. PROU.

BIBL. : GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist.*, IV, 38, 27 ; V, 1, 2, 14, 19, 39, 41 ; VI, 4, 37, 38 ; VII, 20, 34 ; VIII, 4, 20, 21, 22 ; IX, 1, 6, 9, 16, 19, 20, 28, 29, 32. — THIERRY (Augustin), *Récits des temps mérovingiens*, 1er, 2e et 3e récits. — A. FLOBERT, *Brunehault ; étude historique* ; Colmar, 1853, in-8. — DRAPEYRON, *la Reine Brunehilde et la crise sociale du* VIe *siècle sous les Mérovingiens* ; Besançon, 1867, in-8.

BRUNÉI. Nouvelle colonie anglaise sur la côte de l'île de Bornéo, qui n'est pas encore soumise directement au gouvernement anglais ; elle est encore la propriété d'une compagnie anglaise ; mais bientôt sans doute, comme plus d'une fois déjà en pareille occurrence, le gouvernement prendra la place des commerçants, la reine se substituera aux administrateurs de la compagnie. L'idée première de la fondation de cette colonie est due à un Autrichien, le baron Overbeck, consul général d'Autriche-Hongrie à Hong-Kong. M. Overbeck ne trouva pas auprès de ses compatriotes l'appui nécessaire et son gouvernement ne sut pas apprécier l'importance du projet qui lui était soumis. Le baron Overbeck ne pouvait ou ne voulait pas attendre, car il craignait de compromettre

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ainsi l'entreprise elle-même ; les pourparlers avec les sultans indigènes étaient fort avancés, un retard pouvait faire rompre toutes les négociations. C'est alors que le baron se décida à partir pour Londres et autant il avait rencontré d'indifférence à Vienne, autant il réussit promptement en Angleterre à trouver les fonds nécessaires. Une compagnie anglaise fut bientôt constituée. Aujourd'hui, elle est en pleine activité. Le sultan de Brunéi céda toute la partie septentrionale de Bornéo, jusqu'au fleuve Kimani, avec les magnifiques ports de Gaya, Ambong et Maloudon ; le sultan de Soulou fit abandon de tous ses droits sur la côte orientale de Bornéo. L'instrument de ces cessions fut signé en présence du gouverneur anglais de Labouan et du consul général britannique de Bornéo. La compagnie était dorénavant propriétaire légitime de la partie septentrionale de Bornéo, du Kimani, sur la côte N.-O. au fleuve Sibouco, sur la côte orientale, territoire fertile, qui jouit d'un très bon climat, et dont les excellents ports sont situés en dehors de la zone où sévissent les tiphons.

Le sultan de Brunéi donna au baron Overbeck le titre de Maharadjah de Saba (Saba est le nom malais du N. de Bornéo), et celui de Soulou, le créa radjah de Sœndakan. Le gouvernement anglais a désigné un vice-consul qui réside sur le territoire de la Compagnie. Ce territoire comprend 20,000 milles carrés anglais ou 1,250 milles carrés géographiques ; il commence sur la côte orientale, un peu au delà du 4e degré de latitude N. et sa frontière, suivant à peu près une ligne droite, aboutit à un point de la côte occidentale situé au delà du 6e degré de latitude N. La contrée qui forme la nouvelle colonie est accidentée ; dans certaines parties mêmes, les montagnes forment des massifs assez considérables. La plus élevée de ces montagnes est le Kina-Balou, haut de 13,400 pieds, qui domine le lac du même nom, le plus grand de l'Océanie. L'intérieur du pays est en grande partie boisé, mais entre les collines s'étendent des vallons bien cultivés. Les habitants s'occupent aussi de l'élevage du bétail. Les cours d'eau sont tous navigables. Les ports de mer sont excellents ; celui de Gaya est fort bien abrité et assez grand pour servir d'asile à la flotte anglaise tout entière.

MEYNERS D'ESTREY.

BRUNEL ou **BRUNEAU DE TOURS**, trouvère dont on ne possède que deux chansons et qui vivait, selon toute vraisemblance, au milieu du XIIIe siècle.

BIBL. : Auguste BRACHET, *Etude sur Bruneau de Tours* ; Paris, 1865.

BRUNEL (sir Marc-Isambert), ingénieur, né à Hacqueville (Eure) le 25 avr. 1769, mort à Londres le 12 déc. 1849. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il fut envoyé à onze ans au séminaire de Saint-Nicaise, à Rouen ; mais il ne montra de véritable vocation que pour la mécanique et le dessin et, afin d'échapper à la prêtrise, prit en 1786 du service dans la marine de l'Etat. Après plusieurs voyages aux Indes occidentales, il vint en 1793 à Paris, d'où ses opinions royalistes trop ouvertement exprimées l'obligèrent à s'enfuir. Caché d'abord à Rouen, puis passé en Amérique, il se fixa à New-York, où il put enfin poursuivre ses études de prédilection. Sa réputation d'ingénieur et d'architecte devint bientôt telle qu'il fut successivement chargé d'un projet de canal entre l'Hudson et le lac Champlain, des travaux de fortification de la rade de New-York et de l'érection d'un arsenal, d'une fonderie de canons et du théâtre Bowery, incendié en 1821. En 1799, il se rendit en Angleterre où il prit d'abord un brevet pour une espèce de pantographe. Il inventa ensuite une scie circulaire, une presse hydraulique, sa célèbre machine à fabriquer les poulies qui, installée dans l'arsenal de Portsmouth, fit réaliser à l'amirauté une économie annuelle de plus d'un demi-million de francs et lui valut une récompense de 17,000 livres sterling, et diverses autres machines à remorquer, à fabriquer d'une seule pièce les souliers de l'armée, à tordre le fil, à faire des clous, etc., etc. Une scierie de bois, qu'il installa en 1810 à Battersea, fit faillite en 1821, et il fut quelque temps emprisonné pour dettes. En 1812, il fut appelé à Chatham, dont il réorganisa l'arsenal, et la même année il fit à Londres d'intéressantes expériences de navigation à vapeur avec une machine à double action ; il s'occupa aussi par la suite de trouver un moteur autre que la vapeur, et se livra avec l'air comprimé et l'acide carbonique liquéfié à de nombreux et longs essais sans résultats pratiques. De 1820 à 1823, il élabora plusieurs projets de ponts pour la Russie, l'île Bourbon et le port de Liverpool, et, en 1824, commença son œuvre capitale et dernière : le tunnel sous la Tamise, dont les plans auraient été, dit-on, primitivement destinés à un passage du même genre sous la Néva. L'entreprise, protégée au début par le duc de Wellington, faillit plusieurs fois échouer ; des ruptures se produisirent ; l'argent finit par manquer, et les travaux, interrompus à cinq reprises, ne purent être terminés que grâce à l'intervention pécuniaire du gouvernement anglais. Le tunnel fut inauguré en mars 1843 Mais une admirable force de volonté avait seule soutenu jusqu'au bout le vaillant ingénieur qui, anéanti par l'excès de fatigues, tomba presque aussitôt paralysé. Admis en 1814 à la Société royale de Londres, dont il fut nommé vice-président en 1832, il était également membre de l'*Institute of civil Engineers* depuis 1823 et correspondant de l'Académie des sciences de Paris depuis 1826. Il avait reçu en 1829 la croix de la Légion d'honneur et avait été créé baronnet en 1841. On n'a de lui que diverses communications à la Société royale de Londres mentionnées dans les vol. I, II, III, XIII et XVII des *Proceedings*.

Léon SAGNET.

BIBL. : Ed. FRÈRE, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. I. Brunel* ; Rouen, 1850, in-8. — DE BEAUREPAIRE, *Notice biographique sur M. I. Brunel* ; Caen, 1853, in-8 (extrait de l'*Annuaire Normand*). — FLACHAT, *Brunel et Stephenson* ; Neuilly, 1859, in-8. — BEAMISH, *Memoir of the life of sir Marc I. Brunel* ; Londres, 1862, in-8.

BRUNEL (Isambard-Kingdom), ingénieur anglais, fils du précédent, né à Portsmouth le 9 avr. 1806, mort à Westminster le 15 sept. 1859. Il vint étudier les mathématiques à Caen (ou à Paris), au collège Henri IV ; de retour en Angleterre, il fut employé par son père aux travaux du tunnel de la Tamise et à ses recherches sur l'emploi, comme forces motrices, de l'air comprimé et de l'acide carbonique liquéfié. En 1831, il fut chargé de la construction de docks à Monkwearmouth, Plymouth, Brentford, et, en 1833, nommé ingénieur en chef du *Great-Western-Railway*. Il exécuta en cette qualité de remarquables travaux d'art, parmi lesquels les viaducs de Hanwell et de Chippenham, les ponts de Maidenhead, de Chepstow, de Hungerford, et le *Box-tunnel*. On lui doit également les plans de diverses lignes en Italie, en Australie et dans les Indes, le chemin de fer de Cornouailles, avec le pont colossal de Royal-Albert sur la rivière Tamar, les ponts tubulaires de Conway et Britannia, quelques améliorations au projet primitif du Palais de Cristal, l'hôpital militaire de Renkioi, sur les Dardanelles, pour l'évacuation des blessés de la guerre de Crimée, enfin la construction de plusieurs vaisseaux en fer aux proportions jusqu'alors inconnues : le *Great-Western*, de 2,300 tonneaux, qui inaugura, en 1838, un service régulier entre l'Angleterre et l'Amérique ; le *Great Britain*, le premier grand vapeur à hélice (1845) ; le *Léviathan* ou *Great Eastern*, commencé en 1853 pour la *Eastern Steam Navig. Company* et lancé péniblement en 1858 (V. BATEAU À VAPEUR, t. V, pp. 735, 743, 744), qui ne devait guère servir que pour la pose du câble transatlantique. Brunel était membre de la Société royale de Londres depuis 1830 et vice-président de l'*Institute of civil Engineers* depuis 1850.

Léon SAGNET.

BIBL. : I. BRUNEL, *the Life of his father, Isambard-Kingdom Brunel* ; Londres, 1870, in-8.

BRUNEL (Paul-Antoine-Magloire), membre de la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Commune de Paris en 1871, né le 12 mars 1830 à Chalmoux (Saône-et-Loire). M. Brunel se destina d'abord à la carrière militaire et entra pour cela, en 1849, à l'école de cavalerie de Saumur où il resta comme instructeur lorsque son temps d'études fut écoulé. En 1854, il fut nommé sous-lieutenant au 4e régiment de chasseurs à cheval, qui tenait garnison en Algérie. Il donna sa démission en 1865 et vint se fixer à Paris, où il était encore au moment où éclata la guerre franco-prussienne, en 1870. Pendant le siège de Paris, il fut d'abord commandant du 107e bataillon de la garde nationale (Xe arrondissement), puis nommé lieutenant-colonel. Il assistait à la bataille de Buzenval. Un mouvement militaire insurrectionnel devait avoir lieu pour empêcher les Prussiens d'entrer à Paris comme cela avait été stipulé dans les préliminaires de paix; ce mouvement avorta, et M. Brunel, accusé de l'avoir préparé, fut arrêté et condamné à deux ans de prison par le conseil de guerre. Il put s'échapper, et le 18 mars 1871 il prit une part active au mouvement dans Paris. Il occupa la caserne du Château-d'Eau et entra à l'Hôtel de Ville avec ses troupes lorsque M. Jules Ferry le quittait, dans la nuit du 18 au 19 mars. Le Comité central lui donna le commandement des troupes, qu'il conserva jusqu'à l'élection de la Commune. Il fut alors placé à la tête de la 10e légion. Aux élections du 26 mars, il fut élu membre de la Commune pour le VIIe arrondissement, le dernier de la liste avec 1,947 voix, mais s'occupa fort peu de son arrondissement, étant presque toujours resté avec les troupes en campagne. De même, il assistait fort rarement aux séances de l'assemblée communaliste. Pendant la dernière semaine de l'insurrection, lorsque la lutte avait lieu dans Paris, il fut grièvement blessé sur la place de la République, en se repliant du Xe sur le XIe arrondissement. Condamné par contumace par le conseil de guerre, il parvint à gagner l'Angleterre, où il devint professeur. Il est aujourd'hui, depuis quinze ans, professeur de langue et de littérature française à l'École navale à Dartmouth, à bord de la *Britannia*. M. Brunel appartient par ses doctrines socialistes au parti collectiviste. Louis Lucipia.

BRUNEL (Lina), artiste française (V. Bell [Lina]).

BRUNELLE (*Brunella* Tourn.) Genre de plantes de la famille des Labiées et du groupe des Scutellariées, que Linné (*Gen.*, n° 735), a dénommé à tort *Prunella*. Ce sont des herbes vivaces, cosmopolites, à feuilles entières ou incisées-pinnatifides. Les fleurs, de couleur bleue, rose ou blanche, naissent à l'aisselle de bractées orbiculaires très amples, souvent colorées, et forment par leur réunion des épis terminaux compacts. La corolle est bilabiée, avec le tube muni intérieurement d'un anneau de poils et les étamines, au nombre de quatre, ont leurs filets pourvus, sous le sommet, d'un appendice plus ou moins développé, souvent prolongé en une pointe subulée, droite ou courbée en arc. — L'espèce type, *B. vulgaris* Mœnch, croît communément en Europe dans les prairies, les pâturages, sur le bord des chemins et sur la lisière des bois. On l'appelle vulgairement *Brunelle* ou *Brunette*. Elle était vantée jadis, en Allemagne, dans le traitement des esquinancies et des aphtes. On l'emploie encore dans la médecine populaire, comme astringente et vulnéraire. Le *B. grandiflora* Mœnch, remarquable par ses grandes fleurs d'un beau bleu violet, se rencontre plus particulièrement sur les pelouses sèches des coteaux calcaires. On la cultive assez souvent dans les parterres pour faire des bordures. Ed. Lef.

BRUNELLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou; 709 hab.

BRUNELLESCO ou **BRUNELLESCHI** (Filippo di ser Brunellesco ou dei Brunelleschi), le plus grand architecte de la première Renaissance et, avec Bramante, le plus grand architecte des temps modernes, naquit à Florence en 1377. Il appartenait à une famille fort considérée; son père, qui était notaire, remplit à diverses reprises des missions diplomatiques importantes, et eut, en outre, assez de clairvoyance pour ne pas contrarier la vocation de son fils: après avoir un instant songé à faire de lui un jurisconsulte ou un médecin, il le plaça comme apprenti dans un atelier d'orfèvre, cette pépinière féconde des grands architectes, des grands sculpteurs et des grands peintres du xve siècle. L'adolescent, ses preuves faites comme orfèvre, oscilla quelque temps entre l'architecture et la sculpture. Il prit part, en 1401-1402, au mémorable concours pour les portes du Baptistère de Florence, et son bas-relief, qui représente le *Sacrifice d'Abraham*, fut classé le premier ex-æquo avec celui de Ghiberti. On sait que les juges offrirent aux concurrents d'exécuter le travail en commun, mais que Brunellesco, soit par générosité, soit par fierté, refusa, disant, d'après les uns, que Ghiberti méritait d'accomplir seul cette tâche glorieuse; d'après les autres, qu'il voulait tout ou rien. Il faut à tous égards le féliciter de sa résolution: son bas-relief, heurté et violent, ne saurait soutenir la comparaison avec la composition véritablement exquise de son émule Brunellesco toutefois ne renonça pas immédiatement à la sculpture; il sculpta entre autres une statue de *Sainte Marie-Madeleine*, destinée à l'église de S. Spirito, détruite par un incendie dès le xve siècle. Enfin, pour donner une leçon à son ami Donatello, il sculpta sa fameuse statue de bois, le *Christ en croix*, aujourd'hui encore conservé à Sainte-Marie-Nouvelle. Cet ouvrage prouva derechef que le génie, si essentiellement abstrait, du maître, le portait non vers les arts d'imitation, mais vers un art que la rigueur de ses combinaisons et de ses déductions rapproche sans cesse des mathématiques, je veux dire l'architecture.

Une fois cette conviction faite dans son esprit, Brunellesco procéda, avec une énergie et une netteté admirables, à ce qu'il considérait comme sa mission providentielle. Persuadé que l'architecture italienne ne pouvait se renouveler qu'au contact de l'architecture des anciens Romains, il partit pour Rome en 1403 en compagnie de Donatello, et s'appliqua, une dizaine d'années durant, à mesurer et à remettre en lumière les vestiges de l'antiquité classique. La puissance d'assimilation qu'il apporta dans cette tâche tient du prodige, puisque, dans l'espace de deux lustres, le maître put substituer un style raisonné et complet au style gothique dégénéré, et accomplir à lui seul une révolution qui, sans un effort aussi gigantesque, aurait exigé le concours de deux ou trois générations. Cette révolution s'étendait aux moindres détails de l'ornementation aussi bien qu'à la conception des ensembles, au système de construction aussi bien qu'aux ordres, qui reparurent subitement avec leurs lois formulées par Vitruve, au style aussi bien qu'à la manière de penser. On est tenté de croire à un phénomène extraordinaire d'atavisme, si, à d'autres égards, Brunellesco n'avait pas montré qu'il était bien l'homme de son temps. Bref, la basilique imitée de celles de l'antiquité chrétienne, la rotonde inspirée des modèles de la même époque, les palais à bossages gigantesques dans le genre de l'architecture étrusque ou de l'architecture cyclopéenne, ainsi que tout l'arsenal de la décoration romaine, surgissent comme par enchantement. Avec eux se fait jour un besoin invincible de clarté et de logique, qui prend la place de la fantaisie chère aux architectes gothiques, de leurs caprices ingénieux, de leur ornementation si touffue et si diffuse. On comprend que la solution de tels problèmes ne devait pas seulement profiter à l'architecture: tous les autres arts s'en ressentirent profondément, la sculpture, à laquelle Brunellesco révéla l'infinie richesse des modèles antiques, la peinture qu'il dota d'un de ses plus précieux auxiliaires, la *Perspective linéaire* (V. ce mot), créée en quelque sorte de toutes pièces par ce chercheur infatigable, chez lequel l'artiste se doublait toujours du mathématicien, enfin, les arts décoratifs sous toutes leurs formes. En un mot, si un nom mérite d'être inscrit en tête de l'histoire de la Renaissance, comme celui de son plus puissant champion et de son véri-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

table ancêtre, ce nom est à tous égards celui de Philippe Brunellesco.

En même temps qu'il s'initiait aux lois générales de l'architecture romaine (l'architecture grecque lui demeura inconnue comme à tous les architectes de la Renaissance) et qu'il s'efforçait de les faire revivre, Brunellesco poursuivait la

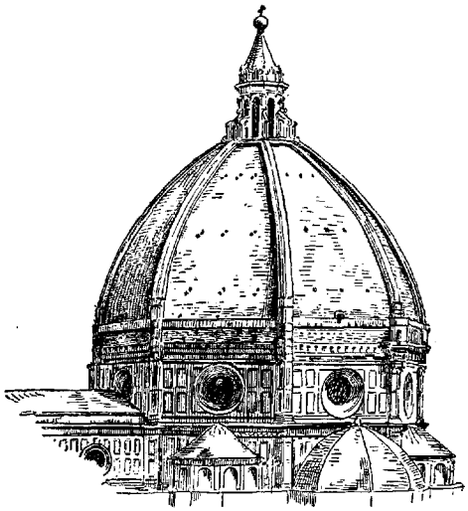

Fig. 1. — Coupole du Dôme de Florence, d'après une photographie.

solution d'un problème qui, en sa qualité de Florentin, lui tenait particulièrement au cœur : l'achèvement de la coupole de la cathédrale de Sainte-Marie-des-Fleurs. Je ne referai pas, après Manetti et Vasari, l'histoire ou la légende — comme on voudra l'appeler — de cette œuvre colossale qui, pendant près de trente ans, mit à l'épreuve

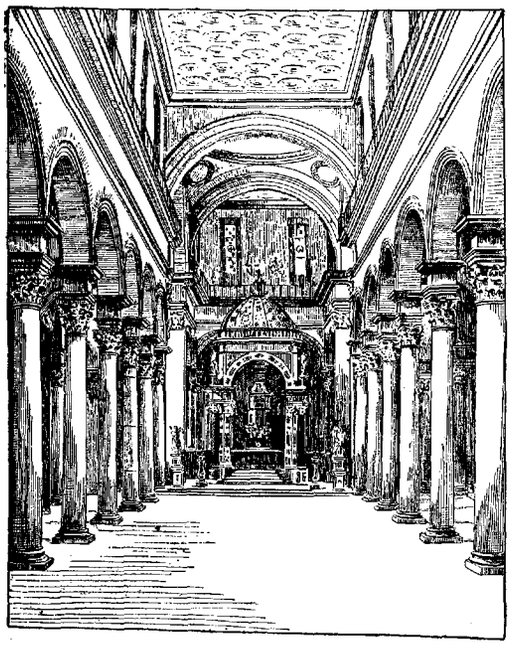

Fig. 2. — Intérieur de la basilique du Saint-Esprit de Florence, d'après une photographie.

non seulement le génie de l'artiste, mais encore la patience, l'énergie, l'opiniâtreté et l'astuce de l'homme. On sait avec combien de difficultés et avec quelle mauvaise volonté Brunellesco eut à lutter, soit de la part de la commission exécutive, soit de la part de ses concurrents, parmi lesquels Ghiberti figurait en première ligne ; il suffira de constater ici que l'idée d'un vaste tambour octogonal, dominant le corps de l'édifice et destiné à supporter la coupole, est antérieure à Brunellesco. Celui-ci ne peut revendiquer, comme son œuvre personnelle, que les plans mêmes et l'exécution de la coupole, octogonale comme le tambour, c.-à-d. le dessin de cette machine colossale, haute d'environ 40 m. (abstraction faite du tambour) et large de 42 m., dessin qui manque quelque peu de liberté et d'élégance ; puis la solution des innombrables détails de construction qui se rattachent à ce tour de force en l'art de bâtir. — De 1417 jusqu'à sa mort, c.-à-d. jusqu'en 1446, Brunellesco ne cessa de prodiguer ses soins à l'achèvement du grand monument national de Florence : après la coupole proprement dite (fig. 1), terminée en 1436, il commença les travaux de la lanterne, qui ne put toutefois être inaugurée que longtemps après sa mort, en 1461. — La coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs servit, malgré ses lacunes, de point de départ pour des milliers d'églises, et à cet égard encore l'action de Brunellesco eut une influence qu'il serait difficile d'exagérer.

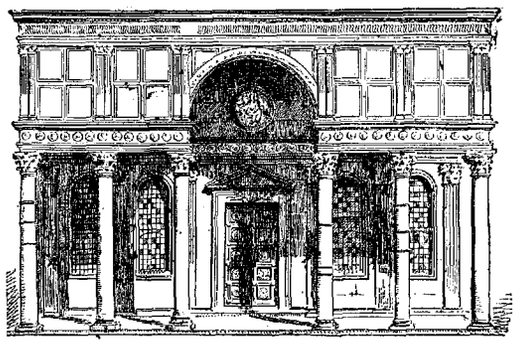

Fig. 3. — Façade de la chapelle des Pazzi, d'après une photographie.

A côté de la coupole, les principales constructions religieuses de Brunellesco sont : la basilique de Saint-Laurent et la sacristie adjacente, construites pour les Médicis, soit sous sa direction, soit sur ses plans ; la basilique du Saint-Esprit (fig. 2), terminée, elle aussi, longtemps après sa mort, d'où les incorrections qui déparent cet édifice ; la chapelle des Pazzi (fig. 3), merveille d'élégance et de richesse, commencée, affirme-t-on, en 1420 ; la « Badia » de Fiesole, c.-à-d. l'intérieur de l'église, le couvent tout entier ; enfin l'église circulaire des Anges (1434 et années suivantes). Dans tous ces sanctuaires, le grand architecte florentin mit en pratique, avec une rigueur inflexible, les leçons des anciens ; quelque brusque, quelque radicale qu'ait été sa rupture avec le style jusqu'alors en honneur d'un bout à l'autre de l'Italie, il procéda dans sa tâche avec une sûreté incomparable, sans tâtonnements, sans compromission, à tel point qu'il paraît non point suivre sa propre inspiration, mais servir d'instrument inconscient à quelque loi historique.

Dans ses constructions civiles, Brunellesco a tenu un compte plus exact et des besoins de son temps et de la tradition. Cela tient à la rareté, pour ne pas dire à l'absence des modèles antiques. Il n'hésite pas à employer dans ses palais la fenêtre bilobée, souvenir du moyen âge, les bossages rustiques, dont l'idée lui a été fournie par le Palais vieux de Florence au moins autant que par les constructions antiques, sans compter les targes, qu'il placera aux angles de l'édifice, les emblèmes ou les armoiries des bâtiments dont il décorera les chapiteaux ; bref il donnera à cette partie de son œuvre un caractère de personnalité et d'inti-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mité dont l'architecture italienne, sous l'action de l'influence classique, se déshabituera de plus en plus.

Le plus important des édifices publics élevés par Brunellesco dans sa ville natale est l'Hospice des Innocents (1421-1444), remarquable par son beau portique ouvert, si noble et si léger, non moins que par son excellent aménagement : ce monument, qui a inspiré la loge dite de Saint-Paul, sur la place de Sainte-Marie-Nouvelle, tient le milieu entre la richesse de la chapelle des Pazzi et la noblesse des basiliques de Saint-Laurent et du Saint-Esprit. Les médaillons d'enfants emmaillotés, dont Andrea della Robbia orna dans la suite les écoinçons des arcs, n'ont pas peu contribué à la célébrité de cet établissement hospitalier.

Cosme de Médicis, l'ami et l'admirateur de Brunellesco, Cosme, ce bâtisseur si magnifique, avait rêvé d'avoir un palais édifié sur les dessins du plus grand des architectes florentins présents et passés. Brunellesco se mit à l'œuvre avec ardeur et composa un modèle fait pour lui conquérir une fois de plus l'admiration des siècles à venir. Mais chez Cosme l'enthousiasme se tempérait sans cesse par la prudence ; il connaissait — pour avoir failli y laisser la vie — l'humeur ombrageuse de ses concitoyens, et, tout en les comblant de bienfaits, il s'appliquait avec un soin extrême à désarmer l'envie ; il déclara donc à son ami Philippe que son projet était trop somptueux pour lui. L'artiste, outré, brisa le modèle en mille morceaux. Le palais des Médicis ne s'en éleva pas moins, près de l'angle de la place de Saint-Laurent d'un côté, sur la Via Larga de l'autre ; seulement, au lieu de la conception grandiose de Brunellesco, il faut nous contenter de celle, très élégante et très distinguée, de son disciple favori Michelozzo Michelozzi.

Un autre patricien florentin, Luca Pitti, montra plus de courage en demandant à Brunellesco les plans du fameux palais (fig. 4), qui n'a cessé depuis quatre siècles et

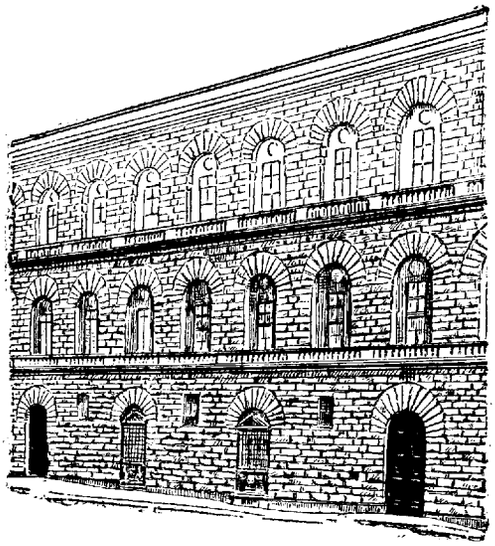

Fig. 4. — Façade du palais Pitti, d'après une photographie.

demi de passer pour l'idéal de la grandeur, je veux dire de la grandeur unie à la sévérité. Dans cette construction qui semble destinée à une race de géants, non à ces raffinés florentins de la Renaissance, il faut admirer avant tout la mâle simplicité du style ; l'artiste en a banni tout ornement, — pilastres, cordons, frontons, — il n'a voulu frapper que par la sévérité des lignes et par les dimensions extraordinaires des blocs de pierre à peine équarris qu'une armée de cyclopes semble avoir tirés des carrières de Fiesole. Il faut d'ailleurs rectifier bien des erreurs au sujet du palais Pitti. L'édifice, à l'origine, ne contenait que sept fenêtres de façade pour chaque étage, et ces deux étages avaient exactement la même largeur, tandis qu'aujourd'hui le second étage — composé de treize fenêtres — se trouve en retraite sur le premier, qui en compte vingt-cinq, et que des ailes gigantesques viennent renforcer le centre de l'édifice. Ces additions et remaniements, effectués aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, s'ils ont modifié l'œuvre de Brunellesco, ne l'ont du moins pas amoindrie au point de vue de l'effet pittoresque.

Moins grandiose, mais plus élégant, est le palais des Pazzi (aujourd'hui Quaratesi) dans la Via del Proconsole, également à Florence. Brunellesco y a tracé le modèle du palais florentin moderne, tel que l'entendait le XVe siècle. — Il faut en outre citer parmi les constructions de Brunellesco le cloître de Santa-Croce, aux proportions amples et nobles, le palais Larione deï Bardi, le palais de la « Parte Guelfa » et la villa de la Petraja aux environs de Florence.

L'œuvre architectonique de Brunellesco est tout entière, comme on le voit, à Florence ; au dehors, ce que l'on admirait en lui, ce n'était pas tant l'artiste que l'ingénieur militaire (comme la plupart de ses contemporains, il cumulait les deux professions). Aussi, princes et républiques ne cessaient-ils de lui demander des modèles de forteresses. Brunellesco fut même appelé à diverses reprises à diriger le siège de places fortes. Il n'excellait pas moins dans la mécanique proprement dite : il inventa des modèles de bacs, de treuils, ainsi qu'une machine ingénieuse destinée à produire des « changements à vue » dans une représentation théâtrale. Entre deux poutres transversales de l'église de Santo Spirito, il suspendit une demi-sphère, qui s'élevait et s'abaissait en tournant sur elle-même et qui supportait douze enfants figurant des anges ; trois rangées de cierges et autant de rangées d'abat-jour fixées sur des consoles permettaient de produire tour à tour, soit l'obscurité, soit une lumière éclatante. D'autres enfants suspendus dans l'air complétaient le « Paradis » (c'est ainsi qu'on appelait cet appareil) et un ange, plus âgé, semblant descendre des cieux, allait remplir auprès de la Vierge le rôle de Gabriel dans la scène de l'Annonciation.

Brunellesco eut pour élèves tous les architectes de Florence : Michelozzo Michelozzi, Luca Fancelli, le grand Léon-Baptiste Alberti, Bernardo Rossellino, les Manetti, etc., etc. Mais son influence ne se borna pas à la génération qui l'entourait ; elle s'étendit au XVIe aussi bien qu'au XVe siècle ; en ce qui concerne l'architecture de notre époque même, il serait impossible de nous figurer ce qu'elle serait sans l'action de cet initiateur de génie, qui retrouva les trois ordres et donna ainsi à l'art moderne une base immuable. Mais sans nier la portée de la révolution à laquelle il a attaché son nom, sans nier l'importance de ses propres productions, si fermes, si claires et cependant si vivantes, on est en droit de se demander si Brunellesco, en supprimant d'un trait de crayon la tradition historique, en brisant les liens qui rattachaient l'architecture à la société contemporaine, en substituant l'architecture classique à l'architecture pittoresque, en un mot en remplaçant un idéal vivant par un idéal factice, n'est pas, malgré son génie transcendant, l'artiste qui a le plus fait pour rendre l'architecture moderne monotone, froide et vide, telle que nous la voyons depuis trop longtemps.

Eugène MÜNTZ.

BIBL. : Antonio di Tuccio MANETTI (XVe siècle), *Vita di Filippo di ser Brunellesco*, publiée pour la première fois par Moreni, en 1812, réimprimée trois fois en 1887 (par M. Frey, à Berlin, par M. Holtzinger à Stuttgart, par M. Milanesi, à Florence). — VASARI, BALDINUCCI, QUATREMÈRE DE QUINCY, *Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes du XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe* ; Paris, 1830. — DELÉCLUZE, *Philippo Brunellesco* ; Paris, s. d. — GUASTI, *la Cupola di Santa Maria del Fiore* ; Florence, 1857. — Du même, *Santa Maria del Fiore. La Costruzione della Chiesa e del campanile* ; Florence, 1887. — DOHME et SEMPER, dans *Kunst und Künstler* ; Leipzig, 1878. — SCHNAASE, *Geschichte der bildenden Künste*, t. VIII, p. 564-590 2e éd... — NARDINI.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

DESPOTTI-MOSPIGNOTTI, *Filippo di Ser Brunellesco e la cupola del duomo di Firenze*; Livourne, 1885. — *Der Cicerone* de BURCKHARDT, BODE et H. de GEYMÜLLER. — REDTENBACHER, *Die Architektur der italiænischen Renaissance*; Francfort-s.-M., 1886. — H. DE GEYMÜLLER, *Die Architektur der Renaissance in Toscana*; Munich, 1885 et suiv.

BRUNELLI (Sigismondo), jurisconsulte italien, né à Padoue en 1502, mort en 1543. Il enseigna à Padoue le droit canonique et s'y acquit une grande réputation.

BIBL. : PANZIROLUS, *De Claris legum Interpretibus*, lib. III, cap. 58.

BRUNÉMONT. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant d'Arleux ; 443 hab.

BRUNENC (Uc ou Hugues), troubadour, né à Rodez, qui florissait dans la seconde moitié du XIIe siècle. D'abord engagé dans les ordres, il renonça à la carrière ecclésiastique pour se faire jongleur et courir le monde. Il fréquenta successivement les cours des principaux protecteurs des troubadours, du roi d'Aragon, Alphonse II, du comte de Toulouse, Raymond V, du comte de Rodez, Hugues II, du dauphin d'Auvergne, Robert. Amoureux d'une bourgeoise d'Aurillac, il se vit préférer le comte de Rodez, et le dépit qu'il en ressentit ne fut pas étranger à son entrée dans l'ordre de la Chartreuse, où il finit ses jours. Nous ne possédons de lui que sept ou huit chansons, disséminées dans les recueils des poésies des troubadours.

Ant. THOMAS.

BIBL.: *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, p. 601.

BRUNET. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Valensole; 368 hab.

BRUNET (Hugues), troubadour (V. BRUNENC).

BRUNET (Jean-Louis, quelquefois désigné avec les prénoms de Jean-Baptiste), avocat au parlement de Paris, éminent canoniste gallican, né à Arles en 1688, mort en 1747. — Œuvres : *le Parfait notaire apostolique* (Lyon, 1728; Paris, 1730, 1734, 2 vol. in-4; édition annotée par Durand de Maillane, Lyon, 1775, 2 vol. in-4); *Histoire du droit canonique et du gouvernement de l'Eglise* (Paris, 1720, 1729, 1750); *Traité du Champart*, imprimé à la suite du *Recueil des principales décisions sur les dîmes* de R. Drapier (1741); éditions corrigées et annotées des ouvrages suivants : *Traité de l'abus* de Ch. Fevret (Lyon, 1736, 2 vol. in-fol.); *Maximes du droit canonique* de Louis Du Bois; *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* de P. Dupuy (Paris, 1731, 4 vol. in-4). Cette édition contient des lettres fort intéressantes de Brunet sur la conférence tenue à Vincennes en 1329. Dans la préface de l'*Histoire du droit canonique*, il annonçait que ce livre n'était que le préliminaire d'un autre ouvrage qu'il se proposait de donner, sous le titre d'*Institutes du droit canonique de France*. Ces Institutes n'ont jamais paru. E.-H. V.

BRUNET (Pierre-Nicolas), historien et auteur dramatique, né à Paris en 1733, mort le 4 nov. 1771. On lui doit, entre autres ouvrages, un *Abrégé chronologique des grands fiefs de la couronne de France* (1759, in-8).

BRUNET (Gaspard-Jean-Baptiste), général français, né à Valensol (Dauphiné), guillotiné le 6 nov. 1793. Maréchal de camp en 1794, il fut envoyé à l'armée du Var et appelé en 1793 au commandement de l'armée d'Italie. Accusé d'intelligence avec les royalistes qui avaient livré Toulon aux Anglais, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

BRUNET (François-Florentin), assistant général des lazaristes, né à Vitel (Lorraine), mort à Paris en 1806. — Œuvres principales : *Parallèle des religions* (Paris, 1792, 3 tomes en 5 vol. in-4); *Elementa theologiæ ad omnium scolarum usum, ordine novo, aptatæ* (Rome, 1804, 5 vol. in-4); *Zèle de la foi dans les femmes, et des heureux effets qu'il peut produire dans l'Eglise* (in-12), traduit en latin.

BRUNET (Jean-Baptiste), général français, né en 1765, mort en 1824. Il servit successivement aux armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin et d'Italie. Il prit part comme général de brigade à l'expédition de Saint-Domingue et fut nommé général de division en 1803. A son retour en France, il fut pris par les Anglais. Louis XVIII le mit à la retraite après la seconde Restauration.

BRUNET (Pierre), médecin et voyageur français, né à Nantes le 12 avr. 1770, mort à Pontanézen, près Brest, le 22 nov. 1832. Il fit ses études dans sa ville natale, s'embarqua en 1792 pour Saint-Domingue, puis en 1793 se rendit à New-York et revint en France l'année suivante. Après avoir servi dans les hôpitaux militaires de l'armée de l'Ouest, il vint à Paris en 1799, s'embarqua de nouveau en 1803 et, fait prisonnier par les Anglais, passa trois ans dans les environs de Madras; après un séjour à Sainte-Hélène, il fut ramené en Angleterre et jeté sur un ponton. Revenu en France vers 1815, il se fit recevoir docteur à Paris en 1820 et exerça la médecine à Nantes. On lui doit, entre autres, *Voyage à l'île de France, dans l'Inde et en Angleterre*, etc. (Paris, 1825, in-8). Dr L. HN.

BRUNET (Marguerite), dite *Montansier* (V. MONTANSIER).

BRUNET (Jacques-Charles), célèbre bibliographe français, né à Paris le 2 nov. 1780, mort à Paris le 14 nov. 1867. Fils du libraire Thomas Brunet (qui n'avait de commun que le nom avec une famille de libraires et imprimeurs parisiens remontant au XVIIe siècle), il manifesta dès son enfance un goût très vif pour la bibliographie. Il servit de commis à son père, et après avoir rédigé plusieurs catalogues de vente, il débuta en 1802, sous le voile de l'anonyme, par un travail original destiné à servir de *Supplément* au *Dictionnaire bibliographique de livres rares*, de Cailleau et Duclos (1790). L'accueil fait à ce modeste essai décida définitivement de la vocation de son jeune auteur. En 1810, il fit paraître chez son père la première édition de son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* (3 vol. in-8), avec l'indication des prix de vente et une table méthodique des articles. Cet ouvrage, rédigé avec soin et répondant à un besoin réel, obtint un succès considérable, qui grandit encore à l'apparition des deux éditions suivantes : la deuxième (1814, 4 vol.), pour laquelle il utilisa un travail manuscrit de Magné de Marolles (mort vers 1792), et la troisième (1820, 4 vol.), qui donnait environ trente mille indications d'ouvrages ou d'éditions, et qui fut contrefaite en Belgique. A cette date, Brunet dirigeait déjà depuis quelques années la librairie de son père ; mais, après la mort de celui-ci (1824), il ne tarda pas à se retirer du commerce. Après 1830, un grand changement s'étant opéré dans les goûts des amateurs, il différa de publier une nouvelle édition de son ouvrage déjà épuisé, et se borna à le compléter par un supplément : *Nouvelles Recherches bibliographiques* (Paris, 1834, 3 vol. in-8). Il dota ensuite sa science de prédilection d'une intéressante *Notice sur deux anciens romans intitulés : les Chroniques de Gargantua...et le Gargantua de Rabelais* (Paris, 1834, in-8, tiré à 60 ex.), opuscule qui donna plus tard naissance à ses *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais* (Paris, 1852, gr. in-8). Le savant bibliographe rendit encore un grand service à la littérature française en publiant les *Poésies françaises* de J.-G. Alione d'Asti, composées de 1494 à 1520 et contenant deux farces où figurent des interlocuteurs français (Paris, 1836, pet. in-8). Toujours occupé à améliorer son *Manuel*, il put en donner au bout de peu d'années une quatrième édition (1843-1844, 5 vol. gr. in-8), qui dépasse de beaucoup les précédentes, et, déjà octogénaire, il eut le bonheur de présider à l'impression de la cinquième et dernière édition de ce livre (1860-1865, 6 t. en 12 part.) qui est un prodige de patience, d'exactitude, d'érudition et un monument sans rival élevé à la bibliophilie. Se rappelant que

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la spécialité à laquelle il avait voué sa vie ne fut point ingrate pour lui, puisque les quatre premières éditions de son *Manuel* lui avaient rapporté plus de 400,000 fr., fait sans précédent dans cette carrière, Brunet voulut encourager ce genre d'études et légua à l'Institut 1,000 fr. de rentes, destinés à la fondation d'un prix de 3,000 fr., que l'Académie des inscriptions est chargée de décerner tous les trois ans à un ou à plusieurs ouvrages de bibliographie. Brunet laissa une remarquable bibliothèque bibliographique et un merveilleux cabinet de livres précieux ainsi que de chefs-d'œuvre de la reliure ancienne; l'une et l'autre furent dispersés au vent des enchères.

G. Pawlowski.

Bibl. : Le Roux de Lincy, *Notice*, en tête du *Catalogue de la bibliothèque de J.-Ch. Brunet* (1868).

BRUNET (Pierre-Gustave), bibliographe et littérateur français contemporain, né à Bordeaux le 18 nov. 1807. Le nombre de ses écrits, sur des matières très variées, est considérable. Il a débuté par des recherches sur les divers patois de la France et a publié ou réédité des poèmes ou des comédies en vers poitevins, bressans, messins, etc. Entre temps il a traduit divers ouvrages intéressants : *la Légende dorée* de J. de Voragine (1843, 2 vol. in-12), *les Principes de législation commerciale et financière*, de l'anglais (1843) ; *les Propos de table de Luther* (1844); *les Evangiles apocryphes* (1849; 2e éd., 1863), etc., ou édité *la Correspondance* de la duchesse d'Orléans, mère du régent (1855); *l'Histoire macaronique* de Merlin Coccaie (1859), etc. Dans la masse de ses opuscules ou ouvrages de bibliographie, les plus importants sont : *Essais d'études bibliographiques sur Rabelais* (1841) ; *Dictionnaire de bibliologie catholique* (1860); *la France littéraire au* xve *siècle* (1865) ; *Imprimeurs imaginaires et libraires supposés* (1866) ; *Etudes sur la reliure des livres et sur les collections des bibliophiles célèbres* (1873) ; *Recherches sur les imprimeries imaginaires, clandestines et particulières* (1879) ; *les Fous littéraires : essai bibliogr. sur la litt. excentrique* (1880) ; *Livres perdus* (1882). Il a écrit une foule de préfaces et annoté nombre de réimpressions de livres rares ou curieux ; il a collaboré à la nouvelle édition des *Supercheries littéraires* de Quérard (1869-70, 3 vol.), et au *Supplément* de M. P. Deschamps au *Manuel du libraire* de J.-Ch. Brunet (1878-80, 2 vol.). Ses articles de revues et d'ouvrages encyclopédiques sont innombrables. On lui doit encore dans un autre ordre d'idées une *Etude sur Fr. Goga* (1865, in-4, avec 16 pl.), et la *Papesse Jeanne, étude hist. et litt.* (1862, 2e éd., 1880). Il s'est souvent servi du pseudonyme : Philomneste junior.

G. P-i.

BRUNET (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Limoges (Haute-Vienne) le 3 nov. 1814. Elève de l'Ecole polytechnique en 1832, il en sortit officier d'artillerie. Il était capitaine lorsque les électeurs de la Haute-Vienne l'envoyèrent à la Constituante de 1848. Bien que membre de la gauche, il refusa de signer la demande de mise en accusation de Louis-Napoléon-Bonaparte et de ses ministres lors de l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il reprit son service militaire ; mais au coup d'Etat du 2 déc. 1851 il fut rayé des cadres de l'armée. Pendant le siège de Paris, M. Jean Brunet avait acquis une réputation de républicain et de patriote éclairé qui lui valut d'être élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale par le dép. de la Seine, trentième sur quarante-trois, avec 91,014 voix sur 328,970 votants. Il fit grand bruit à l'Assemblée nationale par ses attaques contre l'ancien gouverneur de Paris, le général Trochu, et par sa proposition de vouer la France au Sacré-Cœur de Jésus. A partir de ce moment, M. Jean Brunet quitta le parti républicain et se rallia au parti monarchique. Il refusa de voter les lois constitutionnelles de 1875. Après la dissolution de l'Assemblée nationale il rentra dans la vie privée, dont il n'est plus sorti. M. Jean Brunet a publié une *Histoire générale de l'artillerie* (Paris, 1842, 2 vol. in-8, avec atlas in-4); *le Système pénitentiaire de l'armée;* enfin *la Question algérienne* (1847).

Louis Lucipia.

BRUNET (Joseph-Mathieu), homme politique français, né à Arnac-Pompadour (Corrèze) le 4 mars 1829. Il entra très jeune dans la magistrature debout, en 1854. Moins de dix ans après, il était juge d'instruction au tribunal civil de la Seine et chevalier de la Légion d'honneur. En 1868, il fut nommé vice-président et chargé spécialement de la septième chambre correctionnelle qui, en ce temps-là, avec la sixième, que présidait M. Delesvaux, eut à juger un grand nombre de procès politiques. C'est devant M. Joseph Brunet qu'eut lieu le procès de la souscription *Baudin* (V. ce nom), qui commença la réputation de Gambetta. En 1873, M. Joseph Brunet fut nommé conseiller à la cour de Paris. Plusieurs fois déjà, il avait vainement essayé d'entrer dans la vie publique, notamment aux élections générales de 1863, et à une élection partielle en 1873. Lors de l'organisation du Sénat, il fut élu sénateur de la Corrèze, le 30 janv. 1876, par 237 voix sur 348 électeurs ; il siégea à droite. Au coup d'Etat du 16 mai 1877, M. Joseph Brunet eut le portefeuille de l'instruction publique dans le ministère de Broglie, avec lequel il tomba le 23 nov. suivant, après les élections générales qui eurent lieu pour remplacer la Chambre que le gouvernement, d'accord avec le Sénat, avait dissoute. Pendant le ministère de M. Brunet, un grand nombre d'instituteurs primaires furent en butte aux tracasseries, aux vexations administratives ; il y eut des changements de résidence et des révocations. Après la chute du ministère, M. Joseph Brunet se fit replacer sur son siège de conseiller. Au Sénat, il a constamment voté contre les lois républicaines. Au renouvellement triennal du Sénat, en janv. 1885, il se présenta de nouveau devant les électeurs ; mais il fut battu : il n'obtint que 124 voix sur 713 votants. Il rentra dans la vie privée. Il a été nommé en 1889 liquidateur judiciaire de la Compagnie universelle du Canal de Panama.

Louis Lucipia.

BRUNET-Debaines (Claude-François), architecte, né à Vannes le 24 janv. 1799, mort en 1855 à Santiago (Chili). Fils d'un architecte dont il fut l'élève avant de venir à Paris continuer ses études sous la direction de *Châtillon* (V. ce nom), Cl.-Fr. Brunet-Debaines entra à l'Ecole des beaux-arts le 3 avr. 1824, et fut ensuite attaché comme expert au cadastre de Paris, et comme inspecteur au service des travaux publics ainsi qu'à la commission des monuments historiques et à la manufacture du Sèvres. Cet architecte prit part avec succès à divers concours et construisit plusieurs hôtels à Paris, en collaboration avec son frère (V. plus bas) ; mais, sur la demande du gouvernement du Chili, il se rendit, en 1849, dans ce pays où il exécuta d'importants travaux qui lui valurent d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 déc. 1854.

Ch. L.

Bibl. : L. Dussieux, *les Artistes franç. à l'étranger;* Paris, 1876, in-8, 3e édit.

BRUNET-Debaines (Charles-Fortuné-Louis), architecte, frère du précédent, né à Vannes le 19 déc. 1801, mort à Paris le 25 avr. 1862. Elève de son père, d'Antoine Vaudoyer et de Lebas, Charles Brunet-Debaines entra à l'Ecole des beaux-arts en même temps que son frère, le 3 avr. 1824, et participa, en collaboration avec lui, à de nombreux concours publics en même temps qu'il se faisait connaître par de fréquents envois au Salon. Nommé architecte de la ville du Havre en 1839, on lui doit l'hôtel de ville, le musée-bibliothèque, la sous-préfecture, l'abattoir, l'entrepôt des tabacs et une cité ouvrière pour 1,500 hab., construits dans cette ville de 1840 à 1860, ainsi que la restauration de l'église romane de Sainte-Honorine-de-Graville et, à Paris, les chapelles des couvents des Oiseaux et de Sainte-Clotilde, et celle du collège de l'abbé Poiloup, à Vaugirard. En 1860, Brunet-Debaines fut nommé architecte de l'hôtel des Invalides, où

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

il fit achever les travaux de décoration du tombeau de Napoléon Ier. En 1861, il reçut mission de représenter le gouvernement au premier congrès de la propriété artistique à Anvers. Parmi ses envois au Salon, qui lui valurent des médailles en 1851 et en 1853, on remarqua la plupart des projets ou des relevés des édifices exécutés par lui au Havre et une grande étude de restauration et de réunion des Tuileries au Louvre (*Projet de restauration*, etc. ; Paris, 1835, in-fol.). Membre de la Société centrale des architectes et membre honoraire de l'Institut royal des architectes britanniques, Brunet-Debaines avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1858. Charles Lucas.

BRUNET-Denon (Vivant-Jean, baron), général français, né à Givry (Saône-et-Loire) en 1778, mort en 1866. Il accompagna en Egypte son oncle, le savant Denon, et devint secrétaire de Bonaparte. Il s'engagea dans un régiment de dragons, fut nommé sous-lieutenant à Marengo et devint aide de camp de Murat. Il était colonel à Tilsitt. Promu général de brigade en 1814, après avoir perdu un bras, il fut mis à la retraite par la Restauration. Il a fait partie de la Chambre des députés sous Louis-Philippe, et du Corps législatif sous le second Empire. Il a constamment voté avec la majorité.

BRUNET de Presle (Charles-Marie-Vladimir), helléniste français, né à Paris le 10 nov. 1809, mort à Parouzeau (Seine-et-Marne) le 12 sept. 1875. Chargé, après la mort de Letronne (1848), de continuer avec Egger la publication des papyrus grecs de l'Egypte, qui parurent en 1865 sous ce titre : *les Papyrus grecs du Musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, avec atlas de 52 fac-similés), il fut élu membre de l'Académie des inscriptions le 10 déc. 1852. — Ses principaux ouvrages sont : *Mém. sur le Serapéum de Memphis*, inséré dans les *Mém. des savants étrangers* (de l'Académie des Inscr.); *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile* (Paris, 1845); *Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes* (Paris, 1850, in-8) ; *Sur le Papyrus grec du musée du Louvre, contenant un Traité de la sphère, et sur le zodiaque triangulaire de Dendérah* (Paris, 1853, in-8); *la Grèce depuis la conquête romaine* (jusqu'en 1452), dans la collection de l'*Univers pittoresque* (Paris, 1860, in-8). Brunet de Presle était au courant de l'égyptologie et versé dans la connaissance du grec moderne, qu'il professait à l'Ecole des langues orientales depuis 1864.

Bibl. : Le marquis de Queux de Saint-Hilaire, *Notice*, dans l'*Annuaire de l'Association des Etudes grecques*, 1875.

BRUNET-Lafleur (Hélène), cantatrice française, née vers 1845 à Bordeaux. Elle fit d'excellentes études au Conservatoire de Paris, où elle fut élève de Révial pour le chant, de Duvernoy pour l'opéra et de Mocker pour l'opéra-comique. Après avoir obtenu un second prix de chant en 1866, elle quittait l'école en 1867, emportant les deux premiers prix de chant et d'opéra et le second prix d'opéra-comique. Quelques mois après, elle débutait à l'Opéra-Comique dans le *Domino noir*, puis dans la *Part du Diable*. Elle ne restait que peu de temps à ce théâtre, et, le 30 déc. 1869, elle créait au Théâtre-Lyrique le rôle principal d'un opéra de Balfe, *la Bohémienne*. Mme Brunet-Lafleur resta ensuite éloignée de la scène pendant quelques années ; mais, à partir de 1874, elle obtint de grands succès dans les superbes séances d'oratorios fondées par M. Charles Lamoureux, et se fit vivement applaudir en chantant le *Messie* et *Judas Machabée* de Hændel, et *Eve* de M. Massenet. En 1876, elle reparaît à l'Opéra-Comique dans une reprise de *Lalla-Roukh*, joue *Zampa* l'année suivante, puis quitte définitivement la scène pour se consacrer entièrement à la musique de concert, où elle fait briller sa belle voix de soprano, d'un timbre merveilleux, que met en valeur le grand style de la cantatrice. C'est aux concerts Lamoureux que Mme Brunet-Lafleur s'est fait surtout, en ces dernières années, une réputation aussi brillante que méritée. Cette artiste distinguée avait épousé un compositeur, M. Armand Roux, qui a fait représenter quelques opérettes sur de petits théâtres et qui est mort il y a deux ou trois ans. A. P.

BRUNETEAU (Gilbert-Joseph-Martin de), comte de Sainte-Suzanne, général français, né au Mothé, près Poivre (Aube), le 7 mars 1760, mort à Paris le 26 août 1830. Il fut page de la comtesse de Provence, puis sous-lieutenant au régiment d'Anjou-infanterie. Il resta au service pendant la Révolution, se distingua au siège de Mayence et en Vendée, et devint général de brigade en mars 1795. Envoyé à l'armée du Rhin, il se fit remarquer à Ettingen et Aalen et fut promu général de division (2 août 1796). Après avoir défendu le pont de Kehl, il fut envoyé au bureau topographique du ministère de la guerre et deux ans plus tard retourna à l'armée de Moreau. Mais ce fut sa dernière campagne. Ses infirmités l'obligèrent à quitter le service actif. Sénateur en 1804, comte de l'Empire en 1809 et pair de France en 1814, il refusa de prendre part au jugement du maréchal Ney et vota constamment avec l'opposition libérale. On a de lui : *Siège de Dantzig en 1807* (Paris, 1818, in-8, avec pl.) ; *Projet de changements à opérer dans le système des places fortes* (Paris, 1819, in-8).

BRUNETEAU (Jean-Chrysostome de), vicomte de Sainte-Suzanne, né au Mothé le 4 mars 1773, mort en 1830. Frère du précédent, et général français. Capitaine au régiment d'Anjou en 1793, il fut envoyé à l'Ile-de-France en 1803, et devint gouverneur de la Réunion en 1809. Il se signala par sa défense énergique contre l'escadre anglaise (1810). Colonel du 29e léger, il fut pris par les Russes en 1812 au passage de la Bérézina. Louis XVIII le nomma maréchal de camp. Il se brûla la cervelle en apprenant la révolution de 1830.

BRUNETIÈRE (Ferdinand), littérateur français, né à Toulon le 19 juil. 1849. Après avoir terminé, au lycée Louis-le-Grand, ses études commencées au lycée de Marseille, il se présenta sans succès à l'Ecole normale, tentative que les événements de 1870 l'empêchèrent de renouveler. Il débuta en 1874 à la *Revue politique et littéraire (Revue bleue)*, par une étude sur le livre de M. H. Wallon : *Saint Louis et son siècle*, et donna quelques articles au *Parlement*, puis il entra, dès 1875, à la *Revue des Deux Mondes*, où il a depuis lors fourni chaque mois, ou peu s'en faut, tantôt l'examen critique d'un livre récent, tantôt d'importants fragments de travaux d'ensemble non encore terminés, parfois même quelques études de psychologie, de morale ou d'histoire. Secrétaire de la rédaction de la *Revue*, M. Brunetière a été nommé, en 1886, maître de conférences à l'Ecole normale et, l'année suivante, décoré de la Légion d'honneur. Appelé, par la nature même de ses fonctions, à traiter des sujets les plus disparates, M. Brunetière a fait preuve, dans cette tâche difficile et incessamment renouvelée, de la plus solide érudition et des plus vastes lectures. Sa prédilection marquée pour la langue du XVIIe siècle, dont il se plaît à reproduire les tours nombreux et surchargés d'incidentes, et pour sa littérature, qu'il a fouillée jusqu'au plus obscur de ses représentants, l'a rendu souvent injuste pour les siècles qui ont précédé ou suivi. Moins soucieux de plaire que de convaincre, fût-ce au prix d'un paradoxe, il a, sur des sujets en apparence rebattus, et particulièrement sur nos écrivains classiques, des « vues nouvelles, profondes et nettes », comme l'a dit un autre critique. Aussi a-t-il rapidement conquis, près du public d'élite auquel il s'adresse, une incontestable autorité.

M. Brunetière a réuni la majeure partie de ses travaux, dont il a parfois modifié la forme primitive et sans s'astreindre à l'ordre chronologique de leur publication, sous des titres qui en disent l'esprit : *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française* (1880, in-18);

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nouvelles Etudes critiques (1882, in-18); *Etudes critiques* (1887, 3 vol., in-18); *le Roman naturaliste* (1884, in-18); *Histoire et littérature* (1884-1886, 3 vol.). Les deux premières séries des *Etudes critiques* et le *Roman naturaliste* ont été couronnés par l'Académie française (prix Bordin). M. Brunetière a publié, avec introduction, notes et index, les *Sermons choisis* de Bossuet (1882, in-12) et les *Sermons sur l'honneur du monde et sur la mort*, du même orateur (1883, in-12). L'un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*, il lui a donné déjà, entre autres articles importants, les notices de l'*Académie française*, de l'*Académie des Inscriptions*, de *Boileau* et de *Bossuet*, etc. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : Jules LEMAITRE, *les Contemporains* (1e série, 1886, in-18) — Anatole FRANCE, *la Vie littéraire* (le *Temps*). — E. LINTILHAC, *Revue critique*, 1888, 2e semestre. — *Revue des Deux Mondes*, *suite de la Table générale* (1874-1885, in-8).

BRUNETTE. Petite composition vocale, d'un caractère tendre et pastoral, fort en vogue vers la fin du XVIIe siècle et pendant une partie du XVIIIe, elle tirait son nom du sujet ou du refrain de quelques-uns de ses plus anciens échantillons :

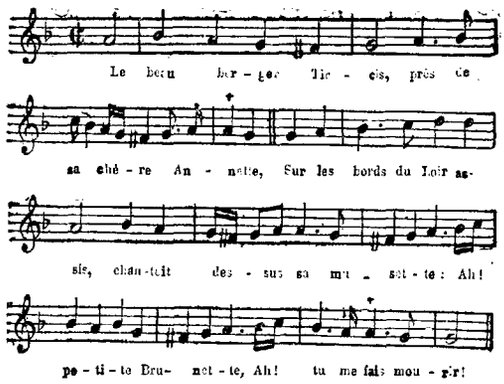

Les brunettes ne portaient en général pas de nom d'auteur. Elles étaient interprétées par les meilleurs chanteurs qui y ajoutaient souvent des *doubles*, ou variations, et répondaient à peu près à ce que furent un peu plus tard les romances champêtres et sentimentales. L'éditeur Chr. Ballard publia en 1703, 1704 et 1711, trois volumes de *Brunettes ou petits airs tendres avec les doubles et la basse continue, mêlées de chansons à danser*. Il dit dans la préface que « ceux mêmes qui possèdent la musique dans toute son étendue se font un plaisir d'y goûter ce caractère tendre, aisé, naturel, qui flatte toujours, sans lasser jamais, et qui va beaucoup plus au cœur qu'à l'esprit ». Vers 1740 le flûtiste Blavet publia deux *Recueils de pièces, petits airs, brunettes, menuets, etc., avec des doubles et variations, accommodés pour les flûtes traversières*, etc. La brunette disparut vers la fin du XVIIIe siècle, ou se fondit dans les divers genres de *romances* (V. ce mot). Un certain nombre d'anciennes brunettes a été publié de nos jours avec accompagnement de piano, notamment dans les *Echos de France*. Quelques auteurs modernes ont donné ce nom à de petites compositions écrites soit sur des paroles d'anciennes brunettes, soit dans un style analogue. Michel BRENET.

Frontispice réduit du t. II des *Brunettes* éditées par Ballard (Paris, 1704, in-8).

BRUNETTE (Narcisse), architecte, né à Breuvery (Marne) en 1808. Elève de Bienvenu et de Desloges, M. Brunette a été nommé architecte de la ville de Reims en 1838, après avoir exposé au Salon de 1835 un projet de restauration de l'arc de triomphe romain ou porte de Mars de cette ville et, de 1838 à 1877, époque à laquelle il prit sa retraite, M. Brunette a exécuté à Reims d'importants travaux de restauration ou d'agrandissement au palais de justice, à l'hôtel de ville, à l'église Saint-Rémi, à l'église Saint-Jacques et au lycée, et a de plus construit dans cette ville les églises Saint-André, Saint-Maurice et Saint-Thomas, la caserne d'infanterie, la maison de retraite, les lavoirs et bains publics pour les ouvriers, des écoles parmi lesquelles une remarquable école professionnelle, des bâtiments hospitaliers, un cirque, un manège et l'établissement du service des mesures pour le commerce. Chargé en même temps du service de la voirie, M. Brunette a donné pendant ces quarante années les projets d'alignement, de percement et d'agrandissement de la ville. Membre fondateur de l'Académie de Reims et de la société des architectes du dép. de la Marne, dont il fut le premier président, M. Brunette a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 11 août 1858. On lui doit les études antiques suivantes : 1° *Plan de Reims antique* pour servir aux explorations archéologiques du sol et de la cité gallo-romaine (1846, pl. gr. in-fol.); 2° *Notice sur les Antiquités de Reims* (1861, in-8). Charles LUCAS.

BRUNETTI (Sebastiano), peintre italien, né à Bologne en 1619, mort en 1649. Elève et camarade de Guido Reni, il mourut très jeune et trop tôt pour donner tout ce qu'on espérait de lui.

BRUNETTI (Gaetano), musicien italien, né à Pise en 1753, mort dans une villa aux environs de Madrid en 1808. Son père, *Antonio* Brunetti, maître de chapelle à Pise, lui enseigna les premiers éléments de la musique. A Florence, il reçut des leçons de Nardini, et devint habile violoniste, puis il se rendit à Madrid, où il fut attaché au service du prince des Asturies (plus tard Charles IV). Boccherini étant venu se fixer à Madrid, Brunetti étudia ses compositions et s'efforça de les imiter, ce qu'il fit avec une habileté assez heureuse. Il se montra d'ailleurs fort ingrat envers Boccherini, dont il causa la disgrâce par ses intrigues à la cour d'Espagne. Il resta seul chargé d'écrire les morceaux de musique destinés au service de la cour et aux exécutions particulières organisées par le duc d'Albe, qui lui faisait même dans ce but un traitement spécial. On dit que l'attaque d'apoplexie qui l'emporta fut occasionnée par la frayeur qu'il eut de l'entrée des troupes françaises à Madrid. — On a publié de Brunetti des duos pour deux violons, trios, quatuors, quintettes et sextuors. Ses œuvres inédites sont très nombreuses : on y remarque 31 symphonies et ouvertures à grand orchestre; 5 symphonies concertantes pour divers instruments; 2 livres d'harmonies pour les danses de chevaux des fêtes publiques; 32 quintettes pour 2 violons, 2 altos et violoncelle; 58 quatuors pour 2 violons, alto et violoncelle; 22 trios pour 2 violons et violoncelle; 18 sonates pour violon et basse, etc.

Le frère de Gaetano Brunetti, *Jean-Gualbert*, né à Pise vers 1760, a écrit de la musique d'église, et plusieurs opéras, entre autres *lo Sposo di tre, marito di nessuna; le Stravaganze in campagna; Fatima; Demofoonte*, etc. A. ERNST.

BRUNETTO LATINO ou **LATINI**, célèbre écrivain italien, né à Florence vers 1210, mort à Florence en 1294,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou dans les premiers mois de 1295. On le voit figurer comme notaire dans des actes florentins de 1254 et 1255. Attaché au parti guelfe, il fut envoyé, en 1260, auprès du roi de Castille Alphonse X, mais pendant son voyage eut lieu la bataille de Monte-Aperti, où les guelfes furent écrasés, et à la suite de laquelle ils durent quitter Florence. Brunetto ne rentra pas en Italie : il s'établit à Paris et dut y rester jusqu'à la bataille de Bénévent, qui rendit aux guelfes leur situation prédominante (1266). En 1273, il était chancelier de la République florentine et jusqu'à la fin de sa vie il prit part au gouvernement de sa ville natale, sans cependant y jouer le rôle prédominant qu'on lui a quelquefois attribué. On sait que Dante, tout en rendant hommage au savoir de Brunetto Latino qu'il appelle son maître, l'a placé dans son Enfer avec les sodomistes : il n'y a pas de raison pour suspecter Dante, et il faut bien ajouter ce trait de mœurs à la biographie de celui qui fut le premier, d'après Villani, à dégrossir les Florentins.

L'ouvrage le plus important de Brunetto est son *Trésor*, vaste encyclopédie dans le goût du moyen âge, à laquelle il ne faut pas demander grande originalité. Le *Trésor* est écrit en français, et cela non seulement parce que l'auteur vivait à Paris quand il le composa, mais, comme il le déclare lui-même, « por ce que françois est plus delitables langages et plus communs que moult d'autres ». Brunetto n'a guère fait que mettre à la portée des gens qui ne savaient pas le latin ce qui avait été dit avant lui dans cette langue, sans apporter beaucoup de critique à son œuvre de compilation, et il est bien au-dessous du célèbre Vincent de Beauvais. La partie la plus originale du *Trésor* est la seconde partie du troisième livre, consacrée à la politique, où l'on trouve des détails intéressants sur le rôle et les fonctions du *podestà* dans les républiques italiennes, et pourtant, même sur ce terrain particulier, la critique contemporaine a montré que Brunetto avait utilisé un ouvrage antérieur anonyme. — A côté du *Trésor* se place le *Tesoretto*, ouvrage écrit en vers italiens. Composé probablement en France et dédié à un grand personnage dans lequel on a voulu voir le roi saint Louis, ce poème, où l'on sent l'influence du *Roman de la Rose*, devait être un abrégé du *Trésor* destiné aux lecteurs moins instruits. Malgré l'appareil allégorique dont l'auteur s'est plu à l'envelopper, ou peut-être à cause de cet appareil même, le *Tesoretto* est aride et froid ; Brunetto semble lui-même s'être douté que c'était une œuvre manquée, car il ne l'a jamais achevé (publié d'abord à Rome, 1642, et réédité plusieurs fois). — Le *Favolello*, autre ouvrage de Brunetto Latino, est une courte épître de cent soixante vers, adressée par l'auteur à son ami Rustico di Philippo. — On attribue encore à Brunetto un certain nombre de traductions en prose italienne, comme celle du *De Inventione* de Cicéron, de la première Catilinaire, de l'*Ethique* d'Aristote : la plupart de ces attributions sont douteuses, la dernière est sûrement fausse. Quant au *Pataffio*, sorte de *fatrasie* en terzines, il n'est pas non plus de Brunetto Latino et l'on ne s'explique même pas comment on a pu le lui attribuer, puisque cette œuvre ne peut avoir été composée que postérieurement à 1462. — Le *Trésor*, qui ne fut longtemps connu que par des traductions italiennes (Trévise, 1474, etc.), a été publié en original par Chabaille en 1863 dans la collection des *Documents inédits pour servir à l'histoire de France*. On trouvera un texte critique du *Tesoretto* et du *Favolello*, établi par M. Wiese, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* de Grœber, année 1883, pp. 236-389. Ant. Thomas.

Bibl. : Thor Sundby, *Della Vita e delle opere di Brunetto Latini*, monografia tradotta dall'originale danese per cura di R. Renier ; Florence, 1884, in-8.

BRUNFELS (Otto), médecin et botaniste allemand, né aux environs de Mayence vers la fin du xve siècle, mort à Berne le 23 déc. 1534. Fils d'un tonnelier, il s'adonna de bonne heure aux sciences et obtint le grade de licencié en théologie et en philosophie. Après un séjour dans un couvent de chartreux près de Mayence, il embrassa la cause de la réforme et se fit prédicateur, puis fut pendant neuf ans maître d'école à Strasbourg et étudia en même temps la médecine. Reçu docteur à Bâle en 1530, il remplit pendant quelques années les fonctions de médecin-inspecteur à Berne et consacra les dernières années de sa vie à la botanique. Brunfels s'occupa du reste d'histoire, de littérature, de médecine et d'astrologie, mais acquit surtout de la célébrité en botanique, science dont il peut être considéré à juste titre comme le restaurateur au xvie siècle. Ennemi des médicaments exotiques et de la polypharmacie léguée par les Arabes, il préconisa les simples et les plantes indigènes. Son ouvrage le plus important est l'*Herbarum vivæ icones ad naturæ imitationem summa cum diligentia et artificio effigiatæ, una cum effectibus earundem..., quibus adjecta est ad calcem Appendix isagogica de usu et administratione simplicium* (Strasbourg, 1530, 1531, 1536, 3 vol. in-fol.) ; les deux premiers volumes ont été réimprimés plusieurs fois avec des additions et des changements avant la publication du troisième ; enfin, les trois tomes furent imprimés et réunis dans le même vol. in-folio, en 1537 et 1539, à Strasbourg. Cet ouvrage contient les figures de deux cent trente-huit plantes gravées sur bois, et d'une exécution remarquable pour l'époque ; il fut publié en allemand sous le titre de *Contrafayt Kreuterbuch* (Strasbourg, 1532, in-fol. ; la deuxième partie en 1537) ; une autre édition a pour titre : *Kreuterbuch contrafeyt, beide theyl vollkommen*, dont les planches sont plus petites (Francfort, 1546, in-fol.). On a encore de Brunfels : *Catalogus illustrium medicorum, sive de primis medicinæ scriptoribus* (Strasb., 1530, in-4) ; *Onomasticon medicinæ, continens omnia nomina herbarum, fructuum, arborum, seminum...* (Strasb., 1534, 1543, in-fol.) ; *Epitome medices, summam totius medicinæ complectens* (Anvers, 1540, in-8 ; autre édit., Paris, 1552, in-12) ; *Neotericorum aliquot medicorum in medicinam practicam introductiones* (Strasb., 1533, in-24) ; *In Dioscoridis historiam plantarum certissima adaptatio... Der kreuter rechte warhafftige contrafactur, erkanntnuss und namen*, etc. (Strasb., 1543, in-fol.) ; *Chirurgia parva* (Francfort, 1569, in-8), etc.

Dr L. Hn.

Bibl. : Adam, *Vitæ eruditorum*. — E. Fournier, *Dict. de bot.* de Baillon, I, 505.

BRUNFELSIE (*Brunfelsia* L.) Genre de plantes de la famille des Scrofulariacées et du groupe des Salpiglossées, auquel on rapporte les *Franciscea* de Pohl (*Pl. Brasil. icon.*, t. I, p. 1). Ce sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles alternes, très entières et à fleurs disposées en cymes terminales. Ces fleurs, souvent très belles et odorantes, sont de couleur blanche, jaune, violette ou bleue. Elles ont un calice gamophylle, quinquédenté ou quinquéfide, une corolle hypocratérimorphe à cinq lobes, et quatre étamines didynames, insérées sur le tube de la corolle. L'ovaire, surmonté d'un style dont le sommet est incurvé et divisé en deux lobes stigmatifères, devient à la maturité une capsule, charnue ou coriace, renfermant de nombreuses graines à embryon plus ou moins incurvé. Les *Brunfelsia* habitent les régions tropicales de l'Amérique. On en connaît une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles plusieurs sont cultivées en Europe dans les serres tempérées. Citons notamment le *B. Hopeana* Benth. (*Franciscea uniflora* Pohl), du Brésil et le *B. undulata* And., de la Jamaïque, dont les grandes fleurs d'un blanc jaunâtre exhalent une odeur agréable d'Œillet. — Aux Antilles, croît également le *B. americana* L., dont les baies vireuses servent à préparer un sirop préconisé dans le traitement des affections diarrhéiques rebelles. Enfin, au Brésil, on vante beaucoup, comme antisyphilitique, la racine du *B. uniflora* Don., à laquelle on donne, pour cette raison, le nom de *Mercurio vegetal*. Toute la plante

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

est d'ailleurs nauséeuse et considérée comme purgative, émétique, emménagogue et alexipharmaque. A haute dose, c'est un poison âcre assez énergique. Ed. Lef.

BRUN-FOURCA (Viticult.). Synonymes : *Morrastel-Floura, Floura.* Cépage autrefois très cultivé dans la Provence. On le trouve encore aujourd'hui dans les anciens vignobles de cette région; mais, dans les plantations récentes, il fait place à d'autres variétés plus productives.

BRUNHILDA (Ornith.). Sous-genre d'*Estrilda* ou *Estrelda* (V. Astrild), ayant pour type une espèce de l'Afrique australe, *Est. erythronota* Vieillot (*Ois. chant. de la zone torride*, pl. 14).

BRUNI (Ile) (V. Bruny).

BRUNI (Leonardo), érudit italien, surnommé l'*Arétin*, é à Arezzo en 1369, mort à Florence le 9 mars 1444. Il est surtout célèbre comme lettré. Un portrait de Pétrarque lui inspira, dit-on, sa vocation. Il eut pour maîtres l'Italien Jean de Ravenne et surtout le Grec Chrysoloras. Sa passion pour les belles-lettres, à l'époque où commençait le premier enthousiasme pour la Renaissance, fit sa fortune. Il fut secrétaire apostolique sous quatre papes successifs : Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V, et Jean XXIII. La République de Florence l'éleva aux fonctions enviées de chancelier, qu'il garda jusqu'à sa mort. Son ami Giannone Manetti, qui a écrit son éloge funèbre, célèbre sa modestie, bien qu'on fit le voyage de Florence exprès pour le voir, et la noblesse de son caractère, bien qu'il fut enclin à la colère et à l'avarice. Il a écrit en latin une histoire de Florence qui va jusqu'en 1404, qui fut traduite en italien par Acciajuoli, traduction imprimée à Venise en 1473. L'original latin a paru à Strasbourg en 1610. Bruni, comme tous ses contemporains, faisait beaucoup plus de cas du latin que de l'italien; il prétendit que la langue de Dante était celle de la plèbe de Rome, dédaignée par les grands écrivains. « Il donnait ainsi à l'italien dix siècles de plus d'existence pour l'accabler sous le poids de son obscure antiquité. » (Etienne.) Il écrivit cependant en italien ses *Vies de Dante et de Pétrarque* (Pérouse, 1671), mais dans une langue périodique, imitée de celle de Boccace, et où abondent à dessein les latinismes. Il a écrit en latin une histoire intitulée *De Bello italico adversus Gothos gesto* (Foligno, 1470) ; c'est une traduction de l'ouvrage correspondant de Procope. Pour n'avoir pas cité le nom de Procope, Bruni fut même accusé de faux par l'érudit Christophe Persona qui retrouva un manuscrit des œuvres complètes de Procope. On a encore de lui un opuscule intitulé *Commentarius rerum suo tempore gestarum* (Venise, 1476), et des lettres familières, *Epistolarum familiarium libri VIII* (Florence, 1495, fol.), qui sont toutes littéraires et consacrées surtout aux anciens. Bruni, malgré les fonctions politiques et religieuses qu'il exerça, réalise le type accompli du pur lettré de la Renaissance.

H. Vast.

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana.* — Ginguené, *Hist. littéraire d'Italie.* — P. Jove, *Elogia.* — Perrens, *Histoire de Florence.* — *Leonardi Bruni Aretini Epistolarum*, libri VIII, éd. Mehos; Florence, 1741, 2 vol. in-8.— Voigt, *Die Wederbelebung des classischen Alterthums*, 2e édit.

BRUNI (Teofilo), mathématicien italien, né à Vérone en 1569, mort à Vicence en 1638. Il était moine, et paraît avoir joui d'une certaine réputation comme géomètre et astronome. Il a laissé : *Trattato di fare gli orologi ed altri Istrumenti matematici* (Venise, 1617); *Armonia astronomica e geometrica dove s'insegna la ragione di tutti gli orologi* (Venise, 1621 et 1622, in-4) ; *Frutti singolari della geometria* (Venise, 1623, in-4) ; *Novum planisphærium seu universale Astrolabium* (Venise, 1625). L. S.

BRUNI (Lucio), peintre italien, travaillait à Vicence dans la seconde moitié du XVIe siècle. Lanzi signale dans l'église Saint-Jacques de cette ville un petit *Mariage de sainte Catherine*, peint en 1585.

BRUNI (Domenico), peintre italien, né en 1591 à Brescia, mort en 1666. Elève et rival de Tomaso Sandrini ; la plupart de ses œuvres sont conservées dans sa ville natale.

BRUNI (Antonio-Bartolommeo), musicien et violoniste italien, né à Coni en Piémont le 2 févr. 1759, mort à Coni en 1823. Il étudia le violon avec Pugnani et la composition avec Spezziani. A vingt-deux ans, il vint à Paris, entra à l'orchestre de la Comédie-Italienne et publia des sonates de violon, des duos, quatuors et concertos. En 1789, il fut nommé chef d'orchestre du théâtre de Monsieur; plus tard il occupa le même emploi à l'Opéra-Comique; dans aucun de ces postes il ne put demeurer longtemps, à cause de son irascibilité. Il rédigea une *Méthode de violon* et une *Méthode pour l'alto viola.* Retiré à Passy, il y vécut jusqu'en 1817, époque à laquelle il revint en Italie. On a de lui dix-huit opéras ou opéras-comiques, dont voici les titres : *Coradin* (1786); *Célestine* (1787); *Azélie* (1790); *Spinette et Marini* (1791); *le Mort imaginaire* (1791); *l'Isola incantata* (1792); *l'Officier de fortune* (1792); *Claudine* (1794); *le Mariage de Jean-Jacques Rousseau* (1795); *Toberne ou le Pêcheur suédois* (1796); *le Major Palmer* (1797); *la Rencontre en voyage* (1798); *les Sabotiers* (1798); *l'Auteur dans son ménage* (1798); *Augustine et Benjamin* ou *le Sargines de village* (1801); *la Bonne sœur* (1802); *le Règne de douze heures* (1814); *le Mariage par commission* (1816). A. Ernst.

BRUNIA (*Brunia* Burm.). Genre de plantes de la famille des Saxifragacées, qui a donné son nom au petit groupe des Bruniées. Ce sont des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes linéaires ou aciculaires, ayant le port de certaines Bruyères. Leurs fleurs, disposées en capitules globuleux et terminaux, sont hermaphrodites avec un périanthe double, pentamère et cinq étamines alternipétales. Le fruit est une capsule, déhiscente ou indéhiscente, et les graines, ovales-comprimées, renferment sous leurs téguments un albumen abondant, à l'extrémité duquel est situé l'embryon. On connaît seulement une dizaine d'espèces de ce genre, toutes originaires de l'Afrique australe, surtout du cap de Bonne-Espérance. Quelques-unes sont cultivées dans les serres de l'Europe. Ed. Lef.

BRUNIACÉES (*Bruniaceæ* R. Br.). Groupe de plantes Dicotylédones, considéré par quelques auteurs comme une famille distincte, mais qui ne forme pour M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, III, pp. 384 et 414) qu'une série des Saxifragacées, caractérisée ainsi qu'il suit : « Fleurs isostémones, souvent en capitules, rarement en grappes ou en épis composés. Réceptacle toujours concave, avec l'ovaire en partie ou en totalité infère, uniloculaire, ou biloculaire, ou triloculaire. Fruit sec, indéhiscent ou di-tricoque, Plantes frutescentes ou suffrutescentes, à aspect souvent éricoïde, à feuilles ordinairement rigides, aciculaires, à sommet surmonté (comme les sépales, les bractées, etc.), d'un apicule glanduleux, noirâtre, pourvues de stipules latérales, peu volumineuses. » Ce petit groupe renferme seulement les sept genres suivants : *Brunia* Burm., *Audouinia* Ad. Br., *Lincolnia* L., *Staavia* Thunb., *Berzelia* Ad. Br., *Lonchostoma* Wickstr. et *Thamnea* Soland., dont les représentants sont tous originaires de l'Afrique australe. Ed. Lef.

BRUNIG (Le) (V. Alpes).

BRÜNING (Adolf von), industriel allemand, né à Ronsdorf, près Elberfeld, le 16 janv. 1837, mort à Francfort le 21 avr. 1884. Elève de Fresenius, il fonda à Hœchst une grande fabrique de matières colorantes, dont de nouvelles couleurs, dérivées de l'aniline, assurèrent la fortune. Député au Reichstag (1874-1880), propriétaire du *Frankfurter Journal*, il fut un des promoteurs du mouvement colonial; l'empereur l'anoblit en 1883.

BRUNINGS (Christian), ingénieur hollandais, né à Neckarau (Palatinat) le 8 nov. 1736, mort à Haag (Hollande) le 16 mai 1805. D'abord percepteur de l'octroi des

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

digues en Hollande, il fut nommé en 1769 inspecteur général des travaux hydrauliques *(Waterstaat)*. Il procéda à l'endiguement du lac de Harlem et à la construction des canaux du Waal et de Pannerden pour l'amélioration des lits du Rhin, du Waal et du Leck. Il était, lors de sa mort, directeur général des travaux hydrauliques de la République batave. Il a écrit d'importants mémoires ou rapports insérés pour la plupart dans les *Verhandlung Maatsch. Harlem* (t. XIV à XXVII), et un ouvrage publié à part : *Berichte und Protokolle über das Wasser der Oberströme* (Amsterdam, 1778, 2 vol., avec atlas). L. S.

BRUNINGS (Christian), ingénieur hollandais, neveu du précédent, né à Hombourg (Hesse) le 13 août 1756, mort à Leyde le 30 mars 1826. Il fut ingénieur en chef des travaux hydrauliques et membre de l'Institut des Pays-Bas. On lui doit une dissertation en hollandais *sur l'angle le plus avantageux des portes d'une écluse* (Haarlem, 1797). L. S.

BRUNINGS (Conrad-Ludwig), ingénieur hollandais, frère du précédent, né à Heidelberg le 13 juill. 1775, mort à Nimègue le 16 août 1816. Il a été inspecteur des travaux hydrauliques, puis ingénieur en chef du dép. des Bouches-du-Rhin et a publié dans les mémoires de l'Institut des Pays-Bas, dont il était membre, d'intéressants mémoires sur l'hydrostatique et l'hydraulique. L. S.

BIBL. : VAN DER AA, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*; Haarlem, 1852-56, 4 vol. in-8.

BRUNIQUEL *(Bourniquel)*. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Monclar, sur une haute colline dominant le confluent de l'Aveyron et de la Vère ; 1,318 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Lexos à Montauban. Gisements de riches minerais de fer ;

Beffroi de Bruniquel.

forges et fonderies ; carrières de pierres à bâtir. Ruines importantes d'un château féodal (mon. hist.) dont, par une fausse étymologie du mot Bruniquel, on a voulu faire remonter l'origine à Brunehaut. Il en subsiste la base du donjon (XIe siècle), une chapelle (XIIe siècle) et une belle galerie de la Renaissance donnant sur l'Aveyron. Le château a été restauré dans ces dernières années par son propriétaire, le général Ouvrié. Bruniquel était au moyen âge le ch.-l. d'une vicomté. Le bourg a conservé une de ses anciennes portes surmontée d'un beffroi et des maisons des XIIIe, XIVe et XVe siècles. — Sur le territoire de cette commune se trouvent plusieurs dolmens et des grottes où l'on a retrouvé un grand nombre d'objets préhistoriques.

BRUNISSAGE. C'est l'opération qui consiste à frotter et à faire disparaître, au moyen de l'outil appelé *brunissoir*, les aspérités d'un objet recouvert d'un dépôt métallique, de façon à ramener dans un même plan toutes les molécules de sa surface et à lui donner le poli capable de réfléchir toute la lumière et le brillant d'un miroir. L'opération du brunissage diffère de celle du polissage, en ce que cette dernière nivelle la surface par l'enlèvement des aspérités, tandis que l'autre les écrase et les aplatit pour unir cette surface. L'action du brunissoir augmente en même temps l'adhérence de la couche métallique déposée sur le métal sous-jacent, et lui donne, du fait du rapprochement des molécules, une cohésion qui accroît d'une façon notable la résistance et la durée. L'argenture galvanique polie est d'un aspect plus séduisant peut-être que l'argenterie brunie, mais la résistance supérieure que cette dernière acquiert par l'écrouissage dû au frottement, qui augmente la cohésion moléculaire, fait donner dans ce cas au brunissage une préférence très marquée. Le brunissage s'applique à une foule d'objets fabriqués : pièces d'argenterie et d'orfèvrerie, cuivres gravés, bronze, produits céramiques dans lesquels intervient la présence de métaux précieux, or, platine ou argent. L'opération du brunissage pour l'orfèvrerie, par exemple, peut se diviser en deux parties distinctes : la première a pour but d'ébaucher et se pratique avec des outils à arêtes presque vives dits *trancheurs*; la deuxième doit finir ou lisser et s'effectuer avec les outils appelés lisseurs, à crêtes plus ou moins adoucies. On pratique le brunissage de trois manières : à la main, au tour et au bras. On mouille les outils et les objets à brunir avec certaines dissolutions, solution d'eau vinaigrée ou de vin tourné, ou encore alun ou crème de tartre ; d'autres fois, on emploie des liquides mucilagineux tels que décoction de réglisse, de guimauve, de saponine, de bois de panama qui n'ont pour but que de faciliter l'action du brunissoir sur la surface métallique ; l'eau de savon noir est la plus généralement employée. Un beau bruni doit produire l'effet d'une glace pour la réflexion des rayons lumineux, on dit alors qu'il est d'un beau *noir*. L. K.

BRUNISSOIR. Instrument d'acier ou d'agate servant à polir les métaux, à leur donner un brillant qui est généralement, par réfraction, plus foncé, plus *brun* que le métal mat ; c'est l'origine de son nom. Les vases d'or et d'argent décorés et ciselés sont presque toujours passés au brunissoir dans certaines de leurs parties, ce qui ajoute à leur ornementation le contraste des surfaces brillantes et des parties mates. Dans la gravure à l'eau-forte, la planche de cuivre est *brunie*, avant d'être gravée, à l'aide d'un fort outil d'acier qu'on emploie en le tenant à deux mains. Les tailles peu profondes sont souvent aussi effacées ou atténuées au moyen de brunissoirs en forme de poinçons.

BRUNITURE (Teinture). Nom qu'on donne dans les ateliers de teinture à toutes les compositions qui ont pour but de rabattre ou de rompre les teintes pures données par les substances tinctoriales. Dans la fabrication des noirs par les sels de fer et de cuivre, c'est le bain de mordant qui porte ce nom. Pour donner une bruniture on fait quelquefois, suivant Berthollet, passer l'étoffe, qui vient de recevoir une teinture, dans une dissolution de sulfate de fer à laquelle on a mêlé un astringent, ce qui forme un bain de noir. Plus souvent, on ajoute dans un bain d'eau une petite quantité de sulfate de fer, de campêche, galles et sumac ; mais ces nuances sont toutes plus ou moins fugitives quoiqu'elles aient de l'éclat et il vaut mieux les rabattre, c.-à-d. employer la couleur complémentaire en ayant soin d'ajouter d'autant plus de cette dernière que l'on veut rabattre la couleur franche. L. K.

BRUNIUS (Charles-Georges), antiquaire et littérateur suédois, né à Tanum le 23 mars 1792, mort le 11 nov.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1869. Docteur en philosophie dès 1814, il succéda en 1824 à Tegner comme professeur de littérature classique à l'Université de Lund. Il composa en latin des poèmes fort remarqués, sous ces titres : *Carmina latina* (1822) et *De diis Arctois libri sex, secundum Eddas concinnati* (1822); il écrivit même en grec une *Vie de Tyrtée* (Lund, 1816). Ses travaux sur les antiquités suédoises sont plus importants : *Traité des gravures sur les rochers* (1818); *Antiquités du Nord* publiées en collaboration avec Liljegren (1819); *Description historique et architectonique de la cathédrale de Lund, la plus ancienne métropole du Nord* (1836, 2e éd. en 1854); *Histoire artistique de la Scanie pendant le moyen âge* (1850); *Voyage archéologique à travers le Halland, le Bohusland, le Dalsland, le Wermland* (1839); *Description historique et architectonique du château d'Helsingsfors* (1845, in-4, avec pl.); *Observations artistiques faites pendant un voyage de Lund à Fahlun* (1851); *Histoire de l'art en Gotland* (1864-65, 3 part.). E. B

BRÜNN (en tchèque *Brno*). Ville de l'empire d'Autriche, ch.-l. du margraviat de Moravie. Elle est située au pied du Spilberg entre deux rivières, la Svarcava et la Svitava, sur la ligne de chemin de fer qui va de Vienne à Prague. D'autres lignes la rattachent directement à la Silésie et à la Galicie. Sa pop. est de plus de 80,000 hab., Tchèques et Allemands. Siège du gouvernement de la province, elle possède un évêché, une école technique, deux gymnases, l'un allemand, l'autre tchèque, deux écoles réales, allemande et tchèque, diverses écoles industrielles et commerciales, une école de musique, un musée fort intéressant au point de vue archéologique. Parmi ses églises on remarque l'église Saint-Jacques (gothique du XIVe siècle) dont la tour atteint 93 m. C'est l'une des villes les plus industrielles de l'Etat austro-hongrois. Elle possède plus de 100 filatures et ateliers de tissage et occupe plus de 25,000 ouvriers. Ses draps sont renommés dans toute l'Europe orientale et elle expédie des fez, des châles et des ceintures dans tout l'Orient. Elle a en outre de nombreuses usines (machines, papier), des moulins et des brasseries. La France entretient un vice-consulat à Brünn. Brünn fut au XIe et au XIIe siècle le siège d'une principauté tchèque; elle avait pour forteresse le célèbre château du Spilberg, qui a subi de nombreux sièges en 1645, 1647 (de la part des Suédois), en 1742 (de la part des Prussiens) et dont les fortifications ont été démolies par les Français en 1809. Elle est restée place de guerre jusqu'en 1860. En 1866 elle a été occupée pendant quelques jours par les Prussiens. Ses habitants étaient renommés par leur richesse dès le XVIe siècle et prêtèrent à diverses reprises de fortes sommes aux souverains autrichiens. C'est auprès de Brünn qu'a été livrée la bataille d'Austerlitz. L. L.

BIBL.: D'ELVERT, *Versuch einer Geschichte Brünns*; Brünn, 1828. — HANAK, *Die Stadt Brünn*; Brünn, 1880.

BRUNN (Lucas), mathématicien allemand, né à Annaberg (Saxe), mort à Dresde vers 1640. Il fut inspecteur du musée de Dresde et mathématicien à la cour de l'électeur de Saxe. On lui doit : *Praxis perspectivæ*, en lat. et en allem. (Nuremberg, 1615, et Leipzig, 1616); *Euclidis elementa* (Nuremberg, 1625). L. S.

BRUNN (Philippe), savant russe, né en 1804, mort en 1886. Il fit ses études à Dorpat; professeur d'histoire au lycée Richelieu, puis à l'Université d'Odessa, il s'est particulièrement occupé de l'archéologie de la Russie méridionale. Il a publié en français : *Notices historiques et topographiques concernant les colonies italiennes en Gazarie* (Saint-Pétersbourg, 1886); *Essai de concordance entre les opinions relatives à la Scythie d'Hérodote* (Saint-Pétersbourg, 1878). Il a réuni ses publications russes en deux volumes, sous ce titre : *le Littoral de la mer Noire* (Odessa, 1880). Cette publication fut couronnée par l'Académie de Saint-Pétersbourg. L. L.

BRUNN (Heinrich), archéologue allemand contemporain, né à Wœrlitz, près Dessau, le 23 janv. 1822, élève de Welcker et Ritschl. Il vécut à Rome de 1843 à 1853, professa l'archéologie à Bonn, de 1854 à 1856, fut secrétaire de l'Institut archéologique de Rome (1856-1865), puis professeur d'archéologie à Munich et conservateur du cabinet des médailles et des vases peints. Parmi ses publications, nous citerons : *Gesch. der griechischen Künstler* (Stuttgart, 1853-1859, 2 vol.; nouv. édit., 1888); *Die Kunst bei Homer* (Munich, 1868); *Beschreibung der Glyptothek König Ludwigs I* (1868; 4e édit., 1879); *I Rilievi delle urne etrusche : I Ciclo troïco* (Rome, 1870); *Probleme in der Gesch. der Vasenmalerei* (Munich, 1871); un très grand nombre d'articles parus dans les diverses revues philologiques et archéologiques, concernant surtout la peinture grecque et l'art étrusque.

BRUNNEN. Bourg de Suisse, cant. de Schwytz, sur le lac des Quatre-Cantons, au point où s'y jette la Muotta, sur le ch. de fer du Saint-Gothard. C'est là que les trois cantons forestiers conclurent et jurèrent leur confédération après la victoire de Morgarten (1315) (V. SUISSE [Histoire]). A.-M. B.

BRUNNER (Johann-Conrad), célèbre anatomiste suisse, né à Diessenhofen, près Schaffhouse, le 16 janv. 1653, mort à Mannheim le 2 oct. 1727. Reçu docteur à Strasbourg en 1672, il étudia encore à Paris, à Londres et à Amsterdam, puis en 1687 fut nommé professeur ordinaire à Heidelberg; l'année suivante il renonça à ce poste pour accepter les fonctions de médecin de l'électeur palatin, qui l'anoblit sous le nom de BRUNN VON HAMMERSTEIN. Il a fait des travaux curieux sur le pancréas et la rate et a le premier bien décrit, sinon découvert, en 1686, dans le duodénum les glandes muqueuses connues depuis sous le nom de *follicules de Brunner* (V. DUODÉNUM). Principaux ouvrages : *Experimenta nova circa pancreas*, etc. (Amsterdam, 1682, in-4; Leyde, 1722, in-8); *Physiologica de glandulis duodeni cogitata* (Heidelberg, 1687, in-4; Schwabach, 1688). Dr L. HN.

BRUNNER (Sebastian), écrivain autrichien contemporain, né à Vienne le 10 déc. 1814. Il fut consacré prêtre en 1838 et devint prédicateur de l'Université et surintendant des fondations universitaires. Il fut chargé de diverses missions par Metternich. Rédacteur depuis 1848 de la *Wiener Kirchen-Zeitung*, il se fit remarquer par la violence de ses polémiques et son hostilité contre les Juifs. De 1853 à 1857 il fut prédicateur de l'église de l'Université. En 1865 il fut nommé protonotaire apostolique et comte romain. Il a publié un très grand nombre d'écrits en prose et en vers; la plupart sont d'un caractère satirique : *Der Nebeljungen Lied* (où il attaque les Hegeliens), (Ratisbonne, 1845); *Das Heil aus Sion*; *Hurter vor dem Tribunal der Wahreitsfreunde*; *Rom und Babylon; Das deutsche Reichsvieh; Des Genies Malheur und Glück; Der deutsche Hiob*; *Blœde Ritter; Poetische Galerie deutscher Staatspfiffe*; *Fremde und Heimat; Heitere Fahrten durch Italien*. Le volume intitulé *Woher? Wohin?* est regardé comme son autobiographie. C'est une sorte de Veuillot allemand; on l'a comparé à Abraham de Santa-Clara. Il ne manque pas d'esprit : ainsi le volume intitulé *Blœde Ritter* porte l'épigraphe suivante, parodie d'un chant célèbre :

Wo ist des Deutschen Vaterland?
Wo einers Pulver einmal erfand,
Und jetzt noch ieder glaubt dabei
Das er der Miterfinder sei,
Das ist des Deutschen Vaterland.

« Où est la patrie de l'Allemand? Là où jadis un homme inventa la poudre, où chacun aujourd'hui croit avoir collaboré à l'invention; là est la patrie de l'Allemand. » Ses œuvres complètes ont été publiées à Ratisbonne (1864-1877, 18 vol.). Parmi ses travaux historiques nous citerons *Die Kunstgenossen der Klosterzelle* (Vienne,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1863); *Die theologische Dienerschafft am Hofe Joseph II* (1868); *Die Mysterien der Aufklärung in Œsterreich, 1770-1800* (1869). Il a publié en français : *Correspondances intimes de l'empereur Joseph II avec Cobenzl et Kaunitz* (Mayence, 1871). L. L.

BRUNNER (Heinrich), jurisconsulte autrichien, né à Wels, petite ville de la haute Autriche, le 21 juin 1840. Dès l'année 1858, il suivait à l'Université de Vienne les cours de la Faculté de droit en même temps qu'il était membre de l'*Institut für Œsterreichische Geschichtsforschung*, fondé d'après le modèle de l'Ecole des Chartes de Paris. En 1864, il suivit les cours de l'Université de Gœttingue où il fut un des élèves de Waitz. Puis il fut reçu privat docent pour le droit allemand à l'Université de Vienne, le 5 août 1865; il enseigna comme professeur suppléant en 1866 et comme professeur ordinaire à partir du 15 nov. 1868 à l'Université de Lemberg en Galicie; il fut ensuite successivement professeur ordinaire à Prague (1er oct. 1870) et à Strasbourg (avr. 1872). Mais il resta peu de temps dans cette dernière ville et, dès le mois de décembre de la même année, il était nommé professeur ordinaire à l'Université de Berlin où il enseigne encore actuellement. M. Brunner a été ainsi successivement appelé dans les Universités les plus importantes, à cause du succès de son enseignement et de sa science particulièrement vaste et profonde. Quoique jeune encore, il est aujourd'hui l'un des professeurs les plus éminents de l'Allemagne ; il est à la tête des études historiques dans ce pays, avec plusieurs autres jurisconsultes célèbres, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de s'occuper de la législation actuelle. Ainsi il enseigne à la fois à l'Université de Berlin l'histoire du droit allemand, le droit privé allemand, le droit commercial et le droit maritime. Il faut ajouter que M. Brunner est un des jurisconsultes de l'Allemagne qui se sont le plus occupés dans leurs écrits de l'histoire du droit français ; les caractères tout à fait originaux de notre ancien droit normand ont tout particulièrement attiré son attention. Plusieurs de ses monographies se rattachent à l'histoire de la procédure et sont de véritables chefs-d'œuvre qui ont jeté un jour nouveau sur certaines questions demeurées jusqu'alors fort obscures. La réputation de M. Brunner l'a fait entrer en 1884 à l'Académie des sciences de Berlin. En 1886, après la mort de Waitz, il a pris la direction de la *Sectio legis* des *Monumenta Germaniæ historica*. Enfin, depuis 1887, il est placé avec Schröder à la direction de la Revue historique, autrefois fondée par Savigny *(Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte)*, pour la partie germanique. Nous essayerons de donner une liste aussi complète que possible des travaux de M. Brunner à cause de l'importance qu'ils offrent fort souvent pour l'histoire du droit français : *Das gerichtliche Exemtiomsrecht der Babenberger* (1864); *Zeugen-und Inquisitionsbeweis der karolingischen Zeit* (1866); *Wort und Form im altfranzösischen Process* (1868), traduit par Hequet de Roquemont, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence* (XXI, 1871); *Das anglonormannische Erbfolgesystem nebst einen Excurs über die älteren normannischen Coutumes* (1869); *Die Entstehung der Schwurgerichte* (1872); *Geschichte und Quellen des deutschen Rechts ; Ueberblick über die Geschichte des französischen, normannischen und englischen Rechtsquellen*, dans la *Holtzendorffs Encyclopædia der Rechtswissenschaft* (t. 193 et suiv.; 4e éd., 1882); (*The Sources of the law of England, an historical introduction to the study of English law, translated by Haslie*, 1888); *Das Gerichtszeugniss und die fränkische Königsurkunde* (*Festgaben für A.-W. Heffter*, 1873); *Carta und Notitia* (*Commentationes philologæ in honorem Theodori Mommseni*, 1877); *Beiträge zur Geschichte und Dogmatik der Werthpapiere*, dans la *Zeitschrift für das gesammte Handelsrecht*, XXII, XXIII; *Zur Rechtsgeschichte der römischen und germanischen Urkunde*, I, 1880; *Der Zulässigkeit der Anwaltschaft im französischen, normannischen und englischen Rechte des Mittelalters*, dans la *Zeitschrift für vergleischende Rechtswissenschaft*, I; *Das französische Inhaberpapier des Mittelalters und sein Verhältniss zum Orderpapier* (1879) (*Les titres au porteur français du moyen âge*, traduit par Wolf, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, X, pp. 11 et 139); *Die Werthpapiere* (titres et valeurs), dans *Endemanns Handbuch des Handelsrechts* (II, p. 140, 1882); *Sippe und Vergeld*, dans la *Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte* (III, p. 1, 1882); *Die Erbpacht der Formelsammlungen von Angers und Tours und die spatrömische Verpachtung der Gemeindegüter*, dans la *Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte* (V, p. 69, 1884); *Der Reiterdienst und die Anfange der Lehnwissens*, dans la *Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte* (VIII, p. 1, 1887); *Ueber das Alter der Lex Alamannorum*, dans *Sitzungs-Bericht der Berliner Akademie der Wissenschaften* (1885); *Die Landschenkungen der Merovinger*, dans *Sitzungs-Berichte der Berliner Akademie* (1885); *Mithio und Speranter* (*Festgabe für Beseler*, 1885); *Freilassung durch Schatzwurf (manumissio per denarium)*, dans *Historische Aufrätte für G. Waitz* (1886); *Der Herkunft der Schöffen*, dans les *Mittheilungen des Institust für œsterreichische Geschichtsforschung*, VIII; *Deutsche Rechtsgeschichte* (I, 1887); *Die constantinische Schenkungsurkunde* (1888). E. Glasson.

BRUNNICH (Morten-Thrane), naturaliste danois, né à Copenhague le 30 sept. 1737, mort le 19 sept. 1827. Lecteur (1765), puis professeur (1769) à l'Université de Copenhague, il fut chargé, en 1788, d'une mission scientifique en Norvège et devint ingénieur en chef des mines du Sœndenfjelds et directeur des usines de Kongsberg (1791-1814). Outre plusieurs mémoires dans des recueils il publia en latin ou en danois : *Prodromus insectologiæ siælandicæ* (Copenhague, 1761); l'*Eider* (1763); *Ornithologia borealis*, description des collections de Fleischer (1764); *Entomologie* (1764), le premier essai danois de ce genre; *Ichthyologia Massiliensis et spolia maris Adriatici* (1768), où sont consignées des observations faites dans un voyage au Sud; *Zoologiæ fundamenta* (1771); *Essai de minéralogie pour la Norvège* (Throndhjem, 1771); *Minéralogie* (Copenhague, 1777); *Zoologie* (ibid., t. I, fasc. I, 1782); *Literatura danica scientiarum naturalium* (1783), qui est encore utile; *Notice historique sur les mines de la Norvège de 1516 à 1623* (Copenhague, 1819); *les Mines d'argent de Kongsberg, 1623-1723* (ibid., 1826). B-s.

BRUNNOW (Ernst-Georg von), écrivain allemand, né à Dresde le 6 avr. 1796, mort à Dresde le 4 mars 1845. Il fit ses études à l'Université de Leipzig. Un médecin homéopathe l'ayant guéri d'une affection des yeux, il s'employa pendant quelques années à la propagation de la médecine homéopathique. On trouve de jolies ballades dans le recueil de ses poésies (*Dichtungen*, Dresde, 1833; 2e éd., Leipzig, 1844). La plus intéressante de ses nouvelles est la *Nouvelle Psyché* (Bunzlau, 1837), renouvellement ingénieux du récit d'Apulée. Ses autres ouvrages sont : *Der Oberst von Carpegna* (Leipzig, 1844), et *Der Troubadour* (Dresde, 1836, 2 vol.; 2e éd., 1843). A. B.

BRUNNOW (Philippe-Ivanovitch, baron, puis comte de), diplomate russe, frère du précédent, né à Dresde le 31 août 1797, mort à Darmstadt le 12 avr. 1875. Sa famille était originaire de Courlande. Il fit ses études à l'Université de Leipzig (1815-1818), puis entra au service de la Russie et fut attaché au ministère des affaires étrangères. Nesselrode et Capo d'Istria le distinguèrent bientôt. Il assista aux congrès de Troppau, de Laybach, de Vérone,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fut secrétaire d'ambassade à Londres, prit part aux campagnes de 1828 et 1829 contre la Turquie, en qualité de commissaire civil. En 1839, il fut envoyé comme ministre à Stuttgart, puis à Darmstadt où il négocia le mariage du grand-duc Alexandre avec la princesse Marie de Hesse. Au printemps de 1840 il fut accrédité à Londres. Il eut une part importante à la conclusion du célèbre traité du 15 juin 1840, par lequel les quatre grandes puissances se réunirent pour régler la question d'Orient contre la France. Il fit signer le protocole de Londres (8 mai 1852) établissant un accord anglo-russe pour les affaires du N. de l'Europe. Rappelé en 1854, quand survinrent des complications, il fut accrédité auprès de la diète de Francfort (oct. 1855). Il représenta la Russie avec le comte Orlov au congrès de Paris (1856), fut envoyé aux légations de Berlin (1857) et de Londres (mars 1858), où on l'éleva, le 19 déc. 1860, au rang d'ambassadeur. Il maintint une entente cordiale entre les gouvernements russe et anglais pendant les événements de Pologne, de Slesvig-Holstein, d'Allemagne, de Luxembourg, et prit part aux diverses conférences provoquées par ces événements. En juin 1870, il fut nommé ambassadeur à Paris et retourna en cette qualité à Londres, en fév. 1871. Il avait représenté la Russie à la conférence qui revisa le traité de Paris et rouvrit la mer Noire aux navires de guerre russes. Il reçut le titre de comte en 1871. Il prit sa retraite en juil. 1874. A-M. B.

BRÜNNOW (Franz-Friedrich-Ernst), astronome, né à Berlin le 18 nov. 1821. D'abord aide astronome à Berlin, il fut ensuite directeur de l'Observatoire de Bilk, près de Düsseldorf, jusqu'en 1854, d'Ann-Arbor, dans le Michigan (Etats-Unis), jusqu'en 1866, et de la Trinité, à Berlin, jusqu'en 1874, époque à laquelle il fut remplacé par M. Robert Ball; il a été également nommé astronome royal d'Irlande en remplacement de sir Rowan Hamilton. Ses principaux travaux à l'Observatoire de Dublin, de 1866 à 1874, sont: *Déterminations de parallaxes d'étoiles: α Lyre* (Véga), *61 σ Dragon, 1830 Groombridge, 85 Pégase, 3077 Bradley; Mesures micrométriques des principales étoiles doubles; Discussion des observations de la nébuleuse planétaire H IV, 37, pour déterminer sa parallaxe.* Il a publié dans les *Astronom. Nachrichten* (XXII à XXX) et dans divers autres recueils scientifiques un grand nombre de mémoires d'observations dont voici les plus importants: *Eléments des comètes de Brorsen, de Vico, de Petersen, de Goujon, de Colla, de Biéla, de la seconde comète de Hind; Eléments et Ephémérides des petites planètes Thétis, Flore, Iris; Observations méridiennes de Thétis, Psyché, Iris, Vesta, Melpomène; Observations de l'essaim météorique des 13-14 nov. 1866.* Le nom de M. Brunnow est très connu en France: MM. E. Lucas et Ch. André ont donné une excellente traduction de ses *Leçons d'astronomie sphérique et pratique* (Paris, 1869-72, 2 vol. in-8); ce livre peut être considéré comme l'un des meilleurs manuels pour l'étude de l'astronomie pratique. L. B. et L. S.

Bibl.: R. Wolf, *Geschichte der Astronomie*, dans le 16e vol. de *Geschichte der Wissenschaften in Deutschland*; Munich, 1877, in-8.

BRUNO, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, né en 925, mort à Reims le 11 oct. 965. Troisième fils de l'empereur Henri l'Oiseleur, frère d'Otton Ier, c'était un homme d'Etat et de plus un homme très instruit. Elevé à Utrecht dans la profession ecclésiastique, son frère le nomma dès 940 chancelier de l'empire. Il remplit bien ces fonctions; en 951 il accompagna Otton en Italie, en 953 il devint archevêque de Cologne, en 954 duc de Lorraine. Ce dernier titre le mêla aux querelles et aux guerres de la frontière, poursuivies entre les différents prétendants au duché de Lorraine et à la couronne de France. Il exerça une grande influence sur son frère l'empereur Otton et travailla avec grand zèle à élever le niveau intellectuel des ecclésiastiques.

Bibl.: Ruotger, *Vita Brunonis*, au t. IV des *Monumenta Germaniæ (Scriptores)*. — Pfeiffer, *Histor.-Krit. Beiträge zur Geschichte Bruns I*; Cologne, 1870.

BRUNO, apôtre des Prussiens, né en 970, tué le 14 févr. 1009. Il était de la famille des seigneurs de Querfurt; devenu chanoine à Magdebourg, il accompagna en Italie (996) l'empereur Otton III, dont il possédait la confiance, subit comme lui l'influence de Romuald, entra dans la congrégation des Camaldules et, apprenant le martyre du premier apôtre des Prussiens Adalbert de Prague († 997), dont il écrivit plus tard la vie (*Monumenta Germaniæ historica; Scriptores*, t. IV, pp. 596 et suiv., Hanovre, 1841, in-fol.), il se décida à marcher sur ses traces. Sylvestre II le nomma archevêque des provinces païennes de la Baltique; l'archevêque de Magdebourg lui conféra l'ordination archiépiscopale à Merseburg et le revêtit du pallium qu'il avait rapporté de Rome (1004). Longtemps entravé dans son œuvre par les hostilités qui avaient éclaté entre le duc Boleslas de Pologne et Henri II, il put enfin se mettre à l'œuvre après avoir étudié les langues des peuples qu'il voulait évangéliser. Il traversa la Pologne et la Hongrie, prêcha quelque temps dans la Russie méridionale (1007), puis, après avoir vainement réclamé contre les peuplades païennes de la Prusse l'assistance armée de Henri II dans une lettre qui a été conservée, il entreprit l'évangélisation de ce pays avec dix-huit compagnons (1008), sans autre arme que la prédication. Déjà il avait obtenu des succès encourageants, quand il fut massacré avec ses compagnons sur les confins de la Prusse et de la Russie. Fête, le 15 oct.

A. Jundt.

Bibl.: W.-V. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*; Brunswick, 1863, I, pp. 673 et suiv.; II, pp. 667 et suiv. (lettre de B. à Henri II), 3e édit., in-8. — Joh. Voigt, *Geschichte Preussens*; Kœnigsberg, 1827, I, pp 280 et suiv. — Heine, *Der heilige Brun von Querfurt*; Querfurt, 1877.

BRUNO ou **BRUNON**, dit *Herbipolensis*, évêque de Wurtzbourg en 1033, mort en 1045. Il était oncle maternel de l'empereur Conrad II. La *Bibliotheca patrum* contient des commentaires de cet évêque *sur le Pentateuque, sur les Symboles des Apôtres et d'Athanase.*

BRUNO ou **BRUNON** (Saint), fondateur de l'ordre des chartreux, né à Cologne, de noble et ancienne famille, vers 1030, suivant les uns, 1035 et même 1040, suivant d'autres; mort à Della Torre en Calabre en 1101. Fête le 6 oct. Il fut élevé dans la collégiale de Saint-Cunibert, à laquelle l'évêque saint Annon l'attacha par un canonicat. Il passa de là à Reims, où l'archevêque Gervais lui conféra la dignité d'écolâtre, puis celle de chancelier; il y enseigna avec succès et fit plusieurs disciples distingués, parmi lesquels Odon, qui devint pape sous le nom d'Urbain II. Quand Manassès, archevêque de Reims, fut cité devant le concile d'Autun (1077), pour usurpation et simonie, Bruno se porta accusateur avec deux autres chanoines. Manassès, ayant commis de violentes représailles contre ses adversaires, fut déposé au concile de Lyon (1080) et excommunié par Grégoire VII. Le chapitre de Reims offrit alors le siège archiépiscopal à Bruno, qui le refusa, désespérant de corriger les abus dont il était témoin. Il renonça au monde et se retira à Saisse-Fontaine, dans le diocèse de Langres. Vers 1084, il résolut de se confiner dans une solitude plus sévère encore. — Une légende consacrée par la tradition des chartreux et par son insertion dans le *Bréviaire* et illustrée par le pinceau de E. Le Sueur, attribue cette résolution à un miracle. Cette tradition, dont on ne trouve mention que cent cinquante ans après la mort de Bruno, a été l'objet d'une vive controverse au XVIIe siècle. La légende a été retranchée du Bréviaire de Paris en 1607, puis du Bréviaire romain sous Urbain VIII. Nous croyons cependant devoir la rapporter sommairement, parce qu'en matière de vies de saints, la légende est ordinairement plus orthodoxe que l'histoire. D'ailleurs, les tableaux de Le Sueur montrent que les chartreux n'ont jamais abandonné leur tradition. On célébrait le service funèbre de Raymond Diocrès, chanoine de Paris,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

docteur vénéré pour sa science et sa piété, et dont Bruno avait été l'élève. Quand on commença à chanter ces paroles de l'office des morts : *Responde mihi; quantas habeo iniquitates*, le corps du défunt leva la tête et dit d'une voix effroyable : *Justo Dei judicio judicatus sum;* puis il se remit dans son cercueil. L'enterrement fut différé jusqu'au lendemain. Le lendemain, même scène exactement semblable ; l'enterrement fut encore différé. Le troisième jour, comme on chantait la même leçon : *Responde, mihi...*, le corps se leva et répondit lamentablement : *Justo Dei judicio condemnatus sum;* puis il retomba. On le porta à la voirie et il eut la sépulture de l'âne.

Vers le même temps, saint Hugues, évêque de Grenoble, vit en songe un désert de son diocèse, nommé *Chartreuse :* Dieu y bâtissait une maison pour sa demeure. Sept luisantes étoiles, en forme d'une couronne, élevées quelque peu de terre, mais différentes de celles du ciel par la situation, le mouvement, la couleur et la clarté, cheminaient comme des guides pour montrer la route. Le saint évêque eut l'explication de ce songe, lorsque Bruno avec six compagnons vint lui demander une retraite bien sauvage en son diocèse. Conduits dans le désert de Chartreuse, ils y bâtirent une église sur une hauteur et l'entourèrent de cellules, où ils logeaient deux à deux. Plus tard, chacun eut la sienne. Ils vivaient dans le silence, la prière, le travail et une terrible austérité, lorsqu'en 1089 Urbain II appela auprès de lui Bruno, son ancien maître, pour l'aider de ses conseils dans le gouvernement de l'église. Son troupeau le suivit ; mais bientôt après, ces religieux, dégoûtés du séjour de Rome, revinrent à la Chartreuse, sous la conduite de Landwin. A la cour de Rome, où il était contraint de rester, Bruno garda le cœur d'un solitaire ; il refusa l'évêché de Reggio, que le pape lui offrait. En 1094, ayant obtenu enfin la permission de se retirer, mais sans trop s'éloigner, il alla fonder une nouvelle chartreuse dans la solitude *della Torre*, au diocèse de Squillace. Ce fut là qu'il mourut. Sa légende abonde en miracles, dont quelques-uns se sont perpétués pour les croyants : les eaux d'une fontaine, qui sourdit auprès de son tombeau, guérissent encore des malades. Cependant ce saint ne fut canonisé que fort tard. En 1514, Léon X autorisa les chartreux à célébrer un office propre en son honneur : ce qui fut regardé comme une béatification. En 1623, Grégoire XV étendit cet office à toute l'Eglise, et dès lors le nom de Bruno fut inscrit sur le catalogue des saints.— Eustache Le Sueur a peint sa légende en vingt-deux tableaux composés de 1646 à 1648, moyennant un prix fort modique, pour le petit cloître des chartreux à Paris. Ils ont été transférés du musée du Luxembourg dans celui du Louvre, où ils occupent une salle spéciale (nos 525–547). — Les œuvres de saint Bruno ont été publiées à Paris (1524, in-fol. avec fig.), édition rare et recherchée ; à Cologne (1611 ou 1640, in-fol.). Parmi les ouvrages recueillis en ces éditions, les *Commentaires sur les Psaumes*, les *Commentaires sur les épîtres de saint Paul* et deux *Lettres* sont les seuls qui appartiennent incontestablement à Bruno le chartreux. Les autres sont de Bruno d'Asti et de Bruno de Wurtzbourg. La *Confession de foi* qu'il fit avant de mourir se trouve dans les *Analecta* de Mabillon. Les *Commentaires* de Bruno montrent qu'il était versé dans la connaissance des Pères, de l'hébreu et du grec. Ses deux *Lettres* ont été traduites par Leroy de Hautefontaine dans sa *Solitude chrétienne*.

Ordre de Saint Bruno. — On appelle quelquefois ainsi l'*Ordre des chartreux*, et on le classe communément parmi les ordres réformés appartenant à la famille bénédictine. Ces deux désignations sont inexactes. Bruno ne paraît point avoir eu le dessein de fonder un ordre nouveau ni celui de réformer un ordre ancien, en en restaurant la règle primitive. Incité par l'aversion et l'effroi que le monde lui inspirait et épris de solitude et de mortification, il établit tout simplement dans le désert montagneux de *Chartreuse* un ermitage collectif pour lui et quelques compagnons. Naturellement, ils durent adopter un régime auquel ils se soumirent ensemble ; mais ce régime, ressemblant beaucoup à celui des anciens ermites, différait foncièrement de l'organisation établie par saint Benoît (V. Benoît de Nursie [Règle et ordre de saint]). Sur d'autres points essentiels, le contraste est encore plus grand entre les conceptions de Bruno et de ses disciples et celles de Benoît : il apparaît matériellement dans l'architecture des chartreuses, qu'il a fallu construire suivant un plan sensiblement différent de celui des monastères bénédictins. On n'a pu rattacher les chartreux aux bénédictins qu'en exagérant la conséquence de ce fait, que depuis le IXe siècle jusqu'à la formation des ordres mendiants, tout établissement monastique était censé soumis à la règle de saint Benoît. — Bruno ne rédigea ni constitution ni règlement. Ce qui avait été fait dans la solitude de Chartreuse, près de Grenoble, se fit dans celle *della Torre*.

L'institution des chartreux tira son nom du lieu de son origine et se propagea par imitation. En 1137, trente-six ans après la mort de Bruno, il y avait en France trois chartreuses, outre celle du Dauphiné. D'autres se formèrent, adoptant le même régime et elles s'associèrent ; en 1151 il y en avait quatorze; les chartreux avaient formé un chapitre général. Une lettre de Urbain II, adressée en 1099 à l'abbé de la Chaise-Dieu, est considérée comme la première approbation que l'ordre ait reçue du Saint-Siège. Alexandre III lui accorda une confirmation authentique en 1170. Dès 1130, les premières coutumes *(Consuetudines Carthusiæ)* avaient été précisées par Guiges (Guigo), cinquième général, que l'on considère pour cette raison comme le second fondateur de l'ordre. Les chapitres généraux firent divers règlements, qui furent compilés en 1258 par Bernard de la Tour *(della Torre)*. C'est ce qu'on appelle les *Anciens statuts*. La réglementation des chapitres continuant, une seconde compilation fut faite en 1368, et une troisième fut publiée en 1509. Enfin, on adopta, en 1578, une nouvelle collection des statuts qui fut publiée en 1581, après avoir été corrigée par une congrégation de cardinaux. Reconfirmée par Innocent XI en 1682, elle forme ce qu'on appelle la *Règle des chartreux*. Leurs constitutions ont été revêtues de lettres patentes données à Fontainebleau le 27 oct. 1772; le roi y parle de cet ordre avec éloge. Martin, onzième général, lui donna pour emblème un globe surmonté d'une croix, avec cette devise : *Stat Crux dum volvitur orbis*.

Le supérieur d'une chartreuse est appelé *prieur* et non abbé, comme celui des monastères bénédictins. En 1508, Jules II éleva le prieur de la Grande Chartreuse du Dauphiné au rang de général de l'ordre, et il ordonna qu'un chapitre général fût tenu chaque année dans ce monastère. Les chartreux sont représentés à Rome par un *procurateur*. — Au XVIIIe siècle, leur ordre avait déjà donné à l'Eglise six cardinaux, deux patriarches, quinze archevêques, quarante-neuf évêques, plusieurs saints et quelques personnages remarquables. Il possédait cent soixante-douze chartreuses, dont soixante-quinze situées en France ; en outre, cinq couvents de femmes, pour lesquelles on avait adouci les rigueurs de la règle, notamment à l'égard du silence et des repas, qu'il leur avait été permis de prendre en commun. Ces couvents de femmes avaient été autrefois plus nombreux ; mais les statuts de 1368 avaient défendu d'en admettre à l'avenir, défense qui fut plusieurs fois renouvelée ; on s'attacha même à abandonner les maisons existantes.

La règle des chartreux est la plus austère que le moyen âge ait produite ; et les modifications qui y ont été apportées dans la suite des temps en ont aggravé, plutôt qu'atténué la sévérité primitive, notamment à l'égard de la longueur des offices et de l'abstinence de la viande, même en cas de maladie. Cette règle réalise

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

autant qu'il est humainement possible la devise monachique : *Mourir au monde*. Elle organise non seulement la solitude du couvent au milieu du monde, mais dans le couvent même la solitude vis-à-vis des frères, qu'elle isole par le silence et la séparation. Non seulement ils ne doivent point se parler, mais ils ne doivent pas même prier à haute voix, de peur qu'ils ne s'entendent ; ils sont, en outre, écartés les uns des autres, chacun confiné dans sa cellule, où il mange seul et où il doit réciter seul la plus grande partie des offices, quand sonne l'heure canonique. Le culte en commun est réduit au plus strict nécessaire : vêpres et matines ; leur messe, qui reproduit une partie des rites anciens, est célébrée seulement les dimanches et les fêtes. De même, ce qui doit entretenir la vie corporelle : un seul repas par jour, excepté dans les octaves de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de quelques autres fêtes ; pour nourriture ordinaire, du pain et de l'eau ; les jeudis et les samedis, des herbes bouillies ; les dimanches et les jeudis, des œufs et du fromage ; lit de paille, cilice sur la peau, vêtements d'étoffe grossière et ceinture de corde ou de cuir. — Bruno et ses premiers compagnons étant des lettrés, la partie principale du travail qu'ils s'imposèrent consista en copie de manuscrits. Il fut établi, dès le commencement, que l'on recueillerait autant de manuscrits que l'on pourrait et qu'on formerait une bibliothèque en chaque chartreuse. Ces dispositions originaires constituèrent la tradition de l'ordre. Guigues en fit un article capital de ses statuts. Les copistes n'étaient point laissés libres de corriger à leur gré ce qui leur semblait une faute : pour être admise, la correction proposée devait être examinée et autorisée par le chapitre de la maison. On assure que les chartreux ont ainsi contribué à conserver la pureté du texte de la Bible et des Pères, assertion qui n'a de valeur que pour ceux qui ignorent que les bonnes éditions de la Bible et des Pères ont été faites d'après des manuscrits provenant d'ailleurs. La grande part affectée aux travaux de ce genre obligea les chartreux à s'adjoindre des serviteurs pour l'agriculture et les autres ouvrages matériels. C'est à eux qu'on attribue la première introduction des frères lais dans les monastères.

Une corporation ainsi organisée offrait peu d'accès aux causes de relâchement qui rendirent tant de fois nécessaire et ordinairement inefficace la réforme des autres ordres ; d'ailleurs, la convocation régulière des chapitres généraux maintenait chez les chartreux l'observance de la règle. C'est le seul ordre qui n'ait jamais été l'objet d'une réforme générale. Martin IV, défendant aux religieux mendiants de se transférer, sans dispense spéciale, de leur ordre dans un autre, le leur permet, d'une manière générale, s'ils entrent chez les chartreux. Leur genre de vie supprimant chez eux le goût et les moyens de se mêler aux agitations du monde, ils n'exercèrent jamais d'action importante au dehors, si ce n'est par un certain encouragement donné aux arts ; et eux-mêmes ne subirent le contre-coup des événements qu'aux époques du schisme d'Occident, de la querelle du jansénisme, où leur opposition à la constitution *Unigenitus* leur attira des persécutions (V. Cadry [J.-B.]), et de la Révolution française. Le schisme divisa momentanément leur ordre, les maisons situées en Italie ayant dû prendre parti pour le pape résidant à Rome ; la plupart des autres, pour le pape rival. La Révolution supprima leurs établissements, comme ceux des autres religieux. Ils rentrèrent dans la Grande Chartreuse en 1819. Depuis que la copie des manuscrits avait cessé d'être utile, ils s'occupaient d'industrie. On sait quel produit répand dans le monde entier le nom de la Chartreuse. Par un de ces contrastes ou une de ces ironies que l'histoire présente parfois, l'ordre le plus austère du moyen âge doit aujourd'hui son plus grand renom à la fabrication d'une liqueur qui est un des excitants les plus raffinés de la sensualité. E.-H. Vollet.

Bibl. : J. Junius, *De vera causa secessus S. Brunonis in eremum*; Paris, 1646. — Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*; Paris, 1668-1702, 9 vol. in-fol.; *Annales ordinis S. Benedicti*; Paris, 1713-1739, 6 vol. in-fol. — Helyot, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires...*; Paris, 1714, 8 vol. in-4, fig. — L. Holstenius, *Codex regularum monasticarum et canonicarum*; Augsbourg, 1759, 6 vol. in-fol. — Le P. de Tracy, *Vie de saint Bruno*; Paris, 1786, in-12. — L'abbé Lefebvre, *Saint Brunon et l'ordre des Chartreux*; Bar-le-Duc, 1884, 2 vol. — Dorlant, *Chronique des Chartreux*.

BRUNO ou BRUNON (Saint), théologien, abbé de Mont-Cassin et évêque, né à Soléria (diocèse d'Asti), mort en 1125 ; canonisé par Lucius III en 1183. Il était chanoine de la cathédrale d'Asti, lorsqu'il disputa au concile de Rome (1077), sur la *présence réelle*, contre Bérenger. Nommé évêque de Segni par Grégoire VII, il se démit de ce siège pour se retirer à Mont-Cassin, dont il devint abbé en 1107 ; mais Pascal II lui enjoignit de reprendre son ancien diocèse, où il était fort regretté. — Ses œuvres ont été recueillies par Marchesi, doyen à Mont-Cassin (Venise, 1652, 2 vol. in-fol.). Une édition plus complète a été publiée par le P. Bruni (Rome, 1789-1791, 2 vol. in-fol.). Ce recueil comprend cent quarante-cinq *Sermons, des commentaires sur le Pentateuque, sur Job, sur les Psaumes, sur le Cantique des Cantiques, sur l'Apocalypse* et divers traités parmi lesquels l'*Expositio de consecratione ecclesiæ deque Vestimentis episcoporum*, imprimée dans le t. XII du *Spicilegium* de D. d'Achery. Quelques-uns de ses sermons ont été attribués à Eusèbe d'Emèse, quelques autres à saint Bruno le chartreux ; son commentaire sur le *Cantique* a été inséré dans les œuvres de Thomas d'Aquin. E.-H. V.

Bibl. : Bollandistes, *Acta sanctorum*. — Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ latinitatis*; Hambourg, 1734.

BRUNO, ou de son nom latinisé Brunus, chirurgien italien du XIIIe siècle, né à Longoburgo (Calabre). Il fut un des plus célèbres parmi ceux qui s'efforcèrent de relever leur art en Occident. Il passe pour avoir étudié à Salerne et pour avoir exercé à Padoue (1252), et plus tard à Vérone. Il nous a laissé un livre intitulé *Chirurgia magna*, accompagné d'un abrégé, *Chirurgia parva*, qui se trouve dans les collections des chirurgiens du moyen âge, éditées à Venise en 1499, 1519 et 1546, in-fol. C'est une compilation d'après Galien et les Arabes. Guy de Chauliac, qui estime fort cet ouvrage, place Bruno à la tête d'une secte particulière traitant les plaies par le vin seul, comme desséchant, conformément au principe galénique : *Siccum vero sano est propinquius, humidum vero non sano* ; Bruno aurait représenté l'Ecole de Bologne contre celle de Salerne, défendue par Roger et Roland, qui, forts de l'aphorisme d'Hippocrate : *Laxa bona, cruda vero mala*, traitaient les plaies par les relâchants. Dr L. Hn.

BRUNO (Giordano), philosophe italien, né à Nole, dans le royaume de Naples, vers 1550, brûlé à Rome le 9 fév. 1600. Il se distingua dès son bas âge par un esprit vif et pénétrant, mais facile à l'enthousiasme, prêt à se laisser dominer par une ardente imagination. Quoique très fort dans les sciences mathématiques et philosophiques, les lettres et la théologie, il entra chez les dominicains pour y faire de nouveaux progrès. Aux difficultés que le dogme de l'Eglise romaine lui présentait, et qui dès lors commencèrent à le dégoûter, vint se joindre la répugnance que lui inspirèrent les mœurs relâchées de certains moines. Il abandonna son couvent et se retira à Genève en 1580, où il ne tarda pas à embrasser le calvinisme. Encore inquiété par les orthodoxes dans cette nouvelle religion, il fuit Genève, passe par Lyon, Toulouse et arrive, en 1582, à Paris où il professa la philosophie et publia sa première comédie du *Candelajo* et un écrit *De umbris idearum* (1582). Il critiqua vivement la philosophie d'Aristote, ce qui l'obligea de passer en Angleterre (1583). Il y fut bien accueilli par l'ambassadeur français Michel de Castelnau de la Cauvisière. Il publia alors son fameux ouvrage

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Spaccio della bestia trionfante (Paris, 1584), trois dialogues mettant en scène les Vertus expulsées du ciel par les Vices et remplis d'allusions à la hiérarchie de l'Eglise catholique. Bientôt suivirent : *La Cena delle ceneri* (1584), plaidoyer en faveur du système de Copernic et de la pluralité des mondes habités ; *Della causa, principio ed uno* (Venise, 1584) ; *Del infinito universo e mondi* (Venise, 1584) ; ce sont ses ouvrages fondamentaux. Le caractère inquiet et l'humeur vagabonde de Giordano Bruno l'entraînèrent alors sur le continent ; il revint à Paris (1585), passa à Wittemberg (1586), à Prague (1588) où il publia *Articuli centum et sexaginta contra mathematicos et philosophos* et *De Specierum scrutinio et lampade combinatoria R. Lullii ;* professa quelque temps à Helmstedt, se rendit à Francfort-sur-le-Main (1590), à Padoue (1592), enfin à Venise où il tomba entre les mains de l'Inquisition (1598). Il fut emprisonné, transféré à Rome et condamné à mort pour apostasie et rupture des vœux monastiques. Il fut brûlé sur le *Campo de Fiori*. Une statue lui a été érigée à Naples et on doit en dresser une autre à Rome sur le lieu même de son supplice.

Il est assez difficile de résumer en quelques lignes la philosophie de Bruno. Sa doctrine est plutôt un ensemble de vues poétiques et enthousiastes qu'un système bien lié et coordonné. Il attaque l'autorité et dit qu'on ne doit se rendre qu'à l'évidence. Le monde lui paraît être une émanation de la monade divine, formé lui-même d'atomes ou monades. Tout est à la fois matériel et animé, partout on trouve du mouvement, et par conséquent quelque chose qui meut, le moteur, la cause, et quelque chose qui est mû, le mobile, la matière. Dieu ou le moteur est donc en toute chose et tout participe à son infinité. Non seulement le monde dans son ensemble est infini, mais chaque parcelle du monde enferme en elle l'infini. Depuis que Jacobi a appelé l'attention sur G. Bruno, on a prétendu qu'il avait été l'inspirateur de beaucoup de philosophes postérieurs ; Descartes lui aurait emprunté son doute méthodique, Spinosa l'idée d'une cause immanente au monde, Leibniz la théorie des monades. Tout cela est bien problématique et il est très probable que Descartes en particulier n'a jamais lu les ouvrages de Bruno. On n'en saurait dire autant de Schelling, qui a donné le nom de *Bruno* pour titre à un de ses ouvrages les plus importants. Les œuvres de G. Bruno ont été éditées en italien par Wagner, (*Opere de G. Bruno ;* Leipzig, 1830, 2 vol.), en latin par Fiorentino (Naples, 1883 et suiv.). G. F. et A.-M. B.

BIBL. : DALES, *Bruni Nolani vita et placita ;* Paris, 1840. — BARTHOLMÈS, *Jordano Bruno ;* Paris, 1845, 2 vol. — Domenico BERTI, *Vita di Giordano Bruno ;* Florence, 1868. — Du même, *Documenti intorno à Giordano Bruno ;* Florence, 1880. — BRUNNHOFER, *G. Brunos Weltanschauung und Verhænguiss ;* Leipzig, 1883. — PLUMPTREE, *Life and works of G. Bruno ;* Londres, 1884, 2 vol.

BRUNO (Adrien-François, baron), général français, né à Pondichéry le 10 juin 1771, mort à Paris le 1er mars 1861. Enrôlé à dix-neuf ans dans la légion de cavalerie de la Nièvre, il fit toutes les campagnes de la Révolution, sur le Rhin, puis en Italie, se distingua pendant la retraite de Vérone (nov. 1796) et devint chef d'escadron en 1801. Aide de camp de Louis Bonaparte, qu'il suivit en Hollande (1806) et qui le nomma lieutenant général et grand écuyer, il rentra en France en 1810 et ne fut reconnu que comme général de brigade par Napoléon, qui lui donna le titre de baron. Il prit à la tête de ses cuirassiers une part brillante à la bataille de la Moskowa (7 sept. 1812) et à l'engagement de Reichenbach (mai 1813), fut fait prisonnier à Dresde (27 août 1813) et eut un commandement deux ans après, à Waterloo. Sous la Restauration, il fut d'abord employé, puis disgracié. Après la révolution de Juillet, il commanda la subdivision militaire des Vosges (1832) et passa en 1833 dans le cadre de réserve.

Son fils, *Edouard-Hubert-Joseph* Bruno, né le 16 janv. 1802, mort le 30 avr. 1870, a servi également dans la cavalerie et, promu général de brigade le 6 mai 1859, a commandé quelque temps l'Ecole militaire de Saumur. A. DEBIDOUR.

BRUNO DE MAGDEBOURG, historien allemand du XIe siècle ; l'année de sa naissance et de sa mort sont inconnues ; on sait seulement qu'il fut moine à Magdebourg et à Merseburg et chancelier de Hermann, anticésar opposé à Henri IV par l'Eglise et les princes allemands. Il retraça un épisode de cette lutte (de 1073 à 1081) sous le titre de *Historia belli saxonici* ; son ouvrage, très hostile à l'empereur Henri IV, a été imprimé dans la coll. des *Scriptores rerum germanicarum* de Pertz, au 5e vol. (Hanovre, 1843), et traduit en allemand par Wattenbach (Berlin, 1853). A. B.

BRUNOISE (Art cul.). Potage qui se prépare de la même façon que la *julienne* (V. ce mot) et dans lequel il n'entre que des carottes, des navets et du céleri.

BRUNON (V. BRUNO).

BRUNONIA (*Brunonia* Sm.). Genre de plantes de la famille des Campanulacées, qui a donné son nom au groupe des Brunoniées (V. BRUNONIACÉES). L'unique espèce connue, *B. australis* Sm., habite l'Australie et la Tasmanie. C'est une herbe vivace, dont les feuilles, couvertes d'un duvet soyeux, sont disposées en une rosette radicale, du centre de laquelle s'élève une hampe simple, terminée par des fleurs de couleur bleue ; ces fleurs ont un calice persistant, une corolle gamopétale à tube allongé et à limbe pentamère. Les étamines sont insérées à la base de la corolle et forment une sorte de gaine autour du style, qui est très long et terminé par un renflement sacciforme. Le fruit renferme une seule graine dépourvue d'albumen. Ed. LEF.

BRUNONIACÉES (*Brunoniaceæ* R. Br.). Groupe de plantes Dicotylédones, qui ne renferme que le seul genre *Brunonia* Sm. (V. ce mot.) Longtemps considéré comme une famille particulière et placé par Payer (*Leçons sur les fam. nat.*, p. 30) entre les Ambrosiées et les Drosophyllées, ce groupe est considéré aujourd'hui par M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VIII, pp. 342 et 349) comme une simple série *(Brunoniées)* de la famille des Campanulacées, caractérisée ainsi qu'il suit : « Fleurs irrégulières, à réceptacle concave, logeant dans leur concavité l'ovaire uniovulé, infère, mais libre ; ovule ascendant ; fruit sec ; graine sans albumen ; fleurs disposées en capitules de cymes contractées. » Ed. LEF.

BRUNOW, diplomate russe (V. BRUNNOW).

BRUNOY (*Brannadum, Brunetum*). Com. du dép. de

Eglise de Brunoy, d'après une photographie.

Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Léger, sur l'Yerres. Station du chem. de fer de Paris à Lyon; 2,037 hab. L'antiquité de ce lieu remonte au VIIe siècle, mais son histoire n'a aucune importance. A peine peut-on mentionner le séjour qu'y fit Philippe VI pendant le printemps de 1346. L'église est sans caractère, quoique datant en partie du XIIIe siècle; une inscription qu'elle contient nous fait connaître que la première pierre du clocher a été posée le 23 juin 1539. Vers 1750, un riche financier, Antoine Paris de Montmartel, acquit la terre de Brunoy et y construisit un château magnifique Louis XV érigea la seigneurie en marquisat qui, peu d'années avant la Révolution, était possédé par Armand-Jean-Joseph de Montmartel, célèbre, sous le nom de marquis de Brunoy, par sa folle prodigalité. On montre encore aujourd'hui à Brunoy la maison de campagne qu'y habitait Talma. F. B.

Bibl. : L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. V, pp. 201-8 de l'éd. de 1883.

BRUNS (Paul-Victor von), chirurgien allemand, né à Helmstädt le 9 août 1812, mort à Tubingue le 18 mars 1883. Il étudia à Brunswick et à Tubingue, puis se fixa à Brunswick, où il fit un cours d'anatomie au Carolinum (1838), et fut nommé professeur en 1839. En 1842, il devint chirurgien à l'hôpital de Brunswick, enfin, en 1843, passa à Tubingue comme professeur ordinaire de chirurgie. En 1855, il fut anobli par le gouvernement wurttembergeois et lors des guerres de 1866 et de 1870-71 servit dans les troupes wurttembergeoises en qualité de médecin consultant général. — Bruns s'est distingué par ses remarquables travaux chirurgicaux et en particulier a contribué aux progrès de la chirurgie du larynx. Parmi ses publications, toutes très importantes, nous signalerons : *Lehrbuch der allgem. Anatomie des Menschen* (Brunswick, 1841, in-8); *Chirurg. Atlas. Bildl. Darstell. der chirurg. Krankh.*, etc. (Tubingue, 1853-60, 2 vol. gr. in-fol.); *Handb. der prakt. Chirurgie* (Tubingue, 1854-59, 2 vol. in-8); *Die Durchschneidung der Gesichtsnerven beim Gesichtsschmerz* (Tubingue, 1859, in-8); *Die erste Ausrottung eines Polypen in der Kehlkopfshöhle*, etc. (Tubingue, 1862, in-8, 3 pl., avec un suppl. [ibid., 1863, 1 pl.]); *Die Laryngoskopie und die laryngoskop. Chirurgie* (Tubingue, 1865, in-8, avec Atlas de 8 pl., in-fol.; 2e édit., 1873); *Dreiundzwanzig neue Beob. von Polypen des Kehlkopfes* (Tubingue, 1868, in-8, avec 4 pl.); *Chirurgische Heilmittellehre*, etc. (Tubingue, 1868-73, 2 vol. in-8); *Die galvanokaustischen Apparate und Instrumente*, etc. (Tubingue, 1878, in-8, avec 2 pl.); *Die Amputationen der Gliedmassen durch Zirkelschnitt mit vorderem Hautlappen* (Tubingue, 1879, in-8). Dr L. Hn.

BRUNS (Ernst-Heinrich), astronome allemand, né à Berlin le 4 sept. 1848. Attaché successivement comme calculateur et observateur aux Observatoires de Pulkova et de Dorpat, il a succédé en 1882 à Bruhns comme professeur d'astronomie et directeur de l'Observatoire de Leipzig. Outre de nombreux articles dans les principaux journaux de mathématiques, il a écrit : *Ueber die Perioden des elliptischen Integrale erster und zweiter Gattung* (Dorpat, 1875); *Die Figur der Erde* (Berlin, 1878); un mémoire *Ueber eine Aufgabe der Ausgleichungsrechnung*, paru dans les *Abhandl. d. k. sächs Gesellschaft d. Wissensch.* (1886). L. S.

BRUNSCHWIG ou **BRAUNSCHWEIG** (Hieronymus), chirurgien alsacien du XVe siècle, qui appartenait à la famille de Saulern et était né à Strasbourg, où il remplit les fonctions de chirurgien et d'apothicaire; il étudia, paraît-il, à Bologne, à Padoue et à Paris. Il mourut à un âge très avancé, d'après Malgaigne à cent dix ans. Il est certain qu'il parle de son expérience comparée à l'inexpérience des jeunes chirurgiens à propos de la peste de 1468. Il serait donc né vers 1430 au plus tard; d'autre part, il paraît avoir été vivant lors de la publication des premières éditions de son célèbre livre sur la chirurgie, c.-à-d. de 1497 à 1513, tandis que celle de 1534 porte cette mention spéciale *feu (weiland wundarzt)*; il serait donc mort entre 1513 et 1534. — Ce livre a pour titre : *Buch der Chirurgia. Hantwirckung der Wundarzney*, etc. (Strasbourg, puis Augsbourg, 1497, in-fol., avec gravures; ibid., 1508, 1513, in-fol., Augsb., 1534, in-4; Strasb., 1539, in-4; trad. angl., Londres, 1525, in-fol.). Cet ouvrage, l'un des premiers parus en langue vulgaire, est en partie une compilation des auteurs grecs et arabes alors connus, surtout Hippocrate et Razès; les matières traitées sont strictement limitées à la chirurgie traumatique (plaies, fractures et luxations); le chap. X du traité II, particulièrement intéressant, s'occupe des plaies d'armes à feu; Pfolspeundt seul en avait parlé avant lui, en 1460. — Autres ouvrages de Brunschwig : *Von der Kunst der Distillierung* (Strasb., 1500, in-fol.); *Hausapothek guter gebräuchlicher Arzney* (Strasb., 1512, in-fol.; plus. éditions); *Buch der Vergift. der Pestilenz*, etc. (Strasb., 1500, in-fol.; plus. édit.). Dr L. Hn.

BRUNSVIGIE (*Brunsvigia* Heist.). Genre de plantes de la famille des Amaryllidacées, auquel on rapporte comme synonyme le genre *Coburgia* de Herbert (*Hort. Trans.*, IV, 181). Ses représentants sont des herbes à bulbe globuleux, tuniqué, scarieux qui donne naissance à des feuilles oblongues, très épaisses et à une hampe diversement comprimée, terminée par une ombelle de fleurs pédicellées, accompagnées de bractées scarieuses et entourées d'une spathe bivalve. Ces fleurs ont un périanthe simple, coloré, campanulé ou infundibuliforme, six étamines libres ou connées à la base avec le tube du périanthe et un ovaire infère, qui devient à la maturité une capsule membraneuse, trilobée ou trigone avec les lobes déprimés ou ailés. — Les *Brunsvigia* sont originaires du Cap de Bonne-Espérance. On en connaît une vingtaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées en Europe comme ornementales. Les plus remarquables à cet égard sont le *B. Josephinæ* Ker (*Coburgia multiflora* Herb.), qu'on appelle vulgairement *Amaryllis candelabre*, *A. girandole*, *A. de Joséphine*, et le *B. toxicaria* Ker, qui est l'*Amaryllis disticha* de Linné et le *Buphane toxicaria* de Herbert. Le bulbe de cette dernière espèce est extrêmement vénéneux et le suc qu'on en retire sert, dit-on, aux naturels du Cap pour empoisonner leurs flèches. Ed. Lef.

BRUNSWICK (all. *Braunschweig*). I. Géographie. — Le duché de Brunswick est un des Etats de l'empire d'Allemagne compris entre 6° 35′ et 9° 7′ de long. E., 51° 33′ et 53° lat. N.; il est entièrement enclavé dans le royaume de Prusse (prov. de Hanovre au N. et au S., de Saxe à l'E., de Westphalie à l'O.); il touche aussi au grand duché d'Anhalt et à la principauté de Waldeck, sur quelques kilomètres de ses frontières. Le duché de Brunswick est coupé en trois tronçons, plus cinq petites enclaves : le premier tronçon au N. comprend les cercles de Brunswick, Wolfenbüttel et Helmstedt; le second, au S.-O., ceux de Gandersheim et Holzminden; le troisième, au S.-E., dans la région du Harz, le cercle de Blankenburg. La surface totale du duché est évaluée à 3,690 kil. q.; sa population à 372,580 hab., ce qui donne une moyenne de 101 hab. par kil. q. Un tiers de la population vit des travaux agricoles, deux cinquièmes des mines et de l'industrie. La religion est évangélique luthérienne (plus de 95 %). La surface cultivée est de 244,000 hect. (blé, orge, seigle, avoine, pommes de terre); la culture maraîchère est développée; les forêts occupent 110,000 hect. Le bétail comprenait, en 1883, 27,000 chevaux, 90,000 bêtes bovines, 243,000 bêtes ovines, 100,000 porcs, 47,000 chèvres, 8,500 ruches. Les mines donnent 350,000 tonnes de houille, 120,000 de minerai de fer, 700 de plomb, 7,100 de sel. Les chemins de fer appartiennent à la Prusse depuis la mort du dernier duc (1884). — La constitution est une monarchie constitutionnelle; le souverain

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

est un régent (prince Albert de Prusse) élu par la représentation nationale. Le budget se monte à 36 millions de francs. Le contingent brunswickois fait partie du 10e corps d'armée ; le grand-duché a deux voix au conseil fédéral, 3 députés au Reichstag.

II. Histoire. — Le Brunswick est un débris de l'ancien duché de Saxe, démembré en 1180, quand eut succombé Henri le Lion. Il ne garda que ses alleux Brunswick et Lunebourg ; ceux-ci furent partagés entre ses fils en 1203 : Henri eut Hanovre, Guillaume Lunebourg, et Brunswick échut à Otton, le futur empereur d'Allemagne, Otton III ; son neveu Otton l'Enfant, fils de Guillaume, se trouva, en 1227, seul héritier des Welfs ; l'empereur Frédéric II lui disputa Lunebourg, qu'Otton dut céder, mais il fut nommé duc de Brunswick. Après sa mort (1252), ses fils partagèrent l'héritage (1267) : Jean eut le duché de Lunebourg avec Hanovre et Celle, Albert eut Brunswick avec Gœttingue et le Harz. Ainsi se créèrent les lignes de Brunswick et de Lunebourg. La seconde s'éteignit dès 1369 ; la première se subdivisa dès 1279 en trois lignes : Grubenhagen (éteinte en 1596, son héritage passa à la ligne de Hanovre) ; Gœttingue (éteinte en 1463) ; Wolfenbüttel. Celle-ci, qui hérita de la branche de Lunebourg, se subdivisa de nouveau en 1409 en lignes de Brunswick-Wolfenbüttel et de Brunswick-Lunebourg. La première fut même démembrée, de 1519 à 1584, au profit de la branche cadette de Brunswick-Kalemberg ; elle s'éteignit complètement en 1634. La branche de Brunswick-Lunebourg ou deuxième branche de Lunebourg fut plus durable. Elle adopta la Réforme et se divisa, par le partage du 10 sept. 1569, en deux familles : l'une garda le nom de Brunswick-Lunebourg jusqu'au jour où elle le quitta pour celui de Hanovre, quand elle obtint le titre électoral puis royal ; l'autre, Brunswick-Lunebourg-Dannenberg, hérita en 1635 du duché de Brunswick-Wolfenbüttel et fut la souche des ducs de Brunswick dont la race ne s'est éteinte qu'en 1884.

Nous donnons ici la biographie des membres les plus importants de la maison de Brunswick : *Albert le Grand* ou *le Lion*, duc de Brunswick et Lunebourg, né en 1236, mort le 15 août 1279. Il exerça le pouvoir en son nom et en celui de son frère mineur de 1252 à 1267, et à partir de cette date régna sur Brunswick-Wolfenbüttel. Il se distingua dans les guerres du temps contre Ottocar de Bohême, contre le landgrave de Misnie, l'archevêque de Mayence ; il fut tuteur des fils de Christophe de Danemark. — *Otto*, prince cadet de la maison de Brunswick, devenu prince de Tarente, mort en 1399. Il exerça avec succès la profession de condottiere en Italie. Il servit d'abord de 1363 à 1372 sous les ordres du marquis Jean de Montferrat contre les Visconti, protégea ensuite ses enfants. En 1376, Jeanne Ire de Naples l'épousa, mais sans l'associer au trône ; elle le nomma prince de Tarente. Il ne put la sauver ; chassé de Naples, vaincu et pris par Charles de Durazzo le 25 août 1381, il fut emprisonné à Molfetta. *Charles III* (V. ce nom), attaqué à son tour par *Louis* d'Anjou (V. ce nom), fit appel aux conseils d'Otton de Brunswick ; reconnaissant il le délivra. Après sa mort, le condottiere s'allia aux Angevins, rentra dans Naples (1387) et vengea la mort de sa femme sur tous les meurtriers de Jeanne. Bientôt il se retourna contre le parti angevin ; fait prisonnier en 1392, il s'engagea à ne plus servir pendant dix ans. — *Henri le Jeune*, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, né le 10 nov. 1489, mort le 11 juin 1568. Il se mêla à la guerre d'*Hildesheim* (V. ce nom) et fut battu à Soltau (1519) ; il eut part à la victoire de Frankenhausen qui mit fin à l'insurrection des paysans (1525). Adversaire résolu de la Réforme, ses persécutions et ses querelles avec les princes adhérents à la nouvelle religion tournèrent mal ; le landgrave de Hesse l'expulsa de ses Etats (1542), le fit prisonnier (1545) ; délivré après la bataille de Mühlberg il se prit de querelle avec le margrave de Brandebourg ; Maurice de Saxe vint à son secours et c'est à cette occasion que fut livrée la bataille de Sievershausen (9 juil. 1543), où périt le célèbre chef des réformés. Henri le Jeune se convertit ensuite aux doctrines nouvelles. On sait son amour romanesque pour Eva de Trott qu'il cachait dans le Staufenburg, au milieu du Harz, en la faisant passer pour morte. — *Heinrich-Julius*, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, né le 15 oct. 1564, mort à Prague le 20 juin 1613. Il fut un des hommes les plus instruits de son temps ; il savait le grec et l'hébreu ; juriste, architecte, il fut aussi auteur dramatique ; ses onze drames (édités par Tittmann, Leipzig, 1880) furent représentés à Wolfenbüttel. Evêque de Halberstadt depuis 1566, duc de Brunswick depuis 1589, il déploya un faste ruineux. — *Auguste le Jeune*, duc de Brunswick-Lunebourg, né à Dannenberg le 10 avr. 1579, mort le 17 sept. 1666. Septième fils du duc Henri, il fit de bonnes études, voyagea et vécut dans la retraite à Hitzacker ; il écrit sous le pseudonyme de *Gustavus Selenus* un écrit sur le jeu d'échecs, qui eut une grande vogue : *Das Schach oder Königsspiel* (Leipzig, 1616) ; puis *Cryptomenyticæ et Cryptographiæ libri IX* (Lunebourg, 1624, in-fol.). En 1635 il devint duc de Brunswick-Wolfenbüttel. Il transporta à Wolfenbüttel la magnifique bibliothèque qu'il avait formée à Hitzacker ; il possédait 180,000 volumes, de précieux manuscrits, et rédigea lui-même le catalogue en cinq volumes in-folio. Il administra bien ses Etats, sans négliger ses études préférées et publia une Vie de Jésus (*Gesch. der Herrn Jesu*, 1640) et *Evangelische Kirchenharmonie* (1644, cinq fois réédité). — *Christian* de Brunswick-Wolfenbüttel, évêque luthérien de Halberstadt (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, évêque de Munden, régent de Brunswick [1566-1633]), né à Gröningen le 20 sept. 1599, mort à Wolfenbüttel le 16 juin 1626. C'est un des personnages qui contribuèrent le plus à donner à la guerre de Trente ans son caractère dévastateur. Dès 1621 il se mit à la tête de 15,000 hommes et pilla l'archevêché de Mayence ; il fit frapper, avec les dépouilles des églises, une monnaie portant ces mots : « Ami de Dieu, ennemi des prêtres. » Il s'avança jusqu'au Main, fut battu à Höchst par Tilly (20 juin 1622), passa en Alsace avec Mansfeld, entra au service de la Hollande, débloqua Bergop-Zoom. Il continua de piller l'Allemagne du Nord-Ouest, se réfugiant en Hollande quand il était trop vivement pressé. — *Anton-Ulrich* de Brunswick-Wolfenbüttel, né à Hitzacker, dans la principauté de Lunebourg, le 4 oct. 1633, mort à Brunswick le 27 mars 1714. Il eut pour précepteur le grammairien Schottel. Il fut d'abord co-régent de son frère Rudolf-August (1685), et, après la mort de ce dernier (1704), il régna seul. Il passa solennellement au catholicisme à Bamberg, en 1710. Anton-Ulrich aimait le faste ; mais il croyait en même temps que les lettres et les arts sont le plus bel ornement d'un Etat. La bibliothèque de Wolfenbüttel lui doit une grande partie de ses trésors. Il composa quelques opéras pour les fêtes de la cour. On a fait un choix de ses cantiques religieux, dont sa belle-mère, Sophie-Elisabeth de Mecklembourg, fit les mélodies (*Churfürstliches Davids-Harfenspiel* ; Nuremberg, 1667 ; *in Auswahl herausgegeben von Wendeburg*, Halle, 1856). Antoine-Ulric écrivit encore deux grands romans dans le goût de Mlle de Scudéry : *Die durchlauchtige Syrerinn Aramena* (Nuremberg, 1669-1673, 5 vol.), et *Octavia* (Nuremberg, 1677, 6 vol. ; 3e éd., Brunswick, 1712, 7 vol.). L'intérêt que ces romans, surtout le dernier, pouvaient avoir pour les contemporains, grâce à des allusions plus ou moins fines aux personnages de la cour, est aujourd'hui perdu pour nous. — *Anton-Ulrich* de Brunswick-Bevern, né le 28 août 1714, mort à Kholmogor (gouv. d'Arkangel) le 19 mars 1776. Il entra au service de la Russie (1730), épousa en 1739, conformément au désir de la tsarine Anne, sa nièce Anna-Leopoldovna ; leur fils Ivan VI hérita de la tsarine Anne ; il fut renversé au

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

bout de quelques mois, et ses parents envoyés en Sibérie; le duc de Brunswick y survécut trente ans à sa femme (V. Anne et Ivan VI); leurs autres fils furent renvoyés en Danemark en 1780 (V. Brückner, *Die Familie Braunschweig in Russland im* XVIII*ten Jahrhundert*; Saint-Pétersbourg, 1876). — *August-Wilhelm-Albrecht*, duc de Brunswick-Lunebourg-Bevern, né à Brunswick en 1715, mort à Stettin le 1er août 1781. Il entra au service de la Prusse. Il combattit à Molwitz, Hohenfriedberg, Reichenberg, Prague, Kollin.— *Ferdinand*, duc de Brunswick, né à Brunswick le 12 janv. 1721, mort à Vechelde le 3 juill. 1792. Il entra au service de Frédéric II en 1740, et se distingua d'abord à Hohenfriedberg et à Soor. Il fut un des principaux lieutenants du roi de Prusse dans la guerre de Sept ans, contribua beaucoup à la victoire de Prague. Il prit ensuite le commandement de l'armée de Westphalie, vainquit de Clermont à Crevelt (23 juin 1758). Battu à Bergen le 13 avr. 1759, il prit sa revanche sur Contades à Minden (1er août 1759); il fut encore vainqueur à Villingshausen (16 juil. 1760). Après la paix il fut nommé feld-maréchal et reprit son gouvernement de Magdebourg; il se brouilla avec Frédéric II et rentra à Brunswick en 1766. — *Karl-Wilhelm-Ferdinand*, duc régnant de Brunswick à partir de 1780, né le 9 oct. 1735, mort à Ottensen (près d'Altona) le 10 nov. 1806, fils aîné du duc Charles (1713-1780). Il se voua de bonne heure à la carrière des armes et se fit connaître dans la guerre de Sept ans sous le nom de prince héritier; général d'infanterie dans l'armée prussienne, il reçut en 1792 le commandement des forces austro-prussiennes destinées à mettre fin à la Révolution française, publia le 25 juil. 1795 le célèbre manifeste de Coblentz (V. Manifeste de Brunswick), prit Longwy et Verdun, fut arrêté à Valmy. En 1793 il reprit Mayence, gagna la bataille de Pirmasens avec Würmser. En 1806 il fut de nouveau mis à la tête des forces prussiennes; il perdit les deux yeux à la bataille d'Auerstædt (14 oct.), fut chassé de Brunswick et apprit avant de mourir que Napoléon venait de déclarer: « La maison de Brunswick a cessé de régner. »— Son successeur, *Friedrich*, rentra dans son duché le 1er nov. 1813. Ce prince que Napoléon avait dépouillé de ses Etats, se mit en 1809 à la tête d'un corps franc levé en Bohême, envahit la Saxe, d'où le chassa le roi Jérôme de Westphalie; après l'armistice de Znaïm (12 juill. 1809), il continua la guerre pour son compte, marcha sur Leipzig avec 2,000 hommes, battit les Westphaliens à Halberstadt et à Olpert (près de Brunswick), puis il passa par Hanovre, descendit le Weser, entra à Brême (5 août) et s'embarqua deux jours après pour l'Angleterre, au service de laquelle il combattit dans la péninsule hispanique, avec une pension de 6,000 livres sterling. Il fut tué aux Quatre-Bras le 16 juin 1815. — *Karl* (né à Brunswick le 30 oct. 1804, mort à Genève le 19 août 1873), qui vint ensuite, régna de 1815 à 1830. Il se conduisit en tyran dès qu'on eut proclamé sa majorité (1823); obligé de quitter ses Etats (1829), il se retira en France; il rentra à Brunswick en 1830, mais fut chassé par son peuple insurgé qui brûla son palais (1830) et déposé par les agnats de sa maison comme incapable (1831). Le duc détrôné se retira à Paris et entra en relations avec l'ancien roi Jérôme-Napoléon. Il n'avait pas abandonné l'espoir de restauration et comptait sur le prince Louis-Napoléon (depuis Napoléon III), à qui il fournit de larges subsides et avec lequel il conclut une sorte de traité en 1845. En 1870 il se retira à Genève et légua à cette ville toute sa fortune. Elle dut seulement lui ériger un tombeau surmonté d'une statue équestre (œuvre de Caïn). Ses *Mémoires*, publiés en 1836, sont une œuvre de polémique.—Son frère *Guillaume*, né le 25 avr. 1806, fut le dernier des ducs de Brunswick de la branche des Wolfenbüttel, peut-être aura-t-il été le dernier des ducs de Brunswick. Il prit parti pour la Prusse en 1866, et mourut le 18 oct. 1884 sans héritier direct. Son héritier était le duc de Cumberland, héritier détrôné du royaume de Hanovre, annexé par la Prusse en 1866. Aussi le gouvernement prussien s'opposa à la prise de possession du duché par l'héritier guelfe, bien qu'il eût déclaré reconnaître la constitution allemande. Il fit instituer une régence par le Conseil fédéral; on choisit pour l'exercer le prince Albert de Prusse. A.-M. B.

Bibl.: Lambrecht, *Das Herzogtum Braunschweig*; Wolfenbüttel, 1863.— Sudendorf, *Urkundenbuch zur Geschichte der Herzöge von Braunschweig und Lüneburg*; Hanovre, 1859-1883, 11 vol.— Von Heinemann, *Geschichte von Braunschweig und Hannover*; Gotha, 1882.

BRUNSWICK. Ville. — Ville d'Allemagne, capitale du duché de Brunswick, sur l'Oker, affluent de l'Aller; 85,169 hab. L'industrie est très active; au premier rang figurent la filature de jute, les lainages, les cotonnades, tapis, produits chimiques, machines, spécialement les machines à coudre, brasserie, etc. Le commerce est resté important depuis le moyen âge et les deux marchés annuels ou messes de Brunswick attirent beaucoup de monde.

Monuments. — La ville est très égayée par les jardins qui ont remplacé les anciennes fortifications, l'Oker l'entoure à l'E., un canal à l'O. Le centre de la ville a gardé son ancien caractère. On y remarque le *Dom*, belle église romane, bâtie à partir de 1173, agrandie en 1346 et en 1469; elle renferme le tombeau d'Henri le Lion et de sa femme (du XIIIe siècle), et dans la crypte ceux des Welfs de Brunswick. Non loin est l'église de Sainte-Catherine, fondée en 1172 par Henri le Lion, avec une belle tour du XIIIe siècle; l'église collégiale avec un autel sculpté de la fin du XIVe siècle; l'église Saint-Martin (1180-1190), avec des tours romanes et une belle chapelle du XVe siècle; l'église Saint-André, bâtie de 1200 à 1532; monuments auxquels il faut ajouter un merveilleux hôtel de ville gothique du XIVe et du XVe siècle et une série de maisons en bois du XVe et du XVIe siècle, de jolis édifices de la Renaissance (en pierre), qui font de Brunswick une des villes les plus intéressantes de l'Allemagne. On y trouve encore un beau musée d'antiques.

Histoire. — Brunswick fait remonter son origine à l'an 861 et à Bruno, fils de Ludolf, duc de Saxe. Son nom paraît en 1031; le noyau de la ville était le burg de Dankwarderode, dont on voit encore les ruines près du *Dom*. Les Welfs l'acquirent en 1137. Henri le Lion fortifia et enrichit la ville qui lui resta fidèle. Otton, premier duc de Brunswick, lui accorda de grands privilèges; elle entra dans la Hanse et devint un centre commercial important. Lors des divers partages que nous avons relatés en traçant l'histoire de la maison de Brunswick, la ville de Brunswick resta indivise; ce n'est qu'en 1671 que les ducs obtinrent la renonciation de la branche du Hanovre, à qui ils cédèrent en échange les biens de la branche Danneberg. La prospérité de Brunswick se maintint malgré la chute de la Hanse, mais elle tenta vainement, au XVIIe siècle, de se soustraire à l'autorité des ducs.

BRUNSWICK (Nouveau) (V. Nouveau-Brunswick).

BRUNSWICK. Ville des Etats-Unis, Etat du Maine, comté de Cumberland, sur la rive droite du fleuve Androscoggin, à 44 kil. N.-E. de Portland (capitale de l'Etat); 5,400 hab — Près de la ville se trouvent des rapides qui fournissent une force motrice considérable, utilisée par des manufactures de coton et d'autres établissements industriels. — Siège du collège Bowdoin. Aug. M.

BRUNSWICK (Thérèse, comtesse de), née en Hongrie en 1775, morte à Pesth en 1861, fondatrice des salles d'asile en Hongrie. Après un séjour à l'institut d'Yverdon, où elle fut frappée des résultats obtenus par Pestalozzi, elle alla étudier en Angleterre le fonctionnement des salles d'asile, et revenue à Pesth en 1828, elle y fondait son *Jardin des Anges (Angyalkert)*. Son initiative fut féconde. Par ses soins s'était créée une *Société hongroise pour la fondation des salles d'asiles*: treize salles étaient instituées; et aujourd'hui la Hongrie en compte plus de deux cents.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRUNSWICK (Léon Lévy, dit *Lhérie*), auteur dramatique français, né à Paris le 20 avr. 1805, mort au Havre le 29 avr. 1859. Collaborateur favori de Ad. de Leuven, il a signé avec lui et avec Dumersan, Dupeuty, de Beauplan, etc., un grand nombre de vaudevilles, d'opéras-comiques et d'à-propos, parmi lesquels il suffira de rappeler : *Gothon du passage Delorme* (1831), parodie de *Marion Delorme*, de Victor Hugo; *Faublas* (1833); *le Postillon de Longjumeau* (1837) et *le Brasseur de Preston* (1838), mus. de Ad. Adam; *le Mariage au tambour* (1843); *Gibby la Cornemuse* (1847), mus. de Clapisson; *la Foire aux idées* (1849), revue aristophanesque des événements du jour, de même que *Suffrage Ier ou le Royaume des aveugles* (1850), *la Volière ou les Oiseaux politiques* (1850) et que *les Pavés sur le pavé* (1850); *le Roi des halles* (1853), mus. de Ad. Adam; *Dans les vignes* (1856), mus. de Clapisson, etc. M. Tx.

BRUNTON (Mrs. Mary), femme de lettres anglaise, née à Bara, dans les Orcades, en 1778, morte en 1818. Fille unique du colonel Thomas Balfour, elle épousa, à vingt ans, le rév. Dr Brunton. Le roman intitulé *Self-Control*, qu'elle publia sans nom d'auteur en 1811, eut un grand succès. On peut citer encore : *Discipline* (1814) et *Emmeline*, œuvre posthume, précédée de sa biographie écrite par son mari. Tous ses ouvrages ont été traduits en français. Il en existe une édition collective anglaise en 7 vol. in-8.

BRUNULFE, prince mérovingien, qui, à la mort de Clotaire II (628), soutint les prétentions de son neveu Caribert contre Dagobert Ier. Quand celui-ci, par la politique et la force des armes, se fut emparé de presque toute la succession paternelle et n'eut laissé à son frère Caribert que l'Aquitaine, Brunulfe lui fit hommage et le suivit même en Bourgogne; mais vers l'an 636, le roi, craignant que Brunulfe ne favorisât Caribert, le fit mettre à mort par trois seigneurs de la cour (V. Dagobert Ier et Caribert).

BRUNUS ou **BRUN** (Conrad), célèbre jurisconsulte allemand, né à Kirchen, dans le Wurttemberg, vers 1490, mort à Munich en 1563. Après avoir étudié le droit civil et canon à l'Université de Tubingen, il exerça diverses fonctions à la cour épiscopale de Würtzbourg et à la cour du prince de Bavière, puis il devint assesseur à Spire et conseiller de l'évêque d'Augsbourg. Charles-Quint le chargea, avec Conrad Visch, de rédiger les règlements de la chambre impériale d'Augsbourg. Enfin il devint chanoine d'Augsbourg. Il mourut en revenant d'Insprück, où il avait été appelé par l'empereur Ferdinand. Il avait assisté déjà, comme conseiller, aux diètes de Spire, de Worms et de Ratisbonne. Les principaux ouvrages de Brunus sont intitulés : *De Legationibus*, etc. (Mayence, 1548, in-fol.); *De Hæreticis in genere libri VI* (Mayence, 1549, in-fol.); *De Universali Concilio libri IX* (1550, in-fol.); *De Seditionibus libri VI* (Mayence, 1550, in-fol); *Adversus novam Histor. ecclesiasticam quam Mathias Illyricus et ejus collegæ Magdeburgici per centurias nuper ediderunt; Versuch einer Abhandlung von dem Ansehn und der Gewalt der Catholischen Kirche* (Dillingen, 1565, in-8), etc. G. L.

BRUNUS (Albertus), jurisconsulte italien de la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut sénateur de Milan et procureur fiscal du duc de Savoie. Il a laissé plusieurs ouvrages dont les principaux se trouvent dans le *Tractatus juris*, t. II, XII, XVII et XXVIII (Venise, 1550); tels sont les traités : *De Forma et Solemnitate jurium; De Augmento et diminutione monetarum; De Constitutionibus; De Consuetudine*. On a encore de Brunus : *Consilia feudalia* (Venise, 1579, 2 vol. in-fol.). G. L.

BRUNVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu; 150 hab.

BRUNVILLERS-La-Motte. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée; 337 hab.

BRUNY. Ile de l'Océanie, près de la côte S.-E. de la terre de Diémen, non loin de l'embouchure du Devivent, par 145° de long E. et 43° 12 de latitude S. Son étendue est de 385 k. q. Elle n'est séparée de la terre de Diémen que par le canal d'Entrecasteaux. Deux baies creusant ses côtes de l'E. et de l'O. lui donnent la forme d'un huit. Au moment de la marée, le col du huit disparaît par la réunion de ces deux baies et alors l'île de Bruny est coupée en deux. L'île est couverte de bois et habitée par des indigènes ressemblant à ceux de la terre de Diémen et ayant les mêmes habitudes. Ils n'ont pas de demeures fixes et sont peu nombreux. Meynerz d'Estrey.

BRUSA (Emilio), jurisconsulte italien, né à Ternate (prov. de Côme) le 9 sept. 1843. Professeur de droit à l'Université de Modène (1871-1877), puis à celle d'Amsterdam et enfin à Turin. Il est connu par des études sur le droit des gens et surtout par un ouvrage publié pour la première fois à Florence en 1876, sous le titre : *Dell' odierno Diritto internazionale pubblico*.

BRUSCOLINI (Pasqualino), sopraniste et chanteur scénique italien, qui jouit d'une grande renommée. En 1743 il débutait au Théâtre-Royal de Berlin, y obtenait de grands succès et y demeurait pendant dix années. De là il était engagé à l'Opéra italien de Dresde, alors dirigé par le fameux compositeur Adolphe Hasse, et il y restait attaché jusqu'en 1763. On ne sait pas autre chose de la vie et de la carrière de cet artiste, dont le talent paraît avoir été fort remarquable.

BRUSINA (Spiridion), naturaliste croate contemporain, né à Zara en 1845. Il fit ses études dans cette ville et les termina à l'Université de Vienne. Après avoir enseigné au gymnase de Zara, il est devenu conservateur du musée zoologique d'Agram. Il a rendu de grands services à cet établissement; grâce à lui la collection conchyliologique est devenue une des plus riches d'Europe. En 1885, il a fondé à Agram une société d'histoire naturelle. Il a publié un grand nombre de travaux en allemand, en croate, en italien, en français, et notamment dans les *Mémoires de l'Académie d'Agram*, le *Journal de Conchyliologie*, le *Bulletino malacologico italiano*, etc...

BRUSLART (Louis-Guérin, baron de), général français, né à Thionville en 1752, mort à Paris en 1829. Il était capitaine en 1783, lorsqu'il prit part à la guerre d'Amérique. Il émigra en 1791, servit dans l'armée de Condé et débarqua en Normandie pour prendre le commandement de l'armée royaliste (1800). Il y revint en 1814 pour préparer l'arrivée du duc de Berry. Louis XVIII le nomma lieutenant général et l'appela au commandement de la 23e division militaire.

BRUSLÉ de Montpleinchamp (Jean), historien belge, né à Namur en 1641, mort à Bruxelles en 1724. Il appartint pendant quelque temps à l'ordre des jésuites et se distingua comme prédicateur de l'empereur Charles VI. Il a publié un certain nombre d'ouvrages historiques consciencieusement étudiés, d'une exactitude satisfaisante, mais d'une rare médiocrité de style. Les principaux sont : *Histoire des ducs de Bourgogne* (Cologne, 1680, publiée sous le pseudonyme de Fabert); *Histoire de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur* (Cologne, 1689); *Histoire de Jean d'Autriche* (Amsterdam, 1690); *Histoire d'Alexandre de Farnèse, duc de Parme* (Amsterdam, 1692); *Histoire de l'archiduc Albert* (Cologne, 1693). E. H.

Bibl. : Lelong, *Bibl. hist. de la France*. — Gœthals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*. — Vander Meersch, *Notice* (dans la *Biog. nat. belge*).

BRUSQUE (*Brusca, vicaria Bruscensis*). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Camarès; 1,280 hab. Brusque était, au IXe siècle, le siège d'une viguerie. Au XVIIe siècle, les protestants en firent l'une des quatre églises du colloque du Rouergue. Cette localité fut comprise dans la liste de celles où, aux termes de l'art. Ier de la paix de Paris du 5 fév. 1626, l'exercice de la religion calviniste devait être établi. Il ne reste que des ruines du château. C. C.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRUSQUET (Le). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de la Javie; 401 hab.

BRUSQUET (Jean-Antoine Lombart, dit), fou de la cour de France sous les règnes de François Ier, Henri II, François II et Charles IX, provençal d'origine, mort vers 1563.
Bibl.: Brantôme, *Vie du maréchal Strozzi.*

BRUSSEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay; 276 hab.

BRUSSIEU. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset; 728 hab.

BRUSSON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont; 166 hab.

BRUSSOLES (Art cul.) (V. Bresolles).

BRUSTICO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicroce; 156 hab.

BRUSTOLONI ou **BROSTOLONI** (Giovanni-Battista), dessinateur et graveur italien, né à Venise en 1726. On a de lui une série de douze estampes *(Couronnement du Doge)* d'après Ant. Canaletti, et une autre de vingt: *Vues de Venise;* le *Portrait de Benoît XIV*, une *Sainte Thérèse*, etc.

BRUSVILY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (Ouest) de Dinan; 781 hab.

BRUT. Nom sous lequel on désigne, dans l'ancienne littérature française, différentes traductions de l'ouvrage latin de Geoffroi de Monmouth intitulé *Historia regum Britanniæ.* Ce nom vient de Brutus, personnage imaginaire, fils d'Ascagne et fondateur, d'après la légende, du premier royaume d'Angleterre.

BRUTÉ (Jean), docteur en Sorbonne et curé de Saint-Benoît, né à Paris le 9 avr. 1699, mort le 1er juin 1762. Il a donné quelques ouvrages intéressants, entre autres: *Chronologie historique des curés de Saint-Benoît depuis 1181 jusqu'en 1752* (Paris, 1752, in-12); *Lettre d'un curé de Paris sur les vertus de Jean Bessard* (Paris, 1753, in-12).

BRUTELLES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valery-sur-Somme; 327 hab.

BRUTIANUS, poète qui écrivait des épigrammes en vers grecs à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. Martial le cite parmi ses contemporains: il consacre à le célébrer une épigramme très élogieuse (*lib. IV, Epigr. 23*). Il le met au-dessus de Callimaque pour ses vers grecs, et demande à Thalie comme une très grande faveur d'être le second après Brutianus, si celui-ci, las de faire la cour à la Muse attique, veut s'exercer un jour aux fines plaisanteries de la Minerve romaine. Ce poète, ami de Martial, est, pense-t-on, le même que Lustricus Brutianus, gouverneur de province sous Trajan, dont Pline le Jeune raconte tout au long (*Lettre* XXII, du livre VI) le procès avec Atticinus, qui était son lieutenant et qui le poursuivait de calomnies. Ce procès mit en lumière le mérite et l'intégrité de Brutianus.

BRUTOLES (V. Bières médicinales).

BRUTTIUM. I. Géographie. — Le territoire habité par ce peuple comprenait l'extrémité S.-O. de la péninsule italique depuis les embouchures des rivières Laos et Crathis jusqu'au détroit de Sicile (la Calabre actuelle). C'est cette partie qui, au moment de l'immigration grecque, portait exclusivement le nom d'Italie, nom qui plus tard s'étendit à toute la péninsule. C'est un pays très accidenté, traversé dans toute sa longueur par la chaîne de la Sila (auj. Aspromonte), vaste massif de granit et de gneiss presque entièrement couvert de forêts immenses. Dans un pays si étroit et si montagneux, les fleuves sont naturellement peu importants. Le principal est le Crathis (Crati), sur le cours supérieur duquel se trouve Consentia (Cosenza); on peut encore nommer, sur le versant de la mer Ionienne, le Neaithus (Neto), et sur le versant de la mer Tyrrhénienne le Laus (Lao). On trouvait dans le Bruttium des villes très importantes, grecques pour la plupart. Il faut d'abord citer Consentia, la capitale de la confédération bruttienne, puis sur la côte ou auprès les villes grecques de *Sybarys, Thurioi, Petelia, Crotone, Scylacion, Caulonia, Locroi, Rhegion, Tempsa* et *Laos* (V. ces mots).

II. Histoire. — *Les Bruttiens, leur origine.* Avant le viiie siècle, le territoire des Bruttiens était habité par des peuples de races diverses: les Sicules occupaient la partie méridionale; des peuplades illyriennes, les Choniens et les Œnotriens, se trouvaient au Nord, le reste était aux mains des Itales ou Italiètes. Au viiie siècle, les Grecs vinrent fonder des colonies sur la côte, pénétrèrent dans l'intérieur et s'assimilèrent si bien les populations antérieures que la contrée devint grecque de mœurs et de langue. Mais au ive siècle, les Grecs à leur tour furent refoulés vers le littoral à la suite d'une invasion de peuples samnites et osques qui, sous le nom de Lucaniens (Λευκανοί), conquirent presque toute cette presqu'île du Sud-Ouest. Ce sont ces peuples qui allaient donner naissance à la nation des Bruttiens. Vers 353, les tribus lucaniennes qui habitaient le massif de la Sila se déclarèrent indépendantes et résolurent de se constituer en nation. Les Lucaniens donnèrent à ces rebelles le surnom de βρέττιοι, c.-à-d. Gueux; mais ceux-ci, comme plus tard les Gueux des Pays-Bas, acceptèrent ce surnom comme un titre d'honneur. Ce nouveau peuple fut avant tout un peuple de guerriers, que M. Lenormant compare aux mercenaires suisses des xve et xvie siècles. Leur éducation d'ailleurs les préparait à ce genre de vie. « Ils élevaient leurs enfants, dit Justin d'après Trogue Pompée, aussi durement que les Spartiates. Dès que ces enfants avaient atteint l'âge de la puberté, on les envoyait faire le métier de pâtres sur les montagnes, sans serviteur, presque nus et couchant sur la dure; de telle façon que depuis la première jeunesse jusqu'à la virilité, ils s'endurcissaient et grandissaient étrangers aux mollesses des villes. Ces jeunes pâtres se nourrissaient de leur chasse; ils n'avaient d'autre boisson que l'eau des sources et le lait de leurs troupeaux. Et c'est ainsi qu'ils se formaient aux fatigues et aux privations de la guerre. »

L'histoire des Bruttiens peut se diviser en deux périodes: dans la première, de 353 à 295 (av. J.-C.), ces peuples luttèrent contre les Grecs qu'ils parvinrent à soumettre; dans la seconde, de 295 à 195 environ (av. J.-C.), ils sont à leur tour attaqués par les Romains et complètement anéantis.

1re période, 353 à 295. Les Lucaniens avaient d'abord cherché à faire rentrer ces rebelles sous le joug, mais comprenant l'inutilité de leurs efforts, ils firent la paix et tous se réunirent contre l'ennemi commun, les Grecs. Lorsque les Bruttiens en effet s'organisèrent, tout le littoral était occupé par les cités helléniques; pour atteindre la mer il fallait les soumettre. La conquête d'ailleurs ne devait pas être bien difficile. Après une période d'éclat incomparable au viie et au vie siècle, ces cités étaient tombées dans une profonde décadence causée par les dissensions intestines et les rivalités de ville à ville. Enfin la guerre qu'elles avaient dû soutenir au commencement du ive siècle contre Denys le Tyran avait achevé de les ruiner. Aussi, dans toutes leurs luttes contre les barbares, étaient-elles obligées de recourir désormais à des chefs étrangers. Les Bruttiens commencèrent par s'emparer de Tempsa et de Terina, puis s'avancèrent vers Crotone dont la possession leur aurait permis de créer une marine militaire. Les Crotoniates appelèrent alors Alexandre le Molosse, venu au secours de Tarente, contre les Lucaniens. Celui-ci, après avoir fait alliance avec Rome engagée dans la seconde guerre samnite, remonta le Crathis, prit Consentia, puis Acerina; mais il fut tué dans un combat livré peu après sous les murs de Pandosia. Son armée se débanda et fut en grande partie exterminée par les Bruttiens (328).

Enhardis par leur victoire, les Bruttiens vinrent assiéger Crotone. Cette fois, ce furent les Syracusains que les habitants appelèrent à leur secours. Deux chefs de mercenaires, Sosistratos et Héracleidès, pas-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sèrent le détroit et vinrent infliger, vers 318, aux Bruttiens une sanglante défaite qui les força à renoncer momentanément à leurs projets. Vers l'année 303, un Spartiate, Cléonyme, qui était venu secourir les Tarentins contre les Lucaniens, essaya de s'appuyer sur les Bruttiens pour soumettre le S. de l'Italie. Mais il traita si durement ses alliés que ceux-ci le forcèrent à se rembarquer. Il parvint cependant à s'emparer de Thurioi, d'où il ravagea le pays d'alentour. Pendant quelques années, le pays fut dévasté par des guerres continuelles, véritables brigandages, auxquels se livraient Lucaniens et Bruttiens d'un côté, Grecs de l'autre. Les Bruttiens durent profiter de ce désordre pour occuper Crotone. Ils allaient avoir à soutenir une lutte plus sérieuse contre Agathocle. Cet aventurier, maître de Syracuse, reprit les projets de Denys le Tyran sur le sud de l'Italie. En 301, évitant de répondre à une ambassade bruttienne qui lui demandait la paix, il fondit à l'improviste sur les villes du littoral et s'en empara. Mais l'année suivante, pendant qu'il faisait une expédition à Corcyre, les soldats de sa flotte se mutinèrent et les Bruttiens profitèrent de l'occasion pour se soulever; une expédition qu'il dirigea contre les insurgés échoua complètement. En 299, il fit une nouvelle expédition et s'empara de Crotone. Enfin, deux ans plus tard, il revint encore dans le Bruttium, prit Hipponion, et les Bruttiens furent obligés de lui livrer six cents otages comme garantie de la paix. Mais ils n'étaient pas encore soumis; Agathocle était à peine de retour à Syracuse qu'un nouveau soulèvement éclatait en 296 et le tyran mourait sans avoir pu repasser le détroit. Cette fois, nous dit Diodore de Sicile « les Bruttiens se délivrèrent définitivement du joug ».

C'est le moment de leur plus grande puissance. Les cités grecques durent se soumettre et devenir vassales de ces barbares. Quelle était alors l'organisation de ce peuple? « Les écrivains anciens, dit M. Lenormant, tout en parlant fréquemment des guerres des Bruttiens contre les Grecs, puis contre les Romains, ne nous ont pas laissé un seul renseignement sur l'organisation politique de ce peuple. Nous savons seulement que Consentia était sa métropole, c.-à-d. la ville où siégeait le Conseil fédéral et où était probablement installé l'atelier monétaire commun. Mais la numismatique nous laisse entrevoir que, parmi les confédérés bruttiens, il y avait deux conditions bien distinctes : celle des cantons ruraux qui formaient le noyau de la nation et qui étaient assez fortement centralisés, n'ayant par exemple au point de vue monétaire que la monnaie commune et point de monnaies locales, même de cuivre; celle des villes, en général, à population mixte gréco-bruttienne, qui possédaient, tout en dépendant de la confédération, une assez large part d'autonomie municipale se traduisant par une fabrication propre d'espèces d'appoint, tandis que les deux métaux nobles, l'argent et l'or, se frappaient exclusivement au nom du peuple des Bruttiens. »

Seconde période, 295 à 195 environ. Mais les cités grecques supportaient impatiemment le joug de ces barbares pour lesquels elles professaient un profond mépris et n'attendaient qu'une occasion favorable pour échapper à cette humiliante tyrannie. Les progrès croissants de Rome la leur fournirent bientôt. Dès l'année 303 ou 302, on voit une première intervention de Rome dans le Bruttium. C'est une armée romaine qui chassa Cléonyme de Thurioi; et Rome se pose déjà comme la protectrice des cités helléniques contre les barbares. De 286 à 282, le caractère de cette intervention s'accentue davantage; Rome, à ce moment, soutenait la troisième guerre samnite; une armée vint défendre Thurioi contre les Lucaniens qui furent vaincus, puis le consul se tourna contre les Bruttiens et les vainquit à leur tour. Aussitôt toutes les cités grecques appelèrent les Romains comme des libérateurs et C. Fabricius Luscinus placa des garnisons dans Locres, Crotone, Rhegion et Thurioi. Mais les villes grecques elles-mêmes fournirent bientôt aux Bruttiens l'occasion de secouer le joug romain. En 281, Tarente déclarait la guerre à Rome et, oubliant leurs vieilles inimitiés, la plupart des cités helléniques, les Bruttiens, les Lucaniens et quelques bandes samnites s'unissaient contre l'ennemi commun. La garnison de Rhegion fut massacrée, les confédérés prirent l'offensive, mais furent vaincus sur les bords du Liris. C'est alors que les Tarentins appelèrent Pyrrhus; après les batailles d'Héraclée et d'Ausculum, ce roi passa en Sicile, et le consul C. Fabricius Luscinus mit à profit son absence pour se tourner contre les Lucaniens et les Bruttiens qu'il vainquit en plusieurs rencontres. L'année suivante, les deux consuls furent envoyés dans le S. de la péninsule : l'un, P. Cornelius Rufinus, une première fois repoussé de Crotone, s'emparait de cette ville par ruse; l'autre, C. Junius Brutius Bubulcus, luttait avec avantage contre les Bruttiens dans l'intérieur du pays. Crotone allait servir aux Romains de base d'opérations; en 277, on voit le consul Q. Fabricius Gurges guerroyer contre les Bruttiens. Enfin, après plusieurs années de luttes obscures, le consul L. Papirius Cursor, en 272, était maître du pays. Les Bruttiens durent céder à la République la moitié des forêts de la Sila et une garnison romaine était établie à Consentia. De plus, défense leur était faite, ainsi qu'à Tarente, de frapper des monnaies d'or et d'argent; il ne leur était permis que de fabriquer une petite monnaie d'appoint en cuivre.

Les Bruttiens avaient été vaincus, mais non soumis; ils conservaient toujours le même amour de l'indépendance. Assez tranquilles jusqu'en 218, ils accueillirent avec joie l'arrivée d'Annibal en Italie et après la bataille de Cannes (216), se déclarèrent tous en sa faveur; si Annibal put résister si longtemps à toutes les armées de Rome, ce fut uniquement grâce aux troupes que lui fournirent ces indomptables montagnards. Aidés des Carthaginois, les Bruttiens commencèrent par s'emparer de Crotone, qu'ils repeuplèrent avec de nombreux colons descendus de la montagne. En même temps, Petelia tombait en leur pouvoir après un siège héroïque. Après la bataille du Metaure, ce fut dans cette contrée, si bien fortifiée par la nature, qu'Annibal se réfugia. Il pouvait d'ailleurs compter sur les habitants qui savaient que, si Rome sortait victorieuse de la lutte, sa vengeance serait terrible, et qui par conséquent étaient résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. La guerre dura quatre ans et fut marquée par des violences et des cruautés inouïes. En 204, Annibal fut vaincu sous les murs de Crotone; puis quelques villes bruttiennes, Consentia, Thurioi, ouvrirent leurs portes au consul Cn. Servilius Cæpio; une nouvelle bataille, près de Crotone, resta indécise. Mais à ce moment la diversion de Scipion rappelait Annibal en Italie (203). En partant, le Carthaginois laissa de terribles adieux à ce pays qui avait soutenu sa cause avec tant de courage. Pendant ces luttes acharnées, il avait pu apprécier la valeur de ces populations lucaniennes et bruttiennes aussi solides que les meilleures légions romaines; pour empêcher les Romains d'incorporer ses soldats italiens, il demanda à ceux-ci de passer avec lui en Afrique et, sur leur refus, il les fit tous exterminer par ses Numides. Le reste de la population n'avait pas été plus épargné; il y eut, dans le Bruttium, tant d'habitants massacrés dans cette guerre, que jamais le pays ne put se relever de sa ruine.

Aux vengeances d'Annibal, succédèrent les vengeances des Romains. Nous manquons de détails sur les campagnes qu'entreprirent les consuls, mais en tout cas la répression fut terrible. « Quelle peine on eut à les dompter, dit M. Lenormant, c'est ce qui ressort mieux que de tous les récits de Tite-Live, du traitement inouï dans sa dureté qui leur fut infligé après la défaite. Rome ne se borna pas à en faire des sujets, elle les réduisit en masse à la condition servile. Ils furent tous déclarés esclaves

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

publics, et, comme tels, durent fournir les licteurs, appariteurs et messagers des magistrats. Les mesures législatives qui appelèrent plus tard à la cité les peuples de l'Italie, ne s'étendirent pas aux Bruttiens... Un tel traitement suffirait à la gloire de la nation bruttienne. » Pour repeupler le pays et aussi pour affermir leur domination, les Romains y envoyèrent des colonies. Tempsa, Crotone reçurent des colonies de citoyens; Thurioi, qui prit alors le nom de Copia et Hipponion, des colonies de droit latin. Cette dernière colonie fut la plus importante de toutes; la *deductio* eut lieu en 194, on y envoya 4,000 colons dont 600 chevaliers auxquels on distribua 115,000 arpents de terres confisquées par le domaine public. Cette ville prit le nom de Vibo Valentia et devint assez prospère; le voisinage de la Sila donna à son port une grande importance. Enfin, en 130, P. Popilius Lænas construisit la voie Popilia qui passa par Thurioi, Consentia, Tempsa, Vibo Valentia et aboutit à Rhegion. Les Bruttiens étaient bien soumis, ou plutôt ils étaient anéantis. On ne trouve pas leur nom parmi les peuples italiotes qui prirent part à la guerre sociale. Lors de l'insurrection de Spartacus, quelques bandes d'esclaves se réfugièrent dans la Sila et parvinrent, nous dit Cicéron, à s'y maintenir quelque temps.

Dans la division de l'Italie en onze régions par Auguste, la Lucanie et le Bruttium furent réunis pour former la 3e région. Dès lors, l'histoire est à peu près muette sur ce pays qui devait partager le sort du reste de la péninsule. G. Séverin.

Bibl.: 1° Géographie.— Mannert, *Géographie ancienne* (allemand), t. VII. — Kiepert, *Manuel de géographie ancienne*.
2° Histoire.— Thucydide, Strabon, Diodore, Justin, Tite-Live, passim. — Lenormant, *la Grande-Grèce*, passim.

BRUTUS. Surnom romain signifiant *lourd, stupide, insensé;* il était porté presque exclusivement par une branche de la *gens* Junia, dont quelques membres devinrent célèbres sous la République par leur haine de toute tyrannie.

L. Junius Brutus, célèbre personnage de l'histoire légendaire du vie siècle av. J.-C., auteur de l'expulsion des rois et fondateur de la république romaine. Fils de Tarquinia, sœur de Tarquin le Superbe, Brutus prit le parti de contrefaire l'imbécile (de là son surnom) pour éviter le sort de son frère que le roi, leur oncle, avait fait périr à cause de ses richesses. En 510, il fait partie du voyage des fils de Tarquin à Delphes; l'oracle avait dit que l'empire du monde appartiendrait à celui qui embrasserait le premier sa mère; Brutus feint de se laisser tomber et baise la terre comme la mère commune de tous les hommes. Témoin du suicide de Lucrèce, il prend les résolutions énergiques, tandis que les autres assistants s'abandonnent à leur douleur. Il jure sur le poignard encore tout dégouttant du sang de Lucrèce de poursuivre par le fer et par le feu Tarquin le Superbe, sa femme, tous les siens, et de ne jamais souffrir qu'aucun d'eux règne à Rome. Il fait répéter le serment par les trois autres assistants, parmi lesquels Collatin, le mari de la femme outragée, et à partir de ce moment il prend la direction du mouvement révolutionnaire. Il accourt de Collatie à Rome, convoque le peuple au Forum (Tarquin le Superbe était alors au siège d'Ardée), et à la suite d'une harangue enflammée il fait prononcer la déchéance et l'expulsion des Tarquins. De là il se rend à Ardée, soulève l'armée contre le roi : grâce à lui, la révolution est partout triomphante. Alors le peuple nomme les deux premiers consuls : L. Junius Brutus et L. Tarquinius Collatin, le vengeur et le mari de Lucrèce (509). Collatin, qui était suspect parce qu'il appartenait à la famille des Tarquins, fut bientôt remplacé, sur la proposition de Brutus lui-même, par P. Valerius Publicola. Cependant les deux fils de Brutus, Titus et Tiberius, trempent dans un complot pour la restauration des Tarquins; trahis par un esclave, Brutus les fait arrêter sur-le-champ avec tous les conjurés. Puis avec son collègue il assiste froidement de son tribunal au supplice des coupables : les fils de Brutus sont battus de verges et décapités sous les yeux de leur père. Tarquin ayant pris les armes contre Rome à la tête des troupes de Véies et de Tarquinii, les consuls s'avancent au-devant des ennemis. Au milieu d'une bataille générale, un combat corps à corps s'engage entre Brutus et Tarquin Aruns, fils du roi : les deux adversaires sont précipités de cheval et meurent tous deux (509). On célébra à Brutus des funérailles solennelles, Valerius prononça son oraison funèbre au Forum, les matrones romaines prirent le deuil pendant un an. — La légende a incarné en L. Junius Brutus, comme on le voit, les principaux événements de la révolution aristocratique de l'an 509. Personnage populaire entre tous dans l'histoire des origines de Rome, son nom et ses exploits reviennent sans cesse sous la plume des écrivains latins : il a été le sujet d'une pièce d'Accius. — La tragédie de Voltaire, *Brutus*, a pour sujet la conspiration des fils de Brutus.

Buste (bronze) de L. Junius Brutus (Musée du Capitole).

C. Junius Brutus, consul en 317, 313, 311 av. J.-C., censeur en 306; prit une part heureuse à la guerre contre les Samnites.

D. Junius Brutus Pera, consul en 266. Lors de ses funérailles, son fils fit célébrer à Rome les premiers jeux de gladiateurs (264).

D. Junius Brutus, connu pour avoir fait célébrer à Rome en 264 les premiers jeux de gladiateurs; ces jeux eurent lieu au forum Boarium. Suivant la mode étrusque, ils firent partie de la cérémonie des funérailles de son père.

M. Junius Brutus Pera, consul en 230 av. J.-C., dictateur en 216 au lendemain du désastre de Cannes; il se signala dans ces dernières fonctions par l'énergie de ses mesures de défense.

M. Junius Brutus, tribun de la plèbe en 195 av. J.-C., il prit avec son collègue P. Junius Brutus la défense de la loi somptuaire Oppia, dont deux autres de ses collègues avaient demandé l'abrogation; on sait quel puissant auxiliaire il trouva dans l'un des consuls M. Porcius Caton; la loi d'ailleurs fut abrogée. Consul en 178 avec A. Manlius Vulso, il mit à couvert la place d'Aquilée dans la Gaule cisalpine contre une invasion des Istriens. En 177 il continue avec son collègue ses opérations contre les Istriens, et met le siège devant leur principale place Nesactium. Le consul de l'année, Claudius Pulcher, vient remplacer Brutus dans son commandement et terminer le siège.

P. Junius Brutus, tribun en 195 av. J.-C. avec M. Junius Brutus (V. ci-dessus); propréteur en Etrurie en 190; gouverneur de l'Espagne ultérieure en 189.

M. Junius Brutus, célèbre jurisconsulte qui dut vivre vers les vingt premières années du vie siècle de Rome, vers 154-134 av. J.-C. Il avait composé en trois livres un ouvrage sur le droit civil, en forme de dialogue. Cicéron, qui estime beaucoup ce juriste, en a donné quelques citations. De très bonne heure on ajouta quatre livres aux trois livres originaux de Brutus.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. Junius Brutus (vers 100 av. J.-C.), fils du précédent. « Il fut pour votre famille un sujet de honte, dit Cicéron à Brutus (*Brutus*, 34). Portant un aussi grand nom, ayant pour père un homme du plus grand mérite, un excellent jurisconsulte, il faisait métier d'accuser, comme jadis Lycurgue à Athènes. Il ne brigua point les magistratures, mais il fut un accusateur véhément et obstiné. »

M. Junius Brutus. Jurisconsulte de valeur, il fut mêlé à l'histoire politique de son temps. Il embrasse le parti de Marius, doit quitter Rome en 88 av. J.-C., devient tribun en 83, gouverneur de la Gaule cisalpine en 77 ; il entre alors en lutte contre Pompée, qui le bat et le tue dans les environs de Modène (77). De sa femme Servilia, connue plus tard par ses amours avec César, il eut un fils, le plus connu de tous les Brutus, l'ami de Cicéron et le meurtrier de Jules César.

D. Junius Brutus, consul en 77 av. J.-C.

D. Junius Brutus Albinus, fils du précédent, dut à l'adoption son surnom d'*Albinus;* appelé d'habitude simplement *D(ecimus) Brutus* ou *Brutus*. Il fit sa carrière militaire dans la campagne des Gaules sous les ordres de César, prit part à la guerre maritime contre les Vénètes, puis à la bataille d'Alesia (52). Lors de la guerre civile il reste fidèle à César : il contribue par une victoire navale au succès du siège de Marseille (49) ; il figure dans l'entrée triomphale de César à Rome au retour de la guerre d'Espagne (45), et le dictateur l'inscrit sur son testament dans la seconde classe de ses légataires : il passait pour son ami le plus intime. Il n'en fut pas moins un des chefs de la conspiration tramée contre César par son parent M. Junius Brutus. C'est lui qui fit honte à César de céder aux terreurs superstitieuses de sa femme Calpurnie et qui l'attira ainsi dans le guet-apens des ides de mars (15 mars 44). Après l'assassinat du dictateur, D. Brutus se réfugie d'abord au Capitole avec les autres meurtriers, puis il passe dans la Gaule cisalpine : César l'avait désigné pour l'administration de cette province. Antoine veut lui enlever ce commandement important ; il fait dépouiller D. Brutus par un plébiscite. Brutus résiste, Antoine va l'assiéger dans *Mutina* (Modène) : ce fut la guerre de Modène (mars-avr. 43). Elle se termina par la victoire de Brutus, Antoine dut s'enfuir en Gaule. Il y eut alors un rapprochement entre Brutus et Octave, auquel Cicéron avait travaillé en haine d'Antoine ; mais il ne dura pas longtemps. Car Octave s'entendit bientôt avec Antoine et Lépide pour former le second triumvirat. Avant même la conclusion de cet acte, D. Brutus, qui se voyait abandonné de ses partisans, songeait à passer en Macédoine, quand Antoine découvrit sa retraite et le fit assassiner (43). — On a dix lettres de D. Brutus dans le recueil des lettres de Cicéron, datées de 44 et 43 ; plusieurs lettres de Cicéron lui sont adressées.

D. Junius Brutus, surnommé *Gallœcus*, le Galicien, à cause des succès militaires qu'il remporta en Espagne comme proconsul (137), en poursuivant les dernières bandes de Viriathe. Bien que Caius Gracchus eut épousé sa fille, D. Brutus fut parmi ceux qui montèrent avec Opimius à l'assaut de l'Aventin où le célèbre tribun s'était réfugié avec ses partisans (121). Protecteur des lettres et des arts, il avait fait élever au Champ de Mars, près du cirque de Flaminius, un temple de Mars, avec le produit du butin des guerres d'Espagne ; il l'avait orné de deux chefs-d'œuvre de Scopas, un Mars assis colossal et une Vénus nue que Pline l'Ancien déclarait plus belle que celle de Praxitèle. Il fut intimement lié avec le poète Accius et lui demanda plusieurs inscriptions en vers qu'il fit graver sur le temple de Mars et d'autres édifices construits par lui. G. L.-G.

M. Junius Brutus, fils du précédent, homme politique et littérateur romain du 1er siècle av. J.-C., personnage très considérable dans la république, connu surtout pour avoir été le plus convaincu et le plus actif des conjurés qui prirent part au meurtre de César. Il eut pour mère, la fille de Q. Servilius Cæpio, sœur utérine de Caton d'Utique, Servilia, qui fut la première et peut-être la plus violente passion de César. La date de la naissance de Brutus est incertaine : on la fixe d'ordinaire à l'an 85 av. J.-C., d'après deux passages du *Brutus* (64, 229 et 94, 324) où Cicéron dit que l'orateur Hortensius débuta au barreau dix ans avant la naissance de Brutus, sous le consulat de L. Crassus et de Q. Scævola (ce consulat est de l'an 95). Si l'on admet cette date, le bruit, très répandu à Rome, d'après lequel César, né en l'an 100, aurait été le père de Brutus, est d'une absurdité trop évidente. D'autre part, on sait que Brutus se tua à la suite de la bataille de Philippes (42 av. J.-C.). Velleius Paterculus dit qu'il avait alors trente-sept ans (II, 71) ; l'*Epitome* de Tite Live (livre 124) dit qu'il en avait environ quarante, ce qui place sa naissance entre les années 82 et 79. Quoi qu'il en soit, orphelin de père dès ses premières années, Brutus fut élevé par sa mère et par son oncle Caton. En 58, au moment où Cicéron partait pour l'exil, Brutus accompagna à Cypre son oncle qui y était envoyé en mission par les triumvirs que gênait à Rome la présence de l'austère républicain. Brutus se rapproche du parti aristocratique par son mariage avec la fille d'Appius Claudius, un des chefs de la noblesse, qui fut consul en 54. En 53, il accompagna son beau-père, proconsul en Cilicie, où il devait avoir Cicéron pour successeur. Il avait eu déjà quelques relations avec le grand orateur. Mais, en 51, l'arrivée du nouveau proconsul qui venait remplacer Appius Claudius resserra ces liens d'amitié. Cicéron et Brutus étaient déjà intimes quand le gendre d'Appius arriva à la notoriété en faisant acquitter de concert avec Hortensius dont ce fut la dernière cause, son beau-père, accusé par Dolabella de vol et de trahison (50). En 49, la guerre civile éclatait. Fidèle à ses principes politiques, Brutus se rendit au camp de Pompée, à Dyrrachium, et combattit à Pharsale (48). Après la défaite, par égard pour Servilia, César permit à Brutus de rester neutre. Il usa de cette tolérance pour aller étudier la philosophie à Athènes. De retour à Rome, il passa ensuite en Asie, vit César dont la bienveillance ne se démentit pas, et qui, au moment de partir pour l'Afrique (46), le nomma propréteur en Gaule cisalpine, quoi qu'il n'eût pas encore été préteur. En 45, il épousait sa cousine, Porcia, fille de Caton d'Utique. Mariée en premières noces à Bibulus, qui avait été consul avec César en 59, elle amenait dans la maison de Brutus le jeune Bibulus qui devait plus tard écrire la biographie apologétique de son beau-père. La même année 45, l'influence de César faisait conférer à Brutus la préture urbaine. Mais en 44, aux ides de Mars, César tombait sous le poignard des conjurés, et Brutus était au premier rang des meurtriers. Deux ans après, vaincu à Philippes, Brutus se donnait la mort (42).

Tels sont les principaux faits de la vie de Brutus. Sa biographie nous a été laissée par Plutarque, sur qui les historiens se sont généralement fondés. Mais, on le sait, Plutarque avait peu de critique : d'ailleurs, écrivant à une époque où le vieux levain républicain fermentait, où les déclamations de Lucain avaient mis à la place de l'histoire une véritable légende des derniers héros de la république, le biographe suivit le courant. Il nous montre un Brutus stoïcien préférant la justice à ses intérêts et à ses affections, se ralliant à Pompée qui a fait tuer son père, parce qu'il croit que le bon droit est du côté de Pompée. Au camp des Pompéiens, il passe son temps à lire et à méditer ; vaincu, il fait fièrement sa soumission à César qui l'accepte avec bonheur. Plus tard, c'est l'amour sacré de la liberté qui l'entraîne, malgré lui, comme un justicier, dans la conjuration qui se forme contre son bienfaiteur. Porcia, aussi héroïque que lui, indignée que son mari ne lui confie pas le secret dont elle le voit accablé, se fait à la cuisse une blessure profonde ; inondée de sang, en proie

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la fièvre, elle dit à son mari qu'elle s'est mise à l'épreuve et qu'après avoir courageusement supporté une atroce douleur physique, elle se croit assez forte pour garder un secret. Quand la guerre civile force Brutus à partir pour l'Asie, il fait à sa femme des adieux qui rappellent ceux d'Hector à Andromaque. Calme au milieu des dangers, le meurtrier de César dit à Cassius son complice et son collègue, qu'ayant donné, depuis les ides de mars, sa vie à la patrie, il est maintenant libre et glorieux. Au moment où l'armée va passer d'Asie en Europe, la veillée studieuse de Brutus est troublée par l'apparition d'un fantôme qui lui dit qu'il est son mauvais génie et qu'il lui apparaîtra de nouveau à Philippes. Brutus, impassible répond : « Je te verrai. » Il le revoit, en effet, la nuit qui sépare les deux batailles de Philippes ; le fantôme, cette fois, ne dit rien. Brutus comprend ce silence, et après la défaite, il se jette sur son épée et meurt en stoïcien. — Cette biographie traditionnelle est fort émouvante : mais Cicéron, contemporain et ami de Brutus, nous fait redescendre du ciel sur la terre. Abstraction faite du génie des deux auteurs, Plutarque est pour Brutus un peu ce que fut Platon pour Socrate; Cicéron, ce que fut le véridique Xénophon. M. Boissier commence le chapitre de *Cicéron et ses amis* consacré à Brutus, par ces mots : « Sans les lettres de Cicéron nous ne connaîtrions pas Brutus. » Il ne s'agit pas de la correspondance spéciale entre Brutus et Cicéron qui était considérable, puisque Nonius Marcellus en cite le neuvième livre. Il ne nous en reste que vingt-cinq lettres arbitrairement classées en deux livres ; et, encore, leur authenticité a été révoquée en doute par Tunstall (Cambridge, 1741), Markland (Londres, 1745), Huldrich (Zurich, 1797), Zumpt (Berlin, 1845). Après Middleton (Londres, 1743) et Hermann (Gœttingue, 1845), M. Boissier (*ouvrage cité*, p. 322) et Teuffel (*Hist. litt. rom.*, § 184, 4, 3) ont établi le peu de solidité des arguments par lesquels on a essayé de démontrer que ces lettres étaient apocryphes. Mais, ces deux livres de lettres mis à part, Brutus tient une assez grande place dans la correspondance générale de Cicéron et dans ses autres ouvrages pour qu'il soit permis de connaître, grâce aux renseignements qui viennent de Cicéron, sa vraie personnalité politique et littéraire.

Les premières relations de Brutus et de Cicéron datent de l'année 54. Ils furent mis en rapport par Atticus au moment où Cicéron, revenu d'exil, vivait à l'écart, manifestant son opposition à César par les discours qu'il prononçait pour les créatures de Pompée, et cherchant dans la composition du *De republica* un dédommagement au rôle politique qui lui était interdit. Cicéron avait dépassé la cinquantième année, Brutus n'était pas arrivé à la trentième. Il n'avait encore rempli aucune charge publique; et cependant c'était déjà un personnage avec qui il fallait compter. Pendant son proconsulat en Cilicie, les lettres de Cicéron à Atticus montrent quelle opinion il se fait de Brutus, quel désir il a de lui plaire, quel dépit il éprouve quand il se voit traité durement par lui, ce qui n'était pas rare. Il voit déjà dans ce jeune homme le premier de la jeunesse, qui sera bientôt le premier de l'Etat. « L'amitié de Cicéron avec Brutus a été pleine de troubles et d'orages », dit M. Boissier. Qu'on nous permette de renvoyer à ce chapitre sur *Brutus; ses relations avec Cicéron* où l'auteur de *Cicéron et ses amis* raconte les colères et les indignations du proconsul contre son nouvel ami. Tantôt il fait remarquer avec dépit à Atticus que le neveu de Caton donne, à propos de la découverte de la conjuration de Catilina, trop d'éloges à son oncle, et pas assez au consul (*Ad Attic.*, XII, 21). Ailleurs la colère de Cicéron a un mobile plus noble : le défenseur des Siciliens, l'accusateur de Verrès, l'auteur de la lettre à Quintus sur le respect qu'il faut avoir pour les provinces, se scandalise avec raison à propos de ces affaires d'usure au détriment des provinciaux, vilaines négociations où se mêlait Brutus. Malgré tout, Cicéron reste l'ami de Brutus : il le lui dit expressément dans l'*Orator*, qui parut en 46 : « J'aime et j'ai toujours aimé ton génie, tes goûts, ton caractère » (X, 33). Attrayant, parce qu'il ne faisait rien pour attirer, sérieux et lent, froid, réfléchi, sobre d'éloges à l'excès, tardif à se décider, mais une fois la décision prise, esclave d'une logique implacable qui le poussait à réaliser l'idée qui lui paraissait juste, dût-il être ainsi amené au meurtre de César, Brutus s'imposait, par la loi des contrastes, à l'amitié et au respect de Cicéron, cet homme de premier mouvement, incapable de persister dans une décision, amoureux de toute louange, fait pour se soumettre malgré lui à tout caractère supérieur au sien.

On sait quelle ardeur de prosélytisme possédait Cicéron : juste milieu en politique comme en littérature, ennemi du stoïcisme et de l'épicurisme comme de l'éloquence asiatique et des doctrines de l'atticisme, Cicéron tenait à convertir Brutus : ce fut sans succès. Brutus, dans sa jeunesse, avait composé un abrégé des Annales de Fannius et d'Antipater, et Plutarque dit (*Vie de Brutus*, 4) qu'il avait songé à résumer Polybe; stoïcien dans la pratique de sa vie, adepte, en théorie, de l'ancienne Académie, il aurait écrit certains traités, par exemple un ouvrage *De virtute* dédié à Cicéron, qui, en revanche, lui dédia le *De finibus* (45 av. J.-C.), les *Tusculanes* (44), le *De natura Deorum* (44). C'est surtout au point de vue des théories oratoires que Brutus et Cicéron différaient. Les récriminations et les constatations affligées de Cicéron nous apprennent que Brutus était un des chefs de l'école attique. Les témoignages postérieurs ne font que confirmer l'atticisme, au mauvais sens du mot, de Brutus. Le *Dialogue des orateurs* nous fait connaître que Calvus et Brutus trouvaient l'éloquence de Cicéron privée de muscles et de nerfs, et que Cicéron jugeait la leur aride et sans vie; que Brutus affectait la gravité, était meilleur philosophe qu'orateur, de l'avis même de ses admirateurs. Quintilien ne semble pas plus favorable au talent oratoire de Brutus (*Instit. Or.*, IX, 4, 76; X, 1, 123; XII, 10, 10). Il avait prononcé un certain nombre de discours, sans compter sa défense d'Appius Claudius, dont il a déjà été parlé: nous n'en possédons aucun fragment; mais nous savons, grâce surtout à Cicéron et à Plutarque, qu'il défendit le roi Déjotarus (48 av. J.-C.), prince Galate que Cicéron devait défendre plus tard (45) devant César; qu'il prononça un discours au Capitole, après le meurtre de César, en 44 (Cf. *Ad Attic.*, XV, 1). Il avait aussi composé une déclamation sur la dictature de Pompée (Quintil., IX, 3, 95), et un exercice d'école sur Milon (Quintil., III, 6, 93 ; X, 1, 123). Cicéron, dans sa fameuse *Milonienne*, disait que Milon n'avait pas prémédité le meurtre de Clodius, mais que, s'il l'avait fait, il aurait été excusable. Le futur meurtrier de César admettait la

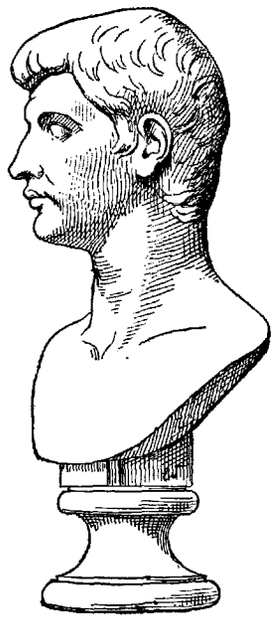

Buste (marbre) de M. Junius Brutus (Musée du Capitole).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

préméditation et imaginait une défense de Milon, où le droit de tuer un tyran dans l'intérêt de la République était établi. Tel est l'orateur que Cicéron s'était proposé de convertir à ses idées. C'est seulement, semble-t-il, en fait d'éloquence que Cicéron a eu des convictions absolues. Pour lui l'éloquence est le tout de l'homme, comme la piété le sera pour Bossuet; fanatique, comme Bossuet, il voit dans Brutus un hérétique d'importance qu'il faut arracher à son erreur. Aussi lui a-t-il dédié deux de ses trois importants ouvrages sur l'éloquence. Le *De Oratore* date de l'an 55 : Cicéron n'était pas encore à ce moment l'ami de Brutus; mais, en 46, il lui adresse à peu près simultanément le *Brutus*, exposition de l'histoire de l'éloquence romaine sous la forme d'un dialogue, où celui qui a donné son nom à l'ouvrage a une part importante; les *Paradoxes*, petit traité de philosophie stoïcienne qui s'occupe aussi du point de vue oratoire; l'*Orator*, où est tracé le portrait de l'orateur idéal, tel que Cicéron se le représente. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier les doctrines oratoires que l'on trouve exprimées et soutenues dans ces divers ouvrages. Mais il est curieux de remarquer avec quelles précautions Cicéron s'adresse à son ami. Dans l'*Orator*, il semble craindre de lui déplaire : cet ascendant de Brutus sur lui, d'autre part la vaniteuse confiance que le grand orateur a dans son génie, ce mélange de sentiments contradictoires explique ces affirmations de sa doctrine et cette timidité à l'endroit de Brutus qui ne la partage pas, ces excuses perpétuelles qui sont le propre du grand ouvrage théorique de Cicéron sur l'éloquence. Il s'était donné la difficile tâche de faire l'apologie de son système oratoire devant un ami qui appartenait à l'école opposée. L'*Orator* est le dernier traité oratoire que Brutus ait reçu de Cicéron : il devait encore, les années suivantes, se voir dédier des traités philosophiques, qui prouvent que malgré leurs divergences au point de vue de l'éloquence leur amitié devait survivre à la tentative de Cicéron et à son échec auprès de Brutus. Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

BIBL. : DE VIT, *Onomasticon*, v° *Junius* (t. III, pp. 706 et suiv.), où l'on trouvera l'indication de toutes les références sur les Junii Bruti. — Sur M. Junius Brutus : CICÉRON, les *Lettres*, passim ; le *Brutus*, l'*Orator*, etc. — PLUTARQUE, *Biographie de Brutus*. — Parmi les ouvrages modernes, les diverses histoires romaines et biographies de Cicéron, et surtout : MEYER, *Oratorum Romanorum fragmenta*; Paris, 1837, pp. 323-325. — BOISSIER, *Cicéron et ses amis*; Paris, 1874, pp. 321-380, 3e édit. — TEUFFEL, *Hist. litt. rom.*, traduct. franç., Bonnard et Pierson, §§ 184, 4 ; 210, 1-4.

BRUTZ ou **BRUZ**. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (Sud-Ouest) de Rennes ; 3,526 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Rennes à Nantes. Mine de galène argentifère à Pompéan, qui occupe environ quatre cents ouvriers. — *Manoir de Saint-Armel*, ancienne maison de campagne des évêques de Rennes. — Ancien *château de Cicé; château de Blossac* (XVIIIe siècle), dont la chapelle renferme le tombeau du général marquis de La Bourdonnaye.

BRUUN (Thomas-Christoffer), poète danois, né le 2 nov. 1750 à Gaunœ, mort le 24 juin 1834. Il fut professeur de langues à l'Université de Copenhague (1802) et à diverses écoles. Il écrivit des grammaires française et anglaise; traduisit les *Fables* de La Fontaine (Copenhague, 1821); imita ses *Contes* et ceux de Bocace dans *Mes Loisirs* (1783); publia un grand nombre de tragédies, de comédies, de poésies, où il y a beaucoup d'esprit comique noyé dans des longueurs et des gravelures. Il donna un *Recueil de ses écrits en prose* (Copenhague, 1813) et *en vers* (1812-1831, 7 vol. in-8), et un *Choix* de ces derniers (1834). — Sa femme, Sophie-Elisabeth Thoroup (1752-1830), publia des Cantates et une pastorale. — Leur fils, *Niels-Thoroup* Bruun, né en 1778, mort en 1823, fut traducteur au théâtre royal de Copenhague pour lequel il adapta plus de deux cent cinquante pièces allemandes, françaises, anglaises, italiennes. Il en publia aussi quelques-unes de sa composition, ainsi que des chansons, des poésies, et des traductions d'ouvrages allemands, français, anglais. B-s.

BRUUN (Philipp), historien russe, né à Frederikshamn le 18 août 1804, mort le 15 juin 1880. Il était professeur au lycée Richelieu à Odessa. Il a publié un très grand nombre de mémoires sur la géographie historique, l'ethnographie, etc. Une bonne partie ont été réunis sous ce titre : *Tschernomorje* (1880, 2 vol.); nous citerons encore : *Notices concernant les colonies italiennes en Gazarie* (Saint-Pétersbourg, 1866); *Essai de concordance entre les opinions contradictoires relatives à la Scythie d'Hérodote et aux contrées limitrophes* (Saint-Pétersbourg, 1873), des éditions de relations de voyages, notamment de celui de Guillebert de Lannoy dans la Russie méridionale, en 1421, etc.

BRUUN (Christian-Walter), savant bibliographe et biographe danois, né à Copenhague le 10 déc. 1831. Il entra, en 1857, à la grande bibliothèque royale de Copenhague, dont il devint directeur en 1863, classa les 70,000 ouvrages de la section danoise et, de 1867 à 1875, en fit rédiger le catalogue en soixante-sept volumes. Il en publie le catalogue systématique (*Bibliotheca danica*, 1872-1886, 2 vol. in-4). Ses *Rapports annuels sur la Bibliothèque* forment déjà trois volumes (1872-1887). Il a été l'un des co-éditeurs des *Collections danoises pour l'histoire, la topographie, la biographie et l'histoire de la littérature* (1865-1879, 12 vol.). On lui doit en outre : *Peder Paars : Extrait de la bibliographie Holbergienne* (1862); *Catalogue d'une partie de la bibliothèque de Holberg* (1869); *L. Holberg comme professeur d'histoire* (1873) et une édition annotée des *Epîtres de Holberg* (1865-1876, 5 vol.); *la Société danoise d'encouragement pour la littérature danoise de 1827 à 1877* (1877); *A travers un siècle* (1879); *la Bataille de la bruyère de Kolberg le 1er juil. 1644* (1879); *l'Etablissement de l'absolutisme en Danemark et l'origine de la Loi Royale* (1887), et huit études biographiques : *Falsteriana, notice sur Falster et extraits de sa correspondance danoise* (1869); *Frederik Rostgaard et son temps* (1870-71, 2 vol.); *Niels Juel et les Hollandais* (1871); *Curt-Sivertsen Adelaer* (1871); *l'Amiral Nelson et Peter Willemoes* (1882); *Gunde Rosenkrantz* (1885); *Kai Lykke de Gisselfeld*, etc. (1886); *A la Mémoire de Jon Erichsen* (1887). B-s.

BRUVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 304 hab.

BRUX. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Coubé ; 1,613 hab.

BRUX. Ville de l'empire d'Autriche ; elle est située dans le N. de la Bohême. Ch.-l. de capitainerie ; sa population dépasse 10,000 hab. Elle s'élève sur la Biala, au point de rencontre des lignes Aussig-Komotau, Pilsen-Priesen, Prague-Dux. Elle possède des raffineries, des distilleries, des fabriques de machines, et fait un important commerce de blé et de charbon de terre. L. L.

BRUXELLES, en néerlandais *Brussel*. Capitale du royaume de Belgique et ch.-l. de la province de Brabant ; pop. : 172,000 hab., et, avec les faubourgs, 440,000 ; à 330 kil. de Paris, 350 kil. de Londres, 120 kil. d'Amsterdam. Bruxelles est traversé par la Senne, affluent de la Dyle, mais cette rivière y est voûtée sur tout son parcours ; les canaux de Willebroeck et de Charleroi y aboutissent ; la capitale est aussi le centre d'un vaste réseau de lignes ferrées. Autour de Bruxelles s'étendent huit vastes faubourgs : *Anderlecht* (27,000 hab.), *Saint-Gilles* (40,000 hab.) *Ixelles* (41,000 hab.), *Etterbeek* (15,000 hab.), *Saint-Josse-ten-Noode* (29,000 hab.), *Schaerbeek* (48,000 hab.), *Molenbeek-Saint-Jean* (46,000 hab.), *Laeken* (22,000 hab.).

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Les principales industries de Bruxelles sont les dentelles, la carrosserie, la confection des objets de luxe, les manufactures de tapis, de faïence et de porcelaine, les imprimeries et les lithogra-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

phies, la construction des machines et du matériel de chemin de fer, la brasserie, la distillerie, la tannerie. Bruxelles est construit en partie sur une éminence qui, originairement, faisait partie de la forêt de Soignes, en partie dans la plaine basse que traverse la Senne. Le climat est humide, variable et froid. Sous le rapport des

BRUXELLES

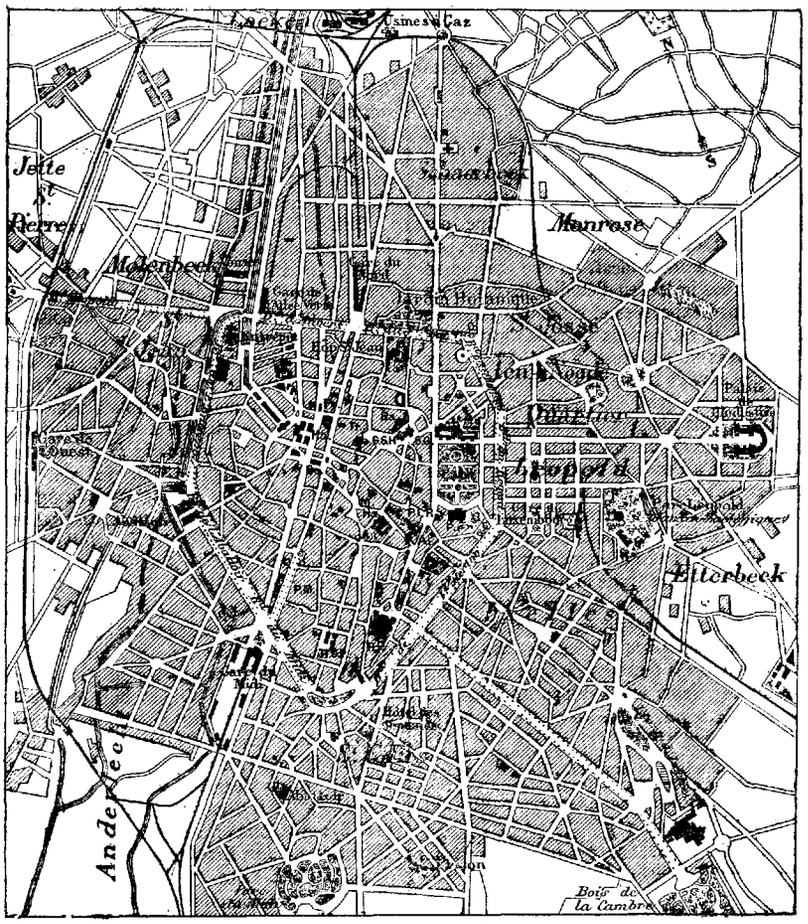

Echelle du 50.000e

O, Observatoire; PC, Poste centrale; Tr, Théâtre royal; Ba, Banque; Ha, Halles; GS-H, Galeries Saint-Hubert; SG, Sainte-Gudule; Mi, Ministères; Bo, Bourse; M, Musée et Bibliothèque; HV, Hôtel de Ville; PIR, Place Royale; Ar, Archives; PA, Palais des Beaux-Arts; PR, Palais du Roi; PM, Palais du Midi; HSP, Hôpital Saint-Pierre; Pj, Palais de Justice.

constructions, Bruxelles est aujourd'hui une des plus belles villes de l'Europe. Dans la ville haute se trouvent les palais, les ministères, les plus belles rues; dans la ville basse se concentrent l'industrie et le commerce.

Monuments. — Le *Palais du roi*. La façade de cet édifice est d'une grande simplicité; l'intérieur au contraire est d'une somptuosité extraordinaire; on y remarque surtout le grand escalier d'honneur, chef-d'œuvre de l'architecte Balat. Le *Palais de la Nation*. Il date du règne de Marie-Thérèse. La façade est composée d'un soubassement rustique sur lequel s'appuient huit colonnes cannelées, d'ordre ionique, surmontées d'un fronton dont le bas relief, œuvre de Godecharles, représente la *Justice* protégeant l'*Innocence* et foudroyant le *Crime*. L'intérieur du palais a été détruit par un incendie en 1883; il a été reconstruit et embelli d'après les plans de Beyaert.

Le *Palais des Beaux-Arts*, de style grec, œuvre de Balat. Le *Palais de justice* (V. Belgique [Beaux-Arts]), monument colossal, qui occupe une superficie de deux hectares et demi. L'architecte Poelaert, tout en empruntant à l'art classique ses ressources les plus précieuses, a trouvé des combinaisons nouvelles d'une grande originalité. L'ensemble est lourd, mais imposant. On admire surtout la salle des pas-perdus, dont la coupole a 82 m. de hauteur au-dessus du pavé.

L'*Hôtel de ville*, magnifique édifice gothique de 80 m. de longueur sur 16 de largeur, surmonté d'une tour pyramidale, admirable de légèreté et d'élégance, haute de 96 m. La première pierre fut posée en 1451, par Charles le Téméraire. A l'intérieur, il y a plusieurs salles richement décorées. La grand'place où se trouve l'hôtel de ville est une des plus remarquables de l'Europe; toutes les maisons qui la forment sont d'anciennes maisons de corporations qui ont été restaurées avec beaucoup d'art; on y remarque surtout la *Maison du Roi*. La *Colonne du Congrès* est élevée sur une espèce de terre-plein et sur un piédestal de 4m80 centim. Le fût de la colonne, de style corinthien, a 47 m. de hauteur. Elle est surmontée de la statue de Léopold Ier, œuvre de G. Geefs. Aux angles du soubassement s'élèvent quatre figures allégoriques : *la Liberté des cultes*, par Simonis; *la Liberté d'associa-*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, par Fraikin; *la Liberté de la Presse* et *la Liberté de l'enseignement*, par G. Geefs. Le *Théâtre de la Mon-*

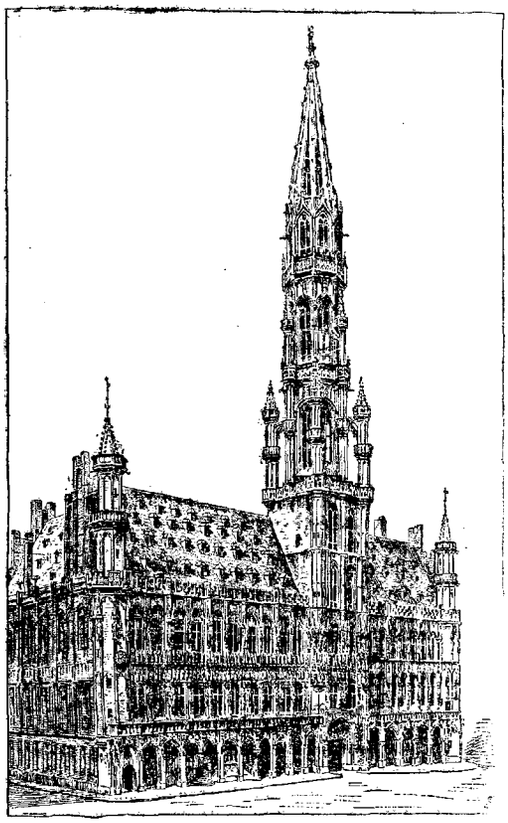

Hôtel de Ville de Bruxelles, d'après une photographie.

naie est massif et triste, mais l'intérieur est d'une grande richesse. La *Bourse*, construite sur les plans de Suys, a été l'objet de nombreuses critiques à cause de son

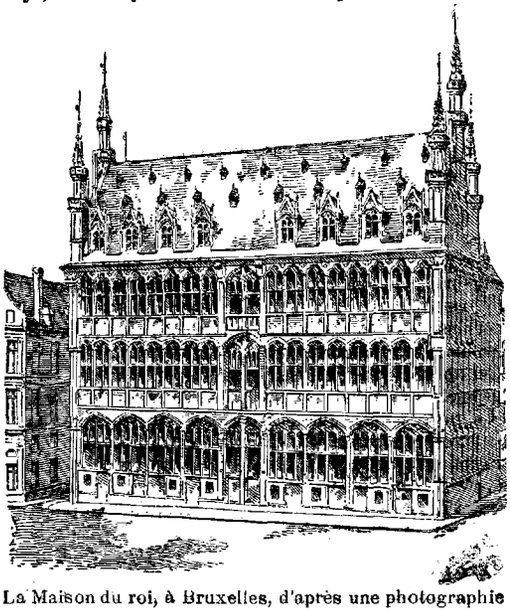

La Maison du roi, à Bruxelles, d'après une photographie

ornementation trop chargée. L'*Eglise collégiale des Saints-Michel-et-Gudule*, commencée en 1220, n'a été achevée qu'au XVIe siècle ; aussi présente-t-elle dans ses différentes parties un spécimen des styles d'architecture qui se succédèrent durant ce long espace de temps. Elle a la forme d'une croix latine et son portail principal est surmonté de deux tours quadrangulaires, hautes de 68 m.; le portail lui-même s'élève sur un vaste perron composé

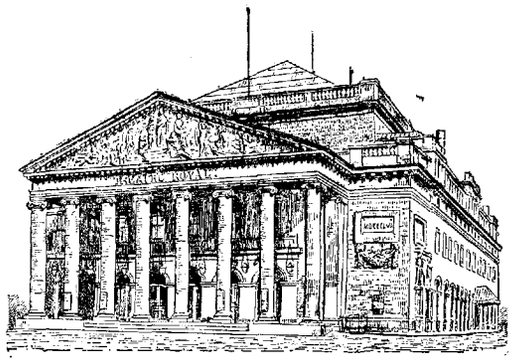

Théâtre de la Monnaie, d'après une photographie.

d'un escalier superbe de 36 marches. L'intérieur, partagé en trois nefs, forme un beau vaisseau de 100 m. de longueur. On y remarque la chapelle du Saint-Sacrement de miracle et les mausolées de Jean II, duc de Brabant, des comtes Félix et Frédéric de Mérode, du chanoine Triest; les vitraux sont d'une grande beauté, surtout les deux verrières du transept, peintes par van Orley. La chaire de Vérité, œuvre de Henri Verbruggen d'Anvers, date de

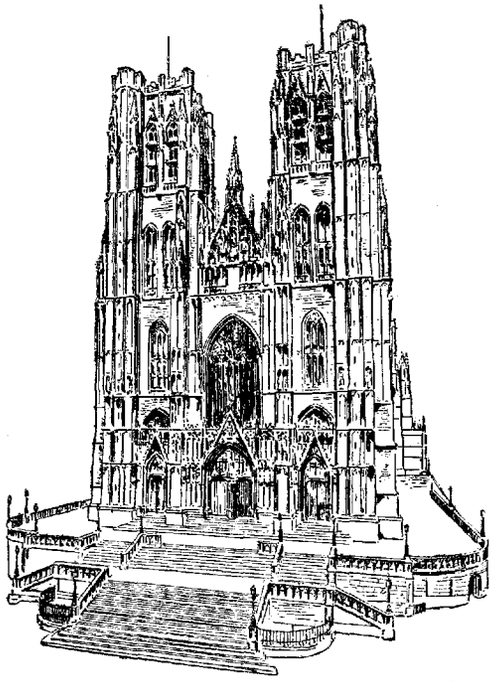

Eglise Sainte-Gudule de Bruxelles, d'après une photographie.

1669; elle est d'une conception très originale : elle représente Adam et Eve chassés du paradis terrestre.

Parmi les autres églises de Bruxelles les plus intéressantes sont *Notre-Dame-des-Victoires au Sablon* et *Notre-Dame de La Chapelle*. La synagogue, de style roman, est un monument très réussi, construit en 1878 par l'architecte De Keyser.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bruxelles contient de magnifiques promenades : le *Parc* qui s'étend entre le palais du roi et celui de la nation, et a une superficie de 14 hectares; le *parc Léopold*, le *bois de la Cambre*, l'*avenue Louise*, les *boulevards*, etc.

Les musées de Bruxelles jouissent d'une juste célébrité. Le musée de peinture contient un grand nombre de productions remarquables de toutes les écoles. La collection des peintres gothiques excite particulièrement l'intérêt. Elle se distingue par le nombre en même temps que par la qualité des précieux spécimens d'un art où la naïveté des conceptions s'allie à une perfection d'exécution que n'ont pas surpassée les plus habiles pinceaux du XVIIe siècle.

La *Porte de Hal*, reste des fortifications de la ville, renferme le musée d'armures qui est assez bien fourni de

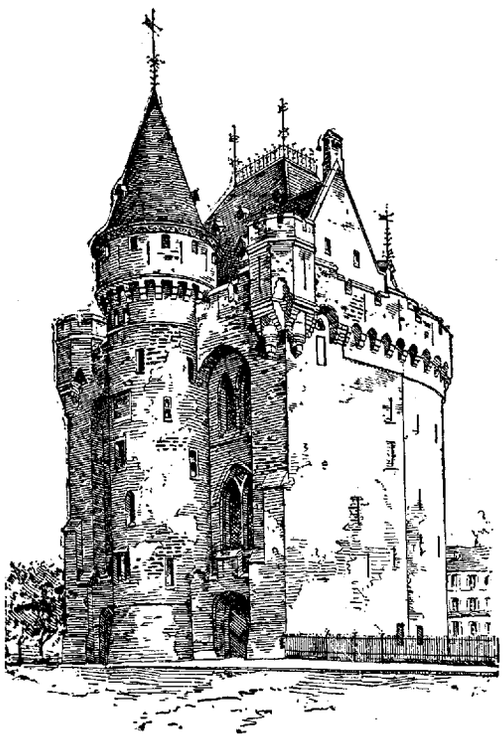

La Porte de Hal, à Bruxelles, d'après une photographie.

pièces de valeur. La *Bibliothèque royale* est riche de près de 300,000 volumes, 15,000 médailles, 40,000 estampes, 12,000 cartes et plans. Le dépôt des *archives de l'Etat* est un des plus importants de l'Europe.

Sur les places publiques de la capitale belge s'élèvent plusieurs statues. Les plus remarquables sont celles : du général Belliard, par G. Geefs ; de Godefroy de Bouillon par Simonis (V. BELGIQUE [Beaux-Arts]) ; des comtes d'Egmont et de Hornes, par Fraikin ; d'André Vésale, par J. Geefs ; de Charles de Lorraine, par Jéhotte. Bruxelles est le siège d'une université libre, fondée en 1834, de plusieurs académies et d'un grand nombre d'établissements d'instruction moyenne et primaire.

HOMMES CÉLÈBRES. — Bernard van Orley, peintre, élève de Raphaël († 1541); André Vésale, créateur de l'anatomie († 1564); Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde († 1598); Georges de T'Serclaes, comte de Tilly, général de l'Empire († 1632); Aubert Lemire ou Mirœus, historien († 1640); J.-B. van Helmont, chimiste et médecin († 1644); François Duquesnoy († 1642); et son frère Jérôme († 1658), sculpteurs; Philippe de Champaingne, peintre († 1674); Antoine van der Meulen, peintre († 1690); Ch. prince de Ligne, feld-maréchal et littérateur († 1814); Godecharles, statuaire († 1835); Van Mons, chimiste († 1845); Simons, ingénieur († 1843); J. Anspach, administrateur et homme politique († 1879).

HISTOIRE. — Les ténèbres qui environnent les commencements de l'histoire de Bruxelles sont d'autant plus épaisses que les rives de la Senne étaient la partie la plus déserte et la plus sauvage du pays des anciens Belges. La formation de son nom est facile à expliquer *Bruc*, *Brus* ou *Broek* signifie marais, *sele* habitation, ou, dans un sens plus restreint, manoir, par conséquent, le *manoir du marais*, étymologie naturelle que corroborent l'existence d'un château domanial et la situation de la partie basse de la ville. La première fois qu'il est fait mention de Bruxelles, c'est au commencement du VIIIe siècle. Situé sur une colline salubre, côtoyé par une rivière navigable, point de transit entre les deux principales villes de la Flandre, Bruges et Gand, et Louvain, Liège, Aix-la-Chapelle; placé pour ainsi dire sur la limite où se confondaient les idiomes roman et teutonique, Bruxelles devait promptement attirer l'attention des princes ainsi que celle du commerce. En 1040, Lambert Balderic, comte de Louvain, entoura Bruxelles de murailles dont quelques fragments subsistent encore.

Sous le règne de Jean Ier, qui mourut en 1294, Bruxelles était parvenu à un tel état de prospérité que la population avait franchi presque partout les limites de l'enceinte; celle-ci dut être considérablement élargie en 1379; on lui donna alors à peu près le tracé des boulevards extérieurs actuels. A partir du XIIIe siècle, Bruxelles est la résidence des souverains du Brabant, bien que la capitale du duché fût Louvain. La municipalité, jalouse de ses droits, eut comme partout à combattre les nobles et les princes; elle suivit le sort du *Brabant* (V. ce nom). La richesse et la prospérité de Bruxelles ne firent que s'accroître sous les ducs de Bourgogne et sous Charles-Quint, qui en fit en quelque sorte la capitale des Pays-Bas; sous Philippe II, ce fut la résidence de la régente Marguerite de Parme. Bruxelles joua un grand rôle dans les luttes qui commencèrent alors (V. PAYS-BAS); en 1576, on y signa la pacification de Gand; le 9 janv. 1577, l'*Union de Bruxelles* contre Don Juan d'Autriche; en 1578, la ville s'insurgea et chassa les Espagnols. Le duc de Parme la reprit le 10 mars 1585. Sa prospérité eut beaucoup à souffrir de ces guerres et de la réaction catholique. En 1695 un épouvantable désastre vint frapper la malheureuse cité. Le maréchal de Villeroi, à la tête de 70,000 hommes, vint, au nom de Louis XIV, mettre le siège devant Bruxelles et ouvrit le 13 août un bombardement de quarante-six heures, qui détruisit 4,000 maisons. En 1706, les alliés occupèrent Bruxelles, que l'électeur de Bavière tenta vainement de reprendre en 1708. Bruxelles fut la résidence des gouverneurs généraux envoyés par l'Autriche, jusqu'en 1794. L'opposition contre ses nouveaux maîtres fut très vive à Bruxelles; en 1719, on fit décapiter Agnussen, syndic du corps des métiers. Marie-Thérèse adopta une politique conciliante qui rendit populaire le gouverneur général Charles de Lorraine; de cette époque datent plusieurs monuments. Le conflit reprit sous Joseph II et amena la révolution de Brabant (1789) (V. BRABANT et BELGIQUE). Bruxelles servit de dépôt d'armes aux émigrés et aux coalisés contre la France révolutionnaire. Le 14 nov. 1792, après Jemmapes, Dumouriez s'en empara; Westermann s'y défendit contre Cobourg; les Autrichiens l'ayant repris, l'empereur François Ier y vint confirmer la constitution brabançonne, la *Joyeuse entrée* (9 avr. 1794). Le 10 juil. 1794, les Français y entraient de nouveau. A la suite de l'annexion des Pays-Bas à la France, il devint le ch.-l. du dép. de la Dyle. Sa population était alors réduite à 60,000 hab. De 1815 à 1830, il fut une des deux capitales du royaume des Pays-Bas. Le 25 août 1830 y éclata la révolution qui, commencée par une bataille de rues, finit par la proclamation de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'indépendance de la Belgique. Depuis 1830 il est la capitale de la Belgique. Depuis un demi-siècle la ville a subi une complète transformation, due surtout à deux de ses bourgmestres les plus éminents : Charles de Brouckere, mort en 1860, et Jules Anspach, mort en 1879. L'amélioration la plus considérable due à ce dernier est le voûtement de la Senne, aussi important au point de vue de l'hygiène que pour l'embellissement de la cité. Sur le cours de l'infecte rivière s'élèvent aujourd'hui les splendides boulevards du centre. Il y eut plusieurs traités signés à Bruxelles : 1° 20 juil. 1467, entre Charles le Téméraire et Philippe de Savoie ; 2° 12 mai 1634, entre le roi d'Espagne et Gaston d'Orléans contre Louis XIII ; 3° 15 mars 1703, traité de commerce entre Louis XIV et Philippe V.

Armoiries. — Les armes de Bruxelles sont : *De gueules, au Saint-Michel d'or, terrassant le diable, de sable* ;

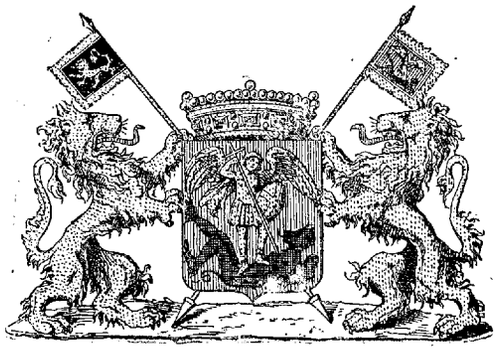

Armes de la ville de Bruxelles

l'écusson est *timbré d'une couronne de comte, et a pour supports deux lions d'or portant chacun une bannière dont les trabes sont passées en sautoir derrière l'écu, celle de dextre aux armes de Brabant, celle de senestre aux armes de la ville, le tout reposant sur un tertre de sinople.* E. H.

Bibl. : Guicciardin, *Description des Pays-Bas*; Anvers, 1659, in-fol. — Butkens, *Trophées du Brabant*; Anvers, 1641, in-fol ; ibid., 1652 ; La Haye, 1724, 2 vol. in-4. — Mann, *Histoire de Bruxelles*; Bruxelles, 1785, 3 vol. in-8. — De Vaddere, *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant* ; Bruxelles, 1790, in-8. — De Dynter, *Chronique des ducs de Brabant*; Bruxelles, 1854-1860, 3 vol. in-4. — Gràmaye, *Bruxella cum suo comitatu*; Bruxelles, 1606, in-8. — Rombaut, *Bruxelles illustré*; Bruxelles, 1820, in-4. — Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles* ; Bruxelles, 1845, 3 vol. in-8. — L. Hymans, *Bruxelles à travers les âges* ; Bruxelles, 1880-84, 2 vol. in-fol. — Nève, *Guide à Bruxelles* ; Bruges, 1888, in-16.

BRUXELLES (Dentelle) (V. Dentelle de).

BRUXELLIEN (Terrain [Géologie]). Le bruxellien, dont le nom a été créé par A. Dumont pour les assises qui, dans la série de l'éocène belge, correspondent au calcaire grossier inférieur parisien, est formé de sables quartzeux blancs ou jaunâtres, à concrétions gréseuses dites *grès fistuleux* (sables et grès fistuleux du Brabant). Au sommet, ces sables, devenus calcarifères, s'agglomèrent, par places, en un grès calcaire très résistant qui fournit la *pierre de Gobertange*, employée pour les grandes constructions de Bruxelles (église Sainte-Gudule). Ces sables, dont l'épaisseur varie entre 40 et 50 m., reposent en concordance sur les couches sableuses dites d'Aeltre, à *Turitella edita*, qui terminent le panisellien, soit les couches équivalentes des sables de Cuise du bassin de Paris, et se montrent ensuite ravinés par la couche de graviers à galets de silex crétacés et de grès fistuleux avec nummulites roulées *(N. lævigata, N. scabra)* qui forme la base du laekenien. Les fossiles qui s'y rencontrent en grand nombre, mais le plus souvent très fragiles et d'une récolte difficile, se répartissent en trois horizons. La zone inférieure, celle où se présentent bien développées les concrétions gréseuses dans des sables quartzeux, exploités aux environs de Bruxelles sous le nom de *Sables rudes*, comprend, avec de nombreuses espèces de calcaire grossier inférieur (*Corbula gallicula, Tellina rostralis, Cytheræa lævigata, C. multisulcata, Chama calcarata, Lucina elegans, L. gibbosula, Vernericardia planicosta, Cardium porulosum, Lutetia Parisiensis, Pectunculus pulvinatus, Arca globulosa, O. flabellula; Fusus longævus, F. bulbiformis, Conus deperditus, Pleurotoma curvicosta, Voluta spinosa, V. cythara, V. athleta, Natica patula, N. cigaretina, Cerithium unisulcatum, Turitella terebellata, T. imbricataria, Calyptræa trochiformis*, etc.), des formes appartenant aux sables de Cuise tels que *Tellina hybrida, Lucina discors, Natica sinuosa, Fusus sulcatus*, ainsi que des oursins pour la plupart spéciaux, *Spatangus pes-equalis, Scutellina rotunda, Maretia Omaliusi, Echinocyamus propinquus*. La zone moyenne, placée à la limite de ces deux assises sableuses, quartzeuse à la base, calcarifère au sommet, avec une faune semblable à celle des grès fistuleux, est surtout caractérisée par la fréquence de l'*Ostrea cimbula*; enfin la dernière, perdant le caractère franchement marin des deux zones précédentes, ne renferme plus que des ossements de tortues appartenant au genre Trionyx *(T. Bruxellensis)*, quelques débris de poissons, notamment des défenses de *Pristis* (Poisson-scie), avec de nombreux fragments de bois silicifié perforés par des tarets, et des fruits flottés de palmiers, *Nipadites Burtini*. D'après MM. Rutot et Vincent ces sables bruxelliens auraient en Angleterre leur équivalent dans les couches sableuses et argileuses de Bracklesham qui, dans le bassin du Hampshire, sont le représentant exact du calcaire grossier. Ch. Vélain.

Bibl. : Michel Mourlon, *Géologie de la Belgique*; Bruxelles, 1880, 2 vol. in-8. — A. Rutot et G. Vincent, *les Terrains tertiaires de la Belgique* (*Ann. de la Soc. géol. de Belg.*, 1879, t. VI, Mém. p. 69).

BRUYERE. I. Botanique. — Nom vulgaire sous lequel on désigne indistinctement la plupart des plantes composant la famille des Ericacées et plus spécialement les différentes espèces des genres *Erica* L., *Calluna* Salisb. et *Menziezia* Juss. (V. ces mots). — La *Bruyère commune* est le *Calluna vulgaris* Salisb., la *B. blanche* ou *cendrée*, l'*Erica cinerea* L., la *B. à balais*, l'*Erica scaparia* L. — Quant à la *B. du Cap*, c'est le *Phylica ericoides* L., de la famille des Rhamnacées. Enfin, dans le Berry, on désigne souvent, sous le nom de *B. jaune*, l'*Ulex nanus* L., de la famille des Légumineuses-Papilionacées. Ed. Lef.

II. Agriculture. — Les bruyères étant très abondantes dans certains pays, et notamment dans les pays pauvres et par cela même à culture peu avancée, ont reçu plusieurs emplois agricoles importants. Dans les pays de montagnes, où la paille fait défaut, on les emploie comme litière, toutefois elles fournissent aux animaux un coucher peu commode, à cause de leur dureté, de leur nature ligneuse et de leur faible pouvoir absorbant. Le fumier qui en résulte fermente difficilement, et agit avec lenteur, il convient néanmoins pour les récoltes longues à venir. Voici la proportion d'éléments utiles renfermés dans les bruyères et qui deviennent en partie assimilables par leur transformation en fumier : azote, 0,09; acide phosphorique, 0,10; potasse, 0,40 ; eau, 0,20. Comme on le voit, la proportion de potasse est très élevée. Les bruyères sont communes dans les landes et les terrains incultes; dans les pays où le bois est rare, on les ramasse pour les utiliser comme combustible. On s'en sert également pour faire des balais. Dans d'autres pays, à culture plus avancée, on laisse perdre ces plantes et leurs détritus forment une espèce particulière de terreau appelé *terre de bruyère*, employé par les jardiniers fleuristes. Il est à constater que les progrès de l'agriculture font tous les jours diminuer l'étendue des terrains occupés par les bruyères, qui,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à vrai dire, sont des sols stériles ou tout au moins incultivables (V. TERRE DE BRUYÈRE). A. LARBALÉTRIER.

BRUYÈRE (La). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt; 246 hab.

BRUYÈRE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Faucogney; 328 hab.

BRUYÈRE (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, né à Lyon le 19 mars 1758, mort à Paris le 31 déc. 1831. Ayant acquis dans sa ville natale une forte instruction générale, que complétèrent de sérieuses études d'architecture, Louis Bruyère vint à Paris, à l'Ecole des ponts et chaussées, et fut ensuite envoyé pendant quelques années au Mans en qualité d'ingénieur ordinaire; mais, en 1799, il fut rappelé à Paris pour occuper à l'Ecole des ponts et chaussées une chaire dans laquelle il se distingua par de nouvelles méthodes d'enseignement qui lui valurent une juste notoriété. Promu inspecteur divisionnaire adjoint en 1808 et nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1809, Louis Bruyère entra en 1810 au conseil d'Etat comme maître des requêtes et fut chargé, depuis cette époque jusqu'en 1820, de la haute direction des travaux publics de Paris et de divers services relevant de l'art de l'architecte ou de la science de l'ingénieur, tels que la conservation de l'abbaye de Saint-Denis et l'entretien de la machine élévatoire de Marly. Administrateur consciencieux autant qu'habile constructeur, Louis Bruyère remplit ces importantes fonctions avec éclat, fit exécuter sous sa direction, par des ingénieurs ou des architectes de mérite, les travaux des canaux des environs de Paris, les abattoirs, les marchés, l'entrepôt des vins, et sut donner à ces édifices d'utilité publique un caractère de simplicité et de solidité empreint d'une réelle noblesse: aussi, lorsqu'il quitta l'administration municipale, le conseil général de la Seine, faisant fonction de conseil municipal de Paris, lui vota, sur la proposition du préfet, M. Chabrol de Volvic, une pension annuelle viagère de 5,000 fr. En 1816, Louis Bruyère fut nommé inspecteur général et membre du conseil des ponts et chaussées, promu officier de la Légion d'honneur et, de 1820 à 1830, malgré le mauvais état de sa santé, il ne cessa d'apporter le concours de son expérience et de sa haute autorité à l'étude de toutes les questions intéressant les travaux publics. On lui doit un ouvrage résumant son cours professé à l'Ecole des ponts et chaussées et intitulé *Études relatives à l'art des constructions* (Paris, 1822-1829, 12 fasc. in-fol.). Charles LUCAS.

BIBL.: *Annales des ponts et chaussées.* — NAVIER, *Notice sur L. Bruyère;* Paris, 1833, in-8.

BRUYÈRES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam; 299 hab.

BRUYÈRES *(Bruierium).* Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, situé à 3 kil. de la Vologne, sur la ligne de chemin de fer de Lunéville à Epinal, au milieu de collines boisées, au pied du mont Avison (601 m.), où l'on a découvert des vestiges de fortifications gallo-romaines, et de la montagne du Château, couronnée par les ruines d'un vieux manoir, dont on a fait remonter l'origine à la période franque ou austrasienne; 2,630 hab.; brasseries, tanneries, broderies et dentelles; commerce de bétail, beurre, fromages et toiles; deux foires par mois; dans les environs, tourbières sur le grès vosgien. Bruyères possède une église construite en 1846, un collège communal, un hospice, fondé en 1716 par le comte de Girecourt, qui reçoit les malades de la ville et des cinquante-sept villages de l'ancien bailliage de Bruyères, et un élégant hôtel de ville, construit au XVIIIe siècle par le duc François III. La ville, d'origine très ancienne, faisait partie du duché de Lorraine. Par une charte de 1263, le duc Ferry III affranchit les habitants et les mit à la loi de Beaumont. (V. Lepage et Chardon, *le Département des Vosges*, II, art.: *Arches.*) Saccagée en 1342 par les troupes d'Adémar, évêque de Metz, la ville fut prise en 1475 par Charles le Téméraire et reprise sur les Bourguignons par Harnexaire, conduit par le paysan Varin Doron, en l'honneur duquel on a donné le nom de *Doron* à la place au-dessus de l'église Enfin, elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres du XVIIe siècle et à la suite de plusieurs incendies qui l'éprouvèrent dans le cours du XVIIIe siècle. Patrie du jésuite Georgel (1731-1813), historien et diplomate, impliqué dans l'affaire du Collier, et du Dr Mougeot (mort en 1858), médecin et botaniste distingué. Bruyères porte *d'azur à la tour d'argent crénelée, accompagnée à dextre d'une maison avec deux panonceaux de même, et à senestre d'une église avec son clocher aussi d'argent; en chef trois étoiles d'argent.* L. W.

BIBL.: *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1858, pp. 155 et suiv. — DIGOT, *Histoire de la Lorraine*, II, 113; III, 262, 290-291.

BRUYÈRES-ET-MONTRÉRAULT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon; 995 hab.

BRUYÈRES-LE-CHÂTEL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 688 hab.

BRUYÈRES-VAL-CHRÉTIEN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois; 248 hab.

BRUYÈRES (comte), général français, tué d'un coup de canon à la bataille de Bautzen en 1813. Entré au service dans la cavalerie, il était colonel du 23e régiment de chasseurs pendant les campagnes de 1805 et 1806. Sa belle conduite à Iéna et pendant la poursuite de l'armée prussienne lui valut le grade de général de brigade (déc. 1806). En 1812 il commandait l'une des divisions de cavalerie du corps de Murat et exécuta des charges très brillantes à Ostrowno et à la Moskowa.

BRUYERRE (Louis-Clémentin), architecte, né à Paris en déc. 1831, mort à Paris le 24 janv. 1887. Elève de Garrez, de Constant Dufeux et de l'Ecole des beaux-arts, Bruyerre obtint le prix Rougevin en 1857 sur une étude de tribune pour la Chambre des députés, et fut attaché pendant plusieurs années à l'agence des travaux d'achèvement des Tuileries sous la direction de Lefuel. Artiste doublé d'un archéologue et très épris des anciens monuments français, Bruyerre, qui fut architecte, puis inspecteur général adjoint des monuments historiques, se signala par des études suivies de projets et de travaux de restauration du temple de Mercure-Arverne au sommet du Puy-de-Dôme, des substructions des anciennes églises détruites sur l'emplacement actuel de la cathédrale de Périgueux et des églises actuelles de Saint-Nectaire, d'Orcival, de Saint-Saturnin et de Royat dans le Puy-de-Dôme, et de Mauriac dans le Cantal. Récompensé d'une médaille de première classe à l'Exposition universelle de 1878, Bruyerre avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1879. Charles LUCAS.

BIBL.: *Archives de la Commission des Monuments historiques.*

BRUYN (Bartholomœus), peintre allemand, né à Cologne vers 1493, mort à Cologne entre 1553 et 1556. Il a peint des tableaux religieux et des portraits. Ses premières œuvres relèvent de l'école des van Eyck; elles sont remarquables par le goût des compositions et par la justesse des expressions. Plus tard, il subit l'influence des Italiens. Il était inscrit dès 1519 sur la liste de la Gilde des peintres de Cologne et c'est dans le musée de cette ville que sont ses œuvres les plus importantes, notamment une collection de portraits qui montrent que dans ce genre l'artiste est presque l'égal de Holbein; il en a la précision, la sincérité et la finesse. Ces qualités apparaissent avec tout leur éclat dans le beau *Portrait du Bourgmestre Arnold von Browiller*, peinture d'un coloris à la fois puissant et harmonieux et d'un dessin très pénétrant. Le *Portrait de la femme au chapelet* n'est pas moins remarquable. Outre ces portraits, le musée de Cologne possède une *Sainte Ursule* et une *Adoration des mages* de Bruyn, et l'on peut voir également à la Pinacothèque, au musée de Berlin et dans celui de Brunswick, d'autres produc-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions de ce maître dont on trouve à l'église de Xanten un ouvrage capital : des scènes tirées de la légende de l'impératrice Hélène ou de celle des martyrs de la légion thébaine. E. M.

BRUYN ou **BRUIN** (Abraham de), peintre-graveur, né à Anvers en 1538, mort à une date inconnue à Cologne, où il était venu s'établir en 1577 et où il vécut jusque dans l'extrême vieillesse. On n'a conservé aucun de ses tableaux. Comme graveur, il a travaillé dans la manière de Wierix. On lui doit plusieurs recueils de costumes : *Omnium pœne gentium imagines* (Cologne, 1577; Anvers, 1581 ; Cologne, 1584 ; Anvers, v. 1610, in-fol.) ; *Diversarum gentium armatura equestris* (Cologne, 1577; Amsterdam, 1617, in-4) ; *Imperii ac sacerdotii ornatus* (Cologne, 1578). Ses estampes les plus connues sont : une *Chasse au sanglier ;* une *Chasse au faucon ;* les *Quatre évangélistes ;* la série des *Planètes ; le Christ et la Samaritaine.* Il a signé A de B., et de son monogramme.

Son fils, *Nicolas*, né à Anvers en 1570, mort à Amsterdam vers 1652, a gravé, d'après les maîtres et d'après ses compositions au fusain, un grand nombre d'estampes; on cite surtout : *l'Age d'or* (1644), d'après Bloemaert ; *la Saint-Hubert* (1614) ; *le Marché*, d'après Vinckeboons ; un *Paysage* (1601) ; *l'Adoration des mages* (1608) ; *la Crucifixion* (1610) ; *le Portement de croix* (1611) ; *Adam et Eve* (1631) ; *la Passion du Christ* (1632) ; *David vainqueur de Goliath* (1609) ; *Salomon et la reine de Saba* (1621) ; *David dans la fosse aux lions* (1618) ; *la Transfiguration* (1613). « Il sait, dit M. Duplessis, donner du relief à ses plans et disposer ses groupes avec esprit ; son burin fin, précis sans sécheresse, imite assez bien le travail de Lucas de Leyde, et il n'est que juste de dire que c'est uniquement lorsqu'il se laisse guider par les travaux de son illustre prédécesseur que ses planches sont dignes d'être remarquées. » A. M.

Bibl. : Duplessis, *Histoire de la Gravure ;* Paris, 1880.

BRUYN (Jan van), savant hollandais, né à Gorcum le 25 août 1620, mort à Utrecht le 21 oct. 1675. Ses connaissances étaient très diverses ; car, professeur de philosophie, de mathématiques et de physique à l'Université d'Utrecht, il faisait en outre un cours libre de droit public et enseignait même l'anatomie, excellant, dit l'un de ses panégyristes, dans l'art de la dissection. Fervent adepte du cartésianisme, il a défendu ses doctrines dans divers opuscules : *Epistola ad Isaacum Vossium de natura et proprietate lucis* (Amsterdam, 1633, in-4) ; *Defensio philosophiæ cartesianæ contra Vogelsangum* (1670, in-4), etc. L. S.

Bibl. : *J.-J. Grævii Orationes, II ;* Leyde, 1717, in-8. — Burmann, *Trajectum eruditum*, p. 37.

BRUYN (Cornelis de), peintre et voyageur hollandais, né en 1652 à La Haye, mort vers 1719 à Utrecht. Il voyagea en Allemagne et en Italie, où il fut trois ans ; puis il parcourut l'Egypte, l'Asie, la Russie (où il fit le portrait de Pierre le Grand et du tsarewitch), la Perse, Ceylan, l'Inde. Les relations de ces voyages sont intéressantes par leurs nombreuses illustrations : *Voyage au Levant* (en holland., Delft, 1698 ; édit. franç., Delft, 1700 ; Paris, 1714, in-fol.) ; *Voyage par la Moscovie, en Perse et aux Indes orientales* (en holland., Delft, 1711 et 1714 ; édit. franç., Amsterdam, 1718, 2 vol. in-fol.).

BRUYN (Nicolas), poète hollandais, né à Amsterdam en 1671, mort en 1752. Son début poétique fut une pièce inspirée par le tremblement de terre de 1692. Il composa de jolis recueils de vers, entre autres *Noordhollandsche Arcadia* et *Zuid-hollandsche Arcadia* ; des *Zededichten* (poèmes moraux), et sept tragédies qui obtinrent un grand succès sur le théâtre d'Amsterdam. La plus remarquable de celles-ci est *Junius Brutus*.

Bibl. : Van Kampen, *Geschied. der ned. lett.*

BRUYS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 78 hab.

BRUYS (Pierre de), hérésiarque du commencement du XIIe siècle (V. Bruis [Pierre de]).

BRUYS (François), écrivain français, né à Serrières (Saône-et-Loire) le 7 fév. 1708, mort à Dijon le 21 mai 1738. Il appartenait à une famille dont tous les membres ayant embrassé la religion réformée, émigrèrent lors de la révocation de l'édit de Nantes, en Hollande, à l'exception du père de François qui était resté catholique. Sa jeunesse se passa successivement chez Jacques Paisseaud, son oncle maternel, curé de Chevagny-les-Chevrières en Mâconnais, chez les moines de Cluny, puis chez les oratoriens de Notre-Dame-des-Grâces en Forez. On le destinait à l'état ecclésiastique, mais son esprit d'indépendance le poussa de bonne heure à quitter le pays natal. Il se rendit à Genève (1727) et à La Haye (1728), où ses parents l'accueillirent froidement, y embrassa la Réforme et publia sa *Critique des journaux littéraires et des ouvrages des sçavans* (1730, 3 vol. in-12) ; elle lui suscita tant d'ennemis qu'il dut passer en Allemagne. Il devint bibliothécaire du comte de Neuwied (1735), puis rentra en France, abjura le protestantisme à Paris (1736) et mourut à Dijon, après avoir pris le grade de licencié *in utroque jure*. Outre l'ouvrage que nous avons cité, il a fait imprimer : *l'Art de connaître les femmes, avec une dissertation sur l'adultère* (La Haye, 1730, in-8) ; *Tacite, avec des notes historiques et politiques, pour servir de continuation à M. Amelot de la Houssaye* (La Haye, 1730-31, 6 vol. in-12) ; *Histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à Benoît XIII inclusivement* (La Haye, 1732-34, 5 vol. in-4) ; *le Postillon, ouvrage historique, critique, politique, moral, philosophique, littéraire et galant* (Utrecht, Cologne et Neuwied, 1733-36, 4 vol. in-12) ; *Mémoires historiques, critiques et littéraires* (Paris, 1751, 2 vol. in-12). La famille de cet écrivain conserve, au château de Charly (Saône-et-Loire), quelques-uns de ses manuscrits. L-x.

Bibl. : *Eloges de quelques auteurs françois ;* Dijon, Marteret, 1740, pp. 85-117, in-8.

BRUYS (Amédée), homme politique français, né à Cluny le 29 oct. 1817, décédé le 28 déc. 1878. Dès 1836, à l'âge de dix-neuf ans, étant étudiant en droit à Paris, il fut impliqué dans l'affaire de la société secrète *les Familles*, et condamné à quatre mois de prison, après quatre mois de prévention. En 1838, poursuivi pour la même inculpation, il fut de nouveau condamné à dix-huit mois de prison, et subit sa peine à Paris, à Melun et enfin à Doullens. Dans le dép. de Saône-et-Loire, on ne le connaissait que sous le nom de « Bruys le Républicain ». Il prit une part très active à la campagne des banquets réformistes à la fin du règne de Louis-Philippe. Après la révolution du 24 févr. 1848, les électeurs l'envoyèrent à la Constituante par 67,178 voix. Il fit partie de la Montagne, combattit la politique de l'Elysée et signa la demande de mise en accusation du prince-président Louis-Napoléon Bonaparte et de ses ministres à propos de l'expédition romaine. Réélu à la Législative, il continua la même opposition, aussi fut-il expulsé lors du coup d'Etat du 2 Décembre 1851. Il se réfugia en Belgique, à Louvain. Louis Lucipia.

BRUYSET (Jean-Marie), imprimeur, libraire et publiciste français, né à Lyon le 7 fév. 1744, d'autres disent en 1749, mort à Lyon le 16 avr. 1817. Il exerçait à Lyon le commerce de la librairie avec son frère Pierre-Marie ; pendant le siège de cette ville en 1793, ils créèrent des bons de monnaie intitulés *billets obsidionaux*, portant la signature de Jean-Marie. Après la prise de Lyon ils furent emprisonnés et Pierre-Marie, ayant reconnu pour sienne la signature de son frère, tombé malade en prison et qui ne comparut pas devant le tribunal, fut envoyé à l'échafaud. En 1808, Jean-Marie quitta la librairie et fut nommé en 1812 inspecteur de la librairie et de l'imprimerie de Lyon. Membre de plusieurs sociétés savantes de province, il a traduit de l'anglais un certain

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nombre d'ouvrages parmi lesquels l'Abrégé de l'histoire romaine et de l'histoire de Grèce de Goldsmith, écrit : *Essai sur le contrat collybistique des anciens et particulièrement des Romains* (Lyon, 1786, in-4); *sur la Régénération du commerce dans la ville de Lyon* (1802, in-8) ; *Caractères de la propriété littéraire ; De la nécessité d'une administration particulière pour la librairie* (1803, in-8), plusieurs *brochures* politiques, et collaboré à divers journaux et revues. Il a édité entre autres le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare.

BRUZ. Bourg de France (V. Brutz).

BRUZEN de la Martinière (Antoine-Auguste), littérateur français, né à Dieppe en 1662, mort à La Haye en juin 1746. Secrétaire du duc de Mecklembourg, il se fixa plus tard en Hollande, où il se mit, selon la formule du temps « à la solde des libraires » ; tout en leur fournissant des traductions et des compilations, il préparait des travaux personnels estimables, tels que son *Dictionnaire géographique, historique et critique* (La Haye, 1726, 10 vol. in-fol. ou nouv. éd. corr., Paris, 1768, 6 vol. in-fol.), que l'on consulte encore avec fruit, et l'*Introduction générale à l'étude des sciences et belles-lettres en faveur des personnes qui ne savent que le français* (La Haye, 1731, in-8), parfois attribuée à Formey, bien qu'elle ait été réimp. sous le nom de son véritable auteur, à la suite des *Conseils pour former une bibliothèque* de Formey. Il a également pris part à divers journaux : *Mémoires historiques et critiques pour l'année 1722* (Amst., 1722, 3 vol. in-8) avec Camusat; *Anecdotes ou Lettres secrètes sur divers sujets de politique et de littérature* (mai 1734-mars 1736), continués sous le titre de *Journal politique et littéraire* (sept. 1736-mars 1738, 5 vol. in-12). Bruzen de la Martinière a traduit du latin l'*Introduction à l'histoire universelle* de Puffendorf (1739 ou 1743, 9 vol. in-12), avec additions, et l'*Art de conserver sa santé*, par l'école de Salerne, en vers français (1743). Il a été l'éditeur des *Lettres choisies* de Richard Simon (1730, 4 vol. in-12), des *Plus belles lettres françaises* de P. Richelet (1737), des *Œuvres* de Scarron (1737), des *Pensées* d'Oxenstiern (1742)), etc. L'un des correspondants de Desmaizeaux, il était estimé de Voltaire qui l'avait connu en Hollande et lui offrit même en 1742 le carrosse dont il s'était servi durant son séjour à La Haye. M. Tx.

Bibl. : Voltaire, *Correspondance générale*. — A. Sayous, *le Dix-huitième siècle à l'étranger*, 1861, 2 vol. in-8.

BRY. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (Ouest) du Quesnoy ; 336 hab.

BRY-sur-Marne ou PETIT-BRY. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Charenton, sur la rive gauche de la Marne; 1,100 hab. Daguerre, l'inventeur de la photographie, a décoré le chœur de l'église d'une peinture en grisaille représentant une église vue en perspective; ce même artiste est mort à Bry le 10 août 1851 et on lui a élevé, dans le cimetière, un monument par souscription. F. B.

BRY (Théodore de), dessinateur, graveur et éditeur, originaire des Pays-bas, né à Liège en 1528, mort à Francfort le 27 mars 1598. Il séjourna d'abord à Strasbourg, où naquit son fils aîné, puis à Londres, ce qui est attesté par deux suites, en forme de frise, extrêmement rares, gravées par lui dans cette ville : la *Procession des chevaliers de l'ordre de la Jarretière, sous la reine Elisabeth en 1556*, d'après Marc Geeraerts (12 pl.), et le *Cortège des funérailles de sir Phil. Sidney*, 1578, d'après Th. Laut (34 pl.). A partir de 1588, nous le voyons occupé à graver les planches pour des ouvrages de *J.-J. Boissard* (V. ce nom), et vers la même époque il se fixa définitivement à Francfort, où il se fit éditeur d'estampes et de livres illustrés. Parmi ces derniers, se place en première ligne un livre célèbre, un recueil de *Voyages aux Indes occidentales et orientales*, connu sous le nom des *Grands et Petits Voyages de Bry* (en raison des formats différents de deux séries), et publié d'abord avec texte latin, et pour certaines parties aussi en français, en anglais et en allemand. Théodore de Bry ne put en faire paraître que les six premiers volumes (1590-1598, in-fol.), et cette publication monumentale fut ensuite continuée par sa veuve, ses deux fils et son gendre Mathieu Merian (1599-1634, 19 vol. in-fol.). On lui doit encore personnellement nombre d'estampes de modèles pour orfèvres, dont deux soucoupes avec les figures allégoriques du *duc d'Albe* et de *Guillaume le Taciturne* ont un intérêt historique. Ses portraits sont modelés avec vigueur. Ce fut un artiste plus fécond qu'habile, et encore meilleur metteur en œuvre qu'exécutant. En tout cas, ornemaniste excellent, Mariette atteste qu'il fut aussi un des plus adroits contrefacteurs des médailles antiques.

BRY (Jean-Théodore de), fils aîné du précédent, né à Strasbourg en 1561, mort à Oppenheim en 1623. Il fut intimement associé aux travaux de son père, qu'il surpassa par un goût de dessin plus pur et par la finesse du burin, sans l'égaler pour l'invention et l'originalité. Ses petites frises : *le Triomphe de Jésus-Christ*, d'après le Titien; *les Noces d'Isaac et Rebecca*, d'après B. Peruzzi; *le Triomphe de Bacchus*, d'après Jules Romain; *la Foire de village* et *Danses et Marches de paysans*, d'après Seb. Beham ; de même que ses sujets dans des ronds : l'*Age d'or*, d'après A. Bloemaert; *les Noces d'Antenor*, d'après Dirk Barentsen, etc., sont d'une exécution minutieuse, mais sans caractère individuel. A l'exemple de son père, il fut aussi un ornemaniste distingué, comme le témoigne, entre autres, son recueil de modèles pour *Manches de coutiaus, avèques les feremens de la gaine* (18 pl.). Il eut pour collaborateur fidèle son frère *Jean-Israël* (mort vers 1611) et ils publièrent ensemble une série de livres à figures, tels qu'un *Alphabet illustré* (Francfort, 1595, 1596, in-4 obl.), plusieurs éditions d'*Emblèmes* (Francfort, 1597 ; Oppenheim, 1611, etc.), en partie avec des gravures exécutées par leur père ; des recueils de *Portraits d'hommes illustres*, etc., publications qui contribuèrent puissamment à hâter la décadence de la gravure sur bois. Vers 1611, Jean-Théodore alla s'établir à Oppenheim et y obtint le droit de cité. L'œuvre commun des trois de Bry atteint un millier de pièces.

G. Pawlowski.

Bibl.: Mariette, *Abecedario*.— Renouvier, *Des Types et Manières des maîtres graveurs*, 2e part. (1855). — Brunet, *Manuel du libraire*. — Defer, *Catalogue général*. — G. Duplessis, *Histoire de la gravure*. — Guilmard, *les Maîtres ornemanistes* (1880).

BRY (Jean-Antoine de), homme politique français, né à Vervins en 1760, mort à Paris le 6 janv. 1834. Avocat, membre de l'administration départementale de l'Aisne, il fut député par ce département à l'Assemblée législative, où il siégea à la gauche extrême. Il demanda des mesures contre les prêtres réfractaires et le décret d'accusation contre les princes français émigrés. Le 26 août 1792, il proposa « l'organisation d'un corps de 1,200 volontaires qui se dévoueraient à aller attaquer corps à corps, individuellement, les tyrans qui nous font la guerre et les généraux qu'ils ont préposés pour anéantir en France la liberté publique ». Aussitôt Merlin de Thionville et Chabot s'écrièrent qu'ils feraient partie de ces *Vengeurs de l'humanité*. Mais, sur la motion de Vergniaud, ce projet fut ajourné. — Réélu à la Convention, il vota dans le procès du roi contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis. Le 26 mars, il entre au comité de Défense générale renouvelé. Elu membre du premier comité de Salut public (7 avr. 93), il refuse pour raison de santé, puis rentre dans le silence et l'obscurité, et n'en sort que le 10 ventôse an II, pour appuyer la motion de prohiber l'exportation des livres jusqu'à la paix. Le 19 frimaire an III, il est envoyé en mission dans le Vau-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cluse, la Drôme et l'Ardèche, pour y combattre les menées cléricales. Le 15 messidor suivant, il entre au comité de Salut public. Membre du conseil des Cinq-Cents, il est nommé ministre plénipotentiaire à Rastadt (1er prairial an VI). Victime du célèbre guet-apens que l'on sait et couvert de blessures, il parvint à se sauver et fit un rapport sur ces faits à la tribune des Cinq-Cents, le bras en écharpe, dans la séance du 1er prairial an VII et au milieu d'un enthousiasme sympathique. Au 18 Brumaire, il fut favorable à Bonaparte, devint membre du Tribunat, puis préfet du Doubs de 1801 à 1814. Il arbora la cocarde blanche et s'offrit aux Bourbons, mais ne conserva pas sa place. Préfet du Bas-Rhin pendant les Cent-Jours, il fut exilé comme régicide sous la seconde Restauration et se retira en Belgique, à Mons. Il rentra en France après la révolution de juil. 1830 et, malgré l'amitié de Ch. Nodier, passa dans l'oubli et l'isolement les quatre dernières années de sa vie. On a de lui quelques écrits, entre autres un *Essai sur l'éducation nationale* (Laon, 1790, 2 vol. in-8) et un *Eloge funèbre de Mirabeau* (Laon, 1791, in-8). F.-A. AULARD.

BIBL. : L. PINGAUD, *Jean de Bry, ses relations avec Ch. Nodier et Charles Weiss*; Besançon, 1887.

BRYA (*Brya* P. Br.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Hédysarées, dont les représentants sont des arbustes ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées ou trifoliolées, accompagnées de stipules parfois persistantes et transformées en épines. Les fleurs, réunies à l'aisselle des feuilles, ont un calice gamosépale à cinq dents, des étamines monadelphes et un ovaire biovulé qui devient à la maturité une gousse plane, mince et indéhiscente. — Le genre *Brya* renferme seulement trois espèces, originaires des Antilles et du Nicaragua. L'une d'elles, *B. ebenus* P. Br. (*Aspalathus ebenus* L.), fournit au commerce le *Bois d'ébène de Cuba* ou *Bois d'Aspalath des Antilles*. Ed. LEF.

BRYACÉES (Bot.). Les Bryacées, ou vraies Mousses, comme on les a appelées, constituent l'immense majorité de ces végétaux. Leur tige feuillée est dressée et fixée à sa base par des poils absorbants ou rhizoïdes, qui s'échappent en grand nombre de ses cellules périphériques et donnent l'aspect d'un feutrage épais de couleur foncée. Elle est souvent simple et courte ou divisée dichotomiquement. La disposition des feuilles varie beaucoup. Elles sont arrondies, lancéolées, dentées, tantôt lisses, tantôt portant de petites pointes aux angles des cellules, des poils articulés terminés en tête. Sessiles, largement insérées, elles sont ordinairement imbriquées étroitement et rapprochées, sauf sur les pédicelles à propagules de certaines espèces et à la base des branches feuillées où elles demeurent petites et espacées. Les Archégones naissent au sommet de la tige ou des rameaux, ou moins souvent latéralement, et c'est d'après ce caractère qu'on a groupé les genres de la famille des Bryacées en deux principales tribus : 1° les *Pleurocarpes* (Archégones naissant latéralement sur la tige ou sur les branches) ; 2° les *Acrocarpes* (A. terminant celles-ci). La coiffe est conique ou fendue d'un côté. La capsule, rarement dressée, souvent penchée, est portée sur un long pédicelle. L'opercule, variable de forme, s'en sépare par une fente circulaire produite par le gonflement et par l'épaississement de cellules spéciales constituant l'anneau. Le péristome double et de grandes dimensions dans presque tous les genres a toujours un nombre de dents marqué par quatre ou un multiple de quatre. Il a pour rôle, en se rabattant et en fermant le sporange sous l'influence de l'humidité, en s'ouvrant dans le cas contraire, de présider à la conservation ou à la dissémination des spores. Henri FOURNIER.

BRYAN ou **BRYANT** (sir Francis), homme de guerre anglais, mort à Waterford en 1550. Il assiégea et brûla Morlaix (1522), fut chargé d'une mission en France (1528), d'une autre à Rome (1529) relativement au divorce d'Henri VIII. Il se distingua à la bataille de Musselburgh (1547), où il commandait la cavalerie légère. En 1548, il fut nommé *lord chief justice* d'Irlande. Il a composé un certain nombre de poésies et publié : *A Dispraise of the life of a courtier, and a commendacion of the life of the labouryng Man* (Londres, 1548, in-8), traduction anglaise d'une traduction française de l'ouvrage de Guevara par Allegre. On lui a attribué quelques poésies imprimées avec les œuvres de Surrey et de Wyatt.

BRYAN (Michael), écrivain d'art anglais, né à Newcastle en 1757, mort en 1821. Il est l'auteur d'un ouvrage fort apprécié : *A Biographical and critical Dictionary of Painters and Engravers* (Londres, 1816, 2 vol. in-4, pl.), qui fut ensuite complété et mis à jour par George Stanley (1849 ou 1853, gr. in-8, pl.). G. P-I.

BRYANT (Jacob), antiquaire anglais, né à Plymouth en 1725, mort en nov. 1804. Il fut secrétaire de lord Marlborough. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Observations and inquiries relating to various parts of ancient history* (Cambridge, 1767, in-4) ; *New System, or an Analysis of ancient Mythology* (Londres, 1773-1776, 3 vol. in-4; 3e édit., avec une biog. de l'auteur, 1807, 6 vol.) ; ce livre, qui a eu le plus grand succès, n'est pourtant qu'un tissu d'élucubrations sans valeur scientifique : l'auteur prétend démontrer que les dieux du paganisme ne sont que la transformation des patriarches bibliques ; *Treatise upon the authenticity of the Scriptures, and the truth of the christian religion* (Londres, 1792, in-8) ; cet ouvrage a eu jusqu'à onze éditions dans la même année ; *Vindication of the Apamean* (Londres, 1775, in-4) ; il s'agit d'une monnaie d'Apamée en Phrygie, à l'effigie de Septime Sévère, qui représente Noé sortant de l'arche ; *An Address to Dr Priestley on the doctrine of Philosophical Necessity* (1780) ; *Observations upon the plagues inflicted upon the Egyptians* (Londres, 1794, in-8) ; *Observations on the poems of Th. Rowley* (1781, 2 vol.) ; *Dissertation concerning the war of Troy... Shewing that not such expedition was ever undertaken, and that not such city of Phrygia existed* (Londres, 1796, in-4), ouvrage qui malgré la thèse paradoxale qui s'y trouve développée a eu un grand retentissement. Bryant a publié de nombreux travaux d'archéologie biblique et chrétienne sans valeur, il a donné aussi dans l'*Archæologia* et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres* plusieurs écrits relatifs à l'idiome des Bohémiens et à diverses langues orientales. E. B.

BRYANT (William Cullen), littérateur et journaliste américain, né à Cummington (Massachusetts) le 3 nov. 1794, mort à Roslyn le 12 juin 1878, d'une famille de médecins. Il composa à treize ans (1808) une satire politique, *l'Embargo*, dirigée contre le président Jefferson, dont deux éditions s'écoulèrent en quelques jours. Un autre opuscule, *Thanatopsis*, poème paru en 1816 dans *North American Review*, fut composé lorsqu'il avait dix-huit ans. Un second poème, *les Ages* (1821), eut également un grand succès. Il s'était fait recevoir avocat, et après être resté dix ans attorney à Great Barrington, renonça au barreau pour se rendre à New-York et se livrer entièrement aux lettres. Il fonda avec Robert Sands la *New-York Review* et l'*Athæneum Magazine*, et collabora à divers journaux. En 1827, il fut l'un des fondateurs du *Talisman*, sorte de keepsake, qui paraissait sous le nom d'un auteur imaginaire, *Francis Herbert Esquire*, le meilleur recueil américain de ce genre, mais c'est surtout dans l'*Evening Post* qu'il fit sa réputation d'écrivain et exerça comme antagoniste du parti fédéraliste une grande influence sur l'opinion. Il écrivit des poésies et une relation de voyages en Europe et dans la Floride. On lui doit encore la meilleure traduction anglaise de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* d'Homère (1870-71). L'édition la plus complète de ses poésies est celle de New-York (1873).

Hector FRANCE.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BRYANT (John-Howard), poète américain, né à Cummington le 22 juill. 1807, frère du précédent. Il publia, à l'âge de dix-neuf ans, *Mon Village natal;* nombre de poésies parurent ensuite dans *United States Review* et *Literary Gazette*. Parmi ses meilleures pièces il faut citer : *The New-England Pilgrim's funeral; the Indian Summer; the Blind restored to sight.* Hector France.

BRYAS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol ; 385 hab.

BRYAXIS. Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Psélaphides, établi par Leach (*Zool. Miscel.*, t. III, p. 85) et caractérisé par le corps ovale-oblong, convexe, la tête subtriangulaire, les palpes maxillaires formés de quatre articles, dont le deuxième est allongé en forme de massue, le dernier fusiforme ou ovalaire, les antennes assez longues, insérées sous le rebord du front, le prothorax plus ou moins rétréci en arrière et dilaté sur les côtés en avant, ou vers le milieu et marqué, à la base, de deux ou trois fossettes de forme variable. — Les *Bryaxis*, tous de très petite taille, vivent dans les lieux humides, parmi les détritus végétaux, sous les mousses, au pied des arbres, etc. Le *B. hæmatica* Reichb., que nous figurons, est commun en Europe. Une autre espèce, le *B. juncorum* Reichb., pour lequel Leach a établi le genre *Reichenbachia*, n'est pas rare, le soir, sur les herbes, dans les bois humides.

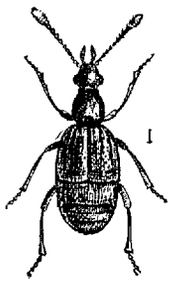

Bryaxis hœmatica. Reichb.

Ed. Lef.

BRYAXIS, sculpteur grec d'Athènes, de la fin du IVe siècle av. J.-C., qui travailla au tombeau de Mausole et fondit la statue de bronze de Séleucus. Il exécuta diverses statues de dieux en marbre ou en bronze, dont la plus célèbre est celle de Sérapis, qui, dit-on, fixa le type artistique de ce dieu.

BRYCINUS. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Characinidæ*, créé par Cuvier et Valenciennes, pour des formes propres aux fleuves de l'Afrique tropicale. Gunther réunit les *Brycinus* aux *Alestes*, tout en établissant dans ce dernier genre deux groupes qu'il différencie d'après la dimension des écailles; ainsi pour l'auteur anglais, des écailles de dimension moyenne caractérisent les *Alestes*, des écailles très larges sont l'apanage des *Brycinus*. Sans craindre de « pulvériser les genres et les espèces », il semble au moins logique d'accepter les deux genres de Valenciennes et Cuvier, avec d'autant plus de raison que non seulement la dimension des écailles, mais aussi la forme et la disposition des dents fournissent un caractère tranché. Contrairement à Gunther, nous acceptons donc la manière de voir de nos deux grands naturalistes. Le genre *Brycinus* se caractérise de la façon suivante : corps ovale, revêtu d'écailles larges; ouverture de la bouche de dimension moyenne, dents de la mâchoire inférieure à sommet tricuspide, disposées sur deux rangs ; nageoire dorsale insérée un peu en arrière de la moitié de la longueur totale du corps. Le type du genre est le *B. macrolepidotus*, assez commun dans les fleuves d'Afrique ; nous l'avons fréquemment rencontré en Sénégambie, où il atteint une longueur de 18 à 20 centim. Les Nègres le mangent et le font sécher pour leur servir d'échange avec les peuplades de l'intérieur. Rochbr.

Bibl. : Cuv. et Val., *H. N. Poissons.* — Gunther, *Cat. Fish. Brit. mus.* — De Rochebrune, *Faune de la Sénégambie. Poissons.*

BRYCON. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Characinidæ*, facilement reconnaissables à leur corps oblong couvert d'écailles toutes de dimensions égales, à leur ventre arrondi en avant des nageoires ventrales, et comprimé en arrière, à leur nageoire dorsale placée au milieu de la longueur du corps, en arrière des ventrales, à leurs intermaxillaires portant trois séries de dents tricuspides, la série médiane étant irrégulière, au bord du maxillaire armé de trois petites dents, et à la mandibule avec une série de longues dents tricuspides et une paire de dents coniques en arrière. Les *Brycon* sont des Poissons des fleuves et des rivières de l'Amérique du Sud et des Andes. Rochbr.

Bibl.: Gunther, *Cat. Fish. Brit. Mus.*

BRYCONOPS. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)*, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Characinidæ* (V. ces mots), ayant pour caractères : une dorsale insérée au milieu de la longueur du corps, une anale longue, des ventrales au niveau du rayon antérieur de la dorsale, le ventre arrondi, l'ouverture de la bouche de largeur modérée, les dents intermaxillaires denticulées et réparties en une triple série, tandis qu'elles sont sur une seule aux mandibules, le maxillaire et le palais sans dents, et l'absence de dents coniques en arrière des dents mandibulaires. Le genre *Bryconops* comprend un petit nombre de formes, toutes des eaux douces du Brésil.

Bibl.: Gunther, *Cat. Fish. Brit. mus.*

BRYCTON (H. de) (V. Bracton).

BRYDAYNE (Jacques), prédicateur français, né le 21 mars 1701 à Chusclan, dans le dép. du Gard actuel, mort le 22 déc. 1767 à Roquemaure. Fils d'un chirurgien de campagne, il montra dès l'enfance un tempérament aux ardeurs duquel sa mère s'ingénia à donner une direction pieuse. Elle y réussit; l'adolescent, placé au collège des jésuites d'Avignon pour y faire ses humanités, finit par se décider à embrasser la carrière ecclésiastique, et il entra au séminaire de Saint-Charles, dirigé par les sulpiciens. Chargé pendant son noviciat d'enseigner le catéchisme aux enfants dans quelques-unes des églises de la « ville sonnante », puis d'instruire et de prêcher le peuple dans les paroisses voisines, Brydayne fit preuve d'un zèle infatigable et d'un talent oratoire qui attirèrent sur lui l'attention du haut clergé. Les « missions royales », organisées pour ramener à la foi les protestants et les indifférents, existaient toujours ; dès que Brydayne eut reçu la prêtrise, en 1725, à Alais, la noble cité réformée devenue sous Louis XIV le siège d'un évêché catholique, Mahistre, vieux prêtre de ce diocèse et supérieur en chef des missionnaires, sollicita son concours et lui abandonna bientôt, de fait, la direction des missions. Cette date marque le vrai début des courses apostoliques du prédicateur, coupées à peine durant quelques mois par un voyage à Rome lors du jubilé de 1750 et qui ne prirent fin que lorsque la douloureuse affection dont il allait mourir, la pierre, le força à s'aliter, vers la fin de 1767, comme il arrivait à Roquemaure pour y prêcher l'Avent. Durant quarante-deux ans donc, accompagné de dévoués coadjuteurs, il parcourut en tous sens la plus grande partie de la France, faisant partout la mission suivant une méthode, un peu théâtrale, qu'il avait réglée et à laquelle il n'apportait d'autres modifications que celles exigées par les conditions particulières de chaque localité. Il prêcha plusieurs fois dans la banlieue de Paris et dans les différentes paroisses de la ville, et lorsqu'il vint faire la mission de carême à Saint-Sulpice en 1753, sa réputation était à son apogée. « La plus haute compagnie de la capitale, dit l'abbé Maury, vint l'entendre par curiosité. Brydayne aperçut dans l'assemblée plusieurs évêques, des personnes décorées, une foule innombrable d'ecclésiastiques, et ce spectacle, loin de l'intimider, lui inspira l'exorde qu'on va lire. » Et notre auteur cite le fameux morceau : « A la vue d'un auditoire si nouveau pour moi.... » que tout le monde connaît pour l'avoir rencontré dans les chrestomathies. Malheureusement, nous nous sommes assuré que cet exorde sur lequel a reposé longtemps toute la célébrité de Brydayne, n'est rien moins

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'authentique, et, dans un livre récent, un prélat français, M. Ricard, avoue que Maury a fait une amplification de rhétorique d'après les souvenirs déjà anciens d'un auditeur.

Quoi qu'il en soit, Jacques Brydayne nous apparaît comme un des orateurs les mieux doués de la chaire française. Venu à une époque où l'éloquence religieuse, après s'être attachée depuis la Renaissance à acquérir une pureté, une élégance, une harmonie que, d'ordinaire, on admirait sans se sentir persuadé ou entraîné, où cette éloquence, disons-nous, en arrivait tout doucement aux pastiches et à la déclamation, il sut faire entendre au peuple la langue simple et mâle que celui-ci comprenait, le convaincre et l'émouvoir tout en ne tombant que bien rarement dans la trivialité et le mauvais goût. De haute taille et de belle prestance, possédant une voix puissante, un curieux instinct de ce que nous appellerions volontiers la mise en scène de la chaire, une grande sensibilité, une imagination vive et portée aux images pathétiques ou terribles, et par-dessus tout l'art d'enchaîner impérieusement l'attention et de frapper fortement les esprits, il parlait d'abondance pendant plusieurs heures, passant tour à tour de la prière à la menace, du ton le plus calme à tous les éclats de la colère. Il avait pour lui l'autorité de sa vie; chacun le savait charitable, tolérant, indulgent pour le pécheur sinon pour le péché, dépourvu enfin de toute ambition personnelle et ne songeant jamais à tirer profit de l'estime que lui témoignaient les dignitaires ecclésiastiques et les plus hauts personnages de la cour. C'en est assez pour expliquer ses succès, surtout lorsqu'on voit par la lecture à quelle hauteur il s'élevait parfois dans ses sermons. — Brydayne avait publié un recueil de *Cantiques spirituels* (Montpellier, 1748, in-12), lequel a été réimprimé une cinquantaine de fois. En notre siècle, un libraire d'Avignon, Séguin, a édité ses œuvres posthumes : *Lectures et méditations pour le temps de la mission* (1821, in-12); *Règlement de vie pour une pieuse demoiselle, précédé de la Méthode pour assister avec fruit au saint sacrifice de la messe et suivi d'une Lettre de piété et de direction* (1821-1822, in-18; la 3e éd., 1838, in-32, renferme en outre une *Instruction sur la chasteté*); *Sermons publiés sur les manuscrits autographes* (1823, 5 vol. in-12; à partir de la 2e éd., 1827, l'ouvrage comprit 7 vol.; la 3e éd. a paru à Paris en 1861); *Instruction sur le mariage adressée aux personnes qui sont libres et à ceux qui ne le sont pas* (1841, in-12). On trouve un portrait du prédicateur, gravé par un artiste inconnu, en tête de l'ouvrage de l'abbé Carron mentionné dans la bibliographie qui suit. A. Boghaert-Vaché.

Bibl. : L'abbé Carron, *le Modèle des prêtres;* Londres et Paris, 1803. — Maury, *Essai sur l'éloquence de la chaire;* éd. de Paris, 1810, t. I, pp. 138 et suiv. — Marmontel, *Œuvres complètes* : éd. de Paris, 1819-1820, t. IV, pp. 225-226 (*Eléments de littérature*) et t. VII, pp. 177-178 (*Discours en vers sur l'éloquence*).— La Harpe, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*; Paris, an XII, t. XIV, pp. 209 et suiv.— *Nouveaux mélanges extraits des manuscrits de* Mme Necker; Paris, 1802, t. II, p. 138. — Les biographies générales, surtout celle de Michaud frères (article de Vincent-Saint-Laurent; Paris, 1812) et celle de Firmin-Didot frères (article d'Anot de Mézières; Paris, 1853). — Van Bemmel, *Traité général de littérature française*, 2e éd., posthume; Bruxelles, 1888 (préface de A. Boghaert-Vaché, p. xi, et texte, pp. 262-264).— Ricard, *l'Abbé Maury (1746-1791)*; Paris, 1888, pp. 20-21. — Renseignements fournis par M. le bibliothécaire du musée Calvet, à Avignon.

BRYDGES (Sir Samuel Egerton), éditeur et littérateur anglais, né au manoir de Wootton (Kent) en 1762, mort près de Genève en 1837. Sorti de l'Université de Cambridge, il entra dans le barreau qu'il quitta bientôt pour la littérature. Un volume de vers fut froidement accueilli; puis vinrent deux romans : *Mary de Clifford* (1792) et *Arthur Fitzalbini* (1798), presqu'aussi médiocres que sa poésie. Il se considéra dès lors comme poète et homme de génie incompris et se livra à des travaux bibliographiques, publiant des éditions de livres rares ou oubliés. C'est ainsi qu'il donna successivement le *Theatrum Poetarum Anglicanorum* d'Edwards Phillips (1800); *Censura Literaria* (1805-1809, 10 vol.); *British Bibliographer* (1810-1814, 4 vol.); *Restituta, or Titles, Extracts and Characters of old Books in English Literature* (1816, 4 vol.) et d'autres recueils littéraires. De 1818 jusqu'à sa mort, il vécut à l'étranger et continua ses travaux bibliographiques principalement à Genève, où il publia : *Res litterariæ* (1821-22, 3 vol.); *Polyanthea Librorum Vetustiorum* (1822); *Cimelia* (1823); un poème en vers blancs et en sept livres, *Lake of Geneva; Lex Terræ* (1831), et *The Autobiography, Times, Opinions and Contemporaries of sir Egerton Brydges* (1834, 2 vol.). Hector France.

BRYDONE (Patrick), voyageur anglais, né vers 1741 dans le Berwickshire, mort à Lennelhouse (Berwick) le 19 juin 1818. Il a publié plusieurs relations de voyages qui ont eu un grand succès, notamment : *A Tour through Sicily and Malta* (Lyon, 1774-1776, 2 vol. in-8).

BRYENNE. Famille illustre de Constantinople, connue à partir du IXe siècle et dont les membres les plus célèbres furent : *Nicéphore* Bryenne qui, sous le règne de Constantin Monomaque, commandait l'armée de Macédoine. Il fut disgracié et exilé en 1055 par Théodora. L'empereur Michel Stratiotique le rappela pour l'opposer, en Cappadoce, aux Turcs, mais sans lui rendre ses biens. Les généraux byzantins, mécontents de Michel, formèrent un complot afin d'élever Isaac Comnène au trône. Bryenne s'y engagea, se révolta en Asie, mais il fut pris par le patrice Lycandre, resté fidèle à Basile. On lui creva les yeux (1057). — *Nicéphore* Bryenne, fils du précédent, curopalate, qui remporta de nombreuses victoires.— *Nicéphore* Bryenne, fils du précédent. Il se distingua par sa bravo re et ses talents militaires sous le règne de Romain Diogène. En 1075, l'empereur Michel Ducas songea à l'associer à son pouvoir avec le titre de César, puis se contenta de le nommer duc de Bulgarie. Il chassa de ce pays les Serbes, passa de là à Dyrrachium et remporta des victoires sur les Croates. Mais Michel Ducas se défia de lui; en 1077, Bryenne, mécontent, se révolta avec son frère Jean. Proclamé empereur, il marcha sur Constantinople qui paraissait disposée à l'accueillir, mais un incendie, allumé par ses soldats, et qui dévora tout un faubourg, changea les dispositions du peuple. Sur ces entrefaites, Michel Ducas fut renversé par un autre compétiteur, Nicéphore Botaniate (1078). Celui-ci offrit à Bryenne le titre de César et sa succession éventuelle; ces négociations échouèrent. Envoyé contre Bryenne, Alexis Comnène le battit à Calabrya; Bryenne fut pris; un des ministres de l'empereur, Basile, lui fit crever les yeux Botaniate désapprouva ce traitement et fit rendre à Bryenne ses biens. — *Nicéphore* Bryenne, fils du précédent. Il épousa Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis Comnène, et reçut les titres de César et de Panhypersebastos. Sa belle-mère, Irène, chercha à déterminer Alexis Comnène à lui assurer sa succession aux dépens de Jean Comnène, l'héritier légitime. Lorsque ce dernier arriva au pouvoir (1118), Anne Comnène organisa un complot pour le renverser au profit de son mari; mais Bryenne, moins ambitieux que sa femme, soit négligence, soit remords, ne parut pas au moment décisif. Jean Comnène pardonna. Bryenne mourut vers 1137. Grand ami des lettres, il écrivit une histoire de son temps, Ὑπόμνημα ἱστορίας, adressée à l'impératrice Irène, qui va depuis le règne d'Isaac Comnène jusqu'à l'avènement d'Alexis Comnène (1057-1081). Elle a été publiée dans la Byzantine de Bonn avec les commentaires de Ducange. (V. les ouv. cités à Alexis Comnène, Anne Comnène, et Nicolai, *Gesch. der griechischen Literatur*, 1878, t. III, p. 76.)

Alexis Bryenne, fils du précédent. Il prit le nom d'Alexis Comnène, à cause de sa mère Anne Comnène. Nommé grand-duc sous le règne de Manuel Comnène, il

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fut envoyé, en 1154, avec une flotte, contre Guillaume de Sicile, mais, après avoir remporté quelques succès, il fut battu et fait prisonnier. Il revint ensuite à Constantinople. Son fils, Andronic Comnène, essaya en vain de s'emparer de l'empire (V. Comnène). Sur la famille des Bryenne, V. Ducange, *Familiæ byzantinæ*, pp. 176, 177 ; Mordtmann, dans le t. XI des *Mémoires du Syllogue de Constantinople*, 1876-77, etc. — Le nom de Bryenne a encore été porté par quelques autres personnages moins célèbres, dont on trouvera l'indication dans Ducange, *ib.* Fabricius, *Bibl. Gr.*, éd. Harles, t. III, p. 649. C. Bayet.

BRYENNE (Manuel), musicien grec, le dernier en date de ceux dont il nous reste des traités sur leur art. Il vivait vers 1320, sous le règne de Michel Paléologue l'Ancien. On pense qu'il descendait de la maison noble de Bryenne, famille française qui s'établit en Grèce à l'époque des croisades, au commencement du XIIIe siècle. Il a laissé un ouvrage sur la musique intitulé *les Harmoniques*. C'est une compilation des anciens ouvrages grecs sur la musique, divisée en trois livres. On y voit de nombreux extraits de Théon de Smyrne, de Nicomaque, d'Aristoxène, et surtout de Ptolémée et d'Euclide. L'attribution des *Harmoniques* a été contestée : on a pensé un moment à leur donner pour auteur le péripatéticien *Adraste de Philippes*. On trouvera dans Fétis (*Biographie universelle des musiciens*, t. II) le détail des raisons qui permettent de conclure que ce traité des *Harmoniques* appartient véritablement à Bryenne : la plus probante est la reproduction dans cet ouvrage d'un passage emprunté au traité de musique de Pachymère, écrivain musical né en 1242 et mort en 1340. Le texte grec de Bryenne a été inséré, par le célèbre Wallis, avec le traité de Ptolémée et le commentaire de Porphyre, dans le troisième volume de ses œuvres mathématiques (*Joannis Wallis operum mathematicorum* (Oxford, 1699, 4 vol. in-fol.). Wallis s'était servi de quatre manuscrits d'Oxford ; il y a également de très beaux manuscrits du traité de Bryenne à la Bibliothèque nationale. A. E.

BRYENNIOS (Philothéos), métropolitain de Nicomédie, né en 1833 à Constantinople. Après avoir fait ses études au grand séminaire de cette ville, il suivit pendant cinq ans les cours des universités allemandes, Leipzig, Berlin, Munich. A son retour, il fut nommé professeur d'histoire, puis directeur du séminaire de Constantinople (1868) et doyen de l'école du Phanar, à laquelle est adjointe la précieuse bibliothèque du Saint-Sépulcre, ainsi nommée parce qu'elle appartient au couvent du Saint-Sépulcre situé à Constantinople, mais dépendant du patriarchat de Jérusalem. En 1872, pendant qu'il représentait l'Eglise de Constantinople au congrès des Vieux-Catholiques, tenu à Bonn, il fut nommé métropolitain de Serres (Macédoine) ; en 1874, métropolitain de Nicomédie, le diocèse le plus important du patriarchat œcuménique. — Philothéos Bryennios a publié plusieurs ouvrages qui contribuent utilement au relèvement des études dans l'Eglise orthodoxe. Ceux qui ont principalement attiré l'attention sur lui en notre Occident sont : la publication du texte complet, avec prolégomènes et notes, des *Epîtres Clémentines*, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Saint-Sépulcre (Constantinople, 1875), réimprimé en 1877 par Hilgenfeld, dans son *Novum Testamentum extra canonem receptum* (Leipzig) ; *Examen et réfutation de la lettre encyclique du pape Léon XIII* (Constantinople, 1882, in-8) ; *la Doctrine des douze apôtres d'après le manuscrit de Jérusalem* (le même que celui des Epîtres Clémentines) : Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων ἐκ τοῦ ἱεροσολυμετικοῦ χειρογράφου μετὰ προλεγομένων καὶ σημειώσεων (Constantinople, 1883). E.-H. Vollet.

Bibl. : P. Sabatier, *la Didaché ou l'enseignement des douze apôtres;* Paris, 1885, in-8. — Duchesne, *Bulletin critique*, 1er mars et 1er nov. 1884. — D.-Fernand Cabrol, *Revue des questions historiques*, 1er janv. 1886.

BRYGES ou **BRIGES** (Géog. anc.). Peuple situé au N. de la Macédoine, vers Beroé. Il n'appartenait pas à la race hellénique et on le supposait immigré d'Asie Mineure. Une fraction de ces Bryges habitait aux confins de l'Illyrie et s'étendait vers Epidamne.

BRYNE (Albert), musicien anglais, qui vivait au XVIIe siècle. Il fut élève de John Tomkins, auquel il succéda comme organiste de l'église Saint-Paul à Londres. La date de sa mort est fixée approximativement vers 1670, sous le règne de Charles II. Il fut enseveli à Westminster. On croit que le zèle des puritains a anéanti la totalité des œuvres de Bryne, lequel était considéré comme l'un des plus remarquables musiciens religieux de l'Angleterre. Les antiennes et autres fragments qui nous restent de lui se trouvent dans la *Cathedral Music* de J. Clifford, et dans la *Collection of divine services and Anthems...* du même (Londres, 1664). A. E.

BRYNJULF Sveinsson, grand érudit et biographe islandais, né le 14 sept. 1605 à Holt, dans l'Œnundarfjœrd, mort à Skàlholt le 5 août 1675. Après avoir étudié cinq ans à l'Université de Copenhague, il fut co-recteur de l'école de Roskilde (1632), puis évêque de Skàlholt (1639), diocèse dont il fit dresser le terrier. Tolérant, éclairé, tenant un grand rang, il devint célèbre même à l'étranger. Il était fort versé en latin, en grec, en histoire, en paléographie, faisait copier les vieux livres et ne reculait devant aucune dépense pour s'en procurer. C'est lui qui recueillit l'unique manuscrit à peu près complet de l'ancienne Edda et qui fournit à la grande bibliothèque du roi à Copenhague la plupart des manuscrits islandais qu'elle possède. Les plus savants hommes du Nord le consultaient, et le roi Frederik III voulait se l'attacher comme historiographe. Bruynjulf refusa ; il n'écrivit d'ailleurs que des remarques sur l'histoire de Saxo, utilisées par Stephanius, une traduction islandaise du Nouveau Testament, et des poésies grecques et latines. B-s.

Bibl. : Johannæus Finnus, *Hist. eccles. Islandiæ*, t. III. — Pétr Petrsson, *Æfisaga Brynjulfs biskups Sveinssonar*, dans *Timarit;* Reykjavik, 1834, t. V, pp. 36-67, in-8.

BRYNMAWR. Ville d'Angleterre, comté de Brecknock (pays de Galles) ; 5,344 hab. Mines de houille ; hauts fourneaux.

BRYNTESON (Måns) (V. Liliehœœk).

BRYOBIA (Entom.). Genre d'Arachnides de l'ordre des Acariens et de la famille des *Trombididæ*, créé par Koch et qu'il caractérise ainsi : pattes antérieures plus longues que les autres : yeux modérément développés placés près de l'angle externe du céphalothorax : le bord de l'abdomen est garni d'écailles (poils modifiés) flabelliformes au nombre de huit de chaque côté ; d'autres semblables forment deux rangées sur le dos et terminent en avant l'épistome qui est dentelé. Nous citerons *Br. pretiosa* (Koch), qui est rougeâtre, de moins d'un millim. de long et vit dans la mousse et sur les troncs d'arbres (V. Eupodes). E. Trt.

BRYONE. I. Botanique. — (*Bryonia* L.). Genre de plantes de la famille des Cucurbitacées et du groupe des Cucumérinées. L'espèce type, *B. dioica* Jacq., est connue sous les noms vulgaires de *Bryone*, *Couleuvrée*, *Vigne blanche*. C'est une herbe vivace, dont la racine pivotante, charnue, très épaisse, appelée communément *Navet du Diable*, *Mors du Diable*, *Rave de serpent*, donne naissance à des tiges assez grêles, sarmenteuses, très longues, pourvues de vrilles

Bryonia dioica L. (rameau mâle).

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

filiformes, roulées en spirales au sommet. Les feuilles, hérissées de poils courts, sont pétiolées, palmatilobées, à cinq lobes sinués-dentés, dont le terminal plus long et plus aigu. Les fleurs, d'un blanc verdâtre, sont dioïques, les mâles fasciculées, plus grandes que les femelles qui sont souvent solitaires et sessiles. Le calice est campanulé et quinquéfide, la corolle rotacée à cinq divisions oblongues, et l'androcée se compose de cinq étamines, unies par leurs filets en trois faisceaux, deux formés chacun de deux étamines et un d'une seule. Dans les fleurs femelles, l'ovaire, ovoïde - globuleux, devient à la maturité une baie rouge, à suc visqueux, contenant des graines grisâtres, marbrées de noir. — La Bryone est commune en Europe dans les haies, les buissons. Sa racine vivace a une saveur âcre, nauséeuse et une odeur repoussante. Elle est vénéneuse à l'état frais. Ses graines contiennent une huile qu'on pourrait utiliser pour l'éclairage. — La *Bryone d'Amérique* est l'*Asclepias contrayerva* L. (Asclépiadacées); la *Bryone noire*, le *Tamus communis* L. (Dioscoréacées). Ed. Lef.

Bryonia dioica L. (rameau femelle).

II. Matière médicale et Thérapeutique. — La racine du *Bryonia dioica* L., seule partie employée, se trouve dans le commerce à l'état de rondelles minces, blanches, cassantes, à bords sinueux recouverts d'une mince écorce peu adhérente, à faces rugueuses sillonnées de stries radiales et ornées de dépressions annulaires concentriques; la saveur en est extrêmement amère et la poussière amylacée qu'elle laisse dans les vases qui la renferment est violemment irritante et quelque peu dangereuse. L'empoisonnement par la Bryone peut se présenter sous une forme typhoïde ou cholérique, ou sous forme tétanique, la première caractérisée par une diarrhée séreuse des plus violentes, la seconde purement nerveuse, sans évacuations; dans les deux cas, le pouls est accéléré et affaibli, la respiration courte et rapide, la température abaissée, les urines supprimées: la mort survient dans le collapsus, probablement par asphyxie. A l'autopsie on trouve les traces d'une gastro-entérite violente, avec congestion du foie, des reins et du cerveau; les plèvres sont injectées, les poumons congestionnés en masse, la trachée et les bronches enflammées et parfois obstruées par de fausses membranes: le ventricule gauche est vide et le droit distendu par d'énormes caillots. — Les principes actifs que l'analyse a découverts dans cette plante sont deux glucosides, la *bryonine* et la *bryonitine* (V. Bryonine). La racine renferme, en outre, une résine, une huile et une énorme quantité de fécule.

La Bryone a été de tout temps employée dans la médecine des campagnes comme éméto-cathartique et drastique; elle provoque des vomissements et des selles séreuses, comme la coloquinte et le croton. On l'a recommandée dans tous les cas où les drastiques sont prescrits: hydropisie, œdème, rhumatisme chronique, pneumonie; on l'a employée comme diurétique, parfois avec le même succès que la digitale (?) (Cazin); enfin, on lui doit d'assez nombreux cas de guérison de dysenterie pour que Montgarny ait pu la surnommer l'*Ipécacuanha européen*. A l'extérieur, la pulpe fraîche a été employée en cataplasmes résolutifs et rubéfiants; en outre, la décoction a été prescrite en lavements pour supprimer la sécrétion du lait. Mais c'est surtout parmi l'école homœopathique que la Bryone jouit de la plus grande réputation d'efficacité, comme spécifique de la pneumonie, de la bronchite aiguë et de la pleurésie, en même temps que des névralgies symptomatiques ou idiopathiques, en particulier de la sciatique et de la névralgie intercostale. Jousset déclare l'avoir employée avec le plus grand succès, alternée avec l'ipéca, dans la bronchite grave avec râles sous-crépitants généralisés, ainsi que dans la grippe. — Les doses prescrites sont de 0,25 à 2 gr. d'alcoolature ou de poudre. — La fécule fournie par la racine, après quelques lavages suffisants pour enlever le principe âcre, est assez abondante pour que l'on ait songé à employer cette plante à l'alimentation de la même façon que le manioc. Dr R. Blondel.

Bibl.: Matière médicale. — Cazin, *Traité des plantes médicinales indigènes*. — Wurtz, *Dictionnaire de chimie*. — Flückiger, *Documente zur Geschichte der Pharmacie*, 55-56. — Blondel, *Man. de mat. médicale*, 1887. — P. Jousset, *Traité élém. de mat. méd. expérim. et de thérap. posit.*; Paris, 1884, I, 384.

BRYONINE. Principe amer retiré en 1826 par Dulong, d'Astafort, du suc des Bryones (*Bryonia alba* et *Bryonia dioica*). Le suc de ces plantes, après avoir été bouilli et filtré, est soumis à l'évaporation; on traite le résidu par l'alcool, on évapore et on reprend par l'eau. Brandes et Finhaleer traitent un décocté de Bryone par le sous-acétate de plomb, décomposent la combinaison plombique par l'hydrogène sulfuré, évaporent la liqueur filtrée et reprennent le résidu par l'alcool. — La bryonine, ainsi préparée, est une substance d'un blanc jaunâtre, douée d'une saveur styptique et amère; elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther; l'acide sulfurique la dissout avec une coloration bleue, puis verte. C'est le principe purgatif de la Bryone. Suivant Walz, la Bryone contient deux principes amers: la *bryonine* et la *bryonine*. Cette dernière serait un glucoside, $C^{26}H^{80}O^{38}$, dédoublable par l'acide sulfurique en glucose et en deux corps amorphes, la bryorétine soluble dans l'éther, et l'*hydrobryorétine* insoluble dans ce véhicule:

$$\underbrace{C^{26}H^{80}O^{38} + 2H^2O^2}_{\text{Bryonine}} = \underbrace{C^{12}H^{12}O^{12}}_{\text{Glucose}} + \underbrace{C^{42}H^{35}O^{14}}_{\text{Bryorétine}} + \underbrace{C^{42}H^{37}O^{16}}_{\text{Hydrobryorétine}}$$

L'histoire de la bryonine n'est pas complète et l'équation précédente n'est pas suffisamment prouvée.

Ed. Bourgoin.

Bibl.: Braconnot, *Bryonia alba*, *Ann. de chimie*, t. LXX, 279. — Brandes et Finhaber, *Arch. of pharm. de Brandes*, t. III, 356. — Dulong, *Journ. de pharmacie*, 1826, t. XII, 154. — Walz, *Chem. centr.*, 1859, p. 5.

BRYOPHYLLUM. Genre de plantes de la famille des Crassulacées, établi par Salisbury (*Par. lond.*, t. III), et dont on connaît seulement trois ou quatre espèces originaires du cap de Bonne-Espérance. La plus importante, *B. calycinum* Salisb. (*Kalanchoe pennata* Pers., *Crassouvia Filipendula* Commers.), a été répandue par la culture dans presque toutes les régions chaudes du globe. C'est une herbe charnue, frutescente à la base, à feuilles opposées, pétiolées, simples et crénelées sur les bords. Ses fleurs, disposées en panicule étagée, sont grandes, pendantes, verdâtres, lavées de pourpre à la base et de rouge fauve au sommet. Elles ont un calice vésiculeux quadridenté, une corolle tubuleuse à quatre divisions étalées et huit étamines disposées sur deux rangs. Le *B. calycinum* est fréquemment cultivé en Europe dans les serres chaudes. Ses feuilles, appliquées sur de la terre humide, produisent rapidement, à l'angle de chacune des crénelures, des bourgeons adventifs qui multiplie la plante. Ed. Lef.

BRYOPSIS (Bot.). Genre d'Algues appartenant à la tribu des Bryopsidées et à la famille des Siphonées. Le thalle rameux, non massif, isogame, est unicellulaire, et dans toute son étendue, les cloisons qu'on a signalées ne consistent qu'en épaississements de la membrane. Il porte à sa base des crampons radiciformes. De petites branches

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

latérales se séparent de la tige principale en s'isolant par des cloisons, puis tombent et s'ouvrent pour laisser sortir les zoospores. Mais aucune multiplication par spores ou zoospores n'a été observée jusqu'à présent. On connaît une quarantaine d'espèces de Bryopsis. Ces Algues se rencontrent dans la plupart des mers. H. F.

BRYOTHAMNION (Bot.). Genre d'Algues de la famille des Polysiphoniées de Kuetzing, des Rhodomelacées de Harvey. Thalle filiforme à structure parenchymateuse couvert de nombreux ramuscules portant à leur sommet des cystocarpes ventrus, pédiculés, solitaires. Les carpotones sont axillaires. Cinq espèces connues appartenant aux côtes d'Afrique et de l'Amérique.

BRYOZOAIRES. I. Zoologie. — Les Bryozoaires sont de petits animaux à symétrie bilatérale, pourvus de tentacules ciliés formant en général une couronne péribuccale, d'un canal intestinal complet et d'un système nerveux réduit à un simple ganglion. Ils vivent agrégés en colonies que leur port fait comparer à des mousses et chaque colonie dérive, par gemmation répétée, d'un individu primitif provenant du développement d'un œuf. Les différents membres de la colonie sont appelés individus ou zooïdes et la colonie elle-même zoarium ou cormus. Il est assez ordinaire que les différents zooïdes d'un même cormus soient semblables, mais dans un certain nombre d'espèces il survient entre eux des différences qui rappellent celles qui distinguent chez beaucoup de Cœlentérés les individus d'une même colonie sans cependant que la spécialisation des fonctions soit jamais poussée aussi loin. La classe des Bryozoaires est divisée en quatre ordres par Hincks de la manière suivante :

Cl.	Sous-classes.	Groupes.	Ordres.
Bryozoaires	Holobranches.	Endoproctes.	Endoproctes.
		Ectoproctes.	Phyllactolæmes.
			Gymnolæmes.
	Ptérobranches.	Ptérobranches.	Podostomes.

Pour donner une idée convenable de l'anatomie et de l'histoire naturelle de ces animaux, nous étudierons séparément chacune des trois divisions supérieures aux ordres. Pour les groupes inférieurs et les familles, nous renvoyons aux mots PHYLLACTOLÆMES et GYMNOLÆMES.

I. ENDOPROCTES. — Ce groupe ne comprend que les deux genres marins Pedicellina et Loxosoma qui ont été l'objet de recherches étendues, et le genre Urnatella d'eau douce qui a été moins étudié. Une courte description de la Pédicelline nous suffira pour faire connaître les particularités intéressantes qui distinguent ces animaux. Le corps a la forme d'une petite fleur et se compose de deux régions, le pédoncule et le calyce (fig. 1). Le pédoncule est une tige cylindrique qui s'élève d'une souche rampante ou stolon, qui porte généralement plusieurs Pédicellines adultes ou en voie de développement. Cette tige est pleine et limitée par trois couches concentriques qui sont de dehors en dedans une cuticule homologue à l'ectocyste des Ectoproctes, une couche cellulaire qui sert de matrice à la cuticule et qui disparaît de bonne heure, une couche musculaire à laquelle le pédoncule est redevable de mouvements oscillatoires extrêmement actifs. Ces trois couches enveloppent une masse de tissu conjonctif parenchymateux qui se continue avec celui du corps. Le corps ou calyce repose sur le pédoncule par sa face convexe ou inférieure ; la face supérieure est concave et ses bords relevés donnent attache à des tentacules légèrement incurvés vers le centre du disque. Ces tentacules, en nombre pair, forment une couronne ininterrompue qui n'est pas susceptible d'invagination comme celle des Ectoproctes. A l'intérieur de la couronne la face supérieure de l'animal présente sur la ligne médiane (fig. 2) la bouche, l'orifice de la poche incubatrice et l'anus. Entre ces deux dernières parties, on peut voir sous la peau par transparence les organes génitaux et le ganglion nerveux. Le tube digestif, formé d'une anse simple contenue dans le plan de symétrie, se divise en œsophage, estomac, intestin et rectum, il est couvert de cils vibratils dans toute son étendue, l'estomac excepté. Au-dessus de lui et au voisinage de l'anus

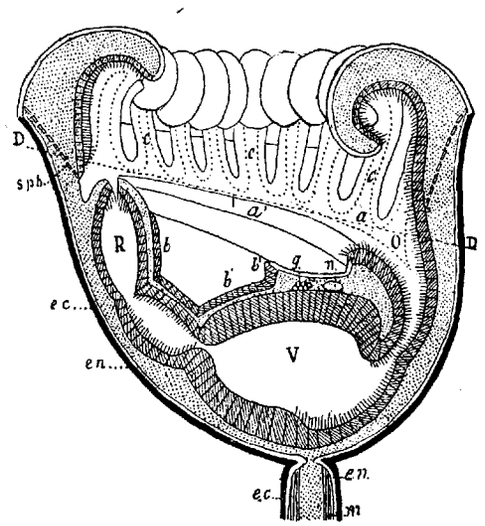

Fig. 1. — Coupe schématique suivant le plan de symétrie du calyce de la *Pedicellina echinata* d'après Nitsche; dans la partie supérieure la coupe s'écarte un peu du plan de symétrie et passe à travers deux tentacules. O, bouche; R, rectum; V, estomac, a, gouttière circulaire en dedans des tentacules; c, tentacule; b, poche incubatrice; b', pli à l'extérieur de celle-ci; n, ganglion nerveux; g, glande annexe de l'appareil génital; sph, coupe transversale du sphincter qui ferme le calyce; ec, octocyste; en, endocyste; m, couche musculaire du pédoncule; DD, ligne médiane tracée à la surface du vestibule et reproduite à la figure suivante.

est le ganglion nerveux et dans un même plan horizontal et en avant de celui-ci la glande génitale dont les quatre lobes convergent vers un canal impair et médian qui débouche au fond de la poche incubatrice. Celle-ci n'est qu'une dépression en forme de sac de la surface du tégument. Ces animaux sont monoïques. L'intestin est formé d'une seule couche de cellules qui se continue avec la couche également simple qui forme la paroi du corps et les tentacules. La cuticule du pédoncule se prolonge sur la face convexe du calyce jusqu'à la base de ces derniers. Tout

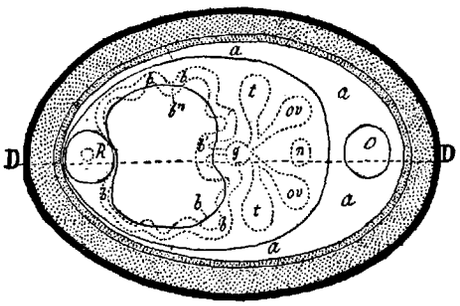

Fig. 2. — Face supérieure du calyce de la Pédicelline, vue de dessus après enlèvement de la couronne de tentacules. DD, ligne médiane suivant laquelle est faite la section représentée fig. 1; ov, ovaire; t, testicule. Les autres lettres comme dans la figure précédente.

l'espace qui sépare l'intestin de la paroi du corps et qui correspond à une cavité périviscérale est rempli par un tissu parenchymateux conjonctif qui se prolonge d'une part dans les tentacules et d'autre part dans le pédoncule,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de telle sorte que le corps de l'animal forme un tout solide et que la nutrition s'effectue uniquement par endosmose depuis l'intestin jusqu'à la cuticule. Cet état parenchymateux du corps ne se retrouve pas chez les Endoproctes et si l'homologie entre ces deux groupes peut être directement établie, le tissu conjonctif des Endoproctes correspondrait chez les Ectoproctes non seulement au liquide de la cavité périviscérale, mais encore à l'endosarque, au funicule, aux couches internes de l'endocyste et aux couches externes du polypide; ce rapprochement complexe n'est pas sans souffrir de difficultés.

La multiplication des Endoproctes a lieu par bourgeons et par œufs, nous nous occuperons d'abord du premier mode que nous étudierons spécialement chez les Loxosomes. Tandis que chez les Pédicellines, la souche donne naissance par bourgeonnement à des individus qui restent unis en colonie d'une manière permanente, chez les Loxosomes, au contraire, les bourgeons, dès qu'ils ont atteint un développement convenable, se détachent du corps du parent et deviennent des individus indépendants. L'histoire de ces bourgeons est le point le plus important de l'anatomie de ces animaux qui sont fort semblables par ailleurs aux Pédicellines. Ils se forment exclusivement sur le calyce suivant deux rangées symétriques verticales composées d'un nombre variable de rudiments. Les jeunes bourgeons en portent eux-mêmes de secondaires avant de se séparer de leurs parents et les plus rapprochés du pédoncule, c.-à-d. les plus inférieurs dans la rangée verticale, sont les plus jeunes. Le bourgeon n'est d'abord autre chose qu'une excroissance arrondie de la paroi du corps du parent, puis à la base de cette excroissance il s'en forme une seconde qui devient le pédoncule du jeune animal, tandis que la première forme le calyce. A cette époque, la forme du bourgeon est donc celle d'une courte pipe en terre fixée par son talon au corps du parent. Nitsche a montré que ce bourgeon est formé d'un prolongement de la couche cuticulaire et de la couche ectodermique et que celle-ci doit fournir non seulement l'ectoderme mais encore le mésoderme et l'endoderme du jeune. C'est là une remarquable exception aux lois générales de la formation des animaux par bourgeonnement. L'endoderme du bourgeon se forme par une véritable invagination de son sommet et le sac ainsi invaginé donne naissance à la face supérieure du calyce, aux tentacules et à l'intestin du jeune animal. Le mode de formation de ces diverses parties ne diffère du reste pas de ce que nous décrirons plus loin pour les Phyllactolæmes, la face supérieure du calyce jouant ici le même rôle que la gaine tentaculaire. Il n'y a de différence qu'en ce que le feuillet invaginé est ici composé d'une seule couche au lieu de deux qui se rencontrent chez les Ectoproctes. Le mésoderme du bourgeon du Loxosome apparaît de bonne heure de chaque côté du sac invaginé et provient vraisemblablement comme celui-ci du feuillet superficiel ou ectodermique.

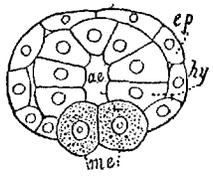

Fig. 3. — Larve de *Pedicellina equinata* au stade gastrula, vue de face. *b*, blastopore tourné en bas; *ep*, épiblaste; *hy*, hypoblaste; *me*, mésoblaste; *ae*, archentéron. Cette figure et les deux suivantes sont empruntées à Hatschek.

Le mode de développement des œufs n'est pas moins remarquable que celui des bourgeons et diffère également de celui des Ectoproctes. La segmentation est totale et conduit successivement à la formation d'une morula, d'une blastosphère munie d'une cavité de segmentation, d'une gastrula par invagination (fig. 3). Le mésoderme apparaît sur la gastrula et se forme aux dépens de deux cellules symétriques situées à l'extrémité postérieure des lèvres du blastopore. Après la fermeture du blastopore, la face qui le portait devient la face supérieure de la larve et se creuse d'une première invagination qui devient l'œsophage et un peu plus tard d'une autre qui devient le rectum (fig. 4). A la même époque, l'ectoderme du pôle aboral subit un épaississement qui devient l'origine du disque cilié. Un autre organe se forme aux dépens de l'hypoblaste dans le plan médian en avant de l'œsophage et se détache ensuite de l'hypoblaste pour se mettre en relation avec l'épiblaste et s'ouvrir ainsi à l'extérieur (*x*, fig. 5); cet organe s'enveloppe d'une couche mésodermique, et Balfour admet que pendant la métamorphose de la larve il donne naissance à l'endoderme de l'animal définitif. Si cette vue vient à être confirmée, il y aura une différence notable entre le mode de formation du premier bourgeon et celui des bourgeons ultérieurs qui, chez le Loxosome du moins, dérivent uniquement, comme nous venons de le dire, de l'ectoderme.

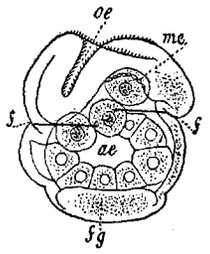

Fig. 4. — Larve de Pédicelline vue de profil. *oe*, œsophage; *ae*, archentéron; *me*, mésoblaste; *fg*, disque cilié; *f*, repli de l'épiblaste.

II. Ectoproctes. — Les Bryozoaires ectoproctes diffèrent des Endoproctes non seulement par la situation de l'anus qui se trouve à l'extérieur de la couronne tentaculaire, mais encore par la présence d'une gaine tentaculaire et surtout d'une vaste cavité périviscérale. Ces animaux se laissent répartir en deux ordres dont l'un, les Gymnolæmes, ne comprend que des animaux marins, à l'exception du genre Paludicelle, et dont le second, les Phyllactolæmes, ne comprend que des animaux d'eau douce. C'est parmi les Gymnolæmes qu'on rencontre ce polymorphisme colonial dont nous avons parlé et qui permet de distinguer jusqu'à cinq formes différentes de zooïdes ou d'individus. Nous décrirons successivement ces cinq formes en faisant remarquer qu'il est rare qu'une seule espèce et par conséquent un seul cormus les réunisse tous; on leur assigne les noms de polypocystide, aviculaire, vibraculaire, oœcie ou ovicelle, articles de la tige ou du stolon.

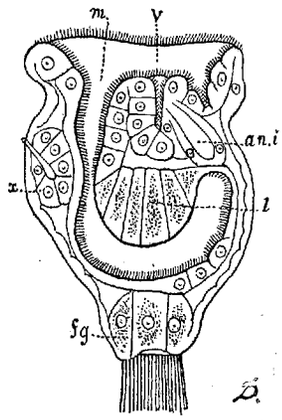

Fig. 5. — Larve de Pédicelline plus âgée que la précédente, vue de profil dans la même situation. *v*, vestibule; *m*, bouche; *an*, *i*, invagination anale; *l*, foie; *x*, organe dorsal représentant, d'après Hatschek, un bourgeon; *fg*, disque cilié.

Le *polypo-cystide* est l'individu type renfermant tous les organes dont nous avons signalé l'existence chez les Endoproctes et en particulier ceux de la digestion et de la reproduction. Les colonies de Phyllactolæmes ne sont composées que d'individus de cette espèce, mais construits sur un plan un peu différent de celui de Gymnolæmes; la description suivante s'applique également aux uns et aux autres. Les parties constituantes du polypo-cystide sont le polypide et le cystide. Le cystide appelé aussi cellule ou zoœcie est une logette creuse de forme variable présentant un seul orifice extérieur au pourtour duquel s'insère un tube appelé gaine tentaculaire qui fait partie du polypide. Les différents cystides d'une même colonie affectent entre eux des rapports très différents selon les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

espèces ou les familles ; dans le cas le plus simple, ils sont situés bout à bout comme une série d'articles et forment ainsi des rameaux ramifiés (fig. 6) ; d'autres fois ils sont juxtaposés dans un même plan de manière à former une sorte de pavage régulier étalé en membrane sur les corps étrangers (fig. 7) comme est la Membranipora membranacea dont nous donnons la figure; d'autres fois encore, comme dans les Arachnidium, ils forment un véritable réseau. Il existe beaucoup d'autres modes d'assemblage, mais dans tous les cas on observe que chaque cystide est en communication plus intime avec chacun de ses voisins par de petites régions parfaitement délimitées où sa paroi la plus superficielle, dite ectocyste, est perforée d'un ou plusieurs orifices. Ces régions portent le nom de plaque en rosette ; chez les Cheilostomes dont les cystides se touchent latéralement (fig. 7), les

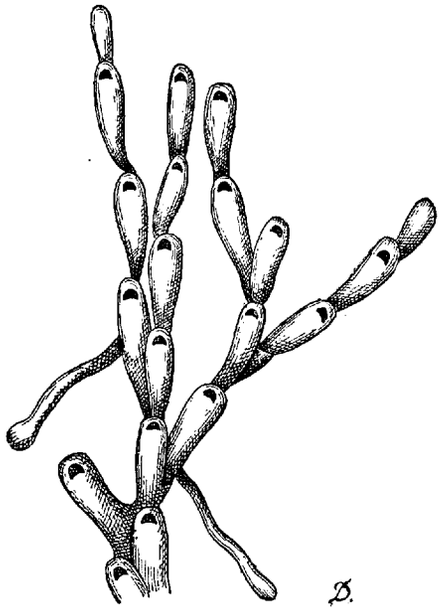

Fig. 6. — *Huxleya fragilis*, d'après Busk. Les branches du zoarium sont formées de cellules ou polypo-cystides disposés en série linéaire. Grossissement de cent diamètres.

plaques occupent les côtés de la zoœcie ; chez les Cténostomes dont les zoœcies sont éparses sur un stolon ramifié, les plaques se trouvent aux points d'attache de chaque zoœcie sur le stolon et entre les différents articles du stolon. D'après Nitsche, chaque cystide rectangulaire de la Membranipora que nous avons figurée porte douze de ces plaques, quatre de chaque côté et deux à chaque extrémité. Le cystide est formé de deux enveloppes concentriques, l'une externe, l'ectocyste, qui est perforée au niveau des plaques en rosette, et une interne, l'endocyste. L'ectocyste est une couche souvent imprégnée de calcaire (Cténostomes) et d'autres fois de consistance souple ou plus ou moins parcheminée; on le considère comme une cuticule sécrétée par les cellules sous-jacentes, cependant d'après Ostrooumoff le calcaire de la Membranipora serait déposé dans l'intérieur de véritables cellules. Au niveau de l'ouverture du cystide l'ectocyste possède des appareils de fermeture spéciaux dont la présence ou la forme sert à diviser les Gymnolæmes en trois groupes. Le premier groupe, celui des Cténostomes, se distingue par des appendices en forme de soie qui peuvent, en se rapprochant, clore l'orifice; le second groupe, celui des Cheilostomes, présente un remarquable opercule attaché à son bord antérieur; le troisième groupe, celui des Cyclostomes, présente un orifice circulaire, simple et sans appendice. L'opercule qui constitue le plus parfait de ces appareils est quelquefois calcifié et il est alors rattaché à la zoœcie par une partie élastique et molle; dans tous les cas il possède des muscles rétracteurs spéciaux, qui s'insèrent sur lui directement ou par l'intermédiaire d'un long tendon et se fixent d'autre part au fond de la zoœcie. L'endocyste se compose en général de trois couches qui sont, énumérées de dehors en dedans, une membrane épithéliale qui sert de matrice à l'ectocyste, une tunique musculaire et conjonctive, une membrane épithéliale limitant la cavité périviscérale. Ces trois couches se continuent respectivement avec trois couches semblables du polypide au niveau de l'insertion de la gaine. La cavité de l'endocyste ou cavité périviscérale est occupée, au moins dans un certain nombre de cas, par des travées qui vont du polypide au cystide et qui font partie de ce que Joliet appelle l'endosarque, elle est en outre traversée par le funicule ou cordon musculaire qui s'étend du fond du polypide à la paroi interne de l'endocyste. Le cystide ainsi compris n'est rien autre chose que la paroi du corps de l'animal, comme on peut s'en convaincre en comparant la fig. 1 de la Pedicelline avec la fig. 8 représentant la Membranipora. Le polypide est formé par la gaine tentaculaire, les tentacules et le canal intestinal. Si nous supposons la gaine tentaculaire invaginée, elle est contenue en entier à l'intérieur du cystide et les autres parties s'y rattachent de la ma-

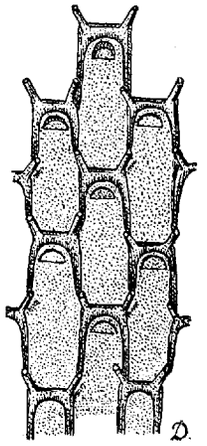

Fig. 7. — *Membranipora membranacea*, d'après Hincks. Fragment d'un zoarium étalé en membrane, représenté avec un grossissement de cent diamètres.

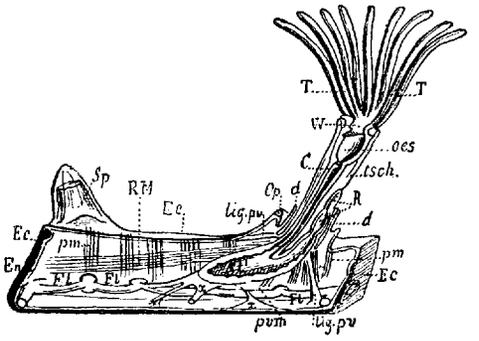

Fig. 8. — Représentation demi-schématique d'un polypocystide de *Flustra membranacea*, coupé suivant le plan de symétrie. La gaine tentaculaire *tsch* est évaginée et les tentacules sont étalés. *oes*, œsophage; W, zone ciliée précédant l'œsophage; *C*, portion cardiaque de l'estomac; *St*, estomac; R, rectum; *d*, repli de la couronne tentaculaire; *Op*, opercule; *Fl*, cordon latéral de l'endosarque, reliant le funicule et l'endocyste; *x*, funicule étalé en plaque; *lig pv*, ligaments pariéto-vaginaux; *pvm*, muscles pariéto-vaginaux; *pm*, muscles allant d'une paroi à l'autre de l'endocyste; RM, grand muscle rétracteur de la gaine; *Sp*, épine à la face supérieure du cystide; *Ec*, ectocyste; *En*, endocyste.

nière suivante : l'intestin est formé d'un tube replié en anse dont les deux branches sont parallèles et viennent l'insérer au fond de la gaine dont elles continuent la direction générale. Au sommet de l'anse intestinale s'attache le funicule qui, poursuivant la même direction, va se fixer d'autre part au fond du cystide. Lorsque l'animal

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'épanouit la gaine se retourne et son fond traversé par la bouche et l'anus vient faire partie de la surface extérieure de l'animal dont la longueur est alors beaucoup accrue (fig. 8). On voit alors s'étaler autour de la bouche une couronne de tentacules qui pendant l'invagination étaient entièrement renfermés dans la gaine. Cette couronne est formée de prolongements creux, indépendants les uns des autres et rangés autour de la bouche à peu près à la manière des bras d'une hydre d'eau douce. La partie terminale de la gaine évaginée qui porte ces bras est appelée lophophore, la limite externe du lophophore est marquée en dehors soit par l'insertion même des tentacules, soit quelquefois par un repli appelé calyce ; l'anus est toujours en dehors du lophophore. Chez les Gymnolæmes le lophophore est circulaire et les tentacules forment une ceinture arrondie : on les appelle à raison de ce fait Stelmatopodes. Chez les Bryozoaires d'eau douce, au contraire, le lophophore s'étale perpendiculairement à la direction de la gaine en deux branches dirigées parallèlement en arrière ; il prend ainsi la forme d'un croissant dont les bords convexe et concave sont garnis de tentacules qui l'ont fait comparer à un panache et valu à ces animaux le nom de Lophopodes. Chez les Lophopodes, le lophophore porte sur la ligne médiane à la face postérieure de la bouche un petit prolongement impair, en forme de languette destinée à fermer l'orifice buccal de la même manière que l'épiglotte ferme le larynx d'un Mammifère ; on appelle ce prolongement l'épistome, et sa présence a fait donner aux Lophopodes le nom équivalent de Phyllactolæmes, tandis que les Stelmatopodes sont dits par opposition Gymnolæmes. La bouche donne accès dans l'œsophage auquel fait suite un estomac replié en anse. L'intestin qui part de celui-ci court parallèlement à l'œsophage dans le plan médian et débouche à l'anus. Quelquefois, chez les Cténostomes, la première portion de l'estomac au-dessous du cardia est différenciée en un gésier globuleux musculaire muni de dents gastriques pour la trituration des aliments (fig. 9) ; d'après Hincks, les Cheilostomes peuvent présenter une différenciation analogue. L'existence d'une valvule pylorique est loin d'être constante. La structure du polypide comprend une couche cellulaire continue avec celle qui tapisse la face interne de l'endocyste. Au-dessous de cette couche est une tunique musculaire et conjonctive et enfin la couche profonde est formée par l'épithélium du canal intestinal en continuité avec la matrice de l'ectocyste. Sur l'estomac une partie des cellules épithéliales remplissent la fonction biliaire.

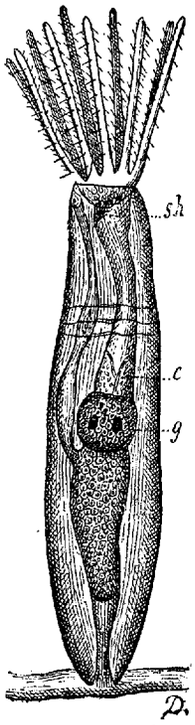

Fig. 9. — Polypo-cystide de *Bowerbankia*, et un fragment de la tige sur laquelle il est inséré, d'après Hincks. *sh*, gaine tentaculaire évaginée ; *c*, cardia ; *g*, gésier ; la figure montre en outre les tentacules, l'anus et le funicule.

Le polypide ainsi constitué est pourvu de muscles extrinsèques puissants dont la contraction détermine son retrait soudain et brusque à l'intérieur du cystide lorsque l'animal est inquiété. Ces muscles sont striés et formés de fibres musculaires simplement juxtaposées ; ils forment deux faisceaux symétriques, dits muscles rétracteurs, dont l'insertion a lieu d'une part à l'extrémité de la gaine sous le lophophore et d'autre part au fond du cystide. L'évagination de la gaine et l'épanouissement du polypide sont au contraire déterminés par les contractions des muscles qui entrent dans la composition de la paroi du cystide et qui tendent à en diminuer le volume et par suite à en expulser le contenu. Le système nerveux consiste en un simple ganglion appliqué à la paroi dite dorsale de l'œsophage, c.-à-d. à la paroi qui regarde l'anus ; chez les Phyllactolæmes il est formé par une masse bilobée et on a pu quelquefois démontrer l'existence d'un fin collier œsophagien. Les organes génitaux du polypo-cystide consistent à la fois en ovaire et en testicule car les individus, sont en général hermaphrodites ; cependant chez plusieurs espèces (Alcyonidium gelatinosum, A. mytile, Lepralia), on trouve sur une même colonie des individus les uns mâles, les autres femelles. Chez les Tendra la colonie se compose de mâles, de femelles et d'individus hermaphrodites et la Plumatella repens, offre d'après Vogt et Yung, des colonies entièrement composées de mâles et d'autres uniquement de femelles. Les colonies sont donc, selon les espèces, dioïques, monoïques ou hermaphrodites. La description des organes génitaux se rattache intimement à celle de l'endosarque dont ils paraissent n'être qu'une dépendance. On donne d'après Joliet le nom d'endosarque au tissu lâche qui relie l'endocyste au polypide et dont le funicule fait partie. Le funicule part du fond de l'estomac et va s'insérer sur le cystide au point où celui-ci est accolé à un autre cystide et où l'ectocyste présente les orifices des plaques en rosette. A travers ces orifices l'endosarque d'un cystide se met en relation avec l'endosarque d'un autre cystide. Chez les Cténostomes stolonifères, le stolon est traversé dans tous ses articles par un cordon endosarcal de même nature que le funicule et auquel se rattachent latéralement les funicules des polypo-cystides implantés sur les divers articles du stolon. Les diaphragmes qui séparent les divers articles sont traversés par ce cordon funiculaire qui présente de chaque côté de l'orifice de chaque diaphragme un renflement hémisphérique qui porte le nom de nœud endosarcal. Ce cordon est relié à la paroi interne de l'endocyste par de nombreuses anastomoses formant un réseau dont la forme varie d'une manière incessante. Ce dernier fait suffit à écarter l'idée que ce cordon représente un système nerveux colonial comme on l'a dit autrefois. Le microscope montre du reste l'endosarque composé de cellules fusiformes nucléées, disposées parallèlement entre elles et Joliet le regarde comme semblable à la substance conjonctive parenchymateuse du pédoncule de la Pédicelline. Ce tissu donne naissance au testicule, qui apparaît toujours sur le funicule, et à l'ovaire qui se forme tantôt sur le funicule et tantôt à la face interne de l'endocyste. Même dans ce dernier cas les œufs ne dériveraient pas, selon Joliet, de l'endocyste mais bien de portions détachées du réseau endosarcal. Là ne se borne pas le rôle important que l'on fait jouer à ce tissu ; il prendrait encore une part prédominante à la formation de certains bourgeons de polypide dont nous allons à présent parler. Lorsque le polypo-cystide est arrivé à un certain âge, le polypide se détruit et on trouve dans les régions anciennes de la colonie des cystides sans polypides qui renferment à leur intérieur une masse arrondie attachée au funicule. Cette masse occupe la situation de l'estomac d'un polypide et s'appelle le corps brun. Il n'est pas douteux qu'elle provienne de la dégénérescence du polypide, mais son développement ultérieur est l'objet de beaucoup de contestations. D'après Joliet, le corps brun se laisse envelopper par l'endosarque et finit par se trouver au milieu d'un bourgeon qui doit son origine à ce dernier tissu. Ce bourgeon se développe en un nouveau polypide destiné à remplacer le premier et le corps brun enfermé dans l'estomac de polypide finit par être résorbé ou rejeté par l'anus. Ce mode de formation du polypide aux dépens de l'endosarque est fort différent de celui

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'on observe pendant la gemmation proprement dite, laquelle donne naissance à la fois à un polypide et à un cystide, comme il sera exposé plus loin. Avant d'aborder l'étude de la reproduction des Ectoproctes, nous ferons brièvement l'histoire des autres formes de zooïdes que l'on peut rencontrer dans les colonies.

Les *Aviculaires* sont des zooïdes modifiés qui se distinguent par leur forme extérieure, l'absence de polipyde et la position qu'ils occupent dans la colonie. On ne les rencontre que dans le groupe des Cheilostomes; leur forme typique, chez les Bugula et Bicellaria par exemple, est celle d'une tête d'oiseau dans laquelle on distingue trois parties, le pédoncule, la tête et la mandibule. Le pédoncule est articulé sur une zoœcie normale et supporte la tête fig. 10); celle-ci est arrondie et se prolonge en un bec corné en dessous duquel est articulée une mandibule de même nature. La tête est creusée d'une cavité ou chambre dans laquelle sont logés les muscles mandibulaires, elle représente une zoœcie dont la mandibule serait l'opercule; la forme de celle-ci est très variable et on distingue des mandibules préhensiles dont les bords sont dentés et des mandibules rétentives formées d'une simple lamelle flexible. Dans tous les cas, cet appareil est fait pour se fermer brusquement et sans force. Entre les Aviculaires parfaits des Bugula et de simples zoœcies, on trouve tous les termes de passage. Chez la Cellaria sinuosa, par exemple, l'aviculaire n'est autre chose qu'une zoœcie naine dépourvue de polypide et occupant une place spéciale dans la colonie. L'aviculaire de la Membranipora longicornis un peu plus différencié se reconnaît surtout à sa large valve ovale (fig. 11). La réduction de la cavité du cystide le transforme peu à peu en une chambre qui ne loge plus que les muscles de l'opercule, c.-à-d. de la mandibule, en même temps l'aréa se rétrécit, la base du cystide s'étire en un pédoncule qui, au lieu de prendre place parmi les autres zoœcies de la colonie, s'insère sur l'une d'elles. Le cystide ainsi modifié perd son caractère d'individu pour prendre l'apparence d'un simple appendice. De cet état d'aviculaire fixé à celui d'aviculaire articulé le passage est facile, car la différence porte uniquement sur la forme en tête d'oiseau et sur l'articulation du pédoncule. Les Notamia (fig. 12) présentent un stade intermédiaire dans lequel le pédoncule non articulé de l'aviculaire est séparé du cystide prolifère par une cloison. Entre la mandibule et le bec se trouve parfois un organe du tact formé d'une touffe de petites soies, perfectionnement qui est propre aux formes hautement spécialisées. On peut rencontrer une ovicelle développée à l'extrémité du bec de l'aviculaire, ce qui corrobore ce que nous venons de dire de sa nature morphologique.

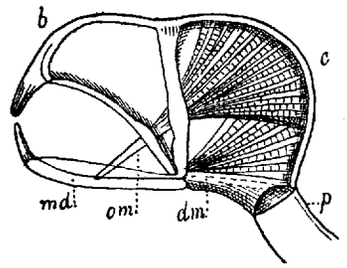

Fig. 10. — Aviculaire typique d'après Hincks. *b*, la mâchoire supérieure ou bec; *md*, la mandibule; *c*, chambre ou cavité du cystide contenant: *om* les muscles occluseurs et *dm* les muscles divaricateurs; *p*, partie supérieure du pédoncule.

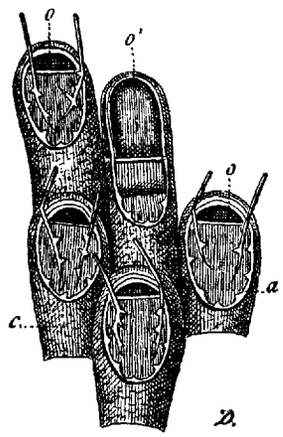

Fig. 11. — *Membranipora longicornis*, d'après une figure de Hincks. *c*, chambre ou cystide dans laquelle est logé le polypide; *a*, area membraneuse ou ouverture du cystide; *o*, opercule demi-circulaire; *o'*, opercule modifié, environ quatre fois plus grand que les autres; le bord de l'area de ce cystide se distingue en outre par l'absence d'épines.

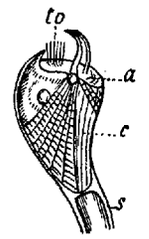

Fig. 12. — Aviculaire de *Notamia* d'après Hincks; *to*, organe tactile; *a*, area fermée par une membrane; *c*, chambre; *s*, partie supérieure du pédoncule non articulé, très allongé et séparé de la chambre par une cloison.

Les *Vibraculaires* ne sont qu'une forme encore plus modifiée de la zoœcie typique dérivée vraisemblablement des aviculaires. Comme ceux-ci, on ne les rencontre que chez les Cheilostomes et seulement dans quelques familles. Ils consistent (fig. 13) en une chambre ou zoœcie très réduite contenant les muscles destinés à mouvoir un long fouet qui balaye lentement et à intervalles réguliers la surface de la colonie. Ce mouvement persiste pendant toute la vie du zoarium. Ce fouet paraît être l'équivalent de la mandibule de l'aviculaire et de l'opercule d'un cystide; dans les formes les moins différenciées, les vibraculaires occupent dans la colonie la place d'une zoœcie ordinaire. Dans les Caberea, les mouvements de tous les fouets sont parfaitement synchrones et réguliers; dans les Selenariidæ, les vibraculaires servent d'organes locomoteurs à la colonie qui est errante à l'état adulte.

L'*ovicelle* ou zoœcie est un réceptacle globuleux qui, chez beaucoup de Cheilostomes, se développe à l'extrémité du polypo-cystide et qui a pour fonction d'abriter l'œuf pendant son développement. L'ovicelle se produit par bourgeonnement sur un cystide qui renferme des œufs à maturité; ce bourgeon est formé de deux parties, l'une en forme de cuilleron dont la concavité regarde vers l'area de la zoœcie prolifère, l'autre en forme de bouton arrondi situé à la base du cuilleron du côté de la concavité. Toutes ces parties sont molles à l'exception de la face convexe du cuilleron qui peut se calcifier. Lorsque cet appareil est complètement développé, le lobe en cuilleron prend la forme d'un casque qui enveloppe de plus en plus le bouton et finit par le cacher entièrement; l'ouverture du casque est alors réduite à une petite fente (fig. 14). C'est dans la cavité en forme de calotte hémisphérique qui sépare le casque du bouton qu'est reçu l'œuf provenant du polypo-cystide; on ignore la voie qu'il suit pour arriver en ce point et on suppose qu'il traverse le pédoncule de l'ovicelle. Quoi qu'il en soit, l'œuf dans l'ovicelle repose sur le bouton comme sur un petit coussin et la larve à laquelle il donne naissance s'échappe par l'ouverture du casque. Certains muscles qui traversent le bouton dans le sens antéro-postérieur semblent avoir pour fonction de le déprimer et d'élargir ainsi à un moment donné la fente par laquelle la larve doit s'échapper au dehors. Cette description montre que la cavité de l'ovicelle est tapissée par un épithélium qui est en continuité avec l'ectoderme de la zoœcie et, d'après ce mode de formation de l'ovicelle, il est difficile de savoir si elle constitue un véritable zooïde ou une simple annexe du polypo-cystide arrivé à maturité.

Les *articles du stolon* sont chez les Bryozoaires stolonifères des zoœcies ou cystides disposés bout à bout et donnant insertion latéralement aux polypo-cystides; leur structure a été exposée d'une manière suffisante lorsque nous avons parlé de l'endosarque, ils sont privés de polypide.

La description que nous venons de donner des principales formes que peut revêtir l'individu chez les Ecto-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

proctes devrait être complétée par l'exposé des variétés que peut présenter chacune d'elles dans une espèce donnée et même sur un seul cormus. Pour ne pas nous laisser entraîner trop loin, nous nous contenterons de noter, en ce qui concerne le polypo-cystide, que dans une même espèce, la Plumatelle, par exemple, le nombre des tentacules peut varier, d'après Jullien, de dix-sept à cinquante; les tentacules peuvent en outre être égaux ou inégaux, le lophophore assymétrique, l'épistome manquer, les branches du lophophore se souder et les statoblastes présenter des formes variées. Ces caractères aberrants peuvent appartenir soit à plusieurs, soit à tous les individus d'une colonie donnée, ce qui rend singulièrement difficile la délimitation et la détermination des espèces.

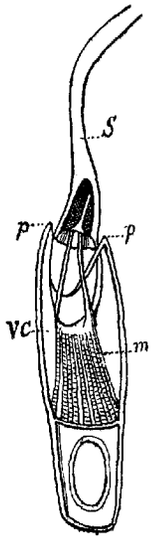

Fig. 13. — Vibraculaire de *Scrupocellaria scruposa*, d'après Hincks. *VC*, chambre ou cavité du cystide; *m*, muscles moteurs du fouet; *p p*, extrémités pointues de la chambre entre lesquelles est articulé le fouet; *S*, la base du fouet ou flagellum.

La reproduction des zooïdes des Ectoproctes a lieu de trois manières: par gemmation, par œufs, par statoblastes; le premier mode détermine seulement l'accroissement de la colonie, les deux autres déterminent la formation de colonies nouvelles, le dernier est propre aux Phyllactolæmes.

La gemmation a lieu des deux manières suivantes, que le schéma suivant (fig. 15), emprunté à Nitsche, distingue, clairement. Chez les Gymnolæmes le premier rudiment du bourgeon est un petit cystide qui se sépare d'abord de la souche par une cloison et produit ultérieurement à son intérieur un polypide, suivant la série d'états intermédiaires que représente la ligne inférieure du schéma. Chez les Phyllactolæmes, au contraire, le premier indice du bourgeonnement est la formation d'un petit polypide dans le cystide prolifère, celui-ci se sépare ensuite en deux cystides en parcourant les états intermédiaires que représente la ligne supérieure du schéma. Il faut considérer comme un cas extrême, parmi les Gymnolæmes, celui des Vésiculardes dont les cystides de première génération ne produisent aucun polypide, mais, après s'être divisés plusieurs fois, produisent latéralement d'autres cystides de seconde génération dans lesquels apparaissent des polypides. Parmi les Phyllactolæmes, on rencontre chez les Lophopus un cas extrême opposé au précédent, en ce sens qu'il ne se forme jamais de cloisonnement du cystide prolifère, lequel renferme ainsi un grand nombre de polypides bourgeonnés. Dans toute gemmation, il faut donc distinguer deux faits, la formation du cystide et celle du polypide. La première s'opère dans tous les cas avec la plus grande simplicité, puisque toutes les couches qui constituent le cystide de seconde génération ne sont que la continuation respective des couches du cystide générateur. Il n'en est pas de même de la formation du polypide; celle-ci a été étudiée avec détail par Nitsche et Metschnikoff sur l'Alcyonelle et a révélé des faits importants. Ces auteurs ont reconnu que le polypide se forme par une invagination de la paroi du cystide qui porte seulement sur les deux feuillets épithéliaux qui revêtent chacune des faces de l'endocyste et que le feuillet moyen ou conjonctif n'y prend pas part. Le point où se forme le bourgeon du polypide correspond à l'insertion de la future gaine tentaculaire et le fond du sac invaginé correspond au cul-de-sac stomacal. La cavité de ce sac se cloisonne longitudinalement par la soudure, sur une certaine étendue, de ses parois droite et gauche; ce cloisonnement a lieu seulement dans la partie moyenne du sac, mais fait défaut aux deux extrémités et il en résulte que la cavité primitivement simple prend la forme d'une anse dont les deux branches parallèles s'ouvrent en avant dans la partie restée simple. Celle-ci devient la gaine tandis que l'anse forme le canal intestinal. A droite et à gauche de l'orifice oral se forment dans la cavité de la gaine deux excroissances de la paroi qui deviennent les bras du lophophore et sur lesquels se forment ensuite les tentacules. L'ectoderme du cystide forme donc l'épithélium interne de la gaine et de tout ce qui est en continuité avec elle, c.-à-d. l'épithélium qui tapisse la face externe des tentacules et celui de la face interne de l'intestin; le ganglion nerveux se forme par une invagination de ce même feuillet, située entre la bouche et l'anus sur le lophophore. Au contraire, le feuillet interne du cystide forme la couche extérieure du polypide et tout ce qui est en continuité avec elle; il donne en outre naissance au feuillet moyen ou musculaire du polypide. Le plan de symétrie du bourgeon chez la Cristatelle comme chez la Plumatelle coïncide avec le plan de symétrie du cystide prolifère ou lui est parallèle; enfin, il n'est pas rare chez les Phyllactolæmes qu'un seul bourgeon, se divisant de bonne heure, donne naissance à deux polypides au lieu d'un seul. Tantôt ces deux polypides sont subégaux, et d'autres fois l'un d'eux est plus petit et se présente comme un bourgeon produit par l'autre. Chez les Gymnolæmes, les bourgeons de polypide ne semblent pas se former d'une manière différente, mais la difficulté de leur étude est plus grande et leur connaissance moins avancée.

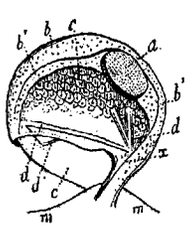

Fig. 14. — Ovicelle de *Bicellaria ciliata*, vu de profil, d'après Hincks: *m*, bord de l'ouverture de l'area sur lequel est implanté l'ovicelle; *c*, le bouton; *d* et *d'*, muscles traversant le bouton dans son épaisseur; *b* et *b'*, contour superficiel et profond du casque; *a*, l'œuf; *x*, canal hypothétique amenant l'œuf dans l'ovicelle.

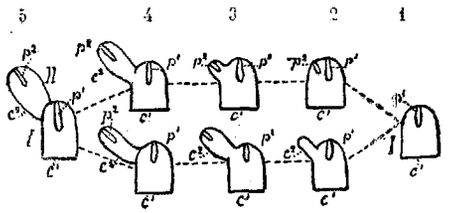

Fig. 15. — Schéma montrant les différences de la gemmation comparée chez les Gymnolæmes ligne inférieure, et chez les Phyllactolæmes ligne supérieure, d'après Hincks. I, polypo-cystide de première génération ou parent. II, polypo-cystide de seconde génération ou fils; p^1 polypide et c^1 cystide de première génération; p^2 polypide et c^2 cystide de seconde génération

Le développement embryogénique, à partir de l'œuf, est l'une des questions les plus importantes de l'histoire des Ectoproctes. La segmentation de l'œuf est toujours totale et conduit à la formation d'une blastula qui, dans certains types, passe au stade gastrula, alors que l'œuf ne compte encore que trente-deux cellules. L'invagination porte alors sur les quatre cellules les plus rapprochées du pôle oral (Tendra zostericola, Lepralia unicornis, Bugula calathus). A ce stade, les seize cellules qui forment la face aborale de l'œuf (fig. 16) sont disposées de telle sorte qu'il y en a quatre au centre, huit périphériques et quatre intermédiaires entre les précédentes. Les huit cellules périphériques sont les initiales de la couronne. Jusqu'au stade de soixante cellules, l'endoderme de la Lepralia

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'est formé que de quatre cellules et il ne présente jamais de cavité archentérique. Chez les Tendra, les quatre cellules limitent une cavité archentérique communiquant avec l'extérieur par un blastopore ; le Bugula calathus présente une cavité, mais pas de blastopore. Le mésoderme apparaît sur la Lepralia unicornis comme deux cordons détachés de l'hypoblaste au voisinage du blastopore, mais son isolement n'est que transitoire et il ne tarde pas à se confondre avec l'hypoblaste pour former la masse dite de remplissage. La couronne est un organe vibratile qui existe chez toutes les larves d'Ectoproctes et qui en occupe la région équatoriale. Les cellules qui la forment et dont les initiales sont, comme nous l'avons dit, distinctes de bonne heure forment deux rangées parallèles d'éléments ectodermiques appartenant toutes deux, d'après Barrois et Repiachoff, à l'hémisphère aboral de l'œuf ou situées dans chacun des hémisphères, d'après Vigelius. La rangée de celulles de cette couronne la plus rapprochée du pôle aboral l'emporte en développement sur l'autre et porte plus tard les cils ; cet organe est regardé comme homologue de la bande ciliée qui borde le vestibule des larves endoproctes. Sur les larves des Cyclostomes, la couronne subit un développement considérable et se renverse en arrière pour former une sorte de gaine ou de manteau qui enveloppe la face aborale du corps. Dans son premier état de développement, la larve ne présente pas d'autres différenciations que les précédentes et sa comparaison avec les larves des autres invertébrés ne présente pas de difficulté. L'évolution ultérieure amène la formation d'organes importants, mais de nature incertaine dont l'homologie avec les organes des autres larves et même de la Pédicelline n'est pas encore suffisamment établie. Ces organes sont au nombre de trois ; l'un est situé sur la face aborale et nous l'appellerons, avec Balfour, le *disque cilié* ; les deux autres sont situés sur la face orale de la larve et sont situés l'un en avant du pôle, c'est l'*organe piriforme*, l'autre en arrière du pôle, c'est la *ventouse* ; nous les étudierons successivement.

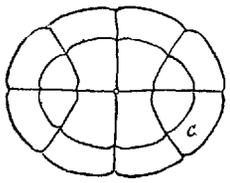

Fig. 16. — Œuf segmenté composé de trente-deux cellules et vu par le pôle aboral. Cette figure et les cinq suivantes se rapportent à la *Lepralia unicornis* et sont empruntées à J. Barrois.

La *ventouse* est essentiellement une invagination épiblastique (fig. 17), c'est l'organe que Barrois appelle sac interne, Schneider organe énigmatique, Claparède muscle occluseur, Allmann foie, Hatscheck épaississement épithélial, Repiachoff et Vigelius ventouse, Balfour stomodœum. Il est formé de cellules prismatiques assez hautes, et, lorsque l'invagination a atteint une certaine profondeur, son fond se soulève en une papille qui se dirige vers l'ouverture d'invagination, d'où résulte que la cavité prend la forme d'une gouttière circulaire. L'ouverture d'invagination disparaît quelquefois (Bugula calathus, d'après Vigelius) ou persiste dans la majorité des cas (larves étudiées par Barrois et Repiachoff). L'*organe piriforme*, que Barrois avait d'abord appelé pharynx, est situé, comme nous l'avons dit, en avant du centre de la face orale de la larve, il comprend trois parties, qui sont l'organe glandulaire, la fente ciliée, le plumet. L'organe glandulaire est considéré par Barrois et Repiachoff comme étranger à l'ectoderme et dérivant de la masse de remplissage ; pour Repiachoff, il est homologue du bourgeon endodermique de la Pédicelline ; quelle que soit son origine, il fait finalement partie de la surface externe et il a la forme d'une cupule dont la cavité s'ouvre au fond de la fente ciliée, en son milieu. La fente ciliée dirigée suivant le plan de symétrie de la larve est limitée par deux lèvres parallèles, rapprochées l'une de l'autre en avant et s'écartant largement en arrière pour prendre une direction transversale. La région de la face orale, qui porte cette fente ciliée, s'est de bonne heure séparée de celle qui porte la ventouse par un changement de direction, tandis que celle-ci demeure perpendiculaire à l'axe morphologique de la larve, celle-là lui est devenue parallèle, de telle sorte que l'ouverture de la ventouse occupe le sommet même de l'embryon. En avant de la fente ciliée l'ectoderme est creusé d'une cavité en forme de fer à cheval, à concavité tournée vers la fente ciliée et portant à son sommet un bouquet de cils, qui constitue le plumet. En arrière de la fente ciliée sont deux masses symétriques ectodermiques qui constituent les lobes initiaux du feuillet musculaire. Le *disque cilié* est le troisième organe caractéristique de la larve des Ectoproctes, c'est un épaisissement épiblastique, situé au milieu de la face orale et qui porte des cils auxquels on attribue une fonction tactile. Cet organe est la ventouse de Nitsche, la calotte de Barrois et de Repiachoff, le disque rétractile de Vigelius. Pour tous les auteurs, il est formé par l'épiblaste seul, mais Barrois admet que le mésoderme concourt à sa formation et lui fournit une partie essentielle, les cellules radiaires. Ce disque est entouré par une gouttière circulaire, très large chez l'Alcyonidium, petite, au contraire, chez les Flustrella et Membranipora (cette dernière larve est connue, depuis Ehrenberg, sous le nom de Cyphonautes, sa véritable nature a été déterminée par Schneider).

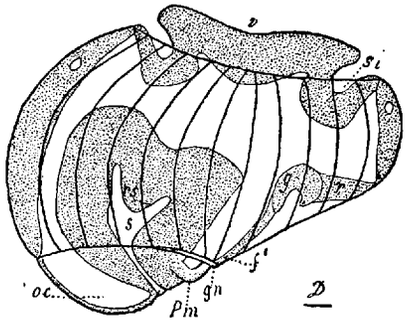

Fig. 17. — Larve de *Lepralia*, vue de profil avant l'évagination de la ventouse : *v*, disque cilié ; *si*, gouttière palléale entourant le disque ; *oc*, partie centrale de la face orale ; *rs*, papille au fond de la ventouse ; *s*, ventouse ; *pm*, rudiment du feuillet externe du polypide ; *gn*, bord aboral de la couronne ; *g*, organe glandulaire ; *f*, fente ciliée ; *f'*, épaississement de la peau autour de la fente ciliée. Toutes les lettres ont la même signification dans les trois figures suivantes.

La larve d'Ectoprocte avec les organes que nous venons de décrire peut être considérée comme complète, les stades du développement qui suivent doivent être regardés comme appartenant à la métamorphose, c.-à-d. à la transformation en polypo-cystide. Le premier stade de cette évolution est représenté fig. 18. On voit sur cette figure que la ventouse s'est dévaginée en même temps que la gouttière périphérique du disque cilié s'est étalée, ce qui modifie considérablement la forme générale de l'animal. Le même processus se poursuivant, la ventouse se pédiculise à son point d'attache, tandis qu'elle s'étale largement à son extrémité en une plaque quadrangulaire ; la région équatoriale se porte simultanément en dehors, puis se renverse vers la face orale pour aller à la rencontre des bords de la plaque quadrangulaire ; elle finit par l'atteindre et s'y souder et ainsi se trouve enclos un espace annulaire dont les parois internes sont constituées par la couronne, l'ancienne face orale de la larve, le pédoncule de la ventouse et la face supérieure de la plaque quadrangulaire (fig. 19). La soudure entre les bords de la plaque quadrangulaire et le bord équatorial renversé de la larve s'effectue, en sorte que le feuillet supérieur de la plaque se soude au bord aboral de la couronne et le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuillet inférieur à l'ancienne face aborale ; les deux feuillets de la lame quadrangulaire se séparent alors par délamination et l'animal se trouve formé de deux sacs clos concentriques, dont l'intérieur renferme la cavité annulaire dont il a été question ci-dessus (fig. 20). Le sac intérieur est destiné à disparaître par la dégénérescence de toutes ses parties, à l'exception des rudiments du feuillet musculaire, le sac extérieur, au contraire, constitue le

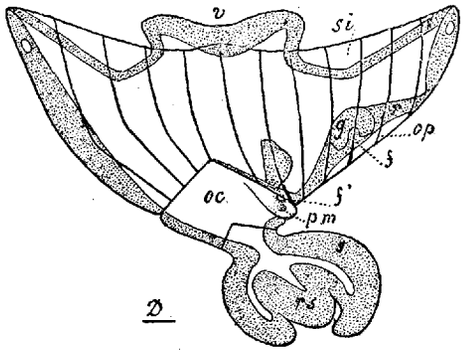

Fig. 18. — Larve de *Lepralia*, vue de profil comme dans la figure 17, mais après l'évagination de la ventouse.

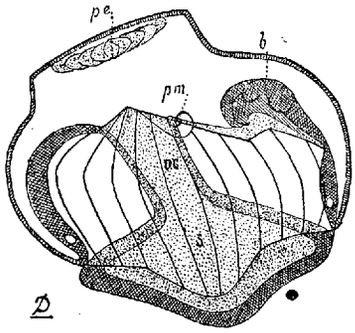

Fig. 19. — Larve de *Lepralia*, vue de profil comme dans les deux figures précédentes ; *s*, plaque quadrangulaire ; *b*, organe piriforme ; *pe*, rudiment du feuillet interne du polypide.

premier cystide de la colonie. Dans ce cystide le polypide se forme par invagination de la région correspondant au disque cilié; ce nouveau sac invaginé va se mettre en relation avec la partie non dégénérée du sac intérieur, c.-à-d. avec les rudiments du feuillet musculaire, lesquels ne tardent pas à l'embrasser étroitement (fig. 21). Le pédicule, qui, à cette époque, rattache le polypide à la surface du cystide et par lequel sa cavité interne communique avec l'extérieur, disparaît par atrophie, et il s'en forme plus tard un autre qui devient la gaine tentaculaire. La masse des globules provenant de la dégénérescence du sac interne se concentre en un amas et concourt peut-être à former l'estomac ou rentre simplement à l'intérieur de celui-ci. Sur d'autres larves, ces mêmes cellules dégénérées se joignent au funicule et disparaissent par résorption à l'intérieur de celui-ci. D'après cette description le mode de formation du polypide à l'intérieur du premier cystide chez les Gymnolæmes serait assez différent du mode de formation des polypides ultérieurs résultant de la gemmation. Il n'en est pas de même des Phyllactolæmes, dont les premiers polypides apparaissent de la même manière que les suivants et suivant le mode que nous avons fait connaître plus haut.

La reproduction par statoblastes est confinée aux Bryozoaires d'eau douce. On donne le nom de statoblastes à de petits corps ayant la forme d'une lentille biconvexe dont le bord se prolonge en un anneau pourvu de chambres à air qui en font un véritable flotteur. La paroi est formée d'une enveloppe chitineuse, et le contenu d'une substance molle destinée à produire un Bryozoaire ; l'origine de ces formations singulières a été récemment élucidée par Nitsche. Les statoblastes dérivent d'une masse en forme de boudin, située immédiatement au-dessous de l'épithélium du funicule et composée d'un amas de noyaux séparés par un peu de protoplasma ; cette masse se divise par

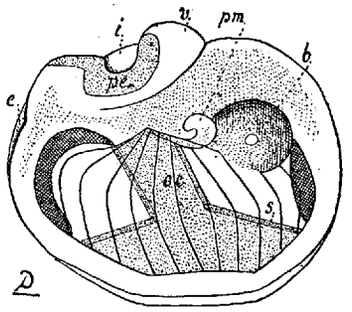

Fig. 20. — Larve de *Lepralia*, vue de profil et plus âgée que les précédentes ; *i*, ouverture d'invagination du jeune polypide ; *v*, rosette radiaire ; *e*, échancrure de la jeune loge. Les autres lettres comme ci-dessus.

des constrictions successives en une série d'articles renfermant chacun plusieurs noyaux destinés à devenir autant de statoblastes. Pour subir cette transformation, chaque article se divise d'abord par un sillon équatorial en deux hémisphères et prend ainsi l'aspect d'un œuf segmenté. L'un de ces hémisphères se creuse d'une cavité centrale, les noyaux se disposent en couche régulière à sa périphérie et le protoplasma se divise autour de ces noyaux en autant d'éléments cellulaires ; il se forme ainsi une petite vésicule épithéliale que l'on appelle la couche cystogène, parce qu'elle est destinée à produire l'enveloppe chitineuse du statoblaste. L'autre hémisphère constitue au contraire la masse formative qui doit en occuper le centre et produire plus tard un jeune animal. La couche cystogène se transforme d'abord, par le rapprochement de ses deux faces, en une plaque ovale appliquée sur l'une des faces de la masse formative, les bords de cette plaque s'accroissent alors peu à peu et enveloppent finalement la place formative comme l'amnios d'un mammifère enveloppe l'embryon. En même temps apparaît entre les deux feuillets de la couche cystogène une couche réfringente qui n'est autre que l'enve-

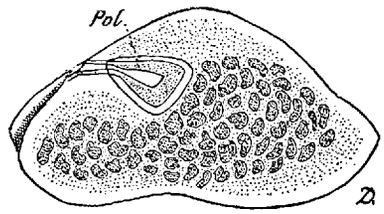

Fig. 21. — Larve de *Lepralia*, vue de profil dans la même situation que la précédente et à un stade plus avancé ; *Pol*, polypide formé de deux feuillets et dont la cavité communique encore avec l'extérieur.

loppe de chitine du statoblaste; puis le feuillet interne s'atrophie, tandis que le feuillet externe s'étale vers les bords du disque de manière à former par l'accolement de ses parois un bourrelet qui est l'origine de l'anneau chitineux. Les cellules qui forment ce bourrelet sécrètent de la chitine aussi bien sur leurs bases, qui sont accolées, que sur leurs parties latérales, et chacune d'elles forme ainsi un petit tube chitineux ouvert à l'extérieur et rempli de protoplasma. Plus

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tard ce corps cellulaire sort du tube et forme à son extrémité un bouchon de protoplasma. Tous les bouchons se soudent alors ensemble et avec les cellules qui revêtent les deux faces du disque, pour former un stratum continu, qui sécrète de nouveau de la chitine par toute sa face profonde et ferme ainsi les extrémités des petits tubes. Lorsque ce stratum a disparu par dégénérescence, les statoblastes arrivés à maturité tombent dans la cavité périviscérale du polypo-cystide et y demeurent jusqu'à ce que la mort et la destruction de celui-ci les mette en liberté. Les statoblastes se développent au printemps, l'animal qui en sort est d'abord entièrement couvert de cils vibratils et mène une vie errante, il se débarrasse des valves que lui forment les deux moitiés de l'enveloppe chitineuse, perd ses cils et se fixe.

III. Pterobranches. — Cette sous-classe des Bryozoaires a été fondée par Ray Lankester pour le remarquable genre Rhabdopleura. Bien que ces animaux habitent la mer, ils semblent, sous plusieurs rapports, se rapprocher plutôt des Phyllactolæmes que des Gymnolæmes.

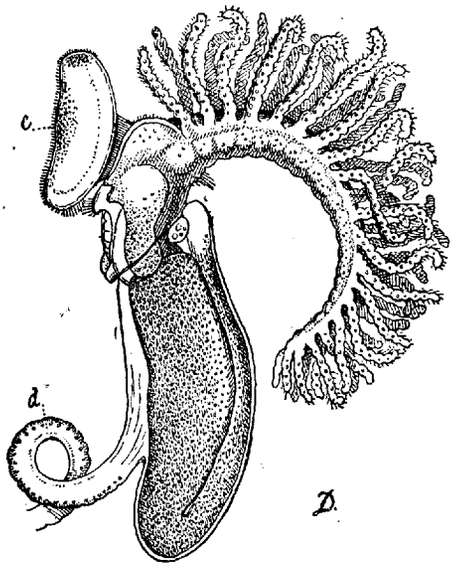

Fig. 22. — Polypide de *Rhabdopleura mirabilis*, enlevé du cystide, d'après Sars. c, bouclier buccal ; d, cordon ou funicule par lequel le funicule est fixé au fond du cystide.

L'appareil tentaculaire est formé de deux longs bras situés de chaque côté de la bouche (fig. 22), se dirigeant en arrière, perpendiculairement à l'axe du corps, et portant chacun deux rangées de tentacules. Le disque buccal est une excroissance en forme de champignon, occupant la même situation que l'épistome des Phyllactolæmes et qu'on a regardé comme homologue au pied des mollusques. Le cystide ne renferme pas d'endocyste et la gaine tentaculaire est absente, il en résulte que l'animal n'est composé que d'un polypide adhérent à l'ectocyste par un funicule. Celui-ci, au lieu de s'insérer à l'extrémité du sac stomacal comme chez les Ectoproctes, est attaché au bord antérieur de cet organe. Il n'y a pas de muscles rétracteurs ni protacteurs, et l'animal sort de sa loge par un lent mouvement de reptation. Le zoarium est ramifié et comprend en outre des polypo-cystides plusieurs articles intercalaires, dont la structure ne diffère pas essentiellement de celle des articles du stolon des Cténostomes. Les Rhabdopleura constituent, comme on le voit, parmi les Bryozoaires une forme plus aberrante encore que la Pédibelline et le Loxosome, et paraissent bien justifier l'établissement de deux sous-classes. L. Chabry.

II. Paléontologie. — Les Bryozoaires fossiles appartiennent tous aux deux ordres des *Cyclostomes* et des *Cheilostomes*, tous deux marins; les Bryozoaires d'eau douce ne sont pas connus avant l'époque actuelle. Ces animaux marins étaient déjà nombreux à l'époque paléozoïque, et ont contribué largement à la formation des bancs de coraux de cette époque. Dans le silurien inférieur apparaissent les premiers représentants de cette classe : tous ou presque tous sont des *Cyclostomes* appartenant aux familles des *Chætetidæ* et des *Ptilodictyonidæ*, très abondants dans les provinces Baltiques de la Russie, au Canada et aux Etats-Unis (New-York, Ohio) ; les bancs de coraux des environs de Cincinnati sont formés presqu'exclusivement de *Monticulipora*. Le silurien supérieur d'Europe et de l'Amérique du Nord renferme des *Chætetidæ*, *Fenestellidæ* et *Acanthocladidæ (Penniretepora, Pseudohornera)*, tous éteints, et des *Tubuliporidæ (Stomatopora)*, *Diastoporidæ* et *Cerioporidæ* d'un type plus récent. Les genres *Stenopora*, *Cladopora*, *Alveolites*, *Cœnites*, confondus longtemps avec les Bryozoaires, sont aussi de cette époque, mais on les range actuellement parmi les Coralliaires. La plupart de ces genres se continuent pendant la période dévonienne, dont les principaux gisements riches en Bryozoaires sont Eifel, Nassau, Le Harz, Boulogne, la Manche et la Bretagne, la Cornouailles et l'Amérique du Nord. La période carbonifère est bien caractérisée par ses *Fenestellidæ* et *Acanthocladidæ* : les G. *Archimedes*, *Ptilopora*, *Fenestella* et *Polypora*, puis *Chætetes* et *Coscinium* (ce dernier représentant les *Ptiliodictyonidæ*), abondent dans le calcaire carbonifère, c.-à-d. dans les formations marines de cette période. Dans le dyas, on trouve *Fenestella*, *Polypora*, *Acanthocladia*. Dans le trias ces animaux sont rares : Saint-Cassian est le seul gisement où l'on trouve *Ceriopora* et des *Chætetes* indéterminés. Il en est de même du lias.

Dans le jurassique brun apparaissent les Cyclostomes, types des familles des *Diastoporidæ*, *Tubuliporidæ*, *Cerioporidæ*, etc. La grande oolithe de Normandie, le jurassique moyen de Lorraine, du Wurttemberg, de la Bavière, de Cracovie, et de l'Angleterre en renferment de nombreux représentants (*Stomapora*, *Diastopora*, *Terebellaria*, *Heteropora*, *Ceriopora*, etc.). Le jurassique supérieur de Souabe et de Franconie est beaucoup moins riche en types de cette classe. Dans le crétacé inférieur, les *Cerioporidæ* continuent à prédominer : viennent ensuite les *Frondiporidæ*, *Diastoporidæ*, *Tubuliporidæ*. Le néocomien de la Haute-Marne, de l'Yonne, de l'Aube, du Jura suisse et du nord de l'Allemagne, l'Aptien du sud de la France, de la Suisse, de la Bavière, du Vorarlberg, sont les principales localités où l'on trouve ces fossiles. Le Gault n'en contient que quelques espèces.

Les Cheilostomes font leur apparition dans le cénomanien où ils sont rares encore. Les environs du Mans, le Havre, Honfleur, la Charente, la Saxe, la Bohême, le nord de l'Allemagne, fournissent les G. *Membranipora*, *Lepralia*, *Eschara*, *Vincularia*, etc. Les Cyclostomes prédominent encore (*Diastopora*, *Stomatopora*, etc.). Le turonien de Saxe, de Bohême, de Touraine, d'Anjou, de la Charente, de la Provence et des Alpes (Gosau), présente une faune peu différente. Le crétacé supérieur est plus riche encore : d'Orbigny y compte près de 700 espèces de Bryozoaires, dont les Cyclostomes forment les deux tiers et les Cheilostomes un tiers seulement. Ces animaux sont excessivement abondants dans la craie, à Meudon, Tours, Fécamp, dans le sud de l'Angleterre, la Belgique et la Poméranie. La craie tuffeau de Maestricht et de Fauquemont est presqu'exclusivement formée de débris de Bryozoaires : ici les Cheilostomes sont presque aussi nombreux que les Cyclostomes. Pendant la période tertiaire ces derniers décroissent graduellement, tandis que les Cheilostomes y prennent peu à peu l'importance qu'ils ont de nos jours. Les Bryozoaires éocènes sont connus par les gisements du bassin anglo-parisien et des Alpes. Dans l'oligocène

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

moyen prédominent les G. *Membranipora*, *Lepralia*, *Eschara*: les localités les plus riches sont Astrupp (près d'Osnabrück), et Kaufungen (près de Cassel). Les faluns miocènes de la Touraine et de la Gironde, la molasse du Jura et des Alpes et les sables d'Italie sont très riches en Bryozoaires. La faune pliocène du subapennin d'Italie et du coralline-crag d'Angleterre, forme la transition parfaite entre les formes miocènes et les formes encore vivantes.

En résumé, on constate que beaucoup de types de Bryozoaires ont eu une durée très longue ; certains genres actuels datent du jurassique, la plupart remontent au crétacé supérieur. Beaucoup d'espèces passent, sans changement, d'un étage ou même d'une période à l'autre. On cite deux ou trois espèces crétacées et soixante espèces tertiaires comme vivant encore dans les mers d'Europe. Les Cyclostomes ont précédé, comme nous l'avons vu, les Cheilostomes et ont peuplé presque exclusivement les mers jusqu'à l'époque jurassique. Les Cheilostomes commencent à paraître dans le crétacé, mais n'ont leur entier développement que dans la période tertiaire et à l'époque actuelle, tandis que les Cyclostomes sont, dès cette dernière période, en complète décadence.

E. Trouessart.

BRYSEA (Géogr. anc.). Ville de l'ancien Péloponèse, située dans la Laconie. Elle avait déjà disparu à l'époque de Pausanias, mais il en restait un temple consacré à Bacchus, dans lequel les femmes seules étaient admises.

BRYSON. Sept philosophes grecs nous sont présentés par divers auteurs sous le nom de Bryson : Bryson le mathématicien (Aristote) ; Bryson le sophiste (Aristote), Bryson le Mégarique (Suidas) ; Bryson d'Héraclée (Suidas) ; Bryson l'académicien (Athénée) ; Bryson l'Achéen (Diogène Laërce) ; Bryson le pythagoricien (Jamblique). Il est bien probable que le même personnage est désigné sous plusieurs noms et que ces sept Bryson se réduisent à trois : 1° Bryson le pythagoricien, dont nous savons seulement qu'il reçut directement l'enseignement de Pythagore et composa un traité d'économie ; 2° Bryson d'Héraclée, disciple, dit Suidas, de Socrate, ou, selon quelques auteurs, d'Euclide de Mégare. C'est peut-être ce contemporain de Platon qu'Athénée désigne par erreur comme un académicien. Si l'on songe que le mégarisme a fini par se distinguer à peine de la sophistique, on peut croire que ce philosophe est le même qu'Aristote appelle un sophiste, et rien n'empêche de croire que ce sophiste ne diffère pas du mathématicien qu'Aristote nomme aussi et critique souvent, et qui prétendait avoir trouvé la quadrature du cercle ; 3° Bryson l'Achéen, dont nous ne savons rien, sinon qu'il appartint à l'école cynique et fut peut-être disciple de Diogène. La seule question historique de quelque intérêt que soulève le nom de Bryson est celle de savoir s'il a été, comme Diogène l'affirme, le maître de Pyrrhon, car alors un lien de filiation existerait entre le pyrrhonisme et le mégarisme. Diogène appelle ce Bryson, que Pyrrhon entendit, fils ou disciple de Stilpon ; il y a là une impossibilité chronologique, comme Ed. Zeller l'a montré. On peut supposer avec Zeller qu'il s'agit ici d'un lien de filiation arbitrairement imaginé par les historiens ; mais il est plus vraisemblable que Pyrrhon reçut les leçons de Bryson d'Héraclée, disciple de Socrate ou d'Euclide. (Brochard, *les Sceptiques grecs*.) V. B.

BRYSSACANTHUS (Paléont.). Agassiz a donné ce nom à des rayons de Poissons ou Ichtyodorulites, dont les faces latérales sont sillonnées longitudinalement de rayures entre lesquelles se trouvent des côtes arrondies plus ou moins larges ; la base est extrêmement dilatée et en forme d'entonnoir. Ces Ichtyodorulithes ont été trouvés dans le terrain dévonien. E. Sauvage.

Bibl. : Agassiz, *Poissons du vieux grès rouge*. — Eichwald, *Bull. Soc. nat. de Moscou*, 1846.

BRYTON. Boisson grecque fabriquée avec de l'orge. Les auteurs anciens en parlent souvent : Eschyle, dans *Lycurgue*, cite le bryton : « Ensuite il buvait du *bryton* qu'il laissait clarifier lentement ». C'était une sorte de vin d'orge fermenté.

BRYTTUS. Genre de Poissons osseux *(Téléostéens)* de l'ordre des *Acanthoptérygiens perciformes* et de la famille des *Percidæ*, ayant pour caractères un corps court, comprimé, à écailles de dimensions moyennes, des dents en velours, sans canines, des dents sur le vomer et les palatins, une nageoire dorsale, l'anale ne possédant généralement que trois épines, le propercule sans denticulation, et l'opercule avec un lobe membraneux, arrondi et vivement coloré, situé en arrière. Les *Brytitus*, petits poissons des eaux douces des Etats-Unis, présentent ainsi que les *Centrarchus* et les *Pomotis* (V. ces mots) des caractères anatomiques qui, au dire de Gunther, les différencient nettement des autres Percidæ ; ces trois genres mériteraient de former une famille à part ; ils ont été peu étudiés, aussi des recherches sont-elles nécessaires pour permettre de délimiter la place qu'ils doivent occuper dans la série. Si les prévisions de Gunther doivent se réaliser, nous considérerions comme logique la création d'une famille servant à réunir les trois genres sous le nom de *Brittydæ*. Rochebr.

Bibl. : Gunther, *An Introd. to the study of Fishes*.

BRYUM (Bot.). Genre de Mousses, qui appartient à la famille des Bryacées acrocarpes. Les fleurs sont hermaphrodites, monoïques ou dioïques. Le péristome est double. L'externe est garni de seize dents aiguës et réfléchies, l'interne, formé de dents réunies en une seule pièce, est garni de cils au nombre de deux ou trois pour chaque dent et partant d'une petite membrane réticulée. La capsule elle-même est pyriforme, à col plein et bien différencié, à parois épaisses, à opercule convexe, terminé brusquement en pointe. Les spores sont petites, à peu près lisses, de coloration jaunâtre. Les *Bryum* fournissent de nombreuses espèces intéressantes. Ils croissent sur les rochers et la terre humide et réunis, par leurs racines, ont l'aspect de gazons. Leurs feuilles, disposées sur huit rangs, peuvent former une large rosette terminale *(B. roseum)*. H. F.

BRZETISLAV (*Břetislav*, latin *Bretislaus*) nom de plusieurs princes de Bohême :

Břetislav I (1037-1055), fils d'Oldřich, investi par son père de la Moravie. Il fit la guerre aux Polonais, s'empara de Cracovie, de Breslau et de Gniezno, d'où il ramena en Bohême les reliques de saint Adalbert (1038-39). En revanche, il fut battu par l'empereur Henri III et dut lui renouveler le tribut de ses prédécesseurs. Il établit en Bohême un nouvel ordre de succession en vertu duquel l'aîné de toute la famille devait désormais régner. Il laissa cinq fils et deux filles.

Břetislav II (1092-1100), fils de Vratislav II. Il détruisit les derniers restes du paganisme en Bohême, interdit la liturgie slave et la remplaça par la liturgie latine. Il mourut assassiné.

Břetislav III, fils de Henri, frère de Vladislav II. Il fut évêque de Prague vers la fin du XIIe siècle. L. L.

Bibl. : Palacky, *Hist. de Bohême*.

BRZEZOVA ou **BREZOVA** (maître Vincent de), écrivain tchèque du moyen âge, né en 1370, mort dans la première moitié du XVe siècle. Il devint en 1394 maître de l'Université de Prague, étudia le droit et la théologie et recut les ordres mineurs. Il fut attaché à la cour du roi Vacslav (Venceslas) IV et traduisit pour lui, en tchèque, un *Somniarium* (art d'interpréter les songes), qui a eu deux éditions (Prague, 1550-1581). Il écrivit un abrégé de l'Histoire universelle depuis la création jusqu'à l'année 678, et traduisit, d'après la version allemande du chanoine Otto, les voyages de John Mandeville (cette traduction n'a pas eu moins de six éditions : Plzen, 1510 et 1513, Prague, 1576, 1610, 1796 et 1811). Il avait écrit aussi, au témoignage de Hajek, un livre sur l'histoire de la Bohême, dont le ms. n'a pas été conservé. Pendant

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la période hussite il se rattacha au parti utraquiste. Il rédigea sur les événements qui se sont passés de 1414 à 1422 une relation fort intéressante : *De Gestis et variis accidentibus regni Bohemiæ;* et un long poème latin rimé qui célèbre la victoire des Tchèques à Domažlice (Taus) : *Carmen insignis coronæ Boemiæ.* Ces documents ont été publiés par M. Hœfler dans le tome II des *Fontes rerum austriacarum.* L. LEGER.

BIBL. : JIRECZEK, *Manuel de littérature tchèque* (Prague, 1875, t. I).

BRZOSKI (Jean), ou *Broscius*, savant polonais, né en 1581 à Kurzelow, mort à Cracovie en 1652. Il fit ses études à Cracovie, y prit le titre de docteur en philosophie et enseigna pendant quinze ans les mathématiques et l'astronomie. De 1620 à 1624 il alla étudier la médecine à Padoue. De retour dans sa patrie il publia quelques écrits en polonais pour défendre les droits de l'Académie de Cracovie contre les jésuites. Brzoski attaqua très vivement les principes pédagogiques de la Société qui commençait à jouer un grand rôle en Pologne; malgré les haines que ses polémiques lui valurent, il réussit à devenir professeur de théologie, chanoine, et même recteur de l'Académie, à laquelle il légua sa bibliothèque. Ce fut un savant encyclopédique; il cultiva tour à tour ou simultanément les mathématiques, l'astronomie, la théologie, l'éloquence, la musique. Dans ses pamphlets en langue vulgaire il attaqua les jésuites avec une verve impitoyable ; ils s'en vengèrent en faisant fouetter l'imprimeur, brûler les écrits de Brzoski par la main du bourreau. Ses écrits latins sont fort nombreux : *Geodesia distantiarum* (Cracovie, 1610) ; *Dissertatio de cometa* (1619); *Quæstio de dierum inæqualitate* (1619); *Arithmetica integrorum* (1620) ; *De Litterarum in Polonia vetustate* (publié en 1786). Il a écrit aussi sur la médecine. L. L.

BIBL. : B. MAYER, *Annuaire de la Faculté de médecine de l'Université de Cracovie*, t. I.

BRZOSTOWSKI. Famille polonaise. Ses principaux représentants ont été : 1° *Cyprien-Paul* Brzostowski, né en 1612, mort en 1689; il fit ses études à Wilna et prit part à un grand nombre de négociations diplomatiques, notamment au traité d'Androusovo; 2° son fils *Constantin-Kasimir*, né en 1644, qui fut évêque de Smolensk et de Wilna; 3° *Adam* Brzostowski, né en 1722, mort en 1781; il joua un rôle politique considérable, s'attacha à Stanislas Poniatowski et combattit la confédération de Bar ; 4° *Paul-Xavier* Brzostowski, né en 1739, mort en 1828 ; il embrassa la carrière ecclésiastique, se fit remarquer par sa philanthropie, et affranchit les paysans de son domaine de Pawlow ; il a laissé un certain nombre d'écrits polonais originaux ou traduits, notamment un *Manuel du confesseur.* L. L.

BRZOZOWSKI (Thaddée), dix-neuvième général des jésuites, élu le 2 sept. 1805, mort le 5 fév. 1820. Ce fut sous son généralat que s'accomplit la restauration de la Compagnie de Jésus.— Par le bref *Dominus ac Redemptor noster*, daté du 21 juil. et publié le 7 août 1773, Clément XIV l'avait abolie dans les termes suivants : « ... Après examen, de notre science certaine et par la plénitude de notre puissance apostolique, nous supprimons et nous abolissons la Société de Jésus, nous anéantissons et nous abrogeons tous et chacun de ses offices, fonctions et administrations, maisons, écoles, collèges, retraites, hospices et tous autres lieux lui appartenant de quelque manière que ce soit, et en quelque province, Etat ou royaume qu'ils soient situés ; tous ses statuts, coutumes, usages, décrets, constitutions, même confirmés par serment et par l'approbation du Saint-Siège ou autrement... Nous exhortons tous les princes chrétiens à employer, pour la pleine et entière exécution de ce bref, leur zèle et leurs soins, l'autorité et la puissance qu'ils ont reçue de Dieu... Nous défendons que ce bref soit jamais rétracté ou discuté... Nous voulons que la présente constitution soit dès ce moment et à perpétuité valide, stable, efficace; qu'elle ait son plein et entier effet et qu'elle soit inviolablement observée par tous ceux à qui il appartient et appartiendra dans la suite, de quelque manière que ce soit. » Les jésuites, ainsi supprimés par le pape et dispersés, en conséquence, par toutes les puissances catholiques, furent conservés, recueillis et traités avec grande faveur par un roi protestant et une impératrice schismatique, Frédéric II de Prusse et Catherine II de Russie. Ces souverains attribuèrent leur conduite à des motifs dont le sentiment philosophique fournit le texte, mais dont l'inspiration principale fut vraisemblablement le dessein de s'assurer des agents dociles par nécessité d'existence et de les employer à la pacification de la population catholique de la Pologne, qu'ils venaient de se partager (5 août 1772), et où le clergé national se résignait difficilement à prêcher la soumission aux maîtres étrangers.

Lorsque Catherine II avait pris possession de la part de la Pologne qu'elle s'était adjugée, elle y avait trouvé les jésuites possédant quatre collèges, deux résidences et quatorze missions. Appelés les premiers à prêter serment, ils le prêtèrent avec empressement, et leur exemple fut imité par le reste du clergé. Le P. Stanislas Czerniewicz, recteur du collège de Polotsk, fut député pour offrir à l'impératrice l'hommage du clergé latin ; il obtint l'abrogation de l'ukase de 1721, par lequel Pierre le Grand avait chassé de l'empire russe les prêtres de la Compagnie de Jésus. Sur ces entrefaites, fut publié le bref *Dominus ac Redemptor noster*. Non seulement Catherine ne se prêta point à l'exécuter, mais elle intercéda auprès du pape en faveur de ses protégés, et on prétend (ce qui est fort contesté) qu'elle obtint de lui, le 7 juin 1774, un rescrit autorisant les jésuites de Prusse et de Russie à demeurer *in statu quo*, jusqu'à décision nouvelle. Pour régulariser leur position, elle rendit un ukase conférant à Stanislas Siestrzencewicz, évêque de Mohilow, la plénitude de juridiction sur tous les catholiques de l'empire russe, en garantissant les droits de tous les ordres religieux et principalement de l'institut de Saint-Ignace. En 1779, de connivence avec Pie VI, qui désapprouvait l'acte de son prédécesseur sans oser l'abroger, cet évêque accorda aux jésuites la permission d'établir un noviciat, ce qui assurait le recrutement, et, pour l'avenir, la conservation de leur ordre. Cependant, il lui manquait encore un chef propre. Le 25 juin 1782, sur les instances de Potemkin, qui avait pris les pères en affection, Catherine autorisa la Compagnie de Jésus existante dans ses Etats à choisir quelqu'un de son ordre pour exercer l'autorité et le pouvoir de général. Le 17 août, les profès élurent le P. Czerniewicz vicaire-général, avec autorité de général ; et peu après, ils lui donnèrent des assistants et un admoniteur, afin de constituer l'ordre avec toute la régularité possible. On dit qu'en 1783 ils obtinrent du pape, non une bulle ni un bref, mais une approbation verbale et fort indirecte de leur existence: elle résulterait de ces paroles prononcées par Pie VI, en présence d'un de leurs agents : *Approbo Societatem Jesu in Alba-Russia degentem, approbo, approbo.* Cet *Oraculum vivæ vocis* leur suffit pour s'estimer en règle avec le Saint-Siège, et dès lors la Russie devient un centre dans lequel tous les jésuites purent se rallier sans scrupules.

Après la mort de Czerniewicz, qui fut véritablement le premier restaurateur de l'ordre, le P. Lenkiewicz fut élu vicaire-général (27 sept. 1785). Le P. Xavier Kareu lui succéda, avec le titre de vicaire-général perpétuel (1er fév. 1799). L'impératrice Catherine avait été remplacée (nov. 1796) par Paul Ier, auprès duquel le P. Gabriel Gruber, un jésuite d'éminente habileté, acquit le plus grand crédit. Ce prince rêvait alors de reconstituer l'ordre de Malte et celui d'Ignace de Loyola, les deux grandes milices du catholicisme, et d'en garder les chefs près de lui en Russie. Par un ukase du 10 oct. 1800, il installa la Compagnie de Jésus à Pétersbourg, lui créa des collèges sur divers points de l'empire et dans les colonies du Volga,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et augmenta le noviciat de Polotsk; vers le même temps, il fit mettre à la disposition des jésuites l'Université de Vilna. Le 11 août 1800, il avait sollicité officiellement une approbation formelle du pape en leur faveur. Pie VII, à qui il s'était adressé, était un vieil ami de la Compagnie, lequel était entouré de jésuites au temps de Clément XIV et les avait maintenus à la tête de son diocèse, malgré l'abolition de leur ordre. Le 7 mars 1801, il signa le bref *Catholicæ fidei* reconstituant la Compagnie pour la Russie seulement. Paul Ier étant mort quelque temps après, ce fut Alexandre Ier qui autorisa l'admission de ce bref en Russie. — Le 10 oct. 1802, Gabriel Gruber fut élu général, pour succéder au P. Kareu. Cependant son nom ne se trouve pas sur la liste officielle des généraux de la Compagnie, sans doute à cause des limites locales de l'office dont il était investi. Le 30 juil. 1804, Pie VII lui adressa un bref portant qu'à la demande de Ferdinand, roi des Deux-Siciles, qui sollicitait l'établissement dans ses Etats de la *Société de Jésus, telle qu'elle existait en Russie*, soumise à la règle de Saint-Ignace, il autorisait le P. Gruber à recevoir dans la *Société de Jésus, établie à Pétersbourg*, tous ceux du royaume des Deux-Siciles qui voudraient y entrer; en conséquence, il unissait et agrégeait à la Société de Jésus *formée en Russie* les jésuites du royaume de Naples, ainsi que les maisons, collèges et séminaires qu'ils établiraient. Nous avons cru devoir faire remarquer le style de ce bref, qui ne parle nullement du rétablissement de l'ordre aboli par Clément XIV, mais d'une Société de Jésus *formée en Russie*.

Le 26 mars 1805, Gabriel Gruber périt dans un incendie; le 2 sept., le P. Thaddée Brzozowski fut élu général. En 1812, il obtint, avec l'aide du comte de Maistre, l'érection du collège de Polotsk en université. La même année, il demandait au gouvernement russe l'autorisation de passer en Espagne pour solliciter de la Junte suprême, qui luttait contre Napoléon, le rétablissement de son ordre. Il ne semble point qu'il ait poursuivi ce projet; mais les désastres des Français et la chute de leur empire lui valurent une satisfaction infiniment plus grande. Le 7 mars 1814, Pie VII publia la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, par laquelle, après avoir déclaré que le monde catholique demandait d'une voix unanime le rétablissement de la Compagnie de Jésus, il décrétait que toutes les concessions et facultés accordées uniquement à l'empire de Russie et au royaume des Deux-Siciles s'étendraient désormais à tous les autres Etats. En conséquence, il accordait à son bien-aimé fils Thaddée Brzozowski, alors général de la Compagnie de Jésus, et aux autres membres de la compagnie légitimement délégués par le général, tous les pouvoirs nécessaires pour que les dits Etats pussent librement et licitement recevoir tous ceux qui désireraient être admis dans l'ordre régulier de la Compagnie de Jésus. — Le 29 mai 1815, le roi d'Espagne rendit un décret rétablissant la Compagnie de Jésus dans ses Etats. Le 16 oct. 1815, décret semblable du duc de Modène.

Par un revers fatal, à la fin de cette année 1814 qui avait canoniquement ouvert aux jésuites les frontières du monde catholique, se produisit l'événement qui devait les faire chasser de la Russie : un de leurs élèves, le prince Galitzin, neveu du ministre des cultes, embrassa publiquement le catholicisme romain. Cette conversion ayant attiré l'attention sur leurs entreprises et sur les dangers auxquels la position qu'ils avaient prise en Russie exposait la paix des familles et la sécurité de l'Eglise nationale, une enquête fut ouverte, à la suite de laquelle Alexandre rendit, le 20 déc. 1815, un ukase les expulsant de Pétersbourg et leur interdisant l'entrée des deux capitales de la Russie. Dans les considérants de ce décret, après avoir rappelé la protection et les faveurs que les jésuites avaient reçues en Russie et qui avaient sauvé leur ordre, l'empereur disait : «..... Il est constaté qu'ils n'ont point rempli les devoirs que la reconnaissance leur imposait... Au lieu de demeurer habitants paisibles dans un pays étranger, ils ont entrepris de troubler la religion grecque qui est depuis les temps les plus reculés la religion dominante dans notre empire et sur laquelle reposent la tranquillité et le bonheur des peuples soumis à notre sceptre. Ils ont abusé de la confiance qu'ils avaient obtenue, ils ont détourné de notre culte des jeunes gens qui leur étaient confiés et des femmes d'un esprit faible et conséquent... Après de pareils actes, nous ne sommes pas surpris que l'ordre de ces religieux ait été expulsé de tous les pays et toléré nulle part. » Le 3 janv. 1816, tous les pères de Pétersbourg furent dirigés sur Polotsk. — En 1786, leur ordre ne comptait en Russie que cent soixante dix-huit membres; en 1816 ce nombre s'élevait à six cent soixante quatorze. — Brzozowski demanda la permission, qui lui fut refusée, de se rendre à Rome; il mourut en Russie, le 5 févr. 1820. Aussitôt après sa mort, la Russie, qui était le centre de l'Institut, en devint une simple province, dont la direction fut confiée au P. Stanislas Szvietokowski; et le siège de l'ordre fut ramené à Rome. Le 13 mars 1820, conformément à un rapport du prince Galitzin, ministre des cultes, affirmant que les jésuites persévéraient dans leurs errements, Alexandre ordonna leur expulsion complète et définitive, par un décret, dont la disposition principale est ainsi conçue : « Les jésuites s'étant mis par leur conduite hors de la protection des lois de l'Empire, comme ayant oublié non seulement les devoirs sacrés de la reconnaissance, mais encore ceux que le serment de sujet leur imposait, seront conduits hors des frontières de l'Empire, sous la surveillance de la police et ne pourront y rentrer, sous quelque forme et domination que ce soit. » — Par compensation, l'empereur d'Autriche leur ouvrait ses Etats, en cette même année. — Pour les entreprises de reconstitution de l'ordre, avant son rétablissement, dans les pays autres que la Russie, V. les mots : Congrégation du Sacré-Cœur, Paccanari, Pères de la foi. E.-H. V.

Bibl. : J. Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, t. V et VI; Paris, 1859, 6 vol. in-12.

BÛ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. d'Anet; 1,024 hab.

BÛ-sur-Rouvres (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize; 128 hab.

BUA. Ile de la mer Adriatique. Elle appartient à la capitainerie de Spalato (Dalmatie); elle est rattachée à la ville de Trogir (Trau) par un pont suspendu. La population est de 4,000 hab. L. L.

BUACHE (Philippe), géographe français, né à Paris le 7 fév. 1700, mort le 27 janv. 1773. Il fit sur la distribution des mers et la configuration de l'*hémisphère austral* des hypothèses déraisonnables. Il répartissait les terres et les mers en bassins symétriques, divisés par des chaînes de montagnes. Son principal ouvrage est *Considérations géographiques et physiques sur les nouvelles découvertes de la grande mer* (Paris, 1753, in-8). Citons encore un *Atlas physique* (Paris, 1754), et son *Parallèle des fleuves de toutes les parties du monde*, qui est encore apprécié. Ses travaux parurent de 1733 à 1767 dans les *Mém. de l'Ac. des sciences*, dont il était membre depuis 1730.

BUACHE de Neuville (Jean-Nicolas), géographe français, né à la Neuville-au-Pont (Marne) le 15 févr. 1741, mort le 21 nov. 1825; neveu du précédent. Professeur des petits-fils de Louis XV (depuis Louis XVI, Louis XVIII et Charles X), membre de l'Académie des sciences et premier géographe du roi. Il a publié plusieurs ouvrages; nous citerons un *Traité de géographie élémentaire* (Paris, 1769-1772, 2 vol. in-12), qui eut un grand succès. Plusieurs de ses travaux parurent dans les *Mém. de l'Ac. des sciences et de l'Institut*.

BUAIS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, canton du Teilleul; 1,327 hab.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUANDERIE. On distingue deux catégories d'industriels qui blanchissent le linge sali dans les usages domestiques : les *buandiers*, qui coulent le linge chez eux, et les *blanchisseurs* qui font cette opération dans les lavoirs publics. Parmi les départements où l'industrie du blanchissage a le plus d'extension à cause de la densité de la population, il faut citer les dép. de la Seine et de Seine-et-Oise ; le nombre des buandiers dans les deux départements est d'environ 3,000 ; les plus grandes agglomérations sont à Boulogne-sur-Seine, 370 ; Versailles, 120 ; Rueil, 102 ; Sèvres, 93 ; Chaville, 88, etc. Péclet, dans son *Traité de la chaleur*, à propos d'une étude des appareils employés dans les buanderies, estime que la dépense annuelle du blanchissage, en France, s'élève à 1,700 millions ; ce chiffre est évidemment exagéré, il est constaté que la population ouvrière, soit dans les villes, soit dans les campagnes, ne s'astreint pas toujours aux soins de propreté prescrits par l'hygène, et en portant la moyenne de la dépense à 10 fr. par an, on doit être plus près de la vérité ; la dépense totale de la France serait alors de 360 millions de francs. A Paris, la chambre syndicale estime que chaque habitant donne à blanchir 3 kilogr. de linge par semaine, soit 156 kilogr. par an, ce qui donnerait un total de 281 millions de kilogrammes dont près de 186 millions seraient blanchis par les buandiers. Depuis un certain nombre d'années les buanderies ont fait de grands progrès, grâce aux travaux et à la persévérance de quelques hommes de mérite, qui ont apporté à la solution des questions qui se rattachent à l'étude et à la pratique du blanchissage leur savoir et leur expérience ; il nous suffira de citer Chaptal, Cadet de Vaux, Curaudeau, Berthollet, Bosc, Montgolfier, Dumas.

Aujourd'hui les buanderies peuvent être classées parmi les industries les plus importantes, et nous croyons bien faire de donner les prescriptions administratives auxquelles ces établissements doivent satisfaire. Les buanderies sont classées dans les établissements insalubres de troisième classe ; les inconvénients que le conseil d'hygiène publique et de salubrité du dép. de la Seine reproche aux buanderies sont : l'altération des eaux, les odeurs insalubres par l'écoulement et l'altération des eaux savonneuses ; la fumée des fourneaux ; l'humidité dans les maisons voisines ; les buées abondantes. Le conseil prescrit : de ventiler ces établissements par des lanterneaux à lames de persiennes ou par de larges trémies d'aération ; ne pas ouvrir de jours sur les voisins ou sur la voie publique, si les buées doivent incommoder le voisinage ; rendre le sol imperméable, et écouler souterrainement les eaux à l'égout ou à la rivière, ou n'autoriser qu'à la condition que les ruisseaux de la rue seront en bon état, qu'ils auront une pente rapide, que l'égout ou la rivière seront proches, et que l'écoulement de ces eaux ou leur stagnation n'incommodera pas les habitants des maisons devant lesquelles elles doivent couler. Munir les cuves de couvercles et les surmonter de hottes conduisant les buées au dehors. Elever les cheminées à hauteur des souches des cheminées voisines dans un rayon de 50 m. S'il y a habitation mitoyenne, construire un contre-mur en briques ou en meulières hourdées en ciment, ou tout au moins enduire de ciment les murs mitoyens, dans toute la hauteur de la buanderie. S'il y a habitation au-dessus, construire le plancher tout en fer et le hourder plein. Nous indiquerons les dispositions générales adoptées dans les buanderies importantes : la halle où se trouvent les appareils de coulage est, autant que possible, séparée du reste de l'usine et n'a pas d'étages qui la surmontent ; on couvre cette halle en fer et vitrage et on pratique des lanterneaux pour l'évacuation de la buée. Le sol sur lequel on verse continuellement de l'eau et où circulent des chariots assez lourdement chargés, est résistant et imperméable, on peut prendre diverses dispositions à cet effet : sur une couche de béton asservir des dalles en granit (Courcelles), rejointoyées en ciment, ou des carreaux de Maubeuge (Grenelle), ou bien simplement en ciment, comme dans la buanderie d'Ivry (Assistance publique).

Dans une buanderie industrielle bien installée et surveillée, le linge n'est soumis à aucune opération qui puisse hâter son usure ; nous décrivons à l'article *blanchissage* les appareils et les procédés en usage. Les perfectionnements qui ont été apportés dans les appareils de la buanderie sont dus aux progrès réalisés dans les procédés de blanchiment des étoffes. Tant que les buanderies étaient disséminées et que le service n'était pas groupé dans un grand établissement, il n'y avait pas à espérer l'emploi des moyens mécaniques qui demandent une mise de fonds considérable, des connaissances spéciales et une direction éclairée. Les premiers progrès dans l'établissement des buanderies ont été réalisés en 1863 par M. Eugène Flachat à l'usine de Courcelles. Les appareils se sont rapidement perfectionnés, bien qu'ils n'atteignent pas encore aujourd'hui un degré de perfection absolue. C'est en France qu'existent les usines centrales les plus considérables ; les établissements publics ou privés qui exploitent cette industrie sur une grande échelle, sont : 1° La Compagnie des lits militaires, qui possède l'usine la plus importante à Grenelle, où elle blanchit environ 3 millions de kilogrammes de linge par an, et en province ses établissements les plus grands sont à Lyon, Marseille, Toulouse et Amiens ; en dehors de cela elle blanchit dans 300 buanderies disséminées dans tous les départements de France et d'Algérie. Sur ces 300 buanderies, 200 sont pourvues d'appareils à ébullition ; le chiffre total de linge blanchi annuellement est de 30 millions de kilogrammes. 2° L'Assistance publique de Paris, qui possède pour le blanchiment de son linge 16 buanderies, savoir : aux hôpitaux de Saint-Louis, Vieillesse femmes (Salpêtrière), Sainte-Eugénie, Lariboisière, Incurables (Ivry), Petits-Ménages (Issy), Pitié, Maison d'accouchements, Cochin, Sainte-Perrine (Auteuil), Hôpital temporaire, Enfants-Assistés, Vieillesse hommes (Bicêtre), La Rochefoucauld et enfin la Reconnaissance (Garches). Cette administration blanchit annuellement près de 9 millions de kilogrammes de linge. 3° La blanchisserie de Courcelles, à Paris, appartenant à la Compagnie immobilière, blanchit le Grand-Hôtel de Paris et fait la location du linge. Poids du linge blanchi par an environ, 1,800,000 kilogr. 4° Blanchisserie centrale des hôpitaux de Lyon : Hôtel-Dieu, l'Antiquaille, la Charité, le Perron, Sainte-Eugénie, les Vieillards de la Guillotière, la Croix-Rousse, blanchit environ 1,400,000 kilogr. 5° Blanchisserie à vapeur de la Gironde, Bordeaux ; 600,000 kilogr. 6° Blanchisserie de Monaco, blanchit environ 225,000 kilogr. 7° Blanchisserie de Nice, 200,000 kilogr.

En résumé, ces sept grands établissements blanchissent annuellement environ 44 millions de kilogr. de linge, ce qui, au prix moyen de 10 cent. par kilogr., représente un chiffre de près de 5 millions de francs. En dehors de ces établissements importants, nous trouvons un certain nombre de buandiers qui ont monté ou qui exploitent des usines d'une importance moindre ; nous pourrions citer Guibert, à Boulogne ; Perronnet, à Paris ; Auley, à Versailles ; Debeaune, à Lyon ; puis viennent une foule de buandiers groupés autour des grandes villes qui sont restés en dehors du mouvement du progrès et que tous les perfectionnements ne font pas sortir de la routine, à cause des préjugés enracinés ou faute de fonds pour créer un matériel nouveau. Les améliorations considérables apportées à l'industrie des buandiers ont été provoquées par deux mobiles différents : réduire par tous les moyens possibles la main-d'œuvre et par conséquent le prix de revient du blanchissage et augmenter, dans certaines limites, la durée du linge ; cette dernière considération ne préoccupe guère, en général, les petits industriels qui blanchissent le linge appartenant à leur clientèle. L. KNAB.

BIBL. : PÉCLET, *Traité de la chaleur* ; Paris, 1878, 4e éd. — ROUGET DE LISLE (*Manuel*, de Roret), *Blanchiment*, *Blanchissage* ; Paris, 1855. — SALVÉTAT, dans *Dictionnaire* de Laboulaye, art. *blanchissage*, 1861. — Rapport de la com

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mission sur les bains et lavoirs publics adressé par M. Emile Trélat, en 1850, au ministre de l'agriculture et du commerce. — Barreswil et Aimé Girard, *Dictionnaire de chimie industrielle*; Paris, 1861-1863. — Kaepelin, *Blanchiment, blanchissage, apprêt, impression et teinture des tissus*. — Sergueeff, *Blanchissage du linge par des procédés mécaniques*, mémoires de la Société des ingénieurs civils; Paris, 1879. — Bouillon, Muller et Cie, *Blanchisseries, lavoirs, séchoirs (Organisation de)*; Paris, 1860.

BUANDIER (V. Buanderie).

BUANES. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Aire-sur-l'Adour; 473 hab.

BUARCOS. Ville de Portugal, district de Coïmbre; à la droite de l'embouchure du Mondigo; 3,000 hab. Mines de lignite.

BUARREMON (Ornith.). Nom donné par Ch.-L. Bonaparte, en 1853 (*Consp. av.*, t. I, p. 483), à des Passereaux de la famille des Tanagridés (V. Tangara), qui habitent les régions tropicales et subtropicales du nouveau monde et qui se distinguent des Tangaras proprement dits par leur bec en forme de cône allongé, très pointu et légèrement recourbé en dessus, par leurs ailes courtes et par leur plumage généralement de couleur terne et semblable dans les deux sexes. Beaucoup d'entre eux portent une livrée d'un vert olivâtre, et ont sur la tête une calotte ornée d'une ou de plusieurs bandes grises. Parmi les espèces de ce groupe nous citerons les Buarremons à collier (*Buarremon torquatus* d'Orb. et Lafr.) de Bolivie, le Buarremon à nuque brune (*B. brunneinucha* Lafr.) dont l'aire d'habitat s'étend du Mexique jusqu'au Pérou, le Buarremon à gorge citron (*B. gutturalis* Lafr.) du Guatémala, de l'Amérique centrale et de la Colombie, etc. Les Buarremons se tiennent dans les fourrés épais et cherchent leur nourriture sur le sol, au milieu des feuilles sèches. Ce sont des oiseaux généralement silencieux, qui ne font entendre qu'à de rares intervalles un chant court et peu varié ou quelques sifflements monotones. E. Oustalet.

Bibl. : D'Orbigny, *Voyage dans l'Amérique méridionale*, 1835-1844, *Zoologie*, t. IV, *Oiseaux*, p. 282 et pl. 27, fig. 1. — L. Taczanowski, *Ornith. du Pérou*, 1884, t. II, p. 530. — Ph.-L. Sclater, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1886, t. XI, p. 254.

BUAT (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny; 451 hab.

BUAT-Nançay (Louis-Gabriel, comte du), diplomate et publiciste français, né à Tortisambert, dans le diocèse de Lisieux, le 2 mars 1731, mort à Nançay, en Berry, le 18 sept. 1787. Il était fils de Louis-Jean du Buat, écuyer, et de noble dame Marie-Anne Chauvel. D'abord chevalier de Malte, il suivit ensuite la fortune de M. de Folard. En janv. 1763, il remplaça le baron de Mackau comme ministre du roi auprès de la diète germanique, et séjourna en cette qualité successivement à Ratisbonne et à Dresde. Il se retira du service en 1776. On a de lui : *Tableau du gouvernement actuel de l'empire d'Allemagne* (traduit de l'allemand de J.-J. Schmauss; Paris, 1755, in-12); *les Origines ou l'ancien gouvernement de la France, de l'Italie, de l'Allemagne* (La Haye, 1757, 4 vol. in-12, et La Haye [Paris], 1789, 3 vol. in-8); *Charlemagne ou le Triomphe des lois* (tragédie en cinq actes, Vienne, 1764, in-8), œuvre de jeunesse; *Histoire ancienne des peuples de l'Europe* (Paris, 1772, 12 vol. in-12); *les Eléments de la politique ou Recherches sur les vrais principes de l'économie sociale* (Londres, 1773, 6 vol. in-8); *Maximes du gouvernement monarchique pour servir de suite aux éléments de la politique* (Londres, 1778, 4 vol. in-8). On lui a attribué : *Remarques d'un Français ou Examen impartial du livre de M. Necker sur les finances* (Genève, 1785, in-8). Il a également inséré dans les journaux et gazettes de l'époque de nombreux articles qui n'ont pas été réunis. Buat-Nançay s'était marié deux fois, la seconde avec la baronne de Falkenberg, qui mourut avant lui. D'aucun de ces mariages il ne laissa d'enfants. L. F.

Bibl. : *Biographie Michaud*. — Arch. Aff. étrangères.

BUBACÈNE. Partie méridionale de l'ancienne Bactriane (V. Pline : V, 28).

BUBALUS (V. Antilope et Bœuf).

BUBAS (*Bubas* Muls.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Scarabéides (*Lamellicornes* de Latreille), qui semble établir le passage entre les *Copris* et les *Onitis*. Ils diffèrent des premiers par le prothorax, dont le bord postérieur est lobé au milieu, avec deux petites fossettes bien distinctes, des seconds par l'absence d'écusson et par la tête qui, chez les mâles, est armée de deux cornes assez courtes, un peu comprimées, arquées en arrière et divergentes. Leur corps est très épais, médiocrement convexe en dessus et le prothorax se prolonge en avant en une pointe plus ou moins saillante au-dessus de la tête. — Le genre *Bubas* renferme seulement deux espèces : les *B. bison* L. et *B. bubalus* Oliv., qui habitent exclusivement la région méditerranéenne, où on les trouve, souvent en grand nombre, dans les déjections animales. Ils ont les mêmes mœurs que les *Onitis* (V. ce mot). Le *B. bison* est le *Scarabæus bison* de Linné, le *Copris bison* d'Olivier (*Encycl. méth.*, t. V, p. 160) et l'*Onitis bison* de Fabricius (*Syst. Eleuth.*, I, p. 28). Il est long de 15 à 20 millim., en entier d'un noir luisant, avec la saillie antérieure du prothorax pointue. Ed. Lef.

Bubas bison L. (grossi).

BUBASTE, déesse égyptienne (V. Bast).

BUBASTIS (Géog. anc.). Ville de l'ancienne Egypte, ch.-l. d'un nome du delta, sur le bras oriental du Nil. Elle devait son nom (maison de Bast) à la déesse *Bast* (V. ce nom), à tête de chat, dont le temple était situé au centre de la ville. Elle fut la résidence royale des souverains de la XXVe dynastie (725-686). Déchue après la conquête perse (352), bien que ses fêtes religieuses aient persisté jusqu'à l'époque romaine, Bubastis tomba en ruines. On a retrouvé ces ruines dans le Tell Basta, près de Zagazig; les fouilles ont mis à jour le cimetière des chats dont parle Hérodote (II, 138).

BUBE (Adolf), écrivain allemand, né à Gotha le 23 sept. 1802, mort à Gotha le 17 oct. 1873. Il fit ses études à l'Université d'Iéna; il montra de bonne heure un vif penchant pour la poésie, et Knebel le mit en rapport avec Gœthe. Tout en publiant ses premiers essais, il remplit des fonctions de précepteur et de secrétaire dans la maison du baron de Lindemann à Cobourg (1824) et dans celle du comte de Mensdorff, vice-gouverneur de Mayence (1829). Revenu à Gotha, il devint conservateur des archives (1834), secrétaire du consistoire supérieur (1838) et directeur du musée (1842). Adolf Bube a recueilli, dans plusieurs ouvrages intéressants, les légendes populaires de la Thuringe : *Thüringische Volkssagen* (Gotha, 1837; 7e éd., 1871); *Deutsche Sagen* (4e éd., Iéna, 1843); *Thüringischer Sagenschatz* (Gotha, 1851). Ses *Romances et Ballades* (2e éd., Gotha, 1855) se distinguent par la sincérité des sentiments et la simplicité du style. Ses autres publications sont : *Gedichte* (2e éd., Gotha, 1836); *Neue Gedichte* (Iéna, 1840); *Naturbilder* (4e éd., Gotha, 1859); *Gothas Erinnerungen* (Gotha, 1842); *Das herzogliche Kunstkabinett zu Gotha* (3e éd., Gotha, 1869). A. B.

BUBENBERG. Famille noble, fixée au château de Spiez, sur les bords du lac de Thun, et dont les destinées furent, à partir du XIIe siècle, étroitement unies à celles de Berne, à laquelle elle fournit, de père en fils, une série d'avoyers, de magistrats, de diplomates. Le plus célèbre de ses membres fut, au XVe siècle, *Adrien* de Bubenberg, le vainqueur de Morat, né à Spiez, en 1414, mort à Berne dans l'été de 1479. Il fut envoyé en 1436 à la cour de Philippe le Bon pour y compléter son éducation de gentilhomme, et y acquérir la parfaite connaissance de la

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

langue française. De ce premier séjour à Dijon datent les solides sympathies qui en firent au petit Conseil de Berne le persévérant avocat de l'alliance avec la Bourgogne. La jeunesse de Bubenberg fut remplie par des expéditions lointaines qui lui laissèrent des dettes pour tout profit, tandis que le triomphe du parti démocratique le condamnait à une retraite plus ou moins forcée dans le manoir de ses ancêtres. Lorsqu'en 1475 eut éclaté la deuxième guerre avec la Bourgogne, et que le duc Charles eut mis le siège devant Morat, les Bernois, en cette heure de suprême péril, firent appel au patriotique dévouement de l'ancien ami du duc et confièrent à sa prudente bravoure la garde de la forteresse menacée. Toutes les mesures nécessaires pour ravitailler la garnison et consolider les remparts furent prises si rapidement que Bubenberg, peu de jours après son arrivée, put écrire au Conseil : « Attendez tranquillement les confédérés; nous tiendrons à Morat jusqu'à la mort. » Le 10 juin fut repoussé le premier assaut; toutes les tentatives subséquentes du duc furent frappées du même insuccès. Le 22 juin Bubenberg contribua au gain de la bataille décisive par une sortie énergique contre les auxiliaires lombards, dont plusieurs se noyèrent dans le lac. Les Bernois rendirent leur confiance au vainqueur, le réintégrèrent au petit Conseil et le choisirent pour leur représentant à la diète de Fribourg, où il proposa, mais en vain, la conquête par les Suisses de tout le pays de Vaud. Après la bataille de Nancy, il réclama tout aussi inutilement l'entrée de la Franche-Comté, ne fût-ce qu'à titre de pays sujet, dans la Confédération, et repoussa les présents de Louis XI; quelques mois plus tard, pour échapper aux embûches royales, il mit brusquement fin à son ambassade et regagna Berne déguisé en ménétrier ambulant. En 1478, les fonctions d'avoyer, que revêtit de nouveau Bubenberg, l'amenèrent à faire campagne commune avec les Waldstætten pour la conquête de la Levantine : il franchit le Gothard malgré les neiges, et vint mettre le siège devant Bellinzone, mais les opérations échouèrent vis-à-vis de l'or milanais et des divisions des confédérés. Une épidémie emporta Bubenberg peu après son retour à Berne.

Ernest Stroehlin.

BUBERTRÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr de Mortagne, cant. de Tourouvre; 315 hab.

BUBNA et Littitz (Ferdinand, comte de) général et diplomate autrichien, né le 26 nov. 1768 à Jamersk en Bohême, mort le 5 juin 1825 à Milan. Il entra en 1784 au service militaire et se distingua dans les campagnes contre les Turcs (1789-90) et contre la France (1792-1797). En 1799, il était aide de camp de l'archiduc Charles. Il fut ensuite attaché au ministère de la guerre. En 1805, il prit part comme général-major à la bataille d'Austerlitz. A dater de 1809 il fut chargé de diverses missions diplomatiques, notamment en 1812 et 1813 auprès de Napoléon. Il commandait une division à Leipzig (1813). En 1814, il marcha sur Lyon, mais fut repoussé par Augereau. Il devint plus tard commandant militaire du Piémont et de la Savoie et gouverneur de Lyon. En 1818, il fut investi du commandement de la Lombardie; en 1821, il réprima les troubles du Piémont et reçut une dotation du gouvernement sarde. L'empereur d'Autriche lui avait en outre donné des terres en Bohême. L. L.

BUBO (Ornith.). Nom latin du genre *Grand-Duc* (V. ce mot).

BUBON. I. Pathologie. — Autrefois on donnait ce nom à toutes les tuméfactions ganglionnaires de l'aine (de βουβων, aine). Par extension on désigne aujourd'hui sous le nom de *bubon* toutes les suppurations ganglionnaires, quelle que soit la région du corps où elles se manifestent, et quelle qu'en soit la nature ou la cause (scrofule, syphilis, morve, peste, scarlatine, variole, typhus, etc.); quoique dans le langage vulgaire, les abcès ganglionnaires d'origine vénérienne seuls soient désignés sous ce nom, nous lui conserverons la signification générale que les pathologistes lui ont donnée. Quant au mécanisme de leur production, il a été étudié à l'article *Adénite* (V. ce mot), dans lequel se trouve indiqué en outre le traitement des principales variétés. Pour compléter l'étude des bubons, il faut en outre se reporter aux articles Scrofule, Syphilis, Peste, Typhus, etc., etc.

Dr L. Hn.

II. Botanique. — Linné (*Gen.* n° 350) a établi sous ce nom un genre de plantes de la famille des Ombellifères, dont les diverses espèces ont été depuis réparties dans d'autres genres. C'est ainsi notamment que le *B. galbanum* L. est un *Peucedanum* et le *B. macedonicum* L. un *Seseli*. — Quant au *Bubon* ou *Bohon-Upas*, des Malais, c'est l'*Antiaris toxicaria* Lesch., arbre de la famille des Ulmacées, tribu des Artocarpées (V. Antiar). Ed. Lef.

BUBONA (Myth.). Déesse romaine, protectrice de la race bovine en l'honneur de laquelle on célébrait probablement des jeux *(ludi Bubetii)*.

BUBONIAS (Erpét.). Genre de Batraciens anoures, de la famille des *Cystignatidæ*, proposé par Cope, en 1874, et que quelques auteurs considèrent comme synonime du genre *Edalorhina*, mot auquel nous renvoyons pour ce qui concerne les trois formes connues de l'Amérique du Sud, comprises dans ce genre. Rocher.

BUBONIDÉS (Ornith.). Famille de l'ordre des *Rapaces* nocturnes ou *Strigiens* (V. ces mots et Oiseaux de proie) ayant pour type le genre *Bubo* ou *Grand-Duc* (V. ce mot et Hibou) et renfermant un très grand nombre d'espèces caractérisées non seulement par leurs formes extérieures et par l'aspect de leur plumage, mais encore par certaines particularités ostéologiques. Chez les Bubonidés, en effet, la livrée de l'adulte est généralement de teintes plus sombres que chez les Strigidés dont l'*Effraye* (V. ce mot) peut être considérée comme le type; la tête est parfois surmontée de deux touffes de plumes simulant des oreilles; le sternum est échancré à son bord postérieur; la fourchette est séparée du grand bouclier thoracique; le doigt médian est toujours plus allongé que le doigt interne et ne présente pas sur le bord de son ongle les denticulations que l'on observe chez les Effrayes. Les Bubonidés typiques atteignent une très grande taille et possèdent une force considérable; mais d'autres représentants de ce groupe ne sont pas plus gros que des Passereaux. Ce sont des Oiseaux nocturnes, qui se nourrissent de proie vivante et qui rendent en général de grands services à l'agriculture en détruisant des petits Rongeurs et des Insectes, mais dont quelques-uns cependant, les Grands-Ducs notamment, causent des dégâts dans les champs en capturant des Lièvres, des Lapins, des Perdrix, des Tétras, etc. — Dans la famille des Bubonidés on peut distinguer deux sections, les Syrniinés comprenant les genres *Syrnium*, *Asio* ou *Otus*, et *Nyctala* et les Bubobinés renfermant les genres *Ketupa*, *Scotopelia*, *Bubo*, *Scops*, *Nyctea*, *Surnia*, *Carine*, *Speotyto*, *Gymnasio*, *Ninox*, *Glaucidium*, etc.

E. Oustalet.

Bibl.: Degland et Gerbe, *Ornit. europ.*, 1867, t. I, p. 140, 2e éd. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*; 1875, t. II, *Striges*, p. 1.

BUBRY. Com. du dép. du Morbihan. arr. de Lorient, cant. de Plouay; 3,783 hab. Sur le territoire de la commune, menhir haut de 10 m.

BUBULCUS (Ornith.). Sous-genre d'*Ardea*, établi par Pucheran en 1854, et ayant pour type l'*Ardea ibis* de Linné ou *Héron garde-bœuf* (V. Héron). Les caractères de ce petit groupe sont tirés des proportions des doigts et des rémiges ainsi que de l'aspect du plumage. On fait remarquer, par exemple, que chez les *Bubulcus* le doigt médian est plus court que le tarse, que les premières rémiges, ou tout au moins la seconde, la troisième et la quatrième sont plus longues que les autres et que la nuque, le dos et la gorge sont ornés de plumes effilées et très développées. Le type du sous-genre *Bubulcus*, le Héron

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

garde-bœuf, habite l'Afrique septentrionale, orientale et occidentale et se montre assez fréquemment en Sicile, en Grèce, en Espagne et dans le midi de la France. C'est un oiseau de 46 cent. de long, portant à l'âge adulte un costume blanc, relevé par des plumes filiformes d'un roux vif ou d'un roux isabelle. Il se nourrit de petits poissons, de grenouilles, de vers, d'insectes et de mollusques et, comme beaucoup de Hérons, niche volontiers dans le voisinage d'autres oiseaux de la même espèce ou du même genre. Son nid, placé dans les marécages, au milieu des grands roseaux, contient trois ou quatre œufs d'un blanc verdâtre. On place généralement encore dans le sous-genre *Bubulcus* le Héron de Coromandel (*Ardea coromanda* Bodd.), qui habite l'Inde méridionale et les îles avoisinantes et qui ressemble au Héron garde-bœuf par le système de coloration, mais dont les plumes effilées sont d'un rose beaucoup plus intense. E. Oustalet.

Bibl. : Savigny, *Descrip. de l'Egypte, Zoologie*, pl. 8, fig. 1. — P. Roux, *Ornithologie provençale*, 1825-29, t. II, p. 316 et pl. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, p. 298, 2e éd. — A. Reichenow, *Syst. Ueb. der Schreitvögel*, dans *Journ. für Ornith.*, 1877, p. 258.

BUBUTUS (Ornith.). Le genre Boubou ou *Bubutus*, tel qu'il a été caractérisé par Lesson, en 1831, dans son *Traité d'Ornithologie* (p. 143) correspond exactement au genre *Rhinortha* de Vigors qui ne renferme qu'une seule espèce de Coucou originaire de Malacca et des îles de la Sonde, la *Rhinòrtha chlorophœa* de Raffles (V. Coucou et Rhinortha). E. Oust.

BUC. Com. du territoire de Belfort, arr. de Belfort; 193 hab.

BUC. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Versailles (Sud) ; 764 hab. Sur le plateau qui domine le village, s'élève le fort du *Haut-Buc*.

BUC (George), antiquaire anglais, né vers le milieu du xvie siècle dans le comté de Lincoln, mort le 22 sept. 1623. Il exerça à la cour de Jacques Ier les fonctions de gentilhomme de la chambre privée et intendant des menus plaisirs du roi. Il a laissé divers écrits, notamment des *Eglogues*, des poésies allégoriques, des ouvrages historiques publiés après sa mort, parmi lesquels nous citerons : *la Vie et le règne de Richard III* (Londres, 1641 et 1646, in-fol.), ouvrage réimprimé dans l'*Histoire d'Angleterre* de Kennet; *la Troisième université d'Angleterre* (Londres, 1631, in-fol.) ; cette histoire de l'enseignement universitaire à Londres au commencement du xvie siècle est insérée à la fin de la *Chronique de Stow*. Buc a aussi écrit un traité *sur l'Art des divertissements;* divers manuscrits de lui conservés au Musée britannique dans la bibliothèque Cottonienne, intéressent l'histoire politique de son temps. E. B.

BUC (Jean-Baptiste du), administrateur français, né à la Martinique en 1717, mort à Paris en 1795. Choisi en 1761 comme délégué par les chambres d'agriculture de la colonie, il vint les représenter à Paris et gagna la faveur du duc de Choiseul qui le nomma chef des bureaux des colonies des deux Indes (1761-1770). Il était déjà syndic de la compagnie des Indes. Il se distingua dans la campagne qu'il fit contre le système prohibitif appliqué aux colonies, et amena en 1784 un adoucissement sensible de ce régime. C'était un homme fort lettré, lié avec les plus grands écrivains et les plus grands seigneurs de l'époque. La correspondance littéraire de Grimm et Diderot nous a conservé plusieurs de ses conversations et des aphorismes qu'il aimait à émettre, entre autres celui-ci : « La curiosité est suicide de sa nature, et l'amour n'est que la curiosité. »

BUC (Louis-François du), administrateur français, né à la Martinique en 1759, mort à Paris le 12 déc. 1827, fils du précédent. Il entra d'abord dans l'armée, puis s'établit en 1801 à la Martinique. Président de l'Assemblée coloniale, il fut, en 1814, nommé intendant de la colonie et, en 1827, député à la Chambre ; mais il mourut avant d'avoir siégé.

BUCA. Ancienne ville de l'Italie, située chez les Frentans, près du mont Gargano, vers la localité actuelle de Termoli.

BUCAMPS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy ; 303 hab.

BUCARDE ou **BOUCARDE** (Malac.). Nom vulgaire sous lequel on désigne dans quelques contrées les espèces du genre *Cardium* (V. ce mot). — Ferussac a proposé dans ses tableaux systématiques sous cette dénomination *(les Bucardes)*, une famille qui comprend en partie les Cardiacés de Lamarck; cette famille n'a pas été adoptée.

BUCAREST (en roumain *Bucuresci*). Capitale de la Roumanie et ch.-l. du district d'Ilfov, bâtie partie en plaine, partie sur des collines, sur les deux rives de la Dimbovitza, petite rivière qui se réunit à l'Argeşŭ, lequel se jette dans le Danube. Cette ville est située par 44° 26′ 42″ de lat. N., et par 23° 46′ 12″ de long. E. de Paris ; l'alt. est de 87 m. Bucarest se trouve à 68 kil. du Danube, à 280 kil. N.-O. de Varna, à 570 kil. N.-N.-O. de Constantinople, à 60 kil. N. de Roustchouk (Ruscŭk) à 82 kil. O.-N.-O. de Silistrie, à 400 kil. de Iassi, à 56 kil. de l'ancienne capitale Tîrgoviste, aujourd'hui à demi ruinée. La superficie de la ville, qui a 28 kil. de circonférence, est d'environ 3,000 hectares. La population était de 122,000 hab. en 1860, de 221,805 en 1872; elle atteint aujourd'hui 240,000 hab. Elle pourrait facilement s'élever jusqu'à 400.000, si l'on ne considérait que le terrain que la ville occupe, mais les maisons y sont entourées de jardins et de vastes terrains incultes, plantés d'acacias et de peupliers, qui diminuent de beaucoup l'espace réservé aux constructions; cependant, avec l'accroissement continu de la population et du commerce, les terrains vagues diminuent de jour en jour, et l'on construit annuellement près de cinq cents nouvelles maisons.

Les origines de la ville de Bucarest sont fort obscures. Suivant une tradition populaire, la ville tirerait son nom de celui d'un personnage légendaire, nommé *Bucur*, berger qui faisait paître ses troupeaux à une époque fort reculée sur une colline située près de la Dimbovitza. C'est des descendants de Bucur, nommés en roumain *Bucuresci*, que serait venu le nom de la future capitale de la Roumanie, fondée par ces pasteurs. Une autre tradition attribue à Bucarest, comme étymologie, le mot *bucurie* (*bukur*, en albanais, signifie *joyeux*) en mémoire de la victoire remportée sur les Turcs à Rovina par Mircea l'Ancien qui fit bâtir l'église de l'Annonciation et le palais de Curtea-Veche sur l'emplacement actuel de Bucarest. Il résulte des recherches de M. Berindei, qu'originairement Bucarest était une sorte d'oppidum élevé sur l'emplacement de l'ancien *Thyanus* et destiné à défendre les approches de Tîrgoviste, alors capitale du pays; qu'à la fin du xive siècle, Bucarest était la résidence d'été des princes de Valachie, qu'elle s'étendait le long de la rive gauche de la Dimbovitza et que ce n'est que vers le milieu du xviie siècle qu'elle commença à s'étendre sur la rive droite. Elle renfermait alors, suivant Macaire, patriarche d'Antioche, 6,000 maisons et 100,000 hab. Toutefois ce n'était encore, au commencement du xve siècle, qu'une réunion de villages qui formèrent peu à peu une ville. Elle fut brûlée en 1595 par Sinan Pacha, mais fut bientôt après restaurée, et elle continua de s'accroître jusqu'à ce qu'elle dépassât en étendue Tîrgoviste. Le voïévode Constantin Basaraba en fit, en 1698, le siège permanent du gouvernement. Ce n'est qu'au xviiie siècle que Bucarest commença à occuper une place importante dans l'histoire de l'Europe; elle fut souvent disputée par les Turcs, l'Autriche ou la Russie. En 1769, elle fut prise par les Russes qui la rendirent aux Turcs en 1774; les Autrichiens s'en emparèrent à leur tour en 1789, mais ils la rendirent à la paix de Sistova. En 1812 fut signé à Bucarest le traité de paix connu sous ce nom (V. l'art. suivant).

En 1828, Bucarest fut occupé par les Russes qui,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'année suivante, placèrent la ville sous l'autorité du prince de Valachie. En 1848, une révolution dirigée contre le prince Bibesco amena une nouvelle intervention de la Russie et de la Turquie. Au début de la guerre d'Orient,

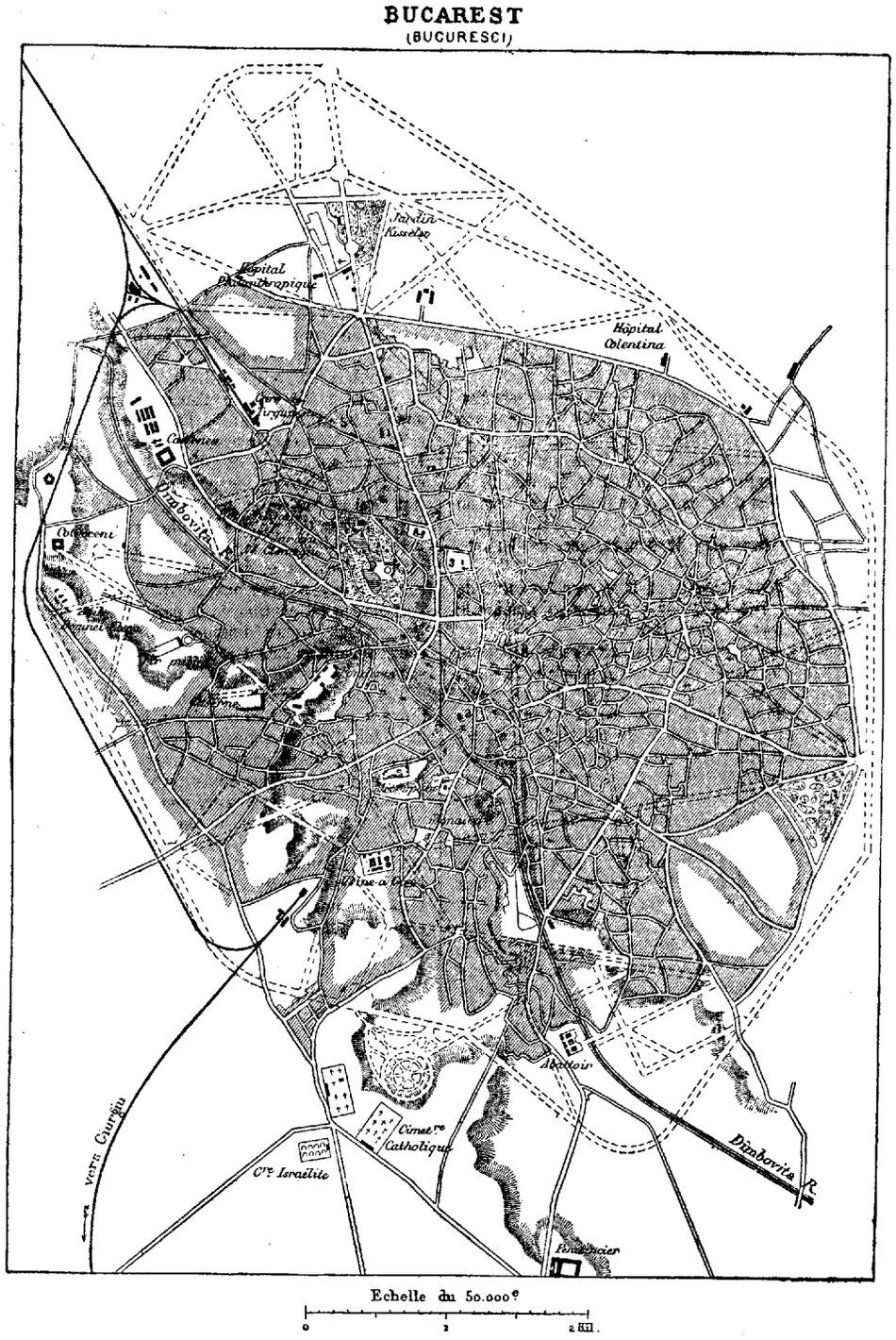

1. Ministère des finances ; 2, Préfecture ; 3, Palais Bibesco ; 4, Palais du Roi ; 5, Ecole spéciale d'artillerie et de génie ; 6, Université, musée ; 7, Synagogue ; 8, Banque ; 9, Poste et Télégraphe. — NOTA. Le tracé ponctué indique le réseau des voies projetées, en cours d'exécution.

la ville fut de nouveau occupée par les troupes russes le 2 juil. 1853 sous les ordres du général Luders ; mais leur échec à Silistrie et les deux victoires des Turcs à Giurgiu (5 et 23 juil. 1854) et le mouvement de l'armée franco-anglaise, qui de Gallipoli était allée à Varna et paraissait marcher sur Silistrie, leur firent battre en

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

retraite derrière le Seret, ce qui livra aux Turcs toutes les positions militaires de la Valachie. Omer Pacha entra à Bucarest en triomphe le 22 août 1854 à la tête de 30,000 hommes. Par la convention du 8 août, les Autrichiens devaient occuper dix villes de la Valachie, y compris Bucarest, qui reçut une garnison de 12,500 hommes le 3 sept. 1854. De son côté, Omer Pacha y laissa une garnison de 10,000 hommes. Pendant l'occupation autrichienne, le siège de l'hospodar à Bucarest fut suspendu et le pays administré par les autorités locales, sous les ordres d'un commissaire civil autrichien placé à la tête de l'administration politique. Le 7 juil. 1856 l'hospodar Barbo Démètre Stirbey déposa le pouvoir, et le prince Ghika fut chargé par le sultan de la gestion des affaires de la Valachie, avec le titre de caïmacam. Les Autrichiens, sous les ordres du général Coronini, ne quittèrent Bucarest qu'en mars 1857. Une commission européenne s'y réunit alors en vue de préparer les élections, nécessaires pour l'ouverture du divan chargé, d'après le traité de Paris, de voter les bases de la constitution des deux principautés. Le divan s'ouvrit à Bucarest le 11 oct. 1857 et adopta l'union de la Moldavie et de la Valachie (28 déc.). Un congrès pour l'organisation des principautés danubiennes s'ouvrit à Bucarest le 3 fév. 1859; le prince Couza, élu récemment prince de Moldavie, fut élu également prince de Valachie. Après quelques résistances, la Porte lui donna l'investiture par deux firmans séparés et, le 20 fév., le prince fit son entrée solennelle à Bucarest. Le 23 déc. 1861 la réunion des deux provinces de Moldavie et de Valachie en un seul Etat, sous le nom de Roumanie, fut proclamée à Bucarest et à Iassi, et le 24 fév. 1862 une assemblée unique se réunissait à Bucarest sous le nom de Parlement roumain. Le prince Couza devenait souverain des deux principautés avec Bucarest pour capitale (V. Couza). Une émeute qui n'eut pas de suite eut lieu dans cette ville le 15 août 1865. Enfin, l'impopularité du prince croissant, il fut fait prisonnier dans son palais et forcé d'abdiquer le 23 fév. 1866. Une lieutenance princière, composée de trois membres, lui succéda jusqu'au moment où le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen fut définitivement placé à la tête du pouvoir par un plébiscite le 10/22 mai 1866. La nouvelle constitution fut promulguée le 12 juil. de la même année et la Porte reconnut l'union des deux principautés. Par suite de l'application de l'art. 7 de la constitution aux juifs considérés comme étrangers non naturalisables, des troubles se produisirent à Bucarest et la synagogue fut envahie et saccagée par la populace.

Pendant les années qui ont suivi, Bucarest s'est trouvé, par suite de sa nouvelle situation, le centre des mouvements politiques qui ont accompagné les nombreux changements de ministères survenus depuis l'avènement au trône du prince Charles Ier et de l'agitation qui s'est produite dans le pays au cours de la guerre russo-turque de 1877-78 jusqu'à la proclamation de l'indépendance de la Roumanie, reconnue par le traité de San-Stefano (3 mars 1878). Enfin, le 10/22 mai 1880 la Roumanie était érigée en royaume par un vote du Parlement, le prince Charles prenait le titre de roi, et Bucarest devenait capitale du nouveau royaume. — Parmi les fléaux qui ont désolé Bucarest à différentes époques, notons la peste qui la ravagea en 1718, 1738, 1793 et 1813; pendant cette dernière épidémie, 70,000 personnes périrent en moins de six semaines; les incendies qui l'ont dévasté à plusieurs reprises, notamment celui de 1847 qui détruisit le théâtre et tout un quartier de la ville; enfin les tremblements de terre, qui l'ont souvent bouleversé et dont l'un des plus violents, celui de 1793, renversa toutes les anciennes constructions de la ville et entre autres le sommet de la tour de Coltsa. D'autres moins violents eurent lieu en 1802 et en 1817. Les améliorations importantes qui ont été opérées depuis le commencement du siècle, tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue du bâtiment, ont beaucoup diminué les chances de retour de semblables calamités.

Il y a peu d'années encore les rues de la ville étaient à peu près impraticables; elles étaient simplement remplies de blocs de pierre de différentes grosseurs ou garnies de madriers à peine équarris et branlants, jetés d'un côté à l'autre de la voie. Sous cette sorte de plancher s'amassaient de véritables rivières de boue par suite de la nature imperméable de ce sol marécageux qui retenait les eaux des pluies, charriant les immondices et les détritus de toutes sortes. Pendant l'hiver, l'eau bourbeuse de ces véritables marais rejaillissait à travers les fentes de ce plancher disjoint, et pendant l'été il s'en échappait des nuages de poussière. On n'a commencé à paver la ville qu'en 1826, sous le prince Grégoire Ghika, mais d'une manière très irrégulière; quelques voies importantes, telles que le *Pod Mogochoi*, aujourd'hui *Calea Victoriei*, sont pavées avec du granit; la ville s'est ainsi peu à peu transformée, et aujourd'hui les terrains vagues, si nombreux autrefois et occupés par des espèces de petites forêts d'arbres de toute espèce ou par des flaques d'eau croupissante formées par les infiltrations de la Dimbovitza, deviennent de plus en plus rares et font place à de nouveaux quartiers qui ne le cèdent en rien à ceux de n'importe quelle capitale européenne. On y voit de grandes et belles rues, bordées de beaux hôtels à plusieurs étages, remplacer les anciennes maisons de bois peintes de diverses couleurs, d'un aspect si pittoresque, ou les masures en ruines qui donnaient à l'ancienne ville l'aspect d'un immense village. De beaux jardins à l'européenne ont été établis sur plusieurs points, et de nombreuses voies nouvelles sont en construction ou en projet; la ville est maintenant éclairée au gaz. Le palais royal et le théâtre, ainsi que la place sur laquelle il se trouve, sont éclairés par l'électricité. De plus, le cours de la Dimbovitza vient d'être récemment (1883) régularisé et la rivière canalisée, sous la direction d'un ingénieur français, M. P. Sesquières. On voit de jour en jour de belles constructions s'élever sur les nouveaux quais, qui sont réunis par de nombreux ponts en pierre solidement bâtis. Il faut citer les nouvelles fortifications qui sont distantes de la ville de quelques kilomètres.

Malgré toutes ces améliorations, Bucarest n'en est pas moins une ville encore malsaine, exposée aux miasmes délétères qui s'exhalent des marécages qui environnent la ville, et à la poussière épaisse qui s'y répand pendant l'été. Le climat y est excessif, comme dans toutes les régions de l'Europe orientale exposées aux vents de la mer Noire; l'hiver y est rigoureux et la chaleur y atteint en été un degré fort élevé. La température moyenne de l'hiver est de — 1° $\frac{4}{10}$, et celle de l'été + 22° $\frac{5}{10}$; les termes extrêmes sont — 22° et + 38°; cependant, l'automne y est doux et agréable, au dire de beaucoup de voyageurs. La mortalité y est grande et le nombre des naissances ne suffirait pas à compenser les pertes de la population, si celle-ci ne s'accroissait beaucoup par l'immigration des Roumains et des étrangers. Ajoutons enfin que le sol y est sujet aux tremblements de terre, qui expliquent l'ancien mode de constructions en bois. La domination des Turcs n'y est aujourd'hui rappelée que par quelques rares vestiges d'architecture orientale. On rencontre à Bucarest des représentants de la plupart des nations de l'Europe et du Levant: Roumains de Roumanie, d'Autriche ou de Macédoine, Albanais, Serbes, Bulgares, Tatars, Russes, Tsiganes, Magyars, Széklers, Osmanlis, Israélites, Arméniens, Grecs, Allemands, Français, Suisses, qui restent à peu près étrangers les uns aux autres et vivent très séparés. Ce sont les six dernières nationalités ci-dessus énumérées qui composent en grande partie la classe commerçante de Bucarest; il y a environ 20,000 Transylvains qui occupent les positions inférieures; les cochers des voitures publiques sont pour la plupart des Russes ou des Lipovani, quelques-uns sont

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Roumains de Transylvanie. Les Széklers remplissent les fonctions de cochers chez les particuliers. Les Tsiganes sont rétameurs, chanteurs et musiciens ambulants, et surtout mendiants. D'ailleurs la division des classes et des races est un des signes caractéristiques de la population de Bucarest.

La ville, vue de la colline où se trouve la métropole, offre un coup d'œil agréable et un aspect des plus variés, produits par l'heureux mélange des toitures brillantes et des coupoles dorées, qui recouvrent ses églises et ses clochers, avec la belle verdure entourant la plupart des maisons et des palais. Elle est également agréable par le caractère et les mœurs de ses habitants, qui se font remarquer par leur amabilité envers les étrangers et surtout les Français, dont la langue est connue de toute la classe élevée et instruite ; à 800 lieues de Paris, et au pied des Carpathes on rencontre une société toute française par le langage et l'éducation. Aussi cette ville est-elle la station préférée des voyageurs qui vont d'Orient en Occident, et réciproquement.

Bucarest est le siège du gouvernement roumain et de la préfecture de district d'Ilfov, la résidence du roi et de la cour, du patriarche métropolitain, d'un archevêque catholique romain, des ministres, du Sénat, de la Chambre des députés, de la Cour de cassation, d'une Cour d'appel, de la Cour des comptes, des ministres et consuls des puissances étrangères, de la direction générale des administrations publiques, et de toutes les autorités civiles et militaires. C'est le centre des bureaux des postes et télégraphes et des chemins de fer roumains. Les établissements d'instruction sont l'Université, comprenant les facultés de théologie, droit, lettres, sciences et médecine, avec de nombreux laboratoires et un institut bactériologique nouvellement créé ; l'école de pharmacie, l'école vétérinaire, les écoles d'agriculture, des ponts et chaussées, des arts et métiers, des beaux-arts. Il y a trois lycées : Saint-Sava, fondé en 1817, où l'enseignement de la littérature française tient le premier rang après celui de la littérature roumaine, Saint-Georges et Mathieu Basarab ; trois gymnases (Lazare, Michel le Brave, Cantemir), un lycée de jeunes filles (Manliu), l'école centrale de jeunes filles, l'école secondaire et l'école professionnelle de jeunes filles, l'école normale Charles Ier, l'école normale de la Société pour l'enseignement du peuple roumain, l'école commerciale, l'école militaire, le séminaire métropolitain, l'école macédo-roumaine et le conservatoire de musique et de déclamation ; il y a en outre une trentaine d'écoles primaires communales des deux sexes et autant de libres. Bucarest possède en outre comme établissements scientifiques la Bibliothèque nationale (26,000 vol.), installée dans le palais de l'Université et renfermant des manuscrits orientaux très rares et très précieux ; elle a été formée en grande partie par la bibliothèque du savant naturaliste et voyageur Sonnini, acquise par les soins du métropolitain Ignace ; le musée d'histoire naturelle, le musée d'antiquités, la pinacothèque, le nouvel Athénée. Ce dernier édifice, fondé par M. C. Esarco, et tout nouvellement construit d'après les plans et sous la direction de l'architecte français Galleron, est un vaste édifice renfermant musée, bibliothèque publiques, salles de réunion, dont la principale, destinée aux concerts symphoniques et aux conférences, forme une rotonde de 30 m. de diamètre ; elle est couverte par une haute coupole qui domine tout Bucarest, et elle peut contenir mille spectateurs. L'institution de l'Athénée constitue en Roumanie un centre intellectuel et artistique de premier ordre. Elle a été fondée avec les seules ressources de l'initiative privée et le produit d'une loterie nationale. Grâce aux efforts constants du fondateur et directeur, M. C. Esarco, l'édification de l'Athénée a été menée à bonne fin en deux années, et a enrichi Bucarest d'un splendide monument. Parmi les sociétés savantes, nous citerons l'Académie roumaine, qui possède une très riche bibliothèque, la Société philotechnique, la Société de géographie, etc.

Les édifices les plus remarquables sont : le Palais royal, fondé par la famille Golesco au XVIIIe siècle, le palais de l'administration des Monnaies, l'Imprimerie nationale, la Banque de Roumanie, la Banque nationale, tout récemment bâtie et qui mérite l'attention des visiteurs ; on pourrait affirmer que c'est le premier édifice du pays sous le rapport de la solidité et du style ; le palais de l'Ephorie, la Préfecture, ancien palais Grégoire

La Métropole de Bucarest d'après une photographie.

Ghika, le Palais de justice, le Ministère de l'intérieur, le Ministère des finances et des domaines, la maison Vernesco, le palais *Elena Doamna* ou *Cotroceni*, résidence d'été du souverain, le palais Bibesco, bâti en 1700, le palais Stirbey, le palais Soutzo, le palais Costachi Ghika, le palais Brancovano, etc. ; les hôtels des consuls d'Autriche et de Russie, le palais archiépiscopal, le collège Saint-Sava, le lycée Mathieu Basarab, le palais de l'Université, peut-être le plus beau, immense édifice, renfermant aussi le Sénat et occupant toute la longueur d'un boulevard ; le Théâtre national, l'un des plus grands théâtres de l'Europe, très luxueusement aménagé à l'intérieur et possédant des artistes d'une valeur incontestée, dont plusieurs se sont fait remarquer sur les principales scènes de l'Europe. Il y a en outre le théâtre de l'Ephorie, où jouent d'ordinaire des troupes étrangères, et beaucoup de cafés-concerts. Bucarest compte encore une quarantaine d'hôtels remarquables et 134 églises, dont 114 orthodoxes, 4 catholiques, 1 luthérienne, 1 calviniste, 1 arménienne, 12 synagogues, sans compter 20 oratoires israélites. Les églises les plus remarquables sont : *Saint-Georges-l'Ancien*, fondée par le grand vornic Nedelcu en 1493 et qui fut pendant trente ans l'église métropolitaine ; *Curtea veche*, édifiée par Mircea-Voda l'Ancien et par son fils Petrascu-Voda, réparée en 1706 par Etienne Cantacuzène ; c'est là que les domni ou princes venaient se faire sacrer ; la *Métropole*, construite seulement pour le gros œuvre par Serban Basarab en 1656, terminée et décorée en 1665 par Radu Leon qui y fixa le siège métropolitain ; *Cretsulesco*, construite par le grand vornic Iordachi Cretsulesco en 1772, et complètement réparée en 1859 ; *Foisor*, construite par la princesse Smaranda, femme de Nicolas-Alexandre, en 1746 ; *Saint-Nicolas de la rue des Lipscani*, construite par Serban Cantacuzène, deuxième grand échanson, et Draghici Cantacuzène, grand spatar ; en 1742, on y a fait beaucoup de réparations, et on l'a radicalement transformée en 1870 ; l'église *Doamna*, fondée par Mariea Doamna, femme de Serban Cantacuzène-Basarab, en 1683 ; l'église des *Saints*, fondée par le métropolitain Daniel, en 1728 ; *Coltsa*, construite avec l'hôpital du même nom par le prince Michel Cantacuzène, en 1715 ; elle a été réparée récemment et on a ajouté beaucoup de constructions à l'hôpital ; elle possé-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dait naguère une tour à clocher très élevée et très ancienne, bâtie par les soldats de Charles XII, roi de Suède ; le sommet s'était écroulé par suite d'un tremblement de terre, mais du reste on avait fait un observatoire pour les incendies : on vient de la démolir ; *Olteni*, bâtie par le protopope Nicolas et l'intendant Constantin en 1722 ; pendant la révolution de 1821 elle fut brûlée, puis frappée de la foudre, mais, en 1822, elle a été complètement réparée par Michel de Divan ; *Saint-Nicolas-le-Neuf*, construite jadis en bois ; en 1702, la princesse Mariea, femme de Constantin Basarab Brancovan, la fit reconstruire en pierre et décorer : elle a été incendiée en 1825, mais, en 1827, elle a été réparée par les soins du prince Grégoire Ghika et de quelques autres bienfaiteurs ; *Saint-Spiridon-le-Neuf*, bâtie par le prince Scarlato Ghika en 1768 ; en 1858, on l'a reconstruite de fond en comble et on en a fait l'église la plus belle et la plus grande de la capitale ; *Magurean*, construite en bois par Serban-Voda, puis rebâtie en pierre et embellie par Parvul Cantacuzène, en 1761 ; *Doamna Balasa*, bâtie en 1751 par la princesse Balasa, fille de Constantin Basarab-Brancovan ; elle fut réparée en 1831 par le ban Grégoire Basarab-Brancovan, mais ayant été ruinée par suite d'un tremblement de terre, elle a été reconstruite de fond en comble et décorée par la princesse Safta Brancovenca, qui a construit aussi l'hôpital voisin ; *Saint-Spiridon-le-Vieux*, construite par Jean-Constantin-Nicolas en 1747 ; complètement restaurée et inaugurée en sept. 1885 ; on y a établi tout autour un joli jardin à l'allemande ; les *Saints-Apôtres*, construite autrefois en bois et rebâtie en pierre par Mathieu Basarab, décorée et augmentée d'un clocher en 1715 par Etienne Cantacuzène ; *Stavropoulos*, construite en 1724 par Jean-Alexandre ; en 1869 on a réparé seulement l'église, mais les grandes constructions adjacentes, qui étaient tout en ruines, viennent d'être démolies ; *Zlatari*, dont on ne connaît ni la date de fondation, ni le nom du fondateur, parce que, ayant été réparée par les higoumènes grecs, l'inscription, rédigée en langue grecque, lui donne comme fondateur le patriarche Antiochus ; *Saint-Jean*, bâtie jadis par le vestiaire André, mais rebâtie en 1703 et ornée par Constantin Basarab ; *Sainte-Catherine*, dont on ne connaît ni le nom du fondateur, ni la date de fondation, parce que, en 1846, époque où elle fut réparée, l'higoumène grec effaça l'inscription ancienne et lui donna pour fondateur le patriarche Alexandre ; *Spirea Veche*, bâtie en 1696, mais dont on ne connaît pas le fondateur, parce que l'inscription manque ; *Saint-Georges-le-Neuf*, commencée en 1710 par Antoine, voïévode ; Constantin Basarab-Brancovan, la onzième année de son règne, travailla à son achèvement, ainsi que plusieurs autres bienfaiteurs ; en 1847, tout l'enclos et tout le bazar d'alentour furent la proie des flammes ; l'église a été très bien réparée, et à la place du bazar on a planté un jardin d'agrément ; *Michel-le-Brave*, bâtie par le prince du même nom en 1592 ; on n'a pas d'autres détails par suite du manque d'inscriptions ; *Serindar*, bâtie par Serban-Voda en 1592 et dotée par ce prince, en 1871 elle a été réparée par l'Etat, mais d'une manière insuffisante ; *Radu voda*, bâtie en 1570 par le prince Alexandre II ; en 1595 les Turcs l'incendièrent et la démolirent ; en 1614 le prince Radu la rebâtit et l'embellit ; en 1859, l'higoumène grec la répara et effaça du fronton de l'église l'inscription si intéressante pour les Roumains, non seulement au point de vue particulier de la fondation de l'église, mais encore au point de vue historique, parce qu'elle rappelait une foule de faits héroïques, qui se passèrent dans son enceinte et aux alentours.

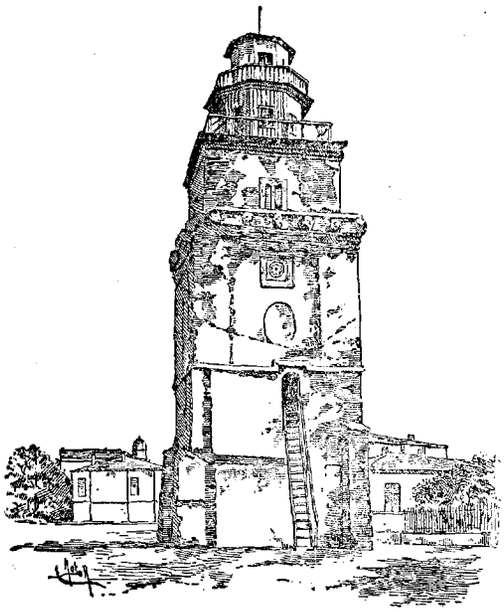

La tour Coltsa à Bucarest, d'après une photographie.

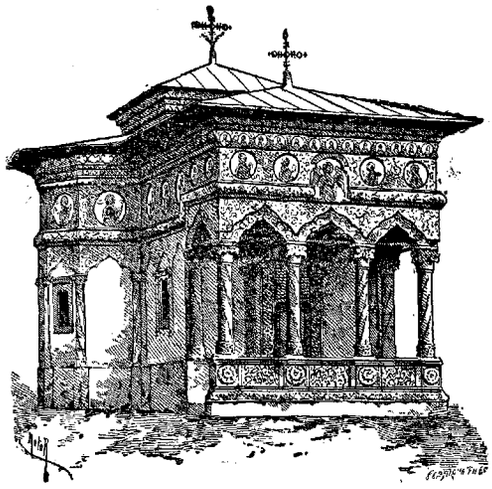

L'église Stavropoulos à Bucarest, d'après une photographie.

La plupart de ces églises sont fort petites, surmontées chacune de deux ou trois clochers et percées de fenêtres très étroites ; elles sont généralement construites en briques, dans le style byzantin, et les cloches sont suspendues à une sorte de potence, placée à environ vingt pas de l'église. Quelques-unes cependant sont des monuments vraiment remarquables ; de ce nombre est la cathédrale ou Métropole, située sur un plateau qui commande entièrement Bucarest vers le S., et d'où l'on jouit d'un point de vue des plus remarquables ; lorsque par un beau temps on regarde la ville du haut du parvis, celle-ci présente l'aspect le plus pittoresque, avec ses nombreuses coupoles et ses clochers étincelants au milieu d'un océan de verdure, tandis que dans le lointain on aperçoit la chaîne des Carpathes couverte de neige et resplendissant au soleil. Elle est bâtie en forme de croix grecque, l'autel tourné vers l'Orient, et entourée d'un vaste cloître, dans lequel on pénètre par quatre portes principales, surmontées chacune d'une tourelle en briques ; trois tours couronnent l'édifice dont l'intérieur est d'une simplicité toute patriarcale. Citons aussi, parmi celles que les Roumains regardent comme les plus belles : *Doamna Balasa*, dont

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les ornements extérieurs ainsi que les peintures intérieures sont d'une exquise beauté ; la coupole est en partie dorée, dans le genre de celle des Invalides de Paris ; elle a été dotée d'un riche domaine par la princesse Brancovano ; *Saint-Spiridon*, anciennement réservée au

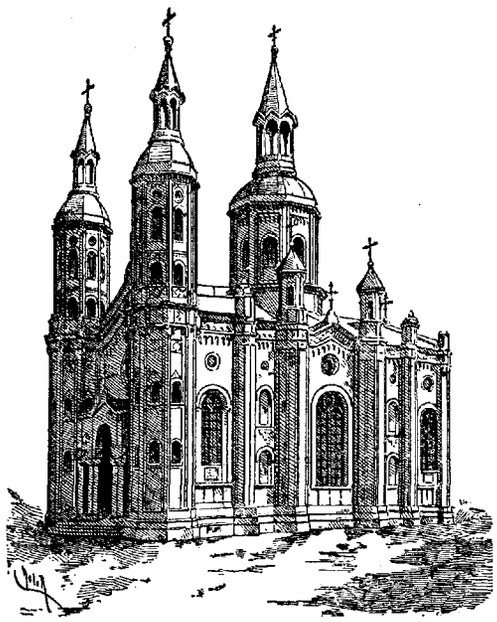

L'Eglise Saint-Spiridon à Bucarest, d'après une photographie.

sacre des princes roumains, construite dans un style élancé, est la plus élevée de toutes les églises de Bucarest. La plus curieuse de toutes et la plus chère aux habitants de cette cité est celle qui est nommée *Biserica Bucur*, du nom du pasteur Bucur auquel est attribuée la fondation de la ville. Les catholiques roumains, au nombre de 20,000, ont au centre de la ville une église cathédrale fondée en 1666, appelée Baratsia, la cathédrale Saint-Joseph, fondée en 1883, et plusieurs chapelles latines. Il y a une église luthérienne et une calviniste, auxquelles sont adjointes des écoles pour les garçons et pour les filles. Enfin les juifs, dont le nombre est d'environ 15,000, y ont une magnifique synagogue et plusieurs temples secondaires. On compte aussi quelques monastères appartenant à peu près exclusivement à l'église grecque orthodoxe et situés dans les faubourgs.

Bucarest compte plusieurs hôpitaux. Citons l'hôpital Brancovano, fondé par la famille de ce nom et aménagé pour recevoir 200 à 300 malades ; l'hôpital militaire pour 300 ; celui de Coltsa pour 200 ; la Philanthropique pour 100, et celui de Pantelimon, pour 120 ; il y a aussi les hôpitaux de Colentina, Xénocrat, le Nouvel Hôpital, le plus grand, et l'hôpital israélite, pouvant recevoir un plus ou moins grand nombre de malades ; tous ces hôpitaux ont été récemment restaurés. Parmi les autres établissements de charité, il faut citer l'asile des aliénés de Marcutsa, pouvant recevoir 220 fous ; la maison des sœurs de charité ; l'asile de bienfaisance Domnitsa Balasa ; l'asile Doamna Elena, fondé en 1862 par la princesse Hélène et aménagé pour recevoir 220 enfants orphelins ; l'asile Hélène Otetelesano, l'asile Slatineano, l'asile Elisabetheu, l'hôpital des Enfants, de 100 places, et l'hôpital de la Maternité, de 40 places. Les médecins de la mairie visitent chaque année 5,000 malades, et 400 femmes en couches sont visitées par les sages-femmes de la commune. Bucarest possède une nombreuse garnison et plusieurs casernes importantes, telles que celles de la Malmaison, celle d'Alexandre-Jean, celle de Couza, celle de la gendarmerie à cheval, Cotroceni, etc., ainsi qu'un arsenal, une fonderie de canons et une fabrique d'équipements militaires. Notons aussi le pénitencier de Vacaresco. Ce que l'étranger admire surtout à Bucarest, ce sont les magnifiques jardins qui servent de lieux de promenade à la population, notamment celui de Cismegiu, grand et magnifique parc à l'européenne, placé au centre de la ville et ayant près d'un kil. de circonférence avec un lac au milieu, et celui de la chaussée Mogochoi, ou chaussée Kisseleff, ou plus simplement la Chaussée (Sosea), placée au N. de la ville, hors des barrières, et qui rappelle les Champs-Elysées de Paris. Cette dernière promenade, établie du temps de l'hospodar Bibesco, réunit chaque jour l'élite de la société et est le rendez-vous du monde élégant. Il y a aussi le jardin Episcopia et le square Saint-Georges, nouvellement établi autour de l'église de ce nom et plusieurs autres squares moins importants. Notons aussi le Jardin botanique et le Jardin zoologique, en voie de formation. Les statues les plus remarquables sont celles de Jean Héliade Radulesco, érigée en 1879, de Georges Lazare, érigée en 1886, et surtout la statue équestre de Michel le Brave, érigée en 1872, lesquelles se trouvent toutes sur le boulevard de l'Académie. On voit aussi à Bucarest deux grandes halles, construites sur le modèle de celles de Paris.

La ville est divisée en cinq quartiers, appelés, en roumain *culori* (couleurs), parce qu'ils sont, en effet, distingués par des couleurs différentes et qui correspondent à peu près aux arrondissements de Paris. Ce sont : le *rouge*, au centre, le *jaune*, le *bleu*, le *vert*, et le *noir* tout autour. Ils sont divisés eux-mêmes en d'autres plus petits, nommée *suburbii* (faubourgs), autrefois *mahala*. Le nombre des rues est de 788, dont plus de la moitié pavées de pierres cubiques ou de galets ; les plus grandes et les plus belles portent le nom de *calea* (avenue), les autres celui de *strade*. L'avenue de la Victoire *(calea Victoriei)*, anciennement *calea Mogochoi*, est la plus jolie, la plus fréquentée et la mieux entretenue de la ville ; l'avenue *Serban-Voda*, ainsi nommée en souvenir du prince de ce nom, est l'une des plus anciennes ; l'avenue des Ancêtres *(calea Mosilor)*, conduit aux marchés de la ville : citons aussi le boulevard de l'Académie, sur lequel se trouvent les principaux monuments ; le boulevard Elisabeth, etc. On va prochainement percer un grand boulevard qui traversera la ville d'une extrémité à l'autre. On y compte actuellement environ 25,880 maisons, 300 terrains vagues, 6 places publiques, 14 barrières, 15 ponts sur la Dimbovitza, 60 jardins privés, 8 établissements de bains de vapeur, plus de 100 cafés, dont un grand nombre sont autorisés à rester ouverts toute la nuit, 1 puits artésien et 7 cimetières pour les Grecs, les Latins, les protestants et les israélites. Il y a deux gares principales, celle de Filaret ou du Sud, qui conduit à Giurgiu, et celle de Tirguvesti ou du Nord, qui conduit au centre du pays, et qui mettent Bucarest en communication avec l'Europe occidentale d'une part et avec Constantinople et l'Orient de l'autre. Cependant le trafic avec l'étranger se fait surtout par les ports du Danube. La circulation publique y est facilitée par environ 600 voitures en été et autant de traineaux en hiver, et un tramway y a été récemment installé par une compagnie anglaise. L'administration municipale est confiée à un maire assisté d'un conseil. La police est faite par 56 commissaires, 160 sous-commissaires et 800 sergents sous les ordres du préfet de police ; un régiment d'artillerie fait en même temps le service des pompiers. On consomme par an 18,000,000 de gros pains, 7,000.000 de petits pains ; 5,200,000 kilogr. de viande de bœuf ; 25,000 de veau ; 300,000 d'agneau et de mouton ; 15,000 de chèvre et 900,000 kilogr. de viande de porc ; 30 kilogr. de viande environ par habitant (en dehors de :

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

gibier frais, gibier conservé, jambon, viande provenant des abattoirs des environs de la ville et de porcs tués dans les maisons particulières) ; cette quantité est remarquable pour une population dont les deux tiers observent les jeûnes, et dépasse la quantité correspondant à toutes les grandes villes.

Bucarest est une ville très industrielle et très commerçante ; les jours de marché, appelés *obor*, sont le mardi et le vendredi ; en dehors de ceux-ci, il y a une grande foire *(balciu)* aux Mosii, qui dure sept jours. Au point de vue industriel on y remarque des fabriques de toile et de tapis, 6 moulins à vapeur pour la farine, 1 fabrique de pains, une grande quantité de boulangeries, plusieurs fabriques de briques, 1 usine à gaz, 2 fonderies pour les outils de fer, 1 fonderie de canons, 1 manufacture d'armes, 1 fabrique de chaussures, 1 usine pour la blanchisserie, un nombre considérable de tanneries, des fabriques de savon, de chandelles et de bougies, de bière, d'allumettes, d'amidon et d'une multitude d'autres objets. Notons encore l'hôtel des Monnaies, la manufacture des Tabacs et l'imprimerie de l'Etat qui possèdent un personnel de 1,700 ouvriers. On y confectionne aussi des chapelets et des colliers en feuilles de roses. Cette ville est l'entrepôt de toutes les marchandises de la Valachie et on y fait des affaires considérables en draps, verrerie et quincaillerie venant de l'Allemagne, et en grains, peaux, laines, miel, suif et bétail, produits du pays. Selon l'usage de l'Orient, les magasins sont groupés par genre d'industrie ou de commerce, on remarque notamment le quartier des *Lipscani* ou des marchands qui s'approvisionnaient à la foire de Leipzig ; celui des *Bacani*, épiciers ; des *Zarafi*, changeurs ; des *Cojocari*, pelissiers ; puis des *Abadji*, marchands d'habits ; des *Tabacari*, tanneurs ; des *Matchelari*, bouchers ; des *Zarzavatchi*, légumiers ; des *Lautari*, musiciens ; des *Cofetari*, confiseurs, des *Fierari*, quincailliers ; les marchands de modes se trouvent dans les quartiers riches ; les boulangers *(Brutari)* et les taverniers *(Cârciumari)* se rencontrent partout. Les quartiers conservent encore l'ancienne dénomination, quoiqu'ils ne soient plus habités seulement par des marchands de la même corporation. Certains quartiers sont aussi spécialement habités par les juifs *(Ovrei)*, les Arméniens. Les affaires financières de la ville sont considérables ; ses principaux établissements sont : la Banque Nationale de Roumanie (banque d'escompte et circulation) ; la Banque de Roumanie, fondée en 1865, au capital de 25 millions de francs ; la Caisse de dépôts et consignations ; le Crédit foncier rural ; le Crédit foncier urbain ; les sociétés d'assurances Dacia-Romania et Nationala ; et parmi les maisons de banque particulières les principales sont : Ch.-L. Zerlendi ; N. Germani et fils ; Eulogie Georgief ; J. Poumay successeur ; S. Halfon et fils, Marmorosch Blank et C° ; Elias A.-H., frères, etc. La dette de la commune de Bucarest, d'après le budget de la mairie pour l'exercice 1889-1890 est de 54,226,500 de *lei noi* (francs), les revenus sont de 9,755,000, les dépenses d'autant. On publie à Bucarest une vingtaine de journaux ; ce sont : *Romanul*, journal indépendant ; *Epoca*, journal conservateur, rédigé en roumain, et l'*Indépendance roumaine*, rédigé en français, et plusieurs journaux en roumain *(Romania libera, Romania, Democratia, Vointza nationala, Telegraful, Moniteur officiel)*, en grec et en allemand, qui paraissent deux ou trois fois par semaine. Il y a aussi des journaux illustrés et plusieurs revues scientifiques et littéraires, telles que : la *Revista noua*, le *Contemporan*, les *Convorbiri literare*, les *Annales de l'Académie roumaine*. J. Monnier.

Bibl. : Sulzer, *Geschichte des transalpinischen Daciens*; Vienne, 1782. — U. de Marsillac, *Notes de voyage*, Bucarest, 1869. — Du même, *Guide du voyageur à Bucarest*. — *Travels of Macarius, patriarch of Antioch, translated from the arabic*; Londres, 1829. — Berindei, *Revista Romana*, 1861, étude historique sur Bucarest. — Frunzesco, *Dictionar topografic si statistic alu Romaniei*; Bucarest, 1872, in-8. — Isambert, *l'inéraire de l'Orient*, t. I ; Paris, 1873, dans la collection des guides Joanne. — Frédéric Damé, *Annuaire général officiel de Roumanie*; Bucarest, 1878, in-fol. Plan de Bucarest.

BUCAREST (Traité de), signé entre la Russie et la Turquie le 16-28 mai 1812. Les préparatifs immenses que faisait Napoléon avait ouvert les yeux au tsar Alexandre sur ses projets d'agression. Aussi, dès le commencement de 1812, chercha-t-il par une série de négociations, sinon à gagner des alliances, au moins à mettre fin à des hostilités qui eussent divisé ses forces. La Turquie et la Russie étaient en guerre et l'ambassadeur français, Andréossy, avait reçu comme instruction de faire durer les hostilités le plus longtemps possible. Mais le traité de Bucarest, par lequel la Russie et la Turquie conclurent la paix, en se restituant mutuellement leurs conquêtes, et notamment par lequel la Porte recouvra la partie de la Moldavie occupée par les Russes, permit à Alexandre de dégarnir la frontière du Danube et compléta ainsi l'œuvre du traité de Saint-Pétersbourg (24 mars-5 avr. 1812) conclu avec la Suède. Plus récemment un traité de paix fut signé à Bucarest entre la Serbie et la Bulgarie le 21/3 mars 1886. Le *Traité de Bucarest* a été publié par Martens (édit. de 1828, t. III, p. 397).

L. F.

BUCCA Ferra (Luigi) (V. Bocca di Ferro).

BUCCA Ferri (V. Bocca di Ferro).

BUCCANODON (Ornith.). Sous le nom générique de *Buccanodon*, J. Verreaux a proposé, en 1855 (*Proceed. zool. Soc. Lond.*, 1859, p. 397) de séparer des autres *Barbus africains* (V. ce mot) une espèce d'oiseaux, originaire du Gabon, qu'il avait appelée *Barbatula formosa* (*Rev. et Mag. de zool.*, 1855, p. 218 et pl. 5), mais qui avait déjà été décrite peu de temps auparavant, sous le nom de *Barbatula Duchaillui*, par M. Cassin (*Proc. Acad. Nat. Sc. Philad.*, 1855, p. 324). Les individus adultes de cette espèce mesurent environ 15 cent. de long et portent une livrée d'un noir lustré rehaussée par des taches jaunes et par une calotte d'un rouge vif. Sur la poitrine et sur le ventre les teintes jaune et noire se juxtaposent en dessinant des sortes d'écailles, tandis que sur le dos il y a des gouttelettes arrondies. Les habitudes du *Buccanodon Duchaillui* que l'on range maintenant, à côté d'autres espèces africaines, dans le genre *Xylobucco* (V. ce mot), n'ont d'abord rien de particulier et ressemblent à celles des autres Barbus. On rencontre ces Oiseaux par petites troupes, dans les grandes forêts, surtout pendant la saison des pluies. E. Oustalet.

Bibl. : C.-H. T. et G.-F.-L. Marshall, *A Monograph of the Capitonidæ*, 1871, p. 113 et pl. 46, in-4.

BUCCARI (en croate *Bakar*). Ville de l'empire d'Autriche. Elle est située en Croatie sur le golfe de l'Adriatique qui porte son nom ; elle possède une école nautique et d'importants chantiers de constructions pour les navires. Son commerce, autrefois considérable, a été presque entièrement ruiné par celui de Fiume. Sa population ne dépasse pas 2,000 hab. Elle porte le titre de ville royale et s'administre directement.

BUCCELLATI (abbé Antonio), jurisconsulte et littérateur italien, né à Milan le 22 mai 1831, professeur au séminaire de Milan, puis à l'Université de Pavie où il a enseigné le droit ecclésiastique, et depuis 1865 le droit pénal, un des principaux représentants de la science pénale en Italie. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Sommi Principii del diritto penale* (Milan, 1865) ; *La Scuola francese e la scuola italiana del diritto penale* (1877). Il a publié un roman, *l'Allucinato* (1876, 3 vol.), une étude sur Manzoni (1873, 2 vol.), etc. On trouvera la liste de ses nombreuses publications dans le *Dictionnaire biographique* de Gubernatis.

BUCCIN. I. Musique. — Cet instrument, que les Grecs appelaient βυκάνη et les Romains *Buccina*, *Bucina*, *Bucinum*, paraît être d'origine assyrienne. C'était un instrument à vent, une trompe, le plus souvent en métal, et

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de forme variable. On peut le considérer comme le type primitif d'où sont dérivées les familles instrumentales des cors et des trombones. D'après les orientalistes, il est analogue au *schofar* et au *keren* des Hébreux. Chez les Romains, les buccins étaient généralement formés d'un tube conique en airain, roulé en forme de cercle avec un diamètre fixe servant de poignée, et terminé par un pavillon imitant souvent la gueule ouverte d'un animal. Les noms français de *buccin*, *buccine*, *bussin*, *bussine*, dont l'étymologie latine est évidente, sont devenus, en allemand, le mot *Posaune* par lequel on désigne encore maintenant les trombones. Par exception, on a quelquefois donné le nom de *buccins* à des tubas employés dans les orchestres militaires. Dans son *Essai sur la musique*, La Borde appelle *buccina marina* la conque ou trompe marine que la mythologie antique prête aux Tritons. A. E.

II. Malacologie. — (*Buccinum* L.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, créé par Linné en 1767 pour un groupe de Mollusques présentant dans leurs caractères des différences telles qu'une réforme de ce genre s'imposait naturellement. Bruguière, le premier, modifia sensiblement le genre linnéen en établissant les *Vis*, les *Pourpres* et les *Casques*. Après lui, Lamarck établit de nouveau, à ses dépens, les genres: *Tonne*, *Harpe*, *Eburne*, *Nasse* (V. ces mots). Depuis ce dernier auteur, quelques genres tels que les *Phos*, *Cominella*, *Northia*, *Truncaria*, *Bullea* (V. ces mots) ont été séparés du genre Buccin, lequel ne comprend actuellement que les coquilles présentant les caractères suivants : coquille ovale, conique, parfois turriculée, épidermée, à tours peu nombreux, ordinairement ridée, sillonnée, rarement lisse et transparente, à spire élevée et à dernier tour plus ou moins ventru. Ouverture grande, ovale, terminée antérieurement par un canal court, largement ouvert et tronqué; columelle lisse; bord externe peu épaissi, souvent sinueux, sans dents ni plis. Les Buccins habitent particulièrement les mers des régions froides et tempérées, l'océan Atlantique sur les côtes de l'Europe et de l'Amérique; l'océan Pacifique, les côtes d'Asie et d'Amérique, au S. et au N. Le type du genre est le *Buccinum undatum* Linné, grande coquille, commune sur nos côtes à une certaine profondeur. C'est le *Ran* des pêcheurs du littoral de la Manche et le *Whelk* des côtes d'Angleterre. Il se reconnaît à sa grande taille, à sa couleur grisâtre, à sa surface ornée de rugosités transverses et longitudinales; à son ouverture blanche. L'animal sert à l'alimentation des pêcheurs; on l'emploie également comme appât pour la pêche. J. Mabille.

III. Paléontologie. — Les *Buccinidæ* ont été constatés d'une façon certaine dans le jurassique, bien que des débris mal caractérisés permettent de faire remonter les premiers représentants de cette famille au trias. Leur nombre augmente dans le crétacé, et ce type atteint son entier développement pendant la période tertiaire et dans les mers actuelles. — Le g. Buccin (*Buccinum* proprement dit), se montre dans le tertiaire (*B. undatum*, encore vivant). On a créé des sous-g. particuliers (*Liomesus*, *Cominella*, *Pseudoliva*, *Bullia*, *Petersia*, etc.), pour des espèces vivantes ou fossiles appartenant à l'ancien g. *Buccinum* des auteurs. *Cominella* s'étend du crétacé à l'époque actuelle, et renferme *B. baccatum*, *B. fusiopsis*, *B. Veneris*, tous du tertiaire de France. — *Petersia* est du jurassique supérieur (*Buccinum bidentatum*), d'autres espèces sont du coral-rag de France et du tithonique de Sicile. *Brachytrema* est le genre le plus ancien de la famille, remontant au jurassique moyen et supérieur (*Br. Wrightii*). *Tomocheilus* et *Alariopsis* sont également jurassiques. *Mitchellia*, du dévonien d'Australie, ne peut être placé qu'avec doute parmi les Buccins. — Le g. *Nassa* encore vivant (plus de 200 espèces actuelles) est également abondant dans le miocène et le pliocène (*Nassa pupa*, *N. mutabilis*). Ce genre remonte au crétacé supérieur, mais est encore assez rare dans l'éocène et l'oligocène (*N. pygmea*); *Cyclonassa* et *Eburna*, genres encore vivants, sont représentés dans le tertiaire (*E. Caronis*, éocène, *E. Brugadina* miocène), et ces espèces sont plus petites que celles qui vivent actuellement dans les mers tropicales. E. Trouessart.

BUCCINANOPS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, créé par d'Orbigny (*Voyage Amér. mérid.*, 1841), pour un Mollusque possédant un pied très dilaté, lequel déborde de tous côtés la coquille, qu'en certains cas il peut recouvrir en entier; à tête large et étalée, munie de tentacules longs, pointus sans trace d'yeux. La coquille est ovale, rarement turriculée, ordinairement polie, luisante, à spire aiguë; à tours de spire peu nombreux et dont les sutures sont ordinairement comblées par un dépôt calcaire; ouverture allongée, un peu resserrée en avant, à bord externe sans dents ni sillons; bord columellaire recouvert par une large callosité très épaisse en arrière. Opercule petit, ovale allongé, denticulé sur les côtés, et à nucleus apical. Les *Buccinanops* habitent l'océan Pacifique sur les côtes de l'Amérique méridionale, de l'Afrique; quelques espèces ont été signalées dans le voisinage de Madagascar. J. Mabille.

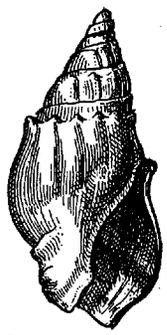
Buccinanops moniliferum

BUCCINARI (Iles). On réunit sous ce nom une dizaine d'îlots rocheux au N. de la Sardaigne; *Madalena* et *Caprera* sont les principaux.

BUCCINATEUR (Muscle) (V. Bouche).

BUCCINE (V. Buccin).

BUCCINO. Ville d'Italie, prov. de Salerne; 6,123 hab., pont romain; vieux château.

BUCCINOPSIS (Malac.). Ce genre, établi par G. Jeffreys en 1863, doit être remplacé par le nom de *Liomesus* (V. ce mot), établi par Conrad, 1857, pour le même groupe de Mollusques.

BUCCINULUS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, établi par Henry et Arthur Adams (*Gen. of moll.*), en 1854, pour une coquille épaisse, solide, ovale, sillonnée transversalement, rarement lisse; à spire un peu élevée, aiguë; ouverture étroite, longitudinale, entière, arrondie en avant; le bord interne est épais et calleux; la columelle porte deux plis en spirale dont l'antérieur plus gros est creusé d'un sillon. Le type du genre, le *Buccinulus solidulus* Linné, est une petite coquille, ovoïde, à spire aiguë, élégamment striée, de couleur blanche assez brillante et ordinairement teintée de rose au voisinage de l'ouverture. Les différentes espèces de ce groupe vivent dans la mer Rouge et aux Philippines. J. Mabille.

BUCCLEUGH. Famille écossaise célèbre; elle remonte aux Le Scott, barons du moyen âge, dont le plus connu est *Richard* Le Scott, qui se rallia à Edouard Ier d'Angleterre en 1296. En 1606 ils obtinrent le titre de barons Scott de Buccleugh; en 1619 celui de comtes; la seconde fille du second comte de Buccleugh, Anne, ayant épousé le duc de Monmouth, reçut en 1663 le titre de duchesse de Buccleugh. Son petit-fils, *Henry*, troisième duc de Buccleugh, né le 13 sept. 1746, mort le 11 janv. 1812, eut pour précepteur Adam Smith qui avait, pour l'accompagner sur le continent, démissionné de sa chaire à l'Université d'Edimbourg. Il hérita, en 1810, du titre de duc de Queensberry, marquis de Dumfries, etc. Son petit-fils, grand propriétaire et conservateur-libéral, *Walter Francis* Montagu-Douglas-Scott, duc de Buccleugh et Queensberry, né le 25 nov. 1806, mort le 6 févr. 1884, fut nommé en 1842 grand chancelier et en 1845, président du conseil privé dans le cabinet de Robert Peel. C'était le membre le plus influent de l'aristocratie écos-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

saise-tory. Ce fut aussi un agronome distingué. Son fils, *William-Henry-Walter*, né le 9 sept. 1831, deux fois député pour le comté d'Edimbourg, a hérité de la pairie en 1884. A.-M. B. et R. S.

BUCCO. I. Ornithologie. — L'ancien genre *Bucco* de Brisson (*Ornithol.*, 1760, t. IV, p. 92) est le type de la famille des *Bucconidés* (V. ce mot). Il renferme des Oiseaux dont la taille varie entre celle d'un Moineau et celle d'une Grive et qui ont les ailes courtes et arrondies, les doigts disposés deux à deux en groupes divergents, le bec droit, à peu près de la longueur de la tête, renflé à la naissance, muni d'un crochet au bout de la mandibule supérieure et garni à la base de soies raides qui cachent les narines. Des vingt et quelques espèces constituant le genre *Bucco*, l'une des plus connues est le *Bucco collaris* de Latham, qui vit à la Guyane et dans le bassin de l'Amazone et qui correspond au *Barbu à collier* de Daubenton (*Planches enluminées*, n° 395) et au *Tamatia à collier* de Buffon (*Hist. nat.* 1780, t. VII, p. 97) et de Levaillant (*Ois. de par.*, 1806, t. II, p. 97 et pl. 42). Comme son nom même l'indique, cet oiseau, à l'âge adulte, porte un collier noir qui sépare nettement le blanc pur de la gorge de la teinte fauve des parties inférieures du corps. Le roux vif est la teinte dominante de son plumage et s'étend sur toutes les parties supérieures du corps, tandis que chez le *Bucco macrorhynchus* Gm. ou *Barbu à gros bec* de Cayenne du noir couvre le sommet de la tête et les parties supérieures du corps et dessine une écharpe sur la poitrine. L'un ou l'autre de ces deux systèmes de coloration se rencontre dans les autres espèces du genre *Bucco* qui présentent, en outre, assez souvent, des taches arrondies blanches ou fauves sur le ventre et sur le dos, et des raies et des points noirs sur les flancs. Ces espèces, qui se distinguent d'ailleurs les unes des autres par les proportions des différentes parties du corps et par la coloration rouge ou noirâtre des mandibules, ont pour patrie le Brésil, la Colombie, le Pérou, la Bolivie, etc. Leurs mœurs ne sont pas bien connues. On sait cependant que les *Bucco* se tiennent de préférence dans les clairières, perchés isolément ou par petits groupes sur une branche sèche d'où ils guettent les insectes qui font leur nourriture. Dans leurs allures ils rappellent un peu les Martins-Pêcheurs, E. Oustalet.

II. Botanique (V. Buchu).

Bibl.: Ph.-L. Sclater, *A Monograph of the Jacamars and Puff-Birds*; Londres, 1882, in-4, avec pl. coloriées.

BUCCOLA (Gabriel), médecin psychologue, né à Mezojuso (province de Palerme) en 1854, mort à Turin en 1885. Déjà, étudiant en médecine à l'Université de Palerme, il avait montré un goût décidé pour la philosophie expérimentale. Il avait fondé avec quelques jeunes gens un périodique, sous ce titre expressif *l'Atomo*, auquel fut substitué plus tard le titre de *Pensiero ed Azione*. Buccola y publia, entre autres, des articles réunis depuis (1879-1883) en un opuscule intitulé *la Dottrina dell' eredità*. Sentant le besoin d'un plus large milieu scientifique, il vint étudier (1879) auprès de Tamburini, à l'Institut phréniatrique de Reggio-Emilia. Morselli l'appela à Turin en 1881, en qualité d'aide de l'Institut psychiatrique. Il devint bientôt un de ses plus brillants collaborateurs à la *Rivista di filosofia scientifica*, où il publia ses nombreuses et originales recherches de psychométrie. La *Rivista di frenatria e medicina legale* le comptait en même temps parmi ses écrivains les plus actifs.

Son œuvre capitale est le livre qu'il publia en 1883, sous ce titre : *la Legge del tempo nei fenomeni del pensiero* (Milan, 450 pp.). Il y a recueilli les résultats de ses recherches sur la durée du processus psychique dans les diverses formes de folie, ses expériences sur la durée du jugement de discernement, sur le temps des perceptions olfactives, sur le processus fonctionnel de la mémoire, sur la production des perceptions dans l'espace visuel et dans l'espace tactile, etc. Sa mort prématurée a été vivement ressentie par tous les adeptes de la philosophie expérimentale. Bernard Pérez.

BUCCONIDÉS. Les Oiseaux qui constituent la famille des Bucconidés ont pour type le genre *Bucco*, dont le nom a été tiré par Brisson du mot latin *bucca*. Un bec largement fendu, aux mandibules très développées, tel est en effet le caractère le plus frappant des Bucconidés qui, après avoir été longtemps confondus avec les Capitonidés sous le nom commun de *Barbus* (V. Capitonidés), en ont été définitivement séparés pour former un groupe distinct, voisin des *Jacamars* (V. ce mot). Tous les Bucconidés sont de taille assez faible, gros comme des Grives, des Moineaux, ou plus petits encore et portant une livrée de couleurs modestes, variée de roux, de blanc et de noir. Tous ont le bec robuste, avec la mandibule supérieure crochue et abritée à la base sous des soies rigides, les narines larges et operculées, la queue formée de douze pennes, les ailes un peu arrondies, avec la première rémige très réduite, comme chez les Jacamars, et les pattes disposées de la même façon que chez ces derniers Oiseaux, le premier doigt étant réversible du côté du pouce et le second et le troisième doigts étant réunis en partie. Les Bucconidés appartiennent tous à la faune de l'Amérique tropicale ; ils sont particulièrement répandus dans les forêts du bassin de l'Amazone et de la Colombie et ne dépassent pas au N. le Guatémala et au sud le Paraguay. Ils ne se rencontrent pas aux Antilles. On en distingue actuellement un assez grand nombre d'espèces qui se répartissent en plusieurs genres appelés *Bucco*, *Malacoptila*, *Nonnula*, *Monasa* ou *Monacha*, *Chelidoptera*, etc. (V. ces mots). E. Oust.

Bibl. : Ph.-S. Sclater, *A Monograph of the Jacamars and Puff-Birds*; Londres, 1882, in-4, avec pl. coloriées.

BUCÉELS. Com. du dép. du Calvados, arr de Bayeux, cant. de Balleroy ; 268 hab.

BUCELIN ou **BUZLIN** (Gabriel), historien et généalogiste allemand, né à Diessenhofen (Thurgovie) le 28 déc. 1599, mort à Feldkirch le 9 juin 1681. Parmi ses ouvrages, en partie manuscrits, nous citerons : *Germania topochronostemmatographica sacra et profana* (Ulm et Augsbourg, 1655-1678, 4 vol.) ; *Annales benedictini* (1655) ; *Rhetia sacra et profana* (Augsbourg, 1666) ; *Benedictus redivivus* (Feldkirch, 1679).

BUCENTAURE. I. Mythologie (V. Centaure).

II. Archéologie. — Nom de la galère d'apparat sur laquelle les doges de Venise montaient au jour de l'Ascension pour célébrer leur mariage mystique avec la mer où ils jetaient un anneau nuptial. La fête paraît remonter à l'année 997, après la première conquête de la Dalmatie sous le doge Orseolo II. Elle prit sa forme définitive en 1176. Le pape Alexandre III alla au-devant du doge Seb. Ziani, qui venait de remporter au jour de l'Ascension la victoire de Capo-Salvatore. Il retira de son doigt un anneau d'or et le remit au doge en lui disant : « Tiens, mon fils, doge de Venise, c'est l'anneau nuptial de ton mariage avec la mer. Nous voulons que désormais toi et tes successeurs vous l'épousiez ainsi chaque année ; elle doit vous être soumise comme une épouse dont tu as été le premier protecteur et le gardien, car tu l'as entièrement délivrée des ennemis qui l'infestaient. » Tous les ans, au jour de l'Ascension, le doge, entouré des nobles et des hauts fonctionnaires, montait sur un navire et jetait un anneau d'or dans la mer en disant : *Desponsamus te, mare, in signum veri perpetuique dominii.* Ce navire s'appelait le *Bucentaure*, parce qu'un monstre à tête de bœuf était figuré à la proue. Le nom de Bucentaure apparaît en 1289. Lors même que la forme ancienne du navire eut été abandonnée, ce nom se conserva. Nous n'avons de représentation de cette galère d'apparat qu'à partir de la Renaissance. C'était alors un bateau couvert d'un bout à l'autre, ponté, avec deux éperons superposés, le plus long au-dessus de l'autre : il était mû par quarante-deux rames, manœuvrées chacune par quatre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

hommes debout dans l'entrepont. Il avait cent pieds de long sur vingt et un de large. Le pont comprenait trois parties : le château de la poupe, où se tenaient le doge, le nonce du pape, les ambassadeurs ; le château de la proue, où étaient les amiraux ; le centre était réservé à la seigneurie. La proue était décorée de grandes statues : la Justice, la Paix, la Guerre, la Mer, la Terre ; les flancs et la poupe, de monstres marins, de sphinx, de lions, etc.

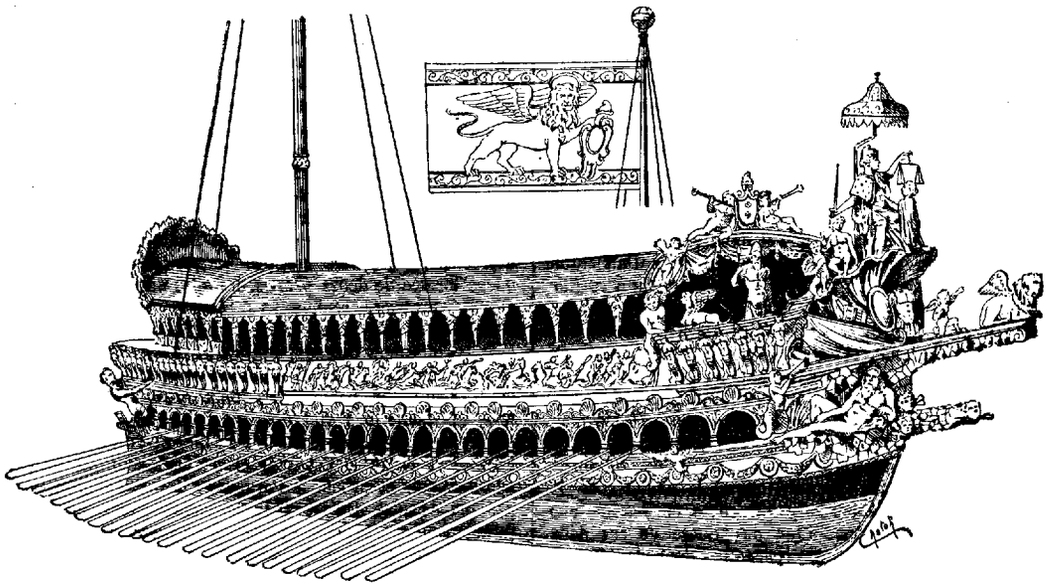

Le Bucentaure.

Le pont était abrité par un pavillon en velours cramoisi supporté par des cariatides dorées ; le dernier Bucentaure, construit de 1722 à 1729, fut détruit par les Français en 1797.

BUCEPHALA (Ornith.). Nom proposé par Baird en 1856 (*Un. St. Pac. Railroad Explor. and Surv.; Report on the Birds*, t. IX, p. 795), pour désigner l'un des deux genres de *Canards* (V. ce mot) auxquels Fleming avait successivement appliqué le même nom de *Clangula*. Le type du genre *Bucephala* (*Clangula* de Fleming 1828, et non de Fleming 1822) est l'*Anas clangula* de Linné ou Garrot vulgaire, espèce de Canard qui a pour patrie les contrées boréales et qui traverse notre pays au printemps et en automne, dans ses migrations annuelles ; mais à côté de cette espèce viennent s'en placer d'autres, telles que le Garrot islandais (*B. islandica* Gm.), qui habite l'Islande et le N. de l'Amérique, le Garrot américain (*B. americana* Baird) et le Garrot albéole ou *Religieuse* (*B. albeola* L.), que Buffon appelait la *Sarcelle de la Louisiane* (*Pl. ent.*, 948).

Comme l'indique le nom de *Bucephala*, chez tous ces Canards la tête paraît volumineuse, grâce à l'abondance des plumes qui la recouvrent ; le bec en revanche est relativement petit, très élevé à la base et brusquement déclive : il se dilate un peu vers le milieu, au niveau des narines, qui sont étroites et de forme elliptique, et il est garni sur ses bords de lamelles en grande partie dissimulées. Ses ailes, de dimensions moyennes, sont aiguës, la queue est étagée et les tarses, très courts, s'articulent avec des doigts antérieurs allongés et avec un pouce rudimentaire. Le Canard garrot, dont la longueur totale est de 50 cent. environ, est un fort bel oiseau, le mâle ayant, dans sa livrée de noces, la tête couverte d'un capuchon noir, glacé de vert et découpé de chaque côté par une grande tache blanche. Son dos est noir, ses ailes offrent un mélange de gris, de blanc et de noir et les parties inférieures de son corps sont d'un blanc pur. La femelle, notablement plus petite que le mâle, porte un capuchon brun et un manteau varié de gris. Les Canards de cette espèce fréquentent plutôt les eaux douces que les eaux salées et se nourrissent d'insectes, de crustacés, de mollusques et de frai de poisson. Sur le sol ils ont une allure gauche et embarrassée, mais ils nagent avec aisance, plongent à une grande profondeur et volent rapidement, quoique à une faible hauteur. E. Oustalet.

Bibl. : Daudenton, *Pl. enl. de Buffon*, nos 796, 798, 802 et 948. — J. Gould, *Birds of Europa*, 1837, pl. 380. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, p. 341, 2e éd.

BUCÉPHALE. I. Histoire. — Nom d'un cheval indomptable que le jeune Alexandre put seul faire obéir, qu'il acheta 16 talents au Thessalien Philonicus, et qui lui servit ensuite de monture dans ses campagnes. Il périt dans la guerre contre Porus, et Alexandre bâtit sur l'Hydaspe une ville qu'en son honneur il appela *Bucéphalie*.

II. Zoologie. — (*Bucephalus* von Baer, 1827, nec Smith, 1829). Larve de Trématode, analogue à une Cercaire et parasite des Lamellibranches. *B. polymorphus* se trouve chez *Unio pictorum*, *Anodonta anatina* et *A. cellensis*. Une forme voisine, *Bucephalopsis Haimeanus* Lacaze-Duthiers, s'observe chez *Cardium rusticum* et *Ostrea edulis* (V. Trématodes). R. Bl.

BUCEPHALUS (Erpét.). Nom générique d'un groupe de *Serpents colubriformes* de la famille des *Dendrophidæ*, dont les principaux caractères sont les suivants : tête allongée, à museau arrondi ; pas de crochets aux extrémités antérieures des susmaxillaires et des palatins ; os externes de la mâchoire supérieure courts, courbés en-dessous, pour former le bord inférieur du cadre des orbites, ceux-ci énormes et formant presque la moitié de la tête osseuse ; six ou sept petits crochets simples et courts placés au-devant de deux ou trois dents cannelées augmentant successivement de longueur ; corps très long, arrondi, à écailles légèrement carénées et distribuées par bandes transversales courbes ; celles du dos et des côtés allongées, les plus voisines des urostiges ovales et disposées sur deux rangées longitudinales ; queue grêle arrondie, portant sur le premier quart de sa longueur un

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

double rang d'urostiges, un seul rang sur le reste. Le type de ce genre est le *Bucephalus capensis* de Smith. Chez cet animal, le dessus du corps est d'un brun noirâtre, parfois olive foncé, et dans certains cas piqueté de jaune, le dessus de la tête, les lèvres et toute la région ventrale sont d'un blanc verdâtre glacé. Le *Bucephalus capensis* offre du reste de grandes variations dans la disposition de ses teintes, variations dues surtout à l'âge des sujets observés. C'est un des serpents que l'on rencontre le plus communément dans les environs du Cap. Il se nourrit plus particulièrement d'oiseaux, et se tient en général en embuscade sur les arbres où il guette sa proie, la tête élevée et le cou gonflé, au dire de Smith.

ROCHBR.

BIBL. : DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. génér.* — SMITH, *Illust. Zool. of South Afric.*

BUCER (Martin), ou plus exactement **BUTZER** (en latin *Aretius Felinus*, ou *Emunctator*), réformateur alsacien, né à Schlestadt en 1491, mort à Cambridge le 27 fév. 1551. Entré à quinze ans dans l'ordre des dominicains, il étudia le grec, l'hébreu, la théologie, la philosophie et la rhétorique à l'Université de Heidelberg. La lecture des écrits d'Erasme et le séjour de Luther à Heidelberg, en 1518, le gagnèrent à la réformation. Aussi, sa position dans le couvent étant devenue de plus en plus difficile, il quitta l'ordre en 1521, et devint chapelain de l'électeur palatin Frédéric d'abord, puis, en 1522, du fameux chevalier Fr. de Sickingen, à Landstuhl. C'est là que vinrent le chercher les bourgeois de Wissembourg, ville libre de l'Alsace, qui l'appelèrent à y prêcher la réforme; il le fit avec grand succès, mais après dix mois il en fut chassé par l'évêque de Spire, et alla chercher un refuge à Strasbourg (1523). Il y devint pasteur et contribua beaucoup à l'établissement et à l'affermissement de la réformation dans cette ville. Ce qui caractérise surtout son activité, ce sont les efforts qu'il fit pour rétablir l'union entre les luthériens d'Allemagne et les zwingliens de la Suisse, divisés sur la question de la Sainte Cène. Il y employa toutes les ressources d'un esprit fin et délié appuyé d'une science très étendue, et son habileté à trouver des formules subtiles, propres à ne mécontenter aucun des deux partis. Il prit part, dans ce but, à de nombreux colloques et conférences; dans les premières années, il penchait du côté de Zwingle à Berne (1528), à Marbourg (1529), à Augsbourg (1530), où il opposa à la confession de foi des luthériens la *Confessio tetrapolitana* (V. CONFESSIONS DE FOI PROTESTANTES). Il se rapprocha de Luther à Schweinfurt (1532), Cassel (1535), et à Wittemberg, où il conclut, en 1536, la *Concorde de Wittemberg*, un compromis que Luther signa sans enthousiasme, n'en espérant aucun succès, et que les zwingliens refusèrent d'accepter. Bucer, qui semblait possédé du désir de concilier, dirigea alors ses efforts d'un autre côté. De concert avec le landgrave Philippe de Hesse, avec lequel il eut une correspondance très active, il travailla à rétablir la paix et l'entente entre protestants et catholiques. Il agit dans ce sens au colloque de Haguenau (1540), à la diète et au colloque de Ratisbonne (1541 et 1546); mais ici, le succès fut encore moindre. Il se fit du reste beaucoup de tort en excusant d'abord, puis en essayant de justifier dans un écrit, la bigamie du landgrave de Hesse. Il échoua également à Cologne, où il se rendit avec Mélanchthon en 1542, pour y faire accepter la réformation. Ayant refusé de signer l'*Intérim*, il dut quitter Strasbourg; il se rendit en Angleterre (1549), où l'appelait l'archevêque Cranmer, et devint professeur de théologie à Cambridge. Il y finit paisiblement ses jours, estimé et aimé de tous pour sa science, sa modestie et sa piété, mais ayant la nostalgie, regrettant Strasbourg. Il fut enterré en l'église principale de Cambridge; mais sous le règne de Marie la Catholique, ses restes furent déterrés et brûlés. La reine Elisabeth rétablit son monument funéraire. Un de ses disciples, Conrad Hubert, a commencé la publication de ses œuvres complètes, mais sans l'achever; le premier vol. in-fol. seul a paru à Bâle en 1577. La vie de Bucer a été écrite par Baum, *Capito und Butzer* (Elberfeld, 1860). Sa correspondance avec Philippe de Hesse a été publiée par Lenz, *Briefwechsel Landgrafs Philipps des Grossmütigen von Hessen* (1880).

Ch. PFENDER.

BIBL. : Félix KUHN, *Luther, sa vie et son œuvre*; Paris, 1883-84, 3 vol.

BUCEROS (Ornith.). Linné ne connaissait que six espèces de *Calaos* (V. ce mot), qu'il classait dans un seul genre, appelé *Buceros* (*Syst. Nat.*, édit. XII, 1766, t. I, p. 153) et équivalant au genre *Hydrocorax* de Brisson (*Ornithologie*, 1760, t. IV, p. 565); mais on découvrit successivement un grand nombre d'espèces de ces oiseaux étranges en Afrique, en Asie et dans quelques-unes des îles de l'Océanie, et on dut établir, pour les recevoir, des genres nouveaux, aux dépens ou à côté du genre *Buceros*. Enfin, quand le nombre de ces genres fut assez considérable et lorsqu'on eut reconnu que par leur organisation les Calaos méritaient d'occuper dans les classifications ornithologiques une place égale à celle des *Martins-Pêcheurs*, des *Rolliers*, etc. (V. ces mots), on traça les limites de la famille des *Bucérotidés* (V. ce mot), les *Buceros* proprement dits constituèrent le type. Chez ces *Buceros* la tête est ornée d'une huppe peu distincte; les yeux sont entourés d'un cercle dénudé; le bec, long et épais, est fortement busqué en dessus et surmonté d'un casque très volumineux qui se recourbe vers le haut, à la façon d'une corne de Rhinocéros. Les mandibules se terminent en pointe aiguë et celle du haut est percée à sa base de petites ouvertures nasales, presqu'entièrement dissimulées. Les ailes sont assez courtes avec la quatrième et la cinquième rémiges presque égales et plus longues que les autres; la queue, formée de pennes allongées, paraît arrondie; les tarses, peu élevés, sont garnis de larges scutelles sur leur face antérieure et s'articulent avec des doigts réunis à leur base par de petites membranes et armés d'ongles robustes.

Le genre *Buceros* ne comprend actuellement que deux espèces, savoir : 1° le *Buceros rhinoceros*, qui est ainsi nommé à cause de la forme de son casque et qui habite la péninsule malaise et les îles de Sumatra et de Bornéo; 2° le *Buceros sylvestris*, qui est propre à l'île de Java. Tous deux portent une livrée noire et blanche, le noir couvrant la tête, le dos et la poitrine et dessinant une barre transversale sur la queue dont les pennes sont en majeure partie blanches, de même que l'abdomen; tous deux ont, à l'âge adulte, le bec coloré en jaune, avec un peu de rouge à la base; mais chez le *Buceros rhinoceros* le casque se relève antérieurement, tandis que chez le *B. sylvestris* il reste horizontal. Ces grands oiseaux ont un vol lourd et peu étendu et, même sur les arbres, ne se meuvent pas sans une certaine gaucherie, en glissant, pour ainsi dire, le long des branches. Ils saisissent avec la pointe de leurs mandibules le fruit qui leur convient, le jettent en l'air et l'engloutissent dans leur bec largement ouvert.

E. OUSTALET.

BIBL. : D.-G. ELLIOT, *A Monograph of the Bucerotidæ*; Londres, 1882, pl. V et VI, in-4, avec pl. coloriées.

BUCÉROTIDÉS (Ornith.). En 1850, Ch.-L. Bonaparte, dans son *Conspectus avium*, a élevé les *Calaos* (V. ce mot) au rang de famille distincte qu'il a subdivisée en deux tribus, les *Bucerotinæ*, renfermant les Calaos proprement dits, et les *Euricerotinæ* (ou mieux *Eurycerotinæ*) comprenant le seul genre *Euryceros* (V. ce mot). Par la suite les limites de cette famille ont été légèrement restreintes, les ornithologistes ayant reconnu que le genre *Euryceros* ne présente avec les Calaos aucune affinité réelle; mais en revanche le nombre des genres établis parmi les Bucérotidés a été augmenté et beaucoup de nouvelles espèces sont venues se joindre à celles que le prince de Canino avait énumérées dans son *Conspectus volucrum*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

anisodactylorum. En 1882 une monographie illustrée des Bucerotidés a été publiée par M. D.-G. Elliot, qui a cru décrire dix-neuf genres de Calaos, appelés *Bucorvus*, *Buceros*, *Dichoceros*, *Hydrocorax*, *Rhinoplax*, *Anthracoceros*, *Cranorhinus*, *Penelopides*, *Ceratogymna*, *Sphagolobus*, *Limnophalus*, *Bycanistes*, *Pholidophalus*, *Rhytidoceros*, *Anorhinus*, *Aceros*, *Hydrocissa*, *Lophoceros* et *Tockus*. E. Oustalet.

Bibl. : D.-G. Elliot, *A Monograph of the Bucerotidæ*; Londres, 1882, in-4 avec pl. coloriées.

BUCEY-EN-OTHE *(Buciacum)*. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Estissac ; 400 hab. Cette localité, mentionnée en 1100 dans le cartulaire de l'abbaye de Molesmes, remonte à une haute antiquité. On a trouvé, au lieu dit *le Grand-Chaas*, des substructions romaines en silex, des tuiles nombreuses et un pavage de briques disposées en zig-zag. Curieux manoir du XVIe siècle, très bien conservé ; église de la même époque. A. T.

BUCEY-LES-GY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 1,206 hab.

BUCEY-LES-TRAVES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 125 hab.

BUCH (Captal de). Titre donné aux seigneurs de la petite ville La Teste ou le Chef de Buch, à l'embouchure de la Leyre, sur le bassin d'Arcachon. C'était une des cités de la Novempopulanie ; elle fut ensuite comprise dans le diocèse de Bordeaux. Ses seigneurs étaient seuls avec ceux de Puychagut et d'Epernon à porter le titre gascon de captal ou capital. Le plus célèbre a été Jean de *Grailly* (V. ce nom).

BUCH (Christian-Leopold von), célèbre géologue allemand, né à Stolpe (Ukermark) le 26 avr. 1774, mort à Berlin le 4 mars 1853. Elève de Werner, à Freiberg (1790-93), puis étudiant aux Universités de Halle et de Gœttingue, il commence par être neptunien comme son premier maître et publie tout d'abord une description géologique de la Silésie (1797), rangeant la basalte, le gneiss et le micaschiste parmi les formations aqueuses. En 1797 il parcourt, avec son ancien condisciple A. de Humboldt, la Styrie et les Alpes styriennes ; l'année suivante, il explore l'Italie et n'hésite plus à reconnaître l'origine éruptive des roches basaltiques ; en 1799, il visite le Vésuve, en 1802 parcourt le midi de la France et l'Auvergne, en 1805 assiste avec de Humboldt et Gay-Lussac à une éruption du Vésuve, et se fait une idée de plus en plus nette de la nature des roches éruptives, comme il ressort de ses : *Geognostische Beobachtungen auf Reisen durch Deutschland und Italien* (Berlin, 1802-1809, 2 vol. in-8). En 1806-1808, il parcourt les îles scandinaves, pousse jusqu'au cap Nord et établit un centre d'observations dans l'île déserte de Mager-Oe ; ses découvertes relatives à la géologie, à la géographie des plantes et à la climatologie, se trouvent dans *Reise durch Norwegen und Lappland* (Berlin, 1810, 2 vol. in-8 ; trad. en franç., 1816) ; dans cet ouvrage il signale le premier l'élévation lente et graduelle de la Suède de Frederikshål à Åbo. Les recherches qu'il fit ensuite en Allemagne sur l'origine des montagnes et publiées dans le *Taschenbuch der Mineralogie* de Leonhard le conduisirent aux théories depuis généralisées par Elie de Beaumont. En 1815 il se rend aux Canaries, étudie le pic de Ténériffe, et publie par la suite sa théorie des volcans dans *Physikal. Beschreibung der Canarischen Inseln* (Berlin, 1825, in-8, av. atlas ; trad. en franç., 1836) ; puis il visite les Hébrides, les côtes de l'Ecosse et de l'Irlande, et continue ses excursions dans diverses régions de l'Europe jusqu'à un âge très avancé. Leopold von Buch fut certainement le plus grand géologue de son époque, comme l'appelle de Humboldt. Mais outre la géologie il a cultivé la paléontologie et lui a fait faire de grands progrès ; on trouve de lui une foule de mémoires tant sur la géologie et la minéralogie que sur la paléontologie (ammonites, térébratules, cystidées, cératites, etc., etc.) dans *Abhandlungen der Berliner Akademie*, *Annalen der Physik u. Chemie*, etc., etc. Nous devons encore une mention particulière à sa magnifique carte géologique de l'Allemagne : *Geognostische Karte von Deutschland in 42 Blättern* (Berlin, 1826 ; 5e éd., 1843) et ses *Beiträge zur Bestimmung der Gebirgsformationen in Russland* (Berlin, 1840). Dr L. Hn.

BUCHAN (Pays d'Ecosse), comté d'Aberdeen ; il forme l'angle N.-E. de ce comté et de l'Ecosse et se termine au S. de Peterhead par un cap escarpé, le *Buchan-Ness*, la pointe la plus orientale d'Ecosse. Les bœufs de Buchan sont renommés.

BUCHAN (Jean Stuart, comte de), connétable de France, fils de Robert duc d'Albany, et petit-fils de Robert Stuart II, roi d'Ecosse, né vers 1380, mort en 1424 ou 1429. En 1420, il débarqua sur les côtes du Poitou avec 6,000 Ecossais pour venir au secours de Charles VII, alors dauphin ; le 23 mars de l'année suivante il battit près de Baugé en Anjou les Anglais commandés par le duc de Clarence ; au siège de Cravant, en 1423, après avoir perdu un œil, il fut fait prisonnier par les Anglais et échangé contre un frère de Suffolk. En récompense de ses exploits il fut créé, le 24 avr. 1423, comte d'Evreux et connétable de France. Peu de temps après il envahit la Beauce et menaça Chartres ; mais il dut se retirer en Touraine, le dauphin n'osant pas affronter les forces supérieures des Anglais ; le 15 août 1424 il prit par ruse la ville de Verneuil-au-Perche : un certain nombre d'Ecossais parlant l'anglais, les mains liées, barbouillés de sang et traînés à la suite des Français comme des prisonniers anglais, crièrent à la garnison de Verneuil que l'armée anglaise était détruite ; épouvantés, les défenseurs ouvrirent les portes de la ville. Le connétable y était à peine entré, que le duc de Bedford vint l'attaquer et remporta sur lui une victoire éclatante. Cette défaite doit être attribuée tant à la jalousie des Français qui refusaient d'obéir à un chef étranger, qu'à l'imprudence du vicomte de Narbonne qui, sans écouter les ordres de Buchan, se précipita vers l'ennemi avec une telle impétuosité que, quand on en vint aux mains, les Franco-Ecossais étaient déjà hors d'haleine, tandis que les Anglais avançaient « lentement et sagement en bel arroi sans se trop échauffer ». D'après certains historiens, Buchan périt dans cette bataille ; suivant les *Annales* de Nicole Gilles et la *Chronique de la Pucelle*, par contre, il fut tué devant Orléans, près de Rouvrai-Saint-Denis, à la *journée des harengs*, le 12 fév. 1429 (n. st.). L. W.

Bibl. : G. Chastellain, *Œuvres*, édit. Kervyn de Lettenhove ; Bruxelles, 1863, I, 223. — Anselme, *Hist. généal. et chronol. de la maison royale de France*, VI, 225. — Pinard, *Chronol. militaire*, I, 121. — Pour les lettres manuscrites du connétable, Voy. Lelong, *Bibl. hist.*, III, nos 29915 et 29917.

BUCHAN (Elisabeth), sectaire écossaise, née en 1738, morte en mai 1791. Fille de l'hôtelier John Simpson, elle épousa à Glasgow l'ouvrier Robert Buchan, de la secte des *seceders*. En 1779, elle fonda la secte millénaire des *Buchanites*, qui admettait la communauté des biens et se refusait au mariage. On attendit sa résurrection jusqu'en 1846.

Bibl. : J. Train, *the Buchanites*; Edimbourg, 1846.

BUCHAN (David), voyageur anglais, né en 1780, mort en 1839. Capitaine de vaisseau, il fut chargé en 1818 de commander l'une des deux expéditions envoyées par l'amirauté anglaise pour explorer les régions polaires arctiques. Tandis que Ross et Parry prenaient par l'O. du Grœnland, il se dirigea par l'E. à travers les mers du Spitzberg, avec la *Dorothée* et le *Trent*. Arrêté par la banquise, il ne put dépasser 80° 14'. Il avait sous ses ordres John Franklin et George Back. Il fut ensuite haut shérif à Terre-Neuve ; il périt en mer.

BUCHAN (Alexander), savant météorologiste écossais. Son travail le plus important fut un mémoire publié en 1868 dans les *Transactions de la Société royale d'Edimbourg*, vol. XXV, intitulé *On the mean pres-*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sure of the atmosphere and the prevaling winds over the globe. Ce mémoire était accompagné de cartes indiquant, pour toute la surface du globe, la moyenne de la pression barométrique dans chaque mois de l'année. Encore très incomplet, faute d'un nombre suffisant d'observations, il donnait une idée approximative de la réalité et prouvait clairement, entre autres choses, que sur les continents les moyennes mensuelles varient beaucoup, étant très faibles en été, très élevées en hiver. Parmi ses nombreux travaux, il faut citer celui qu'il publia (en collaboration avec le docteur Arthur Mitchell, dans le *Journal of scottish meteorological society, New serie*, t. XLVI, n° 43 à 46) sur les relations entre la mortalité et les conditions météorologiques. Il montre que la mortalité à Londres est, à peu de choses près, inversement proportionnelle à l'élévation de la température. Toutefois, pendant la seconde moitié de juillet et la première semaine d'août, le chiffre des décès devient brusquement aussi élevé qu'en plein hiver à cause des maladies intestinales des enfants, causées par la grande chaleur. A Victoria (Australie), climat tempéré, les maladies des organes respiratoires n'existant presque pas, tandis que les maladies intestinales sont très communes, il se trouve que le chiffre de la mortalité est directement proportionnel à celui de la température. M. Buchan est l'auteur d'un *Handbook of meteorology* très estimé. E. Durand-Gréville.

BUCHANAN (George), poète latin et historien écossais, né en février 1506 à la ferme de Mid-Leowen, paroisse de Killearn, comté de Stirling (Ecosse), mort le 29 sept. 1582. Après avoir étudié à l'Université de Paris, la mort de son oncle, James Heriot, le réduisit à la pauvreté, et il s'engagea dans l'armée du duc d'Albany, régent d'Ecosse. On le trouve en 1524 à l'Université de Saint-Andrew's, suivant le cours de John Major, qui l'emmena en France et lui procura une chaire de régent à Sainte-Barbe. Il revint en Ecosse avec le comte de Cassils, dont il était le précepteur et qui mourut jeune. Jacques V lui confia alors l'éducation de son fils naturel James, plus tard abbé de Kelso. Deux satires contre les moines franciscains (*le Cordelier*, tr. en vers français par H. Chrestien; Genève, 1667) lui suscitèrent des inimitiés qui le forcèrent à se réfugier en Angleterre. Le mauvais accueil qu'il y trouva auprès de Henri VIII l'engagea à retourner en France. Pendant trois ans, il fut professeur au collège de Guienne, à Bordeaux, où il eut Montaigne pour élève. De 1544 à 1547, il occupa une chaire de régent au collège du cardinal Lemoine à Paris. Il accompagna ensuite en Portugal son ancien principal de Bordeaux, André Govea. A la mort de celui-ci, Buchanan fut arrêté par ordre de l'Inquisition et enfermé pendant plusieurs années dans un couvent, dont les moines lui parurent « de bonnes mœurs, mais très ignorants ». C'est alors qu'il composa sa célèbre paraphrase des Psaumes de David en vers latins. Relâché enfin, il voyagea en Angleterre, en France, en Ecosse, et fut nommé par le comte de Moray principal du collège de Saint-Léonard, à l'Université de Saint-Andrew's. C'est pour témoigner sa reconnaissance à Moray qu'il écrivit le livre si violent contre Marie Stuart, intitulé en latin : *De Maria Scotorum Regina* (s. l. n. d. [Londres, oct. 1571]), et en langue vulgaire : *Ane Detectioun of the duinges of Marie, Queen of Scottes* (s. l. n. d. [Londres, nov 1571]). En 1567, il remplit, quoique laïque, les fonctions de Modérateur de l'assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse. Il accompagna Moray dans son voyage en Angleterre, et sut, par des vers latins louangeurs, gagner les bonnes grâces d'Elisabeth, qui lui accorda une pension de cent livres. Après le meurtre de Moray, Jacques VI, dont Buchanan avait été le précepteur, le nomma *Lord du Conseil* et *Lord du Sceau privé ;* mais ses ennemis, que la publication de son Histoire d'Ecosse (*Rerum Scoticarum Historia*, 1582) excita encore contre lui, le firent citer à comparaître devant le Conseil sous les plus graves accusations. Il mourut avant le jour fixé pour sa comparution, laissant tout son bien aux pauvres, sans rien réserver pour ses funérailles, dont la ville d'Edimbourg fit les frais. — Outre les ouvrages dont on a déjà parlé, il faut citer parmi les principales œuvres de Buchanan : deux tragédies, *Iephthes* (Paris, 1557), et *Baptistes, sive Calumnia* (Edimbourg, 1578), traduites en français plusieurs fois; *Poemata* (Leyde, 1628, etc.); *Ane Admonitioun direct to the treu Lordis maintenaris of the King's Grace's Authoritie* (1571); *Dialogus de Jure Regni* (1579), où il maintient que les peuples ne sont pas faits pour les rois, et que c'est à eux d'être les artisans de leur propre bonheur et les maîtres de leurs destinées; enfin *De Prosodia Libellus* (1600). Camuz a traduit en français, sous le titre de *Histoire de Marie, reine d'Ecosse* (Edimbourg, 1572), le libelle *De Maria Scotorum regina*. Buchanan, professeur érudit, historien, homme de parti, est resté, pour la postérité, un poète latin correct, élégant et gracieux. Th. Ruddiman a donné la première édition collective de ses œuvres (Edimbourg, 1715, 2 vol. in-fol.); une autre a été éditée par Burman, à Leyde (1725, 2 vol. in-4).

B.-H. Gausseron.

Bibl. : G. Buchanan, *Commentarius in vitam G. Buchanani, ab ipsomet scriptam ;* Francfort, 1608, et Edimbourg, 1702 (édit. par R. Sibbald). — D. Irving, *Memoirs of the Life and Writings of G. Buchanan;* 2e édit., Edimbourg, 1817.— Chalmer, *Life of Ruddiman.*— Mackenzie, *Scotch Writers.* — Leslie Stephen, *Dict. of national Biography.*

BUCHANAN (Claude), docteur en théologie, ecclésiastique et orientaliste anglais, né à Cambuslang, près de Glasgow, le 12 mars 1766, mort à Broxbourne (Hertfordshire) le 9 févr. 1815. En 1796, il alla à Calcutta comme chapelain de la Compagnie des Indes orientales. Il fit partie du cénacle d'hommes distingués, parmi lesquels W. Carey, D. Brown, H. Martyn et J. Marshman, qui prirent à tâche de favoriser le développement de la civilisation chrétienne dans les plaines du Gange. Buchanan fut l'un des auxiliaires les plus actifs de lord Wellesley, lorsqu'en 1800 ce gouverneur général fonda le collège de Fort-William, à Calcutta. Il y fut directeur des études, et enseignait lui-même le grec, le latin et l'anglais. Ce collège avait le double but d'initier les indigènes aux sciences de l'Occident et de procurer aux employés de la Compagnie des Indes une connaissance théorique et pratique des langues et des littératures ainsi que de l'histoire et des mœurs des peuples qu'ils étaient appelés à administrer. Il fut jusqu'en 1830 le foyer d'une vie intellectuelle intense, dont le rayonnement couvre aujourd'hui toute l'Inde septentrionale ; on considère avec raison la création de cette institution comme le point de départ de l'ère nouvelle vers laquelle marchent les nations de l'Inde. — Le nom de Buchanan est plus directement encore rattaché au système ecclésiastique qui règne dans l'Inde anglaise. Admirateur de l'église anglicane, Buchanan consacra l'effort de sa vie à procurer à l'Inde anglaise une organisation ecclésiastique pareille à celle de la Grande-Bretagne. Il demanda au gouvernement de créer en Inde une église officielle anglicane, de diviser le pays en diocèses, de prendre sous sa tutelle et à sa charge les édifices religieux et le personnel du clergé. Il pensait que le temps viendrait où les temples païens seraient transformés en églises chrétiennes et où les terres des brahmanes serviraient à doter les cures anglicanes. Telles sont les principales idées que Buchanan développa dans un *Mémoire sur l'utilité d'une constitution ecclésiatique pour l'Inde anglaise*, présenté au gouvernement. De retour en Angleterre en 1802, Buchanan s'efforça de gagner à sa cause l'opinion publique, en publiant des articles et des brochures. Lorsque le privilège de la Compagnie des Indes fut renouvelé en 1813, le Parlement introduisit dans la nouvelle charte plusieurs articles accordant une liberté plus grande aux représentants du christianisme en Inde, et la même année le système proposé par Buchanan pour l'organisation ecclésiastique de l'Inde fut adopté et exécuté.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette constitution ecclésiastique (V. Inde) a coûté à l'Angleterre depuis soixante-quinze ans plus de 250 millions; quant aux résultats religieux et moraux, il est fort probable que l'initiative privée, délivrée des entraves que la Compagnie des Indes lui opposait, serait arrivée aux mêmes fins par la voie naturelle. — Buchanan collabora pendant son séjour aux Indes à la traduction du *Nouveau Testament* en hindoustani et en persan. Ses *Christian researches in India* furent publiées à Londres en 1858.

F.-H. Kruger.

BUCHANAN (James), quinzième président des Etats-Unis (1857-61), né le 22 avr. 1791 à Stony-Batter (Pennsylvanie), mort à Wheatland, près Lancaster, le 1er juin 1868. Fils d'un fermier irlandais, récemment émigré en Amérique, et qui y avait acquis rapidement une certaine aisance, Buchanan fit son éducation au collège Dickinson, à Carlisle (Pennsylv.), étudia le droit et fut admis au barreau en 1812. Il s'établit à Lancaster, réussit dans sa profession, fut membre de la législature de l'Etat en 1814 et entra au Congrès fédéral en 1820. Il soutint en 1828 la candidature du général Jackson à la présidence, succéda à Daniel Webster comme président du comité judiciaire, et dirigea, en cette qualité, le procès d'*impeachment* contre le juge Peck, une des causes célèbres de la jurisprudence américaine. Il se retira du Congrès en 1831, et fut nommé ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, où il négocia un traité de commerce entre les Etats-Unis et la Russie. A son retour de cette mission, il fut envoyé par la législature de la Pennsylvanie au Sénat fédéral où il siégea jusqu'en 1845. Sur la question de l'esclavage il prit une situation intermédiaire entre les deux extrêmes, et soutint toutes les mesures propres à entraver dans le Congrès la discussion sur ce sujet brûlant. Partisan de la reconnaissance par le Congrès de l'indépendance du Texas, puis de l'annexion aux Etats-Unis de cette vaste province détachée du Mexique, il appuya en 1844 la candidature présidentielle de James Polk (du Tennessee) portée par les démocrates du Sud. Polk fut élu et récompensa Buchanan en l'appelant au poste de secrétaire d'Etat (1845). C'est pendant qu'il dirigeait les affaires étrangères de l'Union que la question du Texas conduisit à la guerre contre le Mexique (1846-48) et que le conflit avec l'Angleterre au sujet du territoire de l'Orégon fut réglé par la fixation de la frontière N.-O. des Etats-Unis au 49° de lat. N. En 1849, Buchanan rentra pour quelque temps dans la vie privée, mais en 1853, les démocrates étant remis en possession du pouvoir avec le président Pierce, il fut nommé ministre des Etats-Unis en Angleterre. L'année suivante il fut l'un des trois membres de la célèbre « conférence d'Ostende » tenue par les ministres d'Amérique à Londres, Paris et Madrid : Buchanan, Mason et Soulé, où fut proclamé dans un manifeste le droit de l'Union Américaine à s'annexer l'île de Cuba, soit par achat, soit par conquête, droit fondé sur le principe de la légitime défense contre les dangers que pouvait faire courir à l'Union l'émancipation éventuelle des noirs de la grande île espagnole.

En 1856, Buchanan fut choisi pour candidat présidentiel par la convention du parti démocratique et l'emporta sur son rival, Charles Frémont, candidat du parti républicain. Son administration fut la dernière avant la grande guerre civile. Comme il n'avait pas été mêlé aux débats si ardents du bill Kansas-Nebraska (1854) qui avaient ravivé la question de l'esclavage et déchaîné les passions dans le Congrès et dans le pays, il aurait pu garder une attitude impartiale entre les partis et prévenir ou retarder la rupture menaçante entre le Nord et le Sud. Mais après avoir essayé quelque temps ce rôle de modérateur, il inclina de plus en plus vers les démocrates du Sud et voulut imposer au Congrès la constitution Lecompton, élaborée par les esclavagistes du Kansas pour ce Territoire. Il se produisit une scission dans le parti démocratique, et la fraction dissidente du Nord, sous la direction de Douglas, fit une vive opposition à la politique du président. Quant aux Sudistes, en prévision de l'élection d'un président républicain en 1860, ils préparèrent ouvertement la sécession, et Buchanan, loin de les arrêter dans cette voie, comme l'avait fait trente ans auparavant le président Jackson, les encouragea plutôt par une complaisante inertie. Lorsque Lincoln eut été élu et que la Caroline du Sud eut officiellement déclaré sa volonté de sortir de l'Union, Buchanan ne prit ni ne proposa aucune mesure pour enrayer ce mouvement sécessionniste auquel il ne reconnaissait d'ailleurs aucun caractère inconstitutionnel ou insurrectionnel. Lorsqu'il quitta la présidence en mars 1861, la confédération sudiste était organisée et la guerre civile déjà commencée. Quelque temps après la guerre, il écrivit l'apologie de sa conduite politique pendant cette période néfaste de 1857 à 1861, et son biographe, M. George Ticknor Curtis, s'est efforcé plus tard de provoquer une revision du jugement sévère porté sur le quinzième président par les contemporains. Il n'y a pas réussi. Buchanan vécut très retiré après sa présidence.

A. Moireau.

Bibl. : *Buchanan's administration on the Eve of Rebellion* (apologie personnelle), 1866. — George Ticknor Curtis, *Life of James Buchanan*, 1883, 2 vol., pp. 625-707.

BUCHANAN (Sir Andrew), diplomate anglais, né le 7 mai 1807, mort à Craigend-Castle, près de Glasgow, le 12 nov. 1882. Attaché d'ambassade à Constantinople (1825), à Rio de Janeiro (1830), secrétaire de sir Stratford Canning's, ambassadeur à Constantinople (oct. 1831-sept. 1832) ; attaché d'ambassade à Washington (nov. 1832) ; secrétaire de légation à Florence (1841), chargé d'affaires dans la même ville (juil. 1842-oct. 1843), secrétaire de légation, puis chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg (avr. 1844), ministre plénipotentiaire en Suisse (fév. 1852), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Danemark (fév. 1853), il prit part à la conférence de Copenhague de 1855 ; ministre plénipotentiaire à Madrid (1858), puis à la Haye (1860); ambassadeur extraordinaire à Berlin (oct. 1862), membre du conseil privé (fév. 1863), ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg (juil. 1866), puis à Vienne (oct. 1871), il quitta la carrière en fév. 1878, et reçut en décembre de la même année le titre de baronnet.

BUCHANAN (Robert), poète et romancier anglais contemporain, né en Ecosse le 18 août 1841. Ses poésies, ses ouvrages dramatiques et ses romans lui ont acquis une place honorable dans la littérature de son pays. Il a paru en 1874 une édition collective de ses poésies (3 vol.). On peut y ajouter : *Ballads of Life* et *Love and Humour* (1882). Parmi ses pièces de théâtre, il faut citer : *Napoleon Fallen*, drame lyrique (1871) ; *The Witchfinder*, tragédie; *A Madcap Prince* (1874); *A Nine Day's Queen; Lady Clare* (1883). Son premier roman, *the Shadow of the Sword* (1876) fut suivi de *A Child of Nature* (1879) ; *God and the Man* (1881) ; *the Martyrdom of Madeline* (1882) ; *Love me for ever* (1883), etc. Rappelons aussi deux ouvrages de critique : *the Fleshly School of Poetry* (1872), assez maladroitement dirigé contre Algernon Swinburne, Dante Rossetti et les poètes de la même école, et *Master Spirits* (1873). Mr. Buchanan est un des rédacteurs ordinaires de la *Contemporary Review*.

B.-H. G.

BUCHANANIA. I. Botanique. — Roxburgh (*Pl. Corom.*, II, p. 79) a établi, sous ce nom, un genre de plantes de la famille des Térébinthacées et du groupe des Spondiées, dont les représentants sont des arbres propres aux régions tropicales de l'Asie et de l'Océanie. Leurs feuilles sont alternes, simples, coriaces et leurs fleurs, disposées en grappes axillaires ou terminales, ont un calice gamosépale à cinq lobes, une corolle à cinq pétales imbriqués et dix étamines à filets libres terminés par des anthères introrses. Le fruit est une drupe, dont le noyau crustacé ou osseux

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

renferme une seule graine. Dans l'Asie tropicale, on emploie fréquemment, comme astringente et tonique, l'écorce des *B. latifolia* Roxb. et *B. angustifolia* Roxb.
Ed. Lef.

II. Malacologie. — Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés-Géophiles, établi par Lesson en 1830, caractérisé par un animal épais, oblong, obtus à ses deux extrémités, recouvert par un manteau lisse, présentant à sa partie centrale un tubercule saillant, lequel remplirait les fonctions d'orifice respiratoire; les yeux sont placés sur des pédoncules courts, effilés à leur extrémité, rétractiles sous le manteau. Pied ovale, moins largement développé que le manteau. La seule espèce connue de ce genre remarquable est le *Buchanania oncidioides* Lesson, recueillie par cet auteur sur les côtes du Chili, et que nul n'a pu retrouver depuis. J. Mabille.

BUCHAU. Ville d'Allemagne, royaume de Wurttemberg, cercle du Danube; 2,938 hab. C'était une ville impériale; elle fut, ainsi que la riche abbaye de femmes de *Buchau* (fondée au viiie siècle), médiatisée en 1803, annexée au Wurttemberg en 1806.

Bibl. : Schettle, *Gesch. von Stadt und Stift Buchau*; Wildsee, 1884.

BUCHE ou **BUSCHE** (Ancien droit). Le droit de *Buche* ou de *Busche* était une redevance qui obligeait le paysan à porter à son seigneur une bûche de bois la veille de Noël. Ce droit de bûche appartenait notamment aux trésoriers de France et généraux des finances, ainsi qu'aux officiers généraux de la chambre des comptes. G. L.

BUCHELAY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 304 hab.

BUCHELL (Arnold van), antiquaire hollandais, né à Utrecht le 17 mars 1565, mort le 15 juil. 1641. Il étudia à Leyde, voyagea en Allemagne, en Italie et en France, puis se fixa comme avocat à Utrecht et fut directeur de la Compagnie des Indes orientales. L'histoire de sa patrie fit de bonne heure l'objet de ses recherches principales, tandis qu'il trouvait des distractions dans l'étude de la botanique. Il a publié : *Description d'Utrecht* (1605); *Traité (diatribe) de l'ancien gouvernement de la province d'Utrecht*, dans la *Belgii confederati respublica* de Jean de Laet (Leyde, 1632); *Description des fleurs, fruits, plantes*, etc., gravées par Rossot (1614); *Tractatus singularis de Durdrechto; Historia Ultrajectina de Béka et Héda*, éditée et enrichie de notes et dissertations (Utrecht, 1643 [ouvrage posthume]); *Arbre généalogique de Nassau-Orange* (Utrecht, 1615 [ouvrage anonyme]). E. B.

BÛCHEMENT. Terme de charpente ou de maçonnerie s'appliquant au dégrossissement du bois et à la recoupe de la pierre et de la brique. Cette opération se fait généralement sur le tas, dans le but de réduire la saillie d'une pièce de charpente ou d'un ouvrage de maçonnerie et d'en dresser la surface avant d'y pratiquer une feuillure ou un encastrement (V. Hachement, Recoupement, etc.).

BÛCHER. Amas de bois sur lequel on brûlait des corps; qu'il s'agisse de morts ou de vivants, d'un mode de sépulture ou d'un supplice, l'idée originelle paraît avoir été celle d'une purification. Nous renvoyons au mot Crémation tous les détails ethnographiques et historiques sur l'usage de brûler les cadavres. Bornons-nous à constater qu'il se retrouve chez tous les peuples indo-européens, non seulement dans l'Inde, en Grèce, à Rome, mais aussi dans les steppes septentrionaux, chez les anciens Scythes, chez les Germains, chez les Gaulois, bien que nulle part ce mode de destruction des cadavres n'ait prévalu complètement. On trouvera d'autre part, au mot Sacrifice, tout ce qui se rapporte à la combustion des offrandes faites aux dieux; c'est à cet ordre d'idées qu'il faut rapporter les sacrifices dans lesquels on brûlait des victimes humaines; la statue d'osier de Teutatès, dans laquelle les anciens Gaulois empilaient des hommes, qu'ils brûlaient ensuite en l'honneur du dieu, est une sorte de bûcher. Quoi qu'il en soit, nous ne parlerons ici que des bûchers proprement dits, construits soit pour brûler les morts, soit pour supplicier des vivants. Nous rappellons la légende d'après laquelle Hercule, sur le point de périr et souffrant d'atroces douleurs dues à la tunique de Nessus, fit élever sur le mont Œta un vaste bûcher sur lequel il monta; épuré par le feu qui avait consumé sa dépouille mortelle, il put prendre place au nombre des dieux.

Homère nous décrit le bûcher de Patrocle, de forme carrée, de cent pieds de côté. En même temps que le héros on y brûla les corps de douze prisonniers troyens immolés en son honneur. En Grèce, comme d'ailleurs partout, on brûlait avec le mort une partie des objets qui lui avaient appartenu (V. Crémation). C'étaient les parents qui mettaient le feu au bûcher, sur lequel on faisait des libations et où l'on jetait toute sorte de parfums. Pour les personnages de distinction, on déployait dans ces funérailles un très grand luxe.

Le bûcher, carré à la base, formait une pyramide à plusieurs étages, décorée de peintures, d'étoffes plus ou moins précieuses, de guirlandes. Le plus célèbre de ces bûchers est celui qu'Alexandre fit construire à Babylone pour brûler son ami Héphestion (324 av. J.-C.).

Nous sommes complètement renseignés sur les bûchers des Romains *(pyra, rogus, bustum)*; ils étaient plus ou moins grands et décorés selon la qualité et la fortune du mort. Une loi somptuaire interdisait l'emploi de bois précieux; on employait l'if, le pin, le mélèze, le genévrier, le cyprès aussi, dont l'odeur empêchait qu'on ne fût incommodé par celle du cadavre. Le corps était enveloppé d'une toile d'amiante pour que ses cendres restassent distinctes de celles du bois; les gardes du bûcher *(bustuarii)* veillaient d'ailleurs pour empêcher ces mélanges. On jetait sur le bûcher toute espèce d'offrandes; les vétérans de César, par exemple, y jetèrent leurs armes. On avait affecté à la crémation des corps des emplacements spéciaux *(ustrinum)*. Plusieurs nous sont connus; citons celui de la voie Appienne, à 5 milles de Rome, il a été décrit par Fabretti : c'est un quadrilatère, clos de murs, de 350 pieds de long, sur 200 de large, dallé en travertin; du côté de la route étaient des portiques sous lesquels se plaçaient les parents et amis du mort; du côté opposé, des magasins et la demeure du gardien; on en connaît d'autres à Pompéi, à la colonie Velleiate; le plus célèbre était situé dans le champ de Mars, près du Mausolée d'Auguste; il a été décrit par Strabon : c'était une enceinte dallée en travertin, encadrée de peupliers, fermée par une grille de fer. On avait gravé sur les dalles le nom des membres de la famille d'Auguste, brûlés ou ensevelis dans l'enclos; on trouvera ces inscriptions au t. V de la description du *Museo Pio-Clementino*. — Nous sommes enfin assez bien informés de ce qui concerne les bûchers des empereurs. Il en a été question au mot *Apothéose* (V. ce mot, t. III, p. 178, col. 2); Dion a décrit en détail celui de Pertinax; un certain nombre de médailles nous ont transmis des représentations assez exactes de ces bûchers impériaux.

Les Romains avaient aussi employé le bûcher pour faire périr des criminels par le supplice du feu; Vulcatius Gallicanus, le biographe d'Avidius Cassius, nous a laissé une description d'un bûcher de ce genre, échafaudage immense, haut de 180, pieds sur lequel on liait aux divers étages les condamnés dont on offrait le supplice en spectacle. L'Europe chrétienne adopta ce supplice et lui donna une très grande extension à la fin du moyen âge. On faisait surtout périr par le feu ceux que l'Église livrait au bras séculier, hérétiques, sorciers, etc., afin d'éviter de verser le sang. Le premier bûcher sur lequel on fit brûler des hérétiques en France fut élevé à Orléans en 1022; vingt-deux hérétiques y furent brûlés en présence du roi Robert le Pieux. Voici comment étaient en général construits les bûchers destinés aux condamnés. Autour

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un poteau de 7 à 8 pieds de haut, on construisait un carré formé de bûches, de fagots et de paille : laissant vide la place parmi laquelle l'homme arriverait au poteau; on élevait le bûcher à peu près jusqu'à la hauteur de sa tête ; on l'amenait alors, vêtu d'une chemise soufrée ; on l'attachait au poteau par le cou, le milieu du corps et les pieds ; on terminait en amoncelant les matériaux dans l'espace resté vide, de telle sorte que le condamné était souvent invisible ; puis on mettait le feu au bûcher. Il arrivait dans bien des cas que le supplicié fût étranglé ou même poignardé avant qu'on allumât le bûcher, soit qu'il eût obtenu cette faveur, soit qu'il eût corrompu le bourreau. On sait que ces supplices ont été pratiqués jusqu'à la Révolution française et que les bûchers ont été surtout allumés par ordre de l'Inquisition (V. AUTO-DA-FÉ, t. IV, p. 756, et INQUISITION). Parfois on réduisait en cendres les corps de condamnés qui avaient péri dans d'autres supplices. Rappelons aussi que l'on a jusqu'à la Révolution brûlé les écrits qui déplaisaient au pouvoir spirituel ou temporel. M. Peignot a publié un *Dictionnaire critique, historique et bibliographique des principaux ouvrages détruits par le feu* (Paris, 1806, 2 vol. in-8). Pour terminer, il nous reste à dire que le bûcher a servi au moyen âge à des épreuves judiciaires. Le croisé qui pendant le siège d'Antioche avait fait retrouver la prétendue Sainte-Lance, prouva la valeur de sa trouvaille en passant entre deux piles de bois allumées sur une longueur de 14 pieds. Les amis de Savonarole voulurent prouver sa sainteté par une épreuve analogue.

BUCHER (Anton von), publiciste allemand, né à Munich le 8 janv. 1746, mort à Munich le 8 janv. 1817. Il fut d'abord l'élève des jésuites, dont il devint plus tard le plus ardent adversaire. En 1771, il fut nommé recteur des écoles allemandes de Munich ; cette fonction lui donnait la direction de l'enseignement primaire, et il en profita pour imprimer à cet enseignement un caractère plus libéral. La suppression de l'ordre des jésuites, en 1773, lui rendit la tâche plus facile. Mais une réaction s'étant produite en 1778, Antoine de Bucher quitta son emploi et devint curé d'Engelbrechtsmünster dans le diocèse de Ratisbonne ; il prit sa retraite en 1813. Ses pamphlets se distinguent par un tour humoristique et plaisant, qui ne leur ôte rien de leur force agressive ; les principaux sont : *Charfreitagsprozession, Fastenexempel, Pronontiunkula-Büchlein, Christenlehre auf dem Lande, Die Jesuiter auf dem Lande, Der allerneueste jesuitische Eulenspiegel.* Les pamphlets d'Antoine de Bucher, avec ses *Lettres sur les Jésuites en Bavière* et d'autres opuscules, ont été réunis en six volumes, sous ce titre : *Die Jesuiten in Bayern vor und nach ihrer Aufhebung, von J. von Klessing dem Jüngern* (Munich, 1819-1820). A. B.

BUCHER (Lothar), homme politique et publiciste allemand, né à Neustettin, en Poméranie, le 25 oct. 1817. Il fit ses études à l'Université de Berlin, et occupa ensuite divers emplois dans la magistrature. Elu membre de l'Assemblée nationale prussienne en 1848, il se fit le promoteur des réformes libérales ; et l'année suivante, comme député à la seconde Chambre, il fut au nombre de ceux qui protestèrent contre l'état de siège et proposèrent de répondre aux mesures d'exception par le refus de l'impôt. Pour se soustraire aux poursuites dirigées contre lui en 1850, il se retira à Londres, où il vécut pendant une dizaine d'années comme correspondant de la *National Zeitung*. En 1855, il envoya au même journal des comptes rendus de l'Exposition universelle de Paris. En 1864, le comte de Bismarck lui offrit un emploi au ministère des affaires étrangères, et il s'attacha dès lors sans réserve à la politique intérieure et extérieure du gouvernement prussien. Il assista aux conférences de Francfort en 1871, et au congrès de Berlin en 1878. Ses articles dans la *National Zeitung* ont été réunis sous le titre de *Bilder aus der Fremde* (Berlin, 1862). Il a publié en seconde édition l'ouvrage de Lassalle, qui l'avait nommé son exécuteur testamentaire : *Das System der erworbenen Rechte* (Leipzig, 1880, 2 vol.) A. B.

BUCHER (Adalbert-Bruno), écrivain allemand, né à Kœslin, en Poméranie, le 24 avr. 1826, frère du précédent. Il fut nommé, en 1869, conservateur du Musée des Arts et de l'Industrie, à Vienne. Il a écrit différents ouvrages sur l'histoire et la pratique des arts : *Die Kunst im Handwerk* (Vienne, 1872 ; 3e éd. 1888) ; *Katechismus der Kunstgeschichte* (Leipzig, 1880 ; 2e édit., 1884) ; *Die Faience von Oiron* (Vienne, 1879) ; *Zur Reform des Ausstellungswesens* (Vienne, 1879) ; *Geschichte der technischen Künste* (Stuttgart, 1875-1889, t. I à III, en collaboration avec Ilg, Lessing, etc.) ; *Das Kunsthandwerk* (revue mensuelle en collaboration avec Gnauth ; Stuttgart, 1874-1876) ; *Real. Lexikon der Kunstgewerbe* (Vienne, 1883-1884). Adalbert Bucher a publié aussi des comptes rendus de l'Exposition universelle de Vienne en 1874 et de l'Exposition nationale de Munich en 1876. A. B.

BUCHÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 475 hab. Cette localité, fort ancienne, est mentionnée en 1164, sous le nom de *Buxeriæ*, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes. Manoir du XVIe siècle, en partie conservé. Eglise moderne ; cuve baptismale de 1790, date de l'érection de Buchères en paroisse ; statuette de pierre, du XVIe siècle, représentant la Vierge-mère. — Au hameau de Courgerennes (*Curtjusaine* au XIIe siècle), distant de 2 kil., curieuse église de la Nativité de la Vierge, construite au XIIe siècle, remaniée au

Eglise de la Nativité à Courgerennes.

XVIe et au XVIIIe ; précieux dyptique Renaissance, en pâte cuite, à la mode vénitienne, encadrant des bas-reliefs en albâtre ; riche tabernacle Louis XIII, orné de cuivres fondus et repoussés, restes de vitraux et de carrelages émaillés des XVe et XVIe siècles. — Des ossements fossiles, un vase d'airain antique ont été recueillis sur le territoire de Buchères et sont conservés au musée de Troyes. Une tombelle a été nivelée il y a quelques années, près du finage de Saint-Léger ; on y a trouvé une sépulture. Enfin, la voie allant de Troyes à l'établissement romain de Vertaut traverse le territoire sous le nom de *Cheminet*. A. T.

BIBL. : FICHOT, *Statistique monumentale de l'Aube* ; Troyes, 1884, t. I, gr. in-8.

BUCHERON (Emmanuel-Arthur-Marie), journaliste français, né à Tours vers 1834. Ses études faites, il s'engagea dans la cavalerie où il servit pendant sept ans. Il entra au *Figaro* en 1869, y écrivit une série de *Lettres d'un provincial* et se fit remarquer à partir de 1871, sous le pseudonyme de *Saint-Genest*, par la violence de ses articles, la plupart traitant les questions militaires et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

attaquant sans mesure les officiers supérieurs, membres du Parlement, et le gouvernement républicain. Il dut quitter en 1877 le *Figaro*, où il est rentré au commencement de 1888. Il a publié : *La Politique du soldat* (Paris, 1872, in-12) ; *Lettres d'un soldat, Frœschwiller; 4 Septembre; Campagne d'Orléans, Campagne de l'Est* (1873, in-12) ; *Joyeuses années* (1874, in-12) ; *Appel aux Monarchistes* (1875, in-8) ; *la Bride sur le cou, Par monts et par vaux, A travers Paris, Au bord de la mer* (1876, in-12); *la Persécution religieuse* (1879, in-12); *la Carte à payer, A Jacques Bonhomme* (1879, in-8) ; *Radicaux et Cléricaux* (1880, in-18), etc.

BUCHEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt ; 96 hab. Cette localité, située sur les hauteurs qui dominent la rive gauche de la Blaise, est mentionnée dès le XIIe siècle. La seigneurie appartenait aux moines de Clairvaux. A. T.

BUCHEZ (Philippe-Joseph-Benjamin), publiciste français, né à Matagne-la-Petite (anc. dép. des Ardennes) le 31 mars 1796, mort à Rodez le 12 août 1865. Il obtint, en 1815, un emploi dans l'octroi qui lui laissa le loisir de faire ses études de médecine. Tempérament d'apôtre socialiste-révolutionnaire, passionné pour la propagande, il embrigada ses condisciples dans les sociétés de *Médecine* et de *Philosophie* qui ne tardèrent pas à s'affilier aux nombreuses sociétés secrètes qui conspiraient alors contre les Bourbons. Aussi Buchez fut-il compromis dans la conjuration militaire du 19 août 1820, mais on ne put réunir contre lui des preuves suffisantes pour le poursuivre en justice. Encouragé par ce demi-succès, il fonda, en 1821, avec Flotard, la *Charbonnerie française* (V. CARBONARI), qui eut pour mot d'ordre le renversement des Bourbons et la convocation d'une Assemblée nationale constituante. Cette nouvelle tentative faillit lui coûter cher. Chargé d'une mission secrète à Belfort, il fut arrêté à Metz et traduit devant la cour d'assises de Colmar. Le partage des voix sur la question de sa culpabilité lui sauva la vie. On sait que les quatre sergents de la Rochelle, le général Berton et le colonel Caron, compromis dans cette conspiration, furent exécutés. — Reçu docteur en médecine en 1824, Buchez collabora activement au *Producteur*, organe saint-simonien, et créa lui-même le *Journal des progrès des sciences et institutions médicales* (1827-1830). La Révolution de 1830 le rejeta dans la vie agitée des clubs. Il forma alors, avec Flocon, Fazy, Huber, la *Société des amis du peuple*, qui voulut « diriger la Révolution » et fut dissoute par le gouvernement le 25 sept. A la suite de cet échec Buchez renonça à la politique militante et, durant dix-huit années, s'occupa uniquement de propagande religieuse et philosophique par le livre et par le journal. Il s'était, en 1829, séparé des saint-simoniens qui avaient inventé une religion nouvelle qui n'était qu'un panthéisme rajeuni. Consterné de leurs « saturnales », Buchez fonda le *Journal des sciences morales et politiques*, devenu l'*Européen*, puis la *Revue nationale* (1831-1848) pour vulgariser son système particulier, le néo-catholicisme ou buchésisme, alliance étrange entre l'orthodoxie catholique et les théories les plus démocratiques. Ce système, il l'exposait d'une manière plus scientifique dans son *Introduction à la science de l'histoire ou science du développement de l'humanité* (Paris, 1833, in-8), dont il disait, non sans naïveté : « Le moindre résultat de cette publication sera une classification historique à laquelle on puisse ajouter foi. » Or, ce qu'il prenait pour une classification n'est qu'une démonstration du progrès social par les faits historiques et un acte de foi en faveur du bonheur définitif de la société civile et industrielle. — Il en poursuivait encore l'application dans son *Histoire parlementaire de la Révolution française* (Paris, 1833-1838, 40 vol. in-8), en collaboration avec Roux-Lavergne, vaste recueil de documents, encore utilement consulté aujourd'hui, où, le premier, il eut l'idée de rassembler une partie des débats des Assemblées constituante et législative, de la Convention du Conseil des Anciens, du Conseil des Cinq cents, du Tribunat, du Sénat, du Corps législatif, de la Chambre des représentants de 1815, les publications du club des Jacobins et de la presse révolutionnaire, une introduction qui est l'histoire de la formation et du développement de la nationalité française, et trente-trois préfaces fort singulières où Buchez démontre que la Révolution est en principe la réalisation de la morale chrétienne, que la Constituante l'a détournée de sa voie et que les Jacobins, seuls possesseurs des véritables principes, n'ont pu les appliquer faute de moyens de publicité suffisants pour manifester leurs intentions à la France entière. — Aussi, les ouvriers imprimeurs ayant eu, en 1837, l'idée de publier à leurs frais une édition des Evangiles « dédiée à la nation », crurent-ils bien faire en demandant une préface à Buchez. Il y déclara que la loi divine était restée inaccomplie, qu'elle s'appliquait non pas aux individus, comme on l'avait cru, mais aux sociétés et qu'elle terminerait son évolution en réglant l'association politique comme elle a réglé les consciences. C'est seulement en 1839 que parut l'exposé didactique et détaillé du buchésisme : *Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès* (Paris, 1839, 3 vol. in-8). On ne saurait donner une idée nette de ce système fort confus et totalement dépourvu de critique. Adversaire du matérialisme, du panthéisme, de l'éclectisme et surtout du spiritualisme pur, Buchez prétend que la morale est le critérium de la certitude. Or, la morale dérive de la révélation. Elle a été donnée à l'homme par le Créateur en vue du but social. Il n'y a donc rien d'inné en nous ; nos idées ont pour origine, d'une part, le monde extérieur ; d'autre part, la révélation. Par suite, toute la puissance de l'esprit se bornant à l'acquisition des idées sensibles, la raison n'est rien ; la foi et la religion dominent la philosophie. Mais, en étudiant les sciences naturelles, on remarque une suite ininterrompue de progrès dans la formation des terrains et mieux encore dans la constitution de plus en plus compliquée et parfaite des êtres vivants. Nul doute que ces mêmes progrès ne s'accomplissent dans le domaine moral. Comment les concilier avec la révélation ? Ils proviennent précisément de la révélation ou plutôt il y a eu des révélations successives et progressives. 1° la Révélation adamique ; 2° la R. antédiluvienne ; 3° la R. brahmanique ; 4° la R. chrétienne. Depuis le XIIIe siècle, le christianisme a fait fausse route parce qu'on a méconnu depuis lors sa portée sociale ; aussi reste-t-il un long chemin à parcourir avant que la morale chrétienne se réalise entièrement dans les institutions politiques et sociales et qu'apparaisse sur la terre une race supérieure à l'humanité. Les théories économiques de Buchez sont moins nuageuses que sa religion ; elles ont même une incontestable portée pratique. Il réclame une plus grande somme de bien-être pour les classes pauvres, des lois plus larges sur la condition civile de la femme. Se séparant nettement du saint-simonisme, il maintient la liberté de travail, la propriété individuelle, l'échange. Il déclare que la réforme sociale peut s'opérer par la libre initiative des individus sans autre intervention de l'Etat que celle qu'il exerce par les mesures administratives et législatives ordinaires. Il recommande par-dessus tout l'association ouvrière de production et la création d'institutions de crédit pour le travail.

Les ouvrages et les nombreux journaux de Buchez lui avaient valu une grande notoriété. Son honnêteté indiscutable, l'ardeur de ses convictions, lui avaient attiré le respect de ses adversaires. Il eut des disciples dévoués, qui défendirent ses doctrines dans l'*Atelier* (1840-1847) et livrèrent de rudes combats à la *Ruche* saint-simonienne. Aussi lorsque ses anciens co-sociétaires des *Amis du peuple* parvinrent au pouvoir (Révolution de 1848) songèrent-ils de suite que Buchez serait pour eux un

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

précieux collaborateur. Armand Marrast le choisit pour adjoint à la mairie de Paris; on posa sa candidature dans le dép. de la Seine qui l'envoya siéger à l'Assemblée nationale constituante. Le 6 mai ses collègues le nommaient président (382 voix sur 727 votants). Il n'exerça pas longtemps ces hautes fonctions. On sait que l'Assemblée fut envahie le 17 mai par les manifestants en faveur de la Pologne (V. Assemblée, t. IV, p. 216). Buchez perdit la tête en ce moment critique. On lui a depuis fort durement reproché de n'avoir pas su ou voulu ordonner les mesures de rigueur, nécessaires pour faire respecter la représentation nationale. Il redouta sûrement qu'une intervention énergique ne causât le massacre des représentants. Il chercha aussi, semble-t-il, quelque moyen de concilier ses opinions anciennes et bien connues d'agitateur révolutionnaire avec ses devoirs de président et, n'en trouvant aucun, essaya de temporiser. Finalement il pria Huber, l'un des meneurs de la manifestation, de le faire mettre à la porte, ce qui fut fait. Son irrésolution apparaît très nettement dans sa réponse à Louis Blanc qui voulait haranguer le peuple : « Comme président je ne puis pas vous donner d'autorisation; comme homme, je ne puis que vous conseiller de faire ce que vous pourrez ». Quoi qu'il en soit, il perdit complètement la confiance de l'Assemblée, qui ne l'éleva plus à la présidence, et celle de ses électeurs qui ne l'envoyèrent pas à la Législative. On n'entendit plus parler de lui. Une réédition de la préface de son *Histoire de la Révolution*, qu'il publia en 1859 sous le titre d'*Histoire de la formation de la nationalité française* (Paris, 2 vol. in-16), passa même inaperçue. Ses amis ont édité après sa mort son *Traité de politique et de science sociale* (Paris, 1866, 2 vol.). R. S.

Bibl. : A. Ott, *P.-B.-J. Buchez*, dans *Journal des économistes*, 1865, t. XLVII, p. 443. — Du même, *Manuel d'histoire universelle*; Paris, 1842, 2 vol. in-12. — Anonyme, *Buchez*, dans *Bibliothèque universelle*, 1838, t. XVIII. — Damiron, *Essai sur l'histoire de la philosophie du XIXe siècle*; Paris, 1834, t. III. — J. Simon, *la Philosophie de M. Buchez*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1841. — Geoffroy Saint-Hilaire, *Notes sur Buchez*, dans *Revue encyclopédique*, juil.-août 1833. — Bourquelot et Louandre, *Littérature française*; Paris, 1846, t. II, 462.

BUCHHEIM (Rudolf), pharmacologiste allemand, né à Bautzen le 1er mars 1820, mort à Giessen le 25 déc. 1879. En 1847, il alla à Dorpat comme professeur extraordinaire de matière médicale et d'histoire de la médecine et fut nommé professeur ordinaire en 1849. Il fut appelé, en 1863, à Giessen, et y enseigna jusqu'à sa mort. En 1846-48, il publia une édition remaniée allemande des *Eléments de matière médicale* de Pereira. C'est grâce aux efforts de Buchheim que la pharmacologie s'est différenciée de plus en plus de la thérapeutique pour devenir une branche de la physiologie expérimentale; il est l'auteur de nombreux travaux et de découvertes importantes en pharmacodynamique. Son ouvrage capital est : *Lehrbuch der Arzneimittellehre* (Leipzig, 1854-57, in-8; 3e édit., 1878). Dr L. Hn.

BUCHHOLTZ (Andreas-Heinrich), écrivain allemand, né à Schöningen, dans le duché de Brunswick, le 25 nov. 1607; il devint professeur de théologie à Rinteln dans la Hesse, et mourut, comme inspecteur ecclésiastique, à Brunswick, le 20 mai 1671. Pour combattre l'influence des récits chevaleresques et en particulier des imitations d'*Amadis*, il écrivit deux longs romans entremêlés de digressions morales et théologiques : *Des christlichen deutschen Grozfürsten Hercules und der böhmischen königlichen Fräulein Valisca Wundergeschichte in sechs Büchern* (Brunswick, 1659; augmenté de deux livres dans les éditions suivantes), et *Der christlichen königlichen Fürsten Herculiscus und Herculadisla Wundergeschichte in sechs Büchern* (Brunswick, 1665). Ces ouvrages trouvèrent des lecteurs jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. Buchholtz traduisit en allemand le premier livre des *Odes* et l'*Art poétique* d'Horace. Il publia plusieurs recueils de poèmes sacrés et d'ouvrages d'édification.

BUCHHOLZ. Ville d'Allemagne, roy. de Saxe, cercle de Zwickau, sur la Sehma, près d'Annaberg; 6,539 hab. Eglise gothique; fabrique de passementerie qui remonte au XVIe siècle; cartonnages, papeterie, etc.

BUCHLAU (V. Buchlowitz).

BUCHLOE (*Buchloe* Engelm.). Genre de plantes de la famille des Graminées et du groupe des Chloridées, dont l'unique espèce, *B. dactyloides* Engelm. (*Sesleria dactyloides* Nutt.) est une herbe de l'Amérique du Nord, répandue dans toute la zone des prairies depuis le Missouri jusqu'au Mexique. C'est le *Buffalo-grass* des Américains (V. H. Baillon, *Dict. de Botanique*, I, p. 511).

BUCHLOWITZ (en tchèque *Buchlovice*). Ville de l'empire d'Autriche, prov. de Moravie (capitainerie de Huerske-Hradiste). Sources sulfureuses. Pop., 2,315 hab. Non loin est le vieux château de *Buchlau*.

BUCHMANN, théologien suisse (V. Biliander).

BÜCHMANN (Georg), professeur et littérateur allemand, né à Berlin le 4 janv. 1822, mort à Berlin le 24 févr. 1884. Il fut d'abord précepteur à Varsovie, et enseigna ensuite dans des pensionnats à Paris, et dans différentes écoles réales et industrielles à Berlin. Il a publié, sous le titre de *Geflügelte Worte* (Berlin, 1864; 14e éd. 1884), un recueil de mots frappants et d'expressions devenues proverbiales, empruntés aux classiques allemands; l'ouvrage a eu du succès, et a été adapté à d'autres langues modernes. A. B.

BUCHNER (August), écrivain allemand, né à Dresde le 2 nov. 1591, mort le 19 févr. 1661 à Wittemberg, où il fut pendant trente ans professeur d'éloquence. Il était disciple d'Opitz et membre de l'Académie fructifère de Weimar. Il débuta par deux recueils de poésies sacrées, écrivit ensuite un ballet sur le sujet d'Orphée et d'Eurydice, et différents autres opuscules. Ce qui eut le plus de succès, c'est sa poétique (*Poeterey*, Wittenberg, 1665), imitée de celle d'Opitz. A. B.

BUCHNER (Johann-Andreas), pharmacien allemand, né à Munich le 6 avr. 1783, mort à Munich le 6 juin 1852. Reçu docteur en philosophie en 1807, il fut d'abord professeur de pharmacie à l'Université de Landshut (1818-1825), puis depuis 1826 à l'Université de Munich, et pharmacien en chef de l'établissement central fondé dans cette ville. En 1818, il posa les bases de l'union pharmaceutique bavaroise; à partir de 1815 jusqu'à sa mort il rédigea le *Repertorium für Pharmacie*. Son ouvrage le plus important est : *Vollständiger Inbegriff der Pharmacie* (Nuremberg, 1821-1827, 7 vol.), véritable encyclopédie pharmaceutique dont plusieurs parties furent publiées séparément. Dr L. Hn.

BUCHNER (Ludwig-Andreas), pharmacien allemand contemporain, fils du précédent, né à Munich le 23 juil. 1813. Il étudia à Paris et à Giessen, fut reçu docteur en philosophie en 1839 et en médecine en 1842, devint en 1842 privat-docent à Munich, en 1847 professeur extraordinaire de chimie physiologique et pathologique, en 1852 professeur ordinaire de pharmacie et de toxicologie. Il a continué de 1852 à 1876 le *Repertorium* de son père et publié un important ouvrage : *Commentar zur Pharmacopœe Germanica* (Munich, 1872-1877, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

BÜCHNER (Georg), écrivain allemand, né à Goddelau, près de Darmstadt, le 17 oct. 1813, mort à Zurich le 19 févr. 1837. Il étudia d'abord les sciences naturelles à Strasbourg et à Giessen, et entra ensuite brusquement dans la politique. Une feuille populaire qu'il fonda à Darmstadt, en 1834, sous le titre du *Messager hessois (der Hessische Landbote)*, avec cette épigraphe : *Paix aux cabanes, Guerre aux palais*, lui attira des poursuites judiciaires. Il s'enfuit à Strasbourg, reprit quelque temps ses études philosophiques et naturelles, traduisit *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor* de Victor Hugo, et se

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rendit ensuite à Zurich, où il fit quelques conférences, qui furent interrompues par sa mort subite. A Darmstadt, il avait écrit en quelques semaines un drame sur la mort de Danton. Il laissa en manuscrit une comédie intitulée *Léonce et Léna* et des fragments philosophiques et poétiques. Une édition complète de ses œuvres, avec une biographie, a été publiée par K.-E. Franzos (Francfort, 1879). A. B.

BÜCHNER (Luise), femme de lettres allemande, née à Darmstadt le 12 juin 1821, morte à Darmstadt le 28 nov. 1877. Elle a publié plusieurs ouvrages littéraires, délicates peintures de la vie mondaine, et s'est surtout fait connaître par ses efforts pour l'amélioration du sort de la femme. Son premier ouvrage, *Die Frauen und ihr Beruf* (Francfort-sur-le-Main, 1855; 5e éd., Leipzig, 1883), eut un réel succès; citons encore *Praktische Versuche zur Lösung der Frauenfrage* (Berlin, 1870), et *Die Frau* (Halle, 1878). Parmi ses œuvres littéraires il faut mentionner : *Aus dem Leben* (Leipzig, 1861); *Das Schloss zu Wimmis* (Leipzig, 1884); *Frauenherz*, volume de poésies (2e éd., Berlin, 1866); *Weihnachtsmœhrchen* (2e éd., Glogau, 1882); et *Klara Dettin, erzœhlendes gedicht* (Glogau, 1874).

BÜCHNER (Friedrich-Karl-Christian-Ludwig), philosophe et naturaliste allemand contemporain, né à Darmstadt le 29 mars 1824, frère des précédents. Le père, qui était médecin, voulut faire de son fils un médecin. Le jeune homme fut donc envoyé à Giessen (1843), puis à Strasbourg, et en 1848 il revint à Giessen se faire recevoir docteur. De là il passa à Wurtzbourg où il connut le célèbre matérialiste Virchow, ce qui eut sur l'orientation définitive de son esprit une influence capitale. Peu de temps après, privat-docent à Tübingen, il faisait paraître *Kraft und Stoff* (Francfort, 1855; 15e éd., 1883; trad. fr., Leipzig, 1863; 6e éd., 1884), qui eut un énorme retentissement et fut traduit dans toutes les langues. Cet ouvrage, « fruit d'un enthousiasme fanatique pour le progrès de l'humanité » (Lange), essaie de démontrer l'éternité de la matière et de la force; c'est en même temps une réhabilitation de l'expérience, source unique de la vérité, et un plaidoyer contre les causes finales. « La nature, y est-il dit, ne connaît ni intention, ni but, ni conditions quelconques, spirituelles ou matérielles qui lui soient imposées du dehors ou d'en haut. » Le scandale fut immense; Büchner, accusé d'immoralité, fut destitué. Il se retira à Darmstadt, où, tout en exerçant la médecine, il continua dans divers journaux ou revues l'apologie du matérialisme. Dans *Natur und Geist* (Francfort, 1857); *Physiolog. Bilder* (Leipzig, 1861-1875, 2 vol.), et *Aus Natur und Wissensschaft* (ibid., 1862; trad. fr. par le Dr Lauth, Paris, 1866, in-8; 2e éd., 1882), il a recueilli bon nombre de ses articles. Qu'il s'agît de physiologie, de pathologie ou de médecine légale; de Moleschott, de Buckle, de Schopenhauer ou de Darwin, toujours la préoccupation du matérialisme paraissait et soulevait des orages. En 1870 il publia à Leipzig *Die Stellung des Menschen in der Natur* (l'Homme selon la science, trad. Letourneau, Paris, 1875); en 1874, *Der Gottesbegriff und seine Bedeutung*, etc. (l'Idée de Dieu et son importance dans le présent); en 1882, *Die Macht der Vererbung* (la Puissance de l'hérédité); *Aus dem Geistesleben der Thiere* (la Vie psychique des bêtes, trad. Letourneau, Paris, 1881), est de 1876. « Ce livre, dit M. Espinas, est avant tout un travail de vulgarisation, un ouvrage de science amusante au service des tendances philosophiques un peu confuses de l'auteur. » Aussi bien Büchner est plutôt un vulgarisateur, un polémiste populaire, qu'un penseur original. Il n'a innové ni dans l'ensemble ni dans les détails. Sa philosophie est assez vague et flottante; par exemple, il ne définit clairement ni la matière ni la force. Au fond, son matérialisme se réduit le plus souvent à une protestation en faveur de la méthode scientifique et expérimentale. Telle est en même temps la raison de son succès : il a su, au moment opportun, suspendre à la grosse cloche, suivant la comparaison de Lange, ce que beaucoup pensaient tout bas. L. Bélugou.

BÜCHNER (Alexander), écrivain, né le 23 oct. 1827; frère des précédents. Privat-docent à Zurich (1852), il entra en 1857 au service de la France et fut nommé en 1862 professeur de littérature étrangère à Caen. Il a écrit *Gesch. der englischen Poesie* (Darmstadt, 1855, 2 vol.); *Französische Litteraturbildung* (Francfort-sur-le-Main, 1858, 2 vol.); *l'Ecole romantique et la jeune Allemagne*; *le Roman réaliste en Allemagne* (Caen, 1864); *les Comédies de Shakespeare; Hamlet le Danois* (Paris, 1878); *Essai sur Henri Heine* (Caen, 1881), et il a donné une préface à la traduction de la *Poétique* de Jean-Paul par Léon Dumont.

BUCHOLZ (Christian-Friedrich), chimiste allemand, né à Eisleben le 19 sept. 1770, mort à Erfurt le 9 juin 1818. Il était pharmacien, docteur ès sciences, professeur de chimie à Erfurt. Bien qu'il fût à la tête d'une pharmacie, on lui doit un grand nombre de mémoires scientifiques, notamment : un *Supplément aux progrès de la Chimie*; un *Traité de pharmacie théorique et pratique, des travaux pharmaceutiques* et un *Annuaire de pharmacie*. Ses mémoires sur la chimie et la pharmacie se trouvent dans les *Annales de Chimie* de Creil; dans le *Journal de Chimie* de Scherer, continué par Gehlen et Schweigger, dans le *Journal de Pharmacie* de Trommsdorff et dans le *Répertoire de Buchner*. Voici la liste de ses principales publications : *Sur le Lycopode* (*Bull. Soc. Ph.*, t. I, 185); *sur le Mercure soluble d'Hanemann* (id., t. II, 498); *Analyse du benjoin* (id., t. V, 17); *Falsification du copahu* (*Journ. Pharm.*, t. I. 28); *Action du borax sur le miel* (id., t. II, 28); *Expériences sur la gomme adragante* (id., t. II, 86). Ed. B.

BUCHOLZITE (V. Sillimanite).

BUCHON (Jean-Alexandre), historien français, né le 21 mai 1791 à Menetou-Salon (Cher), mort à Paris le 29 août 1846. Ayant pris part dès les premières années de la Restauration aux luttes du parti libéral contre le gouvernement, qu'il attaqua dans le *Censeur européen* et le journal *la Renommée*, il fut arrêté comme suspect, le 7 juin 1820, lors des troubles de l'École de droit et détenu quelque temps sans jugement. Relâché, mais surveillé depuis lors, il se vit à plusieurs reprises en butte aux tracasseries de la police. En 1821, il fit à l'Athénée de Paris un cours des plus remarqués sur l'histoire de l'art dramatique en Angleterre. En 1822 et pendant les années suivantes, il parcourut une grande partie de l'Europe pour recueillir des documents historiques en vue de la Collection des chroniques nationales qu'il publia de 1824 à 1829. Chargé par M. de Martignac, en 1828, de visiter les archives et les bibliothèques de France, il fut, l'année d'après, nommé inspecteur général des archives départementales et communales. Mais il ne conserva pas longtemps ces fonctions. A l'avènement du ministère Polignac, il fut destitué par M. de la Bourdonnaye. De 1830 à 1839, presque toute son activité se porta sur la publication dans le *Panthéon littéraire* des œuvres d'auteurs du moyen âge et des temps modernes. S'étant occupé à cette occasion de diverses chroniques relatives aux établissements des Français dans la Grèce continentale et la Morée au commencement du XIIIe siècle, il prit un vif intérêt à l'histoire de ces établissements dont il s'attacha dès lors à retracer les annales. Pendant les premiers mois de 1840 il visita l'Italie méridionale, la Sicile et l'île de Malte, où il fit une riche moisson de documents, puis, en août de la même année, il partit pour la Grèce qu'il parcourut jusqu'en 1842, recherchant avec autant de patience que de succès les vestiges de la domination française dans ce pays. Les ouvrages qu'il publia sur ce sujet, lors de son retour en France, comptent parmi ceux où se révèlent le mieux ses hautes qualités d'historien et d'archéologue. Ils ont ouvert aux érudits un champ presque inexploré d'investigations, dans lequel beaucoup ont tra-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vaillé depuis lors et fait d'importantes découvertes. Les papiers scientifiques de Buchon, confiés après sa mort à un notaire parisien, M. Baudier, n'ont plus été retrouvés. Il serait à désirer que de nouvelles recherches fussent faites pour savoir s'ils existent encore ou s'ils ont été irrémédiablement détruits.

Voici la liste des principaux ouvrages de Buchon : *Vie du Tasse* (Paris, 1817, in-8) écrite pour servir d'introduction à la *Jérusalem délivrée* traduite par M. Baour Lormian. Cette vie, ayant déplu à Louis XVIII, fut mise à l'index et on la fit disparaître ; *Histoire abrégée des sciences métaphysiques morales et politiques depuis la Renaissance des lettres*, traduit de l'anglais de Dugald Stewart et précédée d'un *discours préliminaire* (Paris et Strasbourg, 1820-3, 3 vol in-8) ; *Documents historiques sur les derniers événements arrivés en Sicile* (Paris, 1821, in-8) ; *Antiquités grecques ou tableau des mœurs, usages et institutions des Grecs ;* ouvrage traduit de l'anglais du Rev. John Robinson, en collaboration avec M. Leduc (Paris, 1822, 2 vol. in-8) ; *Voyage en Irlande, en 1818* (publ. dans le *Journal des Voyages*, 1825) ; *Collection des Chroniques nationales françaises* écrites en langue vulgaire du XIIIe et XIVe siècle (Paris, 1824-9, 47 vol. in-8) ; *Situation des établissements municipaux de littérature, sciences et arts dans 20 départements* (Paris, 1829, in-8) ; *Histoire populaire des Français* (Paris, 1832, in-8) ; *Introduction à la correspondance inédite de Madame Campan* (Paris, 1834, in-8) ; *Quelques souvenirs de courses en Suisse et dans le pays de Bade, avec des notices sur plusieurs anciens manuscrits des bibliothèques publiques et particulières* (Paris, 1836, in-8) ; *Esquisses des principaux faits de nos annales nationales du XIIIe au XVIIe siècle* (Paris, 1840, in-8), écrit pour servir d'introduction à la lecture des Chroniques du *Panthéon littéraire; Eclaircissements historiques, numismatiques et archéologiques sur la principauté de Morée* (Paris, 1840, in-8) ; *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec* (Paris, 1840, in-8) ; *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies* (Paris, 1843-44, 2 vol. in-8 ; avec tableaux généalogiques) ; *la Grèce continentale et la Morée. Voyage, séjour, et études historiques* (Paris, 1843, in-12) ; *Histoire universelle des religions, théogonies, symboles, mystères dogmes... mythologies de l'Inde et de la Chine, etc., depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours* (Paris, 1844, in-8) ; l'ouvrage devait comprendre 6 volumes, les 3 premiers ont seuls paru ; *Histoire des conquêtes et de l'établissement des Français dans les Etats de l'ancienne Grèce sous les Villehardouin* (Paris, 1846, in-8), ouvrage inachevé ; *Notice d'un atlas en langue catalane de 1375* (dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. XIV) ; *Analyse des documents anciens et des nouveaux documents inédits sur la Pucelle d'Orléans*, à la suite de la *Jeanne d'Arc* d'Alexandre Dumas. On doit encore à M. Buchon de nombreux articles dans le *Dictionnaire de la Conversation*, le *Mercure*, la *Revue indépendante*, *la Presse* et la *Revue trimestrielle*. Nous citerons enfin ses nombreuses notices historiques et littéraires en tête des œuvres qu'il a éditées dans la *Collection des Chroniques nationales françaises* et dans le *Panthéon littéraire*. Ch. Kohler.

BUCHON (Joseph-Maximilien, dit Max), littérateur français, né le 8 mai 1818 à Salins (Jura), mort à Salins le 15 déc. 1869. Fils d'un officier du premier empire, il fit ses études chez les jésuites de Fribourg, visita la Suisse et l'Allemagne et publia en 1839, à Besançon, sous la signature de Max B..., des *Essais poétiques*, ornés de quatre lithographies par Gustave Courbet, alors et depuis un de ses plus fidèles amis ; dans ce recueil de *juvenilia*, comme dans un autre volume de *Poésies* (Arbois, 1844, in-8), Buchon cherchait encore sa voie. En même temps, il travaillait aux journaux locaux de nuance libérale et sous la République de 1848, au *Peuple* de Proudhon, et à la *Démocratie pacifique* de Victor Considérant. Il achevait à peine de purger une condamnation de trois mois de prison pour délit de presse commis dans le *Démocrate salinois*, journal fondé par lui, lorsque s'accomplit le coup d'État du 2 décembre. Il put échapper à un mandat d'amener lancé contre lui et gagna la Suisse où il vécut six ans. De retour au pays natal, il se maria et collabora fort activement à la *Revue littéraire de Franche-Comté* (1863) et au *Jura* (1868), journal politique fondé sous le patronage de M. Jules Grévy. Max Buchon, dont la notoriété est loin d'égaler la valeur et qui n'avait fait d'ailleurs que de courts et rares séjours à Paris, a publié, outre les poésies citées plus haut : *En province, scènes franc-comtoises* (1858, in-12), comprenant trois nouvelles : *le Matachin, le Gouffre gourmand, le Fils de l'ex-maire ; Poésies franc-comtoises, tableaux poétiques et champêtres* (Salins, 1862, in-16) ; *Noëls et Chants populaires de la Franche-Comté* (Salins, 1863, in-16) ; et, dans un tout autre ordre d'idées, un *Guide à Salins* et une *Etude sur les fromageries franc-comtoises comparées à celles de la Gruyère et de l'Emmenthal* (Lons-le-Saunier, 1869, in-12). On lui doit aussi des traductions des *Poésies de Hebel, Th. Kœrner, Uhland, Henri Heine* (Salins, 1846, in-12) ; des *Scènes villageoises de la Forêt-Noire* de B. Auerbach (Berne, 1853, in-12) ; des *Nouvelles bernoises* de Gothelf (Berne, 1853, in-12), ainsi que d'autres récits du même romancier, des *Poésies complètes* et des *Poésies allémaniques* de Hebel (1853 et 1864, 2 vol. in-12) ; des *Contes populaires* des frères Grimm (1869, in-8), etc. En 1878, il a été publié un recueil des *Œuvres choisies* de Buchon (*Poésies franc-comtoises, Romans, Chants populaires de la Franche-Comté*, 3 vol. in-12), avec portrait (d'après Courbet) et eaux-fortes de M. Frédéric Régamey et notice par M. Champfleury. Maurice Tourneux.

Bibl. : Champfleury, *Notice*, citée plus haut. — Ad. Chevassus, *Max Buchon, sa vie et son œuvre*, 1884, in-18.

BUCHOT (Philibert), homme politique français, né à Maynal (Jura) en 1749, mort à Paris le 1er sept. 1813. La carrière de Buchot est une des plus curieuses de la Révolution. Reçu d'abord avocat à l'Université de Besançon, il fut nommé juge au tribunal de Lons-le-Saunier en 1792, « puis élu procureur général syndic de l'administration du dép. du Jura ». Il vint à Paris en 1793 et, après avoir été chargé d'une mission dans son pays pour combattre le fédéralisme, fut nommé, grâce à l'appui de Robespierre auquel il était particulièrement recommandé, substitut de l'agent national Payan. Il occupait ce poste, quand le comité de Salut public lui confia les fonctions de commissaire aux relations extérieures en remplacement d'Hermann, le 20 germinal an III. Sans intelligence et sans instruction, mais aussi sans prétentions, il passa son temps à jouer au billard et laissa la direction de toutes les affaires à ses chefs de division. Remplacé le 18 brumaire an III par Miot, Buchot demanda vainement à son successeur une place de commis ou même de garçon de bureau dans le ministère qu'il venait de quitter. Sous l'Empire, il était descendu à être commis de l'octroi. Recenseur des ports en 1808, il obtint à cette époque et sur sa demande une pension de 6,000 livres comme ancien ministre et il en jouit jusqu'à sa mort. Louis Farges.

Bibl. : F. Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution ;* Paris, 1877, in-8.

BUCHTA (Richard), voyageur autrichien contemporain, né en 1845 à Radlow, en Galicie. Il s'est fait connaître depuis 1878 par une série d'explorations. Il remonta, de 1878 à 1880, le Nil Blanc jusqu'à l'Ouganda et aux pays des Niam-Niam. Il a publié un recueil de photographies et

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de dessins : *Die Obern Nilländer* (160 feuilles; Berlin, 1881) ; *Der Sudan und der Mahdi* (Stuttgart, 1884) et collaboré à la *Vœlkerkunde* de Ratzel (Leipzig, 1885).

BUCHU, BUCCO ou **BOCCO** (Bot.). Noms sous lesquels s'emploient en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, les feuilles de plusieurs plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant au genre *Barosma*, (V. ce mot), les *Barosma crenulata* Hook., *B. serratifolia* Wild., et *B. betulina* Bartl. Les feuilles du *B. crenulata* Hook. sont ovales-oblongues, ou oblongues-obovales, longues de 2 à 3 centim., larges de 1 centim. environ : la base est atténuée en un court pétiole ; les bords sont dentés ou crénelés; à dents aiguës, et leurs sinus renferment de petites glandes que l'on retrouve d'ailleurs disséminées sur toute la face inférieure du limbe : les deux faces sont lisses, glabres, verdâtres, l'inférieure plus pâle que la supérieure. La structure microscopique de ces feuilles est très intéressante. L'épiderme est formé de deux plans de cellules aplaties qui, au contact de l'eau, s'allongent considérablement, celles du second plan surtout, en donnant un abondant mucilage : les glandes à essence occupent le parenchyme lacuneux de la face inférieure et sont constituées, comme les glandes des citronniers, par une lacune sphérique due à la destruction des éléments glanduleux résultant d'une segmentation primitive. L'odeur de ces feuilles est forte et aromatique ; la saveur est chaude et rappelle celle de la menthe. — Le *Barosma serratifolia* possède des feuilles beaucoup plus grêles, fusiformes ou lancéolées, à bords découpés en fines dents de scie, à sommet tronqué et toujours pourvu d'une glande à essence ; le limbe est sensiblement trinerve ; la longueur varie de 1 à 3 centim. ; la largeur, au milieu, est de 1/2 centim. Les feuilles du *Barosma betulina* sont obovales, en raquette, à sommet aigu et recourbé, à dents volumineuses, à bords épaissis : la longueur est de 1 à 2 centim., la largeur à peu près égale.

Toutes ces feuilles doivent leurs propriétés à une huile essentielle, bouillant entre 200° et 210°, lévogyre, à odeur de menthe, qu'elles renferment dans la proportion de 1,60 pour °/₀ ; sa formule approchée serait $C^{16}H^{10}O$: elle laisse déposer par le refroidissement un camphre cristallisé en aiguilles, fondant à 85° et se sublimant à 110°. Ces feuilles renferment en outre un mucilage précipitant par l'acétate neutre de plomb et probablement voisin de celui de la gomme adragante. On y a signalé également la présence d'une matière analogue à la quercitrine, et d'un peu d'acide salicylique (Wayne). La *Diosmine*, matière amère décrite par Landerer, n'a pu être retrouvée par Flückiger. — Ces feuilles, employées dès longtemps comme stimulantes par les Hottentots, sont usitées au Cap comme stomachiques, et se prescrivent en infusion dans l'eau ou l'eau-de-vie. Introduites en Europe depuis 1821, elles sont employées comme toniques des organes génito-urinaires, et se prescrivent dans les affections rénales, la cystite chronique, les affections de la prostate ou de l'urèthre : on les a également conseillées dans les dyspepsies atoniques et la goutte. On prescrit la poudre de feuilles à la dose de 1 gr. à 1 gr. 50, l'infusion (4 °/₀) par 30 ou 120 gr. deux ou trois fois par jour : la teinture (1/5 °/₀) par 4 ou 8 gr. L'extrait fluide 100 °/₀) est inscrit à la pharmacopée des Etats-Unis. — On a quelquefois importé en Europe un *faux Buchu* qui n'est autre que les feuilles de l'*Empleurum serrulatum*, mais ces feuilles sont plus étroites encore, les dents moins obliques, et la pointe est dépourvue de glandes à essence. Dr R. Blondel.

Bibl. : Berg et Schmidt, *Beschreibung und Darstellung der offizinellen Gewächse*. — Guibourt, *Hist. nat. des Dr. simples*, 8e édit., III, 555. — Harvey et Sonder, *Flora capensis*, I, 393. — De Lanessan, *Bull. soc. Linn. de Paris*, 1877. — Flückiger, *Schweiz. Wochensch. f. Pharm.*, 1873. — Wayre, *Amer. Journ. of Pharm.*, 1876-18. — Gmelin, *Chemistry*, XVIII, 194. — Flückiger et Hanbury, *Pharmacographia*, I, 206.

BUCHWALD (Friderich), philanthrope et écrivain danois, né le 22 juil. 1747 à Gudumlund, mort à Pise (Italie) le 9 août 1814. Il fut secrétaire de légation en Russie et en Autriche, puis bailli (1775) de Silkeborg, enfin grand bailli de Fionie (1789-1798). Il fut l'un des premiers à transformer la dîme en redevance fixe; les améliorations qu'il avait introduites dans son domaine de Gudumlund, en faveur des paysans, ont été exposées par lui dans *Neues Kielisches Magazin*, t. II. Il traita aussi quelques questions économiques et publia en outre : *Cahier aus meinem Portefeuille* (Hambourg, 1782); *Extraits d'un journal de voyage en Mecklembourg, en Poméranie, en Brandebourg et en Holstein* (Copenhague, 1785; trad. en allemand par Heinze, 1786); *Lettre de Z. à U.* (ibid., 1785). — Son fils, *Johan-Heinrich* Buchwald, né à Vienne le 2 oct. 1787, alla comme mousse en Océanie, servit comme aspirant dans la marine française, entra comme lieutenant dans l'armée en 1810, fit la campagne de la Péninsule Ibérique, prit sa retraite en 1823, et fut lecteur de français à l'Université de Kiel de 1828 à 1854. Il publia en français : *Souvenirs d'un émigré du Nord* (Copenhague, 1822; 2e éd., Kiel, 1837), et en danois deux volumes de *Souvenirs* (Copenhague, 1827-29), réimprimés dans ses *Udvalgte Skrifter* (Copenhague, 1851, 2 vol.); ainsi que nombre de bluettes en prose et en vers français, en danois et en allemand; il traduisit librement trois tragédies de Voltaire et *Hernani* de V. Hugo; enfin il imita en français l'*Amour sans bas*, de Wessel (Kiel, 1838). B-s.

BUCHY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen; 797 hab. Station (à 3 kil. du bourg) du ch. de fer du Nord, ligne de Rouen à Amiens. Église

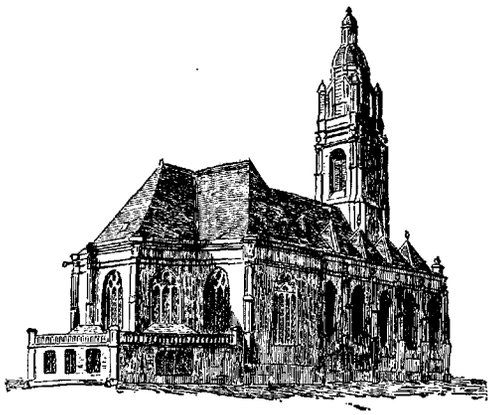

Église de Buchy, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

romane restaurée (mon. hist.), dont le chœur, du XVIe siècle, a conservé de beaux vitraux. Le 3 déc. 1870 la légion Mocquart réussit à arrêter à Buchy un corps d'armée allemand qui se dirigeait sur Rouen.

BUCILLY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Hirson ; 388 hab.

BUCINOBANTES (Géog. anc.). Tribu d'Alamans, qui paraît avoir résidé sur la rive droite du Rhin, en face de Mayence.

BUCKAU. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, province de Saxe, district de Magdebourg ; 12,506 hab. Grandes fabriques de machines, surtout celle de Gruson ; fonderies, aciéries, constructions fluviales, etc.

BUCKEBERG. Contrefort du Wesergebirge, à l'E. de Bückeburg ; 332 m. d'alt. Mines de houille.

BÜCKEBURG. Capitale de la principauté de Schaumburg-Lippe ; 5,088 hab. Fondée en 1304, fortifiée en 1309, la ville est jolie ; son vieux château, où le prince réside depuis 1534, a été restauré récemment.

BUCKINGHAM. I. Comté d'Angleterre appelé aussi

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bucks. C'est un des plus boisés du royaume, surtout au S., dans la région des Chiltern-hills, et au N. D'ailleurs le déboisement y est très rapide. Il est arrosé par la Tamise, l'Ouse, la Thame, la Colne. La superficie est de 1,931 kil. q., la population de 176,323 hab., soit 91 hab. au kil. q., en progrès de 63 % depuis 1801. Le ch.-l. du comté est Aylesbury. Région essentiellement agricole, le Bucks a plus de la moitié de son territoire occupé par des pâturages. Il nourrit 18,000 chevaux, plus de 72,000 têtes de gros bétail, 218,000 moutons et 40,000 porcs. Peu d'industrie malgré le voisinage de Londres.

II. Bourg parlementaire et municipal dans le comté du même nom, sur la rive g. de l'Ouse, gracieuse petite ville de 3,585 hab.; au bout d'une allée d'ormes de 3 kil. se trouve *Stowe*, la superbe résidence des ducs de Buckingham. L. Bougier.

BUCKINGHAM (Ducs de). Le titre de duc de Buckingham a été porté en Angleterre : 1° par *Humphrey de Stafford* (1444) et ses descendants jusqu'en 1521; 2° par *Georges Villiers* et son fils de 1623 à 1688. — En 1703 *John Sheffield* reçut le titre de duc de Buckinghamshire qui s'éteignit en 1735. — *George Grenville*, comte Temple, fut créé marquis de Buckingham en 1784; le titre de duc de Buckingham et Chandos fut donné le 4 fév. 1822 à son fils *Richard* (né le 20 mars 1776, mort le 17 janv. 1839); ce titre fut successivement porté par son fils *Richard* et son petit-fils *Richard* (né le 10 sept. 1823, mort le 26 mars 1889), avec lequel s'est éteinte la nouvelle maison de Buckingham (V. ci-dessous et Stafford et Grenville).

BUCKINGHAM (George Villiers, duc de), homme d'Etat anglais, né le 20 août 1.92, assassiné le 23 août 1628. Son père George Villiers de Brooksby, le laissa orphelin de bonne heure. Il fut élevé par sa mère qui lui donna surtout une éducation de jeune élégant. En août 1614 il fut présenté à la cour. Jacques Ier prit pour lui un goût très vif et l'attacha à sa personne pour remplacer Robert Carr, duc de Somerset, qui avait abusé de la faveur royale. En très peu de temps, George Villiers fut investi de titres et de dignités. Il devient gentilhomme de la chambre, chevalier, reçoit une pension de mille livres sterling; en août 1616, il est créé vicomte Villiers; au mois de janv. suivant, comte de Buckingham; en 1618, marquis avec des dotations valant quinze mille livres de revenu. Jacques Ier se flattait de faire l'éducation politique et de modeler l'âme du bel adolescent. Il en fit son maître. Buckingham se montra bientôt extrêmement jaloux de son crédit. Il prétendait distribuer à sa fantaisie les fonctions et les honneurs. Son intervention dans le gouvernement, bornée d'abord au choix des personnes, ne tarda pas à se faire sentir dans les solutions même données aux affaires. En 1618 il se fait nommer grand écuyer, et dès les premiers jours de l'année 1619 lord grand-amiral d'Angleterre. Jacques estimait qu'un jeune homme énergique et volontaire pouvait seul porter un remède radical aux abus qui rongeaient la flotte britannique. George Villiers paraît avoir tout d'abord montré beaucoup de bonne volonté, mais il n'était pas homme à s'appliquer à une tâche aussi ingrate, il ne sut même pas choisir des administrateurs intègres ou habiles pour surveiller les détails qui le rebutaient. Il distribue les postes les plus importants à ses amis, à ses parents, à ses flatteurs. Aussi est-il impuissant à défendre même les côtes d'Angleterre contre les insultes et les pillages des corsaires de Dunkerque.

En 1620 Buckingham prend parti dans une affaire de haute politique; il donna la mesure de son incohérence. L'opinion britannique était violemment irritée de l'invasion du Palatinat par les Espagnols. Le favori se distingue d'abord parmi les plus ardents partisans de Frédéric V, mais son mariage avec lady Catherine Manners, fille du comte de Rutland et secrètement catholique, le retourne complètement. Il soutient l'ambassadeur espagnol Gondomar et laisse écraser la cause protestante au moment où une simple démonstration aurait peut-être suffi à la sauver. Cette attitude, jointe aux exactions de ses frères et de ses protégés, dans les fonctions publiques, excite contre lui le Parlement qui fut convoqué en 1621. Buckingham cependant eut l'adresse d'esquiver les attaques de ses adversaires, il prodigua les protestations, argua de son patriotisme et couvrit assez habilement les siens. L'attaque tomba sur lord Bacon accusé, convaincu de concussion et condamné à une lourde amende. Buckingham avait fait mine de défendre le chancelier; quand il le vit par terre il contribua à le dépouiller. Bacon fut obligé de vendre son palais de Yorkhouse au favori tout-puissant. L'autorité apparente de Buckingham s'accrut par la dissolution du Parlement qu'il sut imposer à Jacques Ier, mais si George dirigeait despotiquement son roi, il était lui-même complètement dominé par l'ambassadeur d'Espagne, au point qu'il songea sérieusement à se convertir au catholicisme en mai 1622. Le fameux Laud le détourna de cette faute; mais Benomar persuada au jeune présomptueux de patronner le projet de mariage entre le prince de Galles et l'infante Maria, et d'emmener Charles à Madrid où la cour d'Espagne espérait le convertir. Ces intrigues eurent pour résultat la plus scandaleuse aventure dont la rigide cour castillane ait été témoin au XVIIe siècle. Buckingham aurait été en fort mauvais termes avec le prince Charles. On prétend même qu'un jour il avait levé la main sur lui. Il profita de ce voyage pour gagner sur l'esprit du futur roi un empire absolu. Ce fut d'ailleurs le résultat le plus net du voyage de Madrid. Les ministres de Philippe III ayant refusé de donner le Palatinat en dot à la jeune princesse, Buckingham rompit les négociations et revint en Angleterre. Il avait été créé duc en son absence. Dès ce moment il est le véritable maître des trois royaumes.

Il en fut quelque temps l'homme le plus populaire. On lui savait gré des impertinences qu'il s'était permises à Madrid. Il apparaissait comme le protecteur de la foi protestante. Le Parlement de fév. 1624 le débarrasse de la rivalité de Middlesex; le ministre Bristol est mis en prison; les ambassadeurs d'Espagne essaient en vain de faire croire au vieux roi que son favori a tramé le projet de le déposer. Cette intrigue échoue complètement, le Parlement est prorogé, les ambassadeurs espagnols quittent l'Angleterre. Buckingham fait décider le mariage du prince de Galles avec la princesse Henriette-Marie, sœur du roi de France. Il donne 12,000 hommes à Mansfeld pour reprendre le Palatinat. Mais ici commencent les difficultés. Pour conclure le mariage français, Buckingham a été contraint de se passer du vote du Parlement et de proroger cette assemblée; pour équiper l'armée de Mansfeld il est réduit à battre monnaie avec les monopoles : ressource précaire, insuffisante et souverainement odieuse. Aussi l'expédition part-elle dans les plus mauvaises conditions. A Douvres même les soldats manquent de tout. Sur ces entrefaites Jacques Ier meurt, le 27 mars 1725; Buckingham trouve de l'argent pour donner un éclat extraordinaire à sa propre ambassade en France, où il va chercher la jeune reine d'Angleterre. Mais ce voyage fastueux tourne encore contre lui. Richelieu refuse de s'engager dans une alliance contre l'Espagne. Les imprudences de Buckingham exaspèrent Louis XIII. A Paris et à Amiens l'ambassadeur du roi d'Angleterre ne craignit pas de faire tout son possible pour compromettre la reine de France, Anne d'Autriche. Ses hommages indiscrets furent mis, il est vrai, sur le compte d'une exaltation passagère. Richelieu paraît être resté très bien disposé envers le favori. Nous avons des lettres très confidentielles du grand ministre français qui ne laissent aucun doute à cet égard. Dans ses dépêches à l'ambassadeur d'Effiat, Richelieu à plusieurs reprises lui donne pour instructions de ménager le plus possible 59 (chiffre sous lequel il désigne Buckingham). Malgré les mauvais propos répandus au

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sujet de l'insistance mise par Buckingham pour revenir en France comme ambassadeur, nous voyons le cardinal faire recommander souvent à la jeune reine d'Angleterre, au nom de Marie de Médicis, de témoigner beaucoup de prévenances au duc. Enfin l'ambassadeur de France en Hollande ayant assez rudement détourné le ministre anglais de retourner à Paris en 1626, le premier ministre français se plaint vivement de cette maladresse. On voit par ces détails, puisés aux sources les plus authentiques, combien il est faux que Richelieu ait été animé contre son collègue de sentiments jaloux dont la reine Anne aurait été l'objet.

L'intérêt suffisait à les diviser. Les premières années du règne de Charles Ier sont en effet marquées par un effort violent du gouvernement anglais pour chercher au dehors une diversion aux mécontentements accumulés en Angleterre plus encore par la politique traditionnelle des Stuarts que par l'arrogance du favori. Mais le corps expéditionnaire confié à Mansfeld est décimé par les maladies, presque sans combattre ; l'expédition d'Essex contre Cadix (1625) a un résultat aussi fâcheux. Cela n'empêche pas le présomptueux Buckingham d'intervenir dans la lutte entre les calvinistes de France et Richelieu avec tant de raideur qu'une guerre fut presque inévitable. Une flotte anglaise commandée par le lord grand-amiral en personne se présenta devant la Rochelle pour ravitailler la place. Un débarquement fut opéré dans l'île de Ré et repoussé. Le prestige du gouvernement en souffrit au point que le troisième parlement de Charles Ier, réuni le 17 mars 1628, présenta à Charles Ier la pétition des droits. Buckingham est attaqué avec la dernière violence par Wentworth. L'irritation s'accroît tellement que le roi est obligé, le 7 juin, de sanctionner la pétition des droits. Mais le 26 du même mois il prorogea le Parlement, Buckingham espérait avoir le temps de sauver la Rochelle et de regagner par ce succès la popularité perdue. Il alla à Portsmouth prendre le commandement d'une flotte formidable. Il y fut assassiné d'un coup de couteau dans la poitrine, le matin du 23 août, par John Felton. La mort du favori donna lieu dans Londres à des manifestations de joie indécente. Jusqu'au dernier moment Buckingham avait conservé la faveur de son maître ; il avait montré à plusieurs reprises un sens remarquable des nécessités politiques et une certaine souplesse. La frivolité et l'égoïsme qu'on lui a si justement reprochés tiennent autant à l'indulgence aveugle de Jacques Ier qu'à la nature même du favori. Il est permis de se demander si sa mort n'a pas été un malheur pour l'Angleterre. Il n'avait que trente-six ans. La leçon qu'il allait chercher à la Rochelle lui aurait peut-être servi ; sa disparition livra Charles Ier à l'influence de Wentworth. L. Bougier.

Bibl. : L'histoire de Buckingham a été complètement renouvelée par les beaux travaux du savant et modeste Samuel Rawson Gardiner. *History of England from the accession of James to the disgrace of chief Justice Cook* ; Londres, 1863, 2 vol. in-8. — *Prince Charles and the duke Spanish mariage* ; Londres, 1869, 2 vol. in-8. — *A History of England under the duke of Buckingham and Charles Ier* ; Londres, 1875, 2 vol. in-8. — Richelieu, *Lettres, Instructions*, etc. (Collection des Monuments inédits de l'histoire de France) pp. d'*Avenel* ; Paris, 1875, in-4, vol. II VII et VIII

BUCKINGHAM (Joseph-T.), journaliste américain, né en 1779 à Windham (Connecticut). D'abord garçon de ferme, puis ouvrier typographe, on le trouve, de 1802 à 1815, éditeur à Boston. Il y fonda une revue mensuelle, *the Polyanthus* (1805) qui, avec des éclipses plus ou moins longues, dura jusqu'en 1814. Il fonda aussi successivement *the New England Galaxy* (1817-28) ; *the Boston Courier* (1824-48) ; *the New England Magazine* (1832-36). Il a publié deux ouvrages pleins d'intérêt pour l'histoire du journalisme et de l'esprit public aux Etats-Unis : *Specimens of Newspaper Literature, with Personal Memoirs, Anecdotes and Reminiscences* (Boston, 1850, 2 vol.), et *Personal Memoirs and Recollections of Editorial Life* (Boston, 1852, 2 vol.). Buckingham fut, à différentes reprises, membre de la Législature et du Sénat de l'Etat de Massachusetts. B.-H. G.

BUCKINGHAM (James-Silk), voyageur et écrivain anglais, né à Flushing, près de Falmouth, le 25 août 1786, mort à Londres le 30 juin 1855. Il fut un des fondateurs de *the Oriental Herald* et du fameux journal de critique littéraire *the Athenæum* ; il siégea au Parlement, et se fit une réputation de conférencier ; mais c'est surtout comme voyageur qu'il mérite d'être connu. Dans cet ordre d'idées, on lui doit : *Travels in Palestine* (1821, gr. in-4) ; *Travels among the Arab Tribes inhabiting the Countries East of Syria and Palestina* (1824) ; *Travels in Mesopotamia* (1827) ; *Travels in Assyria, Media and Persia* (1828, chacun de ces ouvrages a été réimprimé en 2 vol. in-8) ; *Tour of Belgium, Rhine, Switzerland*, etc. (2 vol.) ; *Tour in France, Piedmont, Lombardy*, etc. (2 vol.). Il avait étudié, pour Méhémet-Ali, un projet de canal à travers l'isthme de Suez, et avait eu ainsi de grandes facilités pour visiter et étudier l'Orient. On a encore de lui : *America historical, statistic and descriptive* (1841-43, 9 vol.), et les deux premiers volumes d'une *Autobiography* (1855) dont sa mort interrompit la publication. B.-H. G.

BUCKINGHAM (Richard Plantagenet-Campbell, Temple-Nugent-Bridges-Chandos-Grenville, duc de), homme politique anglais, né à Londres le f évr. 1797, mort le 29 juil. 1861. Il entra en 1826 à la Chambre des communes pour le comté de Buckingham. Membre du parti tory, il lutta contre les progrès de l'*anti corn laws league* et s'opposa de toutes ses forces à la réforme électorale. Entré à la Chambre des lords en 1839, il fut lord du sceau privé dans le ministère Peel (1841-1842). Il a publié de fort curieux mémoires : *Memoirs of the court and cabinets of George III and the Regency* (Londres, 1853, nouv. édit., 1860, 2 vol.) ; *Courts and cabinets of William IV and Victoria* (Londres, 1861, 2 vol.) ; *Private diary* (Londres, 1862, 3 vol.). Jusqu'en 1822, il porta le nom de Temple, de 1822 à 1839 celui de marquis de Chandos, et à partir de 1839 celui de duc de Buckingham.

Son fils *Richard*, duc de Buckingham, né le 10 sept. 1823, mort le 26 mars 1889, représenta Buckingham à la Chambre des communes de 1846 à 1857, fut nommé lord de la Trésorerie en 1852, président du conseil privé dans le cabinet Derby (juil. 1866-mars 1867), secrétaire d'Etat aux colonies (2 mars 1867-déc. 1868), gouverneur de Madras (juil. 1875-1880). Il était entré à la Chambre des lords en 1861.

Bibl. : Thomson, *Life and times of Richard duke of Buckingham* ; Londres, 1859, 3 vol.

BUCKLAND (William), célèbre géologue anglais, né à Axminster (Devonshire) le 12 mars 1784, mort à Clapham le 14 août 1856. Docteur en théologie, il fut d'abord chanoine à la *Christ Church* à Oxford ; élu professeur de minéralogie à Oxford, en 1813, professeur de géologie en 1818, il obtint trois ans après la chaire nouvellement fondée de paléontologie. Par la suite, il devint doyen de l'abbaye de Westminster à Londres et conservateur du British Museum. Il fut atteint d'aliénation mentale en 1849. Son premier travail concerne les ossements fossiles découverts dans une caverne à Kirkdale (*Philosoph. Transact.*, 1822), travail récompensé par la médaille de Copley. Peu après, il publia son livre : *Reliquiæ diluvianæ* (Londres, 1823, in-4 ; 2e éd., 1824) ; *Descr. of the Southwestern coal districts of England* (Londres, 1825), qui fait encore aujourd'hui autorité ; mais son chef-d'œuvre est : *Geology and mineralogy, considered with reference to natural theology* (Londres, 1836-37, 2 vol. in-8, av. pl. ; édit. par son fils, 1869) trad. en allem. par Agassiz, Neufchâtel, 1838-39, 2 vol. ; qui étudie la formation de la croûte terrestre et les êtres (animaux etccessifs, et cherche apparu sur le globe dans les âges successifs, et cherche à mettre la théologie d'accord avec

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la science. Il a publié divers autres ouvrages sur des sujets analogues et formé la belle collection qui se trouve maintenant dans la bibliothèque de Radcliffe, à Oxford ; c'est lui qui a fondé le Musée géologique de Londres.

Dr L. Hn.

BUCKLAND (Francis-Trevelyan), médecin et naturaliste anglais, fils du précédent, né à Oxford le 17 déc. 1826, mort le 19 déc. 1880. Il fut d'abord chirurgien à l'hôpital Saint-Georges de Londres, puis de 1854 à 1863 servit comme chirurgien du régiment de la garde, et s'occupa par la suite exclusivement d'histoire naturelle. Il a fait faire beaucoup de progrès à la pisciculture ; il créa à ses frais, à South-Kensington, un aquarium pour l'élève des poissons d'eau douce et d'eau de mer et pour les huîtres, et fut nommé en 1867 inspecteur des pêcheries de saumon. — Principaux ouvrages : *Curiosities of natural history* (dern. éd. 1877) ; *Familiar history of British fishes* (1873) ; *Log-book of a fisherman and zoologist* (nouv. éd., 1875) ; *Notes and jottings from animal life* (1882).

Dr L. Hn.

BUCKLANDIA (*Bucklandia* R. Br.). Genre de plantes, que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, III, p. 399) place parmi les Saxifragacées, dans sa série des Liquidambarées. Ses représentants sont de grands arbres à feuilles alternes, simples, pourvues de larges stipules, ovales ou oblongues. Les fleurs, réunies en capitules, sont polygames avec un périanthe rudimentaire ; les fleurs mâles ont un nombre indéfini d'étamines à filets inégaux et très longs, terminés par des anthères basifixes ; dans les fleurs femelles, l'ovaire en est entouré, à la base, par un disque épais et surmonté de deux styles très longs. Le fruit est une capsule ligneuse à deux valves bifides, renfermant plusieurs graines ailées, analogues à celles des *Liquidambar* (V. ce mot). On connaît seulement deux espèces de *Bucklandia*, originaires des montagnes de l'Inde et de Sumatra.

Ed. Lef.

BUCKLE (Henry-Thomas), historien philosophe anglais, né à Lee, près de Londres, le 24 nov. 1821, mort le 29 mai 1862. C'était un homme doux et serviable. La mort de son père lui causa un tel chagrin qu'il tomba gravement malade. Rétabli, il chercha l'apaisement dans la sérénité du travail, et, délaissant le commerce auquel on le destinait d'abord, il se tourna vers l'histoire. Il lui parut qu'un véritable historien ne doit être étranger à aucune des « lumières du savoir humain » et, avec une rare honnêteté et une courageuse énergie, il entreprit de vérifier ses croyances et d'acquérir les connaissances générales qui lui manquaient. Il voyagea ; à deux reprises il parcourut l'Europe, observant beaucoup et apprenant, grâce à sa très heureuse mémoire, la langue de chaque pays qu'il visitait. Puis il lut, un peu à l'aventure, les philosophes et les économistes ; Locke et Adam Smith surtout lui firent prendre en haine la « poussière métaphysique ». A mesure qu'il élargissait le cercle de ses études, les principes de sa jeunesse lui semblaient insuffisants ; conservateur et religieux, il devint libre penseur et radical. Mais cette conversion tardive fut douloureuse, et le rendit triste pour toujours. — Au commencement de 1843, il avait fait imprimer une *Histoire de Charles Ier*. En 1857 parut le premier volume de son *History of Civilisation in England*. Ecrit dans une langue admirable, avec une éloquence passionnée, un noble enthousiasme pour le progrès et la liberté, ce livre eut un grand succès. Du premier coup Buckle conquit la célébrité : les éditeurs le recherchèrent ; l'*Athenæum* et la *Political Society* lui ouvrirent leurs portes. Ces hommages s'adressaient moins encore au mérite de l'écrivain qu'à l'originalité du penseur qui apportait dans l'histoire des tendances nouvelles.

Pour Buckle, l'histoire n'est pas, comme l'entendaient les annalistes « un tableau qu'il faut peindre », mais « un problème qu'il faut résoudre ». Les faits historiques sont liés ; par suite la tâche de l'historien ne consistera pas dans une énumération décousue d'événements successifs, mais dans la recherche de leurs lois, qui, à leur tour, s'enchaînent et forment un système. Il y a dans toute civilisation un principe suprême qui régit tous les événements ; ce principe est la loi du progrès. — Le progrès de toute civilisation repose sur le savoir ; c'est la science qui, en permettant de diriger les forces de la nature, diminue la pression exercée sur nous par les agents extérieurs, et prépare lentement, mais sûrement, le triomphe définitif et l'émancipation de l'esprit. Mais l'accroissement de l'expérience n'est qu'un élément du progrès, et l'extension du bien-être doit se compléter par une amélioration parallèle de la moralité. De ces deux éléments, progrès intellectuel et progrès moral, le premier est le plus important en ce qu'il achemine au second. L'expérience et la science accroissent le bon sens, dont la pratique profite directement. C'est donc en définitive le progrès des idées qui détermine la marche du monde. Cependant ce progrès n'est possible que par l'accumulation de la richesse, et la richesse, à l'origine, dépend du sol et du climat. Les agents physiques sont donc les conditions premières de tout progrès. Conditions suffisantes, pourrait-on même dire ; car pour Buckle, les différences profondes qu'on voit entre les groupes humains n'ont pour ainsi dire pas d'autre source. Il professe avec Locke que la nature « doue les hommes de la même manière dans tous les temps », et que la différence qui existe entre les actes d'un civilisé et ceux d'un barbare est uniquement due à la pression des circonstances externes. L'atmosphère morale ambiante fait sans doute partie de ces circonstances, mais elle est elle-même essentiellement le produit du milieu et de l'éducation. L'hérédité psychologique n'apparaît à Buckle que comme une hypothèse sans fondement.

Telle est cette loi du progrès suivant laquelle se développe, d'après Buckle, la civilisation européenne ; telle est l'idée maîtresse de l'œuvre qu'il se proposait d'écrire sur l'Angleterre. Il n'a pas eu le temps de l'achever. Un travail excessif, des lectures quotidiennes prolongées pendant huit heures, la mise en œuvre de documents innombrables, rendue plus fatigante par le souci de la perfection, avaient épuisé ses forces. La douleur qu'il ressentit de la mort de sa mère (1859) faillit lui faire perdre la raison. Il se retira de Londres et vécut seul, surveillant l'impression de son second volume qui parut en 1861 (3e éd. Londres, 1867, in-8.). Puis il partit pour visiter l'Egypte, mais atteint à Jérusalem de la fièvre typhoïde, il revint mourir à Damas (mai 1862). Il avait quarante et un ans.

Du monument qu'il rêvait, il n'a pu édifier que la moindre partie, puisque les deux volumes publiés ne forment que l'introduction à son examen de la civilisation anglaise, qui devait comprendre quinze volumes. Il en avait rédigé d'assez longs morceaux qu'on a recueillis après sa mort avec quelques articles publiés dans le *Fraser Magazine* (*Fragments sur le règne d'Elizabeth*; Londres, 1867, in-8 ; *Mélanges et œuvres posthumes* ; Londres, 1872, 3 vol. in-8, éd. abrégée en 1 vol. par Grant Allen, 1885). Ces quelques volumes sont, avec son *Histoire de Charles Ier* et l'*Introduction*, souvent réimprimée sous un titre plus exact (*History of Civilisation in England, France, Spain and Scotland* ; Londres, 1866, 3 vol. in-8 ; trad. fr., Paris, 2e éd. 1881, 5 vol. in-16,), tout ce qui nous reste d'une œuvre qui malgré ses imperfections, malgré l'emphase naïve avec laquelle sont proclamées certaines vérités peu nouvelles, mérite de survivre. Bien des vues de Buckle ont été abandonnées ; les découvertes de Darwin et l'évolution, dont il n'avait pas soupçonné l'importance, ont renouvelé l'histoire ; on ne croit plus, aujourd'hui, à la toute-puissance unique de l'éducation et à l'influence exclusive des milieux ; l'hérédité qu'il niait semble à peu près démontrée ; on ne rejette plus avec dédain les travaux

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des « biographes, généalogistes, compilateurs d'anecdotes, chroniqueurs des faits et gestes de cour » ; on les regarde au contraire comme les plus précieux auxiliaires de l'histoire ; on possède mieux, en un mot, la sympathie critique, qui manquait à Buckle. Il a su toutefois, le premier en Angleterre, donner à l'histoire l'allure et le ton d'une science philosophique, et sa tentative a été féconde. L. Bélugou.

BUCKLE (George-Earle), journaliste anglais, né à Twerton-Vicarage, près de Bath, le 10 juin 1854. Après avoir fait d'excellentes études classiques, il fut inscrit au barreau de Londres en 1880. Rédacteur au *Times* depuis la même époque, il devint, en fév. 1884, directeur de ce journal, où il poursuivit les traditions de ses prédécesseurs Chenery et Delane.

BUCKSTONE (John-Baldwin), acteur et auteur dramatique anglais, né à Hoxton le 14 sept. 1802, mort à Sydenham le 31 oct 1879. Il était clerc dans une étude d'homme de loi lorsqu'il se joignit à une troupe d'acteurs ambulants. En 1824, il débuta à Londres. Engagé plus tard au théâtre de Haymarket, il en devint, après un voyage en Amérique, le directeur, en même temps qu'il administrait la caisse générale des théâtres et prenait une part active à la fondation d'une école dramatique. Auteur d'une fécondité prodigieuse, Buckstone a écrit ou adapté pour le théâtre près de deux cents pièces, parmi lesquelles on peut rappeler : *Luke the Ploughman; the Wreck Ashore; Victorine; the Rake and his Pupil; the May Queen; the Dream at Sea; A Husband at Sight; John Jones; Uncle John; Second Thoughts; Nicholas Ham; Weak Points; the Irish Lion; Leap Year*; *the Green Bushes*; *Flowers of the Forest*, etc., etc. B.-H. G.

BUCOLION. Ce nom, qui implique l'idée de gros bétail mené au pâturage, a désigné, dans la légende grecque, plusieurs héros de médiocre importance, un des fils de *Lycaon* (V. ce nom) tués par Zeus, un Troyen fils de Laomedon, et surtout un fils du dieu Pan, celui qui le premier aurait inventé la pratique du pâturage (βουκολεῖν). Pour le sens du mot dans ses rapports avec la religion d'*Athéna*, V. ce mot, Butès et Bouzygès.

BUCOLIQUE. I. Histoire littéraire. — C'est un des noms donnés à la poésie pastorale. Il s'emploie adjectivement, et on le prend aussi substantivement : on dit une Bucolique comme synonyme de Idylle, Eglogue. Il se rattache aux mots *Bucoliastes* et *Bucoliasmes* par lesquels on désigne quelquefois les bergers improvisateurs de la Sicile et leurs chants, à qui l'on fait remonter l'origine primitive de la poésie réellement créée, comme genre littéraire, par Théocrite. Les petits tableaux champêtres de ce poète sont appelés par les grammairiens, εἰδύλλια βουκολικά ou tout simplement βουκολικά. Mais déjà avant lui Stésichore avait, dit-on, célébré le berger Daphnis dans des poèmes appelés μέλη βουκολικά. Le nom de *Bucolica* fut donné aux Eglogues de Virgile probablement par l'auteur lui-même. Ce titre fut également mis en tête des œuvres de Calpurnius, de Némésianus et de quelques imitateurs de la Renaissance (Pontanus, Vida). Mais ce n'est pas le terme qui a prévalu pour désigner la poésie pastorale : ceux d'Idylle et d'Eglogue l'ont emporté (V. Eglogue, Idylle, Poésie pastorale). A. W.

II. Métrique. — Les métriciens anciens donnent le nom de *césure bucolique*, τομὴ βουκολική, à la coupe de l'hexamètre grec et latin tombant après le quatrième pied, ce pied étant un dactyle. Cette coupe a probablement son origine dans les chants primitifs des bergers siciliens. Aussi est-elle très fréquente chez Théocrite et ses imitateurs. Cependant Homère a un assez grand nombre de vers où le quatrième dactyle est suivi d'un repos du sens et d'une ponctuation, comme :

ἔστι τοι ἐν κλισίῃ χρυσὸς πολύς, ἐστι δὲ χαλκός.

Les poètes latins, même les auteurs de Bucoliques, n'ont pas recherché cette coupe ; les anciens grammairiens l'avaient remarqué ; ainsi Terentianus Maurus (v. 2132), dit des vers bucoliques :

Plurimus hoc pollet siculæ telluris alumnus,
Noster rarus eo pastor Maro, sed tamen, inquit,
Dic mihi, Damœta, cujum pecus ? an Melibœi ?

Les métriciens modernes refusent avec raison d'y voir une césure régulière. (L. Müller, *De Re Metrica*, p. 192.) A. Waltz.

BUCOLOS. Nom propre fréquent dans l'histoire fabuleuse des Grecs et qui signifie *le bouvier*, *le pâtre*. Le principal personnage qui l'ait porté est un fils d'Hippocoon, mis à mort par Héraclès avec ses frères et son père. (Pour un autre héros du même nom, V. Eunostos.)

BUCORAX (Ornith.). Le genre *Bucorax* de Sundevall (*Öfv. Kongl. Vetansk. Akad. Förh*, 1849, p. 161) a pour type le Calao d'Abyssinie (*Buceros abyssinicus*) comme le genre *Bucorvus* de Lesson (*Traité d'Ornithologie*, 1831, p. 252), avec lequel il se confond et dont le nom doit seul être conservé en vertu de la loi de priorité (V. Bucorvus et Calao). E. Oustalet.

BUCORVUS (Ornith.). Les *Bucorvus* de Lesson (*Traité d'Ornithologie*, 1831, p. 252) sont des *Calaos* (V. ce mot) de grande taille, qui habitent les régions tropicales et méridionales du continent africain. Leur tête, couverte en dessus de plumes formant une légère huppe, est dénudée sur les côtés, autour des yeux ; la peau se montre également à nu sur les côtés et le devant de la gorge, où elle pend en forme de fanon. Le bec, long, recourbé et très

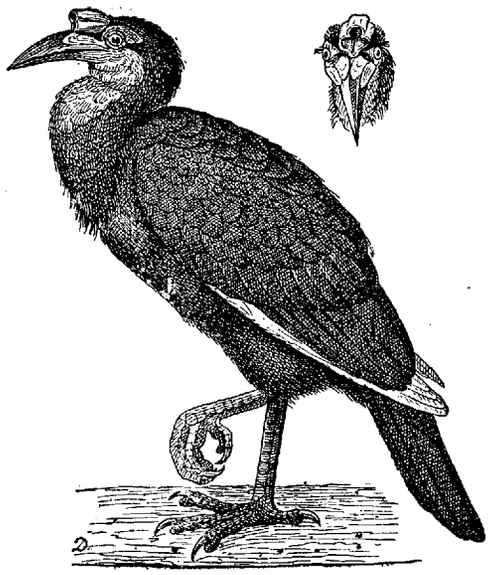

Bucorvus abyssinicus Bodd.

pointu, est surmonté d'un casque assez élevé, mais ne couvrant que le tiers environ de la mandibule supérieure, et tantôt fermé, tantôt ouvert entièrement chez l'adulte. Dans ce dernier cas, cette protubérance affecte l'aspect de deux canons de fusil accolés. Les narines s'ouvrent librement à la base du bec ; les ailes, très amples, arrivent, lorsqu'elles sont ployées, jusqu'au tiers de la queue, et ont leur première rémige plus longue que la quatrième et la sixième penne. La queue est allongée et arrondie, les pattes, relativement bien plus hautes que chez les autres Calaos, sont garnies d'écailles sur leur face antérieure et se terminent par des doigts courts, armés d'ongles robustes.

Dans ce genre *Bucorvus*, dont il fait le type d'une tribu (*Bucorvinæ*), M. D.-G. Elliot distingue trois espèces, savoir : 1° le *Bucorvus abyssinicus* Bodd., qui vit en Abyssinie, dans la région du Zambèze, sur le ter-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ritoire de Natal et en Cafrerie; 2° le *B. guineensis* Barb. du Boc. ou *B. pyrrhops* Elliot, qui se trouve au Congo; 3° le *B. caffer* Schleg., qui habite les pays d'Angola et de Damara et la Cafrerie. Ces espèces sont très voisines les unes des autres et offrent toutes trois un plumage qui est entièrement d'un noir de corbeau, à reflets verts ou pourprés, sauf sur le bord et l'extrémité des ailes, qui sont d'un blanc immaculé; mais dans le *B. caffer* le casque reste, dit-on, complètement fermé chez l'adulte, tandis que dans les deux autres espèces il s'ouvre par les progrès du développement. D'autre part, chez le *B. abyssinicus*, les régions dénudées sont, en majeure partie, d'un bleu vif, les côtés de la gorge offrant seulement un peu de rouge, tandis que chez le *B. pyrrhops*, comme le nom même l'indique, le tour de l'œil, paraît-il, est rouge chez l'oiseau vivant.

Les *Bucorvus*, comme on peut le prévoir d'après les proportions de leurs pattes, marchent plus facilement et perchent moins volontiers que les autres Calaos. Ils cherchent sur le sol leur nourriture, qui est des plus variées et qui consiste, suivant les lieux et les circonstances, en insectes, en crustacés, en reptiles, en œufs et en petits oiseaux, en racines succulentes et même en cadavres de mammifères. Quand ils marchent, ils ont un peu les allures des Dindons et ils font entendre de temps en temps un cri singulier, composé de deux notes profondes auxquelles succède un véritable rugissement. Leur vol est lourd et bruyant. Ces Calaos se montrent d'humeur sociable avec leurs semblables, mais très défiants à l'égard des étrangers; aussi leur chasse présente-t-elle de grandes difficultés. Quelques tribus nègres entretiennent d'ailleurs à l'égard de ces animaux des croyances superstitieuses. On dit que les *Bucorvus* nichent à l'enfourchure des maîtresses branches au lieu de déposer leurs œufs dans le creux d'un arbre, à la façon des autres Bucérotidés; mais cette assertion demande à être vérifiée. E. Oustalet.

Bibl. : D.-G. Elliot, *A Monograph of the Bucerotidæ*; Londres, 1882, pl. I à III, in-4, avec pl. coloriées.

BUCQUOI ou **BUQUOY** (Charles-Bonaventure de Longueval, baron de Vaux, comte de), général autrichien, né en 1571 à Arras, mort devant Neuhæusel (Hongrie) en 1621. D'origine française, il entra au service de l'Espagne, puis de l'Autriche. Il devint général d'artillerie en 1598 et se distingua sur les bords du Rhin. Battu en 1606 à Nieuport par Maurice de Nassau, il prit sa revanche aux sièges d'Ostende et de Bois-le-Duc. En 1602, il devint *feldzeugmeister*, et en 1606 grand-bailli du Hainaut. En 1610, il fut envoyé à la cour de France. En 1618, il commandait les troupes impériales qui envahirent la Bohême. A la fin de l'année 1619 il fut envoyé en Hongrie contre Gabriel Bethlen. L'année suivante il prit part à la bataille de la Montagne blanche, qui décida des destinées de la Bohême. Après la soumission de ce royaume, l'empereur lui donna de grands domaines confisqués sur l'aristocratie indigène. Il fut tué pendant une nouvelle campagne contre Gabriel Bethlen. Son fils *Albert* fut aussi grand-bailli du Hainaut. Sa famille existe encore en Bohême. L. L.

Bibl. : *Weihe Emke, Karl von Buquoy*: Vienne, 1876.

BUCQUOY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles; 2,147 hab. Couvent de dominicaines.

BUCQUOY (Jean-Albert d'Archambaud, comte de), plus connu sous le nom d'*abbé de Bucquoy*, aventurier français, né en Champagne vers 1660, mort à Herrenhausen (Hanovre) le 4 nov. 1740. Rien n'est plus incertain que ses origines. Si l'on en croit ses dires, il aurait été tour à tour soldat, moine, maître d'école et mendiant. Arrêté comme tel à la Fère en mai 1707, il fournit dans ses interrogatoires des indications tellement vagues et contradictoires qu'il fut impossible de savoir s'il se jouait de la police ou s'il disait la vérité. Transféré à la Bastille, il s'évada deux ans après en mettant à profit une série de conjonctures dont les péripéties dramatiques rappellent celles des évasions de Latude. De Bucquoy réussit à gagner la Hollande et l'Allemagne, tandis qu'un parent ou un homonyme (peut-être même le seul titulaire légitime du nom dont il se parait), était arrêté à Dunkerque, envoyé à la Bastille et bientôt relâché. L'abbé de Bucquoy mourut fort vieux et fort bizarre, ne subsistant guère que des bienfaits de Georges Ier, électeur de Hanovre, plus tard roi d'Angleterre. Le recueil de ses projets de réformes politiques et de ses traités de méditation ascétique est précédé du seul opuscule auquel il ait dû de se survivre et dont voici le titre abrégé : *Evénement des plus rares ou l'Histoire du sieur abbé comte Du Bucquoy (sic), singulièrement son évasion du For-l'Evêque et de la Bastille* (1719, in-12). Réimprimée presqu'aussitôt, avec commentaires, par Mme Dunoyer dans ses *Lettres historiques et galantes*, l'*Histoire du sieur abbé de Bucquoy* fut signalée pour la première fois à la curiosité des lecteurs modernes par Gérard de Nerval qui en fit dans le *National* le sujet d'une piquante étude à la manière de Sterne, devenue depuis l'un des chapitres des *Illuminés ou les Précurseurs du socialisme*. Le texte des *Lettres* de Mme Dunoyer a été réimprimé sous son titre primitif, avec notice et notes anonymes par A. Poulet-Malassis (1865, in-16). M. Tx.

Bibl. : C. de Renneville, *l'Inquisition française ou Histoire de la Bastille*; Amsterdam, 1724, 5 vol. in-12. — Gérard de Nerval, *les Illuminés*. — Fr. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. XI.

BUCQUOY (Marie-Edme-Jules), médecin français, né à Péronne (Somme) le 14 août 1829. Il a fait ses études médicales à Paris. Interne des hôpitaux, au concours de 1851, docteur en médecine en 1855, médecin du Bureau central des hôpitaux en 1862, agrégé de la Faculté de Paris en 1863, M. Bucquoy a suppléé le professeur Grisolle en 1867 et en 1868. Il a été nommé membre de l'Académie de médecine en 1882. On lui doit une bonne thèse sur le *Purpura hæmorrhagica idiopathique*, ou maladie tachetée hémorragique de Werlhoff (1855); des *Recherches sur les invaginations morbides de l'intestin grêle* et sur les caractères qui les distinguent de celles du gros intestin; travail publié en 1857 à l'occasion d'un cas d'invagination triple de l'intestin grêle, observée par l'auteur; *Des Concrétions sanguines*, thèse d'agrégation (1863); *Syphilis transmise par le cathétérisme de la trompe d'Eustache* (1865); *Leçons cliniques sur les maladies de cœur* professées à l'Hôtel-Dieu en 1868 (cet ouvrage a eu plusieurs éditions, la dernière en 1874); *Relation d'un cas de farcin unique chez l'homme* (1884); *le Scorbut pendant le siège de Paris* (1871); *la Pleurésie dans la gangrène pulmonaire* (1875). Il est encore l'auteur d'une monographie des plus intéressantes : *Etude clinique sur l'ulcère simple du duodénum* (1887). Grâce à des observations personnelles et après examen des cas connus, jusqu'à ce jour, M. Bucquoy a pu établir le diagnostic de cette affection et il a fait pour l'ulcère simple du duodénum ce que Cruveilher avait fait pour l'ulcère simple de l'estomac. On doit encore à M. Bucquoy une *Étude séméiologique du second bruit du cœur* (1888), en collaboration avec M. Marfan, et l'introduction en France du strophantus comme médicament cardiaque, sujet d'une communication importante qu'il vient de donner à l'Académie de médecine.

Dr A. Dureau.

BUCRÂNE. Tête de bœuf, ou bien squelette de cette tête employée comme décoration de frises peintes ou sculptées dans l'art antique. On en trouve sur des objets de bronze, des tombeaux, des autels, des bas-reliefs votifs, des mausolées et même sur les frises de certains temples. L'origine du bucrâne est facile à comprendre, étant donnée la principale cérémonie du culte dans les religions antiques, le *sacrifice* (V. ce mot). — Quoi de plus simple que de rappeler ce sacrifice sur les temples,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les autels, sur les objets du culte, sur les tombeaux ou les mausolées devant lesquels un sacrifice était presque toujours offert en mémoire du défunt, au moment des funérailles. Ce sacrifice était rappelé par le crâne de la victime, soit dans l'état où il était au moment du sacrifice avec la peau et la chair (fig. 1), soit dans l'état où

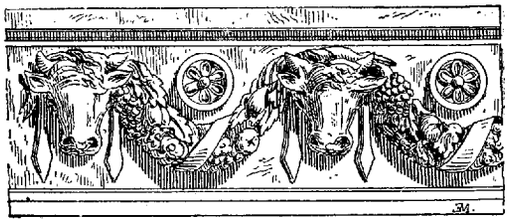

Fig. 1. — Frise du temple de Vesta, à Tivoli.

on le voyait sur les autels primitifs, où on le fixait après la combustion des dépouilles de la victime, c.-à-d.

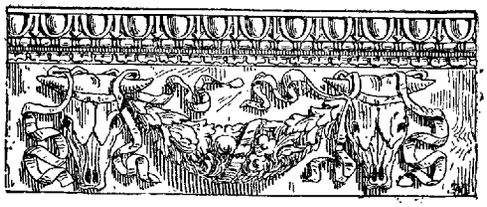

Fig. 2. — Frise du mausolée de Cecilia Metena.

décharné et à l'état de squelette (fig. 2) ; ils sont dans l'un et l'autre cas accompagnés de guirlandes et de bandelettes. H. Saladin.

BUCRANIUM (Entom.). Genre remarquable d'Arachnides, proposé en 1881 par le Rév. O. P. Cambridge et constituant, avec le genre *Aphantochilus* du même auteur et les genres *Strophius* et *Ceraarachne* Keyserl., une section très nette dans la famille des *Thosimidæ*. Cette section est surtout caractérisée par la forme de la pièce labiale qui est très étroite, caréniforme et terminée en pointe aiguë, atteignant presque l'extrémité des lames maxillaires qui paraissent contiguës. Le genre *Bucranium* se distingue surtout de ses congénères par un front très large, coupé carrément et prolongé de chaque côté à l'angle par une pointe divergente et recourbée, qui a été comparée à une corne de bœuf. Tous les représentants de la section des *Aphantochilinæ* habitent l'Amérique intertropicale. Le type du genre *Bucranium* a reçu le nom de *B. taurifrons;* il est propre au Brésil. Eug. Simon.

BUCURESCI (V. Bucarest).

BUCY-LE-LONG. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly ; 861 hab.

BUCY-LE-ROI. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. d'Artenay ; 241 hab.

BUCY-LES-CERNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon ; 287 hab.

BUCY-LES-PIERREPONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 909 hab.

BUCY-SAINT-LIPHARD. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay ; 231 hab.

BUCZACZ. Ville de l'empire d'Autriche. Elle est située en Galicie sur la rivière Strypa. C'est un chef-lieu de capitainerie. Sa population est de 9,970 hab. dont plus de 6,000 Israélites. Elle est célèbre par un traité conclu en 1672 entre la Turquie et la Pologne. La Pologne abandonnait au sultan Kamienec (Kamenets) et la Podolie, et lui payait un tribut annuel de 22,000 ducats. Elle possède les ruines de deux châteaux. L. L.

BUDAPEST. Capitale du royaume de Hongrie et du comitat de Pest. C'est seulement de 1873 que date ce nom composé, expression de l'unité nouvelle de trois villes précédemment distinctes: 1° *Buda* en magyar, *Ofen* en allemand, sur la colline de la rive droite du Danube ; 2° *O-Buda* en magyar, *Alt-Ofen* en allemand, en amont de Bude et également sur la rive droite ; 3° *Pest*, grande ville de la rive gauche, au commencement de la plaine parfaitement unie qui va s'étendant jusqu'aux contreforts des Karpates. La population totale est de 371,649 hab., dont 10,000 soldats. La ville est divisée en dix cercles. L'histoire de cette agglomération doit être esquissée avant tout.

La partie la plus anciennement habitée, comme le nom l'indique, est le Vieux-Bude, la colonie romaine d'Aquincum dont les ruines, thermes, aqueduc, amphithéâtre, ont été découvertes récemment. Le nom même de Bude remonterait, d'après la légende, à la famille d'Attila, lequel avait sans doute son palais de bois non loin de cet emplacement. La ville de Bude proprement dite remonte à saint Etienne. Pest, qui devait être avec le temps une capitale essentiellement magyare, fut d'abord une ville de commerçants allemands. Elle avait ce caractère lors de la terrible invasion mongole qui la détruisit en 1241, mais après laquelle elle se releva plus grande et plus riche. Bientôt les diètes de la noblesse hongroise se tinrent dans la plaine voisine de Rakos, et les révolutions qui décidèrent de la couronne pendant les XIVe et XVe siècles s'accomplirent, en général, soit à Bude, soit à Pest. L'Université de Bude fut fondée par l'empereur-roi Sigismond, et Mathias Corvin, qui y établit une bibliothèque, alors une des plus belles de l'Europe, fit de cette ville un des foyers de la Renaissance. Le XVIe et le XVIIe siècles furent désastreux ; Soliman le Magnifique prit Bude et Pest en 1529. La domination ottomane s'établit solidement, mais sur des ruines ; les Turcs ne soignèrent que deux sortes d'établissements : les bains qui utilisèrent les eaux thermales de Bude, et les mosquées fondées par eux ou improvisées dans les églises épargnées. C'est seulement en 1686 que le duc Charles de Lorraine reconquit le château de Bude après un siège mémorable et horriblement sanglant pour les deux adversaires. Alors commence l'histoire moderne des deux villes, bientôt renaissantes de leurs cendres. La conquête et la pacification des nouvelles provinces danubiennes par le prince Eugène fit de Pest la première ville commerçante du pays ; elle s'agrandit, s'entoura de faubourgs, et sous Marie-Thérèse, en 1769, fut unie à Bude par un pont de bateaux. Le gouvernement lui accordait d'ailleurs des privilèges, y transférait sous Joseph II, en 1784, l'Université de Tyrnau, et y concentrait depuis Charles VI les autorités judiciaires et administratives du royaume, partagées avec Bude, dont le château avait pris sa physionomie actuelle. Dès la fin du siècle, Pest éclairait ses rues la nuit, chose nouvelle en ces contrées, et recevait du cardinal Joseph Batthyanyi sa belle promenade du Bois de la ville (Városliget). Après les guerres napoléoniennes, qui n'empêchèrent pas la fondation du Musée National, deux hommes, l'archiduc palatin Joseph et le comte Etienne Széchenyi, donnèrent la plus vigoureuse impulsion aux progrès de la capitale, établissant l'Académie, le théâtre national, la navigation à vapeur qui, dès 1836, reliait Pest à Constantinople. Les désastres causés par l'effroyable inondation de 1838 étaient vite réparés, et l'on entreprenait le pont suspendu de 1,200 pieds de long, alors un des chefs-d'œuvre de l'art en Europe, qui unit commercialement les deux villes (fig. 1). Les malheurs de 1849 n'arrêtèrent guère ce courant de prospérité ; les belles constructions continuèrent à se multiplier, le commerce fluvial à se développer grâce au Lloyd. C'est à Pest que furent convoquées les diètes qui réconcilièrent la nation avec la maison d'Autriche, et que François-Joseph fut couronné roi de Hongrie en 1867.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUDAPEST

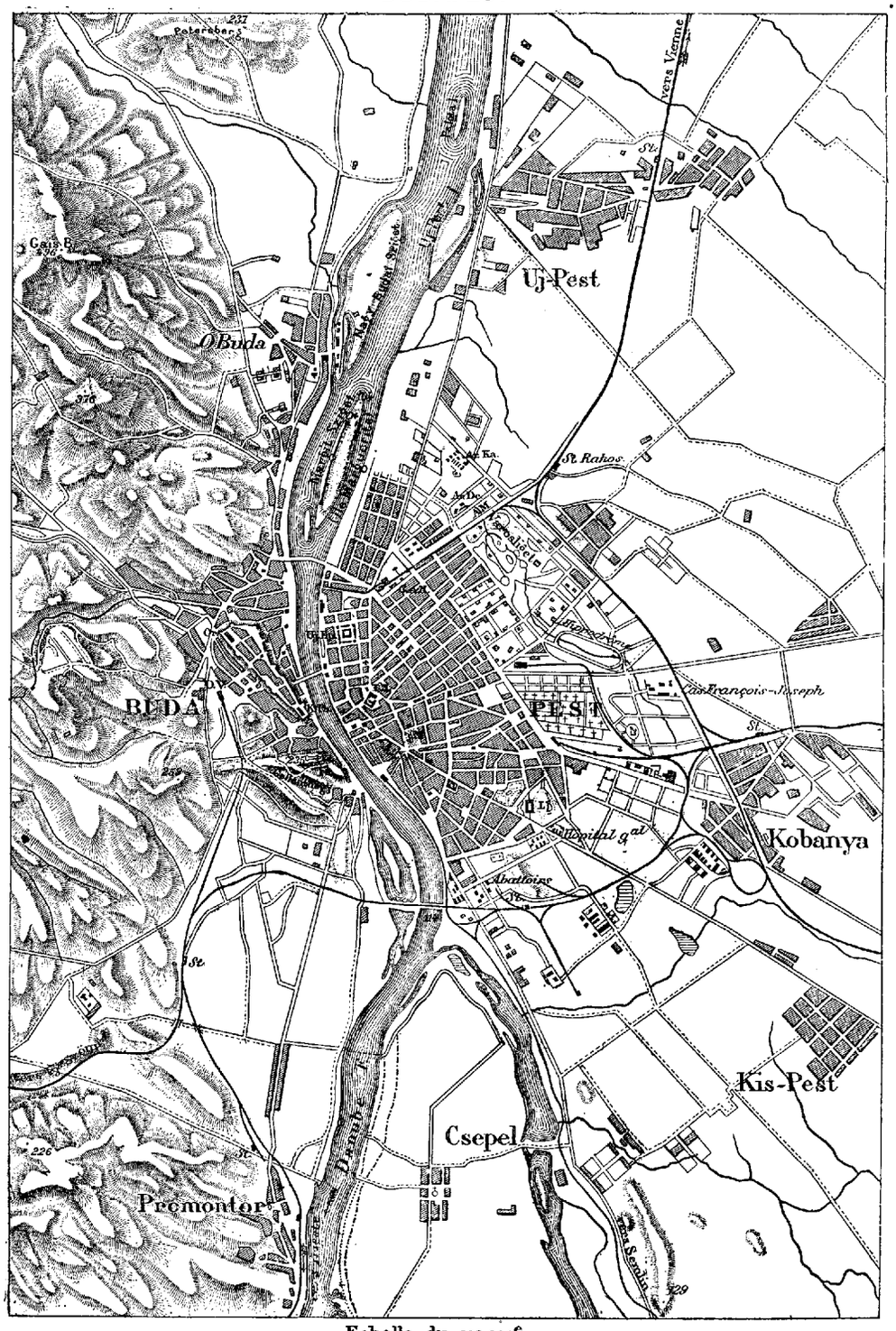

Ar. Ka. Caserne d'artillerie; Ar. De. Dépôt d'artillerie; A M., Académie militaire; G. A. H., Gare de l'État Austro-Hongrois; Or. (*Orszaghâz*), Hôtel de Ville; Uj Ep. (*Uj Epûlet*), Caserne neuve; D. V. (*Déli Vaspâlya*), Gare du Sud; K. P. (*Királyi Palota*), Château royal; K. L. (*Károly Lakianya*), Caserne Charles; Fe. (*Felleçvâr*), Citadelle; Egy., (*Egyotem*), Université; M, Musée national; L. (*Ludoviceum*), Hôpital militaire,

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

En 1873, les représentants des trois villes votèrent leur union définitive ; en 1885, une grande exposition a attiré des curieux de toute l'Europe ; en 1886 ont été célébrées les fêtes du bi-centenaire de la libération. Aujourd'hui,

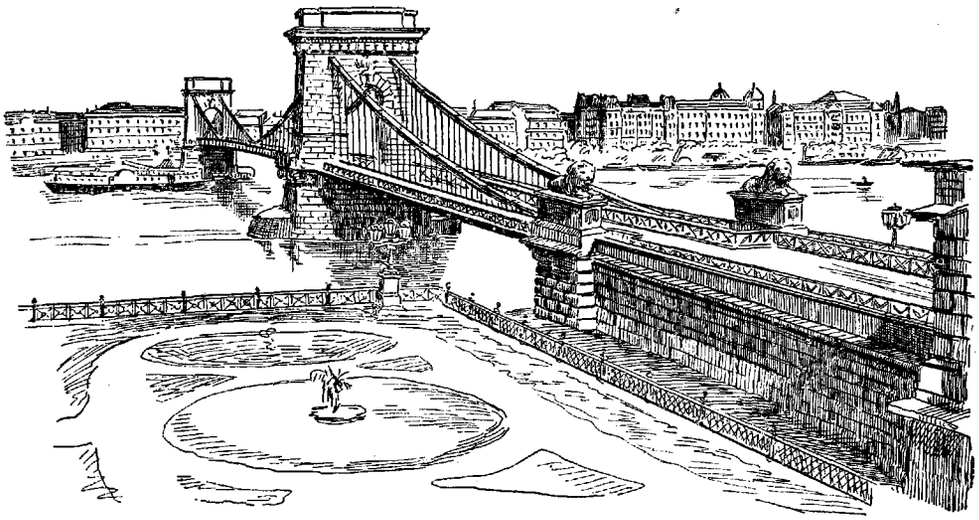

Fig. 1. — Le pont suspendu, vu de Bude.

Budapest, centre du réseau considérable des chemins de fer hongrois, est arrivé à un point de prospérité et d'éclat qu'il n'avait jamais connu.

Budapest jouit d'une forte autonomie administrative, dont l'extrême diversité des races et des langues devrait rendre, ce semble, la pratique difficile : Magyars, Allemands, Slaves, Juifs, Roumains, sans compter un assez grand nombre de Français, d'Anglais, d'Italiens, etc., font de cette ville une de celles du monde où l'on entend le plus de langages différents. Mais, d'une part, les vrais Magyars ont la majorité et presque à tous égards la prépondérance ; d'autre part, beaucoup de familles sont dans une situation mixte, et les statistiques ethnographiques que l'on donne volontiers sont illusoires. Il y règne d'ailleurs un bon esprit entre les races que nous venons d'indiquer, et entre catholiques, luthériens, réformés, grecs, israélites, qui ont tous la plus complète liberté de conscience et de culte. Le conseil municipal, assisté d'un conseil spécial pour les constructions, dispose d'un budget de 8 millions de florins, dont la moitié est consacrée aux embellissements et à l'établissement de voies nouvelles.

On remarque du côté de Bude : le pittoresque et au besoin redoutable château royal (Királyi Palota), qui conserve la sainte couronne, emblème de la patrie et qui est aujourd'hui entouré de jardins publics (fig. 2) ; le tunnel qui perce la colline, gravie d'autre part par un chemin de

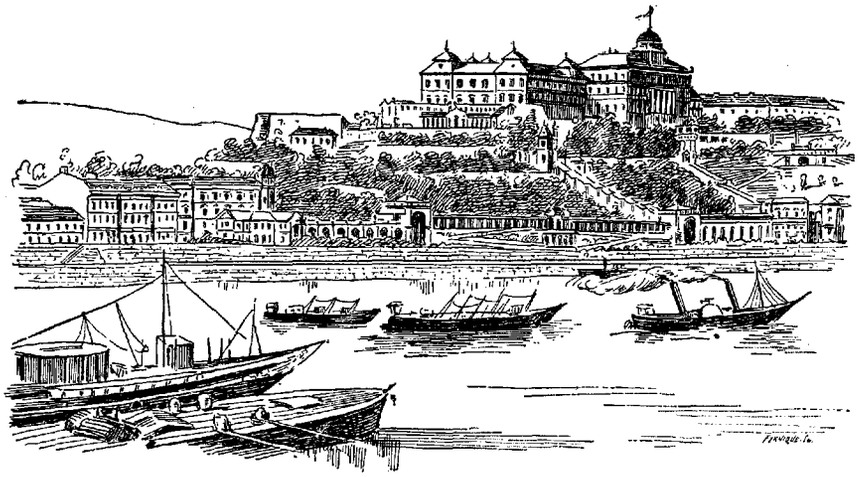

Fig. 2. — Château royal de Budapest.

fer funiculaire ; l'arsenal, le ministère des Hondveds ou de la défense nationale ; le palais du président du ministère hongrois ; l'église de Notre-Dame ou de Mathias (car elle a été embellie par Mathias Corvin) ; l'église de la garnison qui remonte également au moyen âge ; plusieurs palais de l'aristocratie ou de l'administration, surtout une vue immense, qui s'agrandit encore quand on monte au Zugliget, charmante montagne boisée.

Dans les faubourgs ou sur les bords du fleuve, qui sont couverts de constructions sur une grande étendue, on trouve, outre les ruines romaines, le tombeau du saint musulman Gul-Baba, vénéré par les Turcs depuis plus de trois siècles ; les grands établissements d'eaux thermales ; les chantiers de construction des bateaux à vapeur, qui occupent deux mille cinq cents ouvriers, et en face desquels s'étend l'île de Sainte-Marguerite (Margit Sziget).

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette île, qui doit son nom à une princesse du XIIIe siècle, présente maintenant l'une des plus belles promenades publiques de l'Europe, avec des ruines et un établissement

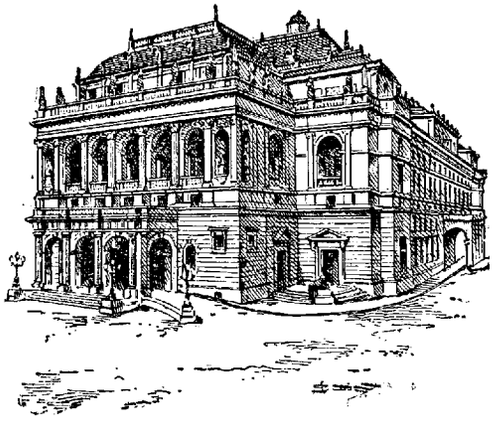

Fig. 3. — Palais de l'Opéra royal.

de bains. Un pont récent et magnifique, le pont Marguerite, réunit les deux rives du Danube à peu de distance de cette île.

Enfin, Pest même possède : la place François-Joseph avec le palais de l'Académie, qui contient une belle bibliothèque et la galerie Eszterhazy ; les statues de Széchényi, de Déak, d'Œtvœs, du poète Petœfi ; les bâtiments du Lloyd, de la douane et les entrepôts ; plusieurs ministères ; le palais des députés ; le Ludoviceum ; des hôpitaux grandioses, parmi lesquels le tout récent hôpital des enfants ; des églises et synagogues modernes, dont quelques-unes sont remarquables, entre autres la basilique Léopold, qui n'est pas encore terminée ; le Théâtre national et l'Opéra royal (fig. 3) ; l'Université et plusieurs autres édifices destinés à la haute instruction, tels que l'Ecole polytechnique et l'Ecole de dessin ; les bureaux de la plupart des journaux de Hongrie écrits en magyar ou en allemand ; enfin le Musée National, qui offre une de ses salles aux séances de la Chambre haute, récemment reconstituée par le ministère Tisza.

Le développement des arts à Budapest en ces dernières années doit être signalé à part. Ce qui a, du reste, beaucoup contribué à le rendre possible, c'est le développement parallèle de la richesse commerciale et de l'industrie. Ainsi l'Exposition de 1885 a laissé après elle un palais qui permet d'apprécier, d'une façon permanente, les progrès de la fabrication des meubles, de la céramique et de la verrerie, de la pelleterie, aussi bien que de la métallurgie et des exploitations minières des Karpates. Ainsi la rue Andrassy montre ses cent trente palais dans le goût de la Renaissance là où on ne voyait, il n'y a pas si longtemps, que de méchantes masures. Les belles arcades construites au-dessous du château de Bude renferment un musée tout récent, composé uniquement de portraits de Magyars illustres. Le Musée National, qui doit beaucoup à son directeur M. de Pulszky, contient, avec une bibliothèque très riche, des inscriptions de la Dacie romaine et une très curieuse collection d'objets hongrois du XIIIe au XVIIIe siècle, une galerie de tableaux où dominent les sujets

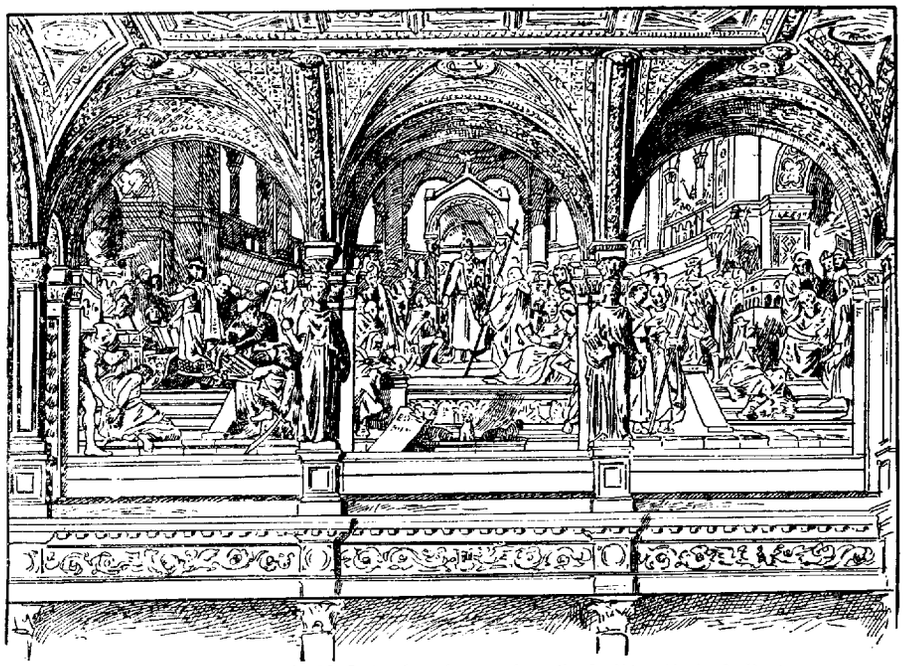

Fig. 4. — Fresques de M. Lotz, dans la grande salle de l'Académie de Pest.

de l'histoire nationale. Parmi les peintres hongrois, il en est, comme M. Munkáczy, qui appartiennent à l'Europe autant qu'à leur pays ; d'autres sont spécialement nationaux ; à leur tête est M. Benczur dont l'atelier à Budapest est comme un sanctuaire de la gloire magyare. Les fresques de M. Lotz embellissent Budapest contemporaine ; les plus remarquables sont celles du nouvel Opéra. Celles de la grande salle de l'Académie (fig. 4) viennent seulement d'être terminées et montrées au public (6 mai 1888). Elles représentent l'histoire des trois grands rois du moyen âge : saint Etienne entre saint Ladislas et le capétien Louis d'Anjou.

Edouard SAVOUS.

BIBL. : KELETI, *Hongrie*, trad. franç. par SCHWIEDLAND ; Pest, 1873. — KŒRŒSI, *Statistique de Budapest*, 1881. — *Budapest*, dans la collection Orell-Füssli ; Zurich, 1885. — Jean HUNFALVY, *A magyar birodalom földrajza* ; Budapest, 1886, contenant une bibliographie détaillée.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUDBERG. Famille noble de Russie. Elle est originaire des provinces Baltiques et descend des Bœnninghausen de Westphalie, qui émigrèrent au XIIIe siècle en Courlande. Ses principaux représentants ont été :

1° *Bokhardt Wilhelm*, baron, conseiller secret et chambellan (1766-1832). Il servit dans la diplomatie russe et publia un grand nombre d'articles dans les journaux allemands. — 2° Le baron *André Iakovlevitch*, né en 1750, mort en 1812, qui fut chargé de l'éducation des fils de Paul Ier (plus tard Alexandre Ier et Constantin Pavlovitch); il devint en 1806 ministre des affaires étrangères. Il a laissé une correspondance importante avec Catherine II et Alexandre Ier. — 3° *André*, baron de Budberg, diplomate contemporain, né en 1820. Il devint en 1846 secrétaire de légation à Francfort et épousa la fille de M. d'Oubril. Il devint plus tard chargé d'affaires dans cette ville, puis ambassadeur à Berlin (1856), à Vienne (1856), puis de nouveau à Berlin (1858). Il remplaça M. de Kiselev à Paris en 1862, au moment même où allait éclater l'insurrection polonaise qui amena une situation difficile entre la France et la Russie. En 1868 il eut avec M. de Meyendorff un duel où il fut légèrement blessé. A cette occasion il donna sa démission. — 4° *Roman* de Budberg Bœnninghausen, poète allemand, né le 22 fév. 1816, au château de Strandhof, près de Reval, mort à Wannemoïs, dans l'Esthonie, le 4 mars 1858. Il fit ses études à l'Université de Dorpat; il se rendit ensuite en Allemagne et passa plusieurs années à Berlin. De retour en Russie, il vécut dans ses domaines en Esthonie, occupé de travaux littéraires. Ses ouvrages sont : *Erste Lieder* (Reval, 1838); *Gedichte* (Berlin, 1842; 2e éd., Reval, 1861); *Der Novize*, poème (Berlin, 1842); *Aus dem Kaukasus*, récits de voyage (Berlin, 1843). Les deux derniers ouvrages sont traduits de Lermontov.

BUDD (George), médecin anglais, né à North-Tawton (Devonshire) en 1807, mort à Ashleigh, près Barnstaple, le 14 mars 1882. Reçu docteur à Oxford en 1840, il passa à Londres où il devint professeur de médecine au King's College et médecin de l'hôpital annexé à cette école; le mauvais état de sa santé le força à résigner ces fonctions en 1867. Budd a publié deux ouvrages très importants : *On Diseases of the liver* (Londres, 2e édit., 1852; 3e édit., 1853, in-8); *On the organic Diseases and functional disorders of the stomach* (Londres, 1855, in-8; Philad., 1856; trad. en allem. par W. Langenbeck, Gœttingue, 1856). Dr L. Hn.

BUDD (William), médecin anglais, frère du précédent, né à North-Tawton (Devonshire) en 1811, mort à Clevedon (Clifton) le 8 janv. 1880. Il fut médecin de l'hôpital Saint-Pierre de Bristol, puis de l'Infirmerie royale, enfin professeur de médecine pratique à l'Ecole de médecine de cette ville. Tout le monde connaît ses remarquables travaux sur diverses maladies infectieuses et épizootiques. En ce qui concerne le choléra et la fièvre typhoïde, il a reconnu le rôle important que jouent dans leur pathogénie les eaux potables. Citons seulement : *Cholera, its mode of propagation and its prevention* (Londres, 1849); *Typhoid fever, its nature, mode of spreading and prevention* (Londres, 1873). Dr L. Hn.

BUDDE ou **BUDDEUS** (Johann-Franz), philosophe allemand, né le 25 juin 1667 dans la Poméranie, mort à Gotha le 19 nov. 1729. Il fit ses études à l'Université de Wittemberg, puis, après avoir professé la philosophie à Iéna, le grec et le latin à Cobourg, il fut envoyé à Halle comme professeur de morale. Pendant cette période il publia un certain nombre d'ouvrages dont voici les principaux : *De erroribus stoïcorum in philosophia morali* (Halle, 1695, 1696, in-4); *Elementa philosophiæ instrumentalis seu institutionum philosophiæ, eclecticæ, theoricæ, practicæ* (Halle, 1703, 3 vol. in-8). Cet ouvrage eut un certain succès, et parvint à sa dixième édition. Son *Introductio ad historiam philosophiæ Hebraeorum* (Halle, 1702, in-8) fut réimprimée en 1721. En 1705, nous le retrouvons professeur de théologie à Iéna, et ses livres ont un succès croissant. De cette époque citons seulement ses *Theses de atheismo et superstitione* (Iéna, 1717, in-8), qui furent traduites en allemand (Leipzig, 1723) et en français (Amsterdam, 1756). Au nom d'un prétendu éclectisme mêlé de beaucoup de mysticisme, il engagea, en 1724, une ardente campagne contre les doctrines de Wolf, par ses *Réflexions sur la philosophie de Wolf* (Fribourg, 1724, in-8). Wolf répondit; Budde maintint ses critiques, et la même année publia coup sur coup, à Iéna, une *Modeste réponse aux observations de Wolf*, et une *Modeste démonstration pour prouver que les difficultés proposées par Budde existent.* — Budde était un érudit et un professeur distingué; mais, en somme, meilleur théologien que professeur. L. Bélugou.

BUDDENBROCK (Henrik-Magnus, baron von), général suédois, né en Livonie en 1687, exécuté à Stockholm le 16 juil. 1743. Fils d'un colonel qui fut l'un des juges de Patkull et qui, après avoir livré Riga aux Russes (1710), passa à leur service, il fit les campagnes de Charles XII, devint colonel (1717), général de brigade (1730), baron (1731), lieutenant général (1740). Etant l'un des chefs de Chapeaux, qui poussaient à la guerre contre la Russie avant de s'y être suffisamment préparés, il reçut le commandement général des troupes de la Finlande, qu'il dut laisser à E. Lewenhaupt après la perte de Wilmanstrand (23 août 1741). A la suite de cette campagne malheureuse, tous deux furent jugés par une commission des Etats et décapités à l'endroit où était tombée la tête de Patkull. B-s.

BUDDEUS (V. Budde).

BUDDLEIA (*Buddleia* L.). Genre de plantes, qui a donné son nom au petit groupe des *Buddléiées* (V. ce mot). Ce sont des arbres ou des arbustes, plus rarement des herbes, à feuilles opposées, à fleurs disposées en cymes ou en glomérules formant, par leur réunion, des grappes plus ou moins ramifiées, axillaires ou terminales. Ces fleurs ont un calice gamosépale quadridenté, une corolle gamopétale, à tube court ou allongé, droit ou arqué, à limbe quadrilobé et quatre étamines insérées à la base ou à la gorge de la corolle. L'ovaire, supère et biloculaire, devient à la maturité une capsule septicide, renfermant de nombreuses graines albuminées. — Les *Buddleia* ont des représentants dans presque toutes les régions chaudes du globe. On en connaît environ soixante quinze espèces, dont plusieurs sont cultivées en Europe comme ornementales. Citons notamment le *B. globosa* Lamk., du Chili et du Pérou, arbuste de 1 à 3 m., remarquable par ses petites fleurs d'un jaune doré, odorantes, réunies en glomérules, et le *B. Lindleyana* Forst., arbrisseau buissonnant, à fleurs lilas-cendré à l'extérieur, violet foncé à l'intérieur, très rustique aux environs de Paris. — Au Mexique, les feuilles des *B. floribunda* H. B. et *B. callicarpoides* H. B. sont employées, en décoction ou en cataplasmes, pour modifier les ulcères de mauvaise nature, et leur extrait entre dans la composition d'une pommade préconisée contre les hémorrhoïdes. — Enfin, en Abyssinie, on emploie comme purgatives les fleurs du *B. polystachya* Fres. ou *Maddéré* des naturels. On les administre souvent, en décoction, avec le *Cousso*. Ed. Lef.

BUDDLÉIÉES (*Buddleieæ* Benth.). Groupe de plantes Dicotylédones, rapporté tantôt aux Scrofulariacées, tantôt aux Loganiacées. M. H. Baillon, qui le rattache, de même que les Loganiacées, à la famille des Solanacées, le caractérise ainsi : « Corolle généralement tétramère, imbriquée; androcée isostémone; ovaire à 2-4 loges; fruit charnu ou capsulaire; embryon droit. Arbres, arbustes ou rarement herbes, à feuilles opposées, à fleurs en cymes composées. » Il renferme seulement les genres *Buddleia* L., *Emorya* Torr., *Nicodemia* Ten., *Adenoplea* Radlk., *Chilianthus* Burch., *Nuxia* Commers. et *Gomphostigma* Turcz. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, IX, pp. 302, 320 et 346.) Ed. Lef.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUDDU ou **BUDU.** Manière d'écrire en singhalais le mot *Bouddha* (V. Bouddha).

BUDÉ (Guillaume), *Budæus*, célèbre érudit français, né à Paris en 1467, mort à Paris le 22 août 1540, fils de Jean Budé, seigneur d'Yères, de Villiers et de Marly, et de Catherine le Picart de Plateville. Il étudia le droit à Orléans, sans grand succès, vécut plusieurs années dans la dissipation, puis se mit avec une ardeur extraordinaire à refaire de fond en comble son éducation. Après avoir reçu quelques leçons du Grec Hermonyme et d'excellents conseils de Jean Lascaris, il posséda une connaissance approfondie de la langue grecque. En même temps, il apprenait les mathématiques avec Jacques Lefèvre, étudiait les sciences naturelles, la philosophie, l'histoire, la théologie, le droit et la médecine. Aidé par une mémoire exceptionnelle, il acquit ainsi une vaste érudition, mais il se surmena à tel point qu'il fut atteint d'une maladie nerveuse qui le tourmenta toute sa vie. Déjà bien en cour sous Charles VIII, il fut nommé par Louis XII, secrétaire du roi, après avoir accompli heureusement une mission à Rome à l'avènement du pape Jules II.

De nouveau ambassadeur à Rome (1515), il plut beaucoup à Léon X qui ne se fit cependant pas faute de le jouer, ce dont Budé s'aperçut; il réclama aussitôt son rappel avec indignation. Revenu en France, il accompagna François Ier dans tous ses voyages et en particulier à l'entrevue du camp du Drap d'Or (1520). Il profita de la faveur avec laquelle le roi l'écoutait pour lui proposer la création du collège des Trois-Langues *(C. trilinguæ)*, qui est devenu le Collège de France, et fut chargé par François Ier (1517-1518) d'offrir à Erasme « un bénéfice de plus de mille livres » s'il voulait y professer. Il échoua dans cette négociation et le collège ne fut fondé qu'en 1530. Maître des requêtes sous François Ier (depuis 1522), il fut en cette qualité chargé de l'enquête sur la détection du connétable de Bourbon (1523) et joua un rôle tout de conciliation dans le procès de Louis de Berquin qui fut brûlé comme hérétique en 1529. Plusieurs fois prévôt des marchands (notamment en 1530), il créa la Bibliothèque de Fontainebleau qui, plus tard transportée à Paris, fut l'origine de la Bibliothèque nationale. Il porta le premier le titre de maître de la librairie du Roy. Budé était lié avec les hommes les plus illustres du temps (Erasme, avec lequel il se brouilla, Thomas Morus, P. Bembo, Sadolet, N. Berauld, P. Amy, Rabelais, Dolet, etc.). Il entretenait avec eux des correspondances tantôt grecques, tantôt latines, tantôt françaises, que se communiquaient avec bonheur tous les lettrés. Il fut inhumé dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Il avait, par testament, refusé toute cérémonie, ce qui, étant donnée sa tolérance envers la Réforme, a contribué à faire supposer qu'il s'était converti au protestantisme. Un descendant du célèbre érudit, M. E. de Budé, dans la biographie citée ci-dessous, a réfuté cette opinion. Les ouvrages de Budé sont nombreux, quelques-uns sont fort importants, ils ont été souvent réimprimés. Après avoir traduit en latin plusieurs traités de Plutarque (1502 à 1505) il donna ses *Annotationes in XXIV libros Pandectarum* (Paris, 1508, in-fol.) dans lesquelles, appliquant la philologie et l'histoire à l'intelligence du droit romain, il opérait une véritable révolution dans les études juridiques. Il publia ensuite : *Libri V de Asse et partibus ejus* (1514, in-fol.; édit. bien meilleure, Venise, 1522, in-4), traité des monnaies et des mesures anciennes, qui eut un succès considérable, fut traduit en italien par Gualandi (Florence, 1562), et dont il fit en français un abrégé sur la demande du roi : *Summaire ou Epitome du livre de Asse* (Paris, 1522, in-8); *De contemptu rerum fortuitarum libri tres* (Paris, 1520), dissertation philosophique et morale; *De studio litterarum recte et commode instituendo* (Paris, 1527), où il recommande à la jeunesse les fortes études littéraires; *Commentarii linguæ græcæ* (Paris, 1529, in-fol., nouv. édit. bien meilleure, 1548, in-fol.), vaste recueil de notes lexicographiques où ont puisé tous les auteurs de lexiques; *De philologia* (Paris, 1530), plaidoyer sous forme de dialogue en faveur de la philologie et des savants. Le Roy, sur l'ordre de Charles IX, en a traduit en 1572 un chapitre sous ce titre : *Traité de la vénerie*, imprimé à Paris en 1861, in-8; *De transitu Hellenismi ad Christianismum libri tres* (Paris, 1534); *De l'institution du prince* (1547, in-fol.); *Epistolæ* (1520, in-8) recueil qui ne renferme qu'une faible partie de la volumineuse correspondance de Budé. Les œuvres complètes ont été publiées à Bâle (1557, 4 vol. in-fol.).

De son mariage avec Roberte Le Lyeur (1503), Budé avait eu onze enfants, sept garçons et quatre filles. Sa veuve passa au protestantisme et s'établit à Genève en 1549. Parmi les fils, on peut citer : *Dreux* Budé, l'aîné, seigneur de Marly, qui resta en France et fut avocat du roi à la cour des aides; *Louis* de Budé, mort en 1552, sieur de La Motte, professeur de langues orientales à Genève; *Jean* de Budé, né en 1515, mort le 9 juil. 1587, seigneur de Vérace, bourgeois de Genève (2 mai 1555), membre du grand conseil (1559), qui fit imprimer, avec une préface, les leçons de Calvin sur les douze petits prophètes (1557) et ses leçons sur le prophète Daniel (1561).

R. S.

Bibl. : Le Roy, *Vita G. Budæi*; Paris, 1540, in-4 et 1577, in-4. — J. Marthanus, *De G. Budæo commentatiuncula*; Paris, 1540, in-4. — Niceron, *Histoire de la vie et des ouvrages de Budé*, dans *Mémoires*, t. VIII, pp. 371-389. — Bayle, *Dictionnaire historique*. — Rebitté, *G. Budé, essai historique*; Paris, 1846, in-8. — Haag, *la France protestante*; Paris, 1852, t. III. — E. de Budé, *Vie de Guillaume Budé, fondateur du Collège de France*; Paris, 1884, in-12. — Maquet, *les Seigneurs de Marly*; Paris, 1882, in-8. — J. Boivin, *Mémoires pour la vie de Budé*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. V, p. 350. — d'Hozier, *la Maison de Budé*.

BUDEIA, c.-à-d. celle qui attelle les taureaux. Un des surnoms d'Athéna, divinité agricole (V. Athéna) en Thessalie. Une ville dans la presqu'île de Magnésie portait le nom de Budeia, et considérait un héros Budeios comme son fondateur. Une héroïne du nom de Budeia se rencontre également, parfois sous la forme de Buzygé, qui a le même sens.

BUDELIÈRE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Chambon; 898 hab.

BUDENZ (Joseph), philologue hongrois d'origine allemande, né à Rasdorf, près de Fulda, en 1836. Il étudia d'abord, sous Benfey, les langues indo-européennes, puis fit du magyar sa spécialité. Etabli à Pest depuis 1858, il compara cette langue aux autres langues finnoises, branche assez nouvelle de la philologie, pour laquelle une chaire a été créée en sa faveur à l'Université de Budapest en 1872. La plupart de ses travaux sont publiés en magyar; ils lui ont attiré l'estime du monde savant, et en Hongrie une popularité méritée. Nous citerons : une grammaire finnoise (2e édit. 1880), une grammaire mordvine, un vocabulaire comparé des langues ougro-finnoises (Pest, 1870). Il a donné aussi (Gœttingue, 1879) une étude sur les embranchements de cette famille de langues. Edouard Sayous.

BUDES (Sylvestre de), seigneur d'Uzel, aventurier breton, décapité à Mâcon en janv. 1379. Après avoir accompagné en Espagne Duguesclin, dont il était parent (1365), il emmena une bande de Bretons guerroyer en Italie dans l'armée pontificale. Il avait pris parti pour l'antipape Clément VII, lorsqu'il fut fait prisonnier devant San Marino. Rendu à la liberté par Urbain VI, il fut arrêté en Avignon par des émissaires de Clément VII et condamné à mort pour crime de trahison.

BUDES (Jean-Baptiste), comte de Guébriant, maréchal de France (V. Guébriant).

BUDGE (Ludwig-Julius), médecin allemand contemporain, né à Wetzlar le 6 sept. 1811. Il fut professeur d'abord à Bonn (1842-1855), puis en 1856 obtint la chaire d'anatomie et de physiologie et la direction de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Institut anatomique à Greifswald. Ses travaux sur les relations de l'encéphale et des organes génito-urinaires et sur l'origine des nerfs sympathiques dans la moelle ont fait époque; c'est aussi lui qui a découvert les capillaires biliaires. — On lui doit : *Die Lehre vom Ebrechen* (Bonn, 1840); *Unters. über das Nervensystem* (Francf., 1841-42, 2 vol.); *Allg. Pathologie* (Bonn, 1843); *Die Beweg. der Iris* (Brunsw., 1853); *Lehrb. der spez. Physiologie* (Weimar, 1848; 3e éd., Leipzig, 1862); *Compend. der Physiol.* (Leipzig, 1864; 3e éd., 1875); *Anleit. zu Präparierübungen* (Bonn, 1867). Dr L. Hn.

BUDGELL (Eustace), publiciste anglais, né à Saint-Thomas, près d'Exeter, en 1685, mort en 1736. Il étudia le droit, et Addison, cousin germain de sa mère et secrétaire du comte de Wharton, lord lieutenant d'Irlande, lui donna une place dans ses bureaux. Il sortit bientôt des postes subalternes et devint contrôleur général des revenus du royaume d'Irlande. Malheureusement, il crut avoir à se plaindre d'un nouveau lord lieutenant, le duc de Bolton, et écrivit contre lui une violente satire qui amena sa révocation. De retour à Londres, il se lança dans l'opposition. Un désastre financier, connu sous le nom de « Spéculation de la mer du Sud » *(South Sea Bubble)*, lui enleva la plus grande partie de sa fortune, dont il dépensa le reste en vains efforts pour obtenir un siège au Parlement. Son ami, le Dr Matthew Tindal, mourut en lui faisant un legs de deux mille livres, à charge par lui de publier la seconde partie de son ouvrage antireligieux : *Christianity as old as the Creation*. On accusa Budgell d'avoir falsifié le testament, et le legs fut annulé. Désespéré, il se noya dans la Tamise, laissant une fille naturelle qui, peu d'années après, entra au théâtre de Drury Lane. Eustace Budgell fut un des plus brillants parmi cette phalange d'écrivains qui, avec Addison et Steele, fondèrent le journalisme en Angleterre. Tout jeune, il écrivit au *Tattler*, puis au *Spectator*, puis au *Guardian*. En 1730, il fait, au *Craftsman*, campagne contre Robert Walpole; en 1732, il fonde une feuille hebdomadaire, *the Bee*, qui eut cent numéros. On lui doit encore, outre quelques poésies oubliées, une traduction des *Caractères* de Théophraste (1713), et *Memoirs of the Lives and Characters of the family of the Boyles* (1732), ouvrage important pour l'histoire de l'Irlande. B.-H. G.

BUDGET. I. Généralités. — Historique. — Le mot *budget* est un de ceux dont la définition est la plus difficile à donner complète et entière. L'Etat a son budget; les communes ont leur budget, les bureaux de bienfaisance, les hospices, les syndicats, les collectivités de toute sorte ont leur budget, comme le particulier a le sien; mais quand on dit : *le budget*, sans qu'aucun commentaire ou aucune désignation précise accompagne ce mot, c'est du budget général de l'Etat qu'on veut parler. C'est de celui-là seulement que nous nous occuperons ici. On a défini le budget de bien des façons. Le *Dictionnaire de l'Académie* dit que c'est « un terme qui s'emploie dans l'administration publique pour signifier l'état annuel des dépenses qu'on présume avoir à faire et des fonds ou revenus affectés à ces dépenses ». Littré dénomme le budget : « l'état que chaque année on dresse des dépenses et des recettes publiques. » M. Alfred Blanche, dans son *Dictionnaire de l'administration française*, est plus précis. « En matière administrative et financière, y est-il dit, le budget est un document officiel où sont portées par avance les recettes applicables à un espace de temps limité, auquel on donne le nom d'exercice, et où sont aussi inscrites par prévision les dépenses auxquelles les besoins de cet exercice devront donner lieu. » M. Maurice Bloch, dans son *Dictionnaire de l'administration française*, le définit ainsi : « C'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat ou des autres services que les lois assujettissent aux mêmes règles. » C'est la définition donnée par le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique.

Le budget est quelque chose de si complexe dans ses transformations successives que pour le définir d'une façon claire, précise et complète, il faut renoncer à vouloir le saisir dans son ensemble. Il faut au contraire le suivre et l'examiner successivement sous chacun de ses aspects. Exemples : le ministre des finances dresse l'état des prévisions de recettes et de dépenses pour une période de temps appelée *exercice*, c'est le budget à l'état de projet qui peut sortir des délibérations transformé et méconnaissable. C'est le budget à l'état de loi, aussi nommé *loi de finances* (V. ce mot), que les ministres vont être chargés de mettre en œuvre et qui pourvoira à la marche de tous les services. L'exercice est clos; la loi de finances a fait son œuvre; le budget est remplacé par un autre, troisième transformation. Le budget passe à l'état de *compte* (V. ce mot). C'est donc d'abord un projet, puis une loi, puis un compte qui devient lui-même une dernière loi. De telle sorte que si l'on voulait définir le mot *budget* il faudrait envisager successivement le budget sous ses trois transformations, mais quand on dit : « le budget », il n'est pas douteux qu'on entende donner une portée à la fois plus restreinte et plus spéciale; aussi croyons-nous le définir aussi exactement que possible par cette formule : « *Budget*. Etat général et périodique des prévisions de recettes et de dépenses de toute nature à percevoir et à payer pour le compte de l'Etat au cours d'une période de temps appelée *exercice* » (V. ce mot).

Dans l'ancien français, on appelait *bougette* un petit sac de cuir que portait le voyageur pour y renfermer son argent. De *bougette*, les Anglais firent *budget*, c.-à-d. le sac aux écus qu'ouvrait le chancelier de l'Echiquier et qui était en réalité le Trésor de la couronne. C'est en 1802, pour la première fois, que ce mot fit son apparition en France dans la langue financière pour désigner la *loi concernant les finances*, et encore faut-il se demander si l'on ne doit pas attribuer à un pur hasard de plume l'emploi de cette expression, car elle ne reparut définitivement dans les documents officiels, avec la signification que nous lui donnons aujourd'hui, qu'à partir de 1814 dans le « Rapport présenté au Roi par le baron Louis, ministre et secrétaire d'Etat des finances, sur la situation des finances au 1er avril 1814 et sur les budgets des années 1814 et 1815 ».

Mais bien avant qu'on appelât *budget* « le montant réel des recettes et des dépenses », comme s'exprimait le baron Louis, d'intéressants efforts avaient été faits dans le sens de l'organisation d'une législation financière. C'est ainsi que les dernières années de la monarchie virent d'abord le fameux *Compte rendu au roi* de Necker, directeur général des finances, document qui, en 1781, malgré son titre de compte rendu, fut un véritable projet de budget. Comparant le grand crédit de l'Angleterre à la misérable situation financière de la France, Necker indiquait au roi, comme l'une des principales causes de ce grand crédit, « la notoriété publique à laquelle était soumis l'état des finances en Angleterre ». « Chaque année, disait-il, cet état est présenté au Parlement, on l'imprime ensuite et tous les prêteurs, connaissant ainsi régulièrement le proportion qu'on maintient entre les revenus et les dépenses, ne sont point troublés par les soupçons et les craintes chimériques, compagnes inséparables de l'obscurité. » Le contrôleur général Lambert présenta, en 1788, un compte rendu qui se réglait par le déficit et n'était en réalité qu'un trompe-l'œil, puisqu'il prévoyait comme recettes pour 170 millions de ressources à provenir d'emprunts et d'avances diverses, et c'est seulement avec Necker, qui a repris la direction des finances, que l'on se retrouve l'année d'après en face d'une nouvelle et sérieuse tentative de budget. Cette fois, ce n'était plus un *compte rendu*, mais un *Etat général des revenus fixes et des dépenses fixes présenté aux Etats généraux* (5 mai 1789).

Si imparfait qu'il fût, dans sa forme embryonnaire,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'*Etat général des revenus et dépenses fixes*, présenté par Necker le 5 mai 1789 aux Etats généraux de Versailles, doit être considéré en réalité comme la première tentative sérieuse d'établissement d'un budget. Les années 1790 et 1791 eurent aussi leur budget, mais réduit ; à la réalité, ces budgets naissants étaient à peine un programme de dépenses et, pour la recette, ils ne comprenaient qu'une sorte de loi des contributions indirectes ne correspondant même pas à une perception assurée. En déléguant exclusivement à l'Assemblée nationale le droit de voter l'impôt, d'en déterminer la quotité et l'assiette et d'en suivre le recouvrement, la Constitution du 14 sept. 1791 imposait en outre aux ministres l'obligation de présenter *chaque année* au Corps législatif, à l'ouverture de la session, l'*aperçu des dépenses* à faire dans leur département et de rendre compte de l'emploi des crédits précédemment accordés. La Constitution de 1791 créait donc bien réellement le budget et un peu plus tard, le 5 fructidor an III, la Convention confirmait les règles posées par l'Assemblée nationale : « Les contributions publiques sont, disait-elle, délibérées et fixées chaque année par le Corps législatif. A lui seul appartient d'en établir. *Elles ne peuvent subsister au delà d'un an* si elles ne sont expressément renouvelées. Le Corps législatif peut créer tel genre de contribution qu'il croira nécessaire, mais il doit établir *chaque année* une imposition foncière et une imposition personnelle. »

Mais si l'origine du budget remonte légalement à la Constitution de 1791 et à celle de l'an III, il faut attendre encore quelque vingt-cinq ans avant de trouver un budget qui soit l'image à peu près fidèle de celui que nous avons aujourd'hui. L'époque troublée de la Convention n'admet guère, en effet, ni budgets, ni comptes, et les uns et les autres furent remplacés par des crédits provisoires dont les assignats furent la principale ressource. Le Directoire avait bien tenté quelques efforts dans le sens d'une législation financière conforme à celle qui était prescrite par la Constitution de l'an III, mais ce ne fut qu'une tentative déjà oubliée lorsqu'apparut le Consulat. Avec le Consulat, des améliorations nombreuses ont lieu et elles continuent sous l'Empire, mais sans pourtant que les budgets soient autre chose que des aperçus sommaires où rien n'est précis, rien n'est fixe. Sans cesse ils sont modifiés en cours d'exécution ; les recettes y sont grossies pour les besoins de la cause et les dépenses y sont atténuées le plus souvent pour présenter un équilibre factice. A telle enseigne qu'il serait impossible aujourd'hui à quiconque voudrait en tenter l'expérience d'arriver à dégager les résultats des budgets du Consulat et de l'Empire, pas plus qu'on ne pourrait reconstituer ceux de la période antérieure. Ce n'est donc pas au delà de la Restauration qu'il faut remonter dans notre histoire pour commencer l'étude réelle du budget.

La Restauration eut le rare bonheur de mettre la main sur un homme de grand talent, le baron Louis. A peine en possession du portefeuille des finances, le baron Louis déclara que le budget devait être désormais la vérité même : qu'il ne dissimulerait aucune des charges et embrasserait toutes les ressources de l'Etat. Si elles sont insuffisantes, il les augmentera. Il n'empruntera que comme font les particuliers, de gré à gré et, quelque prix qu'il y doive mettre, il paiera le crédit dont il avait besoin, comme il acquittera, sans distinguer, tout ce que la France a contracté d'obligations successives pour ses dépenses. M. Louis tint parole. Le budget devint le tableau fidèle et exact des dépenses et des recettes de l'Etat et, en moins de sept ans, la législation financière, codifiée par les lois de finances successives et notamment par la loi du 25 mars 1817 et l'ordonnance du 14 sept. 1822, fut assise sur des bases telles que, même encore aujourd'hui, la plupart de ces prescriptions subsistent et que ce sont elles qui règlent notre comptabilité.

L'Année budgétaire. — La France a un budget annuel et les tentatives essayées dans ce pays pour affranchir du vote annuel une partie quelconque du budget ont toujours échoué. Notre budget est non seulement annuel, mais encore il est conforme à l'année civile, c.-à-d. qu'il commence le 1er janv. pour finir le 31 déc. suivant. L'année budgétaire n'a pas eu, toutefois, d'une façon constante son point de départ au 1er janv. C'est seulement, en effet, à partir de 1807, que l'année financière emboîte définitivement le pas à l'année civile universellement reconnue, rompant avec le cadre de l'année républicaine qui venait de disparaître. Depuis cette époque jusqu'à la nôtre, c.-à-d. pendant une période de quatre-vingts ans, deux essais seulement ont été tentés par les ministres des finances pour modifier le point de départ de l'année budgétaire, et il est juste d'ajouter que l'un et l'autre ont été bien près de réussir. Le premier a eu lieu sous le ministère du baron Louis, en 1818 ; il faillit obtenir que l'année commençât le 1er juil. Par 130 voix contre 100, la Chambre des députés donna raison au ministre ; mais la Chambre des pairs n'adopta pas la réforme.

A soixante-dix ans d'intervalle, M. Peytral, ministre des finances, a vu échouer, dans des conditions de vote à peu près semblables, un projet qui avait plus d'un point commun avec celui du baron Louis. M. Peytral déposa, en effet, sur le bureau de la Chambre des députés, le 1er avr. 1888, un projet de loi relatif au changement du point de départ de l'année financière, et fixant ce point de départ au 1er juil. de chaque année, à partir du 1er juil. 1889. Le projet fut voté par la Chambre des députés à 50 voix de majorité, après une discussion qui avait duré deux séances ; mais il vint échouer quelques jours après devant le Sénat.

De l'Exercice financier. — Quand nous avons défini plus haut le mot *budget*, nous avons dit que c'était « l'état général et *périodique* des prévisions de recettes et de dépenses de toute nature à percevoir et à payer pour le compte de l'Etat au cours d'une période de temps appelée *exercice* ». Cette période s'étend du 1er janv. au 31 juil. de l'année suivante (soit dix-neuf mois) par la *liquidation* et l'*ordonnancement* (V. ces mots) des sommes dues aux créanciers de l'Etat, et du 1er janv. au 31 août (soit vingt mois) pour compléter les opérations relatives au recouvrement des produits et au payement des dépenses. Il demeure entendu toutefois que « sont seuls considérés comme appartenant à un exercice les services faits et les droits acquis du 1er janv. au 31 déc. de l'année qui lui donne son nom ». Un exemple fera mieux comprendre : Je suppose un entrepreneur de travaux auquel aura été adjugé un lot de constructions par le compte de l'Etat au mois de nov. 1887, lesdits travaux ne devant prendre fin qu'au mois d'avril ou mai 1888. La dépense, engagée en 1887, est nécessairement imputable sur le budget de 1887, mais supposez que le budget de 1887 prenne fin avec l'année qui lui donne son nom, c.-à-d. le 31 déc., ce serait alors le budget de 1888, c.-à-d. les ressources de l'impôt perçu en 1888 qui devraient faire face à une dépense engagée l'année précédente. Cela semble inadmissible. Les travaux dont il s'agit, bien que continués pendant une partie de l'année 1888, seront donc soldés au moyen des ressources acquises à 1887. Il en est de même pour le recouvrement des produits. Les recettes de l'État ne peuvent pas rentrer à jour fixe dans les caisses publiques, et il n'est pas admissible que ces caisses se ferment le 31 déc. au soir, refusant la rentrée de l'impôt. Un délai de huit mois existe donc pour permettre aux comptables du Trésor de recouvrer la totalité de tout ce qui est dû à l'Etat pour l'année précédente.

L'exercice peut être *expiré*, *clos* ou *périmé*. On dit de l'exercice qu'il est *expiré* quand il a cessé de donner naissance à des droits, c.-à-d. après le 31 déc. de l'année budgétaire. Une seule exception est faite pour les dépenses de matériel engagées avant le 31 déc. et qui n'ont pu

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

être parachevées. En ce qui les concerne, l'exercice n'est réellement expiré que le 31 janv. L'exercice est *clos* lorsque le délai complémentaire de sept ou de huit mois est épuisé. Ainsi, par exemple, supposons que l'entrepreneur dont nous parlions tout à l'heure, n'ait pu, pour une cause ou pour une autre, terminer les travaux commencés au mois de nov. 1887 qu'au mois d'oct. 1888, au lieu de les finir en avril ou en mai comme il le devait, ce qui lui restait dû après le 31 juil. ne pouvant être légalement ordonnancé au compte de l'exercice 1887, il ne pourra être payé qu'au compte de l'exercice clos. Enfin, l'exercice est *périmé* lorsqu'un délai de cinq ans au moins, de six ans dans certains cas, nécessaire pour la prescription des créances non recouvrées ou le paiement des droits non réclamés, s'est écoulé depuis l'ouverture de cet exercice. Le délai, de cinq ans pour les créanciers résidant en Europe, est prorogé jusqu'à six ans pour ceux qui résident hors du territoire européen. La déchéance n'atteint pas toutefois les créances dont l'ordonnancement et le payement n'ont pu être effectués dans les délais déterminés par le fait de l'administration ou par suite de pourvois engagés devant le conseil d'Etat.

Il résulte de ce qui précède que c'est grâce à la méthode des exercices qu'il est possible de liquider véritablement, sur les ressources afférentes à une année, toutes les dépenses se rapportant à cette année, comme d'encaisser toutes les recettes qui s'y rattachent réellement. La nécessité de l'*exercice* s'est d'ailleurs si bien fait sentir à toutes les époques de notre histoire financière qu'elle est pour ainsi dire contemporaine de l'existence des premiers essais de budget. Le *compte rendu* de 1788, dont nous avons parlé plus haut, en confirme le principe quand il dit que « les impositions d'un *exercice* se payent dans les douze mois de la première année et dans une partie de la seconde ». Mais, en réalité, la période de l'exercice était restée ou indéfinie ou mal définie jusqu'en 1822, où l'ordonnance du 14 sept. la renferma dans des limites certaines. « Toutes les dépenses d'un exercice, disaient les articles 20 et 21 de cette ordonnance, devront être liquidées et ordonnancées dans les neuf mois qui suivront l'expiration de l'exercice, et de manière que le compte définitif puisse en être établi et arrêté au 31 déc. de l'année suivante. Si, parmi les dépenses faites, il s'en trouvait qui n'eussent pu être liquidées, ordonnancées ni payées avant l'époque de la clôture du compte, ces dépenses ne pourraient être acquittées qu'au moyen d'une ordonnance royale qui en autoriserait l'imputation sur le budget de l'exercice courant. »

Si l'ordonnance de 1822 fixe bien les délais pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses, elle est muette en ce qui concerne les recouvrements, et ce ne fut que beaucoup plus tard, en 1838, qu'une nouvelle ordonnance, celle du 31 mai, vint combler cette lacune, en étendant aux recouvrements la disposition de 1822 relative aux dépenses. Enfin, un décret de 1850 réduisit la durée de l'exercice aux termes qui lui sont encore assignés aujourd'hui. Or, depuis 1850, les choses ont changé. Si la méthode des exercices a des avantages incontestables, si elle a rendu des services inappréciables, il est certain que la trop longue durée engendre des inconvénients de toute nature. Ces inconvénients avaient plus d'une fois fixé l'attention des financiers et des législateurs, lorsqu'enfin, l'un d'eux, M. Jametel, député de la Somme, se décida à saisir la Chambre, dans sa séance du 21 nov. 1885, d'une proposition de loi ayant pour objet « de réduire, dans un intérêt d'économie de temps et d'argent, la durée de *l'exercice financier* ».

M. Jametel concluait à ramener : 1° du 31 juil. au 28 fév., le délai pour la liquidation et l'ordonnancement des sommes dues aux créanciers de l'Etat ; 2° du 31 août au 31 mars, le délai pour compléter les opérations relatives au recouvrement des produits et au payement des dépenses. C.-à-d. deux mois au lieu de sept dans le premier cas, et trois mois au lieu de huit dans le second cas, comme délais d'exécution des services financiers. La proposition de l'honorable M. Jametel fut déposée sur le bureau de la Chambre le 21 nov. 1885, rapportée le 26 mars 1887, discutée et adoptée par la Chambre au mois de décembre suivant, et c'est seulement le 5 nov. 1888 qu'elle est venue à l'ordre du jour du Sénat qui l'a adoptée en première et seconde délibérations. Elle est devenue loi de l'Etat le 25 janv. 1889.

Un pays voisin, dont on cite souvent la hardiesse des réformes financières, l'Italie, nous a précédés dans la voie de la réduction de l'exercice financier. Elle l'a si bien réduit même qu'elle a adopté, comme l'a de tous temps pratiqué l'Angleterre, le système de l'exercice clos avec l'année. Ce système se recommande évidemment par une rapidité et une simplicité très grandes, mais qui sont plus apparentes que réelles, l'année budgétaire étant à peine achevée que déjà les restes à recouvrer ou à payer deviennent, par la force des choses, recettes ou dépenses de l'année nouvelle. Une pareille méthode équivaut à la confusion des budgets. Elle répugnerait à notre esprit d'ordre et de clarté, et nous doutons qu'aucun réformateur en tente jamais l'introduction chez nous. Presque toutes les nations, d'ailleurs, Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Russie même, sont soumises au régime de l'exercice financier. Chez plusieurs d'entre elles, le délai complémentaire est supérieur au nôtre.

Exposé des motifs. Les grandes divisions du Budget. — Le budget, dans ses diverses transformations, passe successivement de l'état de *projet* à l'état de *loi*, dite *loi de finances*, et de l'état de *loi de finances* à l'état de *compte définitif*, qui en est la dernière forme. Comme tout projet de loi, le projet du budget est précédé par un *exposé de motifs* qui en est à la fois la préface et l'analyse. Cet exposé de motifs se compose en réalité de deux parties très distinctes : l'une, où le ministre expose ses vues personnelles, ses idées de réforme, et qui a servi très souvent de pierre de touche pour juger son aptitude financière ; l'autre, dont le cadre ne varie pas et qui est une œuvre administrative. On y énumère, en effet, les causes de diverse nature qui influent sur le montant probable des recettes et l'évaluation des dépenses par rapport au dernier budget ; on y expose la situation du Trésor, qui est le premier point à déterminer, et on y passe en revue d'une façon générale les diverses parties qui forment le budget. La situation du Trésor s'établit invariablement au moyen des éléments suivants : 1° Rappel des *découverts* (V. ce mot), des budgets antérieurs, y compris les budgets réglés même provisoirement ; 2° fixation du montant des *comptes spéciaux débiteurs* ; 3° montant des *bons du Trésor* (V. ce mot) en circulation. A ces sommes qui constituent bien réellement le total des *avances du Trésor*, il convient d'ajouter, pour compléter le bilan, le montant des valeurs *à court ou à long terme* (*obligations sexennaires* et autres) (V. ces mots), qui sont en circulation, avec indication des dates de leurs échéances.

Les grandes divisions du budget portent le nom générique de Titres. Les titres sont au nombre de cinq en temps de budget normal, de six, au contraire, quand il y a un budget *extraordinaire*. Le titre I comprend tout ce qui concerne le *budget ordinaire*, tant en recettes qu'en dépenses. Le titre II s'applique au *budget des dépenses sur ressources extraordinaires*. Le titre III comprend le *budget des dépenses sur ressources spéciales*. Le titre IV correspond aux *budgets annexes* rattachés par ordre au budget général. Le titre V s'applique aux *services spéciaux du Trésor*. Le titre VI, enfin, est relatif aux *moyens de service et dispositions diverses*. Tout cet ensemble forme ce qu'on appelle la *loi de finances*. Toutefois, l'usage s'est introduit, depuis plusieurs années, de faire, dans la loi de finances, deux projets de loi distincts : l'un, relatif à l'établissement

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et à la fixation des contributions directes et taxes assimilées ; l'autre, qui comprend les recettes et les dépenses des divers budgets. Cette pratique est née de ce que le Parlement ne discutant plus le budget qu'à la session extraordinaire de novembre, il est indispensable de déterminer, avant la session des conseils généraux qui a lieu au mois d'août, le principal de l'impôt direct et le nombre des centimes additionnels que ces assemblées ont la faculté de voter pour réaliser les ressources nécessaires aux besoins des services départementaux. Il convient de même, pour que les communes puissent établir leur budget en temps utile, de fixer, dès avant le mois d'août, le maximum des centimes extraordinaires que les conseils municipaux seront autorisés à voter pour en affecter le produit aux dépenses d'utilité communale.

Le Budget ordinaire. — Le budget ordinaire comprend : 1° les dépenses ; 2° les recettes. En matière de finances publiques, les dépenses précèdent les recettes. Il est clair que l'Etat ne saurait être comparé à un particulier dans la gestion de son revenu personnel. Le particulier établit ses dépenses d'après le chiffre de ses ressources ; l'Etat, au contraire, a des charges auxquelles il ne peut se soustraire : les dépenses de défense nationale, de sécurité publique, de justice, de voirie ; il a des créanciers inévitables, comme les porteurs de la dette publique, qu'il est tenu de payer dans la bonne comme la mauvaise fortune. Il doit donc tout d'abord se placer nettement en face de ses charges, de ses devoirs et de ses responsabilités, en faire le calcul et, ce calcul établi, chercher les moyens de payer. Tel est le rôle du gouvernement ; au Parlement de rechercher si les prévisions de dépenses ne peuvent pas être diminuées et s'il n'est pas possible d'alléger dans une certaine proportion les sacrifices à demander au pays. La tâche du Parlement est facilitée par la commission du budget, dont le véritable rôle consiste à épargner, dans la plus large mesure compatible avec les nécessités du service, les deniers du contribuable. Avant de passer en revue la partie des *recettes*, nous examinerons donc les *dépenses*.

A. *Dépenses*. Les dépenses ordinaires se répartissent en cinq grandes sections : 1° dette publique ; 2° pouvoirs publics ; 3° services généraux des ministères ; 4° frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics ; 5° remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.

1° *Dette publique*. La *dette publique* ou *dette inscrite* (V. ces mots) apparaît sous trois formes différentes : elle est la dette *consolidée*, qui comprend les rentes perpétuelles de diverse nature inscrites sur le grand-livre du Trésor public ; la *dette remboursable à terme ou par annuités* (V. ce mot), qui forme une vingtaine de chapitres distincts, depuis le 3 % amortissable jusqu'aux intérêts de capitaux de cautionnements ; et enfin la dette *viagère*, qui est le réceptacle des pensions de toute sorte. Calculé au budget actuel, le capital nominal de notre *dette en rentes* dépasse le chiffre énorme de *25 milliards ;* il était très exactement au budget de 1887, de 25,848,500,000 fr., et ce n'est là qu'une partie, la plus importante il est vrai, du passif national. Le service des intérêts de cette dette exige, cette année par exemple, l'inscription au budget d'une somme de 739 millions 1/2. Si l'on y ajoute 335 millions pour les intérêts ou annuités de la dette amortissable, 217 millions pour les pensions, on trouve que le total général des arrérages de notre dette publique dépasse 1 milliard 200 millions, et bien qu'il soit extrêmement difficile de calculer ce que représentent, comme capital actuellement dû, tous les engagements divers, contractés dans des conditions de taux et de durée très variables, nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité en affirmant qu'ils constituent, pour l'Etat, un passif de plus de 32 milliards. Il est certain que nous n'avons à nous occuper ici que du passif supporté par le budget de l'Etat, mais si à ce chiffre on ajoutait l'ensemble des dettes *locales* et *départementales* on arriverait au chiffre de 36 milliards, soit près de 1,000 fr. de dette par habitant. Malheureusement, quand on compare sous ce rapport la France aux autres pays, on voit qu'elle est le plus obérée de tous.

Les dettes russe et anglaise ressortent à près de 18 milliards seulement ; la dette de l'Allemagne est de 9 milliards ; l'Autriche doit une douzaine de milliards ; l'Italie 10 ; l'Espagne 6 ; le Portugal près de 3 milliards 1/2 ; la Belgique et la Hollande dans les environs de 2 milliards. Enfin on a calculé que la dette totale de l'Europe est de 117 milliards (dettes locales non comprises), d'où il résulterait que la France, à elle seule, figure dans ce total pour un peu plus de 28 %.

Pour qu'un pays n'eût pas de dettes, il faudrait qu'il n'eût pas d'histoire ; ce n'est pas le cas de la France. Il y a six cents ans, Philippe le Bel acquittait déjà des emprunts contractés antérieurement à son règne et, sous Philippe le Long, il existait une rente perpétuelle et viagère. Les règnes suivants offrirent le spectacle d'opérations de trésoreries aussi variées que bizarres, aussi bizarres qu'illégitimes. Le XIXe siècle trouve la France avec une dette de 713 millions de francs, et l'année 1888 nous montre cette dette élevée au chiffre fantastique de 36 milliards, qui s'obtient en suivant les gradations suivantes : dette sous le Consulat, 713 millions ; elle s'augmente de : 1/2 milliard sous Napoléon Ier ; 3 milliards sous la Restauration ; 1 milliard 1/2 sous Louis-Philippe ; elle est diminuée de 1/2 milliard en 1851 pour augmenter de nouveau de 7 milliards sous Napoléon III ; de 13 milliards depuis 1870.

Mais à côté de la dette *consolidée* et de la dette *remboursable*, formant partie intégrante de cette dernière, sans s'y mêler pourtant, il y a une autre forme de la dette qui ne figure dans le budget et n'y est rattachée que par un chapitre spécial où sont inscrits les intérêts qu'elle nécessite, c'est la *dette flottante* (V. ce mot). Elle est constituée par l'ensemble des créances pour lesquelles il n'a pas été stipulé de date fixe de remboursement, et dont le paiement peut être réclamé au Trésor d'un moment à l'autre. Les éléments en sont fort divers : les uns portent intérêts, les autres ne portent pas d'intérêts. Au nombre des premiers, il faut citer les dépôts faits à la caisse des dépôts et consignations, les cautionnements d'entrepreneurs, les dépôts judiciaires ; les dépôts des caisses d'épargne, de retraite, de prévoyance, les versements des communes, les avoir des comptables, etc., etc. ; les seconds comprennent les traites et mandats du Trésor sur lui-même, les fonds libres des correspondants du Trésor, etc., etc. Le principal objet de la dette flottante est de faire face aux découverts des anciens budgets, qui ne s'élèvent pas actuellement à moins de 890 millions ; dans ces dernières années, les avances faites aux deux caisses connues sous les noms de Caisse des écoles et Caisse des chemins vicinaux ont surchargé considérablement la dette flottante. En 1882, lors de la présentation du budget, elle atteignait le chiffre énorme de 3 milliards ; elle n'avait jamais été aussi considérable depuis qu'il existe des budgets en France. Aussi ne pouvait-elle qu'aboutir à la nécessité d'un emprunt.

La dette flottante a, en effet, deux aspects : un passif et un actif. D'un côté, elle doit pourvoir à des besoins, et de l'autre se procurer des ressources pour y faire face. Son passif résulte des dépenses faites ; son actif comprend les ressources temporaires qu'elle s'est procurées pour payer ces dépenses. C'est pourquoi il devient nécessaire de consolider une partie de ces ressources, lesquelles ont atteint un chiffre trop élevé. Cela s'appelle, dans la langue budgétaire : « alléger la dette flottante ». La dernière opération de ce genre a été faite par M. Sadi Carnot, ministre des finances, en 1886.

2° *Pouvoirs publics*. La deuxième partie du budget des dépenses, dénommée aujourd'hui *pouvoirs publics*

© 2007 Lyon - Editions « Les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

après avoir figuré longtemps dans nos budgets sous le titre de *dotation*, comprend la dotation et les frais de maison et de voyage du président de la République, ainsi que les indemnités des sénateurs et des députés et les dépenses administratives des deux Chambres. C'était autrefois la *liste civile* (V. ce mot). C'est, en tout, un peu plus de 13 millions.

3° *Services généraux des ministères*. Cette partie du budget renferme tous les crédits afférents au personnel et aux dépenses de toute nature des administrations publiques, de la guerre, de la marine, des travaux publics, etc. C'est la partie réellement compressible du budget et c'est sur elle que s'exercent les économies. Au budget de 1889, la dépense générale pour cette partie est prévue pour un total de 1 milliard 533 millions.

4° *Frais de régie, etc.* La quatrième partie du budget comprend les frais de tous genres nécessités par la perception des divers impôts et les exploitations : contributions directes, enregistrement, timbres, contributions indirectes et aussi pour la perception des droits de douane, la garde de nos frontières au point de vue douanier, les communications postales et télégraphistes, la culture, la récolte et la fabrication des tabacs, etc., etc., l'exploitation des forêts de l'Etat. Total général au budget de 1889 : 326,850,000 fr.

5° *Remboursements et restitutions*. Enfin, la cinquième partie qui est, en définitive, une sorte de compte de profits et pertes, comprend outre les remboursements que le Trésor est obligé de faire soit par suite de condamnations, soit à l'amiable, après erreurs constatées, les dégrèvements accordés à certains débiteurs, et le montant des non-valeurs sur certaines taxes. La cinquième partie du budget est, à proprement parler, une sorte d'infiltration sous l'édifice budgétaire, infiltration qu'il n'est malheureusement jamais possible de boucher complètement et qui ne représente pas, au budget de 1889, une déperdition moindre de 22 millions.

Ainsi donc : la *dette*, les *pouvoirs publics*, les *services généraux des ministères*, les *frais de régie et de perception* de toute sorte, les *remboursements et restitutions*, tel est le cadre dans lequel est compris le budget des dépenses ordinaires, cadres qui n'a pas varié depuis plus de soixante ans, sauf quelques changements dans les dénominations. En 1852, toutefois, la partie *dotations*, qui est aujourd'hui intitulée *pouvoirs publics*, fut confondue avec la dette, et le budget se trouva réduit à quatre parties seulement au lieu de cinq, pratique qui s'était continuée jusqu'en 1886, époque à laquelle M. Carnot, alors ministre des finances, proposa de disjoindre de nouveau les dépenses de la présidence de la République et des deux Chambres en les groupant sous le titre de *pouvoirs publics*. « Ainsi isolés de la dette avec laquelle on avait jadis trouvé intérêt à les confondre, disait M. Carnot en proposant la classification nouvelle, ces dépenses apparaîtront réduites à leurs modestes proportions et défiant la comparaison avec les dotations des régimes antérieurs. »

Les services de tous les ministères rentrent dans les cinq grandes parties du budget. Un seul, celui des finances, touche aux cinq à la fois; deux d'entre elles, même, la *dette publique* et les *pouvoirs publics*, sont complètement absorbées par lui.

Le budget ordinaire ne se subdivise pas seulement en cinq parties qui comprennent les divers ministères, mais certains ministères eux-mêmes se fractionnent en *sections*, terme qui sert à distinguer les services nettement tranchés de certains ministères. Ainsi, le département de l'intérieur comprend trois sections, qui sont : le service général proprement dit; le service de l'administration pénitentiaire; le gouvernement général de l'Algérie. Le ministère des finances en comprenait deux encore récemment : le service des finances proprement dit, et l'administration des postes et des télégraphes, qui est passée au ministère du commerce et de l'industrie. Le ministère de la marine et des colonies comprend deux sections : le service maritime et le service colonial. Le ministère de la justice en comprend deux également : le service de la justice et celui des cultes. Le ministère des affaires étrangères comprend deux sections : le service ordinaire et le service des protectorats. Le ministère de l'instruction publique deux également : le service de l'instruction publique et celui des beaux-arts; enfin le ministère des travaux publics comprend la section du service ordinaire et celle des travaux extraordinaires. En résumé donc, le budget des dépenses est divisé actuellement en cinq parties, neuf ministères et quatorze sections. Chaque ministère et chaque section sont divisés eux-mêmes en chapitres, en regard desquels est porté le crédit afférent à la dépense. Les chapitres se subdivisent pour la clarté en articles qui n'ont pas d'existence législative. Nous donnons ici le tableau récapitulatif de ces divisions générales du budget :

RÉCAPITULATION DU BUDGET ORDINAIRE DES DÉPENSES

Ministères et Services.

Ire PARTIE. — Dette publique. — Ministère des finances.

IIe PARTIE. — Pouvoirs publics. — Ministère des finances.

IIIe PARTIE. Services généraux des ministères.	Ministère de la justice et des cultes.....	1re section. — Service de la justice. 2e section. — Service des cultes.
	Ministère des affaires étrangères.....	1re section. — Service ordinaire. 2e section. — Service des protectorats.
	Ministère de l'intérieur.....	1re section. — Service de l'intérieur. 2e section. — Service du gouvernement général de l'Algérie.
	Ministère des finances.	
	Ministère de la guerre.	
	Ministère de la marine et des colonies.....	1re section. — Service maritime. 2e section. — Service colonial.
	Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.....	1re section. — Service de l'instruction publique. 2e section. — Service des beaux-arts.
	Ministère du commerce et de l'industrie...	1re section. — Service du commerce et de l'industrie. 2e section. — Service des postes et des télégraphes.
	Ministère de l'agriculture.	
	Ministère des travaux publics.....	1re section. — Service ordinaire. 2e section. — Travaux extraordinaires.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

IVe PARTIE. Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.	Ministère des finances. Ministère des affaires étrangères. Ministère du commerce et de l'industrie... Ministère de l'agriculture (Forêts).	2e section. — Service des postes et des télégraphes.
Ve PARTIE Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.	Ministère des finances. Ministère de l'intérieur. Ministère du commerce et de l'industrie... Ministère de l'agriculture (Forêts).	2e section. — Service des postes et des télégraphes.

B. *Recettes*. Le budget des recettes est divisé en sept paragraphes distincts qui sont : 1° *impôts directs;* 2° *impôts indirects;* 3° *produits de monopoles et exploitations industrielles de l'Etat;* 4° *produits et revenus du domaine de l'Etat;* 5° *produits divers;* 6° *ressources exceptionnelles;* 7° *recettes d'ordre*. Cette nomenclature date du budget de l'exercice 1886 seulement, où elle fut proposée par le rapporteur général de la commission, M. Jules Roche. Elle a remplacé une autre nomenclature qui ne remontait elle-même qu'à quelques années auparavant et dont le principal inconvénient était de confondre, pour chaque branche de revenu, la partie provenant de l'impôt et celle qui n'en provenait pas. C'est ainsi que les produits des exploitations industrielles et des monopoles de l'Etat, qui correspondent en grande partie à des services privés rendus aux individus qui les payent, étaient confondus dans les *impôts indirects*. La nomenclature actuelle consacre aux recettes provenant des monopoles et exploitations de l'Etat un paragraphe spécial qui n'existait pas dans l'ancienne classification ; le chapitre des *recettes d'ordre*, qui correspond à de simples écritures et qu'il est nécessaire de déduire du total général des budgets, afin d'éviter des doubles et même triples emplois, a été également créé avec raison.

En réalité, et quelles que soient les classifications qu'on adopte, on peut dire que les revenus de l'Etat se divisent en deux parts : les revenus *fiscaux*, produits de l'impôt sous toutes ses formes, et les revenus *mixtes et domaniaux*, produits des monopoles, des exploitations, des ressources diverses. La part de recette fournie par l'impôt au Trésor dans ces dernières années peut être évaluée en moyenne à 2 milliards 1/2. Si on y ajoute la part qui entre dans les caisses des départements et des communes, il faut compter 6 à 700 millions de plus, soit 3 milliards 200 millions. Enfin, les statisticiens ont calculé que l'imposition moyenne de chaque Français ressort à 85 fr. environ par tête d'habitant. Nous n'y contredisons pas et nous n'avons nulle envie d'être désagréable aux statisticiens, mais qui ne voit ce que ces calculs ont de fantaisiste? Que pensent-ils prouver autre chose, sinon que le quotient obtenu en divisant la somme totale des impôts perçus en France par le nombre d'habitants, est de 85, et peut-on comparer les charges qui frappent, par exemple, le père d'une famille de six enfants avec celles que supporte celui qui n'en a que deux ou celles du citoyen qui est célibataire?

§ 1er. Au premier rang des recettes, figurent les *contributions directes* (V. ce mot). Sous cette dénomination, on a coutume de comprendre toutes les taxes qui sont perçues en vertu de rôles nominatifs. Elles sont de quatre espèces : 1° *la contribution foncière;* 2° *celle des portes et fenêtres;* 3° *la contribution personnelle et mobilière;* 4° *la contribution des patentes*. Pour donner une idée de leur importance, nous dirons qu'au budget de 1889, le produit de la contribution foncière est prévu pour une somme totale de 181 millions ; celui de la personnelle-mobilière pour 73 millions ; celui des portes et fenêtres pour 48 millions, et enfin le produit de la contribution des patentes pour 104 millions environ. Si on y ajoute la ressource à provenir des diverses *taxes assimilées* aux contributions directes, comme la taxe des biens de main-morte, la taxe sur les voitures, chevaux, etc., les taxes sur les billards, les cercles et lieux de réunion, etc., etc., soit 28 millions 1/2, on trouve que le total général de l'impôt direct s'élève à 444 millions, dans lesquels entrent pour 9 millions 1/2 environ de contributions algériennes.

Le total des recettes du budget étant, en chiffre rond, de 3 milliards, il en résulte que l'impôt direct représente environ un septième des ressources générales de l'Etat, mais ce n'est point là tout ce qu'il produit. En dehors et en plus des *fonds généraux* que nous venons d'énumérer l'impôt direct est l'origine de *fonds spéciaux* provenant des *centimes additionnels* et destinés à servir de ressources aux départements et aux communes pour les aider à subvenir à leurs dépenses. Au budget de 1889, les fonds spéciaux de l'impôt direct s'élèvent à 385 millions environ. Ce n'est pas d'ailleurs le moment d'entrer dans des détails à ce sujet, nous aurons à en parler lorsque nous étudierons le budget sur *ressources spéciales*.

Les quatre contributions directes se distinguent elles-mêmes en impôt de *répartition* et impôt de *quotité*. Les trois premières ont le caractère d'un impôt de *répartition*; la quatrième, seule, celle des patentes, est un impôt de *quotité*. Ce qui signifie exactement que les charges résultant de la contribution foncière, de la contribution personnelle mobilière et de la contribution des portes et fenêtres sont *réparties* par tout le territoire, d'abord entre les départements par le pouvoir législatif, puis entre les arrondissements par les conseils généraux, et enfin entre les communes par les conseils d'arrondissements. Une fois les éléments qui doivent servir de base à la cotisation de chaque contribuable établis, la *répartition* du contingent de la commune est faite entre contribuables proportionnellement à cette base, de telle sorte que la réunion de toutes les sommes imposées forme le contingent fixé comme apport de la commune dans la somme totale d'impôt que doit payer le département. En ce qui concerne, au contraire, l'impôt des patentes, les départements, arrondissements et communes n'ont pas et ne peuvent avoir de contingent fixé d'avance. Qu'il nous suffise de rappeler que le produit de l'*impôt direct* forme le § 1er du budget des recettes, et que le contingent de ressources fourni au budget par cet impôt est actuellement de 444 millions et nous passerons ensuite à la rapide énumération des ressources fournies par le paragraphe suivant.

§ 2. *Impôts indirects*. Les impôts *indirects*, qui se divisent en *impôts de consommation* et impôts d'*actes et de mutations*, embrassent l'ensemble des taxes qui frappent les boissons, le sucre, le sel, les huiles, les vinaigres, etc., etc., connues sous le nom générique de *contributions indirectes*, aussi bien que les *droits de douanes* et les droits si multiples qui proviennent de l'enregistrement et du timbre. Le produit total des impôts et revenus indirects est évalué au budget de 1889 à la somme de 1,854 millions qui se répartit ainsi par branche de ressources : enregistrement, 516 millions ; timbre, 161 millions ; taxe sur le revenu des valeurs mobilières, 48 millions ; douanes, 356 millions ; contributions indirectes y compris les contributions diverses en Algérie, 593 millions ; sucres, 176 millions 1/2.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

On constatera dans cette énumération une singulière anomalie, c'est l'inscription de la taxe de 3 % sur les revenus des valeurs mobilières inscrite parmi les diverses branches de l'impôt indirect, alors que cette taxe devrait logiquement être assimilée à l'impôt direct. Mais ici la logique a dû fléchir devant les nécessités administratives, et si l'impôt sur les valeurs mobilières a été rattaché à l'impôt indirect, c'est parce que le produit en est recouvré par des agents de l'enregistrement. Il serait équitable néanmoins de compter à l'actif de l'impôt direct les 48 millions que produisent cette taxe, de telle sorte que ce n'est plus seulement 444 millions mais bien 492 qui peuvent être considérés comme le véritable contingent fourni par l'impôt direct. Comme pour l'impôt direct, il n'est pas d'essais de transformations qui n'aient été tentés en matière d'impôts indirects; nous signalerons notamment les réformes proposées en dernier lieu par le régime des boissons et par certains droits d'enregistrement. Cette dernière a pour but de distraire les charges dans la fixation des droits de mutations en matière de succession, réforme connue dans le langage des économistes sous le nom de « déduction du passif ». Quant à la réforme ou plutôt aux réformes du régime d'impôt des *boissons* (V. ce mot), elles sont si diverses qu'il serait trop long de les analyser. Nous nous contenterons de renvoyer aux articles spéciaux.

§ 3. *Produits de monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.* Ces produits, dont le montant s'élève à 580 millions, ont trois sources principales : la première comprend la vente des tabacs, des poudres et le droit sur les allumettes; la seconde, les recettes de toute nature des postes et des télégraphes; la troisième, les ressources qui proviennent de diverses exploitations, comme l'Imprimerie nationale, les *monnaies*, les chemins de fer de l'Etat, etc., etc. Dans cette somme de 580 millions, la vente des tabacs et des poudres et le droit de fabrication des allumettes entrent pour près de 400 millions; les recettes des postes représentent 145 millions; celles des télégraphes 32 millions; les exploitations diverses 8 millions.

§ 4. *Produits et revenus du domaine de l'Etat.* Cette source de revenus, qui, à notre avis, devrait figurer en tête des recettes budgétaires, n'atteint pas tout à fait 45 millions. Elle comprend deux natures de recettes. D'une part celles du domaine en général, d'autre part celles des forêts. Les premières rapportent 18 millions 1/2; les secondes 25 millions.

§ 5. *Produits divers du budget.* Ainsi que son titre l'indique, le § 5 comprend les recettes les plus diverses et les plus variées, depuis les produits des chancelleries diplomatiques et consulaires jusqu'au prix des insignes de l'ordre du Mérite agricole; depuis les versements des engagés conditionnels d'un an jusqu'aux droits d'inscription des courtiers de commerce.

Le § 5 est comme le réceptacle de toutes les recettes qu'il serait impossible de classer logiquement dans l'un des quatre grands paragraphes précédents. Les produits divers du budget, essentiellement variables, sont évalués pour 1889, au chiffre de 27 millions.

§ 6. Nous ne parlerons que pour mémoire du paragraphe suivant, *ressources exceptionnelles*, qui constitue, ainsi que son nom l'indique, une division tout à fait accidentelle du budget des recettes et sur lesquelles on avait tort de compter normalement pour arriver au § 7 et dernier.

§ 7. *Recettes d'ordre.* Ces recettes correspondent toutes, soit à des *atténuations* de dépenses comme les retenues pour cause de cumul ou de pension, soit à des *remboursements* effectivement opérés comme, par exemple, la part remboursée à l'Etat par la ville de Paris dans les dépenses de la garde républicaine. Les premières sont désignées sous le titre de *recettes en atténuation de dépenses;* elles s'élèvent à 50 millions; les secondes, dénommées *recettes d'ordre proprement dites*, ne dépassent pas 4 millions.

Tel se présente, avec ses sept grandes divisions, le *budget des recettes* qui, groupé avec celui des *dépenses*, forme un tout homogène sous le nom de *budget ordinaire*, et nous n'aurions plus qu'à fermer le chapitre du budget ordinaire s'il n'était indispensable d'indiquer rapidement comment se fait l'évaluation des divers éléments des recettes et des dépenses qui composent le budget.

Evaluation des dépenses. En ce qui concerne l'évaluation des dépenses, l'opération ne présente que peu de difficultés. Chaque ministre, en effet, établit, d'après des données aussi approximatives que possible, le cadre, par chapitre, des dépenses probables que nécessiteront, au cours de l'exercice, les divers services qui lui sont confiés. Une fois ce travail terminé, il l'adresse au ministre des finances, dont la mission est de centraliser les projets de dépenses des divers départements ministériels, y compris le sien propre, et de chercher à réunir les ressources nécessaires pour faire face à ces dépenses.

Evaluation des recettes. L'évaluation des recettes offre plus de difficultés. La méthode suivie à l'heure actuelle est celle qui est connue dans la langue financière sous le nom de *règle de l'antépénultième*, c.-à-d. que l'évaluation des recettes d'un budget est calculée d'après les résultats connus de l'année qui précède la dernière année avant le budget en préparation. Un exemple fera mieux comprendre. On veut évaluer les recettes de 1889; il faut remarquer que cette évaluation se fait naturellement au cours de 1888; eh bien! on prend pour terme de comparaison les résultats connus de 1887. A la rigueur, on prend les résultats de l'avant-dernière année, c.-à-d. de la *pénultième*, et si le nom de règle de l'antépénultième s'est perpétué, c'est parce que pendant longtemps on prit les résultats des onze premiers mois de l'avant-dernière année et celui du douzième mois de l'année précédant cette avant-dernière. Cette règle avait été suivie jusqu'en 1882, lorsqu'à cette époque M. Léon Say, étant ministre des finances, s'avisa de la changer. Il proposait de fixer l'évaluation des recettes du budget au moyen des résultats de l'année précédant immédiatement l'exercice dont il s'agit. Ainsi pour fixer les recettes probables de 1883, il se basait sur 1882; pour fixer les recettes de 1884, il proposait de se modeler sur 1883 et ainsi de suite. A cela il y avait tout d'abord une première difficulté, c'est qu'au moment où on évalue les résultats de 1883 on est en 1882, et qu'alors on ne connaît pas les résultats de 1882; mais M. Léon Say ne s'embarrassait pas pour si peu et, pour déterminer les chiffres de 1882, il indiquait comme moyen de prendre les chiffres connus de 1881 en y ajoutant la plus-value normale d'une année, calculée sur la moyenne de la plus-value des trois dernières années.

Dans l'établissement du budget de 1883, on ajouta donc aux recettes connues de 1881 une majoration qui représentait le surplus qu'on devait encaisser en 1882 et qu'on tirait de l'examen comparatif des recettes de 1879, 1880 et 1881. La commission du budget, et après elle le Parlement, crut pouvoir se rallier à cette méthode nouvelle, mais en prenant pour moyenne les cinq dernières années au lieu des trois dernières. Le résultat d'un pareil système d'évaluation ne tarda pas à porter ses fruits. Il avait pour effet de majorer singulièrement les prévisions de recettes et d'établir un budget en équilibre fictif; il en résulta qu'on eut sous les yeux le spectacle d'un déficit imaginaire dans les rendements de l'impôt. En effet, les impôts et revenus indirects de l'exercice 1883, au lieu de donner un déficit de 70 millions, auraient, s'ils avaient été calculés sur les produits de 1881, donné une plus-value de 33 millions. Il en fut de même pour les recettes de l'exercice 1884, dont les recettes auraient également accusé une plus-value. Aussi la commission du budget proposa-t-elle à l'unanimité de revenir à l'ancienne

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

méthode d'évaluation qui est celle en usage actuellement. Il ne faudrait pas croire cependant que l'évaluation des recettes de l'année 1889 est exactement calquée sur celles de l'exercice 1887 sans aucune espèce de modification. Il y a lieu, en effet, chaque année, au moment de la préparation du budget, de tenir compte des augmentations ou des diminutions que les faits et les événements peuvent produire. C'est ainsi par exemple que les recettes de 1889 ont à priori été augmentées, par rapport à celles connues de 1887, d'une somme de 10 millions et demi comme plus-value probable sur les produits des impôts et revenus indirects par suite de l'Exposition, et d'une somme de 400,000 fr. produit d'une redevance sur le sucre employé au sucrage des vendanges. Le ministre qui a préparé le budget de 1890 a dû voir si, pour éviter un mécompte, il ne convenait pas de diminuer de la somme de 10 millions et demi l'évaluation de ce budget, l'Exposition n'existant plus. Les changements apportés aux recettes de la pénultième année peuvent encore provenir d'augmentation de taxes votées depuis cette époque; c'est ainsi que cette année on a dû tenir compte des surtaxes sur les huiles lourdes, sur les bestiaux, sur les céréales, etc., enfin de l'accroissement normal de certains produits comme ceux des postes et des télégraphes. En résumé, les évaluations de recettes du budget de 1889, par exemple, sont exclusivement basées sur les recouvrements effectifs de l'année 1887, en tenant compte, toutefois, des augmentations qui doivent résulter des lois votées ou en cours de discussion.

Budget sur ressources extraordinaires. — Aussi longtemps que les destinées du monde auront pour arbitres la portée d'un canon ou la rapidité de tir d'un fusil, aussi longtemps que deux peuples ne pourront tenter le sort des armes sans un enjeu de quinze milliards — dix milliards pour les frais de la guerre et cinq milliards pour la rançon du vaincu — aussi longtemps qu'il y aura des armées de deux millions d'hommes, il y aura des budgets extraordinaires, et ceux-là nourrissent une chimère qui croient qu'il est possible de les supprimer. Aussi est-ce moins la disparition complète que la restriction des dépenses extraordinaires qu'il convient de poursuivre par tous les moyens. Ce qu'il faut, c'est arriver à ce résultat que si la nécessité s'impose d'un budget extraordinaire, il ne comprenne que des dépenses absolument temporaires et exceptionnelles. En 1863, l'unité budgétaire fut rompue par l'Empire qui créa le budget extraordinaire ; elle fut rétablie en 1871 par l'Assemblée nationale, mais deux mois à peine s'étaient écoulés que M. Thiers, tout en déclarant ne vouloir à aucun prix « renouveler l'artifice des budgets extraordinaires », se voyait obligé de rompre à nouveau l'unité de budget en créant le *Compte de liquidation ayant pour objet de réparer les désastres de la guerre* et dont le passif s'élevait à priori à 400 millions de francs. En réalité les 400 millions étaient déjà doublés en 1875, époque à laquelle venait se greffer un nouveau compte de liquidation sur le premier. Ce second compte dépassait lui-même rapidement le milliard et quand à eux deux réunis ils eurent atteint 1 milliard 933 millions, on estima avec raison qu'il n'y avait plus lieu de dissimuler sous un euphémisme ingénieux le caractère évident de budget extraordinaire que présentait le compte de liquidation, et c'est sous sa dénomination véritable qu'on continua encore de dépenser les millions demandés aux diverses formes de l'emprunt pour augmenter, améliorer et développer notre matériel de guerre et de défense nationale. Le ministère de la guerre n'est pas le seul d'ailleurs qui demanda et obtint au Parlement des ressources extraordinaires. On vit peu à peu, et successivement, la plupart des autres départements ministériels y recourir. C'est d'abord et avant tous autres, dès 1877, le ministère des travaux publics pour les subventions aux compagnies concessionnaires de chemin de fer, pour l'achèvement des grands travaux de chemin de fer, des ports, des rivières, de canaux ; c'est ensuite le ministère des finances pour reconstituer ses approvisionnements en tabacs détruits par la guerre ; c'est le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts pour l'agrandissement de la Bibliothèque nationale et la construction de divers édifices ; c'est le ministère de la marine pour la reconstitution du matériel naval ; c'est l'administration des télégraphes pour la création de lignes souterraines, etc., etc. Puis, peu à peu, le budget extraordinaire se trouva réduit aux seuls ministères de la guerre et des travaux publics. Un instant même on put croire qu'il allait entièrement disparaître; ce fut en 1886, lorsque M. Carnot, alors ministre des finances, déposa son projet de budget de l'exercice 1887. Mais la tentative de M. Carnot resta sans effet, et ce ne fut que l'année d'après qu'on put faire rentrer dans le budget ordinaire les dépenses des grands travaux publics. Quant à celles de la guerre, plus considérables que jamais, qui peut dire où elles s'arrêteront ? La fabrication des fusils Lebel, la confection de projectiles à la mélinite, le bétonnement des forts, l'armement des côtes, les équipages de campagne, etc., etc., nous forcent à dépenser millions sur millions. Les projets de M. Carnot n'étaient même pas encore discutés que le ministre de la guerre, M. le général Boulanger, se présentait devant la commission du budget avec un programme nouveau de dépenses extraordinaires atteignant 370 millions de francs et répartis sur plusieurs années. On accordait 86 millions pour 1887, 93 pour 1888 et il a demandé 140 millions pour 1889, sans tenir compte d'un immense programme nouveau préparé par M. de Freycinet et qui doit se chiffrer par plus de 800 millions. Nous sommes loin des 440 millions prévus au début par M. Thiers lorsqu'il ouvrit le compte de liquidation.

En résumé, si l'on voulait dresser le bilan des dépenses extraordinaires, payées en dehors des ressources de l'impôt de 1871 à 1888 inclus, on arriverait au chiffre rond de 6 milliards 300 millions se répartissant comme suit :

Compte de liquidation (1re et 2e partie).	1.933	millions.
Dépenses extraordinaires des travaux publics en 1877 et 1878.....	334	—
Budget extraordinaire de 1879.....	285	—
— 1880....	479 1/2	—
— 1881.....	701	—
— 1882.....	663 1/2	—
— 1883.....	615	—
— 1884.....	449	—
— 1885.....	307 1/2	—
— 1886.....	251 1/2	—
— 1887.....	140	—
— 1888.....	125	—

Dans cet énorme chiffre, le compte de la guerre seul atteint 2 milliards 422 millions ; celui des travaux publics extraordinaires dépasse 3 milliards 100 millions.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher au moyen de quelles ressources il a pu être fait face à ces énormes dépenses ; or, si l'on fait abstraction d'une somme totale de 898 millions produite par diverses ressources devenues disponibles entre 1871 et 1874, et qui a servi à solder le premier compte de liquidation jusqu'à concurrence de 829 millions, plus une petite partie au second pour le surplus, on trouve que l'*emprunt*, sous ses diverses formes, a été la principale ressource des budgets extraordinaires : émission de 3 % amortissable, consolidation de la dette flottante, émission d'obligations trentenaires, d'obligations sexennaires, fonds de concours avancés à l'Etat par les communes et les chambres de commerce à titre de remboursement, etc., etc. Les budgets extraordinaires ont toujours été une source de confusion. Ils ont pour principal inconvénient, non seulement de détruire l'unité budgétaire qui est si désirable, mais encore de porter atteinte au principe primordial de l'uniformité. Ils vivent avec des règles spéciales, bénéficiant de la faculté de report à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'exercice suivant des crédits non dépensés pendant l'exercice précédent, et parvenant à passer, grâce à ce privilège, à travers les mailles si serrées de nos règlements généraux sur la comptabilité.

Le budget sur *ressources extraordinaires* forme le titre II de la loi de finances ; le titre III est formé par le *budget sur ressources spéciales*.

Le Budget sur ressources spéciales. — Le budget sur ressources spéciales est une sorte de budget hybride et indépendant qui n'est rattaché que par ordre au budget général. On a dit et on répète que le budget sur ressources spéciales est le budget des services départementaux et communaux, ce qui n'est pas exact, puisque, pour les communes surtout, il ne comprend qu'une très faible partie des ressources affectées aux budgets locaux. Il ne serait pas beaucoup plus exact de dire qu'il est le budget départemental, puisqu'il fait également face à des dépenses communales. Enfin, il n'est pas non plus alimenté exclusivement par des ressources spéciales. Voici, d'ailleurs, comment s'exprimait M. Fould, ministre des finances de Napoléon III, quand, au budget de 1863, il proposait l'ouverture d'un *budget sur ressources spéciales* : « On a, disait-il, jusqu'ici confondu avec les recettes et les dépenses du service départemental le produit des centimes communaux et les crédits nécessaires pour en effectuer la restitution aux communes ; enfin, certaines dépenses qui ne se règlent que d'après le montant des ressources qui leur sont affectées. Ce sont là des recettes et des dépenses qui ne figurent véritablement que pour ordre au budget. Il faut les en séparer sans les soustraire au contrôle législatif, si l'on veut se faire une idée exacte et précise des ressources réelles de l'Etat. » Il n'y aurait aucun reproche à faire à cette conception si une fois de plus elle ne portait atteinte, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, pour le budget sur ressources extraordinaires, non seulement au principe de l'unité budgétaire, mais au principe de l'uniformité. En effet, les budgets sur ressources spéciales ne sont pas, à proprement parler, des budgets, mais des listes d'emploi de ressources; les crédits s'y subordonnent aux recettes, ce qui est contraire à la règle fondamentale du budget de l'Etat, et les fonds qui n'ont pas été dépensés à la clôture d'un exercice ne cessent point d'appartenir aux services d'où ils proviennent et se reportent ainsi d'exercice en exercice avec leur affectation, puis ils vont se cumulant chaque année avec les produits de l'exercice courant. Il est vrai que le budget sur ressources spéciales ne modifie point les résultats du budget de l'Etat auquel il n'est rattaché que *pour ordre*.

Les crédits sont calculés d'après les dépenses moyennes effectives des années précédentes. La plus grande partie des ressources provient des centimes additionnels aux contributions directes et aux taxes assimilées que sont autorisés à voter les conseils généraux ; le surplus est le résultat de *produits divers* dont les deux emplois principaux sont l'affectation de ces produits aux dépenses ordinaires des départements d'une part, et aux dépenses extraordinaires de l'autre. Le total du budget sur ressources spéciales pour 1889 s'élève à 464 millions. Sur ce chiffre, l'impôt direct entre pour 387 millions environ, et les produits divers pour 77 millions. A ajouter toutefois une petite part (376,000 fr.) provenant de la perception d'un droit spécial d'enregistrement en Algérie, ce qui a pour effet de rattacher d'une façon tout à fait infime les revenus du budget sur ressources spéciales à l'impôt indirect. Le budget sur ressources spéciales, qui a commencé, il y a vingt-cinq ans, au chiffre de 240 millions, s'est élevé successivement jusqu'à celui de 480 millions qu'il a atteint en 1881. On a vu qu'il est maintenant retombé à 464 millions. Son accroissement est d'ailleurs des plus variables, et il tient à deux causes : d'une part, le développement exceptionnel et presque constant des produits éventuels départementaux et, d'autre part, l'augmentation normale de l'impôt direct, augmentation qui se reflète naturellement sur les centimes additionnels.

Les Budgets annexes. — Sous le nom de budgets *annexes*, on désigne les budgets d'un certain nombre d'établissements particuliers qui ont leurs recettes et leurs dépenses propres et qui sont rattachés au budget de l'Etat pour le bon ordre et la bonne gestion. Les budgets de la *Grande chancellerie de la Légion d'honneur* et de l'*Imprimerie nationale* forment des budgets annexes ; ils sont rattachés pour ordre à celui de la justice. De même, les budgets de la *Caisse d'épargne postale*, celui de l'établissement des *Monnaies et médailles*, rattachés, le premier au ministère du commerce, le second au ministère des finances; l'établissement de la *Caisse des Invalides de la marine*, rattaché au ministère de la marine; le budget de l'*Ecole centrale des arts et manufactures*, rattaché au département du commerce et de l'industrie; le budget des *Chemins de fer de l'Etat*, rattaché au département des travaux publics. Un article de la loi de finances de 1889 a même fait du budget de la *Caisse des dépôts et consignations* une annexe de celui de l'Etat. Il a paru, en effet, au moins singulier à beaucoup de bons esprits que cet important service ne fût pas rattaché. Néanmoins le budget administratif propre de la caisse des dépôts est chaque année réglé par un décret sur le rapport du ministre des finances et sur l'avis conforme de la commission de surveillance. Tous les budgets annexes sont astreints aux règles générales de la comptabilité publique et soumis au contrôle annuel de la cour des comptes, et toute la différence entre leurs comptables et ceux de l'Etat consiste en ceci que les premiers sont hors de l'action directe du ministre des finances auquel ils ne sont pas tenus de remettre les éléments périodiques d'écritures. Les budgets annexes s'établissent comme les autres, en prévisions de recettes et en prévisions de dépenses, de telle sorte que toute diminution sur la dépense correspond à un reversement d'égale somme au Trésor. On aura une idée de l'importance de quelques-uns d'entre eux quand on saura que, pour l'exercice 1889, par exemple, le budget de la Légion d'honneur est évalué à 16,172,000 fr.; celui de l'Imprimerie nationale à 9,300,000 fr.; celui des Invalides de la marine à 13,914 ; celui des Chemins de fer de l'Etat, le plus considérable de tous, à 87,166,000 fr., etc., etc. Les recettes à provenir des budgets annexes sont prévues parmi les produits de *monopoles et exploitations industrielles de l'Etat*. C'est ainsi que l'excédent des recettes sur les dépenses de l'Imprimerie nationale y figure cette année pour 177,000 fr.; l'excédent des recettes sur les dépenses de la fabrication des monnaies et médailles pour 79,400 fr.; les bénéfices de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat pour 6,940,000 fr.

Services spéciaux du Trésor. — La dénomination de *services spéciaux du Trésor* s'applique à certaines opérations de trésorerie qui ne sont pas comprises dans le budget, soit qu'elles doivent y être rattachées ultérieurement, soit qu'elles ne puissent être assujetties à la limite des exercices. Le nombre en est très variable. Actuellement, il n'y a pas moins de vingt-sept comptes spéciaux, vivant hors budget, dont quelques-uns, il est vrai, sont d'une importance très minime, mais dont certains se chiffrent par centaines de millions. Les services spéciaux se divisent en comptes *débiteurs* et en comptes *créditeurs*. Le montant des comptes *débiteurs* s'élève au budget de 1889 à 697 millions, et celui des comptes *créditeurs* à 464 millions. Parmi les comptes créditeurs les plus importants, il faut citer les comptes des capitaux de cautionnements en numéraire (307 millions), le compte des avances faites par la caisse des dépôts et consignation pour les suppléments de pension (50 millions), la caisse de réserve des colonies, etc., etc. Les avances faites par l'Etat à la caisse des chemins vicinaux et à la caisse des lycées, collèges et écoles, les avances aux compagnies de chemins de fer français et algériens pour

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

garantie d'intérêt, forment les comptes débiteurs les plus importants. Tous les comptes spéciaux *débiteurs* constituent pour le Trésor de véritables créances qui doivent lui être remboursées, les unes par les débiteurs auxquels les avances ont été faites, les autres au moyen d'ordonnancements effectués sur les crédits budgétaires.

En réalité, on peut dire que les comptes spéciaux sont de véritables budgets accessoires dont l'exécution et le contrôle échappent à la sanction du Parlement, puisque, d'une part, il n'est appelé à fixer pour eux qu'un maximum, et d'autre part, les ministres ne sont pas astreints à présenter à son approbation des comptes annuels de leurs dépenses. Il est d'autant plus regrettable que des opérations aussi importantes ne soient point assujetties aux règles destinées à garantir l'exécution des budgets, que loin de se restreindre, leur nombre ne tend chaque jour qu'à augmenter. C'est ainsi qu'il y a quelques années il s'est accru d'un compte des plus importants, celui des avances pour garanties d'intérêt aux compagnies des chemins de fer français d'abord, puis algériens. Le compte des garanties d'intérêt avait jusqu'alors fait partie intégrante du budget, mais depuis le vote des conventions de 1883, la variabilité et l'accroissement constant du chiffre d'avances à payer annuellement aux compagnies étaient cause d'un trouble considérable dans les prévisions de dépenses, et, par conséquent, dans l'équilibre; on décida d'inscrire ces avances parmi les comptes spéciaux, et comme ce sont des sommes destinées à être remboursées par les compagnies, elles figurent aux comptes débiteurs. Le solde de ce compte dont l'origine remonte à trois ans seulement, n'était pas inférieur, au 1er mai dernier, à 187 millions. Le budget de 1889 prévoit une nouvelle avance de 86 millions pour le prochain exercice. Toutes ces avances sont supportées par la dette flottante qui y pourvoit sous formes d'obligations à court terme, dites obligations *sexennaires*.

De ce qui vient d'être dit, il résulte que l'on n'a ni la mesure exacte du crédit de l'Etat, ni la notion complète des charges du pays au seul examen des trois budgets sur ressources ordinaires, sur ressources extraordinaires et sur ressources spéciales. Les services importants, comme celui des garanties d'intérêts à payer aux compagnies de chemin de fer, viennent grossir ces charges, et, pour être supportés par la dette flottante et remboursables à un moment donné, ils n'en grèvent pas moins le budget ordinaire, puisque c'est en fin de compte ce dernier qui pourvoit à l'amortissement des capitaux empruntés à la dette flottante.

Comme contre-partie de l'inscription à un compte spécial des dépenses relatives à la garantie d'intérêts, on a ouvert au Trésor, un compte destiné à recevoir les remboursements faits par les compagnies. Chaque année la loi de finances, en même temps qu'elle fixe le maximum à payer pour l'Etat, délimite également le maximum qu'il peut recevoir à titre de remboursements. Si nous avons cru devoir insister spécialement sur le compte des garanties d'intérêt, ce n'est pas qu'il soit le plus important des *comptes spéciaux*. Les *avances à la caisse des chemins vicinaux* s'élèvent, en effet, à un chiffre sensiblement plus élevé. Mais il est un des comptes les plus récemment institués, et il suffira, nous l'espérons, à faire comprendre le mécanisme de ces petits budgets indépendants qui forment le titre V de la loi de finances.

Moyens de service et dispositions diverses. — Dans cette nomenclature, on comprend tout l'ensemble des dispositions qui doivent assurer la marche des services publics en dehors de l'allocation des crédits. Cette partie de la loi des finances comprend tout d'abord la *nomenclature des services* qui peuvent donner ouverture à des crédits supplémentaires, par décret du pouvoir exécutif, pendant la prorogation des Chambres; elle fixe le maximum du chiffre de pensions de retraite que les ministres de la guerre et de la marine pourront inscrire au cours de l'année budgétaire; elle fixe également le maximum des moyens de trésorerie auxquels on pourra recourir pour faire face aux exigences des divers services; elle comprend ensuite les maxima et les minima que le ministre de la marine est autorisé à entretenir en fait d'approvisionnements de la flotte; elle fixe le montant des sommes mises à la disposition du ministre de l'instruction publique par le développement des établissements d'instructions supérieur et secondaire, somme à prélever sur une subvention totale votée par une loi et dont le budget paie l'annuité; enfin elle limite, en les définissant, les engagements que le même ministre de l'instruction pourra prendre au cours de l'exercice, au nom de l'Etat, pour les dépenses de reconstruction des lycées et collèges, dépenses supportées à la fois par l'Etat et par les villes, etc., etc. Elle délimite encore, en fixant des maxima, le chiffre des sommes à payer pour garanties d'intérêt aux compagnies de chemins de fer au cours de l'année, ainsi que le montant des remboursements que l'Etat pourra recueillir du fait de ces avances, etc., etc. On le voit, l'énumération seule de ces moyens de service suffit à montrer combien multiples et variées sont les charges de l'Etat en dehors du cadre fixe du budget. Tels sont les *moyens de service*.

Quant aux *dispositions diverses*, cette définition est plus spécialement réservée à l'ensemble des mesures qui émanent aussi bien de l'initiative parlementaire que de l'initiative gouvernementale et qui peuvent se rattacher d'une façon quelconque à la loi de finances, soit qu'elles intéressent directement le budget lui-même, soit qu'elles touchent à l'organisation financière. C'est ainsi qu'on a vu insérer dans la loi de finances les dispositions les plus diverses et les plus variées. C'est un moyen commode, en tous cas, de faire passer, en évitant toutes les difficultés et tous les obstacles auxquels se heurte toujours le dépôt d'une proposition de loi spéciale, les diverses mesures propres à modifier tel ou tel service financier. Les *moyens de service et dispositions diverses* forment le titre VI du budget. Ils sont, pour ainsi dire, comme le complément de cet acte législatif et comme la traduction en langage ordinaire des chiffres si nombreux que comprend le budget.

II. Le projet de Budget. — La Commission du Budget. — Chaque année, peu de jours après que le ministre des finances a soumis au Parlement le projet de budget de l'exercice suivant, la Chambre des députés nomme une commission chargée d'examiner ce projet. C'est la *commission du budget*.

La commission du budget n'examine pas seulement dans tous leurs détails le budget de l'Etat, les demandes de crédits supplémentaires et extraordinaires, etc., mais encore elle voit passer sous ses yeux et soumis à son *avis* tous les projets, toutes les propositions de loi étudiés par les commissions spéciales et qui touchent, en quoi que ce soit, les finances de l'Etat. Il n'y a donc rien d'étonnant que la commission du budget soit considérée comme la plus importante de toutes celles que le Parlement est appelé à nommer. Elle joue, en effet, un rôle considérable et l'honneur d'en faire partie est très recherché des membres de la Chambre. Cet honneur en amène d'autres, car il ne serait pas difficile de citer ainsi vingt exemples de rapporteurs de tel ou tel ministère que leurs seules fonctions de rapporteur ont désignés tout naturellement comme titulaires du portefeuille ministériel à la plus prochaine vacance. Le fait d'être membre de la commission du budget est considéré, à bon droit d'ailleurs, comme de nature à absorber tout le temps et toute l'activité du titulaire; aussi, l'art. 27 du règlement de la Chambre des députés interdit-il aux membres de cette commission de faire partie d'aucune autre, « tant que les rapporteurs sur les recettes et les dépenses des divers ministères n'ont pas été nommés ».

En fait, cette disposition très sage n'est point appliquée

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et il n'est pas rare de voir un commissaire du budget participer encore aux travaux d'une ou plusieurs commissions importantes. C'est là une pratique absolument détestable, et combien de fois ne l'avons-nous pas entendu condamner! Le règlement, dira-t-on, mais le règlement lui-même n'est pas suffisamment formel, puisqu'il n'interdit pas aux commissaires du budget de se laisser nommer membres d'une autre commission, si les rapporteurs du budget sont nommés au moment où ils briguent leur double élection. En réalité, les rapporteurs du budget sont toujours, depuis quelques années surtout, désignés dès la constitution même de la commission. Il est vrai qu'on ne les désigne que sous le nom de rapporteurs *provisoires*, mais c'est un provisoire indéfini, car il n'est pas d'exemple qu'aucun de ces rapporteurs provisoires ait été, sinon sur sa demande, remplacé par un de ses collègues. Dans leur très savant et très intéressant *Traité pratique de droit parlementaire*, MM. Pierre et Poudra citent un exemple de la rigueur que les Chambres montrèrent à certaines époques sur ce point. Le fait se passait en 1866. Après la nomination de la commission du budget, on s'était aperçu que quatre membres de cette commission faisaient déjà partie de deux autres; afin de régulariser leur situation, ces quatre membres avaient donné leur démission de l'une des deux premières commissions. La démission ainsi donnée ne parut pas acceptable à une partie de la Chambre et l'affaire fut portée en comité secret, le 19 fév. 1866. M. Jules Brame soutint que lorsqu'un député accepte de ses collègues l'honneur d'être délégué dans une commission, il accepte un mandat qui doit être rempli jusqu'au bout : « Il ne peut pas être permis, ajouta-t-il, de voltiger d'une commission à une autre, d'abandonner celle-ci pour entrer dans celle-là. Comment! une commission est constituée et il faudrait la voir se désorganiser pour donner satisfaction à des convenances personnelles! il faudrait tout recommencer! cela n'est pas admissible. » Le Corps législatif approuva la doctrine de M. Jules Brame; il décida implicitement, en passant à l'ordre du jour sur l'incident, que les députés membres de deux commissions ne devraient pas donner leur démission dans le but de se rendre éligibles à une troisième commission.

La commission du budget, comme toutes les autres commissions parlementaires, est élue par les bureaux. On sait que la Chambre des députés est actuellement divisée en onze bureaux comprenant un nombre à peu près égal de membres. Ces bureaux sont renouvelés chaque mois et c'est le sort qui en désigne les membres, de telle sorte que tel ou tel bureau peut renfermer un nombre plus ou moins grand de députés versés dans les questions économiques et financières, tandis que tel autre n'en compte que peu ou point. Chaque bureau ayant trois commissaires à désigner, il en résulte que des individualités, dont les lumières et les aptitudes spéciales seraient très utiles à la commission du budget, restent souvent en dehors de cette commission si le hasard les a placées dans un bureau où il y avait pléthore de candidats capables. C'est pour obvier à cet inconvénient et réparer autant que possible l'injustice du sort et les erreurs du hasard qu'en 1887 une proposition fut faite de nommer au scrutin de liste la commission chargée de l'examen du budget de 1888. L'expérience n'a pas été renouvelée l'année suivante, et les partisans du scrutin de liste ont renoncé à poursuivre leur triomphe de l'année précédente.

Aussi bien, si les membres des comités des finances de la Révolution étaient élus en séance générale et au scrutin de liste, depuis 1814 l'usage s'est introduit de la nomination par les bureaux. Si ce mode d'élection a ses inconvénients, la nomination au scrutin de liste n'en a pas de moindres. L'avantage incontestable du scrutin de liste est de permettre par exemple ce que le hasard de la formation des bureaux interdit le plus souvent, que la commission soit la réunion de toutes les capacités reconnues, c'est aussi de permettre la représentation des minorités; mais l'inconvénient c'est d'empêcher tout examen préalable de la loi de finances. La nomination par les bureaux a pour principal avantage de donner aux députés l'occasion de connaître exactement le sentiment et l'appréciation de celui qui sera leur commissaire. Dans les bureaux, la discussion s'engage entre candidats; elle est contradictoire. Avec le scrutin de liste, rien de semblable. Vous n'avez d'autre garantie que l'aptitude plus ou moins reconnue et plus ou moins confirmée de tel ou tel candidat, mais aucune notion précise sur l'attitude qu'il se propose de prendre dans la commission dont il fera partie.

Une fois élus, les trente-trois membres de la commission du budget se réunissent pour se constituer. La constitution a généralement lieu le lendemain même de l'élection. Les règlements prévoient, dans l'une et l'autre Chambre, la forme dans laquelle la commission du budget doit se constituer. A la Chambre, elle nomme un président, deux vice-présidents et quatre secrétaires; c'est le bureau de la commission. Les secrétaires n'exercent leurs fonctions que nominalement, car le véritable secrétaire de la commission du budget est un titulaire non député et qui, désigné par les questeurs, doit être agréé par la commission; il reçoit, chaque année, l'investiture de la commission nouvelle. Les hautes fonctions de président de la commission du budget ont toujours été l'objet des ambitions et des convoitises des hommes les plus en vue du Parlement. A certaines époques même, l'élection du président a pris le caractère d'une tentative de réformes complètes. Telle fut la nomination de Gambetta en 1876.

Tantôt la commission du budget s'est divisée en sous-commissions; tantôt au contraire elle y a renoncé. Depuis quelques années, la subdivision en sous-commissions n'existe plus. Cela tient d'abord à ce que le budget se trouve déposé de plus en plus tardivement, et que la commission croit aller plus vite en besogne en ne se réunissant qu'en séance plénière et aussi à ce que les sous-commissions étaient trop souvent obligées de délibérer à un nombre trop restreint de membres.

La commission du budget est absolument maîtresse de l'ordre de ses travaux, de la tenue et de la durée de ses séances; toutefois il existe des traditions qui ne sont écrites nulle part, mais que l'on se transmet d'une commission à l'autre et contre lesquelles il n'est jamais venu à personne l'idée de s'élever. C'est ainsi que l'examen des dépenses précède toujours celui des recettes; les rapporteurs étant désignés dès la première ou seconde séance qui suit la constitution de la commission, ils peuvent se mettre sans retard à l'étude du projet de budget qui leur est confié. A l'origine et sous l'Assemblée nationale de 1871, il n'était fait qu'un rapport d'ensemble; depuis 1872, tous les ministères et même les services distincts de chacun d'eux donnent lieu à un rapport particulier. Cette division du travail a été si loin même dans ces dernières années, qu'il y a des ministères qu'on a scindés pour ainsi dire en deux parties afin de nommer deux rapporteurs. Tels, par exemple, le ministère de l'intérieur. Le service général du ministère donne lieu à un rapport; l'administration générale pénitentiaire donne lieu à un autre. Tel encore le ministère des finances. Le service des postes et télégraphes qui, aujourd'hui, érigé en direction générale, ne forme plus qu'une des grandes régies de l'Etat, a cependant été maintenu, au point de vue de l'examen budgétaire, distincte, soit du ministère des finances, soit du ministère du commerce, et le budget des postes donne lieu à un rapport spécial. Une fois les divers budgets des dépenses examinés, la discussion s'engage alors d'une façon générale sur l'équilibre du budget, les voies et moyens proposés par le gouvernement, les modifications ou réformes indiquées, etc., en un mot sur tous les points qui ne sont réellement contingents à aucun ministère en particulier. La commission fait état des diverses économies réalisées par ses divers rapporteurs, les chiffre exactement, les compare aux propositions du gouvernement, prend ses décisions et nomme son rapporteur général.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le rapport général est, en quelque sorte, et avant tout, la discussion académique du budget. Il en est l'examen pratique au point de vue des propositions définitives qu'il contient tant en recettes qu'en dépenses. C'est sur les conclusions du rapport général que la Chambre est appelée à voter. Le projet du gouvernement ne vient plus alors en séance qu'à titre d'amendement.

En dehors de ces grandes lignes, le mode de travail de la commission du budget est le suivant. Les rapporteurs, une fois nantis de tous les documents nécessaires à les éclairer, documents qu'ils se procurent dans leurs nombreuses visites aux chefs de service des ministères, soumettent *verbalement* à la commission les résultats de leur travail et proposent les modifications de crédits qu'ils croient utiles. La commission statue et fixe le chiffre de la réduction chapitre par chapitre. Il arrive aussi que les rapporteurs proposent à la commission d'émettre des vœux dans le sens d'une amélioration ou d'une conception qui leur est propre. La commission délibère et s'associe au vœu ou le repousse. Dans la plupart des cas, les vœux ont comme sanction une légère diminution du crédit demandé. C'est ce qu'on appelle une *indication* donnée au ministre. L'ensemble du budget d'un ministère étant examiné, le rapporteur est chargé de faire connaître au ministre les décisions *provisoires* de la commission. Ces décisions n'ont en effet qu'un caractère *provisoire* et *ad referendum*, ainsi qu'il convient pour rester dans les traditions de courtoisie et de déférence vis-à-vis des membres du gouvernement chargés d'assurer la marche des services. Le ministre, informé, accepte les réductions ou les refuse, et alors il en appelle de la décision de la commission à la commission elle-même devant laquelle il se présente seul ou avec ses chefs de service au jour où il demande à être entendu. Immédiatement après l'audition du ministre, la commission statue définitivement et c'est cette solution définitive qui figurera dans le rapport et sera défendue au besoin à la tribune soit par le rapporteur spécial, soit par le rapporteur général, soit enfin par le président qui a toujours le droit de prendre la parole au nom de la commission quand il le demande. Les amendements sont aussi examinés un à un par la commission; ils sont renvoyés à l'étude des rapporteurs des budgets auxquels ils s'appliquent, sauf dans certains cas et lorsqu'ils ont une importance telle qu'ils touchent à l'essence même du budget ou à son équilibre. C'est alors le rapporteur général qui est chargé de les examiner et de les combattre s'il y a lieu.

En dehors de certains services spéciaux, tels que le budget des *Monnaies et Médailles*, celui de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, etc., c.-à-d. en dehors des budgets annexes, il n'est pas d'usage qu'un même commissaire soit chargé de deux rapports à la fois. Il n'y a point cependant de règle fixe à ce sujet. La commission entend généralement, sur leur demande, les auteurs d'amendements qui désirent développer leurs arguments; elle entend aussi les délégués de syndicats, de sociétés, etc., et, en général, toutes les personnes revêtues d'un mandat quelconque et qui désirent l'entretenir soit des intérêts du budget, soit des intérêts de leur corporation, quand ces intérêts se rattachent essentiellement à la question budgétaire; mais ces auditions prenant naturellement sur le temps consacré aux séances, on s'efforce de les restreindre autant que possible, et elles ne sont généralement accordées qu'en cas de nécessité reconnue. Dans l'examen même du budget et des demandes de crédits supplémentaires qui lui sont soumises sous forme de cahiers collectifs, la commission est toujours guidée par certains principes que la tradition a consacrés.

Aucun rapporteur ne doit proposer de relèvements de crédit par rapport à ceux demandés par le gouvernement, à moins d'indiquer sur un ou plusieurs autres chapitres des réductions au moins égales. Aucun emploi nouveau ne doit être accordé par voie de crédit supplémentaire; aucun crédit supplémentaire ne doit être accordé en cours d'exercice, et alors qu'il n'est pas notoire que le crédit primitif soit épuisé. Cette règle a subi cependant, dans ces derniers temps, quelques exceptions; on ne peut que le regretter. Enfin la commission ne se considère jamais comme régulièrement saisie d'une demande quelconque de modification de crédits que si cette demande, formulée par le ministre qu'elle concerne, est appuyée par le ministre des finances et transmise par lui.

La commission du budget tient très régulièrement procès-verbal de chacune de ses séances. Les procès-verbaux, réunis à la fin de ses travaux, sont déposés aux archives de la Chambre où chaque député peut alors les consulter. Au cours de l'existence d'une commission et aussi longtemps qu'elle dure, les procès-verbaux sont la propriété même de la commission; ils sont considérés comme documents de travail et aucun membre de la Chambre étranger à la commission ne peut être admis à les consulter sans l'autorisation expresse du président de la commission. Cette règle a pour objet de laisser entière la liberté de la commission du budget; elle a néanmoins donné souvent lieu à des réclamations. Comme les autres commissions parlementaires, la commission du budget est close, c.-à-d. que les membres de la Chambre ne sont pas admis à ses délibérations. Toutefois, une proposition faite récemment demandait que les séances de la commission fussent ouvertes à ceux des députés qui croiraient avoir intérêt à y assister, ainsi que cela se pratique en Autriche et en Belgique seulement.

Dans tout ce qui vient d'être dit, il n'a point été question du Sénat qui a aussi sa commission du budget sous le titre de *commission des finances*. Au contraire de la commission de la Chambre, dont le dépôt du projet de budget indique, à huit jours près, l'époque où elle doit être nommée, la commission du Sénat n'a pas de date fixe pour sa désignation qui se fait généralement au commencement de l'année. Les bureaux du Sénat, qui sont au nombre de neuf, désignent deux commissaires chacun pour former une commission de dix-huit membres.

Les commissions du budget à l'étranger comportent généralement un nombre de membres qui se rapproche assez de celui de nos commissions. Ainsi, en Autriche, la commission est de trente-trois membres; de trente-six membres en Italie pour la Chambre, et de quinze membres pour le Sénat; de vingt-quatre membres pour le Riksdag suédois, etc., etc.

III. Le Budget à l'état de loi. — Les Douzièmes provisoires. — Quand il a été voté définitivement par les deux Chambres, et promulgué au *Journal officiel*, le projet de budget devient alors la loi de finances. Or il est malheureusement arrivé plusieurs fois, et notamment au cours de ces dernières années, que la loi de finances n'était pas prête pour le jour où elle devait entrer en exécution, c.-à-d., au plus tard, pour le 1er janvier de la première année de l'exercice. Dans ce cas, l'usage s'est introduit de voter provisoirement, et sous forme d'acompte, autant de *douzièmes* (V. ce mot) du budget total qu'il est nécessaire pour assurer la marche des services publics jusqu'au jour où le budget tout entier pourra être voté: c'est ce qu'on est convenu d'appeler les *douzièmes provisoires*. Voici comment il est procédé dans la pratique. Si l'on suppose, par exemple, que le 15 déc. 1887 la Chambre des députés n'ait pas encore voté le budget de 1888 et que la discussion menace de durer encore quelques jours, il y a présomption et même certitude que le budget ne sortira pas assez à temps des délibérations de la Chambre pour que le Sénat ait à son tour le temps de l'examiner, de l'amender, de le voter et de le renvoyer à la Chambre, qui acceptera ou repoussera les modifications introduites par le Sénat, après quoi seulement le budget doit avoir le caractère de loi.

Le gouvernement alors, dont le rôle est de s'assurer les crédits qui sont nécessaires à la marche des services pu-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

blics, soumet au Parlement une demande de crédits provisoires calculée sur les besoins probables. Ordinairement, on se contente de deux *douzièmes*; en 1887, on en a réclamé trois. Il ne s'ensuit pas toutefois que trois douzièmes représentent le quart du budget total. Il y a, en effet, des mois de l'année où les dépenses sont beaucoup plus considérables que dans d'autres mois. Ainsi, par exemple, les mois où les rentes viennent à échéance donnent lieu à un mouvement de fonds beaucoup plus élevé; il en est de même pour les mois où se paient les arrérages des pensions; de même pour les recettes. Ainsi, en ce qui concerne l'impôt indirect, il n'est au pouvoir de personne d'empêcher ou d'arrêter la consommation, et comme la consommation fait naître l'impôt, il en résulte que la perception de l'impôt indirect sous toutes ses formes s'effectue sous le régime des crédits provisoires aussi bien que s'il y avait un budget définitif. La seule recette qui soit vraiment calculée par douzième est celle des contributions directes. Le projet de crédits provisoires n'en doit faire état que jusqu'à concurrence exacte du nombre de mensualités prévues, et les percepteurs s'exposeraient aux rigueurs de la loi s'ils acceptaient l'encaissement de fractions supérieures à celles qui ont été votées.

Afin d'éviter les difficultés de toute nature que pourrait faire naître le calcul de telle ou telle recette ou de telle ou telle dépense, tantôt chiffrée exactement par douzième, tantôt comptée d'une façon différente selon les besoins auxquels la recette est appelée à faire face, le gouvernement, quand il demande deux ou trois *douzièmes provisoires*, fait masse des sommes qui lui sont nécessaires et présente au Parlement un projet de crédits en bloc sans y joindre aucun tableau de répartition. Ce bloc est voté ou rejeté, et c'est par décret que se fait ensuite la répartition entre chaque ministère ou service par l'intermédiaire direct du ministre des finances. Il n'est donc pas douteux, étant donnée la latitude laissée aux ministres par l'attribution de crédits qu'ils peuvent répartir par simple décret, qu'en votant des douzièmes provisoires les Chambres donnent au gouvernement un témoignage de confiance; or, par une bizarrerie des choses, il est des circonstances où un vote de crédits provisoires est au contraire la plus sanglante marque de méfiance que puisse recevoir un cabinet, car il est la conséquence du refus du budget. L'usage de présenter aux Chambres une demande de crédits en bloc, sans qu'elle soit accompagnée d'aucun projet de répartition, n'a pas toujours été admis sans protestation. C'est ainsi qu'en 1884 la commission du budget, ayant été saisie d'une demande de douzièmes provisoires, fit comparaître devant elle, avec l'autorisation du ministre des finances, le directeur général de la comptabilité publique, et là, elle demanda et obtint de ce fonctionnaire communication du projet de décret qui établissait la répartition des crédits. Ayant pu ainsi se convaincre qu'il n'était tenu aucun compte de certaines décisions déjà prises par la Chambre, décisions qui avaient pour effet de réduire les dépenses, la commission refusa de statuer avant d'avoir entendu le président du conseil.

Il s'agissait, entre autres questions, de la suppression des facultés de théologie catholique. Les demandes de crédits prévoyaient les sommes nécessaires pour payer le traitement des professeurs de ces facultés. La Chambre ayant, quelques jours auparavant, voté la suppression de ces établissements, la commission entendait que le vote fût tenu pour valable, même avant la consécration par le Sénat, et elle demandait qu'on fît disparaître des prévisions le montant de la dépense calculée pour trois mois. Le président du conseil, qui était alors M. Jules Ferry, se rendit devant la commission; il soutint d'abord la thèse connue, à savoir qu'il était d'une mauvaise politique de modifier, à l'occasion du budget, des lois de principe comme celles qui règlent l'administration du pays; il fit valoir que le Sénat n'avait pas consacré la mesure prise par la Chambre; que la suppression ne pouvait donc encore être considérée comme régulièrement acquise; qu'au surplus, en matière de crédits provisoires, les Chambres n'avaient point à intervenir dans la répartition de ces crédits, que cette répartition avait lieu après le vote du crédit global par décret du pouvoir exécutif, que tant que la loi de finances n'était pas définitivement votée, aucun service public ne pouvait être considéré ni comme supprimé ni comme menacé, alors même qu'il ne serait pas régulièrement doté. Se rendant à ces observations, la commission n'insista pas et proposa purement et simplement à la Chambre l'adoption du crédit tel qu'il était demandé par le gouvernement.

Si les douzièmes provisoires ne sont en réalité qu'un acompte sur le budget définitif, il n'en est pas moins vrai qu'ils constituent un expédient toujours plein d'inconvénients.

Supposez, en effet, un budget où les prévisions de recettes excèdent sensiblement les recettes de l'exercice précédent, le bénéfice de cet excédent se trouvera naturellement perdu pour l'exercice auquel auront été appliqués les douzièmes provisoires pour tout le temps que dureront ces douzièmes, car la perception ne peut être calculée que conformément aux ouvertures de crédits également autorisées, c.-à-d. conformément aux chiffres du dernier budget. De même pour ce qui concerne les dépenses. Il n'y a pas de règle bien fixe, en effet, pour déterminer le régime des dépenses pendant la période des douzièmes provisoires. Ou bien le gouvernement et les Chambres se mettent d'accord sur un chiffre débattu entre eux ou bien la période des douzièmes est considérée purement et simplement comme le prolongement des douze mois de l'année qui la précède. Dans tous les cas, les économies proposées par la commission du budget et votées par les Chambres, et dont il est à présumer que la plupart auraient été acquises si la loi eût été votée en temps voulu, ne peuvent produire leurs fruits pendant tout le temps que durent les crédits provisoires.

On a vu que l'une des raisons par lesquelles M. Peytral appuyait sa proposition de changement du point de départ de l'année financière était l'espoir de remédier à l'inconvénient des douzièmes provisoires qui s'est reproduit plusieurs fois au cours de ces dernières années. Le retard dans le vote du budget transforme, en effet, notre budget préalable en un budget voté au cours même de l'exercice auquel il s'applique, et c'est là un mal réel que tout le monde désire voir disparaître. Depuis 1830, dix budgets ont été votés en cours d'exercice, savoir : le budget de 1831, qui ne fut adopté définitivement que le 19 oct. 1831, c.-à-d. après avoir donné lieu à ouverture de dix douzièmes provisoires; le budget de 1832, adopté définitivement le 19 avr. 1832; le budget de 1833, adopté également au mois d'avr.; le budget de 1849, le budget de 1850, celui de 1872, celui de 1878 et enfin, pendant ces dernières années, les budgets de 1885, 1887 et 1888.

Vote du Budget. Prérogatives financières de la Chambre. — L'examen du budget s'ouvre devant les Chambres par une discussion générale comme toute délibération unique; les règlements parlementaires ayant décidé, en effet, que les inscriptions relatives aux deux délibérations ne s'appliqueraient pas au budget des recettes et des dépenses non plus qu'aux lois de comptes. Il est arrivé cependant plus d'une fois que la Chambre ait ouvert la discussion du budget par tel ou tel rapport spécial, réservant à une époque ultérieure la discussion générale, mais cette manière de procéder est très rare et ne se justifie que par le retard dans le dépôt du rapport général et par l'urgence du débat. L'ordre de discussion est réglé, au moment de la mise à l'ordre du jour, par la Chambre, d'accord avec la commission du budget sans qu'il y ait la moindre obligation de suivre l'ordre des ministères, ni même dans chaque ministère

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'ordre des chapitres. L'art. 30 de la loi du 16 sept. 1871 ayant décidé que le budget serait voté par chapitre, le président met aux voix séparément chacun des chapitres du budget des dépenses et la spécialité s'établit exclusivement par chapitre ; on ne se préoccupe des articles que s'il se produit sur l'un d'eux quelque contestation.

Quand tous les chapitres du budget des dépenses ont été successivement votés, la Chambre est appelée à se prononcer sur les chiffres récapitulatifs. Ces chiffres récapitulatifs correspondent aux cinq grandes divisions du budget que nous avons étudiées plus haut : *Dette publique, pouvoirs publics, services généraux des ministères, frais de régie, de perception, de remboursements, restitutions*, etc. Le budget des dépenses se trouve ainsi entièrement voté. En ce qui concerne les recettes ou *voies et moyens*, la Chambre statue sur le chiffre en bloc. On comprend, en effet, qu'il n'est pas possible qu'elle puisse décider par un vote le chiffre que tel ou tel impôt rapportera. Son vote a pour objet d'autoriser le ministre des finances à percevoir l'impôt. Toutefois, ce vote n'a lieu qu'après qu'ont été discutés tous les amendements, toutes les dispositions ayant pour objet d'augmenter ou de diminuer les impôts, par conséquent d'affecter les recettes de l'Etat. Vient ensuite le vote du budget extraordinaire, du budget sur ressources spéciales et des budgets annexes, ainsi que l'adoption des diverses dispositions législatives qui accompagnent et complètent les évaluations proprement dites de dépenses et de recettes et dont l'ensemble constitue la *loi de finances*. On a souvent introduit dans les lois de finances des dispositions d'un ordre général qui ne touchaient qu'indirectement aux finances. MM. Eugène Pierre et Poudra, dans leur savant *Traité pratique de droit parlementaire*, en citent un des plus curieux exemples. « C'était dans la séance du 29 avr. 1850 ; on discutait le budget de la guerre. M. le général Lamoricière demanda que le président consultât directement l'assemblée sur le *nombre de cadres* à maintenir dans l'armée. M. le président Dupin fit observer qu'au cours de la discussion du budget on pouvait proposer *des dispositions financières*, mais qu'il serait peu régulier de mettre *incidemment* aux voix, à l'occasion d'un chiffre, des *dispositions organiques*. Le rapporteur proposa de tourner la difficulté en mettant aux voix le chiffre qui devait résulter de l'amendement du général Lamoricière, et il fut ainsi procédé. »

Ce qui ressort évidemment de ce qui se passe chaque jour dans nos assemblées, c'est qu'*en droit*, rien n'empêche de présenter une disposition organique quelconque au cours de la discussion de la loi de finances, mais *en fait* les Chambres s'abstiennent généralement d'entrer dans cette voie. Le vote sur l'ensemble du budget général de l'Etat ayant eu lieu à la Chambre des députés, celui-ci est porté au Sénat par le ministre des finances.

Le Sénat a depuis plus ou moins longtemps nommé sa commission et, en réalité, l'examen du budget est déjà suffisamment avancé dans cette commission lorsqu'elle se trouve saisie du projet voté par la Chambre. La discussion publique du budget a lieu devant le Sénat dans la même forme qu'à la Chambre, sinon que la commission des finances ne le saisit que d'un rapport unique. Quand le budget est à son tour voté par le Sénat, il revient devant la Chambre des députés qui statue en dernier ressort en repoussant ou en acceptant les modifications introduites par l'autre assemblée. Si la question du droit de priorité en matière de lois de finances a été nettement définie par l'art. 8 de la loi constitutionnelle du 24 fév. 1875 ainsi conçu : « les *lois de finances* doivent être en premier lieu présentées à la Chambre des députés et votées par elle », il n'en est pas de même de la question des prérogatives financières du Sénat. Sur ce point, soit par oubli, soit intentionnellement, le législateur de 1875 n'avait rien fixé du tout. Il n'avait créé que l'équivoque. On le vit bien dès la discussion du premier budget voté sous l'empire de la loi de 1875, au mois de déc. 1876.

Le Sénat ayant, à propos du budget de 1877, rétabli des crédits supprimés par la Chambre des députés, Gambetta, qui était alors président de la commission du budget, contesta le droit dont le Sénat avait usé dans un discours mémorable où il disait : « Nous prétendons, en présence du texte de l'art. 8, que lorsque le gouvernement vous a présenté un projet financier, quand vous l'avez supprimé, il ne reste rien de la proposition du gouvernement dans le budget envoyé à la Chambre haute. Pour la faire revivre, il faudrait soutenir qu'en matière de finance le Sénat a une initiative personnelle. Oui, quand le ministre des finances apporte à la Chambre un projet financier, c'est une motion ministérielle qui ne reçoit la vie légale qu'à la condition que vous y ayez appliqué votre ratification. Si vous ne l'avez pas engendrée ainsi à la vie légale, il ne reste rien, rien qu'une feuille de papier. Si l'autre Chambre n'a pas le droit d'initiative, elle ne peut examiner et voter un crédit qu'après que cette Chambre l'a voté. Où le Sénat puiserait-il le droit d'initiative? Ce n'est ni dans l'art. 8, ni dans les précédents. Ce ne serait donc que dans sa volonté. » La thèse de M. Gambetta trouva un contradicteur heureux en M. Jules Simon, qui était alors président du conseil des ministres et qui maintint pour le Sénat le droit de voter les crédits comme la Chambre les vote. La Chambre donna raison aux arguments de M. Jules Simon en acceptant une partie des augmentations votées par le Sénat. Nous ne citerons ici que l'un des précédents les plus mémorables en matière de conflits, mais depuis il y eut d'autres circonstances où les droits respectifs des deux Assemblées furent mis en discussion.

En 1882, M. Gambetta étant premier ministre, déposa un projet de revision des lois constitutionnelles, et il est certain que le président du conseil n'avait point oublié la défaite du président de la commission du budget, car M. Gambetta voulait que l'art. 8 de la Constitution de 1875 dît formellement, dans sa rédaction nouvelle, qu'en matière de finances le droit du Sénat est épuisé par ses remontrances présentées à la Chambre : « que celle-ci statue en dernier ressort, dit oui ou non, accepte ou rejette, mais que ce vote est sans appel et sans cassation. » La revision dont M. Gambetta avait jeté la semence a eu lieu devant le Congrès de 1884, mais celui-ci n'a rien résolu du tout, sinon qu'il a repoussé par 415 voix contre 261 une interprétation de l'art. 8 de la Constitution de 1875 aux termes de laquelle il était dit, qu'en matière d'ouverture de crédits ou d'établissements d'impôts, le droit de décision comme le droit d'initiative appartient exclusivement à la Chambre des députés. Il a donc fallu trouver un *modus vivendi* raisonnable, et comme on ne pouvait le demander à la loi constitutionnelle, c'est de la raison et de l'esprit de conciliation des deux Assemblées qu'on l'a obtenu. Aujourd'hui il est de règle, sinon incontestée au moins généralement admise, que lorsque la loi de finances revient à la Chambre amendée par le Sénat, le projet ainsi modifié est renvoyé aussitôt à la commission du budget qui examine les modifications, statue à leur égard, soumet ensuite ses propositions à la Chambre qui statue définitivement. En ce qui touche les modifications qui ont pour résultat des suppressions de crédits votés par la Chambre, il n'est pas douteux que la décision du Sénat est souveraine, aucun crédit ne pouvant exister que s'il est voté par les deux Chambres. En ce qui touche les rétablissements de crédits, le refus de la Chambre équivaut au refus définitif.

Une fois voté en dernière analyse par la Chambre des députés, le projet de budget est promulgué au *Journal officiel* et il revêt dès lors son caractère de LOI DE FINANCES. Cette loi ne sera mise à exécution que le 1er janvier qui suit la date à laquelle elle aura été votée. Elle sera mise à exécution, au contraire, dès le lendemain

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

même de sa promulgation si elle est votée en cours d'exercice, c.-à-d. si l'exercice a commencé à se dérouler sous le régime des douzièmes provisoires.

Les Crédits supplémentaires. — Le déroulement et la mise en œuvre du budget ont été entourés par notre législation d'un véritable arsenal de dispositions protectrices du droit, de la règle, de la probité, qui ont été codifiées dans un décret portant règlement général sur la comptabilité publique et qui remonte au 31 mai 1862. Au fur et à mesure, le règlement de 1862 a été modifié par des décrets ou des lois spéciales, mais à l'heure actuelle encore il est et demeure le véritable code de notre législation financière, bien que depuis plus de dix ans une commission existe qui a pour mission de le refondre. Nous n'analyserons pas ici, même succinctement, les dispositions de ce décret qui ne comprend pas moins de 140 pages du *Bulletin des Lois* et de 880 articles, mais il est au moins deux articles qu'il convient de citer parce qu'à eux seuls ils sont la sauvegarde des droits souverains du Parlement. C'est l'art. 41 et l'art. 43.

L'art. 41 dit : « Les ministres ne peuvent, sous leur responsabilité, dépenser au delà des crédits ouverts à chacun d'eux, ni engager aucune dépense nouvelle avant qu'il ait été pourvu au moyen de la payer par un supplément de crédit. » Cet article n'est en réalité que la reproduction de l'art. 151 de la loi du 25 mars 1817, réédité par l'art. 9 de la loi du 15 mai 1850.

L'art. 43 dit : « Les ministres ne peuvent accroître par aucune ressource particulière le montant des crédits affectés aux dépenses de leurs services. » Cet article n'est également que la reproduction de l'art. 3 de l'ordonnance du 14 sept. 1822.

Ces deux règles fondamentales de notre comptabilité publique et de notre droit financier sont-elles toujours strictement, scrupuleusement observées? Hélas, la lecture attentive des rapports de la cour des comptes ne peut laisser longtemps l'illusion à ce sujet, mais nous aurons plus loin l'occasion de revenir sur ce point quand nous examinerons le budget dans sa troisième transformation, c.-à-d. à l'état de compte.

La loi annuelle de finances ouvre les crédits nécessaires aux dépenses présumées de chaque exercice, et il est pourvu au payement de ces dépenses par les voies et moyens compris dans le budget des recettes qui constituent ce qu'on appelle les crédits primitifs; mais il se présente fréquemment des cas où ces crédits primitifs sont insuffisants, et alors le gouvernement se trouve obligé de solliciter du Parlement des crédits additionnels ou *supplémentaires*. Parfois aussi, une dépense qu'il était impossible de prévoir au moment du vote du budget, comme la reconstruction d'un édifice national incendié, la célébration d'une fête, etc., peuvent donner subitement lieu à ouverture de crédit. Ce crédit est dénommé *extraordinaire*, parce qu'il ne se rattache à aucune origine de dépense prévue. La loi du 14 déc. 1879 a d'ailleurs pris soin de les définir nettement les uns et les autres : « Les crédits *supplémentaires*, dit l'art. 2, sont ceux qui doivent pourvoir à l'insuffisance dûment justifiée d'un service porté au budget et qui ont pour objet l'exécution d'un service déjà voté, sans modification dans la nature de ce service. Les crédits *extraordinaires* sont ceux qui sont commandés par des circonstances urgentes et imprévues et qui ont pour objet ou la création d'un service nouveau ou l'extension d'un service inscrit dans la loi de finances au delà des bornes déterminées par la loi. » Dans tous les cas, les crédits supplémentaires et extraordinaires doivent être soumis au Parlement qui en renvoie l'examen à la commission du budget, c.-à-d. à la commission sur le rapport de laquelle la dernière loi des recettes et des dépenses a été votée, et ce n'est que parce que, dans la pratique, cette commission se trouve désorganisée par la dispersion de ses membres que la commission qui examine l'exercice en cours se trouve saisie après que la Chambre en a ainsi ordonné. Le vote des crédits supplémentaires est soumis aux mêmes formalités que celui des crédits primitifs, et une disposition législative spéciale ordonne que ces crédits devront être présentés sous forme de cahiers collectifs où sont rappelées les sommes déjà votées, s'il y a lieu, au cours de l'exercice, pour le même objet. Enfin, la Constitution a prévu le cas où les Chambres seraient prorogées au moment précis où naît la nécessité d'un crédit, et le § 1er de l'art. 2 de la loi constitutionnelle du 16 juil. 1875 a stipulé que des crédits supplémentaires et extraordinaires pourraient être ouverts *provisoirement* par des décrets rendus en conseil d'Etat après avoir été délibérés et approuvés en conseil des ministres; mais ces crédits, dont un tableau annexé chaque année à la loi de finances détermine très exactement la nature, doivent être soumis aux Chambres dans la première quinzaine qui suit la prochaine séance. On voit que le cadre du budget, en quelque sorte, est garanti aussi complètement que possible contre toute modification ultérieure, et cependant est-il possible de dire à quel point ce que M. Dupin aîné appelait si énergiquement la *plaie* des *crédits supplémentaires* (V. ce mot) en change et en transforme à tout instant la physionomie?

Principes de la comptabilité publique. — Les dépenses faites au compte de l'Etat sont soumises à des règles formelles précises qu'il serait trop long de rappeler ici, mais dont les primordiales sont que toute dépense, quelle qu'elle soit, doit être préalablement ordonnancée par un ministre ou mandatée par un ordonnateur secondaire, en vertu d'une délégation ministérielle spéciale. Toute ordonnance, pour être admise par le ministre des finances qui fait chaque mois aux autres ministres la distribution des fonds dont ils peuvent disposer dans le mois suivant, doit porter sur un crédit régulièrement ouvert et se renfermer dans les limites des distributions mensuelles de fonds. Les dispositions spéciales régissent le service de la distribution des fonds et du payement des dépenses dans nos colonies ainsi que le service des traites au moyen desquelles le département de la marine acquitte à l'extérieur les dépenses nécessitées par les besoins des bâtiments de guerre. Le 31 mars de la seconde année de l'exercice, cet exercice est clos et alors le budget se dépouille de sa seconde incarnation pour entrer dans la troisième et passer à l'état de compte qu'il ne restera plus qu'à apurer.

IV. Le Budget à l'état de loi de règlement. Les découverts du Trésor depuis 1814. Conclusion. — Aux termes de la loi du 25 mars 1817, art. 148, les ministres doivent présenter, chaque année, au cours de la session, des comptes imprimés de leurs opérations pendant l'année précédente. Ces comptes, qui se règlent par exercice, comprennent l'ensemble des opérations qui ont eu lieu pour chaque service, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de l'exercice. Tel est le principe établi par la loi précitée et conservé par les art. 152 et 153 du règlement général sur la comptabilité publique, principe qui, il faut le reconnaître, n'est jamais appliqué puisque les comptes des ministres suivent, la plupart du temps, de deux et même de trois ans, la clôture de l'exercice auquel ils se réfèrent. Au cours de ces dernières années même, le retard dans la production des comptes a été si considérable qu'il n'a cessé d'être signalé par la cour des comptes dont il entrave les opérations de vérification. Il y a plus : le compte général de l'administration des finances, résumé public des opérations effectuées chaque année par les comptables du Trésor et qui, d'après la prescription, doit paraître dans le premier trimestre de l'année qui suit celle à laquelle il s'applique, n'a souvent été publié que deux et trois ans plus tard. C'est ainsi que le compte des finances pour 1879, qui avait dû être publié dans les trois premiers mois de 1880, n'a paru qu'au mois de juin 1882. Nous pourrions citer ainsi plus

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de dix exemples en dix ans d'infractions à la loi et aux règlements, chaque fois constatées et sans cesse renouvelées.

Le retard dans la production par les ministres de leur compte d'exercice n'a pas seulement pour conséquence de laisser en suspens le règlement définitif d'opérations qu'il serait désirable de voir réglées pour ainsi dire aussitôt qu'accomplies, mais il a encore l'immense inconvénient de placer le Parlement, au moment où le budget nouveau lui est soumis, en face de résultats purement provisoires pour les budgets précédents. Sans doute il est impossible avec un budget qui, jusqu'à ces derniers temps, prenait fin au 31 août de la seconde année de l'exercice, de fournir l'appui du projet de budget suivant, c.-à-d. en mars ou avril de cette année, un compte exact des opérations du budget précédent, puisque celui-ci a encore, à ce moment, quelques mois à courir. On est bien obligé de se contenter des résultats provisoires et approximatifs, mais les résultats définitifs de l'avant-dernière année doivent toujours être régulièrement connus et arrêtés au moment du budget. Lors donc qu'il a réuni tous les comptes des divers ministères et des divers services, le ministre des finances dépose sur le bureau de la Chambre et sur le bureau du Sénat un projet de loi ayant pour objet le règlement définitif du budget. Ce projet de loi a pour annexes : 1° le compte de recette dressé par l'administration des finances; 2° tous les comptes de dépenses des autres ministères ou services. Aux termes des règlements sur la comptabilité publique, les comptes de chaque exercice doivent être établis d'une manière uniforme et présenter les mêmes divisions que le budget. Le compte rendu par le ministre des finances pour les recettes contient les développements applicables à chaque division principale des produits du budget et fait connaître avec détails les valeurs, matières et quantités qui ont été soumises à l'application des droits perçus par le Trésor.

Les comptes définitifs des dépenses des ministères comprennent les développements destinés à expliquer, avec tous les détails propres à chaque nature de service, les dépenses constatées, les payements effectués et les créances restant à solder à l'époque de la clôture de l'exercice. La même règle existe pour les services spéciaux rattachés par ordre au budget de l'Etat, c.-à-d. la *Légion d'honneur*, l'*Imprimerie nationale*, les *Monnaies et Médailles*, la *Caisse des Invalides de la marine*, etc., etc., dont on a donné la nomenclature plus haut. Les budgets et les comptes de ces services sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes des départements ministériels auxquels ils ressortissent et ils sont soumis à toutes les règles prescrites par les lois pour les recettes et les dépenses de l'Etat. Aussitôt qu'ils sont déposés sur le bureau de la Chambre, les comptes définitifs des ministres sont soumis parallèlement à deux autres sortes d'examen : d'une part, le ministre des finances nomme une commission composée de neuf membres choisis dans le sein du Sénat, de la Chambre des députés, du conseil d'Etat et de la cour des comptes, laquelle est chargée d'arrêter le journal et le grand livre de la comptabilité générale des finances au 31 déc. de la première année de l'exercice et de constater la concordance des comptes des ministres avec les résultats des écritures centrales des finances; c'est le contrôle administratif, puis vient le contrôle judiciaire, celui de la cour des comptes, qui est chargé de juger les comptes des recettes et des dépenses publiques, ainsi que les comptes matières, et dont la juridiction s'étend sur tous les comptables indistinctement. Le contrôle judiciaire, pour sérieux et approfondi qu'il soit, émane d'un tribunal dont les décisions, en ce qui concerne les ministres, n'ont point de sanction. Mais que dire du contrôle administratif, surtout depuis que la commission de vérification prend l'habitude de publier son procès-verbal cinq et six années après les faits écoulés?

La *Cour des Comptes* (V. ce mot) publie chaque année un rapport au président de la République sur les opérations de recettes et de dépenses accomplies pendant le dernier exercice dont elle a pu être saisie par le ministre des finances. Elle se conforme en cela à l'ordonnance de Philippe V le Long, en date du 18 juil. 1318, qui était ainsi conçue : « Nous avons ardessé que nous voirons chascun an nostre Estat une fois par les gens de nos comptes. » L'ordonnance de Philippe a été confirmée par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, la loi du 27 juin 1819, celle du 21 avr. 1832, l'arrêté du 21 nov. 1848 et enfin le décret du 31 mai 1862. Le rapport au président de la République a pour annexes divers états sur les recettes, les dépenses, la comparaison des résultats en recettes et dépenses entre l'exercice qu'il s'agit de contrôler et l'exercice précédent, le service de trésorerie, la situation de la dette publique, etc., etc. Il est complété par deux *déclarations générales*, l'une sur les comptes de l'année, l'autre sur la situation définitive de l'exercice. Enfin cette dernière déclaration a pour annexe un état, par chapitres du budget, des résultats constatés par la cour et un état des irrégularités et infractions aux lois et règlements sur la comptabilité publique. Le document public qui forme le rapport annuel de la cour des comptes comprend enfin les « Eclaircissements » fournis par les ministres, en réponse aux observations contenues dans le rapport et les déclarations générales. La seule énumération des diverses parties de l'œuvre annuelle de la cour des comptes, volume in-folio de 500 pages en moyenne, suffit pour montrer avec quel soin la vérification est faite. La plupart des rapports de la cour sont des modèles de précision et de clarté. Aucune irrégularité, aucune infraction à la comptabilité publique ne lui échappe et, certes, elle est bien, en matière de règlement de budget, le coadjuteur indispensable du pouvoir législatif, comme elle est son précurseur dans le contrôle suprême qu'il ne peut exercer qu'après avoir eu connaissance de ses observations; mais elle ne peut faire aux ordonnateurs que des remontrances sans sanction, de là le caractère platonique de ses déclarations.

Le souverain juge de l'usage de la fortune publique c'est le Parlement, à qui échoit la tâche, après le vote des crédits, de consacrer définitivement l'emploi par une loi spéciale, dite *loi de règlement*. La loi de règlement, comme la loi de finances, est préparée par une commission de trente-trois membres à la Chambre des députés et de dix-huit au Sénat (ces commissions sont permanentes pour la durée de la législature). Cette commission dépose un rapport dont les conclusions sont soumises à la Chambre. Pour le Sénat comme pour la Chambre, le règlement a décidé que les prescriptions relatives aux deux délibérations ne s'appliquaient pas aux lois de comptes, d'où il suit que le règlement d'un budget est définitivement acquis après la délibération unique à laquelle il donne lieu.

La déclaration des droits du mois de juil. 1789 avait proclamé, pour les représentants du pays, le droit de suivre l'emploi de la contribution publique. La loi du 15 mai 1818 disait dans son art. 102 : « Le règlement définitif des exercices antérieurs, sera, à l'avenir, l'objet d'une loi particulière qui sera présentée aux Chambres avant la loi annuelle des finances. » La première loi spéciale de règlement fut celle du 27 juin 1819, relative à l'exercice 1817; et depuis lors se continuèrent d'année en année, mais il arriva un moment où la lenteur extrême avec laquelle quelques ministres, et celui de la guerre plus que tous les autres, publiaient leurs comptes définitifs, aggrava le mal. Les retards, déjà vivement critiqués dans les Chambres de la monarchie de Juillet, ont atteint aujourd'hui le point que nous avons dit. Il convient de reconnaître que les lois de règlements ne paraissent plus avoir l'importance qu'on leur attribuait autrefois. Les dernières qui aient été votées ne sont en effet qu'une sorte d'enregistrement, pour ne pas dire de réédition des observations de la cour des comptes. Jadis, au contraire, les lois de règlements

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme celles des finances étaient, en quelque sorte, un moyen de modifier la législation financière ou d'en combler certaines lacunes. Ce sont des lois de règlement de 1818, de 1819, de 1822, etc., qui contiennent la plus grande partie des prescriptions réglementaires de la comptabilité publique encore en vigueur actuellement.

C'est ainsi que cette troisième forme du budget, qui s'appelle le *compte définitif* et qui en est la dernière incarnation, est également la moins intéressante à étudier. Et pourtant que d'importantes révélations ne fournirait-elle pas à celui qui l'examinerait attentivement! Il y a longtemps qu'on a dit qu'il y avait deux sortes de budgets bien distincts : celui que vote le Parlement à grand renfort de discussions, et celui que l'administration met en œuvre. Or, où trouver mieux les traces de ce dernier que dans les comptes eux-mêmes fournis par les ministres? C'est là, en effet, dans l'examen des pièces produites à l'appui de chaque compte, qu'il est possible de suivre pas à pas la méconnaissance des décisions du Parlement.

L'étude de la loi de règlement appelle tout naturellement l'attention sur les découverts des budgets, et il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur cette partie si intéressante de notre comptabilité financière. Il n'y a qu'à ouvrir le premier projet de budget venu pour se rendre compte, année par année, de l'importance de ces découverts, mais nous avons pensé qu'il était utile de mettre en lumière, par période, les résultats budgétaires des divers régimes en France depuis qu'il y a des lois de règlement. Or, le calcul auquel nous nous sommes livrés établit que, de 1814 à 1887, il a été fait, en France, un peu plus de 142 milliards de recettes pour couvrir une somme à peu près égale de dépenses.

Un savant spécialiste, M. Boiteau, a calculé en effet que par les lois de règlement la période de la Restauration donne une recette totale de 17,177 millions et une dépense de 17,026 millions, avec un excédent de recettes par conséquent de 150 millions chiffre rond. Si l'on ne consultait que les situations financières de la même époque au lieu des résultats fournis par les lois des règlements, on trouverait, au contraire, d'après M. Boiteau, un excédent de dépenses de 95 millions environ. Cette différence est due à l'artifice des reports qui ont accru les ressources. Sous la monarchie de Juillet, les comptes font ressortir également un excédent de dépenses qui n'est pas l'excédent de dépenses des situations financières. C'est ainsi que la dépense totale pendant cette période s'est élevée à 21,194 millions seulement, soit un excédent de dépenses de 693 millions. Cet excédent total de dépenses comprend les avances du Trésor faites pour l'établissement des chemins de fer et autres travaux publics. La seconde République n'a pas eu de reports d'exercices à employer, et elle a ajouté aux 693 millions d'excédent de dépenses dont nous venons de parler plus haut ses propres excédents de dépenses, soit, pour les années 1848 à 1852, 359 millions. Ce qui fait, pour la monarchie de Juillet et la seconde République réunies, 1,052 millions. Si, de cette somme, on retranche les 151 millions d'excédents de recettes provenant de la période de la Restauration, on trouve qu'au commencement du second Empire, le total des excédents de dépenses formant découverts pour le Trésor s'élevait à 901 millions et demi. La période de 1852 à 1870 fait ressortir un découvert nouveau dû à l'insuffisance des situations financières de 541 millions, mais les lois de règlement transforment ce découvert en un excédent de recettes de près de 33 millions et demi, ce qui a pour effet de ramener à 868 millions, chiffre rond, les excédents de dépenses des quatre périodes réunies. Ainsi donc c'est en présence d'un excédent de dépenses de 868 millions que s'ouvre la période de la troisième République.

De 1870 à 1888, les résultats, par exercice, sont les suivants :

ANNÉES	RÈGLEMENTS DÉFINITIFS EN EXCÉDENT	
	de dépenses.	de recettes.
1870.....	247.959.335	»
1871.....	»	173.730.053
1872.....	141.917.284	»
1873.....	44.932.564	»
1874.....	64.414.280	»
1875.....	»	78.490.422
1876.....	»	98.204.824
1877.....	»	63.811.309
1878.....	»	61.174.811
1879.....	2.792.815	»
1880.....	»	81.837.261
1881.....	»	26.362.102
1882.....	106.163.475	»
1883.....	137.924.726	»
1884.....	153.212.962	»
1885.....	146.660.445	»
1886.....	124.136.327	»
1887 (situat. prov.)	57.990.939	»
1888 (situat. prov.)	»	34.000.000

Il résulte du tableau ci-dessus que la période de la troisième République a, jusques et y compris l'exercice 1888, ajouté aux découverts de nos budgets une somme de 610,494,371 fr., d'où il suit que le montant total des découverts du Trésor au 1er janv. 1889 était de 1,478 millions chiffre rond. Nous sortirions du cadre de notre étude en recherchant les causes de ces découverts. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que les chiffres inscrits dans les budgets sont des prévisions qui, comme toutes les prévisions humaines, sont soumises à l'imprévu et à l'influence des événements. Les dépenses sont toujours effectuées puisqu'elles sont généralement un minimum; quant aux recettes, qui peut en assurer la réalisation? Qui peut assurer qu'elles rentreront avec l'ordre, l'abondance, la régularité prévues?

Cette longue étude appelle une conclusion. Elle peut tenir en quelques lignes. Malgré l'énormité de sa dette publique, qui s'élève, nous l'avons vu, au chiffre de 36 milliards, dont plus de 25 milliards sont absorbés par le capital nominal de la dette en rentes, malgré les charges colossales d'un budget annuel de plus de trois milliards, malgré ce qui lui ont coûté ses guerres, sa gloire et ses malheurs, la France est encore, de tous les pays du monde, avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, celui qui peut justifier de la richesse la plus considérable. Et cette richesse, elle est non seulement le résultat de la fertilité de son territoire, de l'épargne de ses habitants, de la richesse de son industrie, de l'aptitude qu'elle montre pour les travaux de toutes sortes, mais elle est due aussi à l'ordre qui règne dans ses finances et à la bonne gestion des deniers publics.

Au-dessus des imperfections qu'on peut signaler, au-dessus des critiques de toute sorte que l'on a formulées, il y a quelque chose qui est la caractéristique de la situation économique du pays et la garantie de son avenir, c'est la clarté, l'ordre, la régularité de l'organisation financière. Cette organisation, nous en avons indiqué les principales règles; nous avons montré à quel point le budget de la France était livré, pour ainsi dire, pièce par pièce, morceau par morceau à l'examen de tous, si bien que l'on peut dire que ceux qui en ignorent le mécanisme et la marche sont volontairement ignorants et négligent le premier des devoirs d'un citoyen d'une libre démocratie.

V. Le Budget à l'étranger. — ALLEMAGNE. — Le gouvernement de l'empire allemand et de l'Etat prussien doit déposer devant le Parlement, avant le commencement de chaque année politique, un budget détaillé

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de toutes les recettes et dépenses de l'année. Le budget est accompagné « d'un plan pour l'administration financière de l'empire », plan qui contient la base des évaluations, spécifie plus en détail les recettes et les dépenses, et explique avec plus de précision les changements sur les années précédentes. Le *Reichstag* et le *Bundesrath*, dans l'empire allemand, la Chambre des députés et la Chambre des seigneurs en Prusse, fixent le budget et lui donnent force de loi. Le Reichstag et la Chambre des députés examinent et autorisent l'augmentation et les dépenses des revenus respectivement pour l'empire allemand et pour le royaume de Prusse.

La discussion et le vote des lois financières sont préparées d'ordinaire par des discussions en comité. Chaque année, le Reichstag et la Chambre des députés nomment une commission spéciale du budget pour la discussion préliminaire. Cette commission, qui se compose de quatorze à trente-cinq membres, s'occupait autrefois de tout le budget; aujourd'hui elle n'a plus à connaître ordinairement que des questions qui, de l'avis de la Chambre, demandent un examen particulièrement minutieux. Aujourd'hui des délégués du ministère des finances et des autres départements ministériels, selon les circonstances, sont présents aux débats. A la clôture de la discussion la commission arrête les propositions qui doivent être portées devant la Chambre, et nomme en outre des rapporteurs pour donner, soit verbalement, soit par écrit, un compte rendu de ces travaux. Quand cette forme rigoureuse des débats n'est point adoptée, le président nomme des membres particuliers de la Chambre comme commissaires pour les différents chapitres du budget, écoles, forêts, etc..... Le gouvernement choisit de son côté en qualité de commissaires pour les diverses parties du budget des fonctionnaires expérimentés qui fournissent tous les renseignements demandés par les délégués de la Chambre. Ces derniers présentent souvent de longues listes de questions qui sont transmises aux chefs des différents départements, et auxquelles il est répondu par écrit. Les questions et les réponses sont imprimées et distribuées aux membres de la Chambre.

Il est nommé un certain nombre de commissaires pour les diverses parties de l'administration financière; mais la commission du budget est appelée à examiner le budget dans son ensemble. En Prusse, il est d'usage de diviser la commission en sous-commissions, auxquelles on renvoie les diverses parties du budget qui doivent faire l'objet d'une discussion spéciale. Les décisions de la commission du budget constituent des propositions que l'on soumet à la Chambre, laquelle les adopte ou les rejette après discussion. Les travaux de la commission du budget ne sont l'objet d'aucun règlement spécial. Que l'on élise une commission pour l'examen des propositions financières de l'année ou que le président de la Chambre et le gouvernement nomment des délégués respectifs, la décision finale appartient, dans tous les cas, à la législature.

Autriche. — En Autriche, le ministre des finances doit présenter aux deux Chambres du *Reichsrath* (Parlement) le projet de budget pour l'année suivante, avec une évaluation détaillée des voies et moyens. Le budget présenté, la Chambre choisit parmi les 360 députés une commission des finances de 36 membres. Cette commission divise les dépenses en divers chapitres, représentant les branches principales des services publics; elle répartit ensuite entre ses membres l'étude spéciale de ces divers chapitres. Chaque paragraphe est voté par la majorité de la commission, qui présente ensuite le budget à la Chambre. Celle-ci a le droit d'accepter ou de rejeter les propositions de la commission, mais ordinairement elle les accepte. La Chambre ne se constitue pas en comité, à l'instar du Parlement anglais; toutefois chaque membre du Reichsrath peut assister aux séances de la commission des finances. Les décisions de cette commission ne sont pas soumises à la revision du gouvernement, mais chaque ministre défend et explique devant la commission le budget de son département. Une commission permanente de contrôle de la dette publique, élue parmi les membres des deux Chambres, veille sur la distribution des dépenses de l'Etat pendant les vacances parlementaires. Le gouvernement présente chaque année au Reichsrath un compte rendu exact de la répartition et de l'emploi des sommes votées l'année précédente. Ce compte rendu est examiné avec les mêmes soins que le budget lui-même. Le baron Max von Kübeck assure que ce système a produit d'heureux résultats. On parvient ainsi à régler les dépenses du gouvernement et à imprimer une direction satisfaisante aux affaires économiques et financières de la monarchie austro-hongroise.

Belgique. — Le gouvernement doit déposer le budget devant la Chambre des députés au moins dix mois avant le commencement de l'année financière qui ouvre en janvier et se termine le 31 déc. Ainsi, le budget de 1877 a été déposé devant la Chambre, au plus tard le 1er mars 1876. On procède ainsi afin de laisser un temps suffisamment long pour l'étude et la discussion des propositions du gouvernement. Le budget général est divisé en autant de budgets spéciaux qu'il y a de ministères. Chaque ministère prépare son propre budget. Le ministre des finances les coordonne et les présente à la Chambre. Un arrêté royal de févr. 1848 fixa la forme que devait prendre le budget. Le montant des crédits demandés est exposé en détail et les crédits sont divisés de manière à faciliter l'examen du budget. Les dépenses relatives au *personnel* du gouvernement sont séparées de celles qui se rapportent au *matériel;* de cette manière le gouvernement ne peut pas consacrer les crédits affectés au matériel à augmenter les traitements du personnel. On peut ainsi se faire une idée plus nette des actes et des projets ministériels.

Chaque année, au commencement de la session, la Chambre se divise en six sections. Chaque section examine un budget différent et nomme un rapporteur. Les rapporteurs de chaque section se réunissent et forment une section centrale, qui nomme un de ses membres pour élaborer le rapport définitif. Ce rapport est imprimé et distribué à temps pour que les membres de la Chambre puissent en prendre connaissance avant la discussion générale. Le débat général porte d'abord sur le budget et sur son ensemble, et ensuite chaque article est successivement examiné. Une fois votés par la Chambre, les budgets sont envoyés au Sénat. Celui-ci nomme dans son sein une commission, chargée à son tour de les examiner et de les discuter. Cette commission désigne l'un de ses membres pour préparer le rapport; après quoi le Sénat fait suivre au budget la même procédure que la Chambre des représentants. Ainsi qu'on vient de le voir, les dépenses, divisées en divers chapitres, représentent les principaux départements du service public. Ces chapitres sont confiés à l'examen des différents comités ou sections avant que les budgets ne soient présentés à la Chambre.

Chaque section peut proposer des amendements au budget, ou rejeter les propositions qu'il contient. La section centrale examine ces modifications, et, au besoin, consulte les ministres; enfin, elle décide si elle doit défendre ou non devant la Chambre les modifications proposées. De même le Sénat peut amender ou rejeter les propositions qui lui ont été envoyées par la Chambre basse; mais il ne peut proposer aucune nouvelle dépense ni aucune nouvelle source de revenus; car une initiative de cette nature n'appartient qu'à la Chambre basse. L'organisation parlementaire garantit pleinement l'indépendance des actions respectives. Un ministre peut se refuse à donner des explications, mais il doit justifier sa conduite devant les Chambres. La décision des sections n'est que provisoire. Le gouvernement peut la combattre. Les deux Chambres décident en dernier ressort.

La loi et les règlements intérieurs des deux branches du Parlement exigent que le budget soit soumis aux sec-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions de la Chambre ; ce n'est que dans des cas rares et extrêmes, s'ils se présentent jamais, que la Chambre peut soumettre l'examen du budget à une commission spéciale, nommée par elle. Une cour des comptes, instituée par la loi d'oct. 1846, est chargée de l'examen et de la liquidation des comptes administratifs. Elle vérifie si aucune dépense n'excède les crédits accordés par la législature, et si aucun virement n'a eu lieu de chapitre à chapitre. Elle peut demander tous les renseignements qu'elle juge nécessaires. Chaque sénateur a le droit d'examiner les registres de la cour des comptes. La cour est composée d'un président, de six conseillers et d'un secrétaire, nommés par la Chambre pour six ans. Chaque année la cour adresse aux deux Chambres un rapport, qui est imprimé et distribué. Aucun paiement ne peut être effectué par le Trésor sans la permission de la cour des comptes. Une fois arrêté définitivement, le budget est examiné, non par les sections, mais par une commission spéciale, élue au commencement de chaque session.

Danemark. — Chaque année, à l'ouverture de la session des Etats généraux, en septembre, le gouvernement doit présenter un budget très détaillé, pour l'année suivante, avec un compte rendu des sommes reçues et payées pendant les deux dernières années. Si, en cours d'exercice, quelque besoin imprévu se présente, le gouvernement doit proposer un budget spécial. Les mesures financières du gouvernement sont d'abord présentées à la Chambre basse, dont les membres se divisent en cinq commissions ou sections spéciales pour l'examen préparatoire du budget. Chaque section nomme un rapporteur. Les cinq rapporteurs rassemblent et discutent les observations émises dans chaque section; ils communiquent ensuite au ministre un rapport appelé *rapport préparatoire*. Le ministre répond par un autre rapport, dans lequel il défend les prévisions de son budget contre les observations des sections, ou dans lequel il modifie ses propositions conformément à leurs remarques. Par cet échange de rapports le sujet est suffisamment préparé pour la discussion dans la Chambre ; devant celle-ci chaque membre peut émettre son opinion, ou proposer les amendements qui lui paraissent convenables. Les entrevues qui ont lieu entre les ministres et la commission des finances ont une grande importance pour l'éclaircissement et la modification des propositions présentées. La Chambre adopte presque toujours le rapport de la commission des finances. Une fois voté, avec ou sans amendement, par la Chambre basse, le budget arrive à la Chambre haute, où il est examiné de la même manière, d'abord par les sections ou commissions, ensuite par la Chambre tout entière. Dans le cas où les deux Chambres diffèrent dans leur appréciation du budget, on peut nommer une commission commune pour faire des propositions tendant à amener un arrangement. Que doit-on faire quand un tel arrangement ne peut être obtenu ? C'est là la grande question du jour, en Danemark, entre le gouvernement d'une part et la grande majorité de la Chambre basse de l'autre ; la dernière réclame les droits absolus en ce qui concerne le gouvernemet parlementaire et la responsabilité ministérielle.

Le budget doit être divisé en différents chapitres, selon les divers départements du service public ; les différentes dépenses de chaque département peuvent être divisées encore en des chapitres séparés. La division actuelle est fixée comme suit : 1° dépenses de la couronne; 2° dépenses des grands corps publics appelés *Hauts Collèges d'Etats*, savoir : les Etats généraux, le conseil d'Etat, etc... ; 3° départements des affaires étrangères ; 4° justice ; 5° intérieur ; 6° marine ; 7° *a.* dette nationale ; 7° *b.* finances ; 8° guerre ; 9° colonies ; 10° allocations de 100,000 florins au plus, pour dépenses imprévues.

Chacun de ces chapitres a ses propres sous-divisions, arrangées en paragraphes, articles, avec maximum pour chaque article. Les membres de la Chambre basse discutent chaque article séparément. Les conclusions qui ont été adoptées par les sections ou commissions sont soumises à la décision de la Chambre entière. La constitution danoise assure suffisamment l'indépendance de la législature et des commissions nommées par elle ; ces dernières sont élues au scrutin, en y assurant l'élection d'au moins un membre de la minorité. Les dépenses effectuées conformément au budget définitivement arrêté sont contrôlées par une commission de revision, composée de quatre membres dont deux pour chaque Chambre. Le travail de la commission de revision est approuvé par la Chambre avant d'être remis à la cour des comptes, *Renkenhamer*. Les membres de ce dernier corps sont choisis à vie par la couronne, sur une liste formée par la Chambre basse.

Grande-Bretagne. — Le chef du cabinet prend généralement le titre de premier lord de la Trésorerie. L'administration des finances se trouve ainsi placée à la tête des autres départements ministériels. Toutefois, dans la pratique, il est très rare que le premier ministre porte directement son attention sur les finances. Il laisse l'administration au second commissaire de la Trésorerie, c.-à-d. au chancelier de l'Echiquier. S'il entendait se la réserver, il lui faudrait réunir en sa personne les deux offices de premier lord de la Trésorerie et de chancelier de l'Echiquier : c'est ce que fit sir Robert Peel en 1834.

Le bureau de la Trésorerie, dont le premier ministre est le chef au moins nominal, est chargé « de la surintendance et de la conservation des revenus de l'Etat ». Il examine et discute les évaluations que les chefs des différents services doivent lui soumettre. Sous l'administration de Pitt, son droit de contrôle était tombé en désuétude. Il en résulta que, fréquemment, les dépenses excédèrent les crédits dans les comptes des ministres ordonnateurs. La Chambre des communes reconnut que la crainte de sa désapprobation n'était pas une garantie suffisante contre le retour des irrégularités, et, en 1818, elle rendit à la Trésorerie « le pouvoir qui lui appartenait constitutionnellement de déterminer le montant de la dépense à faire dans chaque département ». De ce travail préparatoire sortent quatre budgets partiels *(estimates)* pour la marine, l'armée, le département des revenus et les services civils. L'ensemble de ces budgets spéciaux ne comprend pas l'universalité des dépenses. Il n'y a rien de commun, ni dans la forme, ni dans les détails, ni dans le mode de présentation et de discussion, entre le budget anglais et le budget français. En Angleterre, on divise les recettes et les dépenses publiques en deux catégories. Dans l'une on place toutes les dépenses qui ont un caractère permanent et les impôts qui doivent y pourvoir ; l'autre comprend les dépenses dont la quotité est essentiellement variable, et un certain nombre de taxes auxquelles on demande la somme nécessaire à l'équilibre du budget. Les recettes et les dépenses de la seconde catégorie sont seules soumises au vote annuel du Parlement. Les autres sont autorisées par des lois spéciales qui restent en vigueur aussi longtemps qu'elles ne sont pas expressément abrogées. Le Parlement ne s'en occupe chaque année que pour appliquer aux dépenses de la seconde catégorie l'excédent de la première.

Les impôts permanents forment ce qu'on appelle le *fonds consolidé ;* ce sont les plus nombreux et les plus productifs. Autrefois, ils alimentaient trois fonds distincts, qui étaient affectés à des dépenses spécialement déterminées. La création d'un fonds unique ne date que de 1787. Les dépenses qui sont mises à la charge de ce fonds, pour les soustraire au vote annuel des Chambres, sont celles qui ne pourraient être refusées sans porter atteinte au crédit ou à l'organisation politique de l'Angleterre. On range dans cette classe les intérêts de la dette, la liste civile, les émoluments des cours de justice et du corps diplomatique, les pensions conférées à titre national et les traitements de quelques fonctionnaires. Toutes ces dépenses ont un caractère permanent et invariable. Sans une loi

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

spéciale, on ne peut ni les augmenter, ni les diminuer, ni les supprimer. Dès qu'un traitement est inscrit au fonds consolidé, il est à l'abri des discussions purement budgétaires. Les dépenses qui répondent à des besoins variables rentrent toutes dans l'un des quatre budgets dont nous avons parlé *(supply services)*. Ce sont, en premier lieu, les dépenses de la marine et de l'armée : il est évident que la somme nécessaire à la solde et à l'entretien des troupes peut varier chaque année selon le nombre d'hommes que le gouvernement est autorisé à garder sous les drapeaux. Un vote annuel est également indispensable pour les frais de perception des impôts et pour les dépenses qui sont comprises sous le nom générique de services civils : travaux publics, subvention aux écoles, assistance publique, justice, service colonial et consulaire, et tous les traitements qui ne sont pas à la charge du fonds consolidé.

Pour subvenir aux dépenses de ces quatre budgets, le Parlement dispose de deux ressources distinctes : 1° le reliquat du fonds consolidé, c.-à-d. la différence entre le revenu de ce fonds et le montant des dépenses qui ne sont pas soumises au vote annuel; 2° un certain nombre de taxes dont la quotité varie suivant les nécessités budgétaires de chaque exercice; tel est, par exemple, l'impôt sur le revenu, qui, élevé à 10 °/₀ pendant les guerres contre la France, supprimé en 1815, rétabli à 3 °/₀ en 1842, porté à 6 °/₀ en 1854, est tombé aujourd'hui au-dessous de 2 °/₀. L'*income-tax* est devenu le principal impôt d'appoint, parce qu'on peut l'augmenter sans accroître les frais de perception, et que, d'autre part, il est possible d'en calculer le produit avec une certitude presque mathématique, qui permet de le proportionner aux charges publiques. De ces deux sources de recettes, l'une est permanente, l'autre ne l'est pas ; mais, malgré la différence de leur origine, elles relèvent l'une et l'autre du Parlement, en ce sens que la somme laissée disponible par les dépenses qui sont à la charge du fonds consolidé ne peut pas plus être employée sans l'autorisation des Chambres que le produit des taxes soumises au vote annuel.

Après avoir dégagé de l'ensemble des recettes et des dépenses celles qui forment chaque année l'unique objet des discussions budgétaires devant le Parlement anglais, il nous reste à montrer comment fonctionne sur ce point la Constitution dont nous avons précédemment décrit les rouages. C'est un trait remarquable de la constitution anglaise que les pouvoirs des Chambres soient moins étendus en matière financière qu'en toute autre matière. En règle générale, le droit d'initiative des Communes et des Lords est illimité, mais ce principe comporte une exception : les Chambres peuvent proposer tout ce qu'elles veulent, excepté une dépense ou une augmentation d'impôt. Le gouvernement a seul l'initiative des demandes de crédits. Sans l'assentiment du Parlement, il ne peut ni lever un impôt ni faire une dépense; mais, à l'inverse, le Parlement ne peut voter ni un impôt ni une dépense, sans une proposition préalable du cabinet. L'un propose, l'autre accorde.

Les lois de finances sont toujours portées en premier lieu à la Chambre des communes. La priorité doit appartenir, en effet, à la Chambre qui représente la masse des contribuables : il est juste que ceux qui payent la plus forte part de l'impôt soient appelés les premiers à en examiner l'utilité. Or, les lords ne représentent qu'eux-mêmes et ne doivent compte de leurs actes à personne ; on pourrait craindre qu'ils ne se montrassent peu ménagers des deniers publics. D'autre part, la Chambre haute est indissoluble. Il était donc important, à l'époque où le ministère ne se trouvait pas sous l'étroite dépendance des Communes, que la couronne fût mise dans l'impossibilité de ne pas convoquer la Chambre temporaire et de donner à l'impôt une apparence de légalité en le faisant voter par la Chambre permanente. Les Communes, à la différence des Chambres du continent, ne reçoivent pas communication de l'ensemble du budget. Elles ne le connaissent que par l'exposé oral que le chancelier de l'Echiquier présente chaque année, pour faire connaître les résultats financiers de l'exercice précédent et les évaluations des recettes et des dépenses pour l'année courante. Il y a autant de bills séparés que de chapitres de dépenses et d'impôts particuliers. Enfin, on procède aux discussions budgétaires d'une tout autre manière qu'en France. Il n'est pas nommé de commission spéciale. Toutes les questions de finances se traitent devant la Chambre entière. Une fois au moins par semaine, le vendredi, le président de la Chambre *(speaker)* cède la place à un autre président, appelé le président des voies et moyens *(chairman of ways and means)*, qui est nommé au commencement de chaque législature. Ce changement constitue la Chambre plénière en comité *(committee of the whole house)*. Les séances en comité ne se distinguent des séances ordinaires que par l'objet et le ton de la discussion. Comme il s'agit principalement de chiffres et de détails, toutes les questions se traitent sous une forme moins oratoire. C'est une conversation de gens d'affaires. Les membres qui y prennent part gardent la parole peu de temps, et chacun est libre de la reprendre plusieurs fois sur le même point. Le *chairman* lui-même peut intervenir dans les débats. Comme les dépenses *(supply)* et les recettes *(ways and means)* sont discutées séparément, la Chambre se forme en *committee of supply*, tantôt, mais plus rarement, en *committee of ways and means*. Dans le premier cas, suivant les distinctions que nous avons fait connaître, elle examine les crédits que le gouvernement demande pour l'armée, la flotte, les administrations civiles et la perception des impôts, elle ouvre des crédits et en contrôle l'emploi; formée en comité des recettes, elle recherche les moyens à employer pour trouver les fonds nécessaires aux dépenses qu'elle a autorisées, elle détermine l'emploi de l'excédent du fonds consolidé et fixe la quotité des impôts dont le vote doit lui être demandé chaque année. Les bills sont mis en discussion article par article *(clause by clause)*, puis soumis au vote. Après la clôture des débats, la séance ordinaire reprend son cours, et le *chairman* fait connaître, par un rapport, les décisions qui ont été prises en comité. Ce rapport sert de base à de nouvelles discussions, à un point de vue plus général. Puis le bill est adopté ou rejeté, ou amendé, ou renvoyé au comité. Il est, d'ailleurs, très rare que les Communes réduisent un crédit demandé par le gouvernement. Le vote de dépenses est une question de confiance; il n'est guère contesté que sous cet aspect. De 1854 à 1860, les réductions de crédit n'ont pas atteint 500,000 fr. En 1858, notamment, la Chambre n'a fait usage de son droit que pour supprimer une subvention de 7,500 fr.

Le budget des recettes est discuté au commencement de l'exercice. Au lieu de le voter en une seule fois comme en France, on accorde d'abord des douzièmes provisoires; de cette manière on assure le service public sans donner au pouvoir exécutif la possibilité de proroger le Parlement. Pendant la durée de la session, la Chambre fait ainsi plusieurs lois successives pour permettre à la trésorerie d'appliquer aux dépenses déjà votées une portion déterminée des revenus publics ; parfois elle repousse les combinaisons financières proposées par le gouvernement. Quand la session approche de son terme, un acte général des voies et moyens, appelé bill d'appropriation, récapitule, en les énumérant, toutes les allocations précédemment consenties, et indique la destination de chacune d'elles. Après avoir passé par les trois lectures, il est envoyé à la Chambre des lords qui le vote, puis le renvoie aux Communes, car c'est la Chambre basse qui en a la garde, à la différence des autres bills. Il revient, porté par le speaker à la barre de la Chambre des lords, pour recevoir, commme les bills ordinaires, mais avant ceux-ci, la sanction royale : *La reyne remercie ses loyals*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

subjets, accepte leur bénévolence et ainsi le veult. Pour le rejet, la formule générale serait : *La reyne s'avisera* ; il est à peine besoin de la rappeler, car, depuis 1707, la royauté n'a opposé à aucun bill son ancien droit de veto.

Le passage du bill d'appropriation devant les Lords n'est qu'une simple formalité. Lord Brougham, qui est très favorable à la Chambre haute, observe qu'elle n'a jamais renoncé au droit d'initiative et d'amendement en matière de budget ; mais il ajoute qu'en fait elle ne le revendique jamais. Peut-être y a-t-il quelque chose de contradictoire dans la remarque de lord Brougham, car un droit peut se perdre par un non-usage ; c'est du moins l'argument dont les lords se sont eux-mêmes servis, il y a quelques années, pour empêcher la reine de nommer des pairs à vie. Quoi qu'il en soit, en pratique, les crédits sont toujours demandés en premier lieu à la Chambre des communes, et, d'autre part, le bill d'appropriation n'est jamais amendé par les lords. La Chambre haute doit, ou l'accepter dans son ensemble, ou en rejeter en bloc toutes les dispositions. On comprend qu'en présence de cette alternative les lords ne songent même pas à discuter le bill qui leur est soumis. Aussi n'est-ce pas le bill d'appropriation qui a donné lieu à des conflits entre les deux Chambres. Les difficultés se sont élevées à propos des *money bills ;* on appelle ainsi les divers bills relatifs aux impôts. A plusieurs reprises les lords ont rejeté ou modifié les *money bills ;* les Communes, pour ne pas reconnaître implicitement la constitutionnalité des amendements introduits par la Chambre haute, ont toujours considéré comme rejeté tout bill amendé, et en ont, en conséquence, discuté et voté un autre, comme si le précédent n'existait plus. Le dernier conflit de cette nature a eu lieu en 1860, à l'occasion d'un bill présenté par M. Gladstone, alors chancelier de l'Echiquier, pour l'abolition de l'impôt sur le papier, dont le produit atteignait 30 millions. Le dernier mot est resté à la Chambre des communes.

Hollande. — Au commencement de chaque session, en septembre, le gouvernement soumet les dépenses proposées, pour l'année suivante (1er janv. au 31 déc.) à la sanction de la législature, ainsi que l'exige la Constitution. Le budget est divisé en chapitres qui correspondent à peu près aux départements de l'administration ou ministères : *a*, maison royale ; *b*, les grands conseils d'Etat, c.-à-d. les Etats généraux, le conseil privé, le conseil financier du contrôle ; *c*, affaires étrangères ; *d*, justice ; *e*, intérieur ; *f*, marine ; *g*, finances, département de la dette nationale ; *h*, guerre ; *i*, colonies ; *j*, dépenses imprévues. Une seconde loi spécifie les voies et moyens pour chaque année. Chaque chapitre forme un projet de loi séparé, et comme tel il est voté séparément. Les chapitres sont divisés en articles pour chaque dépense. Les articles sont votés séparément par la Chambre basse qui a le droit d'amendement. Quand celle-ci l'a voté entièrement, le budget est envoyé à la Chambre haute ; mais la Constitution n'accorde pas à cette dernière le droit d'amendement, elle peut seulement approuver ou rejeter en bloc sans introduire de modification.

Il existe pour les colonies des Indes orientales un budget spécial qui est proposé et discuté plus tôt dans l'année. Ce document, divisé lui-même en chapitres, est examiné et voté en détail.

Le budget est discuté en pleine assemblée, chaque article est voté séparément. Avant la discussion publique, chaque chapitre est examiné dans les cinq sections ou commissions (chacune composée de seize membres), dans lesquelles la Chambre se divise ; chaque section nomme un rapporteur ; les cinq rapporteurs forment « la commission pour les chapitres du budget ». Cette commission rédige un rapport donnant un compte rendu complet des observations faites dans les sections ; le document est imprimé et communiqué au gouvernement, qui y répond par un « mémoire » imprimé, dans lequel il accepte les modifications qui lui semblent convenables. Les sections ou les commissions et les rapporteurs ont une action indépendante ; la commission des rapporteurs peut ajouter des observations ou faire telles propositions qu'elle juge nécessaires ; mais cela n'a pas lieu en général pour ce qui concerne les dépenses. Aucune dépense ne peut être faite par le gouvernement sans qu'elle ne soit expressément sanctionnée par le Parlement. Chaque dépense doit être fondée sur un article spécial du budget. Il existe pour les finances un conseil de contrôle absolument indépendant, dont les membres sont nommés à vie par la seconde Chambre ; sa sanction est nécessaire pour le payement de chaque article des dépenses. Les chefs des divers départements ne peuvent point donner d'ordres de payements, tant que les dits payements n'ont pas été revisés et approuvés par le conseil de contrôle. Le conseil considère : 1° si l'objet du payement proposé est d'accord avec les articles du budget où il est dit se trouver ; 2° si le crédit d'un article est augmenté, et s'il laisse suffisamment de fonds disponibles.

Italie. — Chaque année, dans la première quinzaine du mois de mars, le ministre des finances doit présenter le budget de la prochaine année financière, qui commence au 1er janv. et se termine au 31 déc. Ce budget est divisé en dix parties ou projets de loi, dont une se rapporte aux revenus et neuf aux dépenses ; ces parties, qui correspondent aux différents ministères, sont divisées en articles de façon à donner le plus de détails possible. Ce projet de budget proposé doit être approuvé par les deux Chambres, recevoir la sanction royale et être promulgué avant le mois de janvier suivant. Chacune des divisions du budget est subdivisée en deux chapitres, l'un pour les recettes et les dépenses ordinaires, l'autre pour les recettes et les dépenses extraordinaires. Chaque partie du budget est précédée d'un exposé qui montre les changements survenus d'année en année. Dans la première quinzaine de mars, le ministre des finances dépose sur le bureau du Parlement le budget définitif des revenus et des dépenses de l'année qui vient de finir au 31 déc. Le tout est divisé en articles de recettes et de dépenses, et est accompagné d'une comparaison entre les voies et moyens, tels qu'ils avaient été proposés l'année précédente, et les recettes et dépenses actuelles, telles qu'elles se trouvent établies dans le budget déposé définitivement devant le Parlement. En même temps, le ministre des finances présente l'état actuel du Trésor, tel qu'il résulte de l'année financière terminée au 31 déc. dernier. La Chambre des députés choisit, au commencement de la session, une commission générale du budget, composée de trente membres. Cette commission examine le budget définitif et le budget proposé dans tous leurs détails. Elle peut proposer des augmentations, des diminutions ou tout changement qui lui paraît convenable, et faire à la Chambre un rapport en conséquence ; chaque membre jouit du même privilège quand le budget vient en discussion devant la Chambre. La décision dernière appartient à celle-ci. Une fois approuvé par la Chambre, le budget est envoyé au Sénat, qui nomme une commission des finances de quinze membres pour examiner les propositions financières dans tous leurs détails. Le Sénat, qui a des prérogatives égales à celles de la Chambre, vote ensuite ces propositions.

La commission générale du budget est divisée en sous-commissions ; chaque sous-commission examine la partie spéciale du budget qui lui est attribuée et fait ses observations. La décision définitive de la commission du budget sur les différentes observations est présentée sous la forme d'un rapport général à la Chambre. La commission permanente du Sénat n'est pas divisée en sous-commissions, mais elle partage son travail entre les quinze membres qui la composent. Ces commissions des deux Chambres examinent toutes deux le budget projeté pour l'année à venir,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ainsi que le budget définitif de l'année précédente. Chaque commission du budget établit ses propres conclusions et les communique à sa propre Chambre. Chaque Chambre décide en dernier ressort des propositions faites à ses membres par les commissions et par le gouvernement. En cas de dissentiment entre les deux Chambres, le projet en discussion est renvoyé à l'une ou à l'autre des deux Chambres, suivant les circonstances. Chaque commission du budget est, ainsi qu'il a été dit, nommée par sa propre Chambre, c.-à-d. par la Chambre des députés ou le Sénat. La commission du budget a une complète liberté d'action ; elle peut interroger les ministres et demander tous les documents nécessaires.

Aucune dépense ne peut être engagée en dehors des budgets et tels qu'ils ont été approuvés par les Chambres. Tout virement d'un chapitre à l'autre est interdit. Aucun payement ne peut être fait par le Trésor sans l'assentiment de la cour des comptes *(corte dei conti)*, dont les membres sont complètement indépendants du gouvernement et inamovibles. La cour refuserait sa sanction à toute dépense non comprise dans le budget ou excédent du crédit voté. Le budget contient toujours une somme de 160,000 lire comme crédit destiné à couvrir les dépenses imprévues, sans compter une autre somme de 160,000 qui constitue le fonds de réserve. Une nomenclature des dépenses auxquelles ce fonds de réserve est applicable figure au budget. Tout emprunt au fonds de réserve a lieu en vertu d'un décret royal et sur avis du conseil des ministres. En outre, la cour des comptes doit approuver la dépense et la faire insérer au *Journal officiel* du royaume. Dès la plus prochaine réunion du Parlement, le gouvernement doit présenter un projet de loi afin d'obtenir un bill d'indemnité pour la dépense ainsi engagée. Aucune dépense n'est possible de la part de l'administration en dehors de celles votées par le Parlement.

Etats-Unis. — Au commencement de chaque session, en décembre, le gouvernement fédéral soumet au Congrès les projets détaillés des dépenses des divers départements pour l'exercice suivant. La Chambre des représentants renvoie ces projets à une commission permanente, appelée « commission des appropriations de la Chambre des représentants ». Quant au Sénat, il les renvoie à la commission des finances. Chaque chambre du Congrès nomme encore d'autres commissaires pour examiner les dépenses des différents départements du gouvernement : la commission des affaires étrangères, de la justice, de l'armée, de la marine, etc... Des commissions spéciales sont chargées de revoir les dépenses des départements ministériels. Les lois autorisant les dépenses sont, en première instance, rapportées devant la Chambre des représentants par la commission des « appropriations », et devant le Sénat par la commission des finances.

Il est d'usage de diviser les dépenses proposées en différents titres répondant aux divers départements publics. La commission des « appropriations » et la commission des finances examinent les dépenses proposées en détail, conférent avec les chefs des différents départements, et ont le pouvoir de citer des témoins quand elles le jugent nécessaire. Les décisions des commissions sont rapportées au Congrès, qui discute et vote les détails et l'ensemble des dépenses. L'accord des deux Chambres est nécessaire avant qu'une loi quelconque puisse être soumise à l'approbation du pouvoir exécutif. Ce dernier a un droit de veto qu'il exerce en renvoyant la loi à la Chambre, qui en est l'auteur, avec ses considérants ; mais une majorité de deux tiers, dans l'une ou l'autre Chambre, fait passer toute la loi malgré le veto du président des Etats-Unis. Les commissions chargées de la revision des « appropriations » et des dépenses jouissent d'une parfaite indépendance ; elles ne sont responsables que devant la Chambre de de la législature de laquelle elles émanent. La loi défend à tout département de l'Etat de faire des dépenses autres que celles légalement autorisées.

Russie. — En Russie, l'année financière correspond à l'année solaire : elle commence le 1er janv. et finit le 31 déc. Les évaluations de chaque ministre sont divisées en chapitres, subdivisés eux-mêmes en articles. Un ministre a le droit de transporter, dans le cours de l'année, les crédits d'un même paragraphe d'un article à l'autre, mais sans pouvoir opérer de transfert d'un paragraphe à un autre, à moins d'avoir demandé et obtenu l'autorisation. Chaque ministère doit préparer ses évaluations pour une certaine date qui, comme la forme même de ces évaluations, se trouve strictement déterminée. Les différentes évaluations arrivent ainsi devant le conseil de l'empire, du mois d'août au mois d'octobre ; les dates de leur présentation sont arrangées de manière que les évaluations des plus petits départements passent les premières et que celles des services les plus importants et les plus compliqués, comme la guerre, la marine, les travaux publics, les domaines arrivent à la fin.

Le conseil de l'empire, le corps politique suprême du pays, remplace les assemblées législatives des pays constitutionnels ; il se compose de membres nommés à vie par l'empereur. Ce corps se divise en commissions permanentes, ou départements, dont l'un, le département de l'économie, examine tous les projets de loi concernant les finances et le commerce. C'est à ce département que les budgets sont présentés. En même temps, chaque ministre doit faire parvenir un certain nombre d'exemplaires imprimés de son budget au ministre des finances et au contrôleur de l'empire. Le Trésor, ainsi que le département du contrôle, examinent les différents budgets avec le plus grand soin et jusque dans leurs moindres détails ; ils communiquent ensuite au département de l'économie des mémoires contenant des observations critiques, des propositions de réduction et autres suggestions. Le ministre que ces observations concernent en prend connaissance ; on lui accorde une semaine pour y répondre. Le département procède alors à l'examen des divers budgets en présence du contrôleur de l'empire. Chaque « paragraphe » et chaque « article » des recettes et des dépenses sont examinés séparément, et le département approuve ou modifie par sa décision la demande ministérielle. Si l'on n'est point parvenu à s'entendre avec le ministre, la question est portée en assemblée générale du conseil, qui décide aux voix. Remarquons que ce fait se présente rarement, les questions de détail sont presque toujours réglées par le département de « l'économie ». Chaque membre du conseil de l'empire reçoit un exemplaire imprimé de tous les budgets et des observations faites par le ministre des finances et par le contrôleur aussi bien que du « journal du département de l'économie », dans lequel se trouvent consignés les votes de chaque article. Les membres peuvent envoyer au département de l'économie leurs remarques sur les divers budgets ; mais peu font usage de ce droit.

Quand toutes les évaluations des recettes et des dépenses ont été arrêtées avec le consentement mutuel du département de l'économie, du ministre des finances et du contrôleur, le ministre des finances dresse le budget de l'Etat, qui n'est qu'un sommaire des articles des principaux chapitres. Le budget est discuté dans l'assemblée générale du conseil de l'empire à un jour déterminé, vers le 15 déc. généralement. En même temps est porté à l'ordre du jour le compte du budget du contrôleur pour l'année précédente, ainsi que le compte de caisse du ministre des finances. Dans la pratique, la discussion de l'assemblée générale modifie rarement les chiffres du budget. D'ailleurs, d'après la tâche longue et laborieuse du département de l'économie, il n'y a guère matière à améliorations. La discussion dans le *plenum* n'est cependant ni sans intérêt ni sans utilité. On entend des critiques, on fait des suggestions, qui prennent corps sous une forme ou sous une autre dans le budget de l'année suivante, ou dans quelque loi ou mesure ultérieure. Les doutes sont dissipés, les informations inexactes rectifiées,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les connaissances imparfaites développées, la politique financière en tout ou en partie attaquée et justifiée. Quand le budget a été voté par l'assemblée générale du conseil, il est soumis par le ministre des finances à la sanction impériale qui le transforme en loi.

Le conseil de l'empire jouit d'une liberté et d'une indépendance parfaite dans ses travaux : il n'y a point d'exemple que ses discussions aient été entravées ou ses votes méconnus. Il est d'usage cependant qu'aucun membre ne prenne l'initiative d'une augmentation des dépenses; mais cet usage est sans contredit excellent et salutaire. Quant à la surveillance du mode de perception des taxes et de l'emploi des deniers publics, elle est confiée à une institution spéciale dite contrôle de l'empire. Le contrôle ne fait point partie du Trésor comme l'office des comptes en Angleterre; il ne constitue pas davantage une cour de justice, ainsi que la cour des comptes en France. C'est un ministère spécial organisé comme nos autres ministères, et ayant pour chef un ministre de cabinet, qui a le titre de contrôleur de l'empire. En règle générale, chaque province, ou gouvernement, a une chambre de contrôle; il y en a soixante en Russie. Ces chambres, placées sous l'autorité immédiate du contrôleur de l'empire, sont absolument indépendantes. Les trésoreries de province et de district, aussi bien que les bureaux spéciaux de receveur, doivent envoyer à la chambre du contrôle dont ils dépendent tous les documents d'après lesquels ils ont payé ou reçu de l'argent. Les chambres de contrôle ont de plus le droit de demander à chaque bureau de l'Etat, se trouvant dans leur province, la communication de tous les documents ou correspondances qu'elles jugent nécessaires d'examiner. Non seulement l'argent, mais le matériel, tels que provisions, munitions, travaux de la couronne, arsenaux, mines, etc., etc., sont soumis à leur contrôle. Il est également de leur devoir de faire des inspections inattendues dans les caisses du Trésor et dans les bureaux spéciaux de receveurs. Elles ont le droit d'inspecter les bureaux des douanes, des postes, etc. Dans l'examen des documents, elles ne doivent pas seulement s'assurer si les impôts ont été convenablement perçus, si l'argent et le matériel ont été fournis conformément à la loi, mais elles sont encore tenues d'entrer dans le détail de l'administration, d'examiner si les contrats ont été convenablement et judicieusement conclus ; si les terres de la couronne, les forêts, les mines, etc., etc., sont exploitées comme il convient; si les douanes, les accises et autres services publics donnent leur rendement complet. Quand une dépense illégale, ou une irrégularité dans le versement des recettes est constaté, la chambre réclame la somme manquante. Si le coupable ne se soumet point, l'affaire est portée devant le conseil du contrôle, présidé par le contrôleur de l'empire, et parfois même devant le Sénat.

Les ministres et les départements ministériels ne sont pas responsables devant les Chambres provinciales. Les dépenses engagées d'après leurs ordres directs sont revisées par le département central du contrôle à Saint-Pétersbourg; mais la procédure reste absolument la même. Le contrôle existe depuis le règne d'Alexandre Ier; mais il a été complètement réorganisé sous le règne d'Alexandre II. L'œuvre de la réforme a été entreprise par le secrétaire d'Etat Faratinov, ex-contrôleur de l'empire, qui a été choisi et soutenu chaudement par l'empereur dans cette tâche si difficile. La grande différence entre l'ancien et le nouveau système consiste en ce que, autrefois, ainsi que cela se pratique encore à cette heure dans presque toute l'Europe au moyen d'institutions similaires au dit Office (Cour des comptes, *Rechnungskammer*), on examinait les comptes des dépenses des autres départements, tandis que maintenant on n'examine pas les comptes, mais les documents relatifs aux crédits. De cette manière on contrôle les dépenses aussitôt qu'elles sont engagées, et on ne peut être trompé par des comptes faux ou imaginaires; le contrôle n'examine pas les comptes, mais les prépare lui-même sur les documents constatant le mouvement des crédits ; la surveillance s'exerce donc en quelque sorte d'une façon automatique et aussitôt que l'argent est déboursé par le Trésor. Les comptes dressés par le contrôleur sont portés à la connaissance du public et ont la réputation méritée d'être parfaitement exacts. Ils sont nécessairement très volumineux, mais le mémoire explicatif du contrôleur de l'empire, avec une traduction française, suffit parfaitement pour l'usage pratique. On a prétendu que ce document paraissait trop tard ; mais il faut réfléchir que bien des articles de crédit ou de dépense sont alloués, en Russie, de façon à s'effectuer trois mois après que le budget général a été clos. On a l'intention de supprimer ce délai de trois mois, qui a reçu l'appellation curieuse de période privilégiée. Toutefois, il faut réfléchir que la Russie est un pays immense, qui comprend plus de six cents trésoreries de province et de districts, sans compter plus de trois mille « receveurs spéciaux » (bureaux de douanes, de postes et de télégraphes, de cours de justice et de justices de paix). Il faut donc du temps pour qu'un compte arrive de la chambre du contrôle au Caucase, au Turkestan, dans la Sibérie de l'Est et de l'Ouest, dans la prov. Amour, sur le Pacifique ou à Archangel. Ensuite, toute cette masse de comptes doit être distribuée dans les différents chapitres des revenus et des dépenses, et passer par toutes les phases de l'impression. Néanmoins les comptes pour 1874, par exemple, ont été présentés au Conseil de l'empire le 1er oct. 1875, et le mémoire explicatif du contrôleur était terminé un mois plus tard.

Indépendamment de ce rapport des comptes, présenté au Conseil de l'empire, le contrôleur remet chaque année entre les mains du tsar un rapport spécial, dans lequel il passe en revue les points principaux des recettes et des dépenses de l'année précédente, s'arrêtant en particulier sur les cas d'abus et de mauvaise administration, découverts par le contrôle de l'empire et de nature à intéresser le souverain. Les annotations autographes et les mesures ordonnées par l'empereur sur ce document agissent comme un moyen très puissant pour établir l'ordre, l'économie et l'honnêteté dans l'administration des deniers publics.

F.-Camille Dreyfus.

VI. Budget départemental. — A la différence des communes, les départements n'avaient, dès leur formation, aucune existence propre : c'étaient de simples circonscriptions administratives. L'Assemblée constituante les avait bien, en les créant, dotés d'assemblées locales chargées d'ordonner les dépenses et d'assurer la perception des contributions publiques (loi du 22 juil. 1789); mais ce n'était là qu'un mandat dont elle investissait ces assemblées au nom de l'Etat et qui ne pouvait donner lieu à l'établissement d'un budget départemental proprement dit. Un peu plus tard (loi du 28 messidor an IV) on distingue deux sortes de dépenses publiques : les dépenses du gouvernement et celles des « administrations centrales ». Les premières sont acquittées directement par le Trésor public; les secondes par les départements au moyen de « sous additionnels » ; mais comme le gouvernement avait seul qualité pour engager les dépenses des deux catégories, les unes et les autres restaient en réalité à la charge de l'Etat. La loi nouvelle ne créait donc pas des ressources financières distinctes au profit des départements, et son but n'était autre que de paraître diminuer, en le divisant, le poids des charges publiques. La suppression des conseils de département, consommée depuis la loi du 14 frimaire an II, rendait d'ailleurs illusoires ces dispositions de pure comptabilité que l'on retrouve dans les lois de finances annuelles jusqu'en l'an VIII. La loi du 28 pluviôse an VIII crée une apparence d'organisation départementale; mais le prétendu budget du département n'est encore qu'un simple état de dépenses administratives prélevées sur les ressources du Trésor public.

C'est dans la loi du 2 ventôse an XIII que l'on trouve

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'origine véritable du budget départemental; son art. 34, faprès avoir accordé aux départements, comme l'avaient ait les précédentes lois de finances depuis l'an IV, une part à prendre sur les centimes additionnels perçus par l'Etat afin d'assurer les services publics (préfectures, sous-préfectures, justice, cultes, prison, etc.), laisse les conseils généraux libres de voter une imposition maximum de quatre centimes pour « réparations, entretiens de bâtiments, supplément de frais de culte, construction de canaux, chemins ou établissements publics ». Cette imposition facultative devait être approuvée par décret rendu en conseil d'Etat. La loi du 28 juin 1816 porte le maximum de ces centimes à cinq et n'exige pour que l'imposition soit valable d'autre approbation que celle du ministre de l'intérieur. Les départements se sont trouvés dès lors en possession, à côté du premier budget qui n'était qu'une annexe de celui de l'Etat, d'un autre budget dont la recette et la dépense dépendaient des votes de leurs conseils généraux et qui était en réalité le seul budget départemental. Par suite, la distinction des dépenses en *obligatoires* et *facultatives* s'est établie dans ce budget comme dans le budget communal, mais avec cette différence qu'au budget départemental il y a affectation rigoureuse des ressources jusqu'à due concurrence aux dépenses pour lesquelles elles ont été créées. C'est en vertu de ce principe que la loi départementale du 10 mai 1838 divisait le budget en plusieurs sections, en regard desquelles étaient inscrites des ressources qui ne pouvaient être affectées qu'à la section à laquelle elles correspondaient.

La première section contenait les dépenses auxquelles il devait être pourvu au moyen d'un fonds commun résultant d'une imposition générale de huit centimes et demi sur le principal des contributions directes de toute la France et dont une ordonnance royale faisait chaque année la répartition entre les départements. La loi, en énumérant ces dépenses (entretien des immeubles, frais de justice et d'administration, dépenses de salubrité, etc.), donnait à l'autorité supérieure le droit de les inscrire d'office au budget jusqu'à concurrence des recettes destinées à y faire face.

Dans la seconde section étaient classées les dépenses facultatives d'utilité départementale (travaux neufs de bâtiments et de routes, encouragements et secours). Il y était pourvu par des centimes facultatifs, par un second prélèvement sur le fonds commun et par des recettes diverses.

La troisième section était consacrée aux dépenses extraordinaires ayant fait l'objet de lois spéciales et imputables sur le produit des centimes extraordinaires et des emprunts que ces mêmes lois avaient autorisés.

A la quatrième section étaient inscrites les dépenses spéciales, notamment celles des chemins vicinaux, auxquelles étaient affectés les centimes spéciaux de la loi du 21 mai 1836.

Dans la cinquième section figuraient les dépenses de l'instruction primaire; dans la sixième, celles du cadastre, et chacune d'elles avec les centimes spécialement autorisés pour y faire face.

Cette division du budget départemental en compartiments isolés et sans pénétration possible les uns avec les autres soulevait depuis longtemps de vives critiques, auxquelles la loi du 18 juil. 1866 s'efforça de donner satisfaction. Aux termes de l'article 6 de cette loi, les dépenses précédemment comprises dans la première, la deuxième, la quatrième et la cinquième section, forment le budget ordinaire. A l'exception des dépenses de l'enseignement primaire et du cadastre qui s'imputent sur les centimes spéciaux mis respectivement à la disposition des préfets par les ministres de l'instruction publique et des finances, tout le surplus du budget ordinaire est alimenté par les centimes généraux et par une catégorie de ressources désignée sous le nom de produits éventuels (revenus des propriétés départementales, produits d'expéditions, de droits de péage, etc.). On comprend dans ces produits la subvention allouée aux départements sur le fonds commun dont il a été parlé plus haut, laquelle, depuis la loi du 10 août 1871, est répartie non plus par décret, mais par une loi. D'autres produits éventuels, subvention pour les routes, contingent des communes dans l'entretien des aliénés, revenus du service vicinal, ne peuvent être employés qu'aux objets pour lesquels ils sont perçus. Les centimes forment, en somme, la part la plus importante des recettes des budgets départementaux. C'est pourquoi, bien que soumis dans leur entier aux délibérations des conseils généraux, ces budgets continuent à être dressés comme des annexes du budget général de l'Etat; leurs divisions s'appellent, non comme celles des budgets communaux, des chapitres, mais des *sous-chapitres*, parce qu'on les considère comme les développements des chapitres du budget de l'Etat. Par le même motif, le cadre des budgets est uniforme pour tous les départements; les sous-chapitres portent partout le même intitulé et se suivent dans le même ordre. En voici l'énumération avec les explications essentielles que comporte chacun d'eux.

I. *Dépenses obligatoires.* Ces dépenses sont, notamment aux termes de l'art. 60 de la loi du 10 août 1871 : loyer, mobilier et entretien des hôtels de préfecture et de sous-préfecture, des locaux nécessaires au conseil départemental et à l'inspecteur d'académie; casernement de la gendarmerie; loyer, mobilier et menues dépenses des cours d'assises, tribunaux civils et tribunaux de commerce, menues dépenses des justices de paix; certains frais d'impressions pour le service électoral, dépenses ordinaires d'utilité départementale.

II. *Propriétés départementales immobilières.* Ces propriétés sont en général les palais de justice (cour et tribunaux), les prisons, asiles d'aliénés, établissements thermaux, etc.

III. *Routes départementales* (entretien, frais de personnel).

IV. *Chemins vicinaux.* Ce sous-chapitre est divisé en plusieurs paragraphes : chemins de grande communication, chemins d'intérêt commun, allocations aux communes pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires; personnel, dépenses diverses.

V. *Enfants assistés.* Dépenses intérieures (séjour des enfants à l'hospice dépositaire, nourrices sédentaires, layettes); dépenses extérieures (secours destinés à prévenir l'abandon, pension des enfants placés à la campagne, frais de vêture, de maladie et d'inhumation).

VI. *Aliénés.* Pension et frais de transport des aliénés et indigents, frais d'inspection et de surveillance.

VII. *Assistance publique.* Ce chapitre contient les frais relatifs au transport des voyageurs indigents, à la propagation de la vaccine, à la protection des enfants du premier âge, à la médecine gratuite, ainsi que les subventions et secours aux sociétés de secours mutuels et autres œuvres de bienfaisance.

VIII. *Cultes* (indemnités à des membres du clergé, secours à des desservants âgés ou infirmes, etc.).

IX. *Archives départementales.* Appointements du conservateur et du personnel; dépouillement des archives, publication de l'inventaire, etc.

X. *Encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts* (achats d'ouvrages, encouragements aux publications scientifiques, statistiques, entretien d'élèves dans les écoles du gouvernement, etc.).

XI. *Encouragements à l'agriculture et à l'industrie.*

XII. *Subventions aux communes.*

XIII. *Dépenses diverses.*

XIV. *Dettes départementales afférentes à des dépenses non obligatoires.*

XV. *Instruction publique.*

XVI. *Cadastre.*

Le budget ordinaire comprenant ces seize sous-chapitres

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

se complète par un tableau des recettes ; ce sont les centimes et produits éventuels dont nous avons exposé ci-dessus la composition. Une balance met en évidence l'excédent, s'il en existe, des recettes sur les depenses, lequel, s'il est réalisé en fin d'exercice, est porté comme fonds libres à cumuler avec les ressources de l'exercice suivant.

Le budget extraordinaire se compose, en dépenses, de trois sous-chapitres. Le sous-chapitre XVII, doté avec les fonds provenant de tous les centimes extraordinaires, comprend plusieurs paragraphes : construction d'édifices départementaux, allocations aux routes départementales et aux chemins vicinaux qui n'ont pu être dotés aux sous-chapitres III et IV ; emploi des impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales. Le sous-chapitre XVIII présente les dépenses imputables sur fonds d'emprunt, et le sous-chapitre XIX les dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires. Vient ensuite l'énumération des recettes extraordinaires respectivement affectées à chacun de ces trois sous-chapitres de dépense. Ce sont : 1° les centimes perçus en vertu de l'art. 59-1° de la loi du 10 août 1871, et dont le maximum est fixé à douze, et tous les autres centimes extraordinaires perçus en vertu de lois spéciales ; 2° les sommes réalisées par voie d'emprunt ; 3° les produits éventuels du budget extraordinaire (produit de la vente de biens, de matériaux ou d'objets mobiliers, dons et legs, remboursements de capitaux, recettes accidentelles).

Des récapitulations partielles et générales et une balance résumant l'ensemble des opérations budgétaires séparent le budget général d'un autre budget particulier placé en annexe et consacré au service de l'instruction publique ; c'est le développement du sous-chapitre XV. Il présente d'abord les ressources ordinaires, comprenant, outre les allocations affectées aux dépenses de l'instruction supérieure et secondaire, les quatre centimes établis pour le service spécial de l'instruction primaire par les lois des 15 mars 1850, 10 avril 1867 et 19 juil. 1875 et rendus obligatoires pour les départements par l'art. 4 de la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité scolaire; on fait figurer à la suite les allocations prélevées à titre de subvention sur les autres ressources du département et les produits éventuels propres à l'instruction primaire, parmi lesquels la subvention de l'Etat. Les dépenses ordinaires sont divisées en sous-chapitres : en premier lieu les frais occasionnés par le service académique, les bourses de l'enseignement secondaire, puis les dépenses de l'enseignement primaire subdivisées en deux sous-chapitres, dépenses obligatoires (école normale d'instituteurs et d'institutrices, commissions, délégations cantonales, subventions aux communes pour la gratuité), dépenses facultatives (subventions aux communes pour acquisitions et constructions d'écoles, mobilier et matériel scolaires, cours normaux, fournitures de livres, allocations aux instituteurs, médailles, etc.). Un budget extraordinaire, destiné à pourvoir à l'insuffisance du budget ordinaire et doté sur une imposition extraordinaire spéciale ou par prélèvement sur des impositions ou emprunts spéciaux, termine le budget de l'instruction publique.

Le principe de la spécialisation des ressources aux crédits, bien que moins étroitement appliqué qu'au début, a cependant été maintenu, comme on vient de le voir, dans une large mesure par les lois de 1866 et 1871. Il permet au conseil général de se rendre un compte exact des limites dans lesquelles peuvent se mouvoir ses allocations, sans compromettre l'équilibre du budget. Cette spécialisation comporte d'ailleurs quelques correctifs. Comme les ressources prévues peuvent produire des plus-values, de même que les crédits alloués peuvent ne pas être entièrement épuisés, l'art. 63 de la loi du 10 août 1871 permet de reporter après clôture sur l'exercice en cours les fonds qui n'auront pu recevoir leur emploi dans le cours de l'exercice clos, en leur laissant l'affectation qu'ils avaient au budget primitif. Quant aux fonds libres provenant d'emprunts, de centimes ordinaires ou extraordinaires, recouvrés ou à recouvrer dans le cours de l'exercice, ou de toute autre recette, ils sont cumulés suivant la nature de leur origine avec les ressources de l'exercice en cours d'exécution, pour recevoir l'affectation nouvelle qui pourra leur être donnée par le conseil général. Ces deux opérations constituent, la première *le budget de report*, la seconde *le budget rectificatif*. Le budget de report n'étant, d'après sa définition même, qu'un relevé de faits restant à accomplir, et les recettes de même que les dépenses qu'on y inscrit ayant déjà été votées par le conseil général, celui-ci n'a pas à intervenir dans le règlement de ce document ; ce soin est dévolu au ministre de l'intérieur. Le budget rectificatif au contraire est soumis au conseil général, cette assemblée devant être informée des modifications qu'ont pu subir en recette comme en dépense les chiffres prévisionnels qu'elle avait inscrits au budget primitif, afin de rectifier ces chiffres en conséquence et de les fixer définitivement.

Pour achever l'exposé du mécanisme budgétaire départemental, il faut signaler un quatrième document, *le compte*, exposé que doit faire annuellement le préfet au conseil général de tous les faits qui se sont réalisés en recette ou en dépense depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de l'exercice. Le compte doit être communiqué à la commission départementale, de même que le projet de budget de l'exercice suivant, dix jours au moins avant l'ouverture de la session budgétaire du conseil général qui a lieu au mois d'août. Les observations que le conseil général croit devoir faire au sujet du compte ne sont pas adressées au préfet ; le président du conseil les transmet directement au ministre de l'intérieur. Quant au budget rectificatif de l'exercice précédent, dont les éléments contribuent, avec le budget de report, à constituer le compte, il est, comme celui-ci, approuvé par décret. Il en est de même du budget primitif de l'exercice suivant.

Le budget départemental étant rattaché au budget de l'Etat, le préfet n'est que l'ordonnateur secondaire des depenses départementales, en vertu des ordonnances qu'il reçoit en bloc du ministre de l'intérieur. C'est en cette qualité qu'il délivre tous les mandats de paiement individuel aux créanciers du département, à l'exception toutefois de ceux relatifs aux routes départementales, pour lesquelles il sous-délègue aux ingénieurs les sommes nécessaires. L'état détaillé des ordonnances de délégation adressées au préfet par le ministre et des mandats de paiement délivrés par le préfet et les ingénieurs doit être transmis chaque mois à la commission départementale. Le rattachement du budget départemental au budget de l'Etat a une seconde conséquence : toutes les dépenses et les recettes départementales sont effectuées par les comptables de l'Etat (trésoriers généraux, receveurs des finances et percepteurs). C'est encore pour la même raison que les dates fixées pour l'ouverture et la clôture de l'exercice financier sont les mêmes pour le budget départemental que pour celui de l'Etat. L'exercice commence le 1er janv. et il embrasse, outre l'année à laquelle il s'applique, les délais suivants : jusqu'au 31 mars pour la liquidation ou l'ordonnancement des sommes dues aux créanciers ; jusqu'au 30 avr. pour le paiement des dépenses, la liquidation et le recouvrement des droits acquis pendant l'année du budget ; jusqu'au 30 juin pour l'autorisation et la régularisation par des crédits supplémentaires de dépenses afférentes aux charges publiques rendues obligatoires par la loi de finances et dont le montant ne peut être définitivement connu qu'après l'exécution des services.

VII. Budget communal. — Tous les ans, dans chaque commune, le conseil municipal doit dresser, sous le nom de *budget*, un tableau de prévisions comprenant, d'une part les recettes dont la commune sera en état de profiter

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

au cours de l'année suivante et d'autre part les dépenses auxquelles elle devra pourvoir pendant la même période. La session qui est consacrée à cet objet se tient d'habitude au mois de mai. A cause de son importance, elle peut durer six semaines, tandis que la durée légale des trois autres sessions ordinaires trimestrielles (févr., août et nov.) est seulement de quinze jours (loi du 5 avr. 1884, art. 46). La formation du budget, restée facultative pour les administrations municipales pendant la période révolutionnaire et le Directoire, a été prescrite pour la première fois en termes exprès par un arrêté des consuls du 4 thermidor an X (23 juil. 1802) ; c'est même à cette époque que remonte exactement l'introduction dans la langue française du mot *budget*. On le trouve dans une circulaire adressée aux préfets le 5 thermidor an X, pour l'exécution de l'arrêté consulaire du 4, par Français, de Nantes, conseiller d'Etat chargé de l'administration communale.

La période pendant laquelle le budget est en vigueur s'appelle *exercice*. Elle comprend, outre l'année même à laquelle le budget s'applique, un délai complémentaire fixé au 15 mars de la deuxième année pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses et au 31 mars suivant pour la réalisation des recettes et le paiement effectif des mandats. Le 31 mars a lieu la clôture de l'exercice ; on forme alors un second état nommé *compte*, qui présente, d'après les faits constatés, le montant exact auquel se sont élevées les recettes et les dépenses prévues pour l'exercice qui vient de finir. Le maire doit présenter au conseil municipal le compte de l'exercice clos avant la délibération sur le budget de l'exercice suivant. L'examen des résultats acquis pendant l'exercice qui vient de s'écouler est en effet le meilleur moyen d'établir pour l'exercice prochain des prévisions aussi voisines que possible de la réalité. En même temps qu'il discute le compte, le conseil municipal s'occupe de rectifier, s'il y a lieu, les prévisions du budget de l'exercice en cours ; il dresse, sous le nom de *chapitres additionnels*, un tableau contenant les recettes et les dépenses qui auraient été omises lors de la formation du budget primitif et il rattache à ce budget rectificatif, appelé aussi budget supplémentaire, les restes à recouvrer et les restes à payer de l'exercice précédent, tels qu'il résultent du compte de cet exercice. En résumé, constater les résultats de l'année précédente *(compte)*, formuler des prévisions pour l'année suivante *(budget)*, et rectifier celles de l'année courante *(chapitres additionnels)*, telles sont les trois opérations que doivent accomplir les conseils municipaux pendant la session budgétaire.

L'équilibre des budgets communaux est une condition essentielle, à laquelle tous les gouvernements en France ont constamment tenu la main. Si nos administrations locales sont quelquefois gênées par une tutelle plus étroite que dans la majeure partie des autres pays d'Europe et d'Amérique, il faut reconnaître que cette tutelle, en astreignant à des règles inflexibles la tenue des budgets des communes françaises, leur a épargné des embarras financiers dont ne sont pas exemptes les municipalités étrangères, et a ainsi placé leur crédit hors de pair. La première de ces règles consiste dans la distinction établie par la loi entre les dépenses obligatoires et les dépenses facultatives. Tant que le budget n'a pas assuré le paiement des premières il est interdit de donner une place aux secondes. Une autre règle qui, pour n'être pas inscrite dans la loi, n'est pas moins imposée aux communes par la pratique administrative, c'est que les budgets ne doivent jamais être présentés en déficit. Si les ressources prévues ne suffisent pas à faire face aux dépenses, le conseil municipal est tenu soit de restreindre celles-ci, en commençant, bien entendu, par les dépenses facultatives, soit de voter une imposition extraordinaire qui est désignée, à cause de son objet, sous le nom de : *imposition pour insuffisance de revenus*. Cette imposition consiste en centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, dont le nombre doit être calculé de manière à combler le déficit. Si un conseil municipal refuse d'inscrire à son budget une dépense obligatoire, le préfet, après s'être conformé à une procédure spéciale déterminée par la loi, peut opérer l'inscription d'office de cette dépense ; c'est le seul cas où l'autorité supérieure puisse augmenter les prévisions de dépenses fixées par le conseil municipal (loi du 5 avr. 1884, art. 148). Il n'y a pour les communes de dépenses obligatoires que celles qui ont été déclarées telles par une disposition formelle de la loi. L'art. 136 de la loi municipale du 5 avr. 1884 contient une énumération de ces dépenses. Les plus importantes sont : les frais généraux d'administration (traitements et pensions de retraite du personnel des services municipaux, secrétariat, police, recette municipale, octroi), l'entretien des édifices communaux, le traitement des instituteurs et la location, s'il y a lieu, des locaux scolaires, un contingent dans les dépenses d'entretien des aliénés et des enfants assistés ; l'entretien des chemins vicinaux ordinaires, un contingent dans celui des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Obligatoires ou non, les dépenses qui doivent par leur nature se reproduire tous les ans, celles dont le caractère est la permanence et l'objet l'utilité communale, sont qualifiées par la loi *dépenses ordinaires*. On appelle *dépenses extraordinaires* les dépenses accidentelles ou temporaires, telles que la construction et les grosses réparations des édifices communaux, l'ouverture, le redressement ou l'élargissement des voies urbaines ou des chemins vicinaux, l'établissement de distributions d'eau ou d'éclairage, etc. En thèse générale, les dépenses extraordinaires doivent être imputées sur les recettes extraordinaires ; mais si le budget le permet, on peut les prélever sur les excédents des recettes ordinaires (loi du 5 avr. 1884, art. 135). Parmi les recettes ordinaires des communes il faut distinguer celles qui constituent les ressources générales du budget, sur lesquelles s'impute l'ensemble des dépenses et que, par cette raison, on classe sous le titre de *fonds généraux*. Cette catégorie des recettes, la plus importante du budget, comprend notamment : les cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, que toutes les communes indistinctement sont autorisées à s'imposer depuis la loi de finances du 15 mai 1818 ; les revenus et produits du domaine communal, les droits de place dans les halles et marchés ; les droits de stationnement et de locations sur la voie publique ; les concessions dans les cimetières ; les droits de voirie ; les droits d'octroi ; la taxe sur les chiens ; divers droits d'expédition ; la part revenant aux communes dans les permis de chasse, dans les amendes et dans diverses contributions perçues au profit de l'Etat (patentes, chevaux et voitures, etc.). Au contraire les *fonds spéciaux* ne peuvent être employés qu'à des usages déterminés, c.-à-d. qu'on doit en retrouver la contre-partie exacte au budget des dépenses avec affectation spéciale à l'objet pour lequel ces fonds ont été perçus. Telles sont les recettes provenant des dons et legs affectés au service de l'enseignement primaire, les centimes spéciaux autorisés par les lois à l'effet de pourvoir au même service, les centimes et les prestations spéciales applicables aux chemins vicinaux et aux chemins ruraux, etc. On peut aussi distinguer les ressources extraordinaires en fonds généraux et en fonds spéciaux, mais cette distinction se fait rarement. Les communes ne recourent en général à l'imposition extraordinaire ou à l'emprunt que pour en affecter le produit à des opérations déterminées. Dès lors ces ressources extraordinaires ont, par leur origine même, le caractère de fonds spéciaux. Le budget communal, pour être exécutoire, doit avoir été approuvé par l'autorité supérieure, le préfet, pour les communes dont le revenu est inférieur à 3 millions, et le président de la Répu-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

blique pour les autres. Cette approbation, prescrite par les art. 68 (n° 9) et 145 de la loi du 5 avr. 1884, porte le nom de *règlement du budget*. Dans le cas où pour une cause quelconque, le budget d'une commune n'a pas été définitivement réglé avant le commencement de l'exercice, les recettes et les dépenses ordinaires continuent, jusqu'à l'approbation de ce budget, à être faites conformément à celui de l'année précédente (même loi, art. 150).

SOUVIRON.

BIBL.: ROCH, *Dictionnaire du budget;* Paris, 1835, 2 vol. in-8.— RŒDERER, *Système général des finances.*— Le marquis d'AUDIFFRET, *le Budget;* Paris, 1841.— VALETTE, *Manuel financier;* Paris, 1847, in-12.— Le marquis d'AUDIFFRET, *Système financier de la France,* comprenant l'ensemble des travaux de l'auteur sur les budgets, la comptabilité, les finances, etc.; Paris, 1863-1870. — J. GARNIER, *Traité des finances.* — C. VRAYE, *le Budget de l'Etat, comparé, expliqué, mis en lumière dans ses détails;* Paris, 1875, in-8. — J. POUDRA et E. PIERRE, *Traité pratique du droit parlementaire;* Paris, 1879; *Supplément,* Paris, 1880. — G. BERGERET, *Mécanisme du budget de l'Etat;* Paris, 1880. — E. VIGNES, *Traité des impôts en France,* considérés sous le rapport du droit, de l'économie politique et de la statistique, etc.; Paris, 1880, 4e éd. — F.-C. DREYFUS, *les Budgets de l'Europe et des Etats-Unis;* Paris, 1882. — P. LEROY-BEAULIEU, *Traité de la science des finances;* Paris, 1883, 2 vol., 3e édit. — F. FAURE, *les Budgets de la France depuis vingt ans et des principaux États de l'Europe depuis 1870;* Paris, 1887. — Yves GUYOT, *le Budget;* Paris, 1888.

BUDHA (V. BOUDDHA).

BÜDINGEN. Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse-Darmstadt, province de Hesse supérieure, au centre de belles forêts; 2,684 hab. Restes imposants des remparts du XVIIe siècle. C'est à Büdingen qu'eut lieu, au jubilé de la Réforme, la première fusion entre réformés et luthériens allemands. Eaux minérales.

BUDINGER (Max), historien allemand, né à Cassel le 1er avr. 1828. Privat docent à l'Université de Marbourg (1851), sa religion juive lui interdit l'accès de la carrière officielle dans son pays; il professa l'histoire à l'Université de Zurich de 1861 à 1872, à celle de Vienne depuis 1872. Il a publié de nombreux travaux sur toutes les parties de l'histoire: Egypte, antiquités classique, grecque et romaine, moyen âge, temps moderne, Russie, Bohême, Hongrie, Allemagne, Autriche, Angleterre, etc. Nous citerons *Untersuchungen zur römischen Kaisergeschichte* (Leipzig, 1868-1870, 3 vol.).

BUDINI (en grec *Boudinoi*). Peuple de l'Europe orientale mentionné par Hérodote (liv. IV) et un certain nombre d'historiens anciens. Ils étaient, suivant l'historien grec, fort nombreux, avaient les yeux gris, les cheveux châtain clair. Ils étaient nomades. Leur pays était rempli de forêts. Hérodote ne dit pas exactement où ils habitaient. D'après son texte et une indication de Ptolémée, on conjecture qu'ils devaient être établis vers les sources du Dniéper. Un certain nombre d'ethnographes, notamment Schafarik, voient en eux les ancêtres des Slaves encore aujourd'hui établis dans ces régions. L. L.

BIBL. : SCHAFARIK, *Antiquités slaves,* t. I, § 10.

BUDMANNI (Pierre), philologue slave contemporain, né à Raguse en 1835. Après avoir achevé ses études à Vienne il fut successivement professeur au gymnase de Raguse, de Zara et d'Agram. Il a publié à Vienne en 1867 : *Grammatica della lingua serbo croata,* et à Agram, en 1877, une grammaire russe. Un grand nombre de ses travaux ont été édités dans les *Mémoires* de l'Académie d'Agram. Cette académie l'a chargé de continuer le grand dictionnaire serbo-croate, commencé par feu Danicich. L. L.

BUDNY (Simon), en latin *Budnœus,* en français *Budnée,* théologien polonais du XVIe siècle. Il était originaire de la Mazovie ou de la Lithuanie, et appartenait à la nationalité ruthène ou malo-russe. Il fit ses études à l'Université de Cracovie. Il embrassa les doctrines de la Réforme : le prince Nicolas Radzivill l'appela comme pasteur de la confession helvétique à Kleck. Plus tard il passa à l'Eglise des Frères Polonais et s'établit à Losk ; il prêchait des doctrines fort hétérodoxes, même pour un adhérent de l'église évangélique ; il niait la divinité du saint Esprit et celle de Jésus-Christ. Ces doctrines furent condamnées au synode de Luclawice ; plus tard Budny fit amende honorable. Il a beaucoup écrit en dialecte russe-blanc, en latin et en polonais. Ses principales publication sont : un *Traité de la justification de l'homme* et un *Catéchisme* en russe-blanc (Nieswiez, 1562), ouvrage aujourd'hui fort rare ; une traduction de la Bible et des Evangiles en polonais (Nieswiez, 1570; 2e édit., 1572; 3e édit., Losk, 1574) ; *Sur les principaux articles de la foi* (Losk, 1574); *Refutatio argumentorum Martini Czechovicii,* etc... (Losk, 1574); *De duabus Naturis in Christo* (1574), etc. On ignore la date de sa naissance et les circonstances de sa mort. — Son frère *Bieniasz* Budny a publié des traductions de Cicéron et des *Apophtegmes tirés du grec,* livre qui fut longtemps populaire en Pologne. On sait peu de chose sur sa vie. L. L.

BIBL. : F.-S. BOCK, *Historia Antitrinitariorum;* Kœnigsberg-Leipzig, 1774-1776.

BÜDŒS-HEGY. Nom qui signifie en magyar *montagne odorante,* petit contrefort des Karpates de Transylvanie, qui ne dépasse guère une alt. de 900 m. Le nom et l'importance de ces hauteurs viennent des nombreuses sources et des émanations de gaz sulfureux qui en sortent, et dont les gens du pays se servent, depuis des siècles, pour le traitement de plusieurs maladies. E. S.

BUDORCAS (V. ANTILOPE).

BUDOS. Com. du département de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Podensac, sur les coteaux du Ciron; 955 habitants. Eglise romane remaniée au XIVe siècle ; curieux chapiteaux historiés. Ruines d'un château du XIIIe siècle.

BUDOVA ou **BUDOVEC** (Vacslav), écrivain et homme d'Etat tchèque, né en 1546, mort en 1621. Son nom réel est Vacslav BUDOVEC DE BUDOV. Né d'une famille noble et sympathique à la Réforme, il passa sa jeunesse à voyager en Allemagne, en Danemark, en France, en Italie. En 1572, il était à Wittenberg, où il fit la connaissance de Théodore de Bèze. Il rentra dans sa patrie en 1577 et fut envoyé par l'empereur en Turquie avec Joachim de Sinzendorf. Il passa sept années en Orient, étudiant les mœurs et la religion des indigènes. De retour dans son pays il fut chargé de diverses missions. Il s'efforça d'assurer à la Bohême la liberté religieuse et intervint énergiquement, mais sans succès, en faveur des frères Bohêmes (1602). Il échoua et se retira de la vie publique. En 1609 il fut à la tête des gentilshommes tchèques qui arrachèrent à l'empereur les Lettres de Majesté; il apparaît à cette époque comme le véritable chef des frères Bohêmes et du parti protestant. Après la défenestration de Prague il devint l'un des quarante directeurs de la Bohême et appuya contre Ferdinand II l'élection de Frédéric le Palatin. Après la bataille de la Montagne, il fut fait prisonnier et exécuté le 21 juin 1621. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages théologiques dont les manuscrits sont aujourd'hui à Stockholm. Il avait publié de son vivant un curieux ouvrage : *l'Anti-Alkoran.* L. L.

BIBL. : J. JIRECZEK, *Manuel de littérature tchèque;* Prague, 1875, t. I.

BUDVA (en italien *Budua*). Ville de l'empire d'Autriche; c'est un petit port de la Dalmatie. Elle est située dans l'arr. de Cattaro. Ses anciennes fortifications ont été détruites par un tremblement de terre en 1697; pop. 800 hab. L. L.

BUDWEIS (en tchèque, *Budějovice*). Ville de l'empire d'Autriche. Elle est située dans le S. de la Bohême, sur la Vltava (Moldau); là se réunissent les chem. de fer de Prague à Linz et de Prague à Vienne; 23,845 hab. (Tchèques et Allemands). Elle a été fondée par Ottocar II

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en 1256. Elle est le siège d'un évêché depuis 1783. C'est une cité industrielle, où l'on fabrique de la faïence (en particulier des poêles), des crayons; on y brasse de la bière; le commerce est assez actif par la voie fluviale.

BUDYTES (Ornith.). Le genre *Budytes*, établi par G. Cuvier en 1817 (*Règne animal*, 1re éd., t. I, p. 371), est réuni par beaucoup d'auteurs modernes au genre *Motacilla* de Linné (*Syst. Nat.*, 1766, t, I. p. 331). Il avait pour type la Bergeronnette jaune (*Motacilla flava* L.) ou Bergeronnette de printemps de Brisson (*Ornithologie*, t. III, p. 468), espèce qui a été souvent confondue avec la Bergeronnette de Ray (*M. Rayi* Bp.), et avec la Bergeronnette champêtre (*M. campestris* Pall.), ou avec la Bergeronnette boréale (*M. flava borealis* Sund.). La Bergeronnette jaune ne diffère d'ailleurs par aucun caractère de quelque importance des autres *Motacilla* (V. Bergeronnette). Elle porte, à l'âge adulte, une livrée variée de vert jaunâtre, de jaune vif, de brun noirâtre, de gris cendré et de blanc; le vert jaunâtre et le brun occupent les parties supérieures du corps, le jaune les parties inférieures, le blanc formant de larges bordures sur les pennes caudales externes et dessinant des sourcils et des raies latérales qui tranchent sur la teinte grise du sommet et des côtés de la tête. Cette espèce habite pendant l'été l'Europe tempérée et le nord de l'Asie et émigre pendant l'hiver, soit en Afrique, soit aux Moluques. Elle hante les champs, les prairies et les marais et niche dans une dépression du sol, au milieu des herbes ou sous des racines. Ses œufs, à coquille très fragile, sont d'un blanc sale ou roussâtre, semés de points et rayés de lignes brunâtres, jaunâtres ou violacées. Les Bergeronnettes jaunes ont des allures gracieuses; elles courent avec agilité et volent très bien. Leur cri d'appel est bref et sifflant, leur chant d'amour assez varié, mais moins agréable que celui de la Bergeronnette ou Hochequeue grise. Dans les contrées méridionales, où elles séjournent pendant l'hiver, elles sont très communes dans les pâturages et se pressent autour des bestiaux comme des essaims d'abeilles. E. Oustalet.

Bibl. : H.-C. Dresser, *A History of the Birds of Europe*, 1870, t. III, p. 261, pl. 129, fig. 1 et 2. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1885, t. X, p. 516, pl. 6, fig. 3 à 5.

BUDZANOW. Bourg de l'empire d'Autriche, prov. de Galicie; 5,217 hab. Brasserie, commerce de céréales.

BUÉ, surnommé *Digré* (le Gros), héros scandinave de l'île de Bornholm, dont son père Vésété était jarl. Il périt vers 996 à la bataille de Hjœrungavág (Norvège). Il entra avec son frère *Sigurd* dans l'ordre militaire païen des Jomsvikings, et leurs vingt navires prirent part à la bataille de Hjœrungavág, gagnée par Hákon jarl. Il continua de combattre après avoir perdu le nez et le menton et, lorsque ses mains eurent été coupées, il passa les moignons dans les anses des caisses où étaient ses trésors et se jeta en mer avec elles. B-s.

BUECH. Petite rivière de France, affluent de la Durance (90 kil.). Natt près du col de la Croix-Haute, dans le massif du Devoluy, arrose Saint-Julien-en-Beauchesne, Aspres-les-Veynes, Serres, Laragne et Ribiers, et vient finir à Sisteron. N'est flottable que dans une très faible partie de son cours et très imparfaitement. J. M.

BUÉE (Adrien-Quentin), publiciste français, né à Paris en 1748, mort à Paris le 11 oct. 1826. Après avoir été ordonné prêtre, il exerça les fonctions d'organiste à Saint-Martin de Tours, revint à Paris en 1786, émigra en Angleterre après le 10 Août, et ne revint en France qu'en 1813. Lorsqu'il mourut, il était chanoine honoraire de Notre-Dame. L'abbé Buée est l'auteur d'un certain nombre de pamphlets parus pendant la Révolution : *De par la mère Duchesne, anathème très énergique contre les jureurs* (1792, in-8), à propos du serment constitutionnel; *Nouveau Dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution* (1792, in-8); *le Drapeau rouge de la mère Duchesne* (1792, in-8), etc. Barbier lui attribue également des *Réflexions sur les deux éditions complètes de Voltaire* (1817, in-8, 64 p.), provoquées par les publications simultanées de L.-S. Auger, chez Desoër, et de Beuchot chez Mme Perronneau.

Pierre-Louis Buée, frère du précédent, né le 5 sept. 1740, mort à Paris le 28 juin 1827. Il était supérieur du séminaire de Saint-Marcel, lorsqu'éclata la Révolution. Il se réfugia aussi en Angleterre et revint en 1802. Selon Barbier, il serait l'auteur de deux écrits, parfois attribués à son frère : *Eulogie paschale* (1792, in-12); *Obstacles à ma conversion constitutionnelle* (1792, in-8; deux tirages différents). M. Tx.

BUEIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure; 426 hab.

BUEIL. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roy; 561 hab. La seigneurie de Bueil a donné son nom à une famille dont plusieurs membres

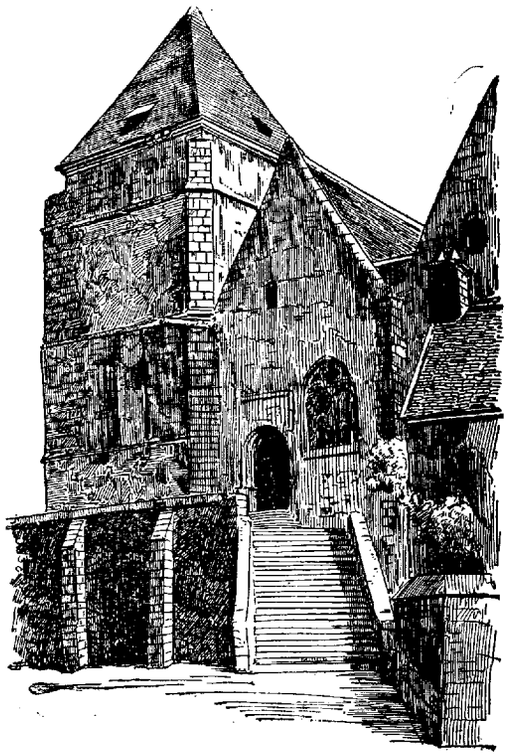

Eglise de Bueil, d'après une photographie des archives de la Commission des Monuments historiques.

se sont distingués et ont occupé de grandes charges (V. l'art. suivant). Il subsiste des ruines du château (xive siècle) et une belle église (xiiie siècle), ancienne collégiale.

BUEIL (Jean V de), célèbre capitaine français, né vers 1405, mort en juil. 1477. Après avoir perdu son père, Jean IV de Bueil, maître des arbalétriers de France, tué à la bataille d'Azincourt (25 oct. 1415), il fut élevé par un de ses oncles, Hardouin de Bueil, évêque d'Angers. Il commença l'apprentissage de la guerre sous le vicomte de Narbonne, qui fut tué près de lui à la bataille de Verneuil (17 août 1424), et ensuite sous le fameux La Hire. De même que son père et son aïeul, il se mit au service de la maison d'Anjou. Il se signala notamment à la prise du Mans en 1428, puis pendant le siège d'Orléans (1428-1429), et à la journée des Harengs (12 fév.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1429). Il fut un des premiers à se ranger autour de Jeanne d'Arc. Lieutenant de Ch. d'Anjou à Sablé (arr. de La Flèche), il fit, avec Ambroise de Loré, des courses continuelles contre les Anglais. En 1431, il contribua à la prise de Château-du-Loir et de Mortagne. En 1432, il battit et fit prisonnier à Vivoin (arr. de Mamers), un capitaine anglais des plus redoutés, Mathieu Gough, et délivra ainsi Ambroise de Loré. Peu après, il infligea la déroute des Ponts-de-Cé (arr. d'Angers) à Rodrigue de Villandrando, qui ravageait l'Anjou (1432). Ensuite, il aida la reine Yolande et le connétable de Richemont à renverser G. de la Trémoille, bien que celui-ci fût son neveu (juin 1433). En 1434, il fut fait chevalier par Ch. d'Anjou, à la « journée de Sillé ». L'année suivante, J. de Bueil fut envoyé dans la Basse-Normandie, pour soutenir les paysans insurgés contre l'Angleterre (1435). En allant au secours de Saint-Denis, il fit une seconde fois prisonnier Mathieu Gough (1435). Il accompagna Charles VII lors de son voyage dans le Languedoc, en 1437. Quand le connétable conduisit les routiers au siège d'Avranches, Jean de Bueil s'établit à Louviers, avec son frère Louis, contint les Anglais, remporta même un avantage sur Talbot, leur meilleur général (1439) et s'empara de Sainte-Suzanne (arr. de Laval), une des plus fortes places du Maine.

J. de Bueil ne prit aucune part à la Pragnerie. Il se signala encore aux sièges de Creil (1440) et de Pontoise (1441). En 1443, il fut, à son tour, fait prisonnier, avec son frère, L. de Bueil, par Mathieu Gough, près de Bourg-Neuf-Saint-Quentin (arr. de Château-Gontier). Délivré peu après, il fut adjoint, comme lieutenant général, au Dauphin, dans son expédition d'Alsace, et c'est lui qui battit les Suisses à Saint-Jacques, le 26 août 1844. La faveur dont il jouissait auprès du dauphin le brouilla momentanément avec son cousin, P. de *Brézé* (V. ce nom), alors premier ministre de Charles VII. J. de Bueil fut même accusé d'avoir pris part aux menées du jeune prince contre le favori de son père (1446). Toutefois, il se réconcilia bientôt avec P. de Brézé. Il eut, comme lui, une des compagnies d'ordonnance qu'on venait d'organiser en 1445. Ils allèrent tous deux, avec Dunois, expulser les Anglais de la ville du Mans (mars 1448), puis servirent sous ses ordres pendant la conquête de la Normandie. Jean de Bueil se distingua surtout aux sièges de Rouen (oct. 1449), de Bayeux et de Cherbourg (1450). Déjà capitaine d'Issoudun, il fut encore nommé capitaine de Cherbourg et amiral de France, après la mort de Prégent de Coëtivy. L'année suivante, il eut, après un long procès, le comté de Sancerre, qui faisait partie de la succession de sa mère. Devenu un des principaux conseillers de Charles VII, il alla négocier le traité de Cleppé (oct. 1452), avec le duc Louis Ier de Savoie, qui aurait payé très cher son appui, s'il fallait en croire des accusations probablement mal fondées.

Pendant la seconde conquête de la Guyenne, J. de Bueil eut un rôle prépondérant, soit comme amiral, soit comme lieutenant du roi en deça de la Gironde. C'est lui qui, vraisemblablement, gagna la bataille de Castillon (17 juil. 1453), bien que Jacques de Chabannes lui ait disputé cette gloire; c'est lui qui dirigea, en grande partie, le siège de Bordeaux ; c'est lui qui conclut la capitulation de cette ville avec le commandant anglais (8 oct. 1453). Malgré les attaques de ses ennemis, J. de Bueil conserva jusqu'à la fin la faveur de Charles VII. Il fut chargé d'importantes missions en Bretagne (1455), et envoyé à Lyon prendre des mesures de défense contre le Dauphin (1456). A l'avènement de Louis XI, il fut disgracié, mais les poursuites commencées contre lui cessèrent bientôt, et il maria son fils aîné, Ant. de Bueil, à Jeanne de Valois, troisième fille de Charles VII et d'Agnès Sorel (déc. 1461). Il passa plusieurs années dans son château de Vaujours (près de Château-la-Vallière, arr. de Tours). En 1465, il entra dans la ligue du bien public, et s'attacha au duc de Berry, dont il devint le conseiller intime. En 1466, Louis XI, qui avait besoin de Bueil, lui rendit sa pension et sa compagnie d'ordonnance, mais non sa charge d'amiral. Il employa désormais ses efforts à réconcilier le duc de Berry avec le roi. Après le traité d'Ancenis (10 sept. 1468), Bueil parvint à ménager un rapprochement entre les deux frères (1469), et reçut l'ordre de Saint-Michel, que Louis XI venait de créer. Il fut chargé d'autres missions auprès du duc de Guyenne (oct. 1469) et de François II, duc de Bretagne (avr 1470). J. de Bueil prit encore part à la campagne de Picardie contre Charles le Téméraire (1471), mais, affaibli par l'âge, il se retira bientôt à Vaujours où il mourut au mois de juil. 1477. Il fut enterré dans l'église collégiale de Bueil (cant. de Neuvy-le-Roi, arr. de Tours). Il avait épousé, vers 1434, Jeanne de Montejean, qui mourut en 1456, puis Martine Turpin de Crissé (1457). De sa première femme, il avait un fils unique, Ant. de Bueil, qui avait épousé Jeanne de Valois; de la seconde, il eut deux autres fils, dont l'un mourut en bas âge et dont l'autre est peu connu.

J. de Bueil fut toujours et avant tout un soldat. Il s'appliqua sans cesse à pratiquer les vertus militaires et chevaleresques dont il voulait donner l'exemple. Malgré les accusations dirigées contre lui, il ne semble pas qu'il ait profité de sa situation pour prendre sa part des dépouilles des financiers J. Xaincoings et Jacques Cœur. Il avait aussi des goûts littéraires, et employa une partie de ses loisirs à composer sa propre histoire. Cet ouvrage, qu'il a intitulé le *Jouvencel*, est un véritable traité d'éducation militaire, destiné aux jeunes nobles. Sous une forme allégorique et des noms supposés, l'auteur met en scène, à côté de lui, les princes et les capitaines célèbres de son temps, comme Charles VII, le duc d'Alençon, Ch. d'Anjou, La Hire, le bâtard d'Orléans, Bedford, Talbot, etc. Un de ses écuyers, Guill. Tringant, a laissé un commentaire, qui, en faisant connaître les véritables noms des lieux et des personnes mentionnées dans le *Jouvencel*, jusque vers le milieu de l'année 1453, permet d'apprécier et d'utiliser la valeur historique de cet ouvrage. Le *Jouvencel* eut un grand et prompt succès. On en fit beaucoup de copies manuscrites. La première édition impriprimée est de 1493. Elle fut reproduite dans quatre autres éditions en 1497, 1520, 1523 et 1529. La seule édition qui soit complète et exacte est celle que MM. Camille Fave et Léon Lecestre publient pour la Société de l'Histoire de France. Le premier volume, qui a paru en 1887, contient une excellente introduction biographique et littéraire de M. C. Favre. E. Cosneau.

Bibl. : *Les Chroniqueurs de l'époque* (Monstrelet, M. d'Escouchy, Berry, J. Chartier, Cagny, Ph. de Commynes, etc.). — Le P. Anselme, *Hist. généal.*, IV, 165, VII, 849. — Vallet de Viriville, *Hist. de Ch. VII*. — De Beaucourt, *Hist. de Ch. VII*. — J. Quicherat, *Procès de la Pucelle; Rodrigue de Villandrando*. — Al. Tuetey, *les Ecorcheurs sous Ch. VII*; et surtout la biographie de J. de Bueil, par M. C. Favre, dans le 1er vol. du *Jouvencel*. — V. aussi le t. DXLIX des pièces originales, et le t. XXIII de Clairambault (titres scellés) à la Bib. nat.

BUEIL (Louis de), capitaine français du xve siècle. Il était frère cadet de Jean V de Bueil. Il le suivit dans la plupart de ses campagnes, mais sans égaler jamais ses talents militaires et sa réputation. Il fut un des principaux chefs des routiers qui ravagèrent la Champagne, la Bourgogne et surtout la Lorraine, en 1439. On l'appelait même le *capitaine général* des Ecorcheurs. En 1443, il fut pris, avec son frère Jean, par les Anglais mais il racheta bientôt sa liberté. L'année suivante, il conduisit encore les routiers en Alsace. En 1447 (5 févr.), il fut tué, dans un duel judiciaire, par un écuyer anglais, Jean Chalon, dont il avait été quelque temps le prisonnier, quatre ans auparavant.

BUELLAS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg ; 723 hab.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUEN-AIRE. Ile (V. BONAIR).

BUENA (*Buena* Pohl) (Bot.). Genre de Rubiacées du groupe des Cinchonées, synonyme de *Cosmibuena* R. et Pav. (V. ce mot).

BUENAVENTURA. Ville des Etats-Unis de Colombie, Etat de Cauca; 5,000 hab. Située dans une petite île de l'océan Pacifique, au fond de la superbe baie del Choco; son port est le principal de l'Etat de Cauca. Elle a été fondée en 1826.

BUENOS-AIRES. Province. — C'est la plus importante des quatorze provinces formant la Confédération argentine. Elle est située entre 33° 30′ et 41° de lat. S. de l'équateur et 56° 40′, et 64° 40′ de long. à l'O. du méridien de Paris. Cette situation géographique, par laquelle elle domine les eaux argentines dans l'Océan comme dans le Rio de la Plata, en fait l'intermédiaire obligé entre toutes les autres provinces de la Confédération et la mer, et lui a donné le principal rôle politique et économique dans la République.

I. LIMITES ET SUPERFICIE. — Elle est bornée au N. par les provinces de Córdoba et de Santa-Fé, et par l'estuaire de la Plata, à l'E. par l'Atlantique, au S. par le Rio Negro qui la sépare de la Patagonie et enfin à l'O. par une ligne conventionnelle tracée par 64° 40′ à l'O. du méridien de Paris et qui forme sa frontière avec le territoire de la Pampa et la province de Córdoba. Ces limites lui donnent 1,190 kil. de côtes marines, plus 390 kil. sur le Rio de la Plata, et renferment une surface de 311,400 kil. q.

II. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Orographie.* L'aspect caractéristique et général du territoire est celui d'une immense plaine basse couverte d'herbes, ayant une horizontalité presque parfaite, quoiqu'il y ait de l'O. à l'E. une légère inclinaison, qui est celle de tout le territoire argentin, depuis la Cordillère jusqu'à l'Océan. Les accidents orographiques sont à peine dignes de remarque. Ils consistent en quelques replis de terrain légèrement accentués aux approches du Paraná, et surtout en deux petites chaînes de montagnes qui s'étendent dans le sud-est. La première, celle du *Tandil*, commence au cap Corriantes, court vers l'O.-N.-O., coupée en plusieurs tronçons isolés qui prennent successivement les noms de sierra del *Vulcan*, del *Tandil*, de la *Tinta*, de *Chapaleofú*, de *Tapalquen* et enfin de *Quillalauquen*. Sur une longueur de 240 kil., elle monte et s'abaisse en pentes douces, sans atteindre nulle part une alt. de plus de 340 m. au-dessus du niveau de la mer, ni une largeur de plus de 20 kil.: elle se perd à l'O. dans la Pampa. Les flancs de la chaîne sont revêtus d'herbes. Sa constitution géologique est à base de quartz, de gneiss, de granit et d'autres roches primitives. Elle donne naissance à nombre de ruisseaux qui entretiennent une belle végétation sur ses flancs et dans les prairies qui se déroulent à ses pieds.

La seconde chaîne, celle de la *Ventana*, court parallèlement à l'O. de la précédente, elle est moins longue, mais beaucoup plus large et plus haute; elle atteint jusqu'à 1,020 m. d'après Fitzroy. En se continuant dans la direction S.-E., elle prend le nom de sierra de *Pillahuincó* et vers le N.-O., celui de *sierra de Currumalan*, qui se relie à la sierra de *Guamini*. La formation géologique de ce petit système montagneux, aride, est à base de quartz et de roches métamorphiques. Tout le reste du territoire est absolument plat, les ondulations les plus marquées ont à peine 10 m. L'horizon est terminé par un arc de cercle aussi uniforme que celui de la mer, et la vue embrasse une immense étendue sur laquelle le mirage se produit fréquemment. Le long des côtes, principalement au S., on remarque des dunes rarement mouvantes.

Géologie. Le sol de la province de Buenos-Aires est de formation pampéenne, appartenant à la période tertiaire, et est caractérisé, dans sa coupe géologique, par des couches superposées d'argile, de sable, de calcaires et de grès. Les parties montagneuses sont à base de roches métamorphiques. On rencontre à fleur du sol, en abondance, des coquilles marines et des vestiges de mammifères fossiles (édentés). Le sol, dans presque toute l'étendue de la province, soit 29,000,000 d'hectares, offre une couche de terre végétale très fertile, de 20 à 40 centimètres d'épaisseur, au-dessus d'une couche perméable d'argile, de sable, de calcaire. L'eau est généralement à peu de profondeur et abondante dans la région au nord des sierras; le reste du pays en est moins bien pourvu.

Hydrographie. Si l'on excepte le *Paraná de las Palmas* et l'estuaire de la *Plata*, qui la limitent au N., charriant un énorme volume d'eau et des sables, la province ne possède guère que les rios *Salado*, *Colorado* et *Negro*, qui soient des rivières dignes de mention. Ses trois cents autres cours d'eau ne sont que des *riachos* ou *arroyos*, véritables ruisseaux, très courts, peu abondants et qui, quand ils ne sont pas à sec, vont se perdre dans d'innombrables lagunes ou des bas-fonds formés par les eaux de pluie ou bien courent se déverser dans le Paraná de las Palmas, l'estuaire de la Plata ou l'Océan le Paraná de las Palmas, une des branches du delta du Paraná qui baigne au N. plusieurs îles basses, les unes souvent inondées, d'autres cultivées, notamment celles de l'archipel de Carapachay, appartenant à la province, reçoit à droite plusieurs arroyos aux eaux saumâtres, qui viennent des bañados du N.-O.; ils sont susceptibles de se dessécher en été, de déborder quand viennent les pluies, et les rives sont totalement dépourvues d'arbres. Ce sont l'arroyo *del Medio*, les rios *Arrecifes*, d'*Areco*, de *las Conchas*. Le rio de la Plata ne reçoit que l'arroyo *Matanzas*, qui, en se jetant dans le fleuve au faubourg de Barracas, au sud de Buenos-Aires, prend le nom de *Riachuelo*. Dans l'Océan se jettent l'arroyo de *Samborombon*, qui donne son nom à la vaste baie où il débouche, le rio *Salado* qui court à travers la province, de l'O. à l'E., formé par un groupe important de lagunes. Il n'a d'affluents qu'au S.; ce sont les arroyos de *las Flores*, *Tapalquen* et *Azul*. Son cours est de 400 kil., large, offrant un bon volume d'eau, et navigable à l'époque des crues.

Dans l'intérieur de la Pampa, et vers les lagunes du S., courent et se perdent quantité d'arroyos. D'autres, comme le *Pantanoso*, le *Quequen Grande*, les *Tres Arroyos*, le *Quequen Salado*, le *Sauce Grande*, le *Napostá*, le *Sauce Chico*, débouchent dans l'Océan le long des côtes S.-E. et S. Dans la bande de terre située à l'extrémité méridionale de la province se trouve l'embouchure des rivières patagoniennes: le rio *Colorado* et le rio *Negro* qui viennent de la Cordillère, traversent le nord de la Patagonie, et dont la navigabilité offre encore un sujet d'études aux explorations scientifiques. — Une des particularités hydrographiques de la province est la quantité considérable de lagunes permanentes ou temporaires dont elle est semée, notamment dans le centre et l'O., et sur les côtes de l'Atlantique, et qui sont dues à l'horizontalité du sol. L'abondance de ces lagunes supplée à l'insuffisance des cours d'eau et prémunit ces régions contre les sécheresses.

Côtes. Les côtes sont généralement basses, surtout du côté de l'Océan. L'estuaire de la Plata n'offre de port qu'à la Ensenada de Barragan, et présente plusieurs bancs dangereux: Ortiz, Chico. Sur les côtes de l'Océan, à partir de la Punta de las Piedras, on relève notamment la baie de Samborombon, la punta del Norte, la punta Medano, le port de Mar del Plata, le cap Corrientes, à partir duquel la côte prend la direction O., se couvre parfois de dunes, forme plusieurs caps et pointes: cap Andrés, pointes Hermengo, Negra, Asuncion et, en se recourbant dans la direction S., forme la baie de Bahia-Blanca, au-dessous de laquelle se dessine la pointe

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Laberinto et s'ouvrent les baies de l'Union et San Blas, et les embouchures des rios Negro et Colorado, celle-ci un peu au S. de la punta Raza.

Climat. Le climat est sain et agréable. La température moyenne dans le nord de la province est de 17°, et dans le sud de 15°. L'atmosphère est rafraîchie par les vents du S. dominants. Dans le N., la chute de la neige et la congélation de l'eau sont rares. Mais à mesure qu'on descend vers le S., la température s'abaisse et, dans les plaines méridionales extrêmes, les froids sont assez piquants, mais de courte durée. Les chaleurs de l'été sont tempérées par les brises de mer comme par les vents du S. qui parcourent cette immense plaine, n'y trouvant aucun obstacle. Ces derniers acquièrent souvent la force de l'ouragan, et sous le nom de *Pampero*, balaient la Pampa avec une violence extraordinaire et amènent de fréquentes tempêtes dans le rio de la Plata. Les seuls inconvénients climatologiques sont en somme les rapides variations de température et l'irrégularité des pluies, qui détermine des sécheresses prolongées. La hauteur moyenne annuelle des pluies observée à Bahia-Blanca, au S., est de 489 millim. et à Buenos-Aires, au N., de 865 millim. Les saisons pluvieuses sont le printemps et l'automne et quelquefois il survient aussi de fortes pluies en été. Voici les températures moyennes mensuelles : Printemps, sept. Nord 13°86, Sud 12°4, oct. 16,86 et 14,88, nov. 20,24 et 18,49 ; Eté, déc. 22,75 et 21,25, janv. 24,22 et 23,15, fév. 23,46 et 22,07 ; Automne, mars 21,29 et 19,36, avr. 14,96 et 17,09, mai 13,63 et 11,23 ; Hiver, juin 11,33 et 8,10, juil. 10,03 et 7,93, août 12,0 et 9,38.

Règne minéral. La province est pauvre en minéraux. Il n'a été trouvé aucune trace de filon métallique jusqu'à présent. Les seules ressources minéralogiques paraissent être les pierres, les marbres, les granits et les calcaires, les argiles, les ciments et les plâtres, qu'on trouve dans les sierras, et enfin les salines de Bahia-Blanca.

Flore. Dans le recueil de *Plantæ diaphoricæ floræ Argentinæ*, du chanoine Hieronymus de l'Université de Córdoba, on relève l'existence, dans la province, d'environ une centaine de spécimens de plantes, arbustes et essences, — ces dernières en fort petit nombre, — médicinales, aromatiques et industrielles. La première place dans le règne végétal appartient aux Graminées, qui font de la province un immense et gras pâturage couvert de troupeaux. Quant aux arbres, la province en est absolument dépourvue : sauf les bouquets d'acacias et la ceinture de talas qui bordent le littoral de l'Océan ou les groupes de mimosées rabougries des sierras, qui constituent la végétation arborescente naturelle, on ne trouve plus que des ombús isolés dans la Pampa et autour des *estancias* (fermes d'élevage), des arbres importés comme l'eucalyptus, l'acacia, les palmiers, le saule, le *paraiso*, le peuplier, le pêcher et tous les arbres fruitiers d'Europe, qu'on cultive à proximité des centres de population. A part cela, l'immense Pampa est d'une nudité absolue et les populations éloignées dans l'intérieur suppléent encore à l'absence totale de combustible au moyen de la fiente des animaux domestiques tassée et mise en mottes.

Faune. Ce règne est très pauvrement représenté au point de vue des espèces sauvages, et très richement au point de vue des animaux domestiques. Le chevreuil, le tatou, la vizcacha, la loutre sont à peu près les seuls animaux sauvages. Le ñandú (autruche), les chevaux et les bœufs sauvages sont aujourd'hui totalement domestiqués.

III. Géographie historique. — La province de Buenos-Aires a résumé pour ainsi dire toute la vie et le mouvement historique des régions de La Plata sous la domination espagnole (1535-1810). Après l'émancipation, elle jouit de la prépondérance politique dans l'organisation des provinces unies de La Plata jusqu'en 1829, puis dans la Confédération argentine, sous la dictature fédérale de Rosas, jusqu'en 1852 où survint la chute de ce régime, à la suite de la défaite, à Monte-Caseros, du dictateur Rosas, commandant les troupes de Buenos-Aires, par les autres provinces coalisées. Jusqu'en 1860, la province se sépare de la Confédération, dans laquelle elle rentre en 1860 à la suite de sa victoire de Pavon et d'un nouveau pacte fédéral sous le régime de la Constitution de la même année, organisant définitivement la République Argentine. Elle conserve sa suprématie jusqu'en 1880, où le gouvernement national donne la ville de Buenos-Aires, qui jusqu'alors avait été à la fois capitale de la République et de la province, comme capitale à la nation. Toutefois, elle a conservé la première place parmi les provinces comme importance et comme richesse.

IV. Administration et Finances. — La province de Buenos-Aires, comme toutes les provinces, jouit, aux termes de la constitution fédérale de la République, de son autonomie gouvernementale et administrative. Elle a donc sa constitution propre, en vertu de laquelle elle est régie par les trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, émanant exclusivement d'elle. Le premier est exercé par un gouverneur et un vice-gouverneur nommés pour trois ans et ne pouvant être réélus dans la période qui suit celle de leur élection. Celle-ci se fait directement à la pluralité des voix par un collège électoral spécial, comptant autant de membres qu'il y a de sénateurs et de députés. Ces électeurs ne peuvent être ni députés, ni sénateurs au congrès national, ni au congrès provincial. Le pouvoir exécutif est assisté de trois ministères : intérieur, finances et travaux publics, et responsables comme lui.

Le pouvoir législatif est exercé par le congrès, composé : 1° d'une Chambre de députés dont les membres, qui ne peuvent dépasser le nombre de 100, sont élus par les citoyens à raison de 1 par 10,000 hab. ou par fraction de 5,000 et plus ; leur mandat dure deux ans et la chambre se renouvelle par moitié chaque année ; 2° d'un Sénat dont les membres, qui ne peuvent dépasser le nombre de 50, sont élus par les citoyens à raison de 1 par 20,000 hab. ou par fraction de 10,000 ou dépassant 10,000. Leur mandat est de trois ans et la Chambre haute se renouvelle par tiers tous les ans. Le congrès législatif tient sa session ordinaire annuelle du 1er mai au 31 août.

Le pouvoir judiciaire réside dans une cour suprême à la Plata, puis dans quatre cours d'appel partageant judiciairement la province en quatre départements : Nord, Centre, Sud, Ouest, et auxquelles ressortissent quatre tribunaux de première instance en matière civile et commerciale, et quatre tribunaux de première instance en matière criminelle.

Politiquement la province est divisée en 87 départements *(partidos)*, administrés par les municipalités du chef-lieu. Les fonctions judiciaires sont remplies par un juge de paix dans chaque département.

Depuis 1880, le gouvernement provincial a abandonné Buenos-Aires au gouvernement national, qui en a fait le municipe neutre, la capitale de la Nation. Il a dû se chercher une résidence propre, et à cet effet le gouverneur Dardo Rocha entreprit de donner pour capitale à la province une cité nouvelle, conçue sur le plan le plus perfectionné jusqu'ici au point de vue de l'hygiène, de l'harmonie et des besoins d'une ville civilisée. On choisit dans ce but les campos d'Iraola, près de la Ensenada de Barragan, à 56 kil. de Buenos-Aires et dans cette plaine nue on posa, le 19 nov. 1882, la première pierre de cette cité improvisée, qu'on nomma la Plata. En même temps que s'est élevée la nouvelle ville tracée en damier, d'une symétrie parfaite, avec un luxe de constructions inouï, surtout pour les édifices des administrations et des banques de l'Etat ; on a placé ses égouts, construit des tramways, établi de puissants foyers d'éclairage électrique, et on a creusé, dans les ter-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rains assez vastes qui la séparent de la Ensenada, un grand port rival de celui de Buenos-Aires, et qui sera inauguré en 1889. Les autorités provinciales sont aujourd'hui installées dans cette capitale, dont l'éclosion en moins de six ans sur les plaines désertes de la Ensenada de Barragan est un des traits les plus frappants de la force de développement et de la puissance de création du monde américain actuel. La population fixe de la ville, d'après le recensement de 1884, était de 10,407 hab.; celui de 1885 donnait 26,327; à la fin de l'année 1888, on l'estime à 45,000.

Les autres centres de population principaux sont : San Nicolas, 12,000 hab.; Pergamino, 6,500; Bahia Blanca, 6,000; Azul, 6,500; Dolores, 6,000; Mercedes, 8,000; Tandil, 5,141; Salto, 4,500; Bragado, 4,000; Barracas, 5,000; Chivilcoy, 9,000; Chascomús, 4,000; Lujan, 3,700; Magdalena, Moron, Nueve de Julio, Saladillo, San Fernando, 3,500; San Pedro, 3,800; Arrecifes, Cañuelas, Quilmes, 3,000; Carmen de Areco, 3,200; Veinticinco de Mayo, 2,800; Baradero, 2,700; Juarez, 2,800; Rojas, 2,500; Campana, 2,000, etc., etc.

Le budget de la province pour 1889 s'élève à 20,935,754 piastres de 5 fr. pour les dépenses et à une somme égale pour les ressources. Sa dette extérieure au 31 déc. 1888 s'élève à 87,241,237 piastres, et sa dette intérieure à 4,162,009. En tout 91,403,246. Les dépenses considérables exigées par la construction de la Plata, en obérant le Trésor et en grevant les budgets, sont l'origine de l'accroissement rapide de la dette. Le crédit de cette province reste toutefois aussi ferme et aussi apprécié que jamais.

La province de Buenos-Aires a pour principaux éléments de crédit deux puissantes banques, des plus importantes du nouveau monde : 1° la Banque de la province de Buenos-Aires créée en 1822, institution d'émission, de dépôts et d'escompte, au capital de 34,300,178 piastres, avec une émission, en 1887 de P. 31,307,541, une somme totale de dépôts de 92,280,581 piastres, un portefeuille de 104,295,962 piastres; c'est la banque la plus puissante d'Amérique; 2° la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Aires qui, en janv. 1888, avait en circulation pour 127,884,682 piastres de lettres hypothécaires représentant une somme équivalente de prêts, et en a émis de nouvelles pour 75,000,000 de piastres en 1888. Avec ces éléments, la province de Buenos-Aires marche en tête du mouvement général de la République Argentine.

V. Population. — Au 31 déc. 1887, les documents du ministère de l'intérieur de la province font monter sa population à 766,480 personnes en se basant sur le recensement de 1881 qui donna 684,555 hab., sur le mouvement démographique annuel relevé depuis lors, et sur celui d'immigration. Si à cette évaluation approximative officielle de fin 1887 on ajoute la seule immigration introduite en 1888 par le commissariat d'immigration, soit 17,945 individus, et l'accroissement prolifique dans la même année, soit environ 18,000, on peut établir que la population actuelle de la province est de 800,000 hab. dont 65,4 % de nationaux et 34,6 % d'étrangers.

L'instruction publique en 1886 comptait 759 écoles, dont 611 publiques et 148 particulières avec un chiffre d'élèves de 43,378. Un collège national à la Plata et 4 écoles normales constituent l'enseignement secondaire. L'institut agronomique et vétérinaire de Santa Catalina, 3 écoles d'arts et métiers, dont 2 privées, forment la branche de l'enseignement spécial. Enfin, comme institutions scientifiques, la province possède 1 observatoire astronomique, 15 bureaux météorologiques, 33 bibliothèques avec 40,000 volumes. La presse politique et scientifique y est représentée par 71 organes, dont 15 journaux quotidiens.

VI. Géographie économique. — Le fisc fixait en 1886 à 319,919,388 piastres la valeur de la propriété foncière dont la valeur réelle sur la base du prix moyen de l'hectare, d'après les opérations effectuées sur les terres, soit 15 piastres 80 l'hectare, s'élevait à 490,285,060 piastres, sans compter les propriétés urbaines de la capitale La Plata, environ 30,000,000 de piastres.

Le bétail, la principale richesse de la province et qui se multiplie rapidement, représentait une valeur de 154,000,000 de piastres ainsi décomposée : bœufs, 5,000,000 de têtes, valeur 39,000,000 de piastres; chevaux 2,000,000 de têtes, 8,000,000 de piastres; moutons 69,000,000 de têtes, 106,000,000 de piastres; petit bétail 205,000 têtes, dont 75 % environ de porcs, 1,000,000 de piastres. On peut mentionner aussi 50,000 autruches, les abeilles et les vers à soie. L'élevage de ces animaux, l'industrie essentielle et traditionnelle du pays, se fait sur de vastes étendues de *campo* où sont parqués par milliers les têtes de bétail, formant les *estancias*, grandes propriétés terriennes qui atteignent parfois plus de 50 lieues carrées, mais que la colonisation agricole commence à morceler sur une grande échelle, élevant rapidement la valeur de la terre. Les produits d'exportation de cette industrie représentent environ 29 % de la valeur des troupeaux et 7 % de la somme de valeur de la terre et des troupeaux. Ce rendement pourra augmenter considérablement le jour où l'on aura résolu le problème de l'utilisation de l'énorme masse de viande que donne ce bétail, dont la valeur productive n'est guère représentée jusqu'ici que par les laines, cuirs, cornes, etc., etc., et aussi lorsqu'on aura amélioré la race et perfectionné les procédés d'élevage encore assez primitifs.

L'agriculture n'occupe qu'une place très inférieure après l'élevage, bien qu'elle prenne une extension rapide et qu'elle semble devoir encore se développer plus vite sous le régime de la loi des centres agricoles de 1887. Toutefois, la nature et les conditions du sol rendent bien évident que la culture y tiendra toujours un rang secondaire auprès de l'industrie pastorale avec laquelle on commence à la combiner dans les exploitations rurales. En 1886, M. Latzina évaluait l'étendue des terres cultivées à 520,516 hect., dont 116,391 en blé, 211,791 en maïs, 96,813 en lin, 4,154 en navets, 10,817 en orge et 80,550 en luzerne, le tout représentant une production de 20,000,000 de piastres. Ces cultures et cette production se sont singulièrement développés depuis deux ans, car les premiers renseignements fournis par le recensement agricole effectué dans la province en 1888 donnent une superficie totale cultivée de 1,250,000 hect., dont la production est évaluée à 64,000,000 de piastres. Ce rendement ne représente pas loin de 100 % de la valeur actuelle de ces terres, cultivées en céréales ci-dessus exprimées, et de plus en légumes, farineuses, alpiste et vignes. On plante beaucoup les arbres fruitiers d'Europe, surtout le pêcher. La vigne n'a pris qu'un développement encore peu marqué; le sol n'est pas assez pierreux et la température n'est pas assez chaude pour permettre la production de raisin à vin. En général, il convient parfaitement au maïs et au lin, et sur certains points au blé.

On compte plusieurs colonies agricoles importantes de Russes, Français, Italiens, Suisses, et au commencement de 1889 se poursuit ou se prépare la création de 85 autres centres représentant plus de 500,000 hect., sous le régime de la loi de colonisation de 1887. Le commerce de la province consiste dans ses produits animaux qui entrent pour les 75 % de l'exportation de la République Argentine. On comptait, en 1885, 11,127 maisons de commerce. Ses établissements industriels sont : 19 saladeros et graisseries, où s'élaborent les viandes sèches, les cuirs, le suifs, etc., pour l'exportation, des fabriques de conserves, des distilleries, des brasseries, des huileries, une fabrique d'acide sulfurique, des usines à gaz, des savonneries et amidonneries, des fabriques de chocolat, de pâtes ali-

© 2007 Lyon - Editions « les nacelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mentaires, d'espadrilles, des manufactures de cigares et cigarettes, des carrières de pierres et marbres à Olavarria et au Tandil, des fours à briques, des chantiers maritimes, des fonderies, des fabriques de fromages, etc., et enfin quantité de petits ateliers des différents corps de métier, le tout représentant, en 1885, 5,418 établissements industriels.

Les moyens de transport et de communication consistent en 3,474 kil. de chemin de fer, produisant un intérêt moyen net de 5,2 %; en tramways urbains et ruraux; en 6,051 kil. de routes carrossables desservies par 56 lignes de diligences *(galeras)*; en 5,907 kil. de lignes télégraphiques (1886); en lignes téléphoniques entre la Plata, Buenos-Aires et plusieurs points de la province. Les échanges extérieurs se font par la capitale fédérale, et par les divers ports et douanes de San Pedro, Baradero, Zarate, Campana, riverains du Paraná, Ensenada ou la Plata, située sur le rio de la Plata et enfin, Ajó, Mar del Plata, Bahia Blanca et Carmen de Patagones sur l'Océan.

Ville. — Ancienne métropole de la capitainerie générale de la Plata (1618-1776), puis successivement de la vice-royauté du même nom (1777-1810), des Provinces-Unies de la Plata (1810-1829), de la Confédération Argentine (1829-52), de l'Etat dissident de Buenos-Aires (1853-1860), ensuite et aujourd'hui de la République Argentine. De 1810 à 1880, la ville de Buenos-Aires était en même temps le siège du gouvernement de la province de ce nom, transféré depuis lors à la ville de la Plata.

Situation. Elle est située par environ 34° 37′ de lat. S. et 60° 44′ de long. O., sur la rive droite du Rio de la Plata, à 24 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Historique. Elle fut fondée une première fois en 1535, sous le nom de Santa-Maria de Buenos-Aires, par l'expédition de Don Pedro de Mendoza, envoyée par le roi d'Espagne Charles-Quint. L'origine du nom viendrait, d'après les uns, de cette exclamation que lança, en débarquant sur ce point, Don Sanche del Campo, beau-frère de Pedro de Mendoza : *¡Qué buenos aires hay aquí!* Quel bon air il y a ici ! Une autre version plus digne de foi est que les marins de Cádiz qui formaient l'expédition, appartenant à une confrérie religieuse de secours mutuels sous l'invocation de Nuestra Señora de los Buenos-Aires, c.-à-d. Notre-Dame des Bons-Vents, avaient, en reconnaissance de leur heureux voyage vers ces pays lointains, baptisé du nom de leur patronne Santa-Maria de Buenos-Aires, le premier établissement qu'ils avaient créé. En 1537, les Indiens Quérandies, qui au début avaient bien accueilli les Espagnols et leur avaient même fourni des vivres, assaillirent en nombre la nouvelle ville qu'ils incendièrent, massacrant une grande partie des habitants. Réédifiée ensuite, puis abandonnée par les premiers expéditionnaires qui remontèrent le Paraná et le Paraguay, en 1539, pour coloniser l'intérieur, la ville fut définitivement fondée et repeuplée par Juan de Garay, revenant de l'Assomption, le 11 juin 1580, avec 60 soldats; celui-ci assura l'existence de la nouvelle ville par un massacre d'Indiens Quérandies, qui a valu à la petite rivière qui débouche dans le Rio de la Plata, au sud de Buenos-Aires, sous le nom de Riachuelo, la dénomination de *Rio de la Matanza* (rivière du massacre). Organisée pendant les quatre années suivantes par Juan de Garay, qui périt à son tour surpris par les Indiens Minuanes, la ville de Buenos-Aires se développa, alimentée et enrichie par les troupeaux sauvages issus des premiers sujets des races animales domestiques d'Europe qu'avaient introduits Nuflo de Chaves et d'autres. D'abord gouvernée par des *Adelantados*, sorte de lieutenants du roi d'Espagne dans la période de conquête, elle devint capitainerie générale dépendant de la vice royauté du Pérou, en 1618, avec Don Diego de Gongora pour capitaine général, lorsque le pays conquis eut reçu son organisation.

D'abord tributaire de la ville de Lima, centre du trafic avec la métropole pour ses approvisionnements et son commerce, Buenos-Aires, plus rapprochée de l'Espagne, ne tarda pas à devenir le siège d'un négoce clandestin, encouragé par les Portugais, rivaux de l'Espagne dans ces parages, au détriment du monopole de Lima, et la logique économique voulut que ce commerce se développât et donnât à Buenos-Aires une importance coloniale telle qu'en 1776, émancipée de la vice-royauté du Pérou, elle devint elle-même la tête d'une nouvelle vice-royauté. Elle avait vers cette époque, d'après le recensement de 1778, une population de 24,205 hab. Jusqu'au commencement de ce siècle, la ville continua à se développer. En 1801, elle comptait 40,000 âmes. Quelques années après, en 1806, lors de la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne, alliée de Napoléon Ier, Buenos-Aires tomba au pouvoir du général anglais Beresford, qui, attaqué quelques jours après par une petite armée organisée à Montevideo et à Colonia par le capitaine de vaisseau Liniers de Bremont, Français au service de l'Espagne, fut obligé de mettre bas les armes (12 août 1806) et resta prisonnier. L'année suivante, le général Whitelocke ayant pris Montevideo, Maldonado et la Colonia, envoya contre Buenos-Aires une autre expédition sous les ordres du général Crawford. Un combat sanglant fut livré dans les rues de cette ville (5 juil.); les Anglais capitulèrent et furent faits prisonniers. Liniers offrit de rendre les prisonniers à la condition que les Anglais évacueraient la rive N. de la Plata, ce qui fut accepté par Whitelocke (7 juill.). A la suite de ces événements, on voit Buenos-Aires devenir le foyer des idées d'émancipation et le 25 mai 1810, alors qu'elle comptait 45,000 habitants, le peuple déposa les autorités et nomma un comité de gouvernement (junta de gobierno) présidé par Saavedra. On s'occupa aussitôt de soulever les provinces, et la lutte s'engagea d'abord avec le général espagnol qui commandait à Montevideo, puis avec le Paraguay. L'expédition envoyée contre le Paraguay, dirigée par le général Belgrano, fut battue à Paraguary et Tacuary, et obligé de quitter ce pays. On envoya des troupes à la Banda Oriental où Artigas s'était soulevé contre les Espagnols, et le siège de Montevideo fut commencé. Une petite escadre espagnole bloqua et bombarda Buenos-Aires. L'armée qui assiégeait Montevideo fut obligée de se rembarquer pour Buenos-Aires devant l'invasion de l'armée brésilienne du général Don Diego de Souza, mais le ministre anglais à Rio de Janeiro obtint la neutralité du prince régent Jean, et un armistice fut signé. Alors l'armée de Buenos-Aires put recommencer le siège de Montevideo dont elle s'empara (1814). Une assemblée constituante s'était réunie à Buenos-Aires en 1813. Elle décréta l'abolition de la traite et la liberté des nouveau-nés d'esclaves (le Chili avait décrété ces mêmes lois en 1810). Plusieurs gouvernements s'étaient succédé dès 1810, et la lutte entre les unitaires et fédéralistes commençait. Dès que les Espagnols furent chassés de Montevideo, la guerre commença entre les Uruguayens dirigés par Artigas et les Porteños natifs de Buenos-Aires. Artigas battit les troupes de Buenos-Aires et les chassa de la Banda Oriental de l'Uruguay, de l'Entre-Rios, de Corrientes et de Santa-Fé. Dans les provinces de l'Ouest, les armées de Buenos-Aires furent plus heureuses sous Belgrano et San Martin. Le premier gagna sur les Espagnols la bataille de Tucuman, le second traversa les Andes et, avec les Chiliens, remporta plusieurs victoires et fut le libérateur du Pérou.

Plusieurs tentatives avaient été faites auprès des cours européennes pour trouver un prince qui acceptât la couronne de la Plata. Ces négociations n'ayant pas abouti, et l'armée du Brésil étant en marche contre Artigas le congrès réuni à Tucuman, composé dans sa presque totalité de monarchistes, proclama l'indépendance complète de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Espagne et la république des Provinces-Unies de la Plata (9 juil. 1816). Le général Pueyrredon fut nommé directeur (1816-1819), puis le général Rondeau (1819-1820). Mais en 1819, Artigas, quoique occupé par la guerre contre le Brésil, envoya contre Buenos-Aires son armée de l'Entre-Rios sous Ramirez, unie à celle de la prov. de Santa-Fé, commandée par Estanislão Lopez. Le directeur Rondeau fut vaincu à la bataille de Cepeda (1er févr. 1820), et l'armée fédérale fit son entrée à Buenos-Aires. Un traité fut signé, et Sarratea devint gouverneur. Mais après le départ de Ramirez et Lopez, plusieurs révolutions et changements de gouvernement eurent lieu. Enfin un congrès général des provinces fut réuni à Buenos-Aires, et le parti unitaire triompha. Rivadavia fut nommé président de la République et prit possession de ce poste le 8 févr. 1826. La guerre avec le Brésil pour la possession de la Banda Oriental de l'Uruguay avait commencé dès le mois de déc. 1825. Les Brésiliens bloquèrent Buenos-Aires depuis le mois de janv. 1826 jusqu'au 23 sept. 1828 (amiraux Rodrigo, Lobo et Pinto, Guedes, et commodores Norton, Prylz et Oliveira Bolas). Rivadavia abdiqua le 7 juil. 1827, et après un court intérimat, Dorrego, fédéraliste, devint gouverneur. Il fut renversé le 1er déc. 1828 par le général Lavalle qui, s'étant emparé de lui peu après, le fit fusiller. C'est le commencement des grandes guerres civiles entre fédéralistes et unitaires. Le général Juan Manuel de Rosas assure la victoire des fédéralistes, est nommé gouverneur (1829) et cherche à exterminer tous ses adversaires. Les hommes les plus illustres de la Confédération Argentine (c'était le nom de la République Argentine pendant la longue domination du parti fédéral) émigrèrent à Montevideo ou au Brésil. En 1827, avant l'avènement de Rosas, le commandant français, vicomte de Venancourt, s'était emparé de l'escadre argentine à l'ancre devant la ville (nuit du 21 mai). Les démêlés de Rosas avec la France et l'Angleterre amenèrent deux fois le blocus de Buenos-Aires. La première fois (28 mars 1838 au 29 oct. 1840) par les Français (amiraux Leblanc, Dupotet, et baron de Mackau) ; la seconde fois (18 sept. 1845 au 15 juil. 1847), par les Français et les Anglais (amiraux Lainé et Leprédour, Français ; amiral Inglefield et commodore Herbert, Anglais), puis par les Français seulement (15 juil. 1847, 12 juin 1848 ; amiral Leprédour). L'alliance de 1851 entre le Brésil, l'Uruguay, et les provinces argentines de l'Entre-Rios et de Corrientes amena la chute de Rosas. Les alliés firent leur entrée à Buenos-Aires après la bataille de *Caseros* (3 févr. 1852) (V. ce nom). Mais le général Urquiza, qui avait remporté cette victoire, était lui-même fédéraliste. Les émigrés du parti unitaire étant rentrés à Buenos-Aires (Alsina, Sarmiento, Mitre, etc.), ce parti se trouva assez fort pour rompre avec les fédéraux qui se trouvaient en majorité au congrès de Santa-Fé. Une révolution éclate à Buenos-Aires (11 sept. 1852), Alsina est nommé gouverneur et les troupes fédérales sont obligées de quitter la ville, qui bientôt est assiégée par Urquiza, président de la Confédération, dont la capitale était alors la ville de Paraná (Entre-Rios). L'escadre fédérale commandée par l'Américain Coe remporte une victoire sur celle de Buenos-Aires commandée par Zurowski (1850-1855), et cinq jours après déclare le blocus de la ville. Mais le 26 juin Coe livre toute son escadre au gouvernement de Buenos-Aires et quitte le pays. Le siège est levé. La prov. de Buenos-Aires reste séparée de la Confédération. Le docteur Obligado succède à Alsina comme gouverneur. En 1859 l'armée de la Confédération, dirigée par Urquiza, marche contre Buenos-Aires, et remporte la victoire de Cepeda (23 oct. 1859) sur le général Bartolomé Mitre. La convention de San José de Flores (10 nov.) est signée, et la province se déclare réunie à la Confédération. Le 1er mai 1860, Mitre devient gouverneur de Buenos-Aires. En 1861 l'armée fédérale, sous Urquiza, marche de nouveau contre Buenos-Aires. La bataille de Pavon (17 sept.) est gagnée par Mitre, et le triomphe du parti unitaire reste assuré. La ville de Paraná cesse d'être la capitale. Un congrès se réunit à Buenos-Aires (1862), et le général Mitre devient président de la République Argentine. L'autorité d'Urquiza reste confinée dans la province de l'Entre-Rios, où pendant toute sa vie il gouverne presque en souverain absolu.

Le parti fédéraliste disparaît peu à peu après la défaite de 1862, mais les unitaires se divisent. Après 1862, deux gouvernements siègent à Buenos-Aires : gouvernement de la République et celui de la prov. de Buenos-Aires. Le général Mitre est le président de la République depuis 1862 jusqu'en 1868 ; puis viennent : Sarmiento (1868-74), Avellaneda (1874-1880). En 1874 le parti du général Mitre se révolte dans la prov. de Buenos-Aires et est vaincu. En 1880 une nouvelle révolte a lieu, dirigée par le Dr Tejedor et Mitre. Elle est vaincue. Le général Roca, originaire de Córdoba, est élu président (1880) et gouverne jusqu'en 1886, date où commence le gouvernement de son successeur, le Dr Juarez Celman. Le district de la ville de Buenos-Aires fut fédéralisé (21 sept. 1880), et la ville est devenue seulement le siège du gouvernement de la République. La ville de la Plata, créée depuis, devient la capitale de la province. La législature de la province accepte enfin cette loi le 21 nov 1880, règle le transfert de sa capitale en faveur de la nation, et dans la suite fixe la résidence du gouvernement provincial dans la ville de la Plata.

Population. Pendant que la ville de Buenos-Aires, cerveau et cœur de la confédération, était ainsi disputée par la nation à la province du même nom comme gage final de l'unité nationale sous le régime fédératif, son importance économique s'était rapidement accrue, surtout depuis l'ouverture du rio de la Plata à la navigation universelle après la chute de Rosas en 1852. Le recensement de 1869 donna 177,787 hab. En 1876, d'après les calculs du Dr Coni, elle atteignait 200,000, alors que les évaluations du Dr Rawson lui en attribuaient, dès 1875, 230,000. Cependant en adoptant les chiffres du premier, on a en 1880, 270,708 âmes ; en 1882, 315,764, en 1884, 365,302. Enfin le recensement de sept. 1887 a donné un chiffre exact de 434,663. La même année la cession définitive des districts de Belgrano et de Flores au gouvernement national par celui de la province, en vue du développement de la capitale, apportait à la population de la ville un appoint de 42,117 hab. qui en 1888 donnaient à Buenos-Aires une population de 476,780. En se basant sur la proportion moyenne d'augmentation dans les dernières années, soit 25,000, on peut considérer comme acquis et même dépassé le chiffre de 500,000 âmes, population essentiellement cosmopolite. Le mouvement démographique de la ville en 1888 donne 3,980 mariages soit 8,35 ‰, 19,199 naissances (40,26 ‰) et 13,260 décès (ou 27,81 ‰), soit un accroissement de 5,939, auquel s'ajoute l'immigration. Il y est débarqué en 1888, 177,267 personnes, dont 20,000 environ s'incorporent à la population. La mortalité moyenne depuis soixante ans est de 27 ‰.

Superficie. La superficie de Buenos-Aires, qui était en 1887 de 45 kil. q., s'est accrue de 180 kil. par l'annexion des districts de Flores (121 kil.), à l'O. de la ville, et de celui de Belgrano, au N.-O. (49 kil.). Soit en tout 17,795 hect. de terrain plat légèrement accidenté au N., et presque insensiblement incliné de l'O à l'E., offrant la composition géologique suivante : une couche de terre végétale de 20 à 40 centim. ; au-dessous une couche argilo-sablonneuse remplie de petites coquilles calcaires, et d'une profondeur variable. L'imperméabilité reconnue de ce sol est un élément de salubrité. Cette superficie est limitée au N. par l'arroyo Maldonado, ruisseau d'eaux pluviales, au S. par le Riachuelo de Barracas, et à l'E. par le rio de la Plata.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Climat. La température annuelle, qui est en moyenne de 17°, maxima 41°, minima 7°, correspond à la zone isotherme qui renferme les villes du globe les plus célèbres par la douceur du climat. Buenos-Aires est exempte des rigueurs extrêmes de la température. Il y tombe en moyenne 865 millim. d'eau par an. Elle est sujette à des

BUENOS-AIRES

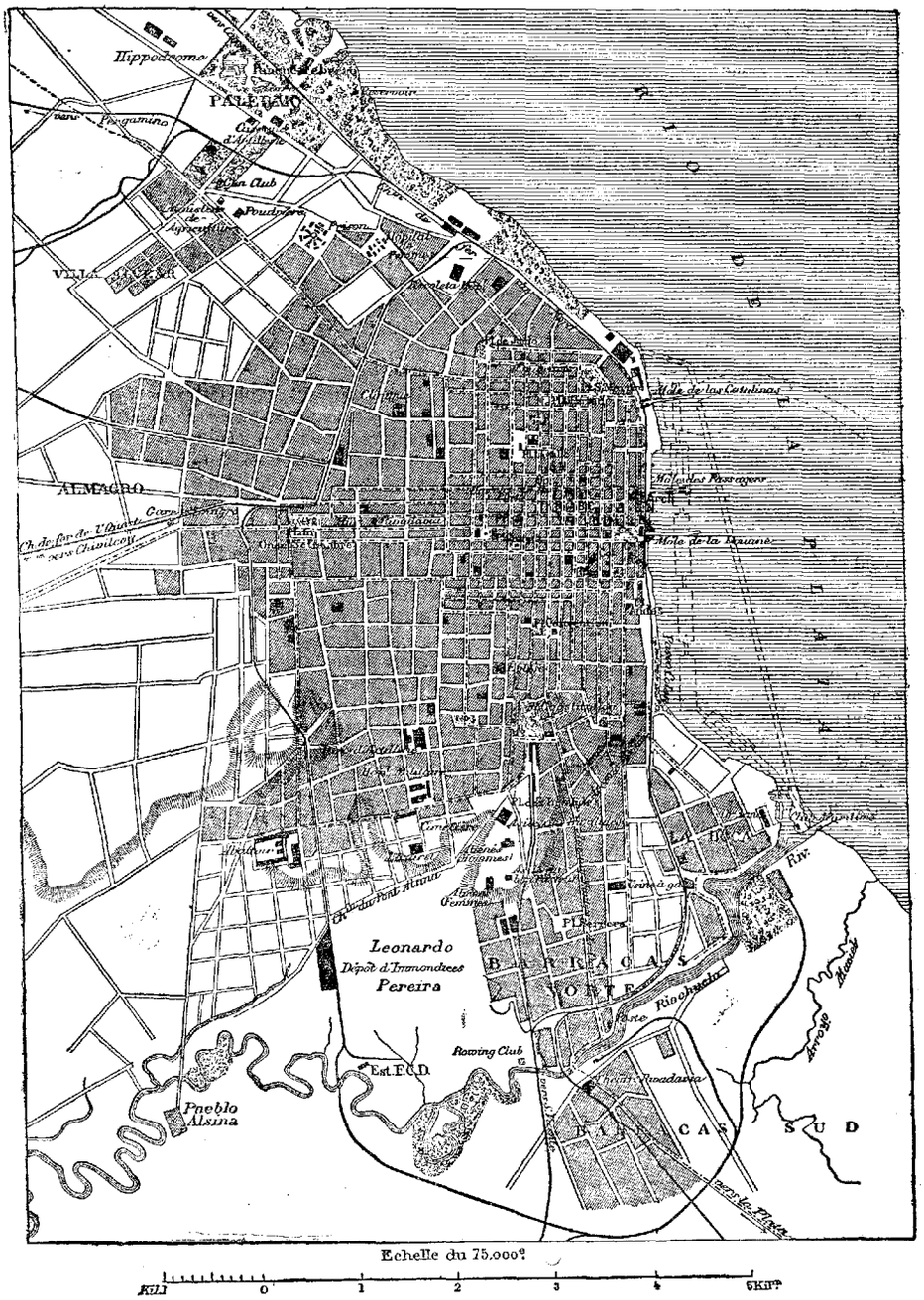

H. P, Hôpital français ; S. N, Saint-Nicolas ; Op., Opéra ; M. P, Marché del Plata ; Th. N., Théâtre national ; B. C, Banque du commerce ; Pi, Piedad ; Ca, Cathédrale ; P. Arch., Archevêché ; B. N, Banque nationale ; B. Pr, Banque provinciale ; Bo, Bourse du commerce ; Col., Collège ; Co, Théâtre Colon ; M, Marché ; C, Congrès.

ouragans fréquents et violents.

Aspect. La ville est construite en damier et compte 120 rues qui se coupent généralement à angle droit, formant 2,310 cases *(manzanas)* de 120 m. de côté, dont les deux tiers seulement environ sont bâtis avec 45,000 maisons. Les rues centrales ont généralement 10 m. de large et sont orientées du N. au S. et de l'E. à l'O., mais, en se prolongeant dans les faubourgs, les rues perdent la régularité de leur tracé et prennent une largeur double de celle du centre. Quelques-unes sont plan-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tées d'arbres et forment de belles avenues. En 1886, le quart seulement de la ville était pavé, soit en granit, grès, macadam et enfin une petite étendue en bois. Le pavage est très défectueux : la municipalité songe à adopter le plus perfectionné, le pavage en bois. En 1888 on a commencé à ouvrir des boulevards diagonaux pour abréger les parcours dans la ville.

Les constructions qui remplacent les petites maisons anciennes ou qui envahissent les faubourgs donnent à Buenos-Aires le cachet d'une grande capitale européenne. En 1888 on bâtissait 2,000 maisons occupant 60,000 ouvriers et représentant une dépense quotidienne de 1,000,000 de fr. Les constructions sont généralement dans le goût de l'architecture latine et plutôt italienne, légère et capricieuse, pour les habitations particulières, grandiose et somptueuse pour les édifices publics. La peinture à l'huile sur les maisons est assez générale. Les neuf dixièmes des maisons sont sans étages, avec terrasse, et le plus souvent entourées de jardins, ce qui donne à la ville une étendue considérable. Le nord renferme la ville élégante et la promenade de Palermo ; les centres et tous les alentours du port en construction forment le quartier des affaires. Enfin, le sud, où l'on trouve les faubourgs de la Boca et de Barracas al Norte, renferme la population maritime. La plupart des maisons de ces faubourgs sont en bois, bâties sur pilotis de 1 m. et plus de hauteur, sur des terrains marécageux et sujets aux inondations du Riachuelo. Les dragages incessants qu'on a effectués dans cette rivière, dans les dernières années, l'ont rendue propre à recevoir les plus grands navires d'outre-mer pour les opérations de chargement et de déchargement. Toutefois, les navires s'y ensablent assez souvent.

Port. Un véritable port capable de recevoir les plus gros navires se construit aujourd'hui par M. Madero, en face même de Buenos-Aires, sur le rio de la Plata. Projetée depuis l'époque coloniale même, proposée par Rivadavia il y a soixante ans, cette entreprise n'avait pas encore reçu son exécution. Jusqu'à présent la grande ville commerciale avait dû voir les gros navires d'outre-mer jeter l'ancre à 8 kil. dans le fleuve, et débarquer leurs passagers et leurs marchandises dans de petits vapeurs qui eux-mêmes ne pouvaient arriver à quai et devaient décharger à nouveau les marchandises dans des charrettes qui les transportaient enfin à la rive. On conçoit les entraves et les complications qu'apportaient au commerce ces transbordements extrêmement onéreux. Il y a deux ans le port fut commencé à l'aide d'un emprunt extérieur. Le plan comporte l'agrandissement de la ville qui par les travaux gagne une superficie de 2,500,000 m. q. sur le fleuve. Dans cette surface, qui s'étend sur 5,000 m. de longueur du rivage, sont creusées aux deux extrémités deux vastes darses entre lesquelles s'alignent à la file quatre bassins de radoub. Ces six bassins sont reliés entre eux par un canal de 80 m. de large qui a une entrée sur le fleuve au N., à la hauteur du môle de las Catalinas, et une autre au S. par un canal qui se confond avec l'embouchure du Riachuelo. Le long des bassins se construisent, sur 4,000 m., des môles, docks, et entrepôts, et enfin en avant du port on jette sur le rio de la Plata une immense digue de 4,000 m. de long et 40 m. de large, qui défend le port contre les tempêtes et les sables du rio. La section sud de ces travaux est achevée, et au commencement de l'année 1889 on a inauguré le grand bassin méridional. Le mouvement commercial de Buenos-Aires recevra une impulsion considérable des facilités offertes par ces travaux, dont les dépenses sont couvertes et au delà par la valeur des terrains conquis sur le fleuve.

L'amélioration du port du Riachuelo, le canal projeté par M. Paul Angulo en 1888, feront à Buenos-Aires une ceinture de quais maritimes de plus de 2 lieues.

Edilité. L'eau potable qui alimente la ville est tirée du rio de la Plata ; elle passe dans les grands filtres de la Recoleta et est répartie entre un certain nombre de maisons par un système de tuyaux de 417 kil. de long. Des travaux se poursuivent pour la répartition des eaux aux 45,000 maisons de la ville et pour mettre en communication les habitations avec les égouts. Ces travaux dits de salubrité coûteront 250,000,000 de fr. En 1886, la quantité d'eau fournie à la population a été de 4,873,525 hectol. La ville est éclairée au gaz, à la kérosène, et en partie à l'électricité.

Communications. Les moyens de locomotion consistent en six entreprises de tramways, dont trois anglaises, qui, à la fin de 1888, s'étendaient sur une longueur de 212 kil., et en voitures de louage. Buenos-Aires est le centre de rayonnement de cinq réseaux ou voies ferrées, qui dans toutes les directions parcourent environ 5,000 kil. Les communications télégraphiques et téléphoniques y sont établies sur une grande échelle.

Divisions. La ville est divisée en vingt paroisses : Catedral al Norte, Catedral al Sud, San Miguel, San Nicolas, Piedad, Montserrat, Socorro, Concepcion, San Telmo, Balvanera, Pilar, San Cristobal, San Juan Evangelista, Santa Lucia.

Monuments et administrations publiques. La ville a comme monuments publics le palais du gouvernement, le congrès national, le pénitencier, l'hôtel des monnaies, la douane, les statues des généraux San Martin, Belgrano, Lavalle, celle d'Adolfo Alsina, celle de Mazzini, élevée par la colonie italienne, la Pyramide du 25 mai commémorative de l'indépendance, 18 églises et 14 chapelles catholiques, 6 temples protestants, 12 théâtres. Elle compte 4 cimetières, 10 hôpitaux de diverses nationalités, 3 orphelinats, 1 hospice d'enfants trouvés, 2 maisons d'aliénés et 1 asile d'invalides, le tout dirigé par une Société de bienfaisance de dames. 25 banques argentines ou étrangères y sont établies, de même qu'une bourse de commerce où il se fait plus de 3 milliards d'affaires et de spéculation par an, et diverses sociétés commerciales et clubs.

Instruction. L'instruction publique y est représentée en 1887 par 216 écoles publiques et primaires, comptant 27,715 élèves, et 132 écoles particulières d'instruction primaire, avec 11,106 élèves. On compte en outre plusieurs écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, une institution de sourds-muets, un collège national, des écoles militaires, une école de médecine, une faculté de droit et de sciences sociales, le tout ressortissant à l'Université fondée en 1821. La plupart de ces institutions d'instruction occupent de beaux édifices ; 4 bibliothèques publiques, les Archives nationales, 1 musée et plusieurs sociétés littéraires et scientifiques, complètent les éléments d'éducation publique. Quant à la presse, elle compte 80 organes dont 30 quotidiens, parmi lesquels il en est de réellement considérables.

Alimentation. Buenos-Aires est alimentée par 10 marchés. C'est la ville du monde où la moyenne de consommation de viande annuelle par habitant est la plus élevée soit : 103 kil.

Commerce. Buenos-Aires absorbe les trois quarts du commerce de la République, qui en 1888 a dépassé 1 milliard de francs. En 1887, le commerce total de Buenos-Aires s'est élevé à 146,443,625 piastres, importation et exportation. En 1878, il n'était que de $ 60,842,191,21. Le mouvement de la navigation, représenté par 26 lignes de vapeurs étrangères, se chiffre, en 1887, par 7,994 vapeurs et voiliers jaugeant 3,608,119 tonnes pour la navigation extérieure et 15,214 vapeurs et voiliers jaugeant 1,668,242 tonnes pour la navigation intérieure. En 1886, le total des établissements de commerce et industriels divers, était de 14,127, représentant un capital approximatif de 663,808,660 piastres. La répartition de ces établissements par nationalités démontre mieux que

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

quoi que ce soit la cosmopolitisme de Buenos-Aires : Italiens 7,729, Espagnols 2,223, Français 1,870, Argentins, 1,358, etc.

Propriété foncière. La valeur de la terre a monté dans des proportions énormes dans cette cité en pleine croissance. En 1888, elle était officiellement évaluée à 344,805,000 piastres. Les prix des terrains dans les plus beaux quartiers dépassent ceux de Paris.

Administration et finances. La ville est administrée par sa municipalité, à la tête de laquelle est placé un intendant municipal, avec les fonctions exécutives, sous la dépendance immédiate du ministère de l'intérieur. La dette municipale est aujourd'hui de 15,353,000 piastres. Elle est totalement intérieure. Le budget des dépenses s'élève pour 1889 à 15,344,282 piastres 50 et le calcul des ressources à 15,720,738 piastres 67. Les constructions considérables qui s'effectuent à Buenos-Aires en 1889 : port, égouts, habitations, assurent un essor nouveau à cette cité, une des villes du monde qui se sont le plus développées dans ces dernières années.

Louis GUILAINE.

Traité de Buenos-Aires. — Signé entre la Confédération argentine et le gouvernement de Buenos-Aires à Buenos-Aires le 10 déc. 1859. La ville et le territoire de Buenos-Aires s'étant séparés de la Confédération argentine en 1853, celle-ci résolut de rétablir, même par la force, l'union qui existait auparavant. A la fin de 1859, le général Urquiza était en marche sur Buenos-Aires, après avoir battu les troupes qui lui étaient opposées. Le gouvernement de Buenos-Aires se décida à traiter et à signer la convention qui porte le nom de cette ville. Buenos-Aires rentrait dans la Confédération argentine ; une amnistie était accordée et le gouvernement du Paraguay se portait garant de l'accomplissement des clauses du traité. Ce document diplomatique se trouve publié dans le *Moniteur* du 7 janv. 1860. L. F.

BIBL. : Martin de MOUSSY, *Description géographique et statistique de la Confédération argentine* ; Paris, 1860. — BURMEISTER, *Géognosie*. — F. LATZINA, *Geografia de la Republica Argentina* : Buenos-Aires, 1888. — *Annuaires statistiques de la province de Buenos-Aires*, 1881-82-83-84-85-86. — *Collection de la Revue sud-américaine* ; Paris, 1882-1889.

BUEN-RETIRO. Château à l'E. de Madrid, dans un beau parc (V. MADRID).

BUET (Mont). Montagne de la Haute-Savoie, haute de 3,109 m., située entre Sixt et Chamonix, près de la frontière suisse et célèbre pour son panorama (l'un des plus beaux des Alpes) des chaînes du Mont-Blanc, de Savoie et du Valais. Elle est couronnée par un glacier en forme de dôme. L'ascension est assez longue, mais n'est ni difficile, ni dangereuse, bien que le poète danois Eschen y ait péri dans une crevasse non loin du sommet, le 7 août 1800.

BUET (Charles), littérateur et auteur dramatique, né à Chambéry (Savoie) le 23 oct. 1846. Après avoir collaboré au *Journal de la Savoie* (1865), à l'*Univers* (1867), avoir rédigé une feuille religieuse à l'île Bourbon, où il eut à soutenir des polémiques si violentes qu'elles l'obligèrent bientôt à s'éloigner, il prit la rédaction en chef de l'*Echo de l'Ardèche*. Catholique passionné, Charles Buet a, dans toutes ses œuvres, lutté pour ses convictions. Jusqu'en ses moindres productions se retrouve le polémiste qui est en lui ; ses récits historiques ont toujours pour but le triomphe ou la justification du catholicisme et de la royauté. Il a donné à un grand nombre de journaux et de revues des articles, sous les pseudonymes de La Baudraye, Capitaine Nemo, Amédée Leyret, Rubempré, Tristan de Rochenoire, Clément Beauclert, Gaston Bois-Dupré, Samuel de Belleforest, Camille Vaudey, Vindex. Romancier, il a publié : *Philippe-Monsieur* (1882, in-18) ; *Scènes de la vie cléricale*, *Aubanon Cinq Liards*, *les Mystères de Villeblanche*, *Madame la Connétable* (1883, in 16) ; *les Savovardes*, *les Coups d'épée de M. de Puplinge*, *la Petite Princesse*, *le Crime de Maltaverne*, *l'Honneur du nom*, *Hauteluce et Blanchelaine*, *le Maréchal de Montmayeur*, *Histoires cosmopolites*, *Contes à l'eau de rose* (avec préface de Paul Féval) ; *Histoires à dormir debout*, *Contes ironiques*, *Contes moqueurs* (1883, in-18), l'un de ses meilleurs ouvrages. Puis des romans purement historiques, épisodes des guerres de religion : *Morogh à la Hache*, histoire du VIe siècle (1869) ; *l'Homme au capuchon rouge*, chronique du XVe siècle (1874) ; *l'Apôtre du Chablais*, *A petite cloche grand son*, *les Bourgeois de Garocelle* (1882, in-8) ; *le roi Charlot*, scène de la Saint-Barthélemy (1883, 2 vol. in-12) ; *les Gentilshommes de la Cuiller*, *le Capitaine Gueule d'Acier*, *l'Hôtellerie du prêtre Jean*, *la Mître et l'épée*, chronique genevoise ; *François le Balafré*, *le Pont d'Arécy*, *Légendes des bords du lac*, *Simon Pierre et Simon le Magicien*, traduit de l'italien du R. P. Franco ; *la Dame noire de Myans*, chronique du XIIIe siècle ; *Irène Bathori*, scènes de la vie de province ; *Scènes de la vie montagnarde*. Historien, on a de lui : *les Ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles* (gr. in-8, ill.) ; *Notre saint Père le pape Léon XIII* ; et plusieurs études pour la défense de l'Eglise : *la Papesse Jeanne*, *la Dîme*, *la Corvée et le joug* (1882, in-18) ; *Louis XI et l'Unité française* (1883, in-8) ; *Charles V et la France au XIVe siècle*, *François de Lorraine*, *Christophe Colomb* (1886, in-18) ; *les Mensonges de l'Histoire* (3 vol. gr. in-8) ; *l'Amiral de Coligny et les guerres de religion au XVIe siècle* (1884, in-18). Comme polémiste : *le Roi français*, *Henri le Magnanime* (1883, gr. in-8), et la *Comédie politique*, sans compter plusieurs brochures de propagande, des récits de voyage, etc. Enfin, des études littéraires : *les Savoyards chez eux et chez les autres*, discours de réception à l'Académie de Chambéry (1883) ; *Histoire de la comtesse de Savoie*, réimpression du livre de la comtesse de Fontaines, avec préface, notes et appendices ; *Paul Féval*, souvenirs d'un ami ; *Médaillons et Camées* (1884, in-18) ; et, en collaboration avec M. Vallois, *l'Enfance d'un roi* (1884, in-4). Auteur dramatique, M. Charles Buet a obtenu un certain succès avec le *Prêtre*, drame en cinq actes et huit tableaux, représenté pour la première fois à la Porte-Saint-Martin, le 28 mai 1881, et dont il existe une édition spéciale à l'usage des collèges et des cercles catholiques. D'autres pièces, *le Juge* et *Tatiana*, sont annoncées.

BUETTNÉRIACÉES (*Buettneriaceæ* R. Br.) Groupe de plantes Dicotylédones, longtemps considéré comme une famille distincte, mais qui ne forme plus aujourd'hui qu'une tribu *(Buettnériées)* de la famille des Malvacées. M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, IV, p. 103) la caractérise ainsi : « Fleurs hermaphrodites ; pétales ordinairement cucullés à la base, rarement squamiformes, souvent ligulés au sommet ; étamines fertiles, ou solitaires en face de chaque pétale, ou réunies par 2-∞ ; les faisceaux alternant avec des staminodes alternipétales, rarement absents et, dans ce dernier cas, plus d'une étamine fertile en dedans de chaque pétale ; anthères biloculaires, extrorses (rarement triloculaires) ; ovaire pluriloculaire ; fruit capsulaire ou charnu. » Les Buettnériées renferment douze genres, dont les principaux sont : *Buettneria* Lœfl., *Commersonia* Forst., *Theobroma* L., *Abroma* Jacq. et *Glossostemon* Desf. Ed. LEF.

BUETTNERIE (*Buettneria* Lœfl.) (Bot.). Genre de Malvacées, qui a donné son nom au groupe des Buettnériées (V. BUETTNÉRIACÉES). Ses représentants sont des plantes suffrutescentes ou frutescentes, parfois grimpantes et chargées d'aiguillons, à feuilles alternes et stipulées, à fleurs disposées en cymes latérales ou terminales. Les étamines sont monadelphes et au nombre de dix, dont cinq fertiles et cinq stériles. L'ovaire, libre et supère, devient à la maturité une capsule sphérique, couverte d'aiguillons. — Les *Buettneria* habitent les régions tro-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

picales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. On en connaît une cinquantaine d'espèces, dont plusieurs sont employées, dans leurs pays d'origine, comme dépuratives et sudorifiques. Ed. Lef.

BUFALINI (Leonardo), graveur italien du XVIe siècle. Bufalini, graveur sur bois, est surtout connu par son grand plan de Rome, publié en 1551, dont on ne connaît qu'un exemplaire (incomplet), conservé à Rome, dans la bibliothèque Barberini. Ce document inappréciable a été réédité en 1879 par les soins du ministère de l'Instruction publique d'Italie. On trouvera des renseignements complémentaires sur Bufalini dans l'*Archiv für die zeichnenden Künste* (1867, p. 151); dans l'*Archivio della città e provincia di Roma* (1880, article de M. Bertolotti); dans *Leonardo Bufalini e la sua Pianta di Roma*, de M. Beltrami, enfin dans la *Mostra della città di Roma alla Esposizione di Torino nell'anno 1884* (pp. 61-63, article de M. Stevenson). E. Müntz.

BUFALINI (Maurizio), célèbre médecin italien, né à Cesena le 4 juin 1787, mort à Florence le 31 mars 1875. Reçu docteur à Bologne, il suivit encore les leçons de Borda à Pavie et celles de Rasori à Milan, puis publia son *Saggio sulla dottrina della vita* qui porta un coup terrible au brownisme et au rasorisme. En 1813, à peine âgé de vingt-six ans, il fut nommé professeur de clinique médicale à Bologne, mais dut renoncer à sa chaire l'année suivante et fuir devant la réaction politique qui menaçait d'étouffer tout progrès en Italie. Il alla exercer à Cesena, où il écrivit ses *Fondamenti di patologia analitica* (1817), ouvrage qui atteignit rapidement sa troisième édition et révolutionna la médecine italienne. En 1831, il fut appelé à professer la médecine pratique à Urbin, puis, en 1832, à Osimo, enfin succéda, en 1835, à Nespoli, comme professeur de clinique médicale à Florence; pendant vingt-six ans, il enseigna là avec le plus grand succès. En 1861, il renonça à sa chaire, mais continua à écrire sur ses questions de prédilection, la pathologie générale, les fièvres, etc. Bufalini peut être considéré comme le fondateur de la pathologie expérimentale et positive en Italie. Dr L. Hn.

BUFF (Charlotte-Sophie-Henriette), née à Wetzlar le 11 janv. 1753, morte à Hanovre le 16 janv. 1828. Elle fut le modèle d'après lequel Gœthe traça le personnage de Charlotte dans le roman de *Werther*. Elle était la seconde fille du bailli de l'ordre teutonique à Wetzlar. Gœthe, en 1772, était arrivé dans cette ville, où siégeait alors la chambre impériale, pour se perfectionner, selon la volonté de son père, dans la pratique du droit. Il fit d'abord la connaissance de Jean-Chrétien Kestner, secrétaire de légation du Hanovre, qui venait de se fiancer avec Charlotte Buff, et qui le présenta dans la *Maison allemande*, siège de l'ordre teutonique. Gœthe vit pour la première fois Charlotte dans un bal champêtre à Volpertshausen, le 9 juin 1772, et il fut aussitôt frappé de ce qu'il y avait en elle de grâce simple et naturelle. Voici le portrait qu'il trace d'elle dans le XIIe livre de *Vérité et Poésie* : « Elle était de ces femmes qui, sans inspirer des passions violentes, sont faites pour tenir chacun sous le charme. Une taille légère, des formes élégantes, une belle et pure santé, et la joyeuse activité qui en est la conséquence; l'accomplissement facile des devoirs de chaque jour; tous ces dons étaient son partage. » On voit par ces lignes combien, dans le roman de *Werther*, la fiction diffère de la réalité, et comme le caractère de Charlotte se transforma dans l'imagination de Gœthe. Le jeune poète, encore inconnu, mais dont Kestner avait deviné le génie, quitta Wetzlar le 11 sept. 1772. Kestner et Charlotte se marièrent le 14 avr. de l'année suivante, et s'établirent à Hanovre. Kestner mourut le 24 mai 1800, laissant sa femme à la tête d'une nombreuse famille, qu'elle éleva courageusement avec des ressources modestes. Le Hanovre ayant été occupé par les troupes françaises en 1803, Charlotte Kestner chercha un refuge momentané à Wetzlar, d'où elle écrivit à Gœthe. Dans la réponse, on lit ces mots : « Que j'aime à me transporter encore en pensée auprès de vous, sur les bords charmants de la Lahn, et que je regrette en même temps de vous y voir ramenée par une si dure nécessité! Mais je suis un peu rassuré par votre lettre, où brille toute l'activité de votre intelligence et toute la vivacité de votre esprit. » En 1816, elle vint passer quelques jours auprès de sa sœur, mariée à Weimar, et à cette occasion elle vit Gœthe pour la dernière fois. Ses papiers et ceux de son mari se trouvent aujourd'hui entre les mains de leur petit-fils, Georges Kestner, qui habite Dresde. Les documents relatifs au séjour de Gœthe à Wetzlar et à la composition de *Werther* ont été publiés par un fils de Kestner, conseiller de légation comme son père, et ministre résident à la cour de Rome. A. Bossert.

Bibl. : A. Kestner, *Gœthe und Werther*; Stuttgart, 1855, 2e éd. — Herbst, *Gœthe in Wetzlar*; Gotha, 1881.

BUFF (Henry), physicien et chimiste allemand contemporain, né à Rödelheim le 23 mai 1805, mort à Giessen le 23 déc. 1878. Il commença ses études dans le laboratoire de Liebig et vint à Paris les continuer dans celui de Gay-Lussac. A l'âge de trente ans, il fut nommé professeur de physique à l'Université de Giessen, chaire qu'il conserva jusqu'à sa mort. On lui doit des recherches importantes sur la chaleur et sur l'eau, sur l'élasticité. Il s'est ensuite occupé de chimie, notamment des dérivés du goudron de houille. En collaboration avec Geibel, il a étudié l'action du sodium sur le chlorure d'hexylidène. Tous ses travaux sont remarquables par leur précision et par leur netteté au point de vue scientifique; aussi Buff a-t-il conquis l'estime de tous les savants allemands; il a été lié avec Liebig, Hermann Kopp, Fréderic Zamminer, Otto, etc., et W. Hoffmann a fait son éloge dans le *Berichte der deuts. chem. Gesellschaft*, séance du 13 janv. 1879. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Fabrication des acides gras*, *Soc. ch.*, t. II, 308; *Volumes spécifiques du carbone*, id. t, IV, 20; *Point de fusion des acides gras*, id. 65; *Transf. de la monochlorhydrine en propylglycol et en acide lactique; de la dichlorhydrine en alcool isopropylique et en acétone*, id., t. X, 123; *α-hexylène et α-amylène*, id., t. XII, 286; *Action du sublimé sur le sulfo-carbonilide*, id., t. XIII, 246; *Acide amidotoluylène-sulfureux*, id., t. XIV, 409; *Sur le crésylol du goudron de houille*, id., t. XV, 252; *Homologue de l'éthylène obtenu par le chlorure d'hexylène*, en collaboration avec Geibel; id., t. X, 395. En dehors de ces mémoires, il a publié un certain nombre d'ouvrages, dont : *Lehrbuch der phys. Mechanik* (Brunswick, 1871-73, 2 vol.). Ed. Bourgoin.

BUFFALMACO, peintre italien du XIVe siècle. Son véritable nom était *Buonamico Cristofani*. Il est inscrit à la date de 1351 sur le registre de la corporation des peintres florentins. Ghiberti en parle comme d'un excellent peintre qui surpassait tous les autres, pour peu qu'il voulût s'en donner la peine. Vasari lui attribue un grand nombre d'œuvres à Pise (Campo Santo), à Bologne (San Petronio), à Assise (chapelle inférieure). Ces attributions ont été reconnues fausses. — Les chroniques et *nouvelles* florentines le représentent comme un joyeux compagnon; mais il est assez difficile de lui attribuer avec certitude aucun morceau encore existant. Il reste de lui un nom plutôt qu'une œuvre. A. M.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, I, 499-520. — Crowe et Cavalcaselle, *Storia della pittura in Italia*; Florence, 1883, t. II, pp. 71-78.

BUFFALO (Mamm.). Nom que les Américains, et particulièrement les Mexicains, donnent au Bison d'Amérique (V. Bœuf).

BUFFALO. Ville des Etats-Unis (Etat de New-York, comté d'Erié), située à l'extrémité orientale du lac Erié, au point où les eaux de ce lac se déversent dans la rivière

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Niagara, à 738 kil. O.-N.-O. de New-York, reliée à cette dernière ville par plusieurs lignes de chemins de fer et notamment par le New-York Central and Hudson River. — A la fin du XVIIIe siècle, sur l'emplacement de la ville actuelle de Buffalo, se trouvait un village d'Indiens Senecas. En 1801 des Hollandais vinrent y établir un poste militaire qui, en 1808, échangea son premier nom de New-Amsterdam contre celui de Buffalo. La petite ville fut brûlée en 1813 par les Anglais, et rebâtie en 1815, mais ne commença à prendre une réelle importance commerciale qu'en 1825, après l'achèvement du canal Erié dont elle est le port terminus à l'O. et qui la relie, à Albany, au fleuve Hudson. Ce canal avait été commencé en 1817. Avant l'ère des chemins de fer, il fut célébré comme une merveille de l'art de l'ingénieur. Servant à transporter les marchandises du grand Ouest aux ports de l'Atlantique, il a enrichi l'Etat Empire en le couvrant de villes prospères à l'intérieur et en permettant à New-York de dépasser Philadelphie, sa rivale. Enfin il a inauguré la fortune de Buffalo. Aujourd'hui les lignes de chemins de fer ont multiplié dans une proportion énorme les relations commerciales entre l'Ouest et l'Est de l'Union, et Buffalo est devenue la grande station centrale entre New-York et Chicago. La cité reine des lacs (Queen City of the Lakes) comptait 18,000 hab. en 1840, 80,000 en 1860, 155,000 en 1880. Elle en compte maintenant 250,000. Tout le pays environnant est couvert de gares immenses de marchandises, magasins, ateliers, hangars, voies de triage, piles de bois, élévateurs, parcs à bestiaux, s'étendant sur les rives sinueuses du Buffalo Creek qui forme le port.

Les principales marchandises transportées de Buffalo, par les voies ferrées, le canal ou les lacs, sont les grains et farines, denrées agricoles de toute espèce, bestiaux, houilles, fer, bois, etc. Buffalo est aussi une grande ville manufacturière et possède des minoteries, fabriques de machines agricoles, tanneries, fonderies, chapelleries, etc., des chantiers de constructions navales (bateaux à vapeur et à voile pour la navigation sur les lacs). Les rues sont larges, plantées d'arbres pour la plupart. La ville possède un grand nombre de monuments publics ou privés attestant à la fois la richesse et un certain goût artistique de la population, de beaux parcs reliés par des boulevards que bordent de somptueuses demeures particulières entourées de jardins et dont beaucoup sont de véritables palais. Sur une hauteur bordant l'entrée du canal d'un côté et la rivière Niagara de l'autre se dressent les ruines du vieux fort Porter, en face duquel, sur la rive canadienne, apparaissent les débris du fort Erié. Le fort Porter n'est plus aujourd'hui qu'un ornement pour le jardin public qui couronne la hauteur et offre une très belle vue sur le port et la ville, le lac Erié, le pont international reliant la rive américaine au Canada, enfin sur la rivière Niagara où s'engouffre le volume énorme des eaux des lacs Supérieur, Hudson, Michigan, Erié, pour aller avec une vitesse de six à sept milles à l'heure se précipiter dans l'Ontario par les chutes du Niagara, à 32 kil. au N. de Buffalo. A. MOIREAU.

BUFFALO-GRASS (Bot.). Nom vulgaire américain du *Buchloe dactyloides* Engelm. (V. BUCHLOE).

BUFFALORA. Bourg de l'Italie septentrionale sur le Naviglio Grande, entre Novare et Milan. Par là Bayard fit retraite après le désastre d'Abbiategrasso (1524). Les Français s'en emparèrent en 1869 (V. MAGENTA).

BUFFARD. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 408 hab.

BUFFET. I. AMEUBLEMENT. — Le buffet est un meuble de salle à manger qui sert à exposer la vaisselle et les objets du service de la table. Il se confond, aux débuts du moyen âge, avec le dressoir sur lequel ces mêmes ustensiles étaient déposés. Bien que les conditions de fabrication des buffets soient spécifiées dans le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, dès le XIIIe siècle, ce meuble portait plus souvent le nom de dressoir et parfois celui de buffet-dressoir. Le dressoir était primitivement un coffre, la pièce fondamentale du mobilier d'alors, élevé sur des pieds. Plus tard on plaça sur ce coffre des gradins et on en ouvrit l'intérieur. au moyen de vantaux, afin d'utiliser, dans la mesure du possible, toutes les surfaces disponibles, tant sur la base, qu'au centre et dans la partie supérieure. Ces gradins, disposés en étages, portaient eux-mêmes le nom de dressoirs, parce que les vases de la vaisselle y étaient dressés. La forme et les dimensions des dressoirs, tels qu'on les comprenait à cette époque, étaient très variables, bien qu'elles fussent déterminées. On trouvera plus de développements sur l'usage de ce meuble et sur ses divers types de fabrication au mot *dressoir*. La forme des buffets était plus incertaine. Tantôt, lorsqu'ils étaient surmontés de gradins, reposant sur des colonnes et surmontés d'un dais, ils présentaient l'aspect d'un dressoir. D'autres fois, lorsqu'ils étaient divisés dans leur centre, en plusieurs parties fermées par des vantaux, ils prenaient la désignation de buffets-armoires. Les inventaires mentionnent assez souvent des buffets ayant deux ou plusieurs armoires, pour qu'il soit permis de supposer que l'armoire avait servi à désigner ces vantaux, avant de devenir le meuble complet que nous connaissons. Du reste, les termes employés au moyen âge pour désigner les objets d'ameublement étaient si variables suivant les locutions de chaque province, et la partie accessoire y est si fréquemment prise pour le tout, qu'il est difficile d'en tirer une conclusion formelle à cet égard. De même qu'il y avait des dressoirs-buffets, il y avait aussi des buffets-armoires. Au XVIe siècle cependant, l'usage de ce dernier meuble tendit à se généraliser aux dépens du dressoir qui, s'il se prêtait mieux à l'apparat, était moins propre à conserver les vêtements et les objets précieux. On classa définitivement sous le nom d'armoires les meubles à deux corps uniformes, formés de quatre vantaux. Pendant que l'armoire le remplaçait dans les chambres à coucher et même dans les salons, le buffet conservait sa destination première dans la salle à manger et dans les cuisines. Il devint un meuble d'utilité dont les nombreux tiroirs renfermaient la provision d'ustensiles nécessaires au service de la table.

Le buffet primitif était souvent un meuble mobile. Pour les banquets et les cérémonies, on disposait un certain nombre de gradins sur lesquels on exposait des pièces d'argenterie qui formaient une décoration. Lors de l'entrée solennelle des rois de France à Paris, on leur servait un repas de gala dans la grande salle du palais royal, actuellement le palais de justice. Tout autour de la table de marbre où mangeait le souverain, étaient installés des buffets à étagères revêtus de riches étoffes sur lesquelles étaient placés les nefs de parement, les grandes salières, les bassins, les aiguières et les coupes appartenant à la couronne, qui composaient ce qu'on appelait le buffet du roi. La ville offrait en cette circonstance, au roi et à la reine, un certain nombre de pièces d'argenterie qui portaient également le nom de buffet d'or ou d'argent. Dans cette désignation, la partie principale l'emportait et le meuble n'était plus considéré que comme accessoire. Pendant longtemps cette appellation persista et en offrant un buffet d'argent, ou en désignant une valeur semblable dans un inventaire, on sous-entendait qu'il s'agissait de pièces d'argenterie suffisantes pour garnir un buffet. Les constructions des buffets provisoires n'étaient pas toujours fixées le long des murailles ; d'autres fois les gradins en étaient étagés sur les tables mêmes où le repas avait lieu, et les pièces d'argenterie étaient séparées par des vases de fleurs et par des pièces de confiserie. Ce fut l'origine des surtouts qui remplacèrent peu à peu les trésors d'argenterie que leur valeur condamnait à être fondus. Dans les gravures représentant les fêtes de Versailles, on voit les tables de festins couvertes de pièces montées et de compartiments dessinés par des corbeilles de fleurs et de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fruits, entourant une grande composition allégorique en l'honneur du roi. Le pavillon où le repas devait avoir lieu était de forme circulaire avec des arcades ouvertes, dont les pilastres servaient d'appui aux magnifiques pièces d'argenterie du palais de Versailles. Les gravures de Cochin ne montrent plus ces richesses anéanties, que l'on avait remplacées par des fleurs, par des vases de faïence et par des ornements dont le goût suppléait à la valeur absente. Ces décorations portaient encore le nom de buffet, bien qu'on n'y vît plus d'argenterie et qu'il n'y eût pas d'autre meuble qu'une construction provisoire. Cette désignation s'applique encore de nos jours aux buffets de restaurants ou de gares de chemins de fer et aux buffets de soirée, dans lesquelles on trouve à manger et à se rafraîchir, bien qu'à proprement parler ce meuble en soit presque toujours absent.

Les formes et la disposition des dressoirs-buffets que l'on retrouve dans les miniatures des manuscrits des premiers siècles du moyen âge sont simples et peu compliquées. Le coffre qui avait servi de point de départ à cette pièce d'ameublement y apparaît supporté par des montants droits, avec ses vantaux sans moulures, revêtus de pen-

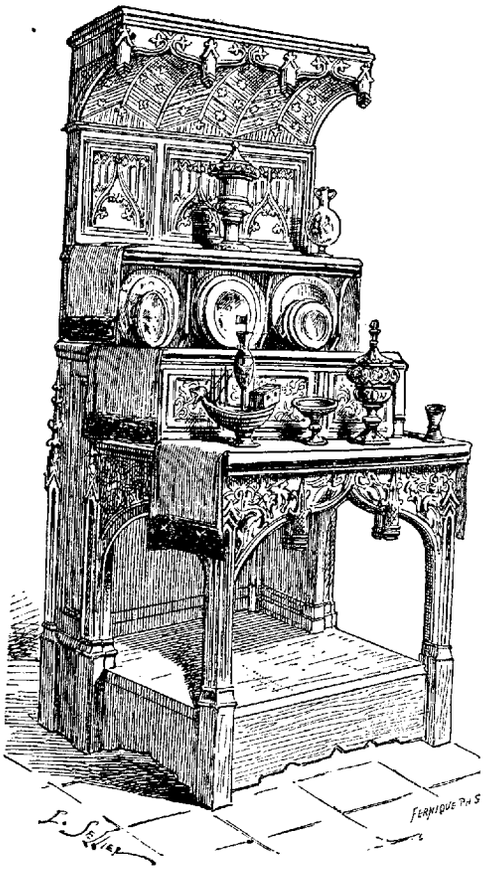

Fig. 1. — Buffet dressoir restauré par Viollet-le-Duc.

tures en fer. Les progrès du luxe lui donnèrent au XIVe siècle un caractère plus artistique; les pieds furent entaillés à gorge et revêtus de feuillages, tandis que les volets étaient ornés d'arcatures simulant des verrières. La ferronnerie des serrures et des charnières, ouvrée à jour, se détachait sur un fond de drap rouge. Au-dessus commençait à s'élever une sorte de dais à baldaquin retombant, qui vers la fin du moyen âge reçut un découpage flamboyant (fig. 1). Les panneaux de ce baldaquin étaient revêtus de peintures ayant le plus souvent un caractère religieux, dont quelques spécimens nous sont parvenus. Le motif principal de la décoration de ces meubles était la fleur de lis, emblème national dont nos menuisiers-huchiers savaient tirer les combinaisons les plus élégantes, en les disposant au milieu d'arcatures ogivales. Le champ des caissons inférieurs était uniformément occupé par une série de panneaux représentant des rouleaux de parchemin à moitié dépliés, genre spécial d'ornementation sur lequel l'art du menuisier a vécu pendant plus de deux siècles. Sous le règne de Louis XI, la sculpture, qui jusqu'alors ne s'était appliquée que par exception à l'ameublement, tendit à prendre le rôle principal. La figure entra hardiment dans la décoration des dressoirs-buffets qui ne présentaient encore que des combinaisons de feuillages et de détails d'architecture. On observe alors deux courants dans la fabrication, celui de l'ancienne école française, admettant les pilastres à arabesques et les médaillons d'après l'antique importés d'outre-mont, tout en conservant les pinacles ogivaux, et celui de l'école nouvelle fondée sur les bords de la Loire par les artistes italiens de la cour, qui adopte plus docilement l'imitation des arabesques et des trophées de Milan et de Florence. La disposition de ces meubles subit alors une modification : le dressoir cessa d'être rectangulaire pour devenir un trapèze. Les deux montants du devant furent par suite échancrés de manière à former des panneaux supplémentaires qui s'appuyaient sur deux piliers en forme de colonnettes ogivales ou à balustre. Les vieux ouvriers français sculptaient habituellement sur les volets de ces meubles le sujet de l'Annonciation dont les tiges de lis et les détails accessoires d'intérieur leur permettaient de donner satisfaction à leurs traditions naïves et réalistes, tandis que ceux qui subissaient l'influence italienne couvraient les vantaux et tous les caissons du meuble d'une végétation d'arabesques, de fleurons et de trophées d'une élégance exquise. Il n'est point rare, au reste, de rencontrer des dressoirs où ces deux styles se marient d'une manière si intime, que l'on ne saurait préciser celle des deux écoles à laquelle il faut l'attribuer. La fusion complète de ces deux éléments ne tarda pas à s'opérer et les ateliers de l'Ile-de-France et de la Touraine, de la Normandie, de l'Auvergne, de la Bourgogne et du Lyonnais, produisirent bientôt des œuvres d'un goût nouveau mais absolument français de caractère. Les délicieuses compositions de Jean Goujon et de Germain Pilon servirent de modèles préférés aux sculpteurs sur bois de l'Ile-de-France et de la Normandie, tandis que ceux de la vallée du Rhône s'inspiraient plus volontiers des œuvres d'Hugues Sambin et des arabesques dessinées pour les ateliers d'imprimerie de Lyon. Cette dernière contrée produisit un grand nombre d'armoires à deux corps d'une large facture, qui sont souvent désignées sous le nom de buffets et qui fréquemment en tenaient lieu. Elles se composent de quatre vantaux uniformes revêtus de trophées, de chimères et de portiques aigus qui sont séparés par des termes ou des cariatides (fig. 2). Les compositions gravées de Ducerceau et de Delaune fournirent à l'industrie des modèles compliqués, dont les formes ne sont pas toujours nettement accusées malgré leur élégance. Il est parfois difficile de reconnaître si ce sont des dressoirs, des buffets ou des armoires. Le meuble perdit alors sa simplicité première pour devenir pittoresque. En cherchant le nouveau, les compositeurs trouvaient souvent le bizarre. La supériorité de l'exécution rachetait heureusement l'infériorité de la forme. Dans la dernière période du XVIe siècle, la lourdeur générale tendit à s'accuser et la fabrication française fut envahie par l'imitation des gravures et des modèles des Pays-Bas et de l'Allemagne. Les buffets-dressoirs étaient supportés par des balustres ventrus et le motif principal de la décoration était formé par deux corps opposés de chimères se terminant en volutes. L'armoire était plaquée de longues colonnettes à fuseaux, dont les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

étages successifs simulaient une architecture sans cohésion. Bientôt le meuble cessa d'être sculpté, il n'offrit plus que des colonnes à demi-engagées dans le corps et

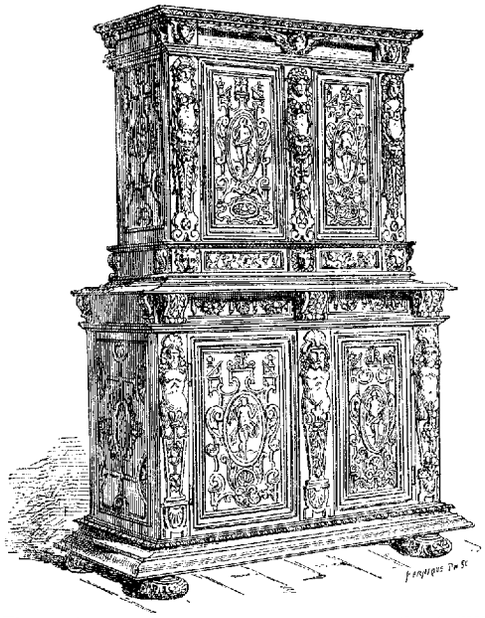

Fig. 2.—Buffet à deux corps et à quatre portes (Louis XIII).

les vantaux simplifiés furent incrustés de lignes indiquées par des bois de nuances différentes. Avec les modèles de Vredeman de Vrièse, on tomba dans l'armoire colossale néerlandaise pour laquelle on recherchait seulement la rareté de la matière employée.

Certaines provinces françaises restaient cependant à l'abri de cette invasion tudesque. La Picardie notamment produisait alors des buffets à nombreux volets, dont le travail et la disposition, bien que sortant des ateliers locaux, sont supérieurs aux imitations exotiques. Le réveil de l'originalité de l'esprit français, qui s'opéra au XVIIe siècle, vint donner au mobilier la forme définitive qu'il a conservée jusqu'à nos jours. La division fut nettement tranchée entre le buffet et l'armoire. Celui-ci devint un meuble à quatre vantaux et à deux corps, dont l'un avançant formait la partie inférieure et l'autre, placé en retrait, devenait la partie supérieure, tandis que l'armoire était fermée par deux volets régnant dans toute sa longueur. L'habileté extraordinaire des sculpteurs ornemanistes des règnes de Louis XIV et de Louis XV leur a permis d'exécuter des buffets dont les ornements rappellent ceux des plus belles boiseries de nos palais. Bien que tirés d'une matière, le chêne, qui ne présente aucune valeur intrinsèque, la beauté de leur exécution les fait rechercher par les amateurs presque à l'égal des meubles à incrustations de cuivre sur fond d'écaille ou à appliques de bronze sur bois étrangers. Ce sont là cependant des exceptions. Le buffet remplissait habituellement le rôle plus modeste d'un meuble utile dont les vastes flancs pouvaient contenir les ustensiles et la desserte de la table et ceux de la cuisine. Les tableaux de Chardin et les gravures du XVIIIe siècle lui donnent cet emploi et c'est celui qu'il conserve actuellement. Ses dimensions s'opposent à ce qu'il trouve place ailleurs que dans les grandes cuisines de la province et celles de Paris doivent se contenter de buffets appropriés à leurs proportions exiguës. Il est peu de salles à manger dans lesquelles on n'aperçoive un buffet; mais on a dû en réduire les mesures pour nos pièces étroites. Le plus souvent il tend à remonter vers son origine première et à prendre l'aspect d'un dressoir. Le corps central à deux volets a perdu ses points d'appui isolés pour reposer sur le sol, et il est surmonté de gradins étagés. Cette forme de meuble est répétée en bois d'acajou, dans les ateliers du faubourg Saint-Antoine, avec une abondance aussi banale qu'étrangère à l'art. Une autre disposition plus logique affecte la forme d'un buffet-armoire dont le corps inférieur sert de base et est séparé des gradins placés dans une armoire à volets vitrés, par un vide désigné sous le nom de cave, où l'on place la desserte de la table. Malheureusement ce meuble, taillé le plus souvent dans le bois de chêne, affiche des prétentions à la sculpture que les conditions de bon marché dans lesquelles il est produit ne lui permettent pas de justifier. Nos ouvriers achèvent cependant des buffets de noyer dont l'exécution sort de cette fabrication courante. L'Allemagne et l'Angleterre sculptent un grand nombre de buffets dans le style de la Renaissance. Le premier de ces pays, reprenant les modèles de Dietterlin et de Vrièse, ne montre guère que des ouvrages lourds et froids, tandis que la production insulaire, en mélangeant les ornements du style des Tudor, avec les formes capricieuses de l'extrême Orient, a su créer un mobilier original parfaitement approprié à l'esprit anglo-saxon.

De Champeaux.

II. Buffet d'Orgue. — Les *buffets d'orgue* sont les enveloppes extérieures par lesquelles on entoure les orgues des églises et auxquelles on donne une apparence monumentale par la composition de l'ensemble et la décoration. Ce n'est que vers le XVe siècle que les dimensions des *orgues* (V. ce mot) étant devenues plus considérables, on fut amené à les mettre dans un emplacement spécial, au lieu de les placer comme auparavant, comme meubles *mobiles*, dans les chœurs ou dans les tribunes avec les chantres. Un des plus anciens buffets d'orgue existant encore en France est celui de l'église de Soliès-Ville, dans le Gard. Il date du commencement du XVIe siècle et la mention la plus reculée qui soit faite de ces instruments installés

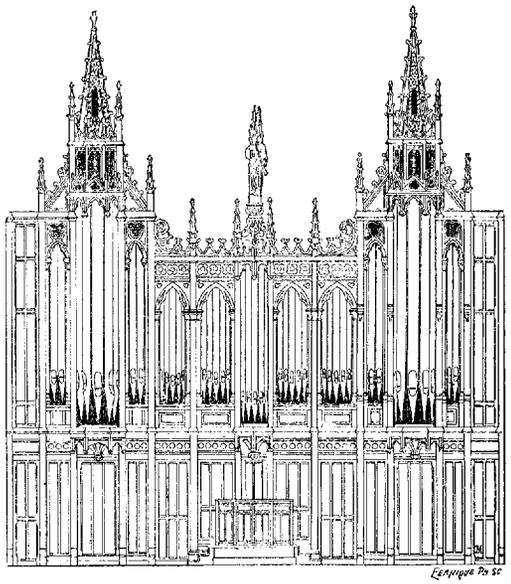

Fig. 3. — Buffet d'orgue de la cathédrale de Clermont.

d'une façon monumentale date de 1358 (orgues installées à Saint-Séverin). Le buffet d'orgues est généralement posé sur la tribune qui se trouve au-dessus de l'entrée de l'église, et doit être installée d'une façon inébranlable. On verra à l'article Orgue la composition même de l'instrument, composition d'où dérive la composition même des buffets d'orgue. Nous donnons ici (fig. 3), le buffet d'orgue

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la cathédrale de Clermont, composé par M. de Baudot, et qui présente une conception très complète et très bien entendue de la décoration du buffet d'orgues répondant à la fois aux exigences de l'instrument et à l'ensemble décoratif auquel il appartient (fig. 3) (*Encyclopédie d'architecture*, 2e série).

III. Buffet d'Eau. — Construction étagée, en pierre, en marbre, ou en rocailles, composée de bassins vasques et cascades superposés de façon à produire, par la disposition des jets et des chutes d'eau, un effet pittoresque. On en remarque de nombreux exemples dans les jardins des villas italiennes de la Renaissance ; en France nous en avons de beaux exemples dans les jardins des palais de Trianon et de Versailles. Une des plus belles fontaines du parc du Grand-Trianon, dessiné par Mansard (fig. 4), est encore appelée de nos jours le *buffet d'eau*.

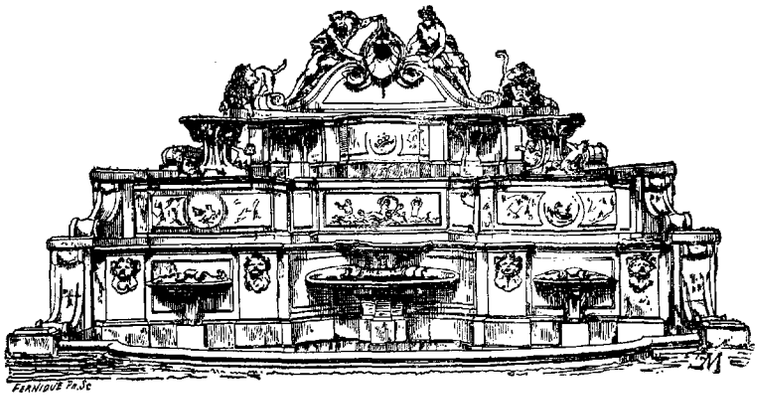

Fig. 4. — Buffet d'eau de Mansard, à Trianon.

IV. Chemins de Fer. — Les buffets des chemins de fer doivent comprendre une cuisine avec laboratoire, une grande salle de restaurant au fond de laquelle se dresse un long buffet sur lequel se trouvent préparés d'avance les mets que les voyageurs peuvent emporter, tels que pain, viandes froides, charcuterie, conserves, fruits, pâtisserie, confiseries diverses, vins en bouteilles et liqueurs. Au milieu de la salle, de longues tables reçoivent les repas chauds servis aux voyageurs quand les haltes des trains sont suffisamment longues. D'un côté de cette grande salle se trouve la buvette ou buffet secondaire, dans lequel on débite des consommations d'un prix inférieur et destinées aux voyageurs qui désirent dépenser moins ; de l'autre se trouve la salle du café, où des tables sont disposées pour les consommateurs et où l'on peut fumer. H. Saladin.

Bibl. : Ameublement. — Roubo, *l'Art du menuisier*. — Edm. Bonnaffé, *le Meuble en France*. — H. Havard, *Dictionnaire de l'Ameublement*. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*.

BUFFET (Louis-Joseph), homme politique français, né à Mirecourt (Vosges) le 26 oct. 1818. Il n'était connu que comme avocat dans sa ville natale, lorsqu'après la révolution du 24 fév. 1848, les électeurs l'envoyèrent à la Constituante, le deuxième sur onze, avec 73,761 voix. Il fit partie de la droite de cette assemblée où il se montra surtout adversaire des réformes socialistes dont on commençait à parler dans le monde parlementaire. Après la répression de l'insurrection de juin 1848, il fut un de ceux qui déclarèrent que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. Puis il se rallia à la politique du prince-président Louis-Napoléon Bonaparte qui lui donna le portefeuille de l'agriculture et du commerce. Il garda son département ministériel jusqu'au 31 déc. 1849. Réélu le premier par les Vosges à la Législative, il fut un des membres de la commission des *dix-sept* qui préparèrent les lois du 31 mai et la mutilation du suffrage universel. Il fut une deuxième fois ministre, du 10 août au 14 oct. 1851. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il rentra dans la vie privée jusqu'aux élections générales de 1863. A cette époque il revint siéger à la Chambre des députés, où il représenta la première circonscription des Vosges qui lui avait donné 18,321 voix sur 31,376 votants. M. Buffet, au Corps législatif, se montra partisan dévoué du régime impérial : mais imbu des idées parlementaires, il aurait voulu voir donner plus d'extension aux attributions des Chambres. En 1869, il fut réélu par 23,992 voix sur 25,633 votants. Il fut avec M. Emile Ollivier un des inventeurs de « l'empire libéral » et pour cela entra, le 2 janv. 1870, dans le ministère formé par M. Emile Ollivier. Il eut le portefeuille des finances. Il donna sa démission le 10 avr. suivant, lorsqu'il fut décidé qu'on organiserait un plébiscite. Après la révolution du 4 sept. 1870 il rentra encore une fois dans la vie privée, mais il se représenta devant les électeurs aux élections générales du 8 févr. 1871. Il fut élu, le premier de la liste, représentant du peuple à l'Assemblée nationale pour le dép. des Vosges. D'abord partisan de la politique de M. Thiers, il l'abandonna bientôt et fit une guerre très vive contre « le chef du pouvoir exécutif ». Le 4 avr. 1872, il fut élu président de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Jules Grévy qui avait donné sa démission. Il avait comme concurrent M. Martel sur lequel il l'emporta de dix-neuf voix. Il fut réélu le 20 mai suivant, et c'est lui qui présidait la fameuse séance à la suite de laquelle M. Thiers fut amené à donner sa démission. En annonçant l'élection du maréchal de Mac-Mahon, il crut devoir faire l'éloge du président démissionnaire. M. de Pressensé l'interrompit en lui disant de « ne pas donner à l'ingratitude l'apparence du respect ». M. Buffet conserva ses fonctions jusqu'au 10 mars 1875. A ce moment il prit le portefeuille de l'intérieur : c'était la quatrième fois qu'il devenait ministre. Il signala son passage aux affaires par les mesures les plus antirépublicaines, soutenant ouvertement tous les agents qui faisaient montre de leurs sentiments monarchiques. Lorsque l'Assemblée nationale procéda à l'élection des soixante-quinze sénateurs inamovibles, il dut retirer sa candidature pour ne pas s'exposer à un échec certain et retentissant. Il ne fut pas plus heureux auprès des électeurs sénatoriaux des Vosges et, le 20 févr. 1876, ayant sollicité le mandat de député simultanément à Mirecourt, à Commercy, à Bourges, à Castelsarrazin, il fut battu dans ces quatre collèges électoraux, et ainsi forcé de donner sa démission de ministre de l'intérieur le 23 févr. Le 17 juin de cette même année il fut élu sénateur inamovible avec 144 voix contre 141 obtenues par M. Renouard. M. Buffet approuva la disso-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lution de la Chambre lors du coup d'Etat du 16 mai 1877. M. Buffet vote toujours avec la droite monarchique dont il est un des plus brillants orateurs. Son talent de dialecticien consommé et le grand respect qu'inspire son caractère en font un orateur très écouté et un adversaire redoutable. Il s'est fait presque une spécialité des questions financières et a de très bonne heure mis en lumière les dangers des mesures financières prises depuis 1878. En toutes occasions il se fait le porte-parole du parti catholique. Louis LUCIPIA.

BUFFIER (Claude), né en Pologne de parents français le 25 mai 1661, mort à Paris le 17 mai 1737. Il acheva ses études au collège de Rouen tenu par les jésuites, entra dans leur ordre à l'âge de dix-neuf ans, se rendit à Rome à la suite de démêlés avec l'archevêque de Rouen et vint se fixer à Paris, où il enseigna au collège Louis-le-Grand, et composa de nombreux ouvrages de philosophie, d'éducation et de religion. Ses œuvres pédagogiques, *Cours de sciences sur des principes nouveaux et simples, pour former le langage, l'esprit et le cœur dans l'usage ordinaire de la vie* (Paris, 1732, in-fol.), eurent une grande réputation et furent longtemps dans toutes les mains. Il s'y montre sur beaucoup de points le précurseur de Condillac et il mérite, comme pédagogue, d'être tiré de l'oubli. Chaque science a son traité spécial : grammaire, éloquence, poésie, métaphysique, morale, religion. Les mathématiques n'y figurent pas et la physique en est absente, sous prétexte que ces sciences n'entrent guère dans l'usage ordinaire de la vie et que la physique n'est qu'un amas de conjectures. Il enseigne une morale laïque et philosophique et vante surtout l'étude de l'histoire et de la géographie. Malheureusement il applique à ces dernières études une mnémotechnie qui rappelle le jardin des racines grecques, bien que d'un autre côté il recommande avec bon sens l'usage de cartes collées sur les murs des écoles et dont il attend de « merveilleux avantages ».

Son principal ouvrage est le *Traité des vérités premières et de la source de nos jugements* (inséré dans le *Cours* ci-dessus), qui lui a valu cet éloge de Voltaire : « c'est le seul jésuite qui ait mis une philosophie raisonnable dans ses ouvrages ». Reid lui a emprunté une partie de ses idées sur l'autorité du sens commun. Le père Buffier est cartésien, mais il corrige et atténue beaucoup d'opinions de Descartes au moyen de Locke qu'il estime et qu'il connaît bien. S'il accepte le critérium de l'évidence et la théorie des idées innées, il ne professe pas moins avec Locke que la principale tâche du philosophe est de faire l'analyse expérimentale de l'entendement humain et que l'esprit ne trouve en lui que l'idée d'indéfini, jamais celle d'infini qui sert à Descartes à fonder l'existence de Dieu. Buffier se demande d'abord ce qu'il faut entendre par des vérités premières, car il faut bien qu'il y en ait de telles, sans quoi on ne pourrait comprendre qu'il y en eut de secondes et de dérivées. Ce sont des vérités immédiatement évidentes et qu'un homme de bonne foi ne saurait révoquer en doute : peut-on douter raisonnablement de sa propre existence, de celle du monde extérieur et de ses semblables ? Non, car tout cela est attesté par le sens commun et aucune autorité ne saurait prévaloir contre la sienne. Qu'est-ce donc que le sens commun ? « C'est la disposition que la nature a mise dans tous les hommes, pour leur faire porter à tous un jugement commun et uniforme sur des objets différents du sentiment intime de leur propre perception, jugement qui n'est point la conséquence d'un « jugement antérieur ». On reconnaît là les « préjugés légitimes » de Reid. Quant à ces « propositions si claires qu'elles ne peuvent être prouvées ni combattues par des propositions qui le soient davantage », Buffier n'en fixe le nombre et ne les formule qu'avec une certaine indécision : 1° Il existe d'autres êtres que moi et d'autres hommes ; 2° Il y a une vérité et elle n'est point arbitraire ; 3° Je suis doué d'intelligence et uni à un corps ; 4° Le consentement universel est preuve de vérité ; 5° Il est impossible que tous les hommes soient d'accord pour me tromper ; 6° Ce qui n'est point intelligent ne saurait reproduire « tous les effets de l'intelligence », et l'horloge suppose l'horloger.

Buffier examine successivement ces premières vérités dont il n'a pas la prétention d'avoir donné la liste systématique et complète. Il prélude aux discussions des Écossais sur la nature des idées et la valeur du témoignage des sens. Les sens ne nous trompent point et les idées ne sont pas autre chose que des modifications de l'âme ; telles sont ses solutions, identiques, on voit, à celles de Reid. Après Arnaud et avant Reid il a donc chassé de la spéculation les idées représentatives et c'est un de ses principaux mérites. Toutefois, il faut reconnaître que son apologie du sens commun manque un peu de profondeur, et qu'en déclarant universelles et nécessaires les vérités premières, il ne prévoit aucunement les objections tirées de l'association et de l'hérédité, ce qu'on doit lui pardonner, et, faute plus grave, ne se demande nulle part en quoi et pourquoi elles sont universelles et nécessaires. Sa critique, souvent fine et judicieuse, manque donc de profondeur et de portée philosophique. Néanmoins elle contient déjà en germe les théories de Reid et le système de Lamennais ; voilà pourquoi Buffier mérite une place importante dans l'histoire de la philosophie. Il faut joindre au *Traité des vérités premières* les *Eléments de métaphysique* où il développe les mêmes idées sous forme d'entretiens, à la manière de Malebranche ; et l'*Examen des préjugés vulgaires*, étude piquante des causes de nos erreurs, qui contient entre autres idées originales cette thèse, que la censure fait beaucoup plus de mal que de bien, car sous prétexte d'arrêter les mauvais livres elle entrave la circulation des bons et étouffe bien des vérités utiles, et cette autre thèse, que l'intelligence des femmes n'est pas inférieure à celle des hommes pour l'aptitude aux sciences. Le *Traité des vérités premières* a été réédité à Avignon sous le titre de *Doctrine du sens commun; Œuvres philosophiques du père Buffier avec notes et introductions*, par Fr. Bouillier (Paris, 1843).

Alexis BERTRAND.

BIBL.: Eloge de Buffier et liste complète de ses nombreux ouvrages dans les *Mémoires de Trévoux*, 1737, p. 1504. — D'ALEMBERT, Préface du 3e vol. de l'*Encyclop.* — VOLTAIRE, *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV* et REID, trad. Jouffroy, 5e vol., p. 178. — BOUILLIER, *Hist. de la philos. cartésienne.* — COMPAYRÉ, *Hist. des doct. de l'Education*, t. II, pp. 147-9.

BUFFIÈRES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny ; 884 hab.

BUFFIGNÉCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance ; 291 hab.

BUFFLE. I. ZOOLOGIE (V. BŒUF).

II. INDUSTRIE. — On donne le nom de *buffle* à un gros cuir qui a subi les opérations du chamoisage et qui autrefois provenait de la peau du buffle expédiée des côtes occidentales d'Afrique et connue en France sous le nom de guinée. Aujourd'hui le buffle est entièrement fabriqué avec les peaux des gros bœufs et même des vaches élevés en liberté dans les pampas de l'Amérique du Sud, et nous viennent par Montevideo et Buenos-Aires ; on étend la même désignation à la peau de bœuf ou de vache indigène travaillée avec l'huile de poisson. L'usage du buffle est très répandu dans les arts et l'industrie ; autrefois on l'employait beaucoup dans l'équipement militaire français ; à l'étranger et surtout en Italie, il est encore très en vogue. Mais les industries qui offrent au buffle un débouché considérable sont aujourd'hui les cordonneries et les filatures : il se fabrique par an près de 80,000 douzaines de paires de semelles en buffle, soit pour les chaussons de lisière, soit pour ceux dits de Strasbourg ; on emploie aussi le buffle pour la chaussure dite retournée, qui est déjà d'une qualité supérieure au chausson ordinaire ; depuis 1882 on fait avec cette peau des sous-bouts pour les talons des chaussures de luxe. Le buffle a la grande qualité de ne pas s'user, il n'est pas glissant, ne s'émousse

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

guère au frottement, malheureusement il est accessible à l'eau, ce qui en limite l'emploi pour les chaussures. Les filatures de laine et de soie peignée utilisent le buffle pour les frottoirs et les garnissages des rouleaux et des bobinoirs. Les arsenaux en emploient de grandes quantités en bandes et en rondelles pour les garnitures intérieures des caissons de munitions pour canons de campagne. Enfin on s'en sert dans la sellerie et pour la fabrication d'une sorte de parchemin. On utilise les têtes de la peau de buffle pour le polissage des métaux, de la corne, de l'écaille et d'autres matières qui ont besoin d'être polies. Avec les débris de buffle on garnit les planches à couteaux dont l'emploi est si répandu.

La préparation du buffle offre beaucoup d'analogie avec celle du chamois, aussi renverrons-nous pour les détails au mot Chamoisage. Les peaux, qui arrivent toujours sèches, sont soumises à un *reverdissage* qui s'opère par une trempe qui varie, suivant la température, de quinze à vingt jours; on travaille plus vite en été qu'en hiver. Le *plamage* s'opère sans purger les peaux de chaux, ainsi qu'on le fait dans le chamoisage; l'action de la chaleur se combinant avec l'huile au foulage, est utile à la préparation du buffle. Le choix de l'huile n'est pas sans intérêt; les chamoiseurs se sont généralement mis d'accord sur l'emploi de l'huile de morue au début, car elle est plus chaude, plus pénétrante que l'huile de baleine. Donc pendant l'opération du foulage, le premier jour les peaux sont mises au foulon ayant reçu de l'huile de morue pure, et ce n'est qu'à partir du second jour qu'on emploie l'huile de baleine également pure. L'huile se donne par foulée, c.-à-dire qu'on étend les peaux dans une auge, que l'on jette de l'huile dessus, qu'on l'étale sur chaque peau et que lorsqu'il y a quatre ou cinq peaux ainsi placées l'une sur l'autre, on les replie en quatre, ce qui forme une sorte de pelote; puis on les passe sous les maillets des foulons et pendant la première quinzaine, suivant la température, on les foule durant une heure ou deux : une heure l'été, deux l'hiver. La seconde quinzaine, on les remet au foulon deux ou trois fois seulement, à intervalles à peu près égaux. Les maillets qui doivent opérer le foulage frappent verticalement et horizontalement comme pour le chamois. On remplace aussi l'auge pour le foulage par une machine de M. H. Lambert, qui offre des avantages incontestables sur l'ancien outillage; c'était d'abord une caisse en bois contenant les peaux et sur lesquelles venaient frapper des maillets en bois dur; les peaux baignaient dans l'huile, et chaque foulage faisait pénétrer l'huile dans les peaux que les dents des maillets ouvraient de façon à ce que la pénétration de l'huile soit facilement opérée. Aujourd'hui la caisse s'établit en fonte et les maillets sont également munis de dents en fonte. L'emploi de la fonte ne présente aucun inconvénient et l'on a l'avantage d'avoir une plus grande solidité, moins d'usure et de n'avoir aucune perte d'huile comme cela arrive avec les maillets en bois. L'ensemble de la machine ne nécessite aucune fondation spéciale comme les anciens foulons à marteaux; il suffit de poser la machine sur quatre petits dés en pierre. Les maillets sont mis en mouvement par un arbre à deux coudes et deux bielles à articulation, de manière à obtenir un double mouvement de va-et-vient alternatif. Les maillets sont en outre guidés par trois leviers-guides articulés, dont un en-dessous et deux en haut, et sur les côtés. Le tout constitue un ensemble léger, et si l'action du corps de maillet est moins violente qu'avec l'ancien maillet frappant par son poids, actionné par une came, on peut d'un autre côté marcher à une vitesse triple, et obtenir ainsi une production aussi grande sans craindre la moindre déchirure. Chaque foulage demande deux *vents* et le tout s'opère dans l'espace d'environ trois semaines. Pour donner les vents on étend les peaux sur des cordes à hauteur d'appui ordinaire, et bien exposées à l'air afin qu'à son action, l'eau qui a pu rester dans les peaux s'évapore et laisse l'huile prendre peu à peu la place de l'eau évaporée. Il est indispensable de suivre l'action de l'air sur ces peaux que l'on change de côté suivant que l'air agit; le vent que l'on donne varie depuis une demi-heure jusqu'à deux heures suivant les circonstances. Il est bon de ne pas laisser la peau à une action trop prolongée de l'air, sinon on aurait la crainte de voir cette peau *prise de vent* ou *vitrée* en terme de métier, c.-à-d. qu'à l'endroit où l'huile serait enlevée par l'air, il se formerait une partie claire et solide qu'aucun travail ne pourrait faire revenir. Les premiers vents surtout demandent du soin, car moins la peau est nourrie d'huile, plus elle est susceptible.

Aussitôt le foulage terminé et les vents donnés, on accroche les peaux dans une étuve chauffée à 30° au plus, afin de compléter le passage de l'huile et d'en amener la pénétration parfaite, de former en un mot avec l'huile et toutes les parties constitutives de la peau un mélange d'une intimité telle que lorsqu'on enlèvera l'huile, on entraînera avec elle tout ce qui, sauf les réseaux fibreux, formait la nourriture animale de la peau. On doit ensuite extraire le *dégras* des peaux; dans les usines outillées mécaniquement, on emploie une grande cuve en fonte que l'on emplit à moitié d'eau, chauffée environ à 45°; on charge la cuve de peaux étalées l'une sur l'autre, et à l'aide d'une presse hydraulique, on en fait sortir le premier dégras appelé *moellon;* le peu d'eau resté dans le moellon s'en sépare au repos. On prépare ensuite une lessive à la potasse ou à la soude, dans laquelle on laisse les peaux quelques heures à une température de 45° environ; les peaux sorties des cuves sont soumises à la presse et le second dégras qu'elles contiennent est expulsé. Lorsque les peaux ont donné tout le dégras qu'elles contiennent, on leur fait subir l'opération du *séchage;* on les suspend sur des cordes très propres ou sur des perches de bois blanc. L'été le séchage généralement ne dure que vingt-quatre heures; l'hiver il faut jusqu'à quinze jours; l'étuve alors donne une économie de temps qui compense largement la dépense de combustible, mais il faut avoir le soin de distribuer la chaleur le plus également possible. Après avoir été séchées, les peaux sont délivrées de toutes les parties restées rigides, de toutes les chairs, grâce à un instrument appelé *estrek;* c'est un fer à tranchant arrondi qui est fixé dans une planche et posé verticalement dans une masse de bois quelconque, de façon que l'ouvrier puisse passer la peau dans tous les sens sur cette lame de fer et la débarrasser ainsi de tout ce qui serait resté à la surface. On *cadre* ensuite les peaux sur des châssis afin de faire disparaître les plis et de sécher complètement les cuirs; le châssis ou *paroir* est un outil en bois composé d'une bille de bois maintenue entre deux montants verticaux; le cuir est accroché dans sa largeur par des crochets en bois, et l'ouvrier produit une tension à l'aide d'une pince volante attachée après lui à la hauteur des cuisses, il peut alors avec un couteau rond, appelé *lunette,* égaliser la suface et opérer le travail de remaillage qui pour le buffle est très délicat, car cette peau doit être effleurée avec un soin tout particulier. Il faut en effet enlever la fleur de façon à laisser les veines à découvert, et donner à la peau un velouté qui constitue la beauté de ce cuir, lequel obtient ensuite sa blancheur naturelle par l'action de l'air et du soleil. On pratique généralement aujourd'hui cet effleurage à l'aide d'une étire, lame de fer adaptée dans un cadre de bois et que l'ouvrier manœuvre très facilement; l'ensemble de la machine appelée *butteuse* est dû à M. le Carpentier frère; cette machine offre de grands avantages, au point de vue de la beauté des cuirs, sur l'ancien outillage. L. Knab.

III. Blason.— Bœuf sauvage représenté toujours *bouclé;* il symbolise la force, et plus particulièrement une possession de fief en pays de plaine ou de pâturages arrosés de rivière. Cette figure est peu employée dans les armoiries françaises.

BUFFLETERIE. On se servait autrefois de ce mot pour désigner l'ensemble des courroies ou autres effets de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cuir ou de buffle, qui entraient dans l'équipement du soldat, et à l'aide desquels il portait ses armes et ses munitions. Les buffleteries étaient le plus généralement blanchies à la craie. Au commencement des guerres de la Révolution, certains corps légers, ainsi que des gardes nationales les eurent noires. La gendarmerie se distingua plus tard par des buffleteries jaunies à l'ocre qu'elle porte encore aujourd'hui. La garde consulaire et ensuite la garde royale portèrent des buffleteries à piqûres qui disparurent en 1830. Actuellement, les effets d'équipement des troupes sont noircis à l'encaustique ou au cirage, à moins qu'ils ne soient maintenus de la couleur fauve naturelle du cuir. Depuis que le ceinturon et le porte-sabre ont remplacé l'ancienne *Croix de Saint-André*, c.-à-d. le baudrier et le porte-giberne se croisant sur la poitrine, le mot *buffleterie* a cessé d'être en usage.

BUFFON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard, au confluent de la Brenne et de l'Armançon, sur le canal de Bourgogne; 349 hab. Le plus ancien seigneur qu'on connaisse est Jacques de Buffon, qui permit, en 1270, aux moines de Fontenet de prendre de la pierre dans sa carrière. En 1774, cette terre fut érigée en comté pour Georges-Louis Le Clerc, célèbre naturaliste, plus connu sous le nom de Buffon. En 1769, une grande forge avait été établie dans ce village. C'était avant la Révolution une paroisse du diocèse de Langres, et du bailliage de Semur. M. Prou.

Bibl. : Courtépée, *Description générale et particul. du duché de Bourgogne*, éd. 1847, t. III, p. 555.

BUFFON (Benjamin-François Leclerc de), magistrat français, né à Montbard (Côte-d'Or) en 1683, mort en 1775. Il fut successivement conseiller du roi, commissaire général des maréchaussées de France, et, en 1720, conseiller au parlement de Bourgogne. Il avait épousé, en 1706, Anne-Christine Mazlin, d'une famille noble de Moutier-Saint-Jean. Il eut d'elle cinq enfants, dont le premier, Georges-Louis, est le célèbre naturaliste. Etant devenu veuf à l'âge de quarante-neuf ans, le conseiller Leclerc contracta un second mariage avec une de ses parentes, Antoinette Nadault. Ce fut l'occasion d'une brouille entre lui et son fils aîné. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années que la réconciliation se fit. Lorsque son père quitta le parlement, Georges-Louis Buffon lui donna l'hospitalité dans son château de Montbard, il se montra également plein de respect et d'affection pour sa belle-mère. Le conseiller Leclerc vécut jusqu'à quatre-vingt-douze ans, assez longtemps pour jouir de la gloire de son fils. G. L.

BUFFON (Georges-Louis Leclerc, chevalier, puis comte de), illustre naturaliste et écrivain français, né à Montbard (Côte-d'Or) le 7 sept. 1707, mort à Paris le 16 avril 1788. Fils d'un conseiller du Parlement de Bourgogne, il fit ses études au collège de Dijon et s'adonna tout d'abord aux mathématiques. Ce fut au cours d'un voyage en Italie, en compagnie d'un jeune anglais, lord Kingston, et de son gouverneur, savant botaniste, nommé Hickmann, qu'il sentit s'éveiller son goût pour les sciences naturelles. Après avoir suivi ses amis en Angleterre, où il demeura près d'un an, il publia la traduction de la *Statique des végétaux* de Hales (1735, in-4) et plus tard celle de la *Méthode des fluxions* de Newton (1740, in-4), autant pour se perfectionner dans l'étude de la langue anglaise que dans celle des sciences exactes. Adjoint, en 1733, à l'Académie des sciences, dans la classe de botanique et associé, en 1739, dans celle de botanique, il lui présenta, de 1735 à 1752, divers mémoires sur des sujets de physique et d'agriculture, dont la *France littéraire* de Quérard renferme la liste. Désigné par son ami Cisternay du Fay, intendant du jardin du roi, comme le successeur le plus apte à le remplacer, Buffon remplit les devoirs de sa charge avec une véritable passion et y réalisa de notables améliorations. En même temps, il concevait sur un plan grandiose le livre qui devait immortaliser son nom, mais il n'en aborda pas immédiatement la rédaction. Dans sa pensée, il ne s'agissait pas seulement de décrire les richesses, encore bien imparfaites, confiées à sa garde, mais de montrer dans une suite de tableaux habilement reliés entre eux, l'origine, la formation, les variations et les dégénérescences du globe et des êtres qui le peuplent, depuis l'infusoire jusqu'à l'homme. Ainsi divisé, ce sujet que, selon le mot de Sainte-Beuve, « Buffon voulait bien préciser, mais à la condition de ne jamais le restreindre », exposait nécessairement l'auteur à heurter des croyances reçues et à traiter des énigmes éternelles. La grande lutte de l'esprit nouveau contre les doctrines scolastiques, représentées officiellement par l'antique Sorbonne, était imminente. Au moment où le siècle atteignait le milieu de sa durée, Voltaire, qui n'avait pas encore élu domicile dans sa citadelle de Ferney, lançait ses premiers pamphlets; l'*Esprit des lois* (1748) était dans toutes les mains; le premier volume de l'*Encyclopédie* allait paraître. Ce serait d'ailleurs se faire à distance une étrange illusion que de voir en Buffon un rénovateur ou même un adversaire déclaré de l'exégèse biblique. Le sentiment de sa dignité, le goût très vif du repos moral, l'horreur innée de la contradiction, lui interdisaient de descendre à ces polémiques qui tinrent tant de place dans la vie de ses contemporains. S'il a parfois révélé le fond de sa pensée, ce ne fut qu'à des amis sûrs, au président de Brosses, par exemple, auquel il donnait la clé du quatrième volume « sur la manière dont doivent être entendues les choses dites pour la Sorbonne », et ses concessions sur ce point furent si larges en apparence que de cent vingt docteurs chargés d'examiner les propositions suspectes, il en eut cent treize pour lui.

Les trois premiers volumes de l'*Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du cabinet du Roi*, sortis des presses de l'Imprimerie royale, parurent en 1749. Le premier contenait la *Théorie de la terre* et le *Système sur la formation des planètes* : le second, l'*Histoire générale des animaux* et l'*Histoire particulière de l'homme*; le troisième une *Description du Cabinet du roi* (par Daubenton) et un chapitre sur les *Variétés de l'espèce humaine*. Ils furent reçus « avec un applaudissement universel » dit Grimm. « On est justement étonné, ajoute-t-il, de lire des discours de cent pages, écrits depuis la première page jusqu'à la dernière, toujours avec la même noblesse, avec le même feu, ornés du coloris le plus brillant et le plus vrai. » Raynal, dans les *Nouvelles littéraires* qu'il adressait aussi à la duchesse de Saxe-Gotha, attribue, non sans malice, ce succès à une autre cause : « Les femmes, prétend-il, étaient charmées de pouvoir lire avec bienséance un livre imposant où il se trouve beaucoup de choses libres et des détails qui les intéressent infiniment », et il ajoute que les gens instruits reprochaient à l'auteur des longueurs, des obscurités et une propension aux systèmes. Ces critiques et d'autres encore ont été formulées dans un recueil de *Lettres à un Américain* (1749-1751, 9 parties in-12), attribuées à un oratorien, l'abbé Lelarge de Lignac, mais dont le véritable inspirateur, sinon même l'auteur, serait Réaumur, selon le marquis d'Argenson. Buffon, fidèle au principe dont il ne se départit jamais, ne répondit pas plus à cette agression qu'il ne s'émut des réserves plus graves formulées par Linné, estimant que la meilleure manière de combattre ses adversaires était de continuer l'édification du monument qu'il avait entrepris. Les douze volumes suivants (1755-1767) furent consacrés à l'histoire des quadrupèdes. Après une interruption de près de deux années, causée par le chagrin profond que lui causa la mort de Mme de Buffon et par de cruelles atteintes de gravelle, il put, secondé par ses dévoués collaborateurs, donner au public l'*Histoire naturelle des oiseaux et des minéraux* (1771-1786, 10 vol. in-4), et sept volumes de *Suppléments* (1774-1789) ; le cinquième est formé par ces *Epoques de la nature* (1779), où l'on peut dire sans hyperbole que l'écrivain s'est surpassé et où le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

penseur ne fut jamais plus hardi ; aussi faillit-il être de nouveau inquiété par la Sorbonne qui, en présence du discrédit dont ses arrêts étaient frappés d'avance, eut le bon esprit d'abandonner presqu'aussitôt son examen. L'*Histoire naturelle* ne fut achevée qu'en 1789 par les soins de Lacépède, bien que Buffon eût formellement désigné Faujas de Saint-Fond pour cette tâche. Lacépède se fit, dit-on, remettre ses notes et s'en aida pour mettre au jour le dernier volume consacré aux *Serpents ;* plus tard il donna l'histoire des *Poissons* et des *Cétacés* (1799-1804, 6 vol.), dont la rédaction lui appartient en propre.

La part qui revient aux coopérateurs de Buffon est aujourd'hui nettement connue, mais les révélations qu'a fournies à P. Flourens l'examen des manuscrits conservés au Jardin des Plantes n'ont pas sensiblement diminué la gloire du maître. S'il a fallu, devant l'évidence, restituer à Bexon et à Guéneau de Montbeillard quelques-unes des pages les plus vantées de l'*Histoire naturelle*, tels que les morceaux sur le *cygne*, le *paon* et le *rossignol*, cette histoire des « ratures » de Buffon, comme l'a définie Sainte-Beuve avec un peu d'humeur, en nous initiant à ses procédés de travail, a détruit par cela même des légendes longtemps accréditées. Il était de tradition, notamment, que les *Epoques de la nature* avaient été recopiées dix-huit fois selon les uns onze fois, selon les autres, et l'on en pensait que cet effort réitéré avait principalement pour but la perfection du style. Flourens a démontré que ces retouches avaient porté moins sur la rédaction elle-même que sur la détermination des périodes désignées par le terme d' « époques » et des faits qui les caractérisent. Les brouillons des autres parties de l'*Histoire naturelle* attestent au contraire la docilité avec laquelle Buffon acceptait une correction proposée par l'un ou l'autre de ses aides et changeait à leur gré une épithète, ou parfois même un paragraphe entier.

Alors même que le renom du savant n'eût pas dicté à l'Académie française un choix ratifié d'avance par l'opinion publique, l'écrivain s'était, du premier coup, rendu digne de ses suffrages. Buffon fut élu en 1753 comme successeur de Languet de Gergy, archevêque de Sens, et prononça, le 25 août de la même année, le discours célèbre où il définissait la qualité suprême de l'art d'écrire. Le passage fameux et qui a prêté à tant de controverses : « Le style est l'homme même » ne se retrouve pas dans une minute recopiée par le président de Ruffey et publiée par M. Nadault de Buffon ; il a été ajouté sur la version définitive. Ce ne fut pas la seule fois que Buffon prit publiquement la parole : il eut successivement à répondre à La Condamine, à Watelet et à Coetlosquet, évêque de Limoges (1761), et plus tard à Chastellux et au duc de Duras (1775). C'est dans ce dernier discours qu'il plaça la *Henriade* au dessus de l'*Iliade*, donnant ainsi à Voltaire un gage solennel de réconciliation. Le procédé était d'autant plus méritoire que, sans parler du fameux jeu de mots sur l'*Histoire naturelle*..... « pas si naturelle », Buffon avait eu jadis à supporter les railleries de Voltaire au sujet de sa théorie sur la présence de coquillages dans les lieux élevés, théorie à laquelle les observations de Pallas le firent loyalement renoncer plus tard, et d'où il concluait à la stagnation des eaux sur une partie du continent, tandis que Voltaire prétendait qu'il s'agissait tout simplement de coquilles rapportées de Syrie au temps des croisades, par les pèlerins! Cette petite guerre s'apaisa en 1774 : Voltaire, dans une lettre dont on n'a point le texte, comparait Buffon à « Archimède Ier » et Buffon déclarait en retour qu'il n'y aurait jamais de « Voltaire second ».

Au premier rang des ennemis irréconciliables du grand écrivain, il faut placer d'Alembert : non content de s'abaisser jusqu'à mimer en petit comité la démarche et les attitudes de Buffon, qu'il appelait volontiers, par allusion au principal personnage du *Glorieux* de Destouches, « le comte de Tuffières de la littérature », il entravait de toute son influence les candidatures qu'il appuyait. La lutte prit un caractère particulièrement aigu en 1782, lors de l'élection de Condorcet, soutenu par d'Alembert et le parti philosophique, contre Bailly que patronnait Buffon. Condorcet fut élu par seize voix contre quinze et ne dut ce mince succès qu'à la défection suprême du comte de Tressan. La même hostilité s'était fait jour quelques années auparavant (1773), lors de l'élection de Condorcet comme secrétaire perpétuel adjoint de l'Académie des sciences et en concurrence avec le même rival.

Les hommages rendus à Buffon par l'Europe entière auraient suffi à le consoler de ces tracasseries. Si l'on en excepte Voltaire, jamais homme célèbre ne reçut en effet, de son vivant, plus de preuves de la suprématie intellectuelle qu'il exerçait. Avec une humilité quelque peu théâtrale, Jean-Jacques, passant à Montbard (1770), s'agenouilla pour baiser le seuil du cabinet où Buffon avait composé la majeure partie de l'*Histoire naturelle*. Le prince Henri de Prusse y vint comme en pèlerinage ; Louis XV, si indifférent d'ordinaire aux hommes qui ont constitué la seule illustration de son règne, accordait sans hésiter tous les crédits nécessaires pour l'embellissement ou l'agrandissement de son Jardin et, par lettres patentes de 1773, érigea en comté la terre de Buffon. Quant à la statue de Pajou, placée dans les galeries du Jardin avec la fameuse devise : *Majestati naturæ par ingenium*, elle fut moins un honneur rendu à Buffon par l'admiration de ses contemporains qu'une sorte de réparation imaginée par M. de la Billarderie d'Angiviller, lorsqu'il se fit accorder en survivance le titre d'intendant du Jardin du roi que Buffon destinait à son fils unique. Ce fut celui-ci qu'il chargea d'aller à Saint-Pétersbourg remercier de vive voix Catherine II des présents de fourrures et de pierres précieuses qu'elle lui avait fait remettre et de lui offrir son buste modelé par Houdon.

S'il est vrai, comme l'a dit Buffon, que le génie ne soit qu'une longue patience, sa vie toute entière témoignerait de la justesse de cet axiome, car peu d'existences furent mieux réglées que la sienne. Huit mois sur douze il habitait Montbard, consacrant les quatre autres à s'assurer par lui-même du bon emploi des fonds dont il disposait et de l'exécution des ordres qu'une correspondance régulière transmettait à son jardinier en chef, André Thouin. L'emploi quotidien de son temps a été souvent décrit : levé en toutes saisons à cinq heures du matin, il se rendait aussitôt au pavillon très élevé qui dominait les jardins de Montbard et dont il avait fait son cabinet d'études ; il y travaillait soit seul, soit avec un secrétaire, jusqu'à deux heures, n'interrompant ses méditations ou sa dictée que pour prendre une collation frugale et invariable (un morceau de pain et un verre d'eau rougie), dînait avec la même sobriété, goûtait dans sa chambre quelques moments de repos, et, après une courte promenade, se remettait à l'étude de cinq heures à neuf heures. Il descendait alors au salon dont sa sœur, Mme Nadault, ou en son absence, Mme Daubenton, belle-sœur du collaborateur de l'*Histoire naturelle*, faisaient les honneurs ; tantôt, sur la demande de ses visiteurs, il y lisait ou le plus souvent récitait avec une imperturbable sûreté de mémoire, des fragments de ses livres, tantôt il ne dédaignait pas de prendre part à des jeux de société. Au témoignage unanime de ses contemporains — et quelques-uns semblent tout disposés à lui en faire un grief, — la conversation de Buffon ne répondait en rien à l'idée que ses ouvrages donnaient de son génie. Lui-même s'en excusait avec bonne grâce : « C'est le moment de mon repos, disait-il, il importe peu dès lors que mes paroles soient soignées ou non. » Son dernier secrétaire, Humbert Bazile, qui nous a transmis ce propos, ajoute : « Il avait un tact exquis pour reconnaître le degré de capacité de ceux avec lesquels il s'entretenait, et il proportionnait le ton à l'intelligence du visiteur ; il ne parlait

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

que salade et raves aux jardiniers; que de jardiniers sont venus à Montbard pour l'entendre parler des *Epoques de la nature!* »

Une déception toute semblable était réservée aux lecteurs de sa *Correspondance inédite*, rassemblée par son arrière petit-neveu, M. H. Nadault de Buffon (1860, 2 vol. in-8), et publiée avec un luxe d'annotations auxquelles nuit leur mauvaise distribution matérielle. Cette correspondance qui commence en 1729, se clôt par un billet, dicté à son fils pour Mme Necker et signé d'une main défaillante; elle apporte quelques détails nouveaux sur la vie privée de Buffon, sur ses habitudes de travail, sur la gestion du Jardin du roi ou de ses affaires privées, etc., mais elle n'offre littérairement aucun enseignement, ni aucun charme. Elle n'a rien ajouté au prestige dont jouit depuis un siècle l'*Histoire naturelle*, en dépit des découvertes nouvelles qui sont venues infirmer les théories de Buffon et des variations de notre goût que ses descriptions pompeuses, en « style soutenu », agacent plus qu'elles ne satisfont. Sainte-Beuve a dit de l'auteur que son génie manquait d'attendrissement. Pour sentir la justesse et la profondeur du mot, il suffit de comparer l'une ou l'autre des pages les plus célèbres de Buffon à tel chapitre de l'*Insecte* ou de l'*Oiseau* de Michelet. Néanmoins, l'*Histoire naturelle*, à qui ses majestueuses proportions n'ont jamais permis de figurer parmi les livres de lecture courante, fait, à juste titre, partie des chefs-d'œuvre de notre langue et tient son rang parmi les plus glorieuses manifestations du génie français.

Buffon, marié en 1752 à Mlle de Saint-Belin, alors âgée de vingt ans, et resté veuf en 1769, avait eu deux enfants, une fille morte en bas âge et un fils, *Georges-Louis-Marie*, né en 1764, guillotiné à Paris le 22 messidor an II (10 juil. 1794). En lui s'éteignait la postérité directe de Buffon. Il avait épousé, en 1784, Mlle de Cépoy, devenue peu après la maîtresse déclarée de Philippe-Egalité et contre laquelle le jeune comte de Buffon obtint le divorce le 14 janv. 1793. Il se remaria la même année à Betzy Daubenton, fille du collaborateur de son père. Leur union ne dura qu'un an à peine et fut également stérile.

Voltaire a dit de Buffon qu'il avait l'âme d'un sage dans le corps d'un athlète et Hume que sa prestance rappelait plutôt celle d'un maréchal de France que d'un homme de lettres. Sa haute taille, ses yeux noirs très vifs (quoique myopes), ses cheveux blancs de bonne heure et qu'il portait sans poudre, des soins de toilette qu'on a souvent raillés, contribuaient au prestige qu'il inspirait à tous ses contemporains. Malgré sa grande célébrité, ses portraits originaux ne sont pas nombreux : on ne peut guère citer comme ayant une réelle valeur iconographique que le buste de Pajou (1773) et celui de Houdon (1783), appartenant au Louvre; le Muséum possède aussi du second un bel exemplaire en marbre. Une statue de Buffon a été érigée en 1854 à Montbard. Maurice Tourneux.

Doctrine. — On a comparé Buffon à Aristote et à Pline, pour l'immensité des connaissances, la conception et l'exécution d'un plan gigantesque. Le premier lui reste supérieur par l'esprit philosophique, il dépasse le second en éloquence et pour la grandeur des vues ainsi que pour l'exactitude des détails. Il avait formé le projet de rassembler et d'exposer tout ce qui compose les sciences naturelles; il ne put seul arriver à la réalisation de ce plan, et dans les parties qu'il traita lui-même ne sut s'affranchir de l'esprit de système. Partisan à beaucoup d'égards de la méthode expérimentale, il la quitte à un moment donné pour céder au besoin de grandir son horizon et d'étendre sa vue. Comme le dit Flourens : « Tout, dans le système de Buffon, est de l'esprit de Buffon; il voyait tout ce qu'il croyait et ne regardait pas d'un bon œil ceux qui ne croient que ce qu'ils voient. » Partout cependant il associe la science à la doctrine, l'expérience à la pensée; il arrive finalement à établir un dogmatisme analogue à celui de Leibniz; en physiologie, il admet comme lui l'autonomie et l'extrême divisibilité de la vie; en zoologie il est partisan de l'idée de la série continue; en géologie, neptunien d'abord, il devient plutonien ensuite. Il se rattache également à Leibniz par l'opposition qu'il fait à Descartes, aux analyses, aux classifications. « La nature, dit-il, marche par gradations inconnues et, par conséquent, elle ne peut pas se prêter totalement à ces divisions, puisqu'elle passe d'une espèce à une autre espèce, et souvent d'un genre à un autre genre par des nuances imperceptibles; de sorte qu'il se trouve un grand nombre d'espèces moyennes et d'objets mi-partis qu'on ne sait où placer et qui dérangent nécessairement le projet du sytème général. » Buffon critique vivement Tournefort, Linné et les autres nomenclateurs; il s'attira en particulier l'inimitié de Linné qui, pour se venger, donna, dit-on, le nom de *Bufonia* (de *Bufo*, crapaud) à un genre de plantes qui portait auparavant celui de *Buffonia*.

Ainsi, pour Buffon, la nature est un tout infiniment diversifié qu'il est impossible de soumettre à des divisions catégoriques. Chaque objet, en histoire naturelle, doit avoir sa biographie et sa description spéciales. « L'animal, dit Buffon, réunit toutes les puissances de la nature; les forces qui l'animent lui sont propres et particulières; il veut, il agit, il se détermine, il opère, il communique par ses sens avec les objets les plus éloignés; son individu est un centre où tout se rapporte, un point où l'univers entier se réfléchit, un monde en raccourci. » Que nous voilà loin du mécanisme de Descartes, qui assimile les êtres vivants à des machines soumises aux seules lois du mécanisme !

La vie, pour Buffon, réside dans les molécules organiques; nous retrouvons là les monades de Leibniz. Les êtres vivants sont composés de ces molécules qui existent en nombre infini dans l'univers; les causes de destruction ne font que les séparer sans les détruire; ces molécules pénètrent la matière brute, la travaillent, l'élaborent, selon la nature de cette matière, selon le *moule intérieur* qu'elles rencontrent, et donnent ainsi naissance soit à des animaux, soit à des plantes. Ces molécules, indestructibles, circulent dans l'univers, passent d'un être à l'autre, servent à la vie actuelle et à la continuation de la vie, opèrent la nutrition, l'accroissement de l'individu, déterminent la reproduction de l'espèce. C'est grâce aux forces vitales, qu'il appelle *forces pénétrantes*, que ces molécules vont se fixer dans les organes, pénètrent les moules intérieurs, qui représentent la forme intérieure, la texture des parties vivantes, texture invariable au milieu du renouvellement constant de la matière vivante. Ainsi, l'assimilation, l'accroissement, consistent à la fois dans une *fixation*, grâce aux forces pénétrantes, et une *figuration* de la matière organique, déterminée par les moules intérieurs.

C'est par un coup de génie que Buffon a rapproché la reproduction de la nutrition : « Se nourrir, dit-il, se développer et se reproduire sont les effets d'une même cause. » Là il se sépare de Leibniz, dont il n'admet pas la doctrine de reproduction des êtres, celle de l'emboîtement des germes. De même que ses contemporains, Buffon examina les spermatozoïdes au microscope, mais il ne put se résoudre à y reconnaître de véritables animaux; pour lui, les zoospermes, voire même les anguillules de la colle de farine, celles du vinaigre, ne sont que des représentants visibles, accessibles, de ses molécules organiques. Voici donc comment s'explique la reproduction : il se fait, dans la nutrition, une séparation des parties; celles qui ne sont pas organiques sont rejetées par les émonctoires naturels, celles qui sont organiques restent et servent au développement du sujet; le *superflu* de cette matière organique est renvoyé de toutes les parties du corps en un ou plusieurs endroits communs (testicules, ovaires), où elle forme de petits corps organisés, aptes à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

se développer plus tard. Ce qu'il y a de juste dans la théorie de Buffon, c'est que le mâle et la femelle fournissent chacun quelque chose d'organisé et d'essentiel dans l'acte de la génération ; il est le premier qui l'ait dit nettement.

Tout naturellement la théorie de la diffusion universelle des molécules organiques vivantes devait conduire Buffon à celle de la génération spontanée ; les molécules, mises en liberté par suite de la destruction d'un corps organisé, sont attirées par un moule animal ou végétal, et si elles ne rencontrent pas de moule, peuvent, par leur rapprochement fortuit, donner naissance aux infusoires, aux vers, aux moisissures ; ainsi les vers parasites, selon lui, naissent de la juxtaposition de molécules surabondantes. En somme, il n'y a pas création de vie, et par la mort il n'y a pas destruction de vie ; les molécules organiques de Buffon, de même que les monades vitales de Leibniz, sont ingénérables et incorruptibles.

Un animal étant composé d'une infinité de molécules vivantes, son énergie totale doit être considérée comme la somme d'une infinité d'énergies rudimentaires ; c'est un acheminement vers les vues de Bordeu et surtout de Bichat, chez lequel elles prirent une netteté exceptionnelle. L'anatomie comparée et la physiologie générale doivent également leurs premières bases sérieuses à Buffon ; le premier, il met en relief ce fait considérable de la biologie moderne, que la quantité et la perfection de la vie vont en s'accroissant depuis les échelons inférieurs jusqu'aux échelons supérieurs ; de même, il montre l'unité de structure de tous ces êtres dont l'homme constitue en quelque sorte le type le plus perfectionné. Il reconnaît la subordination des organes et établit entre la vie organique et la vie animale une distinction très nette, distinction qui a fait le sujet d'admirables travaux de Bichat.

De même qu'il fut le prédécesseur de Bichat, Buffon fut aussi celui de Lamarck et de Darwin. Il pressent déjà la mutabilité des espèces, quoiqu'il n'ait guère réussi à la démontrer que pour les variétés et les races. S'il dit que les espèces chien, chacal, loup et renard dérivent d'une seule de ces espèces, que le cheval vient du zèbre, etc., il ne le démontre pas. Il présente en général la mutabilité des espèces plutôt comme une probabilité théorique que comme une vérité démontrée ; c'est pour lui un simple corollaire philosophique de son système sur l'enchaînement et la liaison des êtres dans une série continue. Mais dans certains passages de ses œuvres il est plus explicite ; ainsi dans son *Discours sur la dégénération des animaux*, il va jusqu'à déclarer « que les deux cents espèces dont il a fait l'histoire peuvent se réduire à un assez petit nombre de familles ou souches principales, desquelles il n'est pas impossible que toutes les autres soient issues ».

Ces conceptions plus ou moins théoriques l'ont conduit en outre à établir quelques-unes des lois les plus remarquables de la *fécondité :* 1° la fécondité d'un animal est d'autant plus grande qu'il occupe un rang plus inférieur dans l'échelle animale, c.-à-d. la fécondité est en raison inverse de la grandeur ; 2° le nombre des mâles est toujours supérieur à celui des femelles ; 3° la domesticité accroît la fécondité dans une proportion considérable.

Ajoutons que Buffon doit être considéré comme le fondateur de la *géographie zoologique ;* le premier, il a nettement déterminé la patrie ou l'habitat naturel de chaque espèce animale. Les espèces changent avec les climats et il n'y en a aucune qui soit, selon lui, répandue par toute la terre. L'espèce humaine seule a le privilège d'être partout et d'être partout la même, parce qu'elle est *une ;* les races, dont il admet quatre principales, la blanche, la noire, la rouge et la jaune, en d'autres termes, l'européenne ou caucasique, l'éthiopique, la mongolique et l'américaine, ne sont que des variétés de l'espèce humaine ; par là Buffon est le véritable fondateur de l'*anthropologie* et de l'*ethnographie*.

Arrivons aux idées de Buffon sur la formation du globe. Il a eu deux théories ; l'une qu'il a exposée dans la *théorie de la terre*, le *neptunisme*, qui explique les révolutions de la terre par l'action exclusive de l'eau, mais à laquelle il ne s'est pas arrêté ; l'autre, son système définitif de géologie, qu'il a développé beaucoup plus tard dans les *Époques de la nature*, son ouvrage le plus remarquable, qui cependant n'est qu'une amplification, un développement, en même temps qu'une rectification de la théorie de Leibniz. Voici en peu de mots les faits généraux établis par Buffon : 1° la terre est élevée sur l'équateur et abaissée sur les pôles dans la proportion qu'exigent les lois de la pesanteur et la force centrifuge ; 2° elle possède une chaleur intérieure qui lui est propre, indépendante de celle que lui envoie le soleil ; 3° la chaleur propre du globe est insuffisante pour maintenir seule la vie à sa surface ; 4° les matières qui constituent le globe sont de la nature du verre et toutes vitrifiables ; 5° sur toute la surface de la terre, même sur les montagnes, on trouve une immense quantité de coquillages et d'autres débris des productions maritimes. A ces faits Buffon joignait ce qu'il appelle les *monuments*, c.-à-d. les résultats obtenus par l'examen des fossiles, espèces éteintes, ou ne vivant plus actuellement que dans les régions méridionales, mais dont on retrouve des exemplaires dans les régions septentrionales des deux continents. C'est de la comparaison de tous ces faits que Buffon tire l'enchaînement des *époques* de la nature : 1° l'époque de la fluidité, de l'incandescence du globe ; 2° du refroidissement, de la consolidation ; 3° celle où la mer couvrait les terres ; 4° celle où les éléphants, les hippopotames, etc., habitaient les terres du Nord ; 5° l'époque caractérisée par la séparation des deux continents, séparation postérieure à l'époque des éléphants et des hippopotames ; 6° celle de l'apparition de l'homme.

Buste de Buffon, d'après un marbre de Houdon (Musée du Louvre).

La preuve que Buffon ne dédaignait pas la méthode expérimentale, c'est qu'il a fait des découvertes au moyen du microscope, des expériences sur les miroirs, sur la génération, sur les végétaux, sur le refroidissement, etc. ; le premier, il a conçu la possibilité d'une géologie expérimentale. Par les idées nouvelles qu'il a introduites dans la science, par les lois nouvelles qu'il a établies, Buffon a été le précurseur des plus grands savants du commencement de ce siècle, qui souvent n'ont plus eu qu'à développer, étendre, perfectionner ses belles conceptions. Nous avons vu comment il a préparé le terrain à Bichat, à Lamarck, etc. ; c'est à lui que Cuvier a emprunté la loi de la prééminence relative des organes, qui lui a donné des résultats si merveilleux, surtout dans le domaine de la paléontologie ; c'est à lui qu'est due l'idée de l'uniformité du plan de la nature qui a fait la base des remarquables travaux de Geoffroy-Saint-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Hilaire; c'est lui qui, par sa démonstration de l'unité de l'espèce humaine, a préparé la voie aux travaux de Blumenbach, de Camper et de Cuvier; elle pourrait être longue encore, cette énumération.

Pour ne rien omettre, nous devons encore signaler les tendances de Buffon en philosophie; disons tout de suite qu'il n'a pas eu sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme et des animaux des idées assez arrêtées pour constituer un véritable système philosophique; ses opinions psychologiques sont vagues, et il est tombé dans des contradictions et des obscurités qu'on attribue à la crainte de blesser les opinions religieuses. Malgré la belle définition qu'il a donnée de la vie, et que nous avons citée plus haut, malgré la guerre qu'il a faite au mécanisme de Descartes, il a subi l'influence de ce dernier, en même temps que celle de Locke. Buffon accorde bien aux animaux, de plus que Descartes, la sensibilité et un certain degré d'intelligence, mais le tout procédant d'*ébranlements organiques*, qui remplacent pour lui les esprits animaux. L'homme pense; et la pensée est la seule forme de l'âme indivisible et immatérielle; à côté de cette doctrine cartésienne, il admet deux sortes de sensibilités, de mémoires, d'intelligences, l'une dérivant de la matière et qui appartient aux bêtes, l'autre de l'esprit et qui est propre à l'homme. Buffon est plus logique en recherchant ce que les sens donnent à l'homme; il compare les cinq sens, comme avait fait Aristote, et donne la palme au toucher chez l'homme, à l'odorat chez les quadrupèdes, à la vue chez les oiseaux. Nous n'insisterons pas.

Travaux publiés. — Les *Mémoires de l'Académie royale des sciences* et les *Mémoires de l'Académie de Dijon* renferment d'importants travaux de Buffon sur divers sujets de physique, d'agriculture et d'histoire naturelle, non compris dans ses œuvres complètes et dont nous nous bornons à signaler l'existence.

Les ouvrages de Buffon ont été édités un grand nombre de fois et traduits dans la plupart des langues de l'Europe. Nous ne mentionnerons que les principales éditions françaises : *Histoire naturelle générale et particulière*, par Buffon, J. Daubenton, Ph. Guéneau de Montbeillard, et G.-E. de Lacépède (Paris, 1749-1804, 44 vol. in-4, avec de nombreuses gravures; Paris, 1752-1805, 90 vol. in-12, avec figures; cette édition porte le titre d'*Œuvres complètes*; Amsterdam et Dordrecht, 1766-1799, 38 vol. in-4; Paris, 1774-1804, 36 vol. in-4, avec figures, sous le titre d'*Œuvres complètes*; Berne, 1784-1786, 22 vol. in-8; Deux-Ponts, 1785-1791, 54 vol. in-12, avec figures coloriées; Strasbourg, 1789-1799, 43 vol. in-12, avec figures coloriées et cartes; etc.); *Histoire naturelle de Buffon, mise dans un nouvel ordre; précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Buffon*, par Cuvier (Paris, 1825-26, 36 vol. in-8, avec 400 pl.); *Œuvres complètes, avec les descriptions anatomiques de Daubenton*, par Lamouroux et Desmarets (Paris, 1824-1832, 40 vol. in-8, avec 720 pl. lithogr.); l'une des meilleures éditions; *Œuvres complètes, mises en ordre et précédées d'une notice historique*, par A. Richard, avec un supplément de Cuvier (Paris, 1825-1828, 32 vol. in-8, avec 200 pl.); *Œuvres complètes* (Paris, 1837-1839, 6 vol. gr. in-8, avec 120 pl. coloriées). *Œuvres complètes*, édit. annotée et précédée d'une introduction sur Buffon et sur les progrès des sciences naturelles depuis son époque, par J.-L. de Lanessan (Paris, 1885, 14 vol. in-8, avec 160 pl. et 8 portr.).

On a imprimé séparément les ouvrages suivants de Buffon : *les Epoques de la nature* (Paris, 1778-1790, 2 vol. in-12); *Histoire naturelle de l'homme* (nouv. édit., Paris, 1792, 2 vol. in-12); *Hist. natur. des oiseaux* (Paris, 1771, 10 vol. gr. in-4, avec 1,008 pl. enluminées, y compris 35 d'insectes, ouvrage très recherché; Berne, 1798, 18 vol. in-8, avec figures); *Théorie de la terre* (Berne, 1792, 3 vol. in-8); *Histoire de la terre et des minéraux avec la physique expérimentale* (Berne, 1800, 7 vol. in-8, avec pl.); *Hist. natur. des animaux domestiques* (Berne, 1800, in-8).

Dr L. Hahn.

Bibl. : I. Biographie. — *Vie de Buffon*; Amsterdam, 1788, in-12. — Aude, *Vie privée de Buffon*; Lausanne, 1878, in-8. — Condorcet, *Eloge de M. le comte de Buffon*; Paris, 1790, in-12. — Vicq d'Azyr, Discours de réception à l'Académie française, 1788, in-4. — Buffon, *Correspondance inédite*, recueillie par H. Nadault de Buffon, 1860, 2 vol. in-8. — *Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers*, Mémoires d'Humbert, Bazile, mis en ordre et annotés par Nadault de Buffon, 1863, in-8, cinq portraits. — Hérault de Séchelles, *Visite à Buffon, septembre 1785*; Paris, 1785, in-8; réimpr. avec d'autres opuscules de l'auteur (1801, in-8) et avec suppressions et notes anonymes de G. Peignot; Dijon et Paris, 1829, in-12. — A. de Chesnel, *Vie de Buffon*; Paris, 1843, in-12. — O. d'Haussonville, *le Salon de Mme Necker*, 1882, 2 vol. in-18. — Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — Villemain, *Tableau de la littérature française au* xviiie *siècle*. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV, X et XIV. — Damas-Hinard, *La Fontaine et Buffon*, 1860, in-12. — E. Montégut, *Tableaux de la France, Souvenirs de Bourgogne*, 1874, in-18. — F. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1888.

II. Doctrine. — Cuvier, Art. *Buffon* dans la *Biographie* Michaud. — Et. Geoffroy Saint-Hilaire, *Fragments biographiques*. — Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, *Essais de zoologie générale*, 1840, in-18. — P. Flourens, *Histoire des travaux et des idées de Buffon*, 1844, in-8, 3e éd., 1870. — Du même, *Des manuscrits de Buffon*, 1860, in-18. — A. Lemoine, art. *Buffon*, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, 1875. — F. Papillon, *Histoire de la philosophie moderne dans ses rapports avec les sciences* 1876, 2 vol. in-8.

BUFFON (Benjamin-Edme Nadault de), magistrat français (V. Nadault).

BUFFON (Alexandre-Henri Nadault de), magistrat et littérateur français (V. Nadault).

BUFFONIA. Genre de plantes de la famille des Caryophyllacées, établi par Sauvage (*Méth. nat.*, 141) et que Linné (*Gen.*, n° 168) a écrit *Bufonia* (de *Bufo*, crapaud) pour se venger, dit-on, de Buffon. Les *Buffonia* sont de petites herbes, annuelles ou vivaces, voisines des *Sagina* et des *Arenaria*. Leurs feuilles sont opposées, et leurs fleurs, très petites, sont tétramères avec l'androcée formé tantôt de quatre étamines opposées aux sépales, tantôt de huit étamines opposées et alternes, insérées sur un disque épigyne. Le fruit est une capsule comprimée, lenticulaire, s'ouvrant en deux valves pour laisser échapper deux graines en forme de fer à cheval. — Des douze espèces connues, trois se trouvent en France, l'une *B. macrosperma* Gay, dans le centre, les deux autres, *B. tenuifolia* L. et *B. perennis* Pourr., dans les régions méridionales. Ed. Lef.

BUFNOIR (Claude), jurisconsulte français, né à Autun le 3 janv. 1832. Après avoir fait de brillantes études de droit, M. Bufnoir prit part au concours d'agrégation ouvert à Paris en 1856. Il y fut reçu le premier, et le ministre de l'instruction publique l'attacha immédiatement en qualité d'agrégé à la Faculté de droit de Paris (9 janv. 1856). En 1858, M. Bufnoir fut délégué provisoirement dans la chaire de droit romain, vacante à la Faculté de droit de Grenoble; mais il ne resta que peu de temps dans cette ville et vint reprendre ses fonctions à la Faculté de droit de Paris dès le 21 fév. 1859. Il a ensuite suppléé M. Oudot dans le cours de code civil, de 1861 à 1863. Puis il fut chargé en 1865 d'un cours de droit romain, et en 1866 de la conférence publique sur les Pandectes à l'usage des aspirants au doctorat. M. Bugnet étant mort à la fin de cette année 1866, M. Bufnoir fut chargé provisoirement de son cours et il ne tarda pas à être nommé professeur titulaire de la chaire vacante (décr. du 9 fév. 1867). M. Bufnoir est un des jurisconsultes les plus distingués de notre époque. Par la puissance de sa dialectique, par la sûreté de ses doctrines, comme aussi par l'élégance de sa forme, il attire autour de sa chaire un nombreux auditoire. M. Bufnoir a peu écrit jusqu'à ce jour. Son ouvrage sur la *Théorie de la condition dans les divers actes juri-*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

diques suivant le droit romain a été très remarqué. On y retrouve en effet les qualités qui font le succès du professeur dans son enseignement. M. Bufnoir a toutefois fait de nombreuses communications à la *Société de législation comparée* et il a pris une part active à l'*Annuaire* que publie chaque année cette société. Nous relèverons tout particulièrement dans le *Bulletin de la Société de législation comparée* une communication sur les *Règles du partage judiciaire* (année 1869, p. 130); une autre sur les *Tribunaux d'échevins en Allemagne* (année 1873, p. 262); une autre sur l'*Organisation constitutionnelle du grand-duché de Finlande* (année 1876, p. 36); une dissertation très remarquable sur la question des *Régimes matrimoniaux en Allemagne* (année 1876, p. 63); une étude sur les *Travaux préparatoires d'un code civil pour l'Allemagne*, etc., etc. M. Bufnoir a été élu président de la Société de législation comparée pour l'année 1889. E. Glasson.

BUFO (Erpét.). Nom scientifique servant à désigner les formes généralement connues sous le nom de *Crapaud* et dont le *Crapaud vulgaire* (V. ces mots) est le type du genre.

BUFONIDÆ (Erpét.). Famille de *Batraciens anoures*, dont le *Crapaud vulgaire (Bufo)* est le représentant typique. Cette famille se compose aujourd'hui d'Anoures à langue distincte, chez lesquels les dents font défaut à la mâchoire supérieure; ils ont les apophyses transverses, des vertèbres sacrées plus ou moins dilatées, le coracoïde est uni au precoracoïde par un cartilage spécial, l'omosternum manque généralement, quand il existe il est réduit à un étroit cartilage; le coccyx est attaché par deux condyles; le tympan est plus ou moins visible, la pupille est d'habitude horizontale. Les *Bufonidæ* se trouvent dans toutes les régions connues, excepté toutefois à Madagascar, à la Nouvelle-Guinée et à la Nouvelle-Zélande. Rochbr.

BUFONIFORMES (Erpét.). Pour Dumeril et Bibron, la famille des *Bufoniformes* renfermait tous les Batraciens anoures pourvus d'une langue, et manquant de dents à la mâchoire supérieure, ce caractère purement négatif, comme l'observe Sauvage, les séparait des Raniformes et des Hylæformes et rien de plus. La famille des Bufoniformes a fait place à la famille des Bufonidæ, la seule acceptée aujourd'hui et dont nous avons précédemment donné les principaux caractères (V. Bufonidæ). Rochbr.

BUG. Rivière de l'empire russe. On l'appelle le *Bug occidental* pour la distinguer du *Boug* (V. ce nom). Elle prend sa source en Galicie, dans le cercle de Zloczow; elle sépare pendant quelque temps la Volynie de la Galicie et du royaume de Pologne; elle arrose le royaume, et grossie de la Narow, se jette dans la Vistule, au N. de Varsovie. Elle est navigable sur les quatre cinquièmes de son parcours qui est d'environ 750 kil. Ses affluents sont à gauche : la Huszwa, la Wladawka, le Liwiec; à droite, le Muchawiec (Moukhavets), la Narew et la Wkra. L. L.

BUGA. Ville des Etats-Unis-de-Colombie, Etat de Cauca, dans la fertile vallée du rio Cauca, à 5 kil. du fleuve, à 1,000 m. d'alt., au centre de riches plantations de café, de canne à sucre, etc.; 12,500 hab. Fondée en 1570, cette ville fut d'abord peuplée de Galiciens et appelée *Nueva Galicia*.

BUGADIER (Parfumerie). Vase destiné à fondre les graisses pour la préparation des pommades parfumées; ce vase doit être assez grand pour contenir 500 livres de graisse fondue et 150 livres de fleurs, soit pétales de roses, cassies ou faux acacia, soit fleurs d'oranger.

BUGARACH. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza; 597 hab.

BUGARD. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie; 243 hab.

BUGATI (Gaetano), antiquaire italien, né à Milan le 14 août 1745, mort le 20 avr. 1816. Directeur de la Bibliothèque ambrosienne, il se confina dans ses fonctions et n'écrivit qu'un seul ouvrage, important à la vérité pour l'histoire de l'art milanais primitif : *Memorie storico-critiche intorno le reliquie ed il culto di S. Celso martire, con un'appendice nello quale si spiega un dittico d'avorio della chiesa metropolitana di Milano* (Milan, 1782, in-4). R. G.

BUGAVE. Un des noms vulgaires de l'*Ononis spinosa* L., plante de la famille des Légumineuses-Papilionacées (V. Ononis).

BUGEAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel; 1153 hab.

BUGEAUD. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Bône, situé sur le point culminant de l'Edough, haut d'environ 1,000 m., est relié à la ville de Bône par une magnifique route qui serpente sur les flancs de la montagne, à travers les forêts de chênes-lièges. Le pays est très pittoresque, plein de ravins, de cascades, de sources et de ruines romaines; aussi est-il un but de promenade pour les habitants de Bône, et, l'été, un refuge pour les gens de la plaine où sévit la fièvre, notamment ceux d'Ain Mokra, de l'Oued el Aneb, etc. Le village, créé en 1847, et qui a pour annexe le hameau de *Sainte-Croix*, a une église, des écoles des deux sexes et une population de 736 hab., dont 205 Français et 147 étrangers européens (rec. de 1886). E. Cat.

BUGEAUD DE LA PICONNERIE (Thomas-Robert), duc d'Isly, maréchal de France, né à Limoges le 15 oct. 1784, mort à Paris le 10 juin 1849. Il était d'une famille noble, adonnée depuis longtemps au travail des forges et aux exploitations rurales et dont les principaux domaines (notamment le château de La Durantie, près de Lanouaille) étaient situés en Périgord. Dernier né de quatorze enfants, durement traité par son père, n'ayant à espérer qu'une part infime de la fortune patrimoniale (fort diminuée par la Révolution), il s'enfuit, à l'âge de treize ans, et alla rejoindre ses sœurs à La Durantie. C'est dans cette demeure délabrée qu'il passa toute son adolescence. Il y vécut en paysan et y contracta le goût passionné qu'il devait garder jusqu'à la mort pour l'agriculture. Son instruction fut naturellement fort négligée. On peut dire qu'il ne dut qu'à lui-même le peu qu'il apprit. Plus tard, et jusque dans sa vieillesse, il ne cessa d'étendre ses connaissances. A vingt ans, il lui fallut choisir sa voie. Il n'avait guère que du bon vouloir, une santé robuste, beaucoup de ténacité au travail et l'ardent désir de se distinguer. Détourné de l'industrie par un ami de sa famille, il entra dans l'armée, sans répugnance, mais sans enthousiasme, fut admis comme simple soldat dans les vélites de la garde (29 juin 1804) et fit à Fontainebleau, à Wimereux et surtout à Austerlitz un fort rude apprentissage du métier militaire. En févr. 1806, il n'était encore que caporal et parlait quelquefois de retourner aux champs. Mais, déjà remarqué de ses chefs, il ne tarda pas à devenir sous-lieutenant (6 avr. 1806) et, dès lors, ne songea plus sérieusement à changer de carrière.

Il fit peu après la campagne de Prusse et de Pologne. La blessure qu'il reçut à Pultusk lui valut le grade de lieutenant (21 déc. 1806). En 1808, nous le retrouvons en Espagne, où il prend part, le 2 mai, au combat de Madrid. Promu capitaine à la suite du siège de Saragosse et des engagements de Pampelune et de Moria (mars 1809), il eut une part importante à la prise de Lérida et au siège de Tortose (13 mai, 18 déc. 1810). Le maréchal Suchet, qui appréciait particulièrement sa vigilance et sa vigueur, le décora, l'éleva au rang de chef de bataillon (mars 1811), l'employa avec succès à combattre les *guérillas* et, après de nouvelles actions d'éclat à Tarragone, à Ordal (1811-1813), lui donna le commandement effectif du 14e régiment de ligne (10 janv. 1814). Bugeaud n'était alors que major. Le gouvernement des Bourbons, auquel il mit beaucoup d'empressement à se rallier, le nomma colonel (11 juin 1814) et lui témoigna une confiance que semblaient justifier ses bruyantes protestations

© 2007 Lyon — Editions « les nacelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de dévouement à la *légitimité*. Il n'en passa pas moins, après le retour de l'île d'Elbe, du côté de Napoléon, qu'il alla rejoindre à Auxerre avec son régiment. Louis XVIII, pour affermir sa fidélité, l'avait fait officier de la Légion d'honneur. L'empereur, pour récompenser sa défection, le fit commandeur (8 mai 1815). Rendons cette justice à Bugeaud qu'en présence de l'ennemi il fit vaillamment et noblement son devoir de soldat et de Français. Envoyé à l'armée des Alpes, il culbuta les Piémontais à Conflans et, dix jours après Waterloo, près de l'Hôpital, en Savoie, mit en complète déroute, à la tête des 1,700 hommes qu'il commandait, toute une division autrichienne (28 juin). Mais plus cet exploit était honorable, plus il devait, après le rétablissement de Louis XVIII, attirer sur lui les vengeances d'un gouvernement que l'étranger ramenait en France pour la seconde fois. Peu après, en effet, le colonel Bugeaud était licencié (sept. 1815) et, pendant quinze années, les Bourbons lui tinrent inflexiblement rigueur.

Le temps de cette retraite forcée et prématurée ne fut point perdu pour lui. Rentré en Périgord, où il épousa (1818) Mlle de Lafaye, établi dans son cher domaine de La Durantie, il sembla bien longtemps ne plus vouloir justifier que la deuxième partie de sa devise : *Ense et aratro*. Agronome distingué, hardi, entreprenant, il mit tous ses soins à introduire et à faire prospérer de nouvelles cultures et des procédés perfectionnés dans des cantons ruraux qui semblaient voués pour toujours à la routine et à la misère, fonda en 1819 le premier comice agricole de la Dordogne, visita, encouragea les paysans, prêcha d'exemple, fit de grands sacrifices pour multiplier les voies de communication et acquit dans les campagnes une popularité dont il était très fier, mais qui ne suffisait pas à son ambition. La révolution de Juillet lui rouvrit la carrière militaire où il allait enfin pouvoir donner toute sa mesure. Appelé, dès le mois de sept. 1830, au commandement du 56e de ligne, il ne tarda pas à être nommé maréchal de camp (2 avr. 1831). Il allait en peu d'années devenir le premier homme de guerre de son temps.

C'est par des services politiques qu'il gagna tout d'abord la confiance de Louis-Philippe. Elu député par la circonscription d'Excideuil (Dordogne) en août 1831, Bugeaud, très dévoué à la monarchie de Juillet, autoritaire par tempérament, conservateur par principes, soutint résolument à la Chambre le ministère Casimir Périer (1831-1832) et se fit remarquer par la rondeur quelque peu soldatesque et brutale avec laquelle il combattit à la tribune le parti démocratique. En butte aux attaques des journaux avancés, il ne sut contenir à leur égard une irritabilité qu'ils se mirent dès lors à provoquer à l'envi. Chargé de garder au fort de Blaye la duchesse de Berry prisonnière (févr. 1833), il fut l'auxiliaire zélé d'un gouvernement qui, pour réduire cette princesse à l'impuissance, n'hésita pas à la déshonorer. C'est lui qui la conduisit à Palerme, après un accouchement dont la publicité la condamnait dès lors à la vie privée (juil. 1833). Le souvenir de cette mission et le mot de *geôlier* qui lui fut jeté à la face quelques mois plus tard en pleine Chambre amenèrent entre lui et le député Dulong un duel qui se termina par la mort de ce dernier (janv. 1834). L'émotion causée par cette triste affaire était à peine calmée lorsqu'éclata à Paris une insurrection grave qui mit de nouveau à l'épreuve l'attachement du général pour la dynastie d'Orléans. Bugeaud prit une part active à la répression (14 avr. 1834). C'est à lui que l'opinion publique imputa les *massacres de la rue Transnonain*, dont il a du reste, à diverses reprises, absolument décliné la responsabilité. Quoi qu'il en soit, on voit qu'en paix comme en guerre le gouvernement de Juillet pouvait compter sur lui sans réserve.

Réélu député en juin 1834, puis en 1837 et en 1839, Bugeaud prit souvent la parole et acquit par son éloquence abrupte et pittoresque, ainsi que par l'énergie bien connue de son caractère, une autorité parlementaire avec laquelle les partis durent compter. Fort écouté quand il parlait d'agriculture ou quand il développait ses théories protectionnistes, il l'était moins et provoquait parfois de véritables orages quand il attaquait la liberté de la presse, dont il était le plus tenace et le plus violent adversaire. En matière militaire, il demandait l'amélioration du sort des officiers en activité ou en retraite, le maintien du service à long terme, la mise en état de défense de Paris. Il ne croyait pas aux armées improvisées, à l'efficacité des levées en masse et ne perdait pas une occasion de railler les volontaires de 92. Mais la question sur laquelle il revenait le plus volontiers, et chaque fois avec une compétence plus grande, c'était la conquête de l'Algérie. Cette importante entreprise l'avait fort peu séduit au début. Mais, étant donné que le gouvernement de Juillet n'y voulait pas renoncer, son esprit net et résolu n'admettait point qu'on n'employât pas à la terminer promptement des moyens proportionnés à la difficulté de l'œuvre, que l'on ne procédât que par tâtonnements, qu'on lésinât sur l'argent et sur les hommes, et qu'on répandit en détail, sans le moindre profit, plus d'or et plus de sang qu'il n'en eût fallu verser d'un seul coup pour assurer, par une décision virile, l'occupation du pays. Il fallait, selon lui, ou renoncer à l'Algérie, ou avoir le courage d'y envoyer 60,000 hommes, ne plus se borner à des incursions passagères ou à l'établissement de quelques forts, mais tenir sans relâche toute la population indigène en haleine au moyen de six divisions toujours en mouvement, partout présentes, débarrassées du lourd attirail des armées d'Europe et façonnées comme les Arabes à la guerre de courses, de razzias et d'embuscades. On ne l'écoutait guère au début. C'est pourtant à ses vues que les Chambres durent à la fin se rallier, et la conquête de l'Algérie, vingt fois arrêtée, ne prit vraiment son cours régulier et rapide qu'à partir du moment où ce programme fut franchement adopté.

Dès 1836, Bugeaud vit l'Afrique de près et y rendit d'importants services. A cette époque, la France semblait reculer devant la fortune croissante d'Abd-el-Kader, qui lui avait imposé le traité Desmichels en 1834 et lui avait infligé un échec fort sensible à la Macta en 1835. L'émir tenait bloqué le général d'Arlanges sur les bords et à l'embouchure de la Tafna. Bugeaud, envoyé pour le délivrer, inaugura, malgré la répugnance des vieux officiers, son nouveau système de guerre, refoula les Arabes, les battit sur les bords de la Sickhak (7 juil.), balaya tout le pays entre Oran, la Tafna et Tlemcen, et partit après une campagne de six semaines qui lui valut le grade de lieutenant général (2 août 1836). L'année suivante, il débarquait à Oran pour la seconde fois (avr. 1837) et marchait avec 12,000 hommes au-devant d'Abd-el-Kader, moins pour le combattre que pour le contraindre à faire la paix. Il le fallait pour le moment. Le maréchal Clauzel avait échoué devant Constantine (1836). Pour que son successeur Damrémont pût consacrer à une seconde attaque de cette ville la plus grande partie de ses forces, il était nécessaire qu'aucune agression de l'émir ne fût à craindre au centre et à l'ouest de l'Algérie. C'est là ce qui explique les concessions territoriales et politiques que Bugeaud crut devoir faire à Abd-el-Kader en signant le traité de la Tafna (30 mai 1837). Il eut avec lui une entrevue et lui abandonna, sauf quelques villes, la province d'Oran et celle de Titteri. C'est à ce prix que Constantine put être prise (13 oct.).

Rentré en France au mois de déc., le général eut à défendre, à la tribune et dans la presse, une convention dont tous les partis n'appréciaient pas également la nécessité politique. Il fut injurié, calomnié et se donna souvent tort par ses emportements, comme dans le procès du général de Brossard en 1838 et 1839. Chargé du commandement de la 4e division d'infanterie à Lille, il ne remplit que fort peu de temps cet emploi (22 janv.-25 mai 1839) et pendant plus d'une année encore se consacra

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tout entier à ses devoirs de député. C'est à ce moment que les Chambres et le public commencèrent à apprécier la justesse de ses vues sur la conquête de l'Algérie. On se lassait d'une guerre incohérente qui, depuis dix ans, ne nous avait guère procuré que de la gloire. Abd-el-Kader, plus puissant que jamais, avait repris les armes en 1839. Nos soldats et les rares colons qu'ils protégeaient n'étaient pas en sûreté aux environs immédiats d'Alger. C'est alors que Bugeaud débarqua dans cette ville (22 févr. 1841) avec le titre de gouverneur général, que venait de lui conférer le cabinet du 29 oct. (29 déc. 1840).

La guerre prit tout aussitôt une autre tournure. Après une rapide excursion dans l'Est (mars) et deux vigoureuses expéditions à Miliana et à Médéa (avr.-mai 1841), le général organisa ses colonnes volantes. Il avait environ 60,000 hommes, bien aguerris, sous ses ordres. Il en eut plus tard jusqu'à 100,000. Avec des lieutenants comme Changarnier, Bedeau, Lamoricière, Baraguay-d'Hilliers, de Bar, et grâce à l'extrême mobilité qu'il sut donner à ses troupes, il put dès la première année obtenir de surprenants succès. Tout le pays, jusqu'à Mascara, Takdempt, Boghar, Thaza, Saïda, fut parcouru victorieusement. En 1842, Abd-el-Kader, qu'on ne laissait pas respirer, fut débusqué de sa principale base d'opération, le Chéliff, et Bugeaud inaugura par la construction de la grande route de la Chiffa l'exécution d'un ensemble de voies qui devait, mieux que des victoires, assurer la domination française en Afrique. Ses soldats étaient ses ouvriers, en attendant qu'il pût en faire des colons, ce qui était son rêve. Dès 1845 le Chéliff était fortement occupé. Tenez et Orléansville devenaient de solides traits d'union entre Alger et Oran ; les routes se multipliaient ; les colons devenaient plus nombreux, la région montagneuse de la Kabylie était entamée. Abd-el-Kader, qui avait tout à coup reparu dans le Tell, fut traqué de toutes parts. La prise de sa *smala*, brillamment exécutée par le duc d'Aumale (16 mai 1843), valut au gouverneur général la dignité de maréchal de France (31 juil.). L'émir, dénué de ressources, fut réduit à fuir et à entamer des négociations dilatoires (janv. 1844). Quant à Bugeaud, il consacra plusieurs mois à l'organisation administrative des pays soumis, construisit de nouvelles routes et, au printemps de 1844, reprit avec succès les hostilités contre les Kabyles, dont la résistance était surtout dirigée par Ben-Salem, beau-père d'Abd-el-Kader (avr.-mai).

Ce dernier, qui n'avait pas renoncé à la lutte, se montra bientôt à la frontière de l'O. soutenu par les troupes de l'empereur du Maroc, qu'il avait entraîné dans son parti. Le maréchal courut à sa rencontre, l'attaqua vigoureusement (15 juin-3 juil.) et, après un semblant de négociations, lui livra sur les bords de l'Isly la seule bataille rangée que puisse mentionner l'histoire de la conquête de l'Algérie (14 août). L'infériorité numérique des Français était énorme. Ils n'en furent pas moins complètement victorieux. Le Maroc, intimidé d'autre part par les bombardements de Tanger et de Mogador, ne tarda pas à demander la paix. Quant à Bugeaud, créé duc d'Isly par ordonnance royale (sept.), il fit encore une brillante incursion dans la grande Kabylie et partit pour la France (nov.) où il fut partout traité en triomphateur. Après avoir exposé à la Chambre des députés, le 24 janv. 1845, avec beaucoup d'ampleur et de bon sens, le système de *colonies militaires* qu'il désirait voir appliquer à l'Algérie conquise et pacifiée, il repartit pour son gouvernement. Mais à peine rentré à Alger (29 mars), il lui fallut reprendre l'épée. Mohammed-ben-Abdallah, plus connu sous le nom de Bou-Maza, avait fanatisé les tribus du Centre et de l'Ouest. L'Ouarensénis était soulevé, la Kabylie redevenait menaçante. A la suite d'une campagne honorable, mais peu décisive, le maréchal se rendit de nouveau en France (4 sept.). Il y était à peine arrivé que la nouvelle d'un soulèvemennt général le rappela en Afrique. Abd-el-Kader avait surpris et anéanti à Sidi-Brahim une assez forte colonne française (22 sept.). Bou-Maza tenait toujours bon dans l'Ouarensénis. Toute l'Algérie était en feu. Le maréchal commença par rassurer les colons, puis commença (oct.) une campagne de répression rigoureuse qui ne fut achevée qu'au mois de mars de l'année suivante.

En juil. 1846, il revint à Excideuil assister aux élections législatives qui, cette fois encore, lui furent favorables. Mais dès le mois de déc. suivant, on le renvoyait à Alger et il se préparait à porter les derniers coups à l'insurrection. En avr. 1847, *Bou-Maza* (V. ce nom) était enfin capturé par un de ses lieutenants, Saint-Arnaud, et fort peu après (mai) il obtenait la soumission de la Kabylie, d'où il avait l'année précédente chassé Abd-el-Kader. Il ne lui restait plus qu'à prendre l'émir; mais avant même la soumission de ce dernier, qui se rendit à Lamoricière en déc. 1847, le maréchal avait résigné son gouvernement général. Depuis longtemps il ne s'entendait plus avec les Chambres ni avec le ministère sur les suites à donner à la conquête. Le projet déjà plusieurs fois mis en avant d'instituer en Algérie un gouvernement civil le froissait et l'irritait profondément. Son système de colonisation militaire, pour l'exécution duquel il demandait 60 millions, n'ayant pas été adopté, il se fit rappeler et quitta définitivement le pays (5 juin), où il fut peu après (sept.) remplacé par le duc d'Aumale. Il y laissait la domination française solidement établie. La population indigène, pour laquelle il avait toujours montré beaucoup de sollicitude, commençait à s'assouplir. Bugeaud avait rétabli en 1841 la *direction des affaires arabes* et généralisé en 1844 l'institution des *Bureaux arabes*. D'autre part, il avait créé des villes et des villages, tracé un grand nombre de routes et donné des soins particuliers à l'agriculture qui, dans sa pensée, devait faire de l'Algérie une des plus riches contrées du monde. Les colons, qui n'étaient que 17,000 à son arrivée, étaient environ 100,000 à la fin de son gouvernement. Une France nouvelle était fondée.

Au commencement de 1848, le maréchal était à Paris. Il ne tint pas à lui que la révolution ne fût comprimée le 24 févr. Appelé par Louis-Philippe et par M. Thiers au commandement général de l'armée et de la garde nationale de Paris, il s'apprêtait à combattre vigoureusement l'émeute, quand l'ordre lui fut donné de faire retirer ses troupes et d'éviter tout conflit. La monarchie de Juillet tomba. Bugeaud, mis à l'écart par le gouvernement provisoire, passa plusieurs mois en Périgord, mit sa plume au service du parti conservateur et fut sur le point d'accepter une candidature à la présidence de la République ; il finit par la refuser (nov. 1848), reconnaissant sans doute l'impossibilité de lutter contre Louis Bonaparte. Peut-être aussi y eut-il accord entre ce dernier et lui. Le fait est que le prince était à peine proclamé président qu'il conférait au maréchal un grand commandement. Bugeaud fut mis à la tête de l'armée des Alpes (20 déc. 1848) qui, vu les événements d'Italie, semblait sur le point d'entrer en campagne. Il n'eut pourtant pas à tirer l'épée. Après avoir passé plusieurs semaines à son quartier général de Lyon (févr.-avr. 1849), il se rendit à Paris pour prendre place à l'Assemblée législative, où le dép. de la Charente-Inférieure venait de l'envoyer (mai). C'est dans cette ville qu'atteint du choléra il succomba en quatre jours (6-10 juin), à l'âge de soixante-cinq ans. Il laissait un fils, Charles (mort depuis sans postérité), et deux filles mariées l'une au receveur général Gasson, l'autre au général Féray, et dont la descendance a été autorisée plus tard à porter le nom de Bugeaud d'Isly.

Le maréchal Bugeaud avait écrit beaucoup d'ouvrages, pour la plupart de circonstance, et parmi lesquels nous citerons : *Essai sur quelques manœuvres d'infanterie* (Lyon, 1815) ; *Mémoire sur l'impôt du sel* (Paris, 1831) ; *Aperçus sur quelques détails de la guerre* (Paris, 1832, avec planches ; 4e édit., 1860) ; *De l'Organisation unitaire dans l'armée, avec l'infanterie*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

partie détachée, partie cantonnée (Paris, 1835) ; *Réflexions sur l'état de guerre en Biscaye et en Navarre* (Paris, 1835) ; *Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran, par suite de la paix* (Paris, 1838) ; *De la Guerre des rues* (1836, travail resté inédit) ; *Etablissement de légions de colons militaires dans les possessions françaises du nord de l'Afrique* (Paris, 1838); *la Guerre d'Afrique* (Paris, 1839, in-8) ; *Etablissement des troupes à cheval dans les grandes fermes* (Paris, 1841) ; *l'Algérie, moyens d'utiliser et de conserver notre conquête* (Paris, 1842, in-8) ; *Exposé de l'état actuel de la société arabe* (Alger, 1844, in-8) ; *Quelques Réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Algérie* (Paris, 1846) ; *Lettre d'un lieutenant de l'armée d'Afrique* (Alger, 1841, in-16) ; *Du Service des avant-postes et des reconnaissances en Afrique* (Alger, 1842, in-8) ; *De la Stratégie, de la tactique, des retraites et du passage des défilés dans les montagnes* (Alger, sans date) ; *Discours de M. le maréchal duc d'Isly dans la discussion de l'adresse* (Séance du 24 janv. 1845 ; Paris, 1845, in-8) ; *Instructions pratiques du maréchal Bugeaud pour les troupes en campagne*, avec planches (Paris, in-18) ; *Nécessité pour la France d'une puissante armée et considérations nouvelles sur les troupes à cheval* (Paris, in-18) ; *Réflexions et souvenirs militaires* (Alger, 1845, in-8) ; *Réponse aux discours prononcés par M. de Corcelles, député de l'Orne, dans la séance du 22 mai 1845, pendant la discussion générale du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires de l'Algérie* (Alger, 1845, in-8) ; *Relation de la bataille d'Isly, suivie du rapport de M. le maréchal-gouverneur* (Alger, 1845, in-8) ; *De la Colonisation de l'Algérie* (Alger, 1847, in-8) ; *Observations de M. le maréchal-gouverneur-général sur le projet de colonisation présenté pour la province d'Oran par M. le lieutenant général Lamoricière* (Alger, 1847, in-8) ; *les Socialistes et le travail en commun* (Paris, 1848, in-12) ; *Economie sociale des travailleurs dans nos grandes villes* (Paris, 1848, in-12) ; *Veillées d'une chaumière de la Vendée* (Paris et Lyon, 1849). Ses *Œuvres militaires* ont été réunies par Weil (Paris, 1883, in-8, avec 7 pl.). A. Debidour.

Bibl. : *Victoires et Conquêtes des Français*, t. XXI et XXII. — Maréchal Suchet, *Mémoires* (1808-1814). — *Moniteur universel*, 1830 à 1849. — Lesur, *Annuaire historique*, id. — De Montrond, *Histoire de la conquête de l'Algérie*, 1830-1847. — Bellemare, *Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire*. — Léon Plée, *Abd-el-Kader, nos généraux, les guerres d'Afrique*. — Ach. Fillias, *Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie*. — Dr Ménière, *Captivité de Madame la duchesse de Berry* ; Paris, 1881, 2 vol. in-8. — Comte d'Ideville, *le Maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime et des documents inédits* ; Paris, 1881-1882, 3 vol. in-8. — Camille Rousset, *l'Algérie de 1830 à 1840* ; Paris, 1887, 2 vol. in-8. — *La Conquête de l'Algérie* ; Paris, 1889, 2 vol. in-8.

BUGENHAGEN (Johann), appelé aussi *Pomeranus*, *docteur Pommer*, réformateur allemand, né à Wollin (Poméranie) le 24 juin 1485, mort à Wittenberg le 19-20 avr. 1558. Il étudia la théologie à l'Université de Greifswalde, et devint en 1504, recteur de l'école de Treptow. Il écrivit (1518) une *Histoire de la Poméranie*, qui ne fut publiée qu'en 1728 (*Pomerania, sive de antiquitate, conversione et principum Pomeranorum Gestis* ; Greifswalde ; nouv. édit., ibid., 1857). Le traité de Luther, *De Captivitate Babylonica* (1520), le gagna aux idées de la réforme, et il se rendit en 1521 à Wittemberg, où il se lia d'une amitié étroite avec Luther ; il fut sans contredit, après Luther et Mélanchton, le représentant le plus considérable de la réformation en Allemagne. D'abord professeur à l'université, il se maria en 1522, et fut, à partir de 1523, pasteur de la ville de Wittemberg. Il assista fidèlement Luther dans sa lutte contre les zwingliens, dans sa traduction de la Bible, dont il publia une version en bas allemand ; il prit une part active à l'inspection des églises en 1528, et fut de tous les colloques et conférences organisés entre Etats évangéliques, ou entre luthériens et zwingliens. Bugenhagen avait un remarquable talent d'organisateur, qu'il a eu l'occasion d'utiliser, en constituant fortement le protestantisme dans plusieurs contrées du Nord : en 1528 à Brunswick ; en 1529 à Hambourg ; en 1530 à Lubeck ; en 1535 en Poméranie ; en 1537 en Danemark (il passa plusieurs années à Copenhague) ; en 1542, encore à Brunswick, puis à Hildesheim. Il rédigea pour toutes ces villes et ces divers pays des règlements ecclésiastiques et des *Agendes* remarquables, visita les églises et les écoles, et se distingua partout par son sens pratique, sa modération et son intelligence des besoins des peuples. C'est lui qui prononça l'oraison funèbre de Luther. La fin de sa carrière fut assombrie par la guerre Smalcalde et par les luttes qu'occasionna l'*Intérim*, ou qui éclatèrent entre les théologiens luthériens. Bugenhagen finit par ne plus se mêler à aucune controverse ; il perdit la vue ; mais les habitants de Wittemberg lui étaient fort attachés, car il avait été un pasteur fidèle, demeurant au milieu de ses paroissiens pendant le siège aussi bien que pendant la peste. Sa vie a été décrite par Ziez (Leipz., 1834), Bellermann (1859), Meurer (Leipz., 1862), Vogt (Elberf, 1867) (V. aussi Félix Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre* (Paris, 1883-1884, 3 vol.). Ch. Pfender.

BUGESIA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, créé en 1866, par le Dr Paladilhe pour une très petite coquille, turriculée, un peu conique, imperforée, couverte de stries longitudinales et de sillons spiraux ; à ouverture ovale, faiblement anguleuse en avant et en arrière ; bord externe simple, le columellaire comprimé, dépourvu de callosité, un peu tronqué à la base L'unique espèce de ce genre (*B. Bourguignati* Palad.) habite les eaux douces et courantes du midi de la France et en particulier les environs de Montpellier. J. Mabille.

BUGEY (*Beugesium, Bianzois, Beugey*). Ancienne province de France, aujourd'hui comprise dans le dép. de l'Ain. Il est limité à l'O. par l'Ain qui le sépare de la Bresse, au N. par le dép. du Jura, au S. par le Rhône, à l'E. par le pays de Gex, et englobe la vallée du Séran ou Valromey. Le Bugey a fourni peu de monuments de la période préhistorique, par contre les légendes y abondent. Pour l'époque romaine, le pays est plus riche et les trouvailles sont fréquentes, le point le plus célèbre est Izernore dont on a voulu faire l'Alésia de César ; à citer encore Vieu ou Valromey où a été découvert un temple de Mithra, Belley, etc. Les légendes sur les invasions des Sarrazins et la période franque sont aussi assez nombreuses, mais il ne faut pas donner plus de valeur que partout ailleurs aux dénominations de champ des Sarrazins, Sarrazinières, etc. Le seul fait intéressant est qu'il a été découvert, sur un versant du Colombier, une arme certainement orientale, tandis que non loin on trouvait le scramasax mérovingien. Quoi qu'il en soit, le Bugey fit partie du royaume de Bourgogne et fut plus tard divisé en petites seigneuries indépendantes, dont la principale était celle des comtes de Belley ; vers le milieu du xe siècle la maison de Savoie leur succéda ; vers 1077, dit-on, l'empereur Henri IV lui fit don des terres sur la rive droite du Rhône, de Grôlée à Châtillon de Michaille ; le reste appartenait aux évêques de Belley, aux abbés d'Ambronay, de Saint-Rambert, de Nantua. En 1196 le comte Thomas obtenait de l'abbé de Saint-Rambert la cession du château de Cornillon ; en 1282 le comte Philippe se faisait associer par l'abbé d'Ambronay à la jouissance de tous ses droits seigneuriaux ; en 1216, ce même Philippe s'emparait de la châtellenie de Saint-Germain-d'Ambérieu ; en 1355 un échange avec le roi de France venait encore augmenter les possessions de Savoie des seigneuries de Vareys, Lagnieu, Luis-Saint-Salin, etc. Enfin, en 1402, Amédée VII achetait du dernier sire de Thoire-Villars, sa terre de Thoire avec celles

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Nantua, Cerdon, Poncin, etc. Comme la Bresse, le Bugey fut conquis en 1535, restitué en 1559, conquis à nouveau en 1595 et réuni définitivement à la France par le traité de Lyon en 1601. Le Bugey relevait des diocèses de Belley, Lyon, Genève et plus tard Annecy; sa capitale, Belley, était le siège d'un bailliage relevant du parlement de Dijon. G. G.

Bibl. : Baux, *Histoire de la réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex;* Bourg, 1852, in-8. — Debonbourg, *Analyse historique des Archives du Bugey;* Nantua, 1855. — Gacon, *Histoire de Bresse et du Bugey.* — Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey;* Lyon, 1650, in-fol. — Du même, *Bibliotheca Sebusiana.* — Du même, *Histoire généalogique de la maison de Savoie;* Lyon, 1660. — P. Guillemot, *Monographie historique de l'ancienne province du Bugey.* — Ravérat, *les Vallées du Bugey;* Lyon, 1867, in-8. — La Teyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain;* Bourg, 1828-1843, in-8. — Ch. Qarrin, *Histoire de Bresse et de Bugey;* Bourg, 1887, in-8. — V. Smith, et M.-C. Guigue, *Bibliotheca Dumbensis;* Trévoux, 1882-1886. — Du même, *Topographie historique du département de l'Ain;* Bourg, Lyon, Paris, 1873, in-4. — Du même, *Cartulaire lyonnais;* Lyon, 1886, in-4.

BUGGE (Thomas), mathématicien danois, né le 12 oct. 1740 à Copenhague, mort le 15 janv. 1815. Après avoir travaillé avec P. Kofod à la carte de l'amt de Roskilde (1759), il fut chargé d'observer à Throndhjem le passage de Vénus (1761), puis employé à l'arpentage (1762) et à la triangulation du Danemark (1765) et devint géomètre en chef (1768). Il dressa en partie les bonnes cartes publiées par la Société des sciences de Copenhague, qui ne sont pas encore toutes remplacées par celles de l'état-major. Professeur d'astronomie et de mathématiques à l'Université de Copenhague (1777), il entra en relations avec les plus célèbres de ses confrères dans un voyage en Allemagne, en Hollande, en France et en Angleterre (1777-78), représenta le Danemark à la commission des poids et mesures réunie à Paris (1798-99) et fut secrétaire de la Société des sciences de Copenhague à partir de 1801. Il légua à la grande bibliothèque royale de cette ville sa correspondance de 1771 à 1805 (6 vol. in-fol.) et ses *Observations astronomiques* de 1781 à 1787. Il a d'ailleurs donné des extraits de celles-ci dans ses *Observationes astronomicæ, 1781-1783* (Copenhague, 1784, in-4), et dans les *Ecrits de la Société des sciences*, où il y a beaucoup d'autres mémoires de lui. On lui doit en outre : *Eléments de calcul et d'algèbre* (1772); *De Mappis curvas delineationum magneticarum exhibentibus* (1778, in-fol.); *Descriptio itineris sui ad Anglos 1777* (1779); *Description des procédés de mesurage employés pour les cartes danoises* (1779, in-4); *Leçons de mathématiques* (1795-98, 2 vol.; 2e éd. 1813-14, 3 vol.; aussi en allemand par Tobiesen); *Eléments d'astronomie et de géographie mathématique* (1779); *Voyage à Paris en 1798-99* (1799-1800, 2 fasc.); *Lemmes d'optique et d'aérométrie* (1810). B-s.

BUGGE (Peter-Olivarius), théologien et homme politique norvégien, né à Holt le 2 déc. 1764, mort le 6 déc. 1849 à Throndhjem dont il fut évêque de 1804 à 1842. Il joua un rôle important, quoique ambigu, dans les affaires de 1814, ainsi qu'au Storthing de 1815-1816. C'est lui qui sacra Charles XIV Jean (1818), et il prononça à cette occasion un discours qui déplut à ses compatriotes. Ses *Méditations sur les évangiles des dimanches et fêtes* (Copenhague, 1791, 2 vol. in-8; 3e éd., 1808) ont été traduites en allemand (Flensborg, 1793) et en finnois (Åbo, 1804; 5e éd., 1866). Il publia beaucoup d'autres ouvrages originaux ou traduits de l'allemand. Ses *Lettres et Discours* (Christiania, 1886, in-8) ont été édités par D. Thrap, qui a consacré à la biographie de ce prélat le fasc. II (1886) de sa 2e série des *Contributions à l'histoire de l'Eglise norvégienne au* XIXe *siècle.* Le *Caractéristique de sa vie* (Throndhjem, 1851) a été écrit par son fils, *Frederik-Moltke* Bugge (1806-1853), recteur de l'école cathédrale de Throndhjem (1833-1851), auteur de plusieurs travaux philosophiques et de l'*Instruction publique dans divers Etats de l'Allemagne, avec des idées sur la réorganisation des écoles en Norvège* (Christiania, 1839, 3 vol. in-8). B-s.

BUGGE (Elseus-Sophus), célèbre linguiste norvégien, né à Laurvik le 5 janv. 1833. Après avoir étudié à Christiania, à Copenhague et à Berlin, il fut nommé lecteur (1864), puis professeur extraordinaire (1866) de linguistique comparée des idiomes indo-européens et de vieux norrain à l'Université de Christiania. Il a fait des conférences très suivies à l'Université d'Upsala, et il a été chargé de nombreuses missions pour recueillir des chants et des traditions populaires dans sa patrie, pour étudier des inscriptions runiques en Norvège et en Suède, et pour copier de vieux textes en Danemark, en Allemagne et à Rome. Il ne s'est pas seulement occupé des idiomes germaniques, il a aussi fait de profondes recherches sur les langues celtiques et romanes, ainsi que sur le latin (spécialement sur Plaute), sur l'osque, l'ombrien, l'étrusque. Ses importants travaux de linguistique et de démomathie, consistant surtout en courts mémoires et articles de revues, sont si nombreux que leurs seuls titres remplissent plus de six pages dans le *Norsk Forfatter-Lexikon* de J.-B. Halvorsen (Christiania, 1885, t. I, in-8). On ne peut citer que les plus étendus; d'abord, les éditions : *Anciennes Chansons populaires de la Norvège* (Christiania, 1858, in-8); *Ecrits légendaires en vieux norrain* (I. *Saga de Hálf* et *Episode de Nornagest*, 1864; II. *Saga des Vœlsungs*, 1865; III. *Saga de Hervare et de Heidrek*, 1873); *Norrœn fornkvædi* ou *Edda de Sœmund* (1867, in-8), que l'auteur travaille à améliorer quoique ce soit la meilleure qui ait paru. Ses explications des runes, surtout anciennes, notamment dans la *Revue de philologie septentrionale* (Copenhague, 1867, t. VIII) et dans la *Revue archéologique pour la Suède* (Stockholm, 1878, t. V), sont fort appréciées, ainsi que ses remarques sur Beowulf. La critique a, au contraire, contesté les résultats de ses ingénieuses et savantes *Etudes sur l'origine des traditions mythiques et héroïques du Nord*, inachevées (Christiania, 1881, livr. I, II, in-8; aussi en allemand par O. Brenner, Munich, 1881-1882), où il tend à démontrer que ce sont des échos, relativement récents, des mythes classiques et des légendes chrétiennes. On lui doit aussi : *Etymologies françaises et romanes* (dans *Romania*, t. III, IV); *Altitalische Studien* (Christiania, 1878, in-8); *Beiträge zur Erforschung der etruskischen Sprache* (Stuttgart, 1883, I, in-8); *Der Ursprung der Etrusker durch zwei lemnische Inschriften erläutert* (Christiania, 1886, in-8). Beauvois.

BUGGY (Carrosserie). Voiture d'origine américaine munie de grandes roues, montée sur ressorts et ayant quatre places. Le buggy, construit solidement quoique avec la plus grande légèreté, pèse environ 100 kilogr., soit 25 kilogr. de poids mort par personne. Les sièges se placent en travers et comme dans toutes les voitures de ce genre il faut monter entre les roues de côté ou enjamber la roue de devant; pour se servir du marchepied il faut braquer l'avant-train autant que la grande hauteur des roues le permet et passer entre la roue ainsi inclinée et la caisse. On a cherché à rendre l'accès de ces voitures plus facile aux dames; on emploie un marchepied à tiroir se logeant sous les pieds du cocher et pouvant se développer par-dessus la roue en offrant plusieurs marches. Pour faire arriver au second siège on peut le relever sur le côté, on monte alors à l'arrière de la voiture qui est munie d'un marchepied et d'une porte.

Les buggys ou coureuses, de plus en plus à la mode aux Etats-Unis, se composent d'une caisse à coffre carré, fixée par quatre points rigides sur deux brancards extérieurs et longitudinaux; ces brancards, en bois de hickory, sont longs et minces; les points d'attache, au nombre de deux par côté, sont placés à 0m40 ou 0m50 des extrémités, de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

manière que ces pièces, en bois remarquablement tenace et flexible, puissent jouer comme un ressort dans une certaine partie de leur longueur ; les points extrêmes sont assemblés avec les mains de deux ressorts de travers,

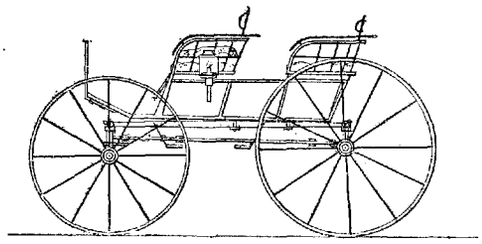

Buggy.

dont l'un est directement placé sur l'essieu de derrière, et l'autre avec le lissoir de l'avant-train. Enfin, quatre grandes roues très légères et d'un diamètre presque égal (à peine 10 à 15 centim. de différence), deux essieux d'égale longueur, ordinairement à graisse, dont les corps méplats sont armés en dessus d'une espèce d'encastrure en bois, reliée par des brides plates, un avant-train formé de deux demi-ronds de 25 à 30 centim. de diamètre et deux petites flèches de bois ferrées, réunissant les deux trains, composent l'ensemble de ces intéressants véhicules. Dans quelques cas, les points d'attache rigides de la caisse sur les brancards sont remplacés par deux nouveaux ressorts de travers ; quelquefois encore les ressorts extrêmes placés sur le train, sont à pincettes, c.-à-d. formés par la réunion de deux ressorts droits et, dans ce cas, les brancards extérieurs sont supprimés. Ces types très bien construits sont fort goûtés en Amérique. Le Canada et l'Australie en produisent aussi, dans le même genre, de fort remarquables. Il est bien difficile à des Européens, habitués à plus de confort, d'apprécier comme elles le méritent peut-être ces petites voitures ; il est évident qu'au point de vue du voyageur nous les trouvons insuffisantes, étriquées et d'un accès difficile ; mais les Américains ont passé au-dessus de ces considérations ; ils ont voulu avant tout obtenir un poids réduit qui permette de grandes vitesses ; à ce second point de vue, nous les trouvons parfaites. L. K.

BUGI. Peuple de l'île de *Célèbes* (V. ce nom).

BUGIARDINI (Giuliano), peintre italien, né en 1475 près de Florence, mort à Florence le 17 févr. 1554. Il paraît avoir été doué surtout d'une rare facilité d'assimilation; il a subi tour à tour et profondément des influences redoutables et n'est jamais arrivé à dégager complètement sa propre individualité. Il fut dans l'atelier de Ghirlandajo le camarade et devint pour toute la vie l'ami de Michel-Ange. Cette glorieuse amitié reste son plus beau titre de gloire. De l'atelier de Ghirlandajo, il passa dans celui de Mariotto Albertinelli. — Le musée des Offices possède de lui une *Madone* (n° 213) dans la manière de Léonard, tandis que le *Martyre de sainte Catherine*, dans la chapelle Ruccellai à Santa Maria Novella, relève de l'imitation de Michel-Ange. — Mais habituellement, c'est à Mariotto et à Fra Bartolommeo qu'il demande conseil. L'église Santa-Maria delle Grazie à Milan possède de lui un *Saint Jean-Baptiste* signé « Jul. Bugiar. Flo. »; sa signature ordinaire est *Julianus Florentinus*. On la trouve sur le tableau du musée de Berlin (n° 283, Jul. Flor. Fac.); sur la *Madone avec saint Jean-Baptiste* de Leipzig; le *Mariage de sainte Catherine* et *Saint Jean au désert*, de la Pinacothèque de Bologne; sur la *Madone* du palais Colonna à Rome et la *Sainte Famille* du palais Battista Mauri à Lucques. A. M.

Bibl. : Vasari, éd. Milanesi, VI, 201-212. — K. Woermann, *Geschichte der Malerei*, II, 609. — Crowe et Cavalcaselle, III, 496.

BUGIARDINI (Agostino), sculpteur italien, surnommé Ubaldino, né à la fin du XVIe siècle, mort en 1625 à Florence. Il a sculpté à Florence la statue de la *Religion* à l'église de l'*Annunziata*, la *Charité* et d'autres ouvrages à l'église San-Spirito et au palais Pitti. Il mourut en pleine jeunesse.

BUGLE. I. Musique. — Instrument de cuivre, à bocal, un peu moins ouvert que la trompette, et ayant surtout un tube d'une forme conique plus accentuée. A l'origine, le *bugle* était un instrument destiné aux signaux de l'infanterie, correspondant à la trompette pour la cavalerie ; d'où son nom allemand de *Flügelhorn*. Il se rattache par conséquent aussi aux buccins. La famille des bugles se confond donc, tant par son origine que par ses transformations, avec celle des ophicléides, encore que ces deux groupes d'instruments diffèrent, en particulier, par les dimensions et les registres. Mais l'emploi du nom de *bugle* a été généralisé, et, surtout dans les musiques militaires, ce nom est appliqué à toute une famille de *saxhorns*. Ces bugles sont dits *bugles à pistons* (*saxhorn sopranino*, *s. soprano*, *s. alto*, *s. ténor* et *baryton*) ; il en sera parlé à

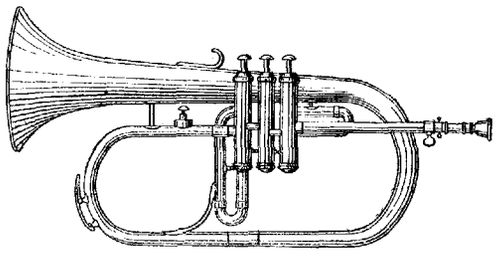

Bugle à pistons.

l'article Saxhorn. Les *bugles à clefs* sont le *bugle soprano*, instrument type du genre, et le *bugle sopranino* ou *petit bugle*. Comme leur nom l'indique, ils sont percés de trous et munis de clefs qui permettent de combler les lacunes de leur échelle harmonique. Dans le bugle soprano à clefs, l'échelle naturelle est la suivante, la clef la plus rapprochée de l'orifice restant levée

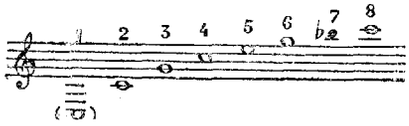

La qualité du son 7 appellerait les remarques ordinaires sur l'échelle harmonique naturelle (V. Cor). En abaissant la clef la plus voisine de l'orifice, on fait vibrer le tube tout entier, et l'échelle précédente est plus basse d'un demi-ton. L'ouverture successive des clefs donne sept longueurs du tube, de plus en plus courtes, correspondant par suite à sept échelles différentes. On peut donc établir une échelle chromatique entre les sons extrêmes suivants :

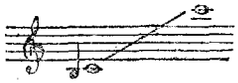

Les sons suraigus, surtout les quatre derniers, ne s'obtiennent qu'avec une réelle difficulté.

Il est clair que les limites précédentes doivent être rapportées au ton dans lequel est construit l'instrument. Bien que l'on ait cité des bugles sopranos en *ut*, cet instrument n'est plus d'aucun usage. Les bugles employés d'habitude sont en *si bémol* ou en *la*. Meyerbeer s'est servi du premier dans la *Résurrection des Nonnes* de *Robert le Diable*, et du second au cinquième acte du même opéra. Les bugles sopranos ont été souvent désignés sous le nom de *trompettes à clefs* (en allemand *Klappen-*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

horn ou *Buglehorn*). Leur sonorité est dure, mais peu éclatante, d'une justesse douteuse. Quant au petit bugle à clefs, ou bugle sopranino, il est construit dans le ton de *mi bémol*, avec l'échelle suivante (étendue *réelle*) :

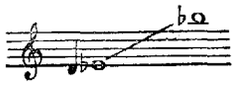

A. Ernst.

II. Chemins de fer. — C'est le sifflet à vapeur employé sur les locomotives américaines; le son est produit par un courant de vapeur venant choquer les parois d'une cloche en bronze ou en acier. Le vapeur, en se répandant à l'intérieur de la cloche du bugle, donne des vibrations d'où résulte le son. Cet instrument donne une note très grave et un son très intense qui s'entend plus loin en rase campagne que les sifflets ordinaires à note aiguë. En Amérique, où la voie ferrée n'est pas close, le bugle sert surtout à effrayer les animaux qui pourraient gêner le passage des trains.

Bibl. : Musique. — H. Lavoix, *Histoire de l'instrumentation depuis le* XVI*e siècle jusqu'à nos jours*; Paris, 1878, in-8. — F.-A. Gevaert, *Nouveau traité d'instrumentation*; Paris et Bruxelles, 1885, in-4. — H. Mendel, *Musikalisches Conversations-Lexicon*; Berlin, 1873, in-8.

BUGLE (*Ajuga* L.). Genre de plantes de la famille des Labiées, qui a donné son nom à la tribu des Ajugoïdées, caractérisée par la corolle d'apparence unilabiée, la lèvre supérieure étant très courte et peu visible, ou bien bi-partite avec les lobes rejetés latéralement vers la lèvre inférieure dont ils semblent faire partie. Les étamines, au nombre de quatre, rapprochées et parallèles, sont didynames et font longuement saillie hors de la corolle. — Les *Ajuga* se rapprochent beaucoup des *Teucrium*, mais leur port est bien différent et leur corolle est le plus ordinairement munie intérieurement d'un anneau de poils. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, parfois ligneuses à la base. Leurs fleurs, de couleur bleue, rose, blanche ou jaune, sont tantôt solitaires à l'aisselle des feuilles, tantôt en glomérules bi-ou multiflores disposés en épis terminaux feuillés. Les espèces, disséminées en Europe, en Asie, en Afrique et en Australie, se répartissent dans les trois sections : *Bugula* Tourn., *Chamæpitys* Tourn. et *Pseudanisomeles* Benth. C'est à la première section qu'appartient l'*A. reptans* L. ou *Bugle rampante*, espèce vivace et stolonifère, commune dans les taillis, les lieux ombragés, les pâturages humides. Elle figurait autrefois dans les pharmacopées sous la dénomination de *Consolida media*, et était très vantée comme vulnéraire. De là le dicton bien connu :

Qui a la bugle et la sanicle
Fait au chirurgien la nique.

Elle est amère et légèrement astringente. — Dans la deuxième section se placent l'*A. chamæpitys* Schreb. et l'*A. Iva* Schreb., que Linné rangeait parmi les *Teucrium*. L'*A. chamæpitys*, appelé vulgairement *Ivette*, est une herbe annuelle, commune dans les champs pierreux des terrains calcaires. Elle était préconisée jadis comme diaphorétique et diurétique contre la goutte et les rhumatismes. Elle figurait dans les officines sous la dénomination de *Herba chamæpitys* seu *Ivæ arthriticæ*. L'*A. Iva*, voisin de l'*A. chamæpitys*, est une espèce vivace, spéciale aux collines calcaires de la région méditerranéenne. On l'appelle vulgairement *Ivette musquée*, à cause de son odeur forte, rappelant celle du musc. C'est le *Teucrium moschatum* de Lamark et l'*Herba Ivæ moschatæ* vel *Chamæpityos monspeliaci* des anciennes pharmacopées. Elle était vantée comme tonique, apéritive et antispasmodique. Ed. Lef.

BUGLIO (Luigi), missionnaire en Chine, né à Meneo (Sicile) le 29 janv. 1606, mort à Pékin le 7 oct. 1682. Il entra en 1622 dans la compagnie de Jésus et arriva dans les missions de Chine en 1637. Le P. Buglio avait une profonde connaissance de la langue chinoise. « Il a composé, dit le P. Foureau, vingt et un ouvrages dont il n'y en a que deux ou trois sur des matières indifférentes. » Voici les principaux ouvrages du P. Buglio, qu'il a publiés sous son nom chinois de *Li Lei-se* : 1° *Tien tchou tcheng kiao yo tching* (De la vraie religion); 2° *Tchou kiao yao tchi* (Abrégé de la religion chrétienne); 3° *Tchao seng hio yao* (Index de la théologie de saint Thomas d'Aquin); 4° *Sse tse choue* (Du lion); 5° *Sse to tien yao*; 6° *Seng ling choue* (De l'âme); 7° *Pou té i pien* (Réfutation d'un fameux libelle publié par l'astronome mahométan, Yang Kouang-sien); 8° *Yu lan si fang yao ki* (Mémoires sur les pays d'Occident [d'Europe]); 9° *Cheng mou siao je ko* (Petit office de la Sainte Vierge); 10° *I wang tche je kouo king* (Office des morts); 11° *Cheng kiao kien yao* (Abrégé de la sainte Loi); 12° *Cheng tchong i ing li tien* (Recommandation de l'âme et office des morts); 13° *Mi sa king tsien* (Missale Romanum, 1670); 14° *Je ko kai yao* (Breviarium Romanum, 1674); 15° *Cheng sse li tien* (Manuale ad Sacramenta ministranda, 1675). Ces trois derniers ouvrages, écrits en chinois et publiés à Pékin, portent un curieux frontispice gravé sur bois avec le titre en latin ; 16° *Ngan sien seng hing chou* (Vie du P. Gabriel de Magalhaès). La biographie par Buglio du P. de Magalhaès a été publiée en français à la suite de la *Nouvelle relation de la Chine* (Paris, 1688) de ce dernier missionnaire.

Henri Cordier.

Bibl. : De Backer, *Bibl. des écrivains de la C. de J.* — H. Cordier, *Bib. Sinica*, col. 514-515, et *Essai d'une Bibl. des ouv. pub. en Chine par les Européens*.

BUGLIONE (Benedetto), sculpteur italien, né à Florence en 1461, mort en 1521 (V. Baglioni).

BUGLIONI (Francesco), sculpteur florentin, qui vivait dans la seconde moitié du XVI*e* siècle. Il fut un de ceux qui travaillèrent au catafalque élevé par l'Académie des beaux-arts de Florence à l'occasion des funérailles de Michel-Ange.

BUGLOSE. Ham. de la com. de Saint-Vincent-de-Paule, dép. des Landes, stat. du chem. de fer du Midi, ligne de Bordeaux à Bayonne. Pèlerinages très fréquentés au Chêne, à la maison de saint Vincent de Paule et à la statue d'une vierge renfermée dans une belle église moderne. Couvent des servantes de Marie. Maison de retraite pour les prêtres. — Etablissement métallurgique.

BUGLOSSE. Nom vulgaire de l'*Anchusa italica* Retz., plante de la famille des Borraginacées, que l'on appelle également *Langue de bœuf* et *Bourrache bâtarde*. C'est une herbe bisannuelle, hérissée de poils raides et dont la tige, haute de 6 à 10 décim., porte des feuilles alternes, lancéolées ou oblongues, ciliées sur les bords. Les fleurs, assez grandes, de couleur bleue ou rosée, sont disposées en grappes feuillées terminales. Elles ont un calice à cinq dents linéaires, très allongées, et une corolle infundibuliforme, à limbe quinquépartit, à gorge fermée par cinq appendices creux, divisés en cinq lobes filiformes. Les étamines, au nombre de cinq, sont incluses et insérées sur le tube de la corolle. Le fruit est formé de quatre achaines rugueux, pourvus à leur base d'un rebord saillant. — La Buglosse est commune dans le centre et le midi de la France, dans les champs pierreux, sur les coteaux secs des terrains calcaires. Ses feuilles et ses fleurs sont employées dans la médecine populaire comme émollientes, pectorales et diurétiques. Il en est de même de celles de l'*Anchusa officinalis* L., qui habite plus spécialement la région méditerranéenne. — L'*A. tinctoria* L. est devenu le type du genre *Alkanna* (V. ce mot et Orcanette). Ed. Lef.

BUGNEIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx; 512 hab.

BUGNET (Jean-Joseph), jurisconsulte français, né à Levier (Doubs) le 25 mars 1794, mort le 4 oct. 1886,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

D'une pauvre famille de paysans, il fut envoyé à Dôle en 1807, au collège de l'Arc; il y fit d'excellentes études et fut reçu bachelier en avr. 1812 après un examen extrêmement brillant. Ses parents, qui le destinaient au sacerdoce, le firent entrer alors au grand séminaire de Besançon. Ne se sentant pas une vocation bien déterminée pour l'état ecclésiastique, il le quitta bientôt et retourna à Dôle comme maître élémentaire au collège où il avait terminé ses études peu de temps auparavant. En 1815 il entra chez M. de Lorcy en qualité de précepteur. En 1817 il fut mis à la tête des classes d'un des pensionnats de la ville de Dijon. Ses occupations lui laissant quelques loisirs, il les employa à suivre les cours de la faculté de droit. Le doyen M. Proudhon le distingua bientôt et l'appuya de tout son pouvoir. Bachelier en droit en 1819, licencié en 1820, il fut reçu docteur le 27 déc. 1821. Vers la fin de 1822 s'ouvrit un concours pour trois places de professeurs suppléants à la Faculté de droit de Paris, et le 23 janv. 1823, vainqueur de quarante concurrents, il fut nommé le premier professeur suppléant. Il enseigna successivement en cette qualité le droit maritime, les Pandectes et le code civil. Enfin M. Grappe, professeur titulaire du code civil, vint à mourir en 1825, et sa chaire fut mise au concours. De nouveau, après des épreuves qui ne durèrent pas moins de quatre mois, il l'emporta sur ses rivaux, fut nommé professeur titulaire le 11 mai 1826 et prêta serment en cette qualité le 16 juin de la même année. Jusqu'à sa mort Bugnet se consacra tout entier à l'accomplissement de ses fonctions. Il acquit en peu de temps comme professeur une célébrité et une autorité qui allèrent toujours croissant jusqu'à la fin de sa carrière. Mais ce fut toujours et avant tout un professeur; et, bien qu'il ait été conseiller général du cant. d'Amancey depuis 1858, bien qu'il ait donné une édition de Pothier, son œuvre principale, l'œuvre qui a fait de lui un professeur à part, un de ces hommes dont le souvenir légendaire se transmet de père en fils, ce sont les innombrables générations d'étudiants qu'il a formés aux études juridiques et pour lesquels il fut toujours un maître redouté, respecté et aimé. Il était chevalier de la Légion d'honneur le 6 janv. 1844. Il a laissé : *Œuvres de Pothier annotées et mises en corrélation avec la législation actuelle* (Paris, 1845-1848, 10 vol. in-8); plusieurs mémoires présentés aux tribunaux dans des circonstances importantes.

BAUDOUIN-BUGNET.

BIBL. : A. HUART, *Notice sur M. Bugnet*; Paris, 1878.— *Allocution prononcée aux obsèques de M. Bugnet*, par M. LOISEAU, premier président de la Cour de Besançon; Besançon.— DA COSTA ATHIAS, *Notice*, dans *Revue critique*, année 1866.

BUGNICOURT. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Arleux; 787 hab.

BUGNIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois; 293 hab.

BUGNON (Didier), géographe lorrain, né à Metz, mort à Nancy en 1735, auteur d'une *Relation exacte concernant les caravanes en cortège des marchands d'Asie* (Nancy, 1707, in-8).

BUGNY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoît; 153 hab.

BUGNYON (Philibert), *Bugnonius*, jurisconsulte et poète français, né à Mâcon, mort en 1590. Avocat en la sénéchaussée, siège présidial de Lyon et parlement de Dombes, il fut conseiller du roi et avocat du roi en l'élection de Lyon et pays mâconnais. Comme jurisconsulte il a donné : *Les Loix abrogées et inusitées en toutes les cours, terres, juridictions et seigneuries du royaume de France* (Lyon, 1563, in-4), recueil important qui a eu un long succès, a été traduit en latin (1568, in-8, et 1702, in-fol.) et souvent réimprimé; *Remontrance et avertissement aux Etats généraux de Blois pour la paix* (Lyon, 1576, in-12), appel à la tolérance en faveur des huguenots, et autres opuscules. Comme poète, il a écrit : *Erotasmes de Phidie et Gélasine, le Chant panégyrique de l'isle Pontine, avec la gayeté de may* (Lyon, 1557, in-8), recueil qui renferme cent quatorze sonnets, et est devenu fort rare; *Souhaits du peuple français sur l'heureux retour du roi de Pologne* (Lyon, 1574) et diverses autres pièces de circonstance.

BUGRANE. Un des noms vulgaires de l'*Ononis spinosa* L., plante de la famille des Légumineuses-Papilionacées, qu'on appelle également *Arrête-bœuf* (V. ONONIS).

BUGUE (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, sur la rive droite de la Vézère; 2,953 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Périgueux à Agen. Cette localité est un centre important de commerce et d'entrepôt pour les produits du sol et de l'industrie du pays : vins, alcools, fers et fontes. Le territoire du Bugue produit les truffes les plus délicates du Périgord. A une époque reculée du moyen âge, le Bugue était le ch.-l. d'une centène (*centena Albucense* — IXe siècle). Une abbaye de femmes y fut fondée au Xe siècle. Eglise moderne de style gothique. Quelques maisons datent du XVIe siècle. Le chem. de fer traverse la Vézère sur un beau viaduc de quatre arches de 20 m. d'ouverture. La Doux, gros ruisseau qui prend sa source à 1,500 m. au N. de la ville, met en mouvement des usines importantes.

BIBL. : L. DESSALLES, *Histoire du Bugue*; Périgueux, 1858, in-8.

BUGUIÈRE (V. BOUGUIÈRE).

BUGULA (Zool.). Genre de Bryozoaires créé par Oken et appartenant au groupe des Cheilostomes, famille des Bicellariidæ. Zoarium dressé, ramifié, arborescent; zœcies subquadrangulaires, allongées, intimement accolées en séries; orifice tourné en avant, occupant une grande partie ou la totalité de la face antérieure. Aviculaires en forme de têtes d'oiseau, articulés et pédonculés; souvent un pour chaque zœcie. L. C.

BUHAHYLIHA-BYNGEZLA, médecin arabe, qui se nommait véritablement Abou-Ali-Yahya, surnommé Ibn Djazlah, mort en 1099, selon le géographe Aboulféda. Il était d'origine chrétienne et fut converti à la foi musulmane par un docteur motazélite, vers l'an 1073 de J.-C. Dès sa conversion au Coran, il combattit le christianisme, attaqua les Evangiles et écrivit un petit traité où il accusait les chrétiens et les juifs d'avoir retranché de l'Ecriture tous les passages qui prédisaient la venue de Mahomet. Ses traités de médecine furent écrits pour le khalife Moqtadi bi-amr-illah; ce sont : 1° *Tecouym el-Abdan fy taobyr el-Insan*, traduit en latin et publié en 1532 (Strasbourg, in-fol.) par le juif Sarraguth sous le titre : *Tacuini ægritudinum et morborum ferme omnium corporis humani, cum curis earumdem, Buhahiliha Bingezla autore* : l'ouvrage est dédié à Charles d'Anjou, roi de Sicile, frère de saint Louis; 2° *Menhadj el-beyan fy ma yestemel el-Insan, Dictionnaire de drogues* assez estimé; 3° plusieurs autres opuscules dont la liste se trouve dans les ouvrages de Ibn Khalican et d'Abou ibn-Osaibah. Buhahyliha passa, ce semble, une grande partie de sa vie à Bagdad. E. A.

BUHAN (Joseph-Michel-Pascal), vaudevilliste français, né à Bordeaux le 17 avr. 1770, mort à Bordeaux le 24 fév. 1822. Avocat à Bordeaux en 1792, il s'engagea dans le bataillon des volontaires de la Gironde en mars 1793, vint à Paris après le 9 Thermidor, et entra au ministère de la guerre comme chef de la correspondance. De retour à Bordeaux après le 18 Brumaire, il y reprit sa place au barreau, fut nommé censeur en 1821 et bâtonnier de l'ordre des avocats la même année. Il a publié : *Réflexions sur l'étude de la législation et sur la meilleure manière d'enseigner cette science* (1799, in-8), analyse du cours de législation de Perreau de la Vendée; mais il est plutôt connu comme vaudevilliste que comme jurisconsulte. Parmi ses nombreuses pièces, nous citerons seulement : *Hippocrate amoureux*, représenté au Vaudeville en 1797;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Jacques le Fataliste (1798, in-8), en collaboration avec A. Gouffé; *Il faut un état* (1798, in-8), en collaboration avec Leger et de Chazet. Il a aussi écrit une sorte de dictionnaire littéraire assez intéressant : *Revue des auteurs vivants, grands et petits, coup d'œil sur la république des lettres en France* (Lausanne et Paris, 1799, in-8).

BUHELER (Hans der), ou Hans von Bühel, poète allemand de la première moitié du xve siècle. Il était originaire de l'Alsace, mais il passa la plus grande partie de sa vie à Poppelsdorf, à la cour de Frédéric III de Saerwerden, archevêque de Cologne. Il est l'auteur de deux poèmes, *la Fille du roi de France* et *la Vie de Dioclétien*. Le premier, qu'il termina au mois de février 1400, et qui ne compte pas moins de quinze mille vers, n'est qu'un remaniement prolixe de l'ancien poème de *Mai et Beaflor* (publié par Fr. Pfeiffer; Leipzig, 1848); le sujet, qui paraît venir de l'Orient, a de l'analogie avec celui de Geneviève de Brabant. Le poème de la *Fille du roi de France* a été imprimé à Strasbourg en 1500 et en 1508. La *Vie de Dioclétien*, d'une dizaine de mille vers, a été écrite en 1412; le sujet est le même que celui du roman des *Sept Sages de Rome*. A. B.

Bibl. : Merzdorf, *Des Bühelers Königstochter von Frankreich, mit Erzählungen ähnlichen Inhalts*; Oldenburg, 1867. — A. Keller, *Dyocletianus Leben von Hans von Bühel*; Quedlinburg, 1841.

BÜHL (*Behele*, 1191; *Bühele*, 1222). Com. industrielle de la Haute-Alsace, arr. de Guebwiller, sur la Lauch et le ch. de fer de Bollwiller à Lautenbach; filatures et tissage de laine peignée, filatures de coton, fabrique de fil, carrières, vins; 3,114 hab. L'église moderne, s'élevant sur l'éminence *(Bühl)* qui a donné son nom à la localité, renferme de curieuses peintures sur bois à fond d'or du xvie siècle. S. Pirmin, avant de fonder l'abbaye de Murbach, doit s'être établi au bord de l'étang, appelé *vivarius peregrinorum*, dont on voit encore la digue rompue et qui s'étendait à l'entrée du village. (V. *Bulletin de la Soc. pour la cons. des mon. hist. d'Alsace*, 1re série, III, 167.)

BUHL (Joseph-David), trompettiste célèbre, né en 1781 au château de Chanteloup, près d'Amboise. A onze ans il tenait déjà brillamment sa partie de trompette dans la musique de la garde parisienne en 1792. En 1805, à la fondation d'une école de trompette à Versailles, il y fut nommé professeur. Trompette à l'Opéra, aux Italiens et à la chapelle du roi, il prit sa retraite à la suite d'un accident de voiture qui lui arriva pendant le sacre. Non content d'être un virtuose remarquable, Buhl s'occupa aussi de perfectionner son instrument. Il introduisit en France la trompette à coulisse et, à ce point de vue, sa *Grande Méthode de trompette* (Paris, in-4) est des plus intéressantes. Enfin c'est à lui que l'on doit la plus grande partie des sonneries qui composent l'ordonnance des trompettes.

Bibl. : Kastner, *Histoire de la musique militaire*; Paris, in-4. — H. Lavoix fils, *Histoire de l'instrumentation*.

BUHL (Ludwig von), médecin allemand, né à Munich le 4 janv. 1816, mort à Munich le 30 juil. 1880. Il étudia dans sa ville natale, à Vienne et à Paris, fut médecin de l'hôpital général de Munich, professeur de pathologie générale et d'anatomie pathologique à l'Université de cette ville, et depuis 1875 directeur de l'Institut pathologique. Buhl a créé à Munich l'enseignement de l'anatomie pathologique et de l'histologie et pendant vingt-cinq ans a fait à l'hôpital des cours très suivis sur le diagnostic des maladies, en particulier sur la percussion et l'auscultation. Principaux ouvrages : *Lungenentzündung, Tuberkulose und Schwindsucht* (Munich, 1872-1873, in-8); avec Hecker : *Klinik der Geburtskunde* (Leipzig, 1861, in-8); *Mitth. aus dem pathol. Institut zu München* (Stuttg., 1877, in-8). On trouve d'excellents articles de lui, principalement sur les maladies infectieuses, dans le *Zeitschrift für Biologie*, fondé par lui avec la collaboration de Pettenkofer et de Voit, ainsi que dans d'autres recueils. Dr L. Hn.

BUHLE (Johann-Gottlieb), philosophe allemand, né à Brunswick le 29 sept. 1763, mort à Brunswick le 11 août 1821. A Gœttingue, à Moscou, à Brunswick, où il enseigna successivement la philosophie, il ne fit qu'exposer et développer les doctrines de Kant. Il est plus personnel dans ses travaux historiques, dans son *Lehrbuch der Gesch. der Philosophie* (1796-1804, 8 vol. in-8), accompagné d'une bibliographie très exacte et très complète. Antérieurement il avait publié une étude *De Simplicii vita, ingenio et meritis* (Gœttingue, 1786), et d'autres travaux estimables. Il donna aussi *Gesch. der neueren Philosophie seit Wiederherstellung der Wissenschaften* (Gœttingue, 1800-1805, 6 vol. in-8, trad. fr., 1816-1817, 2 vol.), ouvrage qui, malgré ses mérites, manque de clarté et de proportion.

BÜHLER (Johann-Georg), un des chefs de l'école indianiste contemporaine, né à Borstel, près de Nienbourg, dans le comté de Hoya, au Hanovre, le 19 juil. 1837. Il reçut jusqu'à l'âge de quinze ans une éducation privée qui lui permit d'aller étudier au lycée municipal de Hanovre avec H.-L. Ahrens et Kühner. En 1855 il s'inscrivit comme étudiant en philosophie et en théologie à l'Université de Gœttingue, et poursuivit ses études de philologie classique avec les plus illustres professeurs de l'époque, parmi lesquels nous citerons les noms de Schneidewin, Curtius, Saupe, Weseler; il y prit le goût des études orientales en suivant les leçons de H. von Ewald et du célèbre Théod. Benfey. En 1858 à Paris, et l'année suivante à Londres, il continua ses études d'une manière si remarquable que, dès 1861, il était attaché à la bibliothèque royale de Windsor, et en 1862 à la bibliothèque universitaire de Gœttingue. L'année suivante, au mois de fév. 1863, il partit pour les Indes comme professeur de langues orientales au collège Elphinstone, à Bombay. Il devait y rester près de vingt années, période fructueuse pour l'avancement des études indiennes, grâce à son zèle infatigable et à ses nombreuses publications. Promptement nommé *fellow* de l'Université de Bombay, puis membre de la commission pour la publication d'un code des lois indiennes, professeur d'histoire ancienne au collège Elphinstone, il dut en 1866 se transporter à Pouna, au collège du Dekkan, comme *surintendant actif* des études indiennes, en même temps que professeur de langue anglaise et d'histoire ancienne. Il partit la même année, en novembre, pour exécuter une mission scientifique dans le sud du pays mahratte et le Kanara septentrional, puis revint à Bombay chargé de matériaux de toute sorte. En 1868, on le nommait inspecteur général des écoles du Goudjarate, puis chargé de la surveillance et de la recherche des manuscrits indiens dans la présidence de Bombay. En 1873, de nouvelles missions l'envoyèrent dans le Râdjpoutana, puis en 1875 dans sa fameuse expédition du Cachemire et de l'Inde centrale, d'où il revint avec un nombre considérable de manuscrits et de documents de toute sorte, qui lui permirent de rédiger des rapports du plus haut intérêt pour la science de l'Inde. On venait de le nommer *Companion of the Order of the British Empire* et membre correspondant de l'Académie de Berlin, quand des raisons de santé le contraignirent à abandonner le service indien pour revenir en Europe, au mois de sept. 1880. Il fut immédiatement nommé professeur à l'Université de Vienne, chargé du cours de philologie et d'archéologie indiennes. Toutes les grandes sociétés savantes de l'Europe et des Etats-Unis se firent un honneur de le compter parmi leurs membres, et sa dernière nomination est celle de membre correspondant de l'Institut, en 1887.

Nous ne pouvons entreprendre de donner ici la liste complète des publications de M. Bühler. Nous citerons parmi les plus importantes : *Digest of Hindu Law Cases* (en collaboration avec West; Bombay, 1867, 3e éd. en 1883); *le Pantchatantra*, édité avec des notes

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

anglaises (*Bombay Sanskrit Series*, 3e éd. 1886); *Apastambiya Dharmasûtra* (Bombay, 1868-71); *Catalogue of Sanskrit mss from Gujarat* (1871-73); *Dasakumâracharita*, avec notes anglaises (2e éd. 1887); *Vikramânkacharita*, avec une introduction (Bombay, 1875); *Detailed Report of a Tour in Kashmîr* (Bombay, 1877); *Three New Edicts of Açoka, and Eleven Landgrants of the Chaulukyas* (1877); *Pâiyalachhi Nâmamâlâ* (Gœttingue, 1878); *Sacred Laws of the Aryans* (Oxford, 1879-83, 2 vol.); *Leitfaden für den Elementarcursus des Sanskrit* (Vienne, 1883). Depuis 1858, M. Bühler a puisamment contribué à un grand nombre de publications et de revues savantes, notamment aux journaux asiatiques de *Berlin*, de *Londres*, de *Bombay*, des *Etats-Unis* et enfin de *Vienne* (fondé par lui en 1886). Il a contribué également de la manière la plus active aux grandes publications indiennes de l'*Indian Antiquary*, de l'*Archæological report of Western India, and of Southern India*, etc., etc. Ses travaux y sont généralement relatifs aux inscriptions indiennes (inscriptions d'Açoka, de Dadda II, de Gurjara, de Dharasêna de Valabhi, etc., etc.) ou à des études de littérature sanskrite (*Etude sur le poète cachemirien Somadeva, sur les Djaïnas*, sur la *Navasâhasânkacharita de Padmagupta*, etc.). Georges Guieysse.

BUHORS. Ancien droit féodal que les paysans payaient au seigneur, pour avoir la permission de faire des *Behours*, c.-à-d. des jeux populaires consistant en joutes ou tournois en champ clos, à cheval et à la lance.

BUHOT (Félix-Hilaire), peintre et aquafortiste contemporain, né à Valognes (Manche) en 1847. Elève de Pils et de Jules Noël, pour la peinture, et de Gaucherel pour la gravure, il professa pendant quatre ans au collège Rollin, où il créa un cours pratique de dessin au tableau. Il aborda l'eau-forte en 1873, exposa à presque tous les Salons depuis 1875, et obtint une 3e médaille en 1880. Artiste bien original, aimant à allier un grain de fantaisie à une fine observation de la réalité, il n'a gravé que fort peu de reproductions (citons *Japonisme*, dix pl. d'après les objets d'art japonais de la coll. Ph. Burty) et s'est attaché surtout à rendre les différents aspects de Paris actuel. Ce qui convient le mieux à sa pointe pittoresque et fantasque, se sont les sujets estompés, les scènes d'hiver et de mauvais temps. Au nombre de ses eaux-fortes les plus remarquables appartiennent : *les Fiacres sur le quai de l'Hôtel-Dieu par une matinée d'hiver, la place Pigalle en 1878, la Fête nationale au boulevard de Clichy, la Place des Martyrs et la Taverne du Bagne* (1885); *Débarquement en Angleterre à la nuit tombante;* nombreuses *Marines*, etc. Il a illustré le *Diable amoureux*, de Cazotte (1878); l'*Ensorcelée* (1877), le *Chevalier Destouches* (1878) et *une Vieille Maîtresse* (1879), de Barbey d'Aurevilly; les *Lettres de mon Moulin*, d'A. Daudet (1880). Il signe souvent de l'anagramme *Tohub*, et a l'habitude de couvrir les marges de ses planches de petits dessins accessoires, auxquelles il donne le nom de « marges symphoniques ou épisodiques ».

G. P-i.

Bibl. : H. Béraldi, *les Graveurs du* xixe *siècle*, IVe fasc., 1886.

BÜHREN (V. Biren [Ernest-Jean]).

BUHULIEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Lannion; 950 hab.

BUHY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin; 345 hab.

BUHY (Félix), carme, docteur de Sorbonne, théologien gallican, né à Lyon en 1624, entré dans l'ordre des Carmes en 1651, mort en 1687. Premier et très énergique apologiste des articles de doctrine sur la puissance ecclésiastique publiés en 1682, par l'Assemblée du clergé; auteur présumé d'un *Abrégé des conciles généraux* (Paris, 1699, 2 vol. in-8), œuvre succincte, mais vraiment importants. On y trouve, outre ce qui concerne les conciles, une histoire de la Pragmatique-Sanction, un discours sur l'antiquité des élections, l'histoire du Concordat de 1516 et l'indication des décisions du concile de Trente qui sont contraires à la coutume de la France et aux libertés de l'Eglise gallicane. E.-H. V.

BUICOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons; 171 hab. Ce village était compris dans le duché-pairie de Boufflers. Briqueteries, fours à chaux, fabrique de branches de lunettes.

BUIGNET (Henri), pharmacien, chimiste et physicien, né à Chelles en 1815, mort à Paris le 8 mai 1876. Après de brillantes études au lycée Henri IV, il se fit recevoir pharmacien et dirigea pendant de longues années la pharmacie Planche. Après avoir fait sa fortune, il se remet avec ardeur à l'étude de la science, dans le laboratoire de M. Berthelot, au Collège de France. Il fut successivement nommé agrégé, puis professeur à l'Ecole de pharmacie, membre de l'Académie de médecine (1868), membre du Conseil de salubrité du dép. de la Seine (1871). Dans sa thèse pour le doctorat ès sciences physiques, il fit une étude remarquable de la matière sucrée contenue dans les fruits acides. On lui doit des recherches intéressantes sur les fraises et leur composition chimique, sur l'emploi du vide barométrique, la force élastique des mélanges de vapeurs, le pouvoir rotatoire et l'indice de réfraction d'un grand nombre de produits médicamenteux, comme l'aconitine, l'atropine, la digitaline. Il a publié avec M. Berthelot des recherches sur le camphre du Succin; avec Bussy, une série de mémoires sur l'acide cyanhydrique, l'acide sulfurique arsénical. Mais son mémoire original le plus important est celui qui a trait au cyanure double de potassium et de cuivre, suivi d'un procédé nouveau, devenu classique, pour doser volumétriquement l'acide cyanhydrique. Buignet a fondé les travaux physiques à l'Ecole de pharmacie de Paris. Il a publié sur ce sujet un *Traité de manipulations physiques* (Paris, 1876, in-8, fig.), qui est un modèle de précision et d'élégance. « A l'Académie de médecine, à l'Ecole et à la Société de pharmacie, dont il était le secrétaire général, au Conseil d'hygiène publique et de salubrité, dit Poggiale, il remplissait ses devoirs avec un zèle soutenu. Ses leçons, ses rapports, ses comptes rendus, étaient de véritables modèles de style, de lucidité et de concision. » Voici la liste de ses principales publications : *Dosage de l'acide carbonique dans les eaux minérales* (*Journ. Pharm. et Ch.*, t. XXX, 221, 3e série; *ib.*, t. XXX, 438); *Sur la Méthode de déplacement* (*ib.*, t. XXXII, 161); *Mémoire sur le cyanure double de cuivre et de potassium et sur un procédé nouveau pour doser l'acide cyanhydrique* (*ib.*, t. XXXV, 168); *Sur la Matière sucrée contenue dans les fruits acides : son origine, sa nature et ses transformations* (*ib.*, t. XXXIX, 81); *Applications de la Physique à la Chimie et à la Pharm.* (*ib.*, t. XL, 5); en collaboration avec Bussy : *Analyse de l'eau de la Dhuys* (*ib.*, t. XLI, 269); *Obs. de chimie pratique* (*ib.*, t. XLIV, 177, 465; t. XLV, 289, 369 et 465); *Rech. sur les changements de température produits par le mélange de liquides de nature différente* (*ib.*, t. XLVI, 401; et t. V, 241, 4e s.); *Sur les Vins plâtrés* (*ib.*, t. I, 161, 351, et t. III, 5).

Ed. Bourgoin.

BUIGNY-L'ABBÉ. Com. du dép. la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher; 364 hab.

BUIGNY-LÈS-GAMACHES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches; 513 hab.

BUIGNY-SAINT-MACLOU. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion-en-Ponthieu; 373 hab.

BUILTH. Bourg d'Angleterre, comté de Brecknock (Pays de Galles), sur la Wye, dans un site pittoresque; 1,100 hab. Vieux château. C'est là que fut livrée, en 1282, la bataille où les Gallois perdirent définitivement leur indépendance nationale (V. Galles).

BUINDUC. On nommait ainsi chez les Turcs une partie de l'armure du cheval de guerre. Le buinduc garantissait

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le haut du cou de l'animal et répondait à ce qui portait chez nous le nom de *cervicale*. Les chevaux des premiers hussards portaient également un buinduc.

BUIRE. Vase à mettre l'eau dont l'ouverture s'élargit et s'allonge. La buire se confond souvent avec l'aiguière qui a le même usage. La forme donnée à la buire primitive était celle d'une sorte d'amphore à passe ronde, à anse et à pied, propre à contenir les liquides et le vin destinés à la table. Elle était dépourvue du goulot qui caractérise l'aiguière. On la fabriqua d'abord en terre, puis en métal et elle fut par suite amenée à rentrer dans le travail de l'orfèvrerie. Quelques-uns de ces vases pour lesquels on avait employé des matières précieuses, étant de petites dimensions, ils reçurent le nom de burettes et finirent par être exclusivement destinés au service religieux. Dans le principe, la buire était de vastes dimensions et elle servait de récipient à l'eau dont on se servait pour laver le linge. Plus tard, elle devint portative et elle prit toutes les formes. Elle fut ensuite remplacée par l'aiguière et perdit alors son caractère d'utilité ménagère.

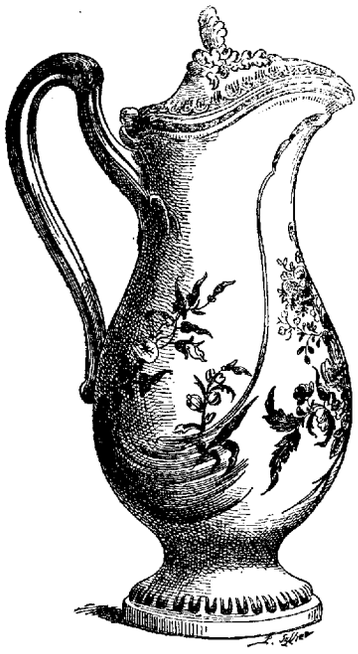

Buire en faïence de Strasbourg (XVIIIe siècle).

On trouve dans l'inventaire des pièces d'argenterie qui décoraient le palais de Versailles, au XVIIe siècle, la mention de plusieurs grandes buires d'argent aux armes du roi. Ces vases faisaient partie des pièces d'argenterie composant les buffets offerts aux ambassadeurs et aux officiers de la ville. Il semble qu'avec la disparition des richesses qui ornaient les demeures de la noblesse, la buire ait perdu ses dimensions. Sous le règne de Louis XV, les catalogues de collections de curiosités décrivent des buires en porcelaine de Chine montées en cuivre ciselé. On remplaça en même temps les vases d'orfèvrerie par des pièces de céramique fabriquées à Rouen et à Moustiers. Il nous est parvenu un certain nombre de buires-aiguières en forme de casque, d'un goût charmant, qui proviennent de ces deux villes et dont les ornements rappellent le style de Jean Bérain. Sous le règne de Louis XVI et sous le premier Empire, on produisit des buires de bronze ciselé imitant les vases antiques.

Le terme de buire n'est plus employé de nos jours que pour désigner des vases d'orfèvrerie ou de cristal, destinés à prendre place dans les vitrines d'amateur, par suite de la délicatesse de leur travail. Bien que sa forme ne soit pas rigoureusement déterminée, la buire se présente comme un vase à pied, à panse effilée et à col long terminé par une anse. Elle tend aujourd'hui à se rapprocher plus de la disposition de son dérivé, la burette, que de celle de l'amphore qui lui a donné naissance. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : VIOLLET-LEDUC, *Dictionnaire du mobilier*. — DE LABORDE, *Notice des Emaux du Louvre, Glossaire*. — V. GAY, *Glossaire archéologique*. — H. HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement*.

BUIRE (V. BIRE).

BUIRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Hirson ; 324 hab.

BUIRE-AU-BOIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Auxi-le-Château ; 507 hab.

BUIRE-COURCELLES. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne ; 486 hab.

BUIRE-LE-SEC. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Campagne-lès-Hesdin ; 941 hab.

BUIRE-SOUS-CORBIE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert ; 312 hab.

BUIRETTE (V. BURETTE).

BUIRONFOSSE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de La Capelle ; 2,255 hab. Lainages, broderies, etc. ; fabriques importantes de sabots, boisselleric et bimbeloterie.

BUIS. I. BOTANIQUE. — (*Buxus* Tourn.). Genre de plantes qui a donné son nom au groupe des *Buxacées* (V. ce mot). L'espèce type, *B. sempervirens* L., ou *Buis commun*, *B. bénit*, est un arbuste ou un petit arbre glabre, souvent tortueux, dont la tige, très rameuse et recouverte d'une écorce grisâtre, porte des feuilles opposées, persistantes, coriaces, ovales-oblongues, très entières, sans stipules, à limbe se dédoublant facilement en deux feuillets par suite de la destruction d'une portion du parenchyme de la feuille. Les fleurs, apétales et unisexuées, de couleur verdâtre, sont réunies, au sommet des jeunes rameaux, en petits glomérules subglobuleux très compactes ; elles s'épanouissent généralement à la fin de l'hiver. Les fleurs mâles ont un calice de quatre sépales et quatre étamines libres, opposées aux sépales et pourvues d'anthères biloculaires et introrses, déhiscentes par deux fentes longitudinales. Les fleurs femelles ont un calice semblable à celui des fleurs mâles, mais accompagné de trois bractées, une inférieure et deux latérales. Au centre de ce calice est un ovaire triloculaire, surmonté de trois styles courts, épais et divergents, stigmatifères en dedans

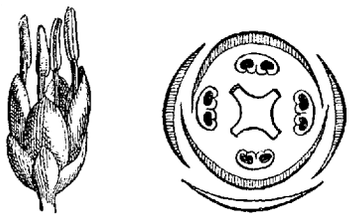

Buis (*Buxus sempervirens*), fleur mâle et son diagramme.

et en haut de leur face interne. Le fruit est une capsule assez grosse, coriace, luisante, jaunâtre, qui s'ouvre à la maturité en trois valves pour laisser échapper plusieurs graines lisses et luisantes, présentant au sommet un

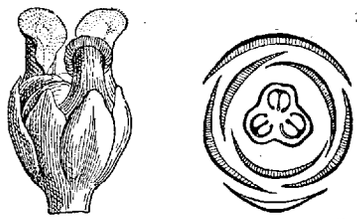

Buis (*Buxus sempervirens*), fleur femelle et son diagramme.

épaississement charnu de nature arillaire. Ces graines renferment, sous leurs téguments épais et coriaces, un embryon allongé, placé au centre d'un albumen charnu et huileux.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Buis commun* croît spontanément dans la région méditerranéenne, en Espagne, en Portugal, en Grèce, dans le nord de l'Afrique et dans l'Europe centrale, principalement sur les coteaux pierreux et calcaires. Son feuillage, toujours vert, exhale une odeur vireuse, assez désagréable. On le cultive depuis un temps immémorial dans les jardins pour faire des bordures, et tout le monde connaît l'usage que l'on fait de ses rameaux dans les cérémonies religieuses. Le bois de ses tiges, comme celui de ses racines, est très dur, très dense et de couleur jaunâtre. Il est très employé pour la tabletterie et pour la confection d'une foule d'objets, d'ustensiles et d'instruments en usage dans la pratique médicale, dans l'économie domestique, et notamment dans la confection des jeux. Son grain fin et serré le fait rechercher surtout pour la gravure sur bois. Il en est de même du bois de *B. balearica* Wild. ou *Buis de Mahon*, qui atteint de plus fortes dimensions et fournit, par suite, des planches plus grandes. Ed. Lef.

II. Paléontologie végétale. — Le Buis commun, *Buxus sempervirens*, n'a fait son apparition qu'assez tardivement sur le globe; on ne l'a, en effet, encore rencontré que dans les couches récentes du pliocène, sans aucune différence morphologique sensible du reste. M. Rérolle l'a signalé dans les gisements de la Cerdagne espagnole, et il se pourrait qu'il fût aussi dans les tufs plus récents de la Celle, près Moret. Une forme plus ancienne, le *Buxus pliocenica*, décrite par MM. de Saporta et Marion, a été trouvée dans les tufs de Meximieux. Elle diffère très peu du Buis commun; ses proportions sont seules un peu plus élevées. Cette forme est assurément l'ancêtre direct de notre Buis. P. M.

III. Thérapeutique. — Les feuilles du Buis, douées d'une grande amertume, ont été souvent substituées au houblon par les brasseurs dans la fabrication de la bière, et non sans dommage : elles jouissent de propriétés émétocathartiques très accusées et peuvent, à dose élevée, devenir toxiques pour certains animaux. Dans certaines régions de la Perse, où le Buis est très abondant, on ne peut, dit-on, faire usage des chameaux, en raison de l'avidité avec laquelle ils broutent cette plante, mortelle pour eux. L'écorce a été quelquefois substituée dans le commerce à celle de la racine de grenadier, dont elle se distingue cependant par la couche subéreuse grisâtre et fongueuse qui la recouvre et par quelques caractères bien connus des droguistes : elle ne colore pas la salive en jaune-brun, ne laisse pas de trace jaune sur le papier quand elle est mouillée ; enfin elle donne une infusion ne précipitant pas en noir par les persels de fer, tous caractères positifs appartenant à la racine de grenadier. La racine du Buis n'est cependant pas dépourvue de propriétés médicinales : elle a été dès longtemps employée comme fébrifuge, de même que tous les amers ; elle a été en outre prescrite comme dépurative, antisyphilitique et antirhumatismale, au même titre que le gaïac, auquel on l'a quelquefois comparée (Brassavola, Gilibert, Lobel, Biett). Les feuilles ont été substituées aux folioles de séné et prescrites même à part comme purgatives. Elles renferment, comme la racine, un alcaloïde cristallisable, la *buxine*, auquel elle doit ses propriétés fébrifuges, associé à la *buxéine* et à la *parabuxine*, ainsi qu'à une résine âcre et purgative. La buxine est très soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'éther, insoluble dans l'eau; l'acide nitrique la colore en rouge : elle paraît identique à la *bébéerine* retirée de l'écorce de *Bibiru (Nectandra Rodiœi)*, et à la *pélosine*, extraite par Wiggers, en 1839, du faux *Pareira Brava* commun. Elle a été employée comme fébrifuge aux doses de 0,50 à 1 gr. par Pavia, Casati, Tibaldi, Buzzonie, Bargaglia. Sur six cent cinq cas, il y aurait eu, selon les médecins italiens, cinq cent trente-cinq succès. Fonssagrives dit l'avoir prescrite avantageusement pour prolonger l'action du sulfate de quinine chez les malades fatigués de ce médicament. Gubler ne lui accorde qu'une faible confiance, mais il paraît n'avoir expérimenté que la buxine impure. La tisane d'écorce de buis se prescrit à la dose de 15 gr. pour 1000 ; le bois s'emploie à doses doubles ; les feuilles s'emploient en poudre (2 gr.) ou en tisane (4 à 8 gr. p. 1000). Dr R. Blondel.

Bibl. : 1° Paléontologie. — De Saporta et Marion, *Végét. foss. de Meximieux*, p. 144, pl. XXXII, f. 6-8. — De Saporta, *Origine paléont. des arbres cultivés*, 1888, p. 287. — Rérolle, *Végét. foss. de Cerdagne*, p. 64, pl. X, f. 3-8.

2° Thérapeutique. — Guibourt, *Hist. nat. des drogues simples*, 7e éd. II, 371. — Baillon, *Bot. méd.*, 980. — Fonssagrives, *Tr. de mat. méd.*, 581 ; *Journ. de pharm.*, t. XVI, p. 428, et t. XX, p. 52. — Cazin, *Traité des plantes médicinales indigènes*, p. 225. — Flückiger, *Neues Jahrbuch für Pharm.*, 1869, XXXI, 257 ; et *Pharmac. Journal*, 1870, XI, 192. — Gubler, *Comm. thérap. du Codex*, 1868, p. 44. — Pavia et Casati, *Annali univers. di medicina*, 1870; *Gaz. hebd. de méd.*, 1871, t. VIII, p. 208. — A. Bargaglia, *Montpellier médical*, 1871.

BUIS Bénit (V. Palmes [Dimanche des]).

BUIS (Le). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Nantiat; 300 hab.

BUIS-LES-BARONNIES (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, sur la rive droite de l'Ouvèze; 2,069 hab. Localité ancienne où certains archéologues placent l'antique *Apollinarium Allobrogum*. Ville fortifiée au moyen âge, dont subsistent quelques tours d'enceinte. Belle promenade plantée de platanes; vaste champ de foire. Source dite d'Annibal où la tradition veut que le général carthaginois ait fait halte avec son armée. Le territoire de Buis produit la vigne, l'olivier, l'amandier ; des prairies s'étendent le long de la rivière. Le miel, les truffes et les laines font l'objet d'un commerce assez actif. Filature et moulinage de soie.

BUISSARD. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet-en-Champsaur ; 176 hab.

BUISSE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron ; 1,061 hab. Carrières de tuf; blanchisseries; ruines de thermes romains.

BUISSIÈRE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Touvet ; 637 hab. Ruines d'un château démantelé sous François Ier (1522) ; église du xve siècle avec des sculptures curieuses.

BUISSON. I. Arboriculture (V. Taille en buisson).

II. Art culinaire. — *Buisson d'écrevisses* (V. Ecrevisse).

BUISSON (Le). Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols ; 544 hab.

BUISSON (Le). Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont ; 238 hab.

BUISSON. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison ; 379 hab.

BUISSON (Pierre de) (V. Beauteville [Chevalier de]).

BUISSON (Jules), homme politique français, né à Carcassonne en 1822. Il fit d'abord de la gravure à l'eau-forte, puis se retira dans son pays pour se livrer à l'agriculture. Il entra dans la vie politique aux élections générales du 8 fév. 1871. En 1872, en qualité de rapporteur, il conclut contre le retour des pouvoirs publics à Paris. Il passa le reste du temps, jusqu'à la dissolution de l'Assemblée nationale, à dessiner, pendant les séances, les portraits de ses collègues. Il en fit photographier la collection dont il donna un exemplaire à la Bibliothèque nationale. En 1875, il est rentré dans la vie privée. L. Lu.

BUISSON (Ferdinand), administrateur français, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, et, à ce titre, un des hommes qui ont eu le plus de part aux réformes et créations scolaires, œuvre de la troisième République. Né à Paris le 20 déc. 1841, d'une famille protestante, il acheva dans cette ville ses études commencées à Argentan (Orne) et poursuivies à Saint-Etienne où son père était magistrat ; fortes études, poussées jusqu'à la licence ès lettres, puis à l'agrégation de philosophie. Son brillant succès dans ce dernier concours (1868) fut d'autant plus remarqué qu'il y arrivait

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

inconnu de ses concurrents; depuis deux ans déjà son esprit d'indépendance l'avait fait chercher en Suisse un libre emploi de son activité, et il enseignait à l'Académie de Neuchâtel. Il y resta jusqu'en 1870, époque où il vint s'enfermer dans Paris assiégé. On le trouve dès lors dans le groupe des hommes d'action et de pensée à la fois, qui se donnent pour tâche de travailler au relèvement moral du pays. En 1871, M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, le nomme inspecteur primaire à Paris; mais cette nomination fait l'objet d'une violente interpellation de M. Dupanloup, et le ministre est forcé de la rapporter. L'évêque d'Orléans avait vu juste en dénonçant dans le jeune inspecteur un novateur dangereux pour la domination de l'Eglise sur l'école; mais du même coup il le signalait à l'attention des hommes politiques, et il n'est pas téméraire de dire que, plus que personne, il détermina la carrière publique de M. Buisson. Nommé par M. J. Simon secrétaire de la commission de statistique primaire, celui-ci fut envoyé comme délégué du ministre à l'Exposition universelle de Vienne, en 1873, puis à celle de Philadelphie en 1876, ce qui donna lieu de sa part à des rapports très remarqués. En 1878, il fut chargé du rapport sur la section de pédagogie de l'Exposition universelle de Paris, fit dans cette section une conférence publique qui affirma d'une manière décisive son autorité en matière d'éducation, et le 31 août de la même année fut nommé inspecteur général de l'enseignement primaire. Décoré au mois de janvier suivant, il fut enfin choisi par M. Jules Ferry, le 10 févr. 1879, comme directeur de l'enseignement primaire au ministère, au moment où la République, victorieuse par la retraite du maréchal Mac-Mahon des résistances de la droite monarchiste, allait pouvoir aborder les réformes fondamentales.

Pour comprendre à la fois le choix de M. J. Simon et le cri d'alarme de M. Dupanloup, le choix d'autant plus significatif de M. Ferry et l'esprit des réformes scolaires qui suivirent, il faut se reporter aux premiers écrits de M. Buisson. Il avait donné dès 1865 deux brochures : *l'Orthodoxie et l'Evangile dans l'Eglise réformée* (in-8) et *le Christianisme libéral* (in-8); en 1869, deux brochures encore : *Principes du Christianisme libéral* (in-8); et *De l'enseignement de l'histoire sainte dans les écoles primaires* (in-8). Dans cette dernière se trouvait déjà tracée d'une main très ferme la théorie de l'enseignement laïque. L'auteur montrait au vif la nécessité de donner dans les écoles une instruction morale et civique convenant à tous indistinctement et en harmonie avec la civilisation moderne, c.-à-d. imbue d'un large esprit de liberté et de tolérance, toute laïque, par conséquent, et sans rien de confessionnel. Comment l'histoire sainte, c.-à-d. l'histoire, et moins l'histoire que la légende d'un peuple de l'Orient, pouvait-elle initier des enfants de notre siècle, futurs citoyens d'un pays libre, aux conditions morales et aux lois de la vie moderne? Dénonçant la contradiction entre les fins évidentes de l'éducation publique contemporaine et un moyen de culture qui offrait aux esprits un type tout contraire de civilisation, l'auteur se prononçait résolûment pour la substitution à l'histoire sainte, dans l'enseignement primaire, d'une instruction morale indépendante de la tradition judaïque et de tout dogme théologique. Cela ne voulait pas dire pour lui antichrétienne. Il concevait, en effet (c'était la pensée développée dans ses autres brochures en opposition au protestantisme orthodoxe et en réponse notamment à M. Bersier), un christianisme tout pratique, dégagé des dogmes et des formules, renonçant à imposer un *credo* métaphysique, ne visant qu'à réaliser l'union volontaire des âmes éprises d'un même idéal et également dévouées au bien public. C'est une question de savoir si le nom de christianisme convient encore à cette pure morale sans théologie, à cette religion du bien indépendante des formes et des Eglises. On sait trop que rêver ainsi la conciliation des Eglises est un moyen de se les aliéner toutes. Il n'en faut pas moins voir dans cette conception l'inspiration première, inspiration essentiellement généreuse, patriotique et religieuse même, de l'homme chargé d'organiser en France l'enseignement obligatoire et l'école neutre. Une pensée supérieure de concorde et de paix a présidé à cette réforme nécessaire, si violemment dénoncée par les Eglises et changée en mesure de combat par leur ardente résistance.

Un autre facteur de l'œuvre de M. Buisson fut l'expérience pédagogique, la vaste érudition en fait d'éducation, de méthodes et d'institutions scolaires qu'il rapporta de son séjour en Suisse et de ses missions à l'étranger. L'organisateur en France de l'instruction morale et civique donnée par l'instituteur laïque dans l'école neutre, fut aussi l'apôtre des méthodes actives et intuitives d'enseignement, c.-à-d. de celles qui font agir et vivre l'esprit de l'enfant; qui, répudiant les procédés mécaniques, cherchent, non à remplir la mémoire, mais à exercer les sens, à éveiller la conscience et à affermir la raison. Cette pédagogie, essentiellement française d'origine, mais demeurée, chez nous, ensevelie dans les livres, pendant qu'ailleurs elle était passée dans la pratique, on la trouve exposée avec une foi et un entrain communicatifs d'abord dans les *Rapports*, déjà mentionnés, sur les Expositions de Vienne et de Philadelphie, puis dans un grand nombre de circulaires et instructions, de discours, conférences et causeries, dont les plus importantes, réunies, forment le 59e fascicule de la collection des *Mémoires et Documents scolaires*, collection publiée par le Musée pédagogique et qui est, comme ce musée lui-même, une des grandes créations du ministère de l'instruction publique dues à l'initiative de M. Buisson. Cette conception de l'éducation inspire et remplit la *Revue pédagogique*, organe mensuel que dirige M. Buisson lui-même, assisté d'une commission ministérielle. Elle fait l'unité d'esprit du *Dictionnaire de Pédagogie* (1882-86, 4 vol. in-8 de 1,200 pages chacun, à deux colonnes), dont la maison Hachette lui a dû l'idée et confié la direction. Cette pédagogie, il a voulu qu'elle fût enseignée, enseignée par principes et philosophiquement dans les écoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud, fondées sur sa demande pour préparer le personnel enseignant et dirigeant des écoles normales départementales des deux sexes. Le premier même, il a eu l'idée de la faire entrer dans notre enseignement supérieur, et à lui revient la première initiative des mesures qui, en 1883-84, instituèrent dans quatre Facultés des lettres des cours complémentaires sur la *Science de l'Education*, dont l'un, celui de Paris, fut en 1887 érigé en chaire magistrale. Pour toutes ces innovations, il n'est que juste de le dire, M. Buisson a toujours été soutenu par les Chambres, dont il ne faisait le plus souvent qu'interpréter et exécuter les volontés, par les ministres et le conseil supérieur, dont la confiance ne lui a jamais fait défaut, enfin par les autres directeurs du ministère, MM. Zévort, Dumont et Liard. Délégué à diverses reprises pour assister le ministre à la Chambre et au Sénat dans la défense des projets de lois scolaires, M. Buisson, à de certains jours, est intervenu avec succès dans ces grands débats. Il est conseiller d'Etat en service extraordinaire pour le ministère de l'instruction publique. H. Marion.

BUISSON-ARDENT (Le). I. Histoire religieuse. — On désigne sous ce nom un passage de la Bible (*Exode*, chap. III), qui a joué un très grand rôle dans l'histoire des idées théologiques. La divinité nationale des Israélites apparaît à Moïse près du mont Horeb ou Sinaï, dans un buisson qui brûle sans se consumer; elle lui donne l'ordre d'arracher ses concitoyens à la servitude d'Egypte et lui révèle en même temps son nom et sa nature par la déclaration fameuse : « Je suis Celui qui est. *Ego sum qui sum.* »

II. Botanique. — Nom vulgaire du *Mespilus pyracantha* L., plante de la famille des Rosacées, rapportée par Spach au genre *Cotoneaster* et par M. H. Baillon au

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

genre *Cratægus*. C'est un arbrisseau épineux et très rameux qui croît dans l'Europe méridionale, surtout en Provence et en Italie, où il forme des haies. On l'appelle également *Arbre de Moïse* (V. Cotoneaster). Ed. Lef.

BUISSONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Pont; 300 hab.

BUISSY-Baralle. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Marquion; 400 hab.

BUISTER ou BUYSTER (Philippe de), sculpteur belge, né à Anvers vers 1595, mort à Paris en 1688. Il se fixa de bonne heure en France où il trouva à employer utilement son talent à la décoration du parc de Versailles, qui possède de lui, entre autres, un joli groupe de deux satyres et une *Flore*. Il est aussi l'auteur du monument du cardinal de La Rochefoucauld, dans l'église Sainte-Geneviève à Paris. F. T.

BUIZA (Blaz de) (V. Blaz de Buiza).

BUJALANCE. Ville d'Espagne, prov. de Cordoue (Andalousie), au S. du Guadalquivir; 9,974 hab. Toiles, cuirs. La ville est dominée par un vieux château maure flanqué de sept tours, qui remonte au xe siècle. C'est la patrie du peintre Palomino.

BUJALEUF. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers, près de la Maude; 2,384 hab. Foires assez importantes le dernier lundi de chaque mois.

BUJAULT (Jacques), surnommé *maître Jacques*, agronome français, né à la Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres) le 1er janv. 1771, mort à Melle le 24 déc. 1842. D'abord imprimeur, il étudia seul le droit, fut avocat à Niort, puis avoué à Melle, acheta près de cette dernière ville le domaine de Challoue, refusa, en 1808, la place de conseiller auditeur à la cour de Poitiers, et se consacra exclusivement à l'exploitation de sa ferme, portant « grand chapeau, large blouse et sabots à la courge », et améliorant par d'intelligentes méthodes la culture de ses terres et celle de tout le pays; c'est ainsi qu'il introduisit dans l'arr. de Melle l'usage des prairies artificielles et plusieurs plantes nouvelles, parmi lesquelles la *Bujoline*. Son *Almanach populaire*, recueil de conseils et de préceptes, présentés aux paysans sous une forme un peu burlesque, mais attrayante, eut un succès considérable. Pendant les Cent-Jours et sous la Restauration, le *laboureur de Challoue* fut envoyé à la Chambre des députés et monta souvent à la tribune pour défendre les intérêts de l'agriculture. Nommé en 1830 membre du Conseil général des Deux-Sèvres, il présida cette assemblée pendant plusieurs années. Outre son *Almanach*, on lui doit divers écrits d'un genre plus sérieux, dont le style et les idées dénotent même un écrivain élégant et un économiste distingué: *le Pain à un sou la livre; Lettre à tout le monde; Guide des comices agricoles*, etc. Ses *Œuvres* ont été publiées par M. Guillemot, avec une notice biographique (Niort, 1871, in-8). L. S.

Bibl.: *Bujault (Jacques), agriculteur populaire*; Niort, 1872, in-12.

BUKAREST (V. Bucarest).

BUKKU. Nom vulgaire sous lequel les Hottentots désignent le *Diosma hirsuta* Thaub., arbre de la famille des Rutacées, qui fournit une poudre aromatique avec laquelle ils se parfument les cheveux (V. Diosma). Ed. Lef.

BUKOVAC (Vlaha), peintre slave contemporain, né en 1855 à Cavtat près de Raguse. Il fit son éducation en Amérique; entraîné par une passion irrésistible vers la peinture il l'étudia chez le professeur Tojetti à San-Francisco. Après son retour dans son pays, l'évêque Strossmajer lui donna un subside pour lui permettre d'aller étudier à Paris. Il travailla chez M. Cabanel. Depuis une dizaine d'années il a exposé au Salon un certain nombre de tableaux dont le sujet est emprunté le plus souvent à la Dalmatie ou au Montenegro. On a surtout remarqué en 1882 la *Grande Iza*, scène parisienne qui a été souvent reproduite. Appelé en 1882 à la cour de Belgrade, il a peint les portraits du roi et de la reine Nathalie. L. L.

BUKOVICS (Karl von), acteur autrichien, né à Vienne le 6 sept. 1836. Il quitta l'armée pour entrer au théâtre de Graz comme ténor (1858), obtint des succès réels dans diverses villes d'Autriche et d'Allemagne et prit en 1866 la direction du théâtre de Josephstadt à Vienne; il dirigea d'autres théâtres, joua de 1875 à 1880 au Stadttheater de Vienne, dont il prit la direction en 1880. Il puise avec prédilection dans le répertoire français.

BUKOVINE. Province de l'empire d'Autriche. Elle fait partie de la Cisleithanie. Elle est située entre le 47°12′ et le 48°40′ degré de latitude, et le 22°30′ et le 24° degré de long. E. Son nom, qui est d'origine slave, veut dire « pays des forêts de hêtre »; elle est bornée au N. par la Galicie, à l'E. par la Russie, au S. par la Moldavie, à l'O. par la Hongrie. Dominée à l'O. par la chaîne des Karpates, elle ne fait point partie de l'Etat autrichien au point de vue de la géographie physique; son sol va graduellement en s'abaissant de l'O. à l'E. Les cimes les plus hautes sont le Dzumaleu (1,853), le Lukacz (1,762) et le Tomnatik (1,553). Les cours d'eau qui l'arrosent appartiennent tous au bassin de la mer Noire et se dirigent tous de l'O. à l'E. Ce sont, en commençant par le N., le Pruth (grossi du Czeremosch, qui sépare la province de la Galicie), le Seret, la Suczava, la Molotava, grossie de la Moldavitsa, et la Bystritsa.

Le climat est rigoureux mais sain; les hivers sont très froids, les étés chauds et secs. La température moyenne est à Czernowitz de + 8°. Le vent dominant est celui du N.-O. La Bukovine occupe une surface de 10,452 kil. q. Sa pop., qui était en 1869 de 513,404 hab., en 1880 de 571,671, est aujourd'hui de 611,000 hab. La population moyenne par kil. q. est de 55 hab. Elle compte 4 villes, 6 bourgs et 326 villages.

Au point de vue ethnographique la Bukovine constitue une véritable mosaïque de nations. Le fond de la population se compose de Roumains (33 % de la pop.) et de Petits-Russes (42 % de la pop.); mais on y trouve aussi en groupes assez considérables des Allemands (8 % de la pop.), des Juifs (50,000 ou 12 % de la pop.), des Hongrois (8,000, 1,6 % de la pop.), des Polonais (5,000 1,1 %), des Arméniens, des Tsiganes, des Tchèques, des Bulgares, des Slovaques. Les Roumains et la plus grande partie des Petits-Russes sont orthodoxes et ont une métropole à Czernowitz; le métropolitain de cette ville est le chef spirituel des orthodoxes de tout l'empire; les catholiques romains et les grecs uniates ressortissent au diocèse de Lwów (Lemberg). Il y a en outre un certain nombre de protestants et des sectaires originaires de la Russie, appelés Lipovans (ils sont au nombre de 2,500). Les Petits-Russes vivent surtout au N. et à l'O., les Roumains au S. Quand l'Autriche occupa le pays en 1775 il ne s'y trouvait que deux peuples, les Slaves et les Roumains; elle fit venir des colons allemands originaires de la Saxe et du Wurttemberg. La population, qui était évaluée à 75,000 hab. lors de l'annexion autrichienne (1775), a plus que sextuplé depuis cette époque. Grâce à ces éléments divers, l'administration autrichienne a pu aisément propager le germanisme. L'administration et les tribunaux ne fonctionnent qu'en langue allemande. Bien que les Allemands (y compris les juifs de langue allemande) ne forment qu'un sixième de la population, leur langue a acquis une prépondérance considérable. Le pays possède actuellement 180 écoles primaires, il y est donné 100 classes en petit-russe, 75 en roumain, 96 en allemand. Certaines écoles ont jusqu'à 4 classes parallèles où l'on enseigne 4 langues différentes.

Au point de vue administratif, la province est divisée en 9 districts ou capitaineries (Czernowitz ville, Czernowitz campagne, Radautz, Sereth, Storojinets, Suczava, Visnitsa; la capitale est Czernowitz). Il y a un tribunal supérieur *(Landsgericht)* à Czernowitz et 15 tribunaux de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

province. La Bukovine fournit annuellement au budget de l'empire une somme de 3,713,000 florins. Comme toutes les autres provinces de la Cisleithanie, elle possède une diète locale composée de 31 membres. Elle envoie 9 députés au Reichsrath de Vienne.

Il y a une université à Czernowitz, elle est fréquentée par environ 300 étudiants ; l'enseignement s'y donne en langue allemande ; deux gymnases supérieurs à Czernowitz et à Suczava, un gymnase inférieur à Radovitz ; une école réale supérieure à Czernowitz et une inférieure à Sereth, une école normale d'instituteurs, une école normale d'institutrices, une école d'agriculture, une école industrielle et un musée provincial à Czernowitz. Nous avons indiqué plus haut le nombre des écoles primaires : la Bukovine reste au point de vue intellectuel l'un des pays les plus arriérés de l'empire. Les Roumains et les Petits-Russes (appelés aussi Ruthènes) sont généralement ignorants et grossiers. La fréquentation scolaire ne dépasse pas 40 %. En 1880 le nombre des illettrés était de 87 %. L'industrie principale du pays est l'agriculture ; elle n'exploite que 28 % du sol de la province ; le reste est occupé par des forêts et des prairies. La récolte moyenne des céréales est de 2,250,000 hectol., le pays produit des pastèques, quelques fruits et un peu de vigne. Les loups et les ours se rencontrent encore dans les forêts et dans les montagnes. L'élève du bétail et des abeilles est assez prospère (268,000 bœufs, 156,945 moutons, 28,000 ruches en 1880). On exploite le manganèse à Jakobenny et le sel à Kaczyka. Les établissements les plus importants du pays sont les distilleries qui extraient l'alcool du maïs. Le commerce exploite, notamment en Bessarabie et en Moldavie, les produits bruts (bois, bétail) et importe les produits fabriqués des pays voisins. Une ligne de chemin de fer réunit Czernowitz d'une part à Lemberg et à Vienne, de l'autre à Jassy et à Odessa.

Histoire. — Le nom de la Bukovine n'apparait qu'au ve siècle ; au moyen âge son histoire se confond avec celle de la Moldavie. La population primitive était ruthène ; à dater du xive siècle, le pays reçoit des colons roumains, puis des Arméniens, des Polonais, des Hongrois, etc. La ville de Suczava (Soutchava) fut jusqu'au xviie siècle la résidence des hospodars de Moldavie, vassaux de la Porte. En 1769, pendant la guerre qui aboutit au traité de Koutchouk Kaïnardji, la Bukovine fut occupée par les Russes : abandonnée par eux en 1775 elle fut envahie par l'Autriche et cédée par la Porte ; le territoire de la Bukovine avait une grande importance au point de vue stratégique ; il faisait communiquer ensemble les territoires de la Galicie et de la Transylvanie. Le hospodar de Moldavie Ghika, dont la principauté se trouvait démembrée, protesta en vain. Le sultan le fit saisir et décapiter. Les Roumains vénèrent encore aujourd'hui sa mémoire comme celle d'un martyr de leur indépendance. L'administration fut purement militaire jusqu'en 1786. A ce moment le pays fut réuni à la Galicie. Depuis 1849 il forme une province particulière de l'Etat autrichien et a le titre de duché. En 1875 le gouvernement de Vienne a fêté le centenaire de l'annexion de la Bukovine en ouvrant une université allemande à Czernowitz. L. Leger.

Bibl. : J. Platter, *Sociale Studien in der Bukovina* ; Iéna, 1878. — S. Jandaurek, *Das Kœnigreich Galizien... und das Herzogthum Bukowina*, Vienne, 1884. — Slavici, *Die Rumänen in Ungarn... und der Bukowina. — Special Orts-Repertorium der Bukovina* ; Vienne, 1885. — Les Histoires du règne de Marie-Thérèse.

BUKVICA ou **BOUKVITSA.** Variété de l'alphabet slave dit *Cyrillique* ; elle a été surtout employée en Bosnie (V. Cyrillique [Alphabet]).

BULACAN. Ville de l'île de Luçon (Philippines), capitale de province au N. de Manille ; 11,000 hab. La province de Bulacan a 350,000 hab. (V. Philippines).

BULAINVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt ; 241 hab.

BULAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Labarthe-de-Neste ; 423 hab.

BULAT-Pestivien. Com. du dép. des Côtes-du-Nord ; arr. de Guingamp, cant. de Callac ; 1,747 hab.

BÜLAU (Friedrich), économiste et publiciste allemand, né à Freiberg le 8 oct. 1805, mort à Leipzig le 26 oct. 1859. Privat-docent (1829), professeur extraordinaire (1833), puis ordinaire (1836) à l'Université de Leipzig, il fut de 1837 à 1844 chargé en Saxe de la censure de la presse ; de 1838 à 1849 il rédigea le *Jahrbücher der Gesch. und Politik* ; de 1843 à juin 1848 la *Deutsche Allgemeine Zeitung* ; de 1851 à 1854 la *Leipziger Zeitung*. Il a publié un grand nombre de livres ou d'articles relatifs à l'économie politique et à l'histoire. Nous citerons : *Encyklopœdie der Staatswissenschaften* (Leipzig, 1832 ; 2e éd. 1856) ; *Geschichte des Europæischen Staatensystems* (Leipzig, 1837-1839, 3 vol.) et *Geheime Geschichten und ræthselhafte Menschen* (Leipzig, 1850-1860 ; 2e éd. 1863-64, 12 vol.).

BULBE. I. Anatomie. — L'extrémité supérieure de la moelle épinière se termine par un renflement conique, légèrement aplati d'avant en arrière, à base supérieure, appelé *bulbe rachidien* ou *moelle allongée*. La saillie de la protubérance annulaire sépare nettement cette commissure du bulbe en haut et en avant, chez l'homme et chez les mammifères. On est convenu de délimiter le bulbe en haut et en arrière, tout à fait artificiellement, par un plan horizontal longeant le bord inférieur du pont de Varole. Inférieurement le bulbe peut se distinguer arbitrairement de la moelle par un plan horizontal passant immédiatement au dessous de l'entre-croisement des pyramides (V. plus bas). Obliquement dirigé chez l'homme, le bulbe reposant sur la gouttière basilaire de l'occipital, logé en arrière dans une gouttière que lui forme le cervelet, forme avec la moelle un angle obtus, ouvert en avant. On considère au bulbe une face antérieure et une face postérieure, une base et une extrémité inférieure. Cette dernière se continue avec la moelle au niveau du bord inférieur de la première vertèbre cervicale. La face antérieure convexe regarde en avant et en bas, et se loge dans la gouttière basilaire de l'occipital. Elle est parcourue par un sillon médian *(sillon antérieur)*, continuation du sillon médian antérieur de la moelle. Mais au niveau du collet du bulbe, les cordons antérieurs de la moelle échangent entre eux des faisceaux blancs ascendants dont l'entre-croisement interrompt, dans une certaine étendue, la continuité du sillon antérieur médian du bulbe *(décussation des pyramides)*. *Les pyramides antérieures* sont deux saillies prismatiques situées de chaque côté du sillon médian, et qu'on voit faire suite aux cordons blancs antérieurs. En haut, les pyramides, destinées à former ultérieurement la plus grande partie des pédoncules cérébraux (V. Encéphale), s'enfoncent dans la protubérance annulaire. De dedans en dehors l'on voit : 1° la pyramide antérieure qui vient d'être décrite ; 2° au contact de celle-ci, dont la sépare un sillon où émerge, par un grand nombre de filets disposés en série verticale, le nerf de la douzième paire, ou *grand hypoglosse*, l'*olive antérieure*, *éminence ovoïde* placée en retrait, propre au bulbe rachidien de l'homme. Un trousseau de fibres *(faisceau arciforme)* embrasse son extrémité inférieure dans sa concavité. La couleur de l'olive est blanche ; mais nous verrons que cette saillie contient intérieurement une couche grise (*corps frangé* ou *dentelé*) ondulée à la coupe.

L'olive est séparée en dehors du corps restiforme, qui sera décrit à la face postérieure du bulbe, par un sillon large et profond (fossette latérale) où se font jours plusieurs nerfs crâniens. De haut en bas, immédiatement au-dessous de la protubérance, nous voyons émerger le *facial* (nerf de la septième paire), à côté de lui et en arrière, l'*acoustique* (nerf de la huitième paire) qui reçoit également des fibres radiculaires venant de contourner le corps restiforme et dont nous allons plus bas indiquer l'origine. Entre l'acoustique et le facial apparait le filet grêle

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

appelé *nerf intermédiaire de Wrisberg*. Plus bas encore apparaissent des fibres radiculaires disposées en rangées longitudinales, qui se groupent de manière à constituer : les racines du *nerf glosso-pharyngien* (neuvième paire), celles du nerf *pneumogastrique* ; viennent enfin les racines du *nerf spinal* (onzième paire), qui proviennent plutôt du corps restiforme, et qui constituent les racines *bulbaires de ce nerf*, auxquelles se rallient les racines cervicales nées des parties latérales de la moelle cervicale, entre le ligament dentelé et les racines postérieures des nerfs rachidiens correspondants. La face postérieure du bulbe est recouverte par le cervelet, dont il faut, pour la découvrir, diviser le lobe médian.

Le bulbe rachidien fait suite à la moelle au niveau des *pyramides postérieures*, renflements mamelonnés symétriquement placés de chaque côté du sillon qui sépare les cordons médians postérieurs *(cordons grêles de Burdach, cordons cunéiformes de Goll)*. Les pyramides postérieures vont se perdre, en s'écartant l'une de l'autre sur la partie interne d'un cordon plus large, le *corps restiforme*, qui se continue en bas avec le cordon cunéiforme ou *postérieur externe* de la moelle et va constituer à sa partie supérieure le pédoncule cérébelleux inférieur. L'écartement des cordons qui donnent naissance aux corps restiformes découvre un espace en forme de V, à sommet inférieur *(sinus rhomboïdal)*, auquel Hérophile a donné la dénomination de *calamus scriptorius*, à cause de sa ressemblance plus ou moins exacte avec une plume à écrire. La pointe du V formerait le bec de la plume, dont la tige serait figurée par un sillon médian vertical. Sur le fond gris de la paroi antérieure du quatrième ventricule (V. Encéphale) se détachent des stries blanches, irrégulièrement disposées, dont la plupart vont se porter en dehors et contourner les faces latérales du bulbe, pour former les racines postérieures du nerf auditif. La face postérieure du bulbe constitue la moitié inférieure de la paroi antérieure du quatrième ventricule.

Vu de côté, le bulbe présente à considérer successivement d'avant en arrière : le profil de la pyramide antérieure, le profil de l'olive, le corps restiforme ; le tubercule cendré de Rolando que nous verrons n'être autre chose que la tête de la corne postérieure devenue apparente à l'extérieur, à travers la couche de substance blanche qui la recouvre ; *les fibres arciformes*, filaments médullaires, de nombre et de disposition variables, semblant naître du sillon médian du bulbe et se portant en haut et en arrière en décrivant une arcade à concavité supérieure entourant l'olive, pour se terminer en haut et en dehors sur la partie latérale du corps restiforme. Nous renvoyons à l'art. Encéphale pour les figures.

M. Duval a étudié la disposition des masses grises et des cordons fibreux blancs dans le bulbe sur une série de coupes faites à des niveaux successifs en partant de la région de la moelle cervicale (fig. 1). C'est ainsi qu'il a pu voir, qu'à part quelques amas gris surajoutés, les éléments de substance grise disséminés en apparence au hasard dans l'épaisseur du bulbe, représentaient les éléments constitutifs des parties grises de la moelle épinière, simplement déplacés par rapport les uns aux autres. C'est à l'application du principe des connexions introduit par E. Geoffroy Saint-Hilaire dans la philosophie anatomique, qu'il a dû de faire pénétrer la clarté dans un sujet d'une étude aussi difficile. Suivons-le pas à pas et commençons, avec lui, par examiner l'aspect d'une coupe transversale de la moelle épinière faite au-dessous du niveau du collet du bulbe (niveau de la limite entre la moelle et le bulbe).

Le contour de cette coupe est circulaire ; il est interrompu par deux sillons, l'un antérieur, l'autre postérieur. Entre ces deux sillons, et sur la ligne médiane, se remarque la coupe circulaire du canal central de la moelle, qui constitue comme le point d'entre-croisement des deux moitiés d'une figure en forme d'X. Cet X est formé par la substance grise ; ses deux branches antérieures *(cornes antérieures)* sont moins longues que ses branches postérieures *(cornes postérieures)*, mais possèdent comme elles une extrémité renflée d'où partent des racines nerveuses, origines des nerfs rachidiens. L'es-

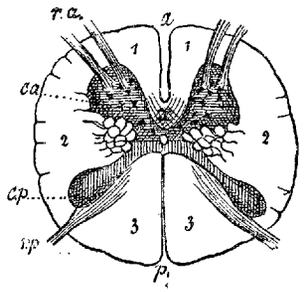

Fig. 1. — Schéma d'une coupe de la moelle cervicale au niveau des racines de la seconde paire rachidienne. — *a*, sillon médian antérieur ; *p*, sillon médian postérieur ; 1, cordon antéro-interne ; 2, cordon latéral ; 3, cordon postérieur ; *x*, commissure blanche (fibres décussées) ; *c. a*, corne antérieure ; *r. a*, racines antérieures *c. p*, cornes postérieures ; *r. p*, racines postérieures.

pace qui sépare la corne antérieure du sillon antérieur est occupé par la coupe du cordon de fibres blanches *antéro-interne*. Entre la corne antérieure et la corne postérieure se place le *cordon antéro-latéral*, qui occupe ainsi l'intervalle existant entre les racines des nerfs antérieures et postérieures. De la corne postérieure au sillon médian postérieur, la surface de section de la moelle est remplie par le *cordon postérieur*, qui lui-même se subdivise en un cordon postérieur proprement dit, et en un faisceau médian.

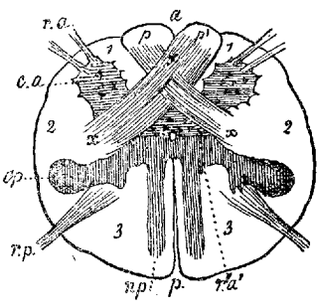

Fig. 2. — Coupe de la partie inférieure du bulbe rachidien, au niveau de l'entre-croisement des pyramides (partie motrice). — 1, 2, 3, cordons antéro-interne, antéro-latéral et postérieur ; *c. a*, *r. a*, cornes et racines antérieures ; *c. p*, *r. p*, cornes et racines postérieures ; *r' a'*, segment central de la corne antérieure, dont la tête (*c. a*) a été détachée ; *x*, entre-croisement des cordons latéraux allant former les pyramides *p. p'* ; *n p*, noyau des pyramides postérieures ; *a* et *p*, sillons médians antérieur et postérieur.

Sur une coupe faite à un niveau un peu plus élevé s'altère la netteté de la démarcation entre le cordon latéral et la substance grise. Cette dernière semble envoyer dans l'épaisseur de la substance blanche des filaments enchevêtrés en réseau *(formation réticulée de Deiters)*. Cet aspect de la coupe provient de ce que le cordon antéro-latéral s'est divisé en un certain nombre de petits faisceaux séparés qui se dirigent de dehors en dedans et d'arrière en avant, pour aller s'entre-croiser à un niveau supérieur avec leurs pareils venus du côté opposé. Plus les coupes que l'on considère se rapprochent du bulbe, et plus on voit s'accentuer ce mouvement qui porte le cordon latéral en avant et en dedans, en échancrant davantage

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la substance grise de manière à isoler en dernier lieu la tête de la corne antérieure de la région peripendymaire ou région du canal central. Aussi observe-t-on au niveau du collet du bulbe, l'entre-croisement complet des cordons antéro-latéraux seuls. Les cordons latéraux entre-croisés ont alors atteint la face antérieure du bulbe et, devenant ascendants et parallèles, y constituent les *pyramides* (portion motrice), situées de chaque côté du sillon médian. Si nous suivions le trajet de ces cordons au delà du bulbe, nous les verrions pénétrer dans la protubérance et, après avoir traversé cette commissure, gagner la face inférieure des pédoncules cérébraux pour se rendre aux corps striés (V. Cerveau).

Les *cordons postérieurs* accèdent également aux pyramides, dont ils représentent la *portion sensitive*, destinée à se perdre dans l'épaisseur des couches optiques du cerveau. Mais leur entre-croisement attend, pour s'effectuer, que les cordons antéro-latéraux soient complètement entre-croisés eux-mêmes. Car, se portant en avant, ils se dissocient en faisceaux ascendants d'abord infléchis en dehors, qui séparent la tête de la corne postérieure d'avec sa base; puis après avoir contourné la substance grise qui entoure le canal central, ils se dirigent obliquement en avant et vers la ligne médiane, pour la franchir et passer du côté opposé. Ainsi entre-croisés, ils gagnent finalement la couche profonde des pédoncules cérébraux.

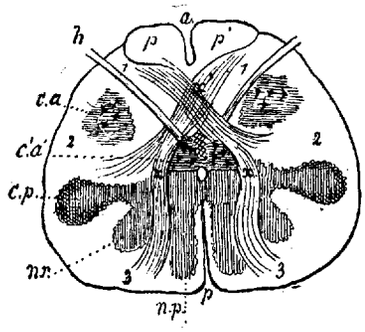

Fig. 3. — Coupe du bulbe au niveau de la partie supérieure de l'entre-croisement des pyramides (partie sensitive). — *a* et *p*, sillons médians antérieur et postérieur; *c. a*, tête de la corne antérieure; *c' a'*, base de la corne antérieure (noyau de l'hypoglosse); *h*, fibres radiculaires de l'hypoglosse; 1, 2, 3, cordons blancs antéro-interne, latéral (ceux-ci presque disparus par le fait de la décussation précédente fig. 2) et postérieur; *x. x*, fibres venant des cordons postérieurs et s'entre-croisant en *x'*; *p. p'*, pyramides (partie motrice constituée par la décussation précédente fig. 2); *n. r*, noyau des corps restiformes.

Les *cordons antéro-internes* conservent leur parallélisme, mais se laissent refouler d'avant en arrière, jusqu'à la paroi inférieure du quatrième ventricule, et cheminent dans l'épaisseur des pédoncules cérébraux jusqu'aux couches optiques. Les modifications consécutives à l'entre-croisement des cordons de fibres blanches dans le bulbe y influent aussi d'une manière remarquable sur la distribution des masses de substance grise. Nous avons vu les cordons antéro-latéraux et les cordons postérieurs décapiter les cornes antérieures et les cornes postérieures dans leur trajet ascendant combiné avec un entre-croisement avec ceux du côté opposé. Etudions de plus près les modifications qui se produisent ainsi. La décussation des cordons antéro-latéraux divise les cornes antérieures, étudiées sur des coupes, en deux parties distinctes: l'une, la *base*, reste adhérente au canal central, et lorsque celui-ci s'ouvre pour constituer le plancher du quatrième ventricule, elle s'étale sur ce plancher de chaque côté de la ligne médiane. Elle y constitue les noyaux d'origine du nerf grand hypoglosse et plus haut le noyau commun du nerf facial et du nerf moteur oculaire externe (nerfs moteurs). A un niveau supérieur, au-dessous de l'aqueduc de Sylvius, on y trouve le noyau des nerfs moteur oculaire commun et pathétique.

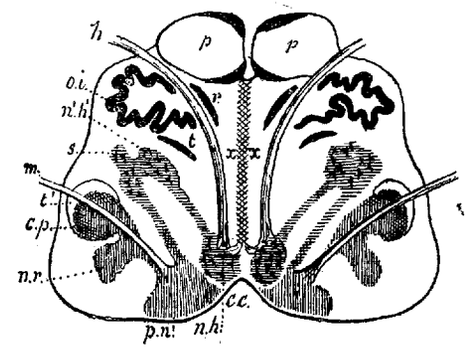

Fig. 4. — Schéma d'une coupe de la partie moyenne du bulbe rachidien. — *p. p*, pyramides; *c, c*, plancher du 4e ventricule; *h*, fibres radiculaires du nerf grand hypoglosse; *n. h*, noyau classique du grand hypoglosse; *n' h'*, noyau accessoire de l'hypoglosse; *s*, noyau accessoire (moteur) des nerfs mixtes; *p. n*, noyau sensitif des nerfs mixtes (glosso-pharyngien, pneumogastrique, spinal); *n. r*, noyau des corps restiformes; *c. p*, substance gélatineuse de Rolando (tête de la corne postérieure); *t'* racine ascendante du trijumeau; *m*, fibres radiculaires du nerf pneumogastrique; *o. i*, lame grise olivaire; *r*, noyau juxta-olivaire interne; *t*, noyau juxta-olivaire externe; *x. x*, raphé.

La colonne grise, qui représente la base de la corne antérieure, ne va pas plus haut. L'autre, la *tête*, est rejetée en avant et en dehors. La colonne ascendante que forment les amas gris dont cette tête représente la coupe est interrompue de temps en temps par le trajet des fibres arciformes venues du corps restiforme qui se rendent en avant, comme nous l'avons vu, pour s'accoler à la partie postérieure des pyramides antérieures. Cette colonne d'amas gris forme le *noyau antéro-latéral*, noyau dit *moteur* (la physiologie rendra compte de la signification de ce terme descriptif), des *nerfs mixtes* (spinal, pneumogastrique, glosso-pharyngien) et forme le noyau accessoire antérieur du nerf grand hypoglosse. Sur une coupe faite à un niveau plus élevé, suivant le plan de séparation entre le bulbe et la protubérance, le noyau antéro-latéral est représenté par ce qu'on appelle, depuis les travaux de Mathias Duval, le *noyau inférieur du facial* et par le *noyau masticateur* (c.-à-d. moteur) du nerf trijumeau.

Continuons l'examen des coupes du bulbe. En gagnant le lieu de leur entre-croisement, les cordons postérieurs, qui se dirigent d'arrière en avant en même temps que de bas en haut, séparent la *base* des cornes postérieures, contiguë au canal central, de leur *tête*, rejetée en dehors. Même avant que les cordons postérieurs ne commencent à se décusser, la base de la corne postérieure tend à prendre un autre aspect. Elle émet en arrière un prolongement gris qu'on appelle *noyau des cordons grêles* ou des pyramides postérieures, parce qu'il pénètre dans l'épaisseur de ces cordons. Une ramification semblable se produit plus haut et aboutit aux corps restiformes, sous le nom de *noyau des corps restiformes*. L'étalement du canal central, au niveau du quatrième ventricule dont ce canal forme le plancher, met à nu la base de la corne postérieure démasquée tout à fait par la disparition des cordons postérieurs. Cette base se trouve alors située à la partie externe du plancher du quatrième ventricule, immédiatement en dehors des amas gris représentant les éléments de la base de la corne antérieure. On y trouve les noyaux sensitifs des nerfs mixtes (spinal, pneumogastrique et glosso-pharyngien); sur une coupe faite à l'étage supérieur se voit une surface grise, assez étendue, sur laquelle s'implantent les barbes du calamus

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

scriptorius et qui constitue l'un des centres bulbaires du nerf auditif. Plus haut encore, la substance grise représentant la base étalée sur le plancher du quatrième ventricule donne naissance aux racines d'une des origines du nerf trijumeau.

La tête de la corne postérieure, avant même que les cordons postérieurs ne se soient entre-croisés, se trouve portée en avant et en dehors, et se rapproche de la superficie de la face latérale du bulbe au point de devenir plus ou moins visible à l'extérieur, par transparence, dans la région qui porte le nom de *tubercule cendré de Rolando*. Ce déplacement de la tête de la corne postérieure s'accentue au fur et à mesure que s'élève le niveau des coupes de cet amas gris et se trouve tout à fait voisin du noyau moteur du nerf trijumeau lorsqu'il s'arrête au niveau de la partie moyenne de la protubérance, accompagné d'un cordon de fibres blanches ascendantes, qui constituent la racine inférieure ou bulbaire du même nerf trijumeau (c'est à la même hauteur que meurent les amas gris qui, en continuation de la tête de la corne antérieure, donnent naissance aux fibres motrices du même nerf).

Résumons rapidement, dans une vue d'ensemble, les détails un peu arides de notre description. Rappelons d'abord que le système nerveux central affecte primitivement chez l'embryon la forme d'un sillon dont les bords se rejoignent peu à peu et qui se transforme en un tube, dont la cavité persiste ultérieurement, et constitue le

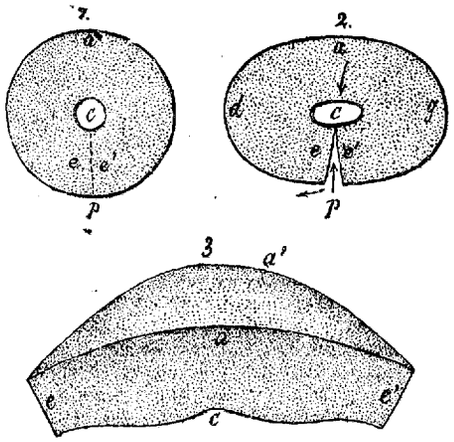

Fig. 5. — 1. Coupe transversale d'un tube élastique : a, partie antérieure ; c, canal central ; p, partie postérieure ; c. p, trace de la soudure des deux extrémités ; dilalame e e' qui a servi à constituer le tube par la soudure de ses bords e e'. — 2. Même coupe sur laquelle on voit s'écarter les bords e e', par suite de la compression du tube d'avant en arrière (de a en p) et de son élargissement de d à g. — 3. Coupe représentant l'aspect du tube dont la cavité c est entièrement effacée, et dont les extrémités e e' sont tout à fait écartées, tandis qu'à la partie a s'est ajoutée une portion nouvelle a'.

canal central de la moelle. Lorsque ce tube nerveux primitif, divisé à sa partie supérieure en trois vésicules dont la troisième donne naissance au cervelet et au bulbe, lorsque ce tube s'infléchit au niveau du collet du bulbe, il se produit, suivant l'ingénieuse comparaison de His, ce qui arrive quand on coude un tube de caoutchouc fendu suivant sa longueur au niveau même du coude. Les *lèvres de la fente s'écartent*, la paroi interne du tube s'étale et la cavité s'efface. C'est ce qui a lieu pour le bulbe, et c'est ainsi que s'étale le plancher du quatrième ventricule. Comme en même temps l'organe augmente de volume dans le sens antéro-postérieur et dans le sens transversal, il devient facile de s'expliquer le mécanisme de la dislocation des parties constituantes de l'axe gris combinée avec le changement de direction et l'entre-croisement des cordons fibreux blancs. La figure schématique ci-dessus (fig. 5) est destinée à rendre les diverses phases de cette transformation. Dr G. Kuhff.

II. Physiologie. — Si l'on détruit, même chez un animal élevé en organisation, comme le lapin ou le chien, tous les centres encéphaliques situés au-dessus du bulbe, c.-à-d. le cerveau, le cervelet, la protubérance, l'animal continue néanmoins à respirer et à vivre. Il a perdu le mouvement volontaire, il est vrai, mais les réflexes persistent. Ce simple fait indique que le bulbe joue un rôle essentiel dans la vie de l'organisme et qu'à lui seul il suffit à l'exécution des fonctions vitales, végétatives, essentielles. C'est donc un *centre d'innervation*. D'autre part, la destruction de certaines parties du bulbe, sans provoquer la mort immédiate, arrête tout de suite certaines fonctions ; ici la lésion provoque de la paralysie, là de l'insensibilité. Le bulbe est donc encore un *organe conducteur*, qui transmet des impulsions des centres nerveux supérieurs à la périphérie, et réciproquement. Nous l'envisagerons successivement sous ces deux points de vue.

La physiologie du bulbe est encore fort obscure, et l'expérimentation, même aidée par l'observation clinique, n'a pu réussir jusqu'ici à élucider certains points. Les données sont en effet non seulement rares, en raison de la difficulté qu'il y a à opérer sur cette partie du système nerveux, mais encore contradictoires, par suite de la difficulté qu'il y a à faire les expériences nécessaires, et à bien limiter l'intervention opératoire. Il convient de dire, cependant, que l'anatomie, telle que l'ont révélée les beaux travaux de Duval et Laborde, a beaucoup fait pour résoudre certaines difficultés, et pour expliquer le rôle important du bulbe en tant que centre nerveux indépendant.

Le bulbe, organe conducteur. Pour déterminer le rôle conducteur du bulbe, on a recours à plusieurs procédés, en particulier à celui qui consiste à exciter ou à sectionner les parties du bulbe que l'anatomie désigne comme devant jouer un rôle conducteur, et à voir le résultat obtenu. Il faut avouer que ces résultats ne sont pas toujours bien concordants et qu'il y a quelque désaccord entre les expérimentateurs. Les *pyramides antérieures* semblent cependant bien représenter les voies de conduction des impulsions motrices du cerveau à la moelle, et cette conclusion est confirmée par les faits cliniques qui indiquent aussi que la décussation de ces pyramides est *partielle* et non totale. L'excitation de ces pyramides provoque des mouvements, peut-être aussi de la douleur (Vulpian). Les *corps restiformes* sont très sensibles selon Longet : d'après Brown-Séquard, ils le sont peu ou ne le sont point ; d'après Vulpian, enfin, ils sont à la fois sensibles et excito-moteurs. Les *pyramides postérieures* et les faisceaux postérieurs sont très sensibles. Pour les *olives et faisceaux sous-olivaires* l'on ne sait rien de précis. En somme, la transmission sensitive paraît s'exécuter par la substance grise, par les pyramides et faisceaux postérieurs, et par les corps restiformes ; la transmission motrice, par les pyramides antérieures et le faisceau intermédiaire ; pour les pyramides antérieures et la substance grise, la conduction serait partiellement croisée. Voilà tout ce que l'on connaît d'à peu près positif.

Le bulbe, centre nerveux. En raison du nombre de nerfs qui prennent leur origine dans le bulbe, cette partie du système nerveux joue un rôle important comme centre, comme point de départ d'innervations variées. Nous signalerons brièvement ces centres dont le rôle sera plus longuement étudié aux mots Respiration, Cœur, Vaso-Moteur, Glycogénie, etc.

Le bulbe renferme le centre *respiratoire* qui a été pour la première fois signalé par Legallois. Flourens, en effet, n'a guère fait que mieux préciser les données de Legallois et introduire une expression malheureuse, celle de *nœud vital*. Le prétendu nœud vital de Flourens est loin d'être ce que croyait ce dernier, et des recherches plus précises ont montré que les phénomènes sont fort différents. Nous préférons de beaucoup désigner le centre respiratoire par

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le nom de *centre de Legallois*, expression qui ne préjuge rien et rappelle le mérite trop oublié de ce physiologiste. La section du bulbe, au-dessous du centre respiratoire, arrête la respiration, et ensuite le cœur; le centre de Legallois se trouve au niveau des origines des pneumogastriques, près de la pointe du V du *calamus;* il renferme deux centres inspirateurs et deux centres expirateurs. Le centre inspirateur est périodiquement excité par l'irritation des nerfs cutanés et pulmonaires, par l'accumulation d'acide carbonique dans le sang, par la diminution d'oxygène, et selon Zuntz et Geppert (V. Respiration) par la présence de substances particulières, encore non définies, dans le sang, substances résultant du travail musculaire.

Le bulbe renferme des centres pour la *déglutition*, la *parole*, et certaines formes d'*expression*, puisqu'il renferme l'origine des nerfs qui entrent en jeu dans l'innervation de ces fonctions. Il renfermerait aussi un centre *vomitif*. Un autre centre important est celui qui préside à l'innervation du *cœur* (V. ce mot). De ce centre partent des filets destinés à accélérer et à modérer, selon les cas, l'action de cet organe, car les ganglions qu'il renferme ne suffisent point à cette besogne de régulation, d'adaptation. Cl. Bernard a montré que le bulbe renferme un centre particulier, dont la piqûre détermine la glycosurie (V. Glycogénie). Certains auteurs admettent encore l'existence d'un centre *spasmodique*, dont l'excitation (par l'asphyxie, l'anémie, etc.) provoque des convulsions générales, mais il n'est pas bien certain que ces effets soient le résultat de l'excitation d'une zone unique (ou double), bien délimitée. Il semble enfin que le bulbe renferme encore un centre de la *sudation;* il en contient pour les filets *vaso-moteurs* et pour certains mouvements oculaires ou palpébraux. D'après Fano, il y aurait aussi un centre pour la coordination de la *marche*, et Richet a montré que par son influence sur la respiration, le bulbe joue un rôle considérable chez certains animaux, dans la régulation de la *température*. Répétons-le, ce n'est ici qu'une énumération des centres bulbaires; pour les détails que l'on est en droit d'attendre je renvoie aux mots spéciaux, où l'innervation bulbaire des fonctions correspondantes est exposée. Dr H. de V.

III. Pathologie. — Comme les autres régions des centres nerveux, le bulbe peut être le siège de lésions en foyer, hémorragie, ramollissement, tumeurs, et de lésions des cellules et des tubes nerveux, qui sont elles-mêmes tantôt primitives et tantôt consécutives à un processus dégénératif dont le point de départ est situé plus loin. La pathologie du bulbe est, en particulier, unie à celle de la moelle par des liens extrêmement étroits et il est difficile de citer une entité morbide dont les lésions anatomiques se localisent strictement dans le bulbe; la paralysie labio-glosso-laryngée par exemple, décrite comme une maladie bulbaire, n'est qu'une forme et souvent qu'une conséquence de l'atrophie musculaire progressive d'origine médullaire. L'encéphale et la moelle sont le siège de processus qui retentissent souvent sur le bulbe, mais il est rare que le cas inverse se présente.

L'*hémorragie bulbaire* reconnaît les mêmes causes générales que l'hémorragie cérébrale, mais elle présente des symptômes particuliers, qui empruntent une gravité exceptionnelle à l'importance des fonctions du bulbe qu'elle modifie ou supprime. Dans la majorité des cas, la mort est foudroyante et déterminée par l'arrêt du cœur et de la respiration; il est exceptionnel de voir la vie se prolonger pendant un temps plus ou moins long. Dans ce cas, à l'ictus apoplectique succèdent des paralysies très variables dans leur distribution, selon le point où siège l'hémorragie, et qui sont souvent généralisées aux quatre membres. D'autre part, la destruction ou la compression de tel ou tel noyau d'origine des nerfs bulbaires amènent à la face des paralysies qui se limitent aux groupes musculaires que dessert le nerf atteint. Quand une hémiplégie est la conséquence de l'hémorragie, la paralysie siège à la face du côté de la lésion et aux membres du côté opposé. Les troubles de la sensibilité sont en général peu marqués, parce que les voies conductrices de la sensibilité affectent dans le bulbe une telle diffusion qu'elles ne peuvent guère être interceptées toutes en même temps. L'irrégularité du cœur, une respiration pénible, des vomissements, des convulsions épileptiformes, de la polyurie, de l'albuminurie et de la glycosurie sont des symptômes fréquents qu'explique très bien la physiologie du bulbe. Le traitement de l'hémorragie bulbaire est le même que celui de l'hémorragie cérébrale, mais il est bien rare qu'il amène la guérison du malade.

Le *ramollissement bulbaire* a, lui aussi, la même pathogénie et les mêmes symptômes généraux que le ramollissement cérébral; il est consécutif à une oblitération artérielle. On peut cependant l'en différencier cliniquement car il présente, selon l'artère qui est oblitérée, des signes très particuliers qui permettent même de faire un diagnostic anatomique assez précis. Si c'est l'artère basilaire, les quatre membres et les deux côtés de la face sont paralysés; il en est de même si les deux artères vertébrales sont simultanément le siège d'une thrombose. Mais, si une seule est atteinte, on observe seulement une hémiplégie, directe ou croisée suivant le point de l'artère où s'est faite l'obstruction, et des paralysies bulbaires variables. La paralysie labio-glosso-laryngée est une conséquence habituelle du ramollissement bulbaire, quand la mort n'a pas été foudroyante; le pronostic est donc très grave, bien qu'un peu moins sombre que celui de l'hémorragie.

Les *tumeurs* siégeant sur le bulbe déterminent des phénomènes de compression qui sont, à la durée près, ceux que produisent les lésions que nous venons d'étudier. Ils sont très variables dans leur distribution, selon la région qui est comprimée; on peut observer les combinaisons les plus diverses entre les paralysies des membres et celles qui sont produites par la destruction des noyaux d'origine des nerfs bulbaires: paralysies de la langue, de la moitié inférieure de la face, du larynx, parfois des muscles oculo-moteurs, etc.

La *paralysie labio-glosso-laryngée* fut décrite pour la première fois en 1860 par Duchenne de Boulogne; elle consiste, comme son nom l'indique, en une paralysie qui atteint les lèvres, la langue et le larynx. Cette dénomination est insuffisante, car elle n'implique pas les autres paralysies qui se surajoutent souvent aux précédentes. La maladie débute par un embarras de la parole et une difficulté de la déglutition qui s'aggravent très rapidement; la paralysie de la langue se produit tout d'abord, puis celle du muscle orbiculaire des lèvres, car les consonnes labiales sont les premières que le malade cesse de pouvoir prononcer. Au début, quand l'articulation des mots est encore possible, il peut parler pendant quelques instants d'une façon compréhensible, puis sa langue s'épaissit, les syllabes s'enchevêtrent les unes dans les autres et deviennent indistinctes, et il doit renoncer à finir les phrases qu'il avait commencées. Cet embarras de la parole tient réellement à une paralysie des muscles: la langue a beaucoup de peine à se mouvoir, surtout pour exécuter des mouvements de latéralité ou pour sortir de la bouche; elle reste étalée sur le plancher buccal, derrière l'arcade dentaire dont elle porte les empreintes, et souvent elle offre un certain degré d'atrophie. Bientôt aux troubles de la langue s'en ajoutent d'autres dus à un affaiblissement des contractions des muscles de l'isthme du gosier, de ceux du pharynx et des muscles extrinsèques du larynx. La parésie des muscles du voile du palais altère le son de la voix, qui devient nasonnée, et celle des muscles du larynx finit par amener une diminution de l'étendue des sons qui, dans certains cas, peut aller jusqu'à l'aphonie.

La paralysie de l'orbiculaire des lèvres empêche le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

malade de siffler ou de rire et de prononcer les voyelles *o* et *u* ; la bouche, allongée par la contraction des muscles des commissures, qui n'ont plus d'antagonistes, est maintenue entre-ouverte, ce qui donne à la physionomie un aspect pleureur. Souvent les muscles orbiculaires des yeux et d'autres muscles de la face sont plus ou moins paralysés.

A mesure que la paralysie fait des progrès, la déglutition et par conséquent l'alimentation deviennent de plus en plus difficiles ; la salive elle-même, n'étant plus déglutie, s'accumule dans la bouche et s'écoule incessamment au dehors ou bien tombe dans les voies aériennes et provoque de la toux et des symptômes d'asphyxie. Les muscles ptérygoïdiens se paralysent à leur tour et ne peuvent plus produire les mouvements habituels de diduction du maxillaire inférieur. Même alors, la contractilité musculaire n'est pas abolie, et la sensibilité générale et spéciale des régions atteintes n'est pas diminuée, sauf à de rares exceptions.

La durée de la paralysie labio-glosso-laryngée ne dépasse guère deux ans en moyenne. Dès que la déglutition devient difficile, la faiblesse et l'amaigrissement des malades fait des progrès rapides, au point que vers la fin de la maladie, ils ont à peine la force de se retourner dans leur lit. Quelquefois ils meurent positivement de faim, car on ne peut même pas les nourrir à la sonde, cette dernière déterminant par son passage des crises d'étouffement si intenses qu'on hésite à leur donner l'occasion de se reproduire. Le plus souvent ils meurent par suite d'asphyxie lente ou par syncope ; on constate alors pendant les mois qui précèdent la mort des palpitations de cœur, de l'arythmie et des intermittences du pouls ; les lipothymies se renouvellent fréquemment, et la mort survient au cours de l'une d'elles.

Les lésions anatomiques qui tiennent sous leur dépendance la paralysie labio-glosso-laryngée siègent dans le bulbe et consistent en une atrophie des cellules des noyaux des nerfs moteurs. Celui de l'hypoglosse est, en général, le plus altéré ; la plupart de ses cellules ont disparu et celles qui subsistent sont en voie d'atrophie pigmentaire ; elles ont perdu leurs prolongements et ne sont plus constituées que par un amas de granulations jaunâtres au milieu desquelles le noyau est à peine visible. Autour d'elles, la névroglie n'est pas modifiée, ce qui tend à prouver que le processus atrophique porte directement et seulement sur les cellules nerveuses. Les mêmes lésions se retrouvent sur les noyaux du facial, du pneumogastrique et de l'accessoire de Willis ; ceux du trijumeau, du glosso-pharyngien et de l'auditif sont presque toujours intacts. Les muscles paralysés sont le siège d'une dégénérescence granulo-graisseuse. Très souvent la paralysie labio-glosso-laryngée se combine avec l'atrophie musculaire progressive et s'accompagne alors de paralysie et d'atrophie des membres ; les deux maladies sont ainsi superposées et c'est tantôt l'une et tantôt l'autre qui entre la première en scène. Cela ne doit pas surprendre si l'on réfléchit que toutes les deux ont le même siège anatomique, puisque ce sont toujours les cellules motrices de la moelle ou du bulbe qui sont atteintes, et les mêmes symptômes, paralysie et atrophie musculaires. Ce sont deux localisations distinctes d'un seul type morbide, qui peuvent se présenter isolément ou réunies. Quand cette atrophie des cellules motrices prend une marche aiguë, elle donne lieu à la paralysie atrophique de l'enfance et à la paralysie spinale aiguë de l'adulte. Enfin, la paralysie labio-glosso-laryngée peut survenir secondairement à la sclérose latérale amyotrophique et même à l'ataxie locomotrice.

Ses causes sont inconnues ; elle est plus fréquente chez l'homme que chez la femme, et se développe surtout chez les sujets ayant dépassé l'âge de quarante ans. Son pronostic est de la plus haute gravité, et il est fort rare de voir survenir la guérison. L'électrothérapie judicieusement employée amène une amélioration passagère, mais il ne faut pas compter sur elle pour empêcher une terminaison fatale.

Sous le nom de *paralysie bulbaire aiguë*, Leyden a décrit une maladie qui présente le tableau symptomatique de la paralysie labio-glosso-laryngée, et en outre de la faiblesse ou de la paralysie des membres. Ce qui la caractérise surtout, c'est la participation du nerf pneumogastrique et du centre respiratoire qui produit de l'anxiété, de la dyspnée et des râles, préludes d'une mort rapide. Au point de vue anatomique, cette maladie est caractérisée par des foyers de ramollissement, très petits, disséminés dans le bulbe ; à tous égards son étude est très incomplète, vu le petit nombre de cas, six à peine, qui en ont été observés. Dr Georges Lemoine.

IV. Botanique. — Les bulbes sont des formations que les botanistes ont considérées diversement : tantôt comme un tubercule, tantôt comme une plante entière, tantôt comme un bourgeon. Thilo-Irmisch les nommait *tuber phyllogynum* parce qu'il les regardait comme des tubercules formés de feuilles. Aujourd'hui, on sait que les bulbes peuvent être soit des bourgeons, soit des individus entiers dans un état spécial, et la notion du bulbe en se précisant a permis de retirer ce nom à diverses formations qui n'ont que l'apparence d'un bulbe. D'une manière générale, les bulbes sont formés par des feuilles insérées très près

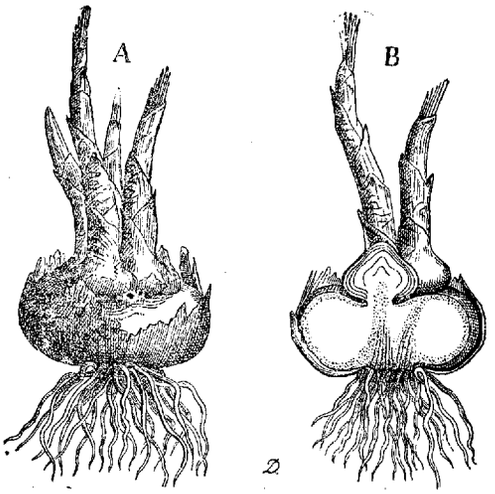

Fig. 6. — A. Bulbe entier du safran ; B, le même bulbe coupé longitudinalement pour montrer sa structure.

l'une de l'autre sur un axe excessivement raccourci et modifiées dans leur consistance et leur forme. Si l'on étudie un bulbe d'oignon (fig. 8, B), par exemple, on observe que la base du bulbe est formée par une masse solide, le *plateau* sur lequel s'insèrent, vers la partie supérieure, les feuilles modifiées ou *tuniques* très renflées un peu au-dessus de leur point d'insertion et emboîtées les unes dans les autres ; vers la partie inférieure se développent des racines. Du centre du plateau naît un bourgeon qui donne la tige florifère. Plus les feuilles ou tuniques se rapprochent de ce bourgeon, plus elles ont la forme normale des feuilles de l'oignon, plus elles s'en éloignent, c.-à-d. les plus extérieures, plus elles sont différenciées. Les internes se développent ordinairement en même temps que le bourgeon et sont munies d'un limbe cylindrique, creux, aplati en dessus ; les externes sont dépourvues de limbe et se dessèchent souvent, recouvrant ainsi le bulbe d'enveloppes brunes ou jaunes, sèches et membraneuses. Tous les bulbes n'ont pas ces mêmes détails de conformation. Dans les Jacinthes, les Scilles, l'Ail, la Tulipe, etc., on trouve des bulbes semblables à ceux de l'Oignon, c.-à-d. formés

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de feuilles ou tuniques emboîtées et pour cette raison on a donné à tous ces bulbes le nom de *tuniqués*. Dans le Lis (fig. 9) les feuilles n'entourent pas le bourgeon central ; elles sont réduites, au moins les plus externes, à des écailles imbriquées. Les bulbes de ce genre sont appelés *caïlleux*. Dans les Safrans (fig. 6), les Glaïeuls, le plateau ou tige modifiée s'étant considérablement renflé par rapport aux plateaux des sortes de bulbes précédentes, il semble que le bulbe tout entier soit formé d'une masse solide qu'enveloppent imparfaitement des bases de feuilles. Ces bulbes ont été appelés *solides* et parfois *cormes*.

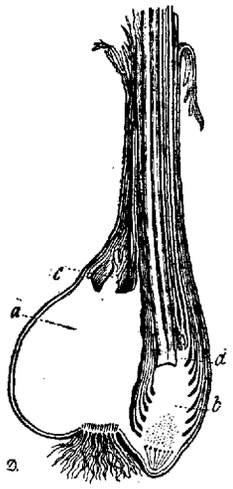

Fig. 7. — Bulbe de Colchique coupé longitudinalement, montrant, en a le bulbe de l'année précédente surmonté des débris de l'ancienne floraison c, et en b le jeune bulbe surmonté d'une fleur d qui s'épanouit dans l'année. Ce jeune bulbe remplacera le vieux aux dépens duquel la plante tout entière va se nourrir.

Les bulbes sont des organes de multiplication qui végètent à la manière des rhizomes. Une plante bulbeuse, venue de graine, passe sa première année à former un bulbe. Cet organe se montre de bonne heure étant, pour la plupart du temps, dû à un renflement de la base du cotylédon (on n'observe en effet de véritables bulbes, tels qu'ils viennent d'être définis, que chez les plantes monocotylédones). Peu à peu les bases des autres feuilles du bourgeon ou gemmule, qui recouvrent le cotylédon, se renflent aussi, repoussant en dehors la gaine cotylédonaire et sont à leur tour repoussées par d'autres feuilles développées plus intérieurement. Pendant ce temps, du collet de la racine terminale qui ne tarde pas à se détruire, naissent des radicelles qui contribuent à élargir la base du bulbe ou plateau. Une fois

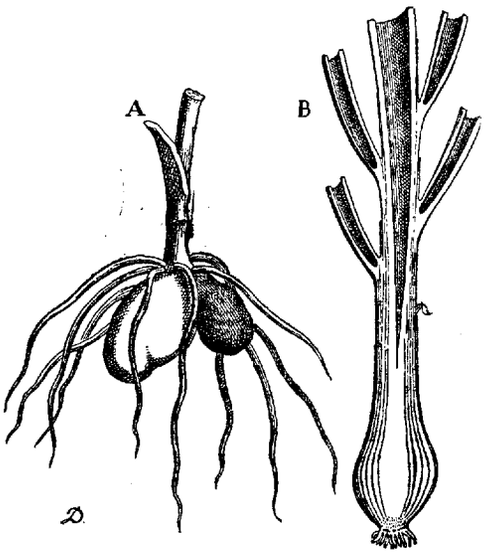

Fig. 8. — A. Pseudo-bulbe d'un Orchis. — B. Bulbe de l'Oignon ordinaire montrant l'emboîtement des feuilles par leur base.

formé, le bulbe acquiert rapidement sa taille normale, se gorge de matières de réserves : albuminoïdes, aleurone, amidons, matières grasses, substances minérales, etc., qui sont utilisées pendant la seconde période de végétation ou seconde année pour la formation des organes de reproduction et de fructification. Si on arrache un Oignon qui vient de fructifier, on constate que le bulbe s'est extrêmement réduit, les tuniques en sont complètement desséchées ou flasques, molles, vidées de leurs substances nutritives. Ainsi, souvent le bulbe développe son bourgeon terminal en tige florifère et périt, c'est ce qui a lieu dans les Tulipes ; il est alors *monocarpique ;* souvent aussi, comme dans l'Ail, il se forme d'autres bourgeons à l'aisselle des tuniques, et chacun de ces bourgeons reproduit un bulbe semblable à celui d'où il provient, ce sont des *caïeux ;* enfin, on connaît des bulbes, ceux des Amaryllis, de quelques Jacinthes par exemple, dont le bourgeon central ne donne jamais de tiges florifères, lesquelles proviennent de bourgeons axillaires, de telle sorte que le bulbe a une durée indéterminée, il est *polycarpique*. M. Duchartre a montré que, dans un certain nombre de Lis, de même que dans quelques Glaïeuls, les bourgeons axillaires devenant de véritables bulbes ou *caïeux*, s'allongeaient souvent de manière à ressembler à des rhizomes ou stolons et portaient à leur extrémité redressée un bulbe destiné à remplacer celui d'où ils proviennent. Le *Lilium Washingtonianum* de Californie présente même cette particularité d'avoir un bulbe dont le bourgeon terminal est doué d'une végétation indéterminée, produisant un grand nombre de bulbes latéraux florifères.

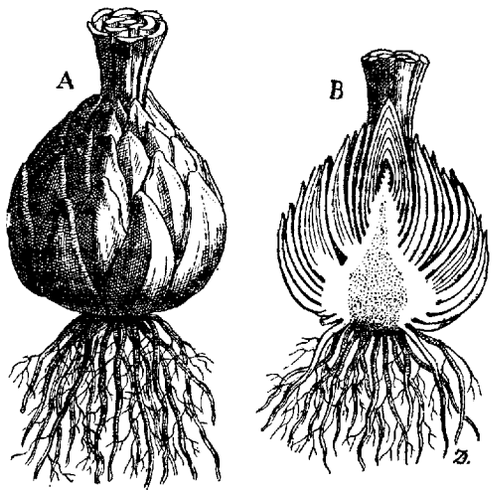

Fig. 9. — A. Bulbe écailleux du Lis ; B, le même bulbe coupé longitudinalement et montrant le bourgeon qui en occupe le centre, ainsi que le *plateau* d'où partent les racines.

Les bulbes sont parfois susceptibles de demeurer un temps très long à l'état de vie latente et de se développer ensuite. Dans la culture, il est souvent arrivé de planter des bulbes de plusieurs années et de les voir pousser. Cette faculté fait donc des bulbes des organes de conservation en même temps que de multiplication. On a souvent, mais improprement, appelé bulbes les renflements ou tubercules qui se développent à la base des Orchidées terrestres (fig. 8, A). Ce sont là des tubercules formés de faisceaux de racines concrescentes n'ayant de commun avec les bulbes que le même rôle végétatif. **P. Maury.**

Bibl. : 1° Physiologie. — V. la Bibliographie des mots auxquels il est renvoyé.

2° Pathologie. — Duchenne de Boulogne, *De l'électrisation localisée*, 3e édit., 1872. — Charcot, *Archives de Physiologie*, 1870. — Hallopeau, *Des paralysies bulbaires*, thèse d'agrégation, 1875. — Erb, *Handbuch von Ziemssen*, 1878. — Leyden, *Traité clinique des maladies de la moelle épinière*, trad. franç., 1876. — Grasset, *Traité des maladies du système nerveux*, 1886. — Dejerine,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Archives de Physiologie, 1883. — VULPIAN, *Maladies du système nerveux*, 1886.

BULBILLE (Bot.). Dans un grand nombre de plantes : Lis, Ail, Igname, Smilax, etc., on voit se produire à l'aisselle de plusieurs feuilles des petits bourgeons dont les écailles sont fortement renflées et gorgées d'aliments de réserve. Ces petits bourgeons, qui ont reçu le nom de *bulbilles*, se détachent de la plante qui les a produits et tombés sur le sol ils s'y développent, la plupart du temps, l'année d'après, en un individu identique à celui dont ils proviennent. Pour Peter et Eichler, il y a diverses sortes de bulbilles : ceux qui sont composés de feuilles réduites et épaissies ou véritables petits bulbes; ceux qui sont formés d'un petit rameau renflé surmonté d'un bourgeon ; enfin ceux qui consistent en une racine surmontée d'un bourgeon comme on peut en observer dans le genre *Globa*.

BULBOCHÆTE (Bot.) (Agardh., *Syst. alg.*, 1237). Le genre *Bulbochæte*, du groupe des Confervacées hétérogames à anthérozoïdes, a été placé par Lyngbie (*Tentamen hydrophytologiæ danicæ*, 1819, p. 134, tab. 45, A) dans sa quatrième section des Algues (Siphonigonata); Harvey les classe parmi les Confervacées ; Rabenhorst les fait entrer dans la famille des Œdogoniées correspondant à peu près aux Confervacées de Harvey (Rabenhorst, *Fl. europ. alg.*, III, 357, 297, p. 99). Les *Bulbochæte* sont fixées, ce qui les distingue des *Sphæroplea* dont le thalle est libre ; elles sont formées d'une file unisériée de cellules, qui bientôt se bifurque en deux filaments ; cette bifurcation se répétant un certain nombre de fois donne au thalle la forme rameuse qui le caractérise. Cet état filamenteux et ramifié du thalle distingue le genre *Bulbochæte* du genre *Ulva*, dont le thalle est lamellaire, des genres *Palmella*, *Hormospora*, *Stigeoclonium*, etc., dont le thalle se divise en cellules isolées. Les articles des filaments d'un Bulbochæte sont chacun formés d'une cellule dont la membrane est souvent, peut-être toujours (Kützing), ponctuée et verruqueuse. Chaque cellule est munie d'une, quelquefois deux soies rigides, hyalines, à base bulbeuse, d'où le nom du genre que nous étudions (Βολβός, bulbe, χαίτη, soie). Son protoplasma contient de nombreux chloroleucites granuleux, tandis que les chloroleucites sont annulaires dans *Sphæroplea annulina*, en réseau dans certaines *Cladophora*. Vertes dans la jeunesse, ces algues perdent cette couleur et jaunissent en vieillissant.

Surmontée par une ou deux soies hyalines avec bulbe à la base, la cellule terminale du filament qui provient du développement d'une spore, ou la cellule terminale des rameaux provenant de la ramification de ce filament, ne joue aucun rôle dans l'accroissement du système végétatif. Cet accroissement se fait par la cellule basilaire du filament principal ou de ses ramifications et s'opère d'une manière analogue à celle que montre le genre *Œdogonium*. au-dessous de la cloison transversale séparant la cellule basilaire de la cellule qui est placée au-dessus et en dedans de la paroi latérale de cette cellule basilaire, se produit un bourrelet annulaire de substance cellulosique. Bientôt la paroi se fend circulairement au niveau du bourrelet cellulosique et les deux lèvres de la fente ainsi produite s'écartent l'une de l'autre, laissant entre elles un espace vide que la dilatation du bourrelet cellulosique ne tarde pas à remplir. La cellule s'étant ainsi fortement allongée, une cloison transversale se produit au-dessous du bourrelet et la divise en deux parties dans lesquelles vont se continuer les phénomènes d'accroissement intercalaire.

La reproduction asexuée des *Bulbochæte* se fait par le moyen de zoospores. Ces zoospores se produisent grâce à une rénovation totale du protoplasma qui remplit certaines cellules, principalement la cellule formant l'article terminal des rameaux. La formation des zoospores est ici semblable à celle que présente le genre *Œdogonium*. Mais toutes les *Confervacées* ne produisent pas leurs zoospores par rénovation totale : ainsi les *Cladophora* les produisent par division totale simultanée, les *Ulothrix* par une série de bipartitions s'opérant successivement dans le protoplasma de la cellule-mère. Une fente circulaire produisant un déboîtement analogue à la déhiscence en pyxide, se faisant dans la paroi de la cellule à zoospore, en permet la sortie. D'abord entourée d'une matière hyaline, différenciation d'une partie du protoplasma de la cellule-mère, la zoospore mise en liberté se montre bientôt nageant au moyen d'une couronne de cils vibratiles. Ces cils occupent toujours son extrémité antérieure plus hyaline. Après avoir nagé un certain temps, la zoospore s'entoure d'une membrane d'enveloppe, se fixe, allonge son extrémité postérieure, et entrant ainsi en germination ne tarde pas à produire un végétal nouveau.

La reproduction sexuée s'opère au moyen d'oosphères et d'anthérozoïdes. C'est la cellule basilaire d'un rameau qui se transforme ordinairement en oogone ou cellule-mère de l'oosphère. Cette cellule se renfle et le contenu protoplasmique se contracte en une seule masse qui est l'oosphère. La masse de l'oosphère est granuleuse, sauf sa partie supérieure à apparence hyaline. Par un orifice latéral se produisant vers le haut de l'oogone, cette masse hyaline fait hernie en dehors de la cellule. Pendant ce temps, dans les cellules surmontant l'oogone, le protoplasma va se condenser en un corps cilié, l'androspore, semblable, quoique plus gros, aux anthérozoïdes dont nous allons bientôt parler. Mise en liberté, l'androspore va nager un certain temps, puis se fixe sur la paroi de l'oogone ou dans son voisinage et entre en germination. La cellule basilaire du corps pluricellulaire ainsi produit reste stérile, tandis que les autres, de forme aplatie, vont jouer le rôle d'anthéridies. Chacune d'elles, en effet, se divisera en deux cellules dont le protoplasma par condensation formera un anthérozoïde cilié ressemblant à la zoospore de la reproduction asexuée et à l'androspore. Après être sorti de sa cellule-mère, l'anthérozoïde nage quelque temps dans l'eau qui environne l'oogone, pénètre dans son orifice latéral, s'engage dans la matière hyaline qui fait hernie dans ce point et de proche en proche arrive jusqu'à la masse granuleuse de l'oosphère avec laquelle il se fusionne. Il en résulte une oospore de couleur rouge que les parois de l'oogone continuent d'entourer. L'oogone se sépare alors du rameau, et l'oospore, ainsi mise en liberté, demeure quelque temps à l'état de vie latente ; puis la membrane externe se déchire et le corps protoplasmique de l'oospore se divise en quatre spores que la dissolution de la membrane de l'œuf met en liberté. Ces spores sont ciliées, nagent un certain temps, se fixent, entrent en germination et reproduisent autant de nouveaux pieds d'algues.

Par ce mode de reproduction sexuée qui leur est propre, les *Bulbochæte* et la plupart des *Œdogonium* se différencient bien des autres Confervacées hétérogames à anthérozoïdes (*Sphæroplea*, *Cylindrocapsa*). Il y a, en effet, dans les jeunes *Bulbochæte* et *Ædogonium* une remarquable alternance de génération, puisque les anthérozoïdes sont le résultat de la reproduction asexuée de l'androspore et les zoospores les résultats de la reproduction asexuée de l'oospore fécondée. Les *Bulbochæte*, à cause de la particularité qui caractérise leurs androspores de germer sur l'oogone ou dans son voisinage, sont dites Gynandrosporiques. Les Bulbochœte sont toutes des Algues d'eau douce, vivant dans les mares et les eaux tranquilles, se fixant aux pierres ou aux plantes aquatiques. Parmi les espèces les plus connues, il faut signaler : *B. setigera* Ag., *B. minor*. Edouard HECKEL.

BULBOCODIUM. Genre de plantes de la famille des Colchicacées, établi par Linné (*Gen.*, n° 407) et voisin des Colchiques. Il en diffère par le style trifide et par le périanthe dont les six divisions sont réunies entre elles, au niveau de la gorge, par de petites lames latérales. Le *B. vernum* L. est une espèce des Alpes, du Dauphiné et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la Provence, que l'on cultive quelquefois dans les jardins à cause de ses jolies fleurs roses qui paraissent en mars. Ed. Lef.

BULBUS (Malac.). Sous cette dénomination, Humphrey, en 1797, a compris des Mollusques réunis avant lui par Klein dans le genre *Rapa* (V. ce mot). — Brown, en 1839 a employé ce même terme de *Bulbus* pour désigner un groupe de *Natices* des mers du Nord.

BULCY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly-sur-Loire ; 468 hab.

BULÉON. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Saint-Jean-de-Brévelay ; 557 hab.

BULFFINGER (G.-B.) (V. Bilfinger).

BULGARE. I. Linguistique, Histoire religieuse, Géographie (V. Bulgarie).

II. Ethnographie. — *Bulgares du Volga.* Ce peuple vécut sur les bords du Volga et de la Kama du xe au xvie siècle. Son pays est appelé par les écrivains byzantins et par Plan Carpin la Grande Bulgarie. Les chroniques russes les appellent tour à tour Bulgares Noirs, Scythes, Enfants d'Ammon. Ils appartenaient à la race turque, parlaient un idiome turc, mais paraissent avoir été mélangés de bonne heure à des Slaves. Ils avaient embrassé l'islamisme que leurs députés allèrent vers la fin du ixe siècle prêcher auprès du prince russe Vladimir, mais il y avait aussi des chrétiens parmi eux. On connaît le nom d'un de leurs princes qui vivait au xe siècle (vers 922) et qui s'appelait Almos. Il est à remarquer que ce nom se retrouve aux origines de l'histoire de la Hongrie. On sait le nom d'un certain nombre de leurs tribus : Bersoula, Esegel, Bulgares proprement dits, Tinstouzes, Tcheremtchanes, Bulgares de la Caspienne. Leurs villes principales étaient Bolgary, Sivar, Joukotin, Briachimov, etc. Ils faisaient un commerce considérable. Lors de l'invasion des Tatars ils perdirent leur indépendance ; mais la ville de Bolgary continua d'être fort importante au point de vue commercial. C'est une branche de ce peuple qui au viie siècle passa le Danube et donna son nom à la Bulgarie danubienne. L. L.

Bibl. : Frähn, Ibn Fozlan. — Chwolson, *Notes sur les Khazares;* Saint-Pétersbourg, 1869 (en russe). — L. Leger, *Chronique dite de Nestor;* Paris, 1884.

BULGARELLI (Marianna Benti-), cantatrice scénique italienne, née à Rome en 1684, morte en cette ville en 1734. Surnommée *la Romanina*, sans doute à cause du lieu de sa naissance, elle fut l'une des artistes les plus remarquables et les plus renommées de l'Italie au commencement du xviiie siècle. Sa carrière fut longue d'ailleurs, bien qu'elle soit morte relativement jeune, car elle chantait déjà à Rome en 1703, et elle se faisait encore applaudir à Venise en 1729. Les Vénitiens, du reste, l'adoraient, et témoignaient d'une grande admiration pour son talent ; aussi, quoiqu'elle ait chanté dans plusieurs autres grandes villes, notamment à Naples, à Vienne et à Breslau, elle retournait souvent auprès d'eux et prenait plaisir à s'y retrouver. Elle fut l'amie intime et dévouée de Métastase, avec lequel, précisément, elle alla à Vienne, et elle vint plus d'une fois en aide au grand poète lorsqu'il eut perdu la fortune qu'il tenait de Gravina. En 1730, cette grande artiste prit le parti de quitter la scène, et elle revint se fixer dans sa ville natale, où elle passa ses dernières années, jouissant en artiste, comme on l'a dit, de sa gloire et des richesses qu'elle avait acquises.

BULGARIA (Bot.). Genre de Champignons ascomycètes, dont on connaît une dizaine d'espèces (une seule épigée, les autres épiphylles). L'espèce type se rencontre principalement sur les vieilles souches d'arbres. Elle revêt l'apparence d'un petit tubercule clos qui se déchire pour mettre l'hyménium au dehors et s'étale en un réceptacle cupuliforme à tissu résistant et gélatineux. C'est la Bulgarie tachante dont les spores noires tachent les doigts comme l'encre. Ces spores au nombre de huit sont de taille inégale. La moitié d'entre elles, de couleur blanche, avorte. Les quatre autres, noirâtres, se développent. Ce type est remarquable par le caractère endogène puis exogène, et la proéminence des paraphyses. En raison de cet état du périthèce, d'abord fermé, puis ouvert, il ressemble d'un côté aux Périsporiacées et de l'autre aux Pyrenomycètes. Il marque la transition entre les Périsporiacées et les Pezizes, puisque celles-ci ont un périthèce toujours largement ouvert. Le genre *Bulgaria* compte plusieurs espèces américaines ; les autres habitent à la fois l'Europe septentrionale et centrale et le nouveau continent. Henri Fournier.

BULGARIE. Généralités. — Au point de vue politique on désigne sous le nom de Bulgarie : 1° la principauté établie par le traité de Berlin entre le Danube et le Balkan, avec Sofia pour capitale ; 2° le groupe formé par cette principauté et la province autonome de Roumélie orientale, réunies à la suite de la Révolution qui s'est accomplie en sept. 1885 à Philippopoli. C'est de ce groupe que nous allons nous occuper ici ; mais il est bon de faire remarquer qu'il ne comprend pas encore tout l'ensemble des Bulgares. Il laisse en dehors les Bulgares de la Macédoine et de Roumélie occidentale destinés vraisemblablement à être réunis quelque jour à leurs frères affranchis, ceux de la Dobroudja abandonnée à la Roumanie par le traité de Berlin, ceux des départements de Pirot, Nich et Vrania, que le traité de Berlin a donnés à la Serbie. La Bulgarie actuelle s'étend entre le 44°13′ et 41°36′ de lat. N. et le 20° et le 26° de long. E. Elle occupe une superficie de 99,872 kil. q. Elle est bornée au N. par la Roumanie, dont le Danube la sépare depuis l'embouchure du Timok jusqu'à Silistrie, à l'E., par la mer Noire, à l'O. par la Serbie, au S. par les provinces turques de Macédoine et de Roumélie. La chaîne du *Balkan* (V. ce mot) la partage très nettement en deux parties inégales : la Bulgarie du Nord et la Bulgarie du Sud (autrefois Roumélie orientale). Parallèlement au Balkan se développe la chaîne moins élevée de la Srnena Gora, Sredna Gora et Ichtimanska Planina. Elle s'y rattache par de petits contreforts : les monts d'Ichirman la relient au mont Rila et au Rhodope. Au sud du bassin de Sofia s'élève le mont Vitocha (2,700 m.) Dans la Bulgarie du Nord s'étendent au pied des Balkans de vastes plateaux qui vont s'abaissant jusqu'au Danube ; vers la plaine de Roumélie descendent de fertiles vallées. Les cours d'eau appartiennent à deux bassins, celui de la mer Noire et celui de l'Archipel. Le Danube, qui baigne les côtes bulgares depuis l'embouchure du Timok jusqu'à Silistrie, reçoit un certain nombre d'affluents dont les principaux sont le Lom, l'Ogost, l'Isker, le Vid, la Iantra, le Lom oriental. Dans la mer Noire se jettent la Kamtchia et la Mandra ; l'Archipel reçoit la Maritsa, grossie de la Toundja et la Strouma. Aucun de ces cours d'eau n'est navigable. La Bulgarie ne possède que des lacs sans importance. Le climat est très différent au N. ou au S. du Balkan ; au N. règnent des vents froids ; l'hiver est long et rigoureux, c'est le contraire au Midi. On trouve en Bulgarie, outre les animaux de l'Occident, des buffles, qui remplacent les bœufs pour les travaux agricoles ; les loups et les ours sont fort nombreux dans les montagnes ; la Bulgarie du Sud cultive des vignobles importants, surtout des champs de roses uniques en Europe (à Kazanlyk, Stara-Zagora, etc.). Elle possède aussi quelques rizières ; jusqu'ici on n'a point exploité de mines importantes dans le pays ; il produit, mais en petite quantité, de l'or, de l'argent, du plomb, du fer et du charbon : au pied des montagnes jaillissent un grand nombre de sources thermales généralement sulfureuses, exploitées d'une façon rudimentaire (Bains de Sofia + 47° Réaum.).

D'après le recensement de 1881, la population de la principauté de Bulgarie était de 2,007,919 hab., dont 1,404,309 (presque tous Bulgares) orthodoxes, et 578,000 musulmans. La Roumélie orientale, d'après le recensement de 1885, comptait 975,030 hab. dont 681,634 Bulgares chrétiens, 200,458 Turcs ou Bulgares musulmans et 53,028 Grecs. Ces chiffres, surtout pour ce qui concerne la Roumélie orientale,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

étaient inférieurs à la réalité. D'après le recensement de 1888 le nombre total des habitants est de 3,154,375 hab.; dont 2,326,250 Bulgares, 607,000 Turcs, 58,000 Grecs, 50,000 Tsiganes, 23,000 Juifs, 50,000 Roumains. La Bulgarie du Sud est relativement moins peuplée que la Bulgarie du Nord. Dans le N., la population est par kil. q. de 31,3 hab.; dans le S. de 27,3. Les Bulgares constituent l'élément le plus considérable de la population : 67 °/₀ dans la Bulgarie du Nord, 70 °/₀ dans la Bulgarie du Sud. Les Turcs viennent en seconde ligne, 26 °/₀ dans le N., 21 °/₀ dans le S. Les Grecs, dont on exagérait autrefois le nombre, ne forment au N. comme au S. que un peu plus de 1 °/₀ de la population.

En dehors des Bulgares de la principauté, il faut tenir compte de ceux de leurs congénères qui n'ont pas encore été affranchis de la domination ottomane ou qui vivent dans les pays limitrophes. Il y a des colonies considérables en Roumanie, en Russie, en Autriche, à Constantinople et aux environs de cette capitale. D'autre part, la province de Macédoine, malgré les affirmations contraires des Grecs et des Serbes, est à peu près entièrement peuplée de Bulgares. Ils sont nombreux aux environs d'Andrinople. Les prétentions des Grecs et des Serbes ne sauraient prévaloir contre les constatations précises des ethnographes indépendants, tels que Lejean, Kiepert, Rittich, Gregorovitch, Hilferding, Mackenzie, etc. En réalité le mont Char (Tchar-dagh) indique la limite des nationalités bulgare et serbe. Quant aux Grecs, ils figurent à l'état de colonies dans les villes, surtout dans les villes maritimes; mais ils ne constituent nulle part le fond même de la population. Les Slaves macédoniens se considèrent comme Bulgares et parlent un dialecte bulgare. Ce n'est qu'après le traité de Berlin, lorsque la Serbie s'est vu définitivement enlever la Bosnie et l'Herzégovine, que certains de ses hommes d'Etat ont eu l'idée de chercher une compensation du côté de la Macédoine, et de supposer des Serbes dans des pays peuplés par les Bulgares. On n'a pas de documents précis sur le nombre de ces Bulgares, le gouvernement turc étant peu soucieux de statistique. Le général russe Rittich les évalue à 1,124,000. Les publicistes bulgares, dans leurs appréciations, vont jusqu'au chiffre de deux millions, qui semble exagéré. Le total des Bulgares, tout compris, peut être évalué au maximum à cinq millions, en y comprenant les colonies établies dans la Hongrie méridionale, la Valachie, dans la Bessarabie et dans le S. de l'empire russe. Il y a un demi-siècle, on ne soupçonnait même pas leur existence. Schafarik, en 1826, ne connaissait que 680,000 Bulgares; dans son *Traité d'ethnographie slave*, publié en 1842, il n'évaluait pas leur nombre à plus de 3,587,000. Le Grec Marino Vreto, dans son livre sur *la Bulgarie ancienne et moderne*, publié en 1856, considérait le pays comme foncièrement hellénique. A cette époque, en effet, les Bulgares instruits parlaient généralement le grec. Il n'y a guère qu'une vingtaine d'années que les Bulgares ont réellement révélé leur existence et se sont imposés à l'attention de l'Europe.

Anthropologie. — Les Bulgares venus des bords du Volga, de la grande Bulgarie, sont des Finno-Ougriens mêlés à des Slaves, et slavisés au point de vue de la langue et des mœurs. L'anthropologie s'accorde entièrement avec l'histoire pour affirmer leur origine très mêlée. Deux savants ont étudié particulièrement les caractères anthropologiques des Bulgares : M. Obédénare, de Bucarest, et M. Kopernicki, du temps qu'il résidait à Bucarest. Pour M. Obédénare, il y aurait parmi eux trois types : le premier, à tête longue et à front étroit, avec des cheveux clairs, se rapprocherait sans doute le plus de celui des Grands-Russes ; les deux autres, à tête large, mais de physionomie asiatique, seraient Tatars pour moitié. M. Kopernicki a très nettement distingué et étudié deux types bulgares. Le premier, Finno-Ougrien, à tête allongée, à nez moyennement large, avec une face longue et prognathe ; le second, chez lequel le sang slave semble dominer, a la tête moyennement large, la face plus courte et moins prognathe et le nez plus étroit.

D'après le nombre de crânes examinés jusqu'à présent, le premier de ces deux types prédominerait encore. Les Bulgares seraient donc encore physiquement en majorité Finno-Ougriens. Mais ils ont subi bien des influences et bien des mélanges difficiles à reconnaître depuis leur établissement dans les Balkans. Ils ont, en général, perdu l'aspect extérieur de leurs congénères ouraliens. Leur taille est au-dessous de la moyenne plutôt qu'au-dessus. Ils ont en majorité le teint, les cheveux et les yeux clairs. Les bruns à cheveux noirs sont rares parmi eux. Leur figure ovale, à nez droit ou recourbé, a les mâchoires fréquemment saillantes. Ils sont trapus, vigoureux et, en général, d'humeur douce et paisible. Leurs mains sont relativement plus larges que celles des autres Slaves.

Langue. — La langue bulgare appartient à la famille des idiomes slaves : un grand nombre de philologues la regardent comme dérivant directement du slave ou ancien bulgare, langue sacrée des Slaves orthodoxes. Cette opinion a un certain nombre d'adversaires, en tête desquels se place M. Miklosich. Le bulgare s'écrit comme le slavon, le russe et le serbe, avec l'alphabet dit Cyrillique ; il diffère d'ailleurs des autres langues slaves par certains traits caractéristiques. Il possède un son *eu* qu'ignorent les autres idiomes de la famille ; il a perdu l'infinitif ; il n'a presque plus de déclinaisons et, comme le roumain et l'albanais, il met l'article à la fin des substantifs. Comme le roumain, le serbe et le grec moderne, il forme le futur à l'aide du verbe auxiliaire *vouloir*. Il se partage en quatre dialectes : le thraco-mœsien, le schopo (parlé dans le dép. de Sofia), le macédonien et le roupalan ou rhodopien. C'est le premier qui a été adopté comme langue littéraire. Le dialecte macédonien a encore conservé les voyelles nasales, qui ont disparu dans toutes les autres langues slaves, sauf en polonais. Le vocabulaire renferme encore un grand nombre de mots turcs et quelques vocables empruntés au grec.

Industrie et Commerce. — La Bulgarie, récemment ouverte à la vie européenne, est encore un pays très primitif. La principale industrie des habitants est l'agriculture; la population n'est pas encore proportionnée à l'étendue du pays et sur la quantité de terres labourables un tiers seulement est exploité régulièrement. Le Bulgare est laboureur et jardinier : comme tel il est particulièrement recherché dans les pays voisins. Il cultive surtout l'orge, le maïs, le blé, l'avoine et en exporte une certaine quantité. Mais il n'est pas au courant des procédés modernes, il se sert encore dans certains cantons de la charrue en bois et ne connaît pas la charrue à roues. Il ignore l'art de fumer la terre et la laisse volontiers s'épuiser. Dans ces dernières années, on a commencé à introduire l'usage des machines et l'emploi des engrais. La Bulgarie méridionale produit du tabac, du vin (qu'elle fabrique d'une façon assez grossière et qui ne se conserve guère), du chanvre, des fruits. On connaît la culture des roses dans la vallée de Kasanlyk; elle donne lieu à un important commerce d'huile aromatique. Il y a une école d'agriculture à Roustchouk, une autre à Sadovo (près de Philippopoli). Le paysan bulgare est industrieux, et jusqu'à ces derniers temps il fabriquait presque tous les objets nécessaires à son entretien, y compris les vêtements. Les fabriques à l'européenne sont d'importation récente et sont encore fort peu nombreuses. Les artisans sont groupés en corporations *(esnafs)*. Le fer, grossièrement travaillé à Samokov, a été remplacé par les produits d'Angleterre, de Styrie ou de Suède. La Roumélie produit des étoffes de laine estimées, notamment le *chaiak*. Slivno fabrique du drap pour l'armée bulgare et même pour l'armée turque (246,000 m. par an). Gabrovo et Trevna fabriquent à la machine des étoffes de laine. Une école des arts et métiers a été récemment ouverte à Kniajevo, près de Sofia.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

La France a une agence politique à Sofia ; des consulats à Philippopoli, un vice-consulat à Varna, à Roustchouk et à Bourgas.

Les voies de communication sont encore insuffisantes : cependant la Bulgarie est loin d'en être complètement dépourvue. Elle possède neuf stations de bateaux à vapeur sur le Danube. Varna est en rapports fréquents avec Odessa et Constantinople. Il y a actuellement deux lignes de chemin de fer : l'une qui va de Roustchouk à Varna, en correspondance avec les lignes roumaines qui aboutissent à Giurgevo, sa longueur est de 224 kil. ; l'autre qui va de la frontière serbe à Moustapha-Pacha, et qui met la Bulgarie en rapport d'une part avec le réseau autrichien, de l'autre avec Constantinople. Grâce à cette ligne récemment ouverte, la Bulgarie sera désormais traversée par tous les voyageurs occidentaux se rendant à Constantinople. Sa longueur totale, de Tsaribrod (frontière serbe) à Mustapha-Pacha (frontière turque), y compris l'embranchement de Trnova-Seïmen sur Jamboli, est d'environ 500 kil. La Bulgarie possède un réseau télégraphique de 6,400 kil. Elle a adopté pour sa monnaie le système décimal ; l'unité principale est le lev (lion, la monnaie portant les armes de la principauté), qui correspond au franc. On frappe des pièces de 5, 2 et 1 levs. La monnaie divisionnaire de nickel est frappée en Belgique. Une banque nationale a été établie à Sofia. Le budget de 1888 a été en dépense et en recette de 62,048,318 fr. Le département le plus onéreux est celui de la guerre, qui absorbe à lui seul 18 millions.

Les objets d'exportation sont surtout les produits bruts (peaux, laines), céréales, fruits, fromage, tabacs, huile de rose. Les principaux articles d'importation sont les étoffes et les denrées coloniales, le vin, l'alcool, le sel, le pétrole. Les importations ont été en 1884, pour la Bulgarie du Nord, de 46,351,280 fr., les exportations de 48,867,235 fr. — En 1886 il a été importé dans les deux Bulgaries pour 66,980,829 fr. de marchandises. En 1887 les importations ont représenté une somme de 63,587,185 fr. — La même année les exportations se sont élevées à la somme de 45,747,247 fr.

Armée et Marine. — D'après la loi du 18 déc. 1880, tout Bulgare est tenu de servir dix ans dans l'armée : deux ans dans l'armée active et huit ans dans la réserve. Organisée d'abord par des officiers russes, commandée depuis trois ans par des officiers indigènes, cette petite armée a fait ses preuves lors de la campagne de Serbie. D'après une loi de 1888, sur le pied de paix, elle est de 28,800 hommes. Sur le pied de guerre, elle est de 88,843. L'artillerie compte un effectif de 108 canons.

La marine ne compte que quelques petits bâtiments sur le Danube et la mer Noire (1 yacht, 3 bateaux à vapeur, 17 chaloupes, 2 torpilleurs, 12 officiers et 334 hommes d'équipage). Les armes de la principauté sont un *lion d'or dressé à gauche sur fond de gueules*. Les ordres de chevalerie sont l'ordre de Saint-Alexandre, l'ordre du Mérite militaire, créés par le prince Alexandre de Battenberg, et l'ordre du Souvenir, créé par le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg. Le drapeau de la principauté est rouge, vert et blanc.

Culture intellectuelle — Les Bulgares pris dans leur ensemble constituent un peuple essentiellement agricole, économe et laborieux. Ils ont au fond beaucoup d'ordre et de bons sens, d'envie de s'instruire. Un voyageur autrichien, qui a souvent visité la Bulgarie avant son émancipation, M. Kanitz, écrivait il y a une quinzaine d'années : « On est touché de voir combien ce petit peuple a le désir de sortir de son ignorance... Le parallèle avec plus d'un village des montagnes de l'Europe occidentale ne serait certainement pas au désavantage des régions reculées des Balkans. » Blanqui, dans un récit de voyage publié en 1843, les dépeignait comme un peuple doux, paisible, patient, laborieux, hospitalier, modeste, prudent, économe et sensé. Plus récemment, M. de Laveleye a rapporté de son voyage dans la Péninsule balkanique des impressions analogues; il dépeint les Bulgares comme d'admirables travailleurs, infatigables, intelligents, économes : « Une race forte, prolifique, morale, qui fournira d'excellents matériaux pour une société libre et prospère. »

Au point de vue intellectuel, le peuple bulgare est aujourd'hui l'un des plus avancés de la Péninsule balkanique. On verra plus loin comment il a restauré sa nationalité par l'école et la littérature : depuis son émancipation, les progrès de l'instruction publique ont été considérables. La loi a déclaré l'instruction primaire obligatoire : cette prescription assurément n'est pas suivie à la lettre ; mais dans certains districts la fréquentation scolaire représente jusqu'à 80 %. (Préfecture de Roustchouk, 58 % ; de Trnovo, 60 % ; de Svistovo, 64 % ; de Provadia, 69 % ; de Choumen, 82 %.) En 1887, on comptait dans la Bulgarie du N. 1,421 écoles primaires, 22 écoles moyennes dont un gymnase, 9 écoles réales, 2 écoles supérieures pour les filles, 3 séminaires ecclésiastiques et une école d'agriculture à Roustchouk, une école commerciale et deux écoles de commerce. Il y a en outre des écoles nationales pour les Juifs, les Grecs, les Turcs, les Arméniens, etc. L'enseignement supérieur fait encore défaut, et la principauté envoie des étudiants en France, en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Autriche et en Italie. Il est actuellement question de créer une université à Sofia. La Bulgarie méridionale a plus de 1,400 écoles primaires (dont 471 turques, 58 grecques et 35 de diverses confessions), 21 écoles primaires supérieures, 22 écoles réales, 2 écoles moyennes pour les filles (à Philippopoli et Starazagora). Il y a en outre une école militaire à Sofia. Cette ville possède une bibliothèque et un petit musée d'archéologie et d'histoire naturelle. Philippopoli a également une bibliothèque et un musée. Dans la Macédoine et la région d'Andrinople, le nombre des écoles bulgares était en 1887 de 414 ; elles étaient fréquentées par 23,772 écoliers. La Bulgarie reconnaît le principe de la tolérance et de la liberté religieuse, mais la religion dominante est l'orthodoxie gréco-slave. La langue de l'église est le slavon. Après la conquête ottomane, l'église bulgare dépendit du patriarcat grec qui s'était efforcé de l'helléniser. Depuis 1870, elle a pour chef un exarque établi à Constantinople ; son autorité s'étend sur toutes les églises bulgares dans la Bulgarie du Nord et du Sud et en Macédoine ; dans cette dernière province elle est énergiquement contestée par le clergé grec. De là des doléances qui ont retenti plus d'une fois dans la presse européenne. Il y a des évêchés à Sofia, Samokov, Lovatch, Roustchouk, Trnovo, Vidin, Choumen (Choumla), Vratsa, Varna, Philippopoli et Slivno : un certain nombre de Bulgares sont catholiques ou protestants. Ils sont évangélisés par des prêtres français, polonais, ou des missionnaires américains. Les deux centres protestants sont Sofia et Samokov ; le collège américain Robert's College de Constantinople reçoit un grand nombre de jeunes Bulgares ; le centre catholique est Philippopoli ; les Turcs et les Israélites constituent des communautés indépendantes. A différentes reprises, la cour de Rome s'est efforcée de rattacher les Bulgares à l'*Union*. Mais ces tentatives n'ont pas réussi. Un certain nombre de jeunes Bulgares (à Sofia, à Philippopoli, à Constantinople) étudient sous la direction de missionnaires français.

Constitution politique. — La Bulgarie est régie par la constitution dite de Trnovo, votée en 1879. Le prince, élu par la grande Assemblée nationale avec l'assentiment des puissances, a le titre d'altesse et réside à Sofia. Il est assisté d'une seule Chambre, le *sobranie* (ce mot veut dire *assemblée*) ; elle compte trois cents membres, à raison d'un député par dix mille âmes; ils doivent être âgés d'au moins trente ans et savoir lire et écrire. Elle se réunit une fois par an, du 15 nov. au 15 déc. Lorsqu'il s'agit de modifier la constitution, d'élire un nouveau prince ou d'établir une régence, une grande assem-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

blée *(veliko sobranie)* doit être convoquée à Trnovo ; elle comprend autant de députés qu'il y a de fois 5.000 hab. Tous les Bulgares sont égaux devant la loi et le prince ne peut conférer la noblesse à personne. Il y a six ministres responsables devant l'Assemblée nationale : (guerre, affaires étrangères, intérieur, finances, justice, instruction publique). La Bulgarie du Nord est divisée en 17 départements *(okroug)*, subdivisés en 57 districts *(okolia)*, et la Bulgarie du Sud en 6 départements et 28 districts. Ces départements portent les noms de leurs chefs-lieux, qui sont : Sofia, Viddin, Trnovo, Roustchouk (*Roussé* en bulgare), Varna, Kystendil, Razgrad, Choumen (Choumla), Silistrie, Trn, Lom, Rahovo, Vratsa, Lovats, Pleven (Plevna), Svichtov, Sevlievo, Provadia, Philippopoli (Plovdiv), Starazagora (Eski-Zagra), Khaskovo, Sliven, Tatar Bazardjik, Bourgas. Il y a une cour de cassation à Sofia, une cour d'appel à Sofia, Roustchouk, Trnovo et Philippopoli.

Les villes les plus importantes sont : Sofia (30,000 hab.) résidence du prince et siège du gouvernement, Roustchouk (26,000 hab.), Varna, Choumen, Viddin (13,000 hab.), Razgrad, Pleven, Samokov, Silistrie. Sofia avait en 1881 20,501 hab., Philippopoli en comptait, en 1885, 33,442 ; la population de ces deux capitales s'accroît rapidement.

Histoire. — Les pays situés au N. et au S. des Balkans étaient occupés dans l'antiquité par des populations thraces ou illyriennes sur lesquelles on sait peu de chose. Elles furent soumises tour à tour par les Grecs et par les Romains, et adoptèrent en partie les langues des peuples vainqueurs. Les Romains firent des pays situés au N. du Balkan la province de Mœsie, et la province de Thrace des pays situés entre le Strymon, la mer Noire et le Balkan. Les monuments romains et grecs sont encore fréquents dans ces contrées. On y a trouvé de nombreuses médailles, des tombeaux et d'immenses tumuli.

A dater du ve siècle de l'ère chrétienne, les Slaves pénétrèrent dans la péninsule balkanique, non point par une invasion brusque, mais par une lente infiltration ; au vi^e siècle, ils arrivèrent en bandes plus considérables et poussèrent jusqu'au Péloponnèse. Ils assiégèrent Salonique à diverses reprises, mais sans pouvoir s'en emparer.

Le tsar Jean-Alexandre (1331-1365) et sa famille, d'après un manuscrit bulgare du xive siècle.

En somme, au viie siècle, ils formaient au N. et au S. du Balkan le fond de la population ; mais ils n'avaient ni unité ni organisation politique. Cette organisation leur fut donnée par un peuple étranger, les Bulgares finnois ou ouraliens (V. Bolgary et Bulgares du Volga), dont une autre branche a laissé son nom à la ville russe de Bolgary. Une tribu de ce peuple passa le Danube en 679, sous la conduite du khan *Asparoukh* (V. ce nom), s'allia aux Slaves contre l'empereur byzantin et réussit à grouper en une seule masse les tribus diverses des Severtsis, des Timotchans, des Moravi, des Smolians, des Dragovitchi, etc. Ainsi les Bulgares actuels, comme les Français, comme les Russes, ont pris le nom d'une tribu étrangère ; leurs premiers souverains portent des noms ouraliens : Kroum, Omortag, Soursouboul, Alogobotour. On parlait dans leur entourage trois langues : le grec, le *slave* et le bulgare, comme on parlait chez nos rois mérovingiens le latin et le tudesque ; mais la langue des envahisseurs ne devait pas tarder à disparaître, comme le tudesque a disparu chez nous. Elle a laissé fort peu de traces. Kroum (802-807) porta ses armes victorieuses jusqu'aux portes de Constantinople. L'un de ses successeurs, Boris ou Bogoris, se convertit au christianisme (864) ; peu à peu, malgré les révoltes des boïars, le peuple bulgare imita l'exemple du souverain ; l'élément slave, grâce au christianisme, prit définitivement le dessus et absorba les éléments ouraliens. Le tsar Siméon (893-927) accrut le territoire de la Bulgarie, étendit ses frontières jusqu'à l'Ibar, la Save, et s'empara même de la Valachie et d'une partie de la Hongrie. Il établit sa capitale à Preslav, dont on voit encore aujourd'hui les ruines insignifiantes auprès de Choumen, et fut l'un des princes les plus lettrés de son époque. Son fils Pierre épousa une princesse byzantine. Après sa mort, la Bulgarie tomba dans l'anarchie et se divisa en deux royaumes. L'hérésie des Bogomiles s'y répandit. La Bulgarie fut attaquée et envahie tour à tour par les Russes, les Grecs, les Serbes, les Petchénégues ; à la fin du xe siècle, un empereur byzantin, Basile II, reçut le titre de *tueur de Bulgares*. Vers cette époque, la capitale de l'Etat bulgare était à Ochrida, dans la Macédoine. De 1018 à 1196, la Bulgarie fut soumise à l'empire grec. Sous le règne d'Isaac II l'Ange, deux boïars, Jean et Pierre Asen, réussirent à délivrer leur pays et fondèrent une dynastie nationale qui subsista jus-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'en 1257. La Bulgarie affranchie toucha les trois mers; la ville de Trnovo, sa capitale, était au dire des Grecs, « une seconde Constantinople »; le tsar s'intitulait dans les documents latins: *Imperator Bulgarorum et Blacorum*; roi de Blaquie et de Boulgrie, écrit Villehardouin; sur leurs monnaies ils étaient représentés tenant d'une main un globe et de l'autre un glaive surmonté d'une croix. Après la mort du dernier Asénide, la Bulgarie tomba de nouveau en décadence; elle fut envahie et occupée en partie par le tsar serbe Douchan le Fort, qui s'empara de la Macédoine.

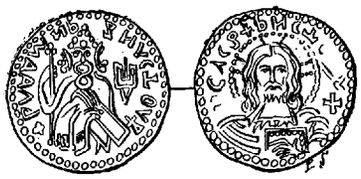

Monnaie bulgare (xe siècle).

Certains Serbes s'appuient sur le souvenir de cette conquête éphémère pour revendiquer aujourd'hui la Macédoine, où leur race est en infime minorité. D'autre part, les Turcs occupèrent Philippopoli. Le pays se divisa en deux royaumes, dont l'un eut pour capitale Trnovo et l'autre Viddin. En 1382, les Turcs pénétrèrent jusqu'à Sofia: après la chute de l'état serbe (1389), ils s'emparèrent de Trnovo et le tsar Jovan Schichman disparut, tué ou fait prisonnier (1393), Viddin fut pris en 1396.

Monnaie du tsar Asen I (xiie siècle).

Sa chute marque la fin de l'indépendance bulgare. Le pouvoir politique passa aux mains des Osmanlis, le pouvoir spirituel aux mains du clergé grec, qui peu à peu réussit à éliminer les prêtres bulgares de tous les postes supérieurs; un grand nombre de Bulgares se firent musulmans. Leurs descendants le sont encore aujourd'hui; ils portent le nom de Pomaks et vivent dans le Rhodope ou dans le N. de la Bulgarie. Les enfants mâles furent périodiquement enlevés pour recruter le corps des janissaires. Le nom même de la Bulgarie disparut; elle devint le *gouvernement du beglerbeg de Roumélie;* cependant,

Monnaie du tsar Michel (xiiie siècle).

certains districts conservèrent sous le nom de districts militaires une indépendance relative. Ils étaient commandés par des voïévodes indigènes, nommés par le sultan, et tenus de remplir auprès de ses armées certains services militaires. Ces districts étaient particulièrement situés au S. des Balkans. A différentes reprises, les Bulgares essayèrent de se révolter, mais en vain; un certain nombre d'entre eux émigrèrent en Roumanie et en Transylvanie; quelques-uns se firent heïdouques (klephtes) et, réfugiés dans les montagnes, tinrent tête aux autorités musulmanes.

A la fin du xviiie et au commencement du xixe siècle, le pays eut horriblement à souffrir des brigands connus sous le nom de Kirdjalis, qui le ravagèrent sans merci; le pacha Pazvan Oglou, établi à Viddin, tint tête aux armées du sultan et se constitua un véritable Etat indépendant. Cependant la conscience nationale commençait à se réveiller grâce aux écrits des Paisii, des Sofroni; les succès des Grecs et des révoltés serbes permettaient aux Bulgares d'espérer des jours meilleurs; mais il leur était difficile d'imiter l'exemple de leurs voisins; la Bulgarie du Sud était trop près de Constantinople; les plaines de la Bulgarie du Nord étaient peu favorables aux guérillas. A diverses reprises, en 1806, en 1829, les heïdouques prêtèrent leur concours aux troupes russes; mais la Bulgarie ne retira aucun profit des expéditions des Russes contre les Osmanlis. Impuissants au point de vue militaire, les patriotes concentrèrent toute leur activité sur les écoles et la question religieuse; pour échapper à la domination du clergé phanariote, ils songèrent d'abord à embrasser l'*Union* et à reconnaître la suprématie spirituelle du pape; puis ils s'efforcèrent d'obtenir l'indépendance de leur église. Après de longues et pénibles négociations ils y réussirent; un firman rendu en 1870 les reconnut comme communauté religieuse indépendante. A la tête de cette communauté était l'exarque résidant à Constantinople. Le premier exarque fut installé en 1872. Cette communauté nouvelle fut excommuniée par le patriarche grec, mais elle ne tint aucun compte de cet anathème peu désintéressé. Ce fut là un succès très important, c'était en quelque sorte la reconnaissance officielle de la nationalité bulgare. Cependant la Porte s'efforçait d'autre part de paralyser le développement de cette nationalité et elle établissait en Bulgarie des colonies tcherkesses dont les indigènes avaient singulièrement à souffrir. Des chefs de heïdouques (notamment le célèbre Panaiot Hitov, Rakovski, le poète Botev) s'efforcèrent à diverses reprises de soulever le peuple. Lorsque l'insurrection éclata en Bosnie et en Herzégovine (1875), des mouvements se produisirent également en Bulgarie, notamment à Panagiourichte et à Koprivchtitsa, à Gabrovo, à Drenovo. Les Turcs déchaînèrent contre les insurgés les bachi-bouzouks et les Pomaks, qui mirent le pays à feu et à sang; plus de soixante localités furent incendiées, on évalua le nombre des victimes à douze mille. Ces « horreurs bulgares », flétries par M. Gladstone, émurent l'Europe qui envoya des commissaires en Bulgarie et réclama, en vain d'ailleurs, l'autonomie des provinces bulgares. La Russie prit alors les armes pour défendre ses coreligionnaires. Ses troupes passèrent le Danube le 3 juil. 1877 et, après une série de combats sanglants dont les pays bulgares furent constamment le théâtre et où des troupes indigènes jouèrent un rôle honorable (affaires de Plevna, de Gorni-Doubniak, Chipka, etc.), elles arrivèrent aux portes de Constantinople. Par le traité de San Stefano (3 mars 1878) la Russie exigeait la constitution d'une grande Bulgarie, vassale du Sultan, qui comprenait tous les pays situés entre le Danube, la mer Noire et l'Archipel, sauf les environs de Constantinople, Salonique et la presqu'île de Chalcidique. Mais la diplomatie européenne intervint; on craignait que cette grande Bulgarie ne fût l'avant-garde ou l'avant-poste de la Russie sur l'Archipel. Le traité de Berlin (juill. 1878) modifia complètement celui de San Stefano. Il divisait les pays bulgares en trois tronçons: l'un, situé au nord du Balkan, constituait une principauté vassale et tributaire de la Porte, gouvernée par un prince élu avec l'agrément des puissances; l'autre, située au sud du Balkan, constituait la Roumélie orientale, province autonome, régie par un gouverneur chrétien nommé par le Sultan et accepté par les puissances; d'autre part, la Dobroudja fut donnée à la Roumanie: Pirot, Nich et Vrania adjugés à la Serbie; tous les autres pays bulgares (la Macédoine et la région d'Andrinople) restaient sous la domination immédiate des Turcs.

Au mois de déc. 1878 le général Dondoukov-Korsakov,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

gouverneur intérimaire de la Bulgarie du Nord, convoqua une assemblée constituante à Trnovo; après avoir rédigé la Constitution, cette assemblée élut comme prince de Bulgarie Alexandre de *Battenberg* (V. ce nom), un jeune officier russe, d'origine allemande. Son règne (1879-86) est surtout remarquable par le rôle prépondérant que la Russie joua dans la nouvelle principauté. Elle fournit des officiers à son armée et des ministres à son gouvernement. Le premier gouverneur de la Roumélie fut Aleko Pacha ; au bout de cinq ans, il fut remplacé par Krstevitch ou Gavril Pacha (1884). Une commission internationale dota cette province d'un statut organique, rédigé d'après les principes de l'administration française. Mais l'état de choses fondé par le traité de Berlin ne pouvait être durable : au N. comme au S. du Balkan, les Bulgares ne dissimulaient pas leurs aspirations vers l'unité. Au mois de sept. 1885, une révolution, d'ailleurs fort pacifique, éclata à Philippopoli. Le gouverneur Gavril Pacha Krstevitch, qui avait récemment succédé à Aleko-Pacha, fut enlevé dans son konak et emmené à Sofia ; un gouvernement provisoire proclama l'union et appela le prince Alexandre, qui se rendit immédiatement en Roumélie et fit à Philippopoli une entrée triomphale; les grandes puissances furent surprises et déconcertées par ce mouvement, qui mettait à néant une des clauses du traité de Berlin. On soupçonnait la Russie d'y être pour quelque chose. Mais elle désapprouva cette révolution prématurée qui s'était faite sans son aveu et qui pouvait la compromettre. L'empereur Alexandre de Russie rappela les officiers russes qu'il avait prêtés à la Bulgarie et raya le prince Alexandre des cadres de son armée. Le roi de Serbie, Milan, crut le moment favorable pour arrondir son royaume aux dépens de la Bulgarie ; sous prétexte de maintenir l'équilibre des puissances balkaniques, il passa la frontière et marcha sur Sofia. Il fut repoussé aux combats de Tsaribrod, Slivnitsa, et vit la Serbie envahie (nov. 1885). Grâce à l'intervention de l'Autriche, qui arrêta la marche victorieuse du prince Alexandre, la paix fut conclue à Bucarest entre les Serbes et les Bulgares. La Turquie reconnut le prince Alexandre comme gouverneur de la Roumélie orientale, mais la Russie refusa énergiquement d'accepter l'état de choses dont il bénéficiait; un parti russe se forma pour supprimer le prince ; dans la nuit du 21 au 22 août 1886 il fut enlevé de son palais par des officiers, embarqué sur le Danube et débarqué en Bessarabie : les autorités russes le laissèrent libre, et il fit bientôt dans ses États une rentrée triomphale. Les principaux auteurs de sa chute avaient été MM. Karavelov, Tsankov et le major Grouev; il avait été rétabli par MM. Stamboulov et Moutkourov. Désespérant de pouvoir régner sans l'aveu de la Russie, il donna sa démission (7 sept. 1886). Il laissait le soin du gouvernement à une régence composée de MM. Stamboulov, Karavelov et Moutkourov. Ils convoquèrent une grande assemblée qui élut le prince Waldemar de Danemark (11 nov. 1886). Celui-ci n'accepta point; la Russie essaya en vain de lancer la candidature du prince de Mingrélie; une mission confiée au général russe Kaulbars, ancien ministre du prince Alexandre, échoua complètement.

Après avoir envoyé dans les différentes cours d'Europe une députation qui ne recueillit guère que des sympathies platoniques, la régence convoqua à Trnovo une nouvelle grande assemblée qui élut le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg. Le prince accepta et fit son entrée à Trnovo le 13 août 1887. Depuis cette époque il a régné en somme paisiblement. Le chef de cabinet, M. Stamboulov, a réussi à maintenir l'ordre à l'intérieur et entretenu des relations correctes avec la Porte, mais il n'a pu faire reconnaître le prince Ferdinand par les grandes puissances, jalouses avant tout de ménager les susceptibilités ombrageuses de la Russie. Les différents cabinets ont persisté jusqu'ici à considérer son élection comme incorrecte. On considère cependant que ce prince a pour lui les sympathies secrètes de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'Allemagne, également désireuses de voir l'influence russe amoindrie dans la péninsule balkanique. Nous n'avons point à entrer ici dans le conflit des factions qui se disputent le pouvoir et qui doivent leur nom à leurs chefs, Tsankov, Radoslavov, Karavelov, etc. L'événement le plus important du règne du prince Ferdinand a été l'achèvement du chemin de fer qui réunit Belgrade à Constantinople, et met la Bulgarie en rapport direct avec l'Europe centrale et occidentale.

En ce qui concerne les Bulgares de Macédoine si impitoyablement abandonnés par le traité de Berlin, ils n'ont pas lieu de se réjouir de la situation qui leur a été faite. Ils continuent à souffrir de l'indolence et de l'arbitraire de l'administration ottomane; les Grecs s'efforcent d'helléniser leurs églises et leurs écoles, les Serbes de propager leur idiome; ils n'ont pas encore pu obtenir les évêques nationaux qu'ils doivent avoir d'après la Constitution de l'exarcat. Ils continuent à faire entendre des réclamations qui trouvent un écho sympathique dans la presse de Sofia et de Philippopoli. On peut dès maintenant prévoir le moment où ils se réuniront à leurs frères émancipés ; en dépit des obstacles qui paraissent s'opposer au développement intégral de la nationalité bulgare, cette nationalité est sûre de l'avenir. Elle forme l'un des éléments les plus sérieux d'une future fédération balkanique qui apparaît dans un avenir peu lointain comme la solution la plus pratique de la question d'Orient.

Littérature. — La littérature bulgare est la première en date des littératures slaves. Les apôtres Cyrille et Méthode étaient originaires de Thessalonique et un certain nombre de linguistes admettent que leur traduction des Ecritures fut rédigée en ancien bulgare (ixe siècle). Leurs disciples Clément, Gorazd, Naoum, Angelar et Sava évangélisèrent les Bulgares au commencement du xe siècle et écrivirent pour eux des ouvrages aujourd'hui perdus. Le tsar Siméon, au dire de ses contemporains, avait son palais rempli de livres; ils étaient d'un caractère purement religieux et étaient en général traduits du grec; l'un des plus importants est l'*Examéron* (Schestodnev) de l'exarque Jean. Au xe siècle, le moine Chrabr écrit un petit traité de l'origine des lettres slaves : on traduit en bulgare les chroniques grecques d'Harmatolos et de Malala; on compile de vastes recueils (Sborniks), sortes d'encyclopédies, dont le plus remarquable est passé dans la littérature russe sous le nom de *Sbornik de Sviatoslav;* ces écrits, rédigés en slavon, ne nous ont pas été conservés par les Bulgares eux-mêmes, mais par leurs voisins et coreligionnaires orthodoxes, les Serbes et les Russes. Un genre qui fleurit particulièrement dans la Bulgarie du moyen âge, c'est la littérature romanesque ou apocryphe. Elle exploite tour à tour la guerre de Troie, les fables indiennes, le roman d'Alexandre, les légendes sur Adam, Salomon, ou la mère de Dieu. Elle se perd dans des récits fantastiques. Mais en revanche elle ne nous a laissé ni un code de lois, ni un poème, ni une chronique. Il est d'ailleurs possible que des textes de ce genre aient existé et qu'ils aient péri à la suite de l'invasion ottomane. Même pendant la période tragique de l'invasion, c'est toujours la théologie qui domine la littérature; on écrit des vies des saints au moment même où la patrie succombe. La Bulgarie fournit des théologiens aux pays voisins, par exemple : Grégoire Tsamblak, qui fut métropolitain de Kiev. A dater du xve siècle, elle tombe dans la servitude politique et morale; les Grecs s'efforcent d'accaparer ses églises, de substituer leur langue au slavon, de détruire les manuscrits qui ont échappé aux ravages des Ottomans. Les pays bulgares ne participèrent pas à l'invention de l'imprimerie. On ne connaît que deux livres bulgares imprimés, l'un au xvie siècle à Venise, l'autre à Rome au xviie siècle. Ce sont naturellement des livres de piété. Tous les Bulgares qui

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

avaient quelque éducation étaient obligés de s'instruire en grec et étaient considérés comme des Hellènes. Le XVIIIe siècle vit poindre les premières lueurs de la renaissance. Le précurseur de cette renaissance fut un moine du mont Athos, Paisii; en 1762 il termina un ouvrage intitulé *Histoire slave-bulgare du peuple, des tsars et des saints bulgares, recueillie et mise en ordre par Paisii, hiéromonaque du mont Athos, pour le profit du peuple bulgare.* Cet ouvrage resta en manuscrit, mais il en circula de nombreuses copies; elles éveillèrent chez les lecteurs le goût de la langue et de l'histoire nationale. Après Paisii vint l'évêque Sofroni (1739-1815); il prêcha en langue bulgare, publia un recueil de sermons et laissa des *Mémoires* du plus haut intérêt. En 1829, le Russe Veneline édita à Moscou un ouvrage sur les anciens et les nouveaux Bulgares qui, bien qu'écrit en langue russe, eut sur les Bulgares une influence considérable. Désormais ils s'efforcèrent avant tout de s'émanciper de l'hellénisme. La première école secondaire bulgare fut ouverte à Gabrovo en 1835. Les premiers livres d'éducation furent écrits par le moine Néophyte; ils furent imprimés en Serbie. Des imprimeries bulgares se fondèrent successivement à Salonique (1839), Smyrne (1840), Constantinople (1848). Les écoles se multiplièrent; on en comptait cinquante-trois, dix ans après la fondation de celle de Gabrovo. Le premier recueil périodique fut créé en 1844. A dater de cette époque, on peut considérer la littérature bulgare comme complètement émancipée; les écrivains se multiplient; à leur tête figure Rakovski, tour à tour poète, historien, ethnographe, linguiste, des plus fantaisistes d'ailleurs, agitateur politique et religieux; Slavéïkov, poète et publiciste; les historiens Krestovitch et Drinov; Naïden Gerov et Momtchilov, philologues, les poètes Jinsifov, Botev, Ivan Vazov, Liouben Karavelov, publiciste et romancier; les frères Miladinov, éditeurs de chants populaires, etc.; MM. Guechov et Schopov, publicistes; Zlatarski, géologue; le métropolitain Clément, nouvelliste et dramaturge sous le nom de Droumov, etc.

Depuis l'affranchissement de la Bulgarie, la politique a surtout absorbé les écrivains les plus distingués. Une société scientifique a été fondée à Sofia et publie un recueil qui renferme de bons travaux. Aucune ville ne possède encore de théâtre permanent; mais des troupes ambulantes parcourent le pays. Le goût de la littérature se répand de plus en plus; mais cette littérature ne pourra réussir à produire des œuvres durables et définitives tant que la Bulgarie ne sera pas entrée en pleine possession d'elle-même et restera soumise à tous les caprices de la diplomatie étrangère.

En dehors de la littérature savante, la Bulgarie possède une littérature populaire assez considérable; elle a, comme la Serbie, des chants épiques et des chansons; mais ils sont moins remarquables que ceux des Serbes. Il en a été publié un certain nombre de recueils (ceux de Miladinovitch, Bezsonov, Verkovitch, Tcholakov, Dozon, Katchanovsky, etc.).

Il est difficile de parler de l'art bulgare; les seuls spécimens que nous en ayons dans le passé sont des églises, généralement fort petites, quelques fresques grossières, des miniatures, des médailles. Architectes, peintres, graveurs se sont également inspirés des modèles byzantins. Peut-être trouvera-t-on plus tard des documents encore ignorés aujourd'hui. Pour le moment, les Bulgares ont autre chose à faire que de se livrer aux jouissances artistiques; toutes leurs facultés sont absorbées par les exigences de leur situation politique. L. LEGER.

BIBL.: BLANQUI, *Voyage en Bulgarie;* Paris, 1843. — Ami BOUÉ, *la Turquie d'Europe;* Paris, 1840. — Muir MACKENZIE and A. IRBY, *Travels in the Slavonic provinces of Turkey in Europe;* Londres, 1877, 2e éd. — DOZON, *Chansons populaires bulgares;* Paris, 1875. — KANITZ, *Reise in Sud Serbien und Nord Bulgarien;* Vienne, 1868. — Du même, *Donau Bulgarien und der Balkan;* Leipzig, 1875-1877 (éd. française, *la Bulgarie danubienne;* Paris, 1882). — A. DUMONT, *le Balkan et l'Adriatique;* Paris, 1875. — BARKLEY, *Bulgaria before the War;* Londres, 1877. — L. LEGER, *la Save, le Danube et le Balkan;* Paris, 1884. — Du même, *la Bulgarie;* Paris, 1886. — E. de LAVELEYE, *la Péninsule des Balkans;* Paris, 1888, 2e éd. — TEPLOV, *Matériaux pour la statistique de la Bulgarie, la Thrace et la Macédoine* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1877. — C.-J. JIRECZEK, *Geschichte der Bulgaren;* Prague, 1876, ouvrage complété dans l'édition russe; Odessa, 1879. — GOPCEVIC, *Bulgarien und Ostrumelien;* Leipzig, 1886. — PYPINE et SPASOWICZ, *Histoire des littératures slaves* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1879, éd. française; Paris, 1881. — SOKOLOV, *l'Histoire ancienne des Bulgares;* Saint-Pétersbourg, 1879. — VAZOV et VELITCHKOV, *Chrestomathie bulgare;* Philippopoli, 1884, 2 vol. — HUHN, *Der Kampf der Bulgaren um ihre Nationaleinheit;* Leipzig, 1886. — Dr CHLEBORAD, *Bulgarische Grammatik;* Vienne, 1888. — *Acta Bulgariæ ecclesiastica* (publiés par l'Académie Sud-Slave); Agram, 1887. — OFEIKOV, *les Bulgares de Macédoine au point de vue ethnographique, historique,* etc.; Philippopoli, 1887, — TUMA, *Die œstliche Balkanhalbinsel;* Vienne, 1886. — C.-J. JIRECZEK, *Voyages en Bulgarie* (en tchèque); Prague, 1888, ouvrage capital. — Le *Periodilschesko-Spisanié,* publié par la Société des sciences de Sofia (1880 et ann. suiv.).

BULGARIS ou **BOULGARIS** (Eugène), Εὐγένης ὁ Βουλγάρις prélat, philosophe, philologue, théologien et mathématicien, un des principaux restaurateurs des études chez les Grecs, né en 1716 à Corfou, mort en 1806 à Saint-Pétersbourg. Après avoir étudié à Corfou, sous la direction de Jérémie Cavadios, puis à Padoue, où il s'occupa spécialement de théologie et de philologie, il professa successivement dans les collèges de Corfou, de Cozanne, de Janina, du Mont-Athos (1753-1759), et enfin, de Constantinople. En matière religieuse, il voulait que la croyance vînt de la persuasion, et il distinguait deux espèces de foi : l'une intuitive ne comportant pas l'examen, l'autre susceptible d'être discutée; et, tout en restant soumis à l'Eglise, il cherchait à introduire la philosophie dans l'enseignement de la théologie. Cette tendance lui ayant attiré de pénibles difficultés, il se retira en Allemagne (1763) et il publia à Leipzig plusieurs ouvrages. L'impératrice de Russie l'appela auprès d'elle et, en 1776, elle le nomma à l'évêché nouvellement créé de Slavinie et Cherson. En 1779, il résigna son siège en faveur de Nicéphore Théotokis et se retira à Saint-Pétersbourg, dans le couvent de Saint-Alexandre Newsky. — Son œuvre se compose de traductions, d'adaptations et de compositions d'un caractère personnel. TRADUCTIONS : *Eléments de géométrie* de Segner (Leipzig, 1763); *Eléments de géométrie* du P. Taquet, avec les notes de Whiston (Vienne, 1804, in-4); *Eléments de métaphysique* de Genuensius (Vienne, 1805); *Questions théologiques* de Zœrnicevius contre les sentiments de l'Eglise latine, avec des notes (Moscou, 2 vol. in-fol.); *Enéide* et *Géorgiques* de Virgile, en vers grecs héroïques (Saint-Pétersbourg, 1786-94, 4 vol. in-4). — ADAPTATIONS ET ŒUVRES ORIGINALES : *Traité de logique extrait des écrivains anciens et modernes* (Leipzig, 1768, in-8); *Opinions des philosophes ou Eléments de philosophie naturelle* (Vienne, 1804, in-4); *Aperçu comparatif des trois systèmes d'astronomie* (Venise, in-4); *Eléments de métaphysique* (Venise, 1804, 3 vol. in-4); *Amusements théologiques* (Moscou, 2 vol. in-8); *Histoire du premier siècle de l'Eglise* (Leipzig, 1805); *Histoire de la controverse sur la procession du Saint-Esprit* (Leipzig, 1768); *Traité sur la tolérance* (Leipzig, 1768); *Théologie dogmatique,* publiée d'après un manuscrit de l'auteur (Venise, 1872).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : A.-P. VRETOS, *Biographie de l'archevêque Eugène Bulgaris;* Athènes, 1860. — A. DIMITRAKOPOULOS, *la Grèce orthodoxe;* Leipzig, 1872.

BULGARIS, homme d'Etat grec (V. BOULGARIS).

BULGHERINI (Martino), peintre italien du XIVe siècle. Il exécuta à Sienne, dans l'hôpital de la Madone, et dans le palais public, quelques peintures murales.

BULGITE (Alexandre) (V. BEAULGITE).

BULGNÉVILLE *(Bulgnevilla).* Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau; 1,055 hab. Bro-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

deries et dentelles; souliers de pacotille; meubles antiques; sièges sculptés en vieux chêne; filature de laine; scierie hydraulique et à vapeur; tuilerie. Jusqu'en 1842, on y exploitait une mine de houille. Restes d'un couvent de Récollets et ruines du château féodal des seigneurs de Bulgnéville; dans l'église on admire un *saint-sépulcre*, copie de celui de Ligier Richier, qui se trouve à Saint-Mihiel. Anciennement baronnie du duché de Lorraine, possédée par la maison de Bauffremont, la terre de Bulgnéville, après avoir changé souvent de maîtres, fut érigée en 1708 en comté et peu de temps après en marquisat. Le 2 juill. 1431 eut lieu la bataille de Bulgnéville, dans laquelle le duc René fut vaincu et fait prisonnier par le comte Antoine de Vaudémont, pour n'avoir pas suivi les conseils de *Barbazan* (V. ce nom), qui y trouva la mort. L. W.

BULHON. Com. du dép. du Puy-de-Dôme; arr. de Thiers; cant. de Lezoux; 509 hab. La seigneurie de Bulhon était divisée en trois parties. La première appartenait aux seigneurs de Montgascon; la seconde aux seigneurs de La Forêt; la troisième relevait d'une prévôté royale du bailliage d'Auvergne qui existait déjà en 1287. Louis XIII la vendit aux seigneurs de Sauvagnat. Eglise romane du XIe siècle. L. F.

BULICH (François), archéologue croate contemporain, né en 1846. Il a fait ses études à Spalato, à Zara et à Vienne; il s'occupa spécialement d'archéologie et d'épigraphie. Ordonné prêtre, il entra dans l'enseignement et devint directeur du gymnase et du musée de Spalato. Il a écrit en latin, en croate et en allemand d'intéressantes dissertations, notamment dans les *Mittheilungen der Central-Commission für Kunst und alte Denkmäler*, une monographie de l'église San Donato de Zara, etc. Il est l'un des directeurs du *Bulletino d'Archeologia e Storia dalmata*. L. L.

BULIME. I. Malacologie. — (*Bulimus* Scop). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés-Géophiles, créé par Scopoli en 1877 *(Intr. ad hist. nat.)*, reformé par Bruguière, Lamarck et Draparnaud et comprenant aujourd'hui les Mollusques pourvus d'une coquille ovale, allongée ou oblongue, rarement senestre, composée de cinq à six tours plus ou moins convexes, le dernier ordinairement ventru, à test lisse et brillant, épidermé, souvent couvert de stries en forme de côtes ou martelé; ouverture oblongue arrondie à la base, à bords recouverts par une callosité plus ou moins épaisse; columelle droite, épaisse, souvent pliciforme; péristome épaissi, étalé, et plus ou moins largement réfléchi. Les espèces du genre habitent uniquement l'Amérique du Sud. Elles renferment de très grandes espèces, telles que les *Bulimus oblongus* Müller; *B. Cantagallanus* Bang; *B. Valenciennesis* Pfeiffer, originaires du Brésil, de Venezuela, du Pérou, etc. J. Mabille.

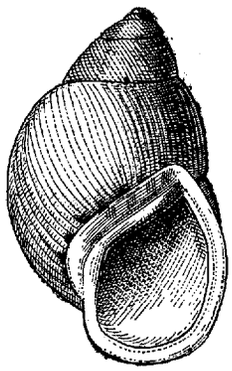
Bulimus oblongus Müll.

II. Paléontologie. — Les Bulimes apparaissent dans le crétacé supérieur et se continuent jusqu'à nos jours : elles sont plus rares que les Hélices dans les couches tertiaires. Quelques espèces éocènes et oligocènes sont senestres et de grande taille *(B. [Amphidromus] elliptieus)*. Les sous-genres *Cochlostyla*, *Amphidromus*, *Odontostomus*. *Pachyotus*, *Columna*, *Bulimulus*, etc., son connus à l'état fossile. Nous citerons *B. (Amph.) proboscideus*, du Garumnien (crétacé supérieur) du midi de la France. E. Trt.

BULIMINE (Zool.). *Bulimina* d'Orbigny, 1826. Genre de Foraminifères perforés, de la famille des *Textularidæ*; il est fossile depuis le trias et compte encore des formes marines actuelles. Le test calcaire est divisé en loges inégales, hélicoïde et turbiné, comme une coquille de Gastéropode; la bouche en forme de virgule s'ouvre sur le côté de la dernière loge. *B. buchiana* est du calcaire de Nussdorf, près Vienne. R. Bl.

Bulimina buchiana d'Orb.

BULIMINUS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés Géophiles, créé par Ehrenberg (dans *Beck, Ind., moll.*), en 1831, pour de petits Mollusques répandus dans toutes les régions tempérées de l'ancien et du nouveau continent et possédant les caractères suivants : une coquille perforée ou subperforée, ovale-oblongue, striée, comptant six à neuf tours de spire dont le dernier est plus court que celle-ci, ouverture ovale arrondie, à péristome largement étalé, bordé intérieurement; bord columellaire ordinairement dilaté et recouvrant souvent la perforation ombilicale. Les espèces de ce genre vivent dans les lieux humides, sous les plantes, quelquefois sur les troncs d'arbres. Le type est le *Buliminus montanus* Draparnaud, petite coquille de couleur fauve, dextre, conoïde oblongue, un peu ventrue, à stries longitudinales peu apparentes; six à huit tours de spire, assez convexes, dont le dernier égale la moitié de la hauteur; ouverture un peu oblique, ovale, aiguë supérieurement. Le *B. montanus* habite surtout les Alpes, le Jura et les Vosges; il descend dans les plaines et se trouve dans quelques forêts des départements du Nord, de l'Aisne et de l'Oise. J. Mabille.

Buliminus labrosus Oliv.

BULIMNEA (Malac.). Section du genre *Limnæa* établi par Haldemann pour le *Limnæa megasoma* Say, Mollusque-Gastéropode, de l'Amérique septentrionale, remarquable par l'étendue de son ouverture.

BULIMULUS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés-Géophiles, établi par Leach (*Zool. Miscel.*, I), en 1814, et caractérisé par la mâchoire simple, à bords denticulés; la coquille oblongue allongée, conoïdale; à ouverture plus ou moins allongée; péristome ordinairement mince, simple, très peu réfléchi; columelle solide parfois épaissie. Les espèces de ce genre, jadis compris parmi les *Bulimus*, habitent l'Amérique, l'Asie méridionale et l'Océanie. J. Mabille.

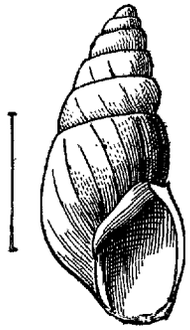
Bulimulus exilis Gmel.

BULIMUS (Malac.) (V. Bulime).

BULINUS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés-Hygrophiles, établi par Adanson en 1757 *(Voyage au Sénégal)*, pour une coquille senestre, de forme ovale, à tours de spire bien convexes séparés par des sutures profondes; sommet obtus; ombilic représenté par une fente étroite; columelle fortement tordue; péristome simple, tranchant. Les *Bulinus* habitent les eaux douces de l'Afrique, quelques espèces sont signalées aux Antilles et dans l'Océanie. J. Mabille.

BULL (John), *Jean Taureau*, sobriquet donné au

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

peuple anglais, caractérisant à la fois son obstination, sa lourdeur et sa force. Ce fut le docteur John Arbuthnot, célèbre satiriste, médecin de la reine Anne, qui, ayant écrit en 1712 une farce humoristique, *le Procès sans fin ou Histoire de John Bull*, personnifia l'Anglais sous ce nom. Ce pamphlet, dirigé contre le duc de Marlborough et le parti de la guerre contre la France, eut un grand succès et parut d'abord sous le manteau de Swift. Les compatriotes d'Arbuthnot acceptèrent gaiement ce sobriquet et se personnifient eux-mêmes dans leurs écrits, leurs chansons ou leurs caricatures, sous les traits de *John Bull*. Le type actuel est celui d'un gros fermier ou plutôt d'un squire campagnard à large face enluminée, aux favoris roux et courts, sans moustache ni barbe, solidement bâti et portant le costume de 1830. Petit chapeau évasé du haut, habit rouge à boutons de métal, gilet d'où émerge un bout de jabot, culottes en peau de daim et bottes à revers. Quant au portrait moral, F.-K. Paulding l'esquisse ainsi : « John Bull est un vieux rageur, maître d'un beau domaine entouré d'eau ; ingénieur, bon mécanicien, coutelier expert et fameux tisserand. Il brasse aussi l'excellent porter, de l'ale, de la petite bière, est apte à tout et prêt à tout ; de plus, cordial compagnon, bon vivant et honnête à ses heures. Mais ce qui gâte ces belles qualités c'est qu'il est querelleur, tyrannique, défauts qui lui ont attiré plus d'une méchante affaire... Il a la main aussi leste chez lui qu'au dehors et lorsqu'il arrive que ses enfants diffèrent d'opinion avec lui, il les traite comme s'ils n'étaient pas de sa chair et de son sang. » L'*Histoire de John Bull* a été traduite en français par l'abbé Velly (Londres, 1753, in-12). Mais comme ces satires ne sont que des allusions aux personnages de l'époque, il est difficile aujourd'hui d'y trouver de l'intérêt et même de les comprendre. Hector France.

BULL (John), organiste et compositeur anglais, né dans le comté de Somerset en 1563, mort à Anvers le 12 mars 1628. Il fut enfant de chœur à la chapelle royale et élève de l'organiste Blithmann. Après avoir rempli des fonctions musicales à Hereford, il revint à la chapelle royale comme chanteur et organiste, en 1585. En 1592 il fut reçu docteur en musique à Oxford et à Cambridge. A partir de 1597, il professa la musique au nouveau collège fondé par sir Thomas Gresham ; par ordonnance spéciale il lui fut permis de faire son cours en anglais et non en latin, et cette autorisation fut maintenue pour ses successeurs. En 1601, Bull voyagea en France, en Flandre et en Allemagne, contrairement aux usages observés jusque-là par les musiciens anglais, qui avaient semblé mettre un soin jaloux à ne pas fréquenter les écoles étrangères. Rappelé par la reine Elisabeth, Bull vint reprendre ses fonctions à la chapelle royale, et les conserva sous Jacques Ier. Mais en 1613, il quitta définitivement l'Angleterre, entra au service de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, et devint organiste à Anvers en 1617. Les compositions vocales de Bull sont peu nombreuses et pour la plupart inédites; on trouve deux antiennes de lui dans les collections de Barnard et de Boyce. Ses pièces d'orgue et de clavecin sont demeurées la meilleure base de sa renommée. Bull sacrifiait volontiers aux succès extérieurs du virtuose, et remplissait ses contemporains d'étonnement par l'exécution brillante d'ornements improvisés. Un auteur anglais, M. Clarke, a essayé d'attribuer à Bull la paternité du *God save the King ;* cette opinion, plus patriotique que scientifique, n'a pas été admise. M. Brenet.

BULL (George), savant théologien anglican, évêque de Saint-David's, dans le pays de Galles, né à Wels le 25 mars 1634, mort le 28 fév. 1710. Son éducation, commencée au collège de Tiverton (Devonshire), fut poursuivie à Oxford, mais Bull ne voulant pas prêter serment aux autorités républicaines, quitta l'université, sans avoir pris ses grades. Il n'en fut pas moins secrètement consacré selon le rite anglican. Pendant toute la durée du Protectorat, il remplit les fonctions pastorales à Saint-Georges, près de Bristol, et à Suddington Saint-Mary, près de Cirencester, avec autant de zèle que de prudence. — Sous le règne de Charles II, ses savants travaux dogmatiques et exégétiques furent récompensés par le titre de docteur en théologie de l'Université d'Oxford. Dans son *Harmonica apostolica* (Oxford, 1669), il cherche à réconcilier saint Paul et saint Jacques sur la question si controversée des œuvres et de la foi. Les attaques très vives dirigées contre ce traité par les théologiens calvinistes provoquèrent les réponses de Bull, *Examen censuræ* (1676) et *Apologia pro Harmonica*. — Sa *Defensio fidei nicenæ* (Oxford, 1685-1688) est son principal ouvrage. L'auteur se propose d'y démontrer qu'antérieurement aux décisions du concile de Nicée (325) les dogmes de la *consubstantialité* et de l'*éternité du Fils* furent un article de foi dans l'Eglise primitive. Plus tard, Bull composa encore deux autres ouvrages sur le même sujet : *Judicium ecclesiæ catholicæ trium priorum seculorum* (Oxford, 1694), qui lui valut les félicitations et les témoignages sympathiques du clergé gallican, et *Primitiva et apostolica traditio dogmatis in ecclesia catholica recepti de Jesu Christi divinitate* (Oxford), 1705. — Bull est regardé par les anglicans comme une des colonnes de leur Eglise. G. Q.

Bibl. : Grabbe, *Georgi Bulli opera omnia ;* Londres, 1713. — Nelson, *Life of Bull;* Londres, 1713. — Thompson Cooper, *A New biographical dictionary ;* Londres, 1883.

BULL (Ole-Bornemann), compositeur et célèbre violoniste norvégien, né à Bergen le 5 fév. 1810, mort près de Bergen, dans sa splendide villa de Lysœ, le 17 août 1880. Sa vocation musicale le fit échouer dans l'examen de théologie qu'il passa à contre-cœur (1828), mais dès l'année suivante il put prendre momentanément la direction de l'orchestre au théâtre de Christiania. Comme il avait étudié la musique presque sans maître, il se rendit à Cassel pour se perfectionner auprès de Spohr qui ne l'encouragea pas à continuer. Il se mit donc à l'étude du droit, mais la nature l'emporta et, avec le produit de concerts qu'il avait donnés dans son pays, il put suivre à Paris Paganini qu'il avait pris pour modèle. Des voleurs lui ayant enlevé jusqu'à son violon, la misère et le désespoir le poussèrent au suicide; retiré de la Seine, il fut rappelé à la vie et recueilli par une dame qui lui trouvait une certaine ressemblance avec son fils décédé et qui, plus tard, le maria avec sa petite-fille. En 1832, il put donner un concert avec Chopin et Ernst, se fit applaudir en Italie, puis dans la plupart des contrées de l'Europe et même en Amérique (1849), où ses excentricités n'eurent pas moins de succès que son talent. En 1850, il fonda le théâtre de Bergen, dont il prit lui-même la direction en 1857, après avoir dissipé sa fortune (1855) dans des acquisitions de terres pour fonder, en Pennsylvanie, une colonie qui eût porté son nom (Oleana). Des concerts qu'il donna partout remirent ses finances en bon état, et plusieurs villes d'Amérique le nommèrent citoyen honoraire. On raconte qu'une seule folie musicale, intitulée *le Bœuf mangé par le tigre*, lui rapporta plus de 300,000 fr. En 1870, il s'établit aux Etats-Unis, sans cesser d'être nomade et de passer les étés dans ses villas de Norvège. Ses compatriotes lui firent de splendides funérailles et lui élevèrent une statue par souscription. Des extraits de sa *Correspondance* ont été publiés par son fils, *Alexandre* Bull, avec une biographie par Jonas Lie (Copenhague, 1881, in-8). On l'a surnommé le Paganini du Nord. Comme violoniste, il rachetait le manque de méthode par une exécution originale, souvent endiablée, parfois bizarre, qui n'émouvait pas toujours. Quelques-unes de ses propres compositions, surtout les plus nationales, ont une valeur durable. B-s.

Bibl. : H. B., *Ole Bull ;* Altona, 1838, in-4. — H. Vergland, *O. Bull;* Christiania, 1843, in-4. — *Ole Bull, et Mindeblad ;* Christiania, 1880, in-4. — Sara C. Bull (sa seconde femme), *Life of Ole Bull ;* Boston, 1883, in-8 ; en allemand, par L. Ottmann ; Stuttgart, 1886.

BULLA. I. Malacologie. — Genre de Mollusques-Gastéropodes-Opistobranches, de l'ordre des Tectibranches,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

établi par Linné en 1758 *(Syst. nat.)*, pour une coquille ovale-globuleuse, enroulée régulièrement, à spire concave, formant en quelque sorte un faux ombilic ; lisse, souvent finement striée, couverte de taches et de marbrures. Ouverture aussi haute que le dernier tour, élargie à la base, rétrécie au sommet ; bord interne recouvert par une callosité, l'externe tranchant bien qu'épaissi. Les espèces du genre sont répandues dans toutes les mers chaudes et tempérées. L'espèce type, *Bulla ampulla* L., est une grande coquille brillante, de couleur blanchâtre, ornée de zones brunes plus ou moins apparentes disposées longitudinalement et imitant des lignes brisées à angles aigus. J. MABILLE.

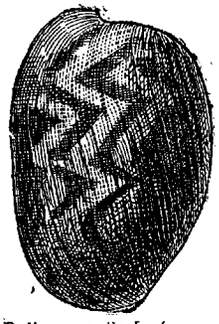

Bulla ampulla L. (vu en dessus).

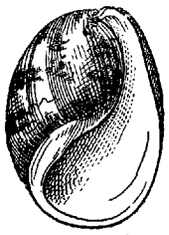

Bulla ampulla L. (vu en dessous).

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Bullidæ* ont apparu pendant l'époque triasique, mais elles restent rares pendant la période secondaire, et n'atteignent leur entier développement que dans le tertiaire. Le nombre des espèces fossiles (200) égale presque celui des espèces vivantes. — Le g. *Hydatina*, encore vivant dans les mers chaudes apparaît dans le jurassique. Le g. *Bulla* proprement dit commence dans le crétacé *(B. avellana)* et se subdivise en plusieurs sous-genres : *Haminea* qui date aussi du crétacé *(B. occidentalis)* et *Atys (B. Mortoni)* de la même époque, tous deux encore vivants. — Le g. *Cylichna*, à coquille plus allongée, cylindrique, date du trias et vit encore dans les mers actuelles (*C. conoïdea*, oligocène). — *Scaphander* date du crétacé et comprend les *Bulla conica*, *B. parisiensis* (éocènes), *Sc. lignarius* pliocène et actuel. — *Philine*, également connu dans le crétacé *(B. striata)*, est surtout abondant dans le calcaire grossier (éocène) du bassin parisien *(B. excavata, B. striata)*. E. TROUESSART.

BULLA (Catherine-Ursule) (V. BILIONI [Mme]).

BULLÆA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, établi par Lamarck en 1801, mais qui est identique au genre *Philine* édité par Ascanius en 1772 (V. PHILINE).

BULLÆUM (Géog. anc.). Ville du territoire des Silures (Grande-Bretagne), aujourd'hui Usk, dans le comté de Monmouth.

BULLAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 218 hab.

BULLAIRE. Quoique les bulles et les actes analogues des papes forment une source importante du droit et de l'histoire de l'Eglise, ils n'ont point été rassemblés dans une collection officielle. Les recueils qui en ont été faits sont des œuvres privées, concernant des époques différentes et suivant des méthodes diverses. Les uns reproduisent le texte intégral des actes pontificaux, les autres n'en donnent que l'analyse ; quelques-uns, plus récents, présentent la teneur des pièces les plus importantes et le résumé des autres. Il est nécessaire de réunir ces diverses publications pour posséder une collection d'ensemble. — Voici, avec quelques indications explicatives et dans l'ordre où ils se sont produits, la liste des principaux bullaires : *Bullarium Romanum*, depuis Grégoire le Grand jusqu'à Sixte V, par Laerzio Cherubini (Rome, 1586 à 1617, 3 vol. in-fol.), une seconde édition continua l'œuvre jusqu'à Paul V ; puis une troisième jusqu'à Innocent X, en ajoutant un quatrième tome. Cette dernière édition a été préparée par Ange-Marie, moine du Mont-Cassin, fils de Laerzio Cherubini. — *Bullarium Romanum novissimum*, de Léon le Grand à Urbain VIII, édité par Laerzio Cherubini (Rome, 1638, 4 t. 3 vol. in-fol.). Continuation jusqu'à Clément X par Angelo *a Lentusca* et Jean-Paul *a Roma*, frères mineurs de l'Observance (Rome, 1672, 2 vol. in-fol.). Cette collection de six tomes, formant cinq volumes, in-fol., est connue sous le nom de *Bullarium magnum Cherubinorum : Bullarium Romanum novissimum a Leone I ad Clementem X*, studio Laertii Cherubini et Lantuscæ (Lyon, 1655 et 1693, 5 vol. in-fol.) ; *Appendix ad Bullarium* (Viterbe, 1659, in-fol.) ; *Continuatio magni Bullarii Romani a Clemente X ad Benedictum XIII* (Luxembourg, 1727-1730, 4 t. in-fol.) ; *Bullarium magnum Romanum a Leone Magno usque ad Benedictum XIV, editio novissima*, avec rubriques, sommaires, scholies et index (Luxembourg, 1727, 19 vol. in-fol. et 1742 ; édition d'Albert Gosse, 13 vol. in-fol.) ; *Bullarum, privilegiorum ac diplomatum Romanorum Pontificum amplissima collectio*, avec la vie de tous les papes, notes et index, par Cocquelines (Rome, 1739-1744, 28 vol. in-fol.). Ce recueil porte le titre de *Bullarium Romanum* à partir du t. VI ; *Bullarium Benedicti XIV* (Rome, 1754-1758 ; Venise, 1778, 4 vol. in-fol. ; Malines, 1826 et suiv., 13 vol. in-8) ; nouvelle réimpression à Prato (1832-1837, in-4), avec les autres œuvres de Benoît XIV. — *Continuatio a Clemente XIII ad Gregorium XVI*, par Barberi et autres (Rome, 1830-1859, imprimerie de la Chambre apostolique, 19 vol. in-fol.). — En 1857, on a entrepris à Turin, sous la direction de Al. Thomasetti et avec le titre de *Bullarum, diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanorum Pontificum Taurinensis editio*, une réimpression complète des bullaires qui viennent d'être mentionnés : 24 vol. allant jusqu'en 1740 et la première partie d'un *Appendix*, en totalité 25 vol. in-4 ont paru. Cette publication, interrompue par suite de la mort du libraire-éditeur A. Vecco, est restée incomplète ; elle donne comme authentiques des pièces dont la fausseté est démontrée. De 1845 à 1852, on a publié à Prato, comme suite des œuvres de Benoît XIV, une continuation du *Bullarium* général, de Benoît XIV à Pie VII (12 vol. in-4). — Pour l'époque contemporaine, on a les *Actes de Pie IX* et les *Acta Sanctæ Sædis* publiés à Rome depuis 1865 (10 vol.).

Parmi les auteurs qui ont composé des recueils reproduisant intégralement les textes, mais ne comprenant que des documents d'une époque déterminée, il convient de mentionner : *Ant. ab Aquino, Epistolarum Decretalium Sanctorum Pontificum tomi III* (Rome, 1591), de Clément Ier à Grégoire VII. — D. Coustant, *Epistolæ Romanorum Pontificum* (Paris, 1721, in-fol.), de l'an 67 à l'an 410. — A. Thiel, *Epistolæ Romanorum Pontificum* (Braunsberg, 1868), de 461 à 523. — Löwenfeld, *Acta Romanorum Pontificum inedita* (Leipzig, 1885), de Gélase Ier à Célestin III. — Pflugk-Hartung, *Acta Romanorum Pontificum inedita* (1880-1886, 3 vol.), de l'an 97 à l'an 1197. — C. Rodenberg, *Epistolæ sæculi XIII e regestis Pontificum Romanorum selectæ* (Berlin, 1883, in-4), choix parmi les pièces recueillies par G.-H. Pertz. — Outre le Bullaire de Benoît XIV déjà indiqué, on a édité séparément les Constitutions d'Innocent XII (1697), de Clément XI (1723), de Clément XIV (1852). — Trois cent une bulles, de 1124 à 1622, relatives aux *Privilèges spirituels* accordés à la couronne de France par les papes, ont été publiées

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

par Adolphe et Jules Tardif, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France* (1855, in-4).

Plusieurs ordres religieux et des congrégations cardinalices ont leurs bullaires propres : *Bullarium pontificium S. Congregationis de Propaganda Fide* (Rome, 1839-1858, 5 vol. in-fol. ; *Bullarium Lateranense sive Collectio privilegiorum apostolicorum canonicis regularibus ordinis S. Augusti concessorum* (Rome, 1727, in-fol.) ; *Bullarium ordinis S. Benedicti Cassinensis*, (1650, t. I; 1750, t. II, in-fol.) ; *Bullarium ordinis Eremitarum S. Augusti* (Rome, 1628, in-fol.) ; *Bullarium ordinis Carmelitarum* (Rome, 1718, 2 vol. in-fol.) ; *Bullarium ordinis Prædicatorum* (Rome, 1729-1740, 8 vol. in-fol.) ; *Bullarium Fratrum Minorum S. Francisci Capucinorum* (Rome, 1740, 7 vol. in-fol.) ; *Bullarium Franciscanum* (Rome, 1759-1768, 4 vol. in-fol.) ; *Bullarium canonicorum regularium congregationis S. Salvatoris* (Rome, 1753, 2 vol. in-fol.). E.-H. Vollet.

A l'énumération de ces collections qui sont, à proprement parler, les seules auxquelles convienne le titre de bullaire, il ne sera pas inutile d'ajouter l'indication des catalogues, répertoires ou inventaire d'actes pontificaux. Jaffé et Potthast ont donné une sorte d'index général des actes des papes depuis l'origine jusqu'à 1305, et dont voici les titres : Ph. Jaffé, *Regesta pontificum Romanorum ad ann. 1198*, 2e éd.; (Leipzig, 1885-1888, 2 vol. in-4) ; Potthast, *Regesta pontificum Romanorum* (1198-1305) (Berlin, 1874-1875, 2 vol. in-4). Depuis l'ouverture des archives du Vatican par le pape Léon XIII, de nombreux travaux ont été entrepris sur les registres de la chancellerie pontificale, auxquels l'*Ecole française de Rome* (V. ce nom) a pris une très large part; nous signalerons les suivants : P. Pressuti, *I regesti del Pontefice Onorio III* (1216-1227) (Rome, 1884 et suiv.); Auvray, *les Registres de Grégoire IX* (1227-1243), en cours de publication (Bibl. des Ecoles de Rome et d'Athènes); E. Berger, *les Registres d'Innocent IV* (1253-1254) (Paris, 1884 et suiv., 3 vol. in-4) ; M. Prou, *les Registres d'Honorius IV* (1285-1287) (Paris, 1888, in-4) ; E. Langlois, *les Registres de Nicolas IV* (1288-1292), en cours de publication ; Digard, Faucon et Thomas, *les Registres de Boniface VIII* (1294-1303), en cours de publication ; Ch. Grandjean, *le Registre de Benoît IX* (1303-1304) (Paris, 1889, in-4). Toutes ces publications, moins la première, font partie de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome; Tosti et Palmieri, *Regestum Clementis papæ V* (1305-1314) (Rome), en cours de publication ; enfin le cardinal Hergenrœther, préfet des archives du Saint-Siège, a commencé en 1884, sous forme d'index, l'analyse des registres du pape Léon X (1513-1521), *Leonis X regesta* (Fribourg-en-Brisgau, 1884 et suiv., in-4).

Bibl. : André et Condis, *Dictionnaire de droit canonique ;* Paris, 1883, t. I, gr. in-8. — Ad. Tardif, *Histoire des sources du droit canonique ;* Paris, 1887, in-8. — Pitra, *Analecta novissima, Spicilegii Solesmensis altera continuatio ;* Paris, 1885, t. I.

BULLANT, famille de constructeurs et d'architectes français, probablement d'origine picarde et vivant aux xve et xvie siècles.

André Bullant et *Williaume* Bullant, les plus anciennement connus. Ils étaient maîtres d'œuvres de la seigneurie de Lucheux (Somme) et y travaillèrent à partir de l'année 1457 pour en mettre le château en état de recevoir le roi Louis XI qui y signa en 1464 l'édit portant établissement des postes en France. En 1467, Williaume Bullant reconstruisit, avec Henri Desfontaines, mais sur les plans de Jacques Willeman, la tour neuve de ce même château.

Jehan Ier Bullant, probablement originaire de Lucheux et parent des précédents. Il travailla, lui aussi, au château de Lucheux où il fit élever, vers 1527, la tour Le Comte ; mais, de 1524 à 1540, il construisit l'église des Prémontrés de l'abbaye Saint-Jean-hors-les-Murs, à Amiens; en 1528, il fut appelé à reconstruire une partie des contreforts décorés de niches du bas côté droit de l'église de Doullens et, en 1532, il était maître des œuvres de la cathédrale et de la ville d'Amiens où il conduisait les travaux du beffroi.

Jehan II Bullant, architecte et architectonographe français, né peut-être à Amiens vers 1510, mort à Ecouen le 13 oct. 1578. Jehan Bullant, l'un des plus célèbres architectes de la Renaissance française, fut protégé toute sa vie par les connétables Anne et François de Montmorency, et c'est sans doute aux frais du premier de ces seigneurs qu'il fit en Italie un voyage consacré à l'étude des monuments antiques et dont se ressentit toute sa carrière d'artiste. De retour en France, Jehan Bullant, après avoir, croit M. Palustre *(la Renaissance)*, continué, de 1537 à 1540, les travaux du château de La Fère-en-Tardenois, fut chargé par le connétable Anne de Montmorency, alors retiré en disgrâce à Ecouen, de la reconstruction de son château, reconstruction déjà commencée par Charles Baillart, maître d'œuvres ordinaire du connétable, mais à laquelle, dès 1542, Jehan Bullant

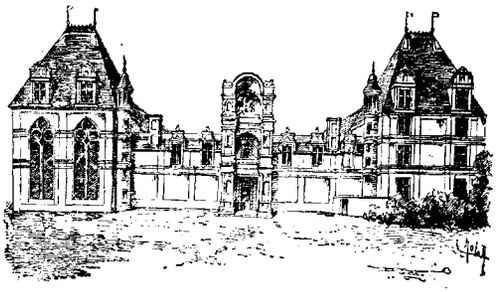

Façade primitive du château d'Ecouen.

attacha son nom et dont il fit son plus beau titre de gloire. Le château d'Ecouen marque, en effet, une date dans cette ère si brillante de la Renaissance française et même dans l'histoire générale de l'architecture : les inspirations de l'art antique y luttent pied à pied avec les tendances de l'art ogival et, dans cet édifice encore complet dans son ensemble quoique défiguré et mutilé dans ses détails, dans ce château princier converti aujourd'hui en maison d'éducation des filles de la Légion d'honneur, Jehan Bullant fit preuve d'une singulière originalité et d'un éclectisme de bon aloi. Vers la même époque, cet architecte aurait, d'après les plans de Pierre Lescot, commencé la construction de l'hôtel Carnavalet, à Paris, dont il termina le gros œuvre en 1548, et le connétable de Montmorency étant rentré en grâce sous Henri II, Jehan Bullant fut nommé, en 1557, contrôleur des bâtiments royaux, fonction dont il partagea les émoluments avec Jean *Delorme* (V. ce nom), puis il fut chargé, en 1560, par Catherine de Médicis, de travaux au château de Chenonceaux. — On croit que, de 1560 à 1570, cet architecte ne fit guère que quelques constructions dans les environs d'Ecouen, peut-être le petit château de Chantilly et certaines parties des églises de Sarcelles, d'Ecouen, de Luzarches, etc.; en revanche, il composa les ouvrages qui portent son nom et en dessina et grava les planches (V. plus loin). En 1570, il succéda à Philibert *Delorme* (V. ce nom) comme architecte de la reine mère qui le chargea de continuer les travaux des Tuileries où il donna les plans de deux pavillons ajoutés à ceux existant déjà, mais qui furent remaniés plus tard par *Levau* (V. ce nom) ; Catherine de Médicis occupa aussi Jehan Bullant au château de Saint-Maur et lorsque, en 1572, elle renonça à poursuivre les travaux des Tuileries, elle fit construire par cet architecte son hôtel, dit hôtel de la Reine et plus tard connu sous le nom d'hôtel de Soissons,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais aujourd'hui démoli et dont il ne reste que la colonne monumentale cannelée, d'ordre dorique, imitée de la colonne Trajane de Rome, servant autrefois à la reine pour ses observations astrologiques, et aujourd'hui adossée à la Bourse du commerce. Jehan Bullant, qui était contrôleur des bâtiments royaux, dirigea en cette qualité des travaux au château de Fontainebleau, en même temps qu'il surveillait la construction de la chapelle Notre-Dame-la-Ronde, devant servir de sépulture aux Valois à Saint-Denis, chapelle gravée par Marot mais démolie par Robert de Cotte en 1719. Enfin on attribue à Jehan Bullant la direction d'une partie des travaux du château de Chambord et l'achèvement de la chapelle de Vincennes, ainsi que la construction de la maison dite de Diane de Poitiers, à Orléans. Au moment de sa mort il avait donné les plans et commencé l'érection, dans l'église de Montmorency, du tombeau du connétable de Montmorency, tombeau orné d'une coupole portée sur dix colonnes de marbre, terminé par Zacharie de Cellers et plus tard démoli sous la Révolution, mais en partie conservé au musée des monuments français. — Jehan Bullant laissa deux ouvrages remarquables, dont le premier, divisé en deux parties, est un *Recueil d'Horlogiographie*, contenant la description, fabrication et usage des horloges solaires (Paris, 1561, in-4, nombr. grav. sur bois), suivi de *Petit Traicté de géométrie* (Paris, 1562, gr. in-4) ; ces deux parties réunies et plusieurs fois rééditées, de 1564 à 1608, sous le titre de *Géométrie et Horlogiographie pratique*. Le second ouvrage de Bullant, de beaucoup le plus intéressant, fut souvent réédité, la 2e édition porte le titre de *Reigle generalle d'Architecture* des cinq manières de colonnes, à savoir, tuscane, dorique, ionique, corinthe et composite, et enrichi de plusieurs autres, à l'exemple de l'antique, vu, recorrigé et augmenté par l'auteur de cinq autres ordres de colonnes, suivant les reigles et doctrines de Vitruve (Paris, 1568, in-fol., pl.). Cet ouvrage, dont de Brosse, architecte du roi, l'auteur des plans du Luxembourg, donna une édition en 1619, a joui pendant tout le XVIIe siècle d'une grande faveur.

Jehan III Bullant, architecte et ingénieur à Amiens pendant la dernière moitié du XVIe siècle. Probablement fils de Jehan Ier et frère de Jehan II, cet architecte, nommé, en 1562, maître des œuvres de la ville d'Amiens, fut chargé de travaux de fortifications et aussi de la reconstruction du beffroi de cette ville, beffroi détruit à nouveau par un incendie en 1742 et reconstruit en 1748. C'est ce Jehan Bullant qui fut blâmé par le conseil de ville d'Amiens, en 1574, pour avoir lu, pendant quatre heures, aux maîtres ouvriers placés sous ses ordres un livre (probablement la *Reigle generalle d'Architecture* de son frère) et leur avoir ainsi fait perdre leur temps.

Charles Bullant, sculpteur français de la dernière moitié du XVIe siècle. Charles Bullant, neveu du grand Bullant et probablement fils du précédent, travailla, à partir de 1573, au tombeau de Henri II sous la direction de son oncle et soumissionna, mais sans succès, en 1582, avec Thibaut, Metzeau, Pierre II Chambiges et autres maîtres d'œuvres, la continuation des travaux de la sépulture des Valois à Saint-Denis. Charles LUCAS.

BIBL. : L. DE LABORDE, *la Renaissance des Arts à la cour de France* ; Paris, 1850, t. I, in-8. — DUSEVEL, *Recherches hist. sur les ouvrages exécutés dans la ville d'Amiens*, etc.; Amiens, 1858, in-8. — Ad. BERTY, *les Grands Architectes de la Renaissance* ; Paris, 1860, in-12. — Ch. BAUCHAL, *Nouv. Dict. des Archit. franç.*; Paris, 1887, in-8.

BULLA-REGIA. Ancienne ville d'Afrique, située dans l'intérieur des terres. Pline (L. V, c. III) l'appelle ville libre. Ptolémée l'appelle (L. IV, c. III), par abréviation sans doute, Bullaria. Antonius en fait mention dans son *Itinéraire*, sur la route d'Hippone à Carthage. Les notices épiscopales en font mention comme d'un évêché. E. PETIT.

BULLART (Isaac), historien hollandais, né à Rotterdam en 1599, mort en 1672. Il fit ses études chez les jésuites de Bordeaux et fut successivement directeur du Mont-de-Piété d'Arras et intendant de l'abbaye de Saint-Vaast en Artois. Il consacra la plus grande partie de sa vie à la composition d'un vaste ouvrage qui ne fut publié qu'après sa mort. Il est intitulé *Académie des sciences et des arts, contenant les Vies et les Eloges historiques des hommes illustres qui ont excellé en ces professions, depuis environ quatre siècles, parmi les diverses nations de l'Europe. Avec leurs portraits tirés sur les originaux et plusieurs insertions funèbres exactement recueillies de leurs tombeaux* (Paris, 1682, 2 vol. in-fol.).

BIBL. : CHALMOT, *Biogr. woerd.* — LELONG, *Bibl. hist. de la France.*

BULLATA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, créé par le Dr Jousseaume en 1875 pour un Mollusque compris jusqu'à cette époque parmi les *Marginelles* (V. ce mot), et constitué par une coquille imperforée, ovale, conique, lisse, à spire complètement cachée, ouverture allongée à bord externe, bordé extérieurement; columelle pourvue de quatre plis assez saillants. Le dernier tour est renflé en arrière. Le type du genre est le *Marginella bullata* Born, vivant comme ses congénères dans les mers chaudes de l'Afrique. J. MABILLE.

BULL-DOG. I. ZOOLOGIE (V. CHIEN).

II. TECHNOLOGIE. — On appelle *bull-dog* les scories de puddlage grillées et qui servent à garnir les taques de côté des fours à puddler; on broie les scories grillées entre des cylindres, les morceaux les plus gros sont introduits d'abord dans le four, puis recouverts de la scorie en poussière. Les scories de puddlage et de réchauffage, très riches en fer, sont traitées parfois au haut fourneau, mais leur réduction présente toujours quelques difficultés. M. Blackwell a proposé il y a une vingtaine d'années déjà de les transformer par grillage en bull-dog, le protoxyde de fer se convertit plus ou moins complètement en sexquioxyde, et la scorie, devenue légère et spongieuse, est plus attaquable par l'oxyde de carbone du haut fourneau, seulement après grillage le bull-dog est plus riche en phosphore que la scorie. L. K.

BULLE. I. ANTIQUITÉ ROMAINE. — Par le mot *bulla*, diminutif *bullula*, les Romains désignaient proprement les bulles d'eau produites par l'ébullition ; par extension, ce nom était donné à divers objets ayant cette forme ou une forme analogue, la forme de « boule, » ainsi aux boutons, aux gros clous de métal, produits de la serrurerie d'art, qui garnissaient certains coffres ou les portes des temples, et en particulier à un ornement du costume romain : la « bulle. » C'était une petite capsule de métal de 10 à 65 millim. de diamètre, composée de deux plaques, généralement rondes, quelquefois en forme de cœur, munie d'un anneau qui permettait de la passer à un fil autour du cou; la bulle romaine ressemblait donc beaucoup au bijou moderne de la parure féminine qu'on appelle le « médaillon. » Les écrivains anciens rapportent l'origine de ce bijou à l'Étrurie; on a trouvé en effet un grand nombre de bulles dans les tombeaux de ce pays. Les Étrusques portaient souvent plusieurs bulles, presque toujours en or et d'un travail très délicat, en forme de collier. A Rome on faisait remonter l'usage de la bulle à Tarquin l'Ancien; ce prince avait accordé à son fils âgé de quatorze ans une bulle d'or pour le récompenser d'une action d'éclat sur le champ de bataille; car la bulle passait pour l'insigne des triomphateurs : ils la portaient sur leur poitrine pendant la cérémonie du triomphe, après y avoir renfermé des préservatifs réputés très efficaces contre l'envie. De là, la coutume de faire porter aux enfants la bulle d'or, d'ailleurs dans certaines conditions d'âge et de naissance. Les jeunes Romains de condition libre portaient la bulle depuis leur naissance jusqu'à l'âge de dix-sept ans, époque où ils quittaient la robe de l'enfance, la « prétexte » rayée de rouge, pour prendre la toge ; ils

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

consacraient alors la bulle, cette amulette qui avait protégé leurs jeunes années contre les maléfices, aux lares de la famille ou à d'autres dieux, comme à Hercule. Tarquin l'Ancien avait réservé la bulle d'or non à tous les enfants libres, mais exclusivement aux enfants libres fils de pères patriciens qui avaient rempli des magistratures curules; les autres enfants libres, de naissance patricienne, ne pouvaient porter que la prétexte. Plus tard, cet ornement cessa d'être réservé aux enfants patriciens, tous les enfants de naissance libre eurent la bulle d'or, et elle resta pendant toute l'époque classique le bijou exclusif des jeunes Romains de naissance ingénue jusqu'à l'âge de dix-sept ans; on la trouve portée aussi par des jeunes filles. Les enfants des affranchis portaient une bulle de cuir ou une simple lanière de cuir autour du cou. — A Rome, la mode n'était pas de porter plusieurs bulles à la fois comme en Etrurie, mais une seule; elle pendait sur le devant de la poitrine, pardessus le vêtement, à un cordon plus ou moins lâche passé autour du cou. La fig. 1 reproduit une statue du Louvre qui représente un jeune Romain avec la prétexte et la bulle. La fig. 2 reproduit le type ordinaire de la bulle d'or, lenticulaire et sans ornement sauf la bélière.

Fig. 1. — Jeune Romain portant la Bulla (musée du Louvre).

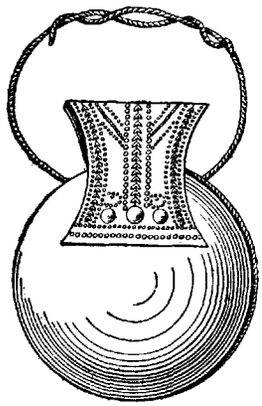

Fig. 2. — Bulle d'or, moitié de la grandeur de l'original qui fut trouvé à Roma-Vecchia.

G. L.-G.

II. Sigillographie. — On a vu plus haut que les anciens avaient désigné sous ce nom des objets très différents, n'ayant de commun que leur forme rappelant une boule. C'est également à cause de leur forme qu'on a appelé *bulles*, au moyen âge, les sceaux de métal, le plus souvent de plomb, qui ont été appendus aux actes des papes, des empereurs grecs, et de beaucoup d'autres personnages. Pour sceller un acte de cette manière on prenait une sphère de plomb percée de part en part d'un trou; on y introduisait les attaches (cordelettes ou lacs de soie), passées au préalable dans deux trous pratiqués à la partie inférieure renforcée par un repli de l'acte à sceller; puis, au moyen d'une pince, à chacune des branches de laquelle était fixée une matrice gravée en creux, on aplatissait la sphère de plomb qui prenait ainsi l'apparence d'une monnaie ayant au droit et au revers une inscription ou une représentation en relief. C'est ainsi qu'on appose aujourd'hui encore les plombs de douane. Les sceaux faits de métaux autres que le plomb, bien qu'on les nomme aussi des bulles, n'ont pas pu naturellement être fabriqués de cette manière. La plupart des bulles d'or qui nous ont été conservées sont formées de deux minces feuilles d'or estampées séparément, fixées sur un gâteau assez épais de cire ou de plâtre destiné à leur servir de support, et dans lequel étaient engagées les attaches du sceau; on les réunissait ensuite en les soudant par le bord à une bande de métal, de manière à former une espèce de pièce fourrée. Il est arrivé cependant que dans des circonstances extraordinaires, des souverains, par affectation de faste, ont fait faire des sceaux d'or massif, fondus et ciselés; tel est le sceau du roi d'Angleterre Henri VIII, apposé en 1527 au bas du traité de Boulogne (fig. 3). (Archives nat. *Coll. de sceaux*, n° 10,055.) Les Archives nationales possèdent une bulle d'argent d'un seigneur navarrais du XIIIe siècle; la Bibliothèque nationale conserve deux bulles impériales de bronze, l'une du XIIe, l'autre du XIVe siècle; ce sont là des singularités extrêmement rares, ainsi que les bulles d'étain et d'auricalque, c.-à-d. de laiton, que signalent quelques auteurs.

Il est difficile de dire à quelle époque remonte l'usage de sceller en plomb. La plupart des diplomatistes n'hésitent pas à dire qu'il existait déjà dans l'antiquité et allèguent les plombs antiques de Marc-Aurèle, de Lucius-Verus, de Trajan, d'Antonin, de Théodore, de Galla Placidia, etc., publiés dans les recueils de Ficoroni et de Garucci, ou conservés dans des collections publiques et privées. Outre qu'il ne faut pas oublier que parmi ces petits monuments, il en est un bon nombre dont l'authenticité n'est rien moins que certaine, il semble plus vraisemblable d'y voir des marques de la douane romaine plutôt que des sceaux, sur lesquels les textes, si explicites sur le moyen de valider les actes, auraient gardé le silence. Quoi qu'il en soit, c'est probablement à l'imitation de ces plombs antiques que les papes employèrent des bulles de plomb pour sceller les lettres pontificales. On a conservé le dessin d'une bulle du VIe siècle; elle est du pape Agapet (535-536) et a l'aspect d'une médaille de 14 millim., portant au droit le nom du pape ainsi disposé : $\frac{\dagger}{\text{AGAP}}\frac{\text{PA}}{\text{ITVS}}$ et au revers son titre : $\frac{\dots}{\text{PAE}}$; la plus ancienne bulle, dont l'original se soit conservé (Musée du Vatican), est du pape Deusdedit (615-618); elle est beaucoup plus large que la précédente (22 millim. de diam.); la face, seule lisible aujourd'hui, porte l'inscription : $\frac{\text{DEVS}}{\text{PAPE}}\frac{\text{DEDIT}}{}$. Les spécimens à partir de cette époque sont assez nombreux, mais ce n'est qu'à partir du milieu du IXe siècle qu'on trouve quelques bulles encore suspendues aux privilèges qu'elles devaient authentiquer. La fragilité du papyrus employé par la chancellerie pontificale jusqu'au XIe siècle, a été cause de la chute de la plupart de ces petits monuments que l'on ne trouve en abondance dans les archives qu'à partir de l'époque où l'usage du parchemin s'est substitué à celui du papyrus. Les travaux de M. de Rossi ont fixé les caractères qui permettent à la critique de dater les bulles papales avec assez d'exactitude. Depuis le VIIe jusqu'au milieu du IXe siècle, le type est celui de la bulle de Boniface V (fig. 4), la dimension seule varie; les bulles grandissent peu à peu, celle de Léon IV (847-855) a 35 millim. de diam. A partir du pontificat de Benoît III apparaît un nouveau type : au droit, le nom du pape est tracé en cercle autour d'une croix, d'une étoile ou d'un fleuron; le type du revers n'a pas reçu de modi-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fication. Nous donnons comme exemple une bulle suspendue à un privilège de l'abbaye de Corbie (fig. 5). Le fleuron central est remplacé sous Léon IX par un chiffre romain indiquant le rang du pape dans la série des pontifes de même nom. Sous Victor II (1054-1057), apparaît au droit le type de Saint-Pierre recevant les clefs, entouré d'une devise; le nom et le titre du pape ont été réservés pour le revers. Un peu plus tard, sous Benoît X (1058-1060), on rencontre la représentation en buste des deux apôtres Pierre et Paul; ce type alterne d'abord avec le précédent, puis devient prédominant à partir du pontificat de Grégoire VII. Beaucoup de papes du XIe siècle remplacent cette représentation par les noms des deux apôtres tracés des deux côtés d'une croix; enfin le type se précise et se fixe au commencement du XIIe siècle, sous le pontificat de Pascal II (1099-1114). Depuis lors il n'a guère varié, et c'est encore cette représentation traditionnelle que l'on trouve sur les bulles pontificales actuelles. Au droit sont les têtes des apôtres, grossièrement représentées de face, entourées d'un grenetis

Fig. 3. — Bulle d'or du roi d'Angleterre Henri VIII, d'après l'original aux Archives nationales.

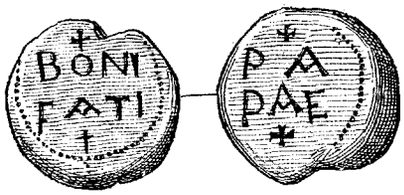

Fig. 4. — Bulle du pape Boniface V (619-625).

et séparées par une croix; à droite celle de saint Paul, dont les cheveux et la barbe sont indiqués par des traits, surmontée des lettres SPA (Sanctus Paulus), à gauche celle de saint Pierre, qui était crépu, dit la tradition, a les cheveux et la barbe formés par un pointillé et est surmonté des lettres SPE (Sanctus Petrus). Le nombre des points formant le grenetis, la barbe et les cheveux de saint Pierre, était compté et fixé par la chancellerie qui y trouvait un moyen de vérifier l'authenticité des bulles. C'est de là qu'est venu le brocard courant au moyen âge : « faute d'un point Martin perdit son âne »; il s'agissait d'une abbaye d'Asnières obtenue par une bulle contrefaite. Au revers sont le nom, le titre et le numéro d'ordre du pape : † PASCALIS PP. II. (fig. 6). A l'époque de la Renaissance quelques papes eurent l'idée ou de modifier ou d'améliorer l'ancien type des bulles. Paul II se fit représenter en pied entouré de cardinaux; Sixte IV fit mieux dessiner les têtes des apôtres et le type qu'il créa resta en usage longtemps; mais à partir de Pie VII on en est revenu au type archaïque de Pascal II. De nos jours, le pape Léon XIII, par un *motu proprio* du 29 déc. 1878, a réservé l'emploi du sceau de plomb aux actes portant établissement, provision ou suppression d'évêché.

Il serait difficile de dire si c'est à l'exemple des papes ou en continuant une tradition de l'antiquité que les empereurs de Constantinople ont scellé leurs actes avec des bulles de métal. Aux actes ordinaires de l'administration était suspendue une bulle de plomb; les diplômes solennels, revêtus d'une suscription au cinabre, étaient validés par une bulle d'or (Chrysobulle). Au témoignage de Cédrénus l'usage de ces bulles d'or doit remonter à l'empereur Théophile (829-842); mais celles qui nous sont connues sont de beaucoup postérieures; aucun acte d'empereur ne nous est du reste parvenu encore muni de sa bulle. Notre fig. 7 représente une bulle d'or de l'empereur Alexis Comnène. A l'exemple des empereurs, les fonctionnaires de l'empire, les chefs militaires, les despotes de l'Orient et plus tard les seigneurs et les établissements de l'Orient latin se servirent de bulles pour sceller. Ces bulles furent presque exclusivement de plomb. Beaucoup de ces bulles eurent des légendes en vers; on les nomme communément des bulles métriques.

Bien que l'usage des sceaux de cire ait prédominé dans la chancellerie des monarques d'Occident, ils usèrent cependant aussi assez fréquemment de bulles, soit d'or, soit de

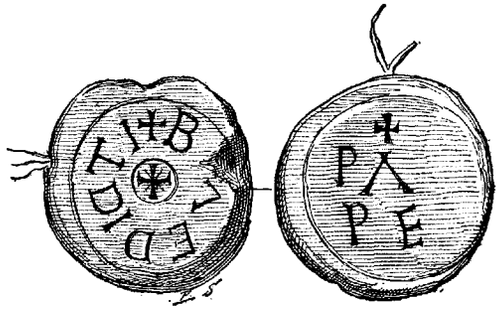

Fig. 5. — Bulle du pape Benoît III (855).

plomb. Il ne paraît pas s'être conservé de sceaux de ce genre encore appendus aux actes antérieurement à l'empereur Louis II, mais on a des témoignages précis qui

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

prouvent que Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve notamment s'en sont servis. Le Cabinet des médailles conserve quelques sceaux de plomb détachés, d'attribution difficile. L'un de ces monuments, communément attribué à Charles le Chauve, représente un buste analogue à ceux des empereurs romains entouré de la légende : GLORIA. SIT. XPO. REGI. VICTORIA CARLO. et au revers, autour d'un monogramme : IHV. NATE. DEI. CARLVM. DEFENDE. POTENTER (fig. 8). Sur d'autres est figurée une représentation symbolique de la ville de Rome avec la légende RENOVATIO. ROMANI. IMPERII. Les bulles de plomb ne se rencontrent plus dans les diplômes des souverains occidentaux après le xe siècle ; mais l'usage des sceaux d'or se perpétua, réservé toutefois aux actes d'une importance exceptionnelle. On en a conservé plusieurs de Frédéric II (fig. 10) ; ceux de quelques rois de France, Louis VI et Louis VII notamment, nous sont connus par des témoignages certains ; l'empereur Charles IV scella d'un sceau d'or l'acte célèbre par lequel il définit, en 1356, les fonctions et les droits des électeurs de l'empire, acte qui a retenu dans l'histoire le nom de *bulle d'or* (V. plus loin). François Ier et

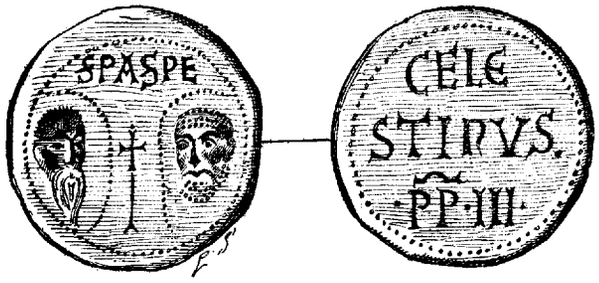

Fig. 6. — Bulle du pape Célestin III (fin du XIIe siècle).

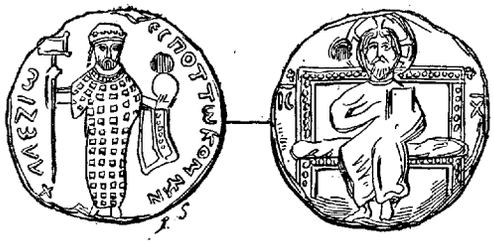

Fig. 7. — Bulle d'Alexis Comnène.

Henri VIII firent exécuter pour les ratifications du traité de Boulogne des bulles d'or dont la richesse répondit au faste déployé à l'entrevue du Camp du drap d'or.

Plusieurs conciles scellèrent en plomb leurs actes, à l'imitation des papes, et il en fut de même des cardinaux. L'usage des bulles de plomb se répandit pendant le moyen âge dans tous les pays où la chaleur du climat pouvait altérer la cire ; les souverains, les seigneurs et les villes de l'Italie, les rois d'Aragon, les seigneurs et les villes de la Provence eurent des sceaux de plomb. Notre fig. 9 représente le sceau communal de la ville d'Arles : au droit est une représentation symbolique de la ville entourée de la légende : VRBS. ARELATENSIS. EST. HOSTIBVS. HOSTIS. ET ENSIS, et au revers, un lion avec la légende : NOBILIS. IN. PRIMIS. DICI. SOLET. IRA. LEONIS. Après la réunion du Languedoc à la France, on vit même certaines juridictions royales se servir de bulles de plomb aux armes de France pour valider des actes dits de petite chancellerie.

Les dépôts d'archives et les bibliothèques renferment un grand nombre de bulles encore attachées aux actes ; beaucoup d'autres, qui en ont été détachées soit fortuitement soit intentionnellement, ont formé des collections et sont fort recherchées par certains amateurs. Malheureusement il est peu d'objets dont la conservation soit plus difficile à assurer. Tel plomb qui a traversé les siècles sans altération, s'il est placé dans certaines conditions atmosphériques ne tarde pas à se couvrir d'une poussière blanche, puis à se convertir en céruse. Une fois qu'il est attaqué rien n'en saurait prévenir la perte. Le Cabinet de France a vu ainsi tomber en poussière, sans pouvoir les protéger, plusieurs des plombs les plus curieux qu'il possédait. Pour prévenir cette altération on les enduit, au Musée britannique, d'un vernis qui semble les garantir efficacement, mais qui a l'inconvénient de modifier notablement l'aspect de ces petits monuments. Depuis que les bulles sont recueillies par des collectionneurs et donnent lieu à un commerce, les plombs faux sont devenus l'objet d'une véritable industrie. Rien en effet n'est plus facile à contrefaire que ces petits monuments, la plupart d'un dessin grossier et dépourvus de style ; et la contrefaçon est souvent assez parfaite pour qu'il faille un œil assez exercé pour la reconnaître. Le hasard a fait connaître, il y a quelques années, à l'auteur de cet article, dans une petite ville du midi de la France, une véritable fabrique de ces plombs qu'on y reproduisait en s'approvisionnant de moulages dans les archives départementales.

III. DIPLOMATIQUE. — Le mot bulle, après avoir désigné le sceau de métal qui validait certains actes, a fini par s'appliquer à l'acte même, scellé de cette manière. C'est ainsi qu'on a nommé bulles les actes des papes et des conciles scellés en plomb et exceptionnellement certains actes impériaux qui avaient reçu un sceau d'or. Toutefois, c'est aux actes des papes que le terme de bulles a été presque exclusivement appliqué et c'est sur eux qu'il convient de donner ici quelques détails.

Fig. 8. — Bulle de plomb du roi Charles le Chauve.

Une bulle est donc un acte pontifical scellé d'un de ces sceaux de plomb, décrits au paragraphe précédent. Les plus anciens documents expédiés par la chancellerie apostolique qui nous soient parvenus peuvent s'appeler des bulles, puisque nous savons que, depuis le viie siècle au moins, ils étaient scellés en plomb ; mais la chancellerie les désignait sous les noms de Lettres, Privilèges, Constitutions, Décrets et Décrétales. Le style en a été fixé dans la chancellerie dès le pontificat de Grégoire Ier, mais les plus anciens originaux qui nous sont parvenus ne remontent pas au delà des dernières années du viiie siècle ; ils sont rares dans les archives jusqu'au début du xie siècle.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Jusqu'à cette époque, en effet, la chancellerie avait conservé l'habitude d'expédier les bulles sur papyrus, matière extrêmement fragile. Les bulles originales se sont conservées en plus grand nombre, à partir du moment où elles ont été rédigées sur parchemin. Dès le VIe siècle, le pape Grégoire Ier avait pris dans la suscription de ses lettres le titre de *episcopus*, *servus servorum Dei;* cette formule s'est reproduite assez fréquemment dans les actes de ses successeurs, elle a prévalu au VIIIe siècle pour devenir de règle absolue au IXe; elle a persisté depuis lors jusqu'à nos jours. A la suite de la suscription est une adresse suivie, lorsque l'effet de l'acte doit être perpétuel, de la formule *in PP.* (in perpetuum). A la fin de la teneur se trouve une date de la main du notaire régionaire ou scriniaire qui avait rédigé l'acte : *Scriptum per manum N. notarii regionarii et scriniarii*, accompagnée de la mention du mois et de l'indiction. L'acte ainsi disposé était soumis à l'approbation du pape qui y ajoutait ou y faisait ajouter en manière de souscription la formule BENEVALETE, écrite en grandes lettres, capitales ou onciales. Il passait ensuite dans un autre bureau où il était revêtu d'une date plus développée et plus précise que celle du notaire; en voici un exemple : *Datum Laterani per manum Chrysogoni S. R. E. diaconi cardinalis et bibliothecarii, III nonas januarii, indictione XIV, incarnationis dominice anno* MCXXI, *pontificatus autem domini Calixti PP. anno II.* Au-dessous de cette date, écrite à la fin de l'acte, on suspendait la bulle de plomb. Avec le temps, des modifications et surtout des additions furent apportées à cette disposition des actes pontificaux. A partir du pontificat de Léon IX, la formule de salutation qui termine la suscription fut fixée en ces termes : *Salutem et apostolicam benedictionem*, et ne reçut désormais de modification que dans des circonstances exceptionnelles. Le pape s'exprime toujours à la première personne du pluriel, il emploie toujours la deuxième personne du singulier lorsqu'il s'adresse à une seule personne. La teneur se termine par des clauses finales menaçant d'excommunication et de l'enfer ceux qui violeraient l'acte, et promettant la vie éternelle à ceux qui s'y conformeront et en assureront le respect. Ces formules, qui comportent d'abord quelques variantes dans l'expression, ne tardent pas à se fixer en des termes qui ne varieront plus. La date, mise à la fin de la teneur par le scriniaire, tombe peu à peu en désuétude. Mais c'est dans le protocole final que l'on trouve le plus de nouveautés.

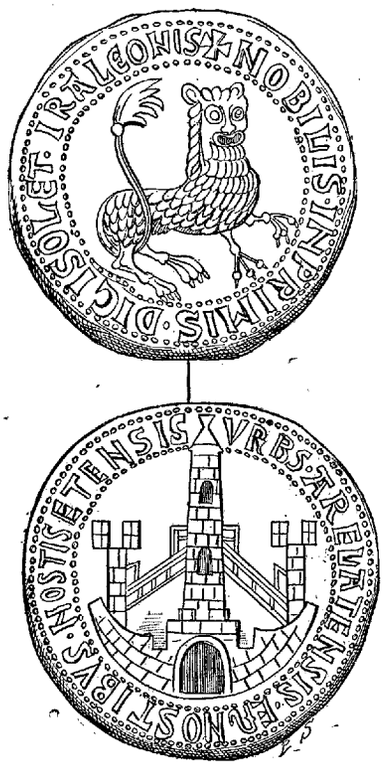

Fig. 9. — Bulle en plomb de la ville d'Arles (commencement du XIIIe siècle).

Sous le pontificat de Léon IX apparaît la roue *(Rota)*. On appelle ainsi deux circonférences concentriques, placées au-dessous de la teneur et à gauche; la moins grande est divisée en quatre parties, par deux diamètres se coupant à angle droit et formant une croix, dans les cantons de laquelle sont écrits en haut les noms des apôtres Pierre et Paul plus ou moins abrégés et, en bas, le nom du pape accompagné de son titre et du rang qu'il occupe parmi les papes de son nom. Entre les deux circonférences est inscrite en légende une devise spéciale à chaque pape et presque toujours empruntée aux psaumes. En tête se voit une petite croix tracée peut-être de la main même du pape et qui a valeur de souscription. Nous donnons comme exemple un fac-similé réduit de la roue d'une bulle du pape Calixte II (fig. 11). En regard de la roue, à droite de l'acte, est placée l'ancienne formule *Benevalete*, mais réduite à un monogramme disposé de la manière suivante (fig. 12). Ce monogramme est accompagné depuis le pontificat de Léon IX d'un signe bizarre (le *Komma*) en forme de gigantesque virgule, accompagné souvent de trois autres plus petites; il y faut voir la survivance, l'altération de la formule *subscripsi*, représentée par deux SS., tracées de la main du pape, qui figurent dans quelques bulles plus anciennes. Ce caractère ne persiste pas au delà du pontificat de Grégoire VII; il est ensuite remplacé par une souscription du pape placée entre la roue et le monogramme et conçue en ces termes invariables : *Ego N. catholicæ ecclesiæ episcopus* SS. Cette souscription est de la main d'un clerc, mais les deux SS., abréviation de *subscripsi*, sont peut-être de la main du pape. A tous ces caractères s'ajoutent bientôt, et dès la fin du XIe siècle, des souscriptions de cardinaux; d'abord irrégulières et placées sans ordre appréciable, elles deviennent de règle à partir du pontificat de Pascal II et depuis lors sont toujours disposées sur trois colonnes dans un ordre invariable; à gauche et au-dessous de la roue, celles des cardinaux-prêtres; au milieu et au-dessous de la souscription du pape, celles des cardinaux-évêques; à droite et au-dessous du monogramme, celles des cardinaux-diacres. Ces souscriptions, qui comportent le nom et le titre de chacun des membres du sacré collège présents au Consistoire, sont précédées d'une croix et suivies de deux SS *(subscripsi)*, qui en constituent la partie autographe. Au bas de l'acte, est la date apposée par le chancelier ou son délégué et comportant le lieu, le

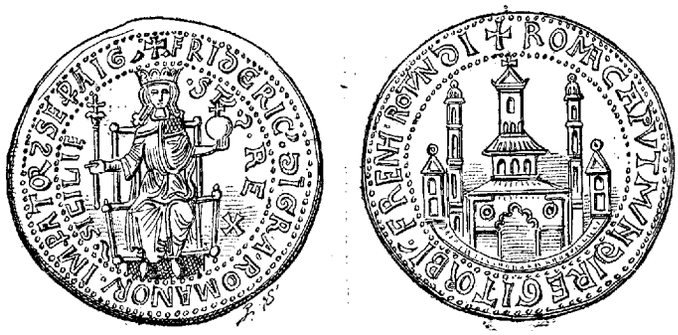

Fig. 10. — Bulle d'or de l'empereur Frédéric II.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

quantième à la romaine, le mois, l'indiction, l'année de l'incarnation et celle du pontificat. Au-dessous de la date est le repli percé de deux trous par lesquels passent les attaches de la bulle. L'acte que nous venons de décrire est la bulle solennelle, la *grande bulle*, que quelques diplomatistes nomment le *privilège;* mais à mesure que les formalités se multipliaient pour l'expédition de ces actes on sentit le besoin de créer des formes plus simples pour les circonstances qui n'exigeaient pas des formes aussi solennelles. Depuis le xie siècle au moins la chancellerie pontificale expédia, concurremment avec les grandes bulles, des actes plus simples, dépourvus de la plupart des caractères solennels que nous avons signalés, ce sont les *petites bulles*, dont les caractères d'abord incertains se sont fixés au cours du xiie siècle. Depuis cette époque, la chancellerie pontificale restreignit considérablement le nombre des grandes bulles; les affaires les plus importantes furent traitées par des petites bulles; les constitutions, les décisions, les notifications les plus solennelles à la chrétienté furent l'objet de petites bulles. Sous la forme de grandes bulles, on n'expédia plus que certains privilèges, tels que les *pancartes;* on nomme ainsi les actes par lesquels les papes, confirmant les possessions d'une église, en font l'énumération. Elles devinrent extrêmement rares à partir du xive siècle, et reprirent faveur à partir du xvie siècle. Les papes s'en servirent quelque-

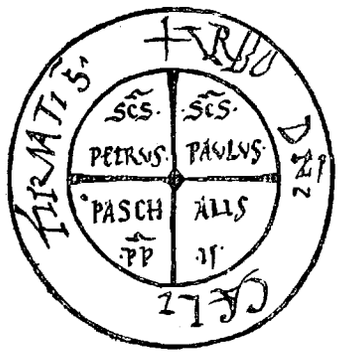

Fig. 11. — Roue d'une bulle du pape Calixte II.

Fig. 12. — Monogramme et Komma d'une bulle du pape Léon IX.

fois depuis cette époque pour traiter de matières d'intérêt général, d'affaires de foi, convoquer des conciles ou confirmer leurs décisions, toutes affaires qui auraient fait auparavant l'objet de petites bulles.

Depuis l'époque où les caractères des petites bulles sont fixés, c.-à-d. depuis le pontificat d'Innocent III, on en distingue de deux espèces : toutes sont dépourvues des caractères et formules solennels, roue, Benevalete, souscriptions du pape et des cardinaux, mais les unes sont des actes de juridiction gracieuse, des concessions de faveur, des donations, etc.; elles se nommaient des *Tituli*, parce qu'elles constituaient en effet des titres pour le concessionnaire et étaient caractérisées par une exécution plus soignée, le nom du pape écrit en grandes lettres, dont l'initiale était enjolivée, des majuscules ornées et des clauses finales; la bulle y était suspendue par des lacs de soie de couleur. Les autres bulles étaient les lettres, les circulaires, les notifications à la chrétienté, tous les actes de l'administration pontificale: on les nommait les *Mandamenta*, parce qu'en effet elles étaient destinées pour la plupart à transmettre les ordres du pape. Plus simples encore que les *Tituli*, le nom du pape y était écrit comme le reste de la teneur; celle-ci, d'écriture plus courante, ne contenait pas de majuscules ornées; elles étaient dépourvues de clauses finales et enfin le sceau était suspendu à des cordelettes de chanvre. Toutes les petites bulles étaient fort simplement datées du lieu, du quantième et du mois avec l'année du pontificat; au xve siècle seulement, on y ajouta l'année de l'incarnation. Au xvie siècle, la chancellerie du pape Adrien VI adopta, pour l'expédition des bulles, une écriture singulière, d'aspect archaïque, grimaçante, et si difficile à lire que l'on prit l'habitude de joindre à l'expédition originale une ampliation en écriture lisible. Cette écriture nommée *Littera sancti Petri*, ou écriture cancellaresque, est demeurée en usage jusqu'à nos jours à la chancellerie pontificale; elle a été abolie par un *motu proprio* du pape Léon XIII, en date du 29 déc. 1878.

Il est impossible de donner ici une idée, même approximative, de la réglementation minutieuse et des prescriptions multiples auxquelles l'expédition des bulles a été assujettie. Elles s'appliquaient non seulement à la forme, aux caractères externes, à la disposition matérielle de l'acte, à l'écriture et aux abréviations, aux signes de validation, aux termes du protocole, mais au style même à employer dans la teneur. Depuis la fin du xie siècle, au moins, jusqu'au xvie siècle, il fut assujetti aux lois assez rigoureuses d'un rythme fondé sur l'alternance des syllabes accentuées ou atones; ce rythme prosaïque était ce que l'on nommait le *cursus*. L'époque de sa plus grande faveur fut le xiie et le xiiie siècle; il tomba ensuite en désuétude peu à peu. Les règles nombreuses et les formalités complexes de l'expédition et de la rédaction des bulles avaient pour but de protéger la chancellerie contre les faussaires et d'empêcher l'obtention de bulles subreptices; on nommait ainsi celles que l'on réussissait à obtenir par surprise, grâce à la corruption de fonctionnaires de la chancellerie. Mais si rigoureuse et si bien observée que fut la réglementation, et en dépit des peines sévères promulguées contre les faussaires, les falsifications ont toujours été extrêmement nombreuses.

La publication des bulles avait lieu jadis solennellement par la lecture à haute voix et l'affichage au Champ de Flore, à la porte des basiliques et à la porte de la Chambre apostolique; elles étaient envoyées dans toute la chrétienté soit par des courriers spéciaux, soit par l'intermédiaire de représentants, de fondés de pouvoirs qu'avaient à Rome les parties qui sollicitaient en cour de Rome. En matière bénéficiale, les banquiers lombards et cahorsins répandus dans toute la chrétienté se chargèrent des démarches à faire pour obtenir de la chancellerie et faire parvenir aux parties les bulles expédiées. Ils devinrent plus tard les *banquiers expéditionnaires en cour de Rome* (V. ce mot). L'institution en titre d'office de ces agents et le monopole qui leur fut accordé en France facilitèrent l'intervention du gouvernement dans la publication des actes de la cour de Rome. Dès le xviie siècle, la royauté interdit la publication en France des bulles, brefs, constitutions ou autres décrets de la cour de Rome, non autorisés par lettres patentes enregistrées au parlement. Cette prétention du gouvernement donna lieu à de vives protestations de la part de la cour de Rome, les jurisconsultes la discutèrent longuement: c'est ce que l'on nomme le droit

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de *placet*, d'*exequatur* ou d'*annexe*; il a été maintenu jusqu'à la fin de l'ancien régime. Les *articles organiques* annexés au Concordat de 1801 ont maintenu dans notre droit public la défense de publier officiellement aucun acte du Saint-Siège sans l'autorisation du gouvernement, et des dispositions analogues ont été prises dans la plupart des autres pays de l'Europe; mais on doit reconnaître que cette entrave est devenue quelque peu illusoire, puisque les actes pontificaux sont librement publiés par la voie de la presse, et que la cour de Rome a décidé qu'en raison des difficultés politiques ces actes devenaient obligatoires pour tous les catholiques par le seul fait de cette publication. En ce qui touche les bulles d'institution canonique et les actes concertés avec le gouvernement, la publication a lieu par voie diplomatique. Le cardinal secrétaire d'Etat remet la bulle à l'ambassadeur auprès du Vatican; celui-ci la fait parvenir au ministre des affaires étrangères qui la transmet à son tour au ministre des cultes chargé de la soumettre au conseil d'Etat et de la publier. En même temps, le nonce reçoit directement de la chancellerie apostolique une ampliation de la bulle. (Pour les recueils de bulles, V. l'art. Bullaire.) A. Giry.

IV. Histoire. — *Bulle d'or*. On donne en particulier ce nom, qui eût pu s'appliquer à toute une série d'actes impériaux (V. ci-dessus), à la constitution du Saint empire romain germanique publiée par l'empereur Charles IV à la diète de Metz (25 déc. 1356). Elle avait été préparée à la diète de Nuremberg (10 janv. 1356). Elle comprend deux parties : la première traitant de l'élection de l'empereur et des prérogatives des électeurs, la seconde, traitant de diverses mesures d'ordre public pour réprimer les violences. Sur les trente articles de la Bulle d'or, les vingt-trois premiers avaient été arrêtés à la diète de Nuremberg, les sept derniers à celle de Metz. Le but des dispositions essentielles, relatives à l'élection des empereurs, était de régler la procédure de ces élections afin d'éviter les conflits, les troubles et l'anarchie qui les accompagnaient trop souvent. Dans les trois mois de la vacance du trône, les électeurs doivent se réunir à Francfort sous la présidence de l'archevêque de Mayence, et procéder à l'élection de l'empereur à la majorité des voix. Le nombre des électeurs est fixé à sept, en l'honneur des sept branches du chandelier de l'Apocalypse. Ce sont l'archevêque de Mayence, l'archevêque de Trèves, l'archevêque de Cologne, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe-Wittenberg, le margrave de Brandebourg. Chacun d'eux possède une des grandes charges de la couronne. L'archevêque de Mayence est archichancelier pour le royaume de Germanie, l'archevêque de Trèves est archichancelier pour le royaume d'Italie, l'archevêque de Cologne est archichancelier pour le royaume d'Arles ; le roi de Bohême est grand échanson ; le comte palatin du Rhin grand sénéchal ; le duc de Saxe grand maréchal; le margrave de Brandebourg grand chambellan. Les électeurs ont la préséance sur tous les princes de l'empire ; leurs personnes sont inviolables comme celle de l'empereur. Ils ont la plénitude du droit de justice *(jus de non evocando)* ; on ne peut appeler de leurs décisions à l'empereur que pour le cas de déni de justice ; ils ont les autres attributs de la souveraineté et les droits régaliens. Tous les ans, quatre semaines après Pâques, l'empereur doit les réunir pour conférer avec eux sur les affaires de l'empire. Pendant la vacance du trône, les fonctions de vicaire de l'empire *(provisor imperii)* sont remplies dans les pays de droit saxon (Allemagne du Nord) par l'électeur de Saxe, dans l'Allemagne du Sud (pays rhénans, Souabe et pays de droit souabe) par le comte palatin. Le droit électoral repose sur la possession effective de la terre électorale, laquelle ne peut être démembrée ou partagée sous nul prétexte, et sera transmise, pour les principautés laïques, par ordre de primogéniture. La majorité des électeurs est fixée à dix-huit ans ; pendant leur minorité la régence et l'exercice du droit de suffrage appartient au plus proche agnat.

La seconde partie de la Bulle d'or interdisait les guerres et les défis qui n'auraient pas été signifiés trois jours d'avance, les coalitions de villes ou de particuliers pour troubler la paix publique, etc.

L'empereur, après avoir promulgué solennellement cette constitution d'empire rédigée en latin, se fit rendre par chaque électeur les devoirs afférents à sa fonction et remit à chacun d'eux un exemplaire de la Bulle d'or. La bulle, au sceau impérial suspendu au parchemin, représente d'un côté l'empereur Charles IV sur le trône, revêtu des insignes impériaux, de l'autre la ville de Rome avec ces mots *Aurea Roma* et la légende *Roma caput mundi regit orbis fræna rotundi*. Un exemplaire authentique est conservé à Francfort avec un soin jaloux, et c'est à grand'peine que l'électeur de Mayence obtint en 1642 qu'on remplaçât les cordons de soie usés auxquels était suspendu le sceau. Le texte de la Bulle d'or a été imprimé en 1474 à Nuremberg et depuis par Olenschlager : *Neue Erläuterung der Guldenen Bulle* (Francfort, 1766). A-M. B.

V. Droit canonique. — Au mot Constitution, nous donnerons la définition et la classification des principaux actes des papes. La plupart peuvent recevoir la forme de bulles; mais la chancellerie romaine, en son langage officiel, ne donne le nom de *bulle* à aucun des actes expédiés en cette forme. Le terme le plus généralement usité pour désigner les actes pontificaux, sans distinction d'espèces, est celui de *lettre apostolique*. Nos anciens canonistes se servaient communément du mot *rescrit*, dont ils étendaient ainsi la signification, et ils disaient que les rescrits peuvent être produits sous trois modes : *bulle*, *bref* et *signature*. D'autre part, les bullaires contiennent beaucoup de pièces qui n'ont jamais été scellées en plomb. — Rebuffe, traitant de la bulle par rapport aux provisions de bénéfices (*Praxis Beneficiorum*, Venise, 1554, in-4), la divise en sept parties : 1° salutation ; 2° narration ; 3° concession du pape ou dispositif; 4° commission exécutoriale; 5° nonobstances ; 6° comminations; 7° date. Plusieurs de ces parties ont été expliquées dans le § *Diplomatique*, d'autres ne présentent guère d'intérêt. Il nous paraît suffisant d'ajouter à ce qui a été dit quelques détails : — En général, les bulles ne sont point signées par le pape ; quand son nom s'y trouve, comme dans les bulles résolues en consistoire, c'est celui qui écrit la bulle qui y ajoute ce nom. On appelle *Chirographum* l'acte qui porte réellement la signature du pape. Les bulles consistoriales sont contresignées par les cardinaux. Les autres, simplement par les fonctionnaires chargés de l'exécuter. Trois commissaires en sont ordinairement chargés, et c'est toujours l'un d'eux qui *fulmine* la bulle. Lorsqu'il se trouvait de l'abus dans une bulle ou dans quelque autre rescrit du pape, on n'appelait pas d'abus contre le rescrit même, mais par respect contre son exécution ou sa fulmination, à moins qu'il ne s'agît de cas graves, comme de l'excommunication du roi, d'entreprise contre le personnel du royaume, de disposition de bénéfices dont la collation appartenait au roi, en vertu du concordat. Dans ces cas, l'appel comme d'abus se faisait sans détour contre la bulle elle-même. — L'élément premier de la bulle est généralement la supplique par laquelle une grâce est sollicitée; les abréviateurs dressent ensuite une minute des clauses sous lesquelles la grâce est accordée. Cette minute est appelée *signature*, à cause de sa partie essentielle, qui est le seing du pape ou du vice-chancelier; parfois aussi *annotation*. La bulle proprement dite est une expédition développant les clauses énoncées sommairement dans la minute ou signature. En cas de contradiction sur des points importants entre la bulle et la signature, c'est cette dernière qui fait foi d'après le registre des abréviateurs. — Suivant une règle établie par la chancellerie, les bénéfices dont les revenus excédaient vingt-quatre ducats ne pouvaient être possédés que par des provisions expé-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

diées par bulle. Mais en France, excepté dans les provinces appelées pays d'obédience ou d'usage, on avait obtenu, pour éviter les frais de taxe, que la signature tiendrait lieu de bulle pour les bénéfices ordinaires, au-dessous des évêchés, des abbayes, de quelques prieurés conventuels et des premières dignités des églises cathédrales et collégiales. Ces bénéfices supérieurs étaient appelés *bénéfices bullés*. La signature dont il s'agit ici était expédiée sur papier et sans sceau. Les canonistes distinguent dans cette expédition cinq parties : supplique, seing, concession, forme, date. — Le *motu proprio* de Léon XIII (29 déc. 1878) déjà cité a réservé l'emploi du sceau de plomb pour les bulles portant établissement, suppression ou provision d'évêchés. Les autres bulles reçoivent depuis lors un sceau rouge plaqué, représentant la tête des apôtres Pierre et Paul, avec le nom du pape régnant pour légende. — La clause *motu proprio*, de même que certaines *nonobstances*, était rejetée en France par le clergé, comme par les cours séculières. En effet, le *motu proprio* fait supposer que le pape est en droit d'exercer en France une juridiction immédiate et ordinaire, ce qui est contraire aux maximes de l'Eglise gallicane. Les parlements rejetaient cette clause, même dans les rescrits de Rome accordés à la prière des évêques de France et à la sollicitation du roi. — Les bulles concernant la doctrine sont adressées à tous les fidèles et sont souvent appelées *constitutions*; elles énoncent le jugement porté par le pape sur la doctrine qui lui a été dénoncée. — On donne le nom de *demi-bulle*, *bulle blanche*, *bulle défective* aux lettres apostoliques expédiées dans l'intervalle de l'élection du pape à son couronnement. Ce nom leur vient de ce qu'on n'y applique que l'empreinte de saint Pierre et de saint Paul sans le nom du pape. Elles n'avaient autrefois de valeur qu'autant qu'elles étaient ratifiées après le couronnement; mais elles furent déclarées valables par Nicolas IV. Aujourd'hui on fait tout par bref dans cet intervalle. — Les bulles sont désignées par les premiers mots du préambule, souvent emphatique, qui suit la salutation. La plupart des dictionnaires historiques donnent la liste de celles qui sont les plus célèbres. Nous ne croyons point devoir reproduire ici ces listes qui sont fort incomplètes. On trouvera, avec les développements nécessaires, toutes les bulles qui ont une réelle importance, sous le nom des matières auxquelles elles se rapportent; mais nous affecterons des notices spéciales à la bulle *In cœna Domini* et à la bulle dite *des croisades* (V. ces mots), parce qu'elles constituent des matières distinctes. E.-H. Vollet.

VI. Pathologie. — En dermatologie, on donne le nom de *bulle* à une lésion élémentaire de la peau ou des muqueuses, consistant en un soulèvement de l'épiderme ou de l'épithélium par la collection d'un liquide séreux, séro-purulent ou même séro-sanguin. Le volume des bulles varie de la grosseur d'un pois à celle d'un œuf de dinde. Leur aspect est extrêmement variable; parfois leur forme est régulièrement arrondie ou ovale; mais plus souvent peut-être leurs contours sont asymétriques. Les éléments bulleux, uniques ou multiples, deviennent rarement aussi nombreux que les vésicules et n'ont pas la même tendance à se rassembler en groupes. Le liquide contenu dans la poche épidermique est ordinairement une sérosité citrine, analogue au sérum sanguin, très riche en albumine et, par suite, coagulable soit par la chaleur, soit par l'acide nitrique. Ce liquide citrin donne à l'ensemble de la bulle une couleur presque toujours jaune pâle. Quand le contenu se trouble par addition de pus, la poche prend un aspect blanchâtre. Dans certains cas plus rares, une hémorragie intra-bullaire teinte en rouge brun les éléments éruptifs. La bulle atteint rapidement, dans l'espace de trois à cinq jours au plus, les dimensions qu'elle doit garder. L'éruption débute, soit sur une surface saine, soit sur une lésion antérieure, par un soulèvement de l'épiderme sous forme de petites saillies inégales. Celles-ci, en s'élargissant, se réunissent bientôt pour constituer une bulle dont le volume s'augmente par l'accumulation progressive du liquide exsudé. Après un temps plus ou moins long, l'épiderme distendu se rompt; le contenu de la poche s'évacue, et la saillie bulleuse est remplacée par une ulcération que recouvrent des débris d'épiderme et des croutelles jaunâtres. Ces dernières sont d'autant plus épaisses et persistent d'autant plus longtemps que le liquide primitivement contenu dans la bulle était plus abondant, plus dense et plus franchement purulent. Les croûtes une fois disparues, il ne reste plus à la place antérieurement occupée par la bulle qu'une macule violacée, qui peu à peu s'efface elle-même complètement, sans laisser de vestiges. Le soulèvement de l'épiderme provoque souvent une sensation de chaleur, de picotement, d'élancement sur le point où se développe la bulle. Parfois la démangeaison se montre tellement vive que ce symptôme prend place au premier rang et sert à qualifier l'affection; tel est, par exemple, le cas du pemphigus prurigineux. Quant aux phénomènes généraux qui peuvent survenir pendant la formation des bulles, ils sont évidemment variables suivant la gravité de l'affection causale dont l'éruption bulleuse n'est en réalité qu'un symptôme. Nous venons de voir que la bulle, au point de vue anatomo-pathologique, est une lésion caractérisée par le clivement de l'épiderme corné au niveau de la ligne granuleuse. On sait aujourd'hui que ce clivement a pour cause immédiate l'énorme pression qui se réalise dans la zone d'une artériole plus ou moins volumineuse, consécutivement à l'atonie neuro-paralytique du vaisseau (Renaut et Nodet).

La bulle diffère de la pustule par son volume plus considérable, par sa forme moins régulière, mais surtout par son liquide moins franchement purulent. Elle se distingue de la vésicule par ses plus grandes dimensions, par son isolement habituel, par sa signification séméiologique et aussi par ses caractères anatomiques. La vésicule en effet, n'a pour paroi supérieure que la couche cornée, détachée par l'exsudat au niveau de la zone granuleuse. Dans la bulle, le dôme n'est pas seulement formé par la couche cornée; celle-ci est ordinairement doublée par une partie du corps muqueux profondément altéré. (Besnier et Doyon). Les bulles se produisent dans un grand nombre d'états morbides. Les uns sont de cause externe; nous citerons dans ce genre les éruptions bulleuses qu'on voit artificiellement survenir à la suite de l'application d'un vésicatoire, les phlyctènes qui se montrent dans la brûlure au second degré, dans la gelure, dans la gangrène de la peau et des tissus sous-jacents. Dans les affections de cause interne nous distinguerons avec Nodet: les maladies pemphigineuses ou bulleuses proprement dites, et les affections pemphigoïdes. La première catégorie, comprenant le pemphigus aigu et le pemphigus chronique, est caractérisée par ce fait que la bulle, élément éruptif essentiel, se développe sur une simple macule congestive qu'elle recouvre exactement et qui n'est pas accompagnée au début d'aréole œdémateuse. Au contraire dans les affections dites pemphigoïdes la bulle naît secondairement et accessoirement sur une plaque d'œdème ou sur une inflammation vésiculeuse dont elle n'est que l'exagération (urticaire pemphigoïde, fièvre ortiée bulleuse, érythème polymorphe, hydroa bulleux). On peut rapprocher de ce groupe certaines dermatoses bien déterminées, localisées ou diffuses, dans lesquelles les bulles viennent parfois se surajouter à titre accidentel (acné iodique, impétigo, ecthyma, eczema rubrum, érysipèle.)

Dr A. Pignot.

Bibl. : 1° Antiquité romaine. — Ficoroni, *la Bolla d'oro de' fanciulli nobili romani e quella de' libertini...*; Rome, 1732, in-4. — E. Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq, et rom.*

2° Sigillographie. — Outre les ouvrages généraux indiqués à la bibliographie de l'article Sceau, V. Fr. Ficorini, *De plumbeis antiquorum numismatibus tam sacris quam profanis dissertatio*; Rome, 1750, in-4. — Raf. Garrucci, *I piombi antichi raccolti dal principe Lod.*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Allieri; Rome, 1847, in-4. — J. v. Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum romanorum, Pars III, Sigilla*; Stuttgard, 1887, in-4. — De Rossi, *Di una bolla plumbea papale del secolo in circa decimo*, dans *Notizie degli scavi*; Rome, mai 1882. — P. Ewald, *Zu den älteren päpstlichen Bleibullen*, dans *Neues Archiv*; t. IX, 1884. — Pflugk-Harttung, *Zur Plumbierung ælterer Papstbullen*, 1887. — G. Lelli, *Dissertazione sopra i piombi pontifici in genere*, dans *Academia Romana d'archeologia*, 1821, t. I, p. 367. — G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*; Paris, 1884, in-4. — E. Miller, *Bulles byzantines de la collection de M. le baron B. de Koehne et de diverses autres provenances*; Paris, 1867, in-8. — W. Froehner, *les Bulles métriques de l'époque byzantine*, dans *Annuaire de la Soc. de numismatique*; Paris, 1882, in-8. — L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservés dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône*; Marseille, 1860, 2 vol. in-fol. — L. Cadier, *les Bulles d'or des archives du Vatican*, dans *Mélanges publiés par l'Ecole de Rome*, t. VIII; Rome, 1888, in-8. — Gorrini, *l'Uso del piombo per i diplomi*, dans *Rivista storica italiana*, 1884.

3° Diplomatique. — W. Diekamp, *Die neuere literatur zur päpstlichen Diplomatik*, dans *Historisches Jahrbuch*; Munich, 1883, in-8; ce mémoire donne des indications bibliographiques très complètes. — Ph. Jaffe, *Regesta pontificum romanorum*; Leipzig, 1885-1888, 2e éd., in-4, 2 vol. (de l'orig. à 1198). — Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*; Berlin, 1874-1875, 2 vol. in-4 (de 1198 à 1304). — Marini, *Diplomatica pontificia*; Rome, 1841, in-4. — Pitra, *Analecta novissima spicilegii Solesmensis*, t. I. *De epistolis et registris Romanorum pontificum*; Paris, 1885, in-8. — L. de Mas-Latrie, *les Éléments de la diplomatique pontificale*, dans *Revue des questions historiques*; Paris, 1886 et 1887. — N. Valois, *Étude sur le rythme des bulles pontificales*, dans *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*; t. XLII; Paris, 1881, in-8. Voy. aussi les ouvrages généraux de diplomatique dont la bibliographie se trouve à l'art. Diplomatique.

4° Histoire (Bulle d'Or). — Philipps, *Die deutsche Kœnigswahl bis zur Goldenen Bulle*; Vienne, 1858. — Nerger, *Die Goldened Bulle*; Prenzlau, 1877.

BULLÉ (Bénéfice) (V. Bulle, § V).

BULLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier; 431 hab.

BULLE. Ville de Suisse, cant. de Fribourg, dans une haute plaine au pied du Moléson (769 m. d'alt.); entrepôt des fromages de Gruyère, et centre d'une fabrication de tissus de paille; 2,494 hab.

BULLECOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles; 488 hab.

BULLER (sir George), général anglais, né en 1804, mort à Londres le 12 avr. 1884. Lieutenant-colonel de carabiniers (1841), il fit plusieurs campagnes contre les Cafres (1848) et resta en Afrique jusqu'en 1852. Il commanda une brigade de l'armée de Crimée, prit par aux batailles de l'Alma et d'Inkermann et au siège de Sébastopol. Major général (1855) et lieutenant général (1862), il commanda encore les troupes des îles Ioniennes, puis fut placé à la tête d'un gouvernement militaire de l'Angleterre.

BULLER (Charles), homme politique anglais, né à Calcutta en août 1806, mort à Londres le 28 nov. 1848. Fils d'un fonctionnaire de la Compagnie des Indes, il fit ses études en Angleterre. Membre de la Chambre des communes, en 1828, pour le bourg pourri de West Lœ, il prit part à la campagne en faveur de la réforme électorale qui supprima son bourg. Il fut réélu par Liskeard, qui le conserva jusqu'à sa mort pour son représentant. Libéral avancé, il réclama l'exclusion des évêques de la Chambre des lords et s'opposa au bill de coercition pour l'Irlande (1833). Secrétaire de lord Durham, gouverneur général du Canada (1838), il rédigea le fameux rapport sur l'administration du Canada qui fit tant de bruit en Europe (V. Durham). De retour en Angleterre, il s'occupa fort des questions coloniales et tout particulièrement de la Nouvelle-Zélande. Secrétaire du bureau du contrôle (1841), conseiller de la reine (nov. 1846), membre du conseil privé (22 juil. 1847), il accepta, en nov. 1847, les difficiles fonctions de président de la commission administrative de l'Assistance publique. Il a collaboré à divers journaux et revues, et notamment à la *Revue britannique*.

BULLES (*Bubulæ*, *Buglæ*, etc.). Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont; 807 hab. Station du chemin de fer du Nord; sur la rivière de Brêche. Ce bourg fut donné par Childebert Ier à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais; cette donation fut confirmée par Childebert III. Cette seigneurie paraît même avoir été le siège d'un comité relevant de celui de Beauvais. En 842, Bulles fut détruit par les Normands. A la suite de cette ruine, des seigneurs du voisinage s'emparèrent de Bulles et en prirent le nom, malgré les protestations des évêques, et, de cette famille, le domaine passa à la maison des comtes de Dammartin. Renaud II étant mort vers 1161, ses deux filles épousèrent deux chevaliers qui prirent conjointement le titre de seigneurs de Bulles. Il y existait, du reste, deux châteaux et deux églises et c'est ainsi que l'on explique le nom de la localité, qui est toujours écrit au pluriel. Les gendres de Renaud II donnèrent une charte de commune aux habitants en 1181. L'un de ces personnages était Guillaume de Mello, dont les descendants possédaient encore la plus grande partie de la seigneurie de Bulles en 1340, époque où elle fut acquise par les comtes de Clermont qui l'érigèrent dans la suite en châtellenie et prévôté. Outre ses deux châteaux, Bulles avait encore une enceinte de murailles, qui ne l'empêcha pas d'être pillé par les Impériaux de Jean de Verth en 1636. Le prieuré de Sainte-Madeleine de Bulles était à l'origine une collégiale fondée au XIe siècle par Hugues de Dammartin. L'église, aujourd'hui convertie en bâtiment rural, est en partie de cette époque et a conservé son portail assez remarquablement sculpté. L'église paroissiale de Saint-Martin date seulement du XVIIe siècle. Il y avait à Bulles une maladrerie. On y voit encore un grand souterrain-refuge et on a trouvé des antiquités romaines sur plusieurs points du territoire. Au hameau de *Fourdraine* est le moulin de Sainte-Fontaine, près duquel est une chapelle où les gens du pays organisèrent au XVIIe siècle, et malgré la défense de l'autorité ecclésiastique, un pèlerinage resté fameux dans la contrée. Deux autres hameaux, *Monceaux* et *Lhortail* ou *Lhorteil*, avaient des seigneuries particulières au XVIIe siècle. Bulles a été pendant plusieurs siècles le centre d'une grande fabrication de toiles de lin. On y fait aujourd'hui des draps et des boutons, et on y extrait de la tourbe. Il y a une foire importante le Vendredi saint. Vte de Caix de Saint-Aymour.

BULLET. Famille d'architectes des XVIIe et XVIIIe siècles, dont le premier connu, à la fois maître maçon et architecte, fut employé au palais des Tuileries où il essaya, vers 1605, d'achever le grand escalier commencé par Philibert Delorme et plus tard démoli par Levau.

Pierre Bullet, architecte et architectonographe, que l'on croit fils ou petit-fils du précédent, né en 1639, mort à Paris en 1716. Pierre Bullet fut élève de François *Blondel* (V. ce nom) qui l'employa à conduire les travaux de la porte Saint-Denis; il fit ensuite élever, sur ses propres dessins, en 1674, la porte Saint-Martin, arc de triomphe bâti en l'honneur de Louis XIV (v. fig.) et la porte d'entrée, d'ordre dorique, de la pompe Notre-Dame, ainsi que l'ancienne fontaine Saint-Michel (aujourd'hui démolies). Bullet, qui fut, vers cette époque et pendant une dizaine d'années, architecte de la ville de Paris, donna les plans de l'église du noviciat des Jacobins (maintenant Saint-Thomas-d'Aquin) et celle du couvent des Dominicains réformés (aujourd'hui démolie); il fit décorer les deux chapelles Saint-Casimir et Sainte-Marguerite du transept de l'église Saint-Germain-des-Prés et le maître-autel de la Sorbonne, composition grandiose pour laquelle ses dessins furent préférés à ceux de plusieurs autres architectes consultés; enfin, dans un autre ordre de travaux, Bullet fit construire le quai Pelletier fort admiré à l'époque pour la hardiesse avec laquelle la partie de ce quai longeant la Seine était portée sur une voussure en quart de rond. On devait encore à Bullet le tombeau d'Anne de Montmorency dans l'église Saint-Martin-des-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Champs et les hôtels du banquier Jabach, rue Neuve-Saint-Merri ; de Crozat et du comte d'Evreux, place Vendôme; de Brancas, rue de Tournon ; de l'intendant des finances Pelletier, rue Culture-Sainte-Catherine ; de Tal-

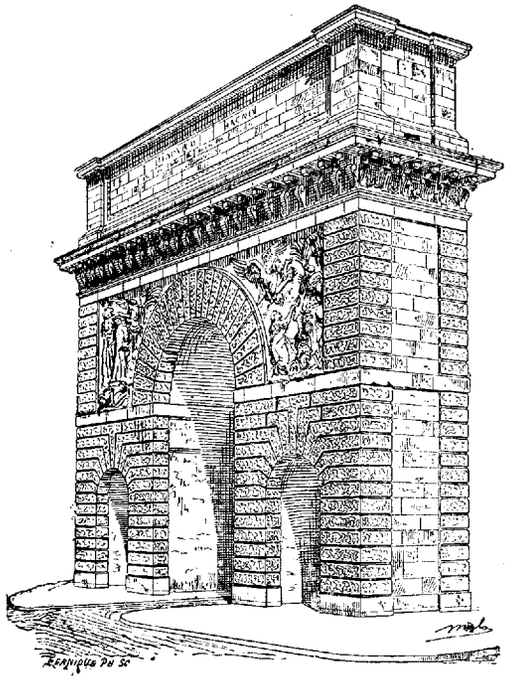

La Porte Saint-Martin, d'après une photographie

lard, rue des Enfants-Rouges, hôtel célèbre par ses belles dispositions et la riche collection d'œuvres d'art qu'il renfermait et, en collaboration avec *Boffrand* (V. ce nom), d'importants travaux à l'hôtel de Mesmes, rue Saint-Avoye, où fut établie la banque générale de l'Ecossais Law. Bullet fit aussi construire le château d'Issy, près Paris, pour la princesse douairière de Conti et, à Bourges, l'avant-corps du palais archiépiscopal. Cet architecte, qui avait puisé auprès de François Blondel des connaissances scientifiques assez rares chez les artistes de cette époque, avait fait dresser un plan de Paris, gravé en 12 f. qui porte ce titre : *Plan de Paris*, levé par les ordres du roy et par les soins de messieurs les prévôt des marchands et échevins en 1676, par le sieur Bullet, architecte du roy et de la ville, etc., plan réédité avec quelques changements par Jaillot, le fils, en 1707. Bullet publia aussi : 1° *Traité de l'usage du pantomètre*, (1675, in-8) ; 2° *Traité du nivellement* (1688, in-8) ; 3° *Observations sur la mauvaise odeur des fosses d'aisance* (1696, in-12) ; mais le principal ouvrage de Bullet, et celui qui a conservé presque jusqu'à nos jours son nom parmi les architectes, est celui intitulé *Architecture pratique*, qui contient la construction générale et le détail des toisés et devis de chaque partie (Paris, 1690, in-8) ; ouvrage réédité plusieurs fois de 1728 à 1826. Bullet avait été admis membre de l'Académie royale d'architecture sur l'ordre de Louvois en 1685.

Jean-Baptiste Bullet, seigneur de Chamblain, était fils du précédent et fut admis à l'Académie royale d'architecture le 5 mai 1699 : on lui devait les châteaux de Champ-en-Brie et de Bry-sur-Marne. Charles Lucas.

Bibl. : G. Brice, *Nouv. Descript. de Paris*, 1725, in-12, 8e éd. — Dargenville, *Voy. pitt. de Paris*, 1752, in-12, 2e éd. — Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de Paris*, 1779, in-8. — Berty, *Topogr. hist. du vieux Paris*, 1866, t. I, in-4.

BULLETIN. I. Généralités. — Sous le nom de *Bulletin*, on édite un très grand nombre de publications dont la nature et l'importance sont extrêmement variables et qui ne sauraient, en raison de cette diversité même, se ranger sous des rubriques suffisamment claires et précises. En général, on entend par Bulletin le recueil publié par une société quelconque et renfermant la liste de ses membres, les procès-verbaux de ses délibérations et quelques travaux spéciaux. Certains de ces recueils ont une importance très grande, soit parce qu'ils émanent de sociétés savantes et qu'ils contiennent des mémoires originaux, soit parce qu'ils émanent du gouvernement ou des administrations publiques, et qu'ils renferment des actes, des circulaires, des statistiques spéciales qui ne se rencontrent pas ailleurs. Nous citerons quelques exemples de ces deux séries : 1° *B. de la Société de géographie*, qui paraît depuis 1822 ; *B. de la Société de l'Histoire de France*, depuis 1834 ; *B. de l'Académie de médecine*, depuis 1836 ; *B. de la Société des agriculteurs de France*, depuis 1868 ; *B. de la Société de législation comparée*, depuis 1869 ; *B. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, depuis 1882. — 2° *B. des lois* (V. ci-dessous); *B. des arrêts de la cour de cassation*, créé par la loi du 27 nov. 1790, et divisé en deux parties : arrêts rendus en matière civile; arrêts rendus en matière criminelle; *B. officiel du ministère de l'intérieur*, depuis 1797 ; *B. officiel de la marine et des colonies*, depuis 1681 ; *B. administratif de l'instruction publique*, depuis 1850 ; *B. officiel du ministère de la justice*, depuis 1876 ; *B. consulaire français*, depuis 1877 ; *B. de statistique et de législation comparée du ministère des finances*, depuis 1877 ; *B. de statistique et de législation comparée du ministère des travaux publics*, depuis 1880 ; *B. du ministère de l'agriculture*, depuis 1882, etc., etc. On donne quelquefois le nom de *Bulletin* au *Recueil des actes administratifs* publié par la préfecture de chaque département (V. Acte administratif).

Il existe à l'étranger des recueils analogues, par exemple : *Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg ; B. de l'Institut archéologique de Rome*, etc.

II. Bulletin de vote. — Nous ne donnons sur les bulletins de vote que les renseignements utiles aux électeurs, renseignements conformes à la législation électorale actuellement en vigueur, et nous renvoyons pour le surplus (dépouillement des votes, jurispr., etc.) au mot Election.

La distribution des bulletins de vote est interdite à tout agent de l'autorité publique et municipale. Jadis, elle devait être précédée du dépôt au parquet d'un des bulletins signé du candidat. La loi du 20 déc. 1878 a supprimé cette obligation. Les bulletins sont affranchis de la déclaration et du dépôt prescrits aux imprimeurs et peuvent être distribués sans autorisation préalable, mais cette distribution est interdite dans la salle du scrutin. — L'électeur doit préparer son bulletin en dehors de l'Assemblée et le remettre fermé au président. Ce bulletin doit être en papier blanc et ne présenter aucun signe extérieur. Il peut être indifféremment imprimé, autographié, manuscrit et même écrit au crayon. Les bulletins sont valables quand même ils porteraient plus ou moins de noms qu'il n'y a de nominations à faire. Seulement les derniers noms inscrits au delà du nombre requis ne sont pas comptés. N'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement : 1° les bulletins blancs ou absolument illisibles ; 2° les bulletins qui ne contiennent pas une désignation suffisante ; 3° les bulletins qui renferment une désignation ou qualification inconstitutionnelle ; 4° les bulletins signés ou ceux dans lesquels les votants se font connaître d'une façon quelconque ; 5° les bulletins numérotés, pointés ou qui portent quelque signe extérieur. Tous les bulletins autres que ceux qui doivent être annexés au procès-verbal de l'élection, c.-à-d. les bulletins annulés ou contestés, sont incinérés en présence des électeurs après le dépouillement du scrutin.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les membres du Parlement votent de la façon suivante. Chaque sénateur ou chaque député a deux bulletins sur lesquels son nom est imprimé. Les bulletins blancs représentent l'adoption, les bulletins bleus la non adoption. Ces bulletins sont recueillis par les huissiers dans une urne dont les secrétaires font le dépouillement, et le président proclame le résultat du scrutin. Les nominations en assemblée générale, dans les bureaux ou les commissions, se font au scrutin secret. Chaque sénateur ou député dépose dans l'urne son bulletin de vote sous enveloppe non cachetée.

III. Administration. — 1° Bulletin des Communes. — Un arrêté consulaire du 29 prairial an VIII avait rendu obligatoire pour toutes les communes l'abonnement au *Bulletin des Lois*. Cette obligation, reproduite dans la loi du 18 juil. 1837 sur l'administration municipale, fut restreinte aux chefs-lieux de canton par un décret du 12 févr. 1852 qui créa, pour les autres communes, une feuille officielle hebdomadaire, rédigée par les soins et sous la surveillance du ministre de l'intérieur, contenant les lois, les décrets et les instructions du gouvernement ou une analyse sommaire de ces divers actes. Le *Moniteur des Communes* était divisé en deux parties, dont l'une restait déposée aux archives de la mairie, et l'autre devait être placardée au lieu le plus apparent de la commune. L'abonnement, du prix de 6 fr., remplaçait comme dépense obligatoire l'abonnement au *Bulletin des Lois*. Un décret du 27 déc. 1871-23 janv. 1872 supprima la partie destinée aux archives et ne conserva que le placard hebdomadaire « devant contenir les lois, décrets et instructions du gouvernement, reproduits textuellement ou par analyse, et, dans la mesure de ce qui sera possible, les travaux de l'Assemblée nationale ». Le prix d'abonnement à cette publication, intitulée *Bulletin des Communes*, fut réduit à 4 fr. Ce *Bulletin* a été à son tour remplacé, aux termes d'un décret du 31 déc. 1884 et à partir du 1er janv. 1885, par une édition spéciale hebdomadaire du *Journal officiel*. L'abonnement, dont le prix est maintenu à 4 fr., continue à être porté aux budgets des petites communes comme dépense obligatoire.

L. P.

2° Bulletin des Lois. — Recueil officiel des lois et des actes du gouvernement français. L'imprimeur Baudouin, député suppléant de Paris, auquel l'Assemblée nationale avait confié, le 24 juin 1789, l'impression de ses procès-verbaux, entreprit, dans les premiers mois de 1790, la publication d'une collection des actes législatifs, qui s'est poursuivie jusqu'au 5 nivôse an VIII ; mais ce recueil contenait tous les décrets de l'Assemblée, même ceux qui, n'ayant pas été sanctionnés par l'autorité royale, ne présentaient pas le caractère de lois, et il n'était adressé qu'aux souscripteurs. L'Assemblée constituante, après avoir constaté que toutes les lois ne parvenaient pas exactement aux tribunaux et aux corps administratifs, ordonna, par décret du 9 janv. 1791, « qu'il serait procédé, aux frais de la nation et sous la surveillance du garde des sceaux, à une édition complète et au nombre de deux mille exemplaires de tous les décrets rendus jusqu'à ce jour, acceptés ou sanctionnés par le roi, dont un des exemplaires serait envoyé à tous les tribunaux de justice, commissaires du roi, districts, départements et bureaux de conciliation, de telle sorte qu'aucun des corps ne pût, à l'avenir, prétexter l'ignorance des décrets. » Sous la direction de Duport Dutertre, garde des sceaux, quinze volumes contenant les décrets sanctionnés furent publiés en 1791. Le gouvernement fit paraître, à son tour, en 1792, six volumes, imprimés à l'imprimerie royale établie au Louvre, et contenant les lois, proclamations, instructions et autres actes du pouvoir exécutif, depuis la convocation des États généraux jusqu'au 31 déc. 1791. Cette collection, dite du Louvre, fut continuée par le conseil exécutif provisoire et par le comité de Salut public jusqu'en prairial an II, et constitue l'introduction au *Bulletin des lois :* les t. VII à XVIII parurent de 1793 à l'an III. La publication des actes législatifs en volumes ne permettait pas de faire connaître ces actes au fur et à mesure de leur apparition. En fait, l'Assemblée constituante et surtout l'Assemblée législative avaient remédié à cet inconvénient en insérant les lois les plus importantes dans le *Bulletin de correspondance* envoyé aux municipalités, et contenant un résumé de leurs travaux, des événements les plus remarquables. Un décret des 15-20 sept. 1792 donna un caractère officiel à ce bulletin ; il décidait que ce document serait adressé par le ministre de l'intérieur à tous les départements et districts, les corps administratifs devant prendre, sous leur responsabilité, les mesures convenables pour le faire promptement répandre et afficher dans tous les chefs-lieux de district et autres dont la population excéderait 2,000 âmes. Un petit nombre de lois a été publié dans le *Bulletin de correspondance*, et la Convention, comprenant la nécessité d'une publicité plus complète et plus régulière, décida, par le décret du 14 frimaire an II sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire, que les lois concernant l'intérêt public ou d'une exécution générale seraient imprimées séparément dans un bulletin numéroté et intitulé *Bulletin des Lois de la République*, qui servirait désormais à leur notification aux autorités constituées. Une commission de quatre membres, nommés par la Convention sur une liste présentée par le comité de Salut public et placés sous la surveillance immédiate de ce comité, suivait les épreuves du *Bulletin* et l'expédition aux autorités. La première loi insérée dans le *Bulletin* fut celle du 22 prairial an II sur le tribunal révolutionnaire. Cette publication, qui devait, à l'origine, être provisoire, a survécu au gouvernement révolutionnaire. Un décret du 8 pluviôse an III décida que l'imprimerie établie pour l'expédition des lois continuerait d'être régie et administrée au nom de la République, sous la dénomination d'imprimerie nationale, par l'agence de l'envoi des lois. Cette agence était composée de deux membres responsables nommés par la Convention sur la présentation du comité des administrations civiles, police et tribunaux. Jusqu'en l'an IV, le *Bulletin* contenait des rapports, des adresses ; un arrêté du 12 ventôse an IV interdit l'insertion de tout autre acte que les lois, les proclamations et les arrêtés du Directoire exécutif. Quant à la disposition des matières, les actes d'intérêt local ou individuel étaient placés, jusqu'en 1832, sous des numéros bis, en dehors de la pagination générale. Une ordonnance du 31 déc. 1831 divisa la publication en deux parties, l'une contenant les lois, l'autre les ordonnances ; cette dernière se subdivisait en deux sections comprenant, l'une les ordonnances d'intérêt public, l'autre les ordonnances d'intérêt local ou individuel, c.-à-d. les anciens numéros bis. Depuis 1836, aux termes de l'ordonnance du 31 déc. 1835, la première partie se compose, non seulement des lois, mais encore des ordonnances d'intérêt public et général, la seconde, partie supplémentaire, des ordonnances d'intérêt local ou individuel. Le *Bulletin* se divise en douze séries, chacune d'elles indiquant le gouvernement sous lequel elle a été publiée et dont elle contient tous les actes législatifs, lois et arrêtés :

1re série.	— Convention	1.233
2e série.	— Directoire	3.535
3e série.	— Consulat	3.846
4e série.	— Empire	10.254
5e série.	— Première Restauration	841
6e série.	— Cent-Jours	315
7e série.	— Louis XVIII	17.812
8e série.	— Charles X	15.810
9e série.	— Monarchie de Juillet	14.903
10e série.	— Seconde République	4.623
11e série.	— Second Empire	18.166
12e série.	— Troisième République (au 6 mars 1889)	20.448

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Bulletin*, imprimé par l'Imprimerie nationale sous la surveillance du garde des sceaux, est envoyé gratuitement, et jour par jour, aux autorités constituées, aux fonctionnaires publics chargés de surveiller l'exécution ou de faire l'application des lois (décr. 25 mai 1811). Les fonctionnaires ne sont que dépositaires et doivent, comme tels, transmettre la collection entière à leurs successeurs (arr. 10 frimaire an IV). Les maires des communes chefs-lieux de canton sont obligés de prendre un abonnement au *Bulletin*, au prix de 6 fr. par an; pour les particuliers l'abonnement est de 9 fr. (décr. 25 mai 1811). Un *Bulletin des lois* spécial avait été créé pour la délégation du gouvernement de la Défense nationale par un décret du 1er oct. 1870; il a cessé de paraître à la paix. Depuis le décret du 5 nov. 1870, la promulgation des lois résulte de leur insertion au *Journal officiel;* mais l'insertion faite au *Bulletin* des actes non insérés dans le *Journal officiel* en opère promulgation (V. Loi, Promulgation).

L. Pasquier.

IV. Histoire. — 1° Bulletin de l'Assemblée législative. — C'est un journal-affiche, in-folio, intitulé *Bulletin imprimé par ordre de l'Assemblée nationale*. La Législative voulait populariser les nouvelles des armées et les lettres des représentants en mission. Le premier numéro de ce journal quotidien parut le 5 sept. 1792 et il dura autant que l'Assemblée législative.

2° Bulletin de la Convention nationale. — C'est un journal-affiche, formant suite au *Bulletin de l'Assemblée législative* et publié de la même façon et dans la même vue. Il était intitulé *Liberté, Egalité; Bulletin de la Convention nationale*. Le premier numéro est du 22 sept. 1792. Peu à peu ce journal renferma, outre des nouvelles des armées et des extraits de la correspondance de représentants en mission, les faits que le gouvernement voulait populariser. Le dernier numéro de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale est daté du 29 vendémiaire an IV.

F.-A. A.

3° Bulletin du Tribunal révolutionnaire (V. Tribunal révolutionnaire).

4° Bulletin de la République. — Placards publiés par le ministère de l'intérieur et affichés de deux en deux jours dans toutes les communes de la République, du 13 mars au 6 mai 1848. Elias Regnault, chef du cabinet de Ledru-Rollin, avait la direction de cette publication, dont les principaux collaborateurs furent Jules Favre, alors secrétaire général à l'intérieur, George Sand, Anselme Petetin, A. Delvau, employé au cabinet du ministre de l'intérieur; Lecointe, attaché au cabinet du général Cavaignac. L'article servant d'introduction au premier numéro indique, en ces termes, le but que se proposait Ledru-Rollin en répandant ce bulletin : « La République ouvre au peuple une ère nouvelle. Jusqu'ici déshérité des droits politiques, le peuple, le peuple des campagnes surtout, ne comptait pas dans la nation, ou ne comptait que par les impôts qui pesaient sur lui. Laborieux artisan de la fortune publique, l'agriculteur ne communiquait avec le gouvernement que par l'intermédiaire du percepteur. C'était un perpétuel sacrifice sans aucune compensation. Une fois que le peuple avait payé, le gouvernement ne lui parlait plus. Ni enseignements, ni conseils, ni sympathies, ni leçons n'arrivaient jusqu'à lui. La presse, elle-même, cette grande conquête de la civilisation, était muette pour lui et la parole de la vérité ne retentissait pas à ses oreilles, car la vérité coûtait trop cher... Habitants des campagnes, ouvriers des villes industrielles, la vie politique qui commence pour vous, a sa morale, ses lois, ses obligations. A qui appartient-il mieux de vous les faire connaître qu'à ceux que la confiance publique a placés à votre tête? Chaque jour le gouvernement va se mettre en communication directe avec vous... » Le *Bulletin* n° 12, dans lequel George Sand demandait l'amélioration du sort des femmes pauvres, et peignait les souffrances de l'ouvrière, la honte de la prostituée, attira l'attention sur les placards du ministère de l'intérieur. Le *Bulletin* n° 16, affiché à Paris le 15 avr., souleva de violentes récriminations, il contenait les passages suivants : « Citoyens, nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure... Les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression de l'intérêt d'une caste..., les élections qui devraient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades : ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale. Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir! A Dieu ne plaise! » Le gouvernement provisoire s'émut de cette publication et décida que chaque bulletin ne serait à l'avenir affiché qu'après le visa d'un de ses membres. Le vingt-cinquième et dernier *Bulletin* parut le 6 mai 1848.

L. Pasquier.

5° Bulletin de Guerre. — On doit voir l'origine du bulletin de guerre dans le compte rendu écrit qu'adressait au roi, ou à son chef hiérarchique, le commandant d'une armée, sur les événements et les progrès d'un siège. Plus tard, les opérations successives d'une campagne firent l'objet d'un compte rendu analogue. Sous la première République, une instruction du premier jour complémentaire de l'an VIII prescrivit que les chefs d'état-major des divisions eussent à envoyer, chaque décade, au ministre, un bulletin historique des opérations de leurs divisions respectives. Chaque corps de troupes devait noter, sur son journal de guerre, ce qui pouvait le concerner dans ces bulletins. Sous Napoléon, les célèbres bulletins connus sous le nom de *bulletins de la Grande Armée*, et rédigés au grand état-major, avaient pris le caractère d'un compte rendu public adressé à la nation.

V. Chemins de fer (V. Bagage).

VI. Météorologie. — Bulletin météorologique international. — Feuille que le Bureau central météorologique envoie quotidiennement aux intéressés pour leur faire connaître l'état actuel de l'atmosphère et le temps probable pour le lendemain et les jours suivants. — L'idée d'un bulletin de ce genre n'est pas nouvelle. Dès la fin du siècle dernier, Lavoisier, frappé des observations de Borda sur la possibilité de prédire le temps, fit un effort audacieux, mais prématuré, pour précipiter le mouvement du progrès. Il réunit un certain nombre de savants, parmi lesquels se trouvait Laplace, et leur fit part de son projet. Il s'agissait de distribuer en France, en Europe, dans le monde entier, des baromètres et des thermomètres dont les observations seraient centralisées à Paris. On a retrouvé, dans plusieurs châteaux de France, des instruments identiques à ceux que Lavoisier décrit; ce qui prouve que son projet avait reçu un commencement d'exécution. Voici la conclusion de son rapport : « La prévision des changements qui doivent arriver au temps est un art qui a ses principes et ses règles. Les données nécessaires pour cet art sont : l'observation habituelle et journalière des variations du baromètre, la force et la direction des vents à diverses élévations, l'état hygrométrique de l'air, la température... Avec ces données il est presque toujours possible de prévoir un jour ou deux à l'avance, avec une très grande probabilité, le temps qu'il doit faire. » Après un siècle écoulé, ce programme tracé par une intuition géniale n'a pas vieilli. Les progrès de la science y ont seulement ajouté des indications plus précises, que Lavoisier aurait certainement pu trouver s'il avait vécu. La difficulté des communications surtout rendait difficile la comparaison des chiffres obtenus; mais, en 1793, Gilbert Romme, député, — sans doute guidé par son frère Charles Romme, le savant auteur des *Tableaux des vents, des marées et des courants sur toutes les mers du globe*, — présenta à la Convention le projet de télégraphe aérien des frères Chappe, et parmi les avantages de cette innovation, il mentionna soigneusement « la possibilité où elle mettrait

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les physiciens de prévoir l'arrivée des tempêtes et d'en donner avis aux ports de mer et aux cultivateurs ». Cette idée fut reprise par Lamarck, qui avait remarqué, entre autres choses, que les baisses du baromètre commencent ordinairement par le N. de la France, avant de s'étendre dans le reste du pays. Il aurait voulu établir un observatoire par département, et, en attendant mieux, il proposa au ministre de l'intérieur d'ajouter aux quatorze stations existantes deux ou trois stations centrales, dont une au Puy-de-Dôme, projet qui ne s'est réalisé que trois quarts de siècle plus tard, Lamarck ayant été destitué par Napoléon Ier, et le bureau qu'il dirigeait étant tombé avec lui.

En 1842, Piddington attira de nouveau l'attention publique en démontrant tous les avantages que la navigation pourrait retirer d'un service de météorologie télégraphique. Vers 1851 et 1852, d'Espy et Buys-Ballot, sans s'être concertés, dressèrent, d'après les documents fournis par des stations météorologiques, des cartes qui indiquaient l'état de la température et de la pression barométrique, *à un moment donné*, sur une partie du continent. Toutes ces tentatives furent interrompues, faute de moyens matériels, avant d'avoir donné des résultats concluants. Le Verrier reprit la question. La tempête du 14 nov. 1854, pendant la guerre de Crimée, surprit la flotte anglo-française dans la mer Noire et fit couler un de nos plus beaux vaisseaux, le *Henri IV*. Comme des vents très forts avaient régné sur divers points de l'Europe les jours précédents, Le Verrier eut l'idée de demander à tous les météorologistes européens, chacun pour la ville qu'il habitait, des renseignements sur l'état de l'atmosphère pendant les journées du 12 au 16 nov. inclusivement. Deux cent cinquante lettres répondirent à son appel, signées d'une foule de noms autorisés : Quetelet pour la Belgique, Glaisher pour l'Angleterre, Buys-Ballot pour les Pays-Bas, Dove pour la Prusse, Kreil pour l'Autriche, etc., etc. La discussion de ces documents montra d'une façon claire que la tempête avait suivi une progression régulière de l'O. à l'E. Le mouvement de translation de la bourrasque était assez rapide ; mais s'il avait existé une communication télégraphique entre Vienne et la Crimée, on aurait pu prévenir la flotte de façon à ce qu'elle eût largement le temps de se mettre à l'abri. Fort de ces résultats, Le Verrier demanda et obtint du gouvernement l'autorisation d'organiser en France un réseau télégraphique dont les dépêches arriveraient à Paris gratuitement, et le 19 févr. 1855, il put présenter à l'Académie des sciences plusieurs cartes, entre autres celle du jour même, représentant l'état de l'atmosphère en France à dix heures du matin. Le 2 juin 1856, le réseau français était terminé : il se composait de quatorze stations télégraphiques et de onze stations postales. Rien de semblable ni d'analogue n'existait encore dans aucun pays. Le Verrier entreprit alors une campagne, plus longue et plus difficile qu'on ne peut l'imaginer, pour décider les gouvernements étrangers à lui communiquer gratuitement par le télégraphe les documents météorologiques journaliers de leurs observatoires. Bruxelles, Genève, Madrid, Rome et Turin furent les premières villes réunies au réseau français.

Le 2 nov. 1857, l'Observatoire de Paris publia le premier numéro de son *Bulletin météorologique international*, lithographié, qui fut transmis à tous les observatoires. Dès ce moment, Le Verrier était en mesure d'organiser un système complet d'avertissements aux ports. L'annonce télégraphique de la menace d'une tempête pouvait sauver bien des existences. Le Verrier rencontra sans doute des résistances, explicables par l'instinct de la routine, par des jalousies, peut-être aussi en partie par le caractère impérieux du grand astronome. Cependant les négociations continuaient, et, en 1858, la Russie, avec ses huit observatoires, la Suède, le Danemark, la Prusse et la Turquie apportèrent leurs contributions ; puis vinrent, en 1859, les envois d'Helsingfors et d'Haparanda. Vers la fin de 1859, Le Verrier, qui avait déjà dans la tête le plan complet d'un service d'avertissements, demanda au ministère les moyens de le réaliser, et n'obtint que l'autorisation d'échanges de documents météorologiques entre les ports. Aussi fut-il devancé sur ce point, en 1860, par Buys-Ballot en Hollande, et en 1861, par l'amiral Fitz-Roy en Angleterre, qui établirent un système très complet d'avertissements aux ports. Le *Bulletin international* de l'Observatoire de Paris continuait d'ailleurs à paraître depuis 1857. Toutefois, un premier progrès pouvait être effectué : ce fut l'Angleterre, pays pratique, qui s'en chargea, en publiant dans ses journaux les premières prévisions du temps, qui pénétrèrent dans la presse.

Un nouveau progrès fut fait en 1863. M. Marié-Davy, sous la direction de Le Verrier, publia dans le *Bulletin* une carte quotidienne qui donnait l'état du baromètre, du thermomètre, la direction et la force du vent, à huit heures du matin, dans les principales stations européennes. Dans ces cartes, les points où la pression est la même étaient réunis par des courbes appelées isobares. C'est ainsi que l'on put constater, pour la première fois, qu'entre les bourrasques des continents et les tempêtes tournantes des océans, il n'y a que des différences d'intensité. Les *bourrasques* se déplacent de l'O. à l'E. ou du S.-O. au N.-E. avec une vitesse comparable à celle d'un train de chemin de fer, et c'est la connaissance de ce déplacement qui permet de prédire, pour un endroit donné, l'approche du mauvais temps. Depuis lors, le *Bureau central météorologique* a été détaché de l'Observatoire de Paris, et c'est lui qui publie le *Bulletin international*, dans lequel se trouvent deux cartes : l'une faisant connaître pour l'Europe et le N. de l'Afrique, à huit heures du matin, les lignes d'égale pression barométrique (V. Bourrasque), les lignes d'égale variation de la pression barométrique, l'état du ciel (beau, nuageux, couvert, pluie, brumeux, brouillard, neige), l'état de la mer (houleuse ou grosse), la direction et la force du vent (faible, assez fort, très fort, fort, tempête) ; l'autre indiquant sur les mêmes régions et pour la même heure les courbes isothermes, c.-à-d. d'égale température, les courbes des points où la variation de température a été la même depuis la veille, les points où il y a eu des orages depuis la veille, la quantité de pluie (de 0 à 5 millimètres, de 5 à 10 et au-dessus de 10) tombée dans les vingt-quatre heures.

Le *Bulletin* publie en même temps, journellement, toutes les observations météorologiques reçues par lui avant deux heures de l'après-midi, ainsi que les observations tri-horaires de l'observatoire du parc Saint-Maur, dirigé par M. Renou ; enfin il donne un aperçu de la situation générale du temps et il annonce le temps probable pour les vingt-quatre heures suivantes. Ses prédictions se réalisent environ 85 fois sur cent.

E. Durand-Gréville.

Bibl. : 1° Généralités. — On trouvera une bibliographie assez considérable dans Hatin, *Bibliographie de la Presse* ; Paris, 1866, pp. 611 et suiv., et dans les tables du *Livre* (partie moderne) depuis 1880.

2° Bulletin de vote. — Guerlin de Guer, *Manuel électoral* ; Paris, 1885, in-12. — Rendu, *Code électoral* ; Paris, 1885, in-12. — *Règlement du Sénat*. — *Règlement de la Chambre*.

3° Administration. — *Bulletin des lois*. — Dupin aîné, *Profession d'avocat* ; Paris, 1832, t. II, p. 985, in-8, 5e éd. — Ch. Delecourt, *Des Collections de lois depuis 1789 jusqu'en 1814*. — Quérard, *Revue bibliographique* ; Paris, 1839, pp. 294 et suiv., in-8.

BULLIA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, créé par Gray en 1835 et dont les caractères sont les suivants : coquille ovale ou turriculée, lisse rarement sillonnée ; spire aiguë à sutures bien prononcées, parfois canaliculées ; ouverture élargie à la base, comprimée au sommet ; columelle tordue et plus ou moins calleuse. Les Mollusques de ce genre habitent les mers tropicales.

J. Mabille.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BULLIALDE *(Mons Bullialdus)*. Nom de l'une des principales taches de la lune, ainsi appelée de l'astronome Ismaël Boulliau (en latin *Bullialdus*). La hauteur de cette montagne est évaluée à 2,700 m. et le diamètre du cratère ou cirque qui la couronne à 62 kil.

BULLIARD (Pierre), célèbre botaniste français, né à Aubepierre, en Barrois, vers 1742, mort à Paris en sept. 1793. Sa vie entière a été consacrée à la botanique ; il publia successivement : *Flora parisiensis* (Paris, 1776-1780, 6 vol. in-8, av. fig. col.); *Herbier de la France*, etc. (Paris, 1780-1793, 12 part. in-fol., de 602 pl. col.), auquel sert de texte le *Dict. élém. de botanique* (Paris, 1783, in-fol., av. 2 pl., et autres édit.); *Hist. des plantes vénéneuses et suspectes de la France* (Paris, 1784, in-fol., et 1788, in-8) ; *Hist. des champignons de la France* (Paris, 1791-1812, in-fol., av. pl. col.), ouvrage qui est encore aujourd'hui le fondement de la mycologie; F. V. Raspail a fait paraître *Reprod. des 601 et 602 pl. qui manquent habituellement aux champignons de Bulliard, suivies de la 13e année de l'Atlas*, etc. (Paris, 1840, petit in-fol.). Dr L. Hn.

BULLIARDA. Genre de plantes de la famille des Crassulacées, établi par De Candolle et que M. H. Baillon *(Hist. des Pl.*, III, p. 314) considère comme une simple section du genre *Crassula* L. L'espèce type, *B. Vaillantii* DC., est une toute petite plante annuelle, qui croît aux environs de Paris et dans le centre de la France, dans les marais des terrains sablonneux. Les fleurs sont tétramères et les carpelles, au nombre de quatre, sont polyspermes. Ed. Lef.

BULLIGNY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (Sud) de Toul; 688 hab.

BULLINA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Opistobranches, créé par Daudebard de Férussac en 1821 pour une coquille ovale subglobuleuse, presque ombiliquée, un peu solide. Spire élevée; tours striés en travers; ouverture allongée, terminée en un canal court, bien ouvert et un peu tronqué. Bord columellaire mince, l'externe sillonné intérieurement et crénelé au bord. Les *Bullina* habitent les mers de l'Australie et du Japon.

BULLINGER (Henri), réformateur suisse, né à Bremgarten le 18 juil. 1504, mort à Zurich le 17 sept. 1575. Il était le fils d'un prêtre qui, s'étant rattaché plus tard à la Réforme, épousa sa ménagère, la mère de ses cinq enfants. H. Bullinger fit ses études à Cologne (1520), où le traité de Luther *De Captivitate Babylonica* le gagna aux idées de la réforme. Étant devenu professeur à l'école du couvent de Cappel, il eut des rapports intimes avec Zwingle, qu'il accompagna au colloque de Berne, et dont il embrassa les opinions théologiques. Il fut pasteur à Bremgarten de 1529 à 1531 ; puis, après le désastre de Cappel et la mort de Zwingle, il devint son successeur comme *Antistes* (principal pasteur) de Zurich, et comme directeur du parti réformé en Suisse. Il défendit les doctrines zwingliennes à la fois contre les catholiques et les luthériens, s'opposa à la *Concorde de Wittemberg* et publia des écrits d'une polémique passionnée et violente contre Luther et Brenz. Il est l'auteur de la première confession helvétique (1536), ainsi que de la *Confessio helvetica posterior*, publiée en 1566, et qui passe pour son chef-d'œuvre. S'étant rapproché de plus en plus de Calvin, dont il avait adopté entièrement la doctrine de la prédestination, il approuva également la condamnation de Servet. D'un grand sens pratique et d'un patriotisme ardent, il consolida l'œuvre de Zwingle qui, lors de la défaite de Cappel, se trouvait dans une situation un peu précaire. C'est par la prédication qu'il exerça son influence sur le peuple ; longtemps il prêcha sept fois par semaine, et il publia 100 sermons sur l'Apocalypse, 66 sur le prophète Daniel, 170 sur Jérémie, 190 sur Esaïe. Sa correspondance fut immense, comme aussi le nombre de ses écrits; on en compte jusqu'à 150. Lui-même a écrit sa vie dans son *Diarium*. De sa *Chronique de la Suisse* (4 vol. in-fol., écrits en entier de sa main), on a extrait l'*Histoire de la Réformation*, publiée par Hottinger et Vögeli (1838-40, 3 vol.). Ses biographies les plus récentes sont celles de Pestalozzi (1858), et de Christophel : *Bullinger und seine Gattin* (1875). Ch. Pfender.

BULLION. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (Nord) de Dourdan ; 748 hab.

BULLION (Claude de), seigneur de Bonnelles, d'Esclimont, de Montlouët, de Longchesne et de Pansou, baron de Maule, marquis de Galardon, conseiller d'Etat, surintendant des finances, président à mortier au parlement de Paris, garde des sceaux et surintendant de l'ordre du Saint-Esprit, mort à Paris le 22 déc. 1640. Il était fils de Jean de Bullion, seigneur d'Argny, maître des requêtes, et de Charlotte de Lamoignon. Maître des requêtes en 1605, il fut envoyé par Marie de Médicis comme commissaire à l'Assemblée calviniste de Saumur présidée par Duplessis-Mornay (1611). Il assista également, en 1614, aux conférences de Soissons. Surintendant des finances en 1632, il négocia le raccommodement de Gaston d'Orléans avec la cour aux dépens de Montmorency. Garde des sceaux en 1633, il se démit de cette charge en 1636. On sait le rôle mémorable qu'il joua cette même année en contribuant à raffermir avec le P. Joseph le courage de Richelieu. En 1639, il conseilla encore à Louis XIII de ne pas rappeler Marie de Médicis. On prétend que c'est lui qui fit fabriquer les premiers louis d'or. Il avait épousé Angélique Faure et eut pour fils Noël de Bullion, marquis de Galardon et sieur de Bonnelles, greffier-commandeur des ordres du roi, qui succéda à son père comme garde des sceaux et mourut le 3 août 1670. Louis Farges.

Bibl. : Le P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. IX ; *Lettres de Richelieu*, pp. Avenel ; *Mémoires de Richelieu*.

BULLION (Gilles de) (V. Boileau).

BULLIONISTES. Economistes qui voudraient réduire le billet de banque au rôle d'un simple bon de caisse, ayant comme contre-partie, dans les caisses de la banque, l'exacte quantité de numéraire métallique (en anglais *bullion*), dont le chiffre constitue sa valeur nominale (V. Papier-Monnaie).

BULLIOUD (Symphorien), prélat français, né à Lyon en 1480, mort en 1533. Issu d'une vieille famille consulaire lyonnaise, Bullioud fut facilement pourvu d'un canonicat dans l'église de Saint-Just, puis devint conseiller clerc au parlement de Paris, charge que, devenu évêque de Glandèves, il résigna en faveur de son cousin Maurice. En 1509, il fut nommé gouverneur de Milan et ambassadeur à Rome, où il resta jusqu'en 1512. Cette même année, il assista au concile de Pise, auquel il renonça pour souscrire à celui de Latran, au nom de l'Eglise gallicane. Bulliard devint vers le même temps un des douze aumôniers de la chapelle du roi, puis grand-maître de son oratoire. Il prit une part active aux assemblées qui décidèrent la confiscation des biens du connétable de Bourbon et arrêtèrent les conditions du traité de Madrid. Transféré à l'évêché de Bazas, il le quitta pour celui de Soissons et mourut dans ce dernier siège. On a de lui des *Statuta synodalia* pour le diocèse de Soissons (Paris, 1532, in-4). Sa vie a été longuement écrite par un de ses petits-neveux, le jésuite Pierre Bullioud, *Symphorianus de Bullioud Lugdunensis, olim episcopus Glandatensis; Vasatensis et Suessionensis, e tenebris historiæ eductus in lucem* (Lyon, 1645, in-4). G.-G.

BULLIOUD (Pierre), procureur général au parlement de Dombes, procureur du roi au présidial de Lyon. Ce fut un des érudits fameux du XVIe siècle; il avait étudié surtout l'hébreu, le syriaque et le grec. On a de lui des commentaires sur les évangiles, une traduction des cent bénédictions du Talmud, des notes sur saint Vincent de Lérins. Pierre Bullioud mourut à Paris en 1593, au cours d'un voyage qu'il faisait comme député de la ville de Lyon auprès d'Henri IV. G. G.

BULLIOUD (Pierre), fils du précédent, savant jésuite

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui, outre la vie de Symphorien Bullioud, nous a laissé une édition de la légende de saint Trivier, patron de la Bresse et de la Dombes, et surtout, mais malheureusement inachevé et manuscrit, son précieux *Lugdunum sacro-prophanum*. G. G.

BULLIVANT (Filet [Mar.]) (V. Filet).

BULLOU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou ; 440 hab.

BULL RUN. Petite rivière de la Virginie (Etats-Unis), qui prend sa source dans un chaînon des monts Alleghanys et se jette dans l'Occoquan, affluent du fleuve Potomac. Sur les rives de cette petite rivière ont été livrées deux batailles importantes de la guerre de la Sécession, la première le 21 juil. 1861, la seconde les 29 et 30 août 1862 :

1° La Caroline du Sud ayant voté la sécession de l'Union américaine en déc. 1860, les autres Etats du Sud suivirent rapidement cet exemple, entre autres la Virginie en avr. 1861. Le gouvernement sécessionniste, organisé sous la présidence de Jefferson Davis et installé d'abord à Montgomery (Alabama), se transporta alors à Richmond (Virginie), qui devint la capitale de la confédération du Sud, et le premier congrès de la sécession y fut convoqué pour le 20 juillet. Le général sudiste Beauregard, qui avait porté le premier coup à l'Union en s'emparant du fort Sumter, à l'entrée de la rade de Charleston (12 avr. 1861), fut nommé commandant en chef de l'armée confédérée et, dans les premiers jours du mois de mai, vint s'établir sur les bords du Bull Run, à dix lieues à peine de Washington, avec 40,000 hommes. L'armée fédérale, organisée à la hâte par le général Scott, franchit le Potomac, occupa Fairfax et Centreville et se trouva bientôt, sous les ordres du général Mac-Dowell, en présence des troupes sécessionnistes. Déjà quelques détachements fédéraux avaient eu des succès partiels et repris notamment Harper's Ferry sur le Potomac et Winchester dans la vallée de Shenandoah. On crut dans le Nord que la rébellion pourrait être écrasée dans une seule rencontre, et le président Lincoln envoya à Mac-Dowell l'ordre de livrer bataille. La journée parut d'abord favorable aux fédéraux ; l'ennemi faiblissait et les vainqueurs s'apprêtaient à franchir le Bull Run à leur poursuite, lorsque l'arrivée opportune du général Johnston sur le champ de bataille, à cinq heures du soir avec des troupes fraîches, changea la face des choses. Beauregard reprit l'offensive, les fédéraux furent culbutés à leur tour et mis en déroute. Les troupes de Mac-Dowell s'enfuirent de tous côtés, abandonnant les blessés, l'artillerie et de nombreux prisonniers aux mains des sudistes. Cette première défaite fit comprendre au gouvernement fédéral le caractère sérieux de la lutte qui ne devait se terminer que quatre ans plus tard (1865).

2° Une année s'était écoulée depuis la première bataille de Bull Run. Le général fédéral Mac-Clellan avait échoué dans sa tentative de s'emparer de Richmond par une attaque dirigée de la presqu'île comprise entre les rivières James et York. Des batailles sanglantes et glorieuses avaient été livrées sans résultat. Mac-Clellan dut ramener par mer à Washington les débris de son armée. Les trois corps fédéraux de Mac-Dowell, de Banks et de Frémont, qui occupaient le N. de la Virginie, furent réunis en une seule armée sous le commandement du général Pope, chargé de défendre la ligne du Potomac et de couvrir la capitale Washington contre une attaque probable des sudistes commandés par le général Lee. Pope essaya d'abord, dans les premières journées du mois d'août 1862, d'arrêter les confédérés sur le Rappahannock. Mais se voyant tourné par un des plus habiles lieutenants de Lee, le général Jackson, qui débouchait sur son flanc droit par le Blue Ridge, il dut exécuter rapidement un changement de front et se porter à la rencontre de ce nouvel ennemi qui venait de se jeter sur Manassas-Junction, où les fédéraux avaient leurs bagages et leurs approvisionnements. Pope espérait battre Jackson avant l'arrivée de Lee. Le 28 et le 29 août il réussit en effet à refouler son adversaire, bien que celui-ci eût été renforcé par Longstreet. Mais le général Lee vint rejoindre le 30 ses lieutenants sur le champ de bataille près du Bull Run, et l'armée de Pope fut écrasée. Approvisionnements et artillerie, tout fut abandonné. Les débris des troupes fédérales ne se rallièrent que derrière les fortifications de Washington. La seconde bataille de Bull Run eut pour conséquence la première invasion du Maryland, arrêtée à Antiétam le 17 sept. suivant par le général Mac-Clellan. A. Moireau.

BULLY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval ; 1,107 hab. Mines d'anthracite.

BULLY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de l'Arbresle, sur une colline dominant la Tardine ; 1,633 hab. Donjon de l'ancien château. Mines de houille ; carrière de marbre isabelle.

BULLY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel ; 1,011 hab. L'église, construction du XIIIe siècle, remaniée au XVIe siècle, conserve des restes de vitraux intéressants, et des sculptures de la Renaissance. Le château du *Flot*, bâti en briques et en pierres au XVIe siècle, renferme de belles cheminées à cariatides.

BULLY-Grenay. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens ; 3,072 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Paris à Calais, embranchements sur Saint-Pol et Lille. Centre d'une importante exploitation houillère. A 1 kil. au S.-E. de la station, entre Bully et Grenay, colonne commémorative de la victoire de Lens ; auprès de cette colonne s'élevait le tilleul de la cime duquel le grand Condé observait les mouvements de l'ennemi ; il a été renversé par une tempête le 12 mars 1876.

BULLY (Roger de) (V. Beauvoir [Roger de]).

BULMER (William), célèbre imprimeur anglais, né à Newcastle-sur-Tyne en 1756, mort à Clapham-Rise le 9 sept. 1830. Il fit son apprentissage chez Thompson, typographe de sa ville natale, puis il se rendit à Londres où, avec le concours du libraire George Nicol et de l'éditeur d'estampes Boydell, il établit en 1790 une imprimerie, en vue surtout d'une édition monumentale des œuvres de Shakespeare entreprise par ce dernier, ce qui fit prendre au nouvel établissement le nom de *Shakespeare Press*. La remarquable exécution typographique de ce grand ouvrage (1791-1802, 9 vol. gr. in-fol.) rendit Bulmer célèbre. Son édition de Milton (1793-97, 3 vol. in-fol.) est regardée comme son chef-d'œuvre. Ami d'enfance de Th. *Bewick* (V. ce nom), le restaurateur de la gravure sur bois, il imprima en 1795 les poésies de Goldsmith et Parnell (in-4), avec des illustrations gravées par les frères Bewick, ouvrage qui eut un succès énorme et rapporta à l'imprimeur un gros bénéfice. Il en fut de même du poème de Sommerville, *the Chase* (1796). Parmi les très nombreux ouvrages sortis de ses presses, on remarque la *Bibliotheca Spenceriana* (1814-15, 4 vol.) et le *Bibliographical Decameron* (1817, 3 vol.), de Dibdin, ainsi que la *Grammaire sanscrite* de Wilkin (1808), premier livre sur la matière imprimé en Europe. William Nicol, fils de son vieil ami, lui succéda. G. P-i.

Bibl. : Dibdin, *Bibliogr. Decameron*, t. II, pp. 384-395. — *Gentleman's Magazine*, oct. 1830, p. 305 et suiv. — Bigmore et Wyman, *Bibliography of printing*; t. I (1880).

BULMERINCQ (Auguste de), jurisconsulte allemand contemporain, né à Riga le 22 août 1822. Il fit ses études à Dorpat, où il est devenu professeur de droit politique en 1856. En 1873, il a contribué à la fondation de l'Institut de droit international de Gand ; établi en Allemagne depuis 1875, il a succédé en 1882 à Bluntschli dans la chaire de droit public à Heidelberg. Il a fondé et dirigé, de 1863 à 1873, la *Baltische Wochenschrift für Landwirthschaft, Gewerbfleiss und Handel*. Ses principaux ouvrages sont : *Das Asylrecht* (Dorpat, 1853) ; *De Natura principiorum juris inter gentes positivi* (id., 1856) ; *Die*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Systematik des Vœlkerrechts (id., 1858); *Praxis... des Vœlkerrechts* (Leipzig, 1874); *Des Prises maritimes* (Gand, 1880). — Il a collaboré à plusieurs recueils juridiques et fourni des articles au *Staatswœrterbuch* de Bluntschli, au *Rechtslexicon* de Holtzendorf et au *Handbuch des œffentlichen Rechts* de Marquard, *Das Vœlkerrecht* (Fribourg, 1884); *Das Consularrecht* (id., 1886). L. L.

BÜLOW (Friederich-Wilhelm, baron de), plus tard comte de Dennewitz, général prussien, né à Falkenberg (Brandebourg) le 16 févr. 1755, mort à Kœnigsberg le 25 fév. 1816. D'une famille noble originaire du Mecklembourg, établie dans la Vieille-Marche, il entra au service militaire en 1768, devint lieutenant (1775), capitaine d'état-major (1790) et gouverneur du prince Louis-Ferdinand de Prusse, avec qui il prit part aux campagnes des années suivantes. Ce fut un des hommes les plus aimables et les plus recherchés de la société berlinoise. Il ne prit pas part à la campagne de 1806, servit sous Blücher, avec qui il ne put s'entendre (1808), et fut promu général de brigade. En 1812 il était gouverneur de la Prusse; en 1813 il couvrait le Brandebourg et remporta un succès marqué à Mœckern (5 avr. 1813); il prit Halle (2 mai), arrêta la marche d'Oudinot sur Berlin par sa victoire de Luckau (4 juin); subordonné à Bernadotte après l'armistice, il se distingua à Grossbeeren (23 août) et à Dennewitz (6 sept.); il eut aussi part à la bataille décisive de Leipzig. En 1814 il envahit la Hollande, fut vainqueur à Hoogstraten (11 janv.), prit La Fère et Soissons, opéra sa jonction avec Blücher (armée de Silésie) qu'il sauva; à la bataille de Laon, il commandait le centre (9 et 10 mars). Il fut nommé général d'infanterie, puis comte de Dennewitz et richement doté. Il retourna dans le gouvernement de la Prusse. En 1815 il reçut le commandement du 4e corps; il n'arriva qu'après la bataille de Ligny, mais joua un rôle presque décisif dans celle de *Waterloo* (V. ce nom). Il fut nommé en récompense chef du 15e régiment de ligne, lequel porte son nom. Militaire distingué, Bülow fut aussi une personnalité sympathique par sa valeur intellectuelle.

BÜLOW (Adam-Heinrich-Dietrich de), écrivain militaire allemand, frère du précédent, né à Falkenberg en 1757, mort à Riga le 16 juil. 1807. Il entra dans l'armée, en sortit, y rentra pour servir les Pays-Bas, se fit directeur de théâtre, passa en Amérique avec son père Karl-Ulrich (1791), revint l'année suivante, vécut ensuite à Berlin, à Londres, à Paris; il publia des écrits militaires remarqués: *Über den Operationsplan der Alliirten in Belgien im Feldzug 1794; Geist des neuern Kriegssystem* (1799, 3e éd., Hambourg, 1835); une appréciation sévère de la campagne de 1805, *Der Feldzug von 1805 militärisch und politisch beleuchtet* (Leipzig, 1806), provoqua des réclamations de la Russie et de l'Autriche; Bülow fut emprisonné, et ses prédictions funestes sur la nouvelle campagne s'étant réalisées à Iéna, il fut transféré à Kœnigsberg; il s'enfuit, fut repris par des Cosaques et succomba aux suites de leurs brutalités.

BÜLOW (Ludwig-Friedrich-Viktor-Hans, comte de), homme d'Etat prussien, né à Essenrode, près Brunswick, le 14 juill. 1774, mort à Landeck le 11 août 1825. Il entra au service de la Prusse dans l'administration des domaines (1801), passa à celui de la Westphalie où il fut ministre des finances (1808-1811); son administration fut excellente, et le roi Jérôme le nomma comte en récompense. En 1813 il fut nommé ministre des finances de Prusse; en 1817 il passa au ministère du commerce où il défendit les idées de libre échange. Il le quitta pour le poste de président de la prov. de Silésie, peu avant sa mort.

BÜLOW (Heinrich, baron de), homme d'Etat prussien, né à Schwerin le 16 sept. 1792, mort à Berlin le 6 févr. 1846. Il embrassa la carrière diplomatique, eut une part considérable dans les négociations qui amenèrent la constitution du Zollverein; ministre à Londres de 1827 à 1841, il prit part aux négociations relatives à la Belgique et à la question d'Orient, où il agit d'accord avec l'Angleterre; en 1841 il fut envoyé à Francfort; du 2 avr. 1842 à 1845 il fut ministre des affaires étrangères.

BÜLOW (Karl-Eduard von), écrivain allemand, né au château de Berg, près d'Eilenburg, en Saxe, le 17 nov. 1803, mort au château d'Œtlishausen, dans le canton de Turgovie, en Suisse, le 16 sept. 1853. Il séjourna tour à tour à Dresde, à Stuttgart et à Berlin, et voyagea longtemps en Italie; les troubles politiques le décidèrent à quitter l'Allemagne, en 1849. Il publia d'abord un recueil de nouvelles, en partie traduites de l'italien, de l'espagnol, du français, de l'anglais et même du latin (*Novellenbuch*, Leipzig, 1834-36, 4 vol.; *Neues Novellenbuch*, Brunswick, 1841). Il y ajouta plus tard ses propres compositions, où il prit Tieck pour modèle: *Novellen* (Stuttgart, 1846-1848, 3 vol.) et *Eine allerneueste Melusine* (Francfort, 1849). Les nouvelles d'Edouard de Bülow sont souvent d'heureux remaniements de textes anciens, tombés dans l'oubli. Il a publié en outre les œuvres dramatiques de Schröder, les écrits de Novalis (en collaboration avec Tieck), la correspondance de Kleist (*H. von Kleists Leben und Briefe*, Berlin, 1848), les *Ouvrages militaires et politiques* de Dietrich von Bülow et les œuvres posthumes de Berenhorst; enfin il a donné une nouvelle édition d'une des premières publications de Schiller, l'*Anthologie pour l'année 1782* (Heidelberg, 1850). A. B.

BÜLOW (Hans-Guido von), pianiste et musicien allemand, fils du précédent, né le 8 janv. 1830 à Dresde. Ses dispositions extraordinaires se manifestèrent vers l'âge de neuf ans, après une dangereuse maladie. Après quelques leçons de piano, il fut confié à Fr. Wieck, qui l'instruisit excellemment. Henry Litolff le fit également travailler, en 1844 et 1845; puis M. K. Eberwein lui enseigna l'harmonie et le contrepoint. Hans de Bülow débuta comme pianiste à Stuttgart, en jouant une fantaisie de Raff et le concerto en *ré* mineur de Mendelssohn. Il se rendit ensuite à Leipzig pour y étudier le droit, sans négliger de se perfectionner dans la science du contrepoint, sous la direction de Moritz Hauptmann. En 1849, on le trouve à Berlin; il se mêle à la politique, écrit dans le journal l'*Abendpost*, y rédige le feuilleton musical, y proclame les doctrines de l'école « néo-romantique » allemande. En 1850, il visite Weimar, et y entend le *Lohengrin* de R. Wagner, avec Liszt pour chef d'orchestre. Il renonce aussitôt à la jurisprudence, malgré la volonté formelle de ses parents, court à Zurich où Wagner habitait, étant alors proscrit d'Allemagne. De 1850 à 1851, Wagner prend la peine d'apprendre au jeune enthousiaste l'art difficile du chef d'orchestre. C'est aux théâtres de Zurich et de Saint-Gall que Bülow applique les principes du maître. Il revient à Weimar, pour gagner, dans le commerce de Liszt, le secret d'une virtuosité vraiment artistique. Il écrit une série d'étincelants articles à la *Neue Zeitschrift für Musik*, pour glorifier ses trois dieux, Wagner, Liszt et Berlioz. En 1853, il inaugure ses grandes tournées musicales, qu'il a continuées jusqu'à maintenant. En 1857, il épousa Cosima Liszt, fille de Mme d'Agoult, d'avec laquelle il dut divorcer en 1869. On sait que Cosima Liszt, après ce divorce, épousa Richard Wagner, divorcé lui-même, et que l'admiration de Hans de Bülow pour l'auteur de *Lohengrin* n'en fut pas altérée. Nous n'essaierons pas d'énumérer ici les voyages, les initiatives musicales, organisations de concerts, campagnes de polémique dans la presse, dont Bülow fut le héros presque toujours heureux. Disons seulement que de Paris à Moscou, et d'Italie en Amérique il s'est fait applaudir comme pianiste virtuose, chef d'orchestre et même comme critique. Il faut mentionner pourtant sa rencontre avec Wagner à Munich en 1864,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et l'exécution de *Tristan und Isolde*, sous sa direction, qui en fut la conséquence (1865). En 1867, Louis II de Bavière l'appela dans cette même ville de Munich, pour diriger l'orchestre du Hoftheater et réorganiser l'école de musique. C'est là qu'en 1868 il dirigea la première représentation des *Meistersinger von Nürnberg*. En 1869, éprouvé par ses chagrins de famille et l'état de sa santé, il se rendit à Florence, où il a fait un très long séjour. Ces dernières années, il a repris ses tournées artistiques en Allemagne, se mêlant à toutes les questions, jusqu'à celle de « l'art tchèque », bravant avec la dernière violence les préjugés et les habitudes des dilettantes, et non moins attaqué qu'admiré. — Comme pianiste, Hans de Bülow est doué d'un talent exceptionnel, mais qui tient à son intelligence plus encore qu'à ses doigts. Depuis les anciens Italiens jusqu'aux maîtres les plus récents, il n'y a pas une œuvre importante pour le piano qu'il n'ait interprétée de mémoire, avec une rare compréhension, devant le public de ses concerts. Cette mémoire extraordinaire est secondée par une science consommée. Comme chef d'orchestre, Hans de Bülow a pu rivaliser avec les meilleurs de ce temps. Comme musicien, il a composé une vingtaine d'ouvrages, entre autres : un poème symphonique intitulé *Nirwanâ;* une ballade pour orchestre, *la Malédiction du chanteur;* quatre morceaux caractéristiques pour orchestre; d'importants fragments pour le *Jules César* de Shakespeare; plusieurs compositions très originales pour le piano, particulièrement *Il Carnovale di Milano*. On lui doit de fort beaux arrangements ou transcriptions d'après Bach, Scarlatti, Handel, Gluck, Berlioz surtout, une magistrale revision des œuvres de Beethoven et d'autres maîtres pour le piano, et l'arrangement pour piano et chant de *Tristan und Isolde*, chef-d'œuvre de fidélité au texte, d'habileté et de science pratique. A. Ernst.

BÜLOW de Sanderumgaard (Johan von), mécène danois, né le 29 juil. 1751 à Nyborg, mort le 29 janv. 1828. Appartenant à une noble famille, originaire du Mecklembourg, mais établie en Danemark depuis Christian IV, il servit dans la garde royale, devint secrétaire (1792-3), puis membre du chapitre des ordres royaux (1815), et mérita le collier de chevalier de l'Eléphant (1817) par le noble usage qu'il fit de sa fortune. Il subventionna un grand nombre de voyageurs et de sociétés savantes, ainsi que vingt-deux publications et légua sa bibliothèque et ses manuscrits à l'Académie de Sorœ. Il publia un discours en français sur le *Luxe* (Sorœ, 1771, in-4) et en traduisit un autre. Sa *Notice sur les événements de 1784* a été publiée par Gjessing dans *Struensee et Guldberg* (Copenhague, 1849, pp. 275-339, in-8). — Son parent, le général *Frederik-Rubeck-Henrik* von Bülow, né le 4 fév. 1791 à Nustrup (Slesvig), mort à Sandbjerg le 16 juin 1858, après avoir été enseigne au siège de Copenhague (1807) et colonel lors de la guerre des Duchés (1848), se distingua comme généra de brigade à la bataille de Slesvig et aux affaires de Nybœl et de Dybbœl, devint major-général de brigade, puis général en chef de l'armée danoise (1849). Après la bataille de Kolding (23 avril), il dut se retirer en Fionie, mais avec les renforts qu'il avait réunis dans la place de Fredericia, il fit une vigoureuse sortie contre les assiégeants, battit le général Bonin et s'empara de tout son matériel de siège. Cette victoire lui valut le grade de lieutenant général. Après la guerre, il commanda en Slesvig, puis en Sélande et fut ministre de Danemark en Angleterre (1855). B-s.

BULOZ (François), littérateur français, né en 1804 à Vulbens, dans la Haute-Savoie, mort à Paris le 12 janv. 1877. Son histoire se confond avec celle de la grande revue, qu'il ne baptisa point, à la vérité, mais dont il ne fut pas moins le fondateur, et dont son nom est aussi inséparable que l'est du *Journal des Débats* celui de la dynastie des Bertin.

Les commencements furent difficiles, et encore plus longs. Lorsqu'en 1831, François Buloz, obscur et inconnu, prit la direction de la *Revue des Deux Mondes, journal des Voyages*, elle ne comptait pas plus de 350 abonnés, et, dix ou douze ans plus tard, en dépit de prodiges d'énergie, — et quoiqu'elle eût déjà publié le *Stello* d'Alfred de Vigny, les *Nuits* de Musset, le *Mauprat* de George Sand, la *Colomba* de Mérimée, les meilleurs des *Portraits contemporains* de Sainte-Beuve, — elle n'avait pas encore plus de 2,000 souscripteurs. Mais en 1845, Buloz étant devenu le principal propriétaire et, non plus seulement le directeur, mais le vrai maître de sa revue, le succès répondit enfin à ses efforts. Six ans après, en 1851, du chiffre de 2,000 abonnés, la *Revue des Deux Mondes* était passée à celui de 5,000; elle en avait 18,000 en 1877, à la mort de François Buloz; elle en a près de 25,000 aujourd'hui (1889).

Ce n'est pas ici le lieu, ou plutôt le moment de parler de la *Revue des Deux Mondes* elle-même (V. Revue des Deux Mondes), et d'essayer de dire ce qu'elle a rendu de services aux lettres contemporaines. Si cependant on voulait indiquer quelques-unes des raisons de sa prospérité, c'est dans le caractère de son fondateur qu'on les trouverait. L'énergie de sa volonté, un grand sens des affaires, un entier dévouement à son œuvre, qui ressemblait à une sorte de religion pour elle, une indépendance, une liberté d'esprit singulière, l'amour profond des lettres, celui du talent surtout, qu'il était heureux de découvrir, — et la sagesse enfin qu'il eut de ne pas écrire, — en furent peut-être les principales. Grâce à ces qualités, la *Revue des Deux Mondes* a pu depuis soixante ans traverser tous les régimes sans en servir aucun ; elle a pu joindre la collaboration d'Alphonse Esquiros à celle de Louis Veuillot; elle a pu imprimer les romans de George Sand et les nouvelles de Mérimée; elle a pu réunir Sainte-Beuve avec Gustave Planche dans une œuvre commune. C'est ce que personne avant François Buloz n'avait pu faire en France, ni même en Angleterre, où les grandes revues, — sans compter qu'elles ne publient ni romans ni vers, — sont encore aujourd'hui dans les mains des partis politiques, dont elles servent d'abord les intérêts, et ceux de la littérature ensuite. C'est ce que personne aussi, depuis lui, n'a pu réussir à faire, soit qu'avec d'autres qualités ceux qui l'ont essayé manquassent de celles qui sont les premières pour un directeur de revue, soit encore que l'attraction de la *Revue des Deux Mondes*, étant la plus forte, appelât nécessairement à elle les talents nouveaux. Et ainsi dans l'histoire de la littérature contemporaine, peu d'hommes se trouveront avoir tenu plus de place que François Buloz, ce littérateur qui n'a rien ou presque rien écrit. Les Académies elles-mêmes auront moins agi sur l'opinion que la *Revue des Deux Mondes*.

Ajoutons que pendant dix ans, de 1835 à 1845, en même temps que la *Revue des Deux Mondes*, François Buloz a dirigé la *Revue de Paris*, où la légende raconte qu'il insérait les travaux qui ne lui paraissaient pas dignes de la première. Doué comme il était d'un sens critique d'une rare justesse, il pouvait ainsi mieux choisir, et faire profiter la *Revue des Deux Mondes* même de ce qu'elle n'imprimait pas. Pendant dix ans aussi, de 1838 à 1848, il a rempli les fonctions de « commissaire royal », c.-à-d. de directeur du Théâtre-Français. On ne saurait oublier que c'est sous son administration que Rachel débuta ; que l'on joua les *Burgraves* d'Hugo; et enfin que le Théâtre d'Alfred de Musset entra au répertoire. F. Brunetière.

BULSON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt; 274 hab. Eglise du xve siècle, jadis fortifiée, comme beaucoup d'églises de cette région, et conservant encore quelques créneaux et mâchicoulis.

BULT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères ; 349 hab.

BULTEAU (Louis), historien ecclésiastique, né à Rouen en 1625, mort en 1693. Quoiqu'il n'appartînt pas à l'ordre des Bénédictins, son œuvre a été composée dans

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les abbayes de Jumièges et de Saint-Germain-des-Prés. Elle comprend des traductions et deux livres originaux justement estimés : *Essai sur l'histoire monastique de l'Orient* (Paris, 1678, in-8); *Abrégé de l'histoire de saint Benoît et des moines d'Occident* (Paris, 1684-1694, 2 vol. in-4), d'après les actes, chroniques et chartes. La première de ces histoires ne va que jusqu'au VIIe siècle; la seconde, jusqu'au Xe. La mort surprit Bulteau quand il terminait l'histoire du Xe siècle, qui est restée en manuscrit. E.-H. V.

BIBL. : LECERF, *Bibliothèque historique et critique des écrivains de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur*; La Haye, 1726, in-12.

BULUSAN. Port de l'île de Luçon (Philippines), au S.-E. de cette île, au pied du volcan actif de *Bulusan*.

BULWER (Edward-George LYTTON), lord Lytton (V. LYTTON).

BULWER (Sir Henry LYTTON, baron DALLING et BULWER), diplomate anglais, né en 1804, mort en 1872 (V. LYTTON).

BULWERIA (Ornith.). Genre créé en 1842 par Ch.-L. Bonaparte pour le Pétrel ou Thalassidrome de Bulwer (*Procellaria Bulweri* Jard. et Selb.), qui habite les côtes de l'Afrique occidentale, les îles Canaries, Madère et les Açores, et qui se montre accidentellement sur les côtes d'Angleterre. Cette espèce qui, à l'âge adulte, ne mesure pas plus de 30 centim. de long, porte une livrée sombre, d'un brun noirâtre sur les parties supérieures du corps et d'un brun fuligineux sur les parties inférieures. Elle niche à Madère et aux Canaries, dans des trous de rochers, et elle est de la part des habitants de ces îles l'objet d'une chasse assez active. Comme beaucoup de *Pétrels* (V. ce mot), les Thalassidromes de Bulwer ou *Bulweria columbina* répandent une odeur fétide. Leur cri rappelle, dit-on, l'aboiement d'un chien. Quelques-uns de ces oiseaux séjournent pendant toute l'année dans l'archipel des Canaries, mais la plupart émigrent en septembre pour ne revenir qu'au printemps. E. OUSTALET.

BIBL. : JARDINE et SELBY, *Illustr. Ornith.*, pl. 65. — YARRELL, *Birds Gr. Brit.*, 2e éd., t. III. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, 2e éd., t. II, p. 388. — WEBB et BERTHELOT, *Hist. nat. des Canaries*, pl. 4, fig. 2.

BULYOVSZKI (Jules), écrivain hongrois, né en 1827. Il écrivit un certain nombre de pièces de théâtre et collabora au *Magyar Hirlap*. Sa femme, *Lilla* Bulyovszki, fille du célèbre acteur Szilaghy, fut elle-même une remarquable artiste dramatique. Elle a traduit en magyare un grand nombre de pièces. L. L.

BUMASTUS (V. ILLÆNUS et ASAPHUS).

BUMELIA. I. BOTANIQUE. — (*Bumelia* Swartz). Genre de plantes de la famille des Sapotacées, composé d'arbres et d'arbustes à feuilles entières, éparses, à fleurs petites, groupées à l'aisselle des feuilles. Ces fleurs ont un périanthe

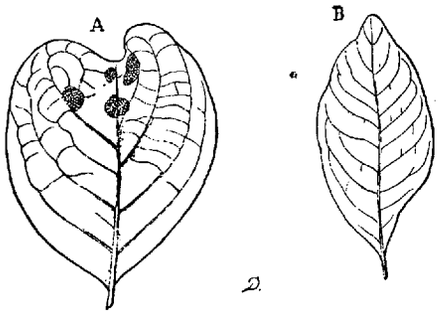

Feuilles fossiles de Bumelia : A, *Bumelia minor* Ung.; B, *Bumelia Oreadum* Ung.

double, pentamère, et cinq étamines séparées par des appendices membraneux. L'ovaire, quinquéloculaire, devient à la maturité une drupe ovoïde renfermant une seule graine. — Les *Bumelia* habitent spécialement l'Amérique équinoxiale. Leur bois dur est très employé comme bois de construction. D'après Moquin-Tandon, le *B. salicifolia* Sw. des Antilles, et le *B. nigra* Sw. de la Jamaïque, fournissent, par incision de leurs troncs, une substance analogue au *Suc de Balata* (V. BALATA). Les fruits du *B. lycioides* Sw. sont réputés antidiarrhéiques. Ed. LEF.

II. PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE. — On a décrit jusqu'ici environ dix ou douze espèces fossiles de *Bumelia*, toutes trouvées dans les terrains tertiaires et quelques-unes dans les étages supérieurs de la craie, en France et dans l'Europe centrale. La forme entière des feuilles de ce genre, leur consistance coriace, semblent indiquer que ces plantes se plaisaient surtout dans les régions chaudes et relativement sèches. P. M.

BIBL.: PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE. — SCHIMPER, *Traité de Paléont. végét.*, II, p. 939. — UNGER, *Foss. Fl. v. Sotzka*, p. 42, t. XXII, f. 2, 9. — O. HEER, *Fl. Tert. Helv*, III, p. 15, t. CIII, f. 10. — ETTINGSHAUSEN, *Tert. Fl. v. Hœring*, p. 64, t. XXI, f. 19-20; *Bilin*, p. 231, t. XXXVIII, f. 12-18; *Foss. Fl. v. Wien*, p. 18, t. III, f. 7. — DE SAPORTA, *Et. sur la Végét. tert.*, II, p. 284, t. VIII, f. 2.

BUN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. d'Aucun; 242 hab.

BUNAU (Heinrich, comte de), homme d'Etat et historien allemand, né à Weissenfels le 2 juin 1697, mort à Ossmannstedt, près Weimar, le 7 avr. 1762. Il fit sa carrière au service de l'électeur de Saxe, représenta l'empereur Charles VIII auprès de diverses cours allemandes, devint administrateur des principautés de Weimar et Eisenach (1751-1759). Protecteur de Winckelmann, il réunit avec son aide une belle bibliothèque de 42,000 vol. qui fut achetée par celle de Dresde. Il a écrit *Deutsche Reichs-und Kaisergeschichte* (jusqu'en 918) (Leipzig, 1728-1743, 4 vol.) et *Histoire de la guerre entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne* (français et all.; Ratisbonne, 1763-1767, 4 vol. in-fol.).

BUNBURY (Henry-William), caricaturiste anglais, né en 1750, mort à Keswick le 7 mai 1811. On lui doit de nombreuses caricatures et deux curieux ouvrages hippiques, encore recherchés aujourd'hui : *An Academy for Grown Horsemen; containing the completest Instructions for Walking, Trotting, Cantering, Galloping, Stumbling and Tumbling, by Geoffrey Gambado, Esq., Riding Master* (1787, in-4, avec 12 planches humouristiques sur cuivre), et *Annals of Horsemanship* (1791, in-4, avec 17 planches). Ces deux volumes ont été souvent réimprimés.

BUNCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine; 426 hab.

BUNCHOSIA (*Bunchosia* L.-C. Rich.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Malpighiacées, dont les représentants sont des arbres ou des arbustes voisins des *Byrsonima* (V. ce mot). Leurs feuilles sont opposées, entières, stipulées, et leurs fleurs disposées en grappes axillaires, accompagnées de bractées. Le fruit est une drupe à un ou trois noyaux dépourvus de crêtes. Les espèces, au nombre d'une vingtaine, habitent les régions chaudes de l'Amérique. Plusieurs d'entre elles contiennent, dans leur écorce, un principe colorant employé pour teindre en rouge. Les amandes des fruits du *B. armeniaca* Rich. sont réputées vénéneuses. Ed. LEF.

BUNDELA, BANDELA ou **BOUNDELA.** Peuplade de l'Inde anglaise, de race très mêlée avec les populations indigènes. Ce sont les colons du Bundelkhand.

BUNDELKHAND. Territoire indien au N.-E. de la chaîne des Windhyas, limité au N. par la Djamounâ, au N. et à l'O. par le Tchambal, au S. par les provinces de Djabalpour (Jubbulpore) et Sâgar (Sangor), au S. et à l'E. par le Rewah ou Bâghelkhand et les collines de Mirzâpour. Il est situé entre le 23°52′ et le 26°26′ de lat. N., le 75°33′ et le 79°11′ de long. E. Il comprend cinq districts anglais et une trentaine d'Etats tributaires.

ASPECT GÉNÉRAL. — Les plaines du Bundelkhand sont traversées par trois chaînes de montagnes à peu près pa-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rallèles et horizontales, les monts Bindâchal, Panna, Bandair. Leur hauteur n'excède jamais 650 m., et ils forment vers le centre un plateau légèrement élevé, de 600 m. à peu près d'altitude et de 10 kil. de largeur en moyenne. De ce plateau coulent vers le N.-E. un très grand nombre de torrents et de fleuves, le Sindh, le Pahoudj, la Betwâ, le Dhâsan, le Birma, le Ken, navigable et important, le Bâgaïn et le Pâisonni. Les massifs de gneiss du Bundelkhand sont antérieurs par l'origine à toutes les autres roches de l'Inde. Les saillies de ces roches cristallines sont, en maints endroits, surmontées de tours de grès, portant elles-mêmes un couronnement de laves. La plupart de ces blocs isolés ont servi de bases à des châteaux-forts, où les seigneurs féodaux de la contrée ont souvent bravé les souverains les plus puissants. Dans le Bundelkhand, des chercheurs de diamants lavent les graviers apportés par les torrents des collines de Panna. Là où cessent les montagnes, la plaine est dominée d'une manière abrupte par une série de hauteurs escarpées couronnées par des forteresses autrefois réputées imprenables, telles que Adjâigarh et Kâlindjar. Malgré les fleuves nombreux qui arrosent la plaine, de nombreux travaux d'irrigation ont été nécessaires dans ce sol soit granitique, soit couvert de jungles épaisses; on a dû créer notamment un très grand nombre de *djhils*, sortes de lacs et de canaux artificiels.

Histoire. — Selon des traditions locales, les tribus sauvages des *Ghonds* auraient d'abord peuplé le pays. Les Râdjpouts *Tchandêlas* leur succédèrent, entreprirent les grands travaux d'assainissement et d'irrigation du district d'Hamirpour, construisirent les forteresses de Kâlindjar, d'Adjâigarh, etc., et les grands temples de Khoudjourâhou et Mâhoba, dont les ruines magnifiques paraissent cependant postérieures. En 1021, le râdjâ tchandêla s'avança avec une armée formidable contre l'envahisseur musulman Mahmoud le Ghaznévide, mais dut cependant conclure la paix sans bataille, et l'arrêter par de riches présents. En 1183, le vingtième roi tchandêla, Parmal Deo, fut défait par Prithivî Râdjâ, roi d'Adjmir et de Delhi, et la contrée resta livée à l'anarchie et exposée à toutes les invasions musulmanes, jusqu'à ce que les Râdjpouts *Bundêlas*, qui ont donné leur nom au pays, vinssent s'établir, vers la fin du xive siècle, sur la rive droite de la Djamounâ. Ils prirent Kâlindjar et Kâlpi, et firent de Mâhoni leur capitale. En 1531, le grand roi Râdjâ-Roudra-Pratâpa fonda l'importante cité d'Ortchha, et rendit le pays puissant pour ses successeurs, qui durent constamment lutter contre la domination menaçante des Grands Mogols. Tchampat Râi et surtout son fils Tchattar Sâl les vainquirent fréquemment, leur reprirent tout le pays un instant envahi, et lui conservèrent son indépendance jusqu'au milieu du xviiie siècle. En 1734, cependant, les Bundêlas durent appeler à leur secours le Peichwâ mahratte, Bâdjî Râo, contre le chef afghan de Farroukhâbâd, Ahmed Khân Bangash, et celui-ci garda pour sa part la province importante de Jhansî. Il la transmit à un soubahdâr dont les descendants occupent encore aujourd'hui la ville forte d'Ortchha. Mais la discorde survint parmi les Bundêlas descendants de Tchattar Sâl, et, après de cruelles guerres civiles, en 1802, le Peichwâ sut habilement faire reconnaître sa suprématie sur le pays tout entier. De nouvelles dissensions intestines permirent aux Anglais d'acquérir vers cette époque un territoire dans le Bundelkhand, payant 361,000 livres sterling par an. Scindhia et le Râdjâ de Bérar se soulevèrent immédiatement, avec l'appui secret de Holkâr. Mais, après une campagne hardie de Chamcher Bahâdour, Râdjâ Himmat Bahâdour trahit la cause mahratte en échange d'un territoire qui lui rapportait cinq millions par an, et une forte pension du gouvernement anglais. Chamcher, défait par Himmat et le colonel Powell, dut se soumettre honorablement, et, après une dernière révolte de Ali Bahâdour, en 1857, le pays resta définitivement tributaire des Anglais.

Géographie politique et économique. — 1° *Districts anglais*. Ils sont au nombre de cinq, dépendant pour l'administration des Provinces du N.-O. Ce sont : *Hamîrpour*, *Djâlaun*, *Djhansî*, *Lâlitpour*, *Bânda*.

2° *Etats tributaires*. Ils comprennent d'une part trois Etats unis par des traités, d'autre part vingt-quatre Etats liés par des *sanads* ou chartes du gouvernement britannique. Ils sont réunis dans l'*Agence du Bundelkhand*, subordonnée à l'*Agence de l'Inde centrale*. Ce sont : 1° Etats alliés : *Ortchha* ou *Tehri*, *Datia*, *Samthar* ; 2° Etats tributaires pr. dits : *Adjâigarh*, *Alipoura*, *Hachtbhâya Djâgîrs (Dhourwâi, Bîjna Tori Fatehpour, Pahâri Bânka)*, *Baraunda*, *Bâonî*, *Bêri*, *Bîhât*, *Bidjâwâr*, *Charkhâri*, *Tchaoubeys* de *Kâlindjar (Paldeo Pahra, Tarâon, Bhâisaunda, Kâmta Radjaoula)*, *Tchatterpour*, *Garrauli*, *Gaurihar*, *Djâso*, *Djîgni*, *Khaniâdhâna Lughâsi*, *Naigawân Ribâi*, *Panna*, *Sarîla*.

Il y a une garnison anglaise à Nowgong, comprenant une batterie d'artillerie, deux compagnies d'infanterie anglaise, deux escadrons de cavalerie indigène, et un bataillon d'infanterie indigène. Les ressources minérales sont très considérables. C'est à Panna que sont les principales mines de diamants, qui commencent cependant à s'épuiser après avoir trop produit. Mais il y a des gisements abondants de houille, de fer et même de cuivre (à Lâlitpour), dont les produits sont très estimés sur les marchés de Goualior, Hâthras, Lacknau, Cawnpore, etc. — L'agriculture est toutefois la principale industrie du pays, partout où la jungle n'est pas prédominante. Il y a du blé, du coton, du sorgho *(joâr)*, du *bâdjra*, du *tîl*, et toutes les variétés innombrables des mils indiens, des céréales et des plantes oléagineuses. Le chemin de fer d'Allahâbâd à Djabbalpour a créé une augmentation prodigieuse de l'activité industrielle dans un rayon de plus de 80 kil. — Le climat est mauvais, humide en hiver, très chaud pendant l'été. — Il y a près de Nowgong un établissement d'éducation, le *Bundelkhand Râdjkoûmar College*, où une trentaine de jeunes gens nobles sont élevés.

Georges Guieysse.

Bibl. : V. Inde. — Franklin, *Memoir on the Geology of Bundelkhund*.

BUNEL (Jacob), peintre français, né à Tours en 1558, mort à Paris en 1614. La vie de cet artiste est fort peu connue : fils d'un peintre calviniste, on sait qu'il reçut de son père les premières notions du dessin et de la peinture; mais les quatrains de l'abbé de Marolles, et la Gazette rimée de Loret, qui parlent de son œuvre maîtresse, ne donnent aucun détail sur les débuts de sa carrière. Ce fut au retour d'un voyage de quelques années en Espagne et en Italie que Jacob Bunel fut associé par Henri IV, etc., à Toussaint Du Breuil, qui était chargé de la décoration de la petite galerie du Louvre; Du Breuil donnait les dessins des allégories, emblèmes et ornements, au milieu desquels ressortaient les portraits de seigneurs et grands personnages français désignés par le roi; Bunel en exécutait la peinture. Notre artiste dut faire de nombreux voyages dans les provinces, pour recueillir « de bonnes portraictures » qui pussent lui servir de documents pour peindre les illustres morts. Du Breuil étant mort en 1602, Bunel termina seul la décoration de la galerie; il fut aidé dans ce travail par sa femme, Marguerite *Bahuche* (V. ce nom), peintre de talent, qui fit les portraits des dames célèbres et princesses de la cour, que le roi voulut faire figurer dans ce panthéon politique et galant. La galerie fut entièrement détruite en 1661 par un incendie, et l'œuvre de Bunel se trouva anéantie. — Un tableau qu'il peignit pour l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré, en 1608, fut plus heureux; commandé par Henri IV, il redevint à la Révolution la propriété du gouvernement, et fut donné en 1805 au musée de Bordeaux, où il se trouve actuellement. Il représente une *Assomption*. Bunel avait peint aussi pour la chapelle de l'ordre du Saint-Esprit, aux Grands-Augustins

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Paris, une *Descente du Saint-Esprit*, qui n'a pas été retrouvée. Le Louvre possède deux dessins de cet artiste, et Aug. Carrache a gravé d'après lui un portrait de Henri IV, exécuté en 1595. Enfin Claude Vignon, dont il fut le premier maître, rapporte dans une de ses lettres qu'il sut gagner, pendant son voyage en Espagne, l'estime du roi Philippe II, et qu'il fit, par ordre de ce monarque, une série de quarante tableaux pour le cloître de l'Escurial. Ad. T.

Bibl. : J. Bernier, *Histoire de Blois;* Paris, 1862, in-4. — A. Jal, *Dict. crit. de biographie et d'hist.*

BUNEVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise; 231 hab.

BUNGARE. I. Erpétologie. — (*Bungarus* Daud.) Genre de Serpents de l'ordre des *Protéroglyphes* (V. ce mot), reconnaissable aux caractères suivants : corps long, cylindrique ; dos comprimé, en carène, revêtu d'écailles hexagonales, plus grandes que celles des autres régions ; queue relativement courte; tête ovale, déprimée, à museau obtus; orifices des narines larges, dirigés en arrière; urostèges réparties sur une seule rangée. Le genre Bungarus comprend trois formes propres à Java et à l'Inde. Ces animaux paraissent avoir des habitudes nocturnes, car ils se cachent le jour et évitent les rayons du soleil; ils fuient généralement devant l'homme; mais, excités, ils se mettent rapidement sur la défensive. Leur morsure est des plus dangereuses; excessivement communs, ils pénètrent souvent dans les habitations et deviennent ainsi des hôtes redoutables.

Nous figurons l'une des formes les plus communes, le *Bungarus fasciatus* Shaw, dont le corps est orné de

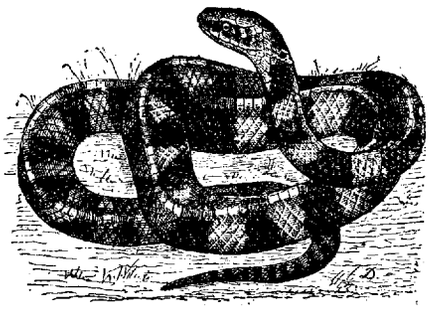

Bungarus fasciatus Shaw.

larges bandes alternativement jaunes et noires; sa tête, d'un blanc sale, porte une large bande jaune qui s'avance entre les yeux. Sa nourriture consiste en petits mammifères et en Batraciens; il est commun à Java et à Sumatra notamment. Rochbr.

II. Action physiologique du venin du Bungare. — La morsure du *Bungarus fasciatus* produit une vive douleur, avec tuméfaction, et épanchement séreux dans le tissu conjonctif. Les effets généraux, dans l'empoisonnement aigu, rappellent les symptômes de la morsure du Cobra : ataxie, contractions toniques, paralysie. Quand la mort ne survient pas rapidement, le trait dominant est la faiblesse musculaire générale. Le venin n'agit pas sur la température; il augmente la sécrétion salivaire, et provoque une tendance marquée à la suppuration des muqueuses. La morsure du *B. cœruleus* produit des effets très sensiblement identiques.

Bibl. : 1° Erpétologie. — Dumeril et Bibron., *Erp. gener.* — Sauvage, *Reptiles* dans Brehm. éd. française.
2° Action physiologique. — Wall, *Indian Snake-Poisons;* Londres, 1883, in-8.

BUNGE (Friedrich-Georg von), jurisconsulte russe contemporain, né à Kiev le 13 mars 1802. Il fit ses études à l'Université de Dorpat et y devint successivement docent et professeur de droit. En 1842, il devint bourgmestre de Reval et en 1856 il fut attaché à la chancellerie impériale de Saint-Pétersbourg. Il prit sa retraite en 1865 et alla résider d'abord à Gotha, puis à Wiesbaden. Il a publié en allemand un grand nombre de travaux relatifs au droit, aux coutumes et à l'histoire des provinces baltiques. Les principaux sont: *Beiträge zur Kunde der liv-, esth -und kurländischen Rechtsquellen* (Riga, 1832); *Forschungen auf dem Gebiet der liv-, esth- und kurl. Rechtsgeschichte* (Dorpat, 1838); *Das liv- und esthländ. Privatrecht* (2e édit., Reval, 1847-48), auquel se joint: *Das kurländ. Privatrecht* (1851) ; *Sammlung der Rechtsquellen Liv-, Esth- und Kurlands* (Dorpat, 1842-1846) ; *Theoretisch-praktische Erörterungen aus den in Liv-, Esth- und Kurland geltenden Rechten* (Dorpat, 1839-53, 4 vol. en collaboration avec Madaï); *Liv-, esth- und kurländ. Urkundenbuch* (Reval et Riga, 1853-73, 6 vol. gr. in-4), précieux recueil de documents ; *Geschichte des Gerichtswesens... in Liv-, Esth- und Kurland* (Reval, 1874); *Die Stadt Riga im XIII und XIV Jahrhundert* (Leipzig, 1878); *liv-, esth- und kurländische Urkundenregesten bis zum J. 1300* (Leipzig, 1881). L. L.

BUNGE (Alexander von), botaniste et voyageur russe contemporain, frère du précédent, né à Kiev le 24 sept. (6 oct.) 1803. Il étudia la médecine à Dorpat. Reçu docteur en 1825, il suivit son professeur et ami Ledebour en Sibérie et visita l'Altaï et une partie de la Chine; les résultats du voyage sont exposés dans le magnifique ouvrage : *K. Fr. von Ledebours Reise durch das Altaigebirge und die songarische Kirgisensteppe*, etc. (Berlin, 1829-1830); Bunge prit part en outre aux ouvrages de Ledebour, intitulés: *Flora Altaica* (Berlin, 1829-1833, 4 vol.) et *Icones plantarum novarum*, etc. (Berlin, 1829-1834, 5 vol.). Il rapporta de ses voyages d'importantes collections qui enrichirent les musées de Pétersbourg et de Dorpat. En 1830, il se joignit à la mission de Pékin comme naturaliste et étudia la flore des steppes de Gobi et des environs de Pékin. De retour fin 1831, il partit de nouveau, en 1832, visiter l'Altaï oriental. Nommé professeur de botanique à Kasan, en 1834, il parcourut, en 1835, les steppes du Volga, puis, en 1836, remplaça Ledebour comme professeur et directeur du jardin botanique de Dorpat. En 1857, il fit partie de l'expédition scientifique du Khorassan, visita le Hérat et revint par la Perse et le Caucase, pour reprendre ses cours à Dorpat, en 1859. Il a été nommé professeur émérite en 1868. Principales publications : *Enumeratio plantarum quas in China boreali collegit* (Pétersbourg, 1831); *Plantarum Mongholico-Chinensium decas I* (Kasan, 1835) ; *Verzeichniss der im Jahre 1832 im östl. Altaigebirge gesammelten Pflanzen* (Pétersbourg, 1836); *Beitr. zur Kenntniss der Flora Russlands und der Steppen Centralasiens* (Pétersb., 1851); *Tentam. generis Tamaricum species* (Dorpat, 1852) ; *Anabasearum revisio* (Pétersb., 1862) ; *Generis Astragali species gerontogææ* (Pétersb., 1868-69, 2 vol.) ; *Labiatæ persicæ* (Pétersb., 1873). Dr L. Hn.

BUNGE (Nicolas), homme d'Etat et publiciste russe contemporain, né à Kiev vers 1825. Il fit ses études à Kiev et devint professeur de science financière au lycée de Niejine. En 1850 il passa à l'Université de Kiev ; de 1859 à 1863 il fut membre de la commission pour l'émancipation des paysans. En 1880 il fut nommé adjoint du ministre des finances, gérant du ministère l'année suivante, ministre des finances en 1882, président du conseil des ministres en 1886. Il a en outre reçu le titre de conseiller privé actuel. Il a publié un grand nombre de travaux relatifs à l'économie politique : *la Législation commerciale sous Pierre le Grand* (1848) ; *Théorie du crédit* (1852) ; *Cours de statistique* (1865) ; *Droit administratif* (1876-77, 2 vol.) ; *De l'Unité monétaire en Russie* (1877). Il a collaboré à la *Revue* (russe) *des sciences politiques* et au *Messager d'Europe*. L. L.

BUNGENER (Louis-Félix), littérateur, controversiste

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et apologète protestant, né à Marseille le 29 sept. 1814, de famille allemande, mort à Genève fin juin 1874. Il fit ses études théologiques à Genève, s'y fixa et fut professeur au collège classique jusqu'en 1848. Destitué alors par le parti démocratique que la révolution genevoise de 1847 avait élevé au pouvoir, il fit des cours de littérature pour les jeunes filles, prêcha et écrivit. Ses livres sont nombreux, ils ont eu et ont encore un grand succès chez les lecteurs protestants. Les plus intéressants combinent, dans une mixture singulière, le roman, l'histoire, la théologie et l'édification; les plus sobres contiennent encore une assez forte part de fantaisie. — Ses ouvrages ont été publiés à Genève : en voici les principaux, et les dates que nous donnons sont celles des premières éditions : *Deux Soirées à l'hôtel de Rambouillet* (1839); *Essai sur la Poésie moderne* (1840); *Un Sermon sous Louis XIV* (1844); *Histoire du concile de Trente* (1846, 2 vol.); *Trois Sermons sous Louis XV* (1849, 3 vol.); *Voltaire et son temps* (1850, 2 vol.); *Julien ou la fin d'un siècle* (1853, 4 vol.); *Rome et la Bible, manuel du controversiste évangélique* (1859); *Rome et le cœur humain, étude sur le catholicisme* (1861); *Pape et concile au* XIXe *siècle* (1870); *Rome et le vrai, études sur la litt. cathol. contemp.* (1873); *Saint Paul, sa vie, son œuvre et ses épîtres* (1867); *Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits* (1862); *Lincoln, sa vie, son œuvre, sa mort* (1865). Bungener a laissé beaucoup de manuscrits inédits. E.-H. Vollet.

BUNGIA. Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes, et de la famille des *Cyprinidæ* (V. ce mot), ayant pour caractères principaux les écailles de moyenne grandeur et une ligne latérale complète, une nageoire dorsale courte, sans rayons épineux, commençant en avant des ventrales, une nageoire anale excessivement raccourcie, deux barbillons, et des dents pharingiennes crochues et coniques. Ce genre a été créé pour une forme des eaux douces de Perse, le *Bungia nigrescens* de Keyserling. Rochbr.

BUNGUS (V. Bongo [Pietro]).

BUNIAKOVSKY, mathématicien russe contemporain (V. Bouniakovsky).

BUNIAS (*Bunias* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Crucifères, composé d'herbes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, entières, roncinées ou pinnatifides. Les fleurs, disposées en grappes plus ou moins longues, ressemblent à celles des *Brassica*. Le fruit est une silicule ovoïde ou tétragone, souvent ailée et les graines renferment, sous leurs téguments, un embryon charnu, à cotylédons linéaires, enroulés en spirale. — On connaît seulement trois ou quatre espèces de *Bunias*, disséminées en Europe et dans l'Asie occidentale. L'une d'elles, *B. Erucago* L. ou *fausse-Roquette*, est commune dans les moissons du midi de la France. Elle a une odeur et une saveur pénétrantes et figurait autrefois dans les officines sous la dénomination de *Semen et Herba Erucaginis*. Elle était préconisée contre les hydropisies.

BUNITIUM (Géog. anc.). Ville du N. de la Germanie, qu'on a identifiée avec Bützow (Mecklembourg).

BUNIUM. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, établi par Linné (*Gen.*, n° 335), mais qui ne forme plus aujourd'hui qu'une section du genre *Carum* L. (V. Bentham et Hooker, *Gén.*, I, p. 801 et H. Baillon, *Hist. des pl.*, VII, p. 119). Ce sont des herbes à rhizome vivace, tubériforme, donnant naissance à des feuilles radicales bi-tripinnatiséquées et à des tiges annuelles. Les pétales sont de couleur blanche et les fruits, glabres, n'ont qu'une bandelette entre chaque vallécule. L'espèce type, *B. bulbocastanum* L. se trouve en France dans les champs et les moissons maigres des terres sablonneuses. On l'appelle vulgairement *Terre-noix*, *Suron*, *Mouisson*. Les petits tubercules arrondis, dont se compose sa portion souterraine, ont une saveur aromatique analogue à celle du céleri-rave, et se mangent dans certaines contrées sous le nom de *noix* ou *châtaignes de terre*. Ed. Lef.

BUNIVA (Michele-Francesco), médecin italien, né à Pignerol en 1761, mort à Turin en oct. 1834. Il fut (1790) professeur des institutions médicales à l'Université de Turin, puis professeur de pathologie (1801-1814). Lors de la Restauration, Buniva, suspect de libéralisme, fut exclu de l'Université et de l'Académie de Turin; d'énormes succès dans la pratique et l'estime de tous les savants de l'Europe le dédommagèrent. Les travaux de pathologie comparée de Buniva sont particulièrement remarquables. Citons parmi ses ouvrages : *Diss. de generatione plantarum ex anatomia, de organis mulierum genitalibus*, etc. (Turin, 1788, in-8); *De l'Inflamm. des poumons* (Turin, 1795, in-8); *Des Maladies des bœufs* (Turin, 1796, in-8); *Disc. sur l'utilité de la vaccine* (Turin, 1804, in-8); *Sur le Croup et angine trachéale* (Turin, 1808, in-8); *De Diversi Metodi della litotrizia*, etc. (Turin, 1833, in-8). Dr L. Hn.

BUNJEVCI ou **BOUNIEVATSES.** On appelle ainsi les Croates catholiques qui vivent dans la Bacska, dans les bassins du Danube inférieur et de la Tisza et aux environs de Zeng sur le littoral. On suppose qu'ils doivent leur nom à des émigrés qui habitaient primitivement sur le bords de la rivière Buna, en Herzégovine. L. L.

BUNKER'S HILL. Nom d'une colline située à Charlestown, un des quartiers de la ville de Boston (Etats-Unis), où les Américains, au début de la guerre de l'Indépendance, soutinrent un brillant combat contre les Anglais commandés par le général Gage (17 juin 1775). L'armée américaine était encore placée sous les ordres du général Ward, Washington n'ayant été nommé commandant en chef que deux jours auparavant par le congrès continental. Les troupes anglaises, depuis le combat de Lexington où avait eu lieu la première rencontre entre les forces royales et les colons insurgés du Massachusetts (18 avr. 1775), étaient bloquées dans Boston. Cette ville, dont l'enceinte ne dépassait pas encore les limites de la péninsule qui forme aujourd'hui le centre de la cité, était dominée au Nord par les hauteurs de la presqu'île de Charlestown, reliée au continent par un isthme étroit. Le général Gage ayant reçu d'importants renforts et préparant une sortie, le comité de salut public du Massachusetts, qui formait une sorte de conseil de guerre du général Ward, comprit que l'heure était venue de mettre à l'épreuve la fermeté des troupes coloniales. On résolut de prévenir l'attaque présumée des Anglais. Un détachement de douze cents hommes, sous les ordres du colonel Prescott, fut chargé de construire une redoute sur Bunker's Hill, éminence qui formait l'entrée de la péninsule de Charlestown et commandait la grande route de Boston vers le N. et l'O. Prescott quitta le camp dans la nuit du 16 juin. Par suite d'une confusion de noms ou d'un ordre mal transmis, il dépassa Bunker's Hill et occupa Breeds Hill, colline plus basse que la première, plus rapprochée de la ville, en face des batteries anglaises établies sur les quais de Boston. C'est ce point qui a reçu depuis effectivement et garde encore le nom de Bunker's Hill, et c'est là que fut érigée plus tard la colonne commémorative du combat. Les Américains travaillèrent toute la nuit, et les Anglais, dans la matinée du 17, virent avec surprise la colline de Breeds Hill couronnée d'une redoute improvisée. Au lieu de faire occuper l'isthme par un détachement et de prendre à revers les défenseurs de la redoute en les coupant de toute communication avec le gros de l'armée coloniale, les généraux anglais trouvèrent plus chevaleresque de lancer 2,500 hommes, l'élite de leur troupe, contre le front de l'ouvrage ennemi. L'assaut dut être renouvelé trois fois, les colonnes anglaises ayant été repoussées à deux reprises par un feu terrible et refoulées jusqu'au rivage. La redoute fut enfin enlevée à la baïonnette après que les Américains eurent épuisé leurs munitions. Ils purent d'ailleurs se replier par l'isthme laissé libre et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'établir en arrière sur une position où les Anglais ne songèrent pas à les attaquer. La perte des Américains fut de 145 tués ou disparus et de 304 blessés. Parmi les morts se trouvait Joseph Warren, l'un des plus ardents patriotes du Massachusetts. Les Anglais eurent 1,050 tués ou blessés, plus du tiers de l'effectif engagé. L'armée du général Gage était si affaiblie que celui-ci n'osa plus tenter aucun mouvement offensif jusqu'à la fin du siège qui se termina par l'évacuation de Boston, le 17 mars 1776.

A. Moireau.

BUNNING (James-Bunstone), architecte anglais, né à Londres le 6 oct. 1802, mort dans cette ville le 7 mars 1863. Fils et élève d'un *surveyor* (directeur de travaux) de Londres, puis de George Smith et de Robert Furze Brettingham, James-Bunstone Bunning devint lui-même, à partir de 1825, surveyor d'importants districts ou de grandes associations dont the London and County Bank, the Thames Tunnel et the Victoria Life Office. On lui doit, entre autres édifices, de 1825 à 1843, l'Ecole de la Cité de Londres dans Milk-Street, école qu'il compléta en 1837 et qui, depuis, fut transportée à Thames-Embankment et Bethnal-Green Union-Workhouse. Nommé le 23 sept. 1843 *clerk of the city's works*, titre qui, en 1847, fut changé, pour la première fois depuis 1427, en celui d'architecte de la cité, Bunning dirigea pendant vingt années d'importants travaux de voirie et de construction à Londres et, parmi ces derniers, le Coal Exchange, en 1849 ; City Prison, Holloway, en 1852 ; Free Mason's Orphan Schools, Brixton, en 1853 ; Métropolitan Cattle Market, en 1855 ; deux nouvelles chambres de justice à Guildhall, en 1856, et le Pauper Lunatic Asylum at Stone, Kent, qu'il laissa inachevé. Membre de l'Institut royal des architectes britanniques, Bunning fut nommé membre de la Société des antiquaires de Londres en souvenir du grand soin qu'il avait pris de préserver les intéressants restes de constructions romaines qu'il avait rencontrés dans les fouilles de Coal Exchange.

Charles Lucas.

Bibl. : *The Builder;* Londres, 1863, in-4, t. XXII.— Leslie Stephen, *Dict. of nat. biography;* Londres, t. VII (1886), in-8.

BUNO-Bonnevaux. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly; 380 hab.

BUNOCEPHALICHTHYS. Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes, et de la famille des *Siluridæ (Silurides Protéropodes)*, ayant pour caractères : absence de la nageoire adipeuse, la dorsale rudimentaire, située en avant des ventrales, lesquelles possèdent six rayons; anale courte; les pectorales armées d'une épine aplatie; six barbillons aux mâchoires, les uns de chaque côté des maxillaires, les seconds à chaque angle de la bouche et les troisièmes de chaque côté du menton ; une bande de dents en velours aux mâchoires; palais lisse; partie supérieure de la tête ornée de protubérances osseuses; la peau du corps est rugueuse, et les yeux excessivement petits. Ce genre ne comprend qu'une forme, le *Bunocephalichthys hypsiurus* Gunth., du rio Branco.

Rochbr.

Bibl.: Gunther, *Cat. Fishes Brit. Mus.*

BUNOCEPHALUS. Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Siluridæ (Silurides Protéropodes)* caractérisés ainsi : pas de nageoires adipeuses; dorsale courte, sans épines, anale courte ; pectorales armées d'une épine denticulée ; six barbillons, un à chaque maxillaire, un à chaque angle de la bouche et un autre en arrière des barbillons mandibulaires; dents en velours, disposées sur chaque mâchoire en petits coussins ; tête et corps portant des protubérances et des crêtes osseuses ; peau couverte de tubercules. Les *Bunocephalus* habitent l'Amérique tropicale ; l'une des formes, le *Bunocephalus Gronovi* Gunth., provient du rio Negro.

Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Cat. Fishes Brit. Mus.* — Blecker, *Prodr. Silur.*

BUNODONTES (Mamm.) Ce nom, qui sert à désigner les Mammifères à *dents* (molaires) *mamelonnées* (du grec βοῦνος mamelon, et ὀδούς, ὄντος dent), a été créé par Cope et appliqué plus spécialement par lui au groupe d'Onguiculés qui renferme les Primates, les Chiroptères, les Insectivores, les Carnivores et les groupes de Mammifères vivants et fossiles qui s'y rattachent par leur dentition. En fait, tous les Mammifères commencent par être *bunodontes*, c.-à-d. qu'à leur naissance et pendant la période où ils se nourrissent exclusivement du lait de leur mère, ils ont tous des molaires couvertes de mamelons ou *denticules* (Gaudry) plus ou moins saillants et en nombre variable pour chaque genre de dents et pour chaque espèce d'animal. Mais tandis que les types carnivores ou insectivores et les types exclusivement frugivores (Primates), conservent cette dentition toute leur vie, les types herbivores et granivores (Ongulés, Rongeurs, etc.), qui se nourrissent de matières végétales plus ou moins dures et à cellules renfermant de la silice, présentent à l'âge adulte une forme de molaires très différente. En effet, à partir du moment où le jeune animal commence à broyer des matières végétales à l'exemple de sa mère, le frottement des denticules des deux mâchoires, les uns contre les autres et contre les fibres végétales, les use peu à peu, et la dentine (ivoire) mise à nu par la disparition de l'émail se présente sous forme d'îlots qui deviennent ensuite confluents (dents à crêtes, ou *lophiodontes)* (V. ce mot). On peut juger de l'âge de l'animal par le plus ou moins d'étendue de ces îlots et de ces crêtes, qui, sur la face libre de la couronne des molaires des Rongeurs et des Ongulés, forme des dessins en zig-zag, souvent très réguliers et toujours caractéristiques des genres et des espèces. Chez les Ruminants, ces crêtes forment des croissants, d'où le nom de *sélénodontes* (V. ce mot), qu'on applique à ces animaux. Ces deux termes *(lophiodontes* et *sélénodontes)* sont donc opposés à celui de bunodonte (V. Dent).

E. Trouessart.

Bibl. : Gaudry, *les Enchaînements du monde animal*, Mammifères Tertiaires, 1878, pp. 54 et suiv. — Cope, *On the Homologies and Origin of the Types of Molar Teeth of Mammalia educabilia (Journal of the Academy of natural sciences)*; Philadelphia, 1874.

BUÑOL. Ville d'Espagne, prov. de Valence, sur le *Buñol*, sous-affluent du Jucar : 3,000 hab. Château-fort arabe. Le *Buñol*, qui coule au pied de la ville, passe sous le pont naturel de Carcalin, se perd et renaît par 300 sources qui forment de petites cascades; le site est très pittoresque ; un peu plus loin est la cascade du *Charco de Diaz*. Cette rivière fait mouvoir les papeteries de la ville.

BUNOTHÈRES ou BUNOTHÉRIENS (Paléont. [*Bunotheria*]). Cope a désigné sous ce nom (1875-1877) un groupe de Mammifères fossiles, qui renferme les Carnivores primitifs et plusieurs autres types de Mammifères Onguiculés dont la place, dans les classifications modernes, reste douteuse. Tous ces Mammifères ont des molaires tuberculeuses ou mamelonnées (V. Bunodontes), et tous étaient vraisemblablement plantigrades. Ce groupe, que Cope considère comme un grand ordre, formé de types très variés, semblable sous ce rapport au groupe actuel des Didelphes ou Marsupiaux, se subdivise en cinq sous-ordres : *Creodonta*, *Mesodonta*, *Insectivora*, *Tillodonta*, *Tæniodonta*, dont un seul (les Insectivores) a des représentants encore vivants. Les autres appartiennent à la ligne ancestrale des *Carnivores*, des *Prosimiens*, des *Rongeurs* et des *Edentés* (V. ces mots). Les types les mieux connus de ce groupe, riche surtout en représentants dans l'Amérique du Nord, sont les genres *Oxyæna*, *Amblocto-nus*, etc., fossiles dans l'éocène des Etats-Unis, *Pterodon*, *Arctocyon*, etc., qui vivaient à la même époque en Europe, et atteignaient une assez grande taille, mais que, d'après leur organisation, Cope considère comme des Insectivores gigantesques plutôt que comme de vrais Carnivores : ils étaient tous plantigrades. — Dans ses

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus récents travaux Cope a remanié considérablement ce groupe et les sous-ordres qu'il renferme. Dans son dernier travail sur ce sujet (1883), il subdivise l'ordre des Bunothères en six sous-ordres : *Tœniodonta*, *Tillodonta*, *Daubentonioidea* (ou *Chyromyidæ*), *Prosimiæ* comprenant les anciens *Mesodonta*), *Insectivora* et *Creodonta* (V. Créodontes, Mésodontes, etc.).

E. Trouessart.

Bibl. : Cope, *Report upon U. S. Geogr. Surveys West of the One Hundreth Meridian*, part. II, vol. IV, *Paleontology* (1877), pp. 72 et suiv. — Du même, *Report of the U. S. Geological Survey*, vol. III (1884), *Tertiary Vertebrata*, p. 185. — Du même, *Proc. of the Acad. of Natur. Sciences of Philadelphia*, 1883, p. 77.

BUNSEN (Christian-Karl-Josias, baron de), diplomate, archéologue et théologien allemand, né à Korbach (principauté de Waldeck) le 25 août 1791, mort à Bonn le 8 nov. 1860. Il étudia la théologie à Marburg (1808), la philologie à Gœttingue (1809-1813) sous la direction de Heyne, et fut nommé professeur à un gymnase de Gœttingue. Il publia *De jure Atheniensium hereditaris* (Gœttingue, 1813), et entreprit une série de voyages à Vienne, à Copenhague où Finn Magnussen lui enseigna l'islandais (1813), à Paris où il étudia l'arabe et le persan sous Silvestre de Sacy (1816), à Rome où l'appela Niebuhr. Il y épousa une riche Anglaise, *Frances Waddington*. La protection de Niebuhr fit nommer Bunsen secrétaire d'ambassade. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, étant venu à Rome, fut frappé de l'intelligence du jeune savant, avec qui il s'entretint de questions théologiques. En 1824, Bunsen devint chargé d'affaires, en 1827, ministre résident de Prusse auprès du Saint-Siège. Il eut part à la fondation de l'Institut archéologique (1829) et publia avec Platner un important ouvrage sur Rome : *Beschreibrung der Stadt Rom* (Stuttgart, 1830 1837, 3 vol.), puis *Die Basiliken des christlichen Rom* (Munich, 1843, in-4 et atlas in-fol.; éd. franç.; Francfort, 1873). Il avait déployé une réelle habileté dans les négociations avec les papes au sujet des mariages mixtes, des relations entre le gouvernement (protestant) de la Prusse, avec les évêques de Westphalie et des provinces rhénanes. Quand l'attitude, puis l'incarcération de l'archevêque de Cologne amenèrent un conflit (1837), il tenta vainement de l'apaiser. En 1839 il fut envoyé à Berne. Le roi, qui l'avait pris en affection, le rappela à Berlin (1841), puis le nomma son représentant à Londres (1842). Il y resta jusqu'en juin 1854, conseillant au roi l'entente avec l'Angleterre et ayant inutilement essayé d'obtenir de celle-ci des concessions dans la question de Slesvig-Holstein. On le nomma baron héréditaire en 1857. Il finit sa vie dans la retraite, s'occupant presque exclusivement de théologie. Il avait publié un grand ouvrage historique, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte* (Hambourg et Gotha, 1845-1857, 5 vol.). Dès son séjour à Rome, Bunsen s'adonna à des recherches liturgiques; à Londres, il poursuivit le projet d'une sorte d'union entre les églises de Prusse et d'Angleterre par l'érection d'un évêché protestant à Jérusalem. D'un esprit ardent et libéral, il tenta une réconciliation entre l'idée religieuse biblique et les visées de la philosophie moderne. Ses deux œuvres capitales à cet égard sont un grand ouvrage intitulé *Gott in der Geschichte* (Leipzig, 1857-58, 3 vol.), où l'auteur se propose d'établir, mais par une voie rationnelle et sans recourir à l'autorité de l'Eglise, que les diverses religions anciennes contiennent des vues religieuses, une sorte de révélation de la divinité, qui convergent et aboutissent au christianisme, révélation suprême et définitive, et un *Bibelwerk* (Leipzig, 1858-70, 9 vol.), édition de la Bible accompagnée de commentaires explicatifs. D'autre part, Bunsen a publié divers travaux sur les *Lettres d'Ignace*, les *Philosophumena*, qu'il attribue à Hippolyte, évêque suburbain du IIIe siècle, etc. Les œuvres de Bunsen, notamment son *Dieu dans l'histoire*, dont on peut se faire une idée par une traduction abrégée, en français, ont rapidement vieilli; la méthode n'en est pas suffisamment sévère.

A.-M. B. et M. V.

Bibl. : G. Bonet, *Bunsen, un prophète des temps modernes*; Strasbourg, 1867. — Sa veuve a publié sa biographie : *A memoir of baron Bunsen* (Londres, 1867, 2 vol.), qui fut développée par *Nippold* dans une édition allemande (Leipzig, 1868-70, 3 vol.).

BUNSEN (Robert-Wilhelm), chimiste allemand contemporain, né à Gœttingue le 31 mars 1811, l'un des savants les plus illustres de notre époque. Après avoir complété ses études à Paris, à Berlin et à Vienne, il fut successivement professeur de chimie à Gœttingue (1833); à Cassel (1836), où il occupa la chaire de Wöhler; à Marbourg (1841), à Breslau (1851), enfin à Heidelberg (1852), où il se fixa définitivement et où il a fait école. Il a publié un grand nombre de travaux originaux; ses recherches sur le cacodyle, prototype des radicaux métalliques composés, sont restées classiques. On lui doit des recherches sur les cyanures doubles, sur l'affinité chimique, sur la poudre à canon, sur l'absorption des gaz; sur la photochimie, la diffusion et la combustibilité des gaz. Il a inventé une pile électrique qui porte son nom; il a donné un procédé pour préparer le magnésium et il a appliqué ce métal à l'éclairage. Mais une découverte de premier ordre, faite en commun avec Kirchof, mit le comble à sa réputation : c'est la découverte de son admirable méthode d'analyse spectrale, méthode qui nous a dévoilé la nature des astres, en particulier de notre soleil. Cette méthode a conduit en outre Bunsen à la découverte de deux corps simples nouveaux, le *césium* et le *rubidium*, par des procédés qui ont servi de modèles pour la découverte de toute une série d'éléments nouveaux. Les nombreux mémoires de Bunsen se trouvent dans tous les journaux scientifiques. Il a publié séparément plusieurs ouvrages, notamment : *la Méthode volumétrique* (Heidelb., 1854); *l'Hydrate de peroxyde de fer, comme contre-poison de l'arsenic* (1837, 2e éd.); *les Méthodes gazométriques* (Brunsw., 1857); *l'Analyse spectrale* (1861). Voici la liste de ses principaux mémoires : *Rech. sur la série du cacodyle* (*Ann. Phys. et Ch.*, t. IV, 167; t. VIII, 356, 3e série); *Influence de la pression sur la fusion* (*ib.*, t. XXXV, 383); *Préparation du magnésium* (*ib.*, t. XXXVI, 107); *Rech. sur les roches de l'Islande* (*ib.*, t. XXXVIII, 215 et 289); *Rech. sur l'affinité chimique* (*ib.*, t. XXVIII, 344); *Sur une méthode générale d'analyse volumétrique* (*ib.*, t. LXI, 339); *Préparation du chrome par le courant* (*ib.*, t. LXI, 354); *Absorption des gaz par les liquides* (*ib.*, t. LIII, 496); *Sur le Cérium et ses oxydes* (*ib.*, t. LII, 498); *Séparation de l'arsenic, de l'antimoine et de l'étain* (*ib.*, t. LIV, 91); *Rech. photochimiques* (id., t. LV, 352); *Rubidium et Césium* (t. XXIX, 234, 235); *Analyse spectrale*, en commun avec Kirchof (*ib.*, t. LXII, 452, et t. LXIV, 257).

Ed. B.

BUNSÉNITE. Protoxyde de nickel (NiO). Ce minéral se trouve en petits octaèdres réguliers d'un beau vert, à éclats vitreux, comme produit de décomposition des minéraux nikelifères.

BUNTING (Jabez), théologien anglais et ministre méthodiste, né à Manchester en 1779, mort en 1838. Bunting entra au service de l'Eglise wesleyenne dès sa dix-neuvième année. Il remplit les fonctions de pasteur, principalement à Manchester, Liverpool et Londres. Chargé, en 1834, de la direction du séminaire wesleyen, il contribua beaucoup au relèvement du niveau des études du clergé de sa confession. En tant que président de la « conférence » ou assemblée ecclésiastique, et de secrétaire de la société des missions, il exerça une grande influence sur l'œuvre et la tendance du méthodisme. En 1862, Bunting publia ses sermons.

G. Q.

BUNUS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. d'Iholdy; 224 hab.

BUNYAN (John), écrivain mystique anglais, né à Elstow (Bedfordshire) en 1628, mort à Londres le 31 août

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1688. Fils d'un chaudronnier étameur, il apprit l'état de son père tout en recevant l'instruction que pouvait lui donner l'école de son village. Il confesse lui-même qu'il prenait des habitudes de débauche, lorsqu'il se maria, à dix-neuf ans, avec une jeune fille d'une grande piété, dont l'influence le réforma. Admis, en 1653, dans la congrégation des baptistes de Bedford, ses coreligionnaires le prièrent, à la mort de leur pasteur, en 1655, de remplir au milieu d'eux l'office de prédicateur. Il prêcha pendant cinq ans environ. Mais il fut jeté en prison sous l'inculpation de ne pas fréquenter l'Eglise établie et de tenir des conventicules illicites. Il y resta douze ans et demi, n'ayant pour nourriture intellectuelle que la Bible et le *Book of Martyrs* de Fox. C'est là qu'il écrivit le merveilleux livre intitulé *Pilgrim's Progress*. Elargi en 1672, grâce à un prélat tolérant, il passa le reste de sa vie à voyager, visitant ceux de sa communion et les exhortant, ce qui lui valut, parmi eux, le surnom de *Bishop Bunyan*, l'évêque Bunyan. Lorsque Jacques II accorda la liberté de conscience aux dissidents, Bunyan bâtit une salle de réunion *(meeting-house)* à Bedford. Dans un de ses voyages annuels à Londres, il fut surpris par un orage, prit froid, et mourut quelques jours après. Son livre de dévotion mystique, *le Voyage du Pèlerin*, est comparable, pour la popularité dont il jouit parmi les protestants, à l'*Imitation de Jésus-Christ*, chez les catholiques. C'est l'histoire d'une âme qui monte vers Dieu à travers les obstacles du monde et les embûches de Satan. Cet homme, sans culture, et ne connaissant pour ainsi dire que deux livres, a su, non seulement trouver des accents capables de consoler et de réconforter les cœurs religieux, mais encore écrire un ouvrage resté classique par la pureté de la langue, l'éclat naïf des images, le naturel du style, le charme et la fraîcheur de l'imagination. La première édition du *Pilgrim's Progress*, probablement clandestine, est sans date. On n'en connaît qu'un exemplaire, découvert assez récemment, et dont le fac-similé a été publié en 1875. La deuxième date de 1678. La seconde partie ne parut qu'en 1684. Depuis, jamais livre, si ce n'est la Bible, n'a été plus souvent réimprimé. Il est traduit dans toutes les langues; la dernière traduction française est de 1841. On doit aussi à Bunyan d'autres écrits et surtout *The Holy War (la Guerre sainte)*, ouvrage bien moins connu que *le Voyage du Pèlerin*, et qui pourtant est une des allégories les plus saisissantes qu'on ait jamais composées. Les œuvres complètes de Bunyan furent publiées pour la première fois en 1692 (in-fol.). Une des meilleures éditions est celle qu'a donnée George Offor, en 1853 (3 vol. in-8).

B.-H. Gausseron.

Bibl. : Southey, *Life of Bunyan*. — J. Ivimey, *Life of Mr. J. Bunyan*; Londres, 1809. — C. W. Brumbéy, *Bekehrungsgeschichte des J. Bunyan*; Berlin, 1814. — R. Philip, *Life of J. Bunyan*; New-York, 1839.

BUNZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld; 486 hab.

BUNZLAU. Ce nom est porté par deux villes de la Bohême: 1° Alt Bunzlau (Stara Boleslav), dans le district de Karlin (pop. 3,500 hab.); 2° Jungbunzlau (en tchèque Mladá Boleslav), ch.-l. de capitainerie, située sur l'Iser, au point de rencontre du chem. de fer du N.-O. de l'Autriche et du chem. de fer de Prague à Turnov. Sa population dépasse 10,000 hab. Comme la précédente, elle doit son nom à un prince appelé Boleslav (Boleslav II, 995). Elle fut pendant quelque temps le siège principal de la communauté des Frères Bohêmes. L. L.

BUNZLAU. Ville de Prusse, prov. de Silésie, district de Liegnitz, sur la Bober; 10,790 hab. Fondée en 1203 par le duc Boleslav qui lui donna son nom, cette ville appartint au duché de Glogau; elle fut pillée dans la guerre des Hussites (1427) et dans la guerre de Trente ans.

Bibl. : Dewitz, *Gesch. des Kreises Bunzlau*; Bunzlau, 1884.

BUOL-Schauenstein (Karl-Ferdinand, comte de), diplomate autrichien, né le 17 mai 1797, mort à Vienne le 28 oct. 1865. Son père, *Jean-Rodolphe*, avait été ministre à La Haye, à Bâle, à Dresde, à Karlsruhe, à Stuttgart et avait présidé, de 1815 à 1823, la diète germanique. Ferdinand suivit la carrière paternelle et fut successivement ministre à Carlsruhe, Stuttgart, Turin et Pétersbourg (1848). Il décida l'empereur Nicolas à marcher contre l'insurrection hongroise. En 1850, il prit part aux conférences de Dresde; ambassadeur à Londres en 1851, il devint l'année suivante ministre des affaires étrangères et président du cabinet autrichien. Il dirigea la politique de l'Autriche pendant la guerre d'Orient et représenta son pays au Congrès de Paris (1856). En 1859 il donna sa démission et rentra dans la vie privée. L. L.

BUON (Les) ou **BON.** Célèbre famille d'artistes vénitiens du xve siècle, à la fois architectes et sculpteurs, qui contribuèrent à fonder à Venise le style de la première Renaissance. Il est assez difficile de les distinguer entre eux, de même que les Lombardi et les Massegne, et le catalogue de leur œuvre est loin d'être sûrement établi. Nés probablement à Venise, ils habitaient la Contrada de San Marziale, près l'église Santa Maria dell'Orto. Le chef de la famille, *Giovanni* Buon, fils de Bertucci, conclut en 1426 le contrat pour la décoration de la *Cà d'oro*, un des plus remarquables édifices gothiques du Grand Canal. Il eut deux fils, Bartolommeo et Pantaleone. *Bartolommeo* paraît avoir été le plus illustre de la famille. L'œuvre principale qui reste attachée à son nom et la seule qui soit absolument authentique (car elle est signée : *Op. Bartholomei*), c'est la superbe porte qui donne entrée au palais ducal du côté de Saint-Marc. Elle était primitivement dorée *(Porta dorata)*. On l'a appelée depuis *Porta della Carta*, parce qu'on y affichait les décrets publics. Le 10 nov. 1438, Bartolommeo signe avec son père Giovanni le contrat par lequel ils s'engageaient à exécuter ce travail moyennant la somme de 1,700 ducats d'or. En 1442, l'œuvre étant en cours d'exécution, ils promettent de la terminer dans le délai d'un an. Elle le fut seulement vers 1463. Quelle a été la part du père? on l'ignore. En tout cas, l'artiste qui a conçu cette riche décoration n'en était pas à son coup d'essai. L'architecture élégante et fine appartient au gothique fleuri le plus charmant. Les quatre Vertus placées sous des niches de chaque côté de la porte sont encore un peu raides et drapées lourdement. Mais la majestueuse figure de la Justice, qui trône au sommet du fronton, assise sur des lions, et surtout les pétulantes figures d'enfants nus qui grimpent dans le feuillage, le long des rampants, ont toute la liberté et la vie de la Renaissance à ses débuts. Bartolommeo Buon occupe à Venise le même rang de transition que Nicolas d'Arezzo à Florence. Il est demi-gothique, demi-naturaliste et novateur. On peut rapprocher de la porte della Carta le tombeau du *bienheureux Pacifico*, malheureusement très mutilé, dans l'église de' Frari (1437). Une décoration analogue orne les rampants de l'arcade: des figures d'anges musiciens sortant à mi-corps du feuillage et qui sont d'une grâce exquise. Quant au grand bas-relief du Baptême, c'est encore, malgré sa détérioration, un des plus beaux spécimens de l'art des quattrocentistes à Venise. On attribue également à Bartolommeo les sculptures de la façade de *Santa Maria dell'Orto*, série d'apôtres placés haut sous des niches, ainsi que le saint Christophe et les deux figures de l'Annonciation qui surmontent la porte. Les Buon eurent une part importante à la construction du palais ducal, sans qu'on sache exactement ce qui leur appartient en propre. Les sculptures des chapiteaux sont d'un art antérieur. Bartolommeo travaillait au palais avec son frère *Pantaleone* en 1463. Il est nommé architecte en chef *(proto)* de l'édifice le 20 août 1492 et occupe ce poste d'honneur jusqu'en 1496 ; après quoi, son nom disparaît des comptes. Peut-être mourut-il cette année-là, dans l'expédition maritime qu'il entreprend avec Marc Trévisan, grand amiral. Le *Piero* Buon qui travaille en-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

suite au palais (1496-1498) pourrait bien être son fils. — Il est bon de ne pas confondre l'excellent sculpteur avec *Bartolommeo* le Jeune (mastro Buono de Bergame), architecte du XVIe siècle, auquel on doit le sommet en pointe du campanile de Venise (1510), le troisième étage des Procuratie Vecchie (1496-1517), et sur les plans duquel fut commencée en 1517 la Scuola di San Rocco. On ne sait s'ils étaient parents. Paul LEPRIEUR.

BIBL. : PERKINS, *les Sculpteurs italiens*, traduct. Haussoullier; Paris, 1869, t. II, 2 vol. in-8. — BURCKHARDT, *Der Cicerone*, édit. Bode ; Leipzig, 1884, t. II, in-8. — LORENZI, *Monumenti per servire alla storia del palazzo ducale di Venezia* ; Venise, 1868, in-fol. — GUALANDI, *Memorie originali italiane risguardanti le belle arti* ; Bologne, 1845, serie sesta, pp. 107-113 ; 6 vol. in-16. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. I.

BUONACCIUOLI (Lodovico), médecin italien, du commencement du XVIe siècle, appartenant à une famille noble de Ferrare. Reçu docteur en philosophie et en médecine à l'université de sa ville natale, il se livra d'abord à l'enseignement, puis avec succès à la pratique, et devint le médecin de la duchesse de Ferrare. Très versé en anatomie, il a le premier bien décrit les nymphes, le clitoris et l'hymen, dans *De uteri partumque ejus confectione*, etc. (Strasbourg, 1537, in-8) ; on lui doit en outre : *De conceptionis indiciis*, etc. (Strasb., 1538, in-8), publié aussi sous le titre de : *De formatione fœtus* (Lyon, 1639, 1641, in-12 ; Leyde, 1650, 1660, in-12, et autres édit.) ; ces divers ouvrages ne sont que des parties séparées d'un traité publié tout d'abord sous ce titre : *Enneas muliebris, in quo uteri descriptio, conceptionis et virginitatis notæ*, etc., sans lieu ni date d'impression (avant 1500 probablement), et dédié à Lucrèce Borgia. Dr L. HN.

BUONACCORSI (V. CALLIMAQUE et PERINO DEL VAGA).

BUONACOSSI (V. BONACOSSI).

BUONAFEDE (Appiano), dit *Agatopisto Cromaziano*, philosophe italien, né le 4 janv. 1716, à Commacchio, dans le duché de Ferrare, mort à Rome le 17 déc. 1793. A vingt-quatre ans, il fut nommé professeur de théologie à Naples. Cinq ans plus tard, en 1745, il entra dans l'ordre des célestins, dont il devint par la suite général. Il a laissé plusieurs ouvrages qui se recommandent par la pureté et l'élégance du style. Sa première production fut une sorte de pamphlet dans le goût de Lucien : *Ritratti poetici, storici e critici di varj moderni uomini di lettere* (1745) ; il publia ensuite un recueil de comédies philosophiques : *Saggio di commedie filosofiche* (Faenza, 1754, in-4). Mais ses véritables titres sont ailleurs, dans ses excellents traités : *Della Istoria e della indole di ogni filosofia* (Lucques, 1766-1781 et Venise, 1782-1784, 7 vol. in-8), et *Della Restaurazione d'ogni filosofia ne' secoli XVI, XVII e XVIII* (Venise, 1785-1789, 3 vol. in-8 ; trad. en allemand par C. Heydenreich, Leipzig, 1791). Antérieurement, il avait publié une *Istoria critica e filosofica del suicidio* (Lucques, 1761, in-8, trad. franç., 1841). Mentionnons enfin : *Delle Conquiste celebri esaminate col naturale diritto delle genti* (Lucques, 1763, in-8) et *Storia del moderno diritto di natura e delle genti* (Pérouse, 1789, in-8) où il a résumé ses idées sur le droit public et naturel.

BUONAFEDE (Francisco), médecin et botaniste italien (V. BONAFIDE).

BUONAMICI (Filippo), érudit italien, né à Lucques en 1708, mort le 30 nov. 1780. Nommé par Benoît XIV substitut de Lucchesini, secrétaire des Brefs, il lui succéda dans cette fonction, sous Clément XIV, après avoir été quelque temps le représentant de sa ville natale près le Saint-Siège. On lui doit : *Oratio in Funere Jo. Vincentii Lucchesini* (Rome, 1745, in-8) ; *Della Facilità dell' antica Roma nell'ammettere alla Cittadinanza i forestieri* (Rome, 1752, in-12) ; *De claris pontificiarum epistolarum scriptoribus* (Rome, 1753, in-8) ; *De maximo templo Bononiensi a Benedicto XIX Pont. Max. propriis sumptibus instaurato Carmen* (Rome, 1756, in-8) ; *Vita d'Innocenzo XI* (Rome, 1776, in-8). Ses œuvres, tant latines qu'italiennes, et jointes à celles de son frère, *Castruccio* Buonamici (1710-1761), ont été réunies sous ce titre : *Ph. et Castr. fratrum Bonamicorum Lucensium opera omnia* (Lucques, 1784, 4 vol. in-4). R. G.

BUONAMICO DI CRISTOFANI (V. BUFFALMACO).

BUONAPARTE (Giacomo), chroniqueur italien, originaire de San Miniato al Tedesco, en Toscane, mort en 1541. Il vivait à la cour de Rome en 1527, à l'époque du sac de cette ville, dont il reste, sous son nom, un dramatique récit. Cette chronique fut imprimée pour la première fois sous le titre suivant, *Ragguaglio storico di tutto l'occorso, giorno per giorno, nel sacco di Roma dell'anno 1527, da Jacopo di Buonaparte, gentilhomo samminiatese, che si trovò presente* (Cologne, [Italie], 1756, in-4). Elle a été traduite, anonymement par Hamelin : *Tableau historique des événements survenus pendant le sac de Rome* (Paris, 1809, in-8) ; une autre traduction en fut donnée par le prince Napoléon-Louis Bonaparte : *Sac de Rome écrit en 1527 par Jacques Bonaparte* (Florence, 1830) ; on la trouve reproduite dans le *Panthéon littéraire* de Buchon avec un supplément du prince Louis-Napoléon, plus tard empereur, et une *Notice* à laquelle on renvoie le lecteur. Cette chronique est presque mot pour mot la même que celle qui fut imprimée en 1624 à Paris sous le nom de Guichardin ; il semble difficile d'en nommer le véritable auteur. R. G.

BUONAPARTE (famille) (V. BONAPARTE).

BUONARROTI (V. MICHEL-ANGE).

BUONARROTI (Michele-Angelo), poète italien, né à Florence en 1568, mort le 11 janv. 1646. Neveu du grand Michel-Ange, il est souvent surnommé le Jeune *(Il Giovane)*. Membre de l'Académie de la *Crusca*, il collabora à la première édition du célèbre *Vocabolario*, en même temps qu'il faisait paraître d'agréables vers. Autant que de la poésie, peut-être, il eut la passion de la gloire de son oncle, en l'honneur duquel il avait fait élever chez lui, sur les dessins de Pierre de Cortone, une magnifique galerie consacrée uniquement à ses œuvres. Deux comédies ont fait sa renommée, en lui assurant une bonne place parmi les plus originaux des stylistes florentins, *la Tancia* et *la Fiera*. La première, de cinq actes en *ottava rima*, est écrite dans le dialecte des paysans toscans, et à ce titre fort précieuse comme texte de langue ; dans la seconde, divisée en cinq journées et chaque journée en cinq actes, le poète n'admet, au contraire, que des mots et des tournures purement académiques et florentines. — Liste de ses œuvres principales : *Il Natale d'Ercole, favola drammatica* (Florence, 1607, in-4) ; *la Tancia, commedia rusticale* (Florence, 1612, in-4) ; *Balletto della Cortesia* (Florence, 1613, in-8) ; *la Fiera, commedia urbana* (jouée en 1618), imprimée seulement en 1726 (Florence, in-fol.) ; quelques *Ciccalate* (discours académiques en style badin) que l'on trouve au recueil des *Prose Fiorentine* ; une quantité de vers manuscrits, comédies, *favole* et *favolette, giuochi, sacri Rappresentazioni* (mystères), *canzonette*, etc. Un choix de ces œuvres inédites a été publié par M. P. Fanfani : *Opere varie in versi ed in prosa* (Florence, 1863) ; le même éditeur a donné de bons textes de *la Tancia* et de *la Fiera* (Florence, 1860, 2 vol.). R. G.

BIBL. : MAZZUCHELLI, *Gli Scrittori d'Italia*. — Préfaces des éditions Fanfani.

BUONARROTI (Filippo Michele), révolutionnaire italien, naturalisé français, né à Pise le 11 nov. 1761, mort à Paris le 17 sept. 1837. De la famille du grand Michel-Ange, Filippo Buonarroti semblait avoir hérité de lui l'audace, l'énergie et la vertu stoïque. Ses talents littéraires lui valurent d'abord la protection du grand-duc de Toscane Léopold Ier, qui le fit même chevalier de Saint-Etienne. Mais, aux premières lueurs de la Révolution

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.gray@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

française, Buonarroti en embrassa la cause avec un tel enthousiasme qu'il excita contre lui la colère du prince et qu'il dut chercher un asile hors de sa patrie (1790). Il se réfugia en Corse, où il publia un journal intitulé l'*Amico della libertà italiana*, et y organisa des sociétés démocratiques dont les ramifications s'étendirent dans toute l'Italie. Quand la proclamation de la République eut réalisé en France son idéal, il suivit à Paris Saliceti, nommé membre de la Convention. Là, il prit une grande influence au club des Jacobins et s'employa de toutes ses forces au triomphe de la Montagne. Le 27 mai 1793, un décret de la Convention le déclara citoyen français en récompense de ses services. Envoyé en Corse avec des pouvoirs extraordinaires, il arriva trop tard pour empêcher Paoli de remettre l'île aux mains des Anglais. A son retour, il reçut une mission pour Lyon, où Chalier venait d'être exécuté. Menacé du même sort, après une courte incarcération, il partit pour Nice où les conventionnels Ricord et Robespierre jeune le placèrent dans le tribunal militaire de l'armée d'Italie. De là, il vint au siège de Toulon. C'est lui qui, après la prise de la ville, fit rentrer dans le bagne, par son seul ascendant moral, les forçats maîtres du port. Il était dans le comté de Nice quand arriva la chute de Robespierre (juil. 1794). Arrêté et conduit à Paris, il resta en prison jusqu'au 18 oct. 1795 et s'y lia étroitement avec Babeuf. Après le 13 Vendémiaire, on lui confia le commandement de la forteresse de Loano sur la rivière de Gênes, mais une accusation provoqua son rappel à Paris. Membre de la société populaire du Panthéon, qui s'était formée des éléments les plus avancés de la démocratie, il en devint le président, et, après la fermeture du club, il entra dans la conspiration de Babeuf. Arrêté avec lui, et transporté à Vendôme pour être jugé par une commission extraordinaire, au lieu de se défendre, il fit hardiment devant ses juges l'exposition de ses principes. Condamné à la déportation, le 28 mai 1797, il refusa la liberté qu'on lui laissait de retourner à Florence, et fut enfermé au fort de Cherbourg. Au bout de trois ans, on le transféra dans l'île d'Oléron. Sa détention ne tarda pas à être commuée en une simple surveillance dans une petite ville des Alpes-Maritimes. En 1801, Bonaparte, premier consul, essaya de le gagner par l'offre d'un poste important; mais Buonarroti, qui l'avait connu intimement en Corse, et qui avait deviné dès lors ses visées ambitieuses, repoussa ses avances. L'indomptable révolutionnaire profita de son séjour sur les confins de la France et de l'Italie pour établir d'actives relations entre les républicains des deux pays. En 1806, Grenoble lui fut assigné comme résidence: il y continua de conspirer contre Napoléon. Tout semblait prêt, et il allait se rendre à Paris, quand il reçut la nouvelle de la tentative avortée du général Malet (oct. 1812). Banni de France, Buonarroti se retira en Suisse. En 1814, il voulut en vain se joindre aux fédérés du Jura pour combattre l'invasion. Il se fixa à Genève, donnant, pour vivre, des leçons de mathématiques, de langue italienne et de chant, et copiant de la musique comme J.-J. Rousseau, dont il était un ardent admirateur. Il poursuivait sans relâche son œuvre de propagande des deux côtés des Alpes. La répression des mouvements de 1820 et de 1821, à Naples et en Piémont, ne le découragea pas. Accueillant les émigrés, qu'il aidait généreusement de ses modiques ressources, en relations constantes avec les loges maçonniques et les ventes des carbonari, il s'efforçait de renouer les fils rompus par la défaite. La diplomatie l'ayant fait chasser de Genève, il passa en Belgique, où il publia un livre sur la *Conspiration de Babeuf* (1828). A la nouvelle de la révolution de Juillet, il accourut à Paris (1830). Vénéré des républicains, qui prenaient conseil de son expérience, il fut en butte aux poursuites de la police. On l'aurait expulsé de nouveau s'il n'avait pas fait reconnaître sa qualité de citoyen français (1834). Par prudence, pourtant, il prit alors le nom de Raymond. Filippo Buonarroti finit ses jours dans une fière pauvreté, inébranlable dans sa foi, inflexible pour les vices, indulgent pour les erreurs, donnant l'exemple d'une admirable sérénité d'âme. Un grand concours de patriotes français et d'exilés italiens accompagna sa dépouille au cimetière Montmartre, où Trélat, dans un éloquent discours, retraça le caractère et la vie de cet homme d'une trempe vraiment antique. F. H.

BIBL.: ATTO VANNUCCI, *I Martiri della libertà italiana dal 1794 al 1848*; Florence, 1860, in-12, 3e édit.

BUONAZZA (Giovanni) (V. BONAZZA).

BUONCONSIGLIO ou **BUONCONSIGLI** (Giovanni), surnommé *il Marescalco*, peintre italien, né à Vicence. Il a travaillé entre 1497 et 1530. Il vécut principalement à Venise, subit l'influence d'Antonello de Messine et surtout de Giov. Bellini; il est remarquable surtout par la limpidité, la douceur et le charme de son coloris. Son plus ancien ouvrage est un *Ensevelissement du Christ* dans un paysage avec montagnes au fond (Galerie de Vicence), peint encore à la détrempe. L'influence d'Antonello de Messine se fait sentir dans le tableau d'autel, *Madone entre saint Cosme et saint Damien* daté de 1497 (à l'Académie de Venise, n° 279); ses deux chefs-d'œuvre sont un *saint Sébastien entre saint Roch, saint Laurent* à San Giacomo dall'Orio, et le *Christ tenant dans sa main la sphère du monde* dans la petite église San-Spirito à Venise. — Saint-Roch de Vicence possède un grand tableau d'autel de 1502 également important, et l'on voit à Montagnana, au sud de Vicence, trois autres peintures de 1511 et 1513 malheureusement gâtées par des repeints. A. M.

BIBL.: BURCKHARDT, *Cicerone*, 5e édit., pp. 604-605.

BUONCONTI (Gianpaolo), peintre italien, né à Bologne en 1565, mort à Rome en 1605. Elève de Carrache, il se rendit dans la suite à Parme où il travailla d'après le Corrège, et suivit son maître Annibal Carrache à Rome. Il a surtout laissé des dessins.

BUONDELMONTI (Cristoforo), mathématicien italien du commencement du XVe siècle, natif de Florence. On lui doit un curieux ouvrage : *De Insulis Archipelagi*, qui a été écrit en 1422, et dont une nouvelle édition a été publiée par L. de Sinner (Leipzig, 1824, in-8, avec deux cartes). L. S.

BUONFIGLI (Benedetto), peintre italien, né à Pérouse dans le premier quart du XVe siècle, mort après 1496, date de son testament. Il compte parmi les prédécesseurs les plus éminents de Pérugin. *Fu assai stimato nella sua patria innanzi che venisse in cognizione Pietro Perugino*, a dit Vasari. Les recherches de M. Müntz ont établi qu'en 1450, il fut appelé à Rome par Nicolas V et, au rapport de Vasari, travailla beaucoup dans le palais du pape; mais il n'y resta pas longtemps; le 13 août 1453, il était de retour à Pérouse où on le chargeait d'une expertise et l'année suivante il signait le contrat relatif à l'exécution des fresques de la chapelle de la Seigneurie. Le pape pourtant, dit M. Müntz, lui avait fait des conditions assez brillantes; il lui avait accordé sept ducats par mois et la nourriture. Il s'agissait, dans le palais de la Seigneurie, de peindre une série d'*histoires* tirées de la légende de deux saints locaux, Louis de Toulouse et l'évêque Hercule de Pérouse. Il n'en reste presque rien aujourd'hui. On sait qu'en 1461, Fra Filippo Lippi eut à en apprecier et à en taxer la valeur; — le reste n'était pas encore fini en 1496. — Parmi ses tableaux de chevalet, il faut citer : à la Pinacothèque de Pérouse, une *Madone entourée d'anges et de quatre saints* : saint François, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin et saint Jérôme portant l'enfant Jésus nu sur ses épaules et une bannière de procession, signé et daté de 1475, peints pour la confrérie de San Bernardino, représentant le Christ entre deux anges, saint Bernard bénissant et au-dessus, des épisodes de la vie du saint avec une vue de Pérouse. A. M.

BIBL. : VASARI, éd. Milanesi, V (Vie du Pinturrichio). — Eugène MÜNTZ, *les Arts à la cour des papes*, 1878 I, 92-93. — CROWE et CAVALCASELLE, édit. allemande, IV, 148-160.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUONI (Sylvestro de), peintre italien, né à Naples au milieu du XVIe siècle. Il paraît avoir joui, en son temps, d'une certaine célébrité et peignit un grand nombre de tableaux d'autel dans les églises de sa ville natale (*Une Madone entre deux saints*, à Santa-Restituta). Le musée de Naples possède quelques-unes de ses œuvres, ainsi que le *dôme* de Capoue.

BIBL. : BURCKHARDT, *Cicerone*, 5e édit., p. 654.

BUONINCONTRO (Lorenzo), mathématicien et écrivain italien, né à San-Miniato (Toscane) le 23 févr. 1411, mort à Rome vers 1502. Banni avec toute sa famille, il prit du service dans les bandes du duc Francesco Sforza de Milan, se rendit en 1450 à Rome, en 1456 à Naples, où il jouit de la faveur du roi Alphonse et fut autorisé à enseigner publiquement l'astronomie de Manilius, rentra en Toscane en 1474, continua ses leçons à Florence, fut attaché de 1480 à 1489 à la personne de Costanzo Sforza, et vint finir ses jours à Rome. On lui doit : *Commentarius in C. Manilii astronomicon* (Bologne, 1474, in-fol.; Rome et Florence, 1484, in-fol.) ; *Fasta christianæ religionis*, poème imité des *Fastes* d'Ovide (Rome, 1491, in-4) ; *Opus de annorum revolutionibus astronomicis* (Rome, 1491) : *Tractatus astrologicus* (Nuremberg, 1539, in-4) ; *Rerum naturalium et divinarum sive de rebus cœlestibus libri III* (Bâle, 1540, in-4). L. S.

BUONO, architecte et sculpteur italien du milieu du XIIe siècle. Cet architecte, qui a laissé des preuves de son habileté de constructeur et de son talent d'artiste sur les points les plus divers de l'Italie, est surtout connu pour avoir dirigé, vers 1150, l'édification du fameux campanile de la place Saint-Marc, à Venise. Les travaux, commencés à l'aide de fondations sur pilotis en 888, sous le doge Pietro Tribuno, furent repris au temps du doge Domenico Morosini et, sauf quelques modifications dans la partie supérieure incendiée en 1400, l'œuvre entière est due à Buono qui sut élever cette tour carrée, dont la hauteur totale (y compris la pyramide et l'ange qui la surmontent) dépasse 100 m., et qui y disposa, avec grande entente de la science de la construction, un escalier dont les murs forment comme une seconde tour à l'intérieur de la première. A Naples, Buono est le premier auteur du Castel Capuano, qui servit de résidence aux souverains de ce pays jusqu'en 1540, époque où cet édifice fut reconstruit, et on doit aussi à cet architecte le Castel dell' Ovo, construction massive, modifiée et transformée par des adjonctions successives. On retrouve à Florence, dans l'église Sainte-Marie-Majeure, dont Buono donna un projet d'agrandissement, et à Pistoie, ainsi qu'à Arezzo, des souvenirs du passage de cet architecte, dont les œuvres semblent avoir été inspirées par la continuation ou le souvenir des traditions antiques. Charles LUCAS.

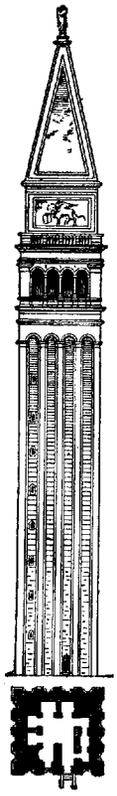

Campanile de place Saint-Marc, à Venise.

BIBL. : *Forastiero Illuminato*, etc.; Venise, 1796, in-12. — M. VASI, *Itinerario da Roma a Napoli*; Rome, 1819, in-12. — *Dict. de l'Acad. des Beaux-Arts*; Paris, 1869, t. III, in-4.

BUONTALENTI (Bernard), surnommé *delle Girandole*, poète, architecte, sculpteur, graveur sur pierres précieuses, miniaturiste et peintre italien, né à Florence en 1536, mort en 1608. Il travailla auprès du Bronzino, de Salviati, de Michel-Ange, de Vasari, — fit des travaux d'hydrostatique, d'architecture. Il travailla notamment aux Uffizi, au Palazzo Reale de Sienne, et aux jardins de *Boboli* (V. ce mot), perfectionna la taille du cristal de roche, et jouit d'une grande réputation parmi les grands seigneurs et les princes de son temps. — Le musée des Offices possède son portrait peint par lui-même. A. M.

BIBL. : BURCKHARDT, *der Cicerone*, 5e édit., p. 234 et *passim*.

BUONVICINO (V. BONVICINO [Alessandro]).

BUOUX *(Buxedo, Buous)*. Com. du dép. de Vaucluse, cant. de Bonnieux, arr. d'Apt; 161 hab. Nombreux abris sous roches et grottes, où, à diverses époques, on a découvert une quantité considérable de silex taillés, de poteries gauloises, débris d'un habitat celtique. Durant la période gallo-romaine, la vallée de Buoux fut occupée, et le mamelon qui la domine devint un *castellum*, remplacé au moyen âge et dès le XIe siècle par un château-fort, dont les ruines existent encore. On remarque à Buoux, outre ces ruines, un autel mérovingien servant de bénitier et de nombreux débris antiques. Au fond du vallon de Sivergues et de Buoux, resserré entre de hautes collines hérissées de rochers abrupts, coule le torrent de l'Aigue-Brun dont le cours accidenté fait de ce défilé l'un des sites les plus pittoresques de la région. Cette terre fut érigée en marquisat en 1650, en faveur d'un membre de la maison de Pontevès. L. DUHAMEL.

BUPHAGA (Ornith). Le genre *Buphaga* de Linné (*Syst. Nat.*, 1766) est attribué, par la plupart des ornithologistes, à la famille des *Sturnidés* (V. ce mot). Les oiseaux qu'il renferme se rapprochent en effet des Etourneaux par leurs mœurs (V. ETOURNEAU), quoiqu'ils en diffèrent notablement par leurs caractères extérieurs. Chez les *Buphaga*, que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Pique-bœufs*, le bec offre, en effet, une forme toute particulière : il est court, robuste, renflé vers l'extrémité des mandibules qui se terminent en pointe obtuse, puis rétréci dans sa portion médiane et enfin de forme quadrangulaire à la base, dans laquelle s'ouvrent les narines, couvertes d'une membrane fendue longitudinalement. La langue est effilée et cartilagineuse ; le plumage mou et dépourvu de ces reflets pourprés que l'on observe chez les Etourneaux ; les ailes sont longues et pointues ; la queue se compose de pennes étagées et les pattes paraissent bien conformées pour la marche, les tarses étant de hauteur moyenne, les doigts antérieurs à peu près égaux et le pouce un peu plus petit que le doigt médian.

On ne connaît que deux espèces de *Buphaga*, le Pique-bœuf ordinaire (*Buphaga africana* L.), qui se trouve principalement au cap de Bonne-Espérance et dans les régions avoisinantes, et le Pique-bœuf à bec rouge (*B. erythrorhyncha* Tem.), qui est propre à l'Afrique tropicale. Ces deux sortes d'oiseaux ont à peu près la même taille, 22 à 25 centim. de longueur environ et presque le même plumage : brun sur les parties supérieures et fauve sur les parties inférieures du corps; cependant, chez le Pique-Bœuf ordinaire le dos tire davantage au rougeâtre et le ventre est d'une teinte moins vive que chez le Pique-bœuf à bec rouge, chez lequel les mandibules sont d'ailleurs vivement colorées. Les Pique-bœufs vivent en petites troupes de six à huit individus et se plaisent dans la société des grands Mammifères, des Eléphants, des Rhinocéros, des Chameaux et des Bœufs, sur le dos desquels on les voit souvent perchés et qu'ils débarrassent adroitement des larves de Diptères cachées sous la peau. A l'égard de l'homme, au contraire, ces oiseaux se montrent extrêmement farouches ; ils s'enfuient à son approche et vont se percher sur quelque rocher jusqu'à ce que le danger soit passé. E. OUSTALET.

BIBL. : VIEILLOT, *Galerie des oiseaux*, pl. 92. — GRAY et MITCHELL, *Genera of Birds*, t. II, pl. 81 et 82. — BREHM, *Vie des animaux*, éd. franç., *Oiseaux*, t. I, p. 252.

BUPHANE. Genre de plantes de la famille des Ama-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ryllidacées, établi par Herbert (*Bot. Mag.*, n° 2578), mais qui ne forme plus qu'une section du genre *Brunsvigia* Heist. (V. Brunsvigie). Ed. Lef.

BUPHONIES ou **BOUPHONIES** ou **DIIPOLIES**. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Zeus, et pendant lesquelles on immolait un bœuf. Il paraît qu'on les célébrait en dehors même de l'Attique. Tous ceux qui contribuaient à la mort de la bête étaient traduits en justice, d'après une vieille coutume athénienne. Les jeunes filles qui puisaient l'eau pour laver le couteau du sacrifice rejetaient le crime sur l'aiguiseur ; celui-ci inculpait le *buphone*, et ce dernier affirmait que le seul et vrai coupable, c'était le couteau. Les juges condamnaient alors le couteau et le faisaient jeter à la mer. Le cérémonial était réglé depuis le règne d'Erechthée, époque où un *buphone* s'enfuit de l'Attique, en abandonnant son couteau au pied de l'autel de Zeus Polieus. Sur cet autel on plaçait de l'orge et du blé, et l'on attendait que le bœuf désigné pour l'immolation s'en approchât. Quand l'animal voulait manger le grain, le buphone lui lançait la hache et, comme son ancêtre contemporain d'Erechthée, prenait la fuite. Les témoins feignaient d'ignorer la fuite et ne s'en prenaient du meurtre qu'à la hache révélatrice. Aussi un tribunal, qui avait son siège au Prytanée, s'occupait-il d'instruire le procès du fer réputé coupable.

E. Petit.

BUPHTALMIE. Cette singulière affection, qui fait ressembler l'œil atteint à un œil de bœuf (d'où son nom), est la conséquence d'ectasies partielles ou générales de la cornée, auxquelles participent à la longue les autres membranes oculaires, et en particulier la sclérotique. Mais par quel mécanisme se développent ces ectasies? La cornée subit un travail inflammatoire de longue durée (kératite vasculaire ou parenchymateuse), et perd de sa vitalité et de sa force de résistance; elle cède à la poussée interne des liquides, elle se distend peu à peu sous l'influence de cette pression. A l'*hydropisie de la chambre antérieure* correspond une dilatation sphérique de la membrane dans tous les sens. Il est remarquable que cette distension porte sur un point limité, et il faut admettre, pour expliquer ce fait, que la kératite, qui en a été le principe, s'est généralisée à toute l'étendue de la membrane, sans produire de ces infiltrations et ulcérations partielles qui sont presque toujours suivies de staphylomes.

Ce n'est pas la cornée seule qui se distend. Les autres membranes se dissocient à leur tour, au fur et à mesure que la pression augmente par l'accumulation des liquides, et la masse oculaire devient quelquefois tellement volumineuse, que l'occlusion des paupières est rendue impossible. Développée à ce point, la maladie n'est pas qu'une difformité hideuse, elle est en même temps un obstacle sérieux à la vision. Sans parler des changements de réfraction inévitables, des tiraillements de la membrane rétinienne, il n'est guère de cas où la distension ne s'accompagne d'états congestifs de l'iris et de la choroïde, d'altérations consécutives de la limpidité de l'humeur aqueuse ou du corps vitré. Somme toute, la buphtalmie est une espèce de maladie hydrophtalmique, ayant pour résultat des désordres circulatoires et un trouble réel de la fonction. Il existe certainement des prédispositions héréditaires, car on a vu cette distension du globe se produire aux deux yeux chez des enfants en bas âge, sans cause bien marquée (nous avons été à même d'en observer plusieurs cas); elle est également congénitale, et paraît coexister avec des altérations cérébrales. C'est à peine si au bout de quelques années les malades peuvent se conduire et distinguer le jour de la nuit. Ni lunettes à verres concaves très forts, ni fentes sténopéiques n'améliorent sensiblement leur état (V. Cornée globuleuse, Kératoconus). Dr A. Piéchaud.

BUPHTHALMUM (*Buphthalmum* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Composées et du groupe des Astérées (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, VIII, p. 162), dont les représentants sont des herbes velues, à feuilles alternes, entières, parfois dentées sur les bords. Les capitules, hémisphériques et solitaires à l'extrémité des rameaux, ont les fleurons de couleur jaune. Le *B. salicifolium* L., qui croît sur les coteaux calcaires dans l'est de la France, est fréquemment cultivé dans les jardins comme ornemental. Il en est de même du *B. grandiflorum* L., qu'on rencontre en Suisse et dans le Dauphiné. Ed. Lef.

BUPHUS (Ornith.). Ce genre, proposé par Boie en 1826 (*Isis.*, p. 979), doit être réuni au genre *Ardeola* du même auteur (V. Ardeola).

BUPLEURUM (*Bupleurum* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Ombellifères et du groupe des Carées (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, VII, p. 226). Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, parfois sous-frutescentes, à feuilles entières, à fleurs disposées en ombelles composées, accompagnées d'un involucre et d'involucelles à plusieurs folioles. Le calice est presque nul ; les pétales, de couleur jaune, sont enroulés en dedans et le fruit présente, entre les vallécules, une ou plusieurs bandelettes. — Les *Bupleurum* ont des représentants dans les régions tempérées de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. Parmi celles qui croissent en France, on doit mentionner le *B. falcatum* L. ou *Oreille de Lièvre*, et le *B. rotundifolium* L. ou *Perce-feuille*, qui ont été préconisés jadis comme vulnéraires et astringents. Le *B. falcatum* est commun sur les coteaux pierreux, sur les bords des chemins des terrains calcaires. Le *B. rotundifolium*, qui se rencontre dans les champs ou les moissons maigres des terres sablonneuses ou calcaires, est remarquable par ses feuilles suborbiculaires et perfoliées, dont les inférieures sont atténuées en une base amplexicaule. Notons également le *B. fruticosum* L., arbuste de un à deux mètres, qu'on trouve dans les lieux stériles de la région des oliviers et qui est cultivé dans les jardins comme ornemental. Ed. Lef.

BUPRESTE. Les Insectes-Coléoptères désignés sous le nom de *Buprestes* constituent dans leur ensemble une famille des plus naturelles et des plus homogènes, celle des *Buprestides*, qui ne peut être confondue avec aucune autre. Leur corps, le plus ordinairement ovale-oblong, peu convexe, est recouvert d'une enveloppe chitineuse épaisse et résistante, qui leur donne un port extrêmement raide. La tête, de grosseur moyenne, est enfoncée dans le prothorax jusqu'aux yeux et pourvue d'organes buccaux courts, proportionnellement petits. Les antennes, peu allongées, sont formées de onze articles qui, à partir des troisième et quatrième, ou seulement du septième, s'élargissent en forme de dents de scie plus ou moins longues; elles sont insérées dans des cavités plus ou moins grandes, profondes ou superficielles, placées en général au bord interne et antérieur des yeux. Le prothorax s'adapte étroitement avec les élytres. Le prosternum est prolongé en arrière en un appendice plan, reçu dans une cavité correspondante du mésosternum où il reste fixe et immobile. L'abdomen est formé de cinq segments ventraux, dont les deux premiers sont soudés ensemble et les pattes, généralement courtes et peu propres à la marche, sont terminées par des tarses de cinq articles, dont les quatre premiers sont presque toujours garnis en dessous de lamelles membraneuses, très variables de forme et de grandeur.

Les *Buprestes* ont des représentants dans presque toutes les régions du globe, mais ils sont beaucoup plus nombreux dans les régions tropicales que dans les zones tempérées ou froides. Ils sont, en général, parés des couleurs métalliques les plus éclatantes; d'où le nom de *Richards* sous lequel on les désigne vulgairement en France. Aussi plusieurs espèces sont-elles employées, en Europe comme dans les colonies, pour orner les parures de femmes. C'est ainsi notamment que les élytres du *Sternocera æquesignata* Esch., des Indes Orientales, sont utilisées

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour des garnitures de robes et que l'Insecte entier est monté sur or comme broche ou pendants d'oreilles. Mentionnons également l'*Euchroma gigantea* L., de l'Amérique du Sud, dont les élytres entrent dans la composition d'une foule d'objets servant à la parure des Indiens Galibis et de plusieurs tribus des bords de l'Amérique.

A l'exception de quelques petites espèces qui se rencontrent sur les feuilles et les fleurs, surtout sur les fleurs des Ombellifères, les Buprestes se trouvent sur les troncs d'arbres, sur les vieilles souches, les bois abattus, les tas de bois exposés au soleil. Quand le temps est humide et sombre, leur démarche est lente, et si on cherche à les saisir, ils se laissent tomber en faisant le mort. Mais par les temps secs et chauds, ils sont très vifs et s'envolent très rapidement, par suite de la disposition particulière de leurs ailes membraneuses, qui sont étendues sous les élytres dans toute leur longueur sans être plissées ni pliées et peuvent, dès lors, se déployer et se reployer avec une égale rapidité. Les larves se reconnaissent à première vue à leur forme particulière. Leur partie antérieure, formée par les régions céphalique et prothoracique, est grosse et discoïde, tandis que leur partie postérieure, constituée par les segments abdominaux, est beaucoup plus étroite et très allongée; ce qui leur donne l'aspect d'un pilon aplati. La tête ne présente aucun vestige d'yeux; elle porte deux courtes antennes triarticulées. Les palpes, rudimentaires, sont formés seulement de deux articles, les stigmates sont au nombre de neuf paires et les pattes sont remplacées par de petits mamelons à peine rétractiles, placés sous les deux derniers segments thoraciques et le premier segment abdominal. Ces larves, toutes lignivores, vivent sous les écorces des arbres morts ou maladifs et creusent des galeries plus ou moins sinueuses dans l'écorce, l'aubier ou le bois. Elles causent souvent des dégâts considérables dans les forêts.

La famille des Buprestides renferme actuellement environ 2,700 espèces et 110 genres, qui ont été établis notamment par Fabricius, Latreille, Eschscholtz (*Zoologischen Atlas*, 1829), et Solier (*Ann. Soc. ent. fr.*, 1833). MM. de Castelnau et Gory ont publié (1835-1841) une monographie iconographique de la famille et plus récemment M. A.-S. de Marseul a donné, dans son recueil l'*Abeille*, t. II, 1865-66, une monographie complète des espèces d'Europe et du bassin de la Méditerranée. Comme les plus importants des genres admis aujourd'hui seront traités chacun à son rang alphabétique, nous ne nous occuperons ici que du genre *Buprestis* L. (*Chalcophora* Sol.). Ce genre est caractérisé, dans le groupe des *Buprestides vrais*, par la présence, sur les antennes, de pores bien visibles, occupant les deux faces de ces organes, par l'écusson distinct, le mésosternum inerme et le premier article des tarses postérieurs plus long que le deuxième. L'espèce type, *B. mariana* L., que nous figurons, est longue de 20 à 25 millim., d'un bronzé doré ou verdâtre, couverte, à l'état frais, d'une fine pruinosité blanchâtre, et marquée sur les élytres de plusieurs larges dépressions plus ou moins rugueuses. Elle se rencontre dans les forêts de pins en Suède, en Allemagne, en Algérie et en France, surtout dans les provinces méridionales. Ses métamorphoses ont été étudiées par plusieurs auteurs, notamment par Lœw (*Gazette entom. de Stettin*, 1841, p. 35), par Pecchioli (*Mag. de Zoologie*, 1843) et par Levaillant (*Ann. Soc. ent. fr.*, 1843, p. 321). Sa larve n'est pas très nuisible parce qu'elle vit seulement aux dépens de vieilles souches et des troncs des arbres morts. Ed. Lef.

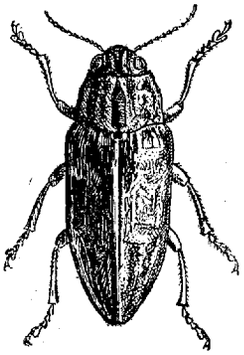
Buprestis mariana L. (grossi).

BUQUET (Henri-Alfred-Léopold, baron), homme politique français, né à Paris le 15 juill. 1809. Candidat officiel en 1852, il entra au Corps législatif, élu par la deuxième circonscription de la Meurthe. En 1863, il fut réélu par 19,606 voix sur 29,080 votants; mais il faillit échouer en 1869 où il n'obtint, au scrutin de ballottage, que 15,457 voix contre 15,088 recueillies par le candidat de l'opposition. Comme l'opposition s'était surtout manifestée à Nancy, il donna sa démission de maire de cette ville, et enfin rentra dans la vie privée après la révolution du 4 sept. 1870. L. Lu.

BUQUOY (V. Bucquoy).

BURAÏ (V. Bourail).

BURANHEM (Ecorce de). Nom d'une écorce amère et astringente, dont on attribue la production au *Lucuma glycyphlœa* Mart. et Eichl. (*Chrysophyllum glycyphlœum* Casar.), arbre du Brésil appartenant à la famille des Sapotacées. On l'appelle également *Ecorce de Monésia* ou de *Guaranhem* (V. Monésia). Ed. Lef.

BURASAIA (*Burasaia* Dup.-Th.). Genre de plantes de la famille des Ménispermacées et du groupe des Chasmanthérées. Ce sont des arbustes à feuilles alternes, composées-trifoliolées et à fleurs polygames-dioïques, disposées en grappes axillaires. Ces fleurs ont un périanthe double, à six divisions et six étamines, stériles dans les fleurs femelles. Les fruits sont des drupes ovoïdes, à noyau parcouru, en dedans, par un sillon longitudinal. Le genre renferme seulement quatre espèces, toutes originaires de Madagascar. L'une d'elles, *B. madagascariensis* Dup.-Th., est cultivée dans les serres de l'Europe. Ed. Lef.

BURAT. On appelle ainsi une sorte d'étamine, c.-à-d. une étoffe légère, lisse, de laine pure. On distingue le burat raz, le burat voile, le burat doux et la buratée. Dans le *burat raz*, la chaîne et la trame sont de laine peignée, filée à la main; la perfection qu'exige la filature convenable pour cette étoffe n'a pas permis jusqu'ici de l'obtenir par des procédés mécaniques. Le burat raz sert aux vêtements des religieuses en France et en Espagne; on l'emploie aussi pour vêtements de deuil. Reims est le principal centre de production de cet article; il s'en fabrique aussi à Nogent-le-Rotrou. Les pièces ont 54 à 56 m. et la largeur varie de 0m60 à 0m80. — Le *burat voile* est une sorte d'étamine traitée comme le burat raz, en laine fine, peignée et filée à la main; le peignage se fait, ainsi que le filage, dans plusieurs des communes situées sur le littoral de la Suippe (Marne). La destination de cette étoffe étant la même que celle du burat raz, on la teint en noir; les largeurs sont de 0m60 à 0m90 et les pièces ont de 54 à 56 m. Il convient de signaler la différence qui existe entre le burat voile et le burat doux que nous décrirons plus loin; pour des qualités égales de l'un et l'autre tissu, le burat voile doit être beaucoup plus clair que le burat doux, il doit y entrer moins de trame et la trame doit former, avec les fils de chaîne, de petits carrés réguliers. La fabrication de cette étoffe présente quelques difficultés, où on marche entre deux écueils également à craindre; si le fil a une torsion trop forte, il tend à faire gripper le tissu, si au contraire il n'est pas assez tors, le tissu est laineux, ce qui est un grand inconvénient pour l'article. Le point essentiel consiste donc à saisir un degré de torsion assez précis pour éviter ces deux écueils. Le burat voile se fabrique à Reims et à Nogent-le-Rotrou.

Le *burat doux* est aussi une espèce d'étamine à voile; on ne le passe pas au foulon ordinaire, mais on le bat et on le foule aux pieds avant de le mettre en teinture. On ne le teint qu'en noir ou en écarlate, car sa destination est surtout pour robes de juges et d'avocats; on en fait aussi des soutanes de prêtres. Le burat doux est un tissu dont la chaîne et la trame sont en

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

laine peignée. Jusqu'en 1832 on ne se servait que de laine peignée filée à la main; depuis lors les filatures de laine peignée à la mécanique ayant diminué leurs prix, en même temps qu'elles perfectionnaient leurs produits, les fils à la mécanique ont obtenu la préférence sur les fils à la main. Le burat doux est fabriqué à Reims et dans les villages des environs, à Boult notamment et à Bazancourt. La demande de cet article est encore assez suivie, surtout dans le Midi. — On donne le nom de *buratée* à une espèce d'étamine à voile qui a quelque ressemblance avec le burat doux; ainsi la largeur est pour les deux de 0m60 à 0m80 et la longueur des pièces de 54 à 56 m. La buratée est battue et foulée aux pieds avant d'être teinte; elle se teint en écarlate ou en noir et son emploi est le même que celui du burat doux; elle porte moins de fil en chaîne, la trame est en fil plus rond, plus fin de laine et surtout beaucoup moins tors, ce qui produit une étoffe plus laineuse qui laisse à peine apercevoir le fil bien droit et bien régulier de la chaîne. La buratée est actuellement délaissée; dans le peu de buratées qui étaient demandées il y a quelques années, on avait remplacé pour la trame la laine peignée par la laine cardée; c'était la première et la seule innovation introduite dans la fabrication de cet article qui s'était conservé le même pendant près de deux cents ans. L. K.

BURAT (Amédée), ingénieur et géologue français, né à Paris en 1809, mort dans cette ville le 27 mai 1883. Il a été de 1841 à 1881 professeur d'exploitation des mines à l'Ecole centrale des arts et manufactures, et a publié, sur la géologie et la minéralogie, de nombreux ouvrages dont voici les principaux : *Géologie appliquée* (Paris, 1843, in-8; 4e édit., 1858-59, 2 vol. in-8); *Etudes sur les mines* (Paris, 1845-46, 2 vol. in-8); *Etudes sur les gîtes calaminaires et sur l'industrie du zinc en Belgique* (Paris, 1846, in-8); *De la houille* (Paris, 1851, in-8); *le Matériel des houillères en France et en Belgique* (Paris, 1860-65, 2 vol. in-8); *Minéralogie appliquée* (Paris, 1864, in-8); *Cours d'exploitation des mines* (Paris, 1871, in-8; 3e édit., Paris, 1880, in-8); *Applications de la géologie à l'agriculture* (Paris, 1872, in-16); *Géologie de la France* (Paris, 1873, in-8); *Voyages sur les côtes de France* (Paris, 1880, in-8); *Epuration de la houille* (Paris, 1881, in-4). On lui doit en outre des statistiques annuelles de l'industrie houillère (1863 à 1872) et plusieurs articles du *Dictionnaire du commerce et des marchandises* et de l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*. L. S.

BURAT DE GURGY (Edmond), littérateur français, né en 1809, mort à Paris le 8 mars 1840. Après avoir débuté dans les journaux du Midi, en compagnie de Granier de Cassagnac et de Louis de Maynard de Quoeilhe, il vint à Paris et se fit connaître comme romancier et comme auteur dramatique. Il a publié le *Lit de camp* (1832, in-8, vignettes de Tony Johannot) et *Paillasse, épisode de carnaval* (1834, in-8) et signé, soit seul, soit avec les frères Cogniard, Saint-Yves, Dartois, Dennery, etc., un certain nombre de vaudevilles : *Byron à l'école de Harrow* (1834); *le Fils de Figaro* (1835); *le Fils de Triboulet* (1835); *la Préface de Gil Blas* (1836); *Tabarin ou un Bobèche d'autrefois* (1837); *le Bonheur sous le toit* (1839). Citons à part *le Diable boîteux*, ballet-pantomime réglé par Coralli, musique de Casimir Gide (1836).

Henry Burat de Gurgy, frère du précédent, a donné un drame en quatre actes : *le Représentant du peuple* (Marseille, 1837), et composé quelques récits à l'usage de la jeunesse : *l'Ecolier de Barcelone* (1841, in-18); *le Diable boîteux des enfants, scènes morales pour l'éducation* (1849, in-12); *Voyage au pays de Cocagne* (1863, in-12). M. Tx.

BIBL. : GRANIER DE CASSAGNAC, Discours reproduit dans le *Moniteur* du 9 mars 1840. — Ch. ASSELINEAU, *Bibliographie romantique*. — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1887.

BURATITE. Hydrocarbonate de zinc, de cuivre et de chaux, se présentant en houppes à éclat nacré, d'un vert de gris ou bleu de ciel dans quelques mines de cuivre et de zinc (Chessy, Altaï, Sardaigne, le Laurium).

BURATTI (Girolamo), peintre italien, travaillait à Ascoli dans la première moitié du XVIIe siècle. Il y a peint à fresque dans les églises et à la Carita.

BURATTINO, fameux bouffon italien, que l'on croit originaire de Rome ou de Florence, et qui devint célèbre en Italie, à la fin du XVIe siècle, par l'habileté qu'il déployait dans la *commedia dell'arte* ou comédie improvisée, ainsi appelée pour la distinguer de la *commedia sostenuta* ou comédie écrite. Burattino faisait partie d'une troupe fameuse de comédiens, les *Gelosi* (jaloux de plaire), que dirigeait un acteur excellent, Flaminio Scala, et qui fut appelée à Paris en 1600 par Henri IV, lorsque ce prince, épousant la Florentine Marie de Médicis, voulut procurer en France à son épouse les distractions de son pays. Burattino faisait les rôles de valet grognon, fourbe et maladroit, et aussi ceux de courrier, hôtelier, jardinier. Parfois on ajoutait à son nom l'épithète de *canaglia*, ce qui suffit à indiquer le tempérament moral des personnages qu'il représentait « Mari de Francischina ou père d'Olivette, dit un écrivain, il est généralement mal chanceux, trompé et dupé, quoiqu'il ait grande envie de tromper et de duper les autres. Il est de tous les lazzi, il occupe souvent la scène, et les charges qu'il y fait n'ont d'ordinaire aucun rapport avec l'intrigue. » Il arrivait que Burattino se liguait dans de petits complots avec Arlequin ou Mezzetin, ses maîtres en fourberie, mais, joué par eux, il était toujours leur dupe et leur victime, ne profitant en rien des avantages que leur avait procuré son assistance et sa collaboration. Quoi qu'il en soit, l'acteur qui portait ce nom de Burattino avait obtenu en Italie de si éclatants succès que bientôt les marionnettes de toute l'Italie imitèrent son masque et adoptèrent son nom, si bien qu'on ne les désignait plus que sous celui de *Burattini*, qui devint étonnamment populaire. A. P.

BURBANCHE (La). Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand; 369 hab.

BURBULEIUS (*L. Burbuleius Optatus Ligarianus*), haut fonctionnaire de l'empire romain, dont la carrière se place sous les règnes d'Hadrien et d'Antonin; consul suffect vers 130 ou 131. Ce personnage est simplement connu par une longue inscription funéraire dans laquelle une femme, Rasinia Pietas, « nourrice de ses filles, » avait fait graver tous les titres de sa longue carrière. Cette inscription, trouvée à Minturnes, a été pour le grand épigraphiste italien, Bart. Borghesi, l'occasion d'une étude magistrale, qui fait date dans la science. On y trouve formulées pour la première fois avec précision et certitude les règles du *cursus honorum*, c.-à-d. de la hiérarchie administrative, pour les fonctionnaires impériaux de l'ordre sénatorial. G. L.-G.

BIBL. : *Corpus inscript. latin.*, X, 6006. — B. BORGHESI, *Œuvres complètes*; Paris, 1865, IV, pp. 101-178 : *Memoria sopra un' iscrizione del console L. Burbuleio... serbata nel museo reale di Napoli, alla reale Accademia ercolanese* [Naples, 1838].

BURBURE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 1,392 hab.

BURBURE DE WESEMBECK (Léon-Philippe-Marie, chevalier de), musicographe et compositeur belge, né à Termonde (Flandre-Orientale) le 16 août 1812. Il se distingua de bonne heure par ses aptitudes musicales. Etudiant à l'Université de Gand, il travailla la musique et l'harmonie de pair avec le droit. Reçu docteur, il ne tarda pas à abandonner cette carrière pour se consacrer à l'art. En 1840, son ouverture, *Charles-Quint*, remporta le prix destiné par la Société des arts et des lettres du Hainaut à la meilleure ouverture en harmonie. Il revint ensuite à Termonde, où il fut nommé, en 1842, membre du Conseil de l'église Notre-Dame; ayant inventorié les archives de cette collégiale, il étendit bientôt le champ de ses recherches, et classa les manuscrits musicaux des XVe,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

XVIe et XVIIe siècles qu'il lui était possible de découvrir. Il commença ce travail à l'église de Saint-Laurent de Liège, ayant quitté Termonde (1845), à la mort de sa mère, et le continua à la cathédrale d'Anvers, où il s'était fixé. Cette tâche immense l'occupa sans répit de 1846 à 1853. Il recueillit ainsi de précieux renseignements sur un grand nombre de musiciens, entre autres Ockeghem, Jacotin, Orlando di Lasso, Tilman Susato, Pottier, Turnhout, Nerdonck, John Bull, etc., et même sur les architectes, les enlumineurs et les verriers flamands. M. de Burbure a été nommé administrateur de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, et membre de l'Académie royale de Belgique (1862). Ardent promoteur de la création de sociétés chorales, il en a présidé plusieurs, et a été fait membre d'honneur de presque toutes. Il est aussi l'auteur du Catalogue historique du musée d'Anvers, catalogue qu'on cite comme un modèle.

M. de Burbure a beaucoup composé pour les sociétés chorales de Belgique. Aussi, en dehors d'un petit nombre d'ouvrages pour orchestre et de quelques morceaux de musique de chambre, il a surtout produit des œuvres vocales, chorales en majeure partie, de une à dix voix, où la musique religieuse entre pour une large part. On lui doit également quelques fantaisies et arrangements pour harmonie militaire. Parmi ses écrits historiques et critiques sur l'art, il faut mentionner : *Aperçu sur l'ancienne corporation des musiciens instrumentistes d'Anvers dite de Saint-Job et de Sainte-Madeleine* (Bruxelles, 1862, in-8); *Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers depuis le* XVIe *siècle jusqu'au* XIXe *siècle* (Bruxelles, 1863, in-8); *la Sainte-Cécile en Belgique* (Bruxelles, 1860, in-8); *Notice sur Jan van Ockeghem* (en flamand) (Anvers, 1856, in-8; Termonde, 1868, 2e éd.). — Un frère de Léon de Burbure, *Gustave* de Burbure, dilettante et compositeur amateur, a été quelquefois confondu avec lui. A. ERNST.

BIBL. : A. GOOVAERTS, *Levensschets van ridder Leo de Burbure;* Anvers, 1871, in-8. — F.-J. FÉTIS, *Biographie univers. des musiciens ;* Paris, 1875, in-8; 2e éd., t. II, et *Supplément*, 1881, t. I.

BURCH (Adrien van der), poète belge, né à Bruges, mort à Utrecht en 1606. Il fut greffier du conseil d'Utrecht et consacra ses loisirs au culte des lettres latines. Ses principaux ouvrages sont : *Laudes Hieronymæ columnæ* (Anvers, 1582) ; *Epigrammatum centuriæ* (Leyde, 1589); *Funerum et tristium liber* (1600); *Pia solatia* (Utrecht, 1602). E. H.

BURCHARD *(Burchardus)*, duc d'Alsace de 954 à 973. Il succéda à Ludolf qui avait été dépossédé pour avoir conspiré contre son père, Othon Ier, empereur d'Allemagne. On croit qu'il était fils de Burchard, premier duc de Souabe (917). Il avait épousé Luitgarde, sœur d'Ulric, évêque d'Augsbourg.

BIBL. : REGINONIS CONTINUATOR, p. 441. — SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, I, 752 ; II, 9, 541, 542. — GRANDIDIER, *Hist. de l'égl. de Strasbourg*, II, 331-332.

BURCHARD ou **BURCARD** *(Burcardus, Bruccadus, Brocardus)*, canoniste, évêque de Worms vers 1007, mort en 1025. Il assistait en 1022 au concile de Seligenstadt, dont il nous a conservé les canons. Entre 1012 et 1023, il avait composé une vaste compilation que nous trouvons désignée sous deux titres un peu différents : *Magnum volumen canonum* et *Burchardi Wormatensis decretorum libri XX*, imprimé à Cologne (1548, in-fol.) et plusieurs fois depuis (Migne, t. CXI). Cet ouvrage, qu'on appelait au moyen âge le *Brocard*, est celui qui eut le plus de vogue avant le *Décret* de Gratien. Il contient de nombreuses et graves inexactitudes de tout genre, parmi lesquelles Blondel a cité tous les endroits où Burcard fait usage des *Fausses Décrétales*. Néanmoins cette compilation paraît avoir beaucoup servi à Gratien. Le livre XIX, intitulé *Corrector* ou *Medicus*, est un traité pénitentiel qu'on a souvent détaché de la collection et qui présente encore un réel intérêt. Il a été réimprimé par Wasserschleben (*Bussordnungen*, p. 624). E.-H. V.

BIBL. : WASSERSCHLEBEN, *Beitrage zur Geschichte der vorgratianischen Kirchengeschichte;* Leipzig, 1839, in-8. — Du même, *Die Bussordnungen der Abendländischen Kirche*, 1851. — Ad. TARDIF, *Histoire des sources du droit canonique ;* Paris, 1887, in-8.

BURCHARD ou **BROCARD** (Saint), né à Jérusalem vers 1135, deuxième prieur de l'ordre des Carmes en 1188, mort le 2 sept., vers 1221. Suivant quelques érudits du XVIIe siècle, il aurait existé de ce saint une *Vie* très ancienne, qui semble perdue aujourd'hui ; ses actes ne nous sont connus que par une courte biographie écrite au XVIIe siècle par un frère carmélite anonyme du couvent de Clermont (*Acta Sanctorum* des Bollandistes, sept., t. I, pp. 578-580). En 1213, le patriarche de Jérusalem, voulant assister au concile de Latran et désireux d'assurer la paix à la Palestine pendant son absence, aurait envoyé Burchard en ambassade à Damas, auprès du sultan Sapheddin, pour négocier une trêve de trois ans. Ce que l'on sait de l'état de la Terre-Sainte à cette époque permet de conjecturer que cette ambassade, si elle eut lieu réellement, devait avoir pour but d'obtenir non une trêve, mais la cession de certains territoires aux chrétiens. Ch. KOHLER.

BIBL. : *Acta Sanctorum* des Bollandistes, sept., t. I, pp. 576-578. — C. DE VILLIERS, *Bibliotheca Carmelitana ;* Orléans, 1752, in-fol., t. I, pp. 300-303.

BURCHARD, vidame de Strasbourg, auteur d'un voyage en Palestine, Egypte et Syrie, qu'il accomplit à l'occasion d'une ambassade auprès de Saladin, dont il avait été chargé par l'empereur Frédéric Ier Barberousse, l'an 1175. La relation de ce voyage a été publiée pour la première fois sous le titre : *Gerardi* [mauvaise lecture pour Burchardi] *Friderici I in Ægyptum et Syriam ad Saladinum legati itinerarium*, aux pp. 516 à 525 de l'ouvrage intitulé *Chronica Slavorum* Helmodii presbyteri Bosoviensis, et Arnoldi abbatis Lubecensis... *a tempore Caroli Magni usque ad Ottonem IV*, Henricus Bangertus *e mss. codicibus recensuit et notis illustravit* (Lubeck, 1659, in-4). Depuis lors il y en a eu plusieurs éditions ; la seconde a été donnée par Jean Moller dans la réédition de la *Chronica Slavorum* (Lubeck, 1702, in-4). La troisième se trouve au t. II, pp. 131-136 des *Scriptores Brunsvicensia illustrantes*, cura G. G. Leibnitii (Hanoveræ, 1710, in-fol.). La quatrième est due à Jules de Saint-Genois et se trouve au t. XXVI des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*. Enfin la cinquième a été mise au jour par le Dr S.-C.-M. Laurent d'après trois manuscrits dans le *Serapeum, Zeitschrift der Bibliothekwissenschaft*, her. von Dr R. Naumann, an. 1858, pp. 147-154 (tir. à part, Leipzig, 1858, gr. in-8). Le même Laurent en avait déjà donné une version allemande dans le livre intitulé *Chronik* Arnold's von Lubeck *nach der Ausgabe der Monumenta Germaniæ*, mit einem Vorworte von J.-M. Lappenberg (ouvrage formant le t. III de la collection qui a pour titre : *Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit in deutscher Bearbeitung* (Berlin, 1853, in-8).

Le texte que nous possédons aujourd'hui de l'*Itinéraire* de Burchard n'en est pas l'original, mais un extrait fait probablement au XIIIe siècle. On y trouve en effet la mention du *Voyage en Terre-Sainte* de Thietmar, qui n'a été écrit qu'en 1217, et dont l'auteur a lui-même copié en certains passages le texte original de Burchard de Strasbourg. La question très compliquée des rapports de ces deux textes n'est pas encore résolue et ne pourra l'être que lorsque des éditions définitives auront été données de l'un et de l'autre.

On attribue encore à Burchard, mais sans en donner de preuves, deux autres écrits : 1° *Epistola* Burchardi, notarii imperatoris, *ad Nicolaum, Sigebergensium abbatem, de victoria Friderici imperatoris et excidio Mediolanensi*, 1162 (dans Muratori, *Rer. ital. scriptores*, t. VI,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

p. 916); — 2° Brocardi *Annales de Friderici in Terra Sancta rebus gestis*. Ces annales, citées dans l'ouvrage intitulé *Bibliotheca instituta a* Conrado Gesnero, *in epitomem redacta per* Jos. Simlerum (Tiguri, 1574, p. 104), semblent aujourd'hui perdues. Ch. Kohler.

Bibl. : Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ ætatis*, 2e édit., 1754, t. I, p. 283. — J. de Saint-Genois, *Voyages faits en Terre-Sainte par Thietmar, en 1217, et par Burchard de Strasbourg, en 1175* (dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXVI, pp. 13-17). — *Serapeum*, 1856, 1858, 1859, t. XVII, pp. 255-6; XIX, pp. 145-154; XX, pp. 174-6 (articles de J.-C.-M. Laurent). — Petzholdt, *Neuer Anzeiger für Bibliographie*; Dresde, Schönfeld, an. 1862, p. 145. — T. Tobler, *Bibliotheca geographica Palæstinæ*; Leipzig, 1867, in-8, p. 19. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 1874, t. II, p. 311.

BURCHARD ou BROCARD, de l'ordre des Frères prêcheurs, né dans la première moitié du XIIIe siècle à Barby (Saxe). Moine, d'abord dans un couvent dominicain d'une province allemande des bords du Rhin, puis, à ce que l'on conjecture, dans le couvent du Mont-Sion à Jérusalem, il est l'auteur d'une des plus importantes descriptions de la Terre-Sainte (*Descriptio Terræ Sanctæ*), qui aient été faites au moyen âge. Rien n'est plus obscur que son existence. Son individualité même, comme on le verra plus loin, est à peine établie, puisqu'on ne sait encore s'il faut l'identifier avec les auteurs d'autres œuvres qui ont porté le même nom que lui. Ce que l'on peut supposer avec quelque vraisemblance, c'est qu'entré de bonne heure dans l'ordre de Saint-Dominique, il se rendit en Terre-Sainte vers 1274, y séjourna environ dix ans, puis revint en Europe, où il mourut dans les dernières années du XIIIe siècle. La première partie de son séjour en Palestine fut employée par lui à visiter le pays. Prenant Acre comme point de départ, il divisa la contrée qu'il se proposait de voir en douze régions, qu'il parcourut successivement en revenant toujours à Acre, sauf pendant un moment où Jérusalem fut le centre de ses excursions. Il serait trop long de donner la liste complète des localités où il passa ; il suffira de dire que ce sont celles qui sont comprises entre la Cilicie et la Petite Arménie au N., la Méditerranée à l'O., les bouches du Nil au midi, le désert de Judée et l'Osroène à l'O. Quant à sa *Description*, elle suit l'itinéraire que le voyageur s'était tracé, mais elle ne fournit de détails que sur la Palestine proprement dite et une partie de la Syrie; pour toutes les autres régions elle ne fait que les mentionner. Ce qui en constitue l'un des principaux mérites, c'est que Burchard ne décrit presque jamais que ce qu'il a vu. D'une précision très suffisante en ce qui touche les renseignements géographiques et historiques, il fait preuve en outre d'un esprit éclairé, impartial et observateur; il n'admet pas aveuglément toutes les traditions pieuses qu'on lui rapporte ; il décerne aussi bien ses éloges aux Sarrasins et aux schismatiques grecs qu'aux chrétiens catholiques ; il fournit des indications extrêmement précieuses sur l'état des pays qu'il traverse, sur leur industrie, leur culture, les mœurs de leurs habitants. On suppose que durant son séjour assez prolongé à Jérusalem il habita le couvent du Mont-Sion et qu'il s'y établit une fois ses voyages terminés. De là le nom de Burchard de Mont-Sion, sous lequel on le désigne habituellement.

Nous ne nous astreindrons pas, dans le présent article, à donner le relevé complet des très nombreuses éditions de la *Descriptio Terræ Sanctæ* de Burchard, ni à établir une classification des manuscrits de cette œuvre qui nous sont parvenus. En ce qui touche les manuscrits, il existe entre eux de très grandes différences, non point à la vérité dans le plan général de l'ouvrage, que les copistes ont assez scrupuleusement respecté, mais surtout dans le détail. Certains contiennent un texte très abrégé, sans que l'on sache s'ils représentent le premier jet de l'auteur ou un résumé de son œuvre définitive. Quant aux éditions imprimées, elles nous offrent cinq rédactions. La plus ancienne est insérée dans l'ouvrage anonyme intitulé *Rudimentum noviciorum* (Lubeck, Lucas Brandis, 1475, in-fol.). L'éditeur y a joint une carte de la Palestine qui se trouve dans plusieurs manuscrits de Burchard. La plus récente a été donnée par le Dr J.-C.-M. Laurent, dans ses *Peregrinationes medio ævo in Terra Sancta factæ quatuor* (Leipzig, 1864, in-8).

Il a été fait plusieurs traductions de la *Descriptio Terræ Sanctæ* de Burchard. En 1456 Jean Mielot, chanoine de Lille en Flandre, la translata en français pour le duc Philippe de Bourgogne. Cette version n'a jamais été publiée en entier ; mais un extrait en a été donné par le baron de Reiffenberg dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XI, n° 1. — Une autre traduction française se trouve dans le livre connu sous le titre de *Mer des histoires*, traduction presque littérale du *Rudimentum noviciorum*, et qui a eu plusieurs éditions ; Paris, 1448 (ff. 188-203) ; 1536 (ff. 129-136) ; 1543 (ff. 144-163) ; Lyon, s. d. (ff. 114-130). — On possède en outre une version allemande, faite par Michel Herr, d'après le texte du *Novus Orbis* de Grynæus, et publiée par lui p. 93 de son livre intitulé *Die neue Welt der Landschaften und Inseln* (Strasbourg, 1534). Elle a été rééditée par Sigismond Feyerabend dans son recueil *Bewœhrtes Reyssbuch des heiligen Landes* (Nuremberg, 1583, p. 455), sous le titre : *Bruders Brocards fleissige Beschreibung des heiligen Landes, wie das im Jahr 1283 gestalt und beschaffen gewesen*.

Comme on l'a dit plus haut, certaines œuvres, dont les auteurs portent le nom de Burchard, ont été attribuées à Burchard de Mont-Sion, sans qu'il soit toujours possible d'établir ou de nier d'une façon péremptoire cette paternité. Ainsi on a confondu avec lui, à tort certainement, *Burchard*, vidame de Strasbourg, voyageur de la fin du XIIe siècle, *Burchart* ou *Brocard*, canoniste allemand, qui vivait au commencement du XIVe siècle, *Bonaventure Burchard*, voyageur en 1533. — Quelques érudits (Oudin, *Scriptor. eccles*, t. III, col. 591 et Altamura, *Biblioth. Dominicana*, p. 7) supposent qu'il est l'auteur d'une *Somme des cas de conscience*, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° du fonds latin 3,253 A, et qui paraît avoir quelque affinité avec la *Somme* de Raymond Pennafort. Le même Oudin lui attribue une *Summa de Brocardicis*, *Somme des vices et des vertus* qui se trouvait de son temps parmi les manuscrits de Saint-Victor de Paris. C'est avec un peu moins d'invraisemblance qu'on a vu en Burchard de Mont-Sion le rédacteur d'une œuvre connue sous le nom de *Directorium* Brocardi. Ce *Directorium* est un avis sur les meilleurs moyens de reconquérir la Palestine, composé en 1332 et dédié au roi de France Philippe VI. L'auteur conseille d'envahir tout d'abord l'empire de Constantinople ou par la Hongrie et la Serbie ou par l'Albanie, la Valachie et Thessalonique, de s'en emparer et de le rendre aux descendants légitimes des empereurs latins, les fils de Catherine de Valois, sœur de Philippe VI. Constantinople repris servirait de point d'appui pour la conquête des Lieux-Saints : l'armée chrétienne traverserait l'Asie-Mineure, où elle pourrait facilement se ravitailler et aborderait la Palestine par le N., empêchant ainsi le soudan d'Egypte de porter secours aux Turcs. Les vues de Burchard soumises à l'examen du conseil royal ne reçurent pas l'approbation des conseillers de Philippe VI, et ce prince qui s'occupait alors des préparatifs d'une croisade, à la tête de laquelle il projetait de se mettre, décida que l'expédition prendrait la route de mer pour gagner directement la Palestine.

Il y a contre l'attribution du *Directorium* à Burchard de Mont-Sion une objection assez importante, c'est que ce dernier se trouvant en Terre-Sainte dès 1274, à une époque où, très probablement, il n'était plus un tout jeune homme, ne peut guère avoir atteint l'année 1332. Cependant la chose n'est pas impossible. En revanche on doit faire

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

remarquer : que l'auteur du *Directorium*, « archevesque d'un archeveché en l'empire de Constantinople » au moment où il composa son œuvre, avait été d'abord moine dominicain ; qu'il semble connaître bien la Palestine ; enfin que le *Directorium* et la *Descriptio Terræ Sanctæ* se trouvent réunis dans un certain nombre de manuscrits. L'original latin du *Directorium* n'a jamais été publié. Il fut traduit en 1333 par Jean de Vignay, hospitalier d'Altopasso, et, en 1455, par Jean Mielot, pour le duc de Bourgogne. Cette dernière traduction a été éditée par le baron de Reiffenberg, dans la collection des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg*, t. IV, pp. 227-312. Ch. Kohler.

Bibl. : V. outre les ouvrages cités dans le corps de l'article : Vossius, *De Historicis latinis ;* Leyde, 1627, in-4, p. 446. — Fabricius, *Biblioth. med. ætatis*, 1re éd., t. I, pp. 702, 773-5, 778 ; 2e éd., t. I, pp. 256, 282, 284. — Hartzheim, *Bibliotheca Coloniensis ;* Cologne, 1747, in-fol., p. 345. — Quétif et Echard, *Scriptores Prædicatorum ;* Paris, 1719, in-fol., t. I, pp. 391-4. — Struve, *Biblioth. hist.*, éd. Meusel ; Leipzig, 1794, in-fol., t. I, 2e part., pp. 75-6. — V. Le Clerc, dans *Hist. littéraire de la France*, 1847, t. XXI, pp. 188-215, 837-9. — J.-C.-M. Laurent, dans *Serapeum*, 1860, t. XXI, pp. 1-11. — T. Tobler, *Biblioth. geographica Palæstinæ ;* Leipzig, 1864, in-8, pp. 27-30. — Delaville-le-Roulx, *la France en Orient au* xiv*e siècle ;* Paris, 1885, in-8, pp. 89-99.

BURCHARD ou **BURKARD** (Jean), *Burchardus*, chroniqueur ecclésiastique, né à Strasbourg, mort en 1505. Il avait été d'abord doyen du chapitre de Saint-Thomas à Strasbourg ; promu en 1483 maître ou clerc des cérémonies à Rome, il exerça ces fonctions sous Innocent VIII et Alexandre VI. On le fit aussi évêque de Città di Castello. Il est l'auteur d'un journal *(Diarium)*, où il consignait avec une naïve et imperturbable sérénité tout ce qui lui paraissait digne d'être noté, et qui est devenu pour cette raison un document fort intéressant pour l'histoire des papes et de la cour de Rome, depuis 1484 jusqu'en déc. 1505. Des fragments de ce journal avaient été cités par Denis Godefroy dans son *Histoire de Charles VIII* ; on en trouve aussi dans la continuation des *Annales ecclésiastiques* de Baronius, par Raynaldus, qui mentionne l'existence d'un manuscrit dans les archives du Vatican. En 1696, Leibniz en publia une partie beaucoup plus grande, sous le titre : *Specimen historiæ arcanæ sive anecdotæ de vita Alexandri VI* (Hanovre, in-4). Autre édition partielle par Eccard, dans ses *Scriptores medii ævi* (Leipzig, 1732). On désespérait alors de se procurer le reste. Plus tard, on découvrit à Rome, dans la bibliothèque Chigi, un manuscrit en 5 vol. in-4 paraissant contenir l'œuvre entière. M. L. Thuasne a donné une édition complète et critique de journal de Burchard : *Joh. Burchardi Diarium sive rerum urbanarum commentarii* (Paris, 1883-1885, 3 vol. in-8). E.-H. Vollet.

Bibl. : Foncemagne, *Mémoires de l'Academie des belles-lettres*, t. XVII. — Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis. — Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, I, 97.

BURCHARD de Schwenden ou de Schwanden, dixième grand-maître de l'Ordre teutonique. Il succéda en cette qualité à Hartmann de Heldrungen, l'an 1283. On sait peu de chose sur lui. Ce fut pendant sa maîtrise que s'acheva en 1283 la conquête de la Prusse et que commença la même année celle de la Lithuanie par les chevaliers teutoniques. En 1288, Burchard, qui jusqu'alors avait résidé soit à Venise, soit en Allemagne, se rendit en Prusse où il tint un chapitre général, à l'occasion duquel il fit de grands changements parmi les dignitaires de l'Ordre. Meinhart, de la maison des comtes de Querfurth, alors commandeur de Brandebourg, fut nommé maître provincial de Prusse, à la place de Conrad de Thierberg, auquel fut rendue la charge de maréchal qu'il avait exercée déjà, et qu'occupait alors Heldwig de Goldbach. Ce dernier fut nommé commandeur de Christbourg. En 1289, Burchard conduisit en Palestine un secours de 4,000 croisés, et, peu de temps après, il se déponilla de sa dignité de grand-maître. La façon dont il accomplit ce dernier acte est rapportée différemment par les historiens. Suivant les uns, Burchard, battu et blessé par les Sarrasins, ne se serait plus jugé en état de conserver ses fonctions et serait allé mourir de ses blessures dans l'île de Rhodes (1290). D'autres rapportent qu'il fut reçu avec de grands honneurs dans la ville d'Acre, quartier général des Teutoniques en Terre-Sainte, mais que peu de jours après il assembla un chapitre dans lequel, en vertu d'une autorisation du pape dont il était muni, il abdiqua la grand'maîtrise, et déclara quitter son Ordre pour entrer dans celui de l'Hôpital ; qu'aussitôt après il partit pou Rhodes, où il termina ses jours. Ch. Kohler.

Bibl. : V. le mot Ordre teutonique.

BURCHELLIA. Genre de plantes, créé par R. Brown, en mémoire de William Burchell, botaniste-voyageur (1788-1863), et appartenant à la famille des Rubiacées, tribu des Gardéniées. L'unique espèce connue, *B. capensis* R. Br., est un petit arbre de l'Afrique australe, que l'on cultive assez fréquemment en Europe dans les serres tempérées. Ses feuilles sont opposées et ses fleurs, d'un rouge vif, sont disposées en capitules terminaux très denses. Le fruit est une baie biloculaire, renfermant de nombreuses graines albuminées. Ed. Lef.

BURCIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. du Grand-Lemps ; 455 hab.

BURCKHARDT (Johann-Karl), astronome et mathématicien d'origine allemande, né à Leipzig le 30 avr. 1773, mort à Paris le 21 juin 1825. La lecture d'une traduction abrégée des œuvres de Laplace lui inspira dès son enfance le goût de l'astronomie. Il apprit les principales langues étrangères, s'initia rapidement aux travaux des plus grands savants de son temps et put se livrer, dès l'âge de quinze ans, à d'intéressantes recherches sur les plus anciennes éclipses de soleil et sur les occultations de quelques étoiles. Entré en 1792 à l'Université de Leipzig, il y commença l'étude du droit, puis celle de la médecine, mais revint bientôt à ses sciences de prédilection, l'astronomie et les mathématiques, et eut pour professeur Hindenberg, qui lui suggéra l'idée de son premier écrit : *Methodus combinatorio-analytica, evolvendis fractionum continuarum valoribus maxime idonea* (Leipzig 1794, in-4). Il fut pendant deux années (1796-1797) le disciple et le protégé du baron de Zach, à l'observatoire du mont Seeberg, près de Gotha. Il se rendit ensuite à Paris avec des lettres de recommandation pour Lalande, qui le reçut chez lui, l'associa aux travaux de son neveu, Lefrançois-Lalande, et lui fit obtenir, en 1799, des lettres de naturalisation et la place d'astronome-adjoint au Bureau des longitudes. Nommé en 1804 membre de l'Institut en remplacement de Méchain, il succéda en 1807 à Lalande comme directeur de l'observatoire de l'Ecole militaire, et devint en 1818 membre du Bureau des longitudes. Il a été surtout un habile calculateur. Ses principaux travaux ont porté sur des questions d'astronomie et de géodésie. On lui doit en particulier une formule des déclinaisons de l'aiguille aimantée à Paris : t étant le nombre d'années écoulées depuis 1663, époque où cette déclinaison était nulle, la tangente de la déclinaison serait 0,449 sin. (25′ 7″) t + 0,0425 [sin. (50′ 13″) t^4] + 0,0267 [sin. (1° 40′ 26″) t]^4 ; le maximum se trouverait ainsi en 1448 avec 24° 10′ E. Outre de nombreux mémoires, rapports et notes publiés dans la *Monatlicher Correspondenz* de Zach (1800 à 1807), les *Jahrbüchern* de Bode, les *Astronomischen Nachrichten*, et les différents recueils de l'Institut de France (1805 à 1810), Burckhardt a publié : une traduction allemande des deux premiers volumes de la *Mécanique céleste* de Laplace (Berlin, 1801-1802, 2 vol. in-4) ; *Tables de la lune*, dans les *Tables astronomiques* publiées par le Bureau des longitudes (Paris, 1812, in-4) ; *Table des diviseurs pour tous les nombres des premier, deuxième et troisième millions, avec les nombres premiers qui s'y trouvent* (Paris, 1817, in-4). Léon Sagnet.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BIBL. : MONTUCLA, *Histoire des mathématiques*, Paris, 1802, t. IV, p. 516, in-4. — MÄDLER, *Geschichte der Himmelskunde*.

BURCKHARDT (Johann-Ludwig), célèbre voyageur, né à Lausanne le 24 nov. 1784, mort au Caire le 17 oct. 1817. D'une famille bâloise, il passa à Londres en 1806, y étudia l'arabe et s'embarqua en 1809 pour la Syrie, où il voyagea sous le nom de *cheikh Ibrahim*, et qu'il parcourut en tous sens ; en 1812 il vint au Caire ; protégé par Méhémet-Ali il se rendit en Nubie (1813) et de Berber à Souakim (juill. 1814) ; traversant la mer Rouge, il passa à Djedda, subit un examen qui lui fit reconnaître la qualité de musulman, s'associa au pèlerinage de la Mecque où il vécut quatre mois, visita le mont Arafat, puis Médine (janv. 1815). Ses journaux de voyage furent remis à la Société géographique de Londres et publiés par Leake : *Travels in Nubia* (Londres, 1819 ; 2e éd. 1821) ; *Travels in Syria and the Holy Land* (Londres, 1821) ; *Travels in Arabia* (Londres, 1829) ; *Notes on the Bedouins and Wahabys* (Londres, 1830, trad. franç. avec le précédent, Paris, 1834, 3 vol.) ; *Arabic proverbs* (Londres, 1831).

BURCKHARDT (Jacob), professeur, historien de l'art et de la civilisation, né à Bâle le 25 mai 1818. Après avoir terminé ses premières études à Bâle même, Burckhardt se rendit vers 1838 en Allemagne : à Berlin d'abord, où il suivit les cours de Boeck, de Droysen, de Sybel ; plus tard à Bonn, où il se lia avec Jean-Gottfried Kinkel, qui l'avait surnommé l'« omniscient ». Burckhardt fit ses premiers voyages d'art en Allemagne même et dans les Pays-Bas. C'est en 1849 qu'il visita pour la première fois l'Italie. En 1850 il devint professeur de l'histoire de l'art à l'Université de Bâle, et, sauf un assez court intervalle pendant lequel il accepta une chaire à l'Institut polytechnique de Zürich, lors de la fondation (1855), il n'a pas, jusqu'à ce jour, cessé d'y enseigner. Les ouvrages de Burckhardt sont : *Die Kunstwerke der belgischen Städte* (Düsseldorff, 1842) ; *Conrad von Hochstaden, Erzbischof von Köln und Gründer des Kölner Doms* (Bonn, 1843) ; *Der Erzbischof Andreas von Krain und der letzte Concilsversuch in Basel, 1482-1484* (Bâle, 1852) ; *Constantin der Grosse und seine Zeit* (Bâle, 1853 ; nouv. éd., Leipzig, 1880) ; *Die Gegen-Reformation in den ehemaligen Vogteien der Bischofthümer von Basel, Zwingen, Pfeffingen und Birseck* (Bâle, 1855) ; *Der Cicerone* (Bâle, 1855, 2 vol. ; 2e et 3e éd., Leipzig, 1869-70 et 1874, par Albert de Zahn ; 4e et 5e éd., Leipzig, 1879 et 1884, par le docteur Wilhelm Bode) ; *Die Cultur der Renaissance in Italien* (Stuttgart, 1860 ; 2e éd., Leipzig, 1869 ; 3e et 4e éd., Leipzig, 1877 et 1885, 2 vol., publiées par les soins du docteur Ludwig Geiger) ; *Die Renaissance in Italien* (Stuttgart, 1867 ; 2e éd., ibid., 1878). Deux des ouvrages de Burckhardt ont été traduits en français : *le Cicerone*, par M. A. Gérard (le 1er vol. a paru à Paris en 1885) ; *la Culture de la Renaissance*, par M. Schmitt (1885, 2 vol.).

Les trois œuvres principales de Burckhardt sont consacrées surtout à l'histoire de la Renaissance italienne. Le *Cicerone*, auquel l'auteur a donné le sous-titre d'« Introduction à la jouissance des œuvres d'art en Italie », est le répertoire à la fois historique, topographique et critique des monuments d'art de l'Italie, depuis les monuments qui se sont conservés de l'art antique jusqu'aux dernières œuvres du XVIIIe siècle. Dans la dernière édition, le premier volume est consacré à l'art antique, le second à l'architecture depuis les origines chrétiennes jusqu'au XVIIIe siècle, le troisième à la sculpture et à la peinture depuis le christianisme jusqu'à nos jours. — La *Culture de la Renaissance* est une œuvre d'histoire philosophique, consacrée à l'analyse des causes qui ont produit la Renaissance italienne et des caractères à l'aide desquels elle peut être définie. — L'*Histoire de la Renaissance* en Italie est une partie détachée de la grande histoire de l'architecture due à la collaboration de Franz Kugler, de Burckhardt et de W. Lübke. Le volume de Burckhardt est l'histoire de l'architecture italienne au temps de la Renaissance.

Par la méthode, Burckhardt, comme historien de la culture et de l'art, se rattache à l'école historique et esthétique inaugurée en Allemagne à la fin du siècle dernier par Harmann, Herder et Winckelmann, et développée en ce siècle par Hégel, Ottfried Müller et Franz Kugler. C'est le sens des origines, du développement, l'intelligence du « devenir », de l' « in fieri », substituée à l'ancienne critique, volontiers abstraite et absolue, pour qui il n'y avait qu'un type unique du beau, qu'une civilisation où la perfection de ce type eût été atteinte. Dans la conception nouvelle, l'art, au lieu d'être le privilège d'une civilisation quasi miraculeuse, est l'image et le reflet de chacune des civilisations ; l'histoire de l'art devient ainsi comme un raccourci puissant de l'histoire universelle. L'originalité de Burckhardt, en usant à son tour de cette méthode, est de l'avoir appliquée à la civilisation qui, pour avoir hérité de la culture gréco-latine, avait elle-même, selon l'ancienne critique, une sorte de caractère classique et absolu. Il a placé la Renaissance à son rang dans les périodes décisives de l'humanité ; il a montré en elle le résultat, l'épanouissement d'une culture intellectuelle, esthétique et morale, longuement préparée, et dont son analyse a décomposé les divers éléments. Il faut ajouter que Burckhardt est un écrivain et qu'il a su donner à l'ensemble harmonieux de ses travaux d'histoire et de philosophie le caractère même d'une œuvre d'art. A. GÉRARD.

BURCKMAIR (Thomas), peintre allemand. Il vint s'établir vers 1460 à Augsbourg où il mourut en 1523. Il fut le père du célèbre Hans Burckmair. Il est difficile de lui attribuer avec sécurité aucune œuvre connue.

BIBL. : V. la bibliographie de l'article suivant.

BURCKMAIR (Hans) ou **BURGMAIR**, peintre-graveur allemand de l'école Souabe, né à Augsbourg en 1473, mort en 1531, fils du précédent. Elève de son père, influencé par les œuvres d'Albert Dürer, il fut reçu en 1498 maître de la confrérie des peintres d'Augsbourg. On ne peut affirmer qu'il ait fait le voyage d'Italie, mais à partir de 1507, les fonds et l'architecture de ses tableaux révèlent une évidente connaissance des monuments de la Renaissance italienne. — Ses plus anciens tableaux datés représentent quelques basiliques romaines, qui lui avaient été commandées, en même temps qu'à Holbein le Vieux, pour un couvent d'Augsbourg. Ces tableaux, peints sur bois, sont aujourd'hui au musée de cette ville. Burckmair, pour son compte, exécuta saint Pierre (1501), saint Jean de Latran (1502) et santa Croce (1504). En haut sont des scènes de la Passion, au milieu les basiliques, riches édifices de pure fantaisie, avec de nombreuses figures. En dépit des fonds d'or et des ogives, la peinture y a déjà un accent plus moderne et comme un premier reflet de la Renaissance. Le tableau d'autel de la galerie de Dresde représentant la *Mort de sainte Ursule*, avec saint Georges et sainte Ursule sur le revers des volets (n° 1878), est aussi de ses débuts. Dans les tableaux de la chapelle Saint-Maurice à Nuremberg, peints en 1505, et surtout dans *Marie et le Christ sur un trône*, peint en 1507, de la galerie d'Augsbourg, l'influence de la Renaissance est de plus en plus sensible ; des pilastres à chapiteaux corinthiens y font leur apparition derrière un encadrement encore gothique. En outre, le dessin est de plus en plus correct, la composition de plus en plus aisée et les paysages ont une clarté, une profondeur remarquables. — Parmi les œuvres les meilleures sorties de sa main, et aussi parmi les plus italiennes, il faut citer le *Saint Sébastien* sous un portique Renaisssance, signé : IOANN BVRCKMAIR PICTOR AVGVSTANVS FACIEBAT. M. D. V. du Musée germanique à Nuremberg (n° 157) ; et *Marie avec l'enfant*, signé : MDVIII, IOHNS BVRCKMAIR PINGEBAT (n° 159 du même

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

musée), ainsi que *Marie assise sur un arbre*, daté MDX (n° 160); la *Mise au tombeau* de la galerie de Carlsruhe et la délicieuse *Sainte Famille* (n° 584 du musée de Berlin), signée sous le chapiteau d'un pilastre Renaissance : JO BURGMAIR PINGEBAT IN AUGUSTA REGIA, 1511. — Il ne se borna pas à peindre des tableaux : il décora aussi les façades des maisons de sa ville natale. — Ses dernières œuvres sont la grande *Cruxifixion* datée de 1519, avec un beau paysage et sur les volets à l'intérieur les larrons, à l'extérieur saint Georges et l'empereur Henri II, du musée d'Augsbourg ; la belle Madone entourée de saints (1520) de la collection Culemann à Hanovre ; le magnifique *saint Jean l'Evangéliste à Pathmos* (daté de 1518), n° 222 de la Pinacothèque de Munich. — Vers la fin de sa vie, sa manière devint plus sèche et plus dure. Il faut citer quelques portraits de valeur inégale qu'il fit en ces dernières années : celui du duc Guillaume IV de Bavière et de sa femme (nos 223 et 224 de la Pinacothèque de Munich) ; le portrait de famille, de valeur bien supérieure, daté de 1529, au Belvédère à Vienne, où il s'est représenté avec sa femme qui tient dans la main un miroir où viennent se refléter, non pas les figures des deux époux, mais deux têtes de mort ; enfin, parmi les œuvres les plus réussies de la fin de sa vie, citons : *Esther devant Assuérus* (n° 225 de la Pinacothèque de Munich), signé et daté de 1528, et la *Bataille de Cannes* (1529) de la galerie d'Augsbourg.

H. Burckmair tient aussi une grande place comme graveur. Augsbourg était alors le centre le plus important de l'imprimerie et de la librairie allemandes ; Burckmair travailla beaucoup pour les libraires, notamment pour H. Steiner, et les meilleures tailles de ses dessins furent faites par Jost Dienecker (ou de Necker). Parmi ses estampes isolées les plus célèbres, il faut citer avant tout la *Mort-Meurtrière*, d'un poignant sentiment dramatique. Ce fut lui qui dessina pour l'empereur Maximilien la suite des deux cent trente-sept planches du *Roi Sage* (Weisskunig), recueil destiné à relater les principaux événements de la vie de l'empereur ; pour le *Triomphe de Maximilien* ou le *Char triomphal*, il exécuta une suite de soixante-six gravures et une autre de soixante-dix-sept pour le *Theuerdanck*, poème allégorique et moral, composé par l'empereur lui-même et par son secrétaire Melchior Pfintzing ; enfin Burckmair eut aussi une part importante de collaboration dans le quatrième des ouvrages commandés par l'empereur pour célébrer ses ancêtres et son règne, *les Saints et les Saintes de la famille de Maximilien*. — Son fils, *H. Burckmair le jeune*, vécut jusqu'en 1559 et grava à l'imitation de son père. Le livre des *Tournois* du prince Hohenzollern-Sigmaringen est probablement de lui, ainsi sans doute que plusieurs planches d'une date postérieure à 1531 et d'abord attribuées à H. Burckmair le Vieux. André MICHEL.

BIBL. : BARTSCH, VII, 197-242. — HUBER, *Die Malerfamilie Burckmair von Augsburg* (*Zeitschrift des hist. Vereins für Schwaben*), I, 2-3. — Article de Woltmann dans l'*Allg. Deutsch. Biographie*, 1876, III, 576-578, et dans le *Kunst und Künstler* de Dohme. — K. WOERMANN, *Geschichte der Malerei*, II, 446 et suiv.

BURCY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Vassy ; 532 hab.

BURCY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine ; 304 hab.

BURDACH (Karl-Friedrich), psychologue et physiologiste allemand, né à Leipzig le 12 juin 1776, mort à Breslau le 16 juill. 1847. Il fut successivement professeur de physiologie et d'anatomie à Dorpat (1811), à Kœnigsberg (1814), et enfin à Breslau. Disciple de Schelling, sa *Natur* est un reflet des doctrines de ce philosophe, tempérées par un empirisme prudent. Sa méthode, c'est l'*intuition* ; sa doctrine générale, une sorte de panthéisme, sa doctrine particulière de la vie, un vitalisme mélangé d'animisme. Il a laissé un certain nombre de traités de psychologie et de physiologie. Voici les principaux : *Vom Baue und Leben des Gehirns und Rückenmarks* (Leipzig, 1819-1825, 2 vol) ; *Die Physiologie als Erfahrungs-Wissenschaft* (Leipzig, 1826-1840, 6 vol. in-8, trad. fr. par Jourdain, Paris, 1837-40, 9 vol. in-8) ; *Blicke ins Leben* (Leipzig, 1842-1848, 4 vol.) ; *Comparative Psychologie, Sinnesmängel und Geistesmacht, Lebensbahnen ; Gerichtsaerztliche Arbeiten* (Stuttgart, 1839) ; *Umriss einer Physiol. des Nervensystems* (Leipzig, 1844), et enfin une *Anthropologie für das gebild. Publicum* (Stuttg., 1847) éditée par son fils *Ernst* Burdach, médecin allemand, né à Leipzig le 25 fév. 1801, mort à Königsberg le 10 oct. 1876, professeur d'anatomie à Königsberg. Dr L. HN.

BÜRDE (Samuel-Gottlieb), poète allemand, né à Breslau le 7 déc. 1753, mort à Berlin le 28 avr. 1831. Il fut d'abord professeur à l'Institut maçonnique de sa ville natale ; il accompagna ensuite le comte de Haugwitz dans un voyage en Italie dont il a laissé une relation, devint secrétaire à la trésorerie générale de Silésie, et enfin directeur de chancellerie à Berlin. Il a collaboré aux *Heures* et à l'*Almanach des Muses*, dirigés par Schiller ; mais il imitait de préférence Wieland. Il s'est essayé sans succès au théâtre. Parmi ses poésies, les cantiques sacrés ont seuls quelque originalité. Il a publié surtout : *Geistliche Poesien* (Breslau, 1787) ; *Vermischte Gedichte* (Breslau, 1789) ; *Erzählungen* (Königsberg, 1796) ; *Erbauungsgesänge für den Landmann* (Breslau, 1817) ; *Geistliche Gedichte* (Breslau, 1817). A. B.

BURDE (Elisabeth-Wilhelmine HILLER, épouse), cantatrice scénique allemande, née à Leipzig en 1770, morte le 11 janv. 1806. Fille d'un maître de chapelle qui lui donna une bonne éducation musicale et lui enseigna l'art du chant, elle acquit sous sa direction un talent remarquable. Elle était douée d'une voix superbe, égale dans tous ses registres et d'une étendue extraordinaire, car elle n'embrassait pas moins de trois octaves, depuis le *fa* grave jusqu'au contre *fa* aigu. Son habileté était grande comme cantatrice, et sa vocalisation, nette, brillante, perlée, ne laissait rien à désirer. Elle avait débuté jeune, de la façon la plus favorable, et en 1805 elle était attachée au théâtre de Breslau, où elle obtenait de très grands succès.

BURDEAU (Auguste-Laurent), professeur, philosophe et homme politique, né à Lyon le 10 sept. 1851, d'un garçon de recette de l'école vétérinaire de Lyon, et dernier né de six enfants élevés par le travail de leur mère, couturière à la journée. A dix ans, apprenti tireur de fers (canut) à la Croix-Rousse, il suivit bientôt en même temps les cours du lycée, où il obtint successivement une bourse d'externat, puis, à seize ans, une bourse d'internat. Un second prix de philosophie, qu'il eut en 1869 au concours général des départements, le fit passer à Sainte-Barbe et Louis-le-Grand, et il eut le prix d'honneur de philosophie au concours général en 1870, en même temps qu'il fut reçu à l'Ecole normale supérieure. La guerre venait d'éclater. Après Sedan, M. Burdeau s'engagea au 3e bataillon de chasseurs à pied. Incorporé au 24e corps et versé au 21e bataillon de chasseurs, il fit la campagne de l'Est, fut blessé et fait prisonnier le 19 janv. 1871, et interné au camp de Lechfeld (Bavière), d'où il réussit à s'évader le 10 juil., après trois tentatives inutiles. A son retour en France, il fut décoré pour faits d'armes, au moment où il reprenait ses études. Premier agrégé de philosophie en 1874, il fut cinq ans professeur à Saint-Etienne, où il prit part à la fondation du « Sou des écoles » et du cercle républicain, puis à l'organisation de la résistance au 16 Mai et au coup de force qu'on eut lieu de craindre à la suite. Il venait d'être nommé au lycée de Nancy (oct. 1879), lorsqu'avec un groupe de professeurs, tant de Paris que des départements, il créa le *Bulletin de Correspondance universitaire*, destiné à éclairer les premières élections au conseil supérieur de l'instruction publique, qu'une loi venait de reconstituer et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de rendre en grande partie électif. Suppléant à Louis-le-Grand dès janv. 1880, il était professeur au même lycée depuis le 10 oct. de la même année, quand Paul Bert le choisit pour son chef de cabinet au ministère de l'instruction publique (15 nov. 1881). Rendu à sa chaire le 29 janv. 1882, il fut élu député du Rhône le 18 oct. 1885, par 86,289 voix. Il a pris une part des plus actives aux travaux de la Chambre, surtout comme membre de la commission du budget et rapporteur, deux années de suite (1887, 1888), du budget de l'instruction publique, puis comme rapporteur général du budget (1889). La tâche était ardue dans un temps où l'économie la plus stricte s'imposait, tandis que beaucoup restait à faire et que la seule application des lois précédemment votées entraînait de lourdes dépenses. M. Burdeau s'appliqua à concilier ces nécessités contraires, en soumettant à un examen minutieux toutes les dépenses de l'instruction publique, de façon que la suppression des abus et une meilleure répartition des crédits permit non seulement de faire face aux besoins, mais de réaliser à la fois des économies et des améliorations. C'est ainsi que des chaires purent encore être créées dans les facultés, les petits traitements accrus et l'avancement sur place organisé dans l'enseignement secondaire, la loi d'obligation appliquée, dans le primaire, et la condition du personnel relevée. — M. Burdeau a traduit : de l'anglais, Herbert Spencer, *Essais* (1877-79, 3 vol. in-8 [Essais sur le Progrès, Ess. politiques, Ess. scientifiques]) et R. Clay, *l'Alternative ;* de l'allemand, Schopenhauer, *le Fondement de la morale* (1879) ; et *le Monde comme Volonté et Représentation* (3 vol. dont deux parus). Il a écrit : *l'Instruction morale et civique à l'Ecole* (1882, in-12), et *le Droit usuel et l'Economie politique à l'Ecole.* Il a collaboré à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Nouvelle Revue*, à la *Revue Bleue*, au *Télégraphe*, à la *Petite République française*, etc. Depuis 1882, il dirige le *Globe*, revue hebdom. d'économie politique. Il a, de plus, contribué à fonder la Société d'économie populaire de Paris, dont il est secrétaire, et celle de Lyon, dont il est président honoraire ; ces sociétés, et celles qui se sont constituées sur le même modèle (par exemple à Nîmes et à Bordeaux), ont pour objet de rapprocher les économistes et les ouvriers dans des conférences où les uns apportent leur savoir, les autres leur sentiment exact des aspirations populaires. H. Marion.

BURDETT (Sir Francis), homme politique anglais, né le 25 janv. 1770, mort à Londres le 23 janv. 1844. Appartenant à une des plus anciennes familles d'Angleterre, il fit ses études à Westminster et à Oxford. Membre de la Chambre des communes pour Boroughbridge, en 1796, il se jeta dans l'opposition libérale. Sa liaison avec Horne Tooke et le major Cartwright explique ses tendances démocratiques qui lui valurent une énorme popularité. Dès 1797, il réclamait la réforme du Parlement qu'il ne cessa de poursuivre jusqu'en 1832 ; il dénonça les abus du régime pénitentiaire (1799) sur lequel il avait fait une enquête personnelle ; il parla éloquemment en faveur de l'Irlande (1800, 1801) et il attaqua avec tant de persistance la politique de Pitt qu'en 1802 son élection dans le comté de Middlesex fut combattue avec acharnement par le ministère et plusieurs fois invalidée, ce qui causa une agitation populaire très vive. Fox, en mourant, le désigna comme son successeur à ses électeurs de Westminster. Mais naturellement indolent, Burdett refusa d'abord ce lourd héritage. Il fut pourtant élu en 1807 par Westminster qui lui conserva ses suffrages jusqu'en 1837. Un obscur personnage ayant été emprisonné pour avoir insulté un membre du Parlement, Burdett écrivit le 23 mars 1810 une lettre à ses commettants dans laquelle il accusait la Chambre d'abus de pouvoir et l'inséra dans le *Political Register* de Cobbett. La Chambre le fit enfermer à la Tour de Londres (9 avr.-21 juin 1810), mais son arrestation fut extrêmement difficile, le peuple s'y étant opposé et ayant gardé trois jours sa maison. Redevenu libre, il continua à réclamer la paix (1815), la réforme électorale (1818), s'emporta violemment à plusieurs reprises contre la corruption des députés et attaqua énergiquement le projet Castelreagh restreignant la liberté de la presse (1819). Il fut encore emprisonné trois mois en 1819 pour avoir protesté, en termes jugés injurieux pour le cabinet, contre la répression sanglante du meeting réformiste de Westminster. Burdett contribua plus que personne à la restitution des droits politiques aux catholiques (1827-1828). Mais lorsqu'enfin la réforme électorale fut accomplie (1832), il refusa d'aller plus loin, se mit à combattre O'Connell et passa insensiblement au parti conservateur. Il perdit alors son siège de Westminster et c'est comme tory qu'il fut élu par le Wiltshire en 1837. Dès lors, il ne joua plus qu'un rôle effacé. Doué d'une éloquence facile et agréable, Burdett était très versé dans l'histoire ancienne de son pays, et il prétendait découvrir dans les antiques annales l'origine de la liberté anglaise. Un grand nombre de ses discours ont été imprimés à part. Nous citerons à titre de curiosité : *A full report of the speeches of sir F. Burdett at the Crown and Anchor tavern* (Londres, 1804, in-8), et son *Adress to his constituents denying the power of the house of commons to imprison the people of England* (Londres, 1810, in-8). R. S.

BURDETT-Coutts (Angela-Georgiana, baronne), née à Londres le 25 avr. 1814, fille du précédent et de Sophie Coutts. Elle hérita, en 1837, de la baronne de Saint-Albans, veuve en premières noces du richissime banquier Coutts, son grand-père, d'une fortune d'environ 1,800,000 livres qu'elle employa en bonnes œuvres de toutes sortes : construction d'écoles, d'asiles pour les prostituées repentantes, pour les pauvres servantes, de dispensaires, de cités ouvrières, d'écoles professionnelles pour les femmes, subventions aux missions des colonies, fondation d'églises, encouragements aux arts, frais de la mission topographique de H. James en Palestine, etc., etc. Elle en fut récompensée par la pairie qu'elle reçut en juin 1871, par le droit de bourgeoisie que lui conférèrent Londres (11 juil. 1872) et Edimbourg (15 janv. 1874). Recherchée en mariage par les plus grands seigneurs d'Angleterre, et même, à un certain moment, par Louis-Napoléon, elle repoussa toutes ces demandes et, à la stupéfaction générale, épousa, le 12 févr. 1881, M. William Bartlett, de trente ans plus jeune qu'elle. Celui-ci, qui a obtenu le droit d'ajouter à son nom celui de Burdett-Coutts, est membre de la Chambre des communes pour Westminster depuis nov. 1885, et aide activement sa femme dans ses charitables entreprises. R. S.

BURDIGALA (V. Bordeaux).

BURDIGNES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Bourg-Argental ; 1,175 hab.

BURDIGNIN. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Boëge ; 705 hab.

BURDINUS, antipape (V. Bourdin [Maurice]).

BURDSCHEIT (V. Burtscheit).

BURDVAN ou **BARDVAN.** Ville de l'Inde anglaise, prov. du Bengale, sur le Damoudah, affluent de droite de l'Hougly ; 34,080 hab. Deux lignes de ch. de f. de l'East-India s'y croisent. On y tisse des soieries fines et des foulards. — C'est le ch.-l. d'un des six commissariats en lesquels est subdivisé le Bengale ; il a 33,073 kil. q. et 7,393,954 hab. C'est une des régions les plus fertiles de l'Inde.

BURDY (Henri-Auguste), sculpteur et graveur en médailles et sur pierres fines, contemporain, né à Grenoble le 23 juil. 1833. Elève d'Oudiné et deuxième prix de Rome au concours de 1863, il a exposé aux Salons, depuis 1865, une série de portraits et de sujets divers en médaillons de bronze et sur pierres fines, d'un fin travail, et plusieurs jolies statuettes ou bustes en terre cuite. Nous citerons : *Charge des cuirassiers à Reischoffen*, camée

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cornaline, et *Marin du siège de Paris*, statuette pierre fine (1874) ; le général *Guzman Blanco*, président du Vénézuéla (1879) ; portrait de M. *Hector Pessard*, buste terre cuite (1880). G. P-I.

BURE. I. Tissu. — Etoffe grossière en laine tirée à poil et dont la trame renfermait de la bourre provenant de la ente des draps, ce qui semble lui avoir valu son nom.

II. Mines. — On appelle *bures* ou *beurtias* les puits de mines lorsqu'ils ne débouchent pas au jour et qu'ils sont renfermés dans l'intérieur. Ces puits intérieurs rendent des services pour établir des communications entre les diverses parties des travaux. Quelques-uns prennent une importance exceptionnelle. On peut citer comme exemple le puits central de Portes (Gard). Il forme un siège d'extraction, dont le mouvement ne se prolonge pas jusqu'au jour, mais s'arrête au niveau de la vallée dans laquelle on débouche en galerie. Pour percer les bures, on peut employer le mode montant, en ouvrant les travaux de bas en haut en abattant la roche au-dessus de la tête ; on y trouve l'avantage de ne pas être gêné par l'eau et d'asseoir la maçonnerie plus aisément. On établit alors le chantier suivant le système des planchers en chicane (fig.) qui permettent aux hommes de monter de l'un à l'autre et aux matériaux de descendre en sens contraire. On peut encore creuser les bures en employant la méthode descendante, on retombe alors dans le cas du fonçage des puits à ciel ouvert, ou sous stot (V. Puits). L. Knab.

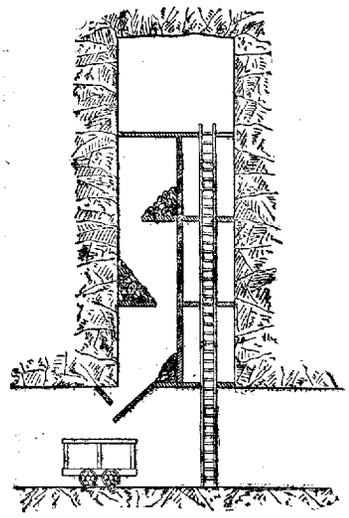

Bure.

III. Pêche (V. Bire).

BURE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Montiers-sur-Saulx ; 251 hab.

BURÉ. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bazoches-sur-Hoëne ; 204 hab.

BURE-LES-TEMPLIERS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-s.-Seine, cant. de Recey-s.-Ource ; 392 hab.

BURE (Myth. scand.) (V. Buri).

BURE (Idelette de), femme du réformateur Jean Calvin, morte en 1549. Elle avait épousé Calvin en 1539 ou 1540, à Strasbourg ; elle était alors veuve de Jean Storder, un des chefs des anabaptistes de Liège, que Calvin avait converti, et elle avait trois enfants de son premier mariage. Trois autres naquirent du second (1542, 1544, 1548), mais ne vécurent pas. Voici le témoignage que Calvin lui rend en annonçant sa mort à Viret : « J'ai perdu l'excellente compagne de ma vie, celle qui ne m'eût jamais quitté ni dans l'exil, ni dans la misère et qui n'eût point voulu me survivre. Tant qu'elle a vécu, elle m'a fidèlement aidé à remplir mon devoir. Jamais elle n'a été pour moi ni une peine, ni un obstacle..... Jamais elle ne s'occupait d'elle-même... Tu sais si mon cœur est tendre, pour ne pas dire faible. Je succomberais, si je ne faisais un violent effort sur moi-même. » Il s'occupa comme un père des enfants que sa femme avait laissés. E.-H. V.

BUREAU. I. Ameublement. — Table à écrire portant plus ou moins de tablettes ou tiroirs, dont le nom vient évidemment de *bure*, *bureau*, étoffe de grosse laine, parce que les premières tables de ce genre étaient dans l'origine couvertes avec des tapis de bure ou de bureau. Nous renvoyons, pour la description et l'historique très intéressant des bureaux, à l'article Meuble.

II. Administration. — Le mot *Bureau* s'applique également au local où se trouvent réunis des commis écrivant sur les tables, et à l'ensemble de ces commis. Un bureau est une subdivision d'un service public, comprenant plusieurs employés, chargés, sous la direction d'un chef, de préparer ou d'exécuter des travaux déterminés. En principe, le bureau devrait constituer l'unité administrative ; sauf de rares exceptions, il n'y a pas besoin d'intermédiaire entre le directeur de l'une des branches d'un service et les chefs des différents bureaux entre lesquels se répartit l'expédition des affaires : les sous-directions, divisions, sections, constituent des rouages inutiles. Chaque bureau doit avoir des attributions précises ; mais il importe de ne pas exagérer la division du travail, et, sous prétexte d'ordre, de symétrie, de contrôle ou de surveillance, de ne pas créer des causes de conflit ou de lenteurs en multipliant les unités. Le nombre des bureaux, dans chaque service, dépend de l'importance et du nombre des affaires ; il est donc essentiellement variable. Dans l'organisation actuelle, un bureau se compose d'un chef, d'un sous-chef appelé à le suppléer ou à le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement, de commis principaux, dont les attributions ne peuvent être nettement définies, de commis rédacteurs, chargés du travail intellectuel, d'expéditionnaires faisant les écritures, d'auxiliaires, auxquels on a recours pour les travaux imprévus ou urgents. Cette hiérarchie prête sous plus d'un rapport à la critique. Le grade de commis principal a été créé, sans doute, pour récompenser les longs services d'employés qui ne pouvaient prétendre à l'avancement, et ne répond à aucune fonction spéciale. L'utilité du sous-chef est contestable : l'un des commis-rédacteurs pourrait remplacer le chef de bureau. La simplification des cadres des bureaux, la réduction du nombre des employés, généralement trop considérable, pourraient s'effectuer assez facilement ; mais elles devraient entraîner l'augmentation des traitements, la modification des conditions d'admission, et jusqu'ici la routine, le respect de prétendus droits acquis, ont empêché toute réforme sérieuse (V. Administration, Auxiliaire, Bureaucratie, Employé, Personnel administratif). L. Pasquier.

Bureau Arabe. — Depuis la promulgation du décret du 9 déc. 1848, l'Algérie est divisée, au point de vue administratif, en territoire civil et en territoire militaire ou de commandement. L'administration de ce dernier territoire est assurée par le *service des affaires indigènes*, qui fonctionne sous l'autorité immédiate du gouverneur général civil (art. 1er du décret du 6 avr. 1882). L'état-major de chacune des trois divisions militaires (Alger, Oran et Constantine) a une section des affaires indigènes qui comprend un officier supérieur assisté de deux capitaines ; on peut aussi lui adjoindre un ou deux lieutenants. Les généraux de division délèguent leurs pouvoirs administratifs aux généraux de brigade commandant les subdivisions, et ceux-ci les délèguent aux commandants supérieurs des cercles (officiers supérieurs ou capitaines). Auprès de chaque général de brigade ou commandant de cercle est placé un *bureau arabe*. Quelques cercles ont aussi des *annexes*. Il y a ainsi trois classes de bureaux arabes : les bureaux subdivisionnaires et ceux des cercles sont dirigés par un capitaine ; les annexes ont pour chefs des capitaines ou des lieutenants. A chaque bureau ou annexe sont attachés un cadi (magistrat indigène) avec ses assesseurs, un secrétaire indigène, un chaouch (huissier ou garçon de bureau) et quelques cavaliers pour porter les ordres. En outre, chaque bureau

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou section divisionnaire des affaires indigènes comporte un ou deux interprètes militaires. Ces interprètes forment un corps spécial qui comprend 5 interprètes principaux, 8 interprètes de 1re classe, 12 de 2e classe et 15 de 3e classe, soit 40 interprètes titulaires et 35 auxiliaires. Les interprètes ont rang d'officier, mais ils ont une hiérarchie spéciale sans assimilation (loi du 13 mars 1875). Les bureaux arabes, dont nous venons de faire connaître la composition, ont en réalité toute l'administration des indigènes en territoire de commandement. Ils surveillent les tribus, reçoivent les plaintes, arrangent les différends entre indigènes et même entre Européens et indigènes, font la police du pays, dressent les rôles des impôts et assurent leur rentrée ; en un mot, ils exercent un pouvoir souverain. Ils conduisent les goums au combat (V. Goum).

Le premier bureau arabe fut créé en 1834 par le général Avizard. Il eut pour chef Lamoricière, alors capitaine de zouaves. Le maréchal Bugeaud, devenu gouverneur général de l'Algérie, organisa définitivement ces bureaux par un arrêté du 1er févr. 1844. Dans l'intervalle on avait créé, supprimé et rétabli (16 août 1841) une *direction arabe*, sorte de conseil du gouverneur général. Au mois de mai 1848, le général Cavaignac organisa des bureaux arabes civils qui furent placés auprès des préfets pour l'administration du territoire civil. Ces bureaux étaient assistés, comme les bureaux militaires, par un cadi chargé des actes de la vie civile des Arabes. L'arrêté du 1er févr. 1854 institua dans chaque division militaire une direction des affaires indigènes ; les bureaux arabes furent divisés en deux classes. La direction d'Alger dut centraliser tout le travail des deux autres directions et préparer les rapports et comptes généraux destinés au ministre de la guerre. Depuis 1870, l'étendue du territoire militaire est allée constamment en diminuant, au profit du territoire civil. Un décret du 24 oct. 1870 avait même ordonné que les trois départements algériens ne constitueraient plus qu'un seul territoire administré par les préfets ; il ne fut pas appliqué. Il en fut de même du décret du 24 déc. 1870 qui ne prescrivait cette mesure que pour le Tell. Le décret du 15 mars 1879, en conférant au gouverneur général civil tous les pouvoirs civils et militaires, a placé sous sa direction le *service des affaires indigènes*. Les communications entre les préfets et les généraux de division chargés de l'administration du territoire militaire doivent se faire par l'intermédiaire du gouverneur général (art. 3 du décret du 26 août 1881). Aujourd'hui les territoires de commandement ne s'étendent plus que sur la région des Hauts-Plateaux et sur le Sahara. Mais le service des affaires indigènes a pris sous un autre nom une extension nouvelle depuis la conquête de la Tunisie. Pour assurer la surveillance des populations récemment soumises, on a organisé le *service des renseignements de la brigade d'occupation* et on l'a rattaché à celui des affaires indigènes d'Algérie. A Tunis se trouve un officier supérieur qui porte le titre d'*officier de renseignements de la brigade*. Les commandements militaires, les postes et enfin le cercle de Gafsa ont également des officiers de renseignements généralement assistés par des interprètes militaires. Ces officiers ont les mêmes attributions et remplissent le même rôle que ceux des bureaux arabes.

Le recrutement des officiers employés dans le service des affaires indigènes ou dans celui des renseignements est assuré par les corps de troupe. A cet effet les inspecteurs généraux proposent chaque année les officiers qui demandent ces emplois et qui paraissent aptes à les remplir. Les officiers proposés pour les affaires indigènes d'Algérie doivent, avant d'être admis définitivement, faire un stage de trois mois dans un bureau arabe, pour permettre au gouverneur général de reconnaître leur aptitude (note ministérielle du 22 sept. 1877). Les officiers supérieurs et les capitaines peuvent être mis hors cadres les lieutenants et sous-lieutenants sont seulement détachés de leur corps. ***

Bureau de Douane. — Les bureaux de douane sont établis sur les frontières de terre et sur le littoral, pour la perception des droits et l'accomplissement des formalités. Ils sont ouverts du 1er avr. au 30 sept. depuis sept heures du matin jusqu'à midi et depuis deux heures après midi jusqu'à sept heures. Du 1er oct. au 31 mars, ils le sont depuis huit heures du matin jusqu'à midi et depuis deux heures du soir jusqu'à six (loi du 22 août 1791, titre 13, art. 5). Ils sont fermés le dimanche (loi du 18 germinal an X, art. 57) et autres jours fériés (loi précitée de 1791, titre 2, art. 4). Sur la demande des chambres de commerce et la proposition du ministre du commerce, les heures de bureau peuvent être modifiées par décret (loi du 14 juin 1850). Des bureaux de douane ont été placés par exception dans quelques villes de l'intérieur, où le commerce a demandé à avoir des entrepôts offrant les mêmes avantages que ceux qui existent près des principaux bureaux d'entrée.

Toutes marchandises et denrées importées *par terre* doivent être conduites directement au premier bureau de la frontière, sous peine d'encourir les pénalités édictées par les règlements. Les marchands et voituriers sont tenus de combiner leur marche de manière à prendre la route directe du lieu où est situé le premier, le plus prochain bureau (loi du 22 août 1791, titre 2, art. 2). Aucune marchandise ne peut être importée *par mer*, soit d'un port étranger, soit d'un port français, sans un manifeste du chargement complet du navire, signé par le capitaine et indiquant la nature de la cargaison, avec les marques et numéros des caisses, balles, ballots, barriques, boucauts, etc. (loi ci-dessus du 22 août 1791, titre 2, art. 4, et loi du 4 germinal an II, titre 2, art. 1er). Le manifeste doit être déposé au bureau de la douane, à titre de déclaration de gros, dans les vingt-quatre heures de l'arrivée (loi de 1791, titre 2, art. 5, et loi du 27 vendémiaire an II, art. 38). Il est défendu de décharger les navires et d'y charger aucune marchandise sans permis de douane. Les chargements et les déchargements ne peuvent se faire qu'en plein jour, pendant les heures fixées par les règlements (loi du 4 germinal an II, titre 6, art. 1er). Il y a, pour assurer la régularité des perceptions, des restrictions d'entrée : quelques produits coloniaux et d'autres marchandises sujettes à des droits élevés ou difficiles à appliquer ne sont admissibles que par des bureaux spécialement désignés au tarif général des douanes. A l'exportation, il y a aussi des restrictions, notamment pour les tabacs fabriqués, les boissons, les ouvrages d'or et d'argent et les marchandises de prime, qui ne peuvent ainsi sortir de France que par certains bureaux. Les objets appartenant aux voyageurs, qui ne font que traverser le territoire français, sont affranchis de tout droit, en remplissant les formalités du transit (V. Douane, Entrepôts et Transit). A. Trescaze.

Bureau de Garantie. — Les bureaux de garantie sont institués pour faire essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y sont apportés, et pour percevoir, lors de la marque de ces ouvrages ou matières, les droits de garantie (loi du 19 brumaire an VI, art. 34). Ces bureaux sont placés dans les communes où ils sont le plus avantageux au commerce. Les localités comprises dans l'arrondissement de chacun de ces bureaux sont déterminées par le gouvernement, sur la demande motivée des préfets et sur l'avis de l'administration des contributions indirectes et de celle des monnaies (loi précitée, art. 35 et ordonnance du 5 mai 1820, art. 9). L'art. 77 de la loi de l'an VI fait une obligation aux fabricants de présenter leurs ouvrages au bureau de leur arrondissement, pour y être essayés et contrôlés ; ces ouvrages doivent présenter l'empreinte du poinçon du fabricant et être apportés au bureau avant d'être entièrement achevés. Ils ne peuvent pas être

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vendus avant l'accomplissement de cette formalité (V. Garantie des matières d'or et d'argent). A. Trescaze.

Bureau de la Guerre (V. Guerre [Ministère de la]).

Bureau de Nourrices (V. Nourrice).

Bureau de Placement. — Agence particulière se chargeant, moyennant rétribution, de procurer des places aux employés, ouvriers, domestiques. Cette industrie est réglementée par un décret du 25 mars 1852, aux termes duquel une permission spéciale, qui ne peut être accordée qu'à des personnes d'une moralité reconnue, est exigée pour la tenue d'un bureau de placement. Le maire surveille ces établissements pour assurer le maintien de l'ordre et la loyauté de la gestion ; il peut prendre des arrêtés à cet effet et régler le tarif des droits à percevoir par le gérant. L'ouverture d'un bureau sans autorisation et les infractions aux règlements municipaux sont punies d'une amende de 1 à 15 fr. et d'un emprisonnement de cinq jours au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement. Le maximum des deux peines est toujours appliqué au contrevenant lorsqu'il a été prononcé contre lui, dans les douze mois précédents, une première condamnation pour contraventions au décret de 1852 ou aux règlements précités. Ces peines sont indépendantes des restitutions et dommages-intérêts auxquels donneraient lieu les faits imputables au gérant ; elles peuvent être atténuées en cas d'admission de circonstances atténuantes. L'autorité municipale a la faculté de retirer la permission lorsque le gérant encourt certaines condamnations, notamment la privation des droits civils et politiques. Les retraits de permission et les règlements sur la gestion ne sont exécutoires qu'après l'approbation préfectorale. A Paris, le préfet de police est chargé de la surveillance des bureaux de placement ; une ordonnance de police du 5 oct. 1852 réglemente les conditions de leur ouverture et de leur tenue ; elle permettait de percevoir un droit d'inscription qui ne devait pas dépasser cinquante centimes ; ce droit a été supprimé par ordonnance du 16 juin 1857. La réglementation a laissé subsister la plupart des abus qui avaient été signalés avant 1852, et plusieurs propositions de loi, sur lesquelles le Parlement n'a pas encore statué, tendent à l'abrogation du décret de 1852. L'institution des syndicats professionnels et celle des bourses du travail faciliteront, sans doute, dans l'avenir, le placement des employés et ouvriers sans emploi (V. Bourse du travail, Syndicat). L. Pasquier.

Une vive agitation a été commencée, au mois de juin 1886, par les garçons de café, les garçons marchands de vins et les garçons coiffeurs pour réclamer, des pouvoirs publics, la suppression des bureaux de placement. Le mouvement eut pour prétexte des désordres assez graves qui se passèrent dans un bureau de placement de la rue Chénier. Des bandes de garçons de café parcoururent Paris et, sur divers points, notamment rue Saint-Denis, rue Française, rue Montorgueil, et dans les rues voisines des Halles, les plaques des placeurs furent arrachées et plusieurs bureaux pillés. La police opéra un certain nombre d'arrestations. A la suite de ces incidents, plusieurs réunions eurent lieu et une chambre syndicale de garçons de café et garçons marchands de vins ne tarda pas à se constituer. On s'adressa d'abord à la Chambre, mais on n'obtint pas même de promesse favorable. Au conseil municipal de Paris, l'accueil fait aux revendications formulées par les manifestants fut beaucoup meilleur, et, sur la proposition de M. Mesureur, par 67 voix sur 71 votants, fut adopté un vœu tendant à réclamer, des pouvoirs publics, la suppression des bureaux de placement. Le vœu fut annulé mais les membres de la chambre syndicale ne se décourageaient pas et ils prirent l'initiative d'une pétition, qui, adressée aux députés de la Seine, réunit, en un mois, plus de 30,000 signatures.

Rien ne fut obtenu. Alors les manifestations, les promenades sur la voie publique, les envahissements et les pillages de bureaux recommencèrent. Les garçons coiffeurs s'étaient joints au mouvement et leur bureau de la rue Villedo ne fut pas plus épargné que ceux de la rue Saint-Honoré, de la rue du Roule, de la rue Saint-Martin, etc. Les manifestants s'en prirent aussi à certains cafés refusant de demander leur personnel à la chambre syndicale et imposant à leurs employés une prime journalière trop forte. Les dégâts furent sérieux au café du Delta, au café de Danemark, au Divan Oriental, au café Américain (place du Château-d'Eau). Le café de la Paix ne dut d'être préservé qu'à la protection de plus de cent cinquante agents de police. Il y eut nombre d'arrestations. Ces faits se passaient vers le milieu de l'année 1888. Brusquement, au mois d'octobre de la même année, les manifestations sur la voie publique cessèrent, et l'on pouvait croire les esprits apaisés, au moins pour quelque temps, quand des explosions de dynamite dans les bureaux de placement de la rue Beauregard et de la rue Française vinrent prouver que la question n'avait rien perdu de son acuité. Il n'y eut heureusement que des dégâts matériels, mais ils furent considérables. Le 5 déc. 1888, une nouvelle tentative d'explosion était dirigée contre le bureau de placement du n° 103 de la rue Saint-Denis. Cette fois l'engin destructeur était tellement effroyable que, s'il avait éclaté, deux ou trois maisons au moins se seraient écroulées.

Les 18, 19 et 20 déc. 1888, sur l'ordre de M. Atthalin, juge d'instruction, des perquisitions étaient opérées chez une quarantaine d'anarchistes, notamment chez MM. Tortelier, Cavé, Espagnac, Lutz, Louvet, Chaviron, etc... Mais aucune découverte sérieuse n'était faite. Les diverses enquêtes ouvertes par la police n'avaient pas encore amené, à la fin de l'année 1888, aucun résultat appréciable. Il avait même fallu abandonner la plupart des pistes suivies et relâcher presque toutes les personnes préventivement arrêtées. Il est juste de reconnaître que la chambre syndicale des garçons de café s'efforçait de dégager sa responsabilité des attentats dont il vient d'être parlé, et déclarait hautement n'attendre rien que de l'association, de la loi et de la propagande pacifique.

A. Crié.

Bureau de Tabac. — La vente des tabacs est faite au profit de l'Etat (loi du 28 avr. 1816, art. 172). Elle est faite par des débitants (décret du 12 janv. 1811, art. 37). C'est improprement qu'on désigne les débits sous le titre de bureaux de tabac (V. Débit de Tabac). Les débitants de tabac ou leurs gérants sont tenus de participer à la vente des timbres-poste et des cartes postales de toute catégorie (règlement du 29 nov. 1877, art. 1er). Ceux qui sont désignés par la direction générale de l'enregistrement vendent aussi au public les papiers timbrés de toute nature et les timbres mobiles proportionnels (arrêté ministériel du 15 nov. 1864, art. 1er). A. Trescaze.

Bureau international. — Organe central créé en vertu d'une convention internationale dans le but de faciliter, au point de vue de l'objet spécial de la convention, les relations entre les Etats contractants. Il existe actuellement cinq bureaux internationaux : celui du Mètre qui fonctionne à Paris, et ceux des Administrations télégraphiques, de l'Union postale, de l'Union pour la protection de la propriété industrielle et de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, qui fonctionnent tous les quatre à Berne (Suisse).

Bureau international de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Ce bureau a été créé en exécution de l'art. 16 de la convention internationale du 9 sept. 1886 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ainsi conçu : « Un office international est institué sous le nom de *Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.* Ce bureau, dont les frais sont supportés par les administrations de tous les pays de l'Union, est placé sous la haute autorité de l'administration supérieure de la Confédération suisse et fonctionne sous sa

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

surveillance. Les attributions en sont déterminées d'un commun accord entre les pays de l'Union. » Voici dans quels termes le protocole de clôture de la Convention a réglé ces attributions : « L'organisation du Bureau international prévu à l'art. 16 de la Convention sera fixée par un règlement que le gouvernement de la Confédération suisse est chargée d'élaborer. La langue officielle du Bureau international sera la langue française. Le Bureau international centralisera les renseignements de toute nature relatifs à la protection des droits des auteurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques. Il les coordonnera et les publiera. Il procèdera aux études d'utilité commune intéressant l'Union et rédigera, à l'aide de documents qui seront mis à sa disposition par les diverses administrations, une feuille périodique en langue française, sur les questions concernant l'objet de l'Union. Le Bureau international devra se tenir en tout temps à la disposition des membres de l'Union, pour leur fournir, sur les questions relatives à la protection des œuvres littéraires et artistiques, les renseignements spéciaux dont ils pourraient avoir besoin. » Ce bureau fonctionne à Berne depuis le 1er janv. 1888 ; son organe officiel a pour titre *le Droit d'auteur* (V. Union).

Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle. Ce bureau a été institué en exécution de l'art. 13 de la Convention internationale du 20 mars 1883, pour la protection de la propriété industrielle, ainsi conçu : « Un office international sera organisé sous le titre de Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle. Ce bureau, dont les frais seront supportés par les administrations de tous les Etats contractants, sera placé sous la haute autorité de l'administration supérieure de la Confédération suisse et fonctionnera sous sa surveillance. Les attributions en seront déterminées d'un commun accord entre les Etats de l'Union. » Voici dans quels termes le protocole de clôture de la convention a fixé ces attributions : « Le Bureau international centralisera les renseignements de toute nature relatifs à la protection de la propriété industrielle et les réunira en une statistique générale qui sera distribuée à toutes les administrations. Il procédera aux études d'utilité publique intéressant l'Union et rédigera, à l'aide des documents qui seront mis à sa disposition par les diverses administrations, une feuille périodique en langue française, sur les questions concernant l'Union. » Le Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle fonctionne à Berne depuis 1884, son organe officiel a pour titre *la Propriété industrielle* (V. Union).

Bureau international des postes. Le Bureau international des postes qui fonctionne actuellement à Berne, sous la haute direction de l'administration fédérale, a été institué en exécution de l'art. 15 du traité postal de Berne du 9 oct. 1874 ainsi conçu : « Il sera organisé, sous le nom de Bureau international de l'Union générale des Postes, un office central qui fonctionnera sous la haute surveillance d'une administration postale désignée par le Congrès, et dont les frais seront supportés par toutes les administrations des Etats contractants. Ce bureau sera chargé de coordonner, de publier et de distribuer les renseignements de toute nature qui intéressent le service international des postes, d'émettre, à la demande des parties en cause, un avis sur les questions litigieuses, d'instruire les demandes de modifications au règlement d'exécution, de notifier les changements adoptés, de faciliter les opérations de la comptabilité internationale... et en général de procéder aux études et aux travaux dont il serait saisi dans l'intérêt de l'Union postale. » L'art. 27 du règlement d'exécution annexé au traité postal de Berne désigne l'administration supérieure des Postes de la Confédération suisse pour organiser le Bureau international. Il règle le mode de remboursement des dépenses du Bureau qu'il charge de rédiger, à l'aide des documents mis à sa disposition, un journal spécial en langues allemande, anglaise et française. Il attribue au directeur le droit d'assister aux séances du Congrès et de prendre part aux discussions, sans voix délibérative ; enfin il décide que la langue officielle du Bureau international sera la langue française. Ce Bureau, qui a été créé en 1875, après l'échange des ratifications du traité postal de Berne a, depuis cette époque, prêté son concours aux travaux des congrès postaux de Paris et de Lisbonne. La feuille périodique qu'il publie a pour titre *l'Union postale* (V. Congrès postaux).

Bureau international des administrations télégraphiques. Le Bureau international des administrations télégraphiques a été institué en exécution de l'art. 61 de la convention télégraphique internationale de Vienne du 21 juil. 1868 et de l'art. 34 du règlement de service annexé à cette convention. C'est en vertu des dispositions précitées que l'administration supérieure du gouvernement fédéral suisse a créé cet organe central, qui a pour but de servir de lien permanent entre les administrations des différents Etats dont se compose l'Union télégraphique, de faciliter l'application des règles qu'elles ont arrêtées de concert, de centraliser et de répartir les documents et informations d'utilité commune, enfin de procéder aux travaux et publications intéressant l'ensemble du service télégraphique international. Au nombre de ces publications figure un journal mensuel en langue française, qui a pour titre *le Journal télégraphique.*

Le Bureau international des télégraphes, dont la création a précédé de plusieurs années et dont l'organisation a inspiré celle des autres institutions de même nature qui existent aujourd'hui, fonctionne à Berne depuis le commencement de 1869. Les dépenses en sont avancées par la Confédération suisse et remboursées chaque année par les administrations de l'Union télégraphique. Les attributions du Bureau international ont été confirmées et élargies par les conférences télégraphiques postérieures à celle de Vienne. La conférence tenue à Rome en 1872 lui a confié le soin de dresser, publier et reviser périodiquement une carte officielle des relations télégraphiques. Elle l'a chargé en outre de préparer les travaux des conférences télégraphiques et a conféré au directeur du bureau le droit d'assister aux conférences et de prendre part aux discussions, sans voix délibérative.

La convention de Saint-Pétersbourg (1875), qui forme aujourd'hui le lien diplomatique de l'Union télégraphique, définit ainsi les attributions du Bureau : « Un organe central, placé sous la haute autorité de l'administration supérieure de l'un des gouvernements contractants désigné, à cet effet, par le règlement, est chargé de réunir, de coordonner et de publier les renseignements de toute nature relatifs à la télégraphie internationale, d'instruire les demandes de modification aux tarifs et au règlement de service, de faire promulguer les changements adoptés, et, en général, de procéder à toutes les études et exécuter tous les travaux dont il serait saisi dans l'intérêt de la télégraphie internationale. Les frais auxquels donne lieu cette institution sont supportés par toutes les administrations des Etats contractants. » Le Bureau international des administrations télégraphiques a pris part aux conférences télégraphiques de Rome, de Saint-Pétersbourg, de Londres et de Berlin (V. Conférence).

Bureaux d'échange. Bureaux de poste désignés d'un commun accord par les offices intéressés, à l'effet d'assurer l'échange des colis postaux entre pays limitrophes ou reliés entre eux au moyen d'un service maritime direct.

E. Eschbaecher.

III. Procédure électorale. — Bureau des Assemblées électorales. — Depuis l'organisation du gouvernement représentatif en France, la direction des opérations électorales est confiée à un certain nombre de membres de l'assemblée des électeurs. Aux termes du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

décret du 22 déc. 1789, les assemblées primaires de canton avaient pour bureau provisoire le doyen d'âge, et les trois membres les plus âgés servaient de scrutateurs. Le bureau définitif se composait d'un président et d'un secrétaire élus au scrutin individuel, de trois scrutateurs nommés au scrutin de liste. Les mêmes règles s'appliquaient à la formation du bureau dans les assemblées des électeurs secondaires. Dans la constitution du 24 juin 1793, une disposition spéciale (art. 13) porte que « les assemblées primaires seront constituées par la nomination d'un président, de secrétaires et de scrutateurs ». D'après la constitution du 5 fructidor an III, qui rétablit le scrutin à deux degrés, le bureau se compose, dans les assemblées primaires et dans les assemblées électorales, d'un président, d'un secrétaire et de trois scrutateurs, tous élus. En l'an VIII, le système des listes de présentation remplaça le système électoral, mais les assemblées d'électeurs furent rétablies dès l'an X ; le pouvoir exécutif intervint alors dans la formation des bureaux. Le premier consul nommait pour cinq années, dans les assemblées de canton, le président qui pouvait être renommé indéfiniment. Les deux citoyens les plus âgés et les deux plus imposés remplissaient les fonctions de scrutateurs. Le secrétaire était nommé par le président et les quatre scrutateurs. Dans les collèges électoraux d'arrondissement et de département, le premier consul désignait le président à chaque session ; les collèges nommaient deux scrutateurs et un secrétaire (sénatus-consulte du 16 thermidor an X, art. 5 et 23). Les titulaires des grandes dignités de l'Empire présidèrent chacun un collège électoral de département : le grand électeur à Bruxelles, l'archi-chancelier de l'Empire à Bordeaux, l'archi-chancelier d'Etat à Nantes, l'archi-trésorier à Lyon, le connétable à Turin, le grand-amiral à Marseille ; chacun des grands officiers de l'Empire présida un collège électoral qui lui était spécialement affecté au moment de sa nomination (sén.-cons. du 28 floréal an XII, art. 45 et 50). Des dispositions constitutionnelles relatives aux bureaux des assemblées électorales se retrouvent dans la charte du 4 juin 1814, dont l'art. 41 porte que les présidents des collèges électoraux seront nommés par le roi et de droit membres du collège, — dans l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire du 22 avr. 1815, d'après lequel un membre de la Chambre des pairs, désigné par l'empereur, devait être président à vie et inamovible de chaque collège électoral de département, ce collège devant nommer parmi les membres de chaque collège d'arrondissement le président et deux vice-présidents (art. 29 et 30). Sous la seconde Restauration le président du collège électoral, désigné par le roi, choisissait un bureau provisoire ; puis le collège nommait quatre scrutateurs au scrutin de liste, et un secrétaire au scrutin individuel. Le bureau ainsi formé était attaché à la première section ; dans les collèges divisés en sections, le bureau de chacune des autres sections se composait d'un vice-président nommé par le roi, de quatre scrutateurs et d'un secrétaire (loi du 5 févr. 1817, art. 10). Après la révolution de 1830, la loi du 19 avr. 1831 consacra le retour au principe de l'élection pour tous les membres du bureau. Les présidents, vice-présidents, juges et juges suppléants des tribunaux de première instance, dans l'ordre du tableau, avaient la présidence provisoire des collèges électoraux, lorsque ces collèges s'assemblaient dans une ville chef-lieu d'arrondissement ; dans les autres villes, la présidence appartenait aux maires, adjoints, conseillers municipaux ; les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus jeunes étaient scrutateurs provisoires (art. 42). Le collège ou la section nommait ensuite le président et les scrutateurs définitifs, ainsi qu'un secrétaire n'ayant que voix consultative (art. 44).

Le bureau provisoire fut supprimé lors des premières élections qui eurent lieu après la révolution de 1848. D'après les instructions du gouvernement provisoire des 8-10 mars 1848, le bureau était présidé par le juge de paix du canton, à son défaut par l'un de ses suppléants. Les scrutateurs, au nombre de six, étaient pris parmi les premiers conseillers municipaux, selon l'ordre du tableau ; le président et les scrutateurs choisissaient le secrétaire (art. 18). Le même système est consacré, avec quelques différences de détail, par la loi du 15 mars 1849. Les collèges et sections étaient présidés au chef-lieu de canton par le juge de paix et ses suppléants, à leur défaut, par les maires, adjoints et conseillers municipaux ; la présidence étant dévolue, dans les autres circonscriptions, aux maires, adjoints, conseillers ; à Paris, aux maires, adjoints ou électeurs désignés par le maire. Quatre assesseurs étaient pris parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau ; à leur défaut, les deux électeurs les plus âgés et les plus jeunes remplissaient ces fonctions. Le bureau se complétait par la nomination d'un secrétaire (art. 34 à 36). Le décret réglementaire du 2 févr. 1852 détermine encore la composition des bureaux électoraux (art. 12 à 14). Le bureau de chaque collège ou section se compose d'un président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs. Les collèges et sections sont présidés par les maires, adjoints, conseillers municipaux de la commune ; à leur défaut, les présidents sont désignés par le maire parmi les électeurs sachant lire et écrire. A Paris, les élections sont présidées, dans chaque arrondissement, par le maire, les adjoints ou les électeurs désignés par eux. Les assesseurs sont pris, suivant l'ordre du tableau, parmi les conseillers municipaux ; à leur défaut, les assesseurs sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents ; à Paris, les fonctions d'assesseurs sont remplies, dans chaque section, par les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs. Les assesseurs doivent savoir lire et écrire.

Pour les élections sénatoriales, le bureau du collège électoral qui se réunit au chef-lieu du département ou de la colonie est composé du président du tribunal civil assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance, d'un secrétaire choisi parmi les électeurs par le président et les assesseurs. Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président et, à son défaut, par le juge le plus ancien (loi du 2 août 1875).

L'indication des différentes règles suivies avant 1852 pour la formation des bureaux des assemblées d'électeurs appelés à nommer les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux, présenterait peu d'intérêt. Actuellement, le bureau, dans les élections départementales et d'arrondissement, est formé suivant les règles prescrites pour les élections législatives (loi du 7 juill. 1852, art. 3). En ce qui concerne les bureaux des assemblées électorales municipales, l'art. 19 de la loi du 5 avr. 1834 reproduisant l'art. 31 de la loi du 5 mai 1855, décide que les assesseurs seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs sachant lire et écrire présents à l'ouverture de la séance : les conseillers municipaux ne remplissent donc pas les fonctions d'assesseurs. Sauf sur ce point, toutes les autres dispositions du décret de 1852 sont applicables. Il importe de remarquer que si le bureau n'avait pas été composé, malgré les réclamations, des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance, s'il avait été formé d'électeurs désignés à l'avance par le maire, les opérations devraient être annulées (Conseil d'Etat, 24 févr. 1870 ; 15 nov. 1871).

Les attributions des divers bureaux électoraux sont les mêmes. Le président a la police de l'assemblée et peut requérir la force armée (par l'intermédiaire du maire de la commune dans le cas où la présidence n'est pas exercée par le représentant de la municipalité). Le bureau juge provisoirement les difficultés qui s'élèvent sur les opérations de l'assemblée, sans toutefois pouvoir statuer sur les réclamations relatives à la capacité électorale ; ses

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

décisions sont motivées. Trois membres du bureau, au moins, doivent être présents pendant tout le cours des opérations. Le secrétaire, bien que n'ayant que voix consultative, compte au nombre des trois membres dont la présence est requise; il rédige le procès-verbal dont lecture est donnée à la fin de la séance. En cas d'absence le président est remplacé par le plus âgé et le secrétaire par le plus jeune des assesseurs. Le bureau peut procéder lui-même, sans l'intervention de scrutateurs adjoints, au dépouillement du scrutin, dans les collèges ou sections où il s'est présenté moins de trois cents votants. Lorsque le nombre des votants est supérieur, il désigne un certain nombre de scrutateurs sachant lire et écrire parmi les électeurs présents, et surveille les opérations du dépouillement (V. Scrutin).

En Angleterre, pour les élections législatives, la direction des opérations, dans chaque section, est confiée au *returning-officer*; il n'y a pas de bureau à proprement parler (V. Election). Dans l'empire d'Allemagne, pour les élections au *Reichstag*, l'autorité locale nomme le président du collège chargé de diriger les opérations électorales et un suppléant. Ce président désigne parmi les électeurs un secrétaire et des assesseurs, dont le nombre varie de trois à six. Les membres du bureau ne reçoivent aucune indemnité et ne peuvent être choisis parmi les citoyens exerçant des fonctions administratives. Les délégués du pouvoir central doivent, en outre, nommer un commissaire électoral dont la nomination est rendue publique. Chaque membre du bureau prête serment en touchant la main du président. Trois membres doivent être présents pendant les opérations. Le bureau statue sur la validité ou la nullité des bulletins, sous réserve du contrôle du *Reichstag* (règlement du 28 mai 1870). — En Prusse, pour les élections à la Chambre des députés, qui se font à deux degrés, le bureau des assemblées primaires de chaque groupe d'électeurs (V. Election) est composé d'un président nommé par le *Magistrat* dans les villes et par le *Landrath* dans les campagnes, d'un secrétaire et de trois à six assesseurs que choisit le président. L'assemblée des électeurs secondaires a un bureau composé d'un commissaire électoral nommé par le gouvernement, d'un secrétaire et d'assesseurs élus sur sa proposition par les électeurs (loi du 30 mai 1849). — En Autriche, les électeurs sont divisés en quatre catégories : 1° grande propriété; 2° villes; 3° chambres de commerce et d'industrie; 4° communes rurales (votes à deux degrés). Chaque catégorie forme un collège séparé. Pour les collèges représentant la grande propriété, les villes et les communes rurales, le bureau est formé d'un commissaire désigné par l'administration, d'un secrétaire choisi par ce commissaire, et d'une commission de sept membres. Trois d'entre eux sont choisis par le commissaire; trois sont élus par les représentants de la municipalité dans les collèges des villes, et directement par les électeurs des collèges des deux autres catégories. Les six membres ainsi nommés procèdent à l'élection à la majorité absolue du septième membre; si cette majorité n'est pas obtenue après deux tours de scrutin la nomination est faite par le commissaire. La commission élit un président. Elle ne statue sur l'admission des électeurs ou la validité des votes que dans trois cas : 1° en cas de doute sur l'identité de l'électeur; 2° lorsqu'il s'agit de décider la validité ou la nullité d'un vote déterminé, d'un mandat électoral ou de la révocation de ce mandat; 3° en cas de réclamation au cours du vote sur le droit électoral d'une personne figurant sur les listes, pourvu que cette personne n'ait pas encore voté et que les réclamants allèguent qu'elle a perdu son droit depuis la confection des listes. Le commissaire est chargé du maintien de l'ordre. Il n'y a pas de bureau pour les collèges des chambres de commerce et d'industrie (lois des 21 déc. 1867 et 21 avr. 1873). — En Belgique, pour les élections des sénateurs ou des représentants, le bureau, dans chaque collège ou section de collège, est composé d'un président, de quatre scrutateurs et d'un secrétaire. Le président du tribunal de première instance, ou, s'il n'y a pas de tribunal, au chef-lieu de l'arrondissement administratif, le juge de paix ou l'un de ses suppléants préside le bureau principal. Les bureaux de section sont présidés par les juges ou suppléants, et s'il n'y a pas de tribunal, par les juges de paix suppléants. A défaut de magistrat, la présidence appartient aux citoyens que le président du tribunal ou le juge de paix désigne parmi les électeurs qui ne sont pas fonctionnaires amovibles. Les scrutateurs sont pris parmi les membres des conseils communaux formant chaque section (V. Election), le sort les désigne. Dix jours au moins avant l'élection, le président du bureau principal, en présence des bureaux de section, procède au tirage au sort de leurs noms pour chaque section : les quatre premiers désignés sont les scrutateurs, les quatre autres les scrutateurs suppléants. Une amende de 50 à 100 fr. peut être prononcée contre le scrutateur ou le suppléant qui ne remplit pas ses fonctions ou n'a pas fait connaître ses motifs d'empêchement dans les quarante-huit heures de l'avis qui lui a été donné. Le bureau peut être complété d'office, à l'heure fixée par l'élection, au moyen des électeurs présents les plus imposés. Le secrétaire, nommé par le président, n'a pas voix délibérative : il peut être pris en dehors du corps électoral. Les présidents de bureaux qui ne sont pas magistrats et les scrutateurs jurent « de recenser fidèlement les suffrages et de garder le secret des votes »; les secrétaires, « de garder le secret des votes ». Chaque membre ou secrétaire reçoit un jeton de présence de 20 fr. par séance (C. élect. du 5 août 1881). — En Espagne, pour les élections des députés, les bureaux des collèges ou sections comprennent un président et quatre ou six assesseurs. L'alcade (maire) préside le bureau ou la première section, la présidence des autres sections est attribuée à ses adjoints et aux conseillers municipaux. Quant aux assesseurs, ils sont nommés par les électeurs qui, avant l'élection, dressent des cédules sous-seing privé ou devant notaire, dans lesquelles ils proposent deux assesseurs et deux suppléants. Le dimanche qui précède le jour de l'élection, la commission permanente du cens électoral, composée de l'alcade du chef-lieu du district électoral, de quatre électeurs élus par l'*ayatamiento* du chef-lieu et du secrétaire municipal, procède au dépouillement des propositions. Si les propositions ont fait défaut pour une section ou si elles ne s'appliquent pas à un nombre suffisant d'assesseurs, la commission seule ou avec le concours des assesseurs déjà nommés désigne les assesseurs ou en complète le nombre. Les fonctions d'assesseurs peuvent être refusées; mais celui qui ne les remplit pas après les avoir acceptées est passible d'emprisonnement et d'une amende de 50 à 5.000 fr. (loi du 28 déc. 1878). — En Italie, dans chaque section d'un des cent trente-cinq collèges appelés à nommer les députés, le bureau provisoire est présidé, dans les villes où siège une cour d'appel, par le président ou un conseiller de cette cour, dans celle où se trouve un tribunal d'arrondissement, par le président, le vice-président ou un juge, dans les communes où il y a un préteur, par ce magistrat ou un vice-préteur, dans les autres communes, par le maire (*sindaco*), un adjoint ou un conseiller municipal. Le président a quatre assesseurs : deux conseillers municipaux tirés au sort par la junte, remplacés, en cas d'absence, par les deux électeurs présents les plus âgés; les deux électeurs présents les plus jeunes. Un électeur choisit par le bureau remplit les fonctions de secrétaire avec voix consultative. Le bureau définitif est élu quand vingt électeurs au moins sont réunis. Chaque électeur n'inscrit que trois noms sur son bulletin. Les cinq électeurs qui ont le plus de suffrages sont élus membres du bureau. Le secrétaire est choisi par le bureau dans l'une des cinq catégories suivantes, en suivant l'ordre de ces catégories : 1° notaires; 2° chanceliers et vice-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chanceliers de préture ; 3° secrétaires et vice-secrétaires communaux ; 4° électeurs (loi du 22 janv. 1882).

L. Pasquier.

IV. Procédure parlementaire. — C'est par l'installation du *bureau* qu'une Assemblée législative se constitue. Dès sa première séance, un bureau provisoire, composé de membres désignés par l'âge (un président doyen d'âge et six secrétaires pris parmi les plus jeunes membres présents) ou même en certaines circonstances de membres élus, entre en fonctions et demeure jusqu'à l'élection du bureau définitif. Cette procédure est appliquée par les Chambres actuelles à l'ouverture de chaque législature et de chaque session ordinaire.

Composition du Bureau. Le bureau définitif se composait, sous l'Assemblée constituante de 1789, d'un président et de six secrétaires ; en cas d'empêchement le président était remplacé par son prédécesseur. Sous l'Assemblée législative, il y eut un président, un vice-président et des commissaires chargés de l'inspection de la salle. La Convention supprima le vice-président. Ces trois assemblées nommèrent le président et les secrétaires non en séance publique mais dans les bureaux. Le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents eurent le même bureau que la Convention. Le Tribunat nomma seulement quatre secrétaires. Le Corps législatif eut d'abord la liberté d'élire son bureau, mais le sénatus-consulte du 28 frimaire an XII la lui enleva. Ce fut le premier consul qui nomma le président et les questeurs sur une liste de présentation dressée par les assemblées. — La Chambre des députés de la Restauration et celle de la monarchie de Juillet eurent un président, quatre vice-présidents, quatre secrétaires, deux questeurs. La Chambre des pairs fut présidée par le chancelier de France ou en son absence par un pair nommé par le roi. La Chambre des députés dressait une liste de cinq candidats parmi lesquels le roi désignait le président. Les autres membres du bureau étaient librement nommés par chaque assemblée. La charte de 1830 rendit à la Chambre le droit d'élire son président. — La Constituante de 1848 eut un président, six vice-présidents, six secrétaires, trois questeurs. La Législative supprima deux vice-présidents. Le Corps législatif du second Empire eut un président, deux vice-présidents, deux questeurs, six secrétaires. Les président et vice-présidents, les questeurs furent nommés par le chef de l'Etat. Tout d'abord les quatre plus jeunes membres furent de droit secrétaires pour la durée d'une session ; le décret du 3 févr. 1861 restitua au Corps législatif la liberté d'élire ses secrétaires et le sénatus-consulte du 8 sept. 1849, celle d'élire tous les membres du bureau. L'Assemblée nationale de 1871 reprit le règlement de la Législative de 1869. Le bureau des Chambres actuelles est ainsi composé : Sénat, un président, quatre vice-présidents, six secrétaires, trois questeurs ; Chambre des députés, un président, quatre vice-présidents, huit secrétaires, trois questeurs.

Les Chambres nomment leurs bureaux définitifs en séance publique, par scrutins séparés et au scrutin de liste pour les vice-présidents, secrétaires et questeurs. — Lorsqu'elles se réunissent en assemblée nationale ou congrès, leur bureau est celui du Sénat. — Le bureau définitif du Sénat est élu au commencement de chaque session ordinaire. De même à la Chambre, sauf en cas de nouvelle législature. Le bureau est alors nommé quand les pouvoirs de la moitié plus un des députés ont été vérifiés.

Lorsque l'élection du bureau définitif est complète, le président d'âge ou le président définitif déclare que la Chambre est définitivement constituée. Avant cette déclaration il ne peut être déposé aucun projet de loi, aucune proposition.

Durée du Bureau. La durée des pouvoirs des membres du bureau a varié avec les assemblées. Les présidents des assemblées de la Révolution étaient nommés pour quinze jours : le président sortant ne pouvait être immédiatement réélu. Les secrétaires étaient réélus par moitié tous les quinze jours. Il en fut de même pour le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents. Sous le premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, le bureau resta en fonctions pendant la durée de la session. La Constituante de 1848 nomma son président et ses vice-présidents pour un mois seulement, mais ils étaient immédiatement rééligibles. Les secrétaires furent renouvelés par tiers tous les mois, les questeurs furent nommés pour la durée de la session. La Législative nomma ses président, vice-présidents, secrétaires pour trois mois, ses questeurs pour un an. Le Corps législatif de Napoléon III eut des présidents, vice-présidents et questeurs nommés pour un an, et des secrétaires nommés pour la durée d'une session. L'Assemblée nationale de 1871 reprit le règlement de la Législative de 1849. Actuellement, les bureaux de la Chambre des députés et du Sénat sont nommés pour une session. C'est la Constitution même qui a fixé cette durée.

Attributions du Bureau. Outre les attributions individuelles de chacun de ses membres (V. Président, Secrétaire, Questeur), le bureau a des attributions collectives. Ainsi, le président et les secrétaires réunis constatent les votes et le nombre des membres présents dans la salle des séances. Le bureau entier du Sénat a la haute direction sur les services législatifs de cette assemblée. A la Chambre, le bureau détermine les règles relatives à la tenue des procès-verbaux et au service intérieur, les attributions des divers officiers et agents et le mode de leur nomination, le taux de leur traitement, les conditions de leur avancement. Dans les deux Chambres, tous les chefs de service et les employés, jusques et y compris le grade de commis principal, sont nommés et révoqués par le bureau. Si un délit vient à être commis dans l'enceinte du palais législatif par un député, c'est le bureau qui est chargé d'en informer le procureur général. — Au Sénat, le sénateur qui a commis un délit doit se présenter devant le bureau, qui entend ses explications et dresse un procès-verbal qu'il envoie, s'il y a lieu, à l'autorité compétente.

Les Bureaux. — Outre le bureau élu par elle pour diriger ses travaux, une assemblée législative a encore des bureaux chargés de l'examen préalable des affaires. Ces bureaux sont formés par la division de l'assemblée elle-même en un nombre plus ou moins grand de fractions égales. Cette règle était déjà appliquée par les Etats-généraux et les assemblées des notables de l'ancien régime. Les Etats de 1789 eurent après la réunion des ordres 30 bureaux de 40 membres. L'Assemblée législative (745 membres) eut 24 bureaux de 31 membres ; à tour de rôle un de ces bureaux eut 32 membres. Sous la Convention, les bureaux furent suppléés par les comités. Ni le Conseil des Anciens, ni le Conseil des Cinq-Cents, ni le Corps législatif, ni le Tribunat ne se divisèrent en bureaux. Aussi, la charte de 1814 imposa constitutionnellement la distribution des Chambres en bureaux (art. 45) et depuis on n'a jamais manqué à cette règle. La Chambre des pairs eut 6 bureaux de 25 membres jusqu'en 1828 et à partir de cette date 7 bureaux de 48 membres. La Chambre des députés, de 1815 à 1830, eut 9 bureaux de 23 à 48 membres. La Chambre des pairs de la monarchie de Juillet eut 7 bureaux de 45 membres ; la Chambre des députés, 9 bureaux de 51 membres. L'Assemblée constituante de 1848 eut d'abord 18 bureaux de 50 membres, puis, à partir du 13 mai 1848, 15 bureaux de 60 membres. La Législative eut 15 bureaux de 50 membres ; le Sénat du second Empire, 5 bureaux de 33 membres ; le Corps législatif, 7 bureaux de 37 à 38 membres, puis 9 bureaux de 31 à 32 membres ; l'Assemblée nationale de 1871, 15 bureaux de 51 puis de 49 membres. Le Sénat actuel est divisé en 9 bureaux, les 3 premiers de 34 membres, les 6 autres de 33 membres. La Chambre des députés en 11 bureaux, les 5 premiers de 49 membres, les 6 autres de 48 membres.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aujourd'hui les bureaux sont tirés au sort en séance publique au moyen d'un appareil mécanique ingénieux qui permet d'opérer instantanément la répartition des membres entre chaque bureau. Avant 1876 on se servait de bulletins portant le nom de chaque représentant et extraits d'un carton par le président. Le principe du tirage au sort ne date que de la Chambre des députés de la Restauration. Auparavant, notamment sous la Constituante de 1789, on formait des listes alphabétiques suivant une procédure très compliquée. En cas de nouvelle législature le tirage des bureaux a lieu après l'élection et l'installation du président provisoire. A l'ouverture d'une session ordinaire, ils se font après l'installation du bureau d'âge. — Depuis 1789 les règlements des assemblées ont prescrit le renouvellement mensuel des bureaux (sauf pourtant la Législative qui admit le renouvellement trimestriel).

Une fois formés, les bureaux nomment chacun un président et un secrétaire. Ils doivent se conformer pour leurs travaux aux ordres du jour arrêtés par les Chambres. Ils discutent, sur les questions renvoyées à leur examen, vingt-quatre heures au moins après la distribution des projets de loi et des propositions. Après en avoir délibéré ils nomment chacun un ou plusieurs commissaires dont la réunion crée l'important organe législatif appelé *commission* (V. ce mot).

Chaque année les bureaux nomment la commission de comptabilité intérieure ; au commencement de chaque session ordinaire la commission chargée de l'examen des lois de finances et à chaque renouvellement les quatre commissions mensuelles : d'initiative parlementaire, d'intérêt local, des pétitions et des congés. Ils procèdent encore à la vérification des procès-verbaux d'élections. Enfin les bureaux sont obligés de tenir procès-verbal de leurs délibérations et d'y mentionner les noms des membres présents.

En cas de suspension de séance pour cause de tumulte, les députés et sénateurs se retirent dans leurs bureaux.

R. S.

V. Assistance publique. — Bureau central. — Le Bureau central des hôpitaux de Paris a été créé par un arrêté en date du 13 frimaire an X et installé dans le bâtiment annexe de l'ancien Hôtel-Dieu situé sur la place du parvis Notre-Dame et en face de cette église. Il avait pour but de donner des consultations aux malades pauvres de la ville, de répartir dans les hôpitaux et hospices les plus gravement atteints au fur et à mesure des lits vacants, et enfin, de distribuer des bandages. Le service était confié à des médecins et chirurgiens nommés directement par l'administration. Là aussi se rendaient les malades des départements, afin d'y être examinés et placés dans les hôpitaux pour subir de grandes opérations. Jusqu'en 1817, c'était le seul endroit où l'administration de l'Assistance publique donnait des consultations gratuites. A partir de cette époque, par suite de l'organisation de consultations externes dans tous les hôpitaux de Paris, le Bureau central vit diminuer sa clientèle. En 1873, lors de la démolition du pavillon du Parvis, le Bureau central fut transféré dans un des nouveaux bâtiments de l'Hôtel-Dieu. En 1875, en raison des embarras que ce service occasionnait à l'Hôtel-Dieu, une commission fut nommée par l'administration pour examiner s'il ne serait pas possible de modifier ou de supprimer le Bureau central ; les médecins et chirurgiens des hôpitaux furent unanimes pour réclamer le maintien intégral du Bureau central qui se composait alors de consultations spéciales (maladies des femmes, du larynx, des yeux, des dents, les teignes, les bandages) et de consultations gratuites où des médicaments étaient donnés. Peu après, le Bureau central fut installé dans le bâtiment annexe de l'Hôtel-Dieu situé rue de la Bûcherie, auprès de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, et le 1er janv. 1886 il reprit sa place dans la salle des consultations du nouvel Hôtel-Dieu.

Le service est fait par des médecins et chirurgiens. Les médecins sont (1889) : MM. de Beurmann, Muselier, Brissaud, Merklen, Faisans, Talamon, Ballet, Brault, Barié, Renauld, Brocq, Comby, Chantemesse, Hirtz, Gaucher, Josias, Juhel-Renoy, Marie, Netter, Gilbert ; les chirurgiens sont : MM. Kirmisson, Schwartz, Reynier, Segond, Quenu, Nelaton, Prengrueber, Campenon, Jalaguier, Brun, Routier, Gérard-Marchand, Bazy, Tuffier, Picqué, Michaux, Chaput ; il existe en outre trois médecins accoucheurs pour les femmes enceintes qui sont : MM. Champetier de Ribes, Doléris, Auvard. Ils sont recrutés au concours depuis 1829 et ont pour auxiliaires douze externes recevant une indemnité de 30 fr. par mois. Ils font le service à tour de rôle au moins deux fois par semaine et pendant un mois. Outre le service du Bureau central, ils sont chargés de remplacer les médecins ou chirurgiens des hôpitaux absents ou en congé. La durée de leurs fonctions n'est pas limitée ; ils restent au Bureau central jusqu'à ce que des vacances se soient déclarées parmi les titulaires des services hospitaliers dont ils prennent la place.

Les consultations du Bureau central ont lieu tous les jours : de midi à quatre heures pour la médecine et de une heure à trois heures pour la chirurgie. En outre, le mardi et le samedi à onze heures du matin, on délivre des bandages. En 1887, le Bureau central a donné 49,057 consultations (hommes : 31,242 ; femmes : 14,146 ; enfants : 3,669). Sur ce nombre il a été envoyé dans les hôpitaux et hospices de l'Assistance publique, 7,035 hommes et 3,301 femmes. On a distribué 17,042 bandages (hommes : 7,134 ; femmes : 7,326 ; enfants : 2,582). Les dépenses pour 1888 ont été de 55,458 fr. : dont 8,765 fr. attribués au personnel administratif ; 45,827 fr. au personnel médical et le reste aux frais de transport. Le budget prévu pour 1889 est de 57,090 fr., dont 9,960 pour le personnel administratif, 46,800 pour le personnel médical et 600 fr. pour frais de transport. Le Bureau central est dirigé par un sous-chef de bureau dépendant du directeur de l'Hôtel-Dieu. Le service est fait par les infirmiers et infirmières de la maison. Le Bureau central avait une raison d'être quand il a été créé, par suite du petit nombre des hôpitaux et de l'étendue relativement restreinte de la ville. L'organisation de consultations dans tous les hôpitaux, ainsi que l'admission directe des malades dans ces établissements ont considérablement diminué l'importance du Bureau central. Successivement, dans ces derniers temps, on lui a enlevé le traitement de la teigne, qui se fait à l'hôpital Trousseau, aux Enfants-Malades et à Saint-Louis ; le traitement des maladies d'yeux et du larynx. Enfin, depuis une douzaine d'années, on ne distribue plus de médicaments. L'un de nous n'a cessé depuis longtemps de réclamer la suppression du Bureau central, qui a été demandée également à maintes reprises par le conseil municipal. Il serait très avantageusement remplacé par une réorganisation sur des bases sérieuses de toutes les consultations externes des hôpitaux et hospices de Paris, ainsi que des maisons de secours. On épargnerait de la sorte aux malades des démarches, des fatigues et des dépenses inutiles, puisqu'ils trouveraient dans leur quartier tous les soins dont ils ont besoin.

Bourneville et A. Rousselet.

Bureau de bienfaisance (V. Bienfaisance, t. VI, p. 756).

Grand Bureau des Pauvres. — Cette institution, dont les origines sont peu connues, remonte officiellement au 7 nov. 1544, époque où le roi François Ier, par lettres-patentes, attribua au prévôt des marchands Jean Morin et aux échevins de Paris, « la surintendance et le soin de la communauté des pauvres ». Une taxe fut imposée en faveur de ces derniers sur tous les habitants domiciliés dans la capitale. Le Bureau des pauvres, sorte de bureau de bienfaisance, fut composé, comme conseil d'administration, du procureur général, présidant les assemblées, ou, à son défaut, de l'un de ses substituts ; des commissaires des

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pauvres répartis dans chacune des paroisses de Paris, des huissiers, des distributeurs et des vergers. Les commissaires des pauvres des paroisses étaient nommés chaque année par les curés, les marguilliers, les anciens commissaires des pauvres et les notables paroissiens, dans une assemblée annoncée par chaque curé au prône du dimanche ou autre fête précédant celle de Noël. Une fois la nomination faite, les commissaires devaient se présenter à l'assemblée du Bureau des pauvres pour y prêter serment et recevoir les rôles, « à peine d'y être contraints par établissement de garnison, jusqu'à paiement de 500 livres au profit des pauvres ». Le Bureau des pauvres tint pendant longtemps ses réunions à l'hôtel de ville, puis dans des maisons louées par la ville de Paris à l'hôpital du Saint-Esprit, et enfin, en 1613, dans un immeuble acheté par les administrateurs et situé place de Grève. En 1554, les commissaires du Grand Bureau obtinrent l'autorisation de faire construire un hôpital pour y loger les pauvres sans asile. Ils fondèrent les *Petites-Maisons* (V. Ménages). En 1559, un arrêt du parlement, vu l'abondance des vérolés au Bureau des pauvres, envoie ces derniers à l'Hôtel-Dieu, moyennant une somme proportionnelle à payer par l'administration du Bureau pour le logement et l'entretien de ces malheureux. A partir de 1656, date de la fondation de l'*Hôpital général* (V. ce mot), le Grand Bureau des pauvres n'eut plus pour but que d'assister les vieilles gens et les petits enfants de toutes les paroisses de Paris, choisis par les commissaires des pauvres de chaque paroisse. La Révolution supprima le Bureau des pauvres, par une loi du 25 mai 1791; la ville de Paris prit en main la direction de cette administration qui, le 5 août de la même année, fut remplacée par la commission municipale de bienfaisance. Le 29 germinal, an IX, le Grand Bureau des pauvres disparaissait complètement et un décret réunissait définitivement l'administration des secours à domicile, annexe de la commission municipale de bienfaisance, au conseil général des hôpitaux de Paris.

Bourneville et A. Rousselet.

VI. Histoire. — Bureau ou Chambre des Décimes. — Bureaux diocésains, bureaux généraux ou souverains (V. Décime [droit ecclés.]).

Bureau de la Ville. — Cette dénomination a servi, depuis la fin du xve siècle au moins, jusqu'à la Révolution, à désigner l'ensemble des officiers municipaux de la ville de Paris, au nombre de cinq, à savoir le prévôt des marchands et les quatre échevins, chargés de la direction des affaires municipales et de l'exécution des décisions prises dans les assemblées de ville. La collection des registres du bureau de la ville, dont le plus ancien date de 1499, est conservée aux Archives nationales; la publication en a été commencée en 1883 et se continue sous les auspices de l'administration municipale. Elle formera environ 15 volumes pour la période de 1499 à 1610.

F. B.

Bureau de Traites foraines. — Il était perçu autrefois, sur certaines marchandises, notamment le blé, le vin, la toile, les bestiaux importés en France ou exportés, et même passant de province à province, divers droits, tels que ceux de resve et haut passage, d'imposition et de traite domaniale. Ces quatre droits, ensuite réunis, étaient perçus dans les bureaux de traites foraines. L'Assemblée nationale, considérant que les droits de traite existant sous diverses dénominations et établis sur les limites qui séparaient les anciennes provinces rendaient différentes parties de l'Etat étrangères les unes aux autres, resserraient la consommation et nuisaient par là à l'accroissement des richesses nationales, supprima, par la loi du 5 nov. 1790, tous les droits de traite et tous les bureaux placés dans l'intérieur du royaume pour leur perception.

A. Trescaze.

VII. Postes et télégraphes. — Bureaux de Poste et des Télégraphes. — Il y a des bureaux de poste et des télégraphes dans toutes les communes offrant quelque importance. Des boîtes supplémentaires, dont la levée a lieu à heure fixe, sont établies hors des bureaux partout où elles sont reconnues utiles. Quelques bureaux, organisés à service limité, ne sont pas ouverts toute la journée. Dans certaines localités privées de bureau, il y a des établissements de facteurs boîtiers, où le service quotidien est encore plus restreint. Il consiste à opérer la distribution des correspondances à domicile et la levée des boîtes, à tenir le bureau ouvert au public pendant l'espace de temps nécessaire pour la vente de timbres-postes, la réception des valeurs déclarées et des objets recommandés, la délivrance et le payement des mandats d'articles d'argent jusqu'à concurrence de 50 fr. Toutes les communes du reste peuvent obtenir la création d'un bureau de poste, d'un facteur boîtier ou d'un bureau télégraphique, en se soumettant aux conditions qu'impose le ministre. Voici les règles généralement suivies :

Recettes simples des postes. Elles peuvent être concédées aux communes qui prennent l'engagement : 1° de fournir gratuitement le local nécessaire à l'exploitation du service et au logement du titulaire; 2° de subvenir à tous les frais d'installation, de chauffage, d'éclairage et autres dépenses accessoires; 3° d'assurer à leurs frais le service du transport des dépêches; 4° de verser au Trésor une subvention annuelle, représentant les dépenses de personnel et de matériel devant résulter du fonctionnement du bureau. Une convention spéciale, qui sera présentée à l'acceptation de la municipalité, relatera ces divers engagements et ne deviendra définitive qu'après approbation ministérielle. Dans le cas où la commune viendrait à ne pas remplir dans leur intégralité les engagements contractés par elle, la recette concédée serait immédiatement supprimée (arrêté ministériel du 13 juin 1879).

Facteurs boîtiers municipaux. Ces établissements ne sont accordés que sous la condition expresse qu'il n'en résultera aucune dépense nouvelle pour l'installation des bureaux et le transport des dépêches, ou la distribution à domicile. Les communes intéressées devront en conséquence prendre l'engagement de fournir gratuitement les locaux nécessaires à l'exploitation du service postal et au logement du titulaire et de subvenir à tous les frais d'installation, de chauffage et d'éclairage, ainsi qu'aux dépenses accessoires relatées dans une convention conforme au modèle approuvé par le ministre. Dans le cas où il serait nécessaire de *créer* soit un service de transport de dépêches, soit un emploi de facteur, la commune devrait prendre à sa charge les frais de ce service. Comme pour la concession des recettes simples, la convention spéciale, qui sera présentée à l'acceptation de la municipalité, relatera ces divers engagements et ne deviendra définitive qu'après approbation ministérielle. De même aussi l'inexécution des engagements pris ou le refus de supporter les frais nouveaux résultant, pour le transport des dépêches, d'une modification survenue ultérieurement dans le service des postes ou des chemins de fer entraînera de plein droit la fermeture de l'établissement de facteur boîtier municipal (arrêté ministériel du 30 mars 1879).

Bureaux télégraphiques. Des engagements analogues doivent être souscrits par les communes, privées de ces bureaux, qui en demandent la création.

Les affranchissements, le service de la poste restante, la délivrance et le paiement des mandats ont lieu dans tous les bureaux. On peut y prendre un livret de la caisse d'épargne postale, placée sous la garantie de l'Etat. Le compte de chaque déposant ne peut dépasser deux mille francs, versés en une ou plusieurs fois. Le minimum de chaque versement est fixé à un franc. Après avoir pris le livret, tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les six mille bureaux de poste, ouverts pour ce service tous les jours, y compris les di-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

manches et autres jours fériés (V. Caisse d'épargne postale et Postes et Télégraphes). A. Trescaze.

Bureau ambulant. — Parmi les véhicules spéciaux qui circulent sur les chemins de fer français il faut citer les *bureaux ambulants* destinés au service des postes. L'article 56 du cahier des charges général des chemins de fer, dressé en 1857 et 1859, porte en effet ce qui suit :

« Art. 56. Le service des lettres et dépêches sera fait comme il suit :

« 1° A chacun des trains de voyageurs et de marchandises circulant aux heures ordinaires de l'exploitation, la compagnie sera tenue de réserver gratuitement deux compartiments spéciaux d'une voiture de deuxième classe, ou un espace équivalent, pour recevoir les lettres, les dépêches et les agents nécessaires au service des postes, le surplus de la voiture restant à la disposition de la compagnie.

« 2° Si le volume des dépêches ou la nature du service rend insuffisante la capacité de deux compartiments à deux banquettes, de sorte qu'il y ait lieu de substituer *une voiture spéciale* aux wagons ordinaires, le transport de cette voiture sera également gratuit.

. . . . . .

« 3° Un train spécial régulier, dit *train journalier de la poste*, sera mis gratuitement chaque jour, à l'aller et au retour, à la disposition du ministre des finances, pour le transport des dépêches sur toute l'étendue de la ligne. »

Ce sont ces *voitures spéciales*, mises en circulation par l'administration des postes, qu'on désigne sous le nom de *bureaux ambulants*, D'après le même art. 56 du cahier des charges (§ 9), c'est cette administration qui fait construire à ses frais ces voitures, et qui en règle la forme et les dimensions, sauf approbation par le ministre des travaux publics des dispositions qui intéressent la régularité et la sécurité de la circulation. Ces voitures doivent être montées sur châssis et sur roues, et leur poids, y compris le chargement, ne doit pas dépasser 8,000 kilog. En outre, l'administration des postes fait entretenir à ses frais ses voitures spéciales ; toutefois l'entretien des châssis et des roues est à la charge de la Compagnie.

L'aménagement intérieur des bureaux ambulants, entièrement laissé à la disposition de l'administration des postes, est conçu de manière à permettre, pendant le temps du trajet, toute les manipulations qui précèdent la distribution du courrier. Il comporte des casiers, des sièges volants, des lampes mobiles, des poêles, etc., dont l'installation a plusieurs fois amené les compagnies à faire leurs réserves au sujet des accidents qui peuvent se produire. Il est certain, en effet, que les employés des postes qui travaillent dans les bureaux ambulants sont dans une situation moins bonne, au sujet des accidents, que les personnes qui occupent les voitures ordinaires, et les compagnies n'ont pas manqué de faire valoir ce fait pour dégager leur responsabilité en ce qui concerne les conséquences de l'emploi d'un matériel sur lequel elles n'ont pas d'autorité. Leur thèse est assez admissible, mais on peut leur répondre que les bureaux ambulants ne sont pas les seules voitures qui comportent à l'intérieur des saillies, et leur citer les coupés qu'elles font circuler sur leurs réseaux, et dans lesquels elles installent des tablettes en bois, qui paraissent, au point de vue des accidents, tout aussi dangereuses que les casiers des bureaux ambulants.

D'après les instructions de l'administration des finances, l'accès des bureaux ambulants est formellement interdit, non seulement aux voyageurs, mais encore aux employés de la compagnie eux-mêmes. En outre, les agents de ces bureaux ne peuvent se charger, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, d'aucune commission, ni se livrer à aucune entreprise commerciale. Ils sont tenus de recevoir à la main, dans toutes les stations que desservent leurs trains, toutes les lettres qui pourront leur être remises par une personne quelconque qui aura pénétré à l'intérieur de la gare. D'ailleurs une boîte aux lettres est installée à la portière des bureaux ambulants pour servir aux employés de la compagnie ainsi qu'aux voyageurs. G. H.

VIII. Astronomie. — Bureau des Longitudes. — Le Bureau des longitudes fut créé par la loi du 24 juin 1795, ainsi conçue : La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de marine, des finances et d'instruction publique, décrète : « Un Bureau des longitudes sera formé. Il aura dans ses attributions l'Observatoire national de Paris et celui de la ci-devant école militaire, les logements qui y sont attachés, et tous les instruments d'astronomie appartenant à la nation. Il indiquera le nombre des observatoires à conserver ou à établir, correspondra avec les autres observatoires, tant de la République que des pays étrangers. Il est chargé de la rédaction de la *Connaissance des temps*, qui sera imprimée plusieurs années à l'avance ; le Bureau des longitudes perfectionnera les tables astronomiques et les méthodes de détermination des longitudes ; il s'occupera de la publication des observations astronomiques et météorologiques. Un de ses membres fera chaque année un cours d'astronomie. Il donnera un compte rendu annuel de ses travaux en séance publique. Le Bureau des longitudes est composé de deux géomètres : Lagrange et Laplace ; quatre astronomes Lalande, Cassini, Méchain, Delambre ; deux anciens navigateurs : Borda, Bougainville ; un géographe : Buache ; enfin un artiste pour les instruments astronomiques : Carochez. Le Bureau nommera aux places vacantes dans son sein. Il choisira quatre astronomes adjoints pour travailler sous sa haute direction aux observations et aux calculs. Le traitement des membres est fixé à 8,000 livres ; celui des adjoints, à 4,000 livres. Une somme de 12,000 livres est affectée annuellement à l'entretien des instruments, aux frais de bureaux et autres dépenses courantes. » En 1854, lors de la nomination de Le Verrier à la direction de l'Observatoire de Paris, ce grand établissement devint indépendant. Le Bureau des longitudes, complètement dépouillé de tout moyen de travail, ne conserve plus en fait de fonction active que la publication de la *Connaissance des temps* et de l'*Annuaire du Bureau des longitudes*. Il s'assemble une fois par semaine dans une salle de l'Observatoire, il est encore « appelé à porter et à provoquer des idées de progrès dans toutes les parties de la science astronomique et de l'art d'observer, etc. ». Mais les attributions qui lui sont ainsi continuées marquent une déchéance réelle, contre laquelle le Bureau n'a pas cessé de protester. Le 3 avr. 1868, l'Observatoire est réorganisé (Le Verrier avait été révoqué de ses fonctions de directeur à la suite d'une interpellation qu'il avait adressée au ministre de l'instruction publique). Le Bureau des longitudes est représenté dans le conseil de cet établissement. Le Verrier ayant été de nouveau nommé directeur de l'Observatoire le 13 fév. 1873, le Bureau des longitudes reçut l'organisation qui le régit actuellement par le décret suivant du 15 mars 1874 :

Le Bureau des longitudes est institué en vue du perfectionnement des diverses branches de la science astronomique et de leurs applications à la géographie, à la navigation et à la physique du globe, ce qui comprend : 1° les améliorations à introduire dans la construction des instruments astronomiques et dans les méthodes d'observation, soit à terre, soit à la mer ; 2° la rédaction des instructions concernant les études sur l'astronomie physique, sur les marées et sur le magnétisme terrestre ; 3° l'indication et la préparation des missions que le bureau jugera utiles aux progrès des connaissances actuelles sur la figure de la terre, la physique du globe ou l'astronomie ; 4° l'avancement des théories de la mécanique céleste et de leurs applications, le perfectionnement des tables du soleil, de la lune et des planètes ; 5° la rédaction et la publication des observations astronomiques im-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

portantes, communiquées au Bureau par les voyageurs, astronomes, géographes ou marins. Sur la demande du gouvernement, il donne son avis : 1° sur les questions concernant l'organisation et le service des observatoires existants, ainsi que sur la fondation de nouveaux observatoires ; 2° sur les missions scientifiques confiées aux navigateurs chargés d'expéditions lointaines. — Le Bureau des longitudes assure, dans la mesure de ses ressources, aux voyageurs, aux géographes et aux marins qui réclament son concours, la préparation scientifique nécessaire à l'accomplissement de leur mission, ainsi que l'étude et la vérification de leurs instruments. Le Bureau des longitudes rédige et publie la *Connaissance des temps* à l'usage des astronomes et des navigateurs ; il en assure la publication trois ans au moins à l'avance. Il rédige et publie un *Annuaire*. Il publie, en outre, dans la limite de ses crédits, des *Annales* renfermant les travaux de ses membres et de ses correspondants, ainsi que les travaux importants qui lui ont été soumis et qui ont reçu son approbation.

Le Bureau des longitudes est composé actuellement (mai 1889) : 1° de 13 membres titulaires, savoir : 3 membres appartenant à l'Académie des sciences, MM. Fizeau, O. Bonnet, Cornu ; 5 astronomes : MM. Faye, Lœwy, Janssen, Tisserand, Bouquet de la Grye ; 3 membres appartenant au ministère de la marine : MM. le vice-amiral Paris, le contre-amiral Mouchez, le vice-amiral Cloué ; 1 membre appartenant au ministère de la guerre : M. X... ; 1 géographe : M. d'Abbadie ; 2 membres adjoints : MM. Souchon et Trépied ; 1 artiste : M. E. Brunner ; des membres *correspondants* : MM. le commandant Bassot, le général Gresley, Marié-Davy et Stéphan. Le traitement des membres titulaires est de 5,000 fr., celui des adjoints de 2,000 fr. Les bureaux de calcul sont placés sous la direction d'un membre désigné par le bureau, M. Lœwy, chargé de la publication de la *Connaissance des temps* et de l'*Annuaire*. Pour donner à ce dernier le concours de compétences exigées aujourd'hui par le nombre considérable des matières qui y sont traitées, et pour répartir en même temps d'une manière plus égale le travail entre ses membres, le Bureau a décidé la formation d'une commission prise dans son sein et chargée du choix et de la rédaction de tous les articles qui figurent dans l'*Annuaire* à partir de l'année 1888. Cette commission a été formée de MM. l'amiral Cloué, Cornu et Janssen, ce dernier élu président. Le Bureau des longitudes s'assemble régulièrement une fois par semaine, le mercredi, à trois heures de l'après-midi, en son local spécial, à l'Institut. Il se réunit extraordinairement, s'il y a lieu, sur la convocation de son président qui est actuellement M. Faye. Les membres titulaires ont seuls voix délibérative. Les adjoints, artistes et correspondants ont voix consultative. Le budget du Bureau des longitudes était, en 1878, de 155,000 fr. — En dehors des savants qui ont appartenu au Bureau des longitudes dès sa création, nous citerons encore les noms de Poisson, Arago, spécialement chargé du cours d'astronomie, qu'il professa avec un grand éclat, et à qui l'on doit des *Notices scientifiques* très importantes publiées dans l'*Annuaire*, Le Verrier, Puiseux et Delaunay. L. Barré.

IX. Météréologie. — Bureau central météorologique. — Institué par un décret du 14 mai 1878, dont l'art. 1er commence ainsi : « La division météorologique de l'Observatoire de Paris forme un service distinct qui prend le titre de *Bureau central météorologique*. » Ce bureau comprend trois services : 1° le service des avertissements, qui consiste dans la publication du *Bulletin international* (V. ce mot) et dans l'envoi de dépêches journalières, concernant le temps probable à partir de midi, adressées aux ports de mer et aux communes agricoles ou autres ; 2° le service de climatologie qui étudie spécialement le climat de la France, la marche des orages, les chutes de grêle et la distribution des pluies, au moyen des observations fournies par les écoles normales et par les commissions météorologiques régionales des départements, qu'il a lui-même organisées ; 3° le service de météorologie générale, qui étudie la répartition des principaux éléments météorologiques à la surface du globe, pression, température, nébulosité, vent, etc. Ce service ne peut fonctionner qu'à condition de recevoir des documents météorologiques de tous les points du globe. Depuis 1879, sur la proposition de M. Myer, beaucoup de stations météorologiques continentales donnaient une fois par jour des observations absolument *simultanées*, en se basant non sur l'heure locale, qui n'est pas la même d'un lieu à l'autre pour un même moment, mais sur le moment correspondant pour tout le globe à sept heures trente-cinq minutes de Washington ou à midi cinquante-trois minutes de Paris. Cette simultanéité est très importante, puisqu'elle permet de se rendre compte de l'état de l'atmosphère sur le globe entier à un moment donné. M. Mascart, directeur du Bureau central, a obtenu qu'on ferait une seconde observation six heures plus tard. Tous les capitaines des navires français de la marine de l'Etat et un certain nombre de capitaines de navires de commerce envoient ainsi les journaux de leurs observations météorologiques prises à la mer aux deux moments convenus. Le bureau reçoit actuellement cinq cents journaux par an.

Le Bureau central publie tous les ans les *Annales du bureau central météorologique*, qui concentrent les observations recueillies, et qui contiennent des travaux originaux très importants basés sur ces renseignements. Le premier volume des *Annales*, paru en 1879, est la publication pure et simple de précieux documents sur la distribution des pluies en France et la variation du niveau des cours d'eau en 1877. Ce volume faisait suite à un travail de ce genre publié annuellement par l'Association scientifique de France, travail qui aurait été interrompu par la mort de M. Belgrand, si le Bureau central ne s'était par chargé de le continuer. A partir de 1880, les *Annales* se sont composées de quatre volumes : le premier contenait des mémoires originaux ; le deuxième les observations météorologiques recueillies en France ; le troisième la distribution des pluies ; le quatrième les observations recueillies à l'étranger par les consulats, etc. Depuis les *Annales* concernant l'année 1886, toutes les observations météorologiques sont réunies dans un seul volume, le deuxième, ce qui a fait disparaître le quatrième. Les *Annales*, rédigées d'une façon remarquable, font honneur à la météorologie française. E. Durand-Gréville.

X. Théâtre. — Bureau de location. — A Paris, dans chaque théâtre, se trouve installé un bureau de location, qui est ouvert au public depuis dix ou onze heures du matin jusqu'à quatre ou cinq heures de l'après-midi, et où l'on vient retenir d'avance des places pour telle ou telle représentation. Dans ce bureau, et auprès de « la préposée à la location » (c'est toujours une femme qui est chargée de ce service), se trouve une maquette très exacte de la salle, sur laquelle chaque loge, chaque fauteuil, chaque stalle portent leurs numéros, de telle sorte que le spectateur peut choisir à son gré la place qu'il veut occuper, en se rendant compte avec certitude de la situation qu'elle occupe dans la salle. Il arrive, lorsqu'une pièce obtient un de ces grands succès qui ne sont pas rares à Paris, que les feuilles de location s'emplissent à l'avance pour quinze, vingt, vingt-cinq et même trente jours. Ces feuilles sont imprimées, et pour éviter toute erreur, chaque jour à sa feuille spéciale ; sur chacune d'elles sont indiquées une à une, d'une façon précise, toutes les places qui peuvent être prises en location, avec leur numéro correspondant. La préposée n'a qu'à inscrire en regard de la place demandée le nom de la personne qui la loue, et, en en percevant le prix, elle délivre un coupon qui sert de billet d'entrée le jour de la représentation. Il va sans dire qu'on ne peut louer ainsi que les places parfaitement distinctes, c.-à-d. les loges et les stalles ou les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fauteuils numérotés. De plus, les théâtres font subir au prix de ces places prises en location, et dont la jouissance est assurée ainsi pour un jour déterminé, une plus-value de 10, 15 et quelquefois 20 et 25 pour cent.

A. P.

XI. Pédagogie. — Bureau typographique. — Appareil pour apprendre à lire, fort en usage au XVIIIe siècle et dont l'invention appartient à un disciple de Malebranche, au philosophe Louis du Mas (1676-1744). Rollin a décrit, dans le *Traité des études*, ce procédé ingénieux, qui consistait à mettre entre les mains des enfants un bureau d'imprimerie d'où ils tiraient les différentes lettres pour composer immédiatement des mots. Rollin fait observer avec raison combien cette méthode est appropriée au besoin de mouvement si naturel à l'enfant : « Rien n'est plus fatigant ni plus ennuyeux dans l'enfance que la contention de l'esprit et le repos du corps. Avec le bureau typographique, l'enfant n'est point contraint à un repos qui l'attriste, en le tenant toujours collé à l'endroit où on le fait lire. Les yeux, les mains, les pieds, tout le corps est en action. L'enfant cherche ses lettres, il les tire, il les arrange, il les renverse, il les sépare, il les remet dans leurs loges. » Les boîtes à lettres mobiles qu'on donne encore de nos jours aux enfants sont une imitation du bureau typographique. Du Mas publia en 1733 un ouvrage explicatif de sa méthode, sous ce titre : *la Bibliothèque des enfants, ou les Premiers Eléments des lettres, contenant le nouvel A B C français, à l'usage de Mgr le Dauphin et des augustes enfants de France.*

G. Compayré.

Bibl. : 1° Procédure parlementaire. — Poudra et Pierre, *Traité pratique de droit parlementaire*; Paris, 1878-1880, 2 vol. in-8. — E. Pierre, *De la procédure parlementaire*; Paris, 1898, in-12. — *Règlement du Sénat*; Paris, 1884, in-12. — *Règlement de la Chambre des députés*: Paris, 1835, in-18.

2° Assistance publique. — Duchesnoy, *Rapp. au Conseil général d'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris sur les travaux du Bureau central d'admission pendant l'an XIII*, in-4. — Masson, *Exposé des travaux et observations du Bureau central d'admission pendant les trois mois dix jours de l'an XIV et de l'année 1806*, gr. in-fol. — Duguet, *Rapp. à la Société médicale des hôpitaux*, 1877, in-8. — Nicaise, *le Bureau central des hôpitaux*, 1877, in-8. — Trelat, *l'Assistance hospitalière à Paris*, 1877, in-8. — V. *Progrès médical*, 1875, 76 et suiv.

3° Histoire. — *Grand Bureau des pauvres*. — Guyot, *Dictionnaire de Jurisprudence*. — Dulaure, *Histoire de Paris*. — Husson, *Etude sur les hôpitaux*.

4° Astronomie. — Mémoires et documents publiés par le ministère de l'Instruction publique.

BUREAU (Famille). Cette famille, originaire de la Champagne, était noble, contrairement à ce qu'on a dit. *Simon* Bureau, natif de Semoine, en Champagne (cant. d'Arcis-sur-Aube), vint s'établir à Paris, où il mourut le 29 juil. 1438. Il avait eu plusieurs fils : *Simon le Jeune*, bourgeois de Paris, mort avant son père, en 1435 ; *Jean* et *Gaspard*, qui devinrent célèbres ; *Hugues*, qui fut receveur ordinaire et voyer de Paris, après son frère Jean, en déc. 1441. — *Jean* Bureau, seigneur de Montglas, financier et ingénieur militaire du XVe siècle, mort à Paris le 5 juil. 1463. Il fut d'abord commissaire au Châtelet (1425 et années suivantes), sous la domination anglaise, et s'occupa aussi de l'artillerie. Plus tard, il passa au service de Charles VII, probablement en 1434, et sa femme, Jeanne Hesselin, appelée, d'ordinaire, Jeanne *Burelle*, fut admise parmi les dames d'honneur de Marie d'Anjou, reine de France. Jean Bureau fut nommé receveur de Paris en 1436, après que cette ville eut été reprise aux Anglais. Ce financier était aussi un ingénieur militaire des plus remarquables, et Charles VII utilisa contre les ennemis les talents qu'il avait acquis à leur école. Nul n'était plus habile à diriger un siège, à faire les travaux d'approche, à creuser des mines, à établir des batteries. Il se signala dès 1437 au siège de Montereau, sous les yeux du roi. Le maître de l'artillerie, P. *Bessonneau* (V. ce nom), étant malade, Jean Bureau reçut le commandement de l'artillerie pour le siège de Meaux, en 1439, et fut ensuite nommé capitaine de cette place. Pendant la Praguerie (1440), il rendit de nouveaux services à Charles VII. Après avoir contribué à la prise de Saint-Germain-en-Laye (déc. 1440), il suivit le connétable de Richemont (V. Arthur de Bretagne), en Lorraine, puis aux sièges de Creil et de Pontoise (1441). Institué trésorier de France et maître des comptes (2 mai 1443), il n'en conserva pas moins la direction de l'artillerie. Il prit part au siège de Metz (1444-45), puis il fut envoyé plusieurs fois dans l'Auvergne, le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois, pour imposer les aides affectées à la guerre et au paiement des gens d'armes. Il commanda une des compagnies d'ordonnance organisées en 1445. Il resta le véritable maître de l'artillerie quand son frère Gaspard eut été investi de cette charge, à la fin de 1444. Pendant la conquête de la Normandie (1449-1450), il se signala encore par de si grands services que Charles VII lui donna, le 9 fév. 1451, la seigneurie de Briouze, au bailliage de Caen (arr. d'Argentan), pour le récompenser d'avoir contribué au recouvrement de cette province, conduit l'artillerie « à grant diligence » et assisté à presque tous les sièges. Il joua un rôle non moins important dans les deux conquêtes de la Guyenne, en 1451 et 1453, eut une grande part à la victoire de Castillon (17 juil. 1453), fut nommé maire perpétuel de Bordeaux et fit bâtir, pour la défense de cette ville, le château Trompette et celui de Ha, dont il eut le commandement. Ainsi que Charles VII, Louis XI lui accorda toute sa faveur. Au moment d'entrer dans Paris, il descendit même chez lui, dans la maison qu'il possédait près de Montmartre (aux Porcherons); il le fit chevalier, le nomma chambellan, et le chargea de missions importantes à Reims et en Gascogne (1461). J. Bureau était avec le roi à Saint-Jean-d'Angély, quand fut conclu le mariage de sa sœur, Madeleine de France, avec le fils de Gaston IV, comte de Foix (janv. 1462). Il mourut l'année suivante. Il laissait plusieurs enfants. Les plus connus sont l'aîné, *Jean* Bureau, évêque de Beauvais, et le second, *Pierre* Bureau, seigneur de Montglas, qui lui succéda comme trésorier de France et qui hérita de son oncle Gaspard.

Gaspard Bureau, seigneur de Villemomble, ingénieur militaire du XVe siècle, mort en 1469. Il fut d'abord payeur des œuvres du roi et s'occupa spécialement de l'artillerie, à l'exemple et sous les ordres de son frère Jean, surtout au siège de Meaux (1439). Depuis 1441, il exerça provisoirement l'office de maître de l'artillerie, dont P. Bessonneau restait titulaire. Après la démission de Bessonneau, il fut nommé maître de l'artillerie, dont son frère conservait néanmoins la haute direction. Il se distingua, comme lui, pendant la conquête de la Normandie (1449-1450), surtout au siège de Cherbourg (août 1450), puis dans les deux expéditions de Guyenne, en 1451 et 1453. Il était, en outre, capitaine du château de Poissy. En 1456, il appela d'Allemagne un Juif, « pour apprendre certaines choses subtiles touchant le fait de l'artillerie ». Louis XI, dès le début de son règne, le nomma général réformateur et visiteur des œuvres et ouvriers du royaume de France, tant de maçonnerie et de charpenterie que d'autres métiers qui en dépendaient (15 juil. 1461). Il lui donna le commandement du château du Louvre et les revenus de la seigneurie de Poissy. En 1462, G. Bureau commanda l'artillerie de l'armée envoyée contre les Catalans. Il était encore maître de l'artillerie en 1469, et il mourut vers la fin de la même année. A partir de 1464, il porta le titre de chevalier et non plus celui d'écuyer, comme auparavant. Sans avoir la réputation de son frère, il contribua beaucoup, avec lui, au progrès de l'artillerie. Il signait ordinairement *Jaspar*, tout court.

E. Cosneau.

Bibl. : Les Chroniqueurs du XVe siècle, surtout Jean Chartier et Th. Basin ; *le Jouvencel*, de J. de Bueil (V. ce nom) ; *la Chronique scandaleuse*, etc. — Anselme, VIII, 135-138. — Le P. Daniel, *Hist. de France*, VII, 363 et suiv. et *Hist. de la Milice française*, II, 549. — D.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 876. — Pièces originales, t. DLVII, DLVIII; Clairambault, t. XXIII, f° 1689, à la Bibl. nat. — JJ., 178, f° 145; Y4, f° 63, v° 64; K 68, n° 25, aux Archives nat.

BUREAU de la Rivière (V. La Rivière).

BUREAUCRATIE (Pouvoir des bureaux). Néologisme qui s'applique à un ordre de choses fort curieux. Au IVe siècle, il existait déjà dans l'empire romain toute une hiérarchie bureaucratique préparant, d'après des règles traditionnelles, les décisions des hauts fonctionnaires responsables devant le souverain, et exerçant en fait l'autorité attribuée à ces fonctionnaires (V. Administration). L'influence des subalternes, groupés en corps, se retrouve en France sous la monarchie absolue, et elle s'est perpétuée, avec plus ou moins de force, sous le gouvernement représentatif. Le comité de Salut public lui-même n'a pu s'y soustraire complètement: des rapports de chefs de bureaux ont été la cause déterminante de mesures prises par la Convention, notamment en ce qui concerne le maximum. Sous tous les régimes, les bureaux ont donc eu une puissance qui ne saurait être contestée, et ce que d'Argenson disait en 1793 n'a pas cessé d'être vrai de nos jours: « Les détails confiés aux ministres sont immenses. Rien ne se fait sans eux, rien que par eux, et si leurs connaissances ne sont pas aussi étendues que leurs pouvoirs, ils sont forcés de laisser tout faire à des commis qui deviennent de véritables maîtres. » Ces observations montrent d'ailleurs les vraies causes de l'influence des bureaux: la multiplicité des détails, la mauvaise organisation, la mauvaise distribution du travail, l'incapacité du chef responsable, ignorant les notions techniques nécessaires pour donner l'impulsion au service qu'il est présumé diriger, et pour exercer un contrôle sérieux. Si les mœurs et les lois contraignaient l'administration à se renfermer dans ses véritables attributions, à ne s'occuper que des intérêts généraux sans jamais empiéter sur le domaine de l'intérêt privé, la tâche des agents inférieurs serait nettement déterminée, et leur chef n'aurait aucune excuse s'il ne pouvait faire prévaloir sa volonté. Dans l'état actuel, d'ailleurs, les pouvoirs des bureaux ont été singulièrement exagérés. Les ministres, dit-on, sont absorbés par le travail matériel de la signature, et ne peuvent, en dehors du temps consacré à leurs audiences, aux discussions parlementaires, aux réceptions officielles et aux relations mondaines, trouver les instants nécessaires pour savoir ce qu'ils signent; ces signatures inconscientes se reproduiraient, d'après M. de Cormenin, à tous les degrés de la hiérarchie: « Les bureaux, dit-il, ont inventé autre chose que la cire, les plumes d'oie, les cendres de poêle et les encriers; ainsi, il y a des chefs qui, du matin au soir, ne font qu'apposer sur des tas de papier ces mots: *vu*, *bon*, *approuvé*, et puis après, ils repassent la pièce par de petites trappes, à d'autres chefs qui remettent *vu*, *bon*, *approuvé*. Leur plume tombe juste par une espèce d'instinct machinal sur l'endroit de la signature. » Sans doute, la paperasserie joue un rôle beaucoup trop considérable dans l'administration, et la simplification des règles de la comptabilité publique qui nécessitent tant d'écritures, tant d'expéditions inutiles, présenterait les plus sérieux avantages pour les administrateurs et pour les administrés; mais un ministre ne signe pas les pièces sans importance, ou s'il approuve, par hasard, une mesure de détail contraire à ses intentions, la marche des affaires n'est pas compromise. Le chef d'un service public laisse-t-il passer, sans les voir, ou sans en comprendre la portée, des décisions graves qui ne répondent pas à ses vues personnelles, les bureaux ne sont pas alors les plus coupables: il faut accuser ceux qui n'ont pas su mettre *the right man in the right place*. L'accusation serait d'autant plus justifiée que les employés, même réunis en groupes, sont peu enclins à l'insubordination qui nuirait à leurs intérêts personnels et compromettrait leur avancement. L'opposition à la volonté du chef responsable se manifeste le plus souvent, non pas sous une forme active, mais sous une forme négative, par d'interminables lenteurs qui tiennent au trop grand nombre d'intermédiaires entre les mains desquels doit passer une affaire, au défaut de responsabilité, à un formalisme routinier. L'inertie est la principale force des bureaux: pour l'empêcher de produire ses effets, il suffirait de rompre avec la tradition et de suivre l'exemple de l'industrie privée en lui empruntant ses moyens d'action. Les emplois superflus, les rouages compliqués devraient disparaître avec la plus grande partie de la classification hiérarchique. Les conditions d'admission étant déterminées de manière à écarter les incapables, des agents responsables de leurs actes, bien payés dès le début et récompensés de leurs efforts par des augmentations successives de traitement, seraient associés plus ou moins directement à l'action d'un chef donnant l'impulsion aux services, étudiant les grandes lignes des affaires sans se perdre dans les détails. Ces agents seraient de véritables collaborateurs auxquels toute liberté pourrait être laissée pour le mode d'exécution du travail matériel, qui devrait d'ailleurs subir de notables réductions.

L. Pasquier.

Bibl.: Vivien, *Etudes administratives*; Paris, 1845, t. I, tit. 4, chap. v, 2 vol. in-12, 3e éd. — A. de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*; Paris, 1877, liv. II, chap. vi, in-4, 7e éd. — Le Play, *la Réforme sociale en France*; Paris, 1878, liv. VII, chap. lxiii, 4 vol. in-12, 6e éd.

BUREAUX de Pusy (Jean-Xavier), homme politique français, né à Port-sur-Saône (Franche-Comté) en 1750, mort à Gênes le 2 févr. 1805. Membre de la Constituante, où il avait été envoyé par la noblesse d'Amont, il présida plusieurs fois cette assemblée. Après sa dissolution, il entra dans l'état-major de La Fayette, auquel il resta attaché, même pendant sa captivité, jusqu'en 1797. Après le coup d'Etat du 18 Brumaire, Bonaparte le nomma successivement préfet de l'Allier, du Rhône et de Gênes. L. Lu.

BUREAUX de Pusy (Maurice-Poivre), homme politique français, fils du précédent, né à Paris le 22 mars 1799, mort le 12 mars 1864. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1819, il était deux ans plus tard, en 1821, capitaine du génie. Il quitta en 1830 la carrière militaire et fut nommé préfet des Hautes-Pyrénées, et en 1832 du Vaucluse. En 1834, le collège électoral de Tarbes l'envoya à la Chambre des députés, mais son élection ayant été invalidée, il se présenta quelques semaines plus tard dans le deuxième collège électoral de l'Allier, où il fut élu. En 1838 et en 1839 il se présenta vainement à Paris, mais en 1842 il fut élu à Gannat, dont il resta le représentant jusqu'à la révolution du 24 février 1848. A cette époque il fut quelque temps commissaire de la République dans l'Allier, poste qu'il conserva jusqu'au moment où le gouvernement provisoire lui adjoignit M. Mathé. Il fut élu, le troisième sur huit, représentant du peuple à la Constituante, et fut questeur de cette assemblée. Il n'a pas été réélu à la Législative. Bureaux de Pusy ne sortit plus de sa retraite que pour protester contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Louis Lucipia.

BURÈLE (Blas.). Fasce diminuée et toujours employée en nombre pair; rarement quatre, plus souvent six et parfois huit, lorsqu'elles sont placées deux par deux elles prennent le nom de jumelles, trois par trois celui de tierces. Elles représentent les brandebourgs qui ornaient jadis les vêtements des gentilshommes et qui étaient fabriqués en fine bure de couleur. Quand l'écu ou des pièces honorables sont couverts de burèles en nombre égal à celui des interstices on les dit burelés; quand par extraordinaire elles sont en nombre impairs, ce nombre doit être indiqué. Quelques anciens héraldistes écrivent burelle. G. de G.

BURELLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins; 467 hab.

BUREN (Comtes de) (V. Egmont).

BUREN (Martin Van), huitième président des Etats-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Unis (1837-41), né le 5 déc. 1782 à Kinderhook, comté de Columbia, Etat de New-York, mort dans sa propriété de Lindenwald le 24 juill. 1862. Les ancêtres paternels et maternels de van Buren comptaient parmi les premiers émigrants venus de Hollande pour s'établir dans les nouveaux Pays-Bas (auj. Etat de New-York). Il fut élevé dans une petite ferme que possédait à Kinderhook son père Abraham Van Buren, au temps de la guerre de l'Indépendance. Ayant acquis quelque instruction à l'école du village, le futur président s'adonna à l'étude du droit et à la politique. Enrôlé comme son père dans le parti démocratique, il assistait à tous les meetings, y prenait la parole, et à l'âge de dix-huit ans se fit envoyer par les démocrates du bourg à une Convention qui devait désigner un candidat pour la législature. Martin Van Buren alla compléter ses études légales à New-York, fut présenté à Aaron Burr, alors vice-président des Etats-Unis et politicien émérite, qui dirigeait à son gré le parti républicain dans le New-York. Revenu à Kinderhook, il se posa en défenseur des droits populaires contre l'aristocratie foncière très influente dans le comté de Columbia encore fédéraliste en majorité. Il se maria en 1806 et alla habiter Hudson; en 1815 il fut nommé attorney général de l'Etat. De 1807 à 1813 il soutint chaleureusement dans les élections un des personnages les plus importants du New-York, Daniel Tompkins, qui allait arriver à la vice-présidence de l'Union. Membre de la Chambre haute de la législature de New York (1812), il organisa contre le gouverneur, de Witt Clinton, créateur du canal Erié, une opposition secrète de politiciens, dont l'action est restée célèbre dans les annales américaines sous le nom de *the Albany Regency*, coterie qui, bien disciplinée sous la main de Van Buren, devint l'arbitre des destinées de l'Etat pendant un quart de siècle. Sénateur fédéral à Washington de 1821 à 1828, il se rangea parmi les partisans du candidat présidentiel, Crawford, fut un des membres les plus actifs de l'opposition contre la présidence de John Quincy Adams et soutint chaleureusement la candidature de Jackson en 1828. Il venait d'être élu gouverneur de New-York, lorsque le général Jackson, inaugurant sa présidence, l'appela au poste de secrétaire d'Etat. Il en sortit en juin 1831, au moment de la dissolution totale du cabinet. Jackson le nomma immédiatement ministre des Etats-Unis près la cour de Saint-James. Mais le Sénat refusa de confirmer sa nomination. Il dut revenir de Londres; sa rentrée en Amérique en 1831 fut un vrai triomphe, car le patronage de Jackson lui valut d'être élu la même année vice-président des Etats-Unis. Il présida, en cette qualité, le Sénat (1833 à 1837) et se distingua par son hostilité contre la Banque des Etats-Unis contre laquelle son patron, le général Jackson, avait engagé une lutte acharnée où la Banque succomba. En 1836 Van Buren fut désigné comme candidat présidentiel par le parti démocratique et fut élu par 170 voix contre 124.

Sa présidence débuta malheureusement par une crise financière d'une intensité extraordinaire (1837), causée par la multiplication des banques et par les exagérations du crédit et de la spéculation sur les terres de l'Ouest et sur les chemins de fer. Toutes les mesures économiques prises dans la seconde présidence de Jackson (non-renouvellement du privilège de la Banque nationale, retrait des fonds du gouvernement déposés à cette Banque) avaient concouru à préparer la crise. Van Buren convoqua le Congrès en session extraordinaire, en raison de la gravité de la situation, mais ne proposa aucun remède, déclarant dans son message que le gouvernement n'avait ni le devoir ni l'intention d'intervenir dans les affaires monétaires et que le triste état des transactions commerciales était le résultat d'un esprit déréglé de spéculation et d'habitudes nouvelles de vie luxueuse. Il demanda seulement que les fonds du gouvernement fussent désormais gardés sous le contrôle de l'administration dans des bâtiments fédéraux installés à cet effet dans les principales villes. C'est le système de la *Sub-Treasury*, organisation de trésorerie indépendante des banques particulières, adoptée peu de temps après par le Congrès, et qui prit pendant une année ou deux une importance politique singulière. Les banques, qui avaient soutenu volontiers Jackson lorsqu'il attaquait la Banque nationale, se détournèrent de son successeur qui refusait de leur laisser en dépôt les fonds du Trésor. Sous l'influence de l'association puissante des intérêts groupés autour de ces établissements, les rangs du parti de l'administration s'éclaircirent peu à peu et la popularité du président alla en déclinant, malgré une tournée qu'il fit dans l'Etat de New-York, au cours de l'été de 1839, pour réchauffer le zèle attiédi de ses amis politiques. L'année suivante il fut choisi comme candidat à la réélection par la Convention nationale de son parti, mais il échoua, n'ayant obtenu que 60 suffrages, tandis que le candidat présidentiel du parti whig, William Henry Harrison, en obtenait 234.

L'opinion publique l'avait rendu responsable des maux financiers et économiques qui venaient d'accabler l'Union, bien qu'il n'eût fait que récolter malgré lui les fruits désastreux de mesures adoptées par son prédécesseur. Van Buren, qui avait acquis une grande fortune et était résolu à en jouir paisiblement, se retira dans sa propriété de Lindenwald, à Kinderhook. Il ne put toutefois se résigner à rester sous le coup de la condamnation politique que le pays venait de prononcer contre lui. Il songeait que les quatre présidents démocrates, ses prédécesseurs, avaient tous été présidents pendant huit années; ses amis tenaient à honneur qu'il en fût de même pour lui, la réaction whig ne pouvant être de longue durée. En 1844 ses partisans travaillèrent avec énergie pour faire triompher sa candidature dans la Convention nationale. Mais un nouvel élément, la question de l'annexion du Texas, venait d'être introduit dans la lutte des partis. Van Buren s'était déjà prononcé dans un sens défavorable à cette annexion. On lui préféra comme candidat du parti un homme du Sud, James Polk, du Tennessee. Van Buren se soumit de bonne grâce à sa défaite, et, au moment de l'élection, agit avec assez d'énergie en faveur de Polk contre le candidat whig, Henri Clay, pour décider le succès du premier en lui gagnant à une faible majorité les voix électorales de l'Etat de New-York. Il vécut dès lors éloigné de la politique nationale. A. Moireau.

Bibl.: Dorsheimer, *American Statesmen*; Boston, 1885.

BURES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 262 hab.

BURES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage; 289 hab.

BURES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. d'Arracourt; 158 hab.

BURES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer; 349 hab.

BURES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau; 420 hab.

BURES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Londinières; 407 hab.

BURET (Le). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Gretz-en-Bouère; 504 hab.

BURET (Antoine-Eugène), publiciste français, né à Troyes le 6 oct. 1810, mort à Saint-Leu-Taverny le 23 août 1842. Il donna en 1840, pour un concours de l'Académie des sciences morales et politiques, un important mémoire : *De la Misère des classes laborieuses en France et en Angleterre* (Paris, 1841, 2 vol. in-8); on lui doit encore, entre autres, un bon travail sur la *Question d'Afrique* (1842, in-8).

BURETTE. Petit vase à goulot propre à contenir des liquides destinés aux usages de la table. On appelle aussi *burette* le vase de tôle, en forme de tronc de cône, muni à la base d'un bec en col de cygne et dont on se sert pour verser l'huile dans le réservoir à graisser des machines.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'orifice du tuyau est ordinairement maintenu constamment ouvert, mais sur certaines compagnies de chemins de fer on emploie la disposition suivante : l'orifice du tuyau est maintenu fermé par une soupape à ressort dont la tige sort de la burette ; le mécanicien peut amener le vase en l'inclinant dans la position nécessaire au-dessus du graisseur à remplir, sans craindre de renverser l'huile ; il lui suffit alors d'appuyer sur la tige de la soupape pour assurer l'écoulement du liquide. L. K.

BURETTE (Pierre-Jean), musicien et médecin français, né à Paris le 21 nov. 1665, mort à Paris le 19 mai 1747. Destiné par ses parents à la carrière musicale, il avait fait des progrès rapides sur la harpe et le clavecin, lorsque tout à coup il se tourna vers l'étude de la médecine. Dans cette science, il entreprit des travaux considérables. A vingt-cinq ans, il était nommé docteur; deux ans plus tard, il était attaché à l'hôpital de la Charité des hommes. En 1698, il était nommé professeur de matière médicale, en 1710 titulaire d'une chaire de médecine au Collège royal. Dès 1702, il était censeur royal, et, en 1705, membre de l'Académie des inscriptions. Pendant trente-trois ans, il travailla au *Journal des Savants*. Tous les travaux de Burette se trouvent dans les mémoires de l'Académie des inscriptions, Au tome Ier, il y a deux mémoires de lui sur la *Danse des Anciens;* il réfute l'opinion de l'abbé Fraguier sur l'harmonie grecque dans un mémoire inséré au tome III, et ramène cette prétendue harmonie à l'unisson (homophonie) et à l'octave (antiphonie). Il n'admet la tierce que par exception. Treize autres mémoires de Burette, sur le même sujet, sont insérés aux tomes IV, V, VIII, X, XIII, XV, XVII; on en trouvera les titres détaillés dans le tome II de la *Biographie universelle des musiciens* par Fétis (Paris, 1875, 2e éd.). Burette est l'un des auteurs qui ont le plus contribué à éclaircir les difficiles questions relatives à la musique ancienne. Comme compositeur, il a laissé des cantates, publiées sous ce titre : *le Printemps et autres cantates françaises, de M. Burette, maître de clavecin de Mlle de Charolois* (Paris, 1722, 2e éd., in-4). A. E.

BURETTE (Théodore), historien français, né à Paris en 1804, mort à Paris le 8 janv. 1847. Il fut professeur d'histoire au collège Stanislas, et il a publié outre de nombreux manuels à l'usage des collèges : *Histoire des empereurs romains* (Paris, 1834, in-18) ; *Histoire de France* (Paris, 1839, 2 vol. in-8) ; *Histoire ancienne* (1843, 3 vol. in-18) ; *Histoire moderne* (1843, 2 vol. in-12) ; *Histoire de la Révolution française* (1843, 4 vol. in-12) en collaboration avec Ul. Ladet, etc., etc. Il est encore l'auteur de la curieuse *Physiologie du fumeur*, parue anonyme (1840, in-32), et du texte historique du *Musée de Versailles* (Paris, 1844, 3 vol. in-8) ; il a collaboré aux *Cartes de géographie historique* de MM. Duruy et Wallon et donné la traduction des *Fastes* d'Ovide de la collection Panckoucke (4 vol. in-8). M. Jean *Macé* (V. ce nom) a collaboré anonymement à la plupart des travaux historiques de Burette.

BUREUS Agrivillensis (Johannes-Thomæ), polymathe suédois, né le 15 mars 1568 à Åkerby, mort à Vårdsætra, près Upsala, le 22 oct. 1652. Versé en linguistique, en archéologie, en théologie, en mathématiques, en astronomie, et même en astrologie et en cabbale, en chimie, en minéralogie, en mécanique et en architecture, il fut successivement employé à la chancellerie, chargé de missions diplomatiques, précepteur de Gustave-Adolphe et de Stjernhjelm, architecte du royaume, directeur des archives et bibliothécaire du roi. Il fut le premier qui parcourut la Suède pour décrire les monuments et recueillir des antiquités. A partir de 1599, il publia divers ouvrages sur la runologie qu'il avait apprise des paysans de la Dalékarlie (1599) et dont il se flattait d'être le restaurateur, titre qui lui fut disputé par le Danois Olaus Wormius. Il écrivit des traités de grammaire suédoise, commença un dictionnaire, traduisit des ouvrages de polémique religieuse, découvrit et édita le *Livre du gouvernement des rois et des chefs* (Stockholm, 1634), et dressa des tables généalogiques. Ses ouvrages, mal écrits et arriérés, n'ont plus de valeur, mais on ne peut lui dénier le mérite d'avoir été un fécond initiateur. Le mysticisme gâte plusieurs de ses écrits et déteint même sur ses poésies, qu'il rend parfois incompréhensibles. B-s.

BUREY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches ; 110 hab.

BUREY-EN-VAUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs ; 348 hab.

BUREY-LA-CÔTE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs ; 240 hab.

BURFORD. Bourg d'Angleterre, comté d'Oxford, sur le Windrush ; 1,500 hab. Le roi Cuthred de Wessex y battit, en 750, Ethelbald de Mercie. Charles II nomma, en 1676, Beauclair, son fils naturel, comte de Burford ; ce titre passa au frère de celui-ci, le duc de Saint-Albans.

BURG. Château-fort allemand (V. Château).

BURG. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay ; 611 hab.

BURG. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, province de Saxe, district de Magdebourg ; 15,877 hab. La fabrication des toiles qui remonte au XIIe siècle est encore la principale industrie de cette ville.

BÜRG (Johann-Tobias), astronome autrichien, né à Vienne le 24 déc. 1766, mort à Wiesenau, près de Klagenfurt (Carinthie) le 25 nov. 1834. Attaché à l'Observatoire de Vienne de 1788 à 1791, il fut ensuite deux années professeur de physique au lycée de Klagenfurt, et revint en 1792 à Vienne où il resta jusqu'en 1813 comme astronome-adjoint et professeur de mathématiques transcendantes à l'Université. Il partagea en 1800, avec Alexis Bouvard, le prix proposé en 1798 par l'Institut de France pour la *fixation, d'après un grand nombre d'observations lunaires, cinq cents au moins, de la hauteur moyenne de l'apogée et du nœud ascendant de l'orbite de la lune*. En 1812, il fut élu membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Ses intéressantes études sur la théorie des mouvements de la lune ont paru dans les *Ephemeriden astronomischen* de Triesnecker, les *Jahrbüchern* de Bode et la *Monatlicher Correspondenz* de Zach. L. S.

Bibl. : Montucla, *Histoire des mathématiques*, Paris, 1802, t. IV, p. 56, in-4.

BURG (Adam, Freiherr [baron] von), mathématicien autrichien, né à Vienne le 28 janv. 1797, mort dans cette ville le 1er févr. 1882. D'abord professeur de mathématiques spéciales (1821-1837), puis de mécanique et machines à l'Institut polytechnique de Vienne, il fut nommé en 1849 directeur de cet établissement. De 1838 à 1841, il fut chargé par son gouvernement de visiter les principaux établissements industriels de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse, de la France et de l'Angleterre, et représenta l'Autriche, à divers titres, aux expositions de Londres (1851), de Munich (1854), de Paris (1855), etc. Il devint en 1844 conseiller d'Etat, en 1849 membre de l'Académie des sciences de Vienne, et fut fait chevalier en 1850 et baron en 1866. Outre de nombreux et intéressants mémoires de mathématiques parus dans les *Jahrbüchern d. polytechn. Inst.* (1823 à 1839), les *Annalen d. Wien. sternwarte*, le *Journal* de Crelle (1826 à 1830), etc., on lui doit les ouvrages suivants : *Lehrbuch der höher Geometrie* (Vienne, 1824) ; *Abhandlungen über einige wichtige Gegenstände der practische Geometrie* (Vienne, 1825) ; *Handbuch der geradlinigen und sphärischen Trigonometrie* (Vienne, 1826) ; *Auflösung algebraischer Gleichungen* (Vienne, 1827) ; *Ausführliches Lehrbuch der höhern Mathematik* (Vienne, 1832-33, 3 vol.) ; *Compendium der höhern Mathematik* (Vienne, 1836 ; 3e édit., 1859) ; *Compendium der populären Mechanik und Maschinenlehre* (Vienne, 1846, 3e édit., 1856) ; *Über*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

die Wirksamkeit der Sicherheitsventile bei Dampfkesseln (Vienne, 1862). L. S.

BURG (Ernest-Enjalbert-Oscar-Guillaume von der), général prussien commandant le IIe corps d'armée (Poméranie), né le 24 sept. 1831 à Luckenwalde, province de Brandebourg. A sa sortie de l'école des Cadets, le 28 avr. 1849, il entra comme second lieutenant dans le régiment d'artillerie de la garde. Promu capitaine en 1861, il suivit l'expédition française au Mexique, se trouva à l'assaut de la Puebla et au combat de San-Lorenzo. Il reçut dans cette campagne la croix de chevalier de la Légion d'honneur, celle de l'Aigle Rouge et la décoration d'officier de l'ordre mexicain de Guadalupe. Il fit comme officier d'état-major la campagne du Danemark, et fut légèrement blessé à Düppel. Von der Burg, nommé chef de bataillon en 1866, fit la campagne contre l'Autriche, à l'état-major de la 2e armée, et reçut, après Sadowa, la décoration *Pour le mérite*. Il passa, en 1867, à l'ambassade de Paris et fut promu lieutenant-colonel en 1869. En 1870, il assista aux combats sous Metz, comme chef d'état-major du 1er corps d'armée, et plus tard à la bataille d'Amiens. Il reçut alors la croix de fer de 2e et de 1re classe. Colonel en 1871, commandant du régiment de fusiliers du Bas-Rhin en 1873, et commandant de la 16e brigade d'infanterie en 1876, von der Burg reçut la même année, le 30 mai, sa nomination de général-major. En sept. 1881, on lui confia le commandement de la 11e division, et le 15 nov. suivant, il fut nommé général-lieutenant. En 1884, il devint gouverneur de Strasbourg. Enfin, le 15 janv. 1887, il fut appelé au commandement du IIe corps. Von der Burg est le premier général sortant de l'artillerie qui ait obtenu le commandement d'un corps d'armée.

BURGAGE (Ancien droit) (V. Bourgage).

BURGAIN (Luis-Antonio), auteur dramatique brésilien, d'origine française, né au Havre en 1812, mort à Rio-de-Janeiro en 1874. Fixé dans la capitale du Brésil dès 1829, il fut pendant longtemps professeur de français et de géographie et publia des livres d'enseignement sur ces matières. Il fut même, dans la suite, appelé à donner des leçons au jeune empereur Dom Pedro II, qui, plus tard, le nomma chef des hérauts d'armes *(rei d'armas)*. Il aborda le théâtre en 1839 par un drame en prose : *Fernandes Vieira, ou Pernambuco libertado*, dont le succès l'engagea à le réécrire en vers (Rio, 1845). Ecrivain des plus féconds, il alimenta pendant longtemps les scènes du Brésil et du Portugal par des pièces de valeur inégale, parmi lesquelles nous citerons : *Pedro Sem*, drame en prose (1847) ; *Luis de Camões*, drame en prose (1849) ; *A Quinta das lagrimas*, tragédie dont l'héroïne est Inez de Castro (1861). G. P-I.

BURGALAIS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat ; 370 hab.

BURGARONNE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre ; 142 hab.

BURGAU. Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, province de Souabe ; 2,184 hab. Ancien ch.-l. d'un margraviat. Dans le voisinage sont de vastes tourbières.

BURGAUD (Le). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade ; 717 hab.

BÜRGER (Gottfried-August), poète allemand, né à Molmerswende, dans le comté de Falkenstein, en Saxe, le 31 déc. 1747, mort à Gœttingue le 8 juin 1794. Il était fils d'un pasteur et étudia d'abord la théologie et la jurisprudence à Halle, où il fit la connaissance de Gœckingk. En 1768, il se rendit à Gœttingue, où il se lia avec Boïe. Il avait commencé, avec quelques jeunes gens qui partageaient ses goûts, à lire et à imiter les anciens, mais il s'attacha bientôt de préférence aux littératures modernes ; Shakespeare surtout et le recueil de ballades publiées par Percy sous le titre de *Reliques of ancient english poetry* firent sur lui une grande impression. Il obtint, par l'intercession de ses amis, des fonctions judiciaires, peu rétribuées, dans différentes petites villes aux environs de Gœttingue ; malheureusement, les inconséquences de sa conduite entravèrent son avancement et nuisirent à sa considération. Il se rattacha au *Hainbund*, qui fut le noyau d'une nouvelle école poétique, et il publia, en 1773, dans l'*Almanach des Muses* de Gœttingue, la ballade de *Lénore*, qui est restée son chœf-d'œuvre, et qui est en même temps une des œuvres les plus originales de la littérature allemande. Il épousa l'année suivante la fille d'un officier de justice hanovrien, nommée Dorette Léonhard. Cette union s'annonça d'abord sous d'heureux auspices, à en juger par quelques lettres de Bürger ; mais elle fut bientôt troublée par la passion que lui inspira sa belle-sœur Auguste, qu'il a chantée sous le nom de Molly, une passion, dit-il, dont il reçut le germe dans son cœur le jour même où il tendit la main devant l'autel à la sœur aînée. Molly entra dans sa maison comme sa seconde femme, à côté de la première ; elle lui donna un fils, qui fut élevé chez une tante. A une situation de famille irrégulière se joignirent des spéculations malheureuses ; Bürger se mit à la tête d'une exploitation agricole au village d'Appenrode, et se ruina complètement. Il était resté bailli à Wöllmershausen ; il déposa sa charge en 1784, et vint s'établir à Gœttingue. Dorette venait de mourir, lui laissant une fille. Alors il légitima son union avec Molly, et une ère plus calme et presque heureuse sembla s'ouvrir pour lui ; il donna des leçons et fit des conférences qui eurent du succès. Mais, le 9 janv. 1786, Molly fut enlevée par une mort brusque, après avoir donné le jour à une fille, le troisième et dernier enfant de Bürger. Ce malheur l'accabla : « Les morts sont morts et ce qui est perdu est perdu, écrit-il à Boïe, quelques mois après, en s'appliquant à lui-même un vers de *Lénore*. Si j'espère, si je désire encore quelque chose, si, las et épuisé, me soutenant à peine, j'aspire encore après quelque chose, c'est pour mes enfants. Sans eux, je ne demanderais plus qu'à dormir à côté de celle qui est entrée dans le sommeil éternel. Pourquoi le tronc aride et nu est-il encore debout, quand la belle vigne fleurie qui s'y attachait en a été arrachée ? » Il chercha un refuge dans les études philosophiques et fit des conférences sur Kant ; l'Université de Gœttingue lui conféra, en 1789, le grade de docteur, et le nomma professeur *extraordinaire*, sans traitement. Une seconde édition de ses poésies parut la même année ; elle contenait les élégies sur la mort de Molly. Le *Stuttgarter Beobachter* publia, peu de temps après, une pièce de vers anonyme, où une jeune fille, pénétrée d'admiration et de sympathie pour le poète malheureux, lui offrait sa main. Bürger apprit du directeur de la revue le nom de l'inconnue : c'était Elise Hahn, fille d'un modeste employé de Stuttgart. Il lui envoya son autobiographie, où il ne se flattait point ; elle persista dans sa résolution, et il l'épousa. Deux ans après, il dut faire prononcer son divorce, et cette fois-ci les torts n'étaient pas de son côté. Il était déjà malade, et le chagrin hâta sa mort. — Les contemporains de Bürger louèrent unanimement son talent ; quelques-uns firent de justes réserves sur son caractère. Schiller, dans un article célèbre, publié d'abord dans la *Allgemeine Litteraturzeitung* d'Iéna, en 1791, disait : « Le poète ne peut nous donner que son individualité ; il faut donc que cette individualité soit digne d'être exposée aux regards des contemporains et de la postérité. » Et il reprochait à Bürger d'avoir confondu la popularité avec la vulgarité et de s'être ravalé au niveau de la foule. Gœthe a prononcé, devant Eckermann, un jugement analogue : « Bürger n'a jamais su se mettre un frein, c'est pourquoi sa poésie manque de consistance, comme sa vie. » Il est certain que la carrière de Bürger n'offre pas cette belle continuité d'études et de travaux qui plaît dans celle de Gœthe ou de Schiller ; on ne peut même pas dire qu'il y ait chez lui un progrès dans un sens quelconque. Son génie éclate par intervalles ; le trivial, dans ses œuvres, heurte le sublime. Aussi la majeure

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

partie de ses poésies est tombée dans l'oubli; mais, dans les moments où il était heureusement inspiré, il a écrit quelques pages immortelles. Ce qui ne l'a jamais quitté, c'est le soin de la forme. Il ne cessait de se corriger; ses œuvres, d'édition en édition, se sont chargées de variantes, et la dernière leçon n'est pas toujours la meilleure. La pièce qui ouvre ordinairement le recueil de ses poésies, la *Veillée de Vénus*, est connue sous cinq formes différentes. En somme, Bürger a laissé dans la littérature une dizaine de morceaux absolument classiques; il est, parmi les écrivains du XVIIIe siècle, un de ceux qui ont mis leur empreinte sur la langue, et, pour l'harmonie du vers et la plénitude du rythme, il n'a été égalé que par Gœthe. — Bürger a traduit, avant Voss, le quatrième livre de l'*Enéide* et des parties détachées de l'*Iliade* en hexamètres allemands; il a même essayé d'appliquer à l'*Iliade* la forme du trimètre iambique; il a fait une traduction en prose du *Macbeth* de Shakespeare; il a raconté, avant Immermann, les aventures de Münchhausen d'après un original anglais; enfin il a été, depuis l'année 1779 jusqu'à sa mort, rédacteur en chef de l'*Almanach des Muses* de Gœttingue. — Elise Hahn, après son divorce avec Bürger, se fit artiste dramatique; elle joua sur les théâtres d'Altona, de Hanovre et de Dresde; puis elle fit des tournées pour son propre compte, donna des séances de déclamation, et se produisit même dans des tableaux vivants. Elle mourut à Francfort-sur-le-Main le 24 nov. 1833; elle avait perdu la vue quelques années auparavant. Elle a donné au théâtre *Adélaïde, comtesse de Teck* (Hambourg, 1799), et quelques autres pièces; elle a publié en outre un roman intitulé *Irrgänge des weiblichen Herzens* (Altona, 1799), et deux recueils de poésies (*Gedichte*, Hambourg, 1812; *Lilienblätter und Cypressenzweige*, Francfort, 1826). Les œuvres complètes de Bürger ont été publiées par K. Reinhard (Gœttingue, 1796-98, 4 vol.; Berlin, 1823-24, 7 vol.); par Bohtz; par Tittmann, avec introduction et notes (Leipzig, 1869). La première édition des poésies de Bürger, de 1778, était illustrée par Chodowiecki. On connaît trois traductions anglaises de *Lénore;* l'une a pour auteur Walter Scott.

A. Bossert.

Bibl.: Gœtzinger, *Ueber die Quellen der Bürgerschen Gedichte;* Zurich, 1831. — L.-Chr. Althof, *Einige Nachrichten von den vornehmsten Lebensumständen Bürgers;* Gœttingue, 1798. — Th.-F. Ehrmann, *Briefe von G. A. Bürger an Marianne Ehrmann;* Weimar, 1802. — *G.-A. Bürgers Ehestandsgeschichte;* Berlin, 1812. — H. Dœring, *Bürgers Leben;* Berlin, 1826; Gœttingue, 1848. — *Bürger und Müllner, ein Briefwechsel;* Jüterbog, 1833. — Daniel, *Bürger auf der Schule;* Halle, 1845 (réimprimé dans *Zerstreute Blätter;* Halle, 1866). — *Bürgers letztes Manuscript;* Leipzig, 1846. — H. Pröhle, *G.-A. Bürger, sein Leben und seine Dichtungen;* Leipzig, 1856. — Ebeling, *Bürger und Elise Hahn;* Leipzig, 1870, 2e éd. — A. Strodtmann, *Briefe an und von Bürger;* Berlin, 1874, 4 vol. — Bonet-Maury, *G.-A.-Burger et de l'origine anglaise de la Ballade littéraire en Allemagne, à la fin du XVIIIe siècle;* Paris, 1889, in-8 (thèse de doctorat ès letires).

BÜRGER (Johann), célèbre agronome allemand, né à Wolfsberg, en Carinthie, le 5 août 1773, mort le 24 janv. 1842. Il fit ses études à Vienne et à Fribourg en Brisgau, et à son retour, acheta un petit domaine et se voua avec ardeur à l'agriculture, et perfectionna en particulier la culture du maïs; les travaux qu'il publia sur ce sujet, *Abhandl. über die Naturgeschichte, Cultur und Benutzung des Mais* (Vienne, 1808 et 1811), le firent nommer au lycée de Klagenfurth; il résida dans cette ville pendant douze ans, puis se rendit à Trieste pour diriger les travaux du cadastre dans les provinces maritimes de l'empire autrichien; il remplit ensuite la même mission en Styrie et en Lombardie, et eut l'occasion de faire un grand nombre d'observations intéressantes sur l'agriculture de ces contrées. Citons de Bürger: *Versuche über die Darstellung des Zuckers aus dem Safte inländischer Pflanzen* (Vienne, 1812); *Lehrbuch der Landwirthschaft* (Vienne, 1819-1820, et 1838); *Reise durch Ober-Italien* (Vienne, 1831; 2e éd., 1843); *System, Classification u. Beschr. der... Traubenarten* (Vienne, 1837).

Dr L. Hn.

BÜRGER (Hugo) est le pseudonyme d'un écrivain dramatique allemand, dont le vrai nom est Lubliner. Né à Breslau le 22 avr. 1846, élevé dans l'industrie, il créa d'abord un établissemnnt de tissage et fit, pour ses affaires, plusieurs voyages en Belgique, en France et en Italie. Le succès d'une comédie qu'il avait écrite dans ses moments perdus, *l'Avocat des femmes* (1874), le décida à se vouer entièrement au théâtre. Il vit actuellement à Berlin, où il a fait jouer successivement une série de pièces: *Die Modelle des Sheridan*, comédie (1875); *Die Florentiner*, tragédie (1876); *Die Adoptierten*, drame (1877); *Gabriele*, drame (1878); *Die Frau ohne Geist*, comédie (1879); *Auf der Brautfahrt*, comédie (1880); *Der Jourfix*, comédie (1882); *Die Mitbürger*, comédie (1884); enfin *Glück bei Frauen*, en collaboration avec G. von Moser, et *Frau Susanne*, avec Paul Lindau.

A. B.

BÜRGER (Willem), écrivain français (V. Thoré [Théophile]).

BURGES (William), architecte anglais, né à Londres le 2 déc. 1827, mort à Londres le 20 avr. 1881. Fils d'un ingénieur anglais bien connu, Alfred Burges, qui, en collaboration avec un autre ingénieur célèbre, James Walker, avait pris part à de très grandes opérations de génie civil, notamment à la construction de docks pour Londres et d'autres grandes villes anglaises et y avait amassé une fortune considérable, William Burges suivit les cours de King's College et de l'Université de Londres et, fort épris d'archéologie et d'architecture du moyen âge, s'attacha, de 1844 à 1854, à plusieurs maîtres anglais, Bore, sir Digby Wyatt, Slater, Warren et H. Clutton, tous adeptes passionnés de l'art ogival. Pendant cette même période, Burges fit de fréquents voyages en Angleterre, en Belgique, en Italie et en France, dans ce dernier pays surtout dont il appréciait vivement l'architecture du moyen âge, architecture dont, plus que de toute autre, ses études et ses œuvres exécutées portent l'empreinte. En 1856, Burges remporta, en collaboration avec son dernier maître, H. Clutton, le premier prix dans le grand concours international ouvert pour la construction de l'église Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille et, pendant vingt années, ne cessa de prendre part à d'importants concours tels que ceux édictés pour l'église commémorative à élever à Constantinople en l'honneur des officiers et des soldats mort pendant la guerre de Crimée; les nouvelles cours de loi à ériger dans la cité de Londres et l'église-cathédrale Sainte-Marie, à Edimbourg, concours auxquels il envoya des projets toujours remarqués, souvent récompensés et témoignant toujours, à côté d'un réel talent de dessinateur, d'une profonde connaissance du style architectonique dont il avait cru devoir s'inspirer. Le principal édifice religieux dû à Burges est l'église-cathédrale de Finbarre, à Cork (Irlande), édifice rappelant l'architecture française du XIIIe siècle, dont Burges dut faire exécuter tous les détails d'ornementation et de décoration, et dont l'évêque de Cork a pu dire que « cette église était réellement un monument élevé à la mémoire de l'architecte qui l'avait conçue ». Dans l'architecture militaire du moyen âge, Burges eut à restaurer ou à reconstruire en grande partie, pour M. le marquis de Bute, le château de Cardiff et Castell-Cock, non loin de cette ville. On lui doit encore quelques édifices religieux, très étudiés quoique de peu d'importance, et l'agrandissement et l'adaption à un hôtel de ville moderne d'un ancien établissement hospitalier, la Maison-Dieu de Douvres. Mais un édifice d'un tout autre caractère et qui, plus que tout autre, montre, malgré ses dimensions restreintes, toute la science de l'art du moyen âge que possédait Burges est la maison d'habitation qu'il s'était construite et décorée à Londres, dans Melbury-road, au

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

milieu des jardins de Holland-Park, maison dans laquelle il donna libre cours à toute sa fantaisie exubérante pour recréer à notre époque les formes et les décorations du moyen âge et pour représenter, dans des intérieurs ou sur des meubles d'une originalité sans pareille, les principales scènes des poèmes et des romans de chevalerie de toutes les époques. Burges était membre associé de l'Académie des beaux-arts de Londres et, en dehors de trois lectures, dites Cantor, faites par lui en 1864 à la Société des arts de Londres et publiées (Londres, Oxford, 1865, in-8), ses principales compositions, qu'elles aient été exécutées ou non, ont été réunies avec un soin pieux, à la suite d'une exposition qui en fut faite à l'Institut Royal des architectes britanniques en 1884, par son beau-frère, Richard Popplewell *Pullan* (V. ce nom), et publiées sous les titres de *The Architectural Designs of William Burges* (Londres, 1883, pet. in-fol., 75 pl.) et *The House of William Burges* (Londres, 1885, in-fol., 40 phot.). Charles Lucas.

Bibl. : *Royal Institute of British Architects, Transactions* ; Londres, 1882 et 1883-1884, in-4.

BURGESS (Le rév. Richard), ministre protestant et archéologue anglais, né en 1796, mort à Brighton le 12 avr. 1881. Richard Burgess, après avoir pris dès 1820 ses grades en théologie à Saint-John's College, à Cambridge, parcourut tous les degrés de la hiérarchie de l'Église anglaise de 1823 à 1850, époque à laquelle il fut pourvu d'un canonicat prébendé à la cathédrale de Saint-Paul ; mais il ne cessa de consacrer ses loisirs à des études d'archéologie antique et, si on peut citer de lui de nombreux écrits sur l'enseignement et, entre autres mémoires religieux, des lectures sur l'insuffisance de la religion non révélée et l'influence triomphante du christianisme (Londres, 1831), ainsi qu'un essai sur l'état des congrégations de l'église d'Angleterre en France, en Belgique et en Suisse, on lui doit, comme travaux archéologiques : 1° *Description of the Circus on the Via Appia near Roma* (Londres, 1828), mémoire suivi d'un essai sur les jeux du cirque et traduit en italien par Giuseppe Porta ; 2° *The Topography and Antiquities of Roma*, étude renfermant les récentes découvertes faites dans le Forum et sur la Voie sacrée (Londres, 1831, 2 vol.) ; 3° *Greece and the Levant*, véritable journal d'un voyage d'été (Londres, 1835, 2 vol.). Richard Burgess était membre honoraire de l'Institut royal des architectes britanniques et correspondant de l'Académie pontificale de Rome. Charles Lucas.

BURGESS (James), né en Ecosse, à Kirkmahoe, comté de Dumfries, le 14 août 1832, un des fondateurs et des représentants les plus autorisés de l'archéologie indienne. Il fut élevé en Ecosse, à Dumfries, Glasgow, puis Edimbourg, et commença des études d'architecture auxquelles il renonça bientôt pour se livrer à des travaux pédagogiques. Vers la fin de l'année 1855, à l'âge de vingt-trois ans, il se rendit à Calcutta comme professeur de mathématiques dans un des grands collèges de la ville, publia quelques textes anglais à l'usage des étudiants de l'Université et des études sur les *Mesures hypsométriques* dans le journal de la *Société Asiatique du Bengale*, en 1858. Trois ans après, il fut transféré à Bombay comme chargé de cours dans l'*Institution pour l'éducation des Parsis* ; il commença à ce moment la publication de très nombreux ouvrages, livres d'éducation pour la plupart, parmi lesquels nous citerons seulement une *Grammaire anglaise en Goudjarati* (1864 et 1867) et des publications scientifiques dans le *Philosophical Magazine*, le *Cambridge Messenger of Mathematics*, les *Transactions of the Bombay Geograph. Society*, de 1863 à 1873. Pendant ce temps, il visitait les principaux monuments de l'ancien art hindou, et publiait ses notes de voyage à *Adjanta* en 1865, à *Satroundjaya* en 1867, à *Girnâr* en 1868, et en *Goudjarate* en 1868. En 1869 un grand album avec photographies parut à propos des ruines de *Somanâth*, de *Djounagâdh*, de *Girnâr*, etc. Et en 1871, M. Burgess termina cette première période brillante de sa vie d'indianiste par la publication d'un grand ouvrage d'archéologie, la monographie la plus importante parue jusqu'alors dans ce genre d'étude, les *Temples dans le roc à Eléphanta* (éd. in-8 et in-4). Il commença alors la publication qui a rempli sa vie depuis 1872 jusqu'en 1884 (13 vol.), l'*Indian Antiquary*, journal mensuel de recherches d'archéologie orientale, et n'en abandonna la direction qu'à la suite d'une attaque de cataracte qui le força de transmettre à d'autres ce soin. — En 1864, il avait été nommé secrétaire de la commission du gouvernement à l'Observatoire magnétique de Kolaba, en 1869, *fellow honoraire* de l'Université de Bombay, où il faisait fréquemment passer des examens de mathématiques. — En 1873 le gouvernement le chargea de la surveillance archéologique de la partie occidentale de l'Inde ; en 1881 il eut également dans ses attributions le sud de la Péninsule, et depuis 1886, il est directeur général de la surveillance archéologique de l'Inde entière. Il est docteur honoraire de l'Université d'Edimbourg depuis 1881, *Companion of the exalted order of the Indian Empire* depuis 1885, et membre de la plupart des grandes sociétés savantes d'Europe.

Outre les publications dont nous avons parlé ci-dessus, M. Burgess a publié un très grand nombre d'ouvrages et de monographies relatives à l'art et à l'archéologie indiennes. Nous citerons surtout : *Views of Architecture and Scenery in Gujarat* (Londres, 1873, in-fol.) ; *Notes on the Rock-Temples of Elura or Verula* (1876, in-8) ; *Notes on the Paintings and Sculptures of the Bauddha-Rock Temples at Ajanta* (1879, avec pl., in-4) ; *Inscriptions from the Cave-Temples of Western India* (traduit par Bhagwanlâl Indraji, Ph. D.), avec des notes descriptives (1881, in-4, 52 pl.) ; *Lists of antiquarian Remains in the Bombay Presidency, Sindh and Berar* (1885, in-4) ; *Notes on the Amarâvatî Stûpa* (1882, in-4, pl.) ; *The Buddhist Caves of Western India and their Inscriptions* (1882) ; *The Cave-Temples of Western-India* (1883) ; *The Buddhist Stûpas of Amarâvati and Jagayyapeta* (avec traduction des inscriptions d'Açôka à Dhauli et Jangada, par le docteur Bühler, 1887) ; enfin, en collaboration avec J. Fergusson une très importante publication sur les *Cave-Temples of India* (1880, grand in-8, illustrations nombreuses). Il faut joindre à cette liste de très intéressants et très détaillés rapports sur la surveillance archéologique de l'Inde de l'Ouest et du Sud, grand in-4 illustrés : *Report on the archæology of Belgaum and Kaladgi districts* (1874) ; *of Kâthiâwâd and Kach* (1876) ; *of Beder and Aurangâbâd districts* (1878).

Georges Guieysse.

BURGGRAEVE (Adolphe), médecin belge contemporain, né à Gand le 8 oct. 1806. Il étudia à l'Université de sa ville natale et y fut nommé en 1828 prosecteur, en même temps que chargé d'un cours d'anatomie pathologique. Nommé peu après professeur d'anatomie et de chirurgie, il remplit en outre les fonctions de chirurgien en chef de l'hôpital de Gand. Burggraeve a publié une série d'ouvrages importants : *Précis de l'histoire de l'anatomie*, etc. (Gand, 1840, in-8) ; *Essai sur André Vésale* (Gand, 1841, in-4) ; 2e édit. de cet ouvrage et du précédent, sous le titre de : *Etudes sur André Vésale avec l'histoire de l'anatomie* (Bruxelles et Paris, 1862, in-8) ; *Histologie ou anatomie de texture* (Gand, 1843, in-8, av. 12 pl.) ; les trois ouvrages précédents se trouvent réunis dans une 3e édit. sous le titre de : *Histoire de l'anat. physiol., path. et philos.*, etc. (Paris, 1880, gr. in-8) ; *Tableaux synoptiques de clinique chirurgicale*, etc. (Gand, 1850, in-8) ; *le Génie de la chirurgie considéré sous le rapp. des pansements, des opérations, du diagnostic*, etc. (Gand, 1853, in-8 ;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

2e édit. ; Paris et Bruxelles, 1862, in-8) ; *le Choléra indien considéré sous le rapport hygiénique, médical et économique* (Gand, 1855, in-8, avec 1 pl. ; 2e édit. entièrement refondue ; Paris, 1885, gr. in-8) ; *les Appareils ouatés ou nouveau système de déligation pour les fractures, les entorses, les luxations*, etc. (Bruxelles, 1858, in-fol., avec 20 pl.) ; *Chirurgie théorique et pratique* (Leipzig, 1859-60, in-8, avec pl.) ; *Amélioration de l'espèce humaine*, etc. (Bruxelles et Leipzig, 1860, in-8) ; *Monument à Ed. Jenner, ou l'histoire générale de la vaccine à l'occasion du premier centenaire de son invention*, etc. (Bruxelles, 1875, in-4, avec 6 pl.) ; *Etudes sur Hippocrate* (in-8). Il est certain que Burggraeve a contribué dans une large mesure aux progrès de la chirurgie moderne.

La publication du *Répertoire universel de médecine dosimétrique humaine et vétérinaire*, fondé en 1872 par Burggraeve, et paraissant depuis lors, a produit une grande sensation ; apôtre infatigable de la dosimétrie, le chirurgien belge a publié à partir de cette époque un nombre considérable de manuels destinés à vulgariser la nouvelle doctrine ; il a entrepris de nombreux voyages sur le continent, chaque année vient à Paris assister à des réunions de ses adeptes et a même réussi à organiser, en 1878, un congrès de médecine dosimétrique. Pour l'exposition et la critique du système de Burggraeve, nous renvoyons au mot Dosimétrie. Dr L. Hn.

BURGHAUSEN. Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, province de Haute-Bavière, sur la Salzach, près du confluent de l'Inn ; 3,475 hab. Ch.-l. d'un comté (1025-1160), puis résidence des ducs de Basse-Bavière (1255-1505).

BURGHERS (Peuple) (V. Badagars).

BURGHERS (Michel), dessinateur et graveur anglais, d'origine hollandaise, né en Hollande vers 1640, mort à la fin du siècle. Après la prise d'Utrecht par Louis XIV, il alla se fixer à Oxford. On lui doit nombre d'illustrations pour des livres, et une quarantaine de portraits des personnages du temps, proprement exécutés au burin ou en manière noire, mais d'un aspect peu séduisant. Il y a lieu de citer ceux de *Sir Thomas Bodley* ; de *lord Clarendon*, d'après P. Lely ; de *John Barefort*, d'après Lutterell. G. P-i.

BURGILLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 187 hab.

BURGKMAIR (V. Burckmair).

BURGLEN. Village de Suisse, cant. d'Uri ; 1,478 hab. La légende y fait naître et mourir Guillaume Tell.

BURGMÜLLER (Johann-Friedrich-Franz), pianiste et compositeur, né à Ratisbonne en 1804, mort à Beaulieu (Seine-et-Oise) le 13 févr. 1874. Il se fixa à Paris en 1832 et s'y livra à l'enseignement du piano et à la composition. Il obtint des lettres de naturalisation en 1842. Ses œuvres pour le piano, très nombreuses, eurent parmi les amateurs une grande vogue, peu justifiée par leur mince mérite, et aujourd'hui éteinte. Fréd. Burgmüller composa en 1843 la musique du ballet *la Peri*, et en 1844 un acte de celui de *Lady Henriette*. La valse, longtemps célèbre sous le titre de *valse de Giselle*, intercalée par Ad. Adam dans le ballet de ce nom, était de Fréd. Burgmüller. — *Norbert* Burgmüller, frère du précédent, né à Dusseldorf le 14 janvier 1808, mort à Aix-la-Chapelle le 7 mai 1836, était élève de Spohr et de Hauptmann et avait publié quelques œuvres instrumentales qui renfermaient de sérieuses promesses. Michel Brenet.

BURGNAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe-sur-Vienne ; 492 hab.

BURGOIGNE (Nicolas) (V. Burgundius).

BURGONDES *(Burgundiones)*. Peuple germanique qui appartenait, d'après Pline, à la branche vandale ou gothique. Au premier siècle de notre ère, les Burgondes habitaient entre l'Oder et la Vistule, dans le pays qui forma plus tard le duché de Posen. D'après Ammien Marcellin, ils descendaient d'anciens colons romains. Orose affirme que ces colons avaient été établis par Drusus lors de ses conquêtes dans la Germanie centrale et que, fixés de bonne heure dans des châteaux, *burgi*, ils reçurent le nom de Burgondes ; cette étymologie n'a pas de valeur. Est-ce avec plus de raison que des savants modernes ont fait venir ce nom du gothique *burga*, qui signifie habitant, et de *chunda* ou *gunda*, qui veut dire *belliqueux ?* Les origines des Burgondes sont obscures. Ainsi le nom de l'île de Bornholm, autrefois *Borgundaholm*, et celui de l'île de Rügen, *Borgunda-land*, ont fait croire que les Burgondes venaient de la presqu'île scandinave ; et cependant il serait plus naturel de penser que ces îles, en raison de leur situation, ont reçu leurs habitants de la côte méridionale. Quoi qu'il en soit, les Burgondes s'avancèrent peu à peu vers le Rhin. Vers l'an 359, leur territoire confinait à celui des Alamans, comme cela résulte d'un passage d'Ammien Marcellin. L'empereur Julien les combattit et leur fit éprouver des pertes. Mais en 370, l'empereur Valentinien Ier s'allia à eux et chercha à les lancer contre les Alamans. Les Burgondes descendirent vers le Rhin au nombre de quatre-vingt mille ; mais l'empereur les ayant abandonnés, ils se retirèrent en se promettant de tirer vengeance des Romains. En l'année 407, ils passèrent le Rhin sous la conduite de Gibika (Pour la suite V. Bourgogne, § 4). M. Prou.

Bibl. : Pline, *Hist. natur.*, l. IV. ch. xiv. — Ammien Marcellin, l. XVIII, ch. ii, et l. XXVIII, ch. v. — Orose, l. VII, ch. xxxviii et xli. — Cassiodore, *ad ann. 413*. — Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes*, en tête du premier vol. de la *Description générale du duché de Bourgogne*, par Courtépée, éd. 1847. — Gingins, *Mémoires sur l'établissement des Burgondes*, dans *Mémoires de l'Académie de Turin*, 1837. — Derichsweiler, *Geschichte der Burgunden ;* Munster, 1863, in-8. — Sécrétan, *la Tradition des Niebelungen*, dans *Bibliothèque universelle*, nouv. période, t. XXIII (1865), pp. 153 et 505 ; t. XXIV (1865), p. 90. — Albert Jahn, *Die Geschichte der Burgundionen* ; Halle, 1874, 2 vol. in-8.

BURGONDES (Lois des). Après leur établissement dans le sud-est de la Gaule, en 411, les Burgondes n'imposèrent pas leurs propres lois aux habitants du territoire conquis. Comme les Francs et les Wisigoths, ils gardèrent pour eux leurs coutumes nationales et laissèrent aux vaincus les lois romaines qui les régissaient avant l'invasion. Il y eut donc chez eux, comme dans les autres royaumes fondés en Gaule par les Germains, deux législations qui furent simultanément en vigueur, chacune ayant un caractère *personnel* : 1° la loi germanique, qui était spéciale aux Burgondes, dans leurs rapports entre eux ou avec les Gallo-Romains ; 2° la loi romaine, qui était appliquée entre Gallo-Romains. Pour faciliter la tâche des juges, qui devaient se conformer, suivant les cas, à la première ou à la seconde législation, les rois burgondes promulguèrent, dans le cours du vie siècle, des codes officiels contenant les règles essentielles de chacune d'elle. Le code germanique est connu sous le nom de *Loi Gombette ;* le code romain, sous celui de *Papien*.

1° La loi Gombette *(Lex Gundobada, Gombata, Liber legum Gundobati, Liber constitutionum, Lex inter Burgundiones et Romanos)* est ainsi nommée du roi Gondebaud (474-516), qui réunit en un seul recueil les lois de ses prédécesseurs et les siennes. Son œuvre législative, composée entre 480 et 500, puis revisée et promulguée de nouveau vers 501, ne nous est pas directement parvenue : elle n'est connue que par une rédaction plus récente que fit faire, en 517, son fils, le roi Sigismond, et qui contient quelques additions importantes. Le texte que l'on possède est divisé en cent neuf titres, dont les derniers (89-109) ne figurent pas dans tous les manuscrits et ont été probablement ajoutés au texte officiel, par quelques copistes ; les titres 1 à 88 n'ont pas tous le même caractère : les premiers (2-41) forment la partie la plus ancienne de la loi et sont antérieurs à 501, les autres sont, pour la plupart, des constitutions nouvelles, ajoutées soit par Gondebaud, soit par Sigismond. — Comme les autres

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lois germaniques, la loi Gombette est une coutume écrite, plutôt qu'un code émané de l'initiative royale : des commissaires *(legislatores)* furent chargés par le roi de constater les usages, et présentèrent le résultat de leur enquête à l'assemblée des hommes libres, qui approuva par acclamations tout ce qui lui parut conforme aux habitudes traditionnelles de la nation; la rédaction ainsi établie d'un commun accord *(pactum)* fut promulguée par le roi en forme solennelle *(edictum, decretum, constitutio, lex)*. Les additions ou modifications postérieures se firent dans les mêmes formes. — A l'époque où elles furent ainsi constatées par écrit, les coutumes nationales des Burgondes s'étaient déjà sensiblement modifiées, par l'effet de la conquête, au contact de la civilisation gallo-romaine. Aussi dans leur loi, comme dans celle des Wisigoths, trouve-t-on au milieu des usages et des institutions germaniques de nombreuses traces de droit romain; il y avait même certains procès dans lesquels les Burgondes pouvaient demander à être jugés suivant la loi romaine. — La loi Gombette resta en vigueur, non seulement tant que le royaume Burgonde garda son indépendance, mais encore après sa réunion au royaume franc (534), aussi longtemps que dura le régime des lois personnelles c.-à-d. jusqu'à la fin de l'époque carolingienne. Mais elle n'eut pas sur la formation historique du droit français une influence aussi large et aussi profonde que les lois franques, et l'on n'en peut guère suivre la trace que dans quelques coutumes générales ou locales de la région occupée par les Burgondes. — Le texte en a été imprimé pour la première fois en 1573, par les soins de Du Tillet. Une autre édition, revisée sur les manuscrits, a été publiée, en 1863, par Bluhme, dans les *Monumenta Germaniæ historica* (*Leges*, t. III, p. 525); malgré les vives critiques de Hubé et de Boretius, qui préfèrent l'édition de Du Tillet, elle a été reproduite par Binding, en 1880, dans les *Fontes rerum Bernensium* (t. I). La reproduction intégrale de tous les manuscrits connus de la loi Gombette, avec des notes, vient d'être entreprise par J.-E. Valentin-Smith (1er fasc. 1888).

2° La loi romaine des Burgondes, quelquefois nommée dans les manuscrits *Lex romana*, *Liber legis Theodosii et Novellarum*, est généralement appelée Papien *(Papianus)*. Ce nom lui vient d'une circonstance toute fortuite : dans les plus anciens manuscrits où se trouvaient réunies, pour l'usage des juges, les diverses lois applicables aux Gallo-Romains, celle des Burgondes était placée immédiatement et sans indication particulière à la suite du fragment de Papinien par lequel finit celle des Wisigoths (Bréviaire d'Alaric); elle fut considérée par des copistes peu intelligents comme une continuation de ce texte de Papinien, dont le nom était écrit par abréviation : Papien *(Papianus)*; plus tard, quand on copia isolément les deux codes, et qu'on sépara la loi Burgonde du fragment de Papinien qui lui était étranger, on lui conserva cependant le titre de Papien, qui se trouve déjà dans un manuscrit du IXe siècle. — Ce recueil législatif fut rédigé par ordre du roi Gondebaud qui l'annonça à ses sujets gallo-romains dans le préambule qui précéda la seconde promulgation de la loi Gombette (501); il est probablement antérieur au Bréviaire d'Alaric (507), qui semble lui avoir fait quelques emprunts, et en tout cas à la mort du roi Gondebaud (516). Il se compose de textes tirés du Code Théodosien, des Codes Grégorien et Hermogénien, de Gaius, des Sentences de Paul et des interprétations du Code Théodosien. Ces fragments sont répartis en quarante-sept titres, et ne règlementent que les matières les plus usuelles; sur les autres points les juges se reportaient dans le principe au Code et aux Novelles de Théodose, plus tard au Bréviaire d'Alaric, quand l'autorité de ce recueil devint générale dans la Gaule mérovingienne: c'est ce qui explique pourquoi dans les anciens manuscrits le Papien était copié à la suite du Bréviaire. — Quoique émané de l'autorité royale, ce recueil est plutôt rédigé en forme d'instruction qu'en forme de loi; dans la disposition des matières, le rédacteur a suivi pas à pas l'ordre des titres de la loi Gombette, qui lui a évidemment servi de modèle, et à laquelle il a emprunté quelques dispositions étrangères au droit romain, par exemple le vehrgeld. — Après la conquête du royaume Burgonde par les Francs, le Papien tomba assez rapidement en désuétude et fut généralement remplacé par le Bréviaire d'Alaric. Le texte en a été imprimé pour la première fois par Sichard, en 1528; puis par Cujas, en 1566, comme appendice au Code Théodosien. Les éditions les plus récentes sont celle de Barkow (1826), et celle de Bluhme (1863), qui se trouve dans les *Monumenta Germaniæ historica* (*Leges*, t. III, p. 595). Ch. MORTET.

BIBL. : DE SAVIGNY, *Geschichte der römischen Rechts in Mittelalter*, 1834-61, 2e aufl., t. II, p. 9, VII, p. 30 (trad. fr. de la 1re éd., 1839, t. II, p. 6). — GINOULHIAC, *le Droit romain en Gaule sous les Barbares : le Papien (Revue historique de droit français*, 1856, t. II, p. 539) et *Cours élémentaire d'histoire du Droit français*, 1884, p. 215. — R. HUBÉ, *Histoire de la formation de la Loi bourguignonne*, 1867, ibid., t. XIII, p. 209. — L. DE VALROGER, *les Barbares et leurs lois* (*Revue critique de législation*, 1866, t. XXIX, pp. 437, 535, et 1867, t. XXX, pp. 65, 165). — A. RIVIER, *Introd. historique au Droit romain*, 1881, p. 466. — H. BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte*, 1887, I, pp. 354 et 382. — E. GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, 1888, t. II, pp. 148 et 163. — V. aussi les auteurs cités dans les trois derniers ouvrages.

BURGOS (Céram.). On donne le nom de *burgos* à un lustre métallique employé dans la décoration des poteries et surtout des porcelaines. Le *burgos* a le ton chatoyant rosâtre et en même temps un peu jaunâtre de certaines coquilles; il est assez transparent pour participer de la couleur de la couverte sur laquelle il est posé, ce qui permet de lui donner alors des tons excessivement variés et très remarquables. « Il y a plusieurs manières de le faire, dit Brongniart, dans son *Traité des arts céramiques*. Tantôt on fond ensemble du soufre, de l'or et de la potasse ou bien de l'or dans un sulfure alcalin déjà fait; on dissout le tout dans l'eau, on précipite par un acide faible; on recueille le précipité qu'on conserve à l'état de sirop épais dans de l'essence de lavande. » Ce précipité, broyé avec une petite quantité de fondant, est ensuite étendu avec beaucoup de soin et en couche excessivement mince sur le vernis de la poterie à laquelle on veut donner cette sorte de chatoiement. On le cuit à la moufle et la cuisson suffit pour lui donner, sans aucun frottement, l'éclat et le poli qui en font les qualités; on peut le rendre plus beau en remettant après la cuisson une seconde couche aussi mince que possible. Il faut cuire avec le plus grand soin, car la moindre vapeur, les étincelles, la plus petite poussière l'altèrent, le rendent sale, terne et lui enlèvent tout son mérite. Le *burgos* offre quelquefois des taches circulaires dont le bord brille de l'éclat métallique de l'or pur; on obtient ces taches assez facilement et d'une façon très simple en répandant sur le fond, au moment où on vient de l'étendre et quand il est encore visqueux, des petites gouttelettes d'essence qui, en s'étalant, entraînent avec elles le lustre qu'elles rassemblent sur leur circonférence. Ce lustre étant alors plus épais ne donne plus le chatoyant, mais le lustre d'or avec tout son éclat qui peut être encore avivé si on frotte la pièce avec un morceau de drap ou de flanelle. On peut faire aussi le *burgos* avec l'or fulminant employé très mince; un peu épais il donnerait le lustre d'or (V. LUSTRE MÉTALLIQUE). Ed. G.

BURGOS. Ville d'Espagne, ch.-l. de province (Vieille-Castille), sur l'Arlanzon (tributaire de la Pisuerga, affl. du Duero), sur le ch. de fer de Madrid à la frontière française; 28,327 hab. La ville s'élève en amphithéâtre sur la rive droite de l'Arlanzon que traversent trois ponts; à gauche de la rivière est le grand faubourg de *La Vega*; à l'O., sont ceux des *Las Huellas* et de *San Pedro*. Les guerres civiles ont à peu près ruiné l'industrie et le commerce de Burgos, qui furent jadis très florissants. C'est encore un entrepôt des laines de la Vieille-Castille. La

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ville, qui eut jadis plus de 100,000 habitants, a conservé de nombreux témoignages de sa splendeur passée.

La ville est dominée par une citadelle ruinée; irrégulièrement bâtie sur une pente, elle a des rues étroites et sombres; de ses neuf places, l'une est entourée de portiques de trois côtés et est assez élégante. Les fontaines sont nombreuses. Le monument le plus remarquable est la célèbre cathédrale, une des merveilles de l'art gothique. Elle date du XIIIe siècle (à partir de 1221), fut décorée au XVe (1442-1456) d'une façade superbe, œuvre de Jean de Cologne; on y ajouta ensuite deux tours hautes de 90 m. L'intérieur est très beau; on signale surtout la chapelle (1487) qui renferme le tombeau du connétable

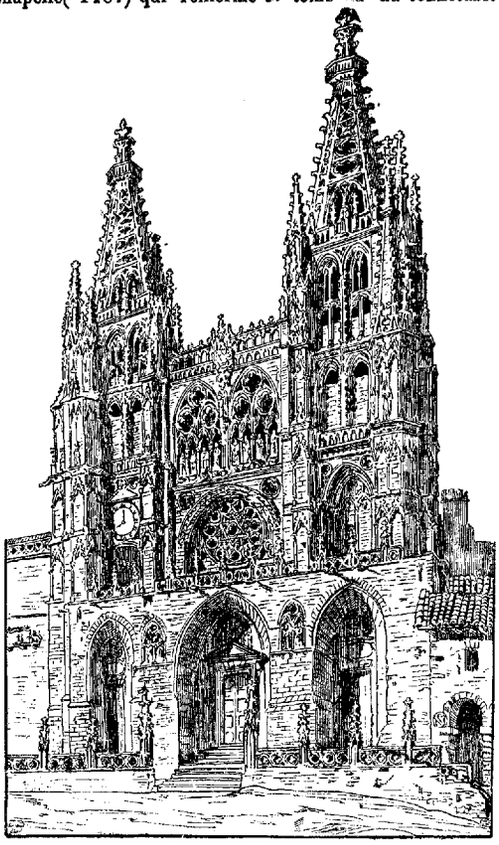

Cathédrale de Burgos, d'après une photographie.

Velasco de Castille et de sa femme. Il faut citer plusieurs autres églises : San Esteban, bâtie de 1280 à 1350; San-Gil, de la même époque; l'hôtel de ville; le palais archiépiscopal; l'arc de triomphe, élevé en l'honneur de Fernando Gonzalez, le premier comte de Castille; la porte Santa Maria, décorée de statues. Les promenades qui descendent jusqu'à l'Arlanzon sont charmantes. A 1,500 m. à l'O. de la ville est le monastère de *Santa Maria de las Huelgas*, fondé par Alphonse IX (1187), dont l'abbesse avait rang d'évêque et prenait place immédiatement après la reine d'Espagne; elle commandait aux 150 religieuses de son couvent, à 17 monastères, 14 villes et 50 villages. L'église et les deux cloîtres (XIIIe siècle) sont de style ogival; on y voit les tombeaux de plusieurs rois et reines d'Espagne. A 4 kil. à l'E. de Burgos est la chartreuse de *Miraflores*, fondée en 1441, de style fleuri; on y voit les tombeaux d'albâtre de Juan II et de sa femme Isabelle de Portugal. A 8 kil. de la ville, dans une vallée déserte, est le monastère abandonné de *San Pedro de Cardena* où le Cid fut enterré en 1099 à côté de Chimène; en 1842 on a transporté leurs ossements dans l'hôtel de ville de Burgos. Le Cid est né au bourg voisin de *Vivar* ou Bivar, où on lui a élevé un monument commémoratif.

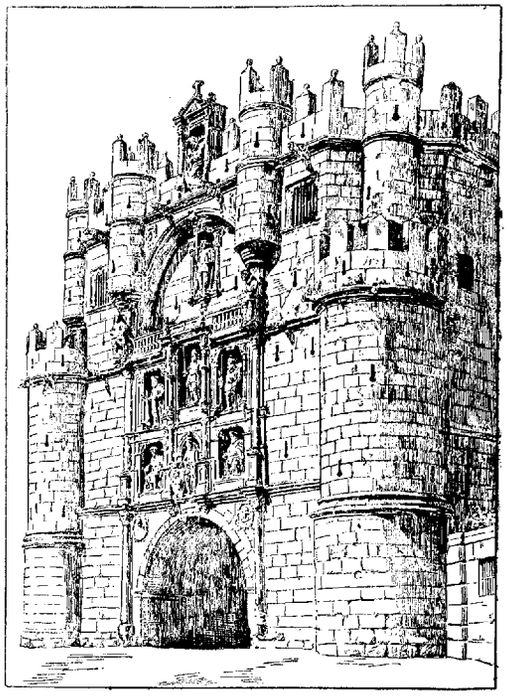

Porte Santa Maria de Burgos, d'après une photographie.

Histoire. — Fondée à la fin du IXe siècle, à la place de l'ancienne *Cauca* ou de *Deobrigula*, elle fut la résidence des comtes, puis des rois de Castille. En 1087, Alphonse III transporta sa résidence à Tolède; il transféra à Burgos l'évêché de Gamonal; en 1574, Burgos devint archevêché. Le 10 nov. 1808 le maréchal Soult écrasa à Burgos l'armée espagnole du marquis de Belveder; Wellington l'assiégea inutilement du 19 sept. au 29 oct. 1812.

A.-M. B.

BURGOS y Mantilla (Francisco), peintre espagnol, né à Burgos vers 1610. Il fut d'abord l'élève de Pedro de las Cuevas, puis de Velazquez. En 1658, Burgos, qui résidait alors à Madrid, fut appelé à témoigner dans l'enquête ouverte à l'occasion de l'admission de son maître dans l'ordre de Santiago. D'après les notes manuscrites d'un contemporain, Diaz del Valle, Burgos y Mantilla aurait été l'un des meilleurs imitateurs de Velazquez, surtout dans la peinture des portraits dans laquelle il s'était acquis une grande réputation à la ville et à la cour. On ne connaît aujourd'hui aucun ouvrage qui puisse lui être attribué avec certitude.

P. L.

BURGOYNE (John), général et écrivain anglais, né vers 1722, mort en 1792. Après avoir servi en Portugal comme brigadier-général (1762), et avoir siégé deux fois au Parlement (1761-1768), il reçut, avec le grade de lieutenant général, le commandement de l'armée anglaise du Canada (1777). Il remporta un premier avantage sur les Américains à Ticonderoga; mais battu à Stillwater et à Freeman's Farm, il se laissa envelopper par le général Gates, devant qui il capitula à Saratoga (17 oct. 1777). A la suite de cet échec, il dut donner sa démission. Il s'occupa dès lors de littérature. Il fut pourtant rétabli dans son grade en 1782 et nommé conseiller privé et commandant en chef en Irlande. Outre ses écrits politiques et parlementaires, on a de lui un mémoire sur son commandement en Amérique : *State of the Expedition from*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Canada (1780), des poésies et des pièces de théâtre comme *The Lord of the Manor*, opéra-comique (1781) et *The Heiress* (1786), comédie qui rappelle par endroits *The School for Scandal* de Sheridan. Ses œuvres dramatiques et poétiques, précédées de sa biographie, ont été publiées en 1808 (2 vol. in-12). B.-H. G.

BIBL. : FONBLANQUE, *Episodes and Correspondence of Burgoyne*; 1876.

BURGOYNE (Sir John-Fox), feld-maréchal anglais, né en 1782, mort à Londres le 7 oct. 1871, fils du précédent. Elevé à Woolwich, il fut breveté lieutenant des ingénieurs militaires le 29 août 1798. En 1800, il s'embarqua avec l'expédition de la conquête de Malte, fut promu capitaine le 1er mars 1805 et servit (1806-1807) en Sicile et en Egypte, où il se distingua particulièrement aux sièges de Rosette et d'Alexandrie. Envoyé en Portugal en 1808, il y resta pendant six ans dans l'armée de Wellington et conduisit notamment les sièges de Saint-Sébastien et de Burgos. Il avait été nommé major le 6 fév. 1812 et lieutenant-colonel le 27 avr. de la même année. A peine de retour en Angleterre, il repartit, comme ingénieur en chef, sous les ordres de l'amiral Cochrane, qui dirigeait l'expédition d'Amérique et qui tenta, sans le moindre succès, d'enlever la Nouvelle-Orléans (8 janv. 1815). Il reparut en Portugal en 1827 dans l'armée de Clinton où il exerçait les fonctions de principal ingénieur. Colonel le 22 juil. 1830, on lui donna la présidence de la commission des travaux publics de l'Irlande (1831). Il y rendit de grands services, s'occupa notamment des chemins de fer dont il proposait la construction par l'Etat, mais le Parlement rejeta son projet. Il présenta encore plusieurs projets de défense des côtes d'Irlande et, devenu major général le 28 juin 1838, fut nommé, en 1845, inspecteur général des fortifications d'Angleterre. Parvenu au grade de lieutenant général le 11 nov. 1851, il présenta, dès les premiers symptômes de la guerre d'Orient, un plan de campagne qui lui valut une mission à Constantinople. Il fut chargé d'étudier les moyens de défendre cette ville et de présenter un rapport sur les forces effectives de la Turquie. Nommé ingénieur en chef de l'état-major de l'armée d'Orient, il prit part aux batailles de l'Alma, de Balaklava et d'Inkermann. Il eut à conduire le siège de Sébastopol ; mais, peu soutenu par son gouvernement, mal secondé par les soldats, il s'attira les reproches de Canrobert, qui se plaignit de son incapacité. De son côté, il écrivait avec une certaine mélancolie : « Nos forces sont si mesquines dans l'armée combinée que c'est devenu presque une expédition française et que nos alliés poursuivent leur plan sans même nous consulter pour la forme. » Il fut rappelé en Angleterre en mars 1855. Cependant il avait largement contribué aux plans de campagne, qui finirent par réussir. Aussi, après avoir repris son poste d'inspecteur des fortifications, fut-il comblé d'honneurs : baronet (1856), constable de la Tour de Londres (1865), feld-maréchal (1868). En 1870 il adressa à Napoléon III, après les événements de Sedan, une lettre de condoléances. L'empereur, prisonnier à Wilhelmshœhe, lui répondit le 29 oct. 1870 par des confidences qui firent sensation. Il avouait, entre autres « au Moltke de l'Angleterre », que la marche qu'il avait entreprise et qui aboutit au désastre de Sedan était la plus imprudente et la moins justifiable au point de vue stratégique, mais qu'elle lui avait été imposée par des considérations politiques, et écrivait la phrase célèbre : « Tous nos malheurs proviennent de ce que les Prussiens ont été plus tôt que nous prêts à marcher. » Burgoyne a laissé : *Military Opinions* (Londres, 1859), étude sur le fameux thème, si souvent repris, d'une invasion de l'Angleterre par une armée étrangère et principalement une armée française, et une *Correspondance*, remplie de détails sur l'armée anglaise.

Son fils, *Hugues Talbot* Burgoyne, né à Dublin en 1833, mort en mer en sept. 1870, entra dans la marine en 1847, prit part à l'attaque de Kinburn et commandait le *Captain*, ce vaisseau cuirassé nouveau modèle, qui périt si malheureusement dans le golfe de Biscaye en sept. 1870. R. S.

BIBL.: WROTTESLEY, *Life and correspondance of sir J. Burgoyne*; Londres, 1873, 2 vol. in-8.

BURGRAVE, ancien dignitaire ; c'était primitivement le commandant d'un château ou burg, qui joignait à ses fonctions militaires l'autorité judiciaire sur le domaine soumis à sa compétence; il était nommé par le possesseur du château ou possédait celui-ci en gage d'une créance. On confiait en général ces fonctions à un membre de la petite noblesse. Ses pouvoirs, peu définis, étaient fort étendus. Dans bien des cas autour des châteaux impériaux se développèrent des villes ; les burgraves en furent les comtes *(comites urbis)* et y exercèrent le pouvoir judiciaire militaire, les droits de surveillance et de police. Avec le progrès de la puissance urbaine, ils furent en général éliminés ou annulés. Quelques-uns seulement, comme ceux de Magdebourg, de Meissen, de Nuremberg, rendant leur burgraviat héréditaire, purent constituer de véritables principautés. On sait que les Hohenzollern, burgraves de Nuremberg, eurent une fortune incomparable.

BURGSCHMIET (Daniel), fondeur allemand, né à Nuremberg le 11 oct. 1796, mort le 7 mars 1858. Dès son enfance il fit preuve d'une grande habileté ; il bâtit un théâtre d'automates, fut chargé de travaux de sculpture à Nuremberg ; en 1825 il exécuta la statue de *Melanchthon* (en pierre) ; il devint ensuite fondeur en bronze, étudia sous Crossatières, à Paris, les procédés et fondit les statues de *Dürer* et *Regiomontanus*, le *Dürer* de Rauch (1837-1839), la statue de *Charles VI* à Prague, celle de *Beethoven* à Bonn (1845), etc.

BURGTHEATER (Le), qui est le théâtre de la cour impériale d'Autriche, est la première scène littéraire non seulement de Vienne, mais de toute l'Allemagne. On le compare fort justement à notre Comédie-Française, avec laquelle son organisation particulière n'est pas sans une sorte d'analogie, et parce qu'il a, comme elle, le culte et le respect des hautes traditions classiques, cultivant à la fois la tragédie et la haute comédie, sans pour cela dédaigner de prendre part au mouvement littéraire contemporain. Les artistes du Burgtheater forment deux groupes : les membres ordinaires du théâtre d'une part, et, de l'autre, les acteurs qui font le service de la cour ; ces derniers sont nommés par décret impérial et engagés à vie. Il suit de là que la troupe possède un ensemble, une cohésion qu'il est difficile de rencontrer dans d'autres conditions.

L'origine du Burgtheater, qui fut fondé par Marie-Thérèse, remonte à l'année 1741. Spécialement réservé à la maison impériale, il fut d'abord installé dans l'ancienne salle de bal de la cour. Mais comme l'impératrice, tout en voulant son théâtre très brillant, entendait qu'il lui coûtât le moins possible et se défendait de donner de fortes subventions, elle imagina d'avoir recours au jeu pour payer les frais de ses plaisirs scéniques. Elle donna donc l'autorisation au Burgtheater de tenir des jeux pendant les représentations « comme à Milan, et avec permission d'y jouer même les jeux prohibés ailleurs ». C'était ainsi la cagnotte qui nourrissait le théâtre. A cette époque, le théâtre allemand était entré déjà dans la période nationale ; néanmoins, les premiers grands succès de la scène impériale viennoise furent dus aux œuvres d'un des nôtres, de Marivaux, qui enchantaient littéralement les spectateurs. Au reste, on ne jouait pas seulement alors la comédie française au Burgtheater, on y chantait l'opéra italien, et les ballets italien et français y faisaient aussi merveille ; et c'est un danseur français, le célèbre Noverre, qui était maître des ballets. En 1772 seulement on cessa de jouer la comédie française en français, et le Burgtheater commença à se consacrer à l'art national ; quatre ans plus tard, l'empereur Joseph II, tout en le

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

maintenant à l'état de théâtre de la cour, l'ouvrit au grand public, et à partir de ce moment l'histoire du Burgtheater se confond avec celle de la littérature dramatique allemande, dont les chefs-d'œuvre n'ont cessé d'y trouver une interprétation hors ligne. Lessing, Gœthe, Schiller n'ont jamais été mieux traduits sur aucune scène allemande.

L'éclectisme, un éclectisme qu'on peut qualifier d'international, est une des lois du Burgtheater. A côté des grands poètes allemands que nous venons de nommer, Lessing, Gœthe et Schiller, à côté des trois écrivains dramatiques fort distingués qui font honneur à l'Autriche : Grillparzer, Frédéric Halm (le baron Münch-Bellinghausen) et Bauernfeld, il se fait gloire de représenter, avec tout le soin possible, les chefs-d'œuvre du théâtre étranger, particulièrement ceux de Shakespeare, de Molière et de Cervantes, dont les bustes ornent sa façade. C'est ainsi qu'à côté de *l'Iphigénie en Aulide* de Gœthe, de la *Jeanne d'Arc* ou du *Wallenstein* de Schiller, il offre à son public soit *Othello* ou *Roméo et Juliette*, soit *Tartuffe* ou le *Misanthrope*. Mais, en ce qui concerne le théâtre contemporain, il faut bien le dire, ce sont les pièces françaises surtout qui alimentent son répertoire. Les auteurs allemands sont, à l'heure actuelle, peu nombreux, et leurs œuvres manquent d'originalité ; quelle que soit la valeur, réelle d'ailleurs, de MM. Paul Lindau, Justinus, Wilbrandt, Doxzy, Edouard Mauthner et quelques autres, leurs productions pâlissent devant les pièces de nos écrivains français, dont le public viennois se montre extrêmement friand. Aussi, malgré les efforts de M. Wilbrandt, le directeur actuel du Burgtheater, le successeur du sardonique baron de Dingelstedt, qui voudrait enrayer le mouvement, faut-il toujours en revenir aux drames et aux comédies de MM. Emile Augier, Alexandre Dumas, Octave Feuillet, Victorien Sardou, Henri Meilhac, voire même de M. Georges Ohnet, et alimenter le répertoire avec celui de notre Comédie-Française, de notre Gymnase et de notre Vaudeville.

Il va sans dire que le Burgtheater a vu passer sur ses planches quelques-uns des meilleurs et des plus célèbres comédiens de l'Allemagne. Il serait difficile de les nommer tous, et nous rappellerons seulement le souvenir de certains des plus fameux : Anschütz, Joseph Wagner, Loeve, Sophie Schrœder, Mme Rittich, Mme Haizinger. Aujourd'hui, il possède surtout trois artistes de premier ordre, dont le mérite est absolument exceptionnel : M. Sonnenthal, qui joue les jeunes premiers, qui fait l'admiration de ses compatriotes et qui est sans contredit le premier comédien de l'Allemagne entière ; M. Joseph Lewinski, premier rôle tragique, incomparable, dit-on, dans Richard III et dans Schylok ; enfin, Mme Charlotte Wolter, veuve du comte O'Sullivan, tragédienne inspirée, que son talent plein d'ampleur et d'éclat a fait surnommer la Rachel allemande. A côté de ces trois artistes il faut citer encore Mlle Stella Hohenfelds, une soubrette charmante, et peut-être aussi Mlle Catherine Schratt, bien que quelques-uns prétendent que les succès de cette dernière sont dus plutôt à sa beauté qu'à son talent. Quoi qu'il en soit, la troupe du Burgtheater est la seule en Europe qui puisse supporter la comparaison avec celle de notre Comédie-Française, et les artistes qui la composent continuent dignement les nobles traditions de leurs devanciers. Quant au théâtre en lui-même, ce n'est plus, depuis 1889, celui que les Viennois ont connu pendant un siècle et demi. L'ancien Burgtheater formait un petit édifice à peine visible, dans une aile du palais impérial, de la *Burg*, d'où il tenait son nom. Petit, pauvre, étriqué, d'ailleurs tombant en ruines, on dut, il y a quelques années, songer à le remplacer par une construction plus en rapport avec les besoins et les exigences modernes. L'architecte baron Hagenauer fut chargé de cette construction, qui s'élève aujourd'hui, luxueuse et monumentale, sur le Ring, en face de l'hôtel de ville et à proximité des palais et des musées qui font l'ornement et la beauté de ce boulevard viennois. Le nouveau Burgtheater est de style Renaissance ; son extérieur est somptueux, riche en sculptures et en motifs artistiques de toutes sortes ; il peut contenir 2,000 spectateurs et n'a pas coûté, dit-on, moins de quinze millions. Malheureusement, il est aussi mal aménagé et aussi incommode que possible, l'acoustique en est détestable, et l'architecte y a oublié jusqu'aux choses les plus essentielles en ce qui concerne les services intérieurs, si bien qu'on parle d'une nouvelle dépense forcée de quelques millions pour le mettre en état, sans même conserver l'espoir qu'avec cette dépense supplémentaire on obtiendra du monument tout ce qu'on serait en droit d'en attendre pour l'usage auquel il est consacré. Arthur POUGIN.

BURGUET (Charles-Bernard), architecte, né à Bordeaux le 10 déc. 1821, mort à Bordeaux en 1879. Petit-fils de Bernard Burguet, admis à la maîtrise comme maçon en 1785, puis architecte-juré à Bordeaux, et neveu et élève de Jean Burguet, architecte, qui obtint au concours la construction de l'hôpital Saint-André à Bordeaux, Charles Burguet continua son éducation d'architecte à Paris, dans l'atelier Lebas et à l'Ecole des beaux-arts, et revint en 1847 à Bordeaux où il fut nommé architecte de la ville, fonction qu'il occupa jusqu'en 1877. On doit à Ch. Burguet les serres du jardin public ; le grand marché et plusieurs marchés de quartier ; l'Ecole de droit, remarquable édifice public publié dans la *Revue gén. d'architecture* (XXXIe vol.) ; les sacristies et le chœur de l'église Saint-Michel, les presbytères des églises Saint-Pierre, Saint-Nicolas et Saint-Michel ; plus de vingt bâtiments scolaires (écoles primaires ou maternelles), et des travaux de restauration au Grand-Théâtre, à l'hôtel de ville, aux tours et aux anciennes portes monumentales de Bordeaux, à la bourse et aux églises Saint-Bruno et Sainte-Croix. Burguet a encore construit la sous-préfecture de Bayonne et présida pendant les années 1870 et 1871 la Société des architectes de Bordeaux, dont il était membre fondateur. Charles LUCAS.

BIBL. : *Rev. gén. d'architecture*, etc. ; Paris, 1879, in-4 : Ch. DURAND, *Notice sur Ch.-Ed. Burguet.*

BURGUNDIUS ou **BOURGOIGNE** (Nicolas), célèbre jurisconsulte et historien belge, né à Enghien (comté de Hainaut) le 29 sept. 1586, mort en 1639. Il fut successivement avocat à Gand, professeur de droit civil à l'Université d'Ingolstadt, puis conseiller et historiographe du duc de Bavière Maximilien. L'empereur Ferdinand II le créa comte palatin ; néanmoins il retourna dans sa patrie en 1630 et entra au conseil de Brabant. On a de Burgundius, outre un recueil de poésies intitulé *Poemata* (Anvers, 1621) : *Historia Bavarica, seu Ludovicus IV imperator, ac ejus vita et res gestæ, ab anno 1313 ad annum 1347* (Anvers, 1629, in-4 ; Helmstaed, 1705, in-4 et Halle, 1708, in-4) ; *Historia Belgica, ab anno 1558 ad annum 1567* (Ingolstadt, 1629, in-4 et 1643, in-8) ; *Ad Consuetudines Flandriæ tractatus* (Leyde, 1634 et 1635, in-12) ; *De duobus Reis* (Louvain, 1657, in-12) ; *Commentarius de evictionibus* (Cologne, 1662, in-12). Tous les ouvrages de Burgundius sur le droit ont été réunis en un volume in-4, imprimé à Bruxelles en 1674. Ce savant jurisconsulte a été longtemps cité dans les écoles et il a, comme Dumoulin, fait autorité en matière de droit coutumier. G. L.

BURGUY (Georges-Frédéric), philologue français, né à Montbéliard en 1823, mort à Berlin en 1866. Professeur de français à l'école de marine de Berlin, il a écrit : *Grammaire de la langue d'oïl ou grammaire des dialectes français aux* XIIe *et* XIIIe *siècles* (Berlin, 1853-1866, 3 vol. in-8 ; 3e édit., 1883, 3 vol.) ; *Recueil de dialogues, idiotismes et proverbes, av. le texte allemand* (1859, in-12) ; en collaboration, avec Herrig, *la France littéraire, morceaux choisis de littérature française ancienne et moderne* (Brunswick, 1856, in-8), qui a déjà trente-cinq éditions.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BURGY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lugny ; 220 hab.

BURHENNE (Georg-Heinrich), mathématicien allemand, né à Cassel le 9 fév. 1805. Il a été professeur de mathématiques à l'école industrielle supérieure de Cassel et a publié, outre d'intéressants mémoires sur les mathématiques et la cristallographie, insérés dans les *Annalen* de Poggendorff (1829) et les *Archiv* de Grunert (1852 à 1854), les ouvrages suivants : *De systemate crystallographiæ diclinometro et diclinoedro* (Marbourg, 1827) ; *Die Raumgestalten* (Cassel, 1832) ; *Die Mathematik, als System betrachtet* (Cassel, 1838) ; *Grundriss des höhren Analysis* (Cassel, 1849). L. S.

BURIAS. Ile de l'archipel des Philippines, au S.-O. de Luçon, longue de 70 kil., large de 12 ; 2,000 hab.

BURIDAN (Jean). On ne connaît ni l'époque de sa naissance ni celle de sa mort, on sait seulement qu'il était originaire de Béthune, qu'il suivit les leçons d'Occam, qu'en 1317 il fut recteur de l'Université de Paris et qu'il vivait encore en 1358, âgé de plus de soixante ans. On a voulu voir en lui un des amants de la reine Jeanne de Navarre, mais les dates citées plus haut s'opposent à ce qu'on accepte cette légende. Comme philosophe, Buridan a enseigné le plus pur nominalisme et s'est confiné dans les études philosophiques. Il s'est surtout occupé de logique et de commentaires sur Aristote, comme en témoignent les titres de ses écrits : *Summula de dialectica* (Paris, 1487, in-fol.) ; *Compendium Logicæ* (Venise, 1487, in-fol.) ; *Sophismata* (in-8) ; *Quæstiones in X libros Ethicorum Aristotelis* (Paris, 1489, in-fol., et Oxford, 1637, in-4) ; *Quæstiones in VIII libros Physicorum Aristotelis, in libros de Physica et in parva naturalia* (Paris, 1516, in-4) ; *In Aristotelis Metaphysica* (1518). Nominaliste, Buridan ne pouvait admettre l'existence de la liberté humaine, et il a longuement discuté la question du libre arbitre dans ses commentaires sur l'Ethique d'Aristote. On lui a attribué l'invention d'un argument resté célèbre. On a prétendu que voulant prouver que la liberté d'indifférence *(liberum arbitrium indifferentiæ)* était nécessaire à l'homme pour être véritablement libre, Buridan aurait dit qu'un âne placé entre deux baquets égaux (ou entre deux seaux, ou entre deux prés) devait se laisser mourir de faim (ou de soif), s'il ne possédait pas cette liberté, et que par conséquent il devait avoir la liberté d'indifférence puisqu'en fait jamais il ne se laisserait mourir de faim. On ne trouve pas trace de cet argument dans les œuvres qui nous restent de Buridan ; il est peu probable qu'il vienne de son enseignement oral, puisque Buridan est plutôt opposé que favorable au libre arbitre ; et enfin la question du libre arbitre se pose à propos de l'homme et non à propos de l'âne. Leibniz a discuté cet argument dans ses *Essais de Théodicée*, 1re partie, § 49. Schopenhauer (*Essai sur le libre arbitre*, c. III, trad. fr., p. 119) et l'auteur de cet article (*Essai sur le libre arbitre*, Alcan, 1887, in-8, pp. 119, 199) ont montré que « l'exemple classique attribué à Buridan était, dans ses termes essentiels, d'un usage ordinaire dans les écoles philosophiques antérieures à Aristote ». G. Fonsegrive.

BURIDAN (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Guise, mort en 1633. Ce jurisconsulte est peu connu. Au siècle dernier, Taisand publiait *les Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations* (Paris, 1737, in-4), et il n'y accordait même pas une simple mention à Buridan. De nos jours encore on se dispense de parler de lui, soit qu'on ignore son existence, soit qu'on ne le juge pas digne d'une courte biographie. Il est même arrivé à quelques chercheurs superficiels de le confondre avec son homonyme du moyen âge, le célèbre docteur scolastique immortalisé par son âne. Ce sont là autant d'injustices envers un jurisconsulte trop longtemps méconnu. Buridan s'était proposé de publier des commentaires sur toutes les coutumes de Vermandois, Laon, Ribemont, Noyon, Saint-Quentin et Coucy, sans négliger les coutumes de Reims, de Châlons et de Vitry. Il avait complètement terminé son travail pour le Vermandois lorsque la mort le frappa jeune encore, et ce fut son fils qui se chargea de publier ses commentaires sous le titre de *Coutumier de Vermandois* (Paris, 1665). Cet ouvrage contient aussi les coutumes de Reims et celles de Coucy, dans une seconde édition donnée à Paris en 1748. On a dit quelquefois que les commentaires de Buridan avaient été publiés dès l'année 1633 ; mais c'est là une erreur démontrée par l'édition de 1665, où se trouve un avertissement du fils de l'auteur. Il est dit dans cet avertissement que l'ouvrage a été composé vers 1630 et que l'auteur est mort en 1633 ; le fils de Buridan ajoute qu'il aurait fait imprimer plus tôt ces commentaires s'il n'avait pas été en âge de minorité au temps de la mort de son père. Jean-Baptiste Buridan était docteur et professeur en droit de l'Université de Reims. Il possédait admirablement la méthode analytique et s'en servait avec art pour jeter la lumière sur des textes confus en apparence. Le premier il est parvenu à donner des notions claires sur les coutumes du Vermandois et du bailliage de Reims, qui s'enchevêtraient entre elles de la façon la plus bizarre. Sa science était vaste ; Buridan connaissait plusieurs langues étrangères et il avait pendant plusieurs années étudié le droit dans différentes universités de l'Allemagne. C'était aussi un de ces vieux juristes qui avaient soif d'unité et d'égalité. Ses travaux sur les coutumes du Vermandois avaient notamment pour objet la fondation d'une sorte de droit commun qui se serait substitué à la diversité infinie des usages locaux. Buridan critique surtout très vivement les usages qui maltraitaient les puînés dans la succession des fiefs. Ses doctrines politiques, sociales et autres, seraient intéressantes à étudier ; elles nous feraient connaître l'esprit des jurisconsultes de la première moitié du XVIIe siècle. E. Glasson.

Bibl. : Jadart, *Mémoire sur Jean-Baptiste Buridan*, publié dans les *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. LXXIII, pp. 153 et suiv.

BURIE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes ; 1,587 hab. La seigneurie de Burie, qui s'étendait sur les paroisses de Villars et de Saint-Sulpice, a eu pour principaux seigneurs les Beaumont (XVe siècle), puis les Couci, plus tard les Chesnel d'Escoyeux et les Guillouet d'Orvilliers. Tumulus dit la *Motte à Corsin*.

Bibl. : *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1888, 8e vol., p. 370.

BURIGNY (Jean Lévesque de), écrivain philosophe français, né à Reims en 1692, mort à Paris le 8 oct. 1785. Il publia en 1724 une *Histoire de la philosophie païenne* (2 vol. in-12). La faveur avec laquelle cet ouvrage fut accueilli décida Burigny à le remanier complètement, pour en faire disparaître les imperfections qui abondaient dans la première édition, et en 1754, il le réimprimait avec un titre nouveau qui était plus exact : *Histoire de la théologie païenne*. Burigny s'est aussi occupé d'histoire et de politique. Citons seulement son *Histoire de Sicile* (La Haye, 1745, 2 vol. in-4), ses *Vies* d'Erasme, de Bossuet, etc., et surtout son *Traité de l'autorité du Pape* (1720, 4 vol. in-12, et 1785, 5 vol.). Il avait été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1756.

BURIN. I. Technologie. — Outil en acier tranchant à une de ses extrémités et d'un emploi très varié dans les travaux mécaniques. Pour travailler la surface extérieure des pièces métalliques et enlever une quantité de matière assez considérable, les ajusteurs se servent du *burin*, dont le tranchant est parallèle à la largeur ; on dresse une surface en commençant par pratiquer avec le bédane une série de rainures, et on enlève la matière comprise avec le burin qu'on fait agir en frappant à l'aide d'un marteau à son extrémité. Le travail s'effectue à sec pour la fonte, le bronze, le laiton et le cuivre rouge ; pour le dressage du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fer et de l'acier, on humecte légèrement le tranchant avec de l'huile. Il est nécessaire que le tranchant du burin présente une grande résistance ; pour réussir la trempe, on commence par tremper l'outil à une haute température, on le fait recuire jusqu'à la couleur jaune pâle et on retrempe. Un bon burin doit pouvoir être affûté 12 à 15 fois avant d'être reporté à la forge. Communément, l'inclinaison du biseau d'un burin doit être de 40°, et ce biseau doit être parfaitement droit, tant dans le sens de la longue diagonale du losange, que dans celui de la plus courte diagonale qui croise à angle droit. On emploie des burins carrés, ronds, elliptiques et de formes très variées pour tourner le fer et l'acier ; dans ce cas on se sert plus souvent du côté que de la pointe même. Le *burin du graveur* se compose d'une petite barre d'acier quadrangulaire d'environ 12 centimètres de longueur, affutée par une de ses diagonales, de telle sorte que la face usée soit un losange, et emmanchée dans un manche de bois court et arrondi. Les burins de graveur doivent être faits avec le meilleur acier possible, lors même qu'ils ne sont destinés qu'à travailler le bois, sauf alors à leur donner une trempe moins dure ; mais leur usage habituel étant de couper le cuivre et même l'acier, ils doivent être en général trempés dur. Les graveurs se servent de burins de différentes sortes suivant le travail à exécuter ; le burin grain d'orge, moins employé et plus cassant que le burin *carré*, est taillé plus ou moins obliquement de manière à présenter un losange beaucoup plus allongé dont la pointe est très friande et sujette à casser. Ce burin sert à faire des tailles fines et profondes, tandis que le burin carré les fait plus larges et moins creuses. Le graveur a encore d'autres burins, car ce nom s'applique à toute une série de petits outils tels que échoppes, burins elliptiques formant ogive du côté de la pointe, et burin graveur sur bois fait plus particulièrement usage du c. Le losange et des burins échoppes, qu'il nomme *langues de chat*. Enfin, on se sert d'un burin spécial pour confectionner les molettes destinées à reproduire les dessins que l'on veut imprimer sur les étoffes ; ce genre de burin diffère selon le genre de dessins à reproduire. L. Knab.

II. Marine. — Morceau de bois dur de forme conique, qui sert à unir momentanément deux cordages, après avoir passé l'œil de l'un dans l'œil ou dans la corne de l'autre. Certains burins pointus servent aussi à ouvrir et élargir les bagues et les estropes, ainsi qu'à divers travaux de voilerie.

BURINI (Barberi), femme-peintre italienne, née en 1700, morte après 1750. Elle a copié quelques tableaux des maîtres antérieurs et fait quelques portraits de femme. Elle a également peint quelques tableaux d'églises, à Bologne, notamment à San Paolo in Monte, qui n'en possède pas moins de quatorze de sa main. Elle était fille et élève du peintre Giov.-Antonio Burini.

BURIVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blamont; 140 hab.

BÜRJA (Abel), mathématicien allemand, né le 30 août 1752 à Kikebusch, près de Berlin, mort dans cette dernière ville le 16 févr. 1816. D'abord professeur au gymnase français de Berlin, puis prédicateur de l'église réformiste française, il devint professeur de mathématiques à l'Ecole royale militaire et fut nommé en 1789 membre de l'Académie des sciences de Berlin. Outre de nombreux mémoires de mathématiques, écrits en français et insérés dans le recueil de cette société, il a publié : *Der selbstlehrende Geometer* (Berlin, 1787) ; *Grundlehren der Statik* (Berlin, 1789) ; *Grundlehren der Hydrostatik* (Berlin, 1790) ; *Grundlehren der Dynamik* (Berlin, 1791) ; *Anleitung zur Optik, Dioptrik und Katoptrik* (Berlin, 1793) ; *Über Telegraphie* (Berlin, 1794) ; *Sprachkunde der Grössenlehre* (Berlin, 1799-1802, 2 vol.). L. S.

BURKE (Edmund), célèbre écrivain et homme politique anglais, né à Dublin le 12 janv. 1728, ou, suivant d'autres, le 1er janv. 1730, mort à Beaconsfield le 9 juil. 1797 ; fils de Robert Burke ou Bourke, attorney protestant, et d'une catholique, miss Nagle. Il fit d'excellentes études à l'Académie de Ballitore (1741-1744), sous la direction du quaker Abraham Shackleton ; il les acheva au Trinity College d'Edimbourg et débuta au barreau de Londres en 1750. Il se mit à écrire dans les journaux et bientôt abandonna la procédure au grand déplaisir de son père, qui s'opposa formellement à son projet d'aller chercher fortune en Amérique. En 1756, il publiait un pamphlet *A Vindication of natural Society or a view of the miseries and evils arising to mankind from every species of artificial society* (Londres, 1756, in-8), dans lequel il imitait à s'y méprendre la manière de lord Bolingbroke et qu'il se garda de signer. Cet opuscule, où se manifestent déjà les qualités de style et la forte culture philosophique qui ont fait de Burke un écrivain de premier ordre, obtint un certain succès et fut suivi à peu de distance d'une *Philosophical Inquiry into the origin of our ideas of the sublime and beautiful* (1756) sorte de dissertation, plutôt critique que métaphysique, où abondent, avec les paradoxes, les vues fines et ingénieuses, et qui établit sa réputation auprès du grand public. En 1757, il donnait, toujours sans nom d'auteur, un ouvrage historique et économique important *An Account of the European settlements in America* (Londres, 2 vol. in-8), et l'année d'après fondait avec l'éditeur Dodsley l'annuaire bien connu sous le titre d'*Annual Register*, dont il écrivit seul les premiers volumes. Toutes ces publications avaient éveillé l'attention du monde lettré et du monde politique de Londres. On commença à s'intéresser à l'avenir de Burke et, en 1761, W. G. Hamilton, secrétaire de lord Halifax, lord-lieutenant d'Irlande, le prenait pour secrétaire particulier. Burke conserva cet emploi jusqu'en 1763, date à laquelle il se brouilla avec son patron dont les procédés n'étaient pas fort délicats. En juil. 1765, chaudement appuyé par des amis influents, il devint secrétaire particulier du marquis de Rockingham, premier ministre. Presqu'aussitôt, grâce à lord Verney, propriétaire du bourg pourri de Wendover, il entrait à la Chambre des communes (janv. 1766). Son éloquence, l'étendue de son instruction et son amabilité, lui donnèrent rapidement une influence notable sur le Parlement. Il devint un des tacticiens politiques les plus écoutés et prêta au cabinet libéral un appui efficace. A la chute de Rockingham (30 juil. 1766), ce fut Burke qui fut chargé d'écrire un manifeste au peuple : *A short Account of a late short administration*, qui produisit un grand effet. Il voyagea quelque peu en Irlande pour ne pas être engagé dans les combinaisons de lord Chatam, dont la personnalité lui déplaisait, et réserver toute sa liberté d'action. Réélu en 1768 par Wendover, il publia l'année suivante son premier pamphlet politique : *Observations on a late Publication intitled the present state of the nation*, en réponse à une brochure qu'on attribue à lord Grenville. Il y exprimait une vigoureuse aversion pour « l'abstraction politique » et cette fureur qu'ont parfois les Assemblées d'agiter certaines questions qui sont plutôt du domaine de la métaphysique que de la politique et qui, dépourvues de toute application, n'en risquent pas moins de bouleverser de fond en comble les plus solides Etats. Il y professait aussi des théories économiques sur la balance du commerce qui excitèrent l'admiration d'Adam Smith. Un autre pamphlet, *Thougts on the cause of the presents discontents* (1770), fut écrit à la requête du parti libéral contre le parti de la Cour qui rendait l'existence impossible à tous les cabinets. Par des preuves irréfutables, Burke établit la nécessité d'une opposition dans un Etat libre et lui trace son rôle. Aussi a-t-on nommé cet écrit le *Credo des Whigs de l'Angleterre*.

A la Chambre, Burke, devenu un des membres les plus en vue de l'opposition, prenait une part considérable aux débats. Dans la session de 1773, il se distingua fort dans

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les discussions relatives à la Compagnie des Indes. Comme on l'a vu, les affaires d'Amérique avaient déjà attiré son attention. Il s'en était activement occupé dès 1770, et avait accepté, en 1771, les fonctions d'agent de l'Etat de New-York. Le 19 avr. 1774, il prononça contre la taxation américaine un beau et grand discours qui eut d'autant plus de retentissement dans le pays que ces luttes entre l'Angleterre et ses colonies ruinaient le commerce. Aussi, le 3 nov. de la même année, fut-il élu député par la ville de Bristol. Le 22 mars 1775, il recommandait dans un nouveau discours des mesures de conciliation envers les colonies américaines et présentait un plan de pacification qui fut repoussé à une grande majorité. Pendant cinq ans encore il soutint les mêmes théories, bien que la guerre fût devenue populaire. Le 11 févr. 1780, il soumit à la Chambre des communes son fameux projet de réforme administrative qui, publié immédiatement (*Speechs on the economical Reform*), fut accueilli par le public avec une faveur marquée. Ces discours, où tous les réformateurs constitutionnels modernes ont puisé des idées et des arguments, portèrent le premier coup à une foule d'abus séculaires.

Cependant Burke avait déplu à ses électeurs de Bristol par son attitude assez dédaigneuse à leur égard, et surtout par ses votes en faveur du commerce irlandais et des catholiques. Il jugea prudent de ne pas se représenter devant eux, et se fit élire par le bourg de Malton dont il conserva les suffrages jusqu'à la fin de sa carrière parlementaire. En mars 1782, Rockingham revint au pouvoir. Burke entra dans le conseil privé et fut nommé payeur général des forces. Mais son protecteur étant mort en juillet, il démissionna pour reprendre le même poste dans le ministère Portland (mars 1783). Il se passionna de nouveau, dans le courant de 1783, pour les affaires de l'Inde qui, disait-il, « lui avaient pris tout son cœur, toute son âme, tout son esprit et toutes ses forces », rédigea trois énormes rapports sur l'administration de la justice dans les provinces de Bengale, de Bahar et d'Orissa et prononça d'éloquents discours (le 1er déc. 1783, notamment). Pitt ayant dissous le Parlement en mars 1784, Burke lui fit, avec toute l'opposition, une guerre acharnée; il l'attaqua sur la réforme parlementaire et surtout sur le terrain de l'Inde, qui lui était plus familier (28 févr. 1785), puis il entama sa formidable enquête sur les agissements de Warren Hastings (4 avr. 1786). Elle aboutit en févr. 1788 à la mise en accusation devant la Chambre des lords du gouverneur général des Indes. Burke prononça dans la grande salle de Westminster (13-17 févr.) un réquisitoire où il dépensa toute son éloquence et toutes les ressources de son imagination et poursuivit obstinément Hastings jusqu'en 1794, date à laquelle il fut absous, parce que ses procédés, tout cruels et immoraux qu'ils fussent, étaient ceux-là même qui avaient fondé et maintenu la domination anglaise aux Indes et qu'on ne pouvait les désavouer sans répudier la politique du gouvernement.

Si Burke a attaché son nom à cette question capitale des Indes, sa grande notoriété lui vient surtout de la guerre acharnée qu'il fit à la Révolution française. Il avait toujours observé avec attention tout ce qui se passait en France où il avait voyagé dans sa jeunesse et où il était revenu en 1773 et 1775. Il s'y était créé des relations, en recevait des correspondances et interrogeait tous les voyageurs capables de lui donner des renseignements précis sur notre pays qu'il détestait d'ailleurs. Déjà en 1769 au cours du pamphlet cité ci-dessus (*Observations on a late state of the nation*), signalant l'embarras des finances françaises il prédisait un bouleversement extraordinaire dont les conséquences sur la France et sur l'Europe seraient incalculables. En oct. 1790 il adressa à l'un de ses correspondants, M. de Ménonville, membre de l'Assemblée constituante, ses fameuses *Reflections in the Revolution in France*, qui ont été éditées et traduites dans toutes les langues et qui produisirent dans le monde entier une immense sensation. C'est un parallèle trop partial entre les principes directeurs de la révolution anglaise et ceux de la révolution française où l'on trouve, à côté de vues géniales et de discussions profondes (par exemple sur les bases du droit de représentation), des critiques exagérées, des préventions injustifiables, la négation ironique de la souveraineté du peuple et des anathèmes furieux. On y a surtout relevé des prédictions singulières : par exemple l'indication des causes qui devaient faire échouer la Révolution et l'acheminer au pouvoir militaire absolu. Ce pamphlet amer fut d'autant plus dangereux qu'il présentait l'exact reflet des sentiments de la très grande majorité des Anglais. Il eut donc un succès énorme et immédiat que notre chargé d'affaires à Londres, Barthélemy, constate en ces termes le 4 fév. 1791 : « Le livre de Burke a réuni toute la nation anglaise contre nous. » Cependant des sympathies pour la France, très vives et très éloquentes, ne tardèrent pas à se manifester dans la Chambre même où Burke s'emportait à des violences inouïes contre la Révolution qui blessait toutes ses convictions, et prétendait sérieusement rayer notre pays de la carte d'Europe. « Je sais la géographie, je viens de parcourir la carte d'Europe, j'ai trouvé en effet sur cette carte une grande place vide : c'est l'espace jadis occupé par la France. » Fox, son élève et son ami le plus cher, dut se résoudre à rompre publiquement avec lui (21 avr. 1791). Les whigs se trouvèrent alors profondément divisés et Burke, après avoir écrit une sorte d'apologie de sa vie politique : *An Appeal from the new to the old whigs* (juil. 1791), dirigea la fraction aristocratique et conservatrice du parti qui, « admettant en principe que le radicalisme jacobin est incompatible avec l'existence de tout état bien ordonné », soutint dans le Parlement la politique de guerre. Burke à cette occasion se rapprocha de Pitt, qu'il n'avait jamais aimé et qu'il appelait « le sublime de la médiocrité ». Il ne comprit rien à la réserve prudente du ministre. Il l'accusa d'inertie, redouta même son alliance avec la Révolution. Il se mit directement en relation avec les émigrés, leur envoya son fils Richard; dans un nouvel écrit, *Thoughts on French affairs* (déc. 1791), il excita l'Europe à s'armer contre la France et redoubla de provocations dans ses *Remarks on the Policy of the Allies* (1793). Son dissentiment avec Fox s'accentuait à mesure. Le club whig crut devoir intervenir et blâmer par un vote solennel « les calomnies dirigées contre Fox ». Burke, cruellement atteint par cette manifestation, écrivit ses *Observations on the conduct of the minority in the last session of parliament*. Cette censure, souvent injuste et toujours malveillante de la conduite de Fox, écrite en 1793, causa, lors de sa publication en 1797, un scandale énorme.— A l'intérieur, Burke demandait une vaste réforme en Irlande et proposait d'accorder les droits politiques aux catholiques. Il obtint en mars 1792 l'abrogation des mesures rigoureuses prises contre les catholiques et les mariages mixtes et en 1793 la loi permettant aux catholiques l'accès des emplois publics et leur accordant le droit de suffrage par comté.

Cependant son absolutisme, sa hauteur, l'ardeur de ses invectives, lui avaient créé bien des ennemis. Il dut songer à la retraite (1794). Jadis « roi absolu de son parti », selon l'expression de Brougham, il ne put se résigner à voir ses conseils écoutés avec impatience, ses avis méprisés, son talent même discuté. La mort de son fils qu'il venait de faire élire à sa place à Malton lui porta un coup terrible. Il se confina dans sa petite propriété de Beaconsfield. Comme il n'avait aucune fortune, Pitt lui fit donner une pension sur la liste civile qui fut même attaquée à la Chambre des lords par le duc de Bedford et lord Lauderdale. Burke répondit à ces attaques par le plus violent de ses pamphlets : *Letter to a noble lord* (1796). Du fond de sa retraite il prenait encore un vif intérêt aux affaires, écrivait sur la disette et poursuivait une lutte désespérée contre la Révolution. Son dernier ouvrage :

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Letters on a regicide Peace (1796-1797) est une protestation véhémente contre le mouvement d'opinion en faveur de la paix avec la République française et une attaque contre Pitt qui semblait s'y prêter. — Les œuvres de Burke, dont nous avons cité les plus importantes, ont eu de nombreuses éditions parmi lesquelles : Londres, 1792-1827, 8 vol. in-4 ; Londres, 1803-1827, 6 vol. in-8 avec index général ; Londres, 1852, 8 vol. in-8 ; Boston, 1839, 9 vol. in-8. Les discours ont été imprimés à part : Londres, 1816, 4 vol. in-8. De même de la correspondance : Londres, 1844, 4 vol. in-8. On a traduit en français les plus importants de ses écrits (V. Quérard, *France littéraire*, I, 569). Burke est un des neuf personnages auxquels on a attribué les célèbres lettres de *Junius* (V. ce nom). R. S.

Bibl. : Mac Cormick, *Memoirs of E. Burke or an impartial review of his private life* ; Londres, 1797, in-4. — R. Bisset, *Life of E. Burke* ; Londres, 1798, in-8. — *Anecdotes sur la vie politique de Burke et sur sa mort* ; Paris, 1799, in-8. — Croly, *A memoir of the political life of E. Burke* ; Londres, 1840, 2 vol. in-8. — J. Prior, *Memoir of the life and character of E. Burke* ; Londres, 1854, in-8, 5e éd. — De Rémusat, *Burke, sa vie et ses écrits*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1853, t. I. — Mac Knight, *Life and times of Burke* ; Londres, 1861, 3 vol. — Morley, *E. Burke, a historical study* ; Londres, 1867. — Robertson, *Letters on the life, writings and times of E. Burke* ; Dublin, 1876. — A. Sorel, *l'Europe et la Révolution française* ; Paris, 1887, t. II, 144, in-8.

BURKE (Thomas), dessinateur et graveur anglais, né à Dublin en 1749, mort à Londres le 31 déc. 1815. Elève de John Dixon, graveur en manière noire, il acquit une grande réputation dans ce même genre, et pratiqua aussi la gravure au pointillé. Son œuvre, qui ne s'élève qu'à une cinquantaine d'estampes, se compose de sujets mythologiques et d'histoire ancienne, exécutés presque exclusivement d'après Angelica Kauffmann, ainsi que de portraits de ses contemporains. On y remarque : *Télémaque à la cour de Sparte*, le *Réveil de Pénélope* et *Andromaque au tombeau d'Hector*, d'après A. Kauffmann ; et la *Bataille d'Azincourt*, d'après Mortimer. G. P-I.

BURKE (John-Doly), auteur dramatique et historien américain, né en Irlande et tué dans un duel à la suite d'une querelle politique en avr. 1808, près de Campbell's Bridge (Virginie). Il fit ses études à Dublin, émigra en Amérique en 1797, dirigea un journal à Boston puis à New-York, se fit avocat et écrivit plusieurs drames historiques et une *Histoire de la dernière guerre en Irlande* (1797). Son meilleur ouvrage est l'*Histoire de la Virginie depuis le premier établissement jusqu'en 1804*, 3 vol., auquel un quatrième fut ajouté en 1816 par L.-H. Girardin et Jones.

BURKE (John), généalogiste anglais, né en Irlande en 1786, mort à Aix-la-Chapelle le 27 mars 1848. Après s'être essayé dans divers genres littéraires, y compris les articles politiques, Burke trouva sa voie en 1823, en publiant le *Genealogical and heraldical Dictionary of the peerage and baronetage of the British Empire*, ouvrage qui eut de nombreuses éditions de son vivant et fut depuis tenu au courant par son fils (47e édit., 1885). Il donna ensuite d'autres publications généalogiques fort estimées, entre autres : *Geneal. and heraldic History of the Commoners* (1833-38, 4 vol. gr. in-8) ; *General Armory of England, Scotland and Ireland* (1842) ; *Heraldic Illustrations* (1844-46), 3 vol. gr. in-8), ces deux derniers avec le concours de son fils.

BURKE (sir John-Bernard), fils du précédent, écrivain et généalogiste anglais, né à Londres en 1815. Son père commença son éducation et l'envoya plus tard en France où il fut élève du collège de Caen. De retour à Londres, il fut admis au barreau, mais son goût et ses aptitudes le portaient vers les travaux héraldiques et généalogiques dans lesquels il se distingua sous la direction de son père, dont il réédita et continua ensuite les ouvrages. Il est cité comme un des meilleurs héraldistes de l'Angleterre. Ses principales publications personnelles sont : *Knightages of Great Britain* (1841) ; *Geneal. and heraldic Dict. of the Landed Gentry* (1843 ; 6e éd., 1883) ; *Anecdotes of the Aristocracy* (1849) ; *Family Romance* (1853 ; 3e édit., 1860) ; *The Book of the Orders of Knighthood* (1858) ; *General Armory of England, Scotland, Ireland and Wales* (dern. édit., 1883) ; *Book of Precedence* (1881). En 1853, une place de roi d'armes étant devenue vacante à la cour d'Angleterre, ce fut Burke qui l'obtint, et l'année suivante il fut nommé chevalier. En 1874, il devint directeur de la Galerie nationale d'Irlande. H. Gourdon de Genouillac.

BURKE (Robert O'Hara), voyageur anglais, né à St-Clevans, comté de Galway (Irlande), en 1821, mort en Australie en 1861. Elève de l'Académie militaire de Woolwich, il servit dans les armées belge et autrichienne ; en 1848 il revint en Irlande ; en 1853 il fut envoyé à Melbourne comme inspecteur de police. En 1858 il fut chargé de diriger une expédition destinée à traverser le continent australien d'une mer à l'autre ; le Dr Wills l'accompagnait. Ils partirent de Melbourne le 20 août 1860, formèrent des dépôts de vivres sur le Darling et le Cooper. Le 16 déc. 1860, Burke partit de celui-ci avec Wills et deux autres ; le 20 janv. 1861 il atteignit le golfe de Carpentarie ; un des explorateurs mourut alors ; les survivants atteignirent le 21 avr. le dépôt de Cooper qu'ils trouvèrent abandonné ; Burke et Wills moururent de faim. Leur compagnon King fut sauvé par les indigènes et revint le 15 sept. à Melbourne.

Bibl. : Wills, *Narrative of a successful exploration through the interior of Australia from Melbourne to the gulf of Carpentaria* ; Londres, 1863.

BÜRKEL (Heinrich), peintre allemand, né à Pirmasens (Palatinat bavarois) le 29 mai 1802, mort à Munich le 10 juin 1869. Fils d'un hôtelier, d'abord scribe au greffe de la justice de paix, il alla, en 1822, étudier la peinture à l'Académie de Munich, et travailla aussi dans l'atelier de W. Köbell. En 1831, il se rendit en Italie où il séjourna deux ans. Il excella dans la représentation des scènes populaires, qu'il sut rendre avec vérité et esprit. Son remarquable tableau : *Convoi de bandits dans la campagne de Rome*, a été vulgarisé par la gravure. Il a peint de nombreuses scènes de la vie des Alpes bavaroises et du Tirol et a exposé plusieurs toiles à nos Salons de 1867 et 1868. G. P-I.

BÜRKNER (Hugo), dessinateur et graveur allemand, né à Dessau le 24 août 1818. D'abord il étudia la peinture à Dusseldorf, puis il s'adonna à la gravure sur bois et s'y perfectionna à Berlin sous la direction d'Unzelmann. En 1846, il fut appelé à enseigner son art à l'Académie des beaux-arts de Dresde. Parmi les innombrables gravures sorties de son atelier xylographique, il faut mentionner la *Bible*, d'après les compositions de Schnorr, les *Portraits* des hommes illustres de l'Allemagne, le *Cortège d'Annibal*, d'après A. Rethel, etc. Elles sont exécutées dans le style large et puissant des maîtres xylographes du XVIe siècle. Bürkner fit encore d'excellentes eaux-fortes et illustra de nombreux ouvrages pour la jeunesse. G. P-I.

BURLAMAQUI (Jean-Jacques), célèbre publiciste, né à Genève en 1694, mort à Genève en 1748. Devenu à vingt-cinq ans professeur de droit naturel et de droit des gens, il fut nommé, après un enseignement de quinze années, membre du Conseil d'Etat. Selon lui, le bonheur, qui est le but de toute société, n'est possible qu'avec un système de lois qui fassent régner l'ordre. La société civile n'est donc pas, comme le croyait Hobbes, contraire à l'état de nature ; elle n'est qu'un prolongement et un perfectionnement de la société naturelle. Théoricien du pouvoir absolu, avec une préférence marquée pour la monarchie héréditaire, il reconnaît pourtant à l'assemblée entière du peuple le droit de reprendre ou de déplacer l'autorité suprême. Tels sont, mêlés d'une foule de considérations morales, les principaux traits de sa doctrine.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ces idées, accueillies en France avec froideur, eurent un grand succès en Angleterre et en Allemagne. Ses *Principes de droit naturel* (Genève, 1747, in-4; 1750, in-8) et ses *Principes de droit politique* (Genève, 1751, in-8) furent adoptés dans plusieurs universités, notamment à Cambridge, pour l'enseignement classique. Le professeur Félice publia, avec des notes (Yverdun, 1766-1769, 8 vol. in-8), une édition des œuvres complètes de Burlamaqui sous le titre : *Principes du droit de la nature et des gens*, avec la dernière partie inédite du *Droit de la nature*. En France, Dupin aîné réimprima cette édition, augmentée d'une table analytique (Paris, 1820, 5 vol. in-8) ; M. Cotelle, l'année suivante y joignit les *Eléments du droit naturel*, ouvrage posthume de Burlamaqui, publié pour la première fois en latin (Genève, 1754, in-8) et en second lieu à Lausanne (1774, in-8).

BURLATS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Roquecourbe sur l'Agout; 1,940 hab. Burlats, après avoir appartenu aux vicomtes d'Albi et de Béziers, passa au XIIe siècle aux comtes de Toulouse. On y construisit à cette époque un château qui devint la demeure de Constance, sœur de Louis VII, veuve d'Eustache de Blois, roi d'Angleterre, et femme de Raymond V comte de Toulouse. Une fille de Constance, la *belle Adélaïde*, mariée en 1171 à Roger II, vicomte d'Albi et de Béziers, y tint pendant longtemps une cour, que les poésies du troubadour Arnaud de Marviel ont rendu célèbre. Le château appartenait au XVIe siècle au sieur de Castelpers, baron de Montredon; il fut pris et brûlé en 1569 par les calvinistes commandés par Gontaut de Biron. On n'en voit plus aujourd'hui que des ruines. Les deux pavillons qui

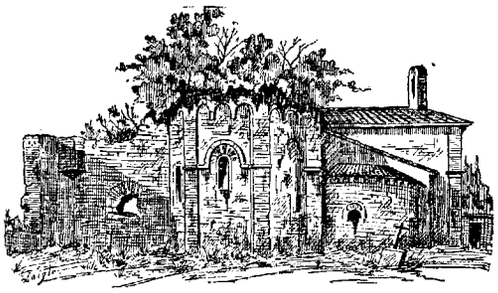

Ruines de l'église Saint-Michel de Burlats.

restaient ont été utilisés par une manufacture et on a construit en 1838, dans un des bas-côtés de l'ancienne église, la maison d'école et la mairie. Le jardin de l'instituteur est sur l'emplacement de la nef. Jean XXII avait établi à Burlats, en févr. 1318, un chapitre collégial, mais après la prise de la ville, le 6 oct. 1573, par Bouffard-Lagrange, les chanoines, qui purent échapper au massacre, s'enfuirent à Lautrec et s'y fixèrent. Il reste d'intéressantes ruines de l'église collégiale de Saint-Pierre (XIIe siècle), qui fut détruite, en 1628, par les soldats de Condé. Les remparts de Burlats furent définitivement démolis, en 1629, après la paix d'Alais ; on n'en conserva que deux tours carrées. A quelques centaines de mètres de la ville sur la route de Vabre, on voit, au sommet d'un rocher très escarpé, les ruines de l'église Saint-Michel et d'une ancienne léproserie. C'est près de Lafontasse, dans les rochers du Sidobre, que se trouve le fameux *Rocher tremblant* de la Roquette. A trente mètres de là est la grotte de Saint-Domingue. Burlats possède des archives qui ont fait l'objet d'un rapport de M. Jolibois, archiviste du dép. du Tarn. C. COUDERC.

BIBL. : P. ROGER, *Archives historiques de l'Albigeois et du pays Castrais*; Albi, 1842, pp. 261-274. — H. CROZES, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn*; Paris, 1865, in-4, col. 73. — L. BONHOURE, *Monographie de la commune de Burlats*; Montpellier, 1866, in-8.

BURLEIGH ou BURLAEUS (Walter), philosophe anglais, né à Oxford en 1275, mort en 1357. Entré dans les ordres, il suivit avec Occam les leçons de Duns Scot, professa quelque temps à Paris, où il s'était fait recevoir docteur, et retourna en Angleterre diriger l'éducation d'Edouard III. Il a laissé un *De vita et moribus philosophorum* (Cologne, 1472, in-4, et Nuremberg, 1477, in-fol.), et des *Commentaires sur la Physique et la Logique d'Aristote*, qui ont été publiés à Oxford au XVIe siècle. Il se mêla passionnément à la grande querelle des nominalistes et des réalistes qui divisait alors la philosophie. Ses contemporains vantaient la clarté et la netteté de son esprit ; on l'avait surnommé *Doctor planus et perspicuus*, éloge qui peut paraître exagéré, et particulièrement immérité, si l'on considère que les historiens de la philosophie ne s'entendent pas encore sur la nature exacte de ses théories ; tandis que Brucker et Tiedmann en font un nominaliste, Tennemann et Ueberweg le rangent parmi les réalistes. D'autres, avec plus de raison, peut-être, pensent qu'il fut un réaliste conciliateur, à la façon de saint Thomas d'Aquin.

BURLEIGH (lord) (V. CECIL).

BURLEIGH (William-Henry), écrivain américain, né à Woodstock (Connecticut, Etats-Unis) en 1812, mort à Brooklyn (New-York) en 1871. Apprenti imprimeur à dix-sept ans, il devint éditeur de divers journaux à Shenectady (New-York), puis à Pittsburg (Pennsylvanie) et à Hartford (Connecticut), et se distingua, pendant sa longue carrière de publiciste, par l'ardeur de son zèle antiesclavagiste. — Son frère, *Charles-C.* Burleigh, s'est fait aux Etats-Unis une certaine réputation comme conférencier.

BURLESQUE. Genre littéraire, qui a eu à certaines époques et dans tous les pays une vogue considérable. En fait, le burlesque a toujours existé et non seulement dans la littérature, mais dans la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique même (V. BAMBOCHE, GROTESQUE), mais il n'apparut, comme genre spécial et réellement défini qu'au XVIe siècle, date à laquelle Berni publia en Italie des *Rime burlesche* qui obtinrent un franc succès et trouvèrent des imitateurs : Mauro, Caporali entre autres. En France, en dépit de Rabelais, le seul véritable écrivain burlesque fut *Scarron* (V. ce nom) qui, pour ainsi dire, incarna le genre. La réussite de ses ouvrages donna l'essor à une infinité de courriers, récits, gazettes burlesques, à une foule d'Enéides travesties. La rage des imitateurs n'épargna pas même l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Il y eut des vers burlesques sur tout : sur Paris, sur Amsterdam, sur les ivrognes, sur Chapelain et jusque sur la Passion de Jésus-Christ. Cette mode, qui sévit précisément sous le règne solennel de Louis XIV, ne peut guère s'expliquer que par une réaction nécessaire contre le rigorisme de l'étiquette implacable de la cour. Elle tomba d'ailleurs complètement en 1660. — Les écrivains les plus distingués ont écrit pour et contre le burlesque. De nos jours il ne passionne plus personne. Bien qu'il ait eu un certain regain de succès lors des premières représentations de la *Belle Hélène* et d'*Orphée aux Enfers*, on peut le croire définitivement disparu. La jolie boutade de J. Janin est toujours vraie : « Aujourd'hui, grâce à Dieu, il n'y a plus de genre burlesque, il n'y a plus que des ouvrages et des auteurs naturellement burlesques. C'est un progrès. »

BIBL. : FLÖGEL, *Geschichte des Burlesken* ; Leipzig, 1793. — P. MORILLOT, *Scarron et le genre burlesque*, 1888.

BURLETTE (en bas latin *Burletta*, c.-à-d. petite bulle). On a parfois donné ce nom au moyen âge aux sceaux qui étaient appendus aux actes authentiques, alors même que c'étaient des sceaux de cire et non des bulles. Dans le pays messin particulièrement, la burlette était le *scel aux causes* établi dans la plupart des juridictions pour valider les actes privés (V. SCEAU).

BURLINGAME (Anson), diplomate américain, né à New-Berlin (Etat de New-York) le 14 nov. 1822, mort à Saint-Pétersbourg le 23 févr. 1870. Après avoir pris part aux travaux de délimitation des frontières de l'Union et conclu des arrangements avec les Indiens, il

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

étudia le droit et exerça la profession d'avocat à Boston. Membre du Sénat de Massachusetts en 1852, il fut envoyé extraordinaire à Vienne en 1861, et y réussit peu à cause de ses sympathies italiennes. Il changea ce poste pour celui de Chine, où son succès fut complet. Il voyagea en 1868 en Amérique et en Europe pour le compte du gouvernement chinois qui l'avait chargé de conclure diverses conventions commerciales avec les Etats-Unis, la France, la Prusse, l'Angleterre. Il mourut au cours de cette tournée diplomatique. R. S.

BURLINGTON. Nom de plusieurs villes des Etats-Unis, dont les trois plus importantes sont :

1° *Burlington*, dans l'Etat de Iowa, comté de Des Moines, ville bâtie en amphithéâtre sur la rive occidentale du Mississippi, à 400 kil. en amont de Saint-Louis et à 340 kil. O. S.-O. de Chicago. Fondée en 1833 par des immigrants allemands, cette ville fut pendant quelque temps, de 1837 à 1840, la capitale de l'Iowa. Elle comptait en 1880 environ 20,000 hab. C'est une des stations principales de la compagnie de chemins de fer Chicago, Burlington and Quincy. Les principaux établissements industriels sont des minoteries, des scieries, des fonderies. Grand commerce de bois et de salaisons de viande de porc. Siège d'une université baptiste, fondée en 1854. La ville est entourée de vergers et de vignes.

2° *Burlington*, dans l'Etat de Vermont, comté de Chittenden, sur la rive orientale du lac Champlain, dans une situation très pittoresque, à 65 kil. N.-O. de la capitale de l'Etat, Montpellier. Cette ville, fondée en 1783, est une des mieux construites et des plus plaisantes de la Nouvelle-Angleterre; ses habitations entourées de grands arbres et de massifs de fleurs s'étagent depuis le bord du lac, sur une pente douce, jusqu'à une hauteur de 90 m. Au point le plus élevé se dressent les bâtiments de l'Université de Vermont, fondée en 1791, à laquelle sont annexés une école de médecine et un collège d'agriculture établi en 1865. Les jardins de l'Université offrent une vue magnifique sur le lac et les environs. La population était de 14,000 hab. en 1870 et ne s'est pas accrue depuis. Le port, protégé par un brise-lames de 900 m. de longueur, est le meilleur du lac. Burlington est un des quatre plus importants marchés de bois des Etats-Unis.

3° *Burlington*, dans l'Etat de New-Jersey, comté de Burlington, sur la rive orientale du fleuve Delaware, en face de la ville pennsylvanienne de Bristol, à 30 kil. en amont de Philadelphie. Fondée en 1667 sous le nom de New-Beverley, cette ville fut d'abord le siège du gouvernement du Jersey occidental. Elle fit à l'origine un commerce lucratif avec les Indes orientales, mais son importance commerciale a décru à cause du voisinage de Philadelphie. La population était en 1880 de 6,100 hab. Burlington est une des stations du chemin de fer de Camden à Amboy, et des bateaux à vapeur la relient à Philadelphie, dont elle est devenue en quelque sorte un faubourg. Lieu de naissance de Fenimore Cooper et siège d'un collège épiscopalien. Aug. M.

BURLINGTON (Richard Boyle, comte de), architecte-amateur anglais, né le 25 avr. 1695, mort le 4 déc. 1753. De bonne heure, il se passionna pour l'architecture et patronna avec zèle les publications relatives à cet art. Admirateur de Palladio, il publia ses Thermes des Romains (*Fabriche antiche*; Londres, 1730, in-fol.) d'après les dessins originaux qu'il avait recueillis en Italie, et fit bâtir à Chiswick une villa à l'imitation d'un de ses modèles. Il fournit lui-même les plans de plusieurs constructions, telles que le palais de lord Harrington à Petersham, celui du duc de Richmond, et en partie le sien propre *(Burlington-House)* à Londres, Piccadilly, reconstruit depuis pour servir de siège à l'Académie royale des arts. Une récente société anglaise des beaux-arts a pris le nom de cet éminent protecteur *(Burlington Fine Arts Club)*. G. P-i.

BURLINGTONIA (*Burlingtonia* Lindl.). Genre de plantes de la famille des Orchidacées et du groupe des Naudées. Ce sont des herbes épiphytes qui sont originaires des régions tropicales de l'Amérique. Plusieurs d'entre elles, notamment le *B. rigida* Lindl., sont cultivées dans les serres chaudes de l'Europe à cause de leurs fleurs très belles et odorantes. Ed. Lef.

BURMAN (Johan-Jacob), écrivain militaire finno-suédois, né à Perno le 30 mars 1771, mort à Haga en Helsingland le 29 avr. 1824. Ayant pris part comme soldat à la campagne de Finlande en 1789, comme adjudant de Sandels à celle de 1808-9, comme major à celle de Norvège (1813-14), où il gagna le grade de lieutenant-colonel, il put écrire une fidèle *Relation des mouvements de la 5e brigade de l'armée finlandaise et de ses opérations en Savolaks, en Karélie et en Bothnie*, publiée par R. A. Renwall (Helsingfors, 1858), reproduite dans ses *Notes prises pendant la période de 1785 à 1816* (Stockholm, 1865). B-s.

BURMANN (Pierre), d'Utrecht, surnommé l'*Ancien*, pour le distinguer de son neveu *Pierre* Burmann *Junior*, né à Utrecht le 6 juill. 1668, mort à Leyde le 31 mars 1741, fils du théologien François Burmann (1628-1679), et l'un des membres les plus distingués de cette famille de savants, théologiens, philologues ou botanistes ; professeur d'histoire à Utrecht et plus tard titulaire de la chaire d'éloquence à Leyde. Il publia un grand nombre d'éditions : *Phèdre* (1698), plusieurs fois réimprimé; Horace (1699), Petrone, Velleius Paterculus, Quintilien, Justin Valerius Flaccus, Buchanan, Ovide, les petits Poètes latins, Virgile, Claudien, Suétone, Lucain, sans compter des dissertations de toutes sortes, et des articles imprimés sous le nom de Sincerus Hollandus et de Favoritus Noricus, dans les *Miscellaneæ observationes*. Mais il ne sortit pas du cercle des écrivains latins. Elève de Grœvius, Pierre Burmann exerça pendant un certain temps une grande influence et fut comme le chef d'une école de latinistes chez qui un savoir à la fois superficiel et restreint, remplaça le goût et les idées ; chacun des auteurs dont il s'occupe est pour lui presque uniquement l'occasion d'accumuler les commentaires avec plus d'abondance que de goût et de méthode. Il est encore plus compilateur que critique. Nous devons aussi signaler son *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptarum* (Leyde, 1727, 5 vol. in-4), recueil fort intéressant.

BURMANN (Joannes), botaniste hollandais, né à Amsterdam le 26 avr. 1706, mort le 20 janv. 1779. Il fut professeur de botanique à Amsterdam. Ses ouvrages sont remarquables; citons : *Thesaurus zeylanicus*, etc. (Amsterd., 1737, in-4, avec 110 pl.); *Rariorum africanarum plantarum... decades* (Amsterd., 1738-1739, 10 décades in-4, avec 100 pl.); *Plantarum americanarum fasc. X*, etc. (Amsterd., 1755-60, in-fol., avec 202 pl.); *Flora malabarica*, etc. (Amsterd., 1769, in-fol.), qui forme une table raisonnée de l'*Hortus malabaricus* de Rheede. On doit encore à Burmann la publication de l'*Herbarium amboinense* de Rumpf, qu'il traduisit en latin (Amsterd., 1741-1750, 6 vol. in-fol., avec 669 pl., et supplément); *Auctuarium* (1755).

Son fils, *Nikolaus-Laurens* Burmann, né en 1734, mort en 1793, qui lui succéda dans la chaire de botanique, a établi, dans sa thèse sur les *Geranium* (1759, in-4), les genres *Erodium* et *Pelargonium*, et a publié *Flora Indica*, etc. (Leyde, 1768, in-4). Dr L. Hn.

BURMANN (Pierre), *Junior* ou *Secundus*, d'Amsterdam, neveu de *Pierre* Burmann l'*Ancien*, frère du botaniste Joannes Burmann, né en 1714, mort en 1778. Il remplit diverses fonctions dans l'enseignement à Franeker, puis à Amsterdam. Outre un certain nombre d'éditions d'auteurs grecs et latins (Aristophane, Claudien, Properce, Rhétorique à Herennius), et une première Anthologie latine (1759-1773, 2 vol. in-4), il composa des poésies latines (1774-1779) et de nombreuses dissertations, entre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

autres, sa thèse de doctorat en droit : *De Jure annulorum aureorum* (Utrecht, 1734), *Nic. Heinsii Adversaria* (Harlem, 1742), etc.

BURMANN (Série de) (Mathématiques). La formule de Bürmann permet de développer une fonction $f(z)$ en série ordonnée suivant les puissances d'une autre fonction $F(z)$. Son terme général peut s'écrire :

$$\frac{[F(z)]^n}{1.2.3....n} \lim_{\varepsilon=o} D^{n-1} \frac{\varepsilon^n f'(z_0+\varepsilon)}{[F(z_0+\varepsilon)]^n}$$

z_0 étant une valeur particulière de z, et ε étant un paramètre qu'on fait tendre vers la limite zéro, après avoir pris par rapport à lui la dérivée D^{n-1}. Houel (*Cours de calcul infinitésimal*, 1881) a déterminé les conditions de convergence de la série de Bürmann ; mais celle-ci est trop compliquée pour offrir une utilité vraiment pratique. Au surplus, M. Bertrand (*Traité de calcul différentiel et de calcul intégral*, 1864), a remarqué qu'étant donnée la relation $z = a + x\varphi(z)$ la formule de *Lagrange* (V. ce nom) permet de développer une fonction $f(z)$ en série ordonnée suivant les puissances de x, c.-à-d. de $\frac{z-a}{\varphi(z)}$, et que par suite il suffit de poser $\frac{z-a}{\varphi(z)} = F(z)$, d'où $\varphi(z) = \frac{z-a}{F(z)}$, pour résoudre par la formule de Lagrange le problème conduisant à la série de Bürmann. L. Lecornu.

BURMANNIACÉES (*Burmanniaceæ* Lindl.). Groupe de végétaux Monocotylédones, considéré par les uns comme une famille distincte, placée entre les Hydrocharidées et les Iridacées (V. Endlicher, *Gen. pl.*, p. 163 ; *suppl.* I, p. 1350 ; *suppl.* II, p. 14 et *suppl.* III, p. 59), par les autres, comme une simple tribu (*Burmanniées*) de la famille des Amaryllidacées (V. van Tieghem, *Tr. de bot.*, 1884, p. 1379). Ce sont de petites plantes herbacées annuelles, à racines fibreuses fasciculées, parfois entremêlées de tubercules oblongs. Les feuilles, étroites et aiguës, sont réunies en touffes à la base d'une hampe simple, terminée par une ou deux fleurs de couleur blanche, jaune ou bleue. Ces fleurs, généralement hermaphrodites, ont un réceptacle en forme d'urne ou de poire, présentant extérieurement trois ailes membraneuses plus ou moins larges et portant sur ses bords un périanthe simple à six divisions disposées sur deux rangs et trois étamines, alternes avec les divisions extérieures du périanthe. L'ovaire, logé dans la concavité du réceptacle, est uni ou triloculaire, avec trois placentas pariétaux, et le fruit, couronné par les débris persistants du périanthe, est sec, ordinairement déhiscent en trois valves. Les graines, très nombreuses, renferment sous leurs téguments un embryon celluleux dépourvu d'albumen et de cotylédons. — Les Burmanniacées croissent dans les endroits marécageux des régions intertropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Les espèces connues se répartissent principalement dans les genres *Burmannia* L., *Apteria* Nutt., *Benitzia* Karst., *Gonyanthes* Bl. et *Stenomeris* Pl. Ed. Lef.

BURMANNIE (*Burmannia* L.). Genre de plantes, qui a donné son nom au groupe des *Burmanniacées* (V. ce mot), dont il offre les principaux caractères. Ce sont des herbes annuelles, à feuilles graminiformes fasciculées à la base d'une hampe simple, terminée par une ou deux fleurs. L'ovaire, infère, devient à la maturité une capsule triloculaire, renfermant un grand nombre de petites graines fusiformes et striées. Les *Burmannia* ont des représentants dans les régions tropicales des deux mondes. On les trouve dans les marais et les lieux humides. Le *B. cœrulea* L., a une saveur amère avec un arome assez analogue à celui de Thé vert. Ed. Lef.

BURMEISTER (Carl-Hermann-Conrad), médecin et naturaliste allemand, né à Stralsund le 15 janv. 1807. Il étudia la médecine à Halle, et en même temps s'adonna à l'histoire naturelle, et publia dès 1830 : *Lehrbuch der Naturgeschichte* (Halle, 1830). Il alla prendre ses degrés à Berlin, puis fut chargé de professer l'histoire naturelle au gymnase de Cologne. A la mort de Nitzsch, en 1837, il fut nommé professeur suppléant, puis en 1842 professeur titulaire de zoologie à Halle. En 1848, il fut appelé à remplacer Duncker à l'Assemblée nationale de Francfort, puis fut élu par la ville de Leignitz à la première chambre prussienne et siégea à la gauche ; en 1850 il entreprit un voyage au Brésil, visita les provinces de Rio Janeiro et de Minas Geraes, et revint en 1852. Quatre ans après il se rendit de nouveau dans l'Amérique du Sud, parcourut l'Uruguay et la République Argentine, traversa les Andes en 1859, s'embarqua à Copiapo, traversa l'isthme de Panama, visita Cuba, et en 1860 retourna en Allemagne. En 1861, il renonça à sa chaire de Halle et passa à Buenos-Aires comme professeur et directeur du musée d'histoire naturelle fondé par lui ; en 1870, il fut nommé curateur de la faculté d'histoire naturelle à l'Université de Cordova, et à partir de cette époque publia *Anales del Museo publico de Buenos-Aires*. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Grundriss der Naturgeschichte* (Berlin, 1833 ; 10e édit., 1868) ; *Handb. der Naturgesch.* (Berlin, 1837) ; *Zool. Handatlas* (Berlin, 1835-43 ; 2e édit., par Giebel, 1858-60) ; *Handb. der Entomologie* (Berlin, 1832-56, 5 vol.) ; *Genera insectorum* (Berlin, 1833-46, Heft 1-10) ; *Gesch. der Schöpfung* (Leipzig, 1843 ; 7e édit., 1867, et réimpr. 1872 ; trad. en français sur la 8e édition, par E. Maupas ; Paris, 1869, in-8) ; *Geol. Bilder*, etc. (Leipzig, 1855 ; 2e édit., 2 vol.) ; *Zoonom. Briefe* (Leipzig, 1856, 2 vol.) ; *Reise nach Brasilien* (Berlin, 1853) ; *System. Uebersicht der Thiere Brasiliens* (Berlin, 1854-56, 3 vol.) ; *Erläuter. zur Fauna Brasiliens* (Berlin, 1857) ; *Reise durch die La Plata-Staaten* (Halle, 1861, 2 vol.) ; *Ueber das Klima der Argent. Republik* (Halle, 1861) ; *Die fossilen Pferde der Pampasformation* (Buenos-Aires, 1875) ; *Physikalische Beschreibung der Argent. Republik*, ouvrage dont il n'a paru en allemand que le premier vol. (Buenos-Aires, 1875), mais quatre en trad. franç. : *Description physique de la République Argentine* (Buenos-Aires, 1876-1879, t. I à III et V) ; elle doit former dix vol. ; à cette publication se joint un *Atlas*, dont il a paru quelques livr., avec un texte franç., allem. et esp. Burmeister a encore donné un grand nombre de monographies sur la zoologie et la paléontologie. Dr L. Hn.

BURNAND. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National ; 325 hab.

BURNAP (George-W.), théologien américain *unitariste*, né à Merrimack en 1802, mort en 1859. Après avoir terminé ses études à Harvard, il se voua à la carrière ecclésiastique et fut pasteur à Baltimore. Il a composé de nombreux traités en faveur des doctrines unitaristes.

BURNE-JONES (Edward), peintre anglais contemporain. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il fit ses études à Oxford, Exeter-College, puis il se tourna vers l'art avec passion. Ses premiers travaux remontent vers 1867, mais il ne commença à se faire connaître que longtemps après, aux expositions de l'Académie royale de Londres et de la galerie Grosvenor, Dès le début, il se montra un ardent champion de l'école préraphaélite, fondée en Angleterre vers 1845, mise en honneur par l'esthéticien Ruskin et qui eut Rossetti pour chef, école selon les doctrines de laquelle la Renaissance fut un recul. Les peintures de M. Burne-Jones, toiles et aquarelles, se distinguent « par une poésie subtile, une sentimentalité morbide et une étrangeté cherchée ». Il a ses détracteurs et ses panégyristes, mais nul ne lui conteste un grand talent et une individualité propre. Parmi ses œuvres, nous citerons : *le Jour et la Nuit*, *les Quatre Saisons*, *Pygmalion et Galathée* (4 sujets), *Pan et Psyché*, *Viviane et Merlin l'enchanteur* ; cette dernière toile a

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

figuré à l'Exposition universelle de Paris de 1878, avec deux aquarelles. G. P-I.

BIBL. : Cl. ERSKINE CLEMENT et L. HUTTON, *Artists of the XIX century*, 1879. — Ph. BURTY, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1869, t. II, et DURANTY, *ibid.*, 1878 et 1879.

BURNELL (Arthur Coke), indianiste anglais, né à Saint-Briavels (Gloucestershire) en 1840, mort à West-Stratton (Hampshire) le 12 oct. 1882. Arthur C. Burnell était le fils aîné de Arthur Burnell, appartenant au service maritime de la Compagnie des Indes orientales, et le petit-neveu de sir W. Coke, magistrat à Ceylan. Ce fut à l'Université de Cambridge qu'il termina ses études, d'abord à Bedford College, puis à King's. C'est dans ce dernier qu'il fit la connaissance du célèbre professeur Fausböll, de Copenhague, et qu'il se décida à faire des études indiennes une spécialité. A l'âge de dix-sept ans, il passait l'examen du Service Civil Indien, suivait les cours de sanskrit de Goldstücker, étudiait à fond le télougou : en 1860, après une nouvelle série de brillants examens, il fut envoyé à Madras dans l'administration civile. Pendant les séjours successifs qu'il fit dans les districts de Malabar, Tandjore, Chinglepout, Kouddapa, Nellore, il se forma une magnifique collection de manuscrits sanskrits de toute sorte, achetant ou copiant avec une ardeur infatigable. La maladie le força en 1868 à prendre un congé, dont il profita pour visiter l'Arabie, l'Egypte et la Nubie. De retour en Angleterre (1869), il publia un premier catalogue de manuscrits, la partie relative aux Védas, et revint aux Indes où il exerça les fonctions de magistrat, à Mangalore et à Tandjore, se donnant toujours avec passion à l'étude de l'Inde ancienne, et amassant les matériaux de son grand ouvrage, le catalogue des manuscrits sanskrits de Tandjore, travail immense, hérissé de difficultés, et qui devait le placer au premier rang des paléographes indiens. Ce labeur incessant, la publication d'un très grand nombre d'ouvrages, tous de la plus haute importance au point de vue des études indiennes, une attaque de choléra suivie bientôt d'une paralysie partielle, achevèrent de miner sa constitution, qui n'avait jamais été bien vigoureuse; il dut abandonner provisoirement ses études, à son grand regret, et quitter l'Inde en 1880. Deux hivers à San-Remo ne purent le rétablir, et une maladie de poitrine l'enleva brusquement pendant un séjour qu'il faisait chez son frère, dans le comté de Hampshire, à West-Stratton. Il fut enterré dans le cimetière de Micheldever.

Des nombreux ouvrages de Burnell nous extrayons les suivants, publiés pendant sa vie : *Commentary on the Parâçara-smriti of Madhava* (1868) ; *The Law of Partition and Succession from the manuscript Sanskrit Text of Varadarâja's Vyavahâra-nirnaya*, ouvrage extrêmement remarquable sur le droit hindou, « et qui montre bien, dit le docteur Rost, combien il avait saisi l'essence véritable de la législation indienne, combien il en avait étudié l'immense littérature » ; *Text and translation of a brief summary of Hindû Law of Inheritance and Partition* (1875) ; de 1873 à 1878, *cinq Brâhmanas du Sâmavêda*, avec le commentaire sanskrit de Sâyana, et des préfaces très étendues et très intéressantes; en 1879, un des *Prâtiçâkhyas* du Sâmavêda, texte et préface; en 1878, un extrait avec traduction du *Talavakâra*, comme spécimen de la littérature des légendes; en 1874 parut le *Handbook of South Indian Palaeography*, réédité en 1878, ouvrage important qui prépare sa grande publication de 1880, *A Classified Index to the sanskrit mss. in the Palace at Tanjore*, édité par le gouvernement à Madras. Parmi d'autres publications moins importantes au point de vue général de l'indianisme, mais qui sont néanmoins d'une grande valeur en tant que monographies, on peut citer des *Etudes sur les dialectes du Sud de l'Inde* (1873-78), et un mémoire intitulé *The Aindra School of sanskrit grammarians* (1875). La plupart des ouvrages de Burnell ont paru à Mangalore. Il laissait en mourant de nombreux travaux, inachevés pour la plupart, dont quelques-uns ont été repris et publiés. Le savant américain Hopkins a terminé sa *Translation of the Ordinances of Manu* (Trübner, 1885). M. Tiecke, d'Utrecht, avec l'aide de la *Hakluyt Society*, a terminé et publié une réédition de la vieille version anglaise des *Indes orientales de Linschoten* (Utrecht, 1885, 2 vol.). Enfin, en 1886, on a publié un ouvrage très intéressant et très fourni, commencé autrefois par Burnell en collaboration avec le colonel Yule : *A Glossary of anglo-indian colloquial words and phrases*, avec un portrait de Burnell.

On ne saurait passer sous silence les regrets universels laissés par Arthur Burnell dans le cercle de tous ceux qui l'ont connu, et qui ont pu apprécier sa grande bonté, sa libéralité, sa complaisance à toute épreuve. Ses livres, ses manuscrits étaient à la disposition non seulement de tous les savants, mais même de tous les étudiants qui pouvaient en avoir quelque besoin. Chacun aimait et estimait en lui l'homme de cœur encore plus que le savant. Quant à ses connaissances, elles étaient considérables et s'étendaient bien au delà du cycle des études sanskrites proprement dites. Il avait une connaissance approfondie des langues vernaculaires de l'Inde, avait appris le thibétain avec Jäschke, l'arabe, le pali, le javanais et le copte. Quelques années avant de mourir, il s'était appliqué à l'étude des Italiens de la Renaissance et surtout du cardinal Bembo, pour lequel il professait une admiration excessive. Son immense bibliothèque, bibliothèque d'indianiste et de bibliophile, a été achetée à ses héritiers par la bibliothèque de l'India office (V. la notice du docteur Rost dans l'*Athenæum*, n° 2,780, du professeur Max Müller dans l'*Academy*, n° 546 ; du colonel Yule dans le *Times*, 20 oct. 1882 ; de M. Stanley Lane-Poole dans le *Dictionary of National Biography*).

Georges GUIEYSSE.

BURNES (sir Alexander), voyageur écossais, né à Montrose (Ecosse) le 16 mai 1805, tué à Caboul le 2 nov. 1841. Envoyé comme cadet aux Indes (1821), il était, dès 1828, second chef de l'état-major. Connaissant les langues indigènes, il fut, en 1830, chargé d'une mission auprès du radja de Lahore; il réussit et obtint l'autorisation de faire un voyage dans l'Asie centrale. Accompagné du médecin militaire Gerard, il explora le Turkestan, Balkh et Boukhara, revint en janv. 1833 par la Perse. En nov. 1836 on le chargea de négocier avec les khans du Sind, de Caboul, Candahar et Kélat, une alliance contre la Russie. Il ne put décider Dost-Mohammed à renvoyer les agents russes. Il revint en 1839 avec l'expédition qui ramena Choudja dans l'*Afghanistan* (V. ce mot), resta à côté de lui comme résident anglais et fut tué dans l'insurrection afghane. Il a publié : *Travels into Bokhara* (Londres, 1834, 3 vol.; nouv. édit., 1847 ; trad. en franç., 1835), et *Cabool* (Londres, 1842).

BURNET (Thomas), écrivain et théologien anglais, né en 1635, mort le 27 sept. 1715. La vie de Burnet, entièrement consacrée à l'étude, ne présente d'autre intérêt que celui qui s'attache à la production de ses œuvres. Il fut directeur du collège de Charter-House à Londres (1685) et plus tard secrétaire du cabinet du roi Guillaume III. — Un de ses ouvrages, *Telluris theoria sacra* (Londres, 1680), est un essai d'une explication géologique de la condition du globe terrestre. L'auteur en fit publier une traduction (1684-1689) dont le mérite littéraire est très réel. Cet ouvrage, sans valeur scientifique, a survécu, grâce au souffle poétique dont il est animé et aux puissantes descriptions des cataclysmes de la nature qu'il renferme. Quelques années plus tard, Burnet fit paraître *Archæologiæ philosophicæ : sive doctrina antiqua de rerum originibus* (Londres, 1692). Ce traité donne du récit de la Genèse sur la chute de l'homme une interprétation allégorique. Il en parut une traduction anglaise la même année. Les autres ou-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vrages de Burnet ne furent publiés qu'après sa mort. Ce sont : *De Fide et officiis christianorum* (1723); *De Statu mortuorum et resurgentium* (1723) ; *De futuræ Judæorum restauratione.* G. Q.

BIBL. : HEATHCOTE, *Life of Thomas Burnet*, 1759.

BURNET (Thomas), médecin écossais du XVIIe siècle, qui a été confondu avec son homonyme le théologien. Il était membre du collège des médecins d'Edimbourg et attaché à la personne du roi. Burnet renouvela pour Hippocrate le travail de réduction que Laguna avait fait pour Galien et trouva le moyen de resserrer les œuvres du père de la médecine en 219 pages : *Hippocrates contractus in quo Hippocratis omnia in brevem Epitomen redacta habentur* (Edimb., 1685, pet. in-8; plus. éd.). On lui doit encore un traité de pathologie sous forme de dictionnaire : *Thesaurus medicinæ practicæ*, etc., (Londres, 1672, in-4, et un grand nombre d'édit. dont la dernière parut à Londres en 1743 ; trad. en fr., Genève, 1676, in-12, et autres éd.). Dr L. HN.

BURNET (Gilbert), évêque anglican, théologien et historien célèbre, né à Edimbourg le 18 sept. 1643, mort le 7 mars 1715. Il fit ses études à Aberdeen. Après avoir résidé quelque temps en Hollande, il fut, à son retour en Angleterre, élu membre de la Société Royale de Londres. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique vers 1665, il devint professeur de théologie à l'Université de Glasgow (1669). Quelques années plus tard, renonçant à ces fonctions, il s'établit à Londres (1673), où il fut prédicateur à la chapelle de la cour des rôles *(Rolls chapel)*. Lors de la condamnation à mort de sir William Russell, pour crime de haute trahison contre le roi, il accompagna le seigneur patriote sur les marches de l'échafaud et lui donna les dernières exhortations, au moment suprême (1683). Il encourut, pour cette marque de sympathie, la disgrâce de Charles II et fut obligé de s'exiler. Il se rendit en Hollande et vécut principalement à La Haye dans l'entourage du prince d'Orange et de la princesse Marie. A la Révolution de 1688, il accompagna le représentant et le défenseur de la cause protestante dans son expédition en Angleterre. Son attachement au parti de Guillaume III reçut bientôt une belle récompense: Burnet fut nommé évêque de Salisbury. Il avait encore été désigné par la faveur royale pour faire l'éducation du jeune duc de Gloucester, fils de la princesse Anne, mais cet enfant mourut en 1700, âgé de onze ans. — Burnet fut mêlé à tous les grands événements des règnes agités de Charles II, Jacques II et Guillaume III. Aussi sa renommée littéraire repose-t-elle surtout sur ses travaux historiques. Son ouvrage principal est une *Histoire de la réforme* en Angleterre *(History of the reformation)* en trois volumes, dont les deux premiers parurent en 1679 et 1681 et le troisième en 1714 seulement (dern. édit., 1685, 7 vol.). Son autre grande production littéraire est *History of my own times*, publiée par son fils Thomas (1723-34, 2 vol.; dern. édit., 1847). Ces mémoires font suite à l'*Histoire de la rébellion* de Clarendon, qui mène le lecteur jusqu'au rétablissement de Charles II. C'est à ce moment que commence le récit de Burnet, qui s'étend depuis la Restauration des Stuarts jusqu'au traité d'Utrecht. Les auteurs, partant de principes diamétralement opposés, apprécient les faits et les événements d'une manière complètement différente. Les deux ouvrages de Burnet cités ci-dessus ont été traduits en français, le premier par Rosemond (1683-85, les deux premiers vol. seulement), le second, par Lapillonnière (1725-1735). — Comme homme d'Eglise et théologien, Burnet est surtout connu par son *Exposition of the XXXIX articles* (1699), qui lui valut la censure de l'Assemblée générale des représentants du clergé anglican *(Convocation)*. On lui doit en outre des sermons, quelques opuscules de controverse et deux biographies, celle de l'évêque Bedell et celle du spirituel mais infâme comte de Rochester, dont il raconte la conversion et la mort, avec émotion (*Life and death of the earl of Rochester* [1680]). G. DE LA QUESNERIE.

BURNET (John), peintre-graveur et écrivain d'art anglais, né à Musselburgh, près d'Edimbourg, le 20 mars 1784, mort à Stoke-Newington le 29 avr. 1868. Mis en apprentissage chez le graveur de paysages Robert Scott, à Edimbourg, il fréquenta en même temps l'Académie des beaux-arts, s'appliqua à la peinture et s'y lia avec son camarade d'études, David Wilkie, qui allait devenir un peintre célèbre. Arrivé à Londres en 1806, il s'employa d'abord comme graveur d'illustrations, exposa à l'Académie royale en 1808 son premier tableau, et grava en 1810, d'après la peinture de Wilkie, la grande estampe qui fonda sa réputation : les *Joueurs de guimbarde;* elle fut suivie d'une autre d'après le même, *Aveugle jouant du violon*, devenue très populaire. D'ailleurs, ce sont toujours les toiles de son ami Wilkie qu'il sut rendre le mieux par le burin, comme le témoignent ses planches : *la Lettre de recommandation*, *l'Ouverture du testament*, *l'Ecole de village*, *les Pensionnaires de Chelsea lisant le récit de la bataille de Waterloo*, auquel, par ordre du duc de Wellington, il fit un pendant (1837), d'après son propre tableau, qui est un de ses meilleurs : *les Pensionnaires de Greenwich célébrant l'anniversaire de la bataille de Trafalgar*. Il a aussi gravé la *Bataille de Waterloo*, d'après Atkinson, et le même sujet d'après Devis; quelques bons portraits, des planches d'après Rembrandt, etc. Ses écrits didactiques sur l'art de peindre jouissent d'une haute autorité : *Practical Hints on composition in painting* (1822 ; 6e édit., 1845, in-4); *Practical Hints on lightand shade in painting* (1826 ; 5e éd., 1838, in-4); *Practical Hints on colour in painting* (1827 ; 5e édit., 1843, in-4); *A Practical Treatise on painting* (1827, 1830, 1846, in-4; trad. en franç. par Van Geel; Paris, 1836, avec pl.); *An Essay on the Education of the eye, with reference to painting* (1837, in-4); *Practical Essays on various branches of the fine arts, to which is added a critical inquiry into the principles and practice of the late sir D. Wilkie* (1848); *Landscape Painting in oil colours* (1849, 1861, in-4); *Practical Hints on portrait painting* (1850, 1860, in-4); *The Progress of a painter in the 19th century* (1854). On lui doit encore : *Rembrandt and his works* (1849, in-4, pl.) et *Turner and his works* (1852, 1859, in-4), deux ouvrages estimables. — Son frère, *James* Burnet, né en 1788, mort prématurément en 1816, s'annonçait comme un paysagiste d'un talent supérieur. G. P-I.

BIBL. : REDGRAVE, *Dictionary of artists of the english School.*

BURNET (James), lord Monboddo (V. MONBODDO).

BURNETT (Waldo-Irving), savant américain, né dans le Massachusetts en 1828, mort en 1854 à Boston. Il s'adonna de très bonne heure aux sciences naturelles, s'occupa quelque temps de médecine, puis se consacra à l'entomologie et aux observations microscopiques. Son principal ouvrage est intitulé *The cell, its Physiology, Pathology and Philosophy, as deduced from original observations.*

BURNEVILLERS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 134 hab.

BURNEY (Charles), musicographe anglais, né à Shrewsbury le 7 avr. 1726, mort à Londres le 12 avr. 1814. Il fit ses études musicales sous le docteur Arne, remplit plusieurs fonctions musicales à Londres et à Lynn (Norfolk), et se produisit sans grand succès comme compositeur. Reçu docteur en musique à Oxford en 1770, il abandonna la composition et fit deux voyages sur le continent pour réunir les matériaux d'une histoire de la musique. Son journal de voyage a été publié par lui sous les titres de : *The present State of music in France and Italy* (Londres, 1771, 2 vol. in-8 ; 2e éd., 1773), et *The present State of music in Germany, the Netherlands*, etc.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(1772-73), 2 vol. in-8; 2e éd., 1775). En 1776 parut le premier volume de sa *General History of music* (in-4): les trois suivants furent publiés en 1782, 1787 et 1789. Malgré des lacunes considérables et de nombreuses erreurs qui tenaient soit à l'esprit de Burney, soit à l'état général de la science historique de son temps, cet ouvrage continue d'être consulté, surtout pour l'histoire de la musique anglaise, et quoiqu'on lui préfère aujourd'hui celui de *Hawkins* (V. ce nom) publié à la même époque. Burney a fait paraître en outre *Account of the musical performances in Westminster Abbey, in commemoratio of Hændel* (Londres, 1785, in-4); *Memoirs of the life and writings of the life abbate Metastasio* (1796, 3 vol. in-8); un essai sur Crotch, dans les *Philosophical Transactions*, t. LXIV, année 1779; sur Lamia, joueuse de flûte athénienne, dans le *Massachussett's Magazine* (nov. 1786); un recueil de morceaux religieux rassemblés à Rome : *la Musica che si canta nelle funzioni della settimana santa nella cappella pontificia* (Londres, 1771, in-fol.), etc. On a publié des traductions allemandes, hollandaises et françaises de ses voyages, ainsi que des traductions allemandes de la partie de son histoire relative à la musique antique, et de son essai sur les fêtes musicales de Westminster. — Sa fille, Mme d'Arblay, a fait paraître en 1832 : *Memoirs of Dr Burney, arranged by his daughter* (3 vol. in-8). Michel BRENET.

BURNEY (James), amiral et littérateur anglais, né en 1750, mort le 17 nov. 1821, fils du précédent. Il entra dans la marine royale, accompagna le capitaine Cook dans ses deux derniers voyages; remplaça Cook dans le commandement de la *Découverte* et prit part à la guerre des Indes. Revenu en Angleterre à la suite de fièvres, il publia d'abord sa *Chronological History of the discoveries in the South Sea or the Pacific Ocean* (1804-1817, 5 vol. in-4), considérée comme l'ouvrage le plus remarquable écrit sur ce sujet. En 1819 parut *Chronological History of the nord-eastern voyages of discovery and of the early eastern navigations of the Russians*, et l'année suivante : *Memoir of the voyage of Entrecasteaux*. Il écrivit plusieurs petits ouvrages, entre autres *Essai sur le jeu de whist* (1821, in-16), qui eut différentes éditions. Hector FRANCE.

BURNEY (Miss Frances), plus connue sous le nom de Mme d'ARBLAY, femme de lettres anglaise, née à King's Lynn le 13 juin 1752, morte à Bath le 6 janv. 1840, sœur du précédent. Elle perdit sa mère très jeune, s'instruisit elle-même, et à dix ans griffonnait des histoires, des tragédies, des poèmes épiques, qu'elle eut la bonne idée de brûler quelques années plus tard. Son premier roman, *Evelina*, que plusieurs éditeurs refusèrent d'abord, eut un grand succès (1778, 3 vol.). Rien depuis *Clarisse Harlowe* n'avait, dit-on, été si brillamment écrit. En 1782 parut *Cecilia* (5 vol.), attendu, dit Macaulay, aussi impatiemment que les romans de W. Scott, et qui eut un égal retentissement. Après quelques années passées au service de la reine, domesticité qui la rendit très malheureuse, elle publia *Georgina* (1789), et épousa en 1793 un émigré français, le général d'Arblay, ancien compagnon d'armes de Lafayette. N'ayant que cent livres de pension sur la cassette de la reine, elle essaya, sans succès, du théâtre, puis sur l'instigation de Burke publia par souscription un quatrième roman, *Camilla* (1796), qui, bien que très médiocre, lui fit gagner trois mille guinées. Après un séjour en France d'une dizaine d'années elle revint à Londres et donna, en 1814, *The Wanderer*, qui lui rapporta plus de cent mille francs. Ce roman ne soutint pas la lecture et ne fut probablement lu de personne. A la chute de Napoléon, Mme d'Arblay retourna une seconde fois près de son mari, qui avait obtenu le commandement d'une compagnie de gardes du corps; mais au retour de l'île d'Elbe, elle revint en Angleterre, où elle passa le reste de sa vie, survivant de trois années à son fils, ministre protestant. Son *Journal et ses Lettres ont* été réunis en 7 vol., de 1842 à 1846. De tous ses ouvrages, *Evelina*, dont le genre a servi de modèle à miss Edgworth et à miss Austen, est le seul qui ait quelque valeur. Le principal défaut de toutes ses héroïnes est une afféterie ridicule, défaut particulier du reste à l'auteur, qui eut soin de l'étaler dans son *Diary* (journal). Hector FRANCE.

BURNEY (Charles), helléniste et littérateur anglais, né le 4 déc. 1757 à Lynn (Norfolk), mort le 28 déc. 1817 à Deptford (Kent), frère de la précédente. Professeur à Londres, il épousa en 1782 la fille du docteur Rose, traducteur de Salluste, ouvrit une école, s'enrichit dans l'enseignement, entra dans les ordres, fut nommé chapelain du roi, puis recteur à Deptford. Il commença en 1783 sa carrière littéraire dans la *Monthly Review*, fondée par Rose et Cleveland, dirigea le *London Magazine* où il écrivit jusqu'en 1800 des ouvrages de critique dont voici les principaux : *Appendix in Lexicon Græcum a Scapula constructum* (1789); *Remarks on the Greek Verses of Milton* (1790); *Epistolæ ineditæ R. Bentleii* (1807), réimprimé par Friedmann en 1825; *Tentamen de metris ab Æschylo in choribus canticis adhibitis* (1809); *Philemonis Lexicon Technologicum* (1812), etc., etc. Tout ce fatras n'explique guère la réputation dont il jouissait comme formant avec Parr et Porson le triumvirat de la critique savante. Ses immenses et stériles travaux inédits ont été achetés par le British Museum, en même temps que sa riche bibliothèque, et réunis sous le nom de *Burney library*.

BURNEY (Sarah Harriett) romancière anglaise, née vers 1770, morte à Cheltenham le 8 févr. 1844, fille du précédent. Elle est auteur de *Clarentine* (1796); *Géraldine Fauconberg* (1808); *Traits of nature* (1812); *Tales of Fancy* (1815). Elle habita plusieurs années Florence où elle publia : *Romance of Private Life*, recueil d'histoires dont la première est dédiée à un certain Niccolini, chanteur italien.

BURNIER (Louis), pédagogue calviniste, né en Suisse, près de Lausanne, en 1795, mort à Vevey en 1873. Professeur à l'Ecole supérieure de Morges, il a réuni et publié ses leçons en 1865 sous ce titre : *Cours élémentaire de pédagogie*. Son *Histoire littéraire de l'éducation en France* (Paris, 1874, 2 vol. in-8) est un examen critique des doctrines de Fénelon, de Locke, de Rousseau et de Pestalozzi, sur l'éducation. Outre cette *Histoire*, il a publié un volume sur l'*Instruction publique dans ses rapports avec nos nouvelles institutions* (Lausanne, 1832) et un certain nombre de traités théologiques.

BURNLEY. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, au confluent du Calder et du Brun; 58,751 hab. La ville est pittoresque et ancienne, mais elle a pris un grand développement grâce aux industries du coton et de la laine. On y trouve aussi des fabriques de machines, des fonderies, etc.

BURNOUF (Jean-Louis), philologue français, né à Urville (Manche) le 14 sept. 1775, mort à Paris le 8 mai 1844. Fils d'un tisserand pauvre et chargé de famille qui le laissa orphelin dès son bas âge, il put, grâce à la protection de Gardin Dumesnil, qui commença son éducation, faire ses études classiques au collège d'Harcourt. Il s'y distingua par ses succès, mais n'en fut pas moins obligé de travailler péniblement pour gagner sa vie. Employé à la municipalité de Dieppe, puis commis chez un marchand de salaisons de cette ville, le jeune Burnouf suivit son maître à Paris, et put enfin, sur la recommandation d'un de ses anciens condisciples nommé Auvray, entrer dans l'Université, où l'appelaient ses goûts et ses études antérieures, qu'il n'avait jamais cessé de poursuivre. Il fut successivement professeur suppléant de seconde (1806), puis de rhétorique (1807) au lycée Charlemagne, titulaire au lycée Impérial (1810), maître de conférences à l'Ecole normale (1815), professeur d'éloquence latine au Collège de France (1817), inspecteur de l'Académie de Paris (1828), inspecteur général (1830), et fut élu membre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1836. Ses ouvrages sont des traductions, notamment des *Catilinaires*, du *Dialogue des orateurs* (1820); du *Panégyrique de Trajan* (1834); du *de Officiis* (1845), et surtout celle des *Œuvres complètes de Tacite* en 6 vol. (1827-33), qui peut passer pour le modèle des traductions fidèles en même temps qu'élégantes; on lui doit encore une édition de *Salluste* dans la collection Lemaire (1821), et deux grammaires: la *Méthode pour étudier la langue latine* (1838), et la *Méthode pour étudier la langue grecque* (1813); ce dernier ouvrage, qui établit la réputation de l'auteur, est un des livres d'enseignement classique les mieux conçus; les éditions s'en succédèrent sans interruption pendant plus d'un demi-siècle, et la vogue de l'ouvrage ne s'arrêta, longtemps après la mort de J.-L. Burnouf, que devant les progrès de la philologie grecque. M. BEAUDOUIN.

BIBL.: NAUDET, *Notice historique sur MM. Burnou père et fils*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XX.

BURNOUF (Eugène), célèbre orientaliste français, fils du précédent, né à Paris le 12 août 1801, mort le 28 mai 1852. Après avoir fait ses études au lycée Louis-le-Grand, il suivit les cours de l'Ecole des Chartes en 1822, puis de l'Ecole de droit en 1823 et 1824. Croyant se diriger vers l'étude du droit, il donna tous ses soins à une thèse latine qui fut très remarquée, en 1824, *De Re judicata;* il prit alors son grade de licencié et le titre d'avocat. Mais son avenir était ailleurs. Une sorte de passion l'entraînait vers l'Orient, vers les langues et les littératures encore bien mystérieuses de la Perse et de l'Inde. Il suivit donc au Collège de France les cours de Chézy et d'Abel de Rémusat, et fit de si rapides progrès qu'en 1826 il était en état de publier un *Essai sur le Pâli*, en collaboration avec son ami Christian Lassen, qui étudiait en ce moment le sanskrit à Paris. Ce travail important, le premier qui eût encore paru sur la langue de la moitié environ des peuples bouddhistes, fut bientôt suivi d'un second mémoire, que Burnouf publiait seul, cette fois, sous le titre modeste de: *Observations grammaticales sur quelques passages de l'Essai sur le Pâli* (Paris, 1827, in-8). A partir de ce moment, Burnouf, nommé professeur de grammaire à l'Ecole normale, et s'occupant exclusivement désormais de ses chères études orientales, ne cessa de publier une série d'articles remarquables, d'abord en collaborant à une publication assez importante, l'*Inde Française* (Paris, 1827-35, 2 vol.), puis en envoyant une série de mémoires, relatifs surtout à la langue et à la littérature sanskrites, au *Journal asiatique* et au *Journal des savants*. Pendant ce temps, cependant, il se tournait activement vers l'étude ardue et difficile des manuscrits zends rapportés par Anquetil-Duperron, que celui-ci n'avait pu interpréter qu'à travers des œuvres de seconde ou de troisième main, et que Eugène Burnouf, par un miracle de sagacité et d'investigation minutieuse, devait, le premier, lire, comprendre, analyser. En 1830 paraissait le texte lithographié du *Vendidad-Sadé*, et deux ans plus tard, en 1832, le Collège de France et l'Académie des Inscriptions s'honoraient de faire succéder à Chézy et à Champollion le Jeune celui que Villemain appelait « un philologue de génie ». Burnouf devait rester au Collège de France jusqu'à sa mort, et s'acquitter de sa mission avec un zèle et une activité dont ses connaissances antérieures ne purent jamais le dispenser à ses propres yeux. Poursuivant avec persévérance ses études zendes, il fut en état, dès 1835, de donner le premier volume (seul paru) de son grand *Commentaire sur le Yaçna*, un des textes zoroastriens les plus importants, qu'il élucida d'une manière admirable, grâce à sa parfaite connaissance de la langue sanskrite. Ces travaux devaient lui permettre de trouver la clef d'un problème encore plus ardu peut être, le déchiffrement des inscriptions persépolitaines en caractères cunéiformes, rédigées dans un dialecte voisin de la langue zende, mais écrites à l'aide d'un alphabet absolument inconnu jusqu'alors. C'est en 1836 que parut le *Mémoire sur deux inscriptions cunéiformes*, où Burnouf résumait des premiers travaux. Ses mémoires relatifs à la Perse parurent de 1840 à 1850, sous le titre d'*Etudes sur la langue et les textes zends* (Paris, in-8). D'autre part, n'abandonnant point au milieu de tant de labeurs ses études indiennes, Burnouf donnait en 1834 des *Observations sur la grammaire de M. Bopp* (Paris, in-4), et commençait la lecture difficile de quatre-vingt-huit manuscrits relatifs au bouddhisme, et rapportés du Népal par un savant et généreux résident anglais, M. Brian Broughton Hodgson. C'est de là que Burnouf tirait la matière de deux publications de toute importance: l'*Introduction à l'histoire du Bouddhisme Indien* (1844), et le *Lotus de la Bonne Loi* (1852), formant le second volume de la publication précédente, et sous presse à la mort de Burnouf. Ce second travail était accompagné de vingt et un mémoires relatifs à des textes bouddhistes, sanskrits, du Népal, tibétains, cinghalais ou indo-chinois. Ils ont été publiés avec un index raisonné par M. Théodore Pavie, malheureusement après la mort de l'auteur. Burnouf avait en même temps publié une traduction de la grande encyclopédie bouddhique, le *Lalita-Vistâra*, et entrepris une immense publication, encore inachevée aujourd'hui, et qui semble avoir porté malheur aux savants qui s'en sont successivement occupés, Eugène Burnouf, Hauvette-Besnault et le très regretté Abel Bergaigne: c'est le Texte et la traduction du *Bhâgavata-Pourâna*, ou *Histoire poétique de Krishna*. Burnouf n'en publia que les trois premiers volumes, dans l'immense format de la *Collection Orientale*, qui parurent de 1840 à 1849. Le 14 mai 1852, l'Académie le nommait secrétaire perpétuel et peu de jours après il était enlevé brusquement par une mort prématurée. Georges GUIEYSSE.

BIBL.: LENORMANT, *Eugène Burnouf;* Paris, 1852, in-8. — NAUDET, *Notice sur MM. Burnouf, père et fils*, lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — BARTHÉLÉMY-SAINT-HILAIRE, *Notice sur les travaux de M. E. B.*, en tête de la 2e édit. de l'*Introd. à l'hist. du bouddhisme* (1876).

BURNOUF (Emile-Louis), littérateur et orientaliste français, cousin du précédent, né à Valognes (Manche) le 25 août 1821. Il fit ses études classiques à Paris, et vers 1850 se voua tout entier aux belles-lettres. Il fut d'abord nommé professeur à la Faculté de Nancy, et tenta de continuer les études indiennes auxquelles son cousin avait contribué d'une aussi éclatante manière; il occupait à Nancy la chaire des études orientales. Il en profita pour publier, en collaboration avec Leupol, différents ouvrages parmi lesquels nous citerons une *Méthode pour étudier la langue sanskrite* (1859; 2e édit.), sur le plan des grammaires latine et grecque de son grand père, et un *Dictionnaire classique sanskrit-français* (1863), le seul dictionnaire français publié jusqu'ici, louable entreprise dans laquelle on désirerait trouver plus de méthode et de précision; en 1863 il donna également un *Essai sur le Véda*. Mais ses premières études l'avaient dirigé vers le grec; ses thèses (1850) étaient intitulées: *Des Principes de l'art d'après la méthode et les doctrines de Platon; De Neptuno ejusque cultu, præsertim in Peloponneso*. Il y revint dans la suite, et fut nommé en 1867, directeur de l'Ecole française d'Athènes. Il donna à Athènes plusieurs publications, parmi lesquelles nous citerons: une *Histoire de la Littérature grecque* (1869, 2 vol.; rééditée en 1883); une édition des *Perses* (1871); *la Légende athénienne* (1871); *la Science des Religions* (1872; 4e édit., 1885). Pendant ce temps, il dirigeait des fouilles importantes en Grèce. Mais en 1875, le ministre Wallon le rappela en France, avec le titre de professeur et doyen de la faculté de Bordeaux. M. Burnouf a décliné cette charge pour venir à Paris continuer ses études classiques et orientales et entreprendre, depuis quelques années, des recherches de chimie. Il a publié depuis cette époque:

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'*Indigo japonais* (1874) ; un *Annuaire de la Société des Etudes japonaises, chinoises, tartares et indo-chinoises* (1874) ; un *Annuaire de la Société américaine* (1875) ; *la Mythologie des Japonais, d'après le Koku-si-Ryakel*, traduit pour la première fois dans une langue européenne (1875) ; *la Ville et l'Acropole d'Athènes aux diverses époques* (1877, av. pl.) ; *Mémoires sur l'antiquité* (1879) ; *le Catholicisme contemporain* (1879) ; une préface au livre de M. Vlasto, *1453 ou les Derniers Jours de Constantinople* (1883) ; des annotations, avec M. Alfred Maury, aux *Voyages du Docteur Potagos dans l'Asie centrale et l'Afrique équinoxiale*, traduit par MM. A. Meyer, J. Blancard, Laurent Labadie (1884) ; *Vie et pensée, éléments réels de philosophie* (1886) ; *Restitution des Chants de l'Eglise latine* (Paris, 1887, in-8).

Georges Guieysse.

BURNOUS. Grand manteau flottant à capuchon et sans manches, simplement retenu autour du cou par un étroit plastron. Avec la *gandoura*, il constitue le costume ordinaire des hommes indigènes de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. Complètement déployé, ce manteau, tissé d'une seule pièce, présente la forme d'un immense éventail grand ouvert dont la poignée serait figurée par le capuchon. Le burnous se fabrique en général avec la laine de mouton; cependant on en fait aussi avec du poil de chameau et même avec du poil de chèvre. Le tissu, grossier et lâche au début, s'assouplit et se resserre par les lavages successifs et devient à peu près imperméable. On conserve à la laine sa couleur naturelle, aussi les nuances habituelles sont-elles le blanc, le noir, le marron et le gris-bleuâtre. Bien que ce vêtement ait toujours la même forme, on distingue par le nom de *zoughdâni* les burnous noirs ou marrons foncés ; par celui de *bîdi*, les gris-bleuâtres, et enfin on appelle *zergâthi* ceux qui sont rayés. Quand ils sont blancs et très fins, on les nomme *sousti*, du nom de la ville de Sousse, qui a la réputation de fabriquer les tissus les plus légers et les plus beaux. Les hommes riches portent parfois deux ou trois burnous superposés. Les garçons commencent à revêtir ce vêtement quand ils ont atteint l'âge de sept ou huit ans. Lorsque le burnous est en drap, il sert le plus souvent d'insignes pour certaines fonctions. En Algérie, le burnous en drap rouge avec des garnitures un peu différentes a été et est encore employé pour distinguer les fonctionnaires du territoire militaire, bach-aghas, aghas, caïds; celui en drap bleu est réservé aux fonctionnaires analogues du territoire civil. Ces burnous dits d'investiture sont fournis par l'autorité qui délègue son pouvoir. Dans chaque famille indigène, les femmes doivent tisser elles-mêmes les burnous de laine dont leurs maris, leurs fils ou leurs frères ont besoin; cependant depuis quelques années les gens aisés se fournissent de ce vêtement chez certaines familles qui ont fait de son tissage une véritable industrie.

O. Houdas.

BURNS (Robert), poète écossais, né à Alloway, près d'Ayr (Ecosse), le 25 janv. 1759, mort à Dumfries le 21 juill. 1796. Fils d'un pauvre fermier qui l'occupa aux travaux de la ferme, il s'instruisit lui-même avec des livres achetés à des colporteurs, apprit le français dans *Télémaque*, puis le latin, mais avec moins de succès. Son premier poème, *Handsome Nell*, écrit à dix-sept ans, est adressé à une camarade de ferme du nom de Nelly Kilpatrick, « adorable jeune fille qui ne comptait guère que quatorze printemps ». Un jour qu'elle lui chantait une ballade écossaise, l'idée lui vint de composer un poème du même genre. Mais il oublia bientôt Nelly pour une autre jeune villageoise. En 1780, il s'éprit de Jane Armoor, qu'il devait épouser plus tard, fille d'un fermier; mais la famille rejeta ses avances. Il entra dans une filature de lin, puis, revenu à la ferme paternelle, eut de nombreuses affaires d'amour, entre autres avec Mary Campbell, dont la mort prématurée lui inspira une de ses plus touchantes élégies. A la mort de son père (1784), il acheta, avec les épaves sauvées des créanciers, une ferme qui ne fut jamais prospère. Décidé à émigrer, il obtint un emploi de surveillant à la Jamaïque. C'est alors que sur les conseils d'Hamilton il publia ses *Poems* (Kilmarnock, 1786) pour obtenir l'argent du voyage. Le volume lui apporta vingt livres sterling et l'admiration du public lettré; mais au moment de partir, une lettre du poète Blacklock le dissuada de ce voyage. Il partit pour Edimbourg jouir de son triomphe et fut accueilli avec empressement par la société fashionable, pour qui ce paysan poète était une curiosité. Une seconde édition de ses poèmes, et dont plus de la moitié était souscrite d'avance, lui aurait procuré une assez grosse somme sans les voleries de son éditeur. Il passa sa vie dans un état voisin de la gêne, sollicitant de misérables emplois, bien qu'il eût déclaré dans une préface qu'élevé à la charrue il voulait rester indépendant. D'ailleurs, ses *Chansons populaires d'Ecosse*, qui l'ont placé au premier rang des poètes, ne lui rapportèrent jamais rien. Il avait accepté l'emploi de jaugeur pour le fisc, poste qui ne fit que développer son penchant pour la boisson, et en dépit de sa vigoureuse constitution, miné par les excès, il mourut à l'âge de trente-sept ans, laissant sa femme et ses enfants dans un dénûment complet. Ses ouvrages, tous empreints d'une grande originalité, d'une naïveté gracieuse, sont remplis de pensées neuves et puissantes. Il excelle dans la peinture de la vie villageoise et ne tombe jamais dans le vulgaire ni le grossier, même quand il peint des types bas, tels que *The Jolly Beggars*, l'un de ses meilleurs poèmes. Dans son premier volume publié à Kilmarnock, et qui contient *The Cottar's Saturday Night*, *To Mary in Heaven*, *The Vision*, etc., autant de petits chefs-d'œuvre, paraissent déjà toutes ses qualités géniales. Ces poésies célèbres, que tout Ecossais sait par cœur, *On turning up a Mouse's Nest with the Plough*, *On destroying a Mountain Daisy*, et surtout nombre de ses chansons, telles que : *A fond Kiss and then we part*, sont ravissantes d'exquise sensibilité et de délicate tendresse. C'est le premier poète national de l'Ecosse, et pour l'énergie et la passion, le premier après Shakespeare de tous les poètes de la Grande-Bretagne. « Burns, dit Craik dans son *History of English Language and Literature*, est le plus grand poète-laboureur qui ait jamais existé. Mais sa poésie est tellement remarquable en elle-même, que les circonstances particulières qui ont présidé à sa production ne peuvent rien ajouter à l'admiration qu'elle fait naître en nous. Si l'on considère combien le dialecte dont il se servait se plie peu aux exigences de la littérature, on est forcé d'admettre que ce que Burns a fait tient du miracle. Un des traits les plus caractéristiques de ses productions c'est que quoi qu'il écrive est, de sa nature ou en son genre, parfait et irréprochable. Sa poésie est faite de sentiment, d'émotion et de mélodie. De là la popularité immense dont il jouit chez ses compatriotes, à quelque classe qu'ils appartiennent. » On compte plus de cent éditions de ses œuvres, dont une partie fut traduite en français par Léon de Wailly. La *Vie de Burns* a été écrite par Lockhardt (Edimbourg, 1828) et par Chambers (*Life and Works of B.*; Edimbourg, 1857, 4 vol.). En 1853, une édition complète et populaire fut publiée à Londres en 1 vol. in-12 avec notes, glossaire et vie de l'auteur par James Currie.

Hector France.

BURNSIDE (Ambrose Everett), général américain, né le 23 mai 1824 à Liberty, dans l'Etat d'Indiana, mort à Philadelphie le 13 sept. 1881. Elève de West-Point, il en sortit en 1847 et fit, avec le grade de lieutenant, la campagne du Mexique (1847-48). Il quitta l'armée en 1853 pour entrer dans l'administration du chemin de fer Illinois central. Il reprit du service au début de la guerre civile et commanda un régiment du Rhode-Island, puis une brigade, et prit part à la première bataille de Bull-Run en 1861. Nommé brigadier général,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

il fut chargé, au début de 1862, d'une expédition qui aboutit à la prise de l'île de Roanoke et de la ville de Newbern (Caroline du Nord), succès qui lui valut le grade de major-général. En juillet de la même année, il rejoignit avec ses troupes l'armée de Mac-Clellan, qui opérait en Virginie contre la ville de Richmond. Il se distingua à la bataille d'Antietam, livrée le 17 sept. suivant dans le Maryland, et qui, bien qu'indécise, obligea le général en chef de l'armée confédérée, Lee, à rentrer dans la Virginie. En novembre, Mac-Clellan, dont on blâmait, à Washington, l'inaction après la bataille d'Antietam, fut relevé du commandement en chef des fédéraux. Burnside avait alors trente-huit ans. Appelé à remplacer Mac-Clellan à la tête de l'armée fédérale, il lança ses troupes à l'assaut des fortes positions de Frédéricksburg (rive droite du Rappahannock) défendues par Lee, Longstreet et Jackson, et fut repoussé avec des pertes énormes (13 déc. 1862). Il dut céder à son tour le commandement au général Hooker, qui ne devait pas être plus heureux que lui et dont la réputation allait sombrer quelques mois plus tard dans le désastre de Chancellorsville (mai 1863). Burnside combattit à la tête d'un corps d'armée, sous les ordres du général Grant, dans la campagne de 1864. Après la guerre, il fut quelque temps gouverneur du Rhode-Island, et voyagea bientôt après en Europe. En 1870-71, il assista aux opérations du siège de Paris par les Allemands, et fit preuve, en plusieurs circonstances, de sentiments favorables pour la France. En dernier lieu il fut sénateur pour l'Etat de Rhode-Island. A. Moireau.

BURO (Ichtyol.). Nom tiré des manuscrits de Commerson, et sous lequel ce voyageur désignait plusieurs formes de la famille des *Teuthididæ*, Poissons osseux (Téléostéens de l'ordre des Acanthoptérygiens perciformes. Le nom de Commerson est aujourd'hui complètement tombé dans l'oubli.

BURON (Château de) (V. Yronde).

BURONZO DEL SIGNORE (Charles-Louis), *Burontius*, prélat piémontais, né à Verceil en 1731, mort en 1806; évêque d'Acqui en 1784, de Novare en 1791; archevêque de Turin en 1797. Editeur des œuvres d'*Atton* (V. ce nom), évêque de Verceil.

BUROS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 503 hab.

BUROSSE-Mendousse. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin; 301 hab.

BUROW (Julie), femme de lettres allemande, née à Kydullen, dans la Prusse orientale, le 24 févr. 1806, morte à Bromberg le 19 févr. 1868. Elle fut élevée à Elbing et à Dantzig, où son père fut successivement employé aux douanes; en 1830, elle épousa un architecte de Bromberg, nommé Pfannenschmidt. Elle débuta tard dans la vie littéraire par un roman en deux volumes, le *Sort des femmes* (*Frauenloos*, Kœnigsberg, 1850), qui fut suivi rapidement d'un grand nombre d'autres; les meilleurs sont : *Aus dem Leben eines Glücklichen* (Kœnigsberg, 1852, 3 vol.); *Ein Arzt in einer kleinen Stadt* (Prague, 1854, 2 vol.); *Der Glücksstern* (Bromberg, 1857). Le talent de Julie Burow se montre surtout dans la peinture de la vie bourgeoise, qu'elle avait l'occasion d'observer; ses plans pèchent quelquefois contre la vraisemblance, mais les détails sont presque toujours attachants. Elle a été moins heureuse dans le roman historique; son *Johannes Kepler* (Prague, 1858, 3 vol.) est un récit diffus d'où le caractère principal ne se dégage pas avec netteté. Ses nouvelles (*Novellen*, Leipzig, 1854, 2 vol.; *Bilder aus dem Leben*, Leipzig, 1854; *Lebensbilder*, Prague, 1858, 2 vol.) sont souvent agréablement contées; ses poésies (*Gedichte*, Prague, 1858) sont la partie la moins remarquable de ses œuvres. Elle a publié en outre des ouvrages d'éducation, spécialement destinés aux femmes, et dont quelques-uns ont eu un grand nombre d'éditions : *Ueber die Erziehung des weiblichen Geschlechts* (Bromberg, 1858, 2e éd.); *Des Kindes Wartung und Pflege* (Leipzig, 1855); *Denksprüche für das weibliche Leben* (Bremerhaven, 1877, 28e éd.); *Frauenleben* (Berlin, 1875, 6e éd.); *In stillen Stunden* (Berlin, 1875, 6e éd.); *Herzensworte* (Bremerhaven, 1877, 24e éd.); *Blumen und Früchte deutscher Dichtung* (Bremerhaven, 1877, 22e éd.). Julie Burow a raconté sa vie dans *Versuch einer Selbstbiographie* (Prague, 1857). A. B.

BUROW (Karl-August), chirurgien et oculiste allemand, né à Elbing le 10 nov. 1809, mort à Kœnigsberg en 1874. Il étudia à Kœnigsberg et à Berlin, où il eut pour maître Dieffenbach, fonda en 1846 à Kœnigsberg une clinique privée, que son fils dirige aujourd'hui, fut professeur à l'Université, servit dans les campagnes de 1866 et de 1870. Ses publications sont très nombreuses; mentionnons seulement : *Beiträge zur Physiologie and Physik des menschlichen Auges* (Berlin, 1842, in-8, fig.); *Resultate der Beobacht. an 137 Schieloperationen* (Kœnigsb., 1844, in-4); *Ein neues Optometer* (Berlin, 1863, in-8, av. 3 pl.); *Ueber die Reihenfolge der Brillen-Brennweiten* (Berlin, 1864, in-8); d'autres mémoires sur les appareils plâtrés, la prothèse du pied-bot, l'herniotomie, etc. Dr L. Hn.

BURQ (V.-B.), médecin français, né à Rodez en 1823, mort à l'Abbaye aux-Bois, près Paris, le 12 août 1884. Burq est surtout connu par sa découverte de la métallothérapie, qui remonte à 1849, mais ne fut réellement appréciée à sa valeur par Charcot, Dumontpalier et autres qu'il y a peu d'années. Il a publié une série de mémoires et d'ouvrages à ce sujet en 1850, 1853, 1867, 1871 et 1883. Si quelques-uns des résultats de ses expériences, particulièrement l'application des métaux à la guérison de différents accidents névropathiques, névralgies, etc., ont été reconnus exacts, il n'en est pas de même de l'application du cuivre au traitement du choléra. Citons encore de Burq : *De la gymnastique pulmonaire contre l phtisie* (1875, in-4). Dr L. Hn.

BURQUE. Nom donné à une cotte de mailles ou d'écailles métalliques, plus fréquemment appelée *brigandine* (V. ce mot).

BURR (Aaron), homme d'Etat américain, né à Newark (Etat de New-Jersey, Etats-Unis) en 1756, mort en 1836. Petit-fils par son père d'un Allemand établi dans le Connecticut, et, par sa mère, du théologien Jonathan Edwards (même Etat). Elève du collège de Princeton, dont son père fut le premier président, Aaron Burr prit du service dès le début de la guerre révolutionnaire et accompagna Arnold dans l'expédition du Canada. Il était aide de camp du général Montgomery lorsque celui-ci fut tué à l'assaut de Québec. Washington semble avoir pénétré de bonne heure ce qu'il y avait de faux et de pervers sous les dehors brillants du jeune officier. Il lui fit cependant confier, lorsqu'il procéda à l'organisation d'une armée régulière, le commandement d'un régiment de New-York. Burr ne se tint point pour satisfait et se rangea du côté des ennemis secrets ou avoués du commandant en chef. Il finit par résigner sa commission, reprit l'étude du droit, et pratiqua comme avocat à New-York, après l'évacuation de cette ville par les Anglais. Il obtint de rapides succès dans sa profession, rencontrant déjà sur ce terrain la rivalité de Hamilton. Bientôt après il aborda la politique et fut membre de la législature de l'Etat. Clinton, gouverneur, le nomma attorney-général. En 1791, les fédéralistes essayèrent de se l'attacher en assurant son élection comme sénateur, en remplacement du vénérable général Schuyler. Mais il n'était pas aisé de retenir Burr dans les liens d'un parti. Il abandonna bientôt ses alliés de la veille pour s'engager avec les antifédéralistes ou républicains. Passé maître dans l'art de l'intrigue, il réussit à faire adopter par les membres républicains du Congrès sa candidature pour la vice-présidence dans l'élection présidentielle de 1796, Jefferson étant le candidat incontesté pour la présidence. Mais ce

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fut un des candidats fédéralistes, John Adams, qui eut le plus de voix et fut proclamé. Jefferson eut ensuite 69 voix et Burr 30 seulement. Jefferson fut donc proclamé vice-président. Il renouvela sa tentative en 1800, et cette fois il réussit mieux. Le résultat du vote dépendait des élections de la ville de New-York qui avait à envoyer douze membres à la législature d'Albany, à laquelle était remise la désignation des électeurs présidentiels pour l'Etat. Les élections furent manipulées par Hamilton pour les fédéralistes et par Burr pour les républicains. Burr l'emporta, et le ticket républicain fut adopté; mais Jefferson et Burr ayant obtenu exactement le même nombre de suffrages présidentiels, ce fut la Chambre des représentants du Congrès qui eut à décider entre eux ; elle choisit Jefferson pour président et Burr dut se contenter de la vice-présidence. Il attribua sa déconvenue à Hamilton, pour lequel il conçut dès lors une haine profonde, qui atteignit son paroxysme lorsque, en 1804, le parti républicain, adoptant Jefferson pour candidat présidentiel, refusa à Burr le même honneur pour la vice-présidence.

Il fallait à cette ambition déçue une revanche éclatante; il se porta candidat pour le poste de gouverneur dans l'Etat de New-York. Mais là encore l'influence de Hamilton le fit échouer. Furieux, il provoqua son rival, et Hamilton ne crut pas pouvoir refuser une réparation par les armes. Le duel eut lieu le 11 juil. 1804. Au premier feu, Hamilton tomba blessé mortellement. Burr, dénoncé par l'opinion publique comme coupable d'un assassinat froidement préparé, dut se cacher quelque temps, puis il revint à Washington et osa reprendre, en qualité de vice-président de l'Union, son office de président du Sénat qu'il remplit jusqu'au 5 mars 1805, jour de l'installation de la nouvelle présidence. Son rôle politique était fini. Accablé du mépris public, harassé de dettes, il n'était plus qu'un aventurier. Il s'en alla dans la région de l'Ouest, rêvant une vaste spéculation sur les terres de l'Ohio ; puis il intrigua avec Wilkinson, commandant en chef de l'armée et gouverneur de la Louisiane, qu'il essaya d'entraîner dans une conspiration dont le but était d'arracher à l'Union les territoires de la vallée du Mississipi et d'en faire un empire auquel on annexerait le Mexique et dont lui, Burr, serait le souverain. Wilkinson dénonça ses projets à Jefferson. Aaron Burr fut arrêté en fév. 1807 par celui-là même dont il avait espéré faire son complice. Un procès de haute trahison fut intenté contre lui, mais les preuves parurent insuffisantes; il fut acquitté. Il se retira en Europe, revint en Amérique en 1812, se remit à son ancienne profession d'avocat et vécut encore vingt-quatre ans misérable et oublié. A. Moireau.

BURRA. Nom de deux îles d'Ecosse, appartenant l'une au groupe des *Orcades*, l'autre à celui des *Shetland*.

BURRA-Burra. Importantes mines de cuivre d'Australie, situées dans l'Australie méridionale, comté de Burra.

BURRET. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix; 431 hab.

BURRHUS (Afranius) ou **BURRUS**, préfet du prétoire sous Claude et Néron. Guerrier distingué, Burrhus ne dut pas à ses services (il était amputé d'une main), mais à la faveur d'Agrippine, d'être désigné par elle à Claude pour le titre de préfet du prétoire, en 51 ap. J.-C. ; il conserva aussi ces hautes fonctions militaires sous le règne de Néron. Instrument d'Agrippine, il contribua au succès de l'intrigue qui donna la couronne à Néron au lieu de Britannicus. Il partagea avec Sénèque l'éducation de Néron, et eut pendant quelque temps une heureuse influence sur son élève par la sévérité de ses mœurs. Puis il devint suspect à Néron, qui songea un moment à lui ôter le commandement du prétoire. Il ne fut pas toujours le censeur du prince ; au lendemain du meurtre d'Agrippine, il fit féliciter l'empereur par les centurions et les tribuns des cohortes prétoriennes d'avoir échappé aux complots de sa mère. Lui-même mourut peu après (62), sans qu'on ait su s'il y avait eu mort naturelle ou empoisonnement ordonné par Néron. G. L.-G.

Bibl. : Tacite, *Annales*, XII, XIII, XIV, *passim*.

BURRIANA. Ville d'Espagne, prov. de Castellon, près de la mer Méditerranée; 10,058 hab. Centre de production d'oranges et autres fruits.

BURRIEL (Le P. Andres Marcos), jésuite espagnol, né en 1719, mort le 19 juin 1762. Il est surtout connu par l'ouvrage qu'il a tiré des mémoires du P. Miguel Venegas : *Noticia de la California y de su conquista temporal y espiritual* (Madrid, 1757, 3 vol. in-4), traduit en plusieurs langues, notamment en anglais (Londres, 1759, 2 vol. in-8), et en français (Paris, 1767, 3 vol. in-12).

BURRITT (Elihu), publiciste américain, né à New-Britain (Massachusetts) le 8 déc. 1811, mort à New-York le 7 mars 1879. Fils d'un cordonnier, il était à quatorze ans apprenti forgeron. Dès cette époque, très adonné à l'étude dans ses heures de loisir, il apprit plusieurs langues et fut bientôt connu dans son entourage comme « le forgeron savant ». Tempérament d'apôtre et de réformateur, il fit un grand nombre de conférences pour propager les principes de l'arbitrage international, de la tempérance, de l'abolition de l'esclavage. En 1846, il vint en Angleterre fonder la « Ligue de la fraternité universelle », assista à tous les congrès de la paix qui furent tenus en Europe dans les vingt-cinq années suivantes, multiplia brochures et conférences pour l'exposition et la propagation de ses idées, fut quelques années consul des Etats-Unis à Birmingham et revint dans son pays après un séjour d'un quart de siècle en Angleterre. Il a publié, en 1869, un grand nombre de ses *Lectures and Speeches*. Aug. M.

BURROUGHS (Jeremiah), pasteur puritain, né en 1599, mort le 13 nov. 1646. Renvoyé de l'Université de Cambridge, à cause de ses opinions religieuses, Burroughs se rendit en Hollande, où il exerça les fonctions de pasteur à Rotterdam, jusqu'à l'ouverture des hostilités entre Charles Ier et son parlement. A cette époque, il rentra en Angleterre et put remplir en paix les devoirs de son ministère à Stepney et à Cripplegate. — Il publia *Moses' choice* (1641) ; *Exposition of Hosea* (1643-1657, 4 vol. in-4) ; un traité sur la *Patience et la Résignation*. Le *Saints' Treasury* parut en 1654 seulement. G. Q.

BURROUGHS (John), écrivain américain, né à Roxbury (Etat de New-York) le 3 avr. 1837 ; il fit lui-même son éducation et s'établit à Esopus, sur l'Hudson. Il a écrit un grand nombre de livres d'un charme naïf, grâce surtout à ses descriptions de la nature. Citons : *Notes on Walt Whitman* (1867) ; *Wake Robin* (1871) ; *Winter sunshine* (1876) ; *Birds and poets* (1877); *Pepacton* (1881).

BURROW (Sir James), journaliste anglais, né à Clapham (Surrey) le 28 nov. 1701, mort à son château de Starborough (Surrey) le 5 nov. 1782. Nommé, en 1724, *Master of the Crown Office* à la cour du Banc du Roi, quelque chose comme procureur de la couronne, chef du parquet, il garda ce poste jusqu'à sa mort. On lui doit un recueil intéressant pour l'histoire du droit anglais : *Reports in K. B. (King's Bench) in the time of Lord Mansfield* (1756-72, 5 vol.), et un pamphlet : *Anecdotes and Observations relating to O. Cromwell and his Family* (Lond., 1763, in-4).

BURROW (Reuben), mathématicien anglais, né à Hoberley (Leeds) le 30 déc. 1747, mort à Buxor (Bengale) le 7 juin 1792. Successivement commis de magasin, sous-maître d'écriture et maître d'école, il fut adjoint en 1770 à l'astronome Maskelyne, qu'il aida dans ses observations pour la détermination de l'attraction terrestre, devint en 1775 professeur de mathématiques à l'Ecole préparatoire d'artillerie de la Tour, dirigea pendant plusieurs années le *Ladies' and gentlemen's Diary, or Royal Almanak*, et partit en 1782 pour Calcutta où il enseigna les mathématiques au corps des ingénieurs de la

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Compagnie anglaise. Chargé de conduire les opérations trigonométriques pour le lever de la carte du Bengale, il mourut dès le début de ce grand travail. Il avait publié en Angleterre : *A restitution of the geometrical Treatise of Apollonius Pergæus on inclinations* (Londres, 1779). Il profita de son séjour aux Indes pour se livrer à d'intéressantes recherches, dans les manuscrits sanscrits et persans, sur l'état des sciences mathématiques chez les Hindous, et fit paraître dans les *Researches* de la Société asiatique, dont il fut l'un des premiers membres, une note intitulée *Hindoo Knowledge of the binomial theorem.* Il a donné en outre à ce recueil divers mémoires sur le frottement dans les machines, la parallaxe de la lune, etc. L. S.

BURRUS (V. Burrhus).

BURSAL (Edit) (V. Edit).

BURSARD. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mesle-sur-Sarthe; 330 hab.

BURSARIA. I. Zoologie. — Genres d'Infusoires-Hétérotriches, créé en 1773 par O. Fr. Müller. Il est le type de la famille des *Bursariadæ*, qui comprend encore les genres *Balantidium*, *Metopides*, *Metopus*, *Nyctotherus* et *Plagiotoma* (V. ces mots). Ces Infusoires sont libres et de grande taille; les cils adoraux n'existent que sur le bord gauche du péristome; celui-ci est dépourvu de membrane ondulée. Les *Bursaria* ont un péristome large et profond,

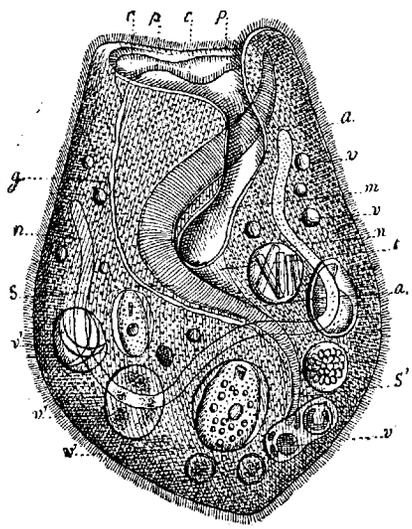

Bursaria truncatella, d'après Stein. — *p p.* Péristome; *a a.* bande ciliée du péristome; *s. s'.* pharynx et œsophage; *m.* bord cilié du péristome; *n. n.* noyau; *t.* cul-de-sac péristoméal; *v. v.* vacuoles contractiles; *v. g.* canal aquifère; *v'. v'.* vacuoles contenant des corps étrangers.

en entonnoir, se continuant avec un pharynx infundibuliforme; les cils adoraux s'insèrent par rangées transversales sur le péristome; le noyau a la forme d'un boyau très allongé, sinueux et contourné en fer à cheval. *B. truncatella* Mull. est le type du genre. R. Bl.

II. Botanique. — (*Bursaria* Cav.). Genre de plantes de la famille des Saxifragacées et du groupe des Pittosporées, dont l'espèce type, *B. spinosa* Cav., est un arbuste épineux, à feuilles petites, éparses et spatulées. Ses fleurs, de couleur blanche, sont disposées en grappes terminales paniculées. Elles sont tétramères et l'ovaire, uniloculaire, surmonté d'un style court, devient, à la maturité, une capsule coriace, comprimée, orbiculaire, s'ouvrant en deux valves qui portent, au milieu, des placentas bispermes. Le *B. spinosa*, originaire de l'Australie, est assez fréquemment cultivé en Europe dans les serres tempérées. Ed. Lef.

III. Paléontologie végétale. — Le genre *Bursaria* est représenté à l'état fossile par une seule espèce, le *B. rodabojana* Ung. L. dont les empreintes de feuilles, trouvées à Radoboj, rappellent les feuilles du *B. spinosa* Cav. vivant actuellement en Australie. P. M.

Bibl. : 1° Zoologie. — A. Brauer, *Bursaria truncatella unter Berücksichtigung anderer Heterotrichen und der Vorticellinen*, dans *Jenaische Zeitschr. f. Naturw.*, (2), 1885, XII.

2° Paléontologie. — Unger, *Sylloge*, II, p. 6., t. I, fig. 16-22. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, III, p. 181, t. CI.

BURSATELLA (Malac.). Ce genre de mollusques, établi par Blainville en 1825 *(Traité de Malac.)*, est synonyme de *Notarchus* Cuvier (V. ce mot). Il en est de même du genre *Busiris*, établi par Risso en 1826.

BURSCHEID. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Dusseldorf (prov. Rhénane); 6,550 hab.

BURSCHENSCHAFT. Associations scolaires d'Allemagne (V. Université et Etudiant).

BURSÉRACÉES (Bot.) (*Burseraceæ* Kunth). Groupe de végétaux Dicotylédones, longtemps considéré comme une famille distincte, mais qui ne forme plus aujourd'hui qu'une tribu *(Bursérées)* de la famille des Térébinthacées, caractérisée surtout par le gynécée à plusieurs carpelles unis inférieurement en un ovaire pluriloculaire, par les ovules ascendants et les graines dépourvues d'albumen. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, V, p. 288.) Ce groupe renferme notamment les genres : *Bursera* L., *Balsamea* Gled., *Boswellia* Roxb., *Canarium* L., *Garuga* Roxb. et *Hedwigia* Sw. Ed. Lef.

BURSÈRE (Bot.) (*Bursera* Jacq.). Genre de plantes, qui a donné son nom au groupe des Bursérées, dans la famille des Térébinthacées. Il se compose d'arbres à feuilles alternes, composées-imparipennées, à fleurs régulières et polygames, disposées en grappes axillaires ou terminales. Les fleurs mâles sont pentamères, tandis que les fleurs hermaphrodites ou femelles sont trimères. Les premières ont dix étamines, les autres six seulement. L'ovaire, triloculaire, devient à la maturité une drupe, accompagnée à sa base du calice persistant et renfermant de un à trois noyaux. — Les *Bursera* habitent exclusivement les régions tropicales de l'Amérique. On en connaît une cinquantaine d'espèces. La plus importante est le *B. gummifera* Jacq., qui fournit la résine appelée *Chibou* ou *Cachibou*, que l'on expédie en Europe enveloppée dans les feuilles du *Maranta lutea* Lamk, de la famille des Cannacées. Le *B. gummifera* est connu sous les noms vulgaires de *Gommier*, *Gomart*, *Résinier d'Amérique* et *Sucrier de Montagne*, parce que son bois sert à faire des tonneaux dans lesquels on expédie le sucre. Son écorce est employée à la Nouvelle-Grenade comme diurétique et diaphorétique. — Le *B. obtusifolia* Lamk, des îles Mascareignes, qui fournit le *Bois de Colophane bâtard*, est rapporté maintenant au genre *Canarium* L., et le *B. balsamifera* Pers. ou *Bois-cochon des Antilles* au genre *Hedwigia* Sw. (V. Canarium et Hedwigia). Ed. Lef.

BURSIAN (Konrad), philologue allemand, né à Mutzschen (Saxe) le 14 nov. 1830, mort à Munich le 21 sept. 1883. Il fit ses études à Leipzig, voyagea en Europe et resta deux ans en Grèce (1853-1855). Il fut privat-docent (1856), puis professeur extraordinaire (1858) à Leipzig; de même à Tubingue (1861), professeur ordinaire à Zurich (1864), à Iéna (1869), à Munich (1873). Il a publié un grand nombre de mémoires et d'articles remarqués, notamment *Ueber den religiæsen Charakter des griechischen Mythus* (Munich, 1873) et des ouvrages d'ensemble : *Geographie von Griechenland* (Leipzig, 1862-1872, 3 vol.); *Griechische Kunst* (dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, t. LXXXII, 1864); *Geschichte der klassischen Philologie in Deutschland* (Munich, 1883, 2 vol.). A partir de 1874 il publia *Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft.*

Bibl. : Richter, *Nekrolog für Konrad Bursian*; Berlin, 1884.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BURSKI (Adam), en latin *Bursius*, savant polonais. Il vivait au XVIe et au XVIIe siècle. Il était né à Brzezany, en Galicie, selon Soltykowicz, et à Brzeziny, en Mazovie, selon Janocki. On sait seulement que sa mort est postérieure à 1627. Il fit ses études à Léopol, puis à Cracovie. Il devint professeur de philosophie dans cette ville et enseigna ensuite à l'Académie de Zamosc. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages en manuscrit; il a publié de son vivant : *Dialectica Ciceronis* (Zamosc, 1604), remarquable traité de philosophie éclectique, fort rare aujourd'hui; *Oratio funebris... Joannis Zamoscii* (Zamosc, 1605). Sur l'ordre du roi Sigismond III, il publia une nouvelle édition du *Speculum Saxonum*, législation des villes de Pologne (Zamosc, 1602, in-fol.). L. L.

BURSLEM. Ville d'Angleterre, comté de Stafford, située au centre du district des Poteries, dans le bassin de la Trent et sur le Grand-Trunk-canal; 26,522 hab. Cette ville, située à 3 kil. au N. de Stoke, doit toute son importance à l'industrie céramique favorisée par la proximité de bancs de kaolin et de couches de houille. Wedgwood est né à Burslem. On a fondé en son honneur le Wedgwood Institute, grande école professionnelle de céramique.

BURSULLA (Bot.). Champignon Myxomycète, dont les plasmodies donnent naissance à un tube monocellulaire à sporange sphérique qui se détruit pour laisser échapper les spores. Celles-ci se confondent en se rencontrant et reconstituent un nouveau plasmodium, qui produit, à son tour, un autre réceptacle comme le premier; une espèce *(B. cristallina)* a été bien étudiée par Sorokine.

BURTHECOURT-AUX-CHÊNES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port; 212 hab.

BURTHOGGE (Richard), médecin anglais, très épris de théologie et de métaphysique, et en qui l'on peut voir un des précurseurs du criticisme kantien. Né à Plymouth vers 1638, formé à l'Université d'Oxford, puis de Leyde, il exerça en sa patrie la médecine et mourut à ce qu'on croit en 1694. Ses principaux livres furent : *Disputatio medica inauguralis de Lithiasi et Calculo* (1662, sa thèse de doctorat); *Τἀγαθὸν, or divine goodness* (1672), ainsi que *Causa Dei, or an apology for God* (1675), deux traités de théologie pure; enfin, *Organum vetus et novum* (1678), pénétrante étude de philosophie qu'allait reprendre, avec une nouvelle ampleur, son chef-d'œuvre *an Essay upon Reason and the nature of Spirits* (1694). Dans ce dernier livre, qu'il dédie à Locke, il développe en termes d'une logique très pressante cette théorie : que les notions dont l'intelligence et la raison se servent pour connaître la réalité ne nous font pas accomplir un seul progrès dans la science des choses elles-mêmes et consistent uniquement en des manières de voir inhérentes à nos esprits; que les notions de l'entendement nous éloignent même plus de l'existence extérieure que ne faisaient les impressions de nos sens, attendu que, pour s'adapter à ces concepts, la connaissance du réel, déjà élaborée par nos sens, doit subir une nouvelle « sublimation ». Par conséquent « nous ne saisissons nulle chose comme elle est en elle-même, mais seulement sous la parure d'idée dont la costument nos esprits. » Kant ne dira guère autrement. La fin de l'ouvrage, il est vrai, versait dans un néo-platonisme mystique que l'auteur des *Trois Critiques* n'aurait point patronnée. Mais n'oublions pas que Burthogge appartenait au XVIIe siècle et qu'il avait subi l'influence de Cudworth et d'Henri More. Ce profond ouvrage qui, à tant d'égards, devance le temps où il fut composé, n'obtint pas la renommée à laquelle il avait bien des droits. Nous voyons cependant, par une réponse de Burthogge à des critiques dirigées contre sa théorie « réelle notionnelle », comme il l'appelait, que l'*Essai sur la Raison* n'était point demeuré complètement inaperçu. Cette réponse a pour titre : *Of the Soul of the world and of particular Souls* (1698). Mais nul autre indice n'atteste même un commencement de célébrité. De nos jours encore, en son pays, on compterait les érudits philosophes pour lesquels le nom de Burthogge n'est pas entièrement celui d'un inconnu. G. LYON.

BIBL. : UEBERWEG, *Histoire de la philosophie*. — Leslie STEPHEN, *Dictionary of National Biography*, 1886. — Georges LYON, *l'Idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle*, chap. III (1888).

BURTON-UPON-TRENT. Ville d'Angleterre, comté de Stafford, sur le Trent, qui est navigable; 39,288 hab. La grande industrie est la fabrication de la bière *(ale)*, universellement renommée; elle occupe six grandes brasseries et vingt-quatre petites. Les plus célèbres sont celles d'Allsopp et de Bass. — Edouard II y vainquit Lancastre en 1322.

BURTON (William), antiquaire anglais, né à Lidnley (Leicestershire) le 24 août 1575, mort à Falde (Staffordshire) le 6 avr. 1645. Il était frère du philosophe Robert Burton. Après avoir étudié à l'Université d'Oxford, il professa à l'école de droit de Jenner-Temple, puis fut avocat près la cour des Plaids-Communs. Forcé par sa santé de se retirer de la vie active, il se renferma dans sa propriété de Falde, se livrant à l'étude des antiquités britanniques. On lui doit une *Description du comté de Leicester, de ses antiquités, de son armorial*, etc. (Londres, 1622, in-fol.; 2e édition en 1777 avec additions et corrections).

BURTON (Robert), écrivain anglais, né à Lindley (Leicestershire) le 28 févr. 1576 (v. st.), mort à Christ-Church le 25 janv. 1639 (v. st.). Entré dans les ordres, il devint recteur de Segrave (1636). Il avait déjà publié le livre qui l'a rendu fameux, *The Anatomy of Melancholy, by Democritus Junior* (Oxford, 1621, in-4). Il y analyse avec une verve bizarre et érudite une maladie qu'il connaissait pour en être atteint lui-même, et à laquelle il ne trouvait pas de meilleur remède que d'aller écouter les grossièretés et les querelles des bateliers du port. La connaissance de l'antiquité qu'il déploie dans son livre et les innombrables citations latines dont il l'a rempli l'ont fait surnommer le Montaigne anglais, bien que les deux écrivains diffèrent d'ailleurs profondément. Sterne et d'autres humouristes ont trouvé dans l'*Anatomie de la Mélancolie* une abondante source d'inspiration. Burton légua presque tous ses livres à la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, où ils forment un fonds particulier. B.-H. G.

BURTON (Henry), théologien puritain, adversaire de l'Eglise anglicane, controversiste ardent, né en 1578, mort le 5 janv. 1647 (v. st.). Après avoir terminé ses études à Cambridge et à Oxford, il remplit les fonctions de précepteur dans une famille noble. Il sut plaire à la cour et fut nommé secrétaire du cabinet du prince Henry, fils de Jacques Ier, héritier présomptif du trône, fonctions qu'il conserva, sous le prince Charles, à la mort de Henry (1612). A la suite d'une discussion avec des prélats de la cour, il renonça à son emploi. Nommé curé d'une paroisse de Londres, il se signala bientôt par le ton agressif de ses prédications et de ses écrits, ce qui lui attira les censures de la *Chambre étoilée*, à l'instigation de Laud. Condamné en 1637 à la prison perpétuelle, à cause de la hardiesse de ses attaques contre l'Eglise anglicane, il fut déporté à Guernesey. Mais, en 1640, le parlement le fit mettre en liberté. Il fut réintégré dans la possession de son emploi et de ses bénéfices. — Ses écrits sont tous des écrits de circonstance. Citons entre autres : *The Baiting of the pope's bull* (1627); *The treatise of Antechrist*. G. Q.

BURTON (William), de Londres, historien et philologue, né en 1609, mort le 28 déc. 1657, directeur de l'école de Kingston. Il a publié en anglais des notes sur la quatrième Epître de Clément l'Apôtre aux Corinthiens, et un commentaire sur l'Itinéraire d'Antonin (1658); en latin divers ouvrages ou opuscules, entre autres *Historia linguæ græcæ* (1657).

BURTON (John-Hill), avocat et publiciste écossais, né

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Aberdeen le 22 août 1809, mort à Morton-House le 10 août 1881. A partir de 1854, il exerça les fonctions de secrétaire de l'administration des prisons d'Ecosse. Il donna à la *Penny Cyclopædia* un grand nombre d'articles sur la science du droit. Il travailla avec John Bowing à l'édition, en 11 vol. in-8, des œuvres de Jeremy Bentham, et écrivit à cette occasion son *Introduction to the Study of Bentham's Works*. On lui doit encore : *Manual of the Law of Scotland* (1844-47, 3 vol.); *The Law of Bankruptcy, Insolvency and Mercantile Sequestration in Scotland* (1845, 2 vol.); *Narrative from Criminal Trials in Scotland* (1852, 2 vol.); *Political and Social Economy* (1849); *Lives of Simon, lord Lovat and of Duncan Forbes* (1847); *Life and Correspondence of David Hume* (1846, 2 vol.), suivie de *Letters of Eminent Persons addressed to David Hume* (1849); *The History of Scotland from the Revolution to the Extinction of the last Jacobite Insurrection, 1689-1748* (1853, 2 vol.). Son ouvrage principal, formant avec le précédent une histoire générale de l'Ecosse, est l'*History of Scotland from Agricola's invasion to the Revolution of 1688* (1867-70, 7 vol.; 2e édit., 1873, 8 vol.); il lui valut le titre d'historiographe royal de l'Ecosse. Son dernier ouvrage est : *History of the reign of Queen Anne* (1880, 2 vol.).

B.-H. G.

BURTON (Richard-Francis), voyageur anglais, écrivain et linguiste, né le 19 mars 1821 à Barhamhouse, dans le comté de Herts. En 1842, étant au service de la Compagnie des Indes, il étudia les langues orientales. En 1844, envoyé dans le Sindh avec son régiment, il fit une excursion à Goa et aux Nilgherries ou Montagnes Bleues et publia successivement : *Goa and the Blue Mountains* (1851); *Sindh and the Races that inhabit the Valley of the Indus* (1851); *Falconry in the Valley of the Indus* (1852). Il apprit la langue parlée à Moultan et en écrivit une grammaire; il fit des excursions chez les tribus les moins connues, sous les haillons d'une robe de derviche. Plus tard, il songea à visiter Médine et La Mecque où aucun Européen n'avait pu pénétrer depuis le voyageur suisse Burckhardt. Il reçut pour cette entreprise l'appui de la Société de géographie de Londres, et s'embarqua pour Suez en 1853. Il voyagea en se faisant passer pour Afghan, sous le nom de Mirza Abdullah. Il a laissé une relation de ce curieux et audacieux voyage : *Pilgrimage to El Medinah and Meccah* (1855, 3 vol.). M. Burton organisa plus tard une expédition dans le pays des Somali, avec le lieutenant Speke comme second, et deux officiers indiens, les lieutenants Stroyan et Herne. Son but était de visiter Harar, qu'une trentaine de voyageurs avaient vainement tenté d'atteindre. Il y réussit, déguisé en Arabe, mais les voyageurs furent attaqués de nuit à Berbera par les naturels, Stroyan fut tué, M. Burton et Speke furent grièvement blessés et parvinrent non sans peine à s'échapper. M. Burton publia *First footsteps in Eastern Africa* (1856), ouvrage qui contient une grammaire du dialecte de l'Harar. Il fut ensuite envoyé en Crimée comme chef de l'état-major de la cavalerie irrégulière.

Le plus célèbre voyage de M. Burton fut celui qu'il entreprit dans la région des grands lacs de l'Afrique. En 1856, la Société de géographie de Londres le chargea de reconnaître l'existence des grands lacs, d'en relever la position exacte, et de les étudier au point de vue géographique et commercial; le but était en réalité la recherche des sources du Nil. M. Burton se fit adjoindre le capitaine Speke et les deux voyageurs débarquèrent à Zanzibar le 19 déc. 1856, mais ils ne commencèrent leur exploration qu'en juin 1857. Ils employèrent ce temps à recueillir des informations et à apprendre la langue kisaouahili. Ils passèrent par Zoungomero et Kazeh et suivirent en partie la vallée d'une grande rivière qui coulait vers l'ouest; puis, un jour, ayant remarqué un scintillement brillant à travers des feuillages, ils virent bientôt apparaître les eaux d'un lac immense. C'était le lac que les indigènes appellent Tanganika et les Arabes Oudjidji, du nom d'une ville de la côte orientale. MM. Burton et Speke l'explorèrent dans sa partie septentrionale, mais sans pouvoir en atteindre l'extrémité. Onze semaines après le jour où ils avaient vu le Tanganika, ils revinrent à Kazeh où M. Burton, atteint par la fièvre, dut s'arrêter; Speke se remit en route le 9 juil. 1858 à la recherche d'un autre grand lac dont on lui avait signalé l'existence au nord de Kazeh; il l'atteint, c'était le lac Victoria Nyanza. Speke pensa que le Nil se reliait à ce lac, et, à son retour auprès de M. Burton, il lui déclara qu'il avait trouvé les sources du Nil. Les preuves qu'il en donnait étaient à vrai dire insuffisantes, mais M. Burton en conçut un véritable dépit et ce fut la cause d'une rupture entre les deux voyageurs. De retour en Angleterre, M. Burton publia sur ce voyage : *Lake Regions of Equatorial Africa* (1860, 2 vol.).

En avr. 1860, M. Burton visita le pays des Mormons et la Californie et publia : *The City of the Saints* (1861). Nommé consul d'Angleterre dans la baie de Biafra, il fit l'ascension du mont Cameroun qu'aucun Européen n'avait tentée : *Abeokuta and the Cameroons mountains* (1863, 2 vol.). En avr. 1863, il pénétra sur le territoire des Fan, peuple anthropophage signalé par du Chaillu. Il eut aussi à remplir une mission difficile auprès du roi de Dahomey, et il en rendit compte dans son ouvrage : *A mission to Gelele, King of Dahomey* (1864, 2 vol.). M. Burton fut nommé consul à São-Paulo, au Brésil, à la fin de 1864; il explora la province et une partie de l'Amérique du Sud (*Explorations of the highlands of the Brazils*, 1868, 2 vol., et *Letters from the battle-fields of Paraguay*, 1870). Consul à Damas de 1868 à 1872, il en profita pour visiter la Syrie (*Unexplored Syria*, en collab. avec Drake, 1872, 2 vol.). Il fit ensuite une excursion en Islande (*Ultima Thule*, 1875, 2 vol.), puis il passa au consulat de Trieste, où il est encore. En 1876 et 1877, M. Burton visita le Midian (*The Gold Mines of Midian and the ruined Midianite Cities*, 1878, et *The Land of Midian revisited*, 1879, 2 vol.). En 1882, il fit avec le commandant Cameron une exploration dans la colonie de la Côte-d'Or, sur la côte de Guinée (*To the Gold Coast for gold* 1883, 2 vol.). Enfin, en 1885, il a fait un voyage au Maroc. Le capitaine Burton a fourni comme voyageur une remarquable carrière. A ses travaux géographiques, dont nous n'avons cité que les principaux, il faut ajouter quelques publications littéraires, entre autres des traductions des œuvres de Camoëns et des *Mille et Une Nuits*. Il connaît aussi une trentaine de langues. — Mme Burton, née Isabel Arundell et appartenant à une très ancienne famille catholique d'Angleterre, a collaboré à plusieurs des ouvrages de son mari. Elle a publié elle-même : *Inner Life of Syria* (1875, 2 vol.); *Arabia, Egypt, India* (1879).

Gustave REGELSPERGER.

BIBL. : l'*Année géographique*, par VIVIEN DE SAINT-MARTIN, et 2e série par C. MAUNOIR et H. DUVEYRIER (*passim*). — Alfred BATES RICHARDS, Andrew WILSON, ST-CLAIR BADDELEY, *A Sketch of the career of Richard F. Burton*; Londres, 1886. — *Men of the time*; Londres, 1887, 12e édit. — HITCHMAN, *Richard F. Burton*; Londres, 1887, 2 vol.

BURTON (Charles-Edward), astronome anglais, né à Barton (Cheshire) le 16 sept. 1846, mort le 9 juil. 1882. Il entra en 1868, comme aide-astronome, à l'observatoire de lord Rosse, accompagna la mission envoyée en Sicile, en 1870, à l'occasion de l'éclipse de soleil du 22 déc., puis celle envoyée à Rodriguez en 1874 pour le premier passage de Vénus, et profita de ce dernier séjour pour observer avec un réflecteur de douze pouces, construit par lui, diverses nébuleuses du ciel austral (30 Dorade, η Argus, etc.). De retour à Greenwich, il passa une année à mesurer les photographies rapportées par l'expédition, fut attaché de 1876 à 1878 à l'Observatoire de Dunsink, près de Dublin, et se livra, lors de l'opposition de Mars de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1879, à d'intéressantes constatations qui vinrent confirmer l'existence des bandes parallèles découvertes en 1877 par Schiaparelli à la surface de la planète. Il se préparait à se rendre au Cap pour le second passage de Vénus lorsqu'il succomba à la rupture d'un anévrisme. Cette mort prématurée fut une perte pour la science. Savant distingué et habile observateur, Burton avait déjà fourni une série de travaux astronomiques, du plus haut intérêt, aux recueils des *Royal Irish Academy* et *Royal astronomical Society*, dont il était membre, et à diverses autres publications scientifiques. Citons parmi les plus importants de ces mémoires : *Note on the Appearence presented by the fourth satellite of Jupiter in transit in the years 1871-73* (*Monthly Notices*, XXXIII, 472) ; *On the Aspect of Mars at the oppositions of 1871 and 1873* (*Trans. Royal Irish Acad.*, XXVI, 427) ; *On Recent Researches respecting the minimum visible in the microscope* (*Proceed. Royal Irish Acad.*, sér. II, III, 248) ; *Note on the aspect of Mars in 1881-82* (*Copernicus*, II, 91). Il a inventé en 1880, avec M. Howard Grubb, un nouvel instrument, le *ghost micrometer* (micromètre spectral). Léon SAGNET.

BIBL. : *Copernicus*, II, 158. — *Royal Society Catalogue of scientific papers*, t. VII, p. 309.

BURTONIA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Lucinacés, établi par Bourguignat en 1883 pour un Mollusque fluviatile assez voisin des *Mutela* (V. ce mot), mais qui en diffère par divers caractères importants. Coquille trigone de forme un peu elliptique, pourvue d'une carène dorsale apparente ; crochets comprimés ; charnière munie, sur chaque valve, d'une dent lamelleuse, commençant au crochet et s'arrêtant à une faible distance de la terminaison du bord dorsal. Ce genre, essentiellement africain, ne comprend encore qu'un petit nombre d'espèces ; il semble spécial au lac Tanganika et aux cours d'eau qui en dérivent. J. MABILLE.

II. BOTANIQUE. — (*Burtonia* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées et du groupe des Podalyriées. Ce sont des arbrisseaux ou des arbustes à feuilles alternes, composées, accompagnées ou non de stipules. Les fleurs sont réunies en grappes, axillaires ou terminales, et l'ovaire, sessile ou stipité, devient à la maturité une gousse ovoïde ou globuleuse, renfermant une ou deux graines non arillées. — Les *Burtonia*, dont on connaît seulement six ou sept espèces, sont originaires de l'Australie. Le *B. pulchella* Meissn., notamment, est cultivé dans les serres tempérées de l'Europe, à cause de ses fleurs assez grandes, d'un rouge vif. — Salisbury a également désigné, sous le nom de *Burtonia*, un genre de Dilléniacées, qui ne forme plus aujourd'hui qu'une section du genre *Hibbertia* (V. ce mot). Ed. LEF.

BURTSCHEID (en français *Borcette*). Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, district d'Aix-la-Chapelle (prov. Rhénane), sur la Wurm, au S.-E. d'Aix-la-Chapelle ; 10,989 hab. Fabriques florissantes de toiles et de draps, etc. Ancienne abbaye bénédictine fondée par le prince grec Gregorios, beau-frère de l'empereur Otton II, en 973, transformée en abbaye de femmes en 1220 et relevant immédiatement de l'Empire ; elle fut sécularisée en 1802.

EAUX MINÉRALES. — Nombreuses sources, les unes sulfureuses, les autres non sulfureuses, chlorurées sodiques moyennes ou ferrugineuses, carboniques moyennes ; les sources non sulfureuses ont une eau limpide, de saveur salée. La température des sources sulfureuses varie entre 43°,8 et 57°,5 C. ; celle des sources non sulfureuses est de 43°,8 également, mais la température de quelques-unes atteint 77°,5 C. Enfin les sources ferrugineuses ont une température de 16°,3 C. Les sources sulfureuses sont employées comme celles d'Aix-la-Chapelle. Les sources chlorurées sodiques, les plus chaudes, sont utiles dans les accidents rhumatismaux réclamant un traitement hyperthermal. Les sources ferrugineuses ont une action tonique et reconstituante. Dr L. HN.

BURTY (Philippe), critique d'art et collectionneur français, né à Paris le 11 fév. 1830. Après quelque temps passé dans l'atelier d'un peintre ornemaniste attaché aux Gobelins, il débuta comme critique dans l'*Art au* XIXe *siècle* de Th. Labourieu et fut choisi en 1859, par les fondateurs de la *Gazette des beaux-arts*, pour rédiger les comptes rendus des ventes, la chronique de la curiosité. Il y publia alors un catalogue critique de l'œuvre de Ch. Méryon, dont une traduction a paru à Londres (1879). Il était dès lors admirablement préparé pour ce genre de travail, où il apportait une grande abondance d'informations précises, le goût et la connaissance des choses d'art. Il avait déjà commencé de collectionner des estampes — et il devait bientôt, le premier des amateurs français, rechercher méthodiquement les laques (boîtes de médecine, netzkès etc.), les bronzes (brûle-parfum, gardes de sabre, kadzoukas, koghai, armes), la céramique, les albums, les peintures et les ivoires du Japon. Il en a formé une très précieuse collection, dont les maîtresses pièces ont été gravées à l'eau-forte par M. Félix Buhot et réunies sous ce titre *Japonisme* (1883, in-fol.). En dehors de cette publication, M. Burty a gravé lui-même un certain nombre de ses objets japonais, mais il ne les a répandus qu'à très petit nombre et aucune de ses eaux-fortes n'a été vendue. — En 1860, un groupe d'amateurs ayant organisé, boulevard des Italiens, au profit de la caisse de secours des artistes peintres, sculpteurs, architectes et dessinateurs, une exposition restée célèbre de *Tableaux et dessins de l'école française, principalement du* XVIIIe *siècle*, ce fut M. Ph. Burty qui reçut la mission, délicate et difficile, d'en rédiger le *Catalogue* (Paris, 1860, 2e édit.). Il le fit avec une grande sûreté d'érudition, et ce travail lui conquit dès lors une très honorable notoriété. — L'année suivante, il donnait, à l'occasion de la vente Parguez, un catalogue de *Lithographies, Œuvres complets de Géricault, Charlet et Horace Vernet* (1861), et deux ans plus tard, pour la vente après décès du colonel La Combe, il rédigeait le catalogue non moins estimé, de plus de mille numéros, des *aquarelles, eaux-fortes, lithographies* et *livres à figures* qui composaient sa collection (Paris, 1863). Il prenait en même temps une part des plus actives à la rédaction des recueils d'art, et il recevait, en 1863, la plus touchante et la plus glorieuse récompense : Eugène Delacroix le chargeait, dans son testament, de classer et de cataloguer ses dessins avec MM. Pérignon, Dauzats, baron Schwiter, Andrieu et Dutilleux. Ce *Catalogue* (Paris, 1866, in-8) est aujourd'hui très recherché. Il conçut dès lors le projet de publier la correspondance du maître, dont il a donné en 1878 une première édition en un volume in-8, et en 1880, une seconde, en deux volumes in-18, sous le titre : *Lettres d'Eugène Delacroix, recueillies et publiées par Philippe Burty*.

Emile de Girardin lui confiait le *Courrier artistique* de la *Presse* et, en 1866, celui de la *Liberté*. — La même année (1866) M. Burty publiait en Angleterre, où sa notoriété semble plus grande encore qu'en France, et où a paru un grand nombre de ses travaux, les *Eaux-fortes de F. Seymour Haden* (in-fol.) et les *Chefs-d'œuvres des arts industriels* (Paris, 1866, gr. in-4, avec 200 gravures). En 1867, à l'occasion d'une exposition de dessins de Th. Rousseau, il rédigeait une *Notice des études peintes par Th. Rousseau, exposées au cercle des arts* (Paris, 1867, pet. in-8) et publiait une étude, souvent citée, sur le maître. En 1868, il donnait une jolie plaquette sur les *Emaux cloisonnés anciens et modernes* (chez Martz, joaillier), tirée à très petit nombre, où il se proposait surtout d'attirer l'attention sur l'art japonais, et publiait les premières reproductions de croquis d'après Hokusaï (*Emaux cloisonnés*, pet. in-8, avec planches polychromes, qui présente cette particularité

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il renferme des dessins japonais pour la première fois employés en France dans la décoration d'un livre). — En 1869, il publiait une brochure sur *Paul Huet, Notice biographique et critique suivie du Catalogue de ses œuvres* (Paris, 1869, in-8, avec une eau-forte inédite du maître). — En 1870, M. Burty fit partie de la commission chargée de dépouiller les documents présentant un intérêt historique qui avaient été trouvés aux Tuileries. Après la publication collective, M. Burty a donné seul, sans y mettre son nom, *les Derniers Télégrammes de l'Empire* (Paris, Beauvais, 1871, in-8, pl.). Enfin, en 1871, Gambetta lui confia la critique d'art de la *République française*, qu'il venait de fonder et où M. Burty a publié depuis, au jour le jour, sur les Salons, les livres, les expositions et les questions d'art, un grand nombre d'études. Il a été ainsi activement mêlé à toutes les polémiques et il a toujours apporté à la défense de l'art moderne et de ses tendances les plus hardies le précieux secours de sa plume et l'autorité de son talent. — M. Burty a publié en 1876, précédées d'un très beau travail personnel, les *Eaux-fortes de Jules de Goncourt* (Paris, 1 vol. in-fol.). — Et, en 1877, *Vingt-cinq dessins d'Eugène Fromentin*, reproduits à l'eau-forte par M. Montefiore (Paris, Londres, in-fol.), avec une notice concernant des documents inédits.

M. Ph. Burty a publié, en 1869, une plaquette tirée à très petit nombre pour être offerte à ses amis : *Pas de lendemain* (in-8 carré). C'est un souvenir personnel qui a pris la forme d'une nouvelle, d'un sentiment délicat et exquis. On a, de lui, un roman, *Grave imprudence* (1880, in-18). En 1877 il a réuni en un volume, *Maîtres et Petits Maîtres* (Paris, 1871, in-12), quelques-unes de ses études sur Delacroix, Huet, Rousseau, Millet, Victor Hugo, Gavarni..., œuvre d'un critique aussi sincère que lettré délicat. Un second recueil, du même genre, sera publié prochainement. — En 1886, il a donné dans la collection des *Artistes célèbres*, dirigée par M. E. Müntz, une étude sur *Bernard Palissy*. M. Ph. Burty a été nommé inspecteur des beaux-arts et chevalier de la Légion d'honneur. A. M.

BURY. Ham. de la com. de Chambon, dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault. Au sommet de la colline qui domine la rive droite de la Cisse, se dressent les ruines encore importantes du château de Bury, qu'avait construit Florimond Robertet, ministre de Louis XII, sur l'emplacement d'une forteresse féodale possédée autrefois par les comtes de Blois. Quelques écrivains du XVIe siècle ont parlé du château de Robertet et s'accordent à le louer comme un des plus beaux édifices du temps. Au siècle suivant, il était déjà ruiné et les objets d'art très nombreux qu'y avait réunis son possesseur, dispersés. Plusieurs, parmi lesquels une statue de David, attribuée à Michel-Ange, furent transportés au château d'Onzain par les Rostaing, possesseurs de cette terre et de celle de Bury. La trace en est également perdue. F. B.

BURY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Mouy; 2,448 hab.; stat. du chemin de fer du Nord; sur le Thérain. Bury fut brûlé par les Normands au IXe siècle. C'était le ch.-l. d'une châtellenie appartenant aux évêques-comtes de Beauvais. Le village avait le titre de bourg; il fut pillé par les Ligueurs en 1591. La cure de Bury fut changée en collégiale au XIe siècle, et devint plus tard un simple prieuré. L'église, classée parmi les monuments historiques, est du XIIe siècle et montre de remarquables détails de construction et d'ornementation, notamment une *Passion* en bois doré, exécutée en 1548, et plusieurs tableaux de Nicolas Bertin. On a trouvé à Bury des sarcophages et de nombreuses antiquités. Cette commune comprend plusieurs hameaux et notamment : *Bury-Saint-Claude*, qui possède une chapelle fondée en 1527 par Claude de Durant, seigneur du lieu ; *Arsy* ou *Harsy*, donnée à l'abbaye de Saint-Lucien par Charles le Chauve en 869 ; *Mérard*, où existait une chapelle dès le XVe siècle ; *Boisicourt*, *Brivois*, *le Fief-Cornu*, où

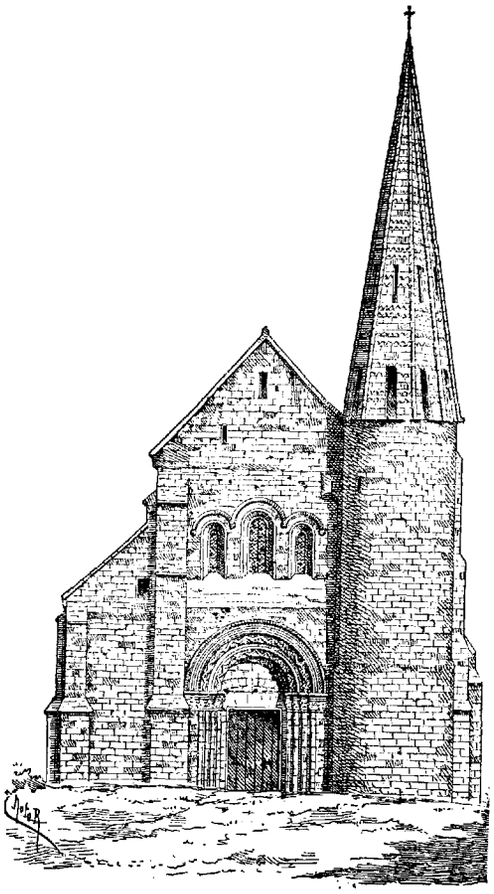

Eglise de Bury (façade ouest).

vécut longtemps Mlle de Pienne, femme du fameux évêque de Valence, Montluc, etc. C. ST-A.

BURY-SAINT-EDMUNDS. Ville d'Angleterre, comté de Suffolk, sur le Larth ; 16,111 hab. Bâtie dans une jolie situation, au bord d'une rivière navigable, cette ville possède encore de beaux restes de son passé. De l'abbaye, il ne reste que la tour de l'église, beau spécimen de l'architecture normande, une porte de 27 m. de haut, élevée au milieu du XIVe siècle, et quelques murs. L'église Saint-Mary, de style gothique, fut bâtie au commencement du XVe siècle ; elle renferme le tombeau de Marie Tudor, veuve du roi de France Louis XII. L'école latine, fondée par Edouard VI, est encore une des meilleures d'Angleterre. Bury-Saint-Edmunds est un important marché agricole pour le grain et le bétail, et fabrique des instruments agricoles. Non loin est *Ickworth*, superbe résidence du marquis de Bristol.

HISTOIRE. — Bury-Saint-Edmunds est une ville ancienne; on suppose que c'est la *Villa Faustini* des Romains; à l'époque saxonne elle était florissante sous le nom de *Beodericsworth* et fut capitale de l'Estanglie. Elle doit son nom actuel au roi martyr d'Estanglie, saint Edmond, que les Danois tuèrent en 870. En 1020, Canut le Grand fonda en son honneur un monastère qui devint le plus célèbre du royaume d'Angleterre avec celui de Glastonbury. En 1327, le peuple de la ville et du voisinage, exaspéré contre l'abbaye, l'attaqua et la brûla. A.-M. B.

BURY (Richard de), bibliophile et homme d'Etat anglais, né en 1287 à Bury-Saint-Edmunds (comté de Suf-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

folk), mort le 14 avr. 1345. La famille de Richard de Bury était d'origine normande et portait le nom d'*Angerville* (écrit dans les manuscrits et dans plusieurs anciennes éditions *Angraville*, *Aungerville*, *Awngerville*, *Almgerville*, etc.), que plusieurs biographes ont aussi conservé à Richard de Bury. Il entra dans le clergé et remplit les fonctions de trésorier en Gascogne, sous le règne d'Edouard II. Il fut également le précepteur du prince de Galles, qui devint roi en 1327 sous le nom d'Edouard III. Sous ce nouveau règne, Richard de Bury remplit successivement plusieurs charges et missions importantes : il fut nommé intendant de la maison du roi, garde du scel privé (1329), ambassadeur auprès du Saint-Siège, à Avignon (1330 et 1333), commissaire examinateur des boursiers royaux de l'Université de Cantorbéry (1332), évêque de Durham (1333), et enfin grand chancelier (1334) et trésorier d'Angleterre (1336). Il s'efforça de contrebalancer l'influence de Robert d'Artois, qui poussait Edouard III à une rupture avec la France. En 1335, il fut envoyé auprès du roi de France pour ouvrir des négociations au sujet d'une croisade en terre sainte et pour conclure des traités d'alliance avec les principaux seigneurs du Hainaut, du Brabant, etc. En 1337, ce fut lui qui porta en France la déclaration de guerre qui ouvrit la guerre de Cent ans. Il retourna en Angleterre dans son diocèse de Durham, où il se consacra aux études littéraires et composa son *Philobiblion*. Il ne reprit part aux affaires politiques qu'en 1342 pour négocier une trêve avec le roi d'Ecosse, David Bruce, qui menaçait d'envahir l'Angleterre. Richard de Bury passa, de son temps, pour un prélat charitable, un politique habile et un bibliophile savant. Le *Philobiblion* est un curieux traité sur l'utilité et le bon usage des livres. On y trouve peu de renseignements bibliographiques proprement dits, à part les règles établies par Richard de Bury à la bibliothèque de l'Université d'Oxford, qu'il rendit publique pour le prêt des livres aux étudiants (ch. XIX) ; les livres étaient placés sous la garde de cinq étudiants choisis spécialement à cet effet et ne devaient être prêtés que contre caution, etc. Richard de Bury avait rassemblé une très nombreuse collection de manuscrits qu'il légua à cette bibliothèque. Il a parsemé son *Philobiblion* de réflexions et de remarques de toute sorte sur les événements auxquels il a été mêlé lui-même et sur l'état intellectuel et moral du clergé dont il se plaint souvent avec beaucoup de verve. Son style est quelquefois affecté, mais il est coloré et souvent spirituel. Le *Philobiblion* fut mis au net, sous la surveillance de Richard de Bury, par le théologien Robert Holkot, qui inscrivit son nom à la fin du manuscrit, ce qui l'a fait quelquefois prendre pour l'auteur de l'ouvrage lui-même. Richard de Bury avait aussi laissé des lettres *(Epistolæ familiarium)* et des *Orationes ad principes*, mentionnées par Bale et Pits. Le *Philobiblion* a été publié à Cologne, 1473 (1re édit., in-4, de 48 ff. à 26 lignes par page); à Spire par les fr. Hust (1483, in-4) ; à Paris, par Gasp. Philippe pour Jean Petit (1500, in-4) ; par Th. James (Oxford, 1599, in-4) ; par Goldast dans son recueil intitulé *Philologicarum epistolarum centuria una* (Francfort, 1610, in-8) ; par Maderus dans son recueil : *De Bibliothecis atque archivis virorum clarissimorum libelli et commentationes* (Helmstedt, 1702, in-4) ; enfin par M. Cocheris, en 1856 ; il a été traduit en anglais par J.-B. Inglis (Londres, 1832, in-8), et en français par M. Cocheris, qui a accompagné son édition d'une notice détaillée sur Richard de Bury. E.-D. GRAND.

BIBL. : Hipp. COCHERIS, *Philobiblion, excellent traité sur l'amour des livres par Richard de Bury, évêque de Durham, grand chancelier d'Angleterre, traduit pour la première fois en français, précédé d'une introduction et suivi du texte latin, revu sur les anciennes éditions et les manuscrits de la Bibliothèque impériale* ; Paris, 1856, in-8 (dans la collection intitulée *Le Trésor des pièces rares ou inédites*, publiée par Aubry). — Une nouvelle édition du *Philobiblion* est préparée par M. E.-C. Thomas, secrétaire-honoraire de la *Library-Association* de Grande-Bretagne.

BURY (Guillaume de), écrivain ecclésiastique belge, né à Bruxelles en 1618, mort à Malines en 1700. Il fut membre de la Congrégation de l'Oratoire et plus tard chanoine de la métropole de Malines. Il a laissé quelques ouvrages estimés. Leur forme est élégante et l'auteur y fait preuve d'une connaissance approfondie des antiquités ecclésiastiques. Le plus important est intitulé *Brevis Romanorum Pontificum notitia* (Malines, 1675). Il fut plusieurs fois réimprimé. E. H.

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires*. — REUSENS, *Notice sur de Bury* (dans la *Biog. nat. belge*).

BURY (Arthur), théologien protestant, né en 1624, mort vers 1714. Renvoyé de l'Université d'Oxford par les parlementaires, à cause de ses opinions politiques, il fut dédommagé, à la Restauration, par l'offre d'une place de chanoine à Exeter. — La publication du *Naked Gospel*, dans lequel il prit ouvertement la défense des doctrines sociniennes, causa un profond scandale dans l'Eglise anglicane. Le livre fut lacéré et brûlé par la main du bourreau, le 10 mai 1690, et Bury fut dépouillé de tous ses bénéfices ecclésiastiques. G. Q.

BURY (Bernard de), compositeur français, né à Versailles en 1720, mort vers 1780. Il fut attaché depuis 1740 à la musique du roi, en qualité d'accompagnateur, et succéda en 1760 à son oncle Colin de Blamont comme surintendant de la musique. Il a composé des ballets et des divertissements pour l'Opéra et pour les spectacles de la cour et de la duchesse du Maine, à Sceaux, notamment *les Caractères de la folie* (3 actes), joués à l'Opéra en 1743, repris en 1762, et *Hylas et Zélis* (1762).

BURY (Charlotte-Suzanne-Maria, lady), femme de lettres anglaise, née à Londres le 28 janv. 1775, morte le 31 mars 1861. Elle était la cinquième fille du duc d'Argyll, et passait pour la « beauté » de la famille. Mariée au colonel John Campbell, en 1796, elle resta bientôt veuve et épousa en seconde noces le rév. Ed.-J. Bury (1818), qui mourut en 1832. C'est à cette époque qu'elle commença à écrire. On lui attribue le *Diary illustrative of the Times of George IV* (1838, 2 vol. in-8), livre plein de révélations piquantes sur la cour et qui fit scandale. Voici quelques-uns de ses nombreux romans, presque oubliés aujourd'hui : *Alla Giornata, or to the Day* ; *A Marriage in High Life ; Memoirs of a Peeress, or the Days of Fox ; The Divorced ; The Disinterested, or the Ensnared ; Flirtation ; Love ; Separation* ; *Family Records, or the two Sisters*, etc. La comtesse Molé a traduit en français la plupart des romans de lady Bury.

BURY (Marie-Pauline-Rose STUART, femme), écrivain français et anglais, née à Oban (Ecosse, comté d'Argyll). Elle fut élevée en France, publia à la *Revue de Paris* et à la *Revue des Deux Mondes*, sous le pseudonyme d'*Arthur Dudley*, des articles intéressants, notamment un *Essai sur lord Byron*. Elle épousa le baron de Bury et fit paraître *Molière and the french drama* (1846) ; des romans : *Mildred Vernon* (1848) ; *Germania* (1850) ; *Voyages dans l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie* (Paris, 1851).

BURY (BLAZE de) (V. BLAZE DE BURY).

BURZENLAND. Province de l'empire d'Autriche. C'est une partie de la Transylvanie. Sa surface est de 1,652 kil. q. Elle doit son nom au ruisseau appelé Burzen, affluent de l'Aluta. Elle est habitée par des Saxons dont le langage offre des particularités intéressantes L. L.

BIBL. : HENTZ, *Kulturbilder aus dem Burzenland* Kronstadt, 1873.

BURZET. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière ; 2,812 hab. Sur la rivière de Bourges. Terrain granitique. Productions : châtaignes, céréales et bestiaux. Moulinages de soie. Belle église gothique du XIIIe siècle, dont le clocher est un simple mur de forme pyramidale à quatre ouvertures, reposant sur la façade de l'église. On remarque à Burzet les ruines du château des comtes de Peyre, anciens seigneurs du pays. Dans un hameau voisin, appelé le Villard, il existe une vieille cha-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pelle dédiée à saint Bénezet, et l'on montre à côté une maison où serait né le pâtre légendaire à qui l'on attribue la construction du pont d'Avignon. La vallée de Burzet est dominée par la montagne volcanique de l'Ourseire dont les laves ont coulé le long de la rivière de Bourges jusqu'à l'Ardèche, sur une distance de 30 kil. environ, formant une longue série d'échelons basaltiques de l'effet le plus pittoresque. La cascade du Ray-Pic, célèbre dans la région, est formée par un de ces murs de basalte d'où la rivière s'élance d'une hauteur de plus de cinquante mètres. Le Ray-Pic est à deux lieues de Burzet et, à cause de son accès difficile, n'est connu jusqu'ici que d'un très petit nombre de touristes. A. Mazon.

BURZY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Saint-Gengoux-le-National; 228 hab.

BUS. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Montdidier; 228 hab.

BUS-LES-ARTOIS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 524 hab.

BUS-SAINT-REMY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos; 335 hab.

BUS (César de), fondateur de la congrégation des pères de la Doctrine chrétienne, né à Cavaillon en 1544, mort en 1607. En sa jeunesse, il avait été militaire et il avait même composé des pièces de théâtre. A l'âge de trente ans, il se voua à l'état ecclésiastique et s'occupa de l'instruction des enfants du peuple. Douze collaborateurs s'attachèrent à son œuvre et ils formèrent ensemble en 1592, dans la petite ville de l'Isle (comtat Venaissin), la *Congrégation de la Doctrine chrétienne*, qui fut transférée à Avignon l'année suivante et approuvée par Clément VIII en 1597. Quoiqu'elle eût été fondée spécialement pour les enfants du peuple, cette congrégation finit par tenir des collèges; elle fut supprimée par la Révolution. A cette époque elle possédait soixante maisons réparties en trois provinces. Par leur institution, les doctrinaires étaient séculiers; mais en 1605, C. de Bus introduisit chez eux des vœux simples de stabilité et d'obéissance. Cette innovation produisit un schisme après sa mort. Les maisons de Provence et de Languedoc s'unirent à la congrégation de l'Oratoire, où toute espèce de vœu était inusitée. Les autres voulurent s'allier en 1616 aux somasques ou clercs réguliers de Saint-Mayeul, qui prononçaient des vœux solennels; mais en 1646, cette union fut déclarée nulle par les commissaires chargés de l'examiner. La congrégation revint aux vœux simples. — C. de Bus institua aussi en 1596, avec la coopération de Françoise de Vermond, qui avait commencé l'œuvre en 1574, une congrégation de femmes. Il leur donna le nom de *Filles de la Doctrine chrétienne*, puis celui d'*Ursulines*, parce qu'il les avait placées sous le patronage de sainte Ursule et que leur profession ressemblait à celle des ursulines d'Italie (V. Angèle Mérici et Ursulines). Il avait rédigé pour ses collaborateurs des *Instructions familières* qui furent éditées en 1665 (Paris, 5 vol. in-12). E.-H. Vollet.

Les collèges des Pères de la doctrine chrétienne rivalisèrent avec ceux des jésuites, et aussi avec ceux de l'Oratoire, dont le fondateur Bérulle prit conseil de César de Bus avant de fonder son propre institut. Bien que César de Bus ait été avant tout un religieux, épris d'œuvres de dévotion et de sainteté, il avait, on n'en peut douter, une véritable vocation pour l'enseignement, et il en donna une nouvelle preuve lorsqu'il fonda en 1596, avec l'aide de sa nièce Cassandre de Bus, le premier institut français des ursulines, « institut de filles qui se faisaient un devoir essentiel de vaquer à l'instruction des personnes de leur sexe ». G. Compayré.

Bibl. : J. de Beauvais, *Histoire de la vie de César de Bus*; Paris, 1645, in-12. — Anonyme, *Histoire de la Congrégation des Ursulines de Toulouse*, 1681, 2 vol. in-4. — Hermant, *Histoire de l'établissement des ordres religieux*; Rouen, 1697, 2 vol. in-12. — Helyot, *Histoire des ordres monastiques*; Paris, 1714-1721, 8 vol. in-4, fig.

BUS DE GHISIGNIES (Léonard du), administrateur belge, né à Tournai, mort à Westmalle en 1849. Guillaume Ier des Pays-Bas le fit successivement gouverneur des provinces d'Anvers et de Brabant, puis l'envoya en 1825 aux Indes avec le titre de commissaire général pour réformer complètement l'administration de la colonie. Du Bus s'acquitta de sa mission avec un plein succès; il créa d'excellents établissements financiers, étendit la domination néerlandaise sur les territoires environnants, développa et perfectionna l'agriculture, introduisit à Java la culture du thé et du cannellier, et l'élève de la cochenille. Grâce à son intelligence et à son activité la colonie néerlandaise devint rapidement florissante; il se signala aussi par un rare désintéressement. Après la Révolution de 1830, il quitta le service du roi Guillaume et revint en Belgique, où il vécut dans la retraite jusqu'à l'époque de sa mort.

Bibl. : Van Kampen, *De Nederl. buiten Europa*.

BUSA. Nom d'une patriote italienne, de Canusium, qui, après la bataille de Cannes, nourrit de ses deniers dix mille Romains, fugitifs de la lutte. On croit avoir retrouvé son tombeau à Canusium.

Bibl. : *Annales de l'Institut de Correspondance archéologique*, 1832, pp. 285 et suiv.

BUSAN. Branche du delta du *Volga* (V. ce nom).

BUSANÇOIS (Léon Bouthillier, comte de) (V. Bouthillier).

BUSARD (Ornith.). Les Busards (ancien genre *Circus* de Lacépède) méritent de constituer, sous le nom de Circidés, une famille de même valeur que celles qui renferment les *Faucons* ou les *Eperviers* (V. ces mots). Les principaux caractères de ce groupe résident dans la faiblesse et dans la brièveté du bec, dont la mandibule supérieure, recourbée dès la base et festonnée sur les bords, est abritée à l'origine sous une cire très ample, en partie couverte par des poils raides, dans la longueur et la gracilité des tarses, dans la faiblesse relative des doigts, qui sont armés cependant d'ongles aigus, dans le développement des ailes et de la queue et surtout dans la présence d'une collerette de plumes souvent très apparente et rappelant un peu le disque facial des Rapaces nocturnes.

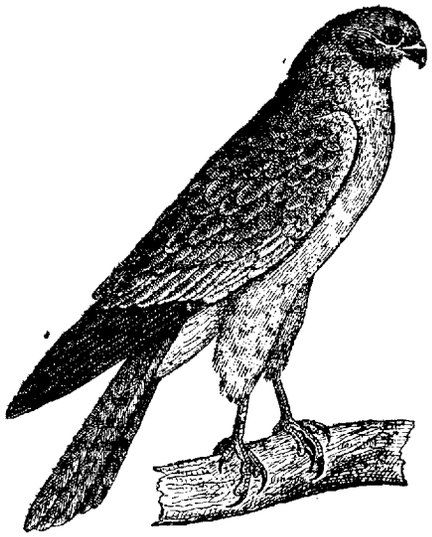

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus* L.).

Les Circidés ont la tête beaucoup plus allongée que les Falconidés, non seulement dans la portion faciale, mais dans la portion crânienne, le sternum un peu élargi vers le bas, mais dépourvu de fenêtres latérales et échancré au milieu du bord postérieur et la charpente osseuse en général assez fragile. Ils n'ont pas besoin d'ailleurs de posséder une grande force pour capturer leur proie qui

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

consiste plutôt en insectes et en reptiles qu'en gibier à poil ou à plume. En raison de leur régime et de la faiblesse relative de leur bec et de leurs serres, ces Rapaces ne pouvaient être employés en fauconnerie et étaient tenus en souverain mépris par les amateurs de chasse qui leur faisaient volontiers, de même qu'aux Buses, une réputation de stupidité. C'est ainsi qu'on lit dans Clément Marot : « Jamais Busart ne fist tour d'Epervier. » Aussi les noms de *Buse*, *Beuson*, *Buson* et *Busard* servirent-ils bientôt à désigner, dans le langage vulgaire, les personnes à l'esprit borné. Les Busards sont répandus sur presque toute la surface du globe : ils manquent toutefois dans l'extrême nord ainsi que sur divers points de l'Afrique et de l'Amérique tropicale et dans un grand nombre d'îles de l'Océanie. On les trouve principalement dans les contrées basses et marécageuses, dans le voisinage des étangs et sur le bord des fleuves. Parmi les espèces européennes de ce groupe, nous citerons le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus* L.) ou Busard des poules (*C. gallinarius* Savigny), le Busard à longue queue (*C. macrurus* Gm.) appelé aussi Busard de Swainson (*C. Swainsoni* Smith), Busard blafard ou Busard pâle (*C. pallidus* Sykes), le Busard de Montagu (*C. Montagui* Vieillot) ou Busard cendré (*C. cinerarius* Montagu), le Busard harpaye, Busard des marais ou Busard roux (*C. æruginosus* L.), et, parmi les espèces exotiques, nous indiquerons le Busard de la baie d'Hudson (*C. hudsonicus* L.) qui remplace en Amérique notre Busard Saint-Martin, le Busard tchoug (*C. melanoleucus* Gm.) de l'Asie méridionale et orientale, le Busard de Maillard (*C. Maillardi* Verr.) qui habite l'île de la Réunion et qui est représenté à Madagascar par une race à peine distincte et le Busard de Jardine (*Circus Jardinei* Gould) qui vit en Australie, à Célèbes et à la Nouvelle-Calédonie. Dans cette dernière espèce, la livrée complète se compose d'un capuchon d'un gris vineux, d'un manteau gris, varié de noir, et d'un gilet roux rayé de blanc, tandis que chez les autres Busards le plumage est d'un brun chocolat, nuancé de fauve comme chez le Busard harpaye, ou mi-parti noir et blanc comme chez le Busard tchoug, ou bien encore d'un gris clair mêlangé de blanc comme chez le mâle du Busard Saint-Martin qui porte dans quelques-uns de nos départements les noms vulgaires de *Griset* et de *Blanche-queue* à cause de la teinte blanchâtre de ses pennes caudales. On l'appelle aussi *Soubuse* à cause de sa taille plus faible et plus élancée que celle d'une Buse. Quant au nom d'*Oiseau Saint-Martin*, il vient de ce que cette espèce de Busard nous quitte vers la Saint-Martin (11 novembre) pour ne revenir qu'au printemps suivant. Quelques individus séjournent toutefois pendant tout l'hiver dans le midi de la France, lorsque la saison n'est pas trop rigoureuse.

Le nid du Busard Saint-Martin est placé sur le sol, dans les bois humides, au milieu des joncs et des roseaux ou même dans les marais, sur un petit monticule dépassant à peine la surface de l'eau. Il renferme quatre ou cinq œufs d'un blanc grisâtre ou blanchâtre, généralement dépourvus de taches. Le Busard de Montagu, qui habite pendant la belle saison diverses localités de l'est, du centre et du nord de la France et qui est très commun en Dalmatie, en Pologne, en Crimée et en Hollande, niche aussi dans les endroits marécageux et pond des œufs d'un blanc bleuâtre, tantôt uniformes, tantôt parsemés de quelques taches brunâtres. C'est un oiseau de mœurs sociables, qui se réunit volontiers à ses semblables pour faire la chasse aux Sauterelles et aux petits Rongeurs. Quant au Busard harpaye, qui est encore plus répandu dans notre pays que les deux espèces précédentes, il doit être considéré comme un oiseau franchement nuisible, car il ne se contente pas de poursuivre au bord des rivières et des étangs les Grenouilles et les Rats d'eau, mais il vole les œufs et détruit les couvées qu'il rencontre sur son passage. Comme plusieurs de ses congénères, ce Busard vole avec une grande aisance et se plaît à exécuter dans les airs toutes sortes d'évolutions. Tandis que la femelle couve, le mâle s'élève à une grande hauteur en poussant un cri plaintif, puis se laisse tomber en se balançant, remonte de nouveau et continue le même manège pendant des heures entières. Quand les petits sont éclos, les parents leur fournissent une nourriture abondante, veillent sur eux avec beaucoup de sollicitude et les défendent au besoin avec courage.

Les Busards supportent en général assez mal la captivité et se montrent d'humeur morose, rebelles à toute éducation. On prétend cependant que les Kirghises sont parvenus à dresser le Busard harpaye à la chasse des Canards. E. Oustalet.

Bibl. : Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, 1783, t. I, pl. 443, 459, 460, 488. — Temminck, *Manuel d'ornith.*, 1820, t. I, pp. 69 et suiv. — Werner, *Atlas, Rapaces*, 1827, pl. 27 et suiv. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, pp. 105 et suiv., 2e éd. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1874, t. I, *Accipitres*, p. 50.

BUSARELLUS (Ornith.). Ce genre, tel qu'il a été défini par M. de Lafresnaye, en 1842 (*Dict. d'Hist. Nat.* de d'Orbigny, t. II, p. 785), ne renferme qu'une seule espèce, le *Busard roux de Cayenne* de Mauduyt (*Encyc. méthod.*, 1784, p. 543), ou *Falco nigricollis* de Latham (*Ind. ornith.*, 1790, t. I, p. 35) ou *Buserai* de Levaillant (*Ois. d'Afrique*, 1799, t. I, p. 84 et pl. 20). Il correspond au genre *Ichthyoborus* de Kaup (*Contr. Ornith.*, 1850, p. 76) et se place dans la famille des *Buteonidés* (V. ce mot), à côté du genre *Asturina* (V. ce mot). Son caractère le plus saillant réside dans la conformation du pied, dont la face inférieure, principalement sous le pouce, est hérissée de tubercules rappelant ceux qui existent chez les *Balbusards* (V. ce mot). Le *Busarellus nigricollis* est d'ailleurs de formes plus élancées et plus haut sur pattes qu'une Buse ordinaire et porte une livrée analogue à celle de certains *Busards* (V. ce mot), le manteau étant d'un roux marron rayé et taché de noir, la tête d'un fauve clair, et les parties supérieures d'un roux marron passant au fauve sur le devant du cou et marqué d'une large plaque noire sur la gorge. Cette espèce habite le Brésil et la Guyane. E. Oustalet.

BUSART, BUCHE, BUSC, BUYSSE (Mar.). Ancien navire de pêche hollandais du port de 60 à 80 tonneaux. Ce bâtiment, à avant très renflé, possède trois mâts pouvant se rabattre horizontalement sur l'arrière, où ils sont soutenus par des chandeliers à fourches. Il porte trois

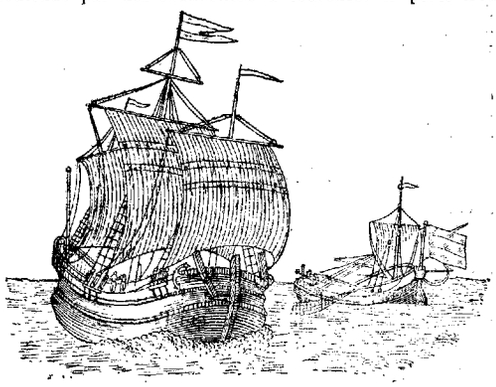

Busart.

voiles carrées, et quelquefois un hunier au-dessus de la grande voile. Par beau temps on ajoute en outre aux voiles deux bonnettes et un tape-cul. Ces navires servaient surtout à la pêche du hareng et du maquereau ; pour jeter leurs filets, ils mettaient à la cape en rabattant leurs deux mâts de l'avant ; ils avaient de 18 à 15 m. de longueur et de 4 à 5 m. de largeur.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUSBECQ (Ogier-Ghislain de), diplomate et écrivain belge, né à Comines en 1522, mort au château de Maillot, près Rouen, le 28 oct. 1592. Il fit des études brillantes à Louvain et visita les universités de France et d'Italie. Charles-Quint et Philippe II le chargèrent de diverses missions diplomatiques; il passa ensuite au service de Ferdinand, roi des Romains, et fut envoyé comme ambassadeur d'Autriche auprès de Soliman; il s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup d'habileté et de succès. Plus tard, revenu à Vienne, il devint grand maître de la maison de l'archiduchesse Elisabeth, veuve du roi de France Charles IX, et en cette qualité, il fit de fréquents voyages en France; il y mourut à l'âge de soixante-dix ans. Busbecq était un diplomate consommé et un savant de premier ordre. Il parlait sept langues, et rapporta de ses voyages d'Orient de précieux manuscrits grecs, des médailles antiques et d'importantes inscriptions, parmi lesquelles celles du monument d'Ancyre. Il introduisit en Europe la culture des tulipes, du marronnier d'Inde et de beaucoup d'arbustes orientaux. Comme écrivain, la pureté, l'élégance de son style lui assignent un rang distingué parmi les hommes marquants du XVIe siècle. On a de lui : 1° un récit de son ambassade en Turquie : *Itinera Constantinopolitanum et Amasianum* (Anvers, 1581); il a été réédité à Paris en 1589, sous le titre : *A.-G. Busbequii legationis Turcicæ Epistolæ IV*. La politique ottomane, ainsi que les éléments de force et de faiblesse de l'empire turc, y sont étudiés avec une profondeur et une clarté remarquables; cet ouvrage a été traduit en allemand, en anglais, en néerlandais et en polonais; 2° *Epistolæ ad Rudolphum II Imper. e Gallia scriptæ* (Bruxelles, 1631). Ces lettres (trad. en franç., 1748, 3 vol. in-12) donnent beaucoup de détails intéressants sur les intrigues qui s'ourdissaient à la cour de France et sur les caractères des principaux personnages qui y furent mêlés. Les deux ouvrages ont été réédités à Leyde, par les Elzevier, en 1633. Busbecq a laissé deux manuscrits qui sont malheureusement perdus, on n'en connaît que les titres : *De vera Nobilitate historia*; et *Historia Belgica trium fere annorum quibus dux Alençonius in Belgio est versatus*. E. H.

BIBL.: De Thou, *Histoire de mon temps*; Paris, 1604-1620, 5 vol. in-fol. — Miræus, *Elogia belgica*; Anvers, 1609. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*; Bruxelles, 1848-1879, 5 vol. in-8. — De Saint-Genois, *les Voyageurs belges*; Bruxelles, 1847, 2 vol. in-12. — Dupuis, *Etudes sur l'Ambassade d'Auger de Busbecques en Turquie* (*Mémoires de la Société des Sciences de Lille*). — Gachard, *Notice sur Busbecq* (dans la *Biog. nat. belge*). — F. Van der Haeghen, *Bibliotheca belgica*; Gand, 1880-1889, 92 vol. in-12.

BUSBY (Richard), pédagogue anglais, né à Lutton (Lincolnshire) le 22 sept. 1606, mort le 6 avr. 1695. A trente-neuf ans il devint directeur de cette fameuse école de Westminster d'où sortirent, pendant plus d'un demi-siècle, tant d'hommes distingués, « grâce aux verges, » disait Busby; car il avait établi dans la maison une discipline de fer, et il était redouté à l'égal du roi; plus que le roi même, comme il le prétendait naïvement; et, à l'appui, il citait un fait significatif. L'anecdote est jolie et mérite d'être rappelée : Charles II l'avait en grande estime et en grande affection. Un jour qu'il parcourait, le chapeau à la main, les différentes classes, Busby, qui l'accompagnait, sans respect pour la dignité royale, conservait le sien sur sa tête. Le roi, sachant quel original était son ami, ne s'en offusqua pas. La visite terminée, Busby, avec beaucoup d'humilité, demanda pardon au roi de son manque de respect. « Mais véritablement, ajouta-t-il, si mes élèves pouvaient supposer qu'il y a quelqu'un au-dessus de moi dans le royaume, il me serait impossible de rien obtenir d'eux. » — Sa réputation était considérable, et jusqu'à sa mort il ne cessa de diriger l'école dans cette voie qui lui avait si bien réussi. Il publia nombre d'éditions d'auteurs classiques de l'antiquité.

BUSC. I. Art militaire. — Partie de la monture d'un fusil qui raccorde la crosse à la poignée. Le busc a été introduit dans l'arme à feu portative quand le mousquet a remplacé l'arquebuse à serpentin. La monture du pistolet ne comporte pas de busc, parce que sa crosse n'est courbée qu'en un seul sens.

II. Habillement (V. Corset).

BUSCA (Antonio), peintre italien, né à Milan en 1625, mort en 1686. Après un voyage à Rome il s'associa à Hercule Procaccini qu'il accompagna à Turin. Il revint ensuite à Milan, où il travailla pour plusieurs églises, et forma un grand nombre d'élèves.

BUSCH (Hermann von dem), humaniste allemand, né à Sassenburg (Westphalie) en 1468, mort à Dülmen en avr. 1534. Il visita l'Italie, la France, les universités du nord de l'Allemagne, partisan décidé des nouvelles études; en 1508 il vint à Cologne et se prit de querelle avec les dominicains; défenseur de *Reuchlin*, il prit part à la rédaction des *Epistolæ obscurorum virorum*. Ami de Hutten, et partisan de la Réforme, il devint professeur à Marburg (1526). Parmi ses écrits de style élégant, nous citerons le *Vallum humanitatis* (1518), plaidoyer pour les études classiques.

BIBL. : Liessem, *Herm. van den Busche*; Cologne, 1884.

BUSCH (Georg-Paul), graveur au burin allemand, mort à Berlin en 1756. Plus fécond qu'habile, il exécuta nombre de portraits, sujets historiques et vues topographiques. Il eut pour élève le célèbre G.-F. Schmidt, qui a même gravé plusieurs portraits sous son nom. G. P-r.

BÜSCH (Johann-Georg), publiciste et philanthrope allemand, né à Alten-Weding, dans le district de Lunebourg, le 3 janv. 1728, mort à Hambourg le 5 août 1800. Il était fils d'un pasteur, et il fit d'abord ses études de théologie à Gœttingue, mais il y joignit presque aussitôt l'histoire et les sciences. Il fut nommé, en 1756, professeur de mathématiques au gymnase de Hambourg. Il fonda dans cette ville une École de commerce, une Société des arts et métiers et d'autres institutions utiles. Parmi ses nombreuses publications, il faut citer surtout : *Grundriss einer Geschichte der merkwürdigsten Welthandel* (Hambourg, 1781; 4e éd., avec la continuation de Bredow, Hambourg, 1810, 2 vol.); *Handlungsbibliothek*, en collaboration avec Ebeling (Hambourg, 1784-1797, 3 vol.); *Erfahrungen* (Hambourg, 1790-1802, 5 vol.); *Lehrbuch der gesammten Handelswissenschaft* (Altona, 1796-1798, 3 vol.); *Vom Geldumlauf* (Hambourg, 1800, 2 vol., 2e éd.); *Sämmtliche Schriften* (Zwickau, 1813-16, 16 vol.); *Sämmtliche Schr. über Banken und Münzwesen* (Hambourg, 1824); *Sämmtliche Schr. über Handlung* (Hambourg, 1824-27, 8 vol.). A. B.

BIBL.: Nolting, *Johann Georg Büsch*; Hambourg, 1801.

BUSCH (Dietrich-Wilhelm-Heinrich), célèbre accoucheur allemand, né à Marbourg le 16 mars 1788, mort à Berlin le 15 mars 1858. Dès 1806, il servit dans les ambulances françaises, mais fut compromis dans une conjuration contre le roi de Westphalie, puis amnistié continua à servir dans les ambulances franco-westphaliennes jusqu'en 1813. L'année suivante, il fut nommé médecin général d'état-major de l'armée hessoise; de retour en déc. 1814, il fut nommé professeur extraordinaire, et en 1817, après avoir servi contre Napoléon pendant les Cent-Jours, professeur ordinaire de chirurgie à Marbourg; en 1820, il échangea sa chaire contre la clinique d'accouchements, et en 1829 fut appelé à Berlin comme professeur d'accouchements et directeur de la clinique obstétricale. Parmi ses nombreux travaux, citons : *Lehrbuch der Geburtskunde* (5 édit. de 1829 à 1842); *Das Geschlechtsleben des Weibes in physiol., pathol. u. therap. Beziehung* (Leipzig, 1839-1844, 5 vol. in-8); *Atlas geburtshilflicher Abbildungen* (2 édit. en 1841 et 1852), excellent ouvrage qu'on consulte encore journellement; avec Moser : *Handb. der Geburtsk. in alphabet. Ordnung* (Berlin, 1840-43, 4 vol. in-8). Busch a le mérite d'avoir amélioré les procédés de la version,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fait progresser l'étude des accouchements prématurés et introduit dans le forceps un perfectionnement important.
Dr L. Hn.

BUSCH (August-Ludwig), astronome allemand, né à Dantzig le 7 sept. 1804, mort à Königsberg le 30 sept. 1855. Il fut d'abord professeur de mathématiques, puis attaché à l'Observatoire de Königsberg où il succéda, comme directeur, à son maître, le célèbre Bessel (1846). Il a publié : un recueil des observations faites à Kew et à Wanstead par J. Bradley (Oxford, 1838); les œuvres de Bessel (Königsberg, 1849); les observations faites par ses soins à l'Observatoire de Königsberg; un ouvrage intitulé *Vorschule der darstellenden Geometrie* (Berlin, 1846), et un mémoire sur l'éclipse totale de soleil du 28 juil. 1851. L. S.

BUSCH (Julius-Hermann-Moritz), publiciste allemand très fécond, né à Dresde le 13 févr. 1821. Il étudia d'abord la théologie à Leipzig; mais il eut à peine terminé ses examens, qu'il s'essaya dans la littérature politique. Il défendit dans plusieurs journaux le mouvement révolutionnaire de 1848; puis, voyant ses espérances déçues par la réaction de 1849, il s'expatria. Il passa deux ans aux Etats-Unis, qu'il parcourut en tous sens (1851-1852). Il a raconté son voyage dans les deux volumes intitulés *Wanderungen zwischen Hudson und Mississipi* (Stuttgart, 1853, 2 vol.). Il avait cru d'abord trouver son idéal réalisé par les institutions américaines; il se convainquit que ces mêmes institutions étaient impossibles à appliquer en Allemagne. De retour à Leipzig, en 1852, il se montra d'un libéralisme tiède, mais il s'associa avec d'autant plus d'ardeur aux revendications du parti national vis-à-vis de l'étranger. En 1853, il visita les duchés de l'Elbe, au nom d'une société patriotique de Gotha, et il rendit compte de ses impressions dans les *Schleswig-Holsteinische Briefe* (Leipzig, 1854, 2 vol.). En même temps il soutenait, dans les journaux et les revues, particulièrement dans les *Grenzboten*, les droits que l'Allemagne s'attribuait sur les duchés. Il reçut ensuite du Lloyd autrichien plusieurs missions, qui le conduisirent trois fois en Orient (1856-1859); le résultat de ces voyages fut une série de publications, dont quelques-unes étaient de simples *Guides du voyageur*, mais dont d'autres avaient un caractère plus personnel : *Aegypten* (Trieste, 1858); *Griechenland* (Trieste, 1859); *Die Türkei* (Trieste, 1860); *Eine Wallfahrt nach Jerusalem* (Leipzig, 1881, 3e éd.); *Bilder aus dem Orient* (Trieste, 1862); *Bilder aus Griechenland* (Trieste, 1863). Moritz Busch fut, à partir de 1857, le principal rédacteur politique des *Grenzboten*. En 1864, au moment où l'avènement de Christian IX au trône de Danemark venait de ranimer la question des duchés, et où la Prusse, alliée cette fois à l'Autriche, recommençait la guerre, Moritz Busch se rendit à Kiel et se mit au service de Frédéric duc d'Augustenbourg. Il avait soutenu jusque-là, dans ses articles, les prétentions de la maison d'Augustenbourg, bien que le duc Frédéric lui-même eût accepté le règlement établi pour la succession par le traité de Londres en 1852, moyennant une somme d'argent. Après la victoire de l'armée austro-prussienne, Moritz Busch se déclara partisan de l'annexion pure et simple des duchés. A partir de ce moment, il fut complètement acquis à la politique de M. de Bismarck. Après la guerre contre l'Autriche, il fut chargé de surveiller la presse dans le royaume de Hanovre, nouvellement annexé; à cette mission se rapporte son ouvrage : *Das Uebergangsjahr in Hannover* (Leipzig, 1868). Au mois de févr. 1870, il fut attaché au ministère des affaires étrangères de Berlin; il avait pour fonction spéciale de recueillir, dans l'intimité du chancelier, ses vues et ses opinions sur toutes les questions à l'ordre du jour et de les répandre dans la presse. Il suivit l'état-major allemand dans la guerre contre la France. De 1873 à 1875, il dirigea le journal *Der Hannoversche Courier*, sans interrompre sa collaboration aux *Grenzboten*. En 1878, il publia, d'après ses souvenirs, celui de ses ouvrages qui a eu le plus de retentissement : *Graf Bismarck und seine Leute während des Kriegs mit Frankreich* (Leipzig, 1878, 2 vol.), qui eut neuf éditions en six mois et fut traduit dans toutes les langues de l'Europe; un volume supplémentaire, *Neue Tagebuchsblätter*, parut l'année suivante. Ces trois volumes sont trop grossièrement hostiles à la France pour qu'il appartienne à un Français de les juger et pour que l'histoire puisse jamais les prendre au sérieux. Voici ce qu'en dit un critique allemand (Fr. Bornmüller, dans le *Schriftsteller-Lexikon der Gegenwart* de Meyer) : « On a reproché à ces livres, de différents côtés, et avec raison, l'absence de ce tact qu'il faut toujours garder lorsqu'on s'adresse au public. Busch n'a jamais parlé que le langage d'un étudiant émancipé; les convenances ne sont pas faites pour lui. Mais par quelle série de transformations le républicain d'autrefois est-il arrivé à n'être plus qu'un dévot adorateur du pouvoir ? » — Les autres ouvrages de Moritz Busch, publiés à différentes époques de sa vie, sont : *Urgeschichte des Orients* (Leipzig, 1869, 3 vol.), traduction libre du *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* de Lenormant; *Geschichte der Mormonen* (Leipzig, 1870); *Zur Geschichte der Internationale* (Leipzig, 1872); *Deutscher Volkshumor* (Leipzig, 1877); *Deutscher Volksglaube* (Leipzig, 1877); *Die gute alte Zeit* (Leipzig, 1878, 2 vol.); *Amerikanische Humoristen*, et *Amerikanische Novellisten* (Leipzig, 1875-1878). Les deux derniers ouvrages sont des recueils de nouvelles traduites de l'anglais. Dans sa jeunesse, Busch avait déjà fait pour les journaux des traductions de Dickens et de Thackeray. A. Bossert.

BUSCH (Carl-David-Wilhelm), chirurgien allemand, fils de Dietrich-Wilhelm-Heinrich, né à Marbourg le 5 janv. 1826, mort à Bonn le 24 nov. 1881. Il étudia à Berlin et s'appliqua surtout à l'anatomie comparée, et après la campagne de Sleswig, en 1848, se livra à la chirurgie sous Langenbeck. Il devint en 1851 l'assistant de celui-ci, fut reçu privat-docent en 1852 et nommé professeur de chirurgie et directeur de la clinique chirurgicale à Bonn en 1852. Il prit part aux campagnes de 1866 et de 1870-71. On lui doit, entre autres : *Ueber das Gehirn der Selachier* (Berlin, 1848); *Beobacht. über die Entwickel. wirbelloser Seethiere* (Berlin, 1851); *Chirurgische Beobachtungen*, etc. (Berlin, 1854); *Lehrbuch der Chirurgie* (Berlin, 1857-1870, 5 vol.). Busch était grand partisan de la chirurgie conservatrice. Dr L. Hn.

BUSCH (Wilhelm), dessinateur allemand contemporain, né à Wiedenfahl (Hanovre) le 15 avr. 1833. Elève de l'Ecole polytechnique de Hanovre, puis des Académies des beaux-arts de Dusseldorf, Anvers et Munich, il acquit une grande réputation comme caricaturiste et illustrateur d'écrits satiriques, parmi lesquels on doit citer : *Max u. Moritz, Die fromme Helene, Münchener Bilderbogen* (1875). G. P-i.

BUSCH (Clemens-August), homme politique allemand, né à Cologne le 20 mai 1834. Il embrassa en 1861 la carrière diplomatique; drogman à Constantinople (1861), conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg (1872), chargé d'affaires à Constantinople (1877), secrétaire du congrès de Berlin (1878), consul général à Budapest (1879), sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1881), où il se distingua notamment à l'occasion de la conférence du Congo; en 1885 il a été envoyé comme ministre à Bucarest.

BUSCHE (Jacques-Alphonse), ingénieur français, né à Paris le 3 déc. 1803, mort dans cette ville le 21 sept. 1868. Entré à l'Ecole des ponts et chaussées en 1825, il devint ingénieur en 1830, inspecteur général en 1854, et fut nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1867. On lui doit la construction du bassin à flot de la Rochelle (1835) et des chemins de fer de Lille et Valenciennes à la frontière belge. De 1856 à 1859, il a été directeur général de la compagnie des chemins de fer lombards-vénitiens et de l'Italie centrale, et a représenté la France en 1862

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la conférence pour le percement du mont Cenis. Il a publié dans les *Annales des ponts et chaussées* (1837 à 1851) divers mémoires sur la construction des bâtardeaux, la conservation des bois, etc. L. S.

BIBL. : *Annales des ponts et chaussées*, 1868, *Mém.*, t. II. — TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées*; Paris, 1884, in-8.

BUSCHETTO, architecte, sculpteur et ingénieur pisan de la fin du XIe siècle. La plus grande obscurité règne sur l'origine de cet artiste, qu'une inscription latine, autrefois dépendante du tombeau que lui fit élever la ville de Pise et aujourd'hui conservée contre la façade du dôme de cette ville, appelle *Busketus* (en français *Busket* ou *Busquet*) et donne comme l'un des architectes de ce bel édifice, probablement depuis l'année 1063 jusque vers l'année 1080. La même inscription fait allusion au grand savoir en mécanique de Buschetto qui aurait fait amener du port de Palerme (dont les Pisans s'étaient rendus maître sur les Sarrasins en 1063) de nombreux fûts de colonnes antiques de marbre, de porphyre et de granit, riches matériaux qui furent employés dans la construction du dôme de Pise et dont, toujours suivant cette inscription, le poids considérable, « que pouvaient à peine mouvoir mille attelages de bœufs et qu'un vaisseau pouvait à peine porter sur la mer, était, grâce à l'effort merveilleux de Buschetto, soutenu par une troupe de dix jeunes filles ». — On ne sait si cet architecte, qui s'inspira de l'antique dans la décoration des chapiteaux de marbre qu'il sculpta pour compléter les colonnes des nefs du dôme de Pise, forma des élèves; mais on ne peut nier la grande influence exercée par le dôme de Pise et surtout par les fragments antiques employés dans sa construction sur les nombreux édifices de cette période de l'architecture romane en Toscane. Charles LUCAS.

BIBL. : A. DE MORRONA, *Pisa illustrata*; Pise, 1787, t. I, in-8. — RIPETTI, *Dizion. geog.-fisico-storico della Toscana*; Florence, 1846, t. IV, in-8. — D. RAMÉE, *Hist. gén. de l'architecture*; Paris, 1862, t. II, in-8.

BÜSCHING (Anton-Friedrich), géographe allemand, né à Stadthagen (Schaumbourg-Lippe) le 27 sept. 1724, mort à Berlin le 28 mai 1793. Il étudia la théologie, fut successivement précepteur, professeur à l'Université de Gœttingue (1754), pasteur à Saint-Pétersbourg (1761), directeur de gymnase (1761). Il a beaucoup écrit, mais son ouvrage fondamental est *Neue Erdbeschreibung* (Hambourg, 1754, 11 livraisons), souvent réédité; cette géographie est consacrée à l'Europe (10 livr.); l'Asie est inachevée. C'est un premier essai de géographie scientifique, visant surtout la géographie politique, historique et la statistique. Sprengel et Wahl, Hartmann, Ebeling, en ont publié des continuations.

BUSCHING (Johann-Gustav-Gottlieb), écrivain et archéologue allemand, né à Berlin le 19 sept. 1783, mort à Breslau le 4 mai 1829, fils du précédent. Il fit ses études à Erlangen et à Halle. Le gouvernement prussien le chargea, en 1810, de rechercher dans les anciens couvents sécularisés les documents concernant l'histoire et la littérature de l'Allemagne. L'année suivante, il fut nommé archiviste à Breslau, et, en 1817, professeur d'archéologie à l'Université de la même ville; il fut le fondateur de la Société pour l'histoire et les antiquités de la Silésie. Ses premières publications furent faites en collaboration avec Von der Hagen : *Sammlung deutscher Volkslieder* (Berlin, 1807); *Buch der Liebe* (Berlin, 1809); *Litterarischer Grundrisz zur Geschichte der deutschen Poesie* (Breslau, 1812); *Leben Götz' von Berlichingen* (Breslau, 1813). Il publia ensuite, avec Von der Hagen, Docen et Hundeshagen, le *Museum für altdeutsche Litteratur und Kunst* (Berlin, 1809-1811). Büsching poursuivit, pendant toute sa carrière d'archiviste et de professeur, ses recherches sur le moyen âge allemand et sur les antiquités silésiennes. Parmi ses nombreux travaux, il faut citer surtout : *Jahrbücher der Stadt Breslau* (Breslau, 1813-1819, 3 vol.); *Des Deutschen Leben, Kunst und Wissen im Mittelalter* (Breslau, 1816-1818, 4 vol.); *Lieben, Lust und Leben der Deutschen des XVI. Jahrhunderts in den Begebenheiten des schlesischen Ritters Hans von Schweinichen, von ihm selbst aufgesetzt* (Breslau, 1820-1823, 3 vol.; nouv. éd., 1878); *Die heidnischen Alterthümer Schlesiens* (Leipzig, 1820-1824); *Versuch einer Einleitung in die Geschichte der altdeutschen Baukunst* (Leipzig, 1823); enfin le livre qui est comme le résumé de toutes les études de sa vie : *Ritterzeit und Ritterwesen* (Leipzig, 1823, 2 vol.). A. B.

BUSCHIR (ville) (V. ABOUCHER).

BUSCHMANN (Johann-Karl-Eduard), philologue allemand, né à Magdebourg le 14 févr. 1805, mort à Berlin le 21 avr. 1880. C'est dans cette ville qu'il reçut sa première éducation, jusqu'en 1823. Il se rendit alors à Berlin et continua ses études de philologie classique avec Böckh et Wolf, et de philosophie avec Hegel, tandis qu'il suivait avec Bopp les cours de langues orientales. De 1825 à 1826, il poursuivit avec ardeur ces dernières études à Gœttingue, puis fut nommé précepteur des enfants d'un directeur de la *New Mexican mining company* (J. von Uslar) et arriva en mars 1827 à la Vera-Cruz. Après de nombreux voyages à travers le Mexique et de longs séjours en différents endroits, il se décida en fév. 1828 à revenir en Europe. Il resta quelques mois seulement à Magdebourg et vint vers la fin de l'année se fixer à Berlin, où la recommandation de Bopp le mit en rapport avec les frères Guillaume et Alexandre de Humboldt, dont il devint l'ami et le collaborateur assidu. En 1832, Buschmann entrait à la Bibliothèque royale de Berlin en fonctions de bibliothécaire adjoint; il devint bibliothécaire en 1853. Pendant ce temps il continuait, un peu dans toutes les directions, ses études de linguistique générale. En 1840, il obtint une chaire et fut nommé en 1851 membre de l'Académie des sciences de Berlin. Parmi ses nombreuses publications, nous indiquerons les suivantes : un traité intitulé *Conjugation des französischen Verbums* (Berlin, 1831, réédité en 1833); un *Lehrbuch der englischen Aussprache* (Berlin, 1832); après ces deux travaux sur les langues de l'Europe, il faut citer la publication de l'ouvrage important préparé par Guillaume de Humboldt : *Die Kawisprache auf der Insel Java* (Berlin, 1836-39, 3 vol.); le troisième volume, grammaire comparée des langues de la Malaisie et de la Polynésie, est tout entier l'œuvre de Buschmann. Ces études ont été complétées par un *Aperçu de la langue des îles Marquises et de la langue taïtienne* (Berlin, 1843). Puis Buschmann se consacra à l'étude des langues américaines et publia successivement dans cette voie : *Ueber die aztekischen Ortsnamen* (Berlin, 1853); *Die Spuren der aztekischen Sprache im nördlichen Mexiko und höhern amerikanischen Norden* (Berlin, 1859, 2 vol.), où il passe en revue toutes les langues du Mexique et de l'Amérique du Nord; *Der athapaskische Sprachstamm* (Berlin, 1856-63); *Grammatik der sonorischen Sprachen* (Berlin, 1864-69); *Das Apache als eine athapaskische Sprache erwiesen* (Berlin, 1863); *Die Verwandtschafts Verhältnisse der athapaskischen Sprachen* (Berlin, 1863). Citons encore une étude intéressante de linguistique intitulée *Ueber den Naturlaut* (Berlin, 1853). Quant à sa collaboration avec les Humboldt, elle tint une grande place dans la vie de Buschmann. Après la mort de Guillaume de Humboldt, il écrivit sous la direction d'Alexandre de Humboldt tout le *Kosmos*, la troisième édition des *Ansichten der Natur*, le premier volume des *Kleinere Schriften*, et quand Alexandre mourut lui aussi, ce fut Buschmann qui publia le cinquième volume du *Kosmos* et l'index complet. Pendant ce temps il avait, à l'instigation de B. Mendelsohn, publié les *Gesammelten Schriften Moses Mendelsohns* (Leipzig, 1842-45). Georges GUIEYSSE.

BUSE. I. ORNITHOLOGIE. — Les BUSES (*Buteo* Cuv.),

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui constituent le principal groupe de la famille des Buteonidés, possèdent au plus haut degré les caractères distinctifs de ce groupe. Elles habitent une grande partie du globe et comptent en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique des espèces assez nombreuses dont nous ne pouvons indiquer que les plus connues. La Buse vulgaire (*Buteo vulgaris* Leach; *Falco buteo* L.) mesure à l'âge adulte de 0m65 à 0m70 de long, le mâle étant, comme chez la plupart des Rapaces diurnes, notablement plus petit que la femelles. Sa livrée d'adulte est généralement de teintes foncées, le manteau étant brun, avec quelques bandes plus claires sur le dos et les ailes, et les parties inférieures du corps offrant des raies et des taches de même couleur sur un fond blanc ou brunâtre; mais on rencontre des individus, parvenus à leur développement complet, dont la livrée noirâtre est variée de nombreuses taches blanches, d'autres chez lesquels le blanc domine décidément, d'autres qui sont presque complètement blancs ou d'une teinte isabelle, d'autres, au contraire, qui manifestent une certaine tendance vers le mélanisme. Ces variations de plumage, dont quelques-unes peuvent être observées également chez de jeunes individus, justifient le nom de Buse changeante (*Buteo mutans*), que Vieillot avait proposé de donner à la Buse vulgaire.

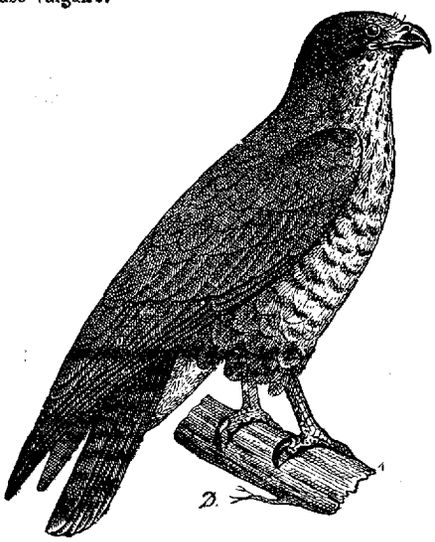

Buse vulgaire (*Buteo vulgaris* Leach).

Cette espèce habite l'Europe et s'avance parfois jusque dans l'Afrique septentrionale, tandis que, d'autre part, elle se rencontre dans l'Asie occidentale. Elle est commune en toutes saisons sur toute l'étendue de notre territoire et niche régulièrement dans la plupart de nos départements, particulièrement dans ceux de la zone septentrionale. Son nid est établi sur un rocher, dans un bois de haute futaie, ou, plus souvent, sur un vieux chêne, un hêtre ou un bouleau; il se compose de branches sèches, disposées par rangs de grosseur et recouvertes de ramilles, de mousse et de poil et renferme trois ou quatre œufs d'un blanc verdâtre, tachetés de brun ou de roux, que la femelle couve seule. En dehors de la saison de la nidification, les Buses hantent de préférence les localités où de petits bouquets de bois alternent avec des champs et des prairies; elles fréquentent aussi le bord des étangs et des cours d'eau et ont chacune leur territoire de chasse, qu'elles exploitent jusqu'à la nuit tombante. Perchées sur un arbre dénudé ou sur un quartier de roche, elles guettent le passage d'un petit rongeur ou d'un oiseau, ou, quand la proie tarde à venir, elles planent à une faible hauteur. A défaut de gibier à poil ou à plume, elles se contentent de grenouilles, de serpents, de poissons morts, de sauterelles ou même de détritus jetés à la voirie. Somme toute, en dépit de quelques méfaits, tels que perdreaux capturés, lapereaux égorgés, les Buses doivent être considérées, non point comme des oiseaux malfaisants, ainsi qu'on le fait généralement, mais comme des auxiliaires précieux pour l'agriculture, grâce à l'énorme destruction qu'elles font annuellement des mulots, des rats et des campagnols. On dit même qu'elles ne craignent pas de s'attaquer aux vipères.

Les Buses des pays froids émigrent régulièrement à l'approche de la mauvaise saison, en bandes de vingt à trente individus qui suivent tous la même direction, mais qui ne forment jamais de troupes compactes. Chaque année, à deux reprises, quelques-unes de ces troupes traversent le Bosphore. La Buse boréale (*Buteo borealis* Gm.), qui représente notre Buse vulgaire dans l'E. des Etats-Unis, à Cuba et à la Jamaïque, est de taille un peu plus forte que l'espèce européenne et présente ordinairement, à l'âge adulte, des teintes moins foncées, du roux vif dominant sur diverses parties de son plumage et notamment sur les pennes caudales. Des couleurs également claires et vives se retrouvent dans la livrée de deux autres espèces de l'Amérique du Nord, chez la Buse linéolée (*B. lineolatus* Gm.), dont les parties inférieures du corps sont d'ailleurs rayées de brun foncé, et chez la Buse de Pennsylvanie (*B. pennsylvanicus* Wils.), que l'on désigne quelquefois sous le nom de Buse géante (*B. latissimus*) quoique sa taille n'ait rien d'exceptionnel. Cette dernière espèce descend en hiver jusque dans l'Amérique centrale, la Colombie et le bassin de l'Amazone.

Dans le nord-est de l'Afrique, en Abyssinie et dans les pays voisins, vit une autre Buse à laquelle Rüppel a donné le nom spécifique de *Buteo augur* et qui porte à l'âge adulte une livrée noire, blanche et rousse, bien différente du costume clair, aux teintes fauves, brunes et grisâtres de la Buse féroce (*Buteo ferox* S.-G. Gmel.), dont l'aire d'habitat s'étend depuis l'Afrique jusqu'au nord de l'Inde et aux bords du Volga et se confond en partie avec les vastes domaines de la Buse des déserts (*B. desertorum* Daud.) ou *Rougri* de Levaillant. Celle-ci habite, comme son nom l'indique, les plaines arides et les steppes incultes et se nourrit principalement d'insectes et de petits rongeurs.

On rencontre à Madagascar une autre espèce de Buse, appelée Buse brachyptère (*Buteo brachpyterus* Pelz.) et facile à distinguer par sa petite taille, par la brièveté de sa queue et de ses ailes, qui établit jusqu'à un certain point la transition vers le petit genre *Buteola* (V. ce mot), tandis que la Buse à grande taille (*Buteo hemilasius*), par ses tarses en partie garnis de plumes, établit la transition entre les Buses ordinaires et celles dont on a formé le genre *Archibuse* (V. ce mot). E. Oustalet.

II. Métallurgie. — L'air comprimé des porte-vents se rend dans les hauts fourneaux par des tubes plus ou moins coniques en tôle de fer rivée, que l'on nomme *buses*; dans ce but les parois du fourneau sont percées d'embrasures garnies d'une tuyère à circulation d'eau qui entoure et protège la buse. Pour une pression donnée, le volume de l'air qui s'écoule d'une buse est proportionnel à l'œil de la buse; si s représente la section de l'œil, v la vitesse et 0,93 le coefficient de contraction dû à une buse légèrement conique, le volume débité par seconde sera donné par la formule $Q = 0{,}93\ s\ v$, où $v = \sqrt{2\ gh}$, h étant l'excès de pression de l'air intérieur sur celle de l'atmosphère du foyer; cette différence doit être mesurée par une colonne d'air d'uniforme densité ayant la même tension et la même température que l'air du porte-vent; mais cet excès de pression est difficile, sinon impossible à connaître exactement; il faudrait apprécier la résistance qu'opposent à l'entrée de l'air comprimé l'atmosphère chaude et l'amas de matières incandescentes plus ou moins tassées dont le fourneau est rempli; la résistance est d'autant plus grande dans les fours à cuve que leur

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

hauteur est plus considérable. Si donc on prend simplement pour h l'excès de pression du porte-vent sur l'air atmosphérique extérieur, on arrivera à des valeurs trop fortes pour v et pour Q; c'est cependant ce que l'on fait ordinairement; il vaut beaucoup mieux alors calculer le vent d'après le poids du combustible brûlé. La buse s'applique dans la tuyère et peut se terminer par un *busillon*, il faut que la veine de vent comprimé remplisse juste l'orifice de la tuyère; si cette condition n'était pas remplie, il y aurait de l'air atmosphérique induit; dans le cas contraire, c.-à-d. si la quantité de vent était trop considérable et si le jet était plus fort que l'œil de la tuyère, il y aurait refoulement du vent en dehors du fourneau. Les buses doivent pouvoir s'enlever facilement; différentes dispositions sont employées à cet effet; la buse peut être rendue mobile d'une façon mécanique avec crémaillère et pignon (fig. 1), elle est à l'extrémité du porte-vent glissant à frottement doux; en

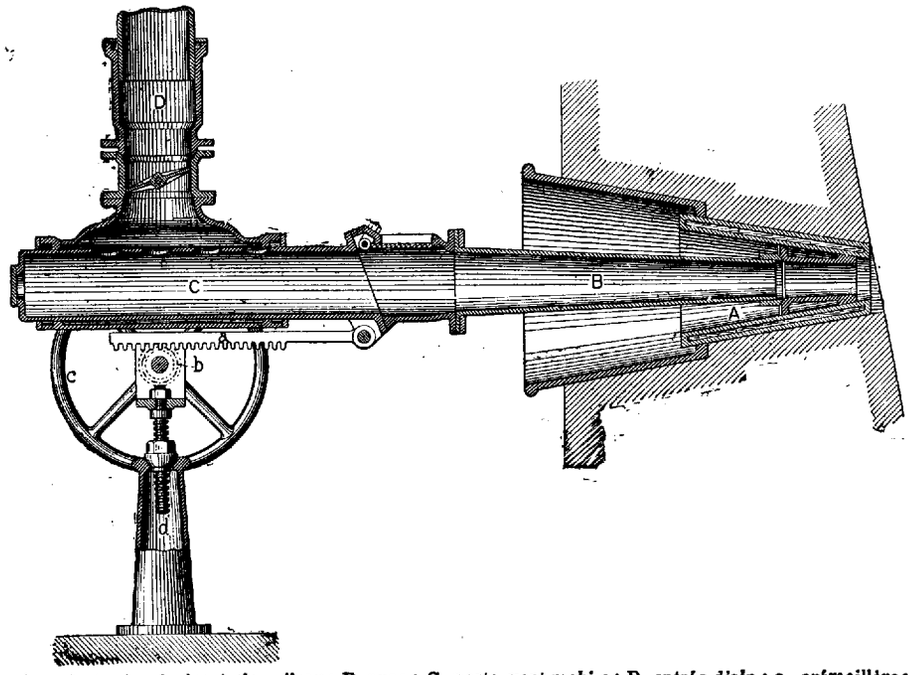

Fig. 1. — A, tuyère à circulation d'eau; B, buse; C, porte-vent mobile; D, entrée d'air; a, crémaillère; b, pignon de commande, c, volant-manivelle; d, support avec vis de réglage.

faisant agir le volant à main, le système vient en arrière et la buse peut être enlevée sans difficulté. On peut aussi réserver, dans les différents assemblages des parties du porte-vent, des joints télescopiques ou faire glisser la buse à frottement, comme au Creusot (fig. 2), en la gui-

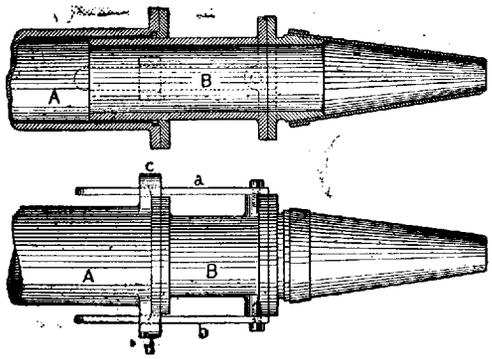

Fig. 2. — A, porte-vent; B, buse; a, b, traverses guidant la buse; c, d, collets.

dant par deux traverses de fer glissant dans des collets ménagés à cet effet dans le porte-vent. L. Knab.

Bibl. : Ornithologie. — Daubenton, *Pl. Enlum. de Buffon*, 1770, t. I, pl. 419. — G. Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée*, 1800, I, *tabl. Oiseaux*. — Cretzschmar, *Rüppell's Atlas*, 1826, p. 40, pl. 27. — J.-J. Audubon, *B. Amer.*, t. I, pl. 51, 56, 71 et 91 et *Orn. biogr.*, 1830-31, t. I, pp. 263, 364, 441 et 461. — J. Gould, *B. Europ.*, 1857, pl. 14 — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 2e édit., 1867, t. I p. 52. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, t. I, *Accipitres* p. 164.

BUSENBAUM (Hermann), jésuite, recteur des collèges d'Hildesheim et de Munster, né en 1600 à Notteln (Westphalie), mort en 1668. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Lilium inter spinas; De Virginibus Deo devotis eique in sæculo intervenientibus; Medula theologiæ moralis facili et perspicua methodo casus conscientiæ resolvens, ex variis probatisque authoribus concinnata*. Ce dernier livre était destiné à susciter beaucoup de bruit, plus d'un siècle après son apparition. Il fut publié pour la première fois en 1645 (Munster, in-12). Dans l'année qui suivit la mort de l'auteur, il était parvenu à sa vingt-troisième édition et il était devenu le manuel adopté dans les séminaires des jésuites. Les éditions se multiplièrent; il y en avait eu plus de cinquante, lorsque le P. Lacroix, avec ses commentaires, les notes du P. Collendall et un index, en fit un gros ouvrage en huit vol. in-8 (Cologne, 1716). Le P. Montausan l'augmenta encore (Lyon, 1729, 2 vol. in-fol.). Cette édition fut reproduite en 1740, puis en 1757 à Lyon, avec un nouveau frontispice, sous la rubrique de Cologne; elle fut recommandée par le *Journal de Trévoux*, comme contenant une théologie fort judicieuse. En cette même année, le P. Alfonso de Ligorio en donna une autre édition encore plus augmentée (Rome, 1757, 3 vol.). — Le 5 janv. de cette année-là, Damiens avait attenté à la vie de Louis XV. Il est plus que probable que Damiens ne lisait point de livres de théologie; mais les parlementaires et les jansé-

© 2007 Lyon — Editions « les nacelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nistes menaient alors une campagne fort rude contre les jésuites. Or, parmi la casuistique de la *Medula theologiæ moralis* sur l'homicide et le régicide, se trouvait cette proposition doublement menaçante contre les princes, qu'elle supposait pouvoir être condamnés à mort par le pape et exécutés partout : « Si un simple citoyen ne peut être exécuté que sur le territoire soumis à la juridiction du prince qui l'a condamné, un prince condamné par le pape peut être mis à mort partout ; car le pape a un droit universel de juridiction. » Par arrêt du 9 sept. 1757, le parlement de Toulouse fit brûler ce livre, dont un exemplaire avait été saisi dans le séminaire d'Albi, dirigé par les jésuites, et il cita à comparaître les supérieurs de quatre de leurs maisons. Ceux-ci désavouèrent la doctrine incriminée, prétendirent ignorer le lieu de l'impression, le nom et la qualité de l'éditeur du livre, et ils soutinrent imperturbablement qu'aucun jésuite n'y avait eu part. De son côté, le parlement de Paris se borna à condamner la *Medula* (1761). Le P. Zaccaria, jésuite italien, la fit réimprimer (Venise, 1761, 3 vol. in-fol.), et, avec la permission de ses supérieurs, il publia une Apologie de Busenbaum et de Lacroix contre les deux arrêts. Cette Apologie fut condamnée au feu par le parlement de Paris. Une autre avait été publiée en 1760 par le P. Angelo Transoja. — La *Medula theologiæ moralis* a poursuivi jusqu'en notre temps le cours de ses éditions : Ingolstadt (1768), Rome (1844), Louvain (1848). E.-H. VOLLET.

BUSENTO. Rivière d'Italie, province de Cosenza, descend du mont Cocuzzo et se jette à Cosenza dans le Crati. Cette rivière était appelée *Bucentius* par les Romains, *Pyroos* par les Grecs. C'est dans son lit que les Goths creusèrent le tombeau d'*Alaric* (V. ce nom).

BUSEO. Ville de Roumanie (V. BUZEU).

BUSETE. Nom donné par quelques auteurs à une sorte de cor ou de trompe de guerre, sur la forme de laquelle les historiens ne sont pas d'accord, et dont les troupes romaines faisaient usage. Cet instrument est plus connu sous le nom de *Buccine* (V. ce mot).

BUSHEL. Mesure de capacité anglaise, valant ordinairement 0 hectol. 352 ; chez les marins elle est de 0 hectol. 447.

BUSHELL (Francisco), peintre espagnol contemporain, né à Alicante et élève de l'Académie de San Fernando et des peintres français Le Poitevin et Dumas. En 1860, il exposa à Madrid *les Maures du Riff;* en 1862, *la Mare aux fées, à Fontainebleau*, et *le Postiguet, près d'Alicante*, paysage avec figures qui fut acquis par le gouvernement et, après avoir fait partie du Musée national au Fomento, a pris place aujourd'hui parmi les ouvrages des artistes contemporains exposés au Musée du Prado. En 1864, Bushell envoyait à l'exposition de Madrid deux peintures intitulées : *Souvenir de Sorrente (Naples)* et *Méditation*, pour lesquelles il obtint une mention honorable, et, en 1866, *une Procession le Vendredi saint au Colisée de Rome;* une *Vue d'Alicante; la Tour de Rabsemblanc à Elche; Vue d'Elche; Intérieur de la cathédrale d'Orvieto* et *Vue du cloître de Saint-Marc, à Florence*, qui lui valurent une médaille de troisième classe. A l'exposition régionale de Valence, en 1867, il obtenait une médaille d'argent avec une composition intitulée *une Procession à Rome*. L'*Intérieur d'un couvent* lui valut une première médaille à l'exposition d'Alicante en 1878. Il exposa à Paris en 1866, 1879, 1881, et à Edimbourg en 1879. Depuis cette dernière année il est professeur à l'Ecole des beaux arts à la Corogne. P. L.

BUSHIA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Pholadacés, établi par Dall en 1886, constitué par une coquille ovale, très inéquivalve et très inéquilatérale, tronquée en arrière, à valves complètement closes, à test porcelainé mais non granuleux ; à cavités apicales remplies par une masse calcaire solide, de laquelle partent les deux branches d'un lithodesme épais, en forme d'U. Les espèces de ce genre habitent les Antilles.

BUSI ou **BUSSI** (Nicolas), sculpteur espagnol, mort en 1709 à la Chartreuse de Valence. Il a fait un buste de Philippe IV et de sa mère et un grand nombre de statues d'église.

BUSIGNY. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary ; 3,155 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Paris à Liège, embranchements sur Hirson et Cambrai. De l'ancien château-fort, célèbre dès le XIe siècle, ne subsiste aucun vestige. Busigny est aujourd'hui un gros bourg industriel où se trouvent des manufactures de tissus et surtout des fabriques de sucre. Fontaines de Saint-Urbain et du Noir-Trou, lieux de pèlerinage renommés pour la guérison des fièvres et des coliques.

BUSILERAS (Entom.). Nom sous lequel on désigne, au Mexique, les ouvrières du *Myrmecocystus melliferus* Llave, Hyménoptère porte-aiguillon du groupe des Formicides. On les appelle également *Hornigas mieleras* ou *Mochileras*, c.-à-d. *Fourmis à miel* ou *F. à poche* (V. MYRMECOCYSTUS).

BUSILLON. On appelle busillons les tubes plus ou moins coniques, de 30 à 35 centim. de longueur, qui servent à régler la quantité de vent à introduire dans un haut fourneau par la tuyère ; ils se placent dans la tuyère à circulation d'eau, et à la suite de la *buse* ou dans l'intérieur de celle-ci, et permettent de faire varier facilement et rapidement par leur diamètre la quantité de vent introduite dans le fourneau. Les busillons sont en général en tôle de fer rivée ou soudée, on en fait aussi en fonte et en bronze ; ils ont alors une longueur moindre et portent des nervures, l'extrémité de la buse vient s'ajuster à la base. On a ordinairement un jeu complet de busillons pour chaque tuyère, dont le diamètre varie de 40 à 150 millim. ; le remplacement est des plus simples et se fait suivant la disposition du porte-vent, soit par le fond, soit en reculant la buse si celle-ci est mobile. L. K.

Busillon.

BUSIRI (Francesco), savant italien, né à Rome en 1817, mort le 7 janv. 1841. Il fut chanoine-lecteur de Saint-Jean-de-Latran, bibliothécaire de la basilique, professeur à l'Université romaine. Enlevé à vingt-quatre ans, il laissa quelques mémoires intéressants et une part assez importante de collaboration au *Thesaurus historiæ ecclesiasticæ*.

BIBL. : *Diario di Roma*, 16 janv. 1841.

BUSIRIS, personnage des mythes égyptiens conservés dans la tradition classique. Il a généralement pour père Poseidon, sa mère est Libya ou Anippa, fille du Nil ; mais quoi qu'il en soit de ces origines, Diodore, Strabon, Plutarque, etc., qui nous les ont transmises, s'accordent à en faire un roi inhumain, sacrifiant dans des rites expiatoires les étrangers qui avaient le malheur de pénétrer dans ses Etats. Un beau jour, Héraclès s'étant trouvé dans le nombre des victimes destinées au sacrifice, brisa ses liens et tua le roi ainsi que ses deux fils. Ces auteurs ne manquèrent pas néanmoins de reconnaître le caractère visiblement légendaire de ces récits, et n'y cherchèrent qu'une explication allégorique prenant sa source dans de vieux souvenirs. Strabon déclare, en effet, que *Busiris* n'est pas un nom d'homme, mais désigne une ville injustement accusée d'avoir méprisé les lois de l'hospitalité. Plutarque avec sa bonhomie ordinaire entreprend également de la défendre d'une semblable accusation, qu'il met au compte d'Hérodote. Toutefois, Diodore est bien près de la vérité en cherchant l'origine de cette fable étrange dans un rite suivant lequel on aurait sacrifié chaque année aux mânes d'Osiris un homme roux, c.-à-d.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

semblable à Typhon, l'ennemi et le meurtrier de ce dieu. Ne savons-nous pas en effet que d'une part Busiris ou Pousiri (aujourd'hui *Abousir*) possédait un sanctuaire important élevé en l'honneur d'Osiris, son dieu éponyme, et d'autre part que le sacrifice humain, dont les voyageurs ou géographes anciens repoussaient l'idée parce qu'il n'existait plus en Egypte à l'époque grecque et ne semblait plus conforme aux mœurs d'un peuple plus avancé à quelques égards en civilisation que les Grecs, n'en a pas moins existé à l'époque antéhistorique et très probablement même à l'époque historique, ainsi que cela a été récemment reconnu par M. Maspero et les savants qui ont interprété les textes religieux de l'époque des Pyramides. G. Bénédite.

BUSK. Ville de l'empire d'Autriche, province de Galicie, sur le Boug, au N.-O. de Léopol; 5,800 hab. Château. Busk fut détruit par les Tatares en 1516 et en 1672. Eaux minérales sulfureuses très renommées.

BUSKEN-Huet (Conrad), écrivain hollandais, né à La Haye le 28 déc. 1826, mort à Paris le 1er mai 1886. Il commença sa carrière comme pasteur protestant de l'Eglise wallonne de Hollande, et prit une large part au mouvement qu'on a appelé le protestantisme libéral on *moderne*, comme on disait en Hollande. Ses *Lettres sur la Bible* (*Brieven over den Bijbel*, 1857) eurent un très grand retentissement dans son pays natal. Il quitta bientôt l'Eglise pour entrer dans le journalisme, et en 1868 il partit pour les Indes hollandaises et fonda à Java un grand journal, qu'il continua à diriger de Paris, où il passa les dernières années de sa vie. Il s'est surtout rendu célèbre comme critique littéraire d'une originalité et d'une fécondité extraordinaires, ce qui l'a souvent fait comparer à Sainte-Beuve. La Hollande a perdu en lui un de ses prosateurs les plus brillants. P. Frédéricq.

Bibl. : J. ten Brink, *Onze Hedendaagsche letterkundigen*; La Haye, 1886. — Van Hamel, *C. Busken-Huet*; Haarlem, 1836.

BUSKERUD. Bailliage de Norvège, province de Christiania; 14,860 kil. q., 102,600 hab., soit 7 hab. par kil. q. Situé au N.-E. de la province de Christiania, le baillage de Buskerud forme un plateau assez haut, s'élevant par degrés jusqu'aux monts de la chaîne centrale de la Norvège, lesquels approchent de 2,000 m., le Hallingskarven en a 1,960. Il est parcouru par le Hallingsdal et le Laagen qui descendent des hauteurs de Hardanger. Les bois et les prairies couvrent la plus grande partie du sol. L'agriculture n'a d'importance que dans le district proprement dit de Buskerud. La partie la plus riche est celle du S., où sont les villes de Drammen et Kongsberg. La région du *Ringerike* est pittoresque et assez prospère. La population vit surtout de l'élève du bétail, de la chasse et de la pêche dans les lacs et rivières. On exploite des mines de fer, d'argent, de cobalt.

BUSKIA (Zool.). Genre formé par Alder pour des Bryozoaires Cténostomes stolonifères de la famille des Buskiidæ. La souche est formée de stolons rampants et ramifiés, portant çà et là des zoœcies cornées en forme de bouteille, couchées et adhérentes au stolon par la plus grande partie de leur longueur. Il y a une area membraneuse à la face inférieure, immédiatement au-dessous de l'orifice de la zoœcie. Polypides munis de tentacules en petit nombre.

BUSLEIDEN (Jérôme), écrivain belge, né à Arlon en 1470, mort à Bordeaux en 1517. Il étudia d'abord à Louvain, puis à Bologne, où il prit le grade de docteur en droit. Rentré dans son pays, il devint membre du conseil souverain de Brabant, chanoine de plusieurs cathédrales et prévôt de Saint-Pierre à Aire en Artois. Il fut chargé par Maximilien d'Autriche de plusieurs missions diplomatiques auprès du pape Jules II, de François Ier et d'Henri VIII. Il se rendait en Espagne pour y devenir le conseiller du jeune Charles V qui venait de recueillir l'héritage de Ferdinand le Catholique, lorsqu'il mourut à Bordeaux, d'une pleurésie contractée en voyage. Par son testament il fonda à Louvain le célèbre *Collège des Trois langues*, où l'on devait enseigner les langues latine, grecque et hébraïque. Cette institution devança de quelques années la fondation du Collège de France, inspirée par les mêmes vues, et rendit d'immenses services aux lettres et à la philologie pendant le XVIe siècle. E. H.

Bibl. : Valère André, *Fasti academici*. — Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège des Trois langues*.

BUSLOUP. Com. du dép. de Loir-et-Cher, cant. de Morée, arr. de Vendôme; 677 hab. Eglise des XIe, XVe et XVIe siècles avec de jolis détails. Château des Mussets, XVIe siècle. Busloup contenait autrefois, outre un prieuré dépendant de l'abbaye de la Trinité, de Vendôme, la commanderie du Gros-Chêne, qui appartint d'abord à l'ordre du Temple, puis à celui de Malte, et les chapelles de Saint-Etienne et de Sainte-Radegonde qui sont encore des pèlerinages fréquentés.

BUSNACH (William-Bertrand), auteur dramatique français, né à Paris le 7 mars 1832, d'une famille israélite d'origine arabe, alliée à celle d'Halévy. D'abord employé dans l'administration des douanes, il prit ensuite la direction du théâtre de l'Athénée, dont il fut en même temps l'un des librettistes attitrés. Auteur d'un très grand nombre de revues et d'opérettes, parmi lesquelles il suffira de rappeler ici : *Héloïse et Abélard* (1872), musique de Litolff; *la Liqueur d'or* (1873), avec M. A. Liorat, musique de Laurent de Rillé (1873), bouffonnerie interdite après la neuvième représentation; *Kosiki* (1876), également avec M. A. Liorat, musique de Ch. Lecocq, etc., M. W. Busnach s'est spécialement consacré depuis quelques années à l'adaptation théâtrale des récents romans de M. Zola : *l'Assommoir* (1881), *Nana* (1882), *Pot-Bouille* (1883); la seconde de ces transformations a seule obtenu un succès prolongé. M. Tx.

BUSNES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lillers; 1,528 hab.

BUSNOIS (Antoine), compositeur flamand du XVe siècle, dont le nom est quelquefois écrit Busnoys, Busnoe, de Busnes, etc., mort le 6 nov. 1492. Il fut regardé comme l'un des premiers musiciens de son temps. Tinctoris lui dédia son traité de *Natura tonorum*. On connaît de Busnois vingt-deux chansons à trois et quatre voix dans le ms. 15123 de la Bibliothèque nationale, dix-neuf chansons dans un ms. de Dijon, d'autres chansons, des messes, un *Regina cœli*, etc., dans les mss. de la chapelle pontificale et des bibliothèques de Bruxelles, Munich, Florence, Pérouse, etc. Il fut chantre au service de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne. On trouvera des renseignements sur lui dans Fétis, Kiesewetter, Ambros et Van der Straeten (*la Musique aux Pays-Bas*, t. IV).

BUSONE (Francesco), capitaine italien (V. Carmagnola).

BUSONE da Gubbio (V. Bosone).

BUSONI (Philippe-Gérard), littérateur français, né à Saintes le 15 avr. 1804, mort à Paris le 31 janv. 1883. Il débuta par une *Ode sur la mort de Louis XVIII* (1824, in-8) et collabora à la comédie de *Brizeux* (V. ce nom), intitulée *Racine* (1827). Signataire, en qualité de rédacteur du *Temps*, de la protestation des journalistes contre les ordonnances de juil. 1830, il fut chargé par Villemain de recueillir dans les archives d'Italie les éléments de la correspondance politique de Catherine de Médicis. Il passe pour avoir coopéré à la refonte ou à la rédaction des *Mémoires* de Casanova, dont le texte original venait d'être publié en Allemagne et dont Paulin donnait à Paris une édition complète (1833-1837, 10 vol. in-8). Outre deux préfaces pour les *Mémoires, fragments historiques et correspondance de la duchesse d'Orléans, princesse palatine, mère du Régent* (1832, in-8) et pour un recueil des *Chefs-d'œuvres poétiques des dames françaises depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe* (1841, in-12), on cite de Philippe Busoni un roman : *Anselme* (1835, 2 vol. in-8), et les *Etrusques*, poésies (1843,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

in-12). Rédacteur de la chronique de l'*Illustration* depuis sa fondation (1843) jusqu'en 1860, il tenta, en la quittant, de fonder avec Gavarni un journal hebdomadaire, *le Temps*, qui vécut peu. M. Tx.

BUSQUE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Graulhet; 396 hab.

BUSQUET (Alfred), né à Rochefort (Seine-et-Oise) en 1820, mort à Paris le 19 nov. 1883. Après avoir achevé ses études commencées à Rouen, il débuta au *Corsaire*, en même temps que Baudelaire, Henry Murger, Champfleury, M. Vitu, etc., signa dans la *Semaine*, du pseudonyme de l'*Intimé*, des chroniques judiciaires remarquées, fut rédacteur en chef de la *Silhouette* et collabora au *Pays*, à l'*Artiste*, à la *Revue française*. Il avait épousé Mlle Pagnerre, fille de l'éditeur bien connu, secrétaire général du gouvernement provisoire de 1848, et dirigea la librairie jusqu'à sa liquidation (1876). Alfred Busquet a publié le *Poème des heures* (1854, in-18), fragment d'un ensemble plus considérable qui n'a pas été achevé; *la Nuit de Noël*, poème (1861, in-16); *Représailles* (1872, in-18), poésies politiques. Sa veuve a fait imprimer, depuis, *l'Italie au* xve *siècle*, *le Triomphe de l'amour*, drame en trois actes et en vers (1885, in-12); un recueil de ses *Poésies* (1885, 2 vol. in-12); *la Comédie du renard* (1886, in-12). M. Tx.

BUSS (Franz-Joseph von), homme politique et publiciste allemand, né à Zell-am-Harmersbach, dans le grand-duché de Bade, le 23 mars 1803, mort à Fribourg-en-Brisgau le 1er févr. 1878. Il étudia la médecine et le droit à Fribourg, à Heidelberg et à Gœttingue, et enseigna ensuite (1833) les sciences politiques à l'Université de Fribourg. Nommé député à la seconde Chambre badoise en 1837, il se rattacha d'abord au parti libéral, mais se fit bientôt le défenseur de l'ultramontanisme. Les attaques dont il fut l'objet l'engagèrent à déposer son mandat. Réélu en 1846, il persévéra dans sa politique, et se retira encore une fois devant le mécontentement de ses électeurs. En 1848, il représenta un district de la Westphalie à l'Assemblée nationale allemande; il se montra, à cette occasion, l'adversaire des projets d'hégémonie prussienne; c'est sous la bannière de l'Eglise romaine qu'il aurait voulu abriter l'unité allemande (V. sa brochure, *Die Aufgabe des katholischen Theils deutscher Nation*, Ratisbonne, 1851). Il fut anobli par le gouvernement autrichien, en 1863. Il rentra à la Chambre badoise en 1873, et l'année suivante il fut élu membre du Reichstag. Il était devenu, à cette époque, un des chefs du parti ultramontain en Allemagne. Il serait trop long de citer toutes les brochures où Buss défendit au jour le jour sa politique militante; mais il publia aussi des ouvrages de longue haleine : *Geschichte und System der Staatswissenschaft* (Carlsruhe, 1839, 3 vol.); *Ueber den Einfluss des Christenthums auf Recht und Staat* (Fribourg-en-Brisgau, 1841); *Methodologie des kirchlichen Rechts* (Fribourg, 1842); *Die Gemeinsamkeit der Rechte und der Interessen des Katholizismus* (Schaffouse, 1847-1850, 2 vol.); *Urkundliche Geschichte des National-und Territorialkirchenthums in der katholischen Kirche Deutschlands* (Schaffouse, 1851); *Die Gesellschaft Jesu, ihr Zweck, ihre Satzungen, Geschichte, Aufgabe und Stellung in der Gegenwart* (Mayence, 1853-1854, 2 vol.). A. B.

BUSSA (Catherine-Ursule) (V. Billioni).

BUSSAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montlieu; 626 hab.

BUSSAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (Nord) de Saintes; 556 hab. Fabriques d'huile. Ancien château rebâti au xviie siècle. A la fin du xviiie, il appartenait à la famille Dupaty; le président Dupaty y rédigea, dit-on, ses *Lettres sur l'Italie*.

BUSSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme; 506 hab.

BUSSACO. Monastère du Portugal, fondé en 1268. Il s'élève au milieu de rochers sauvages, à une alt. de 557 m., dans la province de Beïra, au N. de Coïmbre, et qu'entoure la forêt du même nom, dont les ormes, les chênes et les lauriers sont entremêlés de superbes plantations de cyprès et de cèdres, de pins de Goa et d'autres arbres exotiques. On y voit des cyprès de 40 m. de hauteur et de 5 à 6 de circonférence. Le monastère, à l'O. duquel passe le chemin de fer de Lisbonne à Porto, a été transformé en lieu de villégiature. Masséna a essuyé un échec à Bussaco le 27 sept. 1810. Ch. Vogel.

BUSSÆUS (Andreas), érudit dano-norvégien, né le 31 mars 1679, mort le 4 janv. 1755. Il fut avocat à la cour suprême (1710) et bourgmestre à Helsingœr (1718). Il publia divers ouvrages de linguistique en latin; traduisit dans cette langue l'*Islendingabok* d'Aré Frodé (Copenhague, 1733, in-4), en danois l'*Histoire du Grœnland* par Argrim Jonsson (1732, in-18), et écrivit en allemand le *Journal du règne de Frederik IV*, dont la traduction danoise, revue par Langebek, parut à Copenhague (1770, in-8; en allemand, 1773), ouvrage précis qui, malgré sa sécheresse, est une source importante. B-s.

BUSSANG. I. Géographie. — (*Bussanum*, *Bussans*). Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. du Thillot; 2,483 hab., pittoresquement située à une altit. de 624 m., à l'extrémité supérieure de la vallée de la Moselle. A 3 kil. à l'E., au faîte des Vosges, le *col de Bussang* (734 m.) donne passage à la route de Remiremont à Wesserling (Haute-Alsace), par un tunnel long de 200 m. environ, creusé sous l'ancienne route et au milieu duquel passe la frontière de l'Alsace et de la Lorraine. A une petite distance du tunnel jaillit à une altit. de 725 m. la principale source de la Moselle. Bussang est renommée pour ses eaux minérales, fréquentées dès le commencement du xviie siècle. Le duc Léopold, pour abriter la source et les buveurs, fit construire en 1705 un pavillon qui fut bientôt insuffisant. En 1752, le roi Stanislas concéda l'exploitation des eaux minérales à un particulier, à charge d'y construire de nouveaux bâtiments, suivant le plan qu'il lui remit et de donner pension au médecin qui dirigerait les malades. Les autres ressources de la commune sont les grandes forêts, dans lesquelles en 1709 on tua le dernier ours des Vosges, les riches pâturages des alentours, où l'on fabrique du fromage et du beurre, et enfin son industrie. Elle possède des fabriques de couverts en fer battu, d'étrilles, d'articles de quincaillerie, de pipes en bois, une brasserie, un tissage (100 métiers) et une filature (1,000 broches) de coton. Autrefois on y exploitait un filon de cuivre et d'argent. L. W.

II. Eaux minérales. — Les eaux de Bussang sont bicarbonatées ferrugineuses faibles, carboniques faibles, athermales; elles sont douées d'une saveur agréable, qualité qui, jointe à leurs propriétés digestives, en fait une eau de table recherchée. Elle est utile dans l'anémie, la chlorose, la dyspepsie, la gastralgie, le catarrhe de la vessie, les coliques néphrétiques, la gravelle, etc. Dr L. Hn.

Bibl. : J. Lemaire, *Essay analytique sur les eaux de Bussang*; Remiremont, 1750. — M. D..., *Examen sur les eaux minérales de la fontaine de Bussang*; Epinal, 1777. — Bacher, *Traité de l'incorporation, vertu et propriétés des eaux de Bussang*, 1752. — Grandclaude, *Des Eaux ferrugino-gazeuses de Bussang*, 1838. — Rotureau, art. *Bussang*, *Dict. encycl. sciences médicales*.

BUSSART (Catherine-Ursule) (V. Billioni).

BUSSEAU (Le). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges-sur-l'Autize; 1,690 hab.

BUSSEAU-D'AHUN (Le). Hameau de la com. d'Ahun (Creuse), station de la ligne du chemin de fer de Saint-Sulpice-Laurière à Montluçon, et point de départ de l'embranchement de Felletin, sur les bords de la Creuse, qui y est traversée sur un beau viaduc de 56 m. de hauteur et 300 de longueur, construit en 1864. Ant. Thomas.

BUSSEAUT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc; 165 hab.

BUSSEMAKER (Ulco-Cats), médecin et philologue hollandais, né à Deventer en 1810, mort à Paris en janv. 1865. Reçu docteur à Groningue en 1835 avec une excellente thèse sur Oribase et autres médecins grecs, il se rendit quelques années après à Berlin pour y étudier les papiers laissés par Dietz, et rencontra là Daremberg, venu à Berlin pour le même motif et avec lequel il s'associa; de leur collaboration résulta une excellente édition d'Oribase (*Œuvres*, texte grec en grande partie inédit, collationné sur les manuscrits, avec traduction en français; Paris, 1851-62, 4 vol. gr. in-8). Bussemaker, qui devint le collègue de Daremberg à la Bibliothèque Mazarine, s'occupa en outre d'Aristote, dont il publia trois volumes dans la *Bibl. grecque* de Didot, sans compter les poèmes médicaux grecs et les scholies sur Nicandre et sur Oppius, qui ont paru dans le même recueil. On trouve encore de lui des textes inédits, publiés dans la *Revue de philologie*, et des articles de philosophie médicale insérés dans la *Revue médicale*. Dr L. Hn.

BUSSÉOL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont; cant. de Vic-le-Comte, 272 hab. Les comtes d'Auvergne furent seigneurs de Busséol du XIIe au XVIe siècle. Marguerite de Valois, qui en avait hérité d'eux, vendit la seigneurie aux Fredeville. Ruines du château (XVe siècle) pillé en 1589 par le comte de Randan. L. F.

BUSSEROLE. I. Botanique. — Nom vulgaire de l'*Arctostaphylos officinalis* Wimm. et Grab. (*Arbutus Uva ursi* L.), plante de la famille des Ericacées, que l'on appelle également *Bousserole*, *Buxerole*, *Raisin d'ours*, *Arbousier traînant*, *Petit Buis*. C'est un tout petit arbuste, dont les tiges courtes, écailleuses, étalées sur le sol, portent des feuilles alternes, très entières, persistantes, ressemblant à celles du Buis. Les fleurs, de couleur rosée ou presque blanche, sont disposées en petites grappes terminales. Elles ont un calice presque gamosépale, à lobes larges et courts, une corolle gamopétale, urcéolée, à cinq lobes, et dix étamines insérées sur la corolle, à filets pubescents terminés par des anthères munies au sommet de deux appendices filiformes presque aussi longs que le filet. L'ovaire, à cinq loges uniovulées, devient à la maturité une baie globuleuse, rouge, renfermant un nombre variable de graines, les unes rudimentaires, les autres pourvues d'un embryon entouré d'un albumen charnu. La Busserolle est l'Ἰδαία ῥιζα de Dioscoride (d'après Bauhin) et peut-être l'Ἄρκτου σταφυλή de Galien. On la trouve dans toutes les régions montagneuses de l'Europe boréale et moyenne, de l'Asie et de l'Amérique boréales. Ses feuilles, douées de propriétés toniques et diurétiques, sont employées dans le traitement des affections chroniques de la vessie et des diarrhées atoniques. Ed. Lef.

II. Thérapeutique. — Les feuilles de la Busserole ont une saveur astringente, une odeur faible, un peu aromatique. On les trouve fréquemment mélangées, dans le commerce, à celles d'autres espèces, celles du Buis, entre autres, beaucoup plus minces, plus pâles, et de forme régulièrement elliptique, bien plus souvent encore à celles de l'*Airelle ponctuée* (*Vaccinium Vitis Idæa* L.) petit arbrisseau de la région des Vosges; les feuilles de l'Airelle ont la même couleur et la même forme que celles de la Busserole, bien qu'un peu plus larges : leurs bords sont fortement recurvés en dessous et finement crénelés vers le sommet du limbe : leur face inférieure est parsemée de ponctuations noires et sillonnée de nervures nettement saillantes : enfin les feuilles de l'Airelle, sensiblement moins épaisses que celles de la Busserole, se déchirent lorsqu'on les rompt, tandis que celles de la Busserole se brisent net. Les réactions chimiques différentielles sont encore plus caractéristiques. Le sulfate ferreux, additionné d'acétate de soude, donne dans l'infusion de l'Airelle un précipité brun noirâtre, dans celle de la Busserole un précipité d'un beau violet; si l'on n'a point ajouté d'acétate de soude, dans le premier cas, le précipité est vert, dans le second il est bleu, en même temps que la liqueur se décolore. Les feuilles de la Busserole renferment de la gomme, de la résine, de l'acide gallique, de l'*éricoline*, de l'*ursone*, et un glucoside peut-être homologue de la salicine, auquel il doit ses propriétés, l'*arbutine*. L'*arbutine* (V. ce mot) a été retrouvée dans les feuilles du *Pyrola (Chimophila) umbellata* (Zwinger et Himmelmann, 1864), de l'*Arctostaphylos glauca* Swind. (Maisch, 1874), du *Gaultheria procumbens* (Maisch), du *Kalmia latifolia* (Kennedy, 1875), du *Chimophila maculata* (Smith, 1881), des *Pyrola chlorantha* Swartz, *P. elliptica* Nutt., *P. rotundifolia*, var. *asarifolia* Michaux. — L'*éricoline* est un glucoside amorphe, très amer, que l'on retrouve chez les *Calluna*, *Ledum*, *Rhododendron*, et que l'acide sulfurique dilué dédouble en glucose et *éricinol*, huile essentielle isomère du Camphre des Laurinées, et se résinifiant rapidement. — L'*ursone* (Trommsdorf, 1854), $C^{20}H^{16}O^{2}$, est une substance cristallisable, neutre et insipide, que Tonner (1866) a retrouvée dans les feuilles d'une Ericacée australienne du genre *Epacris*.

Les feuilles de la Busserole ne sont guère connues en Europe que depuis la description de Clusius (1565), qui confondit la plante avec l'ἄρκτοῦ σταφυλή de Galien, de la région du Caucase. De Haen, puis Gerhard, Girardi, Murray, en vantèrent les effets dans les maladies des reins, de la vessie et de l'urèthre, contre lesquelles on recommence à l'employer aujourd'hui. Son action astringente, qu'elle doit à son acide gallique, l'a fait prescrire contre les hémoptysies. Harris, Beauvais et Gauchet l'ont préconisée comme un stimulant énergique des contractions utérines. Lewin a bien montré que la Busserole agissait uniquement, dans les affections des reins, par l'arbutine qu'elle contient et qui se dédouble dans l'économie en sucre et hydroquinon. C'est donc l'hydroquinon qui, par son passage à travers l'appareil urinaire, augmente la diurèse, rend l'urine alcaline, et tonifie d'une façon spéciale la muqueuse vésicale (V. Hydroquinon). Une partie de l'arbutine passe néanmoins dans l'urine, comme l'accuse la déviation du rayon polarisé à gauche; l'hydroquinon est indifférent à la lumière polarisée. L'action optique de l'hydroquinon né dans ces conditions, sur les organes urinaires, rend la Busserolle précieuse dans le traitement des catarrhes vésicaux, de la cystite ou de l'uréthrite (hors le cas de calculs ou de blennorrhagie); elle paraît plutôt nuisible qu'utile dans les néphrites, malgré l'opinion de Bright lui-même. On prescrit la poudre à la dose de 2 gr. par jour. Lewin conseille des doses beaucoup plus considérables, en se basant sur la faible teneur de ces feuilles en arbutine, et recommande une décoction de 30 à 80 gr. de poudre pour 180 gr. d'eau, en éliminant au besoin l'acide gallique par l'agitation de la liqueur avec du charbon de bois. Il est plus simple encore de prescrire l'arbutine (1 gr.) en poudre, en solution ou en injections hypodermiques. Dr R. Blondel.

Bibl. : Thérapeutique. — Clusius, *Rariarum plantarum Hist.*, 63. — Guibourt, *Hist. nat. des Dr. simples*, 7e édit., III, 5. — Flückiger, *Pharmacognosie*, 623. — Schübeler, *Pflanzenwelt Norwegens*, 276. — De Haen, *Ratio medendi*, II, 63. — Murray, *Apparatus medicaminum*, 1794, II, 67. — Fonssagrives, *Traité de mat. méd.*, 714. — Bouchardat, *Man. de mat. médicale*, 3e édit., I, 581; *Ann. de thérap.*, 1885, p. 135. — Blondel, *Man. de mat. méd.*, 683. — Bardet et Egasse, *Formul. des nouv. rem.*, 1888, p. 38.

BUSSEROLLES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Bussières-Badil; 2,019 hab.

BUSSEROTTE-ET-MONTENAILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Grancey-le-Château; 71 hab.

BUSSET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Cusset, sur un plateau dominant un affluent de l'Allier; 1,733 hab. La seigneurie de Busset après avoir appartenu aux seigneurs de Vichy et de Tourzel, passa à la fin du XVe siècle au fils naturel de Louis de Bourbon, évêque de Liège, et de Catherine de Gueldre, Pierre de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bourbon, dont les descendants prirent le nom de Bourbon-Busset. La seigneurie de Busset fut érigée en comté à la fin du XVIe siècle en faveur de Claude de Bourbon, petit-fils de Pierre (V. BOURBON). Le château appartient

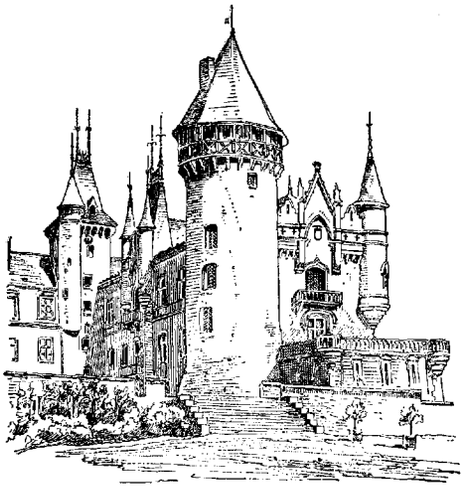

Château de Busset, d'après une photographie.

encore à leurs descendants ; c'est un édifice d'époques diverses, restauré de nos jours. Il se dresse entre la *tour de Riom* (XIVe siècle) et la *tour de l'Horloge*, et se compose de deux corps de bâtiments reliés par un pavillon. La chapelle de style roman sert d'église paroissiale. Plusieurs salles ont conservé des peintures murales du XVe siècle. — Carrières de pierres.

BUSSI (Feliziano), historien italien, né à Rome vers 1679, mort à Rome le 24 avr. 1741. Il appartint à l'ordre des jésuites et a laissé une histoire de Viterbe ; *Istoria della città di Viterbo* (Rome, 1742, in-fol.), dont une partie reste encore manuscrite à la bibliothèque de Viterbe.

BUSSI (Nicolas) (V. BUSI).

BUSSI (V. BUSSY).

BUSSIARES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front ; 163 hab.

BUSSIÈRE (La). Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Briare ; 1,075 hab.

BUSSIÈRE (La). Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Saint-Savin ; 801 hab.

BUSSIÈRE-BADIL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron ; 1,410 hab. Ruines de deux châteaux féodaux. L'église du XIIIe siècle (mon. hist.), remarquable par sa façade, était autrefois celle d'un prieuré *(Buxeriense monasterium)* dépendant de Montmorillon en Poitou et remontant au moins au XIe siècle. — Forges.

BUSSIÈRE-BOFFY. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Mézières ; 1,188 hab.

BUSSIÈRE-DUNOISE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Saint-Vaury ; 2,942 hab.

BUSSIÈRE-GALANT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Châlus ; 2,186 hab.

BUSSIÈRE-NOUVELLE. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. d'Auzances ; 364 hab.

BUSSIÈRE-POITEVINE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Mézières ; 2,408 hab.

BUSSIÈRE-SAINT-GEORGES. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac ; 746 hab.

BUSSIÈRE-SUR-OUCHE (La) *(Buxeria)*. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly, sur le canal de Bourgogne ; 384 hab. Restes d'une abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux fondée en 1130. L'église, consacrée en 1172, renferme des tombes intéressantes. — Huilerie, moulins.

BUSSIÈRES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Grancey-le-Château ; 84 hab.

BUSSIÈRES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Néronde ; 2,009 hab.

BUSSIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz ; 356 hab.

BUSSIÈRES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (Sud) de Mâcon ; 511 hab.

BUSSIÈRES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre ; 326 hab.

BUSSIÈRES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Quarré-les-Tombes ; 449 hab.

BUSSIÈRES-ET-PRUNS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse ; 745 hab.

BUSSIÈRES-LÈS-BELMONT *(Buxeriæ)*. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot ; 1,350 hab. Cette localité, située sur le ruisseau du Fays, remonte à une haute antiquité. On y a découvert à diverses reprises des vestiges de l'époque gallo-romaine ; une voie antique longe son territoire à l'est. La seigneurie de Bussières appartint d'abord aux religieux de l'ordre de Saint-Antoine-des-Ardents, qui avaient la garde noble de l'abbaye de Belmont, établie dans le voisinage ; puis aux chevaliers de Malte, lors de la réunion des Antonins à leur communauté. Restes d'un château du XVIIIe siècle, occupé jusqu'à la Révolution par la commanderie des Hospitaliers. En 1636, le pays eut beaucoup à souffrir de l'invasion des troupes de Gallas, et fut saccagé par les Croates. A. T.

BIBL. : E. JOLIBOIS, *la Haute-Marne ancienne et moderne* ; Chaumont, 1858-61, gr. in-8.

BUSSIÈRES-SOUS-ROCHE-D'AGOUT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pionsat ; 601 hab.

BUSSIÈRES (Alfred RENOUARD, baron de), financier et homme politique français, né à Strasbourg le 14 juin 1804, mort en 1887. Il fut d'abord banquier à Strasbourg, puis conseiller général et député du Bas-Rhin sous la monarchie de Juillet. Il ne fit pas partie des assemblées de la deuxième République. Mais après le coup d'Etat du 2 déc., la deuxième circonscription du Bas-Rhin, qui comprenait la ville de Strasbourg, le nomma député au Corps législatif. Il n'a pas cessé de faire partie de cette assemblée pendant toute la durée de l'Empire. Candidat du gouvernement, il a appuyé de ses votes le gouvernement. En 1866, après la discussion de l'amendement dit des quarante-six, premier et timide pas dans la voie de la liberté, M. de Bussières, qui, dans sa lutte de 1863 contre M. Odilon Barrot, avait promis d'appuyer les réformes libérales, vota contre l'amendement, puis donna sa démission pour rendre les électeurs juges de sa conduite. Le gouvernement soutint avec acharnement sa candidature, et il fut élu de nouveau. Mais son concurrent libéral, M. Edouard Laboulaye, obtint la majorité dans la ville de Strasbourg. M. de Bussières fut réélu en 1869. Au début de la guerre de 1870, il fut arrêté par les Prussiens et emmené prisonnier à Rastadt. La révolution du 4 sept. 1870 mit fin à sa vie politique. Il conserva néanmoins jusqu'en 1880 la place de directeur de la Monnaie de Paris. Il a été membre du consistoire supérieur de la confession d'Augsbourg, et, depuis 1863, administrateur de la Société générale de crédit mobilier. L. D.

BUSSIÈRES (Edmond RENOUARD, baron de), diplomate français, né vers 1804, mort le 23 nov. 1888, frère du précédent. Entré aux affaires étrangères à la fin de 1824, M. de Bussières fut nommé en mai 1825 attaché à Copenhague, où il remplit un instant les fonctions du chargé d'affaires. Il passa à Vienne à la fin de 1827 et fut ensuite envoyé à Carlsruhe comme troisième secrétaire le 13 sept. 1829. Il fut successivement premier secrétaire à Madrid (1er nov. 1830), à Naples (14 mai 1831) et à Vienne (18 mai 1832). Chargé d'affaires en Hesse-Darmstadt le 31 déc. de la même année, il passa comme ministre résident à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Hambourg le 14 juil. 1834. Il fut ensuite ministre plénipotentiaire à Dresde (30 nov. 1834), à la Haye (29 oct. 1846) et enfin ambassadeur à Naples (1er fév. 1848) où il fut remplacé le 29 juin par M. Alphonse de Rayneval.

L. F.

Bibl. : *Annuaire diplomatique.*

BUSSIGNAC (P. de), troubadour français (V. Bossignac).

BUSSINE (Prosper-Alphonse), chanteur français fort distingué, né à Paris le 22 sept. 1821, mort en 1881. Il fit son éducation musicale au Conservatoire de Paris, comme élève de Garcia et de Moreau-Sainti. Il en sortit en 1844 avec les deux premiers prix de chant et d'opéra-comique, et fut presque aussitôt engagé au théâtre de l'Opéra-Comique, où il fit de très heureux débuts et où il acquit rapidement la réputation d'un excellent chanteur. Doué d'une voix de baryton superbe, pleine d'ampleur et de puissance, mordante et moelleuse à la fois, que relevaient encore un goût très sûr, de rares qualités de style et une remarquable manière de phraser, Bussine, que le public prit bientôt en affection, serait parvenu peut-être à la célébrité s'il eût été moins gauche, moins emprunté, plus habile comme comédien. Malgré ses graves défauts sous ce rapport, il tint pendant environ douze ans une place fort honorable à l'Opéra-Comique, et créa à ce théâtre un certain nombre de rôles dont plusieurs lui valurent de très vifs succès. Nous citerons surtout ceux qu'il établit dans *Giralda*, la *Chanteuse voilée*, les *Porcherons*, l'*Anneau d'argent*, *Raymond ou le Secret de la reine*, *Gibby la Cornemuse*, le *Nabab*, les *Sabots de la marquise*. A partir de 1858, se sentant fatigué, il ne se fit plus entendre que dans les concerts. — Un frère de cet artiste, M. *Romain* Bussine, né à Paris le 4 nov. 1830, fut, ainsi que lui, élève de Garcia et de Moreau-Sainti au Conservatoire, où il obtint les seconds prix de chant et d'opéra-comique en 1850, et le premier prix d'opéra-comique en 1851. Malgré ces succès d'école il n'aborda pourtant pas le théâtre, et se consacra à la carrière de l'enseignement. Il est professeur de chant au Conservatoire depuis 1872.

A. P.

BUSSOLO (Dyonisius), sculpteur italien, né à Milan au commencement du XVIIIe siècle. Il a sculpté dans l'église de Monte-di-Varallo et dans plusieurs églises de Milan des statues dans le goût maniéré du temps.

BUSSON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Saint-Blin ; 173 hab. Cette localité, mentionnée au XIIIe siècle sous le nom de *Buxon*, remonte à une haute antiquité ; son territoire est traversé par une voie romaine, et des cercueils de pierre y ont été découverts au commencement de ce siècle, lors de la reconstruction de l'église. — La ferme de *Benoitevaux* (V. ce mot), située à peu de distance du village, marque l'emplacement d'une ancienne abbaye de cisterciennes, fondée au XIIe siècle et abandonnée à la fin du XVIIe.

BUSSON (Pierre), ingénieur français, né à Baugé (Maine et-Loire) le 24 oct. 1764, mort à Tulle le 6 sept. 1825. Entré à l'Ecole des ponts et chaussées en 1784, il devint ingénieur ordinaire en 1789 et ingénieur en chef en 1799. On lui doit les ouvrages suivants : *Essai sur le nivellement* (Paris, 1805, in-8) ; *Traité du nivellement* (Parme, 1813, in-4), véritable chef-d'œuvre typographique, qui contient la description d'un nouveau niveau d'eau de l'invention de l'auteur ; *Essai sur la cubature des terrasses* (Paris, 1818, in-8).

L. S.

BUSSON (Charles), paysagiste français, né à Montoire (Loir-et-Cher) le 15 juill. 1822. Il fut élève de MM. Rémond et Français et débuta au Salon de 1856 par une *Vue des environs de Sassenage ;* puis, après avoir exposé quelques tableaux inspirés par l'Auvergne ou par les Landes, il ne cessa pas de chercher dans le Vendômois, où il habite, les motifs de paysages qui à raison de leur élégance, de leur fraîcheur et de leur sincérité, lui ont valu une réputation très légitime. M. Busson est un de nos peintres contemporains les plus appréciés en France et à l'étranger. Il se plaît à représenter les aspects de la nature les plus brillants et les plus caractéristiques : la campagne aux approches de l'orage, les colorations riches ou délicatement nuancées de l'automne, les cours d'eau de son pays natal avec les arbres d'essences variées qui se pressent sur leurs rives. Des figures ou des animaux spirituellement indiqués lui permettent de compléter la signification toujours expressive de ces paysages choisis et composés avec un sens vraiment poétique. Plusieurs de nos musées de province possèdent des tableaux de M. Busson, et le Luxembourg a de lui la *Chasse au Marais* (1865) et les *Ruines du château de Lavardin*, un des sites qu'il a souvent et toujours très heureusement reproduits.

E. M.

BUSSON-Billault (Julien-Henri), homme politique français, né à Joigny (Yonne) le 24 juil. 1823, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 16 août 1888. Son nom patronymique est *Busson*. Docteur en droit en 1848, il se fit inscrire au barreau de Paris. Il professait à cette époque des opinions républicaines. Mais en 1854, étant devenu le gendre de M. Billault, le ministre, il posa sa candidature, comme candidat officiel, dans la deuxième circonscription de l'Ariège qui l'envoya au Corps législatif. Aux élections générales de 1863 il fut réélu à la presque unanimité, par 28,520 voix sur 28,580 votants. Il fut de même réélu aux élections de 1869. Après la déclaration de guerre franco-prussienne, il obtint, dans le cabinet du 10 août 1870, le portefeuille de ministre président le conseil d'Etat, précédemment attribué à M. de Parieu. Après la révolution du 4 sept. 1870, M. Busson-Billault rentra dans la vie privée, dont il chercha vainement à sortir, quoique candidat officiel, lors des élections générales du 14 oct. 1877, après le coup d'Etat du 16 Mai. Un décret impérial avait autorisé M. Busson à joindre à son nom celui de Billault.

Louis Lucipia.

BUSSU. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne ; 421 hab.

BUSSUNARITS-Sarasquette. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port ; 438 hab.

BUSSUREL. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Héricourt ; 814 hab.

BUSSUS-Bussuel. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher ; 450 hab.

BUSSY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Dun-sur-Auron ; 799 hab.

BUSSY *(Bucy)*. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard ; 199 hab. ; sur les bords de la Verse. L'église de ce lieu fut donnée vers 987 par Lindulphe, évêque de Noyon, à l'abbaye de Saint-Eloi. Les parties les plus anciennes de l'église actuelle sont du XVIe siècle. Elle renferme des tombes de la famille d'Estourmel, qui possédait la seigneurie.

C. St-A.

BUSSY-Albieux. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën ; 774 hab.

BUSSY-aux-Bois. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Rémy-en-Bouzemont ; 110 hab. Ruines d'un château-fort entouré de fossés.

BUSSY-en-Othe. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon-l'Archevêque ; 1,123 hab.

BUSSY-la-Côte. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny ; 167 hab.

BUSSY-la-Pesle. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon ; 187 hab.

BUSSY-la-Pesle. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon-les-Allemands ; 279 hab.

BUSSY-le-Château ou BUSSY-les-Mottes. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Suippes ; 298 hab. Cette localité, située sur la Noblette, tire son nom d'une ancienne forteresse, aujourd'hui détruite, qui fut autrefois le siège d'une des vingt-quatre châtellenies qui formaient le comté de Champagne ; il n'en subsiste que des fossés délimitant l'enceinte, et trois éminences

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

artificielles, alignées au bord de la rivière, dont la plus haute a vingt mètres. Des fouilles partielles, exécutées par ordre de Napoléon III, en 1857, ont mis au jour les fondations d'une tour et l'orifice d'un puits. L'église date des XIVe et XVe siècles. — La seigneurie de Bussy appartenait, à cette époque, à la célèbre maison d'Amboise. En 1484, Jean d'Amboise, frère de Georges I, cardinal-archevêque de Rouen, rendit hommage au roi Charles VIII pour le château de Bussy; son dernier descendant mâle périt à Marignan (1515), et la baronnie de Bussy passa dans la famille de Clermont : on sait le rôle que joua dans la Saint-Barthélemy Louis de Clermont de Bussy d'Amboise, mort si tragiquement le 19 août 1579, à la Coutancière. La terre de Bussy fut érigée en marquisat, par lettres de janv. 1693, en faveur de J.-B. d'Arnolet de la Rochefontaine. — Près de là se trouvait le fief de Crancé, possédé par la famille Du Boys de Crancé, d'où sortit l'homme politique de ce nom. — Les fouilles exécutées dans ces dernières années, sur divers points du territoire de Bussy, par M. Counhaye, de Suippes, ont fait découvrir de vastes nécropoles des époques gallo-romaine et franque. A. TAUSSERAT.

BIBL.: Ed. DE BARTHÉLEMY, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne; histoire et monuments...*; Châlons, 1861, 2 vol. gr. in-8, avec carte et planches.

BUSSY-LE-GRAND (*Buxiacum, Bussy-les-Forges, Bussy-Rabutin*). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny; 654 hab. Avant la Révolution, paroisse du diocèse d'Autun, et du bailliage de Châtillon. Le plus ancien seigneur dont il soit fait mention dans ses documents est Renaudin de Bussy, bienfaiteur de l'abbaye de Fontenet en 1174. A la fin du XVIe siècle, la terre de Bussy passa d'Antoine Michel de Chandio, baron de Bussy, à Léonor de Rabutin, baron d'Epiry, député du bailliage d'Autun aux Etats généraux de 1614; son fils, Roger de Rabutin, fit rebâtir le château où il passa presque entièrement ses dix-sept années d'exil. Après la mort de l'évêque de Luçon, fils de Roger de Rabutin, cette terre fut acquise par Etienne Dagoneau de Marcilly. Le château de Bussy est entouré d'eau et

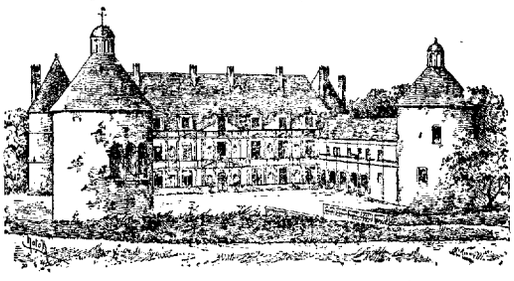

Château de Bussy-le-Grand, d'après une photographie.

flanqué aux angles de quatre tours. L'intérieur a été richement décoré de peintures historiques par les ordres de Roger de Rabutin. On remarque au rez-de-chaussée la salle des devises, la chambre à coucher et la chambre de la tour dorée; au premier étage, le salon des hommes de guerre, orné de soixante-cinq portraits de guerriers, la chambre de Mme de Sévigné ornée de vingt-six portraits de femmes, par Mignard et Coypel, une chambre de la tour dorée, ornée de peintures représentant des sujets mythologiques; la galerie bibliothèque; la chapelle, avec deux tableaux du Poussin, un Murillo, une madone attribuée à André del Sarte. Les jardins passent pour avoir été dessinés par Le Nôtre. M. PROU.

BIBL. : COURTÉPÉE, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, éd. 1847, t. IV, p. 256.

BUSSY-LE-REPOS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Heiltz-le Maurupt; 318 hab. Fabriques d'huile et de toiles de chanvre. — Cette localité figure, dès 1137, dans les titres de l'abbaye de Montier-en-Argonne. Au commencement du XIIIe siècle, la seigneurie appartenait à la famille de Garlande-Possesse, qui accorda aux habitants une charte communale. — Sur le territoire de Bussy jaillit la fontaine miraculeuse de Sainte-Pétronille, pèlerinage fréquenté; la chapelle qui s'élevait dans son voisinage a disparu depuis le XVIIe siècle.

BUSSY-LE-REPOS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Villeneuve-sur-Yonne; 563 hab.

BUSSY-LES-DAOURS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 372 hab.

BUSSY-LES-POIX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 141 hab.

BUSSY-LETTRÉE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. d'Ecury; 293 hab. Cette localité, située sur la Soude, paraît avoir une origine fort ancienne. En 1877, M. Auguste Nicaise découvrit une station gallo-romaine au lieu dit *le Châtelat*, à 3 kil. du village. La seigneurie de Bussy appartint, pendant les XIIIe et XIVe siècles, à l'illustre maison de Conflans. L'église est un remarquable édifice romano-gothique, précédé d'un beau porche; le chœur possède un joli retable dont les sculptures représentent la Passion, et quelques fragments de verrières du XVIe siècle. Sur les murs et sous le porche se voient le chiffre et les armes de Diane de Poitiers (1552), emblèmes qui se retrouvent sur une élégante colonne octogonale, érigée sur la place, et portant la date de 1553. A. T.

BUSSY-SAINT-GEORGES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 558 hab.

BUSSY-SAINT-MARTIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 275 hab.

BUSSY (Roger de RABUTIN, comte de), homme de guerre et écrivain français, né le 13 avr. 1618 à Epiry, près Autun, mort à Autun le 9 avr. 1693. Il était d'une très noble et très ancienne famille, qui prétendait se rattacher à la maison même des ducs de Bourgogne. Son père, Léonor de Rabutin, lieutenant général du Nivernais, en voulait d'abord faire un chevalier de Malte. Son éducation, qui semble avoir été très soignée, fut vivement poussée. Après un court séjour chez les jésuites d'Autun, à treize ans il avait achevé sa philosophie au collège de Clermont, et aussitôt il partait en Lorraine avec le régiment de son père. Il a pris soin lui-même de nous dire quelle était dès cette époque son ambition : « Lorsque j'entrai dans le monde, ma première et ma plus forte inclination fut de devenir honnête homme, et de parvenir aux grands honneurs de la guerre. » Telle est la première phrase de ses *Mémoires*. L'histoire de sa vie et la lecture de ses œuvres nous prouvent qu'il sut réaliser le premier de ses désirs; quant à son rêve de gloire guerrière, nous verrons quelle singulière mésaventure vint le briser au moment où il semblait le plus près de s'accomplir. Sa fortune militaire fut brillante et rapide comme le pouvait être à cette époque celle d'un jeune homme très brave, très intelligent et de très bonne maison. Durant vingt-cinq ans, de 1634 à 1659, il est de toutes les campagnes. Il combat sur toutes les frontières. Nous le trouvons tour à tour en Flandre, en Lorraine, en Franche-Comté, en Catalogne. En 1638 il est déjà mestre-de-camp d'infanterie. Les colonels de vingt ans devaient être assez rares, même alors; car Richelieu ne semble pas avoir consenti sans quelques difficultés à cette nomination. Si l'honneur était grand, la responsabilité n'était pas moindre. Bussy savait tenir son régiment, et contre les désordres il était sans pitié. Cependant en 1641 il recevait une lettre de cachet l'invitant à se rendre à la Bastille. Voici ce qui s'était passé : pendant que Bussy escortait jusqu'à son château une jeune comtesse, ses soldats, profitant de son absence, s'étaient rendus coupables de faux-saunage. Le mestre-de-camp paya pour ses hommes. Il sortit enfin après cinq mois de captivité, de cette triste Bastille. Mais l'adieu qu'il lui adressait ne devait pas être définitif. Bien des années plus tard, sa mauvaise étoile allait lui en faire

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

retrouver le chemin. L'année suivante il se mariait. En 1645 son père mourut, et lui laissa la survivance de sa charge de lieutenant du roi en Nivernais. Il servit sous Condé, et fut de cette fameuse campagne de Catalogne, de ce siège de Lérida, qui échoua, mais où l'on avait ouvert la tranchée au son des violons. Ces officiers de Condé étaient « libertins » comme don Juan. Un soir, en Espagne, avant une débauche, quatre d'entre eux, dont était Bussy, n'imaginent-ils pas de déterrer un cadavre, et le faire danser en le tenant par la main ?

Nous sommes au moment de la Fronde : Bussy se range du côté de la cour. Mais en 1650 Condé est arrêté. Bussy avait déjà à se plaindre de lui : pourtant le malheur du prince allait lui faire oublier ses griefs, et il allait passer aux rebelles avec une générosité chevaleresque, quand un jour il reçoit de Condé, sorti de prison et préparant déjà la guerre civile, un billet l'invitant à se rendre auprès de lui. Bussy s'aperçut que le billet n'était que signé de la main du prince; il était écrit de celle de Lenet. « Cela me fit faire réflexion, nous dit-il, qu'il ne m'avait écrit qu'à la sollicitation de celui-ci... Je ne balançai pas davantage, et à l'instant, je renvoyai le valet de pied sans réponse. » Ce simple fait ne résume-t-il pas tout le caractère de Bussy? Voilà Bussy engagé désormais sans retour dans le parti du roi. La cour le récompensa d'ailleurs assez mal de sa soumission et de ses services. Mazarin refusait de le payer, sous prétexte que son bonheur au jeu lui permettait d'entretenir son régiment à ses frais. On ne voulut point lui accorder le gouvernement du Nivernais. Il se dédommagea en achetant la charge de mestre de camp général de la cavalerie légère. En 1655 nous le trouvons à l'armée de Flandre sous les ordres de Turenne. Jamais il ne parvint à s'entendre avec son général. Il nous en a laissé une sorte de portrait à la Saint-Simon. Sans doute il fait un effort évident pour être impartial : il admire très sincèrement les qualités merveilleuses de cette extraordinaire intelligence guerrière. Mais tous les défauts, tous les petits côtés du caractère sont percés à jour et dévoilés avec une perspicacité cruelle. Bussy combat avec Turenne; mais ses sympathies sont presque pour Condé. Cela ne l'empêche pas d'ailleurs de se comporter admirablement à la bataille des Dunes, et de s'y signaler. Ce fut la plus glorieuse journée de sa carrière militaire ; c'en devait être aussi la dernière. Une partie de campagne qu'en 1659 il fit à Roissy en compagnie de Vivonne, Guiche et Manicamp, fut le commencement de ses persécutions et de ses malheurs. Les bruits les plus invraisemblables coururent sur le compte des quatre amis : c'était durant la semaine sainte : on les accusa d'avoir célébré une sorte de sabbat. On attribuait notamment à Bussy certains *Alleluia* d'une impiété cynique et scandaleuse. Il fut exilé pour un an. Un fait plus fâcheux encore vint aggraver le mauvais effet de cette aventure. Ce fut la divulgation de son *Histoire amoureuse des Gaules*. Bussy, pour amuser Mme de Monglas, sa maîtresse, avait eu la fantaisie de raconter les aventures galantes de quelques grandes dames. Il n'avait donné lecture de cette médisance qu'à quatre ou cinq personnes : l'une d'elles, Mme de la Baume, trahit sa confiance et fit courir le manuscrit. On a bien des fois reproché à Bussy cette petite débauche d'esprit. Pour la plupart de ces juges sévères, son grand crime est d'avoir été sans pitié pour sa cousine, Mme de Sévigné. Mais il faut dire qu'à côté de Mme d'Olonne ou de la comtesse de Fiesque elle est fort épargnée. Bussy ne s'est permis contre elle que quelques insinuations malveillantes; nulle part il n'a émis une seule accusation précise. Il faut ajouter qu'à cette époque il croyait avoir fort à se plaindre d'elle. En 1658, ayant besoin d'argent pour faire campagne, il s'était adressé à Mme de Sévigné, qui, sur les conseils de l'abbé de Coulanges, repoussa sa demande; Mme de Monglas fut obligée d'engager ses diamants. Certes, aujourd'hui l'on peut trouver que le motif de la brouille n'était guère à l'honneur de Bussy, et que ses raisons étaient assez mauvaises : on était moins sévère au XVIIe siècle.

Les indiscrétions contenues vraiment dans l'*Histoire amoureuse* n'auraient peut-être pas perdu Bussy, et à la rigueur auraient pu passer sans trop le compromettre. Malheureusement on lui en prêta d'imaginaires ; on disait que Madame n'était même pas respectée dans ce roman. Le roi se montrait fort irrité, et la pire disgrâce menaçait Bussy. Cela ne l'empêcha pas en 1665 d'être nommé membre de l'Académie française. Il y prit la place de Perrot d'Ablancourt. Son discours, qui fut très bref, commençait en ces termes : « Si j'étais à la tête de la cavalerie et que je fusse obligé de lui parler pour la mener au combat, la croyance où je serais qu'elle aurait quelque respect pour moi me le ferait faire sans être fort embarrassé. Mais ayant à parler devant la plus célèbre Assemblée de l'Europe, je vous avoue, Messieurs, que je me trouve un peu étonné. »

Cependant le ressentiment du roi ne désarmait pas Bussy crut l'apaiser en lui communiquant son manuscrit. Deux jours après, le 17 avr. 1665, on venait l'arrêter pour le conduire à la Bastille. Cette fois il y devait faire un séjour plus long que le premier. On l'y laissa languir treize mois. Enfin en mai 1666, Bussy, malade d'ennui et de découragement, après bien des démarches de sa femme et de ses amis, parvint à obtenir du roi la permission d'aller se refaire dans l'air natal, et il partit s'enfermer dans son château de Bourgogne. Après la détention, c'était l'exil, l'exil en province, la punition la plus cruelle du courtisan. En dépit de certains moments d'abattement, d'heures noires qui lui faisaient écrire à Louis XIV des lettres suppliantes et éplorées, Bussy supporta bien son exil. C'était moins la cour qu'il regrettait que sa carrière militaire brisée, que ces campagnes glorieuses dont l'écho venait jusqu'à lui, et auxquelles il lui était interdit d'assister. Dans l'hiver de 1668, Louis XIV passa en personne devant son château pour aller faire la conquête de la Franche-Comté : ce fut pour Bussy la plus pénible épreuve de son exil. En 1673 le roi lui permit de venir passer quelque temps à Paris pour ses affaires. En 1676 même faveur. En 1681 il put prolonger ce séjour à Paris à volonté ; et en 1682 le roi lui fit la grâce de le rappeler à la cour. Mais son amour-propre eut trop à y souffrir, et il n'y voulut pas rester. L'accueil du roi fut glacé ; de plus, à la cour de Louis XIV, Bussy était une sorte de revenant. Il rentra donc chez lui pour y finir sa vie dans une absolue retraite. C'est à cet exil que nous devons, outre ces *Mémoires* qui nous ont servi à établir l'histoire de sa vie, sa *Correspondance* tout entière. Si Bussy était resté à l'armée et à la cour, il n'eût sans doute jamais écrit que son *Histoire amoureuse des Gaules* : ce n'était guère pour tirer son nom de l'oubli, et ainsi l'on peut dire que sa renommée littéraire fut comme la rançon de ses malheurs. Les *Mémoires* furent rédigés en Bourgogne sur des notes prises au jour le jour; c'est dans cet ouvrage que l'on peut trouver l'expression la plus vraie de son caractère et de son talent. Bussy s'y est peint avec une complaisance infinie ; il s'y montre dans toute cette fierté et tout cet orgueil qui semblent avoir été les traits essentiels de sa nature. Mme de Monglas disait de lui que « c'était un homme comme il n'en arrivait pas un en trois bateaux ». Certes l'éloge était mérité ; mais au gré de Bussy c'est en cent bateaux qu'il aurait fallu dire : car Bussy avait toutes les prétentions. Mais ne nous plaignons pas de cette vanité et de cet amour-propre excessifs. Si Bussy s'était moins admiré lui-même, peut-être n'eût-il pas pris la peine d'écrire ses *Mémoires*, ou, s'il les avait écrits, l'eût-il fait différemment. Il a noté avec un soin jaloux les moindres événements de sa vie, et comme cette vie fut aventureuse à l'excès, et toute coupée d'incidents de tout genre, le récit en est d'un intérêt extrême. Par moments on croirait lire un roman de cape et d'épée ; et en effet rien n'y manque : on y

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

peut trouver duels et batailles, enlèvements et aventures galantes. Mais ce qui distingue les *Mémoires* de Bussy des productions de ce genre, c'est que tout cela est conté avec le talent d'un véritable écrivain. Son style ressemble à son caractère : il a l'allure fière, et comme une belle audace de mousquetaire.

Les *Mémoires* de Bussy s'arrêtent en 1666, avec sa sortie de la Bastille et son départ en Bourgogne. C'est le moment où commence sa *Correspondance*, et la vie de Bussy se peut suivre ainsi sans interruption dans ses ouvrages. Dans ses loisirs forcés Bussy écrivait sans cesse ; il avait laissé bien des amis à Paris qui s'efforçaient de consoler son ennui, et de le tenir au courant des nouvelles de la cour. Aussi sa *Correspondance* est-elle l'une des plus étendues et des plus variées qui soient dans notre littérature. On a relevé le nombre de ses correspondants; il y en a plus de cent cinquante ; et sur cette liste nous trouvons les noms de la comtesse de Fiesque et de Mme de Sévigné On voit que leur ressentiment contre l'auteur de l'*Histoire amoureuse* avait été de courte durée ; malheureusement pour Bussy, Louis XIV seul était demeuré impitoyable. Lettres et réponses ont été recueillies et publiées; et la *Correspondance* nous donne ainsi l'impression d'une sorte de conversation entre un grand nombre de personnages, tous gens d'esprit et bien disants, et où Bussy reste toujours le principal interlocuteur. Le premier recueil de ces lettres fut publié quatre ans après la mort de Bussy en 1697, et le succès en fut très vif. Quatorze éditions s'en succédèrent en quarante ans, tant à Paris qu'en Hollande. Disons quelques mots en finissant d'un opuscule de Bussy, intitulé *Discours du comte de Bussy-Rabutin à ses enfants sur les divers événements de sa vie, et le bon usage des adversités*. C'est une œuvre toute d'édification. L'ouvrage débute par une série de courtes biographies des hommes qui ont subi les plus grandes infortunes, depuis Job jusqu'à Bussy lui-même. Bussy y refait une histoire abrégée de sa vie. Ce sont les *Mémoires* en raccourci et arrangés en conte moral.

Jacques LAHILLONNE.

BIBL. : *Histoire amoureuse des Gaules*, éd. Paul Boiteau, collection elzévirienne, 1 vol. — *Mémoires*, éd. Ludovic Lalanne, 2 vol. — *Correspondance*, éd. Ludovic Lalanne, 6 vol.

BUSSY (François de), administrateur et diplomate français, né à Paris le 27 janv. 1699, mort le 16 janv. 1780. François de Bussy était fils de Pierre de Bussy de Villemon, lieutenant de dragons dans le régiment du marquis de Pezeux, bourgeois de Paris, et de Guillemette Navier. Entré au service des affaires étrangères vers 1725, il fut d'abord envoyé à Vienne où il resta jusqu'en 1733 après avoir été à différentes reprises chargé d'affaires. A son retour on créa pour lui « une place nouvelle, dont la fonction étoit de travailler à tout, lettres, mémoires, écrits de toutes façons, traductions, etc., et de suivre le ministre dans tous les voyages où il suivoit le roi ». Chargé d'une mission à Londres en 1737, il y fut nommé ministre plénipotentiaire en avr. 1740 et signa en cette qualité le traité de neutralité de Hanovre. Il revint en France en déc. 1743, il fut chargé en 1745 de la direction d'une des divisions politiques. Il suivit l'année suivante le maréchal de Noailles dans son ambassade d'Espagne et fut nommé premier commis au département le 1er avr. 1749. Après une nouvelle mission en Angleterre, en 1762, durant laquelle il prépara les voies au duc de Nivernais pour la négociation de la paix entre la France et l'Angleterre, il prit sa retraite en 1767. Bussy paraît avoir dû à son caractère ombrageux la vive hostilité qu'il rencontra dans les bureaux des affaires étrangères durant toute sa carrière, mais il n'est que juste de reconnaître qu'il joignait une grande connaissance des questions politiques à une réelle facilité de rédaction et qu'il fut en somme un des plus remarquables *premiers commis* du XVIIIe siècle.

Louis FARGES.

BUSSY (Antoine-Alexandre-Brutus), chimiste et pharmacien français, né à Marseille le 10 mai 1794, mort à Paris le 1er fév. 1882. Admis à l'Ecole polytechnique en 1813, il fut ensuite élève en pharmacie à Lyon, puis à Paris dans la pharmacie Boudet, et chez Robiquet. Il fut successivement nommé préparateur de chimie à l'Ecole de pharmacie, professeur titulaire à la même école en 1830, administrateur en 1840, et directeur en 1844, à la place de Bouillon-Lagrange. Reçu docteur en médecine en 1832, il fut nommé agrégé à la Faculté de médecine où il remplaça souvent Deyeux pour faire le cours de pharmacologie. Il était membre de l'Académie de médecine (1824), membre libre de l'Institut (1850), président honoraire de la Société de pharmacie de Paris. — On lui doit une traduction des *Manipulations chimiques de Faraday*; un *Traité sur la falsification des drogues simples*, en commun avec Boutron. Ses travaux de chimie pure et appliquée sont très nombreux. Dès l'année 1822, il a donné une bonne analyse de l'acide subérique; il a fait le premier des analyses exactes sur les alcaloïdes, notamment sur la morphine. Son mémoire sur les charbons décolorants a été couronné par la Société de pharmacie de Paris. Le premier il a liquéfié l'acide sulfureux, expérience capitale qui a servi de point de départ pour la liquéfaction des autres gaz, et qui a eu comme application la préparation artificielle de la glace par l'appareil de Pictet. Il a étudié avec soin l'acide sulfurique, ce qui l'a conduit à la découverte de l'anhydride sulfurique. Rappelons aussi ses études sur les corps gras (en commun avec Lecanu), le glucinium, le magnésium, la saponine, la paraffine, la moutarde noire, l'acide arsénieux ; ses recherches, faites en commun avec Buignet, sur le plâtrage des vins, l'acide cyanhydrique. Comme directeur, il a créé et développé l'enseignement des travaux pratiques à l'Ecole de pharmacie de Paris. Lorsqu'il résigna en 1873 ses fonctions de directeur, il se préoccupa surtout d'élever le niveau de l'instruction dans le corps pharmaceutique. Cette question, qui pour lui primait toutes les autres, fut l'objet de ses constants efforts jusqu'à sa mort. — Voici la liste de ses principales publications : *Du charbon* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. VIII, 257); *Acide sulfureux anhydre* (*ib.*, t. X, 202); *Extraction du magnésium* (*ib.*, t. XVI, 143); *Sur l'acide sulfurique* (*ib.*, t. XVI, 491); *Sur les corps gras* (*ib.*, t. XI, 353, 414, t. XII, 605; t. XIII, 57, 617); *Saponine* (*ib.*, t. XIX, 1); *Acide subérique* (*ib.*, t. XIX, 425); *Sur la moutarde* (*ib.*, t. XXVI, 39); *Aldéhyde œnanthylique* (*ib.*, t. VIII, 321, 3e s.); *Rech. de chimie pratique* (V. BUIGNET). Ed. B.

BUSSY D'AMBOISE (Louis de Clermont d'Amboise, sieur de Bussy, dit), gentilhomme français, né en 1549, mort à la Coutancière, dans l'Anjou, en 1579. Bussy d'Amboise est surtout connu du grand public par le récit émouvant qu'Alexandre Dumas a tracé de ses aventures dans son roman de la *Dame de Montsoreau*. Il était fils de Jacques de Clermont d'Amboise, sieur de Bussy et de Sexfontaines, et de Catherine de Beauvau; petit-neveu par conséquent du cardinal Georges d'Amboise. Commandant d'une compagnie dès 1568, il participa à la Saint-Barthélemy et aux guerres religieuses qui suivirent, dans les rangs des catholiques. Nommé « couronnel de Monsieur » en 1575, il s'attacha dès lors à la fortune de ce prince, se fit une réputation à la cour par ses duels avec les mignons du roi, et obtint enfin le gouvernement de l'Anjou. Après avoir désolé ce pays par ses exactions et ses débauches, il suivit son protecteur aux Pays-Bas. A son retour en Anjou, il fut assassiné par le comte de Montsoreau qui l'attira dans un guet-apens, très probablement avec la connivence de sa femme, la belle Françoise de Maridort, aimée de Bussy (19 août 1579). Cette fin tragique, les galanteries de Bussy, qui passe pour avoir été l'amant de Marguerite de Valois, enfin sa très réelle et très brillante bravoure, ont fait du personnage une sorte de type légendaire dont le roman et le théâtre se sont servis à plusieurs reprises. Mais il a vécu trente ans à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

peine et tout son rôle politique se résume dans son gouvernement de l'Anjou et dans l'influence qu'il a pu avoir sur la conduite et les déterminations du duc d'Anjou dont il était le favori. Ce dernier côté de la vie de Bussy, qui aurait certainement été le plus intéressant pour nous, est aussi le plus inconnu. Louis FARGES.

BIBL. : Arthur BERTRAND, *le Maine, l'Anjou et Bussy d'Amboise* ; Le Mans, 1877, in-8.— André JOUBERT, *Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise*; Angers et Paris, 1885, in-8. — L. MARLET, *Bussy d'Amboise* ; Paris, 1888, in-8.

BUSTA. Ancienne ville de l'Italie, aujourd'hui Bosta, dans l'Apennin central, où se livrèrent différents combats, l'un pendant la guerre samnite, l'autre dans la lutte entre les Ostrogoths et Narsès.

BUSTAMANTE (Carlos-Maria de), historien mexicain, né en 1774, mort vers 1850. Il mit d'abord en lumière une série d'importants travaux sur l'histoire du Mexique, dus à des écrivains anciens et modernes : *Texcoco en los ultimos tiempos de sus antiguos reyes* (Mexico, 1826, pet. in-4), rédigé par M. Veytia, d'après les papiers de *Boturini-Benaduci* (V. ce nom) ; *Historia del descubrimiento de la America septentrional por Cristobal Colon*, de Manuel de la Vega (1826) ; la précieuse histoire de la conquête du Mexique, de *Bernardino de Sahagun* (V. ce nom) ; l'ouvrage d'Antonio de Leon y Gama (1832), d'un intérêt particulier pour l'archéologie mexicaine ; *Los Tres Siglos de Mexico durante el gobierno español*, d'Andrès Cavo (1836-38, 4 vol. in-12) ; la *Historia de la Compania de Jesus en Nueva España*, de Fr.-J. Alegre (1841-42, 3 vol. pet. in-4), etc. Ses ouvrages originaux, fort nombreux, se rapportent plus spécialement à l'histoire de son pays dans ce siècle : *Cuadro historico de la revolucion mexicana* (1823, 2 vol. in-4 ; 2e éd., très augm., 1843-46, 6 vol. in-8) ; *Campañas del general F.-M. Calleja* (1828) ; *El Gabinete mexicano durante el segundo periodo de la administracion del presidente A. Bustamente* (1842, 2 vol.) ; *Apuntes para la historia del gobierno del general D. Ant. Lopez de Santa-Anna* (1845) ; *El nuevo Bernal Diaz del Castillo, ó sea historia de la invasion de los Anglo-Americanos en Mexico* (1847). G. P-I.

BUSTAMENTE (Francisco), peintre espagnol, né à Oviedo vers 1680, mort à Oviedo en 1737. Il vint faire ses études d'artiste à Madrid dans l'atelier de Miguel Jacinto Menendez. Rentré dans sa ville natale, il s'y distingua dans l'exécution des portraits, qu'il peignait très ressemblants et avec une grande fraîcheur de coloris. La plupart de ses productions sont demeurées dans sa province natale. Son ouvrage le plus réputé est la fresque qu'il peignit dans la sacristie de la cathédrale d'Oviedo et qui représente l'*Assomption* ; on signale également les compositions qui décoraient le cloître des Franciscains et dont les sujets étaient empruntés à la vie du saint fondateur de l'ordre. P. L.

BUSTAMENTE (Anastasio), président de la république mexicaine, né aux environs de Queretaro le 27 juil. 1780, mort à Queretaro le 6 mars 1853. Fils d'un riche planteur et propriétaire de mines, il ne commença à jouer un rôle qu'assez tard en mettant son épée successivement au service des fédéralistes de la Colombie et de ceux du Pérou (1827), qui tentaient de détruire l'œuvre unitaire de Bolivar : il y gagna le grade de général. Rentré au Mexique, il fut élu d'emblée vice-président de la république par le parti modéré qui choisit pour président le général Pedraza (1828), et il sut se maintenir dans ses fonctions après la révolte des radicaux qui remplacèrent celui-ci par le général Guerrero (1829). Bustamente ne tarda pas à le renverser (1er janv. 1830), et, en attendant le retour du chef légal de l'Etat, il exerça de fait le pouvoir suprême. Il réprima, avec le concours du général *Bravo* (V. ce nom), l'insurrection fomentée par Guerrero pour ressaisir la présidence ; mais l'irrégularité de son propre mandat et ses allures dictatoriales, qui faisaient craindre l'établissement d'une république unitaire, provoquèrent contre lui un pronunciamiento (2 janv. 1832), à la tête duquel se mit le fameux général Santa-Anna, toujours prêt à diriger toutes les insurrections. Quoique victorieux, Bustamente acquiesça à un arrangement en vertu duquel Pedraza fut reconnu président légal jusqu'au 1er avr. 1832. Lorsque à celui-ci eut succédé Santa-Anna et que la guerre civile se fut rallumée, Bustamente fut compris dans un décret de bannissement pour six ans ; mais, après la honteuse campagne de son rival dans le Texas, il fut rappelé de l'exil et élevé à la présidence de la république, déjà unitaire, par deux voix de majorité contre Bravo (1837). Cette seconde période de son administration fut extrêmement agitée. A l'extérieur, il eut à se mesurer avec la France dont le gouvernement, n'ayant pu obtenir réparation des dommages causés à ses nationaux établis au Mexique, déclara en état de blocus tous les ports de la république et fit bombarder par l'amiral Baudin le fort de Saint-Jean-d'Ulloa qui capitula le 28 sept. 1838 ; La Vera-Cruz fut désarmée de vive force sous le commandement du prince de Joinville, ce qui obligea Bustamente de négocier et de se soumettre. A l'intérieur, il eut à lutter contre de continuelles insurrections des fédéralistes : il ne vint à bout de celle qui avait éclaté le 12 déc. 1839, qu'après les sanglantes journées des 15-27 juil. 1840 ; mais il ne put vaincre celle de l'année suivante et dut abandonner le pouvoir à Santa-Anna le 30 sept. 1841.

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : C.-M. DE BUSTAMANTE, *El Gabinete mexicano durante el segundo periodo de la administracion del presid. A. Bustamente* ; Mexico, 1842, 2 vol. — LA RENAUDIÈRE, *Mexique* ; Paris, 1847. — L. ALAMAN, *Historia de Mejico* ; Mexico, 1849-1852, 5 vol. gr. in-8.

BUSTAMITE (V. RHODONITE).

BUSTANICO. Com. du dép. de la Corse, cant. de Sermano, arr. de Corte ; 320 hab. C'est de Bustanico que partit, en 1729, le signal de l'insurrection qui, après quarante années de lutte, finit par soustraire la Corse à la domination génoise.

BUSTE. I. SCULPTURE. — On nomme ainsi la partie supérieure du corps humain, c.-à-d. la tête, le cou, les épaules et une partie de la poitrine. La reproduction de cette partie, en sculpture, et même en peinture, ne peut en aucune manière être considérée comme une section quelconque d'une figure entière, c'est une œuvre à part, une création de l'art, qui s'est produite très anciennement dans la forme qui lui est propre, avec ses lois et ses exigences particulières. C'est surtout dans la sculpture que ces lois sont essentielles à observer ; bien couper un buste est toujours délicat. Lorsque la tête représentée est une allégorie, ou le portrait d'un homme célèbre, d'un héros, le sculpteur choisit généralement la forme *en hermès*, dans laquelle les épaules, la poitrine et le dos sont coupés par des plans verticaux formant ainsi à la partie inférieure du buste une sorte de dé sur lequel il repose. Dans cette forme, l'intérêt de l'œuvre se trouve entièrement ramené sur la tête, et n'est pas distrait par une action ou une attitude quelconque, comme dans certains bustes de la décadence romaine, et même d'une date plus récente, où les bras sont figurés. La forme archaïque du buste terminé en hermès, se trouve moins souvent employée que la forme arrondie ou ovale par le bas ; les bustes ainsi coupés sont montés sur un *piédouche*, socle de petite dimension, de forme ronde ou carrée, qui sert à assurer leur équilibre et à leur donner d'élégantes proportions.

L'origine de l'art du buste remonte à une haute antiquité. De bonne heure les Grecs avaient su donner une belle silhouette aux figures qu'ils reproduisaient sur les médailles et les camées ; cette qualité se retrouva ensuite dans les bustes qu'ils exécutèrent en ronde bosse. On remarque dans les bustes grecs, au moins dans ceux de l'époque primitive, une absence d'individualité, une tendance bien accusée à idéaliser les traits aux dépens de la ressemblance absolue, qui empêche de leur accorder

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

grand crédit comme portraits : tel est le buste d'*Alexandre*, au Louvre, et ceux de *Périclès*, *Solon*, *Alcibiade*,

Buste sur piédouche (Ariane).

etc., dans d'autres collections. A Rome, le privilège qu'avaient les nobles de conserver et d'exposer dans l'*atrium* les portraits de leurs ancêtres, donna une grande extension à l'art du buste. A l'origine, ces images étaient sou-

Buste hermès d'Alexandre le Grand (Musée du Louvre).

vent en cire colorée, revêtues d'habits, de bijoux et de barbes postiches ; on les sortait de leurs niches et on les faisait figurer dans les pompes des funérailles. Plus tard l'usage s'introduisit de décorer les tombeaux avec les bustes des défunts; le marbre et le bronze remplacèrent alors complètement la cire. C'est probablement de ce dernier usage qu'est venue l'expression même de *buste;* le mot latin *bustum* est souvent employé par les auteurs pour désigner tout ce qui a rapport aux funérailles. Cet art fut très cultivé chez les Romains, et, sur ce point, ils sont supérieurs aux Grecs pour le sentiment de la ressemblance, la vérité des têtes. On a exhumé une immense quantité de portraits d'empereurs et d'impératrices, qui forment aujourd'hui des collections remarquables de bustes; la plus célèbre est celle du palais des Conservateurs, au Capitole romain. Brillamment relevé par les artistes italiens, dès le moyen âge, cet art eut en France des représentants illustres dès la Renaissance, et surtout au XVIIIe siècle, et jusqu'à notre époque il n'a pas cessé de produire des œuvres de la plus haute valeur. Ad. THIERS.

II. BLASON. — Figure naturelle représentant la partie supérieure du corps humain sans les avant-bras; il est ordinairement habillé. Le visage est de carnation, les yeux et les cheveux ont un émail spécial, souvent l'œil est d'azur et la chevelure d'or. Lorsque le buste comprend les bras et se prolonge jusqu'à mi-corps, il est dit *issant*. Il peut être seul ou en nombre et accompagné de toute pièce ou figure, il peut charger une pièce, mais il n'est jamais chargé, et il peut être soutenu ou surmonté. Il n'est représenté que de face. Enfin, le buste peut être à *euquerre*. G. DE G.

BUSTI (Agostino), célèbre sculpteur de l'école milanaise, mort en 1548, habituellement connu sous le nom de *Bambaia*. Son ouvrage le plus important est le tombeau qui lui avait été commandé pour Gaston de Foix, neveu de Louis XII et gouverneur de Milan, mort sur le champ de bataille de Ravenne en 1511. Cette entreprise préoccupa longtemps Busti, qui nous en a laissé plusieurs projets différents. Le monument, qui devait être érigé vraisemblablement dans le dôme ou dans la chapelle du château de Milan, fut transporté après la retraite des Français dans le couvent de Santa Marta, mais il ne fut jamais achevé, bien que l'artiste y ait consacré huit années de travail. Les débris de cette sépulture, dans l'exécution de laquelle Bambaia avait déployé un goût et une délicatesse de ciseau extraordinaires, sont aujourd'hui dispersés. La statue couchée de Gaston de Foix est conservée au musée municipal de Milan, tandis que les pilastres et les statuettes qui l'accompagnaient sont pour la plupart conservés à l'Ambrosienne, dans le musée de South-Kensington, à Londres, ainsi que dans le château de Castellazzo, près de Milan. Busti a également exécuté pour le cloître de Saint-Marc, à Milan (1513), le tombeau de Lancinus Curtinus, qui se trouve actuellement au palais Brera. Il fut attaché en 1537 à la fabrique du dôme et y termina deux tombeaux : l'un du cardinal Marino Carracciolo, gouverneur de Milan, et le second, du chanoine Giovanni Antonio Vimercati, pour lequel il avait déjà sculpté un bas-relief de la *Présentation de la Vierge*, placé dans le transept gauche du même monument. Dans ces deux dernières sépultures, Bambaia se montra bien inférieur au talent qu'il avait déployé pour l'exécution du tombeau de Gaston de Foix. Le nom de Bambaia figure sur la liste des sculpteurs-ornemanistes de la façade de la Chartreuse de Pavie, mais rien n'indique les travaux exécutés spécialement par lui. Il est vraisemblable que plusieurs des autres parties décoratives de cet édifice pourraient également lui être attribuées.

BIBL. : PERKINS, *les Sculpteurs italiens*. — ROBINSON, *the italian Sculptures in the South-Kensington Museum*. — BOSSI, *Descrizione del Monumento di Gastone di Foix scolpito da Agostino Busti;* Milan, 1852.

BUSTINCE-IRIBERRY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port ; 233 hab.

BUSTO-ARSIZIO. Ville d'Italie, prov. de Milan ; 9,921 hab. Eglise ronde de Santa-Maria, avec tableau

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'autel de Gaudenzio Ferrari; belle bibliothèque. Tissus de coton.

BUSTO (Bernabè), grammairien espagnol, précepteur des enfants de Charles-Quint et auteur, entre autres, d'une *Introductio grammatica* (Salamanque, 1533).

BUSTUAIRE. C'est un employé des pompes funèbres chez les anciens. On donne encore ce nom aux gladiateurs dont la spécialité est de combattre devant les bûchers.

BUSTUM. La signification primitive et rigoureuse de ce mot paraît être assez clairement indiquée par Festus (cité dans *P. Diacre*, p. 26) : *Proprie dicitur locus in quo mortuus est combustus et sepultus.* Mais de très bonne heure le sens s'élargit considérablement, et, dans la plupart des textes où il se rencontre, il est pris dans des acceptions qui ne font que dériver de l'étymologie première. Il se présente d'abord avec le sens de sépulcre, et la raison en est clairement donnée par Cicéron (*Leges*, II, 26) : *Quia plerùmque Romani eodem loco et cremebantur et sepeliebantur hinc sæpe accipitur pro ipso sepulcro.* Mais les vocables affectés aux diverses parties du tombeau sont nombreux en latin, et les lexicographes ont soin d'assigner à chacun d'eux, y compris Bustum, sa nuance spéciale. « *Sepulcrum* est locus in quo corpora sepeliuntur; *tumulus* qui cineres tegit, *monumentum* quo sepulcrum circumdatur, *bustum* in quo ossa sunt, quasi bene ustum » (Isidore de Séville, p. 20). C'était donc essentiellement la partie du tombeau où reposaient les ossements. Suétone nous confirme dans cette opinion quand il raconte que lors de l'incendie de Rome, sous Néron, la foule épouvantée se réfugia dans les petites chambres souterraines (*diversoria*) que les riches faisaient construire sous leurs tombes, et auxquelles on accédait par des degrés où stationnaient des prostituées du plus bas étage, que pour cette raison Martial appelle *Bustuariæ machæ* (V. Suétone, *Vie de Néron*, 38; Martial, III, 93). Par une extension quelque peu forcée, les poètes s'en servent pour désigner ce qui, comme un tombeau, peut ensevelir un corps naguère vivant. D'où le vers fameux de Lucrèce (III, 319) :

Viva videns vivo sepeliri viscera busto.

et celui moins connu, mais aussi significatif, d'Ovide qui dit de Terée, dévorant son fils (*Met.*, VI, 665) :

Flet modo, seque vocat bustum miserabile nati.

Bustum était aussi, et non moins fréquemment, pris dans le sens de bûcher qui lui avait été naturellement départi par les mêmes raisons que celui de sépulcre. Isidore de Séville a du reste soin d'expliquer en quoi il diffère des autres mots, généralement usités en ce cas : *Pyra est ipsa lignorum congeries, cùm nondum ardet*; *rogus est cùm ardere cœperit*; *bustum verò jam exustum vocatur.* Ce sont les poètes qui nous en fournissent les plus nombreux exemples (V. Horace, *Odes*, III, 3, 40; Properce, passim et surtout III, 6, 29; Ovide, *Met.*, IV, 88); le plus frappant est celui-ci, emprunté, il est vrai, à Cicéron : *Sardanapalus incidi jussit in busto : Hac habeo quæ edi, inquit.*

Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été appliqué par Virgile à la crémation du corps elle-même (V. Virgile, *Enéide*, II, 201; Stace, *Thébaïde*, XII, 247); mais nous le voyons, ce qui grammaticalement n'est point justifié, désigner le monument funèbre élevé à la mémoire du défunt (V. Muratori, I, 655), les troubles et dissensions intestines à Rome (Cicéron : *Bustum reipublicæ. In Pisonem*, 4) et même la destruction de fond en comble d'une cité (Pline, *H. N.*, IV, 17, 15). Quant au sens de représentation figurée du mort placée sur son tombeau qui correspond à notre *buste*, il est indiqué dans une autre inscription de Muratori (III, 1514). Mais on est d'accord pour la considérer comme apocryphe (V. Piranesi, *Antichità di Roma*, III, 4). C. Vergniol.

BUSY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières; 309 hab.

BUSZ (F.-J.) (V. Buss).

BUSZCZYNSKI (Etienne), publiciste polonais contemporain, né le 25 déc. 1821 aux environs de Kiev. Il fit ses études à l'Université de cette ville; après l'insurrection de 1863, il dut s'exiler; il résida en Suisse, en France, en Italie et en Allemagne et s'établit à Cracovie, où il est devenu membre extraordinaire de l'Académie polonaise. Il a beaucoup écrit en polonais, en français, en italien et en allemand. Ses principaux ouvrages sont : *la Pologne et ses frontières méridionales* (Paris, 1863); *la Décadence de l'Europe* (id., 1867); *le Catéchisme social* (id., 1876); *Besthandheit der russischen Bevölkerung* (Lemberg, 1875); *Die Wunden Europas* (Leipzig, 1875, etc.); *Défense d'un peuple calomnié* (Cracovie, 1888, en pol.), etc. L. L.

BUT (Art mil.) (V. Tir).

BUTALIS. I. Ornithologie. — Le genre *Butalis*, proposé par Boie en 1826 (*Isis*, p. 973), ne mérite pas d'être conservé, le Gobe-Mouche gris (*Muscicapa grisola* L.), qui constitue le type de ce petit groupe, ne différant par aucun caractère important des *Gobe-Mouches* (V. ce mot) ordinaires et constituant d'ailleurs également le type du genre *Muscicapa* de Linné (*Syst. Nat.*, 1766, t. I, p. 324).

II. Entomologie. — (*Butalis* Treitscke). Genre de Microlépidoptères, de la famille des Tinéides, dont les représentants sont caractérisés par les antennes filiformes dans les deux sexes, et par les ailes à aspect luisant et largement frangées; les antérieures sont prolongées en pointe obtuse, les postérieures terminées en pointe aiguë. Les chenilles des *Butalis* vivent sur les plantes. Celles du *B. grandipennis* Hw., notamment, se filent une toile bien visible sur l'*Ulex europæus* L. et le *Genista sagittalis* L.

BUTATS. Ville de la Basse-Egypte, selon Ptolomée; c'était la capitale du nome appelé Phibanotes, dans le voisinage du lac : *Buticus lacus.* Hérodote y place un temple de Latone.

BUTE. Ile de la côte O. d'Ecosse, dans l'estuaire de la Clyde; 25 kil. de long, 8 de large, 122 kil. q.; 10,998 hab.; séparée du continent par l'étroit chenal dit *Kyles of Bute*, cette île est assez pittoresque; ses côtes, très découpées, offrent de très jolis points de vue. A l'intérieur, sont quelques petits lacs. Elle est partagée en deux parties, par la plaine sablonneuse du *Longal-Chorid*, la moitié méridionale se termine par le *Garroch-head*, haut de 246 m. Le point culminant de l'île a 263 m.; c'est *Kames hill.* Le climat est doux, le sol fertile et bien cultivé; les baies sont très poissonneuses. Près d'un millier d'habitants de l'île de Bute parlent encore le gaëlique. La ville principale de l'île est Rothesay, sur la côte orientale. Bute est la patrie des Stuarts.

Le comté de Bute comprend les îles de Bute et d'Arran (séparées par le *Sound of Bute*); il a 554 kil. q. et 17,997 hab., soit 31 hab. par kil. q.. Le ch.-l. est Rothesay.

BUTE (John Stuart, comte de), homme d'Etat anglais, né le 25 mai 1713, mort le 10 mars 1792. Il appartenait à une famille issue d'un bâtard de Robert II d'Ecosse. Elevé à Eton, il entra au Parlement en févr. 1737 où il occupa un des sièges de la pairie élective d'Ecosse. Ayant fait de l'opposition au ministère, il ne fut pas réélu en 1741 et, mécontent, se confina dans ses propriétés de l'île de Bute. En 1745 il était attaché à Frederick de Galles. Il devint rapidement le grand favori du prince qui paraît avoir eu ses talents politiques en médiocre estime. « Bute, disait-il, vous êtes l'homme qu'il faut pour aller en ambassade à quelque petite cour d'Allemagne où il n'y aurait rien à faire. » A la mort de Frederick (mars 1751), il entra dans la maison du jeune Georges III et fut le conseiller et le confident de la princesse douairière dont il était aussi l'amant. Il prit beaucoup d'ascendant sur l'esprit du nouveau roi dont il avait dirigé l'éducation, et, à son avènement (oct. 1760), il

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

entra dans le conseil privé. Très versé dans les intrigues de cour, il se mit à démolir pièce à pièce le cabinet libéral. En mars 1761 il se faisait nommer secrétaire d'Etat à la place de Legge qui démissionna ; en octobre de la même année, il obligeait Pitt lui-même à se retirer, et le 29 mai 1762 il remplaçait, comme premier lord de la trésorerie, le dernier whig resté au ministère, le duc de Newcastle. Bute, comme favori, était déjà fort impopulaire. Son autoritarisme, sa tendance bien accentuée à soumettre le pouvoir législatif à la couronne ; son système de gouvernement reposant sur la corruption cyniquement avouée des membres de la Chambre des communes, lui attirèrent les attaques les plus violentes des pamphlétaires, et la haine du peuple qui à plusieurs reprises faillit l'assassiner. La signature des préliminaires de la paix de Fontainebleau (3 nov. 1762) fut l'acte le plus important de son administration et celui aussi qui souleva le plus la réprobation populaire. Probablement dégoûté du pouvoir il donna subitement sa démission le 8 avr. 1763. Il continua, a-t-on dit, à exercer une certaine influence sur les affaires et on lui attribue notamment l'idée de la taxe du timbre qui amena la guerre d'Amérique. Mais ce fait n'est pas prouvé. Il est plus probable qu'il rentra définitivement dans la vie privée. C'était un lettré. Il avait réuni une bibliothèque de 30,000 volumes. Il s'occupait aussi de physique, de mathématiques, d'astronomie et surtout de botanique. Il a fait imprimer vers 1785, à douze ou seize exemplaires seulement et avec beaucoup de luxe : *Botanical tables, containing the different families of British plants distinguished by a few obvious parts of fructification, ranged in a synoptical method* (Londres, 9 vol. in-4). R. S.

BIBL. : MACAULAY, *les Premiers ministres de Georges III le Ministère de lord Bute*, dans *Revue Britannique* de nov. 1844. — *Staatsverwaltung des Grafen von Bute* ; Berlin, 1764, in-8.

BUTE (John-Patrick CRICHTON STUART, marquis de), pair d'Angleterre, né le 12 sept. 1847 à Mount-Stuart (île de Bute). C'est un des plus riches propriétaires anglais. Sa fortune est évaluée à 7 ou 8 millions de rentes. Sa conversion au catholicisme en déc. 1868 a fait une profonde sensation en Angleterre. Il a écrit : *The early Days of sir William Wallace* (1876) ; *The Burning of the barns of Ayr* (1878) ; *Altus of S. Columba* (1882), etc., etc.

BUTÉE. I. ARCHITECTURE. — Terme qui s'entend de toute construction, provisoire ou définitive, de charpente ou de maçonnerie, destinée à résister à la *poussée* (V. ce mot) qui s'exerce dans certaines parties d'un édifice. Les *étaiements* provisoires en charpente aussi bien que les *contreforts*, les *piliers* et les *arcs-boutants* (V. ces mots), élevés en maçonnerie à l'état durable et faisant corps avec la construction, sont autant de moyens de résister à la poussée et constituent autant d'espèces différentes de butées. — On désigne encore sous ce nom de *butées* les massifs en maçonnerie souvent revêtus de pierres de taille, qui forment les deux extrémités d'un pont et arc-boutent la première et la dernière arche de ce pont, en s'encastrant dans les talus ou en se terminant en un rampant dans la prolongation de l'axe du pont. Ch. L.

II. MÉCANIQUE (V. POUSSÉE DES TERRES).

III. MARINE. — La réaction de l'eau sur les ailes de l'*hélice* (V. ce mot) d'un bâtiment à vapeur peut se décomposer en un couple, dont le plan est normal à l'arbre du propulseur, et en une force dirigée de l'arrière à l'avant, suivant l'axe de cet arbre ; c'est cette dernière qui produit la propulsion du navire. Elle tend à faire porter l'hélice contre l'étambot avant, mais cet effet, qui serait très préjudiciable au bon fonctionnement et à la conservation de cet organe, ne peut se produire ; la *butée* de l'hélice se fait par l'intermédiaire de l'arbre porte-hélice, à l'intérieur du bâtiment, sur un massif spécial nommé *palier de butée* ou simplement *butée*. Le palier de butée, dont la disposition est due à Penn, présente à son intérieur des cannelures soigneusement antifrictionnées ; d'autre part, l'arbre porte-hélice, à son passage dans le palier, porte des collets pré entant à peu près en relief la disposition des cannelures dans lesquelles ils s'encartent ; la butée se produit dans la marche en avant par le contact des faces arrière des collets et des faces avant des cannelures ; il est donc possible, en multipliant suffisamment les collets, de répartir l'effort de propulsion sur une grande surface. Le calcul des éléments d'un palier de butée s'effectue d'après les principes suivants : Soient F la force de la machine en chevaux, V la vitesse du navire, d, le diamètre moyen des collets, n, leur nombre, e, leur saillie. La surface frottante est proportionnelle au produit $e + d_1 + n$ et la pression par unité de surface au produit $\frac{\frac{F}{V}}{e \times d_1 \times n}$. La vitesse des surfaces en contact est proportionnelle à Nd_1, N étant le nombre de tours de la machine, mais, d'autre part, V est aussi à peu près proportionnel à N. L'usure dépendra donc des facteurs $\frac{F}{en}$ proportionnel au produit de la pression moyenne par la vitesse des collets. Ce facteur, dont on comparera la valeur à celle qu'il possède dans les appareils fonctionnant bien, doit être à peu près égal à 7850 pour la marche normale, et à 11000 pour la marche forcée. On donne généralement à e une valeur égale à 0,15 du diamètre de l'arbre. L'épaisseur du collet à la gorge doit être telle que l'effort de cisaillement dû à la butée et supporté par la base du collet varie de 4 à 10 kilogr. par centim. q. ; c'est une valeur très faible, mais qui doit être beaucoup dépassée dans la pratique, car il est impossible d'admettre, surtout au début du fonctionnement de l'appareil, que tous les collets travaillent également, il est nécessaire que chacun d'eux puisse supporter l'effort total de la butée.

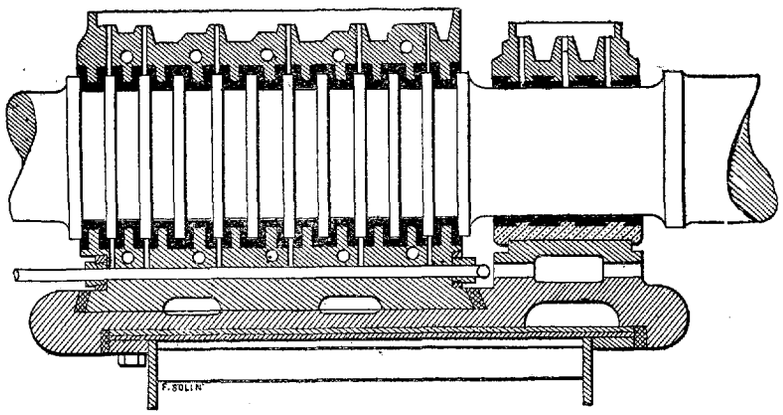

Fig. 1.

Le frottement de l'arbre porte-hélice dans le palier de butée est considérable ; on doit donc prendre toutes les précautions pour le rendre le plus régulier possible, et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour prévenir les échauffements qu'il peut occasionner. Ce résultat est obtenu en dressant les collets avec une grande précision, en s'assurant qu'ils ne présentent ni défauts, ni bavures; les mêmes soins doivent être apportés à la mise en place de l'antifriction dans les cannelures. Son épaisseur doit être d'au moins 10 millim. pour la marche en avant. Enfin un graissage et un arrosage abondants doivent lubrifier les surfaces frottantes et prévenir l'élévation de la température. Le graissage s'opère au moyen d'une série de godets qui laissent écouler l'huile par des lumières pratiquées dans la partie supérieure du palier. Il faut aussi veiller avec la plus grande attention

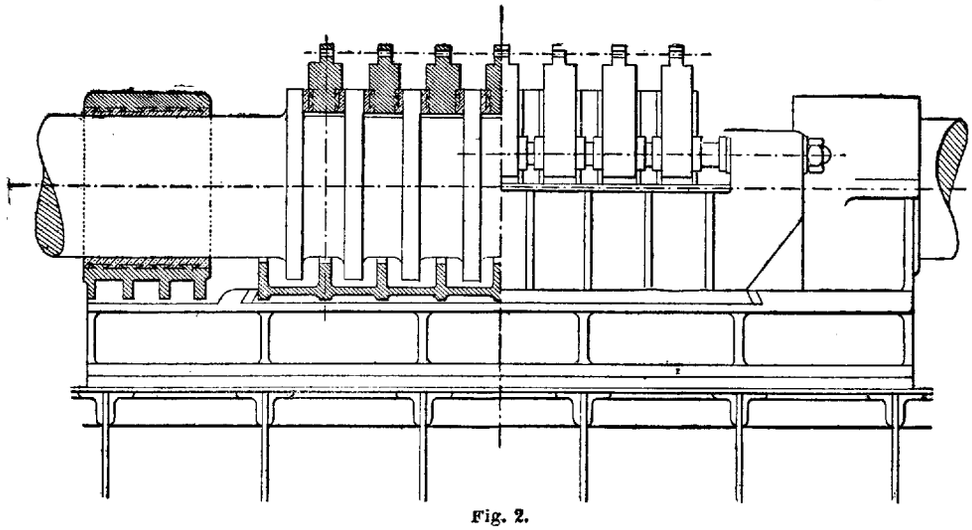

Fig. 2.

à ce que l'arbre porte-hélice reste très exactement centré dans le palier, malgré les déformations de la ligne d'arbre qui peuvent provenir soit de l'usure des paliers qui la supportent, soit de l'arc que peut prendre le navire. La disposition qui consiste à faire supporter par le palier de butée lui-même le poids de l'arbre porte-hélice est donc vicieuse, et l'on doit avoir recours dans ce but à un ou deux paliers ordinaires placés près du palier de butée. La base du palier de butée doit être très solidement fixée au carlinguage du bâtiment.

Les modèles de butées sont nombreux ; dans l'un de ceux employés fréquemment par l'usine d'Indret, le palier se compose de deux moitiés verticales portant chacune un tourillon horizontal, il peut ainsi s'incliner sur son massif comme un canon sur son affût, et se centrer sur l'arbre porte-hélice ; mais l'emploi de paliers supplémentaires, la grande rigidité de coque obtenue par la construction en fer, ont rendu cette disposition inutile aujourd'hui; la butée est généralement fixe (fig. 1), des évidements ménagés entre les coussinets et le massif permettent à l'eau d'arrosage d'en baigner toute la périphérie. L'antifriction est coulée dans les cannelures en fonte. — On a adopté depuis quelques années une disposition qui permet de mieux répartir le travail sur chaque collet. Dans ces butées, les cannelures sont formées par des anneaux en bronze ou en fonte antifrictionnée, indépendants les uns des autres et pouvant recevoir chacun un serrage spécial. Enfin, sur certaines grandes machines récentes, la partie supérieure des anneaux antifrictionnés existe seule, ce qui permet de faire tourner dans l'eau la partie inférieure des collets : cette disposition présente à la fois les avantages de permettre un graissage abondant et une égale répartition de la pression sur chacun des anneaux, dont le nombre a pu être diminué sans préjudice pour le bon fonctionnement et pour la sécurité. C'est ainsi que sur l'*Etruria*, qui possède une machine de 12,000 chevaux, le nombre des collets a été réduit à sept (fig. 2). Il faut évidemment, avec ce modèle, recourir à des paliers ordinaires pour supporter l'arbre. E. C.

BIBL. : MARINE. — LEDIEU, *Traité élémentaire des appareils à vapeur de navigation* ; Paris, 1862. — BIENAYMÉ, *les Machines marines* ; Paris, 1886.

BUTÉE (*Butea* Kœn.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Phaséolées, dont les représentants sont des arbres ou des arbustes volubiles, à feuilles trifoliolées, à fleurs disposées en grappes ou en épis, simples ou composés. Ces dernières ont un calice large et soyeux, dix étamines diadelphes et un ovaire biovulé qui devient, à la maturité, une gousse aplatie, renfermant près du sommet une seule graine dépourvue d'albumen. — Les *Butea* sont propres aux régions tropicales de l'Asie. L'espèce la plus importante, *B. frondosa* Roxb. (*Erythrina monosperma* Lamk), est l'*Arbre à laque du Malabar* (*Maduga*, *Dhak* ou *Palas* des naturels). Il laisse découler soit naturellement, soit par incisions, du tronc et des branches, un suc de couleur rouge qui se durcit à l'air et forme alors une sorte de gomme friable (*Gomme de Butée* ou *Kino de Butée*, *K. de l'Inde ou du Bengale*), douée de propriétés astringentes et employée fréquemment, à ce titre, dans le traitement des dysenteries, des entérites, des angines, etc. Il en est de même du suc qui découle de la tige du *B. superba* Roxb., espèce voisine de la précédente, qui croît dans les montagnes sur la côte de Coromandel. Sur les rameaux du *B. frondosa* se rencontre souvent le *Carteria lacca* Sign. (*Coccus lacca* Auct.), Hémiptère de la famille des Coccides, qui produit la *Gomme-laque de l'Inde* (V. CARTERIA et LAQUE). Ed. LEF.

BUTEL-DUMONT (Georges-Marie), publiciste et jurisconsulte français, né à Paris en 1725, mort en 1788. Il fut successivement avocat au parlement, secrétaire d'ambassade et directeur du contrôle central. On a de lui, outre plusieurs traductions d'ouvrages anglais, de nombreux ouvrages d'histoire, de législation et d'économie politique ; les principaux sont intitulés : *Histoire et commerce des colonies anglaises* (Paris, 1755) ; *Histoire et commerce des Antilles anglaises* (Paris, 1758) ; *Traité de la circulation et du crédit* (Paris, 1771) ; *Théorie du luxe* (Paris, 1771, in-8) ; *Recherches historiques et critiques sur l'administration publique et privée des terres chez les Romains* (Paris, 1779, in-8), etc. G. L.

BUTENVAL (His, comte de), homme politique français, né à Navarre-lez-Evreux en 1809, mort à Bagnères-de-Bigorre le 15 mars 1883. Après avoir occupé plu-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sieurs postes diplomatiques, il fut nommé sénateur par Napoléon III. Il est rentré dans la vie privée à la révolution du 4 septembre 1870 pour se livrer à la vulgarisation des études économiques. Outre un grand nombre d'articles publiés dans le *Journal des Economistes*, on a de lui : *Précis historique et économique du traité de commerce entre la France et la Grande Bretagne, signé à Versailles le 26 sept. 1786* (Paris, 1870, in-8) ; *De la Dîme royale de Vauban et de l'impôt sur le revenu* (1872, in-8) ; *Un Chassé-croisé économique; le Comte de Vergennes en 1786, le comte Granville en 1872* (1872, in-8) ; *Lois de succession jugées d'après leurs effets économiques par les Chambres de commerce de France* (1872, in-8) ; *Union de la paix sociale* (1872, in-12) ; *Urgence d'une refonte générale de nos tarifs de douanes* (1873, in-8) ; *Politique économique et négociations commerciales du gouvernement de la République française pendant les années 1871, 1872, 1873* (1873, in-8) ; *Du futur Tarif des douanes en France* (1875, in-8) ; *les Lois de succession appréciées dans leurs effets économiques* (1876 ; 4e édit., 1884) ; *Etablissement en France du premier Tarif général de douanes* [1787-1791], *étude d'hist. et d'écon. comp.* (1876, in-8) ; *De la Réforme douanière par la refonte du tarif général* (1876, in-8) ; *le Régime des admissions temporaires de fer, et le Conseil supérieur du commerce* (1877, in-8). L. Lu.

BUTEO (Johannes), mathématicien français du XVIe siècle, connu sous la forme latine de son vrai nom *Jean Bourrel*, né en 1485 ou 1489 dans le Dauphiné, mort en 1560 ou 1564 au couvent de Saint-Antoine de Vienne (près Romans), où il était moine. Ses *Opera geometrica* (Lyon, 1554) renferment, à côté de dissertations diverses sur l'arche de Noé, sur le pont Sublicius à Rome, sur des passages de Columelle et de Quintilien, sur la mesure des eaux courantes, sur le prix des perles, etc., des traités sur les problèmes de la duplication du cube et de la quadrature du cercle ; ce dernier est dirigé contre Oronce Finé. La *Logistica* de Buteo (Lyon, 1559, in-12), est assez intéressante, notamment par l'emploi de lettres pour représenter les inconnues. Buteo avait, dit-on, construit un certain nombre d'instruments mathématiques de son invention, instruments qui furent brisés pendant les guerres de religion, où il aurait lui-même couru de grands dangers. T.

BUTEOGALLUS (Ornith.). Le genre *Buteogallus* de Lesson (*Traité d'Ornithologie*, 1831, p. 83), comme le genre *Busarellus* (V. ce mot), auprès duquel il se place, ne renferme qu'une seule espèce, le *Buteogallus æquinoctialis*, *Falco æquinoctialis* de Gmelin (*Syst. Nat.*, 1788, t. I, p. 265) ou *Buson* de Levaillant (*Oiseaux d'Afrique*, t. I, p. 86, pl. 21). Contrairement à ce que supposait Levaillant, cette espèce n'est pas africaine, mais américaine, et a pour patrie la Guyane et la Colombie. Elle est de taille un peu plus faible que la Buse ordinaire et par la hauteur relative de ses tarses, par ses formes dégagées elle rappelle les *Urubitinga* (V. ce mot). M. Sharpe la place d'ailleurs entre ces derniers Rapaces et le genre *Busarellus* dans la famille des *Butéonidés* (V. ce mot). Elle diffère des Urubitingas par ses ailes relativement assez développées et du *Busarellus nigricollis* par l'absence de spicules sur la face plantaire. A l'âge adulte, le *Buteogallus æquinoctialis* porte une livrée noire et rousse, la première couleur dominant sur les parties supérieures du corps, tandis qu'elle dessine des barres transversales et des raies ondulées sur les parties inférieures. E. Oustalet.

Bibl. : R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1874, t. I, *Accipitres*, p. 112.

BUTEOLA (Ornith.). Le genre *Buteola* ne renferme qu'une seule espèce de *Butéonidés* (V. ce mot), le *Buteola brachyura* ou *Buteo brachyurus* de Vieillot (*Nouv. Dict. d'hist. nat.*, 1816, t. IV, p. 477), qui se trouve depuis l'Etat de Veragua, dans l'Amérique centrale, jusque dans le bassin de l'Amazone et au Pérou. Le nom de cette espèce fait allusion à la brièveté de sa queue, dont l'extrémité est presque atteinte par les ailes lorsque celles-ci sont ployées; mais ce caractère n'est pas le seul qui distingue la *Buteola brachyura* des Buses ordinaires. Les narines sont, en effet, un peu plus arrondies que dans ce dernier groupe et présentent, au centre, un petit tubercule arrondi, de manière à rappeler les narines de *Falconidés* (V. ce mot et Faucon) ; le bec supérieur est sensiblement festonné sur les bords ; les tarses sont un peu plus grêles que ceux des Buses proprement dites, et les doigts sont médiocrement développés, l'externe et l'interne étant à peu près de la même longueur. — Les individus adultes du *Buteola brachyura* sont en dessus d'un brun noirâtre, avec quelques bandes peu distinctes sur la queue, et en dessous d'un blanc presque pur ; ils ont le bec brunâtre et les pattes jaunes ; quant aux jeunes, ils présentent, comme les Buses du même âge, des taches brunes et fauves sur le dos, des bandes grises et brunes sur la queue et de larges taches foncées, ou *larmes*, sur les parties inférieures du corps. On observe du reste dans cette espèce, comme chez les Buses ordinaires, de nombreuses variations de plumage. E. Oust.

BUTÉONIDÉS (Ornith.). Les *Oiseaux de proie* (V. ce mot et Rapaces) de la famille des Butéonidés sont de taille moyenne, généralement un peu plus gros que les Faucons et plus petits que les Aigles. Leur tête est assez volumineuse, leur corps trapu, leur bec court, comprimé, largement fendu, avec la mandibule supérieure arrondie en dessus, festonnée sur les bords et percée vers la base d'ouvertures nasales arrondies ou ovales que ne recouvrent point les plumes allongées, piliformes et recourbées vers le haut, dont sont garnis les lores, c.-à-d. les espaces compris entre les yeux et le bec. Les ailes, chez les Butéonidés, n'atteignent pas ordinairement, lorsqu'elles sont ployées, l'extrémité de la queue formée de formes égales, arrondies et de longueur médiocre ; les pattes, robustes, sont emplumées jusqu'au-dessous de l'articulation des tarses et couvertes en avant de larges scutelles, au moins dans la portion inférieure du canon, et les doigts relativement courts sont armés d'ongles puissants, crochus et acérés. La tête osseuse des Butéonidés est aussi large, mais plus allongée que celle des Falconidés ; le sternum offre de petites fenêtres dans sa partie inférieure, légèrement étalée, et porte un bréchet médiocrement saillant ; les membres supérieurs se font remarquer par la brièveté de l'humérus, et les membres inférieurs par l'inégalité des poulies qui terminent le tarso-métatarsien et par la disposition des doigts, les phalanges du pouce étant beaucoup plus fortes que celles du doigt interne qui l'emportent encore sur celles du doigt médian.

La famille des Butéonidés compte des représentants sur une grande partie du globe et comprend actuellement un assez grand nombre de genres. A côté des Buses ordinaires et des *Buses* pattues (V. ce mot), viennent se placer les *Urospizia*, les *Tachytriorchis*, les *Heterospizia*, les *Buteola*, les *Asturina*, les *Busarellus*, les *Buteogallus*, auxquels il faudrait joindre encore, suivant quelques auteurs, les *Urubitinga*, les *Harphyhaliætus*, les *Morphnus* et les *Thrasætus* ou *Harpyies*, qui ont cependant des affinités incontestables avec les Aigles. En laissant de côté ces derniers groupes, dont les liens de parenté avec les Buses sont beaucoup plus faibles, on peut dire que les Butéonidés sont des oiseaux moins forts, moins hardis et moins redoutables que les Aigles et que les Faucons. Leur bec est moins tranchant et leurs serres sont moins propres à lier une proie ; aussi ne sauraient-ils être employés en fauconnerie comme les Falconidés ou les Accipitridés. E. Oustalet.

BUTERA. Ville d'Italie, prov. de Caltanissetta (Sicile) ; 5,877 hab. en 1881. Les Sarrasins l'assiégèrent pendant

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cinq mois en 853 et en restèrent maîtres jusqu'en 1089. Près de là sont les campi Geloï dont parle Virgile. Production de céréales, de cotons et de soieries.

BUTÈS (Βούτης). Nom d'un certain nombre de héros de la légende grecque. On cite un fils de Borée, qui, banni de Thrace par son frère Lycurgue, peupla l'île de Strongyle (plus tard Naxos). Les nouveaux colons voulurent se procurer des femmes, comme plus tard les compagnons de Romulus. Une prêtresse de Dionysos, Coronis, enlevée en Thessalie pendant une fête du dieu, fut épousée par Butès. Bacchus se vengea en ôtant la raison à Butès qui se noya (*Diodore*, V, 50). Nommons encore l'Athénien Butès, fils de Téléon, cité par Apollonius de Rhodes dans le catalogue des Argonautes (*Argon.*, I, 95). Il est raconté dans le même poème que, lorsque le navire *Argo* passa en vue de l'île des Sirènes, seul des héros, Butès se laissa charmer par les funestes chants des déesses. Il se jeta à la mer pour aborder à leur île. Mais Aphrodite le sauva et l'établit au promontoire de Lilybée (*Argon.*, IV, 95; Apollodore, *Bibliothèque*, I, 9, 25). D'après certaines traditions, Eryx, fondateur de la ville de Sicile qui garda son nom, aurait été le fils d'Aphrodite et de l'Argonaute Butès.— Apollodore (*Bibl.*, III, 14, 8) mentionne un autre Butès qui naquit, ainsi qu'Érechthée, Philomèle et Procné, de Pandion et de Zeuxippe. On connaît la tragique légende de Philomèle et de Procné. Quant à Butès, il eut une existence beaucoup plus calme : prêtre d'Athéné et de Poseidon, il épousa Chthonia, fille de son frère Érechthée. — D'après Eustathe (V. *Hésiode*, éd. Didot, fragment 113), Hésiode cite dans son catalogue un Butès fils de Poseidon. — Parmi les nombreux Butès dont il est question dans les poètes latins, il suffit de rappeler : le descendant d'Amycos, célèbre dans les combats du ceste, qui fut immolé par Darès sur le tombeau d'Hector (*Enéide*, V, 372); deux inconnus, l'un, ancien écuyer d'Anchise, donné par Énée comme compagnon à Ascagne (*Enéide*, IX, 647), l'autre, guerrier Troyen tué par Camille (*En.*, XI, 690); un Butès, fils de l'Athénien Pallas, envoyé avec Céphale en députation auprès d'Éaque (Ovide, *Métamorphoses*, VII, 500); un Butès d'Olène, ville d'Étolie, compagnon de Tydée, tué par Hémon dans une bataille sous les murs de Thèbes (Stace, *Thébaïde*, VIII, 485); un guerrier carthaginois, dont le nom de Butès semble un nom de fantaisie, que Silius Italicus (*Puniques*, VII, 598) cite parmi les ennemis que Fabius tue de sa propre main.

Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

BUTET DE LA SARTHE (Pierre-Roland-François), grammairien français, né à Tuffé, dans le Maine, le 16 nov 1769, mort à Paris en mars 1825. Dans plusieurs écrits dont les tendances furent vivement attaquées et discutées, particulièrement à l'Institut, il préconisait l'enseignement simultané de la lecture et de l'écriture. Sur ce principe il avait fondé à Paris, rue de Clichy, une *Ecole polymathique*. Sa tentative réussit, et son *Cours pratique d'instruction élémentaire à l'usage de toutes les écoles primaires françaises* (1809) fut adopté par la Société d'instruction élémentaire, ce qui marquait le triomphe de ses idées.

BUTGNÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 135 hab.

BUTHIERS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz; 248 hab.

BUTHIERS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle-la-Reine; 601 hab.

BUTHRAUPIS (Ornith.). Sous le nom de *Buthraupis*, les ornithologistes désignent, après Cabanis (*Mus. Hein.*, 1850, t. I, p. 29), des *Tangaras* (V. ce mot) de grande taille, à plumage brillant, chez lesquels dominent les teintes bleues, vertes et jaunes et qui sont propres à la région des Andes. Parmi les espèces de ce groupe nous citerons : le *Buthraupis montana* (Lafr. et d'Orb.), des Andes de la Bolivie, le *B. cucullata* (Jard.), de la Colombie, de l'Equateur et du Pérou, le *B. chloronota* (Sclat.) et le *B. Edwardsi* (Elliot) de l'Equateur, le *B. Arcei* (Sclat. et Salv.), de Veragua le *B. eximia* (Boiss.), de Colombie, etc. Quelques-uns de ces oiseaux ont le dos vert, d'autres le dos d'un bleu vif, les uns ont la tête noire, les autres la tête de couleur claire, mais tous ont les parties inférieures d'un jaune éclatant. E. OUSTALET.

BIBL. : D'ORBIGNY, *Voyage dans l'Amérique méridionale, Oiseaux*, 1826-1835, p. 575 et pl 23, fig. 1. — JARDINE, *Ill. Ornith.*, 1841, pl. 43, n. sér. — Ph.-L. SCLATER, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1886, t. XI, p. 147.

BUTHROTE. Ville maritime de Thesprothie, en Epire. Aujourd'hui *Butrinto*. Buthrote passait pour avoir été fondée par Hélénus, fils de Priam, qui, emmené comme esclave par Pyrrhus, s'était, à la mort de ce dernier, emparé de la région côtière au N. du Thyamisnin. Selon Virgile, qui raconte longuement (*Enéide*, III, 291 et seq) le séjour qu'Enée fit en ces lieux, Hélénus, devenu l'époux d'Andromaque, se serait appliqué à reconstituer sur ces rivages un empire troyen. De là les noms de Chaonie que reçut la contrée, de nouvelle Troie, nouvelle Pergame, appliqués à Buthrote, de ceux, enfin, de Xanthe et de Simoïs, donnés aux petits fleuves du littoral. Ces dénominations, si l'on en croit le poète, n'auraient pas été seulement de pieuses résurrections, mais s'expliqueraient par la nature même du pays qui rappelait les paysages d'Ilion. Il semble bien que ces assimilations soient toutes de fantaisie et l'étude topographique ne justifie point l'épithète de *celsa* (ardue, élevée) qu'il donne plusieurs fois à Buthrote. La ville était, au contraire, située sur une plage basse, au N. d'un lac d'eau salée qui communiquait avec la mer par un courant de sortie long de 3 ou 4 milles, débouchant dans un golfe très resserré. Appien appelle ce lac παλόεις (*B. C.*, V, 55); Strabon (VII, 2,8) et Ptolémée III, 14,4) le nomment πελώδης à cause de ses eaux boueuses. Mais quelques savants pensent que cette épithète s'appliquait au port, et non pas au lac, que l'on a peut-être confondu avec un autre étang situé assez avant dans l'intérieur des terres et qui portait aussi ce surnom. A l'époque romaine, Buthrote devait une certaine importance à sa situation en face de Corcyre, qui en faisait déjà un point d'embarquement fréquenté. La route de Dyrrachium à Ambracie la traversait. César l'occupa après la prise d'Oricum (*B. C.*, III, 16), mais il y reçut la nouvelle des succès de Bibulus et l'évacua pour remonter vers le Nord. Dès l'époque de Strabon, elle devint colonie romaine, mais le voisinage de Dyrrachium et d'Apollonie ne lui fit jouer sous l'Empire qu'un rôle effacé. La ville moderne de *Butrinto* (3,000 hab.) est une place forte du vilayet de Janina, à 10 kil. N.-E. de Corfou. Elle appartint aux Vénitiens depuis le XIVe siècle jusqu'en 1797. Prise à cette époque par les Français, elle leur fut enlevée par les troupes russes et turques en 1799. Elle occupe l'emplacement précis de l'ancienne Buthrote, car les environs sont couverts de ruines des différentes époques. Celles de la colonie romaine ont un mille de circuit. Elles s'étendent à l'O. jusqu'à une petite baie du lac et sont entourées du N. au S.-E. par une petite rivière. La citadelle dominait une falaise à pic des bords du lac. D'après Pline (IV, 37) et Cicéron (*Ad fam.*, 16,7 ; *Ad. Att.*, IV, 8), il y avait aussi une ville de Buthrote en Attique. C. VERGNIOL.

BIBL. : LEAKE, *Voyage dans le Nord de la Grèce*.

BUTHUS (*Buthus* Leach). Genre important de l'ordre des *Scorpions*, ayant pour type le *B. europæus* L., ou *Scorpion jaune* du midi de l'Europe, plus connu sous le nom de *B. occitanus* Amor., et placé par Hemprich et Eremberg dans leur genre *Androctonus*, le nom de *Buthus* Leach ayant été longtemps détourné de son acception primitive et appliqué à tort par beaucoup d'auteurs à un groupe correspondant aux *Heterometrus* d'Eremberg. Le genre *Buthus* est devenu le type d'une famille caractérisée par la forme du sternum, qui est très retréci en avant et triangulaire; les téguments sont ordinairement pourvus de carènes granuleuses; les yeux latéraux sont normalement au nombre de trois, mais il s'y joint

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

parfois de petits yeux accessoires; les peignes sont étroits, allongés et pourvus d'un grand nombre de dents; la partie caudiforme est toujours longue et ordinairement pourvue de carènes granuleuses qui atteignent leur maximum de développement chez certaines espèces africaines : *B. australis* L., *B. crassicaudatus* Oliv., types de son genre *Prionurus*. Les *Buthus* proprement dits se distinguent des autres genres de la même famille, tels que les *Centrurus*, les *Trometrus*, les *Tityus*, etc., par la présence de deux dents à la marge inférieure des deux doigts des chélicères. Le genre *Buthus* est répandu dans le midi de l'Europe, en Afrique et en Asie; il n'a jusqu'ici aucun représentant en Amérique. Eug. Simon.

BUTHYRITE (V. Résine [Paléontologie]).

BUTI (Lodovico), peintre italien, qui florissait dans la seconde moitié et à la fin du xvie siècle. Il fut élève de Santi Titi. La galerie des Offices possède de lui une *Multiplication des pains*. Il a peint aussi des fresques à Rome et à Florence. Il fut de ceux qui prirent part à la pompe funèbre de Michel-Ange.

BUTIGELLA (Girolamo), jurisconsulte, né à Pavie en 1470, mort à Rome en 1515. Il appartenait à une famille d'hommes de loi et se distingua de très bonne heure par une mémoire extraordinaire. Il lui arriva de réciter pendant trois jours, en public et devant toute l'Université, tous les passages qu'on lui demanda du douzième livre du *Digeste*, de plusieurs livres du code, des *Décrétales* de Boniface, des *Institutes* de Justinien, des œuvres de Virgile, Ovide, Valère Maxime, Pline le naturaliste. Après avoir enseigné le droit à Pavie, puis à Padoue, il fut appelé par Louis XII au Parlement de Grenoble et enseigna en même temps le droit dans cette ville. Butigella fut un de ceux qui conseillèrent au roi de France de convoquer un synode à Pise contre le pape Jules II. Celui-ci se vengea en le frappant d'excommunication. Mais Léon X ayant succédé quelque temps après à Jules II, Butigella se réconcilia avec l'Eglise et fut même appelé par le pape à Rome où il enseigna le droit jusqu'à sa mort. Il y acquit une telle réputation, qu'on lui fit des funérailles solennelles aux frais de la ville et qu'on lui érigea un monument dans l'église de la Minerve. E. G.

Bibl. : *Index Labitti*, p. 941. — Taisand, *les Vies des jurisconsultes anciens et modernes*; Paris, 1737, in-4.

BUTIN. On désigne sous ce nom l'ensemble des objets enlevés au vaincu par le vainqueur, conformément aux usages de la guerre. Le butin est contemporain des premières armées qui n'avaient souvent pas d'autre solde. Dans les troupes soumises à une discipline exacte, le butin était un bien public, dont l'emploi dépendait de la volonté du chef, et dont le partage se faisait avec ordre. Chez les Juifs, ce qui avait été pris à la guerre était remis au grand-prêtre et aux princes du peuple, qui répartissaient le tout, par portions égales, entre ceux qui avaient combattu et le reste de la multitude. Néanmoins, le grand-prêtre prélevait, à titre de prémices du seigneur, un cinqcentième de ce qui avait été enlevé à l'ennemi, tant en hommes, qu'en bœufs, ânes et brebis, et les lévites, gardiens du tabernacle, prélevaient à leur tour un cinquantième de ce butin. Le livre des Nombres nous apprend qu'après la défaite des Madianites, les officiers de l'armée offrirent au Seigneur tous les ornements d'or qui se trouvaient dans le butin. Chez les Grecs, dans la société homérique, le butin était distribué par les soins du chef le plus élevé, et à portions égales ; mais une part plus considérable que les autres était toujours octroyée au chef. Les captifs, hommes, femmes et enfants, faisaient partie du butin et devenaient les esclaves de ceux à qui ils échéaient en partage. Plus tard, à Sparte, la répartition se faisait au gré du général et suivant la valeur dont chacun avait fait preuve dans l'action; mais avant ce partage, auquel le général avait part pour un dixième, on prélevait une partie des armes, pour être placées dans les temples, et une portion de l'argent, que l'on employait en dons affectés le plus souvent au temple de Delphes. Alexandre le Grand se servait du butin, soit pour récompenser ses soldats, soit pour subvenir aux frais de la guerre.

Chez les Romains, le produit du butin devait entrer dans le trésor public, après que le questeur en avait fait la vente. Cependant cette loi n'était pas toujours observée et les consuls affectaient souvent une partie du butin à l'ornement de leur triomphe, ou à celui des édifices publics, et surtout du Forum, ou bien encore à des constructions de temples et à des jeux publics. D'autres fois le butin était distribué en tout ou en partie à l'armée. Lorsque Tarquin fut vainqueur des Sabins, il prit le dixième de l'or et de l'argent pour construire un temple et donna le reste aux soldats, à qui il avait déjà donné les esclaves et tout ce qu'ils avaient pu enlever. Aulus Posthumius, marchant contre les Volsques, avait voué leur temple à Bacchus, Cérès et Proserpine, dans le cas où il serait vainqueur. Il s'acquitta de son vœu après la victoire, en prélevant le dixième du butin. Cincinnatus, après s'être rendu maître de Corbion et avoir fait porter un butin considérable à Rome, refusa, malgré les vives instances du Sénat et de sa propre famille, d'en percevoir une part si petite qu'elle fût ; Fabricius s'honorait également de ne s'être jamais rien approprié de l'immense butin qu'il avait fait dans ses guerres. Quand les troupes de la République reprenaient à l'ennemi le butin fait par lui précédemment sur les Romains ou leurs alliés, ce butin était ordinairement rendu à ses premiers propriétaires. Quelquefois les dépouilles de l'ennemi étaient brûlées en l'honneur des dieux. Quand une ville ou un camp devaient être livrés au pillage, cet acte ne commençait qu'au signal donné par le général. Un détachement qui ne pouvait pas se monter à plus de la moitié de l'effectif des troupes, était envoyé au pillage, tandis que le reste de l'armée demeurait sous les armes. Le butin fait était rapporté par les soldats à leur légion.

La part de butin que recevait chaque soldat chez les Romains atteignait parfois des sommes relativement élevées. Ainsi, après le pillage de l'Epire, par les troupes de Paul-Emile, vainqueur de Persée, où 150,000 esclaves firent partie du butin, chaque soldat eut 200 deniers (de 3 à 400 fr.) et chaque cavalier 400. En outre, Paul-Emile, lors de son triomphe, donna 100 deniers à chaque soldat, 200 aux centurions et 300 aux cavaliers. Chez les Francs, le butin se faisait également suivant un certain ordre, mais les parts en étaient tirées au sort. Cependant les guerriers cédaient ordinairement au chef la part que celui-ci désirait avoir. C'est à ce titre que Clovis réclamait, pour le rendre à Saint-Remi, le fameux vase enlevé dans une église de Reims, en 486, lorsqu'un soldat, frappant le vase avec sa francisque, déclara hautement que le roi ne devait avoir que ce que le sort lui donnerait. D'après Joinville, parlant de la prise de Damiette, après laquelle le roi Louis IX convoqua les prélats et barons pour délibérer sur le partage à faire du butin, l'usage aurait été à cette époque d'accorder un tiers du butin au chef de l'armée et de partager le reste en commun. La meilleure part de butin, au moyen âge, paraît avoir été la rançon que l'on imposait aux prisonniers, s'ils voulaient avoir la vie sauve (V. Rançon). En 1356, nous voyons Duguesclin, le bon chevalier, abandonner le butin tout entier à ses soldats. Au siècle suivant, les Suisses, après leur victoire de Granson, établirent des commissaires *butiniers*, pour faire le partage des riches dépouilles du duc Charles de Bourgogne.

Chez les musulmans, la règle de répartition du butin, posée par Mahomet, voulait que le cavalier reçût le double du fantassin, après que le butin avait été rassemblé et que le chef en avait prélevé le cinquième. L'usage du butin a été abandonné depuis l'établissement d'une solde régulière et permanente. Il en subsiste encore, cependant,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

un vestige dans le partage des prises faites par les partisans (V. Prise). Le général Hoche, dont on ne peut suspecter la droiture, le désintéressement et l'honnêteté, était partisan du butin dans certaines circonstances, et le regardait volontiers comme un stimulant efficace de la valeur du soldat. C'est lui qui, à la bataille de Wœrth, eut l'idée de lancer ses soldats sur une batterie ennemie, en disant : « à 400 livres la pièce ! » Plus tard, quand il préparait son expédition d'Irlande, il s'occupa des règles à tracer pour le partage du butin à faire sur les Anglais : « Si le soldat était philosophe, disait Carnot, il ne se battrait pas. » Telle n'était pas la manière de voir du maréchal Bugeaud : « Tout ce qui appartient à l'armée ennemie, dit-il dans ses *Maximes sur l'art de la guerre*, est à bon droit la proie du vainqueur ; mais rien ne doit jamais devenir butin individuel. L'usage qui attribue à un soldat le cheval dont il s'empare est mauvais au point de vue moral, et offre, au point de vue militaire, plus d'inconvénients que d'avantages, etc... » Quoi qu'il en soit, nos mœurs actuelles tendent de plus en plus à s'opposer à ce que le soldat tire un profit matériel du devoir qu'il remplit en combattant pour la patrie. Ed. Sergent.

BUTKENS (François-Christophe), historien et généalogiste belge, né à Anvers en 1590, mort à La Haye en 1650. Il fut prieur du monastère de Saint-Sauveur, de l'ordre de Cîteaux, à Anvers. Il était très érudit en matière d'histoire et d'antiquités belges ; d'autre part, il avait fait une étude spéciale de la généalogie des principales familles de son pays ; les tribunaux recouraient souvent à ses lumières pour élucider les questions généalogiques soulevées dans les procès. Les deux principaux travaux de Butkens sont : 1° *Annales généalogiques de la maison de Lynden* (Anvers, 1626, in-fol.) ; on a reproché à l'auteur d'avoir accepté trop légèrement certains documents apocryphes fournis par la famille de Lynden ; 2° *Trophées sacrés et profanes du duché de Brabant* (1637, puis 1652), premier volume seul ; cet ouvrage a été complété par Jaerens, héraut d'armes (La Haye, 1724-26, 4 vol. in-fol.). Excellent, au point de vue de l'histoire du duché, cet ouvrage ne doit être consulté qu'avec réserve quand il traite des généalogies. — Christophe Butkens eut un frère, *Henri* Butkens, prieur de l'abbaye d'Oudenbourg, dont les travaux généalogiques sont souvent cités.

Bibl. : De Wind, *Bibl. der ned. Gesch.* — Sanderus, *Brabantia illustrata.* — De Limburg-Stirum, *Notice sur C. Butkens*, dans la *Biog. nat. belge.*

BUTLER (Walther), colonel irlandais au service de l'Autriche, mort à Schorndorf (Souabe) le 25 déc. 1634 ; il est surtout connu par la part qu'il prit au meurtre de *Wallenstein* (V. ce nom). On l'en récompensa par le titre de comte, que ses descendants portent encore en Bavière.

BUTLER (Charles), philologue et littérateur anglais, né à Wycombes (Buckinghamshire) en 1560, mort à Lawrence-Wotton (Hampshire) en 1647. Il étudia à Oxford et entra dans les ordres. Auteur d'un traité de rhétorique en latin, publié en 1629, et d'autres ouvrages de même nature, dont le plus important est *The English Grammar or the Institution of Letters, Syllables and Words in the English Tongue* (Oxford, 1633, in-4). Il s'y plaint des caprices de l'orthographe anglaise et propose l'adoption d'un système suivant les sons. Il écrivit encore *The Feminine Monarchy* et aussi *Treatise concerning Bees and the due ordering of Bees* (1609, in-8) ; *The Principles of Musik in Singing and Setting*, dernier livre, qu'Hawkins considère comme de grande valeur (1636, in-4).

BUTLER (Samuel), poète satirique anglais, né à Strensham (Worcestershire) le 3 fév. 1612, mort à Londres en 1680, fils d'un fermier. Il étudia d'abord la peinture avec Samuel Cooper, puis fut clerc de justice de paix. Il voyagea quelque temps en France et en Hollande, entra dans la maison de la comtesse de Kent et y connut le puritain sir Samuel Luke, ce qui lui donna sans doute l'idée de son fameux *Hudibras*. Il avait quarante-sept ans lorsqu'il publia une poésie en faveur des Stuarts, *Mola Asinaria*, et cinquante lorsqu'il donna la première partie d'*Hudibras* (1663-1671), critique incisive contre les Presbytériens, représentés par le juge Hudibras et les Indépendants, représentés par le secrétaire Ralph. Cette épopée comique a été comparée à tort à Don Quichotte. Elle lui est bien inférieure, manque d'action et se passe en discours. Charles II, qui l'admirait beaucoup, ne paraît pas cependant avoir payé le poète autrement qu'en louanges, car il le laissa vieillir misérablement. *Hudibras* qui eut l'honneur d'être illustré par Hogarth, fut édité plusieurs fois et traduit en vers français par John Townley, avec notes (Londres, 1797). Le *Magasin encyclopédique* donne la clef des personnages (t. IV, 227) Butler a laissé en outre l'*Eléphant dans la lune*, satire contre les pédants et les bévues de la Société Royale de Londres. Ses œuvres complètes ont été publiées en 2 vol. in-8, 1774 ; 3 vol. in-4, 1793 ; 3 vol. in-8, 1819. On lui a élevé un monument à l'Abbaye de Westminster en 1721. Hector France.

BUTLER (Joseph), théologien et philosophe anglais, né à Wantage (Berkshire) en 1692, mort à Bath en juin 1752. Son père, après avoir fait fortune dans l'industrie des tissus, s'était retiré dans une maison de campagne, située aux environs de la ville, et qui existe encore aujourd'hui. Le jeune Butler fit de bonnes études sous la direction du Rév. Philip Barton, puis sous celle de Samuel Jones, à Tewkesbury. A vingt-deux ans, étant encore étudiant dans cette dernière ville, il écrivit la première de ses remarquables lettres à Clarke ; il y exprime son désir de trouver une preuve vraiment démonstrative de l'existence de Dieu, indiquant ainsi que la méthode de Clarke ne le satisfaisait pas entièrement. En 1714, à l'âge de vingt-trois ans, Butler, décidé à entrer dans l'Eglise anglicane, commençait ses études théologiques à Oxford. Il fut ordonné en 1717, et l'année suivante, grâce à l'influence de son ami Talbot, jointe à celle de Clarke, il obtint les fonctions de prédicateur à Rolls Chapel, puis bientôt devint recteur de Stanhope. En 1726, il publia ses célèbres sermons au nombre de quinze. C'était un choix de ceux qu'il avait prêchés pendant huit années à Rolls Chapel ; les autres furent sans doute brûlés avec tous ses papiers, conformément à ses dernières volontés. Quelque temps après, son ami Secker l'introduisait dans la société intime de la reine Caroline, et il fit partie avec Clarke, Hoadley, Sherlock, Secker, de ces fameux soupers où s'agitaient les plus hautes questions de la philosophie et de la théologie. — En 1736, Butler publia son grand ouvrage *The Analogy of Religion natural and revealed, to the constitutions and course of nature.* En 1738, Robert Walpole lui offrit l'évêché de Bristol, qu'il accepta, malgré la modicité du revenu attaché à ce siège ; mais bientôt après, le décanat de Saint-Paul lui assura de plus larges ressources. En 1749, sur le désir formel du roi, il fut nommé évêque de Durham, siège important et riche, qui lui donnait entrée au Parlement. Il ne l'occupa que peu de temps, car il mourut après une courte maladie, à l'âge de soixante ans.

Butler fut un contemplatif, ami de la solitude et de la retraite. S'il eut peu de goût pour les nombreuses relations, il sut conquérir et s'attacher jusqu'à la fin un petit nombre d'amitiés sûres. Ses biographes rendent témoignage de sa charité : il ne savait pas résister aux demandes de secours qui l'assaillaient de toutes parts. L'affabilité de son accueil, sa politesse extrême, sont attestées de tous ceux qui entrèrent en rapport avec lui. La dignité de son caractère répondait à l'élévation de son esprit.

L'œuvre de Butler est, comme étendue, peu considérable ; outre quelques sermons prononcés de 1738 à 1748 et une adresse au clergé de Durham, on n'a conservé

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de lui que les quinze sermons publiés en 1726, et l'*Analogie*. Mais ces deux ouvrages ont suffi pour lui assurer un des premiers rangs parmi les écrivains et les théologiens philosophes de l'Angleterre. Parmi les quinze sermons prononcés à Rolls Chapel, cinq seulement ont une valeur philosophique : les trois premiers, le onzième et le douzième. Les trois premiers portent le titre commun : *Sur la nature humaine*, avec une *Dissertation sur la vertu*, qui primitivement était un des chapitres de l'*Analogie*, les sermons sur la nature humaine renferment ce qu'on pourrait appeler la morale de Butler. L'idée fondamentale de cette morale, c'est que la nature humaine constitue un système, un ensemble formé par des éléments multiples et d'inégale importance : appétits, passions, affections, etc. Ces éléments ont entre eux des relations déterminées qu'il s'agit de connaître, et parmi toutes ces relations, la plus importante, c'est celle qui exprime la suprématie de l'un d'eux, la réflexion ou conscience, sur tous les autres. La nature humaine n'est vraiment connue que quand sont connus eux-mêmes ces éléments, leurs rapports et aussi le but en vue duquel est manifestement faite cette constitution morale de l'homme : ce but c'est la vertu. Parmi les éléments reconnus par Butler dans la nature humaine, deux lui paraissent également primitifs et irréductibles : l'amour de soi et l'amour du prochain. A la différence des utilitaires, tels qu'Épicure, Larochefoucauld, Helvétius, Bentham, Butler reconnaît l'amour du prochain comme aussi naturel et essentiel à notre constitution morale que l'amour-propre. Il n'admet pas d'ailleurs qu'il y ait d'opposition réelle entre ces deux principes, et l'homme travaille tout autant, sinon plus, à son propre bonheur en aimant ses semblables et en agissant conformément à cet amour, qu'en obéissant à l'amour de soi. Mais, nous l'avons dit, par-dessus tous les éléments constitutifs de notre nature morale, Butler en distingue un qu'il appelle indifféremment *conscience*, *raison morale*, *sens moral*, *raison divine;* plus généralement, c'est pour lui le *pouvoir de réflexion*, la *faculté d'approuver ou de désapprouver (approving or disapproving faculty)*. C'est, dit-il encore « une capacité de réfléchir sur les actions et caractères, d'en faire un objet pour notre pensée ; et en agissant ainsi, naturellement et inévitablement, nous approuvons certaines actions, à ce point de vue spécial qu'elles sont vertueuses et méritoires, et nous en désapprouvons d'autres, comme vicieuses et dignes de châtiments » *(Dissertat. sur la nat. de la vertu)*.

La conscience a un double rôle : non seulement elle juge les actions avant comme après leur accomplissement et les déclare bonnes ou mauvaises, mais encore « elle se qualifie elle-même comme guide de conduite et de vie, par où elle se distingue et se pose en face de toutes les autres facultés ou principes naturels d'action, de la même manière que la raison spéculative juge directement et naturellement de la vérité ou de l'erreur spéculatives, en même temps qu'elle sait, par une conscience réfléchie, que le droit d'en juger lui appartient ». L'existence d'une telle faculté est attestée par le consentement universel ; partout les hommes ont distingué le bien du mal, le vice de la vertu ; partout ils ont été d'accord sur les conditions essentielles de la bonne conduite et de l'ordre social : la justice, la véracité, l'amour du bien public. On ne saurait contester davantage que la conscience ait une supériorité de nature sur tous les éléments constitutifs de l'homme moral. Cette supériorité n'est pas une *puissance* (power); elle est une *autorité* (authority). Les autres principes pourraient, *en fait*, être souvent, toujours même, les plus forts; la conscience n'en reste pas moins le souverain de droit. « Qu'elle ait la force comme elle a le droit, qu'elle ait le pouvoir comme elle a visiblement l'autorité, elle gouvernerait absolument le monde » (Serm. II). Faculté intuitive, comme la raison, la conscience est, de soi, infaillible; cependant une complaisance coupable pour nous-mêmes réussit trop souvent à nous aveugler sur la valeur morale de notre caractère et de nos actes. Mais nous sentons toujours, quoi que nous en ayons, qu'un examen plus sincère dissiperait nos illusions et nos sophismes, et nous montrerait à nos propres yeux tels que nous sommes. Quant au fondement métaphysique sur lequel repose l'obligation d'obéir à la conscience, il n'est autre, selon Butler, que la volonté divine : c'est Dieu même qui nous a donné cette faculté comme loi de notre nature et guide souverain de notre conduite. Mais la volonté de Dieu n'est pas arbitraire ; elle n'est que l'expression de sa raison. — Cette remarquable théorie de la conscience fait de Butler l'un des représentants les plus éminents de la morale dite *intuitioniste*, en opposition à la morale empirique ou utilitaire. Butler manque sans doute de précision et de profondeur dans la détermination du principe de l'obligation morale ; néanmoins sa distinction entre l'*autorité* et le *pouvoir* annonce l'impératif catégorique de Kant.

Sur la nature de la vertu, Butler se sépare également de l'utilitarisme traditionnel. Sans doute, il admet que l'homme doit rechercher son propre bonheur ; mais c'est qu'il est conforme à la nature de l'homme que la prudence, l'amour raisonnable de soi-même, aient l'empire sur les tendances inférieures et les impulsions irréfléchies. A plus forte raison, pour être heureux, l'homme devra-t-il obéir à l'amour du prochain. Mais s'il est permis de penser que Dieu s'est proposé pour but unique et suprême le bonheur universel, et que la bienveillance constitue à elle seule tout le caractère moral de la Divinité, pour l'homme il n'en va pas ainsi. Ni la bienveillance n'est toute sa vertu, ni le bonheur du plus grand nombre, la fin suprême que nous devons poursuivre. Nous ne pouvons contribuer au bonheur du monde que d'une manière indirecte, en observant les règles de conduite que la conscience nous révèle et qui sont d'institution divine. Si Dieu nous a constitués tels que nous sommes, c'est qu'il a prévu que cette constitution produirait, tout compensé, plus de bonheur, que s'il nous avait formés avec une disposition exclusive à la bienveillance générale. Prétendre se diriger en tout par le principe du plus grand bonheur universel serait fort dangereux. Comment être assuré, en effet, que dans telle circonstance particulière, cette préoccupation pour l'intérêt de tous n'aura pas pour résultat un excédent de malheur ? Qui donc peut se flatter d'avoir la perspicacité nécessaire pour démêler toutes les conséquences utiles ou funestes d'une action ? Par là encore, Butler se distingue nettement des théoriciens de l'utilitarisme. Le principe sur lequel Bentham essaiera plus tard de fonder la morale : *le plus grand bonheur possible du plus grand nombre possible*, est, par avance, détruit.

Le grand ouvrage de Butler, l'*Analogie*, parut (1736) au moment où la controverse déiste passionnait en Angleterre tous les esprits. Butler s'y propose d'établir la nécessité d'une révélation ; mais il a aussi en vue de réfuter les matérialistes qui nient l'immortalité de l'âme et les adversaires du dogme de la Providence. Dans la première partie de l'ouvrage, Butler montre qu'il y a analogie entre la constitution et le cours de la nature et la religion naturelle ; dans la seconde, la même analogie est établie par rapport à la religion révélée. Étant accordé qu'un Dieu existe, qui a créé l'univers et qui gouverne toutes choses par des lois générales, on doit conclure, par analogie, de ce qui est connu à ce qui ne l'est pas ; si donc il est prouvé par expérience qu'en conséquence de la constitution du monde et de l'ordre qui existe ici-bas, la vertu est l'essentielle condition du bonheur humain sur la terre, on inférera légitimement qu'elle consommera notre bonheur dans une autre vie : réciproquement, au vice qui nous rend déjà malheureux dans le temps, doivent être attachées dans l'éternité des peines qui ne finiront pas. L'analogie, en effet, est une ressemblance entre deux relations ; un certain rapport est cons-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

taté dès cette vie entre les lois du monde et la conduite vertueuse ou vicieuse de l'homme : un rapport analogue doit exister entre cette même conduite et les conditions de l'existence dans une vie future. Mais avons-nous des motifs de croire à l'existence d'une vie future? Butler s'efforce de le montrer; mais il faut avouer que ses preuves en faveur de l'immortalité de l'âme sont assez faibles. Aussi la force de son argumentation totale en est-elle sérieusement compromise.

Après l'immortalité de l'âme, dont la démonstration fait l'objet du premier chapitre, Butler établit successivement, par analogie avec ce que révèle l'expérience de cette vie, que chacun dans l'autre monde sera récompensé ou puni (ch. II); que ces peines et récompenses seront en rapport avec ce genre de conduite que nous appelons vertueuse ou vicieuse, bonne ou mauvaise moralement (ch. III); que la vie présente est un état d'épreuve (ch. IV) et de discipline (ch. V) à l'égard de l'autre vie; que les objections tirées de la doctrine de la nécessité ne détruisent pas l'idée d'un gouvernement divin du monde (ch. VI); qu'enfin les difficultés qu'on peut élever contre la sagesse et la bonté de ce gouvernement s'évanouiraient avec une connaissance du plan providentiel plus parfaite que celle qu'il nous est possible d'avoir ici-bas (ch. VII).

Les vues intéressantes et pénétrantes qui remplissent cette première partie de l'*Analogie*, sont: qu'*en général*, même ici-bas, la vertu est plus heureuse que le vice; qu'un Etat, dont tous les citoyens seraient vertueux, atteindrait *ipso facto* le comble de la prospérité et de la puissance; que les épreuves de la vie présente trouvent leur explication quand on les considère comme conditions pour former l'homme à la vertu et lui mériter le bonheur futur; que si la plupart des âmes s'endurcissent néanmoins dans le mal et se préparent ainsi une éternité de malheur, on n'en doit pas accuser la Providence, puisqu'on voit de même, sans songer à s'en scandaliser, des millions et des milliards de germes, plantes ou animaux, condamnés à l'avortement, pour un petit nombre d'élus qui parviennent à leur développement complet: doctrine contre laquelle proteste le sentiment de la justice, mais où l'on trouve comme une application anticipée du principe darwinien de la sélection naturelle, à la vie future aussi bien qu'à la vie présente. Butler admet encore qu'après la mort, l'âme poursuivra librement une voie progressive, grâce aux facultés actives qu'elle conservera, et à d'autres plus parfaites, qui ne se manifesteront sans doute en elle qu'à ce moment. Enfin, il n'est pas éloigné d'accorder une âme immortelle aux animaux eux-mêmes. La discussion du système de la nécessité, qui remplit le chap. VI, est confuse et insuffisante. Butler confond la nécessité et le fatalisme et il affirme la liberté plutôt qu'il ne la démontre. Il va jusqu'à appeler châtiments et récompenses les plaisirs et les douleurs des animaux.

Dans la seconde partie de l'*Analogie*, Butler fait presqu'exclusivement œuvre de théologien. Il présente les preuves de la divinité du christianisme, soutient que les contradictions entre la religion naturelle et la religion révélée ne peuvent être qu'apparentes, défend la réalité des miracles, la doctrine de médiateur, etc. Il admet d'ailleurs que les preuves de la religion révélée ne sont pas absolument rigoureuses, qu'elles laissent place au doute, mais qu'elles ont une probabilité suffisante au point de vue pratique, le seul qui importe véritablement en ces matières.

Nous n'entrerons pas dans une discussion de l'*Analogie;* nous n'essaierons pas davantage de montrer l'emploi vraiment philosophique qu'il serait possible de faire, aujourd'hui encore, du raisonnement analogique, en faveur des dogmes essentiels de la religion naturelle. Disons seulement que, malgré tous ses mérites, l'ouvrage de Butler ne répond plus guère aux préoccupations de la pensée contemporaine. Il prend comme accordée l'existence d'un Dieu personnel, intelligent, *gouverneur moral* du monde : on voudrait là-dessus quelque démonstration. Sur la vie future, sur la liberté, même insuffisance de preuves. Butler n'est pas un métaphysicien; il se préoccupe moins de science que d'édification. Sa vraie gloire, c'est celle du moraliste; l'affirmation de la conscience, comme principe souverain de l'âme humaine, les analyses délicates et pénétrantes des *sermons*: voilà par où il mérite encore l'attention respectueuse des libres esprits, et si l'*Analogie* survit à tant d'œuvres théologiques des derniers siècles, c'est principalement à la hauteur de l'inspiration morale qu'elle le doit. L. CARRAU.

BIBL.: Outre les histoires générales de la philosophie moderne, V. COUSIN, *Cours d'histoire de la philosophie moderne.* — JOUFFROY, *Cours de droit naturel*, 19e leçon. — MACKINTOSH, *Histoire de la philosophie morale.* — FRANCK, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, art. *Butler.* — Leslie STEPHEN, *History of religious thought in the eighteenth century.* — Lucas COLLINS, *Butler;* Londres, 1881. — L. CARRAU, *la Philosophie religieuse en Angleterre depuis Locke jusqu'à nos jours*, ch. II et III; Paris, 1888. — La dernière édition de l'*Analogie* et des sermons est de 1882, Londres; l'*Analogie* a été traduite en français; Paris, 1821.

BUTLER (Alban), théologien et hagiographe catholique, né en 1710, mort en 1773. Il fit ses études au collège anglais de Douai et demeura attaché à cet établissement célèbre, comme professeur de philosophie et de théologie. Sur le continent, ses relations avec quelques-uns des plus hauts personnages de son pays contribuèrent à faire de lui un des auxiliaires les plus indispensables de l'œuvre des missions anglaises. Il fut pendant de longues années l'agent du catholicisme dans le centre et le nord de l'Angleterre. Spécialement attaché à la famille du duc de Norfolk en qualité de chapelain, il se chargea de l'éducation du neveu de ce grand seigneur. Homme d'études et de recherches patientes, Butler consacra ses loisirs à des travaux d'histoire ou de théologie spéculative fort estimés. Universellement aimé et réputé par tous ceux de son parti, il eut l'honneur d'être nommé président du collège anglais de Saint-Omer, dignité dont il resta investi jusqu'à sa mort. Ses principaux ouvrages sont: *Lives of the saints* (1745, 5 vol. in-4), souvent réimprimé, notamment à Dublin, 1779-80, à Edimbourg, 1799-1800, à Londres, 1812-13, Dublin, 1833-36; *Travels through France and Italy, and part of austrian, french and dutch Netherlands, during the years 1745-1746* (Edimbourg, 1803); *The moveable feasts, fasts, and other observances of the catholic church with life, by Charles Butler, to which is added a continuation of the feasts and fasts by a catholic priest* (Dublin, 1839); *Meditations and discourses on the sublime truths and important duties of christianity* (edited by Charles Butler, Londres, 1791-3); et quelques biographies détachées, *Short life of Sir Toby Matthews; Life of Mary of the Cross, a pious nun in the english convent of the poor Clares at Rouen.* — L'ouvrage principal de Butler, *Lives of the Saints*, a été traduit en français par les abbés Godescard et Marie (1763 et suiv., 12 vol.).

G. DE LA QUESNERIE.

BUTLER (Weeden), théologien et pédagogue anglais, né à Morgate en 1742, mort à Greenhill le 14 juil. 1823. Destiné d'abord à la carrière du droit, Butler entra dans l'Eglise et fut, pendant quelque temps pasteur à Pimlico, Londres. Il dirigea ensuite une institution privée d'enseignement classique à Chelsea. — Ses principaux ouvrages sont: *Jortin's Tracts* (1790); *Wilcock's Roman conversations* (1797); *The Cheltenham guide.*

BUTLER (Charles), publiciste et jurisconsulte anglais, né en 1750, mort en 1832, neveu d'Alban Butler. Catholique, il fut élevé au collège de Douai; l'acte de Georges III lui permit d'embrasser la profession d'avocat (1791), toutefois il donna surtout des consultations. Il mit son grand talent de publiciste au service de la cause catholique et contribua à l'émancipation de ses coreligionnaires. Ses œuvres sont nombreuses. Nous citerons les biographies de Fénelon (1810), de l'abbé de Rancé, de Tho-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mas a Kempis (1814), de l'Hospital et d'Aguesseau (1814), la continuation des vies des saints de son oncle (1823); parmi ses écrits de polémique : *A Letter to a noble man on the proposed repeal of the penal laws again the irish roman catholics* (1801) ; *A Letter to a catholic gentleman of Ireland, on Bonaparte's projected invasion* (1803) et surtout l'éloquent *Appeal to the protestants of Great-Britain and Ireland*. Mais la réputation de Charles Butler vient de son ouvrage juridique, *Notes to Coke upon Littleton* (Londres, 1787, in-fol.), souvent réimprimé, qui forme un véritable traité de la propriété en Angleterre.

BUTLER (Samuel), philologue anglais, né en 1774, mort en 1840, évêque de Lichtfield. Il publia pour l'Université de Cambridge une grande édition d'Eschyle en 8 vol. in-8, avec des notes et des commentaires (1809-1816), sans compter des poèmes en latin et quelques ouvrages de grammaire et de géographie.

BUTLER (Andrew-Pickens), homme politique américain, né dans la Caroline du Sud en 1796, mort en 1857. Avocat en 1819, membre de la législature locale en 1824, grand partisan de la politique de *nullification* en 1831, juge en 1833, sénateur du Congrès fédéral en 1846 et bientôt après président du comité judiciaire, Butler fut dans le Sénat un des plus énergiques défenseurs des droits et des intérêts du Sud. Son dernier discours dans cette assemblée, en réponse aux attaques de Charles Sumner contre le parti esclavagiste, détermina une vigoureuse riposte de l'éloquent sénateur du Massachusetts, suivie de l'agression brutale de Preston S. Brooks, neveu de Butler qui, en pleine salle du Sénat, vint frapper M. Sumner à coups de canne et l'étendit à demi mort sur la place (1856).

BUTLER (Benjamin-Franklin), avocat, général et homme politique américain, né à Deerfield (New-Hampshire) le 5 nov. 1818. Avocat à Lowell (Massachusetts) en 1841, il prit de bonne heure une part très active aux luttes politiques dans cet Etat, et fut élu membre de la législature en 1853 et du Sénat du Massachusetts en 1859. Il appartenait au parti démocratique et fut envoyé en 1860 comme délégué à la Convention de ce parti, qui se réunit à Charleston. Il proposa de réaffirmer simplement les principes énoncés en 1856 à Cincinnati par la Convention qui avait adopté la candidature de M. Buchanan, mais sa motion fut repoussée. A Baltimore, où se réunit de nouveau une partie de la Convention démocratique, il déclara ne plus vouloir siéger dans une assemblée où la traite des nègres était hautement approuvée. Dès lors, il se rangea résolument parmi les défenseurs de l'Union. Après l'élection de Lincoln et l'explosion de la guerre civile, il reçut du gouvernement du Massachusetts le grade de brigadier général de la milice, et le 17 avr. occupa Annapolis avec le 8e régiment de cet Etat. Sa marche rapide sur Baltimore empêcha la sécession du Maryland et permit au gouvernement fédéral de rester à Washington.

Butler refusa de restituer à leurs maîtres des esclaves fugitifs qui étaient venus chercher un asile dans le fort Monroe dont il avait le commandement : il devançait ainsi l'action du pouvoir exécutif et du Congrès, et se montrait aussi fougueux adversaire du Sud qu'il avait été jadis ardent démocrate. Il prit les forts Hatteras et Clark sur les côtes de la Caroline du Nord. Après la prise de la Nouvelle-Orléans par l'amiral Farragut, le général Butler, commandant des forces de terre de l'expédition, occupa la ville (mai 1862) et l'administra jusqu'en décembre avec une vigueur restée célèbre en Louisiane. On le retrouve en 1863 commandant le département militaire de la Virginie et de la Caroline du Nord, et s'efforçant de tourner Richmond par la rive S. du James River. En 1864, il occupa City Point et Bermuda Hundred et s'y retrancha pour coopérer avec l'armée de Grant, qui s'approchait par le Nord. Tenu en échec par le général confédéré Beauregard, il fut rappelé au N. du James, et ses troupes achevèrent la campagne confondues dans la grande armée du Potomac ; Butler, quelque temps après, fut relevé de tout commandement.

Après la guerre, il s'adonna de nouveau tout entier à la politique. En 1866, élu au Congrès, il prit rang parmi les radicaux républicains partisans des mesures oppressives pour la reconstitution des Etats du Sud. Puis il s'écarta peu à peu des républicains, redevint démocrate, et essaya de former avec les *Greenbackers*, les *Grangers* et les associations ouvrières, un « parti du peuple », prit de plus en plus les allures d'un démagogue et, en 1882, parvint enfin à se faire élire, par une majorité démocratique, gouverneur de l'Etat de Massachusetts, ce qui était depuis plus de vingt ans l'objet de son ambition. M. Butler est resté dans le parti démocratique, mais sans s'astreindre à aucune discipline et en prenant de plus en plus l'attitude d'un politicien excentrique et indépendant.

A. Moireau.

BUTLER (William-Allen), littérateur américain, né en 1825 à Albany. Fils d'un jurisconsulte distingué, après avoir pris ses grades à l'Université de New-York, il étudia le droit avec son père, voyagea en Europe de 1846 à 1848 et retourna en Amérique exercer la profession d'avocat. Entre temps, il s'adonna à la littérature, publia, outre divers poèmes classiques et satiriques, de nombreux articles dans la *Democratic Review* et le *Literary World*. Voici les titres de ces principaux ouvrages : *The Future* (1846) ; *Barnum's Parnassus* (1850) ; *Nothing to wear* (1857) ; *Two Millions* (1858) ; une esquisse biographique, *Martin van Buren* (1862) ; *Lawyer and client* (1871).

Hector France.

BUTOIR. On appelle *butoir* la pièce de fer contre laquelle bute la partie inférieure d'un battant de porte et qui sert d'arrêt. Les butoirs des portes cochères sont formés d'une pièce de fer recourbée à ses deux extrémités et scellée dans une pierre dure, la partie supérieure forme l'arrêt et une cavité percée au milieu du butoir et se prolongeant dans la pierre sert à fixer la porte au moyen d'un verrou.

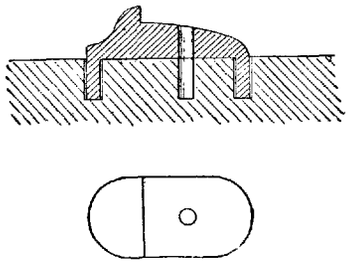

Butoir.

BUTOMACÉES (*Butomaceæ* Lindl.). Groupe de végétaux Monocotylédones, considéré par les uns comme une famille distincte, par les autres comme une simple tribu (*Butomées*) de la famille des Alismacées, caractérisée par l'ovaire libre, composé de six carpelles plus ou moins soudés entre eux à la base par la suture ventrale et contenant un grand nombre d'ovules anatropes ou campylotropes, insérés sur des placentas qui tapissent la face intérieure de chaque carpelle (V. van Tieghem, *Traité de botanique*, 1884, p. 1368). Ce groupe renferme seulement les quatre genres : *Butomus* L., *Butomopsis* Kunth, *Hydrocleis* Rich. et *Limnocharis* H. B. Ed. Lef.

BUTOME. I. Botanique. — (*Butomus* L.). Genre de plantes qui a donné son nom au groupe des *Butomacées* (V. ce mot). L'espèce type, *B. umbellatus* L., est connue sous les noms vulgaires de *Butome*, *Jonc fleuri*, *Flûteau*. C'est une herbe vivace, dont le rhizome charnu, horizontal, donne naissance, par sa face inférieure, à des fibres radicales nombreuses, et par sa face supérieure, à des feuilles linéaires-acuminées, très longues, engainantes à la base. Du centre de ces feuilles s'élève une hampe dressée, cylindrique, plus ou moins longue, terminée par une ombelle de fleurs simple, entourée à sa base de bractées membraneuses. Les fleurs, hermaphrodites et régulières, assez

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

grandes, ont un périanthe simple, de couleur rose, à six divisions persistantes, disposées sur deux rangs, et neuf étamines hypogynes, à filets libres terminés par des anthères biloculaires et introrses. L'ovaire est formé de six carpelles qui deviennent à la maturité autant de fruits secs, coriaces, s'ouvrant par la suture ventrale pour laisser échapper un grand nombre de petites graines dépourvues d'albumen. — Le *B. umbellatus* L. est commun en Europe sur le bord des étangs et des rivières, dans les fossés et les lieux marécageux. On le cultive fréquemment dans les parcs pour orner les pièces d'eau et les bassins. Son rhizome figurait autrefois dans les officines sous la dénomination de *Radix Junci floridi*. Il est, dit-on, alimentaire et se mange, dans le N. de l'Europe, à la manière des navets et des raves. Les feuilles ont été préconisées, en décoction, comme apéritives et diurétiques.

Ed. Lef.

II. Paléontologie végétale.— On a trouvé dans le tertiaire d'Œningen des fruits très caractéristiques, ne pouvant laisser aucun doute sur leur attribution au genre *Butomus;* aussi O. Heer a-t-il cru devoir créer pour eux une espèce sous le nom de *B. acheronticus*. Ces fruits ressemblent beaucoup à ceux du *B. umbellatus*, mais ils ont un style plus long. L'espèce fossile peut donc être considérée comme un type ancestral ou bien comme le même type que le *Butomus umbellatus*, mais modifié par le milieu.

P. M.

Bibl. : Paléontologie végétale.— O. Heer, *Fl. Tert. Helvt.*, III, p. 105, t. XLVI, f. 4. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, II, p. 424.

BUTONICA (Bot.). Rumphius (*Herb. Amb.*, III, tab. 114) a décrit et figuré sous ce nom le *Barringtonia speciosa* L. f., arbre de la famille des Myrtacées (V. Barringtonia).

BUTOR (Ornith.). Les Butors (*Botaurus* Steph.) sont des *Hérons* (V. ce mot) de taille très variable, les uns très petits (*Ardetta* et *Zebrilus*), les autres robustes (*Botaurus* et *Tigrisoma*), mais toujours caractérisés par l'absence d'aigrettes, par la nature molle du plumage et par la dénudation presque complète de la partie supérieure du cou, qui est garnie seulement d'un duvet fin. Cette dénudation est dissimulée par les plumes de la partie antérieure, qui sont élargies et divergentes. Celles du haut de la poitrine sont encore plus développées et dessinent une sorte de jabot. Le bec est aussi long que la tête et légèrement échancré vers le bout de la mandibule supérieure, qui est un peu infléchi en avant des sillons nasaux. Les ailes sont assez obtuses ; la queue se compose de dix rectrices peu résistantes, les jambes, emplumées sur les trois quarts de leur longueur, sont garnies sur le reste de leur étendue en avant et sur les côtés de larges scutelles, en arrière de petites plaques disposées en réseau. Le doigt médian est plus long que le tarse (sauf dans le sous-genre *Tigrisoma*), et réuni au doigt externe par une membrane qui s'étend jusqu'à la première articulation ; les ongles, surtout celui du pouce, sont robustes et allongés ; enfin le plumage, ordinairement de couleur fauve, offre un dessin particulier, consistant en une multitude de raies transversales ondulées.

Sous le nom général de Butors on réunit actuellement une vingtaine d'espèces, qui sont répandues sur divers points de l'ancien monde, du nouveau monde et de l'Océanie, et qui se répartissent en plusieurs genres ou sous-genres, appelés *Ardetta*, *Gorsachius* ou *Butio*, *Botaurus*, *Zebrilus* ou *Microcnus* et *Tigrisoma*. La plupart de ces groupes secondaires étant l'objet d'articles spéciaux (V. Ardetta, Blongios, Gorsachius, Zebrilus et Tigrisoma), nous n'avons à nous occuper ici que des Butors proprement dits. De ceux-ci on ne compte qu'un très petit nombre d'espèces, dont les plus connues sont le Butor étoilé (*Botaurus stellaris* L.), commun en Europe, dans le nord de l'Afrique et dans le sud de l'Asie, le Butor de la baie d'Hudson (*B. lentiginosus* Mont.), qui habite les régions tempérées et tropicales du nouveau monde, et le Butor tacheté (*B. pœciloptilus* Wagl.), propre au continent australien et aux terres voisines.

Le Butor étoilé atteint une longueur de 75 à 80 cent. de long sur 1m32 d'envergure et porte, à l'âge adulte, un costume d'un roux jaunâtre clair, parsemé de taches noires, dont l'une très grande occupe le sommet de la tête, tandis que les autres sont disséminées sur le corps et dessinent des raies longitudinales et transversales.

Butor étoilé (*Botaurus stellaris* L.).

C'est un oiseau d'humeur farouche et sauvage, qui ne circule guère que pendant la nuit ou au crépuscule et qui se tient caché pendant la journée au milieu des roseaux. Son vol est silencieux, sa démarche lente et paresseuse, et au repos il prend les poses les plus bizarres, rentrant le cou de façon que la tête vienne toucher les épaules. Lorsqu'il est surpris, il se défend avec courage et peut infliger avec son bec acéré de terribles blessures. Au lieu de se plaire, comme beaucoup d'autres Hérons, dans la compagnie de leurs semblables, les Butors se tiennent généralement à l'écart ; en automne, ils émigrent isolément dans les pays méridionaux et quand ils sont de retour au printemps, chaque couple s'établit dans un canton pour y nicher. C'est à cette saison que ces oiseaux font retentir leurs cris singuliers, que l'on a comparés aux beuglements d'un taureau. Le nid, grossièrement construit et situé au-dessus de la surface de l'eau, au milieu des roseaux, renferme à la fin de mai de trois à cinq œufs d'un brun verdâtre pâle que la femelle couve seule, tandis que le mâle pourvoit aux besoins de sa compagne. Ces Hérons sont d'une gloutonnerie extraordinaire, et comme ils se nourrissent principalement de poissons, ils feraient dans les rivières d'assez grands dégâts si la brièveté relative de leurs pattes ne les empêchait de s'avancer dans une eau profonde. Dans nos contrées on ne fait pas aux Butors une chasse régulière, mais il en est autrement dans le midi de l'Europe, où l'on mange ce gibier en dépit de son goût désagréable et de sa chair huileuse.

E. Oustalet.

Bibl. : Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, n° 789. — J. Gould, *Birds of Europa*, pl. 280 et 281 ; *Birds of Asia*, t. VI, pl. 64. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 2e éd., 1867, t. II, p. 307. — Brehm, *Vie des animaux*, éd. française, *Oiseaux*, t. II, p. 665.

BUTORIDES (Ornith.). Sous le nom générique de *Butorides*, le naturaliste anglais Blyth a désigné, en 1849, des *Hérons* (V. ce mot) de petite taille, un peu plus gros cependant que les *Blongios* (V. ce mot) et portant le plus souvent une livrée rayée de gris, de fauve, de noir et de vert foncé à reflets métalliques. Chez ces Hérons, le bec est

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

droit et pointu, le doigt médian plus long que le tarse; les ailes ont leur seconde et leur troisième pennes plus développées que les autres et le dos est orné de plumes effilées, en forme de lancettes. Les espèces de ce genre, qui sont au nombre d'une dizaine, et dont quelques-unes d'ailleurs sont mal caractérisées, se trouvent dispersées sur une grande partie du globe : ainsi le *Butorides striatus* (L.) habite l'Amérique tropicale, le *B. atricapillus* (Afzel.), l'Afrique équatoriale, le *B. javanicus* (Horsf.), l'Inde méridionale et la Malaisie, le *B. macrorhynchus* (Gould), l'Australie, le *B. virescens* (L.), la plus grande partie du continent américain et les Antilles.

E. Oustalet.

Bibl. : Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, nos 908 et 909. — J. Gould, *Birds of Australia*, pl. 66 et 67. — Reichenow, *Syst. Ueb. Schreitvögel*, dans *Journ. f. Ornith*, 1877, p. 253.

BUTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 261 hab.

BUTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany; 209 hab.

BUTRERON (Ornith.). Ce genre, établi par Ch.-L. Bonaparte, en 1857 (*Consp. av.*. t. II, p. 9), pour une seule espèce de Pigeon, le *Treron Capellei* de Temminck (*Pl. Col.* n° 113 et *Hist. des Pigeons*, pl. 38), ne constitue qu'une subdivision peu importante du grand genre *Treron* (V. ce mot). Le *Treron Capellei*, qui habite les îles de la Sonde et la presqu'île de Malacca, ressemble à ses congénères par les teintes vertes et jaunâtres de son plumage, mais se distingue par sa forte taille, par son bec robuste, par ses orbites dénudées, par ses ailes amples, avec la troisième rémige échancrée en dedans, et par sa queue arrondie. E. Oustalet.

BUTRET (baron C. de), horticulteur français, mort à Strasbourg en 1805. D'un désintéressement exemplaire, il renonça à son rang et à ses titres, en faveur de son frère puîné, pour se livrer à l'agriculture. Il apprit à Montreuil, près de Vincennes, l'art du jardinage, puis se rendit à Strasbourg, où il créa un magnifique jardin; forcé d'émigrer, lors de la Révolution, il se réfugia à la cour de l'électeur palatin, qui lui confia la direction de ses jardins. Il revint à Strasbourg par la suite et améliora beaucoup la culture des arbres dans les environs de cette ville. Ouvrages les plus importants : *Pain économique et examen de la mouture et de la boulangerie* (Francfort, 1767, in-8); *Objet de la mythologie*, etc. (Francfort, 1777); *Lois natur. de l'opinion et de l'ordre social* (Neufchâtel, 1778, in-8); *Taille raisonnée des arbres fruitiers* (Paris, 1793, in-8; 16e édit., 1822). Dr L. Hn.

BUTRIGARIUS, ou BUTRIGARI, ou BUTRINGARI (Jacobus), né à Bologne en 1274, mort en 1348. Il professa la science du droit et eut pour disciple le fameux Barthole. Ce jurisconsulte célèbre a laissé plusieurs ouvrages; ses *Lecturæ in Digestum vetus et in Codicem* ont été plusieurs fois imprimées, ainsi que ses traités plus succincts *de Dote* et *de Testibus*.

BUTRINTO. Ville de Turquie (V. Buthrote).

BUTRIO (Antonio de), jurisconsulte de l'Ecole de Bologne, né en 1338, mort en 1408. Il enseigna successivement le droit canonique à Bologne, puis à Ferrare et retourna en dernier lieu à Bologne. Il a rédigé des réponses et des commentaires sur le droit canonique, et fait quelques travaux moins importants sur le droit civil, c.-à-d. sur le droit romain. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ont été imprimés au xve siècle, in-fol. Une partie seulement de ses œuvres réunies forme 7 vol. in-fol. (Venise, 1575).

Bibl. : Panzirolus, *De Claris legum Interpretibus*, lib. III, cap. 27. — *Index Labitti*, p. 937. — Taisand, *les Vies des jurisconsultes anciens et modernes*; Paris, 1737, in-4, p. 94.

BUTRIUM. Ancienne ville de l'Ombrie, située près de Ravenne, aujourd'hui, dit-on, Budrio.

BUTTAFUOCO (Mathieu), général français, né à Vescovato (Corse) en 1730, mort en 1800. Buttafuoco se fit plutôt remarquer par ses négociations que par ses talents militaires. Animé d'une haine profonde contre les Génois, il fut un des agents les plus actifs du duc de Choiseul dans les négociations qui amenèrent la réunion de la Corse à la France. Député de la noblesse corse aux Etats généraux, Buttafuoco se signala par son opposition à la Révolution et émigra après la séparation de l'Assemblée constituante. Il revint en Corse en 1794 au moment où cette île venait d'être livrée aux Anglais et se montra dès lors l'ennemi acharné de la domination française qu'il avait appelée en 1768.

BUTTAGE (Agric.). Opération culturale qui consiste à accumuler de la terre au pied des plantes, de manière à constituer autour d'elles un monticule plus ou moins volumineux. Le buttage est une pratique très importante qui, appliqué à certaines plantes, donne toujours d'excellents résultats, à la condition toutefois qu'il soit exécuté en temps opportun; ce qui n'est pas toujours le cas, car le plus souvent on butte trop tard, et de ce fait on n'obtient pas, de la pratique du buttage, tous les bons résultats qu'on pourrait en attendre. Le buttage se pratique au printemps pour certaines plantes, et en automne pour d'autres. Dans le premier cas, cette opération a pour but de fortifier les plantes, de les abriter contre les agents extérieurs, notamment les gelées blanches, et d'accroître leur rendement. Le buttage, dans ce cas, est surtout appliqué aux végétaux ayant les racines peu étendues et un système aérien (tiges et feuilles) très développé, donnant, par cela même, trop de prise au vent, ce qui nuit à leur stabilité. Le buttage, en accumulant de la terre au pied, favorise l'émission de nouvelles racines qui donnent plus de fixité à la plante et augmentent les organes d'absorption, d'où résulte un accroissement dans le développement du végétal; le pavot, le maïs, la betterave, le navet et la pomme de terre sont dans ce cas. Toutefois, pour les pommes de terre, la valeur du buttage a été contestée par le célèbre agronome Mathieu de Dombasle; il n'en est pas moins vrai que cette opération est aujourd'hui pratiquée couramment dans la culture de cette plante.

Les buttages de printemps, pour être profitables, doivent être exécutés lorsque la terre est légèrement mouillée, de manière à accumuler une certaine quantité d'humidité au pied de la plante. On ne saurait trop recommander de faire les buttages de printemps de très bonne heure, alors en les fait très légers, c.-à-d. qu'on accumule peu de terre au pied de la plante, sauf à donner un peu plus tard un second buttage. En effet, cette opération est surtout profitable aux jeunes plantes qui émettent bien plus facilement des racines adventives que les plantes déjà bien développées. Cette double opération est cependant rarement exécutée par les cultivateurs, qui préfèrent bien à tort, selon nous, ne donner qu'un seul buttage, qui généralement est pratiqué tardivement. Cependant, il est bien avéré qu'en buttant à deux reprises différentes, à trois semaines ou un mois d'intervalle, les frais nécessités par cette double opération sont toujours compensés par l'excédent de produit qui en résulte. Le buttage d'automne a surtout pour objet de protéger les plantes contre le froid et l'excès d'humidité de l'hiver. Dans ce cas, le végétal doit être presque entièrement recouvert; c'est le but qu'on poursuit, en buttant, avant l'hiver, le houblon, la garance et les artichauts, par exemple. Appliqué à la betterave à sucre, dans le courant de l'été, le buttage donne parfois d'excellents résultats, dans ce cas, il a pour but de soustraire le pivot de la racine au contact de l'air, car on a remarqué que la partie de la racine sortant de terre est moins riche en sucre que la partie enterrée.

Le buttage s'exécute avec un instrument spécial nommé *buttoir*, formé de deux versoirs de charrue accolés, — on le pratique encore à la houe ou à la main. Toujours l'opération consiste à ouvrir une raie en rejetant la terre à droite et à gauche. Outre les avantages plus haut men-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tionnés, le buttage est encore excellent pour préparer les semailles de betteraves, de navets et d'autres racines sur ados, système dont M. Decrombecque, l'habile agriculteur du Pas-de-Calais, fait le plus grand cas. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le buttage est une opération délicate, qui doit être pratiquée avec beaucoup de discernement. Son principal but, tout au moins lorsqu'on l'exécute au printemps, est de maintenir l'humidité au pied de la plante; il augmente en outre l'étendue de la partie exposée directement à l'action de l'air et en facilite le dessèchement. Il doit donc être employé avec précaution dans les terres légères qui se dessèchent facilement; il n'en sera pas de même sur les terres fortes et argileuses. En exécutant le buttage, il convient surtout de ne pas briser les racines des plantes, ce qui vient à dire que les végétaux qui doivent être buttés, doivent être plantés en lignes suffisamment écartées. Le buttage, en remuant la terre entre les lignes, détruit en même temps les mauvaises herbes et constitue par ce fait un véritable sarclage; en outre il remue et aère le sol, agissant ainsi à la manière des binages (V. Binage). Albert Larbalétrier.

BUTTE. On appelle *buttes* ou *chandelles* des pièces de bois placées debout soutenant le plafond dans l'intérieur des tailles; ce boisage n'étant que provisoire est toujours très simple. Lorsqu'elles sont clairsemées, les buttes sont placées sans aucun ordre systématique, le mineur détermine leur emplacement en frappant sur les roches du plafond, le son lui indique les endroits où les premières roches du toit ne sont pas parfaites et nécessitent un soutien; mais souvent les buttes sont posées en lignes parallèles et également espacées, formant des lignes distantes d'une quantité égale à l'avancement journalier. Dans les tailles qui n'ont qu'un mètre de hauteur, des étais de 12 à 15 centim. de diamètre, alignés à des distances de 1m50, suffisent ordinairement pour donner toute sécurité; dans les tailles élevées on emploie des buttes de 20 à 30 centim. de diamètre, alignées et serrant fortement des madriers contre le toit; ces étais doivent aussi être calés perpendiculairement au plan de la couche du filon. Les buttes atteignent parfois 5 m. de hauteur, elles ont alors 40 centim. d'équarrissage, ce n'est pas une disposition à imiter. La butte est coupée de longueur; pour la poser on la dresse contre le plafond et on la chasse avec la tête de la hache de façon à l'amener à la position perpendiculaire à la stratification, on serre au faîte par un *écoin*, on assujettit à la base le pied de la butte par une petite *potelle*, parfois le pied repose sur un bout de planche ou sur un tas de minerai maintenu par un anneau de fer (fig. 1). Lorsque des buttes isolées ne suffisent pas pour soutenir le toit qui tend à s'égrener par petites places, ces buttes sont entaillées par le haut en gorge de loup et supportent des *rallonges* ou madriers qui vont de l'une à l'autre; entre le toit et les rallonges on insère un garnissage; ce système est nécessaire avec des toits schisteux et ébouleux pour obtenir du charbon suffisamment propre. Lorsque dans des tailles ainsi boisées on bat en retraite, il est facile de retirer sans danger plus de la moitié des buttes en desserrant les coins de la base ou en ouvrant le cercle qui laisse échapper le menu minerai; le reste est enlevé en partie au moyen des cordes et doit même être sacrifié si la consistance de la roche est telle que l'enlèvement ne puisse se faire sans péril. En Angleterre, pour faciliter le montage et le démontage des soutènements, on fait usage de piles rectangulaires de cadres de bois de champ superposés sur une base de menu. La possibilité de remploi de la même butte, dans les pays où le bois est rare et cher et où la fonte est à bas prix comme en Angleterre, a donné l'idée de substituer aux étais en bois des espèces de petites colonnes en fonte d'une hauteur appropriée à la puissance de la couche exploitée; ces *buttes métalliques* peuvent être pleines ou bien creuses et à section circulaire (fig. 2); elles sont formées de deux parties réunies suivant un plan oblique, une boîte circulaire emboîte cette partie. Si plus tard on veut enlever la butte il suffit de faire lever la bague d'un coup de marteau pour que la pièce supé-

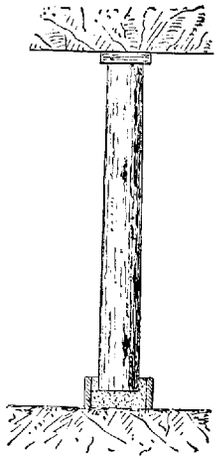

Fig. 1.

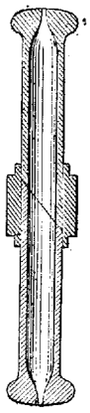

Fig. 2.

rieure puisse glisser sur le plan du joint oblique, les deux pièces tombent sur le sol et on peut les enlever pour les dresser plus loin; une chaînette réunit les deux pièces pour qu'elles ne s'égarent pas. Ces buttes métalliques pourraient être employées avec avantage plus fréquemment qu'elles ne le sont jusqu'à présent. L. Knab.

BUTTEAUX. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Flogny; 381 hab.

BUTTERFIELD, mécanicien d'origine allemande (?), mort à Paris le 28 mai 1724. Il vint s'établir à Paris, s'acquit une certaine renommée d'habileté pour la construction des instruments d'astronomie, et reçut le titre d'ingénieur du roi. On lui doit l'invention d'un cadran solaire, portatif et à boussole, qui garda son nom. Il est en outre l'auteur de divers traités: *Niveau d'une nouvelle construction* (Paris, 1677, in-12); *Odomètre nouveau* (Paris, 1681); *The making of Microscopes* et *Concerning magnetical sand*, dans les *Philosophical transactions* (1678 et 1698). L. S.

BUTTERFIELD (William), architecte anglais, né le 7 sept. 1814. M. Butterfield est un des artistes encore vivants qui ont le plus contribué en Angleterre à la renaissance du style ogival et, dans les nombreuses constructions, soit monuments publics, soit édifices privés, qu'il lui a été donné de faire élever depuis un demi-siècle, il s'est toujours efforcé, par un ingénieux emploi de matériaux différents, d'obtenir des effets de coloration naturelle, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments. Les principales œuvres de M. Butterfield pendant cette longue période sont les suivantes: le collège de Saint-Augustin, à Cantorbery; la chapelle de Keble-College et celle de Balliol-College, à Oxford; des hôpitaux à Uxbridge et à Winchester; l'école de grammaire, à Exter; l'église de Ruxby et, à Londres, les églises de Tous les Saints, de Saint-Alban et de Saint-Augustin. En 1884, M. Butterfield reçut de l'Institut royal des architectes britanniques la grande médaille d'or, décernée annuellement, avec l'autorisation de la reine Victoria, par cet Institut, à l'architecte ou au savant étranger ou anglais ayant le plus contribué au progrès de l'architecture.

Charles Lucas.

Bibl.: *Royal Institute of the British Architects; Transactions;* Londres, 1883-84, in-4.

BUTTERI (Giov.-Maria), peintre italien, né à Florence au milieu du xvie siècle, mort en 1606. Il fut élève de Bronzino et ami de Vasari. Les églises de Florence pos-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sèdent plusieurs de ses tableaux. — Il a peint un *Débarquement d'Enée en Italie*, une *Fabrique de verres*, etc. (Florence).

BUTTET (Marc-Claude de), poète français, né à Chambéry en 1530 ou 1531, mort à Genève le 10 août 1586. Il fit ses études à Paris et passa sa jeunesse à la cour de France où il connut une jeune fille de la suite de Catherine de Médicis, pour laquelle il éprouva une passion très vive. Il lui dédia, sous le nom d'Amalthée, cent vingt-huit sonnets dans lesquels il exprime un amour désespéré. Quelques auteurs ont identifié Amalthée avec Jacqueline d'Entremont, qui épousa en premières noces le comte du Bouchage et en secondes noces l'amiral de Coligny (1571), mais dans l'excellent ouvrage cité ci-dessous M. E. Ritter a démontré que c'était une erreur. Buttet revint en Savoie en 1559; il y mena jusqu'à sa mort la vie du gentilhomme campagnard. C'était un lettré et il était même assez versé dans les mathématiques et la physique. Son ami, Jean de Piochet, a dit de lui dans son *Livre de Raison* : « Le seigneur de Buttet estoit très docte de toute science, mais surtout excelloit en la géomancie, faisant des preuves quasi miraculeuses, sans touttes foys aucune superstition ». Buttet a laissé : l'*Amalthée* (2e édit., Lyon, 1575, pet. in-8) très rare; deux livres d'*Œuvres poétiques* (Paris, 1561 et 1588, in-8) ; *Epithalame d'Emmanuel Philibert de Savoie et de Marguerite de France* (Paris, 1559, in-4) ; *Ode sur la paix de Vervins* (Paris, 1559, in-4) et autres pièces de circonstance. Ces poésies ont été réimprimées par M. Philibert Soupé (Lyon, 1877, in-8) et par le bibliophile Jacob (Paris, 1881, 2 vol. in-16). MM. A. Dufour et Rabut ont publié l'*Ode à Madame Marguerite de France, duchesse de Savoie*, poème inédit en 905 vers, dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie* (1881, t. IX).

Marc-Antoine de Buttet, avocat à Chambéry, fils du précédent, a écrit le *Cavalier de Savoye* (Chambéry, 1605, in-8), apologie de Charles Emmanuel et thèse à l'appui des prétentions des ducs de Savoie sur Genève, qui lui attira une vive réplique des Genevois, à laquelle Buttet répondit par le *Fléau de l'aristocratie genevoise* (Chambéry, 1606, in-8). R. S.

Bibl. : A. de Foras, *Généalogie de la famille Buttet*, dans *Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. — Comte Oncieu de La Batie, *Note sur Buttet*, dans *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1884, t. X. — E. Ritter, *Recherches sur le poète Claude Buttet et son Amalthée*; Genève, 1887, in-8. — T. de Larroque, *Buttet*, dans *Revue critique*, 24 oct. 1887.

BUTTEVANT. Ville d'Irlande, comté de Cork, sur l'Awbeg, affluent de gauche du Blackwater; 2,370 hab. de population agglomérée. C'est une ville déchue de son ancienne importance. Ruines d'anciens édifices, notamment d'une abbaye.

BUTTLAR (Eve de), née en 1670 à Eschwœge en Hesse, de parents luthériens. Elle épousa en 1687 un réfugié français, de Vésias, maître de danse à la cour ducale d'Eisenach. Après dix ans de mariage et de vie mondaine, attirée par le mysticisme piétiste, elle s'abandonna aux plus coupables extravagances de l'illuminisme. Elle quitta son mari et fonda, en 1702, à Allendorf en Hesse, avec le candidat en théologie Winter et le jeune médecin Appenfeller, une « société religieuse et philadelphique », destinée à régénérer le monde par la liberté de l'esprit en vue de la parousie imminente de Christ. Elle annonçait qu'une nouvelle incarnation de la Trinité venait d'avoir lieu, que le Père était apparu en Winter, le Fils en Appenfeller, et le Saint-Esprit en elle-même, et qu'elle allait enfanter un nouveau Messie et devenir la « seconde Eve » de l'humanité : en foi de quoi elle se faisait appeler par ses adhérents la « Jérusalem céleste », la « Porte du paradis », la « Sagesse éternelle descendue du ciel ». Elle remplaça dans sa secte le mariage, legs impur de l'animalité, d'après elle, par l'union libre, sanctifiée par la communion mystique avec elle-même et l'obéissance absolue à ses ordres. Les dérèglements moraux de la nouvelle association lui valurent d'être successivement chassée par l'autorité civile de toutes les localités où elle s'établit; pour échapper à ces rigueurs, Eve et ses principaux adhérents se convertirent extérieurement au catholicisme à Cologne. Plus tard, fixés à Altona, ils revinrent au luthéranisme et affectèrent les dehors de parfaits chrétiens. La secte disparut après la mort d'Eve, vers l'an 1717. A. Jundt.

Bibl. : L. Christiany, *Eva von Buttlar*; Stuttgart, 1870, in-8. — E.-F. Keller, *Die Buttlarische Rotte*, dans *Zeitschrift für die historische Theologie*; Gotha, 1845, fasc. IV, in-8. — M. Göbel, *Geschichte des christlichen Lebens in der Rhein-westphälisch en evangelischen Kirche*; Coblentz, 1842, II, pp. 778-809, in-8.

BUTTMANN (Philip-Karl), philologue et grammairien allemand, né le 5 déc. 1764 à Francfort-sur-le-Main, mort à Berlin le 21 juin 1829. Il appartenait à une famille d'origine française, du nom de *Boudemont*. Il fit ses premières études classiques au gymnase de sa ville natale, et acheva son éducation à Strasbourg et à Gœttingue ; après avoir été pendant quelque temps gouverneur du prince de Dessau, il fut en 1789 attaché à la bibliothèque de Berlin, dont il devint conservateur principal en 1811; en même temps il professait au gymnase de Joachimstadt, fut chargé d'enseigner les langues anciennes au prince royal de Prusse, et devint membre de l'Académie. Pendant neuf ans, à partir de 1803, il dirigea la *Politische Zeitung (Gazette de Spener)*. La théologie l'avait d'abord attiré; mais il s'attacha plus spécialement aux études philologiques; ses travaux touchent pour la plupart à l'antiquité classique et surtout à l'antiquité grecque. Il lui resta toujours, cependant, un goût particulier pour la science qu'il avait d'abord cultivée, et il s'occupa beaucoup de philologie hébraïque et de mythologie. Ses deux principaux ouvrages sont le *Lexilogus, oder Beiträge zur griech. Wörterklärung hauptsächlich für Homer und Hesiodus* (Berlin, 1818), et sa *Grammaire grecque* (Gr. élémentaire, Berlin, 1792; Gr. pour les hautes classes, Berlin, 1819), qui eut de nombreuses éditions et est encore en usage en Allemagne; la maladie empêcha l'auteur de donner à la syntaxe les développements qu'il voulait et qui manquent à cette grammaire. Buttmann publia en outre soit dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*, soit dans d'autres recueils, des dissertations archéologiques (*Géographie ancienne des Orientaux*, 1803; *Le Sens du mot φρατρία*, 1818; *Sur les Minyens*, 1820; *Sur les Kotytties et les Baptes*, 1823; *Explication d'un fragment grec écrit sur un papyrus égyptien*, 1824, etc.), et des dissertations mythologiques (*Sur les deux premiers Mythes de l'ancienne histoire mosaïque*, 1804; *Sur le Mythe d'Héraklès*, 1810; *Sur le Mythe du déluge*, 1811; *Sur la Période mythique depuis Caïn jusqu'au déluge*, 1811; *Sur le Mythe des fils de Noé*, 1816; *Sur les relations mythiques de la Grèce avec l'Asie*, 1819, etc.) ; plusieurs de ces derniers opuscules sont réunis dans le *Mythologus* (Berlin, 1829). Enfin il publia les *Scolies sur l'Odyssée* découvertes par Angelo Mai (Berlin, 1820) et collabora aux éditions du *Polybe* de Schweighäuser et du *Quintilien* de G. Spalding. Buttmann s'occupait aussi de sciences, ou pour parler plus exactement, de l'état des connaissances scientifiques dans l'antiquité (Dissertations *Sur les constellations*, *Sur l'ambre*, *Sur l'orgue hydraulique et la pompe à feu des anciens*). Mondry Beaudouin.

Bibl. : Schleiermacher, *Eloge de Buttmann*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin*, 1830.

BÜTTNER, BYTHNER ou **BYTNER** (Victorin), philologue anglais, mort en 1670. Il enseigna quelque temps l'hébreu à Oxford et écrivit différents ouvrages concernant la langue hébraïque.

BÜTTNER (Christian-Wilhelm), naturaliste et philologue allemand, né à Wolfenbüttel en 1716, mort à Iéna le 8 oct. 1801. Dans ses voyages, il s'appliqua aux

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

langues, puis ayant connu Linné à Leyde, il chercha à les classer comme le savant suédois l'avait fait pour les produits de la nature. Il fit à Gœttingue, de 1748 à 1783, des recherches suivies sur l'histoire primitive des peuples et sur l'origine des langues, et créa en même temps des collections d'histoire naturelle qu'il vendit au gouvernement de Hanovre et au duc de Weimar. En 1783, il passa à Iéna, où il fut logé au palais par le duc de Saxe-Weimar auquel il avait cédé sa riche bibliothèque. Büttner a publié : *Tableau comparatif des alphabets de diff. peuples*, etc. (Gœttingue, 1771-79, 2 part. in-4) ; *Explic. d'un almanach impér. du Japon* (1773, in-8) ; *Observ. sur quelques espèces de ténia* (1774, in-8) ; *Tabula alphabetorum hodiernorum* (1776, in-8), etc. Dr L. Hn.

BÜTTNER (David-Sigismund-August), botaniste allemand, né à Chemnitz en 1724, mort en 1768. Il succéda à Haller dans la chaire de botanique de Gœttingue. Il n'a publié qu'un ouvrage en vers : *Enumeratio methodica plantarum carmine Jo Chr. Cuno recensitarum* (Amsterdam, 1750, in-4 ou in-8, av. 1 pl.). Büttner s'est occupé des rapports naturels et de la constitution des familles. Dr L. Hn.

BUTTOIR (Agric.) (V. Buttage, Charrue, Houe).

BUTTON (sir Thomas), navigateur et amiral anglais, mort en avr. 1634. Entré en 1589 dans la marine de l'Etat, il servit avec distinction aux Indes occidentales et en Irlande, et fut chargé en 1612 par le prince Henry, fils de Jacques Ier, de continuer les recherches d'Hudson pour le passage du nord-ouest. Parti en mai avec la *Resolution* et la *Discovery*, il pénétra en août dans la baie d'Hudson, en explora les côtes, découvrit la terre de Carey's Swan's Nest, s'avança jusqu'au 62e degré, et revint hiverner à l'embouchure d'un fleuve qu'il appela *Nelson's river*, du nom du capitaine de la *Resolution*, après avoir donné le sien à la baie voisine *(Button's bay)*. L'année suivante, il découvrit et dénomma les caps Southampton, Pembroke, l'île Mansfield, monta jusqu'au 65e degré, et revint en Angleterre, où il fut peu après nommé amiral, puis chevalier (1616). L. S.

BUTTURA (Antonio), littérateur italien, né à Vérone le 27 mars 1771, mort à Paris le 23 août 1832. Il se fit de bonne heure un renom de poète en son pays, par la publication d'assez nombreux sonnets et la traduction de la tragédie d'Arnault, *les Vénitiens ;* mais l'invasion austro-russe lui fit chercher un refuge à Paris, où il se fixa (1798) et où il fut bientôt nommé professeur de littérature italienne à l'Athénée. On a de lui : *Il Rittrato*, conte en vers (1812) ; *l'Ifigenia di Racine recata in versi italiani* (1815) ; *Saggio sull'istoria di Venezia* (Milan, 1816) ; *Discours prononcé à l'Athénée royal de Paris le 6 mars 1819 ; la Poesia, canzone* (1823) ; *l'Arte poetica di Boileau recato in italiano* (1825) ; *I quattro Poeti italiani con una scelta di poesie italiane* (1832), et autres recueils complétant ce premier choix ; un *Dictionnaire italien-français* (1832) ; diverses éditions classiques : *la Coltivazione di Luigi Alamanni* (1828) ; les œuvres complètes ou choisies de Dante, Pétrarque, Tasse, Machiavel, Alfieri, etc. ; il dirigea également la *Biblioteca poetica italiana scelta* et la *Biblioteca di prosa italiana*, publiées dans le format in-32. R. G.

BUTUA (Bot.). Nom, à la Guyane, de l'*Abuta rufescens* Aubl., arbrisseau sarmenteux de la famille des Ménispermacées (V. Abuta).

BUTUA (Géogr. anc.) Ville de Dalmatie, sur la route d'Epidamne à Scodra ; auj. *Budva*.

BUTUNTUM (Géogr. anc.) (V. Bitonto).

BUTURLIN (V. Boutourline).

BUTYLE. Nom donné à la fois à un radical hypothétique C^8H^9, non isolable, dont on admet l'existence dans les composés butyliques, et au carbure saturé, $C^{16}H^{18}$, qu'on prépare en faisant réagir le potassium sur l'iodure de butyle. Pour éviter toute confusion, il convient de désigner ce dernier sous le nom de *dibutyle*.

Le dibutyle prend naissance, d'après Kolbe, dans l'électrolyse du valérianate de potassium :

$$2C^{10}H^9KO^4 = 2(C^{10}H^9O^4 + K^2).$$

Au pôle positif :

$$2C^{10}H^9O^4 = 2C^2O^4 + C^{16}H^{18}.$$

Wurtz le prépare en faisant réagir au bain-marie et en vase clos, pendant plusieurs jours, de l'iodure de butyle et du potassium. A l'ouverture des tubes, il se dégage du butylène et on isole par distillation un liquide qui passe à 105-108°. On peut aussi opérer avec le sodium, dans un appareil ouvert, muni d'un réfrigérant ascendant. Le dibutyle est un liquide incolore, insoluble dans l'eau, bouillant à 106°, ayant pour densité 0,7057 à zéro. L'acide azotique, même fumant, ne l'attaque que lentement ; avec le brome et le chlore, on obtient des produits de substitution. Il ne régénère pas les composés butyliques. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Kolbe, *Electrolyse du valérianate de potassium*, *Ann. der Chem. und Pharm.*, t. LXIX, 261. — Wurtz, *Sur le dibutyle*, *Ann. Ch. et Phys.*, t. XLII, 144 ; t. XLIV, 278 [3].

BUTYLÈNES. Form. { Equiv. C^8H^8. Atom. C^4H^8.

On a décrit jusqu'ici trois carbures d'hydrogène répondant à cette formule : 1° le *Butylène ordinaire*, qui dérive de l'iodure de butyle normal ; 2° l'*Isobutylène*, qui dérive des alcools isobutylique et butylique tertiaire, et qui prend encore naissance dans l'électrolyse du valérianate de potassium ; 3° le *Pseudobutylène*, dérivant de l'alcool butylique secondaire.

I. Butylène ordinaire [$C^4H^8 = CH^3.CH^2.CH : CH^2$]. Syn. : *Butylène α*. — *Ethylvinyle* — *Ethyléthylène*.

Il se forme aisément par l'action de la potasse alcoolique sur l'iodure de butyle normal (Sayetzeff, Lieben). Wurtz chauffe pendant plusieurs jours au bain-marie, en tubes scellés, puis au bain d'huile à 140°, un mélange de zinc-éthyle et d'éthylène monobromé ; on refroidit fortement les tubes avant de les ouvrir et on condense les gaz qui s'en dégagent dans du brome ; on obtient ainsi un dibromure bouillant à 166°, qu'on décompose par le sodium dans des tubes épais ; on reçoit le carbure, mis en liberté, dans un tube bien refroidi. Les huiles légères de bog-head et celles qui sont obtenues du pétrole sont employées avantageusement pour la préparation du butylène. Le butylène est gazeux à la température ordinaire ; il est fortement odorant, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les pétroles ; il se condense à — 5°. En sa qualité de carbure incomplet, il s'unit avec énergie au chlore, et au brome ; il se combine avec les hydracides pour engendrer des éthers. L'acide sulfurique concentré le polymérise ; étendu d'un demi-volume d'eau, cet acide est sans action, circonstance qu'on met à profit pour le séparer de l'isobutylène et des vapeurs d'amylène.

II. Isobutylène [$CH^2C(CH^3)^2$]. Syn. : *Butylène γ*.

Il a été découvert par Boutlerow en faisant réagir la potasse alcoolique sur l'iodure butylique tertiaire. Le gaz qui se dégage est lavé à l'eau glacée, pour enlever un carbure liquide bouillant vers 70°, ainsi qu'un liquide aromatique, l'éther éthylméthylcarbinol. Puchot l'obtient presque pur en mêlant avec précaution 100 p. d'alcool isobutylique à 100 p. d'acide sulfurique, en évitant toute élévation notable de température ; on ajoute 100 p. de plâtre cuit ou de verre pilé, et on chauffe au bain de sable. On obtient ainsi 15 à 16 litres d'isobutylène et d'éther isobutylique qu'on reçoit dans du brome ; les bromures formés sont rectifiés, de manière à recueillir ce qui passe à 149—152°, constituant le bromure d'isobutylène qui sert à régénérer le carbure. — L'*isobutylène* est un corps gazeux à la température ordinaire, se liquéfiant par le froid en un liquide bouillant à — 4° (Puchot), à — 7° (Boutlerow) ; sa densité à — 13° est égale à 0,635. Il est

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

soluble dans dix fois son poids d'eau et dans soixante-deu fois son volume d'acide acétique glacial. Il s'unit à froid aux hydracides, et même à l'acide sulfurique étendu d'un demi-volume d'eau. Dans ce dernier cas, il y a polymérisation à la température ordinaire, et formation d'un acide sulfoconjugué à basse température. Il s'unit énergiquement au brome et à l'iode.

L'*isobutylène nitré*, $C^8H^7(AzO^4)$, se prépare en ajoutant goutte à goutte de l'acide nitrique dans du triméthylcarbinol. C'est une huile lourde, insoluble dans l'eau, bouillant à 154-158°, et se décomposant partiellement. Chauffé dans un tube avec de l'eau additionnée de $\frac{1}{10}$ d'alcool et autant d'acide nitrique, l'isobutylène se transforme en triméthylcarbinol, $C^8H^{10}O^2$; il est à noter que l'eau pure est absolument sans action. Lorsqu'on fait absorber de l'acide hypochloreux dans de l'isobutylène, il y a formation d'une monochlorhydrine isobutylique, $C^8H^8(ClHO^2)$, qu'on peut transformer en alcool isobutylique par l'action de l'amalgame de sodium, tandis que l'acide iodhydrique donne de l'iodure de butyle tertiaire (Salewski).

Le *bromure d'isobutylène*, $C^8H^8Br^2$, bout à 149° sous la pression de 0,737 ; il a pour densité 1,79 à 14°. Il est décomposé par la potasse alcoolique en *bromisobutylène*, C^8H^7Br, liquide bouillant à 91°.

III. Pseudobutylène [$CH^3CH : CH.CH^3$]. Syn. : *Butylène d'érythrite — Diméthyléthylène normal — Diéthylidène — Butylène* β.

Il se prépare en traitant l'iodure de butyle secondaire par la potasse alcoolique, l'oxyde d'argent humide ou l'acétate d'argent; il prend encore naissance lorsqu'on chauffe l'alcool butylique secondaire à 250°, ou qu'on distille l'alcool isobutylique avec du chlorure de zinc, ou enfin en décomposant au rouge l'alcool amylique de fermentation. Il est gazeux à la température ordinaire, mais on le liquéfie aisément dans un mélange réfrigérant ; il est alors sous forme d'un liquide incolore, d'une odeur alliacée, ayant pour densité 0,635 à — 13°5. Il bout à + 3° et se solidifie en une masse blanche, cristalline, dans un mélange d'acide carbonique solide et d'éther. Il est très peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et surtout dans l'éther; l'acide acétique glacial le dissout en notable quantité; la solution sulfurique, d'une couleur jaunâtre, se trouble par l'eau, avec séparation d'un liquide doué d'une odeur agréable, sans doute un produit polymérisé. Il se combine au brome avec un vif dégagement de chaleur ; lavé à la potasse, puis desséché sur le chlorure de calcium, le produit de la réaction constitue un liquide incolore, aromatique, ayant pour densité 1,821 à zéro, bouillant à 158°.

Plusieurs dérivés se rattachent à l'histoire des butylènes. Voici les plus importants :

1° *Chlorure de butylène*, $C^8H^8Cl^2$, obtenu par Bruylands en attaquant le méthyléthylacétone par le perchlorure de phosphore :

$$C^8H^8O^2 + PhCl^5 = PhCl^3O^2 + C^8H^8Cl^2.$$

Liquide limpide, incolore, bouillant à 95-97°, auquel la potasse alcoolique enlève successivement une ou deux molécules d'acide chlorhydrique pour former un chlorobutylène, C^8H^7Cl, bouillant à 35°, et un carbure acétylénique, C^8H^6, qui bout à 18° ;

2° *Butylène tétrachloré*, $C^8H^4Cl^4$, qu'on obtient par l'action du perchlorure de phosphore sur le chloral butylique (Hudson). Il bout vers 240° ;

3° *Butylène bromé*, C^8H^7Br. Obtenu en traitant le bromure de butylène, $C^8H^8Br^2$, par une dissolution alcoolique concentrée de potasse caustique. Liquide incolore, doué d'une odeur éthérée, insoluble dans l'eau, bouillant vers 86° ;

4° *Bromure de butylène monobromé*, $C^8H^7Br.Br^2$. On traite par le brome, en quantités équimoléculaires, le composé précédent. Liquide huileux, plus lourd que l'eau, passant à la distillation entre 208 et 215° ;

5° *Bromure de butylène dibromé*, $C^8H^6Br^2.Br^2$. On mélange 5 p. de butylène avec 3,8 p. de brome ; le mélange se prend du jour au lendemain en une masse cristaline qu'on lave avec une solution étendue de potasse et qu'on fait cristalliser dans l'alcool bouillant. C'est un beau corps cristallin, inaltérable à l'air, soluble dans alcool et dans l'éther. Il commence à s'altérer vers 120° etse décompose complètement vers 200°, sans entrer en usion.

Ed. Bourgoin.

Bibl. : Berthelot, *Synthèse des carbures d'hydrogène*, *Ann. ch. et phys.*, t. LIII, 181 [3] ; *Compt. rend. Acad. sc.*, t. XLVI, 1104. — Boutlerow, *Pseudo-butylène*, *Bull. de l'Ac. des sc. de Saint-Pétersbourg*, t. XXIII, n° 4, 6e série. — Faraday, *Découverte du butylène*, *Philos. Trans.*, 440, 1825. — Grosheintz, *Préparation du méthyl-allyle*, *Soc. ch.*, t XXIX, p. 201. — Haitinger, *Nitro-isobutylène*, *Liebig's Ann. chem.*, t. CXCIII. — Kolbe, *Electrolyse du valérate de potassium*, *Ann. des Ch. und Pharm.*, t. LXIX, p. 258. — Le Bel, *Action de l'acide chlorhydrique sur deux butylènes isomériques*, *Soc. ch.*, t. XXVIII, p. 460. — Le Bel et Green, *Préparation du diméthyl-éthylène normal*, même recueil, t. XXIX, p. 366. — Lermontoff (Mlle), *Isotributylène*, *Deuts. chem. Gesellsch.*, 1256, 1878. — Luynes (de), *Préparation du butylène de l'érythrite*, *Ann. ch. et phys.*, 1864, t. II, p. 418. — Puchot, *Préparation de l'isobutylène*, *Soc. ch.*, t. XXX, p. 188. — Wurtz, *Mémoire sur l'alcool butylique*, *Ann. ch. et phys.*, t. XLII, p. 129 ; *Soc. ch.*, t. VIII, p. 265.

BUTYLGLYCOLS. Form. { Equiv. $C^8H^{10}O^4$. Atom. $C^4H^{10}O^2$.

Les *butylglycols* ou *butylènes-glycols* sont des alcools diatomiques qui dérivent du butane normal et de l'isobutane. La théorie indique que le butane normal *(hydrure de butylène normal)* peut engendrer quatre glycols :

1° Le *butylglycol bi-primaire*, encore inconnu, [$C^4H^{10}O^2 = (OH)CH^2.CH^2.CH^2.CH^2.OH$] ; 2° le *butylglycol primaire secondaire de l'aldol* [$C^4H^{10}O^2 = (OH)CH^2.CH^2.CH(OH).CH^3$] ; 3° le *butylglycol primaire secondaire ordinaire* [$C^4H^{10}O^2 = (OH)CH^2.CH(OH).CH^2.CH^3$] ; 4° le *butylglycol bi-secondaire* [$C^4H^{10}O^2 = CH^3.CH(OH).CH(OH).CH^3$].

L'*isobutane* [$C^4H^{10} = CH:(CH^3)^3$] pourra seulement engendrer deux butylglycols : 1° l'*isobutylglycol bi-primaire* [$C^4H^{10}O^2 = CH^2OH)^2:CH.CH^3$], qui n'a pas encore été isolé ; 2° l'*isobutylglycol primaire tertiaire*

$$C^4H^{10}O^2 = (OH)CH^2.C(OH):(CH^3)^2].$$

I. Butylglycol de l'aldol. — Il a été obtenu pour la première fois par Kékulé en attaquant l'aldéhyde éthylique, en solution acide, par l'amalgame de sodium. Wurtz l'a préparé régulièrement en hydrogénant l'aldol par l'amalgame de sodium. Il bout à 201-203°. Traité par l'acide azotique, il donne de l'acide acétique, de l'acide oxalique, de l'aldéhyde ordinaire et de l'aldéhyde crotonique.

II. Butylglycol primaire secondaire ordinaire. — Préparé par Saytzeff et Grabowsky en attaquant par l'acétate d'argent le bromure d'éthylvinyle, en présence de l'acide acétique ; on achève la réaction en chauffant le mélange au réfrigérant ascendant ; on saponifie ensuite la diacétine formée par l'hydrate de baryum. Il bout à 190-193° ; sa densité à zéro est égale à 1,0189. Avec l'acide azotique étendu, il fournit un peu d'acide α-oxybutyrique, de l'acide glycolique et de l'acide glyoxylique.

III. Butylglycol bi-secondaire. — Obtenu par Wurtz en prenant pour point de départ le bromure de butylène ordinaire. On mélange ce bromure avec de l'acétate d'argent, additionné d'acide acétique glacial ; en chauffant pendant quelque temps ce mélange au bain-marie, on obtient un produit qu'on saponifie par la potasse récemment fondue et pulvérisée. Le glycol formé est séparé par distillation. Liquide incolore, épais, inodore, doué d'une saveur douce et aromatique, ayant pour densité 1,048 à zéro ; il bout à 183-184°. Il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Oxydé par l'acide azotique, il fournit de l'acide butylactique et de l'acide oxalique. Réduit par l'acide iodhydrique, il donne de l'iodure de butyle.

IV. Isobutylglycol primaire tertiaire. — Obtenu par Nevolé en faisant bouillir dans un appareil à reflux le bro-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mure d'isobutylène avec une solution concentrée de carbonate de potassium ; on distille et on concentre à basse température. — Liquide sirupeux, soluble dans l'eau, bouillant à 176-178°, ayant pour densité 1,0129 à zéro. Chauffé à 200° avec de l'eau, il se transforme en aldéhyde isobutylique, réaction qui permet de passer de l'*alcool butylique tertiaire* à l'*alcool isobutylique primaire* (V. ces mots). En effet, l'isobutylène, provenant de l'alcool tertiaire, est transformé en bromure, qui fournit l'isobutylglycol, lequel à son tour donne l'aldéhyde isobutylique qu'on peut transformer par hydrogénation en alcool isobutylique de fermentation. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Boutlerow, *Bromure d'isobutylène*, *Deuts. chem. Gesellsch.* 1870, p. 622. — Elketoff, même recueil, 1878, p. 990. — Grabowsky et Saytzeff, *Action de la potasse sur le bromure d'éthylvinyle*, *Soc. ch.*, t. XXV, p. 295. — Henry, *Chlorhydrine isobutylénique*, *Soc. ch.*, t. XXVI, p. 23. — Kékulé, *Sur un nouveau butylglycol*, *Soc. ch.*, t. XVII, p. 270. — Le Bel et Green, *Sur le diméthyl-éthylène normal*, *Soc. ch.*, t. XXIX, p. 306. — Lieben, *Chlorhydrine du butylène*, *Soc. ch.*, t. XII, p. 376. — Nevole, *Isobutylène-glycol*, *Soc. ch.*, t. XXV, p. 289 ; t. XXVII, p. 63. — Saytzeff, *Rech. du butylglycol biprimaire*, *Soc. ch*, ch. xvi, p. 304, t. XXI, p. 356. — Wurtz, *Butylglycol de l'aldol*, *Compt. rendus*, t. LXXVI, p. 1165, *Soc. ch.*, t. XX, p. 4.

BUTYLIQUES (Alcools). Formules { Equiv. $C^8H^{10}O^2$. Atom. $C^4H^{10}O$.

Les alcools butyliques, qui contiennent 8 équiv. de carbone dans leur molécule, comprennent à la fois des alcools primaires, secondaires et tertiaires. On connaît actuellement quatre alcools butyliques isomériques : 1° l'*alcool butylique normal* [$C^4H^{10}O^2 = CH^3.CH^2.CH^2.CH^2(OH)$]. 2° l'*alcool butylique de fermentation*, appelé encore improprement *alcool isobutylique*, car c'est un alcool primaire comme le précédent [$C^4H^{10}O^2 = (CH^3)^2 : CH.CH^2(OH)$]. 3° l'*alcool butylique secondaire* [$C^4H^{10}O^2 = CH^3.CH^2.CH(OH).CH^3$]. 4° l'*alcool butylique tertiaire* [$C^4H^{10}O^2 = (CH^3)^3 : C(OH)$]. Ces isomères se distinguent nettement par leurs points d'ébullition qui vont en décroissant depuis le premier jusqu'au dernier :

Alcool normal	Al. de ferment.	Al. second.	Al. tert.
bout à 116°	107°	99°	82°

I. Alcool butylique normal. — Il a été préparé en 1869 par Lieben et Rossi, en prenant pour point de départ l'acide butyrique de fermentation, qui est l'acide normal ; on le transforme en aldéhyde butyrique et on hydrogène ce dernier par la méthode de Wurtz. A cet effet, on distille par petites portions un mélange de butyrate et de formiate de calcium, et on rectifie le produit brut pour en isoler l'aldéhyde butyrique bouillant à 75° :

$$C^8H^7CaO^4 + C^2HCaO^4 = C^2Ca^2O^6 + C^8H^8O^2.$$

Il ne reste plus qu'à traiter l'aldéhyde par l'amalgame de sodium, en maintenant toujours la liqueur légèrement acide au moyen de l'acide sulfurique. Saytzeff convertit l'acide butyrique normal en chlorure de butyryle et traite ce dernier par l'amalgame de sodium à 3 %. On obtient un rendement de 8 % en employant 3 p. de sodium pour 1 p. de chlorure de butyryle, étendu de 2 p. d'acide butyrique. Il se fait du butyrate de butyle, qu'on saponifie ensuite à la manière ordinaire. Fitz conseille de faire bouillir pendant une heure une solution formée de 2000 p. d'eau, 100 p. de glycérine, 0,1 de phosphate de potassium, 0,02 de sulfate de magnésie, 1,6 de phosphate d'ammonium, et 20 p. de craie ; le liquide étant ainsi stérilisé, puis maintenu à 35-37°, on sème les spores d'un bacillus particulier qui existe sur le foin (*bacillus subtilis*). Au bout de 10 à 12 jours de fermentation, on sépare l'alcool par distillations fractionnées. Il se forme en même temps un peu d'alcool éthylique et des traces d'alcool propylique, ainsi que les acides butyrique, caproïque, acétique, lactique, qui sont saturés par la craie. Fitz indique l'équation suivante, permettant de se rendre compte de la transformation de la glycérine en alcool butylique :

$$2C^6H^8O^6 = 2C^2O^4 + 2H^2 + H^2O^2 + C^8H^{10}O^2.$$

Cette formule indique un rendement de 20 % ; on a obtenu 16 à 18 %.

L'alcool butylique normal possède une odeur semblable à celle de l'alcool de fermentation ; il est plus léger que l'eau, car la densité à zéro est égale à 0,826 ; elle est de 0,8135 à 22°. Il bout à 116°. Il dissout 15 % de son volume d'eau et il exige 12 p. d'eau pour se dissoudre. Le sodium s'y dissout avec dégagement d'hydrogène, en produisant un alcoolate cristallisé très stable. Lorsqu'on le sursature de gaz chlorhydrique et qu'on chauffe ensuite en vase clos vers 106°, il se fait du *chlorure butylique normal*, C^8H^9Cl, corps huileux, bouillant à 78°, ayant pour densité 0.9076 à zéro. En laissant tomber du brome dans de l'alcool butylique chauffé au contact du phosphore, il y a formation de *bromure butylique*, C^8H^9Br, liquide bouillant à 101°, ayant pour densité 1,305 à zéro.

L'*iodure butylique*, C^8H^9I, se prépare en ajoutant de l'iode, par petites portions, dans de l'alcool butylique additionné de phosphore ; on chauffe légèrement au réfrigérant ascendant, à la suite de chaque addition. Liquide bouillant à 129°8, ayant pour densité 1.643 à zéro. Traité par le butylate de sodium, il donne *l'éther butylique*, $C^8H^8(C^8H^{10}O^2)$:

$$C^8H^9I + C^8H^9NaO^2 = NaI + C^8H^8(C^8H^{10}O^2).$$

Ce composé bout à 141°5 et possède à zéro une densité égale à 0,784.

L'*éther éthylbutylique*, $C^8H^8(C^4H^6O^2)$, qui se prépare d'une manière analogue, bout à 91°7 ; sa densité à zéro est de 0,769.

L'*éther carbonique*, $2C^8H^8(C^2H^2O^6)$, s'obtient en attaquant l'iodure par le carbonate d'argent. Il bout à 207° ; sa densité à zéro est égale à 0,9407.

L'*éther butylacétique*, $C^8H^8(C^4H^4O^4)$, résulte de l'action de l'iodure sur l'acétate d'argent ou sur l'acétate de potassium dissous dans l'acide acétique. Liquide bouillant à 124°, ayant pour densité 0,8718 à zéro.

On prépare d'une manière analogue :

L'*éther butylpropionique*, $C^8H^8(C^6H^6O^4)$, bouillant à 146°, ayant pour densité 0,8828 à la température de 15°.

L'*éther butylbenzoïque*, $C^8H^8(C^{14}H^6O^4)$, qui bout à 247°, et dont la densité à 20° est exactement celle de l'eau.

L'*éther sulfhydrique* ou *sulfure de butyle*, $2C^8H^8.(H^2S^2)$, obtenu par Grabowsky et Saytzeff en attaquant l'iodure par une solution alcoolique de sulfure de potassium. Il bout à 182° ; sa densité à 16° est de 0,838.

Le *mercaptan butylique*, $C^8H^8(S^2H^2)$, se prépare avec le sulfhydrate de potassium. Liquide bouillant à 97-98°, ayant pour densité 0. 858 à zéro ; l'acide nitrique le transforme en *acide butylsulfureux*, $C^8H^{10}S^2O^6$, acide monobasique donnant avec les bases des sels cristallisables.

L'*acide sulfobutylique*, $C^8H^{10}S^2O^8$, a été préparé par Lieben et Rossi, en faisant réagir directement l'acide sulfurique sur l'alcool butylique normal. Il donne avec la baryte un sel cristallisable, gras au toucher, peu soluble à froid.

Enfin, lorsqu'on chauffe vers 100° le chlorure butylique avec du cyanate de potassium, on obtient du *cyanate de butyle*, que la potasse transforme à la distillation en butylamine, $C^8H^8(AzH^3)$, et accessoirement en di et tributylamine. La première bout à 75°5 ; traitée par l'acide azoteux, elle fournit les alcools normaux, primaire et secondaire, mais non l'alcool isobutylique.

II. Alcool butylique de fermentation. [Syn. : *Alcool isobutylique*, *alcool isopropylméthylique*]. — Il se rencontre dans les produits fermentés, notamment dans l'huile de pommes de terre et dans les alcools amyliques provenant des eaux-de-vie de mélasse, d'où on le retire par distillations fractionnées. On le rencontre aujourd'hui

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

couramment dans le commerce à l'état sensiblement pur. Sa synthèse a été faite par Siersch en attaquant par l'acide azoteux l'isobutylamine préparée par la réduction du cyanure d'isopropyle. C'est un liquide incolore, à odeur vineuse et amylique, ayant pour densité 0,8 à 18°; il bout à 109° (Wurtz), à 107° (Linnemann et Zota). Il se dissout dans 105 p. d'eau à 18°; ce soluté, additionné de chlorure de calcium, de sel marin, etc., laisse séparer une partie de l'alcool sous forme d'une couche huileuse. Il forme, comme l'alcool amylique, un hydrate plus soluble dans l'eau que l'alcool lui-même, car une solution saturée à froid se trouble quand on la chauffe, et il se sépare une couche d'alcool; au contraire, la solubilité de l'eau dans l'alcool augmente avec la température. Distillé avec un excès d'eau, l'alcool isobutylique passe dans les premières parties, ce qui permet de l'isoler des dissolutions très étendues. Il brûle avec une flamme éclairante. Il est dénué de pouvoir rotatoire. Oxydé par le dichromate de potassium et l'acide sulfurique, il fournit de l'aldéhyde butyrique, du butyrate de butyle, de l'acide isobutyrique; de l'acétone, les acides propionique et acétique, par suite d'une oxydation plus avancée. Avec l'acide sulfurique seul, on obtient à basse température *un acide butylsulfurique*, $C^8H^{10}S^2O^8$; à chaud, il se dégage du butylène et il y a formation de polymères, $(C^8A^8)^n$. Chauffé en présence d'un excès de chlorure de zinc, on obtient les mêmes carbures et de l'hydrure de butylène, C^8H^{10}.

Le *chlorure isobutylique* ou *chlorure d'isobutyle*, C^8H^9Cl, se prépare au moyen de l'alcool et du perchlorure de phosphore, ou en chauffant au bain-marie l'alcool avec l'acide chlorhydrique. Liquide bouillant vers 72°, accompagné d'une quantité variable de chlorure butylique tertiaire, provenant d'une transformation isomérique. Traité par le chlore, il fournit des produits de substitution dans l'eau, $C^8H^4Cl^6$, bout à 146-148° sous la pression de 45 à 50^{mm} (Prunier).

Le *bromure*, C^8H^9Br, se prépare en saturant l'alcool de gaz bromhydrique et en chauffant en vase clos, à 100°, avec un excès d'acide aqueux saturé. Il bout à 92° et se transforme vers 240° en bromure tertiaire (Elkétoff). A 150°, le brome donne un dérivé, $C^8H^4Br^6$, qui fond à 108° et se décompose à la distillation (Merz et Weith, Wahl).

L'*iodure*, C^8H^9I, se forme comme le précédent. Toutefois, il est préférable d'introduire peu à peu l'iode dans l'alcool, en présence du phosphore, et d'opérer dans un appareil à reflux. C'est un liquide bouillant à 121°, ayant pour densité 1,63 à zéro. Traité par l'acétate d'argent, il fournit un éther que la baryte saponifie avec reproduction d'un alcool isobutylique mélangé d'alcool tertiaire; en l'attaquant par l'oxyde d'argent, on n'obtient guère que ce dernier (Boutlerow). En attaquant cet iodure par divers réactifs, comme son isomère, on obtient une série de dérivés isomériques avec les précédents et très rapprochés: des éthers, un mercaptan butylique, une butylamine, etc. En général, leur point d'ébullition est moins élevé: l'*éther isobutylacétique* bout à 113-115°; l'*isobutylamine* bout à 62-65°, etc.

III. Alcool butylique secondaire. — Obtenu par de Luynes en décomposant par l'acétate d'argent l'iodure secondaire provenant de l'érythrite. Il est préférable de faire réagir l'acide iodhydrique sur le butylène, ce qui fournit l'iodure secondaire, qu'on transforme ensuite en alcool en passant par l'éther acétique; on peut aussi hydrogéner le méthyléthylacétone, $C^8H^8O^2$:

$$C^8H^8O^2 + H^2 = C^8H^{10}O^2.$$

Un procédé avantageux consiste à distiller un mélange intime d'acétate et de propionate de calcium, ce qui fournit le méthyléthylacétone, qu'on hydrogène par le sodium, suivant la méthode de Friedel et Silva. L'alcool butylique secondaire bout à 99° sous la pression de 0,739; sa densité à zéro est de 0,827. Il formait des dérivés analogues aux précédents: un iodure, un bromure, un chlorure, un mercaptan butylique bouillant à 84-85°, une butylamine secondaire qui bout à 63°, etc., corps désignés parfois sous le nom de *composés pseudobutyliques*, et qui dérivent plus directement du butylène.

L'*essence de moutarde butylique secondaire*,

$$C^8H^8(C^2AzH.SH),$$

n'est autre chose, suivant Hofmann, que l'essence de cochléaria.

IV. Alcool butylique tertiaire. [Syn.: *Alcool méthylique triméthylé, triméthylcarbinol*]. — Il a été préparé par Boutlerow en ajoutant goutte à goutte 100 p. de chlorure acétique dans 250 p. de zinc-méthyle soigneusement refroidi; on abandonne le mélange à lui-même pendant quelques jours, en le maintenant dans l'eau froide. On ajoute de l'eau et on distille. Au produit qui passe dans le récipient, on ajoute de l'eau, tant qu'il se produit un trouble; on filtre sur un filtre mouillé et la liqueur claire est additionnée de potasse: l'alcool tertiaire se sépare; on le recueille et on le dessèche sur du chlorure de calcium. Il cristallise en prismes rhomboïdaux, fusibles à 28°, ayant pour densité 0,7782 à 30°. Il est très volatil et bout à 82-83°. Il forme avec l'eau un hydrate $C^8H^{10}O^2 + Aq$, qui bout à 80°. A l'oxydation, il donne de l'acétone, de l'acide acétique, de l'acide carbonique et un peu d'acide isobutyrique. Ed. Bourgoin.

Bibl.: Alexeyeff, *Alcool isobutylique, Deuts. chem. Gesellsch.*, 1442; 1876.— Behrend, *Chlorure isobutylsulfurique, Soc. ch.*, t. XXVII, 508. — Boutlerow, *Iodure isobutylique, An. de Ch. et Pharm.*, t. CLXVIII, 145. — Boutlerow et Ossokine, *Alcool butylique secondaire, Ann. Ch. et Pharm.*, t. CXLV, 265. — Cahours, *Rech. sur les nouveaux dérivés du butyle, Soc. ch.*, t. XXI, 356. — Chapmann et Smith, *Dérivés de l'alcool butylique de fermentation, Soc. ch.*, t. XII, 463.— Elketoff, *Transformation du bromure secondaire en bromure tertiaire, Deuts. chem. Gesellsch.*, 2244; 1878. — Fitz, *Fermentation de la glycérine et formation d'acide butylique normal, Soc. ch.*, t. XXVIII, 24. — Freund, *Préparation du triméthylcarbinol, Soc. ch.*, t. XXVI, 78. — Grabowsky, *Sulfure de butyle, Soc. ch.*, t. XXI, 313. — Hofmann, *Isobutylamine, Deuts. chem. Gesellsch.*, 508; 1874. — Krämer et Pinner, *Distillation de l'alcool brut, Soc. ch.*, t. XIII, 341.— Lieben et Rossi, *Alcool butylique normal, Soc. ch.*, t. XII, 469; t. XVI, 115; t. XIX, 310. — Linnemann, *Synthèse de l'alcool butylique normal, Soc. ch.*, t. XVII, 318. — *Combinaisons butyliques normales, ib.*, 319. — Linnemann et Zotta, *Transf. de l'alcool normal en alcool isobutylique, Soc. ch.*, t. XVII, 508.— *Synthèse de l'alcool isobutylique, ib.*, 512. — Luynes (de), *Alcool butylique secondaire, An. Ch. et Phys.*, t. II, 385. — Merz et Weith, *Bromure isobutylique, Deuts. chem. Gesellsch*, 2244, 1878. — Mylius, *Mercaptan isobutylique*, même recueil, 978, 1872. — Pierre et Puchot, *Oxydation de l'alcool isobutylique, Soc. ch.*, t. XIII, 150. — *Butylamine secondaire, sulfhydrate et sulfure, Soc. ch.*, t. XXIII, 606.— Reimer, *Dérivés de l'alcool isobutylique, Soc. ch.*, t. XIV, 395. — Saytzeff, *Alcool butylique normal, Soc. ch.*, t. XIII, 147; XIV, 51. — Schmidt, *Oxydation de l'alcool isobutylique, Soc. ch.*, t. XXIII, 507. — Siersch, *Synthèse de l'alcool isobutylique, Soc. ch.*; t. XII, 274. — Tcherniac, *Nitrobutane tertiaire*, 962, 1874, *Deuts. chem. Gesellsch.* — Wurtz, *Alcool butylique de fermentation, Ann. Ch. et Phys.*, t. XLII, 129 [3].

BUTYLIQUES (Aldéhydes). Form. { Equiv. $C^8H^8O^2$. Atom. C^4H^8O.

Deux aldéhydes répondent à cette formule, l'aldéhyde butylique normal et l'aldéhyde isobutylique.

I. Aldéhyde butylique normal [$C^4H^8O = CH^3.CH^2.CH^2.CHO$]. Syn: *Hydrure de butyryle.* — *Butylaldéhyde normal.* On distille dans une petite cornue, par portions de 15 à 20 gr., un mélange intime de butyrate et de formiate de chaux à parties égales; on fractionne le produit distillé, de manière à recueillir ce qui passe à 58°. C'est un liquide incolore, bouillant à 58°, ayant pour densité 0,8341 à zéro (Lieben et Rossi). Il exige 27 p. d'eau pour se dissoudre; il est soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il donne avec l'ammoniaque, à basse température, des cristaux octaédriques, fusibles vers 30°, sublimables, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther. Au contact prolongé d'une solution alcoolique d'ammo-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

niaque, il y a formation de *tétrabutyraldine* et de *dibutyraldine;* le premier corps résulte de la condensation de quatre molécules d'aldéhyde avec une molécule d'ammoniaque, moins trois molécules d'eau :

$$4C^8H^8O^2 + AzH^3 = 3H^2O^2 + C^{32}H^{29}AzO^2.$$

Le second dérive seulement de deux molécules d'aldéhyde :

$$2C^8H^8O^2 + AzH^3 = H^2O^2 + C^{16}H^{17}AzO^2.$$

Traité par le perchlorure de phosphore, puis par la potasse alcoolique, l'aldéhyde butyrique engendre un crotonylène, C^8H^6, probablement identique avec celui qui dérive du méthyléthylacétone (Bruylands).

II. Aldéhyde isobutylique [$C^4H^8O = (CH^3)^2,CH.CHO$]. Syn : *Isobutylaldéhyde.* — Il prend naissance dans un grand nombre de réactions : 1° en chauffant à 150-160°, dans 20 vol. d'eau, le bromure isobutylique :

$$C^8H^8Br^2 + H^2O^2 = C^8H^8O^2 + 2HBr ;$$

2° dans la distillation sèche de l'isobutyrate de calcium (Popow); 3° en soumettant à la distillation, un mélange formé de 2 équiv. d'isobutyrate de calcium et de 3 équiv. de formiate (Linnemann et Zota); 4° dans la distillation de la colophane (Tilden); 5° en chauffant avec de l'eau le glycol isobutylique :

$$C^8H^{10}O^4 = H^2O^2 + C^8H^8O^2.$$

On le prépare en ajoutant à 100 p. d'alcool isobutyrique 750 p. d'eau, 90 p. d'acide sulfurique et 95 p. d'acide chromique ; on le sépare par distillation fractionnée de l'isobutyrate de butyle qui prend naissance simultanément, et qui bout au-dessus de 100°.

Suivant Pierre et Puchot, il se forme en quantité notable lorsqu'on traite l'alcool isobutylique, à basse température, par l'acide sulfurique et le bichromate de potassium; mais il est accompagné de butyrate butylique, produit principal de la réaction, d'un peu d'acide isobutyrique, le tout mélangé d'alcool non attaqué. Par distillation fractionnée et en recueillant de préférence les parties les plus volatiles, on finit par isoler du mélange un liquide limpide, bouillant à 62°, ayant l'odeur suffocante et caractéristique des aldéhydes volatils, mais moins marquée que celle de l'aldéhyde propylique. L'aldéhyde isobutylique est un liquide incolore, mobile, très réfringent, doué d'une odeur pénétrante, non désagréable. Il bout à 61-62°. Sa densité vers 20° est égale à 0,8. D'après Pierre et Puchot, elle a pour valeur :

à zéro.....	0,8618
à 27°75.....	0,7911
à 50°4.....	0,763

Il s'unit aux bisulfites alcalins pour former des combinaisons cristallisées. Sous l'influence de l'hydrogène naissant, il fixe deux équivalents d'hydrogène et reproduit l'alcool butylique de fermentation :

$$C^8H^8O^2 + H^2 = C^8H^{10}O^2.$$

Plusieurs corps, les vapeurs de brome ou de chlore, les acides minéraux, etc., le polymérisent et le transforment en *triisobutylaldéhyde* $(C^8H^8O^2)^3$, corps qui cristallise en aiguilles fusibles à 59-60°, bouillant à 194°. Au contact de l'acétate de sodium en solution concentrée, vers 150°, il y a formation de *diisobutylaldéhyde* $(C^8H^8O^2)^2$, liquide épais, non distillable, susceptible de s'unir aux bisulfites alcalins. D'ailleurs, la potasse alcoolique est susceptible d'engendrer plusieurs dérivés à 16 équivalents de carbone : 1° un acide cristallisé, $C^{16}H^{16}O^6$, fusible à 92°, non volatil ; 2° un glycol, $C^{16}H^{18}O^4$, fusible à 51°5, bouillant à 222°, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; 3° un corps isomérique avec le précédent, fondant à 90° et pouvant passer à la distillation (Fossek). L'isobutylaldéhyde s'unit à l'ammoniaque pour former une combinaison cristallisable, l'*isobutylaldéhyde-ammoniaque;* ce composé, traité par l'acide sulfurique, fournit l'*isobutyraldine;* traité simultanément par les acides chlorhydrique et cyanhydrique, il engendre un corps cristallisable, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et dans l'éther, probablement l'acide amidovalérique, que Clark et Fittig ont retiré de l'acide bromovalérique. En additionnant l'ammoniaque de sulfure de carbone, on obtient la *carbo-isobutyraldine* :

$$2C^8H^8O^2 + C^2S^4 + 2AzH^3 = 2H^2O^2 + C^{18}H^{18}Az^2S^4,$$

dérivé fusible à 91°, cristallisant dans l'éther en prismes incolores, insolubles dans l'eau. L'action de l'acide chlorhydrique est remarquable : lorsqu'on dirige le gaz sec dans l'aldéhyde bien refroidi, les premières bulles gazeuses transforment le liquide en aiguilles allongées, constituant le *paraldéhyde isobutylique;* puis ces cristaux se dissolvent et le produit se sépare en deux couches liquides. La supérieure, bien lavée, puis distillée de manière à recueillir ce qui passe à 210-240°, constitue un liquide épais, doué d'une odeur agréable, ayant pour formule $C^{16}H^{14}O^2$. C'est un composé non saturé, résinifiable par des alcalis, donnant avec l'oxyde d'argent humide le miroir caractéristique des aldéhydes. Lorsqu'on attaque l'aldéhyde isobutylique par l'acide chlorhydrique, en solution alcoolique, et qu'on fait réagir sur le produit de la réaction l'éthylate de sodium, il y a formation d'*acétate isobutylique.* En le versant goutte à goutte sur du perchlorure de phosphore refroidi, il s'établit une vive réaction et on peut séparer à la distillation deux produits chlorés :

1° L'*isobutylène monochloré*, C^8H^7Cl :

$$C^8H^8O^2 + PhCl^5 = PhCl^3O^2 + HCl + C^8H^7Cl^2.$$

Liquide limpide, doué d'une odeur agréable, éthérée, bouillant à 65-68°, ayant pour densité 0,9785 à 12°.

2° Le *chlorure d'isobutylène*, $C^8H^8Cl^2$:

$$C^8H^8O^2 + PhCl^5 = PhCl^3O^2 + C^8H^8Cl^2.$$

Liquide incolore, agréable, bouillant à 103-105°, ayant pour densité 1,011 à 12°, perdant à 180° avec l'ammoniaque aqueuse une molécule d'acide chlorhydrique pour donner le dérivé monochloré (Œconomidès). La facile altérabilité des aldéhydes butyliques s'oppose à la formation de dérivés par substitution. On connaît cependant deux dérivés chlorés, mais ils ont été obtenus par voie indirecte :

1° L'*aldéhyde butylique monochloré*, $C^8H^7ClO^2$, qu'on prépare en saturant de gaz chlorhydrique l'aldéhyde crotonique :

$$C^8H^6O^2 + HCl = C^8H^7ClO^2$$

Cristaux aiguillés, insolubles dans l'eau, peu solubles à froid dans l'alcool, fusibles à 96-97°, peu volatils, même dans un courant de vapeur d'eau.

2° L'*aldéhyde butylique trichloré*, $C^8H^5Cl^3O^2$, *chloral butylique* ou *butylchloral*, découvert par Krämer et Pinner en étudiant l'action du chlore sur l'aldéhyde éthylique.

Liquide incolore, oléagineux, très hygrométrique, bouillant à 164-165°, ayant pour densité 1,3956 à 20°.

Ed. Bourgoin.

Bibl. : Barbaglia, *Aldéhyde isobutylique*, *Soc. ch.*, t. XIX, 223; t. XX, 276, 542, 343. — Bruylands, *Aldéhydes polymérisés*, *Soc. ch.*, t. XXIV, 384. — Demtschenko, *Sur les polymères de l'aldéhyde isobutylique*, *Soc. ch.*, t. XXI, 217. — Fossek, *Produits de condensation de l'aldéhyde isobutylique*, *Soc. chim.*, t. XXXVII, 213 ; t. XXXVIII, 276. — *Sur un dérivé analogue à l'hydrobenzamide*, *Soc. ch.*, t. XL, 468. — Kekulé, *Condensation de l'aldéhyde éthylique*, *An. Ch. et Phys*, t. XXIII, 354 [4]. — Lieben et Rossi, *Aldéhyde normal*, *Soc. ch.*, t. XII, 469 ; t. XVI, 115 ; t. XIX, 310. — Lipp, *Aldéhyde-ammoniaque butylique*, *Soc. ch.*, t. XXXVIII, 276 ; t. XL, 276. — Nevolé, *Transformation du glycolisobutylique en aldéhyde isobutylique*, *Soc. ch.*, t. XXV, 552. — Œconomidès, *Action du perchlorure de phosphore sur l'aldéhyde*, *Compt. rendus*, t. XCII, 884. — *Acétal isobutylique*, *Soc. ch.*, t. XXXV, 500. — *Action de l'acide chlorhydrique*, *Comptes rendus*, t. XXXVI, 209 et 210. — Pfeiffer, *Rech. sur l'aldéhyde isobutylique*, *Soc. ch.*, t. XVIII, 312. — Pierre et Puchot, *Aldéhyde butylique*, *Ann. Ch. et Phys.*, t. XXII, 331 [4]. — Pinner, *Chloral butylique*, *Soc. ch.*, t. XXVI, 183. — Urech, *Dérivés cyaniques*, *Soc. ch.*, t. XX, 540.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUTYRAMIDE.

Form. { Équiv... $C^8H^9AzO^2 = C^8H^6O^2(AzH^3)$.
Atom... $C^4H^9AzO = C^3H^7.CO.AzH^2$

Le butyramide, découvert par Chancel, se prépare en agitant pendant longtemps l'éther butyrique avec de l'ammoniaque liquide :

$$\underbrace{C^4H^4(C^8H^8O^4)}_{\text{Éther butyrique}} + AzH^3 = \underbrace{C^4H^6O^2}_{\text{Alcool}} + \underbrace{C^8H^6O^2(AzH^3)}_{\text{Butyramide}}.$$

La dissolution s'effectue peu à peu ; à l'évaporation, il se dépose un corps cristallin, lamelleux, qui fond à 115° et qui distille à 216°. L'acide butyrique anhydre, le chlorure de butyryle, le chlorure de butyryle, ainsi que le butyrate éthylique, en présence de l'ammoniaque, engendrent également le butyramide. Le butyramide est en lames nacrées, incolores, transparentes, à saveur fraîche et sucrée, avec un arrière-goût amer. Il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Ses vapeurs, qui sont inflammables, donnent au rouge sombre, sur la chaux vive ou l'acide phosphorique, un produit de déshydratation, le butyronitrile ou cyanure de propyle, C^8H^7Az :

$$C^8H^9AzO^2 - H^2O^2 = C^8H^7Az = C^6H^6(C^2AzH).$$

Les solutions alcalines transforment le butyronitrile en ammoniaque et en butyrate alcalin :

$$C^8H^9AzO^2 + KHO^2 = AzH^3 + C^8H^7KO^4.$$

Oxydé par l'acide azotique, l'acide nitreux ou le bioxyde d'azote, il donne de l'azote et de l'acide butyrique. Le perchlorure de phosphore fournit du butyronitrile :

$$C^8H^9AzO^2 + PhCl^5 = C^8H^7Az + PhCl^3O^2 + 2HCl.$$

Avec l'acide sulfurique fumant, il se produit deux acides : l'*acide disulfopropiotique*, $C^6H^8S^2O^6$, et l'*acide sulfobutyrique*, $C^8H^8O^2S^2O^8$.

Le *butyramide mercurique*, $C^8H^8HgAzO^2$, se prépare, d'après Dessaignes, en faisant réagir l'oxyde mercureux sur le butyramide. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Chancel, *Compt. rendus*, t. XVIII, 949. — Dessaignes, *Sur les combinaisons de quelques amides*, *Ann. Ch. et Ph.*, t. XXXIV 143. [3].

BUTYRANILIDE. Form. { Équiv.... $C^{20}H^{13}AzO^2$.
Atom.... $C^{10}H^{13}AzO$.

On le prépare en faisant réagir l'aniline sur l'acide butyrique, l'anhydride butyrique ou le chlorure de butyryle. Le mélange s'échauffe spontanément et se concrète par le refroidissement. En ajoutant de l'eau acidulée pour enlever l'excès d'aniline, il se dépose une couche huileuse qui se solidifie par agitation. Lamelles nacrées, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther, fusibles à 90°, sublimables sans décomposition. La potasse bouillante attaque à peine le butyranilide, mais la potasse en fusion dégage de l'aniline. (Gerhardt, *Ann. Ch. et Phys.*, t. XXXVIII, 329 [3].) Ed. B.

BUTYRINES. Les butyrines sont des éthers qui résultent de l'union de l'acide butyrique avec la glycérine ; celle-ci étant un alcool triatomique, il en existe trois : la monobutyrine, la dibutyrine et la tributyrine ; elles ont été préparées synthétiquement par M. Berthelot ; la dernière seule se rencontre dans la nature.

I. Monobutyrine.

Form. { Équiv. $C^{14}H^{14}O^8 = C^6H^2(H^2O^2)^2(C^8H^8O^4)$
Atom. $C^7H^{14}O^4$.

On l'obtient en chauffant pendant trois heures, en vases clos, à 190-200°, l'acide butyrique avec la glycérine en excès. Après refroidissement, on ouvre le tube, on sature son contenu avec une solution, moyennement concentrée, de carbonate de potassium, puis on agite le tout avec de l'éther, on décante, on décolore avec le noir lavé et on évapore au bain-marie. On dessèche dans le vide, sur un bain de sable fortement chauffé (Berthelot). La monobutyrine est un liquide neutre, huileux, odorant, doué d'une saveur aromatique, légèrement amère, non désagréable ; sa densité à 17° est égale à 1,088 ; elle reste encore liquide à — 40°. Si à 8 vol. de monobutyrine on ajoute successivement 1, 2, 3 vol. d'eau, le tout reste limpide ; mais une plus forte proportion d'eau fournit un liquide opalin, puis émulsif ; l'émulsion est encore stable avec 200 vol. d'eau ; mais avec 900 vol., la transparence redevient complète. Cette propriété est caractéristique et permet de distinguer la monobutyrine des autres butyrines. Exposée au contact de l'air, elle ne tarde pas à devenir acide et à rougir faiblement le papier de tournesol. Elle est rapidement saponifiée par l'eau de baryte, avec mise en liberté de ses générateurs. Traitée par l'alcool et l'acide chlorhydrique, elle se change à froid en éther butyrique et en glycérine ; réciproquement, il y a formation de butyrine en chauffant à 100°, pendant huit jours, un mélange de glycérine, d'éther butyrique et d'acide chlorhydrique.

II. Dibutyrine.

Form. { Équiv. $C^{22}H^{22}O^{12} = C^6H^2(H^2O^2)(C^8H^8O^4)^2$.
Atom. $C^{11}H^{22}O^6$.

M. Berthelot l'a obtenue : 1° en chauffant à 275°, pendant quinze heures, un mélange de glycérine et d'acide butyrique ordinaire ; 2° en chauffant à 200°, pendant quelques heures, de l'acide butyrique, de l'eau et de la glycérine ; 3° en chauffant, pendant trois heures seulement, un mélange formé de 1 p. de glycérine et de 4 p. d'acide butyrique. La dibutyrine est un liquide neutre, huileux, odorant, soluble dans l'alcool et dans l'éther. A l'air, elle rancit et prend une réaction légèrement acide ; sa densité à 17° est égale à 1,8. Lorsqu'on la chauffe graduellement, elle se volatilise vers 320°, sans altération sensible ; toutefois, vers la fin de l'opération, on perçoit l'odeur de l'acroléine. Refroidie vers — 40°, elle s'épaissit, tout en conservant l'état liquide. Étendue de son volume d'eau, elle reste limpide ; avec 2 ou 3 volumes d'eau, elle se rassemble au fond du vase, mais il y a dissolution, ou tout au moins émulsion transparente avec 150 à 200 volumes d'eau. Saponifiée par l'eau de baryte, elle se dédouble en glycérine et en butyrate de baryum. Traitée à froid par l'acide chlorhydrique et l'alcool, elle fournit de l'éther butyrique et de la glycérine ; lorsqu'on la chauffe à 100°, avec de l'alcool, pendant quatre jours, elle subit une décomposition analogue. L'ammoniaque, en solution aqueuse, engendre du butyramide ; avec l'eau seule, à 220°, il y a formation d'acide butyrique, réaction qui paraît s'effectuer lentement à la température ordinaire.

III. Tributyrine.

Form. { Équiv. $C^{30}H^{26}O^{12} = C^6H^2(C^8H^8O^4)^3$.
Atom. $C^{15}H^{26}O^6$.

Elle résulte de la combinaison d'une molécule de glycérine avec trois molécules d'acide butyrique normal, moins trois molécules d'eau. Elle existe naturellement dans les corps gras, le beurre par exemple. On la prépare en chauffant à 240°, pendant quatre heures, la dibutyrine avec 12 à 15 fois son poids d'acide butyrique. Liquide huileux, neutre, possédant une odeur spéciale, d'un goût piquant puis amer. Elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid, très soluble dans l'alcool concentré et dans l'éther. Sa densité à 8° est égale à 1,056. Traitée à froid par l'alcool et l'acide chlorhydrique, elle se transforme en éther butyrique et en glycérine. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Berthelot, *Mémoire sur les combinaisons de la glycérine avec les acides et sur la synthèse des principes immédiats des graisses des animaux*, *Ann. Ch. et Phys.*, t. XLI, 261 [3]. — Chevreul, *Faits pour servir à l'histoire du beurre de vache*, Même recueil, t. XXII, 366 (1823).

BUTYRINUS (Ichtyol.). Nom générique proposé par Lacépède pour un groupe de Poissons osseux (*Téléostéens*), de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Clupeidæ* (V. ces mots), nom qui n'est plus accepté en ichtyologie que comme synonyme d'*Albula* de Gronovius. Le type est *Albula conorhynchus*, l'ancien *Butyrinus glossodontus* de Rüppel, forme propre aux mers tropicales, et la seule comprise dans le genre ; nous l'avons rencontré souvent au cap Vert et à Gorée, notam-

© 2007 Lyon — Éditions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment. D'un vert argenté pâle, il présente un corps blanc, modérément comprimé, couvert d'écailles de taille moyenne, un museau pointu, des lignes de dents en velours disposées sur les maxillaires, le vomer et les palatins ; des plaques de dents granuleuses sur le sphénoïde, le ptérygeide et l'os lingual ; les feuillets branchiaux entièrement séparés avec de nombreux arcs branchiostèges, et un grand nombre d'appendices pyloriques.

ROCHEBR.

BIBL. : GUNTHER, *Cat. Fishes, Brit. Mus.* — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie, Poissons.*

BUTYRIQUES (Acides). Formules { Equiv. $C^8H^8O^4$. Atom. $C^4H^8O^2$.

Deux corps répondent à cette formule, l'acide butyrique normal et l'acide isobutyrique.

I. ACIDE NORMAL [$C^4H^8O^2 = CH^3.CH^2.CH^2.CO^2H$].

Il a été isolé en 1813 par Chevreul dans la saponification du beurre, où il se trouve à l'état de glycéride. On le rencontre dans le liquide irritant de quelques insectes, comme les *Carabus niger* et *C. auratus*, dans certaines sécrétions, comme la sueur (Schotten). Il prend naissance dans le ranciment des graisses et dans les jus de viandes altérées (Schœrer) ; il est à l'état d'éther dans l'essence de l'*Heracleum giganteum* et dans celle du *Pastinaca sativum*. On a constaté sa présence dans l'esprit de bois brut, dans le liquide provenant des fromages fermentés, dans la putréfaction des albuminoïdes, à l'état de sel ammoniacal dans les eaux de mares et de purin, etc. Il se forme régulièrement :

1° Lorsqu'on oxyde l'alcool butylique normal :

$$C^8H^{10}O^2 + 2O^2 = H^2O^2 + C^8H^8O^4.$$

2° En réduisant l'acide succinique par l'acide iodhydrique :

$$C^8H^6O^8 + 3HI^2 = 2H^2O^2 + C^8H^8O^4.$$

3° Lorsqu'on hydrate le nitrile butyrique :

$$C^8H^7Az + 2H^2O^2 = AzH^3C^8H^8O^4.$$

4° Dans la fermentation de plusieurs matières sucrées, sous l'influence du *Bacillus amylobacter*, qui possède, d'après Van Tieghem, la singulière propriété de transformer directement le glucose en acide butyrique, avec dégagement d'hydrogène et d'acide carbonique :

$$C^{12}H^{12}O^{12} = C^8H^8O^4 + 2C^2O^4 + 2H^2.$$

Ce petit être change aussi avec facilité l'acide lactique du lactate de chaux en acide butyrique.

5° En transformant successivement l'hydrure de butylène en chlorure de butyle, puis en acétate de butyle, dernier corps qu'on saponifie par la baryte ; il en résulte de l'alcool butylique qu'on oxyde par le mélange d'acide sulfurique et de bichromate de potassium.

6° Dans le dédoublement de l'acide éthylcrotonique par la potasse (Petrieff) :

$$C^{12}H^{10}O^4 + 2KHO^2 = C^8H^7KO^4 + C^4H^3KO^4 + H^2.$$

7° En oxydant les graisses et les acides gras par l'acide azotique.

8° Dans l'attaque, vers 100°, par l'iodure d'éthyle du produit de l'action du sodium sur l'éther acétique :

$$C^4H^4(C^4H^3NaO^4) + C^4H^5I = NaI + C^4H^4(C^8H^8O^4).$$

On saponifie ensuite l'éther éthylbutyrique par les alcalis.

9° En soumettant à l'action de l'hydrogène l'acide crotonique (Bulke) :

$$C^8H^6O^4 + H^2 = C^8H^8O^4.$$

Pour le préparer, on fait bouillir pendant plusieurs heures 5 kilogr. d'amidon avec 60 kilogr. d'eau ; après refroidissement, on ajoute 60 gr. de malt délayé dans deux litres de lait, 1 kilogr. de viande hachée et 2 kilogr. de craie. Au bout d'un mois environ, le tout étant maintenu à 25-30°, alors que le dégagement gazeux a cessé, on filtre et on porte à l'ébullition. Il se précipite du butyrate de chaux, qui sert à isoler l'acide (Grillione). Pour le purifier, on le dissout dans l'eau, on sépare une couche huileuse contenant de l'acide caproïque ; on passe par le sel de calcium qu'on décompose par l'acide chlorhydrique.

Fitz conseille d'attaquer la matière amylacée par le *Bacillus subtilis*. Suivant Bannow, la distillation seule ne peut fournir un produit pur. Il faut passer par l'éther éthylique, recueillir ce qui distille à 120-121°, puis saponifier l'éther par les alcalis.

L'*acide butyrique normal ou de fermentation* est un liquide incolore, à saveur très acide, mais désagréable surtout en solution étendue ; il se solidifie à deux ou trois degrés au-dessous de zéro. Il bout à 161-162° ; sa densité à zéro est de 0,9886 et de 0,8141 au point d'ébullition. Il est soluble en toutes proportions dans l'eau ; le chlorure de calcium le précipite de sa solution aqueuse. A chaud, l'acide azotique l'attaque avec formation d'un peu d'acide succinique, tandis que l'acide chromique donne de l'acide acétique et de l'acide carbonique ; avec une solution alcaline de permanganate, on n'obtient guère que de l'acide carbonique (Meyer). Toutefois, suivant M. Berthelot, avec une solution neutre ou peu alcaline, il y a production des acides suivants : carbonique, acétique, propionique, oxalique et succinique :

$$C^8H^8O^4 + 3O^2 = C^8H^6O^8 + H^2O^2.$$

L'acide succinique s'oxyde en grande partie pour engendrer de l'acide carbonique et de l'acide oxalique :

$$C^8H^6O^8 + 6O^2 = 2C^2O^4 + C^4H^2O^8 + 2H^2O^2.$$

Lorsqu'on chauffe l'acide butyrique avec de la limaille de zinc à une haute température, il se dégage de l'oxyde de carbone, du propylène et un produit acétonique, sans doute du butyrone (Jahn).

A 280° l'acide iodhydrique le transforme en hydrure de butylène ;

$$C^8H^8O^4 + 6HI = C^8H^{10} + 2H^2O^2 + 3I^2.$$

Avec l'acide chlorosulfurique, S^2HClO^6, vers 140°, on obtient l'acide sulfopropiolique, $C^8H^8S^2O^6$ (Baumstarck). En distillant son sel calcique avec du formiate de calcium, on le transforme en aldéhyde butylique, corps que l'amalgame de sodium change en alcool butylique normal (Linnemann). L'acide butyrique normal se distingue de son isomère par plusieurs caractères, notamment par les solubilités différentes des sels de calcium. Lorsqu'on enferme dans des tubes scellés une solution saturée à froid de sel normal, et une solution saturée bouillante d'isobutyrate, cette dernière dépose par le refroidissement des cristaux aciculaires ; en chauffant les tubes, les cristaux disparaissent, tandis que le sel normal fournit une bouillie cristalline, laquelle redevient limpide par le refroidissement, alors que la solution d'isobutyrate recristallise. En répétant plusieurs fois cette expérience avec les mêmes tubes, Erlenmeyer a constaté que le dépôt de butyrate normal devient à chaud de moins en moins abondant, jusqu'à disparaître complètement : en refroidissant fortement le tube, il se dépose même des cristaux aiguillés d'isobutyrate de calcium ; il y a transformation partielle du butyrade en isobutyrate, transformation moléculaire qui empêche la cristallisation du sel normal par le chauffage de la solution saturée à froid.

BUTYRATES. — Les butyrates normaux sont des sels intéressants qui ont été étudiés par plusieurs chimistes, notamment par Chevreul, Pelouze et Gelis, Linnemann et Zotta, Grünzweig, Hecht, Markonikow, Wöhler.

Les *butyrates alcalins* et de *magnésium* sont très solubles ; le dernier, qui cristallise en lamelles, retient 5 équiv. d'eau.

Le *butyrate de calcium*, $C^8H^7CaO^4 + Aq$, cristallise en prismes rhombiques, solubles dans 3,5 p d'eau à 14° ; 100 p. d'eau à 22° dissolvent 18 p. de sel hydraté. D'après Wecht, il existe un minimum de solubilité entre 60 et 80°, et la solubilité augmente sensiblement de 80° à 100°.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *butyrate de baryum*, $C^8H^7BaO^4 + 2H^2O^2$, ressemble au sel précédent. Il est soluble dans 2,45 p. d'eau à 14°.

Le *sel double de baryum et de calcium*,

$$C^8H^7BaO^4 + C^8H^7CaO^4,$$

cristallise dans le premier système, en octaèdres réguliers (Fitz).

Le *butyrate de zinc*, $C^8H^7ZnO^4 + H^2O^2$, est en prismes clinorhombiques, transparents, aplatis. A 20°, 100 p. d'eau dissolvent 10,7 de sel hydraté.

Le *butyrate de plomb*, préparé par double décomposition, se précipite sous forme d'un liquide huileux qui se solidifie lentement (Bulk). Il est anhydre au-dessus de 100° et répond alors à la formule $C^8H^7PbO^4$.

Le *sel de cuivre*, $C^8H^7CuO^4 + H^2O^2$, cristallise en prismes monocliques.

Le *butyrate d'argent*, $C^8H^7AgO^4$, est un sel anhydre qu'on prépare en saturant à chaud l'acide butyrique par l'oxyde d'argent. Il cristallise par le refroidissement en aiguilles brillantes.

D'après Lieben, l'acide butyrique forme avec le chlorure de calcium les trois combinaisons suivantes :

$$CaCl + C^8H^8O^4 + H^2O^2.$$
$$CaCl + C^8H^7CaO^4 + 2C^8H^8O^4.$$
$$2CaCl + C^8H^8O^4.$$

ACIDE ISOBUTYRIQUE.

Formules { Equiv... $C^8H^8O^4$.
Atom... $C^4H^8O^2 = (CH^3)^2CH.CO^2H$.

Il a été préparé synthétiquement dès l'année 1865 par Markonikoff, en prenant pour point de départ l'acétone ordinaire, $C^6H^6O^2$. On transforme successivement ce dernier en alcool isopropylique par hydrogénation en iodure et en cyanure isopropyliques, en nitrile isobutyrique, C^8H^7Az, lequel, par hydratation, engendre l'acide cherché :

$$C^8H^7Az + 2H^2O^2 = AzH^3 + C^8H^8O^4.$$

Il existe à l'état libre dans le fruit du caroubier *(Ceratonia silicea)*, à côté d'autres acides gras et d'acide benzoïque. Sigel a constaté sa présence dans l'*Arnica montana*; Kopp, dans l'essence de camomille, à l'état d'éther; Brieger dans les déjections humaines. Il prend naissance : 1° lorsqu'on traite, comme on vient de le dire, le cyanure isobutylique par la potasse caustique; 2° en petite quantité dans l'oxydation de l'alcool butylique tertiaire ; 3° en faisant réagir l'éther méthyliodhydrique sur l'éther acétique iodé (Frankland et Duppa); 4° en chauffant pendant longtemps une solution aqueuse de butyrate de chaux normal (Erlenmeyer).

On le prépare en prenant pour point de départ l'alcool isobutylique. A 300 p. de ce dernier on ajoute 540 p. d'acide sulfurique étendu de 15 à 1,600 p. d'eau, puis, par petites quantités, 400 p. de bichromate de potassium pulvérisé, en ayant soin de maintenir le mélange dans l'eau froide. Par le repos, il se sépare une couche éthérée d'isobutyrate butyrique, qu'on introduit goutte à goutte dans une cornue tubulée, contenant de la potasse caustique additionnée de 9 à 10 % d'eau. La saponification, qui s'effectue à une douce chaleur, fournit : d'une part, l'alcool isobutylique, qui peut être utilisé pour une autre opération; d'autre part, un isobutyrate, dont on régénère l'acide libre par l'acide sulfurique ; on soumet le produit à des distillations fractionnées, de manière à recueillir ce qui passe vers 153-155°. — L'acide isobutyrique est un liquide incolore, dont l'odeur est moins désagréable que celle de l'acide normal. Il bout à 153°8 (Brühl), à 154° (Zander); sa densité à zéro est égale à 0,9697. Il est soluble dans 5 p. d'eau à 20°, tandis que son isomère est soluble en toutes proportions. Il résiste aussi aux agents oxydants; chauffé à 150°, en tubes scellés, avec de l'acide chromique, il se scinde en acide carbonique et en acétone (Popoff) :

$$C^8H^8O^4 + 2O^2 = C^2O^4 + C^6H^6O^2 + H^2O^2.$$

Le permanganate, en solution alcaline, le change en acide α-oxyisobutyrique; l'acide nitrique, par une ébullition prolongée, fournit un peu de dinitro-isopropane; le chlore en excès, vers 220-240°, le transforme en *propane perchloré*, C^6Cl^8, accompagné d'un peu de perchloréthane et de perchlorométhane (Kraffs).

ISOBUTYRATES. — Ils sont plus solubles dans l'eau que les sels normaux.

L'*isobutyrate de calcium*, $C^8H^7CaO^4 + 5Aq$, cristallise en prismes monocliniques dans 2,8 p. d'eau à 18°. A la distillation sèche il fournit :

1° De l'*aldéhyde isobutylique*, $C^8H^8O^2$, qui passe à la distillation entre 55 et 70° ;

2° Un corps identique au *méthylpseudokétone* de Boutlerow, $C^{12}H^{12}O^2$, liquide bouillant à 105-106°.

3° De l'*acétone diisopropylique*, $C^{14}H^{14}O^2$, bouillant à 150-153° ;

$$2C^8H^7CaO^4 = C^2Ca^2O^8 + C^{14}H^{14}O^2.$$

L'*isobutyrate de baryum* cristallise en prismes anhydres, monocliniques (Pierre et Puchot). Fitz a décrit un sel double, l'*acéto-isobutyrate de baryum*, ayant pour formule $C^8H^7BaO^4 + C^4H^3BaO^4 + Aq$.

Le *sel de strontium*, $C^8H^7StO^4 + 5Aq$, est très soluble dans l'eau, car 100 p. en dissolvent 44,1 p. à la température de 17°.

Le *sel de zinc*, $C^8H^7ZnO^4 + Aq$, cristallise en prismes clinorhombiques, mais seulement en présence de l'acide libre; la solution aqueuse dépose à 100° un sel basique.

Le *sel d'argent*, $C^8H^7AgO^4$, se prépare en versant de l'acétate d'argent dans une solution d'isobutyrate de baryum. Il est en petits cristaux transparents, lamelleux, anhydres, prenant sur l'eau un mouvement giratoire marqué. Il est peu soluble, car 100 p. d'eau à 16° ne dissolvent que 0,928 de ce sel.

Les acides butyriques donnent naissance à de nombreux produits de substitution, qui résultent du remplacement d'une partie de l'hydrogène par des quantités équivalentes de chlore, de brome, d'iode, de vapeurs nitreuses, etc.

DÉRIVÉS CHLORÉS. — I. *Acides monochlorobutyriques.*

Formules. { Equiv... $C^8H^7ClO^4$.
Atom... $C^4H^7ClO^2$.

On connaît trois isomères répondant à cette formule :

1° L'*acide* α $[CH^3.CH^2.CHCl.CO^2H]$. Préparé par Markownikow en faisant réagir l'eau sur le chlorure $C^8H^6Cl^2O^2$. Liquide épais, peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau bouillante ;

2° L'*acide* β $[CH^3.CHCl.CH^2CO^2H]$. Se forme en oxydant l'aldéhyde correspondant par l'acide azotique; ou en chauffant au bain-marie le cyanure d'allyle avec l'acide chlorhydrique fumant;

3° L'*acide* γ $[CH^2Cl.CH^2.CH^2.CO^2H]$. Obtenu par Henry en hydratant par l'acide chlorhydrique le nitrile γ-chlorobutyrique, $C^6H^6Cl.C^2Az$:

$$C^8H^6ClAz + 2H^2O^2 = AzH^3 + C^8H^7ClO^4,$$

liquide visqueux, incolore, facilement solidifiable, doué d'une odeur butyrique, possédant une saveur brûlante; il fond à 10° et possède une densité de 1,2498 à la température de 10°; il est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Chauffé à 180-200°, il dégage de l'acide chlorhydrique et laisse passer à la distillation le *lactone butyrique*, $C^8H^6O^4$. Le trichlorure de phosphore le transforme en chlorure de chlorobutyrile, $C^8H^6Cl^2O^2$, liquide incolore, à odeur désagréable, bouillant à 173-174°, ayant pour densité 1,2679 à 10°.

II. *Acide dichlorobutyrique.*

Formules. { Equiv... $C^8H^6Cl^2O^4$.
Atom... $C^4H^6Cl^2O^2$.

Préparé par Gélis, dès l'année 1844, en faisant passer au soleil un courant de chlore sec dans de l'acide butyrique ; vers la fin, le liquide devenant trop visqueux, on porte la température à 80-100° ; on chasse l'acide chlorhydrique formé par un courant d'acide carbonique, on lave

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à l'eau et on dessèche. Liquide incolore, un peu visqueux, doué d'une odeur butyrique, insoluble dans l'eau, soluble en toutes proportions dans l'alcool. Il se décompose partiellement à la distillation, avec formation d'acide chlorhydrique. Il brûle avec une flamme verte, en répandant des vapeurs chlorhydriques. L'alcool et l'acide sulfurique le transforment aisément en éther butyrique dichloré C^4H^4 ($C^8H^6Cl^2O^4$).

III. *Acides trichlorobutyriques.*

Formules. { Equiv... $C^8H^5Cl^3O^4$. Atom... $C^4H^5Cl^3O^2$.

1° *Acide* $\alpha_2\beta$ [$CH^3.CHCl.CCl^2.CO^2H$]. Préparé par Krämer et Pinner en attaquant le butylchloral par l'acide nitrique fumant; au bout de vingt-quatre heures, on recueille à la distillation ce qui passe à 234-238°.

Aiguilles fusibles à 60°, bouillant à 237°, soluble dans 25 p. d'eau. Ses sels sont peu stables. C'est ainsi que le sel d'argent se dédouble à l'ébullition en chlorure d'argent, chlorure de propylène et acide carbonique :

$$C^8H^4Cl^3O^4Ag = AgCl + C^6H^4Cl^2 + C^2O^4.$$

Les *sels d'ammonium, de potassium,* de *plomb*, sont cristallisés.

Attaqué à chaud par le perchlorure de phosphore, l'acide trichlorobutyrique se transforme en *chlorure de trichlorobutyryle*, $C^8H^4Cl^3O^2Cl$, liquide incolore, bouillant à 162-166°, décomposable par l'eau et que l'alcool transforme en éther trichlorobutyrique, $C^4H^4(C^8H^5Cl^3O^4)$.

2° *Acide* $\alpha_2\gamma$ [$CH^2Cl.CH^2.CCl^2.CO^2H$]. Obtenu par Natterer en fixant à froid l'acide chlorhydrique sur l'aldéhyde α-γ dichlorocrotonique, ce qui fournit un aldéhyde trichloré qu'on oxyde par l'acide nitrique :

$$C^8H^5ClO^2 + O^2 = C^8H^5Cl^3O^2.$$

Aiguilles fusibles à 73-75°, solubles dans 20 p. d'eau, qu'on peut distiller en opérant avec précaution; chauffé brusquement, ce corps dégage d'abondantes vapeurs d'acide chlorhydrique; il perd également du chlore sous l'influence des alcalis, ou même simplement en l'agitant avec de l'eau et de la limaille de zinc.

IV. *Acide tétrachlorobutyrique.*

Formules. { Equiv... $C^8H^4Cl^4O^4$. Atom... $C^4H^4Cl^4O^2$.

Obtenu par Pelouze et Gelis en prolongeant pendant longtemps au soleil, surtout pendant les chaleurs de l'été, l'action du chlore sur l'acide butyrique. Il finit par se former des cristaux qu'on comprime fortement et qu'on purifie par cristallisation dans l'éther. Prismes obliques à base rhombe, fondant vers 140°, insolubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et dans l'éther. Il brûle avec une flamme verte, en répandant des vapeurs d'acide chlorhydrique. L'alcool, en présence de l'acide sulfurique, le transforme en un éther à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, doué d'une odeur agréable. Tous les corps qui précèdent dérivent de l'acide butyrique normal. L'acide isobutyrique fournit des produits analogues de substitution, mais qui sont seulement isomériques, tels que les suivants :

1° L'*acide α-chlorisobutyrique* $C^8H^7ClO^4$;[$C^4H^7ClO^2 = (CH^3)^2CCl.CO^2H$].

Obtenu par Henry en combinant l'isobutylène, C^8H^8, avec l'acide hypochloreux, ce qui fournit une chlorhydrine liquide qu'on oxyde par l'acide nitrique :

$$C^8H^8(HClO^2) + 2O^2 = H^2O^2 + C^8H^7ClO^4$$

liquide épais, bouillant vers 190°, en se décomposant partiellement.

2° L'*acide trichloro-isobutyrique*, $C^8H^5Cl^3O^4$, qu'on prépare en faisant passer un courant de chlore dans une solution aqueuse de citraconate de sodium. Prismes fusibles à 50°, sublimables, ne pouvant être distillés sans décomposition (Gotlieb). L'hydrogène naissant le transforme en acide chlorométhanylique. Ses sels, qui sont peu stables, se dédoublent aisément, sous l'influence d'un excès de base, en chlorures et en dichlorocrotonates. Par exemple, celui de potassium fournit du chlorure de potassium, de l'eau et du dichlorocrotonate de potassium :

$$C^8H^4ClKO^4 + KHO^2 = KCl + H^2O^2 + C^8H^3KCl^2O^4$$

Les sels d'ammonium, de potassium, de baryum et de plomb sont cristallisables.

Dérivés bromés. — I. *Acides monobromobutyriques.*

Formules. { Equiv... $C^8H^7BrO^4$. Atom... $C^4H^7BrO^2$.

1° *Acide* α [$CH^3.CH^2.CHBr.CO^2H$]. Préparé par Borodin en attaquant le butyrate d'argent par le brome; on peut aussi combiner l'acide bromobutyrique avec l'acide bromhydrique :

$$C^8H^6O^4 + HBr = C^8H^7BrO^4;$$

mais il est alors accompagné d'un peu de l'isomère β.

Liquide huileux, bouillant vers 215°, ayant pour densité 1.54 à 15°; il est soluble dans 15 p. d'eau et forme avec les bases des sels difficilement cristallisables.

2° *Acide* β [$CH^3.CHBr.CH^2.CO^2H$]. Se forme en petite quantité à côté du précédent, lorsqu'on attaque l'acide crotonique par l'acide bromhydrique concentré (Hemilian). Liquide à la température ordinaire.

3° *Acide* β [$CH^2Br.CH^2.CH^2.CO^2H$]. On fait passer un courant d'acide bromhydrique dans le lactone butyrique dérivé de l'acide γ-chlorobutyrique :

$$C^8H^6O^4 + BrH = C^8H^7BrO^4,$$

corps solide, fusible à 32-33°, soluble dans l'eau (Henry).

L'acide isobutyrique fournit par substitution deux dérivés monobromés, savoir :

1° L'*acide* α [$(CH^3)^2.CBr.CO^2H$], qu'on prépare en faisant réagir directement le brome sur l'acide. Il cristallise en tables fusibles à 48°, distillant à 198-200°, ayant pour densité 1.5, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone. L'eau bouillante le dédouble en acide bromhydrique et oxyisobutyriques :

$$C^8H^7BrO^4 + H^2O^2 = HBr + C^8H^8O^6$$

2° L'*acide* β [$CH^2Br.CH(CH^3).CO^2H$]. Résulte de la combinaison vers zéro de l'acide bromhydrique et de l'acide méthacrylique. Corps solide, fusible à 220°, dédoublable par les alcalis et ses générateurs.

II. *Acides dibromobutyriques.*

Formules. { Equiv... $C^8H^6Br^2O^4$. Atom... $C^4H^6Br^2O^2$.

1° *Acide* α_2 [$CH^3.CH^2.CBr^2.CO^2H$]. Préparé par Schneider en 1861, puis par Friedel et Machuca en attaquant l'acide monobromé-α par le brome. Liquide huileux, soluble dans 30 p. d'eau, bouillant vers 140° sous la pression de 3 millim. L'eau bouillante le dédouble en acide bromhydrique et α-bromocrotonique.

2° *Acide* α-β [$CH^3.CHBr.CHBr.CO^2H$]. Obtenu par Körner, Michael et Norton, au moyen du brome et de l'acide crotonique : Prismes monocliniques, aiguillés, fusibles à 87°, solubles dans l'éther et le sulfure de carbone, l'alcool et la benzine.

L'*acide isodibromobutyrique*, [$CH^2Br.CBr(CH^3).CO^2H$], a été préparé par Kolbe en ajoutant du brome à une dissolution sulfocarbonique d'acide méthacrylique. Longs prismes fusibles à 48°, dédoublables par l'eau en acides bromhydrique et bromoxyi-isobutyrique, et par les alcalis en acides bromhydrique et bromométhacrylique.

III. *Acides tribromobutyriques.*

Formules. { Equiv... $C^8H^5Br^3O^4$. Atom... $C^4H^5Br^3O^2$.

1° *Acide* α_2-β [$CH^3.CHBr.CBr^2.CO^2H$]. Michael et Norton combinent le brome en solution sulfocarbonique avec l'acide α-bromocrotonique. Cristaux fusibles à 111°, assez solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone.

2° *Acide* α-β_2 [$CH^3.CBr^2.CHBr.CO^2H$]. Résulte de l'action du brome sur l'acide β-bromocrotonique. Prismes rhombiques, fusibles à 114°, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et la benzine.

L'*acide tribromo-isobutyrique* se forme, suivant

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cahours, lorsqu'on attaque à 100° par le brome l'acide bromethacrylique. Petits prismes, qu'une solution alcaline dédouble en brome et en acide méthacrylique dibromé.

Acide tétrabromobutyrique.

Formules. { Equiv... $C^8H^4Br^4O^4$. Atom... $C^4H^4Br^4O^2$.

Suivant Limpricht, en attaquant à froid l'acide pyromucique par un excès de brome, il y a formation *d'acide mucobromique*, $C^8H^2Br^2O^4$, qu'un excès à chaud décompose en plusieurs produits, notamment en acides dibromofumarique et tétrabromobutyrique. Ce dernier cristallise dans l'eau en belles tables clinorhombiques, fusibles à 115°; sa solution ammoniacale cède immédiatement du bromure d'argent au nitrate d'argent.

L'*acide tétrabromo-isobutyrique* a été préparé par Cahours en attaquant par le brome l'acide méthacrylique dibromé, à une température de 120-125°. Cristaux que les alcalis dédoublent à chaud en brome et en acide tribromacrylique. Indépendamment des corps précédents, on connaît encore des dérivés renfermant à la fois du chlore et du brome dans leurs molécules, tels que les suivants :

L'*acide chlorodibromobutyrique*, $C^8H^5ClBr^2O^4$, en atomes [$C^4H^5ClBr^2O^2 = CH^3.CHBr.CClBr.CO^2H$], que Sarnow a découvert en faisant réagir le brome sur l'acide α-chlorocrotonique :

$$C^8H^5ClO^4 + Br^2 = C^8H^5ClBr^2O^4$$

cristaux peu solubles dans l'eau froide, décomposables par l'eau bouillante, très solubles dans l'éther, fusibles à 92°. Ses sels sont solubles dans l'eau, excepté ceux d'argent, de plomb et de mercure au minimum; tous sont décomposés par l'eau bouillante en bromure, acide carbonique et chlorobromure d'éthylène :

$$C^8H^4MBr^2ClO^4 = MBr + 2C^2O^4 + C^4H^4ClBr.$$

L'*acide chlorotribromobutyrique*, $C^8H^4ClBr^3O^4$, prend naissance dans la préparation du chloral crotonique; il passe vers 145-150° une huile irritante qui fixe du brome à chaud et qui se transforme au contact de l'eau en *hydrate de chlorobromal monobutyrique*, $C^8H^4ClBr^3O^2 + H^2O^2$, composé que l'acide azotique fumant change en acide chlorotribromé :

$$C^8H^4ClBr^3O^2 + O^2 = C^8H^4ClBr^3O^4$$

cristaux lamelleux, fusibles à 140° (Pinner).

Dérivés iodés. — *Acides iodobutyriques.*

Formules. { Equiv... $C^8H^7IO^4$. Atom... $C^4H^7IO^2$.

1° *Acide* α [$CH^3.CH^2.CHI.CO^2H$]. En chauffant à 100° l'acide α-crotonique avec l'acide iodhydrique fumant, la dissolution s'effectue immédiatement et laisse déposer vers zéro des prismes monocliniques, fusibles à 100° (Fittig).

2° *Acide* β [$CH^3.CHI.CH^2.CO^2H$]. Prend naissance en petite quantité dans la réaction précédente. Il est liquide à la température ordinaire, ce qui permet de l'isoler de son isomère.

3° *Acide* γ [$CH^2I.CH^2.CH^2.CO^2H$]. Obtenu par Henry en faisant absorber l'acide iodhydrique gazeux au lactone butyrique dérivé de l'acide α-chlorobutyrique :

$$C^8H^6O^4 + HI = C^8H^7IO^4.$$

Le liquide se prend par le refroidissement en cristaux incolores, fusibles à 40°, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther.

Dérivés sulfurés. — *Acide thiobutyrique.*

Formules. { Equiv... $C^8H^8S^2O^2$. Atom... $C^4H^8SO = C^3H^7.COSH$.

Produit de substitution dans lequel la moitié de l'oxygène est remplacé par une quantité équivalente de soufre. Il a été préparé par Ulrich en traitant l'acide butyrique par le pentasulfure de phosphore. Après que le dégagement de chaleur a cessé, il passe à la distillation un liquide rouge qu'on soumet à la distillation fractionnée, de manière à recueillir ce qui passe vers 130°. Liquide incolore, doué d'une odeur désagréable, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

Le *thiobutyrate plombique*, $C^8H^7PbS^2O^2$, qui se prépare par double décomposition avec l'acétate de plomb, est un précipité blanc, volumineux, soluble dans une grande quantité d'eau, facilement décomposable, avec formation de sulfure de plomb.

Dérivés nitrosés. — *Acides nitrosobutyriques.*

Formules. { Equiv... $C^8H^7(AzO^2)O^4$. Atom... $C^4H^7(AzO)O^2$.

1° *Acide* α [$CH^3.CH^2.C(Az.OH)CO^2H$]. Se prépare en ajoutant de l'éthyl-acétate d'éthyle dans de l'alcool faible légèrement alcalin; on ajoute ensuite une solution de nitrite de sodium, on acidule avec l'acide nitrique, on alcalinise avec la soude et on abandonne le mélange pendant deux ou trois jours; après avoir neutralisé par l'acide azotique, on précipite par le nitrate d'argent; le précipité argentique, lavé à l'eau, est décomposé par l'acide chlorhydrique. L'acide α-nitrosobutyrique cristallise par évaporation de ses solutions en aiguilles soyeuses, fondant vers 150° en se décomposant; il est assez soluble dans l'eau et dans l'éther, très soluble dans l'alcool. Le *sel d'argent*, $C^8H^6Ag(AzO^2)O^4$, est sous forme d'un précipité amorphe, insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide azotique.

2° *Acide* β [$CH^3.C(Az.OH).CH^2.CO^2H$]. Son éther éthylique prend naissance lorsqu'on abandonne au repos une solution alcoolique d'éther acéto-acétique avec une solution aqueuse d'hydroxylamine. On l'isole par l'éther et on la saponifie par la potasse aqueuse. Cristaux fondant à 140° et se décomposant, peu solubles dans l'alcool et dans l'éther ordinaires. L'*éther* $C^4H^4[C^8H^7(AzO^2)O^4]$ est un liquide huileux, non distillable.

3° *Acide α-β-dinitrosobutyrique.*

Formules. { Equiv... $C^8H^6(AzO^2)^2O^4$. Atom... $C^4H^6(AzO)^2O^2$.

Son éther éthylique se forme lorsqu'on abandonne une solution alcoolique d'isonitrosoacétate d'éthyle avec de l'hydroxylamine en excès; on épuise par l'éther, on évapore et on fait digérer le résidu avec le carbonate de baryum et beaucoup d'eau pour fixer l'anhydride diisonitrosobutyrique qui se produit également dans la réaction; l'éther enlève le dérivé nitrosé qu'on décompose par une lessive de soude. Cristaux blancs, très solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, à peine solubles dans le chloroforme, un peu mieux dans l'éther de pétrole. Le *sel d'argent* est une poudre blanche, amorphe, détonant par la chaleur. Il est insoluble dans l'eau froide; l'eau bouillante le décompose.

Dérivés sulfonés. — Form. { Equiv.. $C^8H^8O^4S^2O^6$. Atom.. $C^4H^8O^2SO^3$.

1° *Acide α-sulfobutyrique* [$CH^3CH^2CH(SO^3H).CO^2H$]. Obtenu par Hémilian en attaquant l'éther α-bromobutyrique par le sulfite d'ammonium. On peut aussi traiter directement l'acide butyrique par l'acide chlorosulfurique, S^2HClO^6; ou encore chauffer à 130°, en tubes scellés, l'acide crotonique avec un sulfate alcalin. Liquide sirupeux, incristallisable, dont les sels, sauf celui de calcium, sont insolubles dans l'alcool. *Le sel de baryum*, $C^8H^6Ba^2O^8.S^2O^6 + 2H^2O^2$, est en tables rhombiques, volumineuses; ses solutions aqueuses sont précipitables par l'alcool. Il en est de même du *sel plombique*, $C^8H^6P^2bO^4S^2O^6$. Le *sel d'argent* est en cristaux aiguillés.

2° *Acide β-sulfobutyrique* [$CH^3.CH(SO^3H).CH^2.CO^2H$]. Préparé par Hémilian, au moyen de l'éther β-chlorobutyrique bouillant vers 155°. Masse gélatineuse, hygroscopique.

Les *sels de baryum*, de *calcium* et de *plomb* sont incristallisables; leurs solutions aqueuses sont précipitées par l'alcool en flocons blancs. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Balbiano, *Acide chlorobutyrique*, *Soc. Ch.*,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

t. XXX, 356. — Bannow, *Acide buyrique pur*, id., t. XLVII, 766. — Barbaglia et Gucci, *Distillation sèche de l'isobutyrate de calcium*, id., t. XXXVI, 77. — Baumstarck, *Acide disulfo-propiolique*, id., t. VII, 152. — Beilstein et Wiegland, id., t. XLV, 413. — Berthelot, *Action de l'acide iodhydrique*, id., t. VII, 62; *Transformation de l'acide succinique en acide butyrique*, IX, 455; *Oxydation de l'acide butyrique*, t. VIII, 392; *Butyrines*, *Ann. Ch. et Phys.*, t. XLI, 261 [3]; *Acide butyrique de fermentation*, même recueil, t. IV, 328; *Glycose butyrique*, id., t. LX, 96; *Purification de l'acide butyrique*, id., t. LXV, 397. — Boutlerow, *Acide isobutyrique dérivé du retrait triméthylcarbinol*, *Ann. Chim. et Phys.*, t. XXVII, 286 [4]. — Céresole, *Acide α-β-dinitroisobutyrique*, *Soc. ch.* t. XLIII, 568. — Chancel, *Distillation du butyrate de chaux*, *Ann. Ch. et Phys.*, t. XII, 146 [4]. — Duvillier, *Acide bromobutyrique*, id., t. XVII, 555 [5]. — Emmert et Friedrich, *Acide γ-diéthyloxybutyrique*, *Soc. ch.*, t. XXXIX, 41. — Engelhorn, *Acide β-bromisobutyrique*, id., t. XXXIV, 655. — Erlenmeyer, *Transf. de l'acide butyrique normal en acide isobutyrique*, id., XXVIII, 22. — Fittig, *Fixation de BrH et HI sur les acides non saturés*, id., t. XXVIII, 85; *acide α-acéto-butyrique*, id., t. XL, 123; *Acide γ-acétobutyrique*, t. XL, 132 et 132. — Fitz, *Sels doubles*, id., t. XXXV, 678; *Fermentation par les schizomycètes*, id., t. XXXVI, 270. — Frankland et Duppa, *Synthèse de l'acide butyrique*, id., t. IV, 210. — Fridel et Machuca, *Acides bromobutyriques*, id., t. LIV, 220. — Geromont, *Acide isobutyrique*, id., t. XVII, 241. — Gottlieb, *Acide trichlorobutyrique*, id., t. XII, 377. — Grillione, *Acide de fermentation*, id., t. XIX, 308. — Grunzweig, *Acides butyriques divers*, id., t. XVI, 171; t. XVIII, 125. — Hecht, *Solubilité du butyrate de calcium*, t. XXXIX, 38. — Hecht et Waldbauer, *Acide bromisobutyrique*, id., t. XXVIII, 384. — Hémilian, *Acides sulfobutyriques*, id., t. XX, 369. — Henry, *Acides γ-bromo et iodobutyriques*, id., t. XLVI, 65; t. XLV, 341. — Körner, *Acide bibromé*, id., t. VI, 226. — Kræmer, *Oxydation de l'acide isobutyrique*, id., t. XXII, 189. — Kræmer et Pinner, *Acide trichlorobutyrique*, id., t. XVI, 188. — Krafft, *Chloruration de l'acide isobutyrique*, id., t. XXVII, 267. — Letts, *Isobutyronitrile*, id., t. XVIII, 319. — Lieben et Rossi, *Transf. de l'acide butyrique en alcool butylique normal*, id., t. XII, 468. — Limpricht, *Acide tétrabromobutyrique*, id., t. XIX, 464. — Limpricht et Zotta, *Synthèse de l'acide isobutyrique par le butyronitrile*, id., t. XV, 317, 318. — Linnemann, *Comb. butyliques normales*, id., t. XVII, 319. — Loven, *Dérivés de substitution*, id., t. XLVI, 530. — Markonikoff, *Acide isobutyrique*, id., t. V, 53; *Acide isobromobutyrique*, t. VII, 350; *Acide acétonique dérivé de l'acide isobutyrique*, t. XI, 488; *Acide butyrique monochloré*, t. XI, 489. — Morawski, *Acide trichlorobutyrique*, id., t. XXVI, 548. — Natterer, *Acide trichlorobutyrique*, id., t. XL, 468. — Naumann, *Action du chlore sur l'acide butyrique*, id., t. III, 477 (1861). — Pelouze et Gelis, *Mémoires sur l'acide butyrique*, *Ann. Ch. et Phys.*, t. X, 434 [3]. — Perutz, *Acide butyrique dans la glycérine*, id., t. IX, 422. — Pierre, *Propriétés de l'acide butyrique*, même recueil, t. XXXI, 125 [3]; et t. XXVIII, 363 [4]. — Pierre et Pachot, *Acide butyrique de fermentation*, *Soc. Ch.*, t. XIX, 72. Pinner, *Chloral butyrique*, id., t. XXVI, 178, 183. — Popoff, *Transf. de l'acide isobutyrique en acétone*, id., t. XV, 233. — Sarnow, *Acide chlorodibromobutyrique*, id. t. XVIII, 239. — Saytzeff, *Transf. de l'acide butyrique en acide propionique au moyen de l'allyldipropylcarbinol*, id., t. XXX, 537. — Scherer, *Acide butyrique dans les eaux minérales de Brühenau*, *Ann. Ch. et Phys.*, t. XLIX, 111. — Schmidt, *Oxydation de l'alcool isobutylique*, *Soc. Ch.*, t. XXIII, 507. — Schneider, *Action du brome sur l'acide butyrique*, id., t. IV, 71 (1862). — Schœyen, *Synthèse de l'acide butyrique en partant de l'hydrure de butylène*, id., t. II, 364. — Stinde, *Prép. de l'acide butyrique*, id., t. VIII, 274. — Ulrich, *Acide thiobutyrique*, *Ann. Ch. et Phys.*, t. LVI, 238 [3]. — Williams, *Acide isobutyrique dérivé de l'acide pyrotérébique*, id., t. XXI, 27. — Weügel, *Acide nitrosobutyrique*, id., t. XXXVIII, 390. — Zeizel, *Acide α-β-chlorobutyrique*, id., t. XLVI, 571. — Züblin, *Acide butylnitrolyque normal*, id., t. XXX, 260.

BUTYRIQUES (Anhydrides).

Form. { Equiv... $C^{16}H^{14}O^6 = C^8H^6O^2(C^8H^8O^4)$.
Atom ... $C^8H^{14}O^3 = (C^4H^7O)^2O$.

1° Anhydride butyrique normal [Syn.: acide butyrique anhydre — Butyrate de butyrile — Butyrate butyrique]. — On le prépare en faisant tomber goutte à goutte 2 parties d'oxychlorure de phosphore sur 4 parties de butyrate de sodium sec. La réaction terminée, on distille et on fait passer une seconde fois le produit sur le sel; on rectifie, de manière à recueillir ce qui passe vers 190°. On l'obtient encore en mélangeant dans une cornue 5 p. de chlorure benzoïque avec 8 p. de butyrate de sodium sec; on distille et on rectifie sur du butyrate de sodium. Liquide incolore, mobile, très réfringent, d'une odeur agréable, rappelant celle de l'éther butyrique. Il bout à 192-193° (Linnemann); sa densité est égale à 0,978 à la température de 12°5 (Gerhardt), il s'hydrate lentement à l'air et reproduit son générateur; agité peu à peu avec de l'eau, il finit par entrer en dissolution. Broyé avec de l'hydrate de peroxyde de baryum, il engendre du *peroxyde de butyrile*, qu'on isole au moyen de l'éther (Brodie):

$$2C^8H^6O^2(C^8H^8O^4) + 2BaO^2 = 2C^8H^7BaO^4 + C^{16}H^{14}O^8.$$

L'anhydride butyrique est transformé par l'amalgame de sodium en alcool butyrique normal, mais le rendement n'est guère que de 8 %; on obtient un meilleur résultat en opérant sur un mélange de chlorure et d'anhydride butyriques (Linnemann). Traité par l'acide hypochloreux, il fournit de l'anhydride hypochlorobutyrique, butyrate de chlore de Schützenberger, $C^8H^7ClO^4$.

2° Anhydride isobutyrique. — Se prépare en faisant bouillir le chlorure isobutyrique au réfrigérant ascendant, pendant douze heures, avec l'acide isobutyrique; on isole le produit formé par distillation fractionnée.

Liquide bouillant à 181°5, ayant pour densité 0,9594 à la température de 16°. Ed. Bourgoin.

Bibl.: Brodie, *Action du peroxyde de baryum sur l'anhydride butyrique*, *An. Ch. et Phys.*, t. LXIX, 504 [3]. — Gerhardt, *Acide butyrique anhydre ou butyrate butyrique*, même recueil, t. XXXVII, 318 [3]. — Linnemann, *Réduction de l'anhydride butyrique*, *Soc. Ch.*, t. XVII, 318. — Markownikoff, *Acide isobutyrique*, id., t. V, 53; *son anhydride*, t. VII, 350. — Tœnnies et Staub, *Anhydride isobutyrique*, *Berichte der deutsch. chem. Gesells.*, t. XVII, 850.

BUTYRITE (V. Résine [Paléontologie]).

BUTYRONE. Form. { Equiv. $C^{14}H^{14}O^2$.
Atom. $C^9H^{14}O = C^3H^7.CO.C^3H^7$.

[Syn.: *Dipropylacétone* — *Propylbutyryle*].

Il a été trouvé par Chancel, en 1844, dans les produits de la distillation du butyrate de calcium. Lorsqu'on distille ce sel, il passe dans le récipient un liquide huileux, coloré, assez abondant; en le saturant par le carbonate de sodium, il reste un corps huileux, qu'on agite avec une dissolution concentrée de bisulfite de sodium; la portion qui cristallise étant décomposée par un acide, on sépare par distillation fractionnée: 1° en petite quantité, du *méthylbutyryle*, $C^{10}H^{10}O^2$, corps liquide bouillant vers 111°, ayant pour densité 0,827 à zéro; 2° de l'*éthylbutyryle*, $C^{12}H^{12}O^2$, corps huileux, liquide, à saveur âcre, à odeur aromatique, bouillant vers 128°, ayant pour densité 0,833 à zéro; 3° du *propylbutyryle* ou butyrone, qui forme le produit principal lorsqu'on distille avec ménagements de petites quantités de butyrate de calcium:

$$2C^8H^7CaO^4 = C^2Ca^2O^6 + C^{14}H^{14}O^2.$$

Le butyrone est un liquide limpide, huileux, incolore, doué d'une odeur pénétrante, non désagréable, susceptible de cristalliser dans un mélange d'acide carbonique solide et d'éther. Il bout vers 144°; sa densité à 20° est égale à 0,8195; il est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Exposé à l'air, il s'altère lentement en absorbant l'oxygène. Il s'enflamme au contact de l'acide chromique cristallisé; en solution, l'acide chromique le convertit en acides propionique et butyrique (Kuntz); avec l'acide azotique, il y a formation d'acide nitropropionique et de dinitropropane. En présence de l'eau, l'amalgame de sodium le transforme en alcool secondaire, $C^{14}H^{16}O^2$, et en butyropinacone, $C^{28}H^{30}O^4$ (Kuntz). Le butyrone ne se combine pas à l'ammoniaque. Traité par le perchlorure de phosphore, il engendre deux dérivés chlorés: $C^{14}H^{14}Cl^2$, qui bout à 181°, et $C^{14}H^{13}Cl$, qui bout à 141°, d'après Tawildarow. Au contact du zinc et de l'iodure d'allyle, il y a formation d'allyldipropylcarbinol (Saytzeff).

Le butyrone possède plusieurs isomères:

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1° Le *méthylamylacétone*, obtenu par Schorlemmer en oxydant le méthylamycarbinol. Liquide bouillant à 150-151°.

2° Le *méthylisoamylacétone*, préparé synthétiquement par Paulow en traitant le chlorure d'acétyle par le zinc-amyle. Liquide incolore, bouillant à 144°.

3° Le *méthylpseudoamylacétone*, qui dérive par oxydation de l'isodibutal de Boutlerow. Liquide bouillant à 125-130°.

4° Le *méthylamylacétone secondaire* que Frankland et Duppa ont obtenu en faisant bouillir avec de l'eau de baryte l'éther diéthyléthylacétique. Il bout à 138-139° et se combine aux bisulfates alcalins.

5° La *méthylamylpinacoline*, que Wyschnegradsky prépare en faisant réagir le zinc-méthyle sur le chlorure de l'acide diméthyléthylacétique. Liquide bouillant à 132°.

6° L'*éthylpseudobutylpinacoline*, obtenu par Wyschnegradsky avec le zinc-méthyle et le chorure triméthylacétique. Liquide à odeur camphrée, bouillant à 126°.

7° L'*éthylisobutylacétone*, que Loos prépare en attaquant vers 160° par l'oxyde de carbone un mélange d'isovalérianate et d'éthylate de sodium. Il bout à 133°.

8° Le *diisopropylacétone*, qui se forme dans la distillation sèche de l'isobutyrate de calcium. Il bout à 124-126°. Ed. Bourgoin.

Bibl.: Chancel, *Compt. rendus*, t. XVIII, 1023. — Friedel, même recueil, t. XLVII, 552.

BUTYRONITRILE. Form. { Equiv. C^8H^7Az. Atom. C^4H^7Az.

(Syn : *Cyanure de propyle* — *Cyanure de trityle*). On l'obtient en distillant au rouge sombre du butyrate d'ammonium ou du butyramide avec de l'acide phosphorique anhydre ou de la chaux vive :

$$C^8H^7(AzH^4)O^4 = 2H^2O^2 + C^8H^7Az.$$

D'après Rossi, celui qu'on obtient avec l'iodure de propyle et le cyanure de potassium donne par la potasse de l'acide butyrique normal. C'est un liquide limpide, huileux, doué d'une odeur aromatique assez agréable. Il bout à 118°5; sa densité à 12°5 est égale à 0,795. La potasse bouillant l'hydrate avec formation de butyrate de potassium et d'ammoniaque :

$$C^8H^7Az + KHO^2 + H^2O^2 = AzH^3 + C^8H^7KO^4.$$

Le potassium le décompose en cyanure de potassium, hydrogène et hydrocarbures volatils. Il engendre avec l'acide sulfurique deux dérivés : *l'acide sulfobutyrique*, $C^8H^8O^4.S^2O^6$, et *l'acide disulfopropiolique*, $C^6H^8.S^4O^{12}$. Avec le protochlorure de phosphore, Henke a obtenu une combinaison liquide, incolore, décomposable par l'eau, ayant pour formule $C^8H^7AzPhCl^3$. Le brome agit à chaud et fournit du *bromhydrate de butyronitrile* bromé, $C^8H^6BrAz.HBr$, masse cristalline, sublimable, que l'eau transforme en *dibutyramide dibromé*. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Bukton et Hofmann, *Action de l'acide sulfurique sur les nitriles, Ann. Ch. et Phys.*, t. XLIX, 501; t. L, 115 [3]. — Chancel et Laurent, *Compt. rendus*, t. XXV, 884. — Dumas, Malaguti et Leblanc, Même recueil, t. XXV, 442. — Engler, *Action du brome sur les nitriles, Soc. ch.*, t. IX, 71.

BUTYROSPERMUM (Bot.). Genre de plantes de la famille des Sapotacées, proposé par Kostchy pour le *Bassia Parkii* G. Don (V. Bassia).

BUTYRYLE. Form. { Equiv. ($C^8H^7O^2$). Atom. ($C^4H^7O^2$).

On admet le groupement $C^8H^7O^2$, et atomes C^4H^7O, dans les corps qui dérivent de l'acide butyrique, comme l'aldéhyde butylique, le butyramide, l'anhydride butyrique, etc.; mais ce groupement est hypothétique, car au moment où on veut le mettre en liberté, on n'obtient que du *dibutyryle* $(C^8H^7O)^2$. Pour obtenir ce dernier corps, Freund fait réagir l'amalgame de sodium sur le chlorure de butyryle; en distillant l'excès de chlorure et en ajoutant du carbonate de sodium, il se sépare un liquide huileux qu'on dessèche et qu'on fractionne, de manière à recueillir ce qui passe de 245 à 260°.

Le *dibutyryle* est un liquide huileux, aromatique, à peine soluble dans l'eau; la potasse le dédouble en butyrate et en un liquide huileux, isomère avec le butyrone; oxydé par le bichromate de potassium et l'acide sulfurique, il donne de l'acide butyrique et un produit résineux.

Le *chlorure de butyryle*, $C^8H^7ClO^2$, se prépare en faisant réagir 1 p. d'oxychlorure de phosphore sur 2 p. de butyrate de sodium. Liquide incolore, mobile, réfringent, bouillant vers 95°; son odeur rappelle celle du chlorure acétique et de l'acide butyrique. L'eau le dédouble en acides butyrique et chlorhydrique; l'ammoniaque le transforme en butyramide, et l'aniline en phénylbutyramide.

Le *chlorure d'isobutyryle* a été préparé par Markownikoff par l'action du perchlorure de phosphore sur l'isobutyrate de sodium. Liquide incolore, plus dense que l'eau, bouillant vers 92°, facilement décomposable par la chaleur.

Le *bromure de butyryle*, $C^8H^7BrO^2$, se prépare en faisant réagir le bromure de phosphore sur l'acide butyrique.

L'*iodure de butyryle*, $C^8H^7IO^2$, a été préparé par Cahours en attaquant le butyrate de potassium par l'iodure de phosphore. Liquide brun, altérable à l'air humide, bouillant à 146-148°.

Le *tribromure butyrique*, $C^8H^7Br^3$, a été découvert par M. Berthelot en faisant agir un grand excès de perbromure de phosphore sur l'acide butyrique. La potasse et l'eau le ramènent à l'état d'acide butyrique. C'est un isomère du bromure de butyle bromé. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Freund, *Ann. Ch. et Phys.*, t. XLI, 492 [3]; et t. LXII, 373. — Gerhardt, Même recueil, t. XXXVII, 298 [3].

BUUS (Jacques de), musicien belge, né dans les Pays-Bas, au début du XVIe siècle, sans doute à Bruges ou aux environs; la véritable forme flamande de son nom était probablement *de Boes*. Il s'établit à Venise, où il fonda et dirigea une imprimerie de musique. On l'appelait *mistro Jachet* ou *Giachetto Fiamingo*. A la mort de Baldassare d'Imola, il fut nommé organiste du second orgue à la chapelle de Saint-Marc, après un concours très disputé. Buus n'avait qu'un traitement annuel de 80 ducats, aussi, ayant vainement demandé une augmentation, il quitta Venise pour Vienne. En vain les procurateurs de Venise essayèrent-ils de le décider à revenir; il demanda 200 ducats, que l'on ne crut pas pouvoir lui accorder; on se résigna donc à lui donner un successeur à Saint-Marc, Jérôme Parabosco (1551).

Les compositions de Jacques de Buus sont nombreuses; elles témoignent d'un très grand mérite. On connaît de lui : *Ricercari da cantare e suonare d'organo e altri stromenti* (Venise, 1547 et 1549, 2 recueils in-4); *Canzoni francese a sei voci* (1543, in-4); *Primo libro de' motetti a 4 voci* (1549, in-4 obl.); *Canzoni francese a cinque voci* (1550, in-4 obl.); le recueil intitulé *Motetti e madrigali a 4 e 5 voci* (Venise, 1580), a été tour à tour attribué à Jacques de Buus et Jacques Berchem. Les mêmes hésitations sont légitimes pour les nombreux morceaux indiqués sous le nom de *Jachet* dans les recueils *Moralis Ispani aliorumque authorum liber I* (Venise, 1542); *Cantiones septem, sex et quinque vocum* (Augsbourg, 1545); *Secundus tomus novi operis musici, sex, quinque et quatuor vocum* (Nuremberg, 1538), etc., etc.; enfin, dans les motets imprimés par Pierre Attaingnant (Paris, 1534-35, Xe et XIIIe livres) et la messe à six voix sur le chant *Surge, Petre*, publié par Adrien Le Roy et Robert Ballard (1557). Ces incertitudes s'expliquent par le fait que le surnom de *Jachet* était donné en France à Jacques Berchem plus souvent encore qu'à Jacques de Buus. A. Ernst.

Bibl. : F. Caffi, *Storia della musica sacra nella già cappella ducale de San-Marco in Venezia dal 1318 al 1797*; Venise, 1854, 2 vol. in-8. — F.-J. Fétis, *Biographie univers. des musiciens*; Paris, 1875, t. II, in-8, 2e éd.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUVALELLI (Rambertino), troubadour provençal du XIIIe siècle. Il appartenait à une famille importante de Bologne et remplit lui-même d'importantes fonctions administratives, soit dans sa patrie, soit au dehors. Nous voyons qu'il était consul en 1203, podestà de Milan en 1208, podestà de Parme en 1213, podestà de Gênes de 1218 à 1220 et qu'il refusa les mêmes fonctions à Modène en 1221 pour rentrer à Bologne. Il vivait encore en 1234. On a de lui une dizaine de poésies lyriques provençales : plusieurs d'entre elles chantent les louanges de Béatice d'Este, fille du marquis Azzo VI. Non seulement Rambertino Buvalelli a cultivé la poésie provençale, mais il paraît avoir accordé une intelligente protection aux troubadours du midi de la France qui venaient en Italie : c'est ce qui résulte des louanges que lui accordent quelques-uns d'entre eux, notamment Peire Raimon de Toulouse. Ant. Thomas.

Bibl. : Casini, *la Vita e le poesie di Rambertino Buvalelli* (extrait du *Propugnatore*); Bologne, 1880. — Schultz, *Die Lebensverhältnisse der italienischen Trobadors* (dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1883, pp. 197-202).

BUVERCHY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle ; 74 hab.

BUVETTE. L'installation de buvettes dans les Parlements et autres cours de justice remonte à une date très reculée. Elle paraît avoir eu pour cause la longueur des séances qui, commençant de très grand matin, se prolongeaient sans suspension jusqu'à midi. Un arrêté de la Chambre des enquêtes du Parlement de Paris, du 4 juin 1404, prouve que les buvettes existaient bien avant 1524, date donnée par M. Chéruel pour leur création par cette assemblée. Cet arrêt nécessité par les « trop grandes beuveries » des valets des conseillers et de leurs amis, stipule que « dorénavent pour boire au matin à la Chambre des enquestes des susdits ne sera despendu plus hault de huit sols parisys et quiconque fera le contraire encourera l'indignation d'icelle cour et sera griesvement puny » (Registres du Parlement, Coll. de la Bibl. du Sénat, mss. t. XIX, fol. 81, v°). Les frais des buvettes se prélevaient sur les amendes (id., t. XVIII, f° 67). Les buvetiers étaient nommés par le premier huissier (id., t. IX, f° 3) et prêtaient serment devant la cour (id., t. LXVI, f° 206). Il était interdit de fournir aux conseillers « autre chose que du pain, vin et fruit » (Arrêt du 6 sept. 1568). Mais le Parlement tenait à ce que les éléments de ce frugal déjeuner fussent de toute première qualité. Par arrêt du 14 août 1608, il donne « permission au fruitier de choisir et prendre en payant les plus beaux fruits venant à Paris jusqu'à la quantité de trois hottées de chacune sorte, pour la provision de la cour ». Les dépenses de buvettes étaient encore assez élevées : 1,076 livres 5 sols 6 deniers parisis pour 1557-1558; 800 livres 8 sols 2 deniers pour 1561-1562; 1,461 escus 15 sols tournois pour 1577-1578, etc.

Après la Révolution, les buvettes reparurent dans les Assemblées législatives. Mais on n'en trouve pas trace avant 1830. A cette époque, et jusqu'en 1848 la Chambre des députés offrit aux représentants, aux frais de son budget particulier, du bouillon, des sirops, du vin, du lait et des petits pains. La dépense annuelle était d'environ 20,000 fr. La Chambre des pairs avait une buvette mieux fournie : vins fins, volailles froides, pâtés de foie gras, etc. (V. Tanski, *Voyage autour de la Chambre des députés*; Paris, 1845, in-8). L'Assemblée nationale de 1848 prit d'abord la buvette à sa charge, mais les frais devinrent si considérables que, sur la proposition de Clément de l'Isère et de Gambon (8 juin 1848), il fut décidé que les représentants verseraient, pour y pourvoir, une cotisation mensuelle de 5 fr. Les recettes furent, pour 1848 et les quatre premiers mois de 1849, de 42,320 fr., les dépenses de 38,138 fr. 33. Ce système persista jusqu'en 1851. Sous l'Empire, les buvettes des deux Chambres retombèrent à la charge du budget. L'Assemblée nationale de 1871 reprit les traditions de 1848, mais en 1872 seulement. Les dépenses de 1871, soit 37,412 fr., furent supportées par le budget. En 1872, les recettes furent de 43,970 fr., les dépenses de 36,069 fr. 47. La Chambre des députés et le Sénat actuels ont suivi les mêmes errements. Chaque membre de ces assemblées subit sur son indemnité législative une retenue mensuelle de 5 fr. pour frais de buvette. En 1887, les recettes se sont élevées à la Chambre à 34,985 fr., les dépenses à 24,949 fr. 56; au Sénat, recettes 17,880 fr., dépenses 13,418 fr. L'excédent des recettes sur les dépenses a toujours été employé depuis 1848 en dons aux bureaux de bienfaisance ou en subventions à diverses institutions charitables. R. S.

Dans une gare de chemin de fer, la *buvette* est l'endroit où l'on sert à boire et à manger, et qui se distingue du buffet en ce que, dans ce dernier, le service est plus soigné et plus cher. Le tarif des buvettes est ordinairement réduit d'un tiers sur celui de buffets. Les buvettes, comme les buffets, sont soumises à la surveillance administrative et les tarifs des objets de consommation y doivent être affichés ostensiblement. G. H.

BUVIGNIER (Eusèbe-Isidore), homme politique français, né à Verdun (Meuse) le 3 avr. 1812, mort le 8 nov. 1860. Il était étudiant en droit à Dijon, en 1834, lorsqu'il fut poursuivi pour publication de brochures républicaines. Exclu pour quatre ans de toutes les facultés de droit, il alla continuer ses études à Toulouse, à l'expiration de sa peine. M. Buvignier, membre des sociétés les *Ecoles*, les *Droits de l'Homme*, les *Amis du peuple*, contribua puissamment à la propagande républicaine. Le 24 février 1848, apprenant que la République venait d'être proclamée à Paris, il déposa le maire de sa propre autorité et mit son frère à sa place. Lui-même s'installa à la sous-préfecture et y resta jusqu'au jour où les électeurs de la Meuse l'envoyèrent à la Constituante avec 29,969 voix. Il fit partie de l'extrême gauche, mais ne fut pas réélu à la Législative. L. Lucipia.

BUVIGNIER (Jean-Charles-Victor), homme politique français, né à Verdun (Meuse) le 1er janv. 1823. Sous-préfet de Montmédy en 1848, exilé après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il fut élu député de Verdun en 1881, au scrutin de ballottage, par 9,807 voix contre 8,031 à M. Salles, impérialiste. Il siégea à la gauche radicale. En 1885 il fut réélu en tête de la liste opportuniste, au scrutin de ballottage, par 38,378 voix sur 70,528 votants.

BUVILLY. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny; 524 hab.

BUXACÉES (*Buxaceæ* Kirschl.) (Bot.). Groupe de plantes Dicotylédones, longtemps considéré comme appartenant aux Euphorbiacées, puis élevé par Kirschleger (*Fl. d'Alsace*, II, p. 48) au rang de famille distincte. M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, VI, p. 16) le réunit aujourd'hui à la famille des Célastracées, dans laquelle il forme une tribu (*Buxées*), caractérisée ainsi : « Fleurs unisexuées, apétales ou nues, à étamines hypogynes en nombre égal ou supérieur à celui des sépales. Disque nul, loges ovariennes à 12 ovules descendants, à micropyle intérieur et supérieur. Fruit sec ou charnu. Plantes ligneuses ou herbacées, à feuilles opposées ou alternes. » Les Buxées renferment seulement les cinq genres : *Buxus* Tourn., *Pachysandra* Michx, *Sarcocca* Lindl., *Simmondsia* Nutt. et *Styloceras* A. Juss. Ed. Lef.

BUXBAUM (Johann-Christian), botaniste allemand, né à Merseburg le 5 oct. 1693, mort le 7 juil. 1730. Il étudia la médecine et avec prédilection la botanique, puis, grâce à la recommandation de Fréd. Hoffmann, fut appelé à Pétersbourg par Pierre le Grand, en 1724. Il y concourut à la fondation de l'Académie des sciences et devint professeur à l'Université impériale. Il parcourut en botaniste une grande partie de la Russie, poussa jusqu'en Sibérie par Astrakan, puis en 1726 visita la Turquie. On lui doit : *Enumeratio plantarum in agro Hallensi crescentium* (Halle, 1721, in-8, av. pl.); *Plantarum minus cognitarum Centuriæ* (Pétersbourg, 1728-40,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

5 part. in-4, av. 320 pl.), ouvrage important pour la flore de Turquie. Dr L. Hn.

BUXBAUMIA (Bot). Genre de Mousses, de la famille des Bryacées acrocarpes, dont les représentants vivent habituellement sur le bois mort. Ils se reproduisent fréquemment par la formation d'un protonéma qui naît des cellules marginales des feuilles mêmes encore attachées à la tige et enveloppe ensuite ces organes. La capsule est portée sur un long pédicelle. Elle est divisée en deux parties inégales par une ligne longitudinale saillante. La coiffe, caduque avant la maturité, est cylindrique ou cylindro-conique. L'opercule est obtus, l'anneau étroit et large en couronne solide. Le péristome est double. L'interne revêt l'aspect d'une membrane plissée, l'externe est quelquefois soudé avec l'anneau ou mieux développé en trois, quatre ou cinq rangées de dents. Les fleurs sont dioïques. Les archégones solitaires ou trois par trois terminent les branches. Les anthéridies, sphériques, sont disposées isolément ou par paires. H. F.

BUXÉES (Bot.). (V. Buxacées).

BUXENTIUM. Ancienne ville de l'Italie méridionale, aujourd'hui *Policastro* (V. ce nom).

BUXERETTE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. d'Aigurande ; 460 hab.

BUXEROLLES. Com. du dép. de la Côte-d'Or. arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Recey-sur-Ource ; 149 hab.

BUXEROLLES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Georges ; 867 hab.

BUXEROTTE (V. Busserotte).

BUXERULLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles ; 228 hab.

BUXEUIL. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine ; 327 hab. Cette localité, située sur la rive droite de la Seine, au pied d'une colline, est mentionnée en 664 sous le nom de *Buxatellum*. Eglise des xiie, xiiie et xvie siècles. A. T.

BUXEUIL. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan ; 670 hab.

BUXEUIL. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Dangé ; 726 hab.

BUXHŒVDEN (Friedrich-Wilhelm, comte de), général russe, né à Magnusthal, île de Mohn, le 14/25 sept. 1750, mort à son château de Lohde, en Esthonie, le 23 août (4 sept.) 1811. Il appartenait à une famille noble de Livonie. Il entra fort jeune au service militaire, se distingua d'abord dans la guerre contre les Turcs, au point de mériter la croix de Saint-Georges à l'âge de vingt ans, puis dans la guerre contre la Suède en 1790, et devint général major. Souvarov le nomma commandant de Varsovie et lui confia le gouvernement de la Pologne récemment conquise (1795). L'empereur Paul le nomma gouverneur général de Pétersbourg en 1797, puis lui retira son commandement. Rappelé à l'activité sous Alexandre (1802), il commanda les provinces baltiques, prit part à la bataille d'Austerlitz, à celles de Pultusk et d'Eylau où il commandait un corps de l'armée de Benningsen. Après la paix de Tilsitt, il fut mis à la tête des troupes qui conquirent la Finlande et les îles d'Aland (1809). Il prit sa retraite peu de temps après. L. L.

BUXIÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes ; 331 hab. Le village, situé sur la rive droite de l'Arce, est mentionné en 1095 sous le nom de *Busserie*, dans le cartulaire de l'abbaye de Molesmes. Les Templiers y possédèrent une maison qui passa plus tard à l'ordre de Malte. Eglise du xvie siècle, fort remaniée depuis ; dalle tumulaire de 1508. — La colline de *Chasté*, sur le territoire de Buxières, paraît avoir été occupée par les Romains. A. T.

Bibl. : Salmon, *Dictionnaire paléoethnologique de l'Aube* ; Troyes, 1882, in-8.

BUXIÈRES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles ; 504 hab.

BUXIÈRES-D'AILLAC. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ardentes ; 461 hab.

BUXIÈRES-LA-GRUE OU LES-MINES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambault ; 3,079 hab. Eglise romane. Ruines du château de la Condamine. Mines de charbon ; schistes bitumineux.

BUXIÈRES-LES-CLEFMONT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont ; 162 hab.

BUXIÈRES-LÈS-FRONCLES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory ; 303 hab. On voit encore dans le village quelques restes de l'ancien château seigneurial qui était fortifié. La terre de Buxières appartint, dans les derniers siècles, aux maisons de Saint-Belin et de Pimodan. A. T.

BUXIÈRES-LÈS-VILLIERS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont-en-Bassigny ; 119 hab. Cette localité, située à 10 kil. de Chaumont, au pied de la colline dite les *Côtes-d'Alun*, est mentionnée en 1101 sous le nom de *Busserræ*. On y a retrouvé, vers le commencement de ce siècle, d'importantes substructions attribuées à l'époque gallo-romaine. A. T.

BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom ; cant. de Montaigut ; 501 hab.

BUXINE. I. Chimie. — Form. { Equiv... $C^{32}H^{21}AzO^{6}$. Atom... $C^{16}H^{21}AzO^{3}$.

Alcaloïde découvert en 1854 par Fauré et Couerbe dans le buis (*Buxus sempervirens*). D'après *Flückiger*, l'alcaloïde du *Pareira brava*, la *pélosine*, est identique avec la buxine, et celle-ci n'est autre chose que la *bébéérine* (V. ce mot). Pour préparer la buxine, on reprend par l'eau l'extrait alcoolique d'écorce de buis et on fait bouillir avec de la magnésie. Le précipité est comprimé, repris par de l'alcool additionné de noir lavé ; on filtre et on évapore. Barbaglia conseille de traiter les feuilles et les jeunes pousses vertes du *Buxus sempervirens* par de l'acide sulfurique étendu, de précipiter par l'ammoniaque et de reprendre le précipité par l'alcool ; l'alcaloïde est purifié en passant par le sulfate. La buxine se présente sous forme d'une poudre amorphe, amère, sternutatoire. Elle est à peine soluble dans l'eau, elle en exige environ 6,000 p. pour se dissoudre ; elle se dissout dans 2,5 p. d'alcool à 80°, dans 13,5 p. d'éther pur. Suivant Couerbe, on peut obtenir de la buxine cristallisée en traitant le sulfate de buxine par l'acide azotique, afin de détruire un principe résineux ; on décompose ensuite le sel par un alcali. Les sels de buxine sont amorphes, sauf le sulfate qui se présente sous forme de grains cristallins. Suivant Alessandri, Fauré et Couerbe, Pavia et Barbaglia, n'ont eu entre les mains que des produits impurs. Il admet que les feuilles de buis contiennent de la *buxéine* et de la *parabuxine*, tandis que l'écorce contient de la *buxine* et de la *parabuxine*. La *buxéine* est cristallisable, assez soluble dans l'alcool et dans l'éther. La *parabuxine* est amorphe, rougeâtre, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther. L'étude des alcaloïdes contenus dans le buis est à reprendre. Ed. Bourgoin.

II. Thérapeutique (V. Buis).

Bibl. : Alessandri, *Principe du Buxus sempervirens ; Journ. Ph. et Ch.*, t. VII, 259 [5]. — *Alcaloïdes du buis, Gazet. chem. ital.*, t. XII, 97. — Flückiger, *Buxine, Bébéérine, Pélosine et Paricine*, même recueil, t. XI, 511 [4]. — Fauré, *Découverte de la buxine*, id., t. XVI, 426 [1]. — Berzel, *Jahr.*, t. XI, 245. — Pavia, Pavesi et Rotondi, *Sur la parabuxine, Jahr.*, 1874, 903. — Walz, *Flavobuxine, Jahr.*, 1859, 565 ; *Buxine*, id., 1860, 548.

BUXTEHUDE (Dietrich), organiste et compositeur, né en 1637 à Elseneur, mort à Lubeck le 9 mai 1707. Il eut pour premier maître son père, organiste de sa ville natale. Vers l'âge de trente ans il vint à Lubeck, profita des leçons de Thelle, et fut nommé le 11 avr. organiste de l'église Sainte-Marie, en remplacement de Tunder. Il acquit une grande célébrité par les concerts religieux qu'il y donna, depuis 1673, pendant les cinq derniers dimanches de l'Avent, de quatre à cinq heures du soir, sous le nom de *Abendmusiken*, et dans lesquels il produisait ses œuvres nouvelles. Mattheson, Hændel, J.-S. Bach

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vinrent l'entendre. Peu de ses compositions ont été publiées de son vivant. De nos jours, Dehn a édité de lui quatorze chorals pour orgue ; M. Ph. Spitta a donné une édition critique de ses œuvres pour orgue (Leipzig, s. d.), en 2 vol. in-fol. contenant cinquante-sept morceaux, avec introduction et notes ; un chant de noce et deux cantates ont été publiés dans les annexes des *Monatshefte für Musikgeschichte*, 18e et 19e années, d'après des manuscrits de la bibliothèque de Berlin. Buxtehude possédait un talent d'exécution de premier ordre, dont ses œuvres conservent les rares qualités. L'admiration que le grand Bach professait pour lui est le plus bel éloge qu'on puisse faire de son jeu et de ses compositions. Michel BRENET.

BIBL. : IMMERTHAL, *Dietrich Buxtehude* ; Lubeck, 1877. — Ph. SPITTA, *J.-S. Bach*. — RITTER, *Zur Geschichte des Orgelspiels* ; 1884, in-4. — *Monatshefte für Musikgeschichte*, t. XVIII.

BUXTON. Ville d'Angleterre, comté de Derby, aux sources de la Wye ; 6,021 hab. Station balnéaire fréquentée, dans une région très pittoresque.

EAUX MINÉRALES. — Buxton possède trois sources hypothermales, amétallites ou ferrugineuses faibles, azotées fortes et carboniques moyennes (Rotureau). La première, ou *source magnésienne*, est exclusivement employée en boisson ; la deuxième, ou *source ferrugineuse*, est employée en boisson et en bains ; la troisième, ou *source des bains Sainte-Anne*, sert exclusivement en bains. L'eau de la source magnésienne est employée dans la diathèse urique, la goutte, la gravelle, le rhumatisme, les hémorroïdes, etc., concurremment avec les bains fournis par la source Sainte-Anne ; la source ferrugineuse est efficace dans la chlorose, l'anémie, etc. La saison dure du 1er mai au 30 oct. ; malheureusement le climat de Buxton est pluvieux et froid. Dr L. HN.

BUXTON (Sir Thomas Fowell), homme politique anglais, né à Hedingham (Essex) le 1er avr. 1786, mort près d'Aylsham le 19 févr. 1845. Après avoir fait de solides études au Trinity College de Dublin, il entra, en 1808, dans la grande brasserie Truman Hanbury et Co de Londres, dont il devint copropriétaire en 1811. Il commença à se faire connaître en prenant la parole dans les meetings de Norfolk, de Norwich et de Londres (1812-1816). Sa taille athlétique et ses ardentes protestations en faveur des pauvres et des souffrants l'eurent bientôt rendu populaire. Elu à la Chambre des communes par le bourg de Weymouth (1818), il s'y occupa activement du régime des prisons, de la réforme de la loi criminelle, de l'abolition des loteries, etc., mais il se distingua surtout comme antiesclavagiste. D'abord lieutenant de Wilberforce, il fut, à partir de 1821 et durant vingt ans, le leader le plus convaincu des abolitionnistes. Non réélu en 1837 par Weymouth, il refusa de se présenter ailleurs. Il ne cessa pas néanmoins de s'occuper de l'émancipation des noirs et on le retrouve, en 1840, à la tête du grand meeting de Londres qui aboutit à l'expédition du Niger (1841). Il reçut le titre de baronnet le 1er juin 1840. Buxton a écrit : *An Inquiry whether crime and misery are produced or prevented by our present system of prison discipline, illustrated by descriptions of several Jails*, etc. (Londres, 1818), ouvrage important sur le régime pénitentiaire d'Angleterre qu'il rédigea après une sérieuse enquête personnelle ; *The African slave trade and its remedy* (Londres, 1840, nombreuses éditions, trad. en français et en allemand) et laissé d'intéressants *Memoirs and Correspondence* (Londres, 1848, in-8 ; id., 1872 ; trad. en franç. (Paris, 1853) ; en allem. (Berlin, 1853). R. S.

BIBL. : *Sir Thomas Fowell Buxton*, dans *Revue britannique* d'août 1848. — BINNEY, *Sir T. F. Buxton* ; Londres, 1853, in-12. — TRESKOW, *Sir Buxton, ein Bild des englischen Lebens im Parlament, Stadt und auf dem Lande* ; Berlin, 1853, in-8.

BUXTON (Charles), philanthrope et publiciste anglais, fils du précédent, né le 18 nov. 1823, mort en avr. 1871. Il fut membre du Parlement et continua, contre l'esclavage et en faveur de la réforme des prisons, les efforts de William Wilberforce et de son père, dont il a écrit la biographie : *Memoirs of sir Thomas Fowel Buxton, Bart., with Selections from his Correspondence, by his Son* (Londres, 1848). B.-H. G.

BUXTORF. Famille de savants des XVIe et XVIIe siècles, qui produisit plusieurs générations d'hébraïsants distingués et occupa la chaire d'hébreu de l'Université de Bâle pendant près d'un siècle et demi.

Jean Buxtorf, né à Camen, en Westphalie, le 25 déc. 1564, mort à Bâle le 13 sept. 1629. Il fit ses études à Marbourg, Herborn, Heidelberg, Bâle, Zurich et Genève, et devint, en 1591, professeur de langue hébraïque à Bâle, où il mourut de la peste. Il rassembla tous les livres hébreux qu'il put trouver (la ville de Bâle a acquis sa bibliothèque), fut en correspondance avec les savants de tous les pays, et eut des rapports avec beaucoup de rabbins et de juifs instruits, qu'il logeait souvent dans sa maison, et devint ainsi le premier hébraïsant de son temps. Il s'appliqua particulièrement à démontrer l'antiquité des points voyelles de l'Ancien-Testament, pour en déduire la pureté du texte que nous possédons. Ses principaux ouvrages furent : *Synagoga judaica* (1603), une archéologie religieuse des Juifs ; *Præcepta grammaticæ hebraicæ* (1605) ; *Thesaurus grammaticus linguæ hebr.* (1609) ; *Lexicon hebreo-chaldaicum* (1607) ; *Lexicon chald. talmud. et rabbinicum* (1639), une sorte de dictionnaire encyclopédique, réimprimé encore de nos jours (Leipz., 1866-74), *Concordantiæ bibliorum hebraicæ* (1632), achevé et publié par son fils, et réimprimé à Berlin (1862-1863) ; *Biblia hebraica cum paraphr. et commentariis Rabbinorum* (1618-19, 4 vol. in-fol.) ; suivi de *Tiberias seu Commentarius masorethicus* (1620).

Jean Buxtorf, fils du précédent, né à Bâle le 13 août 1599, et mort le 17 août 1664. D'abord pasteur à Bâle, il devint professeur de langue hébraïque (1630), et en outre, depuis 1654, professeur d'exégèse de l'Ancien Testament. Il fut le digne successeur de son père, dont il publia et acheva divers ouvrages, et dont il défendit les idées contre son savant adversaire, Louis Cappel. Il renchérit encore sur la thèse soutenue par son père ; non content d'établir la pureté du texte de l'Ancien-Testament, il soutint que la Bible n'était pas seulement inspirée dans ses consonnes, mais aussi dans ses points voyelles. Cette doctrine, vivement combattue par Louis Cappel, fut officiellement admise en Suisse, grâce à la *Formula Consensus helvetica* de 1675. Ses principaux ouvrages furent : *Anticritica, seu vindiciæ veritatis hebraicæ*, etc. (1653), réponse à Louis Cappel ; *Lexicon chaldaic. et syr.* (1622) ; *Maimonidis Doctor perplexorum ex hebr. in lat. translatus.* (1629) ; et une autre traduction : *Liber Cosri (sive colloquium de religione) hebr. et lat.* (1660).

Jean-Jacques Buxtorf, fils du précédent, né à Bâle le 4 sept. 1645, mort le 1er avr. 1704. Il succéda à son père comme professeur d'hébreu. Il a eu moins de notoriété que ses prédécesseurs, n'ayant publié que des éditions nouvelles de son grand-père.

Jean Buxtorf, neveu du précédent, né à Bâle le 8 janv. 1663, mort le 19 juin 1732. Il succéda à son oncle dans sa chaire d'hébreu, et publia un choix de lettres de divers savants aux deux Jean Buxtorf : *Catalecta philologico-theologica cum mantissa epistolar. viror. claror. ad Johannem Buxtorffium fratrem et filium scriptarum* (1707). Ch. PFENDER.

BIBL. : TOSSANUS, *J. Buxtorfii senioris vita et mors* ; Basil., 1630. — J. BALDOVIUS, *Oratio de J. Buxtorfii laboribus* : Helmst., 1639. — BUXTORF-FALKEISEN, *Joh. Buxtorf Vater. erkannt aus seinem Briefwechsel* ; Basil., 1860. — KANTZSCH, *Joh. Buxtorf der ältere*, 1879. — L. GERNLER, *Oratio parentalis Joh. Buxtorfii* ; Basil., 1665. — WERENFELS, *Vita Jo. Jac. Buxtorfii* ; Basil., 1705. — Les articles d'E. BERTHEAU sur les *Buxtorf*, dans *Herzog et Plitt, Real-Encyklopädie für protestantische*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Theologie und Kirche, 2e éd., 3e vol. — Les articles de A. Bernus, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, de F. Liehtenberger, 2e vol.

BUXUS (V. Buis).

BUXY *(Buxiacum, Bussiacum)*. Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon ; 2,012 hab. Ancien bourg fort, pris et brûlé par les reitres en 1576. Le domaine vint aux ducs de Bourgogne, avec le comté de Chalon, en 1237, puis à la couronne, en 1477 ; engagé en 1565 à François d'Orléans, duc de Longueville, il échut ensuite aux princes de Condé, aux comtes de Soissons, aux marquis d'Uxelles, aux Beringhen et aux Henrion. Béatrix, comtesse de Chalon, avait donné aux habitants de Buxy, en 1214, des lettres d'affranchissement que confirma Philippe le Bon en 1422. L'église de Buxy est intéressante : le chœur et les trois absides sont du xiie siècle, la nef du xiiie.

BUY de Mornas (Claude), géographe français, né à Lyon, mort à Paris en juil. 1783. Géographe du roi et des enfants de France, il avait publié, entre autres ouvrages élémentaires, un *Atlas méthodique et élémentaire de géographie et d'histoire* (Paris, 1761-1770, 4 vol. in-fol.), très bien fait.

BUYAT (Etienne), homme politique français, né à Chaponnay (Isère) le 8 juil. 1831, mort à Paris le 12 mars 1887. Avocat au barreau de Lyon, il combattit l'Empire et fit de la propagande contre le plébiscite du 8 mai 1870. Après la révolution du 4 Septembre, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de l'Isère. Candidat malheureux aux élections générales du 8 janv. 1871, il fut élu député le 20 fév. 1876 dans la première circonscription de Vienne, par 10,761 voix, battant un candidat de nuance plus accentuée. Membre de l'Union républicaine que dirigeait Gambetta, il fut un des 363 députés qui protestèrent par leur vote contre le coup d'État du 16 mai 1877. Aux élections générales du 14 oct. suivant après la dissolution de la Chambre, il fut réélu par 13,434 voix, battant le candidat officiel qui n'obtint que 5,078 suffrages. Le 21 août 1881, il n'avait pas de concurrent. Aux élections générales du 4 oct. 1885, il fut élu le premier de la liste républicaine. M. Buyat était vice-président de la Chambre lorsqu'il mourut.

Louis Lucipia.

BUYRETTE (Pierre-Laurent) (V. Belloy [Dormont de]).

BUYS-Ballot (Christophe-Henri-Diedrich), météorologiste hollandais, né à Klœtingen (Zélande) le 10 oct. 1817, professeur à l'Université d'Utrecht depuis 1847 et directeur de l'Institut météorologique. Il a beaucoup contribué aux progrès de la météorologie, par l'organisation d'observations synoptiques et d'un service de renseignements qui devint international ; depuis 1860 il a établi un service annonçant les tempêtes ; ses études ont permis de se rendre compte de la marche des dépressions sur la surface du globe. On a donné le nom de *Loi de Buys-Ballot* aux principes posés par ce savant sur la direction des tempêtes et des vents. Parmi ses publications nous citerons : *Changements périodiques de la température* (Utrecht, 1847) ; *Eenige regelen van weerverandering in Nederland* (1860) ; *Suggestions on a uniform system of meteorological observations* (1872-73).

BUYSSCHEURE. Com. du dép. du Nord, arr. de Hazebrouck, cant. de Cassel ; 790 hab.

BUYSTER (Philippe), sculpteur belge (V. Buister).

BUZAN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 304 hab.

BUZANÇAIS *(Buxentiacum)*. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, sur l'Indre qui s'y divise en plusieurs bras ; 5,149 hab. La seigneurie de Buzançais, mentionnée dès le xiie siècle, fut acquise au xvie siècle par l'amiral Chabot et érigée en comté en sa faveur ; elle passa ensuite à la maison de Saulx-Tavannes, puis à la famille de Beauvillier. Il subsiste des vestiges de fortifications du xve siècle. En nov. 1412, les Armagnacs, par une convention signée à Buzançais, obtinrent à prix d'argent le retrait des auxiliaires anglais que leur avait amenés le duc de Clarence, en exécution du traité de Bourges du 18 mai précédent. Buzançais possède quelques industries : tanneries, fours à chaux, meunerie, et fait un commerce assez important de chevaux.

BUZANÇAIS (Philippe de Chabot Charny, comte de) (V. Brion [Amiral de]).

BUZANCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 194 hab.

BUZANCY. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers ; 746 hab. Ce bourg, situé dans un petit vallon, au milieu de prairies, posséda longtemps un château fortifié. La seigneurie de Buzancy fut érigée en marquisat, par lettres de sept. 1658, en faveur de Nicolas d'Anglure, comte de Bourlemont, et lieutenant général des armées du roi ; elle passa ensuite dans la maison de Châtenet. Le 27 et le 28 août 1870, le général de Failly fut défait dans la plaine de Buzancy par le corps d'armée du prince de Saxe. La 24e brigade de cavalerie allemande repoussa la division de cavalerie française du général Flahaut. — L'église, du xiiie siècle, est un édifice assez remarquable. A l'ouest du bourg, le château de la *Cour* a été construit, dit-on, sur l'emplacement de la maison de plaisance habitée par saint Remi, archevêque de Reims. A l'entrée de la propriété, des piédestaux massifs supportent deux lions gigantesques, offerts par Louis XV à Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, qui occupa quelque temps cette résidence. Dans la partie haute de Buzancy, se voit un curieux monument appelé *le Mahomet* ou *la Mosquée*, qui aurait été bâti, suivant une tradition locale, par un seigneur d'Anglure, en exécution d'un vœu formé durant sa captivité en Terre-Sainte. La statue en bronze du général Chanzy (né à Nouart, village voisin), œuvre de M. Aristide Croisy, a été inaugurée en 1884 sur la grande place. Buzancy a vu naître, en 1676, Charles Coffin, littérateur et poète latin, qui devint recteur de l'Université de Paris et mourut dans cette ville en 1749. — Près de la chapelle de *Masme*, but de pèlerinage, à 3 kil. du bourg, se trouvent les restes d'un couvent de femmes, détruit vers le milieu du xviie siècle.

A. Tausserat.

Bibl. : Vicomte de Civry, *Un Engagement de cavalerie ; combat de Buzancy en 1870* ; Londres, 1878, in-8 de 11 pp.

BUZANVAL (Nicolas Choart de), évêque de Beauvais (V. Buzenval).

BUZEINS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Sévérac-le-Château ; 623 hab. Buzeins existait déjà à l'époque romaine ; on y a trouvé des médailles d'empereurs romains et on y voit encore des restes de murailles romaines. L'église remonte au xiie siècle, mais il ne reste plus de cette époque que le chœur et le transept. Buzeins fut pris en 1586 par les huguenots et l'église en partie détruite ; la nef fut rebâtie en 1593.

Bibl. : Abbé Bousquet, *Notice historique sur le Puech de Buzeins*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. V, p. 341.

BUZENGEIGER (Karl-Heribert-Ignatius), mathématicien et minéralogiste allemand, né à Tubingue (Wurttemberg) le 16 mars 1771, mort à Fribourg-en-Brisgau le 7 sept. 1835. Il fut professeur de mathématiques à Nuremberg, à Ansbach et à l'Université de Fribourg (1819 à 1835). Il a laissé de nombreux mémoires sur le calcul différentiel, l'analyse combinatoire, la conversion des fractions continues en séries, le logarithme intégral, la géométrie sphérique, etc. ; ils ont été pour la plupart insérés dans la *Monatlicher Correspondenz* de Zach (1810 à 1813), le *Zeitschrift für Astronomie* (1816 à 1818) et les *Archiv* d'Hindenburg. Il a en outre publié : *Leichten und kurzen Darstellung der Differentialrechnung* (Ansbach, 1809).

L. S.

BUZENVAL. Hameau de la commune de Rueil, arr.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Versailles, cant. de Marly. Dès le XIIe siècle, sous Louis VIII, le nom de cette localité apparaît dans l'histoire, et ses possesseurs nous sont connus presque sans interruption, jusqu'à maintenant. Mais ce nom n'a de célébrité que par la bataille désastreuse qui s'est livrée à Buzenval le 19 janv. 1871, dernier effort tenté par l'armée de Paris pour rompre la ligne d'investissement de l'armée allemande (V. PARIS [siège de]).

Depuis l'attaque effectuée par le général Ducrot le 21 oct. sur la Malmaison, les Allemands avaient singulièrement fortifié leurs positions de ce côté, construisant des bords de la Seine, près de la Malmaison, jusqu'à la redoute de Montretout, et de là jusqu'à Sèvres, une triple ligne de circonvallation. Il y avait bien des points faibles dans ces trois enceintes, mais il eût fallu, pour les attaquer d'une façon fructueuse, des mouvements compliqués qui demeuraient fort risqués avec les troupes et les cadres inexpérimentés dont disposait l'armée de Paris. Pour céder aux demandes de la population parisienne, le commandant en chef résolut toutefois de livrer une bataille avant la capitulation qu'on sentait imminente.

84,250 hommes répartis en trois corps sous les ordres des généraux Ducrot, de Bellemare et Vinoy, furent destinés à cette opération. Après une nuit pluvieuse et par un dégel qui avait détrempé les routes, l'armée française entama son mouvement dans la nuit, franchissant la Seine au pont de Neuilly et aux deux ponts d'Asnières. A droite, le corps de Ducrot, contenant à peu près les seuls régiments de ligne dont disposait le commandant en chef, était partagé en deux colonnes dont l'une (extrême droite) devait tourner le ravin de Saint-Cucufa et Longboyau, et l'autre attaquer Buzenval. Le centre (Bellemare) marchant sur trois colonnes devait attaquer par sa droite le château de Buzenval et, par son centre et sa gauche, la maison du curé à la cote 153. Enfin l'aile gauche (Vinoy) avait à enlever la redoute de Montretout, les villas Pozzo di Borgo et Zimmermann, les maisons Béarn et Armengaud. Ce plan d'attaque, rationnel au premier abord, péchait cependant par ce point que ni la qualité ni la solidité des troupes ne permettait de l'adopter. On ne pouvait compter pour une attaque décisive ni sur les troupes du général Bellemare ni sur celles du général Vinoy. D'ailleurs le mauvais état du terrain devait empêcher le mouvement tournant par la droite de s'effectuer à temps. Les corps de gauche et du centre avaient atteint leur objectif, que les troupes de Ducrot n'avaient point paru encore sur le champ de bataille. Or, pour réussir, il importait surtout d'aller vite, de façon à être maître des positions, avant que l'ennemi eût eu le temps d'y amener des renforts.

Vers onze heures, Vinoy, en possession de Montretout, gagne du terrain vers Saint-Cloud ; Bellemare, maître du parc et du château de Buzenval à peine défendus, borde le plateau de la Bergerie. Mais l'ennemi surpris amène sur ses positions des troupes fraîches, et quand Ducrot débouche enfin vers Saint-Cucufa il n'arrive pas, malgré les plus vigoureux efforts, à entamer les lignes allemandes. Il eût été nécessaire, pour que les deux corps de gauche conservassent les positions acquises, qu'ils pussent immédiatement en organiser la défense, mais le général Vinoy, qui reçut l'ordre du général Trochu d'établir son artillerie à Montretout, ne put s'y conformer. La route qui conduit du Mont-Valérien à la redoute était encombrée par l'artillerie du général de Bellemare, qui défilait pour se rendre à la ferme de la Fouilleuse. Ce défilé interminable qui ne dura pas moins de deux heures, s'accomplissait au moment même où l'armement de la redoute était encore possible ; quand il fut terminé, l'occasion favorable était perdue pour nous, car vers midi l'ennemi ouvrit sur Montretout un feu des plus violents, qui nous interdit d'utiliser efficacement, faute de pièces installées pour répondre, l'ouvrage si important que nous avions pu reprendre. L'artillerie, embourbée dans les terres labourées, doit bientôt renoncer à manœuvrer ; l'infanterie elle-même s'avance avec peine sur un terrain fangeux, détrempé, où les mouvements rapides sont impossibles. Bientôt la voix des officiers n'est plus capable d'entraîner les hommes à de nouveaux assauts ; toutefois nous demeurons sur les positions conquises et nous repoussons à notre tour les attaques des Allemands, qui, vers trois heures, sont passés de la défensive à l'offensive. A sept heures et demie le général Trochu, qui s'est rendu compte par lui-même de la fatigue des troupes, donne l'ordre d'entamer la retraite. Cette journée devait être la dernière du siège de Paris. Elle avait coûté aux Allemands 570 tués ou blessés et à nous 2,790 blessés ou disparus et 1,272 morts, dont le peintre Henri Regnault. — Un monument commémoratif de la journée de Buzenval a été élevé sur le champ de bataille en 1872. A. de S.

BUZENVAL (Paul CHOART de), seigneur de Grandchamp et de la Grange le Roy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de Navarre et conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, diplomate français, mort à la Haye le 31 août 1607. Buzenval était fils de Robert Choart, sieur de Buzenval, et de sa seconde femme, Françoise Grené. De 1596 jusqu'en 1606, il occupa presque constamment l'ambassade de Hollande, poste difficile dans lequel il devait en même temps préparer les Etats généraux à la paix de Vervins, tout en les maintenant dans leurs sentiments d'hostilité à l'égard de l'Espagne. Il fit dans ce but de fréquents voyages en France, notamment en 1597 et 1603, pour s'entendre avec le roi. Il mourut sans enfants. Louis FARGES.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Hist. généalogique*, t. II. — *Lettres missives de Henry IV*, pp. Berger de Xivrey. — *Lettres de Louise de Coligny*, pp. Marlet.

BUZENVAL (Nicolas CHOART de), évêque et comte de Beauvais, pair de France, prélat et diplomate français, neveu du précédent, né à Paris le 25 juil. 1611, mort à Beauvais le 21 juil. 1679. Après avoir été successivement conseiller au parlement de Bretagne (19 oct. 1630), conseiller au grand conseil (25 oct. 1633), maître des requêtes (août 1639) et conseiller d'Etat, il fut nommé en 1643 à l'ambassade de Suisse. Mais il fut entraîné dans la disgrâce de son oncle Augustin Potier, évêque de Beauvais, et ne put remplir sa charge. Il se voua dès lors à l'état ecclésiastique, succéda à son oncle comme évêque de Beauvais, et s'y montra un prélat exemplaire par ses bonnes œuvres. Il fonda un hôpital et un petit séminaire, condamna l'apologie des casuistes et interdit les jésuites. En 1668, il suppléa un de ses curés, qui avait déserté sa paroisse à cause de la peste, et laissa par testament tout son bien aux pauvres. Louis FARGES.

BIBL. : *Gallia christiana*. — Le P. ANSELME, *Hist. généalogique*, t. II. — MÉSENGUY, *Idée de la vie et de l'esprit de M. de Buzenval*; Paris, 1712, in-12.

BUZÉO. Rivière de Roumanie, affluent du Sereth, qui descend des Karpates, coule d'abord en Transylvanie, entre en Moldavie, se dirige de l'O. à l'E. et passe près de la ville du même nom. Elle a parfois des crues rapides et dévastatrices.

BUZÉO, BUZEU ou **BUZAU.** Ville de Roumanie, ch.-l. du district de Buzéo, sur la rivière du même nom ; 11,106 h. environ. C'est un marché agricole assez important. A 5 kil. se trouve une importante distillerie de pétrole. Evêché. La cathédrale, construite en 1500 par Radu le Grand, est fort admirée. Cette ville s'appela successivement *Napuca* et *Buzograd*. Le district de Buzéo a plus de 150,000 hab. et comprend 108 communes, dont deux urbaines.

BUZET. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Damazan ; 1,583 hab. Minoterie et tannerie. Vin renommé. Eglise de style gothique construite en 1862 ; château surmonté d'une pyramide singulière.

BUZET-SUR-TARN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc ; 1,337 hab.

BUZIET. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Oloron-Sainte-Marie ; 625 hab.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BUZIGNARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries ; 164 hab.

BUZOT (Eaux minérales). Bourgade encore désignée sous le nom de *Cabeza de Oro*, située à 16 kil. d'Alicante. La station thermale se trouve à 4 ou 5 kil. du bourg, à une semblable distance de la Méditerranée, au pied du mont del Hombre ; la saison thermale va du 1er mai au 30 juin et du 1er sept. à la fin d'oct., la température des mois de juillet et d'août étant très élevée (32° C. en moyenne). Les eaux sont hyperthermales (40° C.), sulfatées calciques moyennes, carboniques moyennes. L'établissement est un des mieux organisés de l'Espagne ; les eaux de fontaine de la Mine et de Cagolla ne sont administrées qu'en boisson à la dose de deux à huit verres ou plus ; la fontaine des bains et celle de la colline alimentent les bains, douches et étuves. Les eaux de Buzot, prises à l'intérieur, sont très assimilables ; elles sont surtout utiles dans la dyspepsie, le rhumatisme chronique, l'herpétisme, les eczémas chroniques, les ulcères anciens rebelles à la cicatrisation, etc. Dr L. Hn.

BUZOT (François-Nicolas-Léonard), homme politique français, né à Evreux le 1er mars 1760, mort dans la com. de Saint-Magne (Gironde) le 18 juin 1794. Fils d'un procureur au bailliage et siège présidial d'Evreux, il devint avocat dans cette ville, dont il fut élu, en 1787, l'un des *notables*. Le 19 févr. 1789, on le trouve parmi les députés élus par les différentes corporations d'Evreux pour nommer les députés aux Etats généraux. Un des rédacteurs du cahier du tiers état d'Evreux, il fut élu député aux Etats généraux le 27 mars, refusa d'abord pour raison de santé, et n'accepta que sur les instances de ses électeurs. A la Constituante, il siégea dans la partie la plus extrême de la gauche : mais il n'avait pas encore conscience de son talent et de sa force. Pourtant, il montrait de la hardiesse. Ainsi, dans la séance du 6 août 1789, des ecclésiastiques voulurent revenir sur l'abandon de la dîme consenti par le clergé dans la nuit du 4 août : Buzot déclara, quand personne n'en parlait encore, que le clergé n'était pas propriétaire : « Je soutiens, dit-il, que les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation. » Et cette affirmation souleva un long et violent tumulte. Bien qu'à la Constituante il siège à côté de Robespierre, il est déjà en désaccord avec lui. Ainsi, le 20 mai 1791, il fit, tout en protestant contre le reproche de *bicamérisme*, la proposition de diviser le Corps législatif en deux sections, tirées au sort, qui discuteraient séparément les questions importantes. C'est en 1791, lors de son premier voyage à Paris (févr. à sept.), que Mme Roland connut Buzot, qui fit partie de sa société habituelle avec Pétion et Brissot. Buzot avait alors trente et un ans. On l'avait marié, en 1784, avec sa cousine, qui l'aima beaucoup, mais dont l'esprit était fort inférieur au sien et qui de plus était bossue. Les portraits de Buzot lui prêtent une figure irrégulière, des traits fatigués, un air de maturité précoce, avec une expression frappante d'intelligence et de mélancolie. On sait d'autre part que Mme Roland, plus jeune que son âge (elle avait trente-sept ans), était, à la lettre, charmante (V. les témoignages des contemporains, Dauban, *Et. sur Mme Roland*, p. CXXXIII), et que son vieil époux lui semblait plus facile à vénérer qu'à aimer. Ces deux âmes, très fières et très sensibles, s'étudièrent l'une l'autre, mais ne s'éprirent que plus tard et une fois séparées. Les époux Roland quittèrent Paris le 15 sept. 1791 et restèrent en relations épistolaires avec leurs trois amis, Robespierre, Pétion et Buzot. Celui-ci, élu à la fois vice-président du tribunal civil de Paris et président de celui d'Evreux, opta pour sa ville natale et y séjourna pendant la durée de la Législative, sans oublier Mme Roland et sans interrompre cette correspondance qui les lia plus encore et les amena sans doute à voir clair dans leur propre cœur, si bien qu'ils se retrouvèrent, en sept. 1792, plus unis qu'avant leur séparation, unis par un amour auquel ils ne succombèrent pas (V. les docum. cités par MM. Dauban et Vatel).

Elu député de l'Eure à la Convention le 2 sept. 1792, il opta violemment et dès la première minute (sous l'influence de Mme Roland) pour la fraction la plus militante de la Gironde, et, dès le 24 sept. 1792, il déclara, dans un discours virulent, une guerre sans merci à la Montagne et à Paris, et fit voter la nomination de six commissaires chargés de préparer un projet d'une garde départementale prise dans les quatre-vingt-trois départements pour venir à Paris veiller à la sûreté de la Convention. Lui-même fut rapporteur de ce projet (8 oct. 1792) et dans son rapport il combattit, non sans éloquence, la dictature de la capitale, et souleva une longue émotion. Le 16 déc. éclata sa fameuse proposition de bannir tous les Bourbons, et en particulier le duc d'Orléans, qui siégeait à la Montagne. Rien ne peut peindre le ressentiment des Montagnards contre Buzot qui les avait placés, selon le mot de Desmoulins, *dans l'alternative d'être injustes ou de se montrer royalistes*. Le 18 déc. 1792, il prononça sur l'appel au peuple un discours où tour à tour il condamne et absout Louis XVI, mais où se montre la pensée politique des *appelants* : « Le moment est venu, s'écrie-il imprudemment : sachez en profiter pour organiser *cette insurrection nécessaire des départements*. » Après avoir opiné pour l'appel au peuple avec un simple *oui*, il prononça la mort avec des protestations de pitié et vota pour le sursis jusqu'après le bannissement d'Egalité et de tous les Bourbons.

Il avait d'abord conseillé de dédaigner Marat. Puis il vota en termes très vifs le décret d'accusation contre lui (13 avr. 1793), et bientôt il proposa la fermeture du club des Jacobins : « Voyez, s'écria-t-il, si, tant qu'existera cet abominable repaire, vous pouvez rester ici ! » Le 22 mai, à propos du projet de constitution, il proposa de diviser Paris en plusieurs municipalités ou de placer le Parlement dans une petite ville, comme en Amérique. — Il ne dit rien à la séance du 31 mai et n'assista pas à celle du 2 juin, où il fut décrété d'arrestation avec ses amis : il était presque aussi impopulaire que Brissot. — Un ami dévoué le fit sortir de Paris et, le 4 juin, il est à Evreux, où il fomente l'insurrection. Il obtient du dép. de l'Eure la levée d'une force de 4,000 hommes pour marcher sur Paris. Il pérore dans la chaire de la cathédrale. Il est l'âme de l'insurrection girondine, et les journaux montagnards l'appellent ironiquement le *roi Buzot*. Il est probable que l'espoir de délivrer Mme Roland prisonnière excite encore son ardeur. Il se rend à Caen pour y hâter la levée d'une armée normande. Là il publie, avec son collègue Salle, un manifeste énergique qui excite dans les esprits un enthousiasme que les nouvelles de Paris calmèrent bientôt. Sentant le terrain se dérober, il presse le départ pour Evreux des quelques bataillons organisés, et amène ainsi la rencontre de Vernon (13 juil. 1793) qui ruina les espérances du « fédéralisme ». Alors il s'enfuit avec Pétion, Guadet, Salle et Louvet, dans les rangs des bataillons de la Bretagne, et ces proscrits, mis hors la loi, gagnèrent Brest, par Vire, Dol, Carhaix, Quimper. A Brest, ils s'embarquèrent pour Bordeaux (20 sept. 93) et allèrent se cacher à Saint-Emilion chez une parente de Guadet, Mme Bouquey. Traqués dans toutes leurs cachettes, ils durent se disperser. Pétion, Buzot et Barbaroux, après avoir été témoins de l'arrestation de Salle et de Guadet, s'enfuirent du côté de Castillon et résolurent de se donner la mort. Barbaroux ne put se tuer tout à fait et fut pris. Mais on ne retrouva que les cadavres de Buzot et de Pétion (8 messidor an II) ; leur mort semblait remonter à huit jours, et c'est pourquoi on en fixe approximativement la date au 30 prairial an II (18 juin 1794). — Buzot avait écrit pendant sa captivité d'éloquents mémoires qui ont été publiés pour la première fois en 1828 par M. Guadet, mais sans exactitude, et pour la seconde fois, avec fidélité, par M. Dauban, en 1866. F.-A. Aulard.

Bibl. : C.-A. Dauban, *Etude sur Mme Roland et son*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps ; Paris, s. d., in-8. — *Mémoires inédits de Pétion et Mémoires de Buzot et de Barbaroux*, publiés par C.-A. Dauban ; Paris, 1866, in-8. — Charles Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins ;* Paris, 1864-1872, in-8.

BUZY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Etain ; 671 hab.

BUZY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. d'Arudy ; 1,268 hab. Bifurcation du chem. de fer du Midi, lignes de Pau à Oloron, et de Paris à Laruns-Eaux-Bonnes.

BUZZI (Carlo), architecte et sculpteur milanais, du milieu du XVIIe siècle. Buzzi avait présenté, en 1646, un projet de façade pour la cathédrale de Milan, projet qui fut écarté par suite d'un contre-projet dû à Francesco Capelli et resté lui-même inexécuté ; mais Buzzi fut chargé, en 1653, de la construction des deux transepts de l'église San-Nazaro-Grande, transepts qui ont l'importance de véritables églises. Comme sculpteur, cet artiste a laissé plusieurs cariatides et un bas-relief *(Moïse frappant le rocher)* que l'on voit encore sur la façade actuelle de la cathédrale de Milan. **Ch. L.**

Bibl. : Cicognara, *Storia della Scultura ;* Prato, 1824, 7 vol. in-8, 2e éd. — Pirovano, *Guida di Milano*, in-8.

BUZZI (Isabella), actrice italienne, née à Florence, morte à Florence le 25 mars 1852. Elle avait dans sa patrie la réputation d'une artiste distinguée, et elle fit, pendant nombre d'années, partie des troupes dramatiques les plus importantes de la Péninsule. Elle obtint de grands succès auprès du public, et aux derniers jours de son existence, s'étant retirée à Florence, sa ville natale, elle n'avait pas de plus grande joie que de se mêler aux sociétés mondaines dans lesquelles on jouait la comédie en amateurs. — Une artiste du même nom, *Maddalena* Buzzi, jouissait aussi en Italie d'une grande renommée comme actrice dans le premier quart de ce siècle. Après s'être fait successivement applaudir dans l'emploi des premiers rôles, où elle faisait preuve d'un grand sentiment dramatique, l'âge venant, elle avait pris, vers 1825, celui des mères nobles, et y avait conservé toute la faveur du public.

BWORANA. Tribu des Gallas dans l'Afrique orientale, au N. de Djouba ; ils comprennent les Ya, qui sont pasteurs, les Yul, peuple agriculteur. Visités par le père Lobo (1624), ils l'ont été de nouveau par le missionnaire T. Wakefield (1884).

BY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 219 hab.

BYANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières ; 606 hab.

BYANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Héricourt ; 132 hab.

BYASSON (Simon-Eugène-Henri), pharmacien français, né à Cauterets (Hautes-Pyrénées) le 28 oct. 1840, mort à Paris le 23 avr. 1883. Il avait fait ses études médicales tout en se destinant à la pharmacie. Reçu pharmacien en 1865, il prit son diplôme de docteur en médecine en 1868, avec une thèse ayant pour titre : *Essai sur la relation qui existe à l'état physiologique entre l'activité cérébrale et la composition des urines.* Nommé pharmacien en chef de l'hôpital des Enfants-Malades, de celui du Midi, puis de l'hôpital des Cliniques, il a publié : *Des matières amylacées et sucrées ; leur rôle dans l'économie* (Paris, 1873, in-8) ; *Essai sur un nouveau procédé d'analyse des urines* (1875) ; des *Etudes nouvelles sur les eaux de Cauterets*, en collaboration avec Louis Byasson (1875), et un certain nombre de mémoires dans les *Annales de la Société d'hydrologie*, les *Bulletins et Mémoires de la Société de thérapeutique*, le *Journal d'anatomie* de Ch. Robin. Dr A. Dureau.

BYBLIS, héroïne grecque de la race de Minos. Eprise d'amour pour son frère Caunus, qui se refusait à cette passion incestueuse, elle se pendit à un chêne ; de ses larmes, se forma la source Byblis, en Carie. Une autre tradition la représente, errant à la recherche de son frère, et, comme elle ne le trouve point, fondant en larmes et changée en source. La ville de Byblis, en Carie, et Byblos, en Phénicie, lui rapportaient leur nom. Toute la fable est racontée, sous sa forme la plus populaire, par Ovide, *Métam.*, IX, 446-665. Il est probable qu'elle est l'écho d'une légende originaire de Milet et en rapport avec le culte local d'Aphrodite. Les derniers vers d'Ovide ont inspiré au sculpteur Suchet l'idée de sa Byblis, changée en fontaine, marbre qui obtint le prix du Salon en 1883.

BYBLOS (V. Papyrus).

BYBLOS. Ancienne ville du N. de la Phénicie, sise sur une éminence près de la mer, à l'embouchure du petit fleuve d'Adonis (mod. Nahr Ibrahim) entre Sidon au S. et le cap Paniel (Theou-Prosopon) au N. Elle était célèbre dans l'antiquité par son temple à la déesse Baaltis et à Tammouz (ou Adonis) son époux. C'était le couple divin adoré à Byblos, comme Echmoun et Achtoret l'étaient à Sidon. Les fêtes de Tammouz attiraient tous les ans un grand concours de pèlerins venant du Liban, de l'Egypte et même de la Grèce et les mystères du sanctuaire de la grande déesse étaient aussi célèbres que les mystères d'Eleusis ; Lucien en parle longuement dans le traité *de la Déesse syrienne.* La médaille ci-contre représente la déesse Baaltis dans son temple.

Stèle de Yehaumelek, roi de Gebal.

Le nom phénicien de la ville était *Gebal* qui est resté dans le nom moderne *Djebeil ;* les Giblites sont cités dans la Bible comme d'habiles constructeurs de navires.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Des fouilles importantes ont été faites dans les ruines de Byblos en 1860 par M. E. Renan et ont amené plus tard la découverte d'une stèle en pierre contenant un sujet phénico-égyptien et une inscription phénicienne de quinze lignes dédiée par Yehaumelek, roi de Gebal, à la dame Baalath-Gebal. Cette stèle, qui appartient à M. de Clercq, a été décrite et traduite par M. de Vogüé et M. Renan, en 1875. La date de ce texte est du ve siècle av. J.-C.; en voici la traduction, d'après le *Corpus inscript. semiticarum* (1881) : « Je suis Yehaumelek, roi de Gebal, fils de Yeharbaal, petit-fils d'Adonmalek, roi de Gebal, que la dame Baalath-Gebal a fait roi. J'invoque ma Dame B. G., car elle m'a toujours exaucé, et je lui offre cet autel de bronze qui est dans l'atrium (du temple) et la porte d'or qui est en face de l'entrée, et l'uraeus d'or qui est au milieu du pyramidion placé au-dessus de cette porte d'or. Ce portique avec ses colonnes etc.... c'est moi roi de Gebal qui l'ai fait pour ma dame B. G. conformément à l'invocation que je lui ai faite, car elle a écouté ma voix et elle m'a fait du bien. Que B. G. bénisse Yehaumelek roi de Gebal, qu'elle le fasse vivre, qu'elle prolonge ses jours et ses années sur Gebal car c'est un roi juste, et qu'elle lui donne faveur aux yeux des Dieux et devant le peuple de cette terre... Tout homme de race royale ou simple particulier qui se permettra de faire un ouvrage quelconque sur cet autel... que la Dame B. G. maudisse lui et sa postérité. » On connaissait déjà par les textes cunéiformes un roi Sibittibaal, contemporain de Teglathphalasar II vers 740 av. J.-C. Les monnaies émises par cette ville nous donnent aussi les noms de plusieurs autres rois : Elpaal, Enylus, Azbael, Adramelek, Adonmelek, tous antérieurs à Alexandre. A l'époque de Pompée, Byblos était devenu la proie d'un tyran, Cyniras. Strabon (XVI, 2, 18) nous apprend que Pompée fit tuer ce despote et rendit ses libertés à la ville. Sous l'empire romain, la colonie de Byblos fit frapper des monnaies avec le temple de sa déesse; elles sont datées d'une ère encore incertaine. La ville moderne ne compte plus que 600 hab., il y a de nombreuses ruines datant de l'époque des Romains et des croisades. La citadelle, construite au moyen âge, existe encore, ainsi que l'église Saint-Jean, du XIIe siècle, que possèdent actuellement les Maronites. Byblos est la patrie de Hérennius Philon qui nous a conservé les fragments de la mythologie phénicienne de Sanchoniathon. E. Drouin.

Revers d'une monnaie de Byblos, en bronze, à l'effigie de Caracalla.

Bibl. : Renan, *Mission de Phénicie*, 1874, et *Journ. des sav*, 1875. — De Vogüé, *la Stèle de Yehaumelek*, 1875. — Six, *Numism. Chronicle*, 1877. — *Corpus inscriptionum semiticarum*, pars prima, fasciculus primus; Paris, 1881.

BYCANISTES. Les *Bycanistes* de Cabanis (*Mus. Hein.*, p. 171) sont des *Calaos* (V. ce mot) de forte taille qui se trouvent dans l'E, l'O. et le S. du continent africain, Ils ont la tête couverte de plumes molles et allongées, formant une huppe, les yeux entourés d'un cercle dénudé jusqu'à la pointe, le casque très developpé, tantôt aussi haut que long et coupé carrément eu avant, tantôt renflé et arrondi en arrière et en dessus, comprimé et prolongé en pointe au-dessus de la mandibule supérieure. Leurs ailes sont amples avec la seconde et la troisième rémiges plus grandes les unes que les autres, leur queue large et allongée s'arrondit en arrière et leurs pattes, courtes et robustes, sont garnies de fortes écailles. Enfin leur plumage n'offre que deux couleurs tranchées, du noir à reflets bleuâtres et du blanc pur. Ainsi chez les *Bycanistes cristatus* (Rüppell) qui se trouve depuis l'Abyssinie jusqu'au Zambèze, la tête, la portion antérieure du corps et une partie du corps sont d'un noir brillant, le dos, l'abdomen et le bout des rectrices catunes d'un blanc pur, le bec noir, marqué de jaune à la base, le casque jaunâtre à pointe noire; le *B. buccinator* (Tem.), qui habite la région du Zambèze et la Cafrerie, porte également une livrée noire, avec quelques taches blanches sur la huppe et une large plaque blanche remontant sur le milieu du thorax ; le *B. subquadratus* (Gab.), qui se reconnait d'ailleurs à son casque élevé et coupé brusquement, a le bout des ailes blanc, etc. E. Oustalet.

Bibl.: D.-G. Elliot, *A Monograph of the Bucerotidæ*; Londres, 1882, pl. xxvi à xxxi.

BYCHOV. Ville de Russie (V. Bykhov).

BYDGOSZCZ (V. Bromberg).

BYDZOV (en all. *Bidschow*). Ville de Bohême. Elle a été, de 1751 à 1854, ch.-l. de cercle. Sa pop. dépasse 6,000 hab.

BYE (Marc de), peintre et graveur hollandais, né à La Haye en 1612, mort en 1670. Il fut élève de J. van der Does et il a gravé d'après les œuvres de P. Potter et d'après les siennes plusieurs suites d'estampes représentant des animaux domestiques ou sauvages: des vaches, des moutons, des loups, des ours et des lions.

BYGOÏS, nymphe d'Etrurie (V. Bagoé).

BYKHOV. Ville de Russie. C'est un ch.-l. de district du gouvernement de Mogilev. Elle fit partie de l'ancienne principauté de Kiev et sous la domination polonaise appartint à la famille Chodkiewicz. Elle fut réunie à la Russie en 1772. Sa pop. est de 6,000 hab. Les Polonais l'appellent Bychow. Le district de Bykhov occupe 4,104 verstes. Il est arrosé par le Dnieper et ses affluents la Drout et la Soja. Il est en général boisé et marécageux. La population se compose de Russes-Blancs. L'agriculture et l'exploitation des forêts sont les principales industries.

BYLANDT-Rheidt (Arthur-Maximilien, comte de), général autrichien contemporain, né le 5 mai 1821. Il servit tour à tour dans l'infanterie, l'artillerie et l'état-major. Il devint successivement président du comité technique d'administration militaire, feldmarschall-lieutenant et ministre de la guerre (1876). C'est sous son ministère qu'a été effectuée l'occupation de la Bosnie et votée la loi qui organise la landwehr. Il a été remplacé en 1888 par le baron de Bauer. L'année précédente l'empereur lui avait conféré l'ordre de la Toison d'or. L. L.

BYLAZORA. Ville de la Grèce ancienne. Polybe (l. V) en parle comme de la plus grande cité de la Péonie; elle était aux confins de la Macédoine et de la Dardanie. Philippe s'en empara.

BYLERT (Jean van), peintre hollandais, né à Utrecht vers 1603, mort à Utrecht le 13 nov. 1671. Il fut élève d'Abraham Bloemaert et voyagea en France et en Italie où il travailla quelques années. De retour dans sa ville natale, il fit partie, en 1630, de la Gilde des peintres dont il fut aussi le doyen de 1632 à 1635. Il a peint des tableaux de genre ou des sujets mythologiques avec des figures de grandeur naturelle. Les musées d'Utrecht, de Rotterdam, de Cassel et de Brunswick possèdent des ouvrages de ce maître qui, à raison d'analogies d'exécution assez marquées, ont été souvent confondus avec ceux de G. Honthorst. E. M.

BYLINES. Ce mot, récemment introduit dans les littératures de l'Occident, désigne les épopées ou rapsodies populaires russes. Il vient du mot russe *byly*, qui veut dire ce qui a été ; ces épopées sont censées raconter des événements historiques ; elles ont le plus souvent pour objet des héros légendaires. Mais à côté du fabuleux Ilia de Mourom on y voit figurer aussi sous des traits fantastiques des personnages historiques comme saint Vladimir, Ivan le Terrible et ses généraux, Boris Godounov ou Pierre le Grand. Le cycle épique est définitivement clos avec la mort de Pierre le Grand ; les poèmes relatifs aux événements modernes n'ont pas d'intérêt. Ils sont en vers plus ou moins irréguliers et destinés à être chantés par des vieillards le plus souvent illettrés, parfois même aveugles. Ce n'est guère que dans la seconde moitié de notre siècle que l'on s'est occupé sérieusement

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des bylines. Dès le XVIIe siècle l'anglais Richard James en avait recueilli un certain nombre. En 1804 Kircha Danilov en publia un recueil dont la deuxième édition a paru à Moscou en 1878. Kirieevsky de 1860 à 1874 a donné dix livraisons d'épopées populaires; Rybnikov, quatre volumes de 1860 à 1871 : Hilterding a recueilli un volume considérable des bylines de l'Onega qui n'ont été éditées qu'après sa mort, en 1873. Certains écrivains russes, L.-N. Tolstoï, V. Ostrogorsky ont cherché à grouper en une sorte de rapsodie les bylines relatives à tel ou tel héros ; mais ces chants épars n'auront jamais leur Homère. Plus récemment, V. Avenarius a donné le *Livre des Bylines*, anthologie intéressante qui contribuera certainement à vulgariser dans les masses du public russe le goût de ce genre de littérature (Saint-Pétersbourg, 1885). Transmises de siècle en siècle par les chanteurs ignorants, les bylines abondent en curieux anachronismes. Ainsi elles mentionnent l'artillerie ou les lunettes d'approche dans la Russie du temps de saint Vladimir ; elles traitent du Cosaque Ilia de Mourom dont les exploits sont fort antérieurs à l'existence des Cosaques. Le rythme le plus fréquent des bylines est le rythme choraïque, le dernier pied figurant un dactyle, avec trois accents par vers; cette dernière règle est observée par la plus grande partie des rapsodes. Les licences poétiques sont d'ailleurs fort nombreuses. Les chanteurs qui les récitent sont le plus souvent des compagnons cordonniers ou tailleurs ; en général ils ne savent pas lire. Ils tendent de plus en plus à disparaître ; on ne les rencontre plus que dans les provinces éloignées des centres de civilisation, dans les gouvernements d'Olonets, Arkhangelsk, Perm, en Sibérie, dans des localités situées au milieu des marécages ou des forêts, notamment chez les *raskolniks* ou hérétiques restés fidèles aux traditions de l'ancienne Russie. On distingue différents cycles de bylines : celui des héros fabuleux, celui de Kiev, celui de Novgorod la Grande, ceux de Moscou, de Pierre le Grand, du XVIIIe et du XIXe siècle. L. LEGER.

BIBL.: *Archiv für slawische Philologie.* — A. RAMBAUD, *la Russie épique ;* Paris, 1876. — Wilhelm WOLLNER, *Untersuchungen über die Volksepik der Grossraussen;* Leipzig, 1879. — A. MAIKOV, *les Bylines du cycle de Vladimir* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1863. — POLIVANOV, *les Bylines;* Moscou, 1888, in-4.

BYLING (Albert), surnommé le *Regulus hollandais*, capitaine zélandais, né vers la fin du XIVe siècle, enterré vif à Schoonhoven en 1423. Il était au service de la comtesse Marguerite de Hollande, lorsqu'elle fut attaquée par son fils Guillaume. Deux partis se formèrent, celui de la comtesse fut, on ne sait trop pourquoi, baptisé du nom de *Hoecks* (Hameçons) et celui du comte fut appelé *Kabeljaauwsen (Cabillauds)* (V. ce mot). Byling passa aux Cabillauds et tint longtemps les Hoecks en échec devant Schoonhoven, mais, obligé de capituler, il fut condamné à être enterré vif. On raconte qu'il demanda un délai de quelques jours pour mettre ordre à ses affaires ; à l'heure prescrite, il revint, esclave de sa parole, se constituer prisonnier, et subit son supplice sans que son courage eût faibli un instant. Cet épisode, peut-être légendaire, des guerres civiles de la Hollande, a inspiré à Helmers un des plus beaux passages de son poème *Neerlands Volk*.

BYNÆUS (Antoine), philologue hollandais, né à Utrecht en 1654, mort à Deventer en 1698. Il fut un des meilleurs élèves du célèbre Grævius. Il se fit ensuite ministre protestant et s'appliqua spécialement à l'étude des langues orientales et à l'exégèse biblique. Ses principaux ouvrages sont : *Somnium de laudibus critices* (1675) ; *De Calceis Hebræorum* (1682) ; *Christus crucifixus explicatio historiæ evangelicæ de nativitate Christi* (1688). Il obtint aussi de grands succès comme prédicateur. Ses sermons ont été publiés à La Haye en 1737 et réédités à Amsterdam en 1789. E. H.

BIBL. : BOUMAN, *Geschied. der Geld. Hoogeschool.* — GLASIUS, *Godgeleerde Nederland.*

BYNG (Georges), vicomte Torrington, amiral anglais, né à Wrotham (Kent) le 27 janv. 1663, mort à Londres le 17 janv. 1733. Cadet dans l'armée de terre de 1681 à 1684, il fut nommé lieutenant en 1685 et fit sur le *Phénix* une campagne aux Indes au cours de laquelle il reçut une grave blessure dans un engagement avec les pirates. En 1688, il eut à s'opposer au débarquement du prince d'Orange; mais il se déclara bientôt en sa faveur, engagea la flotte dans ses intérêts et se chargea de diverses négociations pour le faire reconnaître roi d'Angleterre. Nommé contre-amiral en 1703, il fut envoyé à Alger où il signa un traité avec le dey. Il prit brillamment part aux opérations de la guerre de succession d'Espagne et notamment s'empara de Gibraltar en 1704. Vice-amiral en 1706, il fut élu par Plymouth à la Chambre des communes où il représenta ce bourg jusqu'en 1721. La même année 1706, il alla défendre Barcelone, assiégée par le duc d'Anjou. Amiral de la flotte bleue, en 1708, il reconquit Minorque et empêcha, par des manœuvres navales, le débarquement du prétendant en Ecosse. Lord de l'amirauté en 1709, amiral de la flotte blanche en 1710, il fut quelque temps en disgrâce pour son opposition à la politique de la reine Anne; mais il reprit tous ses emplois à l'avènement de Georges Ier. Créé baronnet en 1715, il porta un coup funeste aux grands projets du cardinal *Alberoni* (V. ce nom), en ruinant ses entreprises sur Naples et la Sicile, et en détruisant la flotte espagnole à Messine (1718-1720). Aussi fut-il nommé contre-amiral, pair d'Angleterre, vicomte Torrington et baron de Southill (1721). Comme premier lord de l'amirauté (1727), il s'est occupé activement des marins, améliorant leur condition, créant une caisse de retraites pour les veuves des officiers. On a publié une relation de la campagne de Sicile intitulé *Expedition to Sicily in the years 1718-1720;* Londres, 1759, in-8. R. S.

BYNG (John), amiral anglais, fils du précédent, né en 1704, fusillé le 14 mars 1757. Contre-amiral en 1745, amiral de la flotte bleue en 1756, il fut, à cette date, chargé de secourir Minorque, occupée par les Français qui assiégeaient Mahon. Le 20 mai Byng rencontra la flotte de la Galissonnière, en vue de Mahon; il tenta de la séparer de son arrière-garde pour l'écraser plus facilement; mais la Galissonnière fit échouer son plan en ordonnant à l'arrière-garde de rallier le centre à force de voiles, et il força les Anglais à s'enfuir après leur avoir infligé des pertes sérieuses, mais beaucoup moins considérables qu'on ne l'a dit. Le 27 juin le fort Philippe était pris d'assaut par les Français, et Mahon, qui avait la réputation d'être imprenable, capitulait le lendemain. L'Angleterre venait d'échouer au Canada, l'échec de Minorque irrita le peuple au dernier point; il demanda vengeance. Byng fut remplacé par l'amiral Hawke; ramené prisonnier en Angleterre, il subit une détention de six mois. Puis il comparut le 28 déc. 1756 devant une cour martiale réunie à Portsmouth. On ne put prouver ni qu'il avait manqué de loyauté, ni qu'il avait manqué de courage pendant le combat. Toutefois, en vertu de l'art. 12 du C. pén. maritime, il fut condamné à mort « pour n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait pu faire ». Il fut fusillé à bord du vaisseau *le Monarque*. Cette exécution, que le gouvernement jugea nécessaire pour apaiser le peuple, a soulevé l'indignation de l'Europe en 1757 et a été très sévèrement jugée par tous les historiens. R. S.

BIBL. : *Defence, as presented by Byng, and read in the court;* Londres, 1757, in-8. — Ch. FEARNE, *Trial of Byng;* Londres, 1757, in-fol. — *Charles Ier roi d'Angleterre et Bing, amiral anglois, entretien de leurs ombres aux Champs-Elisées;* Amsterdam, 1757, in-18. — *Testament politique de Byng;* Paris, 1759, in-12. — SEYFART, *Leben des Admirals Byng;* Nuremberg, 1757, in-8. — PAJOL, *les Guerres sous Louis XV, la Prise de Mahon;* Paris, 1888, t. VI, in-8.

BYNKES, marin hollandais (V. BINKES).

BYNS (Anna), femme poète, béguine et maîtresse d'école, née probablement à Anvers vers 1495, morte en 1575. On possède très peu de renseignements certains sur

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la vie d'Anna Byns. Elle prit la défense de la foi catholique contre la Réforme, et, dès 1522, publia un recueil de *Refereynen*. Ces iambes catholiques eurent tant de succès qu'un écolâtre de Gand, Eligius Eucharius, les mit en vers latins. Elles furent augmentées et réimprimées en 1543, 1548, 1564. En 1668 parut à Anvers une édition complète en trois volumes. Elle porte le titre : *Schoone Refereynen, schriftueren ende leeringhe teghen alle Ketteryen* (Beaux écrits, enseignements et chansons contre toutes les hérésies). C'est une protestation ardente contre le mouvement général du siècle. Luther et ses adeptes y sont flétris avec verve, dans une langue harmonieuse et plus pure que celle des contemporains.

BIBL. : SNELLAERT, *Verhandeling over de nederlandsche dichtkunst in België*, 1843. — STECHER, *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique*, 1886. — BUSKEN-HUET, *Het land van Rembrandt*. — VAN HELTEN, *Anna Byns* (dans la *Collection des Bibliophiles flamands de Gand*, 1882). — VAN DER HAEGHEN, *Bibliotheca belgica*, 1883.

BYR (Robert), pseudonyme de Robert von Bayer, écrivain allemand, né à Bregenz le 15 avr. 1835. Ayant fait ses études militaires à Wiener-Neustadt, il fut lieutenant et ensuite capitaine de cavalerie dans l'armée autrichienne, avec laquelle il fit la campagne d'Italie en 1860. Il quitta le service actif en 1862, et vécut dans sa ville natale. Il se fit connaître par des récits militaires : *Kantonierungsbilder* (Prague, 1860, 2 vol.) ; *Œsterreichische Garnisonen* (Hambourg, 1863, 4 vol.) ; *Anno Neun und Dreizehn* (Innsbruck, 1865, 2 vol.). Il écrivit ensuite, d'une plume facile, un grand nombre de romans de mœurs, entre autres : *Ein deutsches Grafenhaus* (Berlin, 1866, 3 vol.) ; *Der Kampf ums Dasein* (Iéna, 1869, 5 vol.) ; *Nomaden* (1871, 5 vol.). Ses deux drames, *Lady Gloster* (1869) et *Der Wunde Fleck* (1875) ont été joués avec succès au Burgtheater de Vienne. A. B.

BYRD (William), compositeur anglais, né entre 1538 et 1544, mort le 4 juil. 1623. Il fit son éducation musicale comme enfant de chœur à la chapelle royale ou à l'église Saint-Paul, à Londres, et reçut les leçons de Thomas Tallis. Nommé organiste à Lincoln, en 1563, il quitta cette position en 1569 pour entrer à la chapelle royale comme chanteur. Il prit en 1575, avec Tallis, un privilège pour l'édition de la musique, et le céda à Th. Este après la mort de son maître et associé. Les œuvres de Byrd sont très nombreuses : *Cautiones quæ ab argumento sacræ vocantur* (1575), recueil contenant 20 morceaux de Byrd, et les autres de Tallis ; *Psalmes, sonnets and songs* (1587), contenant 35 morceaux à 6 voix *Songs of sundrie natures* (1589), contenant 47 morceaux à plusieurs voix ; deux livres de *Sacræ cautiones* (1589-1591), dont le premier a été réédité par la *Musical antiquarian Society ;* trois messes à 5 voix, dont une seule a été retrouvée, et réimprimée en partition par la même société, en 1841 ; deux livres de *Gradualia* (1607-1610) ; *Psalmes, songs and sonnets* 1611, contenant 32 morceaux à plusieurs voix. On trouve de Byrd un madrigal dans le recueil *Musica transalpina* (Londres, 1588) ; deux, dans *the First set of Italian madrigals englished* (1590) ; quatre, dans *the Teares and lamentations of a sorrowfull soule* (1614) ; huit pièces de clavecin dans le recueil *Parthenia*, s. d. (1600). En outre, le manuscrit connu sous le nom de *Virginal-Book de la reine Elisabeth* contient de Byrd 70 pièces pour la virginale (V. CLAVECIN), et celui appelé *Virginal-Book de lady Nevil* en renferme 26. Des compositions de Byrd ont été réimprimées dans les collections de Boyce, de Barnard, dans l'*Histoire de la musique* de Hawkins, et dans divers recueils d'anciennes pièces de clavecin. Byrd fut un des plus grands musiciens du XVIe siècle.

Michel BRENET.

BIBL. : E. RIMBAULT, *Life of W. Byrd*, en tête de la réédition de sa *Mess for 5 voices ;* Londres, 1841. — Du même, *Bibliotheca madrigaliana*, s.d. — BARRETT, *English Church composers*, 1882.

BYRGE (Juste), mathématicien, dont le nom véritable paraît avoir été Jobst ou Josst BÜRGI, né le 28 fév. 1552 à Lichtensteig (Suisse), mort à Cassel le 31 janv. 1632. Il fut employé comme horloger, mécanicien et astronome, par le landgrave de Hesse-Cassel, Wilhelm IV, de 1579 à 1603, fut attaché ensuite à l'empereur Rodolphe, et ainsi connu de Képler, qui le représente comme un homme doué de beaucoup de génie, surtout pour l'invention d'instruments de toute sorte, mais trop modeste et trop indifférent pour rien publier. Après 1622, il revint à Cassel. De ses instruments, on ne connaît qu'un compas de réduction dont parle Levin Holstius et un triangle géométrique servant au levé des plans et à la perspective, décrit par Benjamin Bramer, beau-frère de Byrge, dans un ouvrage paru à Cassel en 1630. Ses observations astronomiques, au sextant, ont été recueillies par W. Snellius dans les *Observationes Hassiacæ* (Leyde, 1618). Benjamin Bramer a revendiqué pour lui l'honneur de l'invention des logarithmes. G. Kaestner a de fait retrouvé en 1740 des tables, formant 7 feuilles 1/2 in-fol., imprimées à Prague en 1620, sous les initiales J. B., mais sans aucune instruction pour leur emploi, malgré l'annonce du titre. La base a du système de Byrge est telle que $a^{10} = 100{,}010{,}000$. Les logarithmes croissent arithmétiquement avec 10 pour différence constante ; les nombres naturels correspondants sont exprimés avec neuf chiffres. L'invention, comme point de départ et comme forme, diffère donc essentiellement de celle de Napier ; la priorité appartient d'ailleurs à ce dernier par la date de sa publication, 1614. Mais Byrge a très probablement procédé d'une façon tout indépendante ; son idée, sensiblement moins avantageuse, n'exigeait que des calculs beaucoup plus simples. En tout cas, il ne semble pas qu'elle ait jamais été reprise. T.

BYRNE (William), graveur anglais, né à Londres en 1743, mort à Londres le 24 sept. 1805. Il s'appliqua à la gravure de paysage et vint à Paris pour s'y perfectionner dans l'atelier d'Aliamet d'abord, dans celui de Wille ensuite. Par une sérieuse étude de la nature, il parvint à en rendre avec bonheur les beautés pittoresques. Ses estampes les plus importantes sont d'après F. Zuccarelli, J. Bothe, Claude Lorrain, etc., exécutées généralement avec le concours de Bartolozzi pour les figures. L'excellence de son burin peut surtout être appréciée dans les planches des *Antiquities of Great Britain*, gravées sur les dessins de Th. Hearne (1786-1807, 2 vol. in-fol). — Son fils, *John* Byrne (1786-1847), pratiqua d'abord la gravure, et se livra ensuite exclusivement à la peinture de paysage à l'aquarelle. — L'une de ses filles, *Anne-Frances* (1775-1837), fut peintre de fleurs distinguée ; une autre, *Letitia* (1779-1849), montra un certain talent pour l'eau-forte. G. P-I.

BYROM (John), poète et sténographe anglais, né à Kersall Cell, Broughton, près de Manchester, le 29 févr. 1692, mort à Kersall Cell le 26 sept. 1763. D'une vieille famille du Lancashire, il entra à seize ans à *Trinity College* (Université de Cambridge), et en sortit sans prendre de degré universitaire, à la suite d'un poème qui fit quelque bruit et de deux lettres sur les *Songes*, publiées dans le *Spectator* sous le pseudonyme de John Shadow. Après un voyage en France, il revint en Angleterre et épousa une de ses cousines malgré l'opposition de leurs parents qui les laissèrent sans ressources. Pour subvenir aux besoins du ménage il étudia la sténographie, appelée alors tachygraphie, et avec un ami de collège, Thomas Sharp, inventa une méthode nouvelle qu'il se mit à enseigner. La mort de son père changea peu sa position précaire, car la fortune passait sur la tête de son frère aîné ; mais celui-ci étant mort sans enfants en 1740, il hérita de ses biens, quitta Londres pour le domaine paternel, et se consacra tout entier à la poésie, qui avait été la passion de sa vie.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il a le vers facile; ses *Pastorales* ne manquent pas de mérite, et quelques-unes de ses *Epigrammes* sont fort spirituelles et furent même attribuées à Swift. Beaucoup de ses poèmes ont été détruits par lui, d'autres égarés, mais la plus grande partie fut recueillie après sa mort et publiée à Manchester par les soins de Richard Parkinson (1854-1857, 2 vol.). Hector FRANCE.

BYRON (Détroit de). Détroit qui sépare le Nouveau-Hanovre de la Nouvelle-Irlande en Océanie.

BYRON (Ile). Petite île de la Polynésie, voisine de l'archipel Gilbert, par 1° 16′ lat. N. et 175° 16′ long. E. Elle fut découverte par le commodore Byron.

BYRON (lord John), royaliste anglais, né à la fin du XVIe siècle, mort le 23 août 1652. Il siégeait au dernier Parlement de Jacques Ier et au premier de Charles Ier pour le bourg de Nottingham. Il fut envoyé au Parlement de 1627-6 par le comté, dont il fut nommé shériff en 1634; prit part en 1640 à l'expédition malheureuse envoyée par Charles Ier contre l'Ecosse, et nommé lieutenant de la Tour de Londres (26 déc. 1641). Accusé de haute trahison devant la Chambre des lords à cause des approvisionnements qu'il faisait dans la forteresse, il répondit si nettement à ses accusateurs que sa démission fut demandée. Le roi refusait de le remplacer, Byron insista pour recouvrer sa liberté. Il fut des premiers à se joindre à Charles Ier à York. Son zèle surpassait ses talents militaires. Envoyé pour occuper Beford, il se fait surprendre à Brackley (28 août 1642). A la bataille d'Edgehill, il quitte son poste de soutien de l'infanterie et celle-ci est prise en queue par l'ennemi. Il eut cependant une grande part à la victoire de Roundway-Down (13 juill. 1643) et à celle de Newbury (20 sept.). En récompense, il fut créé baron Byron de Rochdale. Forcé par Fairfax de lever le siège de Nantwich (janv. 1644), il fut obligé de se retirer à Chester. Il est nommé gouverneur de Chester, ce qui ne l'empêche pas de prendre part à la bataille de Marston-Moor où son impétuosité eut des résultats très fâcheux (juil.). Enfin il fut assiégé pendant vingt semaines dans Chester (oct. 1645-6 fév. 1646). Il prit part à l'invasion des Ecossais en Angleterre, et remplit plusieurs missions diplomatiques, si bien que le Parlement l'inscrivit parmi les sept personnes exclues de l'amnistie. Le reste de sa vie se passa dans la mélancolie de l'exil; il eut plus d'une fois l'occasion d'éprouver l'ingratitude des princes. — John Byron ne laissa pas d'enfants. Son titre passa à son frère Richard, mort en 1679. L. BOUGIER.

BYRON (John), marin anglais, né le 8 nov. 1723 à Newstead-Abbey, mort à Londres le 10 avr. 1786. Il accompagna en qualité de midshipman l'expédition de lord Anson autour du monde (1740). Le vaisseau qu'il montait échoua sur la côte O. de la Patagonie. Abandonné par une partie de ses marins, Byron, après des fatigues inouïes, parvint au bout de treize mois à l'île Chiloe et put revenir en Angleterre en 1745. Il se signala dans la guerre contre la France (1755-63), notamment en détruisant une de nos flottes (1760). Georges III lui donna en 1764 le commandement d'une expédition de découvertes dans les mers du Sud. Byron découvrit plusieurs îles et revint en 1766 par Batavia et le Cap. Gouverneur de Terre-Neuve en 1769, il prit part à la guerre d'Amérique en 1778 et fut nommé vice-amiral en juil. 1779. Il a publié le récit très intéressant de ses aventures : *Voyage round the world in the years 1764-66* (Londres, 1767, in-8); *Narrative of J. B., containing an account of the great distresses suffered by himself and his companions on the coast of Patagonia, 1740-1746*, etc. (Londres, 1768, in-8).

BYRON (George-Noel GORDON, connu sous le nom de Lord), poète anglais, né à Londres (Holles-Street) le 22 janv. 1788, mort à Missolonghi le 19 avr. 1824, petit-fils du précédent et fils de John Byron, capitaine aux gardes, et de sa seconde femme Catherine Gordon de Gight, d'une famille d'Aberdeenshire descendant des Stuarts. Le capitaine ayant dissipé la fortune de sa femme, celle-ci se retira avec son fils à Aberdeen et y vécut avec un mince revenu de cent trente livres. C'est donc dans les montagnes de l'Ecosse que Byron passa sa première enfance qui fut triste et maladive. Le caractère aigri, capricieux et emporté de sa mère, qui l'accablait tour à tour de caresses et de mauvais traitements, développa cette irritabilité et cette susceptibilité excessives qui furent les principaux défauts de son caractère. D'une beauté remarquable, il avait eu un pied tordu à la suite d'un accident survenu à sa naissance et cette difformité, quoique légère, fut pour lui une source constante d'amertumes. Il n'avait pas neuf ans qu'il tombait amoureux d'une jeune Ecossaise, Marie Duff, et lorsqu'il apprit son mariage quelques années après, il fut, il le raconte lui-même, comme frappé de la foudre. Une de ses cousines, Margaret Parker, fillette de treize ans, fut sa seconde passion. C'était, dit-il, une des créatures les plus belles et les plus éphémères qui aient vécu. Toute paix et beauté, elle semblait sortir d'un arc-en-ciel. Elle mourut à quatorze ans, à la suite d'un accident, alors que Byron d'un an plus jeune était au collège de Harrow, et cette mort lui inspira ses premiers vers. En 1798, il hérita de la fortune et de la pairie de son grand-oncle William lord Byron, ainsi que du domaine de Newstead-Abbey donné à un de ses ancêtres par Henri VIII. Sa mère l'envoya au collège de Harrow où il se fit remarquer par son indiscipline et sa haine de toute tâche imposée. A Newstead-Abbey, en 1803, il s'éprit d'une jeune fille du voisinage, Mary Chaworth. Il n'avait que quinze ans et Mary, de deux ans plus âgée, dédaignait cet enfant boiteux qui devait pourtant, comme Dante à Béatrice, lui donner une poétique immortalité. Son père, tué en duel par l'oncle William, rendait d'ailleurs tout mariage impossible; elle se fiança à un autre et l'adolescent envoyé à Trinity College, Cambridge, se consola par de nombreuses amours et scandalisa bientôt l'Université par son indiscipline coutumière et des excentricités que sa fortune lui rendait faciles. C'est à Cambridge qu'il publia son premier recueil de poésies, imprimé à Newark (1807), sous le titre de *Hours of idleness* où s'étalent ses passions précoces et où percent déjà son humeur fantasque, son scepticisme et sa misanthropie. Lord Brougham, dans la *Revue d'Edimbourg*, en fit une violente critique à laquelle le jeune poète répliqua par une satire *English Bards and Scotch Reviewers* (1809), où il s'attaque, avec une verve égale à celle de Pope, à toutes les personnalités marquantes d'alors. Il regretta plus tard cette boutade, car il essaya, vainement, de retirer ce pamphlet de la circulation.

Au sortir de l'Université, où malgré l'irrégularité de sa conduite il fit de bonnes études, il se lança dans toutes les extravagances de la jeunesse dorée et devint le héros de maintes aventures scandaleuses, puis en 1809 prit sa place à la Chambre des lords sur les bancs de l'opposition, et bientôt, las des débats parlementaires, partit pour le continent. En deux années, il visita successivement le Portugal, l'Espagne, les rivages classiques de la Méditerranée, résida quelque temps en Grèce et en Turquie. Les deux premiers chants de *Childe Harold's Pilgrimage*, parus en 1812, sont le récit de ses impressions de voyage et de ses propres aventures. Le succès en fut immense : « Je me réveillais un matin, dit-il, et j'appris que j'étais fameux. » Sa popularité s'accrut encore du retentissement d'un discours qu'il prononça à la Chambre Haute contre les mesures de rigueur nouvellement prises pour étouffer les émeutes d'ouvriers. De 1812 à 1814, la publication du *Giaour*, de *Bride of Abydos*, du *Corsair* et de *Lara*, augmentent l'enthousiasme. Byron devint l'idole des cercles de la jeunesse aristocratique et viveuse de Londres. Enfin, fatigué de cette vie de dissipation, rassasié de plaisirs, il voulut se ranger et épousa la fille de sir Ralph Milbanke, baronnet du comté de Durham, qui s'était éprise de lui. Le mariage fut célébré

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le 2 janv. 1815 à Seaham, la résidence de son père. Ce fut un grand étonnement pour ceux qui connaissaient le caractère de lord Byron, qui déclara d'ailleurs dans *The Dream* que le jour de ses noces toutes ses pensées étaient pour la demoiselle d'honneur de sa femme, qu'il trouva placée entre elle et lui dans la voiture. Cependant, de son propre aveu aussi, il fut quelque temps heureux, quoique « fort ennuyé par son pieux beau-père » qui avait offert au jeune couple une de ses résidences, dans le comté de Durham, pour y passer leur lune de miel. Mais dès le mois de mars les époux allaient s'installer à Londres près de Hyde Park, et c'est là qu'éclata leur incompatibilité d'humeur. Lady Byron jolie, intelligente, distinguée, mais imbue de tous les préjugés du cant britannique, dévote et d'une vertu hautaine, ne pouvait faire les agréments du foyer d'un homme qui professait le mépris le plus profond pour toutes les conventions sociales, la haine du dogme religieux aussi bien que du credo politique de la « respectabilité ». Aussi dès sa grossesse se vit-elle délaissée par son mari, qui cherchait des distractions illicites au dehors, bien qu'il eût écrit d'elle avant son mariage : « Elle est si bonne que je voudrais devenir meilleur ». Correcte, sèche, sans tempérament, incapable de faillir et de pardonner, elle était de ces femmes qui rendent la vertu insupportable. Il faut ajouter les embarras financiers sans cesse croissants et qui sans doute aigrissaient son caractère. Les dettes de Byron ne diminuaient en rien le chiffre de ses dépenses. En nov. 1815 il avait été obligé de vendre sa bibliothèque et en moins d'un an les huissiers avaient fait neuf fois irruption dans la maison.

Le 10 déc. 1815 la jeune femme accoucha d'une fille, Augusta-Ada, et le 6 janv. son mari, qui ne communiquait plus avec elle que par lettres, lui écrivit qu'elle eût à quitter Londres aussitôt que possible pour vivre avec son père en attendant qu'il ait pris des arrangements avec ses créanciers. Elle partit huit jours après rejoindre ses parents à Kirkby Mallory et, bien qu'elle lui écrivît à son départ une lettre affectueuse, elle s'occupa de faire déclarer son mari « insane », affirmant qu'elle ne le reverrait jamais plus. Cette séparation fit scandale. Quelques propos répétés excitèrent une explosion d'indignation publique. Byron fut accusé de toutes sortes de vices monstrueux, et la presse anglaise, toujours hypocritement vertueuse et champion de la morale, le compara à Néron, Héliogabale, Caligula, Henri VIII. Il n'osa plus se montrer en public de crainte des outrages de la foule et des brutalités de la populace. La cause de cette fureur, tenue secrète par la génération suivante, ne fut révélée que cinquante-cinq ans plus tard par Harriett Beecher Stowe : Byron aurait eu des relations incestueuses avec sa demi-sœur Augusta (fille d'un premier mariage de son père), devenue mistress Leigh. Cependant celle-ci continua jusqu'en 1830 d'être en bons termes avec lady Byron, servant d'intermédiaire entre elle et son mari tant qu'il vécut. Elle mourut en 1851, et ce ne fut qu'en 1856 que lady Byron aurait confié ce secret à la romancière américaine, et cela par charité évangélique. Elle pensait qu'en ternissant la mémoire du poète, elle diminuerait l'influence néfaste de ses écrits et par suite son expiation dans l'autre monde. Mistress Stowe ne publia ces confidences qu'en 1869 dans le *Macmillan's Magazine* et l'*Atlantic Monthly*. Dans son livre *The Real lord Byron*, J.-C. Jeaffreson revint sur cette question de l'inceste, qui ne devrait pourtant laisser aucun doute, à en juger par des stances écrites à sa sœur Augusta pendant le séjour du poète à la villa Diodati (1816), et des vers adressés à *My sweet Sister* (Ma douce sœur), détruits à sa mort sur son expresse volonté. Byron implora son pardon, qui lui fut implacablement refusé, et la séparation à l'amiable eut lieu le 2 févr. 1816, à la suite de quoi il quitta l'Angleterre pour n'y plus revenir, après avoir publié *The Siege of Corinth* et *Parisina*. Le premier ouvrage fut composé pendant son année de cohabitation conjugale, car le manuscrit tout entier est copié de la main de lady Byron. L'éditeur Murray envoya, pour les deux poèmes, un chèque de mille guinées que Byron lui retourna. Il visite la France et la Belgique, se rend en Suisse où il se lie avec le poète Shelley, dont la vie agitée et courte eut tant de similitudes avec la sienne. A Genève, il compose le troisième chant de *Childe Harold* et *The Prisoner of Chillon*, et, en face des glaciers de l'Oberland, s'inspire pour son sombre drame de *Manfred*, écrit en 1817 ainsi que *Lament of Tasso*. De 1818 à 1821 il habita Venise et Ravennes, complétant *Childe Harold* et écrivant *Mazeppa*, *Marino Faliero*, drame lyrique et descriptif, *Sardanapalus*, *Two Foscari*, *Werner*, *Caïn*, *Difformed transformed*. Mais de toutes ces œuvres, la plus extraordinaire est l'épopée de *Don Juan*, qu'il acheva à Pise en 1822 ; don Juan, héros railleur, cynique, passionné, enthousiaste, aventureux et mobile comme lui. La vie de plaisirs excessifs avait sans doute fatigué son cerveau, car il ne travaillait plus que sous l'influence de copieuses libations. Après un amour scandaleux avec la comtesse Guiccioli, sentant sa verve poétique lui échapper, il essaya de la politique. Whig en Angleterre, il ne pouvait être que carbonaro chez ce peuple qui aspirait à son émancipation. Le mouvement ayant avorté, il fonda, avec les poètes Leigh Hunt et Shelley, le *Libéral*, qui n'eut que quelques numéros.

Dépité et mécontent, voyant ses forces s'user, son génie s'appauvrir et sa fortune se fondre, il résolut de mettre au service de l'insurrection des Grecs pour leur indépendance tout ce qui lui restait. Il partit sur un brick frété à ses frais et débarqua à Missolonghi le 4 janv. 1824, ne trouvant partout que confusion, discorde, anarchie, rapacité et fraude. Un peuple brave mais sans discipline, une populace armée, cruelle, criarde, imbécile et turbulente, des chefs jaloux, antagonistes et mal obéis. Pendant trois mois, avec son âme de poète et son argent de grand seigneur, il essaya des remèdes. Désespéré et déjà malade, il fut saisi le 9 avril dans une de ses courses quotidiennes à cheval d'une fièvre qui l'emporta en dix jours. Les Grecs prirent le deuil et son corps fut rapporté en Angleterre, dans le caveau de sa famille, en la petite église de Hucknoll, près de Newstead.

Lord Byron est l'un des plus grands poètes de l'Angleterre et, à un moment donné, il éclipsa la gloire de tous, même celle de Walter Scott, Wordsworth, Southey, Moore et Campbell. On l'a quelquefois comparé à Burns ; tous deux, le pair et le paysan, écrivirent d'après leurs impressions et leurs sentiments personnels, se montrant tout entiers dans leurs œuvres ; esclaves de passions impérieuses, livrés également au doute et à la mélancolie, ils moururent prématurément, après une vie d'extraordinaire activité physique et intellectuelle. Ils furent l'un et l'autre des apôtres de cette école négative et stérile de misanthropie, de doute et de désespérance, qui fit tant de ridicules adeptes et de niaises victimes. Les écrits de Byron c'est lui-même, et de lui l'on peut dire : Le poète et l'homme ne font qu'un. Il a beaucoup haï les Anglais, c'est peut-être pourquoi il fut si populaire en France, mais voici l'épigraphe qu'il transcrivit en français en tête de *Childe Harold* : « L'univers est une espèce de livre dont on n'a lu que la première page quand on n'a vu que son pays. J'en ai feuilleté un assez grand nombre, que j'ai trouvées également mauvaises. Cet examen ne m'a point été infructueux. Je haïssais ma patrie. Toutes les impertinences des peuples divers parmi lesquels j'ai vécu m'ont réconcilié avec elle. Quand je n'aurais tiré d'autre bénéfice de mes voyages que celui-là, je n'en regretterais ni les frais ni les fatigues. » Les éditions et les traductions des œuvres de lord Byron sont nombreuses. Voici les meilleures : Londres : 1832-33, 17 vol. in-18, avec sa vie, par Thomas Moore : 1837, in-8, John Murray, avec un très beau portrait gravé par E. Finden, d'après le tableau de G. San-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ders; Paris, 1832, 4 vol. in-8. Traductions : A. Pichot, 4e édit. (avec une notice par Ch. Nodier), 1822-1825, 8 vol. in-8; Paulin Paris, 1830-1832, 13 vol. in-8; Benjamin Laroche, 5e édit. (avec une notice par Villemain), 1842, gr. in-8. Byron avait laissé des mémoires dont sa fille, la comtesse de Lovelace, obtint la suppression. Hector France.

Bibl. : Henri Testard, *Histoire de la littérature anglaise*. — Robert Chambers, *Cyclopædia of English Literature*. — Thomas Moore, *Letters and Journals of lord B., with notices of his life*, 1830, 2 vol. — *Byron Diary*. — John Murray, *Byron's Works, edited 1837*. — Eberty, *Lord B., eine Biographie*; Leipzig, 1879, 2e édit., 2 vol. — Comtesse Guiccioli, *Lord B., jugé par les témoins de sa vie*; Paris, 1868, 2 vol. — John Nichol, *Lord B.*; Londres, 1880. — J.-C. Jeaffreson, *The real lord B.*; Londres, 1883, 2 vol.

BYRON (Anne-Isabella Milbanke, lady), femme du précédent, née au château de Seaham, comté de Durham, le 17 mai 1792, morte à Brighton le 16 mai 1860. Fille de sir Ralph Milbanke Noël, elle hérita par sa mère de la fortune et des titres des lords Wentworth. Elle reçut une solide instruction et mêla à un goût prononcé pour la théologie et les mathématiques celui des lettres, car elle composa avant son mariage quelques pièces de poésie, dont deux ou trois ont été publiées dans les œuvres de Byron. Liée avec plusieurs notoriétés féminines de l'époque rencontrées dans le salon de sa mère, mistress Siddons, miss Baillie, miss Edgworth, elle s'enthousiasma pour lord Byron déjà célèbre, entra en correspondance avec lui, et reçut en 1812 des propositions de mariage qu'elle repoussa d'abord tout en continuant à correspondre avec le poète, qui s'offrit de nouveau par lettre, et fut accepté (V. la biographie ci-dessus).

A la mort de son mari, lady Byron mena une vie retirée. Sa fille unique Ada, mariée en 1835 au comte de Lovelace, mourut en 1852, laissant deux enfants, lord Wentworth et lady Anne Blunt. Elle passa le reste de ses jours à Brighton, s'occupant de controverses religieuses, d'œuvres de piété et de charité. Lady Byron a été fort diversement jugée. Miss Martineau, dans ses *Esquisses biographiques*, parle d'elle avec une respectueuse admiration, tandis que d'autres la considèrent comme une pédante au cœur sec d'une rigidité insupportable. Byron, dans un de ses poèmes, l'appelle une Clytemnestre morale et fait d'elle maintes allusions blessantes dans *Don Juan* et *Childe Harold*. Cependant Mme de Stael dit des adieux qu'il lui adressa après leur séparation : « Je voudrais avoir été malheureuse comme lady Byron et avoir inspiré à son époux les vers qu'il a faits pour elle ». Hector France.

BYRON (George-Anson), cousin du poète, né à Bath le 8 mars 1789, mort le 2 mars 1868. Il entra en 1800 dans la marine et fut nommé contre-amiral en 1849, vice-amiral en 1862. Héritier de la pairie de lord Byron, il prit sa place à la Chambre des lords.

George-Anson Byron, fils aîné du précédent, né le 30 juil. 1818. Etant mort sans enfant le 29 nov. 1870, la pairie passa à son neveu *George-Frederick-William* Byron, né en 1855.

BYRON (Henry-James), auteur dramatique et acteur anglais, né à Manchester en janv. 1834, mort à Clapham Park le 11 avr. 1884. Il étudia d'abord la médecine, puis joignit une troupe d'acteurs qu'il quitta bientôt pour étudier le droit, et en 1858 se fit inscrire au barreau de Londres (*Middle Temple*). Mais ses goûts ne tardèrent pas à le ramener sur la scène. Il écrivit un grand nombre de pièces, dont quelques-unes eurent un grand succès; *Our Boys*, entre autres, paru en janv. 1875 au *Vaudeville théâtre*, fut joué sans interruption jusqu'en avr. 1879, le plus grand nombre de représentations qu'ait jamais vu la scène anglaise. Parmi ses trente et quelques pièces, qui appartiennent presque toutes au genre comique, l'on peut citer après *Our Boys*, *War to the knife* et *Married in haste*. Le reste ne vaut pas la peine d'être mentionné, et, comme le dit avec juste raison Henri Testard dans son *Histoire de la Littérature anglaise*, on a fait beaucoup trop d'honneur à H.-James Byron en le comparant à Victorien Sardou. Hector France.

BYRRHE (*Byrrhus* L.) (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, qui a donné son nom à la famille des Byrrhides, placée près de celle des Dermestides. Les *Byrrhus* ont le corps ovalaire, très convexe en dessus, avec la tête penchée, fortement enfoncée dans le prothorax jusqu'aux yeux; les antennes, courtes et rétractiles, se composent de douze articles dont les cinq derniers forment une massue allongée. Le prothorax offre inférieurement, de chaque côté, une fente bien distincte pour recevoir la base des antennes. Le prosternum forme, en avant, une large lame subarrondie, et les pattes, dont les postérieures sont reçues dans des cavités spéciales plus ou moins marquées du premier segment ventral, sont terminées par des tarses courts, quinqué-articulés, rétractiles contre la face interne des tibias. — Les *Byrrhus* se trouvent dans les endroits secs, sablonneux, sous les pierres ou les mousses. Ils se contractent fortement à la moindre apparence de danger et ressemblent alors à de petites boules. L'espèce type, *B. pilula* L., est commune en Europe sur les routes, dans les sables, dans les détritus accumulés par les inondations. Il est long de 8 à 9 millim., de couleur brunâtre, recouvert d'une pubescence soyeuse, courte et serrée, avec trois bandes d'un noir velouté sur les élytres. Ses métamorphoses ont été décrites par Chapuis et Candèze (*Cat. des larves*, p. 106, pl. III, fig. 4). Ed. Lef.

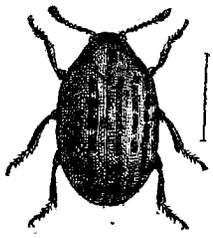

Byrrhus pilula L.

BYRSA (V. Carthage).

BYRSONIMA (*Byrsonima* L.-C.-Rich.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Malpighiacées, dont les représentants, d'abord placés parmi les *Malpighia*, sont des arbres ou des arbustes à feuilles opposées, entières et stipulées, et à fleurs disposées en grappes terminales. Ces fleurs ont un calice à dix glandes, une corolle à cinq pétales glabres et onguiculés, et dix étamines à filets barbus, tantôt libres, tantôt monadelphes. Le fruit est une drupe renfermant un noyau triloculaire. — Les *Byrsonima* habitent les régions tropicales de l'Amérique. La plupart des espèces connues sont riches en tannin et en matière colorante rouge. C'est ainsi que le bois rouge du *B. verbascifolia* Rich. (*Malpighia verbascifolia* L.) est très usité en teinture, et que celui du *B. spicata* DC. s'emploie fréquemment dans l'industrie sous le nom de *Bois tan*. Les fruits de cette dernière espèce sont astringents et employés contre la dysenterie. Il en est de même, à la Guyane, de l'écorce du *B. crassifolia* H. B. K., que l'on préconise en outre, sous les noms de *Chabarro* et de *Chapara manteca*, contre la morsure du serpent à sonnettes. Ed. Lef.

BYS (Jean-Rodolphe), peintre suisse, né à Soleure en 1660, mort en 1738. En 1700, il était à Rome; en 1704, l'empereur Léopol l'appelait à la cour de Vienne, où il décorait de fresques la salle d'audience et la bibliothèque du palais. En 1712, l'archevêque électeur de Mayence le nommait peintre et camérier de la cour, et le comblait de faveurs. Il peignit, au château de Schonborn, un *Paradis*. Après la construction du château de Pommersfeld, il eut à surveiller l'installation et à rédiger le catalogue de la galerie de tableaux qui y fut portée, et résida tantôt à Bamberg, tantôt à Pommersfelden même, jusqu'à la mort de l'électeur. Plusieurs de ses œuvres, peintures à fresques et tableaux de chevalet, sont à Pommersfelden. Le Belvédère de Vienne, la galerie de Schleisseim, celle de Dusseldorf, l'église Saint-Etienne à Vienne, en possèdent aussi un certain nombre. A. M.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

BYSSA, héroïne de l'île de Cos, fille d'Eumèle et sœur d'Agrôn; n'adorant que la terre et refusant des hommages aux autres dieux, elle fut, avec son frère et une autre sœur, changée en oiseau par Athéna, Hermès et Artémis, qui étaient venus la visiter sous des dehors mortels.

BYSSANODONTA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Lucinacés, établi par d'Orbigny *(Voyage amér. mérid.)* en 1846, pour une coquille ainsi caractérisée : coquille ovale, de très petite taille, rhomboïdale, à test mince, non nacré; valves équivalves non baillantes; côté antérieur court, côté postérieur allongé et dilaté; une double dent cardinale recourbée sur chaque valve. L'animal est pourvu d'un pied rudimentaire, au-dessus duquel existe un byssus peu développé qui le fixe aux pierres. Le *Byssanodonta Paranensis* d'Orbigny habite l'Amérique méridionale, particulièrement dans le fleuve Parana aux environs de Corrientes.

BYSSOCLADIUM (Bot.). Genre d'Algues, créé par Agardh, mais que Kuetzing et d'autres auteurs n'ont point admis. Il reste encore indéterminé.

BYSSOMYA (Malac.). Ce genre de Mollusques, édité par Cuvier en 1817, est synonyme de *Saxicava*, établi par Fleurian de Bellevue en 1802.

BYSSOTHECIUM (Bot.). Champignon de la famille des Pyrénomycètes, tribu des Sphériées, à périthèce simple, se montrant en automne sur les racines pourries de la Luzerne et d'autres plantes. Le nom de *Byssothecium* avait été donné par Fuckel à la fructification ascosporée de la forme de *Rhizoctonia*, développée autour des racines et succédant elle-même au développement d'un mycélium conidiophore (*Lanosa nivalis* de Fries). H. F.

BYSSUS. I. Archéologie (V. Ablaque).

II. Zoologie. — Le byssus est un appareil fixateur spécial au groupe des Mollusques-Lamellibranches, mais qui n'existe pas chez tous les animaux de ce groupe, et qui, chez ceux où on le trouve, présente une complexité très variable, étant bien développé chez les uns, très atrophié chez les autres, et chez d'autres encore, présentant un développement intermédiaire. Les *Solen*, les *Pholas*, les *Venus* ne présentent pas trace de l'appareil byssogène; chez l'Anodonte et l'*Unio* il n'en existe qu'un vestige (sans byssus). Le byssus proprement dit consiste en un ou plusieurs filaments que Réaumur considérait comme

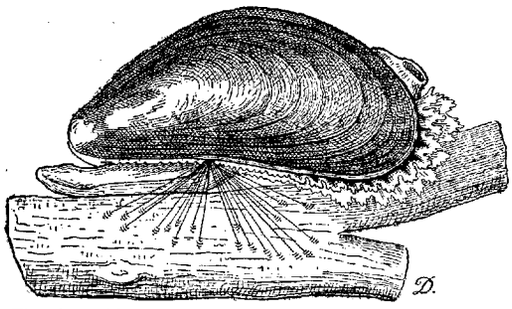

Fig. 1. — Moule comestible attachée par son byssus.

une sorte de cheveux analogues aux fils des araignées et chenilles, filaments qui consistent non en fibres musculaires desséchées comme le voulait de Blainville, qui fut suivi en cela par nombre de zoologistes, mais bien en un produit de sécrétion glandulaire, comme le veulent A. Müller, Vaillant, Tullberg, Carrière et Barrois (Th). Des glandes spéciales sécrètent un liquide visqueux qui se durcit, et ce sont les filaments ainsi durcis qui constituent le byssus. L'usage de cet appareil est de fixer les animaux qui s'attachent par là d'une façon très solide : c'est par un byssus que la moule s'attache aux rochers, aux poutres, etc., et chacun sait qu'elle est fixée avec une solidité suffisante pour lui permettre de résister aux courants et au choc de la vague (fig. 1.).

Nous allons exposer le mode de constitution de l'appareil byssogène, et les différentes formes de byssus, en nous servant principalement de la monographie importante que leur a consacré M. Th. Barrois.

Considéré dans son plus parfait développement l'appareil byssogène consiste en diverses parties qui sont : le byssus, le sillon, les glandes du sillon, le canal du byssus, la cavité du byssus avec ses lamelles et glandes. Un coup d'œil sur la figure 3, représentant l'ensemble de l'appareil byssogène chez le *Cardium edule*, montre les rapports de ces parties. Chez cet animal, comme chez tous les autres Lamellibranches pourvus de cet appareil, l'appareil byssogène naît d'un organe impair, médian, musculeux, appelé le pied (V. Mollusques et Lamellibranches) qui joue souvent un rôle très actif dans la locomotion et le mouvement. La figure en question représente une coupe de ce pied. Le sillon, de dimension et de longueur variables, présente des glandes nombreuses, allongées, dont les conduits viennent déboucher dans celui-ci. Ces glandes sont, selon la forme du sillon, disposées en deux longs cordons latéraux, ou en une masse unique, et sécrètent une substance destinée à concourir à la formation du byssus. Le canal du byssus n'a rien de particulier ; il est parfois très réduit, il donne passage au byssus et présente des glandes analogues à celles du sillon. La cavité du byssus consiste en une sorte de petite chambre divisée en de petites cavités secondaires par des lamelles verticales nombreuses, entre lesquelles naissent les racines du byssus. Ces cloisons manquent parfois. Cette cavité renferme des glandes, les unes identiques avec celles du sillon, les autres, assez différentes, dont la fonction n'est pas connue; elle renferme encore la ou les racines du byssus qui s'échappe au dehors par le canal. Ce byssus consiste tantôt en un seul filament mince, transparent *(Cardium edule)*, tantôt en une foule de filaments divergents comme chez la moule (fig. 1, 2 et 4) ; tantôt encore en une masse compacte formée par les filaments agglomérés *(Arca)*. Chez certaines espèces (*Pinna*, *Avicula*, etc.), le byssus consiste en une sorte de chevelure fine, abondante, dont les anciens se servaient pour tisser des étoffes fort belles, et rares d'ailleurs, d'un brun doré avec reflets verdâtres : il semblerait qu'on en fabriquât encore en Sicile et en Calabre. M. Th. Barrois rapporte qu'on peut voir au musée de Strasbourg une paire de gants tissés avec le byssus de la *Pinna nobilis*. La fixation du byssus sur les corps extérieurs se fait par la volonté de l'animal qui choisit, avec son pied mobile, les points où il en veut fixer les filaments. Il les fixe à l'état visqueux, et ils se solidifient sans retard. D'après Moquin-Tandon, la moule en fixe de 4 à 5 par vingt-quatre heures, et le chiffre total est de 150 au maximum.

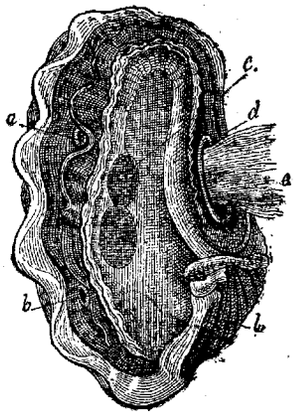

Fig. 2. — Tridacne, montrant les organes internes et la glande à byssus : *a*, ouverture ; *b*, ouverture inférieure ; *c*, muscle ; *d*, fente ; *e*, byssus ; *l*, charnière.

Les gradations de l'appareil byssogène sont très nombreuses, et chez beaucoup d'espèces, il existe en partie, représenté par le sillon avec ou sans glandes, ou encore, la glande du byssus, en forme de sac clos, isolé,

© 2007 Lyon - Éditions les passerelles du temps - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et sans fonctions. Chez les Lamellibranches qui n'en présentent point trace, l'on a pensé qu'il existe à une certaine

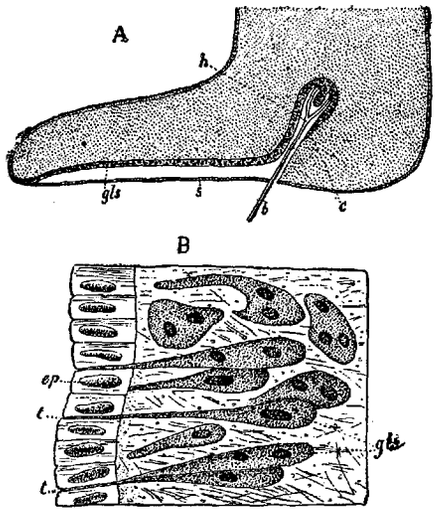

Fig. 3. — A. Coupe sagittale schématique d'un pied de *Cardium edule*, montrant la disposition générale de l'appareil byssogène : *b*, byssus; *c*, canal du byssus ; *h*, cavité du byssus; *s*. sillon; *gls*, glandes du sillon. — B, Coupe d'une partie du sillon, montrant la manière dont les glandes viennent déboucher entre les cellules épithéliales: *t*, *t*, traînées granuleuses indiquant le trajet des conduits excréteurs; *ep*, cellules épithéliales; *gls*, glandes du sillon.

période du développement larvaire et disparaît ensuite. Cela est possible, mais non certain. Le byssus n'est point rétractile ni mobile, une fois qu'il a été fixé; ses fila-

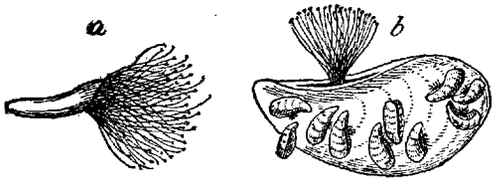

Fig. 4. — a, Pied et byssus qui ont été arrachés du corps; *b*, dreissiène renversée portant dix *dressènes* très jeunes, attachées par leur byssus à la valve droite de la mère.

ments peuvent se briser, mais la glande peut sécréter de nouveau de la matière qui se transforme en filaments durs et solides. Le byssus ne sert qu'à fixer les animaux dans la position qu'ils ont choisie. Dr H. DE V.

III. BOTANIQUE. — Sous le nom de *Byssus*, on a quelquefois rangé d'une manière générale les moisissures, les mycéliums. On a confondu sous ce nom des Cryptogames divers, comme le genre *Chroolepus* (Algue Cladophorée), le *Cystocoleus* (Lichen Byssacé), l'*Ozonium candidum* de Link ou l'*Hypha membranacea* de Persoon. Dillenius, de son côté, a constitué sous ce nom un genre à part constitué par des filaments mycéliens peu ou pas enlacés, minces, de teinte argentée ou blanchâtre, poussant dans les lieux bas, sombres, humides, s'affaissant ou s'agglomérant à l'air sec. On y peut faire rentrer les espèces suivantes : *B. spinosa*, *B. digitata*, *B. clavata* (de Humboldt), *B. penicillum*, *B. radiciformis*, *B. plumosa*, *B. floccosa* (de Schreber). Ces espèces sont, en général, d'une extraordinaire fragilité, et quelques-unes sont détruites par le plus léger contact. H. F.

BIBL. : ZOOLOGIE. — Th. BARROIS, *les Glandes du pied et les pores aquifères chez les Lamellibranches* (Thèse de doctorat ès sciences) ; Lille, 1885, in-4. On y trouvera une bonne bibliographie de la matière.

BYSTRŒM (Johan-Niklas), habile sculpteur suédois, né à Philipstad le 18 déc. 1783, mort à Rome le 13 mars 1848. Il avait vingt ans lorsqu'un petit héritage le mit à même d'étudier à l'Académie des beaux-arts de Stockholm, après avoir été dans le commerce, où il contracta des goûts et une habileté mercantiles qui l'aidèrent à faire fortune. Il fut élève de Sergel et de Masreliez. En 1810, il partit pour l'Italie et passa la plus grande partie de sa vie à Rome et à Carrare, où il possédait une riche carrière de marbre. Sa *Bacchante couchée* (1814) fonda sa réputation; il en envoya à Stockholm une copie coulée en bronze, qui excita l'admiration de Sergel, et il retourna en Suède (1816) avec quatre statues de marbre, entre autres un *Mars* colossal, à la tête duquel il donna secrètement les traits du futur Charles XIV (Jean). Ce monarque, dont il s'était ainsi concilié les bonnes grâces, lui fit de nombreuses commandes, et le chargea de construire au parc zoologique de Stockholm une belle villa ornée de sculptures et de bas-reliefs (1839-1844) qui, par suite du décès du roi, resta à l'artiste. Celui-ci en fit un musée, peut-être dans l'espoir que l'Etat l'achèterait et en ferait le pendant du musée Thorvaldsen. Mais ses œuvres et ses collections furent dispersées aux enchères (1853). Quoiqu'il eût vendu beaucoup de ses productions, il y en avait encore 156 de sa propre main. Il travaillait le marbre avec beaucoup de finesse, parfois directement d'après l'esquisse et avec une hâte qui nuisait parfois à la correction. Sa facilité de travail et ses habitudes laborieuses expliquent sa remarquable fécondité. S'inspirant autant de l'antique que de la nature et préférant les sujets classiques, il n'en traita de nationaux que dans ses statues et dans ses bustes de rois et d'illustres suédois. Il s'entendait à grouper ses personnages et à disposer les draperies; il rendait mieux la beauté voluptueuse, la grâce et l'élégance que la force virile, le grandiose et la profondeur du sentiment. C'est dans la période de 1816 à 1829 qu'il produisit ses plus belles œuvres, en tête desquelles on place : *Junon tenant sur son sein le petit Hercule*, *Vénus et l'Amour*, *la Baigneuse*, *Linné*, *Charles XII*. Il était professeur à l'Académie des beaux-arts de Stockholm (1832). Des lithographies de six de ses ouvrages, faites par J. Cardon, ont été publiées de 1849 à 1852 avec son portrait d'après Küchler. B-s.

BYSTROV (Ivan-Pavlovitch), bibliographe russe, né en 1797, mort en 1850. Il fut pendant dix ans employé à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg et a laissé un certain nombre de travaux intéressants, notamment un *Essai d'Index alphabétique* des périodiques russes (Saint-Pétersbourg, 1841) et des catalogues fort estimés.

BYTCHKOV (Afanassii-Féodorovitch), savant russe contemporain, né en 1818. Il a fait ses études à l'Université de Moscou. Après avoir été professeur à l'Ecole des cadets de Saint-Pétersbourg, il est entré à la Bibliothèque impériale de cette ville dont il est actuellement le directeur général. Il a publié de nombreux travaux relatifs à l'histoire russe dans les publications de la commission archéographique de Saint-Pétersbourg. Depuis la mort de Berednikov il a été chargé de la publication des *Chroniques russes* éditées par cette commission. Il a rédigé avec M. Barsoukov la table des huit premiers volumes de cette collection et a dirigé personnellement la publication de certains volumes de la nouvelle série qui a été l'objet d'importantes améliorations. On lui doit en outre des travaux bibliographiques, notamment un *Catalogue des livres imprimés en caractères laïques sous Pierre le Grand* (Saint-Pétersbourg, 1867). L. L.

BYTHINELLA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, établi par Moquin-Tandon (Dans *Journal de Conch.*), en 1851, pour de petits Mollusques des eaux douces, caractérisés par une coquille turriculée, de forme ovalaire ou oblongue imperforée, à sommet obtus; ouverture ovale ou arrondie à péristome continu, à bord externe faiblement épaissi,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sans trace de bourrelet extérieur ou de varice. Opercule corné, paucispiré, à nucleus excentrique et presque basal. Les *Bythinella* comprennent une série nombreuse de petites espèces vivant dans les eaux vives et froides de l'Europe et du nord de l'Algérie. J. Mabille.

BYTHINIA. I. Malacologie. — Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, établi par Prideaux *(Teste Gray in London Mag. Rep.)*, en 1821, pour une coquille dextre, conoïde ventrue, à spire assez saillante et un peu turriculée, à test mince, mais solide, transparent, souvent encroûté de matières terreuses ou végétales; à tours convexes, le dernier grand comparé aux précédents; ombilic réduit à une fente peu sensible, ouverture presque verticale, ovale, péristome un peu épais et subcontinu; un opercule ovale, placé à l'entrée de la coquille, peu épais, de même consistance que le test, un peu concave, à nucleus central et à stries d'accroissement peu distinctes. Les *Bythinia* habitent exclusivement les eaux douces; ils vivent indifféremment dans les eaux courantes ou stagnantes, dans les petites rivières, attachées aux pierres, aux tiges et aux feuilles des plantes aquatiques; ils sont abondamment répandus dans toute l'Europe, en Asie, en Amérique et dans le nord de l'Afrique. J. Mabille.

II. Paléontologie (V. Paludine et Vivipara).

BYTHINUS (*Bythinus* Leach) (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Psélaphides, caractérisé surtout par les palpes maxillaires allongés, à quatrième et dernier article très grand, sécuriforme, et par les antennes dont les deux premiers articles sont très développés. Le corps est ovalaire, convexe, avec le prothorax plus ou moins cordiforme, offrant vers la base une petite strie demi-circulaire transverse. — Les *Bythinus*, tous de très petite taille, vivent dans les détritus végétaux, sous la mousse et les écorces. Le *B. Curtisii* Leach, que nous figurons, est commun aux environs de Paris. Il est long de 1 millim., en entier d'un brun plus ou moins foncé, avec les palpes, les antennes et les pattes rougeâtres. Ed. Lef.

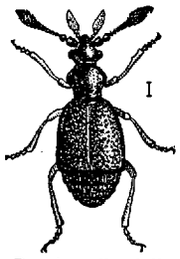

Bythinus Curtisii Leach.

BYTHITES (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens, de l'ordre des *Anacanthini*, et de la famille des *Ophidiidæ*, ayant pour caractères un corps allongé, couvert de très petites écailles, la ligne latérale interrompue, la ventrale réduite à un simple filament, formé de deux rayons réunis par une membrane commune, et inséré à la symphyse humérale, des rubans de dents disposées sur les maxillaires, le vomer et les palatins. Le *B. fuscus*, type unique de ce genre, est connu seulement par un exemplaire d'environ 72 millim. de long, décrit par le professeur Reinhart, et provenant des mers du Groenland. Rochebr.

Bibl.: Gunther, *Cat. Fishes, Brit. Mus.* — Reinhart, *Dansk. Vidensk. Selsk. Afhandl.*, vii, 1838.

BYTHOTREPHIS (Paléont. végét.). Genre d'Algues fossiles des calcaires siluriens des environs de New-York, d'Hudson, de Washington et du vieux grès rouge de Russie. Les *Bythotrephis*, dont on connaît actuellement six espèces, sont des empreintes ramifiées, à rameaux la plupart du temps renflés en massue vers leur extrémité et offrant une grande analogie avec les *Chondrites*, auprès desquels ils ont été placés par J. Hall. M. de Saporta exprime même l'opinion que les *Bythotrephis* ne sont que les formes archaïques de ces Algues pour lui bien distinctes des Floridées auxquelles on les a rattachées. Les *Bythotrephis antiquata* Hall. et *B. nodosa* Hall ont été comparés au *Fucoïdes antiquus* Brongt., tandis que le *B. succulenta* rappelle, par ses rameaux charnus et paraissant articulés, un *Salicornia*. P. M.

Bibl.: J. Hall, *Paleont. of New-York*, II, p. 18, pl. 5, 6 7. — D'Eichwald, *Lethæa Rossica*, I, p. 58, t. I, f. 4. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, I, p. 198. — De Saporta et Marion, *Evol. du Règne végét., Cryptog.*, p. 92.

BYTHYOSPEUM (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches, établi par Bourguignat en 1882 pour une petite coquille conoïde, mince, transparente, à sommet un peu aigu, à ouverture arrondie, à péristome continu. Le dernier tour est très développé. Les Mollusques habitant ces coquilles sont aveugles; ils vivent dans les nappes d'eau souterraines de la Bavière, du Wurttemberg, de la Carniole, etc.

BYTOWNITE (V. Feldspath).

BYTTNÉRIACÉES (*Byttneriaceæ* Lindl.). Synonyme de *Buettnériacées* (V. ce mot).

BYTURUS (*Byturus* Latr.) (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, placé par Redtenbacher et Lacordaire parmi les Dermestides, et par Jacquelin Du Val (*Gen.*, 2, p. 211) dans son groupe des Telmatophilides. Le *B. tomentosus* Fabr., l'espèce type, est long d'environ 3 millim., en entier d'un jaune brunâtre assez vif et recouvert d'une pubescence soyeuse, dense et serrée. Son corps est oblong, légèrement convexe, avec les yeux grands et les antennes courtes, de onze articles, dont les trois derniers forment une massue bien distincte. Le prosternum est très étroit, les hanches antérieures sont peu saillantes et le troisième article des tarses, muni inférieurement, à son sommet, d'un lobe membraneux, reçoit dans son échancrure le quatrième article qui est très petit. Le *B. tomentosus* Fabr. se rencontre communément sur les fleurs des Rosacées, notamment sur celles du *Geum urbanum* L. Ses larves, après s'être développées dans les fruits de la même plante, vont se transformer en terre (V. F. Bouché, *Naturg. der Insect.*, p. 189 et E. Perris, *Ann. Soc. ent. Fr.*, 183, p. 78). Ed. Lef.

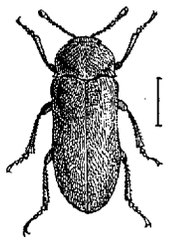

Byturus tomentosus Fabr.

BYXENUS ou **BYZENOS**, fils de Poseidôn, héros forgé pour l'explication d'un proverbe grec : βυζίνη παρρησία, c.-à-d. : *franchise de chat-huant*, qui crie tout, sans ménagement. On fit de ce franc parler le caractère propre d'une personnification mythique, identifiée, dans une certaine mesure, avec Byzas, le héros éponyme de Byzance, qui se trouve mêlé à la légende des Argonautes.

BYZACÈNE. Contrée de l'Afrique proprement dite (aujourd'hui Tunisie méridionale); elle était située entre la Zeugitane et la Petite-Syrte; elle était bornée au N. par la Province proconsulaire, à l'E. par la Méditerranée et le fleuve Triton, au S. par la Numidie. Elle tirait son nom de la ville de Byzacium, bien que la capitale fût Adrumète. Elle devint une province particulière sous Dioclétien. Les villes principales, outre la capitale Adrumète, étaient : Zama, Thapsus, Capsa, Byzacium. Elle compta cent dix évêques à la fois, d'après les notices ecclésiastiques. E. Petit.

BYZACIUM. Aujourd'hui Beghui. Ville qui a donné son nom à la *Byzacène* (V. ce mot).

BYZANCE (V. Constantinople).

BYZANTIN (Empire). Lorsque Constantin transforma l'antique Byzance en une capitale à laquelle il donna son nom, il ouvrit l'histoire de l'empire byzantin. Sans doute, sous lui et sous quelques uns de ses successeurs, on vit encore un seul empereur gouverner à la fois les provinces de l'Orient et de l'Occident, mais l'unité de l'empire était définitivement rompue. Constantinople en effet, ni au point de vue matériel, ni au point de vue moral, n'était une capitale artificielle. Par son admirable situation, elle servait de point d'union entre l'Asie et l'Europe, entre la Grèce d'Orient et la Grèce d'Occident, mais d'autre part

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

elle offrait un centre à ce monde hellénique qui, sous la domination romaine, avait toujours conservé sa physionomie propre, son esprit, et même en partie ses institutions. Ainsi s'expliquent le rapide développement de l'empire d'Orient et ses longues destinées : au lendemain de la mort de Théodose et du partage de ses Etats (395), son existence officielle commence à peine qu'il est déjà tout organisé et en pleines fonctions.

I. *De 395 à 518.* Dès cette première période de l'empire byzantin, l'hellénisme est son caractère original et en même temps sa force ; les empereurs auront beau s'intituler empereurs des Romains et s'efforcer de maintenir, au moins partiellement, l'usage du latin, ils commandent à des Grecs, et eux-mêmes le sont ou le deviennent. Tandis que les provinces de l'Occident se transforment en Etats barbares, et que Rome même, après des destinées agitées, devient sujette d'un roi goth, l'empire d'Orient, grâce à sa situation géographique et à des circonstances heureuses, s'il n'échappe pas entièrement aux invasions germaniques, comme celle d'Alaric en Grèce, du moins ne subit pas encore l'établissement de royaumes barbares sur son sol. Si la destinée des deux Etats diffère, celle des deux Eglises, à une époque où la religion a une si profonde influence sur l'histoire générale, diffère aussi : celle d'Occident, d'un esprit pratique, se préoccupe surtout d'exercer son action sur la révolution politique et sociale qui s'accomplit autour d'elle ; celle d'Orient, spéculative et subtile, disserte sur les dogmes, se divise en controverses passionnées sur la nature du Christ (hérésies de Nestorius, d'Eutychès), et multiplie les grands conciles (conciles d'Ephèse de 431, de Chalcédoine en 451) ; mais elle laisse l'empereur, héritier du grand pontificat des empereurs romains, prendre sur elle une autorité considérable. Tels sont les faits qui dominent alors l'histoire byzantine, et il faut se garder de laisser absorber son attention par les révolutions dynastiques ou les intrigues qui agitent Constantinople. La famille de Théodose se continue jusqu'en 450 avec Arcadius (395-408), prêt à subir toutes les influences qui s'exercent successivement sur lui, et Théodose II (408-450), que gouverne sa sœur Pulchérie. C'est plutôt dans le vieux Marcien (450-457), que Pulchérie épouse pour donner un défenseur à l'empire, qu'on retrouve l'âme de Théodose Ier, et sa ferme attitude contribue à sauver l'Orient des fureurs d'Attila. Avec Pulchérie disparaît la maison théodosienne, et alors se révèle un des maux les plus graves dont souffrira souvent l'empire byzantin. Nulle loi précise ne règle la transmission du pouvoir ; dès lors, si l'ordre de succession ne peut s'établir provisoirement dans une famille, ou si celle-ci vient à s'éteindre, la dignité impériale est à la merci des révolutions militaires ou des intrigues de cour. En 457 un barbare arien, le patrice Aspar, fait élire par le sénat Léon le Thrace, simple tribun militaire, jadis son intendant ; après les règnes de Léon (457-474), et de son gendre Zénon (474-491), la passion de l'impératrice Ariadne pour le silentiaire Anastase fait un empereur (491-518) d'un simple huissier de la cour. Contre ces empereurs sans autorité, les séditions, les tentatives d'usurpation sont fréquentes (Basiliscos sous Zénon, Vitalien sous Anastase) ; l'exemple même de leur destinée surexcite les ambitions. D'autre part, l'autorité que les empereurs se sont arrogée sur l'Eglise devient pour eux une cause de dangers. Zénon, Anastase, sous prétexte de rétablir la concorde entre les partisans et les adversaires du concile de Chalcédoine (Henoticon ou édit d'union en 482), s'exposent eux-mêmes aux accusations d'hérésie et fournissent ainsi de nouveaux prétextes aux troubles. Si néanmoins l'empire subsiste, s'il résiste aux attaques des Vandales, des Bulgares, des Perses, il est évident que sa vitalité ne dépend point absolument de la valeur personnelle des empereurs.

II. *Depuis l'avènement de la famille Justinienne jusqu'aux Iconoclastes.* Les destinées de l'empire changent lorsqu'un pâtre slave, soldat de fortune, Justin, parvient à l'empire (518-527) et le transmet à son neveu Justinien (527-565). En dépit du renom qui s'attache à la mémoire de Justinien, la politique qu'il suivit était funeste au nouvel empire. Au lieu de lui conserver son caractère original en développant l'hellénisme, Justinien rêva de reconstituer l'ancien empire romain. Bélisaire reconquit l'Afrique sur les Vandales (534) ; en Italie, une longue lutte fut entreprise contre les successeurs de Théodoric, Théodat, Vitigès, Totila, Teïas ; au bout de vingt ans 536-556) elle se termina par la ruine des Goths ; mais ces victoires, dues à l'habileté de Bélisaire et de Narsès, ne pouvaient avoir de conséquences durables, car l'Etat n'était pas en état de défendre et d'administrer énergiquement ses nouvelles possessions. Tandis qu'il luttait ainsi pour reconquérir l'Occident, Justinien sacrifiait la sécurité de l'Orient : en Asie, on faisait aux Perses des concessions humiliantes ; en Europe, les provinces du Nord étaient presque chaque année ravagées impunément par les barbares, et, en 559, les Huns Coutrigours arrivaient jusque sous les murs de Constantinople. Dans son administration intérieure, Justinien travaillait aussi à diminuer l'influence de l'hellénisme ; les adhérents de la culture antique étaient persécutés, l'enseignement de la philosophie et du droit était supprimé à Athènes, l'usage officiel de la langue latine, qui s'était affaibli sous les règnes précédents, était fortifié. Les travaux législatifs de Justinien, le *Code*, le *Digeste*, les *Institutes*, répondent à cette même pensée de réorganisation romaine. Enfin, dans l'Eglise même, l'empereur sacrifiait au pape les prétentions à l'autonomie revendiquées depuis le IVe siècle par les patriarches de Constantinople. L'œuvre de Justinien ne lui survécut pas. Sous le règne de son neveu Justin II (565-578), sous ceux de Tibère (578-582), de Maurice (582-602), les Maures d'Afrique s'insurgent, les Lombards s'emparent de l'Italie du Nord et luttent pour conquérir la péninsule tout entière. Les empereurs sont forcés de tourner leur attention d'un autre côté et de concentrer leurs forces contre les Perses, qui menacent l'existence même de l'empire en Asie, contre les Slaves qui la menacent en Europe. Dans cette lutte pour la vie, le règne d'Héraclius (610-641) marque une période mémorable. Les Perses se sont emparés de Jérusalem même (614), lorsque, après de longues années d'inaction, l'empereur entreprend enfin (622) cette série de brillantes campagnes qui le conduisent au delà du Tigre et de l'Euphrate, jusqu'à la capitale même de Chosroès, Dastagerd (628). Mais bientôt commencent les conquêtes arabes et l'empire perd rapidement quelques-unes de ses plus belles provinces, la Syrie, l'Egypte, sans qu'Héraclius oppose à ces attaques soudaines et impétueuses aucune résistance sérieuse. L'hellénisme disparaît ainsi de quelques-unes des contrées où il avait été le plus florissant. Sous les misérables successeurs d'Héraclius, dont la famille se continue jusqu'en 711, Héracléonas (641), Constant (641-668), Constantin Pogonat (668-685), Justinien II (685-695 et 705-711) ; Léonce (695-698), Tibère (698-705), la décadence s'accélère. Chypre, Rhodes, l'Afrique, échappent à l'empire ; Constantinople même est attaquée par les Arabes de Mohawiah (669-675), mais, par son énergique résistance, obtient une paix avantageuse. Par contre, les Bulgares franchissent le Danube et fondent dans les provinces du Nord un puissant royaume qui, pendant près de trois siècles, ne cessera de s'accroître. Ces désastres et ces pertes sont facilités par une horrible anarchie qui atteignit son plus haut degré sous le règne sanglant de Justinien Rhinotmète. Si cependant l'empire résiste à de si rudes épreuves, c'est que d'autre part il fait retour à ses véritables traditions méconnues par Justinien. En dépit du caractère romain que celui-ci a voulu officiellement lui imposer, l'élément grec triomphe. Sous Justinien même, un de ses jurisconsultes attitrés a traduit les *Institutes* en grec, afin de les adapter à l'enseignement. « Depuis Maurice, toutes les lois, toutes les ordonnances, tous les actes

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

publics n'étaient plus rédigés qu'en grec. Les divisions administratives changèrent leur nom en celui de thèmes ; ce dernier nom fut aussi donné au corps d'armée de chaque province... Tous les termes militaires furent pris dans la langue du pays, les tribuns furent nommés *chiliarques*, les comtes *stratèges*... De l'aveu de Constantin Porphyrogénète, les empereurs parlaient grec et perdaient l'usage du latin. L'Eglise et la poésie revêtirent un caractère de plus en plus national » (Paparrigopoulo). La persistance de l'esprit hellénique dans la Grèce du moyen âge et dans la Grèce moderne s'accuse sous bien des formes, et c'est ainsi que, de nos jours encore, les croyances et la poésie populaires sont toutes pénétrées de souvenirs de la mythologie antique. Malheureusement, si l'hellénisme dans l'organisation de l'empire gagnait en force, d'autre part il subissait des pertes cruelles. Il était refoulé au S. par la civilisation arabe, qui s'épanouissait promptement en Egypte et en Syrie, au N. par la barbarie slave et bulgare. L'invasion progressive des tribus slaves dans la Grèce d'Europe est une question encore obscure et controversée. S'appuyant sur un texte fameux de Constantin Porphyrogénète et sur divers autres témoignages, quelques historiens, Fallmerayer en tête, ont prétendu que, à partir du VIe siècle, les colonies slaves s'étaient établies dans presque toutes les provinces : Epire, Thrace, Macédoine, Thessalie, Attique, et que le Péloponnèse même avait été entièrement « slavisé ». S'il faut se défier des théories exagérées qui concluent à la disparition presque complète de la race grecque dans ces pays, cependant la présence d'éléments slaves s'y accuse de bonne heure. Dès le IVe siècle, il avait fallu les combattre. A partir de cette époque la lutte ne discontinue plus. Dès 659, on trouve des tribus slaves aux environs de Salonique, un peu plus tard en Thessalie. Elles s'étendent de côté et d'autre, souvent se soulèvent. Constantin Pogonat (668-685), Justinien II (685-695) doivent déjà réprimer les soulèvements des Slaves de la Thrace et de la Macédoine. A partir du VIIIe siècle, du règne d'Irène, les insurrections des Slaves du Péloponèse deviendront fréquentes. Plus au N., se développe le puissant empire bulgare ; Constantinople même a plus d'une fois été menacée par les Bulgares.

III. *La période des Iconoclastes*. L'extinction de la famille d'Héraclius devait fatalement amener de nouvelles révolutions dynastiques. Cependant, au bout de six ans, le pouvoir impérial échut à une famille qui devait le conserver pendant près d'un siècle, l'exercer avec énergie et souvent avec succès. Léon III, le fondateur de la famille Isaurienne, de basse origine, s'éleva aux plus hauts grades par son courage et son habileté. Devenu maître du pouvoir (717), il montra aussitôt qu'il en était digne en repoussant le siège le plus long et le plus terrible que les Arabes eussent encore dirigé contre Constantinople. L'effet de cette victoire en Orient peut se comparer à celui que produisit, quelques années plus tard, la victoire de Poitiers en Occident. Mais Léon III est plus célèbre encore par la lutte politique et religieuse qu'il entreprit, et qui, sous le nom de querelle des Iconoclastes, se prolongea avec des fortunes diverses jusqu'en 842. Cette appellation même, fort incomplète, a contribué à faire mal connaître ces événements où à la question du culte des images s'en mêlèrent d'autres beaucoup plus importantes. Il s'agissait en réalité de vastes réformes qui, dans la pensée de leurs auteurs, devaient avoir pour conséquence de modifier profondément l'esprit de l'administration et de la société byzantines. Depuis le IVe siècle, l'Orient chrétien avait toujours été divisé par des hérésies qui avaient suscité au plus haut degré les passions populaires. Les empereurs, qui presque tous se piquaient de théologie et entendaient gouverner l'Eglise comme l'Etat, étaient intervenus dans ces querelles : à l'*Hénoticon* de Zénon avaient succédé la condamnation des *Trois chapitres*, de Justinien (544) ; l'*Ecthèse*, d'Héraclius (639) ; le *Typos*, de Constant II (648) ; mais ces interventions même avaient été une cause nouvelle de troubles et de séditions. Par une conséquence réciproque, si l'Etat agitait l'Eglise, l'Eglise agitait l'Etat ; la population monastique, sans cesse croissante, exerçait sur le peuple une influence fanatique, se l'attachait par les formes extérieures du culte, telles que les images, les reliques, et le déchaînait à son gré contre les évêques, les patriarches, les fonctionnaires, les empereurs mêmes. Diminuer l'influence du clergé et surtout des moines, épurer le culte, fortifier la société civile et l'action du pouvoir impérial, telle fut l'œuvre que les empereurs iconoclastes Léon III (716-741), Constantin V (741-775), Léon IV (775-780), Léon V (813-820), Michel II (820-829), Théophile (829-842), se proposèrent, et qu'on put croire destinée au succès. Parmi ces empereurs, quelques-uns furent remarquablement actifs et intelligents, bien qu'on ne connaisse plus leur histoire que par les écrits de leurs adversaires ; entraînés par l'ardeur de la lutte, exaspérés par la résistance que leur opposaient les moines, ils se laissèrent malheureusement aller à des excès et à des persécutions. Les lois qu'ils ont promulguées et qu'on connaît aujourd'hui partiellement (l'*Ecloga* de Léon et de Constantin, recueil des lois antérieures mais modifiées sur des points importants, publiée par Zachariæ en 1852) ont permis de juger plus équitablement leurs projets et leurs réformes : amélioration de la situation des classes agricoles ; suppression du servage ; amélioration des lois qui réglaient l'organisation de la famille. Il est avéré en outre qu'ils recrutèrent des partisans surtout dans la classe éclairée et même dans le haut clergé. En 754, dans un concile convoqué par Constantin V, trois cent quarante-huit prélats votèrent la suppression des images. Dans bien des régions, surtout en Asie, les réformes religieuses et politiques ne semblent pas avoir suscité de rébellion ouverte ; en Europe, dans les Cyclades, une insurrection éclata, mais fut réprimée (727). A l'extérieur, les empereurs iconoclastes, et notamment Léon III et Constantin V, luttèrent avec courage et succès contre les Arabes et les Bulgares ; mais leur politique eut pour conséquence de détacher de l'Orient l'Eglise romaine et l'Italie. Depuis le règne de Justinien, l'Italie byzantine avait été notablement réduite par les progrès des Lombards, et l'exarque de Ravenne, qui en était le vice-roi, n'avait plus qu'un pouvoir précaire. De fait, l'Italie centrale et Rome obéissaient au pape plutôt qu'à l'empereur ; dans les conflits fréquents qui avaient éclaté entre les empereurs et leurs fonctionnaires d'une part, les papes de l'autre, Rome avait toujours été fidèle à ceux-ci. Quand les édits contre les images arrivèrent en Italie, les populations songèrent aussitôt à se rendre indépendantes, tandis que Grégoire II, Grégoire III, et leurs successeurs, défendaient de leur côté avec énergie le culte des images. Bientôt la papauté, menacée par les Lombards et ne pouvant plus compter sur Byzance, fit appel aux Francs. Pépin et Charlemagne la transformèrent en puissance territoriale, mais en la subordonnant à leur suprématie ; Ravenne échappa aux Grecs, l'Italie byzantine se restreignit à quelques possessions dans l'Italie du Sud, qu'il fallut disputer aux princes lombards établis dans ces régions, tandis que les Arabes la diminuaient encore par la conquête de la Sicile. A ces pertes matérielles se joignait un échec moral. Alors que l'ambitieuse et cruelle Irène exerçait le pouvoir, la papauté rêva d'augmenter son crédit en conférant au roi franc, son protecteur, le titre impérial. Proclamé empereur à Rome en l'an 800, Charlemagne songea, dit-on, à établir l'unité de l'empire en se mariant avec Irène, puis il négocia pour obtenir la reconnaissance de sa dignité nouvelle et il y parvint en 811 avec Michel Ier. Mais les souverains de Byzance ne se résignèrent pas sans retour à cette défaite et plus d'une fois encore contestèrent aux empereurs francs et germaniques le titre de *Basileus*.

IV. *La maison macédonienne*. Malgré tous ces trou-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

bles à l'intérieur, tous ces échecs à l'extérieur, l'œuvre des iconoclastes ne fut pas entièrement vaine. On le vit même après que le concile de Constantinople eut définitivement rétabli le culte des images (842). La fin du IXe siècle et le Xe siècle sont signalés par une véritable renaissance qui se manifeste sous toutes les formes. Basile Ier (867-886), d'origine obscure, parvenu au pouvoir par son talent et par son audace, fonda la maison macédonienne qui, soit par la succession en ligne directe, soit par les mariages, les adoptions et les régences, se prolongea jusqu'en 1057. Sans doute, pendant cette longue période, l'empire byzantin n'a pas échappé entièrement aux troubles et aux révolutions; néanmoins, sous quelque point de vue qu'on l'étudie, il n'a jamais été si prospère. Parmi les empereurs de cette époque, presque tous ont commandé à la tête des armées, plusieurs ont été d'excellents capitaines, quelques-uns ont été des écrivains militaires et ont composé des livres de tactique. Ils se montrent soucieux d'améliorer les institutions militaires. Grâce à leurs efforts, sur presque tous les points, l'empire byzantin regagne une partie du terrain perdu. Sous Basile Ier, les flottes grecques repoussent les attaques des Sarrasins en Eubée, dans le Péloponnèse, les îles Ioniennes, et remportent également des succès dans l'Italie méridionale. Après les revers qui signalèrent le règne de Léon VI (886-912) et une partie de celui de Constantin VII (912-959), Nicéphore Phocas, sous le règne de Romain II (959-963), enlève la Crète aux Sarrasins. Devenu empereur (963-969), il leur reprend Tarse, l'île de Chypre, et, dans une autre expédition, Antioche. Jean Tzimiscès (969-975) triomphe des Russes et leur impose la paix; en Asie, il pousse jusqu'à l'Euphrate et jusqu'à Nisibis, située sur l'ancienne frontière de l'empire. Basile II (976-1025) mérite le surnom de Bulgaroctone par une guerre acharnée de trente-sept ans qui aboutit à la ruine du puissant empire bulgare qui s'était établi au sein même de l'empire et qui, avec Samuel, avait conquis la Macédoine moins Salonique; l'Epire, moins Nicopolis; envahi la Thessalie, la Grèce propre, menacé le Péloponnèse. Si les provinces byzantines continuaient à se peupler de colonies slaves, du moins reconnaissaient-elles l'autorité impériale. Enfin, pendant toute cette période, l'Italie du Sud fut reconquise et, dans certaines régions, comme la Calabre, toute pénétrée de l'influence byzantine. Au delà des provinces proprement dites de l'empire, s'étendait la zone des Etats vassaux; en Italie, les Républiques commerçantes, Gaète, Amalfi, Naples, Venise, surtout; au N.-E., les Serbes et les Croates; en Asie, l'Arménie. Ces Etats vassaux formaient pour l'empire une première ligne de défense et lui furent souvent utiles. — Ainsi, jusque vers 1025, l'empire se reconstitue territorialement. Par suite, son influence politique et religieuse s'étend. Les empereurs d'Allemagne, les rois de France recherchent en mariage des princesses byzantines. Les Russes, longtemps ennemis de l'empire, se laissent séduire par l'éclat de la civilisation grecque. Olga, veuve d'Igor, qui s'était attaqué à Constantinople, vient à la cour de Constantin Porphyrogénète (957) et reçoit le baptême; Vladimir épouse une sœur de Basile II (988), se convertit au christianisme et l'impose à ses sujets; avec la religion grecque s'introduit la civilisation grecque et Kief devient comme une copie de Constantinople. Déjà les Serbes avaient été rattachés à l'Eglise grecque. En 863, deux moines de Constantinople, Cyrille et Méthode, avaient porté le christianisme en Moravie d'où il se répandit en Bohême. On put croire que ces nouvelles églises slaves relèveraient de Constantinople, mais la papauté voulut les soumettre à son autorité. — Du reste, l'antagonisme entre l'Eglise de Rome et celle de Constantinople s'accentuait de plus en plus. En 857, la disgrâce du patriarche de Constantinople, Ignace, l'élévation du savant et ambitieux Photius provoquèrent un violent conflit. Photius et les Grecs reprochaient aux Latins l'introduction du *Filioque* dans le symbole, le célibat des prêtres, et quelques autres usages. La paix, rétablie non sans peine, fut définitivement rompue au XIe siècle, lorsque le patriarche Michel Cérulaire ferma les églises des Latins à Constantinople et confisqua leurs couvents. Le 16 juil. 1054 les légats du pape Léon IX déposèrent sur l'autel de Sainte-Sophie une sentence d'excommunication contre le patriarche. Les conséquences de ce schisme devaient être graves pour l'empire byzantin. Au lieu de s'unir contre le monde musulman, l'Orient et l'Occident chrétiens étaient désormais séparés. Entre eux se développèrent des sentiments de malveillance et de haine que de part et d'autre l'Eglise entretint et dont on retrouve sans cesse l'expression dans les chroniqueurs grecs aussi bien que dans les chroniqueurs latins. Il en résulta que plus tard les croisades, loin de les rapprocher, ne firent qu'augmenter les dissentiments et affaiblirent l'empire byzantin qu'elles auraient dû fortifier. — Pendant cette période se développe une certaine renaissance littéraire. Au milieu du IXe siècle, le césar Bardas réorganise l'école du palais de Magnaure, qui est comme l'Université impériale de Constantinople, et y nomme professeurs les savants les plus renommés. En dehors de Constantinople, des Occidentaux venaient étudier à Athènes. Photius, par l'étendue de ses connaissances et l'indépendance de son esprit, montre quels pouvaient être les résultats de cette éducation. Les historiens de cette période, Scylitzès, Léon le Diacre, etc., font preuve de plus d'intelligence que leurs devanciers; la poésie, dans des épopées comme celle de Digénis Akritas, célèbre les héros des guerres contre les Turcs. Sous Constantin Porphyrogénète, la cour devient le centre du mouvement littéraire et scientifique. L'empereur s'entoure d'historiens, de savants, de jurisconsultes, lui-même donne l'exemple et compose de nombreux ouvrages : la *Vie de Basile*, les *Thèmes*, les *Cérémonies*, l'*Administration de l'empire*. Par ses ordres sont entreprises de grandes collections historiques et politiques d'extraits des écrivains antérieurs. Si cette littérature officielle manque d'originalité, du moins atteste-t-elle une grande étendue de lectures et de connaissances. L'empire byzantin n'est pas moins puissant par son industrie et par son commerce. Constantinople est alors le plus grand entrepôt du monde entier, le point de contact entre l'Orient et l'Occident. Les navires de tous les pays affluent dans son port; les produits byzantins, étoffes de luxe, ivoires, pièces d'orfèvrerie sont partout recherchés, en Italie, en France, en Allemagne. Mais d'autres villes, Salonique par exemple, offrent la même animation et la même activité. Aussi l'empire byzantin dispose-t-il de ressources financières extraordinaires; d'après certains calculs, qui ne reposent malheureusement que sur des données partielles, les revenus de l'empire se seraient élevés à une somme qui équivaudrait à trois milliards de notre monnaie.

Ce vaste empire est régi par une administration savante qui dérive de l'ancienne administration romaine, mais transformée par des modifications successives. Les dignitaires de l'administration centrale, groupés autour de l'empereur, ont presque tous des fonctions de cour et des fonctions de gouvernement. Le grand logothète ou logothète du drome dirige l'administration financière et l'administration civile; il a sous ses ordres toute une légion de logothètes d'ordre inférieur, chargés des divers services, trésor de l'Etat, trésor privé, postes, etc. A ses fonctions de grand trésorier, il joint celles de grand chancelier, il est chargé de la correspondance officielle, des chrysobulles. Le protovestiaire est le grand maître des cérémonies et l'administrateur du palais. Le grand primicier est le chef des chambellans; le grand drongaire assure la police du palais. Les contingents étrangers de la garde ou hétairies, Francs, Normands, Sarrasins, etc., sont commandés par le grand hétériarque. L'armée dépend du grand domestique, qui a pour lieutenant le protostrator ou écuyer impérial; le grand stra-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

topédarque dirige le service de l'intendance; le connétable commande les auxiliaires francs; le logothète du stratiotique est le grand trésorier de l'armée. La flotte est sous les ordres du grand drongaire (plus tard du grand-duc). Au-dessous de ces hauts dignitaires s'échelonne une multitude d'autres fonctionnaires; tous, d'après un système analogue à celui qui se rencontre à la fin de l'empire romain, sont répartis dans les cadres d'une noblesse administrative; patrices, hypathi (consuls), archontes, nobilissimes, spathaires et protospathaires, spatharocandidats, candidats, etc. La vie officielle est assujettie à une minutieuse étiquette dont on trouve les règles exposées dans le livre des *Cérémonies* de l'empereur Constantin Porphyrogénète. Les écrits de Luitprand, évêque de Crémone, qui fut envoyé deux fois comme ambassadeur à Constantinople, offrent un tableau curieux mais malveillant de la cour byzantine à cette époque. Le territoire de l'empire, depuis le VIIe siècle, semble-t-il, est divisé en thèmes (17 thèmes d'Orient, 12 d'Occident correspondant à deux grands bureaux de l'administration centrale, Orient, ἀνατολή, Occident, δύσις). Cette division a un caractère essentiellement militaire, et le mot de thème s'applique à la fois à la province et au corps de troupes qui la garde. A la tête de chaque thème se trouve un fonctionnaire qui porte ordinairement le nom de stratège et qui réunit des attributions militaires, financières, civiles. Les thèmes se subdivisent en turmæ, gouvernés par des turmarques; les turmæ en vexilla ou bandoi Toutes ces appellations ont un caractère militaire. Auprès du stratège on trouve le domestique du thème, qui est son lieutenant; le chartulaire du thème, qui remplit les fonctions d'intendant militaire; le protonotaire du thème, qui est chargé de l'administration financière; le comte de la tente qui surveille le service du quartier général. Puis vient la foule des fonctionnaires inférieurs : militaires, comme les comtes, les topotérètes, les drongaires, les clisurarques, les centarques; civils, comme les comtes des aqueducs, les directeurs des manufactures impériales, les curateurs des palais et des domaines de l'empereur. Dans certains pays, situés sur les frontières, des ducs commandent au lieu de stratèges. Cette administration solidement constituée se heurte dans les provinces à la classe des grands propriétaires, archontes, phylarques, puissants (δυνάτοι), qui oppriment les petits propriétaires, les dépouillent de leurs terres, et arrivent ainsi à posséder des cantons entiers, presque des provinces. Les empereurs du Xe siècle luttent par leurs constitutions ou Novelles contre les progrès et les exactions des puissants, en même temps que contre la multiplication des monastères et l'extension indéfinie de leurs domaines. En tout cas il n'y eut jamais en Orient une féodalité comme en Occident capable de déposséder le pouvoir central. — Contre les dangers extérieurs le gouvernement byzantin se défend par ses institutions militaires et diplomatiques. Les armées byzantines se composent, il est vrai, en grande partie de mercenaires; il n'existe ni service obligatoire, ni tirage au sort. Les empereurs établissent dans les provinces des colonies militaires; les soldats reçoivent des terres qui se transmettent par héritage mais dont les bénéficiaires sont astreints à l'impôt du sang. Certains corps mercenaires sont surtout célèbres, ainsi les Varangiens ou Varègues qui formèrent la garde d'honneur des empereurs. Au Xe siècle, un écrivain arabe, Ibn-Khordadbeh, évalue à 120,000 hommes les forces byzantines. Ces troupes sont en général aguerries, expérimentées, les bons généraux ne sont point rares. L'art de fortifier les places, de les attaquer, de les défendre est poussé fort loin; les engins de guerre, les machines, le feu grégeois sont habilement employés. Quant à la diplomatie byzantine, elle a été longtemps la première de l'Europe par son astuce et sa finesse. La diplomatie italienne est née et s'est formée à cette école.

V. *L'Empire byzantin et les Croisades.* Les derniers temps de la maison macédonienne avait été signalés par des troubles et des désordres à l'intérieur, à l'extérieur par des défaites. En 1057, le pouvoir échut à un général heureux et habile, Isaac Comnène. La famille à laquelle il appartenait était connue, pourtant elle ne se maintint pas d'abord en possession du trône : de 1057 à 1080, six empereurs se succèdent au milieu de troubles continuels. Parmi eux, Romain Diogène (1068-1071) prend à cœur la défense de l'empire. Il lutte contre les Turcs Seldjoucides, dont la puissance a subitement grandi en Asie, et qui ont envahi la Mésopotamie, la Syrie, la Cilicie. Diogène échoue malgré son courage personnel. Enfin, en 1080, les Comnènes s'emparent de nouveau de l'empire, il devait rester soit dans leur famille, soit dans la famille alliée des Anges jusqu'à l'établissement de l'empire latin de Constantinople (1204).

Cette période est signalée par les croisades. Ces grandes expéditions, qui n'ont abouti en Asie à aucun résultat durable, ont eu pour conséquence d'affaiblir l'empire byzantin et de préparer sa ruine. Si les Grecs ont accueilli avec défiance les Latins, ceux-ci les ont toujours traités avec mépris et avec haine. Tout, religion, langue, mœurs, divisait les deux races, et, dès le XIIe siècle, les princes de l'Occident ont rêvé d'assujettir à leur domination l'empire grec. Alexis Comnène (1080-1118) vit le premier arriver les croisés. En dépit des historiens occidentaux, qui le traitent de fourbe et de lâche, c'était un empereur courageux et habile, mais sa situation était singulièrement difficile. Loin de pouvoir tourner ses forces contre les Turcs, il devait se défendre contre les Normands d'Italie qui, sous la conduite de Robert Guiscard et avec l'assentiment du pape, envahissaient l'Epire, la Thessalie et remportaient de nombreuses victoires. Dans la suite, il est vrai, le succès revenait à Alexis, et les Normands, assiégés dans Castoria, étaient obligés de capituler. D'après une lettre qu'on lui a souvent attribuée, mais dont le caractère apocryphe est reconnu, il aurait lui-même appelé les croisés à son secours contre les Turcs, mais sa conduite prouve au contraire qu'il accueillit la croisade avec des appréhensions que les événements justifièrent. Si, vers la fin de son règne, il remporta des victoires sur les Turcs et contraignit le sultan Saïssa à traiter (1113), ce fut avec ses seules forces, et l'honneur n'en revient qu'à lui. Les mêmes faits se reproduisent sous les deux longs règnes de Jean Comnène (1118-1143) et de Manuel Comnène (1143-1180). Les croisés ravagent les provinces grecques qu'ils traversent, le roi normand de Sicile, Roger II, dévaste le Péloponnèse, pille Thèbes, Corinthe; les Vénitiens, brouillés avec l'empire, ravagent Rhodes, Chios, Samos, Mitylène, Andros. Déjà, dès la seconde croisade, l'évêque de Langres conseillait à Louis VII de s'emparer de Constantinople. En un mot, les Latins sont pour l'empire une cause de dangers, alors qu'il devrait concentrer toutes ses forces contre ses ennemis naturels, et l'on s'explique que les empereurs grecs, pour s'en débarrasser, aient eu parfois le tort de recourir à la fourberie et à la trahison. Pourtant ni Jean, ni Manuel ne se découragent, ils luttent, souvent avec succès, contre les Turcs, les Petchenègues, les Serbes, les Croates, les Hongrois.

A la fin du XIIe siècle, les haines entre les Latins et les Grecs s'exaspèrent de plus en plus. Manuel Comnène avait parfois entretenu des relations amicales avec les Occidentaux, il en avait pris à son service, il avait accordé de nouveaux privilèges aux Vénitiens. Après sa mort, l'avènement d'Andronic Comnène (1182-1185), qui usurpe le pouvoir, est signalé par de véritables vêpres siciliennes: la population de Constantinople massacre les Latins, prêtres, soldats, marchands, sans épargner ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards, ni les malades. D'autre part l'ordre intérieur, assuré par les premiers Comnènes, est troublé; les séditions, les insurrections recommencent: Isaac Comnène s'empare de Chypre et s'y rend indépendant, Alexis Comnène, révolté contre Andronic, fait appe-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Guillaume II, de Sicile, qui s'empare de Salonique (1185). Après la chute d'Andronic (1185), et avec l'avènement de la famille des Anges, commence une épouvantable anarchie; les généraux s'insurgent et se proclament empereurs, comme Branas; la Bulgarie se rend indépendante; armées, flotte, administration, tout est en décadence. Cette déplorable situation explique la facilité avec laquelle s'établit l'*empire latin de Constantinople* (V. CONSTANTINOPLE et CROISADE).

Cependant telle était la vitalité de l'empire grec que ces terribles crises ne le ruinèrent pas encore. Tandis que l'empire latin était, dès ses premiers jours, livré aux discordes, incapable de se défendre et de se gouverner, Michel-Ange Comnène fondait le despotat d'Epire ou d'Hellade, avec Arta pour capitale. Son frère, Théodore Comnène, se maintenait indépendant, battait les Latins (1217), s'emparait de Salonique (1223) et s'y faisait couronner empereur. Théodore Lascaris, proclamé empereur à Constantinople pendant le siège, s'emparait de la Bithynie, de la Lydie, des côtes de l'Archipel, d'une partie de la Phrygie, et constituait l'empire de Nicée. Alexis Comnène fondait l'empire de Trébizonde qui devait se maintenir comme Etat autonome jusqu'en 1461. De tous ces Etats celui de Nicée fut le plus important. Théodore Lascaris l'organise habilement (1206-1222). Son gendre, Jean Ducas Vatatzès (1222-1255), réunit l'empire de Salonique à celui de Nicée, enlève aux Latins les places qu'ils possédaient en Asie, puis les attaque en Europe, envahit la Thrace, prend Andrinople (1225), essaie même de s'emparer de Constantinople (1235). Ses Etats bien administrés lui fournissent les ressources dont il a besoin pour ces luttes incessantes. Après le règne assez court de Théodore II Lascaris (1255-1259), la famille des Paléologues s'empare du pouvoir (1260) avec Michel VIII. Dès l'année suivante, par un coup de main imprévu, le général Strategopoulos entrait à Constantinople (26 juill. 1261).

VI. *Les derniers temps de l'empire byzantin.* L'empire était restauré; il devait vivre près de deux siècles encore sous le gouvernement des Paléologues, mais jamais il ne retrouva la force et la prospérité dont il avait joui au IXe siècle et au Xe siècle. Si les croisades avaient pris fin, l'Orient grec subissait toujours les conséquences de cette terrible secousse, et il n'opposait plus qu'une résistance affaiblie aux causes de décadence et de ruine qui s'exerçaient sur lui avec une énergie toujours croissante. Plusieurs provinces avaient été détachées de l'empire en Asie, les Vénitiens gardaient une partie des îles, les Villehardouin la Morée, les de La Roche l'Attique et la région voisine; les pirates infestaient la Méditerranée orientale. Au XIVe siècle, les grandes compagnies ou *Catalans* (V. ce mot) promenèrent leurs ravages à travers les provinces grecques d'Europe. D'elles-mêmes des parties de l'empire s'en détachent: en 1423, Salonique, assiégée par Mourad, assure son salut en se donnant à Venise. A mesure qu'on avance, les possessions italiennes s'étendent, les Vénitiens sont les véritables maîtres de la Morée, des Cyclades, les Acciauoli de Florence ont succédé aux de La Roche à Athènes. Dans les îles de la mer Egée, à Lesbos, Lemnos, Thasos, Imbros, Samothrace, etc., dominent des familles génoises. Les ressources de l'empire étaient donc fort diminuées.

Chargés de gouverner dans ces circonstances critiques, les Paléologues furent en général des princes médiocres. Se sentant incapables de lutter avec leurs propres forces contre les progrès des Turcs, ils essayèrent de rallier l'Occident à leur cause. Puisque les querelles religieuses semblaient avoir été le principal motif des divisions et des haines, ne pouvait-on pas espérer que l'union des deux Eglises y mettrait un terme? Michel Paléologue se rapprocha de l'Eglise romaine; en 1274, il envoya des députés au Concile de Lyon, un acte d'union fut signé, mais Michel Paléologue se heurta en Orient à une résistance opiniâtre; il se trouva bientôt détesté par ses sujets et repoussé par la cour de Rome, qui l'accusait de mauvaise foi. Dans la suite, ces tentatives d'union se répètent, mais toujours avec le même insuccès. Jean Paléologue se rend en Italie, abjure solennellement à Rome en présence d'Urbain V (1369), mais n'obtient rien que des promesses en retour de ses concessions. Au cours de cet humiliant voyage, il est même arrêté pour dettes à Venise. Manuel Paléologue (1391-1423) multiplie les appels aux princes latins et leur fait entrevoir les dangers qui menaceront l'Europe si Constantinople est prise. Le roi de Hongrie adresse les mêmes adjurations, une croisade se forme, mais se termine par la défaite de Nicopolis (1396). Le voyage qu'entreprend Manuel et qui le conduit jusqu'en France et en Angleterre (1399-1403) n'aboutit à aucun résultat sérieux. Jean Paléologue (1423-1448) essaie encore la conciliation religieuse. En 1437, accompagné d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, il vient prendre part au Concile de Ferrare, qui se transporta ensuite à Florence. Cette fois encore l'acte d'union est conclu, mais subit le même échec en Orient; parmi les prélats grecs qui l'ont signé à Florence, plusieurs de retour en Orient sont les premiers à le condamner.

Donc, malgré tous leurs efforts, les empereurs grecs ne trouvent point de secours à l'étranger. A l'intérieur leur attention est souvent absorbée par des querelles théologiques misérables, mais qui agitent et troublent l'empire. Pendant la dernière partie du règne de Michel VIII et sous celui de son fils Andronic II (1282-1328), les luttes des Joséphites et des Arsénites sont l'affaire capitale. Plus tard, des moines du mont Athos s'imaginent voir sortir de leur nombril la lumière non créée du mont Thabor; telle est la cause de l'ardente querelle des Palamites et des Barlaamites vers 1340. Le clergé et les moines dirigent l'empereur, sacrifiant à leurs préjugés tous les intérêts de l'empire. Le gouvernement est d'ailleurs hors d'état de maintenir l'ordre; à Constantinople même les colonies italiennes, avec leurs quartiers particuliers, leurs tribunaux, leurs consuls ou bailes, sont de véritables petits Etats indépendants; les Vénitiens et les Génois, qu'anime une implacable rivalité, ensanglantent les rues, et l'intervention de l'empereur contre les Vénitiens a pour résultat d'aviver contre les Grecs l'animosité d'une république dont l'alliance lui aurait été si nécessaire (1296). Au siècle suivant, sous le règne de Cantacuzène, les Génois de Galata engagent avec les Grecs une véritable guerre qui dure de 1348 à 1352; l'empereur est vaincu et obligé de signer un traité qui reconnaît les prétentions des Génois. Comptant sur la marine génoise, les Paléologues négligent celle de Byzance. Andronic Paléologue croit assurer la défense de l'empire en appelant à Constantinople 8,000 aventuriers catalans et aragonais qui ont pris part aux guerres de Sicile; il nomme leur chef, Roger de Flor, grand-duc, lui fait épouser une de ses nièces. Catalans et Génois engagent dans les rues de Constantinople une véritable bataille. Envoyés en Asie contre les Turcs, puis en Europe contre les Bulgares, les Catalans se font détester par leurs cruautés et leurs exactions. Leur chef est assassiné par ordre de Michel Paléologue, mais ils résistent, se fortifient dans Gallipoli, ravagent l'empire, battent les armées qu'on envoie contre eux, s'allient même avec les Turcs. Malgré les dissensions qui les divisent et qui parfois leur font prendre les armes les uns contre les autres, les Catalans pillent la Macédoine, la Thessalie, la Béotie, l'Attique où ils s'établissent jusque vers la fin du XIVe siècle. A toutes ces causes de faiblesse se joignent parfois encore des luttes intestines dans la famille impériale. Andronic le Vieux et son petit-fils Andronic le Jeune engagent même une guerre civile qui aboutit au triomphe de ce dernier. Puis, après la mort d'Andronic (1341), c'est son ami et son collaborateur, le grand domestique Cantacuzène (1347-1355), qui s'empare du pouvoir aux dépens des Paléologues. Pour triompher il s'allie aux

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ennemis de l'empire, aux Turcs et aux Serbes, et son règne est rempli par des luttes avec l'héritier légitime, Jean Paléologue. Celui-ci, devenu maître du trône (1355), n'a point d'adversaire plus acharné que son fils Andronic qui, pendant deux ans, usurpe même l'empire. Vénitiens, Génois, Turcs exploitent à l'envi ces discordes. Manuel (1391-1423) a pour compétiteur son neveu Jean, qui est l'allié de Bajazet, et il est obligé de le reconnaître pour collègue. — Ainsi, à quelque point de vue qu'on envisage l'empire grec pendant cette période, il apparaît affaibli, incapable de soutenir avec succès la lutte contre la puissance sans cesse grandissante des Turcs. Lors de la prise de Constantinople en 1261, un des ministres de Michel VIII avait, paraît-il, déploré cette victoire; c'est qu'en effet les empereurs grecs, en abandonnant Nicée pour Constantinople, se trouvaient plus éloignés de ces riches provinces d'Asie, d'où ils avaient tiré leurs forces, et qu'il fallait défendre contre les attaques incessantes des Turcs. Après les dissensions et les luttes qui avaient amené la disparition des khalifes de Bagdad (1258) et la décadence des sultans d'Iconium, commençait la prodigieuse fortune des Turcs ottomans; établis à l'E. du mont Olympe, dans la vallée du Sangarius, ils s'étendent aussitôt au détriment des Grecs. En 1326, Orkhan s'empare de Brousse, qui devient le siège de son empire, Nicée est assiégée; Cantacuzène, qui veut la délivrer, est battu à Pélécanon, et l'ancienne capitale des Paléologues devient une ville turque (1330). Bientôt les Ottomans envahissent l'Europe et ravagent la Thrace. Les empereurs commettent eux-mêmes la faute de les appeler contre les Serbes qui, sous le gouvernement de Douschan, viennent de fonder un menaçant empire, et Cantacuzène marie une de ses filles au sultan Orkhan (1346). Mourad Ier s'empare d'Andrinople et il en fait sa capitale, Philippopoli lui appartient. Jean Paléologue en arrive à lui payer tribut, il le laisse s'emparer sans résistance de Salonique, que les Turcs ne conservèrent pas, il est vrai, et le suit en vassal dans ses expéditions en Asie. La grande victoire de Kossovo (1389), par laquelle Mourad anéantit l'empire Serbe, achève de consolider la puissance des Ottomans en Europe. L'empire grec ne se composait plus désormais que de débris de provinces isolés les uns des autres. « Le centre de l'empire de Byzance était réduit à un petit triangle compris entre la mer de Marmara et la mer Noire. Le peu de territoire que les empereurs conservaient encore en Macédoine, autour de Thessalonique, et le despotat de Misithra (Sparte), apanage d'une branche cadette de la maison de Paléologue, étaient séparés du centre par de vastes enclaves appartenant aux Turcs, aux Slaves, aux Francs; ajoutons quelques îles au N. de l'Archipel et nous aurons énuméré tout ce qui restait de l'Empire. Entre des possessions ainsi éparpillées, les liens administratifs se relâchaient nécessairement; plus d'union, plus de cohésion : le vieil empire n'inspirait plus de respect à personne, ni à ses amis, ni à ses ennemis » (Heyd). Déjà les républiques commerçantes de l'Italie, préoccupées surtout des intérêts de leur trafic, acceptaient de traiter avec les Ottomans. Le premier traité conservé entre Gênes et les Ottomans est de 1387, mais d'autres ont certainement précédé. Lorsque l'Occident, cédant aux supplications de Manuel Paléologue et de Sigismond de Hongrie, tente une dernière croisade, c'est pour aboutir au désastre de Nicopolis (1396). Bajazet vainqueur assiège même Constantinople (1397), mais en vain. L'arrivée des Mongols, la victoire de Tamerlan sur Bajazet à Angora (1402), ménagent quelque répit à l'empire grec, qui profite des discordes des successeurs de Bajazet, mais avec Mourad II la marche envahissante des Turcs reprend. Constantinople assiégée échappe cette fois encore (1423), mais Salonique est définitivement conquise (1430). Sur les bords du Danube le roi de Hongrie, les princes de Serbie et de Valachie, et surtout Jean Hunyade, voïvode de Transylvanie, et Scanderbeg opposent aux progrès des Turcs une résistance héroïque, mais pour aboutir aux défaites de Varna (1444), et de Kossovo (1448). Lors de l'avènement de Constantin Dragasès (1450) et de Mahomet II (1451), s'ouvre le dernier acte de la lutte. Dès les premiers jours d'avril 1453 une immense armée turque investit Constantinople : du moins l'empire grec finit-il glorieusement et le dernier des successeurs de Constantin meurt en héros (29 mai 1453). Avec la prise de *Constantinople* (V. ce mot), se termine l'histoire de l'empire byzantin, dont les derniers débris tombèrent rapidement au pouvoir des Turcs : le despotat de Morée en 1460, l'empire grec de Trébizonde en 1461.

C. Bayet.

Bibl. : Pour les sources et les recueils de documents, V. à Byzantine.

Histoires générales : Du Cange, *Historia byzantina*; Paris, 1680, contenant *Familiæ byzantinæ* et *Constantinopolis Christiana*. — Lenain de Tillemont, *Hist. des empereurs romains durant les six premiers siècles*, 1690 et 1738, 6 vol. — Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, 1757-1784, mais la meilleure édit. est celle qui a été revue par Saint-Martin, 1824-1826, 21 vol. — Gibbon, *History of the decline and fall of the roman empire*, 1776, 6 vol. — Zinkeisen, *Gesch. Griechenlands*; Leipzig, 1832. — Fallmerayer, *Gesch. der Halbinsel Morea während des Mittelalters*. — Finlay, *Greece under the Romans* (de 146 av. J.-C. à 717 ap. J.-C.), 1844 et 1857; *Mediaeval Greece and Trebizond* (1204-1451), 1851; *History of the byzantine Empire* (717-1453), 1854; *History of Grece from its conquest by the Romans to the present time*, 1877, 7 vol. — Brunet de Presle et Blanchet, *la Grèce depuis la conquête des Romains*, 1860, dans l'*Univers* de Didot. — Lacroix, *Iles de la Grèce*, même collection. — Paparrigopoulo, Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους, Athènes, 1865-1874, 6 vol.; Ἱστορικαὶ πραγματεῖαι, 1858; *Histoire de la civilisation hellénique*; Paris, 1878. — Hopf, *Griech. Gesch. im Mittelalter*, dans *l'Allgem. Encyklopädie* d'Ersch et Gruber, 1866. — Hertzberg, *Gesch. Griechenlands seit dem Absterben des antiken Lebens*, 1876, 5 vol. — De Muralt, *Essai de chronographie byzantine*, 1855 et 1871, 2 vol. — Krause, *Die Byzantiner des Mittelalters*, 1869. — Gfrörer, *Byzantinische Geschichten*, 1874, 3 vol. — Hertzberg, *Gesch. des Byzantin. und des osmanischen Reiches*, dans l'*Allgem. Gesch. im Einzeldarstellungen* d'Oncken, 1883, t. VII.

Principales monographies : Burckhardt, *Constantin der Grosse und seine Zeit*, 2e éd. — De Broglie, *l'Eglise et l'Empire romain au IVe siècle*, 6 vol. — Lasaulx, *Der Untergang des Hellenismus*, 1854. — Chastel, *Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient*, 1850. — Guldenpennig et Ifland, *Der Kaiser Theodosius der Grossen*, 1878. — Guldenpennig, *Gesch. des oströmischen Reiches unter den Kaisern Arcadius und Theodosius II*, 1885. — Am. Thierry, *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*, 1872; *Nestorius et Eutychès*, 1878. — Sievers, *Studien zur römischen Kaisergeschichte*. — Gregorovius, *Athènaïs*. — Isambert, *Histoire de l'Empereur Justinien*, 1856. — Drapeyron, *l'Empereur Héraclius et l'Empire byzantin au VIIe siècle*, 1869. — Couvet, *la Palestine sous les empereurs grecs* (326-636), 1869. — Calisse, *il Governo dei Bizantini in Italia*, *Riv. Stor. ital.*, 1885. — Gasquet, *De l'Autorité impériale en matière religieuse à Byzance*, 1879. — Schlosser, *Gesch. der bildsturmenden Kaiser*, 1812. — Marx, *Der Bilderstreit der byzantinischen Kaiser*, 1839. — Harnack, *Die Beziehungen des fränkischitalischen zu dem byzantinischen Reiche unter der Regierung Karls des Grossen und der späteren Kaiser karolingischen Stammes*, 1880. — Rambaud, *l'Empire grec au Xe siècle, Constantin Porphyrogénète*, 1870. — Wilken, *Rerum ab Alexio I, Joanne et Manuele Comnenis gestarum* l. IV, 1811; *Ueber die Verhältnisse der Russen zum byzant. Reiche*, dans les *Abhandl. der Berliner Akademie*, 1829. — Tafel, *Komnenen und Normannen*, 1852. — Fischer, *Studien zur byzantinischen Gesch. des XI Jahrund.*, 1884. — Armingaud, *Venise et le Bas-Empire*; *Arch. des Missions*, 2e série, t. IV. — Tessier, *la Quatrième croisade*, 1886 (on y trouvera l'indication des autres travaux sur la prise de Constantinople par les Latins). — Du Cange, *Histoire de Constantinople sous les empereurs français*, 1657. — Fallmerayer, *Gesch. der Halbinsel Morea während des Mittelalters*, 1830-36; *Gesch. des Kaiserthums von Trapezunt*, 1827. — Parisot, *Cantacuzène*, 1845. — Berger de Xivrey, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de l'empereur Manuel Paléologue*, 1853. — Vast, *Bessarion*, 1878; *le Siège et la prise de Constantinople*, *Rev. hist.*, 1888. — Mordtmann, *Die Belagerung und Eroberung von Constantinopel*. — Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, 1885, éd. franç., 2 vol.

Histoire juridique : Mortreuil, *Histoire du droit byzantin*, 1843, 3 vol. — Zachariæ von Lingenthal, *Historiæ juris græco-romani delineatio*, 1839; *Gesch. des*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

griechisch. römischen Rechts, 1877. — HEIMBACH, art. *Das byzantinische Recht*, dans l'*Allgem. Encyklopädie* d'Ersch et Gruber.

HISTOIRE RELIGIEUSE : ALLATIUS, *De ecclesiæ orientalis et occidentalis perpetua consensione*, 1648. — LE QUIEN, *Oriens Christianus*, 1740, 3 vol. — TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast. des six premiers siècles*, 1693-1712, 16 vol. — PITZIPIOS, *l'Eglise orientale*, 1855. — TOSTI, *Storia dell' origine dello scisma greco*, 1856. — PICHLER, *Gesch. der kirchlichen Trennung zwischen Orient und Occident*, 1864-65. — HASEMANN, *Griechische Kirche*, dans l'*Allgem. Encyklopädie* d'Ersch et Gruber, 1866. — HERGENRÖTHER, *Photios der Erzbischof von Constantinopel*, 3 vol. — LEGER, *Cyrille et Méthode*, 1868.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE : GYLLIUS, *Topographia Constantinopoleos et de illius antiquitatibus*, 1561, l. IV; *De Bosphoro Thracio*, 1561. — DU CANGE, *Constantinopolis Christiana*, 1680. — TAFEL, *De Thessalonica ejusque agro*, 1839; *De provinciis imperii byzantini epistola critica*, 1844; *Symbolæ criticæ ad geographiam byzantinam spectantes*, dans les *Abhandl. der Hist. cl. der K. Ber. Akad.*, 1849, t. V, sect. 2 et 3. — HAMMER, *Der Bosphor und Constantinopel*, 1867. — KIEPERT, Πίναξ τοῦ μεσαιωνικοῦ Ἑλληνισμοῦ κατὰ τὴν δεκάτην ἑκατονταετηρίδα, 1883. — KRAUSE, *Geographie Griechenlands während des Mittelalters und der neueren Zeit. Allgem. Encyklopädie* de Ersch et Gruber, sect. I, t. LXXXIII. — RAMBAUD, *l'Empire grec au* x*e siècle*, p. 175 et suiv. — SCHLUMBERGER, *Sigillographie byzantine*, pp. 97-320. — PASPATI, Βυζαντιναὶ μελέται τοπογραφικαὶ καὶ ἱστορικαί, 1877. — De nombreuses monographies ont été publiées de notre temps en Grèce, ainsi Dimitsa, Μακεδονικά; Miliaraki, Κυκλαδικά, 1874; Giorgiadès, Θεσσαλία, 1880. V. de nombreuses indications dans Hopf, *Griechenland*, cité plus haut. Plusieurs mémoires intéressants à ce point de vue, dus à des membres de l'Ecole française d'Athènes, ont paru dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*. On trouvera la géographie de l'empire byzantin aux articles EPARCHIE, THÈME.

BYZANTIN (Art). L'art byzantin s'est développé dans l'empire d'Orient au moyen âge à partir du IVe siècle, et il se conserve encore aujourd'hui dans les pays de religion grecque, bien qu'affaibli et sans vitalité. Sous l'influence des théories erronées qui représentaient l'empire grec condamné depuis sa naissance jusqu'à sa chute à une irrémédiable décadence, on l'a longtemps considéré comme un art sans originalité, qui aurait végété pendant des siècles dans une immutabilité stérile. Les recherches modernes ont dissipé ce préjugé et prouvé que l'art byzantin avait eu, comme tous les autres, ses périodes d'évolution, ses époques de grandeur et de décadence. Intéressant par lui-même, par les œuvres qu'il a créées, il ne l'est pas moins par son influence qui s'est étendue à la fois sur l'Orient et l'Occident.

I. *Du* IVe *siècle jusqu'aux Iconoclastes.* L'art byzantin prend naissance au IVe siècle par le mélange d'éléments fort divers; il a pour but de traduire les conceptions chrétiennes à l'aide des formes que lui fournissent l'art gréco-romain d'une part, les arts orientaux d'autre part. La transformation de Byzance en capitale de l'empire, sous le règne de Constantin, donne un centre à cette nouvelle activité artistique, les monuments de tout genre et surtout les églises s'y multiplient, les chefs-d'œuvre de l'art grec, enlevés aux anciennes cités, en décorent les rues et les places. En même temps en Syrie, en Asie Mineure s'élèvent des constructions où les architectes s'essaient à combiner les formes classiques avec le système de la coupole sur pendentifs qui, depuis l'époque assyrienne, s'est toujours perpétué en Orient; les explorations de M. de Vogüé dans la Syrie centrale, et surtout dans le Hauran, ont éclairé l'histoire de cette évolution curieuse. Après ces premiers temps d'élaboration, l'art byzantin atteint au VIe siècle, sous le règne de Justinien, son plein développement; l'amour-propre de l'empereur, sa passion pour les constructions, sa facilité aux prodigalités en favorisent les progrès. Sainte-Sophie de Constantinople, comme décoration aussi bien que comme architecture, est le type de l'art nouveau : commencée après la sédition Nika (532), qui avait détruit l'ancienne église, consacrée en 537, elle fut bâtie par deux architectes asiatiques, Anthemius de Tralles, Isidore de Milet, qui donnèrent à la coupole centrale sur pendentifs des dimensions inaccoutumées, 31 m. de diamètre. Plusieurs fois réparée, transformée en mosquée au XVe siècle, l'église du VIe siècle subsiste toujours. Le fond de la coupole, les absides, les murs furent décorés d'immenses mosaïques; sur un fond d'or ou d'un bleu foncé s'y détachaient de grandes figures d'anges et saints, ou des compositions sacrées; malheureusement presque toutes ont été détruites par le fanatisme musulman. L'orfèvrerie y tenait une non moins grande place : ainsi l'autel était en or, tout étincelant d'or et de gemmes, au-dessus se développait, en forme de ciborium, un dôme, surmonté d'une grande croix d'or, que soutenaient quatre colonnes en argent doré. — A partir de ce moment, l'église à coupole sur pendentifs devient la caractéristique de l'architecture byzantine et on néglige de plus en plus la forme de l'ancienne basilique dite latine (V. ARCHITECTURE BYZANTINE, t. III, p. 709, et BASILIQUE, t. V, p. 597), mais la coupole se prête à des dispositions très variées qu'on rencontre à Constantinople dès cette époque. En Italie, Ravenne, centre d'un exarchat constitué à la suite des victoires de Bélisaire et de Narsès sur les Ostrogoths, est une ville grecque; les églises encore nombreuses qui y subsistent, notamment Saint-Vital, Saint-Apollinaire-in-Classe, Saint-Apollinaire-le-Neuf, se rattachent à l'art byzantin surtout par leur riche décoration en mosaïques. Ces compositions, où les personnages sont rangés symétriquement, où les attitudes sont en général calmes et régulières, si elles ne sont pas exemptes de monotonie, ont du moins un remarquable caractère de grandeur et produisent une impression qu'augmentent encore l'habileté du coloris et les contrastes vigoureux des tons. Il suffira de citer, parmi les œuvres les plus célèbres, les mosaïques de Saint-Vital qui représentent Justinien, Theodora (V. t. III, p. 1149) et les principaux personnages de la cour, celles de Saint-Apollinaire-le-Neuf, où se déroulent des processions de saints et de saintes. La peinture doit encore être étudiée dans les manuscrits à miniature de cette époque : manuscrits de la Genèse, des œuvres de Dioscoride (V. t. III, p. 1155), à la bibliothèque de Vienne; manuscrit syriaque de la Laurentienne de Florence; manuscrits du livre de Josué, de la topographie de Cosmas, au Vatican; on y retrouve les mêmes caractères que dans les mosaïques. Par contre, la grande sculpture, considérée comme un art idolâtrique, disparaît rapidement, les œuvres sont rares et grossières, sauf quand il s'agit d'ornementation pure, on perd l'habitude de représenter la figure humaine dans la pierre ou le marbre. Ce qui persiste plutôt c'est la petite sculpture, s'appliquant au travail délicat et minutieux de l'ivoire qu'on emploie à des diptyques, à des coffrets; on peut citer en ce genre des œuvres d'une grande finesse, telles que le diptyque du British Museum qui représente un ange, le siège épiscopal de l'évêque Maximien à Ravenne. Certaines industries artistiques, comme l'orfèvrerie, l'émaillerie, la fabrication des tissus historiés, sont très florissantes.

II. *Depuis les Iconoclastes jusqu'au* XIIe *siècle.* L'art religieux, qui absorbait en grande partie les efforts des artistes byzantins, était dans son plein épanouissement, lorsqu'éclata une révolution dirigée contre lui. Désireux de réagir contre l'influence excessive de l'Eglise et surtout des moines, les iconoclastes, que soutinrent des empereurs énergiques, s'attaquèrent, en même temps qu'à d'autres objets de la dévotion populaire, au culte des images où ils voyaient un reste de l'idolâtrie. En 726, 730, Léon l'Isaurien promulgua des édits contre les images qui déchaînèrent les luttes; en 754, un concile convoqué par Constantin V les condamna solennellement. Plus tard, en 787, le concile de Nicée les réhabilita; cependant ce ne fut qu'au milieu du IXe siècle que les partisans des images triomphèrent définitivement. L'art

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui-même ne souffrit pas autant qu'on aurait pu le croire de ces épreuves : l'art religieux se maintint, malgré les persécutions, au fond des monastères, tandis qu'à Constantinople se formait un art plus indépendant du monachisme. Aussi, pendant la longue période de prospérité dont jouit l'empire grec sous la maison macédonienne (867-1057), vit-on se produire une véritable renaissance artistique. Le fondateur de la dynastie, Basile le Macédonien, encourage les arts ; un de ses descendants, Constantin Porphyrogénète, les pratique même ; il est peintre, il est orfèvre. C'est à cette époque que s'achève le grand palais impérial fondé sous Constantin, embelli par Justinien ; au xe siècle, il couvre une immense étendue et forme comme une ville subdivisée en plusieurs quartiers, la *Chalcé*, *Daphné*, le *palais sacré*. Les chapelles, les salles de réception, de festins, les appartements s'y succèdent, tout éclatants de mosaïques, tout remplis de meubles précieux et de pièces d'orfèvrerie ; les

Sainte-Sophie de Constantinople, d après une photographie.

moindres détails y sont calculés pour frapper les esprits par le spectacle fastueux d'une magnificence surhumaine. Si rien ne reste de ce merveilleux palais, les écrits de Luitprand, évêque de Crémone, qui, au xe siècle, fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople, ceux de Constantin Porphyrogénète, etc., permettent de s'en faire une idée et même d'en reconstituer le plan. A Constantinople et dans les provinces, les églises nouvelles qui s'élèvent présentent quelques différences avec celles de l'époque antérieure ; les architectes cherchent à leur donner un aspect plus léger et plus élégant, ils multiplient les coupoles, les surexhaussent sur des tambours polygonaux, ils percent les murs de baies nombreuses, les ornent à l'extérieur de dessins qu'ils obtiennent par l'emploi de pierres et de briques de diverses couleurs ; les églises de la Théotocos (V. t. III, p. 712), du Pantocrator à Constantinople, celles des Saints-Apôtres, de Saint-Elie, de la Vierge à Salonique donnent une idée exacte de l'architecture religieuse telle qu'elle se forme alors pour ne plus guère changer. Le système de décoration n'y varie point, ce sont des mosaïques qu'on emploie, lorsque les ressources y suffisent, ou bien des peintures murales qui se développent à l'intérieur, depuis le pied des murs jusqu'au fond de la coupole. Ces œuvres ne subsistent plus qu'en très petit nombre, et, si l'on veut juger des tendances de la peinture byzantine a cette époque, il faut consulter surtout les manuscrits à miniatures. On y constate avec surprise que, en dépit du triomphe du monachisme, il y eut alors en peinture un réveil très marqué de l'influence de l'art antique ; dans quelques beaux manuscrits, et notamment dans un psautier conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, les compositions sont tout animées d'un souffle profane et les personnifications nombreuses, la Nuit, la Sagesse, la Mélodie, procèdent des divinités de l'ancien Olympe. Les artistes de cette époque ont d'ailleurs de l'originalité, leur dessin, leur coloris présentent de réelles qualités. A côté de cette école qui s'inspire de l'antiquité et revendique plus de liberté dans ses conceptions, il en est une autre qui subit plus docilement l'influence de l'Eglise et qui se développe surtout dans les couvents. Elle nous est connue par un grand nombre d'évangéliaires et de psautiers où on retrouve sans cesse les mêmes compositions et le même style. Les attitudes y sont raides, les groupes symétriques, le dessin souvent dur et incorrect, les types conventionnels ; sous prétexte de donner de l'élégance aux figures, on les amincit à l'excès. Malheureusement ce fut cette école monastique qui triompha et qui, rapidement, étouffa l'autre ; à partir de cette époque se développa dans la peinture byzantine cette monotonie qui, souvent, a fait mal juger l'ensemble de ses œuvres. Quant à la sculpture, déjà si affaiblie avant le viiie siècle, la querelle des iconoclastes lui porta un coup terrible, les partisans des images eux-mêmes ne la défendirent point, et on en vint à la considérer comme un art prohibé ; les bas-reliefs religieux postérieurs au ixe siècle sont d'une extrême rareté. Les dalles qui représentent des aigles, des lions ou des panthères terrassant des biches, sont plus nombreuses, mais ce n'est là que de la sculpture ornementale et souvent fort grossière. En revanche, les ivoires abondent et sont souvent d'une excellente exécu-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion ; ce sont des diptyques, des reliures de manuscrits, des cassettes. Comme dans les manuscrits à miniature, on y remarque parfois une influence très sensible de l'art antique. Les Byzantins ont aussi de très habiles fondeurs qui exécutent des fontaines, des portes de bronze pour les églises. Plusieurs églises italiennes, à Amalfi, au Mont-Cassin, à Salerne, à Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome, ont ainsi des portes de bronze d'origine byzantine, décorées de compositions, de figures gravées en traits creux où on insérait ensuite des fils d'or et d'argent. Les orfèvres exécutaient de superbes émaux fort recherchés en Occident comme en Orient, on peut citer comme un des plus beaux exemples de cet art le grand retable conservé à Venise sous le nom de Pala d'Oro, qui mesure 3m15 sur 2m10 et qui comprend quatre-vingt-trois tableaux ou figures d'émail. La fabrication des étoffes historiées, des tissus de soie, avait une importance considérable ; on les payait fort cher en Occident où les chroniqueurs, les poètes, attestent leur vogue et où quelques beaux spécimens se sont conservés dans les trésors d'églises et dans les tombes (dalmatique impériale du trésor de Saint-Pierre de Rome, tissu historié de Bamberg, etc.).

III. *Depuis le* XIIe *siècle jusqu'à nos jours.* Les croisades eurent une influence souvent malheureuse sur les destinées de l'art byzantin ; à partir de cette époque, l'empire grec s'affaiblit et toutes les sources de sa prospérité furent par suite atteintes. Si le royaume latin de Jérusalem parut un instant destiné à devenir le centre d'un art gréco-latin, son existence fut courte et agitée. Par contre, la prise de Constantinople par les Latins en 1204 fut une irrémédiable catastrophe ; une foule de monuments, d'œuvres d'art périrent pendant le sac de la ville. La civilisation grecque ne se releva jamais de ce coup ; après l'expulsion des Latins, au XIIIe et au XIVe siècles, quelques empereurs encouragèrent encore les arts, mais ils avaient perdu leur vitalité. On peut signaler encore des œuvres importantes, telles que les mosaïques et les peintures d'une église de Constantinople transformée en mosquée (Kakrieh Djamissi), de l'église du monastère de Daphné près d'Athènes, mais l'invention personnelle y fait défaut. De plus en plus, l'art s'enferme dans les couvents et, depuis la prise de Constantinople, son centre le plus actif est dans les monastères du mont *Athos* (V. ce mot). Là se trouvent de nombreuses églises toutes décorées de fresques ; là a travaillé un artiste célèbre, Manuel Panselinos, bien qu'on ignore l'époque exacte où il a vécu ; mais, il faut bien l'avouer, toutes ces peintures, semblables les unes aux autres, attestent l'absence de l'effort individuel, la répétition de modèles antérieurs. On est, du reste, fixé sur la façon dont travaillent les moines peintres par le *Guide de la peinture* du moine Denys, que Didron a trouvé dans un couvent de l'Athos et qu'il a traduit sous le titre d'*Iconographie chrétienne grecque et latine.* L'auteur enseigne aux peintres non seulement comment ils doivent préparer leurs couleurs, leurs enduits, mais comment ils doivent composer chacun des sujets sacrés qu'ils sont appelés à traiter, quels traits ils doivent donner aux principaux personnages religieux. Dégradée par cette routine servile, la peinture byzantine languit aujourd'hui misérablement au mont Athos. De même, l'architecture ne s'y écarte pas de la reproduction des formes créées au moyen âge.

IV. *Influence de l'art byzantin.* En Orient, l'action de l'art byzantin s'est exercée partout où a pénétré le christianisme grec. En Russie, Kiev, à partir du XIe siècle, est une ville grecque par l'aspect et la décoration de ses églises. Si, plus tard, des éléments occidentaux viennent se mêler dans l'art russe aux éléments byzantins, néanmoins ceux-ci dominent toujours, surtout en peinture et en sculpture (V. Russie [Beaux-Arts]). Plus au S. la Géorgie, l'Arménie relèvent également de l'art byzantin, ainsi que l'attestent les édifices d'Etchmiadzin, de Vagarchabad, de Koutaïs, d'Ani, etc. Mais cette influence ne se limite pas aux peuples chrétiens, elle s'étend aux musulmans, l'art arabe se forme au contact de l'art byzantin, il lui emprunte des églises où il installe ses mosquées, des formes architectoniques, des architectes ; qu'il s'agisse de l'empire de Bagdad ou de celui de Cordoue, on constate les mêmes faits. Même après la prise de Constantinople, l'architecte qui construit les mosquées de la nouvelle capitale turque est un Grec, Christodoulos, au service de Mahomet II. En Occident, l'art chrétien est également tributaire de Byzance. Les relations politiques et commerciales sont fréquentes entre l'Occident et l'Orient. En Italie, la Sicile, l'Italie méridionale ont appartenu aux Grecs pendant plusieurs siècles et ont reçu la civilisation grecque ; au XIIe siècle, les mosaïques de Palerme, de Cefalu, de Montréal sont des œuvres byzantines ; la coupole se rencontre dans les églises du S. de l'Italie où plus d'une fois on demande à l'Orient grec des mosaïstes, des sculpteurs, des fondeurs. Au N., Venise, pendant toute une partie du moyen âge, est une ville grecque par sa civilisation et par ses monuments aussi bien que par son histoire politique ; il suffit de citer l'architecture et les mosaïques de Saint-Marc (V. t. III, p. 711). Dans le centre et surtout à Rome, les traces de l'influence byzantine sont encore nombreuses. En France elle a été moins générale et moins continue qu'en Italie ; cependant à certaines époques et dans certaines régions elle n'est pas douteuse. L'art carolingien a des affinités avec l'art byzantin ; l'art roman paraît bien lui devoir une partie de ses éléments. Dans toute une région du S.-O., dont le Périgord est le centre, se trouve la coupole byzantine, Saint-Front de Périgueux en présente l'exemple le plus célèbre (V. t. III, p. 711). La sculpture romane, l'ornementation romane portent souvent aussi la trace de l'imitation des ivoires, des miniatures d'origine byzantine. Mais, dès la fin du XIIe siècle, ces influences étrangères s'effacent. En Allemagne on peut les constater aussi du Xe au XIIIe siècle, le mariage d'Othon II avec la princesse Theophano aurait eu, paraît-il, une certaine importance à ce point de vue. C. Bayet.

Bibl. : Ouvrages généraux : Schnaase, *Gesch. der bildenden Künste*, t. IV. — Unger, *Griechische Kunst im Mittelalter*, dans Ersch et Gruber, *Allgem. Encyklop.*, t. LXXXIV-LXXXV. — Du même, *Quellen der byzantinischen Kunstgeschichte*, 1878. — Labarte, *Hist. des arts industriels*, 1864. — Bayet, *l'Art byzantin*, 1883. — Traités spéciaux, principales monographies : — Byzantios, Κωνσταντινούπολις, 1861-63. — Paspati, Βυζαντίναι μελέται, 1877. — Du même, Τὰ Βυζαντίνα ἀνάκτορα, 1885. — Choisy, *l'Art de bâtir chez les Byzantins*, 1882. — Texier et Poplewell-Pullan, *l'Architecture byzantine*. — De Vogüé, *Architecture civile et religieuse de la Syrie centrale du* IVe *au* VIIe *siècle*. — Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des iconoclastes*, 1879. — Duchesne et Bayet, *Mission en Macédoine et au mont Athos*, 1876. — Didron, *Iconographie chrétienne grecque et latine*, 1845. — Du même, *Annales archéologiques*, passim. — Pulgher, *les Anciennes églises byzantines*, publication commencée en 1878. — Salzenberg, *Alt. christliche Baudenkmale von Constantinopel*, 1854. — Labarte, *le Palais de Constantinople et ses abords, Sainte-Sophie, le forum Augustæon et l'Hippodrome*; 1861. — Diehl, *Ravenne*, 1885. — Richter, *Die Mosaiken von Ravenna*, 1878. — Kondakoff, *Hist. de l'art et de l'iconographie byzantine d'après les manuscrits grecs*, trad. franç.; Paris, 1886, t. I. — Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, 1862. — Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, passim, sur les ivoires, les tissus. — Bordier, *Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, 1883. — On n'a pas énuméré ici tous les ouvrages relatifs à l'hist. de l'art dans les pays musulmans, en Italie, en France, en Allemagne, qui intéressent l'histoire de l'influence byzantine.

BYZANTINE (Langue et littérature) V. Grèce [langue et littérature]).

BYZANTINE. On donne ce nom à deux grandes collections de sources historiques byzantines, la Byzantine de Paris, la Byzantine de Bonn. La première a été entreprise à Paris, sur l'ordre de Louis XIV par le jésuite Labbe ; les savants les plus compétents, Du Cange, Combefis,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Allatius, Banduri, y ont pris part. Elle a paru sous le titre de *Byzantinæ historiæ scriptores varii* (Paris, 1645-1711, en 23, 27, 39 ou 47 volumes, selon la façon dont ils ont été reliés). En tête du Ier vol. est placée une introduct. de Labbe, *De historiæ byzantinæ scriptoribus publicandis protrepticon*. La collection comprend les principaux historiens et chronographes byzantins : *Procope, Agathias, Théophane* et ses continuateurs, *Cedrenus, Anne Comnène, Manassès, Cantacuzène, Georges Acropolite, Nicetas Choniata, Pachymère*, etc., etc. (V. ces noms), avec d'excellents commentaires, et, en outre, des ouvrages d'érudition, tels que l'*Historia Byzantina* de Du Cange. La *Byzantine* fut réimprimée à Venise, de 1722 à 1733, en 23 vol. Puis parurent des suppléments qu'on rattache à la collection, ainsi *Constantin Porphyrogénète*, éd. Reiske (Leipzig, 1751); *Pisidès, Théodose et Corippus*, éd. Foggini (Rome, 1777); *Phrantzès*, éd. Alter (Vienne, 1796); *Léon Diacre*, éd. Hase (Paris, 1819), etc. On y rattache aussi des ouvrages tels que Le Quien, *Oriens Christianus* (1740, 3 vol.), etc. Brunet, *Manuel du libraire*, au mot *Byzantina*, donne la liste des volumes qui sont considérés comme formant un exemplaire complet de la Byzantine du Louvre. Au XVIIe siècle, le président Cousin publia une traduction abrégée des principaux historiens byzantins (Procope, Agathias, Ménandre, Théophylacte Simocatta, Léon le Grammairien, Nicéphore Bryenne, Anne Comnène, etc.), sous ce titre : *Histoire de Constantinople depuis le règne de Justin jusqu'à la fin de l'empire*, traduite sur les originaux grecs (1672-1674, 8 vol. in-4). Au commencement de ce siècle, une nouvelle publication des historiens byzantins fut entreprise par l'Académie de Berlin, sous la direction de Niebuhr et avec la collaboration de Bekker, Dindorf, Hase, Classen, etc. Elle porte pour titre : *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ;* 48 vol. ont paru à Bonn de 1828 à 1855. Malgré tout ce que promettaient les éditeurs de la nouvelle Byzantine, revision des textes, des traductions et des commentaires, la plupart des volumes ne sont guère que la reproduction des éditions antérieures. Les chroniqueurs byzantins n'ont donc pas été l'objet à notre époque d'éditions critiques comparables à celles qu'on a consacrées en France, en Allemagne, en Angleterre aux chroniqueurs occidentaux. Il convient cependant de faire quelques exceptions : ainsi l'édition de Théophane et de ses continuateurs publiée, en dehors de la Byzantine, par De Boor (1883-85, 2 vol.), est un véritable modèle. D'ailleurs, à côté des deux Byzantines, il faut mentionner d'autres collections fort importantes de documents relatifs à l'histoire de l'empire byzantin. On citera comme les principales : Migne, *Patrologia Græca* (1857-66, 161 vol.), où sont réimprimées des éditions antérieures; *Fragmenta historicorum græcorum*, éd. Didot, t. IV, V; Dindorf, *Historici græci minores*, 2 vol., (1870-71). La collection des *Historiens des croisades*, publiée par l'Académie des inscriptions, a consacré 2 vol. aux historiens grecs des croisades. — Mai, *Nova Collectio veterum scriptorum* (1825-38, 10 vol.); *Spicilegium romanum* (1839-1844, notamment. t. V, VI); *Nova Patrum Bibliotheca*, 7 vol. (1844-1854). — Les grandes collections des conciles, notamment celle de Mansi; Muller, *Byzantinische Analekten aus Handschriften von Venedig und Wien*, 1852, dans les Cpt. R. de l'Académie de Vienne. Miklosich et Muller, *Acta et diplomata græca medii ævi sacra et profana* (Vienne, 1860-1887, 5 vol.). Tafel et Thomas, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgesch. Venedig mit besonderer Beziehung auf Byzanz*, dans les *Fontes rerum austriacarum* (1856-57, vol. XII-XIV); Ellissen, *Analekten der mittel-und neugriechischen Literatur* (1855-1862, 5 vol.); Hopf, *Chroniques gréco-romanes* (1863-73); Sathas, Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη (Venise et Paris, à partir de 1872, 6 vol.); Ἑλληνικὰ ἀνέκδοτα (Athènes, 1867); *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen-âge* (1880-84, 6 vol.). En outre, les historiens occidentaux, publiés dans divers recueils, Dom Bouquet, Muratori, Pertz, Historiens des croisades, sont souvent d'une importance capitale pour l'histoire byzantine : ainsi Luitprand, Albert d'Aix, Villehardouin, etc. De même les historiens arméniens : Dulaurier, *Bibliothèque historique arménienne, collection destinée à servir de complément aux chroniqueurs byzantins et slavons* (1859); Langlois, *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie* (1868-69, 2 vol.). Parmi les historiens russes, la *Chronique dite de Nestor* (Paris, 1884, trad. Leger).

En dehors des études particulières, dont il sera fait mention aux notices des divers écrivains byzantins, quelques études générales ont paru sur la valeur des sources de l'histoire byzantine : Hanke, *De byzantinarum rerum scriptoribus græcis* (Leipzig, 1877); Hamaker, *De græcis latinisque historicis medii ævi ex orientalium fontibus illustrandis* (1806); De Hammer, *De byzantinæ historiæ ultimis scriptoribus ex historia osmanica elucidandis et corrigendis*, dans les *Commentat. de Göttingue* (1823-27, t. VI); Morgenstern, *Über das Studium der byzant. Geschichtsschreiber, Mém. de l'Acad. des sc. de S.-Petersbourg* (1837, t. IV); Hirsch, *Byzantinische Studien* (1876) (s'occupe des chroniq. relatifs aux IXe et Xe siècle); Müller, *Untersuchungen zur mittleren Geschichte*, t. I, *Untersuch. über byzant. Geschichtsschreiber*; Neumann, *Griechische Geschichtsschreiber und Geschichtsquellen im XII Jahrhundert* (1888). Parmi les histoires de la littérature byzantine, celle de Nicolai, *Griechische Literaturgeschichte* (1878), traite assez longuement ces questions, t. III, pp. 3-135, et donne tous les renseignements bibliographiques qui ne peuvent trouver place ici. Nombreux renseignements dans Fabricius, *Bibliotheca græca medii ævi* (1790-1811, éd. Harles, 12 vol.).

Parmi les sources byzantines, il faut mentionner encore : 1° les textes juridiques et canoniques : Leunclavius, *Jus Græco-romanum* (1596); Assemanni, *Bibl. juris orientalis civilis et canonici* (1719-1728, 4 vol.); Cotelerius, *Monumenta ecclesiæ græcæ* (1677-86, 3 vol.); Heimbach, *Basilicorum*, 1850-83, l. LX, 6 vol.; Pitra, *Juris ecclesiast. Græcorum historia et monumenta* (1861); Zachariæ von Lingenthal, *Ecloga Leonis et Constantini* (1852); *Jus Græco-romanum* (1865-70, 6 vol.); 2° la numismatique et la sigillographie, auxquelles les éditeurs de la première byzantine avaient déjà fait place : Du Cange, *Dissertatio de imperatorum constantinopolitanorum numismatibus*, réimp. dans le *Gloss. med. et inf. latin.*, éd. Didot; Banduri, *Numismata imperatorum romanorum* (1718, 2 vol.); De Saulcy, *Essai de classification des suites monétaires byzantines* (1836); Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines* (1862); Schlumberger, *Sigillographie byzantine* (1884); de nombreux articles dans les revues de numismatique; 3° l'épigraphie : Boeckh, *Corpus inscript. Græc.*, t. IV, a donné un certain nombre d'inscriptions byzantines, mais les matériaux d'un véritable *corpus* épigraphique byzantin sont encore épars dans une foule d'articles et de mémoires isolés. Il y aurait lieu d'entreprendre une nouvelle *Byzantine*, qui comprendrait tous ces documents. C. Bayet.

BYZÉ, héroïne grecque, nommée dans la fable de Britomartis-Dictynna (V. Britomartis). Elle était fille d'Erasinos, personnification d'un fleuve de l'Argolide et sœur de Mélite.

BZET (Bot.). Nom vulgaire donné, en Champagne, au *Lathyrus tuberosus* L., plante vivace de la famille des Légumineuses-Papilionacées (V. Gesse).

BZOVIUS (Abraham), en polonais *Bzowski*, théologien polonais, né en 1567 à Proszowice, mort en 1637 à Rome. Il fit ses études dans sa ville natale et les acheva à Cracovie. Il entra dans l'ordre des dominicains, et

© 2007 Lyon - Editions « les nouvelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

se fit remarquer par ses talents oratoires. Il se rendit en Italie, et professa à Milan et à Bologne. De retour en Pologne, il devint prieur du couvent de Cracovie et remplit diverses fonctions dans les couvents de Posen, Plock, Breslau, Cracovie, Varsovie, etc... Il fut à diverses reprises envoyé à Rome pour les affaires de son ordre; il finit par y établir sa résidence. Le pape Paul V lui fit une pension et le logea au Vatican. Sur l'ordre du pape Urbain VIII, il s'occupa d'écrire l'histoire ecclésiastique. Ses ouvrages, tant en latin qu'en polonais, sont fort nombreux. Les principaux sont: *Annales Historiæ Ecclesiasticæ...* (Abrégé de Baronius, Rome, 1616, 2 vol. in-fol.); la *Continuation des Annales de Baronius* vol. XIII à XXI (Cologne, 1616 à 1630 et Rome, 1672); *Thaumaturgus polonus* (Venise, 1606); *De vita rebusque... gentis B. Ceslai Odrovonsii commentarius* (Cracovie, 1668); *Nomenclator sanctorum ex professione medicorum* (Rome, 1621), etc. La liste complète de ses ouvrages se trouve dans l'*Encyclopédie ecclésiastique polonaise* (*Encyklopedja Koscielna*, Varsovie, 1874, t. III). L. L.

Bibl.: Jean Nicius (*Erithræus*), *Pinacotheca imaginum...*; Cologne, 1643. — Bayle, *Dict. hist.* — Ossolinski, *Wiadomosci...*, *Notices historiques et critiques* (en polonais); Cracovie, 1819-1822, 3 vol. — Wiszniewski, *Histoire de la littérature polonaise* (en polonais); Cracovie, 1840-1845.

BZURA. Rivière de l'empire russe, affluent de la Vistule (r. g.), elle arrose le gouvernement de Varsovie. De 1793 à 1795, elle a servi de frontière à la Prusse et à la Pologne. L. L.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

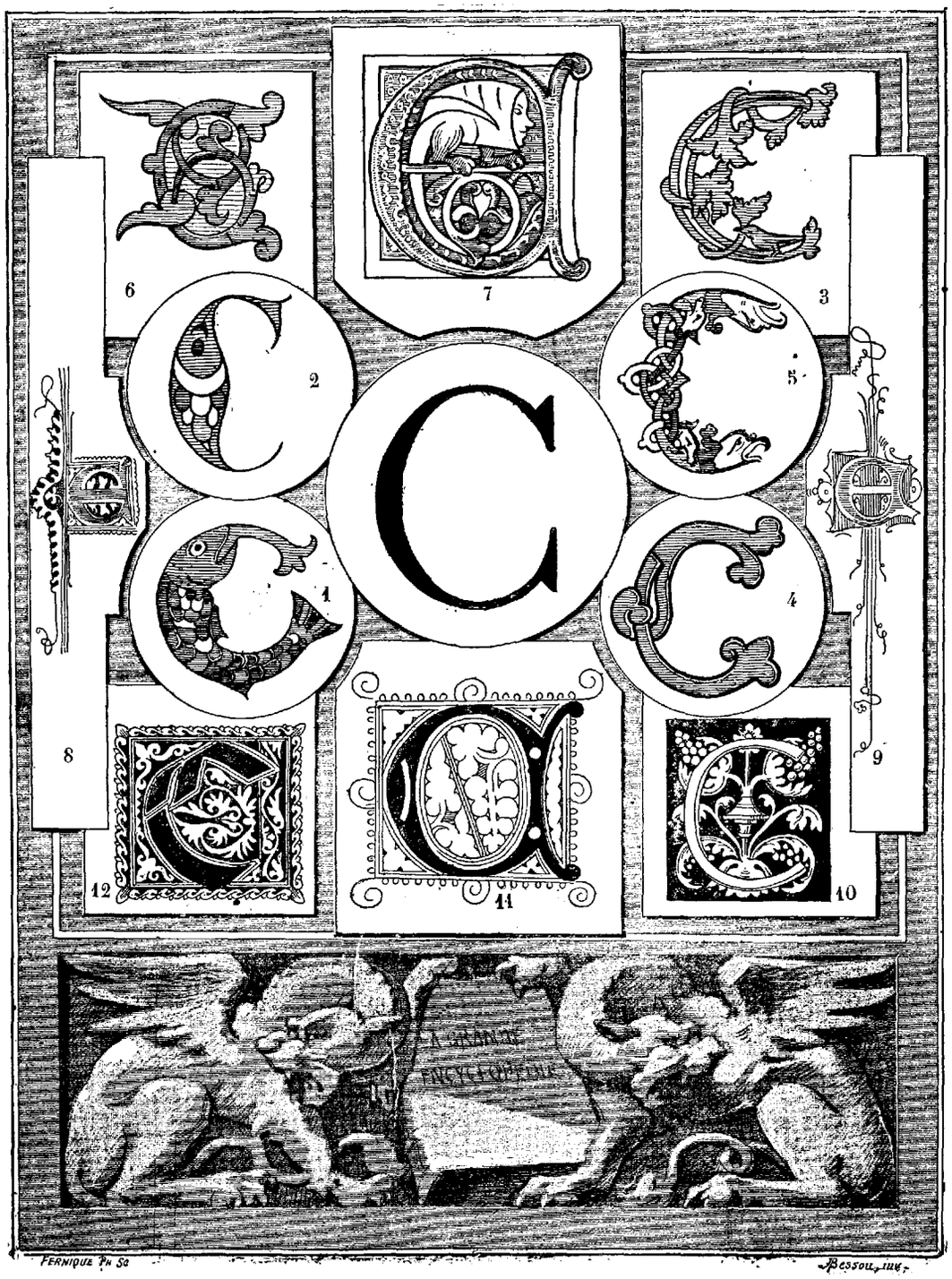

1. Sacramentaire de Gellone. Ms. visigothique du VIIIe siècle.
2. Collection canonique de Strasbourg. Ms. du VIIIe siècle.
3. Sacramentaire français. Ms. de la Bibl. nat., IXe siècle.
4. Ms. lombard. Bibl. du Mont-Cassin, XIe siècle.
5. Ms. lombard. Bibl. du Mont-Cassin, XIIe siècle.
6. Ms. lombard. Bibl. du Mont-Cassin, XIIe siècle.
7. Ms. français du XIIIe siècle (Musée britannique).
8. Ms. anglais du XIVe siècle (Chron. de Walsingham).
9. Ms. français du XIVe siècle (Musée britannique).
10. Bible de Wittenberg.
11. Gothique des livres de chœur. Ms. du Mont-Cassin, XVe siècle.
12. Gothique des livres de chœur. Ms. du Mont-Cassin, XVIe siècle.

© 2007 Lyon - Éditions - les passerelles du temps - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

C

C. I. Phonétique. — Le *c*, qui correspond dans l'alphabet latin au κ de l'alphabet grec, est, comme celui-ci, une muette ou explosive, forte et non aspirée, appartenant à l'ordre des gutturales. L'identité originelle du son représenté par ces deux lettres est établie par les racines communes à l'une et à l'autre langue, comme celles des verbes κρίνω et *cerno*, d'où *cri-men*, et des noms de nombre δέκα et *decem*, dans lesquelles *c* est en regard de κ. D'autre part, les transcriptions latines telles que *Socrates*, du grec Σωκράτης, ou les transcriptions grecques comme Κικέρων, du latin *Cicero*, ne permettent aucun doute sur la continuité du parallélisme de la prononciation de la gutturale forte non aspirée dans les deux langues. Mais les sons sont naturellement variables ; de lentes transformations tendent sans cesse à les modifier, et il arrive un moment où l'effet de ces changements s'accuse par l'apparition d'un son nouveau, qui n'est autre chose que le résultat, devenu sensible, des altérations graduelles subies par un prototype coexistant le plus souvent auprès du dérivé qui en est issu. C'est ce qui est arrivé, dans la plupart des langues indo-européennes, à la gutturale forte, que la palatale ou chuintante, représentée en général par *ch*, est venue très fréquemment supplanter. En sanscrit, à côté de beaucoup de cas où l'on n'en voit pas la raison d'une manière bien sûre, ce phénomène est de règle dans les redoublements ; la palatale s'y substitue toujours à la gutturale, de la même façon qu'en semblable circonstance une explosive non aspirée vient toujours tenir lieu d'une aspirée correspondante. Il semble tout naturel d'en conclure qu'on est en présence d'un fait d'affaiblissement et non pas, comme on l'a prétendu en ces derniers temps, du résultat de l'influence de la voyelle accompagnant la consonne transformée.

Le son chuintant, produit par une transformation de la gutturale forte dans les langues indo-européennes, n'est pas d'ailleurs toujours identique à lui-même ; à côté de la nuance qu'il a prise en français dans *cheval*, etc., et en allemand après une sifflante, comme dans *scheiden*, d'une racine indo-européenne *skid-skind* (cf. lat. *scindo*), en sanscrit et en italien le son chuintant proprement dit est précédé d'une légère aspiration. En allemand, au contraire, entre deux voyelles, l'ancienne gutturale forte représentée par *ch* tient le milieu entre l'aspiration et le son chuintant. Exemple *machen* (angl. *to make*) — prononcez *mahen* en aspirant le *h* du palais.

Dans le passage du latin au français, la transformation de la gutturale forte en chuintante, indépendamment des causes de transformation inhérentes au son lui-même, a été certainement influencée par la voyelle suivante. En général, effectivement, la chuintante s'est produite devant l'*a* primitif, comme on le voit par *cheval* auprès de *caballus*, *chameau* auprès de *camelus*, *chien* auprès de *canis*, *cher* auprès de *carus*, etc., tandis que, devant *o* ou *u*, ainsi que le montre le rapport de *cou* avec *collum*, de *culte* avec *cultus*, etc., la gutturale a conservé sa valeur originelle. Au contraire, devant *e* ou *i* (ou devant les diphtongues dont le dernier élément est *e* ou *i*), le *c* latin a subi une transformation plus accentuée encore que lorsqu'il précède *a* ; au lieu de s'arrêter au son chuintant, il est descendu jusqu'à celui de la sifflante. C'est ainsi qu'on a *descendre* (prononcez *dessendre*) auprès de *descendere*, *incendie* (pron. *insendie*) auprès d'*incendium*, *cité* (pron. *sité*) auprès de *civitas*, *ciel* (pron. *siel*) auprès de *cœlum*, etc. Le phénomène d'affaiblissement est ici manifeste. Il suffit, pour se convaincre que l'origine du changement de prononciation est dû à une sorte de relâchement des organes, favorisée par le voisinage de certains sons, de constater que les enfants, jusqu'à un certain âge, et certaines personnes dont l'appareil vocal est défectueux, pendant toute leur vie, assibilent les chuintantes elles-mêmes et prononcent *seval*, *sien*, *santer*, au lieu de *cheval*, *chien*, *chanter*. C'est à la fois la preuve que l'influence exercée par la voyelle qui suit n'est que secondaire et qu'avant d'arriver au son sifflant dans *incendie*, *cité*, etc., on a dû passer par les intermédiaires *inchendie*, *chité*, etc, ; on sait du reste que cette dernière façon de prononcer est restée celle de certaines parties de la France (Auvergne), tandis que dans certaines autres (Provence) la prononciation assibilée de la chuintante a prévalu.

On peut remarquer que la gutturale douce latine *g*, dont la prononciation a subi en français un changement analogue à celui du *c* devenu chuintant, dans *germe* auprès de *germen*, *agir* auprès de *agere*, etc , n'est descendue au son de la sifflante douce que chez les enfants et dans la bouche des habitants de la Provence, qui disent *zerme*, *azir*, etc. En italien, les modifications du *c* guttural sont restées fixées à un stage moins éloigné du point de départ qu'en français. Ainsi *c* est guttural aussi bien devant l'*a* latin (comme dans le dialecte picard) que devant *o* et *u* ; et devant *e* et *i* il n'est descendu qu'à la chuintante ; ce qui tend encore à prouver que, si la nature de la voyelle facilite l'altération de la gutturale, elle n'en détermine pas le degré. Devant une consonne et comme finale le *c* est toujours

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

resté guttural en français. Exemples : *crâne*, *réclamer*, *acclamer*, *succès*, *action*, etc. ; *roc*, *sec*, *suc*, etc.

Indépendamment des changements d'un caractère général, et suivant une progression régulière que subit le *c* primitif dans les langues indo-européennes, il convient de signaler son passage fréquent, et dès la plus haute antiquité, au son de la douce correspondante *g*. A côté des traces nombreuses qu'on en trouve en sanscrit, le rapport de μακρός et de μέγας ; de *scalpo*, de γράφω, de *sculpo* et de γλύφω, etc., inexplicable autrement, en fournit de nouvelles preuves. Enfin les exemples abondent dans le passage du latin au français. Il nous suffira de

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DU C LATIN

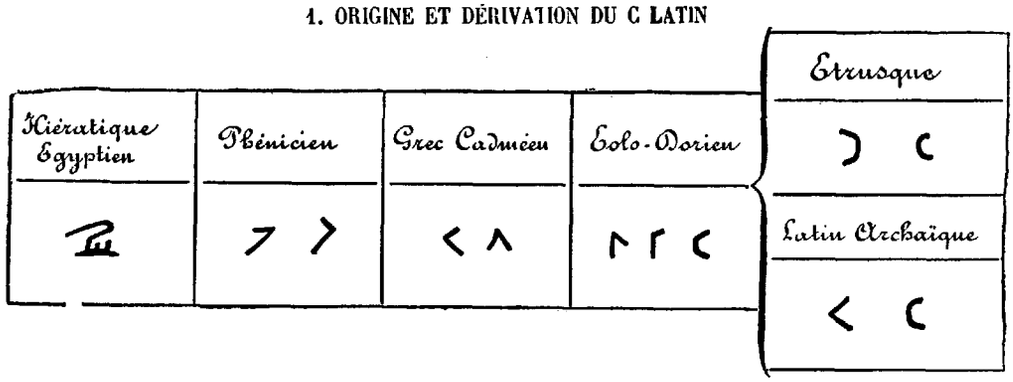

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

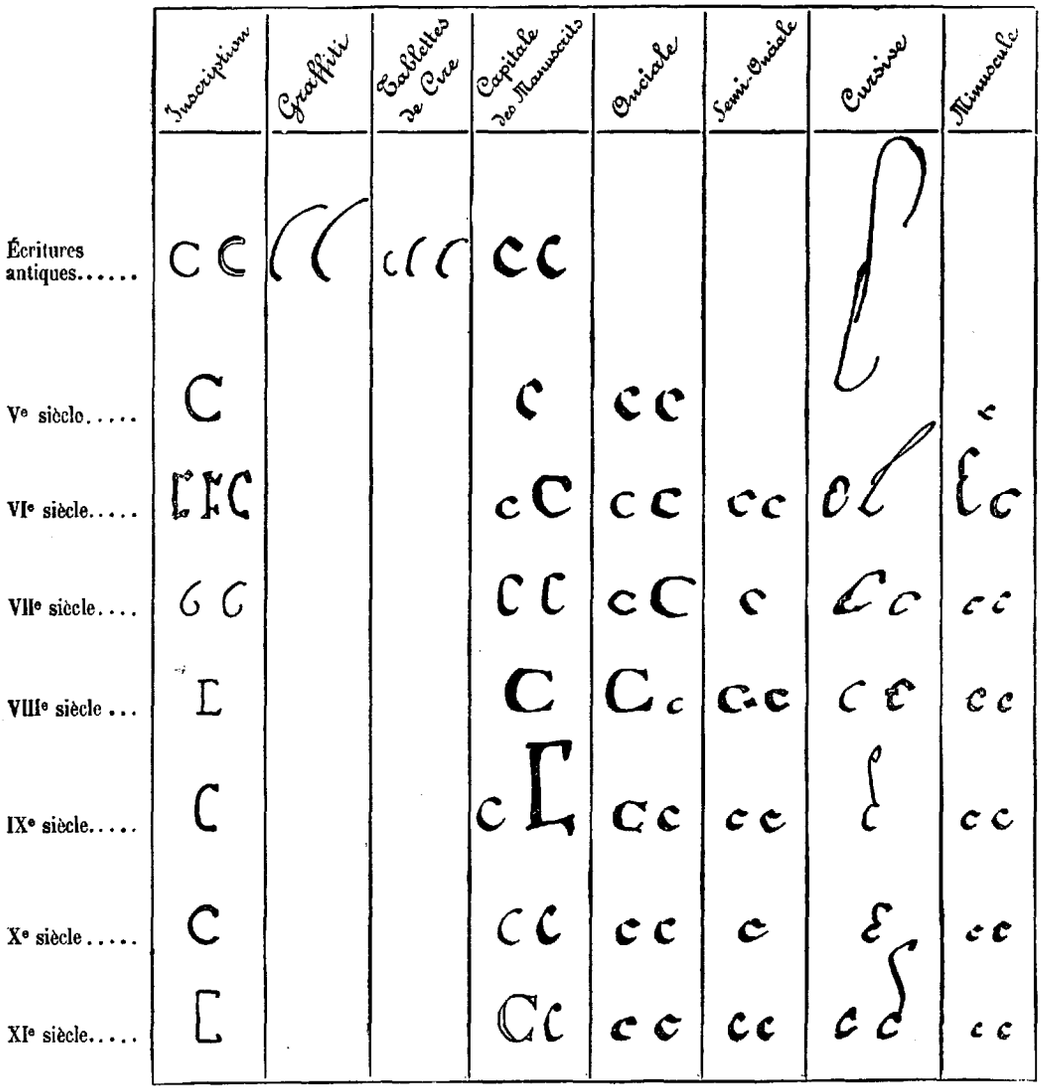

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

citer *aigre* auprès de *acer*, *aigu* auprès de *acutus*, *maigre* auprès de *macer*, etc. Paul Regnaud.

II. Paléographie. — La lettre C de l'alphabet latin dérive comme les autres lettres d'un caractère grec ; mais ces deux caractères n'ont pas conservé la même valeur. Après avoir été comme en grec le signe d'une gutturale douce, le C devint vite en latin celui d'une gutturale dure, homophone du K dont il finit par prendre la place. Comme il fallait cependant exprimer la gutturale douce dont le son n'avait pas disparu de la langue, on fit subir à la forme du G une légère modification et l'on créa ainsi le C. Cela eut lieu vers la seconde moitié du ve siècle de Rome. Les deux caractères C et G proviennent donc l'un et l'autre d'un même caractère grec, le Γ.

Il est facile d'établir la dérivation de cette lettre en la comparant aux caractères grecs de l'éolo-dorien, qui eux-mêmes présentent des analogies sensibles avec les caractères archaïques cadméens dérivés du phénicien. Les Phéniciens l'avaient certainement tiré d'un idéogramme égyptien ; mais en l'altérant tellement qu'il n'est loisible de supposer entre ces deux formes un rapport de filiation que parce qu'il est démontré pour la plupart des autres lettres.

Il est peu de caractères qui aient subi moins de transformations dans le cours des siècles. Le beau C capital des inscriptions antiques persiste longtemps dans les caractères lapidaires et dans les manuscrits en lettres capitales. Il faut noter seulement qu'à partir du vi^e siècle, concurremment avec l'ancienne forme, on voit apparaître un C carré, fréquent dans les inscriptions, plus rare dans les manuscrits, et qu'on ne le rencontre plus postérieurement au xie siècle. Le C oncial ou semi-oncial ne se distingue pas du C en capitale rustique des manuscrits ; du ve au xie siècle il ne subit presque pas de modifications appréciables. On peut noter seulement une tendance à le tracer en deux parties, et à donner en l'alourdissant plus d'importance à la partie supérieure. Les C des graffiti et des tablettes de cire ne se distinguent de ceux des manuscrits qu'à cause de la différence de l'outil qui a servi à les tracer et des matières sur lesquelles il ont été tracés. Ce n'est guère que dans les écritures cursives qu'il est possible de noter des formes particulières. Dans les rares papyrus qui nous ont conservé des spécimens de l'antique cursive romaine, le C est une grande lettre dépassant presque toujours les autres caractères et formé de deux parties. Ce caractère, plus ou moins accusé, a persisté jusqu'au xie siècle où on le retrouve encore mais accidentellement et seulement dans certaines écritures diplomatiques. Il n'a pas passé toutefois dans la minuscule, ou du moins il y est à peine visible : le C minuscule est toujours une petite lettre qui ne dépasse pas ses voisines, seulement il est visible que les scribes le traçaient presque toujours en deux traits, et lorsque le C est lié à une autre lettre, c'est de la partie supérieure du C que part la liaison.

3. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	Capitale	Onciale	Cursive	Minuscule
Mérovingienne....		c		c
Lombarde.....	C	c		c c
Visigothique.....	C L	c	c	c
Irlandaise.....	c L	c	c	c
Anglo-Saxonne ..	C L	c	c	c

Dans les écritures dites nationales, le C n'a pas de caractères particuliers. C'est le grand C à boucle ou à crochet supérieur dans les cursives ; ce crochet supérieur s'est fréquemment conservé dans la minuscule lombarde. Dans les autres types d'écriture, le C ne se distingue pas de la même letttre des écritures latines.

Pendant la seconde période du moyen âge le C devient peu à peu anguleux comme toutes les autres lettres. Dès le xiie siècle, l'ancien crochet supérieur des écritures plus anciennes a produit un C à panse qui ressemble assez à un D qui serait retourné. Ce caractère s'accuse encore au siècle suivant ; il devient tout à fait régulier dans les inscriptions lapidaires et dans les légendes des sceaux au xive siècle, où le C fermé se substitue presque complètement à l'ancien C romain, et persiste dans les fioritures des majuscules gothiques du xive siècle et des suivants. Le C minuscule ne saurait donner lieu à beaucoup d'observations : le crochet supérieur y est assez peu accusé ; néanmoins du xiie au xive siècle il persiste toujours et donne souvent au C l'aspect du T, au point que ces deux lettres peuvent être parfois confondues. Il est plus sensible encore dans le groupe *ct* de certaines écritures diplomatiques,

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

celles des bulles pontificales *(tituli)* par exemple, où la liaison des deux lettres est un trait qui relie la partie supérieure du *c* à la haste du *t*. Au xve siècle on abandonne dans les inscriptions le C fermé pour un C anguleux dont la concavité est à peine marquée ce qui le rend souvent fort indistinct. Cette même forme a été celle du

4. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscule	Inscriptions.	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle.....					
XIIIe siècle.....					
XIVe siècle.....					
XVe siècle.....					

5. ECRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Ecriture des Bulles	Bâtarde
	C c	C c		C c

C minuscule et a passé dans les caractères gothiques de l'imprimerie ; le caractère romain a reproduit une forme plus ancienne du C minuscule. ***.

III. Logique. — La lettre C sert en logique à deux usages, selon qu'elle est placée au commencement ou dans le corps des mots. Au commencement des mots, elle sert d'abord d'initiale au mode *Celarent* de la première figure et on la donne ensuite pour initiale aux noms des modes des autres figures qui doivent se modeler sur le mode *Celarent*, quand on veut les ramener à la première figure. Dans le corps des mots, la lettre C indique que la proposition désignée par la voyelle précédente doit être convertie par *contraposition* (V. ce mot), quand on veut ramener le mode désigné à la première figure. G. F.

IV. Musique. — Cette lettre a de tout temps tenu grande place dans l'histoire de la notation musicale. Dans l'écriture romaine et celle qui est dite *Boétienne*, le C occupe le troisième degré, c.-à-d. qu'il représente la note *ut* ; suivant l'octave du son qu'il signifie, il était écrit, soit majuscule, soit minuscule, soit minuscule encore et surmonté d'un trait ou de deux, ex. :

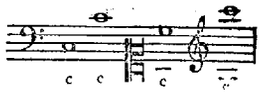

Lorsque vers le xe siècle on pensa à mettre un peu d'ordre dans l'écriture si embrouillée des neumes, on voulut fixer leur place en prenant un point de départ ; on tira dans le vélin une ligne après être convenu que tous les signes qui se trouveraient sur cette ligne représenteraient la même note. Ce fut la note *ut* qui servit de point de départ pour tracer la ligne dite d'*ut*, qui donna peu à peu naissance à la *portée* (V. Clef, Portée), cette ligne d'*ut* ou de C, qui est souvent peinte en jaune dans les manuscrits, est encore aujourd'hui celle qui sert d'ori-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

gine à toute la portée théorique de onze lignes, exemple :

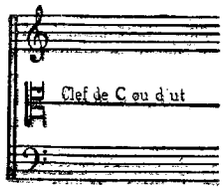

Les Allemands désignent encore le ton d'*ut* par la lettre C. Les musiciens emploient, pour indiquer la mesure à quatre temps, une sorte de C qui, à la vérité n'en est pas un. Lorsque vers le XIVe siècle on inventa les signes de la notation proportionnelle, on marqua la mesure en trois temps, c.-à-d. parfaite, suivant les idées symboliques de l'époque, au moyen d'un cercle, signe de la perfection ; le demi-cercle, au contraire, indiquait la mesure imparfaite ou à deux et quatre temps. Nous avons abandonné et remplacé par des chiffres la figure du cercle; mais en revanche, nous avons gardé comme synonymes des chiffres de $\frac{2}{4}$ ou de quatre temps, le demi-cercle sous la forme du signe bien connu du C ou du ₵ barré.

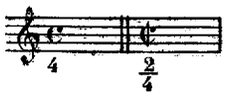

Placé au-dessus des neumes, le *c*, dans la notation du IVe au Xe siècle, signifie *cita* ou *celeriter*. C. 1, C. 2, veulent dire *canto primo*, *canto secundo*, C. B. est l'abréviation de *Col Basso* ou de contre-basse (V. Mesure). H. Lavoix.

V. Numismatique. — La lettre C sur les monnaies françaises est tantôt une marque d'atelier, tantôt le différent de maîtres particuliers de la Monnaie. Sous Charles VII dauphin, C est la marque de l'atelier de Chinon à partir de 1420. Sous les rois d'Angleterre Henri V et Henri VI, C représente l'atelier de Saint-Lô, et cette lettre redevient le différent de Saint-Lô sous les rois de France à partir de 1540. Cet atelier monétaire ayant été transféré à Caen, sous Louis XIV, en 1693, à partir de cette date C est la marque de Caen. Sur les monnaies de Louis XII et de François Ier, la lettre C, placée au commencement ou à la fin des légendes, est le différent des maîtres particuliers de la Monnaie dont les noms suivent : Laurent de Chennevelles, Guillaume Calvet, Charles Martin, Jehan Chantal.

CAA (Bot.). Nom brésilien, qui signifie *Herbe* et qui, suivi d'un autre nom, sert à désigner un certain nombre de plantes employées en médecine ou dans l'économie domestique. Le *Caa-apia* est une Ulmacée, du groupe des Morées et du genre *Dorstenia* (V. Dorsténie) ; le *Caa-cica*, une Euphorbiacée qu'on rapporte à l'*Euphorbia capitata* Lamk ; le *Caa-co*, la Sensitive (*Mimosa pudica* L.) ; le *Caa-jendiwap*, une Plumbaginée, le *Plumbago scandens* L. ; le *Caa-mi*, l'*Ilex paraguayensis* A. S. H., ou *Thé du Paraguay* (V. Houx et Maté) ; le *Caa-na*, l'*Ilex giganteus* L. (V. Houx) ; le *Caa-opia*, une Hypéricacée, le *Vismia guianensis* Pers., ou *Arbre à la fièvre* ; le *Caa-ponga*, une Amarantacée, le *Gomphrena vermiculata* L. (V. Gomphrène) ; le *Caa-roba*, le *Caroubier* (V. ce mot), etc. Ed. Lef.

CAAB ibn Zohaïr (V. Kaab).

CAABA (V. Kaaba).

CAACATI. Ville de la République Argentine, capitale du dép. du même nom, le plus agricole de la prov. de Corrientes, produisant le maïs, le manioc, le tabac, la canne à sucre. La villa, située à 40 kil. au S. du Parana, entre les lacs de la Maloya et Ibera, a 4,000 hab.

CAÁIBATÉ (V. Caybaté).

CAANTHE (Myth. gr.), fils d'Oceanus, envoyé par son père à la recherche de Mélie, sa sœur, qu'Apollon avait enlevée ; il brûla un temple d'Apollon, l'Ismenium de Thèbes, et fut tué par le dieu (Paus., IX, 10, 5).

CAAPOAM. Affluent de la rive droite du Jamunda, prov. du Para (Brésil).

CAB. Le cab (appelé *hansom-cab* en Angleterre) est une voiture d'importation anglaise, à deux grandes roues, portant une caisse entièrement couverte, pouvant se fermer devant par une porte à deux vantaux et par des carreaux à développement venant se relever contre le pavillon (fig. 1) ; le voyageur peut ainsi voir devant lui sans

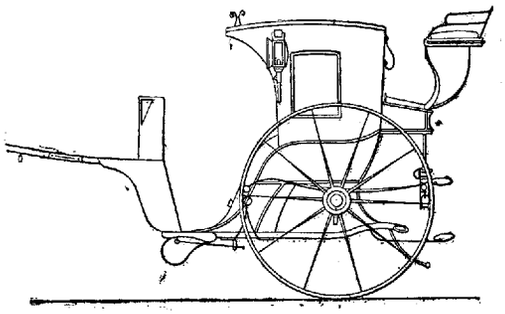

Fig. 1.

obstacle. Le cocher est placé derrière et en haut de la caisse, de façon à voir le cheval. Le cab anglais a beaucoup de peine à pénétrer dans nos habitudes; cependant les raisons qui jusqu'ici l'ont fait proscrire de nos promenades, ne semblent pas suffisantes pour qu'on se prive en France de cette intéressante voiture. Un des points les plus importants de la bonne confection du cab, c'est l'équilibre; le poids du cocher placé derrière doit suffire à l'obtenir. Quant aux voyageurs de l'intérieur, ils occupent sur l'essieu une position telle, que leur présence ne déplace plus le centre de gravité.

Le cab français à quatre roues, créé par M. Kellner (fig. 2) tient le milieu entre les voitures se fermant à vo-

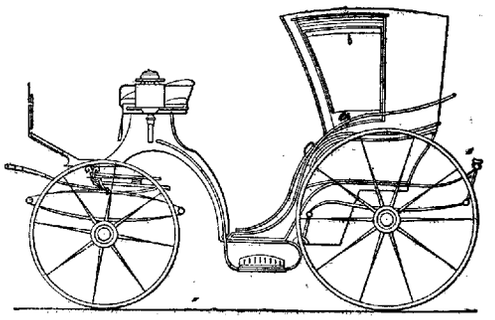

Fig. 2.

lonté et les voitures fermées; c'est une espèce de mylord dont la capote de cuir est remplacée par une caisse ayant à peu près la forme de cette capote fermée; il y a deux glaces sur les côtés ; le devant se ferme par une portière et par des carreaux qui se développent et ferment complètement l'intérieur. Le cab à quatre roues présente en partie les avantages du hansom-cab et n'offre pas les mêmes difficultés de conduite; l'accès en est très facile ; enfin, les roues de derrière, plus avancées sous la caisse que dans les mylords, donnent une répartition plus rationnelle à la charge. En 1877, la Compagnie des petites voitures a mis en circulation des cabs à quatre roues, mais cette tentative a été abandonnée provisoirement.

L. Knab

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAB. Mesure assyrienne (V. Kab).

CABA y Casamitjana (Antonio), peintre espagnol contemporain, né à Barcelone et élève de l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale. Ses heureuses dispositions l'ayant fait remarquer, la Députation provinciale lui accorda une pension à l'aide de laquelle le jeune artiste put venir à Madrid compléter son éducation en suivant les cours de l'Académie de San Fernando. Ses progrès répondirent de tous points aux espérances que l'on avait fondées sur son talent naissant. Dès l'Exposition nationale de 1864, il en donnait des preuves en y méritant une médaille de seconde classe. Ses envois à cette exposition se composaient de deux portraits et d'un sujet tiré des chroniques catalanes et intitulé *l'Héroïne de Peralada*. Ce tableau, bien que non terminé dans toutes ses parties, fut acquis par le gouvernement et a fait partie du Musée national du Fomento. Deux des peintures de Caba figurent actuellement au musée provincial de Barcelone; l'une est une excellente copie de l'*Infant D. Baltazar Carlos*, de Velazquez, l'autre est une composition religieuse représentant le *Tribut rendu à César*. P. L.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria biográfica de artistas españoles del siglo XIX*; 2e édit., Madrid, 1883-1884.

CABAÇAL. Affluent de la rive droite du haut Paraguay, dans le Brésil, prov. de Matto Grosso. Son embouchure se trouve deux lieues et demie en amont de la ville de Caceres.

CABADÈS (V. Kobad).

CABAGAN. Ville de l'île de Luçon, archipel des Philippines; 10,000 hab. Son commerce se borne à la vente des produits de la pêche et de l'agriculture.

CABAL ou **CABAU.** Expression usitée autrefois dans le midi de la France en particulier et surtout dans le Languedoc. Elle se trouve assez souvent dans les coutumes. Elle n'a pas d'équivalent dans notre langue juridique actuelle et ne semble pas avoir eu jamais un sens bien net et uniforme de province à province. Dans l'acception dans laquelle la pratique judiciaire l'entendait le plus habituellement, elle désigne parmi les biens d'un commerçant ou d'un industriel les fonds de commerce ou l'outillage mobilier de fabrication. Ainsi, à Aix, un cabal de tuiles ou de briques comprend « les terres déjà amassées pour fabriquer la tuile, les tuiles déjà fabriquées, les vases, chevaux, harnais, etc., nécessaires pour aller à la fabrique » (arrêt 19 juin 1779). Dans d'autres textes, il semble que ce mot de cabal s'applique à tout groupe de meubles ayant une certaine individualité pour une cause ou pour une autre, dot d'une femme, meubles venus d'une certaine succession, etc. Quelquefois, il semble qu'il s'y attache une idée de choses frugifères ou donnant des revenus; elle ne peut s'appliquer alors aux meubles meublants, à l'or et à l'argent en caisse (à moins qu'il ne s'agisse d'une banque, cas auquel l'or et l'argent font partie du fonds de commerce et du capital productif). Quelquefois enfin, il désigne la valeur des bestiaux donnés à cheptel. On voit facilement, du reste, que ces différents sens ne sont point sans rapport entre eux, et l'idée qui est au fond de toutes ces significations diverses est bien celle d'un *ensemble* de biens *mobiliers* qui forment un groupe, une *universitas juris* ou *facti*, sans aller jusqu'à comprendre la fortune mobilière entière, et constituent en général une source de revenus. Gavet.

CABAL ou **CABALE.** Surnom donné au ministère de Charles II, qui gouverna de 1669 à 1673. Ce cabinet était composé, entre autres membres, de Clifford, Arlington, Buckingham, Ashley (Anthony Cooper, lord) et Lauderdale, dont les lettres initiales forment le mot Cabal. Il fut extrêmement impopulaire de son temps pour ses efforts en faveur du catholicisme, de l'absolutisme royal et sa ligue avec la France contre la Hollande. Les historiens anglais contemporains reconnaissent à plusieurs de ses membres de grandes vues, un sens politique remarquable et des talents oratoires distingués. L'homme d'Etat le plus éminent de ce ministère fut Anthony Ashley Cooper, qui fut créé lord Shaftesbury en août 1672. Le ministère de la Cabal ne fut jamais homogène, certains membres, comme Buckingham, étant opposés à la conversion de Charles II au catholicisme, et plusieurs d'entre eux étant séparés par d'irréconciliables haines personnelles, comme Lauderdale et Arlington. Le vote du bill du Test fit apparaître toutes les causes de rupture et amena la dissolution de la Cabal (juin 1673). L. Bougier.

Bibl. : Ranke, *Englische Geschichte im* xvi *und* xvii *Jahrhundert*; Leipzig, 3e édit., 1877-79. — Burnet, *History of my own Times*; Londres, 1847, 2 vol. in-8.

CABAL, général colombien de la guerre de l'Indépendance, né à Buga en 1770. Il figure en 1812, parmi les défenseurs de Popayan. Jusqu'en 1816, il prit part à tous les combats qui furent livrés dans la Nouvelle-Grenade pour émanciper ce pays, entre autres la campagne de Nariño en 1814. A la bataille de Palo, qui fut un de ses triomphes, il commanda en chef et montra de grandes qualités militaires. Fait prisonnier plus tard à la Antilla del Tambo, il fut condamné à être fusillé par le général commandant les troupes royales espagnoles, Morillo.

CABALE juive (V. Cabbale).

CABALE (Théâtre). En matière de théâtre, on donne le nom de cabale à une sorte de conspiration de longue main, ourdie et préparée dans le but de provoquer et d'amener la chute d'une pièce ou d'un acteur, quelle que soit la valeur de l'un ou de l'autre et sans qu'on s'en préoccupe un seul instant. C'est un coup monté, parfois à l'aide de gens soldés et salariés, soit pour faire ouvertement violence au public, si celui-ci semble disposé à la bienveillance, soit pour aider ou exaspérer son mécontentement, au moyen de manifestations excessives et bruyantes, lorsque ce mécontentement promet de se donner carrière. La cabale est donc injuste, puisqu'elle est organisée avant qu'on connaisse la nature de l'œuvre ou le talent d'un artiste en cause, puisqu'elle est préconçue, puisqu'elle agit aveuglément et dans un esprit d'hostilité préméditée; elle est généralement lâche, puisqu'elle est à la fois collective et anonyme, et qu'en réalité on ne peut se défendre contre elle. De nos jours pourtant, et malgré certains exemples frappants, on peut dire qu'elle a bien perdu de sa puissance et de sa force; mais au xviie et au xviiie siècle elle envahissait tous nos théâtres, et elle a laissé des souvenirs fameux de sa vigueur et de son intolérance. On connaît la célèbre cabale montée par Mme Deshoulières contre la *Phèdre* de Racine pour faire réussir la *Phèdre* de Pradon, et l'on sait si elle mit en émoi tout le Paris artiste et lettré. On sait aussi combien de cabales illustrèrent les représentations de certaines pièces de Dorat et de Voltaire, alors que l'on jouait au brelan ou aux dés, dans les cafés, la chute ou le succès d'une tragédie, et que le personnage misérable qu'on appelait le chevalier de la Morlière, soldé par tel ou tel, trônait dans le parterre de la Comédie-Française, au milieu de ses séides, et imposait ses lois au public. « Le beau temps du café Procope, si juste en face de la Comédie, a dit un écrivain, était aussi le beau temps des cabales. C'était là que toutes les fortes têtes venaient pérorer sur la pièce nouvelle, et parfois enrégimenter des troupes pour le combat. On s'y battait pour ou contre la comédie du jour; on y jouait parfois aux dés la chute ou la réussite d'une pièce, et ce fut, dit-on, à un brelan de six que Dorat dut le triomphe de quelques-unes de ses œuvres. C'était là aussi que trônait le chevalier de la Morlière, en attendant qu'il allât s'asseoir à son poste, au parterre de la Comédie. La Morlière fut longtemps la terreur de ce lieu, grâce aux forces dont il disposait. Suivant Favart, il avait à sa solde plus de cent cinquante subalternes qui manœuvraient avec un ensemble formidable, d'après ses moindres signes. Aussi était-il craint et recherché à la fois. La Morlière pratiquait ouvertement le plus cynique *chantage* : il vendait les triomphes ou les revers. »

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'Opéra, comme la Comédie-Française, fut aussi le théâtre de cabales violentes et répétées. Il n'est pour ainsi dire pas un seul des ouvrages de Rameau qui n'ait eu à compter avec les ennemis de cet homme illustre, et lorsqu'une troupe de chanteurs bouffes italiens vint se présenter pour la première fois à l'Opéra en 1752, son arrivée fut le signal d'une cabale et d'une contre-cabale également acharnées, qui se traduisaient non seulement au théâtre par des manifestations bruyantes, mais au dehors par une véritable pluie de brochures, de libelles et de pamphlets émanant les uns des bouffonistes ou tenants de la musique italienne, les autres des partisans de la musique française. C'est ce qu'on appela « la guerre des coins », parce que ces derniers se groupaient dans la salle, sous la loge du roi, tandis que leurs adversaires se réunissaient dans le coin opposé, sous la loge de la reine, les deux souverains étant eux-mêmes d'opinions opposées en cette matière. Chaque soir l'Opéra était témoin de scènes soit violentes, soit burlesques, qui donnaient lieu souvent à des arrestations ou à des expulsions. C'est ainsi qu'on raconte qu'à une représentation, l'officier de police ayant donné l'ordre à un garde de surveiller de près certains manifestants, l'un de ceux-ci s'adressant au soldat et lui disant d'un ton un peu rogue : *Monsieur est donc bouffoniste?* le pauvre soldat, interdit et ne sachant ce qu'on entendait par ce mot, se retira tout confus. Les cabaleurs étaient alors Jean-Jacques Rousseau, Grimm, le baron d'Holbach, Cazotte, l'abbé de Voisenon, Suard, Fréron... Le parti français finit par l'emporter et par obtenir le renvoi des chanteurs italiens. Vingt ans après mêmes faits se représentèrent au même théâtre, lors de la grande rivalité de Gluck et de Piccini; guerre de paroles, guerre de manifestations, guerre de pamphlets, rien n'y manqua, et la salle de l'Opéra devint encore une arène où s'escrimaient de leur mieux les partisans de l'un et de l'autre compositeur, où à chaque représentation se renouvelaient des scènes héroï-comiques. Témoin certain soir où l'on jouait l'*Alceste* de Gluck, et où un picciniste, entendant Mlle Levasseur chanter cette phrase superbe : *Il me déchire et m'arrache le cœur !* s'écria tout haut : *Ah ! mademoiselle, vous m'arrachez les oreilles !* à quoi un gluckiste répliqua aussitôt : *Quelle fortune, monsieur, si c'est pour vous en donner d'autres !*

On a vu des cabales sanglantes, lorsqu'elles étaient excitées par un sentiment national plus ou moins justifié. C'est ce qui arriva à Londres lorsqu'en 1749 Monnet, le directeur de l'Opéra-Comique, conduisit en cette ville une troupe française qui devait donner des représentations au théâtre d'Hay-Market. Toute une partie du public voulait absolument s'opposer à ces représentations, tandis qu'une autre protégeait au contraire Monnet et les siens. Monnet a raconté lui-même les graves incidents du premier soir : « ...J'avais dans mon parti, dit-il, les deux hommes de l'Angleterre les plus forts et les plus adroits, soit à la lutte, soit au pugilat, c.-à-d. aux combats à coups de poing. L'un était le fils d'un brasseur, et l'autre le fils d'un apothicaire, tous deux amateurs de la comédie française, et de plus fort amoureux de deux de mes actrices. Tous deux, animés du même intérêt et du même courage, s'unirent comme amis et compagnons d'armes pour la défense de mon spectacle. Dans cette résolution, il franchirent les bancs du parterre, et de rang en rang se mirent à frapper de tous côtés. Le brasseur se jetait au milieu des pelotons les plus serrés des ennemis, et renversait tout ce qui s'opposait à son passage, en criant : *A moi, mes amis! Qui m'aime me suive.* Un champion, plus hardi que les autres, voulut l'arrêter dans sa course; il quitta ses habits, et s'élança sur son homme ; plusieurs coups furent portés de part et d'autre, et le combat s'échauffait de plus en plus. Enfin, le brasseur, plus agile, terrassa son ennemi, en reprit un autre, le combattit avec le même courage, et partout fut victorieux. Mes deux braves, après avoir donné les plus grandes preuves de zèle et de valeur s'occupèrent ensuite à réunir les esprits et à maintenir le calme dans le spectacle. Les acteurs jouèrent tranquillement, et le silence fut si bien observé après ce tumulte qu'on n'osait presque ni cracher ni se moucher. Un jeune homme, caché dans un coin de la salle, s'avisa d'emboucher un gros sifflet de portier; il fut découvert et surpris par le général Wal***, qui, d'un vigoureux coup de poing sur sa bouche, lui fit entrer le sifflet jusqu'au milieu du gosier. Les deux pièces qui furent jouées ce jour-là finirent sans bruit, et les actrices furent reconduites chez elles par la garde. » Des scènes plus violentes encore se reproduisirent quelques années plus tard, lors de l'arrivée d'une troupe de danseurs français que Noverre conduisait au théâtre Drury-Lane. Pendant quatre soirées, il se passa là des choses inouïes. La première ayant été horriblement tumultueuse, à la seconde, les lords, toujours partisans des acteurs français, sautèrent dans le parterre, armés d'énormes gourdins, et le sang coula en abondance; à la troisième, ceux-ci n'étant plus là, le parterre prit sa revanche, fit un tumulte épouvantable, brisa tout dans la salle, fit pour plus de cent mille francs de dégâts, et eût infailliblement massacré nos danseurs, si ceux-ci n'avaient pas trouvé le moyen de se soustraire au danger; à la quatrième enfin, les lords étant revenus, la mêlée fut horrible, et une troupe de bouchers ayant forcé les portes du parterre pour aider ceux-ci dans leur besogne, il se passa des scènes indescriptibles. Il faut dire que le public parisien ne fut ni plus sage ni plus courtois lorsqu'en 1822 une troupe de comédiens anglais voulut venir donner des représentations à la Porte-Saint-Martin. Une cabale monstre fut organisée pour les empêcher de jouer, et, là aussi, il se produisit des incidents singulièrement dramatiques. Les malheureux ne purent même achever leur seconde représentation. Le premier jour, où l'on jouait *Othello*, le tumulte fut inénarrable, et l'habituelle courtoisie française fut tellement oubliée que les actrices même ne trouvèrent pas grâce devant un public qui ne leur épargna ni les humiliations ni les insultes. Les malheureux comédiens voulurent tenter une seconde épreuve, mais ce fut en vain, et le résultat fut pire encore. Cette fois, les spectateurs étaient décidés à tout. « Les interruptions et les quolibets, dit un chroniqueur, aboutirent bientôt à de véritables scènes de boxe. Des pommes, des gros sous, des œufs, des fragments de pipes, tombèrent sur la scène ; la soubrette anglaise reçut près de l'œil une pièce de cuivre et s'évanouit. Une double haie de gendarmes vint se ranger sur la scène. Alors on lance les banquettes contre eux ; un spectateur s'empare d'un tambour à l'orchestre et bat la charge ; le parterre se précipite à l'escalade du théâtre. Un commandement de : *Apprêtez armes ! Joue...* fit reculer les assaillants, bientôt ralliés et reconduits à l'assaut : la lutte s'engagea alors corps à corps au milieu du plus épouvantable tumulte et force finit par rester aux représentants de la loi... » Mais les comédiens durent renoncer à se produire de nouveau.

Les Anglais, du reste, étaient passés maîtres chez eux dans les exercices de ce genre. Nous l'avons vu déjà, et ils en avaient donné d'autres preuves lors de la grande querelle qui s'éleva, à Drury-Lane, entre deux de leurs artistes les plus admirables, Macklin et Garrick, qui donna lieu à des cabales formidables et à des désordres souvent sanglants. Chez nous, les rivalités entre acteurs ou entre actrices troublèrent souvent le spectacle dans nos théâtres, mais jamais de telle façon. Toutefois, on vit des cabales violentes se former à l'Opéra au sujet de Mlles Lemaure et Pélissier, à la Comédie-Française au sujet de Mlles Clairon et Dumesnil, de Mlle Sainval et de Mme Vestris, de Mlles Georges et Duchesnois. Quant aux cabales contre les œuvres, elles furent de tout temps fréquentes, en France comme à l'étranger. On sait que lorsque Rossini eut l'idée de remettre en musique le *Barbier de Séville* après Paisiello, le public romain, trouvant cette

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

idée outrecuidante, forma une cabale monstre pour faire tomber l'ouvrage et le siffla avec une violence inouïe à la première représentation, en dépit de la présence du compositeur au clavecin. Il en avait été de même pour Pergolèse, à Rome encore, quatre-vingts ans auparavant, à propos de son *Olympiade*, et les oranges avaient plu à cette occasion sur la tête de l'infortuné musicien, qui mourut, dit-on, des suites de cette soirée néfaste. A Paris on pourrait citer cent exemples de ce genre : cabale de commis en nouveautés à la représentation d'un vaudeville de Scribe intitulé *les Culicots;* cabale de confiseurs à l'apparition du *Fidèle Berger*, opéra-comique d'Adolphe Adam; cabale d'étudiants contre Edmond About à la représentation de *Gaetana;* cabale impuissante de cléricaux contre les *Effrontés* d'Emile Augier; cabale d'aimables farceurs contre le *Tannhäuser* de Richard Wagner. Et les fameuses cabales des classiques contre les romantiques, surtout contre Victor Hugo ! et le *Vautrin*, de Balzac; et les *Vacances de Pandolphe*, de George Sand; et *Henriette Maréchal*, des frères de Goncourt !... Nous n'en finirions pas si nous voulions tout citer, et nous croyons suffisants les exemples que nous avons donnés au cours de cet article. Arthur Pougin.

CABALETTE (Mus.). Expression dérivée de l'italien *cabaletta* ou *cabbaletta*, et qui désigne d'ordinaire le mouvement rapide qui termine fréquemment les airs d'opéra. La cabalette est surtout en faveur dans l'école italienne. Un très grand nombre des *allegros* qui terminent les grands airs d'opéra peuvent être assimilés à des cabalettes, surtout quand les dernières mesures se répètent, et répètent la cadence parfaite. La fin de l'air d'Aménaïde, en *mi majeur*, au 3e acte du *Tancrède* de Rossini, peut être considérée comme un exemple de cabalette.

CABALIROS. Montagne des Pyrénées franç. (2,333 m.), entre la gorge de Pierrefitte et la vallée de Labat-de-Bun.

Bibl. : E. Wallon, *Ascension au Cabaliros;* Toulouse, in-8.

CABALIE ou **CABALIS** (Géog. anc.). Pays de l'Asie-Mineure, situé entre la Phrygie et la Lycie, dont les villes principales, Œnoanda, Balbura et Bubon, formaient avec une ville voisine, Cibyra, une fédération connue sous le nom de Tetrapolis cibyratique, qui dura jusqu'au IVe siècle après J.-C. et fut détruite sous Muréna.

CABALLERO (D. Juan), guerrier espagnol, né dans le royaume de Naples en 1712, mort à Valence le 28 nov. 1791. Il fit la guerre sous don Carlos, en Italie, et l'accompagna dans le royaume de Naples en 1739. En 1774, sous les ordres de D. Juan Sherlock, il défendit la place de Melilla contre les armées marocaines. Il prit part au siège de Gibraltar en 1779 et fut ensuite chargé d'organiser les places fortes du royaume de Naples. E. Cat.

CABALLERO (D. Geronimo), général et ministre espagnol, mort en 1807, frère du précédent. Il accompagna ce dernier dans la campagne sous D. Carlos, roi de Naples et sauva, dit-on, ce prince à la bataille de Velletri (10 août 1744). Il vint à sa suite en Espagne, en 1758, et dut à la reconnaissance du roi plus qu'à son mérite une haute situation. En 1787, il devint ministre de la guerre; en 1789, lieutenant général; en 1790, ayant été obligé de quitter le ministère, il garda la présidence du conseil suprême de la guerre et, en 1792, Godoï le nomma conseiller d'Etat. E. Cat.

CABALLERO (D. José-Antonio, marquis de), homme d'Etat espagnol, né à Saragosse vers 1760, mort à Salamanque en 1821. Après avoir occupé divers postes dans l'administration provinciale, il fut nommé fiscal du conseil de la guerre en 1794. Le 24 août 1798 il succéda à Jovellanos dans le ministère de grâce et de justice; la part importante qu'il prit à la révolution d'Aranjuez, en 1808, le fit destituer; mais comme il se rallia de suite aux vues de Napoléon, il demeura conseiller d'Etat, membre de la Junte, chargé de présider le conseil des finances. Il fut ensuite conseiller du roi Joseph, le suivit en France en 1814, et vécut à Bordeaux jusqu'à ce que les événements de 1820 lui permirent de rentrer en Espagne. E. Cat.

CABALLERO (Fernan), pseudonyme d'une célèbre romancière espagnole, née à Morges (Suisse) le 25 déc. 1796, morte à Séville le 7 avr. 1877. Son vrai nom était *Cecilia* Bœhl de Faber, et elle eut pour père J.-N. *Bœhl de Faber* (V. ce nom), négociant allemand établi à Cadix et devenu membre de l'Académie espagnole en raison de ses importants travaux littéraires. A l'âge de neuf ans, elle alla avec ses parents à Hambourg, où elle passa huit années et acquit une instruction très brillante. Revenue à Cadix, elle épousa en 1816 un jeune capitaine d'infanterie, D. Antonio Planells de Bardaxi. Depuis lors, sa longue existence ne fut pour ainsi dire qu'un drame continuel. Son mari, qui n'avait sollicité sa main que par suite d'une gageure, et qu'elle dut suivre à Porto-Rico, aux Antilles, la rendit malheureuse par ses brutalités; mais il périt dans un combat dès l'année suivante, et la jeune veuve retourna auprès de ses parents. D'une beauté remarquable, d'une rare distinction et d'un esprit séduisant, elle fut de nouveau recherchée en mariage. Après bien des hésitations, elle consentit à s'unir (1822) à un jeune officier de la garde royale, très riche et appartenant à la haute aristocratie, à D. Francisco Ruiz del Arco, marquis de Arco-Hermoso, avec lequel elle alla habiter Séville, où leur palais devint le centre intellectuel d'une société d'élite. Ayant perdu son mari en 1835, elle fut précipitée du sommet de l'opulence dans une situation modeste, et alla rejoindre ses parents à Puerto-Santa-Maria. Cédant aux vœux de sa vieille mère, elle se décida encore à affronter pour la troisième fois les chances du mariage, en épousant (1837) D. Antonio Arrom de Ayala, plus jeune qu'elle, peu fortuné, mais d'un caractère élevé. Celui-ci, après avoir perdu son avoir et celui de sa femme dans de malheureuses entreprises, obtint une place de consul en Australie, et y fonda une maison de commerce. A force d'énergie, il y gagna une fortune; mais ayant confié la plus grande partie de ses capitaux à un négociant qui abusa de sa confiance, il se donna la mort dans un des parcs de Londres (1854).

C'est pendant la longue absence de son dernier mari que Doña Cecilia, comme on l'appelait, retirée à la campagne auprès de Huelva, se laissa aller à sa passion pour la littérature, passion qui couvait en elle depuis longtemps. Elle avait déjà écrit en allemand, à l'époque la plus heureuse de sa vie, une scène de mœurs populaires de l'Andalousie, sous le titre de *Sola*, qui fut publiée par son père à Hambourg, en 1831, sans nom d'auteur. Maintenant elle débuta du coup par un véritable roman, qui est resté son chef-d'œuvre, et qu'elle avait composé en français avant de le rédiger en espagnol. Elle prit pour héroïne la fille d'un pêcheur, surnommée *la Gaviota* (la Mouette), créature fantasque et perverse, qui devient ensuite une cantatrice célèbre, et finit misérablement son existence comme épouse d'un barbier de village. L'apparition de cette charmante œuvre littéraire dans le journal *El Heraldo*, de Madrid (1849), sous le pseudonyme mystérieux de Fernan Caballero (nom d'un petit village de la Manche), excita dans toute l'Espagne un enthousiasme indicible et les critiques en ont proclamé l'auteur un Walter Scott espagnol. Elle publia ensuite en peu d'années tous ses romans les plus importants : *la Familia Alvareda*, *Lagrimas*, *Clemencia*, *Elia ó la España treinta años ha*, et plusieurs nouvelles qui la rendirent célèbre et extrêmement populaire. Après la mort de son dernier mari, elle ne quitta plus la plume, cherchant de l'atténuation à sa douleur dans un travail continu. Nous devons à cette circonstance une longue série de petites études de mœurs, tirés, comme ses romans, presque exclusivement de la vie du peuple andalou, qui fut l'objet de toutes ses affections et qu'elle sut peindre avec sincérité et un charme atta-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chant. On ignora pendant longtemps sa personnalité, et le mystère dont elle s'entourait fut toujours respecté de ses compatriotes qui se plaisaient à l'appeler « notre Fernan ».

En réalité elle fut la créatrice du roman de mœurs en Espagne, et à ce titre elle gardera une place importante dans l'histoire de la littérature. On la présenta à tort, à cause de sa foi ardente et de son dévouement aux principes monarchiques, comme ayant servi au gouvernement d'instrument stipendié pour la propagation de l'obscurantisme et des idées rétrogrades. Son âge et son caractère se prêtaient mal au rôle d'un apôtre officiel ; elle vécut dans une retraite profonde, loin du bruit des agitations politiques, et, quoique pauvre, la seule faveur qu'elle ait accepté de la reine Isabelle fut un petit appartement à l'Alcazar de Séville, qu'elle occupa de 1857 jusqu'à la révolution de 1868. Fernan Caballero est un écrivain éminemment réaliste. Elle déclare elle-même avoir toujours emprunté les sujets de ces récits à des événements réels et n'avoir fait que *poetizar la realidad sin alterarla*. Elle a peint le peuple de l'Andalousie tel qu'il était alors dans ses coutumes, dans sa façon de penser, dans ses préjugés mêmes, de sorte que ses œuvres constituent des documents pour l'histoire des mœurs de l'Espagne qui s'en va. Si l'on y ajoute ce qui est propre à l'auteur : un grand talent descriptif, la fraîcheur des sentiments, la vivacité du dialogue, l'étude pénétrante des caractères, la simplicité de la trame, jointe à l'intensité des situations dramatiques, le désir d'émouvoir plutôt que de frapper l'esprit, enfin une langue harmonieuse et colorée, on s'expliquera les succès que ses productions littéraires ont obtenus dans le monde entier, même en dehors des sphères qui se trouvaient avec l'auteur en communion d'idées politiques et religieuses. Ce qui augmente encore leur intérêt, ce sont des citations continuelles des proverbes, dictons et poésies populaires, dont elle publia même des recueils entiers.

Ses ouvrages ont eu de nombreuses éditions ; la plus intéressante est celle de Madrid, Mellado, 1855-1867, 18 vol., dont chacun est précédé d'une introduction due à la plume d'un des plus éminents écrivains de l'Espagne. Nous signalerons encore celle de Brockhaus (Leipzig, 1860-1882, 11 vol. in-8). La plupart ont été traduits en toutes les langues de l'Europe. Parmi les traductions françaises, nous signalerons : *Nouvelles andalouses*, trad. par Germond de Lavigne (Paris, 1859) ; *la Gaviota*, trad. tronquée (Bruxelles, 1860), et complète (Paris, 1882, 2 vol. in-12) ; *la Famille Alvareda* (Paris, 1860 et 1862) ; *Lagrimas* (Paris, 1861 et 1863) ; *Clemencia* (Paris, 1873) ; *Un jeune Libéral et un Légitimiste* (Paris, 1863) ; un *Été à Bornos* (Paris, 1865) ; *Deux Nouvelles posthumes* (Paris, 1882). Son portrait, à l'âge de soixante ans, peint par le célèbre F. Madrazo, se trouve au palais San-Telmo, à Séville. G. Pawlowski.

Bibl. : Ant. de Latour, *la Baie de Cadix*; Paris, 1858, *Etudes littéraires sur l'Espagne contemporaine* (1864), et *Espagne, traditions, mœurs et littérature* (1869). — Ch. de Mazade, *F. Caballero et ses récits*, dans *Revue des Deux-Mondes*, nov. 1858. — F. Wolff, Étude, dans *Jahrbuch für roman. u. engl. Literatur*, 1859, t. Ier. — G. Hubbard, *Hist. de la litt. contemp. en Espagne*, 1876. — F. de Gabriel y Ruiz de Apodaca, Notice en tête de l'ouvrage posthume de F. Caballero : *Ultimas Producciones*; Séville, 1878. — Comte de Bonneau-Avenant, *Notice sur la vie et les œuvres de F. C.*, en tête des *Deux Nouvelles posthumes*; Paris, 1882. — Marquis de Figueroa, *F. Caballero y la novela en su tiempo*, dans *España del siglo XIX*, t. II (1887), in-4.

CABALLERO (D. Fermin-Agosto), publiciste, littérateur et homme d'Etat espagnol, né à Barajas de Melo (prov. de Cuença) le 7 juill. 1800, mort à Madrid le 17 juin 1876. Reçu avocat en 1823, il dut, à cause de ses idées libérales, se tenir à l'écart jusqu'à la fin du règne de Ferdinand VII. Disciple en politique et en économie sociale de Gaspar-M. de Jovellanos, il fonda en 1833 le journal *Boletin de comercio*, bientôt supprimé et qui revit l'année suivante sous le titre de *Eco del comercio*. Député dès 1834, il fit une vive opposition au ministère modéré de Martinez de la Rosa, en faveur du rétablissement de la constitution de 1812. Il appuya ensuite énergiquement le premier cabinet Mendizábal dans la voie des réformes. Depuis il fut à deux reprises ministre de l'intérieur, sans jouer un rôle politique bien marquant. Il rendit plus de services à son pays comme publiciste et statisticien. A part ses écrits d'un intérêt passager, on lui doit un curieux opuscule : *Pericia geográfica de Cervántes* (Madrid, 1840) ; un *Diccionario geográfico administrativo de la monarquia española* (1844), et surtout un mémoire sur le progrès de la population rurale ; *Memoria sobre el fomento de la poblacion rural* (1863) ; ouvrage remarquable, « écrit, selon l'opinion d'un critique français, dans un style élégant et pratique qui rappelle Buffon pour la majesté, Tacite pour la précision, Bernardin de Saint-Pierre pour la poésie ». Il fut membre de l'Académie d'histoire depuis 1860 et président de la Société de géographie en 1875. Son dernier ouvrage : *Conquenses ilustres* (1868-75, 4 vol. in-8) donne les biographies des personnages célèbres natifs de Cuença : Lor. Hervás, Melchor Cano, A. Diaz de Montalvo, Alonso et Juan de Valdès. G. Pawlowski.

CABALLERO (Bernardino), général et président de la République du Paraguay, né à Ibicuy le 20 mai 1831. Simple soldat au moment où la guerre éclata entre le Brésil et le Paraguay (1864), il devint colonel en 1867 et commanda la cavalerie du dictateur Lopez dans les lignes d'Humaita. Attirée dans un piège par le maréchal de Caxias, qui disposait de forces supérieures, cette cavalerie fut presque entièrement détruite, les 3 et 21 oct. 1867, à Paré-Cué et à Tataiybá. Quelques jours après, Caballero prenait sa revanche à l'attaque de Tuyuty en faisant prisonniers le commandant Cunha Mattos et tout un bataillon d'artillerie brésilien. En 1868 il commandait les troupes paraguayennes retranchées à Timbó ; il livra de nombreux combats, notamment celui d'Acayuasá (18 juil. 1868) où il prit le colonel Martinez de Hoz et défit une division argentine. Lopez le choisit toujours pour l'opposer à Caxias et au comte d'Eu. Il luttait constamment contre des troupes fort supérieures en nombre ; aussi était-il constamment battu ; mais les vainqueurs payaient chèrement leurs succès. On peut citer parmi ses plus beaux faits d'armes l'acharnement avec lequel il disputa aux Brésiliens le pont d'Itoróró (8 déc. 1868), et l'héroïque combat qu'il soutint le 11 déc. à Avahy, en rase campagne, avec 5,000 hommes contre 16,000 Brésiliens. Il y perdit presque tous ses soldats et, rejoignant Lopez, prit part encore à la grande bataille de Lomas Valentinas commencée le 21 déc. et terminée le 27. Battu en 1869 à Campo-Grande par le comte d'Eu, Caballero, alors général de division, suivit Lopez dans sa retraite vers l'Apa, sans l'abandonner alors que tout était perdu. Il ne déposa les armes qu'après la mort du dictateur et il fut envoyé à Rio de Janeiro, où il passa en liberté quelques mois. De retour au Paraguay en 1871, il exerça les fonctions de ministre de la guerre, accomplit une mission diplomatique en Europe, et fut élu président de la République (1880-1885). Le général Caballero, seul officier supérieur qui n'ait point participé aux crimes et aux atrocités de Lopez, jouit au Paraguay et même au Brésil d'une grande popularité. Rio-Branco.

CABALLIN (Bot.). On désigne sous ce nom une sorte d'*Aloès*, de qualité inférieure, fabriquée avec les résidus de la préparation de plusieurs autres Aloès et qui n'est employée que dans la médecine vétérinaire (V. Aloès).

CABAN. Capote à capuchon faite de grosse étoffe rendue imperméable et que mettent les matelots quand ils sont de quart par le mauvais temps. Ce vêtement ne dépasse pas le genoux et laisse au matelot toute latitude de monter au mât sans le quitter. Pour le rendre imperméable, on peut l'enduire d'un apprêt composé de goudron, de suif et d'huile de térébenthine. Le caban est d'origine barbares-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

que; les marins de la Manche le nomment *noroist*, parce qu'il leur sert surtout contre les vents pluvieux du nord-ouest; on l'appelle aussi quelquefois *caban-tourmente*. Par extension, on a donné ce nom à d'amples vêtements d'hiver, manteaux ou pardessus, qui ont un capuchon. L. K.

CABANAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet; 161 hab.

CABANAC ou **LA MOTHE-CABANAC.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours; 337 hab.

CABANAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 405 hab.

CABANAC-ET-VILLAGRAINS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de La Brède; 941 hab.

CABANAS. Port de la côte N.-O. de l'île de Cuba, à 35 kil. à l'O. de la Havane; exportation de tabac.

CABAÑAS (Trinidad), général et président de la République du Honduras. Il a joué un rôle particulièrement remarquable par les efforts qu'il fit pour rétablir la fédération des cinq républiques de l'Amérique centrale, dissoute le 21 mars 1847 par le Guatemala. Il provoqua dans ce but la réunion à Tegucigalpa (juin 1853) d'une convention nationale centre-américaine, à la suite de laquelle il déclara la guerre à Correra, dictateur du Guatemala, réfractaire à l'Union. Celui-ci repoussa l'invasion des Honduriens et fit échouer le plan fédératif de Cabañas (1854) qui n'a pu être réalisé depuis.

CABANASSE (La). Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Montlouis; 253 hab.

CABANE. I. ARCHITECTURE. — Habitation rustique, composée le plus souvent de bois, de chaume ou d'argile et destinée à loger les hommes et les animaux ou à abriter, dans les champs, le matériel d'exploitation. La cabane, sans avoir été le premier type de l'habitation (V. CAVERNE, CHAUMIÈRE, HUTTE), a été cependant le plus souvent étudiée par les auteurs d'ouvrages sur l'architecture; car c'est de la cabane de bois, élevée par les plus anciens peuples, que l'on peut faire dériver les principaux éléments de construction et de décoration des édifices. Les cabanes primitives étaient rondes, carrées ou oblongues en plan et, enfoncées ou non en partie dans le sol, elles offraient souvent une certaine diversité par la disposition ou l'agencement de la charpente des toits qui les recouvraient. Les scènes de la vie privée, figurées en peinture sur les monuments de l'Egypte pharaonique, les tombeaux antiques de la Lycie, taillés dans le roc à l'imitation de constructions en bois ou ceux de l'île de Chypre et du Latium, surtout à cause des nombreux objets en terre cuite qu'ils renfermaient, nous ont conservé les représentations les plus variées de ces premières habitations. La cabane est encore en usage, non seulement chez les peuples civilisés pour les habitations de peu d'importance dans les campagnes; mais encore elle constitue l'élément principal des villages des peuplades restées à demi sauvages dans toutes les parties du monde (V. CASE).

Charles LUCAS.

II. CHASSE. — On appelle ainsi les petits abris couverts, faits en branchages ou en planches, qui servent à abriter le chasseur pour la chasse à l'affût. Elle doit être circulaire, large de deux mètres, très basse, couverte de roseaux ou de branchages verts, et percée latéralement d'un nombre de meurtrières suffisant pour permettre le tir de tous côtés. On doit l'installer avant la saison de la chasse, de façon à ce que les oiseaux de passage, en arrivant, l'aperçoivent tout d'abord et pensent qu'elle fait partie du paysage. S'ils la voyaient s'élever du jour au lendemain, ils ne s'en approcheraient pas. On l'aménage comme on veut, selon qu'on est plus ou moins enclin au sybaritisme. Ces cabanes servent principalement pour la chasse au gibier d'eau (V. HUTTE, GABION, CANARD).

L.-F. P.

BIBL. : ARCHITECTURE. — *Dict. de l'Acad. des Beaux-Arts*; Paris, 1868, t. II, pl. 29, in-8.

CABANEL (Rudolph), architecte anglais, né à Aix-la-Chapelle en 1762, mort à Londres le 4 févr. 1839. Venu en Angleterre dans sa jeunesse, Rudolph Cabanel s'y fit surtout connaître par la construction ou l'aménagement de plusieurs salles de spectacle et on lui devait, entre autres, les dispositions de la scène du vieux théâtre de Drury-Lane, le cirque royal, plus tard appelé the Surrey-Theater (1805) et depuis brûlé, et the Cobourg-Theater (1818).

Ch. LUCAS.

BIBL. : SAM REDGRAVE, *A Dict. of Artists of the english school*: Londres, 1874, in-8.

CABANEL (Alexandre), peintre français, né à Montpellier le 23 sept. 1823, mort à Paris le 23 janv. 1889. Venu à Paris avec une pension de sa ville natale, il entra dans l'atelier de Picot (1839), exposa, en 1844, une *Agonie du Christ au jardin des Oliviers*, qui commença sa réputation, obtint, en 1845, le second grand prix de Rome avec un *Jésus dans le prétoire*; une vacance dans l'Ecole de la villa Médicis lui valut la pension et les avantages du prix de Rome. Il resta toujours fidèle à la tradition de son maître Picot par laquelle il se rattache à l'école classique des successeurs de David. Bon dessinateur, coloriste ennemi des tons violents, composant ses tableaux avec une savante méthode, conformément aux règles académiques, Cabanel a eu un talent bien équilibré qui en fit de bonne heure un véritable chef d'école. Aussi a-t-il été vivement contesté par beaucoup de critiques, et spécialement en butte aux attaques des novateurs. Le parti-pris de noblesse dans la mise en scène et dans l'exécution, le choix exclusif de formes distinguées et conventionnelles, excluant à la fois la couleur locale et les réalités brutales, l'harmonie de son coloris souvent délicat, presque toujours éteint, ont conservé à Cabanel les sympathies de ceux qui préfèrent à toute autre la grande peinture, vouée aux sujets historiques ou religieux. Parmi ses œuvres très nombreuses, nous signalerons : *la Mort de Moïse* (1852); *la Glorification de saint Louis* (1855); *Aglaé* (1857); il fut chargé de peindre pour l'Hôtel de Ville douze médaillons représentant les *Douze Mois* (brûlés en 1871); il exposa, en 1859, la *Veuve du Maître de chapelle*, d'un sentimentalisme assez moderne, et une *Nymphe enlevée par un Faune*; en 1861, *Poète florentin*; en 1863, la *Naissance de Vénus*, qui passe pour son chef-d'œuvre. En 1852, il avait eu une médaille de 2e classe; en 1855, une de 1re classe; en 1865, il obtint la médaille d'honneur. Il avait été élu membre de l'Académie des beaux-arts, le 26 sept. 1863, en remplacement d'Horace Vernet, dont il fut aussi le successeur comme professeur à l'Ecole des beaux-arts. Cabanel était arrivé à l'apogée de sa réputation et de son influence. Peintre de portraits, il avait la vogue; des ministres, puis l'empereur (1864), lui firent faire leur portrait; les femmes les plus élégantes le lui demandèrent; bientôt il fut tout à fait à la mode. Ses portraits de femme, très admirés, sont délicats et fins, et donnent plus d'idée de l'élégance aristocratique du modèle que de la vigueur du peintre. Nous citerons ceux de Mme de Clermont-Tonnerre (1863), de Mme de Ganay (1865). A l'Exposition universelle de 1867, Cabanel envoya un colossal *Paradis perdu*, commandé par le roi de Bavière; en 1870, *Mort de Francesca de Rimini et de Paolo Malatesta*; puis *Giacomina* (1872); *Extase de saint Jean-Baptiste* (1874); *Lucrèce et Sextus Tarquin* (1877); *Phèdre* (1880); *Une patricienne de Venise* (1884); portraits de l'*abbé Lepailleur* et de *Mme Marie Jugand* (1886); *Cléopâtre* (1887), etc. Il avait exécuté un vaste plafond ovale pour les Tuileries, le *Triomphe de Flore* (1873), et pour le Panthéon, trois grandes peintures murales relatives à l'histoire de *saint Louis*.

Cabanel a tenu une aussi large place dans la peinture française comme professeur que comme artiste. Très aimé de ses élèves qui se pressaient autour de lui plus nom-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

breux que dans nul autre atelier, il leur a assuré les plus constants succès dans les concours et les expositions. Il suffit de citer parmi eux les noms de Henri Regnault et de Bastien Lepage pour montrer combien ce maître, dont tous appréciaient la courtoisie, était peu exclusif et peu oppresseur; nullement doctrinaire, il fut un professeur hors ligne. Le grand nombre de ses élèves et de ses disciples lui assurait une influence considérable.

CABANEL DE SERMET (Pierre-Sophie-Alexandre), ingénieur français, né à Paris le 14 nov. 1801, mort à Paris le 13 mai 1875. Elève de l'Ecole polytechnique en 1819, ingénieur des ponts et chaussées en 1825, inspecteur de 1852 à 1871 ; il s'est surtout distingué au chemin de fer de Strasbourg, dont il a construit la section de Paris à Meaux. Cabanel de Sermet a été chargé de la surveillance des travaux de l'Exposition universelle de 1867. Il ne paraît pas qu'il ait laissé aucun ouvrage ou mémoire imprimé. M.-C. L.

CABANÈS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Sauveterre ; 920 hab.

CABANES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles-sur-Rhône, cant. d'Orgon ; 1,542 hab.

CABANÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Saint-Paul-Cap-de-Joux ; 312 hab.

CABÀNES. Ville d'Espagne, prov. de Castellon de la Plana, située sur un plateau et ayant de belles rues et des maisons bien construites ; malgré la sécheresse de la région elle produit des oliviers et des vignes. Pop., 3,058 hab. E. CAT.

CABANES (Trêve des). Trêve conclue le 11 janv. 1537, aux Cabanes de Fitou (aujourd'hui commune de Fitou-Aude), entre François Ier et Charles-Quint. Les hostilités devaient être suspendues sur tous leurs Etats jusqu'au 11 juin suivant.

BIBL. : DUMONT, *Corps universel diplomatique*, t. IV, part. II, p. 159.

CABANES (Gui de), troubadour du XIIIe siècle originaire, à ce qu'il semble, de Cabanes, cant. d'Orgon (Bouches-du-Rhône). On a de lui cinq tensons, échangées pour la plupart avec son compatriote Bertrand de Lamanon.

CABANES (Antoine-Joseph-Géraud), homme politique français, né à Aurillac le 13 juil. 1831. Avocat inscrit au barreau de sa ville natale, où il a rempli les fonctions de maire. Conseiller général du cant. de Laroquebrou, il sollicita vainement le mandat de député aux élections législatives du 21 avr. 1881. Il a été élu sénateur au renouvellement triennal du 25 janv. 1885, par 260 voix sur 580 votants. Membre de la gauche républicaine, il n'a jamais, au Luxembourg, attiré l'attention publique sur son compte. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1882. Louis LUCIPIA.

CABANGO. Ville de l'Afrique centrale, centre du pays de Moloua ou Balounda, dans le bassin du Congo, sur le Tchibombo, affl. du Kassabi, par 9°31 lat. S. et 18°11 long. E.

CABANIAL (Le). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Caraman ; 457 hab.

CABANILLES, écrivain espagnol contemporain (V. CAVANILLES).

CABANIS (Jean-Baptiste), dit DE SALAGNAC, agronome et jurisconsulte français, né à Issoudun en 1723, mort en 1786. Il étudia le droit à Toulouse, puis se mit en relation avec Turgot, alors intendant de Limoges, s'occupa avec lui de l'introduction des mérinos et publia : *Essai sur la greffe* (Paris, 1764, 1781, 1803), couronné par l'Acad. de Bordeaux. Dr L. HN.

CABANIS (Pierre-Jean-Georges), médecin et philosophe français, né à Cosnac près Brive (Corrèze) le 5 juin 1757, mort à Meulan le 5 mai 1808. Son grand-père était jurisconsulte et exerça longtemps les fonctions de juge dans un baillage de la province. Son père était avocat, et s'occupait d'agriculture et d'économie rurale (V. ci-dessus). A dix ans Cabanis, fut envoyé au collège de Brives où il passa quatre années : il y manifesta des talents précoces et surtout un goût prononcé pour la poésie, mais il s'aliéna l'esprit de ses maîtres par « une certaine roideur de caractère », comme il l'avoue, et ils le rendirent à sa famille. Son père, arrivant difficilement lui-même à vaincre cet esprit d'indépendance et de révolte, prit le parti du l'abandonner entièrement à lui-même, le mena à Paris et l'y laissa se tirer d'affaire comme il pourrait. Aussitôt le jeune homme reprit ses études avec ardeur, allant avec une égale ferveur des lettres aux sciences et des sciences aux lettres. Deux ans de ce régime l'avaient déjà transformé quand son père le rappela ; le jeune homme, au lieu de revenir à la maison paternelle, obtint d'accompagner à Varsovie, en qualité de secrétaire, un grand seigneur polonais : il trouvait à ce voyage deux avantages, satisfaire ses goûts de voyage et d'aventure et surtout achever son éducation en visitant des pays nouveaux et en apprenant la langue allemande. De 1773 à 1775, il voyagea donc en Allemagne et en Pologne; à son retour, il avait dix-huit ans et il fallait songer à choisir un emploi, chose aisée, grâce à la protection de Turgot, l'ami de son père ; mais Turgot quitta le ministère avant d'avoir pu réaliser ses promesses et cet incident décida peut-être de l'avenir littéraire et scientifique de Cabanis. Ayant obtenu de rester encore quelques années à Paris, il tenta de se faire connaître en traduisant des fragments de l'*Iliade* qu'il présenta à l'Académie française, mais qui n'obtinrent pas le prix espéré. Ses poésies ne lui valurent jamais que des applaudissements de salon et la faveur d'une entrevue avec Voltaire qui voulut bien entendre des morceaux de son *Iliade* et l'encourager. Poète, traducteur, lauréat en perspective, ce n'était pas une position ; Cabanis le sentait et s'en affligeait ; il se découragea, tomba dans une profonde mélancolie qui altéra sa santé : ce fut son salut, car il consulta le médecin Dubreuil qui devina, en fin psychologue, que la cause du mal étant surtout dans une imagination vagabonde, il fallait la fixer en prescrivant au jeune homme des études positives et de longue haleine. Il lui conseilla la médecine et devint son maître. Cabanis, cette fois, avait trouvé sa voie ; il voua à Dubreuil une profonde reconnaissance, dont on trouve l'expression dans le *Serment d'un médecin*, élégante imitation en vers du *Serment* d'Hippocrate, lu en 1783, le jour de sa réception. Mentionnons encore un recueil de nouvelles et de poésies traduites de l'allemand pour distraire Mme Helvétius, à laquelle il est dédié, des sombres préoccupations laissées dans son âme par les scènes de la Révolution, et nous en aurons fini avec les travaux purement littéraires de Cabanis.

Ses travaux de pure médecine pratique ne sont pas nombreux ; peut-être n'en peut-on citer qu'un seul, ses *Observations sur les affections catarrhales*, publiées l'année qui précéda sa mort, monographie qui eut quelque autorité pour les praticiens du commencement du siècle, mais qui n'est que rarement consultée aujourd'hui. Les ouvrages essentiels de Cabanis doivent donc être rangés en trois catégories : les uns roulent sur l'histoire de la médecine ; d'autres sur l'organisation de l'enseignement médical et des hôpitaux ; d'autres enfin, et ce sont les plus importants, sur la philosophie de la médecine et particulièrement sur les rapports du physique et du moral, de la physiologie avec la psychologie. Il faut faire une place à part pour le *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor-Riquetti de Mirabeau*, relation émue et détaillée des rapports de Cabanis avec Mirabeau, publiée en avril 1791, quelques jours après la mort du grand orateur. L'amitié du médecin et du tribun avait eu pour occasion première un rapprochement fortuit : le 15 juil. 1789, lendemain de la prise de la Bastille,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cabanis, qui s'était rendu à Versailles pour s'informer des projets du roi et de l'Assemblée nationale, faisait avec animation le récit de cet événement, quand Mirabeau, s'approchant, demanda son nom à Volney et à Garat et échangea avec lui quelques paroles. Cabanis subit l'ascendant du grand tribun et lui voua une amitié passionnée ; lorsque Mirabeau ressentit vers le printemps de 1790 les premières atteintes du mal qui devait l'enlever l'année suivante, il ne voulut pas d'autre médecin que Cabanis, qui consentit à assumer une lourde tâche rendue plus pénible encore par l'indocilité du malade et l'impressionnabilité de l'opinion publique. Après le funeste dénouement, Cabanis crut devoir justifier le traitement prescrit, se défendre lui-même et défendre la mémoire de son ami déjà violemment attaquée. Ce récit à la fois simple et dramatique, est certainement, par les documents qu'il renferme et par l'éloquence tour à tour émue et indignée du raconteur, un de ses meilleurs ouvrages. Un autre travail eut aussi pour occasion les relations de Cabanis avec Mirabeau : ce sont les quatre discours sur l'*Education publique* retrouvés dans ses papiers à la mort de ce dernier. Le premier a pour objet l'*Organisation du corps enseignant*, le deuxième, les *Fêtes publiques civiles et militaires*, le troisième, l'*Etablissement d'un Lycée national*, et le quatrième, l'*Education de l'héritier présomptif de la couronne*. L'idée fondamentale de ce travail est que l'éducation doit être libre, et tout l'effort de l'auteur consiste à concilier cet enseignement libre, abandonné à l'initiative privée, avec les exigences et le maintien des nouvelles institutions. Il ne faut pas oublier que cette liberté est réclamée contre le monopole des congrégations enseignantes : quelques grandes vues et parfois une vraie éloquence rachètent ce que cet écrit peut avoir de chimérique et témoigner d'inexpérience et d'exagération en matière d'enseignement. Disons aussi que Cabanis joua un rôle très important et très utile dans la réorganisation des Ecoles de médecine.

Cabanis fut nommé en 1795, lors de l'organisation des Ecoles centrales, professeur d'hygiène aux Ecoles de Paris; l'année suivante, il passa à la chaire de clinique interne, dite de *perfectionnement*, instituée à l'hospice de l'Ecole, et il fit de ce cours une sorte d'enseignement philosophique de méthodologie médicale ; en 1799, il échangea cette chaire contre celle de *Médecine légale et d'histoire de la médecine*. Cet enseignement était fait pour son talent et il y eût apporté, sinon une profonde érudition, du moins un juste sentiment des révolutions et de l'évolution de la médecine, et un don naturel de lumineuse exposition : la faiblesse de sa santé fut cause que ce nouveau titre ne fut jamais que nominal, mais on refusa sa démission et Cabanis consacra ses appointements à l'Ecole et à l'enseignement, 1,000 fr. à la bibliothèque, 1,000 pour l'encouragement des travaux anatomiques et 1,000 pour la réception gratuite d'un élève. A son enseignement se rattachent les travaux suivants : *Du degré de certitude en médecine*, publié en 1797, et *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine*, publié en 1804. Comme l'a très bien dit M. Peisse, poser le problème du degré de certitude de la médecine, c'était « remuer toute la philosophie et toute l'histoire de la science et de l'art », c'était entreprendre la *critique* de la médecine, comme Kant venait de faire la critique de la philosophie et préluder au traité célèbre de Cl. Bernard, l'introduction à l'étude de la médecine. Cabanis réfute à merveille le scepticisme médical et les nombreuses objections (ignorance des *causes* et de la *nature* des maladies, difficulté d'avoir des notions exactes des maladies et de l'effet des remèdes, ignorance de la nature des remèdes et de leur mode d'action ; erreurs fréquentes dans le traitement et maladies incurables ; vanité des théories et contradiction des systèmes), élevées de tout temps contre la certitude des doctrines et l'infaillibilité des remèdes ; mais il ne dépasse guère ces limites et fait une œuvre apologétique plutôt qu'un véritable traité scientifique. L'ouvrage sur les révolutions et la réforme de la médecine reprend en leur donnant un plus haut degré de précision et de profondeur (V. chap. III), les idées essentielles de cet opuscule. L'érudition de Cabanis n'était pas assez étendue pour traiter à fond ce second sujet : il ne connaît bien et d'après les sources que la médecine grecque et principalement Hippocrate. Il n'a pas d'autre prétention que de donner une simple *introduction* à un si vaste sujet. La partie historique manque de profondeur et d'érudition (médecine des poètes et des prêtres, spéculations médicales des premiers philosophes ; Hippocrate ; médecine des Romains et des Arabes ; renaissance et temps modernes). Il faut remarquer toutefois que Cabanis connaissait à fond Hippocrate auquel, outre les pages de cet ouvrage, il a consacré deux discours publiés dans ses œuvres posthumes. La partie théorique est supérieure à la partie historique, parce que, chez Cabanis, le philosophe est de beaucoup supérieur à l'érudit : on remarquera les discussions sur la certitude en médecine ; sur l'usage et l'abus des sciences accessoires (physique, chimie, géométrie, mécanique) ; sur l'emploi des hypothèses dans la science de guérir ; enfin et surtout l'exposition de la méthode de Condillac appliquée à la médecine ; c'est ainsi que Cabanis préconise constamment l'*analyse* et la voit partout, puisqu'il distingue l'*analyse de description*, l'*analyse de décomposition et de recomposition*, l'*analyse historique*, l'*analyse de déduction*. De fines observations sur l'influence des âges font songer au traité des *Rapports* auquel Cabanis renvoie le lecteur dans une note.

Il est très difficile de donner brièvement une idée de cet ouvrage : on n'analyse pas ces analyses fines, délicées et quelquefois subtiles. En 1795, l'Institut venait d'être créé par la Convention, et Cabanis y prenait place dans la *classe des sciences morales et politiques*, section de l'*analyse des sensations et des idées*. Ses six premiers mémoires furent lus cette année même et l'année suivante devant l'Institut, et imprimés (1798-99) dans le *Recueil des travaux de la classe*. Ses six derniers ne parurent qu'en 1802 avec la première édition de l'ouvrage. Il donna cette édition lorsque le 18 Brumaire, auquel il avait malheureusement aidé de ses vœux et de son influence, donna visiblement le fruit qu'il contenait en germe, la tyrannie, et que le politique et le sénateur repentant se réfugia dans la science et dans la philosophie. En 1803 le gouvernement modifia l'Institut, suspect d'indépendance, et Cabanis passa dans la classe de *la langue et de la littérature française* qui représentait l'ancienne Académie française et où il remplaça l'abbé Maury, nommé en 1785, mais non maintenu dans la réorganisation. C'est là qu'il prononça l'éloge de *Vicq d'Azyr*. Voici l'ensemble du livre des *Rapports* : 1er mémoire, considérations générales sur l'étude de l'homme et sur les rapports de son organisation physique avec ses facultés ; 2e et 3e, histoire physiologique des sensations ; 4e, 5e, 6e et 7e, de l'influence des *âges*, des *sexes*, des *tempéraments* et des *maladies* sur les idées et les affections morales ; 8e et 9e, de l'influence du *régime* et des *climats* sur les habitudes morales ; 10e, considérations touchant la *vie animale*, les *premières déterminations* de la sensibilité, l'*instinct*, la *sympathie*, le *sommeil* et le *délire* ; 11e et 12e, de l'influence du *moral sur le physique* et des *tempéraments acquis*.

Personne avant Cabanis n'avait embrassé complètement ce vaste sujet, bien que médecins et philosophes l'eussent souvent traité par parties : c'est le premier mérite de Cabanis et dans ce sens il est presque le créateur d'une science nouvelle. Sa principale originalité philosophique est, selon nous, dans la description minutieuse qu'il fait des impressions internes, viscérales et de leur influence psychologique et sa théorie de l'innéité des penchants. Il découvrit ainsi tout un monde nouveau que les psycho-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

logues ignoraient et qui devait les occuper beaucoup dans la suite sous le nom de phénomènes inconscients. Cabanis va jusqu'à essayer de faire la psychologie du fœtus, jusqu'à distinguer au-dessous du moi total des *moi partiels* doués comme lui de vie et de sensation. Et il diffère profondément de Leibniz, l'inventeur des *petites perceptions*, en ce qu'il n'a recours à aucun système et reste constamment sur le terrain de l'expérience : il fait de la psychologie sans métaphysique et l'on pourrait dire de la psychologie sans âme. Ce n'est pas une raison pour l'accuser comme on l'a fait si souvent de matérialisme : dans le livre des *Rapports*, il parle en pur physiologiste qui n'a pas à se préoccuper de l'essence de l'âme et qui doit admettre que tout se passe comme si le cerveau *sécrétait* réellement la pensée après avoir *digéré* les impressions. Remarquons pourtant qu'un médecin vitaliste, disciple de Barthez, allant souvent jusqu'à Stahl lui-même, ne peut être que difficilement matérialiste. Son matérialisme pourrait bien être comme le doute de Descartes : *méthodique*, *provisoire*, *hyperbolique*.

Nous ne trouvons pour notre part aucune contradiction entre la théorie du livre des *Rapports* et celles de la *Lettre à Fauriel sur les causes premières*, le testament philosophique de Cabanis (ouvrage posthume publié pour la première fois en 1824 par F. Bérard) : tout au plus y a-t-il évolution. Remarquons d'abord la teinte de scepticisme ou plutôt de probabilisme répandue sur toute cette lettre : ce sont des rêves dont il s'enchante, non des vérités scientifiques qu'il enseigne. Il n'espère atteindre que des probabilités, mais les probabilités lui semblent être en faveur d'une âme spirituelle et d'un Dieu intelligent et providentiel : quand on presse ces formules un peu flottantes et indécises, on s'aperçoit que Cabanis aboutit décidément à une sorte d'animisme universel ou de panthéisme à la manière des stoïciens, et que cette doctrine est précisément (sauf quelques phrases agressives, finalement atténuées ou expliquées) celle du livre des *Rapports*. Ceux qui ont vu dans la lettre à Fauriel une palinodie n'ont compris ni cette lettre, ni les autres ouvrages de Cabanis, esprit foncièrement honnête et sincère, mais qui eut bien le droit, comme tout homme qui pense, de pénétrer de plus en plus profondément dans sa propre pensée pour se l'expliquer à lui-même et la faire comprendre aux autres. Il n'y a pas à faire l'histoire de ses variations et l'on pourrait même affirmer que nul philosophe n'a moins varié et n'est resté, pendant une longue carrière, plus identique à lui-même. Il mourut un an environ après avoir écrit cette lettre (qu'il ne destinait pas sans doute à être publiée), d'une attaque d'apoplexie, précédée de plusieurs avertissements qui lui annonçaient sa fin prochaine, mais lui laissaient toute sa sérénité et une entière liberté d'esprit qu'il employait à analyser les progrès du mal « avec la curiosité d'un savant et le stoïcisme d'un sage », dit Moreau de la Sarthe. Ajoutons que Cabanis avait épousé Charlotte de Grouchy, sœur du maréchal de ce nom, et de la veuve de Condorcet, que nul ne compta plus d'amis, de plus dévoués et de plus illustres (parmi lesquels il faut placer Mme Helvétius et la célèbre société d'Auteuil tout entière), et que huit jours après sa mort, son corps fut transféré au Panthéon où son éloge fut prononcé par Garat entouré des députations de l'Institut, du Sénat et de l'Ecole de médecine.

Voici la liste des œuvres de Cabanis : *Observations sur les hôpitaux* (Paris, 1789, in-8) ; *Journal de la maladie et de la mort d'Hon.-Gabr.-Vict. Riquetti de Mirabeau* (ibid., 1791, in-8) ; *Essai sur les secours publics* (ibid., 1796, in-8) ; *Mélanges de littérature allemande* ou *Choix de traductions de l'allemand* (ibid., an V [1797], in-8) ; *Du Degré de certitude en médecine* (ibid., 1797, in-8, et 1802 [avec des notes]) ; *Rapport fait au conseil des Cinq-Cents sur l'organisation des Ecoles de médecine* (an VIII, [1799], in-8); *Quelques Considérations sur l'organisation sociale en général et particulièrement sur la nouvelle Constitution* (ibid., 1799, in-12) ; *Rapports du physique et du moral de l'Homme* (ibid., 1802, 2 vol. in-8, 1803, augmenté de deux tables : l'une, analytique, par M. Destutt de Tracy, l'autre, alphabétique, par M. Sue ; ibid., 1824, avec les tables et quelques notes de M. Pariset; 1824, 3 vol. in-12, avec les tables et une notice sur la vie de l'auteur, par Boisseau [la meilleure édition de cet ouvrage est celle de L. Peisse, Paris, 1844 ; on peut consulter aussi celle du docteur Cerise, in-12, Paris]) ; *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine* (ibid., an XII [1804]) ; *Observations sur les affections catarrhales* (ibid., 1807, in-8) ; *Lettre à M. F. sur les causes premières avec des notes* par Bérard (ibid., 1824, in-8; réimprimée par L. Peisse à la suite des *Rapports*, Paris, 1844) ; *Œuvres complètes de Cabanis* accompagnées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages (Paris, 1823-25, 5 vol. in-8). Cette édition est de Thurot ; la notice annoncée n'a jamais été publiée, et les seules notices biographiques ayant une valeur originale sont celles de Ginguené dans la *Biographie universelle*, écrite sur des notes laissées par Cabanis, et celle de L. Peisse qui avait consulté la famille. Le dernier volume de l'édition Thurot contient des œuvres posthumes et quelques travaux de Cabanis non indiqués précédemment : *Note sur le supplice de la guillotine*, *Discours sur l'éducation publique*; *Note sur un genre particulier d'apoplexie* ; deux discours sur *Hippocrate* ; une notice sur Benj. Franklin; l'éloge de *Vicq d'Azyr* ; une lettre sur les *Poèmes d'Homère* ; des fragments traduits de l'*Iliade* et le *Serment d'un médecin*. Alexis BERTRAND.

CABANIS (Jean-Louis), ornithologiste allemand contemporain, né à Berlin le 8 mars 1816 ; il y fit ses études de 1835 à 1839, parcourut l'Amérique du Nord et particulièrement les deux Carolines en 1839-40, revint à Berlin en 1841, puis en 1849 fut nommé conservateur de la section ornithologique du Muséum zoologique de cette ville et obtint par la suite le titre de professeur. Les travaux de Cabanis sont insérés dans l'*Archiv für Naturgeschichte* de Wiegmann et surtout dans le *Museum Heineanum* (Halberstadt, 1850-1863, 5 vol.) ; il y décrit un grand nombre d'espèces nouvelles et y établit un système nouveau de classification des oiseaux qui est aujourd'hui suivi presque universellement. Il collabora, en 1846, à la partie ornithologique de la *Flora peruana*, décrivit les oiseaux du voyage de Schomburgk en Guyane (1848) et de celui de von den Decken dans l'Afrique orientale (1869), fonda en 1853 l'important *Journal für Ornithologie* et devint secrétaire général de la *Société ornithologique de Berlin* fondée en 1868.

Dr L. HN.

CABANIS-JONVAL (Pierre), littérateur français, né à Alais vers 1725, mort à Bruxelles en 1780. Bibliographe distingué, il collabora activement au journal *la Feuille nécessaire* (1759), bulletin très intéressant des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie, qui devint, en 1760 et jusqu'en 1773 *l'Avant-Coureur*, et obtint sous ce dernier titre un succès qui fit tort au *Mercure* et au *Journal des savants* et motiva, en 1765, une plainte de ces gazettes. Ami d'Helvétius, Cabanis-Jonval prit fait et cause pour lui lors de la publication du livre de l'*Esprit* et parcourut l'Europe pour lui faire de la propagande. Il a publié : *les Erreurs instructives ou Mémoires du comte de* *** (Paris, 1765, 3 parties in-12).

CABANNES (Les). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, au confluent de l'Ariège et de l'Aston. Stat. du chem. de fer de Foix à Ax; 509 hab. Autrefois châtellenie de Châteauverdun, diocèse de Pamiers. N'existait pas encore, semble-t-il, au XIIe siècle ; a dû commencer par être une dépendance du lieu de Châteauverdun, l'une des principales places du comté de Foix. En 1566, les protestants chassés de Pamiers s'y réfugièrent et le village fut pris et mis à sac le 25 mai 1567 par le sire de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Castelnau-Durban. — Forges, mines de fer et d'argent. — Nombreuses sépultures du moyen âge; chapelle gothique dédiée à la Vierge, château de Gudane (XVIIIe siècle).

A. MOLINIER.

CABANNES (Bouches-du-Rhône) (V. CABANES).

CABANNES (Les). Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes, sur la rive gauche du Céron; 167 hab. L'église paroissiale date de la période gothique; elle est dédiée à saint Antoine. Près de l'église est une tour carrée qui dépendait de l'ancien château. Le château actuel est de construction moderne. Sur la place est le buste du marquis de Saint-Félix, vice-amiral, né aux Cabannes en 1737 et mort en 1819. Sur l'autre rive du Céron est l'église gothique de la Capelle-Sainte-Luce. C. C.

BIBL.: H. CROZES, *Répertoire archéologique du département du Tarn*; Paris, 1865, in-4, col. 87. — ROSSIGNOL, *Monographies communales du département du Tarn*; Toulouse, 1864-66, t. III, in-8, pp. 147-148. — BASTIÉ, *Description du département du Tarn*; Albi, 1875, 2 vol. in-8, t. I, p. 343.

CABANNES-ET-BARRE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Murat; 1,475 hab. Cette commune comprend les cinq paroisses de Cabannes, de Barre, du Moulin-Mage et de Gos. Dans la petite plaine où coule le ruisseau de Viau sont quatre monticules de forme conique, connus dans le pays sous le nom de *redoutes*, près desquels on a découvert des monnaies romaines. L'église de Barre, dédiée à Notre-Dame, est du XVe siècle, mais elle a été agrandie et remaniée; celle du Moulin-Mage, dédiée aussi à Notre-Dame, a été reconstruite en 1836; celle de Cabannes, dédiée à saint Hilaire, est de 1837 et celle de Gos, dédiée à saint Joseph, de 1845. C. C.

BIBL.: H. CROZES, *Répertoire archéologique du département du Tarn*. — Maurice BASTIÉ, *Description du département du Tarn*.

CABANON (Prisons). On appelle *cabanons*, dans les *prisons*, des pièces qui servent de lieux de punition pour les prisonniers. Ces cabanons ou cachots diffèrent des cellules ordinaires (V. CELLULE) en ce qu'ils sont plus bas, plus étroits et plus obscurs; ils sont tantôt en sous-sol, comme dans les prisons anciennes, tantôt placés à l'extrémité des bâtiments, ou ailes renfermant les cellules; on voit un exemple de cette disposition à la nouvelle maison d'arrêt et de correction de la rue de la Santé, à Paris.

Dans les *asiles d'aliénés*, le nom de cabanon s'applique aux cellules ou loges de force dans lesquelles on renferme les fous furieux, pendant la durée de leurs accès. Les cabanons font partie du corps de bâtiment réservé aux malades dits agités. Tantôt, comme à l'asile Sainte-Anne, à Paris, ils sont placés aux extrémités d'un corps de logis semi-circulaire, divisé en cellules rayonnantes et isolé des pavillons destinés aux autres malades; tantôt, comme à l'hôpital de Charenton, un petit bâtiment spécial renferme les loges de fous et est réuni à la section des agités par une salle de bains, affectée à l'usage commun de ces pensionnaires. Toutes les cellules de ces malades sont capitonnées intérieurement; les serrures sont logées dans l'épaisseur du bois et les chambranles des portes ont leurs angles arrondis pour empêcher les malades de se blesser.

L. K.

CABANON (Bernard), homme politique français, né à Cadix, de parents français, vers 1785, mort à Rouen vers 1850. Riche négociant de Rouen, il fut juge au tribunal et membre de la chambre de commerce de cette ville, adjoint au maire (1815). Député de la Seine-Inférieure en 1819, il siégea à gauche jusqu'en 1822. Non réélu à la Chambre septennale, il fut de nouveau député de Rouen en 1827 et en 1830. Il fit de l'opposition libérale et démissionna le 27 déc. 1833. Libre échangiste, il s'occupa surtout de questions de douanes et de finances et se prononça vivement contre toutes les mesures d'exception.

CABANS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Cadouin, sur la Dordogne; 1,258 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, au hameau du *Buisson*, embranchement sur Libourne et Cazoulès. Le ch. de fer a fait du Buisson le centre principal de la commune; c'est là qu'on a construit, en 1875, la nouvelle église de style gothique. Le ch. de fer franchit la Dordogne sur le beau *Viaduc de Vic* composé de neuf arches. Le tabac est l'objet d'une culture importante sur le territoire de cette commune.

CABANTOUS (Louis-Pierre-François), jurisconsulte français, né à Limoges le 19 janv. 1812, mort en 1872. Après de brillantes études littéraires, il se fit recevoir docteur en droit et fut nommé, en 1841, professeur suppléant à la Faculté de Dijon, à la suite d'un concours où il révéla la vigueur de son esprit et la variété de ses connaissances. En 1843, M. Cabantous fut appelé à la chaire de droit administratif de la Faculté d'Aix : il l'occupa jusqu'à sa mort. Pendant près de trente ans, son enseignement très apprécié et très suivi « se fit remarquer par une vaste connaissance des matières administratives et par une solution judicieuse des questions neuves et controversées » (Discours prononcé par M. Carles, professeur à la Faculté de droit d'Aix). Aussi, la charge de doyen étant devenue vacante, en 1863, l'éminent professeur était tout désigné pour l'occuper : malgré ses sentiments libéraux, le gouvernement n'hésita pas à la lui conférer. En 1872, M. Cabantous posa vainement sa candidature au conseil d'Etat, dont les membres, d'après la loi du 24 mai 1872, devaient être élus par l'Assemblée nationale. Il n'obtint que 254 suffrages au premier tour de scrutin. L'œuvre capitale de M. Cabantous est le volume qui, sous le titre beaucoup trop modeste de *Répétitions écrites sur le droit administratif*, constitue un véritable traité de la matière. La première édition parut en 1854. M. Cabantous en donna trois autres avant sa mort, apportant chaque fois à son œuvre des améliorations et des compléments notables. « A chaque nouvelle édition, écrit-il, dans la préface de la quatrième édition, mon ouvrage s'est accru et perfectionné, et il en sera de même à l'avenir. » La mort empêcha M. Cabantous de réaliser lui-même ce projet; il a été repris par M. Jules Liégeois, un des plus distingués professeurs de la Faculté de droit de Nancy, qui a donné en 1873 une cinquième, et en 1881 une sixième édition des *Répétitions écrites*, en complétant considérablement l'ouvrage primitif et en le mettant au courant de la législation actuelle.

En dehors de ses *Répétitions écrites*, M. Cabantous a publié dans les revues et les recueils de jurisprudence divers articles, qui recèlent une grande indépendance de pensée en même temps qu'un profond savoir juridique. Les plus importants de ces travaux sont intitulés : *Examen critique des traités de la vente de MM. Duranton, Troplong et Duvergier* (*Revue de législation et de jurisprudence*, 1835, t. II, p. 429); *Esquisse d'une théorie de la séparation des patrimoines* (Ibid., IV, 27); *Etude sur Cujas* (Ibid., 1839, X, 5); *Examen du traité du contrat de société par M. Duvergier* (Ibid., 1839, X, 439); *Introduction à un cours de jurisprudence* (Ibid., 1843, XVII, 446); *Des Effets de la loi du 23 mars 1855, par rapport à l'expropriation pour cause d'utilité publique* (*Revue critique de législation*, 1855, VII, 92); *Des Limites de la compétence judiciaire relativement aux questions de propriété* (Ibid., 1857, X, 256); *Des Limites de la compétence judiciaire en matière de contrats, de dette publique et de responsabilité civile* (Ibid., 1858, XII, 212); *De l'Influence des conventions matrimoniales sur les intérêts commerciaux* (*Mémorial du commerce*, livraisons de janv. et fév. 1839); *Instructions pratiques sur la loi relative au travail des enfants dans les manufactures* (Ibid., 1842). M. Cabantous a, en outre, écrit pour le *Journal du Palais* les articles suivants : *Propriété industrielle; marque et étiquette* (1854, I, 129); *Sociétés commerciales; pouvoirs de l'Assemblée générale* (Ibid., 452); *Expropriation pour cause d'utilité publique; bail; date certaine; indemnité* (1854, II, 5);

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Don manuel à cause de mort (Ibid., 120) ; *Droit de demander l'expropriation intégrale pour cause d'utilité publique; locataire* (1855, I, 139) ; *Mines ; concession ; opposition ; appréciation d'anciens titres* (Ibid., I, 583) ; *Travaux communaux ; honoraires d'architecte ; compétence* (Ibid., II, 118), etc.

Georges Lagrésille.

CABARA. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne, sur une colline dominant la Dordogne, à 38 kil. de Bordeaux ; 503 hab. — Vestiges de travaux militaires connus sous le nom de *Butte de Charlemagne;* le ravin voisin s'appelle *Ravin des Goths*. La commune se divise en plaine haute et plaine basse, séparée par un tertre argileux ; elle se compose du bourg, du port, des villages de Coulene, de Galet et de trois hameaux.

L. Cadier.

CABARDÈS *(Cabardense, Cabardesium)*. Petit district de Languedoc, autrefois dans le diocèse de Carcassonne, aujourd'hui dans l'Aude; prenait son nom des châteaux de Cabaret *(Caput Arietis)*, mentionnés dès 585 par Grégoire de Tours (auj. com. de Lastours). Ces châteaux et le pays environnant, après avoir appartenu aux Francs, puis aux Visigoths, devinrent, au IXe siècle, la propriété du comte de Carcassonne, Oliba, et furent inféodés par les successeurs de ce prince au XIe siècle. Pendant la guerre des Albigeois, Simon de Montfort ne put s'emparer de vive force de la forteresse qui ne capitula qu'en 1211. Dépossédée par lui, la famille de Cabaret céda plus tard ses droits à la royauté, et dès lors Cabaret fut le ch.-l. d'une châtellenie, puis d'une viguerie, occupant le N. du diocèse de Carcassonne. La viguerie, qui comptait trente et une communautés, fut plus tard réunie à celle de Carcassonne, mais la châtellenie subsista jusqu'en 1789; elle comprenait les lieux suivants : les Ilhes, Fournès, Limousis, Lastours, Villanière et Salsigne, dont les habitants jouissaient de divers privilèges, sous obligation de faire le guet dans les châteaux de Cabaret, où ils jouaient le rôle de mortes-payes; ces privilèges leur furent encore confirmés en 1745; ils étaient notamment exempts de toutes tailles, subsides et impositions. Le nom de Cabardès a subsisté dans celui de diverses localités de l'Aude, Mas-Cabardès, Sallètes-Cabardès, etc. Les quatre châteaux : Cabaret, Fleur d'Espine, Castelnau et Torre-Regina étaient en ruines au XVIIIe siècle, et l'accès en était déjà difficile. Aujourd'hui, ils sont absolument abandonnés. Mahul a publié une vue cavalière manuscrite de la forteresse, datant du XVIe siècle.

A. Molinier.

Bibl. : Mahul, *Cartulaire de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, III, pp. 28-46. — D. Vaissete, *Histoire de Languedoc*, passim, et notamment t. II de la nouvelle éd., note LXXVII.

CABARDES. Peuple du Caucase (V. Kabardes).

CABARET. I. Histoire. — Où et quand furent établis les premiers cabarets? Question à laquelle nous ne tâcherons même pas de répondre. Citons seulement, pour ne pas remonter au delà de l'antiquité classique, l'opinion d'Hérodote, selon lequel les Lydiens ouvrirent les premiers établissements de ce genre. En Grèce il en est déjà question dans les auteurs classiques, qui nous apprennent que le cabaretier était mis au rang des hommes exerçant un métier infâme et que les cabaretières étaient pour la plupart des prostituées. Le cynique Diogène, avant d'élire domicile dans la vaste amphore de Metrœ, fréquentait le cabaret, en compagnie des matelots, des portefaix, des braillards du Pnix et de tous les vauriens dont Théophraste nous a laissé le portrait au chap. VI de ses *Caractères*. C'est là que toute cette canaille combinait ses mauvais coups avec l'aide des courtisanes du Céramique. De son côté le maître du logis ne brillait pas par ses scrupules : il ne se faisait pas faute de servir à ses clients un véritable vinaigre, du vin frelaté, dès que l'ivresse leur avait émoussé le goût, s'il faut en croire Plutarque. Blepsidème, dans le *Plutus* d'Aristophane, s'écrie : « N'est-ce pas cette cabaretière qui me trompe toujours avec ses fausses mesures ! » Un certain cabaretier athénien excellait si bien dans ces fraudes que l'expression : « rusé comme Cauthare » passa en proverbe. Aussi la morale publique décréta-t-elle d'infamie les habitués des cabarets. Platon les repousse de sa république ; Athénée nous apprend que les membres de l'Aréopage refusaient d'admettre parmi eux un homme ayant dîné au cabaret ; Isocrate dit même qu'un valet qui se respecte n'ira ni boire ni manger à la taverne. Quand Denys le Tyran, chassé de Syracuse, se retira à Corinthe et y vécut comme le plus misérable des portefaix du port, on remarqua surtout qu'il allait lui-même acheter son vin chez le cabaretier, et ce fut pour tous la preuve la plus évidente de son ignominie. Le cabaret était donc le rendez-vous de la crapule : les désœuvrés de distinction se retrouvaient dans les boutiques des parfumeurs et des barbiers.

En revanche, les cabarets avaient pris l'importance d'une institution nationale dans certaines cités. « Les Byzantins, dit Elien, aiment si passionnément le vin qu'ils quittent leurs maisons et les louent aux étrangers pour aller s'établir eux-mêmes dans les tavernes. Ils leur laissent jusqu'à leurs femmes, commettant ainsi le double crime d'ivrognerie et de prostitution. C'est pourquoi, durant le siège de la ville, Léonidas, leur général, les voyant abandonner la garde des murailles, ordonna, pour les y retenir, d'établir des cabarets sur les remparts. »

Les mêmes habitudes se retrouvent dans les cabarets de Rome. Horace en parle plus d'une fois. Pétrone y place maintes scènes de son roman. C'étaient, comme à Athènes, des lieux de vice clandestin : Cicéron s'indigne avec véhémence contre Antoine de ce qu'un jour, étant allé vers la dixième heure dans un cabaret borgne des *Pierres Rouges*, il y resta jusqu'au soir, buvant à outrance, et de ce que, revenu à Rome, il rentra chez lui, la tête enveloppée, prenant la voix et les allures d'un valet d'hôtellerie, déguisement infamant entre tous. Et, dans le *Pro Milone*, il refuse d'attribuer la moindre valeur au témoignage d'un cabaretier : *Popæ credi mirabar*. Les cabaretières ne valaient pas mieux : un édit les exemptait même des pénalités prononcées contre les adultères. Mais, en ce cas, leurs maris étaient privés de tous droits civils : c'étaient d'ailleurs pour la plupart des gens de basse catégorie, des affranchis, des Syriens, des juifs. Le vieux satirique Lucilius nous parle, dans le récit de son voyage de Rome à Capoue, d'une cabaretière syrienne; et le plus joli des fragments attribués à Virgile, sous le nom de *Catalecta*, commence ainsi :

Copa syrisca caput Graia redimita mitella.

Il nous montre les prêtres de Cybèle venant traîner en ces lieux leur paresse obèse et leur ivrognerie ; et dans la salle enfumée, l'hôtesse dansant après boire ses pas les plus lascifs :

Ebria fumosa saltat lasciva taberna.

Après quoi l'on apporte les dés et le vin, quelque médiocre piquette *(vappa)* gardant la saveur du tonneau enduit de poix dans lequel on l'avait conservée.

Les cabarets étaient particulièrement nombreux au voisinage des cirques et des temples. Cicéron nous parle de Licinius, cabaretier du grand cirque, et Valère Maxime nous rapporte que le préteur Sempronius Asellio, assailli au moment où il faisait un sacrifice devant le temple de la Cascade, dut se réfugier dans une petite taverne *(tabernula)*, où on le massacra. Aussi des mesures furent-elles prises maintes fois contre les cabaretiers : un décret permettait à l'édile d'y interdire la vente de toute denrée autre que le vin. Et de fait, Tibère prohiba la vente de la pâtisserie, Claude celle de la viande cuite, et Néron n'y toléra que le vin et les légumes cuits. Ce dernier aimait pourtant, la tête couverte du bonnet des affran-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

obis, à courir, à la nuit tombante, les cabarets de la ville. D'autres empereurs furent les familiers de ces mauvais lieux : Caligula, Verus, Gallien, Héliogabale, s'y signalèrent par maints excès.

Les poètes s'y rencontrèrent à maintes reprises. Même les épithètes injurieuses d'Horace nous révèlent une pratique assidue des popines. Les sophistes grecs avaient apporté à Rome leurs habitudes, et le mot nouveau de *pergræcari*, boire à la grecque. Nous possédons trois madrigaux pleins de préciosité et de mauvais goût que Philostrate composa en l'honneur d'une Hébé de cabaret. C'est là aussi que Catulle et Properce plaçaient leurs amours. Les Romains avaient déjà inventé la *dame du comptoir;* Juvénal nous a laissé, à propos du consul Damasippe, de mordants tableaux de ces cabarets où l'on passe la nuit : « Vous verrez le baigneur parfumé de la porte Idumméenne et la cabaretière accorte et troussée, la bouteille à la main. O César ! s'il te faut un lieutenant, va le chercher dans le grand cabaret côte à côte de quelque assassin, pêle-mêle avec des matelots, des voleurs, des esclaves fugitifs, des bourreaux, des écorcheurs, des prêtres de Cybèle ronflant sur leurs lourdes cymbales. Là, chacun a la même liberté, les mêmes coupes, le même lit, la même table. » On a retrouvé à Pompéi un cabaret romain : l'enseigne est une peinture grossière représentant deux hommes, sans doute deux esclaves de cabaret, qui, vêtus d'un simple caleçon, portent sur leurs épaules un long bâton au milieu duquel est suspendue par une courroie une amphore oblongue. A la suite de la salle d'entrée se trouvent deux arrière-boutiques, de celles sans doute où la populace trouvait un dîner à deux *as* par tête et où elle passait le reste de la nuit « à jouer aux dés avec fureur ou à s'amuser à faire un bruit ignoble avec les narines », nous dit Ammien Marcellin. A côté des popines ou cabarets proprement dits, étaient les thermopoles ou débits d'eau chaude et de liqueurs, qui correspondaient assez exactement à nos modernes *cafés* (V. ce mot).

La chute de l'empire romain n'arrêta pas l'industrie des cabaretiers, seulement la dureté des temps réduisit les tavernes à l'état de bouges enfumés où l'on ne servait plus qu'une misérable piquette frelatée, tel que le vin trempé d'eau, qui valut à je ne sais quel cabaretier de Nanni les véhéments anathèmes de saint Annuin, évêque de Camérine : « Méprisé sur nos tables, l'ennemi des criardes grenouilles, le brochet, va bouillir dans les tavernes infectées de sa vapeur fétide », dit Ausone. Les moines, pourtant, ne dédaignaient pas le séjour du cabaret ; instruits de la vie de saint Martin, ils savaient qu'il est dans le ciel des saints indulgents pour la gourmandise et clémens pour l'ivrognerie. A la fin du VIIe siècle, le concile de Francfort ordonnait de rechercher tout prêtre ivrogne ou querelleur, tout prêtre buvant dans les cabarets : *Inquirendum si presbyter sit ebriosus vel litigiosus, si in tabernis bibat;* et un demi-siècle plus tard, en 847, un concile statuait sur les peines dont on devait frapper les auteurs de ces scandales. Mesures sages, mais inutiles, puisque l'on dut à maintes reprises formuler de nouveau des pénalités que l'on n'appliqua pas davantage. Le pénitentiel d'Angers, en statuant par un chapitre spécial sur l'ivrognerie des prêtres, a dû y comprendre l'évêque aussi bien que le simple clerc. Rien n'y fit, et bientôt l'Eglise dut se relâcher de sa sévérité ; elle toléra même le cabaret chez elle ; on vit le portail de quelques basiliques transformé en taverne ; on vit maint cabaret s'ouvrir dans le préau même des églises ou des abbayes ; on vit des prêtres et des évêques, saisis de nausées au pied de l'autel.

A côté des moines se rencontraient les écoliers. Sans doute leur ordinaire au collège était des plus maigres. Ainsi Jeanne de Bourgogne n'avait alloué que trois sous par semaine pour l'entretien et la nourriture de chacun des écoliers du collège de Navarre. Comment s'étonner de les voir courir à la taverne les jours de vacance, et s'y griser pour le reste de la semaine ? Plus d'une rixe fâcheuse y éclata. En 1192, les écoliers s'étant pris de querelle avec un cabaretier qui avait rossé un de leurs valets, cinq d'entre eux périrent dans la bagarre. L'Université s'émut ; le roi Philippe-Auguste lui donna raison et condamna à la prison perpétuelle le prévôt, qui avait prêté main-forte au cabaretier. En 1229, aventure semblable troubla la régence de Blanche de Castille. Des étudiants en théologie, accablés de coups par un cabaretier, revinrent en force le lendemain, défoncèrent sa boutique et blessèrent ou tuèrent ses partisans. La reine, irritée, ordonna au prévôt de sortir en toute hâte de la ville pour châtier les étudiants sans épargner personne. Les soldats se jetèrent sur les premiers clercs qui leur tombèrent sous la main et les tuèrent sans autre forme de procès. L'Université, indignée de cet abus d'autorité, suspendit tous ses cours, et, n'ayant pu obtenir satisfaction de la reine, se retira à Angers en maudissant Blanche de Castille et en lui reprochant son prétendu commerce avec le légat.

Les cabarets étaient encore le refuge favori des faux monnayeurs. On n'en sera pas étonné si l'on se rappelle qu'en plusieurs villes, telles que Paris, les ouvriers qui travaillaient aux gros ouvrages dans les hôtels de monnaies étaient en même temps débitants de vin, et même débitants privilégiés, car une ordonnance royale, rendue à Bourges le 3 mars 1508, les exempta de l'impôt du huitième établi même sur les vins que les nobles vendaient au détail. Comment de pareilles gens eussent-ils eu plus de scrupules à falsifier la monnaie que le vin ? Une lettre de Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII, nous raconte les méfaits d'une telle bande d'*arginneurs*. N'oublions pas enfin de mentionner ici les pèlerins. Qu'allaient-ils faire dans ces gîtes de perdition ? S'ils eussent fidèlement observé leur vœu ils n'y eussent pas mis les pieds. Mais combien leur existence était peu d'accord avec leurs principes ! Le *Discours sur le renfermement des pauvres*, paru en 1662, nous déclare que « la plupart des pèlerins ne sont que des vagabonds qui n'ont qu'une fausse pauvreté et une dévotion apparente ». Et de fait, les pèlerins qui revenaient de Saint-Jacques-de-Compostelle ou de Saint-Michel n'avaient souci que de vendre des coquilles et des fausses reliques, malgré la défense des papes Alexandre III, Grégoire IX et Clément X. La farce du *Pèlerin Passant*, composée par maître Pierre Tasserge, nous fait faire un tour à travers toutes les tavernes de l'époque. Les lieux de pèlerinage étaient entourés d'une ceinture de cabarets : tel fut le scandale dans ceux qui environnaient l'église de Canterbury que le roi Edgar les fit tous fermer, à l'exception d'un seul, et encore défendit-il d'y boire plus d'une tasse de vin.

Les évêques, qui se montrent fort sévères en théorie contre l'ivrognerie, sont dans la pratique d'une indulgence singulière dès qu'il s'agit de percevoir la dîme sur les tavernes. C'est qu'en effet un prieur ou un abbé a tout avantage à multiplier les cabarets dans le ressort de son prieuré ou de son abbaye. Le plus petit bouchon lui doit impôt : il paye d'abord la redevance de *buffetagium* pour avoir droit d'être arboré ; il payait ensuite annuellement le droit d'*affoirage* ou *tavernerie* pour reverdir au bout de sa perche. Maint nom de rue de Paris remonte à cette époque. La ruelle étroite qui commence rue des Lavandières-Sainte-Opportune et finit rue des Déchargeurs s'appelle rue du Plat-d'Etain. C'est le nom d'un cabaret dont Villon parle déjà. Ailleurs était l'auberge rivale du *Pot d'Etain ;* plus loin celles de la *Lanterne en la cité*, du *Sabot*, de la *Levrette*, qui donnèrent également leurs noms à des ruelles de Paris.

Les dernières années du moyen âge ne sont pas heureuses pour les cabarets. Paris est aux mains des Anglais. La misère et la famine sont horribles ; les tavernes, désertées par les buveurs, sont hantées par les conspirateurs.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aussi le 23 févr. 1429 le roi anglais Henri VI rend-il une ordonnance qui réduit de soixante à trente-quatre le nombre des cabaretiers de la capitale. Plaintes unanimes de tous les joyeux viveurs, qui regrettent le bon temps. L'un d'eux, Roger Collerye, chanoine d'Auxerre, médiocre poète, mais buveur illustre, le chanta même si bien qu'il en reçut le nom de Roger Bontemps.

A Dieu faisais en tout temps et saison
Soigneusement brève et courte oraison;
Trouvé n'étais en roches ni cavernes,
Soigneusement visitais les tavernes.

Nous touchons ici à la Réforme. Le croirait-on? Les cabarets y tiennent une place.

La question du gras et du maigre a plus d'importance qu'on le suppose. La première protestation contre le catholicisme fut celle du ventre : l'hérésie débuta par l'inobservance du vendredi, des vigiles et du carême. Et plus d'un déclare avec Erasme qu'il a « l'esprit catholique et l'estomac luthérien ». De combien de perquisitions les cabarets furent alors le théâtre pour cette grave question du gras et du maigre! D'Aubigné nous a laissé dans son *Baron de Fœneste* le récit de ces complots à la fourchette dont la rue des Marais, que l'on appelait *la Petite Genève*, était alors le théâtre. Dès 1559, François Ier y faisait prendre en flagrant délit une quinzaine de huguenots chez le cabaretier Visconte, dont on laissa mourir en prison le père et la belle-fille, en guise de punition. C'était pourtant dans les cabarets de l'époque que les dominicains venaient vendre les indulgences, et c'est là que Luther leur livra ses premiers combats. Et d'Aubigné s'élève contre « ces frères mendiants, questeurs et caymans, qui, sous une frauduleuse apparence de sainteté, se fourrent par toutes les hôtelleries, vendant à beaux deniers les sacrements et ministères de religion ». Mais qui n'a lu les mille sarcasmes de Rabelais sur tous ces *beaulx pères* mendiants et sur leurs *virevoustes* ou tours de souplesse dans les tavernes?

O monachi, vestri stomachi sunt amphora Bacchi!

s'écriait un poète du temps.

Ils se rencontraient avec les clercs de procureurs et des avocats. Le cabaret des *Trois Poissons*, situé aux environs du Palais, faisait concurrence à la taverne de la *Pomme de Pin*. Si les jeunes avocats ne s'y instruisaient guère du *Digeste* et des *Institutes*, du moins s'y trouvaient-ils fort à point pour se rencontrer avec les coupables; Guillaume Bouchet, dans sa *quatrième sérée*, nous raconte les aventures d'un maître filou au fameux cabaret du *Petit More*. Les époux Bellanger et Catherine Cordier, dont la cause criminelle fit tant de bruit vers la fin du XVIe siècle, durent tous leurs malheurs à une erreur de justice fondée sur cette mauvaise renommée des tavernes. Accusés d'assassinat sur la personne d'un de leurs clients, ils furent mis à la question ordinaire et extraordinaire, et quand leur innocence éclata enfin à tous les yeux ils étaient estropiés pour le reste de leur vie. Il est vrai que pour un innocent on eût cité dix coupables. La lecture des *Mémoires de Pierre de l'Estoile* est des plus instructives à cet égard. Le 9 août 1589, on pend et on étrangle « l'un des plus méchants larrons de Paris, nommé François Perrichon, tavernier ». Le 3 mars 1591, un marchand de vins nommé Levasseur tue d'un coup d'épée le gouverneur de l'Arsenal, lequel voulait récupérer sans bourse délier une *garse* que le cabaretier lui avait achetée quatre cents écus. Le 4 mars 1594, le tavernier Becquet est pendu et étranglé devant le Louvre pour avoir assisté au meurtre du marquis de Mignelet à la Fère. La liste pourrait être allongée à l'infini.

Si le meurtre rentrait dans les coutumes des cabaretiers, à plus forte raison en était-il ainsi du vol. Nous voyons par l'art. 535 de la *Coutume de Normandie*, comme par l'art. 128 de la *Coutume de Paris*, que toute action en revendication leur était interdite contre leurs débiteurs. Aussi se payaient-ils sur place aux dépens des capes, des feutres de leurs clients. Un rimeur de l'époque nous a narré la triste aventure d'un jeune soudard ainsi dépouillé par son hôte, et qui de désespoir se donna la mort. Défense leur fut faite, par l'art. 361 de l'ordonnance du roi Henri III (mai 1579), de rien acquérir par cette voie illicite. Ce fut également sous ce règne qu'une ordonnance fixa le prix des consommations. Jusque-là tout était laissé au bon plaisir des cabaretiers, qui ne se faisaient pas faute de rançonner les clients. Il est vrai qu'ils s'efforcèrent d'éluder le fatal tarif par ruse et piperies, telles que pots d'étain bossués exprès, chopines à fonds élevés en dedans, beurre rance, etc. Un curieux pamphlet versifié d'Artus Desiré nous renseigne sur les mœurs des taverniers; rien n'est omis, ni la morgue avec laquelle ils n'admettent pas qu'on rabatte leur compte d'un liard, ni les invectives qu'ils vous adressent en pleine rue le poing sur la hanche; il fait défiler sous nos yeux les *clercs de taverne*, chargés de pousser les clients à la dépense quand ils ne demandent pas assez de bouteilles, la *chambrière*, qui flatte et dorlote la riche pratique en faisant mauvaise mine aux pauvres gens. La *tavernière*, malgré son nez « rouge comme cerise », ne vise qu'à avoir de somptueux atours comme une dame de haute noblesse. Un arrêté du *Livre blanc*, à Toulouse, dut interdire aux tavernières de se parer du chaperon de velours des grandes dames.

Les *Repues franches* de Villon nous fournissent aussi de curieux détails. Le famélique poète y rivalise de friponnerie avec ses hôtes :

C'est bien dîné quand on s'échappe
Sans débourser pas un denier,
Et dire adieu au tavernier
En torchant son nez à la nappe.

Le *Plat d'Etain*, le *Paon Blanc*, le *Pestel*, furent le théâtre de maints exploits de ce genre. De Villon à Rabelais il n'y a qu'un pas. Que l'auteur du *Pantagruel* ait eu ou non pour maison natale le cabaret de *la Lamproye* à Chinon, il n'en a pas moins transmis à la postérité le nom de toutes les bonnes tavernes qui lui agréèrent le mieux, tant à Chinon qu'à Paris. A Chinon, c'est la *Cave Peinte*, où l'on descendait « sous terre par un arceau incrusté de plâtre peint au dehors rudement d'une danse de femmes et satyres, accompagnant le vieux Silenus riant sur son âne ». A Paris, il envoie son écolier limousin « cauponiser ès tabernes méritoires de la Pomme de Pin, du Castel, de la Madelaine et de la Muse ». A Amiens, c'est à la popine d'un certain Guillot qu'il décerne la palme. Le lyrique Ronsard ne dédaignait pas de puiser ses inspirations en pareil lieu : sa muse était une simple cabaretière. Mais écoutons sur ce point Furetière dans son *Roman bourgeois* : « Oh! s'écrie-t-il, oh! que les pauvres lecteurs sont trompés quand ils prennent les vers d'un poète au pied de la lettre. Ainsi quand on trouve

Je ne suis point, ma guerrière Cassandre,
Ni Mirmidon, ni Dolope soudard,

il n'y a personne qui ne se figure qu'on parle d'une Pantasilée ou d'une Talestris. Cependant cette guerrière Cassandre n'était réellement qu'une grande hallabreda qui tenait le cabaret du *Sabot* dans le faubourg Saint-Marcel. » Plus sincère que lui, Mellin de Saint-Gelais ne transformait pas le cabaret en Parnasse et la cabaretière en Hébé : il appelait chaque chose par son nom, et ses vers nous ont laissé le plus saisissant tableau de la taverne du XVIe siècle, enfumée et infecte, réceptacle honteux de prostitution et de paillardise.

Si maintenant nous passons de France dans les pays voisins, le spectacle ne change guère. L'Arétin nous a complaisamment décrit dans ses écrits licencieux les tavernes mal fréquentées de Rome. Sa comédie de *la Courtisane* nous fait connaître la *Pomme de Pin*, le *Vœu du Paon*, que sais-je encore? Un quartier spécial avait le monopole des guinguettes : c'était le mont Testaccio, butte artificielle formée de gravois et de vases brisés, et située à côté du Tibre, tout près de l'Aventin.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans ses flancs de terre meuble on avait pratiqué de nombreuses caves, qui expliquent tout naturellement la présence des cabarets. A chaque fête la foule y accourait, et les gens du monde y venaient assister à la joie du peuple. Coulange, lors de son voyage à Rome, ne manqua pas d'y faire pèlerinage : il rédigea quatre couplets, sur un air alors en vogue parmi les ivrognes, en l'honneur des « quatre fameux cabarets de Rome ». C'étaient la *Palotte*, le *Pape Jules*, l'*Ethimiane* et le *Pont Petache*. Avouons après cela que Saint-Amand n'était qu'un médisant quand, au retour de la ville des papes, il s'écriait :

O cher ivrogne! O cher Faret!
Qu'avec raison tu la méprises!
On y voit plus de trente églises,
Et pas un pauvre cabaret!

Si Saint-Amand eût visité l'Allemagne, ce n'est point là qu'il se fût plaint du manque de cabarets. « Et est un crime de voir un gobelet vide », nous apprend Montaigne. Et de Thou : « On y voit les femmes soutenir leurs maris, les filles leurs pères chancelants sur leurs chevaux ou sur leurs ânes. Dans les cabarets, tout est plein de buveurs; de jeunes filles les servent, les pressent de boire, boivent incessamment et reviennent à toute heure faire la même chère après s'être soulagées du vin qu'elles ont pris. » Misson ne parle pas autrement dans ses voyages : « Les Allemands sont d'étranges buveurs ; tout s'y fait en buvant, on y boit en faisant tout. Les verres sont mis partout en parade; on commence par les petits, on finit par les grands, et ces grands sont des cloches à melon qu'il faut vider tout d'un trait quand il y a quelque santé d'importance. » Erasme nous a laissé, dans un de ses dialogues, un tableau des plus piquants des cabarets de l'époque. Touriste infatigable, ce subtil et cosmopolite observateur finissait par avoir horreur « et des poêles dont l'odeur me fait mourir, et des auberges sales et incommodes, et des vins piqués dont le goût seul met ma vie en danger », commme il disait en refusant l'invitation que le pape Adrien lui adressait de venir à Rome.

Luther aussi se montre en maint endroit hostile au cabaret. Il est vrai qu'il y voyait l'asile favori du diable. Ses *Propos de table* foisonnent d'histoires à ce sujet, et Henri Heine a écrit quelques-unes de ses pages les plus vives là-dessus. Mais les admonestations de Luther semblent avoir eu peu d'influence sur les Allemands; leur crainte du diable n'égalait pas leur amour du vin. D'ailleurs, chez Luther même, le buveur triomphait souvent du moraliste, soit qu'attablé en compagnie du doux Mélanchthon, il vidât un plein broc de bière de Torgau, soit qu'au cabaret de l'*Ourse noire*, à Orlemonde, il eût avec Carlostadt cette dispute sur la présence réelle, que Bossuet n'a pas jugée indigne de figurer dans son *Histoire des Variations*. C'est un souvenir encore vivace aujourd'hui chez ses compatriotes. C'est le 19 mai, jour anniversaire des prédications de Leipzig, que les libations sont le plus copieuses ; sur les murs s'étalent les aphorismes joyeux du réformateur. « L'ivresse nous rapproche de la divinité ; celui qui n'aime ni les femmes, ni le vin, ni la musique, sera fou toute sa vie. » Et les chœurs avinés des étudiants répètent l'éternel *gaudeamus igitur, dum juvenes sumus*. Avant de quitter l'Allemagne, crayonnons encore l'*Auerbach keller*, le cabaret de prédilection de Gœthe. C'est là qu'étudiant il charbonnait quelques vers faciles ; c'est là qu'il écrivit son étrange ballade de la *Puce* transformée en ministre, et la fameuse scène des *étudiants* de *Faust*. Tout le monde a lu ce vivant tableau des étudiants au cabaret, avec leurs gros rires et leurs lourdes plaisanteries :

Nous buvons, nous buvons
Comme cinq cents cochons.

L'*Auerbach keller* est aujourd'hui un lieu de pèlerinage pour tout bon Allemand.

Pénétrons maintenant en Espagne ; entrons, à la suite de don Pablo de Ségovie, de Lazarille de Tormes, de Guzman d'Alfarache, dans les tavernes où ils salirent tant de fois leurs chausses et leurs dentelles trouées. Pablo s'y trouve si bien dépouillé qu'il est réduit à se faire mendiant; grâce aux conseils d'un des mauvais drôles qu'il y rencontre, il exerce avec succès le métier de cul-de-jatte, qu'il échange contre celui de grec, pour aboutir à la prison et à la potence. Guzman d'Alfarache débute par être garçon cabaretier ; plus tard, il se marie avec une fille d'auberge et promène à travers les hôtelleries borgnes son existence vagabonde. Lazarille, lui, s'attache aux soudards allemands arrivés à Tolède à la suite de Charles-Quint. Or, où un soudard allemand peut-il dépenser son argent, sinon au cabaret? Mais à leur départ il se trouve le gosier sec et la bourse vide.

Au tour de la Hollande ! « Près de la Bourse au blé d'Amsterdam, lisons-nous dans le *Sorberiana*, il y avait un certain cabaret où il y avait trois fois par jour musique de violons et d'orgues, et des fontaines avec des personnages qui jouaient au sommet de la maison ; cela attirait continuellement du monde à boire. » Qui ne connaît, d'ailleurs, les mille scènes de tabagie si admirablement peintes par Van Ostade, Brawer, Téniers ? Parmi ces tavernes, les unes s'ouvraient à la nuit tombante pour se fermer à l'aurore ; c'étaient les *Nachtuys* ou maisons de nuit ; les autres étaient ouvertes le jour et fermées la nuit. Toute description des scènes qui s'y passaient paraîtrait bien incolore à qui a vu la *Kermesse* de Rubens.

A Stamboul même, on trouva longtemps des cabarets où le buveur turc, en dépit de Mohammed, s'adonnait à l'ivresse. Un édit d'Amurat IV, en 1634, ordonnait de raser les cabarets, de défoncer les tonneaux et de répandre le vin dans les rues. Dans les commencements, ses ordres furent sévèrement exécutés, mais bientôt tout retourna sur l'ancien pied. Dès 1670, Mohammed IV publia une ordonnance pour défendre entièrement l'usage du vin ; il en parlait comme d'une liqueur infernale inventée par le démon pour troubler la raison des hommes et mettre les Etats en combustion. Les chrétiens mêmes durent renoncer au vin ; mais au bout d'un an, on leur permit d'avoir du vin chez eux, et à la fin de la seconde année les cabarets renaissaient de leurs cendres.

Les cabarets sont fort nombreux en Russie. De tous les chants moscovites, aucun n'est plus brûlant que celui du postillon adressant son invocation altérée à l'enseigne bachique qui tarde trop à paraître : « Petite taverne, qui porte le czar pour enseigne, ma bonne petite mère tu es là, qui invites si gracieusement le passant. Sur la grand-route, pas un garçon qui ne passe sans céder à ton sourire et sans s'arrêter un instant. » Mais plus d'une fois, par les grands froids, l'ivresse est mortelle par la transition subite de la chaleur excessive du cabaret avec le froid du dehors. Les tavernes où se réunissaient jadis les serfs étaient le théâtre de scènes hideuses. Un jour, sous Catherine II, le plus fameux de ces cabarets d'esclaves à Nijni-Novgorod fut incendié et ensevelit sous ses ruines tous ceux qui s'y trouvaient entassés. C'était la fille même du gouverneur Wolwikov, la belle Lizinka, qui avait mis le feu. Eprise du jeune Féodor, elle le recevait en secret. Un jour Wolwikov survint, et Féodor n'eut que le temps de se cacher sous un coussin ; mais le gouverneur, s'y jetant pour cuver son ivresse, écrasa de son poids le frêle adolescent. Comment faire disparaître ce cadavre? Lizinka, éperdue, se confie à un esclave qui, non content d'en abuser lui-même, l'entraîne dans une taverne immonde pour la prostituer à ses compagnons. Mais la jeune fille saisit une torche et met le feu aux parois vermoulues. Elle court se jeter aux pieds de l'impératrice qui, indulgente aux excès de l'amour, la condamne seulement à finir ses jours dans un couvent. On fit de cette histoire une tragédie, qui fut jouée en 1786 sous le nom de *Féodor et Lizinka*.

Copenhague avait, comme Paris, sa *Pomme de pin*, et toujours comme à Paris l'hôtesse en était charmante. Christian II la vit et s'en éprit ; il enleva Mlle Sigebrite et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour mieux la cacher et éviter le scandale, il la fit voyager dans un coffre. Mais, traversant la Baltique en bateau, une tempête survint; on jeta à la mer tout le poids inutile, et le coffre fut jeté aussi par mégarde. Christian ne regretta pas sa maîtresse, mais son coffre.

La taverne occupe une place d'honneur en Angleterre. Elle est le point de départ des courses, le point de réunion pour les élections; elle sert même de temple pour certains mariages. La première maison d'Epsom fut un cabaret à bière portant un taillis de chêne pour enseigne. Le général Burgoyne en fit un rendez-vous de chasse; le comte de Derby y bâtit un château et fonda les premiers prix pour les courses de chevaux. Quant aux mariages clandestins, ils se pratiquèrent d'abord dans les prisons, puis chez les cabaretiers. Le système était si commode qu'il fit fureur. Singulière cérémonie, où un marchand de bière tenait à la fois lieu de prêtre et de notaire! Le scandale devint tel que le gouvernement sévit, mais les vieilles coutumes laissèrent une trace dans les mariages contractés devant le fameux forgeron de Gretna Green en Ecosse.

A l'époque des élections, c'est au cabaret que le trafic des voix se pratique sur une large échelle. Les taverniers, enrégimentés dans tel ou tel camp, se parent des couleurs bleues ou rouges ou jaunes des candidats. On y boit gratis, ou plutôt aux frais de ceux-ci. Chaque électeur reçoit un billet pour son déjeuner, un billet pour son dîner, enfin autant de billets qu'il veut pour les verres d'ale et de porter. Ce sont des lettres de change que les aubergistes ne manquent jamais d'acquitter. De leurs mains, elles reviennent au comité central qui, le soir, règle les comptes. A Londres comme ailleurs, on voit, dès la plus haute antiquité, les cabaretiers se faire les complices des voleurs. Qu'on lise le *Calendrier de Newgate* ou les *Grandes Annales des voleurs de mer et de rivière*, et l'on sera bien vite édifié. Quoi de plus bizarre que la *taverne flottante*, bateau à recel luxueusement aménagé en café? Les tavernes voisines de la Tamise étaient pour la plupart des succursales du grand cabaret flottant. Parmi les hôtes quotidiens figurait le fameux dénonciateur Titus Oates, chapelain de cabaret improvisé accusateur public de toute une religion. La pièce de Gay, *l'Opéra du Gueux*, nous montre de même un cabaretier apurant ses livres de compte, mettant d'un côté les voleurs dont il veut bien continuer d'être le recéleur, de l'autre ceux qui ne lui sont plus bons à rien et qu'il peut livrer à la justice, c.-à-d. envoyer au gibet. Toute cette peinture des taudis de Londres est aussi vraie aujourd'hui qu'il y a cent ans. A côté du luxe qui grandit dans Piccadilly, la misère et le crime continuent à grouiller dans les bouges de Saint-Gilles ou de Whitechapel. L'ivrognerie quotidienne est le moindre vice des enfants du peuple, et il existe certains cabarets où l'on établit pour eux de petites tables et de petits verres. Dickens, dans son livre *Londres la nuit*, nous fait successivement visiter les tavernes de la *Tête de navet*, rendez-vous des grands maraîchers, la *Pipe et le Collier de cheval*, fréquenté par les charretiers nocturnes, le *Blue Budgeon*, repaire d'une bande d'étrangleurs.

Sous George II, un cabaretier s'était avisé, pour attirer les clients, d'écrire sur son enseigne: « On promet à tous les messieurs et autres qui entreront ici de les rendre ivres-morts pour deux pence (quatre sous). Ils sont prévenus qu'il y a de la paille fraîche dans les caves. » Mais le parlement prit la chose au tragique et décréta la peine de mort contre les débitants de *gin*. On alla même jusqu'à s'en prendre à l'*ale* et au *porter*.

Il n'est question dans ce qui précède que des cabarets de basse catégorie. Il en existait à côté d'autres plus relevés et qui furent à la mode dans le grand monde, sous Henri VII et sous Henri VIII. Les femmes de bon ton ne craignaient pas d'y aller. « Peu d'Anglais ont une provision de vin, écrivait à cette époque l'ambassadeur de Venise; ils l'achètent, en général, à la taverne, et lorsqu'ils ont l'intention d'en boire beaucoup, c'est à la taverne que vont non seulement les gentilshommes, mais les dames de la plus haute distinction. »

Ceci nous servira d'acheminement aux cabarets des poètes. Au temps de Dryden, le fameux cabaret *la Sirène* rassemblait Ben Johnson, Beaumont, Flechter. Cromwell, comme Luther, catéchisait parmi les pots, mais son Mélanchthon était un charretier nommé Prède, qu'il ne quittait que pour le remplacer par Harrisson, boucher et futur colonel. A cette époque, où l'on n'entendait partout que versets de l'Evangile, les enseignes des cabarets étaient empruntées à certaines paroles, plus ou moins défigurées, des livres sacrés. Plus d'un cabaretier était poète en même temps. Tel fut Taylor, qui ne craignit pas, le lendemain de l'exécution de Charles Ier, de suspendre à la place de son enseigne une couronne au noir feuillage. La taverne prit, dès lors, le nom de *Bouchon en deuil*.

Terminons ici cette excursion sommaire dans les pays étrangers. Revenons en France, et achevons-y l'histoire des cabarets pendant les trois derniers siècles. Ce sont d'abord les scènes de la Fronde, tantôt sanglantes, tantôt comiques, qui se déroulent au cabaret. Plus d'un duel eut pour théâtre le cabaret du *Renard*, dans le jardin des Tuileries, ou celui du *Bel-Air*, près du Luxembourg, où Lambert, le beau chanteur, s'endetta si bien qu'il dut payer de sa personne, c.-à-d. épouser la fille du tavernier; ou encore celui des *Trois Ponts d'or*, où pareille aventure arriva au poète Serre; plus d'une fois, au milieu de ce monde de poètes crottés et de courtisans dorés, dans ce champ clos semé de débris d'assiettes, les fers se heurtèrent plusieurs heures durant. Renard surtout, ancien valet du commandeur de Souvré, le plus délicat des gourmets, amateur des arts et ami des artistes, vit défiler la cour et la ville; c'est chez lui que M. de Beaufort vint braver en plein repas M. de Candale, M. de Jersay et toute la cabale de Mazarin, et qu'en vrai roi des halles, après avoir rompu sa canne sur le dos de Jersay, il fit sauter à la face des convives la table et les plats qu'elle portait :

> Il deviendra grand potentat
> S'il sait renverser notre Etat
> Comme il sait renverser la table,

chansonnait Blot à ce propos. Mais laissons-là le monde où la politique effraie la gaieté; attablons-nous plutôt dans les tavernes où l'on boit et où l'on ne conspire pas. Réfugions-nous dans les cabarets renommés de Bagnolet et de Saint-Cloud, théâtres de tant d'aventures amoureuses. Le plus brillant cabaret de Saint-Cloud était celui de la Duryer. Dès 1641 il était célèbre à trente lieues à la ronde; en 1652, nous apprend Tallemant des Réaux, l'hôtesse avait dû faire percer quatre maisons, « dans lesquelles il n'y avait pas moins de quatre-vingts chambres meublées et fort propres ». — « Si j'étais curieux, écrit Furetière, ce serait d'apprendre combien, un tel jour, on a mangé de dindons à Saint-Cloud chez la Duryer, combien de plats de petits pois ou de fraises ». La Duryer n'était d'ailleurs pas moins célèbre par ses bonnes actions que par sa bonne chère, et sa conduite courageuse, lorsque son amant Saint-Preuil fut décapité par l'ordre de Richelieu, lui valut l'estime de toute la noblesse. Pendant la période orageuse de la minorité de Louis XIV, les cabaretiers étaient les seuls à gagner leur vie dans Paris: une mazarinade en vers burlesques sur toutes les affaires du temps nous en donne la longue liste. Pour ajouter aux gains du métier, ils se montraient très tolérants pour tous les scandales qui venaient s'abriter chez eux; le cabinet particulier était déjà très florissant. Si encore tout s'était borné là! En 1681, la chaîne des forçats était arrêtée près de Melun, et huit malfaiteurs s'échappaient : on trouva que le maître de l'*Ecu de Bourgogne*, rue Montorgueil, était à la tête du complot. Plus d'une fois d'ailleurs les cabaretiers se révoltèrent contre les nouvelles contributions mises sur le vin. Un édit dû à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Colbert imposait davantage les taverniers traitants que les simples marchands de vin en détail ou *à pot renversé;* et une ordonnance de Louis XIV fixait à 6 heures ou 9 heures du soir, selon la saison, la fermeture des cabarets, à peine de cent livres d'amende.

Nous voyons dans tous ces cabarets les marquis, si bien gourmés au petit lever du roi, lancer au plafond leur perruque, et, décoiffés comme le Mascarille des *Précieuses*, s'abandonner aux imaginations les plus bouffonnes. La *Croix de Lorraine* avait pour enseigne la double croix des princes lorrains; d'autres cabarets empruntaient leur nom à un calembour; ici l'enseigne portait un *cygne* et une *croix*, pour faire une équivoque sur le signe de la croix; ailleurs un *cerf* et un *mont*, pour que l'ivrogne pût se vanter de revenir du sermon; ou bien c'était Jésus-Christ au jardin des Oliviers, c.-à-d. le *Juste pris*, pour faire savoir que l'on mangeait à juste prix. Ce fut à la *Croix de Lorraine* que Despréaux composa avec Furetière sa scène du *Chapelain décoiffé*. Racine composa sa comédie des *Plaideurs* chez la veuve Bervin, au cabaret du *Mouton blanc;* Despréaux lui racontait les mœurs des plaideurs qu'il voyait faire antichambre chez son frère le greffier, et l'avocat Brilhac l'initiait au jargon juridique. Mais la véritable taverne littéraire du temps, le vrai cabaret classique, comme dit Sainte-Beuve, c'était la *Pomme de pin* dans la rue de la Licorne, en la Cité, vis-à-vis de l'église de la Madeleine. Là trônaient Chapelle, et surtout Saint-Amand. Ce gros homme, le plus célèbre des goinfres de l'époque, avait parcouru toute la terre et rimé partout les louanges de l'ivresse. Enfin, revenu à Paris, il y passait ses journées à l'*Epée royale*, au cabaret de la *Perle* ou à celui de la *Fosse aux lions:* c'est là que Voiture, le buveur d'eau, le rencontra un jour et, contraint par lui d'avaler un grand verre de vin, le força à son tour à absorber un non moins grand verre d'eau : tâche dont Saint-Amand se tira à grand'peine. Le poète mourut comme il avait vécu, il rendit l'âme au cabaret du *Petit Maure*, auprès d'une dernière bouteille.

De même que les poètes les grands seigneurs avaient leur taverne de prédilection. Voulaient-ils faire chère lie et *carrousse?* ils se rendaient chez la Boisselière, tout au voisinage du Louvre; pour y dîner, même sans luxe et à l'ordinaire, il fallait débourser dix livres tournois. A la tête des hôtes les plus assidus de la célèbre cabaretière était le marquis d'Uxelles, qui déclara à Louvois qu'il refusait la décoration si recherchée du cordon bleu si elle devait l'empêcher d'aller au cabaret; à quoi Louvois répondit en choisissant le comte d'Harcourt, *le chef des goinfres*, pour donner l'accolade au nouveau titulaire.

Les gens de robe et les hommes de finance se donnaient rendez-vous chez la Guerbois. Le célèbre fermier général, M. de Béchamel, y inventait le vol-au-vent et composait savamment les *sauces financières* qui gardèrent son nom. Là aussi le prince de Bourbon gagnait un pari de mille louis sur le prince de Conti, grâce à la voracité de son valet Laguiche, avalant douze volumineuses tranches de mouton tandis que sonnaient les douze coups de minuit. Le cabaret des comédiens, situé sous l'enseigne joyeuse des *Bons Enfants*, avait pour habitués Molière et les principaux sujets de sa troupe. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, rivaux de ceux du Palais-Royal, se réunissaient au cabaret de l'*Alliance*. Champmeslé venait y noyer ses ennuis domestiques, s'il faut en croire une indiscrétion de Boileau dans sa correspondance, dans les bouteilles de Champagne que lui payait Racine pour prix de son silence.

Les danseurs buvaient à l'*Epée de Bois* dans la rue de Venise. Les gens d'église, prêtres et moines, avaient en la Cité, dans le quartier de l'Université, leurs tavernes et gourmanderies, selon l'expression de Rabelais : le *Riche Laboureur*, dans l'enclos de la foire Saint-Germain; la *Table Roland*, dans la vallée de la Misère; le *Treillis vert*, dans la rue Saint-Hyacinthe; que sais-je encore? Les pédants de l'Université tenaient table au cabaret de *la Corne*, place Maubert, à l'hôtel *Saint-Quentin* de la rue des Cordiers, où devait habiter plus tard Leibniz; Gresset, Mably, Condillac et J.-J. Rousseau, à l'*Ecu d'argent* ou aux *Trois Entonnoirs*.

Désormais le XVIIe siècle bachique est clos, le XVIIIe peut venir; une nouvelle ère commence, ère d'orgies effrénées et de folles licences. Princes, ducs et marquis, échappés de Versailles, vont chercher au milieu des rues les plus populeuses leurs tavernes de choix. C'est dans une rue immonde, voisine des Halles, la rue d'Avignon, qu'ils se plaisent à faire débauche, chez ce fameux Rousseau, dont les comédies de Dancourt ont éternisé la renommée : Les femmes elles-mêmes deviennent leurs complices :

> La femme décide du vin,
> Sait où le meilleur se débite...
> Le vin relève ses appas
> Les canapés sont à deux pas,

chansonne Coulange.

Hors Paris, les guinguettes du *Moulin de Javelle* et de *Port à l'Anglais* font prime. Regnard y trône. Dancourt va se consoler à la *Cornemuse* de ses échecs au théâtre, selon le conseil de Gros-René :

> De vingt verres de vin entourez-vous le cœur.

Les tavernes du quartier du Temple étaient fréquentées par les élégants buveurs de l'époque : Chaulieu, la Fare, le chevalier de Bouillon, l'abbé Courtin, Palaprat. Le cabaret de l'*Epée de Bois*, à l'angle de la rue Quincampoix, eut une vogue inouïe au moment de la fortune de Law : c'est là que le comte de Horn assassina un courtier qui portait sur lui pour 150,000 fr. d'effets, crime qu'il paya de sa tête, malgré tous les efforts de la noblesse. Arrêtons-nous un instant chez Landel pour assister à ces pique-niques d'esprit et de bonne chère qui firent la gloire de l'ancien Caveau, et pour applaudir, dans cette fameuse taverne littéraire du carrefour Bucy, à toute l'élite des rimeurs : Panard, Crébillon fils, Gallet, Collé, Piron surtout, le plus éblouissant causeur du temps.

Passons de là aux tavernes populaires des Porcherons. Nous y trouvons un des types les plus curieux de l'époque, le racoleur. C'était dans ces tavernes, ornées de l'hyperbolique citation du vers :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,

qu'il dressait ses pièges et faisait récolte de héros à dix écus chacun, pauvres niais entrés dans ces *fours* à jeun et libres pour en sortir gris et soldats. Au CCCXVII^e chapitre de son *Tableau de Paris*, Mercier nous apprend que c'était surtout au lendemain de la brillante revue passée tous les ans par le roi dans la plaine des Sablons que se révélaient ces guerriers improvisés.

Aux Porcherons trônait le fameux Ramponneau, dont la vogue fut si grande qu'il attira le beau monde de Paris dans ces parages boueux, et que les modes des jolies femmes devinrent à la Ramponneau. Voltaire nous a laissé le plaisant récit de son procès contre maître Gaudon, qui l'avait engagé pour jouer sur son théâtre forain, engagement que le cabaretier, avec une insigne mauvaise foi, refusait de tenir. Cette grande affaire fut, au dire de Grimm, le principal événement de l'année 1760. Les années suivantes marquent une période de décadence pour les cabarets : sauf les tavernes des gens de lettres et les courtilles populaires de la banlieue, les autres font successivement faillite. Les lois redoublent de sévérité contre les cabaretiers : c'est qu'on savait tous les scandales, tous les amours clandestins dont ils étaient les entremetteurs et les recéleurs. On n'alla pourtant pas jusqu'à leur interdire de loger des femmes, comme cela s'était fait en Sicile, où un édit royal enjoignait aux aubergistes de n'admettre que des gens portant de la barbe. Pas de tavernière qui ne tînt au-dessus de sa

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

boutique quelque garni tout prêt pour la débauche. Il suffit de lire la *Chronique secrète* des années 1742-43, le *Journal de Police* reproduit dans les *Souvenirs* de Rochefort-Labouisse, la *Police dévoilée* de Manuel, pour y trouver la liste d'une longue série de scandales. Tels étaient les excès que la répression en était demandée avec éloquence dans les cahiers de 1789, dans lesquels nous lisons : « Interdire aux filles de loger chez les marchands de vin, au-dessus des cafés et des maisons de jeu ; interdire l'entrée des cafés et des tavernes à toutes personnes du sexe. » Et pourtant ces excès sont bien peu de chose en comparaison des meurtres commis par la terrible association des cabaretiers et des brigands au XVIIIe siècle. Des frontières de la Hollande au Danube s'étendait une ligne ininterrompue de tavernes coupe-gorge ou *Kochmer beyes*, où les bandits pouvaient s'embusquer ou se réfugier. Les juifs jouaient successivement le rôle d'espions ou *baldôvers* et celui de recéleurs ou *scherfendspieler*, et ces troupes de bandits du Rhin faisaient la terreur du pays. Les plus célèbres d'entre elles n'ont été détruites qu'au commencement du XIXe siècle.

Arrivons enfin à l'époque actuelle. Qui ne connaît les marchands de vin, les cabaretiers qui foisonnent dans les rues populeuses telles que celles des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, ou des alentours de la place Maubert ? La table y est toujours mise pour quiconque veut s'émanciper jusqu'à la dépense de la côtelette enfumée et du fromage à part triangulaire. Derrière le comptoir d'étain brillant où reposent broc et mesures, se trouvent des tablettes garnies de rhum, d'anisette ou de liqueur des braves. Le *chand de vin* y trône, gaillard solide, aux larges épaules, en bras de chemise, ne refusant jamais de trinquer avec ses habitués. Quant au garçon marchand de vin, trop souvent nous le retrouvons, en vertu d'une bien longue tradition, devant les tribunaux : souteneur, entremetteur, que sais-je encore ? Et en même temps, tous les rapports de la police, toutes les enquêtes des médecins nous signalent les boutiques des marchands de vin comme les refuges les plus habituels du vice clandestin et les plus dangereux foyers des maladies vénériennes. On peut citer, parmi les modèles du genre, la *Californie*, les cabarets du *Lapin blanc*, du *Père Niquet*, des *Chiffonniers*, du *Père Lunette*, etc. La Californie était une immense et sordide mangeoire, située entre le boulevard de Vanves et la chaussée du Maine, où l'on consommait chaque jour 5,000 portions de bœuf et 8 pièces de vin, et où s'étalait une collection de porte-haillons et de loqueteux digne de Rembrandt ou de Callot. Plus d'un littérateur y vint étudier leur argot. Le cabaret du Lapin blanc est connu par la description d'Eugène Sue, qui y réunit les escarpes des *Mystères de Paris* ; le cabaret des Chiffonniers, rendez-vous des trolleurs, des chineurs, des biffins, était situé rue Neuve-Saint-Médard, dans le quartier Mouffetard. Les cabarets des Halles, *Paul Niquet*, *Bordier*, *Baratte*, etc., restent ouverts toute la nuit à l'intention des maraîchers et des campagnards venus de loin, et que l'on suppose affamés et assoiffés ; mais ils sont hantés en général par des citadins qui n'ont à cette heure ni faim, ni soif, ayant mangé et bu plus que de raison dans la soirée. Nous ne retiendrons ici que le cabaret Paul Niquet, qui jouissait d'une réputation européenne et était visité par les étrangers comme une des curiosités de Paris. Toutes les consommations y coûtaient un sou ; on accédait par un long couloir dallé, toujours humide, à une salle dallée, non moins humide, autour de laquelle régnaient quelques bancs sordides. Quand les habitués en venaient aux mains, le cabaretier les inondait au moyen d'une pompe.

Les cabarets situés dans les rues voisines de la place Maubert, foyers ordinaires du vice, de la prostitution abjecte et du crime, sont en train de disparaître par suite des démolitions. Le plus curieux, l'établissement du *Père Lunette*, rue des Anglais, peint en rouge sang, est reconnaissable à un binocle dessiné sur la vitre avec deux yeux bleus qui vous regardent. La première salle est occupée par le comptoir ; on y apporte, en les sanglant avec des ceintures de cuir, les femmes ivres-mortes qui font trop de bruit dans la salle du fond ; celle-ci, où l'on arrêta l'assassin Gamahut, un des habitués du lieu, est le rendez-vous des escarpes et des jolis cœurs de barrière. La consommation y coûte dix centimes. Le Père Lunette versait lui-même et posait négligemment la main sur le verre jusqu'à ce que le client eût fait voir ses deux sous. Alors, d'un double geste rapide, l'un tirait le verre à lui, l'autre la monnaie. Entre honnêtes gens on prend ses précautions.

Au n° 57 de la rue Galande est le cabaret du *Château-Rouge*, désigné aussi sous le sobriquet sinistre de la *Guillotine*, par allusion aux consommateurs habituels ; les tables y sont fixées au sol par des crampons en fer ; à tout moment arrivent des chanteurs ambulants qui beuglent des chansons en l'honneur du vin et de la débauche. — Au n° 176 de la rue Saint-Jacques est l'*Académie*, qui a tiré son nom de quarante tonneaux, tous pareils et censés contenir du vin, de la bière et de l'absinthe. C'est l'absinthe qui a fait la réputation de ce cabaret : pour quinze centimes on en remplit un verre à bière. Dans les mêmes quartiers se trouvent les sordides assommoirs décrits par Zola.

La vogue de la brasserie marque une ère nouvelle ; le café, à l'origine, avait quelque chose du salon ; jadis on ne fumait pas au café ; le seul nom de brasserie éveille au contraire l'image d'une pipe culottée et d'une chope de bière. L'invasion de la bière date du milieu de l'Empire : ale, porter, bière brune ou blonde de Munich, etc., abondent. Les premières brasseries de la rive gauche furent la *brasserie des Fleurs*, rue d'Enfer, la *brasserie Suisse*, rue de l'Ecole-de-Médecine, la *brasserie Hoffmann*, sur le boulevard Montparnasse, refuge des habitués de Bullier. Puis les brasseries à femmes firent leur apparition. C'est en 1860 que les femmes furent employées pour la première fois dans ces débits de liqueurs, de prunes et de chinois, dont l'établissement de la *Mère Moreaux* est resté le type. L'autorité s'émut ; une ordonnance du préfet de police recommandait aux femmes « de conserver une attitude décente et de ne pas boire dans les verres de leurs clients. » L'exposition de 1867 donna un essor inattendu à cette innovation. Le pourtour en était occupé par de nombreux restaurants. Beaucoup étaient servis par des femmes de toutes nationalités : allemandes, espagnoles, italiennes, etc. La chose réussit admirablement ; il devint de mode parmi la jeunesse dorée d'aller *faire la remonte* dans ces établissements et d'en enlever les nymphes. Les propriétaires, qui avaient stipulé des indemnités de 300 à 1,000 fr. en cas de fugue, y trouvaient leur compte et remplaçaient leurs étrangères par des Espagnoles de Montmartre ou de Belleville. Les brasseries à femmes se multiplièrent après l'Exposition, malgré une ordonnance prescrivant de n'y employer que des majeures. La plupart se trouvent au quartier Latin, dans les quartiers de la Sorbonne, de l'Odéon et de la Monnaie. Quelques autres sont situées dans les quartiers Montmartre et Bonne-Nouvelle. Les malheureuses qui y sont employées, astreintes à une redevance au patron, s'efforcent de faire boire le client le plus possible et se font offrir d'innombrables consommations ; et, incapables de supporter un tel régime, beaucoup ont recours à la ruse et absorbent de l'eau colorée en vert ou en jaune, que le client paye au prix du bitter et de la chartreuse ; d'autres excellent à faire payer la même consommation par cinq ou six clients différents. Malgré tout, elles finissent généralement par se ruiner l'estomac, et les médecins connaissent bien l'affection spéciale baptisée du nom de *maladie des inviteuses*.

Mais quittons ces lieux pour visiter les cabarets familiers à la bohème artistique de notre époque. La banlieue de Paris s'enorgueillissait jadis de la guinguette de la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mère Saguet. Fondée en 1784, elle atteignit son apogée sous la Restauration. Elle eut pour hôtes Charlet, Juhel, Victor Hugo, Thiers, David, Chenavard, Armand Carrel, Alexandre Dumas, puis Deveria, Raffet, Gavarni, Tony Johannot, Romieu, Boulanger. Juhel en était le plus bel ornement : cet ivrogne, célèbre peintre d'enseignes de son métier, excellait à barbouiller des pampres sur les murs des cabarets. Le jour de sa mort, les buveurs du lieu lui firent, en guise d'oraison funèbre, une chanson dont plusieurs strophes sont attribuées à Victor Hugo. Mais 1830 ayant dispersé tous les poètes, la mère Saguet prit sa cave en dégoût et se retira des affaires. Parmi les cabarets qui méritent une mention dans l'histoire littéraire, il convient de rappeler le *divan Lepeletier*, le cabaret *Dinochau*, la *Brasserie des Martyrs* et le *Chat noir*.

Le divan Lepeletier, ouvert dans les premières années du règne de Louis-Philippe, fermé vers 1860, bureau d'esprit et boîte à cancans, a été célébré par Théophile Gautier et Théodore de Banville. Le cabaret Dinochau, établi en plein quartier de Bréda, a continué les traditions de la Pomme de Pin du XVIIe siècle ou du Caveau de Landel du XVIIIe. On y trouvait une série de littérateurs, d'artistes et d'architectes, illustres ou pseudo-illustres. Henry Murger, le chantre de la vie de Bohême ; Nadar, romancier devenu photographe ; Fauchery, photographe devenu écrivain ; Pon'et-Malassis, l'éditeur ; Aurélien Scholl ; Charles Monselet ; Baudelaire ; Alphonse Daudet ; Aimé Millet, le sculpteur ; Carjat, le photographe ; Castagnary, le critique d'art ; Jules Vallès, etc. C'est chez Dinochau, nommé le restaurateur des lettres, que s'improvisèrent quatre ou cinq des petits journaux parus dans les dix dernières années de l'Empire : *le Diogène*, *le Triboulet*, *le Rabelais*, *la Silhouette*, *le Polichinelle*, *le Gaulois*, *le Boulevard*. La Brasserie des Martyrs a longtemps été le rendez-vous de toute la bohême littéraire et artistique de Paris. Tous les artistes y passèrent plus ou moins ; c'étaient les peintres Courbet, Gustave Boulanger, Stevens ; les sculpteurs Christophe, Aimé Millet, Franceschi ; les musiciens Olivier Métra, Masini ; les littérateurs Murger, Banville, Privat d'Anglemont, Scholl, Tony Revillon, etc. Le Chat Noir a hérité d'une partie de cette clientèle. Situé sur les hauteurs de Montmartre, au voisinage de la rue des Martyrs, il recruta d'abord ses fidèles parmi les poètes fumélques et les peintres sans commandes. Sous ses auspices paraissait le journal *le Chat Noir*, dont la plupart des dessins étaient dus à la plume du fantaisiste Willette, qui avait aussi décoré les murs du cabaret d'enluminures d'un cachet très personnel. Puis la vogue s'en mêla, le cabaret déménagea pour s'agrandir ; les soirées d'ombres chinoises de Caran d'Ache, coupées des chansons de Jules Jouy, attirèrent toute la société parisienne et portèrent à son apogée la renommé de la taverne de Montmartre.

D. B.

II. Administration (V. Débitant).

III. Ameublement. — Petite table, en bois de luxe, ornée de marqueterie et de peinture, sur laquelle on dispose des services de porcelaine pour le café et pour le thé ou des vases garnis de fleurs et de menus objets de curiosité. On donne encore ce nom à de petits coffrets, de petites étagères, etc., portant des flacons à liqueurs et des verres. Ch. L.

IV. Botanique. — Un des noms vulgaires de l'*Asarum europæum* L. (V. Asaret). — Le *Cabaret des oiseaux* est le *Dipsacus sylvestris* L., de la famille des Dipsacacées (V. Cardère).

V. Ornithologie. — Nom vulgaire du Sizerin roussâtre (V. Sizerin).

Bibl. : Francisque Michel et Edouard Fournier, *Histoire des hôtelleries, cabarets, hôtels garnis, restaurants et cafés*, 1850, 2 vol. in-8. — Emile Colombey, *Ruelles, Salons et Cabarets*, 1858, in-16. — Alfred Delvau, *Histoire anecdotique des Cafés et Cabarets de Paris*, 1861, in-12. — Du même, *les Dessous de Paris*, 1860, in-12. — Privat d'Anglemont, *Paris inconnu*, 1861, in-16. — Hugues Le Roux, *l'Enfer parisien*, 1888, in-16. — Emmanuel Patrick, *Assommoirs, Bouges et Cabarets*, dans le *Courrier français*, 1888 et 1889.

CABAROT (Antoine), homme politique français. Administrateur du Lot-et-Garonne, il fut élu, en sept. 1792, député suppléant à la Convention. Il siégea après le procès de Louis XVI et ne se fit pas remarquer. Il entra au conseil des Anciens où il demeura jusqu'au 20 mai 1797.

CABARRE (Marine) (V. Gabarre).

CABARRUS (François, comte de), né à Bayonne en 1752, mort à Séville le 27 avr. 1810. Fils d'un négociant de Bayonne, il fut envoyé par son père à Saragosse, où il se maria. Il alla ensuite (1773) établir à Madrid une fabrique de savon. Il se fit connaître par ses recherches sur les finances, et prôna un grand nombre d'innovations plus ou moins heureuses ; il forma le plan d'une émission de bons royaux ou *vales* pendant la guerre d'Amérique ; cette opération fut faite par le gouvernement de Charles III et rétablit les finances de l'Espagne. Cabarrus, considéré dès lors comme un grand financier, bien qu'il fût plus intelligent que laborieux, fut appelé, en 1782, à diriger l. banque de Saint-Charles, dont il avait proposé la création. En 1785, il fut un des fondateurs de la Compagnie da commerce des Philippines ; il fut aussi appelé au Consee royal des finances. A l'avènement de Charles IV (1788)r il garda ses fonctions, bien qu'on l'accusât de disposilà de la Banque comme de son propre bien et de confier e ses créatures tous les emplois qui en dépendaient. Il prononça l'éloge de Charles III dans une séance de la Société économique de Madrid (1789). Mais les plaintes dirigées contre son administration devinrent si vives que le comte de Florida Blanca, quoiqu'il fût son ami, le fit arrêter (24 sept. 1790). Le favori de la reine le fit sortir de sa prison en 1792, le fit comte et écouta ses conseils pour la direction de la politique intérieure et extérieure. Cabarrus, dont la fille avait épousé le conventionnel Tallien, ne fut pas étranger à la conclusion de la paix avec la France (1795), et paraît avoir noué des intrigues à Paris en 1796 pour mettre sur le trône de France un infant. En 1797, il fut envoyé par l'Espagne au congrès de Rastadt. Le gouvernement espagnol se proposait de le nommer ministre à Paris ; mais le Directoire refusa de l'admettre, parce qu'il était Français de naissance. Cabarrus fut nommé ministre à La Haye, mais n'y resta que peu de temps. Murat, envoyé en Espagne par Napoléon, fit appel à ses conseils après les événements de Bayonne. Après l'avènement de Joseph Bonaparte au trône d'Espagne, il fut nommé ministre des finances ; mais la guerre d'Espagne ne lui permit de réaliser aucun des projets qu'il avait en vue pour améliorer la situation financière. « C'est un homme exceptionnel, disait de lui son ami Jovellanos ; chez lui les talents rivalisent avec les faiblesses et les qualités les plus nobles avec les vices les plus extraordinaires. » Ses *Cartas sobre la felicitad publica*, adressées à G. de Jovellanos, furent publiées après sa mort (1813) et plusieurs fois réimprimées. L. Del.

Bibl. : Lafuente, *Historia de España*, t. XXI. — Ferrer del Rio, *Historia del reinado de Carlos III*; Madrid, 1856. — Baumgarten, *Geschichte Spaniens zur Zeit der französischen Revolution*. — *Correspondance d'Espagne*, (Archives des affaires étrangères), vol. 647 à 643. — A. Michel, *Correspondance de Mallet du Pan*, t. II. — Louis Blanc, t. XII.

CABARRUS (Thérèse) (V. Tallien [madame]).

CABAS (Archéol.). Le cabas, que nous ne connaissons que par la mention qui en est faite dans quelques inventaires, était un coffre ou panier d'argent doré qui servait à porter le pain sur la table royale. Le cabas était en usage au XVe siècle ; d'après les documents où nous la voyons mentionnée, cette pièce d'orfèvrerie était munie d'une anse, assujettie par deux charnières. C. L.

CABAS-Loumassès. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube ; 172 hab.

CABASA. Ville d'Egypte, dans la partie occidentale du Delta, capitale du nome Cabasites, aujourd'hui Kabas (V. Pline, *H. N.*, V, 9).

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CABASILAS (Nicolas ou Nilus, Νεῖλος), archevêque de Thessalonique, de la première moitié du XIVe siècle. Ses ouvrages furent vivement critiqués par les écrivains de l'Eglise latine, approuvés, au contraire, par les Grecs et les protestants. Plusieurs de ses écrits ont été imprimés : Περὶ τῶν αἰτιῶν τῆς ἐκκλησιαστικῆς διαστάσεως, traduction anglaise par Th. Gressop (Londres, 1560); Περὶ τῆς ἀρχῆς τοῦ πάπα, avec la traduction latine de Mathias Flacius (Francfort, 1555), et avec les œuvres de Barlaam (Hanovre, 1608). — Il eut pour successeur au siège de Thessalonique son neveu, *Nicolas* Cabasilas, qui fut employé pour des négociations par Jean, patriarche de Constantinople, auprès de l'empereur Cantacuzène vers 1346. En 1347 il porta à l'impératrice Anne les conditions de Cantacuzène victorieux. On a de lui un traité intitulé Ἑρμηνεία κεφαλαιώδης, publié plusieurs fois en grec et en latin, par exemple en latin (Venise, 1548), en grec dans le supplément à la *Bibliothèque des Pères*, en 1624; *De Vita in Christo, libri* IV, en latin par Pontanus (Ingolstadt, 1604) ; le même volume renferme un sermon de Cabasilas contre l'usure. Un très grand nombre d'autres ouvrages de Cabasilas sont restés en manuscrits. Cabasilas appartient aussi à l'histoire de l'astronomie comme auteur du commentaire sur le troisième livre de la *Syntaxe* de Ptolémée ; ce commentaire, qui comble la lacune entre les travaux de Théon d'Alexandrie et de Pappus, a été publié avec ces derniers dans l'édition de l'Almageste, de Bâle (1538), et également réédité par Halma (1822).

BIBL. : FABRICIUS. *Bibl. græca*, t. X, liv. V, chap. XXVII. — W. HARTON, *Appendice à l'histoire littéraire* de Cave. W. GASS, *die Myslik des Nicolaus Cabasilas vom Leben in Christo* ; Greifswald, 1849.

CABASITES. Nome de la Basse-Egypte, dont le nom antique ne s'est pas retrouvé. On y adorait le dieu Horus. Il est mentionné par Ptolémée et Pline l'Ancien, et l'on a de ce nome une médaille frappée la onzième du règne de l'empereur Hadrien. Il tirait son nom de la ville de Cabasa, sa capitale, mentionnée dans les itinéraires romains. Le véritable nom de cette ville était en égyptien Cabahsa, qu'on prononçait Cavehs ou Cavahsa. Il est resté en arabe sous la forme Aqfahs. Le nom de cette ville est célèbre dans la littérature copte, parce qu'elle est donnée comme le lieu d'origine d'un des plus célèbres auteurs coptes, Jules d'Aqfahs. Ce Jules d'Aqfahs était, selon la légende, l'interprète en chef de l'*augustal* d'Alexandrie, sous le règne de Dioclétien : en cette qualité il était présent à la plupart des interrogatoires des martyrs amenés au tribunal du préfet. Mais pour lui, la simple vérité ne suffisait pas et il l'a ornée. On a conservé sous son nom toute une série de récits qui lui ont fait attribuer le surnom d'historiographe des martyrs. Il est vraisemblable qu'il n'a fait que prêter son nom aux auteurs anonymes qui ont écrit de véritables romans, sous prétexte d'honorer les martyrs d'Egypte. Ces romans sont tous construits sur un plan uniforme, se répètent souvent les uns les autres, mais reposent toujours sur une donnée véritablement historique quand il s'agit de martyrs originaires d'Egypte; quand au contraire les martyrs sont étrangers à l'Egypte, ils ont été le plus souvent inventés de toutes pièces. E. A.

CABASSE (Bot.). Nom vulgaire, aux Antilles, du fruit du *Cacaoier* (V. ce mot).

CABASSE. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Besse ; 1,131 hab. Sur l'Isole, affluent de la Calami. Ruines d'un château attribué à l'époque sarrazine. Grottes calcaires. Distillerie, manufactures de drap. Carrière d'argiles riches en aluminium.

CABASSE (Prosper), magistrat français, né à Aix en 1785. Conseiller à la cour royale d'Aix, il fut nommé en 1826 procureur général à la Guadeloupe. Il a publié : *Essai historique sur le Parlement de Provence depuis son origine jusqu'à sa suppression, 1501-1790* (Paris, 1826, 3 vol. in-8).

CABASSET (Armure). Casque à timbre rond et généralement sans arête, avec les bords larges et fortement abaissés. Il est fait mention pour la première fois du cabasset dans les ordonnances de nos rois au XVe siècle. Après avoir servi d'abord d'armure de tête aux gens de cheval, le cabasset devint surtout la coiffure des fantassins. Il était encore porté par les derniers piquiers au XVIIe siècle et s'appelait aussi *pot en tête*. Le musée d'artillerie renferme des cabassets italiens, dits à l'antique, repoussés, ciselés et damasquinés en or, qui sont de la plus grande richesse. C'étaient des armes de parade que les grands seigneurs faisaient porter devant eux, par leurs pages, dans les cérémonies. Elles étaient d'habitude placées dans les cabinets d'armes, comme ornement.

Cabasset italien (XVIe s.), d'après l'original au Musée d'artillerie.

CABASSOLE (Philippe de), évêque, légat et cardinal, né en 1305 à Cavaillon (comtat Venaissin), mort en 1371 à Pérouse. Appartenant à une famille noble attachée à la maison d'Anjou, il parcourut dans l'Eglise une carrière rapide. Chanoine à Cavaillon, dès l'âge de douze ans, archidiacre en 1330, prévôt en 1331, évêque en 1334, patriarche titulaire de Jérusalem en 1361, administrateur du diocèse de Marseille en 1366, cardinal en 1368. — Appelé à Naples en 1343 par le testament du roi Robert, pour faire partie du conseil de régence pendant la minorité de Jeanne et de Marie, petites-filles de ce roi, il fut nommé grand chancelier par Jeanne; mais il se retira à Avignon après l'assassinat d'André de Hongrie, mari de cette reine. En 1358, il fut chargé par Innocent VI de recueillir en Allemagne le dixième denier pour le recouvrement des terres usurpées. Cette mission n'eut pour résultat que de provoquer les récriminations des princes de l'empire assemblés à Mayence et cette réponse de l'empereur Charles IV : « Au lieu de demander tant d'argent au clergé, pourquoi le pape ne s'occupe-t-il pas de le réformer? » En 1367, Urbain V, rentrant à Rome, lui confia le gouvernement du comtat Venaissin, à titre de vicaire spirituel, et le soin d'achever les murailles d'Avignon. — Les évêques de Cavaillon étaient seigneurs de Vaucluse ; Pétrarque s'y étant retiré en 1338, il se forma entre l'évêque et le poète des relations qui ont sauvé de l'oubli le nom de Ph. de Cabassole plus sûrement que ne l'aurait fait son propre mérite, pourtant très réel. Pétrarque a exprimé plusieurs fois et en termes fort élogieux l'estime qu'il professait pour lui ; en 1364, il lui adressa son traité de la *Vie solitaire*, résumé de leurs entretiens à Vaucluse. E.-H. VOLLET.

BIBL. : PÉTRARQUE, liv. II, ép. 1 et 2.

CABASSON (Guillaume-Alphonse HARANG, dit), peintre, graveur et dessinateur français, né à Rouen le 25 févr. 1814, mort à Paris en 1884. Elève de David d'Angers et de P. Delaroche, cet artiste entra à l'Ecole des beaux-arts en 1833. Il exposa successivement les œuvres suivantes : *La Con-*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

version de Robert le Diable (Salon 1841); *le Christ mort* (S. 1846); *Portrait en pied du général Duvivier*, pour la ville de Rouen (S. 1849); *la Moisson au bord du fleuve* (S. 1859); *Saint Louis en captivité* (S. 1864); *le petit Chaperon rouge*, dessin (S. 1865); *Retour de Napoléon de l'île d'Elbe* (S. 1866); *le Dante et Virgile aux enfers, dans le cercle des géants* (S. 1870); *la Pêche des moules à Villerville* (Calvados), aquarelle (S. 1879); *Souvenir de Normandie* (S. 1882). On doit encore à G.-A. Cabasson un *Saint Romain domptant la Gargouille*, qui se trouve au musée de Rouen (1855). Nommé professeur à l'École des arts décoratifs, puis secrétaire de la même école, et décoré en 1878, il a exécuté, comme graveur, un des types des billets de la Banque de France. Ad.T.

CABASSUS. Ville d'Asie, située en Cappadoce suivant Strabon, en Arménie suivant Ptolémée. C'est peut-être l'antique Κάβησσος dont parle Homère, *Iliade*, XIII, 363.

CABASSUT (Jean), oratorien, canoniste, né à Aix en 1604 ou 1605, mort en 1685. — Œuvres principales : *Notitia ecclesiastica historiarum, conciliorum et canonum... Ecclesiæ rituum* (Lyon, 1660, in-8 ; 1680, in-fol. ; 1685, in-fol. ; 1725, in-fol.). La meilleure édition est celle de 1685. Ce livre contient les principaux canons en entier, l'analyse des autres, des notices sur les conciles avec dissertations et explications des canons, une excellente introduction à l'histoire des rites de l'Eglise grecque. On en a fait un abrégé estimé (Lyon, 1776, in-8). *Juris canonici Theoria et Praxis* (Lyon, 1675, in-4) ; Gibert en a donné une édition avec sommaires et notes (Poitiers, 1738, in-fol. ; Venise, 1757, in-fol.) ; *Traité de l'usure* (Aix, in-12) ; *Horæ subcisivæ*, décisions sur des questions de morale et de droit canonique. E.-H. V.

CABASYLAS (Nicolas), théologien grec (V. Cabasilas).

CABAT (Louis), paysagiste français contemporain, né à Paris le 6 déc. 1812. Il est avec Jules Dupré, Flers, Paul Huet et Rousseau, un des premiers qui aient ouvert la voie dans laquelle l'école moderne s'est résolument avancée. En face du paysage académique, tel que l'entendaient alors des artistes comme Bidault, Watelet, Michallon et d'autres encore, ces jeunes gens frappés par les œuvres des paysagistes anglais, par celles de Gainsborough et de Constable notamment, étaient revenus à l'étude directe de la nature. Ils l'aimaient pour sa richesse inépuisable, pour la variété des impressions qu'elle leur offrait suivant le cours des saisons, les heures du jour et les mobiles spectacles du ciel. Ils croyaient qu'en dehors de toute convention, ses aspects les plus simples, étudiés avec amour, rendus avec sincérité, pouvaient avoir un intérêt suffisant. De bonne heure Cabat s'était livré à son art. Elève de Flers, il avait plus appris à la campagne qu'à l'atelier, et au lieu de rester, comme son maître, confiné en Normandie, les contrées les plus diverses de la France avaient tour à tour sollicité ses pinceaux. Par le choix des motifs, par la conscience de l'exécution et le charme des détails, l'artiste s'est toujours appliqué à rendre leur physionomie propre, telle qu'elle résulte de la constitution des terrains, du caractère de la végétation et de tous les éléments pittoresques qu'il introduit dans ses tableaux. Au Salon de 1833 Cabat débutait avec plusieurs toiles dont les *Bords de la Bouxanne* (Indre) lui avaient fourni les sujets. Il n'avait pas d'ailleurs à chercher si loin ses modèles, et, en ces temps heureux, la banlieue de Paris lui offrait à Ville-d'Avray, à Meudon, à Clamart, dans les îles de la Seine, une foule de beautés pittoresques jusque-là inexplorées. Dans des quartiers maintenant populeux et dépouillés de toute végétation, s'étendaient alors de vastes espaces, libres, abandonnés à eux-mêmes, où il pouvait aller à la découverte et planter son chevalet. Cabat se fit le peintre de ces coins ignorés et les paysages fidèlement copiés par lui à Montmartre, aux Champs-Elysées surtout, nous présenteraient aujourd'hui les plus curieuses et les plus piquantes révélations sur l'histoire des rapides transformations de la capitale. C'étaient parmi les fouillis des folles herbes ou sous les ombrages respectés d'arbres séculaires, un vieux mur envahi par le lierre et la mousse, une chaumière branlante ou un hangar délété servant d'abri improvisé à quelques vagabonds, hôtes de hasard de ces lieux sauvages.

La vérité et la grâce des portraits qu'en fit Cabat lui valurent un très vif succès, et en même temps qu'il obtenait en 1834 une seconde médaille avec le *Jardin Beaujon* et le *Cabaret de Montsouris*, son nom devenait aussitôt populaire. Le public applaudit à ce talent correct, plein de goût et de mesure, qui, sans le dérouter par les images plus hardies et plus imprévues que lui proposaient d'autres novateurs, lui offrait sous une forme aimable des aspects faits pour le séduire. La forêt de Fontainebleau, où il devait revenir plus d'une fois et qui attirait et captivait successivement comme lui tous les maîtres du paysage, lui procurait l'année d'après (1835) avec la *Gorge aux Loups* un égal succès. Cabat poussait bientôt ensuite jusqu'en Italie, et il reparaissait au Salon de 1838 avec un *Chemin dans la Vallée de Narni*. Les années suivantes, ainsi que l'indiquent les titres mêmes de ses tableaux : *le Jeune Tobie* et *le Bon Samaritain* (1840), il inclinait peu à peu vers le paysage historique. Dans l'interprétation de ses études faites dans la campagne de Rome, il voulait par une sorte de compromis concilier le sens du réalisme moderne avec les traditions académiques ; mais frappé surtout par les côtés intimes de cette nature, il n'apportait dans ses tentatives ni la pureté un peu abstraite du dessin, ni les grands aspects décoratifs que les adeptes du style ont cherchés en Italie. La critique fut déconcertée et les sectateurs militants du romantisme qui avaient le plus fêté le jeune peintre en le proclamant un des leurs, crièrent à la désertion et opposèrent avec persistance à ses dernières œuvres celles qui, à ses débuts, avaient fondé sa réputation.

Sans abandonner jamais l'Italie, l'artiste revint de lui-même aux horizons plus modestes de notre pays, mais peut-être ne mettait-il plus dans l'expression de ces données qui l'avaient autrefois séduit une naïveté aussi complète. Si avec son goût, sa correction, il avait conservé l'ensemble de qualités moyennes qui le distinguaient, il n'avait pas acquis ce sens plus pénétrant de la nature, ni cette excellence de dessin ou de coloris que manifestaient alors des maîtres moins bien accueillis du public, mais qui, comme Rousseau et Corot, n'avaient pas cessé de grandir et d'accroître leur talent par une étude persévérante. Sans parti pris, sans s'inquiéter de ces critiques, Cabat continua à suivre ses goûts, à peindre les sujets qui lui plaisaient et, après avoir envoyé au Salon de 1846 un *Ruisseau à la Judie* (Haute-Vienne), il exposait en 1848 des sites de la *Vallée de la Nèra* ou des *Bords du Lac de Bolsena*, et en 1851 les *Disciples d'Emmaüs* en même temps que des paysages de Normandie. A l'Exposition universelle de 1855 figuraient sous son nom : *Un Soir*, *un Crépuscule* et avec *un Ravin à Villeroy*, *Un Matin* dont Théophile Gautier, qui n'avait guère épargné ses compositions académiques, loua particulièrement l'accent de nature et de poésie : « Un chemin rayé de profondes ornières que borde une haie de mûriers sauvages et d'aubépines... où l'artiste semble avoir retrouvé les naïves inspirations de sa jeunesse. » Depuis lors Cabat n'a pas cessé d'exposer et l'on a pu remarquer en 1857 ses *Environs de Paris à Croissy* ; en 1864 son *Souvenir du lac Nemi, un Soir* avec des biches qui viennent s'abreuver dans l'eau tranquille (Musée du Luxembourg) ; puis des sites du Berry, du Tirol, etc. Il est aujourd'hui avec Français l'un des doyens de nos salons parisiens. Avec la réputation les honneurs n'ont pas manqué à Cabat. Décoré en 1843, il fut fait officier de la Légion d'honneur à la suite de l'Exposition de 1855, et en 1867 il succéda à Brascassat, comme membre de l'Institut. Il a été, de plus, directeur de l'Académie de France à Rome de 1877 à 1885. E. Michel.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CABAU (Anc. dr.) (V. CABAL).

CABBALE JUIVE. La cabbale est le mysticisme et gnosticisme des Juifs. Le nom de la cabbale n'est peut-être pas antérieur au xe siècle; il signifie, en hébreu, « tradition »; en l'adoptant, les cabbalistes juifs ont voulu dire que la cabbale était une science ancienne, transmise oralement, et expliquer par là comment, malgré la haute antiquité qu'ils lui attribuent, elle ne peut prouver son authenticité par aucun monument écrit. Les adeptes de la cabbale et la superstition populaire ont fait de cette science, plus ou moins mystérieuse et secrète, une science divine, merveilleuse, par laquelle on opère des miracles, et qu'on fait remonter, par les artifices connus de la pseudépigraphie, à Abraham, à Moïse, aux docteurs les plus célèbres du Talmud (Ier et IIe siècles de l'ère chrétienne). En réalité, la vraie cabbale est un système de philosophie et de métaphysique mystique, que les adeptes distinguent soigneusement, sous le nom de cabbale théorique, de la thaumaturgie grossière des cabbalistes de bas étage, c.-à-d. de ce qu'on appelle la cabbale pratique. Les gnosticismes païen et chrétien ont aussi produit ces superstitions, qui sont le fruit naturel et la plaie de toute philosophie mystique. La vraie cabbale ne date, en réalité, comme nous le verrons plus loin, que du XIIe ou du XIIIe siècle, mais ses origines sont très anciennes. Il n'y a, en réalité, qu'une chose dans la cabbale comme dans la gnose, c'est le problème de la création du monde imparfait, limité et fini, par une puissance parfaite et infinie. C'est aussi le problème qui a si vivement préoccupé l'école néo-platonicienne d'Alexandrie, et entre autres le philosophe juif *Philon* (V. ce nom). Toutes les écoles et toutes les doctrines mystiques ont cru résoudre la difficulté en plaçant entre le Dieu infini et le monde fini une série plus ou moins longue d'êtres ou de créations intermédiaires à travers lesquels la puissance divine descend, échelon par échelon, jusqu'au monde créé, en perdant, à chaque degré et à mesure qu'elle s'éloigne de sa source, quelque chose de sa nature spirituelle, pour devenir de plus en plus imparfaite, grossière et matérielle. Ces intermédiaires portent des noms divers: Anges, Eons, Puissances, Perfections, Sphères, etc. Ils sont tantôt une émanation naturelle, tantôt une création libre de Dieu, tantôt une simple hypostase des attributs de Dieu, tantôt enfin, comme dans le démiurge des gnostiques, indépendants de Dieu et éternels comme lui. De pareils systèmes ouvrent une large carrière à la fantaisie; ils surexcitent l'imagination, qui s'échauffe dans la contemplation du monde surnaturel. Les descriptions imagées de Dieu, du ciel, des régions supra-terrestres, des manœuvres qu'accomplissent les légions célestes, ont naturellement leur place dans toute philosophie gnostique. Le gnosticisme juif a trouvé déjà dans l'Ancien Testament et le fond de sa théorie métaphysique et les couleurs dont il l'a habillé. Tout le monde sait quelle importance joue la Sagesse dans divers livres de la Bible, dans les Proverbes, le livre de Job, dans la Sagesse de Jésus, fils de Sirach, dans la Sagesse de Salomon. Sans qu'on puisse la considérer absolument comme indépendante de Dieu, elle est cependant une sorte de personne ou d'hypostase dont la situation n'est pas bien définie, mais dont le rôle est considérable et qui est au moins l'auxiliaire, plus ou moins indépendant, de Dieu dans l'organisation et le gouvernement du monde. D'autre part, les anges de l'ancien Testament, les chérubins du récit de la création ou ceux de l'arche sainte, la vision d'Isaïe (chap. VI), le char céleste d'Ezéchiel (ch. I et X) avec ses quatre figures grandioses, fournissent déjà le personnel d'une cour céleste. La peinture est complétée par Daniel (au temps de Judas Macchabée), chez lequel Dieu est déjà, comme chez les cabbalistes, l'Ancien des jours, où l'on trouve des anges qui président aux destinées des nations, les anges Gabriel et Michael avec des fonctions déterminées, le fleuve de feu d'où sortent les anges, le vêtement de Dieu, blanc comme neige, ses cheveux comme de la laine blanche, le trône de Dieu avec ses roues flamboyantes, le livre secret scellé du sceau, tout un matériel pour une mise en scène du mysticisme. La cabbale ne s'y est pas trompée, elle a reconnu son ancêtre dans Daniel, et le plus célèbre livre cabbalistique, le *Zohar* (éclat, splendeur), emprunte son nom à un verset de Daniel (ch. XII, v. 3). Des traits analogues auraient pu être empruntés au prophète Zacharie, qui est encore des premiers temps du second temple. En général, toute la littérature apocalyptique, dont Daniel est le modèle, et la littérature messianique sont plus ou moins mystiques et apparentées avec la cabbale; il serait fastidieux de poursuivre la comparaison à travers tous ces ouvrages qui commencent par le livre d'Hénoch (contemporain de Jean Hyrcan), dans le livre des Jubilés et le IVe livre d'Ezra (qui sont du Ier siècle de l'ère chrétienne) et tant d'autres, et, en général, dans la littérature primitive du christianisme. L'apocalypse de saint Jean, en l'an 68 de l'ère chrétienne, emploie déjà un des procédés chers à la cabbale, l'explication symbolique des mots au moyen de la *guématria*. Son chiffre 666 est l'Antéchrist représenté par Néron, parce que la valeur numérique des lettres des mots « Néron Cæsar », écrits en hébreu, est 666. Il semble bien, en réalité, que le procédé appelé *temura* et consistant à permuter certaines lettres de l'alphabet suivant une clé (ordinairement la première lettre permute avec la dernière, la seconde avec l'avant-dernière, etc.) soit déjà employé par Jérémie (V. Munk, *Palestine*, pp. 520-21); c'est une simple cryptographie, mais dont la cabbale symbolique a fait un grand usage, comme aussi des *notaricon* (jeu d'acrostiches ou autres analogues) dont il est difficile d'indiquer l'âge, mais qui se trouve déjà dans le Talmud (p. ex. *Hagiga*, f. 77b) et dans le livre de la Création dont nous parlerons plus loin. Ce sont, du reste, des parties accessoires de la cabbale.

Une des preuves les plus frappantes de l'influence qu'exerçaient sur les Juifs de Palestine, vers la fin du second temple, les doctrines secrètes et les idées mystiques, est fournie par cette secte singulière des Esséniens. Toute leur vie et leur doctrine avaient une tournure mystique, et on nous informe spécialement que chaque Essénien devait retenir avec soin les noms des anges, parce qu'ils attachaient de l'importance à l'angélologie symbolique. Mais c'est surtout chez les Juifs d'Alexandrie (V. ALEXANDRIE [ÉCOLE JUIVE DE]) que se rencontrent les théories qui sont le germe du mysticisme cabbalistique. Les habitudes philosophiques qu'ils avaient contractées dans le commerce des Grecs, le désir qu'ils avaient de concilier la philosophie grecque et la Bible, qu'ils admiraient également, les amenèrent à corriger tous les anthropomorphismes de l'Ancien Testament, en remplaçant Dieu, chaque fois qu'il paraît sous des traits matériels ou qu'il accomplit un acte matériel, par une sorte de divinité secondaire qui émane de lui, qui est sa « Gloire » ou sa « Parole », et qui, sous l'influence de Platon et des stoïciens, devient, chez Philon, le fameux Logos ou Verbe. La traduction grecque des Septante applique consciencieusement ces idées, et elles triomphent dans la traduction chaldéenne, qui est cependant plus jeune et rédigée en Babylonie, où Dieu est également remplacé souvent par la *mêmra* (Parole). Chez les rabbins palestiniens, ces idées paraissent avoir eu moins de succès d'abord. Il est probable que la destruction du temple de Jérusalem (an 70 après l'ère chrétienne), en exaltant leurs sentiments patriotiques, les éloigna pour longtemps de toute doctrine qui pouvait paraître étrangère ou opposée à la Bible. Malgré les assertions contraires du Talmud, nous refusons de croire que Iohanan ben Zaccaï ou ses contemporains se soient livrés à des doctrines mystiques ou secrètes (il faut lire, sur tout ce qui va suivre, le second chapitre de *Hâgiga*); ils avaient bien autre chose à faire; mais ce qui est certain, c'est qu'au second siècle, du temps d'Akiba (vers 130), le gnosticisme commençait à faire des

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ravages parmi les Juifs de Palestine. Les principaux sujets de la spéculation mystique du temps s'appellent *œuvre du char (maassé mercaba)*, par allusion au char d'Ezéchiel, et *œuvre de la création (maassé beréschit)*. L'œuvre du char, qui est aussi le Grand-Œuvre *(dabar gadol)*, comprend les êtres du monde supra-naturel, Dieu, les Puissances, les idées premières, « la famille céleste », comme on l'appelle quelquefois ; l'œuvre de la création comprend la génération et la nature du monde terrestre. A l'étude de cette dernière question, il faut rattacher la question de la préexistence ou éternité de la matière première. Elle préoccupait beaucoup les esprits, parce que l'existence d'une matière première est la négation du dogme de la création *ex nihilo*, qui ressort ou semble ressortir si clairement du récit de la création du monde dans la Genèse, et auquel le judaïsme a toujours été profondément attaché. Enfin, les idées messianiques, auxquelles la situation politique des Juifs donnait une nouvelle faveur, semblent avoir été un dernier sujet de méditations et de rêves. Cette science mystérieuse des causes et des origines était renfermée dans le « Paradis » sacré, et il n'y a pas de doute que beaucoup de doctrines étrangères et contraires au judaïsme, venues des Grecs, des gnostiques païens et chrétiens, avaient pénétré dans le jardin enchanté. Aussi n'était-il pas sans danger d'y entrer. Quatre docteurs y sont entrés, dit une relation : Ben Azzaï, Ben Zoma, Elisa ben Abuia et Akiba ; Ben Azzaï regarda et en mourut ; Ben Zoma regarda et devint fou ; Elisa ben Abuia fit des ravages dans les plantations (tourna mal), Akiba seul entra en paix et sortit en paix. Ben Azaï, nous le savons, admettait l'existence, à côté de Dieu, d'une espèce de vicaire ou de Logos très connu dans la cabbale sous le nom de Métatron (mot qui signifie probablement : qui est après le trône de Dieu), mais qui est encore une créature subordonnée à Dieu ; Ben Azaï niait la création *ex nihilo*, Dieu était pour lui le formateur, non le créateur du monde, et probablement il croyait que la matière première dont le monde est fait était l'eau, comme l'ont cru beaucoup d'autres docteurs, et comme on le trouve aussi dans la deuxième épître de Pierre, III, 5. Elisa s'écria : « Il y a deux Puissances là-haut » et renia le judaïsme. Cette « eau » vient de l'eau sur laquelle plane, dans le récit de la Genèse, l'esprit de Dieu. Ce même récit a suggéré plus tard à d'autres docteurs juifs, moins hérétiques cependant qu'Elisa, l'idée des diverses autres matières premières, le souffle ou esprit, *tohu* et *bohu* et les ténèbres, la lumière. Akiba lui-même place, à côté du trône de Dieu, le trône du Messie comme celui d'une seconde puissance, et l'esprit de Dieu qui plane sur les eaux devient, pour un docteur postérieur, l'esprit du Messie.

Il est évident qu'il y avait, dans ces doctrines, un danger pour le monothéisme juif. Leur éclosion, au IIe siècle, du temps d'Akiba, coïncide avec la naissance des systèmes gnostiques des païens et des chrétiens de Syrie. Saturnin et Basilide sont de cette époque, ce sont eux qui ont perdu Elisa ben Abuia. Il n'est pas étonnant que les théories juives de Palestine aient pris des précautions contre des doctrines aussi équivoques. Sans oser condamner absolument les spéculations mystiques, qui exerçaient sur tous une espèce de fascination, ils défendirent de les enseigner en public ou de les enseigner à des personnes dont le caractère n'inspirait pas pleine confiance, et ces recommandations, qui datent déjà du IIe siècle, en Palestine, se répètent encore plus tard, sans grand succès, à ce qu'il semble. L'attrait que la gnose exerce sur les juifs est trop fort, les docteurs les plus célèbres y cèdent plus ou moins. L'un (R. Méir, milieu du IIe siècle) explique allégoriquement des passages de la Bible ; l'autre (R. José, même époque) donne si loin dans le docétisme que la révélation de la Loi sur le Sinaï n'est pour lui qu'une image ou apparence ; un autre, au commencement du IIIe siècle, croit sans doute se faire pardonner les témérités du gnosticisme en déclarant que le vrai instrument et auxiliaire de Dieu, dans l'œuvre de la création, ce fut la Loi (la loi du Pentateuque); pour un autre, c'est la parole de Dieu, c.-à-d. le Verbe ou Logos philonien. Lorsque, aux IIIe et IVe siècles, les écoles juives de Palestine tombèrent en décadence et que le judaïsme babylonien, au contraire (V. BABYLONIE JUIVE), fonda des écoles nombreuses et prospères, les juifs de cette région, qui est le pays traditionnel et classique de la magie, se livrèrent sans contrainte aux spéculations mystiques, mais en s'efforçant, comme l'avaient fait aussi tous les docteurs de Palestine, de les accorder avec l'esprit du judaïsme. Ceux mêmes qui les proscrivent s'y livrent sans le savoir. Rab (IIIe siècle, en Babylonie) soutient, d'un côté, que Dieu créa le premier jour toutes ces choses qui, chez les gnostiques juifs, passaient tour à tour pour matière première et éternelle (ciel, terre, lumière, ténèbres, vent, eau, jour, nuit) et, d'autre côté, il énonce lui-même une pensée qui rappelle les idées des gnostiques les plus déterminés : « Avec dix choses Dieu créa le monde, avec sagesse, intelligence, connaissance, force, énergie, puissance, justice, droit, grâce et miséricorde. » Cela sent déjà la cabbale du moyen âge.

Le IVe et le Ve siècle paraissent avoir été, pour la gnose juive, une époque de déclin et de dépérissement. Les écoles de Palestine étaient atteintes de langueur, et, en Babylonie, on était trop loin de la philosophie grecque, source directe ou indirecte du gnosticisme juif. Les juifs de Babylonie abandonnèrent peu à peu ces hautes spéculations, mêlées de grandeur et d'extravagances, pour la magie vulgaire des peuples de ces régions, enchantements, incantations, formules de conjuration, croyances aux mauvais esprits et autres superstitions de tout genre. Cet affaissement de l'esprit philosophique, qui fut en partie, ici comme en Palestine, la suite de l'oppression politique, dura probablement jusqu'à la conquête des Arabes (milieu du VIIe siècle). Sous leur gouvernement, les Juifs se relevèrent : c'est probablement à leur politique moins malveillante et à l'influence de leurs écoles de philosophie et de théologie qu'est due la renaissance de la littérature mystique, messianique et philosophique, chez les juifs de cette époque. Ils durent plus ou moins prendre parti et position entre l'école rationaliste et philosophique des *Motazabs* (dont les origines remontent au VIIIe siècle) et les *muschabbiha* et autres écoles semblables qui, par opposition aux rationalistes, considéraient Dieu et le monde supra-naturel sous les formes du plus grossier anthropomorphisme. La naissance de la secte juive des Caraïtes, au milieu du VIIIe siècle (V. CARAÏTES), contribua évidemment aussi à stimuler l'activité des écoles juives, les Caraïtes étaient portés vers la philosophie rationaliste des Motazales, d'autres sectes plus ou moins juives (V. Graetz, V, 2e éd., p. 202 et note 18 à la fin du vol.) penchaient également de ce côté, et le gros des écoles juives se rejetait naturellement de l'autre côté, dans le camp des anthropomorphistes ou des mystiques. La discipline intellectuelle à laquelle les juifs s'étaient habitués depuis plusieurs siècles, par l'étude du talmud et du midrasch, jointe à la fièvre de production due à l'influence et à l'exemple des Arabes, suffirait d'ailleurs à expliquer les origines et la nature de la nouvelle littérature mystique qui se produit chez les juifs et se continue, avec une étonnante activité, jusqu'au XIIe siècle. On possède une foule de petits traités, des plus intéressants, dont il est le plus souvent fort difficile de déterminer la date ou la patrie, mais qui sont nés la plupart entre les VIIIe ou IXe siècles jusqu'au XIIe siècle. Il est certain que quelques-uns d'entre eux existaient déjà au commencement du IXe siècle, entre autres le *Schiur Koma* (*mesure de la stature* de Dieu), originaire de Babylonie, et où sont décrits, avec une minutie et une précision ridicules, la mesure et la forme du corps de Dieu, son front, ses yeux, son nez, sa bouche, ses cheveux, sa barbe et ainsi de suite. Cet ouvrage fut vite connu des juifs d'Eu-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rope et déjà signalé par Agobard, évêque de Lyon (814-840). Il n'est pas impossible que les *Tentes (hékhalot)* et l'*Alphabet d'Akiba* soient également de cette époque, au moins dans leur forme primitive. Le premier de ces ouvrages décrit les tentes et habitations du ciel et des légions célestes; le second contient, dans une explication symbolique des lettres de l'alphabet, des sentences morales, des idées sur Dieu, les noms de Dieu, les anges, l'homme, la rémunération, la résurrection et autres sujets de ce genre. On voit surgir plus tard des apocalypses d'Hénoch, de Noé, de Moïse, de Simon ben lohaï, des voyages de Iosua ben Lévi au jardin de l'Eden et à la Géhenne, une foule de petits ouvrages messianiques, souvent avec calcul de la date du Messie. Saadia (892-942) parle déjà de la croyance à la métempsycose, répandue parmi les juifs d'Orient. L'ouvrage si remarquable des *Pirké de R. Eliézer* (chapitres de Rabbi Eliézer), où se trouve, à côté d'un système d'astronomie plus ou moins mystique, une angélologie et une démonologie très développées et le mythe de la chute des anges, paraît être du VIIIe ou du IXe siècle et né en Palestine ou en Syrie. Nous parlerons tout à l'heure du *Livre de la Création*, qui est plus ancien, sans doute, et qui mérite d'être examiné à part. Le caractère de toute cette littérature, sauf le *Livre de la Création*, est d'être principalement mythique et descriptive, faite surtout pour les yeux et l'imagination; c'est une espèce de griserie contemplative, sans système, sans arrière-pensée philosophique et scientifique. Le Métatron ou Démiurge y apparaît souvent, il est vrai, mais on dirait que c'est plutôt par jeu et amusement que pour répondre à quelque haute théorie philosophique. On est déjà loin de la gnose, et encore tout aussi loin de la future cabbale.

Le livre le plus remarquable de cette époque est, sans contredit, le *Livre de la Création* (en hébr., *Sefer Iecira*); c'est aussi le plus célèbre. Déjà au Xe siècle il est commenté, en Orient par Saadia, et en Occident, par Sabbataï Domnulo, d'Oria, en Italie. Il est postérieur au Talmud (qui fut achevé en 499), mais on est tenté de le placer au VIe ou au VIIe siècle. Saadia, évidemment, le considère comme un livre ancien; l'auteur ne connaît probablement pas encore les signes des voyelles et les accents toniques, sans cela il les aurait expliqués comme il explique les lettres de l'alphabet. L'ouvrage contient véritablement une philosophie ou une gnose : c'est par là qu'il se distingue de toute la littérature mystique des juifs de cette époque, et c'est pour cette raison que nous pensons qu'il a été écrit en Palestine ou en Syrie, dans le voisinage et sous l'influence directe de la gnose chrétienne et palenne.

La doctrine métaphysique de ce livre peut s'exposer en quelques mots. Dieu a créé le monde, non pas directement, mais par le moyen et l'intermédiaire de dix Puissances ou Verbes appelées *Sefirot* et des 22 lettres de l'alphabet hébreu, ce qui fait ensemble 32 instruments ou, comme dit le texte, 32 voies merveilleuses de la Sagesse. Les *sefirot* sont infinies (c'est déjà l'*En-sof* ou infini de la future cabbale) : les quatre premières représentent respectivement l'éternité passée, l'éternité future, le principe du bien et celui du mal; les six autres, les six directions de l'espace (haut et bas, droite et gauche, avant et arrière). Les *sefirot* sont nées l'une de l'autre, par une sorte d'évolution : la première est Souffle (Esprit, Verbe, probablement); la seconde est le souffle venu du souffle précédent (c.-à-d. l'élément air) ou les 22 lettres de l'alphabet (le Verbe en acte, probablement, opposé au Verbe immatériel ou Logos); la troisième est l'eau représentant la matière du monde terrestre; la quatrième est le feu, matière du monde céleste; les six autres sont les six directions de l'espace, représentées chacune par une des six combinaisons des trois lettres I V H, qui sont la racine du nom de Dieu. Les *sefirot* 2, 3, 4, font une espèce de triade au-dessus de laquelle est placée la première *sefira*, source de l'univers. Toutes ces *sefirot*, du reste, se fondent et se réunissent en Dieu, et c'est Dieu qui les a créées, de sorte que les grands principes du monothéisme et de la création du monde par Dieu sont préservés et intacts. Il n'y a point de démiurge, espèce de second Dieu à côté de Dieu; il n'y a pas non plus de matière première éternelle, le monde a été tiré par Dieu du néant, Dieu a fait « quelque chose de rien ».

A cette théorie est mêlée une symbolique des 22 lettres de l'alphabet hébreu; l'auteur attache aux lettres ou signes de la pensée une importance considérable, comme le font les mystiques juifs en général, et comme l'a fait plus tard la cabbale sur une grande échelle. Les 22 lettres sont divisées en trois classes : une triade importante, d'abord; puis les 7 lettres *b g d k f t r*, qui ont une prononciation double (aspirée et dure); enfin, les 12 autres lettres. La triade des trois lettres est le symbole de la triade des *sefirot* signalée plus haut et qui, renfermant les trois éléments, représente l'univers matériel, le monde; cette triade représente aussi les trois températures de l'année (chaud, froid, tempéré), et les trois parties de l'homme (tête, ventre, poitrine; c.-à-d. intelligence, âme physique et âme sensible). Une espèce de trinité est, du reste, établie dans le monde, composée de deux termes contraires (feu et eau, chaud et froid, tête et ventre) et d'un terme conciliateur (respectivement air, tempéré, cœur). Cette trinité forme comme une *balance*, où chacun des deux *plateaux* cherche à l'emporter, mais où la *langue* (le Verbe, Dieu) vient rétablir l'équilibre. L'univers lui-même est une trinité composée du monde, de l'année, de l'homme, lesquels sont gouvernés respectivement par le Dragon, le zodiaque et le cœur. A côté de ce principe trinaire, les 7 lettres à prononciation double représentent le principe dualistique qui est dans le monde, et qui forme, comme on l'a vu, un des éléments de la triade. Tout est opposition dans le monde, la vie et la mort, le bien et le mal, la sagesse et la folie, la richesse et la pauvreté, la beauté et la laideur, l'abondance et la disette, la domination et la servitude. A quoi il faut ajouter les deux sexes, dont la mention reparaît souvent dans le Livre et qu'il faut, sans doute, comme dans la cabbale, déjà placer en Dieu ou au moins dans les *sefirot*. Nos 7 lettres représentent, en outre, les sept planètes, les sept jours de la semaine, les sept portes de l'âme (yeux, oreilles, narines, bouche), les sept cieux et les sept climats terrestres (de l'astronomie et de la géographie arabes et juives). Les 12 autres lettres, de leur côté représentent les 12 frontières de l'espace (les 12 arêtes du cube), les 12 signes du zodiaque, les 12 instruments de l'âme (mains, pieds, reins et autres viscères). Le nombre des combinaisons des lettres entre elles est si grand qu'il effraie l'imagination, elles sont par conséquent la source des innombrables phénomènes de ce monde. Elles se résolvent toutes néanmoins dans l'Unité, rien n'est indépendant dans le système, tout y vient de Dieu, comme créateur suprême et unique.

Il serait évidemment exagéré de ne voir dans le Livre de la Création qu'un simple symbolisme des 10 nombres de 1 à 10 et des 22 lettres de l'alphabet. Il est possible que le mot *sefirot* signifie Nombres ou Sphères célestes, mais il est certain que les *sefirot* représentent les Logoi ou Puissances de la philosophie néo-platonicienne et du gnosticisme. Le Livre de la Création n'est pas une simple homélie, mais un système de philosophie. Il a eu la plus grande influence sur la cabbale postérieure, où on retrouve les 10 *sefirot*, les triades, la balance des principes contraires, le dualisme et les sexes en Dieu (se rappeler les syzygies du système de Valentinien). Ce qui est vrai, c'est que ce gnosticisme du Livre de la Création est très innocent, il ne compromet aucun dogme religieux ou philosophique et il se garde suffisamment de toutes les extravagances.

Ce mysticisme primitif des juifs, mythique, symbo-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lique, anthropomorphique et plus ou moins philosophique, mêlé aussi, en Babylonie, aux pratiques magiques, occupa et préoccupa les hommes qui furent, aux xe et xie siècles, à la tête du Judaïsme babylonien (Saadia, Scherira, Haïa), qui le combattirent ou l'acceptèrent en partie. Il avait déjà pénétré en Europe au ixe siècle, on le trouve au nord et au sud de l'Italie (Oria, Apulie, et Lucques, à ce qu'il semble); c'est de Lucques qu'il aura pénétré dans le N. de la France (avec Juda de Corbeil) et de là en Allemagne (par Eléazar de Worms, commencement du xiiie siècle, élève de Juda de Corbeil), à moins qu'il ne soit venu en Allemagne par un transfuge de Babylonie (Abu Harun, de qui procéderaient Eléazar de Spire, Juda le Pieux, descendant d'Eléazar de Spire, vers 1200; Eléazar de Worms, élève de Juda le Pieux). En Espagne, au commencement du xie siècle, le célèbre philosophe et poète Salomon ibn Gabirol est très fortement imprégné des doctrines mystiques. Il paraît avoir été plus ou moins directement en relations avec la famille de Haïa, de Babylonie, dans laquelle le mysticisme était cultivé avec prédilection.

En Allemagne, le siège du mysticisme juif était alors sur les bords du Rhin, dans ces régions qui se distinguent encore aujourd'hui, même dans le christianisme, par une foi ardente et naïve. Les mystiques juifs de Spire et de Worms se traînent dans l'ornière du mysticisme babylonien, en y joignant une dévotion outrée et une foule de superstitions grossières, empruntées ou imitées en grande partie des chrétiens. En Espagne, le mysticisme juif reste tout spéculatif, et s'inspire du néo-platonisme ou s'y accommode. Ce n'est pas encore, ni d'un côté ni de l'autre, la nouvelle et vraie cabbale. Celle-ci naît à la fin du xiie siècle et tout le monde s'accorde à placer son berceau dans le S.-E. de la France. Le Père de la cabbale, de l'aveu unanime des cabbalistes, est Isaac l'Aveugle, fils d'Abraham ben David, de Posquières (mort en 1198), et de là elle passa probablement en Espagne, où elle fut cultivée d'abord par Ezra, Azriel et Moïse ben Nahman, à Girone et à Barcelone. La cabbale paraît devoir son origine à une réaction violente contre la théologie philosophique de *Maïmonide* (1135-1204, V. ce nom) et les abus que cette philosophie engendra chez les juifs de Provence. Déjà le père d'Isaac l'Aveugle avait été un adversaire déterminé de Maïmonide et plus ou moins imprégné de doctrines cabbalistiques, mais on ne comprendrait qu'imparfaitement l'histoire et le sens de la cabbale, si on ne lui attribuait que cette direction unique. Les faits qui la produisirent furent, en réalité, plus compliqués. Il y avait alors, dans le nord de la France, à côté de l'école si sensée des talmudistes purs, un grand nombre de rabbins adonnés à un mysticisme tout particulier, qui consistait principalement à prendre au sérieux tous les anthropomorphismes et toutes les légendes de la littérature talmudique, rabbinique, homélitique. Ces braves gens croyaient à la lettre que Dieu mettait des phylactères, étudiait le talmud, discutait dans le ciel avec Moïse et les anges, tenait en réserve le Léviatan pour la table du Paradis, et mille autres folies de ce genre, qui n'avaient peut-être été, à l'époque de leur invention, que de simples jeux d'imagination. Les témoignages qu'on a du milieu et surtout de la fin du xiiie siècle ne laissent aucun doute sur l'épaisse superstition de ces talmudistes. C'était tout le contraire de ce qui se produisait dans le Midi, sous l'influence de Maïmonide, de la philosophie arabe, et aussi, en une mesure assez grande, de la théologie chrétienne. Ici, on tombait dans l'excès opposé. Une typologie effrénée, empruntée en partie à la typologie chrétienne, qui l'avait empruntée à son tour, par l'intermédiaire des Pères de l'Eglise, aux néo-platoniciens et même à Philon, avait transformé toute la Bible en allégories et s'était jetée à corps perdu dans le docétisme. D'Abraham et de Sara on avait fait la matière et la forme; de Loth et de sa femme, l'intelligence et la matière; des quatre femmes des Patriarches, les quatre éléments; des douze fils de Jacob, les douze signes du Zodiaque, et ainsi de suite. C'est contre ces deux écoles, celles du mysticisme anthropomorphique du Nord et celle de l'allégorie en honneur dans le Sud, que se dressa la cabbale. Ce n'est pas tout, la cabbale visait également les talmudistes purs, qui tenaient en somme le gouvernement du judaïsme en France, en Allemagne et en Espagne. Dans le nord de la France, le talmud pouvait à la rigueur suffire aux besoins intellectuels des juifs, mais dans le Midi et en Espagne, où la philosophie arabe avait fait invasion et régnait en maîtresse, le talmudisme pur, sans doctrine philosophique, sans perspective, paraissait plat et fade. La cabbale vint pour combattre et pour concilier, dans une synthèse supérieure, toutes ces tendances du judaïsme. Elle complétait le talmudisme par une philosophie, corrigeait la philosophie par sa théosophie, le mysticisme anthropomorphique, par son mysticisme philosophique. Elle était à la fois l'adversaire et la conciliatrice de toutes les écoles.

La nouvelle cabbale retourna à l'ancien gnosticisme et au néo-platonicisme. Elle remit en honneur les *sefirot* du Livre de la Création. Les deux ouvrages les plus anciens de la cabbale moderne sont un commentaire des dix *sefirot* attribué à Azriel et un autre ouvrage appelé le Livre de l'Éclat *(Bahir)*, attribué à un ancien rabbin, Nehunia ben Haccana, et où les *sefirot* jouent également un grand rôle. Une foule d'ouvrages pseudépigraphiques, attribués à Moïse, à Elie, à Simon ben Iohaï ou autres docteurs du ier et du iie siècle, virent le jour. Ils furent tous éclipsés et absorbés par le Livre de la Splendeur *(Zohar)*, qui est devenu comme la Bible de la cabbale. Le *Zohar* était considéré autrefois comme un livre très ancien, on l'attribuait volontiers à Simon ben Iohaï (iie siècle); mais il n'y a plus de doute aujourd'hui qu'il est né en Espagne, tout à la fin du xiiie siècle, et s'il n'est pas certain qu'il soit de Moïse ben Semtob, de Léon, il a dû au moins naître dans son voisinage, aux environs des villes de Léon, Avila, Arévalo, puisque Moïse de Léon paraît être le premier qui le connaisse. Son contemporain, Menahem Reconati, en Italie, utilise déjà ce livre à la fin du xiiie siècle. Le *Zohar* est un commentaire cabbalistique du Pentateuque, il n'est pas sûr que nous l'ayons dans sa forme primitive et il est possible que plusieurs personnes y aient travaillé. C'est une vaste compilation où sont entrés, avec les idées du rédacteur ou des rédacteurs, d'autres ouvrages, plus ou moins anciens, comme le *Livre du Secret*, la *Grande-Assemblée*, la *Petite-Assemblée*, le *Livre des Tentes célestes*, le *Pasteur fidèle*, le *Discours du jeune homme*, et d'autres. Ses théories fondamentales sont déjà, en grande partie, dans le livre d'Azriel. Nous en donnons ici une analyse, elle suffira pour faire connaître en gros toute la cabbale.

Dieu est la source de la vie et le créateur de l'univers, mais il est infini *(en sof)*, inaccessible, incompréhensible, il est l'inconnu (*aïn*, rien, néant, pour notre intelligence), il est le grand problème (*mi*, qui ?), il serait profané s'il était en relation directe avec le monde; entre lui et le monde se placent les dix *sefirot*, au moyen desquelles il a créé le monde, qui sont ses instruments *(kélim)*, les canaux *(çinnorot)* par lesquels son action se transmet au monde des Faces (V. plus loin). L'ensemble des dix *sefirot* forme l'homme prototype, Adam supérieur ou Adam éternel (ou encore Pré-Adam), qui est le macrocosme, le type intellectuel du monde matériel. Les *sefirot* sont généralement représentées, chez les cabbalistes, par le dessin ci-après, qui est l'*arbre* des *sefirot*.

Leurs noms, en suivant les numéros d'ordre de ce dessin, sont: 1, couronne *(kéter)*; 2, sagesse *(hokhma)*; 3, intelligence *(bina)*; 4, grâce *(hésed)*; 5, justice *(din)*; 6, beauté *(tiféret)*; 7, triomphe *(néçah)*; 8, gloire *(hod)*; 9, base *(iesod)*; 10, royauté ou royaume *(malkhut)*. Les neuf premières *sefirot* se divisent en triades, contenant

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chacune deux principes opposés et un principe de conciliation. C'est la Balance du Livre de la Création. La première triade (nos 1, 2, 3) représente les attributs métaphysiques de Dieu, ou, si l'on veut, le monde intelligible; la seconde (nos 4, 5, 6), le monde moral; la troisième (nos 7, 8, 9), le monde physique; la dernière (no 10) n'est que le résumé et l'ensemble de toutes les autres, elle est l'*harmonie* du monde.

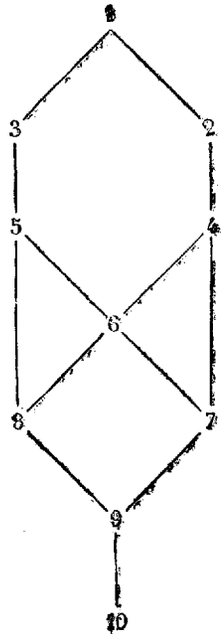

Le rôle le plus important, dans ce monde des *sefirot*, est joué par la première *sefira* (no 1), la Couronne, qui a créé les autres *sefirot* et, par suite, le monde entier. Elle est donc le Métatron de l'ancienne cabbale, une espèce de démiurge. Comme elle est presque aussi insaisissable et immatérielle que Dieu lui-même, elle est aussi appelée quelquefois *infini* ou *néant* (*en sof*, *aïn*); elle est dans tous les cas le *point premier* (sans dimensions ni rien de matériel), la matière première, la Face sainte, la longue Face, et toutes les autres *sefirot* ensemble, ne sont que la petite Face. Elle est aussi la Volonté de Dieu, à moins que la Volonté ne soit en Dieu lui-même et identique avec lui. La triade dont la première *sefira* tient la tête est le plan de l'univers, la triade du monde, les sept *sefirot* suivantes sont inférieures à ces trois, elles ne sont que les *sefirot* de l'exécution (de la *construction*, comme disent les cabbalistes). Considérées à un autre point de vue, les *sefirot* se divisent en *sefirot* de droite (nos 2, 4, 7), de gauche (nos 3, 5, 8) et du milieu (nos 1, 6, 9). Celles de droite représentent l'élément masculin, lequel est considéré comme supérieur à l'autre, meilleur; il est principe actif, ayant les attributs de la bonté et de la miséricorde; celles de gauche représentent l'élément féminin, qui est le principe passif et qui a les attributs de la réflexion concentrée, de la justice stricte; le groupe du milieu est le groupe de la conciliation des principes opposés. Les trois unités qui le composent représentent respectivement, en partant d'en haut, le monde intelligible, le monde moral, le monde sensible ou matériel. Dans d'autres écrits cabbalistiques, ce sont les trois triades des nos 1 à 9 qui représentent respectivement ces trois mondes, lesquels correspondent aux trois parties de l'âme humaine, comme on les trouve chez les néo-platoniciens; l'intelligence *(nous)*, le cœur *(psychè)*, l'âme végétative *(physis)*. L'introduction des sexes en Dieu est un des traits les plus remarquables de la cabbale. Dans cette division des *sefirot* en triades parallèles, allant de haut en bas, on distingue aussi les triades par les couleurs, ce qui est également digne de remarque : le groupe de droite est blanc, le groupe de gauche est rouge, le groupe du milieu a une couleur intermédiaire (bleu, jaune ou vert). Enfin la *sefira* no 6 est reliée d'une certaine façon aux *sefirot* latérales, ce qui forme des combinaisons diverses.

Les dix *sefirot* sont comme les *Logoi* ou idées mères du monde. Elles composent ensemble un monde qui vient directement de Dieu et qui, par opposition aux mondes inférieurs qui en procèdent, s'appelle le monde de l'émanation *(aeilut)*. Par des évolutions successives, trois autres mondes sont formés, pourvus chacun de dix *sefirot* aussi : 1, le monde de la création *(beria)*, qui est aussi le monde des sphères célestes; 2, le monde de la formation *(iecira)*, qui est aussi le monde des anges ou esprits qui animent les sphères; 3, le monde de la terminaison *(açigya)*, qui est le monde matériel, l'univers visible, l'*écorce* des autres mondes. Dieu a essayé beaucoup de mondes avant le monde actuel, déjà le Talmud connaît les mondes créés et détruits avant le monde actuel; ce mythe représente ou bien l'activité perpétuelle de la force créatrice, qui produit sans cesse et ne se repose jamais, ou bien la théorie de l'optimisme, suivant laquelle ce monde est le meilleur des mondes possible. Ce monde contient cependant le mal qui est inséparable de la matière. Le mal vient de l'affaiblissement successif de la lumière divine qui, par son irradiation ou émanation, a créé le monde; il est une négation ou manque de lumière, ou bien il est le reste et résidu des mondes essayés et trouvés mauvais. Ces restes sont les *écorces*, le mal est toujours représenté comme une écorce, il y a même un monde du mal, peuplé d'anges déchus, qui sont également des *écorces (kelippot)*.

L'homme terrestre est l'être le plus élevé de la création, l'image de l'Adam prototype, le microcosme. La triade cosmique se retrouve, comme nous l'avons vu, dans les trois âmes qui le composent et dont le siège est respectivement dans le cerveau, le cœur et le foie. L'âme humaine est le résultat de l'union du roi (no 6) avec la reine (no 10), et, par l'un de ses attributs les plus remarquables, la reine peut remonter jusqu'au roi, l'homme peut agir, par ses vertus, sur le monde supérieur et l'améliorer. De là l'importance de la prière, par laquelle l'homme agit sur les forces supérieures pour se les rendre favorables; par elle, il les met positivement en mouvement et est leur excitateur. L'âme est immortelle, mais elle n'atteint le bonheur céleste que lorsqu'elle est devenue parfaite, et pour le devenir, elle est souvent obligée de vivre dans plusieurs corps; c'est la théorie de la métempsychose. Il lui arrive même de descendre du ciel pour s'associer à une autre âme dans un même corps *(sod ha ibbur)*, afin de s'améliorer à son contact ou d'aider celle-ci à se perfectionner. Toutes les âmes sont créées depuis l'origine du monde, et lorsque toutes seront dans l'état de perfection, le Messie viendra. Le *Zohar*, comme beaucoup d'autres ouvrages de la littérature juive, calcule même la date à laquelle viendra le Messie.

A ces théories sont mêlées, dans le *Zohar* et dans d'autres livres cabbalistiques, toutes sortes de descriptions du monde céleste, des Tentes célestes, du ciel, de l'enfer, des temps messianiques; des calculs et combinaisons de chiffres, de lettres, des noms magiques ou mystiques de Dieu, des anges, des démons; de l'astronomie, astrologie, phrénologie, chiromancie et autres folies. Dans ce qu'on appelle la cabbale pratique, on va même jusqu'à faire des miracles au moyen des noms des anges et de formules magiques, cela sert à guérir les malades, découvrir les secrets, conjurer les dangers.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'histoire de la littérature cabbalistique postérieure au *Zohar*, ni de donner la liste des principaux écrivains de cette école. D'Espagne, le *Zohar* s'est répandu dans le monde entier, principalement en Allemagne, en Pologne, en Orient. Les cabbalistes des siècles suivants y ont peu ajouté. Celui qui paraît avoir le plus contribué à transformer la cabbale et à la jeter dans une voie nouvelle, c'est Isaac Loria, né à Jérusalem en 1534, avec son élève Hayyim Vital de Calabre. Loria, outre diverses théories qu'il a mises en circulation ou inventées et qui ne sont pas de grande importance, a créé un certain rituel cabbalistique. Déjà les premiers cabbalistes avaient attaché une grande importance aux rites et pratiques religieuses, tous et toutes reposaient sur un mystère (*sod*; voir seulement les titres des ouvrages de Moïse de Léon), on les ennoblissait en les commentant symboliquement. La cabbale moderne, dont Loria est le principal représentant, a ses rites et ses prières à elle (se vêtir de blanc, porter quatre vêtements), des rites spéciaux pour la fête du sabbat, un

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

code *(schulhan arukh)* à part, des prières adressées aux *sefirot* et aux anges, enfin souvent des pratiques contraires aux saines doctrines du judaïsme et qui ne sont pas loin de dégénérer en immoralité. Comme toutes les écoles mystiques, la cabbale, par excès de piété et de sainteté, tombe dans l'impiété et la débauche. Quand on est saint, on est au-dessus des règles ordinaires de la morale et on peut les braver.

Ce sont là les excès et les excroissances de la cabbale. Elle a été aussi mêlée toujours aux mouvements messianiques qui se sont produits chez les juifs à diverses époques : en 1295, à Avila ; en 1502, en Istrie (Læmlein) ; en 1530, en Italie et ailleurs (Salomon Molkho) ; en 1648, à Smyrne et en Turquie d'Europe (Sabbatai Sevi ; mouvement cabbalistique qui se répand dans l'Europe entière) ; à la fin du XVIIIe siècle, en Pologne (les Frankistes). Encore aujourd'hui, des sectes de cabbalistes, sous le nom de *Hassidim*, existent en Galicie et ont à leur tête un rabbin qui est censé faire des miracles. La vraie cabbale n'est pas là, elle est tout entière dans une théorie philosophique du monde physique et transcendental. Le fond de cette théorie, c'est le néo-platonicisme et le gnosticisme, qui admettent l'existence d'intermédiaires, Verbe, Logos, Démiurge, Logoï, Puissances, entre Dieu et le monde et souvent aussi l'existence d'une matière première. Les *sefirot* sont quelque chose comme les Logoï ou la matière première, la première sefira est à peu près le Logos ou le démiurge. On n'a jamais pu savoir, ni les cabbalistes eux-mêmes n'ont jamais pu dire avec précision s'ils admettent réellement un démiurge indépendant de Dieu, une matière non créée par Dieu, ou le contraire. D'un côté, ils obéissaient à des théories qui les poussaient vers le dualisme gnostique, mais ils étaient maintenus par le monothéisme juif, qu'ils voulaient à toute force maintenir. De là leurs embarras et leurs contradictions.

Il resterait à rechercher quelles sont au juste les sources de la cabbale du XIIIe siècle. La question n'a pas été suffisamment étudiée pour qu'on puisse la résoudre. Il est certain que la cabbale aurait pu sortir tout entière du Talmud, de la littérature rabbinique primitive, du *Livre de la Création*, mais, outre que ces ouvrages eux-mêmes ont subi l'influence étrangère, il est impossible de nier l'action exercée sur la cabbale par la philosophie grecque, le gnosticisme, le magisme, le soufisme (symbolique des couleurs, de la lumière, théorie de la volonté), les philosophes et sectes arabes et enfin la théologie, la typologie, le mysticisme et même les superstitions des chrétiens parmi lesquels est née et s'est développée la cabbale. C'est un enchevêtrement inextricable. C'est pour cela et pour toutes les raisons déjà indiquées que la cabbale n'a jamais été, dans le judaïsme, qu'une doctrine secrète, irrégulière, à moitié condamnée comme frisant l'hérésie, et redoutée comme dangereuse. Isidore LOEB.

BIBL. : ZUNZ, *Gottesdienstliche Vortræge ;* Berlin, 1832, ch. IX et XX (pp. 157 et 402). — Ad. FRANCK, *la Kabbale ou la Philosophie religieuse des Hébreux;* Paris, 1843 ; 2e édit., 1889; a eu le mérite d'inaugurer l'étude philosophique de la cabbale, mais critique historique faible. — LANDAUER, dans *Literaturblatt* de l'*Orient*, de Fürst, 1845, t. VI, pp. 178 et suiv. — GRAETZ, *Geschichte der Juden*, t. V, pp. 201-208, 2e éd. ; t. VII, v. le mot *Kabbala* à la table des matières, et surtout la note 3 de la fin du vol. — J. HAMBURGER, *Real-Encyclopædie f. Bibel u. Talmud*, 2e partie, 1874-83, aux articles *Geheimlehre*, *Kabbala*, *Mystik*, *Religionsphilosophie*, et dans le supplément, aux art. *Kleinere Midraschim* et *Sohar*. Pour la bibliographie et l'histoire littéraire, STEINSCHNEIDER, article *Jüdische Literatur*, dans l'Encyclopédie Ersch et Grüber, ou dans la traduction anglaise *Jewish Literature;* Londres, 1857, ch. XIII. — H. JOEL, *Die Religionsphilosophie des Sohar ;* Leipzig, 1849. — Ad. JELLINEK, *Moses ben Schemtob de Leon und sein Verhältniss zum Sohar;* Leipzig, 1851. — Du même, *Beitræge zur Geschichte der Kabbala ;* Leipzig, 1852, I ; Leipzig, 1852, II. M. Jellinek a beaucoup contribué, par ses publications, à élucider l'histoire du *Livre de la création* et du *Zohar ;* il a aussi publié un recueil de morceaux cabbalistiques et surtout un Thesaurus (appelé *Beth-Hamidrasch*) des œuvres du mysticisme anthropomorphique qui a précédé la cabbale. — S. MUNK, *Mélanges de Philosophie juive et arabe;* Paris, 1859, pp. 275 et 490 ; analyse des preuves qui indiquent que le *Zohar* est du XIIIe siècle; analyse des principes de la cabbale ; influence d'Ibn Gabirol sur la cabbale ; le même, dans sa *Palestine* (dans la collection de l'*Univers pittoresque*), pp. 519 et suiv. — GRAETZ, *Gnosticismus u. Judenthum;* Krotoschin, 1846. — M. JOËL, *Bliche in die Religionsgeschichte ;* Breslau, 1880, 1er vol., pp. 103-170. — GÜDEMANN, *Geschichte des Erziehungswesen der Juden;* Leipzig, 1800, t. I, p. 153 (mysticisme allemand) et p. 67 (mysticisme en France au XIIIe siècle). — D. KAUFMANN, dans *Jubelschrift zum 90. Geburtstag* du Dr L. Zunz ; Berlin, 1884, p. 143 (influence de la typologie chrétienne). — Parmi les auteurs chrétiens qui se sont occupés de la cabbale juive, il faut citer PIC DE LA MIRANDOLE, REUCHLIN, KNORR DE ROSENROTH, auteur de la *Kabbala denudata*, contenant une table alphabétique des principaux éléments de la cabbale (Sulzbach, 1677, 1er vol.) et des morceaux et ouvrages de cabbale avec traduction latine (Francfort-sur-le-Mein, 1684, 2e vol.). On peut aussi consulter : WOLF, *Bibliotheca hebr.*, 2e vol., liv. VII ; liste d'auteurs chrétiens, pp. 1243-1247 ; supplément, t. IV, pp. 734-744.

CABBEDO DE VASCONCELLOS (Miguel), poète portugais, né à Sétubal en 1525, mort à Lisbonne le 26 avr. 1577. Après de bonnes études juridiques, il fut conseiller au parlement, auditeur criminel, président des provinces de Beira, Minho et Tras-os-Montes, et gouverneur de Lisbonne. Ses *poésies* et des mélanges ont été imprimés à Rome (1597, in-8). On lui doit encore une traduction latine du *Plutus* d'Aristophane (Paris, 1547).

BIBL. : Diogo MENDES DE VASCONCELLOS, *Vita M. Cabbedii ;* Rome, 1597, in-8.

CABBEDO DE VASCONCELLOS (George), jurisconsulte portugais, fils du précédent, né en 1559, mort le 4 mars 1604. Professeur de droit civil à l'Université de Coïmbre, sénateur, chancelier de Portugal, membre du conseil d'Etat de Madrid. Il a publié : *Decisiones supremi Lusitaniæ Senatus* (Lisbonne, 1602-1604, 2 parties in-fol.), souvent réimprimées; *De Patronatibus ecclesiarum regiæ coronæ Lusitaniæ* (1603, in-4).

CABECILLA. Nom donné dans l'Amérique du Sud et en Espagne aux chefs de partisans et chefs de bandes dans les guerres civiles.

CABEDELLO (Sainte-Catherine de). Ancienne forteresse du Brésil (V. SAINTE-CATHERINE DE CABEDELLO).

CABEL ou **KABEL** (Adrien van der), peintre et graveur hollandais, né à Ryswick en 1631, mort à Lyon en 1695. Elève de J. van Goyen, il séjourna longtemps en Italie. On manque de détails sur sa vie, qui semble avoir été assez accidentée. On lui reproche de s'être adonné à la boisson. Cabel excellait surtout dans le paysage et dans la peinture des animaux. Plusieurs musées possèdent de ses tableaux. Le catalogue de ses œuvres est donné par Nagler.

CABEL (Marie-Josèphe DREULLETTE, épouse CABU, dite), chanteuse scénique, née à Liège le 31 janv. 1827, morte à Maisons-Laffitte le 23 mai 1885. Fille d'un ancien officier de cavalerie de l'armée française, elle épousa fort jeune un professeur de chant, Georges Cabu, dit Cabel, auquel elle dut son éducation musicale, mais dont elle se sépara au bout de quelques années. Après s'être fait entendre, à Paris, aux concerts du Château des Fleurs (1847), elle débuta à l'Opéra-Comique (mai 1849) dans le *Val d'Andorre* et les *Mousquetaires de la Reine*, où elle passa complètement inaperçue. C'est au théâtre de la Monnaie, de Bruxelles, qu'elle se révéla l'année suivante et commença sa brillante réputation. Elle alla ensuite à Lyon, au Havre, à Genève, à Strasbourg, puis vint débuter triomphalement au Théâtre-Lyrique, où le *Bijou perdu* et le point d'orgue qu'elle exécutait dans la trop fameuse *ronde des Fraises* lui valurent un succès inouï. Jeune et jolie, accorte, fraîche et souriante, manquant souvent de style, mais ayant le diable au corps, douée d'une voix merveilleuse, avec cela lançant les traits de vocalisation les plus difficiles avec une sûreté vraiment prodigieuse, Mme Cabel fit courir tout Paris dans ses créations de *la Promise*, *Jaguarita l'Indienne*, *le Muletier de Tolède*, *la Chatte merveilleuse*, si bien que l'Opéra-Comique la

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rappela à lui, cette fois au grand plaisir du public. Elle créa à ce théâtre *Manon Lescaut*, *Château-Trompette*, *le Carnaval de Venise*, *la Bacchante*, *le Pardon de Ploërmel*, prit part aux reprises de *Galatée*, de la *Part du diable*, de l'*Ambassadrice*, de l'*Etoile du Nord* et du *Songe d'une nuit d'été*, retourna un instant au Théâtre-Lyrique pour y jouer *Peines d'amour*, mauvaise adaption française de *Cosi fan tutte*, de Mozart, puis revint à l'Opéra-Comique pour y créer *Zilda*, *le Premier jour de bonheur* et *Mignon* (Philine). Mme Cabel quitta l'Opéra-Comique en 1871, et alla faire plusieurs tournées en province, se fit entendre de nouveau à la Monnaie de Bruxelles, obtint encore des succès retentissants à l'Opéra-Comique de Londres, et se retira définitivement du théâtre en 1877. Elle fut frappée, l'année suivante, d'une attaque de paralysie dont elle ne put jamais se guérir, et mourut dans l'état intellectuel et physique le plus misérable. A. P.

CABELJAU ou **CABELIAU** (Abraham), armateur des Pays-Bas établi en Suède, où il mourut après 1632. D'abord négociant à Gand, puis à Amsterdam, il fut consulté par Charles IX sur la fondation de Gœteborg; devint bourgmestre de cette ville (1607) et directeur de la Compagnie persane et de navigation. — Son fils, *Jean* Cabeljau, né à Gand, lui succéda comme bourgmestre à Gœteborg, après avoir enseigné le droit à Amsterdam. Il fut anobli l'année de sa mort, en 1652. On lui doit : *Epistolarum centuria prima ad invictissimum Gustavum-Adolphum* (1626). — La sœur de ce dernier, *Margareta* Cabeljau, ayant suivi son père au siège de Pskov (1615), supplanta Ebba Brahe dans le cœur de Gustave-Adolphe, et eut un fils (1616) reconnu par ce prince sous le nom de Gustaf Gustafsson, créé plus tard comte de Vasaborg (1646). B-s.

CABELLICI. Au IVe siècle de notre ère la *civitas Cabellicorum*, avec *Cabellio* (Cavaillon, ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse. arr. d'Avignon) pour centre principal, était une des treize cités de la *Provincia Viennensis* et s'étendait sur la rive droite de la Durance. Originairement possession de Marseille, ce petit territoire devint successivement un district du pays des *Cavares* (V. ce nom), une cité jouissant des privilèges latins (Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, III, IV (V), 3), une colonie romaine, comme le prouve une médaille du temps d'Auguste (L. de la Saussaye, *Numism. Narbon.*, p. 143, pl. XVII n° 6; Ptolémée II, X (IX), 14) et enfin le diocèse de Cavaillon. Au commencement du VIe siècle, la *civitas Cabellicorum*, que Grégoire de Tours (*Mirac. b. Martini*, III, C. 60) appelle aussi *territorium Cavillonensis urbis*, fait partie du royaume de Bourgogne. L. Will.

Bibl. : Ern. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, II, 225-227. — Du même, *Géogr. de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, 412-444. — Aug. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, 442-444.

CABELLO (V. Porto-Cabello).

CABENDA (V. Cabinda).

CABEREA (Zool.). Genre de Bryozoaires cheilostomes de la famille des Cellulariidæ. Le zoarium est inarticulé. Les zoœcies, disposées en deux séries ou davantage, ont un contour ovale ou subquadrangulaire et une ouverture très grande. Les aviculaires sessiles occupent les côtés et la face antérieure des zoœcies, ceux qui occupent les côtés sont remarquablement petits. Les vibraculaires sont de grande taille et placés sur deux rangs; ils occupent le dos des zoœcies et se dirigent obliquement en bas et en dedans vers la ligne médiane; ils sont traversés par un sillon peu profond, homologue, d'après Hincks, de l'ouverture des zoœcies ordinaires. Dans ce sillon est couché, au repos, un long fouet denté sur un côté. Les mouvements des fouets mobiles sont synchrones, au moins dans l'espèce *C. Boryi*. L. C.

CABERNET (Vitic.). Les Cabernets sont des variétés de vignes qui forment la base des grands crus de la Gironde et surtout du Médoc. Ils sont cultivés, depuis un certain nombre d'années, sur une assez grande échelle dans les vignobles à vins rouges, auxquels ils donnent les caractères particuliers de finesse et de moelleux qui distinguent les vins de Bordeaux. Les fruits, riches en tannin, assurent à ces vins beaucoup de solidité et une très longue durée. En dehors des variations de couleur des raisins, qui s'observent chez la plupart des anciens cépages, on peut caractériser deux types bien distincts de Cabernets : le *Cabernet franc* et le *Cabernet Sauvignon*. Ce dernier n'est, d'après quelques ampélographes, qu'une variation du Cabernet franc, mais le Cabernet Sauvignon a un débourrement plus tardif et mûrit plus tôt; son bourgeonnement est plus duveteux, le tomentum est plus abondant à la face inférieure des feuilles qui sont plus découpées. Le vin est plus délicat, sa couleur est plus foncée que celle du vin du Cabernet franc. Le Cabernet Sauvignon remplace depuis quelques années le Cabernet franc; il domine dans les vignobles de Lafitte, Mouton-Rothschild, Latour, Léoville, Margaux... Les sols de Graves, secs et pierreux, calcaires ou siliceux, mais mêlés d'une certaine proportion d'argile, sont ceux où les Cabernets donnent les vins les plus estimés. Ces cépages exigent la taille à long bois que l'on pratique dans le Médoc, d'une façon particulière (V. Gironde). A cause de sa grande vigueur, les longs bois du Cabernet Sauvignon doivent être soumis à l'arcure.

Le *Cabernet franc*, dont les synonymes les plus usuels sont : gros Cabernet, Carmenet, Carbenet, Cabernet gris, Bidure, Petite-Vidure, Fer, aurait été cultivé, sous le nom de *Biturica*, par les Romains qui l'auraient importé de l'Aquitaine. C'est un cépage vigoureux, à sarments longuement noués; ses feuilles moyennes, assez découpées, sont glabres et d'un vert mat à la face supérieure, moins luisantes que celles du Cabernet Sauvignon. Les grappes, ailées, ont une forme cylindrique comprimée; les grains sont petits, sphériques, pruinés, d'un bleu noirâtre, à peau fine et à saveur agréable. Le *Cabernet Sauvignon* porte les noms synonymiques suivants : Petit Cabernet, Bouchet, Vidure, Sauvignone, Bouchet Sauvignon. C'est un des rares cépages qui, cultivés dans les pays méridionaux, donne aux vins produits un semblant des qualités originelles qu'ils possèdent dans les pays d'origine; mais la perte de quantité n'est pas remplacée, au point de vue des bénéfices nets, par cette supériorité, peu importante d'ailleurs, de qualité sur les cépages du Midi. Le Cabernet Sauvignon a de forts sarments de couleur acajou foncé à l'aoûtement, à longs mérithalles. Les feuilles quinquélobées sont très caractéristiques par leurs fines découpures; tous les sinus, profondément creusés, se recouvrent partiellement à leur origine et laissent à leur base un trou circulaire qui paraît enlevé à l'emporte-pièce; elles sont moyennes, épaisses, d'un vert foncé et luisant à la face supérieure, à tomentum aranéeux sur la face inférieure. Les grappes, moins compactes que celles du Cabernet franc, sont aussi moins ailées; les grains, petits, sphériques, d'un noir bleuâtre, ont une chair ferme, assez juteuse, et possèdent surtout un goût particulier, que l'on caractérise du nom de goût de Cabernet, dont la saveur est peu agréable dans le raisin frais. Pierre Viala.

CABÈS (Golfe de) (V. Gabès).

CABESTAN (Mar.). Le cabestan est un treuil vertical mis en mouvement à l'aide de *barres* (V. ce mot) sur lesquelles agissent des hommes en tournant d'une manière continue. Cet appareil est d'un usage très fréquent dans les manœuvres de force qui s'effectuent à bord des bâtiments ou dans les arsenaux; c'est avec son aide que l'on dérape et qu'on relève l'ancre pour appareiller, que l'on guinde les mâts de hune, que l'on abat un navire en carène, qu'on le mâte, etc. A bord, le cabestan principal ou *grand cabestan* est placé sur l'avant, dans le plan longitudinal du navire, et, selon l'importance de ce dernier, il est simple ou double. Dans le premier cas, le cabestan est dit à *mèche renversée*, il est placé sur le pont;

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans le second, il existe deux cabestans superposés, le supérieur sur le pont, l'inférieur dans la batterie (fig. 1), ne formant qu'un appareil. L'axe vertical ou *mèche* du cabestan est en fer, il repose dans une crapaudine qui est

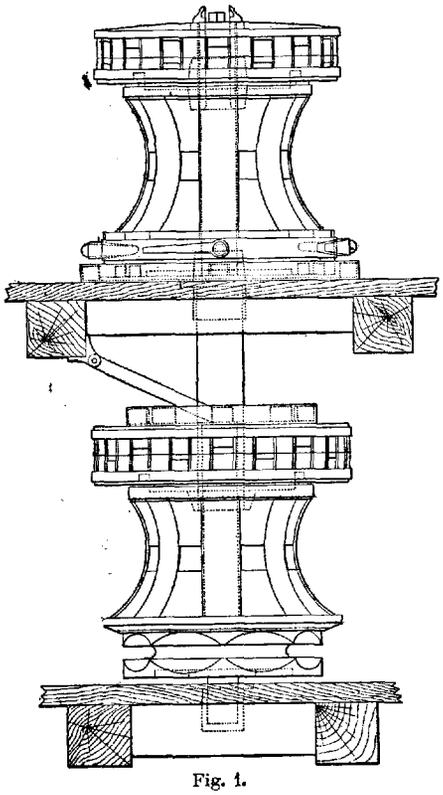

Fig. 1.

encastrée dans un massif en bois maintenu par deux baux; la cavité qui reçoit l'extrémité inférieure de la mèche se nomme *saucier*. Si le cabestan est double, la mèche traverse le pont intermédiaire dans un étambrais. La mèche est entourée par un massif en bois qui présente une partie nommée *cloche*, affectant une partie concave de révolution; la cloche est surmontée par un disque en bois ou *chapeau*, percé sur son pourtour d'ouvertures rectangulaires destinées à recevoir l'extrémité des barres. Dans un cabestan simple, la cloche est folle sur la mèche; dans le cas contraire, le cabestan inférieur y est clavité et le supérieur est fou, mais peut en être rendu solidaire au moyen de clavettes. On peut ainsi, selon la nature de la manœuvre et la force nécessaire pour l'effectuer, réunir les deux cabestans pour ne former qu'un seul appareil ou les rendre indépendants, ce qui permet de les employer simultanément à des opérations différentes. La forme concave donnée à la cloche a pour effet de ramener vers son milieu les tours de câble qui se superposent lorsqu'on *vire;* ce mouvement se produit souvent par saccade : c'est ce qu'on nomme le *choc* du cabestan; on peut le provoquer soit en frappant sur le cordage, soit en mollissant son extrémité libre.

Il est de la plus grande importance que le cabestan ne puisse dévirer sous l'action d'une traction supérieure à l'effort que les hommes, virant en sens inverse, peuvent y opposer; il faut aussi pouvoir suspendre leur action tout en conservant le cabestan immobilisé; on obtient ce résultat au moyen de *linguets* qui ne s'opposent pas au mouvement de rotation lorsqu'on vire, mais qui viennent buter contre des arrêts et immobilisent l'appareil s'il vient à devirer. La figure indique clairement leur disposition.

Manœuvre du Cabestan. — Pour virer un câble on le *garnit au cabestan* en l'enroulant trois ou quatre fois autour de la cloche, puis on met les barres et le ruban en place (V. Barre de Cabestan). Les hommes se répartissent en nombre égal sur chaque barre, et aussi loin que possible du centre, de manière à agir sur un plus grand bras de levier; selon la nature de la manœuvre et la résistance qu'ils éprouvent, ils marchent au pas ordinaire ou au pas gymnastique; lorsque la résistance est très grande, ils pèsent sur les barres par à-coups, et simultanément aux moments indiqués par le sifflet. Pendant qu'on vire le câble, un ou deux hommes hâlent sur le bout libre, qui se déroule de manière à assurer l'adhérence du cordage avec la cloche et à éviter ainsi tout glissement. Si le câble est trop gros pour pouvoir être garni au cabestan, ce qui était le cas des câbles employés autrefois pour les ancres, on le vire par l'intermédiaire d'une *tournevire* (V. ce mot).

C'est aussi avec la tournevire qu'on virait les chaînes des ancres à l'origine de leur emploi, mais cette opération fut beaucoup simplifiée par l'adjonction au cabestan de la couronne à empreintes imaginée par M. Barbotin, dont la fig. 2 indique la disposition (V. Barbotin et Chaine). Pour arriver à la couronne, la chaîne

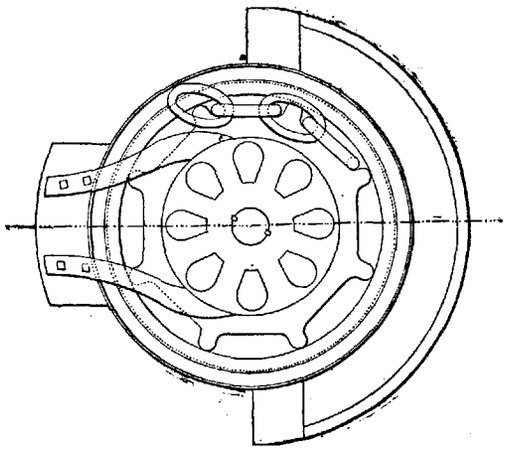

Fig. 2.

passe sur deux plans inclinés. Pour forcer la chaîne à quitter la couronne, on installe sur l'avant du cabestan deux pièces en fer nommées *désengreneurs*, qui font coin entre le câble et la couronne.

Sur certains navires à faible équipage, on se sert de cabestans multiplicateurs qui peuvent soit fonctionner comme un cabestan ordinaire, soit multiplier l'effort moteur par l'effet d'une roue d'engrenage et de pignons placés sous la couronne. Enfin, sur la plupart des navires de commerce, le cabestan est remplacé par un appareil de même espèce, le *guindeau* (V. ce mot), plus lent, mais exigeant moins de personnel. Sur un grand nombre de navires, le cabestan ou le guindeau sont à présent actionnés par la vapeur, ce qui simplifie considérablement leur emploi; il y a cependant lieu de remarquer que, si les appareils de cette espèce sont excellents pour les efforts continus, ils ne se prêtent pas à la production du choc, qui est parfois nécessaire pour atteindre le but poursuivi, lorsqu'il s'agit par exemple de déraper une ancre fortement tenue au fond. Il est donc utile que les cabestans ou guindeaux à vapeur puissent aussi être actionnés directement à bras. E. C.

CABESTANY. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (Est) de Perpignan; 1,144 hab.

CABESTANY (Guilhem de), célèbre troubadour, qui appartenait à une famille noble originaire de Cabestany en

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Roussillon. Il figura parmi les chevaliers qui prirent part, en 1212, à la fameuse bataille de Las Navas, gagnée sur les Maures. On a de lui huit à dix chansons, dont quelques-unes sont parmi les plus passionnées que nous ait laissées la littérature provençale. Le nom de Guillaume de Cabestany est surtout célèbre par une histoire dramatique dont il aurait été le héros. Voici les traits essentiels de cette histoire, tels que les donnent d'anciennes biographies provençales : Guilhem aimait la femme de Raimond de Château-Roussillon, près de Perpignan. Le mari s'en étant aperçu, fait mettre à mort le troubadour, lui arrache le cœur et, l'ayant fait assaisonner par son cuisinier, le sert à sa femme qui le mange sans soupçonner l'atroce origine de ce mets. Raimond lui apprend alors qu'elle a mangé le cœur de son amant. La dame s'évanouit, puis revenant à elle, elle s'écrie : « Seigneur, vous m'avez fait manger si délicieux mets, que jamais je n'en mangerai d'autre. » En disant cela, elle se précipite du haut du balcon et se tue. Cette histoire n'a aucune authenticité. Elle se rattache à la légende « du chœur mangé » venue de l'Inde, et se retrouve dans un grand nombre de littératures de l'Occident. On l'a attribuée aussi à un trouvère français, le châtelain de Coucy, et à un minnesinger allemand, Reinmann de Brennenberg. Ant. Thomas.

Bibl. : Emile Beschnidt, *Die Biographie des Troubadours Guilhem de Capestaing und ihr historischer Werth;* Marburg, 1879. — F. Hueffer, *Der Troubadour Guilhem de Cabestany;* Berlin, 1869. — G. Paris, *Le Roman du châtelain de Couci;* Paris, 1879. (Extrait du tome XXIX de l'*Histoire littéraire de France.*)

CABET (Etienne), socialiste français, né le 2 janv. 1788 à Dijon, mort le 9 nov. 1856 à Saint-Louis (Missouri [Etats-Unis]). Fils d'un tonnelier de Dijon, il fit de brillantes études, puis vint à Paris, étudia le droit, collabora au *Journal de la Jurisprudence* de Dalloz; obligé de gagner sa vie pour continuer ses études, il fut maître répétiteur dans plusieurs institutions. Reçu avocat, il se rallia au parti libéral, se fit affilier à la *Charbonnerie française* (V. Carbonarisme) et ne tarda pas à être nommé membre du comité directeur (1827). Après la révolution de 1830 il fut envoyé dans la Corse, en qualité de procureur général; les idées radicalement républicaines qu'il n'hésitait pas à afficher ne tardèrent pas à amener sa révocation. Il entra alors dans la société démocratique connue sous le nom de *Aide toi le ciel t'aidera*, et en 1834 il fut nommé député de la Côte-d'Or. Avec Rodde et Canchois-Lemaire, il avait fondé le *Populaire*, journal où la cause de la Pologne était soutenue avec une grande ardeur et où, en même temps, le ministère Thiers-Guizot était violemment pris à partie. Etienne Cabet dut se réfugier en Angleterre; il y resta cinq ans, se lia avec les amis du communiste anglais Robert Owen et, quand il revint en France, sous le bénéfice de la prescription, en 1839, ses idées politiques et économiques avaient subi des modifications profondes. Ce fut à cette époque qu'il publia l'*Histoire de la Révolution.* Cabet eut à soutenir une lutte ardente contre l'école communiste rivale dont le chef était Dezamy. Les partisans de celui-ci l'emportèrent tout d'abord, mais Cabet ne tarda pas à reprendre le dessus. Il avait, en effet, en faveur de ses doctrines, imprégnées d'un vague spiritualisme, l'esprit christolâtre de l'époque, qui s'accommodait mieux de l'idéalisme mal défini de Cabet que du matérialisme de ses adversaires. En 1840, Cabet fit paraître l'œuvre capitale de sa vie, celle qui devait donner à son école le nom qu'elle porte dans l'histoire, un roman philosophique intitulé *Voyage en Icarie*, dans lequel il exposait, de la façon la plus complète, ses théories communistes. Il publia, en outre, un *Almanach icarien* et organisa une série de cours publics pour vulgariser sa doctrine. Entre temps il faisait reparaître le *Populaire*, dont les principaux rédacteurs furent Vauzy, les frères Watripont, Krolikowsky. Le journal eut de nombreux procès à Paris, Tours, Blois, Lyon, Toulouse, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Rive-de-Gier. Les condamnations furent multiples et sévères, mais le seul résultat fut de grossir considérablement les rangs des *Icariens*, et l'apparition du nouveau livre de Cabet, le *Nouveau christianisme*, fut un véritable événement dans le monde des travailleurs. En 1842, le comité des communistes lyonnais, dont les principaux chefs étaient Greppo, Vincent et Guinard, tenta vainement de réconcilier Cabet et Dezamy. La querelle persista, et le prolétariat adhéra en masse aux sections icariennes.

Cabet ne tarda pas à songer à passer de la théorie à la pratique; des souscriptions furent ouvertes pour l'organisation, en Amérique, d'une grande *communauté icarienne;* l'argent afflua de tous les côtés; des terrains furent achetés aux Etats-Unis, et, le 3 févr. 1848, une avant-garde icarienne s'embarquait à Brest pour le nouveau monde. En arrivant en Amérique, les émigrants apprirent la nouvelle du renversement du gouvernement de Louis-Philippe, et peu s'en fallut qu'ils ne reprissent le chemin de la France. Après de vives discussions ils décidèrent de persister dans leur entreprise, et, en juin 1848, ils arrivaient au Texas, épuisés de fatigues et de privations. Ils bâtirent quelques huttes, mais ils avaient choisi un emplacement malsain; la fièvre fit son apparition; le médecin de la colonie et cinq Icariens succombèrent. Ceux qui restaient battirent en retraite sur Shrewport et la Nouvelle-Orléans. Ils durent faire cinq cent milles dans un pays désert et avec des ressources dérisoires; en route ils perdirent encore quatre de leurs compagnons. Ce ne fut qu'en mars 1849 qu'ils arrivèrent à la Nouvelle-Orléans; ils y trouvèrent d'autres Icariens qui venaient d'arriver de Paris. Ils partirent, au nombre de 280 pour Nauvoo, ancienne ville mormonne de l'Illinois. Ils y furent rejoints par Cabet et 300 autres Icariens. Cabet s'était décidé à quitter la France, en juin 1848, après l'échec, à Paris, de sa candidature à l'Assemblée constituante, en dépit des nombreuses affiches placardées à profusion dans la capitale et portant ces seuls mots : *Nommons Cabet !* Il ne tarda pas à être rappelé en France par un procès judiciaire qui intéressait gravement son honneur. Une condamnation *par défaut* était prononcée contre lui, par le tribunal civil de la Seine, pour s'être indûment approprié 200,000 fr. du capital social de la communauté icarienne. Le jugement fut frappé à temps d'opposition, et le 26 juil. 1851, après de très émouvants débats, Cabet fut acquitté. Il revint à Nauvoo. La colonie avait d'abord prospéré, mais des querelles éclatèrent, des divisions intestines se produisirent, et Cabet, voyant son autorité méconnue, quitta Nauvoo à la tête de 200 Icariens. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

Le Système de Cabet. — C'est ici le moment de faire connaître les grandes lignes du système de Cabet. Il y a une phase de transition et une phase de constitution définitive. La devise générale est la devise communiste : *De chacun selon ses forces; à chacun selon ses besoins.* Dans la *phase de transition*, Cabet admet qu'une période de cinquante ans est nécessaire avant que ses doctrines puissent recevoir leur complète application. Le droit de propriété est donc maintenu, mais seulement d'une façon transitoire. Le travail est libre et non obligatoire. Le but des gouvernants doit être l'établissement d'une inégalité décroissante et d'une égalité croissante. Les objets de première nécessité et les instruments de travail sont affranchis de tout impôt. Un impôt progressif est établi sur la richesse et le superflu. Le salaire des ouvriers est réglementé par une loi; les objets de première nécessité sont soumis à la taxation légale. Une somme de 500 millions, *au minimum*, est appliquée à assurer du travail aux ouvriers et des logements aux pauvres. L'armée est supprimée. Il n'y a pas, pour la femme, d'égalité politique.

Arrivons maintenant à la période dite de *constitution définitive.* Le territoire, sol et sous-sol, ne forme plus

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'un seul domaine, le *domaine social*. Tous les biens, meubles et immeubles, des associés, tous les produits de la terre ou de l'industrie, forment le *capital social*. Le peuple icarien délègue le pouvoir législatif à une assemblée populaire, il garde la décision suprême au moyen du droit de *referendum*, et se réserve l'attribution de la justice. Les mandataires sont élus à temps et sont toujours responsables. Le cumul des fonctions est interdit. L'obligation du mariage légal est absolue; le concubinat est proscrit sévèrement et le célibat réprouvé. L'enfant reste à la mère jusqu'à l'âge de cinq ans. Alors a lieu la *réception scolaire*, et jusqu'à dix-huit ans, il fréquente les écoles de la république. A dix-huit ans a lieu la *réception ouvrière* et l'éducation industrielle commence pour durer jusqu'à l'âge de vingt et un ans où a lieu la *réception civique*. — *Travail*. Le même nombre d'heures de travail est exécuté par chaque Icarien ; les professions sont distribuées par voie de concours, et en tenant compte des aptitudes de chacun. Tous les produits de la terre et de l'industrie sont déposés dans les *magasins publics*. Les mandataires du peuple *dirigent* et organisent le travail dans toutes les branches de l'activité collective. Ils organisent aussi la répartition des produits, en déterminant le nombre d'objets nécessaires pour la consommation de chaque citoyen. L'Icarien à soixante-cinq ans, l'Icarienne à cinquante ans, ont droit au repos absolu. L'argent monnayé est supprimé ; le travail est rétribué en nature.

Les disciples de Cabet. — Après la mort du fondateur de la communauté, la majorité icarienne alla s'établir dans l'Iowa, où elle fonda une colonie qui existait encore, à grand'peine il est vrai, en 1888. De 1876 à 1880 de nouvelles divisions éclatèrent parmi les disciples de Cabet. Deux partis s'étaient formés : celui des progressistes (jeunes Icariens) et celui des non progressites (Icara). Le 17 avr. 1876, la minorité progressiste réclama une séparation amiable. La majorité fit quelques concessions sur le mode d'admission dans la communauté, et les progressistes se soumirent. Mais, le 26 sept. 1877, les querelles recommencèrent plus violentes, et le 17 août 1878, à la demande de la minorité, la cour d'Iowa prononça la forfaiture de la charte de la communauté, et nomma trois liquidateurs qui, le 15 janv. 1879, furent remplacés par une commission arbitrale. Le 25 févr. 1879, la scission fut un fait accompli. La majorité (28 personnes) quitta Icarie et la *jeune* Icarie s'établit à Icarie Adam's Co et Iowa. La communauté ne comptait plus alors que douze hommes et douze femmes. Les disciples de Cabet possèdent un petit journal, la *Jeune Icarie*, qui paraît assez irrégulièrement, qu'ils impriment eux-mêmes et qu'ils expédient quatre ou cinq fois par an à leurs coreligionnaires d'Europe, peu nombreux d'ailleurs. — A l'école de Cabet il faut rattacher Krolikowsky, l'ancien rédacteur du *Populaire*, qui est mort en Amérique en 1883. Il avait modifié la doctrine du maître dans le sens d'une sorte de christianisme mystique. — Voici la liste des ouvrages de Cabet : *L'Emigration de M. Guizot à Gand; Réfutation de tous les écrits contre la communauté ; Six lettres sur la crise politique ; le Procès du communisme à Toulouse; Masques arrachés ; le Salut est dans l'Union ; le Voyage en Icarie ; Réalisation de la communauté d'Icarie; Histoire de la Révolution* (1789-1830); *Almanach Icarien; Eau et feu*; *Guerre de l'opposition ; le Vrai christianisme selon J.-C.* (Paris, 1846, in-18); *Notre procès en escroquerie* (Paris, 1849, in-8); *Procès et acquittement du citoyen Cabet* (Paris, 1849, in-8) ; *la Colonie Icarienne aux Etats-Unis* (1856, in-12). A. Crié.

CABET (Jean-Baptiste-Paul), sculpteur français, né à Nuits (Côte-d'Or) le 1er févr. 1815, mort à Paris le 23 oct. 1876. Cabet fut d'abord élève de l'Ecole de Dijon, puis il entra, en 1835, à l'Ecole des beaux-arts de Paris; la même année il exposa au Salon, pour la première fois ; son envoi n'était qu'un modeste buste en plâtre, celui de M. *Paillet de Plombières*. Vers 1836, il entra dans l'atelier de Rude ; sous la direction du maître, il exécuta la statue d'un *Jeune voyageur au tombeau des Thermopyles*, qui figura, d'abord, en bronze, au Salon de 1844, puis, en marbre, au Salon de 1846. De 1846 à 1852, Cabet voyagea hors de France; la Russie l'appelait pour exécuter de nombreux travaux. A Saint-Pétersbourg, il sculpta huit bas-reliefs pour l'intérieur de l'église Saint-Isaac ; une fontaine décorative pour le palais de la grande duchesse Marie de Leuchtenberg, le buste du *Duc de Leuchtenberg*, le buste en marbre du *Grand duc Michel*. Pour le jardin d'hiver du palais impérial, il fit une statue de *Flore*, en marbre. A Odessa il exécuta une fontaine monumentale ornée de cinq figures.

A la fin de l'année 1852, Cabet revient en France : Rude, qui l'avait pris en grande affection, se réjouit de son retour, étant « sûr désormais d'avoir, pour accomplir ses dernières volontés artistiques, un exécuteur testamentaire dévoué et au talent duquel il pouvait se fier ». L'année suivante, au mois de nov. 1853, il épousa Martine Vanderhaërt, la nièce de Rude. A la mort du grand sculpteur, il mit la dernière main à trois œuvres importantes que le maître n'avait pu complètement terminer ; la *Tête du Christ*, en marbre, au musée du Louvre ; le groupe en marbre d'*Hébé jouant avec l'aigle*, et *l'Amour dominateur*, figure en marbre, qui se trouvent l'un et l'autre au musée de Dijon. En 1853, il exposa le buste de *Hughes Sambin ;* en 1855, une statue en marbre représentant un *Jeune pâtre dénichant des oiseaux ;* en 1857, le buste en bronze de *François Rude*, placé sur son tombeau au cimetière Montparnasse ; en 1861, une statue en marbre, *Suzanne*, placée au palais de l'Elysée ; en 1866, *la Douleur*, bas-relief destiné à un tombeau ; en 1868, *le Réveil du Printemps*, statue en marbre ; en 1869, *Rescipicenza*, statue marbre ; en 1872, *Mil-huit cent soixante-et-onze*, statue plâtre, réexposée en marbre, après la mort de l'artiste, au Salon de 1877 ; en 1875, *la Théologie*, statue plâtre.

Cabet exécuta un grand nombre de bustes : citons le buste en bronze de l'*Adjudant major Noizot*, au cimetière de Fixin ; le buste en marbre de *Rude*, au musée de Versailles ; le buste en bronze de M. *Moreau*, à l'Ecole de médecine ; le buste en marbre de Mme *Rude*, le buste de M. *Peyrat*. Les travaux de Cabet pour les monuments publics sont : deux statues en pierre, une *Pêcheuse* et une *Baigneuse*, placées dans la cour intérieure des Tuileries ; un des frontons circulaires de la nouvelle galerie construite par Lefuel sur le quai des Tuileries, le sujet de ce fronton est *Amphitrite;* deux statues en pierre, *Diane au repos* et *un Vendangeur* occupant deux des niches de la galerie du Louvre, sur le quai ; *le Commerce maritime*, statue en pierre, placée dans une niche du grand escalier du tribunal de commerce à Paris ; un fronton d'une des façades latérales du nouvel Opéra, où sont représentés le *Chant* et la *Poésie*. Il est aussi l'auteur d'une statue de la *Résistance*, érigée sur l'une des places de Dijon, en commémoration de la défense de cette ville ; mais cette statue fut enlevée de son piédestal. Cabet obtint la médaille de 2e classe, après l'exposition de 1855 ; celle de 1re classe, après le Salon de 1861 ; il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur au mois d'août 1868. Maurice Du Seigneur.

CABEZA del Buey. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz, district de Castuera, sur le versant de la *sierra de Pedoso* qui l'abrite contre les vents du S. et de l'E., de manière que le climat est frais ; le pays produit surtout de l'orge, un peu d'huile et de vin ; il y a dans la ville quelques manufactures de tissus importantes. Pop., 7,451 hab. E. Cat.

CABEZA de Vaca (Alvar Nuñez), voyageur et colonisateur espagnol du xvie siècle, né à Xerez de la Frontera, mort à Séville. Petit-fils de l'*adelantado* (gouverneur)

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Canaries, Pedro de Vera, il partit en 1528 avec Pánfilo de Narváez pour la conquête de la Floride, fut un des rares survivants, fit le médecin pour se concilier les indigènes, opéra des cures qu'il qualifie de miraculeuses, mit neuf ans pour traverser avec trois compagnons tout le sud de l'Amérique septentrionale, réussit à gagner S. Miguel de Culhuacan, se rendit de là à Mexico, puis en Espagne (1536), où il se fit nommer *adelantado* du Paraguay. Avec sept cents hommes montés sur cinq navires, il partit de S. Lucar de Barrameda le 2 nov. 1540, alla débarquer au sud du Brésil, à Sainte-Catherine (29 mars 1541) et, de là gagnant l'Assomption par terre, fut le premier à explorer le bassin de l'Yguaza dans la province de Paraná. Il fit et fit faire de nombreuses reconnaissances, notamment dans la direction du Pérou ; pendant l'absence de ses troupes qu'il avait envoyées contre les Indiens, il fut emprisonné par des Espagnols révoltés (1543), renvoyé en Espagne et condamné par le Conseil des Indes à six ans d'exil à Oran, mais il en appela, fut acquitté et obtint même une pension de 2,000 ducats. Il devint président du bureau de commerce des Indes à Séville. Il publia une *Relacion* de ses aventures en Floride (Zamora, 1542; en italien dans le t. III du recueil de Ramusio), résumée avec additions et corrections par Oviedo dans son *Historia general de Indias* (2e part., L. XXXV, ch. 1-7) ; sommaire incomplet dans le t. XIV de *Documentos inéditos del Archivo de Indias;* en anglais dans le t. IV du recueil de Purchas ; et par Buckingham Smith (Washington, 1851 ; 2e édit. Albany, 1871). Pedro Fernández donna sous le titre de *Comentarios* la relation des voyages de Cabeza de Vaca dans l'Amérique du Sud, imprimée avec la précédente à Valladolid (1555 in-4); toutes deux rééditées dans le t. I du recueil de Barcia (Madrid, 1749, in-fol.), et par E. de Vedia dans *Historiadores primitivos de Indias* (t. I, Madrid, 1863, in-8) ; trad. en français par Ternaux-Compans (Paris, 1837, 2 vol. in-8). BEAUVOIS.

CABEZALERO (Juan-Martin), peintre espagnol, né à Almaden en 1633, mort à Madrid en 1673. Il fut un des meilleurs élèves de Carreño et se distingua de bonne heure par l'élégante correction de son dessin ainsi que par la grâce et le charme de son coloris. Malheureusement, cet artiste, qui promettait de compter parmi les maîtres les plus justement réputés, mourut jeune, puisqu'il avait à peine quarante ans, et sans avoir encore produit tout ce que l'on pouvait attendre de son talent délicat. Cean Bermudez cite les tableaux suivants qui existaient encore à Madrid au moment où il publiait son *Diccionario :* dans l'église de la Merced, une grande toile représentant *Jésus élevant une hostie dans ses mains et entouré des Evangélistes et des Docteurs de l'Eglise ;* dans l'église Saint-François, chapelle du Tiers-Ordre, quatre remarquables peintures représentant un *Ecce homo,* le *Portement de Croix,* le *Crucifiement* et le *Calvaire* ; la sacristie renfermait six autres compositions de Cabezalero, dont les sujets étaient également empruntés à la Passion du Christ; enfin dans une des salles du couvent se trouvaient deux très grandes toiles dont l'une représentait *Saint François Solano, prêchant,* et l'autre divers saints martyrs de l'ordre des franciscains. Les couvents des Carmélites et des Filles de Saint-Placide possédaient également de très bons ouvrages de l'artiste. Il avait peint à fresque, à la Chartreuse du Paular, un épisode de la vie de saint Bruno. Le musée du Prado conserve une bonne peinture de Cabezalero représentant *une âme chrétienne comparaissant devant le souverain juge.* Il s'en trouve une autre, d'un coloris assez heureux, à l'Académie de San Fernando. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores de las bellas artes en España;* Madrid, 1800.

CABEZAS DE SAN JUAN (las). Ville d'Espagne, prov. de Séville, district d'Utrera, au sommet d'une colline en pain de sucre qui domine tout le pays. Les rues sont en pente, irrégulières, mal pavées. Le pays est riche en cultures d'oliviers et de vignes, et en pâturages. Minoteries, huileries. Pop., 4,674 hab. Station de la voie ferrée de Séville à Cadix. E. CAT.

CABIAI. I. ZOOLOGIE. — *(Hydrochœrus).* Genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs et de la famille des *Caviidés* (V. ce mot), créé par Brisson (1756), pour un animal de l'Amérique du Sud, très voisin du Cobaye ou *Cochon d'Inde* par ses caractères internes, mais qui atteint la taille d'un mouton : c'est le plus gros de tous les Rongeurs actuellement vivants. La tête est grosse, les oreilles larges et courtes, les yeux assez grands, le pelage rude, sec et peu abondant ; il n'y a pas de queue. Les membres sont plus longs que chez les autres Rongeurs, pourvus de quatre doigts en avant et de trois en arrière, et terminés par des ongles épais et arrondis qui sont de véritables *petits sabots* comparables à ceux du Tapir. Cette conformation a fait donner au groupe de Rongeurs, dont le Cabiai est le type, le nom de *Subongulés.* Les pieds du Cabiai sont légèrement palmés, ce qui indique des habitudes aquatiques. Les dents présentent des caractères tout particuliers : les incisives supérieures ont un sillon longitudinal, et les molaires, au nombre de quatre paires, en haut et en bas, sont très remarquables, surtout la quatrième supérieure qui est à elle seule aussi longue que les trois autres et dont la couronne présente une dizaine de lamelles d'émail formant des ellipses irrégulières transversales, rappelant la disposition des molaires

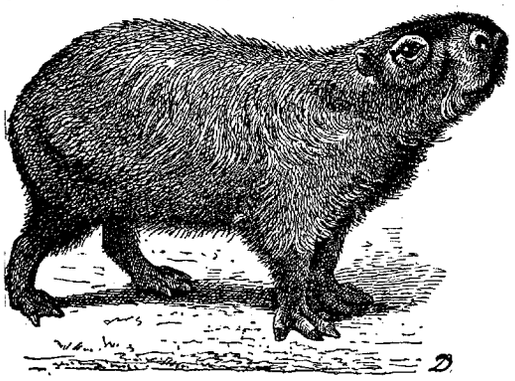

Cabiai.

des Eléphants : cette dent est caractéristique. Les molaires antérieures présentent des replis d'émail en forme de cœur (deux pour chaque dent). Toutes ces molaires sont dépourvues de racines. — Le Cabiai ne s'écarte pas des rivières et des lacs où il se jette dès qu'il est poursuivi. Il vit par petites bandes composées d'un mâle, de deux ou trois femelles et des jeunes de l'année. Ils se nourrissent de plantes aquatiques, et détruisent les melons et les citrouilles des plantations cultivées, quand il s'en trouve dans le voisinage. La femelle a douze paires de mamelles et met bas de trois à quatre petits. Les jeunes et même les adultes s'apprivoisent aisément. Le Cabiai nage en tenant seulement les narines hors de l'eau ; il plonge facilement. Sa chair est bonne à manger, et c'est la proie ordinaire du Jaguar. — La seule espèce connue *(Hydrochœrus capyraba)* est d'un brun roussâtre, plus clair sous le ventre. Elle habite l'Amérique méridionale de la Guyane au Rio de la Plata, s'étendant à l'ouest jusqu'au Pérou et en Bolivie ; elle est répandue dans tout le Brésil, et plus au sud dans le Paraguay, les provinces de Montevideo, Paraná, Rosario et Maldonado.

II. PALÉONTOLOGIE. — Ces grands Rongeurs voisins des Ongulés étaient plus nombreux et plus répandus à l'époque tertiaire que de nos jours. Outre l'espèce si voisine du Cabiai actuel que Lund a trouvée dans les cavernes du Brésil, on en connaît dans le pleistocène de l'Amérique du Nord :

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'*Oromys Æsopi* de Leidy, de la Caroline du Sud, ne diffère pas génériquement d'*Hydrochœrus*. Une autre espèce plus ancienne (*Hydr. robustus* Leidy) est du pliocène du Nicaragua. Dans l'Amérique du Sud, les *Hydr.*

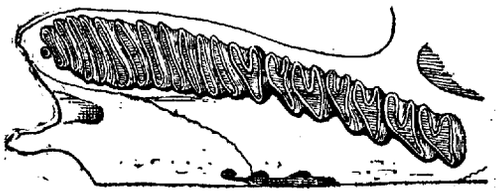

Dents molaires du Cabiai (mâchoire supérieure).

sulcidens (Lund) et *H. magnus* (Gerv. et Amegh.) sont des sables quaternaires des Pampas de La Plata. — Un type éteint plus distinct forme le *G. Plexochœrus* (*Pl. paranensis*), des couches oligocènes de Paraná, décrit d'abord par Ameghino comme un véritable Cabiai. Le *Phugatherium cataclisticum* (Ameghino) et le *G. Cardiatherium* du même auteur, comprenant une demi-douzaine d'espèces, sont aussi très voisins du Cabiai et indiquent la grande abondance de ces Rongeurs à formes robustes, dans l'Amérique méridionale, pendant la période tertiaire. E. Trouessart.

Bibl.: Waterhouse, *Mammalia*, 1848, t. II, p. 201, pl. 5, f. 2. — De Blainville, *Ostéographie*, 4, *Rong.*, pl. 1 — Burmeister, *Description physique de la République Argentine*, 1879, t. III, *Mammifères*, p. 264. — Ameghino, *Boletin de la Acad. Nacional de Ciensias de Cordoba*, *passim*, 1885-1887.

CABIANCA (Jacopo), poète italien, né à Vicence aux premières années du XIXe siècle. Bien qu'il soit, selon M. Bersezio, « pur de forme, précis de pensée, noble de sentiment », peu d'écrivains sont plus complètement oubliés. Liste de ses productions principales : *Speronella Dalesmanina, brano di novella* (Padoue, 1832) ; *la Veglia delle nozze* (Padoue, 1830) ; *Lucrezia degli Obizzi* (Padoue, 1830) ; *Il Cavalier fedele, leggenda*, dans l'*Album, esposizione di Belle Arti* (Milan, 1838) ; *la Montagna di santa Odilla, leggenda* (Padoue, 1838) ; *la Visione*, petit poème inséré dans *la Strenna veneta pel 1840* ; *la Madre* (Milan, 1843, et Rovigo, 1858) ; *Giovani Tonesio, racconto* (Livourne, 1846) ; *l'Ultimo dei Königsmark* (Milan, 1857) ; *Angelica Montanini* (Rovigo, 1855, et Trieste, 1857), réimprimé dans la *Raccolta di Novelle in versi* (Naples, 1863). R. G.

Bibl. : Giambattista Passano, *Novellieri italiani in verso* ; Bologne, 1868, in-8. — Vit. Bersezio, *Il Regno di Vittorio-Emanuele II. Trent'anni di vita italiana* ; Turin, 1881, in-8, t. III.

CABIAO. Ville de l'île de Luçon, archipel des Philippines, située sur un bras du Pumpanga ; 8,500 hab.

CABIDOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 294 hab.

CABIEU (Michel), marin français, né à Ouistreham en 1730, mort à Ouistreham en 1804. Dans la nuit du 12 juil. 1762, une flottille anglaise, qui croisait dans les eaux du littoral de la Basse-Normandie, débarqua, à l'embouchure de l'Orne, un fort détachement chargé de surprendre et d'emporter les batteries de Sallenelles, d'Ouistreham et de Colleville, que l'ennemi savait presque sans défense. Averti du débarquement au milieu de la nuit, un sergent garde-côtes, Michel Cabieu, prend son fusil et court à la rencontre de l'ennemi qui s'était égaré dans les marais. Se trouvant seul en face d'une troupe nombreuse, il imagine aussitôt une comédie qui dénote autant de vaillance que d'imagination. Profitant de l'épaisseur des ténèbres pour laisser croire aux Anglais qu'il commande à des forces importantes, le sergent donne des ordres à haute voix, crie, s'emporte et simule une altercation avec ses soldats imaginaires, comme s'il eût voulu contenir leur ardeur afin de mieux entourer l'ennemi. La verve héroïque de Cabieu fait merveille. Les Anglais, trompés par son stratagème, battent en retraite et se précipitent en désordre dans leurs chaloupes, laissant sur le terrain un de leurs officiers que le garde-côtes avait blessé d'un coup de feu. L'action d'éclat du sergent eut un grand retentissement et lui valut le surnom de *Général Cabieu*. Ce titre, qui ne lui avait été donné d'abord que par la reconnaissance populaire, lui fut solennellement conféré plus tard par un décret de la Convention du 25 thermidor an II, qui lui accorda en même temps une pension de 600 livres. G. Lavalley.

Bibl. : Gaston Lavalley, *les Grands Cœurs* ; Paris, 1882, in-12. — Boisard, *Notices biographiques*.

CABILLAUD (V. Morue).

CABILLAUDS (Parti des). Faction dont la rivalité avec celle des Hameçons (Hœcks) ensanglanta la Hollande durant plus d'un siècle. Lorsque le comte Guillaume IV de Hollande (Guillaume II en Hainaut) mourut, sa sœur aînée hérita de ses Etats. Cette princesse s'appelait Marguerite et avait épousé l'empereur Louis de Bavière qu'elle ne put quitter pour venir prendre possession de ses nouveaux domaines. Elle se contenta d'y envoyer l'aîné de ses fils, Guillaume, à qui elle céda peu après le comté de Hollande (1346). Mais elle avait mis pour condition à cette cession le paiement d'une pension assez considérable, et ce paiement ne fut pas effectué. Son fils, s'appuyant sur le peuple, se montra sourd à toutes les réclamations. Ce fut la cause d'une guerre civile. La Hollande se divisa en deux partis : les Cabillauds qui soutenaient le jeune comte, et les Hameçons qui soutenaient l'impératrice. La victoire demeura à Guillaume. On n'est pas d'accord sur l'origine de cette bizarre dénomination de Cabillauds et de Hameçons. Bilderdyk l'explique de la manière suivante : Guillaume et ses partisans portaient les couleurs bavaroises, bleu et argent, disposées en losange sur leurs habits. Les nobles les appelèrent par dérision les Cabillauds et prirent pour eux-mêmes le nom de Hoecks, c.-à-d. les hameçons avec lesquels on prend les cabillauds. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, ces noms désignèrent plus tard les grands et le parti populaire. Leurs luttes sans cesse renouvelées se continuèrent jusqu'au règne de Maximilien d'Autriche. Celui-ci rétablit complètement l'ordre en Hollande (V. Brederode [Fr. de]). E. H.

Bibl. : De Jonge, *Bijdragen, tot de Geschiedenis van den oorsprong der Hoeksche en Kabeljauwsche twisten*, 1832, in-8. — Tydeman, *Verhandeling over de Hoeksche en Kabeljauwsche partyschappen*, 1851, in-8. — Arend, *Geschiedenis van het Vaderland*, 1860, 10 vol. in-4.

CABILLOT (Mar.). Cheville en bois dur ou en fer, servant au tournage de la plupart des manœuvres courantes (V. Manœuvre) (fig. 1). C'est aussi un petit morceau de

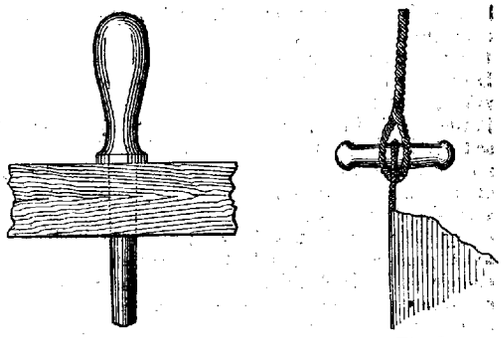

Fig. 1. Fig. 2.

bois maintenu en son milieu par une estrope et permettant de relier rapidement l'objet auquel il est fixé à un cordage terminé par un œil ou une boucle ; c'est ainsi que l'on frappe les pavillons sur leur dune, etc. (fig. 2). Le cabillot est aussi une grosse cheville faisant saillie

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sous une hune et contribuant à l'assujettir aux barres qui la supportent.

CABINDA. Ville maritime et autrefois marché d'esclaves principal du Cacongo, qui s'étend à la droite de l'embouchure du Congo, au N. de la Basse-Guinée, et sur lequel le Portugal a réservé son droit de souveraineté. La situation de son port est ravissante, mais le climat du district environnant, d'une grande insalubrité.

CABINE (de navire). On appelle *cabines* les petites chambres à bord des navires, destinées au logement des passagers, des officiers du bord, de certains maîtres et des mécaniciens. Les cabines, longtemps négligées sur les navires de commerce, aussi bien que sur les navires de l'Etat, sont aujourd'hui aussi élégantes et aussi confortables que le permet l'emplacement restreint dont on dispose sur les navires. Les paquebots, ceux de la Compagnie transatlantique notamment, réunissent dans leurs nouveaux types les installations les plus luxueuses; les cabines sont à une, deux ou quatre couchettes superposées, certaines sont transformées en boudoir, en fumoir, en salles de bains, en un mot ces cabines possèdent tous les aménagements qui ont fait donner à ces superbes paquebots le nom de *Grand Hôtel* mis sur mer (V. Paquebot). La décoration et les dimensions des cabines varient avec la classe des passagers et avec les compagnies de navigation. Nous croyons bon de nous étendre un peu longuement sur les cabines des bâtiments de l'Etat, construites sur des types bien arrêtés et qui, moins élégantes peut-être que les cabines des bâtiments de commerce, offrent pour leur aménagement des difficultés d'exécution que l'on ne rencontre pas sur d'autres navires, et qui peuvent servir de modèles pour toutes les installations à faire.

Nous parlerons donc de l'aménagement des cabines sur les navires de guerre les plus récents. Le personnel est divisé en catégories distinctes, dont voici l'énumération : commandant et officiers supérieurs, officiers subalternes, aspirants, premiers maîtres, maîtres et maîtres chargés, personnel mécanicien, équipage. Chaque catégorie de personnel a une table particulière et couche ou dans des chambres ou dans un poste commun. Le logement du commandant, situé en général à l'extrême arrière de l'entrepont le plus élevé, comprend un salon, une salle à manger, un cabinet de travail, un cabinet de bains, une bouteille et un office. Si le navire est un bâtiment amiral, le logement de l'arrière est celui de l'amiral, et les chambres placées sur l'avant sont affectées au capitaine de pavillon et au chef d'état-major. Sur les navires de petite dimension qui n'ont qu'un faux-pont, la salle à manger et le salon sont réunis, ou ne sont séparés que par un simple rideau. On profite quelquefois, pour agrandir la chambre à coucher du commandant, ou la chambre voisine attribuée au second, d'un petit espace pris sous l'échelle qui donne accès au gaillard. Le mobilier de ces logements, qui se compose de caissons fixes dans le salon, d'une table à manger et d'un buffet, d'un lit, d'un secrétaire, etc., est en acajou. Les officiers supérieurs, reçus à la table du commandant, occupent les chambres les plus voisines de son logement. Sur les grands bâtiments portant pavillon d'officier général, il est souvent installé, quand l'espace le permet, un salon commun à leur usage.

Chaque officier subalterne a droit à une chambre située soit dans la batterie, soit dans le faux-pont arrière, et à l'usage commun du carré et de l'office des officiers. Chaque chambre est comprise entre une cloison longitudinale et la muraille et occupe une longueur de $2^{m}20$ environ. Une couchette en fer, remplacée, si les aménagements l'exigent, par une couchette d'attache en bois, un bureau-toilette et une armoire en noyer, la garnissent. La chambre de l'officier d'administration reçoit les installations nécessaires pour le placement des registres et pièces de comptabilité, qui se rattachent à son service. Dans l'ancienne marine à voiles, le carré était dans le faux-pont, entre les chambres ; aujourd'hui on ne le met plus dans le faux-pont que sur les navires à batterie barbette ; on le place, en général, à l'arrière, éclairé par les sabords garnis d'un caisson et d'un meuble entourant la mèche du gouvernail. Contre la cloison avant se trouve l'office, puis de chaque bord des chambres dont le nombre est réglé d'après l'espace disponible dans la batterie ; l'espace d'une chambre est affecté à la bouteille et à un bureau. Les chambres sont quelquefois reportées dans le faux-pont ; la partie de l'extrême-arrière forme alors deux *coquerons* occupés par les provisions du commandant et des officiers; les deux chambres suivantes sont les chambres de combat du commandant et du commandant en second ; à la suite viennent les chambres d'officiers. Les aspirants mangent en commun dans un poste situé soit dans la batterie, soit dans le faux-pont ; ils couchent dans des hamacs en dehors du poste, comme l'équipage. Le poste, dont les dimensions sont toujours assez restreintes, contient une table à manger et des armoires d'attache en nombre égal à celui des aspirants ; la partie inférieure de ces armoires forme caisson. Les cabines des batteries sont éclairées par des sabords, celles du faux-pont par des hublots. Sur les frégates cuirassées, il n'eût pas été possible de le faire sans affaiblir la cuirasse à la flottaison d'une manière fâcheuse. Aussi avait-on eu recours à la disposition suivante. Les cabines n'allaient pas jusqu'à la muraille, et on avait réservé une coursive longitudinale obscure, sur laquelle donnaient des fenêtres et qui facilitait l'aération. Quant à la lumière, elle ne pouvait venir que des panneaux de la batterie, dont les hiloires étaient assez rapprochées de la cloison intérieure des cabines. Sur les cuirassés nouveaux, le blindage dépassant peu la flottaison, les hublots peuvent être sans difficulté installés pour éclairer les logements du faux-pont.

Le poste des maîtres chargés est, en général, placé à l'extrémité avant du faux-pont ; il est emménagé de caissons fixes et d'armoires. A la suite se trouvent les cabines des maîtres, au nombre de trois de chaque bord. Le maître mécanicien est logé dans une cabine spéciale, rapprochée de la machine, qui se trouve, en général, dans le faux-pont arrière.

Les bâtiments de transport ont besoin d'un certain nombre d'installations spéciales au but que chacun d'eux a à poursuivre. Ils rentrent dans les quatre catégories suivantes : transports de troupes, de malades, de condamnés, de chevaux. Sur les grands transports faisant un service régulier, tels que ceux de la ligne de Cochinchine, les passagers ayant rang d'officiers sont logés dans des cabines à deux, quatre ou six couchettes. Quand on le peut, on loge également le personnel non officier dans des cabines spéciales du navire, de manière que l'équipage n'en soit pas gêné. Les transports pour malades ont un de leurs entreponts transformé en un vaste hôpital, garni de couchettes à roulis placées sur deux rangées superposées ; mais on installe aussi dans les cabines d'officiers passagers, des couchettes fixes démontables, portées par quatre montants en fer rond, que l'on peut supprimer totalement dès qu'on n'en a plus besoin. Les transports pour condamnés et pour chevaux n'ont pas de cabines spéciales.

Les nombreuses divisions que nécessitent les aménagements des cabines sont faites par des cloisons, que l'on exécute en bois ou en métal. Dans tous les endroits où on le peut, on devra toujours les faire à claire-voie ou à circulation d'air. Quand on les exécute en menuiserie, les cloisons longitudinales, qui limitent les logements, sont formées de panneaux à moulures, séparés par des montants à pilastres, allant depuis le bordé du pont jusqu'à une corniche moulurée, placée sous les barrots. L'entre-barrots est fermé par une planche découpée avec plus ou moins d'élégance, ou par une petite persienne, ou enfin par une feuille de zinc perforée. Les portes se font quelquefois pleines, souvent aussi à persiennes ou à balustres;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

elles sont montées sur deux paumelles et fermées par une serrure, le tout en cuivre. Quand on n'a pas la place nécessaire au développement de la porte, on emploie des portes à coulisse. Sur la plupart des paquebots et des transports, les cloisons se composent d'une double persienne à lames verticales en forme de V, qui laisse très bien passer l'air, mais ne se laisse pas traverser par la vue. Les dispositions et les profils des panneaux en menuiserie sur les bâtiments de l'Etat sont réglementés par une circulaire ministérielle du 4 sept. 1882. Les cloisons transversales apparentes du logement du commandant et du carré s'exécutent de la même manière ; quant à celles qui divisent les chambres, on les exécute en panneaux sans ornements. Un de ces panneaux doit pouvoir se démonter pour le branle-bas de combat, et n'est tenu que par des tourniquets. Les cloisons en bois sont un aliment pour l'incendie, que les obus peuvent facilement allumer pendant le combat; aussi a-t-on cherché à leur substituer des matières rendues incombustibles, telles que le carton. Malheureusement cette substance qui, consolidée par quelques fers plats, donne des cloisons d'une résistance suffisante et d'une grande légèreté, s'imbibe rapidement des eaux de lavage et ne tarde pas à s'abîmer. Sur les cuirassés construits récemment, on a eu recours aux cloisons en tôle et, pour éviter les montants en cornières, on emploie souvent des tôles minces zinguées, dont les ondulations, dirigées verticalement, ont une assez grande rigidité. Ces cloisons sont quelquefois doubles ; des rivets réunissent les sommets des ondes, qui viennent se toucher ; elles sont fixées, à la tête et au pied, par de petites cornières, pliées suivant les ondulations, rivées sur les tôles et vissées sur le bordé du pont. Ce genre de cloisons, avantageux au point de vue de l'incendie, offre peu de commodités pour l'établissement des nombreux accessoires qui s'installent le long des cloisons, tels que rayons de bibliothèques, armoires, râteliers d'armes ; leur épaisseur fait de plus perdre quelques centimètres, qui ne sont pas à négliger dans un espace restreint, et les ondulations forment des recoins peu favorables à la propreté. La muraille mince des navires en fer s'échauffe avec une grande rapidité sous les rayons solaires et rend promptement l'habitation des cabines insupportable. Quand la température s'abaisse, au contraire, elle abandonne facilement sa chaleur et condense à son voisinage la vapeur d'eau, dont l'atmosphère peu renouvelée des cabines est toujours saturée. On pallie ces inconvénients en recouvrant l'intérieur des membres de lambrissages en bois de 2 à 3 centim. d'épaisseur, dont une partie, dans chaque maille, doit pouvoir se démonter pour le nettoyage. On emploie aussi pour le même usage le linoleum ; mais la présence, à l'intérieur des murailles, des rivets et des écrous des boulons, rend son emploi impossible sur la muraille même et, tendu sur des panneaux, il offre peu de solidité. Enfin, on emploie avantageusement des peintures hydrofuges, dont on applique sur le fer même une couche épaisse ; ces peintures se composent généralement de glu marine, dans laquelle on incorpore soit des débris de liège, soit de la sciure de bois, ou quelque autre matière pulvérulente peu conductrice de la chaleur. L. Knab.

CABINET. I. Ameublement. — On donne ce nom à un meuble du genre des coffres. Le cabinet est généralement élevé sur des pieds, qui forment une sorte de table. Comme le *buffet* (V. ce mot), avec lequel il offre certaines analogies d'aspect, le cabinet présente à sa partie supérieure une porte à double vantail ; l'intérieur est occupé par une série de tiroirs de différentes grandeurs que ferment des serrures indépendantes, dont quelques-unes à secret. L'intérieur des cabinets est ordinairement orné d'une décoration en relief affectant une disposition architectonique ; l'emploi des matières précieuses : marbres rares, agates, lapis, etc., caractérise généralement cette décoration ; quelquefois les ébénistes se sont simplement servis de bois diversement colorés ; les glaces et les cuivres repoussés entrent aussi dans la décoration de certains cabinets.

On a voulu faire honneur de l'invention des cabinets aux Allemands ; il est certain que, à l'époque de la Renaissance, ils excellaient dans la construction des *Kunstschränke*, pour nous servir du mot de leur langue, mais nous ne serions pas éloignés de croire que c'est à nos vieux maîtres-huchiers que l'art de l'ébénisterie est redevable de la création de ce meuble élégant. D'abord, nous trouvons une présomption en faveur de l'origine nationale du cabinet, dans ce fait que le nom qu'il porte chez nous est fort ancien dans notre langue ; la plupart de nos dialectes méridionaux n'ont pas d'autre terme pour désigner une armoire, un placard, un bahut ; d'autre part, nos anciens lexicographes donnent à ce mot des acceptions qui indiquent par quel enchaînement d'idées on a été amené à l'appliquer au meuble qui nous occupe : dans Nicot, cabinet a le sens de réunion d'objets, comme dans nos expressions *cabinet des estampes*, *cabinet des médailles*. Selon le même auteur, les expressions latines qui rendent les divers sens de notre mot cabinet sont *pinacotheca*, galerie, musée, etc., et *cistula*, cassette, corbeille, etc., et, en effet, le cabinet était souvent une grande cassette, renfermant un petit musée. Mais si le mot cabinet est ancien dans notre langue, le meuble qu'il désigne remonte, chez nous, à une assez haute époque du moyen âge ; au XVIe siècle, il a seulement subi une transformation définitive

La *huche* (V. ce mot) était un coffre ou bahut où l'on renfermait plus spécialement les objets de valeur ; elle servait pour ainsi dire d'enveloppe à un certain nombre de coffrets ou cassettes rectangulaires de diverses grandeurs ; beaucoup de huches s'ouvraient de tous côtés, disposition qui permettait de retirer commodément ceux des coffres dont on avait besoin. Plus tard, lorsque la noblesse eut pris des habitudes sédentaires, la huche fut moins transportable et souvent on y ajouta des pieds peu élevés, la tablette supérieure ne s'ouvrit plus comme un couvercle, les côtés devinrent fixes ; seul, le devant, divisé en deux vantaux, resta mobile ; de véritables tiroirs ou layettes remplacèrent les coffrets. La huche, ainsi transformée, devint le coffre de mariage et en ajoutant à la huche, meuble essentiellement français, un haut piétement, on eut le cabinet. Ce meuble a subi plusieurs transformations. Au XVIe siècle, la fantaisie si originale d'Androuet-Ducerceau lui donna, chez nous, les formes les plus élégantes et les plus variées ; au siècle suivant, l'intérieur du cabinet reçut la décoration la plus somptueuse ; à cette époque, on fit aussi des cabinets revêtus de velours richement brodé ; il y eut encore des cabinets de cuir décorés, par les relieurs, de fins ornements au petit fer ; en cite aussi des cabinets en bronze, en acier, incrusté de filigranes de cuivre, etc., etc. Le cabinet disparut au XVIIIe siècle ; on le remplaça par le *bonheur du jour*, puis par le *secrétaire*, qui jusqu'à nos jours a conservé quelque chose de la disposition intérieure du cabinet. Les Chinois et les Japonais ont fabriqué et fabriquent encore des meubles très voisins de nos cabinets, mais il est difficile de dire si les meubles en question étaient connus dans l'extrême Orient avant que les relations avec l'Europe fussent devenues fréquentes. C. L.

II. Architecture. — Pour *Cabinet d'aisance*, V. Latrines et Vidange. Pour les autres acceptions du mot, *Cabinet de toilette*, *Cabinet de travail*, etc., V. Maison.

III. Collections publiques. — Cabinet d'armes (V. Armurerie d'art).

Cabinet de France ou Cabinet des Médailles et Antiques (V. Bibliothèque nationale).

Cabinet des Chartes. — L'histoire du *Cabinet* ou *Dépôt des chartes* a été racontée aux mots Archives (t. III, p. 749) et Bibliothèque nationale (t. VI p. 672). Les notes et papiers qui furent, après sa sup-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pression, réunis à la Bibliothèque nationale forment aujourd'hui la collection *Moreau* (V. ce nom). C. C.

Cabinet des Estampes (V. Bibliothèque nationale).

Cabinet des Manuscrits. C'est le nom sous lequel on désigne quelquefois le département des manuscrits de la *Bibliothèque nationale* (V. ce mot).

Cabinet des Titres (V. Bibliothèque nationale (t. VI, p. 675).

Cabinet du Roi. — La réunion d'estampes, que l'on désigne communément sous le nom de *Cabinet du roi*, forme une série de planches qui furent, sur l'ordre de Louis XIV, gravées par les premiers artistes du XVIIe siècle. En 1667 le roi, ayant acheté les collections formées par l'abbé de Marolles, songea à accroître ce fonds et commanda aux artistes qui l'entouraient un certain nombre de planches destinées à retracer les faits mémorables de son règne; il voulut également que ce recueil renfermât la reproduction des richesses d'art, peintures et sculptures, qui faisaient alors l'ornement des maisons royales. Louis XIV fut en quelque sorte l'éditeur de cette magnifique publication, et les planches, en sortant des mains du graveur, étaient conservées dans la bibliothèque royale; il avait placé à la tête de ce dépôt un homme très compétent, Nicolas *Clément* (V. ce nom), avec la charge de veiller à l'impression de ces estampes, de les classer et de les conserver. Cette suite de gravures comprenait vingt-trois volumes, mais de format différent; comme cette collection devait former un tout homogène, il fut décidé, mais seulement en 1727, que toutes les planches seraient tirées sur papier d'égale grandeur : c'est cette édition qui répond exactement au titre de *Cabinet du roi*. Le cabinet du roi ne laissait pas que de coûter fort cher : en consultant les registres des bâtiments royaux, nous voyons que ces planches étaient payées depuis 600 jusqu'à 1,500 livres et quelques-unes même un prix encore bien supérieur; en outre, si on considère que cette suite comprenait neuf cent cinquante-six estampes, on peut voir à quelles sommes considérables revenait cette collection. Dans la seconde édition du *Cabinet du roi*, le texte, qui primitivement accompagnait la plupart des volumes, fut supprimé et l'ordre dans lequel ils avaient paru fut modifié. — Les ouvrages qui formaient la première édition se vendirent séparément chez Sébastien Cramoisy, imprimeur du roi et directeur de son imprimerie royale. Leur prix était même très minime, pour qu'ils fussent à la portée des artistes et en général de tous ceux qui pouvaient avoir besoin de ces précieux documents.

Les planches qui avaient servi à imprimer ces gravures restèrent longtemps dans la bibliothèque du roi; mais en 1812, Denon, directeur général des musées impériaux, les ayant réclamées d'une façon formelle, le ministre de l'Intérieur donna l'ordre de les transporter à la chalcographie du Louvre où elles formèrent le premier fonds de cet établissement national. H.-R. D'Allemagne.

IV. Cabinets de lecture. — Il est fort probable que de tout temps les libraires louèrent au public des livres et des journaux, mais on ne possède aucune indication précise sur ce trafic avant 1704, date à laquelle une lettre de dom Calmet nous apprend qu'à Paris les marchands retenaient pendant deux jours les gazettes et les journaux destinés à leurs abonnés de province et les louaient durant cet intervalle à une clientèle spéciale. En 1759, l'abbé Brigard rapporte qu'on paie douze sous pour la location de la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau (Fournier, *le Vieux neuf*, 2e éd., t. I, p. 363). En 1761, apparaît le cabinet de lecture de Quillau, rue Christine, et en 1779, le *Cabinet académique de lecture*, important par le nombre de journaux et les nouveautés qu'il offre à ses abonnés. Leur succès fait éclore beaucoup d'établissements analogues qui, au témoignage de Mercier *(Tableau de Paris)*, sont déjà très fréquentés : « Il y a des ouvrages qui excitent une telle fermentation que le bouquiniste est obligé de couper les volumes en trois parties afin de pouvoir fournir à l'empressement des nombreux lecteurs ; alors vous payez non par jour, mais par heure. » En 1788, les cabinets de lecture les mieux pourvus et les mieux achalandés se trouvent au Palais-Royal, aux Tuileries et au quai des Grands-Augustins où ils demeureront longtemps florissants. On ne lisait pas alors sur place, encore moins faisait-on, comme aujourd'hui « son courrier » au cabinet de lecture. On y venait simplement emprunter des volumes ou des journaux qu'on emportait à domicile. Il y avait deux tarifs distincts : l'un applicable aux gazettes et journaux, l'autre applicable aux livres. Chacun d'eux était de vingt-quatre livres pour un an; de quinze livres pour six mois, de trois livres pour un mois. La combinaison des deux abonnements coûtait trente-six livres par an et vingt-quatre livres par semestre. Pendant la Révolution, les cabinets de lecture deviennent de petits clubs où l'on se rencontre à certaines heures pour apprendre et commenter les nouvelles. Au Palais-Royal l'établissement de Galley est « l'antre de l'aristocratie », celui de Desaine, à l'enseigne des *Trois Bossus*, est fréquenté par Mirabeau, Mirabeau Tonneau, Camille Desmoulins, etc.; celui de Petit donne asile aux anciens parlementaires. Un almanach de 1804 publie la liste des libraires qui pour 3 fr. par mois communiquent toutes les nouveautés. En 1814, Galignani fonde rue Vivienne une *circulating library* qui existe encore rue de Rivoli et qui a surtout une clientèle anglo-américaine. C'est en 1817 que Mme Cardinal installe rue des Canettes son célèbre cabinet de lecture qui fut le plus fréquenté de la Restauration et eut pour clients une foule d'écrivains connus parmi lesquels nous citerons au hasard Montalembert, Lacordaire, Th. de Banville, Barbey d'Aurevilly, Flaubert, A. Dumas, A. de Pontmartin. Transféré en 1873 rue de Rennes et dirigé actuellement par les deux petites-filles de Mme Cardinal, ce cabinet possède une collection unique de tous les romans publiés depuis 1817 et par suite les éditions princeps de l'école romantique si recherchées aujourd'hui. Son catalogue ne comprend pas moins de 1,300 colonnes gr. in-8 de petit texte et il est riche d'environ 70,000 volumes. En 1820, on compte à Paris 32 cabinets de lecture, entre autres le *Salon littéraire* de Mme Dufriche, au Palais-Royal, où on lit par abonnement et par séance. Vers 1830, les éditeurs s'avisèrent d'une spéculation excellente pour eux et pour les directeurs des cabinets de lecture. Ils imprimèrent pour eux des éditions spéciales en gros caractères, avec de très grandes marges et beaucoup de blancs. Ces volumes, pour la plupart maculés de graisse au bas des pages, couverts d'inscriptions au crayon dans les marges et timbrés du cachet des cabinets de lecture qui résiste à tous les agents chimiques, sont très recherchés maintenant par les bibliophiles et se payent fort cher. En 1833, il y a 83 cabinets de lecture, proprement dits, et en outre 67 libraires louant des livres et des journaux. A citer : Blosse, passage du Commerce, fréquenté surtout par les étudiants et, sur la rive droite, le *cabinet de la Tente*, tenu par Mlle Boileux. En 1840, nouvelle progression dans le nombre de ces établissements : 189. Les plus connus sont ceux de Mme Allard, rue Bourbon-Villeneuve; de Mme Ladvocat, au Palais-Royal et surtout celui de Malvina Vermot (Rosalinde), place de l'Odéon, qui fut fermé à la suite d'un duel entre deux admirateurs passionnés de la directrice. Kossbuhl installe, rue Guénégaud, un cabinet allemand. En 1850, on compte 209 cabinets de lecture. Lavaur, rue Rougemont, donne à lire jusqu'à 65 journaux; les frères Bœrnstein établissent rue J.-J. Rousseau un second cabinet allemand de 6,000 volumes. En 1860, il n'y a plus que 183 cabinets de lecture. Depuis cette date, leur nombre va sans cesse décroissant : 146 en 1870-1871 ; 118 en 1883 ; 73 en 1889. Tourgueneff contribue à la fondation d'un cabinet russe rue Victor-Cousin, en 1874, et un cabinet polonais s'ouvre en 1876 rue Coquillière.

Aujourd'hui les cabinets de lecture n'ont plus la vogue

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'antan, ni l'originalité marquée qui a donné lieu à tant de descriptions piquantes. La baisse du prix des livres, les collections variées à bon marché (Bibliothèque nationale à 0,25 le vol.; collection Marpon à 0,60), les romans feuilletons des journaux et leurs suppléments littéraires; les innombrables publications par livraisons; les organes spéciaux, comme le *Bon Journal*, le *Voleur*, la *Vie populaire*, qui publient plusieurs romans d'auteurs à succès, paraissent deux fois par semaine et tirent à milliers d'exemplaires, enfin l'accès plus aisé des grandes Bibliothèques publiques et surtout l'ouverture des Bibliothèques municipales qui prêtent gratuitement des livres à domicile, leur ont enlevé leurs abonnés les plus nombreux. Quelques-uns pourtant ont conservé une clientèle importante, par exemple : le cabinet Cardinal, dont nous avons parlé plus haut; le cabinet du passage Jouffroy, fréquenté surtout par des journalistes et qui reçoit les journaux les plus importants du monde entier, le cabinet du passage de l'Opéra, également riche en journaux, mais où on lit principalement les revues et les romans; le cabinet des Batignolles, qui possède 40,000 volumes, celui de Delorme, rue Saint-Lazare, qui en a 30,000; enfin la *Lecture universelle*, fondée en 1870 par M. de Graët-Delalain sous le nom de *Salon littéraire national*. Ce dernier établissement où l'on ne lit pas sur place, sauf au siège central, rue des Moulins, a des succursales dans les principaux quartiers de Paris, en province et même à l'étranger. Il possède 200,000 volumes environ, dont 30,000 en langue étrangère. Les tarifs actuels sont modérés: 10 fr. par an et 2 fr. par mois en général; 5 et 10 cent. par volume et par jour. Citons encore, comme curiosité, la maison Brasseur, sous les galeries de l'Odéon, où, moyennant une rétribution très minime, on peut lire debout et en plein vent un certain nombre de journaux. On trouve encore beaucoup de cabinets de lecture en province où, comme à Paris, les petits libraires louent presque tous des ouvrages.

Au point de vue administratif, les cabinets de lecture ont presque toujours suivi le régime de la librairie (V. Presse). En théorie les directeurs devaient jadis se munir d'un brevet; en pratique on se contentait d'une simple déclaration au préfet de police, formalité qui a été supprimée par la loi de 1881. A diverses époques, on leur interdit de louer les ouvrages philosophiques, entre autres ceux de La Metterie, d'Holbach, de Volney, voire même de Rousseau, de Diderot, de Voltaire et de Montesquieu. Comme ils prêtaient trop facilement des ouvrages licencieux ils eurent souvent maille à partir avec les inspecteurs du gouvernement, notamment sous le premier Empire. Un curieux rapport de l'inspecteur de Rouen, publié par M. Henri Welschinger, nous apprend que la plus grande partie des abonnements sont pris par des jeunes filles appartenant aux classes moyenne et inférieure de la société, que les livres les plus licencieux sont toujours les plus recherchés, que les membres du bureau de bienfaisance de Rouen ont remarqué que les jeunes filles du peuple avaient presque toutes été corrompues par ces lectures dangereuses dont elles se justifiaient en disant qu'elles « leur sensibilisaient le cœur ». D'autres rapports ayant constaté les mêmes faits à Orléans et dans les principales villes de France, une surveillance plus sérieuse fut établie et produisit de bons résultats. La direction de la librairie présenta même à Napoléon un projet sur les cabinets de lecture « imposant une licence spéciale qui ne serait accordée qu'aux libraires les mieux famés, dont les catalogues seraient examinés et approuvés par la direction. On interdirait de donner à louage ou à lecture des livres autres que ceux mentionnés au catalogue sous peine de 500 fr. d'amende et de suspension de la profession de libraire sans préjudice de peines plus graves suivant les circonstances. » (Welschinger, *la Censure sous le premier empire;* Paris, 1882, in-8, pp. 37-39.) Napoléon repoussa ces mesures tracassières et par trop antilibérales.

A l'étranger les cabinets de lecture sont encore très répandus. Les cabinets anglais (*Circulating libraries* ou *Reading rooms*) ont de nombreux clients. Le plus important de Londres est la *Mudie circulating library* qui, pour satisfaire ses abonnés, achetait en 1884 jusqu'à 1,500 exemplaires de l'autobiographie d'A. Trollope, qui coûte pourtant 21 shellings. La *Free circulating library* de New-York a plus de 12,000 lecteurs et prête annuellement environ 85,000 ouvrages. En Russie, les cabinets de lecture sont soumis à une certaine surveillance. Un arrêté intéressant du gouverneur général militaire de Saint-Pétersbourg, en date du 17 juin 1862, donne en effet un aperçu du rôle politique qu'ils jouent à l'occasion. « Etant donnée la tendance nuisible de quelques-uns des cabinets de lecture populaire récemment établis et qui offraient moins de facilité pour la lecture que des occasions de propager parmi les personnes qui les fréquentaient des œuvres de nature à exciter dans le peuple de l'agitation et des désordres ainsi que des rumeurs erronées, le gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg a jugé indispensable de fermer jusqu'à nouvel ordre tous les cabinets de lecture populaire actuellement existants. » Mais de tous les pays c'est l'Allemagne qui possède le plus de cabinets de lecture. Ils y font un tort énorme à la librairie qui, à plusieurs reprises, a dû, aidée par les journaux littéraires, leur livrer des combats acharnés. En 1884, notamment une véritable coalition de libraires, d'éditeurs et d'auteurs a entamé contre eux une campagne extrêmement vive, les accusant de démoraliser le public et de menacer les écrivains dans leurs intérêts les plus sensibles. Jusqu'ici ils ont résisté à toutes ces attaques et c'est en vain que les éditeurs d'une part ont augmenté leurs prix et diminué l'épaisseur de leurs volumes, d'autre part ont tenté des combinaisons telles que le prix d'un volume ne dépassât pas le prix réclamé par un cabinet de lecture pour simple location. Ce dernier système, qui a donné naissance aux collections *Reclam* et à l'*Allgemeine Romanbibliothek* d'Engelhorn (vol. très soignés, vendus 50 pfennigs brochés, 75 pfennigs reliés), réussira peut-être, en se développant, à sauvegarder les intérêts de la librairie allemande.

V. Histoire. — Cabinet du Roi. — On désignait généralement sous ce nom en France, sous l'ancien régime, le cabinet des affaires et des dépêches, bien qu'en réalité cette appellation pût s'appliquer aussi bien aux autres cabinets et fût même employée parfois à leur sujet. Il y avait plusieurs officiers attachés à ce cabinet : deux huissiers appointés à 1,260 livres, quatre secrétaires à 9,250 livres, et onze courriers pour les dépêches.

Cabinet noir. — On ne saurait dire avec précision à quelle époque le nom de *cabinet noir* fut donné au local où l'on procède à l'ouverture des correspondances confiées à la poste par les particuliers et, par extension, aux agents chargés des opérations délicates que comportent le décachetage d'une lettre et surtout sa remise en l'état primitif. La Restauration, en établissant ce bureau secret dans le sous-sol de l'hôtel des postes, a sans doute donné lieu à ce nom significatif. Quoi qu'il en soit, le cabinet noir fonctionne depuis l'organisation même des postes. L'édit de Louis XI (19 juin 1464), qui les avait pourtant créées pour son service particulier et celui de son gouvernement, spécifie (art. 13 et 14) que « les courriers et messagers seront visitez par les commis du grand maistre auxquels ils seront tenus d'exhiber leurs lettres pour connoistre s'il y a rien qui porte préjudice au service du Roy et qui contrevienne à ses édits et ordonnances ». Lorsque les postes furent mises à la disposition du public, le décachetage des lettres, pour raison d'Etat, dut prendre de l'extension. Mais on n'en trouve aucune preuve positive avant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Alors elles abondent. Richelieu ouvre toutes les correspondances intéressant l'Etat; il y emploie des agents spéciaux dont l'un, Antoine Rossignol, avait, au dire de Bois-Robert,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

« un talent remarquable pour déchiffrer les lettres ». Pendant la Fronde, Colbert écrit à Mazarin : « Mercredy dernier, un gentilhomme de Monsieur le Prince, accompagné d'un commis de M. de Nouveau, allèrent à Dorman prendre tous les paquets qui venoient de Sedan, Mezières, Mouzon, Charleville et Mont-Olympe et les apportèrent à Paris où ils furent ouverts pour voir s'il n'y aurait point de lettres de Vostre Eminence » (août 1651). Le 28 févr. 1659, lui-même ordonne à l'intendant d'Alsace d'intercepter et de faire ouvrir les correspondances des jésuites d'Alsace pour connaître leurs sentiments sur l'administration française dans ce pays. Le 20 mars, suffisamment renseigné, il lui écrit : « Je ne crois pas que vous deviez permettre davantage que l'on ouvre les lettres. » De son côté, Fouquet use de son influence sur Nouveau, surintendant général des postes, sa créature et son pensionnaire, pour se faire remettre copie des correspondances ministérielles. Le 1er oct. 1659 notamment, Nouveau lui adressa copie d'un mémoire de Colbert sur le désordre des finances par le même courrier qui portait l'original à Mazarin. Fouquet eut l'audace de se plaindre au cardinal des appréciations sévères de Colbert sur sa gestion financière. Colbert à son tour trouva mauvais qu'on eût ouvert ses lettres. Il n'avait pourtant, comme on l'a vu, aucun scrupule à user au profit de l'Etat de semblables procédés. Le 12 juil. 1682 il écrit encore à Daguesseau, intendant de Toulouse : « Quelques gens mal intentionnés qui sont hors du royaume ont écrit des lettres qui ont été interceptées, par lesquelles on a connu clairement qu'ils avoient à Rome un commerce préjudiciable au service du Roy. » Devenu surintendant général des postes, Louvois s'entend avec Condé pour « plier le service des postes aux nécessités de la politique ». Le 27 janv. 1668 Condé lui mande : « Je crois qu'il ne seroit point mal à propos que le premier courrier fust volé et qu'il ne vint point ici de lettres de Paris, » et Louvois le même jour : « L'ordinaire de Dijon, qui partit hier de Paris, a été volé hier par mon ordre auprès de Villeneuve-Saint-Georges. Les paquets dont étoit chargé le courrier seront rapportés la nuit de mardi à mercredi matin dans la boîte de la grande poste par un homme inconnu. De cette sorte, les lettres de Dijon n'arriveront qu'après le départ de vostre Altesse et le public n'en souffrira pas, puisque les lettres de change et les autres pièces originales et importantes qui pourroient être dans la malle du courrier seront conservées. Pour ce qui est du courrier de Bourgogne qui devoit partir samedy à midi au plus tard je le ferai arrêter jusqu'à dimanche matin et le maître du bureau adressera à Lyon le paquet pour Dijon, Besançon et Dôle et à Dijon le paquet pour Lyon ; et par cette méprise simultanée l'on gagnera beaucoup de temps. » Aussi Fouquet, qui connaissait l'existence du cabinet noir et en avait usé, inscrit-il soigneusement sur ses notes : « Prendre garde surtout à ne point écrire aucune chose importante par la poste, mais envoyer partout des hommes exprès, soit cavaliers ou gens de pied ou religieux. » Nous possédons d'autres témoignages catégoriques. Celui de Mme de Sévigné, qui se plaint fréquemment qu'on ouvre ses lettres, celui de Saint-Simon, qui dit : « La plus cruelle des voies par laquelle le roi fut instruit bien des années avant qu'on s'en fût aperçu et par laquelle l'ignorance et l'imprudence de beaucoup de gens continuèrent toujours encore de l'instruire fut celle de l'ouverture des lettres. On ne saurait comprendre la promptitude et la dextérité de cette exécution. Le Roy voyait l'extrait de toutes les lettres où il y avoit des articles que le chef de la poste puis le ministre qui les gouvernait jugèrent devoir aller jusqu'à lui et les lettres entières quand elles en valaient la peine par leur titre et par la considération de ceux qui étoient en commerce. »

Jusqu'ici le cabinet noir n'a pas une existence propre. Le surintendant des postes, au besoin et en dehors de lui les ministres donnent à leurs subordonnés, sur tous les points du territoire, l'ordre d'ouvrir certains paquets qu'ils leur désignent. Louis XV songea le premier à créer un organisme distinct : *le cabinet du secret des postes*, qui centralisa les correspondances. Ce cabinet fut muni d'un outillage spécial pour le décachetage des lettres et la reconstitution des cachets. On y attacha quatre employés habiles, sous la direction de l'intendant des postes Jannel, et on leur affecta une dotation de 50,000 fr. sur le fonds du ministère des affaires étrangères. Ils dressaient pour le roi un extrait des lettres ouvertes, surtout des correspondances scandaleuses auxquelles il prenait un vif intérêt. Ils envoyaient aussi des copies au lieutenant général de police et au ministre des affaires étrangères (V. les mémoires de Mme du Hausset et du comte Beugnot). Ce cabinet noir rendit certains services lors de la conspiration Cellamare. Mais il commit des abus et souleva d'innombrables réclamations. Aussi Louis XVI, par arrêt du conseil du 10 août 1775, déclara que « la correspondance secrète des citoyens est au nombre des choses sacrées dont les tribunaux comme les particuliers doivent détourner les regards » et défendit d'employer en justice les lettres interceptées. Mais sa bonne volonté dut fléchir, car le cabinet noir continua ses opérations avec une telle activité que tous les cahiers généraux de 1789 durent réclamer, en termes énergiques, l'inviolabilité du secret des lettres et que Clermont-Tonnerre écrivit dans son rapport sur l'ensemble de ces cahiers : « La nation française s'élève avec indignation contre la violation du secret de la poste l'une des plus absurdes et des plus infâmes inventions du despotisme » (juil. 1789). Plusieurs débats sur ses conclusions eurent lieu à l'Assemblée nationale, notamment les 25, 27 juil. et 25 déc. 1789. Mirabeau fit magistralement le procès du cabinet noir : « Qu'apprendrons-nous par la honteuse inquisition des lettres ? De viles et sales intrigues, des anecdotes scandaleuses, de méprisables frivolités ! Croit-on que les complots circulent par les courriers ordinaires ? Croit-on même que les nouvelles politiques de quelque importance passent par cette voie ? Quelle grande ambassade, quel homme chargé d'une négociation délicate ne correspond pas directement et ne sait pas échapper à l'espionnage de la poste aux lettres ? » Enfin, le 9 juil. 1790 on rendit le décret suivant : « Le traitement de 100,000 livres attaché à l'intendance générale des postes à cause de la distribution des dépenses secrètes des postes précédemment existantes est supprimé ainsi que les 300,000 livres de dépenses formant le salaire des personnages attachés au secret des postes » (art. 1). De plus, un décret du 22 août 1790 enjoignit « aux employés des postes de prêter serment de respecter et faire respecter par tous moyens en leur pouvoir la foi due au secret des lettres de toute la correspondance du royaume ». Ces mesures ne réussirent point à empêcher le décachetage des lettres. L'Assemblée est forcée de « blâmer énergiquement la municipalité de Saint-Aubin pour avoir ouvert un paquet adressé à M. d'Ogny, intendant général des postes, et plus encore pour avoir ouvert ceux adressés au ministre des affaires étrangères et aux ministres de la cour de Madrid » (décret du 10 août 1790). A son tour, la Législative, au sujet d'une lettre interceptée, décrète (10 déc. 1791) : « que son procès-verbal énoncera que l'Assemblée nationale indignée a passé à l'ordre du jour après avoir ordonné la suppression et le brûlement de la lettre ». Cependant l'art. 3, tit. I, du C. pén. du 25 sept. 1791 sanctionne légalement l'existence du cabinet noir en ce qui concerne la correspondance internationale, car il spécifie qu' « il n'est porté par ce présent article (qui punit la violation du secret des lettres) aucune atteinte à la surveillance que le gouvernement peut exercer sur les lettres venant des pays étrangers ou destinées pour ces mêmes pays », disposition qui sera reproduite intégralement par l'art. 638 du Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sous la Convention, les municipalités s arrogent le droit de visiter les correspondances. Le directoire des postes, mis en cause, adresse à l'Assemblée un mémoire justificatif (5 janv. 1793), où nous relevons les phrases suivantes : « L'on ignore généralement, et c'est à regret que le directoire se trouve obligé de le dire que, depuis longtemps et notamment depuis six mois, les dépêches et les lettres sont ouvertes par les corps administratifs et municipaux... Il est en état de prouver par des procès-verbaux certifiés de différents corps le nombre des lettres totalement séquestrées par eux ; mais rien ne peut constater le nombre de celles qui ont été rendues après avoir été décachetées. » La Convention elle-même ordonne d'ouvrir les lettres et paquets adressés aux émigrés (décret du 9 mai 1793) et de les transmettre au comité de sûreté générale. Le 7 avr. une lettre du duc de Chartres à Philippe-Egalité est lue à la tribune. Elle a été saisie « parmi les lettres prises sur le courrier expédié par Valence ». Les représentants en mission, Carrier entre autres (sept. 1793), interceptent les lettres. Ceux des Bouches-du-Rhône et du Var, par arrêté du 27 frimaire an III, établissent une commission à l'effet de vérifier les lettres venant de l'étranger. Enfin, le comité de Salut public installe à Paris, à la maison des Postes, deux commissions secrètes, l'une de trois membres chargés de surveiller et visiter les lettres arrivant de l'étranger, l'autre de six membres chargés de surveiller et visiter les lettres destinées à l'étranger. Ces commissions agissent en dehors de l'administration des postes. Elles rendent directement compte de leur travail au comité de salut public qui les paye. Après le 9 Thermidor, la surveillance se relâche à l'intérieur. Le 9 déc. 1794, la Convention décrète que « le secret des lettres ne sera plus violé dans l'intérieur de la République ».

Napoléon Ier fit grand usage du cabinet noir, bien qu'il en ait dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :* « C'est une mauvaise institution qui fait plus de mal que de bien. » Lavalette, nommé commissaire du gouvernement pour les postes, constate qu' « en prenant les rênes de cette administration, il y trouva établie la funeste habitude de livrer à la police de tous les coins de la France les lettres qu'elle réclamait comme suspectes. » Mais il dut lui-même se soumettre aux ordres de Bonaparte. De nombreux documents en témoignent, ceux-ci entre autres : « 25 pluviôse an XII. Citoyen Lavalette, on m'assure qu'un des directeurs de la poste recevrait les lettres du général Moreau, arrêtez les paquets et faites-les ouvrir pour en tirer les lettres adressées à ce général. *Bonaparte.* » Le duc de Rovigo écrit au directeur général des postes, le 3 oct. 1810, au sujet de la correspondance de Mme de Staël : « Je vous prie de vouloir bien donner les ordres convenables pour faire retenir et me communiquer toutes les lettres qui lui seront écrites... Je vous renverrai ces lettres aussitôt que j'en aurai pris connaissance. » Le *Mémorial de Sainte-Hélène* (t. II, pp. 71 et suiv.) fournit d'autres preuves. « J'employais le plus souvent le cabinet noir, dit Napoléon, à connaître la correspondance intime de mes ministres, de mes chambellans, de mes grands officiers, de Berthier, de Duroc lui-même. » Las Cases donne les détails suivants : « Dès que quelqu'un se trouvait couché sur la liste de cette importante surveillance, ses armes, son cachet étaient aussitôt gravés par le bureau, si bien que ses lettres, après avoir été lues, parvenaient intactes, sans aucun indice de soupçon... Ce bureau coûtait 600,000 fr. » Barbé-Marbois « a lu chaque matin pendant trois ans le portefeuille sortant du cabinet noir ». Bourrienne en parle également.

La Restauration et le gouvernement de Juillet utilisèrent à leur tour les services du cabinet noir. C'est même grâce à une lettre interceptée par lui que les Anglais, qui favorisèrent l'évasion fameuse de Lavalette, furent convaincus de complicité, poursuivis et condamnés. Il fonctionnait d'abord dans une salle basse de l'Hôtel des postes, munie d'issues secrètes, et occupait vingt-deux employés absorbant 30,000 fr. par mois. Le 31 janv. 1828, un mois après la chute de Villèle, le nouveau ministère déclara solennellement que le cabinet du secret des lettres n'existait plus à l'administration des postes. On l'avait tout simplement transporté dans un autre local. On procédait ainsi : le roi désignait au directeur des postes les personnes dont il désirait connaître la correspondance. Le directeur faisait inscrire leurs noms dans la salle des facteurs sur la liste des adresses changées ou inconnues. Les facteurs, procédant au tri, se référaient à ce tableau et mettaient de côté les lettres portant les noms signalés. Ces lettres étaient transmises au cabinet noir où elles *passaient au travail*, puis un faux facteur les portait au domicile des destinataires où elles arrivaient un peu en retard parfois ; en ce cas, elles étaient timbrées de la veille. Les comptes du ministère des affaires étrangères (fonds secrets) donnent le chiffre des pensions payées aux employés du cabinet noir pour l'exercice 1840 (quatrième trimestre), 20,102 fr. 50 ; pour l'exercice 1842, 79,895 fr. ; pour l'exercice 1844, 65,647 fr. 80 ; pour l'exercice 1845, 62,743 fr. 50 ; pour l'exercice 1846, 62,094 fr. 50 ; pour l'exercice 1847, 60,500 fr.

En 1848, Etienne Arago, nommé directeur général des postes, s'empressa de supprimer le cabinet noir. Il s'aperçut un beau jour avec stupeur qu'il continuait à fonctionner malgré ses ordres formels. Napoléon III le maintint. Les papiers saisis aux Tuileries et publiés comme on sait par une commission présidée par M. André Lavertujon, actuellement sénateur, en font foi. On a retrouvé, entre autres, copies d'une lettre adressée par Ducrot à Trochu, et d'une lettre intime de Mme de Rémusat à M. de Rémusat. Persigny écrit à l'empereur : « J'aurais voulu vous parler aussi d'un sujet délicat. J'ai reçu des révélations au sujet du service de ce qu'on appelle le cabinet noir par le chef de bureau. » Une note curieuse prouve en effet qu'outre le cabinet chargé de la surveillance des correspondances de l'intérieur et de l'étranger, avec le concours officiel et volontaire du directeur des postes, il existait au ministère de l'intérieur un autre cabinet noir qui saisissait les lettres échappées au premier, contrôlait ses opérations et s'occupait surtout de la correspondance des hauts fonctionnaires. Cinq facteurs des postes étaient engagés à prix d'argent, dans la police secrète. Leur service consistait à livrer la correspondance des personnes qui leur étaient désignées. Grâce à la complicité de concierges également subventionnés par le ministère de l'intérieur, ces facteurs entraient à chaque distribution dans la loge des concierges et y déposaient leurs lettres sans attirer le soupçon puisqu'ils paraissaient accomplir leur service régulier et avaient effectivement des lettres à remettre pour les locataires de la maison. Les lettres confiées aux concierges étaient immédiatement portées, le plus souvent en voiture, au directeur de la police secrète qui les faisait ouvrir, en prenait copie au besoin et les rendait intactes en apparence aux concierges qui les restituaient aux facteurs à la distribution suivante. Ces opérations accomplies avec beaucoup de rapidité et d'habileté n'occasionnaient qu'un léger retard qui passait le plus souvent inaperçu.

« Le cabinet noir a complètement disparu de nos mœurs et est passé aujourd'hui à l'état de souvenir historique. » C'est du moins ce qu'affirme un éminent fonctionnaire des postes, M. A. Belloc, dans un savant ouvrage cité ci-dessous, auquel nous avons emprunté d'intéressants documents. Toutefois, il est permis de se montrer un peu sceptique à cet égard, quand on constate que tous les gouvernements ont énergiquement nié l'existence du cabinet noir dont ils ont tous usé. D'ailleurs ne sait-on pas qu'en vertu de l'art. 10 du C. d'instr. crim., confirmé par arrêt de la cour de cassation du 21 nov. 1853, le préfet de police et les préfets des départements ont le droit de se faire délivrer par les postes telles lettres qu'ils désignent, et qu'ils peuvent déléguer leurs pouvoirs

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à tous les commissaires de police ? Ne sait-on pas encore que c'est par ce moyen que la police contrôle les rapports de ses agents et que les diplomates persistent à employer les courriers de cabinet pour correspondre directement avec leurs gouvernements? N'est-il pas avéré enfin (l'administration elle-même n'en fait pas mystère) que les télégrammes signés par certaines personnes ou ceux qui leur sont adressés sont communiqués aux ministres et au préfet de police. Chaque employé des télégraphes a l'ordre de transmettre de sa propre initiative, à un bureau spécial de la rue de Grenelle connu sous le nom de *Cabinet officiel*, les dépêches qui lui semblent présenter quelque intérêt pour le gouvernement. Puis il envoie les télégrammes aux destinataires ; en cas grave il les intercepte. De son côté, le cabinet officiel fait parvenir à qui de droit les renseignements qu'il centralise. Si donc le cabinet noir n'existe plus peut-être, sous sa forme primitive, toutes ces mesures donnent exactement les mêmes résultats qu'il fournissait. Les gouvernements étrangers en emploient d'analogues, surtout les gouvernements monarchiques : l'Allemagne, l'Autriche, la Russie. Il n'est pas jusqu'à l'Angleterre qui ne viole le secret des correspondances, comme le prouvent maints débats de la Chambre des communes (notamment l'interpellation de 1844 sur la saisie des lettres de Mazzini, et tout récemment (14 fév. 1881) l'interpellation Sullivan. Il est possible que le bien de l'État nécessite de tels procédés ; mais comme ils répugnent violemment au sentiment public, on conçoit que tous les gouvernements se défendent avec le plus grand soin d'en faire usage.

VI. Politique. — 1° Conseil délibérant sur les affaires de l'Etat; dans les pays soumis au régime parlementaire, ce mot désigne la réunion des ministres solidairement responsables (V. Ministère, Parlementarisme).

2° Cabinet du ministre. — On désigne ainsi, dans l'organisation centrale des ministères, un bureau placé immédiatement sous les ordres du ministre et composé en partie de fonctionnaires, en partie de personnes étrangères à l'administration (le chef du cabinet, le chef adjoint, le secrétaire particulier, les attachés) que le ministre choisit à sa guise, qu'il rétribue dans la limite des crédits inscrits au budget à cet effet, et qui, sauf de très rares exceptions, perdent leurs fonctions quand le ministre qui les leur a confiées se retire. Ce bureau facilite au ministre sa tâche personnelle. C'est une sorte de secrétariat particulier qui opère l'ouverture des dépêches privées et administratives adressées au ministre, qui rédige sa correspondance particulière, recueille des renseignements pour lui former les dossiers dont il a besoin pour les discussions législatives, examine les demandes d'audience, centralise la signature du ministre, entretient les rapports du département avec les Chambres, le conseil d'État et la presse, s'occupe des insertions au *Journal officiel*, de la promulgation des lois et décrets, enfin traite toutes les affaires réservées, c'est-à-dire celles qui ne ressortissent spécialement à aucun autre service.

Telles sont les attributions générales de tous les cabinets. En dehors d'elles il y a des différences assez importantes dans la composition et les prérogatives des cabinets des divers ministères. Nous les passerons rapidement en revue.

Ministère de la Justice et des Cultes. Le cabinet comprend un directeur du cabinet, un secrétaire particulier, des attachés. Un bureau d'enregistrement lui est annexé. En effet, les procureurs généraux, les premiers présidents et les procureurs de la République transmettent directement au garde des sceaux un très grand nombre d'affaires. Ces documents ainsi qu'une foule de lettres et dépêches de toute nature, parvenues sous le couvert du ministre, sont ouverts par le cabinet qui les distribue entre les différents bureaux, mais avant d'être ainsi dispersés, ils passent par l'enregistrement où ils sont l'objet d'une mention et reçoivent un numéro d'ordre. Le cabinet a encore la direction de la bibliothèque, des archives, du service intérieur et du service du matériel.

Affaires étrangères. Le cabinet du ministre et secrétariat comprend un chef, un chef adjoint, deux commis, cinq attachés dont plusieurs sont payés. Il a dans ses attributions la tenue des registres et la conservation des dossiers du personnel ainsi que des décrets et arrêtés relatifs à son organisation, les mesures générales et l'examen de toutes les questions qui se rattachent au personnel, la rédaction et la publication de l'annuaire diplomatique. Il dirige trois bureaux importants : 1° service des traductions et de l'analyse de la presse; 2° bureau du chiffre; 3° bureau du départ et de l'arrivée des correspondances et des courriers. Le service du protocole dépend encore du cabinet.

Intérieur. Le cabinet du ministre comprend un chef de cabinet et un chef du secrétariat particulier, des attachés. Il a dans ses attributions l'ouverture des dépêches politiques et de sûreté générale, le service du télégraphe du cabinet, et l'étude des affaires que le ministre se réserve spécialement. Il dirige deux bureaux : 1° secours généraux; 2° presse, lecture et analyse des journaux.

Finances. Le cabinet du ministre comprend un chef du cabinet, un sous-chef, un chef du secrétariat particulier, des attachés. Il a sous sa direction le bureau des travaux législatifs, de statistique et de législation comparée, le bureau de l'ordonnancement et de la comptabilité des dépenses du ministère, le bureau des débits de tabac et recettes buralistes, le contrôle du personnel des administrations financières et l'inspection générale.

Guerre. Le cabinet du ministre de la guerre comprend un chef de cabinet et un sous-chef qui sont des officiers généraux. Il se subdivise en trois bureaux : 1° le cabinet proprement dit et l'enregistrement et départ des dépêches; 2° le service de la correspondance générale qui s'occupe aussi des décorations et du personnel des officiers généraux; 3° le bureau du personnel de l'administration centrale et des secours.

Marine. Le cabinet du ministre est placé sous les ordres d'un directeur qui est le chef d'état-major général. Il se compose de deux bureaux : 1° cabinet et enregistrement; 2° mouvement de la flotte et opérations militaires.

Instruction publique et Beaux-Arts. Le cabinet du ministre comprend un chef du cabinet, un sous-chef, un secrétaire particulier. Il se compose de trois bureaux : 1° services du cabinet, de l'enregistrement général et des ampliations, qui s'occupe du personnel de l'administration centrale, des propositions pour les distinctions universitaires, des encouragements aux savants et gens de lettres, etc; 2° secrétariat des services des beaux-arts ; 3° service intérieur du ministère.

Travaux publics. Le cabinet du ministre forme un bureau dénommé bureau du cabinet et de l'enregistrement. Il se compose d'un chef, d'un chef adjoint, d'un sous-chef de bureau, de quatre rédacteurs, de quatre expéditionnaires, d'un secrétaire particulier et ne s'occupe guère que du service particulier du ministre.

Agriculture. Le cabinet du ministre et du service central comprend un chef du cabinet et un chef adjoint. Il se divise en deux bureaux : 1° secrétariat, personnel, matériel, cartes et plans; 2° comptabilité, caisse, bibliothèque, archives, secours.

Commerce, Industrie, Colonies. Le cabinet du ministre comprend un chef du cabinet, un chef du secrétariat particulier et deux rédacteurs. Il s'occupe seulement du service particulier du ministre.

En somme, il y a dans l'organisation de ces cabinets deux différences fondamentales : d'une part, le cabinet joue le rôle et possède l'influence d'une véritable direction placée sous les ordres mêmes du ministre et englobe des services vitaux, comme le personnel; d'autre part, le cabinet n'est qu'un secrétariat particulier et le ministre

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'administre son département tout entier que par l'intermédiaire des directeurs. On comprend donc pourquoi on a pu mettre sans trop d'inconvénients à la tête de certains ministères, comme les travaux publics, des hommes politiques dépourvus de toute connaissance technique. C'est un avantage du second système. Le premier, qui tend à se généraliser, est le résultat de la campagne entamée depuis de longues années par le Parlement contre la *Bureaucratie* (V. ce mot).

Le président du conseil des ministres a, comme tel, un cabinet spécial en dehors de son cabinet de ministre.

Le président du Sénat, le président de la Chambre des députés et tous les préfets ont des chefs de cabinet.

VII. Art militaire. — CABINET MILITAIRE. — On appelle ainsi, dans l'armée allemande, un département spécial indépendant de l'état-major général et du ministère de la guerre depuis 1883, où sont réglées certaines questions de haut commandement et toutes les affaires concernant personnellement les officiers. Le cabinet militaire comprend deux sections : l'une, composée d'un très petit nombre d'officiers (5 ou 6 au plus), chargée d'élaborer certaines questions militaires dont l'empereur se réserve l'initiative ; l'autre, plus nombreuse, chargée uniquement des questions de personnel. Le chef du cabinet militaire, qui fut, sous l'empereur Guillaume Ier, le général d'Albedyll, est actuellement (1889) le général von Hahnke.

VIII. Musique. — CABINET D'ORGUE (V. ORGUE).

IX. Art des Jardins. — Depuis la Renaissance, on appelle *cabinets* de petites pièces, généralement construites de treillage, que, pendant le dernier siècle, on disposait à profusion dans les parcs ou dans les jardins, et souvent aux extrémités des allées où elles servaient de lieux de repos en même temps qu'elles formaient points de vue. On appelle *cabinets de verdure* ces sortes de retraites agrestes lorsque, sans comprendre aucune construction même légère, elles sont le résultat d'une ingénieuse disposition d'arbres, d'arbustes ou de charmilles, taillés de façon à former un réduit dû à la nature seule et où l'on dispose des sièges pour prendre le frais. Ch. LUCAS.

BIBL. : 1° AMEUBLEMENT. — ANDROUET-DUCERCEAU, *Cabinets*, réédité récemment. — BONNAFÉ, *le Meuble en France au XVIe siècle*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*. — I. LABORDE, *Catalogue des émaux du Louvre* (glossaire). — LACROIX et SERE, *le Moyen âge et la Renaissance*.

2° COLLECTIONS PUBLIQUES. — Georges DUPLESSIS, *le Cabinet du roi, collection d'estampes commandées par Louis XIV* ; Paris, 1869, in-8.

3° CABINETS DE LECTURE. — G. FUSTIER, *les Cabinets de lecture*, dans le *Livre* du 10 juil. 1883.

4° HISTOIRE. — ERNOUF, *l'administration des Postes*, dans *Revue contemporaine* de mars et avril 1863. — E. ARAGO, *les Postes en 1848* ; Paris, 1867, in-8. — LARDIN, *Etudes historiques sur les Postes en France*. — M. DU CAMP, *le Cabinet noir*, dans *Paris, ses Organes* ; Paris, 1869, t. I, in-8. — DELAMONT, *Notice historique sur la Poste aux lettres* ; Bordeaux, 1871. — WELSCHINGER, *la Censure sous le premier Empire* ; Paris, 1882, in-8. — ANDRIEUX, *Souvenirs d'un préfet de police* ; Paris, 1885, t. I, p. 101, 2 vol. in-12. — A. BELLOC, *les Postes françaises* ; Paris, 1886, gr. in-8. — L'ouvrage de M. D'HÉRISSON, *le Cabinet noir* ; Paris, 1887, in-12, dont le titre peut faire illusion, n'est pas un historique mais un recueil de documents soi-disant saisis par le cabinet noir.

CABIOU (Art cul.). Epices fabriquées avec le manioc, dont on a laissé épaissir le suc. Il est d'un usage courant chez les habitants de Cayenne, qui s'en servent pour assaisonner les rôtis et les ragoûts. Quelques cuisiniers français l'emploient, mais seulement dans les préparations culinaires savantes. On dit aussi *cabion*. L.-F. P.

CABIRA (Κάβειρα). Localité du Pont, non loin du mont Paryadre, où se trouvait un temple du dieu Janus. Mithridate y séjourna longtemps ; Pompée l'appela Diopolis, et sous Auguste elle fut appelée Sebaste (Sébastopolis chez Ptolémée) (V. Strabon, XII, 556 ; Plutarque, *Lucullus*, 14 ; Appien, *Guerre de Mithridate*, 79).

CABIRES. Divinités helléniques, dont l'origine, la nature véritable et les transformations diverses offrent à l'historien des religions anciennes un des problèmes les plus ardus et les plus intéressants qui soient. Leur nom se rencontre, pour la première fois, au IVe siècle avant notre ère, dans un fragment de Pindare (chez Hippolyte, *Ref. Hær.*, V, 7, p. 136) ; jusqu'au temps d'Épaminondas, ils restent confondus dans la foule des démons, personnification des forces physiques, que le progrès des idées philosophiques et le développement du sens religieux transforment peu à peu en divinités du monde moral. Depuis ce moment jusqu'à la chute du paganisme ils prennent une importance qui les rend égaux, sinon supérieurs, aux personnalités les plus éminentes du Panthéon hellénique ; ils deviennent l'objet d'un culte mystérieux, rival du plus célèbre et du plus respecté, du culte d'Eleusis. Il y faut chercher, de même que dans la religion de Déméter, une des manifestations les plus remarquables, du mysticisme payen. Le silence des premiers temps, la confusion des témoignages postérieurs, ont permis aux érudits modernes de les accommoder, chacun à son système préféré, depuis Lobeck dont la critique conclut sur un point d'interrogation, jusqu'à Gerhardt qui ramène à la question des Cabires l'évolution entière du polythéisme gréco-romain, du VIIIe siècle av. J.-C. jusqu'à son déclin. L'examen raisonné des textes anciens, présentés autant que possible dans leur enchaînement chronologique, peut seul, nous semble-t-il, mettre de la clarté et de l'exactitude dans un problème de ce genre.

I. *Cabires, démons de la nature matérielle.* Les Cabires appartiennent à la même classe de divinités que les Curètes et les Corybantes de Phrygie, que les Dactyles du mont Ida et les Telchines de l'île de Rhodes ; c.-à-d. qu'ils personnifient quelque force cosmique. Nous savons, d'autre part, qu'ils figuraient dans la religion des Pélasges, d'où est sortie l'anthropomorphisme homérique. L'étymologie la plus probable du nom est celle qui le rattache au verbe καίειν, *brûler*. Ce que nous connaissons de leur être à l'origine, de leur culte et des lieux où il a pris racine, confirme cette interprétation. C'est dans les parties montagneuses de la Troade et dans les îles de la mer de Thrace, voisines des côtes phrygiennes, à Lemnos, à Imbros, à Samothrace qu'a été le premier siège de leur culte. Une montagne en Phrygie s'appelait *Cabiros*, ce qui peut signifier *volcanique*. Quant aux îles que nous avons citées, la nature de leur sol est connue. Lemnos est célèbre à la fois dans l'antiquité par les éruptions volcaniques et par la culture de la vigne. Les Cabires y sont considérés, tantôt comme des fils, tantôt comme des petits-fils d'Héphaistos, le dieu du feu souterrain. Leur mère est une nymphe du nom de Cabeiro, fille de Protée, le vieillard de la mer, dont le nom même signifie qu'il est le dieu primordial de l'élément humide. Cette fille de Protée portait, au pied du mont Etna, le nom significatif d'*Aèthalia* (de αἴθειν, briller comme la flamme). Les Cabires sont donc à Lemnos les ministres du dieu qui préside aux manifestations du feu intérieur et du monde métallurgique. Dans cet ordre d'idées, une monnaie de Thessalonique en Macédoine, où leur culte s'était de bonne heure implanté, nous les montre avec les attributs du forgeron, avec le marteau et la tenaille. Comme le sol volcanique de Lemnos est très propre à la culture de la vigne, le mythe primitif met les dieux Cabires en rapport avec Dionysos. Eschyle avait composé un drame satyrique portant leur nom et dont ils formaient le chœur ; ils accueillaient à Lemnos les Argonautes en route pour le pays de la Toison d'or, et les enivraient généreusement. Génies du feu terrestre qui active la végétation de la vigne et communique sa flamme au vin, ils sont invoqués comme les génies de la fertilité en général ; les Pélasges, dit un auteur, leur vouaient, ainsi qu'à Apollon et à Zeus, la dîme du froment, quand ils redoutaient la stérilité. De là à les considérer comme le principe de la fécondité et à associer leur nom à celui des divinités variées qui personnifient la vie cosmique dans les religions gréco-asiatiques, il n'y a qu'un pas.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est sans doute à des considérations de ce genre qu'il faut rattacher ce qu'Hérodote raconte des mystères des Cabires à Samothrace (II, 51). Les Athéniens, dit-il, ont reçu des Pélasges la coutume de représenter l'Hermès ithyphallique, c.-à-d. le dieu chthonien qui donne la fertilité; le culte de ce dieu s'était répandu en Arcadie, en Attique et dans les îles de la mer Egée; ici il se confondait avec celui des Cabires. Comme les divinités de la végétation sont en même temps celles du monde souterrain transfiguré, dès avant les temps d'Homère, par certaines idées morales, nous trouvons les Cabires mêlés à la religion d'Hécate, de Perséphoné, divinités qui, avec Déméter, sont toutes spécialement honorées à Samothrace. Mais il semble que ce soit à Lemnos surtout qu'ils ont gardé le plus longtemps leur physionomie de démons de la nature matérielle. C'est dans cette île que l'on célébrait tous les ans la fête du feu. Pendant neuf jours, toute espèce de flamme y demeurait éteinte; et tandis qu'une théorie sacrée s'en allait à Délos, au sanctuaire d'Apollon, chercher le feu nouveau, on sacrifiait aux morts et aux divinités infernales. Il n'est pas douteux que cette cérémonie ne fît partie du culte des Cabires.

II. *Cabires, démons secourables.* Eschyle ne nous présente encore les Cabires que comme les ministres de Dionysos et d'Héphaistos, traitant les Argonautes à leur passage dans Lemnos; une autre légende, racontée par Diodore, fait aborder ces mêmes Argonautes dans Samothrace, pour y implorer la protection des Cabires en vue de leur voyage. Welcker a essayé de démontrer que les Cabires de Lemnos étaient à l'origine autres que ceux de Samothrace; outre que la proximité des deux îles rend cette opinion fort peu probable, rien de plus commun, dans l'histoire de la religion grecque, qu'une extension graduelle dans les fonctions d'une divinité déterminée. Dionysos et Héraclès, les prototypes des créations mythiques que l'on peut réunir sous le nom général de *démons*, passent ainsi d'attributions en quelque sorte matérielles, à un rôle moral qui sans cesse s'étend, se détermine, se complète jusqu'aux raffinements mystiques. Il en fut de même des Cabires: la situation même de Samothrace, île sauvage et d'aspect sinistre, jetée entre les deux continents sur la route qui unit la mer Noire à la mer Egée et celle-ci à la Méditerranée, devait aider à cette transformation. Les Cabires n'y sont plus seulement, comme à Lemnos, des démons faisant cortège à quelque dieu plus grand; ils deviennent les protecteurs des marins et les dieux secourables par excellence dans les dangers de la navigation. Cette prérogative leur étant commune avec les Dioscures, on finit par les assimiler à ces derniers; comme eux on les appelait *Anakes*, *Anaktes*, c.-à-d. princes ou héros secourables. On les invoquait au plus fort de la tempête, et on croyait les voir apparaître alors au haut des mâts, sous la forme du feu Saint-Elme. Ainsi subsistait le caractère de démons préposés à l'élément igné, tout en s'associant à l'idée d'une influence morale. Comme dans ces parages, particulièrement dangereux et très fréquentés par les navigateurs grecs ou asiatiques, la religion des Cabires s'imposait aux imaginations par l'attrait de l'extraordinaire, les dieux de Samothrace ne tardèrent pas à devenir les dieux protecteurs, les dieux sauveurs par excellence, finalement les grands dieux. Ils absorbent ainsi dans leur être la divinité, non seulement des Dioscures, mais celle des dieux dont ils n'étaient à l'origine que les ministres et les subordonnés, d'Hephaistos, d'Hermès, de Rhéa Cybélé, d'Aphrodite, etc., plus connus et par cela même moins honorés. Ils demeurent en quelque sorte les seuls dieux de Samothrace; ou plutôt chacun suivant ses préférences voyait en eux ses divinités favorites. Le vague même de leur être et l'incertitude de leurs origines contribua à grandir la vénération dont ils étaient l'objet. Au lendemain des guerres médiques, ils donnent naissance à un culte superstitieux et extraordinaire, où des éléments asiatiques corrompent la pureté des conceptions helléniques. Les divers systèmes forgés par les mythographes pour expliquer l'origine et la nature des Cabires n'ont pas d'autre raison d'être.

III. *Généalogies des Cabires.* Tandis que Pindare ne connaît encore qu'un seul Cabire qu'il prépose aux orgies mystérieuses de Lemnos et dont il fait l'homme primordial, père de toute la race, Eschyle se les figure en nombre assez considérable, puisqu'ils forment le chœur d'un drame satyrique. Acusilaos leur donne pour père Camillos, fils lui-même de Cabeiro et d'Hephaistos, et admet qu'ils sont trois avec trois sœurs, les nymphes Cabirides; Phérécyde a la même généalogie, sauf que les divinités cabiriques sont, pour lui, directement issues d'Hephaistos. Dans la longue digression que Strabon leur consacre, nous les trouvons associés aux Corybantes et aux Tityres; l'auteur fait observer que, pour un grand nombre, ils ne se distinguent pas de ces deux classes de dieux et que, pour d'autres, ils sont leurs parents. Hérodote mêle Hermès à ce qu'il raconte des mystères de Samothrace et rattache ce culte à celui des dieux Patèques, fils de Phtah, c.-à-d. d'Hephaistos égyptien. Cambyse, dit-il, entra dans le temple des Cabires de Memphis dont l'accès était permis au prêtre seul et fit brûler leurs images. Or, ces idoles les représentaient sous la forme de nains, analogues à ceux que les Phéniciens adaptaient à la proue de leurs vaisseaux et qui étaient leurs fétiches dans les dangers de la navigation. Des mythologues modernes ont pris occasion de cette anecdote pour faire des Cabires helléniques les dérivés des Cabires phéniciens, lesquels sont au nombre de huit, fils de *Sadyk*. Par une coïncidence curieuse, ces dieux sont désignés chez les Sémites sous le nom de *Kabirim*, qui signifie: *les Forts*, *les Puissants*, alors que dans une inscription découverte par A. Conze en 1860, les Cabires de Samothrace sont appelés « dieux grands, dieux puissants et forts ». Cependant cette assimilation des Cabires phéniciens et des Cabires pélasgiques n'en paraît pas moins fortuite, il n'y en a point de traces avant les temps d'Alexandre (F. Lenormant). Le même savant ajoute que malgré l'assonnance des noms, les *Kabirim* phéniciens sont si différents, comme nombre, comme caractère essentiel, comme rôle et comme attributions des Cabires pélasgiques, qu'il est impossible de suivre ceux qui ont prétendu ramener les dieux de Samothrace et de Lemnos à une source phénicienne. Toutefois, étant donné que le peuple phénicien, non seulement fréquentait des îles de la mer Egée, mais a laissé des traces nombreuses de son passage sur le continent hellénique, on n'aura pas de peine à admettre que le sémitisme a eu sa part dans la religion des Cabires; peut-être faut-il lui attribuer leur transformation en dieux protecteurs des navigateurs et leur identification avec les Dioscures.

C'est un archéologue alexandrin, Mnaseas de Patara, qui, le premier, nous révèle le nom des Cabires dont les auteurs précédemment cités disent qu'ils sont mystérieux, et qui les combine dans un système formel. Ils sont au nombre de quatre et se nomment Axieros, Axiokersa, Axiokersos et Casmilos: les deux premiers sont de sexe féminin, correspondant à Déméter et à Persephoné; les deux autres, de sexe masculin, représentent Hadès et Hermès. On ne sait au juste quelle est la valeur objective de ce témoignage. Si Casmilos-Hermès semble tout à fait à sa place dans le système cabirique où le fait figurer aussi Hérodote, il n'en est pas tout à fait de même des trois autres divinités; deux au moins paraissent avoir été transplantées des mystères d'Eleusis dans ceux de Samothrace. C'est ainsi que d'autres mythographes mettent au nombre des Cabires Rhéa Cybèle, Aphrodité, Athéna. Les Cabires mâles restant presque toujours au nombre de deux, on ne leur adjoint qu'un seul Cabire femelle. Il existe au Vatican un marbre, dit de la duchesse de Chablais, Hermès triangulaire qui, à la partie supérieure, représente les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

divinités cabiriques au nombre de trois, Axiokersos, Axiokersa et Casmilos, et les traduit à la base par les figures en relief d'Apollon Hélios, d'Aphrodite et d'Eros. Le sens même des noms révélés par Mnaseas n'est pas clair ; Casmilos est généralement interprété par ordonnateur (κοσμος) ; dans les trois autres noms nous trouvons l'adjectif ἄξιος, *digne, vénérable*, qui figure dans certaines invocations mystiques ; *Eros* paraît être l'Amour qui, dans certaines théories cosmogoniques et philosophiques, est conçu comme le principe premier des choses. Mais il n'existe aucune interprétation satisfaisante de *Kersos* et de *Kersa* (V. cependant Cerus). Dans l'inscription où les Cabires sont appelés *Grands dieux*, se rencontrent Cadmilos et Anax associés à Hypérion, à Japet, à Cronos, c.-à-d. aux Titanides. Il y a d'autres groupements des divinités cabiriques, dans le détail desquels il serait trop long d'entrer.

IV. *Mystères cabiriques.* Le mysticisme s'est introduit dans la religion des Cabires à la même époque et sous l'influence des mêmes causes que dans le culte de Déméter à Eleusis. Mais aussi longtemps que dans le monde hellénique en général et dans les îles de la mer de Thrace en particulier, se maintient la suprématie d'Athènes, les mystères de Lemnos et de Samothrace n'ont que peu d'importance. Il y a même des indices qui font supposer qu'au début de la guerre du Péloponnèse, les conservateurs athéniens les voyaient d'un mauvais œil. Si Hérodote et Stésimbrote de Thasos y font allusion comme à une institution célèbre et vénérable, Aristophane, dans la comédie de *la Paix*, les traite avec irrévérence. Peut-être même ont-ils fourni des satires formelles de la superstition aux principaux représentants de la comédie ancienne : *les Femmes de Thrace, les Enflammés* ou *Idéens* de Cratinus, *les Mystes* de Phrynichus, *les Baptes* d'Eupolis, *les Saisons* et surtout *les Lemniennes* d'Aristophane, semblent autant de manifestations dramatiques à l'encontre de ces mystères ; nous soupçonnons que les dieux grotesques qui figurent sous le nom de *Triballes* dans la comédie des *Oiseaux*, ne sont au fond qu'une caricature des Cabires. Quant au témoignage relativement récent qui fait condamner à mort Diagoras de Mélos, surnommé l'athée, parce qu'il avait parlé avec mépris des mystères d'Eleusis et de Samothrace, nous le croyons erroné en ce qui concerne ces derniers. Quoi qu'il en soit, le temps de la grande faveur des mystères cabiriques de Samothrace commence vers le IVe siècle. Les ruines exhumées des temples et des édifices sacrés de Samothrace portent pour la plupart la marque des constructions d'Alexandre le Grand. Nous savons que Philippe son père et Olympias sa mère avaient été initiés, que Lysimaque, roi de Thrace, prit les édifices de l'île sous sa protection spéciale, que Persée, lors de ses luttes contre les Romains, alla demander assistance aux dieux Cabires. La forme des mystères et les cérémonies de l'initiation étaient sensiblement les mêmes qu'à Eleusis ; on les rapporte d'ailleurs aux mêmes sources philosophiques et religieuses. Pythagore, dit la légende, avait visité Samothrace, Imbros et Lemnos ; Onomacrite y fit sentir l'influence de ses idées sur la purification et l'expiation.

Le temple des Cabires était desservi par un nombreux personnel de prêtres dont les fonctions étaient héréditaires et qui avaient à leur tête une sorte de prêtre-roi. Ceux d'entre les prêtres qui procédaient aux purifications portaient le nom de *Coès*, de *Cotarchés;* une sorte de confession auriculaire faisait partie des épreuves qui précédaient l'initiation. Mais tandis qu'à Eleusis, les fidèles n'étaient admis qu'une fois par an, à une époque déterminée, il semble qu'à Samothrace, l'initiation se faisait d'une manière permanente, durant toute la belle saison. Au commencement de l'été une grande fête attirait dans l'île, de tous les points du monde hellénique et, dès le milieu du IIe siècle, du monde romain, un grand concours d'adorateurs. Tous les âges, tous les sexes, pouvaient se présenter à l'initiation. Demandée d'abord comme un moyen d'échapper aux dangers de la navigation et aux malheurs de la vie, elle revêtit peu à peu une signification morale. Diodore nous dit qu'elle avait pour effet de rendre les hommes plus justes et plus pieux. Il est donc probable qu'elle comportait des leçons par le symbole et par le discours (δρώμενα καὶ λεγόμενα) sur les devoirs de l'homme, sur l'existence après la mort et l'espérance de l'immortalité. L'insigne des initiés est une bandelette de pourpre, entourant le front ; peut-être y faut-il voir un souvenir lointain du voile que Leucothéa donne à Ulysse naufragé et qui le fait aborder au pays des Phéaciens, c.-à-d. dans la région du bonheur sans mélange.

L'influence des mystères d'Eleusis, les plus anciens et les plus respectés, sur ceux de Samothrace n'est pas douteuse. C'est à la légende de Dionysos-Zagreus qu'a été empruntée l'idée du Cabire mourant d'une mort mystique (fig. 1) sous les coups de ses frères, pour revivre ensuite

Fig. 1. — Meurtre du plus jeune Cabire.

et se transfigurer dans une Théogamie qui rappelle à la fois celle de Dionysos avec Coré et celle d'Aphrodite avec Adonis (fig. 2 et 3). Cette partie de la religion cabirique paraît avoir été populaire à une époque assez ancienne déjà dans l'Etrurie, ainsi qu'en témoignent des miroirs étrusques dont les trois gravures ci-contre sont la reproduction. Elle était de même répandue en Macédoine, notamment à Thessalonique, qui fut un centre célèbre pour le culte cabirique. Julius-Firmicus Maternus raconte que dans cette ville, la religion des Cabires aboutit à glorifier le fratricide : un des trois frères, dit-il, est tué par les deux autres et, pour que toute preuve du meurtre disparaisse, son corps est enseveli par les meurtriers au pied du mont Olympe... « Voilà le Cabire sanglant, ajoute-t-il, à qui les habitants de Thessalonique offraient des prières et des sacrifices ensanglantés. » Aux habitudes de la superstition asiatique était emprunté de même, dans la célébration de ces mystères, l'usage des danses orgiastiques à la façon des Curètes et des Corybantes et d'autres démonstrations plus ou moins extravagantes.

La grande popularité de ces mystères dans toutes les classes du monde payen est attestée surtout par leur importance aux yeux des Romains. Les généraux qui se rendent en Asie ne manquent pas de s'arrêter à Samothrace pour y faire leurs dévotions ; Cicéron, Voconius, Varron, bien d'autres encore, hommes d'Etat ou militaires, figurent parmi les initiés. Lorsque s'accrédita la légende qui fait des Romains les descendants des Troyens

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

par Enée, les archéologues trouvèrent des rapports entre les Cabires et les Pénates. Il s'élabora des fables ingénieuses où les dieux héréditaires, emportés par Enée après

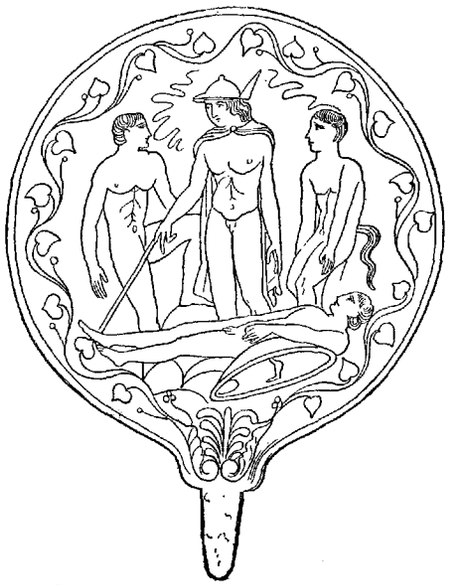

Fig. 2. — Résurrection du Cabire mort.

la chute de Troie et transplantés à Lavinium, étaient identifiés avec les Cabires de Samothrace, soit que Dardanos les eût autrefois emportés de cette île dans sa nouvelle patrie, soit que la Troade fût elle-même considérée comme le berceau de la religion cabirique. « Varron fit

Fig. 3. — Théogamie du troisième Cabire.

exprès, nous apprend Servius, le voyage d'Epire où Enée s'était arrêté avant d'aborder en Sicile et en Italie ; il visita tous les lieux où la tradition populaire l'avait fait passer et surtout cette mystérieuse île de Samothrace, patrie prétendue des Pénates, parce qu'elle était celle des Cabires, devenus les grands dieux par le développement du mysticisme grec... A ce point de vue, les Cabires étaient fort bien choisis ; on en pouvait faire ce qu'on voulait, parce que nul à Rome ne savait au juste ce qu'ils étaient... Les pouvoirs publics consacrèrent la confusion en déclarant les habitants de Samothrace parents des Romains par les Cabires. » (V. Hild, *Légende d'Enée avant Virgile*, pp. 57, 82, etc.) Denys d'Halicarnasse, qui répète les mêmes faits au temps d'Auguste, s'appuie sur l'autorité de Satyrus et de Callistrate, deux mythographes contemporains d'Aristarque. Mais de même qu'en Grèce le système des dieux cabiriques était modifié au gré des fantaisies individuelles, ainsi, à Rome, on s'ingénia à glisser sous le vocable de *Grands dieux* désignant les Cabires, tantôt les divinités de la Triade capitoline, tantôt une trinité formée de Jupiter, de Minerve et de Mercure. La religion philosophique s'empara du système et l'adapta aux théories stoïciennes sur l'origine et la nature du monde. Ici l'on ramène les Cabires à la dualité des sexes en faisant de l'un le principe mâle, c.-à-d. le *Ciel*, de l'autre le principe femelle ou la *Terre ;* là, les Cabires sont au nombre de trois, Jupiter ou le Ciel, Junon ou la Terre, Minerve ou les Idées. D'autres enfin, surtout préoccupés de les identifier avec les Lares romains, qui sont deux et mâles, voient dans les Cabires Jupiter et Mercure, celui-ci étant conçu comme l'ordonnateur du monde, notion que nous avons vue dans le Casmilos de Samothrace. Ce Casmilos est d'ailleurs rapproché du *Camillus* de la religion romaine, terme qui désigne les ministres sacrés assistant le flamine dans l'oblation du sacrifice. Et c'est ainsi que la science des mythes, leur interprétation cosmologique ou philosophique collaborent avec les imaginations superstitieuses, pour étendre et raffiner sans cesse l'antique religion de Lemnos et de Samothrace ; cette religion devient l'image réduite du polythéisme syncrétiste et mystique qui va servir de transition, souvent même de prototype, aux doctrines et aux pratiques du christianisme naissant.

V. *Les Cabires hors de Samothrace.* Nous avons dit déjà que le culte cabirique s'était répandu, à une époque qu'il est impossible de déterminer avec précision, en Macédoine et en Etrurie. O. Muller a essayé de démontrer que ce culte était parti de la Thrace et de la Béotie avec les Pélasges, chez qui il aurait pris naissance ; que de la Béotie il serait arrivé en Afrique, y amenant l'Hermès ithyphallique, puis, par l'émigration dorienne, à Lemnos, à Samothrace et en d'autres lieux. Partout où existe un temple des Cabires, nous pourrions ainsi conclure à des migrations et à des colonisations pélasgiques. L'état actuel de la science ne confirme pas cette théorie ; c'est en Asie qu'il faut chercher le berceau des Cabires ; leur première station vers le continent hellénique a été dans les îles, où leur culte a gardé la plus grande importance. Mais ils se sont fixés ailleurs encore, sur les deux continents de l'Asie et de la Grèce, toujours avec un cortège de pratiques et de croyances analogues à celles de Samothrace. Pausanias nous apprend qu'aux portes de Thèbes il existait un sanctuaire de Déméter *Cabiria* et de Coré, où les initiés seuls avaient le droit d'entrer, et à sept stades de là le temple même des Cabires. Ces Cabires auraient été les premiers habitants de la contrée ; parmi eux figuraient Prométhée et Ætneos à qui Déméter aurait révélé les mystères. Ces mystères, tombés en désuétude, furent rétablis plus tard par une sorte de prêtre ambulant, venu d'Athènes, du nom de Methapos. Les érudits modernes ont mis en rapport cette légende avec celle de Cadmos, le héros fondateur de Thèbes, qu'ils ont identifié avec le Cadmilos ou l'Hermès cabirique. Le même Pausanias parle de mystères à Amphissa en Locride, où l'on identifiait les divinités qui en étaient l'objet avec les Dioscures, les Curètes et surtout avec les Cabires. Il cite aussi les grands dieux d'Andania en Messénie, associés au culte de Déméter et Coré, de l'Hermès ithyphallique et d'Apollon Carneios, à titre de divinités de la vie champêtre et de la fécondité. Enfin nous trouvons les Cabires

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Pergame en Mysie et à Milet en Ionie : là ils étaient appelés les plus anciens d'entre les démons et considérés comme les fils d'Uranos et les parents des Titanides. Ici ils étaient importés de Phrygie, au moment d'un grand malheur public, auquel leur culte apporta un remède. Ces Cabires asiatiques sont-ils les mêmes que ceux de Samothrace et de Lemnos, ou faut-il y voir les descendants directs des *Kabirim*, phéniciens dont parle Philon de Byblos, lesquels ne sont pas sans rapport avec les dieux Pâtègues du temple de Memphis dont il est question chez Hérodote ? La question n'est pas suffisamment éclaircie pour que nous nous prononcions. Quoi qu'il en soit, ces divers cultes cabiriques restèrent en honneur jusqu'au déclin du paganisme. Leur faveur est attestée par le rhéteur Libanius qui parle d'un évêque du nom de Georges, qui se voit forcé de prendre la parole pour décrier le culte mystérieux des démons qu'on appelle Ino, son fils, les Cabires et Déméter (V. MYSTÈRE). J.-A. HILD.

BIBL. : FRÉRET, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1re série, XXIII, pp. 43 et suiv. — CREUZER, *Symbolique*, II, 382 et suiv. ; V, ch. II, § 2-5 : II, pp. 283 et suiv. de la trad. Guigniaut. — LOBECK, *Aglaophamus*, pp. 1202-1295. — SCHELLING, *Ueber die Gottheiten von Samotrake*; Stuttgart, 1815. — WELCKER, *die Aeschyleische Trilogie*, pp. 155-277. — *Griechische Goetterlehre*, I, 329 et suiv., II, 429 et suiv.; III, 173 et suiv. — O. MUELLER, *Prolegomena zu einer wissensch. Myth*, 146 et suiv.; id., *Orchomenos*, pp. 450 et suiv. — GERHARD, *Griech. Mythologie*, § 166-167 ; 177 et suiv. — PRELLER, *Griech. Mythologie*, I, 695 et suiv. — DECHARME, *Mythologie grecque*, pp. 253 et suiv. — F. LENORMANT, art. *Cabire*, *Dictionnaire des Antiquités*, de Daremberg et Saglio. — J. DARMESTETER, *Cabires, Bene Elohim et Dioscures*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, IV, fasc, 2, p. 89 et suiv. — V. encore dans *Realencyclopædie* de Pauly, un article exposant, sans critique d'ailleurs et sans conclusions personnelles, les théories antérieures à 1840 sur la matière.

CABIRON (Antoine), diplomate français du XVIIe siècle. Cabiron fut envoyé au Maroc après la négociation du traité entre la France et le Maroc par Razilly et du Chalard. Parti de la Rochelle le 6 déc. 1633, il arriva à Saffy, en Barbarie, le 12 févr. 1634. Le 13 mars il eut sa première audience du sultan du Maroc, auquel il remit les lettres du roi dont il était porteur. Dans ces lettres le roi se plaignait surtout au sujet de l'aventurier David Pallache, qui s'était faussement donné à la cour de France comme ambassadeur du sultan du Maroc. Cabiron accomplit au moins une partie de sa mission, puisqu'il obtint pendant son séjour l'emprisonnement de Moïse Pallache, frère de David. Il eut son audience de congé le 6 avr. 1634, s'embarqua le 30, et arriva à la Rochelle le 26 juin. Sa relation autographe est conservée aux Archives des affaires étrangères. Louis FARGES.

CABIS. Monnaie arabe valant à peu près 5 cent.

CABISSOL (Guillaume-Balthasar), antiquaire français, né à Rouen en 1749, mort à Jumièges le 26 mai 1820. Cet érudit s'occupa particulièrement de recherches sur les antiquités de la ville de Rouen et sur la statistique de la Seine-Inférieure, département où il exerça les fonctions de secrétaire-général. Il était membre de la Société d'émulation de Rouen, et ses travaux sont insérés dans les *Mémoires* de cette compagnie. E. B.

CÂBLE. I. Fabrication. — On appelle *câbles* les gros cordages dont on se sert dans les travaux publics pour manœuvrer de lourds fardeaux et, plus spécialement dans la marine pour amarrer le navire, filer et lever l'ancre, et dans l'exploitation des mines pour l'extraction des produits. Depuis que l'usage des câbles métalliques est devenu presque général, on distingue plusieurs espèces de câbles : le *câble-chaîne* (V. CHAÎNE), le *câble en fil de fer* ou *d'acier*, le *câble proprement dit*, qui est en général composé de plusieurs cordages de chanvre, au nombre de trois, nommés *aussières* ; le *câble télégraphique* souterrain ou sous-marin, recouvert d'une enveloppe permettant de le placer sous terre ou de le déposer au fond de l'eau. Nous avons à examiner dans cet article la fabrication des câbles en chanvre et des câbles en fil de fer.

CÂBLE EN CHANVRE. — En règle générale, toutes les fibres d'origine végétale peuvent être employées à faire des câbles, mais le plus souvent pour cette fabrication, la corderie préfère à toute autre matière le chanvre d'Europe ou l'aloès, qu'elle remplace, suivant les circonstances, par divers textiles exotiques, tels que la *jute*, le *sunn*, etc. Outre ces matières, diverses contrées emploient des fibres exclusivement locales ; on sait que les Chinois fabriquent des liens avec le bambou ; le Mexique utilise la ramie sommairement taillée pour les cordages communs ; l'Afrique applique à des usages analogues les poils jarreux du chameau, les tiges de l'alfa ; la pariétaire est assez abondante dans quelques parties du Portugal pour fournir une quantité relativement importante de cordes qui acquièrent à la longue un poli comparable à celui du cuir et résistent bien à l'action de l'humidité. Nous ne nous étendrons un peu que sur le chanvre et sur l'aloès, qui sont, comme nous l'avons dit, les textiles de beaucoup les plus employés. Le chanvre vient de la France, de la Belgique, de l'Italie, de la Russie, de l'Inde et de la Grande-Bretagne, particulièrement de l'Irlande. Dans l'humidité il est nécessaire d'imprégner les câbles de suif bouillant ; ils craignent le mauvais air des puits de mine, dans lequel ils se corrompent rapidement. On augmente la durée par le goudronnage. Le coefficient de rupture des câbles en chanvre varie entre 400 et 600, et même 650 kilogr. par centim. carré ; mais on doit s'attacher plutôt à la limite inférieure, car ces chiffres, très hétérogènes, dépendent essentiellement du choix des matières premières, dont la variabilité peut conduire aux plus graves mécomptes dans une matière aussi dangereuse. Quant au poids spécifique apparent, on admet 1,000 à 1,200 kilogr. par m. c. après misage. On désigne sous le nom d'*aloès* la fibre de l'*aloès-pitte*, appelée encore *abaga*, *chanvre de Manille* ou *agave d'Amérique*. L'humidité lui est particulièrement favorable, circonstance intéressante pour l'application à la plupart des mines. L'aloès est moins attaqué que le chanvre par le goudron. Son poids spécifique apparent est à peu près de 1,000 kilogr. ; sa résistance à la rupture est très grande, car on annonce 600 kilogr. par centim. q., et même 800 pour des matériaux de choix. En revanche, ce coefficient est parfois réduit à la moitié de ce dernier maximum. Il est prudent de le tenir à peu près à la même limite pratique que pour le chanvre, à savoir 75 à 80 kilogr. par centim. q.

La fabrication des câbles se fait, soit à la main, soit à la machine, et, dans l'un et l'autre cas, se divise toujours en trois parties distinctes qui sont : 1° fabrication du *fil de caret* ; 2° fabrication du câble ; 3° opérations accessoires. La fabrication des fils de caret, c.-à-d. des fils simples qui, par leur réunion, formeront un câble, se fait, suivant les usines, sur des machines très diverses, différant avec chaque pays. La fabrication du câble proprement dit varie avec la grosseur des produits que l'on veut obtenir ; enfin, les opérations accessoires, telles que le goudronnage, se font constamment sur les mêmes machines. D'une façon générale, on appelle *commettre* réunir entre eux plusieurs fils de caret et les tordre, et, suivant le nombre de fois que les fils de caret sont commis ensemble, le produit qu'on obtient porte un nom différent. Dans l'ensemble, toutefois, plusieurs fils de caret tordus ensemble ne sont jamais autrement désignés que sous le nom de *toron*. Quand on fabrique un toron, on tord toujours les fils en sens inverse de la torsion des fils de caret, de même que lorsqu'on réunit plusieurs torons ensemble pour former le câble, ces torons seront tordus dans le même sens que les fils de caret.

On distingue dans le commerce quatre catégories dans les câbles : 1° les cordages *commis une fois*, qui se composent de trois torons tordus ensemble ; 2° les cordages *commis en quatre*, formés de quatre torons, au lieu de trois, entourant une *âme* ou cordage mince de torons

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tordus en spirale, destinée à maintenir les torons extérieurs dans une bonne position et constituée en étoupe de chanvre généralement; 3° les cordages *commis en aussières*, formés de trois cordages commis une fois; 4° les cordages *plats*, qui se composent de cordages placés côte à côte pour former une bande plate, tordus alternativement à droite et à gauche pour empêcher le câble de tourner, et réunis entre eux par des cordes obliques. Ces cordages sont cousus à l'aide d'une forte machine à coudre, munie de deux aiguilles très solides fonctionnant une de chaque côté, qui sont enfoncées à travers le câble par des vis horizontales agissant dans une direction oblique. A cause de leurs fortes dimensions, les câbles se fabriquent plutôt à la mécanique qu'à la main. Il se rencontre cependant des câbles obtenus manuellement et nous donnerons les détails de leur fabrication.

Câbles fabriqués à la main. Les opérations qu'on fait subir au chanvre pour obtenir le cordage peuvent se résumer au nombre de quatre : le peignage, le filage, le tordage et l'apprêt. Le *peignage* a pour but de fendre les fibres du chanvre afin d'en multiplier le nombre et d'en augmenter la finesse, d'enlever les parties les moins tenaces; d'établir entre les fibres un parallélisme qui les sépare et facilite au cordier le glissement dans la mise bout à bout. Le *filage* consiste à assembler les fibres en quantité suffisante pour former le fil de caret. Le *tordage* sert à réunir les fils obtenus par le filage, de manière à donner au cordage sa solidité, son diamètre. L'*apprêt* donne la flexibilité, la régularité, et sert souvent à préserver des intempéries. Nous renverrons pour la première opération à l'article PEIGNAGE. Pour commettre le fil de caret, le cordier se sert d'un rouet afin d'obtenir un certain degré de torsion entre les filaments, qui se trouvent ainsi liés ensemble après qu'avec les doigts il a fait glisser les fibres pour leur faire occuper leur place. Il y a donc deux temps dans l'opération du filage : 1° glissement des fibres; 2° torsion des filaments. Le rouet se compose d'une roue mue par un enfant au moyen d'une manivelle; sur cette roue est une corde qui transmet le mouvement à des poulies cylindriques, à plusieurs gorges, percées dans leur axe par une pointe de fer terminée à son extrémité extérieure par un crochet; cette poulie se nomme *molette*. Les poulies ont plusieurs gorges; elles sont distribuées de telle sorte que l'une reçoit le mouvement du rouet et le communique aux autres par le retour de la corde sur la roue. Ainsi, ayant trois molettes, la plus éloignée de la roue est placée sur le même plan que la plus rapprochée et la troisième est posée en élévation et au milieu des deux autres. La corde du rouet, partant du dessous de la roue, va d'abord en dessous de la molette la plus éloignée et, suivant une gorge de la poulie, va s'appuyer sur la molette du milieu en suivant une gorge de la poulie, puis passe dans une gorge de la poulie la plus rapprochée de la roue et, passant au-dessous de cette poulie, revient dans une autre gorge de la poulie de milieu pour retourner à la roue. Le cordier accroche à l'un des crochets de la molette quelques filaments de filasse et, en s'éloignant à reculons, fait glisser les fibres en quantité voulue pour obtenir la grosseur d'un fil de caret. A cette fin, il jette sous son bras gauche une petite portion de chanvre contenue dans son tablier, attire petit à petit le chanvre dans sa main droite qui, pendant que la main gauche soutient le fil qui se forme, procède à l'alignement. Le chanvre avance par un mouvement du pouce et du médium, étant placé entre ces deux doigts en passant sur le côté de l'index qu'il parcourt sur la deuxième phalange. Le cordier marche, le fil de caret se forme et la roue tournant, les filaments ne se quittent plus. Il faut que, pour la production du fil de caret, comme plus tard dans le tordage, la vitesse du rouet soit réglée de manière à être d'accord avec la marche du cordier qui parcourt en travaillant une distance relativement considérable; quelquefois sa course est de 50 m. et plus. L'habitude du travail est telle, qu'arrivé à cette distance,

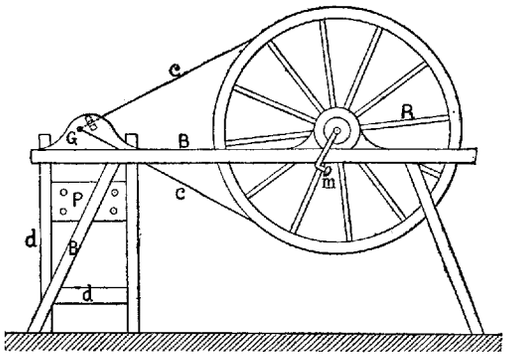

Fig. 1. — Rouet : R, roue; *m*, manivelle; G, molette; c, corde du rouet communiquant au rouet et aux molettes; B, bâti; P, planchette; *d*, bâti de la planchette.

le diamètre et la torsion du fil de caret sont les mêmes qu'au début.

La fig. 1 représente l'ensemble du rouet avec ses molettes et son bâti. La fig. 2 donne le détail de la molette. Les grands établissements ont des rouets dont chacun fournit de la besogne à dix fileurs dont le travail est le même que celui que nous allons indiquer et qui s'applique au rouet à un fileur. Lorsque le cordier a fait une certaine partie du fil de caret, il le plie autour de l'axe du chevalet, afin de l'emmagasiner pour le reprendre quand il passera au tordage. Le métier qui sert à fabriquer le fil de caret sert aussi, dans la petite

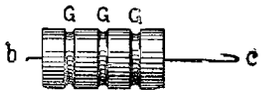

Fig. 2. — Molette ou poulie à gorges G, G, G; *b*, axe en fer qui traverse la noix dans le sens longitudinal; *c*, crochet auquel le cordier attache la première mèche de chanvre.

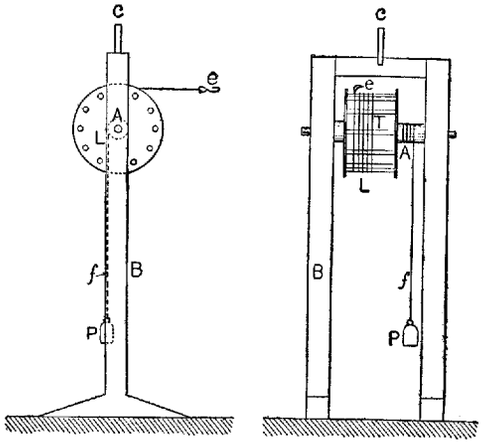

Fig. 3. — Emerillon et son bâti : *e*, émerillon; L, lanterne autour de laquelle s'enroule la corde T; A, axe de la lanterne; *f*, ficelle s'enroulant autour de l'axe de la lanterne L, où elle est fixée par une extrémité; l'autre extrémité portant un poids P qui monte à mesure que se développe T; *c*, cheville à laquelle le cordier fixe les longueurs de cordage fait; B, bâti.

industrie, à finir le cordage. Dans la grande industrie, où l'on applique la division du travail, les métiers à tordre sont un peu différents des métiers à filer. Tandis que, pour

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

obtenir le fil de caret, une seule molette fonctionne par ouvrier, pour former le toron, plusieurs molettes sont nécessaires; leur nombre est égal au nombre des fils de caret devant former le toron. Avec le rouet dont nous avons donné la description, on ne peut avoir que trois fils de caret au toron, parce qu'il n'y a que trois molettes. Le cordier attache donc au crochet de chaque molette un fil de caret, et pour former le tors marche en arrière. Le tourneur fait mouvoir sa roue en sens inverse de la direction qu'il a donnée pour le fil de caret et le cordier, reculant en arrière, assemble les fils de caret, dont il va faire une corde ; il arrive à un *émerillon :* c'est un petit crochet auquel il accroche les divers bouts de fil de caret afin de les maintenir. Il passe entre les doigts de la main droite les fils et revient vers le rouet. Il y a une perte en longueur d'environ un tiers par suite de la torsion. Si l'émerillon était fixé, il se romprait immédiatement. Pour éviter cet inconvénient, on a assujetti l'émerillon à une corde tournée autour d'une lanterne qui tient à un bâti au moyen d'un axe. Sur cet axe on a tourné une corde qui tient un poids qui rappelle à sa première position la lanterne de l'émerillon, quand toute la longueur de la corde de l'émerillon a été développée. La figure 3 représente cet ensemble; la fig. 4 donne un détail de l'émerillon. La torsion se règle alors d'après la marche de l'ouvrier et la vitesse du rouet. Quand le cordier a fait un toron de la longueur de son atelier, il recommence; comme cette longueur est telle que la corde toucherait le sol si elle n'était pas soutenue, on plante de distance en distance des supports dont la fig. 5 donne la forme.

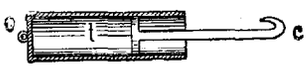

Fig. 4. — Emerillon : C, crochet se mouvant dans le tube *t*, au bout duquel on attache le fil de caret à retordre ; o, attache de l'émérillon.

L'ouvrier qui fait un câble, fixe son chevalet formé de deux croix de Saint-André doubles dont les deux croix sont réunies par un axe qui leur est perpendiculaire et au milieu, et réunit autant de fils de caret qu'il en veut au toron et autant de réunions de fils qu'il veut de torons au câble; puis il tourne ensemble tous les fils; il se forme autant de torons qu'il y a de réunions de fils de caret. Ensuite il réunit les torons; c'est une opération de deux temps : 1° formation des torons; 2° assemblage des torons par la torsion. Dans la petite industrie, le cordier se fait un bâti de l'extrémité du bâti du rouet pour le travail du câblage. Il place (V. fig. 1), après avoir enlevé la roue qui le gêne, en P, des molettes très grosses portant des crochets auxquels il assemble autant de fils de caret qu'il en faut pour former un toron. Il existe à l'extrémité des molettes une planche percée de trous et un enfant tenant en main les manches des molettes fait tourner tout le système, ce qui est fort dur; hâtons-nous encore d'ajouter que dans la plupart des ateliers, la planchette est mue par une poulie. Afin d'éviter l'enchevêtrement des torons pendant la fabrication, le cordier les sépare à l'aide d'un moule ou *toupin*, morceau de bois en forme de cône tronqué, dont la grosseur varie avec le câble que l'on veut fabriquer, muni de rainures longitudinales en nombre égal à celui des fils qu'il s'agit de commettre. Le cordier marche en s'éloignant des molettes, l'enfant tourne et les torons se forment. Puis, à

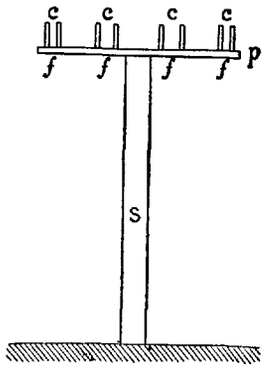

Fig. 5. — Support des torons en fabrication : S, support ; *p*, planchette sur laquelle sont des clous *c* ; *f*, position du cordage supporté.

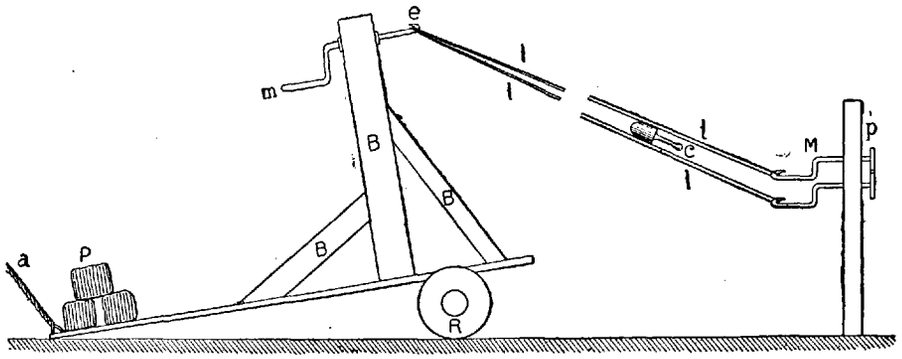

Fig. 6. — Câblage au chariot : M, molettes à câbles et leur bâti; *p*, planchette; *c*, toupin; *t*, *t*, torons; *e*, gros émerillon; B, bâti du chariot; *m*, manivelle qui fait mouvoir l'émerillon; R, roue qui permet au chariot de se mouvoir quand la perte en longueur du câble ferait tout rompre s'il y avait obstacle; P, poids qui retient le chariot; a, corde dont l'ouvrier se sert pour ramener le chariot à sa place.

l'émerillon, le cordier réunit les torons et revient vers les molettes en maintenant encore les torons avec le toupin, et un troisième travailleur tourne l'émerillon, de telle sorte que la torsion du câble se fait de derrière, pendant que l'enfant continue la torsion des torons. L'émerillon à faire les câbles est différent de celui que nous avons décrit. C'est un chariot comme celui qui est représenté par la fig. 6. La légende en explique la manière de fonctionner. Lorsqu'on veut obtenir des câbles ayant une âme, c.-à-d. un toron fixe autour duquel se tordent des torons mobiles, on a un toupin percé dans l'axe de la base au sommet, on y passe le toron fixe et on opère pour les autres comme si ce toron fixe n'existait pas. On a essayé de remplacer l'âme d'étoupe par des fils de zinc, mais cet essai ne paraît pas avoir donné de résultats suffisants.

Fabrication des câbles à la machine. La fabrication du fil de caret est toute spéciale et exige des organes qui n'ont aucun rapport avec ceux qui sont employés pour la fabrication proprement dite des câbles; elle comprend les trois opérations du peignage de la matière brute, de l'étirage et en dernier lieu de la confection du caret. Nous supposerons que la matière brute est le chanvre de Manille ou aloès; le peignage et l'étirage sont les mêmes que le peignage et l'étirage du chanvre ordinaire (V. PEIGNAGE); mais, en raison de la longueur

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

du produit, les machines employées sont plus fortes et plus élevées. Nous ne décrirons qu'un des systèmes employés, c'est celui qui se rencontre dans la plupart des ateliers. L'aloès, au sortir de la balle, est placé sur une machine à étaler, comprenant les cuirs à étaler et les rouleaux finisseurs et étireurs. Les *gills* ou pointes à peigner sont assujettis sur deux chaînes sans fin placées à la suite l'une de l'autre et à mouvement de rotation indépendant. La vitesse de rotation de la première chaîne étant 6, p. ex., celle de la seconde est 16; de cette façon, les gills de la seconde chaîne peignent et parallélisent l'aloès encore retenu par les gills de la première, et la matière sort de cette machine sous forme d'un ruban convenablement nettoyé. L'aloès passe de là sur une machine à étirer, dite à *tête radiale*. Cette tête radiale se compose de barres rondes, qui s'intercalent entre des vides laissés par des barres similaires et entre lesquelles est engagé le chanvre. Ces barres, dont les unes s'insinuent comme un relief dans le creux ménagé par deux autres, retiennent très énergiquement la longue fibre du chanvre de Manille. Celle-ci passe de là dans une chaîne-gills composée de maillons barrettes conduits sur un plan incliné, de façon que les pointes, qui sont très élevées, conservent leur position verticale. Un cylindre cannelé fait mouvoir constamment cette chaîne-gills. Grâce au système de tête radiale usité dans cette machine, on évite les rouleaux en bois ou autres qui sont coûteux, ainsi que le système compliqué de leviers et de poids qu'ils comportent ordinairement et, par suite, on évite aussi la fatigue constante des cylindres presseurs, le mauvais travail qu'ils font lorsqu'ils sont dérangés, la peine ou la perte de temps qu'ils occasionnent pour être changés ou retournés, et surtout l'enroulement qui se produirait autour d'eux avec des fibres chargées de gomme comme le sont celles de l'aloès. De l'étirage à tête radiale, le chanvre de Manille retourne une ou deux fois sur des machines semblables suivant la finesse qu'on veut obtenir du ruban, puis il passe de là sur une machine à fabriquer le fil de caret. Les machines à fabriquer le fil de caret sont très nombreuses et nous nous contenterons de signaler un type de construction anglaise et de décrire un type de construction française.

Dans les ateliers anglais, le numérotage employé pour le fil de caret est celui du fil de lin, mais en France on fait exception en général aux traditions habituelles qui veulent qu'en filature de lin ou de chanvre, on se serve du numérotage anglais, et on fait usage d'un genre de numérotage dit français, qui désigne le nombre de kilomètres nécessaires pour former un poids de 1 kilogr.; c'est ainsi que 1,000 m. pesant 1 kilogr. constituent le numéro un, 2,000 m. pesant 1 kilogr. le numéro deux, etc. On emploie de la sorte des numéros fractionnaires 0,1, 0,2, 1 ½, etc., ce qui est moins facile avec le numérotage anglais. Dans la *fileuse* de M. Lawson, de Leeds (Angleterre), le chanvre, étalé comme nous l'avons expliqué plus haut, est amené au moyen d'une toile horizontale sans fin, armée de gills, jusqu'à la plus grande ouverture d'un entonnoir vertical métallique. Cet entonnoir alimentaire, porté à l'extrémité d'un levier qui se termine, sur la partie inférieure, par une fourchette ou guide-courroie, est susceptible de déplacements proportionnés à la résistance produite par le passage des filaments. Selon que le ruban d'alimentation est trop ou pas assez fourni, l'entonnoir s'écarte ou se rapproche et simultanément, le levier qui le porte, pousse la courroie commandant la toile sans fin sur l'une ou l'autre des trois poulies juxtaposées pour recevoir cette courroie; la première est réglée à la vitesse normale pour un ruban déterminé, la seconde accélère le mouvement; la troisième est folle et arrête la toile sans fin dans le cas d'une alimentation excessive. Le ruban, ainsi régularisé, passe au centre de l'ailette horizontale qui se trouve à la suite de l'entonnoir; mais, avant de se rendre, par l'intermédiaire de cette ailette, sur la bobine que porte la broche, la mèche fait plusieurs révolutions autour de deux galets à gorges, montés au centre même de l'ailette et commandés par engrenages, de façon à exercer, au fur et à mesure du filage, une traction dont l'effet est de dresser et de lisser les filaments. Un système de casse-fil arrête la broche lorsque la mèche vient à se rompre. La combinaison de ces trois éléments, la chaîne-gills, le condenseur régulateur et l'ailette tordeuse, forme donc toute la machine; on remarquera l'absence de tout cylindre comprimeur et la suppression de l'inconvénient du duvet s'enlaçant autour desdits cylindres. Deux ou quatre appareils semblables sont réunis sur le même bâti et, à l'aide d'une ou de deux poulies à double friction, sont actionnés par une courroie unique, les broches conservant leur indépendance. Chaque broche fournit, en dix heures, 50 kilogr. environ de fil de caret. Pourquoi, en présence de ces résultats, l'outillage qui vient d'être décrit n'est-il pas adopté en France avec la même faveur qu'en Angleterre? L'indication suivante fournit la réponse: la machine à étaler et les deux étirages successifs nécessaires à la préparation des rubans donnent de 600 à 800 kilogr. de filasse par jour et alimentent, par conséquent, de douze à seize broches. Un semblable assortiment n'est pas seulement coûteux, il entraîne à une production que peu de nos établissements comportent. La corderie française, comme la plupart des autres industries nationales, satisfait, en raison de la multiplicité de ses produits, aux exigences d'une consommation relativement restreinte; mais, par suite de cette variété, elle réunit difficilement les conditions économiques des grands ateliers anglais.

Le métier français, dit à *pot tournant* (fig. 7) est constitué d'une tout autre manière. Dans la fabrication des fils de caret au moyen des pots tournants, on a toujours eu à combattre les effets de la force centrifuge sur la matière, effets nuisibles pour un bon résultat et qui circonscrivent ainsi l'application de ce principe. Le pot P, qui renferme le ruban, vient se poser sur un plateau A qui, par un ergot et une entaille correspondante, communique son mouvement au pot. Ce plateau est guidé par un appendice dans le palier B et solidaire de l'engrenage C, puis se prolonge encore un peu pour s'ajuster dans la gorge d'un arbre vertical, où il repose sur des billes d'acier qui lui servent de pivot. L'arbre est maintenu par un palier D et, en pénétrant dans le trou central de l'appendice A, lui sert de guide tout en laissant du jeu; l'arbre est lui-même percé d'un trou longitudinal dans lequel passe librement une vis qui doit faire monter le fond mobile du pot P. A cet effet, l'extrémité de la vis, munie d'un épaulement pour lui permettre de s'arrêter au plateau A, sert de pivot support au fond mobile; puis plus bas, dans le palier E, la vis est prise avec l'un des coussinets; tandis que l'autre, placé du côté intérieur, ne lui sert que de guide et n'est pas fileté; enfin, la vis pénètre dans le moyeu d'un engrenage G, maintenu entre les paliers E, G′, vis avec laquelle il est solidaire par un ergot ou clavette qui s'engage dans une rainure générale de la vis; de cette façon, le pot peut tourner à telle vitesse que l'on veut, sans pour cela entraîner la vis qui, elle, n'est soumise qu'aux mouvements de rotation et d'ascension que lui donne l'engrenage G, au moyen d'une clavette du coussinet fileté du palier E. Le mouvement est communiqué au pot par la courroie qui passe sur la poulie H de l'arbre de commande et celles I, J, en contournant la poulie folle. La poulie J est calée sur l'extrémité de l'arbre de l'engrenage oblique qui commande celui C du plateau A. La poulie I entraîne un engrenage oblique qui correspond avec l'engrenage L calé sur l'extrémité d'un axe maintenu dans le palier *l* et qui supporte le pince-fil M; cet arbre est percé d'un trou pour le passage du ruban F après sa sortie du couvercle du pot, dont le col est maintenu par les coussinets du palier *n*. L'appel du fil est produit par des galets qui prennent leur mou-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vement par un cône de l'axe de commande, la poulie Q et les engrenages R. Avant d'arriver à ces rouleaux et au sortir du pince-fil M, il est guidé par le petit galet *m*, disposé sur une chape qui permet de monter ou descendre ce galet dans une certaine latitude. L'engrenage G, qui fait monter la vis, prend son mouvement sur l'arbre de

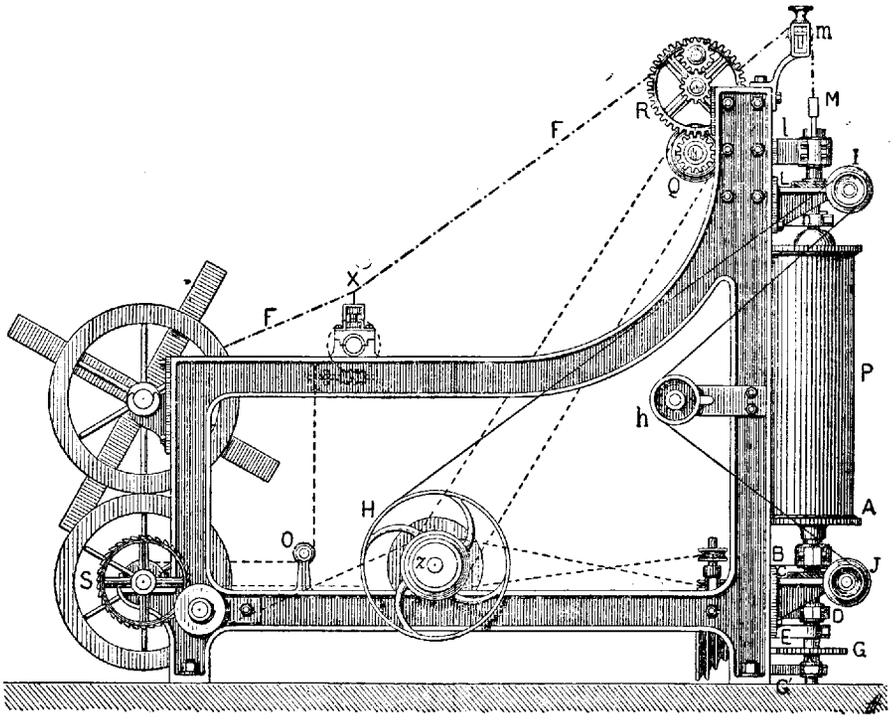

Fig. 7. — Machine à fabriquer le fil de caret, dite à pot-tournant

commande par un cône, dont la corde, par des galets de renvoi, vient passer sur les gorges d'un cône calé à l'extrémité de l'axe d'une vis sans fin qui actionne l'engrenage G. Ainsi donc, les mouvements du pot P ou ceux du plateau A, du pince-fil M, des rouleaux d'appel et les mouvements ascensionnels du fond mobile sont fournis par l'arbre de commande, indépendants l'un de l'autre et pouvant varier séparément dans les proportions les plus facultatives ; on doit donc obtenir une tension aussi uniforme que possible, le ruban se déroulant dans le pot toujours à la même distance du pince-fil. Lorsque la matière est filée, on appuie sur un levier dont l'extrémité du crochet retient le couvercle du palier E ajusté à articulation sur le corps de ce palier ; à ce moment, un ressort chasse brusquement au dehors le couvercle avec le coussinet fileté, et la vis tombe en entraînant le fond mobile jusqu'à la rencontre de son collet supérieur avec le plateau A. On enlève le pot après avoir ouvert le palier *n* dont le couvercle est comme celui de E, ajusté à charnière, et qui a pour effet de dégager le couvercle du pot et de permettre facilement la sortie de ce dernier. Une minute suffit pour la mise des pots. En arrière, on dispose sur le bâti le touret auquel le mouvement est donné par friction et pris sur l'arbre de commande par l'agencement de cônes et des engrenages S. L'enroulement du fil F sur la bobine est réglé par le jeu du polichinelle X, dont le mouvement de va-et-vient est fourni par une vis à pas, à droite et à gauche, qui tourne par la disposition de l'engrenage O, d'une vis sans fin et de poulies dont la corde ou courroie est guidée par des rouleaux. Comme on le voit, le caractère principal de cette machine réside dans la mobilité du fond du pot sur lequel repose la matière à traiter. Grâce à la combinaison mécanique dont nous venons de donner un aperçu, le mouvement ascensionnel de ce fond est tel que le ruban se déroule dans le pot à une distance invariable du pince-fil. Lorsque le pot est vide, la manœuvre d'un levier fait retomber instantanément le fond à son point de départ, attendant la mise d'un pot préparé. Les fils de caret fabriqués sont dévidés et renvidés à l'aide d'un bobinoir sur des bobines de dimension convenable. A l'aide de ces fils de caret on fabrique, comme nous l'avons dit, les câbles proprement dits. Il y a trois principales manières d'obtenir les câbles : 1° sur deux machines, dont l'une est fixe et dont l'autre est mobile et peut être manœuvrée sur une aire de cordier comme dans la fabrication à la main ; 2° sur deux machines fixes, dont l'une fait les torons et l'autre les câbles ; 3° sur une machine fixe et en une seule fois. Nous examinerons rapidement ces trois modes de fabrication.

Fabrication avec deux machines dont une fixe. Beaucoup d'anciennes corderies à la main utilisent les aires considérables que nécessitait la fabrication primitive pour fabriquer les câbles avec une *coureuse* et une *fileuse en gros*. La fileuse fixe est représentée par la figure 8. La coureuse (fig. 9) circule sur une voie ferrée et se trouve fixée sur un wagonnet à quatre roues muni de freins puissants. Derrière la fileuse et à une certaine distance on place des bobines pleines sur un ou plusieurs bancs à broches. Ceux-ci sont construits de façon à recevoir le plus grand nombre possible de ces bobines, et agencés de manière qu'ils puissent être facilement vérifiés, au fur et à mesure du dévidage, s'il y a des fils cassés ou par trop défectueux. Très souvent ils sont en bois, en forme de V, munis de solides armatures en fer. Du banc-à-broches, les fils se dirigent vers une plaque en fonte percée d'un trou pour chacun d'eux et appelée *plaque-registre*. Tous les trous sont percés suivant des cercles

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

concentriques, de façon que les fils, sortant du côté opposé, peuvent se réunir facilement tous ensemble, en laissant le moins de vide possible entre eux. Il y a ordinairement un assortiment de quatre plaques-registres pour un, trois, six et douze trous. Les fils carets, pour être mieux guidés vers la plaque-registre, passent dans un châssis en fer muni de tringles entre-croisées formant autant de carrés

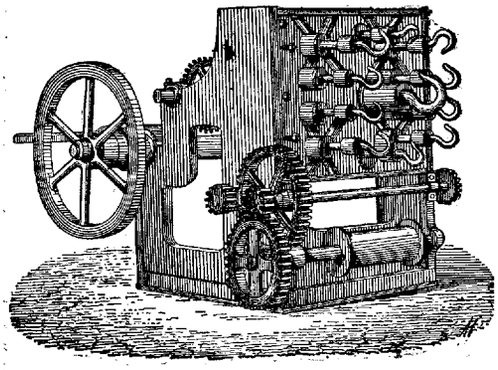

Fig. 8. — Fileuse en gros.

qu'il y a de fils ; c'est là le *registre* proprement dit. C'est dans des tubes placés horizontalement dans une caisse à vapeur, qui les maintient chauds, que se réunissent tous ces fils ; ils y sont étirés, puis on les fixe à l'un des crochets de la coureuse. Si l'on a, par exemple, à faire un câble à trois torons commis une fois et si les trois séries de fils qui composent chacun des torons ont traversé le registre, les trois séries de trous de la plaque-registre et trois tubes, on attache ces trois torons à trois crochets de la coureuse fixés à l'extrémité d'arbres de transmissions auxquels une courroie communique son mouvement. La vitesse est rendue variable au moyen de roues de rechange et les arbres peuvent tourner à droite ou à gauche au moyen de manchons d'accouplement. L'arbre principal, qui donne le mouvement à la coureuse, au moyen d'une longue courroie sans fin qui règne sur toute la longueur de l'aire, donne aussi le mouvement aux crochets au moyen de roues d'engrenage et d'un second arbre fixé au wagonnet portant une poulie sur laquelle passe une chaîne fixée à la fileuse en gros et qui s'étend jusqu'à l'autre extrémité de l'aire. La coureuse étant mise en mouvement, les fils sont déroulés du banc à broches et les torons se forment simultanément. Il s'agit alors de faire le câble ; on coupe les extrémités des torons, on les attache aux crochets correspondants de la fileuse en gros, on détache les torons des crochets de la coureuse et on les réunit à un crochet du milieu tournant en sens contraire de la torsion des torons. La machine fixe est munie de crochets, arbres de transmission, roues et manchons d'accouplement correspondant à la coureuse. On place entre les trois torons un toupin remplissant le même but que la toupie de la fabrication à la main ; cet appareil est placé sur un wagonnet devant la coureuse. Le crochet de la coureuse, en tordant les trois torons en sens inverse de la torsion qui leur a été donnée, leur fait perdre une partie de cette torsion ; mais, d'un autre côté, les trois crochets de la fileuse, tordant les torons dans un sens identique à celui de leur torsion, maintiennent celle-ci au même point, en leur donnant cette torsion en quantité égale à celles qu'ils perdent de l'autre côté. A mesure que se fait le câble, les freins de la coureuse l'empêchent de subir le mouvement en avant que donne le raccourcissement occasionné par le commettage des torons ; le câble se tord et quand la coureuse est arrivée à l'extrémité de l'aire du cordier, il est fabriqué

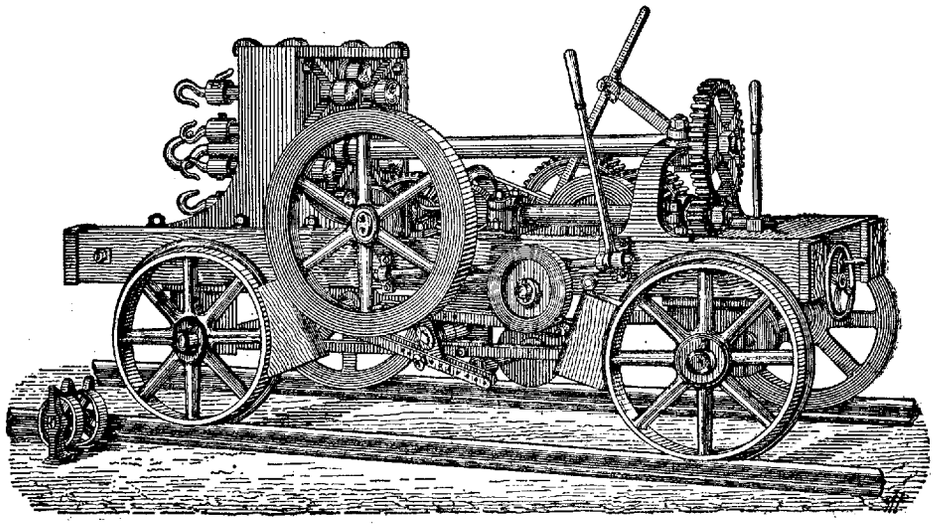

Fig. 9. — Coureuse.

complètement. Avec une très forte coureuse, on peut fabriquer des câbles qui ont jusqu'à 60 centim. de circonférence.

Fabrication sur deux machines fixes. La plupart des ateliers qui doivent fabriquer indifféremment de gros et de petits câbles emploient deux machines différentes, l'une qui sert à tordre le fil de caret en torons, et l'autre qui tord ces torons en câbles. La machine à toronner se compose de deux bobinoirs portant chacun dix bobines placées horizontalement et pouvant fabriquer par conséquent des torons de vingt fils. Ces bobinoirs sont fixés en haut et en bas par deux plaques circulaires, afin d'être maintenus bien fixes ; la plaque du bas est attachée solidement au bâti en fonte de la machine ; la plaque du haut fait partie d'organes se rattachant directement à une partie du bâtiment de l'usine. De cette manière, on évite toute vibration. Les fils de caret se dévident par le haut ; là ils rencontrent une seconde plaque, dite *registre*, perforée d'autant de trous qu'il y a de fils. Lorsque ceux-ci sortent bien réguliers de la plaque, ils s'engagent

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans une filière évasée qui les comprime tous ensemble au moment même où ils se tordent. Le toron formé passe sur une poulie et descend ensuite sur deux autres poulies situées au bas de la machine, dont le but est de régler, par leur vitesse plus ou moins grande, la torsion à donner, puis va s'enrouler sur une grande bobine de fer. Dans la pratique on s'est arrêté après de nombreux essais pour les bobines, où s'enroulent les fils de caret, à 30 centim. de long sur 30 centim. de diamètre. Pour les filières, il faut toujours en avoir plusieurs de rechange suivant la grosseur des torons à former. La fig. 10 représente la seconde machine, destinée à *faire le câble*. Pour les câbles commis une fois, la machine se compose de trois châssis en fer B tournant autour d'un axe vertical et simultanément sur eux-mêmes et contenant chacun une bobine en fer A, où l'on a placé le toron préparé sur la machine à toronner. Un mécanisme régulateur permet aux torons de se dérouler avec la même vitesse, ce qui est nécessaire pour la régularité du câble. Un autre mécanisme, dit de *réglage*, mais qu'on ne trouve que sur les machines destinées à faire de très gros câbles, donne aux torons un degré plus ou moins fort de torsion. Pour les câbles commis en quatre, il y a quatre châssis au lieu de trois, plus une grosse bobine d'étoupe de chanvre qui doit former l'âme du câble. Le reste de la machine est, à peu de chose près, identique à la machine à toronner. Le câble une fois formé passe au travers d'un chapeau percé de trous C pour s'enrouler sur une poulie P, située au faîte de la machine et dont le coussinet est maintenu sur un sommier du haut. Il descend ensuite, après avoir passé sur deux autres poulies R et S, pour s'enrouler sur un dévidoir qui n'est pas représenté sur la figure et dont le diamètre et la largeur varient avec le câble en fabrication. La machine est munie de chapeaux en bois de rechange, de roues changeant la vitesse des poulies d'étirage et du mécanisme de réglage et du mécanisme régulateur de traction. Le diamètre des bobines sur lesquelles est enroulé chaque toron varie de 0m80 à 1m35, leur largeur est comprise entre 0m45 et 0m75 ; ces bobines sont en fer. L'inconvénient des machines à toronner et à câbler, c'est qu'il en faut un assortiment complet et par suite de grands frais d'installation, mais on peut alors fabriquer tous les genres possibles de câbles.

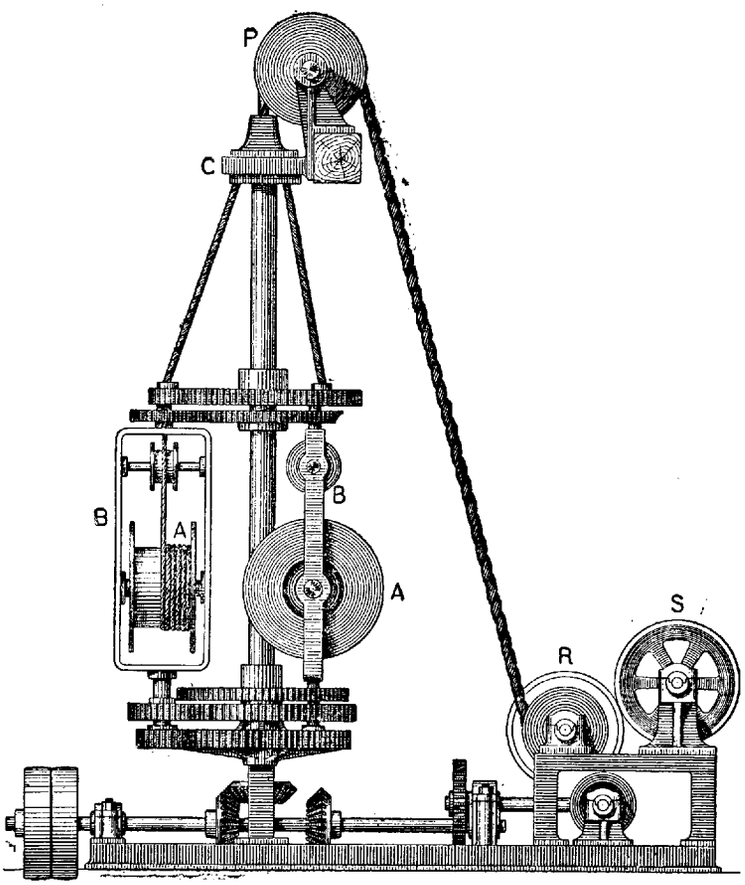

Fig. 10. — Machine à câbler.

Fabrication sur une seule machine. Les machines de cette catégorie donnent les câbles tout d'une pièce ; elles sont surtout employées dans les petits établissements à cause de la simplicité de leur service qui ne demande qu'un seul ouvrier pour la direction de plusieurs machines, et aussi à cause du peu de place qu'elles occupent et du peu de force qu'elles demandent pour marcher ; mais pour fabriquer successivement, suivant les besoins, de grands câbles et de petits cordages, il faudrait employer plusieurs appareils successifs. Un type des machines dont nous parlons peut fabriquer sept genres différents de câbles à trois torons en changeant les dents de certains pignons. Suivant que chaque toron contient 8, 7, 6, 5, 4, 3 ou 2 fils, on y obtient des câbles de 24, 21, 18, 15, 12, 9 et 6 fils. La machine a trois ailes correspondant à chacun de ces torons et il y a sur chacune d'elles, autant de bobines munies de fil de caret qu'il en faut pour confectionner les torons. Ces ailes étant animées d'un mouvement de rotation, il en résulte que lorsque les fils de caret viennent, après avoir traversé un tourillon creux des ailes, s'enrouler sur des cylindres arrondis, ils ont formé trois torons qui, par leur réunion, vont former un câble. Ces trois torons sont finalement tordus en une seule corde par un renvideur qui tourne dans un sens opposé à la torsion des torons, c.-à-d. en sens contraire des ailes de la machine. Naturellement, comme la corde en s'enroulant autour du renvideur en augmente le diamètre, la vitesse de rotation de celui-ci est combinée de façon à diminuer au fur et à mesure de l'envidage ; on serait obligé, en cas contraire, de rendre la marche des torons plus rapide à chaque nouvelle couche. Dès que le renvideur est plein, on arrête la machine, on déroule le câble et quelques minutes après on recommence à travailler. Il y a trois types de dimension de cette machine, l'une pouvant fabriquer des câbles de 12 fils, une autre permettant d'aller jusqu'à 18 fils, enfin une troisième jusqu'à 24 fils, toujours à trois torons,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quand l'on veut faire en une seule fois des câbles plus gros que 24 fils de caret, la machine est un peu différente. Le renvideur automatique y est remplacé par un cylindre qu'on manœuvre à la main. Les trois ailes tournent simultanément autour de leur axe pour tordre les torons et autour d'un axe central pour conduire ces torons transformés en câble au côté droit de la machine, autour de deux cylindres qui ont pour but d'assurer la marche régulière du câble fabriqué. La plus forte de ces machines permet de fabriquer des câbles de 60 fils.

Opérations accessoires. On fait dans certaines circonstances subir un *étrillage* aux câbles. Les cordes à lisser, à polir par le frottement, sont tendues avec une machine sur une longueur de 50 à 75 m.; deux poulies horizontales à plusieurs gorges portent le cordage muni de l'étrille ou *ereda*, et lui impriment un mouvement de va-et-vient qui détermine la friction. Une étrille est placée de chaque côté du bâti pour doubler l'effet; comme d'ordinaire, l'étrille est constituée par l'entrelacement sur le câble d'une corde enveloppée de crin. Le glissement à frottement dur de l'ereda sur la corde détermine le polissage des brins; la tension est variable à volonté. Toutes les fois qu'un atelier de corderie possède un moteur mécanique et que la production correspond au travail d'une semblable machine, il est évidemment avantageux de la substituer à l'étrillage par chevaux, moins régulier et plus dispendieux. L'étrillage est une opération qui se fait rarement, tandis que le *goudronnage* est presque indispensable. On peut goudronner directement en fil ou en corde après misage. Le premier mode est le plus efficace; la quantité de goudron fixée par les fibres végétales se règle d'après la vitesse avec laquelle on fait passer le fil dans un bain de goudron, qu'on l'assujettit à traverser au moyen de rouleaux de renvoi. Il faut tenir la main à ce que la proportion ne dépasse pas 20 %. On recommande de laisser ensuite reposer le câble pendant six mois ou même un an, entre le moment de la fabrication et celui de la mise en service. L'assimilation plus complète du goudron dans ces conditions assure un supplément de durée que certaines observations ont conduit l'amirauté anglaise à évaluer à 10 %. La machine à goudronner en fils se compose d'un appareil à double-fond dans lequel le goudron, qui doit être clair, afin que les câbles présentent un bon aspect, et qui doit par conséquent n'avoir aucun contact avec le fer, est chauffé à la vapeur. Un cylindre poli tourne à demi dans le liquide et s'en recouvre d'une manière continue. Des bobines au nombre de seize, de 0,50 de diamètre sur 0,50 de longueur, délivrent sans cesse le fil dont elles sont munies et le forcent à passer sur ce cylindre de façon à se pénétrer de goudron. Ce fil passe de là pour être comprimé, dans un réservoir en cuir où des bandes de crin le pressent convenablement. Dans le cas du goudronnage en paquet, on dévide les seize bobines dont nous avons parlé sur un touret de bois sur lequel les fils sont enroulés en spirale, de manière à pouvoir être enroulés d'un autre côté en renversant le mouvement de rotation du touret après avoir attaché les fils à une cheville. Une fois les fils enroulés dans les deux sens et le touret contenant de 200 à 400 fils, on le dévide sur un chevalet pour le faire passer dans la machine à goudronner. Dès que les fils sont goudronnés, on les fait ramollir pendant un temps plus ou moins long qui peut aller jusqu'à quinze mois, puis on les renvide sur le touret et de là sur leurs bobines respectives, d'où on les fait passer par les opérations de la fabrication. La variabilité de la proportion de goudron est de nature à jeter une certaine incertitude sur les coefficients de résistance. Dans le district de Dortmund (Westphalie), on indique pour l'enlevage total, y compris le poids du câble lui-même, les chiffres comparatifs suivants: 985 fois le poids du mètre courant, pour le chanvre non goudronné et 827 seulement s'il est goudronné. Ces chiffres ne sauraient évidemment convenir également pour les divers degrés de teneur en goudron et ils présentent quelque danger au point de vue des efforts accidentels et imprévus.

Les cordages doivent autant que possible être mis à l'abri de l'humidité. Au premier abord, l'eau qui les imprègne semble leur donner une force factice supérieure à celle qu'ils possèdent; cela serait vrai si l'humidité ne persistait pas dans les câbles; au contraire, une corde mouillée ne se sèche pas facilement et elle perd alors, au bout d'un certain temps, une fraction importante de sa résistance à la rupture. Forbes-Royle a démontré, en effet, que des câbles de même diamètre et de 1m20 de longueur, laissés pendant cent seize jours dans l'eau stagnante, ou se trouvaient complètement pourris, ou avaient perdu une partie de leur force. Les expériences suivantes, établies d'une manière comparative sur différents textiles de provenances diverses, donnent une idée de la force moyenne des câbles les plus employés :

CORDES DE 0m05 DE CIRCONFÉRENCE		CORDES DE 0m38 DE CIRCONFÉRENCE	
Désignation des fibres.	Poids de rupture	Désignation des fibres.	Poids de rupture.
	kg.		kg.
Chanvre de Manille naturel	1.240	Phormium tenax	1.010
Sunn naturel	1.225	Chanvre d'Europe, 1839	890
Chanvre d'Europe	1.210	Chanvre d'Europe	790
Phormium tenax	1.180	Sunn goudronné	770
Chanvre d'Europe, 1833	1.120	Sunn naturel	725
Sunn goudronné	1.020	Chanvre de Manille goudronné	660
Chanvre de Manille goudronné	775	Chanvre de Manille naturel	650
Moorva (sanseveria) naturel	530	Moorva naturel	400
Moorva goudronné	480	Cori naturel	370

Avant de se rompre, un cordage s'allonge de 1/7 à 1/5 et son diamètre diminue de 1/7 à 1/4.

Câbles en fil de fer. — Les câbles en chanvre n'ayant qu'une durée limitée et un poids considérable pour les grandes longueurs, on a été conduit à employer des cordages en fils métalliques. Ces cordages, introduits au Hartz en 1832, par l'oberbergrath Albert, avaient été essayés déjà peu de temps auparavant à Rive-de-Gier. En ce qui concerne les fils de fer, l'on ne doit employer pour leur fabrication que des métaux de choix, de Berry ou de Comté et des meilleures marques. Pour les câbles ronds, on prend les fils nos 12 à 18 de la jauge de Paris (1mm5 à 3mm4); pour les câbles plats, les nos 13 à 15 (2 millim. à 2mm2). MM. Felten et Guillaume, de Cologne, ont proposé avec beaucoup d'à-propos de substituer aux jauges variables et parfois inverses, des divers pays, un mode international de numérotage uniforme, exprimant le diamètre en dixièmes de millimètres. De cette manière, le no 15 désignerait un fil de 1mm5 de diamètre. Les fils no 12 résistent ordinairement à une charge de rupture de 70 à 75 kilogr. par millim. q. et le no 18 de 55 à 60 kilogr.; ces chiffres sont bien supérieurs à ce que l'on demande aux fers employés dans la construction, ce qui tient, d'une part à leur meilleure nature, et en outre, au supplément de ténacité que procure le passage à la filière. On s'impose, en revanche, un coefficient de sécurité plus accusé, qui est ordinairement de 1/10, bien qu'on le porte parfois à 1/16, avec des câbles minces et très simples, pour lesquels on peut se croire assuré d'une plus grande uniformité de tension. L'allongement à la rupture est ordinairement de 0,50 à 1 %; mais ces chiffres ne présentent aucune valeur, si l'on ne fait pas en même temps connaître la longueur du tronçon sur lequel on le mesure. Il semble cependant, au premier abord, que cette donnée doive être indifférente, pour un élément essentiellement proportionnel. Cela serait vrai, en effet, si toutes les parties du câble pouvaient se mettre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en équilibre de tension, mais il n'en est rien. La déformation n'a pas le temps de se transmettre à toutes les distances, et il devient nécessaire d'indiquer celle qui est adoptée dans les expériences, c'est, en général, sur une longueur de 0m20 à 0m25 que l'on effectue cette mesure.

Un troisième élément d'appréciation est la souplesse. On la caractérise par le nombre de repliements, soit à angle droit, soit à 180°, que l'on peut faire subir au fil avant de déterminer sa rupture. Ce chiffre atteint en général 15 à 16 angles droits, pour le fil n° 14 replié en une arête arrondie de 5 millim. de rayon. Il ne faut pas manquer, en effet, de faire également connaître le rayon de courbure, employé dans ces flexions. Souvent on emploie, pour cela, le propre rayon du fil. Avec le temps, les constantes arrivent à se modifier, pour un métal donné. Il devient aigre, cristallin et perd de ses qualités. L'état vibratoire semble activer cette détérioration ; certains exploitants ont annoncé une diminution allant jusqu'au tiers, au bout d'une année. On distingue deux sortes de fils de fer : les fils *clairs* et les fils *recuits*. Pour les câbles de mine on n'emploie que le fil clair ; on a essayé à plusieurs reprises le fil recuit, mais on y a toujours rapidement renoncé. L'influence du recuit, pour les métaux dérivés du fer pur, a toujours ce double résultat de diminuer la résistance et d'augmenter l'allongement élastique. La trempe produit des effets inverses. Nous examinerons plus loin la balance qu'il convient d'établir entre ces tendances, en ce qui concerne l'acier. Mais, pour le fer, qui ne présente qu'une résistance plus restreinte, et auquel le recuit communiquerait des allongements successifs, on doit s'en tenir au fil clair.

On a essayé le fer galvanisé, c.-à-d. des fils que l'on a recouverts de zinc pour les garantir de la rouille ; mais cette application de zinc fondu, qui équivaut à un certain degré de recuit, a donné des résultats peu satisfaisants ; il en a été de même de l'étamage. Le meilleur moyen de préservation contre l'oxydation est encore le graissage ; il convient dans les mines, par exemple, de le renouveler au moins tous les huit jours. Contrairement aux anciens usages, il est préférable de se servir d'enduits très liquides et posés à chaud, afin de les faire pénétrer dans l'intérieur du misage. On devra s'attacher à ce que ces enduits soient neutres et ne présentent aucune réaction acide ; quelquefois on les épaissit avec du brai, mais c'est uniquement pour le cas de câbles-guides, destinés à rester rectilignes. On doit à MM. Parrington et Almond une machine à décrasser et graisser les câbles. On fait filer ces derniers au centre d'une ceinture de rudes brosses métalliques, au-dessous desquelles un récipient circulaire recueille les crasses ; plus loin, se trouve un système de brosses douces imprégnées de l'enduit liquide qui est déversé par un certain nombre de gouttières. Cet ensemble est installé à demeure, mais à une petite distance du câble dans les mines, et toutes ces parties s'en rapprochent, de manière à l'embrasser au moment où l'on veut effectuer l'opération.

L'avenir est à l'*acier*, surtout pour les grandes profondeurs, en vue d'alléger le câble, malgré la difficulté que le peu d'épaisseur à résistance égale apporte alors à la régularisation. Dans les mines anglaises, ce métal forme la presque totalité des applications ; en Westphalie, environ 70 % et presque toujours avec la section ronde ; on se sert des fils nos 11 à 15 de la jauge de Paris. La caractéristique de l'emploi de l'acier est le grand diamètre d'enroulement qu'il est indispensable de lui attribuer ; il faut compter sur un minimum de 4 m. et l'on a été jusqu'à 6 m. La souplesse est de 12 ou 13 angles droits de repliement sur un étau de 5 millim. de diamètre. L'allongement est de 3 et même de 5 %. La compagnie de Châtillon et Commentry prépare pour les câbles cinq catégories de fils présentant des résistances graduées depuis 60 jusqu'à 220 kilogr. par millim. q., permettant ainsi aux consommateurs de choisir le type le mieux approprié à leurs besoins. La qualité de ces diverses catégories de fils, le nombre des pliages et la résistance moyenne qu'elles peuvent donner avant et après câblage, dans les diamètres ordinaires, sont définis dans le tableau suivant :

Numéros des catégories.	Résistance des fils par millim. carré. Avant câblage.	Résistance des fils par millim. carré. Après câblage.	Résistance moyenne admise dans le calcul des câbles par millimètre carré.	Pliages moyens entre mâchoires arrondies de 10 millim. de rayon. Fil n° 12.	Pliages moyens entre mâchoires arrondies de 10 millim. de rayon. Fil n° 13.
	kg.	kg.	kg.		
I. Métal doux..	65 à 75	55 à 65	60	19	14
II. Qual. ordin..	85 à 95	75 à 85	80	19	14
III. — à grde résistance...	130 à 140	115 à 125	120	20	18
IV. Qualité supre	150 à 160	135 à 145	140	24	21
V. — extra supérieure...	210 à 225	195 à 205	200	30	23

On ne doit pas employer d'acier dur ; il convient de perdre sur la résistance par des recuits suivis de trempe à basse température, de manière à gagner sur l'allongement par une compensation à peu près complémentaire, sans quoi le câble romprait sec dans les chocs. Il vaut beaucoup mieux pour cela partir d'un acier fondu relativement dur et aussi homogène que possible, ramené après coup à l'aide de recuits et de trempes appropriées, que de se servir directement des aciers doux que l'on peut obtenir par les nouvelles méthodes métallurgiques. Ils ne vaudraient pas, pour cette application, le fer doux, qui possède l'allongement élastique avec peu de ténacité, mais qui présente une fixité naturelle de constitution, plus satisfaisante que celle des métaux fondus plus ou moins complexes.

Les câbles en fer ou en acier sont, comme les câbles en chanvre, formés de fils ; le toron est produit par la torsion à gauche d'un faisceau de ces fils, comme s'il s'agissait d'un toron de fils de caret. Le plus souvent les fils qui composent le toron sont semblables ; quelquefois cependant, pour lui donner un diamètre déterminé, on emploie des fils de grosseurs différentes. Les câbles se confectionnent en assemblant à droite, c.-à-d. dans le même sens que les aussières quatre ou six torons pareils, lesquels sont enroulés autour d'une âme en filin ; cette âme n'augmente pas la force du cordage, mais elle le rend plus régulier. La fig. 11 représente la coupe d'un câble employé dans les mines ; on voit que non seulement le câble, mais aussi chaque toron possède une âme. Nous terminerons ces généralités sur les câbles métalliques en caractérisant la comparaison des diverses formes et des différentes substances employées pour la fabrication des câbles, par un exemple calculé pour un enlevage de 3,100 kilogr. à 1,000 m. de profondeur dans un puits de mine :

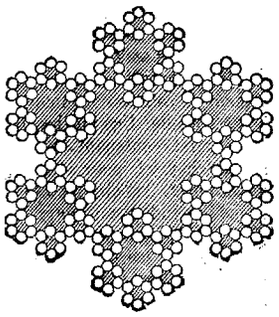

Fig. 11. — Câble métallique.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

FORME LONGITUDINALE	POIDS TOTAL			POIDS MOYEN PAR MÈTRE			PRIX DU CÂBLE		
	Rond. — Acier.	Plat. — Acier	Plat. — Aloès.	Rond. — Acier.	Plat. — Acier.	Plat. — Aloès.	Rond. — Acier.	Plat. — Acier.	Plat. — Aloès.
	kg.	kg.	kg.	kg.	kg.	kg.	francs.	francs.	francs.
Cylindrique.....	6.300	23.000	*Impossib*	6,30	23,00	*Impossib*	9.450	41.400	*Impossib*
Mises cylindriques.	3.060	4.650	9.817	3,06	4,65	9,82	4.590	8.370	15.697
Conique.....	2.508	3.363	8.658	2,51	3,56	8,68	3.762	6.413	13.853

Dans les ateliers de garniture, les câbles en fils métalliques se travaillent comme les cordages en chanvre et avec les mêmes outils, auxquels on a ajouté des scies à métaux, des cisailles, des tenailles, becs à corbin et des étaux ; ils se prêtent également aux mêmes travaux : épissures, œils, amarrages, etc. L. KNAB.

II. Mines. — L'organe essentiel du système élévatoire dans les mines, pour le transport des corps solides, est le *câble*, dont on peut distinguer quatre types essentiels : le câble rond, le câble plat, le câble diminué, le câble chaîne.

CÂBLE ROND. — L'unité fondamentale est, suivant les cas, le *fil de carel* formé par la torsion directe des fibres végétales, ou le *fil métallique* étiré à la filière. Un certain nombre de ces fils associés en hélice fournissent un *toron*, et plusieurs torons sont à leur tour tordus en hélice pour constituer le câble. Quand il s'agit de câbles métalliques, en vue de leur communiquer de la souplesse, on place dans l'axe, tant du toron que du câble, une âme en chanvre. On distingue d'ailleurs deux sortes de torons, suivant que l'on entoure l'âme d'une seule enveloppe de fils, ou de deux enveloppes concentriques ; le premier type renferme en général de 6 à 9 fils, le second de 18 à 23. Le pas de l'hélice se règle ordinairement de manière que la spire du toron dans le câble soit de 8 fois le diamètre de celui-ci, et celle du fil dans le toron de 8 ou 12 fois le diamètre de ce dernier. Le misage a pour but de procurer une certaine unité à cette multitude de fils, qu'on ne saurait évidemment accoler les uns aux autres dans des situations rectilignes et parallèles, pour supporter la totalité de l'effort ; mais, d'un autre côté, il a pour effet de diminuer, dans une certaine mesure, la résistance totale de l'ensemble à la rupture ; on admet dans l'usage, à cet égard, une perte de 5 %. Le misage a pour effet d'augmenter l'extensibilité, non pas, bien entendu, que la longueur totale puisse dépasser ce qu'elle serait devenue avec la forme rectiligne, car c'est tout l'opposé, et elle lui restera, au contraire, certainement inférieure. Mais l'allongement en charge, rapporté à la longueur câblée, donnera un quotient supérieur à celui que l'on observerait sur un fil unique, en lui faisant supporter directement sa part proportionnelle de l'enlevage. Il est facile de le concevoir, puisque aux effets d'élasticité moléculaire qui n'ont pas disparu, se combine une altération géométrique des hélices qui, en se rapprochant de la forme rectiligne, augmentent la longueur de leur projection verticale. Le misage d'un câble rond produit encore une propension au tournoiement, lorsque l'enlevage n'est pas guidé parallèlement à lui-même. Cette tendance s'exerce alors d'une manière alternative dans un sens et dans l'autre, comme sur le pendule de torsion, et constitue des oscillations rotatives très fâcheuses.

CÂBLE PLAT. — On supprime directement cette influence par l'emploi du câble plat ; cet organe est au précédent ce qu'un ruban est à un fil. Le câble plat est constitué d'un certain nombre de câbles ronds, appelés *aussières*, juxtaposés côte à côte et cousus ensemble à la machine, avec du fil recuit quand il s'agit de câbles métalliques. Le nombre des aussières, toujours pair, est ordinairement égal à 4, 6 ou 8. Elles sont formées de 4 ou 6 torons, et chacun de ces derniers de 6 à 11 fils. Souvent on contrarie le sens de l'hélice dans deux aussières jointives, en vue de combattre toute tendance au gauchissement. Cette fabrication est extrêmement délicate, car il est tout aussi important, et plus difficile encore que dans le misage direct du câble rond, d'obtenir l'égale tension de toutes les parties. Il est bon, sous ce rapport, d'en écarter des coutures, en soumettant chaque aussière à une tension égale à celle qu'elle aura à supporter en travail.

CÂBLE DIMINUÉ. — Le câble cylindrique ne saurait évidemment dépasser une certaine longueur limite, qui est indépendante de sa section, et caractéristique de chaque substance en particulier. En effet, son poids varie à la fois en raison de sa section et de sa longueur, tandis que la résistance peut être considérée comme proportionnelle à la section. Il vient donc un moment où, à force d'envisager des câbles de plus en plus longs, on amène fatalement la rupture. A la vérité, cette limite est assez élevée ; mais, comme d'un autre côté, on est obligé, par prudence, de se tenir à une très grande distance du phénomène de la rupture, il n'en est pas moins vrai que l'on peut se trouver entravé avec certaines substances, pour les grandes profondeurs. La manière de tourner cette difficulté consiste à employer le câble d'*égale résistance*. Imaginons, en effet, que la section augmente de bas en haut, suivant une telle loi, que le supplément de surface moléculaire, au bout d'une longueur quelconque, soit proportionnel au poids du tronçon intermédiaire. Il s'ensuivra pour les deux sections une fatigue identique par unité superficielle. De cette manière, la substance du câble travaillant également dans toute son étendue, on pourra le prolonger sur des longueurs absolument indéfinies, sans augmenter ses chances de rupture. Les conditions resteront en outre les mêmes, lorsqu'en le tronquant en un certain point, on remplacera le tronçon illimité, qui se trouverait au-dessous, par un enlevage déterminé d'un poids précisément égal à celui de ce tronçon infini. Un tel système prend, dans l'application, le nom de *câble diminué*, attendu que la section va en se rétrécissant dans la profondeur. La détermination rigoureuse du profil d'égale résistance ne se fait pas en pratique ; on se contente ordinairement de calculer par les formules que nous allons établir les deux sections extrêmes, et l'on substitue une ligne droite au profil théorique qui joint ces extrémités ; on obtient ainsi les *câbles coniques*. Le moyen employé dans l'application consiste à couper, à des distances constantes, un des fils dans le misage, de

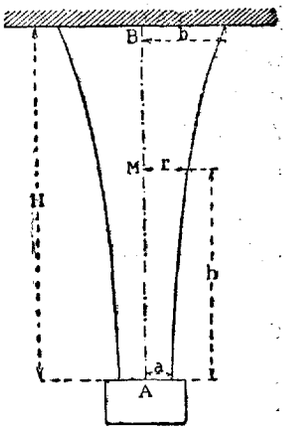

Fig. 12.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

manière à opérer dans la section, une contraction successive et uniforme. On se contente même parfois d'une approximation plus grossière encore, en associant, l'une au bout de l'autre, un certain nombre de mises cylindriques de diamètres décroissants. Ces aperçus conviennent du reste indifféremment aux câbles plats et aux câbles ronds; il suffit, pour les premiers, d'associer par la couture des aussières coniques. Désignons par H la profondeur totale du puits (fig. 12). Le câble que je suppose, pour fixer les idées, de section circulaire, a pour rayons extrêmes : a au contact de l'enlevage en A, et b au sommet B. Appelons r le rayon variable en M, où la longueur $h =$ AM reste seule pendante, après l'enroulement sur le treuil d'extraction de la portion BM. Le problème consiste à déterminer r en fonction de h. Si Ω désigne pour un instant la section variable πr^2, le volume d'un tronçon élémentaire de câble sera, sauf les infiniment petits du second ordre, Ωdh et son poids $\delta\Omega dh$, si δ désigne la densité, ou, pour employer une expression plus précise, le poids d'un mètre cube apparent de câble après misage. Le poids total de la partie pendante sera donc : $\delta \int_0^h \Omega dh$. En y joignant le poids utile Q et le poids mort q de l'enlevage, nous obtiendrons la totalité de l'effort statique, auquel doit résister la ténacité de la substance suivant la section Ω. Appelons θ cette ténacité par unité de surface apparente, c.-à-d. l'effort que l'on peut pratiquement faire supporter sans inconvénient par mètre carré apparent de section après misage. Nous devrons d'après cela établir l'égalité :

$$\theta\,\Omega = Q + q + \delta \int_0^h \Omega\, dh.$$

Telle est implicitement l'équation du profil du câble, mais il reste à la ramener à une forme plus immédiatement applicable. Cette équation donne pour cela par différentiation : $\theta d\Omega = \delta\,\Omega dh$, et, en séparant les variables : $\frac{d\Omega}{\Omega} = \frac{\delta}{\theta} dh$. Intégrons, en marquant par L la caractéristique des logarithmes népériens, il viendra : $L\Omega = \frac{\delta}{\theta} h + L\,\Omega_0$. Etant bien établi que Ω_0 désigne la section inférieure qui correspond en **A** à la valeur $h = 0$. On tire de là $\Omega = \Omega_0\, e^{\frac{\delta}{\theta} h}$, ou, en rendant à Ω et à Ω_0 leurs valeurs : $\Omega = \pi r^2$ et $\Omega_0 = \pi a^2$, et en extrayant ces racines carrées (1) $r = a\, e^{\frac{\delta}{2\theta} h}$; telle est la relation cherchée ; mais elle renferme l'inconnue a. Nous devons la déterminer directement d'après l'importance de l'enlevage, car il faut que la section inférieure πa^2 supporte immédiatement le poids $Q + q$. De là l'égalité :

$$\pi a^2 \theta = Q + q \text{ et (2) } a = \sqrt{\frac{Q+q}{\pi\theta}}$$

Quant au second rayon extrême b, il s'obtiendra à l'aide de l'équation (1) en y faisant $h = H$, ce qui donne :

$$b = a e^{\frac{\delta H}{2\theta}} = e^{\frac{\delta H}{2\theta}} \sqrt{\frac{Q+q}{\pi\theta}}$$

Telles sont les deux valeurs à l'aide desquelles on construira des câbles coniques, quand on les substituera par approximation au câble logarithmique d'égale résistance. Nous pouvons encore de là déduire le poids de la portion pendante du câble d'égale résistance, à chaque instant du mouvement. En la désignant par p, nous aurons pour sa valeur :

$$p = \delta \int_0^h \pi r^2\, dh = \delta \pi a^2 \int_0^h e^{\frac{\delta}{\theta} h}\, dh = (Q+q)\left(e^{\frac{\delta}{\theta} h} - 1\right).$$

On aura, en particulier, pour le poids total du câble P

$$P = (Q+q)\left(e^{\frac{\delta H}{\theta}} - 1\right).$$

Nous citerons, comme exemples de câbles diminués, les deux applications suivantes, dont la première a rapport à un câble plat en aloès, installé au puits Campagne (Sacré-Madame) et la seconde à un câble rond en acier :

Profondeur	800m »	576m »
Longueur du câble	900m »	663m »
Dimensions au gros bout	0m315	0m041
	0m050	0m041
Dimensions au petit bout	0m193	0m032
	0m037	0m032
Poids moyen par mètre	8k98	4k88
Poids total du câble	8083k »	3288k »
Charge entière suspendue	2700k »	2226k »
Charge totale suspendue	6500k »	4986k »
Charge par bout carré (au petit bout)	91k »	1000k »
Charge par bout carré (à la molette)	85k »	1380k »

Câbles-Chaînes. — Les chaînes ne sont plus employées aujourd'hui que dans de rares exceptions ; elles sont sujettes à se rompre brusquement. Le métal s'aigrit et cristallise. Sur quelques sièges d'extraction, on les recuit au rouge tous les six mois. Elles sont utiles lorsque les eaux sont très corrosives, et souvent, on en dispose, à la patte des câbles, un tronçon d'une certaine longueur, destiné à reposer sur le toit des cages ou à plonger dans le puisard. On rencontre dans l'industrie bien des modèles de chaînes (V. Chaîne), mais dans les mines, on n'emploie que celles dont les maillons sont situés alternativement dans deux plans rectangulaires. Les chaînes d'extraction sont très lourdes et pèsent jusqu'à 20 kilogr. au mètre courant.

Matériaux des câbles de mines. — Les câbles se divisent en deux catégories essentielles, suivant qu'ils sont formés de matières végétales ou métalliques. Les textiles ont une densité beaucoup moindre que les métaux et se prêtent mieux, par cela seul, à la régularisation de l'extraction ; on peut régulariser avec de l'aloès, jusqu'à 800 et 900 m. de profondeur. Les fibres végétales ne cèdent pas sans avertir ; en général, les câbles s'effilochent et indiquent par leur mauvaise apparence leur état de fatigue intérieure. Les métaux rompent d'une manière plus inopinée. Cependant ce reproche est ordinairement formulé d'une façon trop absolue ; un examen minutieux est, à la vérité, nécessaire à cet égard et doit être fait soigneusement tous les jours, ou au moins toutes les semaines. On fait, pour cela, dérouler lentement le câble devant les yeux, en comptant les fils cassés. Quelquefois on le laisse frotter le long d'une règle, pour que les petits tronçons qui font saillie en dehors accrochent en passant, de manière à attirer l'attention. Dans le pays de Galles, on nettoie à fond le câble, une fois ou deux par semaine, pour relever soigneusement les fils cassés. Les épissures sont plus glissantes avec les métaux qu'avec les matières végétales ; jamais ces épissures ne doivent être faites par simple juxtaposition. Il faut décâbler et recâbler en rajustant les fils ensemble, après les avoir amincis, ou en avoir supprimé un sur deux. On entoure l'épissure d'une forte ficelle jusque sur la partie vierge de chaque côté, et l'on termine cette ligature par des nœuds d'artificier. Cette portion de câble devient alors aussi résistante à la traction que le reste, mais elle manque de flexibilité pour l'enroulement. L'emploi des câbles végétaux a pris une grande extension en Belgique, où les textiles ont toujours formé la base d'une industrie considérable et où les puits sont souvent humides. Les câbles métalliques dominent complètement en Angleterre, où la métallurgie a toujours eu tant d'importance et où un grand nombre de puits sont chauds. Les câbles d'acier figurent presque exclusivement dans le bassin de Westphalie, qui renferme un des principaux centres de production de ce métal. La France présente, en ce qui concerne cette répartition, une assez grande variété. Cependant, les textiles dominent dans le Nord et l'Est, les câbles métalliques dans l'Ouest et le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Midi. L'aloès s'indique naturellement pour les puits humides et l'épuisement par les bennes; le chanvre y conviendrait très mal. Tous les deux doivent être bannis des puits de retour d'air, ou de température élevée. Les câbles métalliques y prennent la prépondérance, bien que ces conditions continuent d'être défavorables à leur âme en chanvre.

Durée des câbles de mines. — La durée des câbles doit être discutée à la fois aux deux points de vue, respectivement opposés, de la répartition de leur prix d'achat sur un tonnage aussi important que possible, et, d'autre part, de la sûreté du personnel, en même temps que des entraves que subit le service en cas de rupture. Il est inutile d'ajouter que la question de sécurité doit nécessairement primer toutes les autres. Il n'est pas possible de poser à cet égard de règles absolues. On voit, dans une atmosphère humide et viciée, des câbles mis hors de service en moins d'un an. Dans un air pur et sec ils atteindraient dix-huit mois. On a signalé des durées de deux et trois ans, sous le contrôle d'une surveillance attentive. A conditions égales, la carrière des câbles ronds peut dépasser d'un quart, ou de moitié, celle des câbles plats. Quand on a lieu de penser que l'existence d'un câble est arrivée à plus de la moitié de sa durée, on procède quelquefois à son retournement en le renversant du haut en bas. L'extrémité supérieure est en effet plus fatiguée que l'autre, puisqu'elle supporte outre la cage, la totalité du poids du câble. De plus, elle s'appuie sur les bobines avec de moindres rayons de courbure, tandis que la portion inférieure vient se superposer sur les premières épaisseurs. Cette pratique est naturellement impossible avec les câbles diminués, dont le gros bout reste, de toute nécessité, à la partie supérieure. Dans les machines ordinaires, l'un des câbles s'applique dans le sens, à la fois sur les molettes et sur les bobines; le second, au contraire, s'enroule successivement dans deux sens opposés. Ce dernier sera naturellement le plus fatigué par cette épreuve plus prononcée de sa souplesse. On a soin, pour ce motif, d'intervertir au bout d'un certain temps les rôles de ces deux câbles. On a signalé, de ce chef, des augmentations de durée de 20 à 40 % pour l'aloès. En ce qui concerne les câbles métalliques, on est d'accord pour admettre une prolongation de 10 à 33 %. Les câbles se fatiguent beaucoup par leur partie inférieure qui plonge dans les eaux acides. En outre, la patte, qui l'unit à la cage d'extraction subit directement l'allongement dû aux à-coups. On recommande à cet égard de fréquents coupages à la patte qui suppriment périodiquement cette partie éprouvée. Il sera bon d'enlever ainsi à la patte 1 à 2 m. dans le premier tiers de la durée, 1 à 3 m. dans le second tiers; 2 à 5 m. pendant le troisième. Les tronçons ainsi détachés sont essayés, de manière à fournir de temps en temps des données sur l'état de conservation de l'ensemble. Le câble s'allonge de 4 à 6 % dans les premiers jours de sa mise en charge; ensuite sa longueur reste à peu près constante pendant longtemps. Vers la fin, il éprouve un allongement extrêmement rapide: jusqu'à 3 % par 12 heures. Cet indice est le précurseur d'une catastrophe imminente, si on ne procède pas au remplacement du câble. Le travail utile d'un bon câble en aloès atteint au moins 200 à 300 tonnes élevées à 100 m. En ce qui concerne l'acier, la statistique du bassin de la Ruhr donne pour les câbles ronds, une moyenne de 41 milliards de kilogrammètres.

Câble sans fin. — On est obligé, dans les mines, de se préoccuper de l'irrégularité apportée dans la répartitions des efforts, pendant toute la durée d'une cordée, par le poids du câble, qui au début, s'ajoute en entier à celui de l'enlevage, pour disparaître à la fin en raison de son enroulement, tandis qu'inversement, le second câble, d'abord enroulé, s'ajoute vers la fin de la course à l'action de la puissance. De là un écart total égal au double du poids d'un câble. On a cherché diverses solutions pour remédier à cet inconvénient; un des meilleurs consiste à employer un câble *sans fin* ou câble d'*équilibre*. Employé d'abord par M. Devillaine, à Montrambert, pour la descente des remblais, il a été appliqué par M. Kœpe à l'extraction de la houille, dans le bassin de la Ruhr. Au lieu du treuil d'enroulement (V. Bobine), on n'a plus qu'une simple poulie de commande actionnée par la machine à vapeur, et sur laquelle passe, en embrassant environ les deux tiers de sa circonférence, un câble porteur. Celui-ci passe également sur les molettes (V. Molette) placées à l'aplomb du puits et où deux brins y descendent pour supporter les cages. Sous le plancher de ces dernières est attaché un contre-câble, dont la longueur est égale à la hauteur du puits, de manière à pouvoir encore unir les cages, quand elles se trouvent aux deux extrémités de leur course. L'ensemble du câble et du contre-câble constitue, comme on le voit, une ligne sans fin. Ses divers éléments matériels se déplacent sur toute sa longueur, mais elle présente, dans son ensemble, une figure constante et qui, par conséquent, ne donnera lieu à aucun défaut d'équilibre, aux divers instants du mouvement. La dépense totale de câble n'est pas plus grande que dans le cas ordinaire et on évite avec ce système l'envoi très grave des cages aux molettes; mais on est dans l'impossibilité d'employer les câbles diminués et on ne peut pratiquer les coupages à la patte.

Câble à contre-poids. — L'emploi de contre-poids pour équilibrer le câble conduit à deux solutions distinctes: on peut faire usage d'une chaîne de contre-poids pendante ou d'une chaîne amarrée. Dans le système de la *chaîne pendante*, une chaînette se déroule du treuil cylindrique d'extraction; elle passe sur une poulie de renvoi et supporte, à son extrémité, une chaîne lourde qui pend verticalement dans un compartiment du puits, ou dans une bure spécial. Ce faux puits, ainsi que la chaîne elle-même, présente une hauteur moitié moindre que celle du puits d'extraction. La chaîne a un poids total égal à celui de l'un des deux câbles, c.-à-d. un poids par mètre moitié moindre. Au premier instant, lorsque les cages se trouvent aux extrémités de la course, la chaînette étant entièrement enroulée, la chaîne de contre-poids se tient verticalement et équilibre exactement le câble. Or, il suffit que cet équilibre ait lieu à un instant quelconque, pour qu'il persiste ensuite indéfiniment. Opérons, en effet, par la pensée, un mouvement angulaire arbitraire, en attachant une certaine quantité de câble et diminuant d'autant le poids de ce dernier. Par cela seul, nous déroulons une quantité égale du second câble. Le résultat sera le même que si, supprimant cette dernière variation, nous perdions sur le câble une quantité double de celle qui disparaît réellement. En même temps, une longueur encore égale de chaîne se dépose sur le fond du faux puits, en perdant tout son poids; comme d'ailleurs, elle pèse deux fois plus que le câble, on voit que le contre-poids a diminué de son côté de la même quantité que ce dernier, ce qui montre que l'équilibre n'a pas été troublé. Dans un second système, la chaîne est *amarrée* par son extrémité à un point fixe, situé au quart de la profondeur du puits. Elle a encore le même poids que l'un des câbles, mais une longueur quatre fois moindre, et, par suite, un poids par mètre quatre fois plus grand. Au premier instant, le câble se trouvant entièrement déroulé, la chaîne est toute droite dans la bure, et l'équilibre a lieu. Si maintenant nous opérons un mouvement angulaire quelconque, nous avons vu qu'on perd par là, du côté chargé, le double du poids de la longueur correspondante du câble porteur. En même temps, l'extrémité libre de la chaîne s'est abaissée d'une hauteur égale à cet enroulement. La boucle qu'elle forme au-dessous de son attache comprend deux brins, qui se partageront également cette variation. L'un d'eux, portant directement sur un point fixe, ne participe plus à l'équilibre. La perte subie par le contre-poids correspond donc seulement à une longueur de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chaîne moitié moindre que l'enroulement du câble. Mais cette chaîne pèse quatre fois plus par mètre courant, et, par suite, la perte de poids total est encore égale de part et d'autre, ce qui maintient l'équilibre. L. Knab.

III. Câble aérien. — Les transports aériens se répandent de plus en plus, leur installation est facile, relativement peu coûteuse; ils prennent peu de place, suppriment nombre d'ouvrages d'art, exigent une faible force motrice et un personnel restreint; ils sont, en outre, très économiques dans la plupart des cas. On les emploie pour le transport de toutes les matières, telles que : houille, tourbe, lignite, coke, terre, sable, moellons, minerais, laitier, cendres, chaux, betteraves, bois, liquides, etc.; il suffit d'approprier les véhicules à la matière à transporter. Ils s'installent sur n'importe quel terrain, et peuvent franchir de très grandes portées et des pentes très fortes. Ils s'établissent aisément au-dessus des voies ferrées, des routes, des canaux, des rivières, etc. La pluie, la neige, le brouillard, les ouragans n'interrompent pas le service. Cette importante question des transports aériens date de fort loin; les Chinois et les Indiens, longtemps avant notre ère, employaient, paraît-il, pour effectuer les transports d'une rive à l'autre d'un fleuve, des cordes faites avec des herbages séchés, des écorces et des racines. On ne chercha à perfectionner la méthode que dans la seconde moitié de ce siècle, lorsque l'industrie, par son développement formidable, exigea des auxiliaires plus puissants que ceux dont se contentaient nos ancêtres. L'emploi des câbles métalliques n'a pas peu contribué à l'extension rapide de ce procédé de transport dont les premières applications ont été faites en Carinthie, de 1850 à 1860. En 1861, le baron de Ducker, conseiller des mines allemand, étudia la question d'une manière plus approfondie; mais il n'obtint pas les résultats prévus, par suite de l'insuffisance des appareils d'embrayage et des différents éléments ou organes en apparence insignifiants. C'est en 1873 que MM. Bleichert et Otto de Schkenditz, reprenant cette étude, donnèrent au procédé une nouvelle impulsion. C'est à eux que l'on doit le plus grand nombre des perfectionnements qui ont permis à ce mode de transport d'entrer complètement dans le domaine de la pratique courante. Depuis 1878, la firme Bleichert et Otto ayant cessé d'exister, de nouveaux perfectionnements ont été introduits séparément par chacun des inventeurs dans les différents éléments de la voie aérienne. De nombreux brevets ont été pris depuis par d'autres inventeurs; nous signalerons les plus importants. En France, les câbles porteurs aériens pour les transports agricoles fonctionnent sur plusieurs points. Ces câbles sont appelés à prendre une grande place dans l'outillage agricole des régions montagneuses, lorsque la période des hésitations sera passée et surtout lorsque les propriétaires se syndiqueront pour les exécuter et les entretenir. La loi du 21 juin 1865 se prête à l'institution de ces syndicats, puisque l'article 1er vise, comme pouvant être l'objet d'une association syndicale, les chemins d'exploitation et toute autre amélioration agricole ayant un caractère d'intérêt collectif.

Le procédé de transport aérien consiste dans l'installation d'une sorte de plan incliné aérien, le plus souvent automoteur, dont la voie, réduite à sa plus simple expression, est constituée par un câble fixe tendu entre les

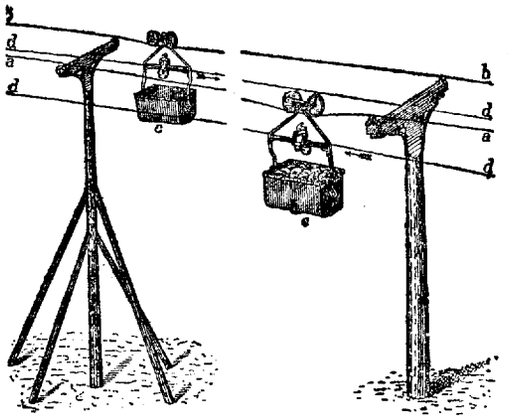

Fig. 13. — a, Câble qui porte les wagonnets chargés; b, câble qui porte les wagonnets vides; c, c, wagonnets; d, d, câble de traction sans fin.

deux points extrêmes. Les véhicules sont formés par des sortes de wagonnets-bennes, suspendus au câble sur lequel ils roulent par l'intermédiaire d'un châssis muni de poulies à gorge. Un câble sans fin, dit de traction, relie les véhicules et détermine l'ascension de la benne vide sous l'action de la descente de la benne chargée, quand il y a auto-locomotion, ou à défaut, par l'effet d'une traction mécanique. Telles sont entre autres les applications du système Balan dans les travaux de terrassement à Suez et à Sannois, près d'Argenteuil, dans les exploitations à ciel ouvert des mines de diamants du Cap, à Kimberley, et du système Brenier installé aux carrières de ciment de la Porte-de-France à Grenoble. Le point caractéristique de ces systèmes est qu'il faut décharger les wagonnets à chaque arrivée et que le moteur est indépendant du câble lui-même. Si la portée entre les deux points extrêmes de la ligne est trop grande, on

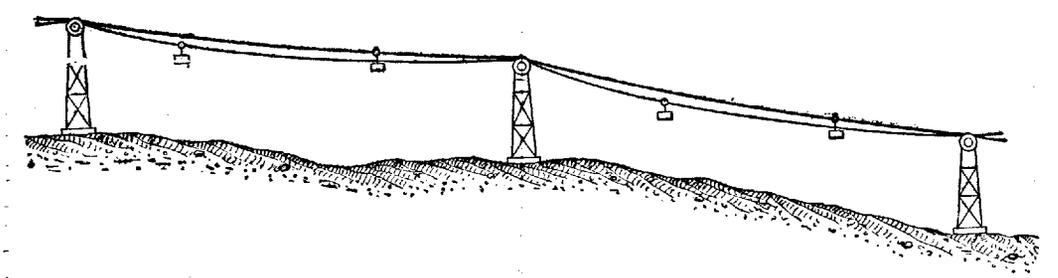

Fig. 14 (profil en long.).

interpose des supports intermédiaires. La ligne peut avoir ainsi des pentes fractionnées variables et même des ondulations. Les systèmes Bleichert, de Leipzig-Gohlis (fig. 13); Otto-Pohliz, de Siegen; Beer, de Belgique, et Obach installé à Vajdna-Hyniad (Transylvanie), se rapprochent de ce type et ne diffèrent entre eux que par des détails. Nous distinguerons encore le système Hogdson qui est plus particulièrement appliqué en Angleterre et le système Gourjon très employé depuis deux ans en France. Ici le câble-porteur est mobile lui-même (fig. 14); il est sans fin et passe à chaque extrémité du trajet dans la gorge d'une poulie horizontale. Les paniers, suspendus au câble, sont apportés pleins par l'un des câbles et remportés vides par l'autre, l'ensemble fonctionnant

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme une chaîne à godets. Mais là encore, comme on le voit, il faut décharger la matière transportée à chaque extrémité du câble, ce qui ne permet pas d'aller au delà sans transbordement. Cet inconvénient est en partie évité par l'adoption du système mixte de Hermann Muller qui a été appliqué à l'usine de M. Sigl à Vienne (Autriche). Les wagonnets, circulant sur une voie ordinaire de chemin de fer économique ayant à franchir un obstacle local qui barre ou coupe la voie, sont saisis et transportés par voie aérienne. A cet effet, les wagonnets sont munis de crochets par lesquels ils viennent s'appuyer sur un système double de câbles parallèles, animés d'un mouvement de translation continu. On a de la sorte un tronçon de voie mobile raccordant deux tronçons de voie fixe. Après ce rapide exposé du système général de transports par les câbles aériens, nous décrirons les divers perfectionnements apportés aux principaux types en exploitation.

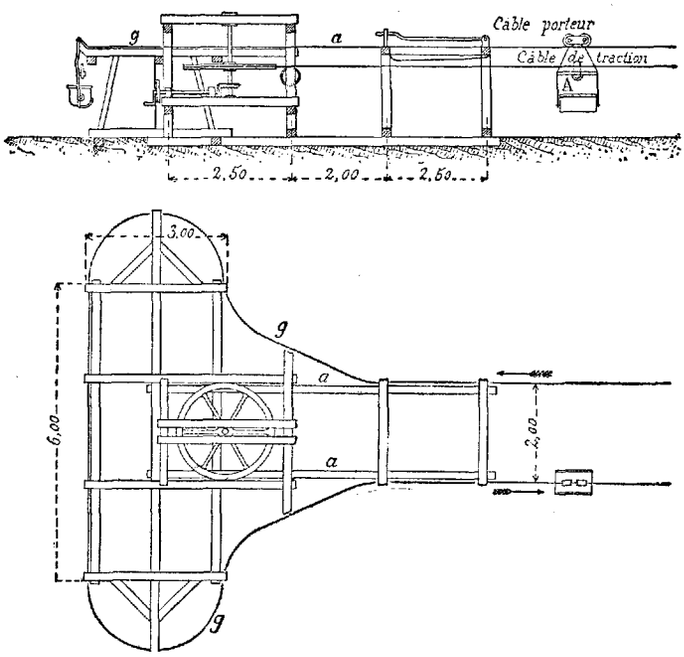

Fig. 15. — Estacade de départ (élévation et plan).

Voie. — Toute installation de transport par câble aérien du système Bleichert-Otto comporte deux stations terminus (fig. 15 et 16), l'une de déchargement, l'autre de chargement, reliées entre elles par une ou plusieurs voies doubles que soutiennent de distance en distance des supports. L'écartement de ces supports, qui peut varier de 20 à 500 et 600 m., est subordonné à l'état du terrain et aux conditions locales. Chaque voie est constituée par un câble *a* rond, dès que la portée est supérieure à 30 m.; au-dessous on peut employer un fer rond. La fixation des câbles à l'une des extrémités a lieu d'une façon invariable. L'autre extrémité terminée par une chaîne, reçoit des poids tenseurs *b* qui, exerçant un effort constant, permettent à la ligne d'être toujours tendue, tout en laissant le métal suivre les variations de la température. Le poids tenseur appliqué à la voie de retour qui sert au trajet des wagons vides, est toujours inférieur à celui appliqué à la voie des wagons pleins. A ces voies funiculaires viennent se raccorder en chaque stations, des voies *g g* de chargement, de déchargement ou de garage. Ces voies sont en général formées de fers plats, posés de champ et soutenus par des tiges à crochets fixées aux charpentes des estacades. Dans ces stations terminus, un aiguillage spécial de sécurité est nécessaire pour permettre d'effectuer les changements de voie sans que le wagonnet puisse continuer son chemin si l'aiguille n'est pas en place.

Supports. — Entre les deux stations-terminus de chargement et de déchargement, le câble rail est supporté de distance en distance par des poteaux ou supports, métalliques ou en bois (fig. 17). Ces supports peuvent être espacés de 500 et 600 m. l'un de l'autre lorsque les conditions locales l'exigent; mais leur écartement moyen varie de 50 à 60 m., et leur hauteur doit être telle que la circulation reste libre au-dessous et non entravée par le passage des bennes ou wagonnets. Cette condition est très importante, surtout à la traversée des routes, voies ferrées et des localités habitées. Cette hauteur varie en général de 2 à 40 m. Différents types de supports sont employés le long des lignes aériennes. Lorsque leur élévation n'est pas supérieure à 8 ou 10 m., on les fait en une seule pièce enfoncée dans le sol et consolidée par deux jambes de force en bois ou en fer. A la partie supérieure, normalement à la voie et fixée par des consoles, une traverse en chêne ou en fer, à bras inégaux, porte à ses extrémités les câbles-rails qui reposent librement sur de petits patins en fonte. Deux pièces en sapin formant moise, et placées à 1m50 environ au-dessous de la traverse, servent de sièges à deux galets en tôle qui supportent le câble de traction et l'empêchent de descendre trop bas quand, pour une raison quelconque, les wagonnets ne circulent pas ou sont en petit nombre. Deux petites tringles en fer ont pour but de retenir les câbles lors des ouragans violents. Le rôle des coussinets placés sur la traverse supérieure est beaucoup plus important que l'on ne pourrait le croire à première vue; en effet, sous l'influence des variations dues à la température et aux efforts qui se produisent pendant la marche des véhicules, il existe continuellement dans les câbles des déplacements longitudinaux qui atteignent parfois 0m250. Si les efforts des deux câbles porteurs agissent dans le même sens, il y a fléchissement du poteau; si au contraire ces efforts sont de sens opposés, il y a pivotement. Aussi les piliers de fondations doivent-ils, pour résister, se trouver garnis de cintrages en fer. Si le coussinet est fixé à la traverse d'une manière invariable, on conçoit aisément que le graissage en est très difficile, pour ne pas dire impossible; aussi le câble finit par s'y incruster, le tout forme un ensemble rigide et les détériorations sont immédiates et inévitables. On a cherché à y remédier par un petit galet porteur; ici, les déplacements peuvent se faire plus facilement, seulement le point d'appui étant forcément fort restreint, le câble s'use rapidement d'une façon inquiétante. On eut alors recours à un chariot-coussinet; il se compose d'une pièce fixée à la traverse supérieure du poteau. Sur cette pièce peut se déplacer un petit chariot-coussinet à course limitée. Ce dispositif n'altère pas tout d'abord le câble et les déplacements sont possibles; malheureusement, au bout de quelque temps, le chariot vient, d'un côté ou de l'autre, se caler à fond de course et ne bouge plus. La maison Beer a remplacé ces divers appareils par la disposition

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

suivante, qui constitue une innovation importante : le câble est porté par un coussinet pouvant pivoter à l'extrémité d'un balancier articulé à l'extrémité de la traverse horizontale supérieure. Le balancier porte un petit ergot glissant sur un guide en cornière, pour empêcher les petites oscillations latérales qui pourraient se produire lors des ouragans. De la sorte, les câbles-porteurs sont libres dans leurs mouvements et le poteau n'en souffre

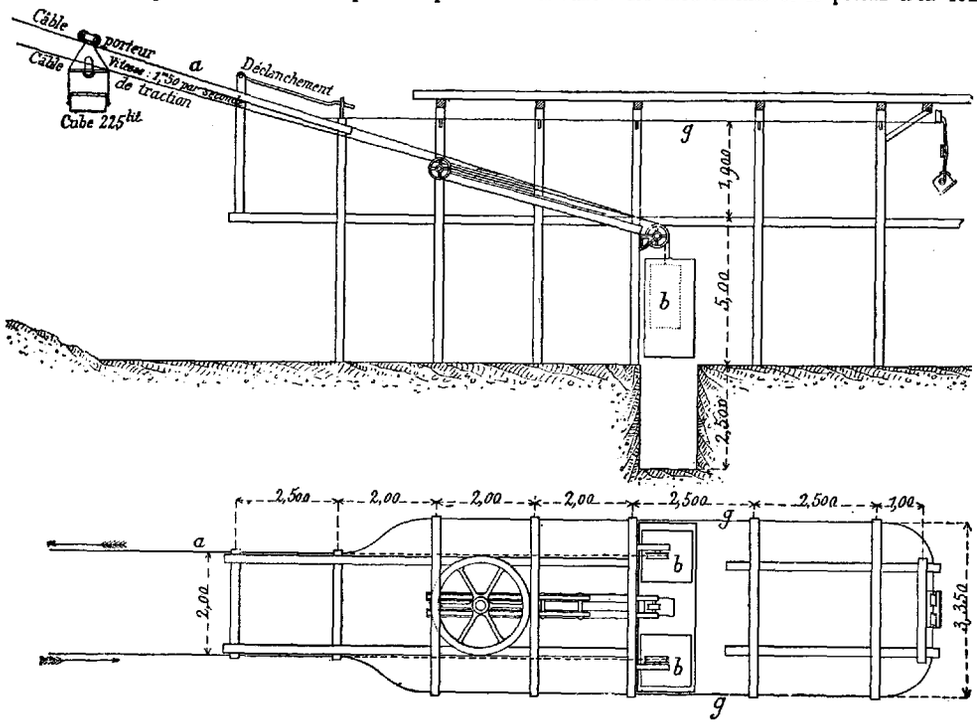

Fig. 16.— Estacade d'arrivée (élévation et plan).

aucunement. La fig. 18 indique un poteau support en bois pour une ligne à câble unique ; des poulies d'un assez grand diamètre et à gorge creuse reçoivent le câble.

Pour des hauteurs supérieures à 10 m. et jusqu'à 25 m., le support est consolidé par des pièces obliques qui s'enfoncent dans le sol où elles reposent sur des madriers en chêne. L'une de ces jambes de force forme échelle et permet l'accès des galets à l'ouvrier chargé de

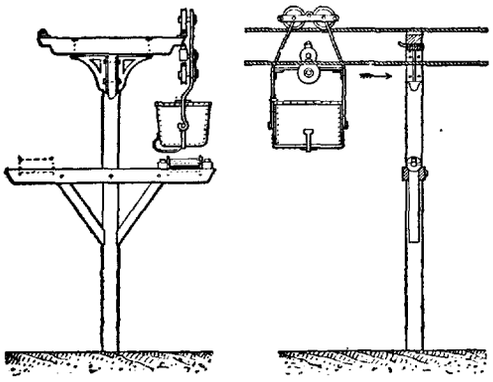

Fig. 17. — Poteau support en bois.

l'entretien. Les poteaux en bois sont avantageusement remplacés par des supports métalliques plus durables et plus élégants formés par des fers à U et des fers cornières. MM. Otto-Pohliz ont adopté le chevalet à deux branches qui est d'un aspect assez heureux. Lorsque la hauteur est grande et que l'on a plusieurs voies, ces supports affectent la forme en caissons de piles pyramidales. Cette disposition est spécialement adoptée lorsqu'on a une

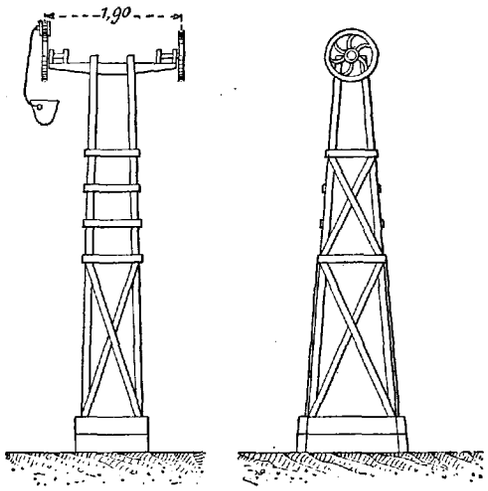

Fig. 18. — Poteau support en bois.

voie double ou triple, comme le cas s'est présenté aux hauts-fourneaux de Rumelange (grand-duché de Luxembourg), où une voie double traverse la vallée de Kaylbach sur des chevalets qui atteignent 27 m. de hauteur. Pour la traversée de marais ou de lacs, on fait usage soit de légères estacades sur pilotis, soit de pontons flot-

© 2007 Lyon Editions « les passerelles du temps » editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tants ancrés. Au-dessus des voies ferrées, routes fréquentées, etc., il est nécessaire de prendre des précautions spéciales pour protéger le terrain sous-jacent contre toute chance éventuelle d'accident, chute de minerai, etc.; on établit sous la voie aérienne de légers ponts de sûreté jetés entre deux supports consécutifs.

Véhicules. — Tout véhicule servant au transport se compose de deux parties bien distinctes : le *récipient*, qui affecte des formes variables suivant la nature de la matière à transporter, et le *cadre* ou *châssis*, destiné à le porter. Le châssis comprend trois éléments ou organes

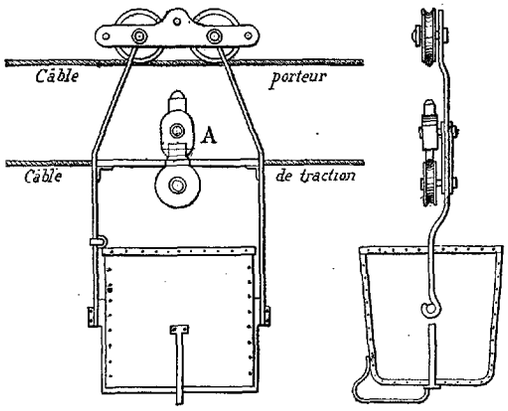

Fig. 19. — Benne suspendue.

essentiels : les tiges à crochet ou branches de suspension auxquelles s'adapte le récipient, les galets de roulement et l'appareil d'embrayage A ou d'accouplement, qui sert à la traction (fig. 19). Dans le cas d'un seul câble, le véhi-

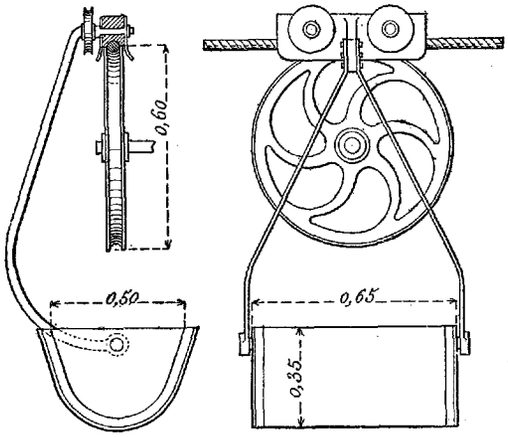

Fig. 20. — Benne suspendue.

cule est plus simple (fig. 20); une petite poulie porteuse est fixée sur la tige de suspension pour que la caisse puisse manœuvrer sur les rails des stations. Les galets du véhicule pour ligne à deux câbles sont placés dans un même plan et réunis, généralement d'un seul côté, par une traverse à laquelle ils sont fixés par leurs axes de roulement. Ces galets ont des gorges profondes pour bien emboîter le câble-rail. Au milieu de la traverse se trouve l'axe de suspension du châssis proprement dit; celui-ci est formé de deux branches en fers plats, disposés de manière à ramener le centre de gravité de l'ensemble du wagonnet-benne dans le plan vertical passant par le câble-rail. Une traverse en fer relie ces deux branches en leur donnant de la rigidité et porte l'appareil d'embrayage A. Dans le système Otto-Pohlig, les axes des poulies sont creux et en bronze phosphoreux; la cavité qu'ils présentent sert de boîte à graisse et reçoit à l'aide d'une seringue spéciale une certaine quantité de graisse consistante. L'introduction de cette graisse se fait par un trou que ferme une vis; de petits trous et des cannelures en hélice permettent au graissage de se faire automatiquement suivant les besoins. Celui-ci devient d'autant plus abondant que la température est plus élevée.

Chariot transporteur. — Dans le service des wagonnets-bennes, on adopte souvent la disposition suivante lorsqu'on ne peut pas opérer directement le chargement des bennes : on sépare les caisses ou bennes de l'appareil de suspension et au moyen d'un chariot on les transporte sur le lieu du déchargement. Une fois ces caisses chargées, on les ramène et on les suspend de nouveau. Pour exécuter facilement ce service, M. Bleichert emploie un chariot spécial portant deux plates-formes mobiles. Ces plates-formes, guidées par des glissières verticales, reçoivent un mouvement ascensionnel par la manœuvre de cames, qu'actionnent des leviers fixés aux longrines du chariot. En amenant ce chariot sous les wagonnets-bennes et en soulevant les plates-formes, on décroche et sépare les caisses de la suspension. On incline légèrement les branches d'accrochage, on redescend les plates-formes et l'on conduit au chargement. Une fois les caisses chargées on les amène auprès de la suspension et l'on procède, d'une manière inverse, à l'opération de l'accrochage.

Câbles porteur et tracteur. — Les wagonnets suspendus au câble-rail, comme nous l'avons dit, reçoivent leur mouvement de translation d'un petit câble sans fin, appelé câble de traction, avec lequel ils sont rendus solidaires par l'intermédiaire des organes d'embrayage. Ce câble légèrement tendu passe à chaque station autour de grandes poulies horizontales à gorge, dont l'une, motrice, est garnie de cuir pour augmenter l'adhérence, et l'autre folle, glisse, entraînée sur un châssis par le poids tenseur. Des galets ou poulies à gorge guident ce câble dans le voisinage des molettes. Pour des pentes supérieures à $\frac{1}{12}$ le système est automoteur. Pour des pentes inférieures à $\frac{1}{12}$ on a recours à un moteur mécanique. Lorsque la ligne n'a pas une inclinaison supérieure à 15°, le câble de traction est uni et la fixation des wagonnets a lieu par des appareils d'embrayage à friction. Pendant les fortes gelées, il arrive quelquefois que l'adhérence du câble de traction chargé de givre n'est pas suffisante pour donner le mouvement. On obvie à cet inconvénient en employant deux molettes de 2 m. de diamètre et en croisant les brins qui passent de l'une à l'autre. Lorsque la pente est forte, la simple friction devient insuffisante. Le câble présente alors, de distance en distance, des anneaux ou manchons appelés *nœuds d'entraînement*, qui sont saisis entre les griffes d'embrayages à pinces ou à fourches.

Quel que soit le système de ligne auquel on s'arrête, quel que soit l'usage auquel on les destine, le choix des câbles et leur entretien motivent quelques indications générales pour lesquelles nous faisons de larges emprunts à la note de M. Gros, ingénieur des ponts et chaussées. Il convient d'employer des fils d'acier fondu de première qualité, relativement durs et homogènes. Les fils de première qualité ne sont pas, en effet, plus chers que les autres, proportionnellement à leur résistance, et ils sont beaucoup plus avantageux comme légèreté et sécurité. Les fils le plus généralement employés sont ceux des nos 12 à 18, soit des diamètres 1mm8 à 3mm4. Les fils d'acier de première qualité, de ces numéros, doivent pouvoir supporter avant de se rompre, comme résistance, une tension de 125 kilogr. par millim. q.; comme élasticité, un allongement minimum de 3 %; comme flexibilité, 12 pliages de 90° dans un étau à lèvres arrondies de 3 millim. de rayon. La résistance d'un câble a été géné-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ralement trouvée égale à la somme des résistances de ses fils, non compris les fils axiaux, soit du câble, soit des torons, qui étant rectilignes, ne doivent pas entrer dans les calculs. Toutefois, il est d'usage de compter sur une perte de résistance de $\frac{1}{10}$ par l'effet du câblage. Cet usage, considéré quelquefois comme un simple surcroît de sécurité ne répondant à rien de réel, nous paraît justifié théoriquement, car les fils étant tirés suivant une obliquité mesurée par le rapport de leur longueur à celle du câble, soit $\frac{1}{10}$, supportent suivant leur direction réelle un effort supérieur de $\frac{1}{10}$ à celui que le câble supporte suivant son axe. Finalement, on peut compter sur des résistances moyennes de 110 kilogr. par millim. q. de fil d'acier utile, c.-à-d. enroulé, de qualité supérieure. Lorsque les câbles porteurs sont d'une certaine longueur, on doit les former de plusieurs tronçons réunis par des raccords spéciaux. Ces derniers doivent présenter une sécurité parfaite et n'avoir qu'un faible diamètre. Le système habituellement employé consiste à introduire chaque bout de câble dans un manchon creux cylindrique ou conique, après avoir parfaitement décapé le tout et écarté légèrement les fils. On verse alors à l'intérieur du manchon une soudure spéciale qui réunit le câble au raccord. Les deux tronçons sont ensuite réunis par une pièce intermédiaire à deux bouts filetés en sens contraires. Le raccord du système Beer est basé sur un principe différent. Il se compose de deux manchons coniques intérieurement, réunis par une pièce intermédiaire au moyen de deux bouts filetés. Le câble porteur est introduit dans le manchon et maintenu en place par deux broches coniques en acier, enfoncées suivant l'axe du manchon. On chasse d'abord entre la rangée de fils extérieure et la rangée intermédiaire une broche doublement conique, en trois pièces; on chasse alors la broche centrale qui détermine un serrage parfaitement uniforme dans toute la masse. La broche centrale, creuse et d'une pièce, est traversée par le fil du milieu qui est maintenu par un écrou. Le coefficient de sécurité est généralement pris égal à quatre, quelquefois à trois seulement pour les câbles-tracteurs. Ce coefficient peut d'ailleurs être pris plus ou moins élevé suivant que le diamètre du câble est plus ou moins fort, que l'installation est plus ou moins importante, que le câble est mobile ou dormant.

Dans les câbles à fils ronds bien fabriqués, ni le fil n'est tordu dans la confection du toron, ni le toron dans celle du câble. La flexibilité augmente avec la diminution du pas de l'hélice, soit du fil, soit du toron; on prend généralement ces pas égaux à trois, pour des fils du diamètre ordinaire et pour des diamètres de câble inférieurs à 25 millim. Pour que l'enroulement soit facile, le diamètre de la poulie doit être égal au moins à 100 fois celui du câble et à 2,000 fois celui du fil d'acier. Cet enroulement correspond sur chaque poulie à une perte de tension qu'il est prudent d'évaluer à 1,5 pour 100. Pour assurer la bonne conservation des câbles, on doit les enduire de temps en temps d'une graisse spéciale non acide et semi-liquide qui les préserve des influences atmosphériques. On peut considérer comme très convenable un mélange de trois quarts de goudron végétal et un quart d'huile de pied de bœuf, bien chauffés et intimement brassés, que l'on applique à chaud et à la brosse. On doit aussi, tous les cinq ou six mois, faire faire un quart de révolution aux câbles porteurs pour répartir uniformément l'usure. Après un certain temps de marche, on change les boutons du câble tracteur qui est sans fin et dont les deux bouts sont réunis par une épissure, autrement celui-ci finit par s'altérer en ces endroits sous l'influence d'efforts continuellement répétés.

Appareils d'embrayage. — On distingue pour les transports par câbles aériens deux séries d'appareils d'embrayage suivant la pente de la ligne : 1° Les embrayages à friction pour les pentes inférieures à 15°; 2° les embrayages à manchons ou nœuds d'entraînement pour les pentes supérieures à 15°. Un grand nombre d'appareils ont été imaginés sur ces deux principes; nous ne décrirons que deux des types les plus employés. L'embrayage à friction de MM. Otto-Pohlig, appelé appareil d'attelage à disques, comporte deux disques dont l'un est fixé par des boulons à la traverse du châssis de suspension. Ce disque porte à la partie supérieure un renflement qui remplit complètement l'espace compris entre le corps du disque et la traverse et empêche de la sorte le câble tracteur de se loger entre ces deux organes. A la partie inférieure du disque se trouve une vis de réglage pour limiter l'écartement des deux disques. Dans l'axe de ces disques se trouve solidement vissée une broche autour de laquelle tourne fou le second disque mobile le long de la broche. Ce disque, formant galet fou, est muni d'une gorge destinée à recevoir le câble de traction. L'extrémité de la broche se termine par une vis à filet carré sur laquelle est vissé un manchon muni d'un levier de manœuvre. Ce levier porte un verrou constamment tendu de haut en bas

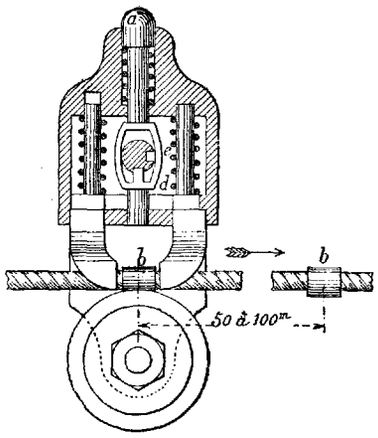

Fig. 21.

par un ressort à boudin et actionné par un levier coudé. En manœuvrant ce levier, on amène le galet mobile autour du disque fixe et l'on détermine le serrage du câble qui entraîne alors le wagonnet et sa suspension. Sur le parcours du véhicule, un peu avant la station de déchargement, se trouve, fixé à un des supports, un butoir formé par une plaque de métal. En venant heurter cette plaque le levier dégage le verrou et le wagonnet peut être poussé par un ouvrier sur les voies de déchargement. Lorsque l'inclinaison de la voie dépasse 15° on ne procède plus par friction; le câble de traction est muni de manchons ou nœuds d'entraînement, et les organes d'accouplement sont à griffes ou à cames. M. Bleichert emploie un appareil (fig. 21) représentant le détail A de la fig. 19 et qui donne toute satisfaction.

Le débrayeur est ici un plan incliné P (fig. 22) qui appuyant sur le bouton *a* agit sur l'étrier *e*, fait échapper la dent *d*, et renverse un système de chariot composé de deux griffes maintenues par des ressorts antagonistes; les griffes s'ouvrent et la bague *b* s'échappant, le véhicule s'arrête tandis que le câble tracteur suit son mouvement.

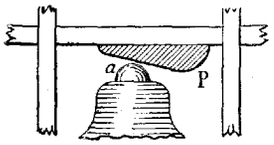

Fig. 22. — Buttoir de décrochage, système Bleichert; attache de la benne au câble.

Considérations générales. — Comme on peut s'en rendre compte par la description que nous venons de donner, le mode de transport par câbles aériens présente de réels avantages tant au point de vue de la simplicité et de l'économie dans l'installation qu'au point de vue de la sé-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

curité et de la rapidité dans le fonctionnement. Une installation de ce genre nécessite un très petit nombre d'ouvriers pour la faire fonctionner et l'on peut transporter des quantités relativement considérables de matériaux. Ce procédé s'applique d'ailleurs aussi bien au transport des terres que de toute autre matière, et l'emploi de voies de garage transportables vient encore augmenter la valeur par la facilité qu'il présente de donner une grande souplesse à l'organisation des services de terrassement, tout en maintenant fixe la ligne principale. A Hambourg on a, en 1883, déchargé des terres de dragage par ce procédé. On a pu enlever et transporter par jour 2,500 tonnes de terre et de sable à 6 m. de hauteur et 200 m. de distance, grâce à une installation de cinq voies aériennes doubles. Ce procédé est donc, à tous égards digne d'intérêt. Nous le croyons appelé à rendre de sérieux services aux usines, aux mines, aux travaux publics et à l'agriculture. Ses applications jusqu'à ce jour ont toutefois été assez restreintes en France, bien qu'elles aient pris d'assez grands développements en Allemagne, en Angleterre et en Espagne. Des deux principaux systèmes en présence, *câble-plan*, *câble noria*, ce dernier nous paraît devoir être généralement le plus avantageux; il est de beaucoup le plus économique. Il y a, il est vrai, un plus grand nombre de bennes, mais le câble tracteur et les treuils de tension sont supprimés. Le câble unique, à son tour, pourra être plus léger que le câble porteur d'un plan incliné; par la continuité de son mouvement, il procure une grande puissance en même temps qu'une grande élasticité de trafic et une grande facilité, soit pour utiliser la force de la pesanteur, si elle est en excès, soit pour la compléter si elle se trouve insuffisante. Par contre, si le trafic est très faible ou s'il se compose de charges lourdes et indivisibles, le câble-plan sera préférable en ce qu'il permettra de réduire la charge permanente du câble. De même, si la descente est très rapide, l'installation acquiert une très grande importance et la division du travail, c.-à-d. l'emploi de câbles distincts pour porter et pour traîner la charge, permettra généralement de résoudre le problème dans de meilleures conditions. Dans les installations agricoles qui fonctionnent sur plusieurs points de l'arr. de Barcelonnette, le trafic est peu important et n'a qu'une durée assez limitée dans l'année; la dépense d'installation doit être aussi réduite que possible; le câble est simplement porteur, le véhicule se compose d'une poulie supportant un crochet auquel la charge est suspendue au moyen de cordages; les poulies et les cordages sont en nombre suffisant pour les besoins de la journée et ils sont remontés par une bête de somme. L. Knab.

IV. Câble de ponts suspendus. — Câble en chaînes. — Les premiers essais de ces câbles paraissent avoir été tentés avec des chaînes à maillons. Un missionnaire, qui a longtemps séjourné en Chine, a pu suivre, d'après ce qu'il nous a rapporté, la tradition d'un pont suspendu remontant à environ deux mille ans; ses câbles étaient formés de chaînes à maillons, munis d'étais à l'instar des

Fig. 23.

chaînes qui servent à l'ancrage des navires (fig. 23). En Europe, quelques câbles de ce genre ont aussi été établis au début, mais aujourd'hui on ne les emploie plus que dans des installations provisoires, car on reconnut par la suite que la multiplicité des maillons présentait plusieurs inconvénients, d'abord celui d'augmenter notablement le poids mort du câble sans profit pour sa résistance, ensuite celui d'offrir moins de sécurité par le grand nombre de soudures auxquelles ce système entraîne.

Câble à maillons longs. — Alors, on chercha à diminuer le nombre des maillons en faisant des anneaux beaucoup plus allongés, lesquels sont assemblés dans le même plan par une cheville ou goujon d'articulation se prêtant plus facilement aux changements de forme de la courbure; tels sont, par exemple, les câbles du pont suspendu sur le Drac, près Grenoble. Dans ce cas, il convient de faire correspondre chaque nœud d'articulation à l'attache d'une tige verticale soutenant le tablier (fig. 24).

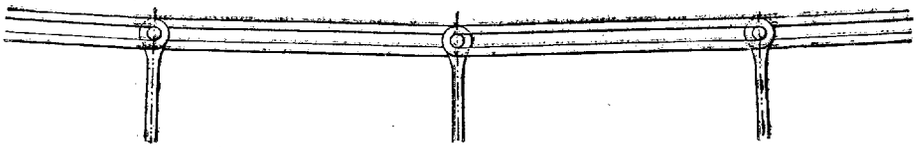

Fig. 24.

Dans les grands ponts, où la force nécessaire aux câbles entraîne à une trop grande quantité de matière pour qu'il soit pratique de la concentrer en un seul maillon, on met plusieurs câbles côte à côte, de façon à n'obtenir que des pièces de dimensions praticables. Dans cette hypothèse, deux combinaisons d'assemblage sont usitées: l'une qui consiste à former un câble unique avec le nombre de barres déterminé, assemblées côte à côte sur une même cheville d'articulation comme dans la chaîne-galle, l'autre qui consiste à mettre les câbles distincts assemblés sur cheville particulière à chacun. Ce dernier mode doit être préféré, car il assure une plus égale répartition des efforts entre les différentes pièces, tandis que le premier mode exige une exactitude rigoureuse, difficile à obtenir en pratique, dans la longueur des barres, pour assurer un travail égal.

Câble en barres. — Ce système ne diffère du précédent qu'en ce qu'il est substitué une tige unique, habituellement ronde, aux deux branches du maillon. Les mêmes modes d'assemblage sont applicables et la dépense de matière est à peu près la même à charge et à qualité égales. Toutefois, le câble en barres a été plus généralement employé que celui à maillons longs, sans doute parce que les formes extérieures en sont plus élégantes. Parmi les plus

Fig. 25.

beaux types de câbles de ce genre, on peut citer ceux qui soutiennent le pont de Sully sur la Loire.

Câble en lames. — Il a été établi aussi des câbles en lames métalliques superposées et mariées entre elles à l'instar des lames des ressorts de voitures, mais ce mode n'a eu que peu de faveur. Deux grands ponts pourtant l'ont employé: celui de Suresnes sur la Seine, aujourd'hui remplacé par un pont fixe, et celui de Langeais sur la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Loire, près de Tours, le seul qui, à notre connaissance, subsiste encore dans ce système.

Câble en fils parallèles (fig. 25). — C'est vers 1823 que Marc Séguin songea à utiliser les avantages du métal tréfilé pour en faire des câbles. Ces avantages sont les suivants : le fer ou l'acier tréfilé acquiert une résistance sensiblement double de celle produite par les barres laminées ou forgées, et comme d'un autre côté le câble en fil n'oblige pas à tous les nœuds d'assemblage que nécessite la longueur forcément restreinte des barres ou maillons, il en résulte deux sources d'économie fort appréciables, surtout dans les grandes portées, où il convient de diminuer le poids mort dans la mesure du possible. Un autre avantage des câbles en fils, c'est la grande sécurité qu'ils offrent, grâce aux nombreux éléments qui les composent, lesquels fournissent un coefficient de résistance sur lequel on peut compter absolument, tandis que la barre ou le maillon sont toujours exposés aux ruptures insolites. Les câbles du système Séguin ont eu une grande faveur ; ce sont eux qui soutiennent le plus grand nombre de nos ponts suspendus de France ; ils ont été aussi fort employés en Espagne, en Suisse, en Russie, etc..., mais surtout en Amérique où on a construit les plus grands ponts suspendus. Ils se composent d'un fil continu ourdi en écheveau, dont on réunit les deux branches en un seul faisceau par des ligatures (fig. 25). L'espacement de ces ligatures varie diversement suivant les constructeurs ; quelques-uns même n'en font qu'une seule, qui couvre tout le câble sans solution de continuité ; mais le mieux paraît être de les multiplier en leur donnant une longueur égale au double du diamètre du câble et un espacement égal à leur longueur.

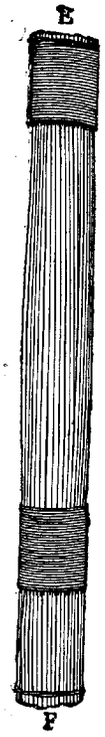

Fig. 26. — Tronçon de câble d'amarre extrait du pont de Châteauneuf-sur-Loire après quarante ans de service, à fils parallèles, composés de 174 fils n° 18, de 9mm² de section, formant ensemble une section totale de 1566mm².

La fabrication de ce genre de câbles exige bien des précautions, et c'est parce qu'ils ont été généralement mal faits qu'ils ont perdu beaucoup de la faveur qu'ils avaient au début. Il faut en premier lieu rechercher la régularité dans la tension des fils, sans quoi on s'expose à faire rompre ceux qui tendent le plus, avant même que ceux qui tendent le moins subissent la tension voulue. Il faut aussi assurer leur conservation par des enduits bien appropriés, et surtout en abandonnant l'usage funeste de les fabriquer au grand air, exposés aux intempéries avant qu'ils ne soient suffisamment armés pour y résister. Malgré toutes les précautions que l'on peut prendre, les irrégularités de tension font perdre à ce câble environ 20 % sur la somme des résistances des éléments qui le composent ; mais il reste encore, sous le rapport de la force, plus avantageux que la barre, puisque ses éléments ont une résistance sensiblement double.

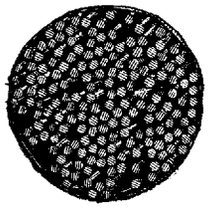

Fig. 26 *bis*. — Coupe par F du tronçon E F (1/2 grandeur naturelle).

Le premier grand pont porté par ce genre de câble est celui qui fut lancé en 1824 sur le Rhône par les frères Séguin, entre Tain et Tournon. Mais le plus important de ceux qui existent aujourd'hui est celui qui établit une communication entre New-York et Brooklyn, au-dessus de la rivière de l'Est. Cet ouvrage gigantesque est porté par quatre câbles de 0m40 de diamètre, qui pèsent chacun 785 tonnes et ont employé plus de 6 millions de mètres de fil d'acier. Ce sont probablement les plus puissants câbles qui seront jamais faits, car aujourd'hui, avec les principes de l'amovibilité qui ont pris naissance en France, on comprend qu'il est de beaucoup préférable de diviser la section en un certain nombre de câbles indépendants, de grosseur maniable, pouvant se remplacer isolément et successivement sans attendre la ruine de l'ouvrage. Malheureusement, la durée des câbles en fils parallèles est fort précaire ; on s'accorde à admettre qu'au delà de cinquante ans leur conservation devient difficile ; car les antioxydables perdent leur efficacité, et l'oxydation agissant sur des fils d'un petit diamètre les ronge facilement. La détérioration dont ils sont l'objet s'explique par la facilité que l'oxydation trouve pour se propager à l'intérieur du faisceau dans les interstices vides que le groupement, pour ainsi dire de hasard laisse entre les fils. L'oxygène, l'eau et tous les agents de détérioration circulent à l'aise dans ces interstices, comme en autant de petits canaux portant l'oxydation à l'intérieur du câble, à l'insu de l'observateur qui ne s'aperçoit généralement du mal que lorsque, par sa gravité, il en est arrivé à se manifester extérieurement. C'est alors presque toujours trop tard pour y remédier efficacement.

Fig. 27. — Tronçon de câble suspenseur du pont de Lamothe-sur-l'Allier, composé de 133 fils n° 21 faible de 18mm² de section, câblé en 7 torons de 19 fils formant ensemble une section de 2,413mm².

Câble à torons (fig. 27). — Les Américains ont cherché, dans ces derniers temps, à s'affranchir des inconvénients inhérents aux câbles à fils parallèles, en leur substituant des câbles cordés comme le sont les cordages en chanvre. Ce genre est composé d'un toron d'âme restant rectiligne autour duquel s'enroulent en spirales six torons d'égale grosseur et généralement composés de dix-neuf fils. La fabrication des câbles à torons peut se faire mécaniquement ; la tension des éléments en est plus régulière et par suite la résistance de l'ensemble y gagne ; de plus, les vides ne sont qu'entre les torons et non plus entre les fils ; la conservation en est plus facile. Mais le toron d'âme étant rectiligne n'a pas le même développement que ses six voisins ; sous la charge, il ne peut s'allonger autant qu'à la condition de travailler davantage ; il fatigue et se rompt avant que les six du périmètre soient à la limite de leur résistance. Pour remédier à cet inconvénient, les constructeurs américains ont imaginé de mettre ce toron d'âme en fil recuit, capable d'un plus grand allongement, de façon à compenser par la ductilité de la matière ce que la disposition de construction a de fâcheux. Ce n'est là qu'un palliatif incertain ; aussi, en France, où

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce genre de câble a été employé, au pont de Lamothe sur l'Allier, de Givors sur le Rhône, etc..., a-t-on cru devoir l'abandonner, et on lui préfère le câble tordu alternatif, employé pour la première fois au beau pont de Tonnay-Charente, près de Rochefort.

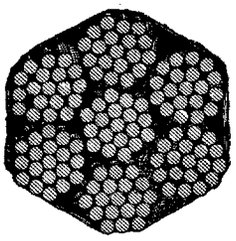

Fig. 27 *bis*.— Coupe par C du tronçon C D (1/2 grandeur naturelle).

Câble tordu alternatif (fig. 28). — Ce genre de câble jouit des avantages des précédents, sans en avoir les inconvénients. Il se compose d'un fil d'âme A B, placé rectilignement, autour duquel est enroulée en spirale une première couronne de six fils égaux en grosseur ; on obtient ainsi un toron de sept fils autour duquel, par une nouvelle opération, on enroule douze fils, en suivant des spires opposées aux premières ; le câble a alors 7 + 12 = 19 fils, que l'on recouvre à nouveau par 18 fils en renversant toujours le sens des spires, de façon à annuler la tendance à la torsion que l'on rencontre dans les câbles métalliques. Pour remplir entièrement le périmètre, chaque couronne successive contient un nombre de fils égal à la couronne précédente, plus 6. Ainsi, la première a 6 fils, la seconde 12, la troisième 18, etc..., d'où il résulte qu'un câble composé de six couronnes et l'âme contient forcément 127 fils. Par ce procédé, les fils s'arriment mécaniquement et pour ainsi dire mathématiquement, suivant une série de couronnes concentriques, en ne laissant entre eux que le vide compris entre des circonférences tangentes. Avant la mise en câbles, les fils sont passés un à un dans un bain de composition antioxydable. Puis la fabrication s'opère en autant de passes qu'il y a de couronnes superposées, et à chaque passe le câble entier plonge à nouveau dans le même bain, en sorte que tous les fils et toutes les couronnes se trouvent parfaitement enduits. Les vides intérieurs résultant des circonférences tangentes sont remplis par la composition antioxydable. Il ne reste donc pas de poches intérieures dans lesquelles puissent circuler les agents de détérioration. D'ailleurs, la torsion s'opposerait à ce que ces poches pussent servir de canaux de circulation, puisque le développement des spires les mettrait alternativement en haut et en bas de la section du faisceau. L'écoulement de l'eau ne pourrait donc pas se faire dans la longueur du câble. Dans ce câble, la régularité forcée des tensions, qui résulte de la juxtaposition des fils et de la fabrication par des procédés mécaniques, augmente notablement la résistance totale, qui atteint 95 % de la somme des éléments qui le composent, gagnant ainsi à poids égal 15 % sur les fils parallèles et plus de 50 % sur les maillons et les barres.

Fig. 28. — Tronçon de câble suspenseur, travée centrale du pont de Tonnay-Charente, à torsion dans les deux sens (système F. Arnodin), composé de 127 fils n° 19 de 13mm²20 de section, formant ensemble une section totale de 1,697mm².

Forme, grosseur et résistance des fils. — La forme cylindrique est celle qui convient le mieux pour les fils des câbles de ponts suspendus. C'est la plus économique comme tréfilage, c'est celle qui se prête le mieux à une bonne utilisation de la matière et c'est celle aussi qui fatigue le moins le métal dans les opérations de mise en câble. Pourtant, dans ces derniers temps, on a essayé d'établir des câbles avec des fils trapézoïdaux s'enroulant autour d'un fil d'âme cylindrique comme autant de voussoirs d'une arcade (fig. 29), mais les inconvénients dans ce système paraissent plus nombreux que les avantages. La grosseur des fils dépend surtout des circonstances particulières de l'ouvrage ; en général, on doit se renfermer entre 3 et 5 millim. de diamètre. Dans les câbles à fils parallèles, on emploie de préférence le numéro 18 ayant 3 millim. 4 de diamètre, et on obtient la section voulue en mettant plus ou moins de brins dans le câble. Au contraire, dans les câbles tordus alternatifs, le nombre des fils est dépendant du nombre de couronnes, c'est donc la grosseur du fil qui varie pour obtenir la section du câble. Aussi abandonne-t-on pour la fabrication des câbles de ponts l'ancienne classification des fils par numéros d'une jauge fixée empiriquement ; on exprime généralement les grosseurs par le diamètre en dixièmes de millimètre.

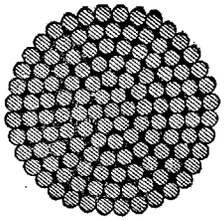

Fig. 28 *bis*. — Coupe 1/2 grandeur naturelle du tronçon A B.

La résistance des fils a suivi les progrès de la métallurgie ; les nouveaux procédés de fabrication de l'acier surtout ont grandement modifié les données anciennement usitées. Les règlements administratifs établissent (circulaire ministérielle du 4 mai 1870, art. 4) que la résistance minima ne devra pas être inférieure à 66 kilogr. par millim. q. de la section transversale et, dans ce cas, le travail maximum du câble ne doit pas dépasser 16 kilogr. 5 par millim. q., soit le quart de la résistance absolue des éléments qui le composent. Ce coefficient de sécurité semble suffisant ; on tend toutefois à l'augmenter encore avec l'emploi de l'acier, les hautes résistances que l'on peut obtenir avec ce métal permettant de gagner en sécurité, tout en diminuant le poids des câbles. On obtient maintenant facilement des fils d'acier de haute résistance, dont la rupture ne se produit que de 180 à 200 kilogr. par millim. q. et même plus ; mais le prix en est trop élevé pour se prêter à des constructions économiques. On en obtient d'autres de bas prix, mais de faible résistance, qui ne fournissent que de 50 à 60 kilog. par millim. q. Toutefois, la qualité qui, dans l'état actuel de la métallurgie, donne les meilleurs résultats économiques, est celle dont la résistance atteint de 80 à 85 kilogr. par millim. q., laquelle autorise à faire travailler les câbles en toute sécurité au maximum de 18 à 20 kilogr.

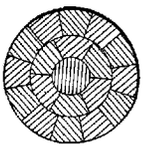

Fig. 29.

Câble recuit ou galvanisé. — Le fil s'emploie généralement clair, c.-à-d. tel qu'il sort de la filière, car le recuit enlève de la résistance ; il est passé au bain de composition anti-oxydable pour le préserver de l'oxydation. Le fil galvanisé est très peu employé dans les ponts, car l'immersion dans le bain de zinc lui donne du recuit, enlève par conséquent de la résistance, augmente son poids, son diamètre et son prix, inconvénients qui ne sont pas justifiés par la préservation que fournit la galvanisation, laquelle ne paraît pas supérieure à celle des enduits plus économiques, que l'on peut enfermer dans l'intérieur du câble.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Fabrication du fil (V. Tréfilage des fils métalliques).

Tension des câbles. — Dans les ponts suspendus, les câbles sont le plus souvent usités en décrivant d'un pilier à l'autre une courbe parabolique, à laquelle est suspendu le tablier, sensiblement rectiligne, par de petits câbles verticaux, en barres ou en fils, nommés tiges de suspension. La tension des câbles paraboliques n'est pas égale sur tout le débouché ; elle atteint son maximum au sommet des points de support et son minimum au point bas de la courbe, mais la différence étant de peu d'importance, il est d'usage d'admettre une section constante correspondant à la tension maximum. La tension minimum au point bas de la courbe s'obtient en établissant d'abord tous les poids, y compris le sien propre, que le câble a à supporter par mètre linéaire du débouché, puis en multipliant ce poids par la demi-corde de la parabole et en divisant par deux fois la flèche, ce qui donne lieu à l'expression suivante :

$$T^o = \frac{P\,\widehat{d}^2}{2f},$$

dans laquelle T^o = tension minima ; P = poids par mètre courant ; d = demi-corde ; f = flèche (fig. 30). La tension maximum T^m, étant la résultante de la tension minimum ou horizontale et de tous les poids verticaux ajoutés du point bas au point haut de la parabole, a pour valeur :

$$T^m = \sqrt{\widehat{T^o}^2 + P^2 d^2}.$$

La courbe parabolique que décrivent les câbles résulte

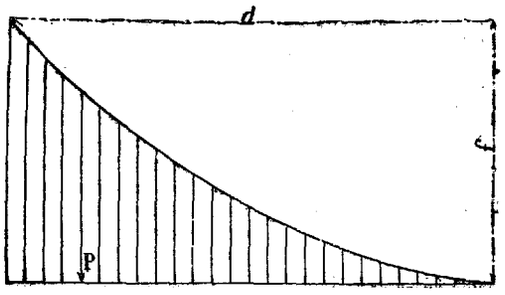

Fig. 30.

de l'état d'équilibre d'une charge uniformément répartie ; elle a donc l'inconvénient d'être déformable par l'inégalité

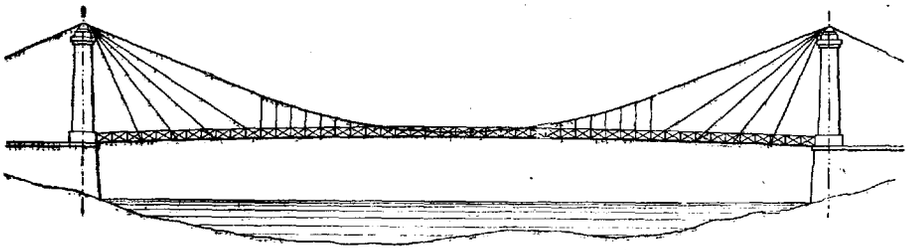

Fig. 31.

de répartition. On y remédie en partie par les dispositions judicieuses du tablier, mais on peut y remédier aussi en disposant des câbles rectilignes désignés sous le nom de câbles obliques ou haubans, lesquels forment avec le pilier et le tablier une triangulation indéformable dans la limite d'élasticité de la matière (fig. 31).

La portée de ces câbles est limitée par la hauteur des piliers ; elle est forcément restreinte, aussi dans les grands débouchés sont-ils complétés par des câbles paraboliques chargés de porter la partie centrale de la travée.

Usure, accidents, précautions à prendre pour les prévenir. — Les câbles sont soumis à deux causes d'usure principales : la dénaturation de l'état moléculaire du métal et la détérioration par l'oxydation. La première est commune à tous les ouvrages métalliques, mais elle semble beaucoup moins sensible sur les câbles en fils que sur les câbles en barres. On a eu, en effet, de nombreux exemples de barres se rompant dans des conditions anormales, alors que le tablier était beaucoup moins chargé qu'il ne l'avait été précédemment. L'examen des cassures a montré que le métal, de fibreux qu'il était au début, était devenu cristallin. Jamais jusqu'ici le même fait ne s'est produit dans les câbles en fils, mais les ruptures que l'on a constatées ont toujours été occasionnées par deux causes : l'oxydation qui a rongé tout ou partie des fils, ou un excès de charge dépassant le travail maximum qu'ils étaient susceptibles de produire. Ce dernier inconvénient n'existant pas dans une construction judicieusement établie, c'est donc l'oxydation qui est le grand ennemi des câbles en fils, et c'est pour l'empêcher plus efficacement que les câbles tordus alternatifs fabriqués à couvert, passés dans de nombreux bains successifs, doivent être préférés aux câbles à fils parallèles. Quels que soient le mode et la nature des câbles, il est absolument nécessaire qu'ils soient visibles et accessibles dans toutes leurs parties, notamment dans les massifs d'amarrage ; c'est principalement parce que cette précaution a été négligée dans les premiers ponts que des accidents regrettables ont pu se produire. On comprend, en effet, que s'il y a des endroits où l'on ne peut aller surveiller les progrès de l'oxydation et y appliquer les préservatifs pour l'arrêter, on arrivera fatalement, un peu plus tôt ou un plus tard, à une rupture qu'on pourrait éviter si la possibilité d'examiner le mal permettait de juger de l'époque où il devient critique. Les précautions à prendre pour la conservation des câbles sont donc d'abord une bonne fabrication, ensuite un entretien par des peintures applicables sur tout le périmètre extérieur. Il convient aussi d'éviter le séjour dans l'eau.

Remplacement des câbles détériorés. — Malgré tous les préservatifs, les câbles ne peuvent être considérés comme éternels ; toute construction bien établie doit donc prévoir le moyen de les remplacer facilement ; à cet égard, il convient de diviser le travail en plusieurs câbles et de disposer tous les assemblages selon le système amovible, c'est dire de telle sorte que l'on puisse remplacer par un neuf un câble ancien quelconque, sans recourir à la démolition générale de l'ouvrage et sans endommager les câbles voisins qui doivent assurer la sécurité pendant l'opération.

F. Arnodin.

V. Câble télodynamique (V. Transmission télodynamique).

VI. Câble électrique. — Conducteur revêtu d'une substance isolante appelée diélectrique, qui est protégée par des enveloppes textiles, avec ou sans armature métallique, ou réunion de plusieurs conducteurs cordés ensemble, dont chacun est respectivement entouré de substance isolante, le toron, ainsi formé, étant ensuite protégé de la même manière que le câble à un seul conducteur. Le conducteur revêtu du diélectrique est désigné sous le nom d'*âme*. Il est formé tantôt d'un fil unique, tantôt de plusieurs brins cordés, il est toujours en cuivre, le diamètre des fils dont il se compose varie suivant la desti-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nation du câble ; il en est de même de la nature et de l'épaisseur du diélectrique qui est ordinairement une matière gommeuse telle que la gutta-percha ou le caoutchouc.

Les câbles sont employés pour la télégraphie, la téléphonie, la transmission de courants électriques pour la lumière ou la force, et répondent ainsi à des besoins différents : pour la télégraphie, ils permettent de franchir les grandes étendues d'eau, les mers, les lacs, les rivières ; de mettre à l'abri des influences atmosphériques les lignes télégraphiques terrestres, ou d'en faciliter l'établissement à travers les grandes cités. Ces considérations s'appliquent aussi dans une certaine mesure à la téléphonie, mais, pour cette dernière, il s'agit surtout de faire tenir dans un espace restreint le grand nombre de fils que comporte généralement l'exploitation des réseaux urbains. Les câbles employés pour la lumière électrique et la transmission de la force ont pour but spécial de supprimer, ou tout au moins d'atténuer le danger que présente le voisinage de conducteurs dans lesquels circulent des courants à tension très élevée. De ces usages si variés résultent des différences notables dans la construction des câbles qui peuvent être classés en : *câbles télégraphiques sous-marins*, *câbles télégraphiques souterrains*, *câbles téléphoniques*, *câbles pour lumière électrique et transmission de force.*

Câble télégraphique sous-marin. — *Historique.* Les premiers essais de communication sous-marine sont attribués à M. le professeur Ch. Wheatstone qui, vers 1840, proposa à la Chambre des communes de relier la Grande-Bretagne au continent, au moyen d'un câble jeté dans la Manche entre Douvres et Calais, et contenant sept fils conducteurs isolés au moyen d'enveloppes de chanvre goudronné. Après de longues expériences, M. Wheatstone renonça à ce mode d'isolement défectueux et fit de nouveaux essais en employant, comme matière isolante, la gutta-percha qui jusqu'alors n'avait pas encore servi à cet usage, et était même peu connue en Europe ; mais il n'obtint encore que des résultats insuffisants.

Cependant, la question préoccupait beaucoup d'esprits, et, dans la période de 1842 à 1849, plusieurs tentatives eurent lieu avec plus ou moins de succès, tant en Amérique qu'en Europe. Dès 1842, le professeur Morse, après un essai heureux dans le port de New-York, songeait à franchir l'Atlantique pour relier l'Amérique à l'Europe. Cette communication resta à l'état de projet ; mais un petit câble fonctionnait déjà en 1845 dans la rivière de l'Hudson et d'autres étaient en construction, lorsqu'en 1847, le gouvernement français accorda à M. Jacob Brett la première concession de câble sous-marin entre pays étrangers, en l'autorisant à construire un télégraphe électrique sous-marin entre les côtes de France et d'Angleterre. La communication ne fut pas établie dans le délai prévu, mais la concession fut renouvelée par décret du 10 août 1849. Le câble qui devait être posé pour le 1er sept. 1850, fut réellement immergé quelques jours avant cette date, mais il ne se trouva pas en état de fonctionner. Une convention fut alors conclue le 30 nov. 1850, entre le gouvernement français et la compagnie du télégraphe sous-marin de la Manche, pour l'établissement d'un nouveau câble, qui devait fonctionner régulièrement avant le 1er oct. 1851 ; les points d'atterrissement sur les côtes de France furent fixés à Calais ou à Boulogne.

Malgré tous ses efforts, la compagnie concessionnaire voyait approcher le terme du délai qui lui avait été accordé, sans avoir pu réunir les moyens nécessaires pour l'accomplissement du projet ; plusieurs ingénieurs anglais et la majorité des ingénieurs français déclaraient son plan irréalisable, et l'entreprise paraissait définitivement condamnée, lorsque, sept semaines seulement avant l'expiration du délai, l'illustre ingénieur anglais Crampton, qui est mort récemment, prit vigoureusement l'affaire en main. Après avoir exprimé sa confiance dans un succès qui lui paraissait certain, il procura la moitié du capital nécessaire et se chargea lui-même de l'exécution du projet. Tout restait encore à faire, jusqu'aux machines qui devaient servir à fabriquer le câble dont le modèle même n'était pas absolument arrêté. Mais l'impulsion donnée subitement à cette entreprise sans précédent fut telle qu'avant la date fixée par la convention le câble se trouva fabriqué et fut reconnu bon, et qu'on put le poser dans la Manche, entre Douvres et Calais, le 25 sept. 1851, avec un plein succès, bien que les moyens d'immersion fussent très imparfaits. Les concessionnaires de cette ligne sous-marine furent autorisés, par arrêté ministériel du 25 oct. 1851, à accepter et à transmettre les télégrammes privés et le service fut définitivement ouvert le 13 nov. suivant, entre la France et l'Angleterre, par ce câble qui servait encore à la transmission des correspondances au commencement de 1889 et qui est, par conséquent, resté en service pendant plus de trente-sept années.

Le succès de cette entreprise encouragea aussitôt beaucoup de travaux analogues, dont un grand nombre échouèrent ; mais les efforts des constructeurs n'en restèrent pas moins énergiques et persévérants. En 1852, un deuxième câble fut posé dans la Manche, entre Boulogne et Folkestone, pendant que trois tentatives faites pour relier l'Irlande à la Grande-Bretagne restaient infructueuses. Ce n'est que l'année suivante, en 1853, que l'on parvint enfin à franchir le canal du Nord, et que d'autre part, on posa le câble anglo-belge d'Ostende à Ramsgate, qui fonctionne encore actuellement. C'est à cette époque aussi que se placent les premiers essais de communication sous-marine de la France avec l'Algérie, et par cette voie, avec l'Egypte et les Indes. Le gouvernement français avait conclu le 2 mai 1853, avec M. John Walkins Brett, agissant au nom de la *Compagnie du télégraphe électrique sous-marin de la Méditerranée pour la correspondance avec l'Algérie et les Indes*, une convention relative à l'exécution de lignes télégraphiques entre la France et l'Algérie par la Corse et la Sardaigne. Pour relier entre elles les sections de lignes terrestres qui entraient dans cette combinaison, il s'agissait de poser des câbles sous-marins de la pointe S, du golfe de Spezia au cap Corse, à travers le détroit de Bonifacio entre la Corse et la Sardaigne, et enfin du cap Teulada (Sardaigne) à la côte algérienne, en un point à désigner entre la frontière de Tunis et la ville de Bône. Ces câbles devaient contenir chacun quatre fils conducteurs ; le concessionnaire s'engageait, sous peine de déchéance, à les établir dans un délai de deux années, et de son côté, le gouvernement français se réservait la faculté de prononcer l'annulation de la convention, si pendant la première année d'exploitation, il y avait des interruptions d'une durée totale de plus de trois mois.

Les deux premiers câbles, de Spezia au cap Corse et de la Corse à la Sardaigne, furent posés dans le délai fixé par la convention, et le service avec la Corse fut ouvert dès le mois d'oct. 1854 ; mais il n'en fut pas de même de la section destinée à relier la Sardaigne à la côte algérienne, où toutes les tentatives échouèrent jusqu'à la fin de 1857. Cependant, le gouvernement français n'avait pas cru devoir appliquer la clause de déchéance insérée dans la convention de 1853 ; et en considération des efforts persévérants, bien que malheureux de M. Brett, il prorogea jusqu'au 1er août 1857 le délai précédemment accordé au concessionnaire, en fixant à Bône le point d'atterrissement du câble sur la côte algérienne. Dans son vif désir d'arriver à une solution satisfaisante, le gouvernement consentit même à proroger jusqu'au 1er août 1858 le délai primitif pour la pose du câble définitif à quatre fils, à condition que l'on posât au moins, avant le 1er août 1857, un câble provi-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

soire à un seul fil entre le point méridional de la Sardaigne et Bône.

La communication fut établie au mois d'oct. 1857, mais elle ne fonctionna pas plus de deux ans, et fut enfin abandonnée à la suite d'une interruption qui se produisit le 29 janv. 1860. Une décision du 21 avr. 1861 déclara déchu du bénéfice de sa concession M. John Walkins Brett, qui n'était pas parvenu à rétablir le câble dans le délai convenu. Le même sort était réservé aux câbles de Cagliari à Malte et de Malte à Corfou, qui faisaient partie du système de communication destiné à relier l'Angleterre à l'Egypte et aux Indes et qui avaient été également immergés en 1857.

Pendant ce temps, d'autres câbles avaient été posés avec succès ; en 1855, celui de Varna à Balaklava, qui n'était qu'un simple fil de cuivre recouvert de gutta-percha, rendit d'importants services pendant la guerre de Crimée; un câble établi en 1856 sur les côtes d'Amérique entre le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince Edward, fait partie aujourd'hui encore du réseau de la compagnie anglo-américaine. Tous ces câbles n'étaient pas très longs; les plus considérables, ceux de Malte à Cagliari d'une part, et à Corfou de l'autre, ne dépassaient pas cinq cent milles nautiques ; on n'avait pas encore osé aborder des distances plus grandes. Mais les progrès réalisés dans cette industrie nouvelle, notamment au point de vue de la fabrication et de l'immersion des câbles, donnaient un point d'appui sérieux au projet de communication transatlantique qui était dans l'air depuis plusieurs années, et n'avait été considéré jusqu'alors que comme une spéculation hasardeuse. De 1854 à 1856, M. Cyrus Field fonda à New-York et à Londres la première compagnie de câbles sous-marins atlantiques, et ne tarda pas à réunir les fonds nécessaires pour mener à bonne fin cette grande entreprise. La fabrication du câble, commencée dans les usines de Londres dès les premiers jours de fév. 1857, fut achevée en moins de six mois, et l'immersion fut entreprise immédiatement, en partant de Valentia, point extrême de la côte occidentale de l'Irlande. Mais on avait à peine déroulé environ trois cents milles marins de câble, qu'une rupture subite se produisit par de grands fonds; les ingénieurs jugèrent alors indispensable d'ajourner l'opération qui fut reprise dans de nouvelles conditions au printemps de l'année suivante. Au lieu de partir de Valentia, deux navires chargés chacun de treize cents milles nautiques de câble, se rendirent à moitié chemin de Terre-Neuve et de Valentia, et, après avoir soudé les deux sections de câble qu'ils portaient respectivement, se dirigèrent l'un vers l'Amérique, l'autre vers l'Europe en faisant l'immersion. L'opération subit encore bien des vicissitudes et l'on dut abandonner au fond de la mer de notables portions de câble; mais enfin, à la quatrième reprise, les deux navires chargés de la pose arrivèrent à leur destination sans avoir cessé de correspondre entre eux, et le premier télégramme put être transmis entre Valentia et Terre-Neuve, le 12 août 1858. Les félicitations échangées par cette voie entre la reine d'Angleterre et M. Buchanan, président des Etats-Unis, furent malheureusement suivies, à moins d'un mois, d'une interruption complète du câble. Cependant le gouvernement anglais avait pu profiter de cette communication, si précaire qu'elle eût été, pour arrêter au Canada un embarquement de troupes qui aurait occasionné inutilement une dépense de plus d'un million de francs.

Un moyen de correspondance capable de donner de semblables résultats ne pouvait être abandonné, malgré toutes les difficultés que présentait l'exécution des travaux et les frais énormes occasionnés par les premiers insuccès. La question allait d'ailleurs faire un pas considérable et décisif, le gouvernement anglais, qui appréciait l'importance de la télégraphie sous-marine au point de vue de ses relations avec ses colonies avait, jusqu'alors, favorisé par des garanties d'intérêts ou des promesses de subventions divers projets présentés par les compagnies de câbles ; il crut prudent de prendre l'avis de personnes compétentes avant de s'engager plus loin dans cette voie et provoqua la création d'une commission spéciale comprenant des délégués du « Board of Trade » et des représentants de la compagnie du câble transatlantique chargés de faire une enquête publique et officielle sur la fabrication, l'immersion et l'entretien des câbles sous-marins. Les travaux de la commission, qui ne durèrent pas moins d'un an, furent publiés en 1861; le rapport, après avoir passé en revue les divers modes de fabrication usités jusqu'alors, les matériaux employés, les procédés d'immersion et les résultats définitifs obtenus sur les câbles au point de vue de la vitesse des transmissions, exprimait une entière confiance dans le résultat de nouvelles tentatives, à condition qu'elles fussent conduites avec tous les soins nécessaires et conformément aux principes posés par la commission elle-même, comme conclusion de son enquête. Si la télégraphie sous-marine a fait depuis cette époque de nouveaux et incontestables progrès, il est juste de reconnaître que les principes auxquels la commission de 1859 s'était arrêtée font loi aujourd'hui encore et ont été le point de départ des résultats admirables obtenus dans cette branche nouvelle de la science et de l'industrie.

L'administration française poursuivait aussi, avec persévérance, l'établissement de ses relations télégraphiques directes avec l'Algérie. Les câbles de Brett fonctionnaient alors, mais cette communication n'inspirait qu'une confiance limitée au point de vue de sa durée ; elle nécessitait d'ailleurs l'intermédiaire d'une administration étrangère, parce qu'une partie des lignes se trouvaient en Sardaigne. Le 8 juil. 1859, une concession avait été accordée pour un câble devant atterrir en France aux environs de Toulon ou de Marseille, en Algérie aux environs d'Alger et dont la mise en service était fixée au 31 oct. 1859; mais ce projet n'ayant pas été exécuté, une nouvelle concession, datée du 14 juil. 1860, autorisait l'atterrissement en France, dans l'anse des Sablettes, entre le cap Sicié et le cap Sépet, près de Toulon, et en Algérie, dans la Baie de la Salpêtrière, à l'extrémité N. des fortifications d'Alger, d'un câble qui devait être posé avant le 31 août 1860. A cette date le travail n'était pas exécuté; cependant, par suite d'une nouvelle entente, les concessionnaires, MM. Glass Elliott et Cie, l'entreprirent peu de temps après; le 10 sept. de cette même année, après avoir fixé une extrémité du câble à la côte d'Algérie, ils commencèrent l'immersion en se dirigeant vers Toulon; mais le 15 sept. suivant, pendant un violent coup de vent, le câble se rompit à 80 milles des côtes de France, par une profondeur de 2,400 m. Comme on se trouvait à la hauteur de Minorque qui était déjà reliée à l'Espagne par Barcelone, on put établir provisoirement une communication par l'intermédiaire du réseau espagnol; ce n'est qu'un an plus tard, à la fin de sept. 1861, que la France fut enfin reliée directement à sa colonie, par le prolongement jusqu'à Port-Vendres, du câble posé en 1860 entre Alger et Mahon, mais cette communication ne se maintint que pendant un an environ. Trois nouveaux essais tentés dans le courant de 1864 entre Carthagène et Oran demeurèrent infructueux, mais en 1865, on réussit à poser de Bizerte (Tunisie) à Marsala (Sicile), un câble qui put fonctionner jusqu'en mai 1867. La France correspondait alors avec l'Algérie par l'intermédiaire des lignes italiennes et des lignes tunisiennes. Après une interruption qui dura jusqu'au mois d'août 1868 et le rétablissement du câble pendant deux mois environ, ce dernier fut complètement abandonné.

C'est en 1870 seulement que la question de la communication directe entre la France et l'Algérie fut enfin résolue d'une manière définitive, par la pose, entre Marseille et Bône, d'un câble qui est la propriété d'une compagnie privée et qui fonctionne encore. L'Algérie est

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

aujourd'hui reliée à la métropole par cinq câbles dont trois appartiennent au gouvernement français ; en cas de besoin ses correspondances trouveraient aussi un débouché par deux autres câbles qui la relient à Malte, point de bifurcation d'un grand nombre de télégraphes sous-marins.

Revenons maintenant aux lignes transatlantiques que nous avons laissées après la tentative malheureuse de 1858. La France n'était pas restée en dehors du mouvement; déjà en 1857 le gouvernement français avait autorisé l'établissement d'une ligne partant des environs de Bordeaux et touchant au cap Finisterre en Espagne, à Lisbonne et aux îles Açores pour rejoindre la côte américaine aux environs de Boston. En 1864 une autre autorisation avait été accordée pour une ligne allant des côtes de France à celles des Etats-Unis soit directement, soit en touchant aux Açores et à l'une des îles Saint-Pierre et Miquelon ; ces deux projets ne furent pas suivis d'exécution. En 1864 également, une convention diplomatique fut conclue entre la France, le Brésil, l'Italie, le Portugal et la République d'Haïti, en vue de créer une ligne sous-marine partant de Lisbonne, touchant à Cadix, au cap Saint-Vincent, suivant le littoral du Maroc et atterrissant successivement à Madère, aux Canaries, à Saint-Louis du Sénégal, à Gorée et au cap Vert d'où elle devait se bifurquer pour aller rejoindre d'une part le réseau brésilien à Bahia et, d'autre part, le réseau américain à la Nouvelle-Orléans en desservant les Guyanes et les îles de la mer des Antilles. Mais les formalités auxquelles ce traité était subordonné en empêchèrent l'exécution immédiate ; ce n'est que le 8 sept. 1869 qu'il put être promulgué en France et il resta lettre morte.

Pendant ce temps les promoteurs du premier câble atlantique avaient réuni le capital nécessaire pour tenter de nouveau l'immersion d'un câble entre l'Irlande et Terre-Neuve ; une circonstance heureuse mettait à leur disposition un navire de dimensions extraordinaires, possédant l'avantage d'une très grande stabilité à la mer et pourvu d'une machinerie puissante, le *Great Eastern*, qui fut aménagé spécialement pour recevoir tout le câble nécessaire d'un continent à l'autre. Il put prendre dans trois énormes cuves 2,300 milles de câble et fut muni d'appareils et engins non seulement pour l'immersion, mais aussi pour le relèvement éventuel du câble en cas d'accident en mer. Dans le courant de juill. 1865, le câble d'atterrissement ayant été posé sur la côte d'Irlande, à Valentia, le *Great Eastern*, sous les ordres du capitaine James Anderson, se mit en route dans la direction de l'Amérique, en laissant filer le câble. Trois fois il fut arrêté par des défauts qui nécessitèrent le relèvement du câble dans des profondeurs atteignant jusqu'à 2,000 brasses, mais à la troisième interruption il fut impossible de ramener le câble jusqu'à la surface de l'eau et on dut l'abandonner provisoirement le 2 août, faute de dragues et de cordages ; les efforts si pénibles faits pendant cette expédition avaient duré trois semaines et avaient permis de poser 1,184 milles de conducteur sous-marin. Mais les nombreux mécomptes essuyés par la compagnie qui avait entrepris cette opération ne ralentirent pas son ardeur ; elle se mit sans retard à construire un nouveau câble transatlantique et fit fabriquer en même temps la longueur de câble nécessaire pour compléter celui qu'elle venait de laisser au fond de la mer. Ce fut encore le *Great Eastern* qui servit pour le transport et l'immersion du nouveau câble ; les opérations durèrent peu de jours et furent terminées le 27 juill. 1866 sans incident notable. La communication entre l'Angleterre et Terre-Neuve se trouva ainsi établie à cette date ; la longueur du câble immergé était de 1,852 milles. Immédiatement après on reprit la pose du câble de 1865 en repêchant l'extrémité de la partie abandonnée en mer l'année précédente. Les difficultés furent nombreuses, mais le courage et l'énergie des ingénieurs ne faiblirent pas un instant ; il ne fallut pas moins de vingt-cinq jours, du 9 août 1866 au 2 sept. suivant, pour retrouver le câble et opérer la jonction avec la section qui restait à dérouler. Les opérations étaient achevées le 8 sept. et la longueur totale de ce second câble était de 2,025 milles ; il existait donc alors entre l'Europe et l'Amérique deux communications aboutissant toutes deux aux côtes anglaises. Ce n'est qu'en 1869 que la France fut aussi directement reliée au nouveau monde par un câble concédé à une société française et allant de Brest à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon). Ce troisième câble transatlantique, qui a passé en 1872 dans les mains d'une compagnie anglaise, fonctionne encore aujourd'hui. Mais les deux câbles de 1865 et de 1866 ne durèrent pas longtemps ; le premier fut interrompu le 11 mars 1873, au milieu de l'Océan, par une profondeur de 2,000 brasses. De nombreuses tentatives furent faites pour le relever, mais il fallut bientôt l'abandonner définitivement. Le second fut rompu le 15 janv. 1877 ; les ingénieurs chargés des travaux considéraient la réparation comme relativement facile et ils se mirent à l'œuvre à plusieurs reprises ; pour donner une idée de la persévérance que l'on apporta à cette opération et des frais qu'elle entraîna, nous citerons le fait suivant : deux grands navires, *la Seine*, de 3,579 tonnes et 500 chevaux de force, et le *Minia* de 1,986 tonnes et 250 chevaux, restèrent sur le lieu du dérangement par 51° 25′ de lat. N et 34° 42′ de long. O., depuis le 19 sept. jusqu'au 22 oct. 1877 ; pendant ces trente-trois jours le câble fut saisi cinq fois, mais ne put jamais être amené à la surface de la mer. Tout ce que l'on put faire fut d'en retirer environ 2,500 m. d'une profondeur de 1,820 brasses ; cette portion de câble était en très bon état de conservation ; mais tous les efforts devaient échouer, et le câble ne put jamais être rétabli.

ÉPOQUE de l'immersion.	COMPAGNIES actuellement propriétaires.	POINTS D'ATTERRISSEMENT	LONGUEUR en milles nautiques.
1869	Anglo-American telegraph.	Brest (France) — St-Pierre (Iles St-Pierre et Miquelon).	2648,47
1873	—	Valentia (Irlande) — Hearts Content (Terre-Neuve).	1881,31
1874	—	— —	1840,01
1874-1875	Direct United States Cable.	Ballinskelligs Bay (Irlande) — Tor Bay (Nouvelle-Écosse).	2423,00
1879	Cie française du télégraphe de Paris à New-York.	Brest (France) — St-Pierre (Iles St-Pierre et Miquelon).	2242,37
1880	Anglo-American telegraph.	Valentia (Irlande) — Hearts Content (Terre-Neuve).	1886,33
1881	Western Union telegraph.	Penzance (Grande-Bretagne) — Canzo (Nouvelle-Écosse).	2531,00
1882	—	— —	2576,00
1884	Commercial Cable.	Waterville (Irlande) — New-York.	2350,36
1884	—	— —	2388,35

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pendant ce temps, la compagnie avait fait poser deux nouveaux câbles, construits dans des conditions de sécurité plus parfaite, l'un en 1873, l'autre en 1874. Le réseau des communications entre l'Europe et l'Amérique du Nord prit dès lors des proportions considérables ; actuellement il y a dix câbles en plein fonctionnement ; le plus ancien est celui de 1869, les plus récents ont été posés en 1884. Le tableau qui précède en donne la liste complète.

Nous avons donné, avec quelques détails, le développement historique des premières années de la télégraphie sous-marine, et nous sommes arrivés ainsi aux premiers câbles transatlantiques qui aient pu être mis en service d'une manière effective, c.-à-d. les câbles de 1865 et de 1866. A partir de cette époque, il serait difficile de suivre pas à pas les immenses progrès du réseau sous-marin. Pendant les années 1867 et 1868, les travaux se maintinrent dans les mers européennes : câbles anglo-belges, anglo-allemands, anglo-danois, câble de Malte à Alexandrie ; mais à partir de 1869, les entreprises s'étendent sur toutes les mers, saut la traversée de l'océan Pacifique que l'on n'a pas encore osé aborder, bien que des projets nombreux aient été formés dans ce but.

En 1869 on immergea près de 5,000 milles nautiques de câbles ; en 1870 la longueur totale des câbles nouveaux mis en service a dépassé 12,000 milles ; dans les années comprises entre 1871 et 1880 on en a immergé encore 50,000 milles environ et enfin, depuis 1880 jusqu'à ce jour, près de 45,000 milles. L'ensemble du réseau télégraphique sous-marin actuellement en exploitation se compose de 114,000 milles de câbles ; en y ajoutant environ 12,000 milles perdus dans les premiers essais, on arrive à un total de 126,000 milles de câbles qui ont été jetés au fond de la mer. Le tableau suivant indique sommairement le développement successif de ces travaux qui s'effectuent maintenant d'une manière régulière, sans donner lieu, en général, à d'autres mécomptes que ceux résultant de cas de force majeure. Le capital engagé dans le réseau sous-marin du globe atteint environ un milliard de fr., dont 900 millions pour le compte des compagnies privées et 100 millions pour celui des administrations d'Etat :

Développement successif du réseau télégraphique sous-marin.

PÉRIODES	LONGUEUR en milles nautiques des câbles immergés	PRINCIPAUX CÂBLES POSÉS DANS LA PÉRIODE
1851 à 1868	15.830	3 câbles transatlantiques, 3 câbles d'Algérie, lignes de la Méditerranée et des Indes, abandonnés en mer. — Câbles du golfe Persique actuellement encore en service.
1869	4.828	Câble transatlantique Nord ; câble du golfe Persique ; réseaux européens du Nord.
1870	12.056	Une communication partant des côtes d'Angleterre et allant jusqu'aux Indes néerlandaises, à Batavia ; réseau des Antilles ; câbles d'Algérie.
1871	7.777	Ligne des Indes britanniques à l'Australie et à la Chine ; réseaux des mers de la Chine et du Japon ; réseau des Antilles ; câble d'Algérie.
1872	838	Câble de Lizard à Bilbao et lignes accessoires des réseaux transatlantiques Nord.
1873	7.918	Réseau transatlantique Nord ; réseau des côtes du Brésil de Pará à Rio-de-Janeiro et câbles européens du Nord, de l'Atlantique et de la Méditerranée.
1874	7.867	Réseaux transatlantiques Nord et Sud ; réseau des Antilles ; câbles européens de la Méditerranée et de la mer Noire.
1875	5.937	Câble transatlantique Nord ; réseau des Antilles ; réseaux des côtes orientale et occidentale de l'Amérique du Sud.
1876	3.327	Câble de Suez à Aden ; câbles de la Nouvelle-Zélande ; réseau des côtes du Chili.
1877	3.713	Communication entre Aden et les Indes britanniques ; câbles d'Algérie.
1878	1.061	Réseaux des mers de la Grèce et de la Turquie ; câble de Corse.
1879	10.550	Communication avec la côte orientale et le sud de l'Afrique ; ligne des Indes britanniques à l'Australie ; câbles transatlantiques Nord ; câble d'Algérie ; câbles de la mer Caspienne et de la mer du Nord.
1880	4.637	Câbles transatlantiques Nord ; réseau de la côte du Mexique ; câble de Hong-Kong à Manille ; réseau de la Nouvelle-Zélande ; câble d'Algérie ; réseaux européens du Nord.
1881	2.973	Câble transatlantique Nord ; réseau de la côte du Mexique ; câbles tunisiens.
1882	9.158	Réseau des côtes du Pacifique depuis le Mexique jusqu'au Pérou ; réseaux transatlantiques Nord et Sud, câbles de la mer Rouge ; communication d'Emden à Valentia ; réseau de la Méditerranée ; câbles tunisiens.
1883	2.584	Câble de Ténériffe ; réseaux des mers de la Chine et du Japon ; réseaux européens du Nord.
1884	13.671	Réseaux transatlantiques Nord et Sud ; câbles des Canaries, du Sénégal, du Tonkin, de Suez à Aden ; réseaux de la Grèce et de la Turquie.
1885	4.332	Réseaux du Sénégal et des côtes occidentale et orientale de l'Afrique ; lignes accessoires des câbles transatlantiques Nord ; câble de Tasmanie ; câbles du golfe Persique ; réseaux européens du Nord.
1886 à 1888	6.893	Réseaux de la côte occidentale de l'Afrique ; câbles de la mer Rouge ; réseau des Antilles ; réseau des côtes italiennes.
Total. . . .	126.000	

Nomenclature. Le bureau international des administrations télégraphiques à Berne publie périodiquement, d'après des renseignements officiels, la nomenclature des câbles sous-marins dont se compose le réseau général du globe, donnant la liste complète de tous les câbles en service, avec indication des administrations d'Etat ou des compagnies privées auxquelles ils appartiennent ; des points d'atterrissement, de l'année de l'immersion, du nombre de conducteurs et de la longueur de chaque câble. Ce document en est actuellement à sa troisième édition (V. BIBLIOGRAPHIE) ; il en résulte que les 114,000 milles de câble, qui étaient en service au 1er janv. 1889, contiennent 121,373 milles de fils conducteurs ; il y a en effet, sur l'ensemble des câbles sous-marins actuellement existants, 2,568 milles dont le nombre de fils conducteurs varie de 2 à 7, ainsi qu'on le verra dans le tableau ci-après qui contient à cet égard les renseignements les plus détaillés ; les câbles à 3 et 4 fils y dominent ; mais on comprend aisément que, pour les longs parcours, le fil de communication devant être isolé avec les soins les plus minutieux, il ne soit pas possible d'y employer des câbles à plusieurs conducteurs ; aussi la longueur totale des câbles à un seul conducteur est-elle de 111,432 milles.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nombre de conducteurs.	Longueur totale en milles nautiques.	Emplacement des Principaux câbles.
2	203	Côtes du Danemark et de la Suède, réseau japonais.
3	932	Réseau international de l'Allemagne. Réseau du gouvernement britannique. Câbles de la Nouvelle-Zélande et des côtes de la Chine. Câbles de Placentia à Saint-Pierre et de Saint-Pierre au cap Breton.
4	1037	Câbles entre l'Angleterre d'une part, et la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, d'autre part; entre l'Angleterre et l'Irlande.
5	4	Réseau intérieur de la France.
6	173	Câbles entre l'Angleterre d'une part, la France et la Belgique de l'autre.
7	219	Câbles de Dieppe à Beachy-Head; câble entre l'Angleterre et l'Irlande.
	2568	

Toutes les autres lignes sous-marines sont à un seul conducteur.

A la fin de l'année 1888 les câbles appartenant aux administrations gouvernementales avaient une longueur totale de 10,500 milles répartis comme suit :

France	3.197	milles.
Indes britanniques	1.873	—
Italie	960	—
Grande-Bretagne	877	—
Cochinchine française	810	—
Allemagne	468	—
Grèce	457	—
Turquie	331	—
Russie	272	—
Norvège	229	—
Amérique britannique (Canada)	200	—
Nouvelle-Zélande	197	—
Espagne	128	—
Danemark	124	—
Les autres pays ensemble environ	377	—

A la même époque la situation des réseaux des compagnies privées était la suivante :

Eastern telegraph	18.838	milles.
Eastern extension Australasian and China telegraph	12.035	—
Anglo-American telegraph	10.438	—
Brazilian Submarine telegraph	7.326	—
Commercial cable	6.957	—
Great Northern telegraph	6.108	—
Western Union telegraph	5.537	—
Eastern and South African telegraph	4.554	—
West India and Panama telegraph	4.119	—
Western and Brazilian telegraph	3.801	—
Cie Française du télégraphe de Paris à New-York	3.409	—
Central and South American telegraph	3.178	—
Direct United States cable	2.983	—
West African telegraph	2.826	—
African direct telegraph	2.739	—
West Coast of America telegraph	1.699	—
Spanish National Submarine telegraph	1.173	—
Cie allemande des télégraphes réunis	1.119	—
Société française des télégraphes sous-marins	980	—
Cuba Submarine telegraph	940	—
Submarine telegraph	804	—
Mexican telegraph	709	—
Direct Spanish telegraph	699	milles.
Autres compagnies moins importantes, ensemble	560	—
Soit une longueur totale de câbles de	103.511	milles.

Cette répartition des câbles entre les administrations d'Etat et les compagnies privées a été quelque peu modifiée au commencement de l'année 1889. Le rachat par l'empire d'Allemagne du réseau de la compagnie allemande des télégraphes réunis, a porté à 1,587 milles la longueur du réseau de l'administration allemande et, d'autre part, l'expiration des concessions de la compagnie Submarine telegraph et la décision prise par les Etats limitrophes de la Manche de faire exploiter désormais par les administrations gouvernementales les câbles qui relient l'Angleterre aux côtes de France, d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas, ont fait disparaître cette dernière compagnie. Il résulte de ces mesures récentes que la longueur totale des réseaux gouvernementaux a été augmentée d'environ 2.000 milles et que celle des réseaux des compagnies privées a été diminuée d'autant. Actuellement il existe 26 compagnies de câbles dont 17 ont leur siège social à Londres, 1 à Berlin, 3 à Paris, 1 à Copenhague, 3 à New-York et 1 à Buenos-Aires.

Construction. Tout câble télégraphique sous-marin se compose de : 1° un conducteur central destiné à la circulation du courant électrique; 2° une enveloppe isolante qui a pour but d'empêcher que le courant électrique circulant dans le conducteur central se perde dans la mer; 3° un revêtement extérieur qui doit protéger l'enveloppe isolante contre les avaries résultant du frottement sur les rochers cachés sous les eaux, ou d'autres causes étrangères telles que le choc des *icebergs*, le passage des ancres des navires ou les attaques des grands animaux marins.

On a employé à l'origine, pour conducteur central, un fil cylindrique de 1 à 2 millim. de diamètre, mais dès 1856 on a substitué au conducteur plein un toron de plusieurs fils fins se composant d'un nombre de brins qui varie, suivant les cas, depuis 3 jusqu'à 12 et plus. Dans les torons de 3 à 7 brins, tous les fils sont ordinairement du même diamètre; mais pour les grands câbles de l'Atlantique on a employé depuis 1875 un fil central d'environ $2^{mm}25$ entouré de 11 petits fils plus fins de $0^{mm}88$ de diamètre; ce toron se compose donc de 12 brins. Le fil central autour duquel les autres sont enroulés est recouvert d'une mince couche d'une mixture résineuse fusible formée de trois parties de gutta-percha, une de résine et une de goudron de Norvège, que l'on appelle composition Chatterton, ou d'autres compositions analogues. Sous la pression résultant du câblage, une partie de cette couche passe dans les interstices des fils dont se compose le toron et se lie plus tard à l'enveloppe isolante de manière à ne laisser subsister aucun vide qui puisse loger des bulles d'air ou livrer passage à l'eau. On fabrique ce toron à l'aide d'une machine analogue à celle dont on se sert pour la passementerie. Le conducteur central est préparé en bouts de un à deux milles de longueur; le poids du cuivre dont il se compose varie de 50 à 200 kilogr. par mille nautique et a même atteint jusqu'à 220 kilogr.

La gutta-percha constitue le principal élément de l'enveloppe isolante. Les fils de cuivre qui forment l'âme centrale sont recouverts successivement de plusieurs couches de cette matière, ce que l'on obtient en faisant passer les fils à travers des réservoirs dans lesquels la gutta-percha est maintenue à une température suffisante pour rester fluide, ensuite par des auges remplies d'eau froide où elle retourne à l'état solide. Ces diverses couches sont reliées entre elles au moyen d'un faible enduit de composition Chatterton. Lorsque le fil est recouvert du nombre de couches de diélectrique voulu, on le roule en bobines, et on le conserve sous l'eau, à l'abri de la lumière, jusqu'au moment de son emploi.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans la plupart des câbles de longue portée la gutta-percha et le cuivre sont employés à poids égal ; ainsi les câbles transatlantiques du Nord contiennent par mille nautique les uns 136, les autres 182 kilogr. de cuivre et autant de gutta-percha; un seul de ces câbles, celui de 1879, n'a que 180 kilogr. de gutta-percha pour 220 kilogr. de cuivre. Par contre, les câbles transatlantiques du Sud, de Saint-Vincent à Pernambouc, ont été renforcés en diélectrique; le poids de la gutta-percha est de 154 kilogr. pour 115 kilogr. de cuivre. Tel est aussi le cas du câble d'Aden à Bombay, dont la gutta-percha pèse 108 kilogr. par mille et le cuivre 81 kilogr. seulement.

Pour les câbles destinés à traverser des fonds d'une température élevée et qui peut atteindre jusqu'à 30° centigrades, on substitue quelquefois à la gutta-percha le caoutchouc vulcanisé qui présente, pour ces cas exceptionnels, plus de garanties au point de vue des qualités isolantes. Le caoutchouc ne s'applique pas sur le conducteur de la même manière que la gutta-percha ; il est disposé sous forme de deux rubans qui sont enroulés en hélice sur le conducteur, en sens inverse l'un de l'autre, et pour éviter l'altération que le caoutchouc subit au contact du cuivre, on a soin d'étamer celui-ci avant de le revêtir de son enveloppe ; une bande de caoutchouc vulcanisé est ensuite appliquée sur ces deux premières couches et maintenue par une hélice serrée de fils de coton. Le revêtement extérieur de l'âme, ainsi composée du conducteur et du diélectrique, comprend d'abord deux couches de chanvre ou jute appliquées en sens inverse l'une de l'autre ; par-dessus cette première enveloppe se place généralement une armature en fils de fer galvanisés, enroulés en hélice. La force de résistance de ce revêtement varie avec les profondeurs auxquelles le câble est destiné, ou les dangers particuliers auxquels il doit être exposé.

Pour les câbles d'atterrissement on se sert de très gros fils ayant jusqu'à 1 centim. de diamètre, ou de torons formés de plusieurs fils de 5 à 6 millim. ; quelquefois on emploie des fils en fer homogène, légèrement aciéré et galvanisé (acier Bessemer) ou en fer *best-best*, parfaitement recuit et pouvant se replier plusieurs fois sur lui-même avant de se rompre. En mer profonde, l'armature doit être plus légère; les fils qui la composent ne dépassent pas 2 à 3 millim. de diamètre, et lorsque les profondeurs sont très grandes et que l'on suppose que le câble peut être tendu au-dessus de larges dépressions sous-marines, ils sont en acier. Pour les grands câbles on emploie toujours trois systèmes de revêtement, quelquefois quatre; le premier, c.-à-d. le plus lourd, le plus résistant, pour l'atterrissement *(shore end)*; le plus léger, pour la mer profonde *(deep sea)*; l'autre ou les autres, plus légers que le premier, plus lourds que le second, constituent les câbles intermédiaires, destinés aux pro-

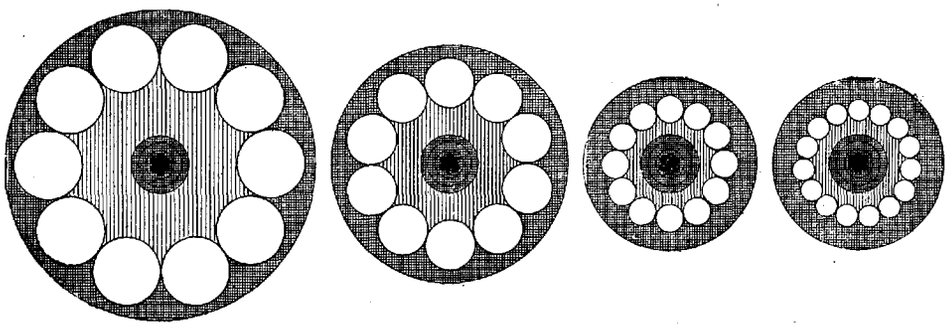

Fig. 32.

fondeurs moyennes. La fig. 32 représente en grandeur naturelle les quatre types de câble employés pour la ligne sous-marine qui relie le Sénégal aux îles Canaries. Quelquefois, pour faire le câble d'atterrissement, on prend simplement le câble de mer profonde, ou le câble intermédiaire que l'on recouvre, sur une certaine longueur, d'une seconde gaine de fils de fer, les deux armatures étant séparées l'une de l'autre par une couche de chanvre. Sur l'armature protectrice en fer qui doit être parfaitement jointive, on met une couche d'une composition bitumineuse contenant 60 parties de poix minérale sur 40 parties de silice et ordinairement un peu de goudron ; après avoir recouvert cette couche d'une enveloppe de chanvre ou de toile goudronnée, on applique une seconde couche de la même composition bitumineuse, et une double enveloppe de toile goudronnée. Quelquefois même on met une première couche bitumineuse sur l'enveloppe de jute ou de chanvre, avant l'armature en fer qui repose alors entre deux couches de cette mixture.

Les indications qui précèdent se rapportent généralement aux grands câbles qui sont tous à un seul conducteur; pour les câbles de moindre importance, qui sont quelquefois à plusieurs fils, de deux à sept, chacun des conducteurs est traité séparément comme l'âme des câbles à un fil; puis tous les conducteurs ainsi préparés sont cordés ensemble avec du chanvre, de manière à former un toron compact autour duquel s'enroule alors le revêtement extérieur tel qu'il est décrit ci-dessus.

On a construit aussi quelques modèles de câble dans lesquels on s'est appliqué à alléger autant que possible le revêtement extérieur, en remplaçant l'armature en fer par une autre enveloppe résistante, telle que du rotin ou bambou, des cordages en chanvre; un seul de ces systèmes de *câble léger* a été essayé; c'est celui qui a été immergé en 1863 entre Oran et Carthagène, et dont la force mécanique de résistance résidait dans deux couches de cordages en chanvre blanc qui enveloppaient l'âme, la carapace de cuivre phosphoreux qui recouvrait le câble n'ayant eu pour but que de maintenir le chanvre en place et de le garantir contre les attaques des animaux sous-marins; mais l'insuccès notoire de cet essai et l'impossibilité évidente de repêcher, pour les réparations ultérieures, un câble d'aussi faible résistance, dans le cas même où la pose aurait réussi, ont fait immédiatement renoncer à ce type de conducteur. On a proposé, d'autre part, de diminuer le poids des câbles en substituant aux fils de cuivre dont se compose l'âme, des fils de bronze siliceux qui, à conductibilité égale, ont une résistance mécanique très supérieure à celle du cuivre. Cette modification permettrait de réduire dans une forte proportion le poids de l'armature; mais ce projet n'a pas encore été exécuté, quelque séduisant qu'il paraisse.

La partie la plus délicate, dans la fabrication des câbles, est l'ensemble des opérations nécessaires pour établir la jonction des fils de cuivre et des enveloppes isolantes qui constituent l'âme; au fur et à mesure de l'épuisement des bobines préparées à l'avance, on soude brin à brin les divers fils dont est formé le conducteur central et on rétablit le nombre des couches de diélectrique adopté pour toute l'âme; il faut avoir soin d'es-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pacer les soudures pour qu'il ne s'en rencontre pas plusieurs sur un même point, ce qui donnerait trop d'épaisseur au conducteur en cet endroit, et constituerait un danger de rupture. Il importe aussi qu'il ne reste aucune bulle d'air entre les diverses couches de gutta-percha et que l'âme soit bien placée au centre pour que l'épaisseur du diélectrique soit égale partout. Les précautions sont les mêmes pour les câbles isolés au caoutchouc, sauf que celui-ci s'applique, comme il a été dit, en rubans enroulés en sens inverse et recouverts de bandes de toile. Pour le revêtement extérieur on procède dans des conditions analogues; lorsqu'il y a lieu de faire la jonction de deux bouts de câble, on complète d'abord l'enveloppe de chanvre ou de jute, on fait ensuite la jonction des fils de fer ou d'acier qui forment l'armature protectrice, en les prenant un par un. On les ramène respectivement d'un côté à l'autre de la coupure, de manière à compléter le pas hélicoïdal sans aucune solution de continuité; comme on ne peut pas souder ces fils à chaud, on les consolide avec de fortes ligatures de fils de fer de 1 millim., après quoi on revêt le tout de la composition bitumineuse et des toiles goudronnées qui forment la couverture extérieure du câble. Dans ces opérations, dont l'ensemble est désigné sous le nom d'*épissure*, il faut avoir grand soin de marquer les points de toutes les soudures, afin que s'il se présente quelque faute au moment de la pose, ou plus tard après l'immersion, on puisse facilement les retrouver. D'autre part, les câbles doivent être soumis, au cours de la fabrication, à des essais réguliers et très minutieux, ayant pour but de constater quelle est la *résistance électrique* du conducteur, son *isolement* et sa *capacité électro-statique*. Ces trois grandeurs constituent la valeur industrielle du câble.

Ce sont des usines anglaises qui ont fabriqué la majeure partie des câbles sous-marins actuellement posés; mais la France, l'Allemagne et l'Italie en produisent également; c'est ainsi que l'administration française des postes et des télégraphes possède dans le Var une usine qui construit des câbles pour son réseau des côtes, et qu'un conducteur sous-marin composé de cinq âmes cordées ensemble, revêtues d'une enveloppe de jute tanné, et d'une double armature de gros fils de 5 millim. de diamètre qui a été immergé dans la baie de Seine il y a plus de dix ans déjà, et qui est toujours en service, a été fabriqué entièrement à Paris. Cependant, les maisons françaises, allemandes et italiennes qui se livrent à cette industrie sont plus particulièrement outillées pour la fabrication des âmes des câbles dont le revêtement extérieur est alors, en général, confié aux usines anglaises.

Immersion. L'opération qui consiste à laisser dérouler lentement le câble pour le poser au fond de la mer, le long du tracé arrêté d'avance, présentait à l'origine les plus graves difficultés, par suite d'une machinerie insuffisante à bord des navires chargés de la pose. Tantôt le frein trop faible laissait filer le câble en trop grande abondance, d'où résultait non seulement un emploi inutile de matériel, mais le danger de produire des coques dans lesquelles le câble se rompt fréquemment; tantôt le frein n'était pas assez souple pour le déroulement normal du câble et ce dernier se brisait au premier mouvement violent du navire. Mais on est arrivé avec les perfectionnements successifs apportés à l'installation des machines, à ne plus redouter ces dangers que dans les cas exceptionnels; la tension du câble, au sortir du navire, est facilement maintenue dans les limites voulues pour éviter tout accident, et pourvu que la mer ne soit pas absolument mauvaise, l'immersion se fait régulièrement, même sur les plus longs trajets, sans donner lieu, en général, à aucun incident grave. Il est juste d'ajouter que les travaux préliminaires, les études des atterrissements et les sondages destinés à reconnaître le profil et la nature des fonds, afin d'éviter les passages dangereux, se font maintenant avec une grande précision, tandis qu'à l'origine de la télégraphie sous-marine, on allait un peu à l'aventure. Aussi les échecs, si nombreux dans les premières années, ne se produisent-ils plus; depuis plus de quinze ans, il n'y a pour ainsi dire pas d'exemple d'un câble important dont la pose n'ait pas réussi.

Après avoir jeté le câble d'atterrissement qui, en raison du peu de profondeur des eaux, est le plus souvent porté à la côte par des chaloupes ou même tiré à bras d'homme, le navire chargé de la pose l'arrête sur une bouée; c'est alors seulement que la véritable opération de l'immersion commence. Le bateau qui porte le câble pour l'ensemble de la traversée, raccorde ce dernier au câble d'atterrissement et marche ensuite dans la direction voulue, à une vitesse de six à huit nœuds, il laisse ensuite filer le câble avec un excédent de longueur appelé le mou qui atteint rarement 10 % pour les petits fonds, mais qui peut aller jusqu'à 20 % pour les grands fonds, de manière à lui permettre d'épouser autant que possible les sinuosités du fond de la mer. Au fur et à mesure du déroulement, la position du câble est rapportée sur une carte marine sur laquelle sont enregistrés en même temps les résultats des sondages faits pendant l'opération. Cette carte constituera plus tard un renseignement précieux en cas de rupture ou de dérangement du câble, en permettant de retrouver rapidement ce dernier pour le ramener à la surface de l'eau, en vue d'une réparation éventuelle. Pendant toute la pose, le câble est soumis à des essais électriques; il reste en communication avec le poste établi à l'atterrissement, en terre ferme, et les électriciens qui sont à bord et à terre constatent respectivement, au moyen de signaux, ou de correspondances très brèves qu'ils échangent entre eux, si le conducteur continue à se bien comporter. Si la communication vient à se rompre, on procède, de part et d'autre à des essais dont l'ordre et la marche sont réglés avant l'ouverture des opérations, et dont les résultats sont notés avec soin; à l'aide d'instruments spéciaux et de tableaux préparés à l'avance, on localise le défaut et on en précise la nature. Toutes ces expériences sont faites rapidement afin que le navire chargé de l'immersion déroule le moins possible de câble inutile, et s'arrête aussitôt pour réparer l'avarie et reprendre la suite de l'opération.

Les travaux d'immersion et de réparation de câbles sont généralement exécutés aujourd'hui par des navires construits en vue de cette destination; mais à l'origine on se contentait d'établir sur des bâtiments fournis par les gouvernements ou des bateaux de la flotte commerciale les cuves et les machines indispensables; cet aménagement laissait naturellement à désirer. Les premiers câbles ont été posés dans la Manche en 1850 et 1851 par de simples chalands ou des pontons remorqués, et nous avons cité, à l'occasion de la pose du câble transatlantique de 1865 et de 1866, la transformation du *Great Eastern* en *cable-ship;* un certain nombre de bateaux ainsi transformés servent encore, mais les types les plus complets et les plus perfectionnés sont de construction spéciale, et les plus anciens n'ont guère que quinze années d'existence.

La flotte télégraphique se compose actuellement de 38 navires à vapeur, jaugeant depuis 300 jusqu'à 5,000 tonnes, et son entretien annuel coûte près de 8 millions de francs; deux de ces navires appartiennent au gouvernement français : l'*Ampère*, de 600 tonnes et 100 chevaux, habituellement en station à Brest, et la *Charente*, de 1,000 tonnes et 130 chevaux, en station à la Seyne, près Toulon. Les gouvernements italien, britannique, indo-britannique, canadien et chinois possèdent aussi chacun un navire pour la réparation de leurs câbles; les 31 autres bâtiments de cette flotte, qui est répartie sur toutes les mers, appartiennent à des compagnies privées et particulièrement aux compagnies anglaises.

Protection des câbles télégraphiques sous-marins.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le 16 oct. 1882, une conférence internationale s'est réunie à Paris, sur l'invitation du gouvernement français agissant en exécution d'un vœu émis l'année précédente par le congrès des électriciens, en vue d'étudier et de formuler, par voie d'arrangement diplomatique, des règles destinées à protéger les câbles télégraphiques sous-marins et les navires chargés de la pose et de l'entretien de ces câbles. Cette question était d'ailleurs agitée depuis longtemps; dès 1864, la convention déjà citée conclue entre la France, le Brésil, l'Italie, le Portugal et la République d'Haïti, pour l'établissement d'un réseau de câbles entre le continent européen et l'Amérique, contenait des dispositions relatives à la protection de ces lignes dont elle reconnaissait la neutralité en temps de guerre; cette convention ne fut pas exécutée. En 1869, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique prit l'initiative d'une conférence pour discuter les moyens de protéger les lignes sous-marines, en proposant d'assimiler à un acte de piraterie toute rupture ou détérioration de câble; mais en raison de circonstances particulières, il ne fut pas donné suite à cette proposition; la conférence télégraphique internationale, réunie à Rome en 1871, reprit la question et exprima le vœu que les gouvernements de l'Union télégraphique fussent appelés à l'examiner et à la résoudre. Les choses en restèrent là jusqu'en 1880, où la conférence tenue à Berne pour la réforme et la codification du droit des gens se prononça à son tour en faveur d'un accord international pour la protection des câbles. Cette même opinion exprimée devant le congrès des électriciens à Paris, en 1881, provoqua enfin le vœu d'où est résultée la conférence de 1882.

Une première session dura du 16 oct. au 2 nov. 1882 et aboutit à un projet de convention établissant le principe de la protection des câbles en pleine mer et à l'expression de deux vœux tendant, le premier, à ce que les puissances s'entendent pour l'adoption de signaux dans le but de permettre aux bâtiments chargés de la pose et de la réparation des câbles, de faire connaître d'une manière certaine la nature de leurs opérations; le second, à ce que la direction des câbles soit indiquée par des balises placées sur les côtes. Pendant une deuxième session qui eut lieu du 16 au 26 oct. 1883, on discuta les diverses observations présentées sur le projet de convention par les gouvernements, et notamment par ceux de la Grande-Bretagne, de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Autriche; un nouveau projet de convention fut rédigé à la suite de cette discussion et aux deux vœux exprimés à la précédente session, vint s'en ajouter un troisième invitant les gouvernements à déterminer dans quels cas et sous quelles conditions les auteurs de rupture ou de détérioration de câbles sous-marins, commises soit en pleine mer, soit dans les eaux territoriales, seraient punis ou livrés, s'ils venaient à se soustraire à l'action des autorités compétentes. Enfin, le 14 mars 1884, la convention définitive fut signée par les représentants de l'Allemagne, la Confédération Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Brésil, la République de Costa-Rica, le Danemark, la République Dominicaine, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis de Colombie, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la République de Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la République de Salvador, la Serbie, la Suède et la Norvège, la Turquie et l'Uruguay. Les ratifications de cet acte furent échangées le 16 mai 1885 pour tous les pays susdits, à l'exception des Etats-Unis de Colombie et de la Perse; mais par contre le Japon avait, dans l'intervalle, adhéré à la convention; le nombre des Etats contractants était donc alors de 25.

La convention qui ne s'applique qu'aux délits commis en pleine mer, et pendant la paix, ceux qui se rapportent à la mer territoriale devant être réprimés d'après les lois intérieures de chaque pays, obligeait les hautes parties contractantes à prendre ou à proposer à leurs législatures respectives les mesures nécessaires pour assurer l'application de certaines dispositions pénales. L'exécution de cette clause, à laquelle était naturellement subordonnée la mise en vigueur de la convention, subit d'assez longs délais et nécessita encore trois réunions des délégués, l'une du 12 au 21 mai 1886, la seconde du 1er au 8 déc. de la même année, et la troisième du 1er au 7 juil. 1887. Ce n'est que dans cette dernière session que la date d'application fut définitivement fixée au 1er mai 1888. Au cours des discussions soulevées par l'examen des lois rendues dans les pays contractants, on compléta la convention par une déclaration interprétative précisant le sens de divers articles et dont les termes furent arrêtés dans la séance du 21 mai 1886. Telle qu'elle est actuellement en vigueur, la convention du 14 mars 1884 s'applique, en dehors des eaux territoriales, à tous les câbles sous-marins légalement établis et qui atterrissent sur les territoires, colonies ou possessions de l'un ou de plusieurs des Etats contractants. Un article additionnel stipulait cependant une exception pour les colonies britanniques suivantes : le Canada, Terre-Neuve, le Cap, Natal, la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, la Tasmanie, l'Australie du Sud, l'Australie occidentale et la Nouvelle-Zélande, auxquelles la convention ne devait être applicable que si, en leur nom, une notification à cet effet était adressée ultérieurement par le représentant du gouvernement britannique à Paris au ministre des affaires étrangères de France; mais cette formalité a depuis lors été remplie pour toutes les colonies ci-dessus dénommées qui sont aujourd'hui adhérentes au même titre que les vingt-cinq Etats primitivement contractants.

Voici les clauses principales de la convention : l'article 2 établit que la rupture ou la détérioration d'un câble est punissable, lorsqu'elle est faite volontairement ou par négligence coupable et qu'elle pourrait avoir pour résultat d'interrompre ou d'entraver, en tout ou en partie, les communications télégraphiques; mais le mot *volontairement* donnant lieu à quelques doutes, la déclaration interprétative du 21 mai 1886 a spécifié que la disposition pénale à laquelle cette expression se rapporte ne s'appliquera pas aux cas de ruptures ou de détériorations occasionnées par la réparation d'un câble, alors que toutes les précautions auront été prises pour éviter ces accidents. L'art. 3 est relatif aux conditions auxquelles devront être subordonnées les autorisations d'atterrissement au point de vue de la sécurité des câbles. L'art. 4 concerne la responsabilité respective des propriétaires des divers câbles qui peuvent se croiser ou être rapprochés les uns des autres; il est également complété par la déclaration annexe du 21 mai précitée. Les art. 5 à 7 accordent une protection spéciale aux navires chargés de la pose et de l'entretien des câbles et déterminent les cas dans lesquels les autres bâtiments pourront obtenir une indemnité lorsqu'ils auront été amenés à sacrifier une ancre, un filet ou un autre engin de pêche, pour ne pas endommager un câble sous-marin. Les art. 8 à 11 règlent les questions de compétence et de procédure. L'art. 12 indique d'une manière générale le mode de pénalité, emprisonnement ou amende, en laissant au législateur de chaque pays le soin d'édicter les peines applicables; les dispositions prises ou à prendre en exécution de cette clause, par chacun des Etats adhérents à la convention, devaient être, conformément à l'art. 13, communiquées aux autres Etats contractants. L'art. 14 prévoit les adhésions ultérieures en chargeant le gouvernement de la République française de les notifier aux autres gouvernements signataires. Enfin l'art. 15 établit explicitement que les stipulations de la convention « ne portent aucune atteinte à la liberté d'action des belligérants ». Cette disposition a donné lieu à deux déclarations qui ont été consignées au procès-verbal de signature de la convention; la première au nom du gouvernement britannique ainsi conçue : « Le gouverne-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de S. M. entend l'art. 15 en ce sens qu'en temps de guerre un belligérant signataire de la convention sera libre d'agir, à l'égard des câbles sous-marins, comme si la convention n'existait pas ». La seconde, au nom du gouvernement belge, porte que : « le gouvernement belge, par l'organe de son délégué à la conférence, a soutenu que la convention n'avait aucun effet sur les droits des puissances belligérantes; ces droits ne seraient après la signature, ni plus ni moins étendus qu'ils ne le sont aujourd'hui ». Il est ainsi clairement établi que la convention n'est applicable qu'en temps de paix.

Câble télégraphique souterrain. — Les premières communications télégraphiques souterraines remontent à l'origine de la télégraphie électrique; on cite même un essai fait en 1808 par Sömmering, qui construisit à Saint-Pétersbourg une ligne souterraine à deux fils, de 1,600 m. de longueur, pour ses expériences sur l'inflammation de la poudre. En 1816, une autre ligne souterraine fut établie aux environs de Londres pour des expériences de télégraphie électro-statique; cette ligne se composait de fils de cuivre isolés dans des tubes en verre enfermés eux-mêmes dans des conduits en bois goudronné. On trouve dans ce conducteur primitif, le germe de tous les câbles souterrains pour la télégraphie, la téléphonie, l'éclairage électrique ou le transport de la force; mais les premières lignes souterraines qui aient servi à la correspondance sont celles que Cooke et Wheatstone établirent en 1837 entre la station d'Euston Square et Camden Town, et en 1839 entre Paddington et Slough; la première consistait en fils de cuivre recouverts de coton, trempés dans une préparation de résine et posés dans des fentes pratiquées longitudinalement dans des pièces de bois; après introduction des fils, ces fentes étaient hermétiquement closes; la seconde était en fils recouverts de coton goudronné et posés dans des tuyaux en fer à emboîtement. Ces câbles étaient naturellement très défectueux et ce n'est qu'après 1846 que l'on parvint à leur donner l'isolation nécessaire par l'emploi de la gutta-percha comme diélectrique. En 1847, on commença à construire des lignes souterraines en Prusse et en 1850 il y en avait déjà un réseau de 4,263 kil. A partir de 1848 les compagnies télégraphiques anglaises entrèrent également dans cette voie; de 1850 à 1852 elles firent poser entre Londres et Douvres une ligne souterraine comprenant six fils; immédiatement après une ligne semblable fut établie de Londres à Liverpool, par Birmingham et Manchester; puis il se forma une société qui poursuivit ces travaux jusqu'en Ecosse; en Russie, une ligne souterraine à deux fils fut établie en 1852 entre Saint-Pétersbourg et Moscou, mais ni cette ligne ni le réseau prussien, ni le réseau anglais ne furent de longue durée; les lignes souterraines étant coûteuses et souvent interrompues, elles furent promptement abandonnées et dès 1858 elles étaient presque partout remplacées par des lignes aériennes. Pendant une dizaine d'années on ne construisit plus de lignes souterraines que pour la traversée des villes ou des tunnels; les premières lignes d'une certaine importance qui furent ensuite établies sont celles que l'administration française fit poser en 1868 entre Paris et Juvisy (30 kil.) et en 1872 entre Paris et Versailles (20 kil.). On construisit aussi en Angleterre, de 1871 à 1873 une ligne souterraine à longue distance ayant un développement de 1,200 kil. de ligne et de 8,650 kil. de conducteur. Cette ligne s'étendait de Douvres à Londres, Birmingham, Manchester, Glasgow ainsi que de Dumfries à l'atterrissement du câble d'Irlande et de Belfast à Dublin; c'était la plus longue ligne existant à cette époque. Il y avait dix fils de Londres à Manchester, et six sur les autres sections; en peu d'années ils furent hors de service et remplacés par des fils aériens.

Ce n'est en réalité que de 1876 que datent les grands réseaux souterrains qui existent actuellement dans quelques pays en Europe; dans l'été de 1875 l'administration allemande avait décidé, à titre d'essai, la construction d'une ligne souterraine entre Berlin et Halle; les travaux commencèrent en 1876 et les expériences faites sur cette ligne d'une longueur de 170 kil. ayant donné des résultats favorables, l'administration impériale soumit au Reichstag un plan d'établissement d'un réseau étendu de lignes télégraphiques souterraines qui, partant de Berlin, embrassaient toutes les grandes villes ainsi que les points stratégiques importants de l'empire. Ce plan fut exécuté dans l'espace de cinq années; aujourd'hui l'Allemagne possède 5,658 kil. de lignes souterraines qui comprennent 38,206 kil. de fils télégraphiques. La France a commencé aussi, en 1879, l'établissement d'un réseau de grandes lignes souterraines qui ont atteint, en 1888, un développement de 1,676 kil. et comprennent 15,158 kil. de fils conducteurs; enfin, la Grande-Bretagne qui en 1879 avait déjà 712 kil. de lignes souterraines, avec un développement de 15,227 kil. de fils, possède aujourd'hui 1,183 kil. de lignes et 35,610 kil. de fils souterrains. Dans les autres pays européens les lignes souterraines, presque toutes à l'intérieur des grandes villes, n'entrent que pour une faible proportion dans la composition des réseaux télégraphiques; la Russie n'a que 289 kil. de lignes et 374 kil. de fils; l'Espagne 144 kil. de lignes et 352 kil. de fils; l'Autriche 78 kil. de lignes et 902 kil. de fils, la Suisse 73 kil. de lignes et 674 kil. de fils; les Pays-Bas 86 kil. de lignes et 645 kil. de fils souterrains.

Les procédés de fabrication des câbles sous-marins décrits plus haut sont en général aussi ceux dont on se sert pour les câbles souterrains; la différence essentielle consiste dans les soins plus minutieux apportés aux premiers au point de vue des conditions de conductibilité, d'isolement et de protection des fils destinés à la transmission du courant; pour les câbles souterrains le conducteur central, formé d'un toron de petits fils de cuivre, n'est ordinairement recouvert que de deux couches de gutta-percha avec interposition de mixture Chatterton, l'âme est ensuite entourée d'un guipage de coton; pour les câbles à plusieurs conducteurs, on corde ensemble le nombre voulu d'âmes, 3 ou 7, et le câble ainsi formé est recouvert de plusieurs couches de chanvre ou de rubans de coton séparées par une garniture de filin; ces enveloppes sont souvent passées au sulfate de cuivre et goudronnées; c'est dans cet état que les câbles sont employés lorsqu'ils sont destinés à être posés dans des tuyaux en fer, ainsi que cela se pratique en France et en Angleterre; mais lorsqu'ils doivent être simplement placés dans une tranchée, comme cela se fait en Allemagne, on les recouvre encore d'une armature en fils de fer galvanisés de 3 à 4 millim. de diamètre, enroulés en hélice et jointifs, qui est protégée par une ou deux couvertures extérieures en chanvre trempé dans l'asphalte; la fig. 33 représente en grandeur naturelle un câble de ce modèle. Pour la traversée des galeries d'égout ou des tunnels, l'armature extérieure consiste le plus souvent en un tube de plomb

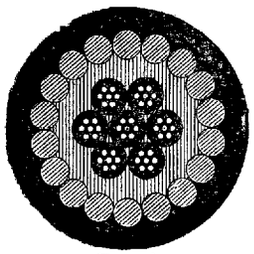

Fig. 33.

Câble téléphonique. — Ces câbles, dont la fabrication ne diffère guère, en général, de celle des câbles souterrains, se distinguent surtout par le grand nombre de fils conducteurs qu'ils renferment ordinairement, et par les précautions spéciales que l'on prend pour empêcher l'induction d'un fil sur l'autre. On remplit cette dernière condition en enveloppant chacune des âmes dont se compose le câble, d'une légère feuille d'étain ou d'un ruban très mince en cuivre, et en introduisant dans le câble, outre les âmes isolées, quelques fils nus en communication avec la gaine extérieure en plomb ou en fer qui

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

forme l'armature du câble. Un des modèles courants de ce genre de câbles contient 27 fils conducteurs, la fig. 34 le représente en grandeur naturelle, mais il y en a de 50 et de 100 fils; le diamètre total de ces derniers ne dépasse pas 36 millim. Dans les réseaux téléphoniques où chaque abonné est desservi par un fil double constituant un circuit complet, on n'a pas à prendre les mêmes précautions contre l'induction; on se sert alors de câbles ordinaires à deux fils ou, comme à Paris, de câbles de quatorze fils disposés deux par deux de manière à former sept communications. On a employé aussi quelquefois un système de câbles dans lequel les fils conducteurs, au lieu d'être recouverts des diélectriques habituels, gutta-percha, caoutchouc ou fibre résineuse, sont isolés au moyen d'huile introduite sous forte pression dans le tube en fer qui constitue l'enveloppe extérieure du câble, ou encore au moyen de paraffine, d'ozokérite ou d'asphalte coulé à chaud dans ce tube. L'isolement de ces câbles est inférieur à celui des autres câbles précédemment décrits.

Fig. 34.

CÂBLE POUR LUMIÈRE ÉLECTRIQUE OU TRANSMISSION DE FORCE. — Ces câbles, étant destinés à la circulation de courants très énergiques, nécessitent un conducteur central à grande section qui consiste par exemple en deux tiges de cuivre noyées dans un isolant et enfermées dans un tube de fer revêtu de rubans goudronnés ou bien en un gros conducteur recouvert de coton imprégné d'huile de caoutchouc puis entouré de plomb, ou bien encore en un conducteur composé de quarante-huit fils de cuivre de $1^{m}/^{m}$ 2, revêtu d'une enveloppe de filin de chanvre et de deux rubans goudronnés enroulés en sens inverse. D'autre part, afin d'éviter l'influence nuisible des effets d'induction sur les fils voisins, lorsqu'il s'agit de la transmission de courants alternatifs d'un potentiel élevé, on emploie un circuit complet, c.-à-d. un fil d'aller et un fil de retour que l'on a quelquefois disposés parallèlement dans un même câble, et d'autres fois en deux conducteurs concentriques. Dans ce dernier cas, un toron de gros fils de cuivre forme le centre du câble et constitue l'un des conducteurs; il est recouvert d'une couche isolante sur laquelle est enroulé l'autre conducteur formé de fils câblés; le tout est renfermé dans une double gaine de plomb. On a construit, entre autres, un câble composé d'un toron de dix-neuf fils de cuivre de $1^{mm}8$, bien isolé et entouré, par-dessus cette enveloppe isolante, d'une spirale de fils de cuivre formant une armature comme celle des câbles souterrains et recouverte à son tour d'une matière isolante; l'armature sert de fil de retour; mais les câbles de ce genre du type le plus récent emploient comme diélectrique des fibres textiles imprégnées de matière isolante qui résistent, sans aucune altération, aux plus hautes températures; le conducteur central est formé de trente-sept brins de cuivre offrant une section qui varie de 110 à 200 millim. carrés; le conducteur concentrique est formé d'un tube de plomb d'environ 1 millim. d'épaisseur et de cinquante fils de cuivre de 1,55 millim. enroulés en hélice; enfin viennent une couche de matière isolante de 4,5 millim. d'épaisseur et les deux gaines de plomb qui forment le revêtement extérieur; la fig. 35 représente, en grandeur naturelle, un câble de ce genre. E. ESCHBAECHER.

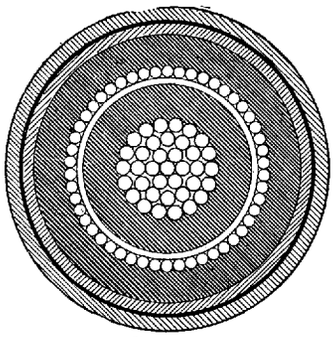
Fig. 35.

VII. Architecture. — Ornement employé surtout à l'époque romane, et qui consiste en l'imitation de grosses cordes juxtaposées et enroulées le long des fûts de colonnes, des bandeaux ou des archivoltes. Le style normand offre, tant en France qu'en Angleterre, de nombreux exemples de ce genre de décoration, et l'on dit *câblées* les parties d'architecture ou les moulures revêtues de cet ornement. Charles LUCAS.

BIBL. : 1° CÂBLE AÉRIEN. — Alfred EVRARD, *les Moyens de transport dans les usines, carrières et travaux publics*. — OPPERMANN, *Portefeuille économique*, sept. 1874 et fév. 1882. — Du même, *Nouvelles Annales de la construction*, janv. 1875. — HATON DE LA GOUPILLIÈRE, *Cours d'exploitation des mines*. — GARRIEL, *Annales des ponts et chaussées*, 1877, t. XIII. — *Génie Civil*, t. III, n° 13; t. VII, n° 24, t. IX, n°s 5 et 9. — A. HABETS, *Exposition universelle de Vienne*, 1873 (*Revue universelle des mines*, 1878). — Du même, *le Matériel et les procédés de l'exploitation des mines* (*Rapports du jury international de l'exposition d'Anvers*, 1885). — LARMOYEUX, *Annales des travaux publics*, t. XLV. — GROS, *Annales des ponts et chaussées*, 1887, 11e cahier. — BONHOMME, *Annales des ponts et chaussées*, 1888, 9e cahier. — RAOULT, *Revue universelle des mines*, juil. 1888.

2° CÂBLE DE PONTS SUSPENDUS. — SÉGUIN aîné, *Des ponts en fils de fer*. 1826. — NAVIER, *Mémoire sur les ponts suspendus*, 1830. — *Annales des ponts et chaussées*, 1885-1886. — *Annales des chemins vicinaux*, 1886. — MORANDIÈRE, *Traité de la construction des ponts et viaducs*, 1888. — J. RÉSAL, *Encyclopédie des travaux publics*, art. *Ponts métalliques*, 1885.

3° CÂBLE ÉLECTRIQUE.—BOARD OF TRADE, *Report of the joint committee appointed by the Lords of the Committee of Privy Council for trade and the atlantic telegraph Company, to inquire into the construction of submarine telegraph Cables*; Londres, 1861.—FLEMMING-JENKIN, *Cantor lectures on submarine telegraphy*; Londres, 1866. —*Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, dressée d'après des documents officiels*; Berne, 1re éd., 1877; 2e éd., 1883; 3e éd., 1887.—Cap. V. HOSKIAER *Laying and repairing of electric telegraph Cables*; Londres, 1878. — WILLOUGHBY-SMITH, *A Resumee of the earliest days of submarine telegraphy*; Londres, 1881.— MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, *Conférence internationale pour la protection des câbles sous-marins. Procès-verbaux et texte des lois*; Paris, 1882 à 1888 (8 fasc.).—MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES, *Congrès international des Electriciens*; Paris, 1881. — *Compte rendu des travaux*; Paris, 1882; p. 305. — MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES, *Exposition internationale d'électricité, 1881. Rapports*; Paris, 1883, t. I, p. 189.— MAX-JÜLLIG, *Die Kabeltelegraphie*; *Elektrotechnische Bibliothek*; Vienne, 1884. — E. WÜNSCHENDORFF, *Traité de télégraphie sous-marine*; Paris, 1888.

CÂBLÉ (Passement.). On désigne généralement sous le nom de *câblé* un fil obtenu par la réunion de deux ou trois fils d'un tissu quelconque, coton, lin, laine, soie, etc., tordus à droite ou à gauche; chacun de ces fils étant déjà formé de deux, trois, quatre ou d'un plus grand nombre de fils simples tordus préalablement à gauche ou à droite. Le but que l'on se propose est d'obtenir des fils très résistants à la traction. Ces fils trouvent leur emploi dans la fabrication de tissus spéciaux, dans celle des filets de pêche et surtout dans les travaux si variés de la couture mécanique. La fabrication des fils câblés, basée sur le même principe que celle de la corderie mécanique, comporte cinq opérations principales : 1° un premier assemblage; 2° un premier retordage; 3° un second assemblage; 4° un second retordage; 5° le dévidage. L'opération du *premier assemblage* consiste à faire passer deux ou plusieurs fils simples d'une bobine venant de la filature sur un fût en bois sur lequel les fils se trouvent réunis ou assemblés sans la moindre torsion; l'ensemble de la machine s'appelle *assembleuse* (V. CORDE). Dans le *premier retordage*, chacun des fûts en bois, composé ainsi de deux ou plusieurs fils, est porté sur le métier à retordre, dit continu, soit à ailettes, soit à anneaux (ces deux systèmes sont employés concurremment) et c'est sur ce métier que la première torsion est donnée (V. FIL). Le fil, après avoir reçu la torsion, s'enroule sur des fûts en bois.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans l'opération du *second assemblage*, ces fûts en bois sont de nouveau portés sur l'assembleuse, sur laquelle on réunit à nouveau deux ou plusieurs fils, suivant le nombre de fils réunis en première opération et le nombre final que l'on veut obtenir. Si, par exemple, il s'agit de produire du câblé six fils, et que l'on ait réuni deux fils en première opération, il faut prendre trois fils sur un même fût en bois pour la deuxième opération. La manutention et la machine sont d'ailleurs exactement les mêmes qu'à la première opération. Dans le *deuxième retordage*, l'opération est encore la même que celle du premier retordage. La seule différence entre les deux genres de machines réside dans l'écartement et la force des broches. On conçoit qu'à la deuxième opération, le fil formé de six brins, au minimum, est plus gros et que, par suite, la bobine qui en provient doit être beaucoup plus forte pour contenir une longueur de fil raisonnable. De même la broche, supportant un plus grand effort de la part du fil qu'il s'agit de tordre et d'enrouler, doit être plus forte. Après ce dernier retordage, l'opération du câblage est terminée; mais le fil, étant enroulé sur un fût en bois, doit être mis en écheveau pour être soumis aux opérations de teinture ou de blanchiment, suivant la destination finale. La mise en écheveaux se fait au moyen de dévidoirs qui ne diffèrent pas de ceux employés dans la filature. L. Knab.

CABLE (George-Washington), romancier américain, né le 12 déc. 1845 à la Nouvelle-Orléans. Il avait quatorze ans quand il perdit son père. La famille était dénuée de toutes ressources et le jeune Cable dut subvenir seul, avec un faible traitement de commis, aux besoins de sa mère et de ses sœurs. Il entra, en 1863, dans l'armée confédérée, puis, après la guerre, vécut encore très pauvrement à la Nouvelle-Orléans, jusqu'à ce qu'il eût trouvé une place assez lucrative dans une grande maison de coton. En 1879, il laissa le commerce pour s'adonner exclusivement à la littérature. Ses premiers essais parurent, sous la signature de *Dropshot*, dans le *Picayune* de la Nouvelle-Orléans. Il écrivit ensuite quelques nouvelles dans le *Scribner's Magazine*. Réunies en volume sous le titre de *Old Creole days* (1877), elles commencèrent sa réputation qui grandit rapidement. Il publia *The Grandissimes* en 1880, *Madame Delphine* en 1881, et, depuis, beaucoup d'autres romans, tableaux pittoresques de la vie dans la population créole de la Louisiane. La *Revue des Deux Mondes* a reproduit *Jean Roquelin* (1er nov. 1883), et la *Plantation des belles demoiselles* (1er janv. 1885). George Cable est aujourd'hui un des romanciers les plus goûtés aux Etats-Unis. Il a également publié une intéressante histoire de la Nouvelle-Orléans. Aug. M.

CABLIÈRE. On nomme ainsi des pierres qui servent à retenir au fond de la mer les cordes au moyen desquelles se fait la pêche et qui remplacent souvent les jeux de plomb. La grande cablière, qui est une ligne de fond, se compose d'une maîtresse corde ou *baude* (V. ce mot), calée par des pierres et munie d'hameçons empilés; on prend avec cet engin des congres, des morues, des poissons plats. La petite cablière se tend au bord de la mer; elle consiste en une ligne simple enfouie dans le sable et retenue par une pierre. E. Sauvage.

CABOCHE. I. Botanique. — Un des noms vulgaires du *Chou pommé* (V. Chou).

II. Cordonnerie (V. Clou).

CABOCHE (Simon Lecoustellier, dit), écorcheur de la Boucherie de Paris au commencement du xve siècle. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Il était sans doute fils de « Pierre Le Coustellier, escorcheur de la Grande Boucherie », qui vivait encore en 1401. Simon Caboche apparut au milieu de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons; il a joué un rôle important dans les émeutes qui ont agité Paris en 1413. Comme les principaux bouchers, il était en relations secrètes avec le duc de Bourgogne depuis la seconde moitié de 1411. Bien qu'il ait donné son nom pittoresque aux émeutes de 1413, Caboche ne semble pas avoir fait autre chose que suivre les chefs des deux grandes familles de bouchers, les Saint-Yon et les Legois ou l'écorcheur Denis de Chaumont. On le voit figurer dans les séditions qui succédèrent à la réunion des Etats de févr. 1413, aux mois d'avril et de mai. Le 27 avr. il est de ceux qui courent Paris pour exciter le peuple; le 28, il est devant la Bastille avec la foule, il pénètre un des premiers dans l'hôtel du Dauphin où les séditieux viennent chercher pour les mettre en prison les conseillers les plus intimes du duc de Guyenne. Lorsque les bouchers furent maîtres de Paris, Caboche devint huissier d'armes, garde du pont de Charenton, membre d'une commission chargée de lever un emprunt à Paris pour continuer la guerre contre les Anglais. Le 22 mai, il est encore au nombre des envahisseurs de l'Hôtel royal. Après la publication de la grande ordonnance du 26 mai, quand la puissance des bouchers commença à décliner, il fut parmi ceux qui combattirent le plus violemment toute tentative de conciliation avec les princes du parti d'Orléans. Vers le milieu de juillet, il fit irruption dans l'Hôtel de ville avec une centaine de compagnons et voulut empêcher les délibérations du conseil de ville. Ses efforts et ceux de ses compagnons furent impuissants à empêcher la conclusion définitive de la paix à Pontoise. Le 4 août, le parti Cabochien fut définitivement vaincu dans Paris : Caboche gagna la Bourgogne, tandis que ses neveux, appelés les Cailles, étaient pendus au gibet; il séjourna à Auxonne dix jours, puis gagna Besançon, terre d'Empire. Excepté de l'amnistie du 29 août 1413, banni au Châtelet le 12 déc., après la paix d'Arras, il fut parmi ceux auxquels le roi refusait tout pardon. Pendant les années suivantes, il resta aux ordres du duc de Bourgogne. A partir de 1415 nous perdons complètement sa trace : il dut rentrer dans Paris avec les Bourguignons en 1418. L'histoire de Caboche, si inconnue qu'elle soit, a tenté les amateurs de drame historique : un M. Martiney, « un des rédacteurs du *Journal du Notariat*, » a donné en 1842 un poème tragique intitulé *Caboche ou le Peuple de Paris sous Charles VI;* la même année Théophile Lavallée a retracé d'une manière fantaisiste les émeutes de 1413 dans une série de scènes dialoguées : *les Bouchers de Paris en 1413*, où Caboche joue un rôle important. A. Coville.

Bibl. : Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique de Charles VI;* Paris, 1839-52, t. IV et V, in-4. — Monstrelet, *Chroniques*, éd. Douët d'Arcq; Paris, 1857-1862, t. II, III et VI, in-8. — N. de Baye, *Journal*, éd. Tuetey; Paris, 1885-88, in-8, t. II. — Berry, *Chronique*, éd. Godefroy (*Hist. de Charles VI*); Paris, 1653, in-fol. — Douet d'Arcq, *Choix de pièces du règne de Charles VI;* Paris, 1863, t. I, in-8. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey; Paris, 1881, in-8. — Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. Godefroy; Paris, 1653, in-fol. — Lefèvre de Saint-Rémy, *Chroniques de Bourgogne*, éd. Morand; Paris, 1876, t. I, in-8. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*; Paris, 1837, t. II et III. — Félibien, *Hist. de Paris;* Paris, 1725, 5 vol. in-fol. — Le Laboureur, *Hist. de Charles VI, roy de France*; Paris, 1663, 2 vol. in-fol. — Michelet, *Histoire de France*; Paris, 1872-74, t. IV, in-8. — Perrens, *la Démocratie en France au moyen âge*; Paris, 1873, t. II, in-8. — Coville, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413;* Paris, 1888, in-8.

CABOCHE (Charles), professeur français, né à Péronne en 1810, mort à Paris le 11 févr. 1874. Agrégé des lettres en 1834, il fut nommé professeur titulaire de la chaire de rhétorique du lycée Charlemagne. Docteur ès lettres en 1844, il suppléa quelque temps dans leurs cours Saint-Marc Girardin et Patin. Maître de conférence à l'Ecole normale supérieure (1851-1857), inspecteur de l'Académie de Paris (1861), inspecteur général (1868). Outre ses deux thèses *Sur La Bruyère* et *De Euripidis Medea* (Paris, 1844), il a publié un *Eloge de Mme de Sévigné* (Paris, 1840, in-8), qui a été couronné par l'Académie; *les Mémoires et l'histoire de France* (Paris, 1863, in-8), qui a participé deux fois au prix Gobert en 1863 et en 1864, et une nouvelle édition des *Mémoires* de Marguerite de Valois.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CABOCHIENS. On appelle *Cabochiens* une faction célèbre de Paris sous Charles VII, qui se constitua de 1411 à 1413 pour obtenir des réformes dans le gouvernement royal et soutenir le parti du duc de Bourgogne contre le parti des Armagnacs. Son nom lui vient d'un de ses chefs les plus violents, Simon Lecoustellier dit *Caboche* (V. ce nom). La faction Cabochienne semble s'être formée vers le milieu de 1411. Jean sans Peur cherchait alors de tous côtés des alliés contre les princes Armagnacs. Secondé par Pierre des Essarts, prévôt de Paris, il constitua un parti populaire dans la ville de Paris à l'aide des bouchers et des gens de métier. Les chefs qui entrèrent en relation avec le duc de Bourgogne, furent : l'écorcheur Denis de Chaumont, Simon Caboche, les membres des deux familles de bouchers, Saint-Yon et Legois. D'autres personnages s'unirent encore aux bouchers et formèrent avec eux l'état-major Cabochien : M. Pierre Cauchon, de l'Université, le carme Eustache de Pavilly, Eustache de Laistre, président de la chambre des comptes, Guillaume Barrault, secrétaire du roi et Marguerite la Boitelle, sa femme, Elyon de Jacqueville, Robert de Mailly et Charles de Lens, chevaliers bourguignons. Ils avaient à Paris une clientèle assurée dans les petits métiers qui dépendaient de la boucherie et en général parmi les artisans; c'est ainsi qu'ils réunirent autour d'eux ces foules compactes qui semblent s'être élevées jusqu'à vingt mille et trente mille personnes. Leur orateur attitré était un vieillard énergique et éloquent, le chirurgien Jean de Troyes.

La faction cabochienne, dès 1412, exerça une influence décisive : elle poursuivit avec acharnement les Armagnacs, elle organisa des milices parisiennes; elle s'empara de la prévôté des marchands et de l'échevinage; elle prit des insignes, le chaperon de drap pers et la croix de Saint-André des Bourguignons. Après le siège de Bourges et la paix d'Auxerre (23 août 1412), sa puissance ne fit que grandir : elle encouragea les États de févr. 1413 dans leurs remontrances; à la commission de réformes, elle fut représentée par Pierre Cauchon. Mais elle ne sut s'arrêter dans ses succès et dans ses espérances : quelques intransigeants poursuivaient l'extermination des Armagnacs ; de plus on en voulait au Dauphin et à ses conseillers de sa vie frivole et désordonnée, qui promettait un roi aussi faible que Charles VI; on craignait encore l'ancien prévôt de Paris, Pierre des Essarts, devenu tout à coup Armagnac, et installé en armes à la Bastille avec l'accord tacite du duc de Guyenne. Ces causes amenèrent des émeutes. La première sédition éclata le 27 avr. et dura jusqu'au 29 au matin; il y eut siège et reddition de la Bastille, envahissement de l'hôtel du Dauphin, capture du duc de Bar et de dix-neuf conseillers du duc de Guyenne, emprisonnement de Pierre des Essarts. Les émeutes recommencèrent le 9 mai et se continuèrent le 10 et le 11. La journée la plus troublée fut celle du 22 mai : la foule occupa l'hôtel Saint-Paul; malgré les supplications de la reine et les efforts de Jean sans Peur, Louis de Bavière fut arrêté et avec lui environ trente personnes dont quinze dames d'honneur de la reine. Les factieux forcèrent le roi à approuver leur conduite par lettres patentes.

Pour soutenir leur crédit, les Cabochiens firent publier au parlement en lit de justice, les 26 et 27 mai, l'ordonnance de réforme préparée à la suite des Etats. Elle réorganisait toute l'administration royale : finances, aides, trésor, gabelle, hôtel du roi, conseil, chancellerie, parlement, chambre des comptes, administration locale de la justice, service des hommes d'armes et des places fortes, eaux et forêts, etc. Les Cabochiens ne surent appliquer la réforme; ils firent seulement changer le personnel des baillis et prévôts. Ils continuèrent leurs agitations dans la rue. Pierre des Essarts et plusieurs autres furent exécutés; un emprunt fut prélevé avec violence. Mais partout la lassitude se faisait sentir. Le duc d'Orléans devenait menaçant. Le roi, ayant recouvré la santé, osa commencer des pourparlers pour une réconciliation générale : un traité fut préparé à Pontoise (juil. 1413). Les Cabochiens, malgré des assurances d'amnistie, se sentant menacés, résistèrent avec énergie. Leur puissance déclinait : quelques bourgeois, conduits par Jean Jouvenel, avec l'aide du parlement et de l'Université, l'appui du roi et du dauphin, organisèrent la délivrance. Le 4 août, la paix fut acceptée à Paris et les prisonniers élargis. Les Cabochiens n'osèrent soutenir une dernière lutte : abandonnés sur la place de Grève par leur clientèle ordinaire, les chefs s'enfuirent et gagnèrent la Bourgogne ou la Flandre. Il y eut aussitôt contre eux une violente réaction; les Armagnacs s'emparèrent de tous les offices; des emprisonnements, quelques exécutions eurent lieu ; le duc de Bourgogne s'enfuit de Paris.

Les chefs du parti Cabochien, exceptés de l'abolition du 19 oct. 1413, restèrent auprès de Jean sans Peur. Plus de cent personnes furent bannies de déc. 1413 à juil. 1414. Après la paix d'Arras (sept. 1414), il y eut encore quarante-cinq Cabochiens exceptés de tout pardon, malgré les efforts constants du duc en leur faveur. La Grande boucherie de Paris fut démolie en 1416 et perdit ses privilèges. Les anciens Cabochiens, Jean de Troyes, Eustache de Laistre, les Saint-Yon, les Legois, Denis de Chaumont revinrent à Paris en 1418 et, grâce à l'appui de Philippe le Bon, rentrèrent en faveur auprès du roi. Plusieurs parmi eux devinrent plus tard les officiers et les conseillers du roi d'Angleterre pendant l'occupation de Paris. On trouvera dans *Paris et ses Historiens*, de Le Roux de Lincy et Tisserand (p. 370), une liste de presque tous les Cabochiens dont les textes nous citent le nom. A. Coville.

Bibl. : V. art. Caboche (Bibl.) et ajouter : P. Cochon, *Chronique normande ;* Rouen, 1870, in-8. — *Correspondance entre le Corps municipal de Paris et celui de Noyon en 1413*, Bibl. de l'École des Chartes (1845-46), 2e série, t. II, p. 52. — Guill. Cousinot, *la Geste des Nobles*, éd. Vallet de Viriville ; Paris, 1859, in-12. — P. de Fénin, *Mémoires ;* Paris, 1837, in-8. — Labbe, *Eloges historiques des rois de France ;* Paris, 1651, in-4. — Longnon, *Paris sous la domination anglaise ;* Paris, 1879, in-8. — *Ordonnances des rois de France ;* Paris, 1763, in-fol. t. X. — Rymer, *Fœdera*, etc. ; la Haye, 1740, in-fol., t. IV. — Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris ;* Paris, 1724, 3 vol. in-fol. — Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis ;* Paris, 1665-1673, 6 vol. in-fol. — Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses Historiens ;* Paris, 1868, in-4. — *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. IV, p. 158 ; 1878, in-8.

CABOCHON (Orfèvr.). On nomme *cabochon* une pierre précieuse à laquelle on laisse sa forme primitive et que l'on polit sans la tailler. Les archéologues donnent également ce nom aux verroteries qui imitent l'aspect des pierres précieuses non taillées et se rencontrent fréquemment sur les pièces de l'émaillerie chamlevée. Le mot *cabochon*, augmentatif de *caboche* dont la signification est connue, est très vieux dans notre langue, qui l'a emprunté à l'argot des joailliers. Nous le voyons, par exemple, employé sous la forme *cabouchon*, en 1320, dans un inventaire de Charles V. L'usage des cabochons a persisté en Occident jusqu'à la fin du xve siècle; il n'a pas cessé en Orient. La taille, au moins pour les pierres autres que le diamant, ne date guère que du xive siècle et ce ne fut qu'à l'époque de la Renaissance qu'elle devint d'un usage général. Antérieurement, on trouve bien quelques pierres carrées ou en losange, mais elles sont rares. Dans le but de donner plus d'éclat aux pierres, on les évidait à la partie inférieure que l'on plaçait sur un paillon de métal; c'est ce que l'on appelle les cabochons chevés. — Au xviiie siècle, on a appelé *cabochon* une sorte de bonnet piqué, couvrant le front en pointe. Ces bonnets étaient faits de taffetas de diverses couleurs et armés de clinquant de chenille, etc. C. L.

CABO-FRIO. Cap situé dans la province de Rio de Janeiro (Brésil) et muni d'un phare. Sa position, d'après l'amiral Mouchez, est de 23° 0′ 40″ lat. S. et 44° 19′ 45″ long. O. de Paris.

CABO-FRIO. Ville du Brésil, province de Rio de Janeiro, à deux lieues au nord du cap du même nom;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

6,000 hab. (1872) pour la ville et 19,118 pour le district ou municipe. Americo Vespucci y construisit un petit fort qui fut détruit par les Indiens après 1512. La ville fut fondée en 1615 par le gouverneur de Rio, Constantino Menelao.

CABOMBA (*Cabomba* Aubl.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Nymphéacées, qui a donné son nom au petit groupe des Cabombées. Ses représentants sont des herbes aquatiques à feuilles alternes, les supérieures nageantes, entières et peltées, les inférieures, submergées et divisées en lobes capillaires. Les fleurs, hermaphrodites, de cou-

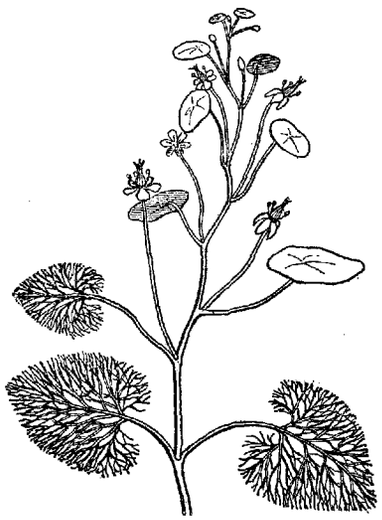

Cabomba aquatica Aubl. (Port).

leur blanche ou jaunâtre, ont un périanthe double à trois divisions, trois étamines libres, alternipétales, et un ovaire uniloculaire contenant deux ou trois ovules pariétaux, anatropes. Le fruit est formé par une, deux ou trois drupes, dont le noyau, épais et rugueux, renferme une ou deux graines pourvues d'un albumen double, le supérieur charnu, l'inférieur farineux. L'espèce type, *C. aquatica* Aubl., se rencontre dans les eaux douces de l'Amérique du Sud. Ed. Lef.

CABOMBACÉES (*Cabombaceæ* A. Gray). Groupe de plantes Dicotylédones, qui ne forme plus aujourd'hui qu'une tribu *(Cabombées)* de la famille des Nymphéacées. Il renferme seulement les deux genres *Cabomba* Aubl. et *Brasenia* Schreb., dont les représentants vivent dans les eaux douces de l'Amérique de Sud. Ce sont des herbes à fleurs trimères, solitaires et longuement pédonculées. Le fruit est drupacé et les graines renferment, sous leurs téguments, un double albumen charnu ou farineux qui entoure l'embryon. Ed. Lef.

CABOT ou **GAVOTTA** (Jean), navigateur italien au service de l'Angleterre, vers la fin du xve siècle. Il règne beaucoup d'incertitude sur sa vie et ses voyages. Il paraît démontré qu'il était Génois de naissance, et qu'il fut naturalisé Vénitien; il vint plus tard s'établir en Angleterre. Le 5 mars 1496, Jean Cabot et ses fils, *Louis*, *Sébastien* et *Sanche*, stimulés par les découvertes de Christophe Colomb, obtinrent du roi Henri VII d'Angleterre des lettres patentes leur accordant des navires pour aller aux Indes par le N.-O. L'expédition partit de Bristol en mai 1497. Ce premier voyage de Jean Cabot n'est guère connu que par une carte dressée par son fils Sébastien; toujours est-il que les Cabot abordèrent les premiers sur le nouveau continent, Christophe Colomb n'ayant touché, lors de son premier voyage, en 1492, qu'une partie de l'archipel des Antilles. Ils rencontrèrent un continent qu'on peut supposer être le Labrador, et qu'ils nommèrent *Prima Vista*, puis en face une île à laquelle ils donnèrent le nom de Saint-Jean, c'était Terre-Neuve sans doute. En descendant vers l'équateur, ils parvinrent jusqu'au cap Floride et aux Lucayes; craignant de manquer de vivres, ils revinrent vers l'Angleterre. Jean Cabot obtint, en 1498, de nouvelles lettres patentes lui accordant six navires pour une seconde expédition. On n'a pas de renseignements précis sur ce second voyage. Jean Cabot mourut peu de temps après. Gustave Regelsperger.

Bibl. : Henry Harrisse, *Jean et Sébastien Cabot*, 1882. — On trouvera de longues bibliographies dans : Leslie Stephen, *Dictionary of national biography*; Londres, 1886, et dans Ulysse Chevalier, *Répertoire des Sources historiques du moyen âge*, 1877-83, t. I, p. 370, et supplément, 1888, p. 2490.

CABOT (Sébastien), navigateur et cosmographe anglais, deuxième fils du précédent, né vraisemblablement à Venise vers 1474, mort à Londres vers 1557. Il accompagna son père dans ses voyages, ce qui amena certains chroniqueurs à lui attribuer faussement des découvertes de son père. En 1512, il offrit ses services au roi Ferdinand le Catholique qui le nomma capitaine de mer. En 1515, il figure parmi les cosmographes chargés de définir les droits de l'Espagne sur les îles Moluques, et il prépare une expédition qui n'aboutit pas. Après la mort de Ferdinand, en 1516, Cabot serait revenu en Angleterre. Plus tard, Charles-Quint le nomma pilote-major. Après des offres secrètes faites aux Vénitiens, en 1522, et demeurées sans succès, il reçut du roi d'Espagne, en 1526, le commandement d'une expédition qui devait se rendre aux Moluques, mais il ne fit qu'explorer la côte du Brésil et le district de La Plata, puis s'engagea dans le Paraná près duquel il fonda le fort de San-Salvador, remonta le Paraguay et revint en Espagne en 1530. Etant retourné en Angleterre, Edouard VI le chargea de surveiller l'équipement d'une expédition qui partit en 1553, sous le commandement de Willoughby et de Chancellor, à la recherche d'un passage conduisant aux Indes par le nord; Cabot fut nommé ensuite gouverneur à vie d'une compagnie formée pour le commerce avec la Russie et les nouvelles terres découvertes. Sébastien Cabot a laissé une mappemonde qui paraît avoir eu quatre éditions, ainsi que quelques ouvrages et des mémoires. Les mémoires, publiés en 1831, sont de Warden; le texte original de la *Navigazione di Seb. Cabota* (1583) est attribué à Stephan Burrough. Gustave Regelsperger.

Bibl. : V. l'art. ci-dessus.

CABOT (Vincent), jurisconsulte, originaire de Toulouse, mort en 1621. Il professa le droit civil et le droit canon pendant quatorze ans à l'Université d'Orléans, puis pendant vingt-deux ans à l'Université de sa ville natale. On a de lui : *Laudatio funebris D. Michœlis violœi* (Orléans, 1592, in-4); *Variarum juris publici et privati Dissertationum libri duo* (Orléans, 1598, in-8). Cabot avait, en outre, réuni les matériaux d'un grand ouvrage sur la politique, dont la première partie fut publiée par Léonard Campistron, son ami, sous ce titre : *les Politiques de Vincent Cabot, Tolosain* (Toulouse, 1630, in-8). G. L.

CABOTAGE. Le cabotage est la navigation maritime qui se fait entre les ports d'un même pays. Mais les lois ont donné une acception plus large à cette expression. En France, l'art. 377 du C. de com., dans sa rédaction primitive, établissait ainsi le classement des voyages maritimes : Sont réputés voyages au long cours ceux qui se font aux Indes orientales et occidentales, à la mer Pacifique, au Canada, à Terre-Neuve, au Groënland et autres côtes et îles de l'Amérique méridionale et septentrionale, aux Açores, Canaries, à Madère et dans toutes les côtes et pays situés sur l'Océan, au delà du détroit de Gibraltar et du Sund. Ce texte était insuffisant et surtout trop vague. Un voyage dans la mer Baltique était-il un voyage de long cours ou de cabotage? Afin de préciser exactement, la loi du 14 juin 1854 a adopté des limites mathématiques au lieu de s'en référer à des noms géographiques plus ou moins larges dans leur interprétation. « Sont réputés voyages de long

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cours, dit le nouvel article 377, ceux qui se font au delà des limites ci-après déterminées : au S. le 30e degré de latit. N. ; au N., le 72e degré de latit. N. ; à l'O., le 15e degré de longit. du méridien de Paris ; à l'E., le 44e degré de longit. du méridien de Paris. » En deçà de ces limites tout voyage est donc de cabotage.

Mais on distingue encore dans la pratique le grand cabotage et le petit cabotage. En ce qui concerne nos anciennes colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, de la Guyane, du Sénégal, de la Réunion et de l'Inde, l'ordonnance du 31 août 1828 établit des limites assez précises limitant rigoureusement le grand et le petit cabotage ; mais pour la France on ne peut que s'en référer à des textes épars, manquant souvent de netteté. De l'étude des dispositions contenues dans l'ordonnance du 18 oct. 1740, art. 3, l'arrêté du 14 ventôse an XI et l'ordonnance du 12 fév. 1815, art. 1 et 2, il semble ressortir que le petit cabotage comprend tous les voyages faits en Europe à l'intérieur d'une ligne qui partirait de Naples, en Italie, passerait au S. de la Sardaigne et aboutirait à Malaga, en Espagne, engloberait sur l'Océan la côte espagnole, toutes les îles Britanniques et se terminerait au N. de la Hollande. Il est à remarquer toutefois que tout voyage entre deux ports français quelconques, même entre Bastia et Dunkerque, doit être considéré comme appartenant au petit cabotage. Au contraire, les voyages d'un port français de la Méditerranée pour un port de l'Algérie doivent être considérés comme voyages de grand cabotage (conseil d'Etat, 17 sept. 1838). Cette législation paraît aujourd'hui un peu démodée, une refonte complète en serait nécessaire. Les conséquences juridiques de cette délimitation du cabotage trouvent leur place naturelle aux mots Assurance maritime (V. t. IV, p. 318 et suiv.) et Capitaine. Les capitaines de navire naviguant au cabotage prennent dans la loi le titre de *maîtres au cabotage*. Les conditions à remplir et le mode d'examen d'admission pour le titre de maître au cabotage sont réglementés par le décret du 26 janv. 1857. Il faut être âgé de vingt-quatre ans, avoir navigué soixante mois dont douze sur les bâtiments de l'Etat et satisfaire à un examen théorique et pratique devant des officiers de marine et des ingénieurs hydrographes.

En matière de douane, l'expression de cabotage a une tout autre signification que dans la loi. L'administration française entend par cabotage le transport des marchandises et denrées d'un port de France dans un autre port de France par navires de toute contenance. Le petit cabotage est alors la navigation d'un port à un autre situé dans la même mer, et le grand cabotage est celui qui a lieu de la Méditerranée à l'Océan ou *vice-versa*. Ici on se trouve en présence de termes précis, dont l'interprétation ne peut soulever aucune difficulté. Le cabotage est pour la douane l'une des voies suivies par le commerce intérieur. Il ne donne pas lieu à l'application des tarifs de douane dont le but unique est d'atteindre les échanges faits avec l'étranger. Le mouvement des transports par la navigation au cabotage est donc en relation étroite avec le mouvement par les voies ferrées ou les canaux. Voici tout d'abord les chiffres montrant l'importance de cette navigation depuis un demi-siècle, c.-à-d. depuis le commencement de la construction de notre réseau de chemins de fer.

Résultats moyens annuels du petit et du grand cabotage réunis. — Navires chargés.

ANNÉES		Nombre de navires.	Tonnage.	Equipage. — Effectifs.	Poids des cargaisons.
			tonnes.		tonnes.
Moyennes de la période.	1837-1846	77.337	2.484.807	310.293	2.009.021
	1847-1856	73.370	2.678.572	311.944	2.255.751
	1857-1866	75.658	3.063.896	291.132	2.337.744
	1867-1876	60.123	2.934.650	237.238	2.029.012
	1877-1886	57.624	3.727.033	271.333	2.033.536

Ce tableau donne à simple inspection l'indication d'un double mouvement, la diminution des navires caboteurs coïncidant avec une augmentation considérable du tonnage de ceux-ci. Le poids des marchandises transportées semble au contraire rester fixe autour de 2 millions de tonnes.

Pour l'année 1886 le mouvement général des marchandises au cabotage en France a été le suivant :

Petit cabotage.

Océan	1.482.364	2.116.418
Méditerranée	634.054	

Grand cabotage.

De l'Océan à la Méditerranée.	48.672	115.629
De la Méditerranée à l'Océan.	66 957	
Tonnage total...		2.232.047

Les chiffres de détail qui donnent ce total montrent que la navigation à voiles ne conserve une importance réelle que sur l'Océan. Sur cette mer la navigation côtière a encore employé 38,960 voiliers jaugeant 1,306,000 tonneaux contre 7,932 vapeurs jaugeant 1,035,000 tonneaux. Sur la Méditerranée, le cabotage à la voile emploie 4,858 navires contre 3,793 vapeurs. L'ensemble de tout le cabotage a occupé, en 1886, 55,902 navires jaugeant 4,443,486 tonneaux et montés par 294,328 hommes d'équipage. Les vapeurs qui se livrent au cabotage sont généralement beaucoup moins chargés proportionnellement à leur capacité que les voiliers.

Les transports par chemin de fer font obstacle au développement des transports par mer dans la mesure où ils leur sont opposables ; néanmoins le cabotage conserve, malgré le perfectionnement de plus en plus complet de notre réseau ferré, une importance réelle. Cette force de résistance s'explique par les bas prix perçus par la navigation ; les chemins de fer, en effet, malgré l'avantage considérable qu'ils offrent au commerce de transports rapides et simples, ont des tarifs trop élevés pour certaines natures de marchandises encombrantes de faible valeur, sous un poids ou un volume considérable : matériaux de construction, charbons, minéraux, fourrages, quelquefois les vins, les céréales, les farines, dont la disponibilité n'est pas nécessaire à court délai. Le cabotage à vapeur n'exige pas, d'ailleurs, des délais plus longs que les voies ferrées, il serait même plus rapide que celles-ci sans les nombreuses formalités surannées exigées encore aujourd'hui par la douane tant à l'embarquement qu'au débarquement. Il y a là encore beaucoup à simplifier.

Le développement de la marine à vapeur depuis 1860 environ a changé un peu les conditions anciennes du cabotage. Celle-ci fait maintenant le cabotage en même temps que la grande navigation. Un navire part de Marseille et fait escale à Cette avant de se rendre à Tanger et à Oran, ou bien il part du Havre, et touche à Saint-Nazaire et à Bordeaux pour se diriger ensuite sur l'Amérique du Sud. Les grands ports de cabotage en France sont à peu près les mêmes que ceux qui se livrent à la grande navigation. Mais beaucoup de petits ports ne présentent presque dans leurs échanges maritimes que des mouvements de cabotage.

La navigation au cabotage sur les côtes françaises est exclusivement réservée aux navires battant pavillon français. Les navires espagnols seuls jouissent de ce même privilège en vertu du pacte de famille de 1761. Antérieurement à 1602, le cabotage était libre pour tous les pavillons. A cette date Henri IV, malgré l'opposition de ses ministres et des parlements, établit des taxes sur les caboteurs étrangers, et, en 1665, Colbert porta le *droit de fret* payable par les navires étrangers faisant le cabotage d'un port du royaume à un autre port dans la même mer à 5 livres par tonneau, et à 10 livres pour les navires qui feraient le cabotage entre l'Océan et la Méditerranée. C'est en 1791 seulement que fut décrétée l'in-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

terdiction absolue du cabotage par les navires étrangers sur les côtes françaises, et c'est à cette date que remonte l'origine des règlements, démodés aujourd'hui, qui régissent la matière. Les lois de 1834 et 1836 ont apporté quelques légers changements aux dispositions de l'ancienne législation; mais elles ont laissé subsister une foule d'entraves incompatibles avec la rapidité et la régularité que doit offrir au commerce moderne toute industrie de transport. Toute opération de cabotage doit encore être précédée et suivie d'obtention de permis, de visites, de congés, de vérifications, de passavants ou d'acquits à caution et de certificats de décharge. Le décret du 21 mars 1852, qui a affranchi le cabotage de la taxe des plombs, a laissé subsister pour quelques cas encore les formalités du plombage et de l'estampillage. Ces formalités sont destinées à garantir l'identité des marchandises embarquées et débarquées.

En Algérie, le cabotage est soumis aux mêmes règles qu'en France. La loi du 2 avr. 1889 vient de décider que la navigation entre la France et l'Algérie ne peut plus avoir lieu que sous pavillon français. Cette restriction est d'ailleurs, en fait, de peu d'importance, car elle n'atteint qu'un mouvement annuel de 52,000 tonnes sur 2,300,000 qui représentent le trafic total entre les deux pays. A l'étranger le cabotage est généralement réservé aux navires nationaux; quelques exceptions sont à noter cependant. Depuis 1850, les navires de toutes nationalités sont admis à faire le cabotage dans les Indes anglaises au même titre que les navires anglais, et depuis 1854 la même liberté existe en Angleterre. En Allemagne, en Hollande et en Suède le cabotage est également libre pour toutes les marines étrangères sous la seule condition de réciprocité de traitement. Enfin, les Etats-Unis ont admis la marine anglaise à bénéficier du cabotage entre l'Atlantique et le Pacifique. Quant à la France, elle a déjà deux fois suspendu le monopole du cabotage à titre exceptionnel, il est vrai, dans les périodes de disette et pour le transport des grains et denrées alimentaires seulement. D'abord en 1846 et 1847, puis de 1854 à la fin de 1858. François Bernard.

CABOTIÈRE. Nom donné à un bateau plat, long et étroit, ayant un gouvernail en forme de rame, dont on se sert sur quelques rivières de Normandie.

CABOTTO (J. et S.) (V. Cabot).

CABOUL. Ch.-l. de la prov. de Caboulistan et capitale de l'Afghanistan; 60,000 hab.; située par 34° 30′ de lat. N. et 66° 46′ de long. E. et à une alt. de 1,917 m.; la ville de Caboul occupe à l'extrémité occidentale d'une immense plaine le sommet de l'angle formé par deux petites lignes de montagnes qui laissent passer entre elles la rivière de Caboul. La ville, qui a environ 4 kil. de circuit, est partagée par la rivière en deux parties qui sont reliées entre elles par des ponts d'une construction grossière. Des remparts, actuellement en ruines, la défendaient autrefois du côté de l'O., mais aujourd'hui elle n'est plus protégée que par la citadelle de Bala-Hissar qui s'élève dans la partie S.-E. de la ville. Outre ses ouvrages de défense, Bala-Hissar contient le palais de l'émir, le tombeau de Baber, des jardins et un millier de maisons avec un bazar, le tout entouré d'un mur bastionné. A l'O. de la vieille ville qui comprend environ 5,000 maisons s'étend le faubourg principal connu sous le nom de Chandol; c'est là qu'habite la partie la plus aisée de la population, formée presque exclusivement par les descendants d'une tribu persane. Partout les maisons sont basses, à cause de la fréquence des tremblements de terre; les rues sont tortueuses et sales et aucun monument digne d'attirer l'attention ne se dresse dans le labyrinthe qu'elles forment. De magnifiques jardins entourent la ville et produisent des fruits de toute sorte et d'excellente qualité, qui font l'objet d'un commerce important. Les produits de la Russie, de l'Angleterre, de l'Inde et de l'extrême Orient, qui sont apportés à Caboul, donnent lieu à d'assez nombreuses transactions dont les bénéfices forment la principale richesse des habitants. Le climat très froid en hiver et très chaud en été serait néanmoins salubre si les plaines marécageuses qui entourent la ville n'y occasionnaient parfois des fièvres paludéennes. Caboul remonte à une très haute antiquité; elle portait autrefois le nom de Ortospana ou Caboura. En 1842, elle a été saccagée par les Anglais qui, après l'avoir occupée, en avaient été chassés par un soulèvement de la population. O. Houdas.

CABOUL. Rivière de l'Afghanistan; elle prend sa source dans le Koh-i-Baba, à 90 kil. environ à l'O. de la ville de Caboul, se dirige de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E. et va se jeter dans le Sindh en face d'Attok, après un parcours d'environ 500 kil. Elle arrose Caboul, Djelalabad et Pechavèr; son cours est extrêmement rapide, ce qui rend sa navigation très difficile, malgré le volume considérable de ses eaux qui, sur un parcours en somme assez faible, descendent d'une hauteur de 2,511 m. à 325 m. d'alt. Ses affluents sur la rive droite sont : le Loghar et le Sourkh-roud; sur la rive gauche : la Baran, le Mandraour, le Khonar et le Landaï. Le bassin du Caboul se divise en deux parties bien distinctes : la partie supérieure très accidentée, qui jouit d'un climat rigoureux, et la partie inférieure formée de vastes plaines où la température est chaude et humide. O. H.

CABOULISTAN. Nom de la prov. centrale de l'Afghanistan; elle est formée de toute la partie du bassin de la rivière de Caboul qui se trouve en amont de Djelalabad. La chaîne de l'Indou-Kouch la borne au N.; les montagnes des Hezarèh à l'O.; la prov. de Ghaznah au S.; la prov. de Pechavèr à l'E. Ses revenus peuvent être estimés à 4,500,000 fr. et ses forces militaires à environ 11,000 hommes de troupes régulières. On ne connaît pas même approximativement le chiffre de la population de cette province dont les limites elles-mêmes sont mal définies et variables. O. H.

CABOURG *(Cadburgus, Cadborc).* Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn, sur le rivage de la Manche, près de l'embouchure de la Dives; 1,099 hab. Station balnéaire très fréquentée. Presque inconnue jusqu'en 1854, Cabourg prit à la fin du second Empire une rapide extension. Sa plage, très unie et formée d'un sable excessivement fin, mesure 7 kil. d'étendue depuis l'extrémité de la pointe jusqu'aux premières maisons du Home. De l'ancienne église construite au XIIe siècle, il ne reste que quelques fragments de sculpture.

CABOUS, prince persan (V. Kabous).

CABRA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Cordoue. Cabra a de belles rues et des maisons élégantes et est entourée de huertas magnifiques; elle a plusieurs églises, de nombreux couvents et des écoles; une d'elles, le *Colegio de Humanidades*, avait autrefois quelque réputation. La ville est le centre d'un canton très fertile, fabrique de l'huile, du vin, du savon, des cuirs tannés, des étoffes. Pop., 13,763 hab. E. Cat.

CABRAL (Pedro Alvarés ou plutôt Pedr'Alvarés), célèbre navigateur portugais sur la vie duquel on possède très peu de détails. On sait seulement qu'il était le troisième fils d'un noble portugais, Fernão Cabral, et d'Izabel de Gouvea, que son père était *adiantado* de la province de Beira, seigneur d'Azurara et *alcaide-mór* de la ville de Belmonte, enfin qu'il épousa Izabel de Castro, première dame d'atours de l'infante dona Maria, issue d'une des plus nobles familles du royaume. Le fait que le roi Emmanuel le choisit pour continuer l'œuvre de Vasco da Gama et commander une escadre de treize navires, alors que le Portugal possédait tant de marins illustres, permet de supposer que Cabral avait dû acquérir déjà une grande réputation. Il reçut en 1500 la mission d'aller à Calicut, d'y établir des relations de commerce et de fonder une factorerie sur la côte de Malabar. Il quitta Lisbonne le 9 mars avec 10 vaisseaux, 3 caravelles et près de 1,500 soldats. Des navigateurs déjà connus, comme Barthelemy Dias et Nicolas Coelho, commandaient en sous-ordres. Les noms du comptable Pero Vaz de Caminha et de l'Es-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pagnol maître Johanes Emenelaus, chirurgien et astronome de l'expédition, ont passé à la postérité, grâce aux relations de la découverte du Brésil qu'ils ont rédigées pour le roi. Les instructions données à Cabral sont l'œuvre de Vasco da Gama. Elles ont été publiées par l'historien brésilien Varnhagen, vicomte de Porto-Seguro (*Revue de l'Institut historique du Brésil*, t. VIII); le fac-simile du premier feuillet a été donné dans l'*Historia geral do Brazil* du même écrivain. Ces instructions débutent ainsi : « Ceci est la manière dont il semble à Vasco da Gama que Pedr'Alvares doit se conduire dans son voyage d'allée, s'il plaît à Notre Seigneur. » Elles portaient que l'escadre, après avoir dépassé l'île de Santiago (archipel du cap Vert), devait cingler constamment vers le S. tant qu'elle aurait le vent en poupe ; dans les embardées elle devait prendre la direction S.-O., courant babord amures la bordée du large lorsque le vent serait contraire, jusqu'à la latitude du cap de Bonne-Espérance; il faudrait alors gouverner droit à l'E. Le but de Vasco da Gama apparaît assez nettement : il voulait écarter l'escadre des calmes de la côte de Guinée et lui donner l'aide des vents alizés et du courant équatorial. Mais d'autre part il est fort probable qu'il avait la certitude de l'existence d'une terre dans la direction du Brésil, car il s'était trouvé lui-même le 22 août 1497 fort près du Penedo de São Pedro. Son routier démontre en effet que ce jour-là se trouvant à plus de huit cents lieues de l'Afrique, il avait vu des oiseaux « qui le soir se sont dirigés vivement vers le S.-S.-O. comme des oiseaux qui s'en vont vers une terre » (*Roteiro da viagem de Vasco da Gama* ; Lisbonne, 1861, p. 3, in-8).

Le 14 mars, Cabral traversa les Canaries, le 22 il était en vue de l'île Saint-Nicolas (cap Vert). Le 23, un coup de vent écarta un des vaisseaux qu'on attendit en vain pendant deux jours ; il fut obligé en effet de relâcher et de retourner à Lisbonne. L'escadre cingla alors vers le S.-O. Le 21 avr. Cabral rencontrait des herbes marines et le 22 il apercevait une montagne à laquelle il donna le nom de *Monte Paschoal* (prov. de Bahia, Brésil). Le 23, l'escadre jetait l'ancre à une demi-lieue de la côte en face d'une rivière (probablement le Cahy). Nicolas Coelho descendit à terre et aperçut des hommes nus et bruns aux cheveux lisses. Le 24, une tempête obligea l'escadre à chercher un abri plus au N. Elle le trouva le lendemain dans un port qui fut nommé Porto-Seguro (plus tard Santa-Cruz et baie Cabralia). Le 26 (dimanche) on entendit la messe dans une petite île, et le 1er mai on célébra un service solennel devant une grande croix plantée sur la côte, en présence d'un grand nombre d'Indiens attirés par la nouveauté du spectacle. C'était la prise de possession de la nouvelle terre. Cabral reprit la mer le 2 mai et continua son voyage vers les Indes après avoir envoyé la caravelle du capitaine André Gonçalves (celle de Gaspar de Lemos, selon quelques historiens, mais l'autorité de Correa, auteur des *Lendas da India*, est préférable) porter en Portugal la nouvelle de la découverte, qui fut d'abord dénommée *Ile da Vera-Cruz*, puis *Terre de Santa-Cruz*, dans la lettre du 29 juil. 1501, adressée aux souverains catholiques par le roi Emmanuel. Le nom de *Brésil*, déjà employé par Empoli en 1503, se trouve encore dans le routier de Gonneville (1503-1505) et dans le routier du vaisseau portugais *le Bretoa* (1511), allant au cap Frio. — Entre le Brésil et le cap de Bonne-Espérance une violente tempête engloutit quatre des vaisseaux de Cabral ; un autre s'égara et revint en Portugal. Avec les six qui lui restaient et les deux caravelles, il arriva à Calicut le 13 sept. Le zamorin et les marchands arabes lui suscitèrent toutes sortes de difficultés. La factorerie qu'il établit fut pillée et un grand nombre de ses soldats massacrés (16 déc.). Cabral brûla plusieurs navires et bombarda la ville pendant deux jours. Il se rendit alors à Cochin où il arriva le 24 déc. Il y fit un chargement considérable d'épices qu'il compléta à Cananor et quitta ce dernier port le 16 janv. 1501, après avoir conclu un traité de paix avec les rois de Cochin et de Cananor. Il rentra à Lisbonne le 31 juil. L'histoire ne fait plus aucune mention de l'auteur de la découverte du Brésil. On sait seulement qu'il vivait en 1518, car cette année encore il toucha une pension. Varnhagen a découvert à Santarem, dans le couvent de Graça, le tombeau de Cabral avec une inscription qui ne donne pas la date de sa mort. Il laissa deux fils qui furent comblés d'honneurs. — Un de ses descendants, *Pedro Alvarés* Cabral, était ambassadeur à Madrid en 1735 : un conflit entre les gens de sa suite et des soldats espagnols servit de prétexte à la reprise des hostilités entre les Espagnols et les Portugais à la Plata et au troisième siège de Colonia du Sacrement. RIO-BRANCO.

BIBL. : Outre les historiens des découvertes comme Navarrete, Herrera, Castanheda, Barros, Damião de Góes, Gaspar Correa, Humboldt, Peschel, consulter : VARNHAGEN, *Historia geral do Brazil* (2e édition, 2 vol. in-4). — *Instructions de* VASCO DA GAMA, dans *Revue de l'Institut histor. du Brésil*, t. VIII. — *Lettre de Pero Vaz de Caminha*, publ. par Cazal en 1816 ; avec de légères variantes, elle a paru dans le t. XL, 2e partie, de la *Rev. de l'Inst. histor. du Brésil* (c'est l'édition la plus exacte). — *Lettre de Maître Johanes Emenelaus*, dans t. V de la même Revue, 1843. — *Navigation del capitano Pedro Alvarés, scritta per un piloto portoghese*, dans *Ramusio*, t. I (1563), fl. 121, v. et suiv. — D'AVEZAC, *Considérations géogr. sur l'histoire du Brésil*; Paris, 1857. — CAPISTRANO D'ABREU, *Descobrimento do Brazil e seo desenvolvimento no seculo XVI*; Rio, 1883. — C. MENDES DE ALMEIDA, *Notas sobre a historia do Brazil*, dans Revue ci-dessus, t. XXXIX, 1876. — DE BEAUREPAIRE-ROHAN, *O primitivo e o actual Porto-Seguro*, dans la même Revue, t. XLIII de 1880.

CABRAL (Francisco), missionnaire portugais, né à Covilhã en 1528, mort à Goa le 16 avr. 1609. Appartenant à l'ordre des jésuites, il professa dans les collèges de Goa, de Baçaim et de Cochin, fut provincial au Japon, puis revint comme directeur de la maison professe de Goa et visiteur général de l'Inde. On a de lui de nombreuses lettres, dont les plus intéressantes se trouvent dans *Collecção das cartas da Japão* (Evora, 1598). E. CAT.

CABRAL (A.-B. de COSTA-), homme d'État portugais contemporain (V. COSTA-CABRAL).

CABRAL BEJARANO (Antonio), peintre espagnol contemporain. Attaché longtemps comme professeur de perspective à l'Ecole des beaux-arts de Séville, il fut nommé, lors de la fondation du musée provincial, conservateur de ce musée. En 1836, l'Académie de San Fernando le choisit comme membre correspondant. Peintre de genre et portraitiste distingué, Cabral Bejarano est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages dont les plus notables sont : un *portrait de la reine Isabelle*, conservé au *Consulado* de Séville ; un grand sujet de genre emprunté au roman picaresque de Cervantés, *Rinconete et Cortadillo*, qui a fait partie de la collection Salamanca ; une *Vue de Torreblanca;* un *Torero* et une *Maja*, enfin quelques peintures décoratives pour les palais de San Telmo à Séville, et de San Lucar de Barrameda, appartenant au duc de Montpensier. De nombreux dessins et quelques gravures de cet artiste ont paru dans diverses publications périodiques, notamment dans l'*Album Sevillano*. P. L.

CABRAL Y AGUADO (Manuel), peintre espagnol contemporain, fils du précédent, dont il a été l'élève. Professeur de dessin à l'Ecole des beaux-arts de Séville, cet artiste fut nommé par la reine Isabelle peintre honoraire de la Chambre. Il est l'auteur d'une *Procession du Corpus, à Séville*, qui a figuré à l'Exposition nationale à Madrid en 1858 et qui lui valut une mention honorable. En 1860, il exposa un *Cervantés lisant la première partie de son don Quichotte;* en 1862, *la confrérie de Montserrat, le Vendredi Saint à Séville ;* en 1866, il envoya à Madrid cinq tableaux de genre qui lui méritèrent une récompense honorifique. Une de ses meilleures compositions, représentant *Murillo, tombé de son échafaudage, pendant qu'il peignait son tableau de l'église des Capucins de Cadix*, figure au musée provincial de Séville.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Plusieurs ouvrages de Cabral font partie de la galerie du palais de San Telmo, dont la chapelle a été décorée par lui de quelques peintures à fresque. Il fit aussi une série de portraits pour la bibliothèque Colombine et le portrait de la reine Mercedès (1878). Deux frères de cet artiste ont été aussi des peintres, mais de moindre réputation. P. L.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria biografica*; 2e édit., Madrid, 1883-84.

CABRALIA. Baie du Brésil (prov. de Bahia), au N. de Santa Cruz. La flotte de Cabral y mouilla le 24 avr. 1500, après avoir découvert le Brésil (22 avr.).

CABRANES (Diego de), mystique espagnol du xvie siècle, maître en arts et en théologie. Après avoir rempli quelques fonctions ecclésiastiques, il devint professeur suppléant de bible à l'Université de Salamanque et directeur du collège de l'ordre de Saint-Jacques, attaché à cette université, chapelain de Charles-Quint, puis vicaire de Merida. On a de lui deux ouvrages assez peu connus : 1° *Clave espiritual para abrir la alta materia de la predestinacion* (Tolède, 1529, in-4), avec dédicace à Antonio de Fonseca; 2° *Abito y armadura spiritual* (Merida, 1545, in-fol.). Dans ce livre, il y a de curieux détails sur les professions et industries, ainsi que sur les mœurs de l'Espagne au commencement du xvie siècle. V. à ce sujet : J. Gallardo, *Ensayo de una Biblioteca española de libros raros y curiosos* (Madrid, 1866, in-4, t. II, col. 159-163). E. Cat.

CABRE (égouts) (V. Chèvre).

CABRE (Archit.) (V. Bigue).

CABRE (Honoré-Auguste Sabatier de), diplomate français de la fin du xviiie siècle et conseiller-clerc au parlement de Paris, mort en 1816. Après avoir rempli pendant plusieurs années à partir de 1761 la place de secrétaire d'ambassade à Turin sous les ordres de M. de Chauvelin, Sabatier de Cabre fut nommé en 1769 ministre du roi à Liège. Dans la même année, il fut destiné à passer avec un caractère identique à la cour de Pétersbourg; mais, par des circonstances particulières, il n'y remplit que des fonctions de chargé d'affaires jusqu'en 1772. De retour à Liège, il y exerça les fonctions de ministre jusqu'en 1782. Il fut alors nommé directeur des consulats au ministère de la marine, poste qu'il conserva jusqu'au commencement de 1788, où il se montra, à cette date, l'adversaire des mesures de la cour. Il se retira des affaires politiques dès le commencement de la Révolution.

CABRE (N... de), diplomate français du xixe siècle. Attaché en 1803 à la mission du général Turreau en Amérique, de Cabre resta dans ce pays où il obtint successivement les grades de secrétaire de légation (1808), et d'auditeur de deuxième classe au conseil d'Etat (1809). Il revint en France au mois de nov. 1810 et fut nommé, en 1811, auditeur de première classe, puis secrétaire de légation à Copenhague (16 mai). Il y resta comme chargé d'affaires jusqu'au mois de nov. 1812. En mai 1813, il accompagna le duc de Bassano à Dresde et participa comme secrétaire de légation aux travaux du congrès de Prague. Il revint à Copenhague le 28 juin 1814. La Restauration l'envoya comme secrétaire à Madrid (18 févr. 1819), puis le nomma ministre plénipotentiaire à Cassel (1er déc. 1821). Le 20 juil. 1830 il fut nommé ministre à Francfort, mais cette nomination n'eut pas d'effet et il ne quitta Cassel que le 4 janv. 1839. Louis Farges.

Bibl. : *Annuaires diplomatiques.*

CABREIRA (Serra da). Chaînon portugais entre les provinces de Minho et de Tras-os-Montes.

CABRENÇ. Château du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. de Prats-de-Mollo, com. de La Manère. Le château de Cabrenç est situé, comme son nom l'indique, sur une hauteur escarpée, accessible par des sentiers de chèvres. Le château de Cabrenç comprend trois ouvrages indépendants : le manoir, qui paraît remonter au xie siècle, et deux tours, aux xiiie et xive siècles. Les ruines de Cabrenç « constituent, nous dit Alart, les plus considérables fortifications seigneuriales qui existent dans le département » ; leur aspect est des plus pittoresques. Ce château a été le siège d'une baronnie. A. Brutails.

Bibl. : A. Ratheau, capitaine du génie. *Les Ruines de Cabrenç*, avec plan, profil et coupes, dans le *Bulletin de la société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 1865, XIII. — B. Alart, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, II, 131 et suiv.

CABRERA. Une des îles Baléares (Espagne), à 17 kil. S. de Majorque, a une superficie de 20 kil. q.; elle est entourée d'écueils et d'un accès difficile, quoiqu'il s'y trouve deux baies l'une au N., l'autre au S. Elle est couverte de rochers blanchâtres, à peine revêtus de quelques broussailles; le sol s'élève jusqu'à 1,200 m. de haut. Elle est inhabitée, mais célèbre dans l'histoire parce qu'elle servit de lieu de détention aux 8,000 Français pris à Baylen, en 1808; la moitié d'entre eux y périt de misère.

CABRERA (Guiraut de), chevalier et troubadour catalan, contemporain du roi Alphonse II (1162-1196). Sa femme Marquesa, fille du comte d'Urgel, est mentionnée avec éloges dans les poésies de Bertran de Born. On ne possède de Cabrera qu'une seule composition, mais extrêmement précieuse : c'est un *Ensenhamen* en vers, sorte de manuel à l'usage de son jongleur, où se trouvent rappelées et résumées toutes les histoires poétiques dont un jongleur consciencieux devait garnir sa mémoire. Cet *Ensenhamen* a été composé vers l'an 1200 et imité plus tard par un autre troubadour, Guiraut de Calanson. Il a été publié par K. Bartsch, dans ses *Denkmæler der provenzalischen Literatur* (Stuttgart, 1856). Ant. Thomas.

CABRERA (Bernardo de), seigneur aragonais, mort le 26 juill. 1364, ministre du roi Pierre IV. Les intrigues des grands, jaloux de son pouvoir, le décidèrent à se retirer dans un couvent. Le roi vint lui-même l'en faire sortir en 1349 et lui accorda une grande autorité. En 1353, à la tête d'une escadre catalane, Bernardo de Cabrera s'empara de Alghero (en Sardaigne) et battit les Génois. Malgré ces services, en 1364, il fut impliqué dans une conspiration et condamné à être décapité. Plus tard, on reconnut l'innocence du ministre, on réhabilita sa mémoire et on rendit à sa famille les biens qui lui avaient été confisqués. Les pièces du procès et de la réhabilitation ont été publiées en 3 vol. in-4, dans la *Coleccion de documentos ineditos del archivo de Aragon*, par Bofarrull. E. Cat.

CABRERA (Geronimo de), peintre espagnol du xvie siècle, et élève de Gaspar Becerra. En 1570, en collaboration avec Theodosio Mingot, il décora de peintures à fresque une antichambre et l'intérieur de l'une des tours de la résidence royale du Pardo. Cabrera, dit Cean Bermudez, peignait avec talent et était un sectateur excellent du style et de la grande manière de son maître. Rien ne subsiste aujourd'hui au Pardo, détruit à diverses reprises par des incendies, des peintures de Cabrera. P. L.

Bibl. : Carducho, *Dialogos de la Pintura*; Madrid, 1633.

CABRERA (Juan de), sculpteur espagnol, né à Séville et élève de Lope Marin. En 1575, le chapitre de la cathédrale le désigna pour collaborer avec Juan Marin à l'exécution des figures de terre cuite qui décorent l'extérieur de la chapelle centrale. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800.

CABRERA (Marcos de), sculpteur espagnol, et élève de Geronimo Hernandez. En 1594, il exécuta, pour le monument qu'on dresse pendant la semaine sainte dans la cathédrale de Séville, une statue d'*Abraham*. C'est une figure colossale, dont les mains et la tête sont sculptées en bois et qui est d'un assez noble aspect. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800.

CABRERA (Pedro de), théologien espagnol du xviie siècle, né à Cordoue. Il entra dans l'ordre des Hiéronymites en cette ville, y fut d'abord professeur de grammaire, puis de théologie et de philosophie au collège royal, puis de bible. Il exerça aussi la même profession en d'autres villes et acquit une grande réputation de sa-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

voir, tandis que son frère, le dominicain *Alphonse* de Cabrera, passait pour le meilleur prédicateur du temps. Il publia : 1° *In tertiam partem D. Thomæ commentariorum et disputationum tomi duo* (Cordoue, 1602, 2 vol. in-fol.); ce commentaire sur la Somme de saint Thomas, s'arrête à la question 26e; 2° *De Sacramentis in genere, de auxilio prævio, de baptismo, in tertiam partem D. Thomæ, a quæstione LX usque ad LXXI, commentarii et disputationes* (Madrid, 1611, in-fol.). Il laissa aussi, selon Antonio, quelques ouvrages inédits sur des sujets théologiques. E. Cat.

CABRERA (D. Juan-Thomas-Henriquez de), duc de Medina del Rio Seco, d'une famille qui descendait des rois de Castille, mort à Lisbonne le 23 juin 1705. Appelé d'abord marquis de Melgar, il servit avec distinction sur mer, devint amirante et ensuite gouverneur du Milanais. Rappelé à Madrid en 1693, comme premier ministre, il obtint une grande influence sur l'esprit de Charles II. D'accord avec la reine et avec son collègue le comte d'Oropeza, président du conseil de Castille, il travailla activement à assurer la succession du roi à l'archiduc d'Autriche. L'influence de ces deux hommes était telle que le bruit se répandit qu'ils avaient ensorcelé le roi, et une émeute populaire, en 1699, força Charles VII à les renvoyer. Peu après, soit en dédommagement, soit pour le gagner à la cause française, les ministres nommèrent Cabrera à l'ambassade de France, au moment même où Philippe V était proclamé roi d'Espagne. Au lieu de se rendre à son poste, il se réfugia à la cour de Portugal où étaient déjà bon nombre de mécontents et, avec eux, s'efforça d'entraîner le roi dans la coalition contre Louis XIV. Il y parvint en 1703, en même temps qu'il attaquait devant le pape le testament de Charles II; il mourut peu après, avec le chagrin de n'avoir pu décider l'archiduc à entrer en Castille avec son armée pour s'y faire reconnaître roi. Les biens de l'amirante avaient été confisqués par une décision du conseil de Castille. E. Cat.

CABRERA (D. Ramon), comte de Morella, célèbre général carliste, né à Tortosa (Catalogne) le 27 déc. 1806 (et non en 1810), mort à Wentworth, près Londres, le 24 mai 1877. Issu de parents pauvres, il fut destiné à l'état ecclésiastique et avait déjà reçu les ordres mineurs au moment de la mort de Ferdinand VII. Dès le début de la guerre civile, il s'engagea dans les bandes carlistes (1833), et se fit remarquer par une bravoure audacieuse. Le général Espoz y Mina ayant eu la cruauté de faire fusiller, par représailles, la mère et les trois sœurs de Cabrera (1836), celui-ci, altéré de vengeance, déploya désormais dans ses exploits guerriers une férocité de fauve. Il promena ainsi ses bandes sanguinaires à travers l'Aragon, la Valence et l'Andalousie, jusqu'à ce qu'il fut battu et grièvement blessé à Rincon del Soto (1er déc. 1836). Au bout de peu de temps, il reparut à la tête de dix mille hommes, infligea aux Cristinos de sérieuses défaites à Buñol (18 févr.), puis à Burjasote (19 mars 1837), et, malgré le grave échec qu'il subit à Torre-Blanca, il ne tarda pas à s'emparer de plusieurs places fortes et surprit la forteresse de Morella, l'une des clefs de l'Aragon (mars 1837). En récompense de ces grands services il fut créé, par don Carlos, comte de Morellá et lieutenant général gouverneur de l'Aragon, de Valence et de Murcie. La soumission du général Maroto (août 1839) porta un coup fatal à l'insurrection carliste. Cabrera tenta encore la fortune des armes ; mais, écrasé par Espartero dans les montagnes de la Catalogne, il dut passer la frontière avec le reste de son armée (juil. 1840), et fut interné pendant quelque temps au château de Ham. Il fomenta un nouveau soulèvement en 1848, mais fut battu à Pasteral (29 janv. 1849), et passa en Angleterre, où il jouit en repos de sa grosse fortune, estimant avoir assez versé de sang pour la cause carliste. G. P-i.

Bibl. : *Vida y hechos de Ramon Cabrera* ; 2e édit., Valence, 1839, in-8. — W. von Rahden, *Cabrera* ; Berlin, 1851. — Pastor Diaz, *Obras*, t. V (1867). — G. Hubbard, *Histoire contemporaine de l'Espagne*.

CABRERA de Córdoba (Luis), historien espagnol, né à Madrid en 1559, d'une famille notable, originaire de Cordoue, mort le 9 avr. 1623. Il entra de bonne heure dans l'administration et, en 1584, nous le trouvons à Naples, dans les bureaux du vice-roi duc d'Osuna et chargé de négocier avec la cour de Rome les détails de la campagne maritime contre les Turcs. Peu après, il fut envoyé à Venise et, avec l'aide de Salazar, parvint à arranger les différends entre cette République et l'Espagne, puis à Madrid pour exposer à Philippe II l'état du royaume de Naples. Dès cette époque, à ce qu'il nous dit lui-même, il mettait par écrit tout ce qu'il remarquait de notable dans ses voyages et amassait ainsi des documents pour ses travaux futurs. De retour à Naples, Cabrera y demeura peu de temps, passa en Flandre où il vécut dans l'intimité du duc de Parme et fut envoyé par lui deux fois en mission auprès de Philippe II. Celui-ci le chargea aussi d'affaires importantes, comme de l'armement de trente navires contre l'Angleterre, d'apaiser une révolte de la province d'Avila en 1591 ; notre historien se plaint fréquemment que tant de services rendus, tant d'activité et de talents déployés, ne lui aient point valu la charge de secrétaire d'Etat. A la mort de Philippe II, il devint greffier de la reine Marguerite d'Autriche, puis de la maison royale de Castille. Les contemporains avaient Luis de Cabrera en grande estime ; Cervantes, dans son *Voyage au Parnasse*, l'appelle *el gran Luis Çabrera* et lui adresse ces paroles :

> Es de la Historia conocido dueño
> Y en discursos discretos tan discreto,
> Que e Tacito veras si te lo enseño.

Cabrera publia : 1° un traité didactique : *De Historia, para entenderla y escrivirla* (Madrid, 1611, pet. in-4); 2° *Filipe segundo rey de España* (Madrid, 1619; in-fol.). Cette histoire, écrite assez médiocrement, mais très riche de détails et très exacte, est le document de beaucoup le plus important pour l'histoire de l'Espagne au xvie siècle; elle s'arrêtait à l'année 1583, au moment où Philippe II revint de Portugal. L'auteur avait écrit une suite, dans laquelle il racontait notamment les événements d'Aragon en 1591 ; les députés de cette province supplièrent Philippe III de n'en pas permettre l'impression. Le conseil, à qui la question fut soumise, exigea des corrections et suppressions, qui furent indiquées par Barthélemy-Léonardo Argensola. Cabrera paraît ne les avoir pas acceptées, car il ne publia pas son travail; pendant longtemps on ignora même son existence. Une copie en fut retrouvée à la Bibl. nat. de Paris; l'histoire de Philippe II y est poursuivie jusqu'à l'année 1598; elle a été publiée par ordre du roi sous le titre de *Historia de Felipe segundo rey de España* (Madrid, 1876, 4 vol. in-4). Cabrera avait aussi, dans les dernières années de sa vie, réuni des notes et des matériaux pour une histoire de Philippe III ; recueillis à sa mort et mis en ordre par un curieux, ils ont été publiés seulement en ce siècle sous le titre de : *Relaciones de las cosas succedidas en la corte de España desde 1599 hasta 1614* (Madrid, 1857, in-4). E. Cat.

CABRERETZ. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès, dans un site pittoresque, au confluent du Célé et de la Siagne; 857 hab. Ruines d'un beau château du xve siècle. La route de Cahors à Figeac, qui suit la vallée du Célé, traverse auprès de Cabreretz d'immenses rochers qui la surplombent et au travers desquels on a dû percer des tunnels.

CABRÉRITE. Arséniate hydraté de nickel, fer et magnésie, $3(NiO.FeO.MgO)AsO^5 + 8HO$. Ce minéral est isomorphe de l'*érythrine*, de l'*annabergite*. On le trouve en paillettes micacées d'un beau vert d'herbe, à éclat nacré, dans les mines de zinc du Laurium (Grèce). Son

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nom a été tiré de la sierra Cabrera (Espagne), où on l'a rencontré pour la première fois, se formant par la décomposition d'arséniures de nickel. A. Lacroix.

CABREROLLES *(Caprairolæ)*. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Murviel; 551 hab. Citée dès la fin du xe siècle dans le cartulaire de l'église de Lodève; autrefois diocèse de Béziers. L'église, dédiée à la Vierge, faisait partie de l'archiprêtré de Cazouls.

CABRESPINE *(Caput spina)*. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois, sur le Clamoux, affluent de l'Orbiel, qui lui-même tombe dans l'Aude; 580 hab. Ce village, cité dès 814, appartint à l'abbaye de la Grasse jusqu'à la fin de l'ancien régime; il avait titre de prieuré sous le vocable de saint Pierre. Usurpé au xie siècle par les vicomtes d'Albi, il fut restitué en 1217 à l'abbaye par Simon de Montfort. Les habitants ne furent affranchis de la main-morte qu'en 1314. Occupé par les protestants en janv. 1584, il fut repris peu après par les catholiques, sous la conduite du vicomte de Montségur. Primitivement comprise dans le diocèse de Narbonne, l'église de Cabrespine faisait partie de celui de Carcassonne au début du xive siècle; elle était comprise, en 1349, dans la viguerie de Cabardès. — Grotte à stalactites; ruines du château seigneurial, église du xviiie siècle; chapelle de N.-D. de la Pitié, construite en 1530, par un prêtre du lieu (aujourd'hui ruinée); fabrique de draps. A. Molinier.

Bibl. : Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. IV.

CABRI. Nom donné dans les fabriques de soieries à des supports en bois sur lesquels on place les rouleaux d'ensouple des métiers à tisser pour opérer le pliage des chaînes.

CABRIEL. Rivière d'Espagne, affluent du Júcar, long de 156 kil. Il descend des monts Universales dans la prov. de Teruel, près des sources du Tage, du Guadalaviar et du Júcar, coule au S., traverse la prov. de Cuenca, où elle reçoit le Guadazaon et le Moya, puis sépare la prov. de Valence d'avec celles de Cuenca et d'Albacete.

CABRIÈRES. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Marguerittes; 348 hab.

CABRIÈRES *(Caprariæ)*. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Montagnac; 612 hab. Cité par Grégoire de Tours, le château de Cabrières fut enlevé aux Visigoths par Théodebert, roi de Metz, vers 533; la tradition attribue même à Deutérie, dame gallo-romaine, faite prisonnière par le roi barbare, la construction du château dont il existe aujourd'hui quelques débris. Au ixe siècle, Cabrières est ch.-l. d'une viguerie assez étendue, occupant le N. du pagus de Béziers, *Cappariense suburbium;* il fut plus tard chef-lieu d'un archidiaconé, puis d'un archiprêtré du diocèse de Béziers, d'une châtellenie royale au xiiie siècle. Cette localité fut toujours assez importante à cause de sa position sur les confins des diocèses de Béziers et de Lodève, et fut prise ou attaquée plusieurs fois par les routiers au xive siècle. Elle a perdu aujourd'hui son importance, car elle est un peu isolée des grandes routes et de la ligne de Pézenas à Lodève. — Mines de plomb argentifère, déjà exploitées à l'époque romaine; fabriques d'huiles et d'eaux-de-vie. A. Molinier.

CABRIÈRES D'AIGUES *(Capreriæ, Cabreras, Cabrieros d'Eygues)*. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis; 403 hab. Cette petite commune doit son nom d'Aigues au voisinage d'un étang appelé de La Bonde. Elle faisait partie de la viguerie d'Apt. On extrait de son territoire des pierres de taille de médiocre qualité.

CABRIÈRES DU COMTAT *(Capreriæ, Cabrieyras)*. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de l'Isle; 620 hab. Cette commune qui, son nom l'indique, est située dans une région riche en troupeaux de chèvres, faisait partie de la judicature de l'Isle et de l'évêché de Cavaillon. Cette terre appartint d'abord à un membre de la famille de Baux. En 1455, le lieu de Cabrières était encore inhabité; il fut inféodé à Arnaudon de Montjoie. Il passa, aux siècles suivants, aux maisons d'Ancezune et de Grammont. Le nom de Cabrières est devenu tristement célèbre par le siège et le sac qu'en fit le président d'Oppède, au mois d'avril 1545, lors des massacres des *Vaudois* (V. ce nom). C'est à cette époque que ses fortifications furent rasées. Elle furent en partie relevées, au siècle suivant, et on en voit encore quelques traces. L. Duhamel.

CABRIÈS. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Gardanne; 887 hab.

CABRILLO (Juàn-Rodriguez), navigateur portugais au service de l'Espagne, mort le 3 janv. 1543. Il fut chargé par le vice-roi Antonio de Mendoza, qui allait explorer les terres situées au N.-O. du Mexique, de reconnaître les côtes de ce pays; il partit avec deux navires de la baie de Navidad (19° 6′ de L. N.) le 27 juin 1542, s'avança jusqu'au 38° de longit. N et revint hiverner dans l'île nommée d'après lui Juan-Rodriguez, probablement S. Miguel (34° de lat. N.), où il mourut des suites d'une chute. Le pilote-major Bart. Ferrelo ou Ferrer, qui lui succéda, continua l'exploration jusqu'au 44° de lat. N. Une relation assez confuse de ce voyage, attribuée à Juan Paez, a été publiée par Buckingham Smith dans sa *Coleccion de documentos para la historia de la Florida* (Londres, 1857, in-4), dans *Documentos inéditos del archivo de Indias* (Madrid, 1870, in-8, t. XIV), traduite en anglais par Al. S. Taylor (*The first Voyage to the coast of California*, S. Francisco, 1855), et par R. S. Evans, avec notes de H. W. Henshaw, dans le t. VII de *United States geological Survey*. B-s.

CABRILLON (Econ. dom.). Petit fromage de chèvre assez estimé, que l'on fabrique en Auvergne et dans le Lyonnais. Sa préparation est identique à celle des autres fromages de chèvre (V. Fromage). En Auvergne et en Bourgogne on l'appelle indifféremment *cabrillou*, *chabrillou* et *chabrillo*.

CABRIOLET. Voiture légère à deux roues avec ou sans capote et dont la caisse est portée sur deux brancards. Le véritable cabriolet, dont la création remonte au xviiie siècle, n'existe plus; il a été remplacé par le cabriolet à tablier, encore assez répandu en province, et par un autre type de voiture à quatre roues qu'on nomme cabriolet-mylord et cabriolet-victoria et plus généralement simplement *mylord* et *victoria* (V. Mylord et Victoria). Le cabriolet ordinaire, dont le nom lui vient sans doute des

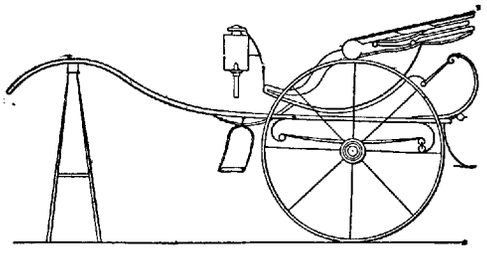

Cabriolet.

bonds auxquels l'expose sa légèreté, est monté sur deux ressorts d'essieu supportant les brancards (V. fig.); deux petits ressorts fixés à la caisse par devant se relient aux brancards par des jumelles; la caisse est soutenue à l'arrière par deux soupentes de cuir passant sur deux ressorts en C fixés aux brancards. La porte en cuir, au-dessus des genoux, est tendue sur quatre barres parallèles de bois ayant la forme d'un S dont deux se voient sur les côtés; cette porte tourne autour de charnières placées au pied du garde-crotte sur lequel elle se rabat. Ce système est très confortable quand on doit rester longtemps dans la voiture, il est bien préférable au tablier de cuir; il y a quarante-cinq ans, tous les cabriolets en étaient munis; on l'abandonne, à tort, à cause de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

son aspect lourd, mais il continue à être employé à la campagne. L. K.

CABRION (Mar.). Pièce de bois d'un faible équarrissage et n'atteignant jamais une grande longueur ; on en fait un emploi très fréquent dans les constructions navales, soit comme épontilles, soit pour l'accorage du chargement ou des pièces d'artillerie, etc. C'est ainsi qu'autrefois on plaçait des cabrions de section triangulaire sous les roues de l'arrière des affûts pour empêcher les pièces de trop forcer, au roulis, sur les cordages qui les maintenaient amarrées à la serre. Ces cabrions avaient même longueur que les essieux des affûts de la batterie basse.

CABRIS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Vallier ; 829 hab. Sur une montagne d'où descendent des ruisseaux tributaires de la Siagne. Carrières de marbre et de gypse. Mines de charbon.

CABRITA (Joaõ Carlos de Willagran), colonel brésilien, né à Montevideo le 30 déc. 1830, mort le 10 avr. 1866. Au cours de la guerre entre le Paraguay et le Brésil il occupa, avec une brigade brésilienne, la petite île du Banco d'Itapirú (Paraná), à peu de distance du fort paraguayen d'Itapirú. Après un combat d'artillerie de plusieurs jours, Lopez ordonna au général Diaz d'attaquer l'île. Cabrita repoussa l'attaque avec succès mais fut tué par un boulet (10 avr. 1866) au moment où il signait son rapport au général en chef. R.-B.

CABROBÓ. Ville du Brésil, sur la rive gauche du São Francisco, prov. de Pernambuco.

CABROL (Barthélemy), chirurgien français, né à Gaillac (Tarn) en 1529. En 1550, il était à la suite du duc de Montmorency, alors gouverneur du Languedoc ; il acheva ses études à Montpellier en 1558 et fut, par la suite, nommé directeur royal dans l'Université. Cabrol a laissé un ouvrage très intéressant, composé de quatre-vingt-onze tables synoptiques d'anatomie humaine : *Alphabet anatomique, auquel est contenue l'explication exacte des parties du corps humain, et réduites en tables selon l'ordre de dissection ordinaire*, etc. (Tournon, 1594, in-4 ; Lyon, 1614, 1624, in-4 ; trad. en holl., Amsterdam, 1646, in-fol. ; réimpr... Hanovre, 1654, in-4 ; trad. en latin, Genève, 1604, in-4). Dr L. Hn.

CABUBATHRA. Montagne située sur la côte méridionale de l'Arabie, aujourd'hui cap Saint-Antoine, à l'O. d'Aden.

CABURA (V. Ortospana).

CABURI. Rivière du Brésil, province de l'Amazone, affluent du rio Negro (rive droite), ayant son embouchure en amont du village de Carvoeiro.

CABURUS, prince de la cité helvienne (qui répond à peu près au dép. de l'Ardèche). Il reçut de Caius-Valerius Flaccus, propréteur des Gaules, le droit de bourgeoisie romaine, l'an 83 av. J.-C. Caburus, devenu ainsi citoyen romain, prit les nom et prénom du propréteur, selon l'usage du temps, et s'appela C.-V. Caburus. Il en fut de même de ses deux fils, C.-V. Procillus et C.-V. Donauturus. Le premier fut le confident et l'ami de César, qui l'appelle le plus honnête homme de la Gaule. Il servit au conquérant romain d'interprète avec Divitiac et d'ambassadeur auprès d'Arioviste, mais celui-ci le reçut fort mal et ordonna de le faire mourir. Heureusement César, ayant vaincu Arioviste, lui arracha son prisonnier, et il dit même dans ses Commentaires que cette délivrance ne fut pas le fruit le moins agréable de sa victoire. Quant à Donauturus, il fut tué dans une expédition des Helviens, qui, pour prévenir une irruption des Gabales et des Arvernes, excités par Vercingétorix, étaient allés attaquer ces peuples sur leur territoire. A. Mazon.

Bibl. : Cæsar, *De Bello gallico*.

CABUS (Art cul.). Le chou cabus ou pommé est surtout cultivé en Belgique et en Alsace, où il est employé à faire la choucroute (V. Chou et Choucroute).

CABYLE ou **CALYBE** (V. Kabyle).

CACA, sœur de Cacus (V. Cacus).

CACAHUAMILPA. Ville indienne du Mexique, dans la province de Cuernavaca.

CACAHUETE (Bot.). Un des noms vulgaires de l'*Arachishypogæa* L. (V. Arachide).

CACALIE (*Cacalia* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Composées et du groupe des Sénécionidées, qui ne forme plus aujourd'hui qu'une section du genre *Senecio* Tourn. (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, VIII, p. 259). Ses représentants sont des herbes vivaces, à feuilles alternes et à capitules homogènes, rapprochés en corymbes ou en grappes composées. Le style est terminé par un cône court, obtus et les achaines sont surmontés d'une aigrette sessile, formée de nombreuses soies rigides et scabres. L'espèce la plus importante, *C. sonchifolia* L. (*Senecio sonchifolius* Mœnch), croît dans l'Asie tropicale, où elle est préconisée contre l'asthme, l'entérite et les contusions. On la cultive fréquemment, en Europe, dans les jardins, pour la beauté de ses fleurs rouges ou orangées. — Le *Cacalia alpina* Jacq. et le *C. Kleinia* L. appartiennent maintenant, le premier au genre *Adenostyles*, le second au genre *Kleinia* (V. ces mots). Ed. Lef.

CACAMA (avec la particule révérentielle Cacamatzin), le dernier des co-empereurs des Aculhuas et des rois indépendants de Tezcuco, né vers 1495, tué à Mexico en 1520. Etant l'aîné des fils que Nezahualpilli avait eus de deux princesses de la maison royale de Mexico, il fut, lors de la disparition de ce monarque, préféré à ses nombreux frères, et proclamé roi (1516), avec l'appui de Montezuma II. Mais son cadet d'un autre lit, *Ixtlilxochitl*, s'étant mis en possession des provinces montagneuses du Nord, Cacama dut les lui céder, en même temps qu'il donnait de bon gré à son autre frère *Coanacotzin* le tribut de trente-trois provinces de l'Est. Prenant Cortès pour Quetzalcoatl, le messie attendu par une partie des Mexicains, il émit l'avis de le laisser entrer à Mexico et fut chargé de le recevoir, ce qu'il fit de son mieux. Mais après que son frère Nezahualquentzin eut été mis à mort par ordre de Cortès, il s'enfuit à Tezcuco pour soulever ses sujets et marcher à la délivrance de Montezuma captif ; traîtreusement arrêté par ordre de celui-ci, il fut livré à Cortès, mis au carcan, et peu après étranglé ou poignardé. Son frère *Cuicuitzcatl* lui succéda comme roi tributaire de l'Espagne. B-s.

CACAO. I. Botanique (V. Cacaoyer).

II. Commerce. — Le cacao est l'amande du fruit du *Cacaoyer* (V. ce mot). La légende mexicaine raconte que Quatzalcault, le jardinier prophète, rapporta de l'Eden, où vécurent les premiers fils du Soleil, les semences du *Quacahault*, l'arbre par excellence, objet de vénération pour les populations auxquelles il fournissait un aliment considéré comme divin. Dès la plus haute antiquité, les Mexicains considéraient l'amande du cacao comme l'aliment par excellence et lui attribuaient des propriétés merveilleuses. Ils en avaient même fait une monnaie courante dont les unités étaient : le *countle* valant 400 amandes, le *xiquipil* valant 200 countles, soit 8,000 amandes, et le *carga* représentant 3 xiquipils ou 24,000 amandes. La ville de Tabasco payait à Montezuma un tribut de 2,000 xiquipils par an.

Les Mexicains consommaient le cacao, après l'avoir grillé, sous forme de bouillie avec de la farine de maïs assaisonnée de force poivre rouge. L'usage de ce mets était si fréquent et si général que les fidèles de Chiapa abandonnèrent l'église parce que l'évêque avait voulu leur interdire de boire du chocolat pendant les offices. Les Espagnols, après la conquête, gardèrent longtemps pour eux le cacao, dont ils avaient apprécié les qualités remarquables, et en interdirent l'exportation avec une extrême rigueur. Philippe V, en 1728, vendit à une compagnie internationale le monopole de la vente du cacao dans le monde. Ce fut Anne d'Autriche qui le mit à la mode en France, où il était inconnu. Le Régent en fit un grand usage, et c'est de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette époque que date la dénomination de *chocolat de santé*, par différenciation avec les nombreuses préparations dans lesquelles on faisait entrer des ingrédients doués de propriétés fortifiantes, qualifiées de diaboliques par l'Eglise.

Culture, Récolte et Préparation. — La culture du Cacaoyer est excessivement délicate. Elle exige une température à peu près constante de 27°, beaucoup d'humidité, un sol riche et de l'ombre. Les plantations de Cacaoyers sont généralement établies dans des vallées basses et humides. A Guayaquil on plante directement les graines. Au Venezuela, on les sème en pépinières et on les transplante à six mois. Lorsque la plantation est établie dans une forêt, on coupe les arbres trop rapprochés en ménageant ceux dont le feuillage est assez abondant pour offrir un abri au jeune plant. Si la culture se fait dans un terrain nu, on y plante des essences capables de fournir un ombrage épais; on emploie généralement le Bananier, dont la croissance est rapide, et le Bucarre, arbre aux puissantes racines, au jet vigoureux, aux rameaux touffus, qui protège la cacaoyère lorsque le Bananier qui dure peu a disparu. La poésie indienne appelle le Bucarre la mère du Cacaoyer. Le Cacaoyer transplanté à six mois commence à porter des fleurs à la fin de sa troisième année, mais on les coupe chaque année jusqu'à ce que l'arbre ait cinq ans. A deux ans, on écime. L'arbre commence à rapporter à cinq ans, et fournit d'abondantes récoltes jusqu'à la vingt-cinquième ou trentième année.

La conquête espagnole avait ruiné cette intéressante culture au Mexique, en employant tous les naturels à l'extraction de l'or dans les mines. Cependant elle se répandit dans l'Amérique du Sud. En Europe, les essais d'acclimatation ne réussirent pas. Actuellement, le Cacaoyer est cultivé principalement dans le Guatemala, la Colombie, les Guyanes, le Brésil et les Antilles. Les principales espèces, dont la culture dépend de la nature du terrain et des conditions climatériques, sont : le Cacaoyer commun (*Theobroma Cacao* L.), cultivé aux Antilles, dont la taille varie de 8 à 12 m.; le Cacaoyer de la Guyane (*Theobroma guyanense* Aublet), dans les Guyanes, il a environ 5 m. de haut; le Cacaoyer bicolore (*Theobroma bicolor* Humboldt), cultivé au Brésil et en Colombie et plus petit que les précédents; le Cacaoyer élégant (*Th. speciosum* Wildenow), bel arbre du Pará; le Cacaoyer des forêts (*Th. sylvestre* Martius), qu'on trouve au Rio-Negro; et, enfin, le Cacaoyer à feuilles ovales (*Th. angustifolium* DC.), qui paraît être le type de l'espèce cultivée au Mexique, qui produisait le célèbre *cacao soconusco* ou *cacao royal*.

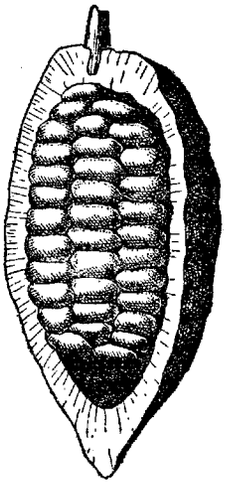

Fig. 1. — Fruit du Cacaoyer (Coupe longitudinale).

Le fruit du Cacaoyer (fig. 1), fruit dont la cueillette se fait principalement en juin et en décembre, est connu sous le nom vulgaire de *Cabosse* (V. Cacaoyer). Son poids varie de 300 à 500 gr. Il contient de vingt-cinq à quarante graines réparties dans cinq loges ou lobes ménagés dans une pulpe rosée mucilagineuse, d'une saveur acidule agréable et dont les naturels se servent pour préparer une boisson qu'ils goûtent fort. Les cabosses cueillis sont réunis en tas sous des hangars et abandonnés pendant trois jours. Ils sont alors écorchés, et les graines en sont séparées; ce sont ces graines qui constituent la partie alimentaire du fruit : le cacao. Elles ont la forme d'amandes, légèrement aplaties, formées de deux cotylédons pénétrant l'un dans l'autre, séparés par une mince pellicule, et enfermés dans une cosse sur laquelle courent des faisceaux vasculaires longitudinaux. Cette cosse est de couleur foncée, tandis que l'embryon est brun-clair, quelquefois violacé et noirâtre. Les amandes encore enveloppées de pulpe sont séchées au soleil, puis mises en tas pour subir une fermentation nommée *ressuage*, qui aura sur leur qualité future une importance capitale.

Le ressuage s'opère différemment dans certaines contrées. Au Venezuela, on entasse les cacaos dans des fossés creusés dans une terre de couleur rougeâtre, qui adhère facilement aux amandes encore enduites de la pulpe visqueuse. Cette méthode bien employée donne de bons résultats et le cacao, ainsi traité, est appelé cacao *terré*. La couche de sable qui l'enrobe paraît le préserver de la piqûre des insectes. Dans d'autres régions, le cacao est enfermé dans des auges, et couvert de feuilles de balisier et de planches chargées de pierre. On le remue plusieurs fois par jour pour que la fermentation ne s'opère pas trop vivement. Cette opération dure de trois à cinq jours, suivant les qualités traitées et les circonstances atmosphériques. Il s'opère une fermentation avec un fort dégagement de chaleur, en même temps qu'il se répand une odeur âcre qui rappelle celle du jus de canne en fermentation. Les amandes se couvrent d'une espèce de moisissure grise : elles *ressuent*.

On procède ensuite au séchage. Pour cela, on expose les graines dans la cour ou sur des séchoirs, aux rayons du soleil, en les remuant constamment pendant deux à trois jours. Dans les pays où les pluies sont fréquentes, le lieu où s'opère cette dessiccation est couvert d'un toit mobile pour mettre le cacao à l'abri. A Cayenne, ce séchage se fait sur des séchoirs chauffés, mais ce procédé a l'inconvénient de communiquer au cacao un goût de fumée désagréable. 100 kilogr. de graines vertes donnent environ 40 à 50 kilogr. de graines sèches. Ces préparations terminées, le cacao peut être livré au commerce; il a pris une teinte foncée, son arome est caractéristique, sa saveur agréable. Le germe a perdu ses propriétés, et la graine peut se conserver très longtemps. Les amandes de cacao sont généralement ovoïdes, longues de 2 à 3 centim., sur une largeur de 1 centim. et demi. Leur grosse extrémité est aplatie et présente une dépression arrondie qui correspond au hile. De ce point part un raphé peu saillant, qui suit le bord le plus long et va aboutir à la plus petite extrémité, où il se divise en faisceaux qui se répandent sur toute la surface de la graine.

Les amandes de cacao ne sont pas employées telles qu'elles arrivent des lieux de production. Elles subissent une torréfaction qui modifie et développe leur arome et permet de séparer la coque. Cette opération est précédée d'un triage méticuleux. Il faut enlever tous les grains encore verts, les grains piqués des insectes, ceux dont la dessiccation s'est mal opérée, ceux enfin qui ont subi des avaries pendant le transport; puis on procède à un vannage pour les débarrasser des graviers, des débris ligneux, de la poussière qu'elles contiennent. Elles sont étendues sur des claies où elles perdent 12 à 15 % de leur poids, passées au crible diviseur, qui fait un premier classement par grosseur, et enfin un dernier triage à la main complète ces opérations préliminaires. La torréfaction devient alors plus facile et plus régulière. On se sert pour l'opérer d'un brûloir en tôle chauffé sur un feu doux, soit de forme cylindrique, soit sphérique, revêtu parfois intérieurement d'une toile métallique qui empêche les amandes de toucher aux parois brûlantes de l'appareil. Un agitateur leur communique un mouvement continu qui régularise la torréfaction. La figure 2 fait voir un appareil de ce genre, construit par M. Greiss, de Paris. Cette opération très délicate doit être conduite

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

par un ouvrier habile, capable de saisir au goût, à la couleur, à la sonorité du grain, le moment précis où la dessiccation est convenable. Si la torréfaction a été trop rapide, le cacao devient dur, cassant, sec et irritant; si, au contraire, la torréfaction n'a pas été suffisante, il est devenu lourd et peu aromatique. Lorsqu'on les retire du brûloir, les amandes, qui sont colorées d'un beau brun rouge, sont sonores, friables, et ont diminué de volume et de poids. Cette dernière perte est d'environ 5 %. On les étend sur des claies et on les laisse refroidir en les remuant de temps en temps. La coque s'est desséchée et fendue, et le germe n'adhère plus à l'amande. Au moyen de cylindres concasseurs, armés de broches, on brise les coques que le tarare expulse, avec les germes, et l'amande reste seule.

Composition. — Les graines de cacao se composent des cotylédons, qui constituent l'amande, et de l'épisperme ou coque, qui forme les 12 centièmes environ du poids de la graine. Les cacaos donnent de 8,97 à 15,85 % de coques. C'est le cacao Caraque qui donne 15,85 % et le cacao de Haïti qui donne 8,97. Les semences de Cacaoyer renferment les corps suivants : beurre, albumine, théobromine, amidon, glucose, gomme, acide tartrique libre ou combiné, tannin, substances minérales. La coque renferme les mêmes matières que les cotylédons, mais dans des proportions différentes. Ainsi dans la coque on a trouvé :

Beurre	3.90
Matière azotée	14.25
Gomme mucique	12.12
Acide tartrique, tannin	5.05
Cendres	6.89
Ligneux, cellulose	45.61
Eau	12.18
	100.00

Les cotylédons, c.-à-d. l'amande, contenaient :

Beurre	49.90
Amidon, glucose	2.44
Théobromine	3.28
Asparagine	indices
Albumine	10 68
Gomme mucique	2.44
Acide tartrique	3.38
Tannin et matière colorante	0.20
Cellulose solublé	10.60
Cendres	3.98
Eau	7.55
Matières indéterminées	5.55
	100.00

Voici l'analyse de quelques échantillons de cacaos, d'après Ch. Heisch. Ces cacaos ont été torréfiés et décortiqués :

	Beurre	Matières albuminoïdes.	Matières minérales.	Humidité	Amidon gommes, cellulose, etc.
Caraque	48.4	11.14	3.95	4.32	32.19
Trinidad	49.4	11.14	2.80	3.84	32.82
Guayaquil	49.8	13.03	3.50	4.14	30.47
Bahia	50.3	7.40	2.60	4.40	35.30
Para-Maragnan	54.0	12.66	3.05	3.96	26.32
Cuba	45.3	8 67	2.90	3.72	39 41

Le beurre de cacao a la consistance du suif. Il rancit très difficilement. Pour le séparer de l'amande il suffit de broyer celle-ci et de la faire bouillir avec de l'eau. Le corps gras fondu se réunit à la surface et par refroidissement forme un gâteau qu'on sépare aisément. Ce procédé ne permet d'enlever qu'une partie de la matière grasse. Il est plus avantageux de réduire en pâte le cacao décortiqué et torréfié, dans un mortier chauffé, et de mettre au bain-marie avec 1/10e de son poids d'eau, puis on enferme cette pâte dans des toiles de coutil et on la soumet à la presse entre des plaques de fer chauffées à l'eau bouillante. On le purifie en le faisant fondre au bain-marie et le laissant refroidir en repos.

Pour la composition et les propriétés chimiques du beurre de cacao V. ci-dessous le § Pharmacologie.

La théobromine est un alcaloïde incolore, cristallin, d'une saveur légèrement amère, peu soluble dans l'eau froide et dans l'alcool froid, très soluble dans l'eau chaude, moins soluble dans l'alcool et l'éther. Elle ne contient pas d'eau de cristallisation et se sublime vers 290° sans fondre ni se décomposer notablement. La théobromine forme avec les acides forts des combinaisons nettes et assez généralement bien cristallisées; mais, comme celles de la caféine, elles sont plus ou moins facilement décomposables par l'eau ou l'alcool. Cette substance a été découverte en 1841 par Woskresensky, elle présente une composition chimique voisine de celle de la caféine et possède des propriétés physiologiques analogues.

On obtient la théobromine en épuisant le cacao par l'eau bouillante. La liqueur filtrée est traitée par le sous-acétate de plomb. Après filtration, l'excès de plomb est enlevé par l'hydrogène sulfuré. La liqueur claire est évaporée à siccité, et le résidu traité par l'alcool bouillant qui abandonne par refroidissement la théobromine en fins cristaux qu'on purifie par des cristallisations dans l'alcool. — Les quantités de théobromine trouvées par J. Bell sont les suivantes :

Guayaquil	0gr54 %
Caraque	0 91 —
Trinidad	0 95 —

En même temps qu'on trouve de la théobromine, on constate dans le cacao la présence d'un autre alcaloïde très voisin qui existe en faible proportion et dont l'étude n'a pas encore été faite complètement. — Les coques de cacao contiennent une quantité de théobromine presqu'égale à celle contenue dans les amandes.

Usages. — On trouve dans le cacao, ainsi qu'on le voit par les analyses précédentes, un remarquable assemblage de toutes les substances qui constituent un aliment parfait. Il contient 50 % environ de matières grasses et la partie restante est très riche en azote provenant de substances azotées analogues à l'albumine, à la caséine, des matières minérales et enfin un alcaloïde, la théobromine, qui fait du cacao un stimulant aussi énergique que le café et le thé. Le cacao est donc un aliment précieux. Il renferme sous un faible volume une forte proportion de matières nutritives, en même temps qu'il est un excitant salutaire. Aussi ses propriétés ont-elles toujours été vantées, parfois même exagérées, puisque Fernand Cortès disait qu'avec un bol de ce précieux breuvage un homme pouvait marcher toute une journée sans prendre d'autre nourriture.

Le cacao est rarement consommé seul. On le mélange avec diverses substances et principalement avec le sucre. Cette préparation s'appelle *chocolat* (V. ce mot). Parfois il est mélangé avec des matières amylacées, telles que l'arrow-root, mais cette composition n'est pas usitée en France. L'addition de ces divers corps a surtout pour but de permettre le broyage parfait des amandes de cacao, et, si l'on n'y a pas recours, il faut extraire une partie du beurre avant de procéder à cette opération. Les cacaos ainsi dégraissés font l'objet d'un commerce important en Hollande et en Angleterre et sont désignés sous le nom de poudre de cacao, cacao de Hollande, cacao soluble. Les amandes, broyées dans un mortier de fer chauffé, sont mises au bain-marie avec 1/10 de leur poids d'eau, puis la pâte est enfermée dans des sacs de coutil et soumise à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

une forte pression entre des plaques de fer chauffées à l'eau bouillante. On exprime ainsi la moitié environ de la matière grasse et la pâte restante, qui ne contient plus que 25 % de beurre, est réduite assez facilement en poudre fine. Parfois cette poudre est chauffée avec de la vapeur d'eau sous pression et subit par ce traitement des modifications qui la rendent miscible même à l'eau froide ; d'où le nom de cacao soluble qu'on lui donne alors. Ces cacaos dégraissés sont évidemment plus riches en principes nutritifs et en matières minérales. Ils conviennent plus particulièrement aux personnes qu'incommode la présence d'une proportion trop élevée de matières grasses. Il est à remarquer que les coques de cacao contiennent à peu près 10 % de beurre, de la théobromine et des matières extractives, et qu'elles pourraient être utilisées à la confection d'un breuvage avantageux.

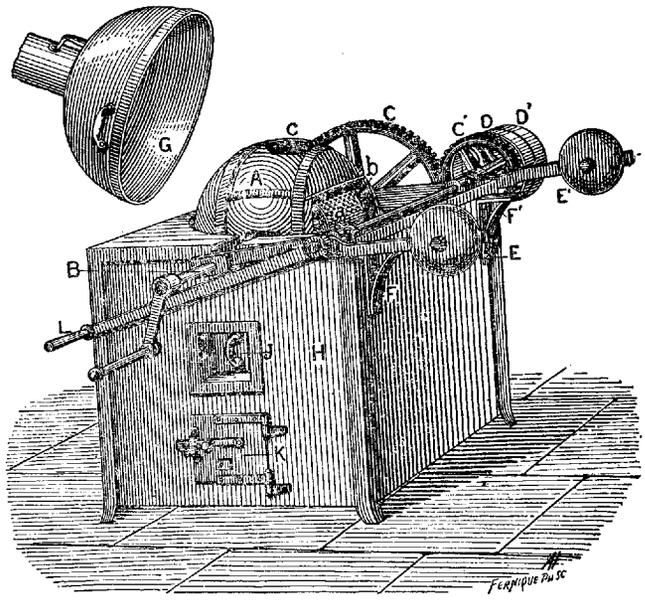

Fig. 2. — Torréfacteur. — A, Torréfacteur sphérique, muni d'une ouverture *b*, avec porte à coulisse pour l'introduction des amandes de cacao, et d'une ouverture *c* pour la sortie des amandes torréfiées ; B, Axe creux actionnant le torréfacteur, portant dans l'intérieur de ce dernier un tambour perforé a pour l'échappement au dehors du cacao ; C, C', Roues de transmission du mouvement ; D, D', Poulies de commande ; E, E', Leviers à contrepoids équilibrant la boule et facilitant la sortie de cette dernière ; F, F', Supports d'appui du mécanisme à la sortie du torréfacteur ; G, Chapeau du torréfacteur ; H, Caisse ou enveloppe ; J, Porte de regard ; K, Porte de la grille ; L, Levier de soulèvement du torréfacteur à la fin de l'opération.

Analyse. — Au point de vue commercial, les éléments dont il importe de déterminer la valeur pour apprécier la qualité d'un cacao sont, indépendamment de l'arome et de la saveur : la quantité de matières minérales, de beurre de cacao et de théobromine. Les matières minérales sont déterminées par l'incinération, dans une capsule tarée, d'un poids connu de cacao. — La matière grasse est obtenue en mélangeant le cacao, réduit en poudre fine, avec du sable fin et épuisant la masse par du sulfure de carbone bien pur. Par distillation de ce dissolvant on obtient le beurre de cacao. Quant au dosage de la théobromine, il se pratique comme il a été dit ci-dessus. En se basant sur ce qu'un cacao contient au maximum 4 % de matières minérales et en moyenne 50 % de matières grasses, tandis que les débris de la torréfaction, coques et germes, fournissent de 7 à 10 % de matières minérales et environ 10 % de beurre, on pourra, d'après les chiffres trouvés, déterminer l'addition aux amandes de cacao des débris précédents. De même pourra-t-on évaluer la quantité de beurre enlevée, quand il s'agit d'une poudre de cacao. La matière grasse extraite de l'échantillon analysé sera examinée pour la recherche des corps gras, étrangers au cacao, qui peuvent avoir été frauduleusement introduits. La température du point de fusion, celle du point de solidification des acides gras qu'on obtiendra par saponification, ainsi que les caractères microscopiques de ces derniers, seront généralement des indices suffisants. Enfin l'examen microscopique, qui se pratique après avoir enlevé le beurre contenu dans l'échantillon, décèlera la présence des matières amylacées qui peuvent avoir été ajoutées. Les grains d'amidon du cacao sont ronds, pourvus d'un hile, quelquefois groupés deux à deux. Leur diamètre est d'environ $0^{mm}004$ à $0^{mm}008$.

Commerce du Cacao. — Les différentes variétés commerciales de cacaos sont désignées par le nom du pays d'origine et comprennent les catégories suivantes :

Caraque. Ces cacaos viennent du Venezuela, province de Caracas, dans le triangle que forme l'Orénoque et la mer des Antilles, par les ports de Porto-Cabello, La Guayra et Cumana. Ils sont très estimés. On distingue le petit et le gros caraque.

Guayaquil. Cacaos venant de l'Equateur, par le port de Guayaquil. On les divise en *arriba* ou cacaos des hautes terres et en *machala*, cacaos du bas du fleuve. Leur saveur est franche et forte. Ils sont très employés pour la fabrication du chocolat.

Trinidad. Cacaos de l'île de la Trinité et de Cuba. Ils sont d'un goût assez fin.

Pará et Maragnan-Bahia. Cacaos du Brésil qui constituent une sorte assez ordinaire, à moins qu'un triage soigneux n'ait écarté les graines avariées qu'ils contiennent toujours. Le transport de ces cacaos, à dos de mulet, dure parfois des mois, pendant lesquels ils sont soumis à toutes les intempéries.

Cacaos des Iles. Cacaos de Haïti, la Guadeloupe, Bourbon, Sainte-Lucie, la Martinique. Ils ont une couleur rouge vif et un goût peu agréable.

Cayenne. Ces cacaos provenant des Guyanes sont peu estimés.

Ces variétés sont seules commerciales et le fameux *soconusco*, la graine divine du Mexique, n'est plus cité que pour mémoire. Quant aux cacaos de Maracaïbo et de la Madeleine, autrefois fort appréciés, on les rencontre peu sur les marchés.

L'Europe importe des quantités considérables de ces divers cacaos. Les cours au mois de nov. 1888 établissent ainsi la valeur relative des variétés de cacaos : cours en entrepôt, pour 50 kilog. :

Guayaquil Arriba	90 à 92,50
— Machala	80 à 82
Trinidad	80 à 87,50
Para	78 à 80
Bahia naturel	» à 70
— préparé	74 à 76
Martinique et Guadeloupe	72 à 74
Haïti	50 à 56

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

La France a importé, en 1887 :

6,114,143	kilogr.	de cacaos de Cuba,
2,006,625	—	— du Brésil (Pará-Maragnan).
3,980,529	—	de cacaos du Venezuela (Caraques).
8,424,974	—	de cacaos d'autres pays.

Soit 20,526,271 kilogr. représentant une valeur d'environ 23,865,395 francs. Charles Girard.

II. Pharmacologie. — Beurre de cacao. — Le beurre de cacao (V. plus haut) possède une couleur légèrement jaunâtre, une odeur particulière non désagréable, une saveur qui rappelle celle du cacao torréfié. Il fond entre 26 et 30°. D'après Boullay, 100 p. d'alcool à 40° B. en dissolvent seulement 1,40 à froid, et la solubilité n'augmente pas sensiblement avec la température. Par contre, il est très soluble dans l'éther, qui en prend la moitié de son poids à la température ordinaire ; lorsqu'il est pur, la solution est jaune et transparente, un soluté trouble étant l'indice d'une falsification. Avec les alcalis, il donne un savon bien lié, soluble dans l'eau et dans l'alcool. Il est presque complètement formé d'un corps gras, cristallisable, fusible à 29°, que Pelouze et Boudet ont considéré d'abord comme une combinaison particulière de stéarine et d'oléine, mais qui est probablement constitué par un glycéride contenant à la fois dans sa molécule les acides stéarique et oléique. D'après Specht et Gössmann, il fournit à la saponification, indépendamment des acides stéarique et oléique, une petite quantité d'acide palmitique. D'après Tuchen, le cacao renferme, en moyenne, 38 à 45 % de beurre de cacao et 0,50 de théobromine ; il laisse 3 % de cendres à l'incinération. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Bertrand, *Procédé suivi en Espagne pour torréfier le cacao* (*Journ. ph. et ch.*, t. II, 522). — *Pays qui en fournissent* (*ib.*, t. IX, 340). — *Influence du terrage sur le cacao* (*ib.*, t. XI, 319). — Gössmann et Specht, *Composition du beurre de cacao*, (*ib.*, t. XXVI [3], 238). — Tuchen, *Composition du cacao* (*ib.*, t. XXXVII, 480).

CACAOYER ou **CACAOIER.** Nom vulgaire du *Theobroma Cacao* L., plante de la famille des Malvacées et du groupe des Buettnériées. C'est un bel arbre dont le tronc, recouvert d'une écorce de couleur cannelle plus ou moins foncée, peut atteindre 6 à 8 m. de hauteur. Son bois est blanc, poreux, cassant et très léger. Ses branches, arrondies et grisâtres, portent de grandes feuilles alternes, pétiolées, pendantes, obovales ou oblongues lancéolées, très entières, accompagnées de stipules linéaires-subulées, très caduques. Les fleurs, petites et de couleur rougeâtre ou jaunâtre, naissent à l'aisselle des feuilles, le plus ordinairement sur le tronc et les grosses branches. Elles ont un calice de cinq sépales, une corolle de cinq pétales alternes et dix étamines réunies à leur base en un anneau court, d'une seule pièce, qui entoure l'ovaire. De ces dix étamines, cinq, opposées aux sépales, sont stériles, en forme de languettes dressées plus longues que l'ovaire ; les cinq autres, opposées aux pétales, sont arquées et supportent chacune deux ou trois anthères biloculaires et extrorses. Chaque pétale présente une portion basilaire dilatée en forme de cuilleron, qui recouvre chacune des étamines fertiles et qui est suivie d'une portion rétrécie en forme d'onglet, que termine un limbe aplati, entier, obtus au sommet. L'ovaire, libre et supère, est quinquéloculaire et surmonté d'un style divisé à son sommet en cinq branches stigmatifères. Il devient, à la maturité, une sorte de drupe pendante, ovale, oblongue, de 15 à 20 centim. de longueur, atténuée au sommet et marquée, sur sa surface, de dix sillons longitudinaux, qui alternent avec autant de côtes saillantes couvertes de rugosités et de tubercules irréguliers. On l'appelle vulgairement *Cabosse*. Son endocarpe ligneux est rempli d'une pulpe molle dans laquelle sont nichées les graines. Celles-ci, à peu près de la forme et de la grosseur d'une amande, sont disposées comme en séries ; elles renferment, sous leurs téguments épais, crustacés, cassants, un gros embryon charnu, à cotylédons épais, inégalement lobulés et plissés.

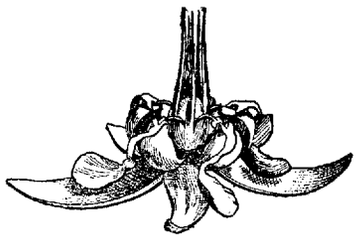

Cacaoyer (fleur entière, très grossie).

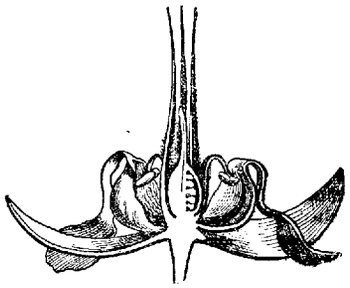

La même (coupe longitudinale).

Le Cacaoyer « est spontané dans les forêts du fleuve des Amazones et de l'Orénoque et de leurs affluents jusqu'à une élévation d'à peu près 400 m. ». On le rencontre également au Mexique, au Guatemala, au Nicaragua et dans les pays voisins, où il paraît avoir été introduit par les Indiens avant la découverte de l'Amérique. Quoi qu'il en soit, « l'espèce était cultivée dans l'Amérique centrale et le Yucatan lors de la découverte du nouveau monde. Ses graines étaient envoyées dans les régions hautes du Mexique, et même elles y servaient de monnaie, tant on en faisait cas ». (V. De Candolle, *De l'origine des plantes cultivées*, 1883, p. 250.) Aujourd'hui, le Cacaoyer est répandu dans toutes les contrées de l'Amérique, dont le climat permet sa culture et plus particulièrement aux Antilles, en Colombie, à la Nouvelle-Grenade, dans la République de l'Equateur, au Brésil et à la Guyane. Les Espagnols, qui l'ont connu dès 1520, l'ont transporté en 1674 et 1680, aux Philippines, où il réussit très bien. Mais ce ne fut guère qu'au XVIIIe siècle que sa culture fut introduite dans les colonies françaises, notamment à Bourbon et à la Martinique. On le cultive également dans l'Inde orientale et dans les îles de la Sonde.

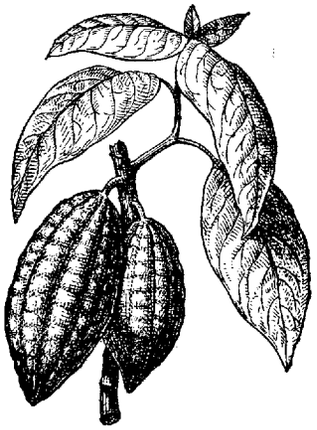

Cacaoyer (rameau fructifère).

Outre le Cacaoyer proprement dit, le genre *Theobroma* renferme une quinzaine d'espèces, parmi lesquelles nous signalerons seulement : 1° le *T. guianensis* Willd. (*Cacao guianensis* Aubl.), de la Guyane, qui fournit une partie du *Cacao* de ce pays et qui croît dans les forêts marécageuses ; 2° le *T. bicolor* H. B., commun dans les forêts de la Nouvelle-Grenade, notamment dans la vallée de Cauca. C'est le *Bacao* des indigènes. Ses graines, souvent mêlées à celles du Cacaoyer commun, constituent, dit-on, le *Cacao de Caraca ;* 3° le *T. sylvestris* Aubl., qui donne une partie du *Cacao de Cayenne* (V. Cacao). Ed. Lef.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAÇAPAVA. Deux villes du Brésil portent ce nom. I. Prov. de Rio Grande do Sul, à 212 kil. de Porto Alegre ; 6,500 hab. presque tous éleveurs. II. Prov. de São Paulo, 2 kil. du Parahyba ; stat. du ch. de fer de São Paulo à Rio.

CAÇAPAVA (François-Joseph de Souza Soares de Andréa, baron de), général brésilien, né à Lisbonne le 27 janv. 1781, mort à Rio Grande do Sul le 2 oct. 1858. Il fit en Europe la campagne de 1801, passa au Brésil en 1808, et, nommé général de brigade, se signala dans les campagnes de 1827 et 1828 à Rio Grande do Sul. Président de la province de Pará, en 1836, il eut à opérer, comme général en chef des forces impériales, la répression de la guerre civile qui depuis l'année précédente désolait cette province. Il battit les révolutionnaires et réussit à pacifier le Pará et l'Amazone. En 1839 il fut envoyé à Sainte-Catherine d'où il chassa les républicains séparatistes du Rio Grande do Sul dirigés par Canavarro et Garibaldi. Commandant en chef de l'armée impériale du Rio Grande do Sul en 1840, il fut rappelé à Rio de Janeiro, à la suite d'un changement politique. Il fut encore président de la prov. de Minas-Geraes et dirigea les travaux de la commission de délimitation des frontières du Brésil et de l'Uruguay. R. B.

CACATOÈS. Les Cacatoès ou Cacatuas sont des *Perroquets* (V. ce mot) de forte taille ou de dimensions moyennes, aux formes ramassées, à la queue courte, aux ailes médiocrement développées, au bec robuste, à la tête ordinairement surmontée d'une huppe et au plumage teint de couleurs peu variées et largement distribuées. Le blanc pur domine généralement sur leurs livrées, mais il est surtout relevé par du jaune soufre, du jaune citron, du rouge ou du rose chair, et quelquefois le manteau se colore en gris cendré, tandis que les parties inférieures du corps passent au rose vif. L'Australie constitue le centre d'habitation de ces Psittacidés qui de là s'avançent jusque dans l'île de Célèbes, aux Philippines, à la Nouvelle-Guinée, aux îles Salomon et en Tasmanie, en subissant des modifications plus ou moins profondes sous le rapport du plumage et des dimensions. Dans l'aire occupée par ces oiseaux on constate cependant d'étranges lacunes; ainsi tandis que Célèbes, Céram et Morotaï nourrissent plusieurs espèces de Cacatoès, on n'en trouve pas à Bourou, ni à Soula, et, ce qui est plus étonnant, on n'en rencontre pas dans les îles de la Sonde. Les Cacatoès préfèrent aux forêts touffues les plaines entrecoupées de bouquets d'arbres et remontent sur le flanc des montagnes jusqu'à une assez grande altitude. A l'état sauvage ils vivent en troupes nombreuses qui parfois même ne se dissocient pas complètement à l'époque de la construction des nids et qui jouent dans la région indo-australienne à peu près le même rôle que les Perroquets amazones (V. Amazone) dans les contrées tropicales de l'Amérique du Sud. Comme les Amazones ils se retirent pour passer la nuit sur les cimes des arbres les plus élevés, et au moment de prendre leur repos, aussi bien que le lendemain à leur réveil, ils font retentir l'air de leurs cris discordants. Comme les Amazones, ils peuvent devenir un véritable fléau pour l'agriculture en rongeant les champs de céréales, en mettant au pillage les jardins et les vergers. Certains Cacatoès font leurs nids sous des troncs d'arbres, à la manière de la plupart des Perroquets, mais d'autres déposent dans des fentes de rochers, sur le bord des rivières, leurs œufs qui sont de couleur blanche et à coquille lisse. Les petits, au nombre de deux ou trois par couvée, naissent couverts d'un long duvet blanc, mais revêtent, dès la première mue, la livrée des parents qu'ils accompagnent de très bonne heure dans leurs excursions. Grâce à leurs ailes munies de pennes fortes et résistantes, les Cacatoès peuvent se soutenir pendant assez longtemps dans les airs et, en se servant alternativement de leur bec et de leurs pattes, ils grimpent jusqu'au sommet d'un arbre avec une prestesse singulière. Sur le sol au contraire ils sont d'une insigne maladresse et ne s'avançent qu'en titubant.

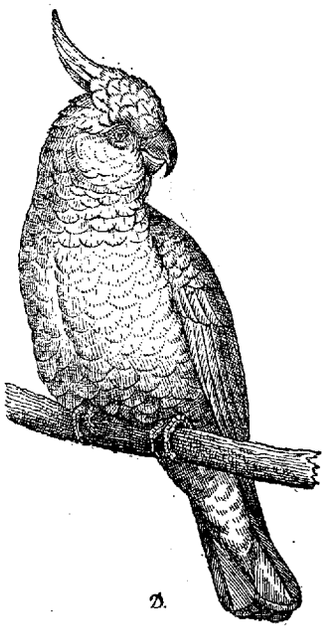

Cacatoès.

En raison des dégâts qu'ils causent, les Cacatoès sont l'objet d'une chasse très active. On prend aussi un très grand nombre de ces oiseaux vivants pour les expédier en Europe où ils sont fort recherchés à cause de la netteté de leur plumage et de la facilité avec laquelle ils supportent la captivité et se laissent apprivoiser. Nourris avec du grain, du riz cuit, un peu de biscuit et quelques fruits, ils peuvent être conservés pendant fort longtemps et ils apprennent rapidement à répéter une foule de mots et à reproduire les cris des animaux domestiques. On prétend même que le mot *Cacatoès*, qui est devenu le nom de ces Perroquets et qu'ils redisent volontiers, n'est pas un cri naturel, mais un mot qui leur a été appris et qui est une altération du mot malais *Kakatu*, signifiant *pince*.

Quoiqu'il en soit, le nom de Cacatoès a été latinisé en *Cacatua* par Brisson, qui a créé pour ces oiseaux un genre particulier, aux dépens du grand genre *Psittacus* de Linné, et il a été légèrement modifié par Rafinesque et par Kuhl en *Cacatus* ou *Kakadoë ;* enfin Vigors a proposé de lui substituer le nom de *Plyctolophus* ou même *Plictolophus* qui signifie *huppe plissée*. Chez beaucoup de Cacatoès en effet, tels que le Cacatoès de Leadbeater (*C. Leadbeateri* Vig.), le Cacatoès soufré (*C. sulphurea* Gr.), le Cacatoès de Ducrops (*C. Ducropsi* J. et P.), le Cacatoès à huppe citron (*C. citrino-cristata* Fras.), le Cacatoès à casque (*C. galerita* Lath.) et le Cacatoès triton (*C. triton* Tem.), la huppe est formée de plumes étroites, pliées suivant leur axe, légèrement recourbées et complètement accolées quand l'oiseau est au repos ; mais ce n'est pas la règle absolue et d'autres Cacatoès, comme le Cacatoès rose (*C. roseicapilla* V.), le Cacatoès à crête (*C. cristata* Kuhl), le Cacatoès des Moluques (*C. moluccensis* Gm.) etc., ont la huppe formée de plumes larges et étalées.

C'est par ces variations de formes de la huppe, combinées avec des différences dans les couleurs du plumage et dans les proportions des diverses parties du corps, que les espèces ci-dessus indiquées se distinguent facilement : ainsi le Cacatoès des Moluques se fait remarquer non-seulement par sa grande taille et par sa huppe large et rejetée en arrière, mais par son plumage blanc glacé et rose, tandis que le Cacatoès à crête porte une livrée blanche avec un peu de jaune à la base des rectrices et des rémiges ; le Cacatoès à casque est blanc avec une huppe étroite et recourbée d'un jaune soufre et quelques plumes jaunes aux ailes et à la queue ; le Cacatoès de Leadbeater porte une huppe tricolore, blanche, jaune et rose et a les flancs, les pennes alaires et caudales fortement

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lavées de rose ; le Cacatoès rose, qui est d'assez petite taille et que C.-L. Bonaparte plaçait dans un genre particulier *(Eolophus)*, porte un manteau gris perle, contrastant de la façon la plus agréable à l'œil avec la couleur carminée des parties inférieures du corps, etc. Chez tous les Cacatoès, le tour de l'œil est dénudé, et chez une espèce des îles Salomon, appelé pour cette même raison Cacatoès ophthalmique (*C. ophthalmicus* Selat.), cet espace dégarni est coloré en bleu vif. Enfin, si chez la plupart de ces oiseaux la mandibule supérieure est fortement busquée avec la pointe du rostre verticale et de longueur médiocre, dans deux espèces de *Cacatoès* (*C. nasica* Tem. et *C. pastinator* Gould), que l'on a voulu placer dans un genre particulier *(Licmetis)*, la mandibule extérieure est moins busquée avec la pointe du rostre dirigée obliquement et fortement proéminente. E. Oustalet.

Bibl. : J. Gould, *Birds of Australia*, t. V, pl. 3, 4 et 5. — Bourjot Saint-Hilaire, *Hist. Nat. des Perroquets*, pl. 74 à 82. — Finsch, *Die Papageien*, 1867, t. I, pl. 37. — Reichenow, *Consp. Psittacorum* ; 1882, pp. 23 et suiv.

CACATOIS (Mar.). Voile légère, de forme trapézoïdale, que l'on établit au-dessus de la *voile de perroquet* (V. ce mot), et qui termine l'édifice de la voilure d'un bâtiment. Le cacatois est une voile de beau temps, dont on se hâte de se débarrasser lorsque le vent fraîchit ; elle ne comporte que des « manœuvres courantes » très légères, deux écoutes, qui servent à la border sur la vergue de perroquet ; deux cargue-points, qui servent à la carguer ou la ferler ; une drisse, au moyen de laquelle on la hisse au sommet de la flèche du mât de perroquet, développant ainsi toute sa surface ; enfin deux bras, qui donnent l'orientation convenable à la vergue de cacatois. A l'exception de la drisse, dont le bout revient sur le pont du navire, et quelquefois des bras, les autres manœuvres courantes s'arrêtent dans les hunes, où elles sont entre les mains des gabiers : ceux-ci sont d'ailleurs exclusivement chargés de serrer les cacatois, au commandement de l'officier de quart. Lorsque l'armement du navire comporte des novices ou des mousses, c'est à eux que revient ce rôle. On distingue, dans un navire portant trois mâts, trois voiles de cacatois, qui portent les dénominations de *petit cacatois* (celui du mât de misaine), de *grand cacatois* (celui du grand mât), et de *cacatois de perruche* (celui du mât d'artimon). R. D.

CACAULT (François), diplomate français, né à Nantes en 1742, mort à Clisson (Loire-Inférieure) le 10 oct. 1805. Nommé en 1764 professeur à l'Ecole militaire de Paris, il dut s'expatrier en 1769 à la suite d'un duel, voyagea en Italie et séjourna à Rome. Quand il entra en France en 1775, il devint secrétaire particulier du maréchal d'Aubeterre, avec lequel il revint en Italie. Il s'occupait alors de littérature allemande et traduisit les poésies de Ramler (Berlin, 1777, in-12) et la *Dramaturgie* de Lessing (Paris, 1785, 2 vol. in-12). En 1785, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Naples sous le baron de Talleyrand. Celui-ci ayant démissionné à la nouvelle de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, Cacault le remplaça comme chargé d'affaires (juil. 1791). Mais la cour de Naples refusa d'abord de le recevoir et il ne fut accrédité que le 6 oct. suivant. Il subit toutes sortes d'humiliations et de vexations, mais renseigna avec intelligence son gouvernement. Le 30 avr. 1792, il céda la place à M. de Mackau, nommé ambassadeur extraordinaire près du roi des Deux-Siciles. De retour à Paris, Cacault fut chargé de se rendre à Rome, après l'assassinat de Bassville, comme chargé d'affaires. Mais le pape n'ayant pas voulu l'admettre dans ses Etats, il resta à Florence où le grand-duc lui signifia qu'il le gardait comme otage (10 oct. 1793) jusqu'au retour de son chargé d'affaires à Paris. Les relations diplomatiques avaient été interrompues entre la Toscane et la France le 8 oct. : mais le grand-duc qui, en se déclarant contre la France, subissait une pression de l'Autriche, ne retint ainsi Cacault que pour avoir un moyen de négocier secrètement avec Paris. Cacault, autorisé par son gouvernement, servit cette politique équivoque et prépara ainsi le traité de paix de l'an III. Agent de la République en Italie en 1796, il est envoyé à Rome, conjointement avec Bonaparte, pour traiter de la paix avec le pape et signe le traité de Tolentino (19 févr. 1797). Nommé aussitôt après ministre à Florence, il fut rappelé au mois de décembre de la même année. Le dép. de la Loire-Inférieure l'envoya siéger aux Cinq-Cents en 1798. Membre du Corps législatif après le 18 Brumaire, il fut nommé ambassadeur à Rome (1800-1803), puis entra au Sénat conservateur. F.-A. A.

Bibl. : F. Bornarel, *les Relations de la France et de la Toscane de 1792 à 1795*; Paris, 1888, in-8. — G. Grosjean, *les Relations diplomatiques de la France avec les Deux-Siciles de 1789 à 1793* ; Paris, 1888, in-8.

CACAULT (Jean-Baptiste, baron), général français, né à Surgères (Charente-Inférieure) le 2 sept. 1766, mort à Torgau (Saxe) le 30 sept. 1813. Il entra comme simple soldat dans un régiment d'infanterie (22 avr. 1784), passa par tous les grades inférieurs, fit l'expédition de la Martinique (1790-91) et, pendant les grandes guerres de la Révolution, servit avec distinction dans les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et des Ardennes (1793-1794). Nommé adjudant-général chef de bataillon (27 janv. 1794), il lui fallut bien des années encore, malgré de nombreuses actions d'éclat, pour s'élever aux emplois supérieurs. Sa belle conduite à Wagram lui valut le grade de général de brigade et le titre de baron (1809). Grièvement blessé pendant la campagne de Saxe, au combat de Futerbock (6 sept. 1813), il fut nommé général de division. Mais ayant dû subir une double amputation, il mourut quelques jours plus tard. A. D.

CACCABIS (Ornith.). Petit genre créé par Kaup (*Naturl. syst.*, 1829) pour la Perdrix rouge (*Perdix rufa* L.), la Perdrix de roches (*P. saxatilis* My.), la Perdrix grecque (*P. græca* Bp.), la Perdrix chukar (*P. chukar* Gr.) etc. V. Perdrix). E. Oust.

CACCAVELLO (Annibale), sculpteur napolitain, né vers 1515. Elève préféré de Marliano de Nola, il fut le condisciple de Domenico d'Auria. Il décora les églises de Naples de sculptures fort appréciées. On trouve l'énumération des œuvres de Caccavello dans les *Vite de Pittori, Scultori e Architetti Napolitani* de Dominici, et dans la *Storia della Scultura* de Cicognara.

CACCIA (Guglielmo), surnommé *Il Moncalvo*, peintre italien, né à Novare, d'après Ticozzi, et plus vraisemblablement à Montabone, dans les environs d'Acqui, en 1568, mort vers 1625. Pendant la période de décadence, Caccia, improvisateur infatigable, a joué un certain rôle dans l'histoire de l'école piémontaise. On le croit élève de Giorgio Soleri, qui était son voisin et dont le chef-d'œuvre, la *Vierge adorée par saint Laurent* (1573), décorait autrefois l'église des Dominicains à Casale. Né au moment difficile où le XVIe siècle troublé commençait à perdre la notion des grandes élégances, Caccia, maniériste déterminé, a rempli de ses peintures les couvents et les chapelles du Piémont. Il peignait à fresque et à l'huile. Il a longtemps habité Moncalvo, entre Casale et Asti, et c'est de là que lui est venu son surnom ; il y fonda même un couvent d'Ursulines où cinq de ses filles prirent le voile. Il a aussi visité la Lombardie, et il reste dans les églises de Milan des traces de son passage. On peut étudier le talent de Caccia aux murailles d'une chapelle de S. Pietro in Gessate où il a représenté divers épisodes de la vie du saint ; à S. Vittore al Corpo, où l'on retrouve deux *Evangélistes*, d'un style assez pauvre, et dans la coupole les *Sibylles et les Anges* ; à S. Alessandro, Caccia se montre comme fresquiste ; il y a peint, en effet, sur les parois latérales d'une chapelle, l'*Adoration des mages* et le *Martyre de sainte Barbe*.

D'après Lanzi, Caccia aurait travaillé à Pavie, où il aurait acquis le droit de *cittadinanza*. Mais c'est surtout en Piémont qu'il exerça son activité. Il en reste des preuves à Chieri (église de San Domenico) ; à Asti, dont

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la cathédrale conserve une *Résurrection*; au dôme de Novare, où Caccia a peint une *Déposition de Croix* que Lanzi mentionne comme une de ses œuvres les plus sérieuses. Le *Moncalvo* était célèbre à Turin, et il y fut fort employé. Le tableau qu'on cite le plus volontiers est le *Saint Pierre trônant sur la chaire pontificale*, de l'église Santa-Croce. Les anciennes descriptions de la ville mentionnent d'autres peintures qui ont disparu lors de la suppression de plusieurs paroisses. La pinacothèque de Turin, si instructive pour l'histoire de l'école piémontaise, n'expose que trois tableaux de Caccia : *le Sauveur portant la croix*, *Saint Bernard abbé* et *Saint François d'Assise*. Distrait par les merveilles voisines, le visiteur s'arrête peu devant ces œuvres faciles, mais vulgaires. Guglielmo Caccia, producteur fécond, paraît avoir eu recours à divers collaborateurs. D'après Lanzi, il aurait été particulièrement aidé par ses deux filles.

L'une d'elles, *Orsola Maddalena*, née au commencement du XVIIe siècle, morte en 1678, était religieuse et paraît avoir passé sa vie au couvent des Ursulines de Moncalvo. Elève de son père, elle s'appropria ses procédés et son style et devint pour lui une précieuse collaboratrice. Au temps de Lanzi, l'église de Casale renfermait encore quelques tableaux d'Orsola Caccia; l'artiste aurait peint aussi des paysages dans la manière de Paul Bril. Ses peintures ne sont pas signées; il ne serait cependant pas impossible de les reconnaître, s'il est vrai qu'elle les ait marquées d'une fleur. P. MANTZ.

BIBL.: LANZI, *Storia pittorica*; Bassano, 1818. — Modeste PAROLETTI, *Turin et ses curiosités*, 1819. — G. MONGERI, *l'Arte in Milano*, 1872.

CACCIA (Pompeo), peintre italien des premières années du XVIIe siècle. Il n'est connu que par les quelques lignes que Lanzi et Ticozzi lui ont consacrées. Les livres ne fournissent aucune information sur sa biographie et ils se taisent également sur ses ouvrages. On sait seulement qu'il y avait de lui, au couvent des Salésiennes de Pistoie, une *Présentation de J.-C. au Temple*. Ce tableau, qui semble perdu, portait la signature de l'artiste, avec la date 615.

CACCIA (Joseph), publiciste français, né à Paris en 1842, mort à Marseille en 1876. Collaborateur d'un grand nombre de journaux, il fonda en 1864 le *Corriere italiano*, où il soutint la politique du gouvernement français. Puis il entra au ministère de l'intérieur comme secrétaire du directeur de la presse. Il a publié : *le Passé de l'armée française* (Paris, 1807, in-18); *Nuevo Diccionario italiano-español y español-italiano* (Paris, 1868, in-32) et, avec Ferrari, *Grand Dictionnaire français-italien et italien-français* (1873, gr. in-8); une nouv. éd. de la *Nuova Grammatica francese-italiana* de Louis Gordar (Paris, 1870, in-12); *le Serment, son origine dans l'antiquité* (1870, in-18); *les Journaux* (1873, in-32); *Histoire anecdotique de la Corse* (1874, in-32) *Nouveau Guide général des voyageurs en Italie* (1875, in-32) et une comédie, *les Cinq cents francs de Joseph* (1867, in-12), en collaboration avec Alfred Belle.

CACCIANIGA (Francesco), peintre italien, né à Milan en 1700, mort à Rome en 1781. Elève et collaborateur de Marc-Antonio Franceschini, à Bologne. Après la mort du maître il se fixa à Rome. Il excellait dans la peinture historique et travailla beaucoup pour la cour de Turin. Les fresques qu'il peignit au palais Gavotti et à la villa Borghèse lui valurent l'appui du prince Borghèse, qui lui accorda une pension lorsque l'artiste fut devenu vieux et infirme. Peintre de talent, Caccianiga était aussi graveur de mérite, et on trouve encore à Ancône quatre tableaux qui comptent parmi ses meilleures productions, au nombre desquels *l'Eucharistie* et *le Mariage de la Vierge*, qui ont souvent été imités.

CACCIANIGA (Antonio), littérateur italien, né à Trévise le 23 juin 1823. Il débuta en fondant un petit journal humoristique, *lo Spirito Folletto*, qui parut à Milan en 1848. Le retour des Autrichiens lui fit chercher refuge à Paris, d'où il envoya des correspondances à la *Concordia* et à l'*Opinione*, de Turin. Rentré en Italie, il servit quelque temps dans l'administration, puis se retira à la campagne, où il partage ses jours entre la littérature, l'économie politique et l'agriculture. Ses *Esquisses économiques et morales* ont de la verve et une certaine originalité; de la même valeur, ses *Chroniques du village*, où l'esprit se mêle au bon sens pratique. Plus intéressant pour nous est le romancier qui a produit des œuvres ingénieuses, bien incomplètes comme art, mais dénotant une réelle distinction d'esprit. Voici la liste des publications de M. Caccianiga : *la Vita campestre; le Cronache del Villagio; Ricordo di Treviso; Almanacco d'un Eremita; Bozzetti morali ed economici; Il Proscritto; Il dolce Farniente; Il Baccio della contessa Savina* (1875), le roman qui fit la réputation de l'auteur; *Villa Ortensia* (1877); *Novità dell' industria applicate alla vita domestica, note e memorie sull' esposizione di Parigi* (1878); *Il Convento; Il Roccolo di Sant' Alipio; Sotto i Ligustri* (1881), recueil de nouvelles et d'essais; *Il Re Vittorio Emanuele a Treviso* (Trévise, 1883, in-4); *la Famiglia Bonifazio, racconto* (Milan, 1886, in-16). M. Léon Dieu a traduit en français les ouvrages suivants de M. Caccianiga : *le Baiser de la comtesse Savine* (1877); *les Délices du farniente, scènes de la vie vénitienne au siècle passé* (1881); *le Bocage de Saint-Alipio* (1883); *la Vie champêtre, études morales et économiques* (1883). R. DE GOURMONT.

BIBL.: A. CACCIANIGA, *Notes autobiographiques*, à la fin de *Sotto i Ligustri*. — A. ROUX, *Histoire de la littérature contemporaine en Italie* (1859-1874), et *la Littérature contemporaine en Italie* (1873-1883), 2 vol. in-12. — A. de GUBERNATIS, *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei*; Florence, 1880, in-8.

CACCIALUPI ou **CACCIALIPUS** (Giovanni-Battista), jurisconsulte italien du XVe siècle, né à San-Severino, près Salerne, prov. de la Campanie. Reçu docteur en 1440, il professa à Sienne, en 1464, et fut nommé avocat au Consistoire de Rome (*avocato consistoriale in Roma*) en 1486. Il fut un des docteurs les plus consultés de son temps en matière civile et ecclésiastique. On ne connaît pas le lieu et la date de son décès. On a de lui plusieurs ouvrages dont la rareté fait aujourd'hui tout le mérite : *De Pactis*; *de Transactionibus*; *de Ludo*; *de Avocato*; *de Debitore suspecto fugitivo*; *de Ecclesiarum unionibus, pensionibus*; *de Justitia et jure*; *de Modo studendi*. — Il eut un fils, *Antoine*, jurisconsulte comme lui, qui a publié quelques ouvrages.

BIBL.: *Nouveau Dictionnaire historique*, publié par une Société de gens de lettres; Amsterdam, 1771. — G. PANCIROLO, *de Claris legum interpretibus*; Venise, 1637, p. 264. — G.-C. GENTILI, *Elogio di G.-B. Caccialupi, de conti della Truschia*; Macerata, 1844, in-8.

CACCIARI (Paolo), surnommé BALLARINI, peintre, né à Bologne en 1712, mort en 1787. Après avoir reçu les leçons de Francesco Monti, pour la peinture, et de Stefano Orlandi pour l'architecture, il compléta son éducation à Venise, où il s'inspira de la manière de Tiepolo. Son existence se partagea entre sa ville natale, Trieste, Vienne et Saint-Pétersbourg : il excellait surtout dans le paysage et la peinture d'ornement. E. MUNTZ.

BIBL.: CRESPI, *Vite de' Pittori Bolognesi*; Rome, 1769, p. 199. — ZANI, *Enciclopedia*.

CACCIATORE (Carlo), sculpteur génois, vivant au XVIIe siècle. On manque de détails sur sa vie. Elève du Schiaffino, il travailla avec ce maître aux neuf bas-reliefs de marbre de l'église *delle Scuole-Pie* à Gênes, où ces sculptures sont retournées après avoir figuré au musée Napoléon.

BIBL. : VALÉRY, *Voyages historiques et littéraires en Italie*.

CACCIATORE (Niccolo), astronome italien, né à Casteltermini, près de Girgenti (Sicile), le 26 janv. 1780, mort à Palerme le 27 janv. 1841. D'abord professeur de grec au séminaire de Girgenti, puis de géographie à l'école

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

normale de Palerme, il se consacra dès 1798 à l'astronomie, devint en 1800 l'élève de Piazzi, et fut chargé par le célèbre astronome de vérifier la position assignée par Maskelyne à quelques-unes de ses trente-six étoiles principales. Il les mesura toutes de nouveau, étendit à quatre-vingt-quatre autres la comparaison directe avec le soleil, et posa ainsi la base du catalogue de 7,646 étoiles publié en 1814 par son maître. Il lui succéda en 1817 comme directeur de l'observatoire de Palerme et devint professeur d'astronomie à l'Université de cette ville. Outre d'intéressants mémoires en italien et en allemand, parus dans les *Effemeridi scientif. e letter. per la Sicilia* (1833-1839) et les *Astronomischen Nachrichten* (1826-1840), il a laissé divers opuscules sur les comètes de 1807, 1811, 1819, et de nombreux ouvrages dont voici les principaux : *Sull' origine del sistema solare* (Palerme, 1825, in-8); *Sulle osservazioni meteorologiche* (Palerme, 1825, in-12); *Esercizio di goniometria e di trigonometria sferica* (Palerme, 1837). Léon SAGNET.

BIBL. : G. CACCIATORE, *Elogio di Niccolo Cacciatore*, dans le premier volume des *Atti dell' academia di Palermo*.

CACCIATORE (Gaetano), astronome italien, fils du précédent, né à Palerme le 17 mars 1814. Entré en 1835 à l'observatoire de sa ville natale en qualité d'aide-astronome, il succéda en 1841 à son père comme directeur de cet établissement et professeur d'astronomie à l'Université, prit une part des plus actives à l'insurrection de 1848, dut s'exiler, et ne put rentrer en Sicile qu'avec Garibaldi, en 1860. Le nouveau gouvernement italien le réintégra naturellement dans toutes ses fonctions. Il devint par la suite doyen de la Faculté des sciences de Palerme, directeur de l'école d'application des ingénieurs et membre de nombreuses sociétés savantes de l'Italie et des pays étrangers. Il s'est surtout préoccupé d'améliorer l'installation et les instruments de l'observatoire de Palerme et a séparé l'observatoire astronomique de l'observatoire météorologique. Il a publié de 1842 à 1849 un *Annuario del Osservatorio di Palermo*, qui a été continué pendant quelques années par Ragona-Scina, et dans lequel il a fait paraître d'importants travaux sur les comètes, la planète de Le Verrier, les étoiles filantes, les marées, etc. On lui doit en outre un volume d'observations sur l'éclipse de soleil du 22 déc. 1870, différents mémoires insérés dans les *Effemeridi scient. e letter. per la Sicilia* (t. XXVIII, n° 78) et le *Giornale di scienze naturali ed economiche del Istituto tecnico di Palermo* (1866 à 1869), et les ouvrages suivants : *Progetto di riordinamento degli studii meteorologici in Italia* (Palerme, 1875); *Il P. Angelo Secchi* (Palerme, 1878); *Il passagio di Venere sul disco del sole il 6 dec. 1882* (Palerme, 1883). Léon SAGNET.

CACCINI (Giulio), musicien italien, né vers 1546, mort dans la première moitié du XVIIe siècle (1615?). Il fut au moins aussi connu sous le nom de *Giulio Romano* que sous son nom véritable de Caccini. Les détails biographiques qui le concernent sont peu nombreux; on sait seulement, par la préface de la première édition de son recueil *Nuove Musiche*, due à Caccini lui-même, qu'il fut marié deux fois et qu'il eut pour élèves dans le chant ses deux femmes et ses filles. Le jeune Caccini vint à Florence vers 1564. En 1580, il était attaché à la cour des Médicis. On rapporte qu'il obtint un grand succès dans un intermède de Pierre Strozzi, où il chanta le rôle de la *Nuit*, avec accompagnement de violon, aux noces de François de Médicis avec Bianca Capello. Comme musicien, Caccini était assez ignorant de la partie scientifique de son art, mais bien doué pour la mélodie vocale. Or, à cette époque, une association s'était formée, dans le but de reproduire le drame antique par la déclamation musicale des paroles. Ce groupe de savants et d'amateurs était formé de Jean de Bardi, comte de Vernio, Jacques Corsi, Pierre Strozzi, Mei, Rinuccini, Caccini et Vincent Galilée, le père de l'illustre physicien. On y reprit le principe déjà appliqué accidentellement par quelques musiciens italiens, qui consistait à écarter le style madrigalesque à plusieurs voix, ou du moins à en limiter l'usage aux situations qui l'exigeaient impérieusement. Dans l'ordinaire du drame, les voix devaient se faire entendre à tour de rôle, et chanter, avec un accompagnement instrumental, les discours qui leur étaient confiés par le poète. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces principes de ceux que Richard Wagner devait défendre près de trois siècles plus tard. Caccini se livra d'autant plus volontiers à ce genre de compositions qu'il se sentait plus insuffisant comme contrapuntiste. Jean de Vernio ayant écrit une monodie en 1590, il la mit en musique. Peu après, l'association quitta Florence pour Rome, et Caccini, aidé de Peri, composa de la musique pour la *Dafne* de Rinuccini (1594). Caccini composa encore plusieurs autres petits drames, qui furent joués avec succès dans la maison de Corsi. Ses modèles en ce genre étaient les ouvrages d'Emilio del *Cavaliere* (V. ce nom). Vers 1600, Rinuccini, qui, outre son mérite de poète, avait un réel talent de musicien, parvint à la forme définitive de la déclamation musicale qu'il rêvait : il écrivit une *Tragedia per musica* pour le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis. Caccini eut certainement une grande part à la création de ce nouveau style dramatique. Les contemporains sont unanimes à le louer sur ce point comme sur les autres, et ne se contentent pas de le déclarer « le premier chanteur de l'époque ». L'abbé Angelo Grillo, l'ami du Tasse, lui écrit : « Vous êtes le père d'un nouveau genre de musique, ou plutôt d'un chant qui n'est point un chant, d'un *chant récitatif*, noble et au-dessus des chants populaires, qui ne tronque pas, qui n'altère pas les paroles, qui ne leur ôte point la vie et le sentiment, et les leur augmente, au contraire, en y ajoutant plus d'âme et de force. » — Les ouvrages les mieux connus de Caccini sont *Combattimento d'Apolline col serpente*, *Dafne*, *Euridice*, *il Rapimento di Cefalo*, *le Nuove Musiche* (recueil de *canzoni*, de madrigaux à voix seule et de monodies).

A. ERNST.

BIBL. : F.-J. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*; Paris, 1875, in-8, 2e éd. — Hermann MENDEL, *Musikalisches Conversation-Lexicon*; Berlin, 1873, in-8. — *Lettere dell' abate Angelo Grillo*; Venise, 1609, t. I.

CACCINI (Giovanni), sculpteur et architecte, né à Florence en 1562, mort en 1612. Elève de Giovanni-Antonio Dosio. Parmi les travaux les plus célèbres de ce peintre, on cite le portique corinthien élevé devant l'église de l'*Annunziata* et un bel oratoire décoré aux frais de la famille Pucci, le maître-autel de l'église *San-Spirito* de Florence; enfin deux belles statues placées sur le pont de la Trinité. Caccini excellait dans la restauration des œuvres anciennes.

BIBL. : TICOZZI, *Dizionario*. — BALDINUCCI, *Notizie*. — FANTOZZI, *Nuova guida di Firenze*.

CACCIOLI (Giovanni-Battista), né à Budrio le 28 nov 1628 selon Lanzi (et en 1636 suivant Ticozzi), mort en 1676 d'après la *Biographie Didot*, et en 1675 d'après Boni. Peintre de l'Ecole bolonaise, il fut l'élève de Domenico-Maria Canuti, disciple du Guide, et imitateur très remarquable de Carlo Cignani. Caccioli peignit à l'huile et à la fresque; il décora les palais de Canossa et celui della Ragione. Il travailla beaucoup pour les ducs de Parme, de Modène et de Mantoue. Les plus appréciées de ses œuvres sont les figures peintes dans les perspectives de Bald. Bianchi et de G.-G. Monti. Comme tableaux de chevalet, on cite des têtes de vieillards. Mort dans la pleine force de son talent, il laissa un fils, peintre aussi, *Giuseppe-Antonio* Caccioli.

BIBL. : LANZI, *Storia pittorica*. — MALVASIA, *Pitture di Bologna*.

CACCIOLI (Giuseppe-Antonio), peintre et graveur, né à Bologne en 1670, mort à Bologne en 1740. Fils du peintre Jean-Baptiste Caccioli, il entra de bonne heure

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans l'atelier des frères Ralli et accompagna à la cour de Bade l'un d'eux, Giuseppe, qu'il aida dans la décoration du château de Rastadt. Il a laissé à Bologne et à Florence quelques tableaux et fresques estimables. Bartsch décrit de lui trois pièces à l'eau-forte gravées avec facilité.

Bibl. : Bartsch, *le Peintre graveur*, t. XIX. — Nagler, *Künstler Lexicon*. — Heineken, *Dictionn. des artistes*, t. III, p. 483.

CACEGAS (Luiz de), historien portugais, mort en 1616. Il appartenait à l'ordre des frères prêcheurs, et pendant plus de vingt ans il parcourut le Portugal à la recherche de documents historiques qui lui permirent d'écrire les ouvrages suivants, restés manuscrits : *Genealogias de Portugal*, *Matronas illustres dominicanas*, *Santos da ordem dos Prégadores*. Les matériaux amassés par lui furent confiés, après sa mort, à un savant religieux du même ordre, à frère Luiz de Sousa, qui en tira deux ouvrages : *Historia de S. Domingos, particular do reino, e conquistas de Portugal* (Bemfica, puis Lisbonne, 1623–1733, 4 vol. in-fol. ; réimpr. à Lisbonne, 1767), dont le dernier vol. est l'œuvre de frère Lucas de Santa-Catharina ; *Vida de D. Fr. Bartolomeu dos Martyres*, le célèbre archevêque de Braga (Lisbonne, 1818, 2 vol. in-8). Dans ces compilations, L. de Sousa se fit remarquer par l'élégance et la pureté de son style, qualités qui le firent admettre au nombre des écrivains classiques. G. P-i.

CACEQUY (jadis *Caciquey*). Collines de la prov. de Rio Grande do Sul, entre l'Ibicuhy et le Cacequy. — Nom d'une rivière, affluent du Santa Maria (rive droite). L'importance du Cacequy vient de l'embranchement qui y sera établi entre les lignes de chemin de fer de Porto Alegre à Rio Grande par Bagi ; et de Cacequy à Uruguayana sur l'Uruguay.

CACERÉS. Lac, nommé aussi Ayolas, près de la rive droite du Paraguay, avec lequel il communique. La frontière entre le Brésil et le Paraguay coupe ce lac. La partie bolivienne est réclamée par le Paraguay et a été occupée dernièrement (1888) par cette république.

CACERÉS. Ville. — Ville d'Espagne, ch.-l. de la prov. du même nom et siège d'une *audiencia* ou cour suprême dont le ressort comprend toute l'ancienne Estrémadure ; située sur une hauteur, elle jouit d'un climat excellent et se compose de deux parties : l'ancienne cité, au sommet de l'éminence, est fermée de hautes murailles flanquées de grosses tours ; la nouvelle, qui s'étend tout à l'entour, sur les pentes, a des rues étroites, irrégulières, dont plusieurs en escalier, mais les maisons ont un aspect moins lourd et moins noir que celles de la vieille ville. Des débris assez curieux de l'époque romaine et de celle des Maures, quelques palais, notamment celui des Godoy, méritent l'attention ; 14,204 hab. Station de chemin de fer. E. Cat.

Province. — Prov. d'Espagne, qui comprend la partie septentrionale de l'ancienne *Estrémadure* (V. ce mot). Elle est montueuse, couverte au N. par les contreforts de la sierra de *Gata*, des *Batuecas*, des montagnes de *Bejar*, au S. par la sierra de *Pedro* et la sierra de *Guadalupe*. Entre les deux massifs coule le *Tage*, qui reçoit dans cette province, à droite le *Tiétar* et l'*Alagon*, à gauche, l'*Almonte* et le *Salor* ; le pays est néanmoins aride et la majeure partie des terres ne comprend que des pâturages *(dehesas de pasto)*. Dans beaucoup d'endroits, le sol, bien aménagé, produirait des céréales et des fruits en abondance, mais les habitants sont indolents et la propriété est trop peu divisée. Il y a fort peu de commerce et d'industrie. La surface de la province est de 19,863 kil. q. pour 323,474 hab., ce qui donne à peine 16 hab. par kil. q. Il y a treize districts : *Alcantara* (2 districts), *Cacerés*, *Coria*, *Esarrovillas*, *Hervas*, *Hoyos*, *Jaranditla*, *Logrosan*, *Montanchez*, *Navalmoral de la Mata*, *Plasencia*, *Trujillo* et deux cent vingt trois communes. E. Cat.

CACERÉS-Nueva. Ville sur la côte E. de l'île de Luçon, archipel des Philippines ; 13,000 hab. Commerce et culture de riz, cacao, café, coton, poivre, etc.

CACERÉS (Pedro de), écrivain espagnol du xvie siècle, qui fut l'ami de Gregorio Silvestre. Après la mort de ce dernier, survenue en 1570, il s'attacha le premier à réunir ses poésies, qui étaient toutes demeurées manuscrites, et les publia à Grenade en 1582, précédées d'une bonne biographie du poète. E. Cat.

CACERÉS (Francisco de), juif converti d'Espagne, au xviie siècle, qui traduisit en espagnol la *Vision deleitable* de l'italien Domenico Delphini. Cet ouvrage n'était lui-même qu'une traduction du castillan d'Alfonso de la Torre, mais l'original, publié vers 1480, avait été si bien oublié que Delphini passait pour en être l'auteur et que Fr. de Cácerès croyait avoir la primeur de le mettre en espagnol. Sa traduction est ainsi intitulée *Libro intitulado Vision deleytable, y sumario de todas las sciencias. Traducido de italiano en español*, etc. (Francfort, 1623, in-4 ; Amsterdam, 1663, in-4). E. Cat.

CACERÉS (Juan-Bautista Felices de), auteur espagnol du xviie siècle. Il n'est connu que par un livre assez curieux pour l'histoire du mouvement littéraire espagnol : c'est la *Justa poetica* (Saragosse, 1629, in-4), récit de joutes poétiques en l'honneur de Notre-Dame del Pilar.

CACERÉS (Felices de), peintre espagnol dont la date et le lieu de naissance sont restés inconnus des biographes. Vers 1630 cet artiste vint se fixer à Saragosse. Giuseppe Martinez, dans ses *Discursos practicables*, mentionne cet artiste comme peignant rarement à l'huile, mais le plus souvent *à tempera* et en camaïeu. Il ne cite aucun ouvrage de lui qui soit resté. Cácerés eut un fils, peintre également, et qui vécut aussi à Saragosse. Le même biographe nous apprend que ce fils, ayant perdu son père vers l'âge de dix-sept ans, ne reçut qu'un enseignement insuffisant et demeura toute sa vie un dessinateur assez timide. Martinez ajoute qu'il peignait de préférence avec un sentiment très pénétrant de petits sujets religieux et que sa peinture, fort goûtée des amateurs, était harmonieuse et très délicate. P. L.

Bibl. : Giuseppe Martinez, *Discursos practicables del nobilissimo arte de la pintura* ; Madrid, 1866.

CACERÉS (Francisco Gines de), peintre espagnol, qui vivait à Madrid vers la fin du xviie siècle. Cean Bermudez, qui eut l'occasion de voir, dans une collection particulière, un tableau signé de cet artiste et représentant une *Conception*, a cru pouvoir supposer d'après sa manière de peindre que Cácerés pouvait être un élève de Juan Antonio Escalante. Il ne cite d'ailleurs aucun autre ouvrage de cet artiste. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores* ; Madrid, 1800.

CACERÉS, patriote bolivien et champion de l'indépendance (1820-25). Pendant la guerre d'émancipation il remporta, avec une armée d'Indiens, une brillante victoire, à Sicasica, sur une partie de l'armée du général Goyeneche, commandée par le colonel Lombera. Avant l'indépendance, Cácerés fut premier notaire de la ville de La Paz.

CACERÉS (Andrés), général et homme d'Etat péruvien. Il fit la campagne du Pacifique contre le Chili (1879-1883) ; puis il mena la guerre civile contre le général Iglesias, président du Pérou, jusqu'en 1886, où il le renversa, et fut élu en sa place président de la République jusqu'en 1890.

CACHALES (Géogr. anc.). Rivière de la Phocide, qui a sa source sur le Parnasse et se jette dans le Cephimus ; elle s'appelle aujourd'hui Kakarema (Pausanias, X, 32).

CACHALOT. I. Zoologie. — *(Physeter)*. Genre de Mammifères de l'ordre des Cétacés, créé sous le nom de *Physeter* par Linné (1748), pour l'animal qu'il avait déjà nommé *Catodon* en 1735. Ces deux noms ont été alternativement employés par les naturalistes, mais celui de *Physeter* est le plus généralement usité en France. Le Cachalot est,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour les naturalistes modernes, le type d'une famille à part (*Physétéridés*) formant le passage des Baleines aux Dauphins par l'intermédiaire des *Ziphidés* (V. ce mot), que l'on peut considérer comme des Cachalots de petite taille, et que plusieurs auteurs réunissent même aux Physétéridés. Cette famille présente les caractères suivants : tête très grosse, sans bec distinct, comme chez les Baleines, mais très renflée en avant; mâchoire inférieure beaucoup plus étroite que le crâne dans sa partie dentaire, rétrécie en avant, à longue symphyse armée de grosses

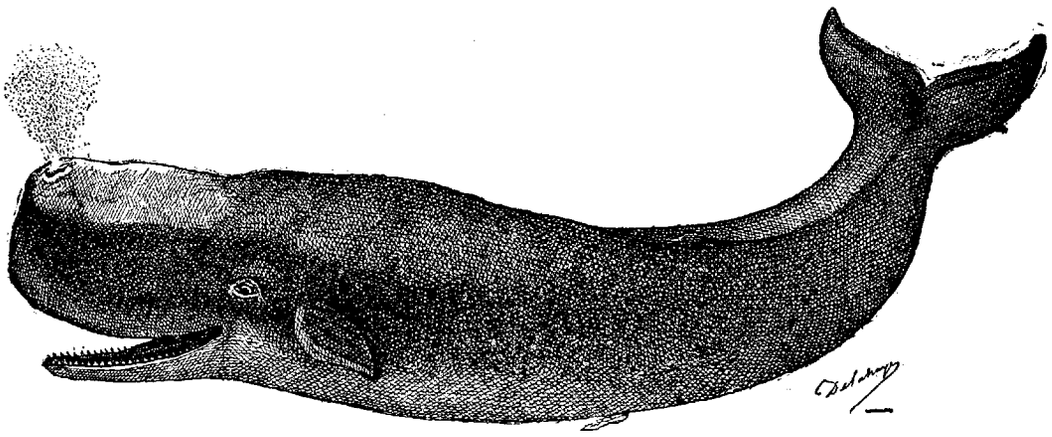

Cachalot macrocéphale.

dents coniques, toutes semblables, au nombre de 20 à 25 de chaque côté. La mâchoire supérieure ne présente de dents que dans le jeune âge : ces dents sont caduques et l'on en connaît mal la disposition : les adultes en sont généralement complètement dépourvus à la mâchoire supérieure. Par leur énorme tête presque carrée, qui représente plus du tiers de la longueur totale, ces animaux sont les plus massifs de tous les Cétacés.

Le genre Cachalot *(Physeter)* présente les caractères de la famille et se distingue particulièrement par la grosseur des dents de la mâchoire inférieure. Ces dents ne sont pas enchâssées dans des alvéoles distinctes, mais dans une rainure longitudinale où elles sont fixées par des cloisons fibreuses. Le crâne, dépouillé de ses parties molles, présente l'apparence d'un cirque cratériforme ouvert en avant et très élevé seulement en arrière vers la région occipitale. Ce crâne est asymétrique dans sa région nasale, le conduit de l'évent étant beaucoup plus développé à gauche qu'à droite. L'espèce type et la seule bien connue jusqu'à présent, est le CACHALOT MACROCÉPHALE *(Physeter macrocephalus)*, qui parcourt presque toutes les mers du globe. Les vieux mâles atteignent 18 à 20 m. de long. La tête, de forme presque cubique avec les angles arrondis, représente plus du tiers de la longueur totale ; le corps est massif mais s'effile peu à peu à partir des nageoires pectorales : il est très mince à la naissance de la queue. Une bosse conique plus ou moins développée représente la nageoire dorsale placée vers les deux tiers de la longueur du corps. Les pectorales sont petites, mais la queue est très grande, ayant près de 5 m. de large chez l'adulte. L'œil est petit, placé immédiatement au-dessus de la commissure des lèvres. La mâchoire inférieure, très longue et très étroite, linéaire, contraste avec l'énorme volume de la tête : les dents dont elle est armée se logent, quand la bouche est fermée, dans des alvéoles vides qui leur correspondent à la mâchoire supérieure. L'évent unique s'ouvre à l'extrémité antérieure et supérieure de la tête, un peu à gauche : le souffle est, par suite, oblique, ce qui le distingue à première vue de celui des Baleines : il est moins élevé et moins durable et ressemble au jet d'une machine à vapeur. La peau est lisse et sa couleur est ordinairement noire, quelquefois tachetée de blanc. Les femelles sont beaucoup plus petites que les mâles. En effet, tandis que ceux-ci peuvent fournir jusqu'à 120 barils d'huile, les femelles n'en donnent que 20 à 30 au plus, dont un tiers dans la tête. C'est dans la partie comprise entre la mâchoire supérieure, l'ouverture de l'évent et les os du crâne, formant en arrière le vaste cirque dont nous avons parlé, que se trouve une masse de tissu graisseux très riche en huile qui constitue la protubérance énorme de la tête du Cachalot. Au-dessous de cette masse, immédiatement au-dessus du maxillaire supérieur, se trouve une sorte de long canal qui contient le *spermaceti* ou *blanc de baleine* sous forme d'une huile limpide pendant la vie, mais qui se fige rapidement. C'est cette substance que l'on recherche surtout pour en faire des bougies. Les grands cachalots en fournissent jusqu'à 2,000 litres et plus.

La nourriture du Cachalot est essentiellement formée de grands céphalopodes dont on trouve les becs cornés mêlés à leurs excréments, et notamment à l'*ambre gris*, substance que l'on trouve flottant à la surface de la plupart des mers chaudes, et que l'on sait aujourd'hui provenir des calculs intestinaux ou biliaires rejetés par ces grands animaux. On sait que cette substance est très recherchée pour la parfumerie. — Les Cachalots voyagent par troupes composées d'un vieux mâle et de 20 à 60 ou même 100 femelles et jeunes. Une bande de ce genre vint s'échouer, en mars 1784, par un gros temps, dans la baie d'Audierne (Finistère). Elle comprenait 32 individus de tout âge et de tout sexe : les femelles mirent bas sur la côte : les petits nouveau-nés avaient près de 4 m. — Au large, ces bandes font route avec une vitesse de 20 à 25 kilom. à l'heure, à la recherche de leur nourriture : elles s'arrêtent alors et s'éparpillent sur la mer. On les voit sauter en l'air avec fracas ou dresser leur énorme corps hors de l'eau. L'accouplement a lieu face à face. Dans cette position, ils soufflent ordinairement toutes les 15 secondes, mais quand ils émergent après être restés quelquefois une heure et demie sous l'eau, la respiration est plus précipitée. Ils *sondent* (plongent) la tête la première, en dressant perpendiculairement leur large queue. Les mâles se livrent de furieux combats à l'époque de la reproduction, comme le prouvent les cicatrices, les dents et les mâchoires fracturées que présentent certains individus. Ils s'élancent même sur les embarcations, et le choc d'un animal dont la tête est aussi monstrueuse et dont la mâchoire longue de 3 à 4 mètres porte des dents grosses comme le bras est des plus dangereux : on en a

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vu briser des embarcations d'un seul coup de queue, en lançant les débris à 15 ou 20 pieds en l'air. En 1851, un énorme cachalot coula, d'un seul coup de tête, le trois-mâts *Ann-Alexander* sur les côtes du Pérou : l'équipage n'eut que le temps de se sauver dans les barques pendant que le navire sombrait. — Les Cachalots aiment les eaux profondes où se tiennent les grands céphalopodes qu'ils recherchent, mais les femelles mettent bas, de préférence, dans les baies et les échancrures de récifs : le nouveau-né suit sa mère sans difficulté.

La distribution géographique du Cachalot est fort remarquable. On ne le trouve abondamment que dans les mers chaudes, et il est probable que partout sa présence indique l'existence de courants à une température assez élevée : tel est particulièrement le cas pour les individus qui s'égarent jusque dans les parages du cercle arctique. Il est fort rare de le rencontrer dans les mêmes localités que les Baleines franches, ce qui n'a rien d'étonnant puisque celles-ci fuient la zone torride. Il se montre sur nos côtes de l'Atlantique, dans la Manche et dans la Méditerranée. Les cinq ou six espèces que l'on a essayé de caractériser en leur assignant un habitat distinct ne semblent fondées que sur des particularités individuelles. Il en est de même des genres *Catodon* et *Meganeuron* de Gray qui doivent être réunis au G. *Physeter*. Dans l'état actuel de la science, il n'y a qu'une seule espèce de grand Cachalot.

On doit au contraire former un genre distinct, sous le nom de Kogia (Gray), du petit *Cachalot à tête courte*, décrit par de Blainville, d'après un crâne rapporté des mers du Cap. Ce genre présente les caractères suivants : tête plus courte que celle du grand Cachalot n'ayant que 1/6 de la longueur du corps, obtusément pointue ; bouche petite placée loin en arrière de l'extrémité du museau, comme une bouche de Requin. Rostre pas plus long que le crâne ; dents absentes de la mâchoire supérieure, ou au nombre d'une paire antérieure seulement ; mâchoire inférieure munie de 9 à 12 dents de chaque côté, plus grêles et plus recourbées en arrière que celles du grand Cachalot. Event en croissant, placé obliquement sur le sommet de la tête, un peu à gauche. L'espèce type *(Kogia breviceps)* a les nageoires pectorales obtuses légèrement falciformes ; une nageoire triangulaire sur le dos. Ce Cétacé ne dépasse pas 10 pieds de long. Les cinq autres espèces que l'on a essayé de créer dans ce genre comme dans le genre *Physeter* n'en diffèrent pas, étant fondées sur des particularités d'âge ou de sexe. Il en est de même du genre *Euphyseter* de Gray. La distribution géographique de ce petit Cachalot semble très étendue, car on l'a observé dans les mers chaudes de l'hémisphère austral (océan Atlantique, océan Indien, océan Pacifique) et dans le N. de ce dernier Océan.

II. Paléontologie. — On connaît des Cachalots fossiles dans les couches tertiaires et quaternaires. Tels sont le *Physeter (Balænodon) physaloïdes* (Owen) du pliocène d'Angleterre ; les *Hoplocetus crassidens*, *H. Borgerhoutensis* (Gervais), de France, de Belgique et d'Allemagne ; *Hopl. minor* d'Italie, *H. obesus* de l'Amérique du Nord ; *Physeter (Catodon) vetus* du même pays ; *Physodon Leccence* (Gervais), *Homœocetus Villersii* et *Eucetus amblyodon* (Dubus), du pliocène de Belgique ; *Priscophyseter typus* et *Physotherium scotterii* (Portis), du pliocène d'Italie. Ces nombreuses espèces auraient besoin d'être comparées avec soin entre elles et avec les deux espèces encore vivantes (Pour la bibliographie, V. Cétacés). E. Trouessart.

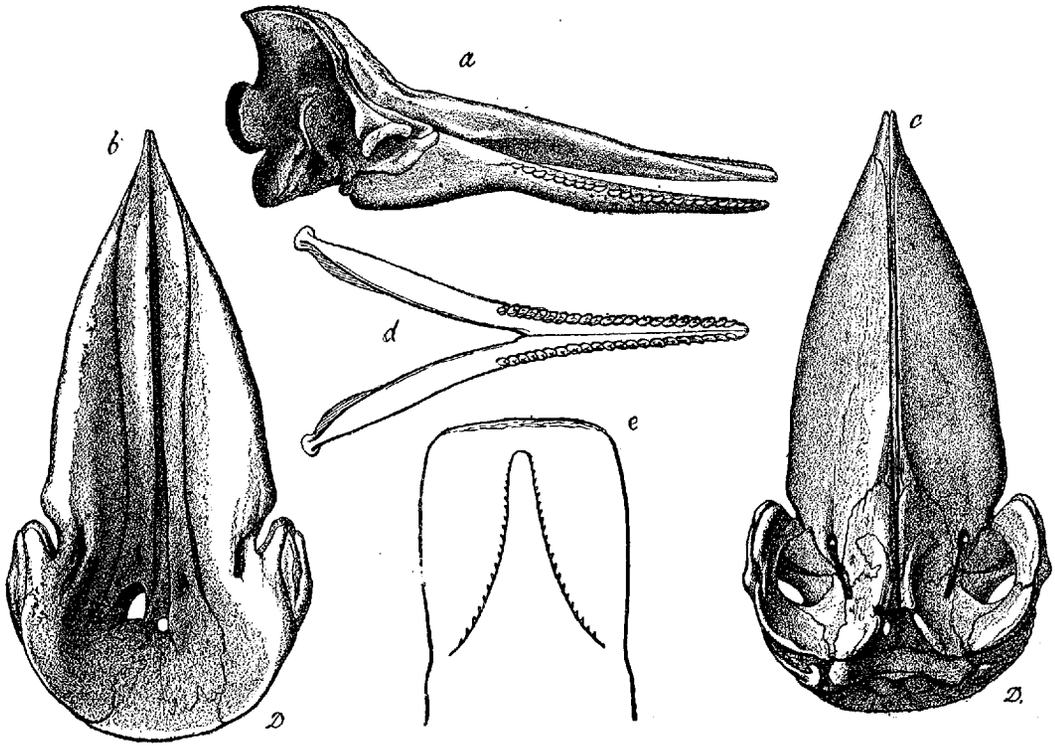

Cachalot : a, Crâne vu de profil ; b, Crâne vu en dessus ; c, Crâne vu en dessous ; d, Mâchoire inférieure ; e, Tête vue en dessous.

III. Pêche. — La pêche du cachalot se fait par les mêmes procédés que celle de la *Baleine* (V. ce mot, t. V, p. 121) ; elle a pour objet principal la récolte du *Blanc de Baleine* (V. ce mot, t. VI, p. 1001).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CACHAMBU ou **CAXAMBU.** Village du Brésil, municipe de Baependy, prov. de Minas-Geraes, célèbre par ses eaux sulfureuses et ferrugineuses.

CACHE-ENTRÉE (Serrur.). Petite plaque de fer ou de cuivre, mobile autour d'un goujon fixé sur le palastre d'une serrure. Cette pièce sert à cacher l'entrée de la serrure.

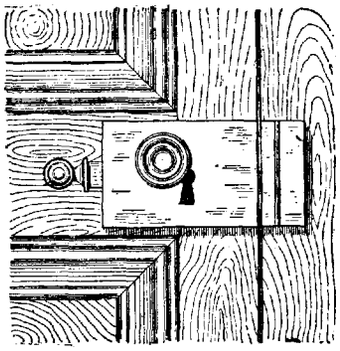

Cache-entrée.

La forme et la grandeur en sont variables. On la fait circulaire et profilée sur le tour, comme le montre la fig. Les cadenas ont aussi des cache-entrées de formes diverses (V. CADENAS).

CACHE-ÉPOUTIL. Nom donné dans la draperie à une teinture spéciale, et variable de composition, qui s'applique à l'aide d'une plume ou d'un pinceau sur les fragments végétaux qui ont pu rester mêlés à la laine et qui, n'ayant pas pris convenablement la teinture, produiraient des taches dans le tissu. Les procédés perfectionnés d'épuration des laines rendent de plus en plus cette opération inutile, en faisant disparaître entièrement les matières étrangères avant la filature. P. GOGUEL.

CACHÉES (quinte et octave) (V. HARMONIE).

CACHE-MARÉE. Synonyme de *Chasse-marée* (V. ce mot).

CACHE-MÈCHE. Vase en cuivre servant à mettre la mèche à canon à l'abri des courants d'air (V. MARMOTTE, MÈCHE À CANON).

CACHEMIRE. Etat de l'Inde septentrionale, soumis à un mahârâdja indigène tributaire de l'Angleterre, et situé entre 30° 35′ et 34° 40′ de lat. N., et 71° 50′ et 76° 02′ de long. E. Superficie : 203,255 kil. q.

ASPECT PHYSIQUE. — La vallée de Cachemire, située à la base même des contreforts de l'Himâlâya, à une hauteur moyenne de 1,800 m. au-dessus du niveau de la mer, présente l'aspect d'une sorte de cuvette profondément encaissée, et arrosée dans sa plus grande partie par la *Jhelam* et ses nombreux tributaires, le *Chelâb*, la *Tavi*, etc. La Jhelam, après avoir formé au centre même du pays le lac *Valar*, sort par la passe de *Bâramoûla* pour rejoindre la vallée du Pendjâb. A mesure que l'on s'avance vers le N., les alluvions de la Jhelam font place à de petits plateaux, ou *Karewas*, couverts de forêts de pins ou de cèdres, et, çà et là, bien traversés de canaux d'irrigation pour la culture maraîchère. Puis le terrain s'élève brusquement, et, presque sans transition, on arrive, avec les monts *Fateh Pansâl* et *Pansâl de Banihâl*, aux plus hautes cimes de l'Himâlâya. L'aspect fantastique de ces merveilleux paysages a maintes fois été décrit dans les récits enthousiastes des voyageurs, Moore, Vigne, Jacquemont, le capitaine Montgomerie, etc. Rien de plus imposant que ces cimes immenses, d'une hauteur moyenne de 8,000 mètres au moins, le *Pansâl Neigeux* à l'E., le *Drawar* au N., les monts *Haramoûk* et *Sonamarg* au N.-E., et enfin à l'O., le plus majestueux de tous, le *Pîr Pandjâl* où la légende place le séjour d'un religieux qui bénit les voyageurs partant pour les régions du Nord. De ces montagnes descendent de gigantesques glaciers, dont l'un, le *Biafo*, a plus de 55 kil. de longueur. De grands fleuves sortent de ces glaciers et coulent dans les différentes directions, au N., le *Karakoram*, qui rejoint les plaines du Turkestan chinois, et, à l'O., le *Sind* ou Indus, qui traverse d'abord toute la partie septentrionale du Cachemire avant d'entrer un peu dans l'Afghanistan et le territoire de Caboul pour redescendre enfin dans les plaines de l'Inde. Les passes qui mettent le Cachemire en communication avec les pays limitrophes sont en très petit nombre ; le rôle important que le Cachemire semble appelé à jouer dans un conflit possible entre l'Angleterre et la Russie rend nécessaire de les énumérer :

DIRECTION	NOM	ALTITUDE	EXTRÉMITÉS
Nord	Râdjiangau.	3.930 m.	Gourais, Skardo.
Sud	Marbal.	3.856 —	Kistawâr, Chamba.
—	Banihâl.	3.065 —	Jamou, Siâlkot.
—	Pir Panjâl.	3.806 —	Bimbar, Râdjâori. (Route de Lahore à Cachemire).
—			
Est	Margan.	3.865 —	Marou, Soûroû.
—	Zodji-lâ.	3.733 —	Dras, Ladâkh.
Ouest	Firôzpour.	4.180 —	Pantch, Jhelam.
—	Bâramûla.	Vallée de la Jehlam.	Mourri, Abbôtâbâd.
—	Nattichannar.	3.000?m.	Karnas, Abbôtâbâd.

HISTOIRE. — L'histoire du Cachemire, comme celle de presque tous les Etats de l'Inde, se divise naturellement en quatre périodes : l'époque archaïque, l'époque bouddhique, le triomphe de l'hindouisme, et la domination musulmane. Des origines, nous ne savons absolument rien de précis. S'il faut en croire certaines légendes locales, que la configuration géologique du pays semble jusqu'à un certain point confirmer, la vallée de Cachemire aurait été autrefois remplie par un grand lac, nommé *Satîsara*, c.-à-d. « mer de Satî, l'épouse de Çiva ». Le fameux ascète Kaçyapa, grâce à ses austérités, aurait obtenu des dieux le dessèchement de ce lac, et une étymologie indienne fait dériver de son nom le mot de *Kaçmîra*, mot à mot « la mer de Kaçyapa ». Cette légende a pris un tel développement que les historiens musulmans l'ont reprise pour leur compte, faisant de Kaçyapa un génie nommé Kacheï, au service du roi Salomon. Quoi qu'il en soit, le Cachemire fut peuplé par de nombreuses tribus d'origine aryenne, les *Nâgas*, les *Gandhâras*, les *Khaças* (une autre étymologie indienne voit dans ce mot l'origine de Kaçmîra) et les *Daradas*. La plupart de ces noms (V. Cunningham, *Ancient Geography of India*, etc.), ont été identifiés avec des appellations gréco-romaines ; les Gandhâras semblent avoir habité la *Gandaris* de Strabon, et les *Khaças* rappellent, soit les *Kissioi* de Strabon, *Kossaioi* de Diodore de Sicile, soit plutôt les *Casiri* ou *Cesi* de Pline ; c'est leur nom que nous retrouvons dans la ville de Kachgar, dans le Turkestan chinois ; les *Daradas*, enfin, habitant le S. du Cachemire, sont les *Dardæ*, *Deradræ*, *Derdæ*, des géographes grecs et latins. Les *Nâgas*, dont le nom signifie soit *hommes-serpents*, soit *montagnards*, sont peut-être d'une origine différente ; il est possible que cette appellation ait désigné une tribu de race scythe, à moins qu'elle ne fasse allusion (V. Fergusson, *Tree and Serpent Worship*) à d'anciennes croyances dont on a voulu retrouver çà et là des traces dans l'Inde, le culte des serpents.

L'histoire du Cachemire, dans les temps les plus reculés, nous est connue surtout par une chronique indigène, la *Râdjatarangint*, « Rivière des rois de Cachemire », ouvrage qui, malheureusement, joint à des détails précis et à une connaissance assez approfondie des événements, une tendance regrettable aux développements merveilleux et un dédain tout indien de l'exactitude en matière de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dates. L'auteur, Kalhana, écrivait de 1149 à 1151 ; il résume, dit-il, les résultats acquis par le dépouillement de onze chroniques antérieures et des inscriptions, chartes, privilèges, etc., des anciens souverains du pays. Dans une sorte de prologue, il énumère cinquante-deux rois, qui, de 2450 à 1184 av. J.-C., auraient régné sur le pays et sur lesquels il avoue n'avoir que de vagues renseignements. Les dates sont évidemment fantaisistes, car, au milieu de données qu'il nous est impossible de contrôler, nous trouvons les noms de princes connus par les monnaies et les inscriptions, notamment les rois de dynasties scythes : *Huvishka*, *Kanishka*, et surtout celui du fameux *Asoka*, petit-fils de Tchandragoupta (le *Sandracottos* des Grecs), qui se convertit au bouddhisme vers 257 av. J.-C. et le fit prospérer dans tout le pays de Magadha et dans les contrées tributaires, notamment dans le Cachemire, ainsi que le prouvent les inscriptions. Le bouddhisme disparut du Cachemire comme du reste de l'Inde, à une époque qu'il serait difficile de fixer avec précision ; il fit place aux sectes hindouistes, sous le règne de rois nombreux dont la Râdjatarangint nous a conservé la liste complète, et probablement à peu près exacte, bien qu'il faille considérablement rabattre des dates qu'elle assigne à chacun. *Gonarda III* fut le fondateur d'une dynastie puissante qui fit place à celles de *Vikramâditya* et de quelques autres princes, pour reparaître avec *Meghavâhana*. Après une période pendant laquelle nous trouvons le Cachemire soumis à la domination des *Gouptas* (avec *Toramâna*) et du roi d'Ujjeïn *Vikramâditya* (sous le règne de son vassal *Mâtrigoupta*, le poète), les Gonardas reparaissent une dernière fois avec *Pravarasena II*, jusqu'au règne de *Bâlâditya*, mort en 596, selon la Râdjatarangint. Après lui commence la dynastie *Karkota* ou *Nâga* avec le roi *Durlabhavardhana*, et nos renseignements deviennent plus précis à partir de cette date. C'est vers 631 que le Cachemire fut visité par le fameux pèlerin chinois Hiouen-Thsang, dont les données sont de la plus grande valeur historique, parce qu'elles éclairent, au moins pendant quelque temps, cette période très obscure de la civilisation indienne en donnant quelque précision aux vagues renseignements épars çà et là dans les ouvrages indigènes. Le bouddhisme, à ce moment, avait complètement disparu du pays, et le Cachemire était un Etat puissant qui s'accrut de plus en plus, surtout avec *Lalitâditya* ou *Mouktâpîda* (695-732), qui étendit au loin sa domination et soumit le roi de Canoge *Yaçovarman*, le vainqueur du pays de Gaouda (le Bengale). Ici encore, les renseignements de la *Râdjatarangint* sont confirmés par un autre ouvrage, le *Gaoudavaho*, poème prâcrit de Vâkpati, sorte de panégyrique de Yaçovarman, publié par M. Shankar Pândourang Pandit, avec une très savante introduction qui fournit les plus précieux renseignements sur l'histoire du Cachemire. La Râdjatarangini nous mène jusqu'à la fin de la dynastie karkôta (857), puis, après une longue suite de rois qu'il serait superflu d'énumérer ici, jusqu'en 1151, au milieu du règne de *Vidjayasimha* (monté sur le trône en 1129). C'est alors que les mahométans apparaissent, et que commence la dernière période de l'histoire du Cachemire. Dès le XIe siècle, *Mahmoûd* de *Ghaznî* envahit une première fois le pays ; depuis lors, de constantes guerres avec les Mongols, les Tibétains, les hordes du Turkestan épuisèrent le Cachemire, et la dernière reine survivante de la vieille dynastie hindoue se donna la mort en maudissant les usurpateurs.

Chams-ed-dîn s'empara du trône vers le milieu du XIVe siècle, et introduisit définitivement la religion musulmane dans le pays. En 1586, le Cachemire fut conquis par le grand mogol *Akbar* et devint une province de l'empire Mogol. En 1752, il passa avec *Ahmad Shah*, fondateur de la dynastie Dourânî, sous la domination afghane, et enfin sous celle des Sikhs en 1819. En 1845, éclata la grande guerre des Sikhs. *Gouldb Sing*, simple soldat d'aventure, parvint à se faire distinguer par sa brillante conduite, et à obtenir de l'Etat de Lahore la suzeraineté de *Djamou*. Il étendit rapidement son pouvoir sur tous les fiefs voisins, jusqu'à Ladâkh et la frontière tibétaine, et, en 1846, signa à Amritsir un traité spécial avec l'Angleterre, qui lui confirmait, moyennant cinquante-sept lakhs de roupies (plus de dix-sept millions de francs), la possession de ses territoires. Depuis, le Cachemire s'est montré un fidèle allié de l'Angleterre et lui a plusieurs fois prêté assistance : dans la révolte de 1857, le mahârâdja envoya un contingent indigène pour aider à soumettre Delhi ; en 1862, le Cachemire pacifia pour le compte de l'Angleterre les hordes insoumises du Tibet, expédition qui présentait des difficultés inouïes et dont le fils de Goulâb-Sing, le mahârâdja *Rambhîr Sing*, général de l'armée anglaise, se tira à son honneur. Sous son règne fut renouvelée la charte *(sonad)* établissant les droits respectifs de l'Angleterre et du Cachemire. Ce dernier paye à la reine, comme marque de servage, un tribut annuel se composant d'un cheval, de 25 livres de laine et de trois paires de châles. En échange, l'Angleterre reconnaît au mahârâdja le droit au salut de vingt et un coups de canon, et lui a fait présent d'une artillerie de montagne. Rambhîr Sing est mort le 12 sept. 1885, et son fils, *Pertâb Sing*, lui a succédé. Un résident anglais lui a été adjoint en permanence.

Géographie politique et administrative. — La capitale du Cachemire est actuellement *Djamou*, sur la Tâvi, affluent de la Chelâb, dans la partie méridionale du territoire ; mais le séjour ordinaire et la résidence d'été du mahârâdja est *Srinagar* ou *Cachemire*, sur la Jhelam, à l'ouest du pays. C'est une grande ville très industrielle de plus de 50,000 hab., dans une position magnifique, et bien fortifiée. Srinagar est cependant en décadence aujourd'hui, et la civilisation semble se transporter à *Islamâbâd* (700,000 hab.), limite de la navigation de la Jhelam. Le cours supérieur de l'Indus traverse une région toute tibétaine soumise au Cachemire, le *Ladâkh*, dont les villes principales, *Leh* ou *Ladâkh* et *Attok*, servent d'entrepôts au commerce de l'Inde avec les plateaux de l'Asie centrale.

Au point de vue administratif, le Cachemire est sous la dépendance absolue du mahârâdja, qui juge sans appel dans tout son royaume. Il existe cependant un code à l'usage des tribunaux de première instance, rédigé par le mahârâdja sous l'inspiration du code pénal indien. Les impôts sont très lourds, un sixième de la récolte, produisant un revenu annuel de plus de neuf millions de roupies. Les fraudes des paysans rendent la perception très difficile, et, de fait, le mahârâdja hésite entre de nombreux systèmes qui ne donnent guère de résultats satisfaisants. L'instruction publique a été encouragée depuis quelque temps par une subvention annuelle de 75,000 fr., qui défraie surtout la publication de textes sanscrits et arabes et la traduction d'ouvrages scientifiques européens. L'armée, enfin, se compose de 19,000 hommes, dont 5,000 soldats irréguliers, quatorze batteries d'artillerie à pied, et deux batteries montées ; deux régiments de cavalerie forment une sorte de garde d'honneur aux grands dignitaires et sont cantonnés près de Djamou. Ces troupes ont rendu de notables services dans les guerres contre les peuplades insoumises du Tibet et du Turkestan, les montagnards de *Ghilghît*, de *Yassîn*, de *Nagar*, aujourd'hui complètement soumis à l'autorité du mahârâdja.

Ethnographie, etc. — La population totale est de 1,600,000 âmes, d'après le dernier recensement, fait en 1875 (le recensement de 1881 ne s'est pas étendu au Cachemire). Ce chiffre ne comprend pas les *Parda nashîn*, ou dames de haute noblesse, qui vivent dans une absolue réclusion. On peut compter environ 919,000 musulmans, 507,000 Hindous, 21,000 bouddhistes (tous Tibétains), et plus de 89,000 Indiens de castes diverses secondaires. Chose singulière, parmi les Hindous, les brahmanes seuls

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fournissent des soldats ; la tolérance religieuse est d'ailleurs beaucoup plus grande au Cachemire que dans le reste de l'Inde ; un brahmane boit volontiers de l'eau touchée par un musulman. Les musulmans sont presque tous sunnites. La race cachemirienne est une des plus belles de l'Inde ; la beauté des femmes, notamment, est célèbre. Les hommes sont grands, forts, bien bâtis, d'un teint très sombre, au moins pour les Hindous ; les musulmans ont les traits réguliers et accentués des Afghans, qui rappellent de très près le type juif. Les très riches musulmans seuls, et rarement les Hindous, pratiquent la polygamie. Tous les Cachemiriens ont pour le thé une passion véritable, et le samovar, importé il y a bien longtemps par quelques voyageurs russes, est devenu un article d'industrie courante et la partie la plus indispensable du mobilier du riche ou du pauvre. Les langages parlés dans le Cachemire sont nombreux, et d'origines diverses. La langue officielle, le *kachmîrî*, est un dialecte aryen directement dérivé du sanscrit ; on l'écrit avec des caractères spéciaux nommés *sâradas*. Cependant l'*hindoustanî* et le *pandjabî*, ou plutôt cinq dialectes dérivés de ces idiomes, et rangés sous la dénomination générale de *pahârî*, sont les langages couramment usités dans le S. et l'O. du Cachemire. Au N. et au N.-O., dans le Baltisthân, le Ladâkh et le Tchampas, on se sert exclusivement de deux variétés assez différentes du tibétain.

La *faune* est curieuse : il y a partout des ours, bien que leur nombre diminue considérablement : dans les plaines, l'*Ursus isabellinus*, dans les montagnes, l'*Ursus arctus*, et le plus redoutable de tous, l'ours noir du Tibet, *Ursus tibetanus*. Les léopards infestent les vallées et causent chaque année de grands dégâts. Dans la montagne, on trouve de curieuses variétés de mammifères, le *gural*, chamois himâlâyen, l'*ibex*, le *barâsinha*, sorte de grand cerf, le *khâkar* ou daim aboyeur, le *mârkhor*, ou bouc « mangeur de serpents », le daim musqué, enfin, et les nombreuses variétés du *sarrau*, ou chèvre du Tibet. D'autres animaux fréquents dans le reste de l'Inde, les loups, les singes, les marmottes, les porc-épics, sont fréquents dans le Cachemire, ainsi que les oiseaux de proie de la région himâlâyenne. Mentionnons cependant encore le *boulboul* ou rossignol du Cachemire, et les oiseaux aquatiques qui émigrent pendant l'hiver des hauts plateaux du Turkestan. Les serpents venimeux sont rares.

Quant à la *flore*, plus que dans aucune autre région de l'Inde, elle rappelle celle de l'Europe. Parmi les arbres propres au pays, nous citerons le magnifique *deodar* ou cèdre de l'Himâlâya *(Cedrus deodara)*, dont les immenses forêts couvrent une grande partie du pays. Le peuplier, le cyprès, le platane sont ensuite les arbres la plus répandus. Les fleurs, roses et rhododendrons (ces derniers jusqu'à une alt. de 3,800 m.) sont en très grande quantité ; elles ont valu au Cachemire le surnom de « paradis de l'Inde », « parterre de l'Himâlâya ». Les fruits rappellent ceux du N. de la France : ni l'oranger ni le citronnier n'arrivent à pleine maturité. L'agriculture est florissante, et chaque année permet de faire deux moissons : la première *(rabî)* en juillet ; la seconde *(kharîf)* deux mois plus tard, de grandes famines ont cependant désolé le pays, de 1878 à 1880, malgré les admirables récoltes de 1877 et 1879.

Le *climat* varie beaucoup naturellement avec les provinces ; celui des montagnes est d'une rigueur excessive ; dans les plaines, il est intermédiaire entre celui de l'Europe et de l'Inde : de mai à octobre, tempéré et salubre ; l'hiver, plus rigoureux que celui de l'Angleterre. Les pluies ne sont pas périodiques, mais elles sont fréquentes en mars et en avril ; l'air, surtout dans le voisinage du Pîr Pandjâl, est constamment chargé d'électricité ; de là, de nombreuses pluies d'orage, surtout l'été, mais, en somme, pas plus de 45 à 50 centim. par an. L'hiver, la neige qui couvre le pays d'une couche de deux pieds de haut, de décembre en avril, rétablit la tranquillité et la douceur de l'atmosphère. Voici, d'après Schlagintweit, les températures observées à Srinagar en 1856 : janvier, 5° cent. ; février, 8° ; mars, 10° ; avril, 13° ; mai, 16° ; juin, 21° ; juil. 23° ; août, 22° ; septembre, 17° ; octobre, 14° ; nov., 16° ; décembre, 6°. Mais l'hiver est généralement beaucoup plus rigoureux, surtout dans le reste du territoire. La malaria, les fièvres et les affections des intestins sont fréquentes dans les basses vallées, ainsi que, de temps à autre, des épidémies de petite vérole et de choléra. Mais les autres maladies spéciales à l'Inde y sont presque inconnues. En revanche, la proportion des phtisiques, scrofuleux, syphilitiques et éléphantiasiques est normale. Dans beaucoup de villages, la plupart des habitants sont affligés de goîtres.

Commerce et Industrie. — La principale industrie du Cachemire est celle des châles qui en portent le nom, et qui sont de deux sortes : châles au métier, châles à la main. Ils sont tissés avec la laine des chèvres répandues dans la montagne, et d'une finesse exquise ; d'autres sont faits avec des poils de yaks ou de chiens de berger. Les tisseurs sont musulmans, et forment la partie la plus débile et la plus misérable de la population : le salaire est d'environ 0 fr. 15 par jour. Le prix d'un beau châle peut monter exceptionnellement à 7,500 fr. On en exporte chaque année la valeur de 3,250,000 fr., dont 225,000 fr. pour l'Europe seule. Ce chiffre est très inférieur, pour des raisons de mode, à ce qu'il était avant 1870 ; à ce moment, le commerce français monopolisait 80 châles sur 100. Aux Indes, les châles du Cachemire servent non pas de vêtements, mais de tapis et de tentures. Il existe d'ailleurs des manufactures d'habits de laine ou de couvertures connues, selon leur qualité, sous les noms de *pashmînâ* ou de *pattoû*. Le mahârâdja s'applique également à développer l'industrie de la soie, et le Cachemire exporte annuellement pour 300,000 fr. de soieries. Mais une autre source de revenus pour le pays est l'importante industrie du papier, qui passe généralement pour le meilleur de l'Inde entière. Les bijoux, enfin, les objets d'or et d'argent, les armes de toute sorte, s'exportent chaque année en quantité considérable. Le commerce du Pendjâb avec le Cachemire va nécessiter la création d'une ligne de chemin de fer de Sialkôt à Djamou. Le télégraphe va déjà jusqu'à Srinagar. Le commerce total du Cachemire avec les possessions britanniques s'est élevé en 1884 à 901,604 liv. sterl., auquel il faut ajouter 60,000 de trafic avec Yarkand par l'entremise du Cachemire. Depuis 1870, un traité a été passé avec Rambhîr Sing pour abolir toute espèce de droit sur le commerce de l'Inde et du Turkestan ; le mahârâdja se charge de plus d'assurer la sécurité des routes pour les caravanes ; il est assisté à cet effet de commissaires, dont l'un est nommé par le gouvernement anglais et juge les disputes et difficultés qui peuvent survenir à ce sujet ; deux autres fonctionnaires anglais surveillent également le trafic avec l'Asie centrale, l'un à Leh, l'autre à Srinagar. Georges Guieysse.

Bibl. : Ouvrages généraux sur le Cachemire (V. en outre l'art. Inde) : 1° Ouvrages composés par des indigènes. — Kalhana, *Chronique des rois de Cachemire* ou *Râdjatarangini*, éditée avec une préface par M. Troyer, 1840-52, 3 vol., et depuis à Calcutta ; le *Gaûdavaho* de Vâkpati, publié avec une longue et très importante introduction historique par Shankar Pândourong Pandit ; Bombay, 1887 ; les *Voyages de Hiouen-Thsang*, traduits par Stanislas Julien ; les *Mémoires de* Baber ; les *Evènements de Cachemire*, de Mohammed d'Azim ; le *Djaupheri Alem* de Bedi oud-dîn ; l'*Ayini Akberi*, d'Abou'l Fazel ; les *Histoires et chroniques* de Narayanakoula, de Mollah-Housseïn-Cari, de Hayder-Malek, etc.

2° Ouvrages européens. — *Voyages de Bernier*, *contenant la description des Etats du Grand Mogol, de l'Indoustan*, etc. ; Amsterdam, 1699. — *Journal complet du voyage de V. Jacquemont*, revu par MM. Geoffroy-Saint-Hilaire et Cambessèdes, 1835, 6 vol. — *Correspondance de Forster*, 1783. — Moorcroft, *Voyages dans les provinces himâlâyennes de l'Indoustan et du Pendjab, dans le Ladakh, le Cachemire* ; Londres, 1819-25, 2 vol. (en angl). — *Notice sur les animaux du Ladakh*, dans le *Journal de la Société asiatique de Londres*. — Hügel, *Kashmir et le royaume des Sikhs* (en all.). — Rennel,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mémoires géographiques. — DREW, *the Kashmir* (en angl.). — BÜHLER, *Rapport détaillé d'une mission dans le Cachemire*; Bombay, 1877 (en angl.). — V. en outre les publications des sociétés asiatiques de Paris, Londres, Calcutta, Bombay; l'*Indian antiquary*, l'*Archæological Survey*, du général Cunningham, etc.; nous citerons notamment les travaux de MM. W. T. EMSLIE, INCE, du capitaine BATES, de PURDON et AUSTEN (*Journal de la Soc. de géog. de Londres*, 1861). — Pour la langue, V. le travail du major LEECH, dans le *Journal de la Société asiatique de Bombay*. — Pour l'industrie, nous renverrons enfin à l'excellent manuel de M. BIRDWOOD, *les Arts industriels de l'Inde*; Londres, 1888, nouvelle éd. (en angl.).

CACHEMIRE. Nom donné à des châles qui se fabriquent aux Indes, principalement dans la province de Cachemire dont ils tirent leur nom, au moyen de la laine excessivement fine et douce que fournissent les chèvres du Thibet. Ces châles, remarquables par leur douceur et leur moelleux, ainsi que par l'harmonie et l'éclat de leurs couleurs, ont été très recherchés jusqu'à nos jours, et imités par l'industrie française qui a exécuté mécaniquement, sous le nom de cachemires français, des tissus que la mode a abandonnés depuis un certain nombre d'années déjà (V. CHÂLE).

CACHEMIRE D'ECOSSE. — Tissu ayant pour base un sergé de trois, et qui se fait au moyen d'une chaîne et d'une trame en fils peignés de laines fines de France, d'Australie ou d'Amérique d'une assez grande finesse. Ces tissus se teignent en couleurs très variées, et principalement en noir, pour vêtements de deuil à l'usage des femmes.

CACHEMIRE DE L'INDE. — Tissu fin et élégant, teint généralement en noir et employé pour costumes de deuil. Son armure est un croisé ou batavia, et les matières employées à sa fabrication sont du duvet fourni par les chèvres du Tibet, auxquels on mélange quelquefois, dans les moins belles qualités, des laines fines d'Australie. On a beaucoup porté, il y a quelques années, sous le nom de cachemire de l'Inde, un tissu très doux et jarreux à sa surface, qui se fabriquait au moyen d'une chaîne en fils simples de laine peignée, et d'une trame produite par un mélange de laine et de poils de chameau. Cette étoffe légèrement foulée a eu une grande vogue pendant quelques années. P. GOGUEL.

CACHEMIRETTE. Etoffe en laine et coton ou laine et bourre de soie, tondue à l'endroit et tirée à poil à l'envers.

CACHEN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort; 771 hab.

CACHEN-LAHUEN. Nom péruvien du *Chironia chilensis* Willd., petite plante de la famille des Gentianacées, qui est le *Canchalagua* des Chiliens (V. CHIRONIA).

CACHE-NEZ (Armure) (V. NASAL).

CACHE-POT (Archéol.). Jardinière de porcelaine, de faïence, etc., dans laquelle on place un vase en grossière poterie qui contient une plante. L'usage des cache-pots ne remonte pas, en Europe, au delà de la fin du XVIIe siècle. On se servait bien, avant cette époque, de vases destinés à contenir des plantes, mais ces vases ne sont pas des cache-pots, ce sont des « pots à fleurs », la plante et la terre où elle doit végéter, y sont mises « à cru »; en général, le pot à fleurs est plus grand que le cache-pot et conséquemment moins maniable. Le pot à fleur est presque toujours destiné à contenir un arbuste qui y croît pendant plusieurs années, tandis que l'on change fréquemment la plante qui garnit le cache-pot. Il est probable que les premiers cache-pots furent importés de la Chine et du Japon; en effet, si l'on rencontre assez rarement, dans les collections de porcelaines orientales, de véritables cache-pots, on peut, au contraire, remarquer fréquemment dans les scènes de la vie ordinaire que l'on voit sur les vases chinois ou japonais, des cache-pots parmi les accessoires qui figurent dans ces représentations. Les cache-pots en faïence ancienne sont assez rares; ceux que l'on rencontre proviennent en général de Delft et de Moustiers. Dans les catalogues, on désigne parfois sous le nom de cache-pot des vases droits, le plus souvent de fabrication rouennaise, qui ont de petites anses ou oreilles, en forme de coquilles; ces vases ne sont pas des cache-pots; ils avaient une destination des plus prosaïques : ils servaient à garnir les chaises percées. Les cache-pots en porcelaine tendre sont, au contraire, relativement nombreux; ils redeviennent rares pendant la première période de la fabrication de la porcelaine dure; plus tard nos manufactures les ont produits en grande quantité, malheureusement ils sont en général du plus déplorable goût. C. L.

CACHET. I. ARCHÉOLOGIE. — 1° *Bijouterie.* Petite pièce d'orfèvrerie composée d'une pierre ou d'une plaque de métal gravé et surmonté d'un manche fixe ou enchâssé dans un anneau mobile. Le cachet est un diminutif du *sceau* (V. ce mot). Son usage s'est répandu lorsque la facilité des communications développa les correspondances particulières, et lorsqu'on eut substitué le papier au parchemin. Il fallait avoir sous la main des sceaux moins lourds et d'une préparation moins compliquée que ceux dont on s'était servi pendant longtemps. En Egypte, comme dans tout l'Orient en général, dès l'époque la plus reculée, on fit usage de cachets pour donner aux relations commerciales ou politiques la confiance nécessaire. On en fit dériver l'usage d'un mythe religieux, et sur les sarcophages les déesses Isis et Nephthys sont représentées imprimant un sceau sur le sol. L'empreinte de leur sceau servait de signature aux Egyptiens lettrés ou illettrés : il en est de même encore aujourd'hui, malgré l'adoption d'un grand nombre d'usages européens. Le cachet servait encore en certaines occasions, comme chez nous les scellés. On scellait en effet les portes avec de l'argile, on bouchait certains vases avec une sorte de tampon recouvert de plâtre sur lequel on imprimait le sceau du propriétaire. Des papyrus étaient de même marqués avec une empreinte de terre sigillaire. Les cachets affectaient un assez grand nombre de formes, mais la plus ordinaire était celle d'une bague que l'on portait au doigt. Quand, dans la Genèse, Pharaon veut reconnaître le service que Joseph vient de lui rendre en lui interprétant ses deux songes, il lui donne la seconde place sur son char, lui confie l'administration de l'Egypte et lui donne son anneau, c.-à-d. son cachet, afin que les ordres du ministre favori fussent exécutés comme ceux du roi lui-même. Il semble que la forme du cachet dépendit souvent du plus ou moins d'importance qu'avaient les ordres donnés, et que les cachets les plus beaux, les plus compliqués et de plus grande dimension, fussent réservés aux circonstances les plus solennelles. Encore aujourd'hui les habitants de l'Egypte se servent presque tous d'un cachet d'argent qui est la seule signature qu'ils donnent : les gens riches ont un cachet en or. Dans la paléographie copte on rencontre assez souvent l'exécution de paraphes très difficiles à lire qui n'étaient que la reproduction des cachets des patriarches. L'usage s'en est encore conservé dans l'Egypte musulmane, et l'enchevêtrement des lettres est tel qu'il est presque impossible de découvrir le mot, si on ne le connaît pas d'avance.

On connaît des chatons de bague provenant de la Grèce et de Rome, qui étaient des cachets privés bien plus que des sceaux. Ils offraient la même disposition que ceux dont on se sert actuellement, mais leur ornementation était différente. A l'époque du moyen âge, les anneaux-cachets étaient très répandus; ils portaient généralement le nom de *signets*. On trouve dans les inventaires du roi Charles V et du duc de Berry, la description de plusieurs signets composés d'une pierre enchâssée d'or, sur laquelle était gravée l'effigie du roi tout entière ou en buste, avec ses devises et ses lettres initiales. Quelques-unes de ces pierres tournaient sur un pivot central. Le duc de Berry, en outre des signets représentant son buste ou ses devises, possédait une collection de pierres

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

gravées antiques ou de camées qu'il avait fait monter en anneaux et qui constituaient des cachets de fantaisie dont il faisait usage dans les actes de sa vie privée.

Dès le règne de Charles VIII, le mot actuel était employé pour désigner une sorte de timbre dont le roi se servait pour signer ses lettres. A l'époque de la Renaissance on fabriquait des cachets d'or et d'argent à manche d'ivoire ou d'orfèvrerie pour fermer les missives. L'usage en devint général au XVIIe siècle où l'on faisait graver sur ces objets des écus armoriés ou des chiffres entrelacés avec des devises. C'étaient des bibelots le plus souvent d'un charmant travail et enrichis de pierreries. Lorsque les progrès de l'horlogerie rendirent les montres plus portatives, elles furent maintenues dans la poche par des chaînes-gourmettes terminées par une clef et un cachet suspendus par une bélière. On adopta alors la forme de cachet tournant et retenu par deux montants, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, malgré les différences du style de la composition. Daniel Marot et d'autres dessinateurs du XVIIe siècle ont composé de charmants modèles de cachets de montres. Sous le règne de Louis XV, cette mode devint encore plus générale. Les chaînes de montre et les châtelaines de cette époque sont le plus souvent des merveilles de ciselure. Lors du mariage des princesses, filles du roi, on leur offrait, ainsi qu'à leur entourage, des montres émaillées avec leurs clés et leurs cachets garnis de pierres précieuses. Les dessinateurs Babel et Maria ont publié quelques-unes de ces pièces dans leur recueil de joaillerie. Certains cachets étaient disposés à l'extrémité d'un étui renflé à sa base et contenant tout ce qu'il fallait pour écrire. Cet encrier portatif portait le nom de Baradelle à cause de son inventeur qui était fabricant d'instruments de précision. Les cachets furent aussi disposés sous la base de petits vases à couvercle mobile, dans l'intérieur desquels on plaçait la cire. De nos jours le cachet présente deux formes : l'une, destinée à rester sur le bureau et surmontée d'un manche plus ou moins riche, sert à sceller les lettres ; la seconde, toute d'ornement, est l'accessoire obligé des chaînes de montre. La matière et le travail de ces objets varient suivant le goût et la fortune de leurs possesseurs. Certains cachets ciselés par Froment-Meurice et d'autres habiles joailliers présentent une grande valeur, tandis que les papetiers en fournissent qui n'ont qu'un manche en bois noirci. Il en est de même pour les cachets-breloques, parfois composés de pierres finement gravées et enchâssées, ou que le commerce fabrique pour la consommation courante, entourés d'un cercle d'or sans ornements. DE CHAMPEAUX

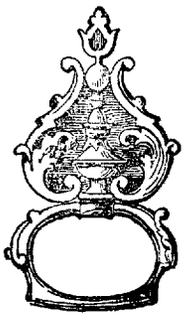

Cachet d'après Daniel Marot.

2° *Cachet d'oculiste.* Les archéologues désignent sous ce nom des tablettes sigillaires en stéatite ou en serpentine, sur lesquelles les médecins oculistes romains avaient inscrit avec leurs noms ceux des collyres ou topiques oculaires qu'ils employaient habituellement. On a trouvé, principalement sur le territoire des anciennes stations militaires établies par les Romains en Gaule, en Belgique et en Bretagne, un certain nombre de ces cachets, qui ont, pour la plupart, la forme de petites plaquettes carrées de 3 à 5 cent. de côté sur 1 centim. d'épaisseur environ ; les inscriptions, qui se trouvent gravées sur les tranches, à rebours et en creux, étaient destinées à faire empreinte soit sur des collyres malléables comme la cire ou la pâte de réglisse, soit sur les vases destinés à renfermer les médicaments ; chacune des quatre tranches du même cachet contient le nom de l'oculiste et l'indication d'un remède et de la maladie spéciale à laquelle ce remède était affecté. Les noms des collyres sont particulièrement intéressants au point de vue des renseignements qu'ils nous fournissent sur l'histoire de la médecine et les pratiques médicales

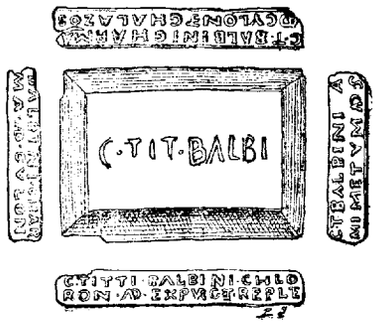

Cachet d'oculiste gallo-romain, du musée de Clermont-Ferrand.

dans l'antiquité. Les uns portent des noms qui ne sont imaginés que par le besoin de réclame ou le charlatanisme : par exemple, le collyre *amimetum* « inimitable », le collyre *theochriston* « divin », le collyre *isochryson* « égal à l'or », etc. Le nom des autres indique les matières principales qui ont servi à la composition du médicament : le collyre *diarrhodon* « à la rose », le collyre *diacrocon* « au safran », le collyre *dialepidos* « fait de squames métalliques » (peut-être le protoxyde de cuivre). Ces remèdes sont désignés spécialement pour guérir certaines maladies telles que les *caligines* (taies de la cornée), la *suffusio* (cataracte), les *aspritudines* (granulation), l'*epiphora* (larmoiement), la *claritas* (amblyopie), l'*impetus* (inflammation). Ces collyres étaient sans doute, suivant les cas, dissous dans l'eau, râpés ou employés à l'état d'onguent. Nous donnons comme spécimen de cachet d'oculiste gallo-romain, celui de Caius Tittius Balbinus, conservé au musée de Clermond-Ferrand ; il a été trouvé en 1829, dans un tombeau du cimetière romain des Martres d'Artières (Puy-de-Dome).

1re tranche : C. T. BALBINI. A
MIMETVM. AD. S.
(*Caii Tittii Balbini amimetum ad suppurationes*)

2e tranche : C. TITTI. BALBINI. CHLO
RON. AD. EXPVRG. ET. REPLET
(*Caii Tittii Balbini chloron ad expurgationem et repletionem*)

3e tranche : BALBINI. C. HAR
MA. AD. CYLON
(*Balbini collyrium harma ad cylon*)

4^e tranche : C. T. BALBINI. C. HARMA
AD CYLON ET CHALAZOS
(*Caii Tittii Balbini collyrium harma ad cylon et chalazosin*)

Traduction
1. Collyre *amimetum*, de C. Tittius Balbinus, contre les suppurations.
2. Collyre *chloron* de C. Tittius Balbinus, pour modifier et emplir les plaies.
3. Collyre *harma* de Balbinus contre le cylon.
4. Collyre *harma* de C. Tittius Balbinus contre le cylon et la chalazosis.

Les termes médicaux, généralement formés de mots grecs latinisés, qu'on rencontre sur les cachets d'oculistes sont souvent fort difficiles à interpréter et ont exercé la sagacité de nombreux savants parmi lesquels il faut citer Tôchon d'Annecy au commencement de ce siècle, puis Duchalais, le docteur Sichel, Simpson, Grotefend et surtout MM. Héron de Villefosse et l'abbé Thédenat. On connaît jusqu'ici environ deux cents de ces cachets d'oculistes, tous trouvés en Gaule ou dans les contrées circonvoisines, et ils paraissent se rapporter exclusivement au IIe et au IIIe siècle de notre ère. Comment expliquer l'abondance extraordinaire de ces monuments, leur apparition et leur disparition quasi soudaines? On a supposé que chaque légion romaine avait avec elle un médecin

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

oculiste qui la suivait dans tous ses déplacements ; on a également conjecturé qu'à une certaine époque les armées romaines en Gaule ont dû être victimes de quelque ophtalmie purulente, endémique et contagieuse, comme celle qui sévit à la fin du siècle dernier sur notre armée d'Egypte, ou celle dont fut atteinte, il y a quelque cinquante ans, l'armée belge tout entière ? Ces hypothèses, bien que non absolument dépourvues de vraisemblance, ne nous satisfont qu'à demi. On peut voir au musée de Saint-Germain-en-Laye une grande collection de cachets d'oculistes, quelques-uns en originaux, la plupart en moulages de plâtre fournis par d'autres musées. E. Babelon.

II. Diplomatique. — D'une manière générale, on peut dire qu'il y a entre le sceau et le cachet cette différence que le premier a servi à donner aux actes un caractère authentique, le second à fermer des missives : l'un a servi à sceller les lettres patentes, l'autre à cacheter les lettres closes. Le cachet, signe propre à celui qui l'employait, ne donnait pas aux actes la forme authentique, il pouvait être employé par chaque particulier, tandis que le droit de sceau résultait d'une concession spéciale. Encore que ces distinctions ne soient rigoureusement de mise qu'à partir du moyen âge, l'usage des cachets remonte à une antiquité reculée et ne s'est jamais perdu : nous avons des témoignages nombreux relatifs à l'antiquité classique, nombre des intailles antiques, qui nous sont parvenues en si grand nombre, ont dû servir à cet usage ; on a recueilli aussi beaucoup de cachets de l'époque barbare. Toutefois, les mots même cachet et cacheter sont relativement modernes ; je ne sais si l'on en pourrait citer des exemples antérieurs au XVIe siècle. Les Romains nommaient cet objet anneau à signer *(annulus signatorius)*, et l'empreinte était le *signum*. Au moyen âge ceux qui étaient possédés par de grands personnages ayant droit de sceau étaient dénommés sceau du secret *(sigillum secreti)*, par opposition au grand sceau des actes publics. L'*anneau du pêcheur* (V. ce mot) était le cachet dont les papes usaient pour cacheter leurs brefs qui constituaient leur correspondance administrative. Les rois de France cachetaient de même leurs lettres closes, et de là est venue l'expression *lettres de cachet* (V. ce mot). Fréquemment le sceau du secret servait de contre-sceau au grand-sceau du type de majesté ou équestre. Le cachet des personnages qui ne jouissaient pas du droit de sceau était le *signet* : on s'en servait non seulement pour cacheter sa correspondance, mais aussi pour sceller le courant, et, dans ce cas, le signet avait la valeur d'une signature ; les actes ainsi scellés avaient valeur d'actes sous seing privé et non pas d'actes publics. On appliquait dans ce cas le signet comme un sceau plaqué, soit directement sur la cire, soit sur une mince feuille de papier recouvrant de la cire ou un pain à cacheter, et l'on obtenait alors une empreinte sur le papier. Matériellement, le cachet a toujours été beaucoup plus petit que le sceau. La plupart de ceux du moyen âge ont été armoriés, c.-à-d. qu'ils représentaient les armoiries de leur possesseur ; mais on se servit beaucoup aussi de pierres gravées antiques ou modernes et de représentations de fantaisies, de symboles ou de monogrammes. A. G.

III. Postes. — Empreinte de cire portant l'indication d'un bureau de poste ou de tout autre service public, ou représentant des armoiries, des initiales, un chiffre, un signe particulier quelconque. Le cachet des bureaux de poste s'applique sur les sacs et paquets de la poste pour en garantir la fermeture, les autres servent pour les correspondances officielles ou particulières et sont destinés à retenir les plis des lettres ou enveloppes. En ce qui concerne les lettres, l'usage presque exclusif d'enveloppes gommées a pour ainsi dire supprimé, dans la correspondance ordinaire, l'emploi des cachets de cire, mais l'apposition de ces cachets sur les lettres contenant des valeurs déclarées est actuellement obligatoire, aux termes des règlements internationaux et des règles adoptées dans presque tous les pays de l'union postale pour le service intérieur. Le règlement pour l'exécution de l'arrangement international du 1er juin 1878, concernant l'échange des lettres avec valeur déclarée, s'exprime ainsi qu'il suit : « Les lettres contenant des valeurs déclarées ne peuvent être admises que sous une enveloppe fermée au moyen de cachets en cire fine, reproduisant un signe particulier et appliqués en nombre suffisant pour retenir tous les plis de l'enveloppe. Chaque lettre doit d'ailleurs être conditionnée de manière qu'il ne puisse être porté atteinte à son contenu sans endommager extérieurement et visiblement l'enveloppe ou les cachets. » Les règles du service intérieur de la plupart des pays contractants à cet arrangement sont conformes à celles du service international, mais elles insistent plus particulièrement sur quelques détails, ainsi il a été admis, en général, que le nombre des cachets doit être de deux au moins, que tous les cachets d'une même lettre doivent être uniformes, de la même cire, de la même couleur et porter la même empreinte sans surcharge apparente, que les empreintes banales telles que celles obtenues au moyen d'une pièce de monnaie, d'un cachet à carreaux ou à grille, d'un dé à coudre, d'un bouton, d'une clef ou de tout autre objet semblable, ne peuvent être employées, que la partie du cachet frappée de l'empreinte doit porter sur les plis de l'enveloppe, que le nombre des cachets peut être porté jusqu'à cinq et même au delà, si la forme ou la dimension de l'enveloppe l'exige. Telles sont notamment les dispositions adoptées en France. La Russie interdit même, d'une manière absolue, l'emploi des sceaux non gravés, et en outre tout paquet de valeur doit y être accompagné d'une feuille de papier portant un spécimen des cachets qui ont servi à

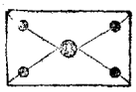
Fig. 1.

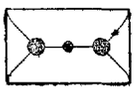
Fig. 2.

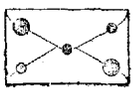
Fig. 3.

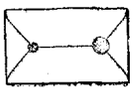
Fig. 4.

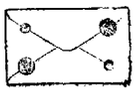
Fig. 5.

clore cet objet de correspondance. Tandis que le nombre minimum des cachets est de cinq en Belgique, dans la Bulgarie, en Egypte et en Espagne, il varie en Autriche et dans les pays scandinaves selon qu'il est fait usage d'enveloppes spéciales vendues par les administrations, ou d'enveloppes ordinaires ; pour les premières, deux cachets suffisent dans le Danemark, en Norvège et en Suède, mais il en faut trois en Autriche ; pour les secondes il faut au moins cinq cachets. Des règles particulières sont prescrites dans quelques pays où l'expéditeur peut obtenir la vérification, par le bureau de poste d'origine, des valeurs contenues dans son pli. En Autriche, cette faculté ne s'applique qu'aux lettres contenant plus de 300 florins : après vérification la lettre est cachetée en présence de l'expéditeur ; s'il a été fait usage d'une enveloppe ordinaire, l'empreinte à apposer sur le cachet du milieu est obtenue par l'application du sceau du bureau de poste, les quatre autres cachets doivent reproduire l'empreinte du sceau de l'expéditeur (fig. 1) ; au contraire, si l'on s'est servi d'une des enveloppes spéciales vendues par l'administration, c'est le cachet du milieu qui doit reproduire le sceau de l'expéditeur, les deux autres cachets étant réservés à l'empreinte du sceau du bureau d'origine (fig. 2). Dans le Danemark, cette dernière disposition a été également adoptée pour les lettres sous enveloppe spéciale ; pour celles qui sont mises sous enveloppe ordinaire et pour lesquelles cinq cachets sont exigés, le cachet du milieu et deux autres cachets placés

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur la même diagonale, sont revêtus de l'empreinte du sceau de l'expéditeur, les deux autres cachets portent l'empreinte du sceau du bureau de poste (fig. 3). En Norvège et en Suède il en est de même pour cette dernière catégorie de lettres, mais pour celles qui sont mises sous enveloppes spéciales, deux cachets suffisent, dont l'un, revêtu de l'empreinte du sceau de l'expéditeur, l'autre de celle du sceau du bureau d'origine (fig. 4). Enfin, en Italie, où la vérification du contenu des lettres avec valeur déclarée est obligatoire, l'enveloppe est scellée par l'agent des postes au moyen de quatre cachets dont deux reproduisant l'empreinte d'un signe particulier à l'expéditeur et deux portant l'empreinte du sceau du bureau d'origine (fig. 5). E. Eschbaecher.

IV. Médecine. — Enveloppe de pain azyme destinée à favoriser l'administration de médicaments généralement pulvérisés et dont la saveur est amère ou désagréable. Ces enveloppes sont rondes et présentent une concavité, de sorte que si l'on en place deux face à face, elles laissent entre elles un espace destiné à recevoir le médicament. Voici donc comment on procède : on place la poudre dans la concavité de l'un des cachets, puis on recouvre celui-ci d'un second dont les bords sont humectés et l'on exerce une légère pression pour produire l'agglutination. Les cachets médicamenteux peuvent évidemment être de dimensions variables. Ils rendent de grands services pour l'administration du sulfate de quinine, par exemple. L'idée de ces cachets doit être attribuée à Guilliermond qui les désignait sous le nom de *pains azymes capsulés*; Limousin les a perfectionnés et vulgarisés. Les *cachets oculistiques*, au point de vue purement médical, rentrent dans la catégorie des collyres secs (V. Collyre). Dr L. Hn.

Bibl. : Archéologie. — 1° Bijouterie : Fontenay, *la Bijouterie et la Joaillerie*. — Jal, *Dictionnaire de biographie critique*. — H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*. — Maze-Sencier, *le Livre des collectionneurs*.
2° Cachets d'Oculiste : Tôchon (d'Annecy), *Dissertation sur l'inscription grecque* Iacobos Vykion; Paris, 1816, in-4. — Duchalais, *Observations sur les cachets des médecins oculistes*; Paris, 1846, in-8. — Dr Sichel, *Cinq Cachets inédits de médecins-oculistes romains*; Paris, 1845, in-8. — Klein, dans le *Bonn. Jahrbuch*, 1875 (p. 93 à 135). — A. Héron de Villefosse et H. Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, 1882, in-8 (le t. II en cours de publication); *Liste des oculisets romains*, dans la *Revue archéologique* de mars-avr. 1888.

CACHET (Lettre de) (V. Lettre de cachet).

CACHET (Christophe), médecin français, né à Neufchâteau (Vosges) le 26 nov. 1572, mort à Nancy le 30 sept. 1624. Il étudia à Pont-à-Mousson, puis à Padoue, et revint en France exercer à Toul et à Nancy; il fut le médecin de quatre ducs de Lorraine. Grand partisan de la médecine grecque et des principes hippocratiques, il combattit avec ardeur les astrologues, les alchimistes et les charlatans. Poète à ses heures, il a laissé des élégies et de fines épigrammes. Ouvrages principaux : *Controversiæ theorico-practicæ in primam Aphorismorum Hippocratis sectionem*, etc. (Toul, 1612, in-8 ; 1618, in-8) ; *Pandora Bacchica furens medicis armis oppugnata* (Toul, 1614, in-12, trad. fort augmentée d'un ouvrage de Mousin, Toul, 1612, in-12) ; *Apologia poetica in hermetici cujusdam anonymi scriptum de curatione calculi* (Toul, 1617, in-12); *Exercitationes equestres in epigrammatum centurias sex distinctæ* (Nancy, 1622, in-8). Dr L. Hn.

CACHEU. Le plus ancien établissement du domaine de terre ferme, en Sénégambie, de ce que ses possesseurs appellent officiellement la Guinée portugaise, avec un port à l'embouchure du San-Domingo. Son origine remonte à 1588. Le trafic est insignifiant, mais les environs sont riches en bois de construction.

CACHEUX (François-Joseph-Emile), ingénieur français, né à Mulhouse en 1844. Sorti en 1869 de l'Ecole centrale des arts et manufactures, il s'est surtout occupé de rechercher les meilleurs types de cités et maisons ouvrières au double point de vue de l'hygiène et du bon marché de la construction. Les plans qu'il a produits aux dernières expositions ont été particulièrement remarqués, et l'Académie des sciences morales et politiques lui a décerné en 1888 le prix Bordin pour un mémoire, écrit en collaboration avec M. Muller, sur l'*Amélioration des logements d'ouvriers dans ses rapports avec l'esprit de famille*. Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1885 et administrateur de la Société française d'hygiène. Outre de nombreux articles dans le *Journal d'hygiène*, *l'Economiste français* et plusieurs autres revues, il a publié : les *Habitations ouvrières en tous pays*, en collab. avec M. Em. Muller (Paris, 1879, in-8, avec atlas); l'*Economiste pratique : construction et organisation des crèches, salles d'asile, écoles, habitations ouvrières, maisons d'employés, hôtels pour célibataires*, etc. (Paris, 1884, in-8, avec atlas); l'*Ingénieur économiste. I. Habitations ouvrières* (Paris, 1885, in-8). L. S.

CACHEXIE. I. Médecine. — État général résultant d'une perturbation profonde des échanges organiques, par suite de laquelle la déperdition éprouvée par les tissus est supérieure à l'assimilation. Cachexie est un des termes de la pathologie dont la signification a le moins varié; depuis Hippocrate il a toujours été appliqué aux déchéances constitutionnelles arrivées à un degré avancé. Pieter van Forest, van der Linden et plusieurs autres cliniciens des derniers siècles considèrent comme synonymes, atrophie, émaciation, cachexie, tabes. Après Boerhaave, on regarda la cachexie comme une maladie résultant « soit de la dépravation du suc nourricier, soit d'un vice des vaisseaux qui doivent le recevoir, soit du défaut de la faculté qui doit l'appliquer aux solides ». L'origine de tout était une altération mal déterminée des liquides de l'économie; ces idées sont abandonnées. Aux cachexies correspond toujours : un trouble dans la nutrition, la vitalité et la constitution des éléments anatomiques. Les globules rouges du sang sont moins volumineux, moins colorés, souvent moins nombreux chez le cachectique que chez l'individu bien portant; le plasma subit également des modifications; la fibrine se coagule avec facilité dans les veines. Les éléments figurés s'atrophient, se résorbent ou subissent des dégénérescences. La faiblesse tient à la disparition des faisceaux musculaires. Quand l'état cachectique ne produit pas d'amaigrissement apparent, ces altérations existent encore; les saillies musculaires peuvent conserver leur aspect; mais les fibres subissent la dégénérescence graisseuse et le levier perd sa force avec ses éléments contractiles. Du côté des glandes ou des parenchymes glandulaires, évoluent les mêmes phénomènes. A la période cachectique de la tuberculose, les cellules hépatiques et rénales, les tubuli du rein sont pénétrés par des granulations adipeuses ou des corpuscules amylacés. Les affections du cœur amènent une prolifération continue du tissu conjonctif interstitiel du foie, qui augmente de volume et prend l'aspect dit foie muscade. De toutes les cachexies qui ont reçu un nom particulier, la plus facile à expliquer et la moins grave est la cachexie de misère; c'est une forme d'inanition. La cachexie cardiaque arrive à la suite de plusieurs poussées d'asystolie chez les personnes atteintes de maladies organiques du cœur ; elle résulte de l'insuffisance de la circulation et du défaut d'hématose; son aspect clinique est caractéristique : les malades présentent un œdème considérable des membres inférieurs, du scrotum, des téguments du pénis ou des grandes lèvres, de la paroi abdominale. En même temps, il existe une prostration physique et intellectuelle consécutive à l'insuffisance de l'irrigation cérébrale ; parfois il y a de la bouffissure des conjonctives, des lèvres, de la face présentant une teinte cireuse ou cyanosée; les respirations sont fréquentes, peu profondes, irrégulières. On appelle marasme le degré le plus avancé de cette cachexie. Elle correspond à une dilatation des cavités avec dégénérescence graisseuse de leurs parois.

La cachexie cancéreuse apparaît à une certaine période

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des cancers locaux ou généralisés. Ses phénomènes les plus frappants sont un amaigrissement parfois extrême, (émaciation) et la teinte jaune-paille des téguments. Elle survient plus ou moins vite suivant le siège et la nature des cancers; ceux des viscères, qui sont ulcérés, accompagnés d'hémorragies et de résorption d'ichor, la produisent plutôt que les autres; tel est le cas pour les cancers de l'estomac et de l'utérus. Les productions malignes qui se généralisent sans s'ulcérer correspondent à une modification profonde de la nutrition amenant graduellement la cachexie. Les thromboses veineuses spontanées *(phlegmatia alba dolens)* du membre inférieur et même du membre supérieur sont fréquentes dans ces conditions.

La cachexie tuberculeuse s'observe à l'approche de la terminaison de la phtisie pulmonaire. Elle est constituée par une aggravation de tous les troubles préexistants: amaigrissement, pâleur, phénomènes dyspeptiques, dégoût pour les aliments, nausées, vomissements, diarrhée, fièvre hectique, sueurs profuses, etc. L'insuffisance progressive de l'hématose, la résorption des produits septiques, la difficulté de l'assimilation consécutive au catarrhe gastro-intestinal permettent d'expliquer cette cachexie, qu'on rencontre avec les mêmes caractères dans les phtisies irrégulières, dues au développement des tubercules dans d'autres organes que le poumon. Les intoxications aboutissent à des cachexies moins graves que celles des affections organiques; la cachexie saturnine frappe les ouvriers soumis longtemps à l'action du plomb; la cachexie malarique, ceux qui vivent dans un milieu où règnent les fièvres palustres, surtout dans les pays chauds; elle s'accompagne d'une anémie grave, de tuméfaction de la rate et parfois des ganglions lymphatiques.

On appelle encore *cachexies* des maladies à forme déterminée et à marche chronique, le plus souvent, comme l'hypoémie intertropicale (cachexie aqueuse) ou le myxœdème. Dr L. Thomas.

II. Art vétérinaire. — En médecine vétérinaire on réserve le nom de *cachexie*, et plus spécialement de *cachexie aqueuse*, à une maladie générale caractérisée par la pâleur et la mollesse des tissus, par l'affaiblissement des forces, par l'apparition d'œdème et d'hydropisie. C'est une maladie commune à tous les animaux domestiques, mais les bêtes à laine y sont plus particulièrement exposées. La cachexie aqueuse des bêtes à laine a reçu différents noms : pourriture, bouteille, boule, gamadure, douve, gouloumon, mal de foie, ganache. Elle apparaît généralement sous la forme enzootique ou épizootique, rarement à l'état isolé ou sporadique ; rare en été, elle sévit à la fin de l'hiver ou au printemps, pendant les mois de mars, avril et mai. Elle est commune dans les pays humides, dans les lieux boisés, dans les contrées marécageuses à sol ou à sous-sol argileux. La cachexie aqueuse a, de tout temps, sévi en France. En 1761 elle décima les bêtes ovines du Nord et surtout du Boulonnais ; en 1810, 1811 et 1812 elle ravagea le Midi, de même en 1853 et 1854, années pendant lesquelles on la vit apparaître par toute la France, notamment dans le centre où elle fit périr un nombre considérable de moutons.

Les signes précurseurs de la cachexie aqueuse sont fournis par l'habitude extérieure ; les animaux sont moins gais, moins vifs et moins alertes ; ils marchent avec lenteur, et se traînent à la suite du troupeau ; l'appétit a diminué, la rumination est troublée, la peau et les muqueuses apparentes sont pâles. Puis ces symptômes vont en s'accentuant; les bêtes deviennent de plus en plus faibles ; prises par le jarret, elles ne réagissent pas, elles fléchissent sur leurs membres et se laissent tomber sur le côté du corps ; la laine devient sèche et cassante ; les urines sont rares, l'appétit est diminué, la soif très grande. Plus tard le tissu cellulaire sous-cutané s'infiltre de sérosité ; la conjonctive s'épaissit, l'œil est *gras*, comme disent les bergers. Plus tard encore l'extérieur des animaux éprouve des changements notables ; l'empâtement du tissu cellulaire diminue ou disparaît, la maigreur devient extrême, la pâleur des muqueuses et de la peau est tellement apparente qu'on les dirait privées de vaisseaux sanguins. L'appétit est nul ou presque nul, la marche lente, le pouls petit, vite et filiforme, les battements du cœur forts et retentissants. Les bêtes pleines avortent et le lait des mères est clair, séreux et dénué de propriétés alibiles. Les malades présentent sous le cou un œdème appelé *bouteille*, *bourse* ou *boule ;* située dans la cavité de l'auge, cette infiltration gagne successivement le larynx, les parotides et les joues ; elle est molle, pâteuse et indolente ; elle disparaît à la bergerie et se reforme dans les pâturages, par suite de l'inclinaison vers le sol de la tête et du cou. La cachexie aqueuse est une des maladies les plus graves de l'espèce ovine. Lorsqu'elle est bien confirmée, la totalité des bêtes atteintes succombe infailliblement. La perte est, en moyenne, de 50 % ; elle est, du reste, d'autant plus grande, que les animaux sont plus mal nourris et que la maladie date d'une époque plus éloignée. La marche et la durée de la pourriture varient avec les lieux où elle se développe, les conditions au milieu desquelles elle fait son évolution, l'intensité des causes qui la produisent, la constitution des bêtes à laine et les soins thérapeutiques donnés au troupeau. Dans cette maladie, le sang éprouve des modifications profondes : les globules diminuent d'un tiers et parfois des deux tiers ; la fibrine, l'albumine diminuent dans une faible proportion ; l'eau, au contraire, augmente de 6 à 8 %. Le fait le plus saillant qui ressort de l'analyse du sang, c'est l'augmentation considérable de la proportion d'eau et la diminution notable des hématies.

Ce qui frappe à l'autopsie des moutons morts de cachexie, c'est la pâleur et l'infiltration des tissus, l'affaissement des vaisseaux et la faible quantité de sang qu'ils renferment. La chair musculaire est pâle, sans consistance et facile à déchirer ; le cœur est flasque et décoloré, ses cavités sont à peu près vides ou remplies de caillots noirs ou jaunâtres enchevêtrés dans les colonnes charnues des ventricules. La masse totale du sang a notablement diminué ; les poumons, le foie, les reins, la rate paraissent exsangues. Les canaux et la vésicule biliaires sont remplis de vers distomes vulgairement appelés douves hépatiques, qui distendent les canaux du foie et font saillie sous la séreuse. La bile est épaisse, gluante, jaune foncé. Dans l'intestin on rencontre des ascarides, dans la trachée des strongles et souvent des échinocoques à l'extérieur du foie.

Le traitement de la cachexie appartient à l'hygiène. Quand, à la suite des années pluvieuses, on a lieu de redouter l'apparition de la cachexie aqueuse, on en préservera les animaux en les laissant à la bergerie pendant les journées de pluie ou de brouillard, en ne les sortant que par un temps sec, en leur donnant le moins possible de nourriture verte, en les faisant boire sur l'eau rouillée ou en ajoutant à leurs boissons 15 gr. de sous-carbonate de soude par 7 ou 8 litres d'eau. Si la maladie apparaît on donnera aux animaux une nourriture tonique et astringente, on mêlera à leurs aliments la poudre de chicorée sauvage, de tanaisie, d'absinthe, de feuilles de pin, de sapin, de saule, de chêne ou de genièvre, le tout saupoudré de gentiane, de sulfate de fer ou de potasse. La cachexie aqueuse apparaît parfois, mais plus rarement, sur le bœuf et sur le cheval ; elle est assez commune sur le lapin et la volaille; chez ces deux derniers animaux elle est déterminée par l'encombrement, par l'humidité, par la malpropreté des habitations et par une mauvaise nourriture. C'est en maintenant la propreté des habitations, en substituant de temps en temps une nourriture tonique à une nourriture débilitante qu'on préservera les volailles et les lapins de la pourriture. — Mais quelle est la cause déterminante de la pourriture et quelle en

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

est exactement la nature? Pour les anciens, l'eau, l'humidité étaient les causes uniques de la cachexie; mais les anciens, ici, prenaient l'effet pour la cause. La cachexie a besoin d'eau pour se développer, mais l'eau, par son influence exclusive, ne la développerait pas. La cachexie est une maladie parasitaire, ce n'est pas la maladie de l'eau; c'est la maladie du distome ou de la douve, comme la gale est la maladie de l'acare, comme le charbon est la maladie de la bactéridie; c'est la distomatose, comme l'a surnommée Zundel (V. Distome). D'après la théorie parasitaire, le distome est la cause déterminante de la cachexie; l'eau, en tout cas, joue cependant un grand rôle dans son développement, car si elle ne développe pas la maladie, elle constitue l'élément indispensable et essentiel du développement du parasite, c.-à-d. du distome qui la détermine. L. Garnier.

CACHIBOS. Indiens autochtones ou *Chunchos*, du Pérou oriental. Ils habitent, entre le 7° et le 9° de lat. S., le bassin du rio Pachitea, qui descend de la Cordillère et se jette dans l'Ucayali.

CACHIBOU (Bot.). Nom caraïbe du *Maranta lutea* Lamk (*M. Cachibu* Jacq.), Cannacée dont les feuilles servent à envelopper la résine extraite du *Bursera gummifera* L. ou *Gomart des Antilles* et que, pour cette raison, on appelle *Résine cachibou* ou simplement *Gomme chibou* (V. Bursère).

CACHIMAN (Bot.). Nom sous lequel on désigne, en général, dans les régions tropicales, les fruits de plusieurs Anonacées. Le *Cachiman Attier* est le fruit de l'*Anona squamosa* L.; le *C. cœur de bœuf* celui de l'*A. reticulata* L., le *C. épineux* celui de l'*A. muricata* L. et le *Cachiman Monin* celui de l'*Asimina triloba* Dun. (V. Anone et Asiminier). Ed. Lef.

CACHIN (Joseph-Marie-François), ingénieur français, né à Castres le 2 oct. 1757, mort le 23 févr. 1825. Elevé à l'école militaire de Sorèze, il entra à l'École des ponts et chaussées en 1776. En 1793, ingénieur en chef du Calvados, il étudia les travaux de Cherbourg comme membre d'une commission; à partir de 1801 il fut appelé à diriger ces travaux jusqu'à la fin de sa carrière. Son nom reste attaché au plus grand travail hydraulique exécuté sur les côtes de France. A l'occasion de l'inauguration de l'avant-port de Cherbourg, le 27 août 1813, le titre de baron lui a été conféré. — On a de Cachin : un mémoire sur la *Navigation de la Seine* (1799), et un mémoire sur la *Digue de Cherbourg* comparée au breakwater de Plymouth (1820). M.-C. L.

Bibl.: Tarbé, *Notices biographiques*, dans l'*Encyclopédie des travaux publics*; Paris, 1884, gr. in-8.

CACHOEIRA (rio), ou rio dos Ilheos. Rivière du Brésil, prov. de Bahia. Ses sources se trouvent dans la Serra d'Itaraca. Elle se dirige vers l'orient jusqu'à la baie d'Ilheos.

CACHOEIRA (Serra da). Chaîne de montagnes du Brésil située au N.-O. de Ouro-Preto, prov. de Minas-Geraes. Le rio das Velhas y prend sa source. Une autre serra da Cachoeira se trouve sur la rive gauche du rio Branco (prov. de l'Amazone), et est entourée dans sa partie orientale par un bras du même fleuve nommé Furo do Cojubim.

CACHOEIRA ou **CAXOEIRA.** Nom de plusieurs villes et bourgs du Brésil parmi lesquels : I. Prov. de Bahia, sur les deux rives du Paraguassu; 20,000 hab.; fabriques de tissus de coton et de cigares. Le poète Castro Alves est né dans ce district. II. Prov. de Rio Grande do Sul, sur la rive gauche du Jacuhy, stat. du ch. de fer qui doit relier Porto Alegre à Uruguayana par Cacequy; III. Prov. de São Paulo, sur la rive droite du Parahyba; 2,500 hab.; tête de ligne du ch. de fer de São Paulo et station terminus du ch. de fer de Pedro II, à voie large, venant de Rio.

CACHOLONG. Variété d'*opale* d'un blanc de porcelaine que l'on rencontre dans les cavités des basaltes des îles Feroe et de diverses autres régions volcaniques.

CACHOT. I. Architecture. — Lieu de détention, souterrain et voûté, formant souvent l'étage inférieur des tours servant de citadelles ou de donjons au cœur des places fortifiées. On trouve des cachots de cette nature dans presque toutes les ruines des constructions militaires du moyen âge; mais l'exemple le plus curieux d'un cachot ancien est celui qu'offre encore de nos jours l'étage inférieur *(carcer inferior)* des prisons construites à Rome, près du Forum, sous les rois Ancus Martius et Servius Tullius. On ne pénétrait dans cette prison souterraine que par une petite ouverture circulaire pratiquée au sommet de la voûte en forme de cloche, qui constitue, avec un sol dallé, toute la construction de ce cachot, et ce n'était pas, à proprement parler, un lieu de détention mais bien un lieu d'exécution; car on y descendait les condamnés à mort pour leur faire subir leur sentence. Charles Lucas.

II. Législation. — Avec une concision brutale, mais précise, Ferrières disait autrefois des cachots que c'étaient « des sépulcres funestes, où l'on enferme des hommes vivants, où l'on ne gît que sur la paille ». Ces quelques mots résument à eux seuls toute l'histoire de ces lieux de détention, et indiquent la façon barbare dont on savait en user. Ceux de l'ancien régime ont laissé des souvenirs sanglants, et sont, avec la question et la torture, les taches flétrissantes de la vieille justice criminelle. Les cachots étaient des chambres étroites, le plus souvent obscures et humides, creusées dans l'épaisseur des donjons ou même situées au-dessous du niveau du sol, dans lesquelles on enfermait soit des malfaiteurs vulgaires, soit des prisonniers de distinction livrés par la trahison ou par les retours de la fortune à la vengeance féodale ou à la rancune royale. Les exemples abondent malheureusement dans l'histoire de personnages politiques, qui devinrent pour un temps plus ou moins long les hôtes des cachots : il suffit de rappeler ici que Ludovic Sforza, prisonnier de Louis XII, dut subir dans un cachot, où le jour ne pénétrait que par une fenêtre de trois pieds carrés, à double grillage, percée dans un mur de huit pieds d'épaisseur, au donjon de Loches, une captivité qui ne dura pas moins de neuf ans. Louis XI, si raffiné dans les moyens d'assouvir sa vengeance, avait fait construire à la Bastille un cachot d'un genre spécial destiné aux fils du duc de Nemours: cette chambre étroite avait la forme d'un cône renversé, de telle sorte que le prisonnier se trouvait au fond d'un entonnoir pointu, où il était obligé de se tenir debout ou appuyé au plan lisse et incliné du cône, sans pouvoir s'asseoir ni se coucher. Avec le temps, les mœurs s'adoucirent : l'arbitraire du prince ou du seigneur disparut devant une réglementation légale des peines, et l'on s'inquiéta de traiter avec plus de justice et d'humanité les prisonniers de droit commun ou politiques détenus dans les cachots. Une ordonnance rendue en août 1670, sous l'inspiration du chancelier Séguier, défendit à l'avenir aux geôliers de mettre leurs prisonniers au cachot noir sans un ordre du juge; de plus, les cachots durent recevoir au moins une fois par jour la visite du gardien, qui signale aux procureurs royaux les malades à faire soigner. Mais il importait avant tout que justice se fît, et de même que pour la mise en cachot, un mandement du juge était nécessaire pour retirer un détenu de son cachot. Une autre ordonnance rendue le 11 fév. 1690 vint compléter cette organisation. On se préoccupa avant tout des devoirs religieux : les prisonniers de cachot en étaient extraits les dimanches et fêtes pour assister à la messe, au sermon et aux vêpres : pendant ce temps, l'accès de la prison était interdit à qui que ce fût, afin de ne pas faciliter les évasions. D'autre part, on décrétait des mesures d'hygiène : la paille des cachots clairs était renouvelée tous les premiers du mois; celle des cachots noirs l'était le 1er et le 15 de chaque mois, la paille se pourrissant plus vite dans un lieu fermé que dans un

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

endroit aéré. La peine du cachot ne fut d'ailleurs plus seulement une peine proprement dite infligée en exécution des sentences et arrêts ; elle fut aussi désormais une mesure disciplinaire atteignant les prisonniers qui maltraiteraient les nouveaux détenus, leur déroberaient leurs hardes ou toute autre chose ou accepteraient d'eux quelque présent : en pareil cas, la punition consistait en quinze jours de cachot noir. Remarquons d'ailleurs que jamais les femmes n'étaient mises au cachot ; on se contentait de les mettre parfois au secret. Telles furent, dans leurs grandes lignes, les deux ordonnances qui réglementaient jadis l'institution du cachot : les ordonnances qui suivirent ne firent que les répéter ou les développer. Il est à remarquer d'ailleurs que, dans la pratique, ces ordonnances ne furent pas toujours suivies, et les mesures humanitaires décrétées pas toujours observées : ainsi nous voyons, à la veille de la Révolution, la prison d'Auray délabrée à ce point que le cachot devient inutile en hiver par la quantité d'eau qui y séjourne. Quand les États généraux s'assemblèrent en 1789, les cachots, rendus tristement célèbres, furent considérés à juste titre comme un abus de l'état de choses, qu'on voulait réformer ; aussi en demande-t-on la suppression, mais pas partout avec la même insistance. Le tiers d'Etampes déclare qu' « un accusé ne doit jamais être chargé de fers ni mis au cachot, à moins qu'il ne soit prouvé par une information qu'il a abusé de la liberté qui lui avait été laissée ». A Paris, les réclamations sont plus énergiques : la noblesse demande qu'il n'y ait plus un seul cachot ; le tiers, chose étrange ! est moins radical ; il revendique simplement la suppression des cachots souterrains, se fondant sur cette idée généreuse et pratique à la fois, que les prisons sont destinées non à punir les prisonniers, mais à s'assurer de leurs personnes. On sait que, malgré ces vœux, l'usage des cachots persista pendant les heures troubles de la Révolution : on utilisa à cette triste époque tous les genres de prisons, pour la garde des victimes qu'y jetait la Terreur.

Dans la législation actuelle rien de semblable à l'ancien état de choses n'a lieu ; si l'on s'en réfère à ce qui existait avant la Révolution, on peut dire que les cachots sont inconnus aujourd'hui ; il ne se rencontre plus sur le sol français de ces séjours de détention étroits, obscurs, humides, souvent souterrains, où l'homme s'épuisait rongé par la fièvre, la vermine et un long isolement. Le mot seul subsiste, et nous allons voir combien moindre est sa portée. Hâtons-nous de dire avant tout que la mise au cachot n'est plus aujourd'hui une peine édictée par les lois pénales pour la répression des crimes ou des délits (sauf ce que nous exposerons plus loin en ce qui concerne la justice militaire) ; ce n'est plus qu'une mesure disciplinaire destinée à assurer l'ordre et l'obéissance dans les prisons. Cette mesure disciplinaire qu'aucun texte ne proclame expressément, on a cru pouvoir la faire résulter de l'art. 614 du C. d'inst. crim. ainsi conçu : « Si quelque prisonnier use de menaces, injures ou violences, soit à l'égard du gardien ou de ses préposés, soit à l'égard des autres prisonniers, il sera, sur les ordres de qui il appartiendra, *resserré plus étroitement*, enfermé seul, même mis aux fers en cas de fureur ou de violence grave, sans préjudice des poursuites auxquelles il pourrait avoir donné lieu. » L'argument qu'on tire de cet article ne me semble pas très probant ; quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que l'administration pénitentiaire a toujours usé de cette mesure avec la plus grande réserve. Le cachot, en effet, doit être réservé pour les fautes les plus graves, pour celles qui compromettent le plus l'ordre, la sûreté et la discipline ; c'est, disait M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, dans son instruction du 8 juin 1842, « un moyen extrême de punition. Il ne faut y recourir que lorsque tout autre châtiment serait jugé insuffisant pour l'exemple et pour soumettre les condamnés. Le cachot a le triple inconvénient d'imposer l'oisiveté et d'être souvent funeste aux mœurs et à la santé des détenus. Toutes les fois qu'un autre châtiment peut suffisamment protéger la discipline, il faut l'appliquer de préférence. La mise au cachot ou aux fers doit surtout être réservée pour les atteintes aux mœurs, les vols et les actes de dévastation, de violence et de rébellion qui se commettent dans les maisons centrales, sans préjudice de la dénonciation aux tribunaux, s'il y a lieu ». Qu'est-ce donc qu'un cachot aujourd'hui ? Ce n'est pas autre chose qu'une cellule de punition où le détenu est soumis à un régime plus rigoureux : il faut avant tout l'isoler complètement des autres prisonniers pour que son exemple ne soit pas suivi et que son exaltation n'ait pas d'imitateurs. Dans ce but la cellule-cachot est enfermée dans des murs plus épais ; la fenêtre est close par un volet plein, l'obscurité aidant à dompter la rébellion des caractères : les murailles sont parfois capitonnées, et ainsi on protège l'individu contre ses propres accès de fureur et on étouffe les cris séditieux qu'il peut exhaler. De plus, le détenu mis au cachot ne travaillant pas, n'amasse plus de pécule et ne peut par suite se procurer les ressources que lui offre la cantine de la prison ; l'ordonnance du 27 déc. 1843 allait même plus loin, et décidait que le détenu condamné au cachot payerait sur son pécule le prix de ses dépenses personnelles pendant la durée de la punition ; mais cette disposition n'est plus appliquée. Ainsi, on le voit, le cachot ou cellule de punition n'est plus aujourd'hui qu'une mesure destinée à isoler le détenu rebelle et récalcitrant, et à le ramener à la discipline par la solitude et la privation. D'ailleurs, même dans cette répression disciplinaire, l'idée humanitaire n'est jamais perdue de vue. Une circulaire du 3 sept. 1819 et un arrêté ministériel du 25 déc. de la même année ordonnent de supprimer les cachots placés au-dessous du sol ou même au rez-de-chaussée, lorsqu'ils sont insalubres. L'ordonnance du 27 déc. 1843 décide que les prisonniers mis au cachot coucheront sur un lit de camp garni d'un matelas d'étoupe ou d'une paillasse piquée ; il faut croire néanmoins que cette dernière prescription n'était guère observée en pratique, puisqu'une circulaire du ministre de l'intérieur du 20 mars 1870 défend de ne donner au condamné qu'une couverture de laine étendue sur le sol de briques de la cellule, et ordonne que le détenu ait pour se coucher un lit de camp avec un matelas soit en laine, soit en étoupe, ou bien encore une paillasse avec une couverture. Telle est aujourd'hui la mise en pratique d'une mesure employée uniquement à titre de punition disciplinaire en vertu de l'art. 101 du règlement général des prisons du 30 oct. 1841 encore actuellement en vigueur, sauf en ce qui concerne les prisons de courtes peines. Celles-ci sont régies par un décret du 11 nov. 1885 : l'art. 52 du décret indique comme peine disciplinaire la mise en cellule de punition pour quinze jours au plus ; néanmoins pour briser certaines résistances, pour dompter certains caractères, une durée plus longue de cellule de punition pourrait être nécessaire : aussi l'art. 52 permet au préfet d'autoriser une prolongation de la punition ; mais cette autorisation est toujours spéciale au cas pour lequel elle est demandée. Les abus d'ailleurs ne sont pas à craindre, aussi bien en ce qui concerne le cachot qu'en ce qui touche la cellule de punition, car le premier jour de chaque mois, les directeurs des prisons doivent adresser au ministre de l'intérieur un état des condamnés se trouvant en cachots ou cellules pendant le mois précédent : cet état comprend, entre autres mentions, la date d'entrée et de sortie du condamné, la durée de la punition du cachot, les motifs de cette punition, les observations de l'inspecteur et l'avis du médecin sur l'influence que le séjour au cachot a exercée sur la santé du détenu.

Les lois militaires, beaucoup plus rigoureuses que les lois de répression ordinaires, ont conservé plus longtemps l'institution du cachot. Le code de justice militaire pour

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'armée de mer du 4 juin 1858 le consacre aujourd'hui encore à titre de peine légale proprement dite (art. 224 et 366). Quant à l'armée de terre, ce n'était naguère encore qu'une punition disciplinaire infligée aux détenus militaires ayant une mauvaise conduite par le commandant de place pour quatre jours de suite au maximum, et qui ne pouvait être renouvelée qu'au bout de quatre autres jours (déc. du 13 oct. 1863). Mais les idées nouvelles pénétrèrent peu à peu les lois militaires, et le 12 déc. 1865, une circulaire du ministre de la guerre remplaça la punition du cachot par la mise en cellule de correction avec fers. Maurice Dufourmantelle.

Bibl. : Christophe Moreau, *Code des prisons*, ouvrage périodique continué par ordre du ministre de l'intérieur (1845-1888).

CACHOU. I. Thérapeutique. — On donne le nom de *cachous* à des extraits astringents d'origine diverse, et caractérisés chimiquement par la présence de la *catéchine*. Très voisins des *kinos*, qui ne s'en distinguent que par leur éclat vitreux et la coloration rouge qu'ils communiquent à la salive, les *cachous* se confondent complètement avec les *gambirs*, que l'on décrit ordinairement avec eux, bien qu'ils proviennent de plantes très différentes. (V. t. VIII, p. 234 et suiv.)

Le cachou, connu autrefois sous le nom de *Terra japonica*, terme réservé aujourd'hui en Angleterre aux Gambirs, est un astringent des plus puissants dont il a été fait et dont il est fait encore un assez grand usage en médecine. Il coagule les mucus et l'albumine des liquides de l'économie : comme tel, il a été préconisé contre les diarrhées rebelles, les écoulements vaginaux et uréthraux, les angines catarrhales, etc.; à l'intérieur, il est employé, comme tous les astringents, pour arrêter les hémorragies, en particulier même les hémoptysies, résultat très douteux et mal expliqué. A l'extérieur, il sert à saupoudrer les plaies de mauvaise nature, qu'il stimule, tonifie et excite à la cicatrisation. Le cachou fait partie d'un certain nombre de poudres dentifrices, auxquelles il communique une action tonifiante pour les gencives molles et exsangues. Les fumeurs l'emploient pour faire disparaître l'odeur que le tabac laisse à l'haleine ; il est vrai que dans la préparation usitée dans ce but sous le nom de *Cachou de Bologne*, le cachou n'entre que pour une très faible part, au milieu d'une dizaine de substances aromatiques, telles que l'ambre, la cannelle et l'iris. Les doses de cachou à prescrire sont, à l'intérieur, de 0,30 à 5 gr. de poudre, de 2 à 16 gr. de teinture dans une potion appropriée, de 50 à 100 gr. de sirop de cachou. Dr R. Bdl.

II. Industrie. — Le cachou ne reçoit d'application industrielle importante que pour la teinture et le mordançage des cotons, et il en a été traité complètement à *Brun* (V. ce mot).

Bibl. : Guibourt et Planchon, *Hist. nat. des Drogues simples*, 7e éd. (III, 262). — Fonssagrives, *Tr. de mat. méd.*, 784. — Bouchardat, *Man. de mat. méd.*, 3e éd., II, 261.

CACHOUTANNIQUE (Acide). L'acide cachoutannique existe, à côté de la catéchine, dans le cachou vrai, sorte d'extrait qu'on prépare avec la partie interne du bois de l'*Acacia catechu* (Légumineuses). Ce bois, découpé en fragments, est bouilli avec de l'eau dans des vases en terre, et le décocté est concentré dans des vases en terre ; on achève l'évaporation au soleil, dans des vases plats, en ayant soin d'agiter le liquide de temps en temps. Pour retirer l'acide cachoutannique du cachou, on peut procéder de deux manières différentes : 1° A une solution froide et concentrée de cachou, on ajoute peu à peu de l'acide sulfurique concentré. Il se forme en premier lieu un précipité brun, qu'on rejette, puis un autre moins foncé qu'on recueille sur un filtre ; on lave ce dernier produit avec de l'acide sulfurique étendu, on l'exprime, on le dissout dans l'eau et on fait digérer le soluté avec du carbonate de plomb, pour enlever les dernières traces d'acide sulfurique ; le résidu est purifié par un mélange d'alcool et d'éther ; 2° On épuise à froid la poudre de cachou par l'éther ; la solution éthérée, évaporée dans le vide, laisse un résidu jaune, poreux, qu'on reprend par l'eau froide, pour éliminer la catéchine.

L'acide cachoutannique est un acide mal défini, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; il est peu soluble dans l'acide sulfurique, même étendu. Ses solutions aqueuses précipitent par la gélatine et donnent avec les sels ferriques un précipité gris-verdâtre ; exposées à l'air, elles rougissent facilement et laissent à l'évaporation un résidu insoluble. Suivant Delffs, il se formerait de la catéchine dans cette oxydation, mais ce fait a été contredit par Neubauer. Les cachoutannates alcalins sont solubles dans l'eau et très altérables. Les sels terreux et métalliques, qu'on prépare par double décomposition, sont peu solubles ou insolubles dans l'eau. D'après Stenhouse, l'acide cachoutannique n'est point un glucoside, car il ne fournit point de glucose sous l'influence de l'acide sulfurique étendu et bouillant. Ed. Bourgoin.

CACHRYS (*Cachrys* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Ombellifères et du groupe des Peucédanées, composé d'herbes vivaces à feuilles multifides, à fleurs jaunes, disposées en ombelles nombreuses, pourvues d'involucres et d'involucelles. Le fruit, épais, ovoïde et comprimé par le côté, a un péricarpe spongieux, parcouru, sur chaque méricarpe, par cinq côtes saillantes. On connaît une quarantaine d'espèces de *Cachrys* répandues surtout dans la région méditerranéenne et en Perse. Le *C. Libanotis* L., qui croît en Sicile et en Mauritanie, répand dans toutes ses parties une odeur aromatique, qui rappelle celle de l'encens. Ses fruits, âcres, sont réputés astringents. Le *C. odontalgica* L. est une espèce de la Perse et de la Sibérie, dont les racines âcres et sialagogues sont employées contre les maux de dents. (V. H. Baillon, dans *Dict. encycl. des Sc. méd.*, de Dechambre, 1re série, t. XI, p. 406.) Ed. Lef.

CACHUCHA. Danse andalouse, sur un rythme ternaire analogue à celui du boléro. Elle a été célèbre en France après que Fanny Essler l'eut dansée à l'Opéra dans le ballet du *Diable boiteux*, en 1836.

CACHUNDÉ. Tablettes ou pastilles indiennes employées par les Orientaux comme aphrodisiaques et stimulantes et présentant une composition assez variable, mais dont l'ambre gris constitue l'élément le plus constant. La formule de Zacutus Lusitanicus ne renfermait pas moins de 4 gr. de rubis, émeraudes, grenats et autres pierres précieuses dont l'efficacité ne répondait probablement pas au prix. La formule *simplifiée* adoptée aujourd'hui est la suivante :

Terre bolaire, 50 gr.; succin, 25 gr.; musc, ambre gris, mastic, acore vrai, galanga, cannelle, aloès, rhubarbe, myrobolans, absinthe, de chacun 3 gr.; bois d'aloès, 16 gr.; santal rouge, 100 gr.; santal citrin, 5 gr.; carbonate de magnésie, 30 gr.; noir d'ivoire, 90 gr.; réduire le tout en poudre fine, arroser avec 50 gr. de vin muscat et 25 gr. d'eau de roses ; mélanger exactement et ajouter 2,400 gr. de sucre en poudre et quantité suffisante de mucilage de gomme adragante. Faites des pastilles de 0 gr. 50. Dr R. Blondel.

CACHY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens cant. de Boves; 318 hab.

CACIQUE, prince indien, chef de tribu ou gouverneur de province en Amérique avant la conquête espagnole. Avant Colomb, les caciques des tribus indépendantes et isolées dans les Antilles et dans les Pampas sud-américaines étaient maîtres absolus de la tribu et conduisaient les Indiens à la guerre. Dans les empires des Incas (Pérou) et des Aztèques (Mexique), et dans les royaumes de l'Amérique centrale, les caciques gouvernaient les divisions territoriales comme lieutenants de l'empereur ou du roi. Aujourd'hui on désigne encore par ce nom les chefs de tribus indiennes subsistantes chez la plupart des nations hispano-américaines.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CACIQUE (Ornith.) (V. Cassique).

CACKCHIQUELES. Tribu indienne qui, après la dissolution de l'empire de Toula (Mexique), vint s'établir, de même que les Quichés et les Zutuhiles, autour du lac d'Atitlan (Amérique centrale) et y fonda un royaume qui fut détruit par les conquérants espagnols (1524).

CACOCHYMIE. Mot emprunté à la médecine humorale, désignant la dépravation des humeurs et qui mène à la *cachexie* (V. ce mot). Dr L. Hn.

CACODEMON (Astrol.). Les astrologues nommaient ainsi la douzième maison de Soleil, réputée la plus funeste parce que Saturne y répandait les influences les plus pernicieuses ; aussi c'est elle qui donnait les horoscopes les plus redoutables.

CACODYLE. Quand on distille un mélange d'acétate de potasse desséché et d'acide arsénieux, on obtient des vapeurs d'une odeur fétide qui produisent, par la condensation, un liquide fumant, inflammable à l'air, qu'on a appelé liqueur fumante de Cadet, du nom du chimiste français qui l'a obtenu pour la première fois en 1760. Bunsen l'a étudié et en a extrait un composé formé de carbone, d'hydrogène et d'arsenic, qu'il a appelé *Cacodyle*, et dont la formule est C^4H^6As. La liqueur de Cadet peut être considérée comme de l'oxyde de cacodyle impur. Par les nombreuses combinaisons qu'il peut former, et dans lesquelles il joue le rôle d'un corps simple, le cacodyle a été considéré par Bunsen, auteur de sa découverte, comme un radical analogue au *Cyanogène* (V. Radical et Cyanogène). Il en diffère cependant profondément au point de vue des propriétés chimiques, en ce sens, que dans les combinaisons où il entre, il joue le rôle d'un métal, tandis que le cyanogène se comporte comme un métalloïde de la famille du chlore.

A ce point de vue théorique, le cacodyle a une grande importance, car sa découverte a été suivie de celle d'un grand nombre de radicaux composés, jouant le rôle de métaux dans les combinaisons chimiques. Jusqu'aujourd'hui, le cacodyle ni aucune de ses combinaisons n'a reçu la moindre application tant soit peu importante.

Propriétés du cacodyle. C'est un liquide visqueux, transparent, d'une odeur nauséabonde, comme son nom le rappelle (*kakos*, mauvais). Ses vapeurs sont très vénéneuses. Il s'enflamme spontanément à l'air, s'unit directement au soufre et au chlore. Dans l'oxygène pur, il brûle avec une flamme bleue pâle en produisant de l'eau, de l'acide arsénieux et de l'acide carbonique. Il bout à 170° C. et cristallise à — 6° en prismes à base carrée. Le cacodyle est peu soluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Dans beaucoup de cas il joue le rôle de réducteur, c'est ainsi qu'il ramène l'indigo bleu au blanc, et qu'il réduit les sels de mercure, d'or et d'argent.

Le cacodyle forme un protoxyde de cacodyle $= C^4H^6AsO$; un bioxyde de cacodyle $= C^4H^6AsO^2$; un acide cacodylique $= C^4H^6AsO^3$; deux chlorures, un bromure, un iodure, un cyanure, etc.

Préparation. Dans une cornue dont le col s'engage dans un récipient condenseur, on chauffe au bain de sable un mélange en parties égales d'acide arsénieux et d'acétate de potasse desséché. On doit prendre soin de faire communiquer le récipient avec une cheminée à fort tirage, pour se débarrasser des vapeurs nauséabondes non condensées. A la fin de l'expérience la couche inférieure du liquide, dans le récipient, est formée principalement de cacodyle impur. On le décante avec un siphon dont la grande branche plonge dans l'eau, ensuite on le redistille sur de la potasse dans un courant d'hydrogène. En considérant le cacodyle comme un *arséniure de méthyle*, $As(C^2H^3)^2$, Baeyer a été conduit à en former les dérivés les plus divers et à le rattacher aux séries générales de la chimie organique. A. Jacquemart.

CACOGRAPHIE. Mot barbare pour désigner une chose qui ne l'est guère moins. C'est la méthode qui consiste, pour enseigner par ex. l'orthographe, à mettre sous les yeux des élèves des mots, voire des textes entiers écrits incorrectement tout exprès, pour les exercer à reconnaître les fautes et à les corriger. Ceux qui avaient inventé ce procédé (il y a des siècles) avaient compté sans la force de l'habitude et de l'imitation inconsciente. Ils n'avaient pas réfléchi que l'orthographe s'apprend avant tout par les yeux, que l'enfant qui l'ignore est très peu choqué par les fautes, que pour lui, par conséquent, le risque de mettre en sa mémoire des façons défectueuses d'écrire compense et au delà le profit qu'il peut avoir à les découvrir. Ce profit, d'ailleurs, n'est pas niable : on l'assure aux enfants de diverses manières, notamment en les exerçant à reconnaître les fautes dans leurs propres devoirs et, de temps en temps, dans ceux de leurs camarades. Mais le commencement de la sagesse est de ne mettre entre leurs mains que des textes irréprochables, de ne fixer leurs yeux que sur ce qu'ils doivent imiter. Quant au procédé très répandu qui consiste à laisser des mots ou des fins de mots en blanc pour que les élèves aient à les trouver, il peut être excellent ; il n'a rien de commun avec la cacographie, justement décriée. H. M.

CACOLET (Carross. milit.). Les cacolets sont des espèces de fauteuils destinés à être accrochés de chaque côté du bât d'un mulet pour servir au transport des blessés. Ils se composent de montants en fer, articulés et à charnières, réunis en arrière par un dossier auquel est fixée une ceinture. Ils présentent en dehors un accotoir qui sert d'appui au bras du malade. Deux courroies, partant du siège, soutiennent une planchette sur laquelle doivent reposer ses pieds. Toutes ces parties se replient les unes sur les autres, lorsqu'on ne se sert pas des cacolets. Les blessés y sont assis le visage tourné du côté de la tête des mulets. Ceux-ci sont accouplés par deux, l'un au-devant de l'autre, au moyen d'une chaîne ; un soldat du train, à pied, conduit le premier par la bride. Il importe que la charge du mulet soit bien équilibrée des deux côtés, afin que les blessés soient transportés avec plus de sécurité et que l'animal ne risque pas d'être meurtri par le bât. Bien que les malades soient assez rudement secoués sur les cacolets, surtout dans les terrains meubles ou accidentés, ce moyen de transport est précieux à la guerre, car il permet d'aller recueillir les hommes tombés en des endroits où ne peuvent pas aborder les voitures légères d'ambulance, et de les transporter à des distances que ne franchiraient pas sans peine des brancardiers avec leurs brancards chargés. Un conducteur et deux bêtes de somme suffisent au transport de quatre hommes. D'après les indications du tableau A *(Règlement du 25 août 1884, sur le service de santé en campagne)*, qui fixe la répartition du personnel, du matériel et des moyens de transport, 20 paires de cacolets sont affectées à chaque ambulance de quartier général de corps d'armée ou de division d'infanterie. Dans les ambulances des colonnes d'Algérie le cacolet, bien qu'il représente un moyen de transport primitif, rend de réels services et nous ne voyons guère que les *arabas*, voitures légères tunisiennes, qui pourraient lui être préférées ; encore faut-il que l'on

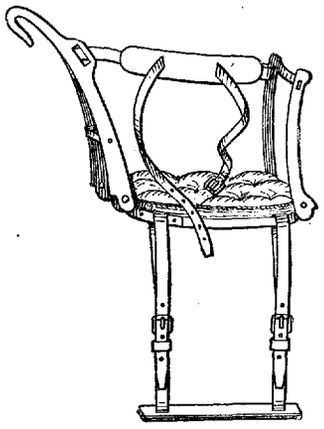

Cacolet de gauche.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

opère en des régions pourvues de pistes quelque peu carrossables. Sur les arabas, le blessé peut s'allonger, tandis que sur le cacolet il est assis, et l'on voit parfois des blessés ou des malades, à défaut de litières (car les mulets porteurs de litières sont rapidement exténués), voyager assis pendant des semaines avant de rencontrer une ambulance ou un hôpital sédentaire.

Pour charger les cacolets, le conducteur tient son mulet par les rênes et appuie, pour faire contrepoids, sur le cacolet de gauche, afin de l'empêcher de tourner. Le malade, aidé par un brancardier, monte à droite. Il met le pied gauche sur le marchepied et place les mains en sens inverse. Lorsque le malade est trop faible ou ne peut pas se servir de ses membres supérieurs, deux brancardiers le déposent sur le siège, où ils le fixent avec la ceinture de cuir attachée au dossier. S'il n'y a qu'un homme à transporter, le conducteur monte sur le second cacolet. Les deux doivent se faire équilibre, et si les malades présentent une inégalité de poids on y remédie en suspendant du côté le moins lourd un sac, des vêtements ou tout autre objet. Les malades doivent descendre ensemble. Si cela leur est impossible, le conducteur appuie sur le cacolet devenu vide pour faciliter la descente du second. Les blessés doivent encore, pour ménager le mulet et subir moins de secousses, s'incliner du côté du bât et s'y appuyer. Il faut donc, dans les cas de fractures ou de plaies d'un des membres supérieurs, placer le membre sain en dedans; le membre blessé, placé en dehors, ne sera pas exposé ainsi à être froissé ou meurtri par les mouvements ou les chocs que le mulet, par le fait de la marche en avant, imprime constamment au bât.

Dr A. Coustan.

CACONDA. District nègre de la province de Benguela, occupé par les Portugais, dans l'intérieur de la Basse-Guinée, à l'E. de Mossamedés.

CACONGO. Contrée de l'Afrique occidentale, située au N. de l'embouchure du Congo, dont la sépare le pays de Ngoyo ; elle est limitée au N. par le Tchiloango. Relativement sain, ce district a été laissé au Portugal par la conférence du Congo. Le roi réside à Tchenguela, dans l'intérieur des terres ; Cabinda est la principale factorerie sur la côte ; on cite aussi Malemba.

CACOON (Bot.). Nom vulgaire, à la Jamaïque, du *Fevillea cordifolia* L., Cucurbitacée qu'on appelle en Europe *Nhandirobe des Antilles* (V. Fevillea).

CACOPHATON. Ce mot est synonyme de cacophonie et désigne une rencontre de syllabes désagréable à l'oreille ; ex. : *Dorica castra* (Virg., *En.*, II, 27) ; *numerum cum navibus* (*En.*, 1, 197); *negligens gens* (Tit. L., V., 46). Certaines de ces rencontres étaient considérées comme obscènes, *cum nos te voluimus convenire* (Cic., *Fam.*, IX, 22). Quintilien parle longuement (VIII, 3) de ce défaut qu'il appelle κακέμφατον. A. W.

CACOPHONIE (V. Dissonance, Harmonie).

CACOUACS (Hist. littér.). C'est un sobriquet qui fut donné, au XVIIIe siècle, aux encyclopédistes par leurs ennemis acharnés et qui demeura dans la langue littéraire durant une vingtaine d'années. Il fut créé par J.-N. Moreau, historiographe de France, qui publia successivement *Mémoire sur les Cacouacs* et *Nouveau Mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs* (Paris, 1757), et adopté par l'abbé de Saint-Cyr, sous-précepteur des enfants de France, qui donna le *Catéchisme et décisions des cas de conscience à l'usage des Cacouacs, avec un discours du patriarche des Cacouacs pour la réception d'un nouveau disciple* (Cacopolis, 1758). Ces pamphlets médiocres étaient fort méchants ; ils accusaient les encyclopédistes de professer des principes pernicieux pour la société et la tranquillité publique, et appuyaient ces accusations en citant force passages impudemment tronqués des livres des philosophes. Les encyclopédistes finirent par se faire honneur de ce sobriquet. Diderot écrit à Mlle Valland : « Les Cacouacs ? C'est ainsi qu'on appelait l'hiver dernier tous ceux qui appréciaient les principes de la morale au taux de la raison, qui remarquaient les sottises du gouvernement et qui s'en expliquaient librement. » (17 sept. 1761.) Ils s'en servirent même pour se désigner entre eux. « Tous les Cacouacs devraient composer une meute, mais ils se séparent, et le loup les mange. » (Voltaire à d'Alembert, le 25 mars 1758.) « N'est-ce pas vous, mon illustre Bertrand, qui m'avez adressé M. Delisle, capitaine de dragons? En ce cas il faut que je vous remercie ; car il a bien de l'esprit, bien du goût, et il est de plus un des meilleurs Cacouacs que nous ayons. » (Le même au même, le 15 déc. 1773.) R. S.

Bibl. : Rozan, *Petites Ignorances historiques et littéraires ;* Paris, 1888, in-8. — Voltaire, *Œuvres*, éd. Beuchot, t. LVII, 233. — *Correspondance de* Grimm, Diderot, *etc.*, éd. Tourneux ; Paris, 1878, t. IV, p. 80, in-8.

CACOUS (V. Cagots).

CACQUE-TRIPES (V. Chausse-Trappe).

CACTACÉES (*Cactaceæ* Lindl.). Famille de végétaux Dicotylédones, dont les représentants, bien connus sous le nom vulgaire de *Plantes grasses*, ont pour la plupart des formes très particulières qui permettent de les reconnaître facilement. Ce sont des plantes vivaces, souvent arborescentes, dont la tige charnue très épaisse, simple ou rameuse, est tantôt très élancée, anguleuse et profondément cannelée, tantôt courte et globuleuse, ou bien formée d'articles aplatis, obovales ou suborbiculaires. Les feuilles sont avortées, sauf dans le *Pereskia*, chez lesquels les rameaux axillaires portent une ou plusieurs feuilles membraneuses et pétiolées. Les fleurs, souvent de grande dimension, sont hermaphrodites et régulières ; elles naissent directement de la tige, à l'aisselle de faisceaux d'épines. Leur périanthe, plus ou moins longuement tubuleux, est multiple, avec un grand nombre d'étamines libres ou concrescentes avec les pétales. L'ovaire, infère, est uniloculaire avec des placentas pariétaux couverts d'ovules anatropes ; il est surmonté d'un style simple, divisé au sommet en plusieurs branches stigmatiques. Le fruit est une baie ombiliquée à son sommet et dont les graines nombreuses renferment, sous leurs téguments, un embryon droit ou courbe, pourvu ou dépourvu d'albumen. — Cette famille, très homogène, est placée par M. H. Baillon (*Hist. des pl.*, IX, p. 37) entre les Aristolochiacées et les Mésembryanthémacées. Ses représentants, presque tous des régions tropicales ou sous-tropicales de l'Amérique, se répartissent dans les treize genres suivants, divisés eux-mêmes en deux groupes : 1° Opuntiées. — Tiges ramifiées ou articulées ; calice, corolle et androcée libres au-dessus de l'ovaire : *Opuntia* Tourn., *Rhipsalis* Gaertn. et *Pereskia* Plum. — 2° Céréées. — Tiges à côtes ou à tubercules aculéifères ; calice, corolle et androcée concrescents en tube au-dessus de l'ovaire ; *Cereus* Haw., *Eulychnia* Phil., *Phyllocactus* Link, *Epiphyllum* Pfeiff., *Melocactus* Link et Otto, *Mamillaria* Haw., *Pelecyphora* Ehrenb., *Echinocactus* Link et Otto, *Discocactus* Pfeiff. et *Leuchtenbergia* Hook. Ed. Lef.

CACTUS (Bot.). Genre dans lequel Linné faisait rentrer toutes les plantes composant aujourd'hui la famille des *Cactacées* (V. ce mot) et qui a été divisé, depuis lors, en un certain nombre d'autres genres, dont les principaux sont : *Melocactus* Link, *Mamillaria* Haw., *Echinocactus* Link, *Cereus* Haw., *Epiphyllum* Link, *Opuntia* Tourn., etc. (V. ces mots). Ed. Lef.

CACTZOTZIN, CATZOTZIN, CALTZOTZIN ou **CAZOCI.** Différentes formes du titre ou sobriquet nahua sous lequel est plus connu des historiens hispano-mexicains le dernier roi indépendant du Mechoacan, Zinzicha ou Tangaxoan II, étranglé près de Puruandiro en 1530. Fils aîné du roi Zuanga et petit-fils de Zizispandacuare, qui avait réuni les trois royaumes tarascs et qui mourut de la variole apportée par les Espagnols (1520), il fit tuer ses frères pour n'avoir pas de compétiteurs au trône, refusa d'aider l'empereur Cuitlahuac à repousser les envahisseurs,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fit même sacrifier les dix ambassadeurs des Mexicains, avec lesquels sa nation avait toujours été en guerre. Il reçut bien Montaño et les autres envoyés de Cortés, qu'il alla voir à Mexico (1522) et se soumit au roi d'Espagne. Baptisé avec le prénom de Francisco (1525), il demanda des missionnaires pour la conversion de ses sujets, réussit à maintenir la paix entre eux et les gouverneurs espagnols, fut protégé par Cortés, mais l'antagoniste de ce dernier, Nuño de Guzman, passant par le Mechoacan pour aller à la conquête de la Nouvelle-Galice, lui demanda un corps de 10,000 Tarascs, lui extorqua beaucoup d'or et d'argent, le fit torturer pour en avoir davantage, l'accusa de trahison et de cruautés envers les Espagnols et les indigènes, et finit par le faire condamner à mort, étrangler et réduire en cendres. BEAUVOIS.

CACUR. Fruit du *Cucumis myriocarpus* (Cucurbitacées), employé par les Cafres comme vomitif; ceux-ci font usage de la pulpe du fruit, qui ne tarde guère plus d'un quart d'heure, paraît-il, à produire l'effet désiré. Cette substance a été récemment étudiée par Atkinson, qui lui a reconnu des propriétés éméto-cathartiques et cholagogues; 1 gr. à 1 gr. 50 de pulpe fraîche amènent au bout de deux ou trois heures une abondante purgation. Ce médicament n'est pas encore entré dans la pratique courante.

Dr R. BLONDEL.

BIBL. : ATKINSON, *Edinb. Méd. Journ.*, 1886.

CACUS. Personnalité fabuleuse, mêlée à la légende d'Hercule dans les traditions de l'Italie ancienne. C'est dans la littérature romaine du temps d'Auguste, chez Virgile (*Enéide*, VIII, 185), Tite-Live (I, 7), Properce (IV, 9, 1) et Ovide (*Fastes*, I, 543), que les aventures dont il est le héros sont racontées avec une abondance de développements qui s'explique à la fois par leur caractère poétique et par leur intérêt archéologique. Voici le sommaire de cette histoire : Hercule revient de l'Hespérie d'où il ramène les bœufs conquis sur *Géryon* (V. ce nom) ; en traversant le pays des Aborigènes il s'arrête sur les bords du Tibre, dans le voisinage du Palatin, où habite alors Evandre, un Arcadien venu en Italie soixante ans après la guerre de Troie. Tandis qu'Evandre reçoit le héros de son mieux, un brigand du nom de Cacus, installé dans une caverne du mont Aventin, profite de son sommeil pour détourner un certain nombre de ses bœufs. Il les traîne dans l'antre à reculons, afin d'abuser Hercule par le sens des traces; au réveil, le héros les cherche en vain. Il allait se remettre en route, lorsque les mugissements des bœufs dénoncèrent leur retraite. Une lutte s'engage entre lui et Cacus, la caverne est prise d'assaut; Hercule l'ouvre au jour, en retire les bœufs et tue le brigand monstrueux, qui avait en vain vomi de la fumée et des flammes. En souvenir de sa victoire, Hercule élève un autel à Jupiter *Inventor;* lui-même devient de la part des indigènes l'objet d'un culte à l'Ara Maxima, près du forum aux bœufs, à l'O. du Palatin. Ce culte resta longtemps entre les mains de deux familles patriciennes, les Potitii et les Pinarii.

Sous sa forme littéraire, particulièrement attachante chez Virgile, cette fable paraît n'être que la transformation d'un des mythes les plus anciens qui se soient perpétués dans le souvenir de toute la race indo-européenne. Les recherches de la mythologie comparée semblent avoir établi que la lutte d'Hercule et de Cacus, sur l'emplacement de Rome primitive, est la reproduction du combat d'Indra et de Vala pour la possession des vaches célestes, c.-à-d. des nuages, dans la poésie védique, et que ce mythe se retrouve dans les traditions helléniques sur Hermès dérobant les bœufs d'Apollon. M. Bréal, dans une monographie célèbre, a donné à cette identité toutes les apparences d'une vérité incontestable; il a montré que, par un curieux phénomène, des détails très précis de la mythologie indoue se sont conservés, d'une façon inconsciente, jusque dans la poésie de Virgile. En réalité, Cacus paraît être une des figures les plus anciennes des fables italiques, une personnification soit des phénomènes célestes, soit des forces volcaniques et souterraines. Il avait une sœur du nom de Caca qui, à Rome, était à l'origine, l'objet d'un culte semblable à celui de Vesta; tous deux semblent avoir formé un couple divin comme Janus et Jana, etc. L'escalier qui de l'arête O. du Palatin descend dans la vallée du Grand Cirque, s'appelait l'*échelle* de Cacus, et sur le Grand Forum, s'était conservé le souvenir d'un *atrium* de Cacus. Dans la chronique de Cumes, Cacus est roi de la plus ancienne ville bâtie sur le Palatin ; ailleurs il tient la place d'Evandre ou de Latinus, les premiers rois du pays, tandis que Latinus lui-même est présenté comme ayant dérobé les bœufs d'Hercule. Si l'on remarque que la première syllabe du mot est longue et non brève, on voit tout de suite combien est fausse l'étymologie Cacus = κάκος, c.-à-d. *le Mauvais* (avec α bref), étymologie qui a conduit à faire du héros un brigand et à l'opposer à Evandre qui signifie *le Bon*. Cacus est probablement pour Cacius, équivalant à Cæcius ou Cæculus, dont il faut chercher le radical dans καίειν, brûler, *Cæculus* (V. ce nom) étant d'ailleurs, lui aussi, un fils de Vulcain. Cæculus fait également penser à *Cæcus (obscur, sombre, aveugle)* comme le Typhon des Grecs fait penser à τυφλός, qui a le même sens. La légende grecque connaissait un certain vent du nom de Cæcias qui avait, disait-on, la propriété d'attirer les nuages ; voilà comment cette interprétation nous mène sans trop d'effort au mythe védique d'Indra, reprenant à Vala les vaches célestes.

D'autre part, l'Hercule de la fable, telle que la raconte la poésie du siècle d'Auguste, n'est pas une figure italique. C'est l'Héraclès des Grecs importé de toute pièce, de même qu'Evandre, et introduit, ou par les annalistes, ou par les poètes hellénisants, dans une légende indigène où il a pris la place d'un autre personnage. L'adversaire de Cacus paraît avoir été à l'origine le *Semo Sancus* (V. ce nom), dieu national des Sabins, identique lui-même à Jupiter. Evandre s'est enchevêtré dans la fable d'Hercule et de Cacus, parce qu'on l'a employé à expliquer l'introduction du culte de l'Héraclès grec dans l'Italie centrale. Toutefois, l'Evhémérisme qui a altéré si profondément les antiques traditions au lendemain de la seconde guerre punique, n'a pas réussi à effacer entièrement, du moins chez les poètes, le sens de cette fable. Il faut des historiens comme Denys d'Halicarnasse (I, 39 et suiv.) pour la noyer dans un grossier *pragmatisme*. Selon lui Hercule est un roi grec qui parcourt la terre en conquérant, Evandre un roi italien qui se fait son allié, Cacus un roi hostile ; quant à Caca, s'éprenant du héros errant, elle trahit pour lui son frère. Nous avons ainsi dans cette fable un spécimen complet des transformations par lesquelles, sous l'influence de causes diverses, peuvent passer certaines légendes contemporaines des origines de notre race. J.-A. HILD.

BIBL.: L. PRELLER, *Rœmische Mythologie*, 653 et suiv. — A. SCHWEGLER, *Rœmische Geschichte ;* Tubingue, 1867, pp. 352 et suiv. — E. BRÉAL, *Hercule et Cacus*, 1868, étude de mythologie, dans les *Mélanges de Mythologie et de Linguistique ;* Paris, 1878, pp. 1 et suiv.

CACYPARIS. Fleuve de Sicile, aujourd'hui Cassibili, au S. de Syracuse. Il est connu par la retraite des Athéniens (Thucydide, VII, 80).

CACYRUM. Ville de Sicile, non loin du fleuve Anapus, aujourd'hui Cassaro.

CADABA (*Cadaba* Forsk.). Genre de plantes de la famille des Capparidacées, dont les représentants sont des arbustes voisins des *Capparis* dont ils diffèrent surtout par le réceptacle, prolongé en tube postérieurement, et par l'androcée formé de quatre à huit étamines. Le *C. indica* Lamk est le *Cleome fruticosa* de Linné ; sa racine et ses feuilles sont employées, dans l'Hindoustan, comme anthelminthiques. En Arabie, au dire de Forskhal, les jeunes pousses du *C. farinosa* Forsk. sont préconisées, en poudre, comme antiseptiques. Ed. LEF.

CADAHALSO ou **CADALSO** (José de), poète espagnol,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

né à Cadix le 8 oct. 1741, mort au siège de Gibraltar le 27 févr. 1782. Descendant d'une des plus vieilles familles de Santander, il reçut sa première éducation à Paris et la compléta par de longs voyages en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Portugal. L'étude des mœurs, de la langue et de la littérature de ces divers pays l'affranchit de maint préjugé national et en fit un des hommes les plus remarquables de son temps. A son retour en Espagne, il entra dans l'armée et s'éleva rapidement au grade de colonel; tout en s'acquittant de ses devoirs militaires, dès l'âge de trente ans, il s'adonna à la littérature, fut en relations continues avec tout ce que l'Espagne renfermait alors de savants, de poètes et d'esprits libéraux, et publia des satires et des poésies très remarquées. Sa mort devant Gibraltar fut presque un deuil public et le gouverneur anglais lui-même tint à assister aux funérailles de cet officier ennemi, si distingué. — Citons parmi ses œuvres : 1° *Eruditos á la violeta ó curso completo de todas las ciencias, dividido en siete leociones para los siete dias de la semana; compuesto por Don Josef Vazquez* (pseudonyme); Madrid, 1772, pet. in-4; cette fine satire, dirigée contre les érudits superficiels, eut tant de succès que l'auteur publia peu après, sous le même pseudonyme : *Supplemento al papel intitulado los Eruditos á la violeta* (Madrid, 1772, pet. in-4); cette seconde partie fut aussi bien accueillie que la première; 2° *Ocios de mi juventud ó poesias liricas de Josef Vazquez* (Madrid, 1773, pet. in-4); il y a là quelques traductions assez soignées des classiques anciens et des pièces satiriques et anacréontiques, etc. Après la mort de Cadalso, on trouva dans ses papiers : des lettres imaginaires, qui ont été publiées sous le nom de *Cartas Marruecas* (Madrid, 1793, in-8) et sont un peu dans le genre des *Lettres persanes* de Montesquieu; une imitation des *Nuits* de Young (*Noches lugubres*, Barcelone, 1804, petit in-4) et quelques poésies. On lui attribue aussi deux pièces satiriques sur la vie et les mœurs de Madrid intitulées *Anales de cinco dias* et *Guia de hijos de vecino*. Les œuvres de Cadalso ne sont point tombées dans l'oubli; on en publia un choix sous le titre de *Obras* (Madrid, 1803, pet. in-8); une édition complète sous le titre de *Coleccion de obras en prosa y en versos de Don José Cadalso*, avec notice de Navarrete (Madrid, 1818, 3 vol. pet. in-8). Les *Cartas Marruecas* ont été réimprimées à Tolosa (1820, in-12), à Boston et Paris (1827, in-12, avec quelques poésies), à Madrid (1850) dans le vol. XIII de la Bibliotheca Rivadeneyra. Les poésies lyriques ont été réimprimées aussi dans le vol. LVI de la même collection. E. Cat.

CADALEN (*Cadalonium*, *Capdaloing*, *Cadaloing*). Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, sur une butte peu élevée; 1,791 hab. Cadalen a eu, dès le XIe siècle, des seigneurs particuliers, qui ont successivement relevé des vicomtes d'Albi, des comtes de Toulouse et des comtes de Comminges. Cette ville a joué un rôle important dans les guerres du XVIe siècle, le baron de Cadalen s'étant de très bonne heure montré favorable aux protestants. Elle était l'une des douze *villes maîtresses* du diocèse d'Albi. Au XVIIIe siècle, elle fut vendue par le roi au marquis de Pierre-Bernis, frère du cardinal, et porta dès lors le nom de Pierrebourg qu'elle garda jusqu'à la Révolution. La communauté de Cadalen était administrée par quatre consuls assistés de douze conseillers. Il ne reste rien des anciennes fortifications de la ville. L'église paroissiale actuelle, dédiée à Notre-Dame, a été construite en 1860; celle qui avait servi jusque-là datait, en majeure partie, du XIIIe siècle; elle avait une porte latérale du XIIe siècle; elle est devenue propriété particulière. On conserve à la sacristie une assez belle croix en cristal de roche (XVIIe siècle). De la com. de Cadalen dépendent, en totalité ou en partie, les paroisses de Saint-Jean-du-Vigan, de Saint-Pierre-de-Bézeille et de Gabriac. C. C.

Bibl. : Rossignol, *Notice sur l'église et le bourg de Cadalen*; Paris, 1861, in-8 (Extrait du *Bulletin monumental*, 1861). — H. Crozes, *Répertoire archéologique du département du Tarn*; Paris, 1865, in-4, col. 81. — Rossignol, *Monographies communales du département du Tarn*; Toulouse, 1864-66, in-8, t. I, pp. 57-92. — Maurice Bastié, *Description du département du Tarn*; Albi, 1875, in-4, t. I, pp. 353-356.

CADALOUS (Pierre), évêque de Parme, antipape sous le nom de Honorius II (de 1061 à 1064). Après la mort de Nicolas II (27 juill. 1061), la majorité des cardinaux, dirigée par Hildebrand, alors archidiacre, voulait procéder immédiatement à l'élection du nouveau pape, tandis que la noblesse romaine et le parti impérial insistaient pour qu'on demandât le consentement de l'empereur. Les cardinaux se résignèrent à députer vers Henri IV, encore mineur, et l'impératrice Agnès, sa mère et tutrice, le cardinal Etienne. Après avoir attendu pendant sept jours une audience, celui-ci s'empressa de revenir à Rome, où on élut (30 sept. ou 1er oct. 1061) Anselme de Baggio, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II. Il s'était déjà signalé par son zèle pour les idées d'Hildebrand et son hostilité contre le clergé lombard. Les évêques de Lombardie protestèrent contre cette élection, la cour impériale refusa de l'approuver, et un synode tenu à Bade élut P. Cadalous, évêque de Parme, qui fut consacré et couronné sous le nom d'Honorius II (28 oct. 1061). Avec l'aide de Benzo, évêque d'Albe, et de quelques troupes de Lombardie, Honorius s'empara de la plus grande partie de la ville de Rome (14 avr. 1062), après avoir battu, près du Vatican, Alexandre, qui se réfugia dans le Capitole. L'intervention de Godefroy, duc de Toscane, ayant imposé une trêve aux deux partis en attendant la décision de la cour impériale, Honorius rentra à Parme. Vers le même temps, les grands vassaux d'Allemagne s'étaient emparé du jeune Henri IV et avaient relégué sa mère dans un couvent, de concert avec saint Annon ou Hennon, archevêque de Cologne. Le 27 oct. 1062, Annon réunit à Osbor (vraisemblablement Augsbourg) un concile où Pierre Damien se fit l'accusateur de Cadalous; mais ce concile ne prit aucune décision, peut-être parce que l'influence d'Annon y fut neutralisée par celle d'Adalbert, archevêque de Brême, qui protégeait Cadalous. Celui-ci revint à Rome, reprit la cité Léonine, quartier de la noblesse, et Saint-Pierre; mais la résistance du peuple effraya ses défenseurs, qui l'abandonnèrent. Il se réfugia dans le château Saint-Ange, auprès du sénateur Censius, dévoué au parti impérial. On dit qu'il y fut assiégé pendant deux ans et qu'il ne parvint à s'échapper qu'en se déguisant en pèlerin et après s'être racheté des mains de Censius lui-même. Un concile assemblé à Mantoue, à la Pentecôte de l'année 1064, convoqua les deux rivaux. Alexandre seul se présenta, il se purgea par serment des accusations de trahison et de simonie portées contre lui et fut proclamé pape, tandis que Cadalous, dont les partisans avaient, dit-on, tenté de violenter le concile, était excommunié. Nous n'avons trouvé rien de précis sur ce qui suivit cette excommunication, ni sur les actes que Cadalous a dû vraisemblablement faire pendant le temps où il se prétendait légitimement investi de la papauté. Il n'en est resté aucun document. On ignore même l'époque de la mort de cet antipape, dont l'histoire a été faite par ses ennemis. E.-H. Vollet.

Bibl. : Watterich, *Pontificum Romanorum ab exeunte sæculo IX ad finem sæculi XIII ab æqualibus conscriptæ*; Leipzig, 1864, in-8.

CADALSO (José de) (V. Cadahalso).

CADA-MOSTO (Luigi), voyageur vénitien, né à Venise en 1432, mort vers 1480. Un naufrage qu'il fit près du cap Saint-Vincent le mit en relation avec le prince Henri, le grand promoteur des découvertes des Portugais. Celui-ci lui confia le commandement d'une expédition destinée à explorer les côtes d'Afrique et à en rapporter des denrées précieuses. Cada-Mosto y fit deux voyages. Dans le premier (mars à juin 1455), il longea des parages déjà connus, doubla le cap Blanc et le cap

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Vert et reconnut les embouchures du Sénégal et de la Gambie. Dans le second (1456), il découvrit les îles du cap Vert et releva la côte située au S. de la Gambie où il révéla l'existence de la rivière Casamance, de la rivière Sainte-Anne (actuellem. Rio Cacheo) et du Rio Grande. On ne sait rien de plus de sa vie. Mais il a laissé une relation de ses voyages très bien composée, pleine de renseignements précis sur les contrées qu'il a visitées lui-même; la fable et la légende n'apparaissent que quand il parle de contrées où il n'a pas abordé. Sa relation a été publiée sous ce titre : *La Prima Navigazione per l'Oceano alle terre de' Negri della Bassa Etiopia* di Luigi Cada-Mosto (Vicence, 1507, in-4). Il en existe deux traductions en français : l'une de Redonet dans le *Nouveau Monde* (Paris, 1516, in-4), l'autre de Jean Temporal dans la *Historiale Description de l'Afrique* (Lyon, 1556, 2 vol. in-fol.). H. Vast.

Bibl. : Walckenaër, *Histoire des Voyages en Afrique*, t. I.— Ed. Charton, *Voyageurs anciens et modernes*, t. I.

CADA-MOSTO (Marc-Antonio), mathématicien italien, qui vivait dans la seconde moitié du xve siècle. Issu d'une illustre famille de Lodi, il s'adonna tour à tour à la jurisprudence, à la médecine, aux mathématiques et surtout à l'astrologie. On a imprimé de lui : *Compendium in usum et operationes astrolabii Messahalach, cum declarationibus et additionibus* (Milan, 1507, in-4), traduction, avec commentaires, d'un ouvrage d'un astrologue juif du ixe siècle. T.

CADAMOSTO (Marco) (V. Cademosto).

CADARCET. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de La Bastide-de-Sérou ; 710 hab.

CADARS (Ozil de), troubadour, qui vivait probablement au xiiie siècle. On ne sait rien de sa biographie et on ne possède de lui qu'une chanson que certains manuscrits attribuent, mais à tort, à Guilhem de Cabestany.

CADARSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Libourne ; 117 hab.

CADASTRE. I. Droit grec. — Les Grecs ont connu les cadastres sous le nom de ἀπογραφαί ou διαγράμματα. Toutefois, ils ne paraissent pas avoir songé à dresser le plan géométrique du territoire de chaque cité; cette pratique n'était guère usitée que pour les exploitations minières. En général, ils se contentaient de consigner l'état des propriétés foncières sur des espèces de registres censiers. Nous avons conservé quelques documents de ce genre; mais ils sont d'une basse époque, et ils portent la marque trop nette des habitudes romaines pour qu'il soit possible d'y chercher des renseignements sur celles des Grecs. On a pourtant découvert, dans ces derniers temps, une inscription de Lesbos, plus ancienne, qui a, semble-t-il, un caractère analogue. On y trouve les indications suivantes; nom du propriétaire, parcelles qu'il possède, lieu où elles sont situées, étendue et culture de chacune d'elles. Théophraste nous apprend que les cadastres existaient dans un assez grand nombre de cités. A Athènes, les démarques, c.-à-d. les chefs des différents districts de l'Attique, étaient chargés de les tenir constamment à jour; tous les immeubles y figuraient avec leur estimation officielle. Les cadastres ne pouvaient jamais être invoqués, à titre de preuves, devant les tribunaux. Leur objet presque unique était de fournir à l'Etat un moyen commode de répartir l'impôt. Paul Guiraud.

II. Droit romain. — Le cadastre, c.-à-d. le recensement des propriétés immobilières, est indispensable à toute bonne et équitable perception de l'impôt foncier; aussi était-il connu à Rome, et c'est à Jules César et à Auguste que revient l'honneur de l'avoir constitué. Quatre géomètres furent envoyés dans les différentes parties de l'Empire; ils y procédèrent à un arpentage général des terres, et les classèrent, suivant leur fertilité, en diverses catégories. Chaque catégorie était taxée en raison de son rendement et le dénombrement quinquennal prescrit par la loi facilitait la répartition de l'impôt entre les propriétaires, puisque chacun était obligé de faire, en se présentant, l'évaluation de sa fortune, évaluation contrôlée par le fonctionnaire qui présidait au dénombrement. Dioclétien, afin de simplifier encore davantage la perception de l'impôt foncier, adopta une unité imposable, une parcelle-type appelée *jugum* ou *caput* et qui, il est *essentiel* de le remarquer, était une division *fiscale* et non *géométrique*. Celle unité, d'une valeur de mille *solidi*, était frappée d'une contribution fixe et comprenait plus ou moins de terres suivant qu'il s'agissait de terres plus ou moins fertiles, plus ou moins productives. Ainsi, tandis qu'il fallait vingt arpents de champs de la seconde catégorie et soixante arpents de champs de la troisième, pour constituer un *caput*, cinq arpents de vignes en formaient un à eux seuls. Chaque circonscription financière comprenait un certain nombre de *capita* et ce nombre servait à déterminer le chiffre de la somme due par toute la circonscription. Cette somme était répartie par les *décurions* entre les *domini possessionum*, entre les propriétaires fonciers, que l'on opposait aux *negotiatores* et aux *artifices*, c.-à-d. à ceux qui vivaient de leur commerce ou de leur industrie. Les registres des rôles de répartition étaient appelés *capitastra*, d'ou *catastra*, cadastre. On y trouvait indiqués le revenu de chaque terre, la nature des produits, le revenu moyen, le nombre des serviteurs employés à la culture, celui des animaux de labour, celui des arbres et des ceps de vigne. Ils existaient en triple exemplaire. L'un était déposé aux archives de l'Etat, un second aux archives des villes, et le troisième restait dans le bureau du gouverneur de la province. On procédait assez fréquemment à leur revision : tout changement qui se produisait dans le fonds, toute mutation de propriété dont ce fonds était l'objet devait être déclaré au *censitor*. En Italie la parcelle-type prenait le nom de *Millena* ; on l'appelait *Centuria* dans les provinces de l'Afrique.

III. Ancien droit français. — La Gaule fut soumise, comme toutes les provinces romaines, à la division cadastrale dont il vient d'être question, et les registres étaient très minutieusement tenus au courant. Mais cela n'allait pas sans inconvénients. Il était de règle, en effet, que chaque propriétaire fit lui-même l'évaluation de sa fortune, cette évaluation était contrôlée par des fonctionnaires qui avaient recours souvent à des procédés inquisitoriaux. Les populations assemblées pour la circonstance, suivant l'usage du cens romain, en étaient profondément blessées et il s'établissait bien souvent une lutte entre elles et le gouvernement. Nous ne devons donc pas être étonné lorsque Lactance nous dit qu'on entendait dans ces jours « résonner les coups et bruire les instruments de torture ». Les barbares se servirent du cadastre romain pour opérer le partage des terres et percevoir les impôts. Nous voyons dans les textes qu'il fut fréquemment retouché. Grégoire de Tours nous apprend que vers l'an 580 le roi Chilpéric fit faire de nouveaux rôles de contributions et qu'il les augmenta. Quelque temps après, sous l'inspiration de Frédégonde, il les brûla et ramena l'impôt à ce qu'il était auparavant. Le même historien nous dit que Childebert envoya à Poitiers des officiers chargés de refaire le cadastre en tenant compte des changements qui s'étaient produits. Ces changements tenaient, dit M. Fustel de Coulanges, à ce que la contribution afférente à chaque domaine était calculée d'après le nombre des colons ou tenanciers qui s'y trouvaient. Chaque propriétaire était responsable vis-à-vis de l'Etat d'autant de taxes qu'il avait de colons sur sa terre. Comme cette population variait sans cesse, il était indispensable, pour connaître exactement le nombre des taxes dues, de remanier fréquemment le cadastre. Bientôt, à raison de l'ignorance et des troubles de cette époque, les registres cessèrent d'être tenus avec exactitude; de plus, les propriétés se morcelèrent dans une proportion telle qu'elles ne correspondaient plus aux données

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

officielles. Charles VII ordonna en 1481 la formation d'un *Compoix terrien*, c.-à-d. d'un véritable cadastre. Une commission se mit à l'œuvre dans le nord et dans le midi de la France, mais le travail fut abandonné au bout d'un an à raison des difficultés qu'il présentait. Colbert reprit la même idée, mais sans plus de succès. Il est à remarquer cependant qu'un certain nombre de provinces, l'Alsace, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc firent cadastrer leurs territoires à leurs propres frais.

Paul Nachbaur.

IV. Droit moderne. — Historique et législation du Cadastre français. — D'après les principes du droit nouveau, tous les citoyens et tous les propriétaires doivent concourir aux charges de l'Etat dans la proportion de leurs biens et facultés. En ce qui concerne la propriété immobilière, il a été constaté, après quelques tâtonnements, que seul un cadastre parcellaire pouvait donner les bases d'une répartition équitable. La création en avait été demandée dans les cahiers remis par les assemblées électorales aux membres des Etats généraux. L'Assemblée nationale en prescrivit l'établissement, mais seulement dans les communautés qui en feraient la demande, ainsi que dans celles où des demandes en réduction seraient formées par un ou plusieurs contribuables dont les cotisations réunies excéderaient le tiers du montant de la contribution foncière de la communauté (décret des 4 et 21 août 1791, art. 21 et 30). Toutefois, elle fixa les règles à suivre pour les levés de plan, dans le but de les lier à des opérations plus étendues et de les diriger tous vers la confection d'un cadastre général (décret du 16 sept. 1791). Enfin par décret du 21 mars 1793, la Convention décida que ce cadastre général serait exécuté.

Les événements politiques et les difficultés d'ordre financier ne permirent cependant pas de commencer ce travail avant une dizaine d'années, quoique la nécessité d'un cadastre se fût affirmée chaque jour de plus en plus. L'Assemblée constituante, par décret des 23 nov., 1er déc. 1790, avait créé la contribution foncière, destinée à remplacer les anciens impôts directs, et décidé que jusqu'au moment où il serait possible d'établir une répartition rigoureusement exacte et équitable, les contingents seraient fixés à la somme que produisaient les impôts fonciers abolis, augmentée de ce qu'auraient dû payer les privilégiés. L'application de cette mesure suscita de vives réclamations, comme laissant une trop grande place à l'arbitraire et perpétuant les inégalités existant entre les diverses provinces sous l'ancien régime. On remédia en partie à ces inconvénients par les lois et décrets des 17 mars-10 avril 1790, 21-28 août 1791, 2 et 4 messidor an VII et 24 floréal an VIII — Enfin une instruction du 2 pluviôse an IX ordonna la refonte générale des matrices des rôles; on imagina de suppléer à la connaissance insuffisante qu'on avait des contenances, à défaut d'arpentage, en exigeant de chaque propriétaire une déclaration exacte de ses revenus. Il n'est pas besoin d'insister sur la confusion à laquelle on devait forcément aboutir avec une pareille manière d'opérer; aussi dès l'année suivante (11 messidor an X), un arrêté des consuls ordonnait la formation d'une commission chargée de rechercher les moyens de répartir la contribution foncière avec la plus grande égalité. Cette commission demanda l'arpentage des propriétés. Par mesure d'économie, il fut décidé d'abord qu'on se bornerait à lever les plans de 1800 communes réparties sur tous les points du territoire, à raison de deux au moins et huit au plus par arrondissement, et que les résultats obtenus pour ces communes seraient appliqués à toutes les autres. On ne procédait d'ailleurs au levé des plans et à l'estimation des revenus que par masses de culture. On s'aperçut bien vite qu'on ne pouvait appliquer équitablement à la généralité des communes les renseignements recueillis dans celles qui avaient servi de types; aussi un arrêté du 27 vendémiaire an XII vint-il ordonner que l'arpentage par masses de culture serait effectué dans toutes les communes. Par cette méthode, on pouvait arriver à une répartition plus équitable des contingents entre les départements et les communes; mais dans chaque commune, considérée séparément, la répartition entre les contribuables restait encore livrée à peu près complètement à l'arbitraire des autorités locales (la tâche de celles-ci était peu facile d'ailleurs, aucune concordance n'existant entre les résultats de l'arpentage par masse et les déclarations des propriétaires). Or, les abus résultant d'inégalités reconnues entre propriétaires d'une même localité sont précisément les plus sensibles et les plus choquants. En présence des réclamations générales, le gouvernement comprit qu'il fallait renoncer aux demi-mesures; la loi du 15 sept. 1807 ordonna enfin l'exécution d'un cadastre parcellaire général, tel que l'avaient entendu l'Assemblée nationale et la Convention.

La loi de 1807 établissait définitivement le principe de la fixité des évaluations cadastrales, proclamé déjà par la loi du 2 messidor an VII, et auquel il n'a plus été dérogé en ce qui concerne la répartition individuelle. Il est tenu compte seulement pour le contingent annuel de l'Etat, du département et de la commune, des accroissements et des pertes que subit la matière imposable (lois des 31 juil. 1821, 17 août 1835 et 21 mars 1874). La loi du 7 août 1850 a fixé d'autre part au terme minimum de trente ans la durée, auparavant non déterminée, du cadastre de chaque commune. C'est vers cette époque que le cadastre a été terminé pour la France continentale; il avait coûté 160 millions. Pendant la première période (1808 à 1821), la dépense avait été supportée en entier par l'Etat; elle fut mise à partir de 1822 à la charge des départements subventionnés par l'Etat, qui affectait à cet objet un million par an. Avant que ce travail n'ait été achevé partout, on avait déjà constaté qu'une revision était devenue nécessaire dans les évaluations des communes cadastrées en premier lieu, et l'on y avait pourvu au moyen des ressources départementales. La loi de 1850 permit de régulariser ces opérations, que le conseil d'Etat avait estimées contraires aux principes de la loi de 1807. Elle disposait en outre que dans chaque commune cadastrée depuis trente ans, il pourrait être procédé à la revision et au renouvellement du cadastre sur la demande du conseil municipal de la commune et sur l'avis conforme du conseil général du département, à la charge par la commune de pourvoir aux frais des nouvelles opérations. Cette dernière condition devait malheureusement avoir pour résultat de paralyser à peu près entièrement les effets de cette loi : les renouvellements sont devenus excessivement rares, bien que l'ancienneté du cadastre soit en moyenne aujourd'hui de soixante ans environ.

Il était dans la pensée des auteurs du cadastre que cette opération conduirait directement au nivellement général de l'impôt foncier entre tous les contribuables du pays. La loi de 1807, toutefois, ne parle encore que de la répartition entre les communes d'un même canton. Lorsque toutes les évaluations en étaient terminées, une commission, présidée par le sous-préfet et composée de délégués des communes intéressées, devait se réunir au chef-lieu du département pour examiner ces évaluations et les discuter. Le sous-préfet envoyait le procès-verbal de ces délibérations au préfet, qui, sur un rapport du directeur des contributions, et après avoir pris l'avis du conseil de préfecture, statuait sur les réclamations par un arrêté qui fixait l'allivrement cadastral de chacune des communes intéressées et répartissait entre elles la masse de leurs contingents actuels au prorata de leur allivrement cadastral. La loi du 20 mai 1813 étendit ensuite cette péréquation à tous les cantons cadastrés d'un même département; mais en raison des réclamations universelles, on se borna bientôt à l'appliquer aux cantons d'un même arrondissement (loi du 15 mai 1818); puis on dut même suspendre l'exécution de cette dernière loi (loi du 17 juil. 1819).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Enfin toutes ces dispositions furent abrogées (loi du 31 juil. 1821) ; et les estimations cadastrales ne servirent plus depuis lors qu'à la répartition des impôts entre les contribuables d'une même commune. Cette solution seule était juste, car les évaluations des diverses communes avaient été faites par des individus différents et n'opérant pas de la même manière. Si dans quelques communes on avait bien adopté comme allivrement le revenu net exact, dans le plus grand nombre au contraire (dans le but de payer moins d'impôt), on s'était efforcé d'en déguiser une partie plus ou moins importante. Les commissions cantonales ne pouvaient dans la plupart des cas rectifier ces proportions inexactes ; la difficulté était plus grande encore si l'on opérait sur l'ensemble de l'arrondissement ou du département. Dans ces conditions, une répartition de l'impôt entre les diverses communes ne pouvait offrir aucune garantie d'exactitude. On conçoit par contre que les réductions de valeur n'ont aucun effet, lorsqu'il s'agit seulement de répartir l'impôt entre les contribuables d'une même commune, lorsqu'une proportion à peu près régulière a été observée entre les diverses natures et qualités des propriétés.

La loi organique du 3 frimaire an VII sur la contribution foncière est restée en vigueur jusqu'à présent dans ses principales dispositions. Le pouvoir législatif établit chaque année le montant de la contribution foncière en principal et en centimes additionnels, et il la répartit entre les départements. La répartition est faite ensuite par les conseils généraux entre les arrondissements, par les conseils d'arrondissements entre les communes et enfin par les répartiteurs entre les contribuables. Dans les communes cadastrées, la tâche des répartiteurs s'est trouvée réduite à l'évaluation des augmentations et des pertes annuelles de la matière imposable. Le travail des assemblées chargées d'effectuer la répartition aux trois degrés supérieurs a été simplifié d'une manière analogue au moyen des bases établies par les commissions instituées en vertu des lois des 15 mai 1818 et 31 juil. 1821. Ce n'est pas dans le cadastre seul, peu avancé alors, que l'on avait pu trouver ces données ; on s'était surtout servi de la comparaison des actes de vente et des baux des dix années précédentes. On remarquera d'ailleurs que ces résultats (contrairement à ce qui se passe pour le cadastre, dont les évaluations sont obligatoires et en général immuables) ne sont donnés qu'à titre de renseignement, et que les dites assemblées restent en conséquence toujours libres de s'en écarter pour adopter une répartition qui leur paraîtrait plus conforme à l'équité.

Exécution du Cadastre. — Le cadastre a été exécuté sous la direction et avec le concours de l'administration des contributions directes. Les règles suivies pour le détail matériel des opérations se trouvent dans le *Recueil méthodique des lois et règlements sur le cadastre*, publié par l'administration en 1811, et dans les règlements généraux des 10 oct. 1821 et 15 mars 1827, et la circulaire ministérielle du 17 févr. 1824. Nous en analysons ci-après celles des dispositions les plus importantes qui sont encore en vigueur. L'exécution du cadastre comporte deux séries d'opérations bien distinctes : la partie d'art et l'expertise.

1° *Partie d'art.* La partie d'art a été confiée, dans chaque département, à un corps de géomètres, placés sous l'autorité du préfet et du directeur des contributions, comprenant un géomètre en chef ou ingénieur vérificateur, nommé par le ministre des finances, et des géomètres de première classe, commissionnés par le préfet, et dont le nombre variait de quatre à douze, suivant les besoins du service. Ces derniers pouvaient s'adjoindre chacun, avec l'autorisation de l'ingénieur-vérificateur, un ou deux géomètres de deuxième classe pour le levé de détail. Aucun traitement fixe n'était alloué aux géomètres, qui étaient rémunérés suivant la quantité du travail produit et aux conditions d'un tarif arrêté par le préfet. Chacun d'eux était responsable de son travail propre ainsi que de celui de ses subordonnés et il était tenu de le refaire à ses frais en cas d'erreurs graves ou de malfaçons. Le géomètre en chef ne levait par lui-même aucun plan, mais il devait surveiller et vérifier les travaux des géomètres placés sous ses ordres et exécuter en général tous les travaux de cabinet. Il était chargé aussi de faire passer des examens aux candidats géomètres. Depuis l'achèvement du cadastre, il n'y a plus d'ingénieur-vérificateur ; c'est le directeur départemental des contributions directes qui en remplit les fonctions, le cas échéant, et qui en a recueilli les archives.

En général, les travaux ont été exécutés par canton, et les cantons étaient pris tour à tour dans les divers arrondissements. La *délimitation* de la commune doit précéder l'arpentage. Il y est procédé par un géomètre de première classe, assisté du maire et de ceux des communes voisines, du contrôleur des contributions et de deux indicateurs désignés respectivement par les maires des communes intéressées. Il est dressé autant de croquis des limites qu'il y a de communes limitrophes. Quand des changements de limites sont proposés ou lorsqu'il y a contestation sur leur position, le géomètre insère dans son procès-verbal les observations des maires, ainsi que son avis personnel, qu'il motive, et il indique sur le croquis les limites proposées ou prétendues, ainsi que celle qui lui paraît devoir être adoptée. Le titre d'une commune sur le terrain contesté est l'imposition que ce terrain y a supportée jusqu'alors. Quand des propriétés se trouvent imposées dans deux communes d'un même département ou ne le sont dans aucune, c'est le préfet qui décide à quelle commune elles appartiennent. Dans les autres cas, ou bien quand il s'agit de rectification de limite ou de suppression d'enclave, il est statué par décret rendu en conseil d'Etat. Ces formes cependant ne sont applicables qu'aux simples rectifications de territoire, opérées à l'occasion des travaux du cadastre et qui ne peuvent blesser l'individualité communale. S'il s'agit au contraire de modifications importantes, intéressant l'existence ou la constitution de la commune, il faut procéder conformément aux dispositions des lois sur l'organisation municipale. Le territoire est ensuite divisé en *sections*, dont le nombre est compris d'ordinaire entre trois et sept, et que l'on désigne chacune par l'une des premières lettres de l'alphabet et en outre par le nom déjà usité dans la commune ou choisi en raison de la situation des lieux. Ex : section A, ou du village ; section B, ou de la prairie ; section C, ou de la forêt. Cette division est faite dans le but de faciliter les recherches sur la position des propriétés. On doit avoir soin d'ailleurs de laisser dans la même section les habitations formant une agglomération, hameau ou village, et qui ont souvent des intérêts communs.

Un géomètre de première classe et qui ne peut être chargé de lever le plan d'aucune commune, procède ensuite à la *triangulation* (V. ce mot). Cette opération a pour objet de couvrir tout le territoire de la commune d'un réseau de triangles, dont les côtés doivent servir ultérieurement de lignes principales de base pour le levé de détails et en faciliter l'exécution et la vérification. Aucune opération de détail ne peut être entreprise qu'après que la triangulation est terminée et a été vérifiée par le géomètre en chef. Pour cela, il doit au moyen d'une ligne de base, autre que l'un des côtés du canevas trigonométrique, déterminer les côtés de deux des triangles de ce canevas. On admet seulement une tolérance d'un millième sur la longueur de ces côtés. Le *levé de détail* est exécuté suivant les procédés ordinaires de l'arpentage. Des indicateurs accompagnent le géomètre sur le terrain et lui font connaître les noms des propriétaires, la dénomination des propriétés et les limites des parcelles. En cas de désaccord entre propriétaires voisins sur les limites de leurs héritages, le géomètre lève les parcelles suivant la jouissance. Il tient compte toutefois de la décision inter-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

venue, si le différend est vidé avant la confection du plan.

Les plans originaux du cadastre sont dressés sur des feuilles de dessin format grand-aigle. Jusqu'en 1837, on a rapporté ces plans à l'échelle du 2500e ; ils comprenaient ordinairement une section tout entière. Quelques feuilles ou portions de feuilles se rapportant aux parties très morcelées, habitations et terrains avoisinants, étaient développées à l'échelle double. Par contre, pour les sections où l'on ne rencontrait que des parcelles de grande étendue, des forêts notamment, on a quelquefois adopté l'échelle du 5000e. Le règlement ministériel de 1837, art. 219 à 221, a proscrit ces échelles ; depuis lors, on a dressé les plans au 2000e et au 1000e. Cette dernière échelle devait être adoptée pour toutes les feuilles où l'on rencontrait au moins quatre parcelles à l'hectare ; certaines communes sont en entier rapportées au 1000e. Si l'on considère que c'est à cette même échelle que sont dressés les plans destinés au calcul des contenances des terrains à exproprier pour l'exécution des travaux publics, on peut trouver exagéré, un tel développement pour les plans cadastraux. Ces plans d'ailleurs doivent rester intacts, quels que soient les changements qui surviennent aux propriétés par suite de partages, échanges, destruction de bâtiments ou édification de constructions nouvelles, ouverture de nouveaux chemins ou autres voies de communication, etc. — Les parcelles sont représentées par la projection horizontale de leur périmètre ; chacune porte un numéro distinct. Il n'est guère fait exception à cette règle que pour les cours et petits jardins attenant aux propriétés bâties ; dans ce cas, une flèche, partant de l'intérieur du bâtiment où est inscrit le numéro, a sa pointe dans l'annexe pour en marquer la dépendance. Les parcelles sont numérotées, autant que possible, en suivant l'ordre topographique et de manière que chaque triage ou lieu dit, ou chaque enclave de chemin reçoive une série de numéros non interrompue. Des liserés de couleur séparent les lieux dits, souvent appelés improprement cantons ; des filets plus larges ou de couleurs différentes sont employés pour marquer les limites des sections ou de la commune. Les noms des communes, des sections et des feuilles voisines sont inscrits autour du périmètre de chaque feuille ; le plan porte les noms des villages et hameaux, des sections, des cantons ou lieux dits, des chemins et des rivières et ruisseaux. Le lit des cours d'eau est teinté en vert d'eau et la direction en est marquée par des flèches. Les maisons sont teintées en rose et les édifices publics en bleu. Les noms des propriétaires ne sont pas inscrits sur les plans.

Le géomètre doit rapporter sans retard, sur les plans, les résultats de ses opérations. Il dresse en même temps le *tableau indicatif* des propriétaires et des propriétés, qui donne les noms des propriétaires, la situation et la nature de chaque parcelle. Le géomètre en chef est tenu de vérifier le plan d'une commune aussitôt qu'il est terminé. Le *calcul des contenances* est fait ensuite dans ses bureaux et sous ses yeux ; on vérifie les résultats du calcul en opérant par masses ; on ne tolère sur ce point que des différences ne dépassant pas un trois centième. Le tableau indicatif est alors complété par la mention des contenances. Les surfaces des chemins, cours d'eau et autres parties du territoire non imposables sont calculées à part. Pour mettre les propriétaires à portée de connaître la nature et les contenances de leurs fonds, l'ingénieur réunit dans un *bulletin*, pour chaque propriétaire, toutes les parcelles qui sont éparses sous son nom dans le tableau indicatif. La communication des bulletins, annoncée par des affiches quinze jours à l'avance, est faite par le géomètre qui a levé le plan, et qui se transporte à cet effet dans la commune. Il appelle les propriétaires ou en leur absence leurs fermiers et régisseurs, leur facilite l'examen des articles portés sur leurs bulletins, reçoit leurs réclamations et opère immédiatement les rectifications reconnues justes. Il fait signer chaque bulletin par le propriétaire intéressé ou par le maire pour ceux qui ne savent pas signer. Ces bulletins sont renvoyés au géomètre en chef qui vérifie les nouveaux calculs et corrige les contenances au tableau indicatif. Toutes ces pièces sont ensuite transmises au directeur des contributions.

Le géomètre en chef conserve dans ses archives les minutes des plans, mais il en produit une copie destinée à la commune et un calque pour l'expertise. (Voir ci-dessous, 2°.) En outre, il construit, en réduisant les feuilles du plan parcellaire, un tableau d'assemblage présentant la circonscription de la commune, sa division en sections, et le cas échéant la subdivision de celles-ci en feuilles de plan, les principaux chemins, les montagnes, les rivières et ruisseaux, les forêts et la position du chef-lieu et des hameaux et même des maisons isolées. Ce tableau est dressé à l'échelle du 10,000e, ou exceptionnellement à celle du 20,000e pour les communes d'une grande étendue. Il en est fait deux copies, l'une pour être mise en tête du plan de la commune, l'autre pour servir à l'exécution de la carte de France au 80,000e. L'état-major a fourni en retour aux géomètres les lignes de base de son canevas trigonométrique. Pour ces divers travaux, les géomètres reçoivent une indemnité calculée à la fois en raison de la contenance et du nombre des parcelles, et suivant un tarif établi en tenant compte des difficultés locales. En moyenne, le géomètre en chef touche 0 fr. 20 par hectare et 0 fr. 10 par parcelle, et le géomètre arpenteur, 0 fr. 72 par hectare et 0 fr. 21 par parcelle. Le géomètre en chef est autorisé à délivrer des extraits du plan aux propriétaires qui le demandent, aux conditions d'un tarif arrêté par le préfet : le prix ordinaire est de 0 fr. 20 par parcelle.

2° *Expertise*. La tâche des géomètres étant terminée, il reste à procéder à l'expertise, c.-à-d. à l'évaluation du revenu de chacune des parcelles. Ce travail, qui est confié à des propriétaires de la commune, assistés des agents des contributions directes, comprend quatre opérations principales : la classification, le choix des types, le classement et l'établissement du tarif des évaluations. Le conseil municipal nomme d'abord les propriétaires qui seront chargés du classement des fonds ; il les choisit, au nombre de cinq, dont deux forains, parmi les propriétaires des différentes natures de propriétés. Il peut en outre proposer de leur adjoindre un expert. La nomination de cet expert est réservée au préfet, qui fixe le taux de son indemnité. Le conseil municipal s'occupe ensuite de la *classification*, qui consiste à déterminer en combien de classes chaque nature de propriété doit être divisée, en raison des divers degrés de fertilité du sol et de la valeur des produits. La classification doit être précédée d'une reconnaissance générale du territoire, qui est faite par les propriétaires classificateurs et l'inspecteur des contributions, lesquels indiquent spécialement et nominativement les fonds devant servir de *types* pour chacune des classes de chaque nature de propriétés. Pour faciliter ultérieurement le classement, on choisit pour chaque classe deux types, l'un dit *type supérieur*, l'autre dit *type inférieur*, qui représentent les degrés extrêmes de fertilité de chaque classe. Le nombre des classes ne peut jamais excéder cinq pour les cultures. Les maisons peuvent, dans les communes rurales, être divisées en dix classes au plus ; dans les villes, bourgs et communes très peuplées, elles ne sont point susceptibles d'être divisées en classes ; chaque maison est évaluée séparément. La division en classes n'est pas non plus applicable aux usines, fabriques et manufactures ; chaque usine, fabrique ou manufacture, doit recevoir une évaluation particulière.

La classification étant arrêtée, le conseil municipal s'occupe du *tarif des évaluations*. Aux termes de la loi du 3 frimaire an VII, la répartition de l'imposition foncière est faite par égalité proportionnelle sur toutes les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ginay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

propriétés foncières, à raison de leur *revenu net imposable*. Le *revenu net* des terres est ce qui reste au propriétaire, déduction faite sur le produit brut, des frais de culture, semence, récolte ou entretien. Le *revenu imposable* est le revenu net moyen, calculé sur un nombre d'années déterminé. Le revenu net imposable des maisons, des fabriques, forges, moulins et autres usines, est ce qui reste au propriétaire, déduction faite sur leur valeur locative (calculée sur un certain nombre d'années) de la somme nécessaire pour l'indemniser du dépérissement et des frais d'entretien et de réparations. Pour obtenir des évaluations proportionnelles, on s'attache avant tout à établir le plus juste rapport entre les premières classes des principales natures de culture. On détermine ensuite les prix à appliquer aux classes subséquentes. Ces revenus sont évalués à l'hectare. Les autres cultures sont évaluées eu égard aux prix des cultures existantes avec lesquelles elles ont le plus d'analogie. Les maisons doivent être estimées dans la même proportion que les fonds ruraux, eu égard à leur situation et aux avantages qu'elles présentent. Chaque usine reçoit une évaluation particulière. Dans les villes et les communes où les maisons ne sont point divisées en classes, chaque maison devant être estimée séparément, l'estimation n'en est point portée dans le tarif ; elle est faite sur le terrain même par les propriétaires classificateurs. Le tarif ainsi arrêté n'est que provisoire ; il est vérifié et arrêté définitivement à la fin de l'expertise.

Les répartiteurs opèrent ensuite le *classement*, successivement pour chaque section ; cette opération, qu'il ne faut pas confondre avec la classification, consiste à distribuer chaque parcelle de propriété dans les classes arrêtées par le conseil municipal. Le contrôleur des contributions accompagne les répartiteurs sur le terrain et porte sur le tableau indicatif la classe assignée à chaque parcelle. En général, chaque parcelle est portée en entier dans une seule classe ; il arrive cependant pour des parcelles de grande étendue, qui présentent des différences notables de fertilité dans leurs diverses parties, qu'on ne peut arriver à une appréciation exacte de leur revenu qu'en répartissant leur surface totale entre deux ou même trois classes. En faisant varier les proportions, on pourrait tenir compte des différences de valeur les plus minimes. Remarquons en passant que lorsqu'une parcelle comptée dans plusieurs classes est ultérieurement subdivisée, il est de règle de répartir le revenu cadastral total entre les copartageants au prorata des contenances attribuées à chacun d'eux.

Enfin le contrôleur et les classificateurs choisissent un certain nombre de domaines affermés, ou dont la valeur est notoirement connue et formant ensemble un dixième environ du territoire de la commune. Ils en recherchent toutes les parcelles et leur appliquent le tarif provisoire, dans le but de vérifier s'il existe partout une exacte proportion entre les revenus connus et les revenus cadastraux. Dans le cas de divergences constatées, ils en recherchent les causes et notamment si elles ne sont pas occasionnées par des erreurs de classement; après les avoir rectifiées s'il y a lieu, ils arrêtent le tarif définitif et le proposent à l'approbation du conseil municipal. Le tarif voté par le conseil reste déposé pendant quinze jours au secrétariat de la mairie, où le public peut en prendre connaissance. S'il est présenté des réclamations, le conseil municipal se réunit de nouveau pour émettre un avis motivé sur chacune d'elles, et le cas échéant modifier le tarif. Toutes les pièces de l'expertise sont alors transmises au préfet par l'intermédiaire des agents des contributions et avec un rapport du directeur. La commission départementale approuve définitivement ou modifie le tarif des évaluations cadastrales (loi du 10 août 1871) ; mais dans le cas où elle apporte des modifications au tarif, le conseil municipal doit être mis à même de présenter ses observations.

Le directeur des contributions complète le tableau indicatif par l'application du tarif à chacune des parcelles : c'est là une simple opération d'arithmétique. Il dresse ensuite les pièces cadastrales écrites. Les *états de sections* sont simplement la copie de l'état indicatif. Les parcelles y sont décrites successivement pour chaque section dans l'ordre numérique. Chaque état est divisé à cet effet en neuf colonnes qui donnent respectivement : 1° les noms, prénoms, surnoms, professions et domiciles des propriétaires ; 2° les numéros du plan ; 3° les cantons ou lieux dits ; 4° les natures des propriétés ; 5° les contenances ; 6° l'indication des classes ; 7° le revenu cadastral de chaque parcelle ; 8° les portes cochères, charretières ou de magasins ; 9° les portes et fenêtres ordinaires. — Une seule ligne horizontale suffit pour chaque parcelle non bâtie ; les propriétés bâties en exigent deux en général, l'une pour le sol, l'autre pour la construction elle-même. Il faut en excepter les bâtiments ruraux, qui ne servent pas en même temps à l'habitation, et que l'on n'impose que pour le sol nu. — Pour vérifier la récapitulation des contenances et des revenus par section, on dresse en outre un relevé des numéros de même nature des propriétés non bâties. Les états de sections ne reçoivent aucune correction, jusqu'au moment où le cadastre est renouvelé dans la commune ; seulement, on ajoute, le cas échéant, à la fin de chaque section, et en leur attribuant les numéros qui suivent les derniers du tableau, les parcelles non bâties, qui, pour une cause quelconque, deviennent imposables : anciens chemins rendus à la culture, atterrissements, etc. A côté des numéros de chacune de ces nouvelles parcelles, on inscrit en indice entre parenthèses le numéro de la parcelle la plus voisine.

Il est dressé ensuite deux matrices cadastrales distinctes (loi du 29 juill. 1881), l'une pour les propriétés non bâties, y compris le sol des constructions ; l'autre pour les bâtiments. Cette distinction a été ordonnée dans l'intention de pouvoir opérer ultérieurement une péréquation pour les propriétés bâties, séparément ; en même temps on fondrait la contribution des portes et fenêtres dans la contribution foncière. — Les matrices contiennent les mêmes renseignements que les états des sections, mais groupés cette fois par noms de propriétaires. A chacun d'eux on réserve une page (ou *folio*), ou plus au besoin pour y inscrire son article. Les articles ou *cotes* sont transcrits dans l'ordre alphabétique des noms des propriétaires ; chacun d'eux comprend la désignation des parcelles dans l'ordre des sections et des numéros ; on l'établit facilement au moyen du bulletin et du tableau indicatif. — La matrice, outre les colonnes usitées dans les états de sections, en comprend six autres qui servent à indiquer : 1° l'année d'entrée des parcelles ; 2° l'année de sortie ; 3° le total des contenances ; 4° le total des revenus ; 5° le folio d'où proviennent les parcelles entrées ; 6° le folio où sont passées les parcelles sorties. — En tête de la matrice, on place la récapitulation des contenances et des revenus imposables dans la commune. Ils sont obtenus en réunissant les totaux des relevés par sections. Les sommes totales des contenances et revenus de ce tableau doivent concorder exactement avec celles de la récapitulation de toutes les cotes des matrices. Chaque matrice comprend aussi : 1° une liste alphabétique des propriétaires avec indication des folios où se trouvent leurs articles ; 2° un registre destiné à présenter les augmentations et les diminutions qui surviennent chaque année dans les contenances et les revenus imposables.

Les états de sections et matrices, arrêtés par le préfet, sont adressés aux communes en même temps que le rôle cadastral. Chaque propriétaire est prévenu de leur envoi par un avertissement particulier et a le droit d'en prendre communication à la mairie, à l'effet de réclamer contre les erreurs qui pourraient avoir été commises dans le classement de ses propriétés, comparé à celui des propriétés de même nature dans la commune. Tout propriétaire est admis à réclamer contre le classement de ses

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fonds, pendant les six mois qui suivent la mise en recouvrement du rôle cadastral. Passé ce délai, aucune réclamation ne peut être admise qu'autant qu'elle porte sur des causes postérieures et étrangères au classement. Les erreurs de contenance sont rectifiées dans la commune même en présence du réclamant par le géomètre qui a levé le plan. Les réclamations contre le classement sont instruites et jugées dans les formes prescrites par l'arrêté du 24 floréal an VIII. A toute époque, les intéressés sont admis à prendre connaissance dans les mairies des pièces cadastrales, mais le directeur des contributions seul a qualité pour en délivrer des extraits ; le prix en est aujourd'hui de 0 fr. 75 pour tout extrait de quinze articles de la matrice cadastrale et au-dessous ; il est de 0 fr. 75 pour les quinze premiers articles des extraits plus étendus et de 0 fr. 03 pour chaque article en sus. Toutefois, quand il s'agit d'échange d'immeubles ruraux, les extraits de la matrice cadastrale des dits biens sont délivrés gratuitement, soit par le maire, soit par le directeur des contributions directes (loi du 3 nov. 1884).

Conservation du Cadastre. — *Mutations*. Le travail relatif aux mutations est la suite nécessaire et le complément des opérations cadastrales. Il est même le conservateur des rôles, qu'il doit maintenir dans leur integrité, en les mettant sans cesse au courant des changements des propriétaires et des translations de propriétés. On a écarté dès l'abord l'idée d'étendre la conservation jusqu'à suivre sur les plans les variations d'étendue et de configuration qui résultent des divisions et subdivisions des propriétés. Ces rectifications auraient à la vérité exigé de fréquentes opérations géométriques sur le terrain ; mais c'était en exagérer grandement l'importance que de dire que l'entretien du cadastre coûterait ainsi plus cher que son établissement. Aujourd'hui la dépense ne serait pas très considérable, car on trouverait facilement dans chaque canton une ou plusieurs personnes capables d'exécuter convenablement ces opérations de détail. L'expérience faite en Belgique à ce sujet devrait être considérée comme concluante.

En France, jusqu'à présent, les mutations sont faites sur les matrices seulement. A cet effet, tout acquéreur, cessionnaire, héritier, légataire ou nouveau propriétaire à quelque titre que ce soit, doit faire une déclaration des biens qu'il a acquis, à la mairie de la commune où ces biens sont situés. Le contrôleur des contributions, au jour par lui indiqué d'avance et annoncé par le maire, se transporte dans la commune, assisté du percepteur, pour recevoir les déclarations des propriétaires qui ont des mutations à faire opérer. A défaut de déclaration, les parcelles restent imposées aux noms des anciens propriétaires qui sont tenus d'en acquitter la contribution, sauf leur recours contre qui de droit. Toutefois le contrôleur peut faire d'office ces mutations au moyen des extraits d'actes qu'il a relevés dans les bureaux de l'enregistrement. Les feuilles de déclaration sont envoyées au directeur qui fait appliquer les mutations sur les matrices. Pour cela, on écrit à la suite de la cote de l'acquéreur toutes les parcelles qu'il a acquises, en indiquant l'année d'entrée et le folio d'origine. Par contre, sur la cote de l'ancien propriétaire on barre ces parcelles par un trait à l'encre, qui doit permettre cependant de lire encore les indications effacées, et l'on porte dans les colonnes à ce destinées l'année de la mutation et les folios où elles sont passées. On corrige ensuite, de part et d'autre, les totaux des contenances et des revenus. On procède d'une manière analogue pour les augmentations et diminutions de la matière imposable.

Les actes produits aux contrôleurs pour opérer les mutations ne désignent pas toujours les immeubles d'une façon assez claire ; cette observation est particulièrement applicable aux actes sous seings privés. Les contenances ne sont souvent indiquées qu'approximativement ; en tous cas, il est fort rare que les contenances portées aux actes concordent avec celles du cadastre. Celles-ci sans doute ne sont pas toujours rigoureusement exactes, soit par suite d'erreurs de levé ou de calcul, soit parce qu'on a a mesuré les parcelles suivant la jouissance ; mais les contenances des actes sont souvent entachées d'erreurs beaucoup plus graves, provenant de causes diverses, et dont un certain nombre notamment ont été commises lorsqu'on a transformé les anciennes mesures locales en mesures métriques. D'autre part, il n'y a pas un acte sur mille qui donne les numéros du cadastre, et sur moitié environ le nom du lieu dit n'est pas exactement rappelé, ou est différent de celui du cadastre. Dans ces conditions et si l'on considère en outre que beaucoup de propriétaires ne savent pas indiquer au contrôleur la situation de leurs parcelles sur le plan, ou croyant le savoir, la lui indiquent mal, on conçoit qu'il doit inévitablement se glisser des erreurs dans l'application des mutations. Ces erreurs sont cependant beaucoup moins nombreuses qu'on ne le croit vulgairement, et dans la plupart des cas elles n'occasionnent aux intéressés ni avantage ni préjudice sensible. Ceux-ci cependant s'émeuvent beaucoup de ces irrégularités dont ils exagèrent volontiers le nombre et l'importance. Depuis que le cadastre est établi, le public, qui s'est habitué aux bienfaits de cette institution, n'en tient plus de compte, comme si cela devait exister tout naturellement ; les défauts seuls sont ressentis et impatiemment supportés.

On ne peut nier toutefois que ces défauts n'aient une importance réelle : sur beaucoup de points, la proportion régulière qui devrait exister entre les évaluations cadastrales et les revenus ne se rencontre plus, en raison des modifications survenues dans la valeur de beaucoup de propriétés. Il y a plus : dans un grand nombre de communes, le cadastre a été plus ou moins faussé, dès l'origine, par suite de la situation prépondérante qu'avaient eu dans l'expertise certains classificateurs, lesquels en ont abusé pour dégrever indûment leurs immeubles au détriment des autres propriétaires et notamment des forains. La loi du 21 mars 1874 n'a permis que fort incomplètement de remédier à cet état de choses ; une nouvelle expertise est devenue partout nécessaire. Les plans, d'un autre côté, ne représentent plus exactement la configuration des parcelles, en raison de la création des nouvelles voies de communication, de l'établissement de nouvelles constructions, du morcellement des propriétés, etc. C'est donc le cadastre entier qui doit être renouvelé. Il en est question depuis quarante ans ; mais on recule devant l'énormité de la dépense. Au bout de dix ou vingt ans d'ailleurs, si on le refait dans les mêmes conditions, le cadastre soulèvera encore les mêmes critiques. Il importe donc qu'on mette à l'étude auparavant, comme le demandent plusieurs conseils généraux, les questions relatives à la conservation du cadastre, à l'abornement général et à l'obligation d'insérer dans les actes translatifs de propriété les indications cadastrales. Les bases de cette réforme ne sont pas encore arrêtées.—On pense aussi que le cadastre peut rendre accessoirement d'autres services que de servir de base à la répartition de l'impôt. L'inscription aux matrices pourrait tenir lieu de titre de propriété, en même temps que le plan donnerait pour chaque parcelle les dimensions qui devraient faire foi en cas de contestations.

On profitera de la réfection du cadastre pour améliorer la répartition aux degrés supérieurs ; peut-être même tentera-t-on une péréquation complète. Il semble possible d'y arriver en rendant obligatoire l'adjonction (aujourd'hui facultative) d'un expert aux propriétaires classificateurs et en donnant aux agents des contributions une part plus active dans l'expertise. Aucun intérêt fiscal n'étant engagé ici, leur indépendance ne peut être suspectée. En raison de leurs connaissances spéciales et de leur impartialité, ils devraient, dans l'intérêt général, être chargés d'un rôle moins effacé que celui qui leur a été assigné jusqu'ici. En tous cas, les baux étant maintenant tous enregistrés, le contrôle des évaluations sera plus facile et plus efficace; On ne saurait par contre charger les contrôleurs de la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

partie d'art, sans désorganiser le service. On peut de ce côté maintenir l'ancienne organisation. Sans doute, le corps des géomètres a en grande partie disparu, mais on pourra trouver des opérateurs habiles pour le compléter et le reconstituer, en puisant dans le corps des conducteurs des ponts et chaussées, ainsi que parmi les employés de construction des chemins de fer, dont le personnel est aujourd'hui surabondant par suite de l'achèvement de la plupart des grands travaux. L. SCHMIT.

BIBL. : 1° DROIT GREC. — BOECKH, *Die Staatshaushaltung der Athener*, l. IV, ch. VI.
2° DROIT ROMAIN. — DURUY, *Hist. des Romains*, t. IV, p. 14, et t. VI, pp. 578 et suiv., éd. in-8. — MARQUARDT, *De l'Organisation financière chez les Romains*, trad. Vigié ; Paris, 1888, pp. 263 et suiv. — FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. I, éd. 1875, pp. 177 et suiv., t. II (la monarchie franque) ; Paris, 1888, pp. 264 et suiv. — GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. II, pp. 370 et suiv. — CHÉRUEL, *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, v° *Cadastre*. — HUMBERT, *Des Finances et de la Comptabilité publique à Rome*; Paris, 1887, t. II pp. 104 t 332.
3° DROIT MODERNE. — LEMERCIER DE JAUVELLE, *Répertoire général des contributions directes*. — LÉON BÉQUET, *Répertoire du droit administratif*.

CADAUJAC. Commune du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de La Brède ; 1,287 hab.

CADAUX (Justin), compositeur français, né à Albi le 13 avr. 1813, mort à la maison de santé de Picpus le 8 nov. 1874. Il entra au Conservatoire de Paris en 1825, mais n'y resta point, et alla se fixer à Bordeaux où il donna des leçons de piano. Le théâtre de Toulouse joua un petit opéra-comique de lui, *Axel* (1834), et un opéra, *la Chasse saxonne* (1839), dont le succès lui valut un livret de Planard ; il en fit un petit acte joué à l'Opéra-Comique (1844) sous le titre de *les Deux Gentilshommes*. Il vint s'établir à Paris, fit représenter à l'Opéra-Comique les *Deux Jacquet* (1852). Lors de la reprise au Vaudeville du *Devin du village* (1864), ce fut lui qui réorchestra la partition de Rousseau. En 1866, à la mort de Leborne, il fut nommé chef de copie à l'Opéra ; mais l'affaiblissement de son cerveau, hâté par les privations et le chagrin, le força bientôt d'abandonner sa place ; la compassion de ses camarades lui permit d'entrer à la maison de santé de Picpus. Outre les ouvrages cités plus haut, on a de ce musicien quelques morceaux écrits pour le piano, et deux opéras-comiques non représentés : *le Violon de Crémone*, d'après Hoffmann, et *le Sicilien*, d'après la comédie de Molière. A. ERNST.

CADAVAL. Bourg du Portugal, prov. d'Estremadure, à 70 kil. N.-S. de Lisbonne ; 747 hab.

CADAVAL (Ducs de). Famille portugaise, issue d'une branche cadette de la maison de Bragance, par *Alvaro* de Portugal (mort vers 1500), troisième fils de Ferdinand Ier, duc de *Bragance* (V. ce nom), et de Jeanne de Castro-Cadaval. Il fut seigneur de Ferreira et épousa Philippe de Villena-Mello. L'arrière petit-fils de celui-ci, *Francisco* Pereira de Portugal-Mello, marquis de Ferreira, mort à Lisbonne le 27 mars 1645, contribua à l'intronisation de la branche de Bragance, fut ambassadeur extraordinaire en France en 1641, et général de cavalerie du royaume. — Son fils, *Nunho-Alvarez* Pereira de Portugal-Mello, mort en 1712, fut le premier duc de Cadaval, terre à laquelle était attachée la charge de grand-maître de la maison du roi. Il prit une influence décisive sur l'administration dès l'avènement de D. Pedro II comme régent (1667), et fut nommé premier ministre plénipotentiaire pour traiter de la paix avec l'Espagne en 1667 et 1668. — *Nunho-Caetano-Alvarez* Pereira de Mello, duc de Cadaval, né le 9 avr. 1799, mort à Paris en févr. 1838, fit d'abord partie du conseil de régence institué par Jean VI, le 6 mars 1826, puis fut nommé président de la chambre des pairs et conseiller d'Etat à vie. Caractère irrésolu, il flotta longtemps entre les constitutionnels et les absolutistes, et finit par se ranger du côté de ces derniers, qui lui laissaient entrevoir la possibilité de le mettre sur le trône. Nommé président du conseil des ministres sous la régence de D. Miguel (1828), il s'employa ardemment à renverser la constitution. Une prétendue assemblée des trois ordres le nomma connétable et proclama D. Miguel roi absolu du Portugal. Durant la lutte entre celui-ci et son frère D. Pedro, empereur du Brésil, le duc de Cadaval mit toute son activité à organiser la résistance ; mais, après la défaite définitive du parti migueliste, il fut abandonné par son protecteur et par ses partisans, et dut se réfugier en France. G. P-I.

CADAVRE (Physiologie, Chimie, Médecine légale). Le cadavre, c'est le corps organisé, animal ou végétal, considéré à partir du moment où les phénomènes vitaux les plus apparents (circulation et respiration) ont cessé de se produire, jusqu'au moment où les parties molles en ont été détruites, pour ne laisser subsister que les parties dures, le squelette. Nous ne nous occuperons ici que du cadavre humain ; du reste, le corps mort des animaux est le théâtre des mêmes phénomènes ; ce qui est vrai de l'un s'applique à l'autre. A l'article MORT seront discutés les phénomènes qui suivent et accompagnent la mort : ici nous ne parlerons que des quatre principaux caractères du cadavre, du refroidissement, de la rigidité, des lividités et de la putréfaction, qui sont les points les plus importants dont se préoccupe le médecin légiste. Nous devons pourtant signaler, ne fut-ce qu'en passant, le fait que le cadavre n'est nullement aussi mort qu'il le paraît : la vie en effet n'abandonne les tissus que graduellement ; le système nerveux central meurt le premier, puis les nerfs ; les muscles survivent beaucoup plus longtemps (quelques heures parfois) et les cellules vibratiles et spermatozoïdes ne périssent qu'au bout d'un temps plus long encore, alors que la putréfaction a débuté, dans certains cas. L'observation directe vient confirmer l'expérimentation, car l'on sait qu'après la mort bien des manifestations de motilité persistent du côté de l'iris, des membres de l'utérus gravide (*partus post mortem* ou *in sepulcro*), des intestins, des sphincters, etc. Chez les sujets morts de certaines maladies (choléra entre autres) l'on observe, parfois une heure encore après le décès, des mouvements étendus dans les membres (V. le cas décrit par Kiener dans l'article *Cadavre* de Tourdes, dans *Dict. encycl. des Sc. méd.*). Il ne faut pas confondre ces mouvements, dus à la contraction des muscles encore vivants, avec ceux qui se produiront plus tard, mécaniquement, avec le déplacement d'un bras par exemple, écarté par la distension de l'abdomen ballonné (Pour détails, V. MORT).

Rigidité cadavérique. A mesure que les muscles striés meurent (les muscles lisses, ou du moins certains d'entre eux, ont une survie plus longue), leur contractilité disparaît, leur état électrique se renverse (Matteucci, V. *Muscle*), leur réaction chimique se modifie : d'alcalins, ils deviennent acides, le plus souvent ; parfois cependant, ils restent alcalins (Tourdes), surtout dans les cas où la maladie a été longue et lente, et où la rigidité est peu prononcée. Le plus souvent toutefois, et à mesure que l'on s'éloigne du moment de la mort, leur réaction devient alcaline. Mais le phénomène le plus important, c'est la rigidité dont ils deviennent le siège. Celle-ci paraît être due à la coagulation de la myosine des muscles, sous l'influence d'un ferment (Kühne, Michelson) à moins qu'avec Hermann il faille la considérer comme une contraction prolongée. On peut d'ailleurs la provoquer artificiellement ; on peut encore la faire disparaître pour un temps, en injectant du sang vivant (Brown-Séquard) ou une solution de sel marin (Preyer). La rigidité s'établit le plus souvent dans l'ordre que voici : elle débute toujours par la mâchoire inférieure, et gagne ensuite la nuque, le tronc, les membres supérieurs, puis les inférieurs. Parfois elle atteint ces derniers avant les bras, mais elle commence toujours par la mâchoire. Elle disparaît dans l'ordre où elle a commencé, persistant le plus longtemps

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et le plus fortement aux articulations des doigts de la main et des orteils. La connaissance de cet ordre est nécessaire, car elle indique au médecin légiste si la rigidité commence ou disparaît, et le fait a sa valeur pour la détermination de l'heure probable du décès. A quel moment débute-t-elle? Ce moment varie beaucoup, selon la cause de la mort, la nature de la maladie, et les circonstances extérieures. Hofmann dit qu'elle débute deux heures après le décès chez l'adulte, plus rapidement chez l'enfant et chez les sujets morts d'insolation, brûlés ou foudroyés. Tourdes donne le laps de six ou douze heures. En somme, elle débute quelques heures après la mort, mais il est bon de savoir qu'elle peut commencer même avant la mort (Brown-Séquard l'a vu se produire trois minutes avant l'arrêt du cœur); ou dès la mort (cas de tétanos, de strychnisme, de Tourdes et Dehaen, où la rigidité n'a fait que continuer l'état de contraction de l'agonie, sans relâchement intermédiaire); qu'elle peut survenir très peu de temps après le décès (vieillards et enfants) et enfin qu'elle peut tarder beaucoup à se produire (seize ou vingt heures). Sous l'influence de la rigidité, le corps devient raide, dur, les muscles sont épais, saillants, en même temps que friables. Parfois, on peut vaincre cette rigidité, et déplacer un membre, mais la rigidité reprend aussitôt, et immobilise le membre dans sa nouvelle attitude; il est des cas où les efforts de traction déterminent la rupture des muscles. Jamais la rigidité ne fait défaut, semble-t-il, et les cas où l'on a cru la voir manquer doivent s'expliquer par le fait qu'elle a passé inaperçue ayant été très précoce et courte, ou faible, ou encore très tardive. Sa durée varie beaucoup. D'après Tourdes elle serait de soixante ou soixante-douze heures; et Hofmann indique un laps de temps un peu plus long (de soixante-douze à quatre-vingt-quatre heures). Elle est d'autant plus grande que le système musculaire est plus vigoureux et développé : aussi disparaît-elle plus vite chez les fœtus, enfants, vieillards faibles et amaigris; chez les sujets musclés elle dure parfois encore quand la putréfaction a déjà commencé. Tarchini-Bonfante a vu durer la rigidité pendant quatre jours et demi chez un sujet assassiné en pleine santé, et dont le cadavre demeura dans une pièce froide, close, sèche et obscure, et Nysten cite un cas où elle persista durant six ou sept jours. Il est bon d'avoir présentes à l'esprit ces durées exceptionnelles, mais le plus souvent la rigidité ne dure que quarante heures chez l'enfant, de soixante à quatre-vingts heures chez l'adulte : le maximum est atteint en vingt-quatre ou trente-six heures. La température extérieure est la cause qui influe le plus (en dehors des causes intrinsèques) sur la production de la rigidité. Tamassia a vu que celle-ci est presque instantanée avec des températures extrêmes (— 10° et + 45°); très rapide à des températures entre 0° et + 5° et 30° ou 40°; fort retardée au contraire à 13°, 14° ou 15° centigrades. D'autre part, comme exemple de l'influence des causes intrinsèques (activité musculaire, épuisement, etc.), nous pouvons citer les cas bien connus et souvent observés, où des soldats, frappés de mort foudroyante dans la bataille (hémorragie abondante par plaie de poitrine, par exemple) se sont rigidifiés dans l'attitude qu'ils avaient au moment du décès, attitude parfois étrangement vraie et pleine de vie; il en est qu'on a trouvés, debout encore, appuyés contre un arbre ou un mur. Falk, qui a étudié ces cas, croit qu'il y a là une lésion médullaire, mais l'autopsie n'a encore pas démontré l'existence de celle-ci, dans les sujets qui présentent ce singulier phénomène. Nous avons déjà dit que la rigidité disparaît dans l'ordre où elle s'est produite, quittant d'abord la mâchoire pour persister le plus longtemps dans les petites articulations des pieds et des mains, et cela parfois alors que la putréfaction a déjà commencé de se manifester. La rigidité est chose facile à constater; elle ne peut même pas se confondre avec la congélation, car les membres congelés, quand on les étire, produisent un cri particulier, comparable à celui de l'étain, que ne produit point le membre en état de rigidité cadavérique; enfin, grâce à elle, le médecin légiste peut assez bien déterminer, aidé d'ailleurs des autres signes, et des circonstances accessoires, l'heure où la mort a dû survenir.

Refroidissement. Avant même que le cadavre n'ait commencé à présenter sa rigidité caractéristique, il a éprouvé un refroidissement sensible. Ce refroidissement, dû à ce que les sources de la calorification sont taries (suspension des oxydations organiques, en particulier), se fait lentement et a pour résultat d'amener le corps à la température du milieu ambiant (air ou eau); à l'air, l'évaporation qui se produit à sa surface augmente encore le refroidissement, et le corps acquiert souvent une température inférieure à celle de l'endroit où il se trouve. Ce refroidissement débute dès l'agonie, c.-à-d. parfois un temps assez long avant la mort. D'abord rapide, il devient ensuite plus lent (Burman et Guillemot). Pour une température extérieure de 20° ou 22° centigr., il exige trente heures environ; il en faut 44 ou 50 pour que le corps prenne la température extérieure quand celle-ci est de 10° ou 5° centigr. (Guillemot). Du reste la rapidité varie selon l'âge, l'embonpoint, etc. Tourdes indique les chiffres de huit et vingt heures en moyenne, mais, nous le répétons, cela dépend énormément de la température extérieure. Le refroidissement débute par la face et les extrémités; c'est l'épigastre qui reste le plus longtemps chaud. Il est à remarquer que naturellement la température baisse moins vite dans les parties centrales qu'à la périphérie. D'après Raniero et Remedio, l'écart est de 5° ou 8° entre les températures axillaire et centrale; il peut parfois atteindre 13° (submersion) et il persiste longtemps, alors même que la putréfaction a commencé. Rappelons que le minimum de température compatible avec la vie, chez l'homme, est de 20° ou 22° centigr. Un corps qui ne présente que 15 ou 18° est donc certainement mort. Il y a des cas où le refroidissement ne commence pas dès la mort, et où, au contraire, la température s'élève encore. Ces cas d'hyperthermie *post mortem* sont assez rares et fort curieux. Wunderlich et Tourdes en ont signalé : ils se produisent surtout dans la mort par affections cérébrales, choléra, etc. Tourdes a vu la température monter pendant une heure encore et Wunderlich qui a étudié ce phénomène en détail, il y a quelques années déjà, a vu des cadavres présenter, encore douze heures après la mort, une température supérieure à la normale. L'explication de ces faits n'est pas aisée à donner, mais il est évident que dans ces cadavres il y a continuation de processus calorigènes qui habituellement cessent de se produire au moment de la mort. L'hyperthermie *post mortem* est assez rare et s'observe surtout après les maladies encéphaliques ou éruptives, le tétanos, l'insolation. Signalons qu'en général le refroidissement est plus lent chez les sujets morts subitement, ou qui n'ont pas été affaiblis par une longue maladie.

Lividités cadavériques. Ce sont des taches rougeâtres et bleuâtres qui se forment dans les parties les plus déclives du corps; leur forme, leur étendue varient beaucoup, mais jamais elles ne font défaut, sauf aux points par lesquels le cadavre repose sur le sol, ou qui se trouvent serrés par un lien quelconque (ceinture, jarretière, col de chemise) : c'est ainsi que dans le cadavre en décubitus dorsal, elles manquent aux omoplates, aux fesses et aux mollets. Elles sont dues à la sortie du sang des vaisseaux qui imbibe les tissus voisins, et qui naturellement est entraîné par la pesanteur dans les régions inférieures du cadavre, vers le dos chez le sujet mort sur le dos; vers les pieds chez les pendus, etc. Le siège des lividités est d'une haute importance pour la détermination de l'attitude qu'avait le corps au moment de la mort, mais il est bon de savoir qu'en déplaçant le cadavre, pendant les premières heures qui suivent la mort, on peut obtenir le déplacement, ou au moins l'atténuation des lividités : s'il s'agit d'un cadavre couché sur le dos, les lividités dor-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sales peuvent parfois disparaître entièrement, en deux ou trois heures, et être remplacées par d'autres qui se forment sur la face antérieure du cadavre, s'il a été couché sur le ventre. Toutefois il n'est possible de voir disparaître entièrement les lividités initiales que pendant un temps assez court, et en somme, il est généralement aisé de se rendre compte, par un examen attentif, de la position où la mort a dû se produire et de s'assurer si le cadavre a été changé de position. Tourdes a fait sur ce point des recherches très intéressantes auxquelles nous renvoyons le lecteur. Les lividités se produisent parfois dès l'agonie (Hofmann), mais c'est en général vers la cinquième heure qu'elles apparaissent, et chez le cadavre laissé en repos, elles ne disparaissent plus; passé un certain temps, elles ne se produisent plus dans les régions devenues déclives par un déplacement du cadavre. Elles sont plus ou moins intenses selon que le sujet était plus ou moins sanguin ; des congestions analogues se trouvent aussi dans les organes internes. Les unes et les autres ont une importance considérable en médecine légale.

Putréfaction du cadavre. Nous renvoyons aux articles Putréfaction et Décomposition l'étude des phénomènes constituant la putréfaction cadavérique. Il nous suffit d'indiquer ici que ces phénomènes sont déterminés par la présence de microbes divers, parmi lesquels le genre *Thyrothrix* joue un grand rôle. Ces microbes existent normalement dans l'air, l'eau et les tissus du corps, mais n'agissent comme putréfiants qu'après cessation de la vie. Ces phénomènes se produisent encore avec une rapidité variable selon les conditions où se trouve le cadavre : il en est d'ailleurs qui empêchent la putréfaction de se produire, comme le séjour du cadavre dans un milieu froid ou chaud, mais très sec (caveaux du Grand Saint-Bernard, de Palerme, de Saint-Michel à Bordeaux, de l'église Saint-Michan à Dublin, déserts de l'Afrique et de l'Asie, etc.), où le corps se dessèche, se durcit, et devient, en raison de sa dessication, inattaquable aux microbes. La putréfaction ne se produit pas non plus, ou ne se produit que très lentement, chez les cadavres embaumés, c.-à-d. rendus aseptiques, impropres à la vie des germes de la putréfaction (V. Mort, pour l'étude des signes cadavériques spéciaux aux divers genres de morts). Dr H. de Varigny.

CADDALORE ou **CUDDALORE.** Ville de l'Inde, présidence de Madras, ch.-l. de district de Sout-Arcot, à 27 kil. au S. de Pondichéry, sur la Trivadi, en amont de l'embouchure. Caddalore, près du fort David, joua un rôle dans la guerre franco-anglaise du XVIIIe siècle.

CADDAPAH, CUDDAPAH ou **KADAPAH.** Ville de l'Inde, présidence de Madras, ch.-l. d'un district de l'ancien Carnatic; 18,982 hab. Dans le voisinages sont des mines de diamant. — Le district de Caddapah a 22,649 kil. q. et 1,121,038 hab. (en 1881).

CADDÉE (Ligue). L'une des trois Ligues ou groupes de communes entre lesquelles se partageait la république des Grisons; dans la Diète générale, la ligue Caddée avait 23 voix sur 66. Le canton actuel des Grisons comprend encore trois subdivisions appelées les trois Ligues; la ligue Caddée a pour capitale Coire (V. Grisons).

CADDER ou **CALDER.** I. Village d'Ecosse (Lanakshire), sur la Kelvyn, banlieue de Glasgow. — II. Plusieurs rivières de ce nom, affluents de la Clyde, North, South (affl. de gauche), Ratten et West Calder (affl. de droite). — III. Forges du Lanarkshire, sur la Calder du N. A l'est de Glasgow et au sud d'Airdrie. Les opérations métallurgiques ont commencé dans ce bassin en 1801. La production de fonte était déjà de 18,000 tonnes en 1848; depuis la compagnie de Monkland Iron and Coal Company a créé les hauts fourneaux de Calder Bank. Aujourd'hui il existe six hauts fourneaux, dont quatre en activité, à Calder (William Dixon), et six, dont cinq actifs, à Calder Banck. L. Bougier.

Bibl. : Richard Meade, *The Coal and Iron industries of the United Kingdom.*

CADDOR. Ce mot servait à désigner, chez les Turcs, une longue lame droite que les cavaliers fixaient à la selle de leur monture, et dont ils se servaient comme d'une lance.

CADE. I. Botanique. — Nom vulgaire, en Languedoc, du *Juniperus oxycedrus* L., arbuste de la famille des Conifères et du groupe des Cupressinées, très répandu dans la région méditerranéenne (V. Genévrier).

II. Matière médicale et thérapeutique. — On désigne sous le nom d'*huile de cade* le produit de la distillation en vase clos du bois du *Juniperus oxycedrus* L. (V. Genévrier). On emploie de préférence les vieux arbres, dont on détache l'aubier pour ne conserver que le cœur rougeâtre et résineux de la tige; ce bois, coupé en tronçons de 30 centim. environ, est empilé dans un vase de fonte que l'on ferme ensuite hermétiquement et que l'on chauffe peu à peu, l'huile s'écoule par un orifice ménagé à la partie inférieure de l'appareil : le rendement est d'environ 30 %. C'est principalement aux environs d'Alais qu'est fabriquée l'huile de cade consommée en France. C'est un liquide brun, assez épais, doué d'une odeur âcre et forte de fumée de bois vert, et d'une saveur brûlante ; appliquée sur la peau saine elle ne provoque ni rougeur ni douleur. Son emploi en médecine est de date excessivement ancienne. Dioscoride en parle déjà comme d'un très vieux médicament employé au traitement des plaies des animaux. Rondelet, Garidel, Schroder l'indiquent comme un remède populaire de la surdité et comme un puissant vermifuge à l'intérieur. En 1846, M. Serre d'Alais la remit en honneur et en vanta l'usage dans le traitement des eczémas, de la gale, de l'ophtalmie scrofuleuse. Deverdie, Bazin, Guntzburger l'ont employée avec succès après lui contre les eczémas chroniques, chez lesquels elle agit comme un modificateur puissant de la vitalité de la peau. D'après Bazin, elle réussit surtout dans le traitement des eczémas impétigineux, des dartres scrofuleuses, du sycosis et du psoriasis, beaucoup moins bien contre les dartres herpétiques, le pityriasis. A l'intérieur, l'huile de cade est employée par les paysans du Languedoc comme vermifuge, à la dose d'une vingtaine de gouttes. L'emploi interne n'a donné que des insuccès à Bazin et à Devergie dans les affections cutanées.

L'huile de cade s'emploie pure, en badigeonnages peu épais et fréquemment renouvelés : parfois on l'étend de son volume d'huile d'amandes douces lorsque l'on craint une action irritante trop vive sur des parties ulcérées. Elle est très fréquemment falsifiée aujourd'hui et remplacée soit par l'huile empyreumateuse légère qui surnage le goudron de bois récemment fabriqué, soit plutôt par un corps de nature toute différente, l'huile de goudron de houille. Dr R. Blondel.

Bibl.: Guibourt et Planchon, *Hist. nat. des dr. simples*, II, 240, 7e éd. — Bazin, *Dict. encyclop. des sc. méd.*, art. *Huile de cade*, 1870. — Serre, *Bull. de thérap.*, XXXI, 18. — Devergie, *Bull. de thérap.*, XXXVI, 103; *Traité des maladies de la peau*, p. 110. — Guntzburger, *De l'huile de cade et de son usage en thérap.* Th. de Paris, 1851.

CADE (John), révolutionnaire anglais, d'origine irlandaise, mort le 11 juil. 1450. Il avait acquis quelque expérience de la guerre dans les campagnes contre la France. Vers le milieu de 1450, il prit le nom de John Mortimer, se fit passer pour le cousin du duc d'York, et se mit à la tête d'un grand mouvement populaire qui s'était produit dans le Kent peu après le meurtre du duc de Subolk, et qui avait pour cause principale l'administration déplorable des favoris d'Henri VI. Trois comtés, le Kent, le Sussex et le Surrey, avaient levé une armée de 20,000 hommes qui, sous la conduite de Cade, se dirigea sur Londres au commencement de juin. Les insurgés campèrent le 17 à Blackheath. Le roi marcha à leur rencontre. Alors Cade adressa au conseil royal *The complaint of the commons of Kent*, cahier de doléances, fort important au point de vue historique, dans lequel le peuple réclamait des réformes administratives et économiques, un emploi plus judicieux des finances, la liberté des élections et d'autres

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mesures d'un intérêt moins général. Cade y joignit ses revendications personnelles : *The request by the captain of the great assembly in Kent.* Le conseil ne voulut pas recevoir ces doléances. Les insurgés battirent aux Sept-Chênes un corps de troupes commandé par sir Humphrey Stafford. L'armée royale se dispersa et Henry VI s'enfuit à Kenilworth. Le 1er juil., Cade entrait à Londres et faisait décapiter lord Say, chambellan du roi, le plus impopulaire des ministres (3 juil.). Mais ses soldats se livrèrent au pillage et les habitants aidés par lord Scales, gouverneur de la Tour, fermèrent le pont de Londres et forcèrent les insurgés à se retirer à Southwark. L'évêque de Winchester entra alors en pourparlers avec John Cade. Il reçut le cahier de doléances et garantit le pardon à tous ceux qui regagneraient leurs foyers. Cade essaya en vain de retenir ses soldats qui se dispersèrent. Il forma une nouvelle bande composée de bas aventuriers et de criminels échappés des prisons, mais elle se détruisit elle-même en se disputant le butin qu'elle avait fait. Cade, dont la tête était mise à prix, s'enfuit dans le comté de Sussex où il fut arrêté et décapité par le shériff de Kent, Alex. Iden (11 juil. 1450). Sa tête fut exposée sur le pont de Londres. Cade avait reçu le sobriquet de *John amends all*, parce qu'il promettait la réforme de tous les abus. R. S.

Bibl.: Green, *History of the english people*; Londres, 1878, t. I, pp. 564 et suiv., in-8.

CADÉAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau ; sur la Neste d'Aure, à 725 m. d'alt. ; 305 hab. — Eaux thermales et sulfurées sodiques, employées en boisson, en bains et en douches dans les affections rhumatismales, cutanées ou catarrhales. Il existe tout près de Cadéac une source ferrugineuse, celle de Moudang, dont on apporte tous les matins les eaux aux petits établissements de Cadéac, de sorte qu'on peut y suivre un traitement à la fois martial et hépatique. Dr L. Hn.

CADEILHAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Saint-Clar ; 237 hab.

CADEILHAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 167 hab.

CADEILHAN-Trachère. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vieille-Aure ; 151 hab.

CADELARI (Bot.). Nom indigène de l'*Achyrantes aspera* Willd., plante de la famille des Amarantacées, originaire des Indes orientales (V. Achyranthe).

CADELL, rois gallois du IXe et du Xe siècle. Le premier en date, contemporain et allié d'Alfred le Grand, défendit le territoire de Powis contre les pirates saxons, danois et irlandais. Il mourut vers 909. Un autre se fit un nom en revendiquant l'indépendance du Morganwg après la mort du roi anglais Aethelstan. On trouve au XIIe siècle un guerrier du même nom dans le pays de Galles méridionale ; il s'oppose aux progrès des Normands dans la vallée de la Towy et s'empare de Carmarthen. Il mourut en 1175.

CADELL (Thomas), éditeur anglais, né à Bristol en 1742, mort à Londres le 27 déc. 1802. Elève du célèbre Andrew Millar, il lui succéda en 1767 et s'acquit une grande réputation en éditant les œuvres de Johnson, Hume, Robertson, Blackstone, Gibbon, Burn qui ont tous rendu témoignage à son libéralisme et à sa générosité. Il quitta les affaires en 1793 et le 30 mars 1798 fut, à l'unanimité, élu alderman de Londres. En 1800 il fut encore nommé sheriff de Londres et Middlesex.

CADELL (Robert), célèbre éditeur anglais, né en 1789, mort près d'Edimbourg le 20 janv. 1849. Il entra dans la librairie après avoir épousé la fille de Constable, qui avait publié les premières poésies de Walter Scott. Les traités entre W. Scott et son éditeur s'étaient terminés par la déconfiture des deux contractants : l'auteur était resté débiteur et ses manuscrits s'étaient dispersés. Cadell, grâce à l'appui pécuniaire de sa famille et à la suite d'une entente avec le peintre *Ballantyne* (V. ce nom), traita avec Walter Scott, pour publier une édition à bon marché de ses œuvres, qui obtint le plus grand succès. En 1828, l'éditeur avait racheté la plus grande partie des manuscrits du romancier. De 1829 à 1848 il publia 78,270 collections des *Romans*; 41,340 des *Romans poétiques;* 8,260 des *Mélanges en prose;* 21,190 des *Contes d'un grand-père;* 7,550 des *Œuvres choisies* et 26,860 de la *Vie de Walter Scott.* En 1851, les héritiers de Cadell vendirent 15,000 livres sterling le droit de reproduction des œuvres de Walter Scott.

CADELL (Francis), explorateur australien, né à Cockensie (Ecosse) en févr. 1822, mort assassiné en juin 1879. D'abord marin au service de la compagnie des Indes, il ne visita l'Australie qu'en 1848, et se voua à l'exploitation du Murray. Après d'immenses efforts il créa pour la navigation à vapeur du Murray une compagnie qui le ruina. Il essaya le commerce pour son propre compte, mais, se rendant aux îles Key, il périt dans une révolte de son équipage.

CADELLE (Entom.). Nom vulgaire de la larve du *Trogosita mauritanica* L., Insecte-Coléoptère de la famille des Temnochilides (V. Trogosita).

CADEMÈNE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 92 hab.

CADEMOSTO ou **CADAMOSTO** (Marco), poète et conteur du XVIe siècle, né à Lodi. Il vécut à la cour de Léon X, qui l'aimait, et se trouva à Rome lors du fameux sac de cette ville (1527), ainsi que lui-même nous l'apprend par cette curieuse note, placée en tête de ses *Nouvelles :* « Lecteurs, malgré le malheur des temps, je vous offre ces six *Nouvelles*, et je ne puis en donner davantage, car, au temps du sac de Rome, on m'en a volé vingt-sept, et notez que ces six sont arrivées très vraiment ». On les trouve dans le recueil suivant : *Sonetti et altre Rime, con proposte et resposte de alcuni huomini degni, et con alcune Novelle, Capitoli et Stanze* (Rome, 1544, in-8). On a réimprimé les *Nouvelles* séparément : *Novelle di M. Marco Cademosto da Lodi, edizione formata sulla prima rarissima di Roma* (Milan, 1799, in-8). Cette édition, dont la véritable date est 1819, ne fut tirée qu'à 85 exemplaires. Trois de ces *Nouvelles* avaient été insérées au *Novelliero italiano* (Venise, 1754). Il est de tradition que Regnard emprunta à la sixième *nouvelle* de Cademosto le thème de son *Légataire universel.* On trouve encore quelques pages de notre auteur dans l'ouvrage qui a pour titre : *Sentenze e aurei detti di diversi savi grecii e latini raccolti da M. Nicolò Liburnio, aggiuntivi molti arguti motti de' migliori autori tradotti da M. Marco Cademosto* (Venise, 1545, in-8). R. de Gourmont.

Bibl. : Giambattista Passano, *I Novellieri italiani in prosa;* Turin, 1878, 2 vol. in-8.

CADEN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Rochefort-en-Terre ; 2,460 hab.

CADENAS. I. Archéologie. — Nom que l'on donna, du XVIe au XVIIIe siècle, à un nécessaire de table, généralement en argent doré, muni d'une serrure, et contenant le couteau, la cuillère, la fourchette et quelquefois la salière et les épices. Avant le XVIe siècle, ce coffret avait la forme d'une nef (fig. 1) et portait ce nom (V. Nef). Ce fut ensuite un coffret oblong à bouts arrondis. On le plaçait sur la table devant chaque convive. Il s'appelait aussi *assiette à cadenas.* Voici la description qu'on trouve du cadenas dans l'*Isle des Hermaphrodytes* (1589) : « Un qui estoit là osta cette première nappe dessous laquelle je vis trois sortes d'assiettes, non de la forme des autres, car il y avait un petit rond au bout qui estoit eslevé, et un petit enclos en long en façon d'un chetron d'un coffre, où on pouvoit mettre le cousteau, la fourchette, la cuillère. Sur le reste qui estoit vuide, on y mettoit le pain. Je prenois cela au commencement pour

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

une escritoire, car j'en avois veu de pareilles aux practitiens de nostre pays, mais on me dit qu'en cette isle là on le nommoit un cadenas. » L'usage des cadenas se conserva jusqu'à la fin du XVIIIe siècle à la table des

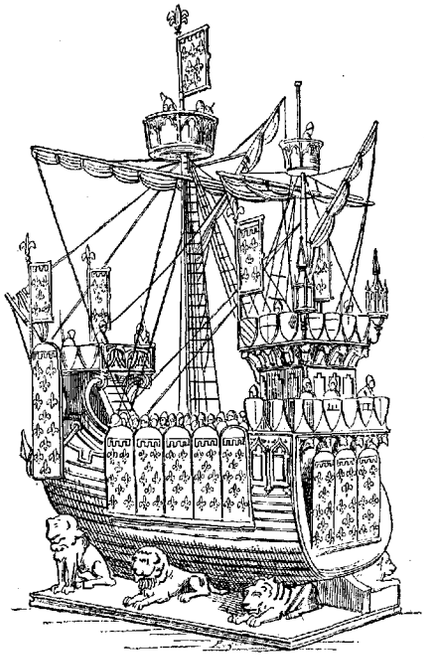

Fig. 1. — Cadenas en argent avec émaux XVe siècle (armoiries des d'Orléans), d'après Viollet-le-Duc.

grands. Car on lit dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1771) : « C'est maintenant une espèce de coffret d'or ou de vermeil doré, où l'on met le couteau, la cuillère, la fourchette... qu'on sert à la table des rois et des princes. »

Au sens moderne de serrure mobile, ce mot n'apparaît qu'au XVIe siècle (fig. 2). Un compte de 1570 mentionne

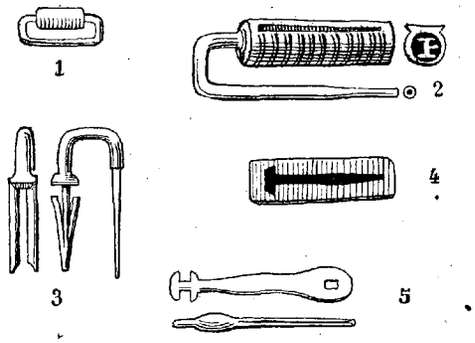

Fig. 2. — Cadenas d'Allemagne (XVIe siècle) : 1, cadenas fermé ; 2, tube creux ; 3, ressort ; 4, passage de la clef ; 5, clef.

« trois grandz cadenas d'Almaigne garny de chacun deux clefs, pour servir à fermer lesdites trois garderobbes, à 20 sols pièce ». M. Prou.

II. Serrurerie. — Serrure mobile qui sert à fermer une porte, une malle, une valise, au moyen d'un crochet rendu fixe, après l'avoir passé, soit dans un demi-anneau traversant une patte de métal fendue longitudinalement, soit dans deux pitons, dont l'un est fixé sur le battant de la porte, et l'autre sur le dormant. La forme et les dimensions du cadenas varient autant que leur mode de fermeture ; ceux qui sont à secret reposent sur des com-

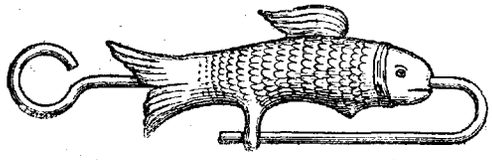

Fig. 3.

binaisons plus ou moins ingénieuses, mais on conçoit qu'il est impossible d'entrer dans les détails techniques de

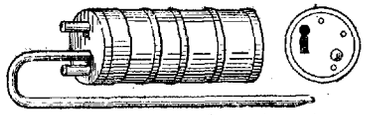

Fig. 4.

cette fabrication, à cause de la multiplicité des combinaisons, lesquelles diffèrent suivant la fantaisie ou l'ingéniosité des fabricants ; nous ne parlerons que des formes les plus répandues. L'usage de ce genre de fermeture remonte à la plus haute antiquité ; un coffre égyptien que possède le musée du Louvre porte, sur la face, deux pitons en fer qui semblent accuser l'emploi d'un cadenas. La fig. 3 représente un appareil de fermeture appartenant à ce système et que possède également le musée du Louvre, où cet objet est classé parmi les antiquités égyptiennes. On a trouvé un assez grand nombre de cadenas similaires en Asie, notamment en Syrie, mais on est d'accord pour reconnaître que ces objets n'ont pas le caractère asiatique et qu'ils semblent, au contraire, être de style grec ou romain. Les Romains désignaient sous le nom de *sera*, une sorte de cadenas ou serrure mobile employée à la fermeture des portes. Cette espèce de cadenas était passée dans un piton ou maintenue en place par quelque pièce analogue fixée elle-même aux montants de la porte. Le Musée britannique possède le corps ou cylindre d'un cadenas tout à fait semblable à une serrure de ce genre, que l'on a trouvé avec sa clef, à Rome, dans un tombeau, et dont la fig. 4 représente une vue sur la longueur et une vue sur la largeur. Sur cette dernière face, on voit le trou de la clef et un orifice par lequel une branche recourbée, pareille à celle de droite, entrait dans le cadenas.

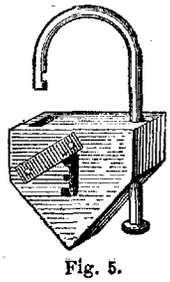

Fig. 5.

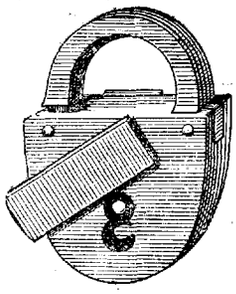

Fig. 6.

Dans un cadenas ordinaire, la boîte qui renferme le pène se compose d'un *palastre* et d'une *couverture* réunis par une cloison ; cette dernière pièce est traversée, d'un côté (fig. 5), par la queue de l'anse, dont l'autre extrémité, entrant dans la partie supérieure de la cloison, est munie d'une encoche qui reçoit le pène. La clef, forée ou à bouton, entre par la couverture. Le système que nous décrivons ici, pour le cadenas commun, est ancien ;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus généralement, l'anse n'a pas de queue, et s'ouvre à charnières (fig. 6). La forme donnée à ce genre de serrure est, comme nous l'avons dit en commençant, très variable : il y a des cadenas ronds, ovales, en écussons, en cylindres, en triangles, en cœur, en boule, etc.; on en fait à *secret*, à *combinaison*. Ceux de ce dernier genre n'ont pas de clef; ils sont formés par la réunion de plusieurs viroles portant des lettres de l'alphabet ou d'autres signes (fig. 7); s'il y a, par exemple, trois viroles, le cadenas ne peut s'ouvrir que quand les trois lettres, ou signes déterminés, sont sur une même ligne dont la direction est tracée sur chacune des plaques qui termine la pièce.

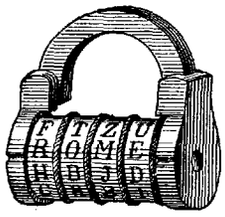

Fig. 7.

L. Knab.

Bibl. : De Laborde, *Notice des émaux, Glossaire*, p. 181. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. II, v° *Cadenas*. — Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Cadenas*.

CADENCE. 1. Musique. — Ce mot désigne, en harmonie, une chute ou terminaison de phrase, ou, tout au moins, une sorte de repos pour l'oreille, une démarcation entre deux membres de phrase. Les cadences, dans le discours musical, correspondent aux ponctuations, repos, signes suspensifs, dans le discours parlé. Il faut cependant noter ce point que le mot de *cadence* indique toujours l'idée d'harmonie, d'accord, car les silences, soupirs, pauses, etc., peuvent suspendre, ponctuer en quelque façon une phrase musicale sans qu'il y ait cadence le moins du monde.

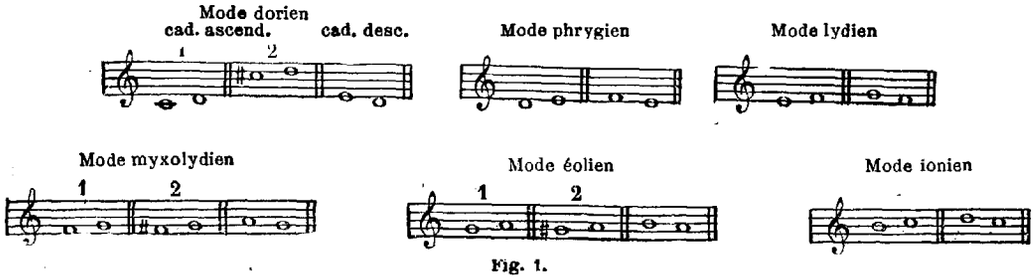

Fig. 1.

Le mot de *cadence* vient naturellement du latin *cadere*, tomber, qui, dès l'époque de Cicéron, s'appliquait à la manière de conclure une phrase parlée ou écrite. Dans une cadence, il y a donc enchaînement d'accords; suivant que cet enchaînement est conduit jusqu'à sa conclusion ou arrêté avant cette conclusion, l'oreille éprouve une sensation de repos absolu, parfait, ou une sensation de repos relatif, imparfait, ou une attente qui peut aller jusqu'à la complète incertitude. De là proviennent les distinctions établies entre les différentes sortes de cadences, et la terminologie en usage : *cadences parfaites, imparfaites, rompues ou évitées, demi-cadences*.

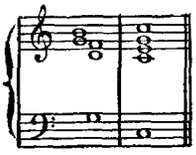

Fig. 2.

Beaucoup d'auteurs distinguent les cadences en *mélodiques* et *harmoniques*. La cadence est *mélodique* lorsqu'elle résulte du déplacement d'une seule partie harmonique, formant mélodie ou chant. Elle est *ascendante* ou *descendante*, suivant la nature de son mouvement. Historiquement, c'est dans l'ancienne musique d'église que ces cadences mélodiques apparaissent. La fig. 1 donne quelques cadences ascendantes et descendantes, accompagnées de leurs formes altérées. Les cadences sont *harmoniques* lorsqu'elles résultent du mouvement de deux ou plusieurs parties (fig. 2). En harmonie, on distingue les cadences en *parfaites, imparfaites*, etc. La *cadence parfaite* est celle qui termine un morceau par l'accord de tonique à l'état direct, précédé par l'accord de dominante à l'état direct, s'il s'agit d'accords consonants; s'il s'agit d'accords dissonants, on trouvera dans les traités d'harmonie les règles plus ou moins utiles que les professeurs ont coutume de poser et dont un énoncé rationnel est à peu près impossible. Disons seulement que les accords de la suite doivent pouvoir se déduire de l'un des degrés de l'accord final, lequel est forcément l'accord parfait de tonique du ton que l'on veut affirmer. De plus, il faut que le dernier accord puisse se résoudre naturellement, note par note, sur cet accord parfait de tonique. La fig. 2 a déjà donné un exemple de cadence parfaite formée par l'accord de septième de dominante qui se résoud sur celui de tonique.

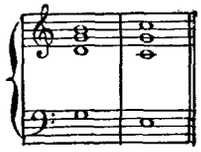

Fig. 3.

La cadence *imparfaite*, selon la plupart des auteurs français, est celle qui, composée de même façon qu'une cadence parfaite, présente l'accord final de tonique à l'état de renversement (fig. 3). Certains vont même jusqu'à nommer *imparfaite* une cadence où l'accord de dominante précédant celui de tonique n'est pas à l'état direct, mais renversé. En Allemagne et en Angleterre, on fait rentrer avec raison ces cadences dans la catégorie des cadences parfaites, et l'on réserve l'adjectif *imparfaites* pour les demi-cadences.

La *demi-cadence* est celle qui aboutit à l'accord de dominante (le plus souvent à l'état direct). On en trouvera

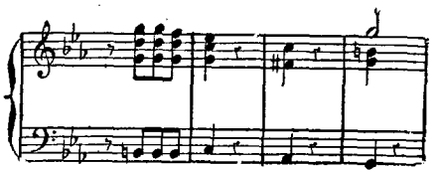

Fig. 4.

un exemple dans ce passage de Beethoven, extrait de la symphonie en *ut mineur* (fig. 4). Un curieux exemple

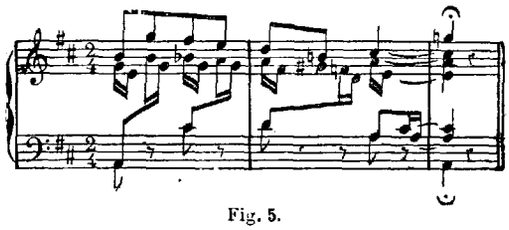

Fig. 5.

de demi-cadence employée pour terminer un morceau est dû à Robert Schumann, dans sa ravissante petite pièce l'*Enfant priant* (fig. 5).

On dit que la cadence est une *cadence rompue* lorsqu'une phrase incline vers la cadence parfaite et qu'elle s'ar-

© 2007 Lyon - Editions « les nacelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rête tout à coup sur un accord qui n'est ni celui de tonique ni celui de dominante. Cet accord peut même appartenir à un autre ton que le ton de la phrase. Voici un exemple de cadence rompue (fig. 6). On appelle *cadence plagale* une cadence terminée par l'accord de tonique que précède immédiatement l'accord du 4e degré du ton (sous-dominante). Un passage de l'andante de la sonate *appassionata* fournit à lui seul deux cadences plagales, une cadence imparfaite et une cadence parfaite (fig. 7). Il existe des *demi-cadences plagales*. On en trouvera une, par exemple, dans la première phrase de la sonate en *fa dièse* majeur de Beethoven (op. 78). Si l'enchaînement ne continue pas après l'accord de sous-dominante, on peut faire rentrer la demi-cadence plagale dans la catégorie des cadences rompues.

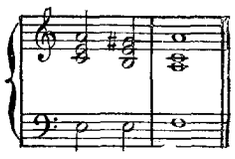

Fig. 6.

Le mot de *cadence* reçoit encore une autre sens. Il désigne aussi un ornement, une fioriture, un trait placé dans un morceau — d'ordinaire au moment de terminer une *cadence* harmonique — surtout lorsqu'il s'agit de passer d'un mouvement dans un autre. Cette cadence est souvent *ad libitum*. Elle l'était toujours à l'origine, lorsque les chanteurs virtuoses l'imaginèrent pour montrer dans tout son jour la richesse de leur vocalisation. En musique instrumentale, elle a un rôle plus artistique, plus précis, et il est parfois dangereux de laisser son caractère, sa forme ou sa durée, au caprice de l'exécutant. Les concertos et les sonates des maîtres renferment un grand nombre de ces cadences. Généralement, à cette époque, elles occupaient une pause, établie sur l'accord de dominante d'une cadence harmonique parfaite. Parmi les cadences célèbres, nous citerons celle du concerto en *mi bémol* de Beethoven et de la *sonate pathétique*, du concerto en *la* mineur de Schumann, des *nocturnes* de Chopin en *fa* mineur et en *ut dièse* mineur, du *Lobgesang* de Mendelssohn, de la *Rapsodie hongroise* en *la* de Liszt. A. Ernst.

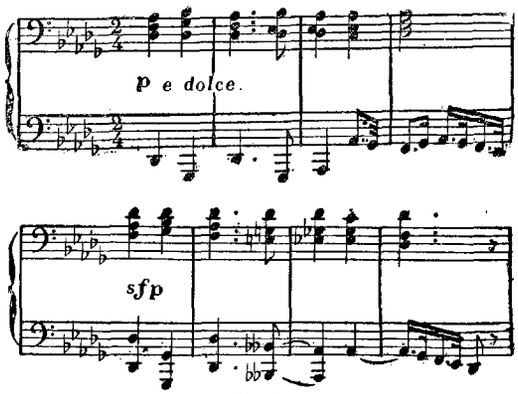

Fig. 7.

II. Art militaire. — On attribue l'invention du pas cadencé au prince de Dessau, qui l'aurait introduit en 1741 dans l'armée prussienne ; mais dès 1732 le maréchal de Saxe en préconisait l'adoption. Le premier règlement qui s'occupe de la cadence du pas est l'ordonnance du 14 mai 1754 ; elle la fixait à 60 et 120 à la minute. Cette cadence a beaucoup varié. Le règlement de 1791 en prescrivait trois ; celles du pas ordinaire et du pas accéléré étaient respectivement de 76 et 100 à la minute ; celle du pas de charge pouvait être portée progressivement de 100 à 120. Le pas ordinaire a été supprimé en 1869. D'après le règlement du 3 janv. 1889, la vitesse du pas accéléré est de 120, celles du pas de charge et du pas gymnastique varient de 130 à 140 et de 170 à 180. Ces diverses cadences sont indiquées par le tambour, le clairon et la musique. Les mouvements du maniement d'armes s'exécutent, de pied ferme ou en marchant, à la cadence du pas accéléré. Dans les armées étrangères, la vitesse des divers pas diffère peu de celle qui est fixée par nos règlements. Toutefois dans l'infanterie allemande elle est un peu plus lente ; la cadence du pas accéléré n'est que de 114 et celle du pas de charge de 120 *(Règlement du 1er sept. 1888)*. E. F.

CADÈNE (Mar.). Les caps de mouton inférieurs des haubans sont fixés à des ferrures en forme de chaîne allongée, nommées *cadènes* ou *chaînes de haubans*. Ces ferrures (V. fig.) sont fixées à la muraille, sous les porte-haubans, au moyen de boulons à T permettant de les dégager facilement ; elles sont maintenues écartées du bord par les porte-haubans, qui permettent de donner au gréement l'épatement convenable (V. Basse-Carène, Hauban). Chaque cadène est dirigée dans le plan du mât et du hauban correspondant toutes les fois qu'aucun obstacle ne s'y oppose ; dans le cas contraire, la cadène est divisée en deux parties formant patte d'oie.

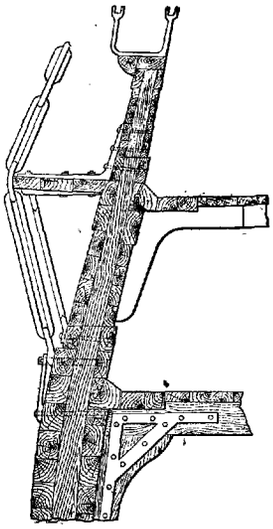

Cadène.

CADENET (*Catanetum, Cadanetum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt ; 2,534 hab. L'origine de Cadenet remonte à la période gallo-romaine. Il se trouvait alors sur la colline du *Castellar*, située à environ 2,000 m. du bourg actuel. On y a découvert de nombreuses antiquités romaines, inscriptions, statuettes, médailles, fûts de colonnes. Lors des invasions barbares, le Castellar fut abandonné. Lors de la guerre des comtes de Provence et de Toulouse contre le comte de Forcalquier, le château de Cadenet fut détruit. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'y établirent en 1180 et les Templiers en 1230. La terre de Cadenet fut érigée en vicomté au XIIe siècle, par Guillaume de Sabran, en faveur de l'un de ses cousins. Le fils de celui-ci, Pierre de Cadenet, fut grand sénéchal de Provence et, après la mort de son petit-fils, la vicomté de Cadenet passa successivement aux d'Oraison et aux d'Ancezune, ducs de Caderousse. Le village de Cadenet subit plusieurs sièges. Il fut pris par Raymond de Turenne, assiégé par Boucicaut, pris en 1575 par les catholiques et enfin démantelé en 1666. On remarque dans l'église de Cadenet une urne antique en marbre blanc, représentant Ariane abandonnée ou une Bacchanale, et qui sert de fonts baptismaux. — André Etienne, dit le Tambour d'Arcole (1774-1838), Jean-André Floquet, ingénieur hydraulicien († 1771), et Félicien David, musicien (1810-1876), sont nés à Cadenet. L. Duhamel.

Bibl. : Ch. Roland, *Cadenet historique et pittoresque* ; Paris, 1837, in-12.

CADENET, troubadour, qui vivait dans la première moitié du XIIIe siècle. Une ancienne biographie provençale nous apprend qu'il était fils d'un pauvre chevalier du château de Cadenet, en Provence ; que ce château ayant

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

été ravagé par les gens du comte de Toulouse, il fut emmené tout enfant dans les environs de Toulouse par un chevalier nommé Guilhem de Lanta, qui l'éleva. Quand il eut l'âge d'homme, il revint en Provence, prit le nom de Cadenet et sut par son talent poétique s'y faire de nombreux protecteurs, notamment le célèbre Blacas. Cadenet finit ses jours dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem : un acte authentique de 1239 le mentionne comme vivant à cette date dans la maison de l'ordre à Orange. On a de lui environ vingt-cinq compositions lyriques, dispersées dans les recueils des œuvres des troubadours; elles lui assurent un bon rang parmi les troubadours de seconde ligne. Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire litt. de la France*, t. XVII, pp. 473-480.

CADENETTE (Costume). On donne ce nom à une tresse de cheveux partant du milieu du crâne et retombant sur la poitrine ou se retroussant de chaque côté du visage. Les cadenettes, qui se sont d'abord appelées *moustaches*, doivent leur nom à Honoré d'Albert, d'abord connu sous le nom de M. de Cadenet, frère puîné du premier duc de Luynes, en grande faveur auprès de Louis XIII. Les *moustaches* de M. de Cadenet excitaient, paraît-il, une juste admiration à la cour. Quoi qu'il en soit, la mode des cadenettes, qui avait commencé pendant la jeunesse de Louis XIII, dura presque jusqu'à la fin du règne de ce monarque; on ne porta d'abord qu'une seule tresse à gauche; l'oreille, qui se trouvait ainsi dégagée, recevait un riche pendant. Sous la Régence, les élégants reprirent la mode des cadenettes: ils divisèrent leur chevelure en trois touffes; les touffes latérales furent tressées, celle de derrière devint la queue. Les cadenettes disparurent bientôt du costume civil, mais quelques corps de troupes en conservèrent l'usage, qui fut rendu général pour l'infanterie par une prescription de l'ordonnance du 27 avr. 1767. Après le 9 Thermidor, les émigrés rentrés en France reprirent l'usage des cadenettes qui furent un signe distinctif pour la jeunesse antirépublicaine. Vers la même époque, les uniformes de l'armée redevinrent aussi luxueux que sous l'ancienne monarchie; on revit les cadenettes que certains régiments de hussards portèrent jusque dans les premières années de ce siècle. Les cadenettes des hussards étaient en crin de cheval; pour en justifier l'emploi, on disait qu'elles amortissaient les coups de sabre. C. L.

CADER-Idris ou **CHAIRE** d'Idris. Montagne de la principauté de Galles, 893 m. Ses rochers volcaniques dominent la baie de Cardigan. Suivant Ramsay, c'est le meilleur observatoire pour étudier la formation des vallées de toute cette région.

CADERAS (Jean-Frédéric), poète engadin, né à Modène, de parents suisses, en 1830. Il a écrit des poésies, des contes, des comédies dans le dialecte roman de la vallée d'Engadine : *Il Farmacist*, comédie (1864); *Rimas* (1865); *Rédacteur Patüfla*, comédie (1866); *Bavania*, comédie (1868); cinq nouvelles parues dans les journaux, *Fögl d'Engiadina* et *Progress*, de 1863 à 1870; *Nouvas rimas* (Coire, 1879, in-16); *Fluors Alpinas* (1883); *Sorirs e Larmas* (1887). M. Caderas serait en toutes les langues un poète distingué; il est assurément le premier dans la sienne, si l'on classe tout à fait à part les poètes populaires et souvent anonymes de l'Engadine. Notaire à Samaden, lauréat des jeux floraux de Provence, il est très estimé dans toutes les sociétés littéraires du Midi. Beaucoup de ses poésies ont été traduites en allemand par A. de Flugi, G. Hartmann et V. Kaden; en provençal par Léon de Berluc-Perussis. R. de Gourmont.

Bibl. : Dr S. Ulrich, *Engadinische Chrestomathie*; Halle, 1882-1883, 2 vol. in-8 (ouvrage important pour la langue de l'Engadine, mais qui ne contient aucun renseignement biographique).

CADEREITA. Ville du Mexique, état de Queretaro, à 2,224 m. au-dessus du niveau de la mer; 5,000 hab.

CADEROUSSE *(Cadarossa, Cadarousse)*. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Orange (Ouest); 3,060 hab. Cette commune faisait partie de la judicature de Carpentras et de l'évêché d'Orange. La seigneurie de Caderousse appartint, pendant le moyen âge, à de nombreux coseigneurs, dont les principaux furent les d'Ancezune, les Cadard et les Grammont. Dès 1080, la majeure partie de la seigneurie appartenait à Guillaume d'Ancezune; elle fut érigée en duché, le 18 sept. 1863, en faveur de Just-André-François d'Ancezune-Cadard, aide de camp de Louis XIV. Elle passa, en 1768, en héritage aux Grammont qui prirent le nom de Caderousse. Les rois François Ier en 1524, Charles IX en 1564 et Henri III en 1575, logèrent au château de Caderousse. Cette petite ville supporta plusieurs sièges; les calvinistes l'occupèrent en 1562. En 1565, l'évêque d'Orange s'y réfugia avec son chapitre. Lors du rigoureux hiver de 1709, les habitants ayant refusé d'envoyer du blé à Avignon, elle fut assiégée par les troupes du vice-légat. Caderousse est la patrie de Benoît-Tranquille Berbiguier, savant flûtiste (1781-1838). L. Duhamel.

CADES (Giuseppe), peintre et graveur, né à Rome en 1752 de parents français, mort en 1801. Il commença par étudier dans l'atelier de Domenico Corvi de Viterbe. Il avait un prodigieux talent d'imitation et s'assimilait avec une égale facilité les manières les plus diverses. Le musée de Dresde a montré longtemps comme un Raphaël un dessin de Cades acheté par un conservateur qui se donnait pour un connaisseur particulièrement éclairé de l'école romaine et ne voulut jamais revenir sur son opinion, malgré les déclarations formelles de l'auteur du dessin. Cette facilité d'assimilation fut d'ailleurs plus nuisible qu'utile à Cades; ses compositions manquent d'unité et on en a pu dire que chaque personnage avait l'air d'avoir été fait par un maître différent. Son tableau capital est *la Rencontre du comte Gautier d'Angers et de sa fille Violante* (villa Borghèse). Cades fut employé par les familles Borghèse, Ruspoli et Chigi pour la décoration de palais et de villas, il a travaillé pour l'empereur de Russie Paul Ier. On a de lui deux pièces gravées à l'eau-forte, *le Christ laissant venir à lui les petits enfants* et *la Mort de Léonard de Vinci*. F. Courboin.

Bibl. : Basan, *Dict. des graveurs*. — Nagler, *Künstler Lexicon*. — Lanzi, *Histoire de la peinture en Italie*, I, p. 535.

CADÈS Chanaan (V. Kadès).

CADESIA (V. Kadesia [bataille de]).

CADET (Liqueur de) (V. Cacodyle).

CADET. I. Histoire du droit. — Depuis le décret du 15 mars 1790, confirmé plus tard par l'art. 745 du C. civ., le partage des biens héréditaires par égales portions entre tous les enfants ou leurs ascendants, sans distinction de sexe ni de primogéniture, est devenu la règle fondamentale de notre droit successoral. On sait qu'il n'en était pas de même dans l'ancienne jurisprudence française : les droits de succession des enfants variaient, quelquefois selon leur sexe, souvent selon leur ordre de naissance. Si dans le partage des biens roturiers on observait généralement l'égalité, dans le partage des biens nobles le droit d'*aînesse* avait prévalu, depuis la fin du XIIe siècle, sous l'influence des nécessités féodales; en pays coutumier et dans quelques provinces de droit écrit, l'aîné jouissait, au détriment des autres enfants, d'avantages plus ou moins étendus. A l'inverse, dans quelques parties du N.-O. et du N.-E. de la France, certains usages, survivant à l'état social qui les avait fait naître, attribuaient l'hérédité paternelle au plus jeune des fils, à l'exclusion des autres (droit de *juveigneurie*, de *maineté*).

Ainsi, dans un grand nombre de successions, il y avait inégalité entre les droits de l'aîné et ceux des autres enfants ou *cadets*. Ce n'est point par ce dernier terme que l'on désignait, dans l'ancienne langue juridique, les enfants nés après l'aîné; dans les coutumes comme dans les traités de droit, au midi comme au nord, on se sert

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

toujours des mots : *puînés, mainsnés, juveigneurs*, ou de leurs équivalents en latin et en langue d'oc. L'expression de *cadet* n'apparaît qu'au XVIe siècle, et seulement dans la langue littéraire, chez les chroniqueurs, les moralistes ou les poètes. On donne communément pour origine à ce mot le bas-latin *capitettum*, diminutif de *caput*, comme si, après la mort du père, le fils puîné était le petit chef de la famille, par opposition à l'aîné, qui en est le chef par excellence. Cette étymologie n'est pas exacte. Il est aujourd'hui démontré (V. P. Meyer, dans *Romania*, t. III, 1874, p. 316) que *cadet* est venu du béarnais ou gascon *capdet*, lequel est dérivé, comme le provençal *capdel*, du bas latin *capitellum* (chef, officier). Dans les premiers textes français où le mot est employé, notamment dans les écrits de Lanoue et de Brantôme, il désigne certains officiers de rang inférieur, qui étaient particulièrement nombreux en Gascogne pendant les guerres de religion ; c'étaient des gentilshommes sans fortune, qui servaient d'abord comme simples soldats, puis arrivaient à commander de petits corps de troupes (V. ci-après : II. Histoire militaire). Or la plupart de ces *capdets* étaient des puînés de famille noble, que le droit d'aînesse, rigoureusement pratiqué dans la région voisine des Pyrénées, frustrait de l'héritage paternel, et qui n'avaient d'autre ressource que d'entrer dans la carrière des armes ou dans l'église ; car le préjugé nobiliaire leur interdisait les professions libérales et industrielles. On en vint à appliquer, par extension, le nom de *cadet* d'abord à tout enfant que sa naissance condamnait à une situation sociale inférieure, c.-à-d. à tout puîné de famille noble, ensuite à tout enfant puîné. C'est le sens que ce mot prit au XVIIe et XVIIIe siècle dans le langage usuel et dans la littérature, tandis que le mot *puîné* continuait à être seul employé dans la langue juridique jusqu'à la fin de l'ancien régime. Toutefois dans certains actes, tels que les donations ou les testaments, il arrivait souvent que le disposant se servait, pour désigner la personne qu'il voulait gratifier, du terme usuel au lieu du terme juridique ; et alors, quand il s'agissait d'une famille qui comptait plus de deux enfants, on discutait, entre juristes, la question de savoir si par *cadet* il fallait entendre l'un quelconque des puînés ou seulement le dernier né. On décidait généralement que le mot pouvait s'entendre aussi bien du deuxième ou du troisième enfant que du dernier, et qu'il fallait avant tout rechercher, d'après la rédaction de l'acte ou les circonstances extérieures, quelle avait été l'intention du donateur ou du testateur.

Voici, en quelques traits, quels étaient les droits des cadets ou puînés dans les successions composées de biens nobles. On sait que tantôt le privilège de l'aîné s'étendait à la totalité du fief, qui était alors considéré comme indivisible, tantôt seulement à une partie de la tenure, le reste étant réservé aux autres enfants. — Le premier cas se présentait pour les fiefs de la couronne, pour les grandes seigneuries du royaume (duchés, comtés, marquisats, baronnies) et même, en Bretagne, en Normandie, en Touraine et en Anjou, pour les fiefs de haubert et les simples sergenteries. L'aîné, qui était alors seul investi de tous les fiefs héréditaires, devait à chacun de ses cadets une pension alimentaire ou apanage *(adpanamentum)* qui consistait soit en rente, soit en usufruit *(viage, avenant bienfait)*. — Dans le second cas, qui était le plus fréquent, la fraction de biens dévolue aux cadets dépendait de celle que prenait l'aîné : en général elle variait, selon les coutumes, de la moitié au tiers des fiefs de la succession, non compris le manoir paternel que l'aîné prélevait hors part (V. Aînesse). Quant aux biens roturiers (censives) et aux meubles qui pouvaient faire partie de l'hérédité, le droit d'aînesse ne s'y appliquait point, sauf dans quelques coutumes (Ponthieu, Grand Perche, Touraine, Maine, Anjou, Bretagne), et chaque puîné en obtenait une fraction égale à celle de l'aîné ; mais par contre chacun d'eux supportait une part égale des dettes de la succession qui se divisaient par têtes entre tous les enfants.

Quand les fiefs héréditaires se trouvaient ainsi partagés, quelle était la situation des cadets à l'égard du suzerain ? Pendant les premiers siècles de la féodalité, plusieurs systèmes furent mis en pratique. Tantôt les cadets devenaient les vassaux directs du suzerain, au même titre que l'aîné. Tantôt ils prêtaient hommage à l'aîné et n'étaient pour le suzerain que des arrière-vassaux. Dans ces deux cas, du morcellement du fief ou de la création d'arrière-vassaux, résultait pour le seigneur suzerain un dommage évident, dont l'aîné devait l'indemniser en payant une somme d'argent pour le *rachat* de chacun de ses cadets. Un troisième système conciliait mieux les droits de chaque enfant avec l'intérêt féodal : c'était la *tenure en parage* (V. ce mot). L'aîné et les cadets étaient, dans leurs rapports respectifs, pairs et coseigneurs ; le fief entier restait indivis entre eux ; les terres étaient administrées et la justice rendue en leur nom commun ; ils ne partageaient que les revenus féodaux, au prorata de la part que chacun aurait eu dans le fief, s'il avait été divisé. De son côté le suzerain avait pour vassal une personne collective, représentée en fait par l'aîné *(chef parageur)*, qui rendait les devoirs féodaux pour la totalité du fief. Les cadets *(aparageurs)* n'avaient donc personnellement aucun rapport de vassalité avec le suzerain ; mais ils indemnisaient l'aîné, au prorata de leur part héréditaire, des frais que lui imposait l'acquittement des devoirs féodaux. — Dans les derniers siècles de la féodalité, la tenure en parage cessa d'être pratiquée, sauf dans quelques provinces, et la division du fief entre les cohéritiers devint la règle générale : les cadets, vassaux directs du suzerain, s'acquittaient alors directement envers lui de leurs devoirs féodaux.

Ce n'est pas seulement au point de vue des droits pécuniaires que la condition des cadets différait de celle de l'aîné dans les successions féodales ; il y avait aussi des différences honorifiques. Les cadets ne pouvaient porter le nom de leur famille qui était réservé à l'aîné, et prenaient chacun le nom particulier de l'une des terres qui lui étaient données en partage ; c'est ainsi que dans la maison de Vermandois, les branches cadettes étaient désignées par le nom des seigneuries de Saint-Simon, de Ham, de Châlons et de Beaune, de Troyes et de Meaux, de Soissons, etc... D'autre part, l'aîné portait seul *pures et pleines* les armoiries de la famille ; chaque branche cadette devait y ajouter un lambel, un chevron ou une brisure pour les distinguer de celles de la branche aînée.

Les cadets des familles roturières, dont le chef possédait des biens nobles (*francs-fiefs*), étaient généralement traités, quand ils succédaient à ces biens, comme les cadets nobles ; car pour l'application du droit d'aînesse, on considérait plutôt la nature des biens héréditaires que la qualité des héritiers. On suivait la règle inverse dans l'Aunis, l'Augoumois, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Berry et le Nivernais. — Dans certaines provinces (Perche, Maine), ces cadets partaient le nom de *boursaux* et la terre dont ils héritaient était qualifiée de fief *boursal* ou *boursier*. Laurière en donne l'explication suivante, dans son *Glossaire de l'ancien droit français :* les cadets devaient, suivant les coutumes de ces provinces, contribuer avec l'aîné, chacun pour sa part, au paiement du *rachat* qui indemnisait le seigneur du morcellement du fief ; ils n'obtenaient leur part héréditaire que moyennant ce déboursé, « en faisant bourse » ; de là le nom de *boursal* appliqué à eux et à leur terre.

Quant aux cadets des familles roturières, qui succédaient à des terres non nobles ou à des biens meubles, ils recevaient, en règle générale, chacun une part égale à celle de l'aîné, dans les pays de coutumes comme dans ceux de droit écrit. Il n'y avait d'exception que dans la coutume du Ponthieu et dans celle de Bigorre, qui admettaient le droit d'aînesse d'une manière absolue, sans

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

distinction de noblesse ou de roture, et qui n'attribuaient aux cadets qu'un usufruit viager.

Il reste à dire quelques mots des rares coutumes françaises qui, au lieu du droit d'aînesse, avaient admis dans les successions le droit exclusif du cadet. Cet usage était observé dans quelques parties de la Bretagne armoricaine, de la Flandre et de l'Alsace, sous le nom de *juveignerie;* en Artois et en Picardie, sous le nom de *maineté* (V. ces mots). Le dernier né, fils ou fille, succédait, à l'exclusion de ses frères ou sœurs, à toute la terre patrimoniale, qui portait en Bretagne, dans ce cas spécial, le nom de *quevaise*. On retrouve le même usage dans certaines régions de l'Angleterre, de la Suisse, de l'Allemagne, et jusqu'en Finlande. On a cherché à l'expliquer de diverses manières, par des raisons ethnologiques ou économiques. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il suppose un état social, que bien des causes peuvent produire, dans lequel les premiers-nés, frères ou sœurs, quittent habituellement la maison paternelle du vivant du père, après avoir été pourvus ou dotés par lui, pour s'établir ou chercher fortune au loin : le plus jeune reste seul alors au foyer domestique et à la mort de ses parents devient seul héritier de leur patrimoine. Ch. Mortet.

II. Histoire militaire. — L'expression *cadet*, en langue militaire française, désigne un jeune homme destiné à devenir officier, non pas en sortant des rangs, dans le sens ordinaire de cette dernière expression, non point non plus en passant uniquement par une école militaire, mais après avoir servi quelque temps dans la troupe, avec des prérogatives et des privilèges spéciaux, en recevant une instruction particulière, à lui donnée en vue du grade qu'il est appelé à occuper. Les premiers cadets dont il soit fait mention dans l'histoire de France, bien que le nom ne leur en soit pas attribué encore, sont les jeunes gens dont nous parle Lanoue dans ses *discours politiques*, qu'on mettait « archiers ès compagnies d'ordonnance estant un peu plus aagés (que dix-sept ans) ». Plus tard on retrouve trace de l'institution dans les *anspessades*, privilégiés que le roi Henri II autorisa à admettre dans les compagnies d'infanterie, au nombre de douze pour chacune de ces unités. Ils touchaient 30 livres de solde par mois et quatre paies royales à 40 livres. Un peu plus tard encore, vers 1568, nous voyons dans Brantôme que certains régiments comptaient un certain nombre de jeunes gens y faisant leur noviciat sous le nom de *cadets* : « Il n'y avoit guère de soldat, dit l'auteur, en parlant de gardes françaises, qui ne méritât d'être capitaine, jusqu'aux jeunes *cadets*. »

Lanoue nous apprend encore que de son temps on envoyait bon nombre de jeunes gens servir dans les régiments d'infanterie en qualité de cadets « à quinze, seize et dix-sept ans ». Mais dès cette époque le vieux *Bras de fer* se préoccupait des mauvais exemples, supérieurs aux bons, que pouvaient rencontrer, dans la promiscuité avec n'importe quels soldats, des jeunes gens sans expérience, et c'est à lui que revient l'honneur d'avoir proposé la création des premières écoles militaires. Bien qu'on puisse considérer comme le premier établissement de ce genre l'école de la Flèche, où Henri IV décida qu'un certain nombre de jeunes gens recevraient une instruction spéciale en vue de devenir officiers, la jeune noblesse continua à faire son noviciat soit dans la Maison du Roi, soit dans les régiments. Au commencement du XVIIe siècle, chaque corps d'infanterie comprenait un certain nombre de jeunes gens qui, sous le nom de *cadets*, servaient dans la troupe avec les prérogatives spéciales que leur donnaient leur nom et généralement la protection des capitaines sous les ordres desquels ils étaient placés. Certains n'étaient point payés. L'habitude d'entrer dans les régiments en qualité de cadets continua sous Louis XIV, et ce prince en admit entre autres dans ses quatre compagnies de gardes du corps. On lit en effet dans le *Mémoire* pour la discipline des gardes du corps au 30 déc. 1666 : « Que les cadets qui servent sans paye fassent le service aussi régulièrement que ceux qui la reçoibvent et, lorsqu'ils manqueront, qu'ils soyent punis, tous ainsy que ceulx qui sont couchés sur le rôle des dits comptes. »

En 1670, Louis XIV n'autorisa plus que deux cadets au plus, âgés de dix-huit ans, dans chaque compagnie d'infanterie, mais ils furent conservés dans les gardes, en 1674, on en comptait dans ce corps plus de cinquante. On en trouve encore en 1676, mais en moins grand nombre et quelques-uns avec le titre de gardes ordinaires, quoique étant exempts de garde et de guet. En 1678 ils furent supprimés, on ne les rétablit dans les gardes que sous la régence. C'est Louvois qui eut la première idée de réunir les cadets en compagnie et d'en former ainsi des écoles militaires *actives*, pour ainsi dire, dans laquelle les jeunes gens se fussent formés à la fois par une pratique journalière et un enseignement théorique plus ou moins développé. Le 12 juin 1682, les intendants reçurent l'ordre de publier dans tout le royaume l'édit portant création de deux compagnies de cadets-gentilshommes devant être placées l'une à Tournai, l'autre à Metz. Bien que l'institution parût exclusivement réservée à la noblesse, une lettre de Louvois nous apprend que l'intention du ministre était d'admettre dans les compagnies de nouvelle création des candidats provenant de toutes les classes, à moins cependant qu'ils ne fussent « de naissance trop obscure ». Il y eut pour les deux compagnies de Metz et de Tournai 4,000 demandes et, comme l'essai parut réussir, on en établit sept autres : à Besançon, Brisach, Cambrai, Charlemont, Longwy, Strasbourg et Valenciennes. Chacune était sous les ordres d'un capitaine qui était généralement le commandant de la place où elle était établie ; le cadre comprenait, en outre, un lieutenant et deux sous-lieutenants, et, comme petit état-major, deux maîtres d'armes, des maîtres d'escrime, de dessin, d'allemand, de musique et de danse. Le premier règlement fut établi par M. de Moncaud, commandant la compagnie de Besançon, et les résultats furent d'abord excellents. « Tous ces régiments, a écrit à ce sujet le P. Daniel, tendoient à accoutumer les cadets à la fatigue, à vivre de peu et à l'obéissance militaire. Les exercices y étoient réglés pour le temps. » Les cadets percevaient 10 sols par jour et en 1684 leur nombre s'élevait à 4,275, dont l'entretien coûtait à l'Etat un million de livres.

De 1682 à 1696, c.-à-d. pendant quatorze années, les compagnies de cadets donnèrent de brillants résultats. En 1683, ils fournirent pour la guerre d'Espagne près de 2,000 sous-lieutenants d'infanterie ou cornettes de cavalerie, et les 300 cadets que Louvois détacha au siège de Luxembourg s'y conduisirent en vieux soldats ; aussi en cette même année le roi supprima les cadets qu'on avait laissé subsister dans les compagnies colonelles.

Malheureusement, et alors que l'institution de Louvois semblait appelée à se développer heureusement, des germes de corruption dus à la composition bigarrée des compagnies ne tardèrent pas à s'y manifester. A une époque où les limites entre les diverses castes sociales étaient encore très sensibles, la vie en commun de jeunes gens appartenant à des milieux différents amena des querelles qui eurent une issue funeste. En 1685 un élève de Charlemont fut tué par un de ses camarades, et bien qu'à la suite de ce meurtre deux cadets eussent été fusillés, la compagnie dut être licenciée. Deux mois après, on dut agir de même avec la compagnie de Besançon où des désordres semblables s'étaient produits. Enfin, en 1696, les manquements à la discipline devinrent si fréquents dans les autres compagnies subsistantes, que l'on dut les supprimer définitivement ; on rétablit un cadet par compagnie dans les corps de troupes. En même temps que Louvois avait fondé les compagnies de cadets pour l'infanterie et l'artillerie, il avait songé à préparer également des officiers pour l'artillerie, dont l'importance commençait à devenir croissante dans les armées, et en 1679 une école

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait été établie à Douai, plus tard à Metz et à Strasbourg pour l'instruction de jeunes *cadets* d'artillerie. Ce fut le lieutenant de l'artillerie de France, Pierre Suriny de Saint-Remi, qui fit le règlement pour l'éducation de ces *cadets*, dont nous reparlerons aux ECOLES MILITAIRES. Jusqu'en 1726, nous voyons les cadets admis dans les régiments comme avant 1684, mais à cette date, Claude Le Blanc, le ministre de la guerre, crut bon de revenir à la création de Louvois et le 16 déc. une ordonnance royale rétablit six compagnies de cadets composées chacune de cent places et dont le siège fut fixé à Bayonne, Caen, Cambrai, Metz, Perpignan et Strasbourg. L'âge d'admission était seize ans et les programmes d'entrée étaient tellement élémentaires, que l'ordonnance de création portait qu'à chaque compagnie serait attaché un aumônier « apte à montrer à lire aux cadets qui n'en seroient point instruits ». L'organisation des compagnies de Louvois fut modifiée en ce sens que le chef fut non plus un capitaine, mais un mestre de camp ou un brigadier. Cet officier avait sous ses ordres un lieutenant-capitaine réformé — nous dirions aujourd'hui en non activité — un lieutenant réformé ou en pied dans la milice, enfin quatre sergents qui devaient être remplacés au fur et à mesure de vacances par les cadets ayant montré le plus d'aptitude pour le commandement.

Le chiffre de cent hommes était insuffisant pour permettre de manœuvrer avec fruit, aussi une ordonnance de 1729 fondit-elle les 6 compagnies en deux de 300 cadets, à Metz et à Strasbourg, et en 1732 les deux unités furent à leur tour réunies en une seule dont le siège fut placé à Metz. En 1733 la compagnie de Metz fut supprimée sous le prétexte que « pendant la guerre, cet établissement n'est pas nécessaire ». Les compagnies créées par Le Blanc l'avaient été dans des places de guerre, d'un séjour généralement peu agréables, et, pour éviter à des jeunes gens jouissant de la faveur de la cour cette claustration dans une ville ennuyeuse, on avait imaginé, en 1729, la création de cadets privilégiés sous le titre de *gentilhommes à drapeau*, à raison de un pour chacune des 33 compagnies des gardes françaises. Ce nombre fut porté à deux par ordonnance du 11 janv. 1740 et une autre décision de 1742 stipula la création de deux places de cadet par compagnie pour l'artillerie et le génie. Les choses allèrent ainsi jusqu'à 1751, époque à laquelle la création de l'Ecole militaire vint faire disparaître pour vingt-cinq ans les cadets dans les régiments. Mais au moment de la suppression de cet établissement militaire (1775), Louis XVI créa dans les corps de troupes des cadets, dits cadets gentilshommes, qui continuèrent à subsister quand l'année suivante on rétablit l'école. Il fut de plus stipulé qu'une partie des jeunes gens admis à la nouvelle école porterait ce même titre de cadet-gentilhomme, qui devint ainsi synonyme d'élève. L'institution des cadets se maintint ainsi jusqu'à la Révolution, date à laquelle elle disparut définitivement. Depuis cette époque elle n'a été rétablie sous aucun régime.

En dehors des cadets, dont nous venons de parler au cours de cet article, il paraît avoir existé sous la monarchie un certain nombre de corps de milices bourgeoises, troupes spéciales à la solde des villes ou municipalités qui ont porté le titre de cadets, sans qu'il faille en rien les confondre avec les cadets militaires dont l'historique a été fait plus haut. C'est ainsi, par exemple, que la ville de Toul avait créé en 1744, à l'occasion de l'entrée, dans la cité, du Dauphin, fils de Louis XV, et de mesdames de France, et sous le titre de *Cadets-Dauphins*, une compagnie de 60 bourgeois dont la fonction devait être d'escorter les échevins dans les cérémonies publiques. En 1761, la compagnie réorganisée comprit, sous les ordres du maire et maître échevin de Toul, colonel : 1 capitaine-commandant, 1 capitaine-lieutenant, 1 enseigne, 1 officier-major, 3 sergents, 3 brigadiers, 50 cadets, 2 tambours, 2 haut-bois et 1 basson. Elle fut licenciée le 22 avr. 1790, et son drapeau brûlé sur la place de la Fédération (Archives de l'Hôtel de ville de Toul). A. DE S.

III. ECOLE DE CADETS, en France et à l'étranger (V. ECOLE MILITAIRE).

IV. HISTOIRE RELIGIEUSE. — *Cadets de la croix* (V. CAMISARDS).

BIBL. : GUYOT, *Dictionnaire de jurisprudence*, 1781, v° *Cadet*. — KLIMRATH, *Travaux sur l'hist. du Droit français*, 1843, t. II, pp. 317 et ss. — ERNOUF, *le Droit de juveigneurie* (*France judiciaire*, t. VII, 1re partie, pp. 313 et ss.). — P. VIOLLET, *Précis de l'histoire du Droit français*, 1886, t. I, pp. 720 et s. ; et les ouvrages cités par lui.

CADET (Claude), médecin chimiste, né à Regnost, près de Troyes, en 1695, mort à Paris le 10 fév. 1745. Il était petit-neveu de Vallot, premier médecin de Louis XIV. Il fut nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu en 1716 et se rendit célèbre en composant le *vin antiscorbutique* et en publiant des dissertations sur les maladies scorbutiques (1742 et 1744). Il laissa treize enfants, sept garçons et six filles. Les sept fils sont :

1° *Claude-Antoine* Cadet dit le *Saigneur*.

2° *Louis-Claude* Cadet de Gassicourt, pharmacien-chimiste, né à Paris le 24 juin 1731, mort le 10 oct. 1799. Il étudia la pharmacie dans la célèbre officine de Geoffroi, fut successivement pharmacien en chef des Invalides, pharmacien en chef des armées d'Allemagne et de Portugal, directeur des travaux chimiques de la manufacture de Sèvres; il fut nommé membre de l'Académie des sciences en 1766. Dans les diverses positions qu'il a occupées, il a rendu les plus grands services. Il a, en outre, enrichi la chimie et la pharmacie de préparations utiles. Dès l'année 1760, il trouve que l'acide arsénieux et l'acétate de potassium réagissaient avec énergie pour donner naissance à une liqueur fumante, d'une odeur fétide aliacée, *la liqueur fumante de Cadet*, qui a été le point de départ de la série cacodylique et de la découverte des radicaux organo-métalliques. Il s'occupa des moyens de reconnaître les falsifications des vins et des tabacs, prit part aux travaux chimiques de Lavoisier, de Darcet et de Macquer sur la nature du diamant, indiqua le premier un procédé facile pour préparer l'éther sulfurique. Lorsqu'il fut nommé directeur de la manufacture de Sèvres, il abandonna ses appointements au savant Desmarets, qu'il prit avec lui comme collaborateur. On lui doit une vingtaine de mémoires qui ont été insérés dans le *Journal de physique* et dans le *Recueil de l'Académie des sciences*, notamment les suivants : *Analyse chimique des eaux minérales de Passy* (Paris, 1757, in-8) ; *Observations sur la préparation de l'éther sulfurique* (1775, in-4).
Ed. BOURGOIN.

3° *Antoine-Alexis-François* Cadet de Vaux, pharmacien chimiste français, né à Paris le 13 janv. 1743, mort à Nogent-les-Vierges (Oise), le 29 juin 1828. Son frère lui fit faire ses études de pharmacie, et il lui succéda comme apothicaire-major de l'Hôtel des Invalides. Après avoir fondé une pharmacie, il la céda bientôt pour se livrer à ses études scientifiques et surtout à l'hygiène, et il fut nommé inspecteur de la salubrité. On lui doit des perfectionnements de divers procédés de fabrication du pain, et il a fondé avec Parmentier une école de boulangerie. C'est encore à l'instigation de Parmentier qu'il a étudié la culture de la pomme de terre et il a publié sur le sujet un certain nombre de mémoires : *Des Bases alimentaires de la pomme de terre* (1812) ; *l'Ami de l'économie aux amis de l'humanité* (1816) ; *Instruction sur le meilleur emploi de la pomme de terre* (1817) : *Plantation des germes de la pomme de terre* (Ibid.) ; *Pains divers obtenus par l'association des nouveaux produits de la pomme de terre* (1818). Il a publié aussi divers ouvrages et mémoires sur les *Fosses d'aisances* (1778) ; sur la *Culture du tabac* (1810) ; l'*Emploi des fruits dans l'économie domestique* (Ibid.). D'une intégrité proverbiale dans sa famille, il fit jeter à la mer des tabacs avariés, en réponse à une promesse de 100,000 fr.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui lui était faite par des entrepreneurs qui espéraient qu'il ferait recevoir les dits tabacs. Cadet de Vaux fut nommé membre honoraire de l'Académie de médecine lors de sa fondation. Dr A. Dureau.

4° *Jean-Baptiste* Cadet de Senneville, avocat.

5° *Jean* Cadet de Limai, ingénieur des ponts et chaussées.

6° *Charles-Edme* Cadet de Chambine, premier commis de finances.

7° *Pierre* Cadet de Fontenay, capitaine d'infanterie.

De *Louis-Claude* Cadet de Gassicourt, descendent :

Charles-Louis Cadet de Gassicourt, pharmacien-chimiste, né à Paris le 23 janv. 1769, mort le 21 nov. 1821. Il étudia d'abord le droit et exerça la profession d'avocat. Après la mort de son père, il se livra à l'étude de la pharmacie et de la chimie; il fut l'un des organisateurs et des premiers membres du conseil de salubrité de Paris (1806). En 1809, nommé pharmacien de l'empereur, il accompagna en cette qualité Napoléon Ier en Autriche; lors de la création de l'Académie de médecine, en 1820, il fut nommé membre de cette société savante dans la section de pharmacie. Entré au barreau en 1787, il adhéra aux principes de la Révolution; en 1789, à la tête d'un bataillon de garde nationale, il se battit contre ceux qui dévastaient le couvent de Saint-Lazare, et, aux journées de Septembre, il put sauver son oncle, Cadet de Chambine, emprisonné pour cause politique. En vendémiaire, ayant marché contre la Convention, à la tête de la section du Mont-Blanc qu'il commandait, il fut condamné à mort et alla se réfugier dans le Berri. Plus tard, en 1801, ayant obtenu la revision de son procès, après avoir perdu toute sa fortune, il rouvrit la pharmacie de son père et devint secrétaire général du conseil de salubrité. En 1809, il fit la campagne d'Autriche en qualité de premier pharmacien de l'empereur, fut anobli et créé chevalier de l'Empire. Sous la Restauration, il se consacra tout entier à des travaux scientifiques et littéraires, ainsi qu'aux nombreuses sociétés dont il était l'un des membres les plus actifs et les plus influents. C'est lui qui fonda, en 1809, le *Bulletin de pharmacie*, en collaboration avec Parmentier, Planche, Boullay, Boudet et Destouches. On trouve dans ce recueil la plupart de ses travaux scientifiques qui sont très nombreux et dont voici les principaux : *Mémoire sur les tabacs et les sternutatoires en général* (263); *Cochenille polonaise* (496); *Succédané du quinquina* (120); *Dissertation sur Nicandre*, analyse de deux de *ses poèmes sur la thériaque et les alexipharmaques* (II, 337); *Analyse du lycopode* (III, 31); *Elaïomètre* (IV, 82); *Note historique sur le mithridate* (506); *Racine de ratanhia* (V, 32); *Sur les dangers de la préparation de l'éther sulfurique* (*ib.*, 118); *Sur le temps considéré comme agent chimique* (VI, 145); *Sur le miel du mont Hymette* (*Journ. pharm.*, t. II, 199); *Essai sur les végétaux astringents* (*ib.*, t. III, 100); *Sur le guarana* (*id.*, 259); *la Pharmacopœa medici pratici universalis de Swediaur* (*Ib.*, 536); *le Noir d'os ou noir d'ivoire* (t. IV, 301); *Poivre d'Ethiopie* (t. V, 77); *Sur le crémomètre* (*ib.*, 304); *Moyen d'obtenir le cadmium à l'état de pureté* (t. VI, 292); *Pommade de Dessault* (t. VII, 183); *Raffinage économique du sucre*, en commun avec Boudet (t. I, 353); *Mémoire sur les teintures alcooliques*, en commun avec Deslauriers (t. III, 402); Cadet et Nachet, *Pharmacopée persane* (*Bull.*, t. IV, 545); *Examen chimique de l'alcornoque* (*Journ. pharm.*, t. I, 408). On a aussi de lui un *Dictionnaire de chimie* (1803, 4 vol. in-8). C'était en outre un littérateur, qui composa des comédies, des poésies, etc., et même plusieurs travaux historiques et politiques. Ed. Bourgoin.

Charles-Louis-Félix Cadet de Gassicourt, pharmacien-chimiste, fils du précédent, né à Paris en 1789, mort en 1861. Reçu médecin en 1817, il prit en 1821 la direction de la pharmacie de son père. Il fut activement mêlé aux luttes du libéralisme pendant la Restauration et fut nommé maire du IVe arrondissement. La marche rétrograde du gouvernement lui fit donner sa démission en 1833. Il fit preuve de civisme en plusieurs circonstances, notamment en 1831 lorsque les légitimistes firent célébrer un service à Saint-Germain-l'Auxerrois, en étalant les emblèmes royalistes; le peuple voulant saccager l'église, il préserva ce monument, grâce à sa présence d'esprit et détourna les colères de la multitude qui voulait détruire la croix fleurdelisée placée au sommet du monument. Cette conduite a été mal interprétée par Chateaubriant dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, et plus récemment par Maxime Du Camp dans son *Histoire de Paris sous la Commune*. Ces deux historiens lui ont reproché d'avoir commis un acte de fanatisme en faisant abattre la croix de l'église, tandis que le maire du IVe arrondissement accomplissait un acte de préservation et sauvait un édifice national en faisant graver sur son frontispice les mots suivants : *Propriété nationale, monument placé sous la sauvegarde du peuple*. Son courageux dévouement, lors du choléra de 1832, lui valut bientôt la croix de la Légion d'honneur. Rentré dans la vie privée, il se voua exclusivement à la pharmacie et aux intérêts de la science. Il faisait partie du conseil de salubrité, continuant les traditions scientifiques de trois générations. Comme son père, il cultivait les lettres, non sans succès. On lui doit plusieurs mémoires, notamment les suivants : *Secours à donner dans les empoisonnements* (*Bull. pharm.*, t. II, 62); *Dissertation sur le Jalap* (*Journ. pharm.*, t. III, 49); *Sur les Euphorbiacées* (1834); analyses chimiques du *Scutellaria laterifolia*, du *Genista tinctoria*, du *Spartium scoparium* (*Journ. pharm.*, t. X, 433); *Sur le Caoutchouc* (t. XI, 343); *Notice sur le Diosma crenata* (t. XIII, 106); *Eaux minérales de Wiesbaden* (160); *Etude sur les champignons* (1845). Ed. Bourgoin.

CADET (Mme), peintre française du XVIIIe siècle, morte en 1801. Fille de Joly, secrétaire des princes de Condé, cette artiste avait un talent remarquable dans la peinture en miniature et sur émail. En 1787 elle reçut le brevet de peintre de la reine Marie-Antoinette; parmi les portraits qui sont dus à son pinceau, le plus connu est celui de *Necker*, exposé au Salon de 1791. Ad. T.

CADET (Auguste), homme politique français, né à Henrichemont (Cher) le 28 mars 1821. Il se fit recevoir pharmacien à Paris, en 1846. A partir de cette époque, il fit de la politique républicaine, et, au coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut condamné par contumace à la déportation. Réfugié en Angleterre, il y resta jusqu'à l'amnistie générale de 1859, rentra à Paris et s'établit brasseur. En 1871, après la Commune, il fut nommé membre du premier conseil municipal. Dès ce moment, il demanda l'amnistie pleine et entière pour les insurgés vaincus du 18 Mars, mais plus tard il s'opposa très énergiquement à l'érection d'un monument en l'honneur des fédérés communalistes tués en 1871. Constamment réélu conseiller municipal jusqu'en 1882, le 26 févr. de cette année les électeurs l'envoyèrent à la Chambre remplacer M. Floquet, nommé préfet de la Seine. Il obtint 6,938 voix. Aux élections de 1885, les électeurs ne lui ont pas renouvelé son mandat. Il a publié : *Hygiène, inhumation, crémation ou incinération des corps* (1877, in-12, avec gravures).

CADET (Félix), professeur et publiciste français, né à Paris en 1827, mort à Paris en 1888. Il fut d'abord professeur de philosophie, puis inspecteur des écoles primaires de la Seine. Il est devenu inspecteur général de l'instruction publique. Membre de la société d'économie politique, il a publié *Examen du traité des devoirs de Cicéron* (1865, in-8); *Cours d'économie politique* (1868, in-8); *Histoire de l'économie politique* (1869-1871, 2 vol. in-8); *Pierre de Boisguilbert, sa vie et ses travaux* (1871, in-8); *Turgot* (1873, in-32); *Lettres sur la pédagogie*, résumé d'un cours fait à l'Hôtel de ville de Paris (1883, in-16); *Opuscules philosophiques de*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pascal, avec commentaires ; *l'Education de Port-Royal* (Paris, 1887, in-12) ; *Extrait des œuvres de Mme de Maintenon*, en collaboration avec M. E. Darin. Il a donné aussi en collaboration avec E. Darin : *Atlas spécial de géographie physique, politique et historique de la France* (in-fol., 32 cartes).

CADET ROUSSELLE. C'est un type qui, de la chanson populaire, passa au théâtre, où il est resté fameux pendant tout un demi-siècle, et dont on s'est encore servi de nos jours. D'où vient la chanson de *Cadet Rousselle*, si célèbre à l'époque de la Révolution ?

Cadet Rousselle a trois cheveux,
Deux pour les fac's, un pour la queue,
Et quand il va chez sa maîtresse
Il les met tous les trois en tresse.
Ah! ah! ah! mais vraiment,
Cadet Rousselle est bon enfant.

Cette chanson n'est qu'une forme renouvelée de celle de *Jean de Nivelle*, qu'on peut lire dans les *Chansons folastres, tant superlifiques que drôlatiques, des comédiens françois*, par le sieur de Bellane (1612), qui commence ainsi :

Jean de Nivelle a trois enfants
Dont il y en a deux marchands,
L'autre escure la vaisselle,
Hay avant Jean de Nivelle.
Hay, hay, hay, avant
Jean de Nivelle est un galant.

La ressemblance est trop flagrante pour être due au hasard. Toutefois, à part les deux premiers vers, le rythme poétique diffère assez entre les deux chansons pour que l'on puisse tenir pour certain que l'air de la chanson de *Jean de Nivelle* n'était point celui de la chanson de *Cadet Rousselle*. D'ailleurs, au commencement du XVIIIe siècle, la musique, même populaire, n'avait pas encore l'accent alerte, vif et déluré qui caractérise cette dernière. Qui est l'auteur de cet air? personne ne le sait. Et d'autre part, d'où vient ce nom de Cadet Rousselle, qui a servi de parrain à la chanson ? c'est ce qu'on ne sait pas davantage, et ce qui reste mystérieux. Quoi qu'il en soit, c'est à partir de 1792 que la chanson de *Cadet Rousselle* commença à se répandre, d'abord dans l'armée, puis dans le peuple. Et elle y devint si fameuse que le théâtre s'en empara aussitôt. En 1793, Aude et Tissot faisaient jouer au théâtre de la Cité *Cadet Rousselle* ou *le Café des aveugles*, « pièce en deux actes qui n'en font qu'un, en prose et en vers ». Le rôle principal de cette farce était tenu par le fameux comique Beaulieu, et l'on peut dire qu'elle obtint un succès fou. Ce succès fut tel que l'un des deux auteurs, Aude, une fois en possession de ce type, ne voulut pas plus le lâcher que Dorvigny n'avait lâché *Janot*, dont il était l'inventeur. Il fit représenter successivement toute une série de pièces dont Cadet Rousselle était le burlesque héros : *l'Ecole tragique ou Cadet Rousselle professeur de déclamation, la Mort de Cadet Rousselle, la Résurrection de Cadet Rousselle, Cadet Rousselle misanthrope et Manon repentante* (qui était une parodie du drame fameux de Kotzebue : *Misanthropie et repentir*), *Cadet Rousselle barbier à la fontaine des Innocents, Cadet Rousselle aux Champs-Elysées, Cadet Rousselle au jardin Turc*, etc. Cette fois, ce n'était plus Beaulieu qui personnifiait Cadet Rousselle, mais Brunet, l'excellent Brunet, la clef de voûte du théâtre Montansier (les Variétés), la coqueluche du public parisien, qui voulut le voir dans toutes les différentes incarnations de son personnage. Mais bientôt, alléchés par le succès, d'autres vaudevillistes se mirent de la partie, et l'on eut tour à tour *Cadet Rousselle chez le sultan Achmet, Cadet Rousselle maître d'école à Chaillot, Cadet Rousselle à Meaux en Brie, Cadet Rousselle panier percé, Cadet Rousselle esturgeon* (!!!), *Cadet Rousselle dans l'île des Amazones*, que sais-je ? Bref, on usa et on abusa tant de Cadet Rousselle qu'un jour arriva où il ne fut plus possible de le présenter au public. Ce n'est qu'à la fin de sa carrière que Brunet put un instant faire revivre ce type en jouant une nouvelle farce : *Cadet Rousselle beau-père*, qui était une parodie de la comédie d'Etienne : *les Deux Gendres*, cause en son temps d'une si violente polémique. Arthur Pougin.

CADETES, peuple gaulois (V. Caletes).

CADI, magistrat musulman (V. Kâdi).

CADI (Κάδοι). Ville de Méonie, près de l'Hermus, sur les confins de la Mysie, de la Lydie et de la Phrygie, et attribuée par suite tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces provinces. Du temps des Romains elle appartint au *conventus juridicus* de Sardes.

CADI (Sierra del). Massif pyrénéen qui prolonge en Espagne le massif français du Canigou et du Puigmal dont il est séparé par le col de Tossas (800 m.), dans les prov. de Lérida, Gérone et Barcelone (Espagne), et qui couvre de ses ramifications tout le pays entre Puigcerdá, la Seo d'Urgel, Solsona, Berga et Ripoll. La direction de l'arête est de l'O. à l'E., en s'inclinant un peu vers le S. ; le point culminant, qui s'appelle Puig de la Canall Baridana, s'élève à 2,638 m. d'alt. Ses autres principaux sommets sont, à l'O., les pics de la Tres Canaletas, qui dépassent 2,600 m., et à l'E., la Punta Aguda (2,585 m.) et le Puig d'Alp (2,535 m.) ; toute la région est très pittoresque et riche en minerais de cuivre, fer, plomb et houille. E. Cat.

CADIA (*Cadia* Forsk.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Cœsalpiniées, qui forme à lui seul le petit groupe des Cadiées. Ce sont des arbustes inermes, à feuilles alternes, imparipinnées, et accompagnées de stipules. Par une exception remarquable dans la famille,

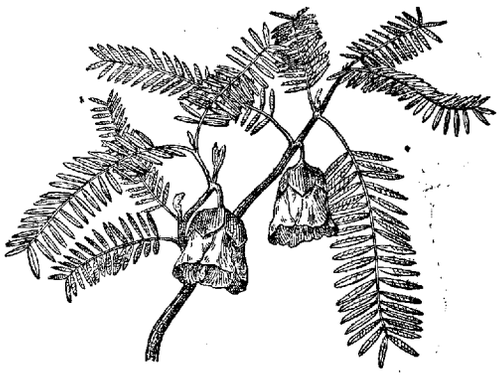

Cadia varia Forsk. (Rameau florifère.)

leurs fleurs sont parfaitement régulières et rappellent celles des Mauves et des Lins ; elles ont un calice à cinq sépales, une corolle à cinq pétales égaux, imbriqués ou tordus, et dix étamines libres, disposées sur deux rangs. Le fruit est une gousse polysperme, entourée à sa base par le réceptacle et le calice persistants. — Ce genre, que Desfontaines a nommé plus tard *Spaendoncea* pour consacrer la mémoire de Gérard van Spaendonck, célèbre peintre de fleurs, professeur d'iconographie au Muséum d'histoire naturelle, renferme seulement deux espèces propres aux côtes orientales de l'Afrique tropicale. Le *C. varia* Forsk., dont nous figurons, d'après M. H. Baillon, un rameau florifère, est assez souvent cultivé dans les serres de l'Europe. Dans l'Afrique tropicale orientale, ses feuilles sont employées topiquement contre les affections intestinales. Il en est de même de celles du *C. purpurea* Forsk., qui est le *Spaendoncea tamarindifolia* de Desfontaines. Ed. Lef.

CADIBONA (Col de). Pas d'*Altare* ou de *Carcare*, trois petites localités de la montagne ; 495 mèt. d'alt. au col même : la route le franchit par un tunnel de 436 met. environ. Le chemin de fer de Savone à Turin

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

passe par un tunnel de 2,000 m. à 2 kil. au N. du col et à l'alt. de 360 m. Le col de Cadibona est situé au N.-O. de Savone (Italie), et doit être considéré comme la limite des Apennins et des Alpes. Il conduit du littoral ligurien à la vallée du Tanaro ; route défendue par le fort d'Altare, et utilisée en 1796 par Bonaparte pour tourner l'armée austro-piémontaise avant Millésimo et Montenotte. Mine de lignite près du village de Cadibona. E.-A. M.

CADIÈRE (La). Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Saint-Hippolyte-du-Fort ; 262 hab.

CADIÈRE (La) *(Cathedra, castrum de Chaderia, Cadaria, la Cadiero).* Com. du dép. du Var, arr. de Toulon, cant. du Beausset ; 1,803 hab. Près du grand Vallat, affluent de la Ripe. Habitée dès l'époque celtique, station sur la voie romaine de Marseille à Toulon, mentionnée en 967 dans le cartulaire de S. Victor. La Cadière a été une seigneurie et un prieuré-cure de Saint-Victor de Marseille. Double muraille, ancienne enceinte d'un château seigneurial détruit au XVIIe siècle ; tour romane du XIIe siècle ; sculptures gothiques dans la façade d'une maison de la rue des Consuls ; ruines de la maison communale du Saint-Esprit (XIVe siècle) ; église paroissiale Saint-André (XIIe siècle, reconstruite en 1558), fontaine construite en 1675 sur les dessins de Lieutaud. Statue de saint François de Sales, par Lieutaud. Archives communales remontant à 1278, et classées. Mines de houille exploitées. Armes : *de gueules au sautoir d'or, sur le tout : d'azur chargé en cœur d'un tabouret d'argent.*

CADIÈRE (Catherine CADIÈRE, dite la), née à Toulon au commencement du XVIIIe siècle. Héroïne d'un procès célèbre. D'une beauté remarquable et d'une imagination exaltée par la lecture d'ouvrages mystiques, elle devint la pénitente et la maîtresse du jésuite J.-B. Girard, recteur du séminaire royal des aumôniers de la marine et directeur recherché des grandes dames. Devenue enceinte, la Cadière fut internée par lui au couvent d'Ollioules, de l'ordre des clarisses, et devait être envoyée dans un couvent du diocèse de Lyon. L'évêque de Toulon, aimant peu les jésuites, empêcha son départ et se décida à sévir contre le P. Girard. Les jésuites obtinrent une lettre de cachet contre la Cadière, tandis que le P. Girard était arrêté : ils s'accusaient réciproquement de maléfices et de possession. Les frères de la Cadière, tous deux prêtres, se firent les accusateurs de Girard. On essaya de faire disparaître la jeune femme. La population rendit la chose impossible par son attitude favorable à l'accusée. Il y eut au parlement d'Aix une procédure aussi partiale que compliquée. Le parquet conclut à ce qu'elle fût pendue et étranglée à Toulon sur la place du couvent des dominicains. Les jansénistes voulurent faire condamner Girard au feu. Enfin par 13 voix contre 12, le parlement d'Aix, par arrêt du 10 oct. 1731, mit hors de cause le confesseur et la pénitente. La Cadière était toutefois blâmée (ses mémoires furent brûlés par la main du bourreau). Elle devait par cet arrêt être rendue à sa famille ; mais elle fut enfermée dans un couvent et l'on ne sait ce qui advint d'elle.

Léon-G. PÉLISSIER.

BIBL. : *Procédure du P. Girard et de la Cadière ;* Aix, 1733, in-fol ; ou 5 vol. in-12, avec pièces justificatives. — MICHELET, *la Sorcière.*

CADILLAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux ; 2,872 hab. Sur la rive droite de la Garonne, près du confluent de l'Euille. — Maison centrale de force et de correction établie dans l'ancien château ; asile public d'aliénés. Jean de Grailly, ayant reçu du roi d'Angleterre Henri III, avec le territoire du comté de Benauge, celui de Cadillac qui en dépendait, y construisit en 1280 une *bastide*, entourée de fossés et de palissades. La ville fut bientôt protégée par des fortifications plus solides. En 1379, elle entra dans la confédération de huit villes alliées à Bordeaux et appelées ses *filleules*. Après la conquête de la Guienne, l'histoire de Cadillac se confond avec celle de ses seigneurs, les Foix-Candale et ensuite les ducs d'Epernon. Cadillac a subi plusieurs sièges. Le château (mon. hist.) a été reconstruit et meublé avec luxe par le duc d'Epernon. C'est un édifice de style

Pont et ruines de l'enceinte fortifiée de Cadillac.

Renaissance ; les remparts sont flanqués de tours rondes et carrées ; près du mur d'enceinte, jolie chapelle du XVe siècle (mon. hist.) servant d'église paroissiale. G. R.

BIBL. : Alex. DUCOURNEAU, *la Guienne historique et monumentale*, 1842, t. Ier, 2e part., p. 97. — Leo DROUYN, *la Guienne militaire*, 1865, *passim* et t. II, p. 255.

CADILLAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac ; 505 hab. — Eglise du XIIe siècle.

CADILLON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye ; 250 hab.

CADIOLI (Giovanni), peintre et architecte, né en 1710, mort en 1762. Appartenant à l'Ecole de Mantoue, il excellait dans le paysage. Il fut fondateur d'une école de dessin à Mantoue et publia une description des œuvres d'art de cette ville : *Descrizione delle pitture, sculture ed architetture di Mantova e suoi contorni* (Mantoue, 1763, in-8).

CADIS. Très grosse étoffe de laine, apprêtée comme les draps, et produisant des grains, qui se fabriquait anciennement dans le Midi. On s'en servait autrefois pour doubler les uniformes militaires. Elle a cessé d'être employée en 1819. Le cadis devait avoir de 900 à 1,000 fils en chaîne.

CADIS DE LA FRÈCHE. C'étaient, dans notre ancien droit, des portions de rente qui tombaient, dans certains cas, à la charge des codébiteurs de cette rente. Il faut savoir qu'on appelait *frèche* dans les coutumes d'Anjou, du Maine et de Touraine, des rentes dues solidairement par plusieurs personnes appelées *frècheurs* ou *cofrècheurs*. Les parts des cofrècheurs absents, insolvables, ou dont les héritages avaient été abandonnés et étaient restés incultes, étaient supportées par les cofrècheurs présents et solvables, solidairement à l'égard du créancier et peut-être même dans leurs rapports entre eux. G. R.

BIBL. : DENISART, *Collection de décisions nouvelles* nouv. éd., t. IV, v^o *Cadis de la Frèche*, et t. IX, v^o *Fresche.*

CADIX *(Cádiz).* Ville maritime d'Espagne, sur le côté occidental de la vaste baie du même nom, ch.-l. d'une province, d'un gouvernement militaire, d'un département maritime, d'un évêché, d'une cour, d'un tribunal et d'une chambre de commerce. Pop., 59,659 hab. Elle est située à la pointe d'une longue et mince presqu'île qui s'avance au milieu de l'Océan ; elle est défendue par une enceinte de hautes et épaisses murailles et des forts détachés (Santa Catalina, San Sebastian, Puntalès, les deux premiers sur la presqu'île même, l'autre sur la terre ferme au N. de la baie ; on sait que celui du Trocadéro a été rasé par nous en 1823). On peut dire que Cadix est dans une position stratégique de premier ordre. Aussi les Espagnols ont accumulé d'importants établissements militaires sur tout le pourtour de la baie ; un immense arsenal maritime à la *Carraca* (V. ce mot), une fonderie, un observatoire, une école de marine à San Fernando, des casernes à Santa Catalina et à San Sebastian, etc. La ville, baignée presque de toutes parts par l'Océan, a un climat salubre et très doux ; la température ne dépasse guère au fort de l'été 26 ou 27° et elle ne descend que très rarement à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelques degrés au-dessous de zéro. L'enceinte est percée de cinq portes, sur le fronton desquelles est figuré Hercule (le fondateur légendaire de Cadix) domptant deux lions ; une seule de ces portes, celle de Terre, donne sur l'isthme. La cité, de quelque côté qu'on l'aborde, présente un aspect enchanteur ; on est surtout frappé par contraste

PLAN DES ENVIRONS DE CADIX

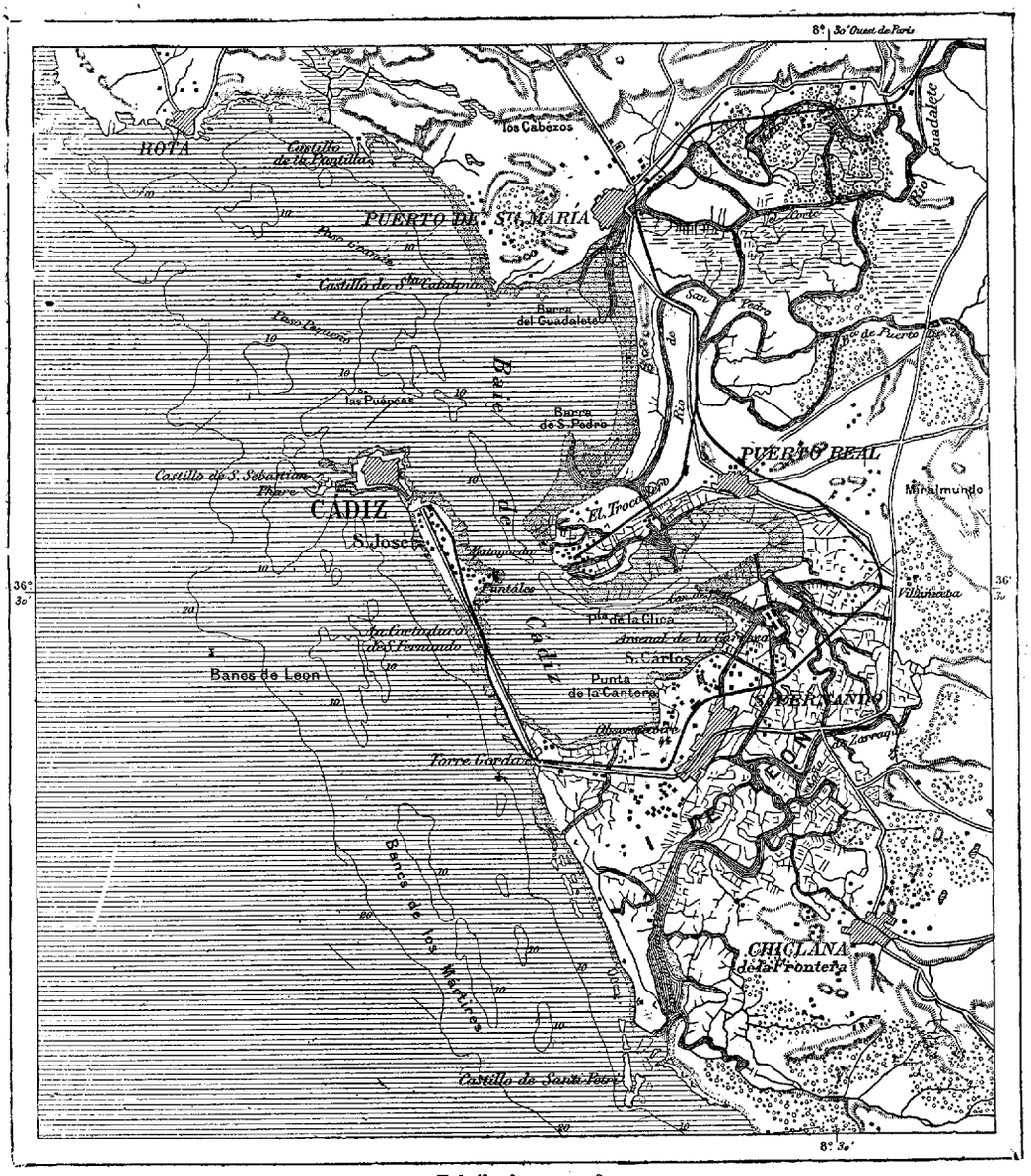

Echelle du 200.000e

Altitudes et sondes en mètres

avec les autres villes andalouses, de son extrême propreté ; « elle a l'air d'une île en plâtre, dit de Amicis ; c'est une grande tache blanche au milieu de la mer, sans une teinte plus sombre, sans un point noir, sans une ombre ». Les maisons, au nombre de plus de 4,000, ont ordinairement trois étages, sont bien bâties et élégantes ; elles ont pour toits des terrasses que surmontent souvent des dômes (comme les koubbas arabes). Les rues, bien entretenues, sont longues et droites ; leur étroitesse les garantit du trop grand soleil, et dans presque toutes, au bout de l'enfilade des maisons, on aperçoit un coin de la mer ; il y a plusieurs belles places, plantées de palmiers ou d'arbres exotiques et garnies de fleurs *(plaza San Antonio, plaza de la Libertad, plaza de Mina)* et une promenade admirable, l'*Alameda de Apodaca*. Quelques monuments de Cadix sont assez remarquables. Citons la cathédrale, datant du XVIIIe siècle, édifice lourd et revêtu d'une ornementation bizarre, mais où l'on trouve quelques belles parties, la vieille cathédrale avec un beau retable, le couvent de *Santa Catalina* qui possède plusieurs tableaux de Murillo, les *Casas consistoriales* ou hôtel de ville, deux théâtres, une *Plaza de toros*, une vaste fabrique de tabacs. Cadix a de nombreux établissements de bienfaisance et d'instruction publique, une *Casa de*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

misericordia, qui recueille les orphelins et les aliénés, plusieurs hospices, plusieurs collèges, un séminaire, une

Portail de la cathédrale de Cadix, d'après une photographie.

faculté de médecine dépendant de l'Université de Séville, plusieurs sociétés savantes, des bibliothèques, etc.

Le port, qui a été autrefois un des premiers du monde, a beaucoup perdu de son animation depuis le soulèvement des colonies espagnoles d'Amérique ; il est pourtant encore assez actif, grâce à son heureuse situation, et il est desservi par de nombreuses compagnies de bateaux à vapeur. Il exporte principalement du sel (des marais de San Fernando), des fruits, du vin, des meubles, des objets de joaillerie et de chapellerie, des gants, des tissus de lin et de coton (produits de l'industrie de Cadix, qui depuis une quizaine d'années est devenue très active). On peut évaluer le mouvement commercial à un chiffre d'affaires d'un peu plus de 100 millions par an. Il y a encore des maisons de commerce de premier ordre dans la ville, à côté d'ateliers de jour en jour plus nombreux (V. San Fernando). Cadix, très connue et très importante dès une haute antiquité sous le nom de *Gadès*, fut le ch.-l. d'un *conventus* à l'époque romaine ; elle fut aussi une place maritime remarquable au temps des Arabes et reprise sur eux, à ce qu'il semble, par Alphonse le Sage, en 1262. Elle fut dès lors fortifiée et agrandie ; après la découverte du nouveau monde, elle fit un commerce actif avec ce pays, mais son rôle de place forte de l'Espagne méridionale l'exposa à toutes les vicissitudes de la guerre. La ville fut le centre d'action, puis le refuge du parti national espagnol lors de la lutte contre Napoléon, à partir de 1808 ; elle fut assiégée par les troupes françaises en déc. 1810, mais ne put être prise et les Cortès s'y installèrent en fév. 1811 ; le siège, qui avait été recommencé, n'eut pas plus de résultats qu'auparavant et dut être levé après six mois, en août 1812. En 1823, les troupes françaises occupèrent Cadix jusqu'à 1828.

Province. — Prov. d'Espagne, formée de la partie la plus méridionale de l'ancienne Andalousie, est bornée au S.-E. par la Méditerranée, au S. par le détroit de Gibraltar, au S.-O. par l'Océan et au N.-O. par le Guadalquivir; au N.-E. et à l'E., il n'y a point de limites naturelles, du côté des prov. de Séville et Málaga. De la prov. de Cadix dépendent en Afrique, de l'autre côté du détroit, Ceuta, Alhucemas, Melilla et Velez de la Gomera. Le territoire

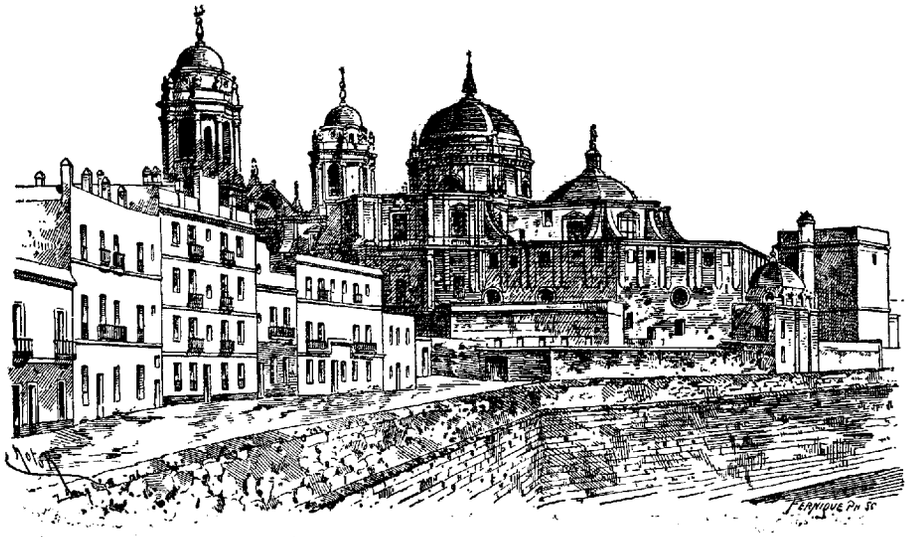

Abside de la cathédrale de Cadix, d'après une photographie.

est parcouru par plusieurs petites chaînes de montagnes dont la serrania de Ronda est le centre: il est très fertile en céréales, fruits, légumes, mais surtout en vignes qui donnent des produits renommés (Jerez, Tintilla, Pajareta, etc.) ; il y a aussi des pâturages où l'on élève des chevaux de belle race, des mulets et des taureaux pour les courses; dans les marais de San Fernando, on exploite le sel. L'industrie est très développée ; elle consiste surtout en ébénisterie, chapellerie, tissus de laine et de lin, distillerie, etc. Les ports, par où s'exportent surtout les produits naturels ou manufacturés sont : *Algesiras*, *Tarifa*, *Conil*, *Cadix*, *Puerto Santa-Maria*, *Rota* et *San Lucar*. La prov. de Cadix a 7,342 kil. q. pour une population de 431,531 hab., soit près de 59 hab. par kil. q. Elle est

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

divisée en quatorze districts *(partidos judiciales)* : *Algeciras Arcos de la Frontera, Cadix* (deux districts), *Chiclana de la Frontera, Grazalema, Jerés de la Frontera* (deux districts) *Medina Sidonia, Olvera, Puerto de Santa-Maria, San Fernando, San Lucar de Barrameda, San Roque.* E. CAT.

PLAN DE LA VILLE DE CADIX

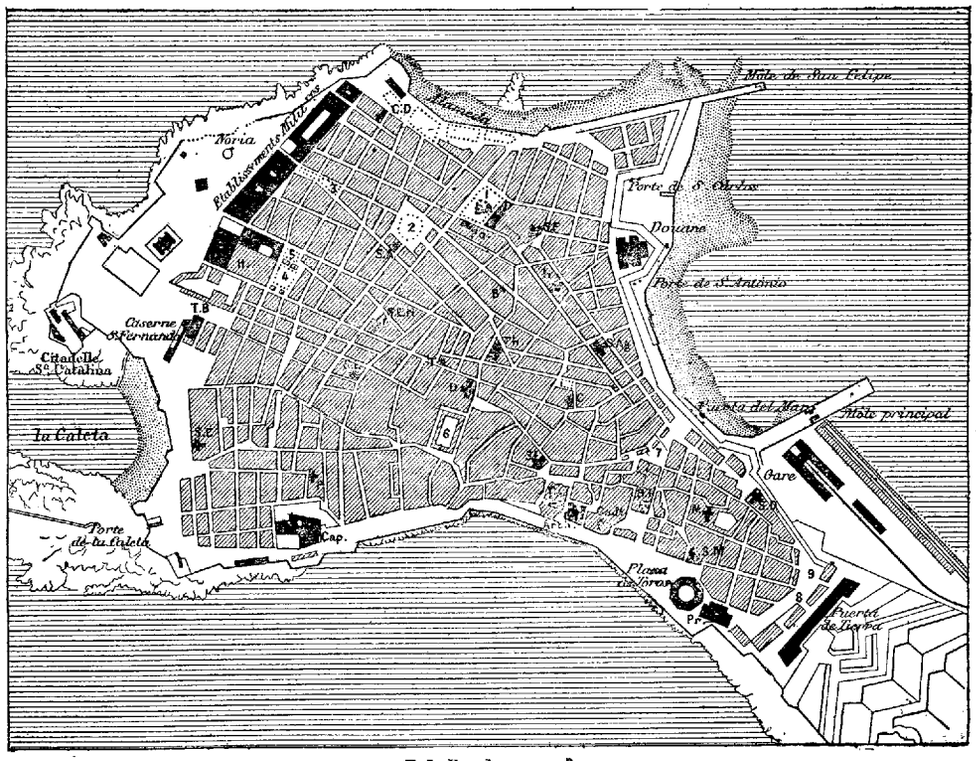

Echelle du 17.000e

1, Place de la Mina; 2, place de S. Antonio; 3, place de la Cruz de la Verdad; 4, place de San Fernando; 5, place de Fragela; 6, place de la Libertad, ou Abasto público; 7, place de S. Juan de Diós; 8, place de S. Roque; 9, place de Santa Elena; C.D, église des Carmélites; S.A, église de S. Antonio; S.F, église S. Francisco; R, église NS. del Rosario; S.F.N. église de S. Felipe Neri; S.Ag, église de S. Agustin; S.L. église de S. Lorenzo; D, église de los Descálzos (Déchaussés); C, église de N.S. de Candelária; S.E, église de Santa Elena; P, église de la Palma; S.I, église de Santiago; Ca, nouvelle Cathédrale; M, église de la Merced; S.D, église de Santo Domingo; Bl, chap. de los Blâncos; S.M, église de Santa Maria; B.A. Académie des Beaux-Arts; Po, Corréo (Postes); B, Banque; Th, Théâtre principal; H, Hôpital militaire, etc.; T.B, Théâtre del Balon; Cap, Capuchinos; Arch, Archevêché; Pr, Prison.

CADIX. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence; 784 hab.

CADMÉE. Nom de la citadelle de Thèbes, en Béotie. Elle en était redevable à *Cadmus* (V. ce nom), son fondateur. D'abord elle forma une ville à part, bâtie sur l'une des quatre collines dont la réunion *(Synoecisme)*, aboutit à la dénomination de Thèbes (Θῆβαι, au pluriel, comme Athènes, Ἀθῆναι, qui avait aussi sa citadelle indépendante, Cecropia), la ville aux sept portes. La Cadmée était située au S.-O., tout contre le rempart d'enceinte, sur la route de l'Attique. Elle ne présente qu'un escarpement modéré. Au temps de Pausanias, les révolutions et les guerres qui, depuis Alexandre, avaient été particulièrement funestes pour Thèbes, avaient ramené la ville aux proportions de l'antique Cadmée; le bourg actuel de Thiva ou Stives y reste encore confiné. On montre sur l'agora l'emplacement du palais de Cadmus, et sur la pente ouest une source qui fut la source consacrée à Arès et gardée par le dragon légendaire; au voisinage, la source de Dircé; un peu au-dessus, la caverne, retraite du dragon tué par Cadmus, tout contre le champ où il sema ses dents, et le temple d'Athéna Onca qui l'assista dans la lutte. La Cadmée donna son nom aux premiers habitants de la ville qui s'appelaient *Cadméens* ou *Cadmiones*. Elle resta, durant la brillante période de l'histoire thébaine, le centre religieux et militaire de la cité; lorsqu'une garnison spartiate commandée par Phœbidas eut réussi à s'y établir, on ne les en put déloger que par la famine. Elle avait donné naissance à une expression proverbiale; une *victoire cadméenne* (Καδμεία νίκη) signifiait, sans doute à la suite de la lutte fratricide d'Etéocle et de Polynice, ou du siège de Thèbes par les sept chefs, une victoire qui coûte aussi cher au vainqueur qu'au vaincu. J.-A. HILD.

BIBL.: BURSIAN, *Geographie von Griechenland*, et la description de PAUSANIAS, IX, 7 et suiv.

CADMIE. I. ANTIQUITÉ. — Chez les anciens ce mot avait deux sens; il désignait :

1° Un produit naturel, tel que la pierre dont on tire le cuivre, ou plutôt le laiton : par exemple notre aurichalcite, carbonate de zinc et de cuivre; notre hydrosilicate de zinc, notre carbonate de zinc ou calamine, etc.

2° Un produit artificiel, sorte de fumée des métaux, soulevée dans les fourneaux de cuivre par l'action de la flamme et du soufflet. Ce produit adhérait aux parois, au sommet, et à l'orifice du fourneau. Le grillage de la pyrite des monts de Soli (Chypre) en fournissait aussi. Les fourneaux d'argent en développaient un autre plus blanc, moins pesant. On distinguait la *capnitis*, c.-à-d. la cadmie plus

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ténue, recueillie à la bouche de sortie des gaz, laquelle doit être rapprochée du *pompholyx* ou *nihil album;* la *botruitis*, suspendue en forme de grappes, cendrées ou rouges; la *placitis* ou *placodes*, agglomérée en croûtes, le long des parois; parfois elle était entourée de zones compactes, et dite alors *zonitis;* l'*onychitis*, bleuâtre à la surface, avec des veines intérieures plus blanches, rappelant l'onyx; elle se trouvait aussi dans les vieilles mines; l'*ostracitis*, mince, noirâtre, d'apparence testacée.

En réalité, ce nom était donné à toute suie et sublimé métallique, s'élevant dans la fonte en grand du cuivre et des autres métaux. Au moyen âge, ce nom a été remplacé par celui de *tutie*, et, dans certains cas, par celui de *magnésie*, réputée plus volatile que la *tutie*. Au point de vue de la chimie moderne, la tutie ou la cadmie des fourneaux serait de l'oxyde de zinc, mêlé d'oxyde de cuivre, de plomb, parfois d'oxyde d'antimoine et d'acide arsénieux; ces oxydes étant en outre unis quelquefois au soufre, sous forme d'oxysulfures ou de sulfates basiques. Les modernes, suivant un usage courant en chimie et en minéralogie, mais très fâcheux pour l'histoire de la science, ont détourné le mot cadmie de son sens primitif et l'ont appliqué à un métal nouveau, le *cadmium*, inconnu des anciens. M. B.

II. Industrie. — Sous ce nom, on désigne dans l'industrie certaines matières qui se déposent, comme la suie des cheminées, à l'orifice des fours métallurgiques. Dans la métallurgie du zinc, les *cadmies* sont un mélange d'oxyde de zinc et d'oxyde de cadmium, qui se condense, sous forme d'une poudre brune, au commencement de la distillation des minerais de zinc cadmifères. Cette substance est utilisée pour l'extraction du cadmium (V. Cadmium et Zinc [industrie]). Dans la métallurgie du fer, les *cadmies* sont des dépôts riches en oxyde de zinc, qui se forment à l'ouverture des gueulards des hauts fourneaux et qui peuvent être employés pour la fabrication du zinc et du laiton.

CADMILE (Antiquité grecque) (V. Cabire).

CADMIUM. I. Chimie. — Dans l'extraction du zinc, par la méthode belge, il distille, en même temps que le zinc, un autre métal plus volatil qui est le *cadmium*. Il se condense dans la deuxième allonge où se fait la réduction du minerai par le charbon. Une partie s'y transforme en oxyde *(cadmite)*; on retire donc de l'allonge un mélange de zinc, de cadmium et d'oxyde de cadmium. On traite ce mélange par le charbon, et les produits les plus volatils, ceux qui se condensent le plus loin du fourneau, renferment une forte proportion de cadmium métallique. Il a été découvert en 1817, en même temps, par Stromeyer et Hermann, qui l'ont extrait du minerai de zinc, anciennement nommé *cadmia fossilis*. On le rencontre dans presque tous les composés naturels du zinc, notamment dans la blende de Přibram en Hongrie, dans le silicate de Freiberg, dans les minerais de la Silésie et du Hartz. Le seul composé naturel du cadmium qu'on rencontre pur, c'est le sulfure, en minéralogie *greenockite*, qu'on trouve dans le Renfrewshire.

Propriétés. Le cadmium est blanc avec un reflet légèrement bleuâtre. On peut lui donner un grand éclat, mais il se ternit vite à l'air et devient grisâtre. Il est ductile et très malléable, un peu plus dur et plus tenace que l'étain; comme lui, il crie quand on le ploie. Fondu, il a pour densité 8,6, forgé 8,69. Sa chaleur spécifique est 0,0567. Il fond vers 320° et bout à 860°, d'après Deville et Troost; il donne alors des vapeurs jaunes, mauvaises à respirer, car elles peuvent donner des maux de tête et produire des nausées. Le cadmium brûle facilement quand on le chauffe à l'air, et donne un oxyde brun qui a pour formule CdO. Comme le zinc, il est attaqué à froid par les acides chlorhydrique, sulfurique et azotique, en donnant naissance à un dégagement d'hydrogène et à des sels qui restent en dissolution dans l'acide.

Sels de cadmium. Les sels de cadmium sont toujours incolores s'ils ne dérivent point d'un acide coloré. Ils ont une saveur désagréable. Tous rougissent le tournesol, même les sels neutres. Les acides chlorhydrique, sulfurique et azotique, dissolvent tous les sels de cadmium. Les alcalis et les carbonates alcalins les précipitent en blanc à l'état d'hydrate; avec l'ammoniaque, le précipité est soluble dans un excès. Ces sels, qui ont beaucoup de caractères communs avec les sels correspondants de zinc, s'en distinguent par les suivants: par l'hydrogène sulfuré, ou par les sulfures alcalins, ils donnent un précipité jaune insoluble dans un excès. Une lame de zinc dans une dissolution d'un sel de cadmium précipite ce métal à l'état cristallin. — L'iodure et le bromure de cadmium sont aujourd'hui très employés en photographie pour sensibiliser le collodion; ils ont presque complètement remplacé les sels correspondants de potassium, d'ammonium et de fer. L'iodure de cadmium se présente en belles paillettes cristallines, micacées ou nacrées, d'un bleu éclatant avec des reflets rosés; il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Le bromure est déliquescent et peu soluble dans l'éther. A. Jacquemart.

II. Industrie. — On trouve dans la nature le cadmium à l'état de sulfure. Le sulfure de cadmum cristallisé ou *greenockite* se rencontre en quelques endroits et notamment à Bishoptown en Ecosse. Le cadmium se rencontre dans presque tous les minerais de zinc et on extrait le cadmium des résidus de la fabrication de ce métal; le nom du cadmium vient d'ailleurs de *cadmia fossilis*, nom donné autrefois à certains minerais de zinc. La proportion de cadmium qui existe dans ces différents minerais est faible. Elle s'élève à 2 à 3 % dans la blende radiée de Přibram (Stromeyer), à 1.136 % dans la blende de Nuissières (Damour), à 0.13 à 0.21 dans les blendes belges (Stadler), à 1.6 % dans la calamine de Wiesloch (Blum). Les blendes de Silésie sont riches en cadmium. On en rencontre aussi dans les minerais de zinc de Freiberg, du Derbyshire et du Cumberland. Cependant certains minerais de zinc, tels que le minerai d'Holywell et la calamine de Hongrie sont, suivant Clarke, exempts de cadmium. Le zinc du commerce renferme presque toujours une trace de cadmium; les poussières d'oxydes, qui se déposent dans les appareils de condensation des fours à zinc, contiennent beaucoup d'oxyde de cadmium. Suivant Mitscherlich, ces dernières en contiennent parfois jusqu'à 11 %.

Le cadmium s'extrait des résidus de la fabrication de zinc, désignés sous le nom de *cadmies*. Le minerai de zinc est grillé, pulvérisé, puis mélangé à du charbon. On distille. Le cadmium, plus volatil, passe le premier à la distillation et brûle partiellement à l'air avec la première portion du zinc, en formant des mélanges d'oxydes qui constituent les cadmies. Les cadmies qui se déposent pendant les premières heures de chauffe contiennent de 2 à 11 % d'oxyde de cadmium, qui leur donne une coloration brune. Pour traiter les cadmies on les mélange avec le quart de leur poids de charbon et on introduit le mélange dans des cylindres de terre ou de fonte munis d'allonges coniques. On chauffe à une température qui ne doit pas dépasser le rouge vif, de façon à ce que le cadmium distille presque seul. Le zinc reste en grande partie à l'état non réduit et on obtient un alliage de zinc très riche en cadmium. On retraite celui-ci ainsi que les oxydes condensés dans l'allonge. Après quelques distillations successives faites à une température modérée, on obtient le cadmium à peu près pur. On le coule en lingots, qui sont livrés au commerce. La presque totalité du cadmium vient des usines de zinc de la Silésie. Pour que ce métal soit malléable, il faut qu'il ne contienne qu'une proportion à peine sensible de zinc.

La purification du cadmium a pour but de le débarrasser du zinc et du cuivre. Le cadmium brut est dissous dans de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfurique étendu. On fait passer un courant d'hydrogène sulfuré dans la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

liqueur ; le cadmium se précipite, ainsi que le cuivre, en entraînant un peu de zinc. On filtre les sulfures, on les lave, puis on les redissout dans de l'acide chlorhydrique; on évapore pour chasser la majeure partie de l'acide ; on reprend par l'eau et on ajoute à la solution un excès de carbonate d'ammoniaque qui précipite le cadmium seul. On recueille celui-ci, on le lave, on le sèche, puis on le distille dans une cornue de porcelaine avec du charbon. Le cadmium métallique n'a pas d'applications industrielles. H. Sainte-Claire Deville et Troost, dans leurs recherches sur la dissociation, se sont servis de la vapeur de cadmium pour chauffer leurs appareils à une température constante Pour le plombage des dents, on se sert parfois d'un alliage d'étain et de cadmium. Le principal emploi du cadmium est la couleur jaune du sulfure de cadmium, connue en peinture sous le nom de jaune de cadmium, et dont la nuance est des plus riches. Ch. Girard.

III. Action physiologique et thérapeutique. — Les sels solubles de cadmium ne sont pas fort toxiques et, d'après le peu que l'on en connaît, leur action se rapproche de celle de sels de zinc et de nickel, mais est plus vive. Le sulfate de cadmium jouit de propriétés astringentes qui le font employer parfois à la place du sulfate de zinc. C'est ainsi que de Graefe et Giordano l'ont utilisé dans des collyres. Gazeau l'a employé avec succès, à l'en croire, contre la blennorrhagie, surtout à l'état aigu. Il conseille la solution à 1 pour 1,500; huit ou neuf injections par jour les premiers jours, pour arriver ensuite à trois ou quatre. L'effet du sulfate est d'insensibiliser le méat urinaire et d'opérer une action astringente considérable; cette double action est plus forte de beaucoup que celle du sulfate de zinc, et est de plus longue durée. Dans la blennorrhagie chronique l'action du cadmium est moins marquée. L'on a prescrit l'iodure de cadmium dans la goutte (Garrod), je ne sais avec quel succès. Les sels solubles de ce métal doivent être maniés avec prudence, car ils sont très irritants (peau, muqueuses) et provoquent des crampes (Marmé, Soret). Comme contre-poison, des carbonates alcalins. D'après mes recherches, le sulfate de cadmium, en solutions variant de 1 pour 50 à 1 pour 1000, est extrêmement nuisible à la végétation et à la germination du *Lepidum sativum*, qui n'y peut vivre. Dr H. de V.

Bibl. : Bouchut et Desprès, *Dict. de thérapeutique*. — Gazeau, *De l'Emploi du sulfate de cadmium*, etc.; Paris, 1874.

CADMUS. Massif montagneux du plateau de l'Asie Mineure (V. Baba-Dagh).

CADMUS. I. Mythologie grecque. — Héros grec, petit-fils de Poseidon, à qui Libye donna deux fils, Belus (peut-être identique à Baal), et Agénor. Le premier devient roi d'Egypte, le second roi des Phéniciens. Celui-ci épouse Telephassa *(celle qui luit au loin)* et en a quatre enfants, une fille : Europa, et trois fils : Cadmus, Phénix et Cilix. Europa ayant été ravie par Zeus, Agénor envoie ses fils à sa recherche. Mais comme ils ne la trouvent point, Phénix se fixe en Phénicie, Cilix en Cilicie et Cadmus pousse vers le lointain Occident, où l'on trouve ses traces en divers lieux. L'oracle de Delphes, qu'il était allé consulter, lui ordonne d'abandonner la poursuite d'Europa ; il l'engage à suivre une vache qui doit se rencontrer sur son chemin et à se fixer là où elle tomberait épuisée de fatigue. Il trouve en effet cette vache en Phocide ; elle le mène dans la Béotie, sur l'emplacement de la ville de Thèbes. Pour la sacrifier à Athena Onca, Cadmus veut puiser l'eau à une source voisine, consacrée à Arès ; mais ses compagnons y sont dévorés par un dragon, gardien de la source. Lui-même, avec l'assistance d'Athéna, triomphe du monstre; par l'ordre de la déesse, il sème en terre ses dents. Il en sort des guerriers terribles, les *Spartes*, qui d'abord se massacrent entre eux, à l'exception de cinq, lesquels deviennent les chefs des familles nobles de Thèbes. Après une période de huit années, durant laquelle il se purifie du sang versé, Cadmus épouse Harmonia, la fille d'Arès et d'Aphrodite ; tous les dieux assistent à la noce et comblent les époux de leurs faveurs; Cadmus fait cadeau à Harmonia d'un voile précieux qu'Athéna a tissé pour elle et d'un collier, demeuré fameux dans la poésie hellénique ; du reste, comme les noces de Thétis et de Pélée, celles

Combat de Cadmus contre le dragon, d'après un vase peint.

de Cadmus et d'Harmonia deviennent, pour l'art et pour la poésie, un thème amplifié et exploité de diverses manières. Il en est de même du combat avec le dragon, qui se rencontre sur un grand nombre de vases peints. De l'union de Cadmus avec Harmonia sont issus Sémelé, mère de Dionysos, Ino, mère de Mélicerte, Autonoé l'amante d'Aristée, Agavé, la mère de Penthée et Polydore, l'arrière-grand-père, par Labdacus et Laius, d'Œdipe, autre héros célèbre de Thèbes. La légende montre Cadmus contraint dans la suite à quitter la ville qu'il a fondée, et à se réfugier avec son épouse en Illyrie, où il fonde également un Etat. C'est là qu'ils meurent tous les deux, ou plutôt qu'ils sont changés en serpents, symboles de génies tutélaires, que Zeus transporte dans les plaines de l'Elysée.

De bonne heure les Grecs ont vu dans cette légende un témoignage de la descendance orientale de Thèbes et de ses cultes. Lorsque la distinction de la ville proprement dite et de la *Cadmée*, la citadelle d'où elle était sortie, se fut effacée, on établit un rapprochement avec Thèbes d'Egypte. Antérieurement on rattacha Cadmus et les premiers habitants de la ville à la Phénicie. Le rapport qui existe entre Cadmus fondateur, et Cadmilus, l'Hermès ithyphallique de Samothrace (V. Cabires), menait également à une filiation phénicienne. Elle est soutenue par divers savants modernes. Cadmus, dont le nom signifierait : « l'Oriental », aurait apporté des côtes phéniciennes l'*alphabet* (V. ce nom), et l'art d'exploiter les mines cachées dans le sein de la terre et la religion de Dionysos. L'histoire de la religion gréco-asiatique confirme d'ailleurs cette façon d'interpréter la fable. Cependant les mythologues les plus autorisés, O. Müller, Preller, Welcker, Gerhardt, ne veulent voir dans Cadmus que le héros autochtone de l'antique Cadmée qui devint Thèbes, dont les premiers habitants s'appelaient les Cadméens et qui, par leurs descendants, se répandirent au loin, jusque sur les côtes de la Phénicie et de la Cilicie, y emportant le souvenir des fables helléniques. Le nom de *Cadmus* serait purement grec et signifierait *ordonnateur*. Le mythe de son union avec Harmonia ne serait que l'expression de ce sentiment populaire, en Grèce surtout, qu'au plus vaillant, au plus sage, appartient de droit la plus belle, la plus aimable, idée que l'on retrouve dans bien d'autres

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

légendes héroïques, sous sa forme la plus expressive, dans le mariage d'Achille et d'Hélène aux Iles Fortunées. Pour la mythologie comparée, la lutte de Cadmus et du dragon est une forme du thème védique qui met les divinités solaires aux prises avec les divinités de la nuit ou des nuages. J.-A. Hild.

II. Astronomie. — Un des noms de la constellation boréale appelée plus généralement *Ophiuchus* (V. ce mot) ou le *Serpentaire*.

Bibl. : O. Müller, *Orchomenos*, 113 et suiv.; 461 ; *Prolegomena*, 146 et suiv. — Movers, *Phœnizier*, I, 507 et suiv.; II, 85 et suiv. (2e part.) — Brandis, dans l'*Hermès*, 1867, p. 259. — Preller, *Griech. Mythol.*; II, pp. 22-29. — Welcker, *Eine Kretische Colonie in Theben*, p. 23 et suiv. — Lenormant, *la Légende de Cadmos*, dans les *Annales de Philos. chrét.*, 1867, pp. 10 et suiv. — Decharme, *Mythol. grecque*, pp. 531 et suiv. — V. chez Cox, *Mythol. of the Aryan Nations*, II, p. 86, comment une partie du mythe de Cadmus est expliquée par le combat du soleil et des nuées chargées de pluie.

CADMUS, fils de Scythès, tyran de Zangcle (ancien nom de Messine). Placé par le roi de Perse à la tête de l'île de Cos, il la gouverna jusqu'à la 73e ou 74e Olympiade (484 av. J.-C.), époque à laquelle il regagna sa patrie, après avoir rétabli la liberté dans l'île de Cos (V. Hérodote, VI, 23 ; VII, 173 ; Müller, *Dorier*, I, p. 170 ; II, p. 147.

CADMUS de Milet, le plus ancien des chroniqueurs grecs. Il florissait vers la 50e Olympiade (580-576 av. J.-C.). On connaissait de lui une histoire de la fondation de Milet, sa patrie, en quatre livres. Il avait sans doute étudié les origines des principales cités de l'Ionie. L'œuvre de Cadmus est perdue. Les témoignages antiques qui le concernent sont peu nombreux : on les trouvera réunis dans les *Fragmenta historicorum græcorum* de C. Muller, t. II, pp. 2 et suiv.

CADOC (Lambert), chef d'une bande de routiers à la solde de Philippe-Auguste. On ignore le lieu et l'époque de sa naissance. Châtelain de Gaillon dès 1194, il blesse dangereusement d'une flèche Richard, roi d'Angleterre, qui avait entrepris le siège de cette place (1196). Il se distingue ensuite à l'attaque des Andelys et de Château-Gaillard (1203), en Anjou (1204), et en Auvergne contre le comte Gui (1211). En 1213 il fait partie, sous les ordres de Savary de Mauléon, de l'expédition dirigée contre l'Angleterre, expédition qui échoua sur les côtes de Flandre, après la prise et le pillage de Dam. Il assiste également à la bataille de Bouvines (1214). Cadoc était maître depuis longtemps de Gaillon où il avait élevé en 1205 une église desservie par un collège de chanoines. Philippe-Auguste lui confirma la possession de ce château et lui donna des domaines d'une vaste étendue (1217). Mais Cadoc tomba en disgrâce vers 1220, et comme il ne put rembourser au roi une somme de 14,200 livres dont il était débiteur, il fut jeté en prison. Il ne recouvra sa liberté que le 10 août 1227, moyennant l'abandon de tout ce qu'il possédait. Depuis, l'histoire ne mentionne plus ce hardi aventurier. Le sceau de Cadoc porte une enceinte crénelée à porte fermée, et d'où s'élève un donjon accosté de deux dauphins. S. Bougenot.

Bibl. : Guillaume Le Breton, *Gesta Philippi-Augusti, Francorum regis ; Philippidos libri XII.* — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*. — H. Deville, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*. — Ed. Boutaric, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*.

CADOGAN ou **CATOGAN** (Archéol.). Au xviiie siècle, l'artiste capillaire frisait d'abord la chevelure ou le plus souvent la perruque de son client, puis avant de poudrer il mettait les cheveux du derrière de la tête dans une bourse, les tressait en queue ou les disposait en catogan. Il procédait à cette dernière façon en pliant les uns sur les autres tous ces cheveux réunis en touffe, il liait ensuite par le milieu et à l'aide d'un ruban étroit la masse qu'il avait ainsi obtenue. On a dit que la coiffure dont nous nous occupons devait son nom à un général anglais, lord Cadogan. Littré paraît ne pas accepter cette étymologie. Cependant rien ne s'oppose à ce qu'elle soit adoptée ; en effet, la mode de la bourse qui a précédé chez nous celle du cadogan remonte dans l'armée à 1710, époque à laquelle vivait encore lord Cadogan qui ne mourut qu'en 1726 ; il est donc possible que le général anglais ait favorisé, parmi ses soldats, l'adoption d'une mode qui a bien pu prendre naissance en Angleterre, car elle tira son origine de la façon dont les palefreniers arrangeaient la queue de leurs chevaux, et les Anglais avaient dès lors le goût que nous leur connaissons aujourd'hui pour tout ce qui dépend des choses hippiques.

D'après une autre tradition, l'habitude de porter le cadogan aurait été chez nous l'imitation d'une mode militaire prussienne. Quoi qu'il en soit, le cadogan devint d'un usage général dans nos armées vers le milieu du xviiie siècle, il est prescrit par les ordonnances de 1775 et de 1788, la queue ne le remplaça qu'en 1792 ; les hussards conservèrent le cadogan jusqu'au commencement du xixe siècle.

CADOGAN. Famille d'hommes de guerre et d'hommes politiques anglais dont les membres les plus connus sont :

Henry Cadogan, mort à Dublin en 1715, dont le fils *William* (1601-1661), colonel dans l'armée anglaise, se distingua en 1641 contre la rébellion de l'Irlande.

Son fils *William*, né en 1675, mort en juil. 1726. Il prit part aux guerres de succession d'Espagne, et servit longtemps sous les ordres de Marlborough. Quartier-maître général en 1704, brigadier l'année suivante, major général en 1708, lieutenant général en 1709, la même année il fut envoyé à La Haye et à Bruxelles comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Conseiller intime en 1716, il obtint le titre de baron Reading, puis ceux de baron Oakley, vicomte de Cavesham et comte de Cadogan (1718). De nouveau ambassadeur à La Haye (1718), il fut nommé au retour de sa mission, général en chef de l'infanterie et gouverneur de l'île de Wight.

Son frère *Charles* hérita des titres de baron Reading et Oakley.

Georges, troisième comte Cadogan, né à Londres en 1783, mort le 15 sept. 1864. Il entra dans la marine en 1795, prit part à l'expédition de Walcheren et à celle de Zara (1813). Amiral de la flotte bleue en 1857, de la flotte rouge en 1863, il entra à la Chambre des lords à la mort de son père (1832).

Henry-Charles, quatrième comte Cadogan, vicomte Chelsea, fils du précédent, né en 1812, mort en 1873, attaché d'ambassade (1834-1835), secrétaire d'ambassade à Paris (1858-1859), membre de la Chambre des communes (1841-1847 et 1852-1857) et de la Chambre des lords (1864).

George-Henry, cinquième comte Cadogan, vicomte Chelsea, né à Durham le 12 mai 1840, d'abord représentant de Bath à la Chambre des communes (1873). Il entra à la Chambre des lords la même année. Appartenant au parti conservateur, il fut sous-secrétaire d'Etat de la guerre en mai 1875, sous-secrétaire aux colonies en mars 1878 ; lord du sceau privé dans le cabinet Salisbury de 1886, il conserva les mêmes fonctions après les remaniements ministériels d'avr. 1887. R. S.

CADOGAN (William), médecin anglais, né à Londres en 1711, mort à Londres le 25 févr. 1797. Il fut médecin à l'hôpital des Enfants-Trouvés de cette capitale. Ses ouvrages ont eu beaucoup de succès : *An Essay on the nursing and management of children from their birth to three years of age* (Londres, 1748, in-8, et très nombr. éditions ; trad. franç. à la suite du *Traité de fièvres* de Huxham, Paris, 1768, in-12 ; trad. allem., Munster, 1782, in-8) ; *A Dissert. on the gout and all chronical diseases*, etc. (Londres, 1764, in-8, et une dizaine d'éditions ; trad. holl., Rotterd., 1772, in-8 ; trad. franç., Paris, 1773, in-12 ; trad. allem., Leipzig, 1773, 1790, in-8). Dr L. Hn.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CADOL (Victor-Edouard), auteur dramatique et romancier français, né à Paris le 11 févr. 1831. Fils d'un négociant, il fut d'abord employé au chemin de fer du Nord, collabora à divers petits journaux, remplit au *Temps* les fonctions de secrétaire de la rédaction et traita spécialement des questions agricoles et vinicoles. En même temps, il publiait des nouvelles et s'essayait au théâtre par diverses collaborations anonymes à des pièces jouées sur des scènes secondaires. Son véritable début fut la *Germaine*, comédie en trois actes (Vaudeville, 1864), représentée sous les auspices de George Sand, dont les conseils et l'appui n'avaient, depuis son enfance, jamais fait défaut à l'auteur. Le *Maître de la maison*, comédie en cinq actes (Odéon, 1867), écrite avec MM. Ed. Foussier et Jules Barbier (seuls nommés sur l'affiche); les *Ambitions de M. Fauvelle* (ibid., 1867), autre comédie en cinq actes, que l'auteur eut à défendre contre les exigences de la censure; l'*Affaire est arrangée*, comédie en un acte (Gymnase, 1867) (avec M. Busnach), précédèrent les *Inutiles*, comédie en quatre actes (1868), qui obtint au théâtre Cluny plus de deux cents représentations consécutives et qui fut reprise à l'Odéon; les autres pièces de M. Ed. Cadol, *la Belle affaire* (1869), *la Fausse monnaie* (ibid.), *le Spectre de Patrick* (1872), *la Grand'Maman* (1878), n'eurent pas, sauf la première, la même fortune; la plupart ne tinrent l'affiche que durant quelques soirs. M. Ed. Cadol a écrit de nombreux romans: *Contes gais, les Belles imbéciles* (1867, in-18); *le Monde galant* (1873, in-18); *Madame Elise* (1874, in-18); *Rose, Splendeurs et Misères de la vie théâtrale* (1875, in-18); *la Bête noire* (1875, in-18); *la Grande Vie* (1879, in-18); *le Fils adultérin* (1881); *Son Excellence Satinette (affaires étrangères)* (1882, in-18); *la Revanche d'une honnête femme* (1882, in-18); *la Belle Virginie* (1883, in-18); *Mademoiselle ma Mère* (1883, in-18); *Tout seul, aventure d'un prétendant à travers le monde* (1884, in-18); *Hortense Maillot* (1885, in-18); *les Parents riches* (1885, in-18); *le Meilleur monde* (1886, in-18); *Lucette* (1886, in-18); *Mademoiselle* (1887, in-18); *Mariage de princesse* (1888, in-18), etc. M. Tx.

CADORE. Haute vallée italienne de la Vénétie, comprise dans la prov. de Bellune. Elle contourne le mont Antelao et s'étend sur un développement d'environ 74 kil. sur une superficie de 67.344 hect. De hautes montagnes l'entourent, comme le mont Mauro, où le Tagliamento prend sa source. La Piave et quelques-uns des torrents qui la grossissent naissent dans cette vallée. On y trouve un mélange de sites sauvages, de collines agréables et de belles cascades. La vallée de Cadore comprend vingt-deux communes dont les principales sont *Pieve di Cadore, Auronzo, Agordo, Lorenzago, Lavezzo et Zoldo*. Beaucoup de pâturages et de bétail, des bois étendus, quelques cultures de pommes de terre, d'orge, de seigle, de froment, des mines de fer, de plomb, de cuivre, du charbon, sont les principales ressources de cette contrée. — *Pieve di Cadore*, le chef-lieu du district, n'a que 664 hab. de population agglomérée (1881). C'est la patrie du Titien. Napoléon donna à *Champagny* (V. ce nom) le titre de duc de Cadore. H. V.

CADORE (J.-B. Nompère de Champagny, duc de) (V. Champagny).

CADORIQUES (Alpes) (V. Alpes).

CADORNA (Raffaele), général italien, ne à Milan en 1815. Il fit ses études à l'Académie militaire de Turin, entra d'abord dans l'infanterie et passa ensuite dans le génie. Capitaine en 1848, il fut chargé d'une mission en Lombardie pendant la guerre de l'indépendance. Mis en disponibilité après Novare, il fut autorisé à prendre service en Algérie et fit, dans l'état-major du général Saint-Arnaud, la seconde expédition de Kabylie. Rappelé à l'activité dans l'armée piémontaise, il prit part à l'expédition de Crimée comme officier d'infanterie. En 1859, nommé général, il contribua à l'organisation de l'armée toscane. L'année suivante, il commanda une division dans la campagne de l'Ombrie et des Marches; puis, après l'annexion de la Sicile, il alla y réprimer le brigandage. Pendant la guerre de 1866, il faisait partie du corps de Cialdini. Après l'armistice, il fut envoyé de nouveau en Sicile avec le titre de commissaire royal extraordinaire pour la province de Palerme et eut à réprimer le terrible soulèvement de cette ville (19-22 sept.). En 1870, ce fut lui qui, mis à la tête du corps d'armée chargé d'occuper l'Etat pontifical, entra dans Rome après une courte canonnade (20 sept.). Lieutenant général du 17 mars 1871, M. Raffaele Cadorna, qui avait été élu plusieurs fois député, et qui appartenait à la majorité ministérielle de droite, fut fait sénateur le 15 nov. de la même année. Il devint en 1873 gouverneur de Turin et prit sa retraite en 1877. F. H.

CADORNEGA (Antonio de Oliveira), officier et historien portugais, né à Villa-Viçosa vers 1610, mort vers 1690. Il s'engagea en 1639 dans l'armée expéditionnaire pour la colonie portugaise du royaume d'Angola et y parvint au grade de capitaine. Un séjour d'une trentaine d'années dans cette contrée et une participation active à tous les événements guerriers dont elle fut le théâtre lui permirent d'écrire, en 1680, une fort intéressante *Historia das guerras angolanas*, en 2 vol. in-fol., encore inédite (aux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris). On lui doit encore un ouvrage sur la conquête du royaume de Benguela: *Compendio da expugnaçao do reino de Bengala e das terras adjacentes*, et une monographie de sa ville natale: *Descripçao de Villa-Viçosa*, qu'il acheva en 1683. Ces deux travaux, également inédits, faisaient jadis partie de la bibliothèque du comte d'Ericeira. G. P-i.

CADOT (Thibault), écrivain héraldique, conseiller à la Cour des monnaies, qui vivait au XVIIe siècle. Il est l'auteur du *Blason de France* ou *Notes curieuses sur l'édit concernant la police des armoiries* (Paris, 1697, in-8).

CADOUDAL (Georges), chef de chouans, né à Kerléano, près d'Auray, le 1er janv. 1771, mort à Paris le 25 juin 1804. Son père, petit propriétaire qui jouissait d'une certaine aisance, lui fit donner une assez bonne éducation au collège de Vannes. Foncièrement catholique et royaliste, le jeune Cadoudal prit les armes des premiers, au nom du drapeau blanc, en 1793. L'insurrection ayant été promptement comprimée dans le Morbihan, il partit, à la tête de cinquante paysans bretons, alla rejoindre la grande armée vendéenne, fit avec elle le siège de Granville, où il servit comme officier, et se fit remarquer aux batailles du Mans et de Savenay, par son indomptable bravoure (déc. 1793). Rentré en Bretagne après la déroute de ses coreligionnaires, il y travailla de concert avec un de ses frères d'armes les plus chers, l'Angevin Mercier, dit *La Vendée*, à former de nouvelles bandes. Il avait déjà sur ses compatriotes une grande influence, qu'il devait non seulement à sa taille et à sa force herculéennes, mais à son audace et à son inébranlable fermeté. Sa maison de Kerléano devint bientôt un foyer d'agitation royaliste, d'où la guerre civile menaçait de se répandre de nouveau dans le Morbihan. Georges y fut cerné, fait prisonnier avec Mercier et conduit à Brest, où il demeura plusieurs mois en danger de mort. Un de ses compagnons de captivité, M. d'Allègre, lui donna quelques leçons d'art militaire. Un jour Cadoudal, La Vendée et ce gentilhomme parvinrent à s'évader sous des habits de matelots. Ils coururent aussitôt rejoindre leurs amis et recommencer la lutte contre le gouvernement républicain.

La *Chouannerie*, guerre de partisans où excellaient les paysans bretons, était alors (fin de 1794) pleinement organisée. Cadoudal, nommé chef de canton, se rendit redoutable aux généraux de la Convention par une rapidité de mouvements, une hardiesse et une fécondité d'expédients vraiment extraordinaires. Il semblait partout présent, et partout il était invisible. Il commençait à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

compter parmi les chefs éprouvés du parti royaliste. Inaccessible au découragement, il refusa de signer (avr. 1795) la pacification de la Mabilais, conclue par Cormatin avec le général Hoche, et concourut de son mieux à la nouvelle prise d'armes qui coïncida avec le débarquement des Anglais et des émigrés à Quiberon. Chargé, avec Tinténiac (qui fut tué pendant cette expédition) d'une diversion vers les Côtes-du-Nord, il eut, après le désastre infligé par Hoche aux royalistes, à reconstituer l'insurrection en Basse-Bretagne et devint bientôt aussi puissant dans le Morbihan que Charette l'était dans la Vendée et Stofflet dans le Maine-et-Loire. Mais la défaite et la mort de ces deux chefs permit au général républicain de tourner contre lui la plus grande partie de ses forces (févr., mars 1796); Cadoudal se soumit, ou fit semblant (mai 1796), car s'il licencia ostensiblement ses troupes, il resta secrètement en rapport avec ses soldats et s'arrangea de façon à ce qu'ils conservassent leurs armes.

En réalité, il ne cessa pas un instant de servir ses princes. De 1796 à 1797, il prépara une nouvelle insurrection, dont le signal devait être donné de Paris par le parti royaliste, qui se remuait alors beaucoup dans le conseil des Cinq-Cents. Son plan échoua par suite des précautions du Directoire, qui s'affermit, au moins pour un temps, grâce au coup d'État du 18 Fructidor. Georges n'en continua pas moins à conspirer. Il reparut au grand jour, quand le royalisme, patiemment réorganisé par lui et quelques autres chefs, reprit les armes dans les dép. de l'Ouest et menaça de donner le dernier coup à la République, dont les armées étaient battues presque sur tous les points par la coalition (août 1799). Cadoudal souleva une grande partie de la Bretagne, pendant que d'autre part Bourmont portait le drapeau blanc jusqu'au Mans. Mais le 18 Brumaire marqua le terme des succès remportés par les royalistes. Beaucoup de chefs, intimidés par l'avènement de Bonaparte au pouvoir, se soumirent, après les conférences de Pouancé, auxquelles Georges n'assista que pour exprimer son intention bien arrêtée de continuer la lutte. Il lui fallut, malgré son audace et son orgueil, céder également à la force, quand il se vit en face d'une armée formidable, commandée par le général Brune. Battu près de Grand-Champ, le 26 janv. 1800, il parut encore si puissant que le gouvernement consulaire traita avec lui comme d'égal à égal (2 févr.).

Bonaparte, qui avait en estime singulière un soldat de cette trempe, le fit venir à Paris, voulut le voir, lui offrit, paraît-il, de gros traitements et le grade de général de division, mais ne put réussir à gagner cette *bestia ignorante* (comme il l'appelait plus tard dans son dépit). Cadoudal, craignant d'être arrêté, se hâta de gagner l'Angleterre, où le comte d'Artois lui conféra le titre de lieutenant général et le grand cordon de Saint-Louis. L'infatigable partisan reparut au bout de quelques semaines en Bretagne, où il s'épuisa en efforts pour rallumer la guerre civile. C'est de là qu'il fit partir pour Paris Saint-Régent qui, aidé de quelques autres royalistes, faillit au mois de déc. 1800 faire périr le premier consul dans la rue Saint-Nicaise par l'explosion de sa *machine infernale*. Il s'est toujours défendu, d'ailleurs, d'avoir trempé, même indirectement, dans le crime inutile et abominable de son subordonné. Quoi qu'il en soit, ne pouvant plus tenir la campagne, à la tête de bandes démoralisées, qui diminuaient chaque jour, contre les colonnes volantes de Bernadotte, qui ne lui laissaient pas un instant de repos (1800-1801), il finit par renoncer à la partie et repartit pour l'Angleterre.

Mais il n'y put demeurer longtemps tranquille. Poussé par les princes, encouragé par Pichegru, qui travaillait maintenant ouvertement pour eux, il noua un nouveau complot, qui n'allait à rien moins qu'à attaquer à main armée le premier consul, au milieu même de sa garde (commencement de 1803). S'agissait-il simplement d'enlever Bonaparte? S'agissait-il de le tuer? C'est ce qui n'a jamais été éclairci. Mais vis-à-vis d'un homme d'exécution comme Cadoudal toutes les suppositions sont permises. L'intrépide Breton débarqua en Normandie, au pied de la falaise de Biville, le 21 août 1803, et se rendit aussitôt à Paris. Mais la police consulaire était en éveil. Les conspirateurs, traqués de toutes parts, étaient intimidés. Georges ne put rien exécuter, rien tenter. Il sut, il est vrai, se dérober, malgré toutes les recherches, pendant six mois. Mais peu après l'arrestation de son complice Pichegru (28 févr. 1804), un de ses domiciles fut découvert. Un soir qu'il en sortait en cabriolet (le 9 mars), plusieurs agents de police le suivirent à la course et tout à coup, arrivés au carrefour Bucy, se jetèrent sur sa voiture et sur lui-même. Cadoudal en tua un à bout portant d'un coup de pistolet, en blessa un autre, et était sur le point d'échapper quand un boucher, qui se trouvait là, le saisit, le maintint, et donna le temps au reste de l'escouade d'accourir et de le garrotter. Conduit à la préfecture de police, puis au Temple, le prisonnier avoua hautement qu'il était venu à Paris pour servir la cause des princes. Mais ni dans l'instruction, ni dans le procès qui la suivit, il ne fit aucune réponse de nature à compromettre ses complices. Il eut, devant le tribunal criminel chargé de le juger, et que présidait Thuriot, ancien conventionnel régicide qu'il affectait d'appeler *Tue-roi*, l'attitude la plus fière et la plus noble. Finalement, il fut condamné à mort avec un assez grand nombre de ses coaccusés (10 juin 1804). Il y avait parmi eux plusieurs grands seigneurs, les Polignac, les Rivière, qui demandèrent leur grâce et l'obtinrent. Ce fils de paysan breton refusa obstinément de solliciter la même faveur et marcha bravement à l'échafaud, comme naguère il marchait au feu. Onze de ses compagnons périrent avec lui sur la place de Grève. A. Debidour.

Bibl. : Bourrienne, *Mémoires*. — Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*. — Hyde de Neuville, *Mémoires*. — Legean, *Biographie bretonne*. — Th. Muret, *Histoire des guerres de l'Ouest*. — *Procès de Georges, Moreau et Pichegru*; Paris, 1804, 8 vol. in-8. — Rohu, *Mémoires* inéd., etc.

CADOUIN (*Cadunium*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, sur le Belingou, au pied de la forêt de Bessède; 652 hab. Ce bourg doit son origine à une abbaye de Cisterciens fondée en 1115 et à laquelle

Eglise et abbaye de Cadouin

fut donné, en 1117, le saint suaire de J.-C. rapporté d'Orient à la première croisade. Cette relique fameuse valut à l'abbaye de Cadouin des richesses sans nombre, et l'ostension que l'on en fait encore chaque année, le 8 sept., continue à attirer beaucoup de visiteurs. De l'ancienne abbaye subsistent l'église et le cloître. L'église, consacrée en 1154, a une belle façade à arcatures; l'édifice est à trois nefs voûtées en berceaux brisés, et terminées par trois absides; celle du centre a conservé une peinture intéressante du xve siècle. Le transept est surmonté d'une coupole. Mais la merveille de Cadouin est le cloître, de la première moitié du xvie siècle, où toute la richesse décorative du gothique flamboyant s'allie aux premières for-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mes de la Renaissance ; les niches qui décorent les arcades renferment d'intéressantes sculptures parmi lesquelles nous citerons : la parabole du mauvais riche, l'histoire de Job, celle de Samson, etc. Malheureusement cette belle construction et notamment les galeries du N. et du S. ont subi beaucoup de mutilations.

CADOURS *(Cadotz)*. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse; 863 hab. Cité dès 1289 parmi les possessions du sire de l'Isle-Jourdain; fit partie plus tard de la jugerie de Verdun et du comté de l'Isle-Jourdain et se trouva, à dater de 1469, rattaché à la Guyenne. A fait partie du diocèse de Toulouse, puis, à dater de 1317, du diocèse de Lombez.

CADOXTON. Village d'Angleterre, comté de Glamorgan (pays de Galles), au croisement de deux lignes ferrées importantes. Mines de houille et de cuivre ; 8,209 hab.

CADRAGE (Imprim.). Le cadrage, appelé aussi *rapport* ou *raccord*, est l'opération de l'impression sur étoffe ou sur papier, qui consiste à mettre exactement à leur place, soit à la main, soit mécaniquement, chacune des couleurs qui constituent l'ensemble du dessin à imprimer sur tissu ou sur papier. Plus il y a de couleurs, plus le cadrage devient difficile. De toutes les opérations mécaniques qui se font dans l'impression, celle-ci est une des plus délicates, car dès que le cadrage est manqué, quels que soient les soins que l'on apporte à la fabrication, la marchandise est inférieure et le mal irrémédiable. On comprendra aisément la difficulté d'une telle opération quand on saura qu'il y a des machines pouvant imprimer jusqu'à vingt-deux couleurs à la fois : or, il suffit qu'il y ait quelques dixièmes de millimètre d'écart entre les parties composant un dessin, pour que déjà celui-ci ne cadre plus. Quand, par suite d'une gravure défectueuse, le cadrage ne peut se faire, ou se fait mal, on dit alors que le dessin ne tient pas le cadre ou le rapport (V. Impression). L. K.

CADRAN. I. Horlogerie. — Surface ordinairement ronde sur laquelle sont indiquées les divisions du temps, soit par l'ombre d'un style, comme dans les cadrans solaires, soit par des aiguilles que meuvent des ressorts intérieurs, comme dans les horloges et dans les montres. Le disque est plus ou moins ornementé, suivant le style de chaque époque, et peut donner lieu à d'ingénieux motifs de décoration circulaire; on en fait en métal, en faïence, porcelaine, verre, bois, carton, que l'on émaille, argente, dore, etc. Les cadrans de montre en cuivre émaillé, par exemple, sont très minces; on les taille et bombe et on les perce d'un trou au centre pour le passage du pivot portant les aiguilles des heures et souvent d'un deuxième trou pour les aiguilles des secondes. La plaque de cuivre, après avoir été dérochée pour recevoir sur la surface convexe l'émail blanc en grain purifié, est passée au feu de moufle; on peint en émail soit les chiffres des heures, des minutes, ou autres signes; on repasse au feu, et l'émail noir se fixant sur l'émail blanc, le cadran est terminé. On fait depuis quelques années des *cadrans lumineux;* l'invention consiste à enduire un cadran ordinaire d'une matière phosphorescente, permettant de rendre visible pendant la nuit la graduation du cadran. Les heures et les minutes étant d'abord peintes sur le disque en verre du cadran, on applique sur sa face postérieure et sur la fausse plaque sur laquelle le cadran doit être hermétiquement serti un vernis contenant le produit phosphorescent; c'est un sulfure d'un métal alcalino-terreux et le plus souvent du sulfure de calcium, corps qui a la propriété, lorsqu'il a été exposé à la lumière solaire, de luire dans l'obscurité durant un temps assez long, de sorte que, pendant la nuit, les divisions du cadran et les aiguilles se détachent en noir sur le fond fluorescent du vernis. La présence du soufre, qui altère le métal des divers rouages de la montre, est un obstacle sérieux à la généralisation des cadrans lumineux. L. Knab.

II. Astronomie. — *Cadran solaire, lunaire, sidéral* (V. Gnomonique).

CADRANT (V. Diamant).

CADRANURE (Sylvicult.). Nom que portent les fentes étoilées qui se produisent au cœur des vieux arbres. Ceux-ci se cadranent parce que les tissus, dépourvus de vitalité, éprouvent une action de retrait auquel ne peut résister le cœur, qui n'a plus une cohésion suffisante. Les fentes des cadranures décroissent en allant du centre à la circonférence. La cadranure est un signe certain que l'arbre est sur le retour, mais si les fentes étoilées ne sont formées que par suite de la dessiccation de l'arbre, elles ne lui tirent guère de sa valeur. Les fentes qui résultent de la dessiccation superficielle sont facilement reconnaissables en ce que leur plus grande ouverture se trouve à la circonférence. J. D.

CADRAT (Typogr.). Petit morceau de plomb plus petit que la lettre comme hauteur, mais de même corps. Il est formé de deux ou de plusieurs *cadratins* (V. ce mot). On dit ainsi : un cadrat de 2, de 3 ou de 4 cadratins. Dans la composition on l'emploie pour compléter la dernière ligne d'un alinéa. Il est employé simultanément avec le cadratin et le demi-cadratin dans la confection des tableaux.

CADRATIN (Typogr.). Le cadratin est une petite pièce de plomb, de hauteur moindre que celle de la lettre, ayant la forme d'un parallélipipède dont la base est un carré ayant les côtés de même grandeur que le corps de la lettre. On dit ainsi : un cadratin de 7, de 8, de 9, etc., c.-à-d. dont le carré a 7, 8, 9 points de longueur sur les côtés. On peut par suite le considérer comme l'unité de mesure pour les blancs à placer soit dans la composition, soit dans les tableaux. — Le cadratin se divise en *demi-cadratin;* c'est sur demi-cadratin que sont fondus les chiffres, ce qui permet de les disposer avec une régularité parfaite dans les opérations d'arithmétique. En raison des proportions mathématiques des cadrats, des cadratins et des demi-cadratins, on peut obtenir des alignements irréprochables dans toutes les dispositions typographiques. — Dans la composition, le cadratin s'emploie généralement au commencement de l'alinéa.

CADRE. I. Architecture. — On donne ce nom en *architecture* à toute bordure en pierre, marbre, stuc ou plâtre faite en relief ou en creux autour d'un bas-relief, d'un panneau ou d'une peinture. Ces cadres sont quelquefois décorés eux-mêmes de sculptures ou de peintures. En *maçonnerie*, on appelle cadres des saillies moulurées, en pierre ou en plâtre, que les maçons tracent au calibre sur les murs extérieurs ou intérieurs, les voûtes et les plafonds, pour former des compartiments renfermant souvent des panneaux. En *menuiserie*, les cadres sont des bordures qui encadrent un lambris (V. Boiserie), ou un panneau de porte. Ce sont des moulures poussées en relief ou en creux ou bien encore rapportées. Différents profils sont

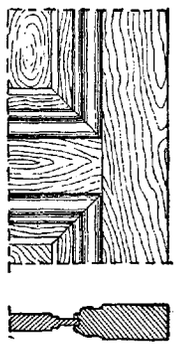

Fig. 1.

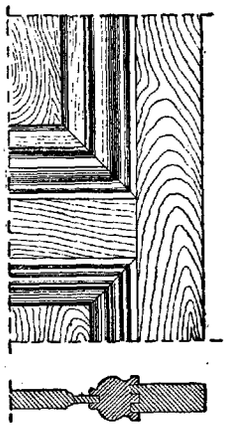

Fig. 2.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

employés pour ces moulures : les uns, dits à *petits cadres*, sont ravalés et pris dans l'épaisseur du bois comme le montre la fig. 1 ; les autres, à *grands cadres*, ont une saillie qui excède le nu des champs, avec lesquels ils sont réunis au moyen de l'assemblage à rainures et languettes (fig. 2) ; on dit aussi qu'ils sont embrevés. Le cadre ornant un châssis, un volet, une porte, peut être *simple* ou à *double parement*, suivant qu'il est apparent d'un seul côté ou sur les deux faces ; dans le dernier cas, les deux profils peuvent être semblables ou différents. On appelle *cadre flotté* celui qui est plus large sur un parement que sur l'autre. On nomme encore *cadre* la bordure de bois qui entoure une glace. Dans l'évaluation du prix des ravalements, les cadres qui entourent une table saillante ou rentrante sont ainsi comptés : si le cadre est profilé, on en fait le métré comme pour les moulures (V. Moulure) ; si le cadre est en bandeau plat, on compte, dans les ravalements en pierre, le ragrément de la face avec ou sans recoupement, suivant les cas, les champs de dégagement et les saillies des cadres, sans plus-value d'angles ni d'amortissements ; dans les ravalements en plâtre, les cadres sont comptés comme bandeaux. L. K.

II. Peinture. — Ce n'est guère que depuis le XVIe siècle, alors que les tentures, tapisseries ou cuirs de Cordouan, de mobiles qu'elles étaient, se fixèrent dans des panneaux sculptés, que les peintures, — portraits, tableaux d'histoire ou de sainteté, — entourées de leurs châssis (c'est ainsi qu'on désignait alors les cadres) et suspendues aux murailles, prirent place parmi les objets d'ameublement. Dès lors, le cadre eut une importance capitale dans la décoration, et Vasari, dans ses *Vies d'artistes*, nous montre l'encadreur et le doreur mettant leur signature avant celle du peintre. A cette époque, en Italie, le cadre, qui ne doit être qu'un complément utile pour donner une limite au tableau, concentrer l'attention et empêcher les distractions du regard du spectateur, le cadre prend l'importance du principal, affecte des allures monumentales et emprunte ses motifs à l'architecture : piédestaux, colonnes, pilastres, frises, corniches, frontons brisés, acrotères ; d'autres fois, les ornements se développent en rinceaux abondants, soutenant des figures de génies et le cadre se couronne d'une composition pyramidale où figure souvent le chiffre ou les armoiries du possesseur ; l'encadreur donne cours à sa fantaisie, remplace les colonnes par des termes ou des cariatides, mêle les cornes d'abondance aux cartouches ornés de mascarons et use et abuse des coquilles, des palmettes, des arabesques. Si, dans les ouvrages qui nous restent de cette époque, on admire la délicatesse du travail et le talent dépensé pour l'exécution, on ne saurait louer la conception qui est exagérée. En France, on n'est tombé qu'exceptionnellement dans ces exagérations, et l'ornementation des cadres s'est modifiée suivant les transformations des styles ; ils sont un peu lourds sous Louis XIII, majestueux et somptueux sous Louis XIV, mais sous Louis XV ils sont plus légers, plus capricieux ; ceux du règne de Louis XVI portent les signes caractéristiques du style de l'époque, les fils de perle, les oves, les nœuds de rubans et les guirlandes de fleurs mignonnes. Du reste, autrefois, les artistes ne dédaignaient pas de donner des modèles de cadre et l'on trouve aux Archives, signées de Caffieri, par exemple, des quittances pour avoir sculpté « des bordures de tableaux ».

La forme du cadre n'est point une affaire de caprice et, s'il est difficile de poser des règles invariables, ce qu'il importe de préciser, c'est que l'encadreur ne doit pas s'abandonner à la fantaisie et qu'il doit s'en tenir à la convenance optique de la bordure et de la peinture embordurée. Les maîtres hollandais attachaient une grande importance à l'encadrement de leurs œuvres et tenaient leurs encadreurs en haute estime : Rembrandt a fait le portrait de son doreur, qui était son ami, et les écrivains d'art des Pays-Bas ont consacré un paragraphe à un de leurs plus illustres fabricants de cadres : Ruysdaël, établi à Harlem et père de Jacques Ruysdaël, le fameux paysagiste. C'est lui qui fournissait, aux artistes si nombreux de cette ville, ces cadres d'ébène qui étaient si goûtés dans les Pays-Bas et « dont l'austère simplicité a dit Charles Blanc, s'accordait si bien avec la physionomie protestante des intérieurs hollandais ». Emile Cardon.

III. Marine. — Sorte de couchette formée par une longue boîte parallélipipédique en toile à voile, dont le fond est tendu sur un cadre rectangulaire en bois. Le cadre peut contenir un ou deux matelas, il se suspend comme un *hamac* (V. ce mot). Le cadre sert au couchage des officiers et des maîtres qui n'ont pas de couchette ; on s'en sert aussi pour le couchage et le transport des malades ; de cet usage vient l'expression d'avoir un tel nombre de malades sur les cadres.

IV. Chemins de fer. — On désigne sous le nom de cadres, dans le matériel de chemin de fer, différentes pièces qui jouent un rôle important dans la construction des locomotives, telles que les cadres du foyer, de la porte du foyer, de la tige du tiroir et de la tige du régulateur. Le foyer est logé, comme on sait, à l'intérieur de la boîte à feu, et on maintient, entre les parois correspondantes du foyer et de son enveloppe, un écartement de 0m08 environ, dans lequel se répand librement l'eau de la chaudière. L'espace vide, de forme annulaire, ainsi déterminé, est fermé à la partie inférieure par une pièce massive en fer appelée *cadre du bas du foyer ;* ce cadre constitue une sorte de rectangle dont les angles sont arrondis. Il présente une section carrée, dont l'épaisseur est égale à l'écartement des parois qu'il maintient réunies ; il est fixé à celles-ci par des rivets traversant les trois épaisseurs. Cet assemblage est exécuté avec un soin tout particulier pour être bien étanche et éviter les fuites au moment de la mise en feu de la chaudière. Le cadre est percé, en outre, de plusieurs ouvertures filetées, fermées par des tampons à vis qu'on doit enlever pour nettoyer la chaudière et détacher le tartre déposé qui s'accumule principalement dans cet espace rétréci (V. Locomotive). La paroi arrière du foyer et celle de la boîte à feu sont percées, en outre, d'une ouverture spéciale fermée par la porte du foyer et destinée à permettre le chargement du combustible. L'espace libre entre les deux parois est obturé également dans ce cas par un cadre massif en fer, analogue à celui du bas du foyer, mais qui présente souvent, comme la porte elle-même, une forme elliptique.

La plupart des chemins de fer d'Europe ont adopté ce cadre pour leurs locomotives, mais il a l'inconvénient d'être lourd, et en Amérique on le supprime généralement, en se contentant d'emboutir, en les repliant pour les rapprocher, la tôle d'acier du foyer et celle de la boîte à feu, tout autour de la porte. En Angleterre, M. Webb a remplacé ce cadre par un anneau de cuivre serré par une virole d'acier et appliqué hermétiquement sur les bords de ces tôles : celles-ci sont alors toutes deux en acier, comme en Amérique, tandis que jusqu'à présent, sur le continent, le foyer est presque toujours en cuivre et la boîte à feu en fer puddlé. Le tiroir de distribution, appliqué contre la table par des ressorts ou un petit piston à vapeur, doit pouvoir se soulever quand le piston refoule, par les lumières, de l'eau de condensation ou de l'air. Aussi le cadre qui lui transmet le mouvement a-t-il peu de jeu. Du reste le tiroir, qui est comprimé pendant la marche sous la pression de la vapeur, est exposé, par là, à une usure rapide, et il ne convient pas de le rattacher d'une manière rigide à la tige qui le commande ; il en est de même du régulateur. Les tiges se trouveraient faussées dès que l'usure prendrait une certaine importance. Ces tiges se terminent alors par un cadre qui embrasse toute la partie saillante du tiroir, de manière à l'entraîner seulement dans un mouvement de va-et-vient, mais en lui laissant toute liberté de rester appliqué sur la table de friction. L'ajustage du cadre est réglé de manière à laisser aussi peu de jeu que possible ;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais, comme on ne peut jamais l'éviter entièrement, ce jeu qui est nécessité d'ailleurs par la dilatation, pour les tiroirs de distribution de vapeur, par exemple, ne laisse pas que d'avoir une certaine influence sur la marche de la machine, surtout quand on se maintient dans le voisinage du point mort. L. Knab.

V. Art militaire. — 1° *Cadres de mine.* Les cadres de mine en charpente sont employés dans la construction des puits militaires ; ils sont formés de quatre pièces, deux semelles et deux chapeaux, assemblées à mi-bois. Ces cadres, placés horizontalement et espacés de mètre en mètre environ, servent de points d'appui aux planches de coffrage. Les semelles et les chapeaux du cadre supérieur, qui repose sur le sol, sont ordinairement prolongés de 0m30 à 0m50 au delà du hors-œuvre afin d'augmenter la surface d'appui. Ces prolongements s'appellent des oreilles ; d'où le nom de *cadre à oreilles.* — Pour la construction des puits de petite dimension on se sert de cadres composés de quatre planches qui sont assemblées de champ au moyen d'entailles de la moitié de leur largeur. Ces cadres sont de 0m25 à 0m30 de hauteur et servent de coffrage. En bon terrain, on les espace tant pleins que vides en les reliant les uns aux autres au moyen de tringles. Si le terrain est peu consistant, on les met jointifs. Les puits à *cadres coffrants* s'appellent aussi *puits à la Boule* du nom de leur inventeur. ***

2° *Organisation de l'armée.* On désigne sous le nom de *cadres* l'ensemble des officiers et sous-officiers d'une armée. La proportion entre les cadres et les effectifs, c.-à-d. entre ceux qui commandent et ceux qui sont commandés a beaucoup varié depuis l'institution des armées permanentes. Les bandes d'infanterie levées à la fin du xvᵉ siècle et au commencement du xviᵉ avaient un officier pour 166 soldats ; dans les légions de François Ier, on comptait un officier pour 200 hommes. Les premiers régiments créés à partir de 1567 avaient de 5 à 30 compagnies; un officier commandait à 33 hommes. A la fin du règne de Louis XIV, on réduisit l'effectif des compagnies, mais on augmenta leur nombre ; on créa aussi 100 régiments de milice à un bataillon, afin de pouvoir battre monnaie en vendant une grande quantité de brevets de colonels et de capitaines. Il y eut dès lors un officier pour 15 hommes. Après les réformes opérées par le comte de Saint-Germain en 1776, on compta un officier pour 36 hommes. Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, il y avait habituellement un officier par 25 à 30 hommes d'infanterie. Cette proportion s'est à peu près maintenue jusqu'à nos jours. Les grades ont toujours été plus prodigués dans la cavalerie, où l'on trouvait, à la fin du xviiiᵉ siècle, un officier pour 12 cavaliers et un bas-officier pour 4, soit un gradé pour 3 hommes. Depuis la Révolution, cette proportion a été portée à un officier pour 18 à 20 cavaliers. Ces augmentations et ces diminutions de cadres opérées brusquement ont pour conséquence de diminuer leur valeur. Cependant « tant valent les cadres, tant valent les troupes ». Et leur importance s'est encore accrue de nos jours, à cause de la diminution du temps de service actif et des nécessités de la mobilisation qui jette tout à coup dans les rangs un grand nombre d'hommes déshabitués de la vie militaire.

Les cadres de l'armée française, organisés par la loi du 18 mars 1875 à laquelle des lois postérieures ont apporté quelques modifications, comprennent trois grandes divisions ; ce sont les cadres de l'armée permanente, de la réserve et de l'armée territoriale : 1° *Cadre permanent.* L'état-major général se divise en deux sections ; la première comprend 100 généraux de division et 200 de brigade pourvus de commandements ou placés dans la disponibilité ; la deuxième section ou *cadre de réserve* (qu'il ne faut pas confondre avec les officiers de la réserve) est composée des généraux atteints par la limite d'âge qui n'ont pas demandé leur retraite. Cette section n'existe dans aucune armée étrangère (V. Age, Réserve). Le service d'état-major est assuré par 300 officiers hors cadres et un certain nombre d'officiers détachés des corps de troupe (loi du 20 mars 1880). Les corps de troupe comprennent : 162 régiments d'infanterie à 3 bataillons de 4 compagnies (les 18 derniers sont dits régionaux), 30 bataillons de chasseurs à pied (dont 12 à 6 compagnies et 18 à 4 compagnies), 4 régiments de zouaves, 4 de tirailleurs indigènes, 2 étrangers, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique à 8 compagnies, 5 compagnies de discipline ; 84 régiments de cavalerie à 5 escadrons, 38 régiments d'artillerie de campagne, 16 bataillons d'artillerie de forteresse, 2 régiments de pontonniers, 20 bataillons du génie formant 4 régiments et 20 escadrons du train des équipages, plus les services accessoires (intendance, service de santé, poudres et salpêtres, etc.). 2° *Cadre de la réserve.* Il comprend les officiers, sous-officiers et caporaux destinés à compléter en temps de guerre les cadres de l'armée permanente. 3° *Cadre de l'armée territoriale.* On compte 145 régiments d'infanterie à 3 bataillons, des escadrons de cavalerie (8 par corps d'armée), 18 régiments d'artillerie, 18 bataillons du génie et 18 escadrons du train. L'armée territoriale a en outre des officiers d'état-major et les divers services auxiliaires qui existent dans l'armée active (V. France).

La division qui vient d'être indiquée pour notre armée se retrouve chez les principales puissances étrangères. En *Allemagne*, l'état-major comprend 150 officiers d'état-major proprement dits, 300 officiers de l'*adjudantur* et un certain nombre d'officiers employés à des missions spéciales. Comme corps de troupe de l'armée active, nous trouvons 161 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 20 bataillons de chasseurs à 4 compagnies, 93 régiments de cavalerie à 5 escadrons, 37 régiments d'artillerie de campagne, 14 d'artillerie à pied, 19 bataillons de pionniers (génie) et 1 régiment de chemins de fer à 2 bataillons. A la mobilisation, chaque brigade d'infanterie forme 1 bataillon mobile et 2 bataillons de garnison (1 par régiment). Les bataillons du génie sont portés de 4 à 6 compagnies. Chaque circonscription de brigade constitue un régiment de landwehr à 3 bataillons (74 pour tout l'empire). La landwher fournit en outre 38 régiments de cavalerie, 75 batteries de réserve et 18 bataillons d'artillerie à pied. Enfin le landsturm a dû être organisé ; il fournirait sans doute 148 bataillons (1 par circonscription de landwehr). Les officiers de la réserve et de la landwehr forment le cadre du *Beurlaubtenstand ;* ils peuvent servir indifféremment dans l'armée active ou dans la landwehr. En *Autriche-Hongrie*, nous trouvons 260 officiers d'état-major, 102 régiments d'infanterie à 4 bataillons, un régiment de chasseurs tiroliens à 10 bataillons, 32 bataillons de chasseurs, 41 régiments de cavalerie à 6 escadrons, 13 brigades d'artillerie de campagne, 12 bataillons à pied et 22 batteries de montagne. La landwehr comprend 184 bataillons d'infanterie (92 pour l'Autriche et 92 autres pour la Hongrie), et 67 escadrons de cavalerie (27 pour l'Autriche et 40 pour la Hongrie). La landwehr hongroise s'appelle *honved.* A la mobilisation, chaque régiment d'infanterie forme un 5ᵉ bataillon et les régiments de cavalerie fournissent 2 nouveaux escadrons (7ᵉ et 8ᵉ). L'*Italie* a 170 officiers d'état-major, 96 régiments de ligne, 12 de bersaglieri et 7 de troupes alpines (3 bataillons à 4 compagnies et un dépôt), 22 régiments de cavalerie à 6 escadrons, 24 régiments d'artillerie de campagne, 5 de forteresse, 8 batteries de montagne et 4 régiments du génie. La *milice mobile* comprend 48 régiments de ligne, 18 bataillons de bersaglieri, 36 compagnies alpines, 13 groupes d'artillerie de campagne à 4 batteries, 32 compagnies d'artillerie de forteresse, 4 batteries de montagne et 25 compagnies du génie. Enfin la milice territoriale peut être constituée en régiments. Elle forme les garnisons des places et des forts. L'*armée active russe* comprend 48 divisions d'infanterie, soit 192 régiments à 4 batail-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lons, 12 brigades indépendantes de chasseurs à 4 bataillons (48 bataillons), 20 divisions de cavalerie (93 régiments à 6 escadrons), 353 batteries de campagne réparties en groupes non enrégimentés, 17 bataillons de sapeurs du génie et 6 des chemins de fer. Les *troupes de réserve* se composent de 109 régiments de réserve à 4 bataillons et de 96 bataillons indépendants destinés à la garnison des places et de 120 batteries. Les *troupes locales* sont organisées suivant les besoins. Enfin les *troupes irrégulières* comprennent 13 bataillons de francs-tireurs fournis par les Cosaques, que viennent renforcer les milices géorgienne, gourienne, etc., 93 régiments de cavalerie cosaque et 38 batteries de campagne. E. F.

CADRIEU. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc ; 202 hab.

CADROY (Paul), homme politique français, né à Aire-sur-Adour en 1753, mort à Saint-Sever le 9 oct. 1813. Avocat, il devint en 1790 membre du directoire du dép. des Landes, dont il fut le vice-président en 1791 et en 1792. Elu par le même département député à la Convention nationale, il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la détention, pour le sursis. Il ne joua presque aucun rôle jusqu'après le 9 Thermidor. Mais il devint alors un des chefs de la réaction, à la suite d'un violent discours contre les Jacobins, où il demandait qu'il n'y eût plus de *Société mère* et que tous les clubs fussent indépendants les uns des autres (24 brum. an III-14 nov. 1794). Cinq jours plus tard, la Convention l'envoya avec Espert en mission dans les Bouches-du-Rhône et le Var, puis près des armées des Alpes et d'Italie (17 floréal an III-6 mai 1795), pour en assurer l'approvisionnement. Il se montra, pendant tout son séjour en Provence, le fougueux adversaire des Montagnards et l'habile auxiliaire du parti royaliste. Isnard, envoyé en mission dans les Basses-Alpes et les Bouches-du-Rhône, se joignit à lui, et tous deux terrorisèrent le S.-E. de la France, avec le concours du conventionnel Chambon, qui opérait dans le Var. C'est pendant cette mission qu'à Aix les Jacobins prisonniers furent massacrés par les *Compagnons du Soleil*. Des ouvriers toulonnais s'étant mis en marche pour aller délivrer les républicains incarcérés à Marseille par la réaction triomphante, Cadroy et ses collègues les firent tailler en pièce par un corps d'armée au Beausset (30 mai 1795), et, entrés à Toulon en triomphateurs, ils y dressèrent des échafauds et exercèrent contre les ex-jacobins des persécutions sanglantes. Puis Cadroy revint à Marseille, et là, sans qu'il y mît aucun obstacle, les royalistes massacrèrent avec des raffinements de barbarie les prisonniers républicains enfermés au fort Saint-Jean (5 juin 1795). Revenu à la Convention, il fut accusé par Pellissier, député des Bouches-du-Rhône, d'avoir protégé les assassins, ou du moins de n'avoir rien fait pour les poursuivre (21 oct. 1795), et ne trouva rien de convaincant à répondre à cette accusation, non plus qu'à celle qu'intentèrent bientôt contre lui les habitants de Marseille. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents, se signala comme *Clichyen* et se vit proscrit après le 18 Fructidor. Rentré en France sous le Consulat, il ne demanda rien à Bonaparte, qu'il avait connu pendant sa mission dans le Midi, et se retira à Saint-Sever où il reprit sa profession d'avocat. Il devint maire de cette ville, et ne joua plus aucun rôle politique jusqu'à sa mort. F.-A. A.

Bibl. : J. Légé, *les Diocèses d'Aire et de Dax et le département des Landes sous la Révolution française*; Aire-sur-Adour, 1875, 2 vol. in-8. — Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. XII.

CADRY (Jean-Baptiste), théologien janséniste, né en 1680 à Tretz (diocèse d'Aix), mort en 1756. Vicaire de Saint-Etienne-du-Mont et, en 1716, de Saint-Paul à Paris, il s'y fit une grande réputation par ses prônes ; en 1718, chanoine et théologal de Laon, destitué en 1721 par arrêt du conseil, à cause de l'ardeur avec laquelle il prit parti pour l'appel contre la bulle *Unigenitus*. Pour échapper à la persécution, il se retira à Palaiseau, et prit le nom de Darcy, anagramme de son propre nom. En 1748, Caylus, évêque d'Auxerre, le recueillit auprès de lui. — Cadry a composé de nombreux ouvrages, la plupart fort intéressants pour l'histoire du jansénisme : *Prône fait dans une église de Paris, le 9 oct. 1718, à l'occasion de l'appel de S. E. Mgr le cardinal de Noailles* (2e édit., Paris, 1718, in-12) ; *Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale de la Congrégation des Lazaristes en 1724, au sujet de la bulle* Unigenitus (in-4) ; *Apologie pour les Chartreux que la persécution excitée contre eux à l'occasion de la bulle* Unigenitus *a fait sortir de leurs monastères* (Amsterdam, 1724, in-4) ; *Défense des Chartreux fugitifs, où l'on traite particulièrement de la fuite dans les persécutions* (1726, in-4) ; *Histoire de la condamnation de M. de Soanen, évêque de Senez* (1728, in-4) ; les trois derniers volumes de l'*Histoire du livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament* (Amsterdam, 1726-1734, 4 vol. in-4) ; le premier est de l'abbé Louail ; *Réflexions abrégées sur l'ordonnance de Mgr l'archevêque de Paris au sujet de la constitution* Unigenitus (1729, 3 parties in-4) ; *la Cause de l'Etat abandonnée par le clergé de France* (1730, in-4) ; *Avertissements de l'avis aux censeurs nommés pour l'examen de la collection des conciles du P. Hardouin* (1730, in-4) ; *Observations théologiques et morales sur les deux histoires du P. Berruyer* (1755 et 1756, 3 vol. in-12). E.-H. Vollet.

CADUC (Armand), homme politique français, né à Ladoux (Gironde) en 1818. Il fut reçu avocat en 1840, et s'installa au barreau de La Réole. Depuis cette époque, il fit de la politique républicaine ; il fut impliqué un instant dans le complot de Lyon, puis mis hors de cause avec une ordonnance de non-lieu. Au coup d'Etat du 2 décembre 1851 il essaya vainement de soulever la Gironde contre Napoléon Bonaparte. Il parvint à se réfugier en Angleterre, ensuite en Espagne, dont il fut une première fois expulsé parce qu'on l'impliqua dans le complot Orsini. De là, il se réfugia en Portugal et put plus tard revenir en Espagne à la condition de subir l'internement à Burgos. Il rentra à l'amnistie générale de 1859 et reprit sa place au barreau de La Réole. Aux élections du 8 fév. 1871, il fut candidat à l'Assemblée nationale, mais ne fut pas élu. Il ne réussit qu'à une élection partielle, le 20 oct. 1872, où il battit M. de Forcade, candidat bonapartiste. A l'Assemblée nationale, il défendit d'abord la politique de M. Thiers, puis celle de Gambetta. Candidat malheureux aux élections du 20 fév. 1876, lors de l'organisation de la Chambre des députés, il réussit mieux le 10 fév. 1879 ; il fut élu avec 5,063 voix député pour l'arr. de La Réole. Il fut réélu de même le 21 août 1881. Il a été élu sénateur de la Gironde le 26 av. 1885, avec 774 voix contre 476 données au duc Decazes. Au renouvellement triennal de janvier 1888, il a encore été réélu avec 747 voix. M. Caduc appartient au groupe des républicains modérés. Louis Lucipia.

CADUCÉE. I. Mythologie. — Attribut de certaines divinités qui, dans la mythologie gréco-romaine, ont pour fonctions de porter les messages et de dispenser les faveurs de l'Olympe, telles que la Paix, Iris et la Victoire et surtout Hermès-Mercure. Il semble à l'origine que le caducée n'ait été autre chose qu'une baguette terminée à l'extrémité supérieure par un renflement, et qui avait pour propriété de changer en or ce qu'elle touchait, c.-à-d. une baguette magique. C'est dans ce sens qu'Hermès, dans les *Hymnes homériques*, porte le titre : *à la baguette d'or*. Dans l'épisode final de l'*Odyssée*, il chasse devant lui, vers l'Erèbe, avec cette même baguette, les prétendants tués par Ulysse ; elle a aussi pour propriété d'endormir, et, à ce titre, elle est l'attribut d'Hermès psychopompe. Symbole de la prospérité, elle est en même temps l'emblème

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la paix. C'est alors un bâton d'olivier à trois branches, dont l'une sert de poignée (V. fig. 1 prise sur un vase peint), tandis que les deux autres se réunissent à l'extrémité. Comment ces deux branches se sont-elles changées en serpents s'enroulant autour de la baguette et finalement ornés d'ailes qui s'adaptèrent à la tête de chacun d'eux, ainsi qu'on le voit dans la figure ci-contre (fig. 2)? Peut-être est-ce en vertu de la légende qui raconta qu'avec sa baguette (première manière) Hermès sépare deux serpents. Plus probablement la légende est née du symbole, lequel aurait surtout une raison artistique et décorative. Des archéologues ont voulu y voir un attribut de Baal implanté d'Orient; mais rien ne justifie cette opinion. Aux temps historiques, le caducée, sous sa dernière forme, est surtout l'attribut de Mercure, dieu des marchands et des relations pacifiques; on le donne également aux hérauts chargés des négociations, même dans des représentations figurées, d'origine romaine. Cependant les Fétiaux ne sont jamais figurés qu'avec les *sagmina* traditionnels, quoique, sur les plus anciennes monnaies de Rome, on voie déjà Mercure muni du caducée, et que le nom désignant ce symbole soit une traduction populaire et non savante du mot grec (κηρύκειον) (V. Hermès, Mercure). J.-A. Hild.

Fig. 1. — Le Caducée, d'après une urne cinéraire.

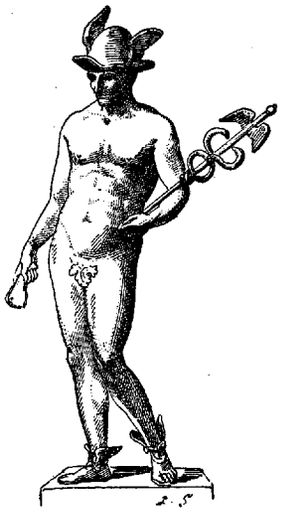

Fig. 2. — Mercure en bronze trouvé à Arles. (Cabinet de France, n° 2,296.)

II. Blason. — Figure artificielle représentant une verge surmontée de deux ailes éployées et accolée de deux bisses entrelacées et affrontées, de sorte que la partie supérieure de leur corps forme un arc. Le caducée est peu employé; il est considéré comme un symbole de paix et de concorde. — Bâton d'ivoire qui, placé dans l'écu, indique la charge de maréchal d'armes; il représente le bâton que le roi remettait jadis au chevalier choisi par le roi d'armes pour être son maréchal, c.-à-d. son premier assesseur. G. de G.

Bibl. : L. Muller, *Ueber den Hermesstab*; Copenhague, 1864 — Preller, *Griech. Mythol.*, I, 333-335.

CADUCICHORDATA (Zool.). Ce nom a été donné par F. Balfour aux Tuniciers qui ne présentent une corde dorsale que pendant leur existence embryonnaire. On oppose ce groupe à celui des *Perennichordata*. Balfour subdivisait les *Caducichordata* de la manière suivante :

CADUCICHORDATA	A *Simplicia*.	Solitaria,	ex. *Ascidia*.
		Socialia,	ex. *Clavelina*.
	B *Composita*.	Sedentaria,	ex. *Botryllus*.
		Natantia,	ex. *Pyrosoma*.
	C *Conserta*.	Salpidæ.	
		Doliolidæ.	

Les noms et la compréhension de ces diverses subdivisions ont été modifiés par les zoologistes qui se sont plus récemment occupés des Tuniciers (V. les divers mots cités dans le tableau ci-dessus). A. Giard.

CADUCITÉ. Le sens juridique de ce mot nous vient du droit romain où l'on appelait *caduca* (de *cadere*, tomber) des dispositions testamentaires, valables d'après l'ancien droit civil, mais ne pouvant produire leurs effets lorsqu'elles s'adressaient à certaines personnes frappées d'incapacité par les lois caducaires, *Leges novæ*, lois dirigées contre les célibataires et dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer ici. On y trouvait d'ailleurs aussi des dispositions *caduques* dans le sens que nous allons préciser, ainsi que nous le dirons un peu plus loin. Dans notre droit, il n'est question de caducité que dans la matière des donations entre vifs et des testaments, et l'on dit qu'une disposition est caduque quand, valable en elle-même, en ce sens qu'elle est intervenue entre personnes capables et avec accomplissement des formalités prescrites par la loi, elle ne peut cependant produire ses effets par suite de certaines circonstances tenant, soit au but que s'était proposé l'auteur de l'acte, soit à la personne gratifiée, soit enfin à l'objet même de la libéralité. L'idée qui domine toute cette matière c'est qu'il s'agit de dispositions qui ne produisent pas immédiatement leurs effets, ou du moins ne les produisent que d'une manière imparfaite. Cette situation se présente dans les donations par contrat de mariage qui, comme toutes les stipulations contenues dans ce contrat, supposent l'existence du mariage; dans les legs qui n'investissent le légataire d'aucun droit avant le décès du testateur; dans les donations de biens à venir qui n'empêchent pas le donateur de disposer à titre onéreux des biens compris dans la donation (art. 1083); enfin dans les substitutions où le bénéficiaire, l'*appelé* pour parler le langage du code, ne voit son droit s'ouvrir, en principe du moins, qu'au décès de la personne chargée de lui restituer les biens grevés de substitution. Qu'il survienne, avant ces différentes époques, un des événements dont nous allons parler, et la disposition qui, nous le répétons, était valable en elle-même, deviendra caduque. La caducité diffère donc de la nullité en ce qu'elle s'applique à un acte susceptible de produire tous ses effets tandis que la nullité suppose un acte vicié. Cela posé, examinons les différentes circonstances qui peuvent rendre une disposition caduque.

Et d'abord aux termes de l'art. 1088 : *toute donation faite en faveur du mariage sera caduque si le mariage ne s'ensuit pas*. Dans la pensée du donateur le mariage du bénéficiaire justifiait seul la libéralité faite en faveur de celui-ci; il est donc tout naturel que cette libéralité tombe si le mariage n'est pas célébré. La caducité d'une disposition peut tenir en second lieu à la personne du bénéficiaire. Je vous ai fait un legs, une donation de biens à venir, ou encore faisant une donation ou un legs à une personne, j'ai grevé de substitution en votre faveur les biens compris dans cette donation ou dans ce legs, puis vous mourez avant moi, ou avant celui que j'avais chargé de vous restituer les biens s'il s'agit d'une substitution, il y aura caducité du legs, de la donation de biens à venir, de la substitution. C'est ce que décide l'art. 1039 : *Toute disposition testamentaire sera caduque si celui en faveur de qui elle est faite n'a pas survécu au testateur*. L'art. 1089 renferme pour les donations de biens à venir une solution identique : *Les donations faites à l'un des deux époux dans les termes des art. 1082, 1084, 1086* (ces textes prévoient des espèces particulières de donations de biens à venir) *deviendront caduques si le donataire survit au donateur et à sa postérité. Et à sa postérité*, car cette postérité se trouve ou du moins est présumée comprise dans la libéralité (art. 1082). Pour les substitutions il résulte implicitement des art. 1048 et 1049 que le décès du substitué, de l'appelé, avant le grevé, emportera la

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

caducité de la substitution. Lorsqu'il s'agira d'un legs conditionnel il ne suffira pas que le légataire survive au testateur, il faudra qu'il existe encore au moment de l'arrivée de la condition, car ce n'est qu'à ce moment qu'il acquiert un droit sur la chose léguée (art. 1040). Si nous supposions une donation de biens à venir conditionnelle, l'existence du donataire au moment de l'arrivée de la condition ne serait pas nécessaire. Le contrat de donation a en effet conféré un certain droit au donataire, puisqu'il a interdit au donateur les dispositions à titre gratuit; d'un autre côté ce droit ayant acquis au jour du décès du donateur la consistance et l'irrévocabilité qui lui manquaient, on ne voit pas pourquoi il ne serait pas, comme tous les droits conditionnels, transmissible aux héritiers de la personne gratifiée.

Du prédécès du bénéficiaire on peut rapprocher son incapacité survenue depuis la libéralité, ou son refus de la recueillir. *La disposition testamentaire sera caduque*, nous dit l'art. 1039, *lorsque le légataire la répudiera ou sera incapable de la recueillir*. Ce texte s'applique aux substitutions dans lesquelles pour apprécier la capacité des appelés on se place au moment du décès du grevé, c.-à-d. au moment où s'ouvre la substitution. Il faut et il suffit qu'ils soient capables à ce moment. Peu importe donc qu'ils l'aient été au jour de l'acte contenant la substitution ou à celui du décès du disposant, leur incapacité survenant ensuite rendrait la substitution caduque. Il en serait différemment d'une donation de biens à venir, qui produirait ses effets nonobstant toute incapacité survenue depuis l'époque où elle a été faite. C'est à ce moment seul qu'il faut en effet se placer pour apprécier la capacité du donataire, et la raison de cette différence avec les legs tient au caractère *contractuel* de la donation, et aussi à ce qu'elle confère au donataire, non pas une simple espérance, non pas un droit éventuel, mais un droit irrévocable dans une certaine mesure, comme nous l'avons dit plus haut. Il se peut enfin que la chose donnée ou léguée périsse totalement par cas fortuit pendant la vie du testateur ou du donateur ou avant l'arrivée de la condition, s'il s'agit d'un legs conditionnel. En pareil cas la disposition sera *caduque*. *Le legs sera caduc si la chose léguée à totalement péri pendant la vie du testateur* (art. 1042, alinéa 1er). Il en serait de même si les biens substitués venaient à périr par cas fortuit avant l'ouverture de la substitution; cette cause de caducité, qui suppose une disposition ayant pour objet un corps certain, car les universalités ne périssent pas, ne tient pas, comme on pourrait le croire au premier abord, à ce fait que la chose ayant péri il ne saurait plus être question de la livrer à celui à qui elle a été léguée. La loi a voulu *anéantir* la disposition elle-même; et ce n'est pas là seulement une question de mots, car si la disposition elle-même vient à tomber, les accessoires de la chose pouvant encore exister ne reviendront pas au légataire, tandis qu'ils lui reviendraient si la perte de la chose s'opposait *seule* à l'exécution du legs.

Nous n'avons parlé que des legs, car s'il s'agissait d'une institution contractuelle portant sur un corps certain, l'institué ayant acquis un droit sur la chose elle-même et par suite sur ses accessoires, ne verrait pas son droit s'évanouir par la perte de la chose. On se trouverait dans une situation analogue à celle que vise l'art. 1042, al. 2, en y voyant, bien à tort, une cause de caducité. Ce texte suppose que la chose léguée a péri depuis la mort du testateur et il décide qu'en pareil cas le legs sera caduc. Mais il y a là une inexactitude évidente car, à la mort du testateur, le légataire a acquis un droit sur la chose léguée, si donc celle-ci vient à périr, elle ne pourra sans doute lui être délivrée, mais ce sera uniquement par application du principe que le débiteur d'un corps certain est libéré par la perte de la chose. *Debitor rei certæ hujus interitu liberatur*. On peut rattacher à la caducité par la perte de la chose celle qui se produit lorsque la quotité disponible a été épuisée par les libéralités entre vifs. En pareil cas, les dispositions testamentaires deviennent caduques bien qu'elles soient en elles-mêmes parfaitement valables (C. civ., art. 925).

Nous disions, en commençant, que le droit romain n'ignorait pas la caducité dans le sens où nous avons pris ce mot. Le legs s'éteignait, *legatum extinguitur*, disaient les jurisconsultes romains, lorsque la mort, l'incapacité du légataire, ou la perte de la chose se produisait avant le *dies cedens*, c.-à-d. avant le jour où le droit au legs se fixait définitivement sur la tête du bénéficiaire. Le legs s'évanouissait en outre, lorsque le légataire acquérait à titre gratuit la chose qui lui avait été léguée; par le *concours de deux causes lucratives*, pour employer l'expression consacrée. Cette cause d'extinction se rattachait à une règle générale, très arbitraire, que l'on peut formuler ainsi : tout créancier à titre gratuit qui acquiert l'objet à lui dû en vertu d'une autre cause, également gratuite, perd sa créance. (Pour plus de détails V. Legs.) La théorie que nous avons exposée était celle de l'ancien droit, sur lequel il n'y a rien d'intéressant à signaler. L'examen des différentes circonstances qui entraînent la caducité nous a montré qu'elle tient toujours à un fait étranger à l'auteur de la disposition. C'est par là qu'elle diffère de la *révocation*, qui a son principe dans la volonté du testateur. Lorsqu'une disposition sera caduque, les biens qui en formaient l'objet devront être considérés comme faisant toujours partie du patrimoine de celui auquel ils auraient appartenu en l'absence de toute libéralité, sauf, au cas où il y aurait plusieurs bénéficiaires, à appliquer les règles exposées au mot Accroissement. Paul Nachbaur.

Bibl. : Aubry et Rau, *Cours de droit civil français*, 4e édit., t. VII, § 696, n° 4, p. 353; § 726, p. 528; t. VIII, § 739, n° 4, p. 86. — Demolombe, *Traité des donations entre vifs et des testaments*, t. V, pp. 254 et suiv.; nos 297 et suiv. p. 576, nos 650 et suiv.; t. VI, nos 339 et 340, p. 364. — Colmet de Santerre, *Cours analytique de Code civil*, t. IV, n° 187 et suiv.; 263 bis, I, II, III. — Laurent, *Principes de droit civil français*, t. XIV, nos 277 et suiv., p. 300; t. XV, nos 243 et suiv., p. 284. — Guillouard, *Traité du contrat de mariage*, t. I, nos 276 et suiv., p. 247. — Accarias, *Précis de droit romain*, 3e édit., p. 1015, n° 400, et n° 307, p. 760. — Maynz, *Cours de droit romain*, t. III, § 440, p. 667 et § 450, p. 704. — Pothier, *Traité des donations entre vifs et des testaments*, ch. vi, sect. 3 et 4, *Introduction au titre XVI de la coutume d'Orléans*; sect VIII, § 2 et 3; *Traité des substitutions*, sect. VII, art. 2 et 3.

CADUCUM (Dr. rom.). On désignait sous ce nom les biens qu'une personne instituée héritière ou légataire, par une disposition testamentaire valable, ne pouvait recueillir à raison des incapacités établies par la législation caducaire. Cette législation se trouvait renfermée dans les lois *Julia* et *Papia Pappæa* qui sont désignées, tantôt sous le nom unique de *lex Julia et Papia*, tantôt séparément sous ceux de *lex Julia et lex Papia*, ou de *leges novæ*. La date de la loi *Julia* n'est pas certaine; on peut placer celle de la loi *Papia* en l'an 762 de Rome. Le but de ces lois était de favoriser le mariage, ou, tout au moins, de le faire considérer comme un impôt dû à l'Etat. Pour y arriver elles édictèrent contre le célibat et la stérilité des peines qui consistaient dans l'incapacité totale ou partielle, suivant des distinctions que nous allons préciser, de recevoir *par testament*, et atteignirent ainsi une des passions les plus vives de la société d'alors, la chasse aux testaments. Réciproquement afin de récompenser la paternité, elles attribuèrent à ceux que les jurisconsultes appellent *patres* les portions qui échappaient aux incapables, les *caduca*, que l'on désignait par l'expression de *præmia patrum*.

Incapacités établies par les lois caducaires. — Les incapacités, nous venons de le dire, étaient totales ou partielles. Etaient considérés comme absolument incapables, *incapaces*, ceux qui avaient complètement méconnu les prescriptions du législateur, en ne contractant pas mariage, les célibataires en d'autres termes, et cette

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

expression avait alors un sens plus large que celui qu'on lui donne aujourd'hui : on entendait par là même les veufs et les divorcés, tous ceux, en un mot, qui n'étaient pas mariés. Les *orbi*, c.-à-d. l'homme ou la femme qui, mariés, n'avaient pas d'enfants légitimes vivants ou simplement conçus, étaient frappés d'une incapacité partielle, ils pouvaient recueillir, jusqu'à concurrence de moitié, le bénéfice des dispositions testamentaires faites en leur faveur.

La loi *Papia* s'occupait enfin du *Pater solitarius*, termes qui, selon toute probabilité, désignaient le veuf, non remarié, mais père de un ou plusieurs enfants. En exigeant que ceux qui étaient appelés à une institution ou à un legs fussent mariés et qu'ils eussent des enfants, la loi avait *uniquement* en vue les *justæ nuptiæ* et les enfants issus *ex justis nuptiis :* les personnes vivant *in concubinatu* n'échappaient donc pas aux peines du célibat et n'en étaient pas relevées par des enfants issus d'une semblable union. Les *justæ nuptiæ* devaient être conformes aux prescriptions des lois *Julia* et *Papia*, c.-à-d. n'avoir pas été contractées en contravention avec quelqu'une des injonctions ou prohibitions nouvelles qui s'y trouvaient renfermées. Peu importait le degré ou le sexe des descendants; l'existence d'un petit-fils ou d'une petite-fille évitait à leur auteur les déchéances résultant du célibat et de l'*orbitas*. Mais il fallait, étant donné le but que s'était proposé le législateur, une paternité naturelle et non fictive comme celle résultant de l'adoption. L'enfant adoptif comptait donc à son père naturel. Les *incapaces* avaient un délai de cent jours pour se mettre en règle. Si dans ce délai ils contractaient les *justæ nuptiæ* ou venaient à avoir un enfant, l'incapacité cessait. Ce délai commençait à courir au jour de l'*apertura tabularum*, moment où, d'après les lois caducaires, se fixait le droit au bénéfice de l'institution ou du legs. Les *leges novæ* avaient soustrait certaines personnes à leur application. Ces *personæ exceptæ* étaient les hommes âgés de moins de vingt-cinq et de plus de soixante ans, et les femmes âgées de moins de vingt et de plus de soixante ans. De plus les parents ou alliés du testateur jusqu'au sixième degré pouvaient recueillir la libéralité qui leur était faite sans remplir les conditions exigées par la loi. Enfin la loi *Julia* avait accordé à la femme veuve une « vacance » *(vacatio)* d'un an à partir de la mort de son mari, et à la femme divorcée une « vacance » de six mois à dater du divorce. Ces délais furent portés à deux ans et à dix-huit mois par la loi *Papia*. Toutes ces personnes avaient, comme on disait, le *solidi capacitas ;* elles pouvaient recevoir intégralement la part pour laquelle elles avaient été instituées, ou ce qui leur avait été légué, mais elles n'avaient pas pour cela droit aux *præmia patrum*.

Des « PRÆMIA PATRUM ». — Les *præmia patrum* constituaient la contre-partie des incapacités qui viennent d'être indiquées. Les parts que ces incapacités rendaient caduques, et aussi celles qui échappaient aux affranchis latins-juniens par suite de la loi *Junia Norbana*, étaient attribuées aux *patres*. On entendait par là ceux qui, institués dans le même testament que celui dont la part devenait caduque, étaient mariés ou dispensés de l'être et se trouvaient pères d'un ou de plusieurs enfants ou du moins avaient des descendants issus du mariage de *leurs fils ex filio*. L'idée de puissance apparaissait donc ici, et cela nous conduit à cette conséquence que les femmes, ne jouissant pas de cette puissance, ne pouvaient être considérées comme *patres* ou investies des droits attribués à ceux-ci. On ne poussait cependant pas jusqu'au bout cette idée de puissance, et l'on décidait que les enfants émancipés faisaient obtenir à leur père les faveurs de la loi, et que le fils adoptif comptait à son père naturel et non au père adoptif. Il y avait là une *inelegantia juris* que l'on doit se borner à constater en présence des textes.

Comment maintenant se répartissaient les *caduca* entre les *patres* figurant dans le même testament? Distinguons suivant que la disposition caduque était une institution ou un legs. Dans le premier cas la loi l'attribuait aux cohéritiers *patres*. Lorsque l'institution était conjointe, c.-à-d. lorsque deux ou plusieurs institués avaient tous également une seule et même vocation à une portion déterminée de la succession (*conjunctio re tantum* ou *re et verbis*), la part caduque à raison de l'incapacité de l'un des *conjuncti* était attribuée *exclusivement* à l'autre ou aux autres, pourvu qu'ils fussent *patres*. A défaut de cohéritiers *patres*, la loi appelait les légataires *patres* institués dans le même testament. Enfin, en l'absence des uns et des autres, le bénéfice de la disposition appartenait au peuple, père de tous les citoyens, nous dit Tacite, et était, par conséquent, dévolu à l'*ærarium* et au fisc impérial depuis Caracalla.

Dans le second cas, c.-à-d. lorsqu'on se trouvait en présence d'un *legs* caduc, l'objet de ce legs était dévolu en premier lieu aux co-légataires conjoints et *patres*. Mais ici on entendait par *légataires conjoints* ceux qui puisaient leur vocation *dans un seul et même membre de phrase (conjunctio verbis tantum)*, peu importe qu'ils eussent ou non une vocation identique à l'objet du legs. A défaut de légataires *conjuncti*, on appelait les héritiers, puis les autres légataires, en leur supposant toujours la qualité de *patres*, enfin le trésor public *ærarium* ou fisc, suivant les époques. Etaient assimilées aux *caduca* et attribuées aux *patres* dans l'ordre et suivant les principes qui viennent d'être indiqués, les dispositions qui échappaient à leurs destinataires, par suite de circonstances étrangères aux lois caducaires (prédécès du bénéficiaire..., etc.). On appelait ces dispositions *in causa caduci*. Remarquons seulement qu'ici le droit des *patres* pouvait être paralysé par celui qu'avaient les ascendants ou descendants du testateur jusqu'au troisième degré inclusivement de recueillir, en vertu du droit d'accroissement ancien, les dispositions dont nous parlons *(jus antiquum)*. Dans tous les cas où une portion caduque venait accroître la part d'un héritier ou d'un légataire, ceux-ci ne la recueillaient qu'avec les charges qui la grevaient, *cum onere*, pour employer l'expression reçue. Ils étaient d'ailleurs libres de ne pas l'accepter et l'on exprimait cette idée que l'accroissement n'était pas *forcé*. Il nous reste quelques fragments des lois caducaires. Ces fragments, insérés au *Digeste*, sont tirés des ouvrages des jurisconsultes sur la matière. Les jurisconsultes qui ont commenté cette législation sont Gaius, Terentius Clemens, Mauricien, Ulpien et Paul.

Les lois caducaires furent toujours impopulaires, aussi cherchait-on à les tourner, si bien que le législateur dut intervenir. C'est ainsi que le sénatus-consulte Pégasien, étendant aux fidéicommissaires l'incapacité qui frappait les institués et les légataires, rendit inutile le recours aux fidéicommis à l'effet de se soustraire à cette incapacité. Le christianisme, porté à encourager le célibat, répugnait au maintien des prescriptions que nous venons d'esquisser. Constantin supprima les pénalités qui frappaient les célibataires et les *orbi*, et Justinien fit disparaître les derniers vestiges de cette législation. Paul NACHBAUR.

BIBL. : G. MAY, *Eléments de droit romain*, t. I, nos 257, p. 460 ; 259 (2e), p. 466 ; 472 (2e), p. 497. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*, t. I, nos 372 et suiv., p. 937 (3e éd.). — ORTOLAN, *Explication historique des Instituts de Justinien*, t. I, nos 369 et suiv., pp. 293 et suiv. et t. II, nos 719 bis et 875 pp. 489 et 590 (12e édit., revue par Labbé). — MAYNZ, *Cours de droit romain*, t. I, nos 174 et suiv., pp. 274 et suiv. 4e édit. — RIVIER, *Introduction au droit romain*, § 121, pp. 239 et suiv. — Du même, *Des successions en droit romain*, § 90, pp. 521 à 529. — BRUNS, *Fontes juris romani*. — Jacques GODEFROI, *Fontes juris civilis*, pp. 264 370. — HEINECCIUS, *Ad legem Juliam et Papiam*.

CADULUS. I. ZOOLOGIE. — *Cadulus* Phil. Genre de Mollusques très voisins des *Dentalium*, mais à coquille plus courte, renflée au milieu, droite ou légèrement arquée, d'un blanc diaphane, ouverte à ses deux extrémités. On en rencontre plusieurs espèces, grandes de 4 à 5 millim.,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans la mer du Nord et la Méditerranée, à une profondeur peu considérable.

II. Paléontologie. — Le genre *Cadulus* est connu dans les couches tertiaires. Nous citerons le *C. ovulum* (Phil.), du tortonien de Monte Gibbio, près Sassulo (Italie).

CADUQUE (Anat.). La muqueuse utérine subit au cours de la grossesse une transformation particulière et constitue ainsi la membrane la plus externe de l'œuf; cette membrane se détache au moment de l'accouchement et se trouve expulsée en même temps que les autres enveloppes fœtales, formant avec elles ce qu'on appelle l'*arrière-faix* ou *délivre* (V. Accouchement); c'est de là que lui vient son nom de *caduque (decidua, hinfällige Haut)*. On la trouve désignée encore sous les appellations de *nidamentum*, de membrane *extérieure*, *adventive*, *corticale*, *anhiste*, de *périone*, *épione*, *épichorion*, etc... Bien que la caduque ait été mentionnée par les anciens anatomistes, c'est W. Hunter (1774) qui en donna la première description détaillée. Reconnaissant qu'il s'agissait d'une partie nouvellement formée, qui faisait défaut dans l'utérus à l'état de vacuité, Hunter, conformément aux idées de l'époque sur la génération des tissus, pensa qu'elle prenait naissance aux dépens d'un exsudat de lymphe plastique fourni par les vaisseaux de la matrice fortement congestionnés sous l'influence de la conception. C'était à ses yeux une sorte de *fausse membrane* comparable à celles qu'on observe dans les inflammations, revêtant la face interne de l'utérus et constituant un sac fermé rempli d'un liquide auquel Breschet donna plus tard le nom d'*hydropérione*. L'ovule fécondé passant de la trompe dans la matrice devait refouler devant lui en doigt de gant la paroi de cette poche et s'en faire une enveloppe présentant les dispositions anatomiques d'une séreuse. Depuis lors on a pris l'habitude de décrire à la caduque un *feuillet direct (pariétal, utérin, caduque vraie)* tapissant la face interne de la matrice, et un *feuillet réfléchi (chorial, ovulaire)* exactement appliqué sur l'œuf et séparé du précédent par le liquide décidual. Lorsqu'on vint à constater l'existence d'une caduque inter-utéro-placentaire interposée entre l'œuf et la paroi de l'utérus au point même où ces deux parties sont en contact (emplacement du futur *placenta*), on admit qu'elle se formait postérieurement au reste de la membrane par un exsudat spécial, et on l'appela *caduque tardive* ou *sérotine* (Bojanus, 1821).

La perméabilité des orifices tubaires durant la première période de la gestation ne tarda pas à être nettement vérifiée, et l'on put voir également que l'œuf très jeune était entièrement libre dans la cavité utérine. En dépit de ces constatations, la théorie de Hunter demeura classique en physiologie aussi bien qu'en obstétrique, et Wagner était allé jusqu'à admettre une perforation de la membrane par l'ovule en voie de migration. Cependant, à la suite des recherches microscopiques de Meyer, Seiler, Weber, de Baër, Sharpey, Valentin, Schwann établit nettement en 1838 la structure cellulaire du tissu de la caduque. Les travaux fondamentaux de Coste (1842) et de Ch. Robin (1848) élucidèrent définitivement la question de l'histogénie de la membrane de Hunter; parmi les publications plus récentes qui sont venues compléter les recherches des deux anatomistes français, nous citerons particulièrement celles de Friedländer (1870), de Langhans, de Leopold (1877) et de Kölliker.

Le développement de la caduque se faisant parallèlement à celui du germe, il est nécessaire de poursuivre l'évolution de cette membrane à travers les phases successives de la grossessse jusqu'à la délivrance. Au moment où l'ovule fécondé sort de la trompe de Fallope pour pénétrer dans la matrice, il rencontre la muqueuse utérine déjà notablement modifiée au cours de la période cataméniale, et prête en quelque sorte à le recevoir. Les autopsies de femmes mortes pendant les règles ont montré en effet que la face interne de l'utérus est rouge et turgescente; la muqueuse, fortement congestionnée et parsemée de petits foyers hémorragiques, est épaissie, inégale et comme villeuse, ce qui tiendrait, d'après certains observateurs, à des exfoliations superficielles (Voir sur cette question encore mal élucidée d'une *caduque cataméniale* l'article Menstruation). L'ovule, ayant achevé sa descente, s'arrête dans un repli de la muqueuse molle et vascularisée et aussitôt on voit le tissu de cette membrane s'hypertrophier tout autour de lui, formant un bourrelet annulaire de plus en plus élevé. L'œuf est alors logé dans une sorte de cupule dont les bords s'accroissent rapidement en hauteur (disposition décrite par Coste sur un utérus du vingt-cinquième jour de la gestation); il est comme enchatonné dans la couche superficielle de la muqueuse qui bientôt se referme sur lui, de façon à l'englober de toutes parts. Tel est le véritable mécanisme d'après lequel se font la fixation de l'ovule et son enveloppement par la membrane déciduale. Il est donc facile de voir que les trois portions de celle-ci reconnaissent en réalité la même origine : caduque utérine, caduque ovulaire et sérotine se trouvent dès le début en continuité de tissu et ne représentent en fait que des portions de la muqueuse hypertrophiée. A mesure que le germe grandit, les deux feuillets direct et réfléchi se trouvent plus intimement pressés l'un contre l'autre, si bien qu'ils finissent par se souder; à partir du quatrième mois ils sont confondus, de sorte qu'il n'existe plus qu'une caduque unique. D'ailleurs leurs surfaces libres sont en contact dès le commencement, et le soi-disant liquide décidual n'existe en quantité appréciable à aucun moment. L'épaississement de la muqueuse, plus prononcé au pourtour de l'œuf où se constitue la caduque réfléchie, s'étend, quoique à un degré moindre, à toute la surface interne du corps de la matrice; il atteint son maximum au troisième mois, et la caduque mesure alors 7 à 8 et jusqu'à 10 millim. vers la partie moyenne de l'organe où elle est la plus épaisse (la muqueuse ne mesurant en ce point que 2 à 3 millim. dans l'intervalle des menstrues).

Les modifications histologiques auxquelles est due cette hypertrophie sont des plus remarquables. On constate en premier lieu, sitôt après la fixation de l'œuf, la disparition de l'épithélium prismatique cilié qui se trouve remplacé par un revêtement de cellules pavimenteuses (Robin). Nous avons observé cette couche de petites cellules plates ou cubiques parfaitement conservée sur un œuf du deuxième mois (embryon de 18 millim.); sur les œufs plus âgés il disparaît. Les éléments qui entrent dans la composition du chorion muqueux prennent tous part à l'hypertrophie si accusée de la caduque : la substance amorphe est notablement augmentée; les *cellules propres (cellules de la caduque, déciduales, interstitielles)* se multiplient et leur volume s'accroît rapidement, surtout dans la couche superficielle de la muqueuse qui bientôt paraît constituée presque exclusivement par ces éléments. Les glandes subissent une dilatation et un allongement des plus marqués, elles deviennent plus larges et flexueuses dans leur partie profonde, vers les culs-de-sac terminaux. Leur épithélium prend la forme pavimenteuse, puis il s'atrophie et disparaît progressivement de haut en bas, dans la partie superficielle d'abord, puis dans la couche moyenne. Il persiste au contraire dans la portion inférieure ou terminale des tubes. Cette hypertrophie est beaucoup moins considérable en ce qui concerne la caduque réfléchie qui s'amincit de bonne heure et se trouve réduite à quelques assises de cellules déciduales se continuant sans interruption avec celles du feuillet utérin une fois que la soudure est effectuée. A partir du troisième mois, la caduque vraie commence à diminuer d'épaisseur à son tour; cet amincissement, qui va s'accentuer de plus en plus, n'est pas dû à une atrophie de la membrane, mais celle-ci se trouve distendue en raison de l'accroissement du volume de l'œuf, de sorte qu'elle croît en surface et non plus en épaisseur, à l'instar des autres enveloppes fœtales. Au

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cours du cinquième mois, la caduque unique résultant de la fusion des deux feuillets primitifs ne mesure plus qu'une épaisseur de 2 à 3 millim. Sur la coupe, on peut distinguer une zone profonde avoisinant la musculeuse et à laquelle l'ectasie progressive des follicules donne un aspect aréolaire (*couche spongieuse* ou *glandulaire*, Friedländer), et une zone superficielle (*couche compacte* ou *celluleuse*, Friedländer), formée presque exclusivement par des cellules déciduales qui présentent à ce moment une grande variété de formes et des dimensions extraordinaires. La plupart sont aplaties parallèlement à la surface; les unes sont arrondies ou ovalaires, les autres prolongées en pointe d'un seul côté, ou fusiformes à corps très renflé, ou encore polyédriques avec ou sans prolongements aux angles. Les plus grandes, qui occupent surtout le feuillet réfléchi, se présentent comme des fuseaux réguliers à pointes allongées; leur longueur va jusqu'à 0,070 ou 0,080 et même 0,100 millim., sans que leur largeur dépasse 0,020 millim. En même temps, elles se remplissent de granulations réfringentes répondant à des gouttelettes graisseuses probablement colorées par une substance analogue à la lutéine des corps jaunes. La distribution vasculaire de la muqueuse étudiée au stade d'hypertrophie se fait sensiblement suivant le même type qu'à l'état de repos. Les ramuscules vasculaires émergeant à la face interne de la tunique musculaire, généralement plus volumineux que les capillaires propres de cette tunique, forment, dans la partie profonde de la couche glanduleuse, une série de replis tortueux très rapprochés constituant des sortes de glomérules ou de pelotons. Les petits vaisseaux issus de ce réseau traversent perpendiculairement la muqueuse, par un trajet élégamment ondulé ou spiralé parallèle à la direction des tubes glandulaires. Arrivés dans la couche superficielle, ils se résolvent en un riche plexus capillaire résultant d'un développement exagéré du réseau sous-épithélial de la muqueuse au repos, et marquant la limite de la caduque vraie une fois que l'épithélium a disparu. La caduque examinée à la loupe présente un aspect finement criblé dû aux nombreux orifices glandulaires dont elle est creusée.

Dans la deuxième moitié de la grossesse, elle s'amincit rapidement : son épaisseur n'est plus que d'un millim. au septième mois, et se réduit à un demi-millimètre à l'approche du terme. Il est du reste à remarquer que l'amincissement est toujours beaucoup plus prononcé au sommet de l'œuf répondant à l'orifice supérieur du col utérin. Au moment de la chute de la caduque, le décollement ne se fait pas suivant un plan répondant à la ligne de juxtaposition primitive, ni à la couche celluleuse, comme le croyait Friedländer, ou du moins ce sont là des cas exceptionnels; habituellement il y a une véritable déchirure qui s'effectue dans la couche spongieuse, comme l'indique nettement l'aspect aréolaire et déchiqueté de la face externe de la caduque. Dans les grossesses normales, la muqueuse des voies génitales n'est caduque que dans le corps même de l'utérus. Pourtant la genèse du tissu décidual n'est pas due à une excitation directement exercée sur la muqueuse par le germe en voie de développement; la caduque se produit dans l'utérus, même quand l'œuf occupe une position extra-utérine. La transformation en cellules déciduales n'est pas non plus une propriété exclusivement réservée aux cellules propres de la muqueuse utérine; on voit, en effet, des éléments tout à fait analogues se former dans la trompe lors des grossesses tubaires, et même sur le péritoine dans les cas de grossesse abdominale. Pour la régénération de la muqueuse nous renvoyons à l'article Utérus. Plusieurs auteurs ont soutenu que les membranes de la *dysménorrhée* (V. ce mot) ont la même structure que la caduque; il est probable cependant qu'il n'en est pas ainsi dans tous les cas. C'est là une question étroitement liée à celle de l'existence d'une caduque cataméniale. Nous signalerons enfin deux observations de Maier qui a décrit sous le nom de *déciduomes* des tumeurs offrant une composition histologique analogue à celle du tissu décidual. L'évolution de la muqueuse utérine dans la gestation est moins bien étudiée chez les mammifères que dans l'espèce humaine. Suivant les recherches d'Ercolani et de Turner, une partie notable de la muqueuse maternelle est rejetée avec le placenta chez les mammifères dits déciduates; chez les non déciduates il y a, selon toute apparence, une exfoliation au moins partielle. G. Herrmann.

CADURCI. Peuple gaulois, dont le territoire s'étendait entre les *Lemovices* au N., les *Arverni* et les *Ruteni* à l'E., les *Volcæ Tectosages* et les *Ausci* au S., les *Nitiobriges* et les *Petrocorii* à l'O., et correspondait au diocèse de Cahors, à l'exception de l'archiprêtré de Gignac qui appartenait au diocèse de Limoges. Ils avaient pour capitale *Divona* (*Bibona*, *Tab. de Peut.*), qui devint plus tard *Cadurcum* (Cahors) et pour villes principales : *Diolindum*, *Varadeto*, la forteresse d'*Uxellodunum*, dont l'emplacement a été le sujet de longues discussions et enfin une ville sans nom, dont on a trouvé les substructions à Murseeint, comm. de Cras, cant. de Lauzès (Lot). Du temps de César, les Cadurques étaient les clients des Arvernes. En 52, lorsque la guerre de l'indépendance éclata, tandis que Vercingétorix se dirigeait vers le Nord, Lucterius, le célèbre chef cadurque, marcha vers le Sud, tenta d'entraîner les Gaulois méridionaux pour les jeter sur la Province et retenir le grand proconsul loin de ces régions. Ce plan fut déjoué par la marche hardie de César à travers les Cévennes et le pays des *Helvii*. Après le désastre d'Alésia, les Cadurques furent les derniers qui eurent le courage de résister aux vainqueurs. C'est sur leur territoire, sous les murs d'Uxellodunum, que fut livrée la dernière bataille de la liberté gauloise. Lucterius, vaincu par C. Caninius et trahi par l'Arverne Epasnactus, tomba au pouvoir des Romains; mais les 2,000 Cadurques enfermés dans Uxellodunum continuaient à se défendre avec héroïsme. César accouru lui-même, ne se rendit maître de la ville qu'en les privant d'eau. Il fit couper les poings de ceux qui s'y trouvaient enfermés (*De Bel. gal.*, VIII, 32-34). En 27 av. J.-C. les *Cadurci* furent un des quatorze peuples gaulois, ajoutés aux Ibéro-Aquitains pour former la province d'Aquitaine; au IVe siècle ils formaient une des huit cités de la première Aquitaine; en 472 leur pays tomba au pouvoir d'Euric, roi des Visigoths et au VIe siècle il fut successivement incorporé au royaume de Théodoric, l'aîné des fils de Clovis et à celui de Gontran pour être définitivement réuni au royaume d'Austrasie. A cette époque il porta le nom de *Cadurcinum* et sa capitale s'appelait *Cadurcum* (Cahors); à l'époque carolingienne nous trouvons le *pagus Calurcinus* qui devint en langue vulgaire *Caerci* et enfin le *Quercy*. — Les anciens Cadurques étaient renommés pour leurs poteries et la culture du lin. Strabon parle de leurs fabriques d'étoffes de lin, et Juvénal (VII, v. 221), emploie le mot *cadurcum*, comme synonyme de belle toile blanche. L. Will.

Bibl. : César, *De Bel. gal.*, VII, 14, 64, 75, VIII, 32-34. — Strabon, IV, ii, 2. — Pline, III, xix, 1. — Ptolémée, II, vii (vi) § 14. — J.-J. Le Franc, *De Antiquitatibus Cadurcorum*, 1751, in-4. — Dominici, *Histoire curieuse du pays de Quercy*, ms. in-fol. de 354 p., conservé à la bibl. du gr. séminaire de Cahors. — Ern. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, I, 450, II, 422, 720-723; III, 436. — Aug. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, 522-523. — Lacabane, *Observ. sur la géogr. et l'hist. du Quercy*, dans la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes* t. XXI, pp. 305-338, t. XXII, pp. 96-122. — Pour la numismatique des Cadurci, voy. les art. du baron Chaudruc de Crazannes, dans la *Revue numismatique*, 1841, VI, 165-170; 1845, X, 333-339.

CADURCOTHERIUM (V. Rhinocéros).

CADURQUES (V. Cadurci).

CADUS. Sorte de vase de grandes dimensions chez les Grecs et chez les Romains. Sa forme se rapprochait de celle de l'amphore; mais l'orifice en était plus large afin qu'on pût facilement y puiser les liquides ou les denrées. Le *cadus* n'avait généralement pas de pied, et il pouvait

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

être en or, en argent, en bronze, en terre cuite; il est avec ou sans anses, et sa partie inférieure se rétrécit de manière à lui donner sensiblement l'aspect d'un cône renversé. On puisait l'eau dans les puits avec le *cadus* ou la *situla*; il y avait des *cadus* dont la hauteur égalait celle de la taille humaine. Comme mesure de capacité, le *cadus*, équivalent de l'amphore attique ou *métrétès*, valait trois urnes romaines ou 40 litres environ. E. B.

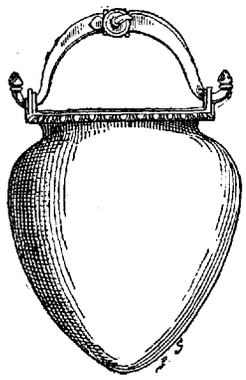

Cadus en bronze du musée du Vatican.

BIBL. : E. SAGLIO, *Dict. des Antiq. gr. et rom.* v° *Cadus*, — Fr. HULTSCH, *Griech. und römische Metrologie* (2e éd. 1882).

CADUSIENS (*Cadusii*). Peuple de l'Asie ancienne qui occupait sur la rive méridionale de la mer Caspienne les montagnes situées au S.-O. de cette mer, au N. de la Médie Atropatène, le Ghilan actuel. C'était une population énergique, pauvre, vivant en partie des pillages exercés au détriment de ses voisins. Les rois mèdes et perses les réprimèrent à plusieurs reprises; ils les employèrent aussi comme auxiliaires dans leurs armées. On les retrouve également plus tard dans les armées syriennes. Les Cadusiens sont probablement identiques aux *Gelæ* que Pline et Ptolémée placent dans la même région et ce qui dériverait le nom du Ghilan.

CADWALADER (John), général américain pendant la guerre de l'Indépendance aux Etats-Unis, né à Philadelphie en 1743, mort en 1786. Membre de l'Assemblée révolutionnaire de la Pennsylvanie en 1775, il prit le commandement d'une compagnie de volontaires au début de l'insurrection contre l'Angleterre. Nommé brigadier général par le congrès en 1777, il prit part aux combats de Princeton, de la Brandywine, de Germantown et de Monmouth. Après la guerre il fut membre de l'Assemblée du Maryland.

CADYTIS (V. KADYTTIS).

CADZAND ou **CASSAND**. Village de Hollande, prov. de Zélande, près de la frontière belge et de l'embouchure méridionale de l'Escaut; 1,300 hab. Un traité y fut conclu le 30 oct. 1489, entre Maximilien d'Autriche et les Flamands révoltés. Ceux-ci se soumirent, restituèrent à l'archiduc la tutelle de son fils Philippe le Beau et lui payèrent une amende colossale.

CÆCELLA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Vénéracés, établi par J.-E. Gray en 1849, pour une coquille de forme oblongue, subéquilatérale, peu épaisse. Dent cardinale de la valve gauche élargie, triangulaire, terminée par une échancrure; les dents latérales étroites, rapprochées de la cardinale, un cuilleron saillant à l'intérieur de la coquille. Le ligament est marginal, et le sinus peu profond. Le type du genre est le *Cæcella turgida* Deshayes; il vit dans la mer des Philippines comme les autres espèces du genre. J. MABILLE.

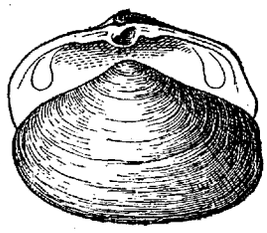

Cæcella turgida Desh.

CÆCIAS. Personnification mythique du vent du N.-E., quelquefois identifiée avec l'Aquilon, le plus souvent considérée comme intermédiaire entre Borée et Eurus. On lui attribuait la propriété d'assembler les nuages. A ce titre, il avait donné lieu à un proverbe : on disait d'un homme né sous une mauvaise étoile qu'il attirait le malheur comme Cæcias les nuées. Il est possible que le Cacus, mêlé à la légende italique d'Hercule (V. CACUS), n'ait fait qu'un, à l'origine, avec Cæcias et qu'il faille chercher l'explication de leur nom dans le radical de καίειν, brûler. Dans ce cas, Cæcias en serait redevable aux gelées printanières brûlant les plantes, qu'il amenait avec lui. Sur la Tour des Vents (V. fig., t. II, p. 1055), à Athènes, il figurait sous les traits d'un héros au visage grave, drapé dans un manteau flottant et tenant dans ses mains un van d'où il épanchait sur la terre la grêle et les frimas. J.-A. H.

BIBL. : M. BRÉAL, *Hercule et Cacus*, dans les *Mélanges de Mythologie et de Linguistique*, pp. 100 et suiv.

CÆCILIA (*Gens*), célèbre famille de l'ancienne Rome, d'origine plébéienne ; elle comprenait plusieurs grandes branches, dont la plus illustre est celle des Cæcilius Metellus. Voici les plus connus de ses membres :

Cæcilia, célèbre martyre chrétienne du règne de Marc-Aurèle (V. CÉCILE [sainte]).

Cæcilia Metella, nom de plusieurs femmes : *a*, épouse en seconde noces de Sylla le dictateur; — *b*, épouse de App. Claudius Pulcher, consul en 79 av. J.-C., mère de plusieurs enfants, parmi lesquels le célèbre tribun P. Clodius Pulcher et Clodia *major* (la Lesbie de Catulle), connue par ses nombreuses galanteries; — *c*, femme de Crassus le triumvir; c'est cette Cæcilia Metella dont le tombeau si connu s'élève à gauche de la voie Appienne, entre le deuxième et le troisième mille. Ce monument, composé d'une grande rotonde de pierres, de 20 m. de

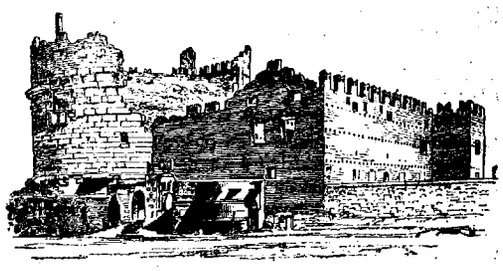

Tombeau de Cæcilia Metella (*Capo di Bove*), sur la voie Appienne, d'après une photographie.

diamètre, qui repose sur un soubassement carré, est souvent appelé *Capo di Bove* (tête de bœuf) à cause d'une grande guirlande de bucranes et de fleurs qui le couronne. L'inscription mortuaire se lit encore sur une plaque de marbre du côté de la route : « Cæciliæ Q. Cretici f. Metellæ Crassi, » c.-à-d. Cæcilia Metella, fille de Q. (Cæcilius) Creticus, épouse de Crassus; — *d*, mère du célèbre Lucullus.

Q. Cæcilius, chevalier romain, oncle maternel d'Atticus, l'ami de Cicéron, lié lui-même avec le grand orateur et avec Lucullus; c'était l'un des plus grands usuriers de Rome. Il légua à son neveu Atticus la totalité de son immense fortune. Le peuple se vengea de sa rapacité d'usurier en traînant son cadavre dans les rues de Rome.

Sextus Cæcilius Africanus, jurisconsulte (V. AFRICANUS).

Cæcilius Cyprianus, célèbre évêque de Carthage (V. CYPRIEN [saint]).

Cæcilius Metellus. Pour les nombreux personnages qui ont porté ce surnom illustre, V. METELLUS.

Cæcilius Natalis, l'un des interlocuteurs du dialogue de *Minucius Felix* (V. ce nom) appelé Octavius; proba-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

blement originaire de *Cirta* (Constantine). Il vivait vers la fin du IIe siècle.

Q. Cæcilius Niger, questeur en Sicile lors de l'administration scandaleuse de Verrès. Il s'était offert pour accuser Verrès au nom des Siciliens ; mais c'était un accusateur de complaisance que le prévenu avait choisi lui-même. Cicéron le démasque dans un discours, *Divinatio in Cæcilium* (70 av. J.-C.), qui est comme l'introduction des célèbres *Verrines*. G. L.-G.

Cæcilius Statius (ou *Statius Cæcilius* ou simplement *Cæcilius*), poète comique, insubrien de naissance, ami d'Ennius, et mort un an après ce poète (585 U. C., 69 av. J.-C). D'autre part, d'après une anecdote fameuse, racontée dans la *Vie de Térence* de Suétone, il aurait entendu la lecture de l'*Andrienne* qui est de 588 (66). Il faudrait donc lire avec Ritschtl, dans le texte de saint Jérôme [*tertio*] *anno post mortem Ennii*. Cœcilius jouit d'une grande réputation. Cicéron, dans le *De optimo genere dicendi*, dit : *Summum Cæcilium fortasse comicum*. Le grammairien Volcatius Sedigitus donne sans hésiter la palme à Cæcilius ; dans son célèbre canon, Plaute vient au second rang, Nævius au troisième, Térence au sixième seulement (A.-Gelle, XV, 24). Par quelles qualités a-t-il mérité ces jugements favorables ? Varron, cité par Nonnius au mot *poscere*, lui attribue la supériorité de l'intrigue, *in argumentis*. Horace lui attribue plus de force qu'à Térence :

Dicitur... Vincere Cæcilius gravitate, Terentius arte.
(*Ep. II*, I, 59.)

D'autre part Cicéron le met bien au-dessous de Térence au point de vue du style (*Brutus*, 74) et l'appelle *malus auctor latinitatis* (Ad. At., VII, 3). Ses pièces étaient assez célèbres pour qu'on pût les citer sans nommer l'auteur, comme Cicéron cite l'*Hymnis* (*De finibus*, II, 22).

Mais le peuple était indifférent à l'habileté de l'intrigue et aux délicatesses de l'expression : Plaute dut avoir plus de succès auprès de la multitude ; les lettrés durent le préférer à Plaute tout en le mettant au-dessous de Térence. Il occupe une place intermédiaire entre ces deux poètes et fut comme la transition de l'un à l'autre. Les fragments que nous possédons sont tous forts courts, et représentent la valeur de deux cents vers environ ; ils appartiennent à une quarantaine de pièces différentes dont seize correspondent par le titre à des pièces de Térence, trois autres à des pièces d'autres poètes appartenant aussi à la nouvelle comédie (Antiphanes, Posidippe, Alexis), quelques-uns ont des titres latins. Cicéron cite (*Tusc.* I, 14) un beau vers qui fut imité par notre La Fontaine :

Serit arbores quæ alteri sæclo prosint.
« Le sage plante des arbres, dont jouira la génération [suivante. »]

C'est à la pièce des *Synéphèbes* qu'il est emprunté, ainsi que le fragment le plus complet et le plus intéressant qui nous soit parvenu, où un esclave se plaint que son jeune maître a un père trop bon (Cicéron, *De nat. Deorum*, III, 29).

Cæcilius Cornutus, préteur (V. Cornutus).

Cæcilius Epirota, rhéteur romain du temps d'Auguste. Son prénom est Quintus. Il naquit à Tusculum et était affranchi de Pomponius Atticus, l'ami de Cicéron. Il donna des leçons à la fille de son patron, mariée à Agrippa. Des soupçons qu'il inspira à cette occasion le firent renvoyer ; il se réfugia auprès de Cornélius Gallus et vécut dans l'intimité de ce personnage célèbre. Après la mort de son protecteur, il ouvrit une école qui ne fut suivie que par des adolescents. Il est le premier, dit-on, qui établit les controverses improvisées, et qui lut à ses élèves les œuvres de Virgile et des autres contemporains.

Cæcilius Calactinus, rhéteur et grammairien grec, né en Sicile à Calé Acté (d'où son surnom de Calactinus) ; il vécut sous Auguste et fut un des érudits les plus estimés de cette époque. De ses nombreux ouvrages rien ne nous est parvenu. On regrette surtout ses écrits sur les orateurs grecs Lysias, Antiphon, Démosthènes qu'il a comparés avec Cicéron et avec Eschine. Il a traité également de l'éloquence attique comparée à l'éloquence asiatique. Outre ses travaux de critique, on cite de lui une foule de traités appartenant à la rhétorique proprement dite. A. Waltz.

Cæcilius Bassus (V. Bassus).

Bibl. : De Vit, *Onomasticon totius latinitatis*, où l'on trouvera toutes les références. — Pour Cæcilius Statius : Ribbeck, fragm. com., p. 35-81, 2e éd. — W. Teuffel, *Cæcilius Statius* (programme) ; Tubingen, 1858, V. *Dic. Litterat. rom.*, 196. — Bernhardy, *Grundriss der Römischen Litteratur*, pp. 463-496, 5e éd. — Pour Cæcilius Epirota : Suétone, *Gram.*, 16.

CÆCILIA et DIDIA (Lex). La loi Cæcilia et Didia fut votée en l'an 656 de Rome (98 av. J.-C.), sur la proposition des consuls Q. Cæcilius et T. Didius. Relative à la réunion des comices et des *concilia plebis*, et à la façon dont ils devaient être consultés, elle formula deux prescriptions qui tendaient à permettre au peuple de se prononcer avec plus de maturité et une liberté plus grande. Ce fut une mesure de réaction dans le sens conservateur après les excès du tribunat de L. Appuleius Saturninus. En vertu de la première des deux dispositions de la loi Cæcilia et Didia, un certain délai doit nécessairement séparer la convocation et la réunion d'une assemblée populaire. L'édit du magistrat qui convoque les comices a fait connaître le but de la réunion ; s'il s'agit d'une loi, le texte en a été inséré dans l'édit *(promulgatio)*. Ce dernier devra rester affiché au minimum pendant trois semaines de huit jours *(trinum nundinum)*, c.-à-d. pendant vingt-quatre jours, en y comprenant celui de l'édit et celui du vote. *Ubi lex Cæcilia et Didia? Ubi promulgatio trinum nundinum?* nous dit Cicéron (*Phil*, 5, 8, comp. *de domo*, 16, 41, *ad Att.*. 2, 9. Si tel est le sens que M. Mommsen attribue aux mots *trinum nundinum* et avec raison, selon nous, il existe cependant à cet égard une controverse dont nous devons dire un mot. D'après l'opinion générale, qui a été notamment défendue avec beaucoup de force par M. Herzog, on devrait traduire *trinum nundinum* par *trinarum nundinarum tempus*. Dans ce système, il faut et il suffit qu'il y ait trois jours de marché *(nundinæ)*, pendant la durée du délai de convocation. Si le premier de ces jours de marché peut être celui de l'édit, le vote aura lieu au plus tôt le lendemain du dernier ; car une assemblée populaire ne saurait coïncider avec les *nundinæ*. Comme on le voit, cette doctrine admise, le délai est de dix-sept jours, en y comprenant celui où le magistrat a fait connaître sa volonté, mais non celui de la réunion. Si nous repoussons la doctrine la plus répandue qui s'appuie sur plusieurs textes, spécialement sur deux passages de Denys d'Halicarnasse 7,58, et 10,35, et sur un fragment du jurisconsulte Rutilius, reproduit par Macrobe, *Sat.*, 1, 16, 34, c'est que la loi Manilia présentée le 10 déc. 687 et votée le 29 fut cassée parce que le délai du *trinum nundinum* n'avait pas été observé. Arrivant en dernier lieu à la seconde des dispositions de la loi Cæcilia et Didia, notons qu'elle interdisait de soumettre au peuple une proposition manquant d'unité et ayant plus d'un objet : *ne populo necesse sit* (nous dit Cicéron, *de Domo*, 53), *in conjunctis rebus compluribus id quod nolit accipere aut id quod velit repudiare*. E. Jobbé-Duval.

Bibl. : Rudorff, *Rœmische Rechtsgeschichte*, t. I, § 8. p. 17. — Bouché-Leclercq, *Manuel des antiquités romaines*, pp. 112 et 116, note 1. — Humbert, V. *Comitia*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de Daremberg et Saglio. — E. Herzog, *Geschichte und System der römischen Staatsverfassung*, t. I, pp. 1092 et 1107. — Karlowa, *Rœmische Rechtsgeschichte*, t. I, § 54, pp. 388 et suiv. — Mommsen (trad. Girard), *Droit public romain*, t. VI, 1re part., pp. 384, 430 et suiv.

CÆCILIANELLA (Malac.), Genre de Mollusques-Gastéro-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

podes, de l'ordre des Pulmonés-Géophiles, établi par Bourguignat pour un groupe de petits Mollusques classés avant cet auteur tantôt parmi les *Helix* ou les *Bulimes*, tantôt parmi les *Agathines* (V. ces mots) et présentant pour caractères : une coquille très petite, transparente, très polie, d'un blanc unicolore, brillante, de forme cylindrique, un peu atténuée au sommet. Ouverture ovale, étroite, quelquefois dentée; péristome simple et aigu, columelle tronquée à la base. L'animal est aveugle, du moins les tentacules non renflés au sommet sont privés de globes oculaires pigmentés. Ils vivent sous terre, dans les lieux humides, et se nourrissent de végétaux. On les trouve en Europe, dans tout le pourtour du bassin méditerranéen; quelques espèces sont indiquées dans l'Amérique septentrionale. Le type du genre est le *Cæcilianella acicula* Linné.

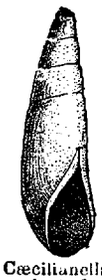

Cæcilianella acicula L.

J. Mabille.

CÆCILIUS. Pour les divers Cæcilius, V. Cæcilia *(gens)*.

CÆCINA (*Gens*), famille de l'ancienne Rome, d'origine étrusque, comme l'indique la forme de son nom, à laquelle appartiennent :

A. Cæcina, de Volaterræ (Etrurie), défendu par Cicéron dans une affaire d'héritage (69 av. J.-C.).

A. Cæcina, fils du précédent, qui embrassa le parti de Pompée contre César, fit contre César un pamphlet, suivi d'une palinodie. Il a été en correspondance avec Cicéron et a écrit un livre *de etrusca disciplina* dont Sénèque nous a conservé un fragment (*Quæst. nat.*, II, 39).

A. Cæcina Severus, gouverneur de la Mésie, sous Auguste (6 ap. J.-C.) ; plus tard légat en Germanie. Il fut aussi employé à l'administration de diverses provinces. Tacite dit qu'il avait fait quarante campagnes.

A. Cæcina Alienus, consul suppléant en 69 ap. J. C., connu par son rôle dans la guerre civile qui suivit la mort de Néron. Questeur en Bétique, il s'était déclaré l'un des premiers pour Galba, qui lui confia une légion ; mais, comme il avait été accusé de concussions, il passa au parti de Vitellius ; il fut chargé d'occuper, dans la campagne contre Othon, les défilés des Alpes pennines avec l'armée de la Germanie supérieure ; il contribua ensuite au gain de la victoire de *Bedriac* (V. ce nom) remportée sur les Othoniens. Peu après, envoyé par Vitellius contre Vespasien, il prit parti pour celui-ci et lui resta fidèle ; il fut accusé plus tard de machiner une nouvelle défection et Titus le fit tuer à la sortie d'un festin, vers 79. V. sur lui les index de Tacite et de Suétone.

Cæcina Pætus, mari de l'héroïque *Arria* (V. ce nom); prit le parti de Scribonianus qui s'était révolté en Illyrie contre Claude ; conduit à Rome, il y subit le dernier supplice.

On trouve encore un poète satirique du nom de Cæcina Decius Albinus, et au temps d'Honorius, un propriétaire du même nom vivant près de Volaterræ. Cette famille étrusque se serait maintenue pendant six siècles. G. L.-G.

CÆCINELLA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Opistobranches, du groupe des Nudibranches, créé par Bergh en 1870, caractérisé ainsi qu'il suit : animal à corps allongé, dépourvu de coquille; tête à région frontale élargie, tentaculifère; région dorsale portant des papilles disposées en une seule série ; partie postérieure dorsale du corps, munie d'une paire d'appendices noduleux et affectant la forme d'une massue. L'anus est latéro-dorsal ; le pied étroit est arrondi en avant. Les espèces de ce genre, encore peu nombreuses, vivent dans les parages des Philippines. J. Mabille.

CÆCUBUS AGER ou **CÆCUBUM.** Plaine marécageuse du Latium méridional, aujourd'hui Castello vetere, qui produisait le vin tant célébré par Horace.

CÆCULUS (Zool.). Genre d'Acariens créé par Dufour (1831), et dont le type, trouvé d'abord en Espagne, se rencontre aussi en Algérie et en Tunisie, dans les Alpes tiroliennes et en Sicile. Canestrini et Fanzango ont proposé d'en faire une famille ou sous-famille à part sous le nom d'*Hoplopini*, du nom d'*Hoplopus* substitué par eux à *Cæculus* (le type n'étant nullement aveugle.) — Ce groupe présente les caractères suivants : palpes ravisseurs, libres, très courts de cinq articles dont le deuxième long et gros, le quatrième armé d'un ongle principal et d'un ongle accessoire plus petit, le cinquième formant un appendice tentaculaire plat : ces palpes sont insérés à la face inférieure du rostre. Mandibules formées d'un long article basilaire terminé par un ongle robuste. Jambes fortement épineuses terminées par un ongle double. Téguments durs et coriaces. Des yeux et des trachées. — Par la forme des palpes ce type se rattache à la famille des *Trombididés* (V. ce mot), et ne ressemble à celle des *Oribatidés*, dont on l'avait d'abord rapproché, que par la dureté de la cuirasse tégumentaire. — L'unique espèce type du genre (*Cæculus echinipes* Dufour, dont *C. muscorum* Lucas ne diffère pas) est brune avec les pattes noires et atteint 2 millim. de long. Elle vit sous les pierres et dans les mousses ; ses mouvements sont lents.

E. Trouessart.

CÆCULUS, héros qui figure dans les plus anciennes légendes de l'Italie comme le fondateur de Préneste, ville pour laquelle les mythographes hellénisants avaient inventé un fondateur du nom de Prénestes, descendant d'Ulysse et de Circé. C'est dans les *Origines* de Caton qu'il est question pour la première fois de Cæculus : plusieurs traits de sa légende lui sont communs avec Romulus et Servius Tullius et avec le fondateur de la ville de Cures. Il y avait, disaient les chroniques locales, une famille de bergers appelée par les uns les frères *Depidii*, par les autres *Degidii*, et qui n'étaient vraisemblablement que les *Indigetes*, c.-à-d. les dieux nationaux de Préneste, identiques aux *Lares Præstites*. Une de leurs sœurs, assise près du foyer, reçut dans son sein une étincelle qui la rendit enceinte. Elle exposa son enfant près d'une fontaine où il fut trouvé par des jeunes filles qui le portèrent à ses oncles. On le considéra comme un fils de Vulcain ; quand il fut grand, il démontra son origine en faisant jaillir, dans l'assemblée du peuple, des flammes qu'ensuite il apaise. Les savants, comme Caton et Varron, dérivaient son nom de *Cæcus, aveugle*, et considéraient Cæculus comme identique à *Cæcutiens, celui qui cligne des yeux*. Mais il faut le rattacher comme *Cæcias* et *Cucus* (V. ces noms) au radical καίειν, brûler. Plus tard les *Cæcilius* de Rome faisaient de lui leur ancêtre. Un autre Cæculus figure dans la liste des divinités des *Indigitamenta* (V. ce nom) ; c'est encore le dieu qui ferme les yeux à la mort ; son nom est tiré de *cæcus*. J.-A. Hild.

Bibl. : Schwegler, *Römische Geschichte*, p. 438. — Preller, *Röm. Myth.*, p. 692.

CÆCUM. I. Malacologie. — Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, du groupe des Ténioglosses, établi par Fléming en 1824, constitué par une coquille de très petite taille, discoïde à l'état embryonnaire, tubuleuse, arquée et tronquée à l'âge adulte par la chute du sommet spiral ; ouverture plus ou moins circulaire : les *Cæcum* ont été divisés en plusieurs sous genres : — 1° *Myoceras* Carpenter, 1858 : coquille subspirale à l'état jeune, enroulée en forme de corne, devenant à l'état adulte renflée, presque gibbeuse, arquée, lisse et alors tronquée ; type *M. Cornucopiæ* Carpenter ; — 2° *Strebloceras* Carpenter : coquille à nucleus persis-

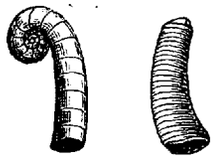

Cæcum Cornucopiæ Carp. — Cæcum Tranchaea Forbes.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant, enroulé dans un plan oblique; type *S. annulatum* de Folin; — 3° *Watsonia* de Folin, 1879 : coquille à nucleus non persistant, tubuleuse, peu courbée, de forme conique; ouverture orbiculaire, oblique, entourée par un bourrelet; type : *W. elegans* de Folin; — 4° *Parastrophia* de Folin, 1869 : coquille tubuleuse à nucleus persistant, à peine spiral et complètement postérieur; type : *C. Asturiana* de Folin. Les Cæcum vivent dans presque toutes les mers ; on les rencontre en Amérique, aux Antilles, sur les côtes du Brésil, du Panama, en Asie, dans les mers de Chine, des Philippines, de Java; dans l'Océanie, sur les côtes d'Afrique et en Europe; ils paraissent manquer dans les mers des régions polaires.

J. Mabille.

II. Paléontologie. — Le genre *Cæcum* est représenté par une quinzaine d'espèces dans les couches tertiaires : on en cite une espèce de l'éocène du bassin parisien, deux de l'oligocène, les autres du Pliocène de Toscane et du Crag pleistocène d'Angleterre. Trt.

III. Anatomie (V. Intestin).

CÆCUS, surnom des Claudii (V. Claudia [*Gens*]).

CÆDMON, poète anglo-saxon du viie siècle. Son nom se trouve écrit *Cedmon*. On sait seulement de lui qu'il entra, déjà âgé, au monastère de Streaneshalch (Whitby) après 658, et qu'il mourut entre 670 et 680. On lui attribue des paraphrases métriques du Vieux Testament en langue anglo-saxonne, dont il existe encore quelques fragments, et le poème intitulé *le Songe de Cædmon (Cædmon's Dream)*. L'authenticité de ces poésies a été fortement mise en doute ; on a même prétendu, non sans apparence de raison, que le paysan illettré Cædmon, tel que nous le représente l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, n'avait jamais existé, du moins sous ce nom dont l'étymologie semble être hébraïque (*Kadmôn*, oriental, ancien), et nullement saxonne. L'opinion qui paraît se rapprocher le plus de la vérité est que Cædmon serait une forme du gallois Cadfan (*catu*, bataille ; cf. *Cædwalla*), et que le moine et poète populaire de la Northumbrie était d'origine celtique. On lui a aussi attribué *The Dream of the Holy Rood* (le Songe de la Verge divine), dont on a trouvé un fragment gravé en caractères runiques sur une croix de pierre dans le Dumfriesshire. Les paraphrases de la Bible qui portent le nom de Cædmon se trouvent dans un manuscrit du xe siècle, de la bibliothèque bodléienne, reproduit en fac-similé dans l'*Archæologia*, t. XXIV (1832). On n'y reconnaît le texte original de Cædmon que dans un assez long fragment de la *Genèse*, lequel présente tant de ressemblances avec un autre poème anglo-saxon intitulé *Heliand* qu'on pourrait attribuer aussi ce dernier au moine northumbrien. Il semble que Milton ait fait son profit de ces morceaux en plusieurs endroits de son *Paradis perdu*. La première édition de Cædmon a été donnée par Junius en 1655 (Amsterdam). Depuis, Thorpe l'a édité de nouveau pour la Société des archéologues de Londres (1832). Citons encore l'édition en 2 vol. de K. W. Bouterwek (Elberfeld, 1849-51), et celle de C. W. Grein dans sa *Bibliothek der angelsächsischen Poesie* (Gœttingue, 1857), dont il se publie une réimpression. Cædmon compte au nombre des saints de l'église anglaise. Les Bollandistes placent sa fête le 11 fév.

B.-H. G.

Bibl. : Bæda, *Historia ecclesiastica*, IV.—*Acta Sanctorum*, 11 febr. — Palgrave, dans *Archæologia*, XXIV, 341 — Bouterwek, *De Cedmone dissertatio*; Elberfeld, 1845. — Sandras, *De Carminibus saxonicis Cædmoni adjudicatis*; Paris, 1859. — Götzinger, *Ueber die Dichtungen des Angelsachsen Cædmon's*; Göttingue, 1860. — Earle, *Anglo-Saxon Literature*; Londres, 1884. — Leslie Stephen, *Dict. of national Biography* (1886).

CÆDWALLA, héros de l'indépendance bretonne, qui commandait au viie siècle dans la principauté de Galles du Nord. Battu à Chester en 613, puis à Morpeth en 613, il fut obligé de se réfugier en Irlande. Il en revint pour faire en 633 une terrible invasion en Northumbrie. Il fut battu et tué à Hevenfeldt près de Hexham (634). L'historien Beda est dur pour cet ennemi de sa race. Il ne faut pas le croire aveuglément. D'ailleurs on trouve un grand nombre de chefs gallois de ce nom et même un prétendant saxon au trône de Wessex dont Alcuin nous dit qu'il était fameux à la guerre.

CÆLES (V. Cælia [Gens]).

CÆLIA ou **CŒLIA** (*Gens*) (la première orthographe est la plus acceptée). Famille romaine, plébéienne, dont la branche la plus connue est celle des Cælius Rufus. Voici les principaux membres :

Cælius Vibennus ou *Cæles Vibenna*, chef étrusque qui vint se fixer à Rome à l'époque royale et qui donna son nom, d'après la tradition, à l'une des collines de la ville, le Cælius (V. Cælius).

C. Cælius Caldus, consul en 660 (94 av. J.-C.).

M. Cælius Rufus, Romain du dernier siècle de la République connu surtout par ses relations amicales avec Cicéron. Né en 82 av. J.-C., fils d'un chevalier romain de Pouzzoles qui s'était enrichi dans les affaires, il avait été formé par Cicéron lui-même à la vie de l'homme politique et de l'orateur. Cela ne veut pas dire que sa vie ait été sans reproches, pas plus sa vie politique que sa vie privée. Il avait plus ou moins embrassé les idées de Catilina et il était au premier rang de ces jeunes débauchés qui remplissaient Rome du bruit de leurs scandales. Sa liaison qui fit le plus de bruit, celle à laquelle il doit surtout sa notoriété, car elle a inspiré à Cicéron un de ses plaidoyers les plus piquants, est celle qu'il avait nouée avec une grande dame romaine de mœurs faciles, la fameuse *Clodia*, sœur du démagogue *Clodius* (V. ces noms). Il était venu habiter dans la maison même de Clodius au Palatin et il vivait ouvertement avec Clodia, quand ces relations où l'on s'amusait beaucoup furent brusquement interrompues par un procès criminel. Clodia, irritée de voir Cælius la délaisser, lui intenta une accusation singulière : elle l'accusait de l'avoir volée et d'avoir voulu l'empoisonner. Au fond, c'était un procès politique pour perdre Cælius. Celui-ci fut défendu par Cicéron, qui fit beaucoup rire aux dépens de Clodia et qui fit acquitter le prétendu empoisonneur (56). Il faut lire le *Pro M. Cælio* pour connaître le personnage et pour avoir une idée de la licence où pouvait aller le barreau romain. Après cette cause célèbre on voit Cælius suivre la carrière des honneurs : tribun de la plèbe en 52 dans l'année si agitée qui vit le meurtre de Clodius, il prit, comme on pouvait s'y attendre, le parti de Milon, le meurtrier ; en 50, édile curule. Dans la guerre civile, il embrasse d'abord le parti de César et essaie d'y amener Cicéron ; puis il se détache plus ou moins du dictateur et songe à former à Rome un parti avancé dirigé contre lui. La préture qu'il reçut en 48 et l'absence de César qui faisait alors sa campagne de Pharsale lui parurent des circonstances favorables pour mettre la main sur Rome et l'Italie ; il s'entendit avec Milon pour faire ce coup de force ; mais ils y trouvèrent tous deux la mort. Cælius fut chassé de Rome et massacré à Thurium dans l'Italie méridionale. Il avait trente-quatre ans (48). « C'était un homme, dit Quintilien, qui aurait mérité d'avoir plus d'esprit de conduite et une vie plus longue, » *dignus cui et mens melior et vita longior contigisset* (*Inst. orat.*, X, 1, 115). — Cælius s'était fait un nom comme orateur; Cicéron, dans le *Brutus* (79, 273), parle avec grands éloges de son talent de parole, surtout comme accusateur (V. les fragments des discours de Cælius dans les *Oratorum romanorum fragmenta* de Meyer, éd. Dübner, pp. 311 et suiv.). On a encore de lui la correspondance qu'il entretint avec Cicéron pendant que celui-ci était proconsul en Cilicie ; les dix-sept lettres qu'il lui écrivit alors, de 51 à 48, forment tout le livre VIIIe du recueil *Ad Familiares*, « et il n'y en a point dans tout ce recueil, dit M. Boissier, qui soient plus spirituelles et plus piquantes ». Plus d'un critique les met au-dessus des lettres de Pline le Jeune et à côté de la correspondance de Cicéron.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

L. Cœlius Antipater, historien latin (V. ANTIPATER).

Cœlius ou *Cœcilius Antipater*, père d'Hérode (V. ANTIPATER [Histoire juive]).

Cœlius Sabinus, Cn. Arulenus Cœlius Sabinus, jurisconsulte romain du premier siècle de l'ère chrétienne. *Consul suffectus* sous Othon en l'an 69, il fut le chef de l'école sabinienne après Gaius Cassius Longinus, qui lui-même avait succédé à Massurius Sabinus. Sa réputation date principalement du règne de Vespasien (l. 2, § 53, D. *de Origine juris*, 1, 2). Assez grande, semble-t-il, du temps de Gaius, l'autorité de notre jurisconsulte diminua plus tard. Parmi ses livres, il n'en est qu'un dont nous sachions le nom. C'est un commentaire consacré à l'édit des édiles curules (*Ad edictum ædilium curulium*). Dans son ouvrage sur le même sujet, Ulpien le met notablement à profit (l. 17, § 1, 6-10, 12, 13, 15, 16. D. *de ædilicio edicto*, 21, 1), et Aulu-Gelle en a reproduit deux passages (*N. A.*, 4, 2, 3-5; 6, 4, 1-3). Comme aucun fragment de Cœlius Sabinus n'a été inséré au *Digeste*, nous ne connaissons ses opinions que quand elles sont citées par d'autres auteurs. On trouvera dans la *Palingenesia juris civilis* de M. Lenel, la liste complète de ces citations. M. Karlowa et M. Lenel remplacent du reste, dans plusieurs textes, le nom de Cæcilius par celui de Cœlius, sous lequel notre jurisconsulte est souvent désigné. Pour l'un de ces textes, tout au moins, la L. 14, § 10, D. *ædilicio edicto* (21, 1), la correction paraît s'imposer.

Cœlius Aurelianus. Une grande obscurité enveloppe l'existence de ce personnage; on a beaucoup discuté sur l'époque où il vivait. Il paraît démontré qu'il est antérieur à Cassiodore, car Pline le Jeune a fait des emprunts à Cœlius, et Cassiodore lui-même recommande aux moines, qui avaient adopté sa règle, la lecture de *Cœlius Aurelius* (probablement un extrait des œuvres de Cœlius Aurelianus). Notre personnage naquit, paraît-il, à Sicca, en Numidie. Il n'a été que le traducteur de Soranus, dont il a mis en mauvais latin le : *Liber de morbis acutis et chronicis*, ce précieux monument de la médecine du IIe siècle de notre ère. D'après Hæser, Cœlius Aurelianus aurait exercé et enseigné la médecine à Rome.

D. Cœlius Balbinus, empereur romain (V. BALBIN).

L. Cœlius Firmianus Lactantius, écrivain chrétien (V. LACTANCE).

C. Cœlius Saturninus, fonctionnaire impérial du règne de Dioclétien, dont le *cursus honorum* donné par une longue inscription du musée de Latran (*Corpus inscript. latin.*, VI, 1704) a fourni de précieux renseignements sur l'administration romaine au commencement du IVe siècle (V. à la bibliographie).

Cœlius Apicius, écrivain gastronomique (V. APICIUS).

Cœlius Firmianus Symposius (V. SYMPOSIUS).

BIBL. : Sur M. Cœlius Rufus : les sources principales de l'histoire de Cœlius sont le *Pro M. Cœlio* et les lettres *Ad Familiares*, liv. VIII (V. ci-dessus). M. G. BOISSIER a écrit sur *Cœlius*, *la Jeunesse romaine au temps de César*, une charmante étude qui fait partie de son livre *Cicéron et ses amis*. — Sur Cœlius Sabinus : RUDORFF, *Römische Rechtsgeschichte*, t. I, § 67, p. 170. — RIVIER, *Introduction historique au droit romain*, p. 358. — KARLOWA, *Römische Rechtsgeschichte*, t. I, pp. 695 et 712. — LENEL, *Palingenesia juris civilis*, p. 35, note 3, pp. 78 et suiv. — Sur Cœlius Aurelianus : F.-L. HAHN, art. *Soranus* (*Dict. encycl. sc. méd.*, 1881, t. X, 3e sér.). — Sur C. Cœlius Saturninus : MOMMSEN, *de C. Cœlii Saturnini titulo*, dans les *Nuove Memorie dell' Instituto dicorrispondenza archeologica*, II, pp. 298-332. — E. CUQ, *l'Examinator per Iliam*; Paris, 1881 (21e fascicule de la Bibliothèque des Ecoles d'Athènes et de Rome).

CÆLIA (*Lex tabellaria*). La loi Cœlia était une de ces lois appelées *tabellaires*, qui introduisirent à Rome le scrutin secret comme mode de votation, soit pour l'élection des magistrats, soit pour l'adoption ou le rejet des lois, soit enfin pour les jugements publics. C'est à ce dernier point de vue que se rapportait la *lex Cœlia* qui avait trait spécialement au *judicium perduellionis* (procès de haute trahison). Elle remonte à l'an 647 de Rome (107 av. J.-C.).

BIBL. : DURUY, *Histoire des Romains*, II, p. 360. — WILLEMS, *Droit public romain*, p. 168, 6e éd.

CÆLIUS. Pour les divers Cœlius, V. CÆLIA *(Gens)*.

CÆLIUS, *Cœlius mons*, une des collines de Rome. Tacite rapporte que le nom primitif de cette colline était *Querquetulanus*, à cause du grand nombre de chênes dont elle était couverte (*Annales*, IV, 65). Elle dut le nom sous lequel elle est encore connue aujourd'hui à un chef étrusque, Cœlius Vibennus, qui vint s'y fixer avec les siens à l'époque royale. Cette étymologie est d'accord avec la tradition historique des origines de Rome qui place les Etrusques sur le Cœlius, les Romains sur le Palatin, les Sabins sur le Capitole.

I. TOPOGRAPHIE. — Le Cœlius s'étend au S. de l'Esquilin, dont il est séparé par la vallée comprise entre le Colisée et Saint-Jean-de-Latran ; à l'O., il fait face au Palatin ; au S.-O., il s'avance vers l'une des pointes de l'Aventin ; au S., il s'incline dans une assez vaste dépression dont le fond est occupé par la voie Appienne ; à l'E., il se prolonge en pente douce vers Saint-Jean-de-Latran. Dans ces limites, il mesure à vol d'oiseau 1,300 m. de l'O. à l'E. et 750 du N. au S. Les anciens distinguaient deux hauteurs dans cette colline, le Cœlius et le Cœliolus, en donnant à l'ensemble le nom de Cœlius et en réservant celui de Cœliolus (petit Cœlius) à une éminence méridionale détachée du reste du Cœlius par une petite dépression et qui fait face à l'Aventin et aux thermes de Caracalla ; c'est la partie du Cœlius occupée aujourd'hui par le couvent des Camaldules, l'église Saint-Grégoire-le-Grand et la villa Mattei. Principales altitudes au-dessus du niveau de la mer : 50 m. dans la partie méridionale qui domine la voie Appienne, 49 dans la partie N.-O. en face le Colisée.

II. HISTOIRE. — Les premiers habitants du Cœlius paraissent avoir été les Etrusques, compagnons de Cœlius ; mais on n'est pas fixé sur la date de leur arrivée, que les historiens latins placent à l'époque de Romulus, ou d'Ancus Martius, ou de Tullus Hostilius, ou de Tarquin l'Ancien ; l'empereur Claude, très versé dans l'histoire primitive de Rome, les faisait venir à l'époque de Tarquin l'Ancien sous la conduite de Cæles Vibenna et de Mastarna (Servius Tullius). Voy. son discours au Sénat, conservé sur les célèbres tables de bronze de Lyon. D'après une tradition que rapporte Varron (*De lingua latina*, V, 46), les Etrusques s'étaient fortifiés sur le Cœlius dans une position qui donna ombrage aux Romains ; aussi on les contraignit à descendre dans la plaine, en se groupant dans le quartier qu'on appela d'après eux le *vicus tuscus*; cependant quelques-uns des anciens compagnons de Cœlius, dont on ne suspectait pas la fidélité, obtinrent de rester sur les hauteurs du Cœliolus. On disait que le roi Tullus Hostilius avait compris le Cœlius dans l'enceinte de la ville naissante, qu'il y avait fixé sa demeure pour y attirer la population et qu'il y avait établi les habitants d'Albe après la ruine de leur ville. Il n'est guère plus question du Cœlius qu'à l'époque impériale. En 27 ap. J.-C., sous le règne de Tibère, un incendie d'une violence extraordinaire mit en cendres tous les édifices de cette colline ; la flatterie proposa alors de l'appeler le mont Auguste par hommage pour Tibère qui fit de grandes largesses à cette occasion et dont une statue avait échappé comme par miracle à l'incendie général. Sur le Cœlius étaient les casernes de la cinquième cohorte des Vigiles et des *equites singulares* (gardes du corps à cheval); l'*Armamentarium* ou l'arsenal de Rome ; la maison des Annius Verus où est né Marc-Aurèle ; la *domus Vectiliana* (la même peut-être que la précédente) pour laquelle Commode abandonna le Palatin, et qu'on place à l'angle N.-O. du Cœlius, vis-à-vis du Colisée et du Palatin ; le célèbre palais de la famille des Plautii Laterani dans la

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

partie N.-E. qui fit donner le nom de *Lateranus* à cette partie de la colline qu'on appelle encore aujourd'hui *Laterano*, le Latran, et où s'élève l'église de Saint-Jean-de-Latran ; la maison des Symmaque, etc. Un quartier du Cælius portait le nom bizarre de *Caput Africæ*, sans doute en souvenir de quelque bas-relief qui représentait l'Afrique ; à cet endroit, qui n'était pas loin du Colisée, se trouvait une maison d'éducation *(pædagogium)* réservée spécialement aux pages de la cour impériale. — Jusqu'à l'époque d'Auguste, le Cælius et le Cæliolus firent partie d'une même région de la ville, la Subura ; à partir d'Auguste, lors de la division nouvelle de la ville en quatorze *regiones*, le Cælius forma les deux premières régions : la région I ou de *porta Capena* comprenait le Cæliolus ou les pentes méridionales du Cælius jusqu'à la voie Appienne ; la région II embrassait le reste du Cælius, c.-à-d. le Cælius proprement dit ; on lui donna le nom de *Cælimontium*. — Au ve siècle, le Cælius commence à se couvrir d'églises, comme son voisin l'Aventin ; Saint-Etienne-le-Rond, Saint-Jean et Saint-Paul datent de cette époque ; au vi^e siècle appartiennent Saint-Grégoire-le-Grand et le monastère grec de Saint-Erasme qui s'élevait sur l'emplacement de la maison des Valerii, à gauche de Saint-Etienne-le-Rond ; au ixe, Sainte-Marie *della Navicella*. Aujourd'hui le Cælius est entièrement inhabité, sauf dans la partie qui avoisine le Latran ; autre part il n'est occupé que par les églises déjà nommées, par des couvents et par des jardins ; le plus grand de ces jardins est la villa Mattei, connue par ses ombrages et sa belle vue.

III. Archéologie. — On aperçoit encore sur le Cælius, dans les constructions de Saint-Grégoire, un pan du mur de Servius (V. la fig., t. IV, p. 875). Ce rempart contournait le Cælius au S. et à l'E., en laissant en dehors le Lateranus, de la *porta Capena* à la *porta Cælimontana ;* il franchissait ensuite dans la direction du N. la vallée entre le Cælius et l'Esquilin ; dans cette dernière partie il y avait la *porta Querquetulana*, qui avait conservé le nom primitif du Cælius. Le *clivus Scauri* était dans l'antiquité l'artère principale du Cælius ; il montait, dans la direction de l'O. à l'E., sur le flanc de la colline qui regardait le Palatin ; c'est la rue qui mène aujourd'hui de la *via di S. Gregorio* à la *Navicella*. Il reste peu de ruines antiques sur le Cælius ; vers le milieu s'élève l'arc en travertin des consuls Dolabella et Silanus (10 ap. J.-C.) qui formait passage sous un aqueduc. Les deux canaux de l'*aqua Appia* et de l'*aqua Claudia* traversaient la colline. Les sanctuaires étaient assez nombreux sur le Cælius. Les colons étrusques y avaient établi les trois cultes des déesses Carna, Diana, Minerva ; Claude y fut honoré dans un temple construit après sa mort, que l'on identifie avec des ruines voisines de Saint-Jean-et-Saint-Paul. G. L.-G.

Bibl. : V. à l'art. Rome pour les ouvrages généraux sur la topographie romaine et la carte des collines de Rome. Pour le Cælius en particulier, *Beschreibung der Stadt Rom*, 3e vol., 1re partie, liv. VII : le Cælius et ses environs. — Gilbert, *Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum ;* Leipzig, 1885, 2e vol., ch. I. — De Rossi, *Il Monastero di S. Erasmo... sul Celio ;* Rome, 1886.

CÆLUS ou **CÆLUM**. Personnification mythique du Ciel, dans la langue plutôt que dans les idées de l'antique Italie. Le mot n'est que la traduction du grec *Uranus*, qui est au point de départ des plus anciens systèmes théogoniques et figure dans la mythologie védique sous le nom de Varuna. Les mythographes latins réussirent peu à peu à lui donner une place dans les cultes de l'Italie. On trouve en son honneur des inscriptions votives, des temples à ciel ouvert et des représentations plastiques sous la forme d'un héros barbu, muni de l'arc, drapé d'un manteau qui se relève au-dessus de sa tête ; quelquefois il est associé à *Terra* dans une dualité divine. Les spéculations stoïciennes présentaient ces deux personnifications comme les principes primordiaux des choses, rôle dans lequel on leur substituait le plus souvent Saturne et Ops, Jupiter et Junon (V. Uranus). J.-A. H.

CAEN *(Cathim, Cadomum)*. Ch.-l. du dép. du Calvados, au confluent de l'Orne et de l'Odon ; 43,809 hab. Stat. de chemin de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Cherbourg, embranchements sur Flers, Courseulles, Dozulé, Aunay.

Histoire. — Bien qu'on ne puisse déterminer l'époque où Caen fut fondé, il est certain que ce n'est point une ville ancienne. Son nom apparaît pour la première fois dans un acte de 1027. En 1077 Caen est qualifié de *burgus* dans une charte de Guillaume le Conquérant, qui se plut à agrandir cette ville : il y construisit le château-fort et les célèbres abbayes de Saint-Etienne et de la Trinité. Philippe-Auguste devint maître de cette place en 1204 sans coup férir et confirma la charte d'affranchissement que Jean sans Terre avait concédée le 17 juin 1203. Saint Louis y séjourna en 1256 et en 1269 et renouvela les privilèges de l'hôpital. Pendant la guerre de Cent ans, Caen tomba deux fois au pouvoir des Anglais. Le 26 juil. 1346, Edouard III apparaissait devant la ville, qui dut se rendre à discrétion ; seul le château tint bon. Il ne conserva pas longtemps sa conquête, puisque le 8 oct. suivant Philippe de Valois accordait à Caen la permission de s'entourer de puissants remparts. Reprise par Henri V le 4 sept. 1407, Caen subit la domination anglaise jusqu'en 1450 : le gouverneur rendit alors la ville à Charles VII par capitulation. Louis XI, le 23 déc. 1465, y signa un traité d'alliance avec le duc de Bretagne, et le 3 avr. 1532 François Ier, qui se rendait en Bretagne pour faire couronner le dauphin comme duc, y fut reçu avec une grande magnificence. La peste dévasta cette ville du mois de juin à la Toussaint 1547 et renouvela ses ravages en 1584 et en 1624. La réforme trouva à Caen de nombreux partisans ; dès 1558, la prédication des doctrines protestantes suscita des désordres sérieux. A la nouvelle de la prise de Rouen, les réformés, excités par les prédications du ministre Cousin, s'emparèrent de la ville le 8 mai à la suite d'un hardi coup de main et dévastèrent pendant deux jours les abbayes et les églises. Une garnison royale rétablit l'ordre, mais elle fut bientôt chassée par l'amiral de Coligny. Après l'édit d'Amboise (19 mars 1563), Caen ne se ressentit plus des troubles qui continuèrent à agiter le royaume. Pendant la Ligue, elle suivit le parti du roi qui y fixa provisoirement en 1589 les cours souveraines de la Normandie. En 1639 les misères des temps provoquèrent la terrible sédition des Nu-Pieds qui fut cruellement réprimée. On rompit tout vif le chef Bras-Nuds, et on imposa à la ville une lourde indemnité. Sous Louis XIV la prospérité de Caen s'augmenta jusqu'au jour où la révocation de l'édit de Nantes ruina en grande partie le commerce et l'industrie et devint la source de vexations qui durèrent une partie même du xviiie siècle. La période qui précéda la Révolution fut souvent agitée par des émotions populaires que provoquait la cherté des blés. Les événements qui se déroulèrent à Paris en 1789 eurent leur contre-coup à Caen. La population somma le major de lui ouvrir les portes du château, et comme il refusa, elle s'en empara le 12 août, tua le major Henri de Belzunce et promena son cadavre mutilé à travers les rues et sur les places publiques. C'est à Caen que se réfugièrent les Girondins proscrits après le 31 mai 1793 et ils essayèrent d'y organiser la résistance contre les mesures violentes de la Convention : leurs efforts furent bien vite inutiles. Depuis cette époque, l'histoire de Caen ne présente aucun fait saillant, en dehors de l'émeute dont la disette fut cause le 2 mars 1812 et qui

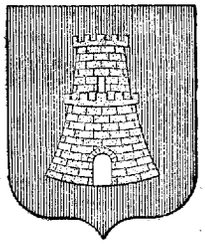

Armoiries de la ville de Caen.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fut réprimée avec une cruauté dont le récit inspire encore une profonde horreur. Caen a repris ses armes primitives : *de gueules au château donjonné d'or*. Il avait porté à partir de Charles VII : *coupé d'azur et de gueules aux trois fleurs de lys d'or, dont deux en chef et une en pointe*. Napoléon Ier, par lettres patentes du 12 nov. 1811, lui avait accordé les armoiries suivantes : *de gueules, au château donjonné d'une tour crénelée d'or, ouverts, ajourés et maçonnés l'une et l'autre de sable, au chef cousu des bonnes villes de l'Empire, qui est de gueules à trois abeilles en fasce d'or;* et pour livrées les couleurs de l'écu. La Restauration rendit à la ville les armoiries fleurdelisées. En 1830, on adopta celles de l'Empire, mais en supprimant les abeilles que l'on rétablit pendant le règne de Napoléon III.

Monuments. — *Saint-Etienne*, église de l'ancienne

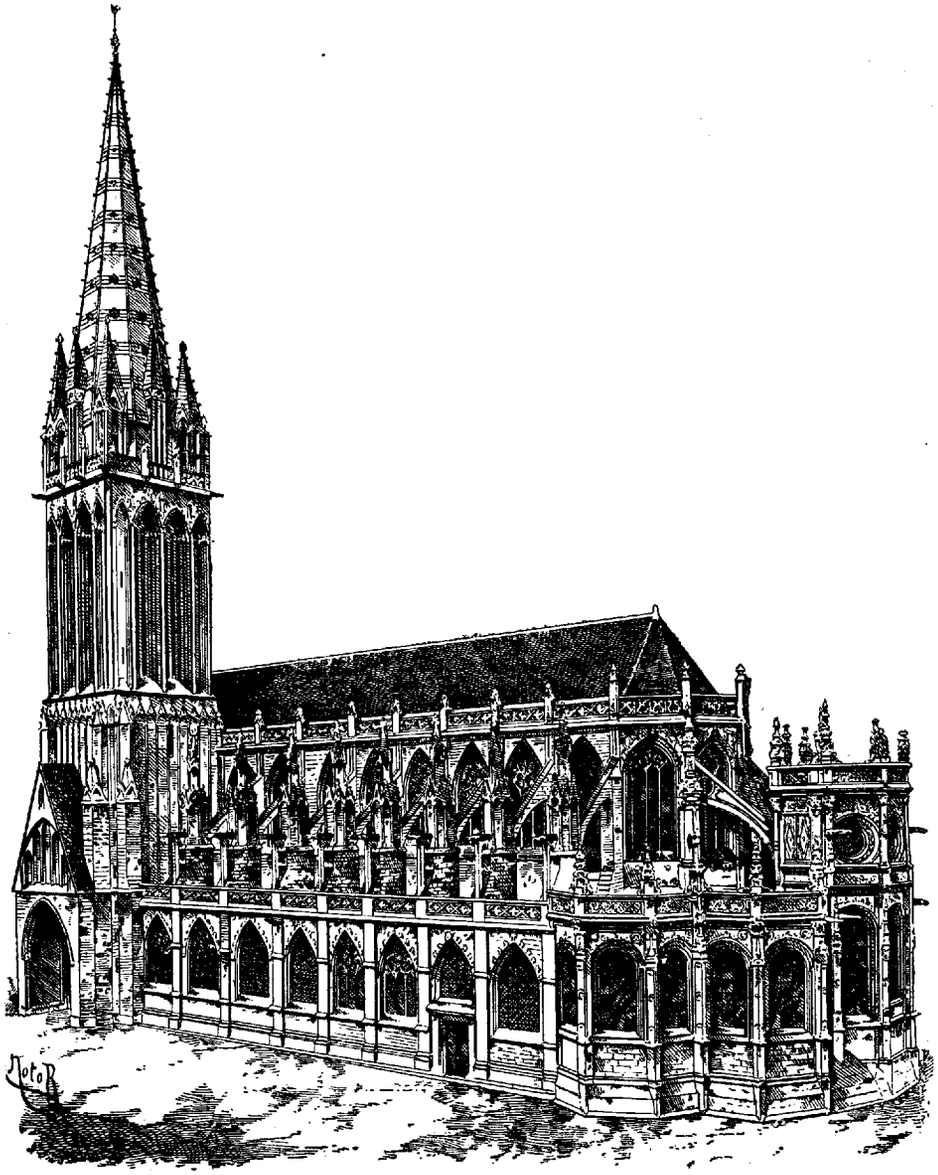

Eglise Saint-Pierre de Caen, d'après une photographie.

Abbaye aux Hommes, a été commencée en 1066 par l'abbé Lanfranc et consacrée en 1077 (on trouvera une vue cavalière de cette abbaye au XVIIe siècle, au t. I, p. 39). Sa longueur est de 115 m. hors œuvre, et sa largeur de 12 m. 50 entre les axes des piliers de la grande nef. Le portail et les tours carrées sont du XIe siècle ; les pyramides du XIVe siècle qui surmontent les tours atteignent une élévation de 90 m. La nef, construite dans le style roman, comprend huit travées avec tribunes et fenêtres supérieures. Au-dessus des voûtes et des bas côtés, à droite et à gauche, de longues galeries, formant à l'intérieur une double arcade, font le tour de la nef et du chœur. Les voûtes sont du XIIIe siècle ainsi que le transept. C'est là que s'élève la grosse tour centrale, réédifiée plusieurs fois, et entre autres au XVIIe siècle. Le chœur, rebâti vers l'an 1210, est entouré de quinze chapelles qui ornent le pourtour du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rond-point. Guillaume le Conquérant avait été inhumé dans le chœur. — *La Trinité*, église de l'ancienne *Abbaye aux Dames*, fondée comme Saint-Etienne par Guillaume le Conquérant vers 1066. Près du chœur, charmante chapelle du XIIIe siècle qui servait de salle capitulaire. En 1854 M. Ruprich-Robert fut chargé de la restaurer : il reconstruisit en entier la façade qui se trouve entre les deux tours, et les piliers de la nef jusqu'au dessous des chapiteaux des arcs des bas côtés. — *Saint-Pierre*, dont quelques parties remontent au XIe siècle, s'élève au centre de la ville. Clocher très remarquable, datant de 1308, qui se dresse au-dessus du porche, et est surmonté d'une flèche hardie, ornée de huit clochetons à sa base, percée de quarante-huit ouvertures en forme d'étoiles et partant du milieu d'une galerie protégée par une balustrade en encorbellement. L'abside, son déambulatoire et ses cinq chapelles rayonnantes, sont le chef-d'œuvre d'Hector Solier, architecte caennais, qui dirigea leur construction vers 1525. Partout règne la plus grande richesse d'ornementation et de sculptures. Sur quelques chapiteaux, reproductions de scènes inspirées par les fabliaux ou les romans de chevalerie. Les portes ont été mutilées par les protestants en 1562 et maladroitement réparées en 1825. — *Saint-Jean*, dont les principales parties remontent au XIVe et au XVe siècle. Portail surmonté d'une tour carrée, sans pyramide, haute de 46 m. et inclinée de 2 m. 28 sur sa base. Dans la nef, balus-

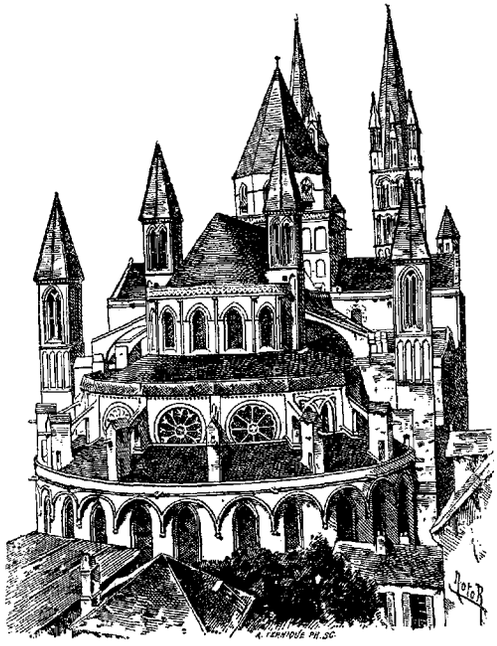

Saint-Etienne de Caen, église de l'ancienne Abbaye aux Hommes, d'après une photographie.

trade découpée dans le style flamboyant et décorée au sommet et à sa base par des rinceaux finement exécutés. — *Saint-Sauveur*, autrefois *Notre-Dame*, formée de deux édifices accolés dans le sens de leur longueur et réunis à leurs extrémités par un arceau d'une construction hardie. A remarquer les panneaux de la porte en bois du grand portail et une fresque du XVe siècle. — *Saint-Michel-de-Vaucelles*, qui rassemble tous les spécimens de l'architecture, du XIe au XVIIIe siècle. Au nord, porte du XIVe siècle très délicatement travaillée. — *Notre-Dame* ou *la Gloriette*, bâtie de 1684 à 1689, style jésuite. Bel autel en marbre provenant de l'Abbaye aux Dames; une *Assomption*, peinte par Perrodin. — Parmi les églises supprimées, on remarque surtout *Saint-Etienne-le-Vieux*, qui se distingue par sa tour élégante, la belle ordonnance de sa nef et la lanterne hardie qui domine le transept; *Saint-*

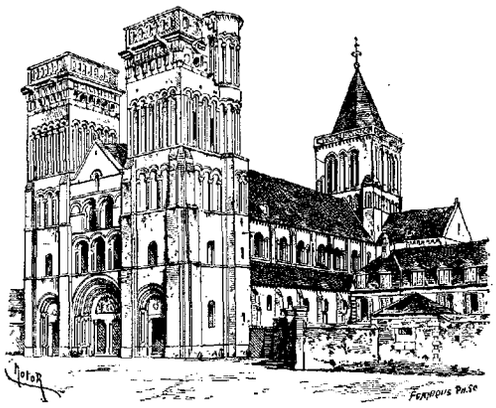

La Trinité, église de l'ancienne Abbaye aux Dames, de Caen, d'après une photographie.

Sauveur-du-Marché, aujourd'hui halle au blé; *Saint-Nicolas-des-Champs*, terminé en 1083, qui sert de magasin à fourrages ; le transept sud est couvert en partie par une galerie à laquelle conduit un escalier étroit, pratiqué dans une tourelle saillant à l'extérieur ; *Saint-Georges-du-Château*, dont la charpente est curieuse ; *Saint-Gilles*, dont le chœur a été démoli vers 1863 ; l'église collégiale du *Saint-Sépulcre*, qui était ornée de beaux tableaux détruits par les protestants.

Le *Château* est situé sur un petit mamelon qui domine le quartier Saint-Jean. Une forte muraille, crénelée et flanquée de tours alternativement rondes et carrées, en forme l'enceinte. On y pénètre par une porte fortifiée qui communique avec la ville au moyen d'un pont-levis. Une autre porte, dite *Porte des Champs* ou *du Secours*, s'ouvre au nord-est; elle a conservé son pont-levis et les quatre tours qui la défendaient. Ce château fut bâti par Guillaume le Conquérant, agrandi par Henri Ier, son fils, qui construisit le donjon, et remanié par Louis XII et François Ier. Parmi ses gouverneurs on cite Duguesclin, Dunois et Alexandre de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées; la tour *Guillaume-le-Roi*, dont les murs ont sept pieds d'épaisseur; l'*Hôtel de ville*, l'ancien séminaire des Eudistes ; le *Palais de justice*, lourd bâtiment élevé de 1784 à 1787 ; le *Théâtre*, inauguré le 23 avr. 1838; l'*Hôtel-Dieu*, qui occupe depuis le 6 nov. 1823 les bâtiments de l'ancienne *Abbaye aux Dames;* le *Bon-Sauveur*, construit en 1804 dans l'ancien enclos du couvent des capucins, établissement d'aliénés le plus vaste du monde.

La *Bibliothèque* renferme près de 100,000 volumes ; le *Musée de peinture* possède des toiles remarquables ; la *Collection Mancel*, des recueils de gravures rares; les musées de la *Société française d'archéologie* et de la *Société des antiquaires de Normandie* sont riches en monuments du moyen âge.

Les principales sociétés savantes sont l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts*, fondée en 1652; la *Société d'agriculture et de commerce*, instituée par un arrêté du 25 juil. 1762; la *Société des antiquaires de Normandie*, qui date de 1823 ; la *Société linéenne de Normandie ;* la *Société française pour la conservation des monuments historiques* et une *Société des beaux-arts*.

Administration. — Avant 1789 Caen était un gouvernement de place, le chef-lieu d'une sénéchaussée, le siège d'une intendance et d'une élection, d'un hôtel des monnaies depuis 1590, d'un présidial depuis 1552, d'un bailliage qui comprenait les vicomtés de Caen, de Bayeux, de Falaise, de Vire et Condé, d'une gruerie, d'une mal-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

trise particulière des eaux et forêts, d'une prévôté et d'une juridiction consulaire. Caen avait aussi une milice bourgeoise, une compagnie du guet et une compagnie de l'oiseau appelé *Papegay*. L'*Université* de Caen, fondée par Henri VI, roi d'Angleterre, et constituée par le duc de Bedford, possédait des facultés de droit canon et de droit civil; Charles VII en 1450 y institua les facultés de théologie, de médecine et des arts. L'archidiaconé de Caen contenait treize paroisses.

Actuellement Caen est le siège d'une cour d'appel, d'un tribunal de commerce, d'un conseil de prud'hommes, de deux justices de paix et d'une chambre de commerce. Il fait partie de la deuxième division militaire, dont le siège est à Rouen. Il est le chef-lieu d'une académie comprenant les dép. du Calvados, de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne, de la Sarthe et de la Manche. Il possède des facultés de droit, des sciences, des lettres et une école préparatoire de médecine. Il est le chef-lieu d'une église consistoriale qui s'étend sur le Calvados, l'Orne et la Manche et qui se compose de sept églises paroissiales presbytérales.

Industrie et Commerce. — Les manufactures de serges, de toiles et de linges, qui avaient autrefois une grande réputation, décrurent rapidement après la révocation de l'édit de Nantes. Aujourd'hui Caen n'a plus de grande industrie locale. La fabrication des dentelles y est elle-même en décadence. Heureusement l'établissement du canal qui relie à la mer le port de Caen (V. l'art. suiv.) a fait renaître le mouvement maritime. Caen exporte principalement des orges, des farines alimentaires, des tourteaux et des pierres à bâtir provenant des carrières voisines d'Allemagne; les marchandises importées comprennent surtout des charbons, du bois du Nord, des métaux, des ciments, des alcools, des vins, etc. Il s'y tient huit foires par an: la *Foire franche*, qui commence le lundi après *Quasimodo*, dure quinze jours.

Caen a vu naître : Auber, compositeur (1782-1871); Michel de Chamillart (1651-1721); Pierre Gringore ou Gringoire, poète († vers 1539); Daniel Huet, évêque d'Avranches (1630-1721); Malfilâtre, poète (1732-1767); François de Malherbe, poète (1555-1628); Segrais, poète (1624-1701). S. Bougenot.

Bibl. : S. Beaujour, *Essai sur l'histoire de l'Église réformée de Caen;* Caen, 1877, in-8. — Béziers, *Chronologie historique des baillis et des gouverneurs de Caen, avec un discours préliminaire sur l'institution des baillis en Normandie ;* Caen, 1769, in-12. — Ch. de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt, *les Recherches et antiquités de la ville et Université de Caen et lieux circonvoisins les plus remarquables :* Caen, 1588, in-8. — A. de Bourmont, *la Fondation de l'Université de Caen et son organisation au* xv*e siècle;* Caen, 1883, in-8. — J. de Cahaignes, *Eloges des citoyens de la ville de Caen, 1re centurie;* Caen, 1880, in-4. — A. Canel, *le Voyage du roy Louis XIII en Normandie et la réduction du château de Caen;* Rouen, 1869, in-4. — P. Carel, *Histoire de la ville de Caen, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles IX;* Paris, 1886, in-8. — Du même, *Histoire de la ville de Caen sous Charles IX, Henri III et Henri IV;* Caen, 1886, in-8. — Hippeau, *l'Abbaye de Saint-Étienne de Caen,* 1066-1790; Caen, 1855, in-4. — P.-D. Huet, *les Origines de la ville de Caen et des lieux circonvoisins;* Rouen, 1702, in-8. — *Journal d'un bourgeois de Caen, 1652-1733,* publié par G. Mancel; Caen, 1848, in-8. — L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement;* Caen, 1820, 2 vol. in-8. — Du même, *Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement;* Caen, 1842, 2 vol. in-8. — G. Lavalley, *Caen démoli; recueil de notices sur des monuments détruits ou défigurés et sur l'ancien port de Caen;* Caen, 1878, in-8. — Du même, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Caen;* Caen, 1880, in-8. — G. Mancel et Woinez, *Histoire de la ville de Caen et de ses progrès;* Caen, 1836, in-8. — Henri Moulin, *Chapelain, Huet, Ménage et l'académie de Caen;* Caen, 1882, in-8. — B. Pont, *Histoire de la ville de Caen, ses origines; Caen sous les ducs de Normandie;* Caen, 1866, 2 vol. in-8. — L. Puiseux, *les Jésuites à Caen;* Caen, 1846, in-8. — V. Ruprich-Robert, *l'Église Sainte-Trinité;* Caen, 1864, in-8. — G. Trébutien, *Caen, précis de son histoire, ses monuments, son commerce et ses environs;* Caen, 1855, in-16.

CAEN à la mer (Canal de). Ce canal, destiné à remédier aux inconvénients que présentait la navigation par la rivière de l'Orne, prend son origine à Caen, dans un bassin doublement éclusé, qui relie le canal à l'Orne, au milieu de la partie du port connue sous le nom de canal Saint-Pierre; il suit la rive gauche de l'Orne et débouche dans la mer à travers les dunes basses d'Ouistreham, dont le port, avec sas éclusé, avant-port et jetées, lui sert d'embouchure (V. Ouistreham). Le canal forme un seul bief de 15 kil. de longueur sur 5m20 de profondeur; le tirant d'eau moyen des navires qui remontent à Caen est de 3m30; le maximum a été de 4m70 et le plus fort tonnage constaté de 475 tonnes; le canal et le bassin pourraient recevoir des navires calant 5 m. — La plus grande partie du trafic de l'Orne se compose du service de la ligne régulière par vapeurs de Caen au Havre; on ne voit jamais dans le port d'échouage, formé par la rivière d'Orne, plus de quatre ou cinq navires, de 80 tonneaux de jauge au maximum. En 1874, le mouvement total du port de Caen et du canal a été de 266,015 tonnes; en 1887 de 329,800. — Ce canal, bien que Napoléon Ier en ait ordonné la construction le 25 mai 1811, n'a été creusé que dans les premières années du second Empire; le montant total des estimations de dépenses s'élevait à 9,040,000 fr. Depuis on a voté des crédits spéciaux pour l'approfondissement du mouillage qui de 4 m. a été porté à 5 m. 20.

CÆNÆ. Ville de Mésopotamie, sur le Tigre (V. Xénophon, *Anabase*, II, 4, 28).

CÆNEUS, héros thessalien, fils d'Atrax ou de Coronus, objet d'une métamorphose racontée avec une complaisance toute spéciale par Ovide (*Mét.*, XII, 172 et suiv.). D'abord du sexe féminin, sous le nom de Caenis, il obtint des dieux d'être changé en homme, et, en plus, de demeurer invulnérable. Il est mêlé aux légendes de la chasse de Calydon, de l'expédition des Argonautes, des combats entre les Lapithes et les Centaures. Suivant les uns il se tua lui-même; suivant d'autres, comme les dieux l'avaient fait invulnérable, il succomba sous un entassement de troncs d'arbres en combattant les Centaures. Le sculpteur Alcamène avait représenté cette lutte sur les murs du temple de Zeus à Elis. J.-A. H.

CÆNI (V. Cænici).

CÆNICENSES, CENICENSES. Peuple ligure du littoral de la Méditerranée, qu'on ne connaît que par un passage de Pline, l'inscription d'un cippe découvert entre Nîmes et Montpellier et une médaille, trouvée dans le midi du dép. des Bouches-du-Rhône, avec la légende : Καινικήτων. Ils étaient établis sur les bords du *Cœnus* (la Touloubre) entre Marseille et Salon; les ruines que l'on voit près de la Maison Blanche de Vernègues proviennent peut-être de leur ville principale. On admet que les *Cœnicenses* faisaient partie de la confédération des *Salluvii* et que Marseille, au temps de sa prospérité, avait étendu sa domination sur leur territoire, qui fut plus tard compris dans la Narbonnaise, mais que ni la commission de topographie, ni M. Longnon n'ont inscrit sur leurs cartes de la Gaule. L. W.

Bibl. : Delmas, *Notice sur les peuples de la Gaule que Pline nomme Cenicenses,* dans *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1837, t. III, 210-216, 2e sér. — L. de la Saussaye, *Numismatique Narbonnaise*, 103-107.

CÆNICÎ ou **CÆNI.** Peuple de la Thrace, qui habitait entre le Panysus et la mer Noire (Strabon, 624; Tite-Live xxxviii, 40; Pline *H., N.*, iv, 11).

CÆNOBASILEUS (V. Mastodonte).

CÆNON. Place forte du Pont, près du Lycus, à 200 stades de Cabira. Elle était située sur un rocher escarpé et munie d'une source abondante. Mithridate le Grand y gardait ses trésors (Strabon, XII, p. 556).

CÆNOPITHECUS (V. Adapis).

CÆNOPOLIS (V. Ténare).

CÆNOPUS (V. Rhinocéros).

CÆNOTHERIUM (V. Cainotherium).

CÆPIO, surnom des Servilii (V. Servilius).

CÆPIONIS Turris. Strabon, dans le livre III sur la géographie de l'Espagne, donne ce nom à une tour bâtie sur des rochers près de l'embouchure du fleuve Bétis

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Guadalquivir); il dit que c'est un monument remarquable, et qui a été élevé comme le Pharos, pour la sécurité de la navigation. L'endroit où il s'élevait se voit près de Cadix et porte aujourd'hui le nom de *Chipiona*.

CÆPOLLA (Bartholomæus), romaniste italien de la seconde moitié du xve siècle. Appelé quelquefois *Bartholomæus Veronensis*, du nom de Vérone, sa patrie, Cæpolla, qui avait étudié à Bologne, enseigna successivement à Ferrare et à Padoue; il mourut dans cette dernière ville en 1477. Préoccupé avant tout d'adapter le droit romain aux besoins de la pratique, Cæpolla conserva pendant longtemps sa réputation, grâce surtout à ses deux traités sur les servitudes *(De servitutibus urbanorum prædiorum. De servitutibus rusticorum prædiorum)*. Les œuvres de Cæpolla ont été fréquemment imprimées. On a de lui : *Varii tractatus*, Lugd., 1552; *Consilia*, Francof., 1599; *Comm. in tit. D. de Verborum significatione*, Lugd., 1551. Emile Jobbé-Duval.

Bibl. : Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, 2e édit., t. VI, § 93, pp. 320-323.

CÆRAESES (V. Cæresi).

CÆRE. Une des douze villes de l'antique fédération étrusque, appelée primitivement par les Grecs Agylla (Hérodote, I, 167). La population pélasgique s'y mêla aux Etrusques, d'où son double nom. C'était une place forte entourée de solides murailles, riche et florissante, et c'est là que sévit le tyran Mézence, d'après ce que nous apprend Virgile, dans le 8e livre de l'*Enéide*, v. 478. — Agricole et commerçante, elle avait un port nommé Pyrgi, aujourd'hui San-Severo. Elle fut longtemps attachée à Rome par les liens de l'amitié et de la religion; c'est de son nom que vient probablement le mot *cæremonia* (cérémonie); c'est à Céré que pendant le siège des Gaulois se réfugièrent les prêtres et les vestales de Rome. Elle obtint alors le droit de cité qu'elle reperdit en partie (V. Cærites); elle fut transformée en préfecture, puis devint, du temps de Sylla, une colonie militaire. Sa décadence fut rapide et complète. Le village de Cervetro qui s'élève sur l'emplacement de l'antique Cœre, possède des tombeaux intéressants. A. W.

Bibl. : Canina, *Descrizione di Cere antica*; Rome, 1838.

CÆRESI, CÆRÆSES. Un des peuples germains que César trouvait fixés en Belgique et qui, lors de sa seconde campagne, en 57 av. J.-C., avaient promis des troupes à l'alliance belge (*De bel. gal.* II, 4). A cette époque ils étaient les clients des *Treviri*. D'Anville (*Not. de la Gaule*, p. 188), se laissant guider par une analogie de noms, place les Cæresi sur les bords du Chiers *(Carus)*. M. Wauters, par contre, leur assigne au N. de Trèves un petit territoire qui portait à l'époque mérovingienne le nom de *pagus Caros* ou *Carosgau*, pagus qu'un acte de 862 (Beyer, *Mittelrheinisches Urkundenbuch*, I, 102) assimile à l'Eifel, *pagus Ayflensis* et qui se trouvait dans le cercle de Prüm au N. de Bitburg. A proximité de Trèves nous trouvons une localité qu'on nomme aujourd'hui Kersch, qui, au ixe siècle, s'appelait *Carasco villa* ou *Carascara*. A cette époque le *pagus Caros* était compris dans l'archevêché de Trèves.

Bibl. : Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, II, 440. — Alphonse Wauters, *Nouvelles Etudes sur la géogr. anc. de la Belgique*; Bruxelles, 1867, pp. 53-55.

CÆRITES *(Cœritum tabulæ)*. Les *Cœrites* étaient les habitants de la ville de Cære, en Etrurie, à laquelle les Romains conférèrent la *civitas sine suffragio* pour avoir repris aux Gaulois et conservé les choses sacrées (Aulu-Gelle, XVI, 13). Sa condition servit de type à celle des *ærarii* (V. Cité [Droit de]), dont on disait qu'ils étaient *in Cœritum tabulas relati*, c.-à-d. mis sur le même rang que les citoyens de Cære.

Bibl. : Lange, *Römische Alterthümer*, II, p. 63.

CAERLEON. Village d'Angleterre, comté de Monmouth, sur l'Usk. Antiquités célèbres, ruines romaines (Isca silurum). L'amphithéâtre est appelé par le peuple la Table ronde d'Arthur. Musée. Ce fut le camp de la deuxième légion Augusta, capitale de la Britannia secunda; 1,099 hab. La population ne cesse de décroître. Fer, étain.

CAERMARTHEN (V. Carmarthen).

CAERNARVON (V. Carnarvon).

CÆROSTRIS (Entom.). Genre d'Arachnides de la famille des Epeirides, établi par Thorell et caractérisé par les pattes très robustes et déprimées, la partie céphalique brusquement élevée, transverse et garnie, au sommet, d'une rangée de tubercules. Les *Cærostris* sont de grande taille, au moins les femelles; ils filent une toile orbiculaire, analogue à celle des Epeires. Leurs mouvements sont très lents; mais leurs téguments rugueux, mamelonnés et noirâtres, leur permettent de se dissimuler sur les écorces d'arbres et d'échapper à leurs ennemis. Une seule espèce, *C. paradoxa* Doleschall, habite la Malaisie et l'Indo-Chine; toutes les autres : *C. sexcuspidata* Fabr., *C. mitralis* Vinson, etc., etc., sont propres à l'Afrique australe et à la région malgache. E. Simon.

CÆSALPINIE. I. Botanique. — (*Cæsalpinia* Plum.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses, qui a donné son nom à la grande division des Cæsalpiniées. Ce sont des arbres ou des arbustes, plus rarement des herbes, à feuilles pinnées ou bipinnées, pourvues de stipules, à fleurs disposées en grappes axillaires ou terminales. Ces fleurs sont hermaphrodites, plus ou moins irrégulières, avec un calice à cinq sépales, une corolle à cinq pétales inégaux et dix étamines libres, à anthères biloculaires et introrses. L'ovaire, inséré au fond du réceptacle, mais libre, devient à la maturité une gousse de forme et de consistance très variables. — Les *Cæsalpinia*, connus en général sous le nom de *Brésillets*, ont des représentants dans la plupart des régions chaudes et tempérées du globe. On en compte environ soixante espèces, dont la plupart sont riches en principes astringents et en matières colorantes. Les plus importantes sont : le *C. brasiliensis* L., qui fournit le *bois de Sainte-Marthe*; le *C. Sappan* L.

Cæsalpinia Sappan L. (rameaux florifère et fructifère).

ou *Brésillet des Indes*, qui donne le *bois de Sappan*; le *C. coriaria* Wild (*Poinciana coriaria* Jacq., *Coultheria tinctoria* Kunth), du Mexique et des Antilles, dont les gousses, appelées à Saint-Domingue, *Dividivi* ou *Libidivi*, sont extrêmement astringentes et employées pour tanner les cuirs; enfin le *C. echinata* Lamk, qui fournit le bois de teinture appelé dans le commerce *bois de Brésil* ou *bois de Fernambouc*. Ed. Lef.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

II. Paléontologie végétale. — Les *Cæsalpinia*, actuellement tous tropicaux, ont été notablement représentés dans l'ancienne flore boréale européenne tertiaire. Dans les gisements d'Œningen de Locle, de Monod près

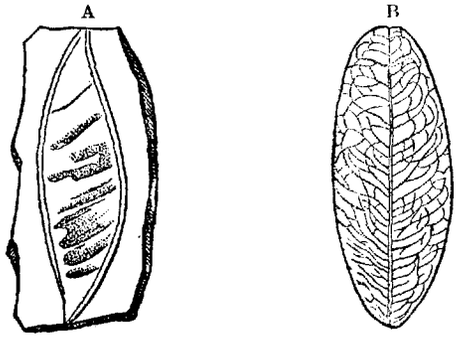

A, Fruit de *Cæsalpinia Gallica* Heer. — B, Feuille de *C. leptolobifolius* Sap.

Lausanne, de Hœring, du mont Promina, de Sotzka, de Radoboj, de Kumi, d'Armissan, de Manosque, on trouve, en effet, de nombreuses feuilles ou fruits qui ont dû selon toute probabilité appartenir à diverses espèces de *Cæsalpinia*. On peut évaluer à une vingtaine environ les espèces suffisamment connues de *Cæsalpinia* fossiles.

Bibl. : Paléontologie. — Unger, *Foss. Fl. v. Sotzka*, p. 57; *Syllog.*, II, p. 30; *Foss. Fl. v. Kumi*, p. 60. — V. Ettingshausen, *Tert. fl. v. Hœring*, p. 89. — Heer, *Fl. Tert. Helv.*, III, p. 110. — Schimper, *Traité de Paléontol. végét.*, III, p. 375, t. CV. — De Saporta, *Etud. sur la végét. tert. du S. de la France*, I et III.

CÆSALPINIÉES (*Cæsalpinieæ* R. Br.) (Bot.). Une des grandes divisions de la famille des Légumineuses, dont les seuls caractères à peu près constants résident dans l'embryon droit et dans l'*étendard* ou pétale vexillaire qui n'est pas recouvrant, mais bien recouvert dans le bouton. Ses représentants sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, composées ou décomposées, rarement simples. Les fleurs, ordinairement hermaphrodites, sont irrégulières, quelquefois régulières (V. Cadia), avec un périanthe habituellement double et des étamines tantôt en même nombre, tantôt en nombre double de celui des pétales. L'ovaire, uniloculaire et à ovules anatropes, devient à la maturité une gousse tantôt déhiscente, tantôt indéhiscente, renfermant un nombre très variable de graines albuminées ou dépourvues d'albumen. — Les Cæsalpiniées sont surtout répandues dans les régions chaudes du globe. Beaucoup d'entre elles sont utilisées en médecine ou dans l'économie domestique. Les plus importantes appartiennent aux genres : *Cæsalpinia* Plum., *Gleditschia* L. (Févier d'Amérique), *Cadia* Forsk., *Parkinsonia* Plum., *Hæmatoxylon* L. (Bois de campêche), *Poinciana* L., *Gymnocladus* Lamk (Chicot de Canada), *Vouacapoua* Aubl., *Tamarindus* Tourn. (Tamarinier), *Eperua* Aubl., *Hymenæa* L. (Courbaril), *Bauhinia* Plum., *Cercis* L. (Arbre de Judée), *Cassia* Tourn. (Casse, Séné), *Ceratonia* L. (Caroubier), *Copaifera* L. (Arbre au Copahu), *Erythrophlæum* Afz., etc. Ed. Lef.

CÆSAR. Titre impérial (V. César).

CÆSAR (Caïus-Julius) (V. César).

CÆSAR Caligula (V. Caligula).

CÆSAR (Lucius), écrivain latin, auteur d'un long traité sur les *Auspices* et les *Augures*, cité par Priscien, VI, p. 270 et Macrobe, I, 16, 29. Ces *Auguralia* ont été quelquefois à tort attribués à son parent Jules César.

CÆSAR Strabon (Caius-Julius), de la famille Julia, adversaire de Marius, il fut tué, en 87 avant J.-C., avec son frère Lucius, qui avait été consul en 90. Cicéron vante son éloquence, particulièrement sa grâce et son esprit, qualités par lesquelles il l'emportait, dit-il, sur tous les orateurs de son temps et ceux qui l'avaient précédé. Il avait écrit des discours ; on en cite un *pro Sardis* (Cic. *De off*, II, 14) et un *in Sulpicium* ; il en reste quelques courts fragments. Il composa aussi des tragédies qui furent estimées de son temps, elles portent des titres grecs, *Adraste*, *Teuthras*, *Tecmessa*. A. W.

Bibl. : Cic., *Brutus*, 48, *De Orat.* II, 13. — Meyer, *Fragm.* (2e éd.) p. 330. — Ribbeck, *Trag.* (2e éd.), p. 227.

CÆSARION. Fils de Cléopâtre, né en 47 avant J.-C., s'était d'abord appelé Ptolémée. Jules César, à qui sa mère attribuait sa naissance, l'autorisa à changer de nom (C. Suétone, *César*, 52). Antoine le protégea. En 42, les triumvirs l'autorisèrent à porter le nom de roi ; en 34, Antoine lui donna une part du pouvoir royal sur l'Egypte, Chypre, la Lybie et la Cœlesyrie, puis il le déclara publiquement fils de César, au grand mécontentement d'Octave. Celui-ci le fit tuer après la mort de Cléopâtre (Plutarque, *Ant.* 54, 81, 82). A. W.

CÆSARAUGUSTA. Ville importante de la Tarraconaise (Espagne ancienne), mentionnée par un grand nombre d'auteurs anciens. Pline nous apprend qu'elle s'appelait primitivement Salduba; Auguste en fit une colonie, le ch.-l. d'un *conventus*, et, comme le prouvent des médailles, y installa des soldats licenciés des IVe, VIe et Xe légions Augusta. Cæsaraugusta s'appelle aujourd'hui Saragosse, mais il n'y a point de monuments antiques, à peine quelques vestiges de peu d'importance et une dizaine d'inscriptions. E. Cat.

CÆSAREA (V. Césarée de Palestine, Césarée de Philippe, Césarée sur l'Oronte).

CÆSARIANI, vel Catholiciani Officiales. On désignait sous ce nom, dans l'administration des empereurs chrétiens, les employés attachés aux bureaux du domaine privé du prince, *res* ou *ratio privata*. Ces employés occupaient un rang inférieur et ne pouvaient arriver aux hautes dignités (Const., 1, § 4; *C. théod.*, IX, 4).

CÆSAROBRIGA. Ville de la Lusitanie (Espagne ancienne), mentionnée par Pline. Comme ni Ptolémée, ni l'Itinéraire d'Antonin ne l'indiquent, on ne sait dans quelle région il convient de chercher son emplacement; les auteurs du *Corpus Inscriptionum latinarum*, vol. II, remarquant que deux inscriptions mentionnant des habitants de Cæsarobriga ont été trouvées à *Talavera de la Reyna*, inclinent à identifier ce point avec la ville antique; d'autres pensent que Cæsarobriga était à l'endroit où est maintenant Castel-Rodrigo (prov. de Beira, Portugal).

CÆSENNIUS LENTO, partisan de J. César, qui servit avec lui en Espagne (45 av. J.-C.), s'empara de Cn. Pompée après Munda et le mit à mort. Après la mort de César, il se rangea du parti d'Antoine, et fut septemvir pour le partage des terres en Italie (V. Dion, XLIII, 41 ; Cicéron, *Phil.*, XI, XII et XIII).

CÆSENNIUS PÆTUS, consul sous Néron en 61. Il fut, en 63, envoyé au secours de Domitius Corbulon, pour protéger l'Arménie contre les attaques du roi des Parthes, Vologèses. Il franchit le Taurus avec l'intention de reprendre Tigranocerte ; mais il fut, au contraire, enfermé dans Rhandeia, sur le fleuve Arsanias. Il n'eut pas le courage d'attendre les secours de Corbulon et capitula honteusement. Néron l'accueillit avec mépris et ne lui donna plus aucun commandement. Sous Vespasien, il fut proconsul de Syrie (V. Tacite, *Annales*, XI, 29; XV, 6 ; Dion, LXII, 21-22).

CÆSETIUS FLAVIUS (L.), tribun du peuple en 44 av. J.-C. avec L. Epidius Marullus. Il enleva avec son collègue le diadème qui avait été placé sur la statue de J. César, et plus tard poursuivit ceux qui lui avaient donné le titre de roi. Le dictateur, avec l'aide du tribun Helvius Cinna, lui enleva le tribunat, et le fit chasser du sénat. Valère Maxime raconte que le père de Cæsetius, que César engageait à renier son fils, répondit : « Tu peux me prendre tous mes fils, mais jamais je n'outragerai ni ne renierai aucun d'eux. » (V. *Val.-Max.*, V, 7.)

CÆSIA SILVA. Forêt de la Germanie dont parle Tacite ;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(*Annales*, I, 30); aujourd'hui le Häsernwald, entre la Lippe et l'Yssel.

CÆSIO (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des *Percidæ*, présentant un corps oblong, couvert d'écailles ciliées de dimensions ordinaires; l'ouverture de la bouche plus ou moins oblique, à lèvres de longueur égale, peu protractiles; des dents en velours; le palais généralement lisse; la dorsale reculée en arrière des pectorales, ayant sa partie antérieure la plus haute, armée de neuf à treize épines faibles, et sa partie postérieure couverte de petites écailles; le propercule très finement denticulé ou lisse. Ce genre comprend de petits poissons propres à l'océan Indo-Pacifique; la forme la plus anciennement connue est le *Cæsio azuror* de Lacépède, découvert par Commerson, qui l'avait improprement placé dans le voisinage des *Scombres* (V. ce mot). Rocher.

Bibl.: Valenciennes, *Hist. nat. générale des Poissons.* — Gunther, *Study of Fishes.*

CÆSIUM (V. Cesium).

CÆSIUS Bassus, poète lyrique latin (V. Bassus).

CÆSIUS TAURINUS (T.), poète latin qui vivait probablement au IVe siècle, auteur d'un petit poème votif en vingt-trois hexamètres, par lesquels il consacre à la Fortune un portrait de son père Cæsius Primus. Ils ont été conservés dans l'Anthologie latine (V. Wernsdorf, *Poetæ latini*, t. IV, pp. 309-313).

CÆSONIA MILONIA. Maîtresse, puis épouse de Caligula. Elle fut tuée avec lui, ainsi qu'une fille qu'elle lui avait donnée (V. Dion, LIX, 23-29; Suétone, *Calig.*, 23, 23 et 38).

CAESTRE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (Nord) de Hazebrouck; 1,666 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne d'Hazebrouck à Ypres par Poperinghe. — Tissage de toiles d'emballage; filage du lin; moulins, tannerie. Eglise moderne; chapelle du xve siècle renfermant des tableaux anciens, où est représenté le miracle légendaire, célèbre dans le pays, des trois vierges de Caestre.

CAETANI (Michelangelo), duc de Sermoneta, littérateur et homme politique italien, né à Rome le 20 mars 1804, mort à Rome le 12 déc. 1882. Il prit une importante part aux événements politiques de son temps, fut ministre de la police sous Pie IX, puis, rallié au nouveau royaume d'Italie, représentant au Parlement du quartier du Transtevère. Devenu aveugle, il s'occupa à des études littéraires et publia divers commentaires sur l'œuvre de Dante; entre autres, un volume intitulé *la Materia della Divina Commedia di Dante Alighieri* (Rome, 1865, et, nouv. éd., 1875, in-8). Il se fit aussi connaître comme sculpteur. — Un autre *Caetani* ou *Caetano*, duc de Sermoneta et ancêtre du précédent, publia, au xviie siècle, le volume suivant : *Tre Comedie famose, cioè la Schiava, l'Ortentio, li Due Vecchi* (Naples, 1644, in-4). R. G.

Bibl.: Tel. Sarti, *I Rappresentati del Piemonte e d'Italia;* Rome, 1880, in-4.

CAETETÉ ou **CAYTETÉ.** Ville du Brésil, prov. de Bahia, sur un ruisseau qui se jette dans le Santo Antonio, affluent du rio de Contas.

CAETHÉ. Ville du Brésil, prov. de Minas Geraes, à trois lieues de Sabará, sur un affluent du Sabará, le Caethé.

CÆTOBRIGA. Ville de Lusitanie (Portugal), dans l'antiquité, indiquée par Ptolémée sous le nom de Καιτόβριξ, par Marcien d'Héraclée sous celui de Καστόβριξ, sous celui de *Catobrica* par l'itinéraire d'Antonin et enfin sous celui de *Cetobricca* par l'Anonyme de Ravenne. Pline ne la mentionne pas. On pense que les ruines d'édifices qui sont près la chapelle Sainte-Marie-de-Troya, proche *Sétubal*, marquent son emplacement. E. Cat.

CÆTOBRIX (V. Setubal).

CAFARD (V. Blatte).

CAFAYATE. Ville et dép. de la prov. de Salta (République Argentine). La ville, située à peu de distance du rio Santa Maria, a 900 hab. La région produit les vins les meilleurs de la province et renommés dans la République Argentine.

CAFÉ. I. Botanique (V. Caféier).

II. Industrie. — Le café est originaire de l'Abyssinie, ainsi que l'ont montré, en 1833 Ruppel, et en 1843 le Dr Roth. On le rencontre à l'état sauvage principalement dans les provinces d'Enarea, de Kaffa et de Choa. On trouve encore du café à l'état sauvage dans le Soudan et l'Afrique équatoriale, depuis le Sénégal jusqu'au golfe de Guinée. A la Réunion, au Brésil, à Rio-Nuñez, on prétend avoir également rencontré des caféiers sauvages. Les Abyssiniens employaient le café depuis un temps immémorial et ils ne se livraient pas à sa culture, cet arbre étant originaire du pays. Les Arabes, séparés seulement de l'Abyssinie par un bras de mer, ayant chez eux le même climat, transportèrent les premiers le café dans leur patrie et le cultivèrent avec grand succès. Suivant certains auteurs, l'usage du café daterait du xve siècle, et il est probable que ce furent les Persans qui en préparèrent les premiers l'infusion. Ce fut un muphti d'Aden, Gemaleddin-ed-Dabbain, qui introduisit, paraît-il, l'usage du café en Arabie. Il avait rapporté celui-ci d'un voyage en Perse. Il est en tous cas certain que la culture du café a commencé dans le Yémen ou Arabie Heureuse. Jusqu'au milieu du xviiie siècle, tout ce qui se consommait de café venait de ce pays, et on s'explique facilement le nom de *Coffea arabica* qui lui a été donné par Linné.

Le café passa en Egypte vers le commencement du xvie siècle, et il ne fit son apparition en Europe que vers 1670. On le connaissait sous le nom de *café de Moka*, parce que le port de Moka en était le centre d'exportation. Les fèves arrivaient à Marseille qui eut jusque vers 1710 le monopole de ce commerce. A cette époque, et pour échapper aux droits de passage en Egypte, une compagnie de Saint-Malo alla chercher le café d'Arabie, en passant par le cap de Bonne-Espérance. Peu à peu les divers peuples européens cultivèrent le café dans leurs colonies. Les Hollandais furent les premiers. Ils firent en 1690 des essais dans l'île de Java. Nicolas Witsen apporta un plan de caféier à Batavia et la culture réussit si bien qu'en 1743 les Hollandais purent importer dans leur pays 3,555,877 livres de café. Le café passa de là à l'île de Ceylan et aux Indes Orientales.

Les Anglais firent au commencement du xviiie siècle des essais infructueux à Madras, puis réussirent dans le Mysore, la chaîne des Nilgherries. Ils introduisirent en 1728 le café à la Jamaïque. Suivant une tradition, le café aurait été introduit dans le Mysore au commencement du xviie siècle par un pèlerin musulman nommé Baba-Bouden, qui l'aurait rapporté d'Arabie. Le café fut introduit à Bourbon en 1715 par M. de la Boissière avec des plants provenant de Moka. A la Martinique, le café fut introduit en 1723 par M. de Clieu. La Guadeloupe fut plantée en caféiers vers 1724. Le Jardin botanique d'Amsterdam avait reçu à l'origine, des cultures de Java, des plants de caféiers, dont quelques-uns furent envoyés à Louis XIV. L'*arbre à café* fut cultivé à Marly, puis au Jardin des plantes. Le chevalier de Clieu en transporta à La Martinique et de là il se répandit dans les autres îles françaises. Tous ces plants de café sont donc sortis du pied envoyé en 1714 à Louis XIV par le bourgmestre d'Amsterdam. Ce fut surtout à Haïti et à Saint-Domingue que cette culture réussit. Le Brésil, qui est aujourd'hui l'un des plus grands producteurs de café, au point de vue de la quantité, n'a guère commencé ses cultures que vers 1815, bien que l'importation, faite par un moine, date de 1773.

Le fruit du café, quand il vient d'être cueilli, porte le nom de *café en cerise;* quand on le laisse sécher, il devient le *café en coques*. Si on dépouille les fèves de cette coque sèche on obtient les *fèves en parche*, ainsi nommées parce qu'elles sont encore enveloppées dans l'endo-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

carpe, qui présente un aspect analogue au parchemin. Si on enlève cette parche, il reste la *fève pelliculée*, recouverte d'une fine pellicule. Et enfin si on enlève cette dernière, il reste la *fève nue*.

Culture, Récolte et Préparation du café. — La zone de culture est comprise entre le 32° de lat. N. (Madère) et le 22° de lat. S. (Bourbon). La culture du café ne peut se faire avantageusement que dans les régions dont la température moyenne est de 20° à 22°, cette température variant dans d'assez faibles limites (12 à 30°). De même que le quinquina, c'est sur le penchant des montagnes et à une altitude assez élevée qu'il prospère le mieux. A la Jamaïque on cultive du café à 2,000 m. d'alt. Le sol siliceux et léger paraît être le plus favorable au caféier. Il lui faut de l'humidité, et il est bon qu'il soit garanti des rayons directs du plein soleil. D'une façon générale, la récolte et la préparation se font par trois procédés différents : 1° en laissant sécher le fruit sur l'arbre, puis en broyant les fruits secs pour en faire sortir les fèves ; 2° en cueillant les cerises mûres, les faisant sécher au soleil, puis broyant ; 3° en grageant les cerises mûres entre des cylindres, puis les faisant macérer dans l'eau. Voici comment se font la culture, la récolte et la préparation du café dans quelques-uns des pays producteurs.

Arabie. Le café se cultive dans la région montagneuse qui s'étend d'Hodéida à Moka et à Aden, parallèlement à la mer Rouge. C'est la petite culture qui domine. Les caféiries sont établies à une alt. de 500 à 1,000 m. en terrasses étagées, sur le versant des massifs montagneux de l'Yémen. Les caféiers sont abrités des rayons directs du soleil soit par des montagnes, soit par des plantations d'arbres. Les arbustes produisent déjà à deux ou trois ans, mais ils ne sont en pleine vigueur qu'à cinq et six ans et donnent alors quatre à cinq kilogr. de graines par récolte. Après la sixième année on arrache les caféiers et on plante de nouvelles boutures. On fait, en général, deux ou trois récoltes par an, et la plus importante sous tous les rapports est celle du mois de mai. On étend des toiles sous les arbrisseaux et on secoue ceux-ci légèrement pour faire tomber les drupes mûres. On les fait sécher au soleil sur des nattes de jonc ; puis on les écrase sous des rouleaux de pierre ou de bois, pour faire sortir les fèves. On secoue vivement sur un van pour bien nettoyer ces dernières, puis, après une nouvelle dessiccation, on les emballe et on les envoie dans les ports d'Aden, de Moka et d'Hodéida.

Indes anglaises. Suivant Simmondo, les plantations sont établies sur le versant des montagnes. Les arbrisseaux sont rangés en quinconces et espacés d'environ 2 m. On fait des semis en pépinière et on repique ceux-ci au bout de trois à quatre semaines. La récolte se fait en plusieurs fois ; elle a lieu d'avril en juillet dans l'île de Ceylan, et de novembre en février sur le continent. Après avoir récolté les fruits, on les transporte en paniers dans le « grenier aux cerises ». Les fruits passent d'abord dans l'épulpeuse, appareil composé d'un cylindre de bois revêtu d'une armature métallique et cannelée, disposée à peu de distance d'un plancher incliné sur lequel on fait rouler les cerises. On débarrasse ainsi les grains de la majeure partie de la pulpe. Pour les nettoyer complètement on les laisse pendant un ou deux jours reposer dans une citerne et sans ajouter d'eau. Au bout de ce temps, on fait arriver de l'eau dans la cuve et on brasse fortement. Vient ensuite la dessiccation. Elle se fait dans des hangars couverts, où sont étagés des planchers. On étend sur ceux-ci une couche très peu épaisse de grains. Dans certaines grandes exploitations, les séchoirs portent des planchers à claire-voie sur lesquels on étend des toiles de fibres de coco. Un fourneau, placé dans le hangar, est muni de grands tuyaux qui déterminent une dessiccation rapide. Quand celle-ci est terminée, on emballe les grains dans des sacs de jute ou de fibres de coco et on envoie dans les ports d'expédition. Là, elles subissent une nouvelle opération, qui a pour but d'enlever la pellicule restée adhérente aux grains. On sèche ceux-ci au soleil, puis on les fait passer au moulin à décortiquer. On vanne ensuite, puis on fait le triage qui consiste à assortir à la main les grains en deux ou trois sortes, suivant leur forme et leur grosseur.

Java. La culture du café est le monopole du gouvernement. L'importance de Java, qui a été très grande pour la production du café, ne s'est pas accrue dans ces derniers temps.

Antilles. A la fin du XVIIIe siècle les Antilles étaient un centre important de production du café ; cette importance a décru ; la canne à sucre venant peu à peu remplacer le caféier. Porto-Rico fait cependant exception et prospère beaucoup. Les jeunes plants sont élevés en pépinières et on les repique à l'âge de six ou neuf mois. La préparation est analogue à celle des Indes. On épulpe à la machine, puis on lave dans des bassins. On fait sécher au soleil. Dans quelques exploitations on suit aussi la méthode arabe, c.-à-d. le séchage des cerises, puis le concassage.

Brésil. Le Brésil n'a commencé à prendre d'importance comme producteur de café que vers 1815. C'est un colon d'origine belge, M. Moke, qui fonda près de Rio Janeiro une plantation modèle, première exploitation importante et bien conduite. Actuellement le Brésil occupe la première place comme montant total de production ; la culture du café s'y fait par grandes exploitations ne comptant pas moins de six à sept cents nègres chacune. Les prov. de Rio, de São Paulo, de Minas Geraes et de Bahia sont celles où l'on cultive le plus de caféiers. C'est dans la prov. de São-Paulo que cette culture a fait le plus de progrès et les cafés qui en proviennent se nomment Santos, du nom de leur port d'expédition. Les provinces du N. (Maranhão) et celles du S. (Santa Catharina et Paraná) n'ont que des plantations peu étendues. Les caféiers ont été la plupart du temps plantés sur l'emplacement d'anciennes forêts vierges, qui ont été abattues et brûlées. On repique les jeunes plants élevés en pépinières, et quand les arbrisseaux atteignent une certaine hauteur on les taille. Ils commencent à porter des fruits la quatrième année et durent trente à quarante ans dans les terres fraîches et profondes et douze à quinze ans seulement sur les coteaux où le sol est léger et mal irrigué. Quand les caféiers sont en plein rapport ils donnent 2 à 3 kilogr. de cerises par pied. La cueillette se fait en juillet et août. Dans les exploitations peu importantes, on jette les cerises dans des auges en bois et on les pile, on les lave ensuite à grande eau, et on frotte les graines à la main pour enlever les dernières traces de pulpe.

Voici quelques renseignements que donne Van Delden Laerne (*Rapport sur la culture du café en Amérique, Asie et Afrique*) sur la récolte et la préparation du café au Brésil. La récolte commence en mai, après le grand nettoiement, et elle finit, au plus tard, en septembre. Le café fleurissant deux à trois fois au Brésil de même qu'à Java, on trouve à la fois sur l'arbre des fruits secs, mûrs et verts que l'on récolte tous ensemble. Un certain nombre de nègres se répandent dans le cafesal et arrachent les feuilles et les fruits des branches. On ramasse ensuite le tout et on en fait un nettoyage provisoire. Le tout, c.-à-d. le mélange de café sec, rouge et vert, de feuilles, de tiges, de terre, etc., est porté à l'établissement en charrettes et versé dans un réservoir ou tanque de 2,000 à 5,000 litres, on fait arriver de l'eau et on brasse avec des bâtons. Les baies sèches surnagent ; on les fait écouler avec de l'eau, on les recueille et on les envoie au séchoir.

Le mélange de café vert et rouge passe au dépulpeur. On laisse fermenter pendant dix à vingt-quatre heures le café dépulpé, puis on verse dans des baquets remplis d'eau où la masse est vivement brassée au moyen d'un agitateur à palettes. On renouvelle l'eau plusieurs fois et l'on enlève la pulpe. Les fèves sont ensuite portées aux séchoirs. Ceux-ci occupent une surface de 500 à 1,800 m. q., ils sont carrelés et inclinés du milieu aux quatre côtés et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

limités par des grilles de fer pour l'écoulement de l'eau. Pour préserver le café de la pluie on l'entasse et on le recouvre de bottes de sapé liées au sommet du tas. Quand le café est sec on le porte dans les magasins. Suivant le même auteur, on peut distinguer au Brésil deux zones assez distinctes : le climat maritime ayant Rio comme centre, et le climat continental avec Campinas. La première partie donne les cafés Rio, la seconde les cafés Santos.

Le café a un certain nombre d'ennemis, en particulier diverses espèces de fourmis que l'on combat au moyen du sulfure de carbone. Dans les plantations de Java, les civettes asiatiques *(viverra zibetha)* et les paradoxures *(paradoxurus typus)* mangent les drupes et rejettent les noyaux que l'on retrouve quelquefois en assez grande abondance autour des caféiries. Ce *café en parches* est très recherché des indigènes de Java, qui lui attribuent des vertus spéciales. On observe le même fait au Brésil, où non seulement les civettes et les paradoxures s'attaquent aux drupes, mais aussi certaines chauves-souris frugivores.

La récolte et la préparation du café ont une grande influence sur la qualité du produit. Pour que le café soit bon, il faut que les cerises ne soient cueillies que mûres, sans quoi les fèves ont un goût âcre et herbacé. Un point capital est aussi le mode de dessiccation, qui doit être rapide et complète.

Classification des cafés. — On peut classer les cafés de plusieurs façons, suivant qu'on considère l'une ou l'autre de leurs propriétés : leur forme, leur coloration, ou plusieurs de ces propriétés à la fois. D'une façon assez générale, on peut ramener les cafés aux trois types suivants (fig. 1) :

1° Le Moka, de couleur *jaune verdâtre* et de *forme ronde*, due à l'avortement d'une des graines du fruit ;

2° Le Bourbon, de couleur *jaune verdâtre*, de grosseur moyenne et de forme allongée, un peu pointue ;

3° Le Martinique, de couleur *verte*, gros, large et aplati.

Fig. 1. — A, Martinique ; B, Moka ; C, Bourbon pointu.

Suivant M. Derolles, on peut classer les cafés suivant leur forme ; la fève normale du café affecte la forme d'un corps ovoïde ; la section ou base, généralement plane, dessine une courbe variant du cercle à l'ovale pointue, et on peut distinguer les variétés suivantes de formes de la base : 1° forme ronde, type *Cazengo ;* 2° forme ovale courte, type *Brésil ;* 3° forme allongée, type *Antilles ;* 4° forme pointue, type *Bourbon pointu*.

Lorsqu'une des fèves du fruit du caféier avorte, ce qui est fréquent pour le Moka, l'autre fève prend une forme arrondie ; elle forme un ovoïde complet et l'on désigne cette forme de fève sous le nom de *caracòli*. Tous les cafés, sauf ceux des Antilles et de l'Océanie, donnent des caracolis. C'est sur la forme de la fève que l'on peut principalement s'appuyer pour classer les cafés. C'est la base d'appréciation la plus précieuse, et les autres caractères viennent ensuite la corroborer. Néanmoins, il règne souvent la plus grande incertitude, car les diverses récoltes d'un même café sont rarement identiques.

La coloration des cafés varie du jaune clair au gris bleu assez foncé. Cette coloration dépend en premier lieu du mode de préparation du café. Les cafés produits par macération (Amérique) sont verts, et les cafés produits par dessiccation sont jaunes (Inde), de là la classification en cafés verts et cafés jaunes. On peut dire d'une façon générale que les cafés verts sont forts et de conserve et que les cafés jaunes sont légers et aromatiques. Mais la couleur n'est pas un indice certain, car le temps, l'exposition à l'air et à la lumière diminuent la teinte du café. Les cafés lavés sont en général transparents, tandis que les cafés séchés sont mats. L'odeur peut aussi servir à classer et à distinguer les cafés. C'est une propriété que les experts en café ne négligent pas. Les cafés non lavés sont plus odorants que ceux qui ont été lavés. On peut également classer les cafés au point de vue de l'arome. Le classement en cafés forts et cafés doux, adopté quelquefois, est insuffisant. Voici le classement de M. Derolles : cafés complets, incomplets, neutres, mauvais goût.

Les premiers sont ceux dans lesquels on rencontre à la fois l'arome et la force ; les seconds, ceux qui manquent de l'une ou l'autre de ces qualités. Les cafés neutres n'ont par eux-mêmes ni vigueur ni arome, et il faut les faire entrer dans un mélange. Voici les principales sortes qui, suivant le même auteur, rentrent dans ces classes : *Cafés complets*. 1° Forts : Haïti, Saint-Marc, Gonaïves, Jacmel, Porto-Rico, Jamaïque, Java, Préanger, Ceylan plantations ; 2° Doux : Moka, Mysore, Malabar, Bourbon rond. — *Cafés incomplets*. 1° Forts : Ceylan natif, Singapoure ; 2° Doux : Costa-Rica, Porto-Cabello, Bourbon pointu. — *Cafés neutres* : Santos, Manille. — *Cafés mauvais goût :* Rio, Cazengo.

M. Suzor a adopté une classification différente. Il n'admet pas qu'il y ait de cafés complets ; dans chacun d'eux, il y a une dominante et il les classe de la manière suivante : cafés forts, aromatiques, de conserve, neutres, mauvais goût. La force consiste dans le goût persistant après dégustation ; il ne faut pas la confondre avec l'amertume provenant d'une trop grande torréfaction. Les cafés de conserve sont ceux qui gardent longtemps leur arome après le brûlage. Voici les principales espèces qui entrent dans ces classes : *Cafés forts et de conserve :* Guadeloupe, Porto-Rico, Saint-Marc, Quilon, Salem, Ceylan-plantations, Java vert, Gonaïves, Jacmel, Cap, Haïti. — *Cafés aromatiques :* Moka, Java Menado, Java Préanger, Wynand, Mysore, Malabar. — *Cafés neutres :* Santos, Campinas, Manille. — *Cafés de goût douteux ou de terroir :* Jérémie, Cayes, Rio, Cazango.

Caractères distinctifs des cafés. — *Café Guadeloupe*. On distingue le *café habitant* et le *café bonifié*. Ce dernier est dépouillé de sa pellicule, et on le vend souvent dans le commerce sous le nom de Martinique. C'est le premier des cafés forts. Coloration vert foncé, fève ovale, allongée, grosseur moyenne.

Café Porto-Rico. Fèves assez grosses, ovales, régulières, lustrées, très denses, couleur vert bleuâtre assez foncé, odeur doucereuse.

Café Haïti (Saint-Marc, Gonaïves). Ces deux sortes sont très difficiles à différencier l'une de l'autre. Fèves très irrégulières, de grosseur moyenne, ovales, à bord bombés lisses, peu pelliculées, en général couleur vert clair. Ces fèves donnent des cafés forts, corsés, se torréfiant bien.

Café Martinique. Nous ne le citons que pour mémoire car il ne figure plus dans le commerce. Fèves moyennes, elliptiques ou allongées, sillon bien marqué, couleur bleu-verdâtre, pellicule argentée.

Moka. Ces fèves sont petites, de forme elliptique, arrondies. On les dit *roulées*. Elles sont peu translucides ; leur couleur se rapproche du jaune ; leur odeur est forte et agréable. Un certain nombre ne sont pas décortiquées. Les Arabes distinguent trois variétés de Moka, dont la principale est le *Tahuri*. La plus grande partie est consommée sur place ou dans les pays voisins. Aussi est-il difficile d'avoir des renseignements exacts sur la production. On ne peut guère trouver un peu de bon Moka qu'à Londres.

Cafés Java (Cafés Ménado, Préanger et *Demerary)*. Fèves longues et grosses, ovales, arrondies, régulières. Elles sont revêtues d'une pellicule qui y adhère assez fortement ; couleur variant du jaune brun au jaune clair, tirant parfois sur le vert. Les vieux cafés sont piqués.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Padang. Analogue à Java; se produit dans les possessions hollandaises de Sumatra.

Bourbon rond. Fève ovale, presque ronde, peu pelliculé, couleur verte, odeur rappelant la noisette.

Bourbon pointu. Plus rare que le précédent. Fève ovale très pointue, plus pelliculé que le Bourbon rond, couleur roux clair.

Cuba. Deux sortes : le Santiago, qui constitue la première qualité, et le Havane. Fèves de grosseur moyenne, larges, plates, de couleur vert-bleuâtre.

Guyanes. Fèves moyennes, arrondies, bien pleines, couleur vert foncé, odeur un peu aigre.

Jamaïque. Fèves moyennes, un peu allongées, couleur vert-bleuâtre, odeur forte et agréable.

Ceylan. Grosses fèves irrégulières de couleur claire, variant entre le jaune et le brun. Deux sortes : le Ceylan plantation et le Ceylan natif.

Malabar et Mysore. Ces cafés sont très estimés et remplacent souvent le Moka; graines arrondies, de couleur gris verdâtre clair.

Manille. L'un des meilleurs cafés des Indes Orientales. Fèves assez uniformes, de grandeur moyenne, de couleur vert pâle.

Cafés du Brésil (Santos jaune, Santos vert et gris, Campinas). Ces cafés sont rangés dans les cafés neutres, parce qu'ils manquent de force et d'arome. Leur aspect est très variable; leur couleur varie du jaune clair au vert clair, en passant par toutes les nuances intermédiaires. Dans les séries jaunes extra, la fève est moyenne, arrondie et lisse ; dans les séries vertes (Campinas), elle est petite, arrondie et pelliculée.

Composition du café. — Voici, suivant Payen, la composition du café :

Cellulose	34
Eau hygroscopique	12
Substances grasses	10 à 13
Glucose, Dextrine, Acide végétal indéterminé.	15.5
Légumine, Caséine (Glutine)	10
Chlorogénate de potasse et de caféine	35 à 5
Substances organiques azotées	3
Caféine libre	0.8
Huile essentielle, concrète, insoluble	0.001
Essence aromatique, fluide, à odeur suave, et essence aromatique moins soluble, âcre	0.002
Substances minérales	6.697
	100.000

Voici des analyses de café verts et torréfiés données par J. Bell *(The Chemistry of Foods)*:

	MOKA		INDES ORIENTALES	
	vert.	torréfié.	vert.	torréfié
Caféine	1.08	0.82	1.11	1.05
Matières sucrées	9.55	0.43	8.90	0.41
Acides caféique et caféotannique	8.46	4.74	9.58	4.52
Extrait alcoolique renfermant des matières azotées et une matière colorante	6.90	14.14	4.31	12.67
Matières grasses	12.60	13.59	11.81	13.41
Légumine ou albumine	9.87	11.23	11.23	13.13
Dextrine	0.87	1.24	0.84	1.38
Cellulose et matière colorante insoluble	37.95	48.62	38.60	47.42
Cendres	3.74	4.56	3.98	4.88
Eau	8.98	0.63	9.64	1.13
	100.00	100.00	100.00	100.00

La caféine $C^{16}H^{10}Az^4O^4$ est un des éléments les plus importants du café. Elle est identique à l'alcaloïde qui existe dans le thé, et qui avait reçu d'abord le nom de théine. La caféine fut découverte en 1820 par Runge, dans le café; en 1827 par Oudry, dans le thé; en 1840 par Saint-Martin, dans le Guarana, et en 1843 par Stenhouse dans le Paullinia. Sa composition a été donnée en 1832 par Pfaff et Liebig et sa constitution chimique a été établie par Jobst et Mulder. L'acide du café a reçu de Berzélius le nom d'*acide caféotannique*, Payen l'a nommé *acide chlorogénique* ($C^{30}H^{18}O^{16}$) à cause de la belle matière colorante verte qu'il donne par oxydation et par l'action de sels de fer. Deux chimistes hollandais, MM. Mulder et Wlanderen, ont isolé l'*acide caféique* ($C^{18}H^8O^8$), qui est incolore, mais qui donne sous l'action de l'air et de l'ammoniaque jusqu'à cinq acides colorés.

Rochleder, en examinant l'action de l'air et des oxydes sur l'acide caféique, a trouvé l'*acide viridique*, qui possède une belle couleur verte. La coloration verte du café est due au viridate de chaux. Pour préparer l'acide viridique on place une certaine quantité de café vert dans une solution aqueuse et très étendue d'ammoniaque.

L'acide chlorogénique de Payen se décompose, par l'action de la potasse, en acide caféique et mannitane.

$$\underbrace{C^{30}H^{18}O^{16}}_{\text{Acide caféotannique.}} + H^2O^2 = \underbrace{C^{18}H^8O^8}_{\text{Acide caféique.}} + \underbrace{C^{12}H^{12}O^{10}}_{\text{Mannitane.}}$$

L'acide caféique distillé avec un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique, fournit de la quinone.

Quand on chauffe l'acide caféotannique il dégage l'odeur du café, et ce produit semble jouer un rôle important dans le développement de l'arome par torréfaction.

Les matières grasses que l'on rencontre dans le café ont la consistance d'une huile et renferment plusieurs matières grasses dont la palmitine semble être une des principales. Le café renferme comme principe azoté la légumine. Rochleder, pour isoler ce principe, précipitait par l'acide acétique la décoction de café vert.

Le sucre qui existe dans le café est fermentescible. Il réduit la liqueur de Fehling après interversion par l'acide sulfurique dilué, mais il n'existe pas dans le café à l'état de glucosides comme certains auteurs l'avaient supposé. Ce sucre diffère du sucre de canne en ce qu'il ne s'intervertit pas par ébullition avec de l'acide acétique dilué. MM. Graham, Stenhouse et Campbell ont trouvé la composition suivante pour les cendres de cafés d'origines diverses :

	Ceylan plantation.	Ceylan natif.	Java.	Costa Rica.	Jamaïque.	Moka.	Neilgherry.
Potasse	55.10	52.72	54.00	53.20	53.72	51.52	55.80
Chaux	4.10	4.58	4.11	4.61	6.16	5.87	5.68
Magnésie	8.42	8.46	8.20	8.66	8.37	8.87	8.49
Sesquioxyde de fer	0.45	0.98	0.73	0.63	0.44	0.44	0.61
Acide sulfuriq.	3.62	4.48	3.49	3.82	3.10	5.26	3.09
Chlore	1.11	0.45	0.26	1.00	0.72	0.59	0.60
Acide carboniq.	17.47	16.93	18.13	16.34	16.54	16.98	14.92
Acide phosph.	10.36	11.60	11.05	10.80	11.13	10.15	10.85

M. Lévy fixe la moyenne des cendres de café pur à 3,19 %, ayant la composition suivante :

Potasse	42.11
Soude	12.20
Magnésie	9.01
Chaux	3.58
Silice	2.95
Acide carbonique	15.17
— phosphorique	11.34
Oxyde de fer	0.55
Chlore	1.01
Charbon et pertes	2.08
	100.00

© 2007 Lyon - Editions « les nacelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Suivant M. Palm, la moyenne de neuf analyses a été de 4,19 % de cendres, contenant :

Potasse	62.47
Chaux	6.29
Oxyde de fer	0.65
Silice	0.54
Acide sulfurique	3.80
Soude	1.64
Magnésie	9.69
Acide phosphorique	13.29
Chlore	0.61

Torréfaction du café. — Le café vert cède à l'eau environ 40 % de matières solubles et donne une infusion légèrement astringente et sans aucun parfum. La torréfaction donne au café toutes ses propriétés, la couleur brune de l'infusion, sa saveur et son arome. On n'a d'ailleurs guère employé la poudre, l'extrait et la décoction de café vert qu'en Russie (Dr Grindel) pour remplacer dans certains cas le quinquina. La torréfaction amène de grands changements dans la nature des éléments qui composent le café. L'arome se développe, des corps amers se produisent, et il se forme ainsi des substances solubles dans l'eau en brun. Suivant MM. Boutron et Fremy le principe aromatique qui se forme est la *caféone*. Ces savants l'ont isolée en distillant avec de l'eau 3 à 4 kilogr. de café grillé. On agite le produit distillé avec de l'éther, qui abandonne par évaporation spontanée une huile brune, très dense et dont il suffit d'une trace pour parfumer l'eau. Une partie de la caféine disparaît et suivant Personne elle donne, ainsi qu'une partie du tannin, de la méthylamine La substance brune et amère paraît être produite par l'action de la chaleur sur les substances sucrées et la dextrine; elle paraît analogue à la substance qu'on obtient en torréfiant l'amidon. Quand on épuise par l'eau le café vert, il ne donne ensuite par la torréfaction ni principes aromatiques, ni principes amers. Ceux-ci ont donc pris naissance par l'action de la chaleur sur des substances solubles dans l'eau.

La torréfaction du café amène des modifications partielles, principalement : 1° dans la caféine; 2° dans l'acide cafétannique ; 3° dans les principes aromatiques. La caféine est dans le café en partie combinée à un acide organique ; et celui-ci lui cède de l'hydrogène et il se forme de la méthylamine qu'on peut aisément déceler à son odeur. Dans une torréfaction bien conduite, les grains de café ne doivent pas atteindre une température supérieure à 300°. Suivant Personne, cette température ne doit pas dépasser 275° pour le café vert et 250° pour le café Java. Plus on dépasse ces températures et plus l'arome et les substances extractives diminuent. Suivant Payen, 100 gr. de café torréfié au roux fournissent 25 gr. de substances extractives et le même café torréfié au marron n'en donne plus que 19 gr. Dans le premier cas, l'infusion contient 5 à 6 gr. de matières azotées, et dans le second, elle en renferme seulement 4. Pour que le grillage soit bon, il faut que le centre du grain ait subi l'action de la chaleur sans que la surface soit carbonisée. Suivant Dausse,

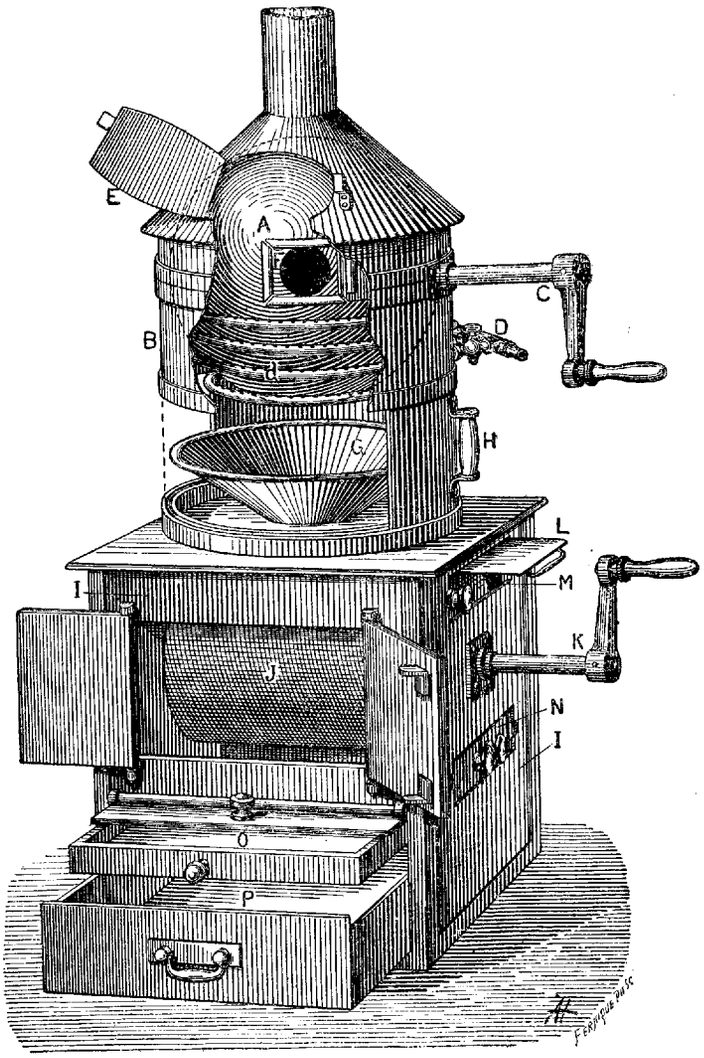

Fig. 2. — Brûloir système Postulard : A, Brûloir sphérique; B, Enveloppe du brûloir ; C, Arbre à manivelle donnant le mouvement au brûloir; D, Prise de gaz communiquant avec les branches concentriques d ; E, Porte de charge du brûloir ; F, Trou pratiqué dans le brûloir pour introduire le café; G, Entonnoir permettant de laisser passer le café dans la vanneuse; H, Porte à coulisse pour l'allumage et la visite de l'appareil; I, Socle du brûloir; J, Vanneuse ; K, Arbre à manivelle actionnant la vanneuse; L, Porte permettant le passage du café dans la vanneuse ; M et N, Obturateurs à boutons permettant de tirer la porte L suivant la position de la vanneuse pour la charge ou la décharge du café; O, Tiroir recevant les pellicules du café rejetées par la vanneuse ; P, Tiroir recevant le café prêt à la consommation.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la torréfaction fait perdre aux cafés les proportions suivantes : café des Antilles, de Porto-Rico, d'Haïti, 20 %; café Bourbon, Malabar, côte d'Afrique, 16 à 18 %; café de Moka et de Java, 15 à 16 %.

En même temps que par la torréfaction le café perd de 12 à 20 % de son poids, il se dilate et son volume augmente d'environ 1/3. On peut se rendre compte de la façon dont le café a été torréfié en prenant sa densité comme nous le verrons en traitant de la falsification. La torréfaction s'opérait autrefois en vases ouverts, dans des poêles de fer ou de terre, de forme profonde et dans lesquelles on remue constamment le café avec une spatule ou une cuiller de bois. Actuellement on se sert de vases fermés qu'on nomme brûloirs ou brûloires. On fait souvent précéder la torréfaction d'un lavage rapide ; on jette le café dans un vase rempli d'eau ; on le retire presque aussitôt et on le roule dans un linge pour le sécher.

Les brûloirs sont des vases en tôle, de forme cylindrique ou sphérique, mobiles autour de leur axe. On y introduit le café par une petite ouverture qu'on peut ensuite fermer ; on place sur le foyer et on tourne sans cesse. De temps en temps on agite vivement ; on ouvre le brûloir ; il se dégage une grande quantité de vapeurs et on examine l'aspect du café. Il faut arrêter la torréfaction quand les fèves ont une couleur brune et avant qu'elles transpirent. Il est nécessaire que la torréfaction atteigne un point exact, car si le café n'est pas assez torréfié, son infusion est peu aromatique et âcre ; s'il est trop torréfié, elle a un goût pyrogéné, est noire et amère. Le refroidissement doit être rapide. Pour cela on répand le café torréfié sur de grands vans et on l'agite à l'air. Pour torréfier de grandes quantités de café on emploie quelquefois une série de petits brûloirs dans lesquels on torréfie le café jusqu'à ce qu'il commence à devenir brun. On verse ensuite dans un grand cylindre tournant et froid où le café achève de se torréfier par sa chaleur propre. Dans certains brûloirs on a cherché à recueillir les vapeurs qui se dégagent pendant la torréfaction. C'est ainsi que l'appareil Lambert porte un tuyau qui conduit les vapeurs dans un réfrigérant. On obtient ainsi jusqu'à 20 litres de liquide pour 100 kilogr. de café. Ce liquide sent le café. Il est acide, et quand on le traite par un alcali il dégage des ammoniaques composées. Nous verrons que, dans certains cas, ce mode de torréfaction est fait dans un but frauduleux. La figure 2 représente le brûloir économique de Postulard. Cet appareil marche au gaz et est mobile. Il produit simultanément la torréfaction, le vannage et le refroidissement du café et permet d'arrêter la cuisson à volonté sans l'intervention de l'air. La fumée, l'odeur et la vapeur se dégagent toutes par la cheminée supérieure.

Café enrobé. On ajoute quelquefois à la torréfaction des substances étrangères au café et notamment du sucre. Le *café* dit *de Chartres* est obtenu en ajoutant 15 à 20 gr. de cassonnade par livre de café. Cette addition avait pour but de recouvrir la fève d'une mince enveloppe devant conserver l'arome. Mais aujourd'hui on a exagéré la dose de sucre, et la plupart du temps l'enrobage doit être considéré comme une fraude, ainsi que nous le verrons à propos des falsifications.

Altérations du café. Le café est sujet à un certain nombre d'altérations dont voici les principales :

Fèves puantes. On donne ce nom à des fèves ayant une coloration brunâtre et une odeur fétide tellement forte qu'une seule fève suffit à infecter 2 kilogr. de café. Cet accident se produit parfois dans les cafés Porto-Rico, Guatemala, Ceylan et Haïti-Cayes.

Café fermenté. Quand le temps est humide au moment de la récolte, il arrive souvent que le grain est mouillé et qu'il sèche difficilement. Il fermente alors, se gonfle et noircit un peu. La plupart du temps, néanmoins, ces défauts disparaissent à la torréfaction et ces cafés donnent de bonnes infusions. On trouve assez souvent ce défaut sur les cafés d'Haïti. On les nomme alors cafés *vice-propre*.

Au Havre on divise les cafés avariés en trois classes : 1° cafés avariés par *vice-propre*, c.-à-d. sur le végétal lui-même ; 2° cafés *ternis* par la chaleur et l'humidité de la cale des navires ; 3° cafés *avariés* par l'eau de mer. Les cafés dits *marinés* sont ceux qui ont été mouillés par l'eau de mer. On les fait servir en les lavant rapidement à l'eau bouillante, puis en les faisant sécher. Un certain nombre d'autres altérations peuvent être notées. Le café s'imprègne très facilement des odeurs, et quand le café séjourne quelque temps dans le voisinage de substances dégageant une odeur désagréable, il prend lui-même cette odeur. Si le café s'est trouvé placé à côté de chargements de laine ou de cuirs, il peut se former des taches vertes de viridate d'ammoniaque.

Falsifications du café. — Nous devons examiner successivement la fraude du café en grains et celle du café en poudre.

Café en grains. Une fraude, qui se présente de suite à l'esprit, est le mélange de cafés inférieurs à des produits plus chers. C'est ainsi qu'on vend pour du Moka du Java à petits grains, bien trié ; que du Ceylan plantation passe pour du Martinique, et que le Santos, d'un bas prix et d'une grande production, se mélange à presque tous les cafés. Une seconde fraude consiste à écouler des grains avariés par l'eau de mer ou pour tout autre cause. On les lave un peu, on les sèche, puis on les mélange à des cafés.

Quelques industriels, notamment à Vienne et à Prague en 1867, avaient imaginé un appareil à fabriquer des grains de *café factice*. Ils moulaient une pâte composée de farine de glands, de blé légèrement torréfié et de marc de café. Ces grains, artistement moulés, étaient badigeonnés au moyen d'une solution alcoolique de résine, qui leur donnait l'apparence et le brillant du café. Ils étaient fort bien imités et il a fallu un examen approfondi pour découvrir cette fraude. On a aussi taillé des grains de café factice dans des arachides. On a composé aussi des mélanges contenant quinze parties de café torréfié en poudre et quatre-vingt-cinq parties de farines et des substances amylacées diverses.

On a fabriqué à Lyon du café factice avec une pâte amylacée. On ajoutait une certaine quantité de ces grains artificiels aux cafés naturels. Orman a trouvé dans des cafés provenant d'Anvers des semences de ricin torréfiées. En 1850, M. Duckwortt de Liverpool a pris un brevet, qui a, paraît-il, été refusé en Angleterre, pour le moulage de cafés artificiels. Ces fraudes sont maintenant assez rares, mais il n'en est pas de même pour les deux suivantes que le laboratoire municipal de Paris a eu l'occasion de constater dernièrement (M. Padé, *Sur les falsifications des cafés*). Ces deux fraudes sont : la *manipulation* des cafés verts et le *mouillage* des cafés torréfiés. La manipulation des cafés verts, objet d'une importante industrie en Hollande et en Angleterre, se pratique de la façon suivante : les cafés avariés sont débarrassés par triage des fèves trop avariées, lavés avec soin pour enlever les sels solubles provenant de l'eau de mer, puis décolorés par l'eau de chaux ; ensuite on les lave de nouveau pour enlever la chaux et on les soumet à une dessiccation rapide dans une étuve chauffée et ventilée. On leur donne alors la nuance voulue, soit par une torréfaction légère, soit par une teinture avec des orangés azoïques. Pour déceler ces couleurs, il suffit de faire macérer le café quelques instants avec de l'alcool qui les dissout facilement. On transforme également les cafés Santos verts en cafés oranges, imitant les Java Préanger, par une torréfaction du même genre. Les bénéfices produits par cette opération sont certains, le cours des Santos étant actuellement de 72 à 75 fr. les 50 kilogr., et celui des Java Préanger de 100 à 105 fr.

Le mouillage est une opération non moins ingénieuse. On sait que les cafés perdent pendant la torréfaction de 17 à 19 % de leur poids, suivant l'âge et les sortes. Pour

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

compenser cette perte, des industriels ont imaginé de faire reprendre au café son poids primitif par addition d'eau. Cette opération ne réussit pas avec l'eau ajoutée en nature ; mais la condensation, dans les fèves chaudes, de vapeur d'eau qui se répartit dans toute la masse, donne d'excellents résultats. On peut arriver ainsi à faire reprendre au café plus de 20 °/₀ d'eau, sans que celui-ci paraisse humide ; seulement les fèves, au lieu d'être dures et croquantes, deviennent élastiques et comme cornées sous la dent. Les cafés grillés, puis mouillés, perdent une partie de leur eau à l'air. Aussi, pour empêcher cette évaporation, les enrobe-t-on souvent avec un peu de glycérine, d'huile de palme, ou même de vaseline. D'autre part, un café torréfié, exposé à l'air humide, ne gagne au plus que 2 à 3 °/₀ d'eau.

On peut se rendre compte des deux falsifications que nous venons d'indiquer, c.-à-d. de la *manipulation* et du *mouillage* des cafés, en prenant la densité de ceux-ci. La densité des cafés verts est :

Maximum.....	1.368
Minimum.....	1.041

Or, les cafés verts manipulés ont une densité variant de 899 à 929. Donc, il y a lieu de suspecter de manipulation tout café ayant une densité inférieure à 1.000. Pour ce qui est du mouillage des cafés grillés, on trouve pour densité des cafés grillés :

Maximum.....	635
Minimum.....	500

Or, les cafés mouillés ont une densité variant de 650 à 770. On peut d'ailleurs doser exactement la quantité d'eau contenue dans un café en le desséchant à l'étuve.

Nous avons dit déjà que l'enrobage du café devait être considéré comme une falsification. Nous devons citer à l'appui de cette considération l'avis du conseil d'hygiène publique de France à ce sujet. Il s'applique non seulement au café en grains, mais surtout aussi au café en poudre. Il est fait mention d'un grand nombre de produits nommés cafés des gourmets, des gourmands, oriental, de Chartres, de Malt, Yankee coffee, etc., qui renferment des céréales, des glands, des châtaignes, des marrons d'Inde, des marcs de café et de chicorée, des cafés altérés. Aussi, le comité d'hygiène consulté a-t-il émis l'avis qu'il devait être interdit : 1° de donner le nom de café à toutes substances autres que la graine de caféier ; 2° de vendre sous le nom de café, et sous quelque forme que ce soit, tout mélange de café et de substances étrangères, telles que caramel, céréales, glands, etc.

Café en poudre. La fraude du café en poudre est facile, aussi se pratique-t-elle souvent. Toutes les graines, racines, etc., qui, grillées et moulues, donnent une infusion brune et un peu amère, servent et peuvent servir à cet usage. Presque toutes les substances qui ont été indiquées comme succédanés du café servent la plupart du temps à frauder celui-ci. Les principales de ces substances sont : en première ligne la chicorée, puis les glands, les amandes, les figues, les céréales, etc.

La chicorée, le plus important de ces produits, est vendue sous son vrai nom de *chicorée ;* elle est quelquefois vendue sous le nom de *café-chicorée* et enfin quelquefois aussi mélangée à du café, et vendue sous le nom de *café*. C'est le produit de la torréfaction de la racine de chicorée composée *(Cicorium intybus)*, qu'on cultive en grand dans le nord de la France. Les racines, récoltées en automne, sont coupées en cossettes (petits fragments), qu'on fait sécher, on les grille ensuite, puis on les écrase à la meule. Une expérience assez simple permet de retrouver la chicorée. On remplit un verre d'eau froide et on fait tomber à la surface une pincée de café. S'il y a de la chicorée ; elle s'imbibe d'eau et tombe rapidement au fond du vase en colorant l'eau en jaune. Si le café est pur, il surnagera longtemps et teindra à peine l'eau. Par l'examen microscopique du café on retrouvera sûrement la chicorée, qui renferme de gros vaisseaux rayés caractéristiques. Le dosage du chlore donnera également un moyen de retrouver la chicorée ; cette dernière en renferme, en effet, environ dix fois plus que le café. Les amandes de terre, tubercules du souchet comestibles *(cyperus esculentus)*, torréfiées sont quelquefois vendues sous le nom de *café d'amande*. D'autre fois les graines, ainsi que les glands grillés et concassés, sont mélangés au café moulu. La *figue* sert à obtenir par grillage le *café de figues*, qui est le meilleur et le plus cher des faux cafés. Enfin, l'orge, le seigle, le maïs torréfiés donnent des *cafés d'orge, de seigle*, etc. Toutes ces matières n'ont ni l'arome, ni la saveur, ni les propriétés stimulantes du café.

En 1851, on a vendu en Angleterre, sous le nom de *Coffina*, une poudre composée de chicorée et de farine de lupin grillée, vendue comme café. En 1878, à Liverpool, on se servait de noyau de dattes torréfiées pour frauder le café.

Analyse du café et Recherche des Falsifications. — On dose l'eau par dessiccation à 100-105°. La matière grasse est dosée par extraction à l'éther, et évaporation du dissolvant ; on pèse le résidu, puis on le reprend par l'eau bouillante, qui dissout certaines substances autres que les graisses. La solution aqueuse est évaporée et le poids du résidu retranché du premier. La différence représente la graisse.

On dose la caféine par l'un des procédés suivants :

Procédé de Commaille. On mélange 5 gr. de café en poudre très fine et 1 gr. de magnésie calcinée ; on forme avec un peu d'eau une pâte qu'on laisse en repos pendant vingt-quatre heures, puis qu'on dessèche au bain-marie. Le mélange séché est pulvérisé et épuisé par du chloroforme. On filtre le dissolvant et on l'évapore ; on épuise le résidu par l'eau bouillante pour dissoudre la caféine et séparer la matière grasse. La solution aqueuse est évaporée et le résidu pesé.

On emploie aussi quelquefois l'une des deux méthodes suivantes :

1° On mélange le café en poudre fine avec son volume de magnésie calcinée et on fait bouillir à plusieurs reprises avec de l'alcool concentré. On distille la plus grande partie de l'alcool pour le récupérer, on évapore le restant, on reprend par l'eau bouillante, et la solution aqueuse, débarrassée ainsi de la majeure partie de la matière colorante, est additionnée de magnésie, évaporée à sec et reprise par la benzine. Par évaporation on a la caféine cristallisée et incolore, qu'il suffit de peser ;

2° On épuise le café par l'eau bouillante ; on précipite la solution aqueuse par le sous-acétate de plomb ; on recueille le précipité plombique sur un filtre ; on le met en suspension dans l'eau et on le décompose par l'hydrogène sulfuré. La solution aqueuse, ainsi débarrassée de plomb, est amenée par évaporation à un petit volume pour faire cristalliser la caféine que l'on recueille.

Le dosage des cendres donnera d'utiles indications pour la recherche des fraudes ; on devra en trouver de 4 à 5 °/₀. L'examen minutieux du café moulu donne également d'excellentes indications. On se sert pour cela d'une bonne loupe, et on peut retrouver des fragments de glands et de céréales parfaitement reconnaissables. On voit aussi les graines de la figue si on s'est servi de ce produit pour frauder. Nous avons déjà vu comment on pouvait, par la détermination de la densité, retrouver les fraudes de la manipulation et du mouillage des cafés. Nous avons vu aussi comment on pouvait retrouver la chicorée. Voici comment on peut déceler d'autres fraudes. Graham, Stenhouse et Campbell ont utilisé le pouvoir colorant relatif des cafés, de la chicorée et d'autres substances employées pour frauder le café. En prenant le caramel comme type colorimétrique, voici la quantité des diverses substances torréfiées qu'il faut dissoudre dans

© 2007 Lyon - Éditions « les nacelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

un même volume d'eau pour obtenir une teinte égale :

Caramel	1.00
Racine de bette	1.66
Carottes	2.00
Chicorée	2.22
Maïs	2.86

3° Jacmel trié, Wynand, Santos jaune; 4° Jacmel nature, Santos gris.

Préparation de l'infusion. — Les modes de préparation du café en Europe sont tous basés sur l'infusion. Pour préparer l'infusion du café, on fait d'abord en général un mélange de café, suivant les indications précédentes.

© 2007 Lyon - Éditions « Les passerelles du temps » - editions.airay@free.fr

La production actuelle est de 120,000 quintaux environ.

Honduras. San-Salvador. Production d'environ 40,000 quintaux par an.

Nicaragua. Production d'environ 10,000 quintaux par an.

Costa-Rica. La production, d'environ 125,000 quintaux, est presque toute expédiée en Angleterre. Il n'en arrive qu'une petite quantité en France par Bordeaux.

Colombie ou Nouvelle-Grenade. La production a crû très rapidement depuis 1835. C'est le port de Sabanilla qui est le principal débouché, de là le nom de cafés Sabanilla donné à la plupart de ces produits.

Venezuela. Exportation :

1830.....	53.000	quintaux
1840.....	120.000	—
1850.....	174.000	—
1875.....	313.000	—

Les ports de Maracaïbo, Porto-Cabello (ou Valenças), La Guayra (ou Caracas) et Cumana exportent le café et ont donné leurs noms aux quatre variétés de café qui proviennent du Venezuela. Ces cafés arrivent en France par Bordeaux.

Equateur. La production est assez faible (environ 1,500 quintaux) et l'exportation se fait par Guayaquil.

Guyanes. La production de la Guyane anglaise est d'environ 2,000 à 2,500 quintaux. Quant à la Guyane hollandaise, elle ne produit que fort peu de café.

Brésil. On comprendra facilement l'importance que présente le Brésil pour la production des cafés si l'on remarque que le tiers environ du café consommé en France provient de ce pays. Les deux tiers environ du café du Brésil consommé en France sont les cafés de marque *Santos.*

La production du café se fait dans les quatre provinces suivantes : Ceará, Bahia, Rio de Janeiro, Saint-Paul. Les deux dernières, et surtout Rio de Janeiro, sont les plus importantes.

Province de Ceará. Exportation :

1848.....	4.400	quintaux
1855.....	3.700	—
1866.....	15.000	—
1874.....	13.848	—

Le port d'exportation est Ceará et les cafés de cette provenance portent ce nom.

Province de Bahia. Dans cette province, la culture du tabac et de la canne à sucre tend à remplacer celle du café. Exportation :

1840.....	896	quintaux
1860.....	3.346	—
1870.....	56.420	—
1879.....	53.500	—

Province de Rio de Janeiro. C'est celle où l'on cultive le plus de café. Exportation :

1825.....	134.400	quintaux
1835.....	388.200	—
1845.....	727.200	—
1855.....	1.444.200	—
1865.....	1.084.600	—
1879.....	2.094.200	—

Province de Saint-Paul. Le café n'y a été cultivé qu'assez tardivement, mais sa production s'est très vite accrue et ses cafés sont de bonne qualité. Production :

1862.....	198.100	quintaux
1868.....	358.400	—
1878.....	780.000	—

L'exportation se fait par le port de Santos, qui donne son nom aux cafés de cette province et qui est relié à la ville de Campinas, centre de production, par un chemin de fer. Les cafés du Brésil sont connus dans le commerce sous les noms des quatre grands ports d'expédition : Ceará, Bahia, Rio, Santos. Ils sont emballés en sacs contenant chacun 60 kilogr.

Indes anglaises. La culture du café se fait surtout sur la côte occidentale. Exportation :

1850.....	24.880	quintaux
1860.....	64.982	—
1870.....	165.373	—
1879.....	161.237	—

On connaît en France ces cafés sous les noms de Malabar, Mysore et Wynand.

Ceylan. Le café s'exporte par le port de Colombo. Exportation :

1836.....	30.120	quintaux
1846.....	86.960	—
1856.....	222.589	—
1866.....	428.705	—
1876.....	365.623	—
1879.....	418.433	—

Ceux de ces cafés qui arrivent en France passent en général par l'Angleterre.

Cafés de l'archipel Indien. Indes hollandaises. La culture et le commerce du café y sont sous le contrôle de l'Etat. Exportation totale :

1826.....	204.000	quintaux
1835.....	289.200	—
1845.....	630.000	—
1860.....	562.500	—
1870.....	851.686	—
1879.....	926.947	—

Cette dernière se décompose ainsi :

Java.....	774.540
Padang.....	70.447
Célébès.....	81.960

Parmi les types de café les plus connus, nous citerons : le café Ménado (Célébes), café Demerary (Java), café Préanger (Java).

Iles Philippines. Le port principal d'exportation est Manille. L'exportation de 1879 a été de 42,000 quintaux environ.

Haïti. Exportation :

1824.....	150.000	quintaux
1840.....	230.630	—
1850.....	225.000	—
1860.....	260.846	—

Actuellement, l'exportation est de 300,000 quintaux environ. Le sol est très favorable à la culture du café. La France en importe presque les deux tiers. Diverses espèces portent les noms des ports d'Haïti (Saint-Marc, Gonaïves, etc.), emballés en sacs de forte toile, 65 kilogr.

Café des îles de l'océan Pacifique. Ces îles produisent du café, mais on ne possède que des renseignements incomplets sur leur exportation et sur leur commerce.

Colonies françaises. Voici suivant M. de Lanessan l'état de la culture du café dans les colonies françaises :

Ile de la Réunion (café Bourbon). Le café a été introduit dans cette île en 1718 par M. de la Boissière avec des plants provenant de Moka. Les plantations ont été en partie détruites par les ouragans, mais la culture s'en est relevée. La production a beaucoup décru depuis 1836.

Production en	1836.....	9.282	quintaux
—	1845.....	6.650	—
—	1875.....	3.745	—

L'emballage du café se fait dans des feuilles de palmier, chaque paquet pesant 20 à 25 kilogr.

On trouve à Bourbon cinq sortes de cafés : 1° Le café Bourbon ou Moka *(C. arabica)*, le premier importé, dont la croissance rapide se fait surtout à l'ombre et dont la récolte est précoce ; 2° le café Leroy *(C. lamina)*, robuste et croissant sans abri ; 3° le café myrte ; 4° le café d'Aden *(C. microscarpa)*, rapporté de Hès

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Yémen) et introduit par l'amiral Jehenne ; 5° le café marron *(C. mauritiana)*, qui croît spontanément dans les hautes forêts de l'île. On distingue deux sortes de café, le café Bourbon pointu et le café Bourbon rond. Ces cafés s'importent presque entièrement en France par Nantes.

La Martinique. Le premier plant de café planté à la Martinique provenait des serres du roi. Il avait été apporté par de Clieu en 1723. La culture se développa rapidement, puis décrut ensuite, au fur et à mesure que la culture de la canne à sucre prenait de l'extension.

Production en 1789	50.000	quintaux
— 1836	6.928	—
— 1873	2.100	—

Aujourd'hui la production est d'environ 2,000 quintaux, et on peut dire, qu'au point de vue commercial, le café de la Martinique n'existe plus. On le remplace aujourd'hui par le café de la Guadeloupe ou les cafés de Porto-Rico présentant une teinte vert pâle. On a, paraît-il, replanté des caféiers dans les terres vierges.

Café de la Guadeloupe. La culture du café a pris naissance à la Guadeloupe en 1724, à la suite des essais faits à la Martinique. De même que dans cette dernière île, la culture de la canne a pris du développement aux dépens de la culture du café. Voici quelle était la production :

1789	40.000	quintaux
1836	4.714	—
1880	8.650	—

Cependant le café occupe encore une place importante dans les exploitations de la Guadeloupe. La récolte se fait d'octobre à janvier et les produits sont classés en : *café habitant*, de couleur vert foncé, et *café bonifieur* ou *bonifié*, de couleur vert tendre. Le café de la Guadeloupe gagne beaucoup quand on le laisse vieillir trois ou quatre ans ; il perd son amertume tout en conservant son arome. On vend le café habitant sous le nom de café Guadeloupe. Quant au café bonifié, il est presque toujours vendu comme Martinique.

Café de Nossi-Bé. Le *coffea zanguebariæ* (Lour.) se rencontre dans l'île à l'état sauvage. On a fait des essais aux diverses variétés de Bourbon, mais la récolte est faible (93 tonnes en 1880).

Café de Mayotte. On a essayé sans succès la culture du café.

Café de la Guyane. Peu important.

Café de la Nouvelle-Calédonie. Cette culture, encore limitée, pourrait prendre beaucoup d'extension s'il y avait des débouchés.

Production totale du café dans le monde. — Elle comprend l'exportation des pays producteurs et leur consommation propre.

Exportation des pays producteurs (1879) :

			Quintaux.
Brésil	Ceará	53.500	2.857.134
	Bahia		
	Rio	2.094.200	
	Santos	709.434	
Indes hollandaises	Java	661.760	790.650
	Padang	45.490	
	Célébès	83.400	
Ceylan			418.433
Venezuela			313.000
République haïtienne			300.000
Hindoustan (présidence de Madras)			161.237
Costa-Rica			120.000
Guatemala			110.000
Porto-Rico			100.000
Colombie			50.000
Arabie et Abyssinie			64.000
Jamaïque			50.000
Indes espagnoles			41.952
San-Salvador			40.000
Comptoir de Singapour			37.241
Honduras			10.000
Nicaragua			10.000
Cuba			10.000
Guadeloupe			5.248
Ile de la Réunion			3.745
Libéria et comptoirs portugais d'Afrique			2.500
Sandwich			1.530
Equateur			1.327
Ile de Taïti			100
			5.498.297

Pour avoir la production totale du globe, il faut au chiffre précédent ajouter la consommation des pays producteurs. On n'a aucun renseignement certain sur celle-ci et M. Derolles l'évalue à 569,400 quintaux. (La population des pays producteurs est de 113,877,636 habitants, et on admet que chacun consomme en moyenne 0k5 de café par an.) En admettant ce chiffre, la production totale du globe serait de 6,067,542 quintaux.

Consommation (1879) :

	Quintaux.
Etats-Unis	1.792.000
Allemagne	1.126.000
France	568.000
Autriche	370.000
Hollande	281.750
Belgique	249.000
Russie	232.000
Suède et Norvège	220.000
Angleterre	207.000
Turquie	200.000
Italie	155.000
Suisse	110.000
Espagne et Portugal	100.000
Colonies anglaises d'Afrique	88.000
Grèce	10.000
Divers	50.000
	5.758.750

Ce chiffre de consommation diffère du chiffre d'exportation parce qu'on n'a pas tenu compte des stocks.

Consommation par tête et par an :

	Kilogr.
Hollande	9.523
Danemark	6.299
Belgique	6.113
Norvège	4.444
Suisse	3.188
Suède	2.778
France	1.338
Autriche	0.965
Grèce	0.643
Italie	0.453
Grande-Bretagne	0.453
Etats-Unis	0.451

Consommation française :

	Quintaux.
1827-1836 (en moyenne)	98.701
1840	143.724
1845	158.800
1850	153.640
1855	267.410
1860	343.570
1865	435.010
1870	760.100
1875	480.130
1880	577.334
1882	639.054

Provenance du café consommé en France (1879) :

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1° Importations directes :	Quintaux
Egypte	14.579
Côte orientale d'Afrique	15.054
Autres pays d'Afrique	53.794
Indes Anglaises	5.029
— Hollandaises	3.885
Etats-Unis	16.652
Mexique	5.037
Guatemala	2.525
Nouvelle-Grenade (Colombie)	15.792
Venezuela	43.203
Brésil	162.507
Haïti	115.463
Saint-Thomas	1.270
Poss. anglaises de l'Amérique du Sud	1.752
— espagnoles d'Amérique	13.813
— hollandaises	1.010
Guadeloupe	2.360
Réunion	3.920
Autres pays	2.953
2° Importations indirectes	87.561
Total	568.159

L'importation se fait par les ports suivants (1879) :

	Importation.	Réexportation.
	quintaux.	
Le Havre	569.484	205.629
Marseille	219.019	131.698
Bordeaux	88.718	12.411

Succédanés du café. — On a imaginé une quantité considérable de succédanés du café, et presque aucun d'eux n'a ses propriétés. Il n'en est pas, en effet, un seul qui renferme de la caféine. La plupart du temps ce sont en effet des substances qui, soumises à la torréfaction, donnent une infusion brune et un peu amère. Le blocus continental a été dans notre pays l'origine de la création d'une foule de succédanés du café. Un trop grand nombre en est malheureusement resté.

Voici quelques-uns des principaux succédanés du café :

Racines. — Chicorée; souchet comestible *(Cyperus esculentus)*; pissenlit *(Taraxacum Dens Leonis)*; scorsonère *(Scorsonera hispanica)*; gesse tubéreuse *(Lathyrus tuberosus)*; chervis *(Sium sisarum)*; pomme de terre, grateron *(Galium aparine)*; chiendent *(Triticum repens)*; salep.

Graines. — *Céréales :* froment, seigle, orge, maïs, riz, millet.

Légumineuses : haricots, pois, lentilles, fève des marais, lupins.

Arachide : casse occidentale, glands, asperge, petit houx, iris des marais *(Iris pseudoacorus)*, noyaux de dattes, ricin, châtaignes.

Fruits : figues, caroubes.

Chicorée (V. ce mot). Le café-chicorée est le plus important des succédanés du café. Il est très employé en France.

Le *souchet comestible* est indigène du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique. Les fibres des racines portent des petits tubercules de la grosseur d'une noisette, et qu'on nomme *amandes de terre* dont on se sert pour l'alimentation. On en prépare encore dans certains ménages, et surtout en Allemagne, comme faux café.

Le *salep* est formé par les bulbes de certains *Orchis*. Dans plusieurs pays de l'Asie centrale et occidentale, le café de salep est fort employé.

Parmi les cafés de céréales, celui préparé avec le seigle fut en vogue au milieu du XVIIIe siècle où on l'appelait *café à la paysanne*. Un Américain, Kint, révéla en 1825 un procédé de fabrication du café de seigle. L'orge torréfié donne un faux café très estimé, dont la Hongrie a fait le commerce.

Les légumineuses, telles que les haricots et les pois, donnent des infusions peu agréables qu'on a employé un peu au XVIIIe siècle. Le *pois-chiche* a été, vers 1715, l'un des premiers succédanés du café. Le *lupin* s'emploie quelquefois en Allemagne. A propos des cafés factices, on a vu que l'on avait taillé des grains de café dans des arachides. Les *graines d'asperge* sont, paraît-il, l'un des meilleurs succédanés du café.

Les semences du *Psychotria citrifolia*, plante appartenant à la famille des Rubiacées et voisine du *Coffea*, sont employées par les nègres de plusieurs contrées africaines comme café.

La casse occidentale *(Cassia occidentalis)* arrive au Havre de nos colonies américaines. Elle croît dans l'Amérique septentrionale, la Cochinchine, l'Inde et la côte d'Afrique. On la nomme « café nègre ». Elle se présente sous forme de petites graines de 4 millim. de diamètre environ, cordiformes, aplaties et limitées par un bourrelet circulaire. Elles sont de couleur gris-verdâtre.

M. Clouet a analysé la casse ou café nègre, et il a obtenu :

Matières grasses (oléine et margarine)	4.955
Acide tannique	0.900
— malique	0.060
— chrysophanique	0.915
Sucre	2.100
Achrosine (colorant jaune)	13.580
Gomme	28.800
Amidon	2.000
Cellulose	34.000
Eau	7.020
Sulfate et phosphate de chaux	0.380
Autres sels	4.920
Perte	0.380
Total	100.000

A la Martinique, les fruits et les graines aromatiques de l'*Eugenia disticha* (Myrtacées) sont employés comme succédanés du café et portent le nom de *café sauvage*.

Les graines du petit houx prennent par la torréfaction un arome ressemblant exactement à celui du café. L'infusion est cependant fade, mais en y ajoutant artificiellement une matière amère, on obtient une boisson très agréable et se rapprochant assez du café. C'est d'ailleurs également un houx *(Ilex paraguayensis)*, dont les feuilles constituent le thé du Paraguay ou *Maté*, contenant de la caféine, comme le thé et le café.

Les semences de Gombo ou Bamiah *(Hibiscus esculentus)*, le *café de glands* de chêne d'Espagne *(Quercus hispanica, Q. ballota)*.

Les graines du chicot *(Guilandina dioica)*.

Les graines du lupin à feuilles étroites (*Lupinus angustifolium*), cultivées dans l'Eure et la Seine-Inférieure, sont encore des succédanés employés. Enfin, le café de figues torréfié, vendu ainsi sous le nom de *Figuine*, est un succédané très recherché, surtout en Allemagne.

Voici la composition des cendres de certains succédanés du café :

	Lupins.	Glands.	Maïs.	Panais.	Pissenlits.
Potasse	35.54	54.93	30.74	56.54	17.95
Soude	17.75	0.63	»	»	30.95
Chaux	7.75	6.01	3.06	6.85	11.43
Magnésie	6.18	4.32	14.72	6.49	1.31
Sesquioxyde de fer	»	0.54	0.84	0.53	1.27
Acide sulfurique	6.80	4.79	4.13	4.07	2.37
Chlore	2.11	2.51	0.50	2.09	3.84
Acide carbonique	0.56	13.69	»	11.44	6.21
Acide phosphorique	25.53	11.15	44.50	13.84	11.21
Silice et sable	0.87	1.01	1.78	0.57	11.26

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Composition de quelques succédanés du café :

	Chicorée.	Glands torréfiés épluchés.	Glands non épluchés.	Café de figues brûlé.	Semences de seigle brûlées.
Eau	12.16	12.85	14.30	18.98	15.22
Substances azotées	6.09	6.13	5.20	4.25	11.84
Matières grasses	2.05	4.01	4.00	2.83	3.46
Sucre	15.87	8.01	62.10	34.19	3.92
Matière extractive non azotée	46.71	62.00		29.15	49.37
Cellulose	11.00	4.98	12.20	7.16	11.35
Cendres	6.12	2.02	2.22	3.44	4.84

Ch. Girard.

III. Physiologie, Hygiène et Thérapeutique (V. Aliment et Caféine [Thérapeutique]).

IV. Administration militaire (V. Subsistances militaires).

CAFÉ. L'antiquité n'a pas connu les établissements de consommation que nous avons baptisés du nom de *café;* tout au plus pourrait-on en rapprocher les boutiques de barbiers, où les désœuvrés se réunissaient pour causer, et les thermopolies, boutiques où l'on vendait de l'eau chaude et des liqueurs. Les premiers cafés parurent à la Mecque, au début du IXe siècle de l'hégire. Les traditions arabes attribuent la découverte du café, soit à un derviche de Moka qui, chassé de sa maison et réduit à vivre sur la montagne, aurait fait bouillir par hasard les fruits du caféier; soit à un chevrier étonné de voir que ses chèvres étaient plus gaies après avoir brouté cet arbuste. Quoi qu'il en soit, les cafés prospérèrent rapidement en Arabie, et se répandirent bientôt en Egypte et en Syrie. En 1555 deux Syriens ouvrirent une boutique à Constantinople. Les muftis se plaignirent de voir déserter la mosquée et menacèrent les buveurs de revêtir au jour du jugement une peau aussi noire que le marc de cette boisson. Les cafés furent fermés, et les délinquants punis de quatre-vingts coups de bâton. Bientôt la défense fut levée, l'on établit même un impôt sur les cafés. Ils sont aujourd'hui plus florissants que jamais dans l'Orient méditerranéen. La Chine et l'extrême Orient leur préfèrent les maisons de thé et les fumeries d'opium. Ce furent les marchands et les navigateurs qui rapportèrent en Europe l'usage du café. Le premier café de France fut fondé en 1654 à Marseille. Un peu plus tard, Grégoire d'Alep et Procope s'établissaient à Paris, et le nombre de cafés s'élevait à 900 vers la fin du XVIIIe siècle. Les cafés apparurent dans les divers pays d'Europe vers la même époque qu'en France, et s'y multiplièrent non moins vite. Un marchand anglais en fondait un à Londres en 1662; dès 1675 leur nombre s'était assez accru pour inquiéter le roi Charles II, qui les termait comme des foyers de sédition. — L'introduction du café à Vienne aurait été, s'il faut en croire la tradition, la suite de la bataille gagnée en 1683 par Sobieski sur les Ottomans; on trouva dans le camp du vizir Mustapha une grande quantité de grains de café, et un soldat qui s'était distingué par sa bravoure reçut l'autorisation d'ouvrir un café.

Parmi les cafés de Paris, quelques-uns sont restés célèbres dans l'histoire littéraire et artistique. Tel fut le café *Procope* au XVIIe et au XVIIIe siècle. Lorsqu'en 1688 les comédiens vinrent s'établir dans la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie), le Procope acquit une notoriété européenne. Ce fut le premier café qui servit des glaces à ses clients, et les Parisiens se passionnèrent aussitôt pour ce genre de rafraîchissement. Le Procope eut pour clients : Piron, Destouches, Voltaire, Crébillon. On y causait littérature, philosophie, politique et religion. Sous la Révolution il se vit délaissé pour connaître de nouveau de beaux jours sous le second Empire, alors que Gambetta jeune homme étonnait les assistants par les éclats de son incomparable éloquence. Sur les murs du salon, au rez-de-chaussée, sont peints les portraits de Voltaire, de d'Alembert, de Piron, de Jean-Jacques Rousseau et de Mirabeau. Non loin du Procope, le café de *Buci* recevait des littérateurs et des médecins. Gustave Planche, le critique de la *Revue des Deux Mondes*, aussi connu par ses mœurs débraillées que par l'intransigeance de ses théories classiques, y était entouré d'une cour de solliciteurs. Théodore de Banville y coudoyait le médecin Depaul et le peintre Harpignies. Jules Vallès s'y attablait aux côtés de Ranc ou de Delescluze. Le bibliographe Emile Laurent, plus connu sous le pseudonyme de Colombey, l'éditeur Furne, l'orientaliste Oppert y venaient parfois. Faut-il nommer encore le café d'Orsay, à l'angle de la rue du Bac, où l'on voyait jadis Alfred de Musset et aujourd'hui M. François Coppée ; le café Manoury, célèbre par ses joueurs de dames ; les cafés Molière, Racine, Voltaire, près de l'Odéon, les cafés Vachette et Soufflet, toujours remplis d'étudiants, sur le boulevard Saint-Michel.

Ce sont là les cafés de la rive gauche; ceux de la rive droite se groupent en trois centres principaux : les cafés du Palais-Royal, dont la grande vogue fut à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci; les cafés des boulevards, qui atteignent leur apogée sous le second Empire, et les cafés de Montmartre, d'un cachet un peu plus bohême.

Dans le Palais-Royal, il faut citer d'abord le café de *Foy* qui, fondé sous Louis XVI, avait alors sa façade sur la rue de Richelieu et une terrasse occupant un coin du Palais-Royal. Tous les visiteurs du célèbre jardin s'y retrouvaient ; royalistes ou jacobins sous la première République, boursiers, aigrefins et incroyables, s'y coudoyaient sous le Directoire. Les officiers des armées étrangères y venaient en 1815, et maint duel y prit naissance entre eux et les partisans de Napoléon. Sous la Restauration la clientèle devint moins bruyante. C'est alors qu'Horace Vernet peignit au plafond une hirondelle que bien des générations ont admirée tour à tour. Sous Louis-Philippe et le second Empire on y vit tour à tour : Lemaître de Sacy, le traducteur de la Bible, François Arago, le célèbre astronome, Dupin, le magistrat, de Montalivet, le ministre de Louis-Philippe, Ledru-Rollin, Crémieux, Baroche, Haussmann. Le voisinage du Théâtre-Français attirait au café de Foy les littérateurs et les artistes : Alexandre Dumas père, Léon Laya, auteur du *Duc Job*, Mme Dorval, etc. Mais la suppression des maisons de jeu du Palais-Royal, la sévérité de la police à l'égard des *clientes* du jardin, amenèrent bientôt la décadence du café. On retrouvait dans ce même coin de Paris le café *Lemblin*, le café de la *Montansier*, devenu sous les Bourbons un rendez-vous de bonapartistes, le café *Corazza*, fréquenté par les jacobins, le café du *Caveau*, par les girondins, le café de *Valois*, par les feuillantins.

Le café de la *Régence* mérite une mention spéciale. Sa célébrité remonte au XVIIIe siècle. Voltaire y trônait. On sait qu'il abusait du café, et l'on se rappelle les vers de Delille :

> Il est une liqueur au poète plus chère
> Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire,
> C'est toi, divin café.

Diderot, d'Alembert, y venaient également. L'empereur Joseph II les y visita maintes fois. Robespierre et Bonaparte y apparurent. Plus tard, Musset compta parmi les clients les plus assidus de l'établissement. Aujourd'hui le café de la Régence se distingue de tous ceux de Paris par un caractère spécial : c'est le rendez-vous des joueurs d'échecs de la capitale ; sur les quatre heures, toutes les tables du fond sont occupées par les professeurs les plus renommés, qui viennent y faire leur partie quotidienne au milieu d'un cercle d'amateurs attentifs. Les murs sont couverts d'affi-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ches indiquant l'état des parties par *correspondance* engagées entre les amateurs de la Régence et ceux de Vienne, de Londres ou de New-York. Une horrible lithographie, placée en bon endroit, indique un des plus beaux exploits dont le café fut le théâtre : on y voit le célèbre Morphy jouant, les yeux bandés, huit parties à la fois.

Au début du règne de Louis-Philippe, le Palais-Royal était encore le centre où se réunissaient tous les flâneurs; c'est là que les provinciaux se rendaient d'abord pour admirer les boutiques, les cafés remplis de monde. Déjà pourtant le boulevard des Italiens, surnommé boulevard de Gand, attirait les gommeux du temps, ou, comme on disait, les gandins. Mais sauf Tortoni et le café de Foy, on n'y voyait encore que des cabarets de deuxième ordre.

Le quartier se transforma rapidement, et sous le second Empire les cafés des boulevards éclipsaient ceux du Palais-Royal; on vit s'ouvrir successivement le café du Grand-Balcon, l'estaminet de Paris, le café Richelieu, le divan des Panoramas, le café Frascati, l'estaminet de l'Europe, le café de la Terrasse, les cafés de Madrid, de Suède, de Mulhouse, des Variétés. Le café Anglais jouit d'une grande réputation parmi les viveurs; sa cuisine passe pour être la meilleure de Paris. Des majestés s'y attablèrent en cabinet particulier sous le second Empire. C'étaient même les seuls clients pour lesquels le maître de l'établissement, très convaincu de son importance, consentit à se déranger. Le café Riche, la maison Dorée, Tortoni, le Helder, ont également une grande notoriété.

Le café de Mulhouse était fréquenté avant le Quatre-Septembre par une bande de journalistes : Armand Silvestre, Albert Wolff, Tony Revillon, Aurélien Scholl, etc. Plus brillant encore était le café de Madrid; sur les quatre heures, on y voyait les journalistes les plus marquants de l'opposition : Hébrard, J.-J. Weiss, Ranc, Gambetta, Gustave Isambert, Charles Quentin, Alfred Naquet. Outre ces publicistes, on y remarquait le photographe Carjat, le peintre Hector de Callias, le poète Desnoyers, celui qui se rendit au Havre pour insulter à la statue de Casimir Delavigne,

Il est des morts qu'il faut qu'on tue...

le poète romancier Cladel, le critique Castagnary, le chroniqueur Fouquier, sans parler du légendaire Pipe en Bois. De l'autre côté du boulevard Montmartre se trouvent le café de Suède, où s'attabla longtemps Glatigny, le dernier et le plus incorrigible des bohêmes; le café des Variétés, envahi vers le mois de mai par tous les cabotins de province, qui viennent chercher un engagement à Paris.

La République établie, tout l'état-major républicain s'assembla au boulevard Poissonnière, au café Frontin. Gambetta, Spuller, Isambert, Naquet, Carjat, Dionys Ordinaire, Barodet, s'y retrouvèrent un moment presque quotidiennement. Les impérialistes prirent pour centre le café de la Paix, place de l'Opéra, qui reçut alors le surnom de boulevard de l'Ile-d'Elbe : c'étaient l'ancien préfet de police Piétri, Abatucci, Jolibois, Galloni d'Istria, Paul de Cassagnac. Dans le voisinage, se trouvent les grands cafés de nuit de Paris : le Sylvain, le Julien, l'Américain, les seuls, avec les cafés et cabarets des Halles, où le noctambule puisse s'attabler, passé deux heures du matin. L'heure à laquelle doivent fermer les cafés a du reste été l'objet de bien des ordonnances successives de la préfecture de police.

Si des boulevards nous montons sur les hauteurs de Montmartre, il nous faut citer le café Pigalle ou du Rat-Mort, qui dut sa vogue à une dispute d'Alfred Delvau et de Castagnary avec le patron de la Nouvelle-Athènes. Ils émigrèrent en face. Les murs humides répandaient une telle odeur que l'un d'eux s'écria : « Cela sent le rat mort. » Le café était baptisé. Murger, Monselet, Catulle Mendès, Coppée, Léon Cladel s'assirent sur ses banquettes. Un certain nombre d'entre eux se retrouvaient à la brasserie des Martyrs ou dans les autres cabarets de Montmartre (V. Cabaret, t. VIII, p. 584). D. B.

Café-Spectacle. — C'est ainsi qu'on appelait autrefois certains cafés dans lesquels on attirait le public à l'aide de divers spectacles ou divertissements composés de danses, de jeux gymnastiques, de scènes de prestidigitation ou de fantasmagorie, etc. Avant que la salle du théâtre Montansier, fermée en 1807, devînt, après 1830, celle du théâtre actuel du Palais-Royal, on y vit longtemps un café-spectacle. L'ancien café des Aveugles, situé aussi au Palais-Royal, était aussi un café-spectacle. Au temps où les théâtres, réglementés à l'excès, étaient soumis au régime de l'autorisation et du privilège, il était expressément interdit à ces établissements de représenter aucun ouvrage dramatique, sinon à l'aide de simples marionnettes. Ces entraves n'existant plus aujourd'hui, depuis que le décret de 1864 a établi, ou plutôt rétabli la liberté de l'industrie théâtrale, la plupart de nos cafés-concerts sont devenus des cafés-spectacles, on pourrait presque dire de véritables théâtres, avec cette seule différence qu'on y peut boire et fumer à sa guise.

Café-Concert. — Les cafés-concerts ne sont pas d'existence aussi récente qu'on le croit communément, car il y a plus d'un siècle que les premiers d'entre eux firent leur apparition à Paris. C'était vers 1770, à l'époque des commencements et de la première vogue du boulevard du Temple. Un recueil du temps, l'*Almanach forain* pour 1773, les caractérisait ainsi : « *Musicos*, ou caffés des boulevards dans lesquels, on entend de la musique : le sieur Gaussin; le sieur Armand; la dame veuve Alexandre; le sieur Cretet ». Ce nom de *musicos*, sous lequel ces établissements sont désignés en Hollande, ne s'est pas maintenu; on les appela par la suite cafés chantants, et définitivement cafés-concerts. Aux approches de la Révolution, le nombre des cafés-concerts était déjà considérable; le décret de l'Assemblée nationale qui établissait la liberté illimitée du théâtre vint encore augmenter ce nombre. Le Palais-Royal et le boulevard du Temple surtout en étaient abondamment pourvus, et la plupart d'entre eux se faisaient remarquer par un véritable luxe. Un annaliste en citait particulièrement quatre sur le boulevard, qui étaient les favoris de la population. C'était d'abord le café des Arts « boulevard de Mesnil-montant, entre le café Turc et la Galiote », dont le personnel comprenait trois chanteurs, trois chanteuses et un petit orchestre de cinq musiciens. « Ce café, disait l'écrivain, est un des plus vastes du boulevard; il forme l'équerre en deux belles salles d'égale grandeur : la société y est très mélangée ». Venait ensuite le café National, « petit et nouvellement établi; on y fume, on y boit, on y danse tout à la fois; l'orchestre a de la précision; on n'y chante pas. » Le troisième était le café Yon, « boulevard du Temple, entre les Associés et le café Goddet ». Le café Yon, dans lequel brillait surtout un chansonnier nommé Déduit, qu'on appelait « le chansonnier national », et qui chantait lui-même ses productions, était et resta longtemps l'une des célébrités du boulevard; il comptait six chanteurs, sept chanteuses, et onze musiciens à son orchestre. Le quatrième des cafés du boulevard était le café Goddet, « boulevard du Temple, attenant le spectacle des Beaujolais ». Celui-ci était aussi l'un des favoris du public, et notre annaliste nous apprend qu'il était fréquenté par la meilleure société. Quant au café Turc, qui était situé de l'autre côté du boulevard et dont la renommée s'est perpétuée jusqu'à nos jours, c'était une des merveilles de Paris.

Quand le premier Empire eut brutalement supprimé, avec tant d'autres, la liberté des théâtres, et replacé ceux-ci sous le régime de l'autorisation et des privilèges, on vit disparaître tous les petits spectacles qui faisaient la joie populaire, et avec eux les cafés chantants. Il n'en fut plus question non plus sous la Restauration, et il faut

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

arriver aux dernières années du règne de Louis-Philippe pour voir reparaître ceux-ci, d'abord en très petit nombre et seulement comme établissements d'été. C'est donc aux Champs-Elysées qu'on en vit surgir deux tout d'abord, le café de l'Horloge et le café des Ambassadeurs, qui, grâce surtout à leur situation, ont conservé leur vogue jusqu'à ce jour. A cette époque aussi il en existait un au passage Jouffroy, où le fameux chanteur Darcier soulevait l'enthousiasme et provoquait presque les rigueurs de la police en chantant avec sa vigueur audacieuse, en 1846, c.-à-d. en pleine année de disette, la fameuse chanson de Pierre Dupont, *le Pain*, qui lui valait des applaudissements frénétiques. Il est bon de remarquer qu'à cette époque, et suivant les restrictions odieuses et absurdes qui, sous le régime du monopole théâtral, étaient toujours jointes à l'autorisation d'ouverture d'un spectacle quelconque, les cafés-concerts n'existaient qu'à la condition d'une véritable humiliation infligée administrativement à leur personnel, c.-à-d. que les pauvres artistes étaient tenus, comme s'ils eussent été de simples saltimbanques, de faire, une ou deux fois par soirée, une quête autour des tables.

C'est avec le second Empire qu'on commença à voir les cafés-concerts se multiplier. On eut alors le café Moka, rue de la Lune; le café du Cadran, à l'angle de cette rue (aujourd'hui rue Saint-Sauveur) et de la rue Montmartre; le Casino, au Palais-Royal; le café de France, sur le boulevard Bonne-Nouvelle; le café Contrescarpe, dans la rue de ce nom; le café du Cheval-Blanc, derrière le Château-d'Eau; le café du Géant, boulevard du Temple, à côté du passage Vendôme, et quelques autres encore. Lorsque la destruction sauvage de ce boulevard du Temple eut condamné à la mort les petits théâtres à bas prix qui s'y trouvaient placés: Délassements-Comiques, Funambules, Lazary, etc., les cafés-concerts remplacèrent naturellement ceux-ci, et cela d'autant mieux que, par le fait du décret de 1864 qui bientôt venait rendre la liberté à l'industrie théâtrale, ces établissements trouvaient le moyen de devenir de véritables cafés-spectacles, en entremêlant leurs chansons bêtes et leurs romances niaises de petits vaudevilles et de petites opérettes qu'ils empruntaient à l'ancien répertoire des théâtres ou qu'ils faisaient faire expressément pour eux. Sous ce rapport même ils ont lancé un certain nombre de musiciens, tels que MM. Planquette, Chassaigne, Bernicat, de Wenzel, etc. D'ailleurs on vit alors, grâce à la facilité plus grande qui leur était laissée, se fonder plusieurs établissements de ce genre dont l'importance était considérable, et qui, après tout, ne manquaient point d'intérêt, d'autant plus qu'il leur arrivait de fournir à nos théâtres, et jusqu'aux plus grands, des sujets qu'ils avaient dégrossis et qui devenaient ensuite des artistes parfois fort remarquables. En effet, de même qu'une actrice d'un ordre supérieur, Mme Agar, se voyait ouvrir les portes de la Comédie-Française après avoir chanté au café du Cheval-Blanc, sous le nom de Mme Lalliet, de même qu'une cantatrice admirable, Mme Marie Sasse, était sortie du café du Géant pour émerveiller le public du Théâtre-Lyrique et de l'Opéra, de même que MM. Michot, Renard, Berthelier, avaient passé par le café chantant avant de se produire à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, on vit l'Eldorado et l'Alcazar fournir à nos divers théâtres des artistes comme Mmes Thérésa, Judic, Théo, Baumaine, Depoix, MM. Fugère, Bouvet, Fusier et bien d'autres, ce qui prouve que tout se tient en matière d'art, et qu'il n'est si petit milieu qui ne puisse aider de véritables vocations.

En l'absence des petits théâtres, supprimés de fait par la destruction du boulevard du Temple, le café-concert est devenu comme une sorte de nécessité sociale. Beaucoup moins cher que les théâtres d'aujourd'hui, il était plus accessible aux petites bourses, et ceux qui aiment leurs aises y trouvaient l'avantage d'y pouvoir fumer et boire. L'art du café-concert n'est pas bien relevé sans doute, mais peut-être le lui a-t-on reproché un peu trop durement, car, je le répète, pour une certaine classe de la population il répond à un besoin réel, le besoin d'une distraction qui pourrait assurément être plus saine, mais qui n'en demeure pas moins indispensable dans une immense ville comme Paris. Il est à remarquer d'ailleurs que la grande vogue des cafés-concerts coïncide avec la décadence et la disparition progressive des bals publics, et que ce résultat est loin de ne rien offrir de fâcheux. Au reste, il faut remarquer que plusieurs de ces établissements, en tête desquels on peut citer surtout l'Eldorado et la Scala, deux des curiosités de Paris en leur genre, sont devenus, comme nous le disions, de véritables cafés-spectacles, dirigés avec soin, parfois avec un goût réel, et dans lesquels des artistes qui ne sont point sans valeur jouent aujourd'hui de nombreuses petites pièces musicales qu'accompagne un orchestre parfois excellent. Ils font vivre tout un monde d'auteurs, de compositeurs, de chanteurs, de musiciens, d'employés, d'ouvriers de toutes sortes, et il est tel d'entre eux dont le budget annuel se solde par un chiffre de 500,000 fr. Dans un ordre plus ou moins relevé, il existe à Paris une centaine de ces établissements. Dans ce nombre il s'en trouve d'infimes sans doute, situés dans des quartiers excentriques, ultra-populaires, et qui ont bien mérité le nom de *beuglants* qu'on leur applique d'ordinaire. Quant à ceux qui ont pris rang dans la hiérarchie, qui se respectent et qui attirent à eux un public nombreux et fidèle, c'est, avec l'Eldorado et la Scala, l'Eden-Concert, le Concert-Parisien, la Pépinière, le Dix-Neuvième Siècle, etc. Les cafés-concerts des Champs-Elysées jouissent toujours, comme par le passé, de la faveur du public; mais ceux-là, nous l'avons dit, ne sont ouverts que pendant l'été. La vogue des cafés-concerts n'est pas d'ailleurs circonscrite à Paris, et toutes nos villes de province ont suivi, sous ce rapport, l'exemple qui leur était donné par la capitale. Arthur Pougin.

Bibl. : *Les Cafés de Paris*, par un flâneur patenté, 1819, in-18. — Delvau, *Histoire anecdotique des cafés et cabarets de Paris*, 1861, in-12. — Francisque Michel et Edouard Fournier, *Histoire des hôtelleries, cabarets et cafés*, 1854, 2 vol. in-8. — Auguste Lepage, *les Cafés politiques et littéraires de Paris*, 1874, in-16.

CAFÉIDINE. Form. { Equiv... $C^{14}H^{12}Az^4O^2$. Atom... $C^7H^{12}Az^4O$.

Base artificielle qui prend naissance lorsqu'on attaque la caféine à l'ébullition par l'eau de baryte. Suivant Strecker, dans cette réaction, il y a fixation d'une molécule d'eau et dégagement d'une molécule d'acide carbonique:

$$\underbrace{C^{16}H^{10}Az^4O^4}_{\text{Caféine}} + H^2O^2 = C^2O^4 + \underbrace{C^{14}H^{12}Az^4O^2}_{\text{Caféidine}}$$

Lorsque la réaction est terminée, on précipite l'excès de réactif par l'acide sulfurique, on filtre, et, à l'évaporation, le sulfate de caféidine se dépose à l'état cristallin; on met la base en liberté en décomposant le sulfate par le carbonate de baryum. La caféidine est une masse amorphe, sous forme d'une huile épaisse, non volatile sans décomposition; à peine soluble dans l'éther, elle se dissout dans l'eau, l'alcool et le chloroforme; une ébullition longtemps soutenue avec l'eau de baryte la décompose avec production d'ammoniaque, de méthylamine, de sarcosine, d'acides formique et carbonique:

$$C^{14}H^{12}Az^4O^2 + 5H^2O^2 = AzH^3 + 2C^2H^5Az + C^6H^7AzO^4 + C^2H^2O^4 + C^2O^4.$$

Elle donne également de la méthylamine, C^2H^5Az, avec les corps oxydants; elle se combine avec l'éther iodhydrique pour engendrer de l'iodure d'éthylcaféidine, $C^{14}H^{12}Az^4O^2.C^4H^5I$, qui se dépose en fines aiguilles. Enfin, elle forme avec les bases de sels cristallisés.

Le *chlorhydrate de caféidine*, $C^{14}H^{12}Az^4O^2.HCl$, cristallise en aiguilles solubles dans l'eau. Le *chloroplatinate*, $(C^{14}H^{12}Az^4O^2.HCl)^2Pt^2Cl^4$, cristallise en

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

grandes aiguilles d'un jaune orangé, tantôt avec deux, tantôt avec quatre molécules d'eau. Le *sulfate acide*, $C^{14}H^{12}Az^4O^2.S^2H^2O^8$, retient ordinairement une molécule d'eau de cristallisation. Il est en longues aiguilles solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Strecker, *Découverte de la caféidine* (*An. der Chem. und Pharm.*, t. CXVIII, 360). — Rosengarten et Strecker, *Dédoublement de la caféidine par l'hydrate de baryte* (*Soc. chim.*, t. XV, 66).

CAFÉIER (*Coffea* L.). Genre de plantes de la famille des Rubiacées et du groupe des Ixorées. L'espèce type, *Coffea arabica* L. ou *Caféier commun*, est un arbuste toujours vert, pouvant atteindre de 5 à 10 m. de hauteur. Ses feuilles sont opposées, glabres, ovales-lancéolées et acuminées. Ses fleurs, de couleur blanche et à odeur suave, se développent à l'extrémité de courts pédoncules axillaires et forment, par leur réunion, des glomérules pauciflores. Elles sont hermaphrodites et régulières, avec un réceptacle concave, sur les bords duquel s'insèrent un calice gamosépale court, quinquédenté et une corolle infundibuliforme à cinq lobes aigus ; les étamines au nombre de cinq, insérées sur le tube de la corolle, ont les filets courts, terminés par des anthères exsertes, biloculaires et introrses. L'ovaire, logé dans la concavité du réceptacle, est divisé en deux loges contenant chacune un ovule ascendant anatrope. Il devient, à la maturité, une drupe dont la péricarpe présente une partie pulpeuse, de saveur fade, et au-dessous un noyau peu épais, circonscrivant deux loges ; chacune de ces loges renferme une graine, convexe sur la face dorsale, plane et marquée d'un sillon profond sur la face ventrale. Ces graines, qui constituent le *café* (V. ce mot), sont désignées vulgairement sous le nom de fèves ; elles sont pourvues d'un albumen corné, à la base duquel est situé l'embryon.

Malgré son nom spécifique, le Caféier paraît originaire de l'Afrique tropicale orientale. On le trouve, en effet, à l'état sauvage, dans les forêts du Soudan et dans les provinces méridionales de la haute Abyssinie, et ce n'est que vers la fin du xve siècle qu'il aurait été transporté dans l'Arabie Heureuse, d'où il se serait répandu à Moka, en Egypte, etc. (V. Alph. De Candolle, *Origine des plantes*

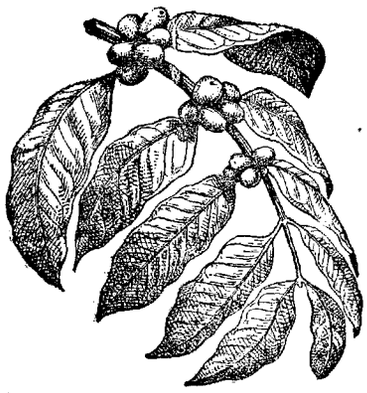

Caféier (rameau fructifère).

cultivées, 1883, p. 338), et, à partir du xviie siècle, dans toutes les colonies européennes des régions chaudes du globe (V. Café).

Outre le *C. arabica* L., le genre *Coffea* renferme, d'après Bentham et Hooker (*Gen. plant.*, II, p. 114), une vingtaine d'espèces originaires de l'Asie, de l'Afrique tropicale et des îles Mascareignes. Nous mentionnerons seulement la *C. mauritiana* L., dont les graines, à saveur forte et amère, douées de propriétés émétiques et enivrantes, constituent le *Café marron*, employé quelquefois pour donner du montant aux cafés avariés ; puis le *C. liberica* W. Bull, qui croît spontanément en Guinée, notamment à Sierra Leone, Monrovia, Liberia, Golungo, Cazengo, etc. C'est un arbre pouvant atteindre de 6 à 8 m. de hauteur et dont les graines, deux fois au moins aussi grosses que celles du *C. arabica*, possèdent un parfum des plus agréables. D'importantes plantations en ont été faites récemment dans plusieurs colonies de l'Asie tropicale, notamment à Ceylan où on espère qu'il remplacera avantageusement les anciens Caféiers qui tendent à y dégénérer. Ed. Lefèvre.

CAFÉINE. I. Chimie.

Formule { Equiv. $C^{16}H^{10}Az^4O^4 + H^2O^2$.
Atom. $C^8H^{10}Az^4O^2 + H^2O$.

Syn. : *Méthylthéobromine* — *Triméthylxanthine*.

La caféine a été trouvée dans le café par Runge, en 1820 ; elle a été étudiée en France par Robiquet et Boutron ; elle a été retrouvée dans le thé par Oudry, en 1827, qui lui donna d'abord le nom de *théine* ; par Martius, en 1840, dans le *Paullinia sorbilis* (Guarana) ; par Stenhouse, en 1843, dans le thé du Paraguay ; son analyse a été faite en 1823 par Dumas et Pelletier, et sa formule a été fixée en 1832 par Liebig et Pfaff ; enfin, sa synthèse a été effectuée par Strecker en chauffant à 100° la théobromine argentique avec de l'iodure d'éthyle :

$$\underbrace{C^{14}H^7AgAz^4O^4}_{\text{Théobromine argentique.}} + C^2H^3I = AgI + \underbrace{C^{14}H^7(C^2H^3)Az^4O^4}_{\text{Caféine.}}.$$

D'après cette réaction, la caféine est de la méthylthéobromine, et comme la théobromine est de la diméthylxanthine, il en résulte que la caféine est de la triméthylxanthine, et qu'on peut la former synthétiquement en prenant pour point de départ la xanthine elle-même $C^{10}H^4Az^4O^4$:

$$C^{10}H^4Az^4O^4 + 3C^2H^2 = C^{16}H^{10}Az^4O^4.$$

Pour préparer la caféine, on précipite une infusion de café ou de thé par le sous-acétate de plomb ; on ajoute un peu d'ammoniaque, on filtre, on enlève l'excès de réactif par l'hydrogène sulfuré, on filtre de nouveau et on évapore lentement au bain-marie : la caféine se sépare à l'état cristallin ; les eaux-mères en fournissent une nouvelle quantité, qu'on purifie par cristallisation. Payen traite par l'éther le café pulvérisé pour enlever les produits huileux, puis par l'alcool à 60° ; la solution alcoolique, évaporée en consistance sirupeuse, est reprise par de l'alcool à 85° ; on évapore encore et on ajoute de l'alcool à 90°, qui laisse déposer la caféine à l'état de chlorogénate. Legrip et Petit versent sur le thé en poudre deux fois son poids d'eau bouillante, laissent égoutter avant d'épuiser la poudre humide par le chloroforme ; à l'évaporation, ce dernier laisse un mélange qu'on reprend par l'eau et qu'on décolore par le noir avant de le concentrer pour en retirer la caféine qu'il renferme, tandis que la liqueur aqueuse abandonne par le refroidissement des cristaux de caféine sensiblement purs.

La caféine cristallise en belles aiguilles, brillantes, légères, retenant une molécule d'eau de cristallisation ; ces cristaux, qui sont très fins, présentent en masse un aspect feutré et appartiennent au type hexagonal ; sa saveur est légèrement amère ; elle est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, ces deux derniers véhicules la laissant cristalliser à l'état anhydre. Sa densité est de 1,23 à 19° (Pfaff) ; elle fond à 234° et bout à 284° (Strecker), mais on peut la sublimer au-dessous de cette température. Elle se dissout dans 93 p. d'eau à 12°, dans 25 p. d'alcool ordinaire à 20°, dans 300 p. d'éther à 12° et dans 8 p. seulement de chloroforme à 15°. Chauffée à une température élevée avec un acide organique capable de lui fournir de l'hydrogène, elle engendre de la méthylamine (Personne, Payen) ; il en est de même avec de la potasse en fusion. A l'ébullition, la potasse alcoolique et l'hydrate de baryte la transforment en *caféidine* (V. ce mot). L'acide chlorhydrique est sans action sur elle jusqu'à 200° ; vers 240°, il y a formation de méthylamine, de chlorure d'ammonium, etc. Avec le chlore, il y a d'abord

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

production de chlorocaféine, puis de diméthylalloxane, de méthylurée, de méthylamine, d'acide amalique, etc.; il en est de même avec un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potassium. A l'ébullition, la caféine dégage avec l'acide nitrique des vapeurs rutilantes, le liquide jaune devient pourpre par l'ammoniaque, et il se dépose par le refroidissement des cristaux de *cholestrophane*, alors que les eaux-mères retiennent de la méthylamine à l'état salin :

$$\underbrace{C^{16}H^{10}Az^4O^4}_{\text{Caféine}} + 3O^2 + 2H^2O^2$$
$$= 2C^2O^4 + AzH^3 + C^2H^5Az + \underbrace{C^{16}H^6Az^2O^6}_{\text{Cholestrophane}}.$$

La cholestrophane n'est autre chose que l'acide diméthylparabanique. En faisant réagir le brome sur la caféine, on observe la formation de bromocaféine, de méthylamine et de cholestrophane ; le brome agit donc surtout comme oxydant, à la manière de l'acide chromique par exemple. Chauffée avec de la chaux sodée, la caféine dégage de l'ammoniaque, la partie fixe contenant un mélange de carbonate et de cyanate alcalins. La réaction suivante est caractéristique : au contact de l'acide azotique concentré, il reste à l'évaporation un résidu jaune, que l'ammoniaque fait virer au rouge pourpre. La caféine est une base faible, donnant naissance à des sels mal définis, décomposables par l'eau.

Le *chlorhydrate*, $C^{16}H^{10}Az^4O^4.HCl$, se prépare en faisant dissoudre la caféine dans de l'acide chlorhydrique fumant ; on lave les cristaux à l'éther. Il est en prismes orthorhombiques, retenant deux molécules d'eau. Il s'effleurit à l'air en perdant de l'acide chlorhydrique ; chauffé à 100°, il perd son acide et laisse la base en liberté.

Le *chloromercurate*, $C^{16}H^{10}Az^4O^4.2HgCl$, se dépose en petites aiguilles cristallines lorsqu'on mélange des dissolutions alcooliques concentrées de caféine et de sublimé. Sel très soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther.

Le *chloroplatinate*, $(C^{16}H^{10}Az^4O^4.HCl)^2Pt^2Cl^4$, est un précipité orangé, soluble dans 20 p. d'eau et dans 50 p. d'alcool froid, insoluble dans l'éther, inaltérable à l'air.

Le *chloraurate*, $C^{16}H^{10}Az^4O^4.HCl.Au^2Cl^3$, s'obtient en mélangeant à chaud des solutions concentrées de caféine et de chlorure d'or dans l'acide chlorhydrique. Il cristallise en longues aiguilles jaune orangé, solubles dans l'eau et dans l'alcool.

L'*azotate*, $C^{16}A^{10}Az^4O^4.AzHO^6 + 2H^2O^2$, cristallise aisément en aiguilles incolores. Il en est de même du *sulfate*, $C^{16}H^{10}Az^4O^4.S^2H^2O^8$, qui retient parfois une molécule d'eau.

Les sels à acides organiques sont très instables et se forment difficilement. Le *tannate* est un précipité blanc, à peine soluble dans l'eau froide. Ed. Bourgoin.

II. Physiologie et Thérapeutique. — Il est malaisé de séparer l'action de la caféine de celle du café, au point de vue thérapeutique ; aussi sera-t-il question ici tout autant de ce dernier que de la première. L'action de la caféine est multiple et porte sur beaucoup de parties de l'organisme.

Système nerveux. La caféine est un excitant du système nerveux en général et son action excitante porte sur les cellules cérébrales, sur l'idéation, aussi bien que sur les cellules bulbaires ou spinales, sur la motilité. Sans nier que la caféine ne puisse — à doses toxiques — produire une sorte de *delirium tremens* (Herring) ou de *délire caféique* (Fonssagrives), il convient plutôt d'adopter pour l'excitation caféique les expressions d'*éréthisme*, de *mobilité*, proposées par Trousseau. Sous l'influence de cet alcaloïde, le patient est agité, inquiet, animé d'une agitation fébrile et anxieuse ; en même temps, il y a de l'excitation cérébrale, et les idées sont plus vives. C'est ce qui explique l'emploi fréquent que font du café les écrivains, les savants, les artistes. Cette excitation va souvent jusqu'à l'insomnie, aux hallucinations ; comme du côté de la motilité, elle peut aller jusqu'aux spasmes et convulsions, comme sous l'influence de la strychnine : c'est une affaire de dose. Tandis qu'il y a excitation de la pensée et de la motilité, la sensibilité est par contre diminuée (Lauder Brunton, Hoppe, Leblond, etc.). Lauder Brunton admet même qu'il y a une certaine paralysie des cordons postérieurs (sensitifs) de la moelle. Ceci explique que les réflexes soient diminués sous l'action de la caféine, malgré l'hyperexcitabilité motrice (Leblond, Gentilhomme). Une bonne preuve de l'excitabilité cérébrale est fournie par le fait, signalé par von Vintschgau, que, sous l'influence du café, le temps de réaction physiologique (temps que met l'organisme à percevoir et signaler une sensation) diminue sensiblement. Cette diminution du temps de réaction survient vingt-cinq minutes environ après administration du médicament ; la morphine et le vin (à dose élevée) allongent au contraire ce temps.

Système musculaire. La caféine excite fortement le système musculaire et y détermine, selon le cas et la dose, des contractions fibrillaires, de la raideur, des spasmes, du tétanos, parfois. A dose modérée même, elle peut produire une « incoordination comparable à l'état choréique » (Méplain). Elle agit aussi bien sur les muscles lisses que sur les muscles striés. Lauder-Brunton a vu qu'elle agit bien sur les muscles de la sangsue et des méduses, et Schmiedeberg a noté d'intéressantes différences dans son action sur les *Rana esculenta* et *temporaria*, la première présentant du tétanos, sans rigidité entre les accès, et la deuxième une raideur permanente. En dehors de ce cas particulier, la caféine détermine d'abord de la contracture et une certaine rigidité ; les convulsions et le tétanos n'apparaissent qu'ensuite. Appliquée directement sur un muscle, la caféine le fait contracter. Stimulé indirectement par le système nerveux, et directement par la caféine qui passe dans les vaisseaux, le muscle doit nécessairement être fortement excité par l'alcaloïde, et c'est ce que l'on observe en réalité.

Système circulatoire. La caféine, généralement après l'avoir stimulé et accéléré, *ralentit* le cœur (de 80 à 56 pulsations dans les expériences de Caron ; de 61 à 56, Méplain, pour une dose de 50 centigr.), *augmente l'énergie* de ses battements, et *accroît la pression artérielle* (fait vu par Magendie). L'action de la caféine sur le cœur ne fait plus de doute aujourd'hui. Cette propriété de la caféine en fait un médicament très usité et de haute valeur, dans bien des cas où la digitale même a été abandonnée. Il faut donner de 50 centigr. à 2 ou 3 gr. par jour de citrate pour obtenir de bons effets. Aubert a cru pouvoir invoquer l'action du chlorure de potassium, qui existe aussi dans le café, pour expliquer le ralentissement du cœur sous l'influence de l'infusion de café. Avec Binz nous doutons que la dose de ce sel soit suffisante pour agir réellement. — *Respiration :* accélérée. — *Tube digestif :* parfois de la diarrhée, des vomissements, dus peut-être à l'excitation des muscles lisses de cet appareil. — *Température :* pour les uns, elle s'élève ; pour d'autres, elles s'abaisse ; Binz dit que l'élévation de température est uniquement subjective. — *Nutrition*. Ici grand désaccord. Pour Roux, le café augmente l'excrétion de chlore, d'urée et d'acide phosphorique ; ce serait donc un agent de dénutrition et cet avis est partagé par Binz, par Lauder-Brunton, d'après lequel la caféine accélère les oxydations ; par Fubini, d'après lequel, si 100 est le chiffre normal de l'urée, c'est à 117 qu'il s'élève sous l'influence de la caféine. Par contre, d'après Rabuteau (V. sa *Thérapeutique*) et Eustratiadès, l'urée diminue de 15 à 18 % sous l'influence de la caféine. Enfin, pour Voit, Giraud, Fort, la caféine serait sans influence sur le coefficient de l'urée. Peut-être, et probablement, ces divergences tiennent-elles simplement à des différences de dose et de *modus operandi*. mais il est à présumer que le café est plutôt un désassimilateur, et l'augmentation d'urée s'expliquerait aisément par

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le travail musculaire plus abondant. — *Sécrétion urinaire.* La caféine est un bon diurétique. Cette propriété ne tient pas seulement à l'action qu'elle a sur la pression artérielle : la caféine agirait directement sur le rein (Gubler, Schrœder et Langgaard, Brackenridge), et d'après Gubler elle pourrait doubler la quantité des urines. Cependant Méplain et Eustratiadès nient cette action diurétique. D'après mes recherches, le citrate de caféine à la dose de 1 pour 300 arrête la germination ; à 1 pour 600, celle-ci est faible et la plante (*Lepidium sativum*) meurt rapidement ; dans une solution saturée de caféine pure, la germination ne se produit pas. Pourtant l'on dit que le marc de café est utile pour stimuler la végétation des plantes languissantes : peut-être est-ce par les sels (chlorures, etc.), qu'il renferme.

Usages thérapeutiques de la caféine. On emploie cet alcaloïde contre la *migraine* (de 50 centigr. à 2 ou 3 gr. par jour) ; comme diurétique, surtout dans les maladies du *cœur* où cet organe a besoin d'être ralenti et fortifié (mêmes doses). Le café est conseillé contre les maux de tête, contre les fièvres intermittentes, la fièvre typhoïde adynamique ; le *priapisme* (le café était appelé par Linné la *liqueur des chapons*), etc. Elle est utilisée comme contrepoison dans l'intoxication strychnique.

Dr H. de VARIGNY.

BIBL. : STRECKER, *Transf. de la théobromine en caféine* (*Jour. pharm. et ch.*, t. XXXIX, 305 [3]). — TILDEN, *Méthylcaféine* (*Zeits. für Chem.*, 1865, 456).

CAFÉIQUE (Acide). Form. { Equiv. $C^{18}H^8O^8$. Atom. $C^9H^8O^4$.

Pfaff admet dans le café l'existence de deux acides organiques : les acides caféique et cafétannique ; Rochleder n'a pu retrouver le premier, que Hlasiwetz a préparé en faisant réagir sur le second la potasse caustique. On l'obtient en faisant bouillir pendant près d'une heure 1 p. d'acide cafétannique avec 5 p. de potasse d'une densité de 1,25 ; en saturant le soluté par l'acide sulfurique étendu, il se dépose un acide impur, qu'on reprend par l'éther, et qu'on fait recristalliser après décoloration par le noir animal. L'acide caféique est un acide fort, en cristaux jaune paille, appartenant au système clinorhombique ; il colore les sels ferreux en vert, et le soluté passe au rouge foncé par les alcalis ; l'acide sulfurique le colore en brun et l'acide azotique donne de l'acide oxalique. Fondu avec la potasse caustique, il engendre de l'acide acétique et de l'acide protocatéchique :

$$\underbrace{C^{18}H^8O^8}_{\text{Ac. caféique}} + 2KHO^2 = \underbrace{C^4H^3KO^4}_{\text{Acétate}} + H^2 + \underbrace{C^{14}H^5KO^4}_{\text{Protocatéchate}}$$

A la distillation sèche, il fournit de la pyrocatéchine. Il précipite l'acétate de plomb en jaune citron ; le nitrate mercureux en jaune ; il donne avec les bases des sels généralement cristallisables ; celui de *caféine*, par exemple, est en fines aiguilles, groupées en aigrettes.

Tiemann en a fait la synthèse en préparant le *dérivé dibutylé* au moyen de l'anhydride acétique, de l'aldéhyde protocatéchique et de l'acétate de sodium ; la masse fondue, épuisée par l'eau chaude, cède ce dérivé qu'on saponifie ensuite par une lessive de potasse. Cette synthèse démontre que l'acide caféique est un dérivé hydroxylé de l'acide cinnamique :

Acide cinnamique.....	$C^{18}H^8O^4$.
— coumarique.....	$C^{18}H^8O^6$.
— caféique.....	$C^{18}H^8O^8$.

Chauffé à 120° pendant quatre heures, avec trois molécules d'iodure de méthyle et autant de potasse caustique, l'acide caféique engendre l'éther méthylique de l'*acide diméthylcaféique*, $C^{22}H^{12}O^8$. Cet acide diméthylé cristallise dans l'alcool en aiguilles brillantes, fusibles à 180-181° (Tiemann). En chauffant à l'ébullition, pendant six heures, 5 p. de pipéronal, 3 p. d'acétate de sodium et 6 p. d'anhydride acétique, on obtient l'*acide méthylénocaféique*, $C^{20}H^8O^8$, corps qui se présente sous forme de cristaux microscopiques, fusibles à 232°, solubles dans l'alcool et dans l'éther, peu solubles dans l'eau. Traité par l'amalgame de sodium, l'acide caféique se transforme en *acide hydrocaféique*, $C^{18}H^{10}O^8$. Ed. BOURGOIN.

BIBL. : HLASIWETZ, *Acide caféique* (*An. der Ch. und Ph.*, t. CXLII, 219). — TIEMANN, *Synthèse de l'acide caféique* (*Deuts. chem. Gesells.*, 651, 1878 ; *Soc. Ch.* t. XXXI, 30).

CAFETAN (Archéol.). Le cafetan (on a écrit aussi *caftan* ou *cafftan*) est un vêtement d'apparat en forme de robe longue avec des manches courtes ; il est en soie ou en étoffe de coton, souvent doublé de fourrures et alors il est tout à fait analogue à la pelisse ; le cafetan a été et est encore en usage dans tout l'Orient. Cependant ce vêtement a été plus particulièrement porté par les Turcs. Autrefois, les ambassadeurs européens étaient obligés de mettre un cafetan lorsqu'ils obtenaient une audience de la Porte, à moins toutefois qu'ils aient obtenu l'autorisation expresse d'y paraître revêtus de leur costume national. Ce cafetan leur était d'ailleurs offert gracieusement par le sultan ; l'usage d'offrir des cafetans comme marque de distinction est encore répandu dans une partie de l'Orient ; cette coutume a aussi existé en Russie. C. L.

BIBL. : Raphaël JACQUEMIN, *Iconographie générale et méthodique du costume du* IVe *au* XIXe *siècle.* — Cesare VECELLIO, *Costumes anciens et modernes* ; Paris, 1860. — A. RACINET, *Costume historique* ; Paris, 1877-1888, 6 vol. in-fol.

CAFÉTANNIQUE (Acide).

Formules { Equiv. $C^{30}H^{18}O^{16}$. Atom. $C^{15}H^{18}O^8$.

L'acide cafétannique ou acide chlorogénique, autrefois confondu avec l'acide caféique, est un glucoside particulier contenu dans le café où, selon Payen, il existe à l'état de sel double de potasse et de caféine. Rochleder a signalé sa présence dans l'*Ilex paragayensis* (thé de Paraguay).

Hlasiwetz le prépare en précipitant partiellement par l'acétate de plomb un décocté de café, filtrant et précipitant la liqueur par un excès de réactif ; le précipité, bien lavé à l'eau, est décomposé par l'hydrogène sulfuré. Il reste à l'évaporation un liquide sirupeux, très acide, astringent, pouvant cristalliser en mamelons. Chauffé à l'air, il répand l'odeur du café brûlé, puis donne à la distillation une huile épaisse qui laisse déposer de l'oxyphénol. Distillé avec de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse, il engendre du quinon (Stenhouse). A chaud, l'acide sulfurique le dissout avec une coloration rouge ; avec l'acide azotique, on obtient de l'acide cyanhydrique et de l'acide oxalique ; oxydé par le mélange chromique, il fournit un précipité blanc, floconneux. La potasse caustique le dissout en donnant un soluté jaune ; fondu avec ce réactif, il dégage de l'hydrogène ; en dissolvant la masse dans l'eau, sursaturant par l'acide sulfurique et agitant avec de l'éther, on obtient de l'acide protocatéchique, $C^{14}H^6O^8$; toutefois, ce corps est un dérivé ultime, car une action moins énergique donne de l'acide caféique et de la mannitane :

$$\underbrace{C^{30}H^{18}O^{16}}_{\text{Ac. cafétannique}} + H^2O^2 = \underbrace{C^{18}H^8O^8}_{\text{Ac. caféique}} + \underbrace{C^{12}H^{12}O^{10}}_{\text{Mannitane}}$$

Il présente d'ailleurs les réactions d'un tanin : sa solution ammoniacale verdit au contact de l'air (acide viridique) ; il colore les sels ferriques en vert, tandis que les sels ferreux ne sont pas précipités, à moins qu'on y ajoute de l'ammoniaque ; les sels de quinine et de cinchonine sont précipités, mais non l'émétique et la gélatine. Il réduit à chaud les sels d'argent et on obtient un miroir métallique.

Le *sel de potassium* est amorphe, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool ; il brunit à l'air, en s'oxydant. Les *sels de baryum* et *de calcium*, qui sont jaunes, verdissent au contact de l'air. Le *sel de plomb* est un précipité amorphe, incolore, qu'on prépare en ajoutant à la dissolution alcoolique de l'acétate de plomb. Ed BOURGOIN.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAFETIÈRE I. Archéologie. — La cafetière orientale, presque toujours en métal, est un vase aux formes allongées et élégantes, tandis que la cafetière européenne a pris rapidement des formes trapues et alourdies qui souvent, dans les anciens modèles, sont d'un galbe heureux; la liqueur se verse par un bec de faible section, contourné en S qui vient s'attacher plus bas que le milieu du vase; une anse, dans la même donnée ornementale, mais d'un dessin différent, forme l'équilibre décoratif de la cafetière. Cette composition de forme, que nous croyons particulière à l'Orient, nous paraît relativement moderne et nous ne pensons pas qu'aucun vase antique en offre l'exemple; mais bien avant l'introduction du café en Europe, dès le XIIIe siècle, peut-être même antérieurement, nous trouvons en Occident des aiguières de métal, inspirées plus ou moins de l'art oriental, qui présentent le long bec en S alors si caractéristique; l'usage du café rendit plus tard très communs les vases de ce genre. Avant la fin du XVIIe siècle, la céramique occidentale ne produisit pas, croyons-nous, aucune pièce présentant le bec en S, mais les pièces de ce genre, postérieures à cette époque, se rencontrent fréquemment soit en faïence stannifère, soit en porcelaine tendre, soit en porcelaine kaolinique, soit en faïence à couverte plombique; cependant les cafetières riches étaient généralement en métal. Les cafetières anciennes, de provenance orientale, sont rares. Quant à l'Occident, on en connaît de fort belles datant des XVIIe et XVIIIe siècles; pendant cette époque on fabriqua, et souvent dans d'excellentes conditions, de nombreuses cafetières de métal en Angleterre et en Hollande. Les cafetières, d'origine française, nous parlons toujours de celles en métal, se rencontrent peu fréquemment; la plupart étaient en argent et ont été envoyées à la fonte avec les autres pièces de l'argenterie française; il s'en trouve de très élégantes dont la composition appartient en propre à Berain ou a été conçue dans le style particulier de cet habile ornemaniste. C. L.

II. Cafetière Moderne. — Dans la préparation du café à l'eau, on se propose d'éviter la dissolution des produits âcres et empyreumatiques et de conserver le principe aromatique. On parviendrait à ce but en versant de l'eau bouillante sur du café moulu, dans un vase fermant bien et filtrant ensuite; mais alors, on serait obligé de faire réchauffer l'infusion, opération qui provoquerait la volatilisation du principe aromatique et même la dissolution de la solution amère. C'est pour éviter cet inconvénient que l'on a imaginé nombre de cafetières dont nous n'examinerons que quelques types. Un des appareils les plus anciens et les plus populaires est la cafetière à la *De Belloy*, du nom de son inventeur (fig. 1). Cet appareil est composé de deux vases en fer-blanc superposés et entrant l'un dans l'autre. Le couvercle *c* sert aux deux vases *a* et *b*, parce que, après avoir terminé la filtration du café, on enlève *b* qui n'est plus d'aucun usage, et on place le couvercle sur *a* qui, alors, ne se trouve plus être qu'une cafetière ordinaire. Ce vase inférieur est pourvu d'un bec allongé, très renflé à sa base et portant un petit couvercle cylindrique maintenu par une chaînette scellée sur le bord de la cafetière. Le manche est tantôt en bois noirci, introduit à force dans un court tuyau de fer-blanc; tantôt c'est une lame de fer-blanc repliée par le haut en forme d'anse. Le vase *b* est toujours muni d'un anneau à sa base, qui empêche le cylindre de glisser trop profondément dans l'ouverture de la cafetière. A 2 ou 5 millim. du bord, à l'intérieur de la base de *b*, on place un filtre percé d'une infinité de petits trous; c'est sur ce filtre que l'on place le café en poudre; un fouloir *f* sert à tasser le café et un second filtre à gros trous *h* se place au-dessus pour recevoir l'eau bouillante et la diviser. Le café passe dans le vase inférieur qui reçoit tous les produits de la filtration. Cette cafetière n'extrait pas en une seule fois toutes les parties utiles du café; on utilise les principes qui restent dans le marc en soumettant le café à une seconde filtration. On a cherché à obtenir un meilleur résultat au moyen d'autres appareils.

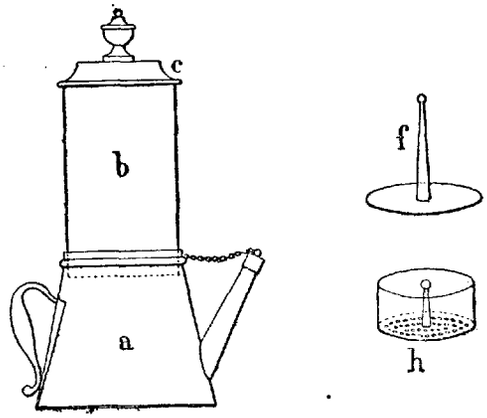

Fig. 1. — Cafetière à la De Belloy.

Ceux-ci sont nombreux et disposés d'une multitude de façons, leur description n'offrirait pas d'intérêt. Nous mentionnerons cependant la cafetière *à ballons*, car elle a été le point de départ de divers appareils construits de manière à refouler par la vapeur l'eau bouillante à travers le café, mais quelle que soit la disposition des ballons, c.-à-d. que les deux capacités de la cafetière soient superposées ou placées côte à côte, elle présente cet inconvénient que si, par l'engorgement des tubes résultant de leur malpropreté ou de toute autre cause, la vapeur ne laisse pas à l'eau une circulation facile, elle acquiert une force élastique assez grande pour déterminer une violente explosion et projeter ses débris de toutes parts.

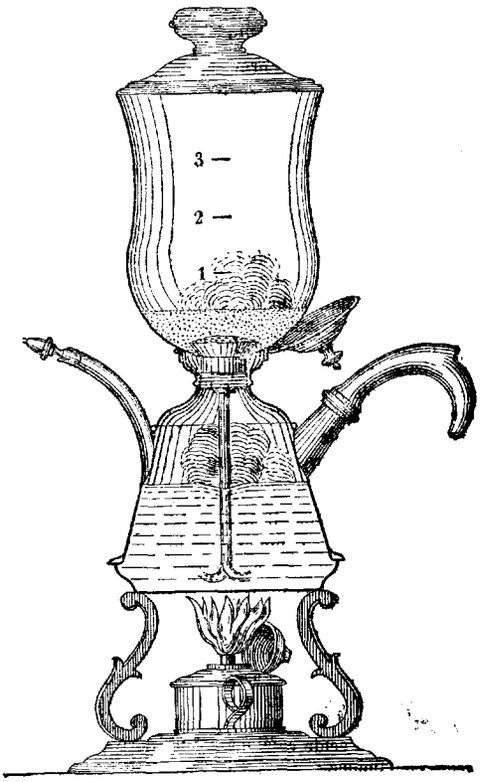

Fig. 2. — Cafetière l'Excellente.

© 2007 Lyon — Éditions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Raparlier a supprimé toute crainte d'accident en donnant à la cafetière (fig. 2) un fonctionnement plus pratique et plus simple. Le récipient étant hermétiquement fermé au moyen du bouchon du goulot, on verse l'eau dans la cloche en verre jusqu'au numéro qui indique la quantité de tasses de café à produire ; on retire le bouchon du goulot et l'eau descend dans la cafetière. Le goulot rebouché, on verse dans le récipient supérieur la poudre de café pour le nombre de tasses à faire et cette poudre qu'on imbibe d'un peu d'eau reste sur le tube-filtre, qui du bas de la cloche, descend à une petite distance du fond de la

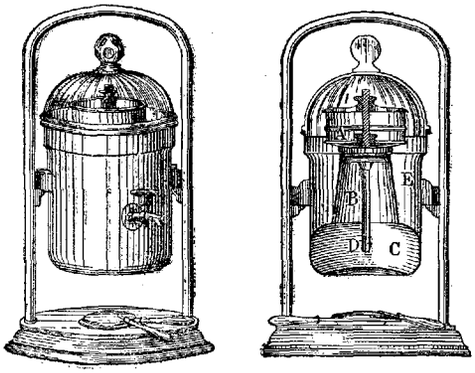

Fig. 3. — Cafetière Viennoise, dite l'Incomparable.

cafetière ; on ferme l'orifice au moyen du couvercle et on porte à l'ébullition l'eau contenue dans la cafetière en allumant la lampe à esprit-de-vin. Dès que le liquide bout, la vapeur acquiert une tension suffisante pour faire remonter l'eau par un tube en étain pur jusqu'au filtre de la cloche, qu'elle traverse ; l'eau soulève alors le café, l'agite violemment et augmente la rapidité et l'uniformité de l'infusion. Quand toute l'eau est passée, on éteint la lampe à esprit-de-vin, la pression de la vapeur diminue, et l'infusion, traversant le filtre, pénètre de nouveau dans le tube et retombe parfaitement claire dans la cafetière. En replaçant la lampe à esprit-de-vin, on fait remonter l'eau une ou deux fois pour obtenir une ou deux autres infusions, ce qui donne du café plus fort. Cette préparation très rapide étant finie, on enlève la cloche dans laquelle on fait remonter le tube mobile et l'on sert le café. Un autre appareil, la cafetière viennoise, surnommée l'*incomparable*, donne également de bons résultats. Cette cafetière est représentée par la fig. 3. Pour s'en servir, on dévisse le récipient A qui se trouve à l'intérieur de la machine et on le remplit de café en poudre de façon à dépasser les bords, pour que, en revissant le couvercle, le café se trouve comprimé. Ensuite on remplit d'eau par le tuyau B le récipient C d'une quantité proportionnelle à ce qu'on désire de café. Le réservoir étant rempli d'eau, on replace le récipient A contenant le café et on le revisse soigneusement ; puis on recouvre le tout du couvercle en verre. Les préparatifs une fois terminés, il ne reste plus qu'à allumer l'esprit-de-vin qui se trouve dans la petite lampe au-dessous de la machine. Aussitôt que l'eau commencera à bouillir dans le récipient C, elle montera par le tuyau B jusqu'au filtre A et retombera dans la partie E à laquelle est adapté un robinet qui laisse sortir le café. On peut faire avec une machine quelconque, soit le nombre de tasses qu'elle doit tenir, soit une quantité inférieure. Pour arriver à ce résultat, il suffit de visser le filtre métallique qui se trouve au fond du récipient A à une hauteur telle que la quantité de café soit toujours comprimée. On peut aussi à volonté faire le café plus ou moins fort, sans qu'il y ait perte de café. Le procédé par lequel on comprime le café dans la machine et la force de la vapeur développée dans le bassin C, concourent au même but et produisent un café régulièrement bon.

Dans les établissements où il est nécessaire de produire une grande quantité de café en boisson, dans les prisons, les hôpitaux, les casernes, à bord des navires, etc., on se sert d'appareils dont les dimensions sont en rapport avec la consommation, mais qui reposent toujours sur le principe des petites cafetières que nous venons d'examiner. Les appareils de cuisine en usage dans les casernes suffisaient à la préparation de la nourriture uniforme, et même jusqu'en 1876, le café se faisait dans les marmites où se confectionnait la soupe grasse. Ce n'est qu'à cette époque qu'on introduisit dans le matériel de cuisine de l'armée une cafetière spéciale (V. Percolateur). Aujourd'hui, on s'occupe, avec raison, d'augmenter dans toute la mesure possible le bien-être des soldats ; de nombreux appareils ont été présentés, et parmi eux, l'appareil Egrot est un des meilleurs : nous ne décrirons que la cafetière donnant le café pour un bataillon. La cafetière Egrot se compose d'une marmite fondue d'une seule pièce et supportée par deux tourillons qui lui permettent d'osciller (fig. 4) ; elle est fermée par un couvercle monté à charnières et équilibré par un contre-poids ; elle est entourée d'une enveloppe en tôle et l'espace libre entre cette enveloppe et la marmite est rempli d'une matière isolante. La vapeur arrive par un des tourillons et s'échappe par l'autre ; le danger d'explosion est absolument écarté par l'emploi d'un double fond. La vapeur est fournie, sous une pression qui peut aller à 8 kilogr., par un générateur tubulaire vertical, que l'on peut installer dans une pièce voisine. On introduit dans la marmite le petit appareil suivant qui se transforme en cafetière à circulation. Le café moulu, placé dans le panier métallique A, est épuisé par l'écoulement en nappe mince de l'eau qui s'élève par le tube B et retombe en pluie sous le chapeau C, puis dans la chambre D, pour subir un nouveau mouvement ascensionnel à l'inté-

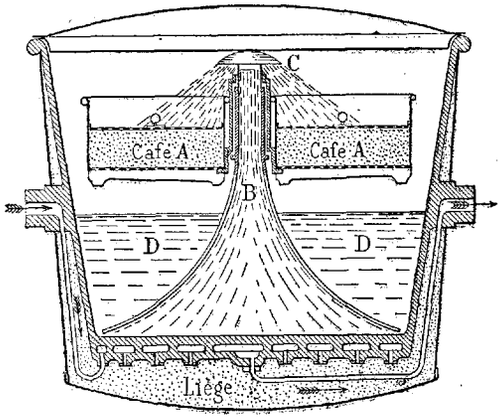

Fig. 4. — Cafetière Egrot pour caserne.

rieur du cône B, après qu'elle s'est échauffée au contact du double-fond. Lorsque le café est distribué aux hommes, on retire cet appareil, et la marmite qui est de cent litres, redevient une marmite ordinaire à vapeur. L'inventeur estime que si le système de cuisine à vapeur coûte un peu plus cher que les systèmes à feu direct, il procure en échange une économie de combustible, de personnel, de linge de cuisine et assure une grande propreté. L. Knab.

CAFFA (Melchior), sculpteur italien, né à Malte dans la première moitié du XVIIe siècle. Il eut pour maître le sculpteur romain Ercole Ferrata, dont le style rappelle à la fois le Bernin et l'Algarde. Il donnait les plus belles espérances et s'était déjà fait remarquer par une statue de *sainte Rose*, aujourd'hui à Lima, et par deux *autels* pour les églises de Santa Maria di Campitelli et de Sainte Catherine de Sienne à Monte-Magnanapoli, quand il fut écrasé, à la fonderie du Belvédère, par la chute d'une énorme masse de fonte. T. S.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAFFAGIOLO ou CAFFAGIUOLO (Faïences de). Il a existé, à la fin du xve et pendant tout le xvie siècle, une manufacture de majoliques importante dans cette localité. Caffagiolo était située dans la contrée où cette industrie était le plus active, et sa proximité avec les villes de Faenza et de Forli permettait à ses ouvriers d'imiter et parfois d'égaler les produits des fabriques du duché d'Urbin et de celles de l'Ombrie. Les faïences de Caffagiolo, ayant été négligées par les auteurs qui se sont occupés de la céramique italienne, étaient presque inconnues des amateurs, avant que le goût de la curiosité les portât à recueillir avidement les spécimens de cet art spécial. Un nombre considérable de plats, de bassins et de disques portant au revers l'inscription : *Cafagiuolo*, accompagnée de sigles fréquemment répétés, a permis de constituer un chapitre nouveau de l'histoire de la majolique dont les fabriques de cette ville ont fourni les éléments. Le trait caractéristique des produits de Caffagiolo est l'emploi d'un fond bleu lapis sur lequel se détachent des figures ou des arabesques d'un ton orangé vif, dont les lignes, peintes assez brutalement, gagnent à distance une grande franchise d'effet. Cette liberté de procédé leur donne une valeur décorative toute particulière. Les ouvriers de cette ville ne paraissent pas avoir mis en usage le secret des couleurs métalliques employées dans les ateliers de Pesaro, de Castel-Durante, de Gubbio et d'Urbino qui les avaient empruntées aux potiers de Valence et de l'Orient. Il n'est pas supposable cependant qu'ils aient ignoré ce procédé, et, dans les pièces à reflets métalliques des époques primitives qui sont conservées dans les musées, sans indication de provenance, il en existe probablement qui sortent de Caffagiolo. Les amateurs ont déjà

Majolique de Caffagiolo (xvie s.).

rendu à cette ville un certain nombre de pièces qui avaient été classées primitivement parmi les productions de Faenza. Les plus anciennes productions authentiques de Caffagiolo, retrouvées jusqu'à ce jour, portent les dates de 1507 et de 1509. On les a relevées sur deux plats appartenant à M. le baron Gustave de Rothschild qui sont décorés de grotesques dans le caractère des ornements employés par les fabriques de Faenza et remarquables par des tons rouges très accentués. D'autres pièces montrent dans les cartouches de leur ornementation, les lettres S. P. Q. R. et S. P. Q. F., qui s'adressent aux deux cités de Rome et de Florence avec la devise : SEMPER GLOVIS, plusieurs fois répétée. Assez souvent l'écu des Médicis accompagne ces légendes. Le musée de South-Kensington, à Londres, possède plusieurs spécimens remarquables de cette fabrication. Le premier est un disque creux daté de 1513, qui représente le pape Léon X porté sur la *sedia gestatoria*, lors de son exaltation au pontificat. Le style de cette pièce est encore archaïque ; les traits et les costumes des personnages y sont exprimés par des tonalités bleues et jaunes, vertes et rouges assez

Faïence de Caffagiolo.

brutales d'aspect. La deuxième pièce, appartenant également au South-Kensington, est un des monuments les plus connus de la céramique italienne. C'est un grand plat revêtu d'un sujet représentant un peintre de majolique travaillant dans son atelier et visité par plusieurs personnes. On a voulu retrouver dans cette composition, qui a subi des restaurations, le portrait de Raphaël décorant des faïences, alors qu'il est douteux qu'il ait jamais pratiqué cet art spécial. Les pièces les plus modernes de la fabrique de Caffagiolo sont datées des dernières années du xvie siècle. Le Musée du Louvre et d'autres collections publiques ont recueilli de nombreux carreaux de faïence provenant du pavage du palais Petrucci à Sienne. Les uns, datés de 1509, portent les armoiries de cette famille; les autres semblent d'une fabrication postérieure. Tous sont décorés des mêmes colonnes d'arabesques formées d'une coupe surmontée par un cartouche portant un vase enflammé; au-dessous de la coupe deux dauphins tiennent dans leur bouche des volutes de feuillages d'où sortent des cornes d'abondance qui viennent rejoindre le vase enflammé. Autour est une bordure de feuillages moulurés. Ces ornements se détachent en traits bleu-clair, jaune et vert sur un fond bleu-noir. A. de CHAMPEAUX.

BIBL. : ROBINSON, *Catalogue of the Soulages collection; Catalogue of the Ralph Bernal collection.* — ROBINSON, *Catalogue of the Mattew Uzielli collection.* — C. DELANGE, *Choix des plus belles faïences italiennes.* — C. DRURY, E. FORTNUM, *Descriptive Catalogue of the Majolica (South-Kensington).* — MARRYAT, *Histoire des poteries, faïences, porcelaines.* — JACQUEMART, *Merveilles de la céramique.* — A. DARCEL, *Notice des faïences peintes du Musée du Louvre.* — GARNIER, *Histoire de la céramique.* — DU SOMMERARD, *Catalogue des collections du musée de l'hôtel de Cluny.*

CAFFAREL (Louis-Charles), général français, né à Saint-Julien (Isère) le 1er août 1829. Elève de Saint-Cyr (1848-1850), il fut classé dans l'état-major et servit avec distinction pendant les campagnes de Crimée, d'Italie et de 1870. Capitaine (1855), chef d'escadron (1868), colonel (1878), il fut nommé général de brigade le 27 déc. 1884. D'abord chef d'état-major du général Lewal, il fut ensuite chargé du commandement de la 65e brigade d'infanterie, puis fut nommé chef d'état-major du général Blot, commandant du 5e corps d'armée. Le 12 mars 1887 le général Boulanger, ministre de la guerre, le choisit pour sous-chef d'état-major général, poste qu'il conserva lorsque le général Ferron fut appelé au minis-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tère. Vers la fin de 1887 il fut compromis gravement dans la déplorable affaire du trafic des décorations. Mis en non activité par retrait d'emploi le 7 oct. 1887, il fut envoyé devant un conseil d'enquête, qui émit l'avis que le général Caffarel avait manqué à l'honneur et le reconnut à l'unanimité susceptible d'être mis en réforme. Il fut donc par décision du président de la République, en date du 14 oct., admis d'office à la retraite et rayé des cadres de l'armée. Le 19 oct., le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur rayait des matricules de l'ordre le général Caffarel, qui avait été promu commandeur en déc. 1886.

CAFFARELLI (Charles), poète italien, né à Ogobbio, vers 1550, mort à Bracciano, vers 1625. Il a laissé l'ouvrage suivant, aussi curieux que rare : *Mescolanza, che contiene Favole, Esempj, Facezie, Motti cavati da diversi autori, e ridotti in ottava rima, divisi in sette Centurie, con la Giunta e con alcune rime* (Bracciano, 1621, in-4). R. G.

BIBL. : QUADRIO, *Storia e ragione d'ogni poesia*, vol. VI.

CAFFARELLI (Gaetano MAJORANO, connu sous le nom de), chanteur scénique italien, né à Bari le 16 avr. 1703, mort dans sa terre de San-Donato en 1783. Il fut l'un des plus célèbres *castrati* qui aient illustré l'art du chant italien. Fils d'un pauvre laboureur, il fut pris en affection par un musicien nommé Caffaro, qui découvrit en lui une voix superbe et sut persuader à son père de lui faire faire l'opération monstrueuse qui devait embellir encore et conserver cet organe merveilleux. On sait que cet usage était alors fort répandu en Italie. Caffaro prit alors le jeune homme chez lui, lui apprit à lire et à écrire et lui enseigna les premiers éléments de la musique, après quoi il l'envoya à Naples en le recommandant chaudement à l'illustre compositeur Porpora, qui était aussi un maître de chant incomparable. C'est en reconnaissance de ces services que le jeune Majorano prit par la suite, en souvenir de son premier protecteur, le nom de *Caffarelli*. Porpora se chargea volontiers de son éducation musicale et pendant cinq ans lui prodigua ses soins, s'appliquant à tirer tout le parti possible de l'admirable instrument qu'il avait à faire valoir. Il y réussit d'autant mieux que son élève était doué de dispositions musicales d'une nature exceptionnelle, et que nul n'eût pu mieux profiter de ses précieuses leçons. Son enseignement, d'ailleurs, était sérieux et sévère, et l'on ne saurait se dispenser de rappeler la façon, devenue célèbre, dont il en usa envers lui : « Pendant cinq ans, dit un biographe, il lui fit apprendre constamment la même page de papier réglé, sur laquelle il avait noté d'abord les plus simples éléments et ensuite des trilles, des notes groupées et des passages de différentes espèces. A la sixième année, il y joignit des leçons d'articulation, de prononciation et enfin de déclamation. A la fin de cette année, Caffarelli, qui croyait n'en être encore qu'aux éléments, fut bien surpris quand son maître lui dit : « Va, mon fils, tu n'as plus rien à apprendre : tu es le premier chanteur de l'Italie et du monde ».

C'est alors que Caffarelli commença sa carrière triomphale. Engagé à Rome, au théâtre Valle, en 1724, il y débuta, selon l'usage, dans un rôle de femme, et obtint aussitôt un succès prodigieux, que justifiaient la beauté de sa voix, la perfection de son chant et ses rares qualités physiques. Il se fit entendre ensuite sur divers théâtres d'Italie, excitant partout un enthousiasme indescriptible. Sa renommée s'étendit bientôt au loin et, appelé en Angleterre, il se rendit en 1730 à Londres, où en peu d'années il amassa une fortune considérable. De retour en Italie, il se produisit successivement à Turin, Gênes, Milan, Naples et Venise. Lors de la dernière saison qu'il fit en cette ville en 1740, il obtint un traitement de 9,600 fr. pour trois mois, plus une représentation fixée au chiffre de 8,400 fr., conditions qu'aucun chanteur n'avait connues avant lui, et qui paraîtraient encore suffisamment brillantes aujourd'hui à quelques-uns, puisqu'elles représenteraient 72,000 fr. pour une année entière. Après cette campagne fructueuse, Caffarelli se montra encore à Turin, à Florence et à Milan, puis, sur le désir exprimé par la grande dauphine de France, princesse de Saxe, vint à Paris en 1750 et se fit entendre à diverses reprises au Concert spirituel. Bien qu'alors il fût âgé déjà de quarante-sept ans, il ne laissa pas de produire sur le public une impression profonde et de voir se renouveler les succès auxquels il était accoutumé. C'est à la suite de ce voyage que, rentré dans sa patrie, il renonça définitivement au théâtre. La fortune colossale qu'il avait acquise lui permit d'acheter le duché de San-Donato, dont il prit le titre, et de faire bâtir un palais somptueux qui lui permit de satisfaire son incommensurable orgueil en faisant placer sur sa façade cette inscription : *Amphyon Thebas, ego domum*. C'est à San-Donato qu'il termina son existence, à l'âge de quatre-vingts ans, n'ayant jamais connu qu'un seul rival digne de lui, dans la personne du célèbre Farinelli. Arthur POUGIN.

CAFFARELLI. Nom d'une famille d'origine italienne, qui existe encore au delà des Alpes, mais dont une branche, de beaucoup la plus célèbre, est fixée dans notre pays depuis le règne de Louis XIII. Les Caffarelli français, dont quelques uns ont ajouté à leur nom celui de leur château patrimonial du *Falga* (dans le haut Languedoc), se sont surtout illustrés à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. Ils formaient à l'époque de la Révolution un groupe de dix frères et sœurs dont cinq se sont fait par leurs talents et leurs services une place importante dans notre histoire (V. ci-dessous).

CAFFARELLI (Louis-Marie-Joseph-Maximilien), général français, né au Falga le 13 févr. 1756, mort près de Saint-Jean-d'Acre le 27 avr. 1799. En 1792 il était officier du génie à l'armée du Rhin ; mais il fut destitué et emprisonné quelque temps après, pour avoir protesté contre la journée du 10 Août. Réintégré dans ses fonctions en l'an III (1795), il servit avec distinction à l'armée de Sambre-et-Meuse et eut une jambe emportée par un boulet dans un combat livré sur les bords de la Nahe. Il fit néanmoins partie de l'expédition d'Egypte. Le 9 avr. 1799, il exécutait une reconnaissance autour de Saint-Jean-d'Acre, lorsqu'il eut le bras cassé par une balle ; il mourut des suites de l'amputation. Caffarelli s'était fait remarquer par des mémoires sur l'instruction publique et quelques travaux scientifiques. Il était membre de l'Institut depuis deux ans.

CAFFARELLI (Charles-Ambroise de), frère du précédent, administrateur et économiste français, né le 15 janv. 1758, au château du Falga, où il mourut le 6 nov. 1826. Entré tout jeune dans les ordres, il était chanoine de Toul au moment de la Révolution. Il accepta la constitution civile du clergé et devint administrateur du district de Revel en 1791. Emprisonné plus tard sous la Terreur, ainsi que son frère aîné, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 Thermidor. Il avait de fait quitté le sacerdoce. Après le 18 Brumaire, Bonaparte, plein de bienveillance pour la famille Caffarelli, le nomma préfet de l'Ardèche (1800), puis du Calvados (1801) et enfin de l'Aube (1810). Dans ce dernier département, Charles de Caffarelli montra, paraît-il, peu de fermeté, surtout au moment de l'invasion, en 1814. L'empereur le destitua pour avoir mis trop de lenteur à rentrer dans sa préfecture après l'évacuation de Troyes par les alliés. Il était fort aimé de ses administrés, qui, peu après, le redemandèrent à Louis XVIII ; mais le gouvernement de la Restauration refusa de l'employer. Il se retira au Falga, reprit l'habit ecclésiastique et entra au conseil général de la Haute-Garonne, dont il fut secrétaire jusqu'à sa mort. Il avait publié en 1800 une notice sur le général Caffarelli, son frère aîné (mort pendant la campagne d'Egypte), et un mémoire remarqué sur les *Perceptions à vie*. Très érudit, très laborieux, il avait un goût particulier pour la science de l'agriculture. Il ne fut pas étranger à l'excellente édition donnée en

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1804 par la Société d'agriculture de Paris du *Théâtre d'agriculture et Ménage des champs* d'Olivier de Serres. On a aussi de lui un travail curieux intitulé *Abrégé des Géoponiques, extrait d'un ouvrage grec, fait sur l'édition donnée par Jean-Nicolas Niclas à Leipzig, en 1781, par un amateur* (Paris, 1812, in-8).

A. Debidour.

CAFFARELLI (Louis-Marie-Joseph, comte de), administrateur français, pair de France, frère du précédent, né au château du Falga le 12 mars 1760, mort le 14 août 1845. Il entra de bonne heure dans la marine, fit avec distinction la guerre d'Amérique et parvint, plusieurs années avant la Révolution, au grade de lieutenant de vaisseau. Après 1789, sa santé ne lui permit pas de continuer à servir sur mer. Mais il se rendit utile, de 1793 à 1795, à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans le corps du génie. Presque aussitôt après le 18 Brumaire, il fut appelé par le premier consul au conseil d'Etat (section de la marine). De là il passa le 20 juil. 1800 à la préfecture maritime de Brest, qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire et où, par ses talents d'administrateur ainsi que par sa haute compétence en matière de fortifications et de constructions navales, il rendit les plus grands services. Napoléon le nomma comte et grand'croix de l'ordre de la Réunion. En janv. 1814 Louis de Caffarelli fut chargé, à titre de commissaire extraordinaire, d'aller surveiller et réprimer dans la Haute-Garonne des menées royalistes qui devenaient inquiétantes, et il s'acquitta de cette mission avec autant de finesse que de modération. Sous la Restauration, il ne fut plus que conseiller d'Etat honoraire. Pendant les Cent-Jours l'Empereur le nomma pair de France (3 juin 1815). Il perdit, il est vrai, ce titre après Waterloo. Mais Louis-Philippe le lui rendit après la Révolution de 1830.

A. Debidour.

CAFFARELLI (Jean-Baptiste-Marie de), évêque français, frère des précédents, né au château du Falga le 1er avr. 1763, mort à Saint-Brieuc le 11 janv. 1815. Il avait embrassé la prêtrise quelque temps avant 1789. Son opposition aux mesures de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative concernant l'Eglise lui valut quelques persécutions. Pour y échapper, il s'enfuit en Espagne (1792). Quand il revint (1799), Bonaparte était premier consul, et la famille Caffarelli jouissait du plus grand crédit auprès du nouveau gouvernement. Il fut appelé en 1802 à l'évêché de Saint-Brieuc, et ne quitta plus guère dès lors son diocèse que pour aller présider en 1803 le collège électoral du dép. du Nord et pour assister en 1811 au concile de Paris, où il fit une opposition modérée, mais ferme aux prétentions de Napoléon. Il mourut fort regretté pour son instruction, sa bonté, son zèle à remplir ses devoirs et la dignité de sa vie. A. Debidour.

CAFFARELLI (François-Marie-Auguste), général français, né au Falga (Haute-Garonne) le 7 oct. 1766, mort le 23 janv. 1849, frère des précédents. Il quitta l'armée sarde en 1791 pour s'engager comme simple dragon dans les troupes françaises. Envoyé en 1793 dans les Pyrénées-Orientales pour combattre l'invasion espagnole, il devint rapidement adjudant-général. Après le 18 Brumaire, Bonaparte le nomma chef d'état-major de la garde consulaire, puis gouverneur des Tuileries et général de division en 1805. Il se distingua à Austerlitz et devint en 1806 ministre de la guerre et de la marine du royaume d'Italie. Il quitta ce poste en 1810 pour aller servir en Espagne. En 1814 il accompagna à Vienne l'impératrice Marie-Louise. Pendant les Cent-Jours il reçut le commandement de la première division militaire à Metz et défendit cette place contre les Russes. Il rentra dans la vie privée après le retour des Bourbons et fut nommé pair de France en 1834.

CAFFARELLI (Eugène-Auguste, comte de), homme politique français, né à Milan le 31 déc. 1806, mort à Paris le 19 juin 1878, fils du précédent. En 1832, il entra au conseil d'Etat, comme auditeur. Cinq ans plus tard, en 1837, il fut nommé maître des requêtes. Il resta en fonctions jusqu'à la révolution du 24 fév. 1848, et cette année-là, lorsque Louis-Napoléon Bonaparte eut été élu président de la République, il fut nommé préfet d'Ille-et-Vilaine. Il donna sa démission en 1851, mais en 1852 il entra comme candidat officiel au Corps législatif, représentant la 2e circonscription d'Ille-et-Vilaine. En 1863, il fut réélu en la même qualité par la presque unanimité des votants : 22,750 sur 22,846. Aux élections de 1869, il ne se représenta pas devant les électeurs et rentra dans la vie privée.

Louis Lucipia.

CAFFARO (Combat du). Le 22 mai 1848, les volontaires italiens, en grande partie lombards, postés sur les bords du Caffaro, à la frontière du Tirol, furent attaqués par le lieutenant-maréchal Lichnowsky, et, après une vaillante défense, rejetés sur la rive droite du torrent. Mais le général Giacomo Durando, accourant se mettre à leur tête, et profitant du répit que lui laissaient les Autrichiens occupés à saccager le château de Lodrone, porta rapidement les volontaires sur le mont Suello, position très forte qui dominait l'ennemi, et d'où celui-ci, s'apercevant trop tard de sa faute, s'efforça en vain de les déloger. Ce fait d'armes sauva la province de Brescia.

F. H.

CAFFARO ou **CAFARO** (Pascal), quelquefois appelé *Caffarelli*, compositeur italien, né le 8 fév. 1708 à San Pietro *in Galantina* (province de Lecce), dans le royaume de Naples, mort à Naples le 28 oct. 1787. Il étudia la musique et les sciences, fut élève de Leo au Conservatoire de la Pieta, puis maître de chapelle du roi. On a critiqué le peu d'originalité de ses mélodies, mais loué leur grâce aimable et la correction générale de l'écriture. Il a composé des oratorios et des opéras, dont voici les principaux : *Oratorio per l'Invenzione della Croce* (1747); *Ipermnestra* (1751); *Antigono* (1754); *l'Incendia di Troia* (1757); *l'Olimpiade* (1769); nouvelle musique pour l'*Antigono* (1770); *Betulia liberata; il Figliuolo prodigo revedduto; il Trionfo di Davidde*, etc. On lui doit aussi beaucoup de morceaux religieux. De plus, il a composé deux cantates pour des anniversaires royaux, et une troisième pour la translation du sang de saint Janvier. Un air de Caffaro, *Bello luci che accendete*, est resté populaire en Italie. Parmi ses élèves, on remarque Tritto, Bianchi et Tarchi.

A. Ernst.

Bibl. : Silva (Jean de), *Elogio di Pasquale Caffaro detto Caffarelli*; Naples, 1788, in-8. — F.-J. Fétis, *Biographie univers. des musiciens*; Paris, 1875, t. II, in-8, 2e éd.

CAFFARO de Taschifellone, historien génois, né vers 1080, mort en 1164. Embarqué sur la flotte génoise qui alla secourir Godefroi de Bouillon, il combattit à Césarée, et, de retour à Gênes, rédigea sa première chronique sur l'ordre de la république. C'est de l'histoire officielle, écrite dans le libre et barbare latin de ce temps, précieuse par sa simplicité, sa netteté et qui a la valeur d'un document d'Etat. Consul en 1122, plus ou moins mêlé aux affaires le reste de sa vie, Caffaro était bien placé pour un historien. Ses annales, qui remontent au commencement du XIIe siècle, n'ont vu le jour qu'en 1755, publiées dans le t. VI des *Rerum Italicarum Scriptores*, de Muratori. Une autre chronique de Caffaro, extraite des *Annali genovesi*, important manuscrit de la Bibliothèque nationale, a été publiée en 1858, à Gênes, dans les *Atti della Società ligure di storia patria*, sous ce titre : *Cronaca della prima Crociata scritta da Caffaro* (38 p. in-4). Ce même volume contient d'abondants renseignements sur Caffaro, son temps, ses écrits, une analyse chronologique, et nous y renvoyons le lecteur.

R. G.

CAFFÉ (Daniele), peintre, né à Küstrin en 1750, mort à Leipzig en 1815. Menant une existence misérable tantôt comme domestique, tantôt comme copiste, sa pauvreté extrême l'empêcha de s'adonner à l'art pour lequel il sentait un élan irrésistible dès ses plus jeunes années. Après bien des tribulations, il put enfin se rendre à Dresde où il fit la connaissance de Casanova, qui devint son maître et protecteur. Il excella bientôt à son tour dans

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le pastel. Il exécuta sur la commande du prince Bieloselsky, qui résidait à Dresde, des portraits fort beaux; il peignit entre autres ceux de l'amiral Orlov et de toute sa famille avec beaucoup de talent. Caffé cultiva aussi le paysage et exécuta à l'aquarelle de superbes copies de tableaux conservées au musée de Dresde, très appréciées surtout à cause du coloris.

CAFFE (Paul-Louis-Balthazar), médecin français, né à Chambéry le 29 déc. 1803, mort à Paris le 19 janv. 1876. Il fut le chef de clinique de Sanson à l'Hôtel-Dieu et fit des conférences très remarquées sur l'ophtalmologie. Le gouvernement le chargea, en 1838, d'aller étudier sur place l'ophtalmie grave qui sévissait depuis plusieurs années dans les armées belge, hollandaise et prussienne. Son *Rapport...* (Paris, 1840, in-8) lui valut les éloges de l'administration et de l'Académie de médecine. Pendant plus de quarante ans, jusqu'à sa mort, il rédigea le *Journal des connaissances médicales pratiques*. Il devint officier de la Légion d'honneur en 1867. Citons encore de Caffe: *Consid. sur l'hist. méd. et stat. du choléra-morbus de Paris* (Paris, 1832, in-8); *Leçons pratiques sur l'amaurose* (Paris, 1846, in-12); l'art. *Hôpitaux* dans *Paris révolutionnaire*, etc. Dr L. Hn.

CAFFI (Margarita), peintre de Crémone, qui vivait vers 1680. Elle excellait dans la peinture des fleurs sur soie, sur toile, sur papier et surtout sur vélin.

Bibl. : Zaist, *Notizie storiche de' Pittori, Scultori e Architetti Cremonesi*; Crémone, 1774, 2 vol. in-4.

CAFFI (Francesco), conteur et musicographe italien, né à Venise le 14 juin 1778, mort à Padoue le 24 janv. 1874. Fils de l'avocat Michele Caffi, il étudia le droit, devint, en 1799, secrétaire de différents personnages politiques, puis magistrat à Venise, à Milan, à Rovigo. On lui doit quelques ouvrages de jurisprudence, une *Storia della musica sacra all'epoca ducale* (Venise, 1854), plusieurs compositions musicales jouées de 1803 à 1814 à Venise; enfin, bon nombre de contes, la plupart seulement imprimés à quelques exemplaires, peu connus du public, mais qui resteront parmi les meilleurs spécimens, au xixe siècle, d'un genre qui fut une des gloires de l'Italie : *Novelle tre* (Venise, 1816); *Novelle*, dans les t. II et III des *Novelle inedite* (Venise, 1822 et 1826); deux autres *Novelle* (Venise, 1823 et Bassano, 1826); *le Antiche Affezioni* et *Il Precipizio di un innamorato* (dans le journal milanais, *Glissons, n'appuyons pas*, 1836); *l'Ultimo madrigale di Benedetto Marcello principe della musica* (Rovigo, 1846); *Tre Novelle inedite* (Venise, 1855); *Novella inedita* (Venise, 1855); *Due Novelle inedite* (Padoue, 1856); *Due Novelle, l'Orco e Iride* (Padoue, 1865); *Impara l'arte e mettila da parte* (Padoue, 1867); *il Pizzicagnolo nascosto* (Mestre, 1867); *Novella* et *Due Novelle* (Gênes, 1869 et Venise, 1869); *I più Pazzi* (Turin, 1875). Caffi s'occupa toujours beaucoup de musique, et a laissé d'intéressants ouvrages d'histoire musicale. En voici les titres : *Della Vita e del comporre di Bonaventura Furlanetto, detto Musia, Veneziano, maestro della cappella ducale di S. Marco* (Venise, 1820, in-8); *Della Vita e delle opere del prete Gioseffo Zarlino, maestro celeberrimo nella cappella ducale di Venezia* (Venise, 1836, in-8); *Storia della musica sacra nella già cappella ducale di San Marco in Venezia dal 1318 al 1797* (Venise, 1854-1855, 2 vol. in-8). Ce livre est le plus important de ses travaux; la documentation en est faite avec un grand soin, d'après les originaux authentiques. On y trouve de précieux renseignements, alors nouveaux, sur l'école musicale de Venise dès la seconde moitié du xve siècle, à une époque où les écoles de Rome et de Naples étaient encore loin d'être célèbres. Caffi a encore inséré des notices consciencieuses sur Lotti et Benedetto Marcello dans les *Veneziani Inscrizioni* de son ami Cicognia, et publié, en 1862, à Padoue, l'ouvrage suivant : *Della Vita e delle opere di Giammateo Asola*. Une *Histoire du théâtre*, à laquelle il avait longtemps travaillé, est demeurée inédite.

R. de G. et A. E.

Bibl. : Giambattista Passano, *I Novellieri italiani in prosa*; Turin, 1878, in-8, part. II.

CAFFI (Michele), archéologue italien, né à Milan en 1814. Collaborateur de la *Lombardia*, de l'*Archivio storico*, du *Politecnico*, etc., il a publié en outre les ouvrages suivants : *Della Chiesa di Sant' Eustorgio di Milano* (Milan, 1848); *Dell' Abbazia di Chiaravalle in Lombardia* (Milan, 1843); *Giovanni Manzoni* (Milan, 1875); *il Castello di Pavia* (Milan, 1876); *le Tarsie e gl'intagli in legno nel coro della cattedrale di Ferrara* (1877); *Dei Canozzi o Genesini lendinaresi, maestri di legnami del secolo* xv *celebratissimi* (Lendinara, 1878); *le Tarsie pittoriche di fra Giovanni da Verona nel coro degli Olivetani in Lodi* (Milan, 1880); *Di Vincenzo Civerchio da Crema* (Florence, 1883); *Guglielmo Bergamasco* (Venise, 1884); *Di alcuni architetti e scultori della Svizzera italiana* (Milan, 1885-1887); *Bianca Maria Visconti Sforza a S. Antonio di Padova* (Milan, 1887), etc. R. G.

CAFFI (Ippolito), peintre d'architecture, né en 1814 à Belluno. Il fit ses études à Venise. Son *Chemin de croix* lui facilita un voyage à Rome où il vécut pendant longtemps des leçons de dessin en s'adonnant entièrement à la peinture architecturale. Le *Carnaval de Rome*, exposé en 1855 à Paris, passe pour son chef-d'œuvre. Il a laissé un grand nombre de croquis ébauchés pendant ses voyages en Grèce et dans l'extrême Orient. Son esprit inquiet l'entraîna dans la révolution de 1848; il fut condamné à mort par les Autrichiens et ne dut son salut qu'à la capitulation de Venise et au traité de paix avec le Piémont. En 1866 il s'embarque à bord d'un vaisseau de guerre, *Re d'Italia*, où il trouve la mort, le 20 juil. de la même année, près de Lissa.

CAFFIAUX (dom Philippe-Auguste), érudit français, né en 1712 à Valenciennes, mort à Paris le 26 déc. 1777. Il entra dans la congrégation de Saint-Maur et collabora sous la direction de dom Mongé à l'histoire générale de Picardie. Après la mort de ce dernier, il continua ses travaux, en qualité d'historiographe de Picardie (1749). Il entreprit alors sur l'histoire de la province les vastes recherches que dom Grenier, nommé lui-même historiographe en 1763, devait continuer avec une infatigable activité. La collection considérable de mémoires et de documents originaux qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, et à laquelle le nom de dom Grenier est définitivement resté attaché, a été ainsi commencée par dom Caffiaux. Ce travail ne l'empêcha pas de s'adonner à d'autres recherches, pour lesquelles il fit preuve d'un esprit aussi sagace que curieux. Il n'a publié sur l'histoire de Picardie qu'un court programme sous ce titre : *Avis au sujet de l'histoire de Picardie* (in-4). L'ouvrage le plus important qu'il ait mis au jour est le *Trésor généalogique ou extrait des titres anciens qui concernent les maisons et familles de France*, t. I (Paris, 1777, in-4). On peut citer ensuite l'*Essai d'une histoire de la musique* (1757, in-4). On lui a également attribué, mais sans certitude, *Défense du beau sexe* ou *Mémoires historiques, philosophiques et critiques pour servir d'apologie aux femmes* (Amsterdam, Paris, 1753, in-4).

A. Lefranc.

Bibl. : Ch. d'Amiens, *Recherches sur les historiographes de Picardie*; Paris, 1864, in-8.

CAFFIERI (Philippe), sculpteur, né à Rome en 1634, mort à Paris le 7 sept. 1716. Il était au service du pape Alexandre VII, lorsqu'il fut appelé en France (1660) par le cardinal Mazarin avec plusieurs artistes étrangers qu'il désirait s'attacher. Lors de l'établissement de la maison des Gobelins, il se trouva compris au nombre des ornemanistes qui y furent installés pour travailler, sous la direction de Lebrun, à l'ameublement des maisons royales. Il avait épousé une parente du premier peintre du roi, qui lui donna

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

onze enfants. A dater de son entrée aux Gobelins qu'il ne devait plus quitter, Philippe Caffieri exécuta une suite de travaux pour le roi dont les comptes des Bâtiments mentionnent l'importance et la variété. C'étaient des modèles pour les contre-cœurs des cheminées du Louvre, des Tuileries, de Saint-Germain et de Versailles, des scabellons, des lits, des torchères, des consoles pour les appartements intérieurs et des bordures sculptées, dont le musée du Louvre a conservé un certain nombre, pour les tableaux de la collection royale. Il sculpta les portes du grand escalier des Ambassadeurs à Versailles qui fut détruit sous Louis XV, mais dont quelques unes sont encore conservées. Il fut également chargé de remplacer les portes primitives des grands appartements qui étaient en bronze ajouré par des vantaux sculptés et dorés protégeant mieux du froid. La menuiserie sculptée des fenêtres est également son travail. Doué d'une grande activité, Caffieri s'attaquait à toutes les matières et il sculptait les chapitaux de la colonnade du Louvre et du grand escalier de Versailles, au temps qu'il exécutait les pilastres et les chapiteaux de la galerie d'Apollon au Louvre et qu'il modelait pour la fonte en métal, les chapiteaux de plomb doré de l'ancienne chapelle, ceux de la chambre des bains et de la grande galerie de Versailles. Pour le grand canal de cette résidence, il était chargé de sculpter les ornements de six chaloupes et de deux barques formant la flottille de plaisance sur laquelle s'embarquait la cour lors des fêtes de nuit. Caffieri fut encore employé par le Dauphin à la décoration de ses cabinets dans lesquels ce prince avait entassé des merveilles artistiques. Lors de la construction du château de Marly, Caffieri en entreprit toute la sculpture ornementale tant extérieure qu'intérieure, concurremment avec Tuby, Prou, Legeret et Coysevox. Le roi lui confia en 1684 la décoration du nouveau couvent des Récollets et de la Paroisse à Versailles qu'il faisait édifier à ses dépens. Caffieri s'adjoignit Briquet et Pineau comme aides dans ces derniers travaux. M. de Seignelay, ministre de la marine, nomma, en 1691, Caffieri sculpteur-ingénieur-dessinateur des vaisseaux du roi et inspecteur de la marine à Dunkerque. La décoration des vaisseaux jouait alors un rôle très important, et les plus grands sculpteurs du XVIIe siècle, Puget, Girardon, Vassé et bien d'autres, ont longtemps travaillé dans les arsenaux royaux avant de faire des ouvrages de marbre. Cette pratique du bois explique la supériorité d'exécution des lambris d'appartements confiés à des mains habiles qui ne croyaient pas s'amoindrir en les achevant. En 1714, Caffieri alourdi par l'âge, résigna les fonctions qu'il exerçait au port de Dunkerque en faveur de son fils aîné. Il acheta une charge de mouleur de bois, et revint habiter les Gobelins où il mourut deux ans après. Les archives du ministère de la marine conservent une suite de dessins exécutés par lui pour servir de modèles aux vaisseaux construits dans l'arsenal qu'il dirigeait. Il fut enterré à Saint-Nicolas du Chardonnet dans la chapelle appartenant à Lebrun. Philippe Caffieri a été la tige d'une famille nombreuse de sculpteurs qui se sont succédé en France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

De Champeaux.

Bibl. : J. de Fontenai, *Dictionnaire des artistes.* — Jal, *Dictionnaire critique de biographie.* — J. Guiffrey, *Les Caffieri* (1877).

CAFFIERI (François-Charles), fils aîné de Philippe Caffieri, né en 1667, mort à Versailles en 1729. Il fut associé par lui, de bonne heure, à ses travaux de Versailles. Il sculpta une partie des ornements des anciens bains d'Apollon avant d'être envoyé au Havre en 1687, pour être employé à la décoration des vaisseaux royaux. Il remplaça en 1714 son père dans ses fonctions de sculpteur-ingénieur et dessinateur attaché au port de Dunkerque. Il passa de là à Brest où il resta jusqu'à sa mort, laissant sa charge de maître-sculpteur à son fils *Charles-Philippe*, qui eut plus que son père le temps de produire de grands ouvrages de décoration maritime. Les archives de la Marine possèdent les devis et les dessins présentés par lui pour les vaisseaux *l'Illustre*, *l'Actif*, *le Diadème*, qui témoignent d'un grand goût. Charles-Philippe mourut à Brest en 1766, laissant un fils aîné, *Charles-Marie*, en état de lui succéder et de terminer les travaux commencés par lui. Ce dernier avait fait ses études artistiques en suivant les cours de l'Académie royale à Paris. En 1714, il abandonna son emploi de maître-sculpteur à Brest pour se fixer à Versailles où il mourut.

De Champeaux.

Bibl. : Jal, *Dictionnaire critique de biographie.* — J. Guiffrey, *Les Caffieri* (1877).

CAFFIERI (Jacques), cinquième fils de Philippe Caffieri, sculpteur, fondeur et ciseleur du roi, né en 1678, dans la maison des Gobelins, mort en 1755. Il fut l'un des plus habiles ornemanistes du règne de Louis XV. Bien qu'il ait étudié la sculpture, il se livra spécialement à la fonte et à la ciselure du cuivre. Il se fit admettre dans la communauté des maîtres-fondeurs pour laquelle il exécuta, en 1714, le modèle d'un poêle destiné à figurer sur le cercueil des membres associés. Il existe deux répétitions de ce dessin qui a été gravé; l'une au musée du Mans, l'autre chez M. le baron Pichon. Jacques Caffieri devint syndic de la communauté et ne cessa d'habiter la rue des Canettes, dans une maison qui resta longtemps la propriété de la famille. Il avait épousé dame Marie Rousseau, qui lui avait apporté en dot cet immeuble, et dont il eut sept enfants. Les comptes des Bâtiments mentionnent une longue série de travaux de ciselure faits par Jacques pour les résidences royales de 1735 à 1755, mais sans préciser la nature de ces travaux. Il fut également employé par Mme de Pompadour, sans qu'on sache à quel ouvrage. La plus importante commande qui lui ait été faite par la cour est celle de deux grands miroirs en bronze doré, exécutés sur les dessins de Gabriel pour être envoyés au Grand Seigneur. Le palais de Versailles a conservé un régulateur monumental, tout en cuivre ciselé, dont les parois ajourées laissent apercevoir un mouvement inventé par Passemant. Ce bel ouvrage a été terminé en 1753 et Jacques fit appel à la collaboration de son fils Philippe pour son achèvement.

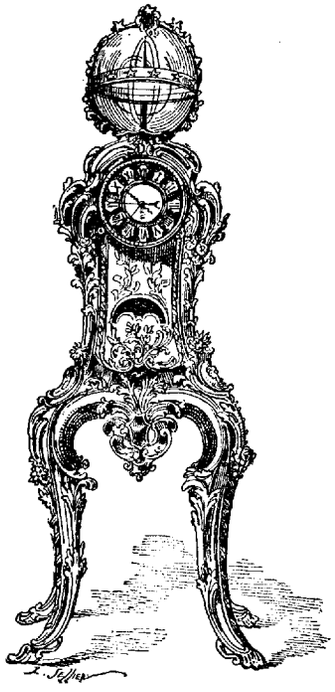

Régulateur exécuté par Jacques Caffieri pour le palais de Versailles, d'après une photographie.

Sir Richard Wallace possède de grands lustres provenant du palais ducal de Parme exécutés par Caffieri en 1751, ainsi qu'une commode dont les cuivres sont merveilleusement ciselés. On rencontre dans d'autres collections d'amateurs, des pièces moins importantes portant également sa signature. Par contre on lui a souvent attribué une quantité de cuivres frappés de la lettre C, sur-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

montée d'une couronne royale, qui n'est qu'une marque de contrôle. Le plus souvent ces pièces sont indignes du talent de Caffieri. La famille de Besenval conserve deux bustes du baron de Besenval et de son fils Victor, modelés et fondus le premier en 1735 et le second en 1737 par Caffieri qui les a signés. On a vu à plusieurs expositions récentes ces beaux bronzes, témoignages de l'éducation artistique de Caffieri qui eût pu être un remarquable sculpteur, s'il n'eût préféré rester le premier des ciseleurs de son temps. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : DE FONTENAI, *Dictionnaire des artistes*. — JAL, *Dictionnaire critique de biographie*. — J. GUIFFREY, *les Caffieri* (1877). — DE CHAMPEAUX, *Dictionnaire des fondeurs-ciseleurs* (1886).

CAFFIERI (Philippe), fondeur-ciseleur, fils aîné de Jacques Caffieri, né en 1714, mort en 1777. Il remplaça son père dans la maison de la rue des Canettes et alla s'établir plus tard dans la rue Princesse, au faubourg Saint-Germain. Il travailla d'abord avec son père et prit part à l'exécution du grand régulateur de Versailles, mais après 1755, son nom seul apparaît dans les comptes royaux. Il fut employé pour la décoration et l'ameublement des résidences jusqu'en l'année 1769, sans que les ordres de paiement donnent aucun renseignement sur la nature de ses occupations. En même temps, Philippe Caffieri exécutait de nombreuses commandes pour les particuliers et pour les églises. Le chapitre de Notre-Dame lui demanda en 1759, une croix et six candélabres pour remplacer la garniture en argent du maître-autel faite par l'orfèvre Ballin, qui avait été portée à la Monnaie. Il livra une seconde suite de six flambeaux destinés à la chapelle de la Vierge. Le chapitre lui commanda postérieurement un grand lustre pour le sanctuaire. Mais ce dernier projet paraît avoir été abandonné. En 1760, Caffieri termina deux grandes torchères à neuf branches pour le chœur. La sacristie conservait aussi une grande châsse contenant les reliques de Saint-Germain, ciselée par Caffieri en 1763. Tous ces ornements ont disparu, mais on retrouve dans la cathédrale de Bayeux, une garniture d'autel offerte en 1771 par l'évêque de Rochechouart et qui était la reproduction d'une décoration semblable exécutée par Caffieri pour l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet. La cathédrale de Clermont possède également un grand candélabre pascal de forme triangulaire, ciselé par Caffieri en 1771.

Caffieri a produit une quantité considérable de grilles de feu, de candélabres et de bras de lumière, de montures de vases et d'ornements de toute sorte, dont on retrouve les traces dans les catalogues de vente des curieux du XVIIIe siècle. C'étaient : chez M. de Nogaret, des bras à cors de chasse et à peau de renard qui ont reparu récemment à la vente de la collection du château de Langeais (1886) ; chez M. de la Live de Jully (1769), un ameublement de cabinet composé d'une armoire-coquillier avec une table de bureau et ses accessoires, d'un secrétaire cartonnier et d'un fauteuil ; chez le peintre Boucher (1771), plusieurs girandoles, des bras de lumière et des flambeaux ciselés, etc. Caffieri fut chargé de faire les modèles de la toilette offerte à la princesse des Asturies, qui fut fondue en vermeil par les orfèvres Chancellier et Thomas Germain (1765). Il fut nommé syndic de la communauté des maîtres-fondeurs comme l'avait été son père et il en exerçait les fonctions en 1776, lors de la suppression des anciennes corporations et de leur remplacement par les communautés nouvelles. La plus grande partie des pièces ciselées par son habile burin portent l'inscription gravée : *Inventé, exécuté par Philippe Caffieri l'aisné à Paris*, suivie de la date de l'exécution. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : DE FONTENAI, *Dictionnaire des artistes*. — J. GUIFFREY, *Les Caffieri*. — DE CHAMPEAUX, *Dictionnaire des fondeurs-ciseleurs*.

CAFFIERI (Jean-Jacques), sculpteur, né à Paris le 29 avr. 1725, mort à Paris le 21 juin 1792, fils de Jacques et frère cadet de Philippe Caffieri, élève de Jean-Baptiste Lemoyne. Ce fut la dernière et la plus populaire célébrité de cette famille où le talent était héréditaire. La renommée de Jean-Jacques a été établie surtout par ses bustes du Théâtre-Français auxquels il a imprimé un caractère personnel très frappant de vérité et qui rivalisèrent avec ceux de Houdon. Jean-Jacques suivit les cours de l'Académie en même temps qu'il recevait les leçons de Lemoyne et il avait déjà terminé plusieurs bustes, lorsqu'il fut envoyé à l'école française de Rome. Il acheva pendant son séjour dans cette ville une composition importante représentant *la Trinité*, pour l'église de la Trinité de Saint-Louis. Il revint à Paris en 1754 et fut admis à l'Académie en 1759 ; il ne cessa dès lors d'exposer des bustes, des groupes et des compositions religieuses et mythologiques, aux salons de l'Académie. Le nombre des bustes qu'il a exécutés d'après les personnages célèbres du temps ou pour les particuliers est trop considérable pour en dresser la liste. Nous nous contenterons d'en signaler quelques-uns en raison de leur mérite artistique : celui de Piron composé d'abord en terre cuite (1763) et traduit en marbre douze ans plus tard pour le foyer du Théâtre-Français ; ceux de Lulli, de Quinault et de Rameau pour l'Opéra (1771), de Pierre Corneille, exécuté d'après un portrait, pour le Théâtre-Français (1777) ; de Voltaire (1778) ; de La Fontaine et de Molière (1779) ; de Rotrou, sa plus belle œuvre, pour

Buste de Rotrou, foyer de la Comédie-Française, d'après une photographie.

le Théâtre-Français (1783) ; de Thomas Corneille pour le Théâtre-Français (1785) ; de Jean-Baptiste Rousseau (1787) pour le Théâtre-Français ; de Peyresc (1789) à la bibliothèque Mazarine ; de Marivaux ; de La Chaussée, etc. Caffieri obtint en 1765 un atelier au Louvre, qui avait été occupé auparavant par son confrère Simon Challes. Il l'occupa, mais sans renoncer à son appartement de la rue des Canettes. Il était d'ailleurs resté en relations artistiques avec son frère Philippe, et il modela souvent des morceaux que ce dernier fondait et ciselait. Parfois aussi Philippe inventait des socles et des montures de métal pour les petits groupes et les figurines de Jean-Jacques. M. de Marigny, directeur des Bâtiments, lui commanda une statue pour les jardins du château de Choisy, représentant *Vulcain présentant les armes d'Enée à Vénus*, qu'il ne devait pas finir. Il commença également le groupe de *l'Amitié surprise par l'Amour* pour Mme Du Barry, dont la mort du roi empêcha l'achèvement. Il avait

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

déjà fait pour Luciennes deux bustes de Louis XV et de la favorite. En 1771 il fut chargé de l'exécution de deux statues pour la façade du nouvel hôtel des Monnaies; en 1779, on lui demanda la statue en marbre de Pierre Corneille et en 1787 celle de Molière; toutes les deux sont placées dans le palais de l'Institut. Il sculpta en 1775 la statue de sainte Sylvie pour la chapelle de Saint-Grégoire et celles de saint Satyre et de saint Alype, toutes les trois pour les Invalides. Un groupe de Melpomène et de Thalie et quatre cariatides, qu'il avait faits pour le théâtre de l'Odéon, ont été détruits lors de l'incendie de cette salle.

Le musée de Versailles et la bibliothèque de Sainte-Geneviève possèdent plusieurs bustes en terre cuite ou en marbre de Caffieri, et on en rencontre dans diverses scollections particulières. Il possédait une facilité merveilleuse pour modeler les figures d'après ses contemporains et pour faire revivre les hommes célèbres disparus, en s'aidant de leurs portraits peints et gravés. Il se proposa même de former une galerie renfermant tous les hommes illustres de l'antiquité et des temps modernes. Il fit mouler dans ce but un nombre considérable de bustes qui les reproduisaient. Il offrit un exemplaire de cette série iconographique à l'Académie de peinture et de sculpture à laquelle il concéda en outre la propriété de la chapelle funéraire de Lebrun à Saint-Nicolas du Chardonnet, qui lui était échue par héritage et où il fut enterré. Les derniers jours de Caffieri furent employés à sauver de la destruction les figures du piédestal du monument de la place des Victoires que l'on voulait détruire en même temps que la statue du roi Louis XIV par Desjardins. DE CHAMPEAUX.

BIBL. : JAL, *Dictionnaire critique de biographie*. — DE FONTENAI, *Dictionnaire des artistes*. — J. GUIFFREY, *les Caffieri*. — BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, *Dictionnaire des artistes de l'école française*.

CAFFIERS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Guines; 403 hab.

CAFFIN (Jacques-François), médecin français, né à Saumur le 10 fév. 1778, mort à Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur, le 6 oct. 1854. Il se fit recevoir à Paris en 1805 et alla exercer dans sa ville natale. C'était un esprit original et porté vers les idées philosophiques; dès 1811, il s'efforça de localiser avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'alors les fièvres essentielles (*Traité analytique des fièvres essentielles*; Paris, 1811, 2 vol. in-8; 2e édit., 1819, 2 vol. in-8). On lui doit encore: *Du Caractère de l'inflammation, de la congestion*, etc. (Paris, 1819, in-8); *Inductions physiologiques, patholog. et thérap.*, etc. (Paris, 1822, in-8); *Nouvelle Théorie de géologie*, etc. (Paris, 1840, in-8); *Obs. sur la réorganis. de l'enseignement de la médecine* (Paris, 1844, in-8), etc. Dr L. HN.

CAFFIN (sir James-Crawford), marin anglais, né à Woolwich en 1812. Il s'engagea comme volontaire dans la marine, assista comme aspirant, embarqué sur le *Cambrian*, à la bataille de Navarin, et peu de temps après fit naufrage à Grabusa. Capitaine de frégate en 1842, de vaisseau en 1847; il commanda la *Pénelope* dans la Baltique en 1854, assista à la prise de Bomarsund et, comme commandant du *Hastings*, au bombardement de Sweaborg. Aide de camp de la reine en 1853, contre-amiral et directeur de l'artillerie navale en 1865, il prit sa retraite en 1863. Chevalier du Bain en 1855; commandant en 1868. Il est l'auteur d'un traité d'artillerie navale.

CAFFISS. Mesure de capacité tunisienne valant 35 lit. 8.

CAFFIZES. Mesure de capacité valant à Alicante 2 hectol. 464 et à Valence 2 hectol.

CAFFRO (Joseph), hautboïste célèbre et virtuose sur le cor anglais, né dans le royaume de Naples, en 1766. Il entra dans la chapelle du roi de Naples, puis alla à Paris. Il y resta jusqu'en 1793, très fêté dans les concerts. Ensuite il voyagea en Hollande et en Allemagne; en 1807, il donnait des concerts à Mannheim. En 1808, il repartit pour l'Italie. Son exécution sur le hautbois et le cor anglais était des plus remarquables, surtout dans les passages de difficulté, mais les morceaux de sa composition, d'un style vieilli, étaient surchargés d'ornements de mauvais goût. On a cinq concertos de Caffro pour le hautbois, dont trois publiés à Paris (1790) et deux à Amsterdam (1794). La bibliothèque du Conservatoire de Paris possède les manuscrits de plusieurs concertos pour hautbois de Caffro. A. E.

CAFFÛT. On désigne sous ce nom des débris de projectiles de fonte dont on chargeait les boîtes dites *à caffût*, qui étaient tirées comme projectiles dans les anciens mortiers lisses. Ces boîtes se composent d'un sabot en bois, d'un culot en fer, d'une enveloppe cylindrique en tôle et d'un couvercle en bois; un trou central est percé dans le sabot. La boîte à caffût est à peu près abandonnée aujourd'hui. Quelquefois on applique la dénomination de caffûts à des débris de fonte de toute provenance; on dit, dans ce sens, de la *fonte en caffûts*.

CAFIRISTAN (V. KAFIRISTAN).

CAFIRS (V. KAFIRISTAN).

CAFOUÉ. Rivière de l'Afrique australe, affluent de gauche du Zambèze, coule de l'O. à l'E., arrose Semalemboué.

CAFRERIE. Cette dénomination s'applique, d'une manière générale, ou au point de vue ethnographique, à la région de l'Afrique australe habitée par les Cafres. Dans les divisions politiques actuelles, après avoir désigné d'une façon restreinte la bande du littoral comprenant la *Cafrerie anglaise* et la *Cafrerie* dite *indépendante*, elle a été remplacée par les noms des provinces anglaises en deçà et au delà de la Keï, celles-ci constituant les *districts Transkéiens*. Si comme division politique le nom de Cafrerie a disparu, la race cafre n'en existe pas moins, et même elle s'accroît rapidement, contrairement à la plupart des races indigènes placées au contact des Européens qui les ont soumises. Dans le principe, le mot *Cafre*, d'origine sémitique (*Kafir*, infidèle), ne désignait point une race distincte, non plus qu'une division géographique, mais simplement les indigènes de l'Afrique sud-orientale non convertis à la loi du prophète, appelés ainsi par les Arabes au commencement de l'hégire. Ce n'est qu'à l'époque moderne que l'on commença à distinguer, successivement jusqu'à nos jours, ces races de l'Afrique australe, que la linguistique aujourd'hui (Lichtenstein, 1806) achève de caractériser et de localiser. Tandis que les Boschimans occupent principalement le centre de l'Afrique méridionale, et les Hottentots sa portion S.-O., c'est surtout à l'E. que se trouvent les Cafres. Ceux-ci, dans la grande famille linguistique cafre ou mieux *Bantou*, constituent, sous les noms de *Zoulous* et de *Cafres* proprement dits, une partie de l'un des trois groupes dont cette famille est composée, savoir, celui de l'E., les deux autres ayant pour habitants l'intérieur des terres et le N.-O. de l'Afrique méridionale. Le domaine des peuples Bantou comprenant tout le S. de l'Afrique à partir de l'équateur, sauf les pays hottentot et boschiman, il s'ensuit que lorsque les Portugais du XVIe siècle désignèrent, les premiers parmi les Européens, sous le nom de Cafrerie, qu'ils avaient emprunté aux Arabes, la partie de l'Afrique qui s'étendait au S. de leurs possessions du Zambèze et du Congo jusqu'à la pointe du continent, cette extension donnée à l'appellation primitive était encore inférieure à celle qui convient à la grande famille cafre ou bantou. Cependant, aujourd'hui, on n'applique ce nom d'une manière générale qu'à la zone maritime orientale, qui s'étend depuis le Great Fish River, 33° 20′ lat. S., ou même depuis la baie d'Algoa, 33° 45′ lat. S., jusqu'à la baie de Delagoa, vers 26° lat. S., ou plutôt jusqu'au Zambèze, vers 19° lat. S., ce qui correspond aux provinces E. de la colonie du Cap, à la Cafrerie propre ou Transkei, au Natal, au Zoulouland et, au delà de la baie Delagoa, au Gazaland, à Sofala. C'est une bande à peu près S.-S.-O.-N.-N.-E.,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

longue de 1,900 kil. et large de 200 à 250 kil., à vol d'oiseau; elle est limitée du côté de l'E. par l'Océan Indien et le canal de Mozambique, et du côté O. par la chaîne de montagnes qui borde le plateau central, soit depuis le Storm-bergen et le Draken-bergen jusqu'au Zoutpans-bergen, en deçà du Limpopo, puis jusqu'aux monts des Matébétés, dans la vallée méridionale du Zambèze.

Dans la première partie de cette région, l'ossature est de granit, recouvert de calcaire cristallin dans la zone côtière, tandis qu'à l'intérieur se montrent les étages carbonifères et les formations dévoniennes avec leurs couronnements de grès. On a constaté le soulèvement graduel des côtes, particulièrement au Natal. Au N. du Limpopo, les montagnes sont d'abord de nature porphyrique et basaltique, s'appuyant sur un plateau de grès, puis, de nouveau, ce sont des monts de granit, dans la chaîne du Matoppo. Le pays de Manica a été fameux par ses mines d'or, et Sofala était déjà célèbre à cet égard au temps des Arabes. — Les principales rivières sont, à partir du S.: la *Great Fish River;* la *Keiskamma;* la *Great keï*, qui séparait la Cafrerie anglaise et la Cafrerie indépendante; puis la *Bashede*, l'*Um-Tata*, l'*Um-Simvoubo* ou *S.-John-River*, l'*Um-Simkoulou*, la *Tugela*, qui forme la limite N. du Natal. L'*Um-Volosi* débouche dans la baie de Santa-Lucia; le *Mapouta*, le *Tembé* et le *Manissé* se jettent dans la baie Delagoa. L'*Inhampoura* est l'embouchure du Limpopo. En deçà du delta du Zambèze, citons : l'*Inhambané*, le *Sabia*, le *Bouzi*. L'embouchure de la plupart des rivières de cette côte est obstruée de barres de sable. Toutes ces régions sont bien arrosées et fertiles; le sol convient, dans le S., aux cultures des zones tempérées, et, proche du Zambèze, à celles des contrées tropicales. La colonisation a fait fuir vers le N. et dans l'intérieur les animaux féroces, fort communs dans certains points de la vallée du Zambèze.

Renvoyant au mot Afrique et aux articles spéciaux pour l'ethnographie, nous nous bornerons à indiquer l'habitat des principales tribus de la Cafrerie maritime. Les Amakoças habitent la partie S., depuis la Keï jusqu'à l'Um-Samkama; les Zoulous viennent ensuite jusqu'à la baie Delagoa. Quant aux Fingos, ils vivaient jadis dans la vallée de la Tugela; traités en esclaves par les deux tribus précédentes, ils ont fui et se sont disséminés au milieu de ces tribus; on en trouve en deçà des Amakoças et au N. des Zoulous, et même dans les montagnes de l'intérieur. Ce sont eux qui sont restés dans la Cafrerie anglaise, tandis que les Amakoças, n'ayant pas voulu subir cette première annexion (V. Cap [Colonie du]), ont quitté la Fish-River, où commençait autrefois leur territoire. De la baie Delagoa au bas Zambèze les populations aborigènes sont diverses tribus Tonga apparentées aux Béchouanas-Bassoutos, eux-mêmes frères de race des Cafres littoraux; elles sont pourchassées et asservies par les guerriers zoulous.

C'est au Portugal que l'on doit les premières découvertes relatives à la côte des Cafres. Dias ne s'était avancé que jusqu'à la baie d'Algoa; quelques années après, Gama découvrit et dénomma la terre de Natal; les navigateurs portugais dressèrent les plus anciennes cartes de cette côte. Les Hollandais ayant fondé la colonie du Cap, les Anglais s'en emparèrent au commencement de ce siècle et lui donnèrent successivement une extension considérable; dans ces dernières années, ils ont achevé, notamment, d'englober la Cafrerie proprement dite. A la suite de conflits avec les Cafres voisins, ils annexèrent, en 1835, le pays compris entre la Great Fish River et la Keiskamma, qu'on appela « zone neutre », puis, en 1847, celui qui est entre cette rivière et la Keï. Ce dernier territoire formait la Cafrerie anglaise, séparée par la Cafrerie propre du Natal, dont l'Angleterre avait pris possession dès 1842, et qui est située au milieu de la côte des Cafres. De 1850 à 1885, l'annexion de la Cafrerie propre a été consommée, puis en 1887, la guerre des Zoulous a achevé, par l'annexion de leur territoire, celle de toute la Cafrerie jusqu'à la baie Delagoa. Il n'est pas jusqu'aux possessions portugaises au delà de cette baie sur lesquelles l'Angleterre n'élève des prétentions.

Ainsi, les divisions politiques actuelles de ces régions en font, soit des colonies de la couronne, telles que la Natalie, ou des protectorats, comme le Zoulouland, soit de simples districts de la colonie du Cap, tels que ceux désignés encore sous les noms de *Cafrerie anglaise* (districts de King-Williamstown et de East-London) et de *Cafrerie propre* (*Transkeïan Districts* ou *Transkeï*). Nous ne parlerons ici d'une manière spéciale que de ces deux contrées, laissant de côté la colonie du Natal, le Zoulouland et les autres territoires maritimes cafres, au N. de la baie Delagoa, entre le Limpopo et le Zambèze.

Cafrerie anglaise (British Kaffraria). Les deux districts qui la constituaient, définitivement incorporés dans la colonie du Cap en 1866, font partie, avec neuf autres districts, de la province orientale. Le pays est peuplé de Cafres Fingos, formant le fond de la population, et de quelques milliers de blancs, Hollandais et Anglais, ceux-ci en majorité. Des colons allemands, descendants de la légion anglo-germanique, congédiée après la guerre de Crimée, habitent les environs de la rivière Buffalo, sur les bords de laquelle est bâtie la capitale King-Williamstown, à 52 kil. de la côte. L'escale d'East-London, fort dangereuse, est située à son embouchure. De là part un chem. de fer qui traverse les deux districts pour aboutir à *Aliwal-North*, sur le fleuve Orange (V. Cap [Colonie du]).

Cafrerie propre (*Kaffirland Proper*, *Transkeïan districts* [depuis 1876]). Comprise entre la Keï et la colonie de Natal, elle est séparée par l'arête des Draken-berge du Basutoland. C'est une contrée pittoresque, fertile et très salubre. Sa superficie est de 40,334 kil. q., sa population (1887) de 375,758 hab., à laquelle il faut ajouter environ 150,000 hab. pour le protectorat du Pondoland (V. *Alman. de Gotha* de 1889). La population de la Cafrerie est la plus dense parmi les régions de l'Afrique australe, 12 hab. par kil. q., et elle s'accroît rapidement par l'excédent de la natalité chez les Cafres Elle est divisée en huit districts :

1° *Fingoland*, entre la Keï et la Bashee, habité par des Fingos, convertis au christianisme, civilisés, sachant bien cultiver les bons pâturages de la contrée. Bourgs principaux, Namaqua et Batterworth, sur des affluents orientaux de la Keï; 2° *Idutwya Reserve;* 3° *Emigrant Tambookieland*, dans les hautes vallées de l'Indwe et du Tsomo, habité par des Cafres Tamboukis, qui émigrèrent pour se placer sous le protectorat anglais; ils exploitent les forêts des Stormberge; 4° *Tambookieland*, hautes vallées fertiles, bestiaux renommés. Les Tembou de ces deux districts sont au nombre d'environ 100,000. Des routes, des lignes de télégraphe traversent leur territoire; une ville, Umtata, s'est fondée sur la rive E. de la rivière de même nom, en amont de grandes cascades; 5° *Nomansland*, le plus considérable, comprend toutes les vallées supérieures de l'Um-Sivoubo jusqu'à l'Um-Simkoulou, sur le versant E. du Drakenberg. Cafres Amapoudomisis au S., Griquas au N. Ceux-ci dominent le Nomansland (sous la suzeraineté de l'Angleterre), quoiqu'ils ne soient qu'au nombre de 2 ou 3,000 sur 70,000 hab. Ils furent séparés de leurs frères Griquas ou Bastaards des plateaux de l'Orange, à l'O., par les vicissitudes des envahissements. Très nombreuses têtes de bétail. Ch.-l., le bourg hollandais de Kok-Stad, à 1,500 m. d'alt. — Les trois autres districts sont semi-indépendants; 6° *Galekaland*, sur le littoral, entre la Keï et la Bashee. Les Galekas, de la tribu des Amakoças, sont belliqueux et ne se sont soumis qu'après une longue résistance aux Anglais. Au nombre de près de 70,000 en 1875; 7° *Bomwaniland*, littoral entre la Bashee et l'Um-Tata; pays des Cafres Amabonvanis, au nombre de 20,000; 8° *Pondoland*, ou

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pays des Cafres Amapondos (200,000). Littoral très étendu depuis l'Um-Tata jusqu'à l'Um-Tamfouna; traversé en son milieu par l'Um Simvoubo; riches vallées, bourgades en voie de développement et port d'avenir à l'embouchure du S.-John; station de missionnaires à Palmerton. Les Pondos se sont fréquemment insurgés contre la domination anglaise jusqu'en ces derniers temps. Les Allemands ont formé, en août 1888, une compagnie allemande du Pondoland pour envoyer des émigrants dans le pays. C. Delavaud.

Bibl.: Ad. Delegorgue, *Voyage dans l'Afr. austr.*; Paris, 1847. — H. Ward, *Five years in Kaffir Land*; Londres, 1848. — Lieutenant-colonel E. Napier, *Excursions in South Africa*; Londres, 1849. — W. Shaw, *Mission in S.-E. Africa*; Londres, 1860. — J. Sanderson, *Map of Zulu, Amatonga, Natal and Kafir Land*, dans le *Journ. de la Société de géog. de Lond.*, vol. XXXII, 1862. — Theal, *Compendium of the history and geography of South Africa*, 1878. — H.-C. Schunke, *Carte de la Cafrerie à 1/750,000e (Mitth. de Petermann)*; Gotha, 1885. — *Plan of territory formerly known as Tembuland à 1/348,000e*; Le Cap 1884. — *De Tété au Cap de Bonne-Espér.* (Miss. cathol., 27 mai 1888). — Otto Kersten, *Voyage à travers la forêt d'Ekossa et à la côte du Pondoland (Deutsche-Kolonial-Zeitung*, 23 juin 1888). — *La Valeur économique du Pondoland (Deutsche-Kol.-Zeit.*, 30 juin 1888). — E. Pfizner et D. Wangemann, *Wilhem Posselt, Der Kaffer Missionar*; Berlin, 1888. — Lieutenant Nagel, *Hilfsbuch der Kaffernsprache*; Leipzig, 1888. — Reclus, *Géog. univ.*, t. XIII (V. bibliogr. des mots Afrique, Boers, Cap, etc.).

CAFSA (V. Gafsa).

CAFUSOS. Les nègres amenés en Amérique comme esclaves ont, on le sait, parfaitement prospéré, malgré leurs conditions d'existence assez dures. Ils se sont mêlés aux blancs leurs maîtres. Ils ont aussi été mis en contact avec les indigènes. Là où ces derniers sont restés en nombre, là surtout où ils ont donné, par leur croisement avec les blancs, naissance à une population intermédiaire, il se trouve donc bon nombre de métis de nègres et d'Indiens. On en a signalé, notamment au Mexique, où l'on

Cafusos, d'après Quatrefages.

distingue dans le langage quinze degrés de croisement entre les blancs, les nègres et les Indiens. Il doit en exister sans doute aussi dans la Guyane, où les nègres marrons ont formé de longue date des tribus indépendantes. Il en existe surtout au Brésil, dans le Paulista, centre d'une population qui provient d'un mélange d'Indiens et de Portugais. Ce sont ces métis d'Indiens et de nègres du Brésil qu'on désigne sous le nom de *Cafusos* ou encore de *Sambo*. Ils sont moins nombreux infiniment que les métis de nègres et de blancs, et surtout que les métis de blancs et d'Indiens. Les Indiens, en effet, ont toujours méprisé et détesté les nègres, qu'ils chassaient dans leurs forêts pour les manger dès qu'ils s'échappaient des mains de leurs maîtres. Ils passent pour être de mœurs assez douces, et leur aspect n'est pas disgracieux. Descendants d'une race aux cheveux droits et rudes et d'une race aux cheveux crépus ou laineux, ils ont les cheveux frisés et dressés autour et au-dessus de leur tête. Ils présentent ainsi, particularité essentielle de leurs caractères, le type de la tête en vadrouille comme les Néo-Calédoniens, autres métis d'origine analogue. Mais ils ne paraissent pas destinés à se perpétuer avec ces caractères distinctifs bien tranchés. Et ils ne formeront peut-être jamais, en tout cas, un élément important de la population brésilienne. S. Zaborowski.

CAGAYAN. Prov. de l'archipel des Philippines, la plus septentrionale de l'île de Luçon; 90,000 hab. Elle comprend le lac de Cagayan qui communique avec la mer par une rivière du même nom, appelée aussi Tajo. M. d'E.

CAGE. I. Architecture. — Espace couvert, délimité par des parties de construction et dans lequel, le plus souvent, on dispose, lors de l'achèvement d'un édifice, des salles, un appartement et surtout un escalier (V. Escalier).

II. Mines. — Appareil destiné à recevoir, dans les mines, les chariots ou berlines pour l'extraction par les puits. L'ensemble de la cage guidée et de son guidonnage constitue en quelque sorte un chemin de fer vertical; leur emploi, introduit vers 1830, en permettant d'augmenter considérablement la vitesse, a développé outre mesure la puissance de l'extraction, en même temps qu'il amenait une sécurité plus complète, en rendant la rencontre matériellement impossible. Ce mode d'extraction présente seulement l'inconvénient sérieux d'augmenter le poids mort, en embarquant les wagonnets tout chargés, pour les conduire au jour, en même temps que le poids utile. La cage a la forme d'un parallélipipède rectangle, dont les arêtes sont figurées par de solides fers à T avec les cornières et les goussets nécessaires (fig. 1). Quelques-unes sont à un seul étage, une seule voie, une seule berline; plus souvent on s'arrange de manière à pouvoir y embarquer plusieurs chariots. On peut, pour cela, leur donner deux étages ou deux voies au même étage, ou deux longueurs de berline sur la même voie. Certaines cages, de Lens, par exemple, enlèvent à la fois huit wagonnets. Parfois les deux étages sont séparés par un plancher mobile que l'on peut enlever pour descendre debout des bois de grande longueur. En général, on trouve avantage à superposer deux étages au lieu de juxtaposer deux voies, ou de doubler la longueur de ces dernières, attendu que, si les wagons placés à côté l'un de l'autre sont inégalement chargés, on constitue ainsi un porte-à-faux; notre fig. 1 représente une cage à quatre wagonnets sur deux étages. Tantôt la cage possède une seule entrée; on commence alors à l'accrochage inférieur par retirer les wagons vides, et l'on n'introduit qu'ensuite les chariots pleins. On opère d'une manière inverse à la recette extérieure. Tantôt elle présente deux issues opposées; on introduit alors directement les berlines pleines, qui poussent devant elles les berlines vides. Celles-ci, une fois sorties de la cage, reviennent à l'accrochage par une galerie tournante. Les cages sont munies de *mains de fer*, c.-à-d. de fers en U, destinés à embrasser le guidonnage de manière à assurer la direction (V. Guidonnage). Quelquefois ces organes sont garnis de galets ou de ressorts pour éviter le ballottement dû au jeu qu'il est nécessaire de conserver, sous peine de s'exposer à des coincements. Il est utile de disposer à l'entrée de la cage une barrière coudée pour empêcher que les wagonnets, se déplaçant pendant l'ascension, ne viennent à sortir et à s'engager dans les cadres de boisage. Relevée à la main, elle permet l'introduction des chariots, et, une fois retombée en place, elle prévient leur sortie. Dans certains cas, on substitue à ce moyen l'emploi des taquets, qui s'effacent d'eux-mêmes devant l'introduction de la berline, mais

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'opposent à son retour en arrière, sauf au moment où on les abaisse volontairement pour effectuer le déchargement. La cage est surmontée d'un toit protecteur, pour garantir de la pluie et de la chute des corps solides les hommes qu'elle renferme. Elle doit être également garnie, sur ses faces latérales, de tôles ou grillages, quand elle est destinée à la descente du personnel. Le poids des cages est très variable ; il augmente, bien entendu, avec le nombre des wagons, sans toutefois leur être proportionnel ; il peut varier de 350 à 1,700 kilogr. L'enlevage total, cage, wagons et combustibles, est ordinairement de 2 à 4 tonnes ; le rapport du poids utile au poids mort varie, en général, de 1 à 1,5. C'est par la substitution de l'acier au fer et surtout au bois, que l'on arrive à abaisser le poids mort au-dessous du poids utile. On doit toujours avoir deux cages en réserve, afin de pouvoir remplacer immédiatement celles du service ordinaire, lorsqu'elles viennent à subir une avarie.

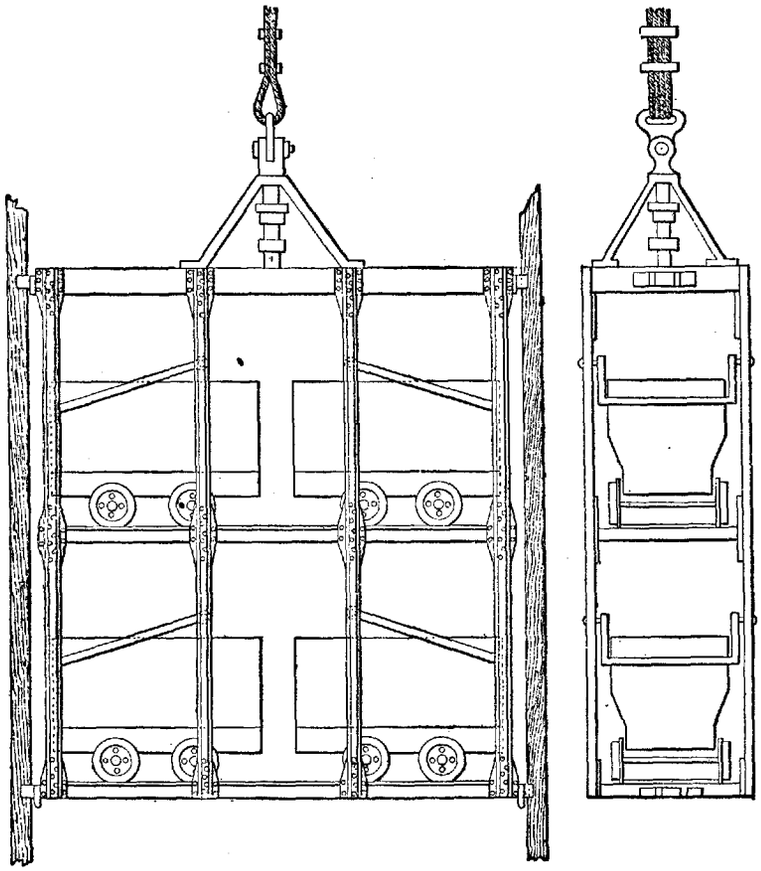

Fig. 1. — Cage à quatre bennes en deux étages.

Le câble s'attache ordinairement à un bout de chaîne, et celui-ci se ramifie à son tour aux quatre autres chaînes attelées aux angles de la cage. Il est bon, en effet, que la partie qui doit de temps en temps s'affaisser sur le toit de la cage ou plonger avec elle dans le puisart, quand l'épuisement se fait par ce système, soit mise en état de résister aux effets de l'oxydation et de la réaction acide. Parfois on interpose dans l'attelage un ressort très fort, en vue d'amortir l'à-coup de l'enlevage qui fatigue beaucoup l'élasticité du câble, surtout dans la partie inférieure. On a proposé également l'interposition d'un dynamomètre suffisamment solide, permettant de se rendre compte de l'importance des chocs subis par le système, afin de tenir, à l'aide de ce contrôle, l'attention du mécanicien en éveil. Ces divers intermédiaires ne font, du reste, que reculer la question de l'assemblage immédiat de la boucle terminale de la *patte* du câble ; or c'est là un point d'une dernière importance. Pour un câble plat, on replie le bout sur un mètre de longueur, après l'avoir passé dans la boucle. Celle-ci doit être formée de fer de premier choix. On augmente son diamètre par l'intermédiaire de croupières de fer, de disques de bois ou de doubles de vieux câbles, afin de ménager la souplesse du câble. Quelquefois même, on détend le câble en vue d'augmenter sa flexibilité dans ce repliement ; on enferme alors les deux brins entre deux plaques métalliques, que l'on serre l'une contre l'autre, à l'aide de rivets disposés en quinconce (fig. 2). Ces plaques présentent le grave défaut de dissimuler la partie la plus fatiguée, que l'on aurait, au contraire, le plus grand intérêt à pouvoir surveiller de près. Quant au câble rond (fig. 3), on le passe dans la boucle, et en second lieu on le ramène autour d'un anneau qui embrasse les deux brins, et l'on exécute une ligature très forte sur une longueur d'au moins 0m50, avec une cordelette goudronnée. On emploie souvent le système allemand (fig. 4), qui consiste à décâbler le câble et à retrousser les brins symétriquement tout autour, de manière à ne pouvoir ressortir par la petite base du tronc de cône à travers laquelle on a enfilé le câble. Un tampon conique contribue à augmenter le serrage ; on a soin de lui donner un angle trop aigu pour que la force du serrage puisse le rejeter en arrière. On s'est préoccupé, pour le cas de rupture du câble, des moyens de retenir la cage suspendue aux parois du puits, au lieu de la laisser précipiter au fond. On emploie pour cela un déclanchement dont le ressort, replié sur lui-même par l'effet de la tension du câble, prend subitement, à l'instant où cette tension se trouve supprimée par la rupture, une expansion qui rapproche du guidonnage certains organes de prise (V. Parachute). On a voulu aussi empêcher que, par inadvertance du mécanicien, la cage, au lieu de s'arrêter à l'orifice du puits, ne soit *envoyée aux molettes*, en y déterminant un choc destructeur à la fois du câble, des molettes, de la cage et, par-dessus tout, des hommes que la cage peut renfermer ; on fait usage d'évite-molettes (V. Evite-molettes).

Lorsque l'entretien d'eau d'une mine n'a qu'une importance limitée, on évite l'établissement des pompes en se servant de l'appareil d'extraction et de *cages à eau*, que l'on substitue aux cages ordinaires. Ces engins (fig. 5 et 6) sont des parallélipipèdes construits en bois ou en tôle, munis de roulettes pour faciliter leur déplacement sur les rails, et de clapets pour l'écoulement de l'eau. La

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

soupape de fond s'ouvre d'elle-même, soulevée par la pression du liquide, au moment où le mécanicien descend la cage dans le puisard. Elle se rouvre automatiquement, à la recette supérieure, par la rencontre de son levier avec un taquet extérieur. L'eau s'élance alors en parabole et franchit ainsi la petite distance qui sépare la cage du caniveau, préparé aux abords du puits pour y recevoir ce jet. Si la cage vient à être montée trop haut, un second taquet fixe remet le clapet en place. On se sert aussi de manches en cuir pour conduire le liquide jusqu'au caniveau, en déclanchant à la main le clapet. Tantôt la cage à eau se substitue complètement à la cage ordinaire; tantôt, sans détacher cette dernière du câble, on se contente d'enlever, s'il y a lieu, les planchers qui la subdivisent en étages, et d'y insérer une caisse à eau de dimensions un peu moindres. Il est bon de laisser flotter, sur la surface liquide, un plancher léger, suspendu par quatre chaînes, à la partie supérieure du châssis; on communique ainsi à l'eau plus de stabilité, pour empêcher les clapotements et les projections dans le puits, en raison des mouvements du câble. L'épuisement par les cages présente l'avantage d'éviter la mise de fonds considérable nécessitée par l'établissement de pompes. L'usure des câbles et de l'appareil d'extraction peut être considérée comme formant à peu près l'équivalent de l'entretien des pompes. Quant à la dépense de force motrice, qui est proportionnelle à la fois à la quantité d'eau et à la hauteur, elle diffèrera peu de l'un à l'autre des deux modes. Les pompes sont cependant plus économiques. Bien que l'enlèvement de l'eau exige moins de main-d'œuvre que celui du minerai, on peut évaluer approximativement le prix de revient à cinq centimes par tonne élevée à 100 m., tandis qu'il s'abaisse à trois centimes pour les pompes.

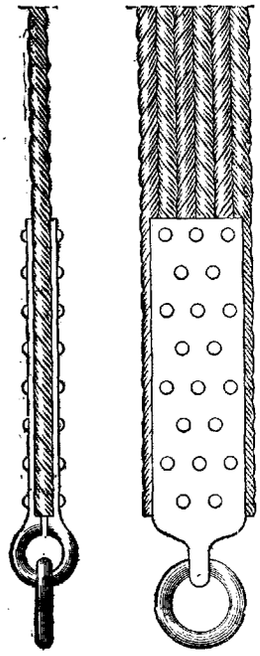

Fig. 2. — Câble plat.

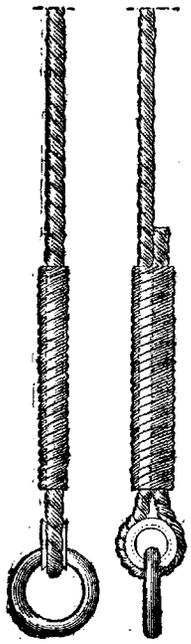

Fig. 3. — Câble rond.

Les cages guidées sont le moyen le plus commode de *descendre les hommes* dans les puits de mines. On a soin d'enfermer les mineurs au moyen de grillages pour qu'il leur devienne impossible de passer la tête, les pieds et les mains, qui seraient exposés à être cisaillés. Les cages permettent d'imprimer au *trait* des hommes une très grande rapidité, bien que leur allure doive être alors, par prudence, sensiblement réduite au-dessous de la vitesse ordinaire du minerai. On l'abaisse aux deux tiers environ de cette rapidité normale, sans jamais dépasser 5 à 6 m. par seconde. La vitesse, même restreinte, suffit souvent pour déterminer une surdité temporaire, en raison du changement trop brusque de pression avec la hauteur. Les ouvriers n'entrent dans la cage qu'au commandement du mécanicien, après qu'il a mis le câble au raide. De même, ils ne sortent que sur un autre signal, lorsque la cage repose déjà sur ses taquets. Au commencement de chaque poste, on doit faire deux voyages à vide ou avec du charbon, pour s'assurer du bon fonctionnement de la machine avant de lui confier des hommes. L. Knab.

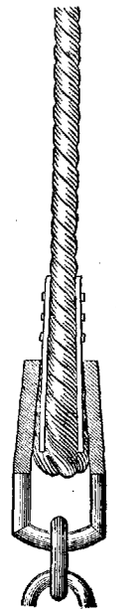

Fig. 4. — Câble rond (système allemand).

III. Fortifications. — Cave construite en arrière d'un pont-levis à bascule en dessous et dans laquelle s'engagent les longerons faisant contrepoids au tablier du pont lorsque ce dernier se relève.

IV. Métallurgie (V. Laminoir).

V. Marine. — *Cage de l'hélice* (V. Hélice).

VI. Histoire. — *Cages de fer*. Bien que les cages de fer aient été employées surtout à la fin du moyen âge pour enfermer des prisonniers dont on redoutait particulièrement l'évasion, l'usage de ces sortes de prisons n'était pas complètement inconnu aux anciens. Alexandre le Grand infligea ce supplice à Callisthène. Athénée rapporte aussi que Lysimaque fit enfermer dans une cage un de ses officiers qui s'était permis de railler Arsinoé, sa femme. On raconte que Tamerlan, au commencement du xve siècle, traita de même Bajazet. Il semble que ç'ait été là une coutume orientale, car Joinville raconte que le roi des Tartares, s'étant emparé de Bagdad, fit mettre le calife dans une cage de fer. Mais les cages de fer les plus célèbres sont celles qu'employa le roi de France Louis XI. « Il avoit faict, dit Philippe de Commynes (l. VI, chap. xi), de rigoureuses prisons, comme caiges de fer, et d'autres de boys couvertes de plaques de fer pour le dehors et par le dedans, avec terribles ferrures, de quelque huyt pieds de large, et de la hauteur d'un homme et ung pied plus. Le premier qui les devisa fut l'evesque de Verdun, qui en la première qui fut faicte fut mys incontinent et y a couché quatorze ans. Plusieurs despuis l'ont mauldit, et moy aussi, qui en ay tasté soubz le Roy de présent (Charles VIII) huyt moys. » Un compte de la prévôté de Paris, de l'an 1476, rapporté par Sauval (t. III, p. 428), donne des détails intéressants sur la construction de la cage où fut enfermé l'évêque de Verdun, Guillaume de Harancourt.

Ce fut Guion de Broc, escuyer, maître d'hôtel du roi, qui fut chargé de surveiller la confection d'une cage de fer au château d'Onzain, près Blois, pour y enfermer le cardinal Balue (Bibl. nat., col. Gaignières, ms. n° 772,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fol. 486). On trouve encore qu'en 1476 le roi fit acheter à un marchand de Tours 3,457 livres et demie de fer pour une cage « à mettre prisonniers » (Bibl. nat., même col., ms. n° 7722, fol. 699). Enfin dans les comptes de l'hôtel on lit, à l'année 1478 : « A maistre Laurens Volvic, pour avoir fait faire au Plessis du Parc trois forges à faire une caige de fer que le dit seigneur (Louis XI) y avait ordonné faire faire, 15 livres 3 sols tournois. » Le passage de Philippe de Commynes, cité plus haut, prouve que le roi Charles VIII continua d'employer les cages de fer. Le duc d'Orléans, plus tard Louis XII, fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), fut transporté à la tour de Bourges et enfermé chaque soir dans une cage de fer. Au XVIIe siècle, le bénédictin François de la Bretonnière, auteur d'un pamphlet contre l'archevêque de Reims, intitulé *le Cochon mitré*, a été enfermé au mont Saint-Michel dans une cage en bois. C'est là qu'en 1749 Desforges fut retenu

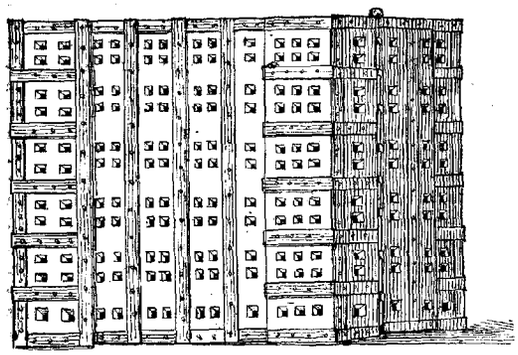

Fig. 7. — Extérieur de la cage de fer où Louis XI enferma le cardinal Balue (collection Gaignières, au cabinet des Estampes).

prisonnier pendant trois ans. Bachaumont, qui rapporte ce fait, nous apprend que la cage du mont Saint-Michel était un caveau creusé dans le roc, de 8 pieds en carré, où le prisonnier ne recevait de jour que par les crevasses des marches de l'église.

En Italie, on cite des cages de fer dès la fin du XIIIe siècle, par exemple celles où furent enfermés au château du Baradello, Napoléon della Torre et cinq de ses parents, vaincus et faits prisonniers par l'archevêque de Milan, Othon Visconti. A Mantoue, il y avait une cage de fer dans la tour della Gabbia. Plaisance possédait une cage de cette espèce fixée dans le mur de la tour de la cathédrale.

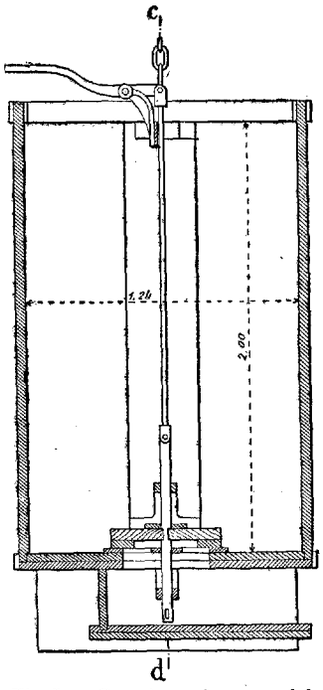

Fig. 5. — Cage à eau (coupe a. b.).

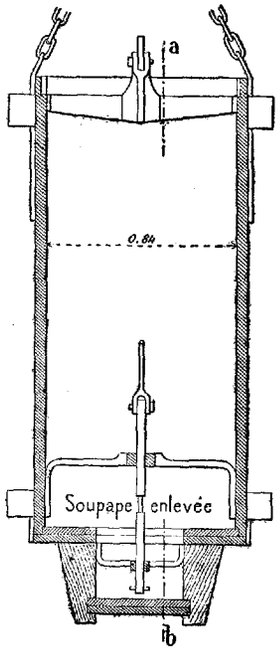

Fig. 6. — Cage à eau (coupe c. d.).

Au moyen âge, en France, de petites cages de fer, appelées *treillis*, *treillier*, *lettrain de fer treillissé*, étaient souvent fixées aux piliers des églises et servaient à abriter un bréviaire à l'usage des prêtres pauvres; les barreaux de fer étaient disposés de façon à ce qu'on pût tourner les feuillets du livre. En 1406, un ecclésiastique légua son bréviaire à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie à Paris; ses exécuteurs testamentaires firent don de 40 sols parisis pour la confection d'une cage. Sauval, qui vivait au XVIIe siècle, a vu de ces cages à Saint-André de Bordeaux, à la cathédrale de Laon, à Senlis, à Saint-Rieul, à Notre-Dame de Melun, à Saint-Quentin. M. Prou.

Bibl. : Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Cage*.

CAGLIARI. Ville d'Italie, chef-lieu de la province de ce nom, dans l'île de Sardaigne; 35,588 hab. en 1881. Elle est située au fond du golfe du même nom, creusé au S. de la grande île, à égale distance des caps Spartivento à l'O. et Carbonara à l'E. La ville est bâtie en amphithéâtre sur le bord de la mer : elle s'élève depuis ses deux plages de sable jusqu'au vieux château. La ville, qui est enceinte de murs, comprend quatre quartiers : le *Castello*, sur la hauteur, entouré d'une enceinte bastionnée, renfermant l'ancien château royal, bâti vers 1217, le théâtre, l'Université et les autres bâtiments officiels; la *Marina*, région du port, également fortifiée, où résident les commerçants; la *Stampace*, quartier riche de l'O., entre les deux précédents, prolongé par le faubourg de *Sant'Avendrace;* la *Villa Nuova*, à l'E., avec de jolies promenades. Les rues sont étroites, surtout dans les deux premiers quartiers ; en revanche, ceux-ci renferment les édifices les plus intéressants. Outre ceux que nous avons cités, il faut nommer l'Hôtel de ville, l'ancienne Monnaie, la cathédrale, bâtie par les Pisans en 1312, l'église San Michele, etc. La ville compte 38 églises. L'*Université* a été fondée en 1596, réorganisée en 1768; elle n'avait en 1882 que 128 étudiants; elle possède une bibliothèque de 22,000 vol.; le *Musée* a des collections importantes de géologie, de minéralogie et d'antiquités. Dans l'ancienne ville, on visite encore les ruines d'un

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

aqueduc romain, d'un amphithéâtre, d'un temple de Vesta et de puits anciens. Cagliari, bien qu'entouré de marécages et de lagunes, est cependant à l'abri des fièvres, même en été. L'extraction du sel, la fabrication des cotonnades, des savons, des pâtes alimentaires, la tamiserie, constituent les principales industries de cette ville. Le mouvement du port a atteint en 1883 les chiffres suivants : entrées, 449 navires et 168,374 tonnes ; sorties, 523 navires et 212,565 tonnes. Cagliari exporte surtout des denrées agricoles, du sel, du fer et du plomb (des mines d'Iglesias).

Histoire. — Cagliari est l'ancienne *Caralis*, fondée en 540 par les Carthaginois. En 260, L. Cornelius Scipio, vainqueur à Olbia, s'en empara (V. Sardaigne [Histoire]). César lui conféra les droits municipaux. L'amphithéâtre de la ville romaine, lequel subsiste encore, pouvait contenir 20,000 spectacteurs. Les vastes citernes voûtées de cette époque donnent aussi l'idée de la prospérité de Caralis. En l'an 19 ap. J.-C., Tibère y déporta 4,000 juifs, dont les descendants, de plus en plus nombreux, s'y maintinrent pendant quinze siècles. En 455, Genséric occupa Caralis ; en 534 l'empire romain d'Orient la reprit ; en 720 elle passa aux Arabes d'Espagne. Au xie siècle les Génois et les Pisans expulsèrent les Sarrasins, et à partir de 1258 Cagliari appartint aux Pisans. Mais leur affaiblissement provoqua des guerres civiles dont les Aragonais profitèrent ; en 1326 ils prirent Cagliari. En 1353 ils gagnèrent avec l'aide des Vénitiens une grande bataille navale dans cette rade sur les Génois. A partir de ce moment ils conservèrent la ville ; en 1587 elle fut fortifiée, ce qui lui permit de repousser une attaque des Turcs (1640) et un bombardement des Anglais (1708). En 1717 les Espagnols la reprirent aux Autrichiens pour l'évacuer en 1720 (Pour l'intelligence complète de cette histoire V. Sardaigne).

Province. — Cette province occupe le S. de l'île de Sardaigne : elle s'étend sur une superficie de 13,683 kil. q. et compte une pop. de 420.635 hab. (1881). Elle comprend quatre circondarii qui ont pour ch.-l. *Cagliari*, *Iglesias*, *Lanusei* et *Oristano*. L'exploitation des mines de fer, de plomb, de carrières de marbre, de salines, l'élevage, la pêche et la chasse sont les principales ressources de la contrée. Son territoire est fertile et donne en assez grande quantité des céréales, des légumes, des fruits de toutes sortes, des oranges, des citrons, des vins exquis, très estimés dans le commerce, et de l'huile.

CAGLIARI (Affaire du). Le 25 juin 1857, vingt-six patriotes napolitains, sous la conduite de Pisacane, s'étaient embarqués à Gênes à bord du vapeur sarde le *Cagliari*, de la compagnie Rubattino, qui faisait les voyages de Tunis. Une fois en mer, ils forcèrent le capitaine du navire à se diriger sur l'île de Ponza, où ils délivrèrent les prisonniers politiques, et de là vers la plage de Sapri, dans le golfe de Policastro, où ils descendirent pour fomenter une insurrection (V. Nicotera et Pisacane). Après le débarquement des conjurés, le *Cagliari* fut capturé en pleine mer par une frégate napolitaine. Ferdinand II retint le navire et fit jeter l'équipage en prison. Les deux mécaniciens, Watt et Park, étaient sujets anglais. Bien qu'ils eussent été complètement étrangers à la conspiration, le roi refusa de les rendre à l'Angleterre, qui les réclamait. Lord Clarendon, qui ménageait l'Autriche, protectrice du roi de Naples, y mit d'abord une certaine mollesse. Mais lord Malmesbury, son successeur, poussé par Cavour, qui menaçait d'en venir à des hostilités contre le gouvernement napolitain, et sous la pression de l'opinion publique, apporta dans ses démarches plus d'énergie. Enfin, après un échange de notes très vives, le 10 juin 1858, le roi de Naples se décida brusquement à restituer le *Cagliari* et à relâcher les prisonniers L'Angleterre exigea de plus une indemnité pour ses deux nationaux, qui avaient horriblement souffert pendant leur détention. Watt est mort en juil. 1888, sans avoir jamais recouvré la santé ni même la plénitude de sa raison. F. H.

CAGLIARI (V. Veronèse [Paul]).

CAGLIERI (Liberio), orfèvre italien du xviiie siècle. On doit à cet artiste, qui vivait à Rome, un petit opuscule intitulé *Compendio delle vite de' Santi orefici et argentieri* (Venise, 1728, in-8), qui est mentionné par Cinelli dans sa *Biblioteca volante* (Venise, 1734).

CAGLIOSTRO (Alexandre, comte de), aventurier et thaumaturge célèbre du xviiie siècle, né probablement à Palerme le 8 juin 1743, mort le 1er oct. 1795 au château de Léon, dans le duché d'Urbin. Son véritable nom était Joseph Balsamo. Il était fils de Pierre Balsamo, qui mourut l'année même de sa naissance, et de Felice Braconniere. Très jeune encore, il fut obligé de quitter Naples, après plusieurs escroqueries, dont l'une envers un certain Marano, orfèvre, auquel il avait extorqué soixante onces d'or en lui faisant croire à la découverte d'un trésor caché. D'après l'interrogatoire qu'il subit plus tard en France, le 30 janv. 1786, il aurait été âgé alors de trente-sept à trente-huit ans, ce qui le ferait naître en 1749 ou 1748, et aurait « professé la médecine, sans en avoir fait son état particulier ». Il aurait perdu ses père et mère à l'âge de trois mois, et serait né à Malte ou à Médine. Toujours d'après ses prétentions, il aurait été d'extraction noble, « sans connaître rien cependant de sa famille » ; aurait reçu une éducation conforme à son état d'un précepteur qui lui enseigna les sciences, les belles-lettres et les langues. Plus tard, il se serait occupé plus particulièrement de botanique et de chimie médicale. A dix-huit ans, il aurait visité avec ce précepteur l'Archipel, la Turquie, l'Asie, l'Afrique, puis il serait passé à Naples, d'où, après un court séjour, il se serait rendu à Rome. Protégé par le cardinal Orsini et par le pape lui-même, il s'y serait adonné plus particulièrement à l'étude de la médecine, et l'aurait exercée surtout envers les pauvres. Ce qui est certain, c'est que dans cette ville il épousa, au mois d'avr. 1769, Laurenza ou Seraphina Feliciani, âgée à peine de quinze ans, fille d'un « fondeur en métal » *(budàtore)*, Joseph Feliciani, qui avait « sa boutique sur l'estrade de Pellegrini ». D'après celle-ci, il aurait fait sa connaissance dans la maison d'une Napolitaine, sa voisine, et le mariage, auquel le père de Laurence se serait assez difficilement décidé, aurait été célébré dans l'église de San Salvador in Campo. Aussitôt après, Joseph Balsamo recommença sa vie de voyages et d'aventures. Ses biographes, plus ou moins fantaisistes, le font parcourir presque toute l'Europe sous les noms successifs de *Tischio*, de *Milissa*, de *Belmonte*, de *Pellegrini*, d'*Anna*, de *Fenix*, de *Harat*, enfin de *Comte de Cagliostro*. C'est sous ce nom qu'il figure dans la procédure de l'affaire du Collier ; mais il est juste d'ajouter que sur toutes les pièces où ce nom se trouve, le mot *comte* a été bâtonné soit par les rapporteurs, soit par le procureur général. Si l'on en croit Laurence Feliciani, les deux époux, en quittant Rome, auraient séjourné successivement à Notre-Dame-de-Lorette, à Berg, dans les Etats de Venise, en compagnie d'un faux marquis Alliat, qui les aurait escroqués, puis à Milan, à Gênes. Traversant ensuite le midi de la France, où ils auraient visité Aix, ils seraient passés en Espagne, puis en Portugal, à Lisbonne, d'où ils se seraient embarqués pour l'Angleterre. C'est après un séjour d'une année, soit à Londres, soit à Cantorbéry, qu'ils seraient venus en France.

Si l'on en croit Gœthe, qui, dans son voyage en Italie, fit d'assez grandes recherches sur Cagliostro en vue de son drame *le Grand Cophte*, Joseph Balsamo aurait pris d'abord à Naples l'habit des frères de la Miséricorde, voués au soulagement des malades, puis se serait fait recevoir dans l'ordre des médecins, d'où il aurait été chassé pour sa mauvaise conduite. C'est alors, et à la suite de son affaire avec l'orfèvre Marano, qu'il aurait adopté la vie d'aventures et de tromperies qui a rendu son nom

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

célèbre. Sa vie était celle d'un charlatan procurant un prétendu élixir de longue vie, des remèdes qui devaient rendre toujours la santé, évoquant les morts avec lesquels il se vantait de mettre ses adeptes en communication, prédisant l'avenir, le montrant dans l'eau d'une carafe où seule une jeune fille entièrement pure, qu'il appelait la *Colombe*, pouvait lire. Il se vantait aussi de posséder la science hermétique, de faire de l'or et du diamant. Partout, du reste, il semait l'or sur son chemin, avait des banquiers attitrés, Sarrazin à Bâle, Hans Costard à Lyon. L'on a supposé, avec quelque vraisemblance, qu'il était affilié à des sociétés secrètes dont il était l'agent richement payé. En Allemagne, il se lia avec Schrader, thaumaturge de son espèce, et, en Angleterre, connut les manuscrits de Georges Coston, autre illuminé. Peut-être aussi trouvait-il des ressources dans la beauté de sa femme, qui était très remarquable. Il est à peu près certain qu'il vint une première fois à Paris, à la fin de 1772, en compagnie d'un certain Duplessis, intendant d'une marquise de Prie, qu'il avait rencontré sur le bateau qui l'amena d'Angleterre en France. A cette époque il demanda à M. de Sartine l'arrestation de sa femme, qu'il accusait d'avoir quitté le domicile conjugal pour vivre avec Duplessis, et qui fut, au mois de janv. 1773, enfermée pour ce fait à Sainte-Pélagie.

A partir de 1780, l'existence de Joseph Balsamo acquiert plus de certitude. A cette époque nous le voyons à Strasbourg, revenant de Russie et de Pologne. Il fait la connaissance du cardinal de Rohan, qui en était le prince-évêque. Le cardinal, qui souffrait d'un asthme, se laissa aller à consulter Cagliostro, dont la réputation d'empirique était déjà grande. Ces premiers rapports ne tardèrent pas à devenir plus intimes. Le prélat était à la fois crédule, libertin et prodigue. Peut-être crut-il autant à la pierre philosophale, que Cagliostro se vantait d'avoir trouvée, qu'aux remèdes du charlatan. Quoi qu'il en soit, Cagliostro puisa alors largement dans la bourse du cardinal de Rohan, et l'abbé Georgel, secrétaire de celui-ci, nous le représente vivant aux dépens du prélat, faisant, pendant ses absences de Strasbourg, des orgies avec le baron de Planta, buvant à flots le vin de Tokay de son hôte. La baronne d'Oberkirch, qui le vit deux fois à cette époque chez le cardinal, atteste l'influence sans limite qu'il avait prise sur celui-ci, et aussi l'étonnante puissance de son regard. « Il n'était pas, dit-elle, absolument beau, mais jamais physionomie plus remarquable ne s'était offerte à mon observation. Il avait surtout un regard d'une profondeur presque surnaturelle : je ne saurais rendre l'expression de ses yeux; c'était en même temps de la flamme et de la glace, il attirait et il repoussait. » Pendant son séjour à Strasbourg, Cagliostro vint plusieurs fois à Paris, où le cardinal l'avait recommandé à son parent, le prince de Soubise, alors malade, et où il se fit de nombreux enthousiastes, surtout parmi les femmes (1784), dont une vingtaine le suivirent à Strasbourg. Dans cette ville, on citait parmi ses adeptes, le baron de Dampierre, M. Klinglin d'Esser, le comte de Lutzelbourg, la baronne de Reich, le professeur Ehrmann.

Lié avec le cardinal de Rohan, Cagliostro devait être fatalement mêlé à la célèbre affaire du Collier. Le 30 janv. 1785, il était arrivé à Paris, et s'était logé hôtel de Savigny, rue Saint-Claude, au Marais, tout près du cardinal, qui occupait son hôtel de Strasbourg, rue Vieille-du-Temple, et de Mme de La Motte, qui habitait rue Neuve-Saint-Gilles. C'est là que, le 23 août 1785, il fut arrêté; Mme de La Motte l'accusait d'avoir reçu le collier des mains du cardinal de Rohan et de l'avoir dépecé. Renvoyé de l'accusation par l'arrêt que rendit le parlement, le 30 mai 1786, Cagliostro put sortir de la Bastille, où il était enfermé depuis neuf mois et demi, et rejoignit sa femme, qui, arrêtée elle-même, avait été mise en liberté dès le 25 mars de l'année précédente. Mais un ordre du roi lui enjoignit de quitter Paris sous vingt-quatre heures, et le royaume sous trois semaines. Le 16 juin, ils s'embarquaient à Boulogne pour l'Angleterre. Pendant les quatre années que Cagliostro avait passées en France, et surtout à Paris, il avait aussi exploité l'idée de la franc-maçonnerie et fondé une loge égyptienne, dans laquelle le titre de vénérable était remplacé par celui de Grand Cophte. Le duc de Luxembourg en avait même accepté le titre de grand-maître. Une autre loge, celle d'Isis, créée par lui, était réservée exclusivement aux femmes. Elle comptait parmi ses affiliées la comtesse de Brienne, Charlotte de Polignac, Mmes de Genlis, d'Espinchal, de Bréhant, etc.

Le comte Beugnot, qui le rencontra chez la comtesse de la Motte, en fait ce portrait : « Il était d'une taille médiocre, assez gros, avait le teint olive, le cou fort court, le visage rond, orné de deux gros yeux à fleur de tête et d'un nez ouvert et retroussé. Il avait tout l'extérieur et l'attirail d'un charlatan, et faisait sensation, surtout sur les dames, dès qu'il entrait dans un salon. Sa coiffure était nouvelle en France ; il avait les cheveux partagés en plusieurs petites cadenettes qui venaient se réunir derrière la tête, et se retroussaient dans la forme de ce qu'on appelait alors un catogan. Il portait ce jour-là un habit à la française gris de fer, galonné en or, une veste écarlate brodée en large point d'Espagne, une culotte rouge, l'épée engagée dans les basques de l'habit, et un chapeau bordé avec une plume blanche... Des manchettes de dentelles, plusieurs bagues de prix et des boucles de souliers assez brillantes pour qu'on les crût de diamants fins. »

A partir de 1786, l'obscurité se fait de nouveau sur l'existence de Cagliostro. Après un séjour de deux ans à Londres, il se rendit à Bâle, à Bienne, à Aix en Savoie, à Turin, à Gênes, à Vérone, enfin à Rome, où, le 23 déc. 1789, la police de l'Inquisition le fit saisir et emprisonner avec sa femme au château Saint-Ange. Le 7 avr. 1791, un arrêt le condamna à mort, comme « pratiquant la franc-maçonnerie ». La peine fut commuée en prison perpétuelle, qu'il subit au château de Léon. Sa femme, condamnée également à une réclusion perpétuelle, fut enfermée au couvent de Sainte-Appoline. Eugène Asse.

Bibl.: Thilorier, *Mémoires pour le comte de Cagliostro contre Cheron et de Launay;* Paris, 1786, in-8. — *Lettres du comte de Mirabeau sur Cagliostro*, 1786. — *Mémoires pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro*, 1781, in-8. — *Vie de Joseph Balsamo, connu sous le nom de comte Cagliostro;* Paris, 1791, in-8, portrait; c'est la traduction de : *Compendio della vita e de' gesti di Gius, Balsamo, denominato il conte Cagliostro*, 1791. — J.-B. de La Borde, *Lettres sur la Suisse en 1781;* Genève, 1783, 2 vol. in-8. — Beugnot, *Mémoires;* Paris, 1866, 2 vol. in-8. — E. Campardon, *Marie-Antoinette et le procès du Collier;* Paris, 1863, in-8. — *Mémoires de la baronne d'Oberkirch;* Paris, 1869, 2 vol. in-18. — Thory, *Annales originis magni Galliarum Orientalis;* Paris, 1812; et *Acta Latomorum;* Paris, 1815.

CAGNA (Achile-Giovanni), littérateur italien, né à Verceil en sept. 1847. Fils d'un artisan, il eut une jeunesse pénible et n'arriva que tard à acquérir une instruction demeurée incomplète. Les productions de l'auteur se ressentent de cette lacune; elles sont d'une heureuse et naïve spontanéité : *Serenate*, poésies; *Maria*, drame; *Tempesta sui fiori*, esquisse; *In società*, comédie; *Un bel Sogno*, roman; *le Vie del cuore*, comédie; *Racconti umoristici*, etc.; *Provinciali*, roman (1886). R. G.

CAGNACCI (Guido Canlassi, dit), peintre italien (V. Canlassi).

CAGNACCI (Alphonse), antiquaire italien du xviie siècle. L'unique ouvrage que l'on cite de lui, intitulé *les Antiquités de Ferrare* (Venise, 1676), a été traduit de l'italien en latin par Bernard Moretto, et Grævius l'a inséré dans son *Thesaurus antiquitatum græcarum et romanarum*. E. B.

CAGNANO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Luri; 852 hab.

CAGNARD (Mar.). Tente en grosse toile, quelquefois peinte, que l'on établit sur l'avant du pont pour mettre les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

hommes de quart à l'abri de la pluie et des embruns. Le cagnard est bordé par des ralingues permettant de le raidir.

CAGNARDELLE. C'est M. Cagniard de Latour qui a fait le premier l'application de la *vis d'Archimède* comme machine soufflante. Cette machine a reçu le nom de *cagniardelle* ou *cagnardelle* d'après celui de son inventeur. La première cagnardelle établie en 1827 dans la fonderie de MM. Kœchlin et Cie, à Mulhouse, avait 3 m. de longueur, 4 spires, 2m50 de diamètre, faisait six tours par minute et fournissait 35 m. cubes de vent à 27 millim. de mercure suffisant pour 22 feux de forges et 2 cubilots. Les cagnardelles construites depuis, et dont nous donnons le dessin (V. fig.), ont un effet utile de 0,85 et même 0,90, un rendement égal à 1 et donnent une pression de vent de 6 centim. de mercure ou 84 centim. d'eau au maximum, mesurée par la hauteur *h*. Voici la description du dessin : A est un cylindre en tôle formant le corps de la vis ; B l'axe de ce cylindre fixé dans une position inclinée et autour duquel tourne le

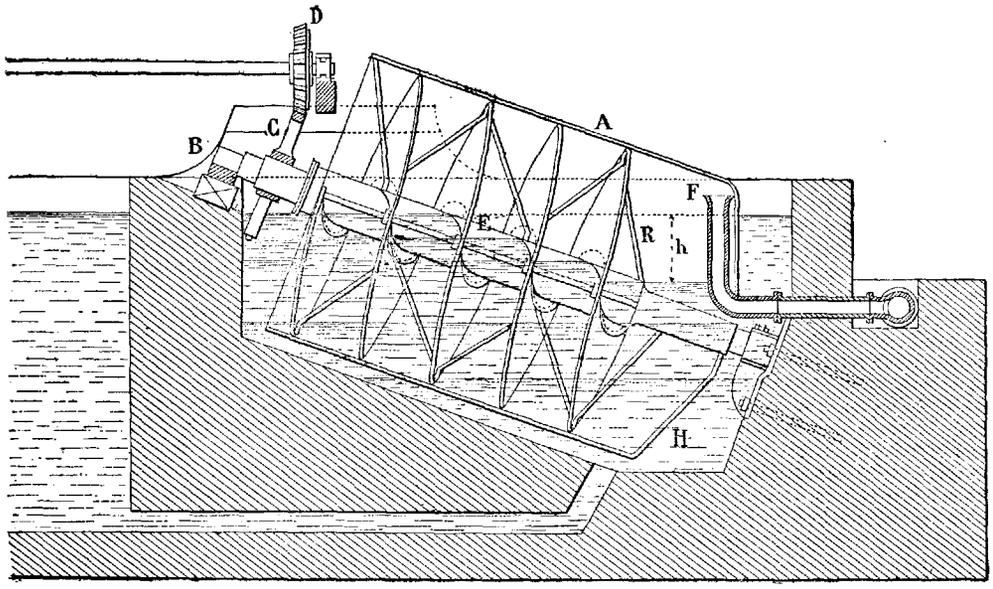

Cagnardelle.

cylindre ; C est une grande roue d'engrenage fixée au corps de la vis ; D un pignon engrenant avec la roue précédente et mis en mouvement par une roue hydraulique ou par une machine à vapeur ; E un tube central pour la circulation de l'eau et qui est quelquefois remplacé par un moyeu plein, l'eau se dégorgeant alors simplement à la partie inférieure de la vis qui est ouverte ; F est un tuyau coudé dont l'embouchure est au-dessus du niveau de l'eau du réservoir R et qui conduit au porte-vent l'air refoulé de haut en bas par chacune des quatre spires de la vis ; H est un bassin en maçonnerie ou en bois contenant l'eau dans laquelle la vis est plongée. Cet appareil est tombé en désuétude depuis longtemps, excepté dans le pays de Mansfeld ; on en voyait encore en 1856 dans les usines du Harz. Nous renverrons pour la théorie de la cagnardelle à l'art. VIS D'ARCHIMÈDE. L. KNAB.

CAGNAT (René-Louis-Victor), épigraphiste français contemporain, né à Paris le 10 oct. 1852. Il entra à l'Ecole normale supérieure en 1873, fut professeur au collège Stanislas, puis chargé du cours d'histoire ancienne à la Faculté des lettres de Douai ; en 1886, à la mort d'Ernest Desjardins, il fut nommé au Collège de France titulaire de la chaire d'épigraphie latine. On lui doit : *Etudes historiques sur les impôts indirects chez les Romains jusqu'aux invasions des Barbares* (Paris, 1882, in-8) ; *De Municipalibus et provincialibus militiis in imperio romano* (Paris, 1880, in-8) ; *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 1883 à 1886 (Paris, 3 fasc., in-8) ; *Nouvelles explorations archéologiques en Tunisie* (Paris, 1887, in-8) ; *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle* (en collaboration avec P.-Charles Robert) (Paris, 1888, in-4) ; *Cours d'épigraphie latine* (1889, in-8). Chaque année, dans la *Revue archéologique*, M. Cagnat publie l'*Année épigraphique*, recueil des nouvelles inscriptions latines ; il a aussi collaboré au *Bulletin épigraphique* dirigé par M. Mouret. M. Cagnat a été six fois chargé de missions archéologiques en Tunisie.

CAGNATI (Marsilio), médecin et naturaliste italien, né à Vérone en 1543, mort à Rome en 1612. Lors de la réorganisation de l'Université de Rome, le pape Clément VIII l'appela à une chaire de médecine pratique. Il étudia les manuscrits du Vatican et chercha à améliorer le texte des œuvres d'Hippocrate, d'Avicenne, etc. ; les rois de France et d'Espagne le consultèrent et le pape Pie V le prit pour son médecin. Ouvrages principaux : *Variarum observationum libri IV* (Rome, 1581, in-8 ; 1587, in-4 ; Francfort, 1604) ; *De Sanitate tuenda libri II* (Rome, 1591, in-4) ; *De Romani aeris salubritate commentarius* (Rome, 1599, in-4) ; *De Tiberis inundatione epidemia Romana*, etc. (Rome, 1599, in-4) ; *De Morte causa partus* (Rome, 1601, in-4) ; *Opuscula varia* (Rome, 1603, in-4) et divers commentaires sur les aphorismes d'Hippocrate (Rome, 1591, in-4, et 1619, in-8). Dr L. Hn.

CAGNAZZO (Gian), théologien italien, né à Tabie, mort à Bologne en 1521. Il est connu par une Somme des cas de conscience : *Summa Tabiensis* ou *Summa Summarum* (Venise, 1602), qu'il a dédiée au cardinal Cajetan. Il appartenait à l'ordre de Saint-Dominique.

CAGNE. Petit fleuve côtier des Alpes-Maritimes. Il n'a que 30 kil. de cours, mais ses nombreuses sources ou *foux* lui donnent un volume d'eau considérable. Il naît dans le Chairon à 1,770 m., arrose Coursegoules, reçoit la Lubiane, le Malvan et se jette dans la Méditerranée à l'O.-S.-O. du Var.

CAGNEL (François), grammairien français, né à Metz

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en 1686, mort à Cassel le 23 déc. 1762. Il était en 1707 maître de français des pages du landgrave de Hesse. Il a publié : *Grammaire et syntaxe françoise* (Cassel, 1714, in-8); des pièces de circonstance comme *la Soixante-quatrième année, ou Grâce toute particulière de la Providence érigée en vers françois acrostiches à l'anniversaire de la naissance de Charles Ier, landgrave de Hesse* (1728, in-4) et une *Description de la cour, contenant 14 lettres historiques* (1729, in-12).

CAGNES. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse; 3,057 hab. Au confluent du Malvan et de la Cagne. Il y a un vieux château crénelé des Grimaldi (xve-xviie siècle), où l'on remarque un escalier de marbre et la *salle dorée*. Fresques de Carlone représentant la chute de Phaéton. Près de l'embouchure du Loup, ruines du monastère de Saint-Véran ou Notre-Dame la Dorée (vie siècle). Cordages et huiles.

CAGNEUX (Cheval) (V. Aplombs).

CAGNIARD de la Tour (Charles, baron de), physicien et particulièrement acousticien français, né à Paris le 31 mai 1777, mort le 5 juil. 1859. Reçu à l'Ecole polytechnique, il en sortit pour entrer à l'Ecole des ingénieurs-géographes, puis devint auditeur au conseil d'Etat. En 1809, il imagina un procédé de purification des gaz au moyen de la vis d'Archimède; en 1810, une roue hydraulique horizontale perfectionnée, et un *canon-pompe*, machine à vapeur sans piston, plus ingénieuse d'ailleurs qu'utile. En 1815, il inventa la *pompe à tige filiforme*, destinée à avoir une moindre perte par le frottement que les pompes à tige épaisse. En 1819, Cagniard de la Tour inventa la *Sirène*, instrument d'acoustique destiné à prouver que le son est produit par les vibrations régulières d'un milieu, l'air ou l'eau, par exemple. Cette découverte a fait sa réputation. On trouvera la description de l'appareil au mot Sirène.

En 1821, il donna une nouvelle méthode pour le débourbage des minerais de cuivre, au moyen d'un crible horizontal mobile autour d'un axe. En 1822, il publia les résultats assez intéressants de ses expériences personnelles au sujet de l'action combinée de la chaleur et de la compression sur différents liquides, eau, alcool, éther sulfurique, pétrole rectifié. En 1829, il lisait à l'Académie un mémoire sur le sifflement de la bouche; en 1833, il faisait connaître des expériences sur la vibration des liquides. En 1837, M. Demonferrand et lui présentaient à l'Académie un pyromètre acoustique. Il s'occupait aussi de mesurer la pression de l'air contenu dans la trachée-artère pendant la phonation. On lui doit encore la production artificielle de certaines pierres précieuses, des essais de réalisation d'un larynx artificiel, un *peson chronométrique*, etc. Il imagina une machine pour étudier le vol des oiseaux, un *oscillateur acoustique*, un *moulinet à battement*, parvint à réduire considérablement le temps employé jusque-là pour le lissage de la poudre à canon; construisit un moulin à blé, perfectionna les appareils à gaz, et dirigea l'établissement du grand aqueduc de Crouzol. A. Ernst.

CAGNIARDELLE (V. Cagnardelle).

CAGNICOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 846 hab.

CAGNOLA (Luigi, marquis), architecte italien, né à Milan le 9 juin 1762, mort à Varallo (vallée de la Sesia) le 24 août 1833. Elevé au collège Clémentin de Rome et ayant pris dans cette ville le goût de l'architecture par la contemplation des monuments antiques, Luigi Cagnola suivit les leçons de l'architecte *Tarquini* (V. ce nom) et revint à Milan se perfectionner dans l'architecture en même temps qu'il étudiait le droit civil à l'Université de Pavie. Il fit ensuite un voyage dans le nord de l'Italie, à Pise, à Vicence et à Venise, voyage pendant lequel il dessina les œuvres de Palladio, de Pellegrini et de San-Sovino. En 1802, Bonaparte, appréciant les talents comme architecte en même temps que la haute situation dans la société lombarde du marquis Luigi Cagnola, le nomma membre du conseil des Anciens de la République cisalpine et chevalier de la Couronne de fer, et le chargea de la construction à Milan de deux monuments qui, plus que toutes ses autres œuvres, firent sa réputation. Le premier, l'arc de triomphe ou porte triomphale du Tessin ou de Marengo, d'ordre ionique, est exécuté en granit des Alpes, et le second, l'arc du Simplon, à l'extrémité de la place d'Armes et à l'arrivée de la route des Alpes, passe pour l'un des plus beaux arcs de triomphe modernes. Presque entièrement construit en marbre de Crevola, orné de huit colonnes corinthiennes dont le fût est monolithe et décoré de bas-reliefs et de statues colossales, cet arc du Simplon, consacré primitivement à la gloire de Napoléon et aujourd'hui dédié à la Paix, est, malgré les modifications que lui a fait subir la politique, une des plus belles pages d'histoire monumentale contemporaine : il fut terminé par Peverelli, élève du marquis Cagnola. On doit encore à cet architecte : 1° un beau dessin de maison de campagne pour les frères Zuola de Crémone; 2° la décoration du Casino des nobles de Milan, édifice construit par *Bramante* (V. ce nom); 3° la décoration de la chapelle Marcelline (autrefois de Sainte-Catherine), dans la basilique Ambrosienne de cette ville; 4° le beau clocher de l'église d'Urgnano, aux environs de Bergame et 5° d'importants travaux au sanctuaire de Varallo, travaux pendant lesquels il mourut d'une attaque d'apoplexie. Le marquis Luigi Cagnola était, sur la fin de sa vie, président de l'Institut des arts et sciences de Milan et chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche. Il avait publié à Milan, en 1802, un *Recueil* (in-fol.) consacré aux mausolées de Visconti, Gamboni et Anguizzola.

Charles Lucas.

Bibl. : Valéry, *Voy. en Italie*; Paris, 1838, t. I, in-8. — Pirovano, *Guida di Milano*, in-12.

CAGNOLI (Antonio), mathématicien et astronome italien, né à Zante le 29 sept. 1743, mort à Vérone le 6 août 1816. Fils d'un chancelier de la république de Venise à Zante, il entra dans la diplomatie, accompagna Mario Zeno à Madrid comme secrétaire de légation en 1772 et vint à Paris en 1776. C'est là qu'une visite à l'Observatoire et la contemplation de l'anneau de Saturne l'auraient, à un âge déjà mur, déterminé à se consacrer à la science (1780). Après deux ans d'étude, il alla s'installer à Vérone et transforma sa maison en observatoire. Après la prise de la ville par les Français en 1798, il dut vendre ses instruments, qui furent acquis par l'Observatoire de Brera, près Milan, où il les suivit. Il alla ensuite (1802) professer les mathématiques à l'école militaire de Modène et revint mourir à Vérone. Cagnoli fut membre de la plupart des académies de l'Europe. Ses principaux ouvrages sont : *Méthode pour trouver la situation de l'équateur d'une planète* (Paris, 1785; t. X des *Savants Etrangers*); *Trigonometria piana e sferica* (Paris, 1786 et 1804; trad. en français par Chompré, 1786 et 1808) : *Méthode pour calculer les longitudes géographiques d'après l'observation d'éclipses de soleil ou d'occultations d'étoiles* (couronné par l'Académie de Copenhague [Vérone, 1789]); *Problema sull'equazione dell'orbita e sulla eccentricità de' pianeti* (Bologne, 1806); *Catalogue de 501 étoiles, suivi des tables relatives d'observation et de nutation* (Modène, 1801). Il a publié en outre, dans les *Transactions de la Société italienne*, de nombreux mémoires, notamment t. VI sur *un nouveau et sûr moyen pour reconnaître la figure de la terre*, et t. VIII sur *les Eléments relatifs à la théorie de la rotation du soleil et de la lune*. T.

Bibl. : Labres, *Vie de Cagnoli*. — Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*.

CAGNOLI (Agostino), poète italien, né vers 1815. On a de lui : *Versi* et *Nuovi versi* (Milan, 1838); *Lucia di Bologna* (Modène, 1839); *Evelina di Rossena, racconto* (Bologne, 1841); ce dernier poème, qui avait d'abord été

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

publié dans le n° 13 de l'*Espero* (Gênes, 1841), est écrit en *versi sciolti*, non sans éloquence. R. G.

BIBL. : Giambattista PASSANO, *I Novellieri italiani in verso*; Bologne, 1868, in-8.

CAGNONCLES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (Est) de Cambrai; 811 hab.

CAGNONI (Antonio), compositeur italien, né à Godiasco (prov. de Voghera) le 8 fév. 1828. Il entra, en 1842, au Conservatoire de Milan et il en sortit en 1847. C'est de cette époque que datent ses deux premiers ouvrages, *Rosalia di San Miniato* et *I due Savojardi*, *Don Bucefalo*, qui eut beaucoup de succès au théâtre Re de Milan. Après avoir écrit six autres ouvrages en neuf années, Cagnoni devint maître de chapelle à Vigevano, et composa une certaine quantité de musique religieuse. En 1863, il éprouvait un échec à la Scala de Milan avec *Il Vecchio della Montagna*, mais le succès lui revint avec *Michele Perrin* (1863), le premier ouvrage semi-sérieux qui ait été donné en Italie sous la dénomination *d'opera-comica*. Depuis, il a continué d'être applaudi, car il plaît au public italien par sa mélodie facile jusqu'à la banalité, non moins que par certaines qualités comiques, dont il fait preuve dans le genre bouffe. Outre les ouvrages cités plus haut, il a encore composé les opéras-comiques et les opéras bouffes suivants : *Il Testamento di Figaro* (joué en 1848); *Amori e Trappole* (1850); *la Valle d'Andora* (1851); *Giralda* (1852); *la Fioraia* (1855); *la Figlia di Don Liborio* (1856); *Claudia* (1866); *la Tombola* (1869) (cet ouvrage est tiré de la *Cagnotte*); *Un Capriccio* (1870); *Papà Martin* (1871); *Il Duca di Tapigliano* (1874). A. ERNST.

CAGNOTE (La) et **CAZORDITE.** Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Pouillon; 3,195 hab. L'église, du XIIe siècle, modifiée au XIIIe et au XIVe siècle, est l'ancienne abbatiale. L'abbaye bénédictine de Cagnote *(Caignota)*, fondée au IXe siècle, fut bientôt détruite par les Normands et rétablie au XIIe siècle.

CAGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn; 395 hab. Eglise romane; château de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe; restes d'un prieuré aux environs. Avait, au XIe siècle, quatre églises. Il y exista aussi une léproserie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de Caen, en 1696. M. B-x.

BIBL. : DE LA RUE, *Essais historiques sur Caen et son arrondissement*, t. II, p. 580; Caen, 1820, in-8. — LECHAUDÉ D'ANISY, *Recherches sur la léproserie de Cagny* (dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII).

CAGNY *(Vadiniacum, Cagniacum)*. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (Sud-Est) d'Amiens, sur l'Avre; 477 hab. Blanchisseries.

CAGNY ou **CAIGNY** (Parceval de), chroniqueur français du XVe siècle, né vers 1377, mort après 1438. Issu d'une famille noble du Beauvaisis, Cagny servit, pendant quarante-six années consécutives, dans l'« hôtel d'Alençon ». Il fut d'abord pannetier du comte Pierre Ier d'Alençon (1361-1404) puis écuyer des ducs Jean Ier (1404-1415) et Jean II (1415-1476). Sa chronique n'est pas exclusivement relative à la maison d'Alençon, comme on pourrait le supposer d'après le titre *(Chronique des ducs d'Alençon)*; elle raconte aussi « un peu des guerres du royaume de France », surtout pendant le règne de Charles VII. Elle commence à saint Louis et s'arrête brusquement à la prise de Saint-Germain-en-Laye, par les Anglais, le 18 déc. 1438. La partie la plus remarquable est celle que Cagny a consacrée à Jeanne d'Arc, dont le duc d'Alençon, Jean II, fut le protecteur et l'ami Cagny est bien informé, exact, sincère, et montre toujours une grande indépendance d'opinion. On ne connaît qu'un seul manuscrit de sa chronique; c'est une copie faite au XVIIe siècle par l'historiographe A Duchesne. J. Quicherat a publié la partie de la chronique relative à Jeanne d'Arc, dans la Bibliothèque de l'école des Chartes et dans le *Procès de la Pucelle*; le reste est encore inédit. E. COSNEAU.

BIBL. : Manuscrit 48 de la Collection Duchesne, f. 63-110, à la Bibl. nationale. — Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. II, 2e série (1845-46) pp. 143 et suiv. — J. QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, pp. 1 et suiv.

CAGNY (Louis-François, duc de BOUFFLERS, comte de) (V. BOUFFLERS).

CAGOTS, CAPOTS, CACOUS, CAQUEUX, GAHETS, AGOTES. Littré définit les *cagots* : « peuplade des Pyrénées, affectée d'une sorte de crétinisme ». Plusieurs enquêtes approfondies sur les caractères physiques des cagots, entreprises en 1815 par Palassou et plus récemment par le docteur V. de Rochas, ont démontré que les cagots ne paraissent pas sujets à plus de maladies que les autres habitants; qu'ils ne se distinguent d'eux, ni par des teints ou des traits différents, ni par les mœurs et le langage. Les *cagots* des Pyrénées, comme les *capots* de Guyenne et Gascogne, comme les *cacous* de Bretagne ou les *Agotes* d'Espagne, ne forment et n'ont jamais formé une race, mais une caste, qui au moyen âge vivait à part du reste de la population ambiante. Dans les grandes villes de l'O. et du S. de la France, dans celles du N. de l'Espagne, les *cagots*, *cacous* ou *agotes*, qu'on a avec raison rapprochés des *marrones* ou *marruci* de l'Auvergne et des Alpes, et des *colliberts* du Bas-Poitou, étaient, comme les lépreux et les juifs, relégués et parqués dans un faubourg, espèce de *ghetto* d'où ils ne pouvaient sortir que marqués d'un signe infamant qui les fît reconnaître.

Dans les campagnes ils habitaient des huttes groupées à l'abri d'un château seigneurial ou sous la protection d'une abbaye, mais séparées du village voisin par un cours d'eau ou un bouquet de bois. Tout commerce familier avec les autres habitants leur était formellement défendu. L'accès des églises ne leur était point interdit, mais ils y occupaient une place à part, séparés par une barrière du reste des fidèles; un bénitier particulier leur était affecté, et le pain bénit leur était jeté et non pas offert dans la corbeille. Quelquefois même ils étaient exclus de la sainte table, les prêtres refusant de les entendre en confession et de leur administrer les sacrements: enfin on les ensevelissait à part dans un coin du cimetière commun. En Béarn, les cagots portaient anciennement le nom de *chrestiàas*; ils n'étaient ni au-dessus, ni au-dessous des serfs, mais en dehors de toute hiérarchie sociale. Ils pouvaient être serfs, mais la servitude n'était pas la condition obligée de tous ceux de cette caste. Leur incapacité d'ester en justice tenait, comme les autres règlements humiliants auxquels ils étaient soumis, à l'infirmité réelle ou supposée dont ils étaient atteints. D'après un règlement de 1471, les cagots de Moumoure près Oloron ne peuvent, par exemple, aller déchaussés parmi les gens, entrer au moulin pour moudre le grain, mais ils doivent le donner à la porte au meunier; ils ne peuvent laver aux fontaines ou lavoirs qui servent aux autres habitants. Il leur est défendu de danser et de jouer avec les autres, d'avoir des bestiaux et de faire du labourage ; mais ils doivent vivre de leur métier de charpentiers, comme anciennement. Enfin il leur est prescrit de demander l'aumône accoutumée en chaque maison, en reconnaissance de leur « chrestiantat » et séparation. Les cagots en Béarn étaient donc charpentiers ou bûcherons ; on les obligeait à faire les cercueils et à construire les potences pour l'exécution des criminels : les cacous de Bretagne, qui étaient cordiers pour la plupart, avaient une charge analogue, celle de fournir les cordes pour le même objet. A la guerre, ils étaient jugés indignes de porter les armes et devaient servir de leur métier. Ils n'étaient pourtant pas serfs, puisqu'on voit, en 1379, des cagots passer de gré à gré un contrat avec le vicomte de Béarn pour la construction du château de Montaner. En 1383, ils font hommage au comte Gaston Phœbus d'une somme

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'argent, tout comme des vassaux ordinaires. Marca, l'historien du Béarn, cite un document du xe siècle, d'après le Cartulaire de Lucq, où il est question d'un *chrestiàa* de Préchacq ; ils ne sont cependant pas mentionnés dans les plus anciens Fors de Béarn, les Fors d'Oloron et de Morlàas par exemple. C'est surtout dans la *Coutume réformée* de 1552 que sont prescrites les diverses mesures destinées à isoler les cagots du reste de la population ; il leur est défendu de porter des armes autres que les outils dont ils ont besoin pour leurs métiers. En 1398, le vicomte Mathieu de Castelbon les avait exemptés des tailles, comme les prêtres et hospitaliers ; cette exemption leur fut retirée, au xvie siècle, pour les biens ruraux qu'ils pouvaient posséder. Ils pouvaient donc dès cette époque devenir propriétaires : on voit des cagots exercer au xve siècle la profession de médecins ou chirurgiens *(meges)*. Les Etats de Béarn, en 1460, demandaient cependant encore l'application des règlements prescrivant aux cagots de porter sur leurs vêtements l'ancienne marque de pied d'oie ou de canard qui les distinguait et qu'ils avaient abandonnée. En 1610, les Etats réclament l'exécution des articles du For défendant aux cagots de vivre familièrement avec les habitants et leur interdisant en particulier d'exercer le métier de marchands. En 1672, les Etats de Navarre rappellent qu'il leur est interdit de contracter mariage en dehors de leur caste et de porter des armes. En 1683, l'intendant du Bois-Baillet demanda au roi d'affranchir, moyennant un léger tribut, les christians agots, cagots et capots, habitant dans les provinces qui composaient autrefois l'ancienne Novempopulanie. Mais, malgré les lettres patentes de Louis XIV, il fallut longtemps pour faire disparaître les préjugés contre les cagots, si profondément entrés dans les mœurs, et dont les chansons et proverbes populaires des deux derniers siècles se sont fait l'écho railleur et méprisant. En 1767 cependant, le jurisconsulte Maria déclare que « presque toute la province s'est désabusée du préjugé d'après lequel on tenait les cagots pour lépreux ». Un cagot, Bertrand Dufresne, né à Navarrenx de Béarn, en 1736, devint même intendant général de la marine et des colonies, directeur du Trésor public (1790), et obtint le titre de conseiller d'Etat. En 1797, il fut élu député de Paris au conseil des Cinq-Cents, et Bonaparte, après le 18 Brumaire, l'appela au poste de directeur du Trésor public. Il ne reste plus en Béarn que des descendants de cagots, et quelques proverbes populaires rappellent seuls l'existence de cette caste de parias, si complètement isolée au moyen âge.

On trouve des cagots non seulement en Béarn et dans le pays basque, mais à Bayonne, où, au milieu du xiiie siècle, ils sont réunis en communautés comme les lépreux, et où, à la fin du xviie siècle, ils sont encore relégués dans un coin de l'église, à part du reste des fidèles. On trouve en Guyenne et en Gascogne des *chrestiàas*, analogues à ceux du Béarn, qui portent le nom de *gahet*, ayant, comme le mot espagnol *gafo*, le sens de ladre : ils sont l'objet, dans les coutumes locales, de règlements tendant à les isoler du reste de la population. La Gascogne et le Languedoc ont compté aussi les mêmes parias, appelés *capots* ou *casots*, à qui une ordonnance de Charles VI, en 1407, défend de se mêler à la population sans porter une « enseigne » qui les fasse reconnaître. Il y est dit formellement que « plusieurs personnes malades d'une maladie, laquelle est une espèce de lèpre ou mésellerie..., sont appelées en aucune contrée *capots* et en autres contrées *casots* ». La Bretagne avait ses *cacous*, caqueux, cagots, ce qui est tout un et dérive du mot celtique *cakod* ou *cacod*, qui veut dire ladre. Un statut de l'évêque de Tréguier, en 1436, règle la façon dont ils doivent être traités dans les églises, où ils doivent se tenir dans la partie basse, derrière les paroissiens et ne toucher les vases sacrés qu'après les gens sains. Un mandement du duc François II de Bretagne, en 1475, fait défense aux caqueux de voyager dans le duché sans avoir une pièce de drap rouge sur leur robe, de se mêler d'autre commerce que celui de fil et de chanvre, d'exercer d'autre métier que celui de cordier, ni de faire autre labourage que celui de leurs jardins. Les asiles où ils habitaient étaient appelés *maladreries*, équivalentes aux *christianneries* du Midi, et elles dépendaient de l'église ; les *cacous* étaient vassaux des évêques et ne relevaient que d'eux pour la juridiction. En 1690, un arrêt du parlement de Bretagne, confirmant des décisions antérieures, déclara qu'il n'y avait plus de lépreux, ladres ou caquins, et supprima toute distinction entre les habitants du pays. — Enfin en Espagne on reconnaît les cagots, les gahets et les chrestians dans les *gafos*, *christianos* et *agotes* de la Navarre et de l'Aragon, qui existaient encore au xviiie siècle et étaient soumis aux mêmes mesures qu'en France. En 1517, les *agotes* de Navarre ayant adressé une supplique au pape Léon X, obtinrent de lui qu'ils seraient rétablis dans tous les droits et honneurs des fidèles. Ils prétendent dans leur requête avoir été séparés de l'Eglise à la suite de la révolte de Raymond, comte de Toulouse, mais une enquête faite au xvie siècle, par Caxar Arnaut, huissier au conseil de Navarre, essaie de faire repousser par les Etats les demandes des agots, en déclarant qu'ils sont « lépreux et corrompus en dedans autant que maudits ». Le For de Navarre appelle les *agotes* (nom dérivé des cagots de France) des *gafos* et leur défend de rester avec les autres hommes ; ils doivent aller habiter dans des léproseries. On voit d'après les textes que les nobles pouvaient se transformer en *gafos*, c.-à-d. contracter la maladie.

En présence de ces faits, il serait inexact, on le voit, de conclure que les cagots, capots, caqueux et agots, ont formé une race à part, et ce n'est qu'à titre de curiosité que l'on peut rappeler les diverses théories relatives à l'origine de ces parias. Le système le plus répandu, le plus populaire dans le midi de la France, est celui qui fait descendre les cagots des Goths ; mais il n'a d'autre fondement, comme le dit Marca, que la consonnance des noms. La deuxième hypothèse est celle qui fait descendre les cagots des Sarrasins, mais elle ne peut se soutenir mieux que la première. M. Francisque Michel a cru que les parias de France étaient les descendants des réfugiés espagnols qui suivirent l'armée de Charlemagne dans la mémorable retraite où périt Roland. Enfin un quatrième système donne aux cagots les Albigeois pour ancêtres ; cette opinion est très ancienne et a été partagée, au xvie siècle, par les agots de Navarre dans une requête adressée à Léon X. Ces divers systèmes ont été soutenus avec plus ou moins de talent par les écrivains qui se sont occupés de la question depuis le xviie siècle, et qui tous ont considéré les cagots comme une race maudite. Les arguments que l'on a pu invoquer en faveur de l'origine des parias des diverses provinces tombent d'eux-mêmes, si l'on examine les textes. On peut établir historiquement que les anciens chrestians, cacous, gafos et gahets étaient des lépreux ; on nomme leurs habitations des maladreries ; en Béarn *chrestiàa* est synonyme de *mezeg*, lépreux ; en Bretagne *cacou* n'a pas d'autre signification que ladre. A partir de la deuxième moitié du xive siècle, la lèpre disparaît à peu près de la France ; les cacous, cagots et chrestiàas cessent d'être des lépreux confirmés et deviennent simplement des suspects et des ladres blancs, soit en raison de leur généalogie, soit pour des symptômes équivoques, dartres ou autres affections cutanées, particulièrement la lèpre blanche qui, à partir du xve siècle, se substitua de plus en plus à la lèpre noire ou lèpre à bubons du moyen âge. Enfin il suffit de rappeler l'identité ou l'extrême analogie des règlements de police appliqués aux cagots et aux lépreux : les uns et les autres devaient vivre écartés des personnes saines, porter un signe particulier ; il leur était défendu de marcher

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

déchaussés dans les rues, d'ester en justice, de porter des armes ; ils étaient exempts des tailles, et les uns comme les autres relevaient de l'autorité ecclésiastique, au temporel comme au spirituel. Les lépreux avaient été isolés pour empêcher la contagion ; tous ne succombèrent pas à la terrible maladie. Vivant en communautés, loin des autres hommes, ils se marièrent entre eux et eurent des enfants, qui, en raison de leur origine, furent tenus à l'écart de la société pendant plusieurs générations. Telle est l'origine des ladres, cagots, capots, cacous, gafos, gahets, agotes, collazos et colliberts, que l'on rencontre avec des dénominations différentes sur tout le territoire de la France et en Espagne. Léon CADIER.

BIBL. : Francisque MICHEL, *Histoire des races maudites de France et d'Espagne ;* Paris, 1846, 2 vol. in-8. — Paul RAYMOND, *Mœurs béarnaises* ; Pau, 1872, in-8. — L. ROZENWEIG, *les Cacous de Bretagne ;* Vannes, 1872, in-8. — V. DE ROCHAS, *les Parias de France et d'Espagne ;* Paris, 1876, in-8.

CAGOULE. Ce mot désigne une sorte de surtout sans manches et muni d'un capuchon. Il ne faut pas confondre la cagoule avec le froc, qui souvent avait lui aussi un capuchon : le froc était toujours long et comportait des manches ; la cagoule se mettait par-dessus le froc ou tout autre vêtement. Chez les Romains, les chasseurs, les paysans, les muletiers et les voyageurs portaient un vêtement (*cuculus*, *bardocullus*, etc.) muni d'un capuchon, le *cuculus* était court et ne recouvrait que les épaules ; il se rattachait au *sagum* ou à la *lacerna* qu'il venait compléter. Les manteaux à capuchon — vêtements d'origine gauloise — étaient surtout portés par le bas peuple et les esclaves, et on a dit qu'en l'adoptant les prêtres et les moines voulurent donner une preuve de leur humilité ; mais, à ce fait, il y a une explication bien plus simple : le bas clergé, tant séculier que régulier, ne chercha pas aux premiers siècles de l'Eglise à se distinguer par un costume particulier et, comme il se recrutait surtout parmi le peuple, il paraît naturel qu'il ait conservé l'usage des manteaux à capuchon, vêtements essentiellement populaires, ainsi que nous venons de le dire. — La cagoule fut portée jusqu'au XVIe siècle par le peuple et surtout par les paysans. Encore aujourd'hui les cultivateurs d'une petite partie de l'ancien Béarn endossent une cagoule de toile lorsqu'ils se rendent au travail ; le *capulet* des paysannes gasconnes et béarnaises est aussi un vêtement dérivé de l'ancien cucule, mais comme il ne laisse pas les bras libres, il diffère essentiellement de la cagoule qui, ainsi que le *scapulaire*, servait pour le travail. La cagoule est souvent nommée *coule* et quelquefois *gonne* par les chroniqueurs du moyen âge. C. L.

BIBL. : SAGLIO et DAREMBERG, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier.* — QUICHERAT, *Histoire du costume en France.*

CAGOUS (V. CAGOTS).

CAGUAS. Ville du Venezuela, à 80 kil. S.-O. de Caracas, sur l'Araguay ; 5,200 hab.

CAGUE (Mar.). Ancienne embarcation hollandaise à fond plat, à un seul mât vertical et sans beaupré. Sa voilure se compose d'une grande voile à livarde et d'un ou deux focs. Elle est destinée, en raison de son faible tirant d'eau, à naviguer dans les rivières ou sur les hauts fonds.

CAHAGNE (François-Arsène CHAISE de) (V. CEY [Arsène de]).

CAHAGNES *(Kaannes, Cahagnæ).* Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay-sur-Odon, non loin de la ligne de Vire à Caen ; 1,454 hab. Sur cette commune existaient plusieurs fiefs, parmi lesquels *Aubigny*, dont les possesseurs primitifs s'illustrèrent à la Conquête et obtinrent de vastes domaines dans le comté de Surrey ; et *Bonneville* qui appartint aux princes de Monaco. Ranulphe de Cahagnes donna au XIe siècle l'église de Cahagnes aux moines de Merton qui en firent un prieuré. Une léproserie s'établit aussi à Cahagnes ; il n'en reste que le souvenir. L'église date des XIIIe et XVe siècles ; elle a subi de nombreuses dégradations. Des découvertes de tombeaux anciens ont eu lieu à Cahagnes ; mais malheureusement aucune constatation n'a été faite. Victor BRUNET.

CAHAGNET (Louis-Alphonse), publiciste français, né à Caen en 1809, mort à Argenteuil le 10 avr. 1885. Il s'est fait un nom dans le spiritisme, et a publié un nombre considérable d'ouvrages sur l'âme dans ses rapports avec l'univers par le somnambulisme et l'extase, sur le magnétisme, sur les révélations médicales, philosophiques et nécromantiques. Nous citerons seulement : *Sanctuaire du spiritualisme* (Paris, 1850, in-12) ; *Du Traitement des maladies, avec une exposition des diverses méthodes de magnétisation* (1851, in-18) ; *Lumière des morts ou Etudes magnétiques, philosophiques et spiritualistes* (1851, in-12) ; *Arcanes de la vie future dévoilée* (1854-1860, 3 vol. in-12) ; *Encyclopédie magnétique spiritualiste* (1854-1861, 7 vol. in-12) ; *Révélations d'outre-tombe* (1856, in-12) ; *Magie magnétique ou Traité historique et pratique de fascinations, miroirs cabalistiques, apports, suspensions, pactes, talismans, charme des vents*, etc. (1858, in-18) ; *Méditations d'un penseur ou Mélanges de philosophie et de spiritualisme, d'appréciations, d'aspirations et de déceptions* (1860, 2 vol. in-12) ; *Etude sur le matérialisme et sur le spiritualisme* (1869, in-12) ; *Etudes sur l'âme et le libre arbitre* (1880, in-12) ; *Thérapeutique du magnétisme et du somnambulisme, appropriée aux maladies les plus communes* (1883, in-12).

CAHAGNOLLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy ; 395 hab.

CAHAIGNES. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos ; 269 hab.

CAHAISSE (Henri-Alexis), publiciste français, né à Paris en 1755, mort à Paris vers 1828. Lieutenant des maréchaux de France en 1780, il fut enfermé à la Bastille en 1782 pour avoir publié, en collaboration avec Mme Bournon-Malarme, *les Fripons parvenus ou l'histoire du sieur Delzenne* (Paris, 1782, in-12). Il se déclara d'abord contre la Révolution, puis contre le Directoire et l'Empire. Aussi fut-il porté sur les listes de proscription du 18 fructidor an V. Il s'était jeté dans le journalisme et avait successivement publié : l'*Argus du Palais-Royal* (an V), avec Lefèbre-Grandmaison, devenu le *Thermomètre* (an V) et supprimé le 18 fructidor ; le *Babillard* (an V, 85 numéros), supprimé le 26 frimaire an VI ; le *Cercle, journal des arts et des plaisirs* (3 ventôse-14 floréal an VI, 72 numéros), supprimé pour avoir dit que « quand on livrerait aux ours de Berne quelques centaines de jacobins par décade, ce ne serait qu'un acte de justice ». Cahaisse fut en outre arrêté, mis en jugement et acquitté. Il fut encore emprisonné en 1802 pour avoir publié contre le gouvernement du Consulat son pamphlet : *Histoire d'un perroquet écrite sous sa dictée* (Paris, 1802, in-12). Il quitta alors Paris et s'en fut éditer à Cologne le *Mercure du département de la Roer* (3 vol. in-8). Rentré en France en 1815, il fit afficher à Paris, lors du retour de l'île d'Elbe, un placard, signé K. S., dans lequel il engageait les citoyens à se cotiser pour offrir une belle prime à quiconque mettrait à mort l'usurpateur. Sous la Restauration, fidèle à son tempérament de pamphlétaire, il attaqua violemment Boursault-Malherbe et la ferme des jeux. Cahaisse a publié un très grand nombre d'ouvrages, la plupart anonymes ou pseudonymes. Nous citerons seulement : *Dix titres pour un, les effets du fatalisme, les erreurs de la justice* (Paris, 1801, 2 vol. in-12) ; *Il était temps ou les mémoires du marquis de Blinval* (1808, 3 vol. in-12) ; *le Prisonnier de Spandaw* (1809, 3 vol. in-12) ; *Virginie de Beaufort* (1809, 2 vol. in-12) ; *les deux Boursault, Macédoine précédée et suivie de quelques réflexions sur la ferme des jeux* (1819, in-8) ;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les Ministres anciens et ceux de l'époque actuelle, jugés d'après leurs œuvres (1826, in-8).

Bibl. : Quérard, *la France littéraire*; Paris, 1854-57, t. XI, p. 76.

CAHAN. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis; 513 hab.

CAHARET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 90 hab.

CAHAWBA. Rivière des Etats-Unis (Alabama), qui se jette dans la rivière Alabama, près du village de Cahawba, non loin de Selma, après un cours de 192 kil. au S.

CAHEN (Samuel), hébraïsant français, né à Metz le 4 août 1796, mort à Paris le 8 janv. 1862. Il est connu par son ouvrage : *la Bible, traduction nouvelle, avec l'hébreu en regard* (Paris, 1831-39, en 18 vol.). Il a fondé en 1840 le journal israélite *Archives israélites*, qui paraît encore aujourd'hui sous la direction de son fils Isidore Cahen. Il est aussi l'auteur d'un catéchisme israélite, intitulé *Précis d'instruction religieuse* (Metz, 1829, 1re édit.). Sa traduction de la Bible a eu une certaine vogue, au moment de son apparition, à cause des nombreuses notes dont elle est pourvue et où l'auteur a réuni, un peu au hasard et sans beaucoup de critique, les explications des rabbins du moyen âge.

CAHER. I. Petite ville d'Irlande, comté de Tipperary; 2,469 hab., sur le Suir, ruines d'un vieux château et d'une abbaye, courses annuelles, collège, garnison de cavalerie ; l'élément protestant a une certaine importance. — II. Paroisse du comté de Kerry, contient Cahersiveen.

CAHERA (Havel ou Gallus), réformateur tchèque du XVIe siècle. Il naquit vers la fin du XVe. On ignore la date de sa mort. Il était originaire de Zatec (Saaz) et fit des études de théologie à l'Université de Prague. Il devint prêtre à Loun, puis à Litoměřice (Leitmeritz). Il excita des troubles dans cette ville et dut la quitter ; il se rendit à Wittemberg et se lia avec Luther qui écrivit, sur ses conseils, le traité *De instituendis ministris ecclesiæ* (1522). De retour en Bohême, il devint administrateur de l'église réformée et curé de l'église du Tyn, à Prague. Il y prêcha les doctrines de Luther et fut nommé administrateur de la confession utraquiste ; mais il ne resta pas fidèle aux principes de son maître et s'efforça de réconcilier les utraquistes avec les catholiques. Il entra en rapport avec le légat pontifical, le cardinal Campeggio. Sous le règne de Ferdinand Ier il fut exilé. Il alla s'établir d'abord à Meissen, puis à Nuremberg ; il se maria en 1581 à Anspach. Ses contemporains lui reprochent son avarice, son esprit astucieux, son amour des querelles. L'un d'entre eux va jusqu'à le comparer à Catilina. L. L.

Bibl.: Jireczek, *Manuel de littérature tchèque*; Prague, 1875.

CAHER-BILLÂH (Mohammed), 19e calife Abasside (V. Kaher-Billâh).

CAHERNNAS, KAHRMAN, est le nom d'un héros fabuleux de la légende persane. Ses exploits guerriers lui valurent le surnom de *Qâtil*, le tueur, le valeureux. C'est surtout la poésie turque qui s'est occupée de lui ; il existe en cette langue un poème intitulé *Kahrman nâmeh*. Il fut le père du fameux *Sâm Neriman*, Sâm le Preux, aussi nommé *Sâm Survar*, Sam le cavalier. Par son fils, il fut le grand-père de *Zalzer* et l'aïeul de *Rustam* (V. Rustam).

CAHERSIVEEN ou **CAHIRCIVEEN.** Village d'Irlande, comté de Kerry, paroisse de Caher, commande le passage dans l'île Valentia. Patrie de Daniel O'Connel ; 1,862 hab.

CAHIER. I. **Pédagogie** (V. Ecriture).

II. **Administration** — *Cahier des charges.* Acte contenant les charges, clauses et conditions suivant lesquelles doit être consentie une concession, une vente ou une adjudication. Lorsqu'il s'agit de ventes immobilières par justice (biens saisis, biens de mineurs, licitations), la teneur du cahier des charges et les formalités relatives à sa publication sont réglées par les art. 690, 957, 972 du Code de procédure civile. Pour les travaux publics, il existe un cahier des charges générales arrêté le 16 nov. 1866 et qui s'applique à toutes les entreprises de travaux des ponts et chaussées concédées par adjudication pour le compte de l'Etat et des départements, indépendamment des cahiers des charges particulières qu'il y a lieu de dresser pour certains travaux déterminés. Les travaux communaux donnent lieu à des cahiers des charges spéciaux qui doivent être approuvés par les préfets. Les administrations publiques dressent aussi des cahiers des charges pour les adjudications de fournitures, de baux ou de propriétés domaniales. Les cahiers des charges doivent déterminer la nature et l'importance des garanties que les fournisseurs ou entrepreneurs produisent soit pour être admis aux adjudications, soit pour répondre de l'exécution de leurs engagements. Ils déterminent aussi l'action que l'administration exerce sur ces garanties en cas d'inexécution des engagements (décret du 31 mai 1862, art. 73). La concession des chemins de fer donne également lieu à la rédaction d'un cahier des charges contenant les clauses relatives à la construction, à l'exploitation et aux subventions. Ce cahier des charges est annexé à la loi qui prononce la concession. A. Souviron.

III. **Histoire.** — Cahiers des Etats généraux. 1° *Généralités.* On entend par cahiers des Etats généraux la rédaction des doléances et des vœux de la nation, rédaction qui était l'œuvre des députés aux Etats et avait pour base les cahiers des bailliages. Au moment où les lettres de convocation aux Etats généraux parvenaient dans les provinces, on dressait dans chaque ville ou village un recueil de plaintes et de propositions législatives. Ce recueil était remis aux délégués, qui se rendaient à l'assemblée de bailliage afin de procéder à l'élection des députés et qui formaient un nouveau cahier des doléances particulières. Les membres du clergé et de la noblesse rédigeaient directement, au chef-lieu du bailliage, leurs vœux et doléances, en même temps qu'ils élisaient leurs représentants. Ces cahiers constituaient un mandat impératif donné à ceux qui étaient désignés pour siéger aux Etats. Après l'ouverture de l'assemblée les députés de chaque ordre se réunissaient séparément et fondaient en un seul cahier les doléances qu'ils avaient apportées. Il n'y avait pas de délibération commune. Les cahiers des Etats généraux ainsi formés étaient présentés au roi dans une séance solennelle. Ce n'est guère qu'aux Etats tenus à Tours, en 1484, que ce mode de procéder commença à être suivi. On en trouve cependant déjà une trace aux Etats de 1467 : des requêtes avaient été remises par les électeurs aux députés, mais elles n'avaient pas été réunies, ceux qui en étaient porteurs les avaient présentées directement au chancelier. Les vœux et doléances exprimés par les cahiers des Etats généraux ne restaient pas lettre morte. La plupart des grandes ordonnances parmi lesquelles nous citerons : celle de Villers-Cotterets (1539), celle de Moulins (1566), celle de Blois (1579) et le code Michaud (1629) furent inspirées par eux. On s'explique ainsi la multiplicité des questions qui s'y trouvent prévues et résolues. Il est à remarquer que les ordonnances reproduisent bien souvent les mêmes prescriptions : cela laisse à supposer que les cahiers renfermaient les mêmes doléances, et que les rois ne tenaient pas rigoureusement la main à l'exécution des dispositions de la loi qu'ils édictaient. P. N.

2° *Cahiers de 1789.* Aux termes du règlement électoral du 24 janv. 1789, Louis XVI, en convoquant les Etats généraux, désirait que « des extrémités de son royaume et des habitations les moins connues, chacun fût assuré de faire parvenir jusqu'à lui ses vœux et réclamations ». En conséquence, dans chaque paroisse, chaque communauté, « tous les habitants composant le tiers état, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions », furent convoqués pour concourir à la nomination des députés et à la rédaction d'un cahier de doléances et de vœux. A l'aide de ces cahiers primitifs, chaque bailliage

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou sénéchaussée fit un cahier général. Là où existaient des bailliages secondaires, leurs cahiers réunis servirent à rédiger le cahier du bailliage principal. En général le clergé et la noblesse eurent des cahiers distincts et différents de ceux du tiers ; dans quelques endroits, comme à Montfort-l'Amaury, à Fenestrange, les trois ordres s'entendirent pour dresser un cahier commun.

Les cahiers de 89 n'ont pas tous la même importance. Les uns sont très développés : celui du tiers de Nemours remplirait un gros volume. D'autres, très courts, ne traitent que d'un seul sujet, des finances (clergé Mirecourt), du droit de chasse (paroisse de Chambourcy) ou de quelque question d'intérêt local ; la noblesse de Saint-Pierre-le-Moutier, « se reposant sur le zèle et les lumières de son député », se borne à une vingtaine de lignes. Il y eut des cahiers élaborés à loisir ; il en est, et ce ne sont pas les moins précieux, qui furent presque improvisés par des paysans peu lettrés. « Si nous avons mal dressé nos plaintes, dit la communauté de Saubens en Comminges, c'est que nous ne sommes pas versés à ces sortes d'écritures et que nous avons supprimé à dessein plusieurs autres choses, afin que si nous ne réussissons pas on puisse attribuer la cause à ce que nous avons mal défendu. Et que si, au contraire, nous sommes alloués, il paraisse que nous n'en sommes redevables qu'à la clémence du roi et à la pénétration de son esprit qui aura mieux connu que nous les raisons qui peuvent servir à nos besoins. » D'autre part les cahiers des bailliages écourtent trop souvent les doléances des campagnes : « Malgré que nous nous étions bien concertés, les députés de la ville l'ont emporté pour la rédaction des cahiers... Les pauvres communes ont été méprisées » disent les gens de Ménil-la-Horgne au garde des sceaux. En outre différents cahiers sont dépourvus d'originalité. Plusieurs paroisses de la Brie ont, à peu de chose près, suivi le même modèle. Le tiers de Saint-Lô reproduit en partie « le projet consigné à la suite de l'*Avis des bons Normands*, tant pour profiter des vues que renferme cet ouvrage que pour établir une plus grande uniformité dans les réclamations de la province ». La clarté, la correction, la méthode, manquent fréquemment dans les cahiers les plus soignés. On peut avec Beugnot se moquer des Champenois qui, en adoptant le projet de Sieyès, après avoir traité de la séparation des pouvoirs, réclament la permission d'avoir un fusil contre les loups et font, malgré l'écrivain beau parleur, inscrire dans le cahier du bailliage une protestation contre les billots pendus au cou de leurs chiens par le garde du seigneur. Enfin, un certain nombre de cahiers font défaut, soient qu'ils n'aient jamais été dressés (le clergé et la noblesse de Bretagne n'en ont pas fait), soit qu'ils aient été perdus. Cependant à tout prendre, avec les lacunes, les incorrections, les « étranges contrastes » qui scandalisaient Beugnot, les cahiers de 89 sont pour l'historien, pour l'homme d'Etat, pour le philosophe, un des sujets d'études les plus attachants qui existent. « On a là le dépôt public et irrécusable des opinions de la France entière (Malouet). » « Il existe, dit Chateaubriand, un monument précieux de la raison de la France, ce sont les cahiers des trois ordres en 89. Là se trouvent consignés avec une connaissance profonde des choses tous les besoins de la société. » Il y a un siècle, les citoyens de Nemours, qui avaient concouru à faire l'extrait des cahiers des paroisses et communautés du bailliage, avouaient « avec franchise qu'ils avaient puisé dans ce travail la connaissance d'un grand nombre de maux, d'abus et d'injustices, auxquels ils n'avaient jamais pensé ». A plus forte raison, même chose arrivera à quiconque entreprendra aujourd'hui l'étude des cahiers. Nous ne pouvons ici entrer dans le détail ; nous donnerons seulement de très brèves indications sur les principaux sujets de doléances, en citant quelques-uns des cahiers à consulter sur chaque matière.

D'un bout à l'autre de la France la misère publique est dépeinte par le clergé et par la noblesse avec autant de force et de vivacité que par le tiers lui-même. Entre autres causes auxquelles on la rattache, les principales sont : la prodigalité et le désordre dans l'administration des finances, le poids des impôts, leur répartition inégale (cahiers du clergé et de la noblesse du haut Limousin) ; la foule des mendiants et vagabonds, « lèpre honteuse du royaume », qui rançonnent et incendient les campagnes (clergé Bigorre ; noblesse Boulonnais, Bordeaux ; tiers Etampes, Rouen) ; le triste état des routes (cahier de Corbeil, des paroisses de la Brie) ; les dîmes, l'immensité des biens d'église, les sommes extorquées par la cour de Rome pour annates, provisions, dispenses ; par-dessus tout, la féodalité. Sur les droits seigneuriaux, qui sont « autant de plaies vives par où la vie des sujets du roi s'écoule douloureusement » (tiers Mirecourt), sur leur persistance, l'extension et l'aggravation récentes de quelques-uns de ces droits, sur les maux causés par le gibier et les pigeons, par les banalités, par le champart, par les justices seigneuriales, les cahiers du clergé et ceux du tiers, surtout ceux des communautés rurales, fournissent des renseignements très précis, très curieux, et confirmés en partie par certains cahiers de la noblesse (noblesse Châteauneuf-en-Thimerais, Crépy-en-Valois, Dourdan). — De tous côtés on réclame contre les ordonnances qui excluent le tiers des charges militaires et civiles, contre les tribunaux d'exception, les formes de la procédure, l'organisation judiciaire, la barbarie des lois pénales, l'incohérence des lois civiles, la diversité des coutumes « qui rend pour ainsi dire étrangers les uns aux autres les sujets du même royaume et souvent de la même province » (tiers Amiens), contre la multiplicité des poids et mesures, contre les douanes à l'intérieur, contre le morcellement de la France en circonscriptions établies au mépris de tous les intérêts publics et privés, enfin « contre le pouvoir arbitraire que les chefs de tous les ordres et de toutes les administrations exercent avec tyrannie et impunité » (clergé Loudun). Les lettres de cachet et la violation du secret des lettres sont peut-être parmi les innombrables abus ceux qui suscitent les plaintes les plus nombreuses : les trois ordres les dénoncent unanimement. Relativement à l'instruction publique, à la décadence des universités, à la vénalité des grades, à l'insuffisance des collèges, à la faiblesse des études que l'on y fait (les collèges de Limoges, Saintes et le Puy, sont seuls cités comme échappant au dépérissement général), au défaut d'écoles dans les campagnes et même dans plusieurs villes, les plaintes sont partout les mêmes : en cette matière « il n'est bon citoyen qui ne désire une réforme » (clergé Saintes). Seul le clergé de Reims veut conserver l'ancien plan d'études. — Au sujet du régime commercial et du traité avec l'Angleterre, de la vénalité des charges et offices, des pensions, dont on demande le tableau exact avec l'indication des motifs (noblesse Chalons-sur-Marne), de l'armée (noblesse Montreuil-sur-Mer, Reims, Vermandois), de la destitution sans jugement du comte Moreton-Chabrillant, les plaintes sont moins fréquentes, mais encore assez nombreuses et très dignes d'attention. — Enfin les cahiers mettent en évidence le plus grave des obstacles qui, jusqu'à la Révolution, s'opposèrent aux progrès de l'unité nationale, c.-à-d. l'attachement aux droits ou privilèges des provinces : la noblesse de Rouen explique que les Etats du « Duché » ayant le droit imprescriptible de répartir les impôts, toute perception est impossible avant leur rétablissement, et supplie le roi « duc de Normandie » de les réunir. Plusieurs bailliages limitent les pouvoirs de leurs députés de façon que, comme le dit le tiers de Nemours, le vœu d'une province va faire obstacle au vœu général.

Il est plus difficile de résumer la partie des cahiers consacrée aux vœux et aux moyens de régénérer le pays : les espérances sont si diverses, si inégales, les plans de réformes, pour peu qu'ils soient un peu développés, pré-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sentent tant de variétés ! A peine pouvons-nous en dire un mot sans apercevoir quelque exception ou restriction. Qui veut avoir en ces matières des vues tout à fait exactes ne doit se contenter d'aucun résumé : il faut aller aux textes et s'y plonger. — La modération des cahiers, méconnue par Tocqueville, qui ne les avait pas suffisamment étudiés, a été constatée par les personnages les plus autorisés, les moins suspects. « La volonté générale n'était pas de détruire le clergé et la noblesse... Tous les mandats sans exception laissaient au gouvernement monarchique sa stabilité, au roi un pouvoir suffisant; la propriété, la religion, toute la partie essentielle de nos anciennes institutions était respectée » (Malouet). Cette modération tenait à bien des causes. Tout en se réjouissant de la réunion des Etats généraux, tout en se livrant aux transports inconcevables qu'excitait cette « faveur » inespérée, on ne la voyait pas sans inquiétude. Les esprits étaient hantés par les souvenirs du passé; Mounier, dans ses *Observations*, consacre trente pages aux Etats généraux de 1614. Parlant ensuite de ceux qui allaient être tenus : « Ils vont, disait-il, justifier ou détruire nos espérances. Ils vont établir sur de solides bases les droits du monarque et ceux du peuple, ou multiplier les obstacles qui s'opposent depuis longtemps à la félicité commune. » La vue de ces « obstacles » empêchait les ambitions prématurées. Dans une foule de cahiers, le tiers et même la noblesse ne font que souhaiter, représenter, supplier très humblement, « déposer aux pieds du trône de très humbles doléances ». Mais ce n'est pas seulement parce qu'il doute du succès et parce qu'il n'a pas encore le sentiment de sa force que le tiers est si modéré : c'est aussi par humeur, par cordialité, par bon sens. Il se défie des expériences brusques, des théories hasardeuses ; il a peur d'une « secousse trop grande », il estime que la réforme des lois, ouvrage de longue haleine, nécessitera des années, que les affaires des nations doivent être faites avec une extrême prudence, par des mouvements continus, mais très lents, et avec des formes régulières (Nemours). Il sait qu'il faut du temps, de la méditation (Clermont-Ferrand). Il recommande à ses députés de ne prendre aucune part à tout ce qui pourrait troubler l'ordre et l'harmonie (Vendôme). Il veut une sagesse calme (Nancy), des réformes conduites avec circonspection (Paris hors murs). Là même où il indique avec fermeté la marche à suivre, il lui arrive d'ajouter qu'il ne prétend rien décider en des matières « qui exigent les plus mûres délibérations et les plus profondes connaissances » (Château-Thierry). Dans un cahier signé par Volney, Larévellière-Lépeaux et Milscent, après avoir parlé longuement de la réforme des lois et de celle de l'instruction publique, le tiers de l'Anjou termine par ces mots : « Il semble impossible que les prochains Etats généraux puissent statuer définitivement sur ces objets... Il ne serait peut-être même pas à désirer qu'ils entreprissent de courir d'une même haleine cette immense carrière. Ce n'est pas au milieu de nombreuses assemblées qu'on peut élever un si vaste édifice et l'achever dans toutes ses parties. Pour ce travail épineux il est besoin de recherches infinies et de tout genre, de la scrupuleuse lenteur de la critique, du silence de la méditation. » Quand Mirabeau dit que la nation a été préparée à la Révolution par ses souffrances et les fautes du gouvernement plus que par le progrès des lumières, et qu'en 89 on voyait mieux les maux du royaume que les remèdes à y apporter ; quand Mounier affirme qu'à l'ouverture des Etats généraux on voulait unir la liberté publique à la puissance du monarque sans avoir arrêté les moyens d'y parvenir, ils n'avancent rien que de conforme à ce qui ressort des cahiers. On y proclame nettement un petit nombre de maximes sans rien prescrire en ce qui concerne la façon de les appliquer et les conséquences à en tirer. De loin en loin nous rencontrons un cahier où la question des deux Chambres, celle de la présence des ministres dans les Etats généraux (noblesse Carcassonne) et d'autres de ce genre, sont effleurées : ce sont des exceptions très rares.

En demandant le vote par tête dans les Etats généraux, le tiers ne se départ pas de sa modération habituelle. « Je crois avoir prouvé, écrivait Mounier, que les Etats seront inutiles si les ordres ne sont pas réunis et les suffrages comptés par tête... La délibération par tête peut seule nous donner une constitution. » Cette conviction inspire au tiers une singulière fermeté. A Rennes, à Dijon, à Quimper, à Châtillon-sur-Seine, il pense à former seul ou avec les privilégiés qui se joindront à lui, les Etats généraux, « l'Assemblée nationale ». Il est vrai qu'en parlant ainsi il compte sur le concours du roi, « qui sera supplié de traiter avec lui comme représentant réellement le corps national » ; il faut dire aussi que les cahiers qui entrevoient déjà ce qui arrivera le 17 juin sont en très petit nombre. Mais à très peu d'exceptions près, tous les bailliages sont d'accord pour imposer le vote par tête à leurs députés, et cette prétention est si peu exorbitante qu'une notable partie des privilégiés ne s'y opposent pas. Sans parler du bas clergé, qui s'y rallie naturellement, elle est admise par plusieurs cahiers de la noblesse (la noblesse du Dauphiné, Aix, Calais, Châteauneuf-en-Thimerais, Marseille, Montfort-l'Amaury, Nîmes, Senlis, ne fait pas d'objection. Celle de Dôle, Pont-à-Mousson, Troyes, Vermandois, en fait, mais néanmoins autorise le vote par tête). — A tous autres égards, le tiers témoigne en termes non équivoques sa déférence pour la noblesse et le clergé. Il aspire à l'égalité en matière pénale, en matière d'impôts, « mais n'entend pas contester aux premiers ordres leurs droits, honneurs, prérogatives et tout ce qui n'est pas exemption pécuniaire » (tiers Villers-Cotterets). Il n'envie au clergé « que le privilège d'offrir à l'Eternel des vœux pour la conservation de l'auguste monarque et la prospérité de l'Etat », à la noblesse « que celui de veiller sans cesse à la sûreté et à la défense de la nation » (Agen). « S'il se trouve dans nos doléances des articles qui blessent quelques membres des autres ordres, dit le tiers de Chaumont-en-Vexin, nous protestons que nous n'avons eu en vue que le bien du royaume sans dessein d'offenser personne et surtout aucun des membres des ordres privilégiés, que nous nous faisons un devoir de chérir, honorer et respecter. » Le tiers du Forez finit son cahier par ce cri qu'il espère entendre répéter dans tout le royaume : Vive le clergé ! Vive la noblesse ! Le tiers de Brest est presque seul avec la noblesse de quelques bailliages (noblesse Châteauneuf-en-Thimerais) à proposer la suppression de l'ordre du clergé.

L'immense majorité des Français, tout le tiers, la plupart des nobles, réclament une constitution. Dans le clergé même, bien des voix déclarent que le besoin en est impérieux : des esprits inaccessibles au mouvement du siècle, hostiles à la philosophie, nullement libéraux, s'associent au vœu général. La constitution est le premier, le principal objet que doivent se proposer les Etats généraux, le seul sur lequel « la condescendance serait répréhensible » (noblesse Ponthieu). Il est expressément défendu, et c'est la seule limite que la noblesse de Saint-Pierre-le-Moutier mette au pouvoir de son député, d'accorder aucun impôt avant le vote des lois constitutionnelles. Si les députés manquent à cette injonction, à ce « mandat impératif » (tiers Poitou), ils sont déclarés indignes, déchus de tout pouvoir, leurs commettants les désavouent et ne seront pas liés par eux. Dans quelques cahiers de la noblesse et une partie de ceux du clergé, on soutient qu'il existe une constitution, qu'on n'y doit rien changer, mais presque toujours les mêmes cahiers reconnaissent qu'il convient de la remettre en vigueur, de la fixer, de la rédiger, de la publier, et finissent exactement comme les autres par défendre aux députés d'accorder aucun subside avant d'en avoir obtenu la promulgation (noblesse Cotentin, Bugey, Alençon).

Clermont-Tonnerre a essayé de résumer la partie de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cahiers relative à la constitution dans un rapport célèbre qui fut présenté à l'Assemblée nationale le 27 juil. 1789. Après avoir constaté que tous les électeurs sont d'accord sur la nécessité de régénérer l'Etat, que les uns attendent cette régénération du rétablissement d'une constitution existant depuis des siècles, et que les autres n'ont d'espoir qu'en une constitution nouvelle, Clermont-Tonnerre énumère les principes avoués selon lui par tous les cahiers : 1° le gouvernement français est monarchique ; 2° le roi inviolable ; 3° la couronne héréditaire ; 4° le pouvoir exécutif appartient au roi ; 5° les agents de l'autorité sont responsables ; 6° et 7° la loi est faite par la nation et sanctionnée par le roi ; 8° et 9° la nation accorde l'impôt d'une tenue d'Etats à l'autre ; 10° et 11° la propriété et la liberté individuelle sont sacrées. De ces onze articles qui, en réalité, n'en font que neuf, il en est un qui n'aurait pas dû être compté parmi les principes unanimement reconnus : au cours du rapport, Clermont-Tonnerre convient que les cahiers ne sont pas d'accord en ce qui touche le pouvoir législatif ; à vrai dire la question n'est traitée presque nulle part d'une façon intelligible et complète. Le plus souvent, quand on ne la néglige pas tout à fait, on n'y touche que pour dire en termes vagues avec le tiers de Paris : « La puissance législative appartient à la nation conjointement avec le roi » ou quelque chose d'analogue. D'autre part, Clermont-Tonnerre a omis dans son résumé des articles essentiels : lui-même a remarqué que l'inviolabilité des députés est reconnue par le plus grand nombre des bailliages et n'est contestée par aucun : elle est donc exactement dans le même cas que les articles qui viennent d'être énumérés. L'établissement d'états provinciaux également ; cette mesure n'est pas, comme le prétend Clermont-Tonnerre, demandée par tous les cahiers, mais personne n'y contredit. Selon le rapport, il y aurait divergence sur les points suivants : Quelle sera la part du roi dans le pouvoir législatif ? Comment les Etats seront-ils convoqués, organisés, dissous ? Combien y aura-t-il d'ordres et de chambres ? Les lettres de cachet seront-elles abolies ou seulement modifiées ? La liberté de la presse sera-t-elle indéfinie ? Ici les inexactitudes sont encore plus nombreuses et plus graves que dans la première partie du résumé. A plusieurs de ces questions on ne doit pas dire qu'elles sont diversement résolues : on doit dire qu'elles n'ont été résolues presque nulle part. Les cahiers où il est parlé de diminuer le nombre des ordres sont trop rares pour permettre de noter une divergence sérieuse : quant à la création d'un nouvel ordre pour les campagnes, Clermont-Tonnerre avait d'autant moins à s'y arrêter qu'il ne connaît qu'un cahier où elle soit proposée (il y en a au moins deux de la noblesse, celui de Gien et celui de Montargis). En ce qui concerne les lettres de cachet, il ne fallait pas, dans un résumé, distinguer entre les cahiers : la réprobation est universelle. Quant à la liberté de la presse, l'assertion de Clermont-Tonnerre est erronée. Sur la foi de son rapport, on répète sans cesse qu'en 89 tous les Français voulaient cette liberté, les uns avec une limite, les autres sans limites. Or en général le clergé y est absolument hostile ; une partie de la noblesse ne l'est pas moins. Une autre partie de la noblesse et presque tout le tiers ne veulent de liberté que « pour le bien » ; elle « sera prohibée pour tout ce qui peut corrompre l'esprit et le cœur » (tiers de la ville d'Angoulême). Avec le tiers d'Aval et celui de Crépy-en-Valois, certains cahiers parlent de « liberté indéfinie... à la charge par les imprimeurs et auteurs de répondre de ce que les écrits pourraient contenir de contraire à la religion, à la majesté du trône, aux bonnes mœurs, à l'honneur des citoyens ». En réalité ce qu'on désire, c'est seulement la suppression de la censure : « Une loi définira clairement, avec précision, quels seront les délits en pareille matière et par quelles peines ils seront punis » (noblesse Paris). Parmi ces délits on inscrira d'abord toute parole qui semblerait offenser la religion (tiers Albret, Amiens, Amont, Aval, Briey, etc.). Le tiers s'unit à l'Eglise pour supplier le roi de défendre la religion contre la philosophie (Auxerre). Dans les lieux où les esprits sont le plus éclairés, dans des cahiers très hardis à d'autres égards, on n'est pas éloigné de parler de même. Le tiers de Paris qui commence par ces mots : « Une grande révolution se prépare », affirme un peu plus loin que la religion catholique, apostolique et romaine doit continuer à dominer en France.

Le plus souvent le tiers est favorable aux idées de tolérance. Çà et là il donnerait même quelque extension à l'édit de 1787 en faveur des protestants (Aix, Bar-sur-Seine). Ailleurs il le repousse : le tiers de Besançon prie le roi de ne pas l'envoyer en Franche-Comté. La noblesse incline d'ordinaire comme le tiers vers la tolérance. Le clergé, lorsqu'il se résigne à l'édit, exige au moins qu'on l'interprète le plus rigoureusement possible ; en beaucoup d'endroits il proteste et rappelle les anciennes lois (Laval, Besançon). — Les affaires religieuses continuent à être affaires d'Etat. La compétence des Etats généraux en cette matière n'est pas contestée. « Les Assemblées nationales ayant toujours été les heureuses époques d'une régénération dans toutes les branches de la législation ecclésiastique », le clergé du Puy supplie le roi d'appeler aux Etats assez d'évêques pour donner la sanction épiscopale aux délibérations qui concerneront la religion, l'Eglise et le clergé. Le clergé d'Aix, dans un cahier signé par l'archevêque de Boisgelin, admet que les Etats ont qualité pour statuer sur l'âge où seront prononcés les vœux, sur les dispenses en cour de Rome, sur la suppression des vicaires inutiles, sur le casuel. Le clergé d'Amont leur reconnaît le droit de décider du sort des ordres religieux. Le clergé de Vitry-le-François veut que, si l'Eglise ne supprime pas les abus qui dépendent d'elle, les Etats y remédient sans elle. La noblesse et le tiers consacrent aux choses ecclésiastiques des paragraphes très développés. « Elles seront un des plus importants objets de délibération » (tiers Château-Thierry). On demande parfois avec l'assentiment du clergé (clergé Beauvais) la diminution du nombre des fêtes ; mais celles qui seront maintenues seront, ainsi que les dimanches, « dévotement observées ». « Qu'il soit sévèrement défendu de travailler en public » dit le tiers de Paris. Les registres de l'état civil resteront aux mains des prêtres ; le tiers d'Angers, dans un cahier très libéral, ne prétend à rien de plus qu'à ne pas recourir à Rome pour les questions relatives au mariage : il en laisse la décision aux évêques. De même l'instruction publique, rangée parmi les matières ecclésiastiques, restera sous la direction du clergé. A peine un ou deux cahiers se plaignent de l'influence sacerdotale sur les études et proposent de la rendre moins exclusive. — Quant aux biens d'Eglise on n'est pas aussi timide : pour subvenir à l'instruction et à l'assistance publique, à l'établissement d'une justice gratuite, à l'extinction de la mendicité, à la diminution de la dette nationale, on propose de les aliéner en partie ou même en totalité, sauf à assigner aux prêtres pour leur subsistance des appointements annuels selon les degrés de la hiérarchie (noblesse Gien, Auxerre, Montargis ; tiers Arles, Brest). Une partie du clergé est d'avis non seulement de procéder à une meilleure répartition des biens ecclésiastiques, mais encore d'employer pour les services publics, surtout pour les hôpitaux et les écoles, les revenus des abbayes et bénéfices qui seraient supprimés (clergé Chalon-sur-Saône, Condom, Mantes, Vendôme).

« La nécessité d'abolir la féodalité est pressante » (tiers Rennes). Ce « cri universel et imposant » de toutes les paroisses d'une sénéchaussée de Bretagne est aussi le cri de toutes les paroisses de France. Mais quand on en vient aux réformes, quelle discrétion, quelle modestie ! On se dit que sur les droits féodaux les Etats ne pourront jeter qu'un coup d'œil rapide (tiers Mirecourt)

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et on ne sollicite que « la suppression actuelle des droits flétrissants de servitude », de ceux qui ne sont fondés ni sur titres valables ni sur prescription (Dôle); heureux si l'on est autorisé à avoir un fusil contre les loups, à élever des chats, à arracher les mauvaises herbes, à récolter en temps utile. Partout le tiers aspire à être délivré des justices seigneuriales, mais n'osant pourtant en demander l'abolition, prévoyant que par respect pour l'ancienneté de l'usurpation elles seront maintenues (tiers Bar-sur-Seine), il se résigne et implore seulement quelques réformes de détail (Albert, Amont, Aval, Bordeaux, Blois, Bourg-en-Bresse, Crépy, etc.).

Peu de bailliages demandent expressément une nouvelle division du royaume (clergé Dourdan ; noblesse Château-Thierry, Clermont-en-Beauvoisis ; tiers Puy, Toul) : mais ceux qui demandent des changements en ce qui les touche sont si nombreux qu'on peut sans exagérer affirmer que la France entière souhaite des circonscriptions financières, administratives et judiciaires plus conformes à la géographie et aux besoins des habitants (V. cahiers Angoumois, Marche, Nivernais, Poitou, Perche, Troyes, Vitry-le-Français ; noblesse Annonay, Anjou, Château-Thierry, Meaux, Toul ; tiers Albert, Dunkerque, Dax, Mâcon, Rochefort). Quelques cahiers du Sud-Est provoquent la réunion du comtat Venaissin et d'Avignon à la couronne. — L'unité des poids et mesures serait un bienfait incontestable ; mais beaucoup de ceux qui le désirent doutent qu'il soit possible (clergé Auxerre). De même pour la législation. Excepté quelques cahiers isolés où l'on réserve « le droit des habitants de chaque province de conserver leurs lois, coutumes, usages et tribunaux, sans qu'il puisse y être fait aucun changement que de la volonté de la province elle-même » (clergé Dijon), les trois ordres souhaitent une loi commune à tout le royaume ; mais un pareil vœu n'est-il pas trop ambitieux ? Au moins faudrait-il n'avoir dans chaque province ou dans le ressort de chaque parlement qu'une seule coutume (noblesse Auxerre). « Les députés demanderont un code civil et criminel uniforme pour tout le royaume », dit le tiers d'Amiens... Ils demanderont qu'il soit pris des mesures pour ramener, autant que « les circonstances et les mœurs locales le permettront, les coutumes à l'unité désirable, au moins pour chaque province ». — Parmi les réformes à apporter à l'organisation judiciaire se trouve l'élection des juges. Mais on se tromperait fort si on voyait là une application des théories démocratiques ; outre que cette élection appartiendra à un corps électoral très restreint et aura besoin de la confirmation royale, elle sera faite de telle façon que la moitié des sièges sera réservée aux deux premiers ordres. De plus il y a tel cahier, comme celui du tiers du Poitou, qui tout à la fois admet l'élection des juges, l'existence des justices seigneuriales, et même la vénalité des charges, si la situation des finances ne permet pas de l'abolir. Peut-être quelques cahiers, en parlant d'élection, l'entendent-ils au sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot ; s'il en est, ils se trouvent parmi ceux dont les rédacteurs n'ont pas indiqué leur système. Partout où l'on est entré dans le détail, ce qu'on a proposé n'a rien de commun avec l'élection des juges telle qu'elle est comprise à présent.

Certains cahiers contiennent des plans d'études plus ou moins sommaires, réclament un enseignement civique et moral, un catéchisme national. Le clergé lui-même conseille d'enseigner aux enfants la constitution du royaume. Mais le plus souvent les trois ordres parlent de la réforme de l'instruction publique sans marquer en quoi elle consistera. Les examens seront plus sérieux, les grades ne pourront être achetés ; les collèges plus nombreux seront mieux dotés. Des écoles seront fondées pour enseigner à lire et à écrire, à compter s'il est possible. On assurera aux maîtres d'écoles un traitement d'au moins trois cents livres par an, environ le quart de ce qui est demandé pour les curés. Une très grande partie des cahiers des bailliages et sénéchaussées, déjà publiés en 1789, a été réimprimée dans les six premiers volumes des *Archives parlementaires* par MM. Mavidal et Laurent. On trouve dans ce même recueil un certain nombre de cahiers de paroisses et de communautés, notamment ceux des paroisses de la prévôté de Paris, ceux des paroisses et communautés du bailliage de Douai et de la Provence. Les *Archives parlementaires* donnent encore quelques cahiers de groupes religieux et de corporations. La table générale qui forme le t. VII des *Archives* peut rendre des services, mais aussi induire en erreur si on n'en vérifie pas soigneusement les indications. Edme Champion.

CAHIER (Louis-Georges), magistrat français, né à Soissons en 1763, mort à Paris le 10 avr. 1832, parent de Cahier de Gerville. Electeur et membre de la commune de Paris en 1792, il fut incarcéré en août à la suite d'attaques contre Pétion. Nommé en germinal an V accusateur public près le tribunal criminel de la Seine, il fut destitué le 18 Fructidor pour opposition contre le Directoire. Il se fit alors avoué et exerça ces fonctions jusqu'en 1800, date à laquelle il fut nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de la Seine (4 floréal an VIII). Le 11 déc. 1810 il devint substitut du procureur général impérial, et en août 1815 avocat général près la cour de cassation. Il figura comme témoin dans le procès des *Patriotes* de 1816. Il a publié : *Instruction sur les opérations de l'assemblée extraordinaire du Champ de mai* (Paris, 1815, in-8).

CAHIER (Le Père Charles), jésuite, archéologue français, né à Paris le 27 févr. 1807, reçu dans la compagnie de Jésus le 7 sept. 1824, mort à Paris le 26 févr. 1882. Il a été au collège de Brugelettes et à l'Ecole de Sainte-Geneviève de Paris. Il publia en collaboration avec le P. A. Martin une *Monographie de la cathédrale de Bourges* (Paris, 1841-1844, in-fol.), et aussi les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* (Paris, 1848-1856, 4 vol. in-4). Il a publié seul en 1874-77 de *Nouveaux Mélanges d'archéologie* (4 vol. in-4) qu'il avait préparés avec le Père Martin. On lui doit encore un livre intitulé *Caractéristiques des saints dans l'art populaire* (Paris, 1867, 2 vol. in-fol.); *2,228 Proverbes rassemblés en divers pays* (Bruxelles, 1854, in-8); *Quelque six mille proverbes et aphorismes usuels* (Paris, 1856, in-12); *Souvenirs de l'ancienne église d'Afrique*, ouvrage traduit de l'italien (Paris, 1862, in-18); enfin, un grand nombre d'articles d'archéologie chrétienne, d'histoire et de philosophie religieuse insérés dans les *Annales de philosophie chrétienne*, l'*Ami de la religion*, les *Etudes historiques*, le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, les *Etudes religieuses par des pères de la Compagnie de Jésus*. M. Prou.

Bibl. : De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, 1876; supplément, col. 2,046.

CAHIER de Gerville (Bon-Claude), homme politique français, né en 1752, mort en 1796. A l'époque de la Révolution, il était avocat au Parlement, où il s'était fait estimer par sa probité et son assiduité au travail, d'après le témoignage de son ennemi personnel, Bertrand de Moleville. Il devint en 1789 procureur-syndic-adjoint de la municipalité de Paris. Le 9 juin 1790, sur sa réquisition, l'assemblée générale des représentants de la commune l'autorisa à dénoncer au Châtelet un libelle aristocratique contre La Fayette et la garde nationale. Ce fait eut un grand retentissement. Après les troubles de Nancy (août 1790), il fut nommé par le roi commissaire avec Duveyrier pour aller sur place s'enquérir de ces faits. Son rapport donna tort aux officiers « aristocrates » et le rendit très populaire. Après la démission de Delessart, le garde des sceaux Duport-Dutertre, qui était son ami, le proposa au roi comme ministre de l'intérieur, et il fut installé en cette qualité le 27 nov. 1791. Il parut, en acceptant cette place, faire acte de dévouement. Ses

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

amis firent savoir qu'il « jouissait d'une fortune de quinze à vingt mille livres de rente et qu'il était d'une santé médiocre » (*Moniteur*, X, 528). Le roi lui dit : « Vous vous chargez-là, monsieur, d'une tâche bien difficile. — Sire, répondit-il, il n'y a rien d'impossible à un ministre populaire auprès d'un roi patriote. » Il n'en fut pas moins en butte à mille difficultés que lui suscitait son collègue Bertrand de Moleville, et que celui-ci a exposées en détail dans ses mémoires. D'autre part, les chefs du parti avancé à la Législative, Vergniaud, Ducos et Grangeneuve, tout le futur groupe girondin, harcelaient d'attaques ce ministre constitutionnel, qu'ils trouvaient tiède, et lui ôtaient toute sa popularité. Le 18 fév. 1792, il fit à l'Assemblée un compte rendu dans lequel, à propos des troubles occasionnés par l'application de la constitution civile du clergé, il ne ménageait pas ses critiques acerbes à la gauche, sans parvenir néanmoins à satisfaire le parti de l'ancien régime. Démissionnaire, il quitta le ministère de l'intérieur le 15 mars 1792, et fut remplacé par Roland. En oct. 1792, il obtint quelques voix pour la place de maire de Paris ; puis il rentra dans l'obscurité. F.-A. A.

Bibl. : Bertrand de Moleville, *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI;* Paris, 1816, 2 vol. in-8.

CAHIR de 12 frangos. Mesure de capacité valant 249 l. 3 à Alicante, 666 l. 012 en Castille, 654 l. 628 à Cadix, 201 l. à Valence.

CAHIRCIVEEN (V. Cahersiveen).

CAHITAS. On réunit sous ce nom les populations indigènes qui parlent la langue *cahita* et occupent le sud de la province de Sonora (Mexique) et une petite partie de la province de Sinaloa (bassin des rios del Fuerte, Mayo et Yaqui). Les principales tribus sont celles des Indiens *Yaquis* et *Mayos*, sur les fleuves du même nom.

CAHMAN. Famille allemande de facteurs d'orgues, établie en Suède, remontant à *Henri* Cahman, qui construisit l'orgue de Christianstad en 1631, et dont le fils, *Hans* Cahman, mort en 1699, fut appelé en Suède vers 1680, et y emmena ses deux fils. L'un de ceux-ci, *Hans-Henrik* Cahman, fut organiste à Borås ; l'autre *Johan N.* Cahman, né en Allemagne en 1670, mort en 1736, fut le plus remarquable de tous. La plupart des villes de Suède et beaucoup de villages lui commandèrent une centaine d'orgues, dont le plus connu était celui de la cathédrale d'Upsala (1725-1731). B-s.

CAHON. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville ; 280 hab.

CAHORS. Ch.-l. du dép. du Lot, à l'extrémité S. d'une presqu'île formée par le Lot ; 15,622 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans, ligne de Monsempron-Libos à Capdenac, embranchement sur Montauban. Evêché suffragant d'Albi. Lycée Gambetta ; bibliothèque dans les dépendances du lycée (*Catal. de la Bibl.*, 1887, in-8 ; *Manuscrits de la Bibl.* au t. IX du *Catal. général des mss. des bibl. des dép.*, pp. 191-197). Archives départementales (*Invent. sommaire* en cours de publ., deux vol. sont parus) ; musée, à l'hôtel de ville ; magasin de tabacs indigènes, direction de la culture (Lot et Dordogne) ; sociétés agricoles et industrielles ; chambre consultative des arts et manufactures ; chambre d'agriculture ; société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, publiant depuis 1872 des bulletins et des comptes rendus de ses séances publiques. — Le commerce a pour objet les principaux produits du pays : les vins des coteaux du Lot, les truffes, les noix et l'huile de noix. Industrie locale : faïencerie, tannerie, filature de laine.

Histoire. — Cahors date de l'époque celtique. La source *Divona*, chantée par le poète Ausone, qui a donné l'explication de son nom :

Celtarum lingua fons addite Divis

semble avoir attiré les premiers habitants et fixé la capitale du pays des *Cadurci* (V. ce mot). Florissante après la conquête romaine, elle vit son industrie renommée dans tout l'empire ; le nom même de *Cadurcum* fut employé pour désigner les matelas qui s'y fabriquaient en grand nombre. Le christianisme y fut prêché par saint Genulphe ou Genou, qui fut au IVe siècle le premier évêque de Cahors. Après les invasions, Cahors devint le chef-lieu du *pagus Cadurcinus*, en langue romane *Caerci*, puis *Quercy* (V. ce nom) et en suivit les vicissitudes. En 573, Théodebert, fils de Chilpéric Ier, enleva Cahors au roi d'Austrasie Sigebert et en fit raser les fortifications. La ville fut dévastée plus tard par les Sarrasins et les Normands. A la fin du Xe siècle elle fut prise par le comte de Toulouse Guillaume Taillefer, puis au XIIe par le roi d'Angleterre Henri II. Thomas Becket en fut quelque temps gouverneur (1159). Les comtes de Toulouse ne tardèrent pas à la recouvrer ; ils la perdirent définitivement après la guerre des Albigeois.

Les évêques avaient acquis peu à peu la plupart des droits seigneuriaux et en particulier le droit de battre monnaie : en face d'eux, dès le commencement du XIIIe siècle, s'était organisée une commune gouvernée par des consuls et une assemblée nombreuse nommée le commun conseil. Sous l'épiscopat de Guillaume IV de Cardaillac, elle était assez riche pour prêter à l'évêque des sommes considérables et obtint en retour la reconnaissance de ses coutumes et de ses franchises. Cahors était alors l'une des villes les plus florissantes du royaume, surtout à cause de l'affluence des banquiers lombards nommés communément *Cahorsins* (V. ce mot). Mais l'harmonie entre l'évêque et la commune ne tarda pas à être troublée ; le XIIIe siècle entier est rempli par les luttes du consulat contre l'évêché et le chapitre, qui s'appuient souvent sur la classe inférieure. Entre temps le pouvoir royal intervient pour profiter de ces discordes ; les différends sont portés devant le parlement de Paris et à la fin du XIIIe siècle, l'évêque, pour venir à bout de la résistance de la bourgeoisie ne trouve rien de mieux à faire que de proposer au roi d'entrer en pariage avec lui, ce qui eut lieu en 1316. L'évêque ne fut plus depuis lors que co-seigneur de la ville, dont l'administration fut presque toute entière entre les mains des officiers royaux. Cette co-suzeraineté de l'évêque, plus nominale que réelle, persista jusqu'à la fin de l'ancien régime : lorsqu'il officiait pontificalement dans la cathédrale il faisait placer sur l'autel son épée, ses gantelets et son heaume.

Le pape Jean XXII, né à Cahors, y fonda en 1331 une *Université*, où plus tard Cujas enseigna le droit et où Fénelon fit ses études, et qui fut réunie en 1751 à celle de Toulouse.

Livré à l'Angleterre par le traité de Brétigny, Cahors subit impatiemment la domination anglaise ; la population se souleva en 1369, réussit à chasser les Anglais, repoussa ensuite leurs attaques, mais retomba plus tard en leur pouvoir et n'en fut délivrée qu'en 1428. Au XVIe siècle la Réforme y fit peu de prosélytes ; lors de la guerre des Amoureux, le roi de Navarre ne l'emporta qu'après un combat qui dura cinq jours (5-10 mai 1580). Cahors prit ensuite parti pour la Ligue. A son avènement, Henri IV supprima les privilèges d'entrepôt pour les vins dont la ville avait joui ; c'était supprimer la principale source de sa prospérité, aussi la décadence de la ville date de ce moment.

Evêques de Cahors. — L'évêché fut fondé au IVe siècle par l'apôtre du Quercy, saint Genulphe ; voici la liste chronologique de ses successeurs : Exupère, vers 340 ; Florent, vers 370 ; Aithius ; Beotius, 506-511 ; Sustratius, 533 ; Maxime ou Leucadius, 549 ; Maurille, v. 570 ; S. Ursice, 585 ; S. Eusèbe ; Rustique, 622-629 ; S. Didier, 630-654 ; Capuan, 660 ; Beton, 670-673 (figure au concile provincial de *Garnarum* près Bordeaux) ; S. Ambroise, 760 ; Angaire, 783 ; Etienne Ier, 822-852 ; Guillaume Ier, 875 ; Géraud Ier, 917 ; Amblard, 930 ; Bernard Ier, 960 ; Etienne II, 964 ; Frotaire, 968-990 ;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Gausbert, 990 ; Bernard II, 1025 ; Dieudonné, 1031-1036; Bernard III, 1040 ; Foulques Simonis, 1055-1063 ; Bernard IV, 1067; Géraud II de Gourdon, 1068-1112 ; Géraud III de Cardaillac, 1113 ; Guillaume II de Calmont, 1113-1130 ; Raimond Ier, 1150 ; Géraud IV Hector, 1152-1198 ; Guillaume III, 1199-1205 ; Barthélemy Ier, 1207 ; Guillaume IV de Cardaillac, 1208-1234 ; Pons d'Antejac, 1235-1236 ; Géraud V de Barasc, 1238-1250 ; Barthélemy II, 28 juil. 1250-1273 ; Raimond II de Cornil, 1280-1293 ; Sicard de Montaigu, 1293-1299; Raimond III Pauchelli, 1300-1311 ; Pierre de Latilli, 1311 ; Hugues Géraud, 1313, convaincu d'hérésie et mort sur le bûcher en 1317 ; Guillaume V de la Broa, 1317-juil. 1323 ; Bertrand de Cardaillac, 1324-1364 ; Bégon de Castelnau, 1366-1388 ; François de Cardaillac, 1389-1404 ; Guillaume VI d'Arpajon, 19 août 1404-1429 ; Jean Ier du Puy, 1435-1438 ; Jean II de Castelnau, 18 oct. 1438-1460 ; Louis Ier d'Albret, 1460-1465 ; Antoine Ier Alleman, 1465-1474 ; Guichard d'Aubusson, 1475-1477 ; Antoine II Alleman, 18 déc. 1477-1490 ; Antoine III de Luzech, 1494-1509 ; Germain de Ganai, 1510-1513 ; Charles-Dominique de Caretto, 1513-1514 ; Louis II de Caretto, 1514-1524 ; Paul de Caretto, 1524-1553 ; Alexandre Farnèse, 1554-1557 ; Pierre de Bertrand, 1557-3 sept. 1563 ; Jean III de Balagner de Montsalez, 1564-1576 ; Antoine IV Ebrard, 1576-17 janv. 1599 ; Simon-Etienne de Popian, 10 déc. 1601-29 mars 1627 ; Pierre Habert, 1627-27 févr. 1636 ; Allain de Solminihac, 1636-31 déc. 1659 ; Nicolas Sevin, 1660-9 nov. 1678 ; Louis-Antoine de Noailles, mars 1679-juin 1680 ; Henri-Guillaume le Jay, 6 sept. 1680-22 avr. 1693 ; Henri de Briqueville de la Luzerne, 31 mai 1693-16 juil. 1741 ; Bertrand Jean-René du Guesclin, août 1741-1766 ; Joseph-Dominique de Cheylus, 1766-1776 ; Louis-Marie de Nicolaï, 1777-1790 ; Jean Danglars, évêque constitutionnel, 1791 ; Guillaume Balthasar Cousin de Grainville, 5 juil. 1802-2 mars 1828 ; Paul-Louis-Joseph d'Hautpoul, 1828-1842 ; Jean-Jacques-David Bardou, 26 avr. 1842-30 janv. 1863 ; Jean-François-Clet Peschoud, 16 mai 1863-sept. 1865 ; Grimardias, 30 déc. 1865.

Monuments. — De tous les monuments de Cahors il n'y en pas de plus anciennement célèbre que la fontaine *Divona*, aujourd'hui *fontaine des Chartreux*, qui était l'objet d'un culte longtemps avant l'arrivée des Romains. Ses eaux abondantes et limpides, qui fournissent, dit-on, un cinquième environ des eaux du Lot, jaillissent d'un gouffre de plus de 40 m. de profondeur, sur la rive gauche, un peu en amont du pont de Valentré. Le bassin de la fontaine est aujourd'hui coupé par trois digues superposées, formant trois cascades lorsque le débit est abondant. De l'époque romaine subsiste la *Porte de*

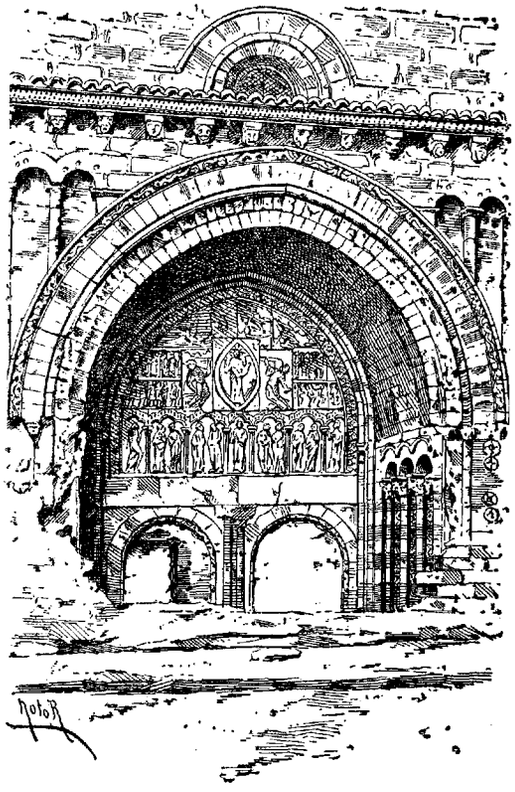

Portail nord de la cathédrale de Cahors, d'après une photographie.

Diane, dépendance d'anciens thermes, située dans une propriété particulière. La *Cathédrale*, construite au XIe siècle, a été souvent remaniée depuis la fin du XIIIe siècle. Les deux travées de la nef sont surmontées de coupoles supportées par des piles énormes, entre lesquelles on a

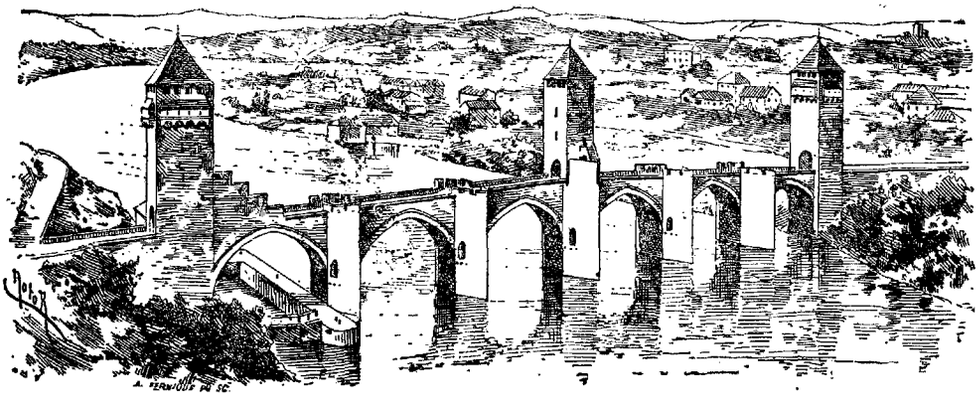

Pont de Valentré à Cahors, d'après une photographie.

disposé des chapelles. Le chœur a été complètement refait en 1285. Le portail N. est un type très remarquable de l'architecture décorative et de la sculpture des dernières années du XIIe siècle. On l'a comparé avec raison au célèbre portail de Moissac ; la sculpture en est peut-être encore plus parfaite, quoique l'effet d'ensemble soit moins grandiose. Malheureusement ce magnifique portail a beaucoup souffert et se disloque de toutes parts.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au S.-E. de l'église sont des restes du *cloître* (1494-1509). L'église *Saint-Urcise* est un édifice des XIIe et XIIIe siècles, dont les chapiteaux romans ont été repris et sculptés à nouveau au XIVe siècle. L'église *Notre-Dame* date du XIVe siècle, ainsi que celle du *Sacré-Cœur*, ancienne église des dominicains. Le *Château royal*, autrefois siège de la sénéchaussée du Quercy, a conservé une tour du XIVe siècle et des constructions disparates du XIVe au XVIIe siècle; il sert aujourd'hui de prison. Le *Palais de Jean XXII* est une massive construction du commencement du XIVe siècle, dominée à l'un de ses angles par une haute tour carrée. D'autres *maisons fortes*, du même style, et des restes de l'enceinte fortifiée sectionnée de tours rondes et carrées, donnent une idée de l'aspect que pouvait avoir Cahors à cette époque du moyen âge. Le *Collège Pellegri*, fondé en 1364, et aujourd'hui converti en habitations particulières, a conservé une jolie cour Renaissance. De cette époque datent aussi un gracieux corps de garde, la *Barbacane*, près de la *Tour de la Barre*, la mieux conservée de l'enceinte; la *Maison Pexet* et la *Maison Roaldès*.

Les deux rives du Lot sont reliées par trois ponts, dont l'un, le *Pont de Valentré*, restauré de nos jours, date des premières années du XIVe siècle; il supporte trois hautes et curieuses tours à machicoulis (on en trouvera une description détaillée dans le *Compte rendu du Congrès archéologique* de 1865). Cahors a vu naître : Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII, Clément Marot, la Calprenède et Léon Gambetta. Des statues ont été élevées à Bessières, à Joachim Murat et en dernier lieu à Gambetta. — Les armes de Cahors sont : *de gueules au pont d'argent sur une rivière de même, chargé de cinq tours couvertes de même, surmontées chacune d'une fleur de lis d'or mise en chef.*

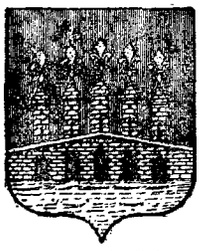

Armoiries de Cahors.

BIBL. : DUFOUR, *la Commune de Cahors au moyen âge; documents historiques et coutumes*; Cahors, 1846, in-8. — P. LACOMBE, *Histoire du consulat de Cahors de 1200 à 1351*, dans *Thèses des élèves de l'Ecole des chartes pour* 1858-1859. — LACOMBE, COMBARIEU et CAUGARDEL, *Documents contenus dans le Te igitur* (Cartulaire municipal de Cahors), dans *le Bulletin de la Soc. d'études du Lot*, 1875-1887.

CAHORSINS. Nom sous lequel on désigna au moyen âge les banquiers et plus spécialement les usuriers. Si la ville de Cahors a ainsi donné naissance à cette appellation, c'est parce qu'elle fut le siège des premiers comptoirs des banquiers lombards en France. Les changeurs italiens y établirent le centre de leurs opérations avec le reste de la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Les habitants de Cahors les imitèrent; de sorte que le commerce de l'argent prit dans cette ville un développement extraordinaire. Le nom de *cahorsins*, qu'on trouve encore écrit *caorcins*, *caorsins*, *caoursins*, *cahursins*, prit un sens plus large et finit par désigner tous les banquiers de quelque pays qu'ils fussent originaires; toutefois on l'appliqua particulièrement aux Lombards et aux usuriers. Ainsi, on trouve dans les textes des expressions telles que *Cahorsins de Sens*, *de Douai*, *de Bourg*, ce qui montre assez la signification générale du mot *Cahorsin*. D'autre part, dans les ordonnances, les Cahorsins sont associés aux Lombards, et les individus de ces deux classes sont qualifiés étrangers; Mathieu Paris, chroniqueur du XIIIe siècle, donne aux Cahorsins l'épithète de *transalpins*. En janv. 1269, saint Louis rendit une ordonnance par laquelle il expulsait du royaume les Lombards, Cahorsins et autres étrangers se livrant à l'usure. Il existe une ordonnance semblable de Philippe le Hardi. Les statuts de l'église de Meaux, rédigés en 1346, interdisent de recevoir sur les domaines ecclésiatiques les Lombards, ou autres étrangers vulgairement appelés Cahorsins, qui pratiquent ouvertement l'usure. Charles II, roi de Sicile, comte d'Anjou, par une ordonnance donnée à Angers le 8 déc. 1289, expulsa de ses terres, en même temps que les juifs, les Lombards et les Cahorsins. Henri III, roi d'Angleterre, les bannit de son royaume une première fois en 1240, puis sur les instances du pape, révoqua sa décision en 1250, mais bientôt après, dès 1251, il fut obligé par le nombre croissant des usures de proscrire et d'emprisonner les Lombards et les Cahorsins. Henri III, duc de Brabant, qui mourut en 1260, ordonna par son testament l'expulsion des Cahorsins. C'est à tort que certains historiens ont vu dans les *Cahorsins* des banquiers originaires de la ville italienne de *Caorsa*. Quand Dante (*Inferno*, c. XI, vers 49) parle de la ville de *Caorsa* comme d'un repaire d'usuriers, c'est bien de Cahors en France qu'il s'agit. On ne doit pas s'arrêter davantage à l'opinion de ceux qui font sortir les Cahorsins de la famille florentine des *Corsini*. M. PROU.

BIBL. : DU CANGE, *Glossarium*, v° *Caorcini*. — MURATORI, *Antiquitates Italicæ medii ævi*, dissert. XVI, t. I. — DEPPING, *Recherches sur les Caorcins*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires*, 1826, t. VII, p. 334. — BOURQUELOT, *De l'Origine et de la signification du mot Caorcin*; Paris, 1861, in-8 (Extr. de la *Revue des Sociétés savantes*).

CAHOUET (Alexandre), ingénieur français, né le 19 févr. 1752, mort le 20 nov. 1838. Il entra à l'Ecole des ponts et chaussées en 1769. Ingénieur en chef du dép. du Cantal, il a été incarcéré pendant quinze mois à Aurillac au moment de la Terreur. Inspecteur en 1805, il a été admis à la retraite en 1821; mais on l'a nommé inspecteur honoraire, en l'autorisant à siéger au conseil général des ponts et chaussées avec voix délibérative, situation exceptionnelle qu'il a conservée pendant quatorze ans et qui n'a jamais été donnée à aucun autre. Le motif de cette faveur n'est pas connu. M.-C. L.

CAHOURS (Auguste-André-Thomas), chimiste français contemporain, membre de l'Institut, né à Paris le 20 oct. 1813. En 1833, il entra à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit en 1835 avec le grade d'officier d'état-major. Voulant se consacrer à l'étude de la chimie, il donna sa démission l'année suivante et entra, comme préparateur de Chevreul, au Muséum d'histoire naturelle. Dans le laboratoire de cet illustre savant, il fit l'étude approfondie d'une substance déjà signalée par Scheele, l'huile de pommes de terre; il démontra qu'elle possédait l'analogie la plus complète avec l'esprit de bois et l'alcool ordinaire, et lui imposa le nom d'*alcool amylique*, cet alcool donnant naissance à des éthers avec les hydracides et les acides oxygénés. Il publia ensuite un travail important sur les densités de vapeur, où il démontra que pour certains corps la densité de vapeur s'abaisse jusqu'à une certaine limite, à partir de laquelle elle devient constante. Cahours, à la suite de ses belles recherches, a été nommé successivement répétiteur-adjoint, puis répétiteur à l'Ecole polytechnique, fonctions qu'il occupa pendant douze ans; il fut ensuite, pendant vingt ans, examinateur de sortie à la même école, puis professeur titulaire pendant dix ans; en outre, pendant trente années, il fut professeur de chimie à l'Ecole centrale des arts et manufactures. Il est actuellement (1889) commandeur de la Légion d'honneur. En 1868 il a été élu membre de l'Académie des sciences, section de chimie. Jusque dans ces dernières années, il a publié des mémoires originaux sur la chimie, en collaboration avec M. Etard. Toutes ses recherches se distinguent par leur précision et leur netteté au point de vue scientifique; il s'est surtout occupé des huiles essentielles, des éthers, des acides volatils, des combinaisons sulfurées et phosphorées, des acides amidés et des bases artificielles, des radicaux organo-métalliques. Voici la liste de ses principaux mémoires, publiés dans les *Annales de chimie et de physique*: *Rech. chimiques sur les huiles essentielles* (t. I, 60; t. II, 274 [3]); *Action du chlore sur les éthers carbonique et succinique* (*id.*, t. IX, 201); *Salicylate de méthylène et éther salicylique* (*id.*, t. X, 327); *Acides*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

volatils à six atomes d'oxygène (*id.*, t. XIV, 483); *Combinaisons sulfurées du méthyle et de l'éthyle* (*id.*, t. XVIII, 257; t. XIX, 158); *Action du brome sur les citrates* (*id.*, 484); *Constitution et action du perchlorure de phosphore sur les mat. organiques* (t. XX, 369 et t. XXIII, 327); *Anisol et phénétol* (t. XXVII, 439); *Rech. sur les bases phosphorées* (*id.*, t. LI, 5, 11, 34); *Rech. sur les corps isomères : salicylol, eugénol et dérivés* (*id.*, t. LII, 189); *Acides amidés* (*id.*, t. LXIII, 322); *Radicaux organo-métalliques* (t. LVIII, 5; t. LXII, 257); *Dérivés pyrogénés de l'acide citrique* (*id.*, t. LXVII, 129); *Considérations générales sur les carbures d'hydrogène* (*id.*, t. I, 80 [47]); *Sur les Corps isomères* (*id.*, t. III, 411); *Rech. sur les pétroles d'Amérique*, en commun avec Pelouze (*id.*, t. I, 5) (V. Etard).

Ed. Bourgoin.

CAHULU, KAGOUL ou **FORMOSA.** Ville de Russie, prov. de Bessarabie, sur la rive gauche du Pruth, au N. d'un lac du même nom formé par le ruisseau qui baigne la ville. Elle compte près de 7,000 hab.

CAHUN (David-Léon), littérateur français, né à Haguenau le 23 juin 1841. Après avoir collaboré à la *Revue française* (1864), à la *Presse*, à la *Liberté* (1866), à la *Réforme* (1869), à la *Loi*, il s'engagea comme volontaire pendant la guerre de 1870-1871. Attaché à la Bibliothèque Mazarine en 1876, il accomplit diverses missions en Orient pour le ministère de l'instruction publique (notamment en Syrie 1878 et 1880-81). Il donna des travaux sur la langue et la littérature des peuples turcs et mongols aux Recueils de la Société américaine, du congrès des Orientalistes, de la Société d'ethnographie, etc., et collabora à la *Revue politique et littéraire*, au *Journal des Débats*, au *Phare de la Loire*, etc. Il a écrit : *les Aventures du capitaine Magon, ou une Exploration phénicienne mille ans avant l'ère chrétienne* (Paris, 1875, in-4); *la Bannière bleue, aventure d'un musulman, d'un chrétien et d'un païen à l'époque des croisades et de la conquête des Mongols* (1876, gr. in-8); *les Pilotes d'Ango* (1878, in-8); *les Mercenaires* (1882, gr. in-8); *la Vie Juive* (1883, in-4); *les Rois de mer* (1887, in-8); *Voyage aux îles Feroë* (1879); *Voyage en Syrie et dans la montagne des Ansariés* (1879); *Excursions sur les bords de l'Euphrate* (1884); *le Congo* (Bruxelles, 1884, in-12), trad. sur l'édition latine des frères de Bry de 1598.

CAHUS. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Bretenoux, sur une colline dominant de 300 m. le cours de la Dordogne; 1,164 hab. Carrière de marbres verts; ruines d'un ancien château.

CAHUSAC (Louis de), littérateur français, né à Montauban le 6 avr. 1706, mort à Paris le 22 juin 1759. Avocat à la cour des aides et membre de l'Académie de sa ville natale, puis secrétaire de l'intendant d'Orléans, il fit, en qualité de secrétaire des commandements du comte de Clermont, la campagne de 1743. Auteur d'un roman léger, dans le goût de ceux de Crébillon fils : *Grigri, Histoire véritable, traduite du japonais en portugais par Didaque Hadeczuca* [de Cahusac] *et du portugais en français par l'abbé le **** (Nangasaki, 59749 [Paris, 1749], 2 parties, in-8); de *Pharamond*, tragédie (1736) qui obtint onze représentations; de *Zénéide*, comédie en un acte et en vers libres (1743), longtemps demeurée au répertoire, dont le plan, selon Grimm, serait de Watelet, et dont le principal rôle fut créé par Mlle Gaussin, Cahusac est surtout connu comme librettiste; il a fourni à Rameau les paroles de quelques-uns de ses opéras ou ballets : *les Fêtes de Polymnie* (1745); *les Fêtes de l'hymen et de l'amour* (1747); *Zaïs* (1748); *Naïs* (1749); *Zoroastre* (1749); *Anacréon*, deuxième partie des *Fêtes lyriques* (1752); on lui attribue également le livret des *Amours de Tempé* (1752), opéra de Dauvergne, qui, selon d'autres, aurait eu Fuselier pour collaborateur. Cahusac a écrit, *ex-professo*, *la Danse ancienne et moderne* ou *Traité historique de la Danse* (1754, 3 vol. in-12), que Grimm a jugé sévèrement, tout en louant la justesse de certaines idées de l'auteur. Sur la fin de sa vie, Cahusac fut atteint de démence. Il avait été, dit-on, le rival heureux de Grimm auprès de Mlle Fel, la célèbre cantatrice, dont il demanda cependant la main sans succès, et l'on a voulu voir une pointe de jalousie personnelle dans les appréciations, en général fort sévères, que la *Correspondance littéraire* renferme sur les diverses productions de Cahusac. M. Tx.

Bibl. : Grimm, Diderot, Raynal, Meister, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — Forestié neveu, *Biographie du Tarn-et-Garonne*; Montauban, 1860, in-8 (article de M. Emm. Soleville).

CAHUZAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech; 135 hab.

CAHUZAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance; 335 hab.

CAHUZAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Castillonnès, limitée, au N., par la rivière du Drot, qui la sépare de la Dordogne; 453 hab. Cahuzac est une ancienne juridiction seigneuriale, partie dans le Périgord, partie dans l'Agenais, où elle comprenait le territoire qui forme aujourd'hui les trois communes de Cahuzac, Douzains et Lalandusse, d'une superficie de 3,438 carterées. Elle passa des d'Estissac (xvie siècle), aux La Rochefoucauld, qui la possédèrent depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la Révolution. On a conservé de l'illustre auteur des *Maximes* quelques lettres écrites au sieur de Malbastit, son intendant à Cahuzac. Le château-fort, datant des xive et xve siècles, assez bien conservé, est en forme de trapèze, avec cour intérieure, deux tours d'angle engagées dans le corps de logis, une terrasse fortifiée. Sa chapelle, du xvie siècle, simple cella rectangulaire de trois travées recouvertes de voûtes en étoile, fut cédée aux habitants, en 1771, par une duchesse de La Rochefoucauld. Elle a servi depuis lors d'église paroissiale. François Ier avait doté Cahuzac de trois foires par an et d'un marché par semaine. G. Tholin.

CAHUZAC. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne; 203 hab.

CAHUZAC-SUR-VÈRE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmiral, sur la rive gauche de la Vère; 1,506 hab. Cahuzac, qu'on écrit aussi Cahusac, existait déjà au xie siècle. C'était une ville fortifiée, dont il est plusieurs fois question dans les chroniques et documents relatifs à la guerre des Albigeois et aux guerres du xive et du xvie siècle. Il ne reste rien aujourd'hui des anciennes fortifications. L'église de Cahuzac, dédiée à saint Thomas, est de construction récente. La commune comprend les paroisses de Saint-Sernin de Salettes, d'Arzac, de Granéjouls et de Lentin. C'est au château de Salettes que naquit, en 1754, le général d'Hautpoul, tué à Eylau en 1807. Les travaux exécutés près de Granéjouls, en 1862 et 1863, pour la construction du chemin de fer de Toulouse à Lexos, ont fait découvrir des débris de vases gallo-romains et une belle mosaïque, actuellement conservée au musée de Toulouse. C. C.

Bibl. : H. Crozes, *Répertoire archéologique du département du Tarn*; Paris, 1865, in-4, col. 84. — Rossignol, *Monographies communales du département du Tarn*; Toulouse, 1864-66, t. III, pp. 304-316. — Bastié, *Description du département du Tarn*; Albi, 1875, t. I, pp. 324-327, 2 vol. in-4.

CAHY. Rivière du Brésil, affluent du Jacuhy (rive gauche), dans la prov. de Rio Grande do Sul.

CAIAPO ou **CAYAPÓ.** Chaîne de montagnes du Brésil, dans la partie méridionale de la prov. de Goyaz. Tire son nom d'une tribu d'Indiens décimée, à partir du xvie siècle, par les habitants de São Paulo. La serra do Cayapó donne naissance, sur son versant N., au fleuve du même nom et à ses affluents, le Pitombas (qui devient l'Araguay, après avoir reçu d'autres tributaires) et le Bonito. Plus

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sieurs rivières prennent leur source dans le versant S. et se jettent dans le Paranahyba, affluent du Paraná. La serra do Cayapó, continuant dans la direction S.-O.-N.-E. prend le nom de serra de Santa Martha ou Das Divisas. Il y a de l'or dans le bassin du Cayapó.

CAÏC. Petite embarcation qui faisait partie de l'armement des galères; ses dimensions ordinaires étaient 24 à 25 pieds de longueur, 6 de largeur, et 2,5 de creux. Elle était pointue à ses deux extrémités. Avant de prendre la mer, on embarquait le caïc en le faisant glisser sur une sorte de plan incliné formé de deux pièces de bois d'orme recourbées, nommées cavaltets, sur lesquelles il était saisi à l'intérieur de la galère. — On désignait aussi sous ce nom les barques dont se servaient les Cosaques pirates de la mer Noire : « Aussi est-il vray qu'ils vont quelquefois jusques à trois ou quatre lieues de Constantinople avec leurs caïcs tant seulement, qui sont de petits vaisseaux de rame, en chacun desquels il n'y a, la plupart du temps, que trente ou quarante soldats. Leur flotte ordinaire est d'environ cinquante de ces barques, qui sont fort légères. Que si de hazard il leur arrive d'être poursuivis de ses galères » — les galères du grand Seigneur — « alors ils se sauvent promptement vers les Palus Méotides. Comme ils ont gaigné ces marescages, ils enfoncent d'abord leurs barques sous l'eau, où ils demeurent longtemps cachés. Et d'autant que cela leur seroit difficile s'ils n'avoient de quoi respirer, ils usent pour cet effet de certaines canes assez longues, dont ils tiennent un bout en leur bouche et l'autre hors de l'eau. Ils sont en cet état jusques à la nuict, qui n'est pas plus tôt venue qu'ils retirent leurs caïcs, et se sauvent à la faveur des ténèbres. » (Le P. Dan, *Histoire de Barbarie*, 1649.) Ces barques étaient recouvertes de peau de vache les protégeant contre l'entrée de l'eau. E. C.

CAICARA. Bourg du Venezuela, province de Guyana, au confluent de l'Orénoque et de l'Apuré.

CAICEDO (Domingo), général colombien de la guerre de l'Indépendance, depuis vice-président de la République de Colombie, né en 1783, mort en 1843.

CAICHE, QUAICHE, KETCH (Mar.). Ancien petit bâtiment employé surtout en Angleterre. Il portait deux mâts; au grand mât, une grande voile goëlette sur corne, avec hunier et perroquet; à l'arrière, une voile goëlette et perroquet de fougue, un beaupré long et peu incliné servait à établir trois ou quatre focs. Le caiche portait six, huit ou douze canons.

CAÏCOS. Groupe d'îles appartenant à l'archipel des *Bahama* (V. ce mot). Il est compris entre le passage des Caïques et le passage des îles Turques, et se compose de six îles principales formant autour de la baie des Caïques un demi-cercle dont la concavité regarde le Sud. Administrativement les Caïcos, comme les îles Turques, relèvent de la Jamaïque. Superficie 550 kil. q.; 1,880 hab. (1881).

CAÏCUS (Géogr. anc.). Fleuve de Mysie, qui sort du mont Temnos, reçoit le Mysius qui descend de la même montagne, coule près de Pergame dans une plaine célèbre par sa fertilité en céréales, et se jette dans la mer entre Pitane et Elœa, aujourd'hui Bakirtchaï *(fleuve du cuivre)*. Il est souvent nommé par les historiens et les poètes. (V. Strabon, XII, 576 et XIII, 615.)

CAÏD. Mot arabe dont le sens est : *celui qui conduit*. Après avoir servi à désigner d'une manière générale le commandant d'un corps de troupes, le titre de caïd a été employé plus tard en Algérie, par les Turcs, pour désigner les fonctionnaires qu'ils avaient placés à la tête de chaque tribu et dont la mission consistait à administrer leurs contribuables et à diriger, en cas de guerre, ceux d'entre eux qui devaient le service militaire. Depuis l'occupation française, les caïds ont été maintenus à la tête de leurs tribus, mais seulement dans les territoires dits militaires et en perdant successivement une partie de l'autorité qu'ils avaient exercée autrefois. En territoire civil, ils ont été remplacés par des chéikhs dont les pouvoirs administratifs sont presque nuls. L'insigne de la fonction de caïd en Algérie est un burnous de drap rouge. Au Maroc, les caïds sont de véritables gouverneurs de provinces; ils sont nommés par le souverain, qui reçoit d'eux en guise d'hommage un ou plusieurs chevaux que le nouveau titulaire doit conduire lui-même par la main, et en retour le souverain lui remet un burnous en signe d'investiture. O. H.

CAIETA (V. Gaëte).

CAIEU (Bot.). On désigne ainsi les bourgeons qui naissent de l'axe des bulbes et qui deviennent eux-mêmes de petits bulbes servant à la multiplication de la plante (V. Bulbe).

CAIFFA. Petite ville fortifiée de Syrie. Les Français s'en emparèrent le 17 mars 1798 et eurent quelques jours après à y soutenir une attaque des Anglais qui furent repoussés et durent battre en retraite.

CAIGNAC *(Caniag, Cagniacum)*. Com. du dép. de la Haute-Garonne, cant. de Nailloux; 491 hab. Le lieu de Caignac appartenait d'abord à la puissante famille de Laurac (auj. dans l'Aude); il fut donné en 1136 par Guilabert de Laurac à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; la charte de donation réserve les droits et exemptions des habitants présents et à venir du lieu, qui était auparavant une *salvetat*, c.-à-d. un lieu d'asile. En 1171, les Hospitaliers fortifièrent la place qui devint le ch.-l. de l'une des plus importantes commanderies de l'ordre en Toulousain; dès le début du XIIIe siècle, Caignac a des consuls; on connaît une charte de coutumes datée de 1299. Jusqu'au XVe siècle le commandeur fut seul seigneur de la ville; mais vers 1415, il dut partager ses droits de juridiction avec le roi, et ne les recouvra dans leur intégrité que cent ans plus tard. De la commanderie de Caignac dépendaient beaucoup d'autres maisons du même ordre; voici les principales : Rival, Saint-Michel de Lanès, Viviers, Nailloux, Gardouch, Thor-Boulbonne, Cintegabelle, Saint-Quirc, Saverdun, La Cavalerie de Pamiers ou la Nogarède, Canens, Saint-Girons, Audinat, etc., dans le Toulousain méridional, le Volvestre, le comté de Foix et le Couserans. Les domaines de l'ordre de Malte à Caignac ont été vendus comme biens nationaux en 1790; les archives très riches et très curieuses de cette commanderie sont aujourd'hui aux archives départementales de la Haute-Garonne. A. Molinier.

Bibl. : A. Du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, pp. 117-146.

CAIGNART de Mailly (Thomas-Joseph-Charles), publiciste français, né à Saint-Quentin vers 1763, mort à Paris le 2 janv. 1823. Avocat au moment de la Révolution, après la journée du 10 août 1792 à laquelle il avait pris part, nommé administrateur du dép. de l'Aisne et poursuivi après le 9 Thermidor comme terroriste, il obtint néanmoins le poste de chef du bureau des émigrés au département de la police et fut destitué au 18 Brumaire. Il revint au barreau et continua d'exercer jusqu'à sa mort. Collaborateur de l'*Ami de la Patrie* (an IV-an VI), il rédigea, suivant Barbier, les tomes XVI et XVII de l'*Histoire de la Révolution*, par deux « amis de la liberté » (1791-1803, 20 vol. in-8 ou 19 vol. in-18), et les *Annales Maçonniques dédiées à S. A. S. Cambacérès* (1807-1810, 8 vol. in-8). M. Tx.

CAIGNIEZ (Louis-Charles), auteur dramatique français, né à Arras le 13 avr. 1762, mort à Belleville le 19 fév. 1842. Avocat aux Etats d'Artois, il vint à Paris en 1798 et se fit bientôt un renom dans un genre aujourd'hui tout à fait démodé, mais qui tenait alors le premier rang dans les faveurs du public. Quelques-uns de ses mélodrames obtinrent une vogue prolongée, comme *le Jugement de Salomon* (1802); *le Triomphe de David* (1805); *le Faux Alexis* (1807); *les Enfants du Bûcheron* (1809); *l'Enfant de l'Amour* (1813); *Jean de Calais* (1815); *la Pie voleuse, ou la Servante de Palaiseau* (1815), le plus grand succès de l'auteur; *le*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Corbeau accusateur ou la Forêt de Cercottes (1817); *Ugolin ou la Tour de la faim* (1821), etc. Rival heureux de Victor Ducange et de Guilbert de Pixérécourt, Caigniez a donné la preuve d'un talent plus littéraire dans quelques comédies, telles que *le Dîner des Bossus; les Amants en poste ou la Magicienne supposée* (3 actes, 1804); *le Volage ou le Mariage difficile* (3 actes, 1807) et *la Méprise de diligence* (3 actes, 1819), mais aucune de ses pièces ne s'est maintenue au répertoire. M. Tx.

CAIGNY (P. de) (V. Cagny).

CAIL (Jean-François), industriel français, né à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) le 2 févr. 1804, mort aux Plants, com. de la Faye (Charente), le 22 mai 1871. Fils de pauvres paysans, il ne reçut qu'une instruction très rudimentaire, apprit à douze ans le métier de chaudronnier et alla travailler à Fontenay, à Niort, à Orléans. Venu à Paris en 1822, il entra peu après, comme simple ouvrier, dans les ateliers de Ch. Derosne. Sans connaissances théoriques, mais doué d'aptitudes remarquables pour la mécanique, il devint rapidement contre-maître, chef d'atelier, directeur intéressé, enfin, en 1836, associé en nom. Sous son active impulsion, et grâce au choix de collaborateurs intelligents, l'usine Derosne et Cail prit en quelques années un grand développement, et, sans délaisser sa spécialité première, la construction d'appareils pour la sucrerie, aborda en 1840 la grande mécanique (V. ci-dessous). Devenu en 1846 seul propriétaire de l'établissement, Cail ne cessa de travailler avec succès à son extension. A la fois ingénieur, administrateur et économiste, il ne fut pas seulement l'auteur de la plupart des perfectionnements apportés tant aux machines elles-mêmes qu'à l'outillage et dans les procédés de montage, il sut encore par de sages combinaisons financières remédier à la crise de 1848 et amasser en quelques années une fortune considérable. Il en employa une partie à l'acquisition du vaste domaine des Plants, où il fit de l'agriculture industrielle sur une très grande échelle, déployant un véritable luxe de bâtiments d'exploitation et d'instruments aratoires. Il était officier de la Légion d'honneur et avait obtenu, en 1855, la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de Paris. Il a écrit, en collab. avec Ch. Derosne: *la Fabrication du sucre aux colonies, et des nouveaux appareils propres à améliorer cette fabrication* (Paris, 1844, in-4).

Un de ses frères, *Jacques*, mort en 1859, a dirigé à partir de 1844 la succursale de Denain. Un de ses fils, *Alfred*, a géré la société Cail et Cie de 1871 à 1882; il est mort en mai 1889. L. S.

Bibl.: B. Dureau, *Jean-François Cail, sa vie et ses travaux*; Paris, 1872, in-8.

CAIL (Etablissements). Le chimiste Ch. Derosne avait fondé à Chaillot, en 1818, une maison de construction d'appareils pour la sucrerie, et s'était associé, en 1836, son ancien ouvrier, Jean-François Cail. Les affaires prospérèrent; l'usine s'augmenta, en 1840, d'ateliers de chaudronnerie et de métallurgie, des succursales furent créées à Bruxelles, Valenciennes, Douai, Denain, et de nombreuses agences établies dans les colonies. En 1846, Derosne étant mort, la maison *Ch. Derosne et J.-F. Cail* devint la maison *J.-F. Cail*. Les événements de 1848 amenèrent une crise; les paiements durent être suspendus, et Louis Blanc fit de cet établissement une *association ouvrière;* mais l'essai ne réussit pas (V. Ad. Thiers, *De la Propriété*). Cail reprit son usine, fit appel au crédit et put constituer pour vingt années, à dater de 1850, la société *J.-F. Cail et Cie*, au capital de sept millions. La prospérité revint bientôt et ne cessa dès lors de croître. En 1865, un incendie détruisit les ateliers du quai de Billy, qui furent réunis à leur annexe du quai de Grenelle. En 1870, nouvelle société constituée sous la raison *Cail et Cie; Jean-François* et son fils *Alfred* en furent les gérants. Mise en liquidation en 1882, elle céda son actif à la société actuelle, dite *Société anonyme des anciens établissements Cail*, qui a été fondée pour une durée de cinquante années, avec un capital de vingt millions, et qui a son siège, 15, quai de Grenelle, à Paris.

Les établissements Cail, dont le directeur général est depuis 1882 le colonel de *Bange* (V. ce nom), comprennent actuellement les trois ateliers de Paris (80,000 m. q.), de Denain (25,000 m. q.), et de Douai (5,000 m. q.). Ils emploient constamment un total moyen de 3,000 ouvriers et une force motrice de 700 chevaux. Environ 17,000 tonnes de matières premières y sont annuellement transformées en 15,000 tonnes d'objets ouvrés. La production a même dépassé 25,000 tonnes; mais elle a sensiblement baissé depuis une douzaine d'années. Il serait trop long de faire une énumération, même sommaire, des nombreux travaux exécutés et des machines très diverses construites par les usines Cail; cette importante maison, comme ses similaires, Fives-Lille, le Creusot, etc., s'occupe en effet de tout ce qui est du domaine de la chaudronnerie et de la métallurgie. Nous donnerons seulement quelques indications sur ses principales productions. De 1845 à 1889, 2,360 locomotives sont sorties de ses ateliers; en France, 200 fabriques à sucre, dans les colonies françaises et étrangères, 120, ont été entièrement montées ou transformées par elle. Parmi les grands travaux d'art qui lui ont été confiés, citons à Paris: le pont de la place de l'Europe, le grand vestibule de l'Exposition de 1878, le pont en acier de la rue Caulaincourt, la moitié de la galerie des machines de l'Exposition de 1889, etc.; en province: le viaduc de la Cère, les ponts de Mauves et de Saumur (1,050 m.) sur la Loire, l'ascenseur hydraulique des Fontinettes sur le canal de Neuffossé (Pas-de-Calais), etc.; à l'étranger: les ponts de Budapest, de Stein sur le Rhin, de Palma del Rio sur le Guadalquivir, etc. Enfin les établissements Cail ont une certaine importance militaire. Pendant le siège de 1870-71, ils purent organiser en quelques semaines les 300 petits moulins qui devaient assurer à la population parisienne 300,000 kilogr. de farine par jour; ils fabriquèrent également les mitrailleuses et les canons de 7 centim. de la garde nationale, ainsi qu'un grand nombre de projectiles et de munitions. Plus récemment, ils ont fourni à notre artillerie 1,630 affûts de tous genres et une centaine de canons, et à l'étranger 75 batteries (1882-89). Ils ont en outre construit pour notre marine de nombreuses machines à vapeur, 6 torpilleurs de 35 m., 27 canots porte-torpilles et 175 tubes lance-torpilles.

Les établissements Cail passent actuellement (juin 1889) par une phase critique. Un syndicat de quelques banquiers s'est rendu acquéreur de la majorité des actions et a fait voter, par l'assemblée du 20 juin 1889, un vœu pour la liquidation ou la transformation de la société, dans le but, dit-on, de spéculer sur la valeur relativement élevée des terrains occupés par l'usine du quai de Grenelle. Cette nouvelle a vivement ému l'opinion publique, mais il paraît probable que la liquidation n'aura pas lieu; l'usine de Paris serait seulement transférée à Denain.

Léon Sagnet.

Bibl.: Turgan, *les Grandes Usines de France*, dans le t. II, p. 1; Paris, 1862-85, 16 vol. in-8. — *Le Génie civil*, n° du 8 juin 1889.

CAILANIE ou **QUAILANIE, CAYLANIE** ou **QUAYLANIE.** Sorte de droit de guet et de garde qui était connu autrefois dans le Languedoc. En Dauphiné, le même droit était appelé *droit de vingtain*, et ailleurs *sauvement*. On désignait ce droit par le mot latin *castania*, qui paraît dérivé de *castellania*, châtellenie. G. R.

Bibl.: Du Cange, *Glossarium*, t. II, v° *Castellania 4 in Castellum 1*. — *Encyclopédie méthodique, Jurisprudence*, t. VII, v° *Quaylanie*.

CAILAR (Le) *(Castellare, Castlarium)*. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Vauvert, sur le Vistre, stat. du chem. de fer d'Arles à Lunel; 1,289 hab. Cette localité, son nom l'indique, date de l'époque féo-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dale; elle est citée en 1018. Un peu plus tard elle appartient à des vassaux des vicomtes de Nîmes, les Rainons, qui possèdent une partie de l'ancienne *Litoraria*, viguerie du *pagus Nemausensis*, baignée par la mer. Une charte de 1158, pour la construction du château et des murailles, nous apprend que la ville était alors habitée par un grand nombre de chevaliers, vassaux des Raymonds, et par des *villani;* il n'est point encore question de libertés municipales. Un peu plus tard, la seigneurie tombe par mariage aux mains des Amics, seigneurs de Caumont, Thor et Châteauneuf en Venaissin. Vers la fin du même siècle, le Cailar appartient au comte de Toulouse, maître de la vicomté de Nîmes depuis 1185; ce prince y avait un bayle en 1204. Il devint par suite propriété du roi après 1229 et chef-lieu d'une seigneurie ou baylie jusqu'en 1248; à cette date, le roi saint Louis, pour acquérir définitivement la ville de Sommières, réclamée par Bermond, lui céda la baronnie de Cailar (V. CAYLAR). Au XVIIe siècle, cette baronnie passe aux mains des Baschi, seigneurs d'Aubais, dont le plus connu fut le marquis, collectionneur et érudit du XVIIIe siècle. Le château de Cailar fut justement célèbre en Languedoc dans les derniers temps de l'ancien régime. En 1382, le village avait été pris et pillé par les Tuchins; il fut encore occupé en 1627 par Rohan, repris et ruiné par le prince de Condé, l'année suivante. Nombreux restes de l'antiquité; inscriptions, poteries. Le château a été démoli; église romane. La majeure partie des habitants professe le culte protestant. L'église Saint-Etienne de Cailar dépendait, avant 1789, du chapitre Saint-Pierre de Montpellier; c'était un prieuré simple et séculier. A. MOLINIER.

BIBL. : D. VAISSÈTE, *Histoire générale de Languedoc*, passim. — TEULET, *Layettes du trésor des Chartes*, t. I. — Le baron d'AGNIERES, *Nouvelle Notice sur l'église du Cailar* (Gard); Paris, 1868, in-8.

CAILARUS. Divinité gauloise, dont on ne connaît que le nom, d'après une inscription trouvée en 1733, à Arles, sur une pierre carrée, conservée au musée de cette ville. Bimard en a fait le dieu des pâturages; sa conjecture, inadmissible du reste, se base sur l'étymologie de deux mots allemands qu'il a mal traduits : *gail-ard* = *pinguis terra* = gras pâturage. L. W.

BIBL. : ORELLI, *Inscriptionum latinarum collectio* I, n° 1976. — JOS. BIMARD, baron de LABASTIE, *Prolégomènes au Novus Thesaurus veterum inscript. de Muratori*; Milan, 1739, I, p. 63. — Aubin-Louis MILLIN, *Voyage dans les départements du Midi de la France;* Paris, 1807-1811, III, p. 568.

CAIL-CEDRA. I. BOTANIQUE. — Nom indigène de l'*Acajou du Sénégal*, bois qui est fourni par le *Khaya senegalensis* Guill. et Perr., arbre de la famille des Méliacées, tribu des Cédrélées (V. KHAYA).

II. CHIMIE. — Le cail-cedra a été analysé par E. Caventou. Ce chimiste en a retiré, entre autres produits, un corps neutre, résineux, le *caïl-cedrin*. Le caïl-cedrin est très amer, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme. Pour le préparer, on épuise l'écorce, grossièrement pulvérisée, par l'eau bouillante; on laisse reposer, on filtre et on évapore en consistance d'extrait mou, qu'on reprend par l'alcool à 90°; on ajoute à la solution alcoolique filtrée du sous-acétate de plomb, tant qu'il se produit un précipité; on filtre, on chasse l'alcool, par distillation et on épuise le résidu par le chloroforme, qui ne dissout que le principe amer. A l'évaporation, ce véhicule abandonne une masse sèche, jaunâtre, transparente, dont la composition n'a pas été déterminée. Un kilogramme d'écorce ne donne guère, en moyenne, que 0,80 de caïl-cedrin. L'étude de ce corps, qui est peut-être un glucoside, est à reprendre. Ed. BOURGOIN.

III. THÉRAPEUTIQUE. — L'écorce de *caïl-cedra*, seule partie de la plante qui ait été employée en médecine, se présente en plaques volumineuses, cintrées, atteignant l'épaisseur du petit doigt. La face externe est recouverte d'un liège gris ou brun, un peu rugueux et inégal; la face interne est lisse, rougeâtre, parcourue par un réseau de nervures; la cassure transversale, rougeâtre et homogène vers son bord extrême, montre à sa partie profonde des couches concentriques plus pâles. Au microscope, on observe sur une coupe transversale, au-dessous d'un suber épais, un parenchyme à éléments arrondis, gorgés de matière résineuse : dans ses couches profondes se montrent des cellules sclérreuses, d'abord isolées, puis réunies par petits groupes en lignes parallèles à la surface, finalement disposées en plans discontinus, alternant régulièrement avec les éléments parenchymateux. Le liber, qui fait suite à la zone précédente, est formé de quelques fibres peu épaisses, réunies par un petit nombre d'éléments parenchymateux. L'écorce est fortement amère et possède une légère odeur de tan et de résine : elle est lourde et cassante.

Cette écorce a été rapportée du Sénégal sous le nom de *quinquina des pauvres*, par nos médecins de marine, et étudiée par eux en vue de la substituer au quinquina. Les travaux de Huart, Hombron, Danguillecourt, M. Duvau, Rulland, lui reconnaissent une action tonique et fébrifuge très réelle, à la dose de 1 gr. à 1gr50 d'extrait aqueux par jour : l'écorce a figuré à l'Exposition de 1867 comme médicament exotique et a même été pendant quelque temps inscrite au Codex. Elle est complètement inusitée aujourd'hui. Dr R. BLONDEL.

CAILHASSOU (François-Marie), homme politique français. Président du dép. de la Haute-Garonne, il fut nommé député à l'Assemblée législative en 1792. Il s'y occupa principalement des questions financières et fit décréter le 30 avr. 1792 une émission de 300 millions d'assignats exclusivement destinés aux frais de guerre et gagés sur les forêts.

CAILHAU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 472 hab.

CAILHAVA D'ESTANDOUX (Jean-François), littérateur français, né à Toulouse le 28 avril 1730, mort à Sceaux (Seine) le 27 juin 1813. Après avoir débuté à Toulouse par l'*Allégresse champêtre*, à-propos mêlé de chant et de danse, relatif à l'attentat de Damiens (1757), il vint à Paris et présenta au Théâtre-Français une première pièce, *Crispin gouvernante*, qui fut refusée. *Le Jeune Présomptueux ou le Nouveau Débarqué*, intitulé aussi *la Présomption à la mode* (1763), n'eut aucun succès, mais il prit sa revanche deux ans plus tard avec la *Maison à deux portes ou le Tuteur dupé*, comédie en cinq actes, fort bien accueillie aux spectacles de la cour, à Fontainebleau, où l'auteur fut même rappelé sur la scène, honneur sans précédent, et à la Comédie-Française. *Le Mariage interrompu*, comédie en trois actes et en vers (avril 1769); *l'Egoïste*, comédie en cinq actes et en vers (1777), sujet repris par Barthe dans l'*Homme personnel; les Journalistes anglais*, comédie en trois actes et en prose, reçue dès 1778 et représentée seulement en 1782, satire contre la Harpe, eurent sur la scène du Théâtre-Français des fortunes diverses. L'inimitié de Molé força Cailhava à chercher ailleurs l'emploi de sa verve, et il fut aussi l'un des auteurs favoris du Théâtre-Italien auquel il donna successivement : *le Cabriolet volant ou Arlequin Mahomet* (1769), suivi d'*Arlequin cru fou, Sultane et Mahomet* (1771); *le Nouveau Marié ou les Importuns* (1771); *la Bonne Fille*, comédie imitée de Goldoni, musique de Baccelli (1771). Cailhava, qui professait pour Molière un véritable culte, au point de porter, montée en bague, une dent du grand comique recueillie lors de l'exhumation de ses restes, a imaginé un spirituel *Discours prononcé par Molière le jour de sa réception posthume à l'Académie française, avec la Réponse* (1779, in-8), rétabli en cinq actes le *Dépit amoureux* (1801), et donné des *Etudes sur Molière, ou Observations sur la vie, les mœurs, les ouvrages de cet auteur et sur la manière de jouer ses pièces* (1802, in-8), que l'on consulte parfois encore, tandis que ses écrits didactiques : *l'Art de la Comédie*, suivi d'un *Traité de l'imitation* (1772, 4 vol. in-8; nouv. éd. réduite, 1786 ou 1795,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

2 vol. in-8), *les Causes de la décadence du théâtre et les moyens de le faire refleurir* (1789, in-8), où il réclamait la création, depuis réalisée, d'un second Théâtre-Français; *Essai sur la tradition théâtrale* (1798 in-8), sont aujourd'hui oubliés. Le *Théâtre* de Cailhava, avec des mémoires historiques sur chacune de ses pièces, a été réimp. par lui-même (1781, 2 vol. in-8) et suivi d'un troisième volume formé par la réunion, au moyen d'un titre collectif, d'autres pièces imprimées postérieurement et non représentées : *les Ménechmes grecs* (1791) ; *Ziste et Zeste* (1796) ; *Athènes pacifiée*, comédie tirée des onze pièces d'Aristophane ; *l'Enlèvement de Ragotin et de madame Bouvillon* (1799). Cailhava est également l'auteur du *Remède contre l'amour*, poème en quatre chants (1762, in-8), du *Pucelage nageur*, conte en vers (1766, in-8) et du *Souper des petits maîtres, Ouvrage moral*, (s. d. [1770 ?]), réimp. sous le titre de *Contes en vers et en prose de M. l'abbé de Colibri* (1797, 2 vol. in-8) et l'année suivante sous celui d'*OEuvres badines*. Compris en 1795 pour une somme de 2,000 livres sur la liste dressée en vertu du décret de la Convention du 3 janvier et placé, la même année, lors de la formation de l'Institut, dans la 3e classe (littérature et beaux-arts), il fut maintenu en 1803 dans celle de la langue et de la littérature françaises qui remplaçait l'ancienne Académie. Si l'on en croit l'un de ses biographes, il aurait laissé des *Mémoires* inédits pouvant former 6 vol. in-8 et dont le manuscrit aurait été confié par la fille de l'auteur à Lamotte-Langon ; celui-ci n'en dit rien dans l'article de la *Biographie toulousaine* qu'il a consacré à Cailhava, dont il vante fort l'aménité et le charme personnels, et il est à craindre qu'il n'ait employé ces précieux matériaux dans quelques-unes de ses innombrables compilations pseudo-historiques dont il tira plus de profit que de gloire. La perte est réelle, si Cailhava avait apporté dans le récit de sa vie la verve qu'il a montrée dans un factum très curieux et fort peu connu : *Mémoire pour Jean-François Cailhava, en réponse à des défenses faites par les comédiens français aux directeurs du théâtre du Palais-Royal de jouer ses pièces* (s. d. [1797 ?], in-4)

Maurice Tourneux.

Bibl.: Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc., *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, 1877-1882, 16 vol. in-8. — La Harpe, *Correspondance littéraire*. — *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont. — *Biographie toulousaine*, 1823, 2 vol. in-8.

CAILHAVEL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 282 hab.

CAILLA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Axat; 450 hab.

CAILLAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Luzech; 546 hab.

CAILLARD (Abraham-Jacques), avocat et jurisconsulte français, né en 1734, mort le 3 oct. 1777. Après avoir fait de brillantes études de droit sous la direction de Pothier, qui avait fait de lui son ami, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris et il s'y acquit une telle réputation par son habileté et sa promptitude à expédier les affaires, que ses confrères le surnommèrent le *Moule à affaires*. Sous le parlement Maupeou, Caillard fut un des quatre avocats qui consentirent à plaider et qu'on appela les *Quatre mendiants*, parce qu'on les soupçonna de n'obéir en cette circonstance qu'à un désir de lucre. Caillard n'a laissé aucune œuvre qui mérite d'être citée.

CAILLARD (Antoine-Bernard), diplomate français, né à Aignay le 28 sept. 1737, mort à Paris le 6 mai 1807. Après des études au collège de Châtillon-sur-Seine, puis à Saint-Sulpice, à Paris, Caillard suivit Turgot à l'intendance de Limoges. Il débuta ensuite dans la carrière diplomatique en accompagnant à Parme M. de Boisgelin comme secrétaire de légation en 1769. Le marquis de Vérac l'amena en la même qualité à Cassel (1773), puis à Copenhague (1775), où il fut chargé d'affaires de 1776 à 1780. Au mois d'avril de cette dernière année, Caillard suivit M. de Vérac à Saint-Pétersbourg. Après avoir été chargé d'affaires de 1783 à 1784, il accompagna de nouveau le même ambassadeur en Hollande (1784). Il fut encore à deux reprises chargé d'affaires à La Haye, d'abord en 1787, puis après l'ambassade de Saint-Priest. Nommé ministre en titre en Hollande, il fut presque aussitôt rappelé à Paris et chargé d'une partie de la correspondance politique (1792). De mai à sept 1792, il fut ministre plénipotentiaire près la diète germanique à Ratisbonne, mais ne put parvenir à se faire agréer officiellement. Il revint alors en France et, d'oct. 1792 à mars 1795, fut chargé de diverses missions secrètes et périlleuses en Hollande et en Allemagne, notamment à Amsterdam et à Altona. Peu de temps après son retour de cette mission, Caillard fut nommé ministre à Berlin. Il y resta près de trois ans, du 11 juil. 1795 au 8 mai 1798, jusqu'à l'arrivée de Siéyès. Nommé garde des archives en nov. 1799, il ne quitta cette sorte de retraite que pour faire l'intérim du ministère des affaires étrangères en 1801 et signer le 24 août de cette année le traité de paix avec la Bavière. Caillard était un épicurien aimable et un bibliophile. On a de lui un *Catalogue de mes livres* (1806, in-8), un *Mémoire sur la Révolution de Hollande*, publié dans le *Tableau politique de l'Europe* de M. de Ségur. Enfin il a collaboré à la traduction des *Essais de physiognomonie* de Lavater.

Louis Farges.

Bibl. : *Notice sur A.-B. Caillard* (1807, in-8). — F. Masson, *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution* ; Paris, 1877, in-8. — A. Baschet, *Hist. du Dépôt des Archives des aff. étrangères* ; Paris, 1875, in-8.

CAILLARD (Paul), écrivain cynégétique, né à Paris en 1832. Ancien officier de marine, il s'est fait quelque renom parmi les spécialistes par ses *Chasses en France et en Angleterre, histoires de sport* (Paris, 1804, in-12) et par son traité : *Des Chiens anglais de chasse et de tir et de leur dressage, à la portée de tous* (Paris, 1882, in-12).

CAILLARD D'AILLÈRES (Augustin-Ferdinand), homme politique français, né à Paris le 31 janv. 1849. Auditeur au conseil d'Etat, chef de cabinet du ministre de l'agriculture et du commerce (20 mai-20 nov. 1877), conseiller général de la Sarthe ; il fut élu député de ce département le 12 févr. 1882, avec une profession de foi monarchiste. Réélu le 4 oct. 1885, il a toujours combattu le parti républicain, principalement sur les questions de finances, et il a notamment convié l'opposition à refuser le vote du budget (10 déc. 1888).

CAILLAUX (Alexandre-Eugène), ingénieur et homme politique français, né à Orléans le 10 sept. 1822. Après avoir passé par l'Ecole polytechnique, où il fut admis en 1841, il entra dans le corps des ponts et chaussées, où il servit comme ingénieur ordinaire jusqu'en 1862. A cette époque, il fut attaché à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, dont il devint depuis ingénieur en chef. C'est en 1871 que sa vie politique commença. Les élections du 8 févr. lui valurent d'être envoyé, le sixième sur neuf, par 50,508 voix, comme député de la Sarthe à l'Assemblée nationale. Rapporteur du budget des travaux publics en 1871 et 1872, il parut d'abord s'occuper presque exclusivement de questions d'affaires. En politique, il votait d'ordinaire avec le parti conservateur. Mais il s'était fait inscrire à la réunion Feray, puis au centre gauche et paraissait devoir soutenir jusqu'au bout le gouvernement de Thiers lorsqu'on le vit, le 24 mai 1873, s'associer au groupe soi-disant républicain formé par M. Target et dont l'adjonction aux droites forma la majorité de quelques voix qui renversa le premier président de la République. Il ne tarda pas à se rallier complètement au parti victorieux, dont il partagea les votes dans toutes les occasions importantes. Aussi obtint-il, dans le cabinet de Cissey (22 mai 1874), le portefeuille des travaux publics, que sa compétence incontestable lui permit de garder deux ans, malgré le changement ministériel du 10 mars 1875. Il

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

défendit à plusieurs reprises, ce qui ne surprit personne, les grandes compagnies de chemins de fer vivement attaquées, s'occupa activement du projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, et travailla à l'amélioration de plusieurs de nos ports (Saint-Nazaire, Dunkerque, Boulogne, Calais, etc.). M. Caillaux, après avoir repoussé l'amendement Wallon, avait voté l'ensemble des lois constitutionnelles en févr. 1875. Remplacé au ministère des travaux publics par M. Christophle le 9 mars 1876, il se présenta peu après, comme candidat au Sénat, au collège départemental de la Sarthe, et fut élu le dernier sur trois, par 285 voix sur 463 votants. Il se disait dans sa profession de foi résolu à poursuivre « loyalement l'application de la constitution votée par l'Assemblée nationale ». Il n'en fut pas moins l'année suivante un des auteurs de l'espèce de coup d'Etat parlementaire du 16 Mai, opéré au profit de toutes les réactions coalisées qui, dès lors et pendant six mois, s'efforcèrent de *faire marcher la France* suivant leurs vues. Aussi reçut-il pour sa part, dans le cabinet de Broglie-Fourtou, le portefeuille des finances (17 mai 1877). Dans la lutte que ce ministère soutint contre la majorité républicaine du pays, M. Caillaux usa, comme ses amis, des pouvoirs qui lui étaient confiés pour chercher à intimider le corps électoral, soit par des circulaires comminatoires, soit par des mesures arbitraires. Les élections du 14 oct. et l'énergique attitude de la nouvelle Chambre l'obligèrent à se retirer, le 20 nov. 1877, en même temps que ses collègues. Atteint depuis par le vote de flétrissure qui fut porté contre le ministère du 17 Mai dans son ensemble, il fut personnellement menacé de poursuites pour avoir ouvert et employé illégalement plusieurs crédits pendant son dernier passage aux affaires (1881-1882). Lors du renouvellement partiel du Sénat qui a eu lieu en janv. 1882, il n'a pas été réélu. A. Debidour.

CAILLAVET. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac; 480 hab.

CAILLAVET (N. de), sieur de Montplaisir, poète français du XVIIe siècle, né à Condom. Avocat au parlement de Bordeaux en 1630. Il a laissé : l'*Immortalité du carrousel de M. le duc d'Espernon* (Paris, 1627, in-8), et des *Poésies* (1634, in-4, 2e éd.), recueil de poèmes amoureux, dédiés à Mélinde, sa dame, d'élégies, de stances, d'épigrammes, d'odes, dont l'une sur le portrait de Michel de Montaigne est fort élogieuse pour le philosophe. Ces ouvrages sont rares et recherchés.

CAILLE. I. Ornithologie. — Les cailles (*Coturnix* Mœhring, *Avium genera* 1752) sont des oiseaux trop connus pour que nous ayons besoin de les décrire longuement. Tout le monde sait que ce sont des gallinacés beaucoup plus petits que des *Perdrix* (V. ce mot) et se distinguant de celles-ci par leurs mœurs encore plus que par leurs caractères extérieurs. Les cailles, en effet, ne se tiennent pas comme les perdrix dans les lieux arides et montueux ou dans les forêts, mais fréquentent les plaines cultivées, les prairies et les vignobles. Elles ne se réunissent point en compagnies et les jeunes se séparent de leurs parents aussitôt qu'ils peuvent pourvoir à leur propre subsistance. Ces jeunes, avant la première mue, portent une livrée particulière, différente de celle des adultes qui n'est du reste pas exactement la même dans les deux sexes. On peut ajouter que chez les cailles le bec est court, élargi à la base et comprimé à la pointe, que les narines étroites et rapprochées du front s'abritent sous des membranes renflées, que les ailes sont peu développées, mais pointues, les pennes caudales si réduites qu'elles disparaissent sous les couvertures supérieures de la queue, les pattes médiocrement allongées, avec les tarses minces et lisses et le pouce assez court et inséré à un niveau assez élevé pour ne toucher le sol que par la pointe de son ongle. La caille commune (*Coturnix communis* Bonn., *C. dactylisonans* Mey.), type et unique représentant européen du genre *Coturnix*, mesure à l'âge adulte 16 ou 17 centim. de long et porte un costume où le noir, le brun, le gris et le foncé se mélangent d'une façon assez confuse. On distingue cependant sur le dessus de la tête trois bandes longitudinales roussâtres, sur le dos de nombreuses raies transversales jaunâtres, sur la gorge deux bandes longi-

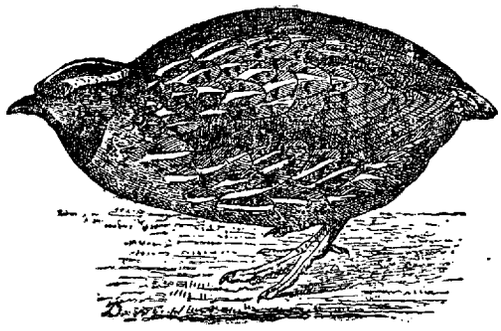

Caille (*Coturnix communis* Bonn.).

tudinales noires entourant un plastron roux, sur les ailes et la queue des raies et des zigzags et sur les parties inférieures du corps des stries blanches et des taches brunes et rousses. Chez la femelle les nuances du manteau sont plus foncées et la poitrine est d'une teinte moins uniforme que chez le mâle et chez les jeunes, avant la première mue, le dessus du corps est lavé de brun olivâtre et les pattes sont jaunes au lieu d'être couleur de chair comme chez les adultes. Parmi ces derniers on rencontre quelquefois des individus atteints d'albinisme. En Europe cette espèce est largement répandue, mais seulement pendant la belle saison. Dans notre pays les cailles arrivent en avril ou en mai et repartent en septembre ou octobre pour aller passer l'hiver en Afrique. Aux époques de leurs migrations d'automne et de printemps elles sont l'objet d'une chasse très active sur les côtes de la Méditerranée et dans les îles de l'archipel grec, où, chaque année, d'énormes quantités de ces oiseaux, tués à coups de bâtons ou capturés dans des filets, sont préparées pour servir de provisions d'hiver ou pour être expédiées au loin. Dans le premier cas le gibier est simplement conservé dans du vinaigre, dans le second, il subit un traitement plus compliqué. Après avoir plumé les cailles, dit M. de Mühle, on leur coupe la tête et les pattes, on leur fend la poitrine, on les vide soigneusement, on les sale et on les emballe à la façon des harengs. Naguère encore on pouvait voir jusqu'à 17,000 cailles en vente, dans un seul jour, sur le marché de Rome, et jadis l'évêque de Capri se faisait, dit-on, un revenu annuel de 40 à 50,000 francs au moyen d'une dîme perçue sur les cailles prises dans cette île.

Ces gallinacés ne se donnent pas rendez-vous, comme d'autres oiseaux, sur certains points déterminés pour émigrer toutes ensemble d'un même canton : elles partent isolément, mais sur la route elles rencontrent d'autres individus de leur espèce, qui suivent la même direction, et c'est ainsi que se forment les bandes nombreuses qui apparaissent en automne et au printemps sur les bords de la Méditerranée. Dans leurs voyages, les cailles suivent la terre ferme le plus longtemps possible, et, pour franchir les étendues de mer souvent considérables qui se trouvent sur leur route, elles attendent un vent favorable. En un mot elles s'efforcent de mettre toutes les chances de leur côté, mais souvent une circonstance imprévue, une tempête ou même un brusque changement de vent déjoue leurs combinaisons. Beaucoup d'oiseaux tombent alors dans les flots et ceux qui échappent au danger arrivent à la côte dans un état d'épuisement extrême. Assez longtemps après leur retour dans nos contrées les cailles s'occupent des soins de l'incubation. Le nid consiste

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en quelques feuilles tapissant une excavation du sol : il renferme de huit à quatorze œufs piriformes, d'un brun jaunâtre, fortement maculés de noir ou de brun foncé. La femelle couve pendant dix-neuf jours environ avec une grande assiduité, tandis que le mâle bat la campagne en quête de nouvelles amours. La polygamie semble en effet être très fréquente parmi les cailles. Les mâles sont d'un naturel violent et passionné et se livrent entre eux des combats sanglants; ils se montrent en même temps despotes et violents à l'égard des femelles.

Pendant la plus grande partie de la journée les cailles restent tranquilles et silencieuses, mais vers le soir elles reprennent leur activité et font retentir les guérets de leur cri bien connu. Elles marchent rapidement, la queue pendante et la tête rentrée dans leurs épaules et ne s'enlèvent qu'à regret. Leur vol est cependant plus facile que celui de la perdrix grise, mais c'est également pendant leurs migrations qu'elles franchissent à tire d'ailes de vastes espaces, en s'élevant à une grande hauteur. A ce moment ces oiseaux peuvent faire, dit-on, un trajet de cinquante lieues en une seule nuit. Les cailles supportent assez bien la captivité et se reproduisent même en volière. Plusieurs voyageurs rapportent que dans le Céleste-Empire on élève beaucoup de ces oiseaux dont on met à profit et dont on surexcite au besoin les instincts batailleurs pour les fines luttes en champ clos ; mais si réellement on dresse de véritables cailles dans ce but, on s'adresse bien plus souvent à d'autres petits gallinacés du genre *Turnix* et notamment aux *Turnix* dits *combattants*. Dans ces dernières années on a tenté, en France et en Allemagne, d'acclimater une belle caille huppée de Californie *(Lophortyx californicus)*. E. Oustalet.

II. Agriculture. — La caille constitue non seulement un oiseau gibier, mais encore un oiseau de basse-cour. En effet le rôle agricole de ce gallinacé est à prendre en considération, et cela à deux points de vue : d'abord au point de vue des dégâts qu'il peut occasionner, ensuite au point de vue de son élevage spécial comme oiseau de basse-cour.

1° La caille fréquente les plaines et s'établit dans les champs de blé ou de seigle, elle niche sur le sol; on donne plus spécialement le nom de *cailles vertes* à celles qui arrivent au printemps, parce que la campagne est alors couverte de verdure. Le régime de la caille est celui des petits Gallinacés en général, c.-à-d. qu'il est omnivore; néanmoins on peut dire qu'il est plus animal que végétal. Elle débarrasse tous les ans l'agriculteur d'une foule d'insectes et de larves nuisibles ; toutefois on méconnaît le plus souvent les services qu'elle nous rend, car malgré la facilité avec laquelle elles se multiplient, les cailles ont de nombreux ennemis. Chaque automne, chaque printemps, l'homme en détruit des centaines de mille et les flots de la mer en engloutissent au moins autant lors des migrations. Par cela même, leur nombre varie beaucoup dans une même localité; très abondante une année, elles sont rares l'année suivante. Le commerce des cailles est permis en France, même au temps où la chasse est fermée. M. Cretté de Palluel, dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation* de 1878, a critiqué, avec raison, la circulaire ministérielle autorisant ce trafic. D'après cet auteur, les cailles prises au printemps n'ont pas les mêmes qualités alimentaires que celles prises en automne, et la chair de ces animaux expédiés peut devenir malsaine. L'autorisation de vendre a en outre favorisé le braconnage.

2° Comme oiseau de basse-cour ou de volière, la caille, il faut le reconnaître, a moins de valeur que la perdrix, mais son éducation, par contre, est bien plus facile. M. Allory a élevé des cailles pendant une dizaine d'années; c'est principalement à son intéressant travail que nous empruntons les renseignements qui suivent : on emploie une volière de 1m50 à 2 m. q., fermée sur le devant moitié par des planches en haut et moitié par un grillage. Cette volière est placée dans un jardin tranquille au levant de préférence, on recouvre de planches et d'arbustes et on y place une paire de cailles. Leur nourriture consiste en un mélange de blé, de sarrazin et de millet, plus un dixième de chènevis qui stimule la reproduction, en donner plus serait nuisible. On donnera aussi un peu de verdure, de la salade et de l'eau, enfin à ce régime végétal on ajoutera des vers et des larves. La plus grande propreté doit être rigoureusement observée dans ce mode d'élevage. Les oiseaux ainsi placés, ainsi nourris et soignés, feront leur ponte aussi régulièrement que s'ils étaient en liberté. La caille choisira les parties du milieu de la volière, grattera un peu la terre, fera un nid à peine sensible, mais le visitera souvent, enfin elle pondra de douze à dix-sept ou dix-huit œufs, un par jour. On enlève les œufs avant que la mère ne manifeste la volonté de couver, et on les fait couver par de petites poules ; les petites poules de race anglaise sont préférées dans ce but à cause de leur caractère doux et tranquille ; pour exciter celles-ci à couver on leur donnera un peu de chènevis. Pour faire accepter les œufs de cailles aux poules, on mettra d'abord trois ou quatre de leurs œufs dans le nid, puis on met sous elles ceux qu'on leur livre en retirant les leurs. Il faut surveiller avec soin les bottes à couvées et surtout éviter la vermine. Une fois éclos, les petits sortent de dessous leur mère, on les place alors dans de petites caisses, sans paille ni foin, à claire-voie au-dessus. Les œufs de fourmis, pendant la première quinzaine de la vie des cailleteaux constituent la meilleure nourriture. On leur donnera aussi une pâtée faite avec du pain, des œufs durs et de la salade, hachés et pétris ; enfin à ce régime on ajoutera des graines de millet. Plus tard, on met les cailleteaux dans la volière pour les faire reproduire l'année suivante. Indépendamment de cet élevage des cailles en volières, qui se fait surtout en vue du produit comestible qu'on en retire, on élève aussi parfois les cailles en captivité dans les appartements. A. Larbalétrier.

III. Chasse. — On chasse les cailles au mois de mai et au mois de septembre, c.-à-d. aux époques où elles se trouvent réunies en troupes nombreuses, soit qu'elles arrivent d'Afrique, soit qu'elles se disposent à y retourner. Le mieux, pour les avoir grasses, est d'attendre la fin de l'été. On se sert pour cette chasse du *fusil* et de filets, dont les principaux sont le *hallier* et la *tirasse*.

La chasse au fusil, la seule autorisée par la loi, se fait en compagnie d'un chien couchant. La caille ayant beaucoup de fumet, le chien l'arrête très facilement, surtout si le temps est chaud. Au contraire, lorsque l'air est vif et le temps frais, la caille fait beaucoup de chemin, croisant en tous sens : c'est alors qu'il est indispensable de modérer l'ardeur du chien, qui ferait lever l'oiseau trop loin ou le dépasserait, et le rendrait par suite introuvable. Le vol de la caille est très bas ; elle file le plus souvent en droite ligne; quelquefois, lorsque le vent est fort, on lui voit faire quelques crochets, qui la font souvent manquer. — Très usitée aux environs de Marseille, la chasse des cailles s'y fait, du 15 août aux premiers jours d'octobre, au moyen d'appeaux vivants : ce sont de jeunes mâles pris au filet, nourris dans des volières, auxquels on a crevé les yeux. Dès le mois d'août on les met en cage, puis, lorsqu'ils y sont accoutumés, on transporte ces cages dans les vignes, où on les suspend à des pieux hauts de 3 à 4 m. et où on les laisse nuit et jour. Ces cailles par leurs chants appellent toutes celles qui passent ou qui se trouvent dans les environs. Deux heures après le lever du soleil, le chasseur vient battre les vignes à petit bruit, puis fait lever les cailles par un chien et les tire.

On chasse la caille au *hallier*, soit à l'aide d'*appeaux* (V. ce mot), soit à l'aide d'une *chanterelle*. La chanterelle est une caille femelle que l'on a enfermée dans une cage placée dans un lieu sombre, où soir et matin on lui donne du millet à la lueur d'une lampe. On lui apprend en même temps à rappeler, au moyen d'un appeau artificiel. Lorsqu'elle est dressée, on la porte, dans sa cage, au champ

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

où l'on veut chasser. On dispose auprès d'elle le *hallier*, sorte de filet contremaillé, tendu verticalement à ras de terre, au moyen de piquets, et qui entoure le champ où l'on chasse comme le ferait une haie. La chanterelle a bientôt attiré par son chant tous les mâles qui sont à portée de l'entendre, et le chasseur les prend dans le filet.

La chasse à la *tirasse* se fait à l'aide d'un large filet carré, monté sur de légères perches, et dont les mailles ne doivent pas avoir plus de 3 à 4 centim. Elle se pratique avec un appeau ou un chien couchant, dans les prairies et les blés verts, mais toujours par un temps sec, parce que les cailles n'aiment point à se mouiller. Lorsqu'on veut se servir de l'appeau il faut le faire une heure avant le coucher du soleil, moment de la journée où les femelles se promènent et où elles sont recherchées avec le plus d'empressement par les mâles. Après avoir étendu son filet, le chasseur se cache ou se couche à plat ventre, et c'est alors qu'il se sert de l'appeau pour attirer les cailles sous la tirasse. Lorsqu'il juge qu'elles sont arrivées en quantité suffisante, il se relève vivement et jette quelque objet sur le filet pour les effrayer. Les cailles s'élèvent et se trouvent prises. — La chasse à la tirasse faite avec le chien d'arrêt a lieu en automne, par un temps calme. Deux hommes traînent doucement la tirasse, en recouvrent le chien sitôt qu'ils le voient en arrêt devant le gibier, et font alors un bruit quelconque pour forcer ce dernier à s'envoler. Le gibier se trouve alors arrêté par le filet et est pris.

IV. Art culinaire. — La caille nourrie librement dans les champs, et surtout dans les vignes, devra toujours être préférée à la caille élevée en cage. Elle doit être mangée très fraîche. On la sert communément *rôtie* : c'est du reste la manière la plus simple, et selon nous la meilleure, de l'apprêter : après l'avoir plumée, vidée et flambée, on l'enveloppe d'une feuille de vigne, entourée elle-même d'une légère barde de lard. On embroche ensuite la caille par le milieu du corps avec un petit bâton, et on l'expose devant un feu bien clair; il ne faut pas la laisser au feu plus de vingt minutes.

On prépare encore les cailles à l'*espagnole*, au *laurier*, au *fumet de gibier*, au *gratin*, au *chasseur;* tous les livres de cuisine donnent des détails très circonstanciés sur ces différentes manières de les apprêter.

V. Pêche. — *Pêche à la caille*. Pour cette pêche, qui est usitée pour les poissons de surface, on se sert d'un panier garni de débris de poisson, panier que l'on trempe de temps en temps dans l'eau, à l'arrière du bateau, de manière à faire venir les poissons que l'on prend ensuite à l'hameçon; cette pêche est surtout pratiquée sur les côtes de Bretagne.

Bibl. : Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, n° 96. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*; 2e édit.; 1867, t. II, p. 80.

CAILLE (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Auban; 219 hab.

CAILLE (La). Hameau de la com. d'Allouzier, dép. de la Haute-Savoie, sur la route d'Annecy à Genève, qui traverse la gorge des Usses sur un superbe pont suspendu, construit en 1839, nommé autrefois pont Charles-Albert et depuis l'annexion de la Savoie pont de la Caille. Les eaux minérales, connues, dit-on, dès l'antiquité, ont été longtemps abandonnées et sont de nouveau utilisées depuis le commencement du siècle. Un nouvel *établissement* à l'usage des baigneurs a été construit il y a quelques années.

CAILLE (Albertet), troudadour, né dans l'Albigeois au xiiie siècle. Une ancienne biographie nous apprend qu'il ne sortit jamais de son pays, mais qu'il s'y fit une certaine réputation par ses chansons et ses sirventés. Une seule de ses poésies se trouve dans les manuscrits qui nous sont parvenus, encore semble-t-elle apocryphe. Bastero et Quadrio ont fait d'Albertet Caille un troubadour italien, né à Albenga; cette interprétation de l'ancienne biographie provençale ne semble pas admissible. Ant. Thomas.

CAILLE (Jean de La), imprimeur français, mort à Paris le 14 déc. 1673. Apprenti dans la maison de Nicolas Delabrosse, il épousa sa fille. Libraire et imprimeur le 12 déc. 1641, il reçut le brevet d'imprimeur ordinaire du roi le 28 févr. 1644. Il fut adjoint de la communauté des libraires et imprimeurs en 1663 et devint doyen de ce corps. Il fut encore premier imprimeur de la police. Il a publié : *Essai de la théologie positive* du sieur de la Bossière (Paris, 1642, in-8); *Exercices, Devoirs des pères et mères de famille envers leurs domestiques* et les *Prières et méditations de M. Godeaux*, travail qui lui valut son brevet. Sa marque représentait trois cailles avec la devise : *Ille candela Dei*, placée en anagramme autour du soleil.

Jean II de La Caille, fils du précédent, mort le 20 août 1723, nommé libraire en 1664 et adjoint de la communauté en 1679. Il a écrit et édité l'*Histoire de l'imprimerie et de la librairie où l'on voit son origine et ses progrès jusqu'en 1689* (Paris, 1689, in-4), ouvrage estimé, bien qu'il contienne des erreurs et des inexactitudes; *Description de la ville et des faubourgs de Paris* (Paris, 1714, in-fol.).

Robert-Jean-Baptiste de La Caille, second fils de Jean Ier, mort en 1708. Il fut libraire et imprimeur en 1664, adjoint en 1680 et quitta l'imprimerie en 1706.

La famille des La Caille exerça le commerce de la librairie et de l'imprimerie jusqu'en 1766, c.-à-d. pendant cent cinquante-quatre ans, un Nicolas de La Caille ayant déjà cette profession en 1612.

Bibl. : E. Verdet, *Histoire du livre en France*; Paris, 1864, 3e partie, t. II, in-18.

CAILLE (Nicolas-Louis de La), astronome français (V. La Caille).

CAILLÉ (René), voyageur français (V. Caillié).

CAILLÉ (Joseph-Michel), sculpteur français, élève de Duret et de Guillaume, né à Nantes le 27 mars 1836, mort à Nantes le 18 août 1881. Il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1856, et exposa presque à chaque Salon, depuis 1863. Il obtint, successivement, une médaille en 1863, une autre médaille en 1870, une médaille de 2e classe en 1874, une autre médaille de 2e classe à l'Exposition universelle de 1878. Ses œuvres les plus connues sont : *Aristée pleurant ses abeilles*, dont il fit une reproduction en marbre; *Bacchante jouant avec une panthère*, groupe en bronze; *Caïn*, statue marbre. On lui doit aussi un buste en marbre de *Beudant*, placé à l'Institut; la statue en pierre *l'Elégie*, placée aux Tuileries, et dont il exposa une variante, en marbre, au Salon de 1880; le modèle d'une statue de *Mirabeau;* deux cariatides ornant la grande entrée d'une maison de la place de la Trinité, à Paris. La statue la plus importante exécutée par cet artiste est la grande statue en bronze de *Voltaire*, placée à l'entrée du quai Malaquais sur la droite de l'Institut. Cette statue ne fut inaugurée qu'après la mort de son auteur. Maurice Du Seigneur.

CAILLEAU (Gilles-Jean), théologien français du xvie siècle. On a de lui : *Paraphrase sur les heures de Nostre-Dame, selon l'usage de Rome* (Poitiers, 1547, in-16); *le Souverain directeur des monarques, rois, princes, communautés voire et privées familles*, etc. (Angoulême, 1565, in-4); *les Recognitions de saint Clément à saint Jacques* (Paris, 1574, in-8), etc. Il appartenait à l'ordre des cordeliers.

CAILLEAU (André-Charles), littérateur et libraire français, né le 17 juin 1734, mort à Paris le 19 juin 1798. De ses écrits très nombreux nous ne rappellerons que les suivants : *les Philosophes manqués*, com. en un acte et en prose (1760, in-8), parodie des *Philosophes* de Palissot; *Osaureus ou le Nouvel Abélard*, com. en deux actes, autre parodie de la *Nouvelle Héloïse; le Vauxhall populaire*, poème grivois en cinq chants (1769, in-12); *la Juive errante au Salon ou Apologie critique des peintures exposées au Louvre* (1771, in-12), etc. Cail-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

leau a été l'auteur et l'éditeur d'une foule d'almanachs : *Almanach polisson ou Etrennes bouffonnes et grossières* (1759, in-12), remis l'année suivante en circulation sous le titre d'*Almanach poissard ou Etrennes polissonnes ; Almanach des halles et des ports* (1770, in-12) ; *Almanach couleur de rose* (1771, 1772, 1778, 3 vol. in-32) ; *Etrennes historiques* (1774-75, 2 vol. in-12), etc. Sous le titre de *Théâtre satirique et bouffon* (1766, in-12), Cailleau a réuni les parodies énumérées plus haut, jointes à d'autres facéties de même nature. Le *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares* (1790, 3 vol. in-8), qui lui a été souvent attribué et dont il n'était que l'éditeur, est de l'abbé Duclos ; le *Supplément*, qu'y ajouta J.-Ch. Brunet en 1802, a été l'embryon du *Manuel du libraire*. M. Tx.

CAILLEBOTIS (Mar.). Treillis en bois servant à bord pour fermer un grand nombre d'ouvertures, particulièrement les panneaux des écoutilles. Ils favorisent par leurs vides l'aération du bâtiment, tout en permettant le passage et prévenant les chutes. On se sert aussi de caillebotis comme de planchers aux endroits où il est nécessaire de favoriser l'écoulement de l'eau ou d'éviter son contact : dans la chambre des embarcations, par exemple. Les caillebotis sont formés par deux séries de lattes se coupant généralement à angle droit : celles du dessous sont les plus épaisses, et portent le nom de barrotins ; celles du dessus sont minces et fixées sur les premières par des entailles de profondeur égale à leur épaisseur.

CAILLE-LAIT (Bot.). Nom vulgaire de plusieurs Rubiacées du genre *Galium* L. Le *C. blanc* est le *Galium mollugo* L. ; le *C. jaune*, le *Galium verum* L. (V. GALIET).

CAILLEMER (Charles-François-Louis), magistrat et homme politique français, né le 15 nov. 1757. Avocat au moment où éclata la Révolution, il fut en 1792 l'un des quatre grands juges à la haute cour nationale d'Orléans, chargée de juger le receveur général des finances *Varnier* (V. ce nom). Président de l'administration centrale du dép. de la Manche, il fut nommé en mars 1799 par ce département membre du conseil des Anciens. Il participa au 18 Brumaire et fut nommé par le Consulat membre du Tribunat. Il s'occupa avec talent des questions judiciaires. En 1800 il combattit les projets d'organisation du tribunal de cassation et de centralisation administrative, en 1801 le projet de code civil. En 1803 il quitta le Tribunat et fut nommé commissaire général de police à Toulon. En mars 1815 il obtint le poste de lieutenant extraordinaire de police à Paris, que la Restauration supprima.

CAILLEMER (Exupère), jurisconsulte, né à Saint-Lô (Manche) le 23 nov. 1837. Il s'est fait inscrire au barreau de la cour de Caen en 1859 et a été reçu docteur, le 22 août 1861, par la Faculté de droit de la même ville, à laquelle il avait présenté une thèse très remarquable et encore aujourd'hui citée, sur les *Intérêts*. Reçu premier au concours d'agrégation des Facultés de droit le 9 janv. 1862, M. Caillemer a d'abord été attaché à la Faculté de droit de Grenoble (27 janv. 1862) ; il y a été chargé d'un cours de code civil le 5 août suivant, et y a été professeur titulaire de code civil le 12 oct. 1864. En 1875, la Faculté de Lyon ayant été créée, M. Caillemer y fut nommé doyen, par arrêté ministériel, le 29 oct. de la même année, et professeur de code civil par décret du même jour. C'était une lourde tâche que celle de fonder une Faculté nouvelle dans la plus grande ville de France de nos départements, et en concurrence avec une Faculté libre catholique. Grâce à ses qualités administratives, à son autorité comme savant et comme jurisconsulte, M. Caillemer est parvenu tout de suite à mettre l'Ecole de Lyon parmi les Facultés de province placées au premier rang. M. Caillemer a publié des mémoires insérés dans les recueils des Académies auxquelles il appartient, notamment de l'Académie de Caen, de l'Académie delphinale, et de l'Académie de Lyon, et dans les revues parisiennes consacrées à l'histoire du droit. Nous citerons seulement ses *Etudes sur les antiquités juridiques d'Athènes*, qui presque toutes ont été tirées à part et auxquelles l'Association pour l'encouragement des études grecques en France a décerné en 1880 son prix ordinaire. M. Caillemer a aussi rédigé pour le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de MM. Daremberg et Saglio, la plupart des articles relatifs au droit public et au droit privé de la Grèce. M. Caillemer est chevalier de la Légion d'honneur (1876), correspondant de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques (1876), membre non résident du comité des travaux historiques (1880). E. GLASSON.

CAILLÈRE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay le-Comte, cant. de Sainte-Hermine ; 664 hab.

CAILLET (Guillaume), paysan français, un des chefs de la Jacquerie, né à Mello en Beauvaisis, mort à Meaux en 1359. Il incarna en lui le surnom de Jacques *Bonhomme* (V. ce mot). Les Jacques, après avoir dévasté tout le nord de l'Ile-de-France, furent vaincus à Meaux par la noblesse ayant à sa tête le Dauphin et le roi de Navarre, Charles le Mauvais. On en massacra un grand nombre, et Guillaume Caillet, s'étant rendu seul auprès du roi de Navarre pour solliciter la paix, fut pendu. Sa mort fut le dernier acte de ce drame sanglant (V. JACQUERIE). C. ST-A.

BIBL. : FROISSART, *Chroniques*. — SIMÉON LUCE, *Hist. de la Jacquerie*, 1859, etc.

CAILLET (Paul), écrivain français du XVIIe siècle. Il a donné un ouvrage fort recherché des bibliophiles : *Le Tableau du mariage représenté au naturel, enrichi de rares curiosités, figures, emblèmes, et illustré de fleurs poétiques et oratoires* (Orange, 1635, in-12).

CAILLET (N...), diplomate français du XVIIe siècle. Dès que la candidature du duc d'Enghien au trône de Pologne eut été résolue, le sieur Caillet, conseiller du roi en ses conseils, et qui avait déjà été employé à Hendaye aux négociations de la paix des Pyrénées, partit pour Varsovie, comme agent de Condé et du duc d'Enghien, afin de gagner aux vues de la cour de France les personnages importants de la Pologne. Après le rejet de la candidature de d'Enghien par les diètes de 1661 et 1662, Lionne, qui n'avait pu faire donner à Caillet « la qualité et le caractère d'ambassadeur en Pologne », se décida à le charger de négocier le mariage du duc d'Enghien avec la princesse Anne, fille de la Palatine, mariage qui s'accomplit en effet. Caillet reçut à ce sujet une instruction qui a été publiée. Une partie importante de sa correspondance est conservée dans le fonds Pologne aux archives des affaires étrangères. L. F.

BIBL. : Louis FARGES, *Recueil des instructions aux ambassadeurs de France en Pologne* ; Paris, 1888, in-8.

CAILLET (Bénigne), né à Dijon en 1644, mort à Paris en 1714. Poète français et latin, auteur dramatique, professeur distingué ; il tint pendant plus de trente ans la chaire de rhétorique au collège de Navarre. Il a laissé : *les Saints amants ou le Martyre de sainte Justine et de saint Cyprien*, tragédie chrétienne ; *le Mariage de Bacchus*, opéra en cinq actes ; *les Mariages inopinés*, comédie en cinq actes ; *la Pastorale*, comédie en trois actes ; *la Loterie*, comédie en un acte ; *les Vacances des écoliers*, comédie en trois actes ; *Vers lyriques*, en l'honneur de Bossuet ; *Vers élégiaques*, id. ; *Saint Bénigne*, tragédie française, manuscrite. P. C.-C.

BIBL. : MEAUPOINT, *Bibliothèque des théâtres*. — Chevalier DE MOUY, *Tablettes dramatiques*. — MUTEAU et GARNIER, *Galerie bourguignonne*.

CAILLET (Vincent-Marie), mathématicien français, né à Paimbœuf (Loire-Inférieure) le 28 fév. 1811, mort en 1887. Nommé en 1833 professeur d'astronomie et de navigation, et en 1848 examinateur des écoles navale et d'hydrographie, il fut promu en 1855 officier de la Légion d'honneur. On lui doit trois ouvrages très estimés : *Traité de navigation à l'usage des officiers de la marine militaire et de la marine du commerce* (Paris, 1848, 2 vol. in-8 ; 4e édit., Paris, 1868, in-8) ; *Tables*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de réfractions astronomiques (Paris, 1854, in-8); *Tables des logarithmes et cologarithmes des nombres et des lignes trigonométriques à six décimales, suivies de tables astronomiques et nautiques* (Paris, 1854, in-8; 2e édit., 1858). L. S.

CAILLETEAU, dit L'ASSURANCE, famille d'architectes plus connue sous le nom de l'Assurance et célèbre dans la première moitié du XVIIIe siècle.

CAILLETEAU, dit *l'Assurance*, dont le prénom et la date, ainsi que le lieu de naissance, sont inconnus, mort en 1724. Il fut dessinateur de Jules-Hardouin *Mansart* et de Robert de *Cotte* (V. ces noms), lesquels, dit Saint-Simon (*Mém.*, XI), « tiroient leurs plans, leurs dessins, leurs lumières, d'un dessinateur en bâtiments nommé l'Assurance, qu'ils tenoient tant qu'ils pouvoient sous clef ». Ce premier l'Assurance, qui fut chargé en 1680 de construire les voûtes de la chapelle du château de Clagny, fit élever à Paris, de 1704 à 1723, d'importants hôtels, entre autres : l'hôtel Montmorency, rue Montmartre, en face la rue Feydeau (aujourd'hui démoli); l'hôtel du marquis de Rothelin, rue de Varennes, depuis occupé par l'ambassade d'Autriche et le ministère des beaux-arts; l'hôtel Thomas de Rivié, depuis l'hôtel de Luxembourg, rue Saint-Marc-Feydeau; les hôtels d'Auvergne, de Béthune et de Châtillon, rue Saint-Dominique-Saint-Germain; l'hôtel de Montbazon, rue Saint-Honoré et l'hôtel de Noailles, rue de Luxembourg. On lui devrait aussi le château de Petit-Bourg, près Corbeil, et les premiers plans de l'hôtel d'Evreux (aujourd'hui l'Elysée) rue du Faubourg-Saint-Honoré; enfin l'Assurance aurait commencé, en collaboration avec *Girardini* (V. ce nom), la construction du Palais-Bourbon et, avec Aubert, l'hôtel de Lassay, tous deux compris entre la rue de l'Université et le quai d'Orsay et aujourd'hui englobés dans les services de la Chambre des députés. Admis à l'Académie royale d'architecture en 1699, l'Assurance était architecte du roi et contrôleur de ses bâtiments.

CAILLETEAU (Jean), dit *l'Assurance l'aîné*, fils du précédent, né vers 1790, mort à Paris en 1755. Elève de l'Académie, Jean l'Assurance obtint, vers 1715, une pension du roi pour aller à Rome et à Venise étudier l'architecture, précédant ainsi de cinq ans les premiers pensionnaires désignés à la suite de concours et presque sans interruption depuis 1720 jusqu'à nos jours. A son retour, Jean l'Assurance suivit les travaux nombreux que dirigeait alors son père, fut admis en 1523 à l'Académie, nommé, la même année, contrôleur des bâtiments de Marly et, en 1749, architecte ordinaire du roi et contrôleur des bâtiments de Fontainebleau, faveur qui lui fut accordée « tant en considération de ses bons, anciens et loyaux services, que de ceux du feu sieur son père, en ladite qualité d'architecte et contrôleur des bâtiments ». Jean l'Assurance appartenait alors à la première classe de l'Académie et obtint un logement au Louvre. Les travaux de cet architecte furent nombreux et parmi eux, quelques-uns des plus intéressants lui furent commandés, de 1748 à 1754, par Mme de Pompadour; ce sont : le château de Bellevue, la restauration du château de la Celle, près Saint-Cloud; l'Ermitage, pavillon dans le petit parc de Versailles; de grands travaux au château de Crécy, près Dreux, un hôtel à Compiègne, un hôtel à Versailles (aujourd'hui l'hôtel des Réservoirs); la continuation des bâtiments commencés par son père à l'hôtel d'Evreux (l'Elysée) et enfin des travaux aux Ursulines de Passy et aux Dames de l'Assomption. On doit encore à Jean l'Assurance l'achèvement de l'hôtel de Luxembourg, rue Saint-Marc, et les hôtels de Beringhen, de Molé et de Sens, rue de Grenelle-Saint-Honoré. L'Assurance avait présenté, en 1753, un projet au concours ouvert pour la création de la place Louis XV (place de la Concorde); mais l'exécution en fut donnée à Jacques-Ange Gabriel.

CAILLETEAU (Pierre), dit *l'Assurance le jeune*, frère cadet du précédent. Il était, depuis 1848, contrôleur des bâtiments des châteaux de Saint-Germain et de Monceaux, avec 2,000 livres de pension, lorsqu'il succéda, en 1755, à son frère comme architecte du roi. Charles LUCAS.

BIBL. : PIGANIOL DE LA FORCE, *Descr. hist. de Paris*; Paris, 1765, in-12. — THIÉRY, *Guide à Paris*; Paris, 1787, in-8. — Ad. LANCE, *Dict. des architectes franç.*; Paris, t. II, in-8. — *Archives de l'Art*; Paris, 1873, t. I, in-8.

CAILLETET (Louis-Paul), physicien français contemporain, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) en sept. 1832. Il fit ses études d'abord au collège de cette ville, puis au lycée Henri IV; il entra ensuite comme élève externe à l'Ecole des mines; peu de temps après sa sortie de cette école il dirigea à Châtillon les forges et laminoirs appartenant à son père. Ce fut pour ce savant l'occasion de nombreuses et très intéressantes recherches sur la marche des hauts-fourneaux, les phénomènes de combustion qui s'y produisent et sur diverses propriétés des métaux qu'on en retire. C'est dans cet ordre d'idées qu'il publia une série de recherches dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences : *Recherches sur les fontes et le puddlage; analyse des gaz contenus dans les caisses de cémentation; cémentation du fer par la fonte chauffée au-dessous de son point de fusion; de la dissociation des gaz dans les foyers métallurgiques; sur la composition et l'emploi industriel des gaz sortant des foyers métallurgiques*. La perméabilité des métaux aux températures élevées et même aux températures ordinaires a été l'occasion, pour M. Cailletet, de recherches très intéressantes, qui montrent la cause de certains accidents qui se produisent dans le recuit des pièces de fer incomplètement forgées. Ce sont les recherches sur la compressibilité des liquides et des gaz, et surtout sur la liquéfaction de ces derniers, qui ont montré toutes les ressources de cet esprit ingénieux.

On comptait autrefois six gaz : l'oxygène, l'azote, le bioxyde d'azote, l'hydrogène, l'oxyde de carbone et le protocarbure d'hydrogène, que l'on n'avait pu liquéfier, malgré les pressions énormes qu'on leur avait fait subir. Vers la fin de 1877 et le commencement de l'année 1878, M. Cailletet les liquéfia tous, un peu avant M. Pictet, de Genève, qui arrivait quelques jours après au même résultat, mais par une méthode tout à fait différente de celle du savant français. Le principe sur lequel repose cette démonstration est fort ingénieux. On sait que la pression seule est impuissante à liquéfier certains gaz et qu'il existe pour ces corps un point critique, c.-à-d. une température telle que pour toutes les températures qui n'atteignent pas celle-là la liquéfaction est impossible; cela explique l'insuccès des expériences antérieures; il ne suffisait pas de comprimer, il fallait refroidir les gaz; c'est au froid produit par la détente qu'est due cette chute de température. Les six gaz, réputés jusque-là permanents, traités de cette façon, se sont tous liquéfiés plus ou moins facilement, les uns donnant un liquide stable, les autres un brouillard plus ou moins fugitif, mais attestant la liquéfaction. Il restait à obtenir ces gaz à l'état statique; ce fut aussitôt le but des nouvelles recherches de M. Cailletet. C'est à l'éthylène liquéfié en grande quantité, dont l'évaporation permet d'obtenir des températures de 136° au-dessous de zéro, que ce savant eut recours. Ce froid permet d'obtenir à son tour le formène à l'état de liquide stable; l'évaporation de ce dernier permet d'avoir l'oxygène lui-même à l'état statique.

Ajoutons en terminant que l'Académie des sciences a par trois fois affirmé l'intérêt qu'elle prenait aux travaux de M. Cailletet en le nommant, le 17 déc. 1877, membre correspondant de l'Institut, en lui décernant le prix Lacaze en 1883, et en le nommant enfin académicien libre le 26 mai 1884. A. JOANNIS.

CAILLETTE. La *caillette* ou dernier diverticulum de l'estomac des ruminants constitue un sac ou réservoir allongé, conoïde ou piriforme, incurvé sur lui-même, allongé d'avant en arrière, situé à la suite du feuillet, au-dessus du sac droit du rumen. Des deux courbures de la

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

caillette, l'une inférieure et convexe est en rapport avec le diaphragme et l'hypochondre, l'autre supérieure et concave donne attache à l'enveloppe épiploïque, commune à la masse gastrique des ruminants. La caillette est percée de deux orifices ; l'un, situé à sa base, communique au feuillet ; l'autre, situé à son sommet, repose sur le sac droit de la panse et n'est autre que le pylore circonscrit, comme chez les autres animaux, par un anneau musculeux. La caillette est, à sa face interne, tapissée par une muqueuse jaunâtre, légèrement rosée, présentant de nombreux replis irréguliers, abondants surtout vers les extrémités. Cette muqueuse secrète le suc gastrique et fait de la caillette l'estomac dans lequel s'opèrent les véritables phénomènes de la digestion. L. GARNIER.

CAILLETTE, bouffon du XVIe siècle. Il n'a pas été, comme on l'a prétendu, le successeur de Triboulet à l'office de fou de cour de François Ier. Ce successeur fut Brusquet, si célèbre dans les récits de Brantôme par ses démêlés avec le maréchal Pierre Strozzi. Pour revenir à Caillette, qui était sans doute le bouffon de quelque prince ou grand seigneur singeant le maître, il était loin d'avoir le tour d'esprit primesautier, délié, railleur de son collègue et contemporain Triboulet. Des Périers, qui a pu le connaître, le qualifie de « pauvre idiot », et certains traits qu'il cite de lui prouvent la justesse de cette appellation ; ils donnent en même temps à penser qu'on abusait de sa simplicité jusqu'à la barbarie. Son nom reste synonyme de : bêtise niaise. Comme tel, il servit plus tard aux protestants à désigner Antoine de Bourbon, roi de Navarre, devenu leur ennemi après avoir été leur protecteur. Léon MARLET.

BIBL. : Bonaventure DES PÉRIERS, *Contes ou joyeux devis*, II et XLVII. — BRANTÔME, édit. Lalanne, t. IV. — DREUX DU RADIER, *Récréations historiques*, 1772, t. I, p. 7. — JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, art. *Fous de Cour*.

CAILLETTE DE L'HERVILLIERS (Edmond), érudit français, né à Compiègne en 1825. Il exerça les fonctions de sous-chef au ministère des finances. Il a publié un très grand nombre d'études archéologiques, entre autres : *la Bibliothèque des catacombes de Rome* (Paris, 1865, in-8) ; *le Mont Gannelon à Clairoix, près de Compiègne* (Compiègne, 1859, gr. in-8) ; *la Fête des rois et ses usages* (1863, in-8) ; *Pierrefonds, Saint-Jean aux Bois, la Folie, Saint-Pierre en Chastres* (Paris, 1858, in-8) ; *Compiègne, sa forêt, ses alentours ; études et souvenirs historiques et archéologiques suivis de documents relatifs à la vie du B. Simon comte de Crespy et d'Amiens* (Paris, 1869, in-8). Il a aussi donné quelques comédies, *Comment le dire à Madame ?* (1871, in-12) ; *Mieux vaut tenir que courir* (1868, in-18), etc.

CAILLEU. Nom vulgaire d'un Poisson osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Clupeidæ*, appartenant au genre *Clupea* (V. ces mots). Le Cailleu Tassart, *Clupea thrissa* Cuv., est un

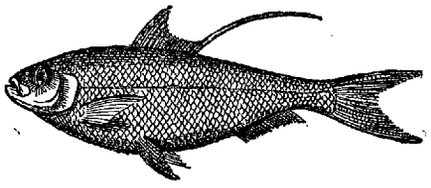

Clupea thrissa Cuv.

Poisson qui vit aux Antilles et dont on a signalé également la présence dans les mers de Chine ; c'est une des formes les plus communes, caractérisée par le dernier rayon de la nageoire dorsale prolongé en un long filament. De même que plusieurs autres formes de la même famille, ce Poisson est doué de propriétés malfaisantes, c'est un Poisson toxique plus particulièrement à certaines époques de l'année ; l'empoisonnement déterminé par son absorption se traduit par des vomissements, des tranchées, un refroidissement général et intense, une diminution du pouls et de la dyspnée. Ce poisson se pêche aux Antilles, avec des éperviers à mailles étroites, depuis le mois de mai jusqu'au mois de décembre. ROCHEBR.

BIBL. : CUVIER et VALENCIENNES, *Hist. nat. génér. des Poissons*. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, *Poissons*, éd. française.

CAILLEUX (François-Marie), conspirateur célèbre, né en 1761, condamné à mort le 19 sept. 1796. Il était marchand rubanier lorsque, s'étant affilié au club des Jacobins, il fut nommé officier municipal ; en cette qualité, il veilla sur Louis XVI et sa famille détenus au Temple. Envoyé dans l'Eure, il se fit remarquer par son excès de zèle. De retour à Paris, il fut nommé à l'administration de la police. Le 9 Thermidor, il fut emprisonné, mais relâché peu après. Il n'en continua pas moins à s'associer aux tentatives du parti montagnard. Impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle, il fut condamné à mort. G. R.

BIBL. : *Galerie historique des contemporains ;* Mons, 1827, t. III, 3e édit.

CAILLEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valery-en-Caux ; 423 hab.

CAILLIAUD (Frédéric), voyageur français, né à Nantes le 9 juin 1787, mort à Nantes le 1er mai 1869. Il était d'une humble origine, son père exerçant la profession de serrurier-mécanicien. Attiré de bonne heure par ses goûts vers les sciences naturelles, il commença par apprendre seul la géologie et la minéralogie. Il se rendit à Paris en 1809, pour y parfaire ses études. Au bout de quatre ans, déjà possesseur d'une grande somme de connaissances, il voulut les augmenter et entreprit dans ce but des voyages qui lui firent connaître la Hollande, l'Italie, la Sicile, la Grèce en partie, la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie. L'année 1815 le conduisit en Egypte, où il trouva faveur près du pacha, le célèbre Mohammed-Ali (Méhémet-Ali), qui le chargea de parcourir les déserts qui bordent les deux rives du Nil, afin de faire quelques découvertes. Il pénétra dans la Nubie jusqu'aux dernières cataractes et explora les monuments qu'on y trouve. Ce n'était là qu'une partie de sa tâche, et le grand désert de la rive O. l'attirait. Mais auparavant il eut la bonne fortune de retrouver, au mont Zabarah, les fameuses mines d'émeraude exploitées dans l'antiquité égyptienne, source de grands revenus pour les Pharaons, fort vantées par les auteurs classiques, par les écrivains arabes, et ayant laissé dans la mémoire du peuple l'une de ces fantastiques réputations si communes en Orient. Cailliaud les retrouva telles qu'elles étaient au moment où les travailleurs les avaient abandonnées sous les Ptolémées. Il surprit les secrets de l'exploitation et trouva les instruments dont on se servait. Les galeries souterraines atteignaient une grande profondeur ; elles étaient assez spacieuses pour permettre à quatre cents ouvriers d'y travailler à la fois, et elles contenaient à profusion des cordages, des paniers, des meules, des leviers, des autels de toute sorte, des vases, des lampes, des meubles, etc. Le voyageur français voulut se donner à lui-même le plaisir de continuer l'exploitation et réunit jusqu'à dix livres d'émeraudes. Mais, malgré ce succès relatif, l'exploitation n'a jamais été reprise pour la raison plausible qu'elle ne rapportait plus assez pour compenser les frais. Près des mines se trouvait une petite ville qui devait être habitée par les mineurs : au milieu de la ville, on voyait des temples gréco-égyptiens avec des inscriptions. Fier de ce premier succès, il résolut de suivre, sur l'indication des Arabes de la tribu des Abadeh et des Bischarris, une route qui conduisait les caravanes de la ville de Coptos (actuellement Keft) à une autre ville sur les bords de la mer. Cette seconde ville n'était autre que la ville de Bérénice, et la route était celle qui servait au trafic de l'Egypte avec les contrées de l'extrême Orient, sous le 24° de lat. environ, et près de la montagne d'Elbé.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pendant tous ces voyages, Cailliaud prit le plus grand soin de faire des observations géologiques et minéralogiques, de décrire les mœurs des pays, de dessiner les costumes, de dresser un itinéraire avec des cartes, de copier les inscriptions. Quand il revint en France, il avait un portefeuille bourré de documents et une collection considérable d'antiquités achetées sur les lieux, principalement à Thèbes. Le tout fut acquis par le ministère de l'instruction publique et confié à M. Jomard pour être publié comme une suite du grand ouvrage de la commission d'Egypte. Cette publication parut en 1821, en 2 vol. in-fol., sous le titre : *Voyage à l'oasis de Thèbes, dans les déserts situés à l'Orient et à l'Occident de la Thébaïde, fait pendant les années 1815, 1816, 1817 et 1818.*

Arrivé à Paris à la fin de févr. 1819, Cailliaud était déjà de retour en Egypte à la fin de la même année, chargé d'une mission scientifique de la part du gouvernement français. Il porta ses recherches du côté des oasis, sous la protection du pacha et la conduite d'un habitant de l'une de ces oasis, qu'il avait trouvé dans la ville de Fayoum. Pendant quatre mois, il parcourut les déserts, allant de Syouah à Falafré, de Dakhel à El-Khargeh, levant les plans des temples, entre autres celui de Jupiter Ammon, si célèbre par le voyage qu'y voulut faire Alexandre le Grand, et recueillit tous les matériaux scientifiques qu'il lui était possible de recueillir. Il revenait de ce voyage au mois de mars 1820, lorsqu'il entendit parler de l'expédition que le pacha d'Egypte se préparait à envoyer dans la haute Nubie, sous la conduite de son fils, Ismaïl-bey. Il sollicita de Mohammed-Ali la faveur d'accompagner le jeune général, et elle lui fut accordée. Il visita Méroë et arriva presqu'au 10° de lat.

Les résultats et les observations de son voyage dans les oasis furent publiés par M. Jomard sous ce titre : *Voyage à l'oasis de Syouah* (in-fol. avec planches). Cailliaud publia lui-même son *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc, au delà de Fazogl, dans le midi du royaume de Sennar, à Syouah et dans les cinq autres oasis, fait dans les années 1819, 1820, 1821 et 1822* (1826-1827, 4 vol. in-8, avec cartes et planches in-fol.). Quoiqu'il ne fût pas un égyptologue de profession, car la découverte de Champollion n'était pas encore faite, Cailliaud copia une foule d'inscriptions, rapporta des monuments de toute sorte, entre autres une momie couverte d'inscriptions hiéroglyphiques avec traduction grecque, qui servit beaucoup aux études de Champollion. Il publia les résultats de ses observations sous le titre de *Recherches sur les arts et métiers, les usages de la vie civile et domestiques des anciens Egyptiens* (1823, in-fol.); puis il développa ce même ouvrage, le dédia au roi et le publia sous ce nouveau titre : *Recherches sur les arts et métiers, les usages de la vie civile et domestique des anciens peuples de l'Egypte, de la Nubie et de l'Ethiopie, suivies de détails sur les mœurs et coutumes des peuples modernes des mêmes contrées* (1837, in-4, avec planches coloriées). Cailliaud se retira dans sa ville natale, y vécut paisiblement dans les fonctions de conservateur du musée et y mourut à la date indiquée plus haut. Son nom a été attaché dans la science à plusieurs *ostraca*, déposés au Louvre et dont quelques-uns contiennent des textes intéressants. E. Amélineau.

CAILLIÉ (René), voyageur français, né à Mauzé (Deux-Sèvres) le 19 sept. 1799, mort le 17 mai 1838. Orphelin, pauvre, il se prit de passion pour les voyages et s'embarqua à seize ans pour le Sénégal; il y séjourna, passa à la Guadeloupe, revint en 1818 et explora l'intérieur du pays; en 1824 il reparaît au Sénégal, vit huit mois comme marchand avec les Maures du désert, apprend l'arabe, se rend à pied à la Gambie; il économise 2,000 fr. en faisant le commerce de l'indigo, achète une petite pacotille et part de Kakoudy (Sierra Leone) pour l'intérieur. Caillié avait pris le costume arabe et se faisait passer pour un jeune Egyptien enlevé par les Français et désireux de regagner sa patrie. Il put ainsi avec des ressources minimes pénétrer jusqu'à la ville mystérieuse de Tombouctou; parti de Kakoudy le 19 avr. 1837, il arrive au Niger le 13 juin, à Timé le 3 août; le scorbut l'arrête cinq mois; à peine convalescent il repart et atteint Tombouctou le 20 avr. 1828, accomplissant seul un exploit inutilement tenté par les plus illustres voyageurs. Il repartit le 4 mai avec une caravane qui se rendait au Maroc; le 12 août il était à Fez, après avoir enduré les plus dures souffrances. Il fut accueilli avec un grand enthousiasme à sa rentrée en France. La Société de Géographie de Paris lui décerna le prix de 10,000 fr. promis au voyageur qui aurait visité Tombouctou. La relation de son voyage a été coordonnée par Jomard et publiée à l'Imprimerie nationale sous ce titre : *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Ienné dans l'Afrique centrale* (1830, 3 vol.)

CAILLOT (Joseph), chanteur et comédien français, né à Paris en 1732, mort en cette ville le 30 sept. 1816. Il fut l'un des acteurs les plus justement célèbres de notre ancienne Comédie-Italienne, aussi remarquable par la beauté et la prodigieuse étendue de sa voix que par son incomparable talent scénique. Fils d'un commerçant qui, mis en faillite et arrêté pour dettes, vit tout vendre chez lui et fermer sa maison, le petit Caillot se trouva, à l'âge de cinq ans, littéralement dans la rue et sans savoir ce qu'il allait devenir. Recueilli par des porteurs d'eau qui prirent pitié de sa misère, puis rendu à son père qui avait recouvré sa liberté et obtenu un emploi subalterne dans la maison du roi, le hasard le mit en présence de Louis XV, qui fut frappé de sa gentillesse et l'attacha aux spectacles des petits-appartements pour y jouer les amours. Là, il apprit la musique et le chant, et plus tard, obligé de quitter la cour à cause de la mauvaise conduite de son père, il s'engagea comme musicien d'orchestre au théâtre de la Rochelle. Bientôt il abordait la scène, se distinguait en jouant l'opéra-comique à Bourges, à Lyon, puis au théâtre de l'infant duc de Parme, et enfin était appelé à Paris pour paraître à la Comédie-Italienne. Le 28 juill. 1760 il débutait à ce théâtre, avec un succès éclatant, dans le rôle de Richard des *Amours champêtres* et dans celui de Colas de *Ninette à la cour;* ce succès fut tel que dès la même année il était reçu sociétaire à trois quarts de part. — Dans les premières années de sa carrière, Caillot, s'ignorant lui-même et n'ayant pas conscience de l'étendue de ses facultés, se vouait uniquement aux rôles comiques; ce fut le célèbre acteur anglais Garrick, qui, pendant un de ses séjours en France, l'encouragea à se montrer aussi dans les rôles sérieux, l'assurant qu'il serait pathétique dès qu'il le voudrait. En effet, Caillot brilla bientôt dans les deux genres, et excita de toutes façons l'enthousiasme du public. « Dès qu'il paraissait sur la scène, dit la Harpe, son extérieur prévenait le public en sa faveur, et son jeu achevait l'entraînement. » Parmi les ouvrages à la création desquels il prit part et qui contribuèrent le plus à sa renommée, il faut surtout citer *Rose et Colas, le Huron, le Déserteur, Annette et Lubin, l'Amoureux de quinze ans, les Deux Chasseurs et la Laitière, la Fée Urgèle, les Deux Avares, les Moissonneurs, le Sorcier, l'Ecole de la Jeunesse, Lucile, Sylvain, Sancho Pança, Isabelle et Gertrude, le Roi et le Fermier,* auxquels il faut ajouter encore *l'Isle sonnante, le Nouveau Marié, Alix et Alexis, l'Aveugle de Palmyre, Mazet, le Milicien, l'Isle des Foux, Thémire, le Guy de chêne,* etc., etc. — La carrière de Caillot fut courte cependant; un enrouement devenu fréquent l'obligea à se retirer à la clôture de Pâques 1772. Il continua seulement son service aux spectacles de la cour jusqu'en 1776, pour se borner ensuite aux fonctions de répétiteur. Plus tard il devint capitaine des chasses du comte d'Artois, et vécut alors à Saint-Germain-en-Laye; à l'époque de la Révolution, il fut un instant mêlé à l'administration de l'Opéra. A. P.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAILLOT (Antoine), littérateur français, né à Lyon le 29 déc. 1759, mort après 1830. Lors de l'abrogation du serment ecclésiastique, il abandonna la prêtrise, se maria, fut arrêté pendant la Terreur, et n'échappa, dit-on, à la mort que par une confusion de noms. Parmi ses nombreuses compilations historiques, morales et religieuses telles que *le Rollin de la Jeunesse*, *le Gibbon de la Jeunesse*, *le Rousseau de la Jeunesse*, *les Beautés du Christianisme*, des *Lettres édifiantes* et de *la Nature*, des *Abrégés* de tout genre, dont on trouvera la liste dans les bibliographies générales, on peut faire exception pour quelques pamphlets publiés en 1814 : *la Lanterne magique de la rue Impériale*, *N'en parlons plus et parlons-en toujours*, *Ah! que c'est bête!* ainsi que pour son *Voyage pittoresque et sentimental au champ du repos sous Montmartre et à la maison du Père Lachaise* (1808, in-12); son *Voyage autour de ma bibliothèque, roman bibliographique* (1809, 3 vol. in-12) et ses *Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs et des usages des Français pendant le règne de Louis XVI, sous le Directoire exécutif, sous Napoléon et jusqu'à nos jours* (1827, 2 vol. in-8). M. Tx.

Bibl. : Quérard, *France littéraire*. — Paul Chéron, *Catalogue général de la librairie française au* XIXe *siècle*.

CAILLOT-Duval, pseudonyme de *Fortia* de Piles (V. ce nom).

CAILLOTTE. Nom vulgaire donné en Champagne à plusieurs Légumineuses-Papilionacées. La *C. jaune* est le *Lotus corniculatus* L. ; la *C. rouge*, le *Coronilla varia* L.

CAILLOU. I. Technologie. — On donne généralement ce nom aux pierres siliceuses que l'on trouve à la surface du sol ou dans les assises supérieures du terrain crétacé. La forme arrondie des cailloux se prête mal à l'emploi de ces matériaux dans les constructions ; cependant on s'en sert dans certains pays pour les massifs de maçonnerie, et les silex les plus propres à cet usage sont ceux dont l'aspect est irrégulier ; ils font d'autant mieux corps avec le mortier qu'ils ont conservé leur enveloppe de craie. Mélangés avec des mortiers de chaux hydraulique, les cailloux composent le béton (V. Béton). On emploie encore les cailloux pour l'exécution des empierrements des routes. Les cailloux roulés par les eaux sur les bords de la mer prennent le nom de galets et sont utilisés pour la construction des murs, dans les pays où le moellon fait défaut; ils servent aussi à composer des motifs de décoration. C'est ainsi que l'on voit encore, dans certaines villes de la Normandie et notamment au Tréport, des exemples d'ornementation obtenus par diverses combinaisons de cailloux de mer, noirs et blancs, taillés au marteau. Les marbres poudingues sont composés de petits cailloux agglomérés. Les galets sont employés en grande quantité pour la fabrication de la faïence anglaise dite *terre de fer*.

Les lapidaires emploient le nom de *caillou* pour désigner certains fragments de roches qui imitent la pierre précieuse après qu'ils ont été taillés et montés ; ainsi on nomme : caillou du Rhin, de Bristol et du Médoc, des morceaux de cristal de roche roulés ; caillou d'Egypte un minéral qui n'est pas transparent comme le précédent, mais opaque, offrant sur fond jaune des espèces d'herborisations ; on distingue encore le caillou ou diamant d'Alençon, le caillou de Cayenne, etc., mais tous ces cailloux ne sont que des variétés de l'espèce Quartz. L. K.

II. Géologie. — *Cailloux impressionnés*. Les poudingues des divers terrains présentent souvent le curieux phénomène des cailloux impressionnés. Dans ce cas les galets engagés portent l'empreinte des galets voisins avec autant de netteté que s'ils avaient été réduits à l'état de pâte molle. Ce fait, qui a depuis longtemps attiré l'attention des observateurs en donnant lieu à des interprétations diverses, est surtout fréquent dans les conglomérats calcaires, dits Nagelflüh, qu'on rencontre disposés en nappes épaisses au milieu de ces grès tendres, à ciment calcaire ou argileux bien connus sous le nom de *mollasses;* formations qui, dans la Suisse, au voisinage des Alpes, représentent un dépôt littoral très étendu, produit, à l'époque du miocène moyen, aux dépens des îles étroites et très instables qui constituaient alors la région alpine. Ces pénétrations de galets l'un dans l'autre, qui se traduisent souvent par une impression profonde, ne sont pas spéciales aux conglomérats calcaires. Ce phénomène se présente aussi, avec une grande netteté, dans de pareilles roches détritiques formées uniquement de galets quartzeux. Dans ce cas les galets de quartz, malgré leur dureté, sont impressionnés aussi profondément que ceux calcaires du Nagelflüh. Tels sont, dans la région des Vosges, les poudingues à galets de quartz laiteux et de quartzite brun ou rougeâtre, subordonnés aux *grès vosgiens*, qui viennent se placer à la base du trias. Dans les Pyrénées, les poudingues du même âge qui forment des masses puissantes de plusieurs centaines de mètres à la montagne de la Rhune, au S. de Bayonne, offrent de même des galets quartzeux impressionnés et craquelés comme ceux du grès vosgien. De pareils faits ont été signalés dans les poudingues quartzeux carbonifères de la province des Asturies, en Espagne, par M. de Verneuil, d'Eschweiler, dans la Prusse rhénane, par M. Dechen, et surtout si développés à la base du carbonifère des Etats-Unis dans les bassins de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et des Appalaches.

Ce phénomène, dans les conglomérats à éléments calcaires, trouve son explication dans le fait d'une dissolution lente de l'un des cailloux sous l'action des eaux chargées d'acide carbonique qui longtemps ont circulé dans la masse du poudingue. La preuve en est fournie par la présence du carbonate de chaux cristallisé dans les fissures du Nagelflüh, de la Suisse et du Jura. Il serait difficile de ne point admettre que les agents chimiques qui ont pu déposer sur un point ces matières cristallisées n'aient pas dû les dissoudre dans un autre. M. Daubrée, d'ailleurs, a pu reproduire expérimentalement de pareils galets impressionnés, offrant toutes les particularités de ceux engagés dans les poudingues stratifiés, en faisant circuler lentement, par voie capillaire, de l'eau légèrement acidulée entre des sphères calcaires (A. Daubrée, *Etudes synthétiques de géologie expérimentale*, 1879, t. I, p. 382). Dans les poudingues quartzeux, c'est le quartz qui se présente dans ces conditions en venant aussi couvrir les galets d'un moiré comparable au moiré métallique.

Ch. Vélain.

III. Blason. — Sorte de feuille à trois lobes. — Pierre à feu taillée à facettes.

IV. Pêche. — *Pêche au caillou*. Assez souvent au lieu de plomb on leste les cordes et les filets avec des cailloux ; ce mode de lestage est très ancien, car on le retrouve chez les populations de l'âge de la pierre polie, qui ont habité les palafittes; les peuplades du Groënland et les peuplades à demi barbares de l'époque actuelle se servent de cailloux, soit percés, soit entiers, pour entraîner leurs filets au fond de l'eau.

CAILLOU (Le). Localité de la Nouvelle-Calédonie située sur la rive droite de la rivière Diahot, dans le N. de la colonie ; c'est le lieu d'embarquement des produits des mines de cuivre des environs ; résidence des négociants et agents de la mine de Balade; environ 150 hab.

CAILLOUÉ (Denys), littérateur français du XVIIe siècle, né à Rouen. Il a laissé : une traduction de l'*Eikon Basilike ou le Pourtrait du roy de la Grande-Bretagne* par Gauden (La Haye, 1649, in-12), où on trouve diverses poésies de Cailloué, entre autres une ode sur *la Métamorphose des Isles Fortunées ; Prédiction où se voit comme le roi Charles II, roy de la Grande-Bretagne, doit être remis aux royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, après la mort de son père* (Rouen, 1650, in-24); *Boscobel ou Abrégé de ce qui s'est pass. dans la*

© 2007 Lyon — Editions : les passerelles du temps — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

retraite mémorable de S. M. Britannique après la bataille de Worchester (Rouen, 1676, in-12).

BIBL. : HAAG, *la France protestante*; Paris, 1852, t. III in-8.

CAILLOUEL-CREPIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny; 443 hab.

CAILLOUET-ORGEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, canton de Pacy-sur-Eure; 304 hab.

CAILLOUETTE (Louis-Denis), sculpteur français, né à Paris le 9 mai 1791, mort à Paris le 8 févr. 1868, dans le logement qu'il occupait au palais de l'Institut. A l'âge de quatorze ans, il entra dans l'atelier du sculpteur Roland; en 1807, il alla étudier à l'Ecole des beaux-arts. En 1809, au concours du grand prix de Rome, il remporta le troisième prix sur une figure en ronde bosse : *Marius sur les ruines de Carthage.* Pendant quatre ans, de 1813 à 1816, Caillouette renonça à la sculpture, étant forcé, pour vivre, d'exercer une profession tout à fait étrangère aux arts. En 1817, il reprit l'ébauchoir; vers cette époque, mourait le grand statuaire Roland, dont il avait été le premier élève. Caillouette entra, alors, dans l'atelier de Cartellier; en 1818, il remporta le second grand prix de sculpture, sur un bas-relief représentant : *Chélonis implorant la grâce de son époux Cléombrote.* Au Salon de 1822, il envoya un buste en marbre de *Jacques Ruisdaël;* le modèle d'un bas-relief intitulé *les Mathématiques*, destiné à la fontaine projetée pour la place de la Bastille, ainsi qu'une statue de *Pêcheur*, à laquelle fut décernée une médaille de 2e classe. En 1824, il exposa une *Vierge* et une *Psyché abandonnée ;* en 1827, un grand bas-relief en marbre, *l'Architecture*, destiné au grand escalier du Louvre; une statue de *la Foi* et un *Socrate.*

En 1824, Caillouette exécuta, en moins d'un mois, avec la collaboration de son ami Cortot, une statue de *Charles X;* lors des fêtes que la ville de Paris donna au duc d'Angoulême, il sculpta plusieurs panneaux d'une frise décorative. En 1831, il exposa un buste de *Louis-Philippe;* en 1840 il reparut avec une statue de *Sainte Elisabeth* et deux bustes commandés pour le musée de Versailles. En 1847, l'exposition de Caillouette fut des plus importantes, elle se composait de la statue en marbre de *Marie de Médicis*, d'une statue de *la Vierge et l'Enfant Jésus*, d'une statue d'*Eucharis abandonnée par Télémaque* et de quatre bustes en marbre, au nombre desquels celui du sculpteur Cortot. Les monuments et promenades de Paris ont reçu comme décoration plusieurs œuvres de Caillouette. Il contribua à l'exécution de la frise de l'Arc de l'Etoile, et sculpta, pour le palais de la Bourse, trois bas-reliefs en pierre représentant *la Justice assise, l'Europe* et *l'Asie.* L'ancienne église Saint-Ambroise possédait de lui les statues de *la Vierge immaculée*, de *la Foi* et de *l'Espérance*, ces statues qui étaient en mauvais état, lors de la construction de la nouvelle église, en 1863, n'ont pu être conservées. Il fit une statue en plâtre de *Sainte Elisabeth* pour l'église de ce nom, et une autre statue en pierre de la même sainte, pour la Madeleine. Il restaura, à Saint-Germain-l'Auxerrois, les deux statues en marbre du chevalier d'*Aligre* et son fils, œuvres du sculpteur Laurent Magnier, dit Manière. Les statues les plus remarquables de cet artiste sont les deux figures colossales, en pierre, de *Bordeaux* et *Nantes*, érigées sur la place de la Concorde, en 1838, et la statue en marbre de *Marie de Médicis* faisant partie de la galerie des reines de France, dans le jardin du Luxembourg.

Maurice DU SEIGNEUR.

BIBL.: *Revue universelle des Arts.* Notice autobiographique, t. XV, pp. 45 à 46. — Antony BÉRAUD, *Annales de l'Ecole française ;* Salon de 1827, p. 86.

CAILLOUTAGE. I. CÉRAMIQUE (V. FAÏENCE).

II. ARCHITECTURE. — Sorte de béton fait uniquement de cailloux noyés dans du mortier et employé surtout dans les fondations de plus ou moins grande épaisseur destinées à asseoir un édifice ou, en couche de faible épaisseur, pour supporter un pavage ou un dallage, un plancher posé sur lambourdes noyées dans du bitume, un seuil, une cloison légère (V. BÉTON). Ch. L.

CAILLOUX-SUR-FONTAINES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Neuville ; 733 hab. Cette commune, dans un des plus beaux sites des environs de Lyon, possède une remarquable église romane, sous le vocable de Notre-Dame ; on y remarque aussi les tombeaux des familles de Fargues et de Fay de Sathonay. Très ancienne paroisse, Cailloux fut réuni à Saint-Martin de Fontaines pour n'en être séparé qu'en 1797 en tant que paroisse, et en 1793 comme commune; à cette dernière date, ce village prit le nom de Cailloux-la-Montagne.

CAILLY. Petite rivière du dép. de la Seine-Inférieure, naît à Cailly, passe à Fontaine-le-Bourg, Monville, Malaunay, Maromme, Déville et se jette dans la Seine au hameau de Bapaume, dans la banlieue de Rouen; n'a guère plus de 30 kil. de cours, mais est remarquable par la beauté de ses sources et met en mouvement plus de cent cinquante usines. M. B-x.

BIBL. : L. DE DURANVILLE, *la Rivière de Cailly* (dans la *Revue de Normandie*, 1865, pp. 30 et 105).

CAILLY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon; 211 hab. Existait déjà au VIIIe siècle. Sources abondantes.

BIBL. : CHARPILLON et CARESME, *Dictionnaire historique des communes du dép. de l'Eure;* les Andelys, 1868, gr. in-8.

CAILLY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères; 433 hab.

CAILLY (Jacques de), seigneur de Ruilly, poète français, né à Orléans en 1604, mort en 1673, connu sous le nom du chevalier d'*Aceilly*. Gentilhomme ordinaire du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel (8 mars 1656). Il eut une grande renommée dans les salons et les ruelles du XVIIe siècle. Ses *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly* (Paris, 1667, in-12) se composent de pièces galantes et d'épigrammes joliment tournées, dont plusieurs ont passé à la postérité, entre autres celle-ci :

Dis-je quelque chose assez belle,
L'antiquité, toute en cervelle,
Me dit : « Je l'ai dite avant toi. »
C'est une plaisante donzelle;
Que ne venoit-elle après moi,
J'aurois dit la chose avant elle!

Les œuvres de Cailly, dont l'édition originale est fort rare, ont été réimprimées à la suite du *Voyage de Bachaumont* (Amsterdam, 1708, in-8), dans le t. I du *Recueil de pièces choisies* de La Monnoye (1714) et dans la *Collection de petits classiques* de Ch. Nodier (Paris, 1825, t. IV, in-16).

BIBL. : *Notice du chevalier d'Aceilly*, dans *Parnasse françois*, p. 332. — GODEFROY, *Histoire de la littérature française, poètes du* XVIIe *siècle;* Paris, 1879, in-8, pp. 362-364. — QUERARD, *Supercheries littéraires ;* Paris, 1869, t. I, pp. 176-77, in-8.

CAILLY (Adrien-Guillaume), littérateur français, né en 1727, mort à Paris le 19 sept. 1800. D'abord volontaire dans l'artillerie, puis jusqu'en 1775, intendant du comte d'Eu. Il a donné divers livrets d'opéras, par exemple *Don Alvar et Mincio* (1750), *le Temple de Gnide;* mais il n'est guère connu que par ses *Contes en vers, chansons et pièces fugitives* (Paris, an IX, in-18), qui ne manquent pas d'agrément.

CAILLY (Charles), homme politique français, né à Vire (Calvados) en 1752, mort à Caen le 8 janv. 1821. Commissaire du directoire près le tribunal de Caen (1796), il fut destitué comme entaché de jacobinisme avant le 18 Fructidor. Député du Calvados au conseil des Anciens (1798), il devint secrétaire de cette assemblée le 21 fév. 1799. Il s'y occupa surtout de questions juridiques et notamment écrivit (1799) un rapport très important sur l'organisation du notariat. Le 24 avr. 1800, il fut nommé président de la cour d'appel de Caen, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il a publié : *Dissertation sur le*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

préjugé qui attribuait aux Egyptiens l'honneur des premières découvertes dans les sciences et les arts (Caen, 1802, in-8), et divers mémoires inscrits dans le Recueil de l'Académie de Caen.

CAÏMAN. Nom vulgaire d'un groupe d'*Hydrosauriens*, de la famille des *Crocodiliens* (V. ces mots), sous lequel on désigne plus particulièrement les formes appartenant au genre *Alligator* (V. ce mot), bien que souvent il soit aussi appliqué faussement aux vrais *Crocodiles* (V. ce mot). Quoi qu'il en soit, les *Caïmans* ou *Alligators* se caractérisent par une tête assez large, leurs dents sont

Alligator Mississipiensis.

inégales, les premières de la mâchoire inférieure percent la supérieure à un certain âge, tandis que les quatrièmes, toujours les plus longues, se logent invariablement dans des cavités de la mâchoire supérieure, et ne sortent jamais par des échancrures; les membres et les pieds de derrière sont arrondis, entièrement dépourvus de crêtes et de dentelures sur leurs bords; la membrane interdigitale est toujours courte, les écailles cervicales nettement séparées de celles du dos.

Le plus commun et le mieux connu des Caïmans est le Caïman à museau de Brochet, l'*Alligator Mississipiensis;* Il se reconnaît à sa tête très déprimée, à son museau large, aplati, à l'arête longitudinale régnant sur le front; il porte deux écussons nuchaux et, derrière ceux-ci, six écussons disposés par parties sur trois rangées successives; les régions dorsales sont d'un vert brunâtre ou olive foncé, mouchetées de taches noirâtres, le ventre est d'un jaune sale. Chez les jeunes individus, on voit en travers du dos des bandes jaunâtres, ces bandes existent également sur la queue et sur la crête que porte cette dernière. Ce Caïman habite l'Amérique septentrionale, il abonde dans les fleuves, les lacs et les marais de la Caroline du Sud, de la Géorgie, du Mississipi et de la Louisiane. C'est avec peine qu'il se meut à terre, il marche avec lenteur, poussant une patte devant l'autre en laissant traîner sa longue queue. Dans l'eau, au contraire, il est vif et courageux, quelquefois il attaque l'homme, mais il fuit généralement quand ce dernier marche résolûment à lui. L'*Alligator Clerops*, ou Caïman à lunettes, est une

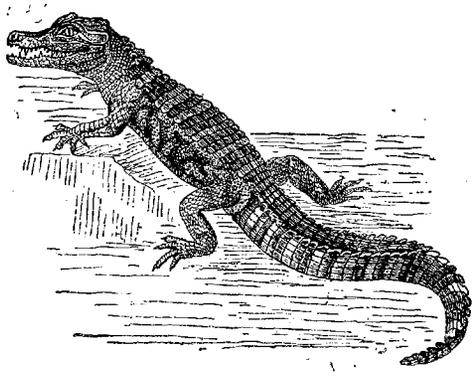

Alligator Clerops Dum. et Bibr.

forme voisine de la précédente, dont elle se distingue par les paupières supérieures mi-membraneuses et ossifiées, par les sourcils reliés par une crête transversale, et par les écussons nuchaux disposés seulement sur deux ou trois rangées. Sa taille ne dépasse que rarement 3 m., sa couleur générale est d'un noir profond, avec des bandes jaunes transversales sur les parties supérieures; il habite le Brésil, le Pérou et la Guadeloupe. Longtemps on a cru que les Caïmans étaient exclusifs à l'Amérique. Dans ces dernières années on en a découvert une forme dans les eaux du Yang-Tse-Kiang. La peau des Caïmans, convenablement préparée, sert à divers objets de bimbloterie tels que porte-monnaie, porte-cigares, et les dents sont employées pour fabriquer les boutons de manchettes, etc. La fabrication de ces différents objets donne lieu à un chiffre de transactions assez élevé. ROCHEB.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, *Reptiles*, éd. française.— DUMÉRIL et BIBRON, *Erp. gén.*

CAÏMANES ou **CAYMANS** (Iles). Groupe d'îles de la mer des Antilles, au S. de Cuba et au N.-O. de la Jamaïque. La plus considérable est le *grand Cayman* (584 kil. q.), île basse et boisée, d'un climat sain, sur laquelle 2,200 hab. environ vivent du pilotage et de la pêche de la morue. Les Caïmanes relèvent du gouvernement de la Jamaïque.

CAIME (V. PAPIER-MONNAIE).

CAÏMITIER (Bot.). Nom vulgaire du *Chrysophyllum caimito* L., bel arbre des Antilles, appartenant à la famille des Sapotacées (V. CHRYSOPHYLLUM).

CAIMITO ou **CAYMETA.** Fleuve de l'isthme de Panama. Direction N.-O.-S.-E. Se jette dans le golfe de même nom, à l'E. de la ville de Panama (embouchure vers 8° 53′ lat. N., 82° 5′ long. O.).

CAÏN, fils aîné du premier couple humain d'après la Bible (*Genèse*, ch. IV). Caïn se voue à l'agriculture et s'irrite de voir que la Divinité ne fait pas à ses sacrifices le même accueil qu'à ceux de son frère Abel. Malgré l'avertissement céleste, il s'attaque à Abel et le tue; Yahvéh (Jéhovah) le condamne aussitôt à une vie vagabonde et pénible. On est surpris d'apprendre que, bientôt après, Caïn fonde une ville et donne naissance à une lignée où se développent les arts et les métiers de la paix, musique, art du forgeron, etc... — On a signalé justement la ressemblance entre la descendance de Caïn (ch. IV de la *Genèse*) et la descendance de Seth au ch. V. La plupart des noms se retrouvent dans ces deux listes avec des différences sans importance. On peut en conclure que les écrivains bibliques avaient tour à tour admis que la première humanité se rattachait à Adam par son fils Caïn et par son fils Seth. — On doit aussi signaler la quasi-similitude de la malédiction dont Caïn porte la peine, et de son exil, avec la malédiction d'Adam et son renvoi du paradis (comp. *Genèse*, IV, 11-16, à III, 17-24). L'épisode de Caïn peut donc être considéré comme une seconde édition du récit de la chute, d'où l'auteur explique les misères de la condition humaine non plus par une désobéissance portant sur un fait relativement véniel, mais par un crime épouvantable, par un fratricide commis aux débuts de la race. M. VERNES.

CAIN (Auguste-Nicolas), sculpteur français, né à Paris le 16 nov. 1822. Elève de Rude et de Guionnet. Sous la direction de son second maître, il s'adonna spécialement à la sculpture des animaux. Son premier envoi au Salon date de 1846, où il exposa un groupe en cire, représentant des *Fauvettes défendant leur nid contre un loir*. A partir de cette époque, ses œuvres figurèrent à presque tous les Salons successifs et aux expositions universelles de 1855, 1867 et 1878. Il se fit d'abord connaître par de petits groupes en cire ou en bronze, comme *les Grenouilles qui demandent un roi*, il aborda ensuite des sujets de plus grande dimension, comme *l'Aigle se préparant à défendre sa proie*, placé au Jardin des Plantes; puis enfin, il exécuta des groupes considérables et de proportions colossales. Ses œuvres les plus importantes sont deux bas-reliefs pour le palais du Louvre : *Faucon chassant aux lapins* et *Faisans surpris par une fouine* (1859); *Vautour fauve*, bronze (1865); *Lionne*, modèle pour la décoration des Tuileries

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(1868) ; *Tigre terrassant un crocodile*, groupe bronze (1870) ; *Famille de tigres*, groupe bronze pour le jardin des Tuileries (1876) ; deux groupes en bronze placés à l'entrée du jardin des Tuileries, devant la rue de Castiglione, *Lion et lionne se disputant un sanglier* (1882), et *Rhinocéros attaqué par des tigres* (1884) ; *Lionne rapportant un sanglier à ses lionceaux*, groupe plâtre (1886) ; *Chiens bâtards français, arrêtés sur le Change*, groupe marbre destiné au jardin du Palais de l'Elysée (1887) ; *Lion terrassant un crocodile*, groupe plâtre (1888) ; les *Deux lions* du guichet de droite, à l'Hôtel de ville de Paris, du côté de la place Lobau. L'œuvre de cet artiste est considérable ; des réductions de la plupart de ses groupes se trouvent dans le commerce. Auguste Cain obtint une médaille de 3e classe au Salon de 1851, un rappel de cette médaille en 1863, une autre médaille en 1864, une médaille de 3e classe à l'Exposition universelle de 1867, une médaille de 2e classe à l'Exposition universelle de 1878. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1869, il a été promu officier en 1882. Maurice du Seigneur.

CAÏNAS. Rivière de l'Inde, affluent du Gange, probablement le Kan ou Ken qui se joint à la Djamna, et se jette avec elle dans le grand fleuve près d'Allahabad.

CAINBERG (Erik), sculpteur finno-suédois, né le 9 avr. 1771 à Nedervetil, mort à Abo le 31 mars 1816. Après avoir étudié à l'Académie des beaux-arts de Stockholm, il en devint membre (1811), fut employé dans l'atelier de Sergel, puis chargé de sculpter en bas-relief, pour la salle des fêtes de l'Université d'Abo, six épisodes de la *Légende de Vxinemœinen*, qui sont plus remarquables par le choix du sujet que par l'exécution. On lui doit aussi un bon portrait de M. *Calonius*, en médaillon. B-s.

CAÏNÇA (Mat. médicale et thérapeutique). On désigne sous ce nom, orthographié également *Caïnca*, *Kahinça*, *Kainca*, *Cahinça*, les racines de trois *Chiococca*, les *Ch. anguifuga* Mart., *Ch. densifolia* Mart. et *Ch. racemosa* Jacq. (Voy. Chiococca) : les racines des deux premiers noms viennent du Brésil et figurent ou plutôt ont figuré au Codex français ; la troisième provient des Antilles et est préférée en Allemagne. Ces racines se composent d'une souche centrale ordinairement peu volumineuse, bien qu'on ait pu en trouver exceptionnellement d'énormes ; cette souche est rameuse et chargée de radicules nombreuses, dont le diamètre varie de celui d'une plume à celui du pouce ; leur écorce est grisâtre, mince, facile à détacher, et renferme dans son épaisseur des radicules fines, à centre ligneux, qui y demeurent plongés pendant une certaine portion de leur longueur avant de faire issue au dehors : cette écorce est douée d'une odeur faible et nauséeuse ; sa saveur est âcre et amère. Le bois, qui forme la majeure partie de la masse de la racine, est jaunâtre, insipide, léger, criblé de pores, visibles surtout dans les radicules. La racine du *Chiococca racemosa* présente des radicules plus grêles, un bois plus franchement jaune que celui des deux autres sortes, une écorce d'un gris plus pâle au dehors, d'un brun plus foncé au dedans. Au microscope on observe dans l'écorce un suber mince et un parenchyme cortical dont les éléments sont gorgés d'amidon et entremêlés de quelques cellules scléreuses. Le liber est représenté par quelques fibres excessivement épaisses et très clairsemées. Les vaisseaux du bois sont largement ouverts.

Très vantée au Brésil sous le nom de *Raiz preta* (Racine noire) contre la morsure des serpents, cette racine est employée dans ce pays de temps immémorial contre les hydropisies. L'écorce possède en effet, surtout à l'état frais, une action émétocathartique qui n'est pas sans danger pour des organes digestifs en mauvais état, et une action diurétique qui a été bien nettement constatée. Martius, témoin des résultats obtenus au Brésil, en fit un éloge enthousiaste. François, Clémençon, Smyttère, Lemasson, Petit-Dugour, de Solier, Miquel firent usage de l'écorce sèche et obtinrent des résultats moins accusés, mais très nets cependant, dans les hydropisies essentielles, l'ascite et l'anasarque, où le caïnça agit doublement comme hydragogue en provoquant d'abondantes diarrhées séreuses et en amenant une diurèse plus ou moins marquée. On a constaté également son action emménagogue ; quant à ses propriétés alexipharmaques, elles sont des plus contestables. Le Caïnça est aujourd'hui tombé dans un oubli complet en Europe, peut-être à tort : Delioux de Savignac pense avec raison qu'une alcoolature préparée au Brésil avec l'écorce fraîche constituerait un médicament diurétique d'une réelle valeur qu'il y aurait avantage à reprendre. Les préparations employées autrefois étaient la décoction (8 gr. d'écorce pour 250 gr. d'eau), excellente forme pharmaceutique du médicament, l'extrait alcoolique moins usité, le sirop et surtout le vin de Caïnça (30 gr. d'écorce pour un litre de vin blanc.) Dr R. Blondel.

Bibl. : Guibourt et Planchon, *Hist. nat. des Dr. simples*, III, 37, 7e éd. — Delioux de Savignac, *Dict. encycl. des Sc. méd.*, art. *Caïnça*. — Richard, *Note sur le Chiococca*, dans *Journ. de Chimie méd.*, II, 239 ; *id.*, III, 551 ; *id.*, V, 16. — François, Caventou et Pelletier, *Nouvelle Analyse du Chiococca ; Journ. de Ch. méd.*, VI, 108. — François, *Journ. de Pharm.*, XVI, 466 ; *Journ. gén. de méd.*, 1830 ; *Transactions médicales*, 1831 ; *Gaz. méd.*, 1831, 116 ; *Bull. gén. de thérap.*, VI, 355. — Clémençon, *Journ. gén. de méd.*, CX, 117.

CAÏNCIQUE (Acide). Form. { Equiv. . $C^{80}H^{64}O^{36}$. Atom. . $C^{40}H^{64}O^{18}$.

Syn. : *caïncine*. Ce principe immédiat a été découvert en 1830 par Pelletier et Caventou, dans la racine du caïnca (*Chiococca anguifuga*, Rubiacées), plante du Brésil. La racine pulvérisée est épuisée par l'alcool ; on ajoute d'abord au soluté alcoolique de l'acétate neutre de plomb, puis, après filtration, du sous-acétate qui précipite l'acide caïncique. On recueille ce dernier précipité, on le lave, on le délaie dans l'eau et on décompose par l'hydrogène sulfuré. A l'évaporation, il se dépose des flocons qu'on reprend à l'ébullition par de l'eau alcoolisée : l'acide se dépose à l'état cristallisé par le refroidissement (Rochleder et Hlasiwetz).

L'acide caïncique est en aiguilles feutrées, incolores, inodores, douées d'une grande amertume : il est fort peu soluble dans l'eau, qui n'en prend guère que $\frac{1}{500}$ à la température ordinaire ; son meilleur dissolvant est l'alcool ; l'acide chlorhydrique le dissout, mais l'abandonne bientôt sous forme d'une masse gélatineuse, qui n'offre plus d'amertume ; les acides minéraux énergiques se comportent de la même manière. Suivant Rochleder, l'acide caïncique est un glucoside auquel il convient de donner le nom de *caïncine*. Ce corps, sous l'influence des acides, se dédouble en glucose et en une matière gélatiniforme, la *caïncétine* :

$$C^{80}H^{64}O^{36} + 3H^2O^2 = 3C^{12}H^{12}O^{12} + C^{44}H^{34}O^6.$$

Le sucre qui se forme dans cette réaction ($C^{12}H^{12}O^{12}$) est un glucose incristallisable. La caïncétine ne paraît pas susceptible de donner des sels avec des alcalis. Traitée par la potasse en fusion, elle se dédouble en acide butyrique et en un corps nouveau, la *caïncinégine*, $C^{28}H^{24}O^4$:

$$C^{44}H^{34}O^6 + 3H^2O^2 = 2C^8H^8O^4 + C^{28}H^{24}O^4.$$

Dissoute dans l'alcool aqueux, la caïncine est réduite par l'amalgame de sodium ; elle forme avec les bases des combinaisons peu connues. Les caïnçates neutres d'ammonium, de potassium, de baryum et de calcium sont déliquescents et incristallisables. Le sel de plomb est insoluble. Edme Bourgoin.

Bibl. : Caventou et Pelletier, *Sur les Propriétés chimiques et médicales de la racine de Kahinça*. — Hlasiwetz et Rochleder, *An. der Chem. und Pharm.*, t. LXXVI, 238. — Rochleder, *Journ. für Chem.* t. LXXXV, 275 (1862) ; *Zeitsch. für Chem.*, t. III, 537. — Liebig, *An. der Chem., Pharm.*, t. XLVII, 185.

CAINE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy ; 151 hab.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAÏNITES. Secte gnostique, tirant probablement son nom de ses doctrines sur Caïn. Ces doctrines avaient un grand rapport avec celles des Ophites. Selon les Caïnites, le Dieu de la Bible, le créateur du ciel et de la terre et Dieu des Juifs, était un dieu d'une nature très imparfaite, rempli d'ignorance et d'orgueil. En conséquence, les Caïnites trouvaient la perfection dans l'opposé de la révélation juive et honoraient les personnages que la Bible avait stigmatisés. En premier lieu, Caïn qui, en donnant la mort à son frère Abel, avait montré que la puissance dont il tenait sa force était d'un ordre supérieur à celle qui protégeait Abel, c.-à-d. à Jéhovah, le Dieu des Juifs; puis Esaü, les habitants de Sodome, Coré et ses compagnons au sujet desquels ils avaient écrit toute une légende. Judas l'Iscariote était aussi tenu en honneur par les Caïnites; s'il trahit son maître, c'est qu'il savait que sa trahison était nécessaire au salut du genre humain; si on l'a noté d'infamie dans les Evangiles, c'est que les autres apôtres le haïssaient parce qu'il avait connaissance de vérités supérieures qui ne leur avaient pas été révélées. Ils avaient des livres apocryphes dont l'un, au témoignage de saint Epiphane de Chypre, se nommait l'*Ascension de Paul*, et où l'on décrivait toutes les merveilles et tous les secrets que l'apôtre Paul avait vus et appris, lorsqu'il fut ravi au troisième ciel. On a souvent accusé les Caïnites d'immoralité; ils auraient exactement pratiqué le contraire des lois juives et auraient même placé chacune de leurs pratiques immorales sous la protection particulière d'un ange. Comme ces pratiques étaient fort nombreuses et que les anges ayant une dénomination distincte le sont assez peu, les Caïnites avaient inventé des noms angéliques, et ils invoquaient cet ange au moment où ils se livraient à quelque acte d'immoralité. Selon leur expression, c'était avoir la gnose parfaite. On a très peu de renseignements sur la doctrine et l'existence des Caïnites. Ils commencèrent probablement d'apparaître dans les premières années du second siècle et un siècle plus tard, saint Hippolyte, dans son *Hérésiologie*, ne les jugea pas dignes d'être réfutés en forme, d'où l'on peut conclure qu'ils n'avaient ni vogue, ni influence, s'ils n'étaient pas complètement disparus. E. Amélineau.

CAINOTHERIUM ou **CÆNOTHERIUM** (Paléont.). Genre de Mammifères Ongulés fossiles, créé par Bravard (1828) pour de petits herbivores qui devaient être très communs, à l'époque tertiaire (éocène et miocène), en France et dans l'Europe centrale, si l'on en juge d'après l'abondance des débris qu'ils ont laissés dans les couches de cette époque. Ce genre appartient à l'ordre des Artiodactyles et à la famille des *Dichobunidæ* (V. Dichobune). De même que ces derniers, on peut les considérer comme des *Anoplothères* (V. ce mot) de très petite taille, et bien qu'exclusivement herbivores, il est vraisemblable qu'ils ne ruminaient pas. — On peut caractériser ce genre de la manière suivante: dents (44) en série continue, les incisives supérieures de plus en plus saillantes de la troisième à la première, les inférieures très proclives. La canine supérieure un peu plus saillante que les molaires. Arrière-molaires supérieures ayant deux collines à leur couronne, l'antérieure divisée en deux pointes, la deuxième en trois pointes constituant le sommet de lames disposées en croissant. Avant-bras mobile sur l'humérus, comme chez les Anoplothériens. Pieds à quatre doigts, les métacarpiens et métatarsiens libres et non soudés en forme de *canon* comme chez les Ruminants. — Les Caïnothères étaient de petits herbivores de la taille du lapin, dont les formes devaient ressembler à celles des Agoutis ou du Cochon d'Inde (Rongeurs de l'Amérique méridionale) plus qu'à celle des Chevrotains à membres plus grêles, qui les représentent seuls dans la faune de l'époque actuelle. Leurs espèces étaient assez nombreuses, bien qu'on les ait multipliées outre mesure sur des différences de peu d'importance, ainsi que l'a démontré Filhol d'après l'examen de crânes presque entiers provenant des phosphorites du Quercy et de Saint-Gérand-le-Puy (Allier). Ce genre est déjà représenté dans le gypse de Paris (éocène supérieur), mais il est surtout abondant dans le miocène inférieur de l'Allier. Les genres *Microtherium*

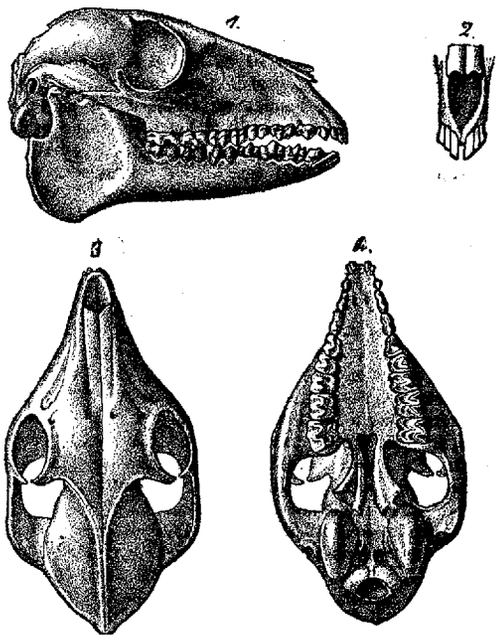

Cainotherium laticurvatum Var. *metopias*: 1, tête osseuse vue de profil; 2, région nasale du crâne vue de face montrant les incisives; 3, crâne vu par-dessus (le cadre orbitaire est complètement fermé sur certains individus); 4, crâne vu par-dessous, montrant les dents de la mâchoire supérieure (demi-grandeur naturelle).

(H. v. Meyer), *Cyclogathus* (E. Geoffroy), *Oplotherium* (Laizer et Parrieu), etc., ne diffèrent pas de *Cainotherium*. Les espèces de l'éocène supérieur (oligocène) sont les suivantes: *Cainotherium commune* (Bravard), qui se trouve aussi dans le miocène; *C. Filholi* (Lydekker), *C. elongatum* (Filhol); toutes trois trouvées en France. Les espèces miocènes sont (outre *C. commune*): *Cain. laticurvatum* (E. Geoff.) et sa variété, *C. metopias* (Pomel), *C. Geoffroyi* (Pomel), *C. curonense* (Brav.), *C. collotarsum* (Pomel), de France; *Cain. Cartieri* (H. v. Meyer), de Suisse; *C. medium* et *C. concinnum* (H. v. Meyer), d'Allemagne. — On doit rapprocher de ce genre les genres ou sous-genres suivants: *Plesiomeryx* (Gervais); *Zooligus* (Aymard) avec deux espèces: *Pl. cadurcensis* (Gervais), *Pl. gracilis* (Pomel, sp.), du miocène de France; — *Mouillacitherium parvulum* (Filhol), de l'oligocène du Quercy; — *Oxacron minimus* (Filhol), du miocène de France. Ces diverses espèces avaient des formes plus grêles et une taille moindre que celles des vrais Cainothères. — Le genre *Amphimeryx* avec trois espèces: *A. obliquus* (Cuvier, sp.) ou *Anoplotherium obliquum* (Cuv.), *A. parvulus* (Filhol), toutes deux oligocènes, et *A. quinquedentatus* (Filhol, sp.) ou *Cainotherium Courtoisi* (Gervais), du miocène de France, forme le passage aux *Dichobune* et *Dichodon* (V. ces mots). E. Trouessart.

Bibl.: Filhol, *Etude sur les Mammifères de Saint-Gérand-le-Puy (Allier)*, dans *Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes*, Sciences naturelles, 1879 t. XIX, art. 1er. — Du même, *Recherches sur les phosphorites du Quercy*, dans *Annales de la Soc. géol.*; t. VIII, 1877. — Du même, *Bull. de la Soc. des Sciences Nat. de Toulouse*, 1882. — Lydekker, *Catalogue of fossil Mammalia in British Museum*, 1885, part. II, pp. 166 et suiv. (Fam. *Cænotheridæ*).

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAÏQUE (Mar.). Nom que portaient de petits navires en usage dans la Méditerranée, où ils jouaient le rôle de chaloupes-canonnières. Ils étaient armés d'un gros canon placé à l'avant; leur tirant d'eau était faible (V. Caïc).

CAÏQUES (Antilles) (V. Caïcos).

CAIRANNE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison; 861 hab.

CAIRASCO ou **CAYRASCO** de Figueroa (Bartolomè), poète espagnol, né à la grande Canarie en 1540, d'une famille noble, mort à Palmas en 1610. Il fut chanoine puis prieur de la cathédrale de Palmas. Il eut un grand renom comme musicien et comme poète, et Cervantes a fait son éloge. Il a laissé une œuvre colossale de plus de 15,000 octaves, dans lesquelles il raconte la vie de tous les saints du calendrier. C'est le *Templo militante, triumphos de virtudes, festividades y vidas de Santos*, en quatre parties : la première parut à Valladolid (1602, pet. in-8), et fut réimprimée avec la deuxième partie (ibid., 1603, in-4). La troisième parut à Madrid (1609, in-fol.); la quatrième à Lisbonne (1615, pet. in-fol.). Les deux premières avaient aussi été rééditées à Lisbonne (1612, pet. in-fol.). Il y a encore du même auteur quelques poésies manuscrites, notamment des esdrugulos, à la Bibl. nat. de Madrid. Dans sa jeunesse, il avait traduit la *Jérusalem délivrée* du Tasse. — Un choix de ses vers a été publié sous le titre de : *Definiciones poeticas, morales y cristianas*, dans le vol. 42e de la Biblioteca Rivadeneyra. E. Cat.

CAIRD (James), publiciste et homme politique anglais, né à Stranraer (Ecosse) en 1816. Il se fit connaître par son ouvrage *High farming as the best substitute for Protection* (1849), qu'il publia au fort de la lutte entre les protectionnistes et les libre-échangistes et qui fit un grand bruit. Le gouvernement lui donna, en 1850, la mission de rechercher les causes de la famine de l'Irlande. Le *Times*, de son côté, le chargea de faire une enquête sur l'état de l'agriculture en Angleterre. Publiée d'abord sous forme de lettres adressées au journal (1850-51), cette enquête, parue à Londres en 1851 sous le titre d'*English Agriculture*, eut un nombre considérable d'éditions et fut traduite dans toutes les langues. La relation d'un voyage au Mississippi, qu'il fit en 1858, n'obtint pas moins de succès. Il s'était présenté sans succès, en 1852, aux élections du comté de Wigton; il n'entra à la Chambre des communes qu'en 1857 pour le bourg de Darmouth. Il fut réélu en 1859 par Stirling. Il s'occupa uniquement de questions économiques et, entre autres mesures utiles, fit voter la publication d'une statistique agricole annuelle. Il fit, en 1863, un voyage d'études en Italie et en Algérie, où il s'agissait d'introduire la culture du coton pour pallier les effets désastreux de la guerre de sécession. En 1869, il publia un pamphlet sur la brûlante question irlandaise; en 1878, un rapport très important sur l'agriculture anglaise : *The Land interest*, qui lui avait été demandé pour l'Exposition universelle de Paris. Lord Salisbury l'envoya alors (1878) dans l'Inde avec la commission nommée à l'effet d'étudier sur place les causes et les effets de la famine. Ce fut Caird qui rédigea le rapport volumineux de cette commission et conclut qu'il fallait s'attendre aux Indes à une terrible catastrophe qui résulterait de l'épuisement de l'agriculture et de l'accroissement continuel de la population. R. S.

CAIRE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte-du-Caire; 173 hab.

CAIRE (Le). En arabe *Masr* [*-el-Kâhirah*]. Capitale de l'Egypte, comprise dans la prov. ou *Moudiriéh* de Gizéh, où elle possède une administration indépendante de l'administration générale de la Moudiriéh. Le Caire est situé par 28°55′ de long. E. et par 30°2′ de lat. N., à près de 2 kil. du Nil, dont le sépare le village de Boulaq qui sert de port à la ville. On évalue la population actuelle du Caire, d'après les dernières statistiques, à environ 374,000 hab., dont 353,000 sujets égyptiens et 21,000 résidents étrangers. Les sujets égyptiens comprennent environ 280,000 musulmans indigènes ou Turcs, 20 à 25,000 Coptes, plus de 7,000 juifs, 10,000 Levantins et 15 à 20,000 Nubiens, Abyssiniens et autres représentants des races africaines. La ville est bornée à l'E. et au S.-E. par les collines de Moqattam, d'où la citadelle domine toute la plaine, au N. par le canal d'Ismaïliéh, au S. par un vaste espace sablonneux semé des ruines de l'ancien Caire. Un ruisseau, à sec la plupart du temps, parcourt le Caire dans toute son étendue : c'est le Khalig qui part du Nil et va se jeter dans le canal d'Ismaïliéh au N.-E. du Caire. Au Caire aboutissent diverses lignes de chemins de fer, qui partent d'Alexandrie, Damiette, Ismaïliah et Suez. Deux autres lignes partent du Caire et desservent, l'une une grande partie de la Haute-Egypte jusqu'à Siout, l'autre la petite station balnéaire de Hélouan.

Histoire. — Le Caire fut fondé en l'an de l'hégire 358, le 18 Chaaban (9 juil., 969 de notre ère), un peu au N. de l'ancienne ville de Fostât, par les ordres du khalif El-Mansour El-Mouizz qui venait de faire conquérir l'Egypte par son lieutenant Gouhar et y établit la dynastie fatimite après avoir vaincu le dernier khalife ikhchidite. Fostât était situé à peu près sur l'emplacement de l'ancienne ville pharaonique à laquelle les auteurs classiques donnent le nom de *Babylone* (V. ce mot), et que les inscriptions hiéroglyphiques nomment *Banbin*. C'est pourquoi les écrivains du moyen âge donnent au Caire le nom de Babylone. Fostât perdit bien de son importance, ses édifices tombèrent en ruine, et ce n'est plus maintenant qu'une plaine couverte de décombres, connue sous le nom de *Masr-el-Atikah* ou Vieux-Caire. Quant à la ville nouvelle, elle prit le nom de *El-Kahirah*, « la Victorieuse », d'où les Européens ont fait le Caire ; les Arabes l'appellent aujourd'hui *Masr*, nom qu'ils donnent également à l'Egypte même. Le Caire devint tout à la fois la capitale de l'Egypte et de tout l'empire fatimite. Il fut la résidence de El-Mansour El-Mouizz et de ses successeurs, qui contribuèrent à orner la ville de nombreux édifices, dont quelques-uns subsistent encore. Le Caire atteignit rapidement le chiffre de 260,000 hab., chiffre qu'il n'a guère dépassé depuis, en ne tenant compte que des habitants indigènes.

A la chute de la dynastie fatimite, en 1176, le khalife Salah-ed-din Iousouf ibn-Ayoub fonda la dynastie des Ayoubites. *Salah-ed-din* est devenu *Saladin* chez nos historiens des Croisades, et ses cavaliers, qu'en arabe on nomme *Serradjin*, firent donner le nom de *Sarrasins* aux Musulmans de toute nationalité. Salah-ed-din fit substituer aux murailles de briques, dont le fondateur avait entouré la ville, une enceinte de pierres qui existe encore en partie, et fit bâtir sur le Moqattam, presque sur l'emplacement de l'ancienne forteresse de Babylone, la citadelle moderne du Caire, *El-Qalaa*. C'est sous son règne que les premiers marchands chrétiens reçurent l'autorisation de s'établir au Caire, où ils fondèrent le quartier franc, connu de nos jours sous le nom de *Mouski*. Pendant les règnes suivants, le Caire alla s'agrandissant et s'embellissant de jour en jour; des palais, des mosquées, des écoles s'élevèrent comme par enchantement. Les khalifes mamelouks, Baïbars surtout, édifièrent de riches constructions, ils firent réparer la vieille mosquée d'*El-Azhar*, ainsi que la grande tour de la citadelle, qui tombait en ruine. La nécropole, connue aujourd'hui sous le nom de *Tombeaux des Khalifes*, nous a conservé les splendides mosquées funéraires de cette époque, qui sont certainement ce qui existe de plus élégant et de plus parfait dans toute l'architecture arabe d'Egypte. Sous le khalife El-Ghouri, en 1500, fut construit l'aqueduc en pierre qui amenait à la citadelle les eaux du Nil. Rien à placer au Caire, au point de vue purement historique, sinon la capture de saint Louis, en 1249, pendant sa marche sur le Caire, et une longue suite de troubles, de dissensions intestines, de révoltes de palais

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui durèrent jusqu'au commencement de la domination turque, en 1507. De cette époque jusqu'à l'expédition française, rien encore ne mérite d'être signalé dans l'histo re du Caire. On sait qu'après la bataille des Pyramides l'armée française, sous la conduite de Bonaparte, fit son entrée triomphale au Caire le 22 juil. 1798. L'histoire du Caire n'est plus ensuite qu'une partie de l'histoire de l'expédition française. Révolte des Cairotes au mois d'août,

LE CAIRE

sa plaine avant la fondation de la ville.

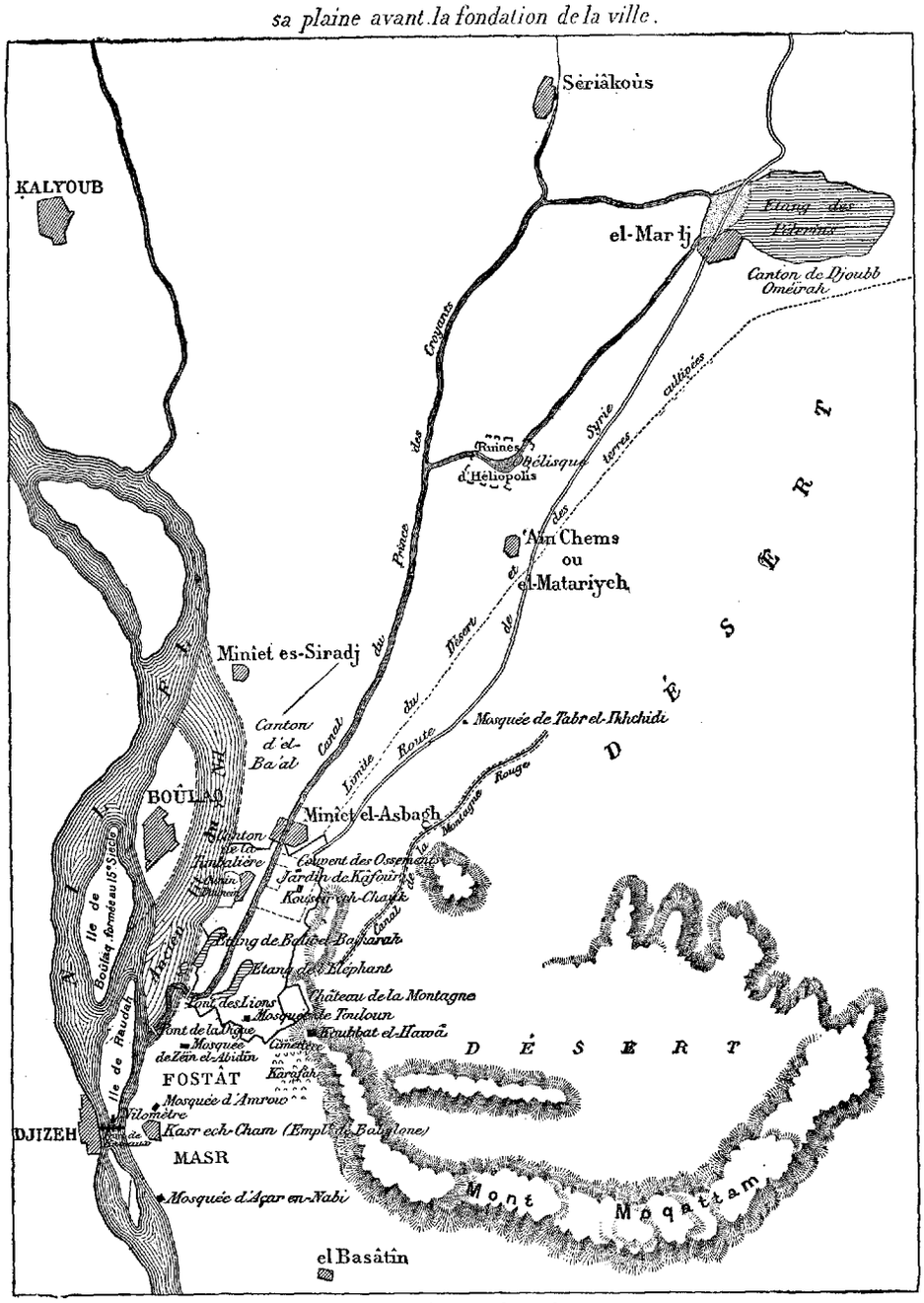

Echelle du 150.000e

départ de Bonaparte en l'année suivante, commandement en chef de Kléber, qui fut bientôt assassiné par un fanatique sur la place de l'*Exbékiéh*, après avoir défait une armée turque près des ruines de l'ancienne Héliopolis; enfin, en août et sept. 1801, capitulation du Caire et rembarquement de l'armée française à Aboukir : tous ces faits sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de leur consacrer plus de place.

L'issue fâcheuse de la campagne de Bonaparte et la brièveté du séjour de nos armées en Egypte ne permirent pas aux ingénieurs français de réaliser au Caire tous les plans d'assainissement et d'amélioration qu'ils avaient

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

conçus. Mais dès ce moment l'influence européenne prédomina en Egypte. Sous Mohammed-Ali et ses successeurs, surtout à partir de l'inauguration du canal de Suez, la ville prit un développement considérable. Une très importante colonie européenne s'y établit, la ville s'étendit vers le Nil, fut dotée de chemins de fer, de théâtres, de larges boulevards percés en ligne droite, de maisons européennes à cinq étages, et ce n'est qu'au fanatisme invétéré de ses habitants que les vieux quartiers du Caire, d'une si franche et vivante originalité, doivent de n'avoir pas été bouleversés de fond en comble, et de n'avoir pas vu leurs ombreuses et tortueuses ruelles, aux étages surplombant

LE CAIRE
(MAṢR EL KÂHIRAH)

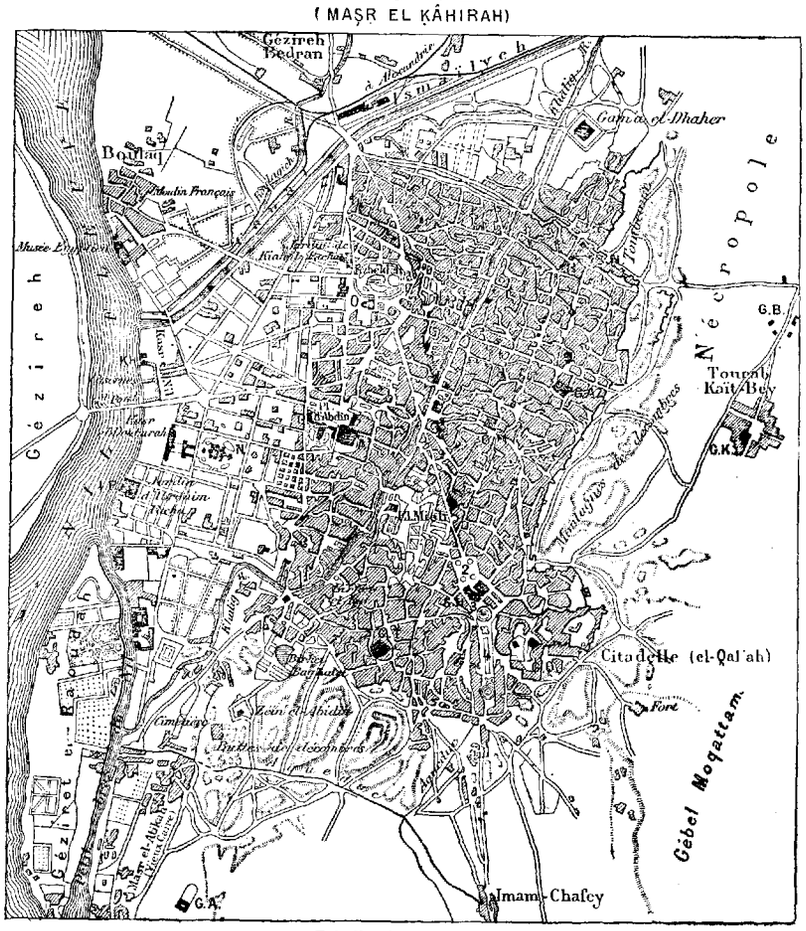

Echelle du 50.000e

1, Jardin Rosetti; 2, Place Sultan Hassan; 3, Place Roumêïléh; 4, Place Méhémet-Ali (ancien Qarauéïdân); O, Opéra; L, Grande église Latine; B.F., Bab-el-Foutouh (porte); H. Gâm'a (mosquée) el-Hakem; B.N., Bab-en-Nasr (porte); G.B., Gâm'a Barqouq; I.P., Palais d'Ibrahim Pacha; K.H., Palais du Khédive; N, Palais des Jeunes filles Nobles; A, Palais d'Abdin; G.M., Gâm'a el Monayyad; G.A.z., Gâm'a el Azhar; G.K., Gâm'a Kaït Bey; G.H., Gâm'a Sultan Hassan; G.T., Gâm'a Touloun; G.R., Gâm'a Sultan Qalaoun; G.A., Gâm'a Amr.

les uns sur les autres, dégénérer en avenues géométriques pleines de soleil, bordées de trottoirs d'asphalte et plantées de sycomores entourés de ferrures. On connaît les événements de 1881-1882, le mouvement prétendu national, créé par Arabi-Pacha, le siège et le bombardement d'Alexandrie, le choléra pénétrant dans le Delta, par surcroît de malheur, et arrivant jusqu'au Caire, les Bédouins du désert s'avançant en force et campant dans la plaine de Gizéh, enfin la victoire de Tell-el-Kébir et l'entrée des troupes anglaises dans la capitale de l'Egypte. Le premier soin des Anglais fut d'établir un champ de courses près du Caire, à Géziréh, à l'ombre même des pyramides de Khéops et de Khéphren. Le Caire s'haussmannise encore, connaît les chapelles protestantes et les *lectures* du dimanche; tout cela heureusement se passe dans les nouveaux quartiers européens : le vieux et pittoresque Caire des khalifes est intact et sauf, et s'écroulera de lui-même avant de changer.

Monuments. — 1° *Aspect général de la ville.* Le Caire est, après Constantinople, la plus grande ville de l'Orient; c'est en même temps celle qui a le mieux conservé son caractère original, car les constructions bâties dans le goût européen se trouvent réunies dans les quartiers nouveaux, où l'on éprouve l'impression d'être à mille lieues de l'Egypte.

La ville arabe est composée d'un certain nombre de *harah* ou quartiers. La police en est faite toute la nuit par des *ghafirs*. Les ruelles arabes bifurquent en tous sens, se replient en angle, en courbe, reviennent sur elles-mêmes, s'arrêtent brusquement en impasse, de sorte que le plan d'un quartier rappelle un arbre aux branches tordues et enlacées. Les cinquante-trois quar-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tiers du Caire, qui n'ont aucune forme régulière, sont enclavés les uns dans les autres, et coupés parfois de longues rues en zigzag qui traversent la ville dans toute son étendue. Aussi le plan de la capitale égyptienne présente-t-il, pour la partie arabe, le plus inextricable fouillis qui se puisse imaginer. Depuis 1886, presque toutes les rues ont été dénommées et les maisons numérotées dans les plus grandes voies.

On s'égare facilement au Caire, mais s'y perdre est un enchantement. Si les ruelles n'y sont pas en ligne droite, c'est que leurs brusques et nombreux changements de direction amènent de fréquentes alternatives d'ombre et de soleil, fort agréables en pays chaud. Les maisons y sont hautes, séparées seulement par quelques mètres des maisons d'en face; les étages fort souvent surplombent les uns sur les autres, au point de se toucher presque à la hauteur des terrasses. Dans les ruelles plus larges, des claies de bois ou de roseau, couvertes de toiles multicolores, s'étendent en travers de la voie, à la hauteur du premier étage; partout l'ombre et la fraîcheur. Pas de pavés ni de dalles; la terre seule, arrosée souvent par des *Saqqa* ou porteurs d'outres. Les voitures européennes ont peine à y passer; une caravane de chameaux y empêche la circulation. Dans les bazars, ou quartiers à boutiques, chaque rue est occupée par des marchands de même catégorie; on trouve la *Rue des Orfèvres*, la *Rue des Tanneurs*, etc. Les boutiques sont des sortes de niches sans devanture, à un mètre du sol, dans lesquelles le marchand se tient accroupi sur une natte au milieu d'un amoncellement de marchandises accrochées aux parois, suspendues au plafond, empilées contre les angles, débordant dans la rue. Des soies flottent à l'air, des grands plateaux de cuivre ciselé luisent dans l'ombre, des pastilles odorantes répandent partout leurs fumées bleuâtres qui se mêlent aux senteurs lourdes des flacons des parfumeurs, les boutiques de cafetiers sont pleines de gens oisifs réunis autour d'un joueur de *roubab* ou viole à trois cordes. Musique rêveuse d'Orient, odeurs balsamiques, couleurs voyantes, foule bruyante et bariolée, tout concourt à rappeler au promeneur les décors féeriques entrevus dans les *Mille et une Nuits*.

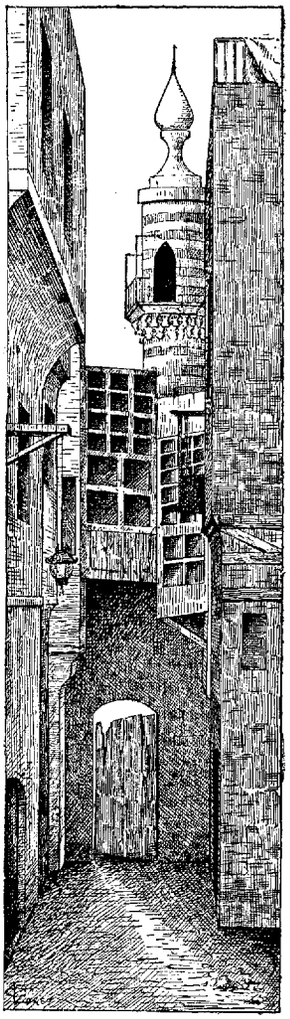

Ruelle du quartier Ed-Daoudéïah

2° *La Citadelle*. La citadelle du Caire est située au S.-E. de la ville, sur une colline que domine le Moqattam. Trois enceintes s'y emboîtent l'une dans l'autre, s'ouvrant par de larges portes à la voûte en fer à cheval, flanquées d basses tours rondes, à créneaux cintrés. Du palais qu'habita Salah-ed-din, qui se trouve dans l'enceinte supérieure, il ne reste plus que des ruines. Les colonnes gisant à terre appartiennent à des temples pharaoniques de Memphis qu'utilisèrent les constructeurs arabes. Une mosquée récente, construite par Mohammed-Ali, domine la citadelle, et par conséquent toute la ville. De loin, ses deux minarets grêles et élevés font le plus heureux effet. De près, la désillusion vient vite. Malgré la richesse de l'albâtre employé, cette construction n'a aucune originalité; c'est la copie d'un vulgaire édifice de Constantinople, qui détonne au milieu des remparts sarrasins de Saladin. Dans un angle, une tour peinte en or et en noir est décorée d'une horloge, présent du roi Louis-Philippe. Dans une cour de la citadelle se trouve le *Puits de Joseph*, que la légende populaire fait remonter au fils de Jacob. Ce puits, profond de 88 m., est divisé en deux étages percés dans le roc. Sur le palier qui les sépare, des bœufs tournent jour et nuit un appareil qui élève l'eau et la verse dans un vaste réservoir. Au haut du puits, d'autres bœufs élèvent l'eau du premier réservoir et la déversent dans un second d'où elle est distribuée par toute la citadelle. Du haut de la citadelle le coup d'œil est splendide. Le Caire s'étend au loin, avec ses milliers de minarets et de coupoles disséminés au hasard, tantôt rapprochés au point de se toucher, tantôt rares et espacés. De l'autre côté du Nil, on voit très distinctement les trois grandes pyramides de Gizéh, et bien d'autres pyramides plus petites, appartenant à l'ancienne nécropole de Memphis. Sur le prolongement du Moqattam, qui longe la ville à l'E., se trouvent de nombreux moulins inhabités, dont les ailes qui ne tournent plus agrémentent d'une façon bizarre la silhouette barrant l'horizon.

3° *Les Mosquées*. Les mosquées du Caire sont au nombre de quatre cents environ, et presque toutes sont intéressantes. Deux cent cinquante d'entre elles ont des minarets, les autres n'ont que des coupoles. Cinquante mosquées au moins sont remarquables par la richesse de leur architecture. Les trois plus importantes sont : la mosquée de Touloun, celle du sultan Hassan, et celle d'El-Azhar. La *Mosquée de Touloun* date de l'an 879 de notre ère, c.-à-d. est antérieure de près d'un siècle à la fondation du Caire, et fut construite par le sultan Touloun dans la plaine au N. de Fostât. C'est un édifice carré de 90 m. de côté. Des quatre minarets qui en surmontaient les angles, trois se sont écroulés et le dernier, où monte, les soirs, le *moueddin* pour l'appel à la prière, est si délabré que l'appel ne se fait que du premier étage. Commencé en carré, le minaret se continue en cylindre et se termine en octogone, chacun de ses trois étages étant séparé de l'autre par un balcon circulaire entouré d'une balustrade ouvragée. Les murailles nues qui joignent les minarets sont ornées de créneaux en forme de trèfles découpés à jour. Un dôme surmonte la mosquée dans sa partie sud. Grande cour à l'intérieur, avec une fontaine au centre et un entourage de colonnades aux arceaux en ogive orientale. La *Mosquée du sultan Hassan*, que l'on considère comme la plus parfaite du Caire, est un bâtiment nu et sévère d'aspect, mesurant 140 m. de long. Elle est ornée d'une coupole de 55 m. d'élévation, flanquée de deux minarets de 86 m. On entre dans la mosquée par une porte de dimensions colossales, mesurant près de 39 m. de hauteur, dont la voûte est couverte de riches stalactites sculptées en surplomb. L'intérieur est une cour avec fontaine. Sous les arcades qui l'entourent se trouvent la chaire ou *member*, la tribune ou *mastabah*, la niche sainte ou *mihrab*. Des lampes, des rampes, des lustres de bronzes, sont d'une beauté remarquable. Les mosaïques et les arabesques qui couvrent les parois offrent des dessins d'une variété inépuisable. Cette mosquée date de l'an 1356 de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

notre ère. La *Mosquée d'El-Azhar*, construite en même temps que le Caire, est à la fois un édifice religieux et une école. Sous les arcades nombreuses de ses cours se tiennent accroupis, lisant et écrivant sous la surveillance de nombreux maîtres, plus de neuf mille élèves venus de toutes les parties du monde musulman et distribués par nationalité. C'est à peu près le seul intérêt qu'elle présente pour le visiteur, car la plus grande partie de la mosquée a été restaurée à différentes époques. — D'autres mosquées du Caire méritent encore d'être signalées, la *Mosquée du sultan El-Hakim*, la *Mosquée du sultan Qalaoun*, celles de *Hassaneïn*, d'*El-Ghouri*, de *Setti Zeinab*. Nous renvoyons, pour une description plus complète de ces édifices, à l'article ARCHITECTURE MUSULMANE.

4° *Les Bazars et les Fontaines*. On a vu plus haut ce qu'est un bazar. Le principal du Caire est le *Khan-Khalil*, où se trouvent réunis les produits les plus divers,

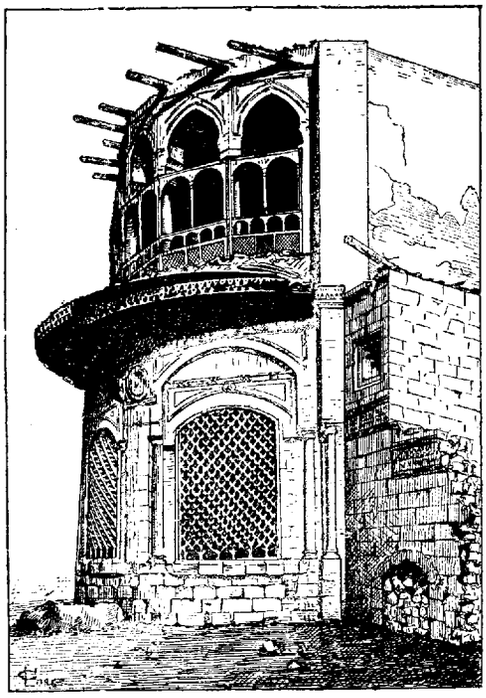

Sébil (fontaine publique) de la rue Mansour-Pacha.

venus de l'Arabie et de l'Inde, de la Perse et du Soudan. Les fontaines publiques ou *sébil* sont nombreuses au Caire. Leur destination est la même que celle de nos fontaines Wallace. Au fond d'une niche décorée d'arabesques se trouve l'extrémité d'un étroit tuyau. Le passant altéré y applique sa bouche et aspire, jusqu'à étanchement de sa soif, l'eau qui lui vient d'un réservoir intérieur. D'autres fontaines, abreuvoirs pour les animaux ou *hôd*, existent aussi en grand nombre. Le plus joli *sébil* du Caire est celui de la *rue Setti-Zeinab*; le plus beau *hôd* est près de la porte *Bab-el-Tourbéh*.

6° *Les Portes et les Nécropoles*. La plupart des portes du Caire sont anciennes. Elles sont ordinairement flanquées de tours à créneaux entre lesquelles s'ouvre une étroite et profonde voûte. Les plus intéressantes sont : *Bab-el-Karaféh*, qui s'ouvre sur l'ancien Caire, *Bab-el-Foutouh* et *Bab-en-Nasr* qui se trouvent placées de chaque côté de la mosquée d'El-Hakim. — Trois nécropoles existent auprès du Caire, deux au S., le *Tourab-el-Karaféh* et le *Tourab-es-Sitta*, une à l'E., le *Tourab-Kaït-bey*. Cette dernière, nommée par les Européens *Tombeaux des Khalifes*, est de beaucoup la plus curieuse. Elle renferme, en plus de quelques tombes de grands personnages, les mosquées funéraires de quatre sultans : El-Ghouri, El-Achraf-Barsebaï, El-Barqouq et Kaït-bey, lesquels régnèrent au XVe siècle. Ces monuments, situés presque en plein désert, tombent malheu-

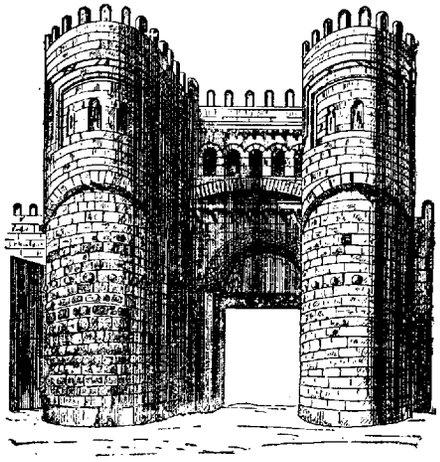

Porte Bab-el-Foutouh, d'après une photographie

reusement peu à peu en ruine. Ce sont des mosquées semblables à celles du Caire, avec minarets, dômes, cours, fontaines, arcades, mais une salle est réservée, dans un angle, au tombeau du constructeur. Ces tombeaux, objets de grande vénération de la part des musulmans, sont des sépulcres en pierre, très simples, entourés d'une balustrade de bois sculpté et placés, sous un dôme ajouré, au centre d'une salle vide, dont les parois supportent des lampes de bronze accrochées à des supports au moyen de longues chaînes. L'herbe y pousse partout dans les cours, la solitude y règne, et le visiteur en revient avec une impression de grande mélancolie.

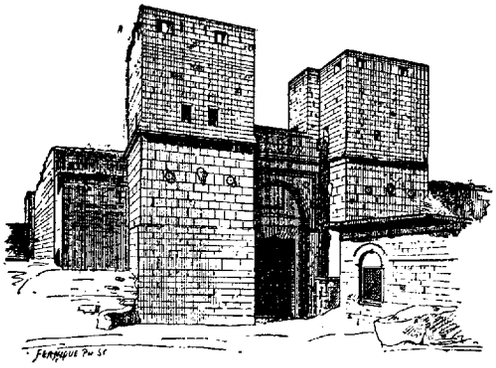

Porte Bab-en-Nasr, d'après une photographie.

SCIENCE ET INDUSTRIE. — Outre l'Université religieuse d'El-Azhar, le Caire renferme l'*Ecole de médecine* de Kasr-el-Aïn. Cette école possède d'importantes collections d'histoire naturelle ainsi que des laboratoires de physique et de chimie. Elle compte vingt professeurs et deux cents élèves environ. On peut citer également l'*Ecole polytechnique*, l'*Ecole des Arts et Métiers*, l'*Ecole de comptabilité* et l'*Ecole d'Archéologie*. Les petites écoles particulières sont au nombre de près de trois cents et donnent asile à plus de vingt mille élèves. Une grande *Bibliothèque*, sise au Darb-el-Gamamiz, est riche d'environ 50,000 volumes, parmi lesquels se trouvent d'anciens exemplaires du Coran

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

richement enluminés et datant du VIIIe siècle. L'*Institut égyptien*, académie où l'on s'occupe d'histoire, d'archéologie, de linguistique, etc., a été il y a dix ans transporté d'Alexandrie au Caire et publie chaque année un bulletin renfermant d'intéressants mémoires de ses membres, choisis généralement parmi les savants européens résidant au Caire.

Enfin, le gouvernement français entretient au Caire, depuis 1881, une *Mission archéologique*, analogue aux Ecoles de Rome et d'Athènes, successivement dirigée, depuis sa fondation, par MM. Maspero, Lefébure, Grébaut et Bouriant. Les membres de cette mission, égyptologues et arabisants, parcourent le pays, font des fouilles, et publient les résultats de leurs travaux dans un important recueil (Paris), composé déjà de six forts volumes.

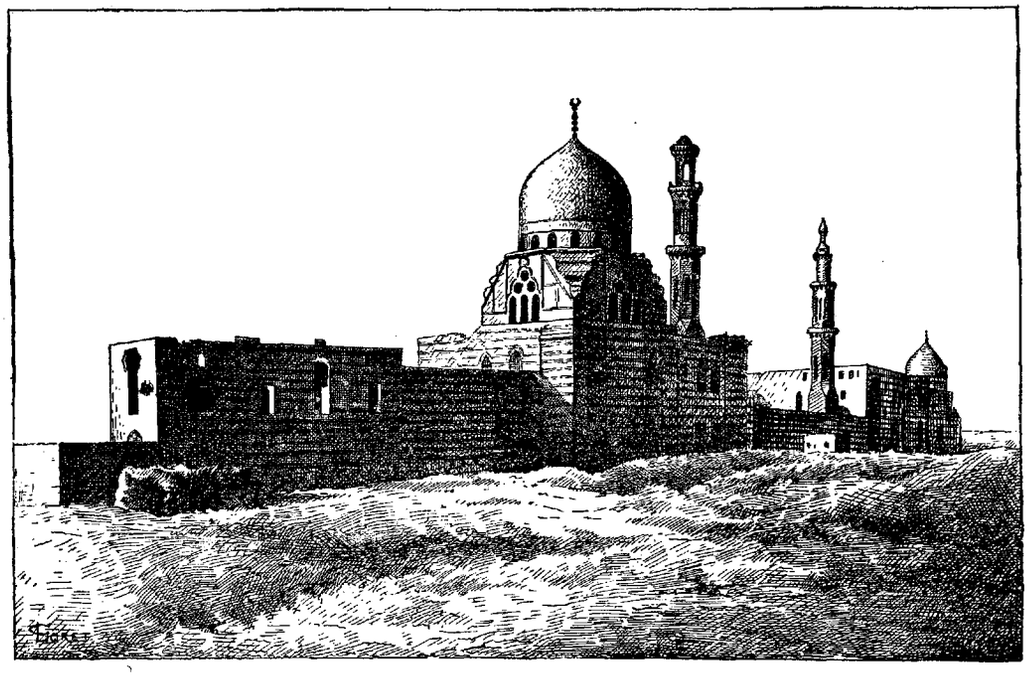

Tombeaux des khalifes.

Les principales industries du Caire sont la teinture, la fabrication de l'amidon, de l'huile, des bougies, surtout des essences aromatiques. L'industrie des matières textiles, laine, coton et lin, occupe au Caire un personnel considérable. L'industrie des métaux y est également très développée. Enfin le Caire possède, dans son faubourg de Boulaq, une imprimerie gouvernementale, dirigée par un Français, dont les éditions d'anciens auteurs arabes sont très recherchées. Victor Loret.

Bibl. : E. Isambert, *Itinéraire de l'Orient*, 2e partie : *Malte, Egypte, Nubie, Abyssinie et Sinaï*; Paris, 1878. — S. Murray, *Handbook for travellers in Egypt*; Londres, 1875. — Prisse d'Avennes, *l'Art arabe d'après les monuments du Caire*; Paris, 1847. — A. Rhoné, *l'Egypte à petites journées*; Paris, 1877. — R. Lepsius, *Briefe aus Ægypten und Æthiopien*; Berlin, 1852. — G. Ebers, *l'Egypte*, trad. Maspero; Paris, 1885. — Pascal Coste, *l'Art arabe ou les Monuments du Caire*; Paris, 1818-1826. P. Ravaisse, *l'Histoire et la topographie du Caire d'après Makrizi* (*Mémoires publiés par les membres de la Mission archéol. au Caire*, t. I, fasc. 3); Paris, 1887.

CAIREL (Elias), troubadour du commencement du XIIIe siècle, né à Sarlat (Dordogne). Il était orfèvre de profession mais, épris de poésie, il quitta sa patrie pour courir le monde. Il visita l'empire d'Orient : un biographe ajoute même qu'il parcourut la plus grande partie du monde habité. Après toutes ses pérégrinations il revint mourir à Sarlat. Un premier biographe se montre très sévère pour lui : « Il chantait mal, composait mal, violait (jouait de la viole) mal et parlait pis encore; seulement il transcrivait bien les vers et la musique. » Un autre le dit au contraire « très habile dans l'art de la composition et dans tout ce qu'il voulait faire ou dire, et il ajoute que le dédain qu'il avait pour les barons et le monde en général l'empêcha seul d'être apprécié comme il le méritait ». Nous avons conservé une quinzaine de ses poésies; elles ne méritent pas la sévérité du premier biographe et assurent à Cairel un rang honorable parmi les troubadours secondaires. Ant. Thomas.

Bibl. : C. Chabaneau, *Poésies inédites des troubadours du Périgord*; Paris, 1885. — *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 492.

CAIRINA (Ornith.). Le genre *Cairina* de Fleming (*Philos. Zool.*, 1822, p. 260) ne renferme qu'une seule espèce de *Canard* (V. ce mot), le Canard musqué (*Anas moschata* L.) du Brésil et de la Guyane, qui se distingue facilement des autres Anatidés par sa tête dénudée latéralement et par son bec droit, allongé, très épais à la base et surmonté, du côté du front, par un tubercule arrondi. De chaque côté de ce tubercule s'ouvrent les narines, de forme ovale, et sur les bords de la mandibule supérieure, qui se termine par un onglet robuste, sont disposées des lamelles, plus espacées que chez la plupart des Anatidés. Les ailes, médiocrement développées, ont leurs troisième et quatrième rémiges plus longues que les autres; la queue, ample et arrondie en arrière, se compose de pennes allongées; les tarses sont plus courts que le doigt médian, qui se trouve relié aux doigts latéraux par des palmures entières et le pouce, fort réduit, est garni d'un lobe membraneux. Le Canard musqué atteint une taille très forte et mesure plus de 60 centim. de long. Son plumage est d'un noir lustré, offrant sur la région dorsale des reflets verts et pourprés et recoupé sur chaque aile par une large bande blanche. Le bec, d'un rouge vif, traversé par une raie noire, est, au moins chez le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mâle adulte, entouré à sa base par des caroncules qui se continuent en arrière par une peau papilleuse, également de couleur rouge. — Cette même teinte vermillonnée se retrouve sur les pattes. Cette sorte de Canard perche volontiers et paraît avoir des habitudes beaucoup moins aquatiques que notre Canard sauvage. Dans son pays natal elle niche sur les arbres, sans doute pour mettre sa progéniture hors de la portée des reptiles. Sa fécondité est très grande, les pontes, au nombre de deux ou trois par an, comprenant chacune dix, quinze ou même dix-huit œufs, et comme d'autre part la chair des jeunes est fort succulente, on comprend que l'espèce ait attiré de bonne heure l'attention des éleveurs. Le Canard musqué paraît avoir été introduit en Europe à peu près à la même époque que le Dindon, c.-à-d. au commencement du XVIe siècle, puisque dès 1550, Belon constatait déjà qu'on vendait ce Canard « sur les marchez pour s'en servir ès festins et nopces ». Une domesticité longuement prolongée et une sélection attentive ont produit et maintenu parmi les Canards musqués des variétés de couleurs presque aussi nombreuses que parmi les races vulgaires, et des croisements opérés avec des Canards ordinaires ont donné naissance à des hybrides vulgairement connus sous le nom de *Mulards*. Ces hybrides sont généralement dépourvus de caroncules sur les côtés de la face, et

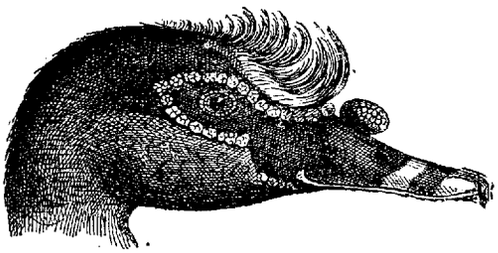

Cairina moschata.

revêtus tantôt d'un costume brun uniforme, tantôt d'une livrée foncée, avec un miroir vert sur l'aile et un collier blanc autour du cou. On les recherche beaucoup parce qu'ils sont dépourvus de l'odeur musquée que présentent les *Cairina moschata* très adultes et qui donne à leur chair un goût désagréable. En outre, les Mulards s'engraissent facilement, et leur foie est très apprécié pour la confection des fameuses terrines de Nérac.

Dans le commerce le Canard musqué est souvent désigné sous le nom de *Canard d'Inde*, parce que, comme le Dindon, il est originaire des Indes occidentales : on l'appelle aussi, d'une façon tout à fait impropre, *Canard de Guinée*, *Canard de Barbarie*, *Canard de Turquie*, et même *Canard de Moscovie*. E. Oustalet.

Bibl. : G.-R. Gray et Mitchell, *Genera of Birds*, t. III, p. 618 et pl. 167, fig. 5.

CAIRNES (David), défenseur de Londonderry (Irlande), né en 1645, mort en 1722. Il était avocat dans cette ville et entreprit de la défendre contre le Jacobite Tyrconnell en déc. 1688. Il fut envoyé en mission à Londres pour demander l'appui de la société irlandaise de Londres et du roi Guillaume. En avr. 1689 il rentra dans la ville avec le titre de lieutenant-colonel et les instructions de Guillaume III. Ses efforts obligèrent Jacques II à lever le siège (août 1689). Elu membre du parlement d'Irlande, il fut en outre investi de plusieurs magistratures importantes. Il fut enseveli dans la cathédrale protestante de sa ville natale.

CAIRNES (John-Elliot), économiste anglais, né en 1824 à Castle Bellingham (comté de Louth), mort à Blackheat, près Londres, le 8 juil. 1875. Professeur d'économie politique à Dublin (1857), d'économie politique et de jurisprudence au Queen's College de Gallway (1859), professeur d'économie politique à Londres (1866). Ami et disciple de Stuart Mill, Cairnes a laissé des ouvrages de haute valeur qui ont obtenu en Angleterre et en Amérique un légitime succès et ont exercé une grande influence. Ce sont : *The Character and logical method of Political Economy* (1857, 2e éd. 1875) ; *The Southern Confederacy and the slave trade* (1863) ; *University Education in Ireland* (1866) ; *Political Essays* (1873) ; *Essays on Political Economy, theoretical and applied* (1873) ; *Some leading Principles of political Economy newly explained* (1874). Il a collaboré activement à la *Fortnightly Review*. R. S.

Bibl. : Leslie Stephen, *National Biography* ; Londres, 1886, t. VIII. — *Principles of political economy. Professor Cairnes*, dans *Westminster Review* d'oct. 1874.

CAIRNS (Hugh Mac Calmont, comte), homme d'Etat anglais, né à Cultra, comté de Down (Irlande), en déc. 1819, mort à Bournemouth le 2 avr. 1885. Après avoir fait de bonnes études à Belfast et à Dublin, il fut inscrit au barreau de Middle-Temple en janv. 1844. Dès le début il se fit remarquer par ses brillantes qualités oratoires. En juil. 1852 il fut envoyé à la Chambre des communes par Belfast qui lui maintint ses suffrages jusqu'en 1866. Il prit rang dans le parti conservateur et continua à plaider. Avocat de la reine en 1856, il fut en févr. 1858 nommé solicitor général par lord Derby. Déjà très connu comme avocat, il commença, à partir de cette époque, à faire figure dans le monde politique. Les débats de 1858 sur les affaires de l'Inde lui procurèrent l'occasion de faire valoir ses remarquables talents d'orateur parlementaire, et l'on admira fort la clarté et la logique qu'il apporta dans cette délicate discussion (14 mai). La part qu'il prit aux débats des sessions suivantes (notamment 1860, 1864, 1865) ne fit qu'accroître son influence. Aussi quand les conservateurs revinrent au pouvoir fut-il nommé attorney général (1866), puis lord juge d'appel (18 oct. 1866). En févr. 1867 il entra au conseil privé et reçut le titre de baron Cairns de Garmoyle. A cette époque il s'occupa activement de la réforme électorale et il réussit même, malgré l'opposition de ses amis, à faire voter un amendement en faveur de la représentation des minorités. Disraeli, étant devenu premier ministre (févr. 1868), nomma lord Cairns grand chancelier d'Angleterre, poste qu'il conserva jusqu'à la chute du cabinet conservateur (déc. 1868). Après la mort de lord Derby (23 oct. 1869), il devint le leader de l'opposition à la Chambre des lords, et exerça une influence considérable dans cette assemblée où il discuta toutes les lois importantes. Il redevint grand chancelier en 1874 dans le nouveau cabinet Disraeli et fut nommé en sept. 1878 vicomte de Garmoyle et comte Cairns. Après la chute des conservateurs en 1880, il s'occupa moins activement des affaires publiques. Il critiqua pourtant à diverses reprises la politique des libéraux, surtout dans la question du Transvaal. Il rentra à peu près dans la vie privée après la mort de Beaconsfield, l'état de sa santé, qui avait toujours été assez délicate, ne lui permettant plus la moindre fatigue. Lord Cairns a laissé la réputation d'un orateur de premier ordre et du premier jurisconsulte de son temps.

Son fils *Arthur William*, né en 1861, a hérité de la pairie. Il a été secrétaire du duc de Richmond (1885) et est entré à la Chambre des lords à la mort de son père. R. S.

Bibl. : Mac Carthy, *Histoire contemporaine d'Angleterre* ; Paris, 1885, t. III, IV, V, in-8. — Malmesbury, *Mémoires d'un ancien ministre* ; Paris, 1885, in-12. — Lord Coleridge, *Eloge de Cairns à la Chambre des lords*, 13 avr. 1885. — Leslie Stephen, *National Biography* ; Londres, 1886, t. VIII.

CAIRO. Ville des Etats-Unis (Etat de l'Illinois), au confluent du Mississipi et de l'Ohio, sur la rive droite de l'Ohio ; pop. 9.000 hab. (en 1885). — Station terminus au S. du chemin de fer Illinois central.

CAIRO (Francesco), appelé *Il Cavalier del Cairo*, peintre italien, né en 1598, mort à Milan en 1674. Elève

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Morazzone, il étudia ensuite la peinture classique à Rome et à Venise, ce dont son œuvre se ressentit beaucoup. Appelé à Turin par le prince Victor-Amédée Ier, il orna de peintures, sur son ordre, des palais, des villas et des églises. Ses tableaux sont dispersés, les principaux d'entre eux se trouvent au musée de Dresde et au Belvédère de Vienne.

CAIRO (Guglielmo), peintre italien de l'Ecole piémontaise, né à Casal-Monferrato en 1632, mort en 1672. Fils de Ferdinando Cairo, le jeune Guglielmo montra de très remarquables aptitudes, mais il mourut à l'âge de vingt ans, laissant quelques portraits d'un dessin très pur, et un tableau d'histoire non achevé.

CAIRO (Ferdinando), peintre, frère du précédent, né à Casal-Monferrato en 1656, mort à Brescia en 1730 (d'après Ticozzi; en 1748 d'après Boni). Elève de Marc-Antoine Franceschini, il resta avec lui pendant douze ans et l'aida dans les travaux exécutés dans différentes villes d'Italie. Il se fixa ensuite à Brescia, où il fit des ouvrages importants.

CAIROLI (Benedetto), homme politique italien, né à Pavie le 28 janv. 1826. D'une famille renommée par son patriotisme, élevé par une mère de vertus antiques, l'aîné de cinq frères dont quatre donnèrent leur vie pour la cause italienne, M. Benedetto Cairoli, encore étudiant en droit, s'enrôla comme volontaire en 1848. Après la guerre de l'indépendance, il vécut d'abord dans la retraite, à Pavie et à Groppello di Lomellina; mais, impliqué dans le procès de Mantoue, il fut obligé de se fixer en Piémont. En 1859, il servit d'intermédiaire entre les patriotes de Gênes et ceux de la Lombardie. Volontaire dans les chasseurs des Alpes sous Garibaldi, il vit son frère Ernesto tomber à ses côtés au combat de Varese. En 1860, lors de l'expédition de Sicile, il fut un des Mille de Marsala, et commanda la septième compagnie, que Garibaldi appelait un noyau de héros. Légèrement blessé à Calatafimi, il eut une jambe brisée par une balle à l'assaut de Palerme : il en resta infirme pendant plusieurs années. En 1866, il opéra dans le Trentin comme colonel commandant le quartier général des garibaldiens. En 1867, il était à Mentana. Son courage, son dévouement et la fermeté de ses convictions politiques lui avaient valu une grande popularité. Elu député dès 1860 par le collège de Pavie, il siégeait à l'extrême gauche auprès de Garibaldi, avec qui il donna sa démission le 7 janv. 1864. Rentré à la Chambre peu après, il en fut un des vice-présidents de 1867 à 1870. Quand Depretis arriva au ministère en 1876, M. Cairoli le remplaça comme chef de la gauche, et, le 7 mars 1878, il fut nommé président de la Chambre. Républicain, mais ayant accepté avec Garibaldi le programme « Italie et Victor-Emmanuel », il avait, en prenant possession du fauteuil présidentiel, prononcé des paroles attendries sur le feu roi et sur son fils. A la chute du ministère Depretis-Crispi, il fut appelé par le roi Humbert à constituer un nouveau ministère et prit la présidence du conseil (23 mars), d'abord sans portefeuille, puis avec les affaires étrangères. Il fit aussi pendant quelque temps l'intérim du ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qu'il avait rétabli. Le 17 nov., lors de l'odieux attentat de Giovanni Passannante, il fut blessé à Naples en protégeant le roi. Cette circonstance sembla le rendre encore plus cher au pays. Mais, par suite des divisions du parti progressiste, M. Cairoli ne pouvait pas s'appuyer dans le Parlement sur une majorité gouvernementale. Le 19 déc., il céda la place à Depretis. Il fut appelé à la reprendre le 14 juil. 1879. Les discordes continuaient dans la gauche. Pour les faire cesser, M. Cairoli provoqua une crise extra-parlementaire, et, chargé pour la troisième fois de composer un ministère, il s'associa avec Depretis, à qui il donna l'intérieur (25 nov.). Les groupes dissidents de MM. Crispi et Nicotera, en s'unissant à la droite, obligèrent le roi de dissoudre la Chambre le 2 mai 1880. Le ministère Cairoli-Depretis se soutint encore pendant un an. Il réussit à faire adopter la suppression graduelle de la taxe sur la mouture, ainsi que des dispositions pour mettre fin au cours forcé, et présenta un projet de loi sur la réforme électorale. Mais, au fond, de graves dissentiments existaient entre les deux principaux ministres. M. Cairoli, peu habitué à l'intrigue, et de tendances plus avancées que son collègue, montrait moins d'esprit pratique. L'affaire de Tunis le perdit. Quoique bien porté pour la France, il s'était laissé compromettre par les menées de certains fonctionnaires. L'agitation créée par M. Crispi lui suscitait des embarras que la droite mettait à profit. Après avoir donné une première fois sa démission le 7 avr. 1881, maintenu par le roi, qui venait de faire M. Cairoli chevalier de l'Annonciade, le cabinet la donna de nouveau le 14 mai suivant, à l'occasion d'une série d'interpellations projetées sur la question tunisienne. M. Cairoli se retira définitivement, et Depretis, resté maître de la situation, confia les affaires étrangères à Mancini (29 mai). Depuis lors, M. Cairoli fit partie, avec MM. Nicotera, Zanardelli et Baccarini, du groupe qu'on a appelé la *pentarchie*, et qui, formé par M. Crispi, cinquième et principal directeur, a fini par ouvrir à celui-ci le chemin du pouvoir. Le patriotisme et l'honorabilité de M. Cairoli font toujours de lui un des hommes politiques les plus populaires d'Italie.

Des quatre frères de M. Benedetto Cairoli, *Ernesto* fut tué à Fiume di Varese le 26 mai 1859, en combattant les Autrichiens; *Luigi* mourut à Naples en 1860, à la suite d'une blessure reçue à la bataille du Volturne contre les bourboniens; *Enrico* fut tué par les pontificaux à Villa Gloria, près de Rome, le 23 oct. 1867, quelques jours avant le combat de Mentana; *Giovanni*, blessé dans la même affaire de Villa Gloria, succomba aux suites de sa blessure à Belgirate le 11 sept. 1869. Un monument fut érigé en leur honneur, en 1883, sur le monte Pincio à Rome. Leur mère, Adélaïde Cairoli, qu'on appelait la mère des Gracques, est morte à Pavie vers la fin de mars 1872. F. H.

CAIRON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creuilly; 402 hab.

CAIRON (Claude-Jules), littérateur français (V. NORIAC [Jules])

CAÏS (Jacques), amiral du XIIIe siècle, né à Nice. Après une expédition en Terre-Sainte où il prit une part brillante, Caïs, élevé à la dignité d'amiral, dirigea en 1265 contre les flottes des Pisans et des Génois, des croisières brillantes, qui permirent à Charles d'Anjou de débarquer sans encombre à l'embouchure du Tibre pour conquérir le royaume de Naples.

CAISE (Albert-Louis), publiciste français, né à Oyonnax (Ain) le 15 sept. 1840. D'abord employé à la direction des douanes à Paris (jusqu'en 1872), il collabora à un grand nombre de journaux, entre autres au *Courrier populaire de Lille*, auquel il donna en 1867 un compte rendu remarquable de l'Exposition universelle. En 1870 il prit part à la défense de Paris, comme capitaine de la 3e compagnie du 16e bataillon des mobiles de la Seine Secrétaire de la rédaction de l'*Avenir militaire* (1873), il passa en Algérie en 1877, envoya des correspondances à *l'Evénement* lors de l'insurrection du Sud-Oranais, collabora à une foule de journaux locaux : *l'Atlas*, *le Petit Fanal*, *le Petit Colon*, *la Vigie*, etc., créa le *Boufarikois* (1877-1878). En même temps il publiait de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de Saint-Vallier, de son abbaye, de ses seigneurs et de ses habitants* (Paris, 1867, in-12); *Cartulaire de Saint-Vallier* (1870, in-12); *la Jeunesse d'une femme* (1869, in-12); *les Victimes du mariage* (1870, in-12); *Premier Livre du jeune républicain* (1872, in-12); *la Vérité sur la garde mobile de la Seine et les combats du Bourget* (1872, in-32); *le Volontaire d'un an* (1874, in-12), comédie en un acte, en collab. avec

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

A. Dreux ; *la Famille du conscrit* (1875, in-4), drame en 5 actes, en collab. avec E. Paillard ; *Douaniers, forestiers, pompiers, corps spéciaux organisés en armes* (1877, in-18) ; *la Jeunesse d'une femme au quartier Latin* (1879, in-12) ; *Teurkia* (1888, in-12), etc.

CAISNES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 451 hab.

CAISSANT (N.), fou qui vivait au XVIIIe siècle, sur lequel on ne possède presque aucun renseignement. Il se prétendait frère de Louis XV, et prenait les titres de roi de Mississipi, cardinal laïque, pape laïque. Il existe de lui deux brochures in-8, sans lieu ni date.

CAISSE. I. Menuiserie. — Dans sa plus large acception, ce mot désigne un coffre en bois destiné à emballer des marchandises pour le transport et pour la conservation. On distingue trois sortes de caisses d'emballage : les caisses à claire-voie, les caisses pleines et les caisses à bois-contre. On appelle *caisses à claire-voie* celles dont les planches sont éloignées l'une de l'autre par une distance de 0m054 à 0m108 et quelquefois plus, selon la nature de l'emballage ; elles sont destinées surtout à emballer les meubles. La solidité est l'objet principal de ce genre de caisses ; aussi les fait-on en *dosse*, ou volige de rebut, d'une épaisseur relative à la grandeur. Pour les caisses à claire-voie, comme pour tout autre ouvrage de layetier, il faut, après avoir pris la mesure, choisir le bois de telle sorte qu'on puisse obtenir précisément la quantité nécessaire de morceaux. Le bois étant divisé, on s'occupera des *barres*, c.-à-d. des traverses qui contiennent les planches. On les tient un peu épaisses et on les fait *ordinaires*. Or, les barres ordinaires conservent les formes de la dosse aplatie dessus, mais avec un chanfrein plus large. Quand elles sont achevées, on redresse les rives et on les met d'équerre ; puis on barre les bouts à la distance convenable, et l'on met d'équerre. Pour fixer les bouts, on place une pointe aux quatre coins, et l'on cloue les morceaux d'un coin à l'autre, autour du fond barré, en commençant par les côtés et en rivant tout de suite. On biseaute ensuite les autres morceaux destinés à faire le bout de la caisse, puis la partie du contour qui lui fait face. Enfin, on termine par les fonds et le couvercle. Quand on a ainsi monté en clouant bien solidement, on barre, on rase, puis on rive en dedans. Tous les meubles de salon, de bureau et de chambre à coucher s'emballent dans des caisses semblables.

Les *caisses pleines* ont toutes leurs planches non seulement bien jointes, mais encore assemblées. Le couvercle est libre et est fixé par des clous après l'emballage. Pour les grandes caisses on fait usage du goujonnage. A cet effet, l'ouvrier commence par bien dresser sur la colombe les deux planches qu'il veut joindre, puis il place les goujons, à distance égale, dans le milieu de l'épaisseur de l'une de ces planches, jusqu'à peu près la moitié de leur longueur. Les goujons ainsi à moitié enfoncés, il les pose sur l'enclume et il en aplatit avec le marteau l'extrémité jusqu'à ce qu'ils soient presque coupants. Cela terminé, il pose la planche goujonnée en face de la planche à y réunir qui est placée sur l'établi, puis il frappe avec le maillet sur la vive arête de la planche goujonnée, afin de faire entrer les goujons dans l'épaisseur de la seconde planche. Le nombre de goujons est proportionné à la longueur des planches, mais il faut toujours qu'il y en ait un au centre et un à chaque extrémité. Les planches goujonnées, rasées sur l'épaisseur, sont ensuite coupées de longueur et rasées à bois debout. Quand les planches sont préparées, soit par ce procédé, soit par les joints ordinaires, on appareille le bois en le disposant le plus avantageusement possible d'après la hauteur et la largeur de la caisse. On prépare les barres de quatre manières : 1° à la *hollandaise ;* 2° à la *menuisière ;* 3° à l'*ordinaire;* 4° à l'*anglaise*. Nous avons vu en parlant des caisses à claire-voie, comment on s'y prend pour les troisièmes ; nous allons parler des autres. Les barres à la hollandaise sont redressées à la colombe et ne présentent qu'un seul chanfrein : elles se mettent sur les bouts des parties les plus courtes du pourtour de la caisse, et par conséquent sur les deux bouts, ou plutôt sur leurs bords. On nomme cela monter à *double monture ;* cette méthode offre la plus grande solidité. Les barres à la menuisière sont plates, avec un petit chanfrein de chaque côté. Les barres à l'anglaise sont celles dont la longueur dépasse de 0m041 les côtés, ou parties les plus longues de la caisse : elles les dépassent en haut et en bas, et s'emboîtent avec les barres des fonds et du couvercle. Pour monter le contour de la caisse, on commence par en attacher les quatre pièces ensemble, en faisant pour les côtés comme sur les bouts, puis on fixe l'un à l'autre avec des clous assortis ; puis on attache le fond sur le pourtour à plat, de la même manière qu'on a fixé avec des clous les bouts après les côtés. Il ne reste plus qu'à raser l'ouvrage dans tous les sens et à préparer le couvercle, après avoir toutefois barré le contour et le fond.

Les *caisses à bois-contre* servent d'intermédiaire entre les caisses à claire-voie et les caisses pleines. Elles diffèrent des premières en ce que les planches qui les constituent se touchent d'un bout à l'autre, et des secondes en ce que ces mêmes planches sont simplement juxtaposées, c.-à-d. non assemblées. Quant à leur construction, elle est habituellement la même que celle des caisses à claire-voie.

On emploie depuis un an un procédé de fabrication des caisses d'emballage à la machine, d'invention américaine et qui est adopté notamment à la chocolaterie de MM. Menier, à Noisiel, pour une fabrication de 800 à 1,000 caisses par jour. Les machines construites à cet effet sont au nombre de cinq. L'une sert à imprimer sur les planches qui ont été débitées suivant les grandeurs voulues et rabotées mécaniquement avec une précision absolue. La seconde sert à barrer les bouts de caisses au moyen de quatre clouures de 4 à 6 clous rivés ; la troisième à barrer les fonds et les couvercles ; la quatrième à monter la carcasse, c.-à-d. l'ensemble des quatre côtés et enfin la cinquième à placer le fond des caisses. Le dessus se pose à la main, la caisse une fois pleine. Chacune des quatre dernières machines suivant l'assemblage successif des différentes parties des caisses, enfonce chaque jour, en moyenne, plus de 24,000 clous, soit ensemble environ 100,000 clous, sans compter les clous enfoncés à la main pour les couvercles. Or, comme chaque caisse se compose de 18 à 20 morceaux de bois passant successivement par 20 à 24 mains, on voit de suite de quelle utilité est cet outillage et quelle économie de temps et de main-d'œuvre il peut apporter dans les industries qui emploient les caisses d'emballage par centaines, comme il y en a beaucoup. L. Knab.

II. Serrurerie (V. Coffre-fort).

III. Administration militaire. — Caisse à bagages. — Les caisses à bagages des officiers, désignées sous le nom de *cantines*, en langage courant, sont d'un modèle uniforme approuvé par le ministère. Elles ont 0m670 de long, 0m325 de large et 0m250 de haut. Le poids maximum de la caisse vide ne doit pas dépasser 5 kil. Elles sont allouées aux officiers dans les proportions suivantes : 4 (dont une de comptabilité) au colonel ; 3 au lieutenant-colonel (4 s'il est sous-chef d'état-major du corps d'armée) ; 2 au chef de bataillon ou d'escadron (3 s'il est chef d'état-major d'une division) ; 1 à tout officier subalterne ou assimilé. Les médecins auxiliaires, adjudants, vaguemestres et chefs armuriers ont droit à une caisse pour deux. Ces caisses sont transportées par les voitures régimentaires. Le chargement de la caisse à bagages d'un officier subalterne se compose de : un pantalon, un dolman, une paire de chaussures, quatre paires de chaussettes, deux caleçons, trois chemises, quatre mouchoirs, trois serviettes, une couverture, un képi, une ceinture de flanelle, objets de toilette. Les capitaines

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ont droit à 6 kil. de supplément de bagages. Les officiers et adjudants des troupes à pied sont, en outre, autorisés à se pourvoir d'une sacoche.

IV. Architecture. — Petit *caisson* (V. ce mot) ou refouillement rectangulaire compris entre deux modillons du dessous du larmier d'une corniche corinthienne; ce refouillement est souvent orné d'une rosace. Ch. L.

V. Art des jardins. — Coffre découvert, de forme quadrangulaire ou circulaire, généralement peint de couleur verte, et servant à renfermer, l'hiver, dans les serres et les orangeries, et l'été, dans les jardins, des arbustes de différentes essences qui concourent à l'ornement des allées. Un récent emploi de caisses de cette nature a été fait, à Paris, dans la cour du Palais-Royal, pour dissimuler en partie le comble vitré de la chambre des machines servant à la production de l'électricité qui doit éclairer ce vaste ensemble de constructions. Ch. L.

VI. Musique. — Nom d'une catégorie d'instruments à percussion. C'est au XVIe siècle que le terme *caisse* commença à être employé pour les troupes, ainsi qu'en fait foi un passage tiré des *Recherches* d'Etienne Pasquier. Outre la *caisse claire* ou *tambour à baguettes* (V. ce mot), il y a deux sortes de caisses, la *caisse roulante* et la *grosse caisse*. — La *caisse roulante* n'est en réalité qu'un tambour plus allongé et dont la caisse est en bois au lieu d'être en cuivre. Gluck s'en est le premier servi à l'orchestre dans le chœur des Scythes d'*Iphigénie en Tauride*. — La *grosse caisse* est un tambour de très grandes dimensions, que l'on fait résonner au moyen d'un tampon recouvert de cuir. Exclusivement réservée jusqu'alors aux musiques militaires, Spontini l'introduisit au théâtre associée à toute la batterie dans la marche triomphale de la *Vestale* ; on l'emploie généralement pour accentuer le rythme dans les marches, finales, etc.; on lui adjoint souvent les cymbales. On retrouve au moyen âge, sous le nom de *bedon* ou *bedondaine*, cet instrument à peu près tel qu'il est encore employé aujourd'hui; les stalles de la cathédrale de Rouen (1467) nous en fournissent un curieux exemple (V. TAMBOUR). Raymond BONHEUR.

VII. Mines. — CAISSE POINTUE. — La caisse pointue, ou *Spitzkasten*, due à M. de Rittinger, est employée dans les ateliers de préparation mécanique des minerais pour l'enrichissement et repose essentiellement, sur l'antagonisme établi entre l'accélération que la pesanteur tend à imprimer au grain de minerai, pendant sa chute à l'intérieur

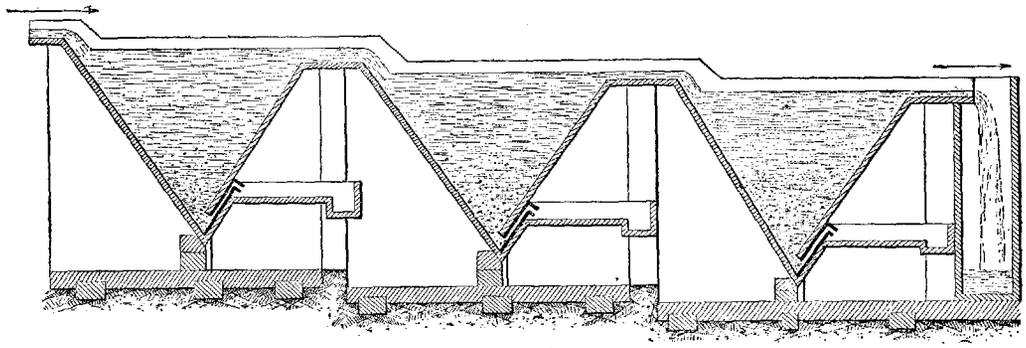

Fig. 1. — Caisse pointue (*Spitzkasten*) (coupe longitudinale).

d'un milieu résistant, et la réaction que ce milieu développe, dans une proportion qui croît avec la vitesse. Le premier de ces agents nous présente une force de masse, le second une action de surface. On comprend donc que leurs effets arrivent à se contrebalancer, d'une manière variable, avec la forme et la constitution des grains et qu'il en puisse résulter un moyen de classification, groupant ensemble les fragments qui présenteront certaines similitudes, provisoirement inconnues, et les séparant de ceux qui en diffèrent sous les mêmes rapports. Dans la caisse pointue, le grain de minerai est lancé horizontalement, avec une vitesse initiale et abandonné, en cet état, à l'influence d'un milieu résistant. La pesanteur agissant alors dans un sens transversal, le corps décrit en réalité

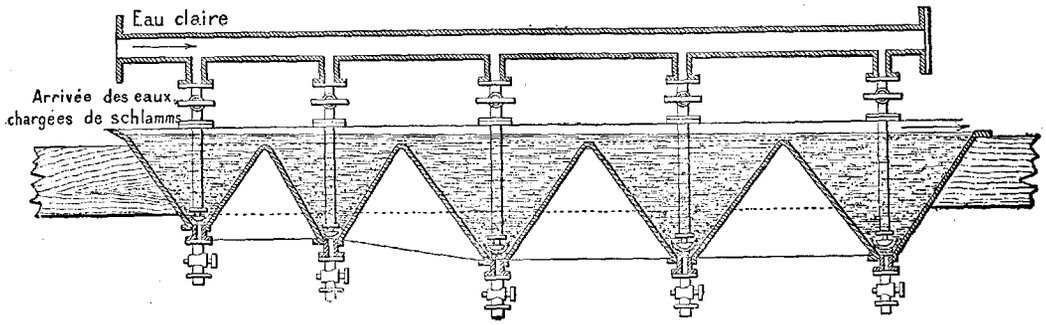

Fig. 2. — Caisses pointues à courant ascendant (coupe longitudinale).

une trajectoire curviligne. Plusieurs caisses sont accolées; ces caisses présentent la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire (fig. 1) ; on les dispose à la suite l'une de l'autre et légèrement en cascade, avec des dimensions croissantes. Un courant d'eau règne de la tête au pied de l'appareil. Il est clair que, dans ces conditions, il s'amortit en débouchant dans chaque caisse, en raison de l'énorme variation que subit la section ; mais il reprend ensuite une certaine vitesse, sur chacun des hauts-fonds qui forment la transition d'une caisse à l'autre. Le grain se trouve ainsi, à chaque passage, lancé horizontalement dans un milieu, que l'on peut considérer comme stagnant.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les matières éprouveront dès lors, pendant la traversée de chaque caisse, le genre d'action que nous avons décrit et les différents fragments seront influencés d'après leur nature. Les uns verront leur vitesse horizontale très amortie ; la pesanteur aura donc le temps de les abaisser d'une quantité telle, qu'il leur deviendra impossible de gravir la contre-pente, pour remonter sur le seuil suivant. Ils achèveront, par suite, de tomber au fond de la caisse, et se trouveront définitivement séparés de la masse. Les autres, à peine influencés par la gravité, franchiront l'intervalle. Une seconde caisse détachera alors une nouvelle sorte, en raison de la différence de sa section avec la précédente, qui produira une variation correspondante dans la vitesse. Celle-ci, plus réduite encore, demeurera impuissante à relever certains grains, qui avaient pu franchir le premier obstacle. Le triage continuera dans les caisses suivantes. On aura ainsi, en définitive, isolé dans des récipients distincts, des sortes correspondant à la nature des grains qui les composent. Tantôt on ouvre, de temps en temps, les caisses à l'aide d'une bonde de fond, que l'on soulève pour donner une chasse ; d'autres fois le débit est continu, comme l'indique la figure, et les matières sortent d'une manière incessante, avec une quantité d'eau que l'on cherche à réduire au strict nécessaire.

On a combiné une action mixte, analogue à la précédente, en associant avec le principe du courant horizontal, celui du courant ascendant. On fait alors déboucher au fond de chaque caisse pointue une véritable source, qui ralentit la chute des grains les plus lourds, en aidant les plus légers à se relever, pour franchir le seuil suivant (fig. 2). Cette combinaison présente une cause particulière de confusion, due à la forme pyramidale des caisses, très inférieure au point de vue de ce fonctionnement aux caisses prismatiques. En effet, la section du courant augmentant d'une manière aussi marquée, la valeur de la vitesse, au lieu d'être déterminée et constante, va en décroissant. Il y aura donc une catégorie très étendue de grains, incapables de gagner le fond, en raison de la puissance de la source, et également hors d'état de parvenir jusqu'au seuil, faute d'une vitesse capable de les soutenir jusque-là. Il se formera ainsi un nuage flottant et encombrant, très nuisible pour le triage de la portion de matières qui excède dans un sens ou dans l'autre, les limites dont il vient d'être question. Aussi se voit-on obligé d'arrêter, de temps en temps, l'arrivée du minerai, et de donner une chasse, pour se débarrasser de cette partie flottante. L. Knab.

Caisse de criblage (V. Criblage).

Caisse a tombeau (V. Caisson allemand).

VIII. Métallurgie. — Caisse de cémentation (V. Acier, t. I, p. 399).

IX. Marine. — On nomme *caisse* la partie inférieure d'un mât de hune ou de perroquet. La caisse d'un mât de hune (fig. 3) est à huit pans; elle est percée transversalement d'un trou carré pour la clef, et diagonalement, de deux clans superposés et perpendiculaires entre eux, pour le passage de la guinderesse; dans la face inférieure est pratiquée une rainure servant à recevoir le braguet. La caisse d'un mât de perroquet (fig. 4) est carrée; elle est percée de deux trous destinés à recevoir, l'un, la clef de mer, l'autre la clef à levier. Le clan de la guinderesse est percé au-dessus de la caisse. — On donne aussi le nom de *caisse* à la partie intérieure d'un bout-dehors de foc ou de bonnette. La caisse du bout-dehors de grand foc porte une engoujure pour le braguet et un clan pour la guinderesse ; celle d'un bout-dehors de bonnette est percée d'un trou pour le passage de l'aiguillette qui sert à la fixation du bout-dehors.

Caisse à eau. — Récipient en tôle, vernissé à l'intérieur, peint ou coaltaré à l'extérieur, qui a remplacé les anciennes barriques où l'eau se corrompait rapidement. Ces caisses ont une forme cubique ou parallélipipédique avec arêtes abattues, ce qui facilite leur arrimage en leur permettant d'épouser les formes du navire, à fond de cale ; leur contenance varie de 1,000 à 4,000 litres. C'est la corvette *Uranie* qui reçut, en 1817, les premières

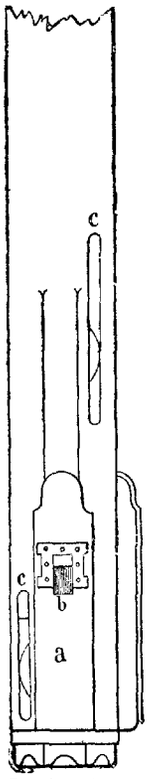

Fig. 3. — Caisse de mât de hune; *a*, caisse ; *b*, trou carré pour le passage des clefs; *c*, clans pour le passage des guinderesses.

Fig. 4. — Caisse de mât de perroquet.

caisses à eau ; ce navire était destiné à faire, sous le commandement de M. L. de Freycinet, un voyage de circumnavigation. On a proposé dans ces derniers temps d'employer des caisses en tôle émaillée ; on éviterait ainsi la formation de l'oxyde de fer qui, en dépit du vernis, rend impropre à tout usage une notable partie de l'eau des caisses actuelles. R. D.

Caisse flottante. — Caisson parallélipipédique en usage autrefois dans les ports, et à l'aide duquel on soulageait l'arrière des navires désarmés, de manière à s'opposer à la formation de l'*arc* (V. ce mot). La voûte du navire était accorée verticalement sur le coffre, que l'on remplissait d'eau avant de le mettre en place et que l'on vidait ensuite pour le faire émerger en soulageant la poupe.

Bibl.: Musique. — Lavoy, *Histoire de l'instrumentation.* — Du même, *Histoire de la musique.* — Kastner, *Manuel de musique militaire.*

CAISSE (Finances). Dans le langage financier ou commercial, le nom caisse, après avoir signifié le coffre où l'on dépose l'argent, a désigné le bureau où se trouve ce coffre et où se font les paiements ; puis il s'est étendu aux fonds même, valeurs ou numéraire, qui sont en caisse ou qui sont à la disposition du caissier. De là, les expressions *faire sa caisse*, *livre de caisse*, *garçon de caisse*, etc. Par extension encore, on a appelé caisse tout établissement, privé ou public, où l'on dépose des fonds, soit

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en compte, soit en consignation (V. ci-après l'énumération des principales caisses). Au point de vue spécial des finances de l'Etat, les caisses sont des établissements annexes du Trésor qui, placées sous la surveillance du ministre des finances, parfois administrées directement par ses bureaux, ont néanmoins une existence propre en ce qui concerne les opérations dont elles sont chargées et les intérêts qu'elles gèrent.

Caisse (Bons de) (V. Bon, t. VII, p. 234).

Caisse centrale du Trésor public. — I. Définition. — La Caisse centrale du Trésor est une des branches de l'administration centrale des finances placées sous les ordres d'un fonctionnaire comptable qui prend le titre de *caissier payeur central* (D. 25 nov. 1862).

A part le paiement des arrérages de la rente, qui est confié depuis les décrets des 27 mars et 25 mai 1875 au *payeur central de la dette publique*, le service des excédents de recettes sur les dépenses est centralisé à Paris entre les mains du *caissier payeur central*.

II. Historique. — 1° *Trésor royal proprement dit.* Le trésor public, au sens actuel du mot, ne saurait être confondu avec l'ancienne dénomination du trésor royal, qui consistait en une réserve de numéraire destinée à parer aux nécessités imprévues. Les sommes provenant des revenus du roi étaient, au dire de Grégoire de Tours, déposées, sous la garde des majordomes et d'un trésorier, dans l'ancien palais de Clovis ; sous Louis VII, le trésor royal fut conservé au Temple où la garde en était confiée aux Templiers ; sous Charles V, on le cacha dans les murailles du château de Melun ; il se composait de lingots d'or et d'argent et de joyaux d'une valeur de 18 millions. Cette royale cachette renfermait aussi d'autres objets précieux, diamants, anneaux, bagues enrichies de pierres précieuses, bijoux, orfèvreries, fermaux, tableaux, camaïeux, croix niellées enrichies d'émaux et de pierreries, bibles richement reliées et enluminées dont l'inventaire fut commencé le 31 janv. 1379 par Philippe de Savoisy, chambellan du roi. Cet inventaire existe en copie à la Bibliothèque nationale et il a été reproduit par Jules Labarthe dans la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France. A la mort du roi, ce trésor fut pillé par le duc d'Anjou, qui contraignit par la force Philippe de Savoisy à lui livrer ces richesses (Bibl. de l'Ecole des Chartes. Doc. authent. publié par Siméon Luce, 1875, pp. 299, 303).

Sous Henri IV, le trésor royal était conservé à la Bastille. On lit dans le *Mercure de France*, t. XII, 1626, p. 792. Rapport du surintendant d'Effiat : « Ainsi vous verrez que le feu roi faisait toujours sa dépense plus faible que sa recette de 3 à 4 millions de livres pour avoir de quoi fournir à toutes les dépenses inopinées et, en outre, faisait entrer la recepte du *bon ménage* qu'il pouvait faire pendant l'année par moyens extraordinaires, et ce qui se trouvait rester de bon, les charges acquittées, était mis en réserve ; c'est de là qu'est provenue la somme qui se trouvait dans la Bastille, après sa mort, qui montait à 5 millions tant de mil livres, et environ 2 millions qui demeuraient entre les mains du trésorier de l'épargne en exercice pour faire ses avances, lesquels 7 millions étaient le fruit de dix années paisibles, depuis son retour de Savoye. »

Toutes ces ressources péniblement amassées furent absorbées pendant la régence de Marie de Médicis. Cette caisse de réserve cessa dès lors d'exister et en dépit de la bonne gestion de Colbert, les finances de la France ne cessèrent point d'aller de déficit en déficit depuis la campagne de Hollande (1674). Il ne s'agissait plus de savoir où se trouvait le trésor royal ; à la mort de Louis XIV, la dette était de 2,936 millions. Le désarroi financier ne cessa pas de s'accuser davantage jusqu'à l'époque des impuissantes assemblées des notables de 1787-1788. Sous Napoléon Ier, un *trésor de l'armée* ou *domaine extraordinaire* fut créé et les ressources de cette caisse de réserve atteignirent jusqu'à 400 millions.

2° *Centralisation des deniers et paiement des dépenses.* En dehors du trésor royal, une organisation du service de l'administration de l'impôt général et des mouvements de fonds et une centralisation des recettes et des dépenses fut en vigueur dès les règnes de Philippe le Bel et de Philippe le Long (ord. 18 juil. 1318). Les *trésoriers royaux* chargés de ces opérations avaient sous leurs ordres le *changeur du trésor*, qui était à la fois receveur et payeur central et qui agissait sous le contrôle du *clerc du roi*.

Charles VII créa le 7 janv. 1407 trois trésoriers généraux qui ordonnançaient les dépenses royales et les faisaient payer par le *changeur du Trésor*, si la somme était assignée sur le domaine ou par *le receveur général des aides* (fonction créée par cette même ordonnance), si le paiement était à faire sur le produit de ces impôts.

François Ier institua, en 1522, le trésorier de l'épargne pour recevoir les parties casuelles ou revenus extraordinaires ; les revenus du domaine étaient centralisés aussi par ce haut fonctionnaire.

Le changeur du Trésor fut supprimé en 1543. C'est par les soins du trésorier de l'épargne que désormais furent recensées dans les coffres du Louvre les recettes de l'Etat. L'ordonnance du 2 avr. 1547 prescrit, en effet « qu'au fait de la recette et distribution des deniers ès coffres du Louvre, il commette clercs, gens de biens, diligens, cognoissans les espèces des monnoyes, sçavans et expérimentés à compter, recevoir et distribuer deniers et que les clercs des revenus généraux qui apporteraient ces dits deniers et ceux qui en devront recouvrer audit Louvre n'y fassent plus long séjour qu'il n'appartient. » La charge de trésorier de l'épargne, contrairement à tous les offices de finances de cette époque, ne fut pas rendue vénale, mais sous Henri II les fonctions de receveur général, qui avaient été créées au nombre de seize (d'où seize généralités) par François Ier, devinrent alternatives, puis triennales, sous prétexte que les receveurs généraux, à la fin d'une année, étaient trop occupés de la reddition de leurs comptes pour pouvoir gérer l'année actuelle ; par assimilation l'office du trésorier général fut à son tour dédoublé. L'édit du 29 oct. 1554, qui stipule cette mesure, énumère le grand nombre de caissiers chargés des paiements à effectuer au nom du trésorier de l'épargne ; il en existait douze pour la guerre, six pour la marine, sans compter les payeurs de la maison du roi, et les quarante qui étaient préposés au service des rentes.

Colbert supprima, en 1664, la charge de trésorier de l'épargne et créa deux *gardes* ou caissiers généraux du Trésor. Le garde en exercice recevait l'état des recettes que devaient lui verser les comptables et il consignait ces recettes sur un journal et un grand-livre au fur et à mesure de leur réalisation ; il suffisait donc, pour avoir la situation, de rapprocher ce compte des acquits des paiements effectués par eux.

Peu de changements se produisirent au cours du XVIIIe siècle, dans les règlements financiers qui déjà dans les trente dernières années du règne de Louis XIV avaient cessé d'être rigoureusement appliqués ; c'est ainsi que les versements des comptables n'avaient pas lieu aux échéances et que ceux-ci émettaient des billets. Necker, dans le préambule de l'arrêt du Conseil du 18 oct. 1778, exposa que les fonds stagnants ne pouvaient être utilisés par le département des finances parce que les comptables les conservaient à leur profit. En conséquence, pour parer à cette situation nuisible, il leur fut enjoint de fournir à toute réquisition un état de leur caisse, de se conformer pour la distribution des fonds aux injonctions des ordonnateurs, de n'émettre aucun billet et de ne faire aucune avance sans autorisation ; enfin de ne toucher des taxations et émoluments que sur ordonnances. Le rôle de Necker pour rétablir le crédit de l'Etat à l'aide de la *Caisse d'escompte* (V. ce mot) fut considérable et les réformes qu'il réalisa, surtout à son second ministère, ont servi de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

base à l'organisation financière des grands ministres de la Révolution, du Consulat et de l'Empire.

Le règlement du 30 mars 1788 supprima tous les officiers du Trésor et les remplaça par un *directeur du Trésor* et cinq administrateurs dont l'un fut chargé de la *caisse générale* qui centralisait tous les fonds ; les paiements étaient effectués par quatre caisses auxiliaires contrôlées par le caissier général, lequel était placé lui-même sous la surveillance du *commis du grand comptant*.

Les premières réformes de la Révolution ne modifièrent pas d'une manière sensible l'organisation de la caisse générale, mais les quarante payeurs de la rente furent supprimés lors de l'institution, en 1791 du comité de trésorerie, les quatre payeurs d'abord maintenus furent réduits à un seul ; le Consulat les rétablit. Lorsqu'en 1806, Mollien eut la pénible mission de relever le Trésor du discrédit dans lequel il était tombé sous la gestion malhabile de Barbé-Marbois, une *Caisse de service* (V. ce mot) fut fondée à Paris. Sous ce grand ministre, les paiements furent effectués au plus tard dans les dix jours de l'émission des ordonnances. Les services de la comptabilité publique et du mouvement des fonds furent créés et la caisse centrale réunie à la caisse de service n'eut d'autre rôle (règl. 21 nov. 1817) que la garde des espèces et valeurs existant au Trésor ainsi que l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses du Trésor, à Paris seulement.

Les opérations du Trésor en province furent dès lors effectuées comme elles le sont encore aujourd'hui par les receveurs généraux (devenus depuis le 21 nov. 1865 les trésoriers-payeurs généraux), sous la surveillance de la direction générale de la comptabilité publique et du mouvement général des fonds. Les payeurs généraux furent supprimés et remplacés à Paris par deux agents placés sous la surveillance d'un directeur des dépenses. Ces trois fonctionnaires furent à leur tour remplacés en 1824 par un payeur des dépenses centrales à Paris, lequel fut supprimé en 1848. Les attributions de ce payeur furent confiées au caissier central. Les décrets des 25 mars et 25 mai 1875, comme nous l'avons dit plus haut, ont séparé de la caisse centrale le bureau chargé du paiement des arrérages de la dette publique dont l'administration est confiée aujourd'hui à un *payeur central de la dette publique*.

III. Attributions. — Le service de la distribution des fonds sur tout le territoire français est effectué par la direction du mouvement général des fonds qui fait aux trésoriers-payeurs généraux les ouvertures de crédit nécessaires au paiement des dépenses dans les départements. La caisse centrale ne reçoit, en réalité, des départements que l'excédent des recettes sur les dépenses. A Paris, toutes les recettes sont versées à la caisse centrale et les paiements sont effectués par elle. Le caissier central est assujetti à un cautionnement en numéraire de 300,000 fr. et est soumis au contrôle de la Cour des comptes. Il reçoit un traitement fixe de 20,000 fr. et une indemnité de caisse de 9,000 fr. Chaque jour, la caisse centrale est vérifiée par le contrôleur central du Trésor qui vise au moment du paiement tous les acquits délivrés par le *caissier payeur central*.

IV. Opérations. — 1° *Recettes effectuées par la Caisse centrale*.

A. *Recettes contre récépissés*. Ce sont ou les recettes accidentelles ou les versements de cautionnements en numéraire, versements aux comptes courants des établissements publics correspondants du Trésor (asiles nationaux, Caisse des dépôts et consignations, Imprimerie nationale, etc.), les versements des trésoriers-payeurs généraux ou des trésoriers-payeurs d'Algérie et des colonies, de même ceux des receveurs des contributions indirectes de la Seine, dépôts d'inscription des rentes et titres affectés aux cautionnements ou déposés en échange de titres nominatifs, valeurs du Trésor.

B. *Recettes contre valeurs du Trésor*. Ce sont les capitaux versés par les particuliers pour échange d'obligations diverses du Trésor (V. Dette flottante) ou de rentes. Le caissier central émet des mandats sur les comptables ou les traites qu'il tire pour assurer le service de l'Algérie, des armées, etc.

A part les versements des receveurs des contributions indirectes de la Seine et ceux des percepteurs de la Seine, dont la comptabilité est centralisée dans les écritures du receveur central de la Seine, les produits de l'impôt n'entrent pas directement à la caisse centrale. Néanmoins, pour faciliter le règlement de certaines opérations, elle reçoit, à titre exceptionnel, les contributions auxquelles sont imposées en province les compagnies de chemin de fer et l'assistance publique ; de même, elle encaisse les traites des coupes de bois de l'Etat dont les souscripteurs habitent Paris. Ces sommes sont portées au crédit du compte des divers trésoriers-payeurs généraux. — Depuis plusieurs années, le caissier central reçoit aussi du Crédit foncier et de la caisse des dépôts, pour être remis aux communes et établissements publics, le montant des emprunts effectués à leur profit.

2° *Service de la dépense*. A part le paiement de la rente et des pensions effectué à Paris par les receveurs percepteurs, pour le compte du payeur central de la dette publique, les dépenses budgétaires et les dépenses de trésorerie sont toutes payées par le caissier central.

A. *Dépenses budgétaires*. Ce sont toutes les ordonnances directes payables à Paris émises par les ministres ou les ordonnateurs secondaires (intendants militaires, ingénieurs des ponts, directeurs du dépôt d'artillerie ou du génie, préfet de la Seine, préfet de police, directeurs des administrations financières). Ces ordonnances parviennent à la caisse centrale par le mouvement des fonds ; les pièces justificatives à l'appui des mandats lui sont adressées directement par les ordonnateurs. Les oppositions et saisies-arrêts signifiées au conservateur des oppositions sont notifiées par lui à la caisse centrale. Les dépenses assignées payables dans les départements peuvent aussi être payées à la caisse centrale comme valeurs à recouvrer. De plus, les capitaux de cautionnement sont remboursés par les soins de la caisse centrale.

B. *Dépenses de trésorerie*. Ces dépenses consistent en : 1° remboursement des valeurs amortissables, rentes 3 %, obligations du Trésor à long terme, bons de liquidation ; 2° remboursement de valeurs à échéances diverses, telles que les obligations du Trésor à court terme, les bons du Trésor de trois mois à un an d'échéance, les traites émises pour le service des colonies ou de l'Algérie et des armées en temps de guerre ; 3° paiement des mandats émis sur la caisse centrale par les trésoriers-payeurs généraux, les trésoriers-payeurs d'Algérie et des colonies ; 4° retrait de fonds de compte courant des divers correspondants du Trésor ; 5° paiement pour le compte de l'agent comptable des traites de la marine ; 6° paiement pour le compte des trésoriers généraux sur leurs récépissés et acquits divers ; 7° paiement pour le compte des trésoriers-payeurs coloniaux des dépenses du service local. Toutes ces dépenses doivent être autorisées par le directeur du mouvement des fonds.

3° *Portefeuille*. Il renferme toutes les valeurs actives et inactives du Trésor Les *valeurs actives* sont les effets sur le caissier central et valeurs représentatives d'avances en numéraire, effets de commerce sur Paris, traites de coupes de bois, de douanes et d'octrois de mer, obligations de redevables des contributions indirectes. Le caissier central effectue toutes les opérations relatives à ces titres et notamment l'encaissement des valeurs à leur échéance. Les *valeurs inactives* sont les inscriptions de rentes et effets divers relatifs à des cautionnements ou diverses garanties, les rentes au porteur à vendre ou à acheter pour le compte des départements (les trésoriers généraux en centralisent chaque jour les opérations et en effectuent les transmissions) ; les valeurs au porteur provenant de suc-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cessions en déshérence et les valeurs du Trésor déposées contre certificats nominatifs.

V. Organisation intérieure de la Caisse centrale. — Cette direction est divisée en quatre bureaux : 1° recettes et comptoirs ; 2° bureau des dépenses ; 3° bureau du portefeuille ; 4° bureau central et de comptabilité.

1° *Bureau des recettes et comptoirs* (le comptoir central ou caisse principale et recettes en numéraire). Le comptoir central est la caisse principale du Trésor ; il suit tous les mouvements de l'encaisse avec tous les bureaux et avec la Banque de France. Chaque matin, le caissier central et le contrôleur central, munis chacun d'une clef, retirent de la caisse les fonds nécessaires aux opérations de la journée et les versent à la caisse courante. Les entrées, au cours de chaque journée, sont constatées par des reçus de la caisse principale et les sorties par les reçus des préposés payeurs.

Elle distribue les fonds aux comptoirs auxiliaires et les vérifie en fin de journée ; elle délivre des mandats de la Banque au débit du compte du Trésor (c'est sous cette forme qu'à la demande des parties prenantes se font les plus gros paiements) et des récépissés à transmettre aux trésoriers généraux pour versements effectués par eux au crédit du compte courant du Trésor dans les succursales de la Banque. Le trésorier-payeur général de Seine-et-Marne est le seul qui verse directement à la caisse centrale ses fonds disponibles et y prélève sans intervention de succursales de la Banque de France, sauf pour le service de la recette particulière de Meaux, les sommes nécessaires aux opérations quotidiennes.

Un carnet spécial des opérations avec la Banque de France est tenu par le caissier central. La caisse, ouverte à 10 heures, est fermée à 3 heures, et une demi-heure après (rarement un délai plus long, sauf les jours d'émission ou les premiers jours d'échéances des divers types de rentes) la situation est dressée contradictoirement entre le caissier central et le contrôleur général. Pour les *recettes en numéraire*, des récépissés comptables sont délivrés aux débiteurs du Trésor, ou *des valeurs du Trésor* sont remises s'il s'agit de sommes prêtées à l'Etat.

2° *Bureau des dépenses*. Ce bureau effectue l'ancien service des payeurs généraux et des payeurs des dépenses générales. Ce sont les agents de ce bureau qui examinent si le mandat est payable, s'il est accompagné de toutes les pièces justificatives (identité de la partie prenante, procuration, transfert, cession de créance, pièces d'hérédité, s'il y a lieu, etc.). Si les pièces donnent au porteur du mandat capacité pour recevoir, un mandat à talon lui est délivré en échange duquel l'une des caisses auxiliaires acquitte entre ses mains l'importance du mandat. Le même bureau (section du contrôle des dépenses) vérifie, après paiement, la régularité des acquits et procède à l'apurement des injonctions de la Cour des comptes.

3° *Bureau du Portefeuille* (V. ci-dessus).

4° *Bureau central et de comptabilité*. Lors de la création de la caisse de service, Mollien institua la *comptabilité en partie double* déjà connue depuis deux siècles et dont un bourgeois de Bruges, Stevin, avait expliqué le mécanisme dans un mémoire à tous les souverains de l'Europe. Cette comptabilité, d'abord tenue par la caisse de service, le fut ensuite par la direction de la comptabilité publique et le mouvement des fonds. Aujourd'hui la caisse centrale tient ses comptes en *partie simple* et dresse chaque jour un *journal général* dont le dépouillement s'effectue le lendemain sur un *grand livre* qui relate par compte toutes les opérations du journal général. Ce journal général est transmis chaque jour en copie au mouvement général des fonds et à la comptabilité publique. Une situation d'ensemble est aussi relevée par mois et un compte général par année.

Un compte spécial pour les frais de service et de négociations du Trésor est arrêté au 31 août, époque de la clôture de l'exercice et vérifié par une commission spéciale présidée par le président de la section des finances au conseil d'Etat. Des livres de détail sont tenus aussi pour les comptes dont les opérations ne peuvent être soldées annuellement, et un livre de soldes établit la situation de tous ces comptes à la fin de chaque gestion. Des situations mensuelles qui sont de précieux documents de contrôle sont aussi établies pour chaque ministère par la caisse centrale pour énumérer toutes les ordonnances payées ou annulées. Il en va de même pour le service de trésorerie où toutes les valeurs sont enregistrées par ordre numérique lors de l'émission ; une colonne constate les paiements effectués. La caisse centrale se charge aussi de la centralisation après paiement des pièces de dépenses et de leur classement avant leur transmission à la Cour des comptes. Victor de Swarte.

Caisse d'amortissement. — Les caisses d'amortissement (fonds d'amortissement en Angleterre) sont « des fondations auxquelles on constitue à titre de dotation un revenu en leur abandonnant la propriété d'un capital ou le produit de certains impôts ou de certaines redevances, et dont on confie l'administration à un corps de fonctionnaires auxquels on assure une indépendance plus ou moins garantie par les lois et plus ou moins réelle selon les mœurs et le gouvernement ». Elles doivent employer leurs ressources à acquérir des fonds publics dont les arrérages, perçus par elles, serviront ensuite à l'acquisition de nouveaux fonds publics, « et on suppose qu'elles deviendront par ces achats successifs propriétaires de la totalité des fonds publics au bout d'un certain nombre d'années ». Ce jour-là, « elles se liquideront en abandonnant leur actif à l'Etat, c.à-d. la totalité des rentes rachetées. Les rentes rachetées seront donc annulées et la dette publique sera éteinte ». Voilà la définition économique (Léon Say, *Dict. des finances*). Voici la définition juridique de la dernière caisse d'amortissement française. « C'est une caisse de l'Etat, administrée par un directeur nommé par décret, surveillée par une commission, rattachée au budget de l'Etat, alimentée avec ses ressources, dont les opérations figurent au compte général de l'administration des finances, et chargée de pourvoir au service de l'extinction de la dette publique. Le directeur est le même que celui de la Caisse des dépôts et consignations. La même commission surveille les deux caisses. Elle se compose, d'après le décret du 27 mars 1882, d'un membre pris dans chacune des assemblées politiques et le conseil d'Etat, d'un président de la Cour des comptes, du gouverneur de la Banque de France, du président de la chambre de commerce de Paris et du directeur du mouvement des fonds au ministère des finances » (Ducrocq, *Dr. administratif*, nos 1074 et 1099). L'origine en est dans le fonds d'amortissement des Anglais, institution créée en 1716, remaniée en 1786 sur la base de l'intérêt composé (système du Dr Price), fort discréditée depuis 1827 et enfin abandonnée, à peu de chose près, depuis 1866.

En France, la première caisse d'amortissement date de 1722, elle prit le nom de caisse des remboursements. Les ressources étaient, d'une part le rétablissement (pour six ans) des divers droits sur d'anciens offices royaux dont le nombre fut encore augmenté, d'autre part, depuis 1725, d'une imposition annuelle du cinquantième des biens et revenus du royaume. Elle cessa de fonctionner en 1728. M. de Machault, en 1747, la réorganisa sur le modèle de celle d'Angleterre et sous le nom de caisse générale des amortissements. Elle eut pour dotation le produit « des deux sols pour livre et des vingtièmes ». Paralysée pendant la guerre de Sept ans, modifiée par deux édits importants de nov. 1763 et de déc. 1764, supprimée en partie en 1775, rétablie sous le ministère Calonne en 1784, elle disparut dans la tourmente révolutionnaire. Le premier consul en créa une nouvelle (L. 6 frimaire an VIII et arrêté du 27 nivôse an VIII). Le but principal de cette caisse fut la garantie des billets des receveurs

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

généraux (V. Amortissement); l'amortissement n'était pratiqué que subsidiairement, avec les reliquats des ressources, lesquelles se composaient du fonds de cautionnement des receveurs généraux et du montant des rentes viagères et pensions ecclésiastiques devenues vacantes par le décès des titulaires. Peu de temps après, la caisse devint aussi caisse des dépôts et consignations (loi du 28 nivôse an XIII), ses ressources s'accrurent d'un capital de 70 millions provenant du prix de ventes des domaines nationaux, mais Napoléon en dénatura l'esprit en forçant le directeur, Mollien, à consacrer ses fonds au soutien artificiel du cours de la rente fortement ébranlé par les guerres incessantes. Elle suspendit ses opérations en 1815 et fut liquidée par la loi du 28 avr. 1816. Par cette même loi, le gouvernement de la Restauration la réorganisa sur de fortes bases. Vingt millions de dotation annuelle, plus tard quarante, les arrérages des rentes qu'elle rachèterait, le produit de la vente de 150,000 hect. de bois appartenant à l'Etat, telles furent ses ressources. Ses obligations consistaient à racheter en bourse les fonds publics. Mais le 5 % ayant rapidement dépassé le pair (en huit ans de 57 fr. à 103,07), il eût été absurde de racheter à 103 un titre qu'on avait le droit de rembourser à 100. La loi du 1er mai 1825 ordonna la création de nouveaux fonds d'Etat en 3 %, et 4 1/2 %, et prescrivit de restreindre l'amortissement aux fonds dont les cours seraient inférieurs au pair. La même loi réglementa pour l'avenir l'annulation des rentes rachetées.

Après les événements de 1830, tous les types de rentes tombèrent au-dessous du pair : l'amortissement put donc fonctionner à l'égard de tous indistinctement. Mais l'adoption d'un d'entre eux par le directeur de la caisse, pouvant créer en faveur de ce type une puissante et arbitraire cause de hausse, des réclamations se produisirent, et la loi du 10 juin 1833 vint décider que, en principe, les ressources de la caisse seraient affectées au rachat annuel des rentes de chaque type proportionnellement au capital nominal représenté par ces fonds. Toutefois, l'amortissement devait cesser de fonctionner si un fonds dépassait le pair, et la dotation y afférente devait être conservée par le Trésor, qui remettrait en échange à la caisse des bons du Trésor, portant intérêt à 3 % l'an. Cette réserve donna lieu à un grave abus. Le 3 % et le 4 1/2 % ayant de nouveau dépassé le pair, le gouvernement s'empara légalement de leurs dotations qu'il consacra aux travaux publics (1837). En 1841 (loi du 25 juin), il les affecta aux découverts du Trésor des exercices 1840, 41, 42.

Les abus persistèrent en 1848, quoique, la rente étant montée au-dessus du pair, l'amortissement eût pu fonctionner. La décision ministérielle du 22 juil. 1848 étendit même cette mesure aux dotations de tous les fonds. En 1850, l'amortissement fut repris par le moyen de la caisse des retraites pour la vieillesse (V. Amortissement). Mais la caisse proprement dite ne fut réorganisée qu'en 1866 (loi du 11 juil.). Comme sous le premier Empire, l'amortissement ne fut plus que le but secondaire. En effet, le principal objet de la caisse était de payer les diverses annuités, garanties d'intérêt aux compagnies des chemins de fer, arrérages et remboursement d'obligations trentenaires du Trésor, bref, toutes les obligations dues par l'Etat directement ou indirectement à l'occasion de son domaine privé extraordinaire; accessoirement elle devait, sur ses reliquats, consacrer 20 millions de francs annuels à racheter des rentes, et si ces reliquats étaient insuffisants, l'Etat parfaisait la différence sur son budget ordinaire. Comme contre-partie, les ressources normales de la caisse se composaient de tous les produits perçus par l'Etat à l'occasion du même domaine (coupes de forêts d'Etat, impôts de grande vitesse, etc.). Les sommes destinées à l'amortissement étaient affectées au rachat du 3 % : le montant en était déterminé chaque mois, annoncé par voie d'affiche en bourse, et réparti également sur chaque journée d'opérations.

A la suite de nos désastres (loi du 16 sept. 1871), la Caisse d'amortissement fut supprimée et les rentes non annulées qu'elle possédait vendues à la Bourse de Londres. Néanmoins l'amortissement fonctionna encore en France, mais ce ne fut plus par le moyen d'une caisse spéciale.

Pour juger le mérite de cette institution par ses résultats, on pourra méditer les chiffres suivants: De 1816 à 1871, ces diverses caisses ont reçu à divers titres 4,874,426,707 fr. 25, et sur cette somme un tiers seulement a réellement servi à l'amortissement : le reste a été détourné au profit des travaux publics ou des découverts. Bien plus, quand l'Etat, pour se procurer des ressources, a revendu les rentes appartenant à la caisse (au lieu de les annuler), il les a revendues en général moins cher qu'il ne les avait achetées. En moyenne le franc de rente a été acheté par lui à 20 fr. 345 et revendu à 19 fr. 382.

H. Saint-Marc.

Caisse d'Epargne. — C'est à Hambourg, paraît-il, que se sont produits les premiers essais de caisse d'épargne, vers 1780. On trouve des tentatives du même genre à Oldenbourg en 1789, à Berne en 1787, et à Kiel en 1796. La Convention nationale, à qui aucune œuvre d'humanité n'est restée étrangère, jeta les bases de cette institution en France, en votant l'art. 13 de la loi du 19 mars 1793 ainsi conçu : « Pour aider aux vues prévoyantes des citoyens qui voudraient se préparer des ressources à quelque époque que ce soit, il sera fait un établissement public sous le nom de caisse nationale de prévoyance, sur le plan et d'après l'organisation qui seront déterminés. » Cette disposition, à laquelle les événements ne permirent pas de donner suite, resta lettre morte jusqu'en l'an VIII, époque où furent rédigés les statuts primitifs de la Banque de France. On lit dans l'art. 5 de ces statuts, datés du 24 pluviôse an VIII : « Les opérations de la Banque consisteront :... 5° à ouvrir une caisse de placements et d'épargnes, dans laquelle toute somme au-dessus de 50 fr. sera reçue pour être remboursée aux époques convenues. » Mais la mise en pratique de cette clause paraît avoir été limitée à des sommes insignifiantes. C'est en Angleterre que l'idée a surtout fructifié. La faveur du public, à partir de 1798, contribua à donner dans ce pays une très vive impulsion aux établissements fondés en vue de centraliser les épargnes, de les sauver, car tel est le mot, *saving-bank*, qui caractérisa d'abord ces institutions dans le Royaume-Uni. Le succès s'accroissait d'année en année chez nos voisins, lorsqu'un groupe de financiers français entreprit en 1818 d'importer la caisse d'épargne à Paris. Suivant un acte reçu par Me Colin de Saint-Menge, notaire à Paris, le 2 mai 1818, MM. Jacques Laffite, Bernard Boucherot, Perier, Barillot, Flory, Busoni, Guérin de Foncin, Lefebvre, Caccia, Cottier, Luc Callaghan, Guiton, Benjamin Delessert, Hottinguer, Davillier, Lainé, Vernes, Pillet-Will, de Lapanouze, Hentsch, Roux, arrêtèrent les bases et le règlement d'une société anonyme sous la dénomination de « caisse d'épargne et de prévoyance ». Voici les principaux articles des statuts de cette société, qui a continué à fonctionner depuis cette époque et qui constitue la *Caisse d'épargne de Paris*. La caisse devait « recevoir en dépôt les petites sommes qui lui seront confiées par les cultivateurs, ouvriers, artisans, domestiques et autres personnes économes et industrieuses ; chaque dépôt devra être de un franc au moins et sans fraction de franc. » — Toutes les sommes versées à la caisse devaient être employées en achat de rentes sur l'Etat, inscrites au nom de la caisse et ne pouvant être transférées que par la signature de trois directeurs. La compagnie royale d'assurances, dont les fondateurs de la Caisse d'épargne de Paris étaient tous administrateurs, dota la caisse d'une rente 5 % de 1,000 fr. Une partie des locaux de la compagnie royale d'assurances fut mise à la disposition de la caisse d'épargne pour l'installation de ses bureaux. La caisse était administrée gratuitement par vingt-cinq directeurs, dont les fonctions duraient cinq ans, et qui étaient renouvelables

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

par la voie du sort et rééligibles chaque année. Les directeurs démissionnaires ou décédés étaient remplacés par l'élection, à laquelle participaient les directeurs restants. Les statuts stipulaient ensuite l'allocation aux capitaux déposés d'un intérêt de 5 %, calculé pour la somme ronde de 12 fr., les portions de dépôt inférieures à 12 fr. ne portant pas intérêt. Faculté était donnée aux déposants de retirer les sommes versées en prévenant huit jours d'avance. Aussitôt que le compte d'un prêteur présentait une somme suffisante pour acheter, au cours du jour, une somme de 50 fr. de rente sur l'Etat, le transfert de cette rente devait être fait en son nom, et il en devenait propriétaire, sauf à laisser le titre en dépôt à la caisse chargée d'en percevoir les arrérages à son crédit. Le bilan de la caisse, arrêté chaque année par le conseil des directeurs, devait être rendu public après avoir été communiqué à l'assemblée générale des fondateurs et administrateurs de la caisse. Quant aux bénéfices, ils devaient être employés soit à accroître le capital, soit à augmenter le taux de l'intérêt annuel en faveur des prêteurs; mais c'est la première éventualité qui a été réalisée dans la pratique.

Aux 50 fr. de rente 5 % donnés à la caisse d'épargne par la compagnie royale d'assurances, et qui constituèrent son premier fonds de dotation, vinrent s'adjoindre immédiatement autant de versements de la même importance (1,000 fr. en capital) effectués par chacun des fondateurs. Les statuts dont on vient de lire un résumé furent soumis au conseil d'Etat. L'ordonnance d'autorisation, du 29 juil. 1818, est précédée des motifs ci-après : « Louis..., etc. Quelques personnes animées par une intention bienfaisante nous ayant demandé d'être autorisées à ouvrir une caisse d'épargne et de prévoyance qui sera exclusivement consacrée à recevoir les économies journalières que les particuliers voudront y verser et qui seront placées immédiatement dans les fonds publics; dont les produits seront ménagés de manière à procurer, par une accumulation d'intérêts comptés de mois en mois, l'accroissement du capital au profit de chaque propriétaire jusqu'à ce que sa créance se trouve convertie en une inscription en sa faveur de 50 fr. de rente perpétuelle sur le grand livre de la dette publique; les souscripteurs présentant pour la première garantie des dépositaires une mise de fonds de 1,000 fr. de rente perpétuelle dont ils font gratuitement l'abandon au profit de l'établissement et ayant invité les personnes bienfaisantes à suivre leur exemple; la compagnie royale d'assurances à laquelle appartiennent les premiers fondateurs offrant de fournir gratuitement le local des bureaux de la caisse; les souscripteurs, pour assurer d'autant mieux la confiance, ayant voulu que leur association fût soumise aux formes des sociétés anonymes commerciales, quoique toute idée de profit en soit écartée; et ce projet nous ayant paru réunir le double mérite d'encourager le particulier à l'économie en lui rendant utiles pour l'avenir ses moindres épargnes, et de mettre à la portée de tous les avantages que le taux d'intérêt de la dette nationale offre aux capitalistes;... vu, etc... »

Les opérations de la Caisse d'épargne de Paris commencèrent le 15 nov. 1818. L'exemple donné à Paris ne tarda pas à être suivi dans les départements. Les Caisses d'épargne de Bordeaux et de Metz s'ouvrirent en 1820. L'année 1821 vit naître celles de Marseille, de Nantes, de Troyes et de Brest. Viennent ensuite : le Havre et Lyon (1822); Reims (1823); Nîmes (1823); Rennes et Toulouse (1830); Orléans, Avignon et Toulon (1833). La loi du 9 juin 1835, proposée et soutenue par M. Benjamin Delessert, l'un des fondateurs de la caisse de Paris, eut pour effet, en donnant le patronage officiel de l'Etat à l'institution, de favoriser et d'accélérer la création de caisses d'épargne dans toutes les parties de la France. Au 31 déc. 1836, on comptait 227 caisses ayant en dépôt 96 millions de francs. Aujourd'hui, d'après les dernières statistiques (*Journal officiel* du 22 oct. 1888), il existe en France 547 caisses et 954 succursales, formant un total de 1,501 établissements; ces établissements ont en dépôt près de 2 milliards et demi de francs qui leur ont été confiés par cinq millions de déposants. La clientèle des caisses d'épargne représente le septième de la population de la France.

Organisation des Caisses d'épargne. — On a vu que la Caisse d'épargne de Paris a été organisée sous la forme d'une société anonyme. Cette organisation a été critiquée. Un avis du conseil d'Etat, du 25 août 1835, signale le peu de conformité qui existe entre les sociétés anonymes, qui impliquent l'existence d'un capital divisé en actions et versé en vue d'un bénéfice, et l'institution des caisses d'épargne qui n'ont aucunement le gain pour objet et dont le capital n'est pas conservé en propriété par les souscripteurs ou leurs ayants droit, ni divisé en actions. Ainsi que le faisait remarquer très justement le conseil d'Etat, la forme anonyme se trouvait détournée, en matière de caisse d'épargne, de son véritable but, ou plutôt elle n'existait que de nom par une sorte d'usurpation de titre.

Aussi la plupart des villes qui suivirent l'exemple donné par Paris préférèrent instituer leurs caisses d'épargne comme des émanations de la municipalité. Presque toutes les caisses d'épagne fondées en France ont reçu leur dotation des conseils municipaux, qui intervenaient en général dans le choix des administrateurs. Nous ne parlerons que pour mémoire d'une autre combinaison fondée sur l'annexion de la caisse d'épargne au mont-de-piété. Ce système, qui consiste à mettre à la disposition du mont-de-piété les fonds provenant de la caisse d'épargne, a le grand inconvénient de faire affluer les capitaux en temps de prospérité et de les retirer en temps de crise, alors que les besoins du mont-de-piété se produisent en sens inverse; il n'a été appliqué qu'à Avignon et à Nantes. La jurisprudence administrative, depuis de longues années, n'admet d'autre base à la création d'une caisse d'épargne qu'une délibération du conseil municipal approuvée par décret après examen du conseil d'Etat. Les statuts, votés par le conseil municipal, doivent contenir l'engagement de subvenir aux frais d'administration de la caisse jusqu'au moment où il y sera complètement pourvu par l'intérêt du fonds de dotation accru d'une retenue annuelle sur l'intérêt alloué aux déposants (loi du 30 juin 1851). Dès que la délibération municipale et les statuts ont fait l'objet d'un décret approbatif, la caisse d'épargne devient une personne civile; elle peut recevoir des dons et legs dans les formes prescrites pour les établissements d'utilité publique.

L'administration des caisses d'épargne est confiée à un conseil composé de quinze membres, nommés *directeurs*, et présidé par le maire. Ces quinze membres, élus par le conseil municipal pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année, sont pris jusqu'à concurrence de cinq au moins dans le sein du conseil et le surplus parmi les citoyens recommandables de la ville et spécialement parmi ceux qui ont contribué à fournir le fonds de dotation de la caisse. Le conseil des directeurs doit se réunir une fois par mois au moins. Il élabore un règlement de service qui doit être approuvé par le ministre du commerce, il nomme et révoque les employés salariés; il prend les mesures nécessitées par l'intérêt de la caisse, vérifie les écritures et les comptes des caissiers. Il peut déléguer à un comité de cinq membres le soin de prendre les mesures d'administration urgentes et de surveiller les détails du service. Chacun des directeurs préside à tour de rôle aux séances de la caisse lorsqu'elle est ouverte au public.

Ressources des Caisses d'épargne. — Les ressources au moyen desquelles les caisses d'épargne font face à leurs frais d'administration et de personnel sont les suivantes : 1° la retenue annuelle sur l'intérêt alloué aux déposants, dont il a été parlé ci-dessus. Le taux de cette retenue, qui ne peut être inférieure à 1/4 %, ni supérieure à 1/2 % (exceptionnellement, à Paris elle peut atteindre 1 %), est déterminé chaque année au mois de décembre pour l'année

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

suivante par le conseil des directeurs; 2° le produit des sommes attribuées aux caisses par la loi du 7 mai 1853 en vertu de la déchéance trentenaire (lorsqu'il s'est écoulé trente ans à partir de la dernière opération effectuée par un déposant, la caisse doit convertir en rentes sur l'Etat les sommes ainsi détenues; mais les reliquats de ces sommes, qui ne peuvent à raison de leur insuffisance être convertis en rentes sur l'Etat, demeurent définitivement acquis aux caisses d'épargne); 3° l'intérêt du fonds de dotation dont le total pour l'ensemble des caisses s'élevait au 31 déc. 1886 à 40 millions; 4° l'intérêt du capital de réserve (12,350,000 fr. en 1886) formé chaque année par l'excédent des ressources sur les dépenses; 5° les subventions du conseil municipal; 6° le produit des souscriptions et du revenu des dons et legs. En 1886, ces six catégories de ressources ont produit pour l'ensemble des caisses, plus de 9 millions et demi, dont 8 millions environ proviennent de la bonification sur retenue d'intérêts.

Dépenses. — Les dépenses se sont élevées à 5 millions environ, ce qui représente une moyenne de 9,000 fr. par caisse ou un chiffre d'un peu moins d'un franc par livret. La majeure partie des dépenses provient des traitements payés aux caissiers et autres employés. Ces traitements sont en général fixes. Certaines caisses, une centaine environ, allouent à leurs comptables des remises proportionnelles au montant des opérations. Le plus petit nombre, trente-huit, ont combiné les deux modes de rétribution.

Opérations de la Caisse d'épargne. — Tout particulier peut déposer des fonds à la caisse d'épargne. Ce dépôt est constaté sur un livret établi au nom du déposant, lequel doit mentionner à leur date toutes les opérations effectuées, versements, remboursements, etc. Chaque déposant ne peut avoir qu'un seul livret. Le livret forme le titre du déposant; la caisse peut le garder huit jours s'il y a encombrement d'écritures, mais elle doit en délivrer récépissé au titulaire. Il peut être établi des livrets au nom des femmes mariées, même sans l'autorisation de leur mari (loi du 9 avr. 1881, art. 6) ainsi qu'au nom des enfants mineurs. Les sociétés de secours mutuels et toutes les autres sociétés aptes à posséder des fonds et à en faire emploi peuvent également déposer à la caisse d'épargne et recevoir un livret spécial. Les versements, dont la quotité minimum et maximum était déterminée au début par les statuts de chaque caisse, ne peuvent être inférieurs à un franc ni supérieurs à 2,000 francs. L'intérêt des dépôts se capitalise au bout d'une certaine période et produit lui-même des intérêts. Ce mode d'accroissement du capital a toujours été présenté comme l'un des heureux effets de l'action des caisses d'épargne et n'a pas été l'un des moindres attraits qui ont encouragé les masses à leur confier leurs économies. On a vu que les statuts primitifs de la Caisse d'épargne de Paris établissaient la capitalisation mensuellement; elle est devenue ensuite semestrielle, et dès 1830 il a été décidé qu'elle aurait lieu annuellement. Cette règle est générale pour toutes les caisses. Quant à la quotité des fractions improductives d'intérêt, qui était au début de moins de 12 fr., elle a été abaissée à 1 franc, chiffre minimum des versements. Le taux des intérêts servi aux déposants a toujours été en raison de celui qui était accordé aux caisses par l'Etat. La loi du 7 mai 1853 ayant fixé ce taux à 4 %, les caisses d'épargne ne peuvent donner plus de 3 fr. 75 % ni moins de 3 fr. 50, sauf celle de Paris dont la retenue pour frais d'administration s'élève, comme on l'a vu, à 3/4 % et qui réduit dès lors à 3 fr. 25 l'intérêt servi à ses déposants. Le plus grand nombre des caisses, se contentant de la retenue obligatoire de 1/4 %, allouent le taux maximum de 3 fr. 75 %. Dans cent soixante environ, la retenue fixée à 1/2 % ne permet d'accorder que le minimum de 3 fr. 50 %. Enfin, quelques caisses exercent une retenue entre ces deux taux extrêmes et donnent à leurs déposants 3 fr. 60 ou 3 fr. 65 %. Dès qu'un compte dépasse par les versements et la capitalisation des intérêts le chiffre de 2,000 francs, il en est donné avis au déposant par lettre chargée. Si, dans les trois mois qui suivent cet avis, le déposant n'a pas réduit son crédit il lui est acheté d'office 20 fr. de rente sur l'Etat. Lorsque le déposant ne retire pas les titres de rente ainsi achetés, les arrérages en sont touchés par la caisse et inscrits comme nouveau versement au compte du titulaire.

Aux termes des art. 12 du décret du 15 avr. 1852, 11 du décret du 23 avr. 1875 et 18 du décret du 31 avr. 1881, les caisses d'épargne ne sont tenues d'effectuer les remboursements qui leur sont demandés que quinze jours après la demande qui en est faite sur une formule spéciale. Mais en pratique ce délai a été abrogé; il a même été supprimé, ainsi que la demande, par un certain nombre de caisses d'épargne qui opèrent, séance tenante, les remboursements lorsqu'ils sont partiels ou ne dépassent pas une certaine somme fixée par la caisse. Le maximum au-dessus duquel la caisse est autorisée à acheter des rentes a été porté à 8,000 francs pour les dépôts effectués par les sociétés de secours mutuels; mais ces sociétés recourent en général assez peu aux caisses d'épargne et préfèrent verser leurs capitaux à la Caisse des dépôts et consignations.

L'art. 12 de la loi du 9 avr. 1881 dispose que, dans les cas de force majeure, des décrets rendus, le conseil d'Etat entendu, peuvent autoriser la caisse d'épargne à n'opérer le remboursement que par acomptes de 50 francs au minimum et par quinzaine. Cette clause est désignée sous le nom de *clause de sauvegarde*; elle a pour objet d'obvier aux dangers, qui pourraient naître pour l'Etat en temps de crise, de demandes excessives de remboursement. Le gouvernement s'était préoccupé, dès 1837, d'une pareille éventualité. A cette époque, le Trésor devait aux caisses d'épargne plus de 100 millions qui furent consolidés en rente 4 % au compte de la Caisse des dépôts et consignations. Mais les dépôts s'élevant de plus en plus, les préoccupations étaient devenues fort vives. Lorsque survint la Révolution de 1848, les demandes de remboursement se multiplièrent dans des proportions effrayantes. Le gouvernement provisoire se trouva obligé d'opérer une sorte de liquidation des caisses d'épargne; il décréta que tous les dépôts seraient convertis en rente 5 % à un taux qui fut fixé d'abord à 80 fr. et qui fut ensuite ramené par l'Assemblée constituante à 71 fr. 60. L'Etat subit, par suite de cette conversion forcée, une perte d'environ 140 millions; de leur côté, les déposants éprouvèrent un préjudice considérable, puisqu'ils reçurent en paiement des rentes à 80 fr. et à 71 fr. 60, alors que ces rentes valaient seulement 75 fr. et 64 fr. En 1870, un décret rendu le 17 sept., la veille de l'investissement de Paris, limita à 50 fr. les remboursements en espèces, et offrit le surplus en bons du Trésor. Ce régime rigoureux fut appliqué pendant dix mois aux caisses des départements, les communications étant interrompues entre Paris et le reste de la France. Mais à Paris il fut modifié dès le 1er oct. 1870 par le ministre des finances (M. Ernest Picard) sur les observations de M. de Malarce. Ce dernier, qui venait d'accomplir en Angleterre une mission officielle, avait été frappé des observations de quelques hommes d'Etat anglais au sujet des remboursements de dépôts en temps de crise et avait conseillé la solution suivante qui fut adoptée: un décret décida que les déposants seraient remboursés par acomptes de 50 francs échelonnés de mois en mois. Cette mesure produisit des effets merveilleux; non seulement les remboursements effectués furent inférieurs à la limite fixée, mais encore des versements continuèrent à être opérés, même pendant le siège. C'est ce système qu'on a appliqué dans l'art. 12 de la loi de 1881; il répond à la double préoccupation des déposants en temps de crise: ils veulent être rassurés sur un remboursement intégral dans l'avenir et recevoir dans le présent des acomptes qui leur permettent de faire face aux nécessités de la vie.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lorsqu'un déposant veut faire transférer ses fonds dans une autre caisse, il n'est pas obligé de demander le remboursement et d'opérer un nouveau versement. La loi du 5 juin 1835 lui donne le moyen d'obtenir que le transfert soit effectué d'office. Il lui suffit d'en faire la demande à la caisse dépositaire en indiquant la caisse où il désire transporter son dépôt. Mais cette disposition n'est applicable que lorsqu'il s'agit de caisses appartenant à des départements différents. Pour les transferts dans l'intérieur du même département, il faut un remboursement et un reversement, ce qui prive le déposant de l'avantage, attaché aux transferts par les instructions ministérielles, de ne pas subir d'interruption d'intérêts pendant la durée de l'opération.

Tous les registres et livrets employés par la caisse d'épargne sont exempts de timbre et d'enregistrement. Il en est de même des récépissés et des affiches nécessaires à son fonctionnement.

Succursales. — Les succursales sont des bureaux particuliers établis pour faciliter les opérations dans les villes où il n'existe pas de caisse d'épargne. Les succursales sont administrées par les directeurs ou par leurs délégués. Elles accomplissent les mêmes opérations que les caisses, à moins que le conseil d'administration de celles-ci ne juge devoir limiter le cercle de leur compétence.

Contrôle. — Les écritures et la situation en numéraire des caisses d'épargne sont sous le contrôle du ministère des finances. Les inspecteurs des finances, les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers sont chargés de vérifier la régularité des écritures et l'exactitude de la caisse et du portefeuille. Les rapports d'inspection sont adressés au ministre des finances qui les transmet avec son avis au ministre du commerce. Un autre contrôle, plutôt moral, résulte du compte rendu des opérations annuelles que chaque caisse d'épargne doit adresser au préfet du département dans les premiers jours de l'année suivante. Les tableaux et les documents qui doivent accompagner ce rapport sont déterminés par les instructions ministérielles. Après vérification par le préfet et rectification, s'il y a lieu, un résumé du compte rendu est transmis au ministre du commerce avant le 15 mai. C'est au moyen de ces éléments que le ministère dresse le compte rendu annuel des caisses d'épargne qui doit être présenté au président de la République et publié au *Journal officiel*.

Intervention des agents du Trésor public. — En 1875, le gouvernement, voulant mettre les bienfaits de la caisse d'épargne à la portée du plus grand nombre possible de citoyens, décida que les percepteurs et les receveurs des postes pourraient, dans certaines conditions, recevoir les versements et effectuer les remboursements pour le compte des caisses de leur département qui en feraient la demande. Mais cette intervention des comptables de l'Etat n'a pas donné les résultats qu'on avait espérés. D'après le dernier compte rendu de la situation des caisses d'épargne, le nombre des percepteurs commissionnés par les caisses d'épargne et ayant effectivement participé à leurs opérations en 1886 a été de quatre cent dix-neuf seulement, desservant deux mille sept cent soixante et onze communes, correspondant à soixante-dix caisses et réparties entre quarante-trois départements. Quant aux receveurs des postes, la mission éventuelle dont ils avaient été investis en 1875 a pris fin en 1822 par suite de l'établissement de la Caisse d'épargne postale dont il va être question. A. Souviron.

Caisse d'épargne postale. — La Caisse d'épargne postale, qu'on appelle aussi *Caisse nationale d'épargne*, a été instituée en France par la loi du 9 avr. 1881, à l'exemple de ce qui a été fait en Angleterre, en Belgique et en Italie. C'est un pas de plus dans la voie inaugurée en 1875 du concours des agents de l'Etat dans les opérations d'épargne. Cette caisse, qui fonctionne sous la garantie de l'Etat, qui est régie par des fonctionnaires de l'Etat, est une institution publique, à la différence des caisses d'épargne ordinaires, qui ne constituent que des établissements d'utilité publique. L'agent comptable de la caisse postale, qui centralise toutes les opérations effectuées par la caisse dans toute la France, est nommé par décret, il est justiciable de la Cour des comptes. Un service spécial, établi au ministère des finances sous le titre de *Direction de la Caisse d'épargne postale*, est chargé de la direction et de la surveillance des opérations. Au-dessous de cette administration, chaque receveur principal centralise pour son département les opérations effectuées par les receveurs des postes et les règle seul avec l'agent comptable. Ce service d'exécution, comprenant les recettes et les dépenses matériellement effectuées, est contrôlé dans les départements par les directeurs, de même qu'il l'est à Paris par la direction ministérielle. De même que les caisses d'épargne ordinaires, la caisse postale sert aux déposants l'intérêt de leurs fonds qu'elle place à la Caisse des dépôts et consignations. L'intérêt servi aux déposants est de 3 %, tandis que celui que fournit la Caisse des dépôts est de 3 fr. 25 %. La différence doit faire face aux frais d'administration et, si elle est insuffisante, l'excédent est couvert par un crédit spécial inscrit au budget de l'Etat. Si, au contraire, il y a boni, il est versé au fonds de dotation de la Caisse d'épargne postale, lequel comprend en outre, comme celui des caisses d'épargne ordinaires, le produit des dépôts trentenaires dont l'insuffisance ne permet pas de les convertir en titres de rente; les dons et legs; le produit de la capitalisation des intérêts de ces divers fonds demeurés libres après les prélèvements autorisés, s'il y a lieu, pour couvrir les frais d'administration. Tous ces bénéfices, constituant la dotation de la Caisse d'épargne postale, portent intérêt à 3,25 % et ne peuvent être aliénés qu'en vertu d'une loi. Il a été question de créer un fonds de réserve au moyen d'un prélèvement de 25 % sur le fonds de dotation afin de faire face aux pertes qui pourraient résulter en temps de crise de l'abaissement des valeurs en portefeuille. Cette mesure a été également proposée pour les caisses d'épargne ordinaires.

Opérations de la Caisse d'épargne postale. — Les opérations de la Caisse d'épargne postale sont les mêmes que celles de la caisse d'épargne ordinaire. Un livret nominatif est délivré à tout déposant. Ce livret est dit *national* parce que le titulaire peut continuer ses versements et opérer ses retraits dans tous les bureaux de poste français dûment organisés en agences de la Caisse d'épargne postale sans qu'il soit besoin d'opérer un transfert. C'est un avantage marqué sur la caisse d'épargne ordinaire, où les transferts exigent certaines formalités comme on l'a vu ci-dessus et ne peuvent se faire dans l'intérieur d'un département. Le mode de constatation des versements sur le livret diffère aussi de celui des anciennes caisses d'épargne. Au moment du versement, l'agent des postes doit apposer sur le livret le nombre de timbres nécessaire pour représenter exactement la somme versée, laquelle continue d'ailleurs à être inscrite en francs dans la colonne des sommes reçues. Pour former titre envers la caisse, les timbres-épargne doivent être frappés du timbre à date du bureau et être revêtus de la signature du receveur. L'emploi de ces timbres permet d'exercer sur les bureaux de poste un contrôle suffisant, et les livrets peuvent ainsi être immédiatement remis aux déposants, ce qui ne pouvait se faire avant l'usage des timbres-épargne. Les livrets, d'ailleurs, peuvent être remis sans frais au domicile des intéressés par l'entremise des facteurs. Le minimum des versements, comme pour la caisse d'épargne ordinaire, est de un franc et le maximum de 2,000 fr. Cependant, pour donner au public la possibilité de mettre de côté les économies les plus minimes au fur et à mesure de leur production, un décret du 30 nov. 1882 a créé des *bulletins d'épargne* sur lesquels on peut apposer successivement des timbres-poste de 5 et de 10 centimes. Lorsque la valeur de ces timbres atteint 1 franc, le bulletin pré-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

senté à un bureau de poste quelconque est accepté comme numéraire et porté au crédit du déposant. Les demandes de remboursement doivent être rédigées sur des formules spéciales et les fonds ne sont remboursés que sur quittances. L'opération est faite par le bureau de poste que désigne l'intéressé. S'il y a opposition, elle doit être signifiée à la direction centrale de la caisse à Paris, les receveurs des postes n'ayant pas qualité pour la recevoir. La disposition qui a été citée ci-dessus de la loi du 9 juin 1881, qui autorise les caisses d'épargne, dans le cas de force majeure et sur décrets rendus en conseil d'Etat, à n'opérer les remboursements que par acomptes de 50 fr. minimum et par quinzaine est applicable à la Caisse d'épargne postale. Les remboursements peuvent être faits par télégramme et par mandat-poste. Les opérations relatives à l'achat de rentes pour le compte des déposants, soit sur leur demande, soit d'office quand leur compte dépasse 2,000 fr., sont faites par l'entremise de la Caisse des dépôts et consignations, à la demande du receveur du bureau de poste où l'intéressé désire que son inscription de rente lui soit remise.

L'intérêt, qui est de 3 % comme on l'a dit ci-dessus, est compté aux déposants à partir du 1er ou du 16 de chaque mois, après le jour du versement ; il cesse de courir à partir du 1er ou du 16 qui a précédé le jour du remboursement. Au 31 déc. de chaque année, l'intérêt se capitalise et devient productif d'intérêts comme dans la caisse d'épargne ordinaire. Le nombre des déposants munis d'un livret de la Caisse nationale d'épargne était au 31 déc. 1886 de 843,786. A. Souviron.

Caisse d'épargne scolaire. — L'idée de développer chez l'enfant le sentiment de l'épargne, en l'encourageant à verser entre les mains du maître d'école les économies réalisées sur les petites sommes qu'il reçoit de ses parents, a pris naissance en France vers 1834. Appliquée dès cette époque à l'école municipale du Mans, elle n'avait pas poussé des racines bien profondes dans notre pays. A partir de 1866, les caisses scolaires, propagées en Belgique par M. Laurent, s'y développèrent avec une telle rapidité que la plupart des autres contrées d'Europe s'empressèrent de les adopter. En faveur de cette institution on fait valoir qu'il n'est jamais trop tôt d'inculquer à l'homme le goût de l'épargne, qu'un enfant accoutumé dès l'école à modérer la satisfaction de ses désirs, à réserver une petite part pour l'avenir dans les sommes que lui donnent ses parents pour ses friandises, saura plus tard apprécier la valeur des économies, que cet exercice moral fortifie la volonté et prépare l'homme aux difficultés de la vie. Il est à peu près impossible de modifier les habitudes des ouvriers adultes et de convertir à l'esprit de prévoyance, à la pratique de l'économie des hommes déjà formés par d'autres mœurs. L'habitude de l'ordre, de la sobriété, de l'économie inculquée à l'enfant sur les bancs de l'école est le moyen le plus efficace, a dit M. H. Passy, de préparer des générations nouvelles considérablement améliorées dans leur état matériel et moral. A ces considérations très intéressantes, les adversaires des caisses d'épargne scolaires objectent que le régime de l'épargne n'a pas les mêmes conditions chez l'enfant que chez l'homme ; celui-ci est à la fois producteur et consommateur, l'enfant n'est que consommateur et comme il ignore la nécessité de la production pour vivre, il ne peut comprendre le mérite de l'épargne. Dans cette mise en réserve d'une partie du produit du travail, il ne voit qu'une tyrannie et un mal sans compensation. Le contraindre à épargner par des moyens indirects, c'est forcer sa nature et, en outre, développer en lui certains instincts mauvais si l'épargne, ce qui peut être souvent le cas, est mal interprétée par ces intelligences enfantines. On ajoute que l'épargne peut provoquer chez certaines natures une émulation dans laquelle les pauvres doivent nécessairement succomber. De là peuvent naître l'envie, la jalousie envers les plus favorisés et la tentation de se procurer des sous par des moyens répréhensibles.

Les caisses d'épargne scolaires se sont multipliées en France jusqu'en 1878 (à cette date on en comptait près de 6,000), mais le mouvement s'est sensiblement ralenti depuis cette époque. Le gouvernement ne paraît pas avoir pris parti dans la question ; mais il semble certain que les instituteurs auraient apporté à l'œuvre une plus grande activité s'ils l'avaient vue officiellement appuyée par les autorités scolaires. L'administration des postes a cependant adressé à ses agents, depuis la création de la caisse nationale d'épargne, des instructions propres à faciliter, à l'usage des instituteurs et en vue de favoriser l'épargne scolaire, le fonctionnement général du service de la caisse postale. A. Souviron.

Caisse d'escompte. — Fondée à la requête du sieur Besnard par lettres patentes du 24 mars 1776, grâce à l'appui de Turgot, alors contrôleur général des finances, la Caisse d'escompte se chargea de négocier les valeurs commerciales à un taux maximum de 4 % l'an, elle fit aussi le commerce des métaux précieux et accepta les dépôts des particuliers pour le compte desquels elle encaissait les créances et effectuait les paiements de toute nature. Cette caisse émettait des billets au porteur et à vue. Le capital social fut primitivement de 15 millions (5,000 actions de 3,000 livres), dont 5 millions servaient aux mouvements de fonds de cette banque et 10 millions étaient déposés dans les caisses du Trésor pour garantie des opérations. Ce cautionnement devait être remboursé par semestre en capitaux et intérêts dans un délai de treize ans. Un arrêt du conseil d'Etat du 7 mars 1779 réduisit le capital social à 12 millions (4,000 actions de 3,000 livres), qui devaient être uniquement employés aux opérations d'escompte (4 % en temps de paix ; 4 1/2 % en temps de guerre).

La Caisse d'escompte vit pendant quatre ans son crédit prospérer : en 1783, la circulation de ses billets atteignait 43 millions et ses bénéfices étaient de 8 % ; malheureusement en raison de l'absence d'une réserve métallique et à cause d'un emprunt de 6 millions fait par le contrôleur général d'Ormesson, la caisse ne put rembourser ses billets à présentation. Le conseil l'autorisa par arrêt des 27-30 sept. à suspendre ses paiements en espèces, mais cette mesure fut heureusement rapportée dès le 10 déc. (ministère de Calonne). La caisse éleva ensuite à 15 millions son capital, et il fut stipulé que 5 % d'intérêts seraient servis aux actionnaires et que le surplus des bénéfices serait consacré pour moitié à l'établissement d'un fonds de réserve. Elle était astreinte, d'autre part, à conserver une encaisse métallique variant du tiers au quart de sa circulation.

La prospérité qui résulta de ces sages dispositions fut, hélas ! de courte durée, il ne pouvait en advenir autrement avec un ministre qui en était toujours réduit aux expédients, comme de Calonne ; il ne tarda pas (18 fév. 1787), à porter à 100 millions le capital de la caisse à seule fin de faire au profit de l'Etat un emprunt déguisé sous forme de versement au Trésor de 70 millions ; ce cautionnement rapportait 5 %. En 1788, le ministre autorisa la caisse à rembourser ses billets au porteur à l'aide de son portefeuille commercial. Necker lui emprunta ensuite 15 millions avec engagement personnel du roi. En dépit de ces mesures elle avait, au lendemain de la réunion des Etats généraux (14 juin 1789), une encaisse métallique de 27 millions et 80 millions de billets au porteur ayant cours forcé. L'Assemblée nationale décida le 17 déc. 1789 que les 155 millions d'avances faites à l'Etat par la caisse seraient remboursés au moyen de 170 millions d'assignats sur les biens et domaines de la couronne et du clergé, mais ces engagements ne furent pas tenus en temps utile, la caisse fut forcée de liquider sa situation et définitivement supprimée par décret de 1793.

Victor de Swarte.

Caisse de fonds. — La caisse du conseil d'administration d'un corps de troupe est toujours déposée chez son

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

président (le chef de corps). Elle avait autrefois trois serrures (ordon. du 10 déc. 1762); aujourd'hui elle n'en a plus que deux. Ses clefs sont entre les mains du président et du major, responsables de son contenu. Toutes les recettes inscrites sur le *livret de solde* du corps par l'agent des finances ou le major, suivant le cas, sont aussitôt versées dans la caisse et portées au *carnet de caisse* qui y reste déposé. Lorsque le corps a des fonds excédant ses besoins présumés pendant quinze jours, il les verse au Trésor par sommes rondes de 1,000 fr.; les récépissés à talon délivrés par le receveur des finances sont renfermés dans la caisse le jour même du versement, ainsi que le livret des comptes courants avec le Trésor. Aucune somme ne doit en sortir sans une délibération du conseil d'administration; elle est aussitôt portée en dépense au carnet de caisse et en recette sur le *registre-journal* du trésorier. Ce dernier, qui est chargé d'effectuer les recettes et les paiements pour le corps, a une autre caisse dans laquelle il verse les sommes tirées de celle du conseil et le montant de toutes les *recettes intérieures* (remboursements pour trop perçus, vente des fumiers, etc.). Il reçoit aussi dans sa caisse les fonds des bonis d'ordinaire, mais seulement à titre de dépôt. En campagne, les sommes remises au trésorier sont renfermées dans un compartiment de la caisse de comptabilité, qui est placée sur le fourgon à bagages de l'état-major. Les fonctionnaires de l'intendance et du contrôle vérifient l'état des caisses du corps. Le *conseil d'administration* (V. ce mot) a la même attribution à l'égard de celle du trésorier. En temps de paix ce sont les caisses publiques qui alimentent celles des corps de troupe. En temps de guerre il existe auprès de chaque quartier général d'armée, corps d'armée et division, des caisses militaires gérées par des agents du Trésor et des postes, qui, bien que militarisés, relèvent pour leur service spécial du ministère des finances. En Allemagne, les recettes et les dépenses de l'armée sont effectuées, même en temps de paix, par une trésorerie spéciale qui comprend la *caisse militaire générale* établie à Berlin et les *caisses de corps d'armée*. Le service financier des armées mobilisées est assuré par une *caisse générale de guerre* et par les *caisses de campagne des corps d'armée* qui sont placées sous la surveillance de l'intendance. Enfin chaque bataillon d'infanterie ou régiment de cavalerie a sa caisse administrée par une *commission de caisse;* elle est déposée chez le commandant du bataillon ou du régiment et contient les avances permanentes *(eiserne Vorschüsse)* faites au corps. Toutes les caisses ont trois clés (V. Conseil d'administration, Trésor et Postes). E. F.

Caisse de la boulangerie. — Cette caisse, créée par décrets du 27 déc. 1853 et 7 janv. 1854, a fonctionné jusqu'en 1863 sous la garantie de la ville de Paris et sous l'autorité du préfet de la Seine. Elle était constituée au moyen d'une dotation de 20 millions fournie par le dép. de la Seine. Son rôle consistait, d'une part, à payer pour le compte des boulangers et à recouvrer sur eux le montant de leurs achats de blés ou de farines; d'autre part, et c'était là le but essentiel de son institution, à faire, en temps de cherté, les avances nécessaires pour maintenir le prix du pain au-dessous de son taux réel, et en temps de bas prix, à recouvrer ces avances par une surtaxe sur le prix du pain. C'est ce qu'on appelait le système de la compensation. Cette organisation était complétée par la taxe officielle du pain publiée chaque quinzaine par le préfet de la Seine. Les boulangers, dont le nombre était limité, devaient justifier constamment d'un approvisionnement de trois mois de farines. Le décret du 22 juin 1863 déclara libre le commerce de la boulangerie. Dès lors l'organisation de la caisse dut être modifiée. La dotation de 20 millions fut répartie entre la ville de Paris et les communes du département auxquelles avaient été étendues les attributions de la caisse. En même temps un décret du 31 août 1863 établissait à l'octroi de Paris une taxe spéciale sur le blé, la farine et le pain. Cette taxe servit à alimenter la nouvelle caisse, dont l'importance d'ailleurs diminua sensiblement par suite du nouveau régime. La caisse conserva quelque temps encore une organisation et un personnel spécial qui furent très utilement employés pendant le siège de Paris à la distribution aux boulangers des farines approvisionnées pour le compte de l'État. La liquidation de ces opérations difficiles s'est prolongée pendant quelques années à partir de 1871, et le conseil municipal a dû accorder des délais et des remises à un grand nombre de boulangers qui étaient restés les débiteurs de cet établissement. A. Souviron.

Caisse de la dotation de l'armée. — I. Historique. — *Organisation.* La loi du 29 avr. 1855, modifiant celle du 31 mars 1832 sur le remplacement individuel, prescrivit que les jeunes gens compris dans le contingent, qui voudraient s'exonérer du service militaire, devaient effectuer une prestation en argent à la Caisse de la dotation de l'armée. A l'aide de ces versements, l'Etat fournissait des primes et des hautes payes à des militaires encore sous les drapeaux qui contractaient un nouvel engagement ou à des engagés volontaires libérés depuis moins d'un an. Cette même loi réduisit de trente à trente-cinq ans la période de service nécessaire pour obtenir la pension de retraite, laquelle fut majorée d'un supplément de 165 fr. Elle fut l'objet, lors de sa présentation au Corps législatif, d'une vive discussion. Mais à la suite de la loi du 1er fév. 1868 sur le recrutement, cette caisse cessa de recueillir les prestations des exonérés et n'eut plus, à l'avenir, qu'à pourvoir aux pensions de retraite des sous-officiers, caporaux et soldats. Le décret du 9 janv. 1856 et l'instruction ministérielle du 26 du même mois établissaient une *commission supérieure de la dotation de l'armée* composée de quinze membres qui étaient chargés de contrôler les opérations, les budgets, les comptes et généralement de s'assurer de la stricte exécution de la loi du 25 avr. 1855. C'est elle qui proposait chaque année au ministre de la guerre le taux de la prestation à fournir par les jeunes gens qui voulaient obtenir l'exonération, et aussi l'importance de la prestation à verser par les militaires sous les drapeaux qui voulaient être exonérés. Elle proposait aussi le chiffre des allocations autres que les hautes payes à attribuer aux rengagés et aux engagés volontaires après leur libération; enfin, le prix et le mode de paiement des remplacements à effectuer par voie administrative en cas d'insuffisance du nombre des rengagements comparé à celui des exonérations. C'est la Caisse des dépôts et consignations qui était chargée de ce service. Tous les trois mois, le disponible de la caisse était placé en rentes, ou inversement la somme nécessaire pour assurer le service était réalisée par la négociation de titres de rentes appartenant à la dotation de l'armée par les soins du directeur général de la Caisse des dépôts, et aux époques fixées par le ministre des finances. Le compte courant ouvert dans les écritures du Trésor à la dotation de l'armée était productif de 3 % d'intérêts.

II. Fonctionnement de la Caisse. — A. *Recettes, versements.* Ils comprenaient les *versements avant l'appel* encaissés au profit de jeunes gens âgés de quinze ans au moins. Ces versements étaient au minimum de 10 fr. et au maximum de 3,000 fr. Ils ne pouvaient être remboursés qu'après l'appel de la classe à laquelle appartenait le titulaire ou en cas de décès de celui-ci. *(Versements faits par les jeunes dans le contingent annuel.)* Le conseil de revision prononçait les exonérations sur le vu des versements de la caisse de la dotation de l'armée. Dans le début, la prestation était supérieure à l'allocation offerte aux rengagés afin de couvrir les frais de la caisse. Mais, dès 1864, ce chiffre fut abaissé et devint identique à celui de la prime de rengagement. De 1856 à 1867, le chiffre de cette prestation a varié entre 2,800 et 1,800. Le nombre des exonérations de 1856 à 1868 s'est élevé à 265,623.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1° *Versements faits par des militaires sous les drapeaux.* Le versement était proportionnel au nombre d'années de service militaire restant à accomplir au taux moyen de 470 fr. par année. De 1856 à 1867, il y eut 23,517 exonérations de cette nature.

2° *Versements volontaires à titre de dépôts.* Ce service constituait une véritable caisse d'épargne militaire ; les fonds déposés produisirent à partir du 28 août 1858 un intérêt de 3 $^1/_2$ %. Une décision du 13 nov. 1859 autorisa les officiers qui avaient effectué des versements volontaires à faire acheter sans frais de la rente par la Caisse des dépôts ; le décret du 18 juil. 1860 étendit cette faveur aux militaires de tout grade.

B. *Dépenses.* 1° *Rengagements au corps.* La prime payée aux rengagés a varié de 1,500 à 3,000 fr., et l'annuité payée après plus de sept ans de service de 150 à 350 fr. Les primes étaient incessibles et insaisissables. Les rengagés percevaient de plus une haute paye de 0 fr. 10 par jour. Après quatorze ans de service, l'annuité était supprimée et la haute paye était élevée à 0 fr. 20 par jour ;

2° *Engagements volontaires après la libération.* Il y en eut 38,225 de 1855 à 1868 ;

3° *Remplacements par voie administrative.* Lorsque les rengagements au corps étaient insuffisants les remplacements s'effectuaient par voie administrative. A la suite d'un arrêté du ministre de la guerre rendu par la commission supérieure de la dotation de l'armée, et fixant le prix de remplacement, les maires ouvraient une liste où s'inscrivaient les hommes qui désiraient devenir remplaçants. Ces listes étaient centralisées au ministère de la guerre par les soins des sous-intendants militaires, et le choix s'opérait dans chaque division, suivant le nombre de candidats que demandait l'administration de la guerre. Le remplaçant recevait à son arrivée au corps la première portion de la prime, le reste lui était payé successivement. Il y eut, de 1849 à 1867, 76,921 remplaçants de cette nature. Les suppléments de pensions de retraites des sous-officiers, caporaux et soldats furent fixés, nous l'avons vu plus haut, à 165 fr. par la loi du 26 avr. 1885. Cette caisse fournissait encore des abonnements au corps pour frais de bureaux et impressions nécessités par le service de la dotation et des indemnités aux officiers de santé militaires, médecins civils, sous-intendants et gendarmes qui contribuaient au service du remplacement.

C. *Services divers.* C'est à la dotation que furent versées en 1859 les sommes appartenant à des militaires savoisiens et niçois rengagés ou remplaçants. Le service de 4 % d'intérêts et celui du remboursement incombaient à la caisse. Les règlements sur les rengagements, engagements volontaires et remplaçants furent appliqués à l'armée de mer et ce fut la Caisse de la dotation qui, par l'intermédiaire de la Caisse des invalides de la marine, assura ce fonctionnement.

D. *Emploi en titres de rentes du disponible et situation financière.* La caisse possédant, au 31 déc. 1856, un actif de 83,660,843 fr. 68 c., fut autorisée en 1857 à faire emploi de 68,999,977 fr. 73 c. d'excédents disponibles, ce qui constituait une inscription de 3,035,180 fr. de rentes 3 %. En 1868, la caisse avait en portefeuille 15,239,907 fr. de rentes, qui, au cours moyen de 68 fr. 20 c., avaient coûté 346,500,928 fr. 19 c. Mais à partir de 1868, ces importants revenus étaient devenus insuffisants pour une dépense annuelle qui s'élevait dès lors à 41 millions. Le ministre de la guerre dut, en conséquence, autoriser des cessions en bourse aux divers services de la Caisse des dépôts, de rentes 3 %, lesquelles s'élevèrent de 1869 à 1878 à la somme de 7,058,470 fr. Si l'on ajoute une négociation de 5,212,195 fr. de rentes, pour le versement anticipé au Trésor, de 89,145,909 fr. pour le versement anticipé des suppléments de pension à sa charge, de plus, 171,238 fr. de rentes remis du même chef pour les pensions au trésorier des invalides de la marine, et enfin la remise au Trésor au terme de la loi du 5 juil. 1875 de 2,730 fr. de rentes, l'inscription 3 % de la Caisse de la dotation est réduite à 68,004 fr., qui furent appliqués au budget de 1886, de même que les 6,248,875 fr. 70 c. montant du compte courant que la Caisse de la dotation avait au Trésor. Victor de Swarte.

Caisse de l'extraordinaire. — Le décret des 19-21 déc. 1789 et 20 janv. 1770, concernant la Caisse d'escompte, avaient stipulé l'établissement d'une caisse de l'extraordinaire, dans laquelle seraient versés les fonds provenant de la contribution patriotique, vente des domaines de la couronne et des biens du clergé et toutes les recettes extraordinaires de l'Etat. — Les ressources de cette caisse étaient destinées à payer les créances exigibles et arriérées et tous les remboursements d'office et de charges et en général les capitaux de toutes les dettes dont l'assemblée avait décrété l'extinction. Pour être en mesure d'effectuer ces remboursements, la caisse de l'extraordinaire émit 400 millions d'assignats de 1,000 fr. produisant 5 % d'intérêts. Ces assignats étaient reçus en paiement des domaines de la couronne et des biens du clergé. La loi des 31 déc. 1792 et 4-7 janv. 1793 supprima cette caisse et réunit ce service à celui de la Trésorerie. V. de S.

Caisse de Poissy. — La préoccupation d'assurer l'approvisionnement régulier et suffisant de la ville de Paris en viande de boucherie a donné naissance, dès le xve siècle, à des mesures administratives telles que la création de charges de jurés-vendeurs, qui relevaient de la prévôté de Paris. La fonction de ces officiers consistait à servir d'intermédiaires entre les forains et les bouchers, à fournir à ceux-ci les fonds dont ils avaient besoin, enfin à faire connaître au prévôt de Paris le prix courant du bétail, afin que l'on pût empêcher les bouchers de vendre à un prix exorbitant. Ces jurés-vendeurs devaient faire bourse commune. Ce système fut abandonné vers le xviie siècle. Des commissionnaires particuliers, substitués aux jurés-vendeurs sous le nom de *grimbelins*, créèrent au marché de Poissy une sorte de banque qui tenait tous les bouchers par des avances à gros intérêts. L'usure n'avait plus aucun frein, et un édit de 1707 dut reconstituer la Caisse de Poissy. On créa 100 offices de trésoriers qui avaient pour mission de payer comptant les achats de bestiaux aux forains et de récupérer leurs avances sur les bouchers. Ces offices furent supprimés par Turgot en 1776 ; une nouvelle expérience en fut faite de 1779 à 1791. Puis on revint à la liberté jusqu'à la fin de 1810. Des épizooties graves firent craindre à cette époque que Paris ne fût privé de viande de boucherie et, pour obvier à cette crainte, la Caisse de Poissy fut rétablie par décret impérial du 6 fév. 1810. Aux termes de ce décret la caisse était au compte et au profit de la ville de Paris. Elle était chargée de payer comptant, sans déplacement, aux herbagers et marchands forains, le prix de tous les bestiaux que les bouchers de Paris et du dép. de la Seine achetaient aux marchés de Sceaux, de Poissy, au marché des vaches grasses et à la halle aux veaux. La caisse était administrée, sous les ordres du préfet de la Seine, par un directeur qui correspondait avec le préfet de police, chargé d'intervenir dans les rapports de la caisse avec les bouchers, pour la régularisation des avances, le versement du cautionnement, le rachat des étaux, etc. Un syndicat formé entre tous les bouchers du dép. de la Seine devait présenter l'état des crédits à faire à chaque boucher, et la caisse recouvrait ses avances d'après les indications de ce syndicat. Les bouchers déposaient un cautionnement ; la caisse percevait, outre l'intérêt de ses avances, un droit de trois centimes et demi par franc du montant de toutes les ventes ; ce droit était à la charge du forain. Le bétail vendu ne pouvait pénétrer à Paris et dans les abattoirs sans être muni d'un certificat d'origine attestant que le droit avait été payé et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

que l'opération d'achat était enregistrée à la caisse. Le décret du 24 fév. 1858, qui a proclamé la liberté de la boucherie, a entraîné comme conséquence la suppression de la Caisse de Poissy. A. Souviron.

Caisse de secours. — Nous n'avons à envisager ici que l'institution de prévoyance spécialement affectée à la classe ouvrière. La *Caisse de secours*, dont l'idée remonte jusqu'au règne de Henri IV, fonctionne à l'aide d'une retenue obligatoire sur la paye, qui est ordinairement de 2 à 4 % et à laquelle les compagnies ajoutent ordinairement, à titre gracieux, une somme égale prélevée sur les bénéfices. Souvent aussi, elles alimentent seules la caisse de secours. Au point de vue auquel se place l'ouvrier, la différence est peu sensible ; il ne se préoccupe que de ce qu'on lui remet, et ne comprend pas, par la pensée, dans son salaire, la retenue qui ne passe pas par ses mains. Au point de vue de la compagnie, certains patrons aiment mieux fournir seuls les capitaux, afin de pouvoir diriger seuls la caisse et d'éviter par là des difficultés. D'autres préfèrent précisément le mode inverse, estimant qu'il est plus avantageux d'administrer sous l'œil des intéressés et de concert avec eux, de manière à désarmer une méfiance instinctive. Il semble, en outre, que la coopération de l'ouvrier à l'alimentation de la caisse, soit de nature à le relever à ses propres yeux, en ôtant à cette institution le caractère de la bienfaisance, pour y substituer plus nettement celui de la prévoyance. Toutes les amendes sont, en général, versées dans la caisse de secours, ce qui donne beaucoup de force à la compagnie pour édicter des punitions de ce genre, puisqu'elle n'en profite pas, et que le montant, prélevé sur l'ouvrier répréhensible, revient directement à l'ouvrier souffrant ; mais ce qui aussi, il faut bien le dire, rend ces caisses impopulaires. La caisse de secours assure les soins du médecin, les médicaments gratuits, une paye journalière au malade incapable de travailler, variant de 0 fr. 75 à 1 fr. 50 et même 2 fr. 50 par homme, 0 fr. 60 à 1 fr. par femme, 0 fr. 20 à 0 fr. 50 par enfant, les frais funéraires en cas de mort, une pension aux veuves non remariées, l'éducation des enfants jusqu'à l'âge de quatorze ans.

Les caisses de secours les plus nombreuses sont dans l'industrie minière ; en Alsace-Lorraine, en Prusse, en Saxe, en Bavière, en Autriche-Hongrie et en Serbie, la création des caisses de secours des ouvriers mineurs est obligatoire ; leur mode d'alimentation, leur but, leur organisation sont déterminés par les lois sur les mines. Dans ces divers pays, sauf en Autriche-Hongrie, les exploitants de mines doivent participer aux charges des caisses pour une somme au moins égale à la moitié de la contribution des ouvriers, cette mesure doit d'ailleurs être adoptée sous peu en Autriche. En Grèce, d'après la loi sur les mines, une somme d'un centime par franc doit être prélevée sur le produit net de l'exploitation et être affectée à former un fonds destiné à secourir les ouvriers qui ont été victimes d'accidents, ainsi que leurs familles. En Belgique, les caisses de prévoyance des ouvriers mineurs sont rendues obligatoires par le cahier des charges des concessions de mines ; les exploitants de mines et les ouvriers y participent pour une somme égale aux charges de ces caisses. En Russie, la fondation des caisses de mineurs n'est pas obligatoire, mais si les particuliers veulent en établir, ils doivent les organiser conformément à celles qui existent dans les mines domaniales. Dans les autres pays d'Europe, les associations de secours sont absolument libres. L'utilité des caisses de secours dans les mines est incontestable, mais tout ce qui est utile ne saurait être imposé par la loi. C'est de l'amélioration des mœurs, c'est de l'initiative individuelle et non d'une loi qu'il faut attendre la suppression de la misère des ouvriers devenus incapables de travailler, des veuves et des orphelins de ceux qui ont été tués dans les travaux. L'intérêt personnel sollicite suffisamment les concessionnaires des mines à créer des caisses de secours pour que l'Etat se dispense de rendre le don de l'épargne obligatoire dans les usines. En France, plus que partout ailleurs, l'action de l'Etat ne peut être que nuisible ; il convient de se fier entièrement à l'initiative privée en présence des efforts infructueux tentés déjà par le gouvernement pour organiser les associations de prévoyance communes à toutes les mines d'une même région. Dans une partie de l'Europe et en Belgique plus particulièrement, chaque mine ou groupe de mines possède sa caisse particulière, et l'ensemble des exploitations d'un district, une *Caisse commune de prévoyance* (Centre, Liège, Namur, Charleroi, Mons, Luxembourg) subventionnée par le gouvernement, les compagnies et une retenue effectuée sur les salaires. Les caisses communes ont la charge des pensions temporaires ou viagères et des secours extraordinaires. Les caisses particulières restent chargées des secours momentanés et des frais de médecin et de médicaments. De semblables fédérations présenteraient des difficultés en France, et risqueraient d'entraîner des inconvénients ; cependant les exploitants en ont pris l'initiative et ont solidarisé, pour former une caisse centrale, les six compagnies de Beaubrun, la Loire, Montrambert, la Péronnière, Saint-Etienne et Villebœuf, en profitant pour cela des facilités particulières que présentait l'origine commune de ces sociétés. La contribution mise à la charge des compagnies, en sus du salaire attribué à chaque ouvrier, est souvent considérable ; on en peut juger par quelques exemples relatifs à l'exercice 1886 :

	Fr.		Fr.
Firminy.....	86 50	Aniche.....	114 »
Blanzy.....	90 »	Bessèges.....	118 »
Anzin.....	95 »	Liévin.....	163 »

Les charges que s'imposent certaines compagnies françaises sont à peu près doubles de celles que supportent les exploitants de Prusse et de Saxe ; mais ces caisses, alimentées par l'exploitant et par l'ouvrier, sont des sociétés d'une nature toute spéciale, dont l'organisation, essentiellement vicieuse en général, a occasionné des grèves et de nombreux procès qu'on eût pu éviter au moyen de certaines mesures faciles à appliquer. Ainsi, comme en Belgique, les services des secours temporaires et permanents devraient être attribués à deux caisses distinctes afin que les répartitions fussent mieux assurées de ne pas faire perdre à l'ouvrier le fruit de son épargne, par suite de son départ ou de son renvoi d'une exploitation ; comme en Prusse, il devrait exister des catégories de membres ayant droit à des allocations plus ou moins élevées selon qu'ils sont affiliés depuis plus ou moins longtemps à une caisse ; les exploitants de mines devraient tous participer aux charges des caisses pour une somme au moins égale à la contribution des ouvriers et ne pas chercher à faire croire, contrairement à la jurisprudence des tribunaux, que leur subvention est une charité et non une obligation ; enfin il conviendrait de ne plus verser aux caisses le produit des amendes, ce qui les rend absolument impopulaires comme nous l'avons déjà dit. En ce qui concerne les conseils d'administration des caisses, dont l'organisation a occasionné tant de conflits, on devrait, comme l'exige la loi prussienne, les composer d'un nombre égal de représentants de l'exploitant et de représentants choisis parmi et par les ouvriers, au lieu d'y laisser les ouvriers en minorité. Dans les usines où on a accordé aux ouvriers la majorité des voix dans le conseil, à la caisse particulière de secours de la compagnie des mines de la Loire, par exemple, on n'a jamais eu à regretter de leur avoir octroyé cette prérogative. Ne devrait-on pas également, comme en Belgique, laisser aux membres du conseil la liberté de former leur bureau, et autoriser le conseil à choisir le banquier auquel il désirerait confier les fonds de la caisse, ou mieux comme on l'a fait pour les caisses de retraites, employer les sommes déposées en rentes sur l'Etat ou en valeurs garanties par

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Etat et à déposer ces titres à la Caisse des dépôts et consignations, afin d'établir une distinction salutaire entre les fonds de la caisse et ceux de l'exploitation ? On refuse de rendre compte, en général, aux ouvriers, de la gestion, en arguant de l'impossibilité de rendre des comptes à chaque ouvrier, alors qu'il serait facile d'éluder cette difficulté en apposant à certains moments des affiches sur lesquelles on mentionnerait la situation de la caisse, ainsi qu'on le fait en Belgique et en Autriche. Les statuts devraient être rédigés avec plus de soin ; il conviendrait d'y déterminer nettement les droits des ouvriers aux allocations, les causes de dissolution, le mode de liquidation, et de ne pas y insérer, ainsi que cela a lieu trop souvent, des clauses entachées de nullité. En rédigeant les statuts on devrait s'inspirer davantage des aspirations des ouvriers, les leur donner à approuver ou plutôt les faire rédiger par un comité mixte. Au lieu de remédier à tous ces vices d'organisation des caisses de secours, au lieu de chercher à conserver par tous les moyens possibles ces institutions éminemment morales, on les a supprimées dans quelques exploitations et on les a remplacées par des caisses que l'on peut qualifier de bienfaisance, puisque les avantages qu'elles procurent sont purement gratuits. Avec de telles caisses on a incité l'ouvrier à ne plus épargner ; sous prétexte de lui donner satisfaction en renonçant aux retenues sur les salaires, on a aliéné sa liberté. Quelques ouvriers peuvent crier à tort à la violation de leur liberté quand les concessionnaires exercent des retenues sur leurs salaires, mais on l'a vu, lors de la grève de Saint-Etienne en 1869, ce n'est pas tant sur les retenues obligatoires que sur la façon de tenir compte des sommes retenues et de les administrer que portent les réclamations de la majorité des ouvriers. Pourquoi dès lors les exploitants renoncent-ils si facilement aux contributions des ouvriers, quand ils luttent avec tant d'ardeur lorsqu'il s'agit de maintenir le taux des salaires ? Parce que la retenue, dit-on, est une véritable fiction, parce que c'est en un mot le patron qui paie en réalité les cotisations de l'ouvrier, l'ouvrier n'appréciant au point de vue des dépenses journalières que le salaire qu'il reçoit directement en espèces. Cette façon d'envisager les choses est contestable, et le mode d'organisation des caisses particulières de secours généralement employé en France est défectueux, et les caisses de bienfaisance par lesquelles on les a remplacées sont beaucoup moins morales. On peut supprimer en partie les défauts des premières, mais on ne saura jamais populariser les secondes, parce qu'elles reposent sur la suppression de l'épargne, de la dignité et de la liberté des ouvriers. Il y aurait donc lieu de conserver les caisses de secours proprement dites et il conviendrait d'adopter d'une façon générale le système d'association à deux degrés, employé avec succès en Belgique depuis 1839, puis d'apporter à l'organisation des caisses les quelques réformes dont nous avons parlé.

L. Knab.

Caisse de service. — I. But et définition. — En fondant le 16 juil. 1806 la Caisse de service, Mollien, ministre du Trésor, se proposa de supprimer les *faiseurs de service*, qui étaient chargés de négocier les traites souscrites par les receveurs généraux, et de faire entrer le Trésor en possession de ses ressources ; elle eut de plus à opérer à moins de frais et avec plus de diligence l'application locale des recettes aux dépenses, soit en dirigeant les excédents sur les départements où les produits étaient insuffisants pour assurer les dépenses publiques, soit au moyen de mandats tirés sur les receveurs généraux.

Les mouvements de fonds s'effectuaient ainsi pour la première fois avec la plus grande régularité, et le compte courant de chaque receveur général portait en débit et en crédit le relevé de toutes ces opérations.

II. Organisation du Trésor public avant 1806. — La centralisation complète de toutes les ressources du pays en une seule caisse date seulement de Necker qui fonda le *Trésor royal*, lequel opérait la distribution au moment et dans la proportion que chaque dépense exigeait. Antérieurement à ce grand ministre les revenus de L'Etat étaient disséminés en de nombreuses caisses. Une loi de l'Assemblée constituante du 24 nov. 1790 institua les receveurs des districts, chargés à la fois du recouvrement de l'impôt et de son application à la dépense, mais de sérieuses difficultés administratives en résultèrent ; les fonctions de receveur et de payeur ne furent pas longtemps confondues, et une loi du 24 sept. 1791 créa les payeurs de département nommés par les commissaires de la Trésorerie. La situation des finances devint de plus en plus difficile pendant les luttes de la Révolution, et en 1800 les dépenses annuelles indispensables s'élevaient à 600 millions, tout juste le double du produit des recettes. C'est alors qu'après le 18 Brumaire, Gaudin fut nommé (en remplacement de Robert Lindet) ministre des finances. A cette époque les attributions de la gestion financière étaient divisées entre deux ministres dont l'un, le ministre des finances, se bornait à surveiller l'impôt sans pouvoir le diriger vers son but, c'était au ministre du Trésor qu'appartenait le soin d'appliquer les recettes aux dépenses. Gaudin fit mettre les rôles à jour, les contributions devinrent exigibles par douzième, mais, dans l'exécution, ces ressources ne rentraient dans les caisses du Trésor qu'en 15 ou 20 mois. Afin de procurer des ressources au Trésor, la loi du 6 frimaire an VIII établit que chaque année les receveurs généraux signeraient douze traites, une par douzième, constituant des engagements personnels dont le total représentait le montant complet des rôles à recouvrer. Ces traites, suivant les besoins du Trésor, étaient escomptées et, en cas de protêt, la Caisse d'amortissement acquittait à présentation ces obligations en capital et intérêts (V. Caisse d'amortissement).

La Caisse d'amortissement, dont les premiers fonds avaient été formés par les cautionnements des comptables, jouit pendant une certaine période d'une telle prospérité qu'elle se trouva en mesure non seulement de payer les traites en cas de protêt, mais aussi d'escompter toutes les obligations des receveurs généraux moyennant un taux modique.

Mais il n'en fut pas longtemps ainsi et en 1803-1804, sur l'initiative de Napoléon et malgré le sentiment de Barbé-Marbois, ministre du Trésor, les receveurs généraux s'organisèrent en syndicat pour escompter leurs propres valeurs et faire par conséquent au Trésor les avances nécessaires. Ce système pouvait offrir des avantages et fournir des expédients faciles (le Mont-de-Piété de Paris avait aussi procuré au Trésor des escomptes avantageux [lire à ce sujet les intéressants mémoires de M. Cochut, directeur honoraire du Mont-de-Piété]), il présentait aussi de graves inconvénients ; c'est ainsi que les receveurs généraux avaient intérêt à l'avilissement de leurs propres signatures et pouvaient élever de cette façon le taux de l'escompte qu'ils réclamaient au Trésor. Mais ces motifs ne nous paraissent pas suffisants pour excuser le *modus vivendi* qui fut imaginé pour parer à ces dangers, et nous estimons que Barbé-Marbois eut tort de confier à des *faiseurs de service* le soin d'assurer au Trésor la réalisation de ses ressources. D'audacieuses spéculations se produisirent avec la complicité d'un commis des finances nommé Roger, et Ouvrard, Vanlerberghe et Desprez firent subir au Trésor une perte de 141,800,000 fr. Barbé-Marbois fut remplacé par Mollien, déjà directeur de la Caisse d'amortissement.

Mollien s'efforça de faire rentrer dans le Trésor une partie des pertes que lui avait imposées l'aveugle confiance de Barbé-Marbois. Il modifia le système des engagements souscrits par les receveurs généraux, qui donnaient lieu à des spéculations désastreuses pour le Trésor, et il imagina de bonifier aux receveurs des finances un intérêt pour les récompenser des capitaux qu'ils mettaient à sa disposition.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

III. Mécanisme des mouvements de fonds opérés par la Caisse de service. Avantages de cette institution. — « La Caisse de service a pour objet de remplacer immédiatement le comité des receveurs généraux, sans pourtant en suspendre l'activité. Le comité est supprimé, mais les receveurs généraux restent sur tous les points les instruments du service » (projet de décret du comte Mollien du 9 juil. 1806). La caisse émettait des mandats payables sur toutes les caisses publiques de la France ; ces valeurs étaient recherchées par les banquiers qui s'en servaient pour faire des remises sur des places où ils n'avaient pas de correspondants. L'intérêt du Trésor et celui des comptables étaient en quelque sorte solidaires, au lieu d'être, comme par le passé, en opposition ; le service public profitait du crédit personnel et de la confiance locale qu'obtenaient les receveurs généraux. « Cette heureuse combinaison, dit le marquis d'Audiffret (*Système financier de la France*, t. IV, p. 44), a conduit à former les relations continuelles et réciproques des comptables supérieurs avec cette caisse de service et avec les maisons les mieux accréditées de chaque place pour exécuter tous les virements de fonds en numéraire ou en papier de crédit. Une précieuse solidarité s'était donc établie entre les agents du Trésor et les principaux banquiers de chaque département. Un compte courant, à intérêts réciproques, était ouvert au Trésor entre tous les receveurs généraux et la Caisse de service, et le taux en était fixé tous les trois mois par le ministre du Trésor ; l'intérêt courait à leur profit pour toutes les sommes qu'ils versaient par anticipation ; réciproquement le Trésor touchait un intérêt pour les capitaux d'impôts encaissés par ceux qui n'avaient pas été employés au service public.

Les receveurs généraux étaient autorisés à transmettre à la Caisse de service en lettres de change commerciales sur Paris et sur les places où les dépenses étaient supérieures aux recettes les excédents de leurs recouvrements inutiles au service de leur département. Aucun capital n'était oisif, les transports de fonds étaient diminués et les opérations se régularisaient par voix de compensation. On vit apparaître pour la première fois, grâce à la comptabilité en partie double, la régularité et la méthode la plus sûre dans la situation du Trésor, laquelle était dressée chaque jour sous le triple contrôle du caissier, du chef de la comptabilité et du chef de la correspondance : le teneur de livres établissait tous les matins la situation de chaque comptable avec la caisse. En 1811, plusieurs caisses de service furent créées hors de France pour assurer les mouvements de fonds pour la future campagne de Russie : à Hambourg et à Dantzig d'abord, par le dépôt de 8 millions de fonds secrets de guerre ; à Francfort, Magdebourg et Mayence ensuite, par un versement de 15 millions ; Napoléon fit de plus verser à ces caisses 84 millions provenant du Trésor de son armée. La Caisse de service a été l'origine de la direction du mouvement général des fonds, qui, jusqu'en janv. 1887, entretint avec les trésoriers payeurs généraux un compte courant et leur alloua un intérêt sur la balance des nombres entre les fonds versés par eux au Trésor et ceux qu'ils avaient employés au service de la dépense. Grâce à la Caisse de service les frais de négociations, qui étaient auparavant de 40 millions par an, tombèrent dans l'année même à 12 millions.

Dans la séance de la Chambre des députés du 3 avr. 1832, à propos de la discussion d'une proposition qui tendait à réduire les bonifications du compte courant de receveurs généraux, on définit la Caisse de service « une véritable et colossale maison de banque dont l'actif se composait de l'ensemble des recettes du Trésor et le passif du total de la dépense sur toute la surface du pays... ». La fixité des rentrées accrut le crédit de la caisse dont on savait que les engagements ne pouvaient rester en souffrance. Par là, les faillites furent prévenues, le service fut assuré ; cet établissement nous a fait traverser la crise d'une double restauration. Il fut perfectionné successivement pour les détails de la comptabilité et il offre aujourd'hui une garantie imposante pour les deniers de l'Etat et un modèle que les étrangers s'efforcent d'imiter. Par le règlement général sur l'organisation et la manutention du Trésor royal du 21 nov. 1817, les attributions de la Caisse de service furent réparties entre la *Caisse centrale* (V. ce mot) et de service et la division du mouvement général des fonds. Cette division comprenait un bureau de comptabilité courante et journalière, séparé des bureaux de la comptabilité générale des finances et spécialement chargé de décrire les opérations de la Caisse centrale et de service et de tenir les comptes courants des receveurs généraux et des divers correspondants du Trésor royal. Cette division est devenue aujourd'hui une direction qui assure l'application immédiate des deniers reçus aux dépenses publiques, ordonne les émissions de valeurs, et règle encore tous les trois mois non plus les comptes courants à intérêts réciproques des trésoriers payeurs généraux, comptes supprimés depuis le 1er janv. 1887, mais les intérêts sur les avances de ces comptables, les bonifications sur leurs opérations en recettes et en dépenses et leurs commissions sur les achats de rentes effectués dans leurs départements. Victor de Swarte.

Caisse des chemins vicinaux. — Préoccupé de favoriser le développement des chemins vicinaux, l'Etat ne s'est pas contenté de venir en aide aux départements et aux communes par des subventions budgétaires. Il leur a de plus procuré, par l'institution d'une caisse spéciale, le moyen d'emprunter à des conditions exceptionnellement avantageuses les sommes dont ils avaient besoin. La loi du 11 juil. 1868, qui a créé la Caisse des chemins vicinaux, a fixé sa dotation à 200 millions. La répartition des sommes à prêter par la caisse doit être faite chaque année entre les départements par un décret rendu en conseil d'Etat. Les communes et les départements sont libérées des avances qui leur sont faites par le paiement de 30 annuités de 4 % des sommes empruntées. La dotation de la caisse a été augmentée de 300 millions par la loi du 10 avr. 1879 et une seconde fois de 20 millions par celle du 2 avr. 1883. Sur ces 520 millions, 35 millions sont affectés à l'Algérie. Les avances faites par la caisse aux communes ne peuvent s'appliquer qu'à la construction de chemins vicinaux ordinaires compris dans le réseau subventionné par l'Etat. De plus, pour être admises à emprunter, les communes ont dû justifier : 1° qu'elles se sont imposé les 5 centimes spéciaux et les trois journées de prestation, ressources affectées par la loi du 21 mai 1836 à l'entretien des chemins vicinaux ; 2° qu'elles emploient exclusivement aux chemins vicinaux ordinaires du réseau subventionné toutes les ressources vicinales disponibles après l'acquittement des contingents qui leur sont demandés pour les chemins de grande communication ; 3° qu'elles sont dans l'impossibilité d'achever la construction des chemins dont il s'agit avec les seules ressources ordinaires mises à leur disposition par la loi. Il est arrivé très souvent que les départements se sont substitués aux communes comme emprunteur à la Caisse des chemins vicinaux ; cette substitution permettait de réaliser des économies sensibles sur l'ensemble de la construction d'un réseau vicinal et accélérait ainsi l'achèvement du réseau. Les départements ont aussi emprunté directement à la caisse en vue de terminer leurs chemins de grande communication, mais à la condition que ces chemins aient été classés avant la promulgation de la loi de 1868.

Il a été question en 1886 de supprimer la Caisse des chemins vicinaux, dont la dotation était d'ailleurs absorbée pour la plus grande partie, le surplus étant immobilisé en vertu d'engagements réguliers. Beaucoup de communes étant encore en instance pour obtenir des avances, on proposait de borner désormais l'action de l'Etat à une simple garantie d'intérêt, les communes restant libres

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'emprunter auprès d'établissements de crédit quelconques. On calculait que les emprunts dans ces conditions coûteraient 6,18 % et que les communes ayant payé jusqu'alors 4 %, la charge incombant à l'Etat serait de 2,18 %. Mais la combinaison présentée dans ce sens n'a pas abouti, et on a préféré reconstituer une dotation supplémentaire à la Caisse des chemins vicinaux en prélevant chaque année une somme de 8 millions, pendant dix ans, sur les sommes à verser au Trésor par les départements et les communes à titre de remboursements des prêts qui leur ont été consentis par la caisse. A. Souviron.

Caisse des dépôts et consignations. — I. Définition. — La Caisse des dépôts et consignations est chargée de recevoir, conserver et restituer les fonds, titres et valeurs qui lui sont confiés, soit volontairement, soit en exécution de lois et décrets, soit en raison de contestations judiciaires ou de décisions administratives. C'est la Caisse des dépôts qui effectue les services relatifs aux fonds de retraites, aux caisses d'épargne, à la Caisse des retraites de la vieillesse et aux caisses d'assurance en cas de décès et en cas d'accident.

II. Historique. — Nous ignorons en quel lieu les grands peuples de l'Asie effectuaient leurs dépôts, car, avec leur civilisation avancée, ils devaient avoir à ce sujet des traditions, mais nous voyons en Grèce les dépôts des Etats et ceux des particuliers renfermés en un local spécial du temple de Delphes ou du Prytanée à Athènes. A Rome, à partir de Valerius Publicola, le trésor et sans doute les dépôts judiciaires sont conservés dans le temple de Saturne. Nous trouvons dans le *digeste*, l'origine de la procédure d'offres qui se composait de trois opérations : l'*oblatio* (l'*offre*), l'*obsignatio*, c.-à-d. la fermeture des deniers dans un sac sur lequel étaient apposés les cachets *(signa)*, et enfin la *depositio*, le dépôt. La loi désignait comme lieux de dépôt les temples de *Mars ultor*, de la *Paix*, de *Castor* et la *Statua loricata de Jules César;* un seul fonctionnaire *(actor cæsaris)* était chargé de garder ces trésors.

Au moyen âge, les dépôts étaient effectués dans les églises, les monastères ou ès-mains des abbés, plus tard ces missions furent confiées à des marchands ou à des notables bourgeois agréés par les parties ou désignés par le juge de la cause ou aussi par les greffiers des différentes juridictions. Malheureusement, la responsabilité des dépositaires demeura parfois de nul effet vis-à-vis des ordonnances royales qui prélevèrent ces sommes, notamment au xve et au xvie siècle, pour subvenir aux nécessités des guerres. A côté de ces détournements dont la faute incombe absolument à l'Etat, un autre danger résulta de l'habitude que prirent les juges et officiers d'ordonner des consignations chez des marchands dont ils étaient les parents ou les alliés, moyennant un droit de garde considérable; les procès s'éternisaient, et il fallait, en de certaines circonstances, recourir à la saisie et à l'emprisonnement du dépositaire pour recouvrer le dépôt. Par l'édit de juin 1578, dont nous reproduisons ci-dessous l'exposé des motifs, Henri III créa dans tout le royaume des receveurs des dépôts et consignations :

« Henry, etc. Comme nous avons cy devant receu plusieurs plaintes particulières de nos subjects, des abus qui se commettent en ce royaume, au maniement des deniers qui sont par ordonnance de nos juges et officiers journellement consignez, mis en garde ou dépost, soit ez mains des greffiers, notaires, tabellions, commissaires, examinateurs, huissiers, sergens et autres. Combien que par leur establissement et provision de leur offices, nous ne leur ayons attribué aucun pouvoir de recevoir et garder ladite nature de deniers, jusques à présent ont esté les dites consignations faites à l'opinion de nos juges, qui y auraient commis telles personnes que bon leur aurait semblé ; lesquels, pour être payez de la garde desdits deniers deposez, consignez et sequestrez, font infinies exactions. Quelques fois sont aussi deposez et consignez entre les mains des marchans, la plus part desquels sont parents et alliez de nos juges et officiers.

« Par lesquels, au cas que les parties ne condescendent à leur payer ce qu'ils veulent exiger d'eux, se font faire taxes excessives pour leurs dits gardes, trafiquant des dits deniers avec nos dits officiers ; ou bien les baillent à profit ou intérest, s'asseurans que nosdits officiers feront prolonger le procez le plus qu'ils pourront, pour cependant ayder desdits deniers. Et advient le plus souvent que lorsque lesdits dépositaires sont condamnés vuider leurs mains desdits deniers, nosdits subjects collicitans contraints faire procéder par saisies et emprisonnements de leurs personnes et biens. Pendant lesquelles longues poursuites l'on a veu arriver que lesdits marchans ont fait cession de biens et s'en sont fuis avec lesdits deniers, ou les ayans prestez, les ont si mal asseurez qu'il n'y a moyen d'une part ni d'autre d'en pouvoir tirer quelquefois la moitié.

« Et aux regards desdits huissiers ou sergens convoiteux de toucher deniers pour eux en ayder, reçoivent tous opposans et le plus souvent suscitent personnes pour s'opposer à la délivrance des deniers procédans des exécutions par eux faictes ou consignez entre leurs mains. Au moyen de quoy les parties sont contraintes remettre leurs droits et quitter la plus grande part de leurs deniers pour avoir l'autre, et obvier auxdits procez, à la suscitation, ainsi que dit est, desdits huissiers ou sergens, qui n'en veulent vuider leurs mains, encore que sur lesdites oppositions soient intervenues sentences ou arrests, recherchent autres sublilitez et se trouvent enfin lesdits huissiers et sergens ordinairement insolvables. Joinct qu'il est notoire que la caution qu'ils baillent n'excède point deux cens livres au plus : desquelles consignations et déposts ainsi faits que dit est, nos subjects, et les marchans étrangers trafiquans en ce royaume, à faute d'y avoir cy devant donné l'ordre qui y estoit requis, et spécialement d'avoir commis pour faire ladite recette gens de bien, cautionnez et certifiez solvables et suffisans, ayant serment à nous et justice, ont souffert grandes et inestimables pertes.

« A quoy désirons pourvoir et relever nosdits subjects de telles vexations et pertes, et faire en sorte que les deniers qui seront cy après consignez, déposez, garnis ou séquestrez soient fidellement et à la conservation du droit de chacun de nosdits subjects, gardez en la même nature et espèces qu'ils seront baillez et délivrez, sans aucune exaction : sçavoir faisons que les susdites causes et autres à ce nous mouvans, de l'advis des gens de notre conseil privé : Avons, par édit perpétuel et irrévocable, créé et érigé....., etc. »

Les receveurs, créés en titre d'office, étaient établis dans tous les lieux du royaume où il y avait siège de justice. Ils devaient recevoir, sous leur responsabilité, mais à l'exclusion de tous autres, toutes consignations judiciaires ou dépôts volontaires (art. 1 et 4). Leurs honoraires étaient fixés à six deniers pour livre de la valeur de l'objet déposé, quelle qu'ait été, d'ailleurs, la durée du dépôt ou de la consignation (art. 3). Ils devaient fournir caution (art. 4). Ils jouissaient des mêmes honneurs et prérogatives que les autres receveurs royaux (art. 3).

Le tarif fut porté à dix-huit deniers par livre (édit de 1639) ; antérieurement à cette date un arrêt du conseil d'Etat du roi avait autorisé les receveurs à placer à intérêts (denier vingt) une partie des sommes provenant de leurs dépôts, à condition de conserver dans leurs coffres une encaisse suffisante pour assurer les règlements des créanciers à rembourser. Des faillites scandaleuses en résultèrent; la plus considérable fut celle de Jacques le Tellier, receveur des consignations du parlement (1665). L'actif fut arrêté à 10 millions de livres et l'excédent du passif sortit à 1,400,000 livres. De nouveaux abus amenèrent une enquête prescrite par le conseil d'Etat (arrêt

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

du 26 oct. 1688). La conséquence de cette enquête fut une nouvelle réglementation pour Paris (déclaration royale du 16 juil. 1689) et pour la province un édit enregistré au parlement le 28 févr. 1689. Ces règlements furent en vigueur, en leurs parties essentielles, jusqu'à la Révolution française.

L'édit de 1689 supprima tous les offices de receveurs, contrôleurs alternatifs, triennaux et quatriennaux (V. *Caisse centrale*, édit organisant ce roulement des offices de sept. 1645) et les remplaca par un office domanial et héréditaire. Tous les titres de propriété furent revisés par des commissaires spéciaux, et les titulaires d'office furent remboursés ou maintenus. Le droit de garde fut fixé à douze deniers par livre, les deniers consignés et les registres devaient être exhibés à toutes réquisitions et le receveur entrant en exercice était tenu de solder tous les débets provenant de son prédécesseur. Lors de la crise monétaire résultant du système de Law, un arrêt du conseil d'Etat (21 nov. 1719) ordonna aux receveurs et autres dépositaires de porter à la banque les espèces qu'ils détenaient, sous peine de subir personnellement la dépréciation qui pourrait atteindre ces espèces (arrêt du 10 janv. 1720). Le 24 juin 1721, une déclaration du roi stipula qu'en échange des deniers versés il serait délivré aux receveurs un contrat de constitution de rentes, au denier quarante, sur l'Hôtel de ville de Paris, à l'aide desquelles ils désintéresseraient leurs clients; 25 millions de rentes furent ainsi émis et constitués au prorata des versements en titres de rentes, à chaque receveur, par les soins du prévôt des marchands et des échevins de Paris. Enfin, en oct. 1772, tous les offices de receveurs furent supprimés et remplacés par deux receveurs généraux (offices héréditaires) qui formaient une seule gestion et une *Caisse générale*.

La loi de l'Assemblée constituante du 4 août 1789 supprima la vénalité des offices et les décrets des 7, 10 et 12 sept. 1791, supprimèrent les offices des receveurs et des commissaires aux saisies réelles; ceux-ci continuèrent pourtant d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'une organisation nouvelle eût été adoptée. Sous la Convention nationale, le décret du 23 sept. 1793 ordonna aux receveurs de verser les deniers dont ils étaient détenteurs, à Paris, à la caisse de la Trésorerie nationale, et en province dans celle du receveur du district (art. 2).

Les ayants droit dont les deniers avaient été versés en numéraire étaient remboursés en assignats; or au 23 sept. 1793, 100 livres en assignats équivalaient à 27 livres en numéraire et deux ans et demi après, en mars 1796, il fallait plus de 8,000 livres en assignats pour représenter la valeur d'un louis de 24 livres en or. La loi du 24 frimaire an VI assimila les dépôts volontaires ou judiciaires à l'arriéré de la dette qui, aux termes de l'arrêt du 5 nivôse an VII, fut remboursée en bons des deux tiers. Mais la loi du 6 frimaire an VIII, pour sauvegarder les cautionnements des receveurs généraux et garantir les obligations mensuelles que signèrent ces comptables, avait créé la Caisse d'amortissement qui fut chargée, à partir de la loi du 28 nivôse an XIII, de la recette des consignations.

Nous énonçons ci-dessous la législation de l'an VIII :

Art. 1er. — A compter de la publication de la présente loi, la Caisse d'amortissement recevra les consignations ordonnées, soit par jugement, soit par décisions administratives ; elle établira, à cet effet, des préposés partout où besoin sera.

Art. 2. — La Caisse d'amortissement tiendra compte aux ayants droit de l'intérêt de chaque somme consignée, à raison de 3 % par année ; cet intérêt courra du soixantième jour après la consignation jusqu'à celui du remboursement : les sommes qui resteront moins de soixante jours en état de consignation ne porteront aucun intérêt.

Art. 3. — Le recours sur la Caisse d'amortissement pour les sommes consignées dans les mains de ses préposés est assuré à ceux qui auront fait la consignation, à la charge par eux de faire enregistrer, dans le délai de cinq jours, les reconnaissances desdits préposés au bureau de l'enregistrement du lieu de la consignation. Le droit d'enregistrement de ces reconnaissances est fixé à un franc (disposition abrogée par la loi du 24 avr. 1833).

Art. 4. — Le remboursement des sommes consignées s'effectuera, dans le lieu où la consignation aura été faite, dix jours après la notification faite aux préposés de la Caisse d'amortissement de l'acte ou jugement qui aura autorisé le remboursement. Si la durée de la consignation donne ouverture à des intérêts, ils seront comptés jusqu'au jour du remboursement.

Art. 5. — Les préposés de la Caisse d'amortissement qui ne satisferaient pas au paiement dans le délai fixé ci-dessus, sont contraignables par corps sans préjudice du recours contre la Caisse d'amortissement, conformément à l'art. 3, sauf le cas où ils pourraient justifier d'oppositions faites dans leurs mains, auquel cas ils seront tenus de dénoncer immédiatement lesdites oppositions à ceux qui leur auraient fait connaître leur droit au remboursement, pour que ces derniers puissent en poursuivre la mainlevée devant les tribunaux.

Art. 6. — La Caisse d'amortissement et ses préposés ne pourront exercer aucune action pour l'exécution des jugements ou décisions qui auront ordonné des consignations.

Art. 7. — La Caisse d'amortissement est autorisée à recevoir les consignations volontaires aux mêmes conditions que les consignations judiciaires.

Art. 8. — Tous les frais et risques relatifs à la garde, conservation et recouvrement des fonds consignés sont à la charge de la Caisse d'amortissement.

Les dispositions de l'ordonnance du 28 avr. 1816 se trouvent en germes dans la législation de l'an VIII, ainsi nous y trouvons déjà la bonification d'un intérêt de 3 % alloué aux fonds consignés (art. 2) et l'autorisation par la caisse de faire emploi des deniers qui lui étaient déposés.

Ce n'est pourtant que depuis la loi de finances du 28 avr. 1816 (titre X), que l'organisation de la caisse assura aux dépôts un caractère permanent et inviolable.

III. Organisation actuelle. — 1° *Surveillance*. A. *Surveillance législative*. Les art. 110 et 115 de la loi du 28 avr. 1816 ont confié à l'autorité législative le soin de surveiller la Caisse des dépôts et consignations, afin de soustraire absolument au pouvoir exécutif la gestion des intérêts particuliers qui sont placés sous la direction de cette administration.

B. *Commission de surveillance*. Depuis 1816 jusqu'en 1848, la commission de surveillance se composa d'un pair de France, président ; deux députés ; un président de la Cour des comptes désigné par le roi ; le gouverneur de la Banque de France et le président de la chambre de commerce de Paris (L. 1816, art. 99). Le décret du 25 mars 1848 supprima la commission de surveillance et confia le soin du contrôle au ministre des finances. Dès le 25 oct. 1848, une commission, comme celle qui fonctionne actuellement depuis la loi du 6 avr. 1876, fut instituée ; diverses modifications de peu d'importance avaient eu lieu à la suite des décrets des 24 déc. 1851 et 27 mars 1862 et de la loi du 21 juin 1871.

Cette commission, dont les fonctions sont gratuites, se compose de dix membres rééligibles et nommés pour trois ans : 1° deux sénateurs élus par le Sénat ; 2° deux députés élus par la Chambre ; 3° deux membres du conseil d'Etat nommés par le gouvernement ; 4° un président de la Cour des comptes, désigné par la cour ; 5° le gouverneur ou l'un des sous-gouverneurs de la Banque de France désigné par le conseil de la Banque; 6° le président ou l'un des membres de la chambre de commerce de Paris choisi par cette chambre; 7° le directeur du mouvement général des fonds (loi du 6 avr. 1876, art. 4).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

La commission élit son président; elle le choisit parmi ses membres. En cas de partage, la voix du président est prépondérante (art. 3). Le secrétaire est pris parmi les chefs de bureaux de la Direction générale, sur la désignation de la commission. C'est la commission qui a à surveiller tous les comptes courants avec le trésorier et l'emploi des fonds, c'est elle qui reçoit le serment du directeur général et des sous-directeurs, elle leur adresse ses remontrances et peut même proposer au chef de l'Etat leur révocation; elle fixe le traitement des directeurs et le chiffre du cautionnement du caissier général; elle règle, de concert avec le ministre des finances, les taxations et allocations des préposés, le droit de garde et les conditions de service relatives aux dépôts volontaires; elle donne enfin son avis sur le projet de budget préparé par le directeur général et sur le compte des dépenses. Tous les trois mois elle se fait remettre le compte du trimestre précédent, qui est inséré au *Journal officiel*. Tous les mois au moins, un des membres de la commission procède à la vérification des caisses et des portefeuilles. Ces vérifications constituent les éléments du rapport annuel adressé à la Chambre des députés et au Sénat sur la direction morale et la situation matérielle de l'établissement, accompagné d'états de développement des opérations (loi 1816, art. 114-115, déc. 31 mai 1862, art. 234). Elle n'intervient pas dans la nomination des employés, mais elle donne son avis sur la répartition des bureaux et l'affectation à un fonds de secours et d'indemnités pour travaux exceptionnels de tout ou partie des sommes disponibles en fin d'année par suite de vacances d'emplois (déc. 30 oct. 1861, art. 19).

2° *Directeur général*. Le directeur général, nommé par le chef de l'Etat sur la présentation du ministre des finances, préside le conseil d'administration et règle toute l'organisation du service intérieur et extérieur; il surveille la caisse et la comptabilité; il est chargé de l'ordonnancement; il vise et signe les divers états et la correspondance générale. L'état budgétaire qu'il fournit, comme nous l'avons vu plus haut, à la commission de surveillance, est dressé et certifié par lui; il est soumis par la commission au ministre des finances qui le fait approuver par le chef de l'Etat. Dans le second mois de l'exercice, le directeur général fait adresser aux administrations et établissements correspondants de la caisse leur compte annuel, qui est arrêté dans le mois et retourné à la caisse. Il est responsable de la gestion pécuniaire et solidairement avec le caissier général des dépenses non approuvées par le chef de l'Etat et excédant le chiffre qui a été arrêté. Il vérifie la caisse au moins une fois par mois (ord. 22 mai 1816, art. 22).

3° *Sous-directeurs*. Ils remplacent dans l'ordre de leur rang le directeur général dans toutes ses attributions; ils ont les mêmes responsabilités que lui. Nous verrons plus loin que l'un d'eux a une mission spéciale pour le contrôle.

4° *Caissier général*. Il est nommé par le chef de l'Etat. Après versement de son cautionnement, il prête serment devant la Cour des comptes, devant laquelle il est directement responsable de sa gestion. Le cautionnement est de 100,000 fr. (chiffre qui n'a pas varié depuis 1816). Le titre IV de l'ordonnance du 22 mai 1816 réglemente les fonctions du caissier général : il est chargé de la recette, garde en conservation les deniers et valeurs déposés à la caisse. Il acquitte les dépenses et solde les effets, tient état quotidien des recettes et dépenses; il est responsable des erreurs et des déficits; il ne peut effectuer de payement général que sur le vu d'un mandat accompagné des justifications nécessaires; son état de caisse est dressé par jour en double, et remis au directeur général qui conserve un exemplaire et adresse l'autre au caissier après l'avoir arrêté et visé. Il remet chaque jour aussi au chef de la comptabilité le relevé de toutes ses opérations pour qu'elles soient portées au journal général et seulement tous les mois les pièces justificatives des recettes et dépenses. Le mouvement matériel des fonds est confié à des agents de comptoir nommés sur la présentation du caissier général.

5° *Conseil d'administration. — Division intérieure des bureaux*. Le conseil d'administration (ord. 13 janv. 1847, art. 17) se compose, comme nous l'avons vu plus haut, du directeur général, président, de deux sous-directeurs, des chefs de division et du caissier général. En cas d'empêchement de l'un de ces chefs de service, le directeur général peut appeler au conseil l'employé du grade immédiatement inférieur à celui du chef de service absent (déc. 30 oct. 1861, art. 21; déc. 14 août 1866, art. 14). L'administration intérieure est ainsi divisée : 1° bureau central et cabinet du directeur général; 2° le contrôle qui a à sa tête un contrôleur principal; 3° le personnel, le secrétariat, les archives, le matériel, le service intérieur, le contentieux. Ces diverses attributions sont réparties en cinq divisions; 4° la caisse générale.

6° *Préposés extérieurs*. Les trésoriers-payeurs généraux, ainsi que les trésoriers payeurs en Algérie et dans les colonies et les payeurs généraux d'armée en temps de guerre, effectuent toutes les recettes et les dépenses qui concernent la caisse. De plus, aux termes de l'ordonnance du 3 juil. 1816, art. 11, il a été stipulé que la caisse doit avoir des préposés dans toutes les villes où siège un tribunal de première instance; les receveurs particuliers des finances, sont, en ce qui concerne seulement le service des consignations judiciaires ou administratives, les préposés directs de la Caisse des dépôts et personnellement responsables des recettes et des dépenses. Les comptables effectuent les opérations de recettes et de dépenses pour le compte du trésorier général ou du receveur particulier. La loi de finances de 1889 ayant réduit le crédit afférent aux recettes particulières en indiquant au ministre des finances le désir de voir supprimer quelques-unes de ces recettes, plusieurs comptables du chef-lieu d'arrondissement ont été supprimés, et le service de la Caisse des dépôts a été confié au percepteur du chef-lieu. L'instruction générale du 15 oct. 1877 règle toutes les dispositions relatives au service et à la comptabilité des préposés de la Caisse des dépôts.

7° *Receveurs de l'enregistrement et des domaines*. Les receveurs de l'enregistrement et des domaines suivent et opèrent pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations le recouvrement : 1° du produit des successions vacantes; 2° des cautionnements de personnes à représenter à justice; 3° du prix de la vente des effets mobiliers déposés dans les greffes des cours et tribunaux; 4° des condamnations pécuniaires prononcées pour délits commis dans les bois et litige; 5° du produit de la vente des bestiaux saisis dans les bois des particuliers; 6° des amendes à acquitter en exécution du paragraphe 1er de l'art. 6 de la loi du 16 juil. 1850 et de l'art. 29 du décret du 17 févr. 1852 sur la presse (déc. 20 nov. 1854, art. 1er). Les receveurs versent dans les vingt-quatre heures les produits à la recette des finances de leur chef-lieu, sous déduction d'un revenu de 5 % pour frais d'administration qu'ils retiennent aux recettes prévues sous les nos 1, 3, 4 et 5 de l'art. ci-dessus cité. Les receveurs des domaines poursuivent par voie de contrainte, à la requête du directeur général de la Caisse des dépôts, les curateurs aux successions vacantes pour le recouvrement des deniers provenant de ces successions. Les receveurs des domaines procèdent à l'examen et à la discussion des comptes provisoires à exiger de ces curateurs. Les comptes définitifs et libératoires ne peuvent être rendus qu'aux créanciers et légataires desdites successions ou aux héritiers réguliers ou irréguliers qui se présenteraient pour les recueillir. Les juges-commissaires de faillite sont tenus de déposer les fonds à eux remis et de retirer, selon les besoins, les sommes qu'ils sont en mesure de distribuer directement aux créanciers. Dans les villes importantes,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des mandats individuels sont délivrés par le syndic et visés par le juge-commissaire au profit des créanciers qui en touchent alors le montant à la caisse du préposé. Ce mode de procéder est employé notamment dans les répartitions du dividende.

8° *Contrôle.* A. *Contrôle administratif.* Les récépissés de versements effectués à la Caisse des dépôts ne sont libératoires et ne forment titres contre la Caisse des dépôts que si les prescriptions des lois et décrets sur le contrôle ont été mises à exécution, c.-à-d. si les intéressés ont pris la précaution de faire viser et séparer les talons de récépissés à Paris par le fonctionnaire spécial du contrôle, et en province à la préfecture ou à la sous-préfecture. Ce mode, employé pour la province, est en usage depuis le décret du 4 janv. 1808, les ordonnances des 19 nov. 1826, 8 déc. 1832 et 12 mai 1843. Le service du contrôle créé au siège même de la Caisse des dépôts à Paris est placé auprès du caissier général sous la direction et la responsabilité d'un chef de division qui a sous ses ordres un contrôleur principal et un nombre de contrôleurs correspondant au nombre de comptoirs des recettes et des dépenses (ord. 4 août 1833, art. 1er; 22 déc. 1874).

Le contrôleur général relève chaque jour, dans une situation en double expédition, toutes les recettes et les dépenses du caissier qui ont été soumises à son visa et remet l'un des exemplaires de cet état au directeur général, comme le fait le caissier général pour la situation de la caisse. Les préposés envoient tous les mois à la direction générale les talons de récépissés avec un état détaillé.

B. *Contrôle judiciaire.* Lorsque le ministre des finances informe le directeur général de la Caisse des dépôts de l'envoi fait à la Cour des comptes de leur compte de gestion par les trésoriers-payeurs généraux et trésoriers-payeurs d'Afrique et des colonies pour l'année expirée, le directeur général adresse à cette haute juridiction financière les pièces des dépenses admises pour cette année, sauf les pièces de procédure et autres, étrangères à la responsabilité matérielle des paiements qu'elle conserve en exécution de l'art. 4 de l'ord. royale du 12 mai et de l'art. 2 de l'ord. du 4 déc. 1837. L'ord. du 12 mai 1825, art. 2, prescrit aussi au caissier général d'adresser à la cour, avec les pièces à l'appui, le compte spécial de ses opérations. Un résumé général et détaché des recettes et dépenses effectuées par les préposés extérieurs est dressé par le directeur général, après l'envoi complet des comptes à la cour, un état de rattachement est annexé pour réunir à ces opérations celles qui ont été faites par versements de comptes et sans le concours des comptables (ord. 12 mai 1825, art. 6). Le contrôle judiciaire peut ainsi s'exercer d'une manière complète.

9° *Comptabilité générale.* Le grand livre résume les opérations du caissier et des préposés et de plus les opérations de virement notifiées par les différents services. Des livres auxiliaires, où chaque consignation est l'objet d'un compte, sont tenus à Paris et dans les bureaux des préposés. Le point de départ des comptes annuels est un état de soldes dressé chaque année au 31 déc. dans tous les bureaux des préposés. Les documents quotidiens remis par le caissier général sont portés au journal général et relevés dans chaque service intéressé. *Tous les mois,* l'inscription des recettes et des dépenses est effectué aux comptes généraux du grand livre, mais seulement quand l'accord a été constaté entre la caisse générale et la comptabilité. Un compte courant sans intérêts est tenu par les préposés, contradictoirement avec la direction générale; à la fin de chaque trimestre, le compte courant est pointé et rapproché des écritures de la Caisse des dépôts; ce compte courant est soldé tous les dix jours; le trésorier général dresse un avis décadaire comprenant les recettes et les dépenses effectuées pour les trente-quatre comptes du grand livre de la direction générale pendant la dizaine dans l'arrondissement du chef-lieu, et dans la dizaine précédente pour les autres arrondissements. Le compte se règle, si la caisse est créditrice, par un mandat sur le Trésor public; dans le cas contraire, à l'aide d'un mandat délivré sur elle à l'ordre du caissier central du Trésor.

10° *Budget.* C'est un simple décret du chef de l'Etat qui approuve le budget de la Caisse des dépôts, présenté suivant la forme que nous avons indiquée plus haut (ord. 22 mai 1816, art. 37). A part l'année de sa création où une demande de subvention, à titre d'avance, a été faite au Trésor (lettre du premier commis chargé de la direction du mouvement des fonds du 21 juin 1816), le compte de la caisse, tous frais d'administration déduits, s'est toujours soldé en bénéfices. Les bénéfices se sont élevés pour 1888 à 2,227,635 fr. 85; frais administratifs 1,671,069 fr. 11; taxations 1,446,750 fr. 95. Les frais de personnel pour 1889 s'élèvent à 1,503,750 fr. et ceux des dépenses extraordinaires (indemnités aux employés auxiliaires, travaux de construction, matériel), à 206,000 fr.

11° *Bénéfices.* Ces bénéfices résultent de l'emploi des fonds, différence entre l'intérêt que la caisse bonifie et celui qu'elle sert; de la non-productivité d'intérêts pendant soixante jours des sommes consignées et du taux de 1/8 °/° de droit de garde. De ces produits bruts, il importe de déduire les dépenses administratives, les taxations, indemnités et allocations aux préposés, les frais de quittances notariées, l'impôt sur le revenu des obligations souscrites en garantie de prêts, la réserve des caisses d'épargne, la différence de 1 fr. 50 entre l'intérêt de 4 fr. 50 que la caisse doit fournir aux sociétés de secours mutuels, et le 3 p. °/₀ qu'elle reçoit de ce chef du Trésor. Il en va de même pour d'autres différences d'intérêts où elle doit servir un taux supérieur à celui qui lui est fourni. Les bénéfices de la caisse sont, depuis 1836, intégralement versés au budget de l'Etat. C'est en 1824 que l'Etat a, pour la première fois, exigé ce versement; ce même concours fut aussi demandé à la caisse en 1831 et 1835.

Récapitulation des bénéfices réalisés par la Caisse des dépôts et consignations du 16 juin 1816 au 31 déc. 1888:

Bénéfices appliquées aux dépenses de l'Etat et versés au Trésor public..	138.225.883f 06
Bénéfices appliqués à l'acquisition des hôtels et du mobilier de la direction générale.....	3.335.497 71
Bénéfices appliqués au payement de la soulte pour la conversion en rente 3 °/₀ des rentes 4 1/2 °/₀ et 4 °/₀, appartenant à la Caisse des dépôts et consignations.....	3.453.464 75
Bénéfices appliqués à couvrir la différence entre le prix d'achat et le prix de vente de rentes et de valeurs provenant de l'emploi des fonds des caisses d'épargne.....	939.577 09
Bénéfices appliqués à constituer un fonds de réserve pour les caisses d'épargne.....	21.786.915 98
Bénéfices appliqués à la Caisse d'amortissement (loi du 11 juil. 1866).	12.601.640 50
Bénéfices appliqués à la reconstruction et à l'installation de l'hôtel de la direction générale.....	3.114.518 74
Bénéfices appliqués à l'atténuation du prix de revient des rentes appartenant à la Caisse des dépôts et consignations.....	4.359.956 70
Bénéfices réalisés pendant l'année 1888.....	2.227.635 85

12° *Rapports de la Caisse avec le Trésor public.* Les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rapports entre le Trésor public et la Caisse sont nombreux, tant pour ses comptes courants que pour les placements en rentes qu'effectue la caisse. La Caisse des chemins vicinaux, celle des lycées, collèges et écoles, reçoivent directement du Trésor les fonds destinés à les alimenter, sauf pour la caisse à lui rembourser chaque année le montant des semestres ou annuités d'amortissement versés par les départements ou les communes ou inscrits au budget de l'Etat. La Caisse des dépôts est une institution indépendante ; elle n'est pas une banque chargée d'assurer des ressources à la dette flottante. Les écritures des opérations de comptabilité entre la caisse et le Trésor sont facilitées par le jeu des comptes courants de la caisse avec ceux des trésoriers généraux.

IV. Opérations d'emploi des fonds. — La caisse fait emploi, à son gré, des sommes provenant des services qui lui sont propres; ceux qui concernent les caisses spéciales dont elle a la gestion sont employés conformément aux lois et règlements, et les produits qui en résultent viennent grossir le compte capital de ces caisses. Au début de l'organisation de 1816, les fonds disponibles étaient placés en bons du Trésor ou en bons de la ville de Paris. Dès 1822, eurent lieu des prêts sur caution ou sur nantissement de valeurs de premier ordre dépassant d'un dizième la somme prêtée.

Puis viennent les placements en rentes sur l'Etat, ce qui, avec le compte courant créé depuis 1829, constitue encore aujourd'hui un des principaux modes d'emploi des capitaux de la caisse, en dehors des placements aux départements, aux communes et aux établissements publics. Il y a quelques exemples très peu nombreux de prêts faits à des particuliers, dans des moments de crise commerciale, sur dépôts d'effets publics et actions des compagnies d'industrie ou encore les obligations hypothécaires. La caisse a dû renoncer à ce mode d'emploi de ses capitaux.

1° *Prêts à certains services publics* (Légion d'honneur, Caisse de retraites). La caisse a été, en maintes circonstances, autorisée à effectuer des avances à certains services publics pour assurer l'exécution de leur budget. C'est ainsi que la loi du 5 mai 1869 a autorisé un prêt à la Légion d'honneur pour assurer le service des pensions et suppléments de pensions aux anciens militaires de la République et de l'Empire. Une annuité fixe de 3,668,000 fr. (capital et intérêts au taux de 4 %) est inscrite de ce chef au budget du ministère des finances.

Le compte créditeur de la caisse était à la Légion d'honneur, au 31 déc. 1888, de 15,391,292 fr. 02. La loi du 18 août 1881 a ordonné une avance de cette nature pour le paiement des suppléments de pension aux anciens militaires et marins et leurs veuves.

2° *Caisses d'épargne*. La loi du 3 déc. 1884 a autorisé la Caisse des dépôts à prêter son concours aux administrations des caisses d'épargne dans lesquelles s'étaient produits des détournements.

C'est l'Etat qui a pris à sa charge ces avances et les remboursements en capital et intérêts à 4 1/2.

3° *Placements aux départements*. Il faut une loi votée à la suite d'une délibération du conseil général pour que la Caisse, sur le vu de l'ampliation de cette loi et de la délibération dûment certifiée du conseil général, puisse, à la demande du préfet, consentir un prêt pour une durée qui ne peut excéder douze années. Le taux est actuellement de 4 1/2 % (délib. cons. surv. 3 août 1884), après avoir varié de 4 à 6 % depuis 1872, date de la reprise du service des prêts après les événements de 1870-71. C'est le conseil de surveillance qui fixe les conditions des prêts (intérêt et amortissement). Le préfet spécifie dans la demande si les fonds doivent être versés en une seule fois ; à quelle époque ce versement devra avoir lieu ou à quels termes le retrait devra en être effectué, si la réalisation totale n'est pas immédiate. Si la loi qui autorise l'emprunt stipule l'obligation de faire une adjudication publique, le préfet doit aussi donner l'assurance que les formalités ont été remplies. Si l'option entre ces deux modes d'emprunt est facultative, le préfet est dispensé de donner cette assurance à la caisse (instruction 23 janv. 1841, art. 1, 2, 3, 7 et 8).

L'art. 4 de l'instruction précitée enjoint au préfet d'adresser à la Caisse, après l'adhésion de celle-ci à l'emprunt, ampliation de l'avis du conseil général qui donne pouvoir à ce magistrat de réaliser tout ou partie de cet emprunt. Aucune charge résultant de ces opérations n'est mise au compte de la caisse, le concours des agents du Trésor est gratuit (art. 5). Les retraits de fonds ne peuvent avoir lieu que les 5, 15, 25, de chaque mois ; exceptionnellement pour le mois de décembre, il ne peut être fait de retrait après le 15, afin que toutes les opérations de l'année puissent figurer dans l'état dressé en fin de décembre (art. 9). Aucun prêt ne peut être réalisé qu'après l'envoi à la Caisse des dépôts, par les préfets, des obligations et coupons régulièrement souscrits (art. 10).

4° *Prêts aux communes*. L'art. 11 de la loi du 18 juil. 1837, et les art. 3, 5, 6 et 7 de celle du 24 juil. 1867 stipulent qu'un emprunt ne peut être fait à une commune sans qu'elle y ait été autorisée par une loi, un décret, un arrêté préfectoral ou une délibération du conseil municipal. C'est au maire qu'incombe le soin de demander à la Caisse de vouloir consentir un emprunt à la commune ; il joint à l'appui de sa demande l'indication de la date de la loi, ou, si un décret était suffisant, ampliation de cette décision administrative, ainsi que la délibération du conseil municipal. L'instruction du 20 août 1840 et la circulaire du ministre de l'intérieur du 13 juil. 1841 rendent obligatoires, pour les maires, les dispositions relatives aux emprunts départementaux en ce qui concerne les époques de prélèvement et la formalité de l'adjudication publique, si elle a été prévue. L'envoi de la délibération du conseil municipal, après le consentement à l'emprunt donné par la Caisse, est aussi obligatoire. L'assimilation entre ces emprunts et ceux des départements est complète en ce qui concerne la procédure de retraits et les conditions de service.

Le maire doit joindre encore à sa demande un tableau d'amortissement en double et deux certificats du percepteur énonçant l'un, le principal des quatre contributions, l'autre, le nombre, l'affectation et la durée des centimes additionnels ; de plus, un extrait des comptes administratifs indiquant les recettes et les dépenses, copies des budgets primitif et additionnel, et enfin un certificat du conservateur des forêts faisant connaître à quelle époque et pour quel produit approximatif seront exploitées les coupes données en garantie.

5° *Prêts aux établissements publics* (fabriques, hospices, bureaux de bienfaisance, chambres de commerce). La Caisse prête aussi aux fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance. En ce cas, c'est au président ou au trésorier à lui adresser une demande à laquelle sont joints l'avis de la municipalité (loi 5 avr. 1884) et la garantie expresse de cette municipalité. Elle prête de même aux chambres de commerce autorisées par des lois spéciales à se créer les ressources affectées à l'amortissement de l'emprunt, telles que droit de tonnage et droit de quai. Le montant total des prêts effectués depuis 1822, époque où ce service commença à fonctionner, jusqu'au 31 déc. 1888, est de 760,182,325 fr. 47. Les annuités, obligations et coupons d'intérêts souscrits représentaient à la date du 12 mars 1889, une somme de 116,428,916 fr. 28.

A. *Consignations judiciaires*. C'est elle seule qui peut les recevoir (ord. 3 juil. 1846, art. 1). L'énumération des versements qui doivent être effectués à la Caisse comprend : 1° les deniers offerts réellement, conformément aux art. 1257 et s. du C. civ. ; ceux que veut consigner un acquéreur ou donataire, dans le cas prévu par les art. 2183, 2184, 2186, 2189 ; le montant des effets de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

commerce dont le porteur ne se présente pas à l'échéance quand le débiteur veut se libérer, conformément à la loi du 6 thermidor an III; et, en général, toutes sommes offertes à des créanciers refusants par des débiteurs qui veulent se libérer; 2° les sommes qu'offrent de consigner, suivant la faculté que leur accordent les art. 2041 du C. civ., 167, 542 du C. de proc., 121 du C. d'inst. crim. et autres dispositions des lois, toutes personnes qui, astreintes soit par lesdites lois, soit par des jugements ou arrêts, à donner des cautions en garantie, ne pourraient ou ne voudraient pas les fournir en immeubles; 3° les sommes dont les cours et tribunaux ou les autorités administratives, quand ce droit leur appartient, auraient ordonné la consignation, faute par les ayants droit de les recevoir ou réclamer, ou le séquestre, en cas de prétentions opposées; 4° les deniers comptants saisis par un huissier chez un débiteur, contre lequel il exerce une saisie-arrêt, lorsque, conformément à l'art. 596 du C. de proc. civ., le saisissant, la partie saisie et les opposants ayant la faculté de transiger ne sont pas convenus d'un séquestre volontaire dans les trois jours du procès-verbal de saisie; et ceux qui se trouvent lors d'une apposition de scellés ou d'un inventaire, si le tribunal l'ordonne ainsi sur le référé prononcé par le juge de paix; 5° les sommes saisies ou arrêtées entre les mains de dépositaires ou débiteurs à quelque titre que ce soit; celles qui proviendraient de ventes de biens-meubles de toute espèce, par suite de toutes sortes de saisies ou même de ventes volontaires lorsqu'il y a des oppositions dans les cas prévus par les art. 656 et 657 du C. de proc. civ.; 6° le produit des coupes et des ventes de fruits pendants par racines sur des immeubles saisis réellement; celui des loyers ou fermages des biens non affermés lors de la saisie, qui seraient perçus au profit des créanciers, dans les cas prévus par l'art. 681 du C. de proc.; ensemble tous les prix de loyers, fermages et autres prestations, échus, depuis la dénonciation au saisi au fur et à mesure des échéances; 7° le prix ou portion de prix d'une adjudication d'immeubles vendus sur saisie inmobilière, bénéfice d'inventaire, cession de biens, faillite, que ce cahier des charges n'autoriserait pas l'acquéreur à conserver entre ses mains, si le tribunal ordonne cette consignation sur la demande d'un ou de plusieurs créanciers ou si l'acquéreur l'effectue volontairement pour se libérer; 8° les deniers provenant des ventes des meubles, marchandises des faillis et de leurs dettes actives dans le cas prévu par l'art. 489 du C. de com., les titres ou valeurs mobilières lorsque le juge-commissaire en permet la consignation; 9° les sommes d'argent trouvées ou provenant des ventes ou recouvrements dans une succession bénéficiaire, lorsque sur la demande de quelque créancier, le tribunal en aura ordonné la consignation; 10° les sommes de deniers trouvés dans une succession vacante ou provenant du prix des biens d'icelle, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 13 oct. 1809; les titres ou valeurs provenant d'une succession vacante quand la consignation est prononcée par une décision judiciaire ou administrative; 11° les titres et valeurs au porteur appartenant à des mineurs et non susceptibles d'être convertis en titre, nominatifs quand le conseil de famille a autorisé le dépôt; 12° les deniers à consigner par un acquéreur ou donataire dans les cas prévus par les art. 2183, 2184, 2186 et 2189 du C. civ.; 13° le prix que doivent consigner, conformément à l'art. 209 du C. de com., les adjudicataires de bâtiments de mer vendus par autorité de justice (ord. du 3 déc. 1816, art. 2, § 6; loi du 10 déc. 1874, art. 25); 14° les sommes à verser par les acquéreurs d'immeubles dans le cas déterminé par l'art. 687 du C. de proc. civ.; 15° le prix des charges d'officiers ministériels, lorsque le dépôt en a été ordonné par le décret prononçant la destitution du précédent titulaire ou la suppression de l'office. Le prix doit également être consigné par le nouveau titulaire, si des oppositions lui ont été signifiées; 16° le produit des amendes et dommages-intérêts à verser en matière de requête civile (art. 174 du C. de proc. civ.); 17° le produit de la vente des coupes provenant de l'exploitation accidentelle dans les bois en litige et le prix de la vente de bestiaux saisis dans les bois des particuliers (déc. du ministre des finances du 4 mai 1865, art. 169 et 189 du C. forest.; déc. du 21 nov. 1885); 18° les loyers ou fermages, le prix de la vente des coupes de bois, de bâtiments ou terrains dont la propriété est contestée entre des communes, hospices ou particuliers, ou entre l'un d'eux et l'Etat; 19° le produit des condamnations pécuniaires pour délits commis dans les bois en litige (C. forest., art. 182); 20° les cautionnements de liberté provisoire (loi 14 juil. 1865; C. d'inst. crim., art. 114 et 120, et les cautionnements à fournir par des étrangers *(caution judicatum solvi)* (C. civ., art. 16; C. de proc. civ., art. 166 et 167; déc. 12 nov. 1855); 21° la caution à donner par le demandeur, au profit duquel a été rendu un jugement exécutoire par provision, si le tribunal lui en impose l'obligation; 22° la caution à fournir par le porteur d'une lettre de change adirée, qui veut en obtenir le payement dans les cas prévus par les art. 151 et 152 du C. de com.; 23° la caution exigée de l'opposant qui a été autorisé à toucher le capital ou les intérêts de titres au porteur adirés, le capital ou les intérêts de ces mêmes titres que la société débitrice peut être tenue de consigner (loi du 17 juin 1872, art. 4 et 5); 24° les cautionnements de surenchère fournis en numéraire ou en rentes sur l'Etat ou en autres valeurs. L'art. 832 du C. de proc. civ. ne parle que des rentes: la caisse ne pourrait refuser le dépôt d'autres valeurs, mais elle ne saurait être critiquée dans le cas où l'adjudicataire surenchéri ferait annuler le cautionnement (art. 2185, C. civ., art. 832, C. de proc. civ. modifié par la loi du 2 juin 1841); 25° enfin, toutes les consignations ordonnées par des lois, même dans les cas qui ne sont pas rappelés ci-dessus, soit que lesdites lois n'indiquent pas le lieu de la consignation, soit qu'elles désignent une autre caisse, et notamment ce qui peut être encore dû par les anciens commissaires aux saisies réelles conformément au décret du 12 fév. 1812, lequel continue de recevoir son exécution (ord. du 3 juil. 1816, art. 2 et loi du 28 juil. 1875).

Aucune consignation ne peut être ordonnée ni par les cours, tribunaux et administrations, en d'autres caisses que la Caisse des dépôts et consignations; les débiteurs, dépositaires ou tiers saisis, ne peuvent non plus être autorisés à les conserver sous le nom de séquestre ou autrement et, au cas où de telles consignations auraient lieu, elles seraient nulles et non libératoires (ord. du 3 juil. 1816, art. 3). Il ne peut être ouvert aucune contribution de deniers provenant de ventes, recouvrements mobiliers, saisies-arrêts ou autres, que l'acte de réquisition qui doit être rédigé conformément à l'art. 658 du C. de proc. civ., et contenir mention de la date et du numéro de la consignation qui en a été faite. Défense est faite aux présidents des tribunaux de commettre des commissaires pour procéder aux distributions ainsi requises sous ladite mention, et au cas où une nomination leur serait surprise, défense est faite à tous commissaires nommés d'y procéder, sauf aux parties qui se trouveraient lésées leur recours contre les avoués par la faute desquels la distribution n'aurait pas lieu. Défense est faite à tous greffiers de délivrer les mandements énoncés en l'art. 671 du C. de proc. civ. sur autres que sur les préposés de la Caisse des dépôts. Il en va de même relativement aux ordres, lorsque le prix a dû être versé dans le cas prévu au § 8° ci-dessus.

B. *Consignations administratives.* Nous énumérons ci-dessous les diverses consignations administratives, c.-à-d. celles qui sont effectuées soit par un administrateur public dans le but de se libérer vis-à-vis de ses créanciers, soit par un particulier en vertu d'une décision administrative et d'un intérêt d'ordre public:

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1° les deniers comptants, le produit des ventes d'effets mobiliers, de titres ou valeurs mobilières déposés dans les greffes des cours et tribunaux et non confisqués (ord. 22 fév. 1829 et 9 juin 1831) ; 2° les deniers non réclamés par les ouvriers ou sous-agents ayant quitté les manufactures de l'Etat et qui ne peuvent être versés à la Caisse de retraites pour la vieillesse, soit à cause de leur insuffisance, soit par défaut de pièces régulières (lettre du directeur général des manufactures de l'Etat des 3 et 24 nov. 1866 ; règlement de la direction générale des manufactures de l'Etat, du 4 mars 1884, art. 10) ; 3° les deniers laissés, par les détenus décédés, entre les mains des comptables des prisons, quand ils ne sont pas réclamés par les héritiers (circulaire du ministre de l'intérieur du 20 mars 1868) ; 4° les titres de rentes résultant de l'emploi des sommes provenant des livrets de caisses d'épargne, atteints par la prescription trentenaire (loi 7 mai 1853) ; 5° les sommes de 150 fr. et au-dessus appartenant à des enfants admis dans les hospices à défaut de mont-de-piété dans la localité (loi 15 pluviôse an XIII ; instruction générale du ministre des finances, 20 juin 1859, art. 1110) ; 6° les produits de ventes de marchandises non retirées des entrepôts des douanes dans les délais déterminés et des marchandises abandonnées (loi 17 mai 1826). Les sommes provenant de l'apurement périodique du compte des fonds particuliers de divers ; de versements faits pour assurer l'exécution des transactions ; de l'actif des masses d'habillements des préposés des douanes ayant cessé d'être compris dans les cadres (circ. de la direction générale de la comptabilité publique des 31 janv. 1828, 28 déc. 1842 et 11 déc. 1853). Les produits de la vente d'effets appartenant à des préposés des douanes dont la succession est vacante, sur le refus de l'administration des domaines d'accepter cette succession (décision du directeur général des douanes du 5 oct. 1855) ; 7° les sommes versées provenant de la délivrance de passe-debout pour l'introduction de boissons à l'intérieur d'une ville et non retirées par les ayants droit (circulaire de la direction générale des contributions indirectes, n° 504, du 29 déc. 1851). Les sommes non réclamées en matière de laisser-passer sans quittance (navigation), d'acquits-à-caution de toute nature, de congés, de colportage, vins, et de droits sur les manquants chez les marchands en gros. Les parts d'appointements, d'amendes, etc., non réclamées bien que les émargements nécessaires aient été donnés ; 8° les retenues exercées par suite de saisies-arrêts ou oppositions sur les appointements ou traitements civils et militaires et dont le versement à la caisse doit être effectué d'office chaque mois (arrêté du ministre des finances du 24 oct. 1837) ; 9° les sommes et valeurs provenant des dépôts opérés dans les chancelleries consulaires et transmises à la Caisse des dépôts par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères (ordonnance 24 oct. 1833, art. 7 et 8) ; 10° les sommes à verser par les sociétés anonymes d'assurances, représentant le quart de chacune des actions souscrites, sur la production de la lettre du ministre du commerce prescrivant le dépôt (décret du ministre du commerce du 12 mars 1856) ; 11° les cautionnements en numéraire dus par le Trésor public et dont le remboursement n'a pas été effectué à l'époque de la clôture de l'exercice, qu'ils soient ou non grevés d'oppositions (instruction générale du ministre des finances du 20 juin 1859, art. 521, et circ. du 7 déc. 1866) ; 12° les cautionnements de garantie pour formules de mandats d'articles d'argent adirés (instruction générale sur le service des postes du 20 mars 1868) ; 13° les cautionnements en numéraire des compagnies ou agences d'émigration, sur la présentation de l'arrêté ministériel qui les a autorisées (décision 9 mars 1861 et arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce du 25 oct. 1877) ; 14° les cautionnements en numéraire des percepteurs, en leur qualité de receveurs des associations syndicales pour travaux d'art qu'exigent le dessèchement des marais, la construction et l'entretien des digues, canaux et ponts, dans les cas prévus par les lois du 14 floréal an XI (14 mai 1804) et 16 sept. 1807, lorsque la dépense doit être supportée par une ou plusieurs communes ou des particuliers, ou seulement par un certain nombre de propriétaires réunis en association syndicale (instruction générale du ministre des finances du 20 juin 1859, art. 636) ; 15° les cautionnements en numéraire, en rentes ou en valeurs publiques françaises cotées à la Bourse pour l'exploitation de magasins généraux et de salles de ventes publiques (décisions 12 mars 1859 et 31 août 1870) ; 16° les cautionnements en numéraire des fermiers d'octroi seulement pour la garantie exigée par les communes dans lesquelles ils sont établis (instruction générale du ministre des finances du 20 juin 1859, art. 924) ; 17° les cautionnements de directeurs de maisons d'aliénés (ordonnance 18 déc. 1839, art. 24 et 25) ; 18° les cautionnements d'adjudicataires de travaux ou fournitures pour le compte de l'Etat.

C. *Obligations des officiers ministériels.* Tout officier ministériel, qui a fait des offres réelles extra-judiciairement ou judiciairement, est tenu, si elles ne sont pas acceptées, d'en effectuer le versement à la Caisse des dépôts dans les vingt-quatre heures qui suivent l'acte desdites offres, à moins qu'il n'en ait été dispensé par l'ordre écrit de celui qui l'a chargé de faire lesdites offres (ordonnance 3 juil. 1806, art. 5). Tout notaire, greffier, huissier, commissaire-priseur, courtier, etc., qui aura procédé à une vente, sera tenu de déclarer au pied de la minute du procès-verbal en le présentant à l'enregistrement et de certifier par sa signature qu'il a ou n'a pas d'oppositions et qu'il a ou n'a pas connaissance d'oppositions aux scellés ou autres opérations qui ont précédé ladite vente (76, art. 7). Conformément à l'art. 10 de la déclaration du 26 février 1848 et de celle du 16 juil. 1869, le directeur général de la Caisse des consignations pourra décerner ou faire décerner par les préposés de la caisse des contraintes contre toute personne qui, tenue d'après les dispositions ci-dessus, de verser des sommes dans ladite caisse ou dans celles de ses préposés, sera en retard de remplir ces obligations ; il sera procédé pour l'exécution desdites contraintes comme pour celles qui sont décernées en matière d'enregistrement, et la procédure sera communiquée aux procureurs près les tribunaux (ibid., art. 9). Tout notaire, courtier, commissaire-priseur, huissier ou geôlier, qui aura contrevenu aux obligations qui lui sont imposées par cette ordonnance en conservant des sommes de nature à être versées dans la Caisse des consignations, sera dénoncé par les préfets ou procureurs à celui des ministres dans les attributions duquel est sa nomination, pour la révocation être proposée s'il y a lieu, sans préjudice des peines qui sont ou pourront être prononcées par les lois (ibid., art. 10).

D. *Obligations de la caisse et de ses préposés.* Nous avons vu que dans tous les chefs-lieux des tribunaux de première instance, la caisse avait pour préposé le receveur des finances. Elle est responsable des sommes par elle reçues lorsque les reconnaissances ont été enregistrées dans les cinq jours de celui du versement (L. 28 nivôse an III, art. 6 ; ord. 3 juill. 1816, art. XI). Les reconnaissances délivrées à Paris ou par les préposés doivent énoncer les arrêts, jugements, actes ou causes qui ont donné lieu aux consignations ; s'il s'agit des deniers d'un emprunt, et qu'il y ait lieu à subrogation ; mention de la déclaration du déposant en est faite conformément à l'art. 1250 du C., civ., et cette mention produit le même effet qu'un acte authentique (ord. 3 juill. 1816, art. 12). Les frais et risques relatifs à la garde des deniers sont à la charge de la caisse. Les employés ne peuvent en réclamer aucun aux parties, à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

peine de destitution ou poursuites pour concussion (ibid., art. 13). Les fonds consignés doivent être remis dans le lieu où le dépôt a été fait à ceux qui justifient de leurs droits dix jours après la réquisition de paiement, laquelle contient élection de domicile à la demeure du préposé et est accompagnée de l'offre de remettre les pièces à l'appui de la demande ; le préposé appose son visa en mentionnant cette remise. Les préposés qui ne satisferaient pas au payement, après ce délai, seraient contraignables par corps, sans préjudice des droits des réclamants contre la Caisse des consignations, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus (ord. 3 juill. 1816, art. 15).

Les préposés ne peuvent refuser les remises réclamées que dans les deux cas suivants : 1° sur le fondement d'opposition dans leurs mains, soit sur la généralité de la consignation, soit sur la portion réclamée, soit sur la personne requérante ; 2° sur le défaut de régularité des pièces produites à l'appui de la réquisition. Ils doivent, dans ce cas, avant l'expiration du dixième jour, dénoncer lesdites oppositions ou irrégularités aux requérants par signification au domicile élu, et ne sont contraignables que dix jours après la signification des mains-levées ou du rapport des pièces régularisées. Les frais de cette dénonciation sont à la charge des parties réclamantes, à moins qu'elles n'aient fait juger contre le préposé que son refus est mal fondé, auquel cas les frais seront à la charge de ce dernier, sans répétition contre la Caisse des dépôts et consignations, sauf le cas où son refus aurait été approuvé par le directeur général (ibid., art. 16).

Pour assurer la régularité des paiements requis par suite d'ordre ou de contribution, il doit être fait par le greffier du tribunal un extrait du procès-verbal dressé par le juge-commissaire, lequel extrait doit contenir : 1° les noms et prénoms des créanciers colloqués ; 2° les sommes qui leur sont allouées ; 3° mention de l'ordonnance du juge qui, à l'égard des ordres, ordonne la radiation des inscriptions et, à l'égard des contributions, fait main-levée des oppositions des créanciers forclos ou rejetés. Le coût de cet extrait est compris dans les frais de poursuite, nonobstant toutes dispositions contraires de l'art. 137 du décret du 16 fév. 1807. Dans les dix jours de la clôture de l'ordre ou contribution, cet extrait doit être remis par l'avoué poursuivant, savoir à Paris, au caissier, et dans les autres villes, au préposé de la Caisse des dépôts et consignations, à peine de dommages-intérêts envers les créanciers colloqués à qui ce retard serait préjudiciable. La Caisse des consignations ne peut être tenue de payer aucun mandement ou bordereau de collocation avant la remise de cet extrait, si ce n'est dans le cas de l'art. 758 du C. de proc. civ. (ibid., art. 17).

E. *Dépôts volontaires, dépôts des particuliers.* Les dépôts volontaires ne peuvent jamais consister en titres ou en valeurs. — Les sociétés commerciales sont autorisées comme les particuliers à faire des dépôts en numéraire. A l'origine ces dépôts rapportaient 3 % après trente jours, cet intérêt s'est modifié suivant le prix du loyer de l'argent, il est aujourd'hui de 1 %, à partir du quinzième jour ; les intérêts sont capitalisés au profit des déposants tous les trimestres. Ces dépôts entrent au compte courant 3 % avec le Trésor et sont servis par le chapitre des intérêts de la dette flottante.

F. *Dépôts d'établissements publics ou autres et dépôts soumis à des conditions particulières.* Les sommes déposées aux termes de l'ordonnance du 3 juil. 1816 produisent 3 % d'intérêt, à partir de trente jours. Ces sommes sont reçues, tant à Paris que dans les départements, après l'autorisation du directeur général d'ouvrir un compte spécial. Les versements sont opérés par les agents comptables, économes ou trésoriers. Les remboursements font l'objet d'une demande signée par l'administrateur. Il existe aussi une réglementation spéciale pour les arrérages des inscriptions de rentes immatriculées après le détachement du coupon ; les primes journalières allouées aux ouvriers des ports et établissements maritimes, sortant des écoles de maistrance ; les sommes versées au fonds commun de garantie ; les sommes prélevées sur le produit des amendes de police correctionnelle et destinées à acquitter le prix de l'abonnement des communes, chef-lieux de canton, au *Journal officiel ;* les retenues exercées sur le traitement des préposés forestiers, domaniaux et communaux destinées à rembourser à l'Etat les frais d'équipements de ces préposés ; les versements collectifs effectués par les gardiens chefs des prisons, maisons d'arrêt et de détention, de sommes appartenant à des détenus ; les sommes que la Caisse des retraites des pasteurs de l'Eglise réformée de France est admise à placer au compte courant de la Caisse des dépôts ; les sommes déposées par les sociétés de tir en garantie des armes qui leur sont confiées par l'Etat ; ces sommes représentent le reliquat des fonds disponibles de la Compagnie d'Alsace-Lorraine et affectés à l'éducation intellectuelle des jeunes émigrés ; le capital représentatif des allocations de 200 fr. aux orphelins des armées de terre et de mer désignées par la commission supérieure de secours ; les sommes provenant de legs et appartenant à des établissements publics, facultés. La Caisse des dépôts sert aussi aux caissiers de caisses d'épargne l'intérêt pour leurs cautionnements, qu'ils soient versés en numéraire ou en rentes sur l'Etat.

G. *Consignation des titres et valeurs mobilières.* Ces valeurs peuvent être les fonds d'Etat (dette publique ou trésorerie) ; titres d'emprunt des villes ou établissements publics ; actions et obligations des sociétés, parts émises par elles, billets, effets de commerce, reconnaissances, bons à échéance fixe et bons de liquidation, livrets de caisse d'épargne, valeurs étrangères admises ou non admises à la cote. — Elle n'accepte pas de bijoux ni de diamants. Le droit de garde est aujourd'hui de 1/8 %.

Dépôts en rentes et en valeurs. Les titres qu'elle reçoit, de ce chef, proviennent presque exclusivement de legs et fondations ou des fonds des anciens majorats. La caisse perçoit, à leur échéance, les arrérages et intérêts des rentes et valeurs ; elle en porte le montant au compte intéressé. — Les sommes encaissées à ce titre sont productives d'un intérêt de 3 %. Victor DE SWARTE.

Caisse des écoles. — La Caisse des écoles est une institution locale que les conseils municipaux ont été invités à créer par l'art. 15 de la loi du 10 avr. 1867. L'objet de cette caisse est d'encourager la fréquentation des écoles par des récompenses et des secours aux élèves indigents et de suppléer à l'insuffisance des ressources communales pour un grand nombre de dépenses qui, sans être obligatoires, sont d'une utilité incontestable. La loi du 28 mars 1882, comme corollaire du principe de l'obligation pour tous de l'instruction primaire, décida (article 15) que désormais il y aurait une caisse des écoles dans toutes les communes. Elle convertit ainsi en une obligation la faculté ouverte par la loi de 1867. En effet, c'est depuis que l'instruction est obligatoire que cette institution peut porter tous ses fruits ; car il ne suffit pas de contraindre l'enfant à fréquenter l'école, il faut encore et surtout rendre cette contrainte supportable en donnant des secours aux enfants pauvres, en leur fournissant des aliments chauds en hiver, des vêtements, des chaussures, enfin en suppléant les parents indigents dans la fourniture des objets de classe.

Les statuts des caisses des écoles peuvent varier d'une commune à l'autre, les circonstances et les besoins étant différents. Aussi les conseils municipaux ont-ils toute latitude pour la rédaction des statuts de la caisse. Leur délibération doit être approuvée par le préfet. Un modèle de statuts a été d'ailleurs adressé aux communes par une circulaire ministérielle du 29 mars 1882. La dotation de la caisse se compose de cotisations volontaires et de subventions du conseil municipal. Elle peut en outre recevoir des dons et legs. Enfin la caisse a droit, mais seulement dans

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les communes où le centime est inférieur à 30 fr., à une subvention de l'Etat qui doit être au moins égale à celle du conseil municipal. Afin d'éviter des frais d'administration, le percepteur est chargé d'effectuer gratuitement les recettes et les dépenses de la caisse. La répartition des secours et autres allocations en nature doit être soumise à l'approbation de la commission scolaire instituée, dans chaque commune, pour assurer la mise à exécution de la loi du 28 mars 1882. A. Souviron.

La loi du 1er juin 1878 stipula (art. 14) que, dans le cas où la création d'une école est décidée par l'autorité académique dans les conditions des lois des 15 mars 1850 et 10 avr. 1867, les frais de construction et tous ceux d'appropriation, d'installation et d'acquisition du mobilier scolaire, constituent pour la commune une dépense obligatoire. Cette même loi, prévoyant le refus du conseil municipal de prendre à sa charge l'établissement de l'école, a décidé (art. 15) que, pour suppléer au vote du conseil municipal, le préfet prendrait un arrêté, après avis conforme du conseil général, pour assurer le paiement de la dépense soit en prélevant la somme sur les ressources disponibles de la commune, soit par des subventions du département ou de l'Etat, soit en empruntant à la caisse spéciale qui fut fondée par cette même loi. Le préfet, aux termes de la loi du 20 mars 1883, peut même, sans avis conforme du conseil général, autoriser la dépense en vertu d'un décret du président de la République, rendu en conseil d'Etat. La loi du 1er juin 1878, créant la caisse pour la construction des écoles, administrée par la Caisse des dépôts et consignations, accorda au ministre une somme de 120 millions, payables en cinq annuités, moitié à titre de subvention, moitié à titre d'avance. Les lois du 9 août 1879, du 3 juil. 1880 et du 2 août 1881, étendirent aux écoles normales primaires, aux lycées et collèges, l'emploi de la caisse, qui prit dès lors le nom de Caisse des lycées, collèges et écoles primaires.

Dès le 1er janv. 1885, les Chambres avaient voté pour cette caisse 542,600,000 fr. de ressources. Il convient d'ajouter à cette somme trois subventions extraordinaires, l'une de 17 millions (loi du 3 juil. 1880), autorisant un prélèvement sur l'excédent des recettes de l'exercice 1877; la deuxième de 40 millions (loi du 20 mars 1883) réalisée sur les excédents disponibles de l'année 1880 ; une troisième enfin de 30 millions fut effectuée à l'aide d'une émission d'obligations à courts termes. C'est sur la dette flottante que furent imputées toutes les ressources de la caisse. Mais la Cour des comptes souleva les critiques les plus vives contre cette organisation et demanda que les règles générales de la comptabilité et des contrôles des dépenses publiques fussent appliquées à la caisse. Pour se soumettre à ces justes observations, le gouvernement présenta une loi qui fut votée le 22 juil. 1885 et aux termes de laquelle les comptes de la caisse furent arrêtés à la date du 31 déc. 1884. L'institution fut remaniée et c'est le Trésor qui, depuis, est chargé de fournir les fonds de subventions et d'avances. Une émission d'obligations à longs termes permit de réaliser les 155,355,472 fr. qui n'avaient pas encore été versés pour le paiement des 542,600,000 fr. que la caisse était appelée préalablement à fournir. Cette émission était gagée par les paiements semestriels des départements et des communes (loi du 3 juil. 1880) et aussi par une annuité de 1,612,000 fr. inscrits au budget de l'instruction publique, et à l'aide d'un prélèvement de 3,325,000 fr. sur le chapitre du budget de 1885 intitulé *Remboursements par annuités à la Caisse des lycées*. Enfin, un crédit annuel de 9,437,000 fr., à inscrire jusqu'en 1907, achève d'assurer ce service. Mais les 542,600,000 fr. ne représentaient pas la moitié des dépenses totales qui furent faites par les communes. A la suite d'une enquête, il fut reconnu que 595 millions devaient être consacrés aux travaux d'édifices scolaires. Ces fonds furent empruntés par les communes et les départements pour leur compte personnel, et l'Etat s'est chargé, au moyen de crédits inscrits annuellement au budget, de participer au remboursement et à l'amortissement (et au remboursement dans un espace de quarante ans) de ces emprunts dans une mesure qui représentait 50 % et qui ne pouvait être supérieure à 50%, mais s'élevant généralement à cette proportion. La seconde moitié du service d'annuités était effectuée par les budgets départementaux et communaux.

Sous le régime de la loi de 1878, les fonds étaient payés par la caisse tant sur les fonds de subventions que sur les avances aux départements, communes et établissements, sur le vu d'une autorisation du ministre de l'instruction publique. Mais depuis la loi de 1885, c'est le trésorier général qui effectue pour les départements et les communes l'encaissement de l'annuité inscrite au budget de l'Etat.

Les subventions budgétaires ne font pas l'objet d'un remboursement ; les subventions sur la dette flottante sont remboursées par la caisse au moyen d'une annuité inscrite au budget du ministère de l'instruction publique. Cette annuité qui fut, en 1878, de 5 millions, monta en 1880 à 6,600,000 fr. et s'élève depuis 1882 à 9,856,000 francs.

Au sujet des avances faites aux départements et aux communes, le remboursement, aux termes de la loi du 1er juin 1878, s'opérait en trente et un ans, soit soixante-deux versements semestriels de 2 fr. 50 pour chaque somme de 100 fr. empruntée. Depuis la loi du 3 juil. 1880, le remboursement s'opère en trente ans, et le taux d'intérêt et d'amortissement, au lieu d'être de 3 %, a été abaissé à 2 %. Ces opérations s'effectuent, s'il s'agit d'un département, par le trésorier général ; s'il s'agit d'une commune, par le receveur municipal. Tout retard apporté dans ce service est passible de 5 % d'intérêts. Ce n'est plus à la Caisse des écoles, à la Caisse des lycées, mais bien aux divers établissements financiers qui ont fourni les fonds aux départements et aux communes que les versements sont effectués. Victor de Swarte.

Caisse des emprunts. — I. Historique. — Colbert avait créé cette caisse en 1674. Il dut se résoudre à cette nécessité, le Trésor ayant été très appauvri par les préparatifs de la guerre de Hollande : on peut lire, en effet, dans les mémoires du marquis de Pomponne, quelles sommes colossales avaient été consacrées à acheter toute l'Europe. Nous savons que Colbert était l'ennemi des emprunts. Jouville prétend même qu'il avait fait rendre un édit portant peine de mort contre quiconque prêterait de l'argent au roi. Mais pendant la guerre de Hollande les instances de Louvois l'emportèrent sur la sage réserve de Colbert. Le président de Lamoignon appuya l'avis du ministre de la guerre et le fit adopter par le conseil du roi. « Vous triomphez, lui dit Colbert ; vous pensez avoir fait l'action d'un homme de bien ; eh ! ne savais-je pas comme vous que le roi trouverait de l'argent à emprunter ? Mais je me gardais avec soin de le dire ; voilà donc la voie des emprunts ouverte ! Quel moyen restera-t-il désormais d'arrêter le roi dans ses dépenses ? Après ces emprunts, il faudra des impôts pour les payer et si les emprunts n'ont point de bornes, les impôts n'en auront pas davantage. »

II. Organisation. — Cette caisse était annexée au bureau des fermes unies et recevait des dépôts d'argent productifs d'intérêts à 5 % et remboursables à la fin de chaque année, alors que les emprunts de 1672 et 1673 avaient grevé le Trésor royal de 10 % d'intérêts. Les exigences des traitants avaient été si grandes qu'il avait fallu faire concourir les étrangers aux emprunts contractés, mais cet expédient était devenu impossible par suite de la guerre. Les souscripteurs recevaient des *promesses* revêtues de la signature de quatre fermiers généraux, lesquelles étaient renouvelées en fin d'année si le créancier n'exigeait pas le remboursement. Ce système, qui supprimait des intermédiaires toujours onéreux, fut

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

très avantageux pour le Trésor royal qui, de son côté, exécuta avec régularité le service des intérêts et le remboursement des capitaux.

Liquidée en 1698, après la paix de Ryswick, la Caisse des emprunts fut réorganisée par la déclaration royale du 11 mars 1702. On espérait y trouver des capitaux pour soutenir la lutte contre la coalition de l'Europe (la grande alliance), mais le succès ne répondit pas à l'attente : l'intérêt avait été fixé à 8 % et pendant six mois (17 sept. 1704, 1er avr. 1705) on dut suspendre le remboursement des capitaux. Pour diminuer le nombre des demandes on éleva l'intérêt à 10 %, mais cette mesure ne modifia point les exigences du public. « Cette hausse continuelle de l'intérêt provoqua la défiance du public et l'argent se fit rare, car chacun, en pareil cas, trouvant le même revenu sur un moindre capital en cache une partie. » (*Recherches et considérations sur les finances de la France, 1595-1721*, par Forbonnais.) Les remboursements s'effectuèrent, moitié en argent, moitié en billets de monnaie, lesquels pour la première fois depuis leur fondation, en sept. 1701, furent discrédités au grand détriment des transactions commerciales. Cette situation désastreuse se prolongea pendant cinq ans sans qu'aucun moyen fût proposé pour y porter remède. Ce n'est que le 20 déc. 1709 qu'il fut décidé que les intérêts arriérés à 10 % seraient joints au capital des promesses, lesquelles seraient renouvelées d'année en année, et produiraient un intérêt annuel de 5 % jusqu'au remboursement après la paix. L'ordonnance du 3 oct. 1713 prescrivit le remboursement par voie de tirages au sort de 500,000 livres de promesses par mois, et l'ordonnance du 15 déc. 1714 stipula que chaque année le 1/20e des promesses serait liquidé en capitaux et intérêts ; mais ces projets ne furent pas réalisés, la situation des finances était si obérée que, par déclaration du roi du 7 mai 1715, l'intérêt fut réduit à 4 % et que l'on se proposa de reprendre les tirages de trois mois en trois mois, mais par édit du 2 août de la même année, la caisse des emprunts fut supprimée et 5 millions de rentes furent créés sur l'hôtel de ville de Paris à 4 % pour rembourser intégralement les promesses restées entre les mains des titulaires et par moitié celles qui auraient été négociées.

Deux mois après la mort de Louis XIV (le 1er sept. 1715) tous les papiers et effets royaux qui se trouvaient dans le public furent retirés de la circulation et convertis en billets de l'Etat, qui devaient produire des intérêts à 5 %. Nous savons ce que pouvaient être ces engagements avec une dette de 2,936 millions laquelle équivalait à dix-huit années de revenu public. Pour donner à notre dette actuelle les mêmes proportions, dit M. Clamageran (*Histoire de l'impôt*, t. III, p. 119), il faudrait la porter au chiffre colossal de 48 milliards. Victor DE SWARTE.

Caisse des invalides de la marine. — I. HISTORIQUE. — *Organisation.* La Caisse des invalides de la marine fut créée par Colbert (ordonnance 23 sept. 1673) et organisée telle qu'elle existe aujourd'hui par l'Assemblée législative (loi du 13 mai 1791) ; elle fut supprimée pendant quelques mois sous la Convention (22 vendémiaire an II, loi des 15 germinal et 9 messidor an III). Elle fut réunie au Trésor le 13 août 1810, retrouva son autonomie le 22 mai 1816 ; elle fut l'objet des discussions les plus vives en 1817, 1821, 1824, 1825, 1870, 1876. Son organisation subit des modifications dans les lois de finances du 29 déc. 1882 et 21 mars 1883. Elle est réglementée aujourd'hui par le décret du 17 nov. 1885. La pensée de Colbert avait été de créer pour les marins deux hôpitaux, l'un à Rochefort pour le Ponant, l'autre à Toulon pour le Levant, semblables à l'hôtel des Invalides construit à Paris par Louvois pour l'armée de terre. Afin de créer des ressources à cette institution, l'ordonnance royale du 23 sept. 1673 stipula une retenue de 1/2 % (6 deniers par livre) sur les appointements et solde de tous les officiers généraux de marine et officiers particuliers des vaisseaux et sur la solde des équipages des bâtiments du roi ; mais l'hôpital seul de Rochefort fut construit, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que les marins, qui, généralement, avaient une famille nombreuse, devaient plutôt être secourus à domicile ; un édit de 1689 organisa le système des pensions qui furent servies par la Caisse des invalides de la marine. Aux ressources que nous avons énoncées plus haut vint s'ajouter, en 1697, une retenue de 3 deniers pour livre sur le produit des prises amenées dans les ports de Bretagne ; ces sommes étaient destinées au rachat des marins, des corsaires français pris par les Barbaresques. Cette retenue fut étendue par l'ordonnance de 1703 à tous les ports de France et permit de donner des secours aux marins des corsaires, à leurs veuves et à leurs enfants.

Les édits de mai 1709 et mars 1713 ordonnèrent une retenue qui fut portée à 4 deniers pour livre sur le salaire des équipages marchands et ceux des employés civils de la marine et des arsenaux et abaissée à ce même taux pour la solde des officiers. Les marins voyageant à part étaient soumis à cette taxe ; 4 deniers pour livre furent aussi prélevés en faveur de la caisse sur toutes les dépenses de la marine et des colonies. A partir de cette époque, la caisse alimentée par tous les marins leur distribua à tous ses secours. Mentionnons aussi que, dès 1712, le roi avait abandonné sa part de déshérence maritime ; la moitié des bris et naufrages avait aussi été attribuée à cette œuvre. Ce n'est qu'en 1720 qu'un édit codifia toutes les ordonnances sur la caisse et centralisa à Paris les caisses antérieurement créées pour donner des demi-soldes aux marins. L'ordonnance de 1718 prescrivit une retenue de 6 deniers par livre sur les prises faites par les bâtiments de l'Etat et concéda à la caisse le tiers du produit de la vente des navires de commerce capturés par la marine royale. En 1782, elle fut chargée de la comptabilité des *gens de mer ;* les trésoriers de la caisse eurent à percevoir les fonds destinés au paiement des levées et conduites de marins, à leur solde, à leur part de prises et aux gratifications qui leur étaient accordées. L'ordonnance du 31 oct. 1784 établit que les trésoriers des invalides paieraient tous les trois mois un tiers du salaire des marins de l'Etat aux familles de ces marins, c'est ce qu'on a appelé le *mois de famille*. En 1791, l'Assemblée législative, en revisant toutes les pensions, agita la question de supprimer la Caisse des invalides, mais Bégouen la défendit avec tant de chaleur et d'énergie qu'après huit séances de discussion, la loi du 13 mai fut votée et conserva à la Caisse des invalides son caractère de caisse de secours et de soulagement pour la marine ; elle resta chargée du service des pensions, soldes, demi-soldes des marins de commerce, pensions de leurs veuves et de leurs enfants, le Trésor fut chargé des pensions des officiers et marins appartenant à la marine de l'Etat, c'était un retour à l'ordonnance de 1720. Cette même loi conserva comme ressources à la Caisse des invalides « les prélèvements (4 deniers par livre) sur les dépenses de la marine et sur les armements du commerce ainsi que toutes les autres concessions jusque-là faites à la caisse », elle alla même plus loin et convertit au profit de cette institution en rente perpétuelle une rente viagère de 120,000 livres reposant sur la tête du roi et provenant d'un don consenti par le clergé en 1782. La caisse se vit aussi attribuer la totalité des bris et naufrages non réclamés, au lieu de la moitié et aussi tous les produits en déshérence (au lieu des deux tiers) de la succession des marins des équipages des corsaires et des bâtiments de commerce.

La loi du 1er oct. 1793 et le décret du 22 vendémiaire an II qui, sur la proposition de Cambon, ordonnent la réunion de la caisse à la Trésorerie, et l'arrêté du 9 prairial an II enlevèrent à la Caisse des invalides le tiers du produit des prises faites par les bâtiments de l'Etat et la retenue de 4 deniers pour livre. Ces mesures furent heureusement rapportées par la loi du 9 messidor an III, qui

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rendit à la caisse son autonomie et ordonna une retenue de 1 sol pour livre sur toutes les prises. Cette même année l'arrêté du comité de salut public établit que le produit de toutes les prises serait versé au trésorier de la caisse. Les arrêtés des 27 nivôse an IX et 19 frimaire an XI complétés par la loi du 8 floréal an XI transformèrent à nouveau cette institution; la caisse des prises s'enrichissait et le Trésor y puisa une somme de 76 millions. Réunie au Trésor par décret du 13 août 1810, la caisse retrouva, grâce à l'ordonnance du 22 mai 1816, son autonomie qui lui fut vivement contestée au sein du Parlement, en 1817, et sur l'initiative du ministre des finances en 1824, elle trouva des défenseurs dans la personne des ministres de la marine, mais n'en fut pas moins obligée, sous le gouvernement de Juillet, après 1830, de restituer au Trésor une partie des retenues effectuées par elle sur le matériel depuis l'année 1829 jusqu'à l'année 1843 et de se voir supprimer ces retenues depuis cette dernière époque jusqu'en 1852. La suppression de la caisse et son rattachement au Trésor tentés en 1870 et 1876 furent l'objet d'un projet présenté au Parlement par le ministre de la marine et son collègue des finances le 17 mars 1883, mais cette proposition fut retirée et ce n'est que par l'effet des lois des 21 et 22 mars 1885 que la Caisse des invalides fut refondue et réorganisée suivant l'esprit de la loi du 13 mai 1791. Le décret du 17 nov. 1885, qui ne contient pas moins de quarante articles, introduit dans les formalités administratives et dans les justifications des recettes et des dépenses de cet établissement des modifications demandées par les contrôles antérieurs et notamment par la Cour des comptes (lettre du premier président du 26 fév. 1883). La comptabilité en a été régularisée; le service des pensions militaires et civiles de la marine a été mis à la charge du Trésor; enfin, il a été stipulé que les fonds versés à la caisse des gens de mer seraient l'objet d'un intérêt payé par la Caisse des dépôts et consignations.

Cette caisse est administrée par un fonctionnaire spécial, qui relève du ministre de la marine, à titre et rang de directeur, et dont la gestion est contrôlée par une commission supérieure composée de cinq membres nommés pour trois ans par le chef de l'Etat. Le rapport annuel de cette commission est remis au ministre et annexé au compte soumis au Parlement. Le décret du 17 nov. 1885 a constitué ordonnateur secondaire le directeur des invalides de la marine qui a pour préposés dans les ports les trésoriers des invalides, dans les départements les trésoriers-payeurs généraux, et en Algérie et dans les colonies les trésoriers-payeurs, aux armées les payeurs d'armée. Les recouvrements et paiements sont effectués par les subordonnés de ces divers comptables.

II. Ressources. — *Ressources propres à la caisse.* 1° Retenue de 5 % opérée sur les émoluments des officiers de la marine naviguant à bord des navires de commerce ou secondant des entreprises industrielles se reliant à la marine. Cette retenue figure au budget de 1887 pour 19,000 fr. 2° Des droits établis sur les armements du commerce et de la pêche, savoir : pour les marins engagés pour le cabotage ou le pilotage en mer :

	Par mois.
Capitaines, maîtres ou pilotes patrons.	3f »
Officiers mariniers et patrons.....	1 50
Matelots.....	1 20
Novices.....	» 75
Mousses.....	» 30

Marins faisant la pêche du poisson frais ou le pilotage en rivière :

Patrons.....	1f 50
Matelots.....	» 75
Novices.....	» 50
Mousses.....	» 25

Ces diverses retenues sont évaluées à 1,900,000 fr.; 3° solde des déserteurs de la marine militaire et moitié de la solde des déserteurs de la marine commerciale, 15,000 fr.; 4° produit non réclamé des successions des marins et autres personnes mortes en mer, des parts de prises, gratifications, salaires, journées d'ouvriers et autres objets concernant le service de la marine, 230,000 fr.; 5° droits des invalides sur les captures faites par les bâtiments de l'Etat, 1,000 fr.; 6° arrérages des inscriptions de rentes appartenant à la caisse, 4,638,140 fr.; 7° plus-value des feuilles de rôles délivrées pour les désarmements et les armements des navires du commerce, 60,000 fr.; 5° recettes diverses : intérêts que paie le Trésor sur les sommes déposées en compte courant excédant un million et demi; droits et amendes perçus dans les colonies pour contravention aux lois sur le commerce maritime et à la police de la navigation et des pêches maritimes et sur les extractions de la marchandise, des munitions, débris depuis longtemps submergés sur les côtes ou dans les rades et rivières. Enfin, droit d'un centime par franc sur les fonds privés que les personnes attachées à la marine versent à la Caisse des invalides en échange de traites payables par les agents de cette caisse à Paris, dans les ports ou dans les colonies. Ces recettes diverses figurent pour 80,063 fr. Le total des recettes propres à la caisse s'élèvent à 6,943,203 fr.

Subvention du Trésor. La subvention du Trésor, qui, pour 1887, s'est élevée à 5,608,800 fr. n'existe que depuis 1872. A cette époque, en effet, l'Etat a voulu mettre un terme aux aliénations de patrimoine que la caisse avait été forcée de s'imposer pour parer aux exigences du service des pensions accordées en vertu des lois des 26 avr. et 21 juin 1851, du décret du 11 juin de la même année et des lois des 26 juin 1861 et 28 juil. 1862. Les nouvelles ressources rétablies en 1852 par la retenue sur le matériel, le produit des amendes sur la navigation créé à partir de 1867 avaient été insuffisants pour équilibrer le budget de la caisse. Les lois sur les pensions du 10 avr. 1869, 20 et 22 juin 1878, 5 et 8 août 1879, 11 août et 23 juil. 1881, ont encore accru singulièrement les charges de cet établissement. D'ailleurs, l'Etat avait puisé, de 1800 à 1814, sur les fonds de cette caisse 126,000,000 dont 82,442,344 fr. lui avaient été remboursés, il est vrai, en 1816.

III. Dépenses. — Demi-solde accordée aux marins de l'Etat et du commerce après vingt-cinq ans de navigation; supplément de 6 ou 9 fr. par mois pour blessures, infirmités ou vieillesse; secours de 2 ou 3 fr. par mois aux enfants des demi-soldiers jusqu'à l'âge de dix ans; pensions des veuves de demi-soldiers ou marins morts en possession des droits à la demi-solde, et secours de 2 ou 3 fr. par mois aux enfants des veuves de demi-soldiers ou marins morts en possession des droits à la demi-solde. Ce chapitre s'élève pour le compte de 1887 à 10,699,503 fr. Le fonds annuel de secours est de 1,000,000 de fr. Le subside de l'hospice de Rochefort (12 veuves infirmes, 40 orphelins), 10,000 fr. Gratifications aux marins pour infirmités n'ouvrant pas de droits à la pension de retraite (maximum, 200 fr., moyenne, 41 fr.), 120,000 fr. Remboursement sur les anciens dépôts provenant de solde, parts de prises, de naufrages, etc., 160,000 fr. Dépenses diverses et remboursements pour trop perçu, 118,000 fr. Enfin, l'administration, 115,700 francs, la Trésorerie, 310,570 fr. 17, les frais, matériels, 18,229 fr. 83. Les dépenses totales se sont donc élevées à 12,552,003 fr. Victor de Swarte.

Caisse des offrandes nationales. — I. Constitution en 1859. — Guerre de 1870-71. — Le décret du 18 juin 1859 institua sous la présidence de l'impératrice un comité chargé d'administrer les dons faits aux blessés et à leurs familles pendant la campagne d'Italie. La Caisse des offrandes nationales organisa des rentes viagères au profit, non seulement des blessés, mais aussi en faveur des veuves et des enfants des blessés morts pour la patrie; les ascendants, les frères et les sœurs

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

obtinrent ainsi des secours que ne leur accordait pas la caisse des retraites. Le décret organique de la Caisse des offrandes nationales est du 18 juin-1er juil. 1859. Il y était stipulé que cette caisse serait gérée par l'administration de la Caisse des dépôts et consignations qui aurait à employer les fonds versés en achat de rentes sur l'Etat 3 %. Ces rentes seraient inscrites au grand livre de la dette publique au nom de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer. Le comité supérieur de surveillance et de contrôle des opérations, chargé de l'acceptation des legs et de l'examen des demandes de secours, était présidé par l'impératrice; les princesses de la famille impériale, mesdames les maréchales et amirales, en faisaient partie de droit; les autres membres étaient nommés par l'empereur. Chaque année un rapport spécial du comité de surveillance rendait compte de l'ensemble des opérations et de la situation de la caisse. Le capital, produit des souscriptions des victimes de l'armée d'Italie fut, au début, de 6,111,003 et il atteignait en 1870, 270,200 fr. en rentes 3 %. Les secours annuels étaient de 11 fr. au minimum pour un enfant mineur de veuve et de 360 fr. maximum pour un général de brigade retraité. Les soldats blessés et retraités recevaient en moyenne 44 fr. par an. Le nombre de rentiers était en 1861 de 5,693, il s'éleva en 1868 à 6,327. Lors de la déclaration de guerre de 1870, les offrandes nationales furent de trois natures différentes: 1° dons patriotiques destinés à pourvoir aux dépenses de la guerre, soit par le doublement volontaire des contributions, soit par tout autre versement facultatif; 2° dons à la Société internationale de blessés dont le siège était au palais de l'Industrie et qui avait pour but de pourvoir à l'entretien des ambulances volontaires dont la neutralité était garantie par des conventions internationales; 3° versements à la Caisse des offrandes nationales.

II. Réorganisation après 1871 et situation de cette Caisse. — Le comité supérieur fut reconstitué par décret du 9 oct. 1871 sous la présidence de l'archevêque de Paris. A la suite d'une loi votée par l'Assemblée nationale le 27 nov. 1872 (proposition de M. de la Rochethulon), un décret du 9 janv. 1873 confia la présidence du comité supérieur au ministre de la guerre, augmenta les ressources de la caisse, lui imposa de nouvelles charges et étendit considérablement ses attributions. Les fonds restés libres sur les souscriptions pour les victimes de la guerre de 1870, soit 5,358,443 fr. 77, et un reliquat de 28,527,101 fr. 83 sur le crédit voté (loi 24 juil.-10-29 août 1870) pour secours aux militaires, marins, gardes nationaux, etc., fut versé à cette caisse. La loi du 27 nov. 1872 obligea la caisse à élever à 600 fr. la pension des sous-officiers, caporaux et soldats des armées de terre et de mer admis à la retraite pour blessures reçues devant l'ennemi ou pour infirmités contractées en campagne, ayant entraîné l'amputation d'un membre, la perte de l'usage d'un ou de deux membres, et de même aux anciens militaires qui touchaient un supplément de pension sur les fonds de la liste civile impériale. La caisse conservait le droit d'utiliser ses reliquats annuels à secourir les militaires dignes d'intérêt qui avaient quitté le service, ainsi que leurs femmes et leurs enfants: de ce dernier chef la caisse a alloué pendant l'année 1885, 2,017 secours éventuels pour une somme de 161,875 fr. Ces secours ont varié de 70 à 130 fr. pour les sous-officiers et soldats, 180 à 500 fr. pour les officiers de tous grades. Les titres de complément de pensions parviennent aux intéressés, suivant le cas, par les ministres de la guerre ou de la marine; ils ne peuvent être cumulés avec un traitement d'activité (loi du 11 avr. 1831, art. 27) ils sont incessibles et insaisissables, sauf pour le cas de débet envers l'Etat; aucune réversibilité n'existe en faveur des veuves, ni des enfants; les dons et legs sont reçus à la Caisse des dépôts et consignations et en province, chez les préposés de cette caisse, les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers. La caisse possédait au 31 déc. 1885 un revenu de 2,007,211 fr., soit 1,568,067 fr. en rentes 4 1/2 % nouveau et 439,144 fr. en 3 %. Elle effectuait le service de: 3,188 rentes viagères, soit une dépense de 254,202 fr.; 9,470 compléments de pension, soit une dépense de 1,570,548 fr.; 1,758 secours permanents, soit une dépense de 169,210 fr. Victor de Swarte.

Caisse des reptiles (V. Fonds secrets).

Caisse des retraites (V. Pensions).

Caisse des retraites pour la vieillesse et tarifs des rentes. — I. Historique, Organisation, Contrôle, Situation de la Caisse des dépôts et consignations. — Dès 1843 une commission s'était préoccupée de créer une caisse commune à l'aide de l'épargne des travailleurs pour leur assurer à l'heure de la vieillesse une rente viagère; à l'ouverture des Chambres, en 1847, le gouvernement s'était proposé de soumettre à la législature un projet de loi dans ce sens; l'Assemblée constituante de 1848 reprit ce programme, mais ce n'est qu'en 1850 (rapport de M. Thiers du 26 janv.), que la loi organique fut votée le 28 juin. Cette loi créa une caisse d'assurances en cas de vie, ou de rentes viagères différées; elle fut établie sous la garantie de l'Etat à des tarifs français ou étrangers avantageux en faveur des déposants aux caisses d'épargne et aux sociétés de secours mutuels. Il n'existe pas de maximum pour ces dernières qui peuvent verser une somme minima de 1 fr. par assuré, et maxima de 1,000 fr. Ces versements peuvent être effectués à capital aliéné et ne sont pas remboursés si l'assuré décède avant l'âge d'entrer en jouissance, ou sous réserve du capital, auquel cas les fonds versés sont remboursés sans intérêts aux ayants droit du déposant décédé. La loi du 20 juil. 1886 réorganisa tout ce service et étendit aux recettes des postes et aux caisses d'épargne les bureaux où sont reçus les versements. Le maximum de la rente à inscrire fut d'abord de 600 fr. (loi du 18 juin 1850), puis successivement 1,000 fr. (loi du 12 juin 1861), 1,500 (loi du 4 mai 1864) et réduit à 1,200 fr. (loi du 20 juil. 1886). La rente peut être servie à partir de cinquante ou seulement de soixante-cinq ans, et même avant cinquante dans le cas d'infirmités créant incapacité absolue de travail. Les versements de l'un ou de l'autre des conjoints profitent séparément à chacun d'eux par moitié et en cas de séparation de corps ou de biens à celui des époux qui a continué de les effectuer.

Le contrôle et tous les actes de gestion de cette caisse sont confiés à une commission supérieure de seize membres qui présentent chaque année au président de la République un rapport sur la situation morale et matérielle de la caisse, lequel est ensuite distribué au Sénat et à la Chambre des députés. L'art. 9 de la loi du 20 juil. 1846 a fixé le montant des rentes viagères suivant des tarifs basés sur les intérêts composés des capitaux versés, sur les chances de mortalité et sur le remboursement après décès du capital versé, si celui-ci a été réservé. Il suffit d'un décret du président de la République qui fixe chaque année au mois de décembre (loi du 20 juil. 1866, art. 12), le taux qui sera servi aux déposants, en se basant sur le taux moyen des placements en rentes sur l'Etat, effectuées par la caisse. Ce taux fut de 5 % en 1850; de 4 1/2 % (loi 28 mai 1853); à nouveau 5 % (loi 20 déc. 1872), et enfin 4 1/2 % (loi du 29 déc. 1882). La Caisse nationale place ses capitaux en valeurs garanties par le Trésor, ou en obligations départementales ou communales.

II. Liquidation des pensions. — Sous le régime de la loi du 12 juin 1861 (art. 13 et 14), la Caisse des dépôts faisait inscrire tous les trois mois, sur le grand livre de la dette publique, les rentes viagères liquidées pendant les trimestres au nom des ayants droit. C'est elle qui faisait transférer aux mêmes époques, au nom de la Caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la Caisse des retraites, la quotité de rentes sur l'Etat, né-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cessaire pour produire au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre un capital équivalent à la valeur d'après le tarif des rentes viagères à inscrire. Ces rentes ainsi transférées à la Caisse d'amortissement étaient annulées. De 1856 au 1er janv. 1886, 12,577,793 fr. de rentes perpétuelles ont été amorties; 36,921,908 fr. de rentes viagères ont été constituées; 9,729,399 fr. de rentes viagères ont été éteintes. Il en existait en cours au 1er janv. 1886, pour la somme de 27,192,509 fr. Depuis le 29 janv. 1884, la loi de finances a laissé à la Caisse des retraites son autonomie; mais la garantie de l'Etat subsiste. C'est elle qui, depuis le 1er janv. 1884, sert les rentes qui étaient ou sont devenues exigibles. En conséquence, le Trésor lui a restitué toutes les rentes perpétuelles qu'il avait reçues d'elle en 3 % amortissable, au cours moyen de 1883, pour une somme de 11,032,125 fr. de rentes. Un grand livre renferme toutes les rentes viagères existant de ce chef. Il est tenu en double à la Caisse des dépôts et consignations et au ministère des finances.

III. Situation de la Caisse des retraites. — Au 31 déc. 1885, elle a reçu les versements suivants :

	Nombres.	Sommes.
Capitaux aliénés..	6,498,251	279,175,873
— réservés.	3,809,828	313,210,637
Totaux.....	10,308,079	592,386,510

D'une étude qui fut faite à la fin de l'année 1883, il résulta que la caisse n'était plus en situation de pourvoir à ses exigences futures, parce qu'elle servait à ses déposants un intérêt supérieur à celui qu'elle retirait de ses placements en rentes sur l'Etat. Cette situation depuis 1875 allait s'aggravant chaque jour parce que des capitalistes recherchaient ce placement avantageux. Aussi pour faire cesser cet épuisement qui dans un nombre indéterminé d'années aurait pu ruiner cette institution philanthropique, la Chambre décida-t-elle lors de la discussion du budget de 1883, à la demande de M. Léon Say, ministre des finances (séance du 27 juil. 1882), que, pour parer à l'insuffisance de 40,472,580 fr., et pour remettre la caisse *in bonis*, la restitution des rentes perpétuelles que le Trésor avait reçues d'elle serait faite, comme nous l'avons vu plus haut, à l'intégralité du capital des rentes perpétuelles amorties, ce qui constituait une compensation de 40 millions au profit de la caisse.

La Caisse des retraites a été autorisée par décret du 27 déc. 1887 à faire usage d'une table rectifiée d'après les observations recueillies sur ses propres déposants; cette table a été substituée à celle de Deparcieux pour la détermination de la valeur de rentes à inscrire et des capitaux à rembourser à partir du 1er janv. 1887 et de la valeur des rentes actives en cours au 31 déc. 1886. Voir *Bulletin de statistique et de législation comparée*, 1888, t. XXIV, p. 287 et diagramme.

Le montant actuel des titres de rentes est actuellement de 25,196,212 fr. (4 1/2 %, 4 %, 3 % amortissable), ce qui, capitalisé au taux de 4 1/2 %, représente..... 620,468,191 83

En y ajoutant le solde de son compte courant au Trésor public..... 62,026,898 03

Le passif est de..... 682,495,089 86

L'excédent définitif de l'actif et du passif au 31 déc. 1888 est de... 623,905,056 25

58,590,033 61

Victor de Swarte.

Caisse des travaux de Paris. — Les grands travaux de Paris furent poussés avec une grande activité à partir de 1855, M. Haussmann étant préfet de la Seine. Mais c'est surtout à l'année 1858 que se rapporte le point de départ de cette fièvre édilitaire dont les effets, surtout au point de vue économique, ont donné lieu à des appréciations fort opposées. Aux termes de la loi du 28 mai 1858, la ville de Paris était tenue d'exécuter dans le délai de dix années l'ouverture de plusieurs grandes voies publiques, dont la dépense nette était évaluée à 180 millions et dont l'Etat payait le tiers, soit 60 millions, en quinze annuités. La ville ne disposant pas des capitaux considérables qu'exigeait l'accomplissement presque immédiat des opérations projetées, on crut devoir constituer un fonds de roulement destiné, dit un document officiel de 1861, « à faire face chaque année à la portion de dépense excédant la somme formée des contingents disponibles de la ville et de l'Etat et des recouvrements déjà opérés ». C'est par ces motifs qu'un décret du 14 nov. 1858, rendu sur la proposition de M. Haussmann, institua, sous la garantie de la ville de Paris, la caisse spéciale qui a pris le nom de *Caisse des travaux de Paris*.

Les ressources de cette caisse provenaient en très grande partie de l'émission de *bons* portant intérêt et renouvelables indéfiniment à l'échéance (V. t. VII, p. 235 et suiv.). La Caisse des travaux constituait donc un emprunt permanent, s'ajoutant aux autres emprunts publics régulièrement autorisés par la loi. Les circonstances avaient fait mettre de côté dans l'organisation de cette Caisse les conditions ordinaires de surveillance et de tutelle qui accompagnent les actes de gestion financière des moindres municipalités. On institua à côté de la Caisse des travaux un comité consultatif comprenant le gouverneur de la Banque, le directeur général de la Caisse d'amortissement, et quelques autres hauts fonctionnaires dont la mission consistait à donner leur avis sur les opérations. Quant aux formes de la comptabilité, loin d'être empruntées à la législation municipale, elles avaient été établies par un décret spécial en date du 29 déc. 1858, qui dispensait notamment le caissier de fournir les justifications d'usage à l'appui des mandats acquittés et qui se bornait à les exiger en bloc à la fin de l'année. La loi du 18 avr. 1869, obtenue à la suite des critiques persistantes élevées par l'opposition contre l'administration financière de Paris, exigea que le budget extraordinaire de la ville fût soumis au Corps législatif. Par suite la Caisse des travaux ne pouvait plus conserver son existence indépendante de la Caisse municipale, ses recettes et ses dépenses devant désormais être maintenues dans les limites des prévisions portées au budget extraordinaire. En conséquence, un décret du 19 avr. 1869 supprima la Caisse des travaux de Paris. A. Souviron.

Caisse Lafarge. — C'est le nom porté par la *Caisse d'épargne et de prévoyance* fondée en 1791 par Lafarge et qui fut encore appelée *Tontine viagère et d'amortissement* et *Tontine Lafarge* (V. Tontine et Lafarge).

Caisse municipale de Paris (Bons de la) (V. Bon, t. VII, p. 238).

Caisse noire (V. Comptabilité occulte).

Bibl. : 1° Caisse centrale du Trésor public. — Isambert, *Recueil des anciennes lois et ordonnances*. — Lemoigne, *la Caisse centrale du Trésor*. — Josat, *le Ministère des finances. Son fonctionnement*. — Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France*. — Marquis d'Audiffret, *le Système financier de la France*. — Gabriel Leroy, *Histoire de Melun*; Melun, 1887. — Victor de Swarte, *Essai sur l'histoire de la comptabilité publique en France*. — Du même, *Etude sur le contrôle des finances et le jugement des comptes sous l'ancien régime*.

2° Caisse de secours. — Dupont, *Caisse de secours des mines*. — Salomon, *Caisses de secours et de prévoyance des ouvriers mineurs en Europe*; Paris, 1877. — Couriot, *Caisses de secours*; Paris, 1884. — Vuillemin, *Institutions de secours et de prévoyance*; Paris, 1883. — Leplay, *les Ouvriers européens*. — Génie civil, *Caisses de secours*. — Du même, *la Mine aux mineurs; les Ouvriers mineurs devant la Chambre des députés*. — Küttner, *die Invalidität der Steinkohlenbergleute, Zeitschrift für das Berg und Hüttenwesen*, XXX, 135.

3° Caisse de service. — Victor de Swarte, *le Comte Mollien et la Caisse de service. Mémoires d'un ministre du Trésor public*; Paris. — Martin-Michel-Charles Gaudin, *Mémoires, souvenirs, opinions et écrits du duc de Gaëte*; Paris, 1826, 2 vol. — Marquis d'Audiffret, *le Système financier de la France*; Paris, 1863-1876. — *Le service de la Trésorerie de 1790 à 1866*; Paris, 1866. — Thiers, *Histoire du Consulat*.

4° Caisse de dépôts et consignations. — Maurice Roy,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Etude historique sur les consignations antérieurement à 1816; Paris, 1881.— Charles Bornot, *la Caisse des dépôts et consignations*; Paris, 1886. — René Guillemot, *Traité des Consignations*; Paris, 1886.

CAISSIER. Employé qui, dans les maisons de commerce, de banque, etc., est chargé des recettes et des paiements. Quelquefois même la fonction est subdivisée, un caissier étant chargé des recettes, un autre des dépenses ou versements ; d'autres administrations ont un caissier central, chargé du mouvement général des fonds, et des caissiers de détail chargés d'encaisser les recettes journalières au fur et à mesure des opérations, ou d'effectuer les versements sur les ordres du caissier central. Par extension, on donne ce nom de caissiers à tous ceux qui détiennent des valeurs dont ils sont comptables : caissier des coupons, des titres, etc. Presque toujours les caissiers sont responsables des différences qui peuvent être relevées dans la caisse qui leur est confiée; dans la plupart des cas, ils ont à fournir un cautionnement, plus ou moins élevé, suivant l'importance des sommes dont ils peuvent avoir à rendre compte. Anciennement, on appelait *caissiers* les personnes qui, dans quelques villes (Amsterdam, Livourne, etc.), étaient chargées par les négociants de leur place de recevoir et payer pour eux ; leurs fonctions étaient en partie celles qui sont maintenant dévolues à ceux que les Anglais considèrent comme *banquiers*. G. F.

CAISSON. I. Art militaire. — Le *caisson* est une voiture destinée à porter des munitions. Les anciens caissons du système Gribeauval, adoptés dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, avaient l'inconvénient, outre leur grand poids, d'être composés de deux trains dépendants, ce qui ne leur permettait pas de tourner sur une circonférence étroite. Ils furent remplacés avantageusement, en 1827, par des caissons beaucoup plus mobiles, à trains indépendants, imaginés par les capitaines d'artillerie Piobert et Marcoux. Ces voitures ont constitué un immense progrès, et les seules modifications importantes qu'on y a apportées depuis ont consisté à substituer, dans ces dernières années, le fer au bois, pour leurs parties principales. Le caisson, rendu ainsi plus résistant sans être plus lourd, se compose aujourd'hui de deux trains réunis au moyen d'un crochet cheville-ouvrière qui s'engage dans une lunette. Le crochet est fixé à l'avant-train, la lunette à l'arrière-train. — La partie essentielle d'un caisson est formée par les *coffres*. Ces coffres contiennent les projectiles, les gargousses, les étoupilles et une quantité d'objets indispensables au service de la bouche à feu. Ils reçoivent, pendant les routes, les sacs des servants, les effets des conducteurs non montés, les servants eux-mêmes pendant les marches au trot. Le caisson transporte, en outre, des pièces de rechange : timons, leviers, roues (dans l'ancien matériel); des moyens d'attache pour les chevaux : corde à chevaux, piquets, masse de campement; des outils pour la construction des ouvrages en terre : haches, pelles, pioches, scie passe-partout.

Les anciens *coffres* étaient amovibles ; ils s'ouvraient par la partie supérieure, en rabattant un couvercle ; il en résultait que pour distribuer les munitions on était obligé, dans les batteries, de débarrasser les coffres des sacs et effets qu'ils portaient. Cet inconvénient n'existe plus avec les nouveaux coffres du modèle 1880, dits *à tiroirs*, qui s'ouvrent au moyen d'une portière placée en arrière et se rabattant autour d'une charnière horizontale ; cette portière rabattue sert de table pour la distribution des munitions ; les coffres sont d'ailleurs fixés à demeure sur la voiture et ont un compartimentage tout différent des anciens coffres: les projectiles sont renfermés, par cinq, dans des porte-obus ; les gargousses sont aussi réunies, par cinq, dans des porte-charges en cuir fauve garni de cinq tubes également en cuir. L'emploi des porte-obus et des porte-charges facilite la distribution des munitions et le ravitaillement sur le champ de bataille (V. Munitions). Le coffre d'avant-train est simple ; il renferme 25 obus et une boîte à mitraille ; celui d'arrière-train est double, il contient dans chacun de ses demi-coffres, 25 obus et 25 gargousses. Au total les nouveaux caissons transportent donc 76 coups. Le coffre d'avant-train et le demi-coffre de devant de l'arrière-train présentent chacun un siège pour trois servants ; le demi-coffre de derrière de l'arrière-train est spécialement aménagé pour le transport des havresacs. On modifie actuellement le coffre d'avant-train de façon à pouvoir à volonté servir au transport de trois ou cinq servants. — Les munitions pour armes portatives sont portées sur les caissons de modèles anciens, dans des coffres également anciens (mod. 1840 et 1858). — La batterie de campagne comporte 9 caissons dont six sont dits *de première ligne*, les 3 autres *de seconde ligne*. Les caissons forment également la partie essentielle des sections de munitions, des sections de parc de corps d'armée et des sections de parc divisionnaire. C. A. T.

Caisson d'ambulance. Le caisson d'ambulance ne fait plus partie de la nomenclature du matériel du service de santé militaire. — Il a été remplacé par la *voiture de chirurgie* (V. ce mot), dans les approvisionnements du service de santé en campagne. Dr A. Coustan.

II. Marine. — Récipient en bois ou en tôle galvanisée (bâtiments récents), de forme parallélipipédique en général, fixé d'une manière invariable à la muraille intérieure du navire et destiné à recevoir soit des provisions de bouche, soit des objets d'un usage courant, soit les sacs qui contiennent les effets de chaque homme de l'équipage. — Ces caissons sont munis de couvercles à charnière et de serrures fermant à clef. — Chaque embarcation d'un navire est munie d'un *caisson mobile* ou *caisson volant* qui contient, entre autres objets, le pavillon national, lorsqu'il n'est pas fixé sur sa hampe et arboré à l'arrière de l'embarcation, et les tapis que l'on étend sur les bancs de la *chambre* (V. ce mot), lorsque les officiers doivent y prendre place. — Le mot de *caisson* s'applique aussi aux récipients parallélipipédiques fixés sur les *bastingages* du navire (V. ce mot), et destinés particulièrement à recevoir les hamacs de l'équipage; dans ce cas, le couvercle est formé par une forte toile peinte, clouée sur le côté extérieur des bastingages et munie, sur le bord qui revient à l'intérieur du navire, de bouts de corde qui servent à l'amarrer sur les parois du caisson. R. D.

III. Travaux publics. — Les caissons en charpente et les caissons métalliques reçoivent de nombreuses applications dans les travaux publics ; nous nous bornerons aux détails relatifs aux fondations de ponts, qui suffiront pour rendre compte des procédés que comporte l'emploi des caissons sans fond et des caissons foncés.

1° *Caissons sans fond*. Quand le terrain ne comporte pas le battage de pieux, par exemple s'il s'agit d'asseoir une pile de pont sur un rocher nu, on peut recourir à un caisson sans fond. On emploie du reste ce moyen dans diverses circonstances, comme nous le verrons, et parfois il devient presque obligatoire; moyennant certaines modifications, il reste applicable alors que tout autre procédé serait inadmissible ou dangereux (V. ci-après pont de Poughkeepsie). Nous donnons la coupe en travers d'un caisson sans fond ; elle comprend la charpente, le béton, le socle et la maçonnerie de la base de la pile proprement dite. On remarquera le bordage calfaté fixé à l'intérieur entre les deux cours supérieurs de moises et le bourrelet de béton retroussé contre les parois, ayant pour but de faciliter les épuisements nécessaires pour la pose du socle (fig. 1).

En ce qui concerne la mise en place du caisson sans fond, nous prendrons pour exemple la fondation d'une pile du viaduc du Point-du-Jour, à Paris : quatre bateaux ayant été amarrés au-dessus de la fouille préalablement draguée jusqu'à la craie, et ces bateaux revêtus d'un plancher et surmontés de l'échafaudage que montre la figure, la carcasse du caisson (fig. 2) a été montée, puis on l'a immergée en quelques heures au moyen de treuils, chevalets et chèvres ; on a fait ensuite descendre entre les moises les

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

palplanches, réunies à l'avance en panneaux, après avoir lesté le caisson pour l'empêcher de flotter. — M. Degrand, dans le t. II du *Traité des Ponts en maçonnerie* de l'*Encyclopédie des travaux publics*, recommande de fabriquer le béton avec du mortier de ciment, ou tout au moins de mélanger la chaux avec dix ou quinze pour cent de ciment. « Quelques ingénieurs, dit-il, désapprouvent ces sortes de mélanges ; mais nous nous en sommes toujours fort bien trouvé quand nous les avons pratiqués, et nous ne connaissons aucun exemple d'insuccès dû à cette cause. » — Au viaduc de Nogent-sur-Marne, on a employé des caissons en tôle, sans fond, pour des piles descendant à 7 m. au-dessous de l'étiage; on procédait par zones horizontales, et après la pose de chacune le caisson était descendu de la hauteur correspondante. Lorsqu'il avait atteint le fond, préalablement dragué, on immergeait le béton sur toute la superficie jusqu'à 3 m. de hauteur; après prise complète, on épuisait, pour exécuter la maçonnerie à sec. Mais on n'avait pris aucune précaution spéciale contre les infiltrations, et par suite les épuisements ont été très laborieux : l'opération a réussi, mais la dépense a été plus forte qu'elle ne l'eût été avec des caissons en bois, sans que l'emploi du fer ait présenté une utilité bien certaine.

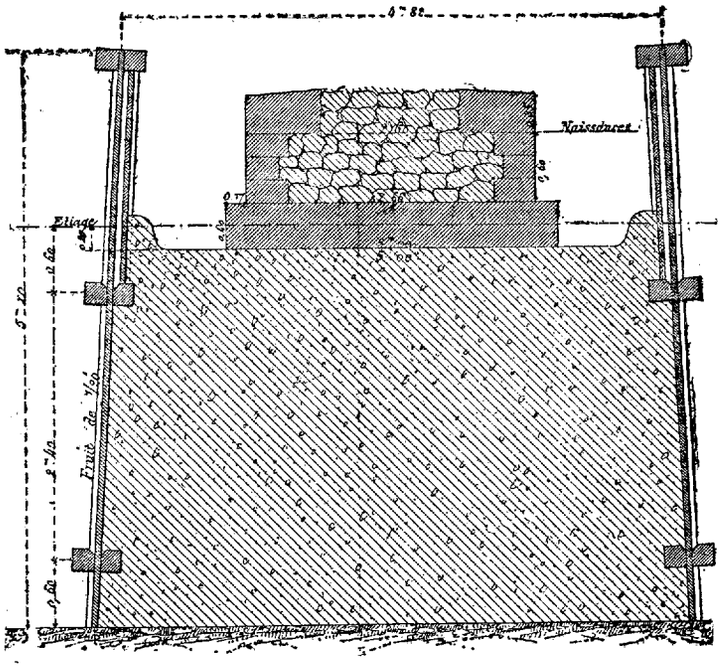

Fig. 1. — Coupe en travers d'un caisson sans fond.

Pour un pont à construire sur le canal de Nordzee, en Hollande, il fallait fonder à une grande profondeur sous une couche de vase fluente, et l'on ne pouvait pas songer à un dragage ordinaire. On a employé des caissons en fonte, composés de plaques quadrangulaires portant des nervures sur les quatre côtés, pour les boulonner ensemble et en former des zones horizontales ou anneaux ; dès que le taillant du bord inférieur fut arrivé dans la vase, on a dragué au centre et le caisson s'est enfoncé sous son propre poids. On a atteint ainsi le solide à une profondeur de 12 m., puis on a coulé le béton sur 6 m. et épuisé ensuite ; la maçonnerie a été montée à sec. Sauf quelques accidents, occasionnés par des ruptures de la paroi de fonte, malgré les étaiements, toutes les fondations exécutées de cette manière ont parfaitement réussi. Aux Etats-Unis, à Poughkeepsie sur l'Hudson, où l'on ne pouvait atteindre le terrain solide qu'à plus de 30 m. sous l'étiage, on a employé un ouvrage en charpente assez compliqué, qu'on peut cependant qualifier encore de caisson. Il est entré dans chaque caisson, pour une superficie de 500 m. q. environ, plus de 5,000 m. c. de bois de pin et 350 tonnes de fer; les pièces de bois avaient toutes été préparées à 0m30 sur 0m30 d'équarrissage. Dans son ensemble, un caisson de Poughkeepsie se compose d'une enveloppe rectangulaire, à l'intérieur de laquelle se croisent à angle droit quatre cloisons longitudinales et sept cloisons transversales, divisant la superficie en cases inégales, comme le montre le plan ci-joint (fig. 3). Tous les compartiments ombrés étaient fermés par en bas et terminés en biseau ; on les emplissait de béton, tandis que sur les deux rangées de cases vides et ouvertes des dragues enlevaient l'argile formant le sol sous-marin ; au besoin, des scaphandriers descendaient dans ces compartiments pour détruire les obstacles gênant la descente, et à la fin pour dresser le sol. On ne pourrait plus, au delà de 30 à 35 m., faire descendre des scaphandriers ; mais l'action des dragues, et au besoin d'outils de sondage de mines, surmonterait toutes les difficultés. Le procédé américain est donc très remarquable, puisqu'il permet d'exécuter des fondations à des profondeurs énormes.

Comme on l'a vu au mot Air comprimé, les nouveaux procédés de fondation comportent l'emploi de caissons sans fond. Les plus grands de ces caissons ont été exécutés par les ingénieurs des Etats-Unis. Au pont de Brooklyn, la longueur d'un caisson dépassait 52 m., et la largeur 31 m. Le plafond de la chambre de travail était composé de cinq cours superposés de pièces de *yellow-pine* de 0m30 sur 0m30 se croisant à angle droit d'un cours à l'autre, et reliées en tous sens par de forts boulons; ceux-ci ont été posés dans des trous de tarière à diamètre inférieur de 0m003 à celui du fer, pour avoir une adhérence complète du bois et du métal. La muraille d'enceinte a été établie d'une manière analogue; pour en assurer l'étanchéité à l'air comprimé, les joints ont été enduits de goudron sur toute leur largeur, puis calfatés à l'extérieur sur une profondeur de 10 centim.

2° *Caissons foncés*. Lorsqu'on peut admettre l'empattement d'enrochements destinés à défendre les pieux de fondation d'une pile, même en faisant monter leurs talus jusqu'à l'étiage, rien de plus simple que la fondation de cette pile si le sol comporte l'emploi des pieux, qu'on recèpe alors assez près du niveau des plus basses eaux. Dans le cas où de tels enrochements ne seraient pas admissibles, au point de vue du débouché offert aux crues notamment, il faut recéper les pieux plus bas et monter verticalement un massif de béton qu'on maintient par un coffrage de pourtour, à moins qu'on n'ait recours au procédé des anciens ingénieurs, qui en pareil cas échouaient sur la tête des pieux un caisson dans lequel on construisait la partie inférieure de la pile. Ce procédé doit encore être mis en usage si, lorsqu'on s'établit à peu de profondeur au-dessous de l'étiage, la saison des crues se prolonge de manière à rendre impossible à certaines piles

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la pose directe des grillages; c'est ce qui nous est arrivé en 1861 pour deux des piles du pont de la Belle-Croix, sur la Loire, à Nantes. — Au commencement du siècle, l'ingénieur Deschamps, chargé du pont de Bordeaux, ne pouvait songer à placer le socle des piles vers le niveau des basses mers. Ses pieux ont été recépés à 3m75 au-dessous de l'étiage et les enrochements arasés à la même hauteur; sur la base ainsi obtenue, on a fait descendre les caissons foncés, contenant les premières maçonneries de fondation.

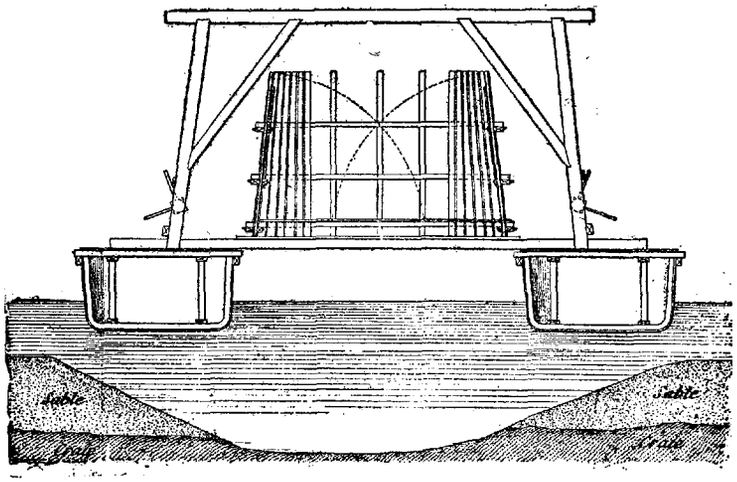

Fig. 2. — Viaduc du Point-du-Jour. Préparatifs de la pose d'un caisson.

Au pont d'Iéna (Paris), au pont de Rouen (fig. 4), le même procédé a été employé; mais nous passons immédiatement au pont de Bouchemaine, établi pour le chemin de fer de Tours à Nantes près de l'embouchure de la Maine dans la Loire. Le dessin donne les détails d'un caisson; c'est un véritable bateau à fond plat, dont la solidité est assurée, notamment, par de grands boulons qu'il est facile d'enlever après l'achèvement de la fondation, pour démolir les côtés et ne laisser que la plate-forme inférieure engagée dans les maçonneries (fig. 5). Les pieux ont été battus dans une vase peu consistante, par laquelle ils étaient mal maintenus, bien que la fiche fût de 5 m. C'est ce qui explique qu'on ait dû employer un volume tout à fait exceptionnel d'enrochements (fig. 6), volume admissible parce que la Maine est une rivière à régime tranquille, où les plus grandes crues correspondent au reflux de celles de la Loire. Néanmoins, malgré les précautions prises, les pieux tendent à se déverser et l'entretien de l'ouvrage exige des soins minutieux. En pareil cas, on peut regretter que la fondation n'ait pas été faite à l'air comprimé; mais le pont remonte à une époque antérieure à l'introduction de ce procédé.

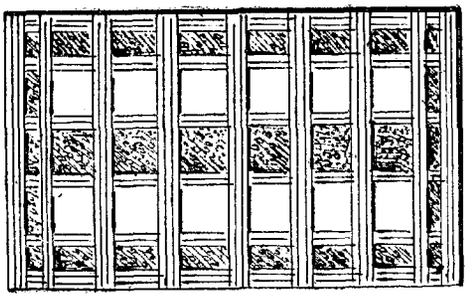

Fig. 3. — Plan du caisson de Poughkeepsie.

On a une certaine tendance, aujourd'hui, à faire intervenir l'air comprimé à tout propos (V. au sujet de ces fondations spéciales l'art. Air, t. I, p. 1044), mais il y a bien des cas où l'on peut obtenir d'aussi bonnes fondations avec de simples caissons en bois et l'emploi des vieilles méthodes. Pour en donner un exemple capable de frapper l'esprit du lecteur, nous citerons en terminant cet article le grand viaduc de 55 m. de hauteur construit en 1865 à Port-Launay, par MM. Croizette-Desnoyers et Arnoux. Ce viaduc est établi sur la rivière d'Aulne, en un point où les marées atteignent 7 m. 50 au-dessus du fond, dont 5 m. 50 de hauteur retenue par un barrage. En manœuvrant les fermetures de celui-ci, on peut faire varier le niveau de l'eau, circonstance qui a été grandement mise à profit pendant l'opération des travaux de fondation. Les caissons employés étaient de la première espèce, sans fond, de 22 m. 75 de longueur sur 10 m. 60 de largeur. Pour amener un caisson en place, après qu'il avait été préparé et monté une première fois sur la rive, puis démonté, on a employé huit bateaux couplés deux par deux, sur lesquels le montage a été de nouveau effectué, en faisant porter le caisson seulement sur de grandes béquilles fixées à l'échafaudage mobile; des amas de rails convenablement placés servaient à maintenir tout le système dans une position horizontale. — Le caisson étant pour ainsi dire suspendu entre les bateaux, avec ses béquilles dépassant les fonds de ceux-ci, on l'amenait au-dessus de son emplacement définitif et l'on ouvrait le barrage jusqu'à ce que les béquilles vinssent poser sur le fond, de façon à permettre de dégager les bateaux. Le barrage étant ensuite fermé, le niveau du bief se relevait et le caisson, construit entièrement en bois, flottait; on en profitait pour dégager les béquilles. Enfin on rouvrait le barrage et, sa position bien rectifiée, on guidait le caisson dans sa descente jusque sur le fond; on le chargeait pour le maintenir en place, et l'on posait les palplanches. C'est à l'aide d'argile coulée tout autour du caisson et comprimée qu'on a obtenu l'étanchéité des palplanches; mais, pour atteindre plus sûrement ce résultat, on avait d'abord disposé sur l'un des cours de moises une forte toile destinée, en se déroulant, à recouvrir com-

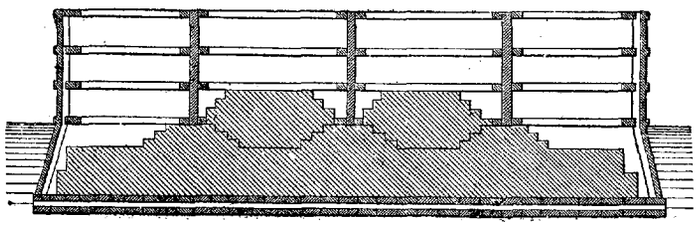

Fig. 4. — Caisson foncé pour une pile de grande surface.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plètement le bourrelet d'argile et à prévenir toute dégra-

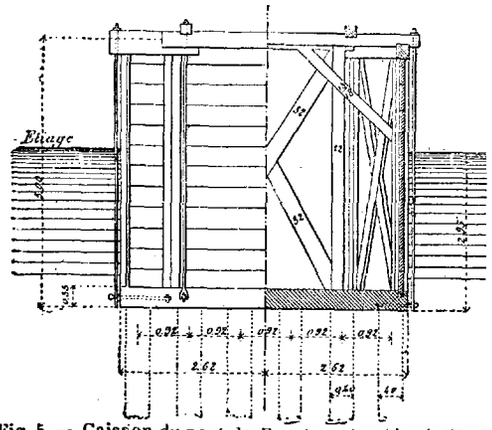

Fig. 5. — Caisson du pont de Bouchemaine (demi-élévation latérale et demi-coupe transversale).

dation par les eaux. L'étanchéité obtenue a été telle que, même sous une charge d'eau de 7 m. il suffisait d'une seule pompe, fonctionnant deux ou trois heures par jour, pour maintenir l'enceinte complètement à sec; aussi a-t-on pu construire en maçonnerie (et non en béton) dès le bas de la fondation. On trouvera tous les détails de l'opération dans l'article donné par M. Arnoux aux *Annales des ponts et chaussées* de 1870. M.-C. L.

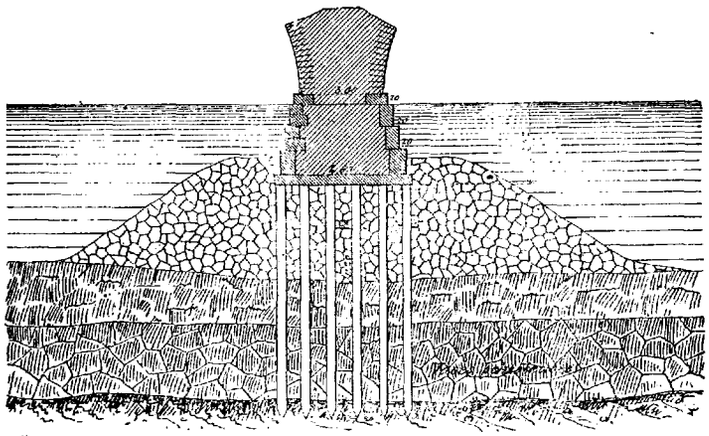

Fig. 6. — Pont de Bouchemaine (coupe en travers d'une pile).

IV. Mines. — *Caisson allemand.* Cet appareil que l'on appelle aussi *caisse à tombeau*, très employé autrefois dans la préparation mécanique des minerais, tend aujourd'hui à disparaître, attendu que l'on n'en peut attendre que des résultats imparfaits. C'est plutôt un éboueur qu'un classificateur, un dégrossisseur qu'un finisseur (fig. 7). La pente de 1/12 environ, est plus raide que celle des *tables dormantes* (V. ce mot). La couche des matériaux devient plus épaisse; ceux-ci sont plus gros et le râblage bien plus actif. L'ouvrier après avoir fait tomber de la caisse pleine d'eau une certaine quantité des sables à enrichir, l'agite avec un rable de manière à faire descendre les parties denses vers le fond; puis avec son rable, il remonte non seulement le rable, mais l'eau elle-même, qui s'échappe, dès que le sable disparaît, et, dans cette sorte de chasse, agit d'une manière plus intense sur le dépôt, pour le débarrasser des matières boueuses ou schlammeuses. La caisse, de 2 à 4 m. de longueur, sur 0m50 de largeur et autant de profondeur, est fermée au pied par un revers percé de trous. Derrière celui-ci, se trouve un barrage, par-dessus lequel l'eau tombe en cascade dans une auge, avec les fines qu'elle entraîne. Ces caissons sont ordinairement associés au nombre de trois, pour former une batterie gouvernée par un même ouvrier. Ce dernier donne les matières à la tête du caisson, et y refoule incessamment le dépôt, jusqu'à ce qu'il le juge suffisamment purifié. Au fur et à mesure que s'élève l'épaisseur, on ferme les orifices correspondants, de manière à maintenir l'écoulement au niveau de la couche actuelle. Lorsque la caisse est entièrement pleine, on arrête la lavée. On débouche les trous inférieurs, pour laisser échapper l'eau, et l'on coupe le dépôt à la pelle en trois tranches, perpendiculairement à la longueur, en se guidant d'après l'aspect qu'il présente. Les schlamms se séparent à la sortie des caisses. L. K.

V. Architecture. — Compartiment renfoncé, souvent

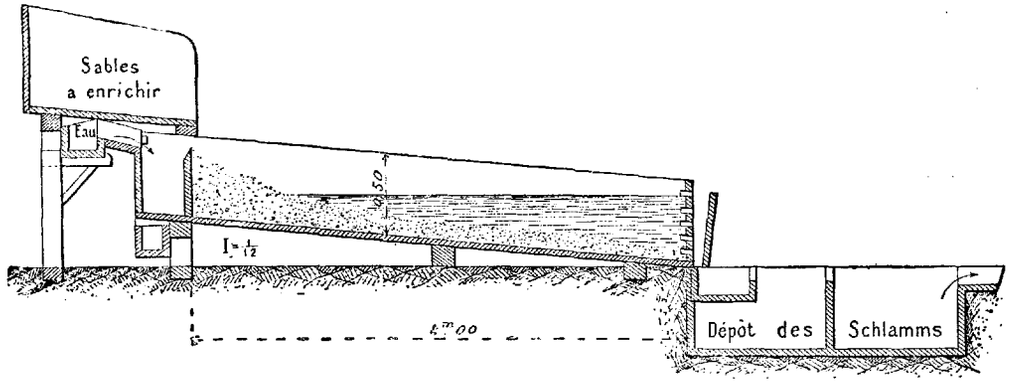

Fig. 7. — Caisson allemand (coupe).

décoré d'ornements peints ou sculptés, et produit sur la surface des plafonds ou des voûtes de pierre, de bois ou de métal, soit par le croisement apparent des pièces de construction, soit par une imitation en refouillement ou

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en peinture de ce croisement. Quoiqu'il faille chercher l'origine des caissons dans la construction en bois, on ne peut nier que, dans les plus anciennes constructions en pierre, les dalles, reposant sur les architraves et leur ser-

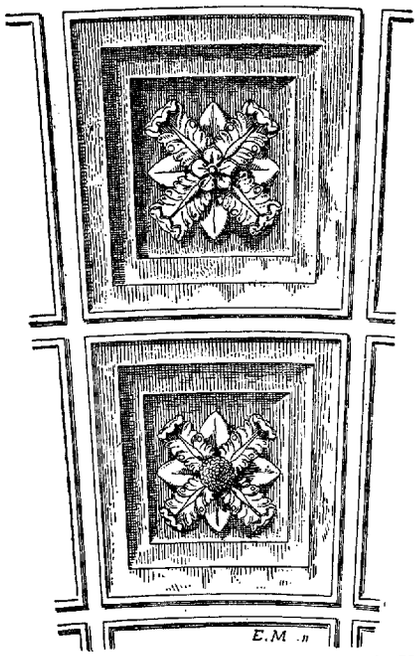

Fig. 8. — Caisson du portique du temple de Vesta, à Tivoli.

vant de plafond, formaient des caissons du genre le plus simple, caissons que les Grecs décorèrent de peinture et de sculpture et ornèrent souvent d'une rosace placée au centre, tandis que les Etrusques simulaient ces mêmes caissons en peinture au plafond de leurs tombeaux. Les Romains ont beaucoup employé les caissons dans la décoration des plafonds et des voûtes de leurs portiques, de

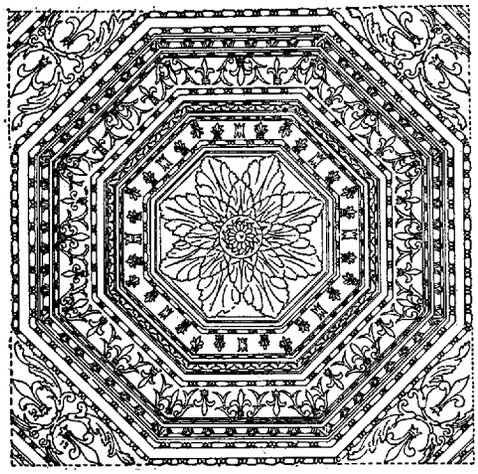

Fig. 9. — Caisson du château de Chenonceaux.

leurs temples, de leurs basiliques et de leurs arcs de triomphe, et le plafond du portique circulaire du temple de Vesta, à Tivoli, offre un des plus simples et en même temps un des plus beaux exemples de ce mode de décoration (fig. 8) auquel les architectes romains surent donner, par la suite, une grande variété de forme et d'ornementation. On ne peut douter que la grande voûte sphérique du Panthéon n'ait été décorée d'immenses caissons en bronze avec rosaces en argent et que ces caissons ne fussent appliqués sur des vides réservés dans la construction de la voûte. — Les caissons n'existent pas dans l'architecture du moyen âge, romane ou ogivale proprement dite ; Viollet-le-Duc même omet ce mot dans son *Dictionnaire de l'Architecture* du ve au xvie siècle : en revanche, vers la fin du xve siècle et avec la Renaissance, les caissons reprennent de plus en plus faveur, en Italie, dans les basiliques et les palais, en France, dans les châteaux (fig. 9, caisson du château de Chenonceaux), et ne cessèrent d'être employés, surtout comme éléments de décoration parfois assez peu motivés, il est vrai, par la construction même des voûtes ou des plafonds sur lesquels ils s'appliquent. Charles Lucas.

Bibl. : 1° Travaux publics. — Degrand et J. Résal, *Ponts en maçonnerie* ; Paris, 1887 et 1888, 2 vol. gr in-8.

CAITHNESS. Comté d'Ecosse situé à l'extrémité N.-E. de la Grande-Bretagne. Il se termine en face des îles Orcades par le promontoire le plus septentrional de l'île Dunnet Head, sous 58° 40′, 30″ de lat. N. Sur 1,805 kil. q. vivent 38,865 hab. Les côtes sont abruptes et rocheuses, présentant un grand nombre de cavernes creusées par la mer dans le vieux grès rouge, élément caractéristique de cette région. Le relief du comté est peu accentué. La colline la plus élevée a 705 m.; c'est le Morven, sur la zone méridionale du comté. Le nom de cette hauteur indique l'origine celtique des anciens habitants. Les Gaëls en effet subsistent en petit nombre sur la frontière, mais les habitants des côtes sont de sang scandinave. Le climat est doux et humide, les vents dominants ceux de l'O. et du N.-O. Le régime agraire est celui de la grande propriété, mais avec beaucoup de petites fermes. De vastes bruyères et landes incultes, 5 ½ pour cent du sol en pâturages, 19 en terres de labour. Les bois ont presque entièrement disparu. Environ 20,000 têtes de gros bétail et 100,000 du petit. Capitale Wick. L. Bougier.

CAITHNESS. Ancienne famille écossaise. On trouve un Dungaldus, comte de Caithness, dès 875. Les personnages les plus remarquables ayant porté ce titre sont :

Harald, comte de Caithness et d'Orkney, qui se révolta en 1197 contre le roi Guillaume le Lion, fut battu à Inverness et enfermé au château de Roxburgh. A la suite de cette rebellion la partie sud du comté de Caithness, ou Sutherland, fut donnée à Hugh Freskin, tige des comtes de Sutherland.

Alan, comte de Caithness, mort en 1431, avait obtenu, par charte du 15 mai 1430, confirmation du comté qui revint à la couronne en 1437.

Sir *George de Crichton*, grand amiral d'Ecosse, fut créé comte de Caithness le 12 janv. 1452. Il mourut en 1455 sans héritier mâle.

Le titre passa alors (28 août 1455) à *William Sinclair*, grand chancelier d'Ecosse dans la famille duquel il est resté jusqu'à ce jour.

Le deuxième comte de Caithness, *William* Sinclair, fut tué à la bataille de Flodden le 9 sept. 1513.

Le troisième, *John*, fut tué le 18 mai 1529, en voulant conquérir les îles Orcades.

Le quatrième, *George*, mort le 9 sept. 1582, entra au Parlement en 1542 ; il siégea comme juré dans le procès Bothwell (1567).

Le cinquième, *George*, né en 1565, mourut en 1643 ; le sixième, *George*, mort à Thurso en mai 1676, laissa une succession fort obérée. Il avait vendu ses titres en 1672 à sir John Campbell qui fut autorisé le 28 juin 1677 à porter le nom de comte de Caithness et de lord Saint-Clair qui ne revint aux Sinclair qu'en 1681, en la personne de *George*, septième comte de Caithness.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le huitième, *John*, mort en 1705, entra au parlement le 25 juil. 1704.

Le neuvième, *Alexander*, né en 1684, mort en 1765, succéda à son père en 1705 et entra au parlement le 17 déc. 1706.

Le dixième, *William* Sinclair de Ratter, né en 1726, mort à Edimbourg le 29 nov. 1779, ne fut mis en possession définitive de son titre que le 7 mai 1772.

Le onzième, *John*, né en 1756, mort à Londres le 8 avr. 1789, fut enseigne au 17e régiment d'infanterie (23 sept. 1772), lieutenant (7 juil. 1775), servit quelques années en Amérique et fut blessé au siège de Charlestown. Il avait obtenu le grade de lieutenant-colonel le 19 févr. 1783.

Le douzième, sir *James* Sinclair de Mey, né au château de Barrogill le 31 oct. 1766, mort en juil. 1823, appartenant à une autre branche, hérita du titre en 1789 ; il fut en déc. 1810 nommé directeur général des postes d'Ecosse.

Le treizième, *Alexander* Campbell Sinclair, lord Berriedale, né le 24 juil. 1790, mort en 1858, fut lord lieutenant du comté de Caithness.

James Sinclair, quatorzième comte de Caithness, lord Berriedale, baron de Barrogill, né le 16 déc. 1821, mort à New-York le 28 mars 1881, est connu comme inventeur d'une locomotive routière et d'une boussole qui a été adoptée par la marine anglaise.

Le quinzième comte, *George-Philips-Alexander* Sinclair, né en 1858, mort le 29 mai 1889, a siégé à la Chambre des lords; il était du parti libéral.

CAITHNESS (Marie Mariategui, duchesse de Pomar, lady), née à Londres. Veuve en premières noces du général de Pomar, elle épousa le quatorzième comte de Caithness. D'origine espagnole par son père, anglaise par sa mère (miss Compton) elle éblouit les salons des grandes capitales, par l'éclat de sa beauté et de son esprit. Elle est surtout connue comme réformatrice théosophiste. Elle a fondé deux revues spéciales : *l'Aurore* et *le Messager de la paix* et publié de nombreux ouvrages pour répandre sa doctrine. Nous citerons : *une Visite nocturne à Holyrood* (Paris, 1884, in-8) ; *Fragments glanés dans la théosophie occulte d'Orient* (1885, in-8) ; *la Théosophie universelle; la Théosophie chrétienne; la Théosophie bouddhiste; The Mystery of the ages; Old Truths in new light*, etc. Lady Caithness, présidente de la Société théosophique d'Orient et d'Occident à Paris, a encore écrit des romans : *The Honey moon, Fashion and Passion, A secret marriage, Wo is she ? Amour immortel*, etc.

CAÏUS. Ce nom est porté par plusieurs personnages de l'Eglise primitive que mentionne le Nouveau Testament, notamment par un disciple de saint Paul, qui fut mêlé à l'échauffourée bien connue d'Ephèse (*Actes*, ch. xix).

CAÏUS, célèbre jurisconsulte du IIe siècle (V. Gaïus).

CAÏUS (Γάϊος), écrivain ecclésiastique de la fin du IIIe siècle. Saint Jérôme dit qu'il reçut à Rome la dignité de presbytre. On ne sait de certain sur lui que ce qui se trouve dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe (II, 25 ; III, 28 et 31 ; VI, 20). Eusèbe écrit tout simplement que Caïus était un *ecclésiastique très disert*, et il cite un de ses ouvrages auquel il se réfère quatre fois, en en donnant de courts extraits, qui font regretter la perte du reste. Cet ouvrage est un dialogue rapportant une controverse qui aurait eu lieu à Rome, sous l'épiscopat de Zéphyrin (191-217 ? 201-219 ? ou 203-220) entre Caïus et Proclus, un des chefs de la secte des montanistes. Dans un des fragments cités, Caïus se montre ardent millénaire. Suivant Photius, qui l'appelle *évêque des Gentils*, qualification difficile à expliquer, il serait l'auteur d'un autre livre mentionné par Eusèbe (V, 28) et écrit contre les Artémoniens, ainsi que d'un ouvrage *sur l'univers*. Théodoret donne au premier de ces livres le titre de *petit Labyrinthe*. Baur attribue les *Philosophoumena* à Caïus; on lui a attribué aussi, sur un indice fort léger, le célèbre texte découvert et publié par Muratori sur le canon du Nouveau Testament (*Antiquitates Italiæ medii ævi*, III, 854). E.-H. Vollet.

Bibl : Fabricius, *Bibliotheca græca* ; Hambourg, 1705-1728, 14 vol. in-4. — *Histoire littéraire de la France*, t. I, 356 et suiv. — W. Smith et H. Wace, *Dictionary of christian biography, literature, sects and doctrine* ; Londres, 1877 et suiv., gr. in-8.

CAÏUS (Saint), évêque de Rome, vingt-neuvième pape (d'après la liste officielle publiée dans la *Gerarchia cattolica*), du 16 ou 17 déc. 283 au 22 avr. 296, c.-à-d. pendant douze ans, quatre mois et une semaine : onze ans seulement, suivant le *Liber pontificalis* ; quinze ans, suivant Eusèbe. Fête le 22 avr. — D'anciens pontificaux et le *Liber pontificalis* disent qu'il était né à Salone, en Dalmatie, et qu'il était parent de l'empereur Dioclétien. Ce qui paraît certain, c'est qu'au temps de son pontificat l'église de Rome était encore composée de Grecs, en grande partie. Des actes, dont l'authenticité est fort contestée, placent au commencement de ce pontificat une persécution qui aurait duré deux ans ; Caïus y aurait échappé en se cachant dans des cryptes ; mais ensuite, l'église ne fut plus inquiétée et lui-même, suivant un pontifical du VIe siècle, mourut en paix. Le *Martyrologe* (fort remanié) de Bède et le *Liber pontificalis* sont les seuls documents qui le présentent comme martyr. Il est le dernier des douze papes qui aient été enterrés dans la crypte de Sixtus, au cimetière de Callixte. — Il y a dans les Fausses Décrétales une épître sous son nom, adressée à un évêque nommé Félix. On lui attribue aussi une ordonnance divisant Rome en quartiers, auxquels il assigna ses diacres, et une autre statuant qu'on ne pourrait être évêque qu'après avoir passé par les ordres de portier, lecteur, exorciste, sous-diacre, diacre et prêtre. E.-H. Vollet.

Bibl. : W. Smith et H. Wace, *Dictionary of christian biography, literature, sects and doctrine* ; Londres, 1877 et suiv., gr. in-8.

CAIUS (John) *l'Ancien* (V. Kay [John] *l'Ancien*).

CAIUS (John) *junior* (1510-1573) (V. Kay [John], *junior*).

CAIUS (Thomas), écrivain anglais, mort en 1572. Ayant fait ses études à l'Université d'Oxford, il en devint le registrar, ou secrétaire, officiellement chargé de porter la parole au nom de l'Université. A ce titre il eut à soutenir une polémique contre l'orateur public de Cambridge William Masters, chacun revendiquant l'honneur d'appartenir à la plus ancienne université d'Angleterre. Cette controverse insoluble a beaucoup plus fait pour la gloire de Thomas Caius que ses autres ouvrages de théologie. Resté assez longtemps fidèle à la religion catholique, il se décida en 1559 à se conformer aux statuts d'Elisabeth. Il fut nommé maître d'University College, puis recteur de Tredingtore, dans le comté de Worcester. Il est qualifié d'éminent latiniste et helléniste, poète et orateur.

Bibl. : James Parker, *Early History of Oxford* ; Oxford, 1871. — Caius, *Assertio antiquitatis Oxoniensis Academiæ* ; Londres, 1568, in-12. — Du même, *Vindiciæ antiquitatis Oxoniensis Universitatis contra Johannem Caium Cantabridgensem* ; Oxford, 1730, 2 vol. in-8.

CAIUS (John), médecin anglais (V. Kaye).

CAIUS César (V. Caligula [Caius-Cæsar-Augustus-Germanicus]).

CAIVANO. Ville d'Italie, prov. de Naples, à 14 kil. N. de Naples, château royal. Pop. agglomérée 10,832 hab en 1881.

CAIX *(Caix-en-Santerre)*. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières, près de la source de la Luce ; 1,551 hab. La seigneurie appartint dès le XIe siècle à la maison de Coucy et fut donnée en partage à un frère d'Enguerrand Ier, Anseau, qui en prit le nom. Anseau de Caix ayant donné la terre au monastère de Lihons-en-Santerre, son fils Robert protesta d'abord énergiquement contre cette donation qu'il finit cependant par reconnaître en 1131. Il conserva seulement un fief dit

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la Mairie, mais lui et ses descendants gardèrent le nom de Caix. Cette seigneurie relevait du comté de Corbie. Elle passa par échange au XIIIe siècle à la famille de Rumigny, puis par alliance à la maison de Lorraine, et elle fut enfin incorporée au XVIIe siècle dans le marquisat

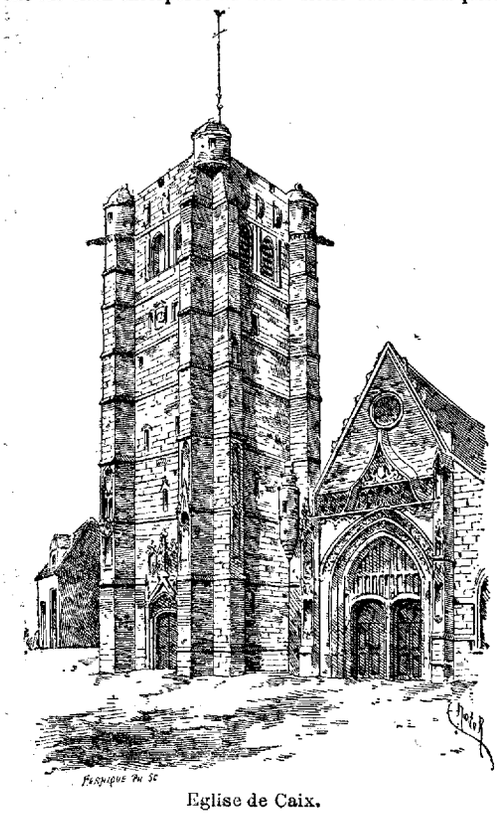

Eglise de Caix.

de Feuquières. — L'église est en grande partie de la Renaissance ; la tour, du milieu du XVIe siècle, a 40 m. de hauteur. La nef est de la même époque ; le chœur et les transepts sont du XIVe siècle. Cette église est une des plus remarquables de la Picardie. Il y avait à Caix un souterrain refuge aujourd'hui perdu. Bonneterie, filature et peignage de laine, tricots, etc. C. St-A.

Bibl. : — *Eglises, châteaux et beffrois de Picardie*; Amiens, 1846, in-8. — Dusevel, *Excursion monumentale dans l'arrondissement de Montdidier*, dans la revue *la Picardie*, t. II, p. 97. — Dusevel, Goze, etc., *Eglises, Châteaux, Beffrois et Hôtels de ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*, 1849, in-8, t. II. — De Caix de Saint-Aymour, *Notice sur l'ancienne seigneurie et l'église de Caix-en-Santerre*, in-8.

CAIX (Jacques de) (V. Cais).

CAIX (Honoré de), diplomate français, mort à Lisbonne en 1559. Il fut d'abord envoyé en qualité d'ambassadeur ordinaire près de Jean II, roi de Portugal, par François Ier, puis il eut le titre d'ambassadeur extraordinaire auprès du roi Emmanuel. Henri II le conserva comme son envoyé à Lisbonne jusqu'à sa mort. Il fut mêlé activement pendant plus de trente années consécutives à toutes les négociations de son temps entre la France, l'Espagne et le Portugal, et c'est sans doute l'exemple le plus frappant du maintien du même ambassadeur auprès de la même cour pendant toute sa carrière. Il eut pour successeur Jean Nicot. C. St-A.

Bibl. : Vicomte de Caix de Saint-Aymour, *Recueil des instructions des ambassadeurs de France... en Portugal*; Paris, 1886, in-8 ; — *Catalogue des actes de François Ier*; Paris, Impr. nat., in-4 (Collect. des ordonnances des rois de France), 1887 et suiv. — Vicomte de Santarem, *Quadro elementar das relações politicas de Portugal...*; Paris et Lisbonne, 1842 à 1876, in-8.

CAIX (Napoleone), philologue italien, né à Bozzola (Vénétie) en 1845, mort le 22 oct. 1882. Après avoir étudié à l'Université de Pise, où il eut pour professeur MM. D'Ancona et Comparetti, Caix entra dans l'enseignement secondaire et professa les langues classiques au lycée de Parme. Mais ses études particulières étaient dirigées vers la langue nationale. En 1873 il obtint une chaire de dialectologie italienne qu'on fonda pour lui à l'Institut des Etudes supérieures de Florence et qui, élargie plus tard, lui permit d'enseigner la grammaire comparée des langues romanes. Outre un grand nombre d'articles disséminés dans les revues spéciales, on a de lui : *Studj di etimologia italiana e romanza* (Florence, 1878) ; *Le Origini della lingua poetica italiana, principii di grammatica storica italiana ricavati dallo studio dei manuscritti*, (Florence, 1880), etc. Esprit plus ingénieux que méthodique, Caix a proposé plus d'une étymologie aventurée. Sa mort n'en a pas moins été une perte sensible pour les études philologiques italiennes. On a publié en 1886 un volume dû à la collaboration des principaux philologues du monde entier et destiné à perpétuer le souvenir de Caix et d'un autre savant italien enlevé quelques mois plus tard par une mort accidentelle : *In memoria di N. Caix e di U. A. Canello. Miscellanea di filologia e linguistica* (Florence, in-4). Ce volume s'ouvre par un discours de M. P. Villari, sur la vie et les œuvres de N. Caix. Ant. Thomas.

CAIX de Saint-Aymour (Le vicomte Amédée de), écrivain français, né à Senlis (Oise) le 26 avr. 1843. Il fit ses premières études à Senlis et les acheva à Paris, où il suivit simultanément les cours de la Faculté de droit, de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des langues orientales. En 1866, une discussion très vive ayant lieu au Sénat sur la question, si souvent agitée depuis, de l'enseignement des langues, il publia : *la Question de l'enseignement des langues classiques et des langues vivantes au Sénat et devant l'opinion publique* (Paris, 1866, in-8). Peu après il donnait l'exposé de son système linguistique dans *la Langue latine étudiée dans l'unité indo-européenne, histoire, grammaire, lexique* (Paris, 1867, in-8). M. de Caix s'engagea pendant la guerre de 1870. Il fut conseiller général de l'Oise de 1871 à 1883. Il dirigea de 1873 à 1877 une revue qui porta d'abord le titre d'*Indicateur de l'archéologue*, puis celui de *Musée archéologique*. Chargé en 1879 d'une mission archéologique en Bosnie et en Herzégovine, il publia le récit de son voyage : *les Pays sud-slaves de l'Austro-Hongrie, Croatie, Slavonie, Bosnie, Herzégovine, Dalmatie* (Paris, 1883, in-12). Il a encore écrit : *le Plébiscite et l'Hérédité* (Paris, 1870, in-8) ; *la Grande Voie romaine de Senlis à Beauvais et l'Emplacement de Litanobriga ou Latinobriga* (1873, in-8) ; *Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte* (1874, in-8) ; *Etude sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise* (1875, in-8) ; *Annuaire des sciences historiques, bibliographie des ouvrages d'érudition* (1877, in-8) ; *Notice sur Hugues de Groot* (1884, gr. in-8) ; *les Intérêts français dans le Soudan éthiopien* (1884, in-12) ; *la France en Ethiopie, Histoire de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV* (1886, in-12) ; *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, t. III, *Portugal* (Paris, 1886, in-8). M. de Caix de Saint-Aymour, membre de la commission des Monuments historiques, est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

CAIXAS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir ; 305 hab.

CAIXON. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Vic-en-Bigorre ; 502 hab.

CAIZERGUES (Fulcrand-César), médecin français, né

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Montpellier le 4 juin 1777, mort à Montpellier le 5 nov. 1850. En l'an VIII il est envoyé en Andalousie comme membre de la commission chargée d'étudier la fièvre jaune, puis est nommé, en 1820, professeur de médecine légale à Montpellier, et en 1824 échange cette chaire contre celle de thérapeutique; enfin, en 1827, passe à la chaire de clinique interne. Il était doyen de la Faculté de médecine de Montpellier et officier de la Légion d'honneur. On lui doit: *Mém. sur la contagion de la fièvre jaune* (Paris, 1817, in-8); *Des systèmes en médecine et de leur influence sur le traitement des maladies* (Paris et Montpell., 1827); *Rapport sur la grippe* (Montpell., 1841, in-8). Dr L. Hn.

CAJABAMBA. Ville de l'Equateur, ch.-l. du dép. du Chimborazo, à 2,890 m. d'alt., sur le plateau stérile de Topi; 16,000 hab. Elle s'élève sur l'emplacement de la cité de *Riobamba* rasée par le terrible tremblement de terre du 4 févr. 1797.

CAJAMARCA. Dép. du Pérou septentrional, formé en 1854; 30,526 k. q.; 213,391 hab. Région montagneuse comprenant un haut plateau qui s'étend du N. au S. entre la chaîne maritime des Andes et la *Cordillera real*. Le climat est sain et tempéré. On y cultive, dans les *Haciendas de pan llevar*, le blé, le maïs et la pomme de terre. Les gorges profondes, où la température est élevée, se trouvent surtout dans la province de Jaen. Les trois autres provinces, Cajamarca, Cajabamba et Chota se trouvent à une moyenne alt. de 2,000 m. Des habitants les neuf dixièmes sont indiens ou métis *(Cholos)*. Il manque 30 kil. de voies ferrées pour relier le chef-lieu (Cajamarca) au port de Pacasmayo sur le Pacifique, d'où part une ligne qui s'arrête au pied des Andes, à 152 kil. de la mer. Ce département confine à l'O. au dép. de Trujillo et à l'E. à celui de Chachapoyas. Nombreuses antiquités *(Huacas)* quichuas. C. W.

CAJAMARCA. Ville du Pérou, capitale du dép. du même nom, par 7° 8′ de lat. S., et 78° 25′ de long. O., située à 2,800 m. d'alt., sur un haut plateau, entre la chaîne maritime et la *Cordillera real* des Andes. Environ 45,000 hab., dont 40,000 Indiens ou *Cholos* (métis), parlant quichua et comprenant l'espagnol. Résidence du dernier souverain autochtone, l'inca Atahualpa, mis à mort par le conquistador Francisco Pizarro. Le palais de l'inca, en appareil cyclopéen rectangulaire polygonal, existe encore. Belles églises, dont San Francisco, la première église catholique du Pérou. A une lieue au S.-E. de la ville se trouvent *los Baños del Inca*, sources alcalines de 48 à 60°. C. W.

CAJANI (Angelo), mathématicien italien de la première moitié du XVIe siècle. On lui doit la première traduction italienne des œuvres d'Euclide : *I quindici libri degli Elementi di Euclide, di greco tradotti in lingua toscana* (Rome, 1545, in-8). L. S.

CAJANUS (Johannes), écrivain finno-suédois, né à Paldamo le 19 déc. 1625, mort le 13 juin 1703. Il fut pasteur de sa paroisse natale dont il écrivit une intéressante description (1663), publiée dans *Abo tidningar* (1777), où parurent aussi, en 1791, des extraits du *Journal de ses visites* dans le district de Kajana dont il était prévôt. On lui doit aussi quelques oraisons funèbres. — Un de ses fils, *Johannes* Cajanus, né à Paldamo le 27 déc. 1655, mort le 27 juin 1681, étudia à Upsala, où sa thèse *De Anima mundi* (1679) lui valut le titre de maître-ès-arts. L'année suivante il fut nommé professeur à l'Université d'Åbo. Sa belle imitation en vers finnois du poème suédois de Lasse Lucidor sur *la Fragilité des choses humaines* (Åbo, 1683) forme le n° 278 du Psautier finnois. — Un de ses parents, *Erik Eriksson* Cajanus, né en 1675, mort en 1737, pasteur de Kronoby (1703), publia une thèse intitulée *Linguarum ebreæ et finnicæ convenientia* (Åbo, 1697 in-8). B-s.

CAJARC. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Figeac; 1,959 hab. Ancienne place forte des évêques de Cahors, qui lui concédèrent une commune au XIIIe siècle. Cajarc a conservé des vestiges de son enceinte, une vieille tour et les ruines de son château qui date du XIVe siècle.

CAJEPUT. I. Botanique. — Nom malais de plusieurs Myrtacées-Leptospermées du genre *Melaleuca* L., mais plus spécialement des *M. minor* Smith (*M. Cajeputi* Roxb.) et *M. leucadendron* L., dont les feuilles fournissent par distillation l'*huile* ou *essence de Cajeput* (V. Melaleuca). Ed. Lef.

II. Chimie. — *Essence de Cajeput.* L'essence de Cajeput est un liquide mobile, transparent, bleuâtre ou bleu verdâtre, à odeur aromatique forte et camphrée, à saveur un peu amère. Sa densité est de 0,926; elle reste liquide à —20°; elle dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière polarisée. Sa coloration est souvent due à la présence d'un peu de cuivre provenant des vases distillatoires; parfois, ce métal est ajouté à dessein pour donner au liquide la couleur verdâtre qu'on lui trouve ordinairement dans le commerce. Toutefois, d'après Guibourt, les essences obtenues par distillation des feuilles de plusieurs *Melaleuca* ont naturellement une belle teinte verte. D'après Schmidl et Glastone, la majeure partie de l'essence de cajeput est constituée par un hydrate de térébenthène, $C^{20}H^{16}H^{2}O^{2}$, l'hydrate de *cajeputène*, qui passe à 174°. Distillé à plusieurs reprises avec de l'anhydride phosphorique, on obtient le cajeputène, $C^{20}H^{16}$, carbure qui passe à 160-165° et qui possède une odeur agréable de jacinthe; des isomères ou des polymères passent ensuite à la distillation à 177° et à 312-316°. Suivant Flückiger, l'essence brute de cajeput est susceptible de former un hydrate ayant pour formule $C^{20}H^{16},3H^{2}O^{2}$; on l'obtient en ajoutant à l'essence le double de son poids d'acide sulfurique au dixième, et en agitant le tout pendant quelques semaines. Avec l'acide nitrique concentré, on obtient à l'ébullition de l'acide camphrétique et non de l'acide camphorique (Schwanert). On administre parfois l'huile de cajeput à l'intérieur, mais rarement. C'est surtout un aromate que les Malais et les Chinois emploient en frictions contre les douleurs et les rhumatismes. On y substitue souvent d'autres produits congénères : l'essence de l'*Eucalyptus oleosa*, qui offre l'odeur du cajeput, mais qui est privée de tout pouvoir rotatoire; les essences de *Melaleuca ericifolia*, *M. linariifolia*, etc. Ed. B.

III. Thérapeutique. — L'essence de cajeput est peut-être le médicament le plus employé et le plus vanté dans toute l'Indo-Chine, la Chine et les îles malaises : on s'en sert communément contre toute douleur, rhumatisme, névralgie, etc., soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; elle est recommandée en outre dans les fièvres graves, les épidémies, voire même le choléra. Introduite en Europe au IVe siècle, elle fut d'abord employée en Allemagne sous le nom d'huile de Wittneben. Depuis elle a été expérimentée dans toute l'Europe : cependant l'usage n'en a point prévalu, bien qu'elle jouisse de propriétés thérapeutiques réelles. Introduite dans l'économie, elle agit comme toutes les essences, à la façon d'un puissant stimulant diffusible, en excitant la circulation et en provoquant particulièrement une abondante sécrétion sudorale. Elle a été, comme telle, employée dans les fièvres éruptives, les maladies adynamiques, en particulier contre le choléra, mais sans grand succès. Ses propriétés antispasmodiques l'ont fait conseiller dans diverses névroses. Employée en frictions, elle paraît jouir d'un certain pouvoir analgésique. Cette dernière propriété, jointe à la stimulation qu'elle exerce sur la sécrétion sudorale, résume assez bien l'action thérapeutique de cette substance à laquelle on pourrait s'adresser avec avantage dans certains cas.

Dr R. Blondel.

Bibl. : 1° Chimie. — Fluckiger et Hambury, *Hist. des drogues d'origine végétale*, t. 1, 493. — Histed, *Pharm. Journ.*, 1872, 804. — Schmidl, *Trans. of the royal Soc, of Edinburgh*, t. XXII, 360.
2° Thérapeutique. — Adam, *Diss. inaug. medica de Oleo. Cajeput*; Gœttingue, 1783. — Guibourt, *Bull. gén.*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Thérap., I, 188. — DELIOUX DE SAVIGNAC, *Dict. encycl. des sc. méd.* — MÉRAT et DE LENS, *Dict. univ. de mat. méd.*

CAJETAN (Jacques DE VIO), et plus tard Thomas, en l'honneur de Thomas d'Aquin, cardinal italien et général des dominicains, né à Gaëte (d'où, par corruption, le nom de *Cajetan*) le 25 juil. 1470, mort à Rome le 9 août 1534. A seize ans, il entra, contre la volonté de ses parents, dans l'ordre des dominicains; à vingt-six ans il devint docteur en théologie à Padoue, puis professeur de métaphysique. Ayant soutenu à Ferrare une discussion publique contre Pic de la Mirandole (1494), il fut considéré comme un des premiers théologiens de son temps. En 1508, il devint général de son ordre; en 1517, cardinal et archevêque de Palerme. Il n'était pas, comme la plupart des cardinaux italiens, un homme de cour et un politicien romain; d'un caractère et d'une vie austère et d'une piété fervente, c'est avec une sincérité absolue qu'il devint le champion le plus dévoué du pouvoir pontifical, pour ne pas dire de l'infaillibilité papale. Aussi opposa-t-il aux revendications du concile de Pise (1511) cette déclaration significative : « L'Eglise est la servante née du pape ». Sur l'ordre de la Sorbonne, Jacques Almain combattit cette thèse et défendit les droits de l'épiscopat. En 1518, Cajetan se rendit à la diète d'Augsbourg, comme légat *a latere*, chargé surtout d'obtenir, de gré ou de force, la rétractation de Luther; mais il échoua complètement, Luther ne se laissant nullement intimider par ses violences. Voici comment celui-ci caractérise son entretien avec le cardinal : *Decies fere cepi ut loquerer, toties rursus tonabat et solus regnabat. Et ego clamare cepi... satis irreverenter fervens erupi* (De Wette, *Luthers Briefe*, I, p. 148). « Le cardinal Cajetan, dit Sarpi (*Hist. Concil. Trident.* I, p. 13), n'était pas l'homme propre à instruire la cause de Luther. C'était un scolastique et un zélé défenseur de Thomas d'Aquin et ses connaissances n'allaient pas jusqu'aux Ecritures. En outre, il était dominicain, et cet ordre tout entier se trouvait blessé par l'affaire de Tetzel. Plus tard, on se repentit à Rome de l'avoir employé. On lui reprocha d'avoir traité Luther avec trop de dureté et d'insultes, et de ne l'avoir point adouci par la promesse d'un évêché ou d'un chapeau de cardinal. » Cajetan prit une part active à l'élection de l'empereur Charles-Quint et à celle du pape Adrien VI. Sur la fin de ses jours, ayant sans doute péniblement senti son infériorité vis-à-vis de Luther dans la connaissance des Ecritures, il se mit à étudier les livres saints; il tenta d'améliorer la Vulgate et alla jusqu'à exprimer la pensée qu'on pouvait interpréter les Ecritures sans s'asservir aux Pères *(contra torrentem S. S. Patrum)*. Ses œuvres complètes ont été publiées à Lyon en 5 vol., en 1639. Ch. PFENDER.

BIBL. : Félix KUKN, *Luther, sa vie et son œuvre;* Paris, 1883, 3 vol. — LUTHER, *Acta Augustana*, 1518, dans H. Schimdt, *Lutheri opera latina*, v. II, pp. 340 et suiv. — SCHILLBACH, *De vita ac scriptis Thomæ de Vio Cajetani*, 1881.

CAJETAN *(Cajetano)* (Henri), cardinal italien, créé en 1585, né à Rome en 1550, mais sujet du roi d'Espagne, mort en 1599. Ce prélat joua un grand rôle pendant sa mission en France avec le jésuite Bellarmin et le cordelier Panigarole. Le pape Sixte Quint, prévenu en faveur de Henri IV par son ambassadeur le duc de Luxembourg, et redoutant la puissance de Philippe II, donna l'ordre à son légat de veiller à ce que le trône de France fût occupé par un souverain catholique. Mais Cajetano était favorable à l'Espagne. Il s'entendit avec la Sorbonne, les Seize et le Parlement pour déclarer qu'aucune négociation ne serait entamée avec un roi hérétique et relaps. Pendant le siège de Paris de 1590 il dépensa 50,000 écus pour les pauvres. Cependant, en présence des progrès de Henri IV, il fit approuver une déclaration portant que, si la nécessité forçait de se rendre à un roi hérétique, on n'encourrait pas les censures pontificales. Il donna même sa bénédiction aux délégués du parlement qui allaient traiter avec Henri IV. Il publia, pour les besoins de sa mission, des lettres, missives, exhortations, etc., devenues introuvables. A la mort de Sixte V, il se fit rappeler en Italie. Il mourut en Pologne avec la qualité de légat; il cherchait à nouer une coalition avec le roi de Pologne et l'empereur contre les Turcs (1599). H. V.

CAJIBIO. District de Colombie, Etat de Cauca. Excellente position dans une plaine fertile et élevée (1,850 m. environ), traversée par le fleuve de même nom; 3,500 hab.

CAJICA. District du dép. de Zipaquira (Colombie, Amér. mér.). Belle position, alt. d'environ 2,600 m. Climat agréable (température moyenne, 13°), *Manas* (sources) *de Cajica*, renommées pour l'excellence de leur eau. Célèbre forteresse de Somongota, prise en 1537 par J. de Quesada; 3,500 hab.

CAJIGAL (Juan-Manuel de), capitaine général du Venezuela en 1814. Vaincu par Bolivar à Carabobo, il fut à son tour vainqueur à La Puerta, et reprit Carácas et Valencia, puis fut remplacé par le général Morillo, à la tête des troupes espagnoles, en 1815.

CAJMI (Carlo), littérateur italien, né à Milan en 1823. Parmi ses publications : *Ghisola Caccianemico*, roman historique (1840); *Agnese, o una scena del lago di Como*, dans la *Strenna italiana* (Milan, 1842, in-4); *Il Bello delle lettere italiane* (1853, et, 4e éd., Milan, 1879); *la Derelitta, scene contemporanee dal 1848 al 1866* (Milan, 1871); *Su et Giù, scene milanesi dal 1796 al 1814; Nonno Nipotini, racconti sopra alcuni proverbi milanesi; l'Educazione : galateo proposto da un nonno a' suoi nipoti* (Milan, 1877, 3e éd.); *Parentela di parole; saggio di etimologiù delle voci più communi italo-greche* (Milan, 1880). R. G.

CAJON. Mesure de poids chilienne, vaut 64 quint.

CAJOT (Jean-Joseph, Dom), bénédictin de la compagnie de Saint-Vannes, historien et polémiste français, né à Verdun-sur-Meuse en 1726, mort le 7 juill. 1779. Durant son séjour à Saint-Arnould-de-Metz, il s'occupa d'abord d'histoire lorraine, puis de critique liturgique et littéraire. La sévérité et l'aigreur de sa polémique contre l'*Emile* de J.-J. Rousseau lui valurent les critiques des journalistes de Trévoux eux-mêmes. Il eut à soutenir une polémique avec son confrère D. Grappin au sujet de son livre sur la règle de Saint-Benoît. D. Grappin lui prodigua les critiques acerbes et les injures dans sa réponse *Examen religieux de l'examen philosophique*, puis lui en demanda pardon. La mort l'empêcha de réaliser son projet de critiquer le *Contrat social* et les autres écrits de Rousseau. Ses principaux ouvrages sont : *les Antiquités de Metz ou Recherches sur l'origine des Médiomatriciens, leur premier établissement dans les Gaules, leurs mœurs, leur religion* (Metz, 1760, in-8); *Histoire critique des coqueluchons* (Cologne [Metz], 1762, in-12); *Plagiat de M. J.-J.-R. de Genève sur l'éducation* (Paris, 1766, in-12); *Examen philosophique de la règle de Saint-Benoît* (Avignon, 1768, in-12); *Almanach historique de Verdun* (1775, in-12); on lui attribue : *Eloge de l'Ane par un docteur de Montmartre* (Londres et Paris, 1769, in-12). L.-G. P.

CAJU (Bot.). Nom malais, qui signifie à la fois *arbre* et *bois*. Suivi d'un autre nom, il désigne dans l'Inde et les îles malaises, un certain nombre de végétaux employés en médecine ou dans l'économie domestique. Ainsi on appelle notamment : *Caju-adjaran*, le *Bignonia spathacea* L. f.; *Caju-areng*, le bois de plusieurs Ebénacées du genre *Diospyros; Caju-bessi*, le *Metrosideros amboinensis* Rumph., qui fournit un des *bois de fer* des Malais; *Caju-cautekka*, l'*Avicennia tomentosa* L., qui est le *Manglier blanc* des Indes orientales; *Caju-cuda*, le *faux bois de Calambac*, fourni par l'*Excœcaria agallocha* L.; *Caju-iati*, le *bois de teck*, fourni par le *Tectona grandis* L., de la famille des Verbénacées; *Caju-japan*, le *Poinciana alata* L. (Légumineuses-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cæsalpiniées) ; *Caju-jawa*, l'*Agati grandiflora* Desv. (Légumineuses-Papilionacées) ; *Caju-lingoo*, le *Pterocarpus indicus* Willd., Légumineuse-Papilionacée, du groupe des Dalbergiées, qui fournit une sorte de *Sang-Dragon ; Caju-moni*, le *Murraya exotica* L., Rutacée-Aurantiée qui est préconisée comme tonique ; *Caju-puti*, le *Melaleuca leucadendron* L. ou *Bois blanc*, l'un des arbres qui fournit l'*Huile de Cajeput ; Caju-salowacho* (littér. *Bois de bouclier*), l'*Adenanthera falcata* L. (Légumineuses-Mimosées) ; *Caju-sawo*, le *Mimusops kaki* Willd., de la famille des Sapotacées ; *Caju-sussu*, le *Cerbera Manghas* L., arbre de la famille des Apocynacées, dont le latex est très vénéneux. Ed. Lef.

CAJUELA. Mesure de capacité espagnole, valant 2 l. 22.

CAKCHIQUÈLS. Ancienne tribu du Guatémala, qui a joué un rôle important dans l'histoire du pays et dont la langue se parle encore dans le Guatémala.

CAKILÉ (*Cakile* Tourn.). Genre de plantes, de la famille des Crucifères, qui a donné son nom au groupe des Cakilées. Il se compose d'herbes annuelles, rameuses et charnues, à feuilles alternes, entières, sinuées ou pinnatifides. Les fleurs, de couleur blanche ou rosée, sont disposées en grappes terminales dépourvues de bractées. Le fruit est une silicule formée de deux articles superposés : le supérieur, persistant et brusquement dilaté au sommet en deux saillies latérales, renferme une seule graine dressée, tandis que l'inférieur, très caduc, tétragone et ensiforme, renferme une seule graine pendante. L'espèce type, *C. maritima* L., est commune dans les sables des bords de l'Océan et de la Méditerranée. On lui a attribué des propriétés apéritives et diurétiques. Ed. Lef.

ÇAKYA-MOUNI (V. Bouddha).

CAL. I. Chirurgie. — Lorsqu'une partie du squelette a été brisée par suite d'un traumatisme, elle devient aussitôt le siège d'un travail particulier de réparation qui aboutit à la consolidation de la fracture. Ce travail est désigné sous le nom de *formation du cal*, et le tissu de formation nouvelle, qui rétablit la continuité de l'os fracturé, porte le nom de *cal* à proprement parler. Cette cicatrisation des os a préoccupé les chirurgiens de toutes les époques et depuis Galien on a cherché à pénétrer le mécanisme de la consolidation. On admit d'abord l'épanchement entre les fragments d'un *suc agglutinatif*, sorte de colle susceptible, en se durcissant, de réunir les fragments. Plus tard, on pensa, avec Antoine de Heide, Hunter et Howship, que c'était le sang épanché dans le foyer de la fracture qui fournissait les matériaux de la substance unissante. D'autres avec Scarpa, Troja, Bichat, Callisen, Richerand, supposèrent que la réunion des os se faisait par un processus analogue à celui qu'on observe dans la cicatrisation des plaies des parties molles : des bouts brisés de l'os devaient partir des bourgeons charnus dont la rencontre et la coalescence aurait eu pour conséquence la soudure des fragments et le rétablissement de la continuité de l'os. Pour Duhamel, le périoste d'une part, et la moelle de l'os de l'autre, longtemps considérée comme pourvue d'un périoste interne, forment en dehors et en dedans du cylindre osseux une double gaine en fuseau, dont la rigidité progressive réunit et immobilise les fragments. Cette opinion, magistralement exposée par Dupuytren, régna longtemps dans la science.

D'après cette théorie, le périoste sécrète autour des fragments un manchon osseux, la *virole externe*, et la moelle de son côté donne naissance à l'intérieur de l'os à un manchon analogue ou plutôt un bouchon, la *virole interne*. Cette organisation particulière porte, à cet état, le nom de *cal provisoire* (Dupuytren) ou *primitif* (Mischere). Une fois l'immobilité des fragments assurée par ce travail primordial et temporaire, les extrémités de l'os cassé offrent tous les signes d'une ostéite (Billroth) de nature condensante (Gerdy) ou plastique (Gosselin) et l'on voit de la substance osseuse se déposer entre la virole interne et la virole externe dans l'interstice qui sépare les deux extrémités de l'os cassé : c'est le *cal définitif* de Dupuytren, le *cal interfragmentaire* de Gosselin, qui seul aboutit à une ossification complète. Alors commence (60e au 100e jour) un travail de régression qui tend à faire disparaître la virole externe et le bouchon médullaire ; le cal provisoire se résorbe : il ne reste bientôt plus que le cal permanent.

Les recherches de J. Cruveilhier, Breschet, Villermé, Lambron et des micrographes modernes, ont sensiblement modifié la théorie de Dupuytren. On admet aujourd'hui que le cal est produit par l'organisation progressive d'éléments embryonnaires accumulés dans le foyer de la fracture, organisation dont le résultat définitif est la soudure des fragments. L'examen anatomique d'une fracture simple, à ses différents stades de réparation, nous montre en effet que l'épanchement albumino-sanguin, qui a suivi la déchirure du périoste et des parties molles environnantes, ne tarde pas à être résorbé et repris par la circulation. Après quelques jours on voit se dessiner les premiers phénomènes de la réparation qui aboutit à la formation du cal. Selon Krafft (1884), les cellules périostiques les plus voisines de la solution de continuité ne tardent pas à subir la division karyokinétique, elles augmentent de volume, et dès le quatrième ou sixième jour la partie profonde du périoste est transformée en un tissu ostéoblastique composé de grandes cellules polymorphes en voie de multiplication et parcouru par un riche réseau capillaire. Dans les épithéliums vasculaires, dans les régions voisines de la moelle de l'os, on voit naître les mêmes phénomènes histogéniques, si bien qu'en fin de compte on assiste à l'osséinisation de la substance fondamentale intermédiaire aux fragments et à l'apparition du tissu ostéoïde comme dans l'ossification normale. A ce stade de la réparation correspond le cal provisoire. L'évolution ultérieure qui transforme celui-ci en cal définitif est en tout point comparable à celle de l'ossification de la voûte des os du crâne ou à celle des bois des Cervidés (Ch. Robin et Herrmann). En effet, la substance fondamentale, décrite sous le nom de *substance préosseuse*, d'abord molle et flexible, se consolide peu à peu par addition progressive de sels calcaires qui viennent se combiner à elle, en même temps que les ostéoblastes inclus prennent l'aspect des cellules radiées de l'os (V. Ossification et Os).

La formation du cal telle que nous venons de l'exposer concerne les fractures des os longs. Les mêmes phénomènes s'observent dans les os plats et courts, avec cette différence que dans les os plats le manchon sous-périostique est très peu développé, tandis qu'il est volumineux dans les os courts et les épiphyses des os longs. Le mécanisme de la consolidation ne subit de grandes modifications que lorsque les fragments, au lieu d'être juxtaposés, *chevauchent* l'un sur l'autre. Dans ce cas il ne saurait être question de cal provisoire ou secondaire ; le cal qui se dépose est latéral et intermédiaire et se forme autour d'une jetée de périoste qui, d'après Ollier, ne ferait jamais défaut entre les fragments. Les *fissures des os*, enfin, ne se réunissent par un cal que lorsqu'il survient une ostéite assez vive (Billroth).

Tel est le processus de réparation dans les *fractures simples* ou *fermées*. Il diffère un peu dans les *fractures compliquées* ou *ouvertes* (fractures avec plaie). Lorsque la plaie ne suppure pas, la cicatrisation de l'os se fait à peu près comme précédemment. Si elle suppure, il y a production de périostite, d'ostéite et d'ostéomyélite autour du foyer de la fracture, travail qui aboutit à la formation de bourgeons charnus au sein desquels se déposent ultérieurement des aiguilles osseuses dont l'union et l'agencement donnent lieu à un cal interfragmentaire définitif. Telle est l'*évolution régulière* du cal. Mais cette formation peut être irrégulière, retardée, entravée ou viciée sous l'influence de causes multiples et variées et aboutir à une *pseudarthrose* ou à un *cal douloureux*, *exubérant*, *difforme* ou *vicieux*, dernière

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

variété qui peut exiger le redressement (pour les cals encore jeunes), ou l'*ostéoclasie* et l'*ostéotomie* pour les cals déjà vieux (V. Fracture). Ch. Debierre.

II. Botanique. — Le cal ou callus est un renflement qui se forme sur la section des organes boutures d'une plante et dont le rôle consiste à protéger les parties sectionnées (V. Bouture, Cicatrisation).

CALABA. Nom vulgaire, aux Antilles, du *Calophyllum Calaba* Jacq., arbre de la famille des Clusiacées (V. Calophyllum).

CALABAR (Côte de). On appelle côte de Calabar cette partie de la côte de Guinée qui longe la baie de Biafra et forme l'angle N.-E. du golfe de Guinée, entre le delta du Niger et le massif des monts Camerouns. On distingue le *vieux Calabar* à l'E. et le *nouveau Calabar* à l'O.

Le *vieux Calabar* est la région située à l'embouchure d'un petit fleuve côtier auquel on donne le même nom; on l'appelle encore Cross river, et on place sa source vers 6° lat. N. et 11° long. E. La région de l'estuaire traversée par de nombreux bras dérivés du fleuve est marécageuse et très insalubre. En s'avançant vers l'intérieur on trouve un pays plus élevé et plus sain. Les populations, de race nègre, sont assez denses au voisinage de la mer: on distingue les *Kowa*, à l'embouchure, les *Moko*, à l'E. du fleuve, les *Igbo*, à l'O. Les villages sont nombreux; les centres les plus importants sont *Atarpah* ou Dukes Town, qui aurait près de 40,000 hab., Ekouritinko ou Creek town, et un peu plus haut Akouno-Kouno. Les Anglais possèdent dans cette région de nombreuses factoreries groupées autour du fleuve; presque tout le commerce se fait par leur entremise; l'huile de palme est le grand article d'exportation; autrefois cette côte était un des grands foyers de la traite.

Le *nouveau Calabar* est situé sur un des bras orientaux du delta du Niger. On croyait que c'était une rivière distincte, mais Charles Girard a prouvé le contraire en 1866. Cette région a été placée en 1884 sous le protectorat de l'Angleterre. Elle fournit de l'huile, de l'ivoire, du bois d'ébène, des noix d'arec, etc.

CALABAR (Fève de). Graine du *Physostigma venenosum* Balf., liane herbacée vivace, de la famille des Légumineuses-Papilionacées (V. Physostigma).

CALABAR (Domingos-Fernandes), mulâtre brésilien, né à Porto-Calvo (Alagoas) vers 1600, pendu à Porto-Calvo le 21 juil. 1635. Il servit d'abord dans l'armée brésilienne et son nom figure dans la liste des blessés lors de la première attaque des Hollandais contre Arraial, que repoussa Mathias d'Albuquerque (1630). Indigné du mépris avec lequel on traitait les hommes de couleur et mécontent de n'avoir pas d'avancement, il déserta en 1632 et s'engagea dans l'armée hollandaise. Employé d'abord comme guide et nommé bientôt major, il rendit les plus grands services aux Hollandais par sa connaissance du pays, ses ruses de guerre et son intrépidité. Ils n'occupaient à cette époque que les deux villes de Recife et d'Olinda. Grâce à Calabar ils s'emparèrent de Rio Formoso, d'Itamaraca, de Rio Grande do Norte, du cap Saint-Augustin, de l'Arraial et de Porto Calvo. Ils obligèrent même d'Albuquerque à évacuer Pernambuco et à battre en retraite sur l'Alagoas. Mais le 19 juil. 1635, ce général reprenait Porto-Calvo et s'emparait de Calabar, qu'il fit pendre et écarteler deux jours après. Un des plus beaux romans de Mendes Leal retrace les aventures de Calabar.

Rio Branco.

CALABER (V. Quintus de Smyrne).

CALABOZO. Ville du Venezuela, dans la section Guarico, État de Guzman Blanco. Située sur le rio Guarico; 8,000 hab. Bolivar y remporta le 24 juin 1821 une victoire décisive sur le général espagnol La Torre.

CALABRE (*Calabria* en italien). Péninsule qui forme l'extrémité S.-O. de l'Italie. Elle est comprise entre 37°50′ et 40°3′ de latitude N.; et en longitude elle est coupée à peu près par le milieu par le 14e degré à l'E. du méridien de Paris. Le littoral, qui est dénué de bons ports, est découpé sur la mer Tyrrhénienne des golfes de *Santa Eufemia* et de *Gioja*; puis apparaît le détroit de Messine avec les deux caps *delle Armi* et *Spartivento*. A l'E. s'étend la mer Ionienne, avec le golfe de *Squillace* et la baie du *Crati*, qui fait partie elle-même du golfe de Tarente. — Le sol de la Calabre est montueux et accidenté. L'Apennin, sans y dresser de hautes cimes, s'y ramifie en plateaux et chaînes, où la neige persiste depuis la fin de novembre jusqu'à la fin de mars. La *Sila*, sauvage, dénudée, qui s'étend au centre du pays à l'E. de Cosenza, est le plus considérable de ces plateaux. Le mont *Pollino* (2,248 m.), qui domine Castrovillari, est le point culminant de tout l'Apennin napolitain; au S. l'*Aspromonte*, près Reggio, atteint 1,958 m. au *Montalto*. Toutes ces montagnes sont couvertes d'épaisses forêts et de beaux pâturages. Mais elles ne se prolongent pas jusqu'à la côte, où abondent les marécages malsains, où les ports sont dénués de profondeur. Les cours d'eaux sont très nombreux, mais en général courts, irréguliers, tantôt torrents violents, tantôt ruisselets presque asséchés. Le *Lao*, le *Savuto*, le *Mesima* dans la mer Tyrrhénienne, le *Neto* dans la mer Ionienne et le *Crati* dans le golfe de Tarente, sont les seuls qui méritent une mention. Le climat de la Calabre est fort inégal; pendant l'été, le sirocco rend l'air étouffant dans les plaines, pour la plupart insalubres. Pendant quatre mois les habitants gagnent les montagnes, où ils trouvent un air plus frais. En automne, des pluies abondantes ramènent la végétation: le climat redevient sain et agréable. Les céréales, la vigne, l'olivier, le coton, le mûrier sont les principales cultures. La réglisse et la manne abondent. Le gros et le menu bétail paissent alternativement dans la plaine et sur les hauteurs. Les buffles sauvages et le gibier sont très communs. Le poisson et surtout l'espadon nourrissent en partie les populations de la côte. L'argent, le plomb, le cuivre, le fer, le zinc, sont les principales richesses du sol. — La Calabre portait dans l'antiquité le nom de Bruttium; elle reçut de nombreuses colonies grecques, comme Sybaris et Thurium sur le Crati, Crotone, Locres Epizéphyrienne, Rhegium, etc.; elle faisait alors partie de la Grande-Grèce. Les Romains s'en emparèrent à la suite des guerres contre les Samnites et contre Pyrrhus. Elle constitua avec la Lucanie la troisième des régions organisées par Auguste. Elle passa successivement sous la domination des Visigoths (ve siècle de l'ère chrétienne), des Grecs (vie siècle), des Sarrasins (ixe siècle), des Normands (xie siècle). Elle partagea toutes les vicissitudes du royaume de Naples. Elle forme actuellement trois provinces: 1° la *Calabre intérieure* ou prov. de *Cosenza*, divisée en quatre circondarii ayant pour ch.-l. *Cosenza*, *Castrovillari*, *Rossano* et *Paola*; superficie: 7,358 kil. q. Pop. en 1881: 451,185 hab.; 2° la *Calabre ultérieure* ou prov. de *Catanzaro* au centre, formée de quatre circondarii ayant pour ch.-l. *Catanzaro*, *Monteleone*, *Nicastro*, *Cotrone*; superf.: 5,975 kil. q. Pop. en 1881: 433,975 hab.; 3° la *Calabre ultérieure 1re* ou prov. de *Reggio* au S., avec trois circondarii ayant pour ch.-l. *Reggio*, *Gerace* et *Palme*; superf.: 3,924 kil. q. Pop. en 1881: 372,723 hab. Le Calabrais a quelque ressemblance avec l'Espagnol; il a le teint basané, les yeux vifs, la taille moyenne, le caractère haineux et vindicatif, quoique hospitalier. Le grand manteau de couleur sombre est la pièce la plus connue de son vêtement. L'extrême misère des paysans a fait pendant longtemps de la Calabre un véritable repaire de brigands. La population s'accroît très vite par la grande fécondité des mariages. H. Vast.

CALABRESE (Marco Cardisco), peintre italien (V. Cardisco [Marco]).

CALABRESE (Mattia Preti, dit le), peintre italien, né en 1613 à Taverna dans la Calabre, mort à Malte en 1699. A l'âge de dix-neuf ans il se rendit à Rome,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

auprès de son frère Gregorio, peintre aussi, qui fut son premier maître. Il devint ensuite l'élève de Lanfranc puis du Guerchin, qu'il rejoignit à Cento près de Bologne. Après un travail commun de quelques années, Calabrese commence une vie turbulente à laquelle le poussent son caractère inquiet, sa nature nerveuse et surtout son esprit aventureux et batailleur. C'est ainsi qu'il séjourna consécutivement à Venise, Milan, Paris et Anvers. En France il fait ample connaissance avec Vouet et Mignard et, de passage en Belgique il devient un intime de Rubens. De retour à Rome il obtient l'appui de la veuve de Paul Borghèse, Dona Olimpia Aldobrandini, qui l'introduisit auprès du pape Urbain VIII. Celui-ci lui conféra la dignité de chevalier de Malte. C'est grâce à la collaboration avec Querchain que Calabrese a été élu à la place du maître pour peindre l'église des Carmes de Modène. Il peignit à la coupole de l'église del Carmine le *Paradis avec la Sainte Trinité;* le *Prophète Elie et les saints de l'ordre des Carmes;* il fit en plus aux pendentifs les *Quatre Evangélistes* et à la voûte de l'abside un *Chœur d'Anges jouant de divers instruments.* Ces fresques sont très bien conservées. A Modène, Calabrese peignit encore une coupole, ayant pour sujet l'*Assomption* dans la chapelle de reliques à la cathédrale. Le *Saint Bernardin guérissant un estropié,* qui se trouve à l'église Saint-François de Corregio, est de la même époque que le précédent.

Vers 1657 à Rome, Calabrese exécute ses trois principales peintures qui ont pour sujet la *Vie de Saint André,* peinte à la tribune de Saint-Andrea della Valle; à l'église Saint-Roch, on conserve un *Saint Antoine de Padoue;* au palais Corsini, un *Saint Barthélemy;* un *Archimède* au palais Chigi; une *Madeleine* au palais Doria; et un *Christ devant Pilate* au palais Rospigliosi. Duelliste très célèbre, il a eu plusieurs duels qui ont eu des conséquences dangereuses pour lui. Un *bravo* exerçant le métier de maître d'escrime, qui fut professeur de l'empereur Léopold d'Autriche, jeta un défi à la noblesse romaine. Calabrese accepte immédiatement la provocation et sort vainqueur du combat. L'empereur Léopold, irrité, crut y voir une injure à son adresse et force fut à Pretti de quitter Rome, afin d'échapper aux poignards des *bravi* soudoyés par Léopold. Calabrese s'embarque sur un bateau en partance pour Malte. Un duel avec un chevalier qu'il tue l'oblige de s'enfuir de Malte, et il prend le chemin de Livourne. Il retourne à Rome et bientôt il s'enfuit pour une seconde fois à Naples. La peste régnant dans cette ville, la municipalité avait établi une quarantaine aux portes. Le soldat de garde empêche Calabrese d'avancer, celui-ci s'emporte et le perce d'un coup d'épée. Il est arrêté, traduit en conseil de guerre et condamné à mort. Gracié par la suite, il est condamné à peindre gratuitement les portes de la ville; et la décoration de la porte du San-Spirito, qui a pour sujet un épisode de la peste à Naples, passe pour son chef-d'œuvre. Il peignit presque en même temps dans l'église de San-Pietro-a-Majella les *Actions glorieuses de Saint Pierre Célestin* et celles de *Sainte Catherine d'Alexandrie.* Il retourne à Malte et y reste jusqu'à sa mort. C'est ici qu'en récompense de ses nombreux travaux il obtient la commanderie de Syracuse et une pension viagère. Marietti, Lanzi, l'abbé de Fontenay, vantaient la prodigieuse rapidité d'exécution chez Calabrese; Charles Blanc le compare à Caravage, au Guerchin, à Valentin, etc. Dans l'œuvre de Pretti les fresques sont les plus nombreuses, quant à ses tableaux de chevalet ils sont un peu partout. Le Louvre possède un *Saint Paul et Saint Antoine dans le Désert* et le *Martyre de Saint André;* au musée de Bordeaux on voit un *Homme jouant à la guitare;* au musée de Nîmes, *Jésus et les Docteurs;* au musée de Nantes, les *Aveugles de Jéricho;* au musée de Naples, *Jésus précipitant le démon du haut de la montagne; l'Enfant prodigue; Judith et Holopherne; l'Extase de Saint Nicolas de Bari;* au palais royal à Gênes, un *Saint Jean dans le désert;* au musée de Milan, *l'Institution de la Confirmation;* au musée de Dresde, *Saint Pierre délivré par l'Ange;* à la Pinacothèque de Munich, *Madeleine repentante;* au Belvédère de Vienne, un *Saint Thomas;* au musée de Bruxelles, *Job visité par ses amis;* au musée de Madrid, *l'Eau du Rocher* et *Sainte Elisabeth avec Saint Zacharie et Saint Jean.*

CALABRIA (Pietro de), peintre espagnol, Napolitain de naissance, élève de Luca Giordano. En 1712, Philippe V le nomma son peintre après la mort de Manuel Arredondo; plus tard il le confirma dans cette fonction en lui allouant une pension. En 1725, il était désigné par le conseil de Castille pour prendre part, avec six autres artistes, à l'établissement de l'inventaire des richesses d'art de la couronne ainsi qu'à leur évaluation. Le musée national de Madrid conserve deux de ses peintures, signées et datées de 1720. L'une représente l'*Annonciation,* l'autre le *Couronnement de la Vierge.* Calabria est également l'auteur du grand tableau du maître-autel de l'église de Portacœli, à Madrid. P. L.

BIBL.: Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores;* Madrid, 1800.

CALACA. Localité pierreuse de l'île de Cacheo (Guinée portugaise). Carrières importantes.

CALACA. Ville de Luçon (Philippines), prov. de Batangas, sur un terrain d'une extrême fertilité; 5,200 hab.

CALACH, est le nom d'une grande et importante cité d'Assyrie, dont le nom et le rôle considérable qu'elle a joué pendant plusieurs siècles ont été connus par la découverte de Ninive et de ses environs. Jusqu'alors le nom de cette ville n'était connu que par un seul passage biblique, celui de la Genèse (X, 11, 12), ainsi conçu: « Et de ce pays (Sennaar) sortit Assur, et il bâtit Ninive et les rues de la ville et Calach et Resen, entre Ninive et Calach, c'est là la grande ville. »

Cette ville de Calach, que les Septante transcrivent Χαλάχ, la Vulgate *Chalé,* en hébreu כלח, s'appelait en assyrien *Kalkhu,* dont la signification est inconnue. Il est probable que ce terme est identique à celui de *Kak-zi,* peut-être « la ville vivifiante ». Aujourd'hui les palais qu'elle contenait se trouvent dans l'immense tumulus nommé *Nimoud,* sur la rive occidentale du Tigre, à 40 kil. au sud de Ninive. C'est ici que sir Henry Austin Layard fit ses grandes fouilles dans les palais et les temples, et c'est de là que proviennent une notable quantité des monuments assyriens conservés dans les musées d'Europe. La ville, dont la fondation remonte à la plus haute antiquité, fut surtout élevée au rang de capitale par le roi Salmanassar Ier vers 1400. Les rois demeurèrent dans cette cité, surtout depuis Assur-nasir-abal (930-905), qui y rétablit l'ancien palais; elle fut aussi habitée par son fils Salmanassar III (905-870), le fils de celui-ci, Samas-Bin, ainsi que par quelques autres monarques. Cette circonstance est très précieuse pour nous: car Ninive ayant été détruite ou saccagée une première fois, aucune trace d'un monument quelconque n'est restée de cette ville célèbre, et sans les textes de Calach nous ne saurions absolument rien sur les exploits des plus grands monarques d'Assyrie. Après le relèvement de la puissance assyrienne par Teglathphalasar (745-726), ce roi y construisit des palais, ainsi que Salmanassar, le destructeur de Samarie (726-721). Sargon s'y installa au début de son règne, mais quitta bientôt la vieille cité, pour perpétuer son propre nom dans le palais de Sargon-ville, *Dur-Sarkin,* aujourd'hui *Khorsabad;* Sennachérib, qui se croyait appelé à faire ressusciter Ninive, rebâtit le palais détruit dans cette illustre capitale; il ne semble rien avoir fait pour Calach, que son fils et successeur, Assarhaddon (680-767), remit de nouveau en honneur. Ce monarque fonda un palais dont les ruines révèlent la haine que les Sargonides nourrissaient contre leurs prédécesseurs, Teglathphalasar et Salmanassar.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Assarhaddon, sans se soucier des malédictions prononcées contre ceux qui détruisaient les palais anciens, fit disparaître systématiquement les textes de ses ennemis, de sorte que dans les ruines d'un palais resté inachevé on trouve dans une salle une plaque de marbre munie d'un texte destiné à être martelé, tandis que dans une autre salle on voit la plaque qui contient la suite des lignes coupées par le milieu dans l'autre chambre. Depuis lors, nous perdons la trace de Calach dont l'importance s'accroît avec la décadence de l'empire d'Assyrie. Le nom persista néanmoins, et Strabon parle (L, XVI) de la province de *Calachene*, que Ptolémée (*Geogr.* VI, I) nomme *Calacine*.

Il n'est pas probable que Calach soit identique à *Halach*, qu'on trouve différentes fois dans la Bible comme lieu de la déportation des dix tribus d'Israël (*Rois*, II, 17, 6, 18, 11. *Chron*; I, 5, 26); on trouve dans les textes cunéiformes aussi *Halakh*, nom identique à Calach. Les Septante, en le transcrivant Αλεκ, distinguent également Halakh de la cité assyrienne. J. Oppert.

CALACTINUS (V. Cæcilia gens [Cæcilius Calactinus]).

CALACUCCIA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte; 964 hab.

CALADIUM. I. Botanique. — (*Caladium* Vent.). Genre de plantes de la famille des Aroïdées, dont les représentants sont des herbes tubéreuses, à feuilles longuement pétiolées, sagittées ou hastées. L'inflorescence est un spadice enveloppé d'une spathe tubuleuse persistante, à limbe de couleur blanche. Ce spadice porte à son sommet des fleurs mâles, dans son milieu des fleurs neutres et à sa base des fleurs femelles. Ses ovaires, biloculaires et pluriovulés, deviennent des baies renfermant plusieurs graines ovoïdes, marquées d'un sillon. — Les *Caladium* habitent les régions tropicales de l'Amérique. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs, notamment le *C. bicolor* Vent., sont cultivées dans les serres chaudes de l'Europe pour la beauté de leur feuillage. Leurs rhizomes tubéreux renferment un suc laiteux âcre, quelquefois même dangereux. Cependant ceux du *C. violaceum* Desf. sont utilisés, aux Antilles, comme alimentaires. — Le *C. esculentum* Vent., et le *C. seguinum* Vent., sont rangés maintenant, le premier, dans le genre *Colocasia* Ray, le second, dans le genre *Dieffenbachia* Schott (V. Colocase et Dieffenbachia). Ed. Lef.

II. Horticulture. — Plantes vivaces, dont les rhizomes simulent des bulbes; elles sont très ornementales grâce à la forme élégante et aux couleurs de leurs feuilles. On en connaît une trentaine d'espèces. Les *Caladium* exigent chez nous la culture de serre chaude. Un grand nombre d'espèces sont répandues dans les cultures de serre, on a produit par des semis successifs et des hybridations plusieurs centaines de variétés. Dans beaucoup de variétés le vert disparaît presque complètement et fait place à toutes les nuances de rouge mélangé de taches d'un blanc pur. Il existe des variétés dont les feuilles sont entièrement blanches.

La culture des *Caladium* se fait le plus souvent en pots. Quand les feuilles sont desséchées, à l'automne, on range les pots contenant les bulbes sous les bâches d'une serre chaude, dans un endroit bien sec. Quand vient le moment de la mise en végétation, moment qui varie selon l'époque où l'on veut avoir des plantes complètement développées, plus ou moins tôt, on prépare un compost fait de deux tiers de terre de bruyère et d'un tiers de terreau de feuilles à demi-consommées. Les *Caladium* sont rempotés dans ce mélange. On en met dans chaque pot un ou plusieurs bulbes, suivant que l'on veut obtenir des potées plus ou moins fortes. On enterre ensuite les pots dans la tannée d'une bâche de serre chaude. Tant que les plantes ne sont pas en végétation, il faut les arroser sobrement. Dès qu'elles poussent, les arrosages doivent être plus fréquents et plus abondants. Après deux ou trois mois de culture, elles ont acquis leur complet développement. Leur feuillage ne dure que six à huit mois, après quoi on met les bulbes dans un endroit sec jusqu'au moment de la reprise de la végétation. J. Dybowski.

CALAFATU ou **KALAFAT.** Ville de Roumanie, district de Dolji, sur la rive gauche du Danube, en face de Viddin; 4,000 hab. environ. Le 6 juin 1854, les Russes y furent battus par les Turcs; ceux-ci, commandés par Ahmed-pacha, repoussèrent une attaque dirigée contre la tête de pont, puis surprirent le camp russe.

CALAGE. I. Technologie. — Opération qui consiste à introduire un arbre ou un tourillon dans une pièce ajustée pour le recevoir, mais dont le diamètre est légèrement plus petit. Les deux pièces ainsi réunies deviennent entièrement solidaires, et elles restent ensuite fixées dans une position invariable, l'une par rapport à l'autre, quels que soient les efforts qu'elles peuvent subir en service. Le calage est un des travaux qu'on exécute le plus fréquemment dans les ateliers de construction, lorsqu'on veut fixer, par exemple, une poulie, une came ou un engrenage sur un arbre, etc. Pour les pièces qui n'exigent pas un calage énergique, on se contente de les chasser au marteau sur une clavette pénétrant dans des entailles correspondantes, pratiquées mi-partie dans l'arbre et la pièce; cette disposition, qui suffit pour maintenir l'assemblage dans une position invariable, permet de décaler facilement en enlevant la clavette. Le calage des boutons de manivelles, en particulier, exige des précautions spéciales; car il faut s'attacher à donner exactement aux rainures la position exigée, pour conserver à l'angle du calage la valeur rigoureuse donnée sur le dessin. Nous citerons quelques exemples, et ce que nous allons dire s'applique avec quelques légères modifications aux engrenages, poulies et pièces analogues, montées sur un arbre comme le volant. L'ajustage se fait généralement par voie d'alésage et de tournage, par la raison très simple que ces deux opérations constituent les façons les plus économiques de toutes; de là l'abandon à peu près complet des arbres en fonte, avec nervures prolongées jusqu'à la portée de calage. Supposons donc, car c'est le cas général, que le moyeu, alésé cylindriquement, d'une pièce destinée à entraîner l'arbre qui le porte ou à être entraînée par lui, soit ajusté exactement sur cet arbre, auquel un tournage bien fait a donné une forme cylindrique exacte; on emploiera pour effectuer cet entraînement l'un des deux modes suivants: on fera un *plat* à l'arbre et, sur ce plat, on

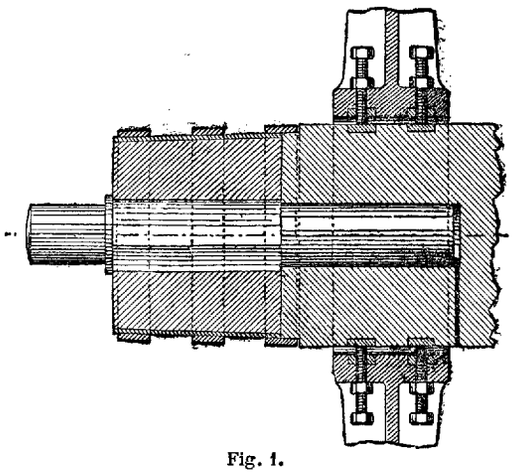

Fig. 1.

chassera une clavette dans l'entaille pratiquée au préalable sur la partie interne du moyeu; ou bien encore on fera sur l'arbre et le moyeu une ou plusieurs entailles correspondantes, dans lesquelles pénétreront des clefs fixes ou nervures. Le premier mode sera employé pour les arbres de petite dimension, transmettant des forces peu impor-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tantes. Le deuxième conviendra dans le cas contraire, et on le complétera, s'il y a lieu, pour les arbres très gros, par l'emploi de vis de pression. Enfin, on peut aussi se passer de clefs ou de clavettes, soit en alésant très juste

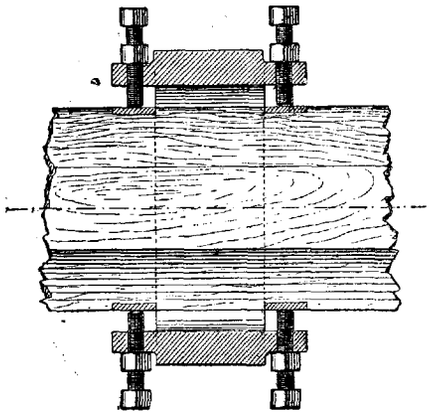

Fig. 2.

le moyeu de la pièce à caler, en lui donnant seulement un peu d'entrée, puis en l'enfonçant de force à l'aide d'une presse hydraulique, ce qui suppose les surfaces en contact en fer ou en acier doux ; soit en effectuant le serrage à chaud, c.-à-d. en chauffant le moyeu et le faisant serrer sur l'arbre par l'effet du refroidissement. Enfin, dans le but d'éloigner le clavetage le plus possible de l'arbre sans donner à ce dernier un poids trop considérable, on adopte quelquefois l'arbre creux, ce qui a l'avantage de diminuer l'effort des clavettes.

Les artifices précédents s'appliquent aux arbres en métal; mais pour les roues hydrauliques, où l'emploi des arbres en bois est assez fréquent, il n'est plus possible de recourir aux mêmes procédés. La fig. 1 donne un exemple d'une disposition assez fréquemment employée, et qui consiste à fixer un engrenage sur une roue en bois au moyen de vis de pression qui appuient, au nombre de deux sur chaque pan, par l'intermédiaire de fortes plaques en fer. Mais ces vis, au lieu d'être définitivement placées à demeure, comme dans l'exemple précédent, peuvent être simplement provisoires et servir seulement à opérer le calage définitif. Dans ce cas, elles traversent des oreilles ménagées sur la moitié seulement des pans du moyeu (fig. 2), dont le diamètre est sensiblement plus considérable que celui de l'arbre, et une fois qu'elles ont

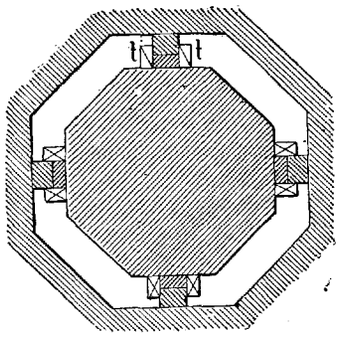

Fig. 3.

été réglées de manière que ce moyeu puisse être centré et dégauchi, on opère le calage définitif sur la seconde moitié des pans qui n'est pas munie de vis. Pour cela, on a soin de débiter préalablement, en forme de coin, des cales de bois sec et dur, que l'on dispose deux par deux en sens contraire, et que l'on serre à force l'une sur l'autre entre l'arbre et le moyeu, en les maintenant au moyen de petits tasseaux *t* provisoirement cloués sur l'arbre (fig. 3). En opérant ainsi sur quatre côtés, et admettant que la section de l'arbre soit octogone, on obtient la disposition de la fig. 4, et l'on se trouve ainsi avoir calé le moyeu sur quatre pans qui ne correspondent pas aux vis, mais sans l'avoir dérangé de sa position primitive. On peut, en conséquence, enlever à ce moment les vis du calage provisoire et les remplacer par quatre paires de cales pareilles aux précédentes, puis retirer les tasseaux *t* et compléter la garniture par seize paires de cales alternatives qui rempliront tous les vides. L'opération est alors

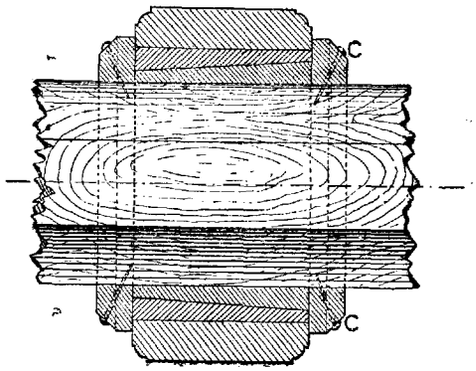

Fig. 4.

finie, du moins dans ce qu'elle a de délicat, car il ne s'agit plus que de rogner ou araser les extrémités des cales qui dépassent le moyeu de chaque côté, et de recouvrir les cales par des tasseaux ou chanlattes *c*, fixées à l'arbre à l'aide de forts clous. L. Knab.

II. Marine. — Le calage est la manœuvre qui consiste à abaisser les mâts supérieurs, mât de perroquet ou mât de hune, jusqu'à ce que leur tête arrive à la hauteur du chouque du mât qui les supporte. Lorsque le mât n'est amené que d'environ la moitié de sa hauteur, on dit qu'il est calé à mi-mât. Le calage est l'opération inverse du guindage, et s'effectue à l'aide des mêmes appareils. Il faut, pour caler un mât de perroquet, dépasser les drisses de perroquet et de cacatois, passer la guinderesse et soulager légèrement le mât en la passant et mollissant les galhaubans et étais; on enlève la clef et l'on amène enfin le mât en mollissant la guinderesse. Le plus souvent le mât de perroquet se *dépasse* complètement et s'amène le long du bas-mât ou sur le pont. Le calage du mât de hune s'effectue d'après les mêmes principes; mais, en raison du poids considérable du mât, il constitue une manœuvre plus longue et plus délicate, surtout à la mer, et particulièrement par mauvais temps, lorsqu'il s'agit de remplacer un mât de hune avarié. Après avoir dépassé le mât de perroquet et dégréé la vergue de hune, on passe la guinderesse, on la garnit au cabestan, puis l'on met en place le braguet ; puis, virant la guinderesse, on soulage légèrement le mât pour en enlever la clef ; pendant cette opération le braguet doit être posé de façon à maintenir le mât en cas de rupture de la guinderesse; les haubans, galhaubans et étais ont leurs rides ou ridons largués et remplacés par des palans, que l'on conserve raidis sans cependant les faire forcer. A la mer, on maintient le mât au roulis au moyen des cordelettes frappées à sa tête et aux extrémités de la basse vergue. La clef enlevée, on amène le mât en virant la guinderesse, mollissant le braguet et embraquant à la demande les palans des haubans, galhaubans et étais. Lorsque la caisse du mât a paré la basse vergue, on y frappe deux caliornes, qui se raidissent en abord sur le pont pour achever de maintenir le mât au roulis. Le calage du mât de hune est une manœuvre qui doit s'effec-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tuer avec la plus grande célérité à bord des navires de guerre, car elle fait partie des préparatifs de combat (V. Branle-bas de combat et les mots spéciaux cités au courant de l'article). E. C.

III. Chemins de fer. — *Calage des roues sur les essieux* (V. Essieu).

IV. Astronomie. — *Calage des instruments.* Manœuvre qui consiste à diriger un instrument vers le point du ciel où se trouve l'astre à observer. On se base généralement sur les coordonnées approchées de cet astre, ou bien on dirige l'instrument à l'œil, s'il s'agit d'un astre brillant, comme le soleil, la lune, Vénus (à l'aurore ou au crépuscule), Mars, Jupiter, Saturne, les étoiles de la première et de la seconde grandeur (pendant la nuit). L'instrument étant bien orienté dans la direction voulue, on le fixe soit au moyen d'une vis de pression, soit à l'aide d'une sorte d'étau, et l'observateur a toujours sous la main des vis de rappel (commandées par des manettes, s'il est nécessaire), pour rectifier la position primitive et permettre des mesures précises. L. B.

CALAGES (Marie Puech de), femme auteur française, née près d'Ancenis en 1632, morte à Mirepoix le 8 oct. 1661. Elle écrivit des poésies qui, à plusieurs reprises, furent couronnées par l'Académie des jeux floraux. Son poème de *Judith ou la délivrance de Béthulie* (Toulouse, 1660, in-4) lui valut quelque renommée. Il a été réimprimé dans le *Parnasse des dames* de Sauvigny.

CALAGIUS (Andreas), poète allemand, né à Breslau en 1549, mort en 1609. Recteur à Glatz, il fut ensuite professeur à Breslau de 1579 à 1586. Il a écrit un très grand nombre de poésies latines, et plusieurs ouvrages de philologie relatifs à l'enseignement. En allemand, il a publié deux drames et une comédie sur l'histoire de Rebecca (Liegnitz, 1599) et une autre comédie sur l'histoire de Suzanne (Leipzig, 1604), qui ne sont que des remaniements des poésies latines de N. Frischlin sur les mêmes sujets.

CALAGUALA (Bot.). Nom donné, au Pérou, au rhizome du *Polypodium Calaguala* Ruiz, Fougère du groupe des Polypodiacées. Ce rhizome est préconisé contre la syphilis et le rhumatisme chronique. On lui substitue souvent celui du *Polypodium crassifolium* L. et celui de l'*Acrostichum Huacsaro* Ruiz. D'après Guibourt, le *Calaguala* du commerce européen serait le rhizome de l'*Aspidium coriaceum* Sw. (*Polypodium adiantiforme* Forst.), espèce du Brésil et des Antilles qui se retrouve à l'île Maurice et au cap de Bonne-Espérance. Ed. Lef.

CALAGURRIS. Pline nous apprend qu'il y avait deux villes de ce nom dans le district de Saragosse (Cæsaraugusta), l'une appelée *Fibularensis* et qu'on ne sait où placer, l'autre surnommée *Nasica* (*Nassica* sur les monnaies) et patrie de Quintilien. Il semble que c'est cette dernière dont il est question dans Tite-Live (XXXIX, 21) dans Florus (III, 22), Valère-Maxime (VI, 6), Appien, Prudence, saint Paulin, saint Jérôme, Ausone, etc., qui porte dans Ptolémée le nom de Καλαγοριν α, dans Strabon celui de Καλάγουρις, ville de Vascons, dans l'Itinéraire celui de *Calagorra*, dans les inscriptions et les médailles celui de *Calagorris* ou *Calaguris*, et enfin dans l'Anonyme celui de *Julia*. Les médailles lui ajoutent ce surnom, qui lui vint après avoir été élevée par Auguste au rang de colonie. *Calahorra*, qui lui a succédé, avait, au siècle dernier, des ruines importantes, notamment celles d'un cirque ou d'un amphithéâtre. E. Cat.

CALAHORRA. Ch.-l. de district de la prov. de Logroño (Espagne). Station du chemin de fer de Miranda à Castejon, sur le Cidacos qui se jette dans l'Ebre à 2 lieues au N. La ville, construite sur la pente d'une colline, domine une grande étendue de pays; l'intérieur en est triste et la plupart des maisons ont pauvre apparence; le seul monument est la cathédrale, qui passe pour avoir été fondée par les premiers apôtres; elle est, en réalité, très ancienne, mais fut restaurée en 1485 et encore plusieurs fois depuis. Calahorra, qui s'appelait sous les Romains *Calagurris* (V. ce mot) et a eu quelque importance au moyen

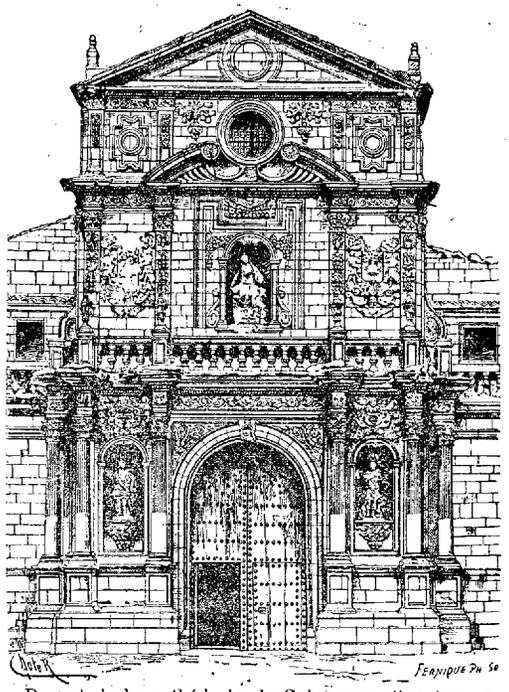

Portail de la cathédrale de Calahorra, d'après une photographie.

âge, est une ville presque morte; elle demeure toutefois le siège d'un évêché très étendu. Pop., 8,134 hab. E. Cat.

CALAIS. Ch.-l. de canton du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, place forte et port de commerce sur la mer du Nord, à 297 kil. de Paris; 58,969 hab. (la ville la plus peuplée du département). La nouvelle enceinte enferme les deux anciennes communes de Calais et de Saint-Pierre-lès-Calais, réunies en une seule par le décret du 29 janv. 1885, et mesure 16 kil. Calais possède une gare maritime, une gare centrale; c'est la tête de quatre lignes de chemins de fer : 1° vers Boulogne, Amiens et Paris; 2° vers Dunkerque; 3° vers Saint-Omer et Lille; 4° vers Anvin (voie étroite). Calais est le port français le plus rapproché de Douvres. La distance est de 28 kil., et peut être franchie par les paquebots rapides en moins d'une heure. C'est donc le port de transit le plus important entre la France et l'Angleterre. Le mouvement des voyageurs entre Calais et Douvres a été en 1888 de 247,874. Il y a par jour huit services de paquebots, dont quatre pour l'aller et quatre pour le retour. De la gare maritime partent les express internationaux vers Bruxelles, Bâle, Brindisi, Vintimille et l'Espagne. Par Calais passent les services postaux de l'Angleterre pour l'Inde.

Port. — Depuis les travaux inaugurés le 3 juin 1889, le port de Calais est l'un des plus vastes et des mieux outillés de la France septentrionale. Il se compose : 1° d'un avant-port de 8 hect. avec 800 m. de quais, où les paquebots-malles peuvent aborder à toute heure; 2° d'un bassin à flot de 12 hect. avec 2,000 m. de quais communiquant avec l'avant-port par deux écluses ayant 150 m. de longueur et 18 m. de largeur, suivi d'un bassin de radoub de 150 m. de longueur; 3° d'un port d'échouage avec 855 m. de quais; 4° enfin d'un ancien bassin à flot de 2 hect. avec 545 m. de quais. Le port est mis en communication avec le canal de Calais et les voies navigables du Nord par un bassin de navigation intérieure ayant 1,600 m. de quais. Calais possède en outre deux

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

bassins de chasse dont l'un a 90 hect. Le port de Calais présente donc près de 5,000 m. de quais et, avec son outillage, peut suffire à un mouvement de 1,500,000 tonneaux. En 1888, avant l'inauguration des nouveaux travaux, le mouvement du port a été de 2,034 navires jaugeant 482,409 tonneaux, savoir :

Vapeurs, 1,876 navires jaugeant 436,074 tonneaux
Voiliers, 158 — — 46,335 —

Voici d'après les pavillons, le tableau du mouvement du port :

Angleterre.	275.774	tonneaux.
France.	159.757	—
Norvège.	24.630	—
Russie.	14.844	—
Suède.	5.263	—
Allemagne.	1.002	—
Danemark.	962	—

En dehors du commerce de transit avec l'Angleterre qui est considérable, Calais reçoit des bois de la Norvège, des bois et des fers de la Suède et de la Russie, du pétrole des Etats-Unis.

Industrie. — La principale industrie de Calais est celle des tulles ou dentelles mécaniques, pour laquelle Calais n'a de rivale au monde que Nottingham. Cette industrie, localisée dans l'ancien Saint-Pierre, y a été importée d'Angleterre en 1817 et s'est développée considérablement en 1842, lorsqu'on eut appliqué le système Jacquard à la fabrication des tulles et dentelles. La production annuelle de cette industrie dépasse aujourd'hui 100 millions de francs. Elle occupe 2,000 métiers répartis dans plus de 40 usines à vapeur. On trouve aussi à Calais d'importantes fonderies et des scieries mécaniques. Calais possède une chambre de commerce, un tribunal de commerce, une chambre syndicale des fabricants de tulle, sept journaux dont l'un quotidien, un collège, une école primaire supérieure, une école des arts industriels et décoratifs, une bibliothèque municipale et une bibliothèque populaire. Calais-Sud ou Saint-Pierre est une ville neuve qui s'est développée rapidement par l'industrie et le commerce. Elle ne comptait que 3,000 hab. en 1805. Calais-Nord s'est agrandi beaucoup plus lentement. Il a gardé son ancien aspect, ses rues étroites, son quartier des pêcheurs, le Courgain. Les principaux monuments historiques sont l'ancien *hôtel de ville* avec un beffroi du xve siècle; l'église *Notre-Dame*, élevée au xiiie siècle, souvent modifiée depuis et dont le principal ornement est un magnifique maître-autel de 1624; l'ancienne *tour du Guet;* la façade de l'*hôtel de Guise* construit vers 1389. Mais les véritables monuments de Calais sont aujourd'hui ses gares, ses usines, et ses vastes entrepôts, dont l'un mesure plus de 300 m. de longueur. Calais est la patrie du romancier Pigault-Lebrun.

Histoire. — Le grand estuaire des wateringues du Pas-de-Calais, dont le débouché est aujourd'hui formé par le port de Calais, a dû être pendant longtemps inondé et inhabitable. La basse-ville de Calais ou Saint-Pierre paraît avoir été construite la première sur le banc de galets des Pierrettes. *Petressa* existait sous la domination romaine. Le nom de Calais n'apparaît qu'à la fin du xiie siècle. En 1180, Gérard de Gueldre, comte de Boulogne, accorde à ses bourgeois de *Kaleis* une charte leur octroyant des échevins communaux et l'établissement de deux foires annuelles. Les Calaisiens se livraient alors à la pêche du hareng. A partir du xiiie siècle, Calais devient le principal point de passage entre la France et l'Angleterre. Vers 1228, elle est fortifiée par Philippe-Hurepel. En 1217, c'est de Calais que part Louis de France pour aller disputer la couronne d'Angleterre au roi Jean. A cette époque, Calais était une ville considérable, divisée en trois paroisses, Saint-Pierre, Notre-Dame et Saint-Nicolas. Elle faisait partie de la Hanse. Les comptes des baillis de Calais, conservés dans le trésor des chartes de l'Artois, nous montrent que Calais importait des laines et le charbon de l'Angleterre, les bois du Nord, les fers de la Suède. La ville était tombée en 1259 sous la domination des comtes d'Artois dont l'un, Robert, celui qui périt à Courtray, lui enleva ses franchises à la suite d'une sédition. Calais était en pleine période de prospérité lorsque Edouard III l'assiégea à la fin de l'été de 1346. Il s'en empara après un siège de onze mois (V. plus loin). Le but des rois d'Angleterre fut de créer à Calais un grand centre commercial et une forte place de guerre. Edouard III y établit un hôtel des monnaies, et, sous Richard II, est construit l'édifice qui porte aujourd'hui le nom d'hôtel de Guise, et qui devait servir d'entrepôt pour le transit des laines entre l'Angleterre et la Flandre (*Staple-Hall*). Pendant deux siècles, Calais eut un commerce très actif,

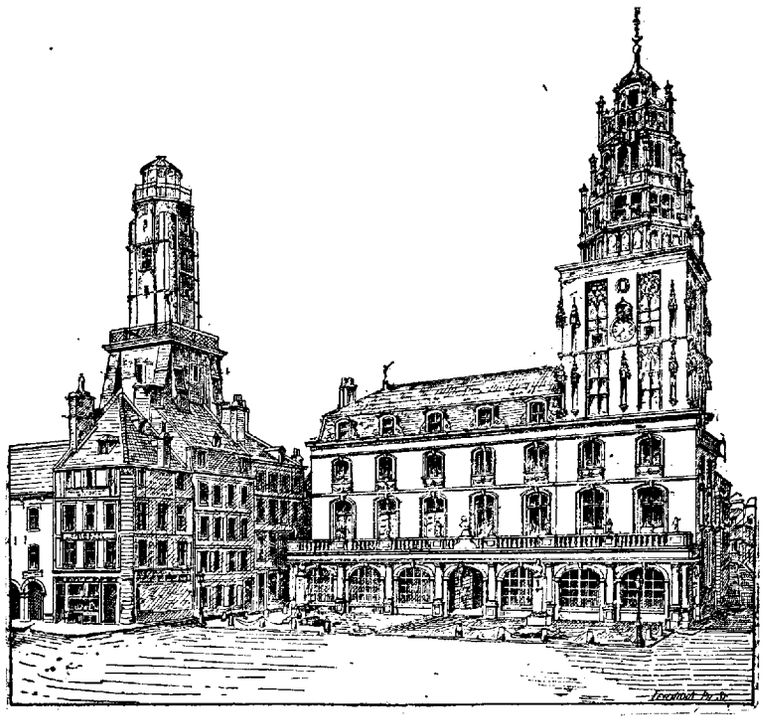

Ancien hôtel de ville et phare de Calais, d'après une photographie.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

grâce aux améliorations de son port, et Commines remarque que la douane des laines à Calais était l'un des plus beaux revenus des rois d'Angleterre.

Le duc François de Guise reprit Calais le 8 janv. 1558. La ville faillit encore échapper à la France en 1596, lorsque la négligence de son gouverneur la laissa tomber entre les mains des Espagnols. Mais elle fut restituée par le traité de Vervins (1598). Les rois de France entreprirent alors de fortifier Calais afin de la rendre imprenable. Le 23 mai 1632, Louis XIII et Richelieu vinrent visiter Calais. Richelieu fit élever l'Arsenal situé dans la citadelle. Les travaux furent continués par Vauban qui fit reconstruire le fort Nieulay. Mais sous Louis XIV, malgré les avis de Vauban, Calais fut un peu négligé pour Dunkerque. En 1789, Calais était le chef-lieu d'un bailliage ressortant au parlement de Paris et d'une subdélégation dépendant de la généralité d'Amiens. En 1790 il devint le chef-lieu d'un district. Pendant la période révolutionnaire l'histoire de Calais fut particulièrement calme, grâce à l'habileté et à l'énergie de son maire Jacques Leveux. Sous l'Empire, Calais n'eut d'importance qu'au point de vue de la course et de la contrebande, rendue très lucrative par le blocus continental. L'importation à Calais de l'industrie tullière, l'ouverture des lignes de chemins de fer aboutissant à Douvres et à Calais ont eu pour conséquence un rapide développement de la ville, dont la population s'est élevée de 11,045 hab. en 1805 à 58,969 hab. en 1885. Raoul Fonte.

Siège de Calais. — Il commença pendant la guerre de Cent-Ans, quelques jours après la bataille de Crécy (26 août 1346), et dura onze mois, du 3 sept. 1346 au 3 août 1347. Edouard III, roi d'Angleterre, fit construire devant la place une ville en bois, bien protégée par des retranchements, des fossés, des marécages, et bloqua étroitement Calais par terre et par mer. Le gouverneur, Jean de Vienne, vaillamment secondé par la garnison et par les habitants, résista même à la famine. Une flotte envoyée pour ravitailler la ville fut mise en déroute près du Crotoy, le 26 juin 1347. Après avoir mangé tous les animaux et jusqu'au cuir de bœuf « avec le poil », les assiégés résistèrent encore plus d'un mois. Le roi de France, Philippe VI, arriva enfin, vers le 27 juill. avec 80,000 hommes, mais il repartit au bout de quelques jours, après avoir essayé de négocier, et il fallut capituler. La garnison et les habitants eurent la vie sauve, à l'exception de six bourgeois, des plus notables, qui durent venir, en chemise, tête et pieds nus, la corde au cou, apporter au vainqueur les clefs de la ville. D'après les chroniqueurs J. Le Bel et J. Froissart, Eustache de Saint-Pierre et cinq autres bourgeois se dévouèrent et furent sauvés par la reine d'Angleterre, qui obtint leur grâce. S'il faut en croire Voltaire et le savant Feudrix de Bréquigny, Edouard III se montra plus généreux que cruel; toutefois, si Eustache de Saint-Pierre put rester à Calais, en conservant ses biens, les autres habitants furent expulsés et la ville reçut une population anglaise. E. Cosneau.

Traités de Calais. — Conclus le 28 sept. 1347 et le 24 oct. 1360. Le premier fut une trêve entre la France et l'Angleterre; le second fut la ratification du traité de *Brétigny* (V. ce mot). Ce traité, qui avait été signé le 8 mai 1360, fut revisé et corrigé à Calais par Jean II et Edouard III, le 24 oct. Le traité définitif est donc celui de Calais et non celui de Brétigny.

Bibl. : 1° Calais. — Lefebvre, *Histoire de la ville de Calais et du Calaisis*; Paris, 1776. — Bernard, *Annales de Calais et du Pays reconquis*; Saint-Omer, 1715. — Marin Bailleul, *Antiquitez de la ville et port de Calais*; manusc., biblioth. de Calais. — Reboul, *Mémoire historique sur les dentelles mécaniques de Saint-Pierre*; Calais, 1885 (*Documents publiés par la Chambre de commerce de Calais*.) — C. Landrin, *Essais historiques sur le Calaisis*; Calais, 1889. — Pour plus de détails : Reboul, *Catalogue de la Bibliothèque communale de Calais*; Calais, 1888, t. II, pp. 251 à 302.

2° Siège de Calais. — Jehan Le Bel (les *Véritables Chroniques de*), publiées par L. Polain; Bruxelles, 1863, t. II, 95 et s., in-8. — J. Froissart. éd. S. Luce, IV, 3 et s., 1 et s. — *Les Grandes Chron. de France*, éd. P.; Paris, col. 1391 et s., in-4. — *Mémoires de l'Acad. des Insc. et B.-L.*, t. XXXVII, 736 et s., t. XLIII, 722 et s., t. L, 594 et s. — A. Lebeau, *Dissert. sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre*, en 1347. — Michelet, *Histoire de France*, etc.

3° Traités. — Rymer, *Fœdera*, III, I, 20 et s., 36 et s., 202 et s. — D. Martène, *Thesaurus Anecdot.*, I, 1422 et s. — Du Mont, *Corps diplom.*, II, 7 et s. — *Les Grandes Chron. de France*, éd. P. Paris, VI, 200 et suiv. — Froissart, *Chroniques*, éd. S. Luce, VI, 5 et s. — *Chronique Martinienne*, éd. goth. f. cclx. — E. Cosneau, *les Grands Traités de la guerre de Cent-Ans*; Paris, 1889, pp. 33 et suiv., in-8.

CALAIS (Canal de). Fait communiquer le port de Calais avec la rivière d'Aa, dont il se détache au Weest; deux embranchements se dirigent l'un sur Ardres (5 kil.), l'autre sur Guines (6 kil.), et il rejoint le port de Calais à l'écluse du Crucifix. Sa longueur est de 30 kil. 050; la pente de $1^{m}80$, rachetée par l'écluse d'Heunuire, le tirant d'eau varie de $1^{m}65$ à $1^{m}90$: la charge maxima est de 180 tonnes.

CALAIS. Ville des Etats-Unis (Etat du Maine, comté de Washington), sur la rivière St-Croix, à 20 kil. de la baie de Passamaquoddy, fondée en 1779, *city* en 1850; 6,200 hab., reliée par voie ferrée à Saint-John à l'E., à Bangor à l'O. Nombreuses industries, scieries, grand commerce de bois, cinq ponts sur la rivière entre Calais, sur la rive droite, et Saint-Stephen (New-Brunswick), sur la rive gauche.

CALAÏS. Personnage mythologique, fils de Borée et d'Orithyie et frère de Zéthès (V. Borée, Zéthès).

CALAIS (Saint), né en Auvergne, mort en 541. Il fut le fondateur de l'abbaye d'Anisole, près de laquelle s'éleva depuis la ville de *Saint-Calais* (V. ce mot).

CALAISIS ou **PAYS RECONQUIS** (*Tractus Calesius*). Petite province qui faisait partie de la basse Picardie et qui comprenait, outre les comtés de Guines et d'Oye, le gouvernement de Calais. Ce pays était borné : au N. et à l'O., par la Manche; au S., par le Boulonnais et l'Artois; et, au S.-O., par le Boulonnais. Il avait environ sept lieues de longueur et à peu près cinq de largeur. Le *haut* Calaisis comprenait 17 paroisses; le *bas* pays 7 seulement.

Les limites du Calaisis varièrent à plusieurs reprises. Certains des territoires qui le composaient furent à diverses époques répartis entre le comté de Guines et celui de Flandre. La ligne de démarcation naturelle, du côté du Ponthieu, était marquée par la rivière de la Canche. La limite resta de ce côté plus constante et plus fixe. Le nom de *pays reconquis* a été donné à ce pays parce qu'en effet il fut reconquis sur les Anglais par le duc de Guise en 1558. Ce fut à ce moment que le territoire du Calaisis, par l'annexion du comté de Guines, fut définitivement constitué, avec Calais pour capitale, à la suite d'opérations de délimitation faites sur le terrain. Les limites tracées à ce moment furent maintenues par la suite. La coutume de Calais était observée dans toute l'étendue du Calaisis. Cette petite province dépendait de l'intendance d'Amiens et de la subdélégation de Calais. Elle était comprise dans le diocèse de Boulogne et ressortissait au parlement de Paris. Au point de vue militaire, le Calaisis dépendait du gouvernement de Calais, considéré comme district particulier du gouvernement général militaire de Picardie et Artois et comprenant 24 paroisses. Les corps de milices fournis par le Calaisis consistaient en 2 régiments d'infanterie de 750 hommes chacun et de 4 compagnies de cavalerie. A. Lefranc.

Bibl. : P. Bernard, *Annales de Calais et du Pays reconquis, contenant sa situation, son origine*, etc.; Saint-Omer, 1715, in-4. — Lefebvre, *Histoire générale et particulière de la ville de Calais et du Calaisis ou Pays reconquis*; Paris, 1766, 2 vol. in-4. — Collet, *Notice historique sur l'état ancien et moderne du Calaisis*; Calais, 1855, in-8. — Taylor et Nodier, *Voyage dans l'ancienne France*; Picardie, 3e vol. — Cocheris, *Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris, relatifs à l'histoire de la Picardie*, t. I. —

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

The Chronicle of Calais in the reigns of Henri VII and Henri VIII to the yard 1540 (éd. J. Gough Nichol); Londres, 1846, in-4. — *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. VII. — *Coutumes de la ville de Calais et Pays reconquis... rédigées... par les commissaires à ce deputez par le Roy*; Paris, 1583, in-4. — Expilly, *Dictionnaire géographique*. — Dom Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*; Amiens, 1856, in-4. — Pour les cartes et plans et pour la bibliographie détaillée, consulter l'ouvrage de Dramard, *Bibliographie géographique et historique de la Picardie*: Paris, 1881, in-8 (1re partie, Boulonnais. Calaisis, Ardresis). — *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, publié par la commission départementale des monum. histor.; Arras, 1882. Arrondissement de Boulogne, t. II.

CALAISON (Mar.) (V. Tirant d'eau).

CALAMA. Nom ancien de Guelma (V. Guelma).

CALAMAGROSTIS (Bot.). Genre de plantes de la famille des Graminées, établi par Adanson (*Hist. des pl.*, II, p. 31) et appartenant au groupe des Agrostidées. Ce sont des herbes vivaces, ordinairement élevées, répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Leurs feuilles sont planes et les épillets, réunis en panicules rameuses, renferment une seule fleur hermaphrodite, entourée à sa base de poils très longs. Le *C. epigeios* Roth (*Arundo epigeios* L.) est une espèce commune en France dans les pâturages et les bois humides. On la récolte abondamment pour servir de litière aux bestiaux. Il en est de même du *C. lanceolata* Roth (*Arundo Calamagrostis* L.), qui croît dans les prairies marécageuses et les marais tourbeux. Ed. Lef.

CALAMANDE ou **CALMANDE.** Etoffes croisées en chaîne et lustrées d'un côté, de telle sorte que la croisure ne paraisse qu'à l'endroit, et faites, soit tout en laine, soit avec une chaîne mélangée de laine et de soie. Elles sont ou bien unies ou à côtes, ou à bandes avec ou sans fleurs, ou rayées, etc. Les calamandes unies ont pour base une armure satin de cinq; celles à côtes n'ont pas d'envers et se font en sergé sur dix lames; leur largeur varie de 50 centim. à 1m10. Cet article, très délaissé aujourd'hui, se fait avec rayures en couleurs variées, pour jupons, robes de chambre et quelquefois pour ameublement. P. G.

CALAMANE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 363 hab.

CALAMARIA (Erpét.). Genre de Serpents *Colubriformes*, de la famille des *Calamaridæ*, dont les caractères consistent : dans un corps grêle recouvert d'écailles lisses, une plaque nasale entière, l'absence d'écailles temporales, le manque de plaque frénale, remplacée par une portion descendante de la plaque pré-frontale et les urostiges disposées en double série. Les *Calamaria* sont des animaux de petite taille, complètement inoffensifs, se mouvant avec lenteur; ils habitent Java et Bornéo. Parmi les

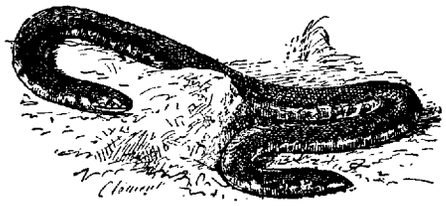

Calamaria maculosa Boie.

diverses formes de ce genre nous citerons le *Calamaria maculosa*; « le plus ordinairement, dit Sauvage, ce Serpent est d'un beau rouge, la tête étant noirâtre ou semée de gouttelettes d'un brun foncé; le dos et la partie supérieure de la queue présentent une série de petites bandes transversales noirâtres; le ventre est comme marqueté de taches noires de forme carrée ou rectangulaire ». Rochebr.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, *Reptiles*, éd. français e.— Duméril et Bibron, *Erp. gén.*

CALAMARIÉES (Paléont. végét.). Ce nom sert à désigner aujourd'hui tout un groupe de plantes Cryptogames vasculaires, pour la plupart éteintes, mais présentant toutes ce même caractère d'avoir des tiges équisétiformes, c.-à-d. semblables d'aspect aux tiges des Prêles ou *Equisetum* qui croissent dans les sables stériles ou marécageux en de nombreux points du globe. Au début, ce nom était attribué à de prétendus roseaux gigantesques fossiles. Ad. Brongniart montra le premier les analogies qui existent entre les diverses plantes réunies sous ce nom général et les *Equisetum*. Mais cette notion, déjà très précise, fut bientôt obscurcie par divers savants qui ont confondu les véritables Calamariées avec les Calamodendrées. C'est aux sagaces et remarquables recherches de Grand'Eury d'abord, de B. Renault ensuite, qu'on doit, non point la fin d'une controverse qui dure encore faute de matériaux complets, mais une définition claire et satisfaisante des divers types qui entrent dans la classe des Calamariées. En observant sur place, dans les gisements houillers du bassin de Saint-Etienne, les *Calamites*, *Asterophyllites*, *Annularia*, *Calamodendron*, etc., Grand'Eury a pu rétablir pour chacun de ces types les caractères distinctifs de végétation et faire cesser la confusion dans laquelle on était à leur égard. En faisant une étude minutieuse de la structure de ces types sur des échantillons silicifiés, B. Renault est arrivé au même résultat que Grand'Eury et a ainsi confirmé les découvertes et les attributions de ce dernier.

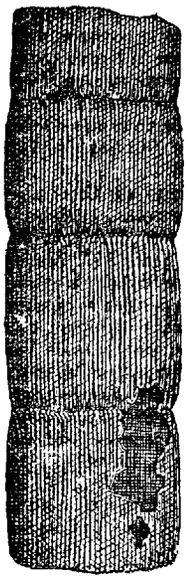

Fig. 1. — Rameau de *Calamites Sukowii* Brongt.

Il résulte des travaux de ces deux savants que les Calamariées forment, parmi les Cryptogames vasculaires, un groupe bien net et bien distinct du groupe des Calamodendrées, dont plusieurs genres se présentent avec leur aspect, ce qui a pu les faire confondre avec elles. La plupart des débris de Calamariées trouvés jusqu'ici ne sont que les moulages internes de tiges ou de rameaux fistuleux. Comme nos Prêles, en effet, les plantes de ce groupe étaient douées d'un accroissement rapide et considérable, si bien que leur moelle se déchirait de bonne heure, laissant un grand vide à sa place. Le cylindre formé par l'épiderme, l'écorce et l'anneau de faisceaux libéro-ligneux, d'une épaisseur très faible, était encore rendu plus léger par deux rangées concentriques de lacunes, situées l'une dans l'écorce, l'autre dans la zone ligneuse. Extérieurement, la tige présentait des cannelures et des sillons qui alternaient d'un entre-nœud à l'autre; intérieurement, le vide central était interrompu à chaque nœud par une cloison ou diaphragme transversal et le peu qui restait encore de la moelle présentait aussi des cannelures correspondant aux faisceaux ligneux, des sillons correspondant à l'intervalle de deux faisceaux. Cette organisation doit être toujours présente à l'esprit lorsque l'on étudie un débris fossile de Calamariée. En effet, pendant la fossilisation, les substances minérales qui ont formé la roche dans laquelle se rencontrent aujourd'hui ces débris, le plus souvent des grès, ont rempli le vide interne des tiges et des rameaux, tandis que ces parties organiques se carbonisaient. Mais sous la pression considérable et sans cesse croissante qu'avaient à supporter ces tiges ou rameaux, elles se sont plus ou moins aplaties et les canne-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lures et sillons de leur surface interne se sont imprimés sur la roche qui les remplissait. La faible épaisseur du cylindre végétatif joint à la pression qu'il a subie font qu'il n'est resté à la surface des moulages internes qu'une mince couche organique charbonneuse, très friable, tombant dès que le fossile est mis au jour et le plus souvent sans structure conservée. On est donc réduit à étudier dans un grand nombre de cas le moule interne déformé de ces tiges, ce qui explique les erreurs que l'on a pu commettre au sujet de ces fossiles. Quant aux organes de fructification on est loin de les connaître pour tous les types de Calamariées, et n'est-on pas certain que ceux qui ont été attribués, sans doute avec la plus grande probabilité, à divers types, leur appartenaient réellement. Ces organes étaient des spores enfermées par groupes dans les sporanges portés eux-mêmes par des organes appendiculaires différenciés. Les sporangiophores se développaient en verticille au milieu d'un entre-nœud, alternant ainsi avec les verticilles de feuilles modifiées pour leur servir d'organes protecteurs ou imparfaitement modifiés. Dans les *Equisetum*, qui se sont perpétués jusqu'à nos jours, il y a simplification dans cette disposition. Les verticilles intermédiaires stériles ont disparu et ce sont les sporangiophores eux-mêmes qui en se transformant un peu, en se resserrant les uns contre les autres, deviennent des organes protecteurs des sporanges.

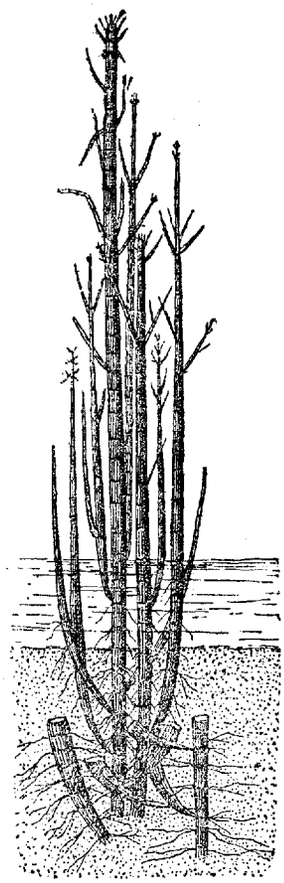

Fig. 2.—Restauration du *Calamites Cistii*, d'après M. Grand'Eury. La base des troncs s'enfonçait dans le sol, au dessous de l'eau, et émettait des racines à chacun de ses nœuds; les troncs cylindriques s'élançaient au-dessus de la surface de l'eau et ne se ramifiaient que très peu.

La classe des Calamariées a été divisée en deux familles, celle des *Equisétacées*, comprenant les genres *Calamites*, *Equisetum*, auquel doivent se rattacher les *Schizoneura* et *Phyllotheca;* celle des *Annulariées*, comprenant les genres *Annularia* et *Astérophyllites*, assez distincts l'un de l'autre pour qu'on les ait considérés comme appartenant à deux groupes différents de Calamariées (V. *Annularia*, *Astérophyllites*, *Equisetum*). Les *Calamites*, qui constituent le genre le plus important des Calamariées, étaient des tiges en forme de colonnes, sans feuilles, à rameaux verticillés peu nombreux, terminées en cône à la base et s'insérant par l'extrémité de ce cône sur des rhizomes souterrains horizontaux et ramifiés en tous sens. Les tiges aériennes ou souterraines étaient articulées de distance en distance, chaque entre-nœud était parcouru par des sillons longitudinaux alternant aux nœuds. Vers la base, les nœuds de plus en plus rapprochés pouvaient émettre des racines latérales ou des bourgeons susceptibles de se développer en rhizomes. Vers le haut, les tiges s'amincissaient et les entre-nœuds devenaient plus longs. Ces tiges étaient creuses et on ne possède guère maintenant que leur moule interne, sauf dans de rares cas où l'étui solide subsiste à l'état d'une très mince couche charbonneuse. Jusqu'à présent on ne connaît pas l'appareil fructifère des *Calamites*. On a successivement considéré comme tels les *Calamocladus*, les *Annularia*, *Bruckmannia*, *Calamostachys*, *Macrostachya*, etc., mais aucun de ces divers organes ne peut être avec certitude attribué à une Calamite.

Les *Calamites* avaient leurs rhizomes enfouis dans le sol sablonneux ou le fond vaseux des marais, et leurs tiges roides, nombreuses, rapprochées les unes des autres, s'élevaient verticalement au-dessus de l'eau atteignant une hauteur de 10 à 25 m. Elles ont vécu pendant toute la période houillère et se sont éteintes dans le Permien. Par leur organisation, elles se rapprochent beaucoup des *Equisetum* qui se sont eux aussi développés dans le terrain houiller, mais qu'elles ont dominé par leur abondance, leur taille et l'exubérance de leur végétation. C'est par la présence d'une gaine à la partie supérieure des entre-nœuds, de feuilles nettement différenciées, de sporangiophores nus, que les *Equisetum* se distinguent nettement des *Calamites*. Ce sont aussi ces mêmes dispositions qui leur ont permis de traverser en s'y développant de plus en plus la série des époques, tandis que les *Calamites* périssaient faute des conditions absolument spéciales de climat qu'elles exigeaient. Les *Calamites* se distinguent des diverses empreintes fossiles, souvent très semblables à elles, qui rentrent dans le groupe des Calamodendrées, par l'absence de feuilles, l'alternance parfaite des côtes aux articulations, etc. — On admet jusqu'à présent l'existence de dix ou douze espèces de *Calamites*, dont les mieux connues sont les *C. Suckowii* Brongt., répandus dans tout le houiller moyen et supérieur; *C. Ramosus* Artis du houiller moyen et de la base du houiller supérieur; *C. Cannæformis* Schloth. du houiller supérieur; *C. Cistii* Brongt., également du houiller supérieur. P. Maury.

Bibl. : Ad. Brongniart, *Hist. des Végét. foss.*, 1828-1844, et *Tabl. des gen. de végét. foss.*, 1849. p. 49. — V. Ettingshausen, *Monograph. Calam. Foss.* (Haidinger, *Naturw. Abhandl.*, 1850, IV). — Al. Petzhold, *Ueber Calamiten u. Steinkohlenbildung*, 1841, in-8, 6 pl. — Unger, *Ueber d. Struct. d. Calamiten und ihre Rangordnung im Pflanzenreich* (dans *Flora*, 1840, p. 654). — Gœppert, *Ueber Aphyllostanhys, eine neue Foss.*, etc., dans *Nov. Act. Nat. Cur.*, 1864. — Schlotheim, *D. Petrefact. auf ihrem jetzigen Standpunkte*; Gotha, 1830, in-8, p. 398. — Artis, *Antidil. Phytology*, 1825, in-4, pl. xiii. — J.-S. Dawes, *Further Remarks upon the Calamites* (*Quart. J. geol. Soc. of Lond.*), III, 1851, p. 197. — E.-W. Binney, *Observ. on the Struct. of foss. Pl. found in the carbonif. strata*; Londres, 1868-72, in-4, 1re part. — Rud. Ludwig, *Calamiten Früchte aus dem Spatheisenstein bei Hattingen*, etc. (dans Herm von Meyer; *Palæontograph.*, X, 1856).— Dawson, dans *The Quart. J. Geol. Soc. of Lond.*, 1871, p. 156. — Ch.-E. Weiss, *Foss. Fl. d. jüngst. Steinkohl*, etc, 1869-72. — Stur, *Culm-Fl.*, 1er fasc., p. 4. — Grand'Eury, *Fl. carb. du dép. de la Loire*, 1877, pp. 11 et s. — R. Zeiller, *Expl. de la cart. géol. de la Fr.*, IV, 2e part., *Végét. foss.*, p. 11. — B. Renault, *Cours de Bot. foss.*, 2e année, p. 106, et *les Pl. foss.*, 1888, p. 162. — De Saporta et Marion, *Evol. du règne végét., Crypt.*, p. 132. — Schimper, *Traité de Paléont. végét.*, I, p. 192.

CALAMARIENS (Erpét.). Nom francisé du mot *Calamaridæ*, famille de *Serpents Colubriformes* comprenant des animaux de petite taille, à corps cylindrique, de grosseur presque égale dans toute sa longueur de la tête à la queue, celle-ci courte, se terminant par une scutelle conique et pointue; à tête arrondie en avant, à peine élargie en arrière, à plaque rostrale, quelquefois un peu prolongée en pointe; à narines petites et latérales, à écailles lisses plus rarement carénées, disposées sur treize à dix-neuf rangs; à dents assez petites; la postérieure de la mâchoire supérieure quelquefois plus longue et sillonnée. Cette famille de Serpents, inoffensifs la plupart du temps, comprend les genres : *Calamaria*, *Rhabdosoma*,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Homalocranion, Rhinosimus, Rhinostoma, Carpophis Homalosoma et *Oligodon* (V. ces mots). ROCHER.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, *Reptiles*, éd. française. — DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. générale*.

CALAMATA ou **KALAMATA** (officiellement *Kalamæ*). Ville du Péloponnèse, ch.-l. d'éparchie de la nomarchie ou province de Messénie, au fond du golfe de Korou et sur la rive gauche de la rivière Nédou; 4,000 hab. Siège de l'évêché de Messénie. Grand commerce d'huile, de figues et de cocons. Magnanerie importante dirigée par un Français. Elle paraît occuper l'emplacement non de Kalamæ, mais de l'antique Pheræ (Φηραι). Elle est dominée par les ruines du château de Villehardouin.

CALAMATTA (Luigi), célèbre graveur italien, né à Cività-Vecchia le 12 juil. 1802, mort à Milan le 8 mars 1869. Issu du peuple, il apprit les éléments des arts du dessin à l'école Saint-Michel à Rome, en même temps que son ami et compatriote Mercuri, devenu aussi plus tard un graveur éminent : ils y eurent pour maîtres Giangiacomo, Ricciani et Marchetti. Encore adolescent, Calamatta fit la connaissance du peintre Ingres ; il le fréquenta assidûment pendant son séjour à Rome, le suivit à Florence, et l'aida même parfois de sa bourse. Venu à Paris en 1824, pour se perfectionner dans la gravure, il fit d'abord quelques portraits et ne débuta sérieusement qu'au Salon de 1827, par *Bajazet et le Berger*, exécuté en commun avec Coiny, d'après le tableau de Dedreux-Dorcy. Vers 1830, A.-B. Taurel, excellent élève de Bervic et graveur du roi des Pays-Bas, l'emmena en qualité de collaborateur à La Haye, où il séjourna assez longtemps. A son retour à Paris, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention par le *Masque de Napoléon*, gravé d'après le moulage pris à Sainte-Hélène par le docteur Antommarchi : estampe d'une exécution parfaite et qui eut presque l'importance d'une œuvre politique (1834). Puis il se remit sérieusement à la grande planche du *Vœu de Louis XIII*, d'après le célèbre tableau d'Ingres, planche commencée depuis près de dix ans et qui ne parut qu'en 1837. Cette œuvre admirable obtint tous les suffrages et valut au graveur la croix de la Légion d'honneur. Appelé par le gouvernement belge pour fonder et diriger à Bruxelles une école de gravure, il y forma des élèves tels que Gustave Biot, Léopold Flameng, Meunier, Demann, Lelli, Desvachez (qui grava plus tard un beau portrait du maître d'après Ingres), etc. Il déploya dans son art une activité remarquable, poursuivant toujours la perfection avec une rare sincérité. Sa *Maîtresse de Julien de Médicis*, d'après Botticelli (1838), est délicieuse par la douceur des tons; la *Françoise de Rimini*, d'après Ary Scheffer (1843), est rendue avec souplesse et chaleur ; le portrait de *Guizot*, d'après P. Delaroche (1839), est déjà fort beau, mais celui du *Comte Molé*, d'après Ingres (1840), est un pur chef-d'œuvre de finesse et de transparence ; la *Joconde*, d'après Léonard de Vinci (1857), est une estampe savante, obtenue par des travaux variés, fondus dans une harmonie parfaite. Mais on peut dire qu'il fut avant tout l'interprète d'Ingres, dont il reproduisit en fac-similé de nombreux portraits au crayon (parmi lesquels celui du *Duc d'Orléans* et celui d'*Ingres* lui-même) avec une fidélité incomparable et d'après lequel il exécuta l'un de ses derniers travaux de burin : *la Source* (1868). Il a gravé d'après nature les portraits de *George Sand*, de *Lamennais*, etc. Nous ne devons pas oublier ses belles estampes d'après Raphaël : *la Vision d'Exéchiel* et *la Vierge à la chaise*. Correspondant de l'Institut en 1848, il fut promu officier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855 pour laquelle il a gravé le *Diplôme de médaille d'honneur*, d'après Ingres. Après la délivrance de la Lombardie, Calamatta accepta une place de professeur à l'Académie de Milan. Fidèle à sa patrie, il n'hésita point, malgré son âge, à combattre, en 1866, pour l'unité de l'Italie dans la légion garibaldienne. Il n'eut malheureusement pas le temps d'achever sa superbe planche de la *Dispute du Saint Sacrement*, d'après Raphaël, à laquelle il avait travaillé huit ans pour le compte du gouvernement papal.

Calamatta fut un des maîtres incontestés du burin, par le grand style de son œuvre et la puissance du modelé, et cette supériorité lui vint surtout de son talent de dessinateur hors ligne. Si par sa nationalité il appartient à l'Italie, il peut également être revendiqué par l'art français, en raison de l'ascendant que le génie de la France eut sur le développement de ses éminentes facultés. Parmi ses élèves français figurent : Ch. Thévenin et Charles Blanc.

Sa femme, née Joséphine Raoul-Rochette, fille du secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et élève de H. Flandrin, exposa, à nombre de Salons, des peintures religieuses et de bons portraits, qui lui méritèrent une 3e médaille en 1842, et une 2e en 1845. — Leur fille unique, Lina, épousa en 1862 M. Maurice Sand. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : Ch. BLANC, *les Artistes de mon temps*, 1876. — H. BERALDI, *les Graveurs du* XIXe *siècle*, 4e fasc., 1886.

CALAMBAC (Bot.). Nom malais d'un bois odoriférant, dont la production est attribuée, par les uns, à l'*Aquilaria agallocha* Roxb. (V. AQUILAIRE), par les autres, à l'*Aloexylon agallochum* Lour. (V. ALOEXYLON). On l'appelle également *Calambar*, *Calambour* et *Calamboux*. — Le *Calambac faux* est le bois de l'*Excœcaria agallocha* L. (Euphorbiacées). Ed. LEF.

CALAME *(Calamus scriptorius)*. L'usage de se servir pour écrire d'un roseau taillé trempé dans l'encre remonte à une antiquité fort reculée. On le voit entre les mains des scribes, figurés si souvent dans les monuments de l'Egypte ancienne. C'est à l'Egypte que les Grecs et les Romains l'empruntèrent, et longtemps ils continuèrent à se servir des roseaux du Nil. *Dat chartis habiles calamos Memphitica tellus*, dit Martial (Lib. XIV, ep. 34). On a trouvé à Herculanum, dans un papyrus, un calame taillé, qui est conservé au musée de Naples. L'usage du calame se perpétua assez longtemps au moyen âge ; c'est au VIIe siècle seulement que l'on rencontre la première mention de la plume (Isidor., *Orig.*, VI, 14, 3) ; et il est probable qu'il persista tant que l'usage du papyrus ne fut pas tombé en désuétude. Il faut remarquer cependant que la plupart des évangélistes, dont on a de nombreuses représentations dans les manuscrits depuis le commencement du IXe siècle, ont en main la plume et non le calame. L'usage du calame s'est perpétué jusqu'à nos jours dans tout l'Orient, et en particulier chez les Arabes. A. G.

CALAME (Henri-Florian), homme politique suisse, né au Locle le 28 août 1807, mort à Neuchâtel le 21 mars 1863. Neveu de Mlle Marie-Anne Calame, la fondatrice de l'orphelinat des Billodes, élevé dans une famille de montagnards connue pour sa fidélité aux vieilles mœurs et son mysticisme religieux, il se fit remarquer tout jeune encore par son attachement scrupuleux au devoir non moins que par la richesse de ses aptitudes, embrassa la carrière juridique, suivit à Berne (1822-1825) l'enseignement de Samuel Schnell, à Berlin (1825-1827) celui de Savigny, s'inscrivit en 1827, lors de son retour dans sa patrie, comme avocat et ouvrit, en 1829, un cours de droit civil des plus précis et des plus substantiels, utilisé pendant vingt ans par tous les Neuchâtelois qui se vouaient à la magistrature et au barreau, publié en 1859 sous le titre de *Droit privé d'après la coutume neuchâteloise* et tenu encore aujourd'hui par les juges compétents comme un des plus solides ouvrages de l'école historique. Malgré ce succès de bon aloi, la carrière politique répondait mieux encore aux goûts et aux talents de Calame que le professorat. Nommé, sous le régime prussien, en 1831 secrétaire du conseil d'Etat, en 1837 membre de ce même corps et député à la diète suisse, il acquit rapidement une autorité décisive sur ses collègues et se distingua comme orateur par sa parole élégante et sobre dans sa dignité.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme administrateur par son impartialité et sa clairvoyance. La révolution du 1er mars 1848, qui substitua à Neuchâtel la république au régime monarchique, mit brusquement fin à l'activité gouvernementale de Calame; il lui arriva même d'être emprisonné pendant quelques semaines, ainsi que plusieurs de ses amis politiques, mais, dès le mois de novembre de la même année, ses concitoyens le renommaient au grand conseil, où la maturité de son esprit et sa connaissance approfondie des lois le désignaient à l'opposition pour leader et où il siégea jusqu'à sa mort. Le journal lui fournit à la même époque une autre tribune, plus sûre encore et plus importante que celle du député. Déjà, sous l'ancien régime, Calame avait régulièrement collaboré au *Constitutionnel neuchâtelois*, organe officiel de la principauté; en 1848, il fonda le *Neuchâtelois*, qui exprima plus encore sa pensée particulière que l'opinion du parti conservateur et se distingua dans la presse suisse de cette période par la fermeté des jugements, l'exactitude des informations, la modération et la courtoisie du langage; de 1861 à 1863, il rédigea pour la *Bibliothèque universelle* une chronique suisse qui demeure pour l'histoire contemporaine une source précieuse de renseignements. Mieux encore que dans des discours et des articles périodiques, l'âme droite et pure de M. Calame se reflète dans les *Méditations poétiques*, publiées en 1852, réimprimées en 1861.

Ernest Strœhlin.

CALAME (Alexandre), paysagiste suisse, né le 28 mai 1810 à Vevey, mort à Menton le 17 mars 1864. Il était le fils d'un pauvre maçon qui vint de bonne heure se fixer à Genève avec sa famille. Il fut d'abord placé en qualité de commis dans une maison de banque; mais son père étant mort, il dut redoubler de travail et d'efforts pour assurer l'existence de sa mère et pourvoir au paiement de quelques dettes déjà contractées. Il employait ses loisirs à colorier des vues de Suisse qu'il tâchait ensuite de vendre. Ayant acquis quelques ressources, le jeune homme put enfin se livrer à son goût pour la peinture et il entra dans l'atelier du paysagiste genevois F. Diday, où, grâce à ses dispositions et à son amour pour l'étude, il se fit bientôt distinguer et put vendre convenablement ses tableaux. En 1839 il parcourut l'Allemagne et la Hollande, et en 1840 il visita l'Angleterre. Enfin en 1845 il fit un voyage en Italie où il amassa de nombreuses études. Mais il s'appliqua surtout à reproduire les aspects de son pays natal en cherchant à caractériser ses sites les plus remarquables. Calame a représenté avec un égal talent les sommets des hautes montagnes de la Suisse, ses grands lacs, celui des Quatre-Cantons notamment, ses vallées profondes et solitaires, tantôt désolées, encombrées par les éboulis des roches qui les dominent, tantôt riantes et parées de la plus riche végétation. Son dessin est correct, son exécution est consciencieuse et habile; elle n'a cependant rien de très personnel et son coloris laisse parfois à désirer. L'artiste s'est attaché de son mieux à varier par des effets de lumière ces motifs qu'il choisissait avec goût, s'attachant de préférence aux paysages qui prêtaient le mieux à une interprétation poétique. Le succès du peintre de la Suisse avait grandi peu à peu; son nom était célèbre dans toute l'Europe et les principaux amateurs de son temps tenaient à honneur d'acquérir ses œuvres. Outre les musées de sa patrie, ceux de Dresde, d'Amsterdam et de Berlin possèdent de ses tableaux. Calame était très laborieux et souvent, après avoir passé sa journée à peindre, il employait sa soirée à dessiner des lithographies. Il avait acquis une grande supériorité dans ce genre et la nombreuse collection de ses œuvres est assez recherchée et marque dans l'histoire du développement de cet art. Il a également gravé à l'eau-forte quelques planches. Fatigué, souffrant de la poitrine, l'artiste avait dû se décider dans l'automne de 1863 à partir pour Menton où il mourut au printemps suivant. — Son fils, *Jean-Baptiste-Arthur* Calame, est également paysagiste. Après avoir reçu les leçons de son père, il a fréquenté de 1864 à 1866 l'atelier d'Oswald Achenbach et il peint surtout, comme son maître, des paysages italiens.

E. Michel.

CALAMECH (Andrea), sculpteur italien, né à Carrare vers le milieu du xve siècle. Il fut longtemps le collaborateur de Bartolommeo Ammanati, et travailla dans son pays pour le marquis Malaspina. Avec le concours de son neveu Lazzaro, il sculpta, pour les funérailles de Michel-Ange, à Florence, plusieurs statues, entre autres celle du *Travail*, sous la figure d'un robuste jeune homme aux pieds duquel la *Paresse*, représentée par une femme molle et fatiguée, est couchée comme prisonnière. Enfin, la statue de *Minerve*, ayant au-dessous d'elle l'*Envie*, sous les traits d'une maigre femme renversée à terre. Appelé pour son talent à Messine, il y fit nombre d'œuvres et y mourut. Il fut membre de l'Académie de Florence.

Pierre Gauthiez.

Bibl.: Boni, *Biografia degli artisti*. — Müller, *Die Künstler aller Zeiten*.

CALAMECH (Lazzaro), sculpteur italien, né à Carrare vers 1530. Il s'adonna d'abord à la peinture et fit plusieurs tableaux estimés. Devenu sculpteur, il se joignit à son oncle Andrea pour l'ornementation de la pompe funéraire de Michel-Ange, à Florence.

Pierre Gauthiez.

CALAMENT (*Calamintha* Mœnch) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Labiées, dont les représentants sont des herbes aromatiques, annuelles ou vivaces, très voisines des Mélisses; elles en diffèrent surtout par les fleurs roses ou d'un rose bleuâtre, disposées en grappes lâches et par le calice fermé, à la gorge, par un anneau de poils. Le *Calamintha officinalis* mœnch (*Melissa Calamintha* L.), qu'on appelle vulgairement *Calament de montagne*, *Menthe de montagne*, est une espèce vivace, à souche traçante, commune en Europe dans les bois ombragés des coteaux calcaires. Elle est employée en infusions théiformes, comme incisive, carminative, résolutive et emménagogue. Il en est de même du *C. Nepeta* Hoffm. et Link (*Melissa Nepeta* L.), qui croît dans les lieux secs et pierreux des terrains calcaires, et du *C. acinos* Clairv. (*Thymus acinos* L.). Cette dernière espèce, appelée vulgairement *Roulette*, *petit Basilic sauvage*, est très commune en France dans les champs en friche et sur le bord des chemins.

Ed. Lef.

CALAMI ou **CARAMY**. Rivière du dép. du Var, affluent de l'Issole (40 kil. de cours). Né dans le massif de la Sainte-Baume, il se forme dans la vallée de Mazaugues, reçoit l'écoulement d'un des lacs de Tourves et la rivière du val de Camps, près de Brignoles, arrose Brignoles, et se jette dans l'Issole entre Cabasse et Carcès.

CALAMIANES. Iles de l'archipel des Philippines; 20,000 hab. Les principales de ces îles sont Calamiane et Busvagon. Le sol, très accidenté au centre, produit en abondance du riz, cacao, sucre, coton, poivre, indigo, etc. Sur les côtes, on rencontre des établissements espagnols pour la pêche des perles.

M. d'E.

CALAMICHTHYS (Ichtyol.). Genre de Poissons Ganoïdes, de l'ordre des Polyptéroides, et de la famille des *Polyptéridæ*, proposé par Smith pour une forme

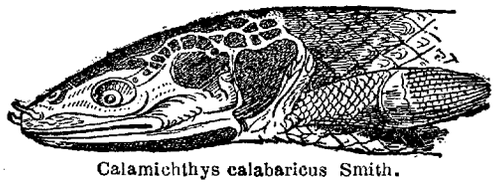

Calamichthys calabaricus Smith.

très voisine des *Polyptères* (V. ce mot), dont elle se différencie cependant par un corps long et anguilliforme, l'absence de nageoires abdominales et par un grand nombre de pinules à la nageoire dorsale. La seule forme connue, type du genre est le *Calamichthys calabaricus*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

découvert au Vieux-Calabar et aux Camérouns sur la côte occidentale d'Afrique. — Nous l'avons récemment reçu du Congo et de la Gambie, ce qui indique une aire d'habitat plus étendue qu'on ne le croyait jusqu'ici, fait du reste habituel à la majeure partie des Poissons propres aux fleuves africains. Nous faisons figurer cette forme d'après l'un des exemplaires que nous avons reçus. ROCHEB.

CALAMINE (Minér.). Silicate hydraté de zinc. Zn^2SiO^5. Orthorhombique, mm = 104°13′. Clivage *m* facile, a^1 net, *p* très difficile : les cristaux sont ordinairement aplatis suivant g^1 et hémimorphes. Le plan des axes optiques est parallèle à g^1, la bissectrice est positive et normale à *p*. Dispersion $\rho > v$ très énergique : pyroélectrique. La calamine est incolore, jaune, verte ou bleue : les cristaux ont l'éclat vitreux, et l'éclat nacré suivant g^1 : elle forme souvent des masses concrétionnées, stalactiformes ; elle accompagne toujours la smithsonite et ce sont ces deux minéraux qui constituent la *calamine* des mineurs. Dureté, 5 ; densité, 3,3 à 3,5. Dans le matras, donne de l'eau et blanchit. Très difficilement fusible en esquilles très minces. Soluble dans les acides en faisant gelée. — La *moresnétite* est une calamine impure de couleur verte. La calamine est un des principaux minerais de zinc : on l'exploite dans un grand nombre de gisements (Vieille-Montagne et Moresnet, près Aix-la-Chapelle, Sardaigne, Westphalie, etc.). A. LACROIX.

CALAMINE ou **CALAMITE** (Marine) (V. BOUSSOLE, t. VII, p. 851, col. 1, l. 41).

CALAMINE. Lac de Lydie, consacré aux Nymphes. On y voyait des îles flottantes. (V. Pline, *H. nat.*, II, 96.)

CALAMINTHA. Genre de plantes de la famille des Labiées (V. CALAMENT).

CALAMIS, sculpteur et orfèvre grec du ve siècle. Les anciens ne nous renseignent ni sur son père ni sur sa patrie. L'année de sa naissance et celle de sa mort ne sont pas mieux connues, mais ses œuvres datées, exactement ou par approximation, allant de 472 à 428, c'est dans cet intervalle de quarante-quatre ans qu'il faut placer la période florissante d'une carrière longue, mais dont la durée n'a rien d'inadmissible. La première de ces œuvres est une statue d'*Aphrodite*, consacrée par Callias, fils de Didymias et placée aux Propylées ; la seconde est la statue d'*Apollon Alexicacos*, consacrée par les Athéniens dans le temple d'Apollon Patroos, sur l'Agora, lorsque la fameuse peste racontée par Thucydide eut pris fin en 429. On voyait de lui : à Apollonie du Pont, un *Apollon* colossal, haut de 30 coudées, qui fut apporté à Rome par Lucullus, et dont Pline parle comme d'un chef-d'œuvre d'audace ; à Thèbes, un *Zeus Ammon*, dédié par le poète Pindare ; à Tanagra, un *Bacchus*, un *Hermès Criophore* qui se retrouve sur les monnaies de Tanagra et dont il existe des répétitions ; à Sicyone, un *Esculape* représenté, suivant la tradition archaïque, sous les traits d'un homme jeune et imberbe ; à Athènes, une *Aphrodite Sosandra*, une *Erinnys* ; à Olympie, une *Victoire sans ailes*, des *Enfants*, dans la pose d'adorants, dédiés par les Agrigentins ; des *Chevaux de course*, montés par des enfants et qui faisaient partie de l'*ex-voto* exécuté en collaboration avec Onatas, pour perpétuer le souvenir des victoires Olympiques de Hiéron, tyran de Syracuse ; il avait fait aussi une *Alcmène*, très renommée (*ne videatur [Calamis] in hominum effigie inferior, Alcmena nullius est nobilior*, Pline, *N. H.*, XXXIV, 71), et plusieurs chars attelés. Pline cite de lui deux vases d'airain que Germanicus avait possédés. — Fondeur, sculpteur en marbre, toreuticien très habile, Calamis est vanté surtout chez les anciens pour la perfection avec laquelle il traitait les chevaux. (*Exactis Calamis se mihi jactat equis.*, Prop., IV, 3, 10.) Pour son élégance un peu sèche, Denys d'Halicarnasse le compare à Lysias. Lucien, fin connaisseur, relève surtout la grâce, la finesse, le charme discret et sobre du style de Calamis. Ce sont bien les qualités de la pure école attique. Il est moins dur que Canachus, dit Cicéron, mais plus dur que Myron. Quintilien porte un jugement analogue. Ainsi, bien qu'il ait été le contemporain de Phidias, Calamis peut être considéré comme l'un des artistes qui marquent la transition entre l'archaïsme et la grande sculpture classique. André BAUDRILLART.

Bas-relief d'Hermès Criophore, d'après la statue de Tanagra (base d'autel trouvée à Athènes).

BIBL. : V. les textes anciens dans OVERBECK, *Die antiken Schriftquellen*. — BRUNN, *Histoire des artistes grecs* (all.). — Emeric DAVID, *Essai sur les classements chronologiques des sculpteurs grecs les plus célèbres*. — A. VEYRIES, *les Figures criophores* ; Paris, 1884.

CALAMISTRUM. I. ARCHÉOLOGIE. — Fer à friser dont se servaient, en les faisant chauffer, les *ciniflones*, pour la toilette des dames romaines et parfois même des Romains. Varron (T. Live. V, 20) fait à tort venir le mot de *calfacere*, chauffer ; il vient du grec καλαμίς, roseau, à cause de sa forme creuse. A. W.

II. ZOOLOGIE. — Organe particulier à un certain nombre d'Araignées, et consistant en une crête longitudinale placée sur la métatarse de la quatrième paire de pattes, et garni d'une ou de deux rangées très régulières de forts crins courbés, qui ont été comparés aux barbes d'une plume. La présence du *calamistrum* est toujours liée à celle du *cribellum* et concourt à la fabrication des fils frisés de certaines toiles (V. *Cribellum*). Le *calamistrum* a été découvert par Blackwall chez l'*Amaurrobius* et bientôt constaté chez les *Dictyna*, qui en sont voisins ; il existe également chez les *Uloborides*, les *Ererides*, les *Filistatides*, etc. E. SIMON.

CALAMITES, héros de l'Attique, nommé par Démosthènes dans le discours sur *la Couronne*, p. 270. Il est d'ailleurs absolument inconnu et les commentateurs ont fait à son sujet différentes hypothèses fondées sur le rapport de son nom avec le mot κάλαμος, roseau. (V. Jahn, *Neue Jahrbücher*, 1838.)

CALAMITES (V. CALAMARIÉES).

CALAMNIUS (Gabriel-Petri), mort en 1767, procureur-fiscal et greffier à Kalajoki, d'où le nom de sa famille (*joki* = *amnis*). Il publia des *Instructions d'un père à son fils*, en vers finnois (1728 ; 14e édit. Åbo, 1851, in-8). Il était peut-être père de *Gabriel Gabrielis* Calamnius, né en 1728, mort en 1774, pasteur adjoint à Kalajoki (1760), puis à Limingo, auteur de poésies de circonstances. On ne sait auquel des deux attribuer le *Petit recueil de poésies finnoises* (Åbo, 1755, in-12), aujourd'hui perdu, mais conservé en manuscrit. B-s.

CALAMNIUS (Johan-Victor), écrivain finlandais, né le 18 mai 1838 à Kronoby, greffier du chapitre de la cathédrale de Kuopio (1875) et député du clergé de ce diocèse à la diète. Il a publié en suédois : *De l'Esthétique d'Aristote*, thèse de doctorat en philosophie (Helsingfors, 1866) et *Taivalkoski*, nouvelle ; en finnois : *Notions archéologiques sur le nord de la Finlande*, dans *Suomi*, (2e série, t. VII, 1868) ; *le Patron de l'église de Meteli*, nouvelle (1870) ; *Poétique d'Aristote*, traduite et commentée (1871) ; *Contes grecs* (1875) ; *De la Morale chrétienne* (Kuopio, 1885). B-s.

CALAMO. Petite île du groupe des îles Ioniennes, au

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

S.-E. de Sainte-Maure, près de la côte d'Acarnanie. La ville principale, Geroglimione, sur la côte S.-E., a un bon port.

CALAMODENDRÉES (Paléont. végét.). Ce nom sert à désigner tout un groupe de plantes dont il n'existe plus aujourd'hui aucun représentant et qui semble avoir été intermédiaire entre les Cryptogames vasculaires et les Phanérogames gymnospermes. M. de Saporta les qualifie très heureusement de *types progymnospermiques*. Ces végétaux, d'un intérêt puissant par leurs caractères de transition, par l'abondance de leurs débris, ont vécu dans toute la période houillère supérieure et dans la période permienne. L'idée que l'on doit se faire d'eux est celle de

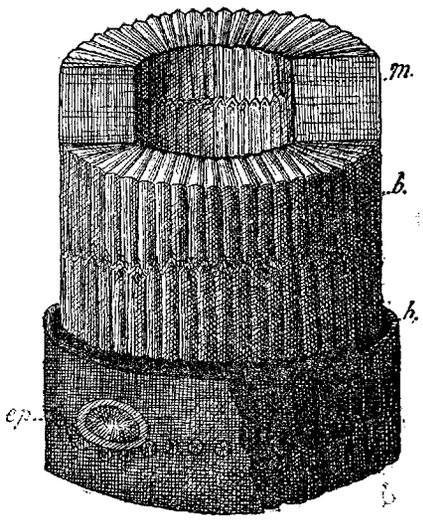

Fig. 1. — Tige restituée de *Calamodendron*, d'après M. Grand'Eury : *ep*, épiderme à la surface duquel on voit des cicatrices foliaires petites et une cicatrice raméale; *h*, partie houillifiée; *b*, bois avec côtes correspondant aux lames vasculaires; *m*, cavité laissée par le moule de la moelle.

plantes surgissant du sol en colonnes élancées, hautes de 8 à 15 m., coniques vers le haut, munies de rameaux disposés en verticilles aux nœuds et caducs, de telle sorte que la plante ne possède à un moment donné que les plus récents de ces rameaux, c.-à-d. les plus élevés. La surface de ces troncs était à peu près lisse ; quelquefois on peut y distinguer des côtes longitudinales très obscurément marquées, le plus souvent il n'y subsiste que les cicatrices arrondies des rameaux tombés, et alternant d'un nœud à l'autre. Comme les tiges, les rameaux étaient articulés et portaient des verticilles de rameaux plus jeunes ou de feuilles linéaires simples ou dichotomes. Mais ni sur les tiges ni sur les rameaux on ne trouve de trace de gaines comme il en existe chez les *Equisetum*. La base de ces tiges s'enfonçait assez profondément, tantôt droite et amincie, tantôt recourbée et rampante, comme un rhizome dans le sol tourbeux ou vaseux, et de ses nœuds naissaient des verticilles de racines non articulées, susceptibles de se ramifier. Vers le haut les rameaux portaient souvent les appareils reproducteurs qui paraissent avoir été unisexués, les uns mâles, les autres femelles. Les premiers de ces organes étaient réunis en épis, rappelant ceux des *Annularia* et formés de verticilles d'appendices fertiles portant chacun quatre sacs considérés par M. B. Renault comme des sacs polliniques. Tantôt ces appendices fertiles étaient rapprochés les uns des autres, tantôt les verticilles de ses organes alternaient avec des verticilles de feuilles modifiées en bractées stériles. Quant aux organes femelles ils sont encore inconnus, car ce n'est qu'avec une réserve prudente que l'on a considéré comme tels certains appareils fructificateurs rapprochés des *Calamodendron*.

Les tiges des Calamodendrées étaient creuses, munies de diaphragmes transversaux aux nœuds, et il est arrivé pour elles ce qui est arrivé pour celles des Calamariées : tandis qu'elles passaient à l'état de houille, leur vide interne a été rempli par le sédiment de la couche géologique en formation et cette matière minérale, en se moulant sur leur surface interne, a conservé l'empreinte des moindres accidents de cette surface. Comme pour les Calamariées également, la couche charbonneuse provenant de l'étui végétatif est extrêmement mince et friable, et dans beaucoup de cas elle s'est détachée, lors de l'extraction des restes de Calamodendrées, de leur gisement, et l'on n'a plus que le moule interne, offrant de grandes analogies avec les moules internes de Calamariées. Ce sont ces analogies qui font réunir par certains paléobotanistes les Calamariées avec les Calamodendrées. Toutefois les observations et les recherches de Ad. Brongniart, Grand'Eury, Renault, Zeiller, de Saporta permettent d'attribuer aux Calamodendrées des caractères suffisamment distincts. Les moules de ces plantes en effet n'ont pas de sillons réguliers et alternes d'un entre-nœud à l'autre ; le diamètre du moule est moindre au niveau de chaque articulation, accusant ainsi un retrécissement de la cavité de la tige ; enfin les côtes sont dépourvues de tubercules à leur partie supérieure.

Mais le caractère essentiel des Calamodendrées réside, comme l'a montré M. Renault, dans la structure de la tige et de la racine pourvues, celle-là d'un bois centrifuge secondaire, celle-ci de deux bois : l'un centripète primaire, l'autre centrifuge secondaire. Les botanistes, pour lesquels cette disposition est caractéristique des Phanérogames, n'hésiteront pas

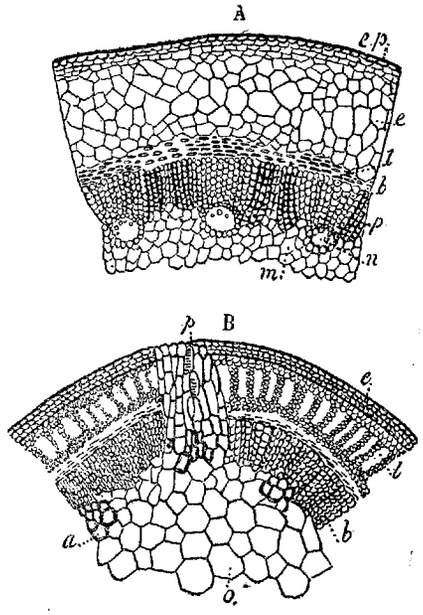

Fig. 2. — A, coupe transversale d'un rameau de *Calamodendron striatum* Brgt. : *ep*, épiderme ; *e*, écorce ; *l*, liber secondaire ; *b*, bois secondaire ; *p*, gaine prosenchymateuse ; *n*, lacune ; *m*, moelle. — B, coupe transversale de la racine : *e*, écorce et assise subéreuse ; *l*, lacunes corticales ; *b*, bois secondaire ; *a*, bois primaire ; *o*, moelle (d'après M. B. Renault).

à considérer les Calamodendrées comme telles, sans s'arrêter à leur port équisétiforme, ni à leurs organes fructificateurs imparfaitement connus. Il en résulte que les Calamodendrées doivent par leur structure se placer à côté des Gnétacées, tandis que par leurs appareils reproducteurs elles sont voisines des Cryptogames. Les différents genres

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui font partie de ce groupe paraissent être jusqu'ici les trois genres *Arthropitys*, *Bornia* et *Calamodendron*. Les *Arthropitys* ont laissé des débris dans les couches du terrain houiller moyen et supérieur et dans le permien. Ils vivaient donc en même temps que les *Bornia* et les *Calamodendron*. Ils ont atteint des dimensions considérables : certaines espèces ayant jusqu'à 50 centim. de diamètre, d'autres jusqu'à 20 m. de hauteur. Leur mode de vie était le même que celui des deux autres genres : leurs racines, décrites tout d'abord comme appartenant à un type spécial sous le nom d'*Astromyelon* par M. Williamson, s'enfonçaient profondément dans le sol, pouvant atteindre un assez grand diamètre et possédant un bois secondaire très développé. Elles étaient ramifiées en verticilles. Les tiges s'élançaient hors de la vase et de l'eau des marais où croissaient ces plantes ; elles portaient de nombreux rameaux verticillés dont plusieurs étaient fructifères; les feuilles paraissent avoir été fort peu nombreuses. Les faisceaux ligneux de la tige n'avaient pas de lacunes vers leur centre et étaient séparés les uns des autres par des rayons médullaires entièrement parenchymateux. Dans l'écorce il y avait des lacunes souvent très développées. Les inflorescences mâles des *Artrhopitys* étaient des épis analogues à ceux des *Annularia* formés de verticilles alternes de bractées stériles et de bractées fertiles. Les bractées stériles se soudaient toutes par leurs bords pour former une sorte de plancher entre chaque verticille fertile. On a décrit ces inflorescences sous divers noms, notamment sous ceux de *Bruckmania* (V. ce mot), de *Bryon* et de *Calamostachys*. Chaque bractée fertile portait quatre sacs polliniques adhérents à la face interne de cette bractée. On ne connaît pas les inflorescences femelles des *Arthropitys*. Ces plantes ont été assurément abondantes pendant toute la période houillère, et si l'on n'a décrit avec certitude qu'une dizaine d'espèces, c'est que leur assimilation est fort difficile et qu'elle exige la connaissance de la structure, rarement conservée.

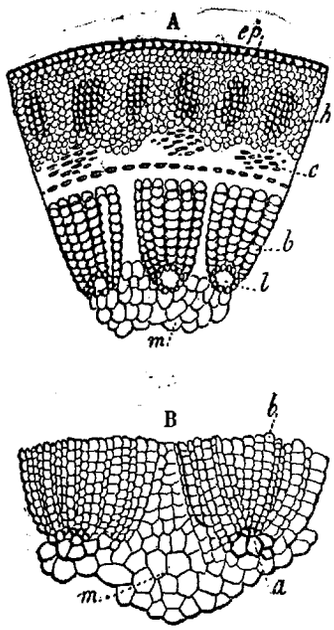

Fig. 3. — A, coupe transversale d'un rameau d'*Arthropitus* : *ep*, épiderme; *h*, bandes hypodermiques; *c*, cellules gommeuses ; *b*, bois ; *l*, lacune; *m*, moelle. — B, coupe transversale d'une racine : *a*, bois centripète ; *b*, bois centrifuge; *m*, moelle (d'après M. B. Renault).

Les *Calamodendron*, d'après M. Grand'Eury, paraissent surtout avoir poussé en hauteur. Leur tige était articulée, atténuée aux deux bouts ; aux articulations naissaient dans l'aisselle des feuilles des rameaux verticillés systématiquement caducs, de telle sorte que les supérieurs seuls se maintenaient en place pendant quelque temps. On a reconnu qu'un certain nombre de rameaux feuillés ou fructifères, décrits sous le nom d'*Astérophyllites*, devaient avoir appartenu à un *Calamodendron*. Les tiges n'acquéraient pas un grand diamètre, mais s'élevaient en hauteur ; dans certaines espèces plus herbacées que les autres elles atteignaient de 20 à 30 m. Leurs racines, dépourvues d'articulations et plus ou moins ramifiées, s'enfonçaient dans le sol assez profondément, et des articulations inférieures des tiges baignant dans l'eau partaient d'autres racines aquatiques ou aériennes. La tige et les rameaux, creux comme ceux des autres Calamodendrées, étaient formés d'une écorce (décrite par M. Grand'Eury sous le nom de *Calamodendrophloios*) peu épaisse, avec quelques lacunes d'une zone vasculaire (*Calamodendroxylon* de M. Grand'Eury) dont les faisceaux libéro-ligneux étaient séparés les uns des autres par des rayons médullaires larges, parenchymateux en leur centre et limités, de chaque côté, par une bande de tissu fibreux fortement sclérifié. A la pointe interne de chaque faisceau il y avait une lacune assez grande. La moelle volumineuse se déchirait et formait ainsi le vide central. Dans les racines (*Calamodendrea rhizobola* de M. Grand'Eury) on trouve

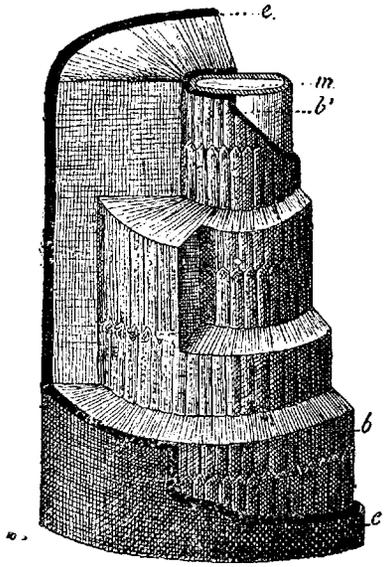

Fig. 4. — Tige restaurée d'*Arthropitus*, d'après M. Grand'Eury. L'écorce et le pourtour de la moelle ont été houillifiés : le bois est pétrifié et présente à sa surface, sous l'écorce, des côtes produites par des lames vasculaires ; *e*, écorce ; *b*, bois ; *b'* couche houillifiée du pourtour de la moelle *m*.

une écorce à lacunes nombreuses et une zone continue de bois secondaire centrifuge, à l'intérieur de laquelle on observe en plusieurs points les faisceaux primaires à bois centripète. Ces tiges et ces rameaux ont laissé des moulages internes assez fortement rétrécis aux articulations et sur lesquels on ne rencontre que rarement une mince couche de houille représentant l'étui végétatif. Les inflorescences des *Calamodendron* sont encore fort mal connues malgré de nombreuses recherches. Il y aurait eu, semble-t-il, deux sortes d'inflorescences, les unes mâles (*Macrostachya ?*), les autres femelles (*Gnetopsis ?*). Enfin on a cru voir, dans les inflorescences mâles, des sacs polliniques, ce qui trancherait définitivement la question de savoir si les *Calamodendron* sont cryptogames ou phanérogames.

On connaît actuellement six ou sept espèces, bien établies, de *Calamodendron*. Toutes ont vécu dans le terrain houiller moyen et supérieur, pour s'éteindre dans le permien (V. BORNIA, MACROSTACHYA, GNETOPSIS).

Paul MAURY.

BIBL. : V. la bibliographie du mot CALAMARIÉES et en outre : WILLIAMSON, *On the Org. of the foss. pl. of the Coalmeasures*, pars I, *Calamites* ; *Philosoph. trans.*, 1871.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

p. 487; pars V, 1873; pars IX, 1878, p. 319; pars XII, 1882, p. 459. — SCHIMPER, dans *Handbuch d. Palæont.*, t. II, 2e livr., 1880. — B. RENAULT, dans *Comptes Rendus de l'Acad. des Sc.*, 4 et 11 sept 1876; 20 août et 5 nov. 1883; 25 janv. et 25 mars 1886; *Nouv. recherches sur le gen. Astromyelon*, dans *Mém. Soc. sc. nat. de Saône-et-Loire*, 18 sept. 1885; *les Plantes foss.*, 1888, pp. 209 et suiv., in-16. — DE SAPORTA et MARION, *Evol. du Règn. végét., Phanérog.*, I, pp. 33 et s. — GRAND'-EURY, *Feuill. et chatons des Calamodendrées*, dans *Assoc. fr. p. l'avanc. des Sc., Compt. Rend.* de la 7e sess., p. 578.

CALAMODENDRON (V. CALAMODENDRÉES).

CALAMODON. Genre de Mammifères fossiles créé par Cope (1874), et dont les affinités sont multiples, formant en quelque sorte la transition entre les Rongeurs et les Edentés. Cope en fait un ordre à part sous le nom de *Tæniodonta* (V. ce mot), avec les genres *Tæniolabis* et *Ectoganus*, et considère ce type comme appartenant à la ligne ancestrale des Edentés modernes. — Le g. *Calamodon*, type de la famille des *Calamodontidæ*, présente les caractères suivants : formule dentaire inférieure, incisives, 3; canine, 1; molaires, 5 (de chaque côté), sans distinction entre les prémolaires et les molaires. Toutes ces dents ont des *racines simples*, coniques, et le revêtement d'émail est très peu étendu, ce qui rapproche le *Calamodon* des Edentés qui en sont complètement dépourvus. La seconde incisive est très grande, scalpriforme, comme chez les Rongeurs; la troisième incisive est grande, à racine conique, recouverte d'émail seulement en avant. Les canines sont obliques en avant et n'ont d'émail que sur les faces antérieure et postérieure. Les molaires sont subcylindriques, et toutes les parties de ces dents, qui sont dépourvues d'émail, sont encroûtées par une couche épaisse de cément. La mâchoire inférieure est épaisse et robuste. Ces animaux étaient onguiculés et atteignaient une assez grande taille. On en connaît trois espèces. Le *C. simplex* (Cope) devait atteindre les dimensions du Tapir, mais avec des proportions très différentes : la tête devait être courte et comprimée. Cette espèce est de l'éocène du Wyoming et du Nouveau-Mexique (Amérique du Nord). Les *C. arcamœnus* et *C. cylindrifer* (Cope), sont de la même époque et du même pays (couches de Wasatch et de Wind-River). — Le genre *Tæniolabis* (Cope), encore mal connu, a pour type *T. scalper* de l'éocène de Puerco (Nouveau-Mexique); ses dents indiquent un animal de la taille du mouton (V. TÆNIODONTES). E. TROUESSART.

CALAMODYTA. Le genre *Calamodyta* de Meyer et Wolf (*Tasch. Deuts.*, 1882), et de Kaup (*Natur. Syst.*, 1829, p. 118), se confond avec le genre *Calamoherpe* de Boie qui lui-même est identique au genre *Acrocephalus* de Naumann (V. ACROCÉPHALE et FAUVETTE).

CALAMOPHYLLIA (PALÉONT.) (V. ASTRÉES et ASTRÉIDES).

CALAMOS. Ville de Phénicie au S. de Tripoli (Polybe, V, 68; Pline, *H. N.*, V, 17).

CALAMOSTOME (Ichtyol.). Agassiz a désigné sous ce nom un Poisson des terrains tertiaires inférieurs de Monte-Bolca, qui fait partie de l'ordre des Lophobranches (*C. breviculum*). Le corps est allongé, le bec est effilé, spatuliforme; les flancs sont garnis de trois rangées d'écailles; une nageoire arrondie se trouve à l'extrémité de la queue.
BIBL. : AGASSIZ, *Rech. sur les poissons fossiles*, 1833-43, t. II, p. 276.

CALAMUS (*Calamus* L.) (Bot.). Genre de Palmiers, dont les représentants, répandus dans les forêts de l'Inde, sont connus sous le nom vulgaire de *Rotang* (V. ce mot). — Le *C. aromaticus* des pharmacies est le rhizome de l'*Acorus calamus* L. (V. ACORE).

CALAMUS SCRIPTORIUS (V. CERVEAU).

CALAMY (Edmund), théologien presbytérien, né à Londres en 1600, mort en 1666. Il fit ses études à Cambridge et entra dans l'Eglise anglicane en 1626. Il était ministre à Londres quand le long Parlement fut convoqué par Charles Ier. Dans les discussions théologiques de cette époque agitée, il se rangea du côté des presbytériens. Il fut l'un des auteurs de la réponse au *Droit divin de l'Episcopat (Divine right of Episcopacy)* de Hall. Cette réponse porte le titre de *Smectymnus* (1641), mot formé des initiales de chacun de ceux qui collaborèrent à sa rédaction, Stephen Marshall, Edmund Calamy, Thomas Young, Mathew Newcome, William Spurstow. — En 1643 il siégea dans l'Assemblée de Westminster *(Assembly of Divines)* réunie pour l'examen des questions ecclésiastiques pendantes, notamment l'organisation de l'Eglise d'Ecosse *(Confession de Westminster)*. — Dans le domaine politique, malgré ses sympathies presbytériennes il fit opposition à Cromwell et se montra favorable au retour des Stuarts. Quand Charles II fut rétabli sur le trône d'Angleterre, il voulut récompenser Calamy et lui offrit l'évêché de Lichtfield. Mais Calamy le refusa et resta dans sa paroisse de Saint-Mary Aldermanbury. En 1661, il fut membre de la conférence théologique tenue à *Savoy Palace* (d'où le nom de *Savoy-Conference*) entre évêques et pasteurs presbytériens pour discuter les mesures de conciliation à prendre, au point de vue liturgique, pour assurer la paix des Eglises. Mais l'année suivante, ayant refusé de signer l'*Acte d'Uniformité* voté par le Parlement, il fut privé de toutes ses fonctions ecclésiastiques, comme non-conformiste. — Calamy a laissé, outre des sermons estimés, qui parurent à Londres (1641-43), des ouvrages plus spécialement théologiques : *Vindication of the presbyterian government and ministry* (1650); *Jus divinum ministerii evangelici anglicani* (1654). G. Q.

CALAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Plouay; 653 hab.

CALANCA. Vallée du cant. des Grisons, sur le versant méridional de la chaîne des Alpes. Cette contrée sauvage, qui formait jadis une petite république indépendante, fait partie aujourd'hui du district de Moësa et contient 1,600 hab. professant la religion catholique. Les principales localités sont Buseno et Castaneta.

CALANCHA (Antonio de la), écrivain péruvien, né vers la fin du XVIe siècle. Au frontispice de son livre, l'auteur se dit créole de la Plata (la *Biographie Didot* le donne, probablement à tort, comme originaire de Chuquisaca). Il entra dans l'ordre des Augustins à Lima, devint docteur à l'Université de cette ville, puis parcourut le Pérou, visitant les ruines du temps des Incas et recueillant les traditions populaires. En 1619, il était prieur d'un couvent de son ordre à Truxillo et rendait des services signalés lors d'un terrible tremblement de terre. Il devint ensuite *definidor* de la prov. de Lima et chroniqueur des Augustins. La grande chronique qu'on l'avait chargé d'écrire était terminée en 1633 (comme le montrent les approbations des pères de Lima datées du 11 mai 1633); mais elle ne put être publiée au Pérou. La première partie parut sous le titre *Coronica moralizada del Orden de San Augustin en el Peru con sucesos egemplares en esta monarquia* (Barcelone, 1638, in-fol.). La seconde partie est intitulée *Coronica moralizada de la provincia del Peru del orden de San Augustin, nuestro padre. Tomo segundo* (Lima, 1653, in-fol.). Cette chronique fut traduite en français, mais en abrégé, sous le titre de : *Histoire de l'Eglise du Pérou aux Antipodes et un grand progrès de l'Eglise en la conversion des gentils par la prédication des religieux ermites de l'ordre de Saint-Augustin, recueillie par un père de la province de Tolose, de la chronique du R. P. A. de la Calanche* (Toulouse, 1653, in-4). La chronique originale, diffuse et pleine de détails oiseux, est toutefois un document très précieux pour l'étude des antiquités péruviennes. E. CAT.

CALANDA ou COLENDA. Ville d'Espagne, en Aragon, prov. de Teruel, partido judicial de Alcañiz, située sur le Guadalopillo; environ 3,800 hab.

CALANDION, patriarche d'Antioche de 482 à 485. Il s'efforça d'apaiser les querelles religieuses qui troublaient son église, et obtint de l'empereur Zénon le transfert à Antioche des restes de saint Eustathe, ancien évêque de cette ville, mort dans l'exil au IVe siècle. Par ses opinions

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

orthodoxes, il s'attira la haine des monophysites, partisans de l'hérésie d'Eutychès, qui le firent déposer et reléguer dans une oasis du désert de Syrie. Ph. P.

CALANDRA (Giovanni-Battista), peintre et mosaïste italien, né à Vercell en 1586, mort à Rome le 27 oct. 1644. Il se destina, très jeune, à la peinture. A Rome, il fit la connaissance de Marcello Provenzale, mosaïste fameux. Epris de l'art de la mosaïque, il se fit l'élève du Provenzale, et d'importants travaux lui furent bientôt confiés pour l'église Saint-Pierre où l'humidité dégradait les peintures à l'huile. Malgré l'opposition des peintres, le pape Urbain VIII entreprit de substituer des mosaïques aux peintures. La première œuvre de ce genre qui fut mise en place à Saint-Pierre était due à Calandra : ce fut un *Saint Michel*, d'après l'Arpinate. Bientôt suivirent de nombreuses copies d'après Romanetti, Lanfranco, Sacchi, Pellegrini, etc. Mal satisfait du paiement, Calandra se mit à travailler pour des particuliers, et fit soit des portraits, soit des copies d'après les grands maîtres. Sa renommée de mosaïste se confirma notamment par la copie d'une *Madone*, d'après Raphaël, faite pour la reine de Suède. Pierre GAUTHIEZ.

CALANDRAGE (V. APPRÊTS).

CALANDRE. I. ORNITHOLOGIE. — (*Melanocorypha* Boie ou *Calandra* Lesson). Les Calendres sont des *Alouettes* (V. ce mot) propres à l'ancien continent et remarquables par leurs formes massives, par leur bec court, robuste, arqué en dessus et garni à la base de petites plumes dirigées en avant et cachant les narines. Ces oiseaux ont d'ailleurs les ailes très pointues et assez longues pour atteindre, lorsqu'elles sont ployées, l'extrémité de la queue, qui est courte et échancrée ; leurs tarses sont épais et leur pouce est muni d'un ongle très développé et légèrement arqué ; enfin leur plumage est tantôt varié de brun, de roux vif, de fauve et de blanc, avec deux grandes taches noires en forme de demi-collier sur la base inférieure du cou, tantôt d'un noir profond parfaitement uniforme ou recoupé par des liserés blancs. Cette dernière livrée est

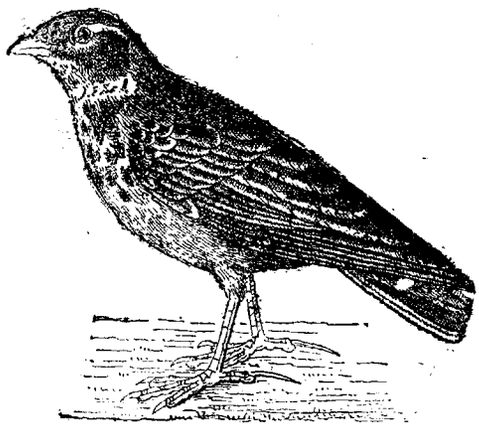

Calandre.

l'apanage du mâle adulte de la Calandre nègre (*Melanocorypha tatarica* Pall.), espèce qui habite la Russie méridionale, la Sibérie et la Mongolie, tandis que la livrée plus claire se rencontre chez la Calandre sibérienne (*M. sibirica* Gm. ou *leucoptera* Pall.) et chez la Calandre ordinaire (*Melanocorypha calandra* L.) qui se trouve dans le midi de l'Europe, l'ouest de l'Asie et le nord de l'Afrique.

En Italie, en Grèce, dans les steppes de la Russie méridionale et dans quelques-uns de nos départements baignés par la Méditerranée, la Calandre ordinaire est très commune et sédentaire. De septembre à février elle vit en petites troupes et pendant la belle saison elle niche dans les champs de luzerne et de blé. Les œufs, déposés dans un nid grossièrement construit sur le sol, sont d'un blanc roussâtre ou d'un gris jaunâtre tacheté et pointillé de gris et de brun.

La Calandre est peu estimée comme gibier, mais très recherchée comme oiseau de volière, à cause de la facilité avec laquelle elle reproduit le chant des autres oiseaux. En Espagne on prend les Alouettes de cette espèce au moyen de filets, que des chasseurs, munis de lanternes et de clochettes, promènent pendant la nuit dans la campagne. E. OUSTALET.

II. ENTOMOLOGIE. — (*Calandra* Clairv., *Sitophilus* Schönh.). Genre d'Insectes-Coléoptères, établi en 1798 par Clairville (*Ent. Helvet.*, I. 62) et qui a donné son nom au groupe des Calandrites dans la grande famille des Curculionides. Ce sont de petits Charançons au corps oblong, assez épais, à antennes courtes, insérées presque à la base du rostre, qui est plus ou moins allongé et légèrement arqué; le funicule est formé de six articles et terminé par une massue oblongue et triarticulée. Les élytres, courtes, atténuées en arrière, laissent à découvert le pygidium ; les hanches antérieures sont écartées à leur base ; les pattes, assez robustes, ont les tibias garnis de petites soies disposées en séries parallèles, espacées, et pourvues d'un fort crochet à leur sommet. — Les *Calandra granaria* L. et *C. oryzæ* L. sont les deux espèces principales du genre. Le *C. granaria* ou *Charançon du blé*, *Calandre des céréales*, est le *Curculio granarius* de Linné et le *Sitophilus granarius* de Schönherr. Il est long de 3 à 4 mill., d'un brun rougeâtre plus ou moins foncé, avec le prothorax couvert de gros points oblongs et les élytres profondément ponctuées-striées. Connu dès la plus haute antiquité et probablement originaire de l'Orient, le *Charançon du blé* se trouve aujourd'hui communément par toute l'Europe, dans les greniers et les magasins de céréales, où il occasionne souvent des dégâts considérables. Sa larve, en effet, vit et se transforme dans les grains de blé, d'orge, de seigle et même de maïs. La propreté et la ventilation sont, paraît-il, les meilleurs moyens préventifs contre ce redoutable ennemi des céréales. Ajoutons qu'un petit Hyménoptère, du groupe des Chalcidites, le *Pteromalus tritici* Walk., pond ses œufs dans les larves et concourt ainsi à empêcher, dans une certaine mesure, la propagation de l'espèce. — Encore plus petit que le *C. granaria*, le *C. oryzæ* L. est d'un brun noirâtre avec quatre taches rougeâtres sur les élytres. Sa larve vit dans les grains de riz et cause également des dégâts considérables. D'origine indienne probablement, il est devenu en quelque sorte cosmopolite, mais il s'est moins propagé en Europe que le Charançon du blé. — La *Calandre des Palmiers* appartient au genre *Rhynchophorus* (V. ce mot). Ed. LEF.

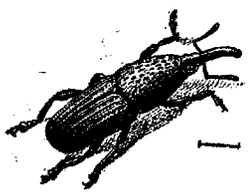

Calandra granaria L.

III. PALÉONTOLOGIE. — Les *Calandridæ* sont représentés à l'époque tertiaire, mais assez rares. On signale une *Calandre* (Pictet) dans l'ambre, deux *Cossonus* et un *Sphenophorus* à Œningen et à Aix, en Provence. E. TRT.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — DAUBENTON, *Pl. enl. de Buffon*, n° 363, fig. 2. — PALLAS, *Zoogr. Rosso-Asiatica*, pl. 33, fig. 1 et 2. — J. GOULD, *B. of. Europa*, pl. 162, fig. 2. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 2e éd., 1867, t. 1, p. 350.

CALANDRE, trouvère du XIIIe siècle (V. CALENDRE).

CALANDRELLE (Ornith.). Ce genre a été établi par Kaup (*Natur. Syst.*, 1829, p. 39) en faveur de l'Alouette calandrelle (*Alauda brachydactyla* Leisl.) qui habite les contrées méridionales et orientales de l'Europe, une partie de l'Asie et le nord de l'Afrique, et qui est assez répandue dans le midi et dans l'est de la France. Dans cette espèce, qui est notablement plus petite que l'Alouette ordinaire (V. ALOUETTE), le bec est comprimé et plus court que la tête, les ailes ont leur première rémige

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

presque entièrement atrophiée et la quatrième moins longue que les pennes cubitales, le plumage est varié de gris roussâtre et de brun sur les parties supérieures du corps et d'un blanc jaunâtre sur les parties inférieures, avec quelques taches brunes sur le cou, mais sans marques foncées sur la poitrine ni sur les flancs, et les pattes sont armées d'un ongle postérieur moins développé que chez l'Alouette ordinaire.

La Calandrelle niche à terre, dans une dépression du sol tapissée de quelques brins d'herbe; sa ponte se compose de quatre à six œufs grisâtres, parsemés de taches brunes peu distinctes. Elle se plaît dans les endroits arides, où son plumage se confond avec la couleur du sol, mais elle fréquente aussi les terrains cultivés. Dans l'Inde, au mois d'octobre ou de novembre, on la voit arriver en grand nombre, venant de l'Asie centrale et dans l'intérieur de l'Afrique il n'est pas rare, d'après Brehm, de voir des troupes d'oiseaux de cette espèce couvrir le sol sur une étendue d'une demi-lieue. L'espèce est également très commune en Espagne et en Provence, où quelques individus séjournent pendant toute l'année, tandis que d'autres émigrent en Afrique. E. Oustalet.

Bibl. : P. Roux, *Ornithologie provençale*, pl. 182. — J. Gould, *Birds of Europa*, pl. 163. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 2e éd., 1867, t. I. p. 341.

CALANDRELLI (L'abbé Giuseppe), astronome et mathématicien italien, né Zagarola (États pontificaux) le 22 mai 1749, mort à Rome le 27 déc. 1827. D'abord professeur de philosophie au séminaire de Magliano, il fut nommé, en 1774, professeur de mathématiques et, en 1787, directeur de l'observatoire du Collège romain, d'où les jésuites venaient d'être expulsés. Protégé du cardinal Zelada et de Pie VII, il se livra, avec son ami l'abbé Conti, à une série d'observations et de recherches sur la météorologie, la réfraction de la lumière solaire, la lumière crépusculaire, les comètes de 1807 et 1811, la parallaxe de Vega, etc.; la plupart de ces travaux ont paru dans un recueil publié en collaboration avec Conti et G. Ricchebach et intitulé *Opuscoli astronomici* (Rome, 1803-1824, 8 vol. in-4). Au retour des jésuites (1824), il dut abandonner l'observatoire du Collège romain et se retira au collège de Saint-Apollinaire. Il était chanoine de Saint-Jean-de-Latran, membre de l'Académie des sciences de Turin, de la Société italienne, de l'Institut de Bologne, et correspondait avec Piazzi, d'Alembert, Delambre, Lalande. Outre les *Opuscoli* déjà cités, on lui doit : *Saggio analitico sopra la riduzione degli archi circolari ai logaritmi immaginarj* (Rome, 1778); *Sulla Fallacia della dimostrazione di Galileo del moto accelerato in ragione degli spazii* (Rome, 1779); *Æquilibrii demonstratio* (Rome, 1780); *Mercurii infra solem transeuntis observatio habita die 4 maii 1786* (Rome, 1786); et plusieurs manuscrits conservés par l'abbé Conti. Léon Sagnet.

Bibl. : Melch. Missirini, *Elogio di G. Calandrelli*; Rome, 1828, in-8. — P. Odescalchi, *Elogio storico del dottore P. Calandrelli*; Rome, 1829, in-8. — E. de Tipaldo, *Biografia degli ital. illustri*; Venise, 1834-45, t. III, p. 243, 10 vol. in-8. — Bald. Boncompagni, *Biografia dell' abate G. Calandrelli*; Rome, 1840, in-8.

CALANDRINI (Giovanni-Ludovico), mathématicien et botaniste suisse, né à Genève en 1703, mort dans cette ville le 28 déc. 1758. Il fit ses études à Lausanne et à Londres, fut professeur de mathématiques (1724) et de philosophie (1734) à l'Académie de Genève, et devint conseiller d'État (1750), puis trésorier de la République génevoise. Savant consciencieux et modeste, il s'est signalé dans ses nombreux ouvrages, et en particulier dans sa *Thesis de vegetatione et generatione plantarum* (Genève, 1734, in-4), par une profonde érudition et un véritable talent d'observation; Bonnet n'en parle qu'avec les plus grands éloges dans ses *Rech. sur l'usage des feuilles dans les plantes*. Il a donné ses soins à l'édition latine des *Principia mathematica philosophiæ naturalis Isaaci Newtonis*, par les PP. Le Sueur et Jacquier (Genève, 1739-1742, 3 vol. in-4), et l'a enrichie d'un traité élémentaire sur les sections coniques et d'une note sur le calcul des équations des planètes. On lui doit encore : *Thesis de coloribus* (Genève, 1722); *De Infinito* (Genève, 1730); *De Actione solis et lunæ* (Genève, 1732); *De Veritatis inquisitione* (Genève, 1734); divers mémoires dans les *Philosophical transactions* et le *Journal helvétique*. L. S.

Bibl. : *Journal helvétique*, janvier 1759. — J. Senebier, *Histoire littéraire de Genève*; Genève, 1786, 3 vol. in-8. — R. Wolf, *Geschichte der Astronomie* (p. 470), dans le 16e vol. de *Geschichte der Wissenschaften in Deutschland*; Munich, 1877, in-8.

CALANDRINO (Nozzo di Pierino, dit), peintre italien, né à Florence vers la fin du XIIIe siècle. Il étudia sous Andrea Tafi et travailla dans sa ville natale, sous la direction de Bruno, de Buffalmacco et de Dino di Nello, qui l'exploitèrent. Boccace a donné, dans ses *Nouvelles*, une célébrité durable au trop naïf élève et aux maîtres trop peu scrupuleux. Pierre Gauthiez.

CALANDRUCCI (Giacinto), peintre, né à Palerme en 1646, d'après Boni et Müller, et en 1650 d'après Ticozzi, mort en 1707. Il prit pour modèle Charles Maratte dont il devint un imitateur remarquable. Ses œuvres se trouvent dans les églises de Rome surtout, entre autres le célèbre tableau du maître-autel dans l'église Saint-Antoine-des-Portugais, et un *Saint Jean-Baptiste* dans un autel latéral. Il peignit pour San Paolino alla Regola une *Sainte Anne* qui passe pour sa meilleure production. De retour à Palerme après une longue absence, Calandrucci entreprit une toile importante pour l'église Saint-Sauveur représentant une *Vierge entourée de saint Basile et d'autres saints*.

CALANDRUCCI (Gian-Battista), fils et élève de Giacinto Calandrucci. Par intermédiaire de son père il obtint de faire des travaux pour Rome, mais ses œuvres sont sans importance aucune.

CALANDRUCCI (Domenico), peintre, frère et élève de Giacinto, élève de Charles Maratte. Il est resté médiocre dans ses peintures, peu connues au reste.

CALANHEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Callac; 1,127 hab.

CALANI (Carlo), peintre et sculpteur italien originaire de Parme, mort très âgé en 1812. Ses principaux ouvrages sont : le tableau du maître-autel de Colorno; des statues à Saint-Antoine-de-Parme et les cariatides qui ornent la grande salle du palais royal de Milan.

CALANI (Maria), peintre italienne, fille du précédent, née en 1781, morte en 1804. Elle obtint le second prix au concours de peinture de Milan en 1801. On possède d'elle un *Baptême du Christ*, exécuté pour Quartarolo di Piacenza, et une *Hébé*, œuvre qui prédisait un brillant succès à la jeune artiste.

CALANSON (Guiraut de), troubadour du commencement du XIIIe siècle. Né en Gascogne et d'abord simple jongleur, il s'éleva ensuite au rang de troubadour et voyagea dans le midi de la France. Son biographe nous dit que ses poésies eurent peu de succès en Provence et qu'il s'y fit une très mince réputation. Nous avons conservé de lui une douzaine de pièces lyriques et un *ensenhamen* imité de celui de *Guiraut de Cabrera* (V. ce nom). Ses poésies sont assez ternes et se font plus remarquer par l'obscurité de la pensée que par l'éclat du style. L'une d'elles, adressée au marquis Guilhem de Montpellier, paraît avoir joui d'une certaine vogue, quoi que dise le biographe cité plus haut : non seulement elle nous a été transmise par un assez grand nombre de manuscrits, mais elle a été l'objet d'un commentaire en vers de la part de Guiraut Riquier. L'*ensenhamen* de Calanson a été publié par Bartsch dans ses *Denkmæler der provenzalischen Literatur* (Stuttgart, 1857); ses autres poésies sont dispersées dans les recueils de Raynouard et de Mahn; quelques-unes sont encore inédites. Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, p. 577.

CALANTHE. I. Botanique. — (*Calanthe* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Orchidacées et du groupe

© 2007 Lyon — Éditions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Vandées. Ce sont des herbes terrestres à grandes feuilles plissées, toutes radicales, du centre desquelles s'élève un scape dressé, plus ou moins long, terminé par une grappe de fleurs très élégantes, de couleur blanche, orangée ou violette, parfois maculées de jaune vif ou de pourpre. Le labelle, entier ou lobé, est muni d'un éperon souvent mutique; les masses polliniques, au nombre de huit, sont claviformes et adhérentes quatre par quatre à une glandule bipartite. — Ce genre renferme une quarantaine d'espèces qui habitent, les unes, les Indes-Orientales et la Malaisie, les autres la Chine ou le Japon. Le *C. veratrifolia* R. Br., d'Amboine, et le *C. vestita* Lindl., de Cochinchine, sont fréquemment cultivés dans les serres chaudes de l'Europe. Ed. Lef.

II. Horticulture. — Les espèces de *Calanthe*, que l'on cultive en Europe, réclament une terre légère et fertile. Les unes, comme les *Calanthe veratrifolia* R. Br. et *C. vestita* Lindl. sont de serre chaude; les autres au contraire, comme les *C. Masuca* Lindl., *C. Sieboldi* Lindl., *C. lurida* Lindl et *C. violacea* Lindl. réussissent très bien en serre froide.

CALANTICÉES (*Calanticeæ* H. Bn). Groupe de plantes de la famille des Bixacées composé d'arbres et d'arbustes originaires de l'Afrique tropicale occidentale et des îles Mascareignes. Leurs fleurs sont hermaphrodites et pourvues de pétales en même nombre ou en nombre double des sépales. Les étamines sont superposées aux pétales, soit isolément, soit par phalanges. Le gynécée est libre et supère. Ce groupe renferme seulement les trois genres : *Calantica* Jaub., *Dissomeria* Benth. et *Asteropeia* Dup.-Th. (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, IV, pp. 293 et 315). Ed. Lef.

CALANUS, gymnosophiste indien qui suivit l'armée macédonienne sur l'invitation d'Alexandre le Grand et mourut à Suse, où il se brûla vif. D'après Plutarque son nom indien était Sphinès (V. Gymnosophiste).

CALAO (Ornith.). Les Calaos se reconnaissent facilement entre tous les oiseaux, grâce à la forme et aux dimensions de leur bec, qui est très volumineux, plus ou moins recourbé et surmonté d'un appendice singulier simulant une corne. Cet appendice, en dépit de son apparence massive, est généralement très léger, car, sauf dans un seul genre *(Rhinoplax)* où il a la dureté de l'ivoire, il est toujours creusé à l'intérieur de larges cellules. Des cellules analogues existent dans les parois du bec et dans le tissu sous-cutané, et les os de la tête et des membres offrent des cavités dans lesquelles l'air pénètre et qui sont en communication avec les poumons et avec les sacs aériens. Grâce à cette disposition le corps des Calaos ne pèse pas, à beaucoup près, autant qu'on pourrait le croire et peut être soutenu pendant des heures entières dans les airs par les ailes qui sont cependant courtes et arrondies. La tête est naturellement petite, mais souvent couverte en dessus et en arrière de plumes touffues et allongées qui la font paraître plus grosse qu'elle ne l'est en réalité. Le cou est assez long et susceptible de se recourber et de rentrer dans les épaules ou de s'étendre en projetant la pointe du bec avec laquelle l'oiseau saisit sa nourriture ou se défend énergiquement contre ses ennemis. La queue, formée de dix rectrices, est allongée, tandis que les pattes en sont très courtes, sauf dans les espèces qui constituent le genre *Bucorvus* et qui sont organisées pour passer leur vie sur le sol. La plupart des Calaos se tiennent au contraire presque constamment sur les arbres et se perchent ou circulent facilement sur les branches, grâce à la conformation de leurs pattes dont les doigts sont réunis par des membranes, d'une façon plus ou moins intime, de manière à constituer une surface plantaire assez étendue. Par cette disposition les Calaos ressemblent beaucoup aux *Martins-Pêcheurs* (V. ce mot), dont on les rapproche généralement, quoique d'autres particularités extérieures et même certains caractères anatomiques dénotent aussi des affinités avec les *Huppes* (V. ce mot).

Les Calaos font absolument défaut dans le nouveau monde où leur place est tenue par les *Toucans* (V. ce mot) ; ils manquent également en Australie, mais ils

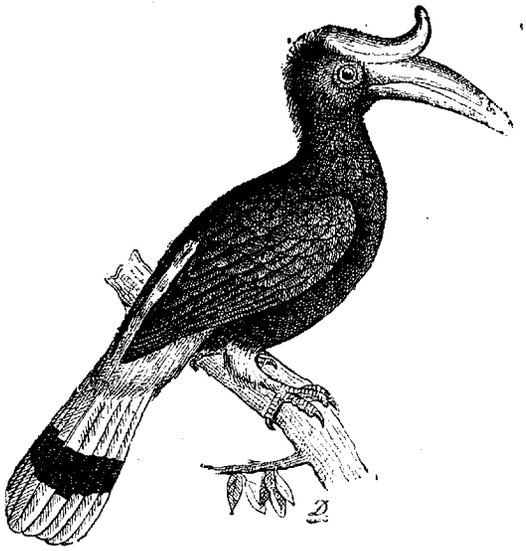

Calao.

sont fort nombreux dans les îles de la région malaise, en Papouasie, dans l'Asie orientale et en Afrique. Dans cette dernière région ils s'avancent jusqu'au cap de Bonne-Espérance, mais ils sont arrêtés vers le N. par le désert du Sahara. En Asie on ne peut indiquer très exactement leur limite septentrionale, mais on est en droit de supposer qu'ils ne franchissent pas la grande chaîne de l'Himalaya et l'on sait positivement qu'ils n'existent ni en Asie Mineure, ni dans le N. de la Chine. Vers le S. leur aire d'habitat paraît avoir été disloquée en quelque sorte par les convulsions géologiques qui ont détaché du continent asiatique un certain nombre d'îles, et c'est ainsi que plusieurs Calaos, ayant des affinités incontestables avec des espèces asiatiques continentales, habitent maintenant des terres bien circonscrites et parfaitement isolées.

On trouve des Calaos depuis le bord de la mer jusqu'à une alt. de 2 à 3,000 m. et presque toujours dans les grandes forêts, les seules exceptions à cet égard étant fournies d'un côté par les petites espèces qui fréquentent les endroits couverts de broussailles, de l'autre par les *Bucorvus* qui se montrent souvent dans les plaines découvertes. Ces oiseaux sont d'humeur sociable et se réunissent volontiers en dehors de la saison des nids à des individus de leur espèce ou même d'espèce différente ; mais en même temps ils montrent beaucoup de prudence et ne se laissent que difficilement approcher, leur ouïe très fine et leur vue perçante leur révélant de loin la présence d'un ennemi. Grâce à leur bec formidable ils peuvent d'ailleurs infliger à leurs adversaires de cruelles blessures et ils n'ont pas beaucoup à redouter les attaques des oiseaux de proie.

Le régime des Calaos est des plus variés. Aux fruits et aux graines qui constituent le fond de leur nourriture, la plupart de ces oiseaux joignent des insectes, des reptiles, des passereaux, des rongeurs et d'autres petits mammifères qu'ils capturent vivants ou dont ils trouvent les cadavres sur leur chemin. En un mot, beaucoup d'entre eux sont carnivores à la façon des Corbeaux. Aussi sont-ils très faciles à nourrir en captivité. Comme les Toucans, ils prennent adroitement, avec la pointe de leurs mandibules, les aliments qu'on leur présente et qui consistent en pain, en viande, en riz cuit, en raisins

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

secs, etc. Les jardins zoologiques de Paris, de Londres, d'Anvers, de Hambourg et de Rotterdam ont possédé à différentes reprises des Calaos de diverses espèces qui étaient devenus très familiers et qui amusaient le public par la bizarrerie de leurs poses ; mais on n'est pas encore parvenu à les faire reproduire en captivité et par conséquent on n'a pu encore vérifier ce que des voyageurs, d'ailleurs très dignes de foi, rapportent au sujet de la nidification et du mode d'incubation de quelques espèces asiatiques de ce groupe. Il paraît que les *Buceros*, les *Rhyticeros*, les *Dichoceros*, etc., nichent toujours dans des troncs d'arbres creux, qu'ils aménagent au besoin en entaillant à grands coups de bec le bois et l'écorce, et que, sitôt que la femelle a pondu ses œufs et commence à se livrer aux soins de l'incubation, le mâle l'emprisonne en bouchant presque entièrement avec de la terre détrempée l'ouverture du nid. Il ne laisse, dit-on, qu'une fenêtre juste assez grande pour que sa compagne puisse recevoir la nourriture, qu'il lui apporte du reste consciencieusement, et il ne rend la liberté à la captive qu'après l'éclosion des petits ou même lorsque ceux-ci sont capables de prendre leur nourriture.

Les Calaos forment une famille des plus naturelles que l'on désigne sous le nom de *Bucérotidés* (V. ce mot) et que l'on place d'ordinaire à côté des Alcédinidés. Cette famille comprend plus de cinquante espèces qui ne diffèrent pas seulement les unes des autres par le dessin ou les couleurs du plumage, comme c'est le cas dans d'autres groupes ornithologiques, mais qui offrent dans leurs proportions, dans la forme du bec et des appendices qui le surmontent, en un mot dans la physionomie générale, assez de dissemblances pour que la plupart d'entre elles aient pu être choisies comme types de genres particuliers (V. Aceros, Anorrhinus, Anthracoceros, Buceros, Bucorvus, Bycanistes, Ceratogymna, Cranorhinus, Hydrocissa, Lophoceros, Penelopides, Pholidophalus, Sphagolobus, Tockus, etc.). E. Oustalet.

Bibl. : D.-G. Elliot, *A Monography of the Bucerotidæ*, in-4, avec pl. col.

CALAOÏDIES (Myth.). Chant des femmes locriennes à la fête d'Artémis.

CALAORRA (Juan de), écrivain espagnol du XVIIe siècle, de l'ordre des Franciscains. On lui doit : *Chrónica de la provincia de Syria y Tierra santa de Gerusalem*; *contiene los progresos que en ella ha hecho la Religion serafica, desde el año 1219 hasta el de 1632* (Madrid, 1684, in-fol.). Cette chronique est plus connue par la traduction italienne qui parut sous ce titre : *Historia cronologica della provincia di Syria e Terra santa de Gierusalemme... con le felici progressi fatti in quella della religione serafica del P. S. Francesco, cominciando dall' anno 1219, opera composta in spagnuolo dal P. F. Giov. di Calaorra, tradotta nella lingua italiana dal P. Angelico di Milano* (Venise, 1694, pet. in-4). B. Villar publia un abrégé (*Breve Resumen*; Valence, 1700), de l'ouvrage original. E. Cat.

CALAPHATE (V. Michel V, empereur de Constantinople).

CALAPPA (*Calappa* Fabr.) Genre de Crustacés-Décapodes-Brachyures, de la section des Oxystomes, très remarquable par le grand développement de la carapace, qui est fortement bombée en dessus, arrondie en avant et latéralement et prolongée, sur les flancs, en forme de voûte recouvrant complètement les pattes des quatre paires postérieures qui sont courtes. Les pattes de la première paire sont, au contraire, très développées ; leur main, déprimée en avant, s'élève en dessus en forme de crête et en se reployant masque complètement la partie antérieure du corps, de sorte que l'animal paraît enfermé dans une sorte de boîte. Le *C. granulosa* L., espèce de la Méditerranée, est rare sur les côtes de France, mais commun sur celles d'Algérie, où il est comestible et recherché pour la bouillabaisse. Les autres espèces du genre habitent l'Océan Indien.

CALARASI, CALARES ou **KALARASCH** ou **STIRBEI** Ville de Roumanie, ch.-l. du district de Jalomnitza, à l'E. du lac de Calarasi ; 3,575 hab. Pont sur le Danube, en face de Silistrie.

CALARASSI. Corps de cavalerie chez les Roumains. L'armée roumaine compte onze régiments de calarassi ou calarachi, à quatre escadrons. Ils sont en général formés des volontaires appartenant aux classes riches de la population. Ils doivent posséder un cheval et l'entretenir à leurs frais, lorsqu'ils ne sont plus sous les armes. L'effectif de paix des calarassi se décompose en cadre permanent et contingent variable. Le premier comprend de 81 à 90 hommes par régiment, le second de 145 à 255 hommes, de 100 à 180 chevaux et un dépôt d'instruction de 36 à 61 hommes. La tenue de ces cavaliers, fournie par l'Etat, est des plus élégantes. Leur armement ne comporte pas la lance. En temps de paix, ces troupes font aussi un service de police.

CALARIS (V. Cagliari).

CALAS (Jean), calviniste, célèbre par sa fin tragique, né à la Cabarède, près de Mazamet, le 19 mars 1698, mort sur la roue à Toulouse le 10 mars 1762. Il vivait paisiblement à Toulouse où il faisait prospérer un important commerce d'indiennes et y jouissait d'une considération universelle, quand les événements les plus imprévus vinrent bouleverser son bonheur domestique. Marié en 1731 à Anne-Rose Cabibel, il en avait eu six enfants, dont quatre fils et deux filles. Louis, l'un d'eux, désireux d'embrasser à tout prix la carrière juridique et s'en trouvant empêché par les édits, se résolut à changer de religion et abjura vers 1760. Son frère aîné, Marc-Antoine, manifestait les mêmes goûts, mais l'abjuration lui répugnait, et il se refusa à suivre l'exemple donné par son puîné. Il fut un moment sur le point d'aller étudier la théologie à Genève, mais, sur les conseils d'un ami, il renonça bientôt à ce projet. Dès lors, contrarié dans ses aspirations, voyant que les diverses fonctions qu'il pouvait ambitionner lui restaient toutes fermées, il tomba dans une profonde mélancolie. Cette tristesse à laquelle il était d'ailleurs prédisposé s'accentua rapidement et le conduisit au suicide (13 oct. 1761). Il se pendit, à la suite d'un repas de famille, dans le magasin de son père, entre les deux battants de la porte. Dès qu'elle découvrit la chose, l'infortunée famille tenta tous les moyens de le rappeler à la vie, mais ses efforts furent vains. Elle se décida alors, pour éviter un scandale, à faire disparaître toute trace de suicide, sans réfléchir à ce qu'une pareille conduite avait d'imprudent. Les capitouls de la ville informés de la mort de Marc-Antoine se transportèrent dans la maison. Le suicide leur paraissant évident, ils se disposaient à se retirer quand une voix, partie de la foule qui stationnait devant la porte, traita le vieux Calas d'assassin, l'accusant d'avoir prévenu par un crime l'abjuration de son fils. Sur-le-champ, les capitouls, changeant d'opinion, se ravisèrent et firent arrêter toute la famille. Le clergé et les catholiques multiplièrent aussitôt les manifestations et firent l'apothéose du prétendu martyr. Après une longue détention, les accusés furent enfin jugés et, malgré l'absence totale de preuves, le vieux Calas, que défendait l'avocat Sudre avec une courageuse éloquence, fut déclaré coupable (9 mars 1762). Par huit voix contre cinq, il fut condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire, à être rompu vif puis jeté dans un bûcher. L'exécution eut lieu le lendemain. Calas subit son long et cruel supplice avec une admirable constance. Il ne cessa, jusqu'au dernier moment, de protester de son innocence. Les autres accusés furent les uns relâchés, les autres bannis comme Pierre Calas ou enfermés dans des couvents. Les deux sœurs de Marc-Antoine, quoique absentes au moment de son suicide, furent mises au couvent des Visitandines. Deux des fils, Donat et Pierre, parvinrent à se réfugier à Genève. Voltaire, convaincu de l'innocence de leur père, se les fit présenter et dès lors entama, en faveur de la victime, avec son activité ordinaire, cette magnifique campagne à laquelle son

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nom est resté attaché. Il multiplia les preuves, entassant brochure sur brochure et intéressant à cette noble cause le pays tout entier. Enfin, le 9 mars 1765, un tribunal de maîtres des requêtes déclara solennellement Calas innocent. La sentence fut rendue à l'unanimité; le nom de la victime fut réhabilité et ce qui restait de ses biens restitué à sa famille. Une sorte de souscription s'organisa même en faveur de cette dernière. Mme Calas mourut octogénaire à Paris en 1792. David de Beaudrigue, celui des capitouls dont la responsabilité était la plus lourde, devint fou et se suicida. La Convention décida plus tard qu'une colonne commémorative serait élevée à Toulouse (25 brumaire an II). Malgré tout, certaines tentatives ont été faites, il y a quelque trente ans, dans le but de prouver la culpabilité de Calas. Mais ces accusations, dictées par la passion religieuse, n'ont trouvé aucune créance et il ne convient pas d'en tenir compte. Diverses pièces de théâtre ont été composées sur cette triste affaire. A. Lefranc.

Bibl.: Ath. Coquerel fils, *Jean Calas et sa famille*; étude historique d'après les docum. orig., suivie des dépêches du comte de Saint-Florentin et autres fonctionnaires et de lettres de la sœur J.-A. de Fraïsse de la Visitation à Mlle Anne Calas; Paris, 1858, in-12. Ce remarquable ouvrage contient une bibliographie complète du sujet.

CALASANZ (José de), prêtre et pédagogue espagnol, né en 1556 à Peralta (Catalogne), mort en 1648, canonisé en 1767, grand homme de bien, fondateur de la Congrégation des Piaristes ou Frères des écoles pies. C'est dans un voyage à Rome en 1592, que, épouvanté de la misère physique et morale du peuple et l'attribuant surtout au manque d'éducation, il conçut le dessein de consacrer sa vie à l'instruction des enfants pauvres. Il avait renoncé au monde, malgré sa famille; il renonça aux honneurs ecclésiastiques qui l'attendaient en Espagne, pour rester à Rome simple prêtre, recueillant sur les places et dans les quartiers populeux les petits vagabonds, tâchant de les arracher à la fois à la misère, à l'ignorance et au vice. Ayant en vain pour eux frappé à toutes les portes, trouvant les autorités civiles ou impuissantes faute d'argent, ou indifférentes par habitude, et les grands ordres enseignants dédaigneux de cette pauvre clientèle, il les prend à sa charge, par centaines, aidé seulement de quelques prêtres, à peine soutenu d'abord par la charité privée (1597). L'œuvre prospère, grandit; il groupe ses auxiliaires volontaires en une congrégation vouée à l'éducation des enfants pauvres, à l'imitation de celle que venait de fonder César de Bus, et dont lui-même, dit-on, avait fait partie. Ses écoles, où l'on donne, avec l'instruction gratuite, la nourriture et s'il le faut le vêtement, comptent bientôt dans Rome seule jusqu'à 1,200 élèves; elles se répandent en Italie, en Allemagne, jusqu'en Pologne. Calasanz connaît tour à tour la faveur et l'envie, sans être plus troublé de l'une que de l'autre. Il refuse de devenir évêque et cardinal. Quand il mourut à quatre-vingt-douze ans, il y en avait cinquante et plus qu'il enseignait les enfants pauvres, aussi pauvre lui-même que ceux pour qui il s'était dépouillé, ne s'étant réservé d'autre privilège dans ses écoles que d'y faire les besognes les plus modestes et les plus ingrates. H. M.

CALASCIBETTA. Ville d'Italie de la prov. de Caltanisetta (Sicile), à 49 kil. de cette ville, sur un rocher dominant un ravin qui la sépare du village de Caltagirone. Pop. agglomérée, 6,615 hab. (1881).

CALATAFIMI. Ville d'Italie, de la prov. de Trapani (Sicile), à 16 kil. S.-O. d'Alcamo et à 54 kil. de Trapani, d'un aspect très pittoresque à cause de sa situation sur une montagne escarpée, dans un pays bouleversé par les tremblements de terre. Le temple grec de l'antique cité de Ségeste s'y distingue sur un monticule arrondi. Calatafimi fut une des deux seules villes de Sicile où les Français furent épargnés lors du massacre des vêpres siciliennes (1282). Garibaldi y remporta sa première victoire en Sicile, à la tête de l'expédition des Mille (1860). Pop. agglomérée, 9,785 hab. (1881). H. V.

Combat de Calatafimi. — Débarqué en Sicile, à Marsala, le 11 mai 1860, avec ses mille volontaires, auxquels s'étaient joints les jours suivants quelques groupes d'insurgés dans les environs de Salemi, Garibaldi rencontra, le 14, au mont de Pianto Romano, en dehors de Calatafimi, trois mille cinq cents hommes des troupes royales commandés par le général Landi, qui barrait la route sur ce point à l'envahisseur. Les Napolitains occupaient cinq positions formidables sur des rochers s'étageant en pentes abruptes. Garibaldi, après avoir envoyé quelques détachements sur la droite de l'ennemi pour l'inquiéter, le fit attaquer de front à la baïonnette par le reste de sa petite troupe, dont l'élan fut admirable. Chaque escarpement, défendu avec une extrême vigueur par les royaux, fut successivement emporté d'assaut par les garibaldiens : ils s'emparèrent d'une pièce de montagne. Le général Landi, chassé de toutes ses positions, se réfugia dans la ville de Catalafimi, qu'il abandonna le lendemain pour battre en retraite vers Palerme. La lutte avait duré trois heures, de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2, sous un soleil ardent. Les garibaldiens comptaient une vingtaine de morts et une cinquantaine de blessés. Plus d'un parmi ceux-ci dut la vie au dévouement de Mme Crispi, une courageuse Savoisienne, qui, seule de son sexe au milieu des Mille, avait voulu partager les fatigues et les dangers de son mari (V. Crispi). La victoire de Calatafimi, en exaltant les garibaldiens, en démoralisant les royaux, et en frappant l'imagination populaire, décida dès le début du résultat de l'expédition et du sort de la Sicile. F. H.

CALATAN. Port de la presqu'île de Malacca, côte E., à l'entrée du golfe de Siam, juste en face du cap Cambodge. Commerce de poivre important, dépend du sultan de Tringani, tributaire du roi de Siam.

CALATAYUD. Ville d'Espagne, prov. de Saragosse (Aragon), sur la rive gauche du Jalon, à 509 m. d'alt., dans une vallée froide, exposée aux vents glacés du Moncayo. Station du chemin de fer de Pampelune à Madrid. La ville, qui est peut-être le Kalat-Ayoub ou château du général musulman Ayoub, était une place très forte à l'époque arabe et ses vieilles murailles sont encore debout. La partie basse de la ville, plus moderne, a quelques édifices importants, parmi lesquels il faut citer l'église Sainte-Marie; dans la montagne au-dessus, il y a un

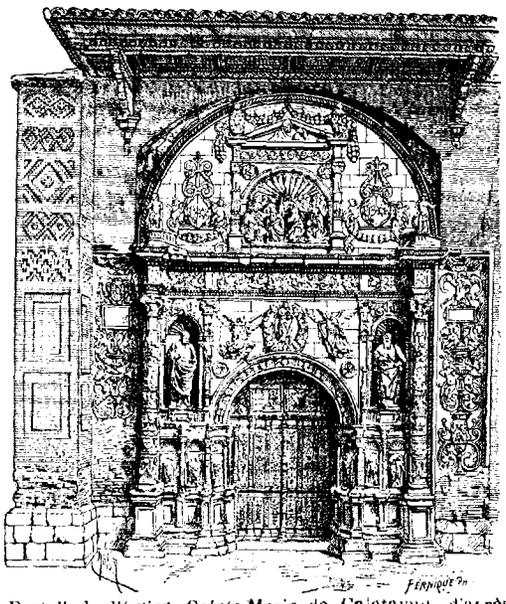

Portail de l'église Sainte-Marie de Calatayud, d'après une photographie.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

quartier souterrain creusé en grottes, habité par des pauvres et qu'on appelle la *Moreria*. Calatayud est la seconde ville de l'Aragon ; elle est le centre agricole et marchand d'une région irriguée par le Jiloca et le Jalon (le Nil aragonais) et riche en fruits excellents, céréales, légumes et chanvre renommé. Il y avait autrefois des fabriques d'outils en fer, d'une trempe supérieure ; aujourd'hui l'industrie est sans importance. Pop., 11,512 hab. Près de Calatayud, à Bambola, sont quelques vestiges de l'antique *Bilbilis*. E. Cat.

CALATHEA (*Calathea* J.-W. Mey.). Genre de plantes de la famille des Cannacées, dont les représentants sont des herbes à feuilles pétiolées très grandes, à fleurs réunies en épis composés et accompagnés de bractées plus ou moins nombreuses. Ces fleurs, irrégulières et hermaphrodites, ont un calice de trois sépales, une corolle de trois pétales et trois étamines superposées aux pétales. M. H. Baillon (*Adansonia*, I, p. 318) les a étudiées au point de vue organogénique. L'ovaire, infère et triloculaire, devient une capsule renfermant une ou plusieurs graines pourvues d'un albumen farineux. — Les *Calathea* sont tous originaires des régions tropicales de l'Amérique. Plusieurs espèces, notamment le *C. zebrina* Lindl. et le *C. Warscewiczii* Matt., du Brésil, sont cultivées dans les serres chaudes de l'Europe pour leur feuillage d'un beau vert sombre velouté, plus ou moins panaché de vert clair ou de blanc jaunâtre, parfois à reflets métalliques dorés. Ed. Lef.

CALATHIDE (Bot.) (V. Capitule).

CALATHUS. I. Archéologie. — Ce mot désigne proprement la corbeille qui renfermait la laine des fileuses. Ces objets étaient en osier tressé, *virgati calathisci*, dit Catulle dans l'Epithalame de Thétis et Pélée, v. 378 ; ils pouvaient être aussi en métal comme la corbeille d'argent qu'Homère attribue à Hélène dans l'*Odyssée*, IV, 124. Leur forme était évasée par le haut, étroite par le bas. On en trouve de nombreuses représentations dans les monuments antiques, par lesquels on voit que les calathi servaient aussi à différents autres usages.

Calathus, d'après Winckelmann (*Monum. inéd.*, p. 205).

II. Entomologie. — Genre de Coléoptères, de la famille des Carabiques, établi par Bonelli en 1810 et caractérisé surtout, dans le groupe des *Sphodrini*, par les crochets des tarses qui sont pectinés. Ce sont des Insectes de taille moyenne, très vifs, de couleur noire ou brune, se trouvant dans les endroits frais, sous les pierres, les feuilles mortes, les mousses au pied des arbres. Leur corps est oblong ou ovalaire, déprimé en dessus, avec le prothorax trapézoïdal ou quadrangulaire, toujours rétréci en avant et sans impressions postérieures bien marquées. On en connaît une soixantaine d'espèces disséminées en Europe, dans le bassin de la Méditerranée, le nord de l'Amérique et les parties septentrionales et occidentales de l'Asie (V. Putzeys, *Ann. Soc. Belg.* 1873, p. 26). Le *C. melanocephalus* L., que nous figurons, est une espèce commune aux environs de Paris, sous les pierres, dans les terrains secs. Elle est longue de 7 millim., d'un brun rougeâtre, avec la tête noire, les antennes et les pattes d'un testacé clair. M. le prof. Laboulbène a décrit et figuré la larve du *C. luctuosus* Latr. (*C. gallicus* Frm. et Lab.) dans les *Annales de la Soc. ent. de France*, 1862, p. 562, pl. XIII, fig. 8-15. Ed. Lef.

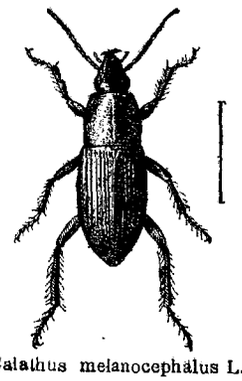

Calathus melanocephalus L.

CALATRAVA la Vieja. Château-fort qui s'élevait au moyen âge, à 6 kil. au N. de Ciudad-Real, non loin du Guadiana et était considéré comme le boulevard de la Castille et la clef de la Sierra Morena. Pris sur les Maures en 1147 par l'empereur Alphonse VII, il fut confié aux Templiers, mais ceux-ci croyant ne pas pouvoir résister aux Almohades, le rendirent à don Sanche III, roi de Castille en 1157. Celui-ci publia qu'il le donnerait avec toutes ses prérogatives à qui se chargerait de le défendre; personne ne se présentant, deux moines, don Raymond et Diego Velasquez, s'offrirent pour garder le château. Ils firent appel à leurs frères de couvent, à tous les chevaliers et réunirent autour d'eux plus de 20,000 hommes ; plus tard, pour resserrer les liens qui unissaient les défenseurs de la place, ils fondèrent l'ordre de Calatrava. La ville tomba pourtant au pouvoir des Musulmans, après la bataille d'Alarcos, en 1195 ; elle fut reprise par Alphonse VIII, en 1212, quelques jours avant la victoire de *Las Navas*. Depuis cette époque, elle est restée à la Castille, puis a presque complètement disparu ; des ruines insignifiantes s'en voient sur le territoire de Carrion de Calatrava.

Le séjour de Calatrava ayant paru malsain aux chevaliers de l'ordre, en 1217 ils avaient transporté leur couvent principal à quelques lieues plus au S., à *Calatrava la Nueva*, appelée aujourd'hui Calzada de Calatrava, au district d'Almagro. Pop., 4,894 hab. Toute cette région, couverte de pâturages, porte encore le nom de *Campo de Calatrava*. E. Cat.

CALATRAVA. Ordre de chevalerie espagnole, fondé en 1158 par *Fray* Raimundo, abbé de Fitero, et *Fray* Diego Velazquez, sous le règne de Sancho III. Le roi de Castille leur fit don perpétuel de la ville de Calatrava que venaient d'évacuer les Templiers, désespérant de s'y maintenir contre les Musulmans; les deux moines cisterciens y fondèrent une confrérie religieuse et militaire dont le pape Alexandre III confirma l'institution par une bulle de 1164, D. Garcia étant premier grand-maître. Les chevaliers de Calatrava étaient soumis à la règle de Cîteaux pour la discipline intérieure, faisaient vœu de chasteté et s'engageaient à guerroyer contre les Infidèles. Ils portaient sur leurs armes le camail noir et le capuchon de même couleur. Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1396, qu'ils adoptèrent la croix rouge par bulle du pape Benoît XIII, sur la demande que le grand-maître Gonzalo de Guzman fit auprès du saint-siège d'Avignon. Le couvent de l'ordre, élevé d'abord à Calatrava, fut transféré à Ciruelos, dans la suite à Buxada, de là à Corcoles et à Salvatierra, enfin à Covos, au temps du douzième grand-maître Nuño Fernandez. Les chevaliers possédaient en outre de nombreuses commanderies dans les royaumes de l'Espagne chrétienne. Pendant plus de trois siècles, bataillant contre les Arabes, ils prirent part à toutes les guerres, protégèrent les frontières de Castille, et contribuèrent, en ralliant les fuyards, à la victoire de Las Navas de Tolosa qui sauva l'Espagne de l'invasion almohade (1212). Dans la suite, la chevalerie de Calatrava augmenta encore sa puissance par sa fusion avec l'ordre d'Avis (1213), et reçut en dons pieux des seigneuries et des terres que l'on partageait entre les vieux soldats, mais sans qu'ils puissent jamais les léguer à leurs héritiers. Chaque commanderie était tenue d'héberger et de nourrir le roi et sa suite, quand il s'y arrêtait, sous peine de haute trahison Lorsque le grand-maître déployait la bannière de Calatrava et marchait contre les Infidèles, tout chevalier devait monter à cheval et le suivre. Son pouvoir était illi-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mité; il exerçait sur les *frères* une autorité absolue comme supérieur ecclésiastique et chef militaire. A l'imitation des villes, les ordres s'unissaient entre eux pour le maintien de leurs privilèges. En 1318, Calatrava Alcántara et Santiago signèrent à la Puebla de Chillon un traité d'alliance pour imposer à Alfonso XI le maintien de leurs libertés, usages et coutumes. Ils se déclaraient unis pour défier celui qui nuirait à un *frère* des ordres. D'après leurs statuts, les chevaliers devaient élire librement leur grand-maître; cependant les rois de Castille ne tardèrent pas à se mêler de l'élection; de là des intrigues, des querelles, des scissions et des guerres civiles entre deux maîtres rivaux. Un schisme important éclata même au XIVe siècle, à propos de Garci Lopez, accusé de haute trahison, et qui, forcé de quitter la Castille, s'était fait reconnaître par les *frères* d'Aragon, et continuait à exercer la grand-maîtrise dans la commanderie d'Alcañiz, malgré Juan Nuñez de Prado, maître légitimement élu. Ces dissensions ne finirent qu'en 1348, plus de vingt ans après, grâce à Pedro IV d'Aragon qui se prononça en faveur du maître castillan aux conférences de Saragosse. Quelques années après, sous Pedro Ier, Nuñez de Prado, mis à mort, fut remplacé par Diego de Padilla (1354). Une partie de l'ordre élut Estebañez Carpentero, qui périt au massacre de Toro (1356). Padilla, qui s'était déclaré pour Enrique II, mourut en prison, et fut remplacé par Martin Lopez, déjà maître d'Alcántara (1367). Pendant le règne orageux de Juan II, le roi ordonna aux commanderies de Castille d'élire Pedro Giron, frère du marquis de Villena, qui prit une part active aux troubles de cette époque et aux guerres civiles de Castille sous Enrique IV. Le pouvoir royal grandissait et le grand-maître devenait un officier de la couronne. La prise de Grenade acheva la ruine de l'ordre. A la mort de Garci Lopez de Padilla (1488 ou 1487, d'après l'inscription de sa pierre tombale), Ferdinand et Isabelle interdirent toute élection nouvelle, et obtinrent d'Innocent VIII la réunion de la grand-maîtrise à la couronne (1493). Plus tard, Charles-Quint exigea de la cour de Rome que cette incorporation fût déclarée perpétuelle, le roi de Castille étant de droit le grand-maître de l'ordre. Le despotisme de la maison d'Autriche précipita sa décadence; la chevalerie de Calatrava acheva de perdre tout caractère religieux; ses membres pouvaient se marier et les terres devinrent domaines royaux. Le manteau et la croix ne furent plus qu'une distinction honorifique que portèrent Calderon et Velasquez. Le roi d'Espagne est encore aujourd'hui grand-maître de Calatrava. Supprimé le 13 mars 1872 par le gouvernement républicain, l'ordre fut rétabli le 13 janv. 1874 par Alfonse XII.

Lucien Dollfus.

Bibl. : Mariana, *Historia general de España;* Madrid, 1794, 10 vol.

CALATRAVA (José-Maria), homme d'Etat et orateur espagnol, né à Mérida le 26 févr. 1781, mort à Madrid le 24 janv. 1846. Avocat distingué de Badajoz, il fut député de l'Estramadure aux Cortès de Léon (1810) et de Cadix (1813-1814). Le rôle qu'il y avait joué et ses discours en faveur de la liberté le forcèrent à s'exiler en 1814, lors de la rentrée de Ferdinand VII; l'amnistie de mars 1820 lui permit de rentrer en Espagne et il fut immédiatement élu député. C'est sur sa proposition que les Cortès de cette année déclarèrent que le ministère constitutionnel destitué par le roi avait conservé la confiance de la nation; en nov. 1821 il fut rapporteur de la commission instituée pour l'étude des réformes à apporter à la Constitution et lutta avec talent contre Martinez de la Rosa et le comte de Toreno. Pendant la campagne de 1823 il fut chargé par les Cortès de Séville du ministère de la justice et de grâce, et eut aussi par intérim l'intérieur. Le rétablissement de Ferdinand VII le força à s'expatrier de nouveau et il demeura en Angleterre jusqu'en 1830. De cette époque à 1837, il fit une propagande active contre l'absolutisme, prit part à tous les mouvements libéraux, et joua un grand rôle dans les Cortès de 1837, qui établirent une nouvelle Constitution. Il obtint le ministère des affaires étrangères, avec la présidence du conseil, mais il fut bientôt obligé de se retirer. Plus fait pour l'opposition que pour l'action gouvernementale, il lutta énergiquement contre le parti d'Espartero et après la déclaration de majorité de la reine Isabelle, fut élevé à la dignité de sénateur. E. Cat.

CALAU (Benjamin), peintre allemand, né en 1724, mort en 1783. Il fut peintre de la cour de Saxe, et vint finir sa vie à Berlin. Il a surtout peint à la cire et fut même l'inventeur de procédés particuliers à ce genre de peinture. Il en fit l'application à quelques portraits conservés aujourd'hui au cabinet de Berlin, à Potsdam et à Brunswick (n° 627 du catalogue). (V. Nicolai, *Beschreibung von Berlin und Potsdam.)* A. M.

CALAURIE (*Calauria* ou *Calaurea*). Ile du golfe Saronique, en face de Trézène, reliée par un banc de sable à l'ancienne île de Sphæria (aujourd'hui Poros). Elle était célèbre par l'asile qui s'y trouvait dans le temple de Posei don. C'est là que Démosthènes se réfugia et se donna la mort.

CALAVAUTÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 204 hab.

CALAVERA (Ferrant Sanchez), poète castillan du XVe siècle. Il vécut quelque temps à la cour, puis entra dans l'ordre d'Alcantara, où il devint commandeur de Villarubia. Il a composé des tensons sur la prescience divine, la Trinité, la Providence, le Salut. On trouve ses poèmes dans le cancionero de Baena. E. Cat.

CALAVON ou **COULON.** Rivière (Basses-Alpes et Vaucluse), 84 kil. de cours. Le plus important des affluents de la Durance, d'un caractère torrentiel. Né au-dessus de Banon (B.-A.), il traverse les gorges d'Oppedettes, y forme des cascades, reçoit la Buegne, à Saint-Martin-de-Castillon, la Doua, l'Orbane, la Limergue à Notre-Dame-des-Lumières, arrose l'usine métallurgique de Rustrel, Apt, les Beaumettes, Robions, la plaine de Cavaillon et se jette dans la Durance en amont de Caumont.

CALCA. Ville du Pérou, dép. de Cuzco; 1,351 hab. Sucre renommé.

CALCAGNI (Antonio-Bernardino), sculpteur, né à Recanati en 1536, mort en 1593, élève de Lombardi. Il a passé la majeure partie de son existence dans les Marches et laissé ses principaux ouvrages dans l'église de Loreto. Comme beaucoup d'artistes de son temps, Calcagni modelait, fondait et ciselait lui-même les monuments qu'il était chargé d'exécuter. La Santa Casa de Loreto lui doit le bel autel de la Pietà. Il avait commencé le modèle de la grande porte de droite de la basilique en 1590, mais il mourut trois ans après, et le travail fut terminé par son petit-fils, Tarquinio Giacometti, et par Bastiano Sebastiani. Auparavant il avait reçu la commande d'une statue colossale de bronze représentant *Sixte V*, que les États de la Marche d'Ancône firent ériger devant la façade de la Santa Casa. Il prit également part à l'achèvement du tombeau du cardinal Caetani de Sermoneta, dessiné par Francesco da Volterra (1570). Les ornements et la statue agenouillée ont été jetés en bronze par lui; les figures de marbre qui accompagnent le cénotaphe sont de Tommaso della Porta. Calcagni avait modelé un buste du commandeur Annibale Caro, qui a fait partie de la collection Stein vendue à Paris en 1886. De Champeaux.

Bibl. : Ricci, *Memorie storiche.* — De Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs* (1886).

CALCAGNI (Tiberio), sculpteur florentin, vers 1570. Il fut, à Rome, élève de Michel-Ange, qui l'initia également à l'architecture; il acheva diverses œuvres du maître. Il dessinait aussi pour lui quand la vieillesse l'empêchait de faire des dessins. Il fit en terre cuite un modèle merveilleux pour une église que construisait Michel-Ange, et qui est aujourd'hui détruite. Il commença une chapelle à Sainte-Marie-Majeure à Florence; sa mort en interrompit l'achèvement. Pierre Gauthiez.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CALCAGNINI (Celio), philosophe, poète, savant italien, né à Ferrare le 17 déc. 1479, mort le 27 août 1541. Fils naturel, dit-on, du protonotaire apostolique Calcagnini, reconnu et adopté par la famille, il étudia les belles-lettres et les sciences, servit dans les armées de Maximilien et de Jules II, fut envoyé en mission à Rome par Alphonse Ier, de Ferrare, suivit en Hongrie le cardinal Hippolyte d'Este (1518-1519), enfin trouva le repos à son retour dans le canonicat à la cathédrale et le professorat à l'Université de sa ville natale, hormis, cependant, une nouvelle mission près Paul III, que le duc Hercule III devait un peu plus tard lui confier. Sa vie n'a plus que l'intérêt de l'étude perpétuelle, et il meurt avec assez de sérénité pour songer, dans son testament, non pas seulement à ses livres et à ses manuscrits, légués au duc de Ferrare, mais aussi à sa vieille mule qu'il confie à son élève Monferrati pour en avoir soin, *ut mulam talem decet*. La liste des œuvres de ce fécond écrivain dispense de commentaires; ses vers sont de peu d'intérêt, sa science est celle de son temps, encyclopédique et aristotélique; il faut cependant noter, fait assez peu connu, que, trente ans avant la naissance de Galilée, il soutint le mouvement de la terre autour du soleil, en son traité *Quemodum cœlum stet, terra moveatur, vel de perenni motu terræ commentatio*. Calcagnini n'aurait-il pas droit, lui aussi, à un peu d'immortalité? Ce traité est contenu, avec cinquante-cinq autres, dont Niceron donne la table dans l'ouvrage suivant : *Cœlii Calcagnini Ferrariensis Protonarii apostolici Opera aliquot* (Bâle, 1544, in-fol.). Œuvres publiées de son vivant : *Aristotelis de coloribus liber, Cœlio C. interprete*, dans l'*Aristote* de Bâle (1538, 2 vol. in-fol.); *Dyonysii Afri Periegesis græce, cum Cœlii C. annotationibus* (Ferrare, 1512, in-4); *Carminum libri tres* (Venise, 1533, in-8). R. G.

Bibl. : Superbi, *Apparato degli uomini illustri di Ferrara*; Ferrare, 1620, in-4. — Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*; Paris, 1734, in-8, t. XXVII. — Borsetti Bolani, *Historia almi Ferrariæ gymnasii*; Ferrare, 1735, 2 vol. in-fol.

CALCAIRE. I. Géologie. — De toutes les roches sédimentaires, les plus répandues sont les *calcaires*. Essentiellement formés de carbonate de chaux, tantôt pur, amorphe ou cristallisé, tantôt mélangé à des matières argileuses, arénacées ou bitumineuses, ils peuvent offrir de nombreuses variétés, et se montrent caractérisés, dans leur ensemble, par leur faible dureté (le carbonate de chaux se laissant facilement rayer au canif), et par leur facile effervescence avec les acides, l'acide carbonique se dégageant sous la forme gazeuse ; on sait aussi que ce dernier fait peut se produire par la chaleur. Considérés au point de vue du mode de formation, les dépôts calcaires sont les uns d'origine chimique, les autres d'origine organique. L'activité des organismes marins peut, en effet, donner naissance à de puissantes assises calcaires, et ce rôle est surtout rempli par des organismes d'ordre très inférieur qui viennent fixer, dans le fond des océans, sous la forme de carbonate, la chaux que l'eau contient toujours à l'état de sulfate.

Calc. d'origine organique. De ce nombre sont toutes les variétés de calcaires compacts, coquilliers ou oolithiques qui se forment au voisinage et aux dépens des récifs coralliens, roches sur lesquelles nous ne nous étendrons pas longuement ici, renvoyant à leur description donnée à l'occasion des Atolls. Les Mollusques marins tels que les *Huîtres* et les *Peignes*, qui se développent en bancs puissants sur certaines côtes, peuvent contribuer également à la formation de calcaires coquillers; ainsi se sont formées les *lumachelles* qui sont uniquement constituées par l'agglomération de petites coquilles d'ostracées. Mais c'est surtout, dans la classe des protozoaires, les êtres microscopiques appelés *foraminifères* qui manifestent le plus cette aptitude du monde organique à contribuer, par l'accumulation de leurs coquilles, à former des sédiments calcaires très étendus. Les explorations sous-marines, en effet, nous ont appris que dans toutes les profondeurs comprises entre 500 et 5,300 m., une vase calcaire (*vase à globigérines* renfermant jusqu'à 95 % de carbonate de chaux), formée par l'accumulation d'enveloppes calcaires minces et fragiles des *Miliolites* (*Globigerina, Orbulina, Pulvinulina*) jointes à de petits granules calcaires, *coccolithes* et *rhabdolithes*, ayant appartenu à des algues flottantes, venait tapisser le fond des océans. A cette énumération il faut joindre les importants dépôts de calcaires blancs solides qui se forment sur les plates-formes sous-marines, au-dessous des courants chauds, tels que le *Gulf-stream*, par l'entassement des dépouilles de mollusques, d'oursins et de polypiers.

Calc. d'origine chimique. Aux dépôts de la première catégorie, appartiennent certains calcaires marins qui peuvent se produire par précipitation chimique occasionnée par la réaction mutuelle des sels contenus dans les eaux de la mer, et surtout ceux qui prennent naissance sous l'influence des actions chimiques exercées par les eaux continentales. Etant donné le pouvoir dissolvant bien connu des eaux météoriques, qui contiennent toujours en proportion notable de l'oxygène et de l'acide carbonique, on conçoit aisément que dans leur passage au travers des massifs calcaires elles puissent se charger de carbonate de chaux ; un litre d'eau contenant de 2 à 3 % d'acide carbonique pouvant dissoudre 1 gr. de calcaire. En débouchant à l'air, après un parcours souterrain plus ou moins long, ces eaux d'infiltrations abandonnent, par évaporation, le calcaire préalablement dissous à l'état de bicarbonate. Ainsi se forment, au point d'émergence des sources et des suintements, des dépôts calcaires dont la texture varie suivant les conditions dans lesquelles s'opère la sortie des eaux.

Tufs. Toutes les fois que des sources viennent suinter lentement à l'air libre, ou ruisseler le long des pentes, l'acide carbonique en excès s'évapore et le calcaire se dépose en donnant naissance à des tufs, soit à des roches poreuses, légères et de consistance parfois terreuse, principalement formées par incrustation progressive autour des mousses, des algues ou des herbes qui garnissent ces suintements, en multipliant les surfaces d'évaporation. On sait aussi que ces végétaux interviennent directement dans la précipitation du calcaire en raison de leur avidité pour le gaz carbonique. Tantôt ces tufs sont terreux et sans cohésion, tantôt leur compacité permet de les employer pour les constructions; toujours ils restent caractérisés par la présence d'empreintes végétales souvent nombreuses, de larves d'insectes et de coquilles terrestres. L'activité de l'accroissement de ces dépôts reste nécessairement en fonction de l'énergie des suintements qui leur donnent naissance et surtout de leur continuité, quand les pluies deviennent abondantes ; elle peut être ensuite entièrement entravée par l'établissement d'un régime sec. C'est de la sorte que, dans le bassin de la Seine, un certain nombre de vallées présentent, sur leurs flancs, des tufs calcaires de formation ancienne et dont l'épaisseur atteste la puissance de sources aujourd'hui complètement taries. Tels sont ceux de la Celle, près de Moret, qui recouvrent les alluvions du fond de la vallée sur une étendue d'environ 500 m. avec une largeur de moitié. Ils comprennent, sous une épaisseur de 8 à 15 millim., une série de tufs d'abord terreux, puis concrétionnés, qui renferment, avec de nombreux mollusques terrestres (*Helix, Zonites, Clausilia, Cyclosma, Pupa*, etc.) une flore remarquable indiquant pour la région, un climat plus tiède et plus humide que celui actuel. Ces tufs proviennent, en effet, d'eaux incrustantes ruisselant en cascade, vers la fin de la période quaternaire, sur la paroi d'un calcaire lacustre entamé par la vallée de la Seine, et l'association, dans cette flore de la Celle, du figuier, du laurier, de l'arbre de Judée, avec l'érable sycomore, indique une différence de 4 à 5° dans la température moyenne de l'année, soit 14 ou 16° au lieu de 10 ou 11 ; différence qui se trouve aujourd'hui encore réalisée

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans certaines de nos stations maritimes de l'Ouest, où l'on peut voir, sous l'influence d'un climat maritime pluvieux et tiède, les figuiers prospérer en Vendée alors qu'en Bretagne, sur les côtes du N., les lauriers fleurissent dans la baie d'Audierne. Ces tufs anciens, attestant qu'à l'époque de leur formation, l'Europe était alors douée d'un climat plus clément et surtout plus uniforme qu'aujourd'hui, sont encore bien développés à Roquevaire près de Marseille où ils renferment des palmiers-nains, aux environs de Montpellier, en Toscane près de Massa-Maritima, dans les îles de Lipari, enfin, plus au N., dans le Wurtemberg où la flore de Celle se retrouve dans le tuf, non moins célèbre de Cannstadt. C'est ensuite, dans les vallées crayeuses de la Normandie, qu'on peut voir de bons exemples de pareils tufs se formant encore de nos jours avec une grande activité, et surtout dans celles creusées aux travers des plateaux calcaires du Jura ; notamment dans le val pittoresque de Consolation, où ces tufs remplissent le fond de la vallée du Dessouve à ce point que la route est obligée de les franchir en tranchée, puis en souterrain.

Calcaires concrétionnés. Dans le cas d'infiltrations de cette nature se produisant non plus à l'air libre, mais très lentement dans l'intérieur des cavités souterraines creusées au travers des massifs calcaires, il se fait un dépôt, cette fois *concrétionné*, de carbonate de chaux, dont les couches concentriques, en s'accroissant sans cesse, viennent tapisser les parois des grottes d'un enduit parfois fort épais d'où pendent des stalactites dans tous les points où se font les suintements. La structure concrétionnée persiste, en effet, dans ces incrustations qui descendent de la voûte en pendentifs, et se montrent constituées par une série d'enveloppes coniques, disposées autour d'un tube central sans cesse parcouru par les eaux calcaires; les gouttelettes qui en tombent une à une sont destinées à leur tour à former, sur le sol, un plancher stalagmique et des stalagmites où la même succession de couches concrétionnées s'observe; et c'est quand ces deux sortes d'incrustations, chaque jour accrues en sens inverse par de nouveaux suintements, finissent par se rejoindre que naissent ces colonnes aux formes si variées qui donnent un grand charme à la visite des grottes calcaires. Quand le plafond est découpé par des fentes, c'est par de véritables draperies que se traduisent les suintements d'eaux calcaires, en reproduisant toutes les sinuosités des fissures. Les dépôts concrétionnés, formés dans ces conditions, sont d'abord constitués par d'innombrables petits cristaux de calcite, se traduisant souvent par des miroitements à la surface des colonnes et des pendentifs de la grotte, et qui viennent parfois communiquer aux couches successives annulaires ou coniques des stalactites, une structure fibreuse, en s'accolant parallèlement les uns aux autres. Mais bientôt, dans ces dernières, par suite de leur imbibition constante par les eaux calcaires, il se produit un changement moléculaire amenant la cristallisation totale de la stalactite qui devient d'un blanc laiteux; si bien qu'en la cassant on la voit se briser en larges facettes miroitantes suivant les plans de clivage de la calcite, sans qu'il subsiste rien de la texture concrétionnée primitive. Exceptionnellement dans quelques grottes à stalactites, telles que celles d'Antiparos en Grèce, de Trakivas (prov. de Goyaz) au Brésil, du cap Galloway en Ecosse, c'est l'aragonite, soit une variété de carbonate de chaux, différant de la calcite par sa densité et sa dureté plus forte, par son aspect fibreux dû à son mode de cristallisation en prismes orthorhombiques, qui se forme dans de pareilles conditions. C'est à des inscrustations de cette nature qu'il faut également attribuer les enduits concrétionnés de calcaire qui tapissent les tuyaux de conduite où circulent des eaux chargées de chaux carbonatée. Telles sont, près de Paris, les eaux d'Arcueil qui, après avoir enduit de couches successives de calcaire amorphe d'un blanc mat le canal de l'aqueduc, viennent souvent obstruer, avec un pareil dépôt, les conduites des quartiers Saint-Jacques et du Luxembourg. Sur certaines côtes granitiques des mers chaudes et tempérées, de pareilles incrustations de calcaire amorphe s'observent sur les parois des roches dures cristallines battues par les vagues, sous la forme d'un vernis pelliculaire, brillant, d'un gris noirâtre ou jaunâtre.

Travertins. Sous le nom de travertin viennent ensuite se ranger des masses importantes de calcaires, qui prennent naissance quand les eaux courantes, chargées de carbonate de chaux, viennent, non plus ruisseler sur les pentes, mais tomber en cascades, ou se déverser dans des bassins de réception. Les dépôts qui se forment, dans ces conditions, moins poreux que les tufs, sont encore celluleux et conservent toujours, même dans les variétés les plus compactes, de petites cavités vermiculaires ; texture celluleuse qui facilite la taille de ces roches, très recherchées pour les constructions en raison de leur résistance, de leur légèreté et surtout de ce fait qu'elles prennent bien le mortier. De bons exemples de pareils dépôts s'observent dans les terrains tertiaires des environs de Paris, notamment à Sézanne, dans la campagne rémoise, où l'on peut voir adossées à une falaise crayeuse d'épaisses couches, plus ou moins continues, d'un travertin compact jaunâtre rempli de cavités et de tubulures sinueuses, qui viennent attester la présence en ce point, au début de l'éocène, d'une cascade, dont les abords couverts de plantes amies des eaux, étaient entourés d'arbres grandioses ; parmi ces arbres figuraient des lauriers, un sassafras, des tilleuls, des magnolias, des aulnes et des saules, accompagnés de figuiers, de vignes, de viornes et de lierre avec de nombreuses fougères. Toutes les feuilles, les fruits et les fleurs de ces végétaux sont maintenant admirablement conservés dans la masse épaisse de ce travertin, concrétionné avec les insectes et les mollusques qui, nombreux, fréquentaient les abords de la source. La grande nappe solide et régulière de calcaire lacustre, qui donne lieu au plateau de la Beauce, nous offre ensuite l'exemple de grandes couches de travertin largement étalées sur les sables de Fontainebleau, travertins qui, enveloppant dans leur masse des coquilles de planorbes et de limnées avec de nombreux helix *(Helix Ramondi)*, annoncent qu'à la fin du miocène inférieur, un grand lac a pris possession de la Beauce après le dépôt des sables marins de Fontainebleau. Actuellement les travertins apparaissent comme le produit direct de sources chaudes ascendantes d'origine volcanique qui, toujours riches en acide carbonique (eaux acidulées ou bicarbonatées, *Säuerlinge*), abandonnent sous cette forme, quand elles arrivent à l'air libre, le carbonate de chaux dont elles se sont chargées en traversant des massifs calcaires. Il en est ainsi aux Etats-Unis, dans le parc national du Yellowstone (montagnes Rocheuses), où les manifestations geysériennes prennent une ampleur exceptionnelle. Sur les bords du Gardiner's River ces eaux chaudes jaillissantes se faisant jour, dans cette région, au travers de puissants massifs calcaires, peuvent amener au jour de grandes quantités de carbonate de chaux à l'aide de l'acide carbonique qu'elles contiennent en abondance, et venir ensuite le déposer à leurs points d'émergence, sous forme d'incrustations très étendues, aux formes souvent les plus pittoresques, en donnant naissance à de véritables cônes geysériens calcaires parfois très élevés. Le sol de la vallée est jonché de ces cheminées calcaires, au fond desquelles on entend bouillir l'eau quand elle a cessé d'être jaillissante; le plus célèbre de ces cônes éteints, désigné sous le nom de Bonnet phrygien (Liberty cap), s'élève à plus de 15 m. de haut, sur une base dont le diamètre dépasse 6 m. Les croûtes épaisses de travertin qui dérivent de ces sources se disposent en terrasses étagées pouvant atteindre jusqu'à 100 m. de hauteur. Les plus remarquables, celles du Wihte Mountain, bien connues sous le nom de sources chaudes du Mammouth, présentent leur surface

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

couverte de bassins circulaires, où dorment les eaux bleues tranquilles de ces sources, et se montrent entourées de stalactites calcaires d'un blanc de neige, disposées en pendentifs du plus gracieux effet.

Du même ordre, mais sous une forme atténuée, sont ces émissions d'eaux thermales plus ou moins minéralisées, qui, disposées par groupes alignés, se font jour, par des fentes bien déterminées de l'écorce, avec une pression notable dans des régions disloquées où elles apparaissent comme la dernière manifestation d'une activité volcanique autrefois beaucoup plus intense, en venant ensuite déposer à l'air sous la forme de travertins, surtout quand, déjà refroidies, elles retombent en cascades, le calcaire dont elles étaient chargées. Les travertins célèbres de l'Italie centrale, qui constituent des couches épaisses, dans la région des Apennins où on les exploite depuis des siècles pour les monuments et les constructions de quelque importance, en offrent un remarquable exemple. Ceux qui s'étendent, en particulier, depuis le cours supérieur de l'Anio jusqu'aux environs de Tivoli où ils atteignent une épaisseur de 120 à 150 m., ont fourni à Rome la majeure partie de ses grands monuments. L'exemple souvent cité d'un étang qui, près de cette ville, s'est vu en moins de vingt ans remplacé par une nappe de travertin épaisse de 9 m., issue des eaux chaudes de San Filipo, est une preuve de l'activité de ces sources, qui doivent leur thermalité et surtout la forte proportion d'acide carbonique qui leur permet de dissoudre une notable quantité de chaux carbonatée, dans la traversée des massifs calcaires de la chaîne des Apennins, à l'influence d'un foyer volcanique voisin. Les abondants dépôts de travertins fournis par les sources thermales de Vichy n'ont pas d'autre origine, ainsi qu'en témoigne le rocher bien connu des Célestins qui, tout entier composé de feuillets verticaux de calcite ou d'aragonite, se montre encore parcouru par des sources chaudes ascendantes.

On sait aussi que les remarquables sources incrustantes de Saint-Allyre, qui ont édifié, avec leurs tufs calcaires, dans un faubourg de Clermont-Ferrand, un véritable pont naturel, ne sont autres qu'un dernier représentant bien affaibli des anciennes manifestations volcaniques de la contrée. Il en est de même pour celles voisines et non moins actives de Saint-Nectaire, dont les incrustations calcaires viennent tapisser les pentes granitiques de la vallée d'un revêtement épais de plusieurs mètres. La rapidité du dépôt calcaire, dans de pareilles sources, est telle que tous les objets qu'on laisse séjourner quelque temps dans l'eau sont moulés par des couches concrétionnées concentriques qui reproduisent en relief tous les détails de leur ornementation extérieure, avec une fidélité parfaite. Tels sont ces branches d'arbres, ces fleurs, ces nids d'oiseaux, tous ces produits qui, prenant l'apparence de la pierre, deviennent en Auvergne, sous le nom impropre de *pétrifications*, l'objet d'un commerce important. Quand on les brise, en effet, on s'aperçoit que la matière organique a disparu et que le calcaire s'est borné, dans ces conditions, à opérer le contre-moulage de ces divers objets. D'autrefois, au lieu d'un pareil moulage externe formé par le dépôt rapide du carbonate de chaux sur les corps organisés, il y a substitution intime du calcaire à la matière organique. Dans ce cas la préservation des structures organiques est complète, cette substitution respectant les tissus les plus délicats; et c'est alors que l'expression de pétrification peut prendre toute sa valeur en s'appliquant à de pareils produits.

Dans ces sources, les travertins originairement caverneux, sans cesse imbibés par les eaux calcaires, peuvent devenir tout à fait compacts, les pores de la roche se remplissant par des cristallisations successives de carbonate de chaux. D'autrefois, quand ces sources ascendantes sont accompagnées, et le cas est fréquent, d'abondants dégagements d'acide carbonique, l'agitation qui en résulte ne permettant plus au calcaire de se déposer en couches continues, le dépôt prend la forme pisolithique, c.-à-d. celle de globules isolés, formés d'écailles minces concentriques entourant un très petit grain de sable ou de tout autre substance étrangère. C'est ce petit fragment central arraché souvent, par l'eau de la source, aux roches qu'elle traverse, qui sert de point de départ au dépôt et quand, par suite d'incrustations successives, le poids de ces pisolithes est devenu suffisant pour que le courant ne puisse plus les entraîner, ils retombent sur le fond en venant constituer une roche globuleuse dont les éléments, nettement arrondis, à surface lisse, et de dimension remarquablement uniforme, sont réunis par un ciment calcaire concrétionné. Cette uniformité dans la grosseur des pisolithes, pour chaque couche déterminée, trouve son explication dans ce fait qu'elle dépend de l'intensité d'un courant, qui dans chaque source est soumise à peu de variations.

Les plus connues parmi ces sources thermales ascendantes, sans cesse agitées par des dégagements tumultueux d'acide carbonique qui peuvent ainsi donner naissance à des formations pisolithiques, sont celles de Sprudel, près de Carlsbad en Bohême, dont les plus chaudes viennent au jour avec des températures de 73 à 75°. Dans ces sources, qui fournissent annuellement 7,500,000 litres d'eau chaude, chargée de sels calcaires avec une proportion d'acide carbonique pouvant atteindre de 6 à 7 gr. par litre, les pisolithes calcaires forment des couches épaisses très étendues *(Eberstein)*; mais la masse principale du dépôt reste encore fournie par de puissants massifs travertins, les uns caverneux, presque uniquement formés de mousses et de feuilles ou de coquilles de mollusques incrustées, les autres *(Sprudelstein)* rendus tout à fait compacts par une imbibition prolongée, et formés d'aragonite. Dans les sources précédemment citées des Apennins, ces pisolithes, bien connues sous le nom de *dragées de Tivoli*, peuvent se former également avec une grande rapidité. Enfin quand de pareilles sources viennent se déverser dans la mer, le mélange du dépôt calcaire avec des sables et des coquilles de mollusques donne naissance à une roche spéciale, désignée sous le nom de *Panchina*.

Principales variétés de roches calcaires. Ces faits relatifs au mode de formation des calcaires, une fois établis, ces roches, considérées cette fois au point de vue de la texture, peuvent présenter de grandes variations; les calcaires peuvent être entièrement cristallisés en donnant lieu à des *marbres*, les uns, purs et grenus les autres compacts et mélangés de matières diverses, ou bien constitués par des variétés plus ou moins amorphes de calcite. Ces derniers sont de beaucoup les plus répandus; on y distingue : des *calcaires terreux*, faiblement agglomérés, offrant, avec une grande perméabilité, peu de résistance à l'écrasement. La *craie*, cette roche blanche, friable, traçante et tachant les doigts, que tout le monde connaît, devient le type de ces calcaires à texture lâche, qui prennent ensuite leur principal développement dans les terrains tertiaires. Constituée par des grains amorphes de carbonate de chaux, associés dans beaucoup de points à une assez grande proportion de débris organiques (enveloppes calcaires microscopiques de foraminifères appartenant surtout au genre globigérine, débris d'échinodermes, de bryozoaires, de coquilles de mollusques, spicules siliceux de radiolaires et d'éponges), la craie peut devenir *marneuse* quand elle est mélangée d'argile; elle se délite alors en absorbant l'eau météorique et devient impropre à tout emploi dans les constructions. On la dit *glauconieuse* quand elle se montre piquetée de points verts de glauconie, soit d'un hydrosilicate de fer et de potasse (autrefois confondu avec la *chlorite*, d'où le nom impropre de *craie chloritée*), qui se montre disséminé dans la masse crayeuse, sous la forme de petits grains, parfois très nombreux, et dont chacun paraît souvent représenter le moule intérieur d'un foraminifère; enfin, en se chargeant de mica, elle donne lieu à ces roches jaunâtres, tendres,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

désignées spécialement sous le nom de *tuffeau*, et qui prennent tant d'importance en Touraine, où on les exploite en de nombreux points sur la rive droite du Cher (pierre de Bourré); facile à tailler, la craie tuffeau, légère et remarquable par la finesse et l'égalité de son grain, a de plus la propriété de durcir à l'air, ce qui la fait rechercher pour les constructions. Les *calcaires grossiers*, où le carbonate de chaux est mélangé de substances diverses, souvent de grains de quartz et de glauconie, représentent ensuite des variétés impures, mais plus agglomérées de ces calcaires terreux. Très importants en raison de leur consistance et de leur emploi pour les constructions, dans la région parisienne, ces calcaires constituent un ensemble varié de couches d'une texture plus ou moins serrée, qui se succèdent dans l'ordre suivant : à la base, les assises qui constituent le calcaire grossier inférieur comprennent au début, des bancs glauconieux, les uns, pétris de nummulites, souvent agglomérées en une pierre de taille estimée (*pierre à liards* du Soissonnais), les autres, plus homogènes, donnant une pierre fine et grasse, qu'on peut scier à sec avec la scie dentée, et qui devient l'objet d'une exploitation active aux environs de Creil (*Banc Saint-Leu*), à Saint-Waast, Saint-Maximin et à l'Isle-Adam (*Roche de Forgets*), ainsi que dans toute l'étendue du Vexin français (pierre de taille de Chérence, Vallangoujard, Saillancourt); viennent ensuite des calcaires très coquilliers, riches en cérithes de grande taille (*C. giganteum*), qui ne peuvent plus être utilisés que pour moellons (*Banc à verrains* des carrières de Paris). Dans la partie moyenne on observe ensuite des calcaires pétris de petits foraminifères dits miliolites, à cause de leur ressemblance avec des grains de millet (*Biloculines*, *Triloculines*, etc.); disposés en bancs, les uns, peu épais, mal agrégés (*Vergelès* et *Lambourdes*), ces calcaires fournissent par places, comme à Chantilly de belles pierres de taille, tendres, non gélives, durcissant à l'air quand elles ont perdu leur eau de carrière; les autres, à grain plus fin et plus serré (*Banc royal*), dans lesquels on peut, cette fois, tailler facilement de grandes pierres d'appareil. C'est le banc royal de Conflans qui a fourni le fronton du Panthéon, dont les pierres d'angles pesaient plus de 20,000 kilogr. Enfin, dans le calcaire grossier supérieur, plus complexe, on observe des couches marines (*roche de Saint-Nom*, *Liais* et *Cliquarts*), qui fournissent les meilleures pierres de construction de tout le bassin de Paris. Epais de 0m20 à 0m40, très résistants et point gélifs, les liais de Vaugirard, de Bagneux et de Créteil, susceptibles d'être employés *en délit*, c.-à-d. posés sur champ, ont été recherchés autrefois pour les constructions monumentales de Paris (Eglise Notre-Dame, portail de la colonnade du Louvre, etc.) ; superposés à ces liais, les *roches* et *bancs francs* sont des calcaires très coquillers, le plus souvent remplis de Cérithes (*Grignards*), encore assez durs et assez homogènes pour pouvoir être débités en pierre de *haut appareil* ou de *bas appareil*, suivant leur épaisseur. La *Roche*, en particulier, peut fournir des colonnes et des pièces d'entablement de grande dimension; celles de la cour du Louvre, qui en proviennent, ont de 3 à 4 m. de fût. Les *caillasses*, qui terminent cette série, présentent, en dernier lieu, une succession de lits minces, alternatifs de marnes parfois magnésiennes et de calcaires coquillers (*rochettes à cérithes*), puis compacts, avec accidents siliceux (*caillasses sans coquilles*), ou parfois crayeux (*tripoli de Nanterre*).

Dans les *calcaires compacts*, on peut reconnaître ensuite des variétés mieux agglomérées, plus dures, très résistantes à l'écrasement, à cassure plane ou conchoïdale, et susceptible de poli; très recherchés, en raison de leur dureté et de leur disposition fréquente en gros bancs, d'épaisseur uniforme, qui permet leur exploitation facile comme pierre de taille, d'entablement ou même d'ornement, ces calcaires peuvent encore, quand ils se présentent en nappes puissantes et très étendues, donner lieu à de grands plateaux, les uns n'offrant à l'œil qu'une surface remarquablement plane et uniforme comme ceux de la Beauce et de la Brie, les autres, entrecoupés de gorges profondes, aux parois tranchées à pic, d'où s'échappent des rivières torrentielles; tels sont, au pied des Cévennes, les grands plateaux, arides et secs, des *Causses* (Causses de Sévérac, de Larzac, du Concouvés...), qui se présentent sous la forme d'immenses tables calcaires, portées à des altitudes de 900 à 1,000 m., et terminées de tous côtés par de véritables falaises, hautes de plusieurs centaines de mètres. Quand le grain de ces calcaires devient très homogène et d'une extrême finesse, ils fournissent des pierres *lithographiques*. Tels sont, en Bavière, ceux bien connus de Solenhofen, qui se sont rendus célèbres, non seulement par leurs qualités industrielles, mais par une finesse de grain exceptionelle qui fait que ces plaquettes lithographiques ont pu garder l'empreinte des plumes de reptiles empennés, celle aussi des libellules, d'arachnides et d'animaux mous, tels que des méduses (*Rhizostomites*). Ceux exploités à Cerin, dans le Bugey, se présentent dans les mêmes conditions, et contiennent à profusion des restes, admirablement conservés, de poissons, de reptiles, présentant parfois la trace de leurs organes, avec de nombreuses empreintes de Cycadées.

Quand l'argile se mélange intimement au carbonate de chaux en proportions définies, on obtient des *calcaires marneux* qui peuvent fournir de la chaux hydraulique quand la proportion d'argile atteint 10 %, puis du ciment quand elle est plus forte et qu'il s'y joint une quantité notable d'oxyde de fer.

	Chaux.	Argile.	Oxyde de fer.
Pierre à ciment de Boulogne-sur-Mer	54	31	15
Pierre à ciment de Vassy, près Avallon.....	55	34	9.40
Ciment romain des Anglais .	55	36	8.60

Leur grain fin et homogène permet aussi de les utiliser parfois pour la sculpture ; tels sont les calcaires marneux blanc jaunâtres du Berry, exploités à Apremont et à Charly. Disposés le plus souvent en couches régulières, peu épaisses, bien stratifiées, séparées par des lits minces alternatifs de marnes feuilletées, ces calcaires sont le témoignage, bien franc, d'une sédimentation tranquille, effectuée dans des conditions particulières de calme; aussi ce genre de dépôt reste souvent la marque caractéristique des formations lacustres (ex. : calc. marneux lacustre de Saint-Ouen).

Variétés impures. Comme la craie, les calcaires peuvent devenir *glauconieux*, en se montrant mouchetés de points verts de glauconie ; on en connaît aussi qui deviennent *grèseux* quand ils sont chargés de sables; d'autres sont à ce point imprégnés de bitume (*Stinkkalk*, *Anthraconite*), qu'ils exhalent, sous le choc du marteau, une odeur fétide : ces calcaires *bitumineux*, gris de fumée, noirs ou bruns, à texture spathique, grenue ou compacte, perdent leur couleur au feu; les variétés noires et compactes sont fréquentes dans le terrain carbonifère de Belgique, où on les observe, tantôt disposés en bancs épais, susceptibles d'être polis, tantôt sous la forme de nodules engagés dans des schistes ampéliteux (*ampélites de Choquier*, au N. de Mons).

Dépôts calcaires organiques. Nous avons vu précédemment que les êtres organisés pouvaient, par la simple accumulation de leurs dépouilles, prendre une large part dans la formation des calcaires en grandes masses. Parmi les variétés intéressantes qui dérivent ainsi de l'activité organique, figurent des calcaires construits soit par le développement lent et régulier des polypiers, dans les récifs coralliens, soit par des hydrocoralliaires particuliers, les *stromatoporoïdes*, comme certains marbres dévoniens de la Belgique ; tel est le marbre *Saint-Anne* de Givet,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

employé si communément pour les cheminées et qui se montre formé par un mélange serré de Stromatopores allongés *(Diapora)*, joints à des polypiers appartenant aux genres *Favosites*, *Alveolites*, *Cyathophyllum*. Viennent ensuite les calcaires oolithiques qui résultent de la consolidation des sables calcaires, des plages coralliennes et dont chaque grain, formé d'écailles concentriques, enveloppe un noyau *(ectoolithes)*, ou présente une petite cavité centrale tapissée de cristaux de calcite *(entoolithes)*. Très répandus dans les terrains jurassiques, notamment dans ceux qui s'étendent du Bajocien au Corallien, ces calcaires finement grenus, faciles à tailler et à sculpter, très recherchés par suite pour les constructions, présentent dans leur composition une grande homogénéité et n'admettent de variations que la dimension ou le mode d'agglutination de leurs grains oolothiques. Il en est, par exemple, qui demeurent presque crayeux et fournissent des pierres de taille faciles à travailler, comme ceux du bathonien des Ardennes, exploité dans les grandes carrières de Chémery et de Boulzicourt; dans l'Yonne, l'oolithe crayeuse corallígène de Tonnerre, entamée par de grandes exploitations sur 15 à 20 mètres. d'épaisseur se présente dans les mêmes conditions. Dans le Calvados, le *calcaire de Caen*, disposé en bancs épais, largement exploités dans les carrières d'Allemagne, près de Caen, qui ont fourni tous les matériaux des grands monuments du Calvados et d'Angleterre (Tour de Londres, église de Cantorbéry), offre également un bon exemple de ces calcaires à oolithes fines, très tendres, et par suite faciles à travailler dans les carrières, mais durcissant rapidement à l'air, au point d'offrir ensuite une grande résistance à l'écrasement; d'autres sont restés sableux (pierre de Bulson, Ardennes). Quant aux variétés plus agglomérées, elles se présentent sous forme de calcaires blancs dans les cassures fraîches, grisâtres après une longue exposition à l'air, grâce à leur grande résistance à la gelée. Ce sont alors ces calcaires oolithiques typiques qui forment le trait dominant des dépôts du Bathonien dans toute l'Europe occidentale et septentrionale. En Angleterre, ils fournissent les excellentes pierres de taille de Bath ; en France, celles dites de Bourgogne, extraites dans les nombreuses carrières ouvertes aux travers de ces mêmes horizons, proviennent des grands massifs oolithiques de l'Yonne et de la Côte-d'Or. On les retrouve ensuite bien caractérisés à l'E., dans les Ardennes, la Lorraine, la Haute-Marne, la Franche-Comté, à l'O., dans le bas Berri et le Poitou. Dans toutes ces régions, ils fournissent, avec la chaux, d'excellents matériaux pour les constructions; en même temps les affleurements de ces massifs puissants et très étendus, donnent naissance à de grands plateaux, largement découverts, à surface généralement aride, ne supportant guère que des garennes ou des bois maigres et toujours entaillés par des gorges profondes, aux parois abruptes, au fond desquelles circulent des rivières d'une remarquable limpidité; les eaux pluviales qui les alimentent, facilement absorbées par les innombrables fentes de ces calcaires, trouvant dans ces puissants massifs très fissurés, un filtre naturel qui les clarifie, et les concentre en profondeur, en assurant la régularité des sources. En même temps ces grandes entailles mettent au jour, sur une grande étendue, ces nappes calcaires épaisses et régulières, en facilitant singulièrement leur exploitation. Aussi sur leurs flancs s'ouvrent de nombreuses carrières, mettant bien en évidence la blancheur de la masse. Tels, sont dans le S.-E. du bassin de Paris, le plateau remarquablement régulier qui s'étend entre l'Yonne et l'Armançon, de Clamecy à Montbard en passant par Vézelay, où s'exploitent les pierres de Bourgogne, puis ceux non moins bien caractérisés du *Châtillonnais*, du *Duesmois*, ensuite plus à l'E., la haute plateforme calcaire, découverte et sèche du *Bassigny*, comprise entre Chaumont et Neufchâteau. Dans l'O. c'est de même à la faveur des coupures profondes qui entament le grand plateau oolithique du *Bois-Chaud*, dans le Berri, et les hautes plaines du *Poitou*, entailles dont profitent l'Indre, puis la Creuse, la Vienne et le Clain, pour se rendre dans la Loire, que ces belles masses puissantes de l'oolithe, masquées dans toute cette région par une couverture continue de dépôts tertiaires, peuvent être facilement atteintes, en venant fournir les remarquables *pierres du Poitou*. D'autres calcaires, comme ceux dits *à entroques*, sont constitués par une accumulation de débris à cassure spathique, de tiges, d'articles de crinoïdes, de test et de radioles d'oursins, soit d'organismes qui ont une tendance bien marquée à offrir constamment, dans leur test, une structure cristalline. Ces *calcaires à entroques*, après s'être traduits dans les assises marines du Trias de l'Europe septentrionale et occidentale par des bancs pétris de fragments spathisés de tiges d'encrines *(Encrinus liliiformis)*, bien connus dans la Souabe et la Franconie sous le nom de *trochitenkalk*, prennent ensuite, dans le bajocien de la ceinture orientale du bassin de Paris, leur principal développement. Il en est ainsi dans la Bourgogne, où les talus réguliers des marnes liasiques, couverts de prairies, supportent partout, en avant du Morvan, des plateformes boisées, constituées par des bancs épais de ces calcaires jaunâtres, à grandes lamelles spathiques, miroitantes, qui deviennent le trait caractéristique de l'orographie de cette contrée; notamment dans l'Auxois, où ces plateformes, très morcelées, réduites souvent à des terrasses presque linéaires, se montrent longées par des vallées très profondes, qui viennent isoler ainsi de petits massifs marneux liasiques, couronnés par des bancs épais de calcaires à entroques; terminées par de grands escarpements abrupts, les extrémités de ces nappes calcaires, avec les blocs éboulés entassés à leur pied, figurent de loin des remparts d'antiques citadelles. Tel est le mont Auxois, qui, supportant au-dessus d'Alise-sainte-Reine la statue de Vercingétorix, apparaît comme une véritable citadelle naturelle, dominant de 170 m. la vallée de l'Armançon. Ces calcaires à entroques forment ensuite, dans son entier, le commencement du grand *plateau de Langres*, dressé comme un seuil entre les monts Faucilles et le Morvan; au delà ils se poursuivent dans la Meurthe et la Moselle jusqu'au N. de Metz en venant, couronner, avec leur corniches uniformes, les talus marneux liasiques. Au S., dans le Nivernais et surtout dans la partie orientale du Berri, on retrouve ces mêmes calcaires sublamellaires, d'un jaune grisâtre exploités en de nombreux points, comme dans l'Auxois, pour pierre de taille.

Quant aux *lumachelles* qui résultent d'une agglomération de coquilles de mollusques, elles sont principalement fournies par des ostracées et deviennent parfois des *marbres coquilliers*, quand elles ont acquis une compacité suffisante pour recevoir le poli. On remarque leur fréquence à l'époque jurassique, où les huîtres développées avec une grande ampleur sont venues, en beaucoup de points, constituer des bancs entiers, avec des types spéciaux à crochet recourbé *(Gryphées, Exogyres)*, qui se présentent actuellement sous cette forme lumachellique. Dans les assises inférieures du Kimméridien c'est l'*Exogyra virgula* qui remplit ce rôle en donnant naissance à de petits bancs calcaires minces et très réguliers, intercalés en nombre suffisant dans les argiles de cet âge pour justifier le nom de virgulien appliqué à la base de cet étage. Dans les argiles bleues, tenaces, du bathonien inférieur, utilisées comme terre à foulon *(Fuller's earth)*, en Angleterre, les lumachelles à *Ostrea acuminata* se présentent dans les mêmes conditions, tandis qu'au sommet de l'étage, dans le Jura, de grandes huîtres, à reflets nacrés, donnent lieu aux calcaires en plaquettes, connus sous le nom de *Dalle nacrée*. De pareilles lumachelles s'observent également dans les argiles ostréennes de la Haute-Marne, qui viennent se placer au sommet de l'Urgonien, et de même dans l'Aube, où elles deviennent assez compactes pour être exploitées comme marbre *(marbre de*

© 2007 Lyon - Editions « les nacelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Chaoure?). La *pierre bise de Bourgogne*, disposée en dalles minces dans la zone moyenne de l'infra-lias de l'Auxois, offre ensuite un exemple de lumachelles formées, cette fois, par une accumulation de Cardinies. Enfin, dans le marbre de Purbeck, employé en Angleterre au beau temps de l'architecture gothique, on peut voir un calcaire constitué essentiellement par les débris d'un gastéropode d'eau douce *(Paludina fluviorum)*. A cette énumération déjà longue, on peut ajouter certains calcaires formés exclusivement par une accumulation de carapaces, de petits crustacés d'eau douce, tels que les *Cypris*, et qui viennent se placer dans les dépôts lacustres du Wealdien anglais, à la base de la série crétacée.

Calcaires cristallins. La cristallisation des calcaires produit des marbres, les uns *saccharoïdes* à grains fins plus ou moins serrés (marbre de Carrare), les autres *lamellaires* ou *spathiques*, doués d'une certaine translucidité (marbre de Paros). Dans ces marbres blancs, qui doivent joindre à un grain convenable une grande ténacité et la possibilité d'être extraits par grands blocs, sans fissures, pour devenir *statuaires*, on peut voir des agrégats de grains cristallisés de calcite, souvent formés de lamelles hémitropes et dépourvus de toute substance étrangère. Le mélange d'éléments micacés, talcqueux ou chloriteux, donne lieu aux *cipolins;* dans ce cas, ces cal-

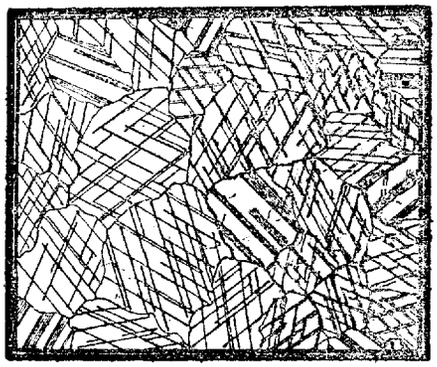

Calcaire cristallin vu au microscope. Grossissement : 30 diam.

caires cristallins, qui viennent former au milieu des gneiss et des micaschites du terrain primitif, des gîtes interstratifiés lenticulaires, deviennent schisteux ; leurs éléments micacés, auxquels viennent s'ajouter un grand nombre de minéraux silicates, se montrent nettement orientés, comme les lamelles de mica dans le gneiss, suivant de fines traînées parallèles (silicates des calcaires primitifs : *Amphiboles : trémolite, pargasite, actinote, hornblende ; Pyroxènes : salite, baïkalite, coccolite;* minéraux du groupe de la *Humite, Chondrodite; Grenats : almandin, idocrase; Wernérites : paranthine, glaucolite, strogonowite ; Sphène ; Titanates : perowskite, koppite ; Dysanalite; Aluminates : spinelle*). Fréquemment aussi on les observe *serpentineux*, les silicates ferro-magnésiens (amphiboles et pyroxènes) et surtout magnésiens (chondrodite) engagés dans ces roches, subissant fréquemment, par suite d'actions secondaires, une transformation qui les amène à l'état de serpentine. Tels sont, dans le Canada, les Cipolins devenus rapidement célèbres sous le nom de *Calcaires à Eozoon*, par suite de ce fait qu'on avait cru y reconnaître les traces d'un organisme animal qui devenait le premier effort de la matière brute pour conquérir l'organisation. Depuis cet Eozoon, après avoir pris successivement les noms de *Canadense, Bavaricum, Bohemicum, Pyreneense*, suivant les localités où son existence était signalée dans les calcaires primitifs, est descendu au rang d'un simple accident minéralogique, susceptible de se produire par le mélange de la calcite avec les produits serpentineux qui dérivent de la transformation du pyroxène. (Möbius, dans de Lapparent, *Traité de Géologie*, p. 677.)

Une proportion plus ou moins grande de matières bitumineuses ou charbonneuses, ou, d'autres fois, des infiltrations ferrugineuses, donnent ensuite naissance à de nombreuses variétés de marbres compacts veinés ou colorés dont les noms, n'offrant aucune généralité, sont alors empruntés soit aux localités d'où on les tire, soit à des particularités de texture ou de distribution de couleurs. Il ne saurait donc convenir de les décrire ici, même sommairement, nous nous bornerons à citer comme exemple : les marbres noirs ou bleu foncé, colorés par un peu de bitume, si largement exploités en Belgique où on les rencontre en bancs puissants bien réglés, dans les terrains dévonien (Glajeon-fleuri, Sainte-Anne-de-Givet et de Trelon) et carbonifère (marbre de Visé) ; le *bleu turquin*, veiné de blanc, et le *bleu fleuri*, parsemé de veines noires de Serravezza (Italie) ; le *portor* de Gênes, à fond noir traversé par des veines d'un jaune doré ; le jaune antique (*Marmor Numidicum* des Romains), des environs de Sienne, en Italie, qui doit sa belle coloration à de l'oxyde de fer hydraté, tels sont aussi ceux gris rosé (Napoléon), ou rougeâtres (Henriette et Caroline) qui proviennent des terrains carbonifères du Boulonnais ; quant aux variétés d'un rouge de sang qui trouvent leur expression la plus nette dans le *rouge antique*, elles doivent à l'oligiste ou à l'hématite la vivacité de ton qui les fait rechercher et se montrent intimement liés à des émanations ferrugineuses ; il en est ainsi dans le Hartz et le Nassau où de pareils calcaires marmoréens d'un rouge brun (*hématoconite* de Hausman) sont subordonnés à de puissants filons d'oligiste et d'hématite rouge. Enfin, sous le nom de *marbres amygdalins* viennent se ranger des calcaires cristallins disposés cette fois en nodules plus ou moins arrondis, au milieu de schistes diversement colorés. De ce nombre sont les variétés désignées dans les Pyrénées sous les noms de *marbre griotte*, quand le schiste qui accompagne le calcaire est rouge, et de marbre *Campan* (du nom de la vallée où on l'exploite) quand ce schiste est vert. Dans chacun de ces cas, les nodules calcaires sont formés par des *goniatites* ou des *orthocères* appartenant à des espèces dévoniennes.

Poudingues et Brèches calcaires. Ces roches franchement détritiques sont composées de fragments de calcaires, réunis par un ciment argileux ou calcarifère, les uns roulés et réduits à l'état de galets dans les poudingues, les autres anguleux dans les brèches qui apparaissent encore comme des roches formés de débris n'ayant subi cette fois aucun transport. Parmi ces poudingues, qui se rencontrent assez fréquemment dans les formations littorales tertiaires, le plus célèbre c'est la Nagelfluh miocène de la Suisse ; ce conglomérat à ciment argileux, avec galets calcaires *impressionnés*, qui prend son principal développement au pied des Alpes suisses, où il apparaît fortement redressé sur le bord nord-ouest du massif, entre Bâle et Berne, suivant un axe anticlinal se présente, au travers des grès calcaires tendres, désignés sous le nom de *mollasses*, tantôt en bancs réguliers, tantôt en amas puissants de formes triangulaires affectant tous les caractères des deltas torrentiels. Ces poudingues, nombreux et puissants sur toute la bordure septentrionale des Alpes, attestent la puissance des agents d'érosion, qui se sont exercés sur une chaîne, aujourd'hui disparue, vraisemblablement placée en avant de cette bordure septentrionale, et cela à cette époque helvétienne (miocène moyen) où de grands mouvements du sol ont successivement dressé dans les airs ce puissant massif montagneux. Parfois, les poudingues calcaires ont acquis assez de cohésion, pour être exploités comme marbres ; tels sont les poudingues crétacés à galets calcaires jaunes et rouges, du *Tholonet*, qui viennent se placer sur les bords du bassin lignitifère de Fuveau, dans la Provence et dans les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Corbières, ceux, non moins recherchés, d'Alet, dont les galets versicolores sont noirs, jaunes, gris et rouges. De pareils faits s'observent surtout dans les brèches calcaires qui peuvent fournir en de nombreux points des marbres estimés pour la diversité de leur couleur, et leur cohésion qui leur permet de conserver longtemps un brillant poli (V. Brèche).

Calcaires magnésiens. La magnésie, en s'associant au carbonate de chaux dans des proportions notables (40 à 55 %), donne naissance à des roches spéciales désignées sous le nom de *Dolomies*, qui tiennent encore une grande place dans les formations stratifiées en se signalant non seulement par l'étendue, mais par la puissance des masses qu'elles constituent. Il en est ainsi dans les Alpes Dolomitiques du Tyrol, où l'épaisseur de leurs assises atteint plus de 1,000 m. Les dolomies ou calcaires magnésiens peuvent être cristallisées, marmoréennes, compactes ou grenues. Il en est de *cendreuses*, qui se désagrègent facilement au point de devenir pulvérulentes, telles sont les cendres dolomitiques *(Aschen)* si répandues dans les assises supérieures *(Zechstein)* du permien de la Saxe. D'autres se montrent celluleuses, rudes au toucher, comme les meulières, avec un aspect scoriacé qui leur a valu le nom de *Cargneules* dans les Alpes françaises où ces dolomies caverneuses à grain cristallin sont bien développées. Il en est aussi de bitumineuses qui dégagent une odeur fétide sous le marteau *(Stinkstein)*. Enfin, quand les dolomies qui contiennent toujours un peu de fer et de manganèse, remplaçant la chaux par isomorphisme, contient plus de 15 % d'oxyde ferreux, elles offrent cette particularité de brunir rapidement à l'air et deviennent, par suite, des *spaths brunissants (Ankérite)*.

Une teinte habituellement grisâtre, jointe à un toucher beaucoup plus rude que celui des roches calcaires, ainsi qu'à une dureté et une densité plus grande, tels sont les caractères distinctifs des dolomies ; on sait aussi que leur attaque, plus lente, par les acides a motivé le nom de *calcaire lent* qui leur était anciennement appliqué.

Les dolomies saccharoïdes, parfois d'un blanc très pur, mais à grain plus fin que les calcaires cristallisés, avec éclat plus vif sur les facettes de clivages, forment, comme les cipolins, des amas lenticulaires plus ou moins puissants, au travers des gneiss et des chloritoschistes du terrain primitif, où elles se signalent de même, par le nombre et la variété des minéraux cristallisés qu'elles renferment. Dans le massif du Saint-Gothard et les Alpes du Valais en particulier, des cipolins dolomitiques bien développés, au travers des gneiss amphiboliques et des schistes chloriteux, deviennent le lieu de prédilection de la trémolite, qui s'y présente en masses bacillaires radiées à éclat soyeux (val de Tremola dans le Saint-Gothard), associées à des groupes rayonnés d'actinote. Les minéraux silicatés les plus fréquents dans ces dolomies primitives, sont ensuite de belles *tourmalines* incolores, vertes ou brunes; l'*émeraude* implantée souvent dans les géodes avec quartz et calcite; des oxydes tels que le *corindon* bleu ou rose, le *rutile* en cristaux bruns aciculaires à reflets métalliques, le *diaspore* en petites tables applaties très polychroïques. Dans les géodes des dolomies de la vallée de Binden, en Valais, on observe ensuite des cristaux bien déterminés de minerais non oxydés (*blende* jaune et brune, *dufrénoysite*) associés à des sulfures d'arsenic (orpiment, réalgar). De jolis cristaux de *cinabre* d'un rouge écarlate ont été signalés dans les dolomies des Pyrénées (V. Dolomie). Ch. Vélain.

II. Industrie (V. Chaux, Ciment, Marbre).

Bibl. : D'Orbigny, *Description des roches*, 1868, in-8. — Burat, *Minéralogie appliquée*, 1864, in-8.— Des Cloizeaux, *Manuel de minéralogie*, 1874, t. II, p. 102. — De Lapparent, *Traités de géologie et de minéralogie*, 1884, in-8.

CALCALONA ou **CALCALONE** (Ettore). Pseudonyme de *Celano* (Carlo) (V. ce nom).

CALCANEUM (V. Pied).

CALCAÑO. Famille de poètes vénézuéliens contemporains, d'origine italienne, que les critiques nationaux qualifient de « famille de rossignols ». — *José-Antonio* Calcaño, né à Cartagena (Colombie) le 21 janv. 1827, fils d'un sénateur dévoué à Bolivar, fit ses études classiques à Carácas, puis suivit les cours de l'Académie militaire. Dès 1845, ses poésies étaient reproduites à l'envi dans des revues de toute l'Amérique latine, et lui conquirent une réputation qui grandit avec le temps. Il est avant tout le poète de la nature, d'une haute inspiration et d'une pureté de style parfaite. Depuis 1867, il exerça pendant longtemps les fonctions de consul du Venezuela à Liverpool. Ses frères, qui suivent, marquèrent aussi dans les lettres. *Aristides* Calcaño, né en 1828, écrivit à l'âge de dix-neuf ans un poème philosophique et fantastique : *Fabian*, et composa ensuite une série de légendes en vers. Il fut le fondateur de plusieurs sociétés littéraires de Carácas et collaborateur actif de presque tous les périodiques de son pays. — *Luis-Camilo* Calcaño, né le 22 mai 1829, mort le 14 juill. 1859, fut docteur en droit, avocat, et poète à ses heures. On lui doit notamment une brillante traduction en vers de *Francesca de Rimini*. — *Eduardo* Calcaño, né en 1831, économiste de valeur, orateur fort goûté, est aussi un des premiers prosateurs du Venezuela. — *Simon* (né en 1835) et *Julio* Calcaño (né en 1840) sont auteurs d'un grand nombre de gracieuses poésies. G. P-I.

Bibl. : M. Torres-Caicedo, *Ensayos biografiços* ; Paris, t. I, 1863. — J.-M. Rojas, *Biblioteca de escritores venezolanos contemporáneos*; Caracas et Paris, 1875.

CALCAR (Entom.). Genre de Coléoptères-Hétéromères, de la famille des Ténébrionides et du groupe des Ténébrionites, établi par Latreille (*Règne anim.*, éd., 2, t. V, p. 25). L'espèce principale, *C. elongatus* Herbst, habite le midi de la France, l'Espagne et l'Algérie. Elle est longue de 7 à 8 millim., étroite, subparallèle, déprimée en dessus, d'un brun noirâtre plus ou moins foncé, avec les yeux transverses, visiblement échancrés, les antennes assez longues, grossissant graduellement vers l'extrémité, le prothorax plus long que large, les élytres ponctuées striées et le dernier article des tarses aussi long que les trois premiers réunis. Ed. Lef.

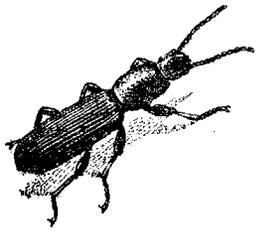

Calcar elongatus Herbst (grossi).

CALCAR (Johann-Stephan von), peintre de l'Ecole allemande, mais qui a vécu surtout en Italie, né à Calcar, dans le duché de Clèves, en 1499, mort à Naples en 1546. Elève du Titien, il avait acquis une telle habileté que, d'après le témoignage de Vasari, qui le connut à Naples un an avant sa mort, ses portraits ont été souvent confondus avec ceux de son maître et leur grande tournure, l'ampleur de leur exécution, la force et l'harmonie de leur coloris, expliquent cette confusion. Il avait également adopté la façon de dessiner du Titien procédant par grandes hachures de la plume et du crayon. Le tableau de Calcar que nous possédons au Louvre est son œuvre la plus remarquable, et ainsi que l'a démontré M. H. Hymans, il représente le chirurgien André Vesale dont les initiales sont gravées sur la bague que porte ce personnage. La date 1540 concorde d'ailleurs avec l'âge de vingt-six ans inscrit sur ce portrait, Vesale étant né en 1514. Calcar était en relations suivies avec le célèbre anatomiste et en 1538 il avait d'abord gravé pour lui six planches détachées qui sont aujourd'hui extrêmement rares. Il fit ensuite de nombreux dessins pour le livre de Vesale : *De humani corporis fabrica* (Bâle, 1543) ; ces dessins ont été souvent attribués à Titien. En tête du volume, Vesale est représenté disséquant un cadavre en pré-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sence de nombreux auditeurs. Van Mander lui attribue aussi, mais à tort, les portraits des peintres, sculpteurs et architectes qui figurent dans les anciennes éditions de Vasari. E. M.

BIBL. : *Le Livre des peintres* de CAREL VAN MANDER, édition française avec commentaires de H. Hymans; Paris.

CALCARINA (du latin *calcar*, éperon) (Paléont.). Le nom de ce genre, créé par d'Orbigny, s'applique à des Foraminifères de la famille des Rotalides. Il rappelle la forme d'une *molette d'éperon* que présentent la plupart de ses espèces. Les *Calcarina* apparus dans la Craie blanche, vivent encore de nos jours sur les bancs de coraux des îles océaniques. L'*intersquelette* (V. FORAMINIFÈRES) couvre la coquille d'un dépôt calcaire abondant : c'est lui qui forme les longues épines de la périphérie ; il pénètre également tous les vides de la coquille et recouvre les loges et les tours ; il est percé de canaux biturqués. R. MONIEZ.

CALCATOGGIO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Sari-d'Orcino ; 744 hab.

CALCE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes ; 265 hab.

CALCÉDOINE. La *calcédoine* est constituée par un mélange de quartz cristallisé et de silice amorphe : le quartz y est fréquemment groupé en sphérolithes radiés. Elle se présente dans les terrains sédimentaires, où elle est épigénèse des bois *(quartz xyloïde)*, des polypiers et autres débris organiques ; on la rencontre également dans certaines roches éruptives, soit comme élément intégrant *(porphyres pétrosiliceux*, dans lesquels les sphérolithes de calcédoine sont souvent imprégnés d'une matière feldspathique), soit comme produit secondaire (remplissage des amygdaloïdes [métaphyres]), etc. Elle présente de nombreuses variétés de coloration ou de structure, dont un grand nombre est utilisé dans la bijouterie ou l'ornementation. La calcédoine rouge a reçu le nom de *cornaline*, la brune avec reflet rouge celui de *sardoine*, la verte foncée celui de *plasma*. La *chrysoprase* est une calcédoine d'un vert clair colorée par un peu d'oxyde de nickel. On a donné le nom d'*héliotrope* à une variété vert foncé colorée par un pigment de chlorite, tacheté de points rouges (fer oligiste). L'*agate* est une calcédoine distribuée en couches irrégulières, parfois diversement colorée : elle renferme souvent des dendrites d'oxyde de fer ou de magnésie *(agate arborisée)*. Le travail de l'agate a son centre à Oberstein (Palatinat), où l'on emploie souvent des moyens artificiels pour augmenter la coloration de cette pierre. L'*onyx* est une agate à couches régulières et de couleur différente; elle est employée pour la fabrication des camées. Le *silex* est une variété de calcédoine très compacte, dans laquelle la proportion de silice amorphe est fort considérable. Le *silex* en rognons de formes variées abonde dans le terrain crétacé : la *pierre meulière* possède la même composition. Elle est poreuse et souvent chargée d'une quantité plus ou moins grande d'oxyde de fer. On l'emploie pour la fabrication des meules et comme pierre de construction. A. LACROIX.

CALCEDOINE (Géog.) (V. CHALCÉDOINE).

CALCEOLA (Malac.). Deux genres ont été établis sous ce nom : 1° *Calceola* Lamk (*Anim. s. vert.*, t. VI, A, p. 234) pour des animaux compris par cet auteur dans sa famille des Térébratules-Brachiopodes (V. CALCÉOLE) et considérés aujourd'hui comme appartenant à l'embranchement des Coelenterés ; 2° *Calceola* Swainson (*Treat. on mal.*, 1840, p. 382), pour un groupe de Lamellibranches de l'ordre des Lucinacés ayant pour caractères une coquille ovale à bord postérieur anguleux ; à charnière composée d'une seule dent cardinale et ordinairement une petite dent latérale sur chaque valve. Cette coupe générique, dont le type serait le *C. angulata* Swainson, de l'Amérique du Nord, semble devoir être comprise dans les *Uniopsis* (V. ce mot).

CALCÉOLAIRE. I. BOTANIQUE. — (*Calceolaria* Feuill.). Genre de plantes de la famille des Scrofulariacées, qui compose à lui seul le petit groupe des Calcéolariées (V. H. Baillon, *Hist. des Pl.*, t. IX, p. 378). Ce sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées et à fleurs groupées en grappes terminales composées. Ces fleurs, irrégulières et hermaphrodites, ont un calice très court à quatre ou cinq sépales et une corolle subpérigyne, à tube presque nul, à limbe divisé en deux lobes dont l'inférieur, beaucoup plus grand que le supérieur, est concave ou creusé en sabot. L'androcée est formé de deux étamines insérées près de la base de la corolle et dont les filets sont terminés par des anthères biloculaires. L'ovaire, à deux loges multiovulées, devient à la maturité une capsule renfermant un grand nombre de petites graines striées et albuminées. — Les Calcéolaires sont presque tous originaires de l'Amérique occidentale, depuis le Mexique et la Colombie jusqu'aux régions magellaniques. On en connaît une centaine d'espèces, dont plusieurs, notamment les *C. rugosa* R. et Pav., du Chili, le *C. corymbosa* R. et Pav., et le *C. plantaginea* Sm., du Pérou, sont cultivées dans les serres tempérées de l'Europe, pour la singularité de leurs fleurs jaunes, blanches ou purpurines, plus ou moins diversement panachées. Dans l'Amérique du Sud, on attribue des propriétés diurétiques aux feuilles du *C. corymbosa* R. et Pav. et des propriétés éméto-cathartiques à celles du *C. pinnata* L. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Le nom de ce genre, *Calceolaria*, créé en 1714 par le P. Louis Feuillé, fait allusion à la forme irrégulière de la corolle, comparée à une pantoufle *(calceolus)*. La culture des Calcéolaires a pris dans notre siècle une grande extension. Peu de plantes, il est vrai, peuvent rivaliser avec elles pour les couleurs brillantes, la variété infinie des panachures de leurs fleurs disposées en une élégante inflorescence, souvent si volumineuse qu'on doit la soutenir à l'aide de tuteurs. On range ces plantes en deux groupes distincts : 1° les *Calcéolaires ligneuses* (*C. integrifolia* Benth. ; *C. violacea* Cav. ; *C. corymbosa* R. et Pav., à fleurs jaunes, jaune brun, violettes, maculées ou ponctuées de pourpre ; *C. alba*, dont les fleurs presque sphériques sont d'un blanc de neige). Ces plantes atteignent 60 à 80 cent. de hauteur ; on les cultive plus habituellement en pots, dans les appartements, qu'en pleine terre ; 2° *Calcéolaires herbacées*, regardées assez généralement comme des hybrides des *C. corymbosa* et *C. crenatiflora* Cav. Elles sont si nombreuses, et les semis donnent si facilement de nouvelles formes, qu'on néglige de les nommer, les désignant simplement toutes ensemble sous le nom de *Calcéolaires hybrides (C. hybrida)*. Assez semblables de port, elles diffèrent par la taille qui s'élève à 0^m50 et descend à 0^m25 chez certaines dites *hybrides naines*, obtenues dans ces dernières années par les horticulteurs. Ce sont les plus belles du genre et celles qui conviennent le mieux à la culture en pots. D'ailleurs, toutes les Calcéolaires peuvent se cultiver sur plate-bande, disposées isolément ou par petits groupes. Un sol léger et frais, un peu calcaire, leur convient. On les multiplie de boutures, d'éclats enracinés ou par la division des touffes. Le semis est le mode ordinaire de multiplication, il donne des variétés nouvelles et des individus plus vigoureux. Il se fait durant l'été, en terrines drainées, remplies d'un mélange de terre de bruyère et de sable blanc qu'on mouille fortement et laisse ressuyer avant de répandre les graines. Ces graines, très fines, doivent être à peine recouvertes. Le sol des terrines, placées à mi-ombre sous châssis, doit être maintenu frais par de légers bassinages, ou mieux en plongeant à moitié les terrines dans un baquet d'eau. Lorsque le plant a trois ou quatre feuilles, on le repique en pots de 6 à 7 cent. d'ouverture, dans une terre plus substantielle, en ajoutant à la terre de bruyère de la terre franche et du terreau. On donne en général un autre rempotage pendant la belle saison, et l'on expose les plantes en plein air dans un lieu ombragé. Rentrées avant les premières gelées, les Calcéolaires sont

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

hivernées en serre froide. En mars, après un ou deux rempotages d'hiver, elles sont mises dans des pots définitifs de 20 centim. d'ouverture environ, où elles doivent fleurir. Celles qu'on destine à la pleine terre sont mises en place au printemps, quand les gelées ne sont plus à craindre. La culture se fait souvent avec moins de soins : semées au printemps et traitées alors comme plantes annuelles, les jeunes Calcéolaires sont plantées en pleine terre après un premier repiquage. La multiplication par boutures se fait en toute saison, de préférence à la fin de l'hiver. On assure la reprise et le développement des boutures en les plaçant dans les conditions de sol et de milieu indiquées pour le semis. Plantées d'abord dans des godets de 3 à 4 centim. d'ouverture, on leur applique, dès qu'elles sont enracinées, la méthode des rempotages successifs ou bien on les installe immédiatement dans les pots définitifs. En somme, la culture des Calcéolaires est assez délicate. Elles exigent un milieu ombragé et le grand air, un sol meuble, bien drainé, un peu calcaire, frais sans être humide. Les pucerons attaquent fréquemment les Calcéolaires ; on s'en débarrasse par des fumigations de tabac plusieurs fois renouvelées. G. Boyer.

CALCEOLARI (Francesco), naturaliste italien du milieu du XVIe siècle, qui était pharmacien à Vérone. Il fit plusieurs fois l'excursion du mont Baldo et du lac de Garde, et publia : *Iter Baldi montis* (Venise, 1571, 1584, in-4, et autres éditions; la première, en italien, très rare, est de 1556). La description de son cabinet d'histoire naturelle, complété après sa mort, a été publiée par B. Ceruti et A. Chiocco (*Musæum Veronense;* Vérone, 1622, in-fol.). Dr L. Hn.

CALCEOLE (*Calceola*). Genre d'Anthozoaires fossiles de l'ordre des Zoanthaires et de la famille des *Expleta* de Dybowski, créé par Lamarck et dont la place dans le système est longtemps restée douteuse. On a d'abord considéré ce fossile comme un mollusque bivalve. Pour les modernes, le g. *Calceola* avec les g. *Goniophyllum* (V. ce mot) et *Rhizophyllum* forme la tribu des *Goniophyllinæ*. — Le genre *Calceola* a sa coquille inférieure semi circulaire ou en forme de pantoufle pointue, couverte d'épithèques. Le calice est profond, s'étendant jusqu'à la pointe, et les cloisons sont réduites à des plis longitudinaux. La cloison principale est au milieu du côté convexe ; elle se reconnaît extérieurement à une ligne longitudinale vers laquelle convergent les lignes septales comme les barbes d'une plume. Les loges intercloisonnaires sont remplies de tissu vésiculeux. L'opercule est épais, présentant un septum médian prononcé et de nombreuses lignes secondaires peu saillantes. — L'espèce type, *C. sandalina*, est un des fossiles les plus caractéristiques de l'assise inférieure du dévonien, dite schistes à calcéoles (Eifélien). E. Tet.

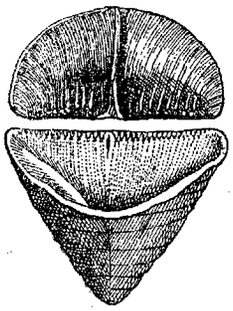

Calceola sandalina du dévonien moyen (coquille et opercule).

CALCEOLUS (Zool.). Ce genre est le type unique de la famille des *Calceolidæ*, qui appartient aux Infusoires hétérotriches ; les individus sont libres, piriformes, munis de deux sillons annulaires et de cercles de gros cils correspondant à ces sillons : l'orifice buccal est situé sur la face ventrale du sillon postérieur.

CALCÉOSTOME (*Calceostoma* P. J. van Beneden, 1861). Genre de *Trématodes* (V. ce mot), de la famille des Gyrodactylides. La seule espèce connue, *C. elegans* V Ben., est longue de 0mm1 et vit sur les branches du Maigre (*Scioenaaquila*).

CALCEUS (Antiq.) (V. Chaussure).

CALCEUS PATRICIUS. On entendait par là la chaussure réservée à la noblesse romaine et dont le trait distinctif était la couleur rouge. La République en fit un insigne des magistratures curules et l'associa au costume du triomphateur. Une inscription nous montre Marius, le vainqueur des Cimbres et des Teutons, entrant au Sénat *veste triomphali, calceis patriciis*. Lorsque la noblesse sénatoriale se substitua à l'ancienne noblesse de race, l'expression de *calceus patricius* servit à désigner également le *calceus senatorius*, chaussure de peau noire réservée aux sénateurs : *Mutavit calceos, pater conscriptus repente factus est*, nous dit Cicéron en parlant de cet Asinius qui s'était introduit dans le Sénat à la suite des troubles civils. On distingua alors deux degrés dans le *calceus patricius* : la chaussure rouge dont il a été question plus haut, que l'on appelait aussi *mulleus* et que continuèrent à porter les sénateurs qui avaient exercé des magistratures curules, et le *calceus senatorius*. Ces deux chaussures étaient attachées au moyen de courroies qui se croisaient sur le cou-de-pied. Les sénateurs qui appartenaient à la vieille aristocratie romaine portaient, afin de se distinguer des *novitii*, c.-à-d. des sénateurs de création récente, un croissant d'ivoire, cousu sur le cuir du brodequin et qui servait fort probablement d'agrafe. On le désignait sous le nom de *luna* ou *lunula*.

CALCHAQUIS. Indiens de la République Argentine qui habitaient la vallée du rio Juramento, qui s'allonge du N. au S. dans la partie septentrionale du territoire de la République Argentine. Les Calchaquis soutinrent contre les Espagnols une longue lutte qui finit par leur ruine en 1670. Leur sang coule encore dans les veines d'un grand nombre de métis de cette région.

CALCHAS, fils de Thestor, ou suivant d'autres, d'Apollon et d'Aglaïa, célèbre devin qui accompagna les Grecs à la guerre de Troie et qui dans l'*Iliade* joue un rôle assez important. C'est lui qui à Aulis interprète le miracle des neuf moineaux dévorés par un serpent sur un platane auprès duquel on offrait un sacrifice ; ce prodige annonçait que la guerre durerait neuf années et que dans la dixième Troie serait prise. (*Il.*, II, 300 et suiv.) C'est lui aussi qui, pour l'oracle relatif à la fille de Chrysès, causa la rivalité d'Achille et d'Agamemnon ; c'est lui enfin qui avait réclamé au nom des dieux le sacrifice d'*Iphigénie* (V. ce nom). Sa mort est racontée de diverses manières ; les dieux lui avaient fait savoir qu'il succomberait quand il trouverait sur son chemin un devin plus habile que lui ; ce devin il le rencontra dans la personne de *Mopsus* (V. ce nom), au bois sacré d'Apollon, près de Colophon. Une lutte s'engagea entre eux, où la science du vieux devin pâlit devant le prophète nouveau. Il y avait dans l'Apulie un oracle placé sous la garantie de son nom. J.-A. H.

CALCHISTE (V. Calcaire).

CALCICOLE (Bot.). On a appelé plantes *Calcicoles* celles qui croissent dans les sols contenant de la chaux, des calcaires, et qui recherchent cet élément minéralogique ou tout au moins le supportent. Elles sont donc le contraire des plantes *Silicicoles*, qui préfèrent les sols contenant de la silice. Dès la fin du siècle dernier divers botanistes ont remarqué cette localisation de certaines espèces dans les terrains calcaires et, depuis, plusieurs théories ont été émises pour l'expliquer. Nous rappellerons simplement ici que, d'après l'une de ces théories, la théorie chimique, les plantes calcicoles recherchent le calcaire parce que cette substance est nécessaire à leur vie, soit qu'elles en assimilent, soit qu'elles s'en servent comme réactif ou moyen d'assimilation. Pour les partisans de la théorie physique, le calcaire n'a d'influence sur les espèces calcicoles que par ses propriétés physiques qui sont une imperméabilité plus ou moins grande, une aptitude spéciale à l'échauffement superficiel, etc. Les plantes qui vivent dans les terrains calcaires y trouvent des conditions de chaleur, d'humidité, d'évaporation, qu'elles ne

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

peuvent rencontrer dans les terrains siliceux, mais ne lui demandent aucune substance spéciale pour l'absorber. Enfin quelques auteurs n'admettent ni l'une ni l'autre de ces théories, considérant qu'un grand nombre d'espèces se rencontrent à la fois sur un terrain calcaire ou siliceux. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de l'une ou l'autre de ces interprétations qui seront plus longuement examinées au mot Terre, ce qui est incontestable, c'est l'existence d'un grand nombre de plantes qui ne se rencontrent que dans les terrains calcaires. Mais toutes n'y sont pas localisées au même degré. Les unes sont exclusives à ces terrains : Unger les appelait *Kalkstete* (spéciales à la chaux), ce sont aussi les *Kalkzeiger* (plantes des terrains où la chaux domine) de Schnizlein, où les *Dysgéogènes* de Thurmann; les autres ne sont pas exclusives à la chaux et peuvent s'en passer sans être toutefois indifférentes : ce sont les *Kalkhole* (amies de la chaux) de Unger, les *Kalkdeuter* (plantes des terrains où la chaux ne domine pas) de Schnizlein, les *Préférentes* de divers auteurs; enfin il existe une troisième catégorie de plantes qui sont absolument indifférentes et qui ne peuvent donc être considérées ni comme calcicoles, ni comme silicicoles. Parmi les plantes calcicoles regardées comme exclusives, nous nous contenterons de citer comme exemple : *Fumana procumbens*, *Ononis natrix*, *Euphorbia gerardiana*, *Euphorbia vegetalis*, *Globularia vulgaris*, *Coronilla emerus*, *Allium flavum*, *Adonis autumnalis*, *Polygala calcarea*, *Acer opulifolium*, *Cytisus laburnum*, *Teucrium chamœdris*, *Calamintha nepeta*, *Teucrium polium*, *Helianthemum canum*, etc. Parmi les espèces réputées simplement préférentes, citons : *Anthyllis vulneraria*, *Silene saxifraga*, *Acer monspessulanum*, *Cerasus mahaleb*, *Digitalis lutea*, *Gentiana cruciata*, *Chlora perfoliata*, *Ceterach officinarum*, *Buxus sempervirens*, *Helleborus fœtidus*, *Alyssum spinosum*, *Erinus alpinus*, *Teucrium pyrenaicum*, *Coronilla minima*, *Andropogon ischœmum*. P. Maury.

CALCINATION. I. Chimie. — La calcination est une très ancienne opération ayant pour but de transformer les métaux en chaux métalliques (oxydes). La manière dont Geber comprend la calcination rappelle la théorie du phlogistique : « La calcination a pour but, dit le chimiste arabe, de brûler le *principe sulfureux* et de rendre toutes les parcelles du corps accessibles au feu. » Pour les alchimistes, « la calcination est l'incinération des métaux ou la destruction du *principe igné* (Paul de Canotanto).

Geber, Cesalpin, Cardan, Libavius, avaient constaté l'augmentation du poids des métaux par la calcination. Brun, pharmacien à Bergerac, ayant calciné 2 livres 6 onces d'étain, trouva que le tout, après l'opération, pesait 2 livres 13 onces. Pour expliquer ce phénomène; J. Rey, médecin périgourdin, soutient que, dans la calcination des métaux, il y a fixation de l'air dans le métal. Cette explication très simple n'a pas été admise par les chimistes du XVIIIe siècle, qui se sont ralliés à la théorie du phlogistique. Pour Stahl, un métal est une combinaison d'une chaux métallique (oxyde) avec le feu combiné (phlogistique) : le métal est-il chauffé, il perd son phlogistique et il reste comme résidu une chaux métallique ; celle-ci est-elle chauffée avec un corps riche en phlogistique, comme le charbon, il y a combinaison et reproduction du métal. Stahl n'ignorait cependant pas l'augmentation du poids des métaux par la calcination, mais il admettait que le phlogistique faisait l'office d'un ballon et rendait la chaux métallique plus légère! Ainsi, au XVIIe siècle, J. Rey avait saisi les rapports qui existent entre les corps qui s'oxydent, par exemple entre le bois qui brûle et le fer qui se rouille ; il admettait avec raison que, dans les deux cas, il y a fixation des éléments de l'air. Malheureusement, la composition de l'air n'était pas connue et J. Rey ne pouvait appuyer son explication sur des expériences précises. Au XVIIIe siècle, Stahl admet que lorsque le bois brûle et que le fer se rouille, il y a dégagement de phlogistique, le phlogistique libre constituant le feu ordinaire. Lavoisier démontre que si ces deux phénomènes sont analogues, la théorie du phlogistique n'en est pas moins complètement fausse. Notre grand chimiste prouve que dans la calcination des métaux, comme dans les phénomènes de combustion, il y a fixation d'oxygène ; or, comme l'oxygène est un corps pesant, l'augmentation du poids des métaux s'explique naturellement.

La calcination devient une opération analytique lorsqu'on l'applique aux matières organiques; par exemple, la crème de tartre se transforme par calcination en *sel de tartre ;* l'acétate d'argent se scinde en eau, acide carbonique et argent métallique.

La calcination s'effectue dans des creusets qui diffèrent suivant la nature des objets soumis à l'expérience ; suivant les cas, on se sert de creusets en terre, en porcelaine, en verre, en fer, en argent, en platine, en plombagine. Les creusets en terre, dits de Hesse ou de Paris, formés d'argile réfractaire et de sable, sont employés pour calciner des corps à une température peu élevée, l'alun par exemple. En raison de leur porosité, ils ne peuvent servir pour fondre le nitre, le sel marin, l'azotate d'argent, etc. Les creusets d'argent sont réservés pour les recherches exactes. Il faut éviter de s'en servir lorsque le mélange qu'on veut calciner renferme du soufre, du phosphore, des nitrates acides, certains métaux ou leurs oxydes, comme le bismuth, l'antimoine, le plomb. Les creusets de platine sont journellement employés pour effectuer les calcinations. Cependant, il faut les éviter dans certains cas : en présence des sulfures alcalins, des corps qui dégagent du chlore, du brome, de l'iode ou du fluor, de l'acide silicique, des nitrates alcalins et alcalino-terreux, des métaux fusibles et de leurs oxydes réductibles, comme le plomb, le bismuth, le cadmium, l'étain. Veut-on, par exemple, calciner de la céruse broyée, il y a du plomb mis en liberté et un creuset de platine serait rapidement percé ; on fait alors l'opération dans un creuset de porcelaine.

La calcination s'opère tantôt à air libre, tantôt en vase clos. Dans le premier cas, elle est utilisée dans l'industrie et constitue le *grillage*. Dans le second, elle permet de recueillir certains produits distillés, comme dans la calcination de la corne de cerf. Elle prend le nom d'*incinération* lorsqu'elle s'applique à une matière organique, les éléments organiques étant entièrement détruits. C'est ce qui a lieu pour les plantes lorsqu'on veut extraire les sels qu'elles contiennent à l'état de carbonates. Parfois, pour activer la calcination, on ajoute à la matière première un corps riche en oxygène, comme l'azotate de potassium, le chlorate de potassium, l'azotate d'ammonium, etc.

Ed. Bourgoin.

II. Technologie. — Opération qui consiste à soumettre à l'action d'une haute température diverses matières minérales, soit pour en modifier la composition chimique en chassant par la chaleur certaines substances volatiles, soit pour en modifier la nature physique en opérant, sous l'influence du feu, tantôt une désagrégation, tantôt une augmentation de cohésion et de dureté. La calcination, comme on le voit, produit des effets différents, suivant les matières soumises à l'action de la chaleur ; elle s'exécute aussi par des moyens et des appareils très variés, suivant les résultats à obtenir. Ainsi on calcine certains minerais de fer pour en chasser l'eau ; on calcine les carbonates de fer et de zinc pour en chasser l'acide carbonique et l'eau, la pierre à chaux (V. Chaux), et la pierre à plâtre (V. Plâtre) pour obtenir les mêmes résultats ; on calcine les minerais bitumineux de fer et de cuivre pour les débarrasser des huiles minérales ; on calcine le quartz et les minerais durs d'or et d'étain, pour les rendre friables ; on calcine les cailloux qui entrent dans la composition de la barbotine, afin de les étonner pour

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les réduire en morceaux menus; on calcine enfin l'argile réfractaire pour l'amaigrir et lui ôter en même temps la propriété de se contracter sous l'action du feu. L'opération peut se faire en *tas libres*, à l'air, ou en *fours*. Comme fourneaux on peut d'ailleurs choisir le *réverbère* ou le *four à cuve* à tirage naturel. Nous passerons en revue ces divers modes de calcination et nous constaterons de suite que la calcination devient parfois synonyme de *grillage* (V. Grillage); dès qu'il y a excès d'air dans l'appareil de calcination, les matières minérales seront partiellement grillées, pour peu qu'elles renferment des éléments oxydables. De là vient que, dans les usines à fer surtout, on se sert indifféremment, en parlant de la cuisson des minerais, des termes de *grillage* et de *calcination*. La cuisson des pyrites de fer et de cuivre pour en chasser l'acide sulfureux, est un véritable grillage.

III. Métallurgie. — Calcination en tas. — On calcine en tas libres, sans se préoccuper des pertes de chaleur, la plupart des minerais qui contiennent en eux-mêmes le combustible. C'est le cas des schistes cuivreux marno-bitumineux du Mansfeld et du fer carbonaté bitumineux de la formation houillère, le blackband des Anglais; on peut y joindre certains autres minerais de fer, plus ou moins sillonnés de veinules charbonneuses. Sur une aire plane, convenablement damée ou pavée, on étend un lit de fagots ou de tourbe facilement inflammable; par-dessus, on répand le minerai que l'on se propose de calciner; à la base on met les morceaux, vers le haut la partie menue. Lorsque le minerai n'est pas très combustible, on interstratifie un peu de houille. Sur le sol, on dresse les plus gros fragments de la matière à calciner, en forme de carneaux, pour l'arrivée de l'air. Les tas eux-mêmes sont disposés en pyramides rectangulaires tronquées; leur longueur est arbitraire, la largeur de 5 à 10 m. La hauteur dépend de la grosseur du minerai. En Angleterre, pour le blackband, elle varie de 1 à 4 m.; au Mansfeld, on se contente de 1 à 2 m. La consommation en combustible est à peu près nulle au Mansfeld et en Ecosse; elle atteint 8 à 12 % en Angleterre lorsqu'on calcine en tas les minerais ordinaires houillers, c.-à-d. ceux qui ne sont pas bitumineux. C'est le double de la consommation des fours à cuve; aussi ne devrait-on jamais calciner en tas les minerais non bitumineux; cette méthode implique d'ailleurs un autre inconvénient, celui d'une marche irrégulière; on ne peut, en effet, jamais régler le feu d'une façon uniforme, car l'opération dépend entièrement de l'état de l'atmosphère. Enfin, il est à remarquer que les matières calcinées en tas, subissent toujours un grillage partiel.

Calcination en fours à cuve. — La calcination s'effectue dans de meilleures conditions lorsqu'on se sert de fours à cuve à tirage naturel, pareils à ceux où se pratique la cuisson de la chaux. On peut *stratifier* la matière à calciner avec le combustible, ou brûler le charbon dans un foyer spécial, afin de n'exposer les matières à calciner qu'aux flammes et aux produits brûlés; ou encore projeter, dans le four à cuve, un combustible gazeux, ou même simplement de l'air chaud. Le plus souvent on adopte le premier mode; ce sont les fours de calcination ordinaires des minerais de fer. Les fourneaux sont constamment maintenus pleins; le combustible et le minerai sont chargés au gueulard en lits réguliers; l'air pénètre dans le fourneau par les orifices inférieurs. Le chauffage est méthodique; le combustible et le minerai absorbent la chaleur des produits de la combustion à mesure qu'ils descendent, tandis que l'air froid se chauffe aux dépens des matières déjà calcinées. Lorsque le fourneau est suffisamment élevé et la marche lente, les matières calcinées arrivent refroidies en bas du four, tandis que les produits gazeux sortent, d'autre part, presque froids du gueulard. La combustion proprement dite est limitée à une zone peu étendue, dont le niveau dépend des dimensions et de la marche du fourneau. C'est dans cette région, où la chaleur est maxima et dans la zone immédiatement supérieure, que s'opère la calcination. Aux produits gazeux de la combustion se mêlent ceux de la calcination, et la chaleur absorbée par le dégagement de ces derniers est directement prise aux gaz brûlés. Dans ces conditions, la nature du combustible exerce forcément une très grande influence sur la marche du four. Les combustibles bruts à éléments volatils conviennent peu; ces combustibles non carbonisés, houilles, tourbes, bois, sont chauffés à mesure qu'ils descendent, comme le minerai lui-même; ils se trouvent successivement desséchés, torréfiés, carbonisés, et c'est à l'état de charbon proprement dit qu'ils atteignent la zone de combustion. Une partie de la chaleur, engendrée par la combustion de ce charbon, se trouve donc absorbée par le combustible lui-même; le gaz et les vapeurs combustibles ainsi produits ne brûlent d'ailleurs que très imparfaitement et, en tous cas, sans utilité vers le haut du four. La chaleur développée par cette combustion secondaire chauffe la fumée sans aucun profit; aussi, à pouvoir calorifique égal, on brûle, pour la calcination des minerais de fer, beaucoup moins de coke ou d'anthracite que de houille. Mais le charbon lui-même donne, en brûlant, de l'acide carbonique ou de l'oxyde de carbone : or, on connaît la fâcheuse influence de ce dernier gaz et, comme on n'est pas toujours maître de conduire le feu, il se formera toujours un peu d'oxyde de carbone. Il est essentiel de ne pas pousser la température locale, dans la région de combustion, jusqu'au point où la matière calcinée serait exposée à s'agglomérer par voie de fusion, ce qui arrive facilement lorsqu'on calcine des minerais de fer à gangue siliceuse ou argilo-marneuse. Pour combattre les engorgements qui peuvent en résulter, il convient de munir la poitrine du four d'une série d'ouvreaux au travers desquels on peut atteindre la charge à l'aide de ringards.

Toutes les fois que la calcination réclame une température un peu élevée, l'emploi des fours coulants à mélange de combustible peut devenir onéreux, à cause de la formation inévitable de l'oxyde de carbone, et le défaut de cette méthode de calcination s'aggrave encore quand, au lieu de combustible carbonisé, on est obligé de se

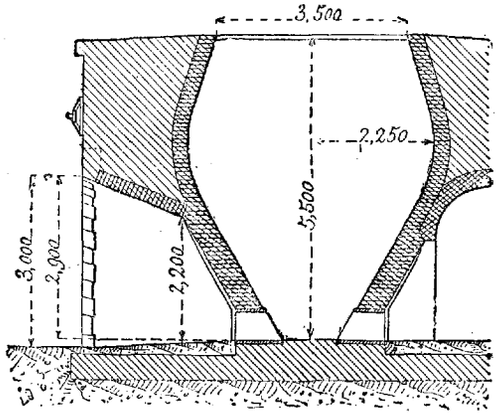

Fig. 1. — Four de La Voulte.

servir de houille crue ou de tourbe. Enfin lorsque les cendres sont abondantes ou impures, les fours à cuve ordinaires offrent surtout des inconvénients graves. Bref, dans un grand nombre de cas, il vaut mieux brûler le combustible dans un foyer spécial, comme nous le verrons plus loin. Quant à la conduite même des fours de calcination à charge mêlée, elle est des plus simples. On tire le minerai calciné, à intervalles égaux, par les orifices inférieurs en s'arrêtant dès que l'on arrive aux fragments chauds

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et l'on remplit le gueulard dès qu'un vide s'est formé. On peut donc ainsi, à volonté, dans certaines limites du moins, ralentir ou accélérer la marche des fours. La production relative d'un fourneau croît avec sa hauteur; ainsi un fourneau de 45 m. c. de capacité et de 5m70 de hauteur, ne calcine, par vingt-quatre heures, que dix tonnes de minerai, lorsqu'un four gallois de 227 m. c. et de 10 m. de hauteur calcine 115 tonnes; ce qui correspond à 4 et 2 m. c. de capacité par tonne calcinée dans les vingt-quatre heures. On emploie un grand nombre de types de fours, nous n'en citerons que deux. Le four de La Voulte (Ardèche) (fig. 1) représente le type ordinaire des fours à cuve renflée pour griller l'oxyde rouge compact; la consommation de houille est d'environ 50 kilogr. par tonne de minerai grillé, et la production de 12 à 15 tonnes par vingt-quatre heures. Le four Borrie (fig. 2), très em-

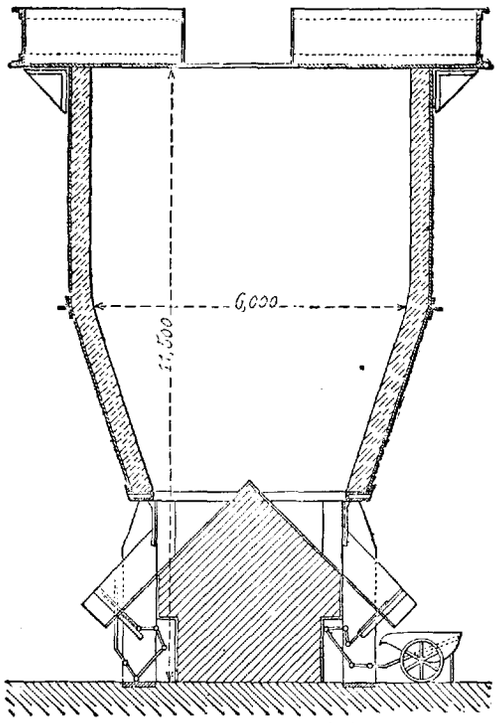

Fig. 2. — Four Borrie (coupe verticale [150 à 200 tonnes de minerai brut par jour]).

ployé dans le Cleveland pour la calcination du minerai oolithique, produit de 150 à 200 tonnes par vingt-quatre heures; un plan incliné, à section circulaire, permet au minerai calciné d'arriver dans des couloirs qui le conduisent à des brouettes de chargement en fer; ces couloirs sont fermés par des valves manœuvrées au moment du chargement des véhicules. La consommation est de une tonne de houille par 25 tonnes de minerai, soit environ 4 %. Dans le four Gjers, employé dans le Cleveland, on admet l'air sur toute la section du four, à l'aide d'un double cône en fonte situé à la base.

Calcination en fours à cuve, avec chauffes latérales. Nous avons dit que, dans les fours à cuve sans foyer spécial, il est impossible de conduire le feu de façon à ne pas produire de l'oxyde de carbone et des hydrocarbures lorsqu'on se sert, ce qui est le cas général, de combustibles non carbonisés. De plus, dans ces fourneaux, les cendres de combustible restent toujours mêlées au minerai lui-même. On peut éviter ce double inconvénient, en se servant, pour la calcination des matières minérales, de fours à cuve à chauffes latérales. La cuve proprement dite ne diffère pas de celle des fourneaux précédents; quant au nombre de chauffes, il doit croître avec la section des cuves, afin d'y réaliser une température uniforme. Pour un diamètre de 2 m. 50 à 3 m., trois chauffes suffisent. L'essentiel est de conduire le feu de telle façon que la combustion soit toujours complète; l'excès d'air ne nuit pas, pourvu que le four soit assez élevé et sa marche assez lente pour ne pas avoir, au gueulard, des gaz dont la température soit notablement supérieure à 100°. Les rampants qui relient les chauffes à la cuve doivent être larges et suffisamment évasés vers l'intérieur, pour ne pas occasionner, sur ce point, une température locale par trop élevée. Il faut aussi que les rampants plongent vers le bas de la cuve pour que les morceaux de minerai ne tendent pas à rouler dans les foyers. Au reste, les fourneaux à foyers latéraux ne l'emportent sur les autres, au point de vue de la consommation, que si la combustion est rendue complète dans les foyers eux-mêmes. L'avantage est peu sensible, ou même nul, à cause des escarbilles tombant dans le cendrier et des pertes de chaleur par les parois du foyer, lorsqu'on y brûle un combustible maigre ou carbonisé; mais les fourneaux à foyers spéciaux reprennent le pas sur les fours ordinaires, dans le cas des combustibles flambants, pourvu toujours, bien entendu, que la combustion soit complète dans le foyer. Or, cette dernière condition peut exiger, dans le cas d'une matière friable, que la cuve elle-même soit peu élevée, mais surmontée d'une sorte de cheminée. Ce que nous venons de dire prouve que les fours à cuve à foyers spéciaux participent à tous les inconvénients des chauffes à grille, et presque partout ces fours sont tombés en désuétude, du moins pour les minerais de fer, et les minerais que l'on veut calciner hors du contact du combustible sont grillés au gaz.

Calcination en fours à cuve chauffés au gaz. On peut se servir de trois sortes de gaz chauds : d'*air chauffé*, de *gaz brûlés* ou de *gaz combustibles*. Lorsque la calcination ne réclame pas une très haute température, on peut l'opérer à l'air chaud et chauffer cet air dans un appareil analogue aux Whitwell ou aux Cowper-Siemens (V. Air). Ce système permet l'emploi de toutes sortes de combustibles, sans avoir à craindre l'action du noir de fumée ou de toute autre substance nuisible. On peut, en second lieu, calciner directement au moyen de gaz brûlés; on fait arriver les gaz dans une ou plusieurs chambres de combustion placées vers la base et sur le pourtour du four à cuve. Des rampants conduisent directement les produits brûlés dans la masse à calciner. En réglant convenablement le gaz et l'air, on peut arriver à une combustion totale sans excès d'air. Il est évident d'ailleurs, que l'on pourra utiliser ainsi les gaz d'un gazogène ou ceux qui proviennent d'un haut fourneau. Les gaz combustibles peuvent être brûlés en troisième lieu dans l'enceinte même où se fait la calcination; c'est le mode de calcination qui tend à s'imposer aujourd'hui. Si la combustion pouvait être toujours bien réglée, ce serait le moyen le plus sûr de bien utiliser la chaleur, puisque celle-ci se développe au sein même de la masse que l'on se propose de chauffer. Mais là précisément est la difficulté; sous l'action réfrigérante de la matière à calciner, les gaz brûlent mal, à moins qu'ils n'aient à franchir une zone incandescente d'une certaine étendue, ce qui est rarement le cas. On rencontre ce mode de calcination en Autriche et surtout en Suède. Les gaz des hauts fourneaux sont conduits dans un four à cuve rempli de minerai qu'il s'agit de calciner, ou plutôt de calciner et de griller en même temps. On s'est servi d'abord, et l'on se sert encore dans quelques usines, d'un four à tirage naturel dit de Danemora; nous décrirons le type qui en a été établi par M. Westman (fig. 3). Il est cylindrique, ou du moins à peine légèrement rétréci; les faces de la sole aboutissent à six ouvertures, dites de tirage ou de défournement, par lesquelles on enlève le minerai calciné. Au-dessus sont de petites ouvertures par lesquelles affluent le gaz et l'air.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le gaz est amené par une conduite circulaire en fonte, qui repose à l'extérieur sur un socle du four. De ce tuyau principal partent des tubulures coudées, qui débouchent verticalement dans les petites embrasures; des tiroirs, couvrant les orifices supérieurs des tubulures, permettent de régler l'arrivée du gaz. Celui-ci, s'élevant de là en jets verticaux, est rencontré normalement par le courant d'air horizontal amené du dehors par aspiration naturelle; toutefois, la combustion proprement dite, ne peut se faire que dans le four même, puisque l'air est froid et la température des gaz rarement au-dessus de 300° à 400°. Outre cela, il arrive aussi de l'air par les embrasures de défournement, qui ne sont pas complètement closes, et, en réalité, il serait certainement préférable que tout l'air de combustion fût obligé de traverser de bas en haut le minerai calciné; il se trouverait convenablement chauffé avant de rencontrer le gaz à brûler. Enfin, d'autres carneaux traversent les parois du fourneau au-dessus des galeries qui reçoivent le gaz; ce sont des ouvreaux pour l'introduction de ringards en cas d'accrochages, mais ils permettent également, à l'aide de registres à glissières, de fournir à la cuve un nouvel afflux d'air.

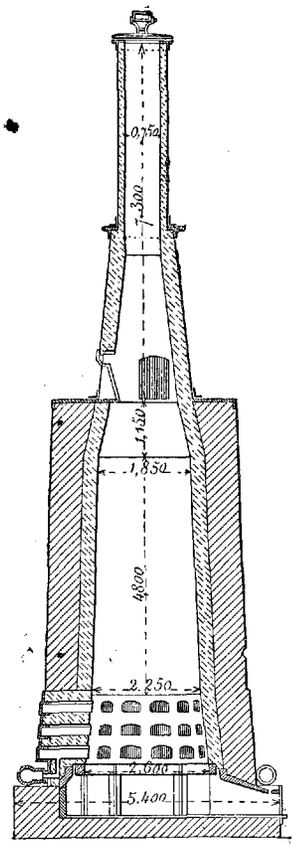

Fig. 3. — Four Westman (coupe verticale).

Le chargement se fait à la base d'une cheminée et par des portes. Mais le défaut de ce genre de four est l'inégale répartition des gaz; ils suivent le pourtour et laissent le centre relativement froid. M. Westman a modifié ce four en substituant le courant d'air forcé au courant naturel, et en contractant le fourneau vers le bas. Par ce double changement, le vent atteint mieux le centre du fourneau; la température est plus uniforme et plus élevée; on charge d'ailleurs le gros minerai au centre, et le menu vers la circonférence. Le courant d'air, fourni par un ventilateur, est lancé dans le fourneau au-dessous des carneaux qui amènent le gaz. La chemise réfractaire est supportée par un fort anneau creux en fonte, placé directement en dessus des embrasures de défournement des minerais. Ce conduit circulaire reçoit le vent qui, de là, pénètre dans le four, par vingt à trente orifices circulaires de faibles dimensions. L'air passe ainsi au travers du minerai calciné chaud, avant d'atteindre le gaz qu'il doit brûler. Le diamètre des fourneaux varie de 2 à 3 m. et leur hauteur de 5 à 7 m.; le nombre des embrasures de défournement est compris entre 5 et 10; dans le même rapport croît aussi le nombre des carneaux de gaz et celui des jets de vent. Les plus petits fourneaux, à cinq embrasures de défournement, calcinent par vingt-quatre heures 25 à 30 tonnes; les plus grands à dix embrasures, 45 à 60 tonnes.

Des fours intéressants fonctionnent depuis peu d'années aux mines d'Allevard (Isère) et de Saint-Georges (Savoie) pour la calcination des minerais spathiques. Un four (fig. 4) comprend deux cuves superposées et réunies par une partie cylindrique étranglée; à la base est un ouvreau carré de 0^m70 de côté par lequel s'effectue la sortie des matières calcinées. A la hauteur de l'étranglement règne, dans l'épaisseur de la maçonnerie, un carneau entourant le four et communiquant avec les gazogènes, qui sont au nombre de trois par four. Les gaz combustibles passent du carneau dans la partie haute de la cuve inférieure servant de chambre de combustion, et cela au moyen de seize conduits. Le chargement du minerai est réalisé par un appareil spécial opérant le classement du minerai par grosseurs, de telle sorte que la masse descendante est divisée en trois colonnes concentriques; celle du centre comprend du minerai menu ayant traversé un crible dont les barreaux ont 0^m03 d'écartement; la colonne extérieure est formée de fragments ne passant pas par un crible de 0^m08 à 0^m10 d'écartement entre les barreaux; la colonne intermédiaire renferme des morceaux moyens dont les grosseurs varient de 0^m03 à 0^m10. Le minerai ainsi classé dans la cuve supérieure tombe dans la cuve inférieure en formant un talus; c'est l'espace

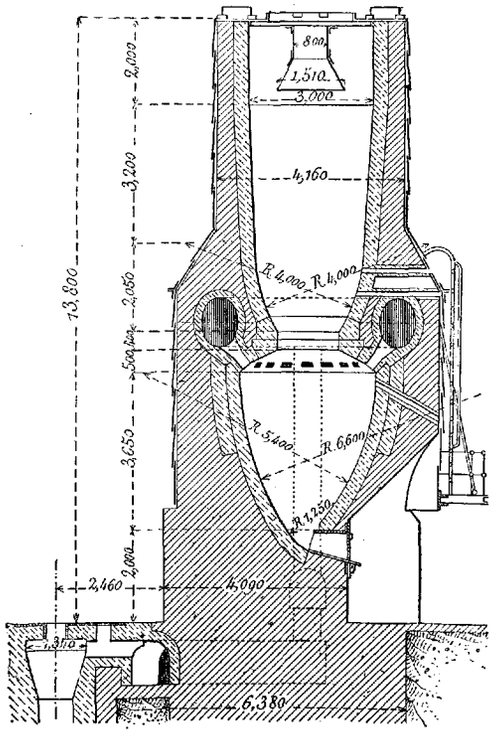

Fig. 4. — Four d'Allevard (coupe verticale).

annulaire, compris entre ce talus et la calotte sphérique existant devant les petits conduits d'amenée du gaz, qui forme la chambre de combustion du gaz. Les gros morceaux de minerai roulent naturellement au bas du talus et l'on peut admettre que, dans la cuve inférieure, le minerai se classe lui-même en une colonne centrale de menu et une colonne extérieure formée par le gros. L'air nécessaire à la combustion entre par l'ouvreau de déchargement, s'élève dans la cuve inférieure en profitant des interstices de la colonne du gros, et arrive ainsi dans la chambre de combustion, échauffé par le contact du minerai calciné et par conséquent dans de bonnes conditions pour produire la combustion du gaz. C'est là que le minerai déjà échauffé dans la cuve supérieure par le passage

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des produits brûlés achève de se calciner. La bonne circulation des gaz est assurée par la méthode de chargement qui laisse dans la colonne extérieure du gros des interstices suffisants. Quant au minerai menu, qui se laisse peu ou point traverser par le courant gazeux, il jouit d'une conductibilité assez grande pour que sa température atteigne celle de la calcination. On peut constater que les gaz s'échappent par le gueulard à une basse température; il n'en est pas de même pour le minerai grillé, qui arrive à l'ouvreau de déchargement à une température atteignant souvent le rouge sombre. Or, il y a lieu de croire que si le minerai grillé ne se refroidit pas autant qu'on aurait pu l'espérer d'abord, cela tient surtout à ce que le protoxyde de fer, produit de la décomposition du carbonate de fer, se suroxyde et donne ainsi lieu dans la cuve inférieure à une combustion partielle qui empêche le refroidissement. Quoi qu'il en soit, le résultat obtenu est satisfaisant au point de vue de la consommation de combustible qui n'est, par tonne de minerai calciné, que de 30 kilogr. de menu lavé à 12° % de cendres. A Saint-Georges la conduite de trois fours exige quatre hommes pour douze heures et pour 20 tonnes de minerai calciné par four.

Les matières minérales menues ne peuvent être calcinées dans des fours à cuve ordinaires; il faut avoir recours aux réverbères. Nous ne dirons rien ici de ce mode de chauffage, car on l'applique plutôt au grillage qu'à la calcination proprement dite (V. GRILLAGE). Cependant, on se sert de réverbères pour calciner les calamines menues et les argiles réfractaires pulvérulentes. Dans ces fourneaux, la chaleur n'est bien utilisée que si on leur donne une grande longueur, 10 à 14 m. par exemple, et si l'on fait graduellement avancer la masse à calciner depuis le rampant jusqu'au pont. Lorsque la calcination d'une matière minérale doit être faite à l'abri de l'air, on se sert de *vases clos* placés, selon les circonstances, sur la sole d'un réverbère, les banquettes d'un four à galères, le plancher d'un four à dôme, etc. C'est ainsi que s'opèrent la cuisson des poteries fines et la calcination des matières que l'on se propose de cémenter, de distiller, de sublimer, etc. On peut enfin pratiquer la calcination dans les fours à *cascades* que nous décrirons à l'article GRILLAGE.

L. KNAB.

IV. Céramique. — La calcination est employée dans la préparation des matières qui entrent dans la composition des pâtes et des barbotines; elle a pour but de produire des fissures dans la masse et d'en faciliter le broyage subséquent. La calcination, en provoquant des fentes précisément aux points manquant d'homogénéité, ajoute aux facilités de faire un triage qui permette l'élimination des corps nuisibles. L'opération se fait dans des fours analogues à ceux qui sont en usage pour la calcination des minerais, c.-à-d. dans des fours coulants; elle se fait aussi quelquefois sur la sole des fours à réverbère. L. K.

CALCINATO. Petite ville d'Italie, de la prov. de Brescia (Lombardie), sur la Chiese; 2,375 hab. Calcinato rappelle deux victoires remportées par les Français sur les Autrichiens, l'une en 1706, par Vendôme sur le prince Eugène, l'autre par Bonaparte en 1796. (V. ci-dessous.)

BATAILLE DE CALCINATO. — Livrée le 19 avr. 1706, pendant la guerre de succession d'Espagne. L'armée impériale, commandée par le prince Eugène, était divisée en deux masses séparées par le lac de Garde. 11,000 hommes se trouvaient sur les bords de la Chiese et les 6,000 autres sur l'Adige. Vendôme, qui disposait d'environ 30,000 hommes, profita de sa grande supériorité numérique pour assaillir les postes répandus le long de la Chiese. L'infanterie française se précipita à la baïonnette sur la hauteur de Calcinato et en débusqua la cavalerie autrichienne. Le petit corps impérial fut à moitié détruit avant d'avoir pu se rallier; ses débris se replièrent le lendemain sur le Trentin, et Vendôme établit un camp retranché à Garda pour fermer le débouché des montagnes qui séparent Chiese de l'Adige.

CALCINE (Céram.). Les fabricants de faïence appellent *calcine* le mélange d'oxyde d'étain et d'oxyde de plomb préparé pour la confection de la glaçure opaque blanche ou colorée, dont ils recouvrent dans tous les cas la pâte rouge de leur biscuit, pour en masquer la coloration plus ou moins foncée. L'oxyde d'étain forme un oxyde blanc qui ne paraît pas se dissoudre dans les matières vitreuses verres ou cristaux. On engage cet oxyde dans une combinaison ou simplement dans un mélange avec l'oxyde de plomb, pour l'ajouter aux matières fondantes qui formeront par leur combinaison, sous l'influence d'une température convenable, un flux vitreux maintenant en suspension l'oxyde d'étain. Dans la plupart des faïenceries, la *calcination*, c.-à-d. l'oxydation de l'étain métallique et du plomb, se fait dans un fourneau spécial à réverbère, qu'on nomme *fournette*. Le plomb et l'étain métallique, pesés dans les proportions convenables, sont mis sur une sole réfractaire chauffée par deux grilles latérales opposées; la flamme est rabattue par une voûte sur les matières, que l'ouvrier brasse par une porte qui sert au chargement et à l'enlèvement des matières. Un four de 1 m. de hauteur de la voûte à la sole, 2 m. de profondeur, et $2^{m}50$ de largeur totale, comprenant celles des grilles, peut recevoir 120 kilogr. de métaux donnant 132 kilogr. de calcine. La coloration de la calcine, plus ou moins jaunâtre, varie avec la durée de l'oxydation et les proportions du mélange. C'est cette substance qui devient la base des *glaçures* (V. ce mot). On la chauffe à une température élevée avec du sable de Nevers, du minium, du sel marin et du carbonate de soude dans des fours à faïence. On obtient une masse noirâtre qu'on pile et qu'on pose par arrosement ou trempage sur le biscuit de faïence. Si elle est refondue, ou simplement mélangée dans de fortes proportions avec des oxydes de cuivre, de manganèse, de cobalt, on obtient les émaux colorés des anciennes faïences.

L. K.

CALCIPHYRE. Sous ce nom viennent se ranger les variétés de calcaires cristallins rendus porphyroïdes par un grand développement de gros cristaux, de grenat, d'idocrase, de spinelle; parfois la magnétite ou la pyrite remplissent ce rôle (V. CIPOLIN). Ch. VÉLAIN.

CALCITE. Carbonate de chaux, $CaCo^3$, rhomboédrique, $pp = 105°5'$. La calcite est un des minéraux le plus riche en formes et combinaisons de formes (rhomboèdres, scalénoèdres, prismes, etc.). Macles nombreuses par hémitropie normale avec b^1, avec a^1 pour face d'assemblage, macles avec plan de jonction e^1, p et axe de rotation normal à ces faces. Clivages p très nets, donnant des rhomboèdres bien connus dans le *spath d'Islande*. Double réfraction très énergique à un axe négatif. La calcite a joué un rôle important dans l'histoire de la minéralogie, car c'est dans ce minéral qu'ont été découverts pour la première fois les clivages et la double réfraction. Dureté 3. Densité, 2,7 à 2,73. Cassure conchoïdale, difficile à obtenir à cause de la grande facilité des clivages. Eclat vitreux. La calcite pure est incolore : elle présente souvent des couleurs variées dues à des oxydes métalliques. Soluble dans les acides avec effervescence. Infusible, chauffée au chalumeau devient opaque en se transformant en chaux caustique. La calcite est un des minéraux le plus abondants dans la nature. Les échantillons les plus purs (spath d'Islande) sont employés pour la fabrication des prismes de Nicol et divers instruments d'optique. Les plus beaux cristaux se trouvent dans les filons métallifères d'un grand nombre de régions. La calcite constitue à elle seule une importante portion des roches sédimentaires *(calcaires)*. Les *stalactites* qui pendent à la voûte, et les *stalagmites* qui s'élèvent du sol des grottes calcaires sont constituées par des couches concentriques de calcaire cristallisé. L'*albâtre calcaire*, l'*onyx calcaire*, en sont des variétés ayant des zones étendues, de couleur variable. Les *pisolithes* ou

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dragées de Tivoli sont des concrétions de calcite déposées par des sources minérales. Les marbres sont constitués par des calcaires très cristallins, soit blancs, et par suite très purs (marbre de Carrare), soit colorés (marbre *turquin*, *jaune antique*, etc.). A. Lacroix.

CALCIUM. I. Chimie. — Le calcium est un métal, dit *alcalino-terreux*, qui a une grande importance par les nombreux composés dont il est le radical, notamment la chaux, qui est son protoxyde, CaO. Il n'a encore été obtenu à l'état métallique qu'en petites quantités. C'est le célèbre chimiste anglais Davy qui l'a le premier isolé en 1808, en décomposant la chaux au moyen d'une pile puissante, comme il avait décomposé la potasse et la soude quelques années auparavant en isolant les métaux de ces alcalis. Bunsen a obtenu aussi le calcium en décomposant le chlorure de calcium par la pile. En 1859, Liès-Bodart et Jobin, à Strasbourg, l'ont isolé en décomposant l'iodure de calcium par le sodium à une température très élevée.

Le calcium est un métal blanc très légèrement jaunâtre, brillant comme l'argent, se ternissant assez lentement à l'air sec, mais très rapidement dans l'air humide. Il peut être taillé, filé, réduit en feuilles très minces. Sa densité est 1,57. Chauffé au rouge, à l'air, il s'enflamme et brûle en produisant une lumière éblouissante, il se forme de la chaux CaO. Le calcium décompose l'eau à la température ordinaire, comme les métaux alcalins, mais moins vivement; il se produit de l'hydrogène qui se dégage, et de l'hydrate de chaux CaO, HO. Il agit énergiquement sur les acides sulfurique, azotique et chlorhydrique étendus. Sa température de fusion est très élevée. Jusqu'à présent, il n'a reçu aucune application à l'état métallique.

Principaux composés du calcium. — *Chlorure de calcium.* Le chlorure de calcium peut être obtenu en faisant passer du chlore sur de la chaux chauffée au rouge, mais on l'obtient facilement et en grande quantité si on le veut, en traitant le carbonate de chaux, surtout le marbre blanc ou la craie, par l'acide chlorhydrique. On évapore, et la masse, concentrée et refroidie, abandonne des cristaux prismatiques à 6 pans, surmontés d'une pyramide, et qui ont pour formule CaCl, 6HO. Le chlorure de calcium est déliquescent et se dissout dans l'eau avec abaissement de température. Un mélange de 2 parties de glace pilée ou de neige et de 3 parties de chlorure de calcium hydraté produit un abaissement de température qui peut aller jusqu'à — 45°; abandonnés à l'évaporation dans le vide ou chauffés jusqu'à fusion dans leur eau à 200°, les cristaux de chlorure de calcium perdent quatre équivalents d'eau et se transforment en une matière blanche caverneuse qui, fondue au-dessous du rouge, perd les deux équivalents d'eau qu'elle retenait et donne alors le chlorure de calcium anhydre, CaCl, qu'on peut couler en plaque et qui, en cet état, sert à dessécher les gaz. En se dissolvant dans l'eau, ce chlorure anhydre produit une élévation de température. Il se combine avec le gaz ammoniac en dégageant beaucoup de chaleur, il ne peut donc être employé à dessécher ce gaz. Le chlorure de calcium fondu, exposé à la lumière, devient phosphorescent lorsqu'on le porte dans l'obscurité. C'est à cause de cette propriété découverte par Homberg qu'on l'a appelé *phosphore de Homberg*. Le chlorure de calcium se rencontre dans l'eau de mer, quelquefois dans les eaux de puits et de rivière.

Fluorure de calcium. Le fluorure de calcium naturel est appelé *spath fluor* ou fluorine; on le rencontre assez abondamment, soit en masse compacte, soit en cristaux cubiques ou octaédriques, dans les filons, avec les minerais de plomb, de zinc et d'étain. Pur, naturel ou artificiel, il est blanc, ou incolore, mais dans la nature il est presque toujours veiné de vert ou de violet. C'est un corps très dur; sa densité est 3,1; il est à peu près complètement insoluble dans l'eau. Il fond au rouge vif, mais il est indécomposable par la chaleur. Chauffé, il devient phosphorescent et donne une lumière verte ou violette selon la variété. Le fluorure de calcium sert à préparer l'acide fluorhydrique, les fluorures de bore et de silicium. On l'emploie à fabriquer des objets d'ornement, enfin comme fondant dans la métallurgie.

Sulfures de calcium. On connaît plusieurs sulfures de calcium : le protosulfure CaS; le bisulfure CaS^2; le pentasulfure CaS^5; on peut leur adjoindre le sulfhydrate de calcium CaS, HS.

Protosulfure. Le protosulfure s'obtient en faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré sur de la chaux incandescente, ou bien encore en calcinant un mélange de sulfate de chaux et de charbon pulvérisé finement. C'est un produit blanc, à réaction alcaline, peu soluble dans l'eau. Il peut devenir phosphorescent, aussi l'appelait-on autrefois *phosphore de Canton*.

Bisulfure. Si on fait bouillir pendant quelques minutes un mélange de lait de chaux et de fleur de soufre, on obtient une liqueur jaune foncé qui laisse déposer des cristaux orangés ayant pour formule CaS^2, 3HO. En prolongeant l'ébullition, on obtient CaS^5, le pentasulfure.

Phosphure de calcium. On obtient le phosphure de calcium PH, Ca^2 en faisant passer de la vapeur de phosphore sur de la chaux vive, chauffée au rouge. Le produit obtenu est d'un rouge brun; en présence de l'eau, il se décompose en donnant naissance à un gaz qui s'enflamme spontanément à l'air, l'hydrogène phosphoré gazeux.

A. Jacquemart.

II. Action physiologique et thérapeutique. — Les sels de calcium sont essentiels à l'organisme. Les os de l'homme contiennent plus de 60 % de leur poids en phosphate et carbonate de chaux, et l'urine contient, par 24 heures, de 25 à 30 centigr. de sels de chaux (chez les tuberculeux l'on en trouve beaucoup plus, 50 centigr. environ, d'après Senator). Le défaut de sels de calcium dans l'alimentation entraîne de graves inconvénients : Amsler y voit, contre l'opinion accréditée, la cause du goître; Voit, et beaucoup d'autres, celle du rachitisme, de la faiblesse des os, etc. La toxicité du calcium est, d'après Rabuteau, fort voisine de celle du potassium. Les effets physiologiques et thérapeutiques des sels de calcium sont les suivants. Le *calcium* n'est pas usité. L'*oxyde de calcium* (chaux vive) est un caustique énergique. Le mélange de potasse et chaux vive porte le nom de poudre ou pâte de Vienne; et le caustique de Filhos est un mélange de deux parties de potasse pour une de chaux. La chaux vive entre encore dans la composition de diverses pommades épilatoires, et Serre d'Alais l'utilise, entourée d'un linge humide, puis de linges secs par-dessus, pour réchauffer les malades, dans le lit desquels il glisse cette chaufferette originale. La chaux éteinte est encore un assez bon absorbant que l'on peut employer dans différentes affections digestives. L'*eau de chaux* s'emploie dans les irritations chroniques et contre les fausses membranes. Avec les huiles, elle forme une sorte de savon très utile contre les brûlures : c'est le *liniment oléocalcaire* (eau de chaux, 9 parties; huile d'amandes douces, 1 partie). Elle sert dans les affections inflammatoires du tube digestif, dans les cas de fermentation acide excessive, dans les empoisonnements par les acides. Le *carbonate de chaux* (yeux d'écrevisse, craie, etc.) est un antiacide et un absorbant; il est utile dans le rachitisme, si toutefois il est absorbé et assimilé. Le *phosphate de chaux* remplit souvent les mêmes indications que le carbonate, mais à la vérité il convient de se méfier des préparations commerciales de ces sels qui se vendent pour être données aux rachitiques, aux tuberculeux et dans les cas de fractures. Elles s'absorbent peu et mal, et mieux vaut de beaucoup donner la préférence aux aliments naturellement riches en sels calcaires, comme le lait, etc. Le *chlorure de calcium* pur est un caustique violent; dilué, il a été employé contre la scrofule et le lymphatisme; il active la nutrition. Le *bromure de calcium* agit comme le bromure de potassium; c'est un calmant du système nerveux, un hypnotique plus actif même que ce dernier (Hammond). L'*iodure* donne, semble-t-il, de bons résul-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fats dans la tuberculose, tant par l'iode que par la chaux. Le *sulfure* sert à préparer les bains sulfureux; le *saccharate* est antiacide; le *sulfate* est un peu purgatif, et sert surtout, sous forme de plâtre, à confectionner les appareils inamovibles. Dr H. de V.

CALCOGRAPHIE (V. Chalcographie).

CALCOZINCITE. On a donné ce nom à un mélange physique de calcite ($CaCo^3$) et de zincite (ZnO) rouge. Il forme de petites masses rouges, à aspect fibreux, dans les gisements de franklinite de Franklin (New-Jersey).

CALCRAFT (Sir Granby Thomas), général anglais, né en 1770, mort le 20 août 1821. Il servit sous les ordres du duc d'York, se distingua dans la campagne de 1793 à l'affaire de Villiers-en-Couche où avec 160 hommes du 15e dragons légers il sauva la vie de l'empereur d'Allemagne. Blessé à Alkmaar (1er oct. 1799), il fut nommé lieutenant-colonel. Nommé membre du Parlement en 1807, il démissionna l'année suivante pour prendre part à la campagne d'Espagne. Il se distingua à Talavera, Albuera, Los Santos, au siège de Badajoz et à Llera où il commandait la division de grosse cavalerie. En juin 1813 il fut promu major général, mais sans être appelé à un commandement actif. On attribue cette disgrâce au rôle politique du frère de sir Granby, qui attaquait violemment le ministère.

CALCRAFT (William), bourreau anglais, né à Baddon, près Chelmsford, en 1800, mort à Hoxton le 13 déc. 1879. Il fut dressé à son sinistre métier par le bourreau de Newgate à Londres, Foxton, et lui succéda en 1829. Il procéda à la dernière exécution publique qui ait été faite en Angleterre, le 26 mai 1868, devant la prison de Newgate. Sa dernière pendaison fut celle de James Godwin, le 25 mai 1874. C'était un homme doux, il aimait les enfants et était colombophile distingué, même un peu lettré. Il passe pour avoir inspiré quelques ouvrages du genre macabre, tels que : *The Hangman's Letter to the Queen* (1861) et *The Heros of the Guillotine and Gallows*, etc.

CALCUL. I. Mathématiques. — Mot dérivé de *calculus*, petit caillou, parce que les anciens se servaient de petits cailloux pour effectuer les opérations simples de l'arithmétique. D'Alembert définit le calcul en général comme la réalisation des opérations qu'il faut faire sur les données d'une question pour en obtenir le résultat. Il y a plusieurs genres de calcul :

Calcul des dérivées (V. Dérivées).

Calcul des différences finies (V. Différence).

Calcul des fluxions (V. Fluxion).

Calcul des indices (V. Indice).

Calcul des probabilités (V. Probabilité).

Calcul des résidus (V. Résidu).

Calcul des variations (V. Variation).

Calcul différentiel (V. Différentielle).

Calcul digital. — Les doigts de l'homme sont l'instrument naturel de la numération, et ils serviront toujours à aider les enfants ou ceux qui n'ont que les premiers éléments du calcul. Mais l'usage de l'écriture pour les opérations tant soit peu compliquées a fait disparaître un curieux procédé qui a été d'un usage courant pendant l'antiquité et le moyen âge. Ce procédé, dont l'invention paraît due aux Egyptiens, consistait à figurer avec les doigts, suivant certaines conventions, un nombre pouvant s'élever jusqu'à 9999. A cet effet, on marquait, au moyen de dispositions différentes, les neuf premiers nombres avec les trois doigts du médian au petit de la main gauche; les dizaines se figuraient avec l'index et le pouce; les centaines et les mille, sur la main droite, suivant les mêmes principes. On pouvait dès lors, en calculant de tête, représenter constamment le résultat, au fur et à mesure de sa formation par chaque opération partielle. On pouvait donc, avec de l'exercice, effectuer des additions sur le simple énoncé des nombres, des soustractions dans les mêmes conditions, des multiplications de deux chiffres par deux chiffres et aborder même des opérations plus compliquées. Le mode de figuration par les doigts, employé dans ce calcul, se retrouve le même dans les œuvres de Bède, chez un auteur grec du XIVe siècle, Nicolas Rhabdas, chez les Arabes. Léonard de Pise, le grand savant du moyen âge, ne dédaigne pas d'en parler. Son emploi chez les anciens est prouvé par diverses allusions des auteurs classiques à partir d'Aristophane. M. Frœhner (*Annuaire de la Société de numismatique*, 1884) en a indiqué des preuves figurées. Un curieux passage de Nonnos, qui en attribue la connaissance à Cadmus, le montre appliqué à des calculs astronomiques, passablement complexes. Malheureusement on n'a aucun détail sur le mode de pratiquer les opérations dans ce calcul. On pourrait y trouver sans doute l'origine de certains usages dont la présence est difficilement explicable dans les anciens procédés de calcul écrit et qui en tout cas n'ont pas été combinés pour l'écriture, par exemple, celui de commencer les opérations par les plus hautes unités. — En regard de ce moyen perfectionné et relativement savant, il est intéressant d'indiquer quelques autres tentatives qui ont été faites pour dépasser 10 en comptant avec les doigts ou pour s'aider de ceux-ci dans les opérations du calcul d'une façon tant soit peu plus complexe que le moyen naturel et immédiat. On n'a nulle part retrouvé l'usage du procédé ingénieux, indiqué par Abel Transon, de se servir des pouces comme compteur et des phalanges des autres doigts comme unités sur une main, comme douzaines sur l'autre. Chez les peuples du S. de l'Afrique, on a vu employer plusieurs hommes pour figurer les nombres, l'un pour les unités avec les dix doigts de ses deux mains, l'autre pour les dizaines, un troisième pour les centaines; on a observé que dans ce cas, ils commencent par lever le petit doigt de la main gauche pour la première unité, et finissent par lever le petit doigt de la droite. Dans le système du calcul digital gréco-romain, les mains levées représentent au contraire le zéro et l'unité se figure en pliant le petit doigt de la gauche. — En Valachie, on a trouvé un procédé pour la multiplication des nombres de 6 à 10, en supposant connus de tête les produits des nombres de 1 à 5. Soit par exemple à multiplier 8 par 9, on étendra le médian d'une main, l'annulaire de l'autre. On compte les doigts restant sur chaque main du côté de l'auriculaire, 2 et 1, et on fait le produit 2; ce sont les unités. On compte les doigts du côté du pouce, y compris le doigt étendu, 3 et 4, et on fait la somme 7; ce sont les dizaines. Ce curieux procédé est tout à fait analogue à celui de la multiplication complémentaire qu'on retrouve chez les abacistes. P. Tannery.

Calcul fonctionnel (V. Fonctions).

Calcul infinitésimal (V. Infiniment petits, Différentielle, Intégrale, Dérivées, Fluxion).

Calcul intégral (V. Intégrale).

Calcul logarithmique (V. Logarithmes, l'introduction aux tables de Callet, etc.).

Calcul numérique (V. Arithmétique, et en général les traités d'arithmétique et des approximations numériques).

Machine a calculs (V. Arithmomètre).

II. Pédagogie. — Calcul mental. — « De temps à autre, dit Lamé (résumé de plusieurs discours préliminaires, etc.), apparaît un enfant ayant de dix à douze ans, qui possède la faculté singulière de trouver exactement et avec une rapidité merveilleuse, soit le produit de plusieurs nombres de quatre ou cinq chiffres, soit une puissance élevée d'un nombre, soit la racine carrée, cubique, quatrième d'un nombre d'une douzaine de chiffres... » — «... Le sujet s'appelait Henri Mondeux : c'était un jeune pâtre, né en Touraine, tout comme Descartes... » Son *Barnum* « le mène à l'école de la Martinière » à Lyon « où deux cents enfants, la plupart fils d'ouvriers, apprennent entre autres choses à calculer de tête, d'après la méthode inventée par M. Tabareau... Dans cette séance, Mondeux résout tous

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les problèmes numériques qu'on lui pose, et les réponses suivent de près les énoncés. Quand il a suffisamment émerveillé les assistants, le chef de l'école... prie humblement le public de poser à ses élèves des questions de même force. Sur deux cents enfants, cinquante répondent avec la même exactitude et la même rapidité que Mondeux. » J'avais besoin du témoignage de l'illustre savant pour affirmer qu'il n'est pas difficile de développer la faculté du calcul mental chez les enfants. J'ai été à même d'observer le phénomène dont parle Lamé, et j'ai pu observer aussi : 1° que la faculté en question se perd très rapidement si elle n'est pas sans cesse cultivée; 2° qu'elle ne prouve absolument rien en ce qui concerne l'intelligence ou les aptitudes mathématiques de celui qui la possède. Mondeux était d'une intelligence plus que médiocre, et le grand Euler, à ce qu'il paraît, était capable de faire de tête des calculs fort compliqués. J'ai connu, et j'ai malheureusement perdu la trace d'un jeune Anglais, nommé Vinckler, auquel j'ai vu faire de tête des calculs prodigieux : à quinze jours de distance il a pu énoncer dans l'ordre où on les lui avait lus (deux fois) cinq mille chiffres. Dans une séance à laquelle assistaient l'arithmologue Lebesgue et l'abbé Moigno, qui a bien voulu rédiger dans son *Journal* un article sur Vinckler, je lui ai proposé de décomposer en quatre carrés un nombre de cinq chiffres; au bout de trois minutes, il m'a donné plusieurs solutions de la question. Lebesgue a avoué qu'il lui aurait fallu quinze jours pour arriver à ce résultat. Vinckler prétendait avoir une méthode. « Si vous la connaissiez, disait-il, vous calculeriez aussi vite que moi; je n'ai pas de mémoire, j'apprends difficilement une petite fable par cœur. » Vinckler était un homme intelligent, lettré, versé dans l'étude des hautes mathématiques et assez bon violoniste. — Y a-t-il donc une méthode mnémotechnique pour graver les chiffres dans la tête? C'est à quoi il paraît bien difficile de répondre. Il y a un fait certain, c'est qu'en moyenne, sur quatre enfants de dix à douze ans, il y en a un chez lequel on peut singulièrement développer l'aptitude du calcul mental au point d'en faire un phénomène comparable à Henri Mondeux, qui a eu son heure de célébrité. Passé l'âge de douze ans, il paraît difficile d'apprendre aux jeunes gens à calculer de tête. M. Tabareau, dont il a été question tout à l'heure, a publié sa méthode, mais nous pensons que les méthodes les meilleures consistent simplement à exercer fréquemment les élèves à calculer sans faire usage de la plume. Hâtons-nous de dire que le calcul mental, quelle que soit son utilité à d'autres égards, n'en a aucune, suivant nous, pour la véritable éducation mathématique. H. Laurent.

Autre chose est le calcul usuel, autre chose l'arithmétique théorique, et l'on s'est quelquefois demandé si dans nos écoles une confusion fâcheuse ne s'était pas établie à cet égard, si la moins utile de ces deux choses ne faisait pas souvent tort à l'autre. Cela est affaire de mesure et dépend des écoles que l'on considère. La science des nombres est une discipline de tout point excellente, nécessaire à l'éducation complète de l'esprit : on ne concevrait point qu'elle n'eût pas sa grande part dans la culture secondaire. Même dans l'enseignement primaire, une certaine initiation théorique aux règles et aux raisons des opérations élémentaires rend certainement service aux bons esprits, dussent-ils ne pas aller au delà. Mais tout le monde a pu voir l'embarras de quelque grand collégien aux prises avec un calcul même fort simple, plus gauche, moins sûr de lui parfois, la plume en main, qu'un paysan illettré habitué à calculer de tête. Ce collégien, bien entendu, a toutes sortes de supériorités; mais en voilà une qui lui manque : pourquoi ne souhaiterait-on pas qu'il l'eût avec les autres, s'il le peut sans rien perdre par ailleurs? A plus forte raison est-il fâcheux qu'à l'école primaire, où le but est avant tout d'armer l'enfant pour la vie pratique, le livre d'arithmétique, le calcul écrit tout au moins, avec ses lenteurs que ne rachète pas toujours plus de sûreté, prennent souvent tant de temps qu'il n'en reste point pour le calcul mental.

Dans sa réaction contre l'abus du livre, Pestalozzi, préconisant l'enseignement intuitif en toutes choses, a bien vu notamment la nécessité de donner avant tout aux enfants la vive intuition des nombres et de leurs relations, l'habitude d'exécuter d'abord *in concreto*, puis de tête infailliblement les opérations élémentaires. De là, tous les procédés de *Calcul intuitif*, les bâtonnets, le boulier, etc., dont l'emploi est aujourd'hui général, pour initier les enfants aux nombres avant de les faire passer aux chiffres. Il s'agit de savoir si, chez nous, on ne passe pas trop tôt à la numération écrite, si elle n'est pas substituée trop vite, et surtout trop complètement, aux exercices de calcul mental. On pourrait le croire, à en juger par les résultats. Ce qui est certain, c'est que l'habileté à faire mentalement les calculs usuels, bien qu'elle ne soit pas, même à l'école primaire, la fin principale de cet enseignement, est un avantage très appréciable que l'école peut et doit donner aux enfants du peuple. Même ceux qui doivent pousser beaucoup plus loin leurs études s'en trouveraient bien. Un Ampère, sans doute, a le droit de se tromper dans des calculs insignifiants, et il n'y a que les sots pour s'en étonner; mais bien des gens qui ne sont pas Ampère, et qui passent pourtant pour instruits, abusent un peu de la permission; ils aimeraient assez que leur éducation eût été plus pratique à cet égard. Dans tout le nord de l'Europe et aux Etats-Unis, les exercices de calcul mental succèdent, dans l'école, au calcul intuitif et y occupent, durant des années sinon toujours, une grande partie du temps que nous donnons au calcul écrit. H. Marion.

III. Astronomie. Les calculs astronomiques sont très nombreux et très variés : les plus simples sont des opérations sur les nombres complexes. Nous allons examiner ceux qui se présentent le plus souvent dans la pratique. L'astronome veut observer un astre, la belle primaire Aldébaran, par exemple, le 2 janv. 1889, à un cercle méridien semblable à ceux que construisent journellement MM. P. Gautier ou Brunner frères et que l'on

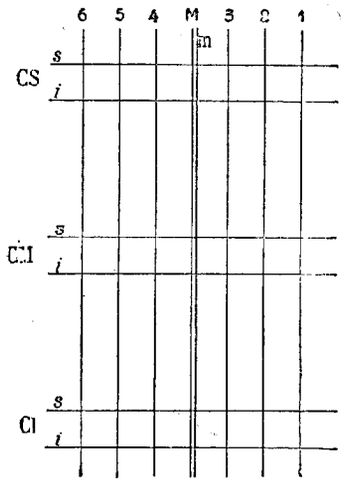

Réticule d'une lunette astronomique méridienne. Ce réticule comprend sept fils verticaux fixes : 1, 2, 3, M, 4, 5, 6; un autre mobile *m*, placé auprès du fil milieu M, qu'il sert à distinguer des autres, employés pour l'observation des *Ascensions droites* (V. Ascension); puis trois couples de fils horizontaux destinés aux *distances polaires*; le *fil inférieur i* du *couple milieu* CM sert de repère; il bissecte les étoiles ou est rendu tangent aux bords des planètes observées; le *fil inférieur i* du *couple supérieur* CS et le *fil supérieur s* du *couple inférieur* CI servent aux observations du Soleil et quelquefois à celles de la Lune.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

trouve dans nos observatoires. La *Connaissance des Temps* de l'année 1889 donne pour les coordonnées de cet astre à cette époque : $\mathcal{A}R = 4^h29^m33^s21$; $P = 73^\circ 42'56''5$. Ces nombres, calculés à l'avance, d'après un grand nombre d'observations antérieures, sont des résultats définitifs qui doivent être conclus des observations soumises au calcul et débarrassées de toutes les causes d'erreur que nous allons examiner ; l'astronome a simplement, sur un registre spécial, des nombres approchés relatifs à la position de cet astre à une époque voisine ; supposons $\mathcal{A}R = 4^h29^m15^s$ et $P = 73^\circ 42'$. Il prépare son observation en temps utile, suivant les indications que lui fournit l'expérience : tantôt il commence 1^m avant l'heure portée sur le registre, tantôt 30^s seulement ; d'autres fois il se met en observation simplement à l'heure indiquée, suivant l'état d'avance ou de retard de sa pendule. Pour fixer les idées, nous admettrons qu'au moment où la pendule sidérale placée près de son instrument marque 4^h28^m, il a *calé* (V. Calage) Aldébaran, disposé le tabouret d'observations de manière à pouvoir tenir l'œil à l'oculaire de la lunette sans trop de fatigue pendant la durée de ses déterminations. Le voilà maintenant tout entier à ses mesures ; il compte mentalement la seconde, l'œil fixé sur l'astre qui passe successivement derrière les fils verticaux du réticule de la lunette, inscrivant sur un cahier *ad hoc* les instants de ces passages. Nous supposerons 6 fils (il y en a quelquefois 4, 8 ou 10) placés symétriquement par rapport à celui qui est au milieu du réticule (V. la fig.) ; une vis, dont la tête se trouve sous la main de l'observateur, entraîne le tout très facilement. Les *passages* ont été notés aux époques 28^m40^s6 ; 28^m54^s7 ; 29^m7^s5 ; 29^m31^s6 ; 29^m44^s5 ; 29^m58^s7, qui seront ainsi notés sur le cahier de l'astronome :

Aldébaran

A Inscription de l'observation.	B Autre mode d'écriture.	C Calcul.
40^s6	40,6 58,7 29^m	9,3
54,7	54,7 44,5	9,2
7,5	7,5 31,6	39,1
31,6		29^m19^s60
44,5		
58,7 29^m		

La minute initiale ou la minute finale étant généralement seule inscrite. L'heure du *passage* en temps de la pendule ou simplement le *passage* est la moyenne de ces six déterminations et se calcule ainsi. Faisant abstraction des minutes, on ajoute les secondes des fils symétriques 3 et 4, 2 et 5, 1 et 6, en commençant par 3 et 4 et l'on dit : $7^s5 + 31^s6 = 39^s1$; $54^s7 + 44^s5 = 99^s2$, mais ici l'on n'écrit que 39^s2 en ayant soin de retrancher 1^m ou 60^s, comme dans la somme suivante $40^s6 + 58^s7 = 99^s3$, ou simplement 39^s3 ; et même dans la pratique on n'écrit que le ou les deux derniers chiffres comme on le voit dans la colonne C ; la moyenne de ces trois nombres 39^s3, 39^s2, 39^s1, est 39^s2, dont la moitié, 19^s60, donne l'heure du passage au fil M ; le passage au méridien ayant eu lieu pendant la 29e minute, on écrit finalement sous les trois nombres de la colonne C la moyenne 29^m19^s60.

Ce nombre devra recevoir différentes corrections instrumentales, c.-à-d. inhérentes à l'état de la lunette, qui dépendent : 1° de l'orientation plus ou moins défectueuse de l'instrument en dehors du méridien, c.-à-d. de l'*azimut* (V. ce mot) α de la lunette, qui n'est jamais rigoureusement dans le plan du méridien ; 2° de l'*inclinaison* i de l'axe de rotation de l'instrument, axe plus ou moins incliné par rapport au plan horizontal. L'azimut α et l'inclinaison i sont déterminés pour chaque *série* d'observations par dix pointés sur la *mire méridienne*, par un *nivellement* et par l'observation d'une ou de plusieurs *circumpolaires* (V. ce mot). Les corrections sont données par la formule : $I = m + n \tan D + (c - \varkappa) \sec D$, les nombres m, n, c, $\varkappa$ ayant pour valeurs respectives, quand on prend pour unité la seconde de temps, si D désigne la déclinaison de l'astre observé et φ la latitude du lieu :

$m = i \cos \varphi + \alpha \sin \varphi$;
$n = i \sin \varphi - \alpha \cos \varphi$;
$c = \alpha k$;

$\varkappa$ = constante d'aberration au lieu considéré et K étant la valeur en secondes de temps de l'unité prise pour α. L'astronome prépare donc une table donnant les valeurs numériques de I, calculées pour chaque valeur de D, soit de degré en degré, soit de 5° en 5°, d'après les chiffres trouvés pour m, n, $c - \varkappa$, relativement à la *série ;* les valeurs intermédiaires s'en déduisent par une simple interpolation, extrêmement facile avec un peu d'habitude. La *réduction* des observations se fait sur des feuilles spécialement préparées et chaque *série*, c.-à-d. chaque groupe d'astres observés pendant la même journée ou la même soirée, est l'objet d'un travail spécial. Une feuille de réduction porte donc l'indication de l'instrument qui a servi aux observations ; leur date ; le nombre de fils auxquels chaque détermination a été faite ; les noms des astres observés ; leur déclinaison ou leur distance polaire ; leur grandeur s'il ne s'agit pas du soleil, de la lune, d'une planète ou d'une étoile fondamentale ; l'heure P du passage au méridien ; la valeur de I pour chaque astre. La somme P + I donne l'heure de l'observation corrigée des erreurs instrumentales, évaluée en temps de la pendule sidérale. Mais cette pendule peut être en avance ou en retard ; si l'on désigne par C la correction à apporter au temps de cette pendule pour avoir le temps sidéral vrai, ce nombre C est appelé la *correction de la pendule* ou pour abréger la *correction de pendule*. Les meilleures pendules astronomiques, réglées sur le *temps sidéral* (c.-à-d. marchant de 24^h entre deux retours consécutifs d'une même étoile à un même méridien), ont une *marche diurne* ou un écart journalier qui est inférieur à 0^s1 *(un dixième de seconde)* (plusieurs pendules construites par M. Fénon, horloger de l'Observatoire de Paris, ont une marche diurne de quelques centièmes de seconde).

En désignant par A l'ascension droite de l'étoile, calculée pour le jour de l'observation, et dont on trouve les valeurs dans la *Connaissance des temps* ou dans les publications étrangères analogues, le *Nautical Almanac* en Angleterre, le *Berliner Jahrbuch* en Allemagne, etc., la différence A — (P + I) est précisément la correction de pendule C pour l'astre considéré. Comme la majeure partie des astres est peu connue, on a choisi un certain nombre d'étoiles dites *fondamentales*, au nombre de trois cents environ, les unes remarquables par leur éclat, seules visibles pendant le jour, et par suite indispensables à la réduction des observations du soleil, de la lune et des planètes, les autres diversement colorées, multiples ou possédant un mouvement propre considérable, etc. ; on les a observées un grand nombre de fois, on a réduit avec soin leurs observations antérieures, et l'on a pu, en se basant sur les positions anciennes, conclure les positions futures, c.-à-d. calculer avec une grande exactitude leur ascension droite et leur déclinaison pour le temps à venir. Ces deux coordonnées, ascension droite et déclinaison, désignées en abrégé par $\mathcal{A}R$ et D, sont données de jour en jour pour les étoiles circompolaires ou voisines du pôle, de dix en dix jours seulement pour les autres étoiles, dont la position varie très lentement. Si nous supposons que pour Aldébaran la valeur de I soit au 2 janv. 1889 $+ 0^s42$, $P + I = 4^h29^m19^s60 + 0^s42 = 4^h29^m20^s02$; la *Connaissance des temps* nous donne $A = 4^h29^m33^s21$; la correction de pendule fournie par cette étoile est donc $C = A - (P + I) = 4^h29^m33^s21 - 4^h29^m20^s02 = + 13^s,19$. Or chaque série d'observations comprend plusieurs fondamentales qui sont les repères nécessaires à

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

une bonne détermination de la correction de pendule. Si nous avons une bonne pendule sidérale, dont le mouvement horaire soit inférieur à $0^s,005$, partant négligeable, la correction de pendule est simplement la moyenne arithmétique des valeurs fournies par les différentes étoiles fondamentales. Si au contraire la marche de la pendule est assez forte, comme la variation de la correction de pendule est proportionnelle au temps, on divise la série en deux ou plusieurs groupes pour lesquels on prend une correction de pendule moyenne qui permet de conclure les valeurs particulières applicables à chaque astre observé. Les différentes séries ayant été réduites comme nous venons de le dire, il faut encore ramener toutes les observations à ce qu'elles auraient donné si toutes avaient été faites à une date unique, afin de pouvoir comparer les différentes positions d'un même astre à diverses époques; (on choisit habituellement l'origine de l'année, ou le janvier 0). Cette nouvelle transformation exige des corrections considérables dont l'examen nous entraînerait trop loin : on en trouve des indications dans la *Connaissance des temps* au commencement du chapitre intitulé *Positions apparentes des étoiles*.

Les observations des distances polaires ou des déclinaisons aux mêmes instruments exigent des calculs plus nombreux que ceux qui sont nécessaires pour les ascensions droites. Pendant que l'astronome observe le *passage*, l'instrument étant dirigé de telle sorte que l'astre traverse le milieu du champ de la lunette, son *assistant* fait six pointés à l'aide de six microscopes micrométriques, en six régions du cercle distantes de 60°, après qu'il a eu soin de lire les degrés et minutes de l'*index* du cercle et il doit prendre la moyenne des six nombres trouvés pour avoir les secondes de la distance polaire cherchée. Supposons que pour l'observation d'Aldébaran le 2 janv. 1889, on lise à l'index 73°42′ et que les tambours des six microscopes donnent les nombres 20″4, 19″2, 15″6, 11″4, 9″2 et 17″4, que l'on écrira comme il suit :

Aldébaran
73°42′

	20″4		19″2
	15 6		11 4
	9 2		17 4
Total	93″2	Moyenne...	15″53

La somme des six lectures est 93″2, que l'on écrit sous la première colonne de nombres, et la moyenne 15″53 est placée sous la seconde. La distance polaire *lue* pour Aldébaran est donc 73°42′15″53. Ce nombre doit recevoir plusieurs corrections inhérentes : 1° à la lecture du micromètre qui ramène toutes les observations à un même repère, soit la ligne droite équidistante des deux fils horizontaux du couple moyen du réticule, soit l'un des fils de ce couple; 2° à la valeur du tour de vis des microscopes qui ne font jamais rigoureusement un tour de soixante divisions pour 1′ ; 3° aux erreurs de divisions du cercle sur lequel on fait des lectures ; 4° à la réfraction astronomique qui relève vers le zénith le rayon lumineux parti d'un astre; 5° à l'inclinaison du fil ou de la ligne de repère et à l'éloignement du méridien du lieu où l'on a fait le pointé micrométrique lorsque l'astre n'a pas été observé en distance polaire très près du fil méridien M ; 6° à la *correction de collimation* de l'instrument pour la série considérée, c.-à-d. à la différence généralement constante entre les lectures affectées de toutes les corrections précitées et les distances polaires calculées pour les fondamentales. Pour fixer les idées, nous supposerons que les différentes corrections s'élèvent à + 39″34 (la réfraction est déjà de 37″), la distance polaire corrigée d'Aldébaran est 73°42′15″53 + 39″34 = 73°42′54″87, soit, en ne conservant que les dixièmes, 73°42′54″9. Nous avons vu plus haut que la distance polaire calculée a pour valeur 73°42′56″5 ; la correction de collimation est donc pour cette étoile 73°42′56″5 — 73°42′54″9 = + 1″6. Chaque astre demande environ pour son observation et sa réduction 100 chiffres en ascension droite et 130 en distance polaire à un astronome expert dans l'art de compter : un calculateur médiocre en emploierait 150 ou 200.

Les observations faites bien en dehors du méridien, aux équatoriaux par exemple, exigent des calculs beaucoup plus considérables : non seulement l'astre n'est pas au méridien, c.-à-d. à son point culminant, au moment de l'observation, mais encore sa position doit être comparée à celle d'une étoile voisine dont on connaisse les coordonnées. Il y a par suite un double calcul à la fois long et pénible.

Pour terminer, nous allons jeter un coup d'œil sommaire sur les calculs des *Tables des mouvements des planètes*, fondées sur la comparaison de la théorie avec les observations, et nous prendrons pour exemple celles d'Uranus, dressées sous la direction de Le Verrier et qui sont relativement simples, si on les compare à celles de Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne ou d'une petite planète. Cependant elles comprennent 255 p. in-4 du t. XIV des *Annales de l'Observatoire de Paris*. L'étude ou plutôt l'énoncé des formules qui servent de bases à ce grand travail est divisée en quatre sections comprenant 93 p. sous les titres : *Ensemble des formules; Construction des tables; Observations d'Uranus ; Comparaison de la théorie d'Uranus avec les observations de cet astre*. Les *Tables* proprement dites, au nombre de 32, ont pour titres :

I. *Arguments*. Epoque des longitudes moyennes d'Uranus et des arguments des inégalités au commencement de chacune des années du XIXe siècle (les inégalités dépendent des longitudes moyennes des planètes Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune, désignées par les symboles l^{IV}, l^{V}, l^{VI}, l^{VII}, exprimées dans la division décimale du cercle, et qui servent à calculer les effets des perturbations).

II. *Arguments*. Tables des changements qu'il faut apporter aux époques du XIXe siècle, 1801 à 1900 inclusivement, pour avoir les époques des années correspondantes des autres siècles.

III. *Arguments*. Mouvements pour les jours.

IV. *Arguments*. Mouvements pour les heures, les minutes et les secondes.

V. Termes séculaires, calculés de 10 en 10 ans, pour 1,000 années, de 1350 à 2350.

VI. Longitude moyenne. Argument $V = 2\,l^{VII} - l^{VI}$, c.-à-d. deux fois la longitude moyenne de Neptune moins une fois celle d'Uranus.

VII. Longitude moyenne. Argument $W = 2\,l^{IV} + 3\,l^{VI} - 6\,l^{VII}$, c.-à-d. deux fois la longitude moyenne de Jupiter, plus trois fois celle d'Uranus, moins six fois celle de Neptune.

VIII et VIII *bis*. Inégalités à longues périodes de l'excentricité, de la longitude du périhélie et du grand axe ayant pour arguments, la première V, la seconde W, quantités définies plus haut.

IX. Inégalités à longues périodes de la longitude moyenne, de l'excentricité, de la longitude du périhélie et du grand axe, calculées pour le commencement des années tropiques de 1690 à 1950.

X. Table pour le calcul de l'équation du centre *f*.

XI, XII, XII *bis*, XII *ter*, XIII et XIII *bis*. Perturbations périodiques de la longitude vraie par les planètes Jupiter, Saturne et Neptune.

XIV, XIV *bis*, XIV *ter* et XIV *quater*. Perturbations de la longitude vraie. Termes complémentaires.

XV. Réduction à l'écliptique. Longitude héliocentrique.

XVI et XVII. Grand axe et rayon vecteur.

XVIII, XIX et XX. Perturbations du rayon vecteur par les planètes Jupiter, Saturne et Neptune.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

XXI. Latitude.
XXII, XXIII et XXIV. Perturbations de la latitude.
XXV. Table rectificative de la longitude vraie.

Grâce à ces tables, on peut déterminer les coordonnées héliocentriques, c.-à-d. la longitude réduite à l'écliptique, la latitude et le rayon vecteur de la planète Uranus à une époque quelconque, et comme les tables sont exactes, on peut affirmer que les valeurs observées pour ces coordonnées différeront bien peu des nombres fournis par le calcul. Toutefois, il faut transformer la longitude et la latitude en ascension droite et déclinaison (ou distance polaire), ce qui nécessite de nouveaux calculs dont on trouve des modèles dans la plupart des ouvrages d'astronomie. L'ascension droite, évaluée en degrés, minutes et secondes, doit à son tour être convertie en heures, minutes et secondes : comme une étoile décrit son parallèle, c.-à-d. une circonférence en 24 heures sidérales, 1 heure vaut $360^\circ : 24 = 15^\circ$; une minute de temps (1^m) vaut $15^\circ : 60 = 15$ minutes d'arc, qu'on écrit $15'$, et une seconde de temps (1^s) vaut 15 secondes d'arc ou $15''$. Ce calcul montre qu'on ne doit pas écrire indistinctement $20'$ ou 20^m, la seconde expression indiquant une valeur quinze fois plus grande que la première. Pour convertir en temps une ascension droite donnée en arc, c.-à-d. en degrés, minutes et secondes, il faut diviser ce nombre par 15. Par exemple $102^\circ 48' 56'' 4 = 6^h 51^m 15^s 8$. Réciproquement, pour convertir en arc une ascension droite donnée en temps, on multiplie ce temps par 15. Ainsi $13^h 25^m 41^s 82 = 201^\circ 25' 27'' 30$. Les tables astronomiques dressées par Le Verrier pour toutes les planètes du système solaire ont exigé un labeur et un génie extraordinaires : elles constituent un monument impérissable qui fait le plus grand honneur à l'astronomie française. La plupart des calculs astronomiques qui ont en vue des résultats analogues sont notablement abrégés par des calculs auxiliaires simples nommés *tables*, qui diminuent le travail sans nuire à son exactitude.

L. Barré.

IV. Chimie biologique. — On désigne généralement par *calcul* toute concrétion formée accidentellement dans le corps des animaux. Cependant quelques auteurs n'appliquent la dénomination de *calcul* qu'aux corps étrangers qui ont pris naissance dans les canaux et les réservoirs tapissés par une membrane muqueuse et réservent celle de *concrétion* aux masses plus ou moins dures qui se développent dans d'autres conduits ou dans l'épaisseur des organes. La production des calculs ou concrétions consiste essentiellement dans ce fait que des matériaux peu solubles, normalement contenus dans les liquides de l'économie, ou résultant d'altérations pathologiques de ces liquides, passent à l'état insoluble, en s'organisant en masses plus ou moins volumineuses. Tantôt ces précipitations s'opèrent au sein de liquides sécrétés par des appareils glandulaires (salive, suc pancréatique, urine, etc...), et alors les concrétions qui ont pu prendre naissance se logent en un point quelconque de l'appareil excréteur de la glande, où elles augmentent progressivement de volume aux dépens des éléments solides du liquide qui les baigne. Ainsi se produisent, par exemple, et s'accroissent les calculs de la vessie ou ceux de la vésicule biliaire. Tantôt, au contraire, ce sont les sucs imbibant les éléments cellulaires de nos tissus, qui abandonnent, au sein même de ces tissus, des dépôts solides, le plus souvent des sels calcaires. Il résulte de là une sorte de *pétrification* du tissu ou de l'organe. En général ces incrustations par les sels calcaires atteignent des portions de tissus déjà complètement mortifiées par un processus morbide quelconque, ou dans lesquelles les échanges nutritifs sont réduits à un minimum. C'est ainsi que de très petits lobules pulmonaires, après qu'ils ont subi les altérations de la pneumonie catarrhale, s'incrustent parfois de sels calcaires qui, peu à peu, remplacent les éléments du tissu primitif. La masse s'isole finalement du tissu conjonctif ambiant et forme alors un véritable calcul logé dans l'épaisseur du poumon (phtisie dite *calculeuse*). Mais il arrive aussi que cette incrustation calcaire d'un tissu se localise moins nettement. En réalité, c'est par une transition insensible que l'on passe de ces amas pierreux bien circonscrits et auxquels on peut appliquer la dénomination de *calcul*, à une sorte d'infiltration calcaire diffuse et plus ou moins prononcée de tout un territoire. C'est ainsi que certaines tumeurs (myomes utérins, tumeurs de l'ovaire, tumeurs sarcomateuses du cerveau) s'incrustent parfois, à mesure qu'elles se développent, de quantités très variables de sels de chaux. On a vu des myomes utérins, complètement pétrifiés, se détacher de leur point d'insertion et s'éliminer à la manière d'un fœtus, sous forme de masses *calculeuses* très dures. On voit donc que la production des calculs n'est qu'un cas particulier du processus général de la *pétrification pathologique*, qui, à son tour, n'est pas sans analogie avec le phénomène physiologique de la *calcification* des jeunes os. Ajoutons que des faits tels que l'existence, à l'état normal, d'un *sable cérébral*, les phénomènes de *calcification sénile* de certains organes, font en quelque sorte la transition entre l'état normal et l'état pathologique.

Les conditions physico-chimiques qui déterminent la production des calculs sont encore mal connues. Voici ce que l'on sait de plus précis à ce sujet. On a vu que les concrétions se produisent toujours aux dépens des éléments les moins solubles des liquides de l'économie; les concrétions biliaires, aux dépens de la cholestérine ou des pigments biliaires; les calculs urinaires, aux dépens des urates acides, des oxalates et des phosphates terreux; les concrétions salivaires, pancréatiques, pulmonaires, etc., aux dépens des phosphates et carbonates de chaux et de magnésie. La précipitation de ces substances est favorisée par la stase ou la progression trop lente de l'humeur qui les contient. Souvent on saisit très nettement la coïncidence d'une altération chimique de l'humeur, altération qui précède et détermine la précipitation. Ainsi, dans les cas de cystite, avec fermentation ammoniacale de l'urine dans la vessie, les phosphates terreux se précipitent par suite de la neutralisation des principes acides qui les maintenaient en dissolution. On a essayé d'expliquer de même la précipitation de la cholestérine biliaire, en admettant que les savons et sels biliaires qui, dans la bile, sont les dissolvants de la cholestérine, sont éliminés en trop faible proportion par rapport à la quantité de cholestérine excrétée en même temps. Plus souvent encore, on observe que les substances qui forment les concrétions existaient en proportions exagérées dans les liquides qui les ont fournies. La formation des concrétions articulaires d'urates acides, des calculs urinaires d'urates et d'oxalates, est souvent nettement liée à la production par l'économie d'un excès d'acide urique (goutte, arthritisme) ou d'acide oxalique (diathèse oxalurique). Les calculs intestinaux, composés de phosphate ammoniaco-magnésien, se produisent fréquemment chez les chevaux (chevaux de meuniers, par exemple), nourris surtout avec du son, substance riche en phosphates.

La production de dépôts insolubles peut être liée aussi à des phénomènes de *métastase*. Ainsi, au cours de l'ostéomalacie ou du développement de certaines tumeurs cancéreuses, on observe une disparition rapide, une véritable fonte de la substance osseuse. Des quantités considérables de sels calcaires sont alors brusquement résorbées par le sang, et si leur élimination est retardée par une cause quelconque, il en résulte comme une pluie de dépôts calcaires en divers points de l'économie (*métastase calcaire*). Enfin, la présence d'un corps étranger, servant en quelque sorte de centre de cristallisation, est un facteur capital dans la production des calculs, ainsi que le démontre une longue série d'observations. On a trouvé comme noyau des calculs urinaires, par exemple, les corps étrangers les plus variés, tels que un caillot de sang, un

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

amas de spermatozoïdes, une aiguille, une balle de fusil, une portion de sonde, une petite masse de charpie, un fétu de paille, etc. Il est parfois assez difficile cependant, surtout pour les calculs biliaires, de déterminer la nature du noyau primitif. — Quant aux causes générales, liées à la nature de l'alimentation ou du climat, on ne peut encore émettre à ce sujet que des hypothèses. Un fait remarquable, c'est l'extrême fréquence des calculs urinaires, par exemple, dans certaines contrées de la Russie et de l'Angleterre, et la rareté de cette affection dans des territoires immédiatement voisins et en apparence soumis aux mêmes conditions d'existence. La lithiase biliaire est très fréquente en Alsace, rare, au contraire, dans les pays allemands voisins.

On a rencontré des calculs dans les articulations, les voies biliaires, les intestins, les voies lacrymales, la prostate, l'appareil broncho-pulmonaire, les voies salivaires, les vésicules séminales, les organes génito-urinaires, etc. Voici quelques indications générales sur les caractères physiques et la composition chimique de ces diverses variétés de calculs. — *Calculs arthritiques* (dépôts tophacés, concrétions goutteuses). Ils envahissent surtout les tissus péri-articulaires. Ils sont composés d'urate acide de soude (25 à 50 0/0) et de chaux (2 à 15 0/0) accompagnés d'un peu de phosphate de chaux, d'une matière organique et d'eau. — *Calculs biliaires*. On les distingue en *cystiques*, *hépatiques* et *hépato-cystiques*, suivant qu'ils siègent dans la vésicule biliaire, le foie ou le canal cholédoque. Les premiers sont de beaucoup les plus fréquents. Leur volume varie de la grosseur d'une tête d'épingle jusqu'à celle d'une noix ou même d'un œuf de poule. Chez l'homme, il n'est pas rare d'en trouver, dans une seule vésicule, à la fois jusqu'à cinquante ou cent et même davantage. Ils sont généralement blancs ou grisâtres, munis de facettes lisses, et renferment jusqu'à 95 % de cholestérine. Les calculs composés de pigments biliaires, très rares chez l'homme, se rencontrent fréquemment chez les grands ruminants. Ils sont constitués par des couches concentriques de couleur rouge-brique, d'aspect terreux et renferment surtout de la bilirubine, combinée à la chaux (jusqu'à 50 % de leur poids à l'état sec). — *Calculs intestinaux* (entérolithes). Ils sont assez rares chez l'homme et se composent ordinairement de phosphate et de carbonate de chaux concrétés autour de débris alimentaires. Ceux que l'on trouve si fréquemment chez les chevaux (V. plus haut) sont composés de phosphate ammoniaco-magnésien (jusqu'à 98 %) et atteignent parfois le volume d'une tête d'enfant. Le noyau est ordinairement constitué par un clou, un caillou, etc. Les concrétions dites *pileuses*, que l'on rencontre dans l'intestin des grands ruminants et qui atteignent le volume du poing, sont formées par des poils réunis en une sorte d'amas feutré. Les *bézoards vrais*, composés d'*acide lithofellique*, sont des concrétions intestinales provenant de certaines espèces d'antilopes ou de chèvres de la Perse et de l'Arabie (quelques auteurs appellent bézoard toute concrétion intestinale). L'*ambre gris* paraît être une concrétion intestinale de cachalot. — *Calculs des voies lacrymales* (dacryolithes). Leur volume ne dépasse pas celui d'un grain de chènevis. Ils sont composés de carbonate et de phosphate de chaux. — *Calculs pancréatiques*. Ils ont sensiblement la même composition que les précédents. On les a trouvés dans le tissu de la glande ou dans son canal excréteur. — *Calculs pulmonaires*. Ce sont des concrétions que l'on rencontre parfois dans le tissu pulmonaire, la trachée ou les bronches. Celles que l'on a analysées contenaient du carbonate et du phosphate de chaux, associés à du mucus et des matières grasses (les *concrétions nasales* ou *rhinolithes* ont une composition analogue). On a signalé chez des goutteux l'élimination par les crachats de concrétions calculeuses d'acide urique. — *Calculs prostatiques*. Ils sont le plus souvent microscopiques, parfois colorables en bleu par l'iode chez les jeunes sujets; ils renferment surtout des sels calcaires. — *Calculs salivaires*. Ils se rencontrent le plus souvent dans le canal de Wharton où l'on en a trouvé jusqu'à dix, alignés en chapelet l'un derrière l'autre. Ils sont blancs et lisses et contiennent du phosphate et du carbonate de chaux (environ 75 %) associés à du mucus et des débris épithéliaux. Le tartre dentaire a une composition analogue. — *Calculs des vésicules séminales*. Très rares; ils se composent de sels calcaires agglomérés par les matériaux organiques du sperme (V. Sympexion). — *Calculs urinaires*. Ce sont les plus communs de tous les calculs, et leur étude est d'une importance capitale pour le chirurgien. On les distingue, selon leur siège, en calculs *rénaux* et en *vésicaux*. Ceux que l'on rencontre dans les uretères ou le canal de l'urèthre ne se forment pas en général dans ces organes. Ils proviennent soit des reins, soit de la vessie. Leur grosseur varie depuis les concrétions très petites, qui s'éliminent avec l'urine sous forme de sable, jusqu'à des masses énormes du volume d'un œuf de poule et au delà. Le musée Dupuytren renferme des spécimens pesant de 116 à 1596 gr. Les calculs peuvent être exceptionnellement très nombreux (plusieurs centaines); mais le plus souvent on n'en trouve qu'un seul, rarement deux ou trois, d'un diamètre moyen de 2 à 4 centim. Souvent ils sont presqu'exclusivement composés par une substance unique. Tels sont les calculs d'acide urique, d'oxalate de chaux, de phosphates terreux. Ces trois variétés présentent des caractères assez tranchés. Les calculs d'*acide urique* sont jaunâtres ou ocreux, à forme ovalaire, à surface ordinairement lisse. Leur dureté est très grande, souvent égale à celle du marbre. Ils sont formés de couches concentriques régulières, souvent diversement colorées. Les calculs d'*oxalate de chaux* sont hérissés de saillies leur donnant l'aspect d'une mûre (calculs *mûraux*). Ils sont extrêmement durs et lourds. Comme ils occasionnent fréquemment des hémorragies de la vessie, leur couleur est toujours rouge brun ou brun sale. Les calculs *phosphatiques*, ordinairement formés d'un mélange de phosphate de chaux et de phosphate ammoniaco-magnésien, sont à surface rugueuse et d'aspect sablonneux. Ils sont médiocrement durs. On rencontre en outre des calculs *mixtes*, dans lesquels les diverses substances qu'on vient de citer s'associent, soit mélangées, soit en couches concentriques distinctes, et dont la composition et les caractères physiques sont nécessairement très variables. Sur 600 calculs analysés par Fourcroy et Vauquelin, on a trouvé : calculs d'acide urique pur, 25 %; calculs d'oxalate de chaux, 20 %, calculs de phosphates terreux, 2,5 %; calculs mixtes (acide urique, urates acides, oxalate de chaux, phosphates de chaux et de magnésie, mélangés ou en couches distinctes) 43,7 %. Les autres variétés de calculs, calculs de *cystine*, de *xanthine*, de *matières grasses* (urostéalithes), calculs *siliceux*, *fibrineux*, étaient d'une extrême rareté (en tout 8,8 %). Dr Lambling.

V. Pathologie. — Par leur présence dans les organes glandulaires ou dans leurs conduits excréteurs, les calculs donnent naissance à diverses affections qui se manifestent par des symptômes assez analogues d'un organe à un autre. Dans la glande elle-même, les calculs provoquent une inflammation de voisinage lorsqu'ils acquièrent un certain volume ou que leurs aspérités irritent les tissus de l'organe; si leur volume leur permet de s'engager dans le conduit excréteur de la glande, ils peuvent s'y arrêter, empêcher le produit de la sécrétion glandulaire de s'écouler et causer ainsi des douleurs violentes, désignées par le terme de *coliques*, par la dilatation et l'inflammation de la partie du canal située au-dessus du point où le calcul s'est arrêté, l'atrophie de la glande elle-même, etc. Nous allons passer successivement en revue les accidents déterminés par les calculs dans les différents organes où ils prennent naissance.

Amygdale. Les calculs des amygdales sont rares et leur

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pathologie n'a été bien étudiée qu'il y a quelques années, par M. le Dr Terrillon. En effet, de petit volume, cachés au sein de l'amygdale, dans les cryptes dont les parois se sont hypertrophiées, ces calculs ne décèlent leur présence que par les accidents qu'ils déterminent. Ces accidents sont : l'inflammation de l'amygdale, des abcès de la loge amygdalienne, enfin une induration de la glande qui, dans certains cas, par sa durée, sa résistance aux traitements ordinaires de l'amygdalite chronique, l'aspect violacé, fongueux de l'amygdale, a fait croire à l'existence d'un cancer. La répétition des accidents, sous l'influence de causes banales ou sans cause connue, pourra mettre sur la voie du diagnostic; il faudra alors examiner minutieusement, avec un stylet, tous les points de l'amygdale, et si le stylet arrive sur un corps dur, comme pierreux, il faudra dilater le trajet parcouru par le stylet et extraire le calcul. Alors seulement le traitement de l'amygdalite chronique sera efficace. Ces calculs sont formés d'épithélium, de leptothrix, de sels calcaires, et leur consistance varie suivant les proportions de ces substances qui entrent dans leur composition. Leur coloration est blanc jaunâtre quand ils sont cachés dans les cryptes amygdaliennes, noire ou verdâtre lorsqu'ils sont à la surface de la glande, etc.

Parotide et canal de Sténon. Il est rare aussi qu'on trouve des calculs dans cette glande; ils sont petits, et les plus gros n'ont pas dépassé le volume d'une noix ; ils occupent le plus souvent le canal de Sténon, où ils s'arrêtent; le canal, dilaté en amont par la salive qui ne peut plus s'écouler, forme une tumeur qui a toutes les apparences d'un kyste; parfois ce kyste occupe la parotide, et lorsqu'on l'ouvre, on trouve non seulement le calcul qui oblitère son canal excréteur, mais encore d'autres petits calculs libres dans la cavité du kyste. Lorsque le calcul existe depuis un certain temps et qu'il provoque l'inflammation du canal, il ulcère ses parois et se dirige à travers l'épaisseur de la joue vers la peau ou vers la muqueuse de la bouche ; mais dans sa migration il peut s'arrêter dans le tissu cellulaire voisin et y former un nouveau kyste avec la salive qui s'est extravasée. Lorsqu'il est sorti par la peau ou par la bouche, la salive qui s'écoule par l'orifice donne lieu à une fistule difficile à guérir (V. Fistule). Le traitement consiste dans l'ablation du calcul, à l'aide d'une incision faite par la bouche au niveau du point dur qui indique sa présence ; s'il existe un kyste, il faut l'ouvrir et enlever le calcul qui obstrue le canal de Sténon.

Glande sous-maxillaire et canal de Warthon. Les calculs de cette glande, plus fréquents que ceux de la parotide, n'atteignent pas un volume plus considérable et donnent lieu aux mêmes accidents. Les dilatations kystiques causées par l'oblitération du conduit salivaire, due à la présence d'un calcul ou à tout autre cause, ont reçu le nom de *grenouillette* (V. ce mot). On peut confondre avec ces calculs ceux qui proviennent de la glande sublinguale et de son conduit excréteur, à cause du voisinage intime de ces deux glandes et de la production de la grenouillette dans les deux conduits.

Calculs du pancréas. Ces calculs ressemblent beaucoup aux calculs salivaires, mais leurs phénomènes sont très obscurs; en raison du voisinage du foie et de l'estomac, les douleurs provoquées par les calculs du pancréas sont confondues avec celles que causent les affections de ces organes ; aussi ces calculs ne sont-ils presque jamais trouvés que dans des autopsies.

Calculs biliaires. Ces calculs sont le plus souvent multiples, taillés de facettes qui se correspondent les unes aux autres; ils sont alors du volume d'un pois à peu près ; en général, ils sont d'autant plus petits qu'ils sont plus nombreux ; ils forment, en remplissant la vésicule, une tumeur de volume variable, en forme de poire comme la vésicule elle-même, tantôt non fluctuante, très dure et donnant à l'auscultation et à la palpation un bruit de frottement résultant de celui des calculs, lorsque la vésicule est rétractée sur ceux-ci ; tantôt il y a dans la vésicule une certaine quantité de bile retenue par l'oblitération du canal cholédoque par un des calculs, et la vésicule peut se distendre considérablement. La distension de la vésicule donne lieu à des phénomènes inflammatoires de la vésicule elle-même (cholécystite), ou des tissus voisins (péricholécystite) ; il se forme alors des adhérences entre sa paroi et le péritoine, l'intestin, la paroi abdominale; au bout d'un certain temps, du pus s'accumule et se fraie un chemin vers l'un de ces points ; s'il s'épanche dans le péritoine avec le reste du contenu de la vésicule biliaire, il en résulte une péritonite mortelle ; si au contraire il se dirige vers l'intestin ou la peau, la guérison est possible. La débâcle par l'intestin s'annonce par l'issue d'une quantité variable de calculs, de pus et de bile par l'anus. Fréquemment les calculs se dirigent isolément de la vésicule biliaire vers l'intestin par le canal cholédoque et donnent lieu aux phénomènes si douloureux, quoique peu graves, de la *colique hépatique ;* la douleur siège alors dans le côté droit et s'accompagne de vomissements non bilieux et parfois d'ictère ; la crise dure plusieurs heures, et cesse lorsque le calcul est arrivé dans l'intestin. On distingue la colique hépatique de la colique néphrétique par le siège de celle-ci, qui est plus en arrière et plus bas, et par son prolongement vers l'aine, avec rétraction du testicule correspondant. Le traitement de la lithiase biliaire a fait de grands progrès dans ces derniers temps, surtout au point de vue chirurgical. Le traitement médical consiste dans l'emploi des alcalins, surtout des eaux de Vichy, de Pougues, de Vals, etc.; des grands bains et des injections de morphine au moment des accès. Le traitement chirurgical répond à plusieurs indications. Lorsqu'on se trouve en présence d'un abcès de la vésicule, il faut ouvrir une voie à travers la paroi abdominale au pus et aux calculs qui ont causé les accidents; on peut ainsi prévenir l'ouverture de la collection dans le péritoine. Lorsqu'il n'y a pas d'accidents inflammatoires à proprement parler, mais des crises répétées de colique hépatique rendant l'existence insupportable, on a proposé néanmoins, pour remédier aux accidents, de faire la taille de la vésicule biliaire pour en extraire les calculs *(cholécystotomie)* et même, pour prévenir plus radicalement leur retour, d'extirper la vésicule *(cholécystectomie)* (V. ces mots). Ces opérations ont déjà été pratiquées plusieurs fois avec succès.

Calculs de l'intestin. Les calculs biliaires, en pénétrant dans l'intestin, peuvent y séjourner et devenir le point de départ d'autres calculs plus volumineux, par suite du dépôt de couches de sels calcaires autour d'eux *(entérolithes)* ; d'autres corps étrangers (noyaux de fruits, pépins, pelotons de poils, etc.) peuvent aussi former des calculs par le même mécanisme. La présence de ces calculs donne lieu à des phénomènes d'irritation traduits par des coliques, de la diarrhée (V. Entérite), ou à des phénomènes d'*obstruction intestinale* (V. Intestin). Les calculs formés par des pelotons de cheveux sont rares chez l'homme, mais fréquents chez les animaux. On leur a donné le nom d'*égagropiles* (V. ce mot). Il existe encore assez fréquemment dans l'intestin une sorte de sable jaunâtre, d'apparence cristalloïde, ne dépassant pas un millimètre de diamètre, et dont l'origine est encore mal connue (Laboulbène).

Calculs urinaires. Ces calculs peuvent siéger dans le rein, l'uretère, la vessie ou l'urèthre. Dans le rein, les calculs sont petits, véritables grains de sable qui occupent les tubes droits et les papilles; ou plus volumineux (gravelle rénale) et occupent alors les papilles, les calices ou les bassinets. Plusieurs théories ont été émises pour expliquer la formation de ces calculs ; voici les trois principales : 1° l'organisme produit un excès d'acide, soit urique, soit oxalique, soit phosphatique, et suivant que l'un ou l'autre de ces acides est en excès, les calculs sont uriques, oxaliques ou phosphatiques, par suite du dépôt de ces acides

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans les voies urinaires; 2° il existe dans les voies urinaires un état local particulier, *catarrhe lithogène* de Meckel, qui favorise le dépôt des sels contenus dans l'urine; 3° l'urine subit dans son parcours des fermentations, des décompositions, qui sont le point de départ des concrétions. Mais aucune de ces théories ne convient à tous les calculs; il y a donc encore des points obscurs à cet égard. Il est certain que la formation des calculs se rencontre chez les sujets qui présentent la diathèse arthritique (rhumatisants, goutteux, diabétiques, etc.). On observe ces calculs à tout âge et dans les deux sexes. Leur volume

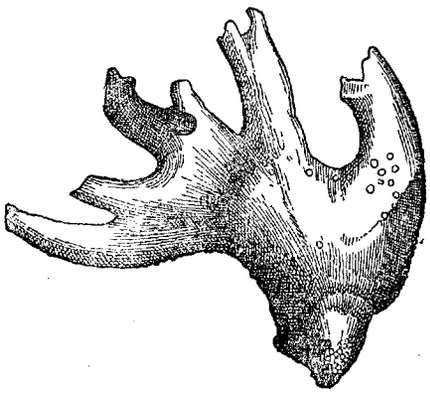

Fig. 1. — Calcul rénal coralliforme, d'après Leroy d'Etiolles (Grandeur naturelle).

varie de celui d'un grain de sable à celui d'un œuf de pigeon ou de poule; la forme est subordonnée au lieu d'origine et de séjour; mais elle est généralement irrégulière, angulaire. On a comparé ceux qui se forment dans le bassinet et les calices, sur lesquels ils se moulent, à des coraux, des madrépores (V. fig. 1). Lorsqu'ils sont lisses ou de petit volume, les calculs rénaux peuvent franchir facilement l'uretère et arriver dans la vessie, d'où ils sont chassés au dehors par l'urèthre; ou bien ils peuvent rester plus ou moins longtemps dans le bassinet sans causer d'accidents; ou bien ils sont chassés vers la vessie, mais s'arrêtent dans l'uretère en déterminant la réunion de symptômes connus sous le nom de *coliques néphrétiques :* douleur brusque ou précédée, pendant un temps variable, par une pesanteur dans la région lombaire; douleur siégeant dans la région lombaire droite ou gauche et s'irradiant vers la vessie, l'aine et le testicule, exaspérée par les mouvements et la pression, accompagnée de nausées et de vomissements bilieux. La sécrétion urinaire est diminuée. La durée de l'attaque varie de quelques heures à vingt-quatre; elle est tantôt continue, tantôt présente des rémissions bientôt suivies d'exacerbations plus violentes; l'accès cesse lorsque le calcul arrive dans la vessie; puis l'urine est rendue en grande quantité, souvent avec le calcul libéré. D'autres affections peuvent encore survenir : par suite de l'oblitération de l'uretère par le calcul, l'*hydronéphrose*, l'*anurie*, l'*urémie;* par suite de l'irritation déterminée par son séjour, le *pyélite*, la *néphrite*, les *abcès périnéphrétiques* (V. tous ces mots). Le traitement médical consiste à combattre les accidents de l'accès et à prévenir son retour. On remplit la première indication comme pour la colique hépatique, par les narcotiques, les bains chauds, les inhalations de chloroforme; la seconde, par le traitement général : régime dont on proscrira les boissons alcooliques, le vin, la bière, le thé, le café; on recommandera les eaux alcalines, Vichy, Carlsbad, celles de Vittel et de Contrexeville, dont on peut prendre de grandes quantités et qui agissent en lavant en quelque sorte les voies urinaires. Lorsque les accidents causés par les calculs se répètent trop souvent et mettent la vie en danger, on pratique des opérations chirurgicales pour les extraire ou même pour extirper le rein (V. NÉPHRECTOMIE, NÉPHROTOMIE).

Calculs des uretères. Ces calculs prennent rarement naissance dans ce conduit. Le plus souvent ils viennent du rein et s'arrêtent soit à l'extrémité supérieure, soit à l'extrémité inférieure de l'uretère. Le calcul d'origine rénale peut alors s'arrêter dans l'uretère ou être chassé dans la vessie. Arrêté dans l'uretère, il est rare qu'il n'y cause pas des accidents de colique néphrétique, de la rétention d'urine et par suite la dilatation de la partie supérieure du canal et du bassinet. Parfois cependant le calcul présente sur une de ses faces une rigole qui permet à l'urine de passer. Lorsque le canal s'enflamme, il survient de la fièvre, les urines sont troubles, sanguinolentes, chargées de mucosités; à la longue, l'inflammation envahit le tissu du rein et le malade finit par succomber. Le traitement médical et chirurgical n'a que peu de prise sur cette affection.

Calculs de la vessie. Ce sont les plus importants de tous, autant par leur fréquence que par les accidents qu'ils déterminent. Leurs causes sont les mêmes que ceux des reins, et il est rare qu'ils se forment d'emblée dans la vessie; le plus souvent ils ont pour cause un calcul venu du rein par l'uretère et qui se développe dans la vessie; ou bien un corps étranger, venu du dehors par l'urèthre ou par une fistule qui s'est ouverte dans la vessie, a servi de noyau au calcul; les sédiments de l'urine se sont déposés peu à peu, par couches successives, et ont formé ce calcul (V. fig. 2). On en trouve à tous les âges, ils sont très fréquents chez l'enfant; d'après Civiale, de un à dix ans, il y en avait 1,946 sur 5,376. Ils sont moins fréquents chez la femme que chez l'homme. Fort souvent il n'existe qu'un seul calcul dans la vessie, mais il n'est pas rare d'en trouver à la fois deux, trois et même un plus grand nombre; leur volume peut atteindre celui d'un œuf de poule et même davantage; on en a trouvé qui pesaient jusqu'à 1,530 gr. Leur forme est des plus variable; il en existe de lenticulaires, d'aplatis, d'ovoïdes,

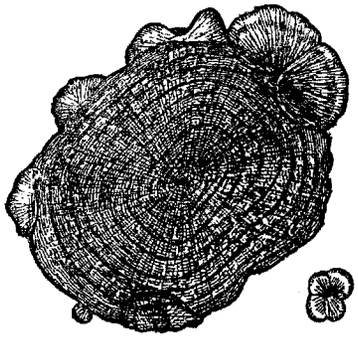

Fig. 2. — Coupe d'un calcul d'oxalate de chaux, pour montrer les couches successives (Grandeur naturelle).

d'autres présentent des facettes; les uns sont lisses, les autres rugueux. Leur couleur dépend de leur composition chimique. Leur consistance varie de celle de la pâte molle à celle du marbre. S'ils sont petits et mobiles, ils siègent presque toujours dans le bas-fond de la vessie; mais ils peuvent être immobiles, quand ils sont volumineux, par la contracture de la vessie, ou quand ils se sont formés dans une cavité accessoire; ou bien les calculs sont situés entre les arcades d'une vessie à colonnes, ou envoient dans l'urèthre ou dans l'uretère un prolongement qui les immobilise. Le séjour des calculs dans la vessie peut ne causer aucun accident, et cela pendant de longues années; mais le plus souvent la vessie est irritée, enflammée, hypertrophiée; sa muqueuse présente une coloration fon-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cée, violacée par places, et des ulcérations ; on trouve aussi des abcès dans sa paroi ; l'inflammation peut encore se propager au tissu cellulaire du voisinage. L'ulcération peut permettre le passage du calcul dans le péritoine, le vagin, le rectum, etc. Les reins et les uretères participent le plus souvent à l'inflammation de la vessie (V. Cystite). Les signes de la présence de la pierre de la vessie sont : l'émission fréquente de petits graviers, qui fait soupçonner qu'il en reste d'autres plus volumineux ; la miction fréquente, due à l'irritation du col de la vessie par le calcul ; l'arrêt brusque de l'urine pendant la miction, si le calcul reste en ce point et l'obstrue ; l'incontinence, s'il présente une rigole ; l'aspect de l'urine, qui est trouble, chargée de mucosités, de pus, de sang ; une douleur plus ou moins vive occupant la vessie, la verge, le gland, le périnée, l'hypogastre ; tantôt intermittente, tantôt continue, tantôt nulle pendant très longtemps. Mais la présence du calcul dans la vessie ne peut être affirmée que lorsqu'on l'a constatée par le cathétérisme, qui indique en outre le nombre des calculs, leur volume, leur densité, leur situation, leur fixité ou leur mobilité. Certaines conditions empêchent parfois de reconnaître la présence du calcul ; ce sont : l'encellulement dans une loge d'une vessie à colonnes ; l'hypertrophie de la prostate ; l'extrême ampleur et l'extrême étroitesse de la vessie. Les calculs sont rarement expulsés spontanément ; il faut alors les extraire par la *lithotritie* ou par la *taille* ou *cystotomie* (V. ces mots). Il faut savoir encore que ces opérations sont graves par elles-mêmes et par les affections des reins qui accompagnent les calculs ; enfin qu'un calcul extrait de la vessie peut être suivi de la formation d'autres pouvant présenter les mêmes phénomènes et la même gravité.

Calculs de la prostate. Ces calculs sont de trois espèces (Béraud) ; dans la première, ils prennent naissance et se développent dans la glande ; dans la seconde, ils arrivent dans la prostate après l'opération de la taille périnéale ; dans la troisième, ils naissent dans la vessie, en sortent alors qu'ils sont encore de petit volume et se creusent une loge dans la prostate. Les premiers se développent dans la prostate comme dans toute autre glande ; ils sont de nombre, de forme, de volume et de couleur variables. Il ne faut pas les confondre avec des concrétions des veines de la prostate, ou *phlébolithes*, ni avec des tubercules passés à l'état crétacé. Ils sont formés, soit par le liquide prostatique, soit par le sperme, soit par ces deux liquides. Les seconds se développent dans la prostate après y être arrivés à l'état de fragments provenant de la taille ; le plus souvent il n'y en a qu'un seul, rarement plusieurs. C'est surtout lorsque la plaie périnéale est fermée superficiellement avant de l'être profondément, que le calcul peut se loger dans une sorte de poche prostatique ; parfois il se fraie un chemin à travers la cicatrice, soit du côté de la peau, soit du côté de l'urèthre. Les calculs de la troisième classe viennent directement de la vessie, sans opération. Un petit calcul sort de la vessie, s'arrête dans la portion prostatique de l'urèthre et se développe par l'addition de nouvelles couches empruntées à l'urine ; d'autres fois la communication de la loge prostatique avec l'urèthre se ferme et le calcul enkysté ne manifeste plus sa présence par aucun phénomène.

Calculs de l'urèthre. Ces calculs, comme les précédents, se forment dans l'urèthre, ou viennent de la vessie et s'y arrêtent. Ces derniers sont les plus fréquents. Les premiers se forment spontanément par suite de la stagnation de l'urine derrière un rétrécissement, dans une anfractuosité du canal ; ou bien ils ont pour origine un fragment ténu de calcul qui s'y arrête à la suite de la lithotritie ou chez des malades affectés de gravelle. C'est dans la portion membraneuse que les calculs provenant de la vessie s'arrêtent le plus souvent, à cause de la dilatabilité de cette partie, de la courbe qu'elle décrit en se réunissant à la portion bulbeuse où ils s'arrêtent rarement ; ils franchissent cette portion et s'arrêtent à la partie retrécie de la portion spongieuse, c.-à-d. à la fosse naviculaire. Plusieurs calculs peuvent se former à la suite les uns des autres dans l'urèthre, sur une longueur considérable, de 8 à 10 centim. par exemple (V. fig. 3). Le séjour de ces calculs dans l'urèthre ulcère parfois la muqueuse de ce canal et les calculs forment alors en divers points, entre la vessie et le rectum, dans le scrotum, sous la peau, des poches où ils s'accumulent en nombre variable. Civiale en a retiré deux cent vingt d'une de ces poches. Parfois ces calculs déterminent des abcès qui s'ouvrent en divers points du périnée ou de la verge, en laissant des fistules intarissables. La rétention passagère de l'urine et l'inflammation de l'urèthre mettent sur la voie du diagnostic, qui sera confirmé par l'exploration de ce canal avec des sondes, par la palpation, etc. Le traitement de ces calculs est l'extraction à l'aide de divers instruments qui seront décrits en traitant des corps étrangers de l'*urèthre* (V. ce mot). On peut avoir aussi recours au broiement de la pierre dans l'urèthre, ou à l'incision sur le calcul, si celui-ci est situé superficiellement au périnée ou au scrotum, ou à la verge. Chez la femme, les calculs de l'urèthre sont rares, à cause de la rectitude, de la largeur et du peu de longueur de ce canal. Souvent ils sont expulsés spontanément. Leurs symptômes sont les mêmes que chez l'homme, mais on peut, de plus, les reconnaître par le toucher vaginal. Ils peuvent aussi ulcérer la paroi uréthro-vaginale et se faire jour par ce canal en laissant une fistule difficile à guérir. Le traitement consiste à extraire le calcul avec une pince, après ou sans dilatation préalable de l'urèthre.

Fig. 3. — Calcul uréthral composé de dix pièces, d'après Voillemier (Grandeur naturelle).

Pour les calculs du nez, du poumon, du testicule, V. Nez, Rhinolithe, Phtisie, Sympexion. Dr L.-H. Petit.

CALCULO ou **CALCULATOR**. Nom donné par les Romains à des serviteurs employés dans les maisons riches pour la tenue des comptes. Le *calculator* se confondait souvent avec le *dispensator* ; d'autres fois il était l'auxiliaire de cet intendant. Le même nom désigne aussi les maîtres qui enseignaient le calcul aux enfants à l'aide de tableaux et de cailloux *(calculi)*. Ils étaient généralement distincts des *litteratores*, qui enseignaient la lecture, tandis qu'en Grèce on ne paraît pas avoir séparé les fonctions du λογιστής et celles du γραμματιστής (V. Marquardt, *Antiq. rom.*, I, p. 97). A. W.

CALCUTTA. Capitale de l'Inde anglaise et de la présidence de ce nom ou du Bengale. Occupant l'emplacement de plusieurs villages hindous, elle doit son nom à l'un d'eux, Caly-Cutta ou Kalikota, mentionné en 1596 dans les registres d'impôt dressés par l'ordre d'Akbar. Caly ou Kali rappelle le culte de la femme de Siva, la déesse sanguinaire à laquelle les indigènes de l'endroit avaient dédié leur temple. Les marins et les étrangers transformèrent cette appellation en celle de Galgotha par allusion à l'effrayante mortalité de la ville que des marais entouraient de toutes parts. Calcutta est située sur la rive gauche de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Hougly, un des bras du Gange, à 120 kil. N. du golfe de Bengale, par 22° 33′ de lat. N. et 86° de long. E. La population totale de la ville, des faubourgs et des villages qui s'y relient, est de 1,700,000 hab. Population de la ville proprement dite, seule, 600,000 hab. dont environ 20,000 Européens, Anglais, Portugais et autres; le reste est composé d'Hindous et de Musulmans. Calcutta est le siège du vice-roi ou gouverneur général de l'Inde, de la cour suprême de justice, d'une cour provinciale d'appel, d'un évêché anglican métropolitain des Indes, d'un vicariat général à l'évêché catholique de Madras, d'un séminaire théologique protestant, d'une Université musulmane, fondée en 1781, avec un cours de médecine, d'un collège sanscrit-hindou, d'un collège anglo-indien appelé Vidalarja et de nombreuses écoles élémentaires.

Parmi les importantes institutions scientifiques, il est peu de sociétés dans le monde qui aient rendu plus de services que la Société asiatique du Bengale, et ses publications, dont la série commence en 1788, — dix ans après celles de la Société des arts et sciences de Batavia, qui est la plus ancienne de l'Asie, — sont une des mines les plus précieuses pour l'étude de l'Orient; sa riche bibliothèque possède des documents uniques. Le Musée indien, à Calcutta, renferme une collection complète des roches et des fossiles de l'Hindoustan et notamment les curieux débris de la faune tertiaire recueillis dans les assises du Sivalik. Parmi les parcs de Calcutta se trouve un jardin zoologique, moins riche toutefois que celui du rajah d'Aoudh, dont le domaine occupe un espace de plus de 2 kil. le long de la rive gauche, en aval de la cité. En face du palais du roi détrôné s'étend le jardin botanique, embrassant un espace de 109 hect.; malgré les ravages accomplis par les cyclones, on y voit encore quelques merveilles du monde végétal, entre autres un baobab sénégalais dont la circonférence dépasse 15 m. Malgré l'orgueil avec lequel Calcutta étale ses édifices européens, que s'étonne de porter le vieux sol de l'Inde, la capitale de l'Inde anglaise ne sera jamais la capitale des Hindous. Il lui manquera toujours, pour le devenir, le prestige des traditions et la poésie des grands souvenirs de la religion et de l'histoire (V. ce que nous avons dit à ce sujet à l'art. Benarès). Cependant on n'a pas fait vingt pas dans la ville que l'on se sent déjà en plein Orient. Les échoppes du bazar, rangées en longues lignes parallèles, étalent leurs marchandises pour tenter les promeneurs; on aperçoit sous les vitrines les diamants d'Hyder-Abad, les rubis du Bengale et les perles de Ceylan. Puis ce sont des armes admirables; des fourreaux de vermeil, des poignées d'argent sur lesquelles scintillent des pierreries. Plus loin, ce sont les étoffes rutilantes, la soie et l'or tissés ensemble, les brocarts métalliques éblouissants comme l'éclair et, plus précieuses encore, les molles toisons de cachemire, que se disputent les plus belles épaules du monde. Quant à l'intérieur des habitations, il n'y a pour ainsi dire rien dedans. Autant que possible, on se dispense de meubles; les meubles tiennent la place de l'air et ils donnent chaud. L'idéal de la maison indienne ce serait des murs de stuc ou de marbre, des pavés de mosaïque recouverts de nattes fines, des lits de crin et des sièges à jour. La société anglaise est à Calcutta ce qu'elle est partout : des hommes gourmés et raides avec ceux qu'ils ne connaissent pas; hospitaliers et affectueux avec ceux qui leur plaisent. Les Hindous domiciliés à Calcutta portent toujours leurs beaux costumes nationaux.

Sur les côtés qui limitent au N. et à l'E. le *Maïdan*, vaste esplanade, où manœuvrent les troupes et où se promène le monde élégant, se dressent ces constructions somptueuses à colonnades et à frontons qui ont valu à Calcutta son nom de « cité des Palais ». Il est vrai que ces palais n'ont pour eux que la richesse des matériaux de construction et la régularité des lignes; ce sont des imitations anglaises du style grec; malgré la différence des climats et des peuples, Calcutta et Saint-Pétersbourg se ressemblent par la régularité froide et la banale ordonnance de leurs édifices. Naguère, le contraste que présentaient dans Calcutta la ville des palais et la « ville de boue » était des plus attristants; les quartiers du nord et de l'est, habités par des indigènes, étaient un dédale de ruelles et d'impasses bordées de huttes immondes; de larges rues, ouvertes maintenant à travers la ville noire, y font pénétrer l'air et la lumière; quelques élégantes maisons s'y élèvent, tandis que de son côté la ville anglaise offre déjà mainte rue dont les constructions, plus simples que celles de l'esplanade, sont aussi de meilleur goût. A l'O., sur la rive droite du fleuve, s'est fondée une autre ville, celle de Haowrah, habitée surtout par des marins, des industriels, des artisans de toute espèce. Un pont de bateaux, que l'on ouvre deux heures par jour pour le passage des navires, réunit les deux cités.

Les principaux produits de l'industrie sont les tissus de coton et de soie, les ouvrages en or ou en argent, les constructions de navires. Le commerce est immense et est puissamment favorisé par les institutions de crédit qui ne manquent pas à Calcutta, par un réseau de chemins de fer très développé, mettant cette ville en communication avec l'intérieur de l'Inde et enfin par un bon port dont le mouvement maritime s'accroît dans des proportions considérables depuis une quarantaine d'années. Les produits importés sont pour la majeure partie d'origine anglaise, tandis que ceux exportés se dirigent surtout vers d'autres pays que la Grande-Bretagne. Parmi ces derniers, l'indigo occupe le premier rang; viennent ensuite les salpêtres, les cotons, la jute, sorte de chanvre indien, dont on fait, en Europe, des cordages; les graines oléagineuses, le sucre, la soie, et enfin l'opium qui donne lieu à des affaires très considérables, mais qui est monopolisé par le gouvernement. Cet article donne un bénéfice annuel de 35 à 40 millions de francs. Comme ville industrielle, Calcutta est inférieure à Bombay; elle n'a guère que les usines et les ateliers nécessaires à toute grande cité. Toutefois, le faubourg Haowrah, le faubourg de la rive occidentale, offre déjà, dans l'un de ses quartiers, l'aspect d'une ville manufacturière d'Europe par ses hautes cheminées d'usines où se prépare et se tisse la fibre de jute et se fabriquent ces sacs grossiers dont se servent les marins pour le chargement des céréales et autres denrées. Il y a là aussi des filatures de coton, et l'Etat possède de grands établissements industriels à Calcutta et dans les environs, notamment la fonderie de canons de Kosipour, en amont de la ville.

Calcutta est un des grands ports du monde; c'est à près de 3 milliards que s'élève la valeur annuelle des transactions, et le mouvement de la navigation est d'environ 3 millions de tonnes, sans compter le va-et-vient des petits bateaux à vapeur et des barques indigènes qui parcourent le Delta du Gange. On peut juger de l'activité de cette navigation sur les mille canaux du Bengale par ce fait que le bourg de Khoulna, situé au centre de ce réseau, voit chaque année plus de cent mille bateaux s'amarrer à ses quais. Les négociants de Calcutta, craignant naguère les ensablements du Hougli, avaient voulu compléter leur port par l'adjonction d'une autre ville de commerce sur l'estuaire de la Motlah, profond de 8 à 50 m. et libre de mascaret; mais aucun navire étranger n'a pris le chemin du nouveau havre, désigné sous le nom de Port-Canning.

Près de là se trouvent les mines de Tarda, que visitaient les marins portugais avant la fondation de Calcutta. En aval de Calcutta, jusqu'à la mer, il n'y a plus de villes, mais seulement des villages à demi cachés par la verdure, des forts, des tours de signaux, des phares et des bouées. Quoique situés dans une contrée fort malsaine, de nos jours les divers quartiers de Calcutta sont assainis par un réseau d'égouts, par de beaux parcs, et des eaux pures y coulent en abondance; en 1871, la mortalité y

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

était devenue plus faible que dans plusieurs cités d'Europe, telles que Naples, Florence, etc. ; néanmoins, la zone des terrains marécageux et des rivières, souvent inondée, entoure encore la ville à l'E. et au S. ; le marais de Dhappamanpour, appelé « Lac Salé » par les Anglo-Indiens, s'étend à l'orient de Calcutta sur un espace d'environ 80 kil q., et se remplit des immondices de la ville, qu'y apporte un chemin de fer spécial. Depuis 1871, la mortalité s'est accrue de nouveau au point de dépasser la moyenne des naissances, et la population urbaine a régulièrement diminué quoique le nombre des habitants se soit prodigieusement accru dans les campagnes du Gange. Si les villages en aval de Calcutta n'ont qu'une faible population, ceux, au contraire, situés au N. de la ville, dans les plaines salubres et fertiles, contiennent une population nombreuse et sont entourés de charmantes villas dont les jardins ont pour clôture des haies d'aloès et de sapins. Parmi ces villages, on distingue celui de Barachpour, où se trouve le palais d'été du vice-roi, sur le bord du fleuve, en face la jolie petite ville de Sérampour ; le parc de ce palais est surtout remarquable par une ménagerie où l'on voit plusieurs tigres de la plus forte race. La saison pluvieuse commence ordinairement à Calcutta vers le 15 juin et finit vers le 25 oct. ; la température la plus agréable est d'octobre en mars ; à partir de ce dernier mois les chaleurs sont excessives ; le thermomètre monte quelquefois à 38° C. et le minimum de la chaleur en décembre est à 17° C.

La possession du sol mouvant sur lequel s'établirent les marchands de la compagnie des Indes Anglaises ne leur fut point abandonnée sans lutte. En 1689, Chonnock, agent de cette compagnie dans le Bengale, obtint d'Aurengzeb la permission d'établir un comptoir sur la rivière Hougly, le bras le plus occidental du Gange. Il choisit le village de Caly-Cutta, quoi qu'il fût éloigné de la mer de 120 kil. et que ce lieu fût un des plus malsains du Bengale. En 1696, une révolte ayant eu lieu au Bengale, les Anglais en profitèrent pour demander et obtenir l'autorisation de fortifier leur factorerie, et ils bâtirent l'ancien fort Williams. Bientôt après, le petit-fils d'Aurengzeb leur ayant cédé trois villages voisins, l'établissement de la colonie anglaise prit une grande importance. En 1756, le nabab du Bengale, Saradj-oud-Daoula, mit le siège devant la citadelle de Fort-William et s'en empara ; les prisonniers européens, au nombre de cent quarante-six, furent enfermés dans une étroite chambre, le fameux « trou noir » *(Black Hole)* des annalistes anglais, et le lendemain, quand le cachot fut ouvert, il n'y restait plus que trente-trois individus en vie ; les autres, manquant d'air et d'espace, avaient été étouffés ou écrasés. L'année suivante, une flotte, venue de Madras, vengea ce crime. Clive et Wilson reprirent Calcutta, remportèrent la victoire décisive de Plassey, nommèrent un nouveau nabab et lui dictèrent un traité par lequel ils obtenaient droit de souveraineté sur le sol de Calcutta. De cette époque date la cité moderne. Au sud de l'ancien fort, Clive éleva la citadelle aux bastions étoilés de Fort-William, qui n'a pas moins de trois kil. de tour et qui renferme toute une ville et des jardins. C'est la plus belle forteresse du Bengale ; elle a coûté 50 millions de francs, peut recevoir sur ses bastions 300 pièces d'artillerie et renfermer une garnison de 20,000 hommes. Depuis cette époque, Calcutta a pris de prodigieux développements, a vu ses environs assainis par de gigantesques travaux, et est devenue une des villes les plus importantes de l'Asie. MEYNERS D'ESTREY.

CALDAIRE (V. BAIN).

CALDANA (Antonino), dit *Ancona*, peintre de l'école romaine, né à Ancône, d'où provient son surnom. Il vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. On manque de détails sur sa vie. On connaît seulement de lui un grand tableau qui se trouve dans l'église Saint-Nicolas de Tolentino à Rome et qui représente une scène tirée de la vie de ce saint.

BIBL. : FERRETTI, *Memorie storico critiche dei pittori*; Ancône, 1883.

CALDANI (Leopoldo-Marc-Antonio), anatomiste italien, né à Bologne le 21 nov. 1725, mort à Padoue le 30 déc. 1813. Reçu docteur à l'âge de vingt-cinq ans, il obtint en 1755 du Sénat de Bologne la chaire de médecine pratique, mais dut s'engager à aller étudier l'anatomie à Padoue sous Morgagni pendant cinq ans, puis à l'enseigner dans sa ville natale. C'est ce qu'il fit, et son enseignement, qui fut une glorification des doctrines de Haller, provoqua un grand enthousiasme. Mais des intrigues ourdies par ses ennemis le forcèrent de quitter Bologne. Il passa à Padoue, où il enseigna la médecine théorique ; puis, en 1771, il succéda à Morgagni dans la chaire d'anatomie qu'il occupa quarante ans. En 1805, il quitta l'enseignement officiel. Parmi ses ouvrages, les plus remarquables ont pour titres : *Institutiones pathologicæ* (Padoue, 1772, in-8) ; *Institutiones physiologicæ* (Padoue, 1773, in-8, ouvrage très célèbre) ; *Institutiones anatomicæ* (Venise, 1787, in-8) ; *Institutiones semioticæ* (Padoue, 1808, in-8) ; *Icones anatomicæ*, etc. (Venise, 1801-1813, 4 vol. in-fol.), sans compter un grand nombre d'écrits académiques renfermant d'importantes découvertes anatomiques. Dr L. HN.

CALDANI (Petronio-Maria), mathématicien italien, frère du précédent, né à Bologne vers 1735, mort à Padoue en 1808. Elève du P. Riccati, il obtint en 1763 la chaire de mathématiques à l'Université de Bologne et devint secrétaire, puis chargé de l'intérim (1795 à 1799) de la légation de cette ville auprès du Saint-Siège. Un mémoire intitulé *Della Proporzione Bernoulliana fra il diametro e la circonferenza del circolo* (Bologne, 1782, in-8) lui valut l'honneur d'être appelé par d'Alembert « le premier géomètre et algébriste de l'Italie ». On lui doit encore plusieurs articles de mathématiques publiés par l'*Antologia romana* (1783, 1784 et 1787), des *Elementi di Algebra* restés manuscrits, et des poésies *(rime)* écrites, sous le pseudonyme de Corintea, à l'occasion de la mort d'un membre de l'Académie des Arcadiens, Ruffina Battoni (Bologne, 1786, in-8 ; 2e éd., 1794). L. S.

CALDANICCIA. Hameau situé près du torrent de Gravona, à 12 kil. d'Ajaccio (Corse). L'établissement de bains est alimenté par cinq sources hyperthermales, sulfurées sodiques, azotées faibles ; leur température est de 38°75. L'eau s'emploie en boisson, en bains généraux et en lotions contre le rhumatisme, les névralgies, le lymphatisme, la scrofule, les affections catarrhales des voies aériennes, les catarrhes de la vessie et de l'utérus. A la dose de six à huit verres, elles sont laxatives. Les plaies indolentes et les ulcères variqueux se trouvent très bien des lotions. Les baigneurs passent la nuit à Ajaccio à cause des fièvres paludéennes qui règnent à Caldaniccia. Dr L. HN.

CALDARA (Polidoro) (V. CARAVAGGIO).

CALDARA (Antonio), compositeur italien, né en 1678 à Venise, mort à Venise le 28 août 1763. Il reçut, étant encore très jeune, des leçons de contrepoint de Legrenzi, et fit représenter son premier opéra à l'âge de dix-huit ans. De chantre à la chapelle ducale de Saint-Marc, il devint maître de chapelle à la cour de Mantoue (1714). En 1718, il se rendit à Vienne, où il fut vice-maître de chapelle de la cour impériale et maître de composition, pour le style moderne, de l'empereur Charles VI, qui étudiait le contrepoint rigoureux avec Fux. En 1838, il retourna à Venise, où il vécut fort retiré. Comme musicien dramatique, Caldara a écrit un grand nombre d'opéras et d'oratorios assez médiocres ; les moins bons sont les plus anciens, ceux qui précèdent son voyage en Allemagne. On en trouvera la liste dans Fétis. Comme compositeur de musique religieuse, Caldara a écrit des messes assez estimées, des hymnes et motets, etc. Son chef-d'œuvre est un célèbre *Crucifixus* à seize voix. Enfin, il

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

a composé douze cantates avec basse continue, et deux œuvres de sonates pour deux violons et basse continue, publiés à Amsterdam. A. Ernst.

Bibl. : F.-J. Fétis, *Biographie univers. des musiciens;* Paris, 1875, t. II, in-8.

CALDARELLO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Serra-di-Scopamene; 625 hab.

CALDARIUM (V. Bain).

CALDAS. Ville de la Colombie, province de Boyaca, près de Chinquinquira ; 3,000 hab.

CALDAS. Ville du Brésil, prov. de Minas Geraes ; 3,800 hab. Un chemin de fer construit en partie doit la relier au réseau de la prov. de São Paulo. Dans son municipe se trouve le village d'Aguas de Caldas ou Poços de Caldas, célèbre par ses eaux thermales sulfureuses (sources Pedro Botelho, Mariquinhas, Macacos et Chiquinha).

CALDAS da Gerez. Bourg du Portugal, prov. de Minho, dans un site ravissant de la vallée supérieure du Cavado. On y trouve des eaux minérales hyperthermales, sulfurées sodiques, utiles dans le rhumatisme et les catarrhes chroniques des voies respiratoires et urinaires.

CALDAS da Rainha. Petite ville du Portugal, prov. d'Estremadure, dans le district de Leiria, non loin de la mer; 2,300 hab.; elle doit une certaine renommée à ses eaux thermales sulfureuses. Les sources émergent du granit; leurs eaux sont hyperthermales (34°5 C.), chlorurées sodiques moyennes, sulfurées sodiques faibles, azotées fortes (Rotureau) (chlorure de sodium 1,4518 p. 1000). On emploie ces eaux dans les affections cutanées, catarrhales et rhumatismales. Dr L. Hn.

CALDAS de Cuntis. Village de 200 hab. situé dans une gorge de montagne, à 12 kil. de Pontevedra (prov. de Pontevedra, Espagne). Il y existe plus de vingt sources minérales, hypothermales ou hyperthermales, sulfurées sodiques, azotées ; la température varie de 20° à 57° C. ; le degré de sulfuration est très élevé (0,1301 de sulfure de sodium sur 1000). Ces eaux s'emploient peu en boisson et surtout en bains, douches et étuves. A la dose de six à huit verres, elles sont laxatives. Extérieurement elles ont une action rubéfiante et sudorifique. Les eaux de Caldas de Cuntis sont très utiles dans le rhumatisme (des lymphatiques surtout), les dermatoses anciennes, les catarrhes chroniques des voies respiratoires et urinaires. Les baigneurs sont forcés de se loger chez les habitants. Dr L. Hn.

CALDAS de Montbuy (V. Montbuy).

CALDAS de Oviedo. Hameau de 300 hab. à 5 kil. d'Oviedo (Espagne). Le climat y est froid et humide. On y rencontre une source hyperthermale, amétallite, carbonique moyenne, azotée faible (Rotureau) (0,065 de carbonate de chaux pour 1000). Il y a un établissement. Les eaux sont diaphorétiques, diurétiques et quelquefois purgatives (à la dose de six à huit verres) ; à la dose de quatre verres elles constipent plutôt et sont reconstituantes. En bains et en douches, elles calment les douleurs et arrêtent la fièvre dans le rhumatisme articulaire aigu. En boisson et en inhalations gazeuses, elles sont très efficaces dans les affections catarrhales encore à l'état inflammatoire des voies aériennes. Dr L. Hn.

CALDAS de Reyes. Petite ville d'Espagne, prov. de Pontevedra, 2,000 hab. environ, au confluent des rivières de Bermania et de Umia, à 8 m. au-dessus du niveau de la mer. Six sources y émergent, hyperthermales (30° à 46°8 C.), chlorurées sodiques moyennes (1,5940 de NaCl. p. 1000), sulfurées sodiques, carboniques et azotées fortes. Il y a deux établissements. Les eaux s'emploient en boisson, en bains et en douches ; elles se transportent en grande partie à Caldas de Cuntis, situé à 5 kil. seulement, car elles sont mieux tolérées par l'estomac que les eaux de cette dernière station. Cependant, elles servent surtout à l'extérieur contre le rhumatisme; on l'administre intus et extra chez les herpétiques, les érysipélateux et les paralytiques ; d'après Rotureau, elles ne sont vraiment efficaces que dans les troubles de la motilité et de la sensibilité indépendants d'une hémorragie des centres nerveux ou de leurs enveloppes. Dr L. Hn.

CALDAS (Antonio Pereira de Sousa), poète brésilien, né à Rio de Janeiro le 24 nov. 1762, mort à Rio le 2 mars 1814. Fils d'un riche commerçant, il voyagea en Portugal et en France. Ayant pris ses grades à Coïmbre, il allait être nommé juge lorsqu'il partit pour Rome et se fit religieux. Il revint à Lisbonne où on lui offrit l'évêché de Rio de Janeiro, puis la riche abbaye de Lobrigos, qu'il refusa. Il retourna au Brésil en 1801, revint encore à Lisbonne, et en 1808 se fixa enfin à Rio. Prédicateur renommé, il fut aussi un grand poète lyrique. Ses œuvres poétiques *(Poesias sagradas e profanas)* ont été publiées en deux volumes (Paris, 1820-1821), dont le premier contient la traduction des psaumes, et le second un choix de poésies parmi lesquelles nous citerons les odes intitulées *l'Homme sauvage, l'Existence de Dieu, la Création, l'Immortalité de l'Ame.* Comme poète, Caldas occupe une place considérable dans l'histoire de la littérature brésilienne et portugaise. Ses vers, fort harmonieux, sont empreints de l'esprit chrétien et ont un remarquable caractère de simplicité grandiose. R.-B.

Bibl. : Cunha Barbosa, *Biographia do P. Antonio P. de Sousa Caldas ;* Rio, 1840. — Wolff, *Histoire de la littérature brésilienne;* Berlin, 1863. — Sylvio Romero, *Historia da Litteratura brazileira*, 1888.

CALDAS (Francisco-José de), naturaliste américain, né à Popayan (Nouvelle-Grenade) vers 1770, mort le 30 oct. 1816. Sans ressources littéraires ni scientifiques, il parvint à devenir botaniste, physicien et astronome ; il construisit lui-même un baromètre et un sextant pour ses travaux de nivellement et de mensuration de l'altitude des montagnes. Il voyagea avec Mutis dans la Nouvelle-Grenade et le Pérou ; il fit seul d'autres voyages dans les Andes et sur les bords de la Magdalena qu'il avait visités dès 1797. En 1804, il mesura le Chimborazo et le Tungueragua. Caldas fut chargé de la direction de l'observatoire établi au commencement du siècle à Santa-Fé-de-Bogotá. C'est en 1807 que parut le premier numéro du *Semenario de la Nueva Granada* qui forme 2 vol. pet. in-4, et qui renferme les précieuses observations de Caldas ; de Humboldt en donna un exemplaire à l'Institut de France et cet exemplaire a servi à la réimpression du *Semenario* par les soins de A. Lasserre (Paris, 1849, gr. in-8). Caldas avait embrassé la cause de l'indépendance ; il fut condamné à mort par Morillo et exécuté. Dr L. Hn.

CALDAS-BARBOSA (Domingos), poète brésilien, né à Rio de Janeiro en 1740, mort à Lisbonne le 9 nov. 1800. Fils d'une négresse affranchie, il fut d'abord soldat et se trouvait en garnison à Colonia du Sacrement pendant le siège de 1762. Il s'embarqua ensuite pour Lisbonne, où il se fit prêtre, et fut protégé par le comte de Pombeiro, dans le palais duquel il vécut. Doué d'un grand talent d'improvisation, il faisait les délices de la haute société de Lisbonne. Ses chansons ont été en grande partie publiées sous le titre de *A Viola de Lereno.* La note mélancolique domine dans beaucoup de ses poésies ; il est parfois très pessimiste, déplorant sa vie humble et maudissant l'heure de sa naissance. R.-B.

CALDECOTT (John), astronome et météorologiste anglais, né vers 1800, mort le 16 déc. 1849 à Trivandram, dans le Travancore (Indes orientales). Agent commercial à Allepey, il conçut en 1836 le projet d'établir à Trivandram une station astronomique, et, avec la protection du rajah de Travancore, put commencer ses travaux dès le mois de juil. 1837. Au retour d'un voyage en Europe pour l'achat d'instruments, il fit construire en 1841, à Trivandram, un observatoire météorologique et magnétique, où il accumula rapidement une grande quantité de renseignements. On lui doit en particulier : une série d'expériences faites de juil. à oct. 1837, de concert avec Taylor, de Madras, sur la direction et l'intensité du courant magnétique dans l'Inde méridionale (*Madras Journal*, IX, 221) ; le calcul des éléments de la grande comète

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de 1843 (*Mém. Roy. astron. Soc.*, 1846, XV, 229); l'observation de celle de 1845 (*Astronom. Nachrichten*, n° 540. — *Monthly Notices*, VI, 215) et de l'éclipse de soleil du 21 déc. 1843 (*Mém. Roy. astron. Soc.*, 1846, XV, 171); des recherches sur la température de la terre à diverses profondeurs, qui l'ont conduit à des résultats très différents de ceux trouvés par Kuppfer et Boussingault (*Trans. Roy. Soc. of Edinb.*, XVI, 369). Il était membre de la Société royale astronomique et de la Société royale de Londres depuis 1840. Léon SAGNET.

BIBL. : *The Annual Register;* Londres, 1849, in-8. — E.-G. GERSDORF, *Leipziger Repertorium der deutschen und ausländischen Literatur;* Leipzig, 1849, in-8. — *Bombay Times*, 2 janv. 1850. — *Athenæum*, 9 févr. 1850. — *Madras Journal*, VI, 56.

CALDECOTT (Randolph), caricaturiste anglais, né à Chester en 1846, mort en 1888. Il eut un certain succès comme aquarelliste, illustra divers livres, puis, à partir de 1878, publia des albums coloriés qui eurent un grand succès ; le premier est *John Gilpin;* il a collaboré au *Graphic*, au *Punch*, etc.

CALDEGAS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagousse; 145 hab.

CALDELARI, sculpteur italien qui vivait à Paris au commencement de ce siècle. Il a exposé : en 1810, buste de *Napoléon*; buste du sculpteur *Boizot;* buste du *général Becler*, tué à Eylau; en 1817, *Androclès ou le lion reconnaissant*, bas-relief en plâtre, pour la fontaine de la Bastille. En 1819, statue du *général Moreau*, que le ministère de l'intérieur avait commandée pour être exécutée en un marbre de onze pieds. Le Louvre a, de Caldelari, un *Narcisse*, qui figurait au Salon de 1814.

CALDER. Rivières d'Angleterre. L'une dans le Cumberland, l'autre dans le Lancashire, une troisième, et la plus importante, dans le Yorkshire, alimente plusieurs villes importantes, Halifax, Dewsbury, Wakefield, etc.

BIBL. : E. DE RANCE, *The water supply of England and Wales;* Londres, 1882, in-8.

CALDER (sir Robert), amiral anglais, né à Elgin le 2 juil. 1745, mort à Holt le 31 août 1818. Entré de bonne heure dans la marine britannique, il était en 1797 capitaine de vaisseau; il concourut en cette qualité à la victoire du cap Saint-Vincent remportée par sir John Hervis. Promu deux ans plus tard au grade de contre-amiral, il eut pour tâche, en 1801, de poursuivre Ganteaume, chargé de ravitailler l'armée d'Egypte. En 1805, on lui donna le soin de bloquer La Corogne et le Ferrol, où s'étaient réfugiés les amiraux français et espagnol Villeneuve et Gravina. Il ne put, malgré un violent combat, les empêcher de s'échapper. Traduit pour ce fait devant un conseil de guerre à Portsmouth, il se lava de toute accusation de lâcheté et fut simplement réprimandé pour avoir commis une erreur de jugement. Il continua, du reste de servir et exerça pendant ses dernières années, à partir de 1810, les fonctions d'amiral de port. A. DEBIDOUR.

CALDERA. Ville du Chili, prov. d'Atacama; 3,340 hab. Son port, qui sert de débouché à Capiapó, est le plus beau de cette côte. Il exporte des minerais de cuivre, d'argent, etc., importe du charbon. Les environs sont sablonneux et stériles.

CALDERA (Duarte), jurisconsulte portugais de la première moitié du XVIIe siècle, disciple de Covarruvias et d'Emmanuel Costa. On a de lui : *De Erroribus pragmaticorum libri VI, totidem variarum lectionum* (Anvers, 1612, in-fol.), et d'autres ouvrages moins importants, dont le catalogue se trouve dans le *Novus Thesaurus juris civilis et canonici* de Meerman (La Haye, 1751-1780, 8 vol. in-fol.). G. L.

CALDERA DE HEREDIA (Gaspar), médecin et moraliste espagnol de la seconde moitié du XVIIe siècle. D'une famille portugaise établie à Séville, il étudia la médecine et exerça dans sa ville natale avec une grande réputation. Il a laissé plusieurs ouvrages et opuscules parmi lesquels il faut citer : *Tribunal magicum, medicum et politicum, pars prima* (Leyde, 1638, in-fol.); *Tribunali medici illustrationes practicæ : pars secunda* (Anvers 1663); *Araneel politico, defensa del honor y practica de la vida de nuestro siglo*, ouvrage dédié à ses fils et qui renferme, outre des conseils de morale, des indications curieuses sur les mœurs et les personnages de l'époque. Ce traité est, croyons-nous, demeuré inédit ; il y en a une bonne analyse et des extraits dans Gallardo : *Ensayo de una biblioteca española*, etc., t. II, p. 167-182.

CALDERARI (Chaudronniers), Secte ultra-royaliste napolitaine, ainsi nommée de la chaudière *(caldaia)* qu'elle avait prise pour emblème, entendant par là que la secte libérale des *carbonari* (charbonniers) s'anéantirait sous elle comme le charbon se consume sous la chaudière. C'était une tourbe de malfaiteurs échappés des prisons en 1799, de galériens lâchés des bagnes de Ponza et de l'antellaria sur le continent par le prince de Canosa, pendant les règnes de Joseph et de Murat, de brigands qui s'étaient soustraits aux poursuites du général Manhrès, de prêtres et de moines dépravés, de sbires, d'agents pris dans la lie de la population. Ils s'étaient organisés à l'imitation des sanfédistes et agissaient d'accord avec eux au profit de la monarchie absolue, sous le voile de la religion, se donnant pour tâche d'opprimer par tous les moyens les carbonari, les francs-maçons, les muratistes et les libéraux. En 1816, le prince de Canosa, devenu ministre de la police, se fit le chef des calderari. Il leur distribua des armes, des brevets, des commandements, et les mit dans les conseils. Un massacre général des libéraux, préparé par lui, devait éclater le même jour. Mais, avant le signal, des excès de toute sorte, des menaces, des vols, des assassinats, éveillèrent l'attention des autorités qui n'étaient pas dans le secret. Des émissaires furent arrêtés dans les provinces, leurs instructions saisies, et l'on découvrit avec stupeur que le ministre de la police était l'auteur de toutes ces trames. Sur les instances des ambassadeurs d'Autriche et de Russie, le roi Ferdinand Ier dut renvoyer le prince de Canosa. Mais, même après son départ, les calderari continuèrent leurs méfaits d'une manière plus ou moins occulte. Leurs derniers vestiges subsistaient dans la *camorra*, que le gouvernement italien trouva en pleine vigueur en 1860. F. H.

CALDERARI (Giovanni-Maria), peintre italien, né à Pordenone vers 1500. Il fut l'élève de Regillo, son compatriote, *Licinio*, de son vrai nom, et qu'on surnomma le *Pordenone*. Excellent peintre, Calderari resta dans une obscurité qu'explique sa vie, passée presque tout entière dans son pays natal. Le Frioul même ignore presque son nom, car ses nombreux tableaux de sainteté, dans l'église paroissiale de Montereale, furent attribués au Pordenone, et ses fresques, dans le dôme de la même ville, à l'Amalteo. Calderari mourut après 1564. Pierre GAUTHIEZ.

CALDERARI (Matteo), sculpteur vénitien du XVIIe siècle. Il appartenait à cette école de maniérisme et de décadence qui encombra Venise de ses productions à la fin du XVIIe siècle. Ce fut un des auteurs de ces statues prétentieuses qui font la décoration de la façade principale à l'église des jésuites de Venise, monument achevé du faux goût, presque curieux et intéressant à force de perfection dans le ridicule et le bizarre. Pierre GAUTHIEZ.

CALDERARI (Ottone), architecte et architectonographe italien, de famille noble, né à Vicence en 1730, mort dans cette ville le 24 oct. 1803. Cet artiste étudia surtout les œuvres de *Palladio* (V. ce nom), dont il s'inspira dans la construction des principaux édifices qu'il fit construire, tels que le séminaire de Vérone et, à Vicence, les palais Antisola, Bonini, Loschi et Cordellina (ce dernier resté inachevé). Après la mort de Calderari, le secrétaire de l'Académie des beaux-arts de Venise, Diego, réunit les dessins de ces divers bâtiments sous le titre de *Opere di Architettura* (Venise, 1808-1817, 2 vol. in-fol.), recueil qui exerça une réelle influence sur les architectes italiens du commencement de ce siècle. Calderari

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait fait éditer, en 1799, un mémoire intitulé *Discorso nella copertura da farsi al pulpito del teatro olimpico da Vicenze*, et laissa en outre un traité d'architecture complet. Il mourut membre de plusieurs académies savantes et associé étranger de l'Institut de France. Charles Lucas.

Bibl. : Milizia, *Memorie degli architetti*; Parme, 1781, 3e édit., in-8.

CALDERINI (Pietro), écrivain italien, né à Borgosesia le 11 nov. 1824. Il entra dans les ordres, devint directeur de l'école technique de Varallo, petite ville qui doit à son activité un musée et diverses institutions intéressantes. Ses très nombreux écrits comprennent des études d'histoire naturelle, des biographies, des discours, des vers, etc., dont M. de Gubernatis donne la liste dans l'édition française de son *Dizionario biografico*. On y remarque : *In morte di Gioberti*, ode (1852); *Sull'arte scultaria in Valsesia* (1866); *la Valsesia considerata sotto i suoi varii aspetti* (1869); *Studii e scopete sull' ermafrodismo perfetto delle anguille* (1872). R. G.

CALDERINO (Domizio), érudit italien, né à Torri, près Calderio, dans le Véronais, en 1447, mort en 1478. Elève d'Antoine Broianico, il professa les belles-lettres dès l'âge de vingt-quatre ans, à Rome, où l'appela le pape Paul II; secrétaire de Sixte-Quint qui le chargea, avec le cardinal de la Rovère, d'aller apaiser les troubles d'Avignon. Certains prétendent qu'il mourut de la peste. Il contribua puissamment au progrès des lettres par la publication de bonnes éditions d'auteurs classiques. On a de lui un *Commentaire* sur Martial (Rome, 1474, et Venise, 1474 et 1480), un *Commentaire sur les Sylves de Stace*, avec des notes sur quelques passages de Sapho, d'Ovide et Properce (Rome, 1475; Brescia, 1476); un *Commentaire* sur l'Ibis d'Ovide; des notes sur Virgile, publiées dans diverses éditions de ce poète; un *Commentaire* de Juvénal (Venise, 1475) et une traduction latine de l'Attique, de Pausanias (1498).

CALDERON (Bataille de) (V. Calleja).

CALDERON (Francisco), écrivain espagnol, mort à Mexico le 13 juil. 1661 à l'âge de soixante ans. Il fut provincial de la compagnie de Jésus au Mexique en 1645 et 1650. Se référant à une tradition d'après laquelle le trop-plein de la lagune de Mexico s'écoulait par un conduit sous-lacustre, appelé Pantitlan, il présenta sur ce sujet un mémoire qui donna lieu à de longues et coûteuses recherches et, après ces tentatives infructueuses, un autre mémoire justificatif. Il publia la *Vida del P. Gaspar de Carvajal*, jésuite, mort en 1647, et laissa en manuscrit des traités de théologie, de morale et de casuistique.

CALDERON (Ignacio), écrivain hispano-mexicain, né à Durango en 1695. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1714 et, après avoir enseigné les belles-lettres, la philosophie et la théologie dans plusieurs collèges, notamment à Zacatecas, il devint provincial de son ordre au Mexique en 1753. Outre divers opuscules en latin et en espagnol, on lui doit : *Relacion de la obediencia que los Indios de Nayarit dieron al rey de España en 1721* (Mexico, 1724, in-4). B-s.

CALDERON (D. Serafin Estébanez-), poète et littérateur espagnol, né à Málaga en 1801, mort à Madrid le 7 févr. 1867. D'abord professeur de poésie et rhétorique à Grenade, puis avocat dans sa ville natale, il attira de bonne heure l'attention sur lui par ses poésies et ses articles littéraires publiés sous le pseudonyme de *El Solitario* qu'il conserva toujours. Auditeur général à l'armée du Nord en 1834, il devint gouverneur de Logroño (1836), puis de Séville (1837-1838), où il rendit d'importants services aux beaux-arts. On lui doit, entre autres : *Poesias* (Madrid, 1833-1840, 2 vol.; nouv. édit., Madrid, 1888); une charmante nouvelle : *Cristianos y Moriscos* (1838); de spirituelles études de mœurs : *Escenas andaluzas* (1847; dernière édit., Madrid, 1883, in-16); un ouvrage historique : *De la Conquista y perdida de Portugal* (1885, 2 vol. in-16). Il laissa en manuscrit un grand travail sur les *Expediciones y aventuras de los Españoles en Africa*. Sa biographie a été écrite par son neveu, le célèbre D. A. Cánovas del Castillo, *El Solitario y su tiempo, biografia de D. Serafin Estébanez Calderón, y critica de sus obras* (Madrid, 1883, 2 vol. in-16). G. P-i.

CALDERON (Philip-Hermogenes), peintre anglais contemporain, né à Poitiers en 1833. Fils d'un réfugié espagnol, il passa en Angleterre en 1846, fut élève de Leigh et de Picot. Il s'est surtout consacré à la peinture de genre. Il a exposé régulièrement à la Royal Academy de Londres, dont il est membre depuis 1867. Parmi ses œuvres nous citerons : *The Gaoler's daughter* (1858); *French peasants finding their stolen Child* (1859); « *la Demande en mariage* » et *The Return from Moscow* (1861); *After the Battle* (1861); *The British Embassy in Paris during the Massacre of Saint-Bartholomew* (1863), qui met en scène l'émotion des membres de l'ambassade anglaise assistant, sans pouvoir intervenir, au massacre de leurs coreligionnaires; *Her most noble, high and puissant grace*, qui représente une petite princesse traversant la foule des courtisans. Il obtint à l'Exposition internationale de 1867 une première médaille; à celle de 1878 un rappel. Dans l'intervalle, il a continué d'envoyer tous les ans plusieurs toiles à la Royal Academy, entre autres : *The young lord Hamlet riding on Yorick's Back* (1868); *The Duchess of Montpensier urging Jacques Clement to assassinate the King* (1869); *Summer* (1872); *The Queen of the Tournaments* (1874); « *les Coquettes, Arles* » (1875); *Joan of Arc* et *Reduced Three per Cents*, scène à la Banque d'Angleterre (1878). Il a décoré plusieurs appartements, peignant spécialement des fleurs et des fruits.

CALDERON (Don Félix del Rey Calleja, comte de) (V. Calleja).

CALDERON de la Barca, Henao y Riaño (Don Pedro), célèbre poète espagnol, né à Madrid le 17 janv. 1600, mort le 25 mai 1681. Sa mère, doña Ana-Maria de Henao y Riaño, descendait d'une famille de Mons en Hainaut, depuis longtemps établie en Castille; son père, don Diego Calderon de la Barca Barreda, d'une maison qui possédait un petit fief dans la vallée pittoresque de Carriedo, était secrétaire de la chambre du conseil des finances. L'enfant fit ses premières études au collège des jésuites de Madrid, puis fut envoyé à l'Université de Salamanque, où il étudia avec distinction la théologie scolastique, la philosophie, le droit civil et le droit canon. S'il faut en croire son biographe et ami Véra Tasis, il réussissait dans toutes les sciences, géographie, mathématiques, chronologie, histoire politique et sacrée. Au sortir de l'Université, le jeune Calderon vint à la cour où il paraît avoir trouvé des protecteurs. En 1620, nous le voyons prendre part à un concours poétique en l'honneur de saint Isidore, institué par la ville de Madrid, et composer un sonnet et des stances qui méritèrent les éloges de Lope de Vega. En 1622, dans un concours du même genre, en l'honneur du même saint, il obtint un prix et des éloges encore plus grands. Comme presque tous les gentilshommes de ce temps, il suivait la carrière des armes; en 1625, il est dans le Milanais; plus tard il va combattre en Flandre. Les hasards de la vie des camps ne l'empêchaient point de produire des poésies et d'accroître sa jeune renommée, car en 1630, le vieux Lope de Vega, dans son *Laurel de Apolo*, le fait figurer parmi les meilleurs poètes natifs de Madrid; en 1632, Montalvan nous apprend que Calderon était déjà l'auteur de plusieurs drames applaudis, avait écrit une grande quantité de vers lyriques et commencé un poème sur le déluge universel. En 1635, quand mourut Lope de Vega, *Fenix de los ingenios*, Calderon était en mesure de recueillir la succession du grand dramaturge, et en 1636, il fut formellement attaché à la cour de Philippe IV (poète

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui-même à ses heures), avec l'obligation de fournir des pièces aux théâtres royaux. Il reçut une première récompense, le titre de chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, pour lequel il eut à faire ses preuves de noblesse et de pureté de sang. Il y avait quelque chose qui ressemblait à une déchéance dans la vie du père de Calderon ; celui-ci, en effet, avait été *escribano de camara*, c.-à-d. une espèce de greffier du conseil des finances. On obtint une dispense, et la cédule royale, qui accordait au poète l'*habito* de saint Jacques, fut expédiée le 28 avr. 1637. Le nouveau titulaire fut appelé à combattre les Catalans révoltés et s'enrôla, dit-on, dans la compagnie du comte d'Olivarès. Au retour, le roi lui fit allouer 360 écus de *entretenimiento* sur les fonds de l'artillerie ; la pénurie du trésor fit bientôt supprimer cette indemnité, mais le roi dit dans sa lettre au capitaine général de l'artillerie qu'on revaudra cela à Calderon sur d'autres fonds. En 1649, le poète était chez le duc d'Albe, quand le roi le manda à la cour et le chargea de disposer les fêtes qu'on allait donner à Madrid pour l'entrée de la nouvelle reine, Anne-Marie d'Autriche. En 1651, Calderon, comme Lope de Vega et tant d'autres, quitte la carrière des armes pour l'église et est ordonné prêtre; des envieux semblent avoir voulu empêcher le poète d'obtenir une place de chapelain, prétendant que les deux choses étaient incompatibles, et au commencement de 1653, il est obligé de s'excuser de ne pas écrire les *autos* de la Fête-Dieu à Madrid. Par l'intermédiaire de D. Alfonso Perez de Guzman, *capellan mayor de Reyes nuevos*, il obtint une bonne place, celle de chapelain de Tolède (19 juin 1653), et dès lors ne songea plus à se retrancher derrière les obligations ecclésiastiques pour ne pas écrire des autos ; il devint jusqu'à sa mort le poète ordinaire des fêtes du Corpus à Madrid. Dix ans plus tard, le roi voulut l'avoir plus près de lui, à sa cour même ; et par brevet du 13 févr. 1663, le nomma chapelain de la maison de Castille, *ad honorem*. Suivant Véra Tasis, il conservait ses gages de chapelain de Tolède et recevait de plus une pension sur les fonds de Sicile. Cette même année, il fut reçu dans la congrégation de Saint-Pierre (prêtres ordinaires de la cour), dont il devint le supérieur en 1666. Ces fonctions ecclésiastiques n'interrompaient en rien la production dramatique de Calderon ; il écrivait un grand nombre d'autos, sur la commande de villes, comme Madrid, Tolède, Séville, Grenade et plusieurs autres. La mort de Philippe IV, en 1665, paraît avoir été fâcheuse aux intérêts du poète : Charles II n'aimait pas la poésie comme son père, et l'historien Antonio de Solis nous dit que Calderon *murió sin Mecenas*. On croit qu'il fut assez pauvre sur ses vieux jours, et une pièce, découverte aux archives de Madrid récemment, nous apprend la concession qui lui est faite d'une *racion de camara* en denrées « afin qu'il puisse se nourrir et en considération de ses services de tant d'années, de son âge si avancé et de ses très maigres ressources ». Le brevet est daté du 21 août 1679. Deux ans après, Calderon mourut au moment où une partie de l'Espagne représentait ses autos, car on était au jour de la Pentecôte. Le lendemain il fut enterré sans pompe, comme il l'avait demandé, dans l'église de San-Salvador ; mais quelques jours plus tard on lui fit de pompeuses funérailles que réclamait l'admiration publique ; à Valence, à Lisbonne, à Naples, à Milan, à Rome, les Espagnols considérèrent sa mort comme un deuil national et lui rendirent de solennels hommages. Des éloges furent écrits et imprimés en son honneur; un des plus remarquables est l'*Obelisco funebre*, écrit par son ami Jaspar Agustin de Lara quelques jours après sa mort et imprimé à Madrid (1684, in-4). On éleva un monument à Calderon, en 1682, dans l'église de San-Salvador ; en 1840, ses restes furent transférés dans la somptueuse chapelle de Notre-Dame d'Atocha, ce qui donna lieu à la publication de nombreux panégyriques. Ils sont maintenant au cimetière San-Nicolas où un mausolée a été élevé avec cette épitaphe composée par Martinez de la Rosa :

Sol de la escena hispana sin segundo
Aqui Don Pedro Calderon reposa,
Paz in descanso ofrecele esta losa,
Corona el cielo, admiracion el mundo.

Un portrait de Calderon, fait quelques années avant sa mort, fut gravé et publié en 1684, et reproduit maintes fois depuis. On y retrouve facilement la physionomie vénérable, le front large, la vivacité du regard dont parlent les panégyristes, ses contemporains. Ceux-ci sont aussi d'accord pour vanter la douceur de sa voix, la distinction de ses manières, la courtoisie et le charme de sa conversation, la bienveillance de son caractère. Il eut de nombreux amis et des protecteurs dévoués, parmi lesquels le duc d'Olivarès, le duc de Veragua (descendant des Colomb) et le duc d'Albe.

Les œuvres dramatiques de Calderon furent longtemps très applaudies en Espagne et aujourd'hui encore quelques-unes d'entre elles, quand elles sont représentées, passionnent le peuple. En Europe, elles servirent de modèles à plusieurs dramaturges, parmi lesquels nous ne citerons que Thomas Corneille et Collot d'Herbois en France, Gozzi à Venise. Lessing, en haine sans doute de la littérature française et des théories littéraires qui régnaient de ce côté du Rhin, les exalta. Auguste-Wilhelm Schlegel proclamait Calderon le plus grand des poètes dramatiques du monde, et en 1803 faisait paraître d'excellentes traductions allemandes de quelques-unes des meilleures pièces. Cette admiration, que nous sommes tentés d'estimer excessive, réveilla l'orgueil national des Espagnols qui avaient un peu oublié et négligé leur poète ; les éloges enthousiastes du poète anglais Shelley, de lord Byron, de Gœthe, les transportèrent et leur firent admettre que Calderon était la personnification la plus éclatante du génie espagnol, plus que Lope de Vega et Cervantès même. A l'occasion de la translation de ses cendres, en 1840, il y eut une averse de notices, de réimpressions, de biographies à grands traits, d'éloges, d'odes, etc. Ce fut bien autre chose en 1881 ; on célébra avec une pompe extraordinaire le centenaire de la mort de Calderon ; des fêtes nationales eurent lieu dans la capitale et les ayuntamientos de toutes les villes de la péninsule y contribuèrent par des souscriptions ; les journaux et revues ne parlèrent d'autre chose pendant des semaines, et les corps savants, les Académies, comme les simples collèges, ouvrirent des concours en l'honneur du poète. On trouvera un excellent compte rendu du mouvement littéraire qui eut lieu alors, dans une brochure de M. Morel-Fatio : *Calderon, revue critique des travaux d'érudition publiés en Espagne à l'occasion du second centenaire de la mort du poète* (Paris, 1881). Comme le dit cet auteur : « Calderon a eu l'heureuse fortune de mourir en 1681, ce qui a permis à ses admirateurs... de célébrer son centenaire un an après celui de Camoens dont le succès a été grand en Portugal. »

Publication des Œuvres de Calderon (éditions et traductions). — Dans les soixante années qu'il vécut après être sorti de l'Université, on peut penser que Calderon composa un grand nombre de poésies et de *comedias*, mais il n'en publia lui-même que très peu de chose. On sait d'ailleurs que les dramaturges espagnols, écrivant pour le peuple et pour la représentation, ne se souciaient guère de ce que devenaient ensuite leurs œuvres ; ils ne cherchaient point à les amener à ce degré de poli et de perfection qui rend immortelles les pièces de Corneille, de Racine et de tant d'autres. Rarement se préoccupaient-ils de les faire imprimer. C'était le premier libraire venu qui le faisait, sans même demander l'autorisation à l'auteur, et il tronquait, abrégeait, changeait de tout point l'œuvre primitive, à tel point que Calderon disait ne plus reconnaître les siennes. Il termine celle intitulée *El mayor monstruo los celos*, en disant qu'elle est

Como la escribió su autor
no como la imprimió el hurto
de quien es su estudio echar
à perder otros estudios.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

En 1680, il y avait plus d'une centaine de comédies imprimées sous le nom de Calderon, soit en Espagne, soit en Amérique, dont à peine quelques-unes étaient vraiment de lui, encore toutes défigurées et méconnaissables. Son protecteur et ami, l'illustre descendant des Colomb, le duc de Veragua, crut devoir lui écrire pour lui demander quelles étaient vraiment les siennes, dont il voulait réunir une collection complète. Le poète répondit par une lettre où il se plaignait vivement des libraires et où il donna une liste de cent onze drames et de soixante-dix *autos sacramentales*, dont il revendique la propriété. Ce catalogue quasi officiel est la base la plus solide de toute édition de Calderon; mais plusieurs des pièces (neuf au moins), qui y sont indiquées, n'ont pu être retrouvées. Quelques autres, au contraire, dont ne parle pas l'auteur, paraissent devoir lui être réellement attribuées, de sorte que son œuvre, telle qu'elle est actuellement établie, comprend soixante-treize *autos* (avec leurs *loas* ou prologues, qui ne sont pas tous de Calderon, à ce qu'il semble), et cent huit *comedias*. Les œuvres de l'un et de l'autre genre ont été généralement imprimées séparément et nous suivrons cette division dans la courte notice bibliographique qu'il nous paraît utile d'insérer ici; nous ne mentionnerons, bien entendu, que les éditions les plus importantes.

Comedias. — La première édition qui ne soit pas une spéculation de libraire, désavouée par l'auteur, est intitulée *Primera parte de las Comedias de don Pedro Calderon de la Barca, recogidas y sacadas de sus verdaderos originales por don José Calderon de la Barca, hermano del autor* (Madrid, 1636, in-4). Ce volume ne paraît pas avoir été formellement reconnu comme exact par l'auteur : il contient douze comédies. Le même éditeur publia : *Segunda parte de las comedias de don Pedro Calderon de la Barca, recogidas por don Josef Calderon de la Barca* (Madrid, 1637, in-4), contenant douze pièces. En 1664, *don Sebastian Ventura de Vergara y Salcedo*, ami du poète, publia : *Tercera parte de las Comedias de don Pedro Calderon de la Barca* (Madrid, in-4) ; elle fut peut-être imprimée aux frais du marquis d'Astorga, à qui elle est dédiée, et contient douze comédies, et il y a en tête du recueil une lettre de Calderon remerciant l'éditeur de ses soins. Le même fit paraître en 1672 : *Quarta parte de Comedias de don Pedro Calderon de la Barca, caballero del orden de Santiago. Lleva un prologo del autor, en que distingue las comedias que son verdaderamente suyas ó no* (Madrid, in-4), réimprimé avec quelques corrections en 1674. Ces quatre volumes, publiés de 1636 à 1672, sans que Calderon y ait pris une part directe, sont, on peut dire, l'édition princeps des comedias de cet auteur. Quand celui-ci fut mort, son « mayor amigo », Juan de Vera Tassis y Villaroel, d'après les manuscrits, en publia une édition plus complète qui en contient cent huit (Madrid, 1682-1691, 9 vol. in-4), et a été la source de toutes les éditions publiées depuis lors. Citons parmi ces modernes : 1° *Comedias del celebre poeta español don Pedro Calderon de la Barca...que saca a luz don Juan Fernandez de Apontes*, etc. (Madrid, 1760-1763, 11 vol. in-4); c'est une réimpression de l'édition de Vera Tassis, avec interversion de l'ordre des pièces et beaucoup de fautes ; 2° *Las Comedias de don Pedro Calderon de la Barca, cotejadas con las mejores ediciones hasta ahora publicadas, corregidas y dadas a luz por Juan-Jorge Keil* (Leipzig, 1827-1830, 4 vol. in-8) ; 3° *Las Comedias de don Pedro Calderon de la Barca : edicion cubana, corregida y aumentada* (La Havane, 1839); il n'a paru que deux volumes contenant trente-deux pièces ; 4° *Comedias de don Pedro Calderon de la Barca, co leccion mas completa que todas las anteriores, hecha y ilustrada por don Juan Eugenio Hartzenbusch* (Madrid, 1848-50, 4 vol. in-4); vol. VII, IX, XII, XIV de la Biblioteca Rivadeneyra. Cette édition, la moins mauvaise qui existe, renferme cent vingt-deux comédies et quatorze pièces de poésie, plus des notices et appendices utiles. Parmi les éditions qui donnent seulement quelques œuvres de choix, il faut mentionner : le *Theatro hespañol* de Garcia de la Huerta (Madrid, 1785-1789, 17 vol. in-8), dans les vol. VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV ; *Comedias* (Zwickau, 1819, 4 vol. in-12); *Comedias escogidas* (Madrid, 1826-1833, 4 vol. pet. in-8) ; *Tesoro del teatro español*, par E. de Ochoa (Paris, 1838, 5 vol. in-8) dans le t. III ; *Teatro español*, de C. Schnetz (Bielefeld, 1840, in-8) ; *Teatro escogido de P. Calderon de la Barca. Edicion de la Real academia española* (Madrid, 1868, 2 vol. in-8). Quant aux éditions de comédies isolées, elles sont presque innombrables, et dans ces dernières années surtout, il en a été imprimé une véritable masse ; la plupart ne sont que des reproductions du texte de Hartzenbusch « découpé par tranches » pour les besoins du moment. A l'étranger aussi, principalement en Allemagne, il en a paru plus d'une ; nous ne pensons devoir en citer qu'une seule, remarquable parce qu'elle montre ce qu'on pourrait faire pour le texte de Calderon : *El Magico prodigioso*, comedia publiée d'après le manuscrit original de la bibliothèque du duc d'Osuna, avec deux facsimilés, une introduction, des variantes et des notes par A. Morel-Fatio (Heilbronn, 1877, in-8). Il n'est pas à espérer que l'exemple donné par le savant français soit suivi de l'autre côté des Pyrénées, et on ne prévoit pas qu'il nous soit jamais donné une édition savante et critique de l'œuvre gigantesque, demeurée un peu confuse et troublée, du grand poète.

Autos. — Calderon prit pour les *autos sacramentales* une précaution qu'il n'avait pas jugée utile pour ses comedias. Sans doute, il ne voulut pas que dans ces œuvres, d'un caractère religieux, il pût se glisser des interpolations, des opinions d'autrui, des travestissements de sa pensée, et en 1677 il publia lui-même un recueil de ses autos : *Autos sacramentales alegoricos y historiales, dedicados a Christo señor nuestro sacramentado, compuestos por don Pedro Calderon de la Barca*, etc. (Madrid, 1677, in-4). Ce recueil en contient onze (dont une en deux parties) avec leurs loas. En mourant, Calderon en laissait beaucoup d'inédits dont il légua les manuscrits à l'ayuntamiento de Madrid ; don Pedro de Pando y Mier obtint de ce corps l'autorisation de les publier et ils parurent sous le titre de *Autos sacramentales alegoricos y historiales del insigne poeta español don Pedro Calderon*, etc. (Madrid, 1717, 6 vol. pet. in-4). Il y en a soixante, outre les onze déjà publiés par Calderon lui-même. Une autre édition en a été tirée par Juan Fernandez de Apontes : *Autos sacramentales alegoricos y historiales del phenix de los poetas* (Madrid, 1759-1760, 6 vol. pet. in-4). Quelques-uns ont été publiés dans le *Tesoro del teatro español*, de E. de Ochoa, à la fin du vol. III, et dans la *Biblioteca* de Rivadeneyra, vol. XVIII (*Autos sacramentales desde su origen hasta fines del siglo* XVII).

Œuvres diverses. — Outre ces œuvres, qui sont pour nous les vrais titres de gloire de Calderon, ses contemporains admiraient beaucoup des pièces de circonstance comme les suivantes : 1° *Panegirico al Excelentissimo señor don Juan Alfonso Henriquez de Cabrera y Colona* (mort en 1647), etc., in-4 (tercets), sans lieu ni date ; 2° *Elegia en la muerte del señor Infante don Carlos* (112 tercets très remarquables) in-4, sans lieu ni date ; 3° *Exortacion panegirica al silencio, motivada de su apostrophe Psalle et sile*, etc. (16 p. in-4, sans lieu ni date, avec approbation de Tolède, 31 déc. 1661, et une gravure de Pedro de Villafranca; Madrid, 1662) ; 4° *Lagrimas que vierte una alma arrepentida*, petit poème qui a paru dans un singulier volume : *Avisos para la muerte*, etc. (Valence, 1634, in-18) et qui contient des pièces d'une trentaine de poètes. Il faudrait y ajouter de nombreux sonnets et redondillas dans les recueils du temps et quelques entremeses ou sainetes dont on trouvera une liste dans le *Catalogo del teatro antiguo español* de D. Caye-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tano Alberto de la Barrera (Madrid, 1860, pp. 58 et s.). La plupart de ces poésies ont été publiées par A. de Castro, dans un volume intitulé *Poesias de Calderon, con anotaciones*, etc. (Cadix, 1845, in-8). Il y faut ajouter un volume de *Poesias ineditas* (Madrid, 1881). Vera Tassis, Lara et quelques autres amis de Calderon nous apprennent qu'il avait encore composé plusieurs ouvrages qui paraissent perdus : *Discursos de los quatro Novisimos*, dont Lara entendit trois cents octaves, et qui était un poème sur les quatre fins dernières de l'homme : la mort, le jugement, l'enfer et le ciel ; *Tratado defendiendo la nobleza de la pintura ; Defensa de la Comedia*, et un poème sur le *Diluvio general*.

Traductions. — L'œuvre complète de Calderon n'a pu être traduite en aucune langue étrangère, car il y a une bonne part de son théâtre qui n'a que peu d'intérêt littéraire. Mais des centaines de traductions de ses comédies principales, et même de quelques-uns de ses autos, ont été publiées dans les diverses langues de l'Europe. Citons : en français, une trad. de *En esta vida todo es verdad y todo mentira*, par Voltaire ; une de quelques drames par Linguet ; une de *Peor está que estaba*, sous le titre de *Don Cesar Ursin* dans les œuvres de Lesage (Paris, 1821) ; une intitulée *Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol ; Calderon ;* comprenant huit comédies (Paris, 1822, 2 vol. in-8) ; une de Damas-Hinard, 17 comédies (Paris, 1841-43, 3 vol. in-18) ; une de A. de Latour, 7 comédies (Paris, 1871, in-8) ; — en anglais, une trad. de *La Dama duende* et de *Nadie fie su secreto*, attribuée à lord Holland (Londres, 1807, in-8) ; une de six drames par Edward Fitz-Gerald (Londres, 1853, in-8) ; une en vers de six drames par D. F. Mac-Carthy (Londres, 1853, 2 vol. in-8) ; une de trois autres drames en vers, par le même auteur (Londres, 1861, pet. in-4) ; une de *Chrysanthus* et *Daria*, par le même (Londres, 1870, in-8) ; une de *la Vida es sueño*, de *El Magico prodigioso*, de *El Purgatorio de san Patricio*, en vers, par le même (Londres, 1873, in-8) ; une du *Magico Prodigioso*, de Fitz-Gerald (Londres, 1874 (?), in-8) ; en outre, Trench traduisit deux autos, *El gran Teatro del mundo*, et la *Vida es sueño* (Londres, 1856, in-8), et D. F. Mac-Carthy, deux autos, la *Cena de Baltasar* et la *Divina Philothea*, plus une scène de *El Veneno y la triaca* (Dublin, 1867, in-16) ; — en allemand, trad. de cinq drames par Auguste-Wilhelm Schlegel (Berlin, 1803-1809, 2 vol. in-8 ; Leipzig, 1845, 2 vol. pet. in-8) ; trad. de treize drames par J.-D. Gries (Berlin, 1815-1842, 7 vol. in-8) ; trad. de douze drames par Otto von der Malsburg (Leipzig, 1819-1825, 6 vol. in-12) ; trad. de huit drames par Adolf Martin (Leipzig, 1844, 3 vol. in-12) ; trad. de onze autos par J. von Eichendorff (Stuttgart, 1846-1853, 2 vol. in-8) ; trad. de tous les autos par F. Lorinser (Ratisbonne, 1856-1872, 18 vol. in-8) ; — en italien, *Teatro scelto di Pietro Calderon della Barca, con opere teatrali di altri illustri poetri castigliani*, etc., par Pietro Monti (Milan, 1855, 4 vol. in-12). Citons enfin, pour clore cette liste qui ne comprend que les traductions les plus remarquables, une du *Magico prodigioso*, en suédois, par Hagberg.

L'Œuvre de Calderon. — Calderon passe aujourd'hui pour le représentant le plus éminent du génie dramatique en Espagne, pour celui qui a le mieux exprimé les passions et l'idéal d'un peuple qui a plus de passions et d'enthousiasme qu'aucun autre. Cette opinion ne manque pas de vérité. Si Calderon n'a pas l'inépuisable fécondité et la verve exubérante de Lope de Vega, « le monstre », auteur de dix-huit cents drames, s'il n'a pas eu une conception nouvelle de l'art dramatique, s'il a peu ajouté à la masse énorme de données tragiques et comiques qui constituent le théâtre espagnol, néanmoins ses cent huit comedias et ses soixante-dix autos dénotent une rare puissance de création. Ces œuvres témoignent aussi d'une composition plus habile et plus soignée que celle de son prédécesseur, d'un art plus grand à nouer et à dénouer l'intrigue, de conceptions plus vigoureuses, plus profondes, plus régulières, souvent plus systématiques. Enfin Calderon a sur Lope de Vega l'avantage d'avoir, sinon créé, du moins ébauché quelques caractères.

Le poète, soldat d'abord, puis prêtre régulier, et en tout temps homme de cour, nous représente très bien l'esprit d'honneur chevaleresque, de dévouement monarchique et de foi intolérante qui était alors le fond des croyances et de l'idéal de l'Espagne entière. Il donne cette physionomie et ce caractère, non seulement à ses compatriotes, mais aux Grecs, aux Romains, aux Anglais, aux Allemands, aux Africains ou Asiatiques qu'il met en scène. Le sentiment religieux domine tout, non seulement dans ses autos, qui sont par excellence des actes de foi, mais dans toutes ses œuvres dramatiques. Quelques-unes comme *El Purgatorio de San Patricio*, *Origen perdida y restauracion de la Virgen del Sagrario*, *Las Cadenas del Demonio*, *La Exaltacion de la Cruz* et bien d'autres, sont de véritables *comedias de santos* dont la religion est l'essence et le fonds ; dans les autres, elle a encore une place importante. Dans *Los Cabellos de Absalon*, le poète nous reporte aux lieux saints de Jérusalem et aux champs d'Hébron ; dans *El gran Principe de Fez*, il place le panégyrique des disciples de Loyola ; dans *El Principe constante*, il montre l'esprit de sacrifice du chrétien qui aime mieux mourir que laisser livrer aux infidèles la ville de Ceuta ; dans *El José de las mujeres*, il nous peint le prêtre catholique, vénérable, plein de science et de vertu, prêt au martyre. Les saints, la Vierge, les Mystères, le signe de la croix se retrouvent partout, et les bandits ou les criminels, pourvu qu'ils aient quelque dévotion, sont des personnages sympathiques et favorisés de Dieu. Enfin, et aussi avec toute l'Espagne de son temps, Calderon croit aux miracles, aux prodiges, aux songes, à l'astrologie (quoiqu'il raille quelquefois à ce sujet), et comme tout bon Espagnol d'alors, il est franchement fanatique et intolérant.

Un autre sentiment qui tient aussi une place très grande dans le théâtre de Calderon, c'est le point d'honneur, c.-à-d. le sacrifice des plus chers intérêts à un idéal de générosité, de grandeur d'âme, de loyauté, l'observation de la parole donnée, même à un ennemi, la protection accordée aux faibles, aux suppliants, aux femmes. Le point d'honneur est la première vertu sociale ; c'est la règle des actions pour le chevalier le plus élevé comme pour le plus pauvre laboureur. Ils sont tous hidalgos ; ils ont tous quelque chose de ces idées chevaleresques du moyen âge, qui étaient encore bien puissantes en Espagne, même après Don Quichotte. Ici c'est un ami qui se croit obligé de défendre son ami, en toutes choses et contre tout venant ; là c'est un père ou un frère qui, avec ou sans motifs, se croient offensés. Pour un rien, tous mettent la lame au vent. Un des plus nobles personnages qu'ait créé Calderon, le Crespo de *l'Alcalde de Zalomea*, prononce sur l'honneur ces belles paroles, quand un seigneur le menace dans ses biens et qu'il doit souffrir une insulte :

Con mi hacienda,
pero con mi fama, no.
Al Rey la hacienda y la vida
se ha de dar ; pero el honor
es patrimonio del alma
y el alma solo es de Dios.

C'est surtout quand il s'agit des femmes, que le sentiment de l'honneur se montre terrible, non seulement chez les maris, mais aussi chez les pères ou les frères. On ne pardonne pas les faiblesses des jeunes filles, même quand elles épousent ensuite leur amant :

Si fue su esposa despues
tambien fue su dama antes,
y el futuro matrimonio
no la disculpa de facil,

dit le poète dans *Lances de amor y fortuna*. Dans la

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Devocion de la Cruz, un caballero provoque en duel l'amant de sa sœur, qui est son ami, et lui adresse ces paroles énergiques :

Sacad la espada, y aqui
el uno de los dos muera ;
vos porque no la sirvais
o yo porque no lo vea.

On pense ce que doit être la jalousie des maris et combien le point d'honneur leur défend de pardonner et d'oublier ; il leur faut la vengeance, et il la leur faut entière, sanglante, discrète et ténébreuse ; il leur faut la mort des deux coupables, quel que soit l'amour qui demeure en eux pour leurs femmes, « car, ainsi que le dit un autre poète espagnol, nous aimons bien nos femmes, mais nous aimons encore mieux l'honneur ». On trouvera des exemples de vengeance, atroces selon nos mœurs, dans *El Medico de su honra*, et dans *A Secreto agravio secreta venganza*. Dans le premier de ces drames, D. Gutierre de Solis, à qui le roi demande s'il a vu quelque chose qui lui fasse douter de la vertu de sa femme, répond :

Nada ; que hombres como yo
no ven ; basta que imaginen
que sospechen, que prevengan
que rezelen, que adivinen
que...no se como lo diga.

Il fait, sur ce simple soupçon, ouvrir les veines à sa femme, puis il dit au roi, à propos de l'impression d'une main ensanglantée sur la porte de sa demeure :

Los que de un oficio tratan
ponen, señor, á las puertas
un escudo de sus armas ;
trato en honor, y asi pongo
mi mano en sangre bañada
á la puerta : que el honor
con sangre, señor, se lava.

Il y a là des effets terribles et comme un raffinement de cruauté ; il y en a plus encore, s'il se peut, dans le second drame que nous avons mentionné. Don Lope de Almeida, qui croit sa femme coupable (elles ne sont presque jamais réellement coupables dans Calderon), veut cacher son déshonneur et se venger d'une manière occulte. Il retourne patiemment l'idée du meurtre et il l'accomplit froidement, à l'heure favorable. Il perce le cœur de l'amant dans une promenade sur l'eau et fait couler la barque, pour que l'on croie que les flots gardent le cadavre et que la mort est due à un accident. De la même manière, il tue sa femme dans une maison de campagne à laquelle il met le feu, et peut montrer son corps à demi consumé, faisant croire qu'il a cherché à le sauver. De tels faits, dit-on, avaient eu lieu réellement dans l'Espagne du XVIIe siècle, et ils paraissent bien être dans le caractère parfois cruel de l'Espagnol, au moins de celui d'autrefois.

On pense bien, d'après ce qui a été dit ci-dessus, que l'amour prend une grande place dans l'œuvre de Calderon, mais que ce ne peut être cet amour sensuel, troublé, fatal et généralement coupable, qui est l'élément ordinaire de nos romans et de nos pièces de théâtre d'aujourd'hui. L'amour, dans Calderon, est quasi tout idéal et n'est pas sans rapports avec celui que chantaient les troubadours du moyen âge. C'est dans ce sens passionné et élevé, empreint même d'une sorte de mysticisme, que l'auteur nous le montre presque toujours, et dans le *Saber del bien y del mal*, il nous le définit ainsi lui-même :

Una deidad que mueve,
una estrella que arrebata,
una inclinacion que vence,
una humana adoracion
á lo hermoso solamente,
un respeto á la divino
que ni desea ni quiere
mas premio que solo amar.

Le poète a donc un respect profond et délicat pour les femmes ; il les traite avec une faveur marquée : il ne leur attribue ni chutes ni faiblesses, et quand leur honneur peut se trouver compromis, c'est sur de fausses apparences. Il les représente parfois légères et inconséquentes, curieuses et rieuses, mais incapables d'oublier leur dignité de jeunes filles ou de femmes. Elles savent accepter les compliments et les galanteries et défendre leur honneur. Elles pleurent parfois de ne pouvoir se donner à un premier amant qu'elles avaient cru mort ou oublieux et qui revient vivant et passionné ; mais elles ne peuvent faillir à leur devoir d'épouse. Une d'elles, en cette position difficile et douloureuse s'écrie :

Y asi, entre estos dos afectos
como el uno á otro repugna,
los vierte el dolor, y al mismo
tiempo el honor me las hurta,
porque no puede el dolor
decir que del honor triunfa.

C'est par ces sentiments de foi profonde et éclatante d'honneur chevaleresque, de galanterie, et aussi par son royalisme déclaré, que Calderon a séduit ses contemporains. « Formé d'éléments semblables, dit excellemment Ph. Chasles, un drame conserve une grande valeur historique, quelle que soit d'ailleurs sa valeur littéraire. Il révèle les sentiments les plus profonds d'une nation tout entière. On apprend en l'étudiant comment cette nation a vécu et comment elle est morte ; quelles excuses elle trouvait pour pallier ses vices, quelles vertus elle avait adoptées, de quels prétextes elle parait ses mauvais penchants, quel genre de flatterie elle exigeait et sous quels rapports elle s'estimait elle-même. » Toutefois, il ne faudrait pas, avec quelques écrivains espagnols, voir dans Calderon le peintre fidèle de la vie des Espagnols au XVIIe siècle ; il a plutôt représenté ce qui était l'idéal gravé dans leurs esprits ; ce sentiment de grandeur chevaleresque, qu'ils nourrissaient au siècle précédent par la lecture de romans de chevalerie, leur était maintenant fourni sur la scène. A cette hauteur, où n'avait pas atteint le drame plus réaliste et plus vivant de Lope de Vega, tous les genres dramatiques se trouvaient confondus et le lyrisme même trouvait sa place naturelle. De là ces longues tirades, sortes d'hymnes ou de chants, qui, à nous, toujours un peu disciples de Boileau et de Voltaire, nous paraissent détonner et retarder l'action ; de là aussi cet abus de fleurs, d'étoiles, de diamants, d'aurores, d'images forcées et de mots empanachés, qui choque notre goût et fait ranger parfois Calderon parmi les cultistes, bien qu'il se soit spirituellement moqué d'eux en plus d'un passage. En dépit de ce que nous considérons comme des taches, le style du poète a beaucoup contribué au succès de ses pièces ; il est généralement correct, pur, noble, varié, tantôt familier et presque populaire, tantôt atteignant au sublime. Sa versification, toujours harmonieuse, est d'une incomparable richesse ; elle emploie tour à tour les divers mètres italiens et espagnols, octaves, tercets, sonnets, silves, lires, redondillas, romances, etc., et dans tous elle garde une souplesse et une facilité vraiment remarquables.

Après avoir indiqué en quelques mots le caractère général de l'œuvre de Calderon et les sentiments qui l'animent, nous ne voulons point entrer dans le détail des combinaisons que renferment ses drames et des personnages qu'il y fait mouvoir. Nous nous bornerons à classer, dans la mesure où une classification en est possible, ses œuvres les plus goûtées. Ce sera, croyons-nous, le moyen le meilleur de fournir une idée exacte de ce que sont les autos et les comedias du grand poète espagnol.

Classification des Autos. — Les autos, à l'origine, étaient des drames assez simples, analogues à nos mystères, qui avaient pour sujet quelque événement tiré de la Bible, le plus souvent la naissance ou la mort du Christ. Aux personnages qui agissaient, on avait ajouté de bonne heure, bien avant Calderon, des personnages allégoriques, comme la Foi, l'Incrédulité, le Péché, l'Innocence, qui dissertaient et faisaient de la théologie, de sorte que l'action était ordinairement assez rapide, mais les dialogues fort longs. On représentait les autos dans les églises ou sur le seuil des églises, dans les collèges de jésuites, parfois sur les places publiques

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

arrangées ou ornées à cet effet. Les acteurs étaient tantôt des artistes de profession, appartenant à des troupes connues, tantôt des élèves des collèges, quelquefois même des habitants de la paroisse où avait lieu la représentation. Enfin il y avait presque toujours un prologue en vers, ou *loa*, œuvre ou du poète ou d'un autre lettré, le plus souvent d'un homme d'église. Ces représentations, qui étaient un des grands plaisirs de toutes les classes de la société espagnole, avaient lieu le plus souvent après les processions solennelles si singulières du Corpus christi (le jour de la Fête-Dieu), et elles nous ont été décrites par plusieurs contemporains de Calderon, notamment par un voyageur hollandais, Tarsens de Somerdyck en 1654, par Jean Nuñez de Sotomayor en 1661, et par Mᵉ d'Aulnoy en 1679, laquelle qualifie l'auto d'impertinent. Elles duraient plus d'un mois, et, les théâtres étant fermés pendant cette période, les acteurs se consacraient à l'interprétation des seuls autos. Calderon fut, on le sait, le fournisseur attitré de plusieurs villes (Tolède, Madrid, Séville, même des bourgades comme Yepes), et acquit par ces représentations, avec musique et grand spectacle, une réelle popularité. C'est surtout comme poète des autos qu'il fut apprécié de ses contemporains, et c'est aussi cette partie de son œuvre qu'il jugeait la plus digne d'être conservée et d'être lue, après les représentations. Ce n'est pas toutefois que Calderon ait fait de l'auto un autre usage que ses prédécesseurs, ou qu'il ait rien innové ; mais il a su varier à l'infini les allégories dans ce genre un peu monotone ; il a su mêler à l'action théologique des événements de l'histoire nationale, des emprunts à la mythologie antique, des légendes de saints, des incidents tirés des saintes Ecritures ; il a su faire vivre les personnages allégoriques, en leur donnant un air de majesté et de grandeur tout castillan ; enfin presque partout il a semé des passages d'une poésie lyrique étincelante et a parfois même fait usage des vieilles romances populaires. C'est par cette confusion de divers éléments dramatiques, par cette conception large et puissante, que Calderon, auteur d'autos, a mérité d'être appelé par Schlegel « le plus étonnant des poètes chrétiens ».

Les plus remarquables parmi les autos de Calderon sont : *El santo rey D. Fernando, la Vida es sueño, El divino Orfeo, El gran Teatro del mundo, la Cena de Baltazar, la Nave del mercader, El Pintor de su deshonra, El Veneno y la triaca, No hay mas fortuna que Dios, la Lepra de Constantino.* On trouvera dans l'histoire de la littérature espagnole de Ticknor une bonne analyse de *El divino Orfeo*, à laquelle nous nous bornerons à renvoyer.

Classification des Comedias. — Il est bien difficile de donner une classification quelque peu satisfaisante des comedias de Calderon, car sous cette dénomination très vague sont comprises toutes sortes d'œuvres dramatiques et comiques, religieuses et profanes, terribles et bouffonnes. Sous bénéfice de ces réserves et en ne tenant compte que de l'élément essentiel de chaque pièce, on peut distinguer dans l'œuvre de Calderon : une quinzaine de *comedias devotas ou de santos*, dont les meilleures sont *El Purgatorio de San Patricio, El Magico prodigioso* et la *Devocion de la Cruz*, et dont il y a deux très singulières : *Aurora in Copacabana*, sur la conquête et la conversion des Indiens du Pérou, et *Virgen del Sagrario*, collection de vieilles légendes ; quelques tragédies véritables, dont la terreur est le principal ressort, comme *Amar despues de la muerte, El Medico de su honra, El Pintor de su deshonra, A Secreto agravio Secreta venganza, El mayor Monstruo los celos y tetrarca de Jerusalem* ; des drames héroïques comme *El Principe constante, El Sitio de Breda* (récit du siège de cette ville en 1624-1625), *El postrer Duelo de España* (récit du dernier tournoi de Valladolid, 1522), même *Luiz Pérez el gallego ;* six drames mythologiques tels que *Apolo y Climene, Fortunas de Andromeda y Perseo, Polifemo y Circe, Eco y Narciso, La Estatua de Prometeo, Cefalo y Procris ;* un de ceux-ci, *Fortunas de Andromeda*, est un véritable opéra, et *Cefalo y Procris* est un drame burlesque où Calderon parodie en langage populaire une de ses propres pièces représentée avec succès : *Celos aun el aire matan ;* enfin une trentaine de comédies d'intrigue, *Comedias de capa y espada*, dont les plus remarquables sont : *Peor está que estaba, Mejor está que estaba, El Astrologo fingido, Guárdate del agua mansa, Casa con dos puertas mala es de guardar, Antes que todo esmi dama, La Dama duende, la Banda y la Flor.* Enfin citons une comédie charmante et d'un genre particulier, *l'Alcalde de Zalamea.* E. Cat.

Bibl. : Il est fort à regretter qu'il n'y ait point une bibliographie de Calderon, comme il y en a de Dante, de Shakespeare, de Molière, de Camoens, etc. Nous ne pouvons mentionner ici, en plus des ouvrages généraux sur la littérature espagnole (Sismondi, Bouterweck, Schack, Ticknor, Puibusque, Baret, Chasles, Demogeot, etc.) que les travaux les plus importants et les plus récents : A. de Lara, *Obelisco funebre, pyramide funesto, a la inmortal memoria de P. Calderon de la Barca* ; Madrid, 1684, in-4. — Guerra y Ribeira, *Apelacion al tribunal de los doctos, justa defensa de la aprobacion a las comedias de D. Pedro Calderon de la Barca*, etc.; Madrid, 1752, in-4. — N. F. Moratin, *Sobre los autos sacramentales de Calderon ;* Madrid, in-8 (xviiiᵉ siècle). — Schulze, *Ueber den Standhaften Prinzen des don Pedro Calderon ;* Weimar, 1811, in-8. — Heiberg, *De Poesos dramaticæ genere hispanico, præsertim de Pedro Calderone de la Barca ;* Copenhague, 1817, in-8. — V. Schmidt, *Ueber die Kirchentren nung von England, Schauspiel des don Pedro Calderon*, etc.; Berlin, 1819. — Rosenkranz, *Ueber Calderon's Tragödie vom Wunderthätigen Magus ;* Halle, 1829, in-8. — Zorilla y Moral, *Apoteosis de D. Pedro Calderon* dans le 8ᵉ vol. de ses Poesias ; Madrid, 1837-1840, 8 vol. in-8. — Ulrici, *Ueber Shakspeare dramatische Kunst und sein Verhältniss zu Calderon und Göthe ;* Halle, 1839, in-8. — *Biografia de Calderon ;* Madrid, 1840, petit in-fol. — Lewes, *The Spanish Drama : Lope de Vega and Calderon ;* Londres, 1846, in-12. — Divers articles biographiques et critiques, reproduits dans le t. Iᵉʳ des Comédies de Calderon, de l'édition de Hartzenbusch (Bibl. Rivadeneyra). — Muntadas, *Discurso sobre Shakspeare y Calderon ;* Madrid, 1849, in-4. — Tresch, *Calderon, his life and genius, with specimens of his plays ;* New-York, 1856, in-8. — V. Schmidt, *Die Schauspiele Calderon's dargestellt und erläutert ;* morceaux divers réunis après la mort de l'auteur par L. Schmidt ; Elberfeld, 1857, in-8. — L. Schmidt, *Ueber die vier bedeutendsten Dramatiker der Spanier ;* Bonn, 1858, in-12. — Ulbrici, *Quæstiones Calderonianæ ;* Bonn, 1865, in-8. — Carrière, *Calderon's wunderthätiger Magus und Göthe's Faust ;* Brunswick, 1876, in-8. — Putman, *Studien over Calderon ;* Utrecht, 1880. — D. Lasso de la Vega, *Calderon de la Barca. Estudio de las obras de este insigne poeta ;* Madrid, 1881, in-8. — *Discursos y poesias en honor de Calderon ;* Salamanque, 1881, in-4. — Menendez Pelayo, *Calderon y su teatro ; conferencias* (faites au cercle catholique de Madrid) ; Madrid, 1881, in-8. — Sanchez Moguel, *Calderon et Gœthe ou le Faust et le Magicien prodigieux*, trad. par Magnabal ; Paris, 1883, in-12. — A. de Castro, *Discurso acerca de las costumbres publicas y privadas de los Españoles en el siglo XVIII fundado en el estudio de la comedias de Calderon ;* Madrid, 1881, in-8. — D. C. Soler y Arques, *Los Españoles segun Calderon ;* Madrid, 1881, in-8. — Morel-Fatio, *Calderon*, Revue critique des travaux d'érudition publiés en Espagne à l'occasion du second centenaire de la mort du poète, etc.; Paris, 1881, in-8. — Dorer, *Gœthe und Calderon, Gedenkblätter zur Calderon feier ;* Leipzig, 1881, in-8. — Enfin dans les revues littéraires d'Allemagne, d'Angleterre, de France, sont épars une multitude d'articles relatifs au grand poète ; nous ne mentionnerons que ceux de M. de Viel-Castel dans la *Revue des Deux Mondes* (1ᵉʳ févr. 1840), de Ticknor dans l'*American quaterly Review* (1828), de Mac-Carthy, dans l'*Irish catholic magazine* (1847). Pour les ouvrages et articles allemands sur Calderon on consultera avec intérêt : *Die Calderon-Literatur in Deutschland, bibliographische Uebersicht*, par Dorer ; Leipzig, 1881, in-8.

Calderon de la Barca (Vicente), peintre espagnol, né à Guadalajara vers 1762, mort à Madrid en 1794. Francisco Goya le reçut au nombre de ses élèves et il est probable que Calderon, qui faisait preuve de très heureux dons, aurait conquis une place brillante parmi les meilleurs sectateurs du maître, lorsque la mort vint couper court aux espérances que son talent faisait concevoir. Comme Goya, dont il s'était assimilé la manière large et les colorations chatoyantes, il peignit des portraits et

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'amusantes et pittoresques compositions dont les sujets étaient empruntés aux mœurs et aux coutumes populaires. En fait de grande peinture, on ne cite de lui qu'un tableau appartenant à la chapelle des Prémontrés d'Avila, représentant la *Naissance de saint Norbert*. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores* ; Madrid, 1800.

CALDERWOOD (David), historien et théologien écossais, né en 1575, mort en 1650. Pasteur à Crailing, dans le Roxburghshire, il s'opposa aux efforts du roi Jacques pour introduire l'épiscopalisme dans l Eglise écossaise. Il eut même avec le roi personnellement une controverse qu'il soutint à genoux, mais sans se départir un instant de la plus grande fermeté de langage. Vainqueur, paraît-il, dans la discussion, il fut dépouillé de sa charge ecclésiastique, mis en prison à Saint-Andrew's et finalement banni. Il se retira en Hollande, d'où il ne revint qu'à la mort de Jacques (1625) et après avoir publié, sous l'anagramme Edwardus Didoclavius, un ouvrage de polémique religieuse (*Altare Damascenum : seu Ecclesiæ Anglicanæ Politia*, 1623), qui fit un grand tort à la cause épiscopalienne. De retour en Ecosse, il prit part, avec David Dickson et Alexander Henderson, à la rédaction du *Directory for Public Worship* (Guide du culte public), et prépara un grand ouvrage sur l'Eglise de son pays : *History of the Kirk of Scotland*. Il n'a été publié que des abrégés de cette histoire, l'un en 1 vol. in-fol. (1678), et l'autre, par les soins de la « Wodrow Society », en 8 vol. in-8 (1842-49). Parmi les nombreux écrits, aujourd'hui oubliés, de David Calderwood, il faut mentionner la traduction de son *Altare Damascenum*, qui parut en anglais, sous le titre de *Altar of Damascus*, dès 1621. Le British Museum et la Faculté des avocats possèdent la plus grande partie de ses manuscrits. B.-H. G.

BIBL. : Thomas THOMSON, *Life of David Calderwood*, dans l'édition de son histoire publiée par la « Wodrow Society », 1849. — David LAING, Préface au vol. VIII de cette même histoire, 1849. — GRUBB, *Ecclesiastical History of Scotland*, 1861, vol. II et III. — WALKER, *Scottish Theology and Theologians*, 1872. — Leslie STEPHEN, *Dictionary of National Biography* ; Londres, 1886, t. VIII.

CALDEY ou **CALDY**. Petite île de la baie de Carmarthen. Canal de Bristol, comté de Pembroke. — Elle abrite une bonne rade, et possède un phare. Elle est célèbre parmi les géologues pour ses grottes à ossements, trouvées dans les roches calcaires.

CALDIERO. Petite ville d'Italie, de la prov. de Vérone (Vénétie), sur l'Adige, sur le versant méridional du Tirol ; 1,646 hab. A dû son origine à ses sources sulfureuses (+ 28°), connues dès l'époque romaine ; le lieu s'appelait *Caldarium*. On les appelle maintenant *bagni di Giunone* (*fontes, balnea Junonis*).

HISTOIRE. — Caldiero, situé sur la route de Vérone à Vicence, a été le théâtre de plusieurs combats. Le 12 nov. 1796, Alvinzi y repoussa l'attaque de Bonaparte. Contrariés par le mauvais temps, les Français, qui avaient enlevé Caldiero, ne purent pousser plus avant ; Bonaparte se retira sur Arcole. Le 30 oct. 1805, Masséna y vainquit l'archiduc Charles après une sanglante mêlée qui eut pour conséquence la capitulation d'une division autrichienne à Vérone (2 nov.). Du 28 au 30 avr. 1809, le prince Eugène, qui couvrait Vérone, repoussa à Caldiero une attaque de l'archiduc Jean qui réussit seulement à enlever Castel-Cerino. Le 16 nov. 1813, le prince Eugène enleva Caldiero aux Autrichiens, en leur faisant perdre 2,500 hommes.

CALDUS, nom de famille de la *Cœlia gens* (V. ce mot).

CALDWALL (James), dessinateur et graveur anglais, né à Londres en 1739, mort après 1819. Il a gravé à l'eau-forte et au burin notamment d'excellents portraits, plusieurs planches pour le Shakespeare de Boydell ; l'*Apothéose de Garrick*, d'après Carter (1783), etc.

CALDWELL (Hume), colonel autrichien, né en 1733, mort en 1762. Il était le troisième fils de sir John Caldwell et le frère du général sir Alexandre, célèbre par ses aventures et son courage. Il se distingua à la bataille de Darmstadt et surtout à l'assaut de la citadelle de Schweidnitz, le 30 sept. 1761. Il fut blessé mortellement l'année suivante, dans une sortie, en défendant cette même ville contre Théderic.

CALDWELL (Sir Benjamin), amiral anglais, né à Liverpool en janv. 1739, mort en nov. 1820, près de Basingstoke. En 1754 il entra à la Royal Academy (Portsmouth), assista à la défaite de la Clue, baie de Lagos (18 août 1759) et à celle de M. de Conflans dans la baie de Quiberon (20 nov.). Dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis, il commanda l'*Agamemnon*. Le 1er fév. 1793 il est contre-amiral sous les ordres de Howe. Il se plaignit hautement d'avoir été omis par son chef dans le rapport sur la bataille du 1er juin 1794, dans laquelle l'*Impregnable* qu'il commandait eut 33 hommes hors de combat. Néanmoins il fut nommé vice-amiral le 4 juil. 1794 et envoyé aux Antilles où il fut quelque temps commandant en chef, après le départ de sir John Jervis. L'amirauté ayant envoyé Laforey pour prendre le commandement, Caldwell, qui avait le même grade, crut à une persécution et retourna en Angleterre. Il fut en 1799 nommé amiral à l'ancienneté, mais il ne reprit plus de service. Son exemple montre à quel point la marine anglaise sous Georges III était travaillée par d'ardentes haines et affaiblie par des découragements plus ou moins justifiés.

CALDWELL (sir Alexander), général anglais, né en 1765, mort le 6 déc. 1839. Cinquième fils de sir John Caldwell, élève à l'école de Woolwich, il fit sa carrière dans les Indes. En 1784 il débute à Calcutta comme lieutenant d'artificiers, en 1793 il prend part à la réduction de Pondichéry, puis à la guerre du Mysore ; il se distingua à la bataille de Malavelly, à la prise de Seringapatam. En 1811, il commande l'artillerie au siège de Batavia ; en 1821 il rentre en Angleterre et devint major général en 1837.

CALE. I. MARINE — Etage inférieur du navire, qui s'étend en hauteur de la carlingue au pont le plus bas, celui du *faux-pont* ou de *l'entrepont*. Dans les navires de charge, qu'ils appartiennent à l'Etat ou aux particuliers, la cale est subdivisée en plusieurs compartiments qui, dans les navires récents, sont séparés par des *cloisons étanches* (V. ce mot) ; ceux de ces compartiments qui sont destinés à recevoir des marchandises prennent le nom de « cales de chargement » ; les autres sont réservés soit à l'appareil moteur, soit au charbon, soit aux approvisionnements particuliers du navire. Dans un bâtiment de guerre, la cale contient, en outre des machines motrices et des appareils évaporatoires, les vivres, les munitions, une partie du combustible, les rechanges et certains objets qui ne sont pas d'un usage courant. Il y a quelquefois *deux plans de cale*, c.-à-d. que la cale est subdivisée en deux étages formés par une plate-forme mobile, dont les panneaux démontables sont généralement à grillages ou à *caillebotis* (V. ce mot). L'assèchement et l'assainissement de la cale doivent être l'objet des plus grands soins ; dans les navires modernes, un tuyau de fort diamètre court à fond de cale, le long de la carlingue, et draine les eaux provenant des divers compartiments : aussi porte-t-il le nom de « grand drain ». Ces eaux sont aspirées par les *pompes de cale*, mues à bras ou par la vapeur. R. D.

Peine de la cale. Peine afflictive qui ne pouvait être infligée qu'en vertu d'un jugement : décret du 22 août 1790. Le condamné était assis et fixé solidement sur une barre de bois soutenue horizontalement par un cordage savonné ou enduit de suif, qui passait dans une poulie estropée à l'extrémité de la grande vergue et revenait à bord. Après l'avoir hissé, on le laissait brusquement tomber à la mer en lâchant la corde à l'aide de laquelle on le ramenait à la surface. La cale ne pouvait être donnée plus de trois fois consécutives. On l'infligeait pour désobéissances accompagnées d'injures ou de menaces ;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour avoir allumé la nuit ou tenu allumés pendant le jour des feux défendus, ou, s'ils étaient permis, les avoir tenus d'une manière compromettante pour la sûreté du navire; pour avoir fait une blessure dangereuse, sans préjudice de la réparation civile. La peine de la cale, ainsi que toutes les peines corporelles en usage dans la marine, a été abolie par décret du 13 mars 1848. Dans les marines étrangères, d'autres manières d'infliger la cale rendaient cette peine plus rigoureuse encore et réellement barbare. Dans la *cale sèche*, la corde était lâchée brusquement, mais d'une quantité insuffisante pour qu'il pût toucher l'eau; le patient se trouvait donc arrêté brusquement dans sa chute lorsque la corde raidissait, et la secousse qu'il éprouvait n'était pas sans dangers. — Dans la *grande cale*, au contraire, après l'avoir immergé on le faisait passer sous le navire au moyen d'un second cordage, pour le retirer de l'autre côté du bord. La locution *donner la cale* est encore employée pour désigner l'action de laisser tomber un objet en l'abandonnant à lui-même, le plus ou vent par inadvertance. E. C.

Cale de construction. Pendant la construction du navire il est nécessaire de le faire reposer sur un support ou chantier solide, qui lui évite des déformations permanentes; il faut aussi que cette plate-forme ait une inclinaison vers la mer qui permette au navire de vaincre la résistance due au frottement de sa quille et de son *berceau* de lancement quand on voudra le mettre à la mer. — Tels sont en effet les traits caractéristiques d'une *cale de construction*. Le terrain sur lequel repose une cale doit être sur le bord de la mer, en pente douce, si c'est possible, en tout cas résistant et solide. La cale est le plus souvent construite en maçonnerie: dans ce cas on enfonce des files de pilots reliés par des longuerines et noyés dans une couche de béton; le massif de maçonnerie s'élève par-dessus cette couche à la pente voulue (au dixième ou au douzième pour les chantiers de l'Etat); au-dessus de ce massif on établit un parement de pierres de taille avec encastrements transversaux destinés à recevoir les *traverses*. Ces traverses sont des madriers de chêne à l'équarrissage de 40 centim., écartés de 2 m. environ et qui supportent des piles de billots en bois dur, les *tains*. C'est sur les tains que repose la quille du navire. Autour de la cale on établit souvent des piédroits verticaux en fer ou en bois qui servent à l'établissement des échafaudages, des rampes ou escaliers d'accès, des chemins de fer à voie large ou étroite pour le transport des matériaux et pièces ouvrées, des grues, des treuils à vapeur ou à bras, etc. Dans les pays pluvieux, et surtout pour les constructions en bois, les cales de construction sont *couvertes*, c.-à-d. qu'elles ont une toiture soutenue par de forts piédroits en maçonnerie ou pierre de taille. Les *cales couvertes* de nos arsenaux sont de très beaux et coûteux ouvrages que les progrès de l'emploi du fer et la rapidité relative de la construction tendent à rendre inutiles. R. D.

II. Jurisprudence. — *Droit de cale*. C'est le droit dû aux propriétaires des cales de construction pour le chargement et le déchargement des navires. Il est garanti par un privilège. Le privilège du droit de cale figure au second rang de ceux énumérés par l'art. 191 du C. de com. Il est donc primé seulement par le privilège des frais de justice et autres faits pour parvenir à la vente du navire et à la distribution du prix. Mais il prime tous les autres. Il est placé sur la même ligne que les droits de *pilotage*, *tonnage*, *amarrage*, *bassin* et *avant-bassin*; de telle sorte que, dans le cas où, après paiement des privilèges énumérés à l'alinéa 1er de l'art. 191, le reliquat du prix du navire serait insuffisant pour acquitter intégralement tous les privilèges énumérés à l'alinéa 2e, ils seraient payés au marc le franc. Cette place, donnée dans l'art. 191 au droit de cale et autres, se justifie par cette raison que tous ces droits représentent des frais faits pour la conservation du navire ou sa mise en état de servir à ce à quoi il est destiné. La justification de la créance donnant ouverture au droit privilégié de cale se fait par la présentation des quittances légales des receveurs (C. com., art. 192). C'est qu'en général l'avance de la somme due pour droit de cale est faite par les courtiers; ceux-ci viennent à la distribution comme subrogés aux droits du propriétaire des cales de construction (qui aujourd'hui est le plus souvent l'Etat). Leur titre réside, par conséquent, dans la quittance constatant le paiement qu'ils ont effectué. Il n'y aurait rien d'impossible cependant à ce que le préposé de l'administration se présente directement au nom de celle-ci, à la distribution; et dans ce cas encore la quittance, qu'il aurait préparée au préalable, constituerait le titre justificatif de sa créance. En ce qui concerne la durée du privilège, il faut appliquer les règles générales. Ce droit doit s'exercer dans un temps très court, puisqu'il garantit des frais faits, en général, immédiatement avant la saisie et la vente du navire. Le droit de cale paraît devoir tomber en désuétude; ainsi il n'est rien réclamé de ce chef aux armateurs de Marseille. Et l'ordonnance de l'amirauté de la Rochelle du 7 sept. 1720, disant qu'il était dû un droit de cale aux propriétaires des quais et cales de cette ville pour les charges et décharges des marchandises, n'y reçoit plus d'application. Lyonnel Didierjean.

III. Céramique. — Dans les manufactures de porcelaine, les piles des massifs, ainsi que toutes les autres piles de cazettes, lors de l'enfournement, sont reliées entre elles par des *cales*. Ces cales sont faites avec des fragments de cazettes hors de service que l'on taille de manière à leur donner la longueur requise; les extrémités de ces cales sont reliées aux cazettes avec de la terre à cale, à l'aide de laquelle on les maçonne; cette terre a une composition analogue à celle dont on se sert pour les *cazettes* (V. ce mot), mais présentant moins de consistance. L'inspection de notre figure fera comprendre la disposition des cales.

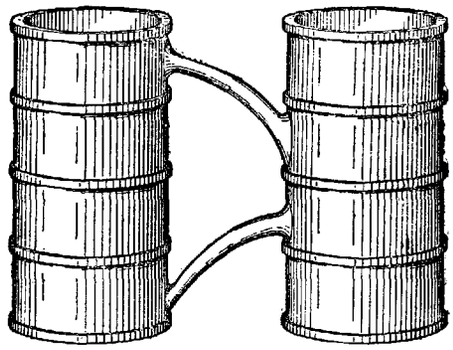

Cale.

Il faut remarquer que l'ouvrier qui pose les cales doit prendre certaines précautions en procédant à son travail; il est très important qu'il évite de secouer les piles entre lesquelles il place ses cales qui doivent être de dimensions telles qu'elles puissent être posées sans forcement. Pour placer les cales, on ne doit pas, autant que possible, employer le marteau et encore moins les engager par des mouvements brusques. En résumé, il faut avoir grand soin de ne pas secouer les cazettes, ce qui occasionnerait de nombreuses chutes de grains. L. K.

IV. Architecture. — Morceau de bois ou de fer, de peu d'épaisseur, que l'on place sous une pierre ou sous une pièce de charpente en bois ou en fer pour lui faire prendre et garder une position déterminée. Les maçons emploient les cales sous les blocs de pierre pour ménager le vide dans lequel ils coulent le mortier; les charpentiers s'en servent pour obtenir une parfaite horizontalité dans le niveau supérieur des poutres ou des solives d'un plancher,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et, à cet effet, les serruriers emploient plus particulièrement des cales en fer forgées (V. Semelle). Ch. L.

Bibl. : Jurisprudence. — Alauzet, *Du Commerce maritime*; Paris, 1884, in-8. — Boistel, *Précis de droit commercial* ; Paris, 1884, in-8, 3e éd. — Caumont, *Dictionnaire de droit maritime*; Paris, 1867, in-8, v° *Navire*. — Dalloz, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation*, t. XVIII, v° *Droit maritime*. — Desjardins, *Traité de droit commercial maritime* ; Paris, 1878-1887, t. I, 6 vol. in-8. — Laurin sur Cresp, *Cours de droit maritime* ; Paris, 1876-1882, t. I, 4 vol. in-8. — Lyon-Caen et Renault, *Précis de droit commercial*; Paris, 1879-1885, t. II, 2 vol. in-8.

CALE (Guillaume) (V. Caillet [Guillaume]).

CALEB (V. Kaleb)

CALEBAS (Mar.). On nomme *calebas* une manœuvre sur laquelle on hale pour déterminer la descente de certaines pièces de gréement. C'est ainsi que dans les doubles-huniers (V. Hunier), la vergue supérieure est munie d'un ou deux calebas sur lesquels on pèse pour la faire amener sur la vergue inférieure. Il se peut, en effet, lorsqu'une voile reçoit l'action du vent, que le poids de sa vergue ne soit pas suffisant pour la faire descendre. Pour les voiles carrées ordinaires, il faut alors laisser les écoutes tournées, et peser sur les cargue-points qui jouent en cette occasion le rôle de calebas.

CALEBASSE. I. Botanique. — Nom sous lequel on désigne vulgairement les fruits de plusieurs plantes de la famille des Cucurbitacées, mais surtout ceux du *Crescentia Cujete* L. et du *Lagenaria vulgaris* Ser. (V. Crescentia et Lagenaria). — La *Calebasse du Sénégal* est le fruit de l'*Adansonia digitata* L. (V. Baobab). Ed. Lef.

II. Métallurgie. (V. Fonderie).

CALEBASSIER. I. Botanique. — Nom vulgaire du *Crescentia Cujete* L., ou *arbre aux Calebasses*, de la famille des Cucurbitacées (V. Crescentia).

II. Métallurgie (V. Fondeur ambulant).

CALECAS (Jean), d'Apri en Thrace, patriarche de Constantinople de 1333 à 1347. D'une origine obscure, il dut son élévation rapide à la faveur de Jean Cantacuzène, ministre de l'empereur Andronic le Jeune, qui le fit admettre dans le clergé du palais impérial, puis imposa aux évêques l'élection de son protégé, à la mort du patriarche Isaïe. Une doctrine mystique, le *palamisme*, avait pris naissance dans les couvents du mont Athos; elle reçut le nom de Grégoire Palamas, archevêque de Thessalonique, son principal défenseur. Le moine Barlaam l'attaqua vivement, comme étant contraire à l'orthodoxie. Bien que le patriarche ne la partageât point, il dut réunir en 1341 un synode où les Palamites, appuyés par Cantacuzène, eurent gain de cause; Barlaam fut condamné. Bientôt après, Cantacuzène, devenu régent de l'empire, fut menacé par les intrigues de Jean Calécas, qui s'efforça de lui enlever la confiance de l'impératrice Anne. Lorsque Cantacuzène prit la pourpre à Didymotique, le patriarche lança contre lui l'excommunication et tint un nouveau synode où la doctrine des Palamites fut condamnée; mais ceux-ci, nombreux et influents, réussirent à faire déposer leur ennemi (févr. 1347). Relégué à Didymotique, Jean Calecas mourut au bout de quelques mois, à l'âge de soixante-cinq ans. Il a laissé un certain nombre d'homélies. Ph. P.

Bibl. : V. Cantacuzène (Jean). — Le Quien, *Oriens christianus*, 1740, t. I, col. 297, 3 vol. in-fol. — Fabricius, *Bibliotheca græca* ; édit. Harles, t. XI, p. 591.

CALECAS (Manuel), célèbre théologien byzantin, parent du patriarche. Il vivait vers 1360. Non content de réfuter les erreurs des Palamites, il fut du petit nombre des Grecs attachés aux croyances et aux usages de l'Eglise latine. Vers la fin de sa vie, il alla en Italie et se fit admettre dans l'ordre des frères Prêcheurs. Il a laissé plusieurs ouvrages, surtout des écrits de controverse dont les principaux ont pour titre : *Contre les erreurs des Grecs touchant la procession du Saint-Esprit ; De l'Essence et de l'activité divines ; De la Foi et des principes de la foi catholique.* Ph. P.

Bibl. : Fabricius, *Bibliotheca græca*, édit. Harles, 1790-1811, t. XI, pp. 453-55, 12 vol. in-8.

CALÈCHE. La calèche est une ancienne voiture ressemblant, quand elle est découverte, au vis-à-vis à portes (V. Vis-a-vis) ; c'est une voiture de luxe, montée sur quatre roues, à quatre ressorts pincette ou à huit ressorts, à deux sièges d'intérieur, disposés dans le sens transversal, pour quatre places, dont deux sur chaque. L'accès a lieu entre les roues par une porte placée au milieu de la caisse et de chaque côté de la voiture (fig. 1). Les deux

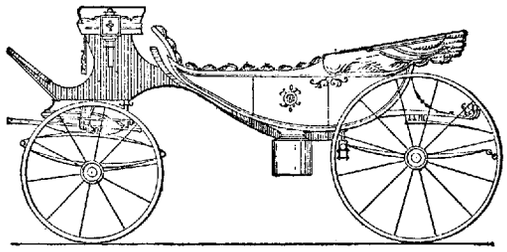

Fig. 1.

personnes qui occupent le siège du fond regardent dans le sens de la marche, et celles qui occupent celui de l'avant leur font vis-à-vis. Cette voiture peut se fermer entièrement et ressemble alors au landau à cinq glaces (V. Landau) ; mais la voiture n'est pas disposée pour se couvrir rapidement, et quand on découvre, il faut laisser à la remise la partie démontée qui se compose de vasistas, de traverses, etc., tandis que dans le landau, on peut toujours fermer rapidement. Depuis 1860, époque où l'on a trouvé moyen de fabriquer des landaus très légers, du moins en apparence, et dont le capotage, qui est relié à la voiture, s'ouvre et se ferme à volonté et instantanément, les calèches couvertes ont été abandonnées pour faire place aux calèches découvertes ; ces dernières voitures ont elles-mêmes une tendance à disparaître. Le siège du cocher est le plus souvent élevé sur un coffre attenant au corps de la caisse et servant à relier l'avant-train à celle-ci. Quelquefois aussi ce coffre est remplacé par des bras en fer auxquels on a donné le nom de *mains*. Dans les calèches à huit ressorts, le siège du cocher est ordinairement supporté par des ferrures accrochées aux mains qui relient les soupentes à la caisse. La calèche de grand luxe, pour être conduite en daumont, est toujours munie de deux coffres détachés du corps de la caisse : l'un sur l'avant, l'autre, qui porte le siège des valets de pieds, sur l'arrière-train. La *lilloise*, ou voiture de famille, est une calèche fermée dont le siège du cocher est à la hauteur des sièges intérieurs et couvert par une capucine. La calèche était connue déjà au xviie siècle; mais ce n'était pas la voiture dont nous donnons le dessin. La fig. 2 repré-

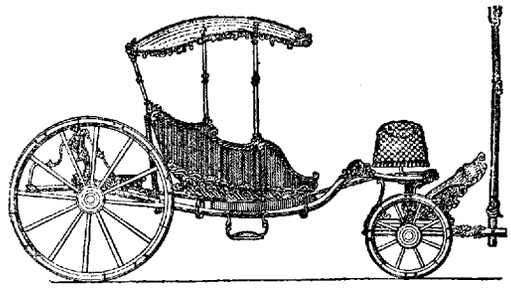

Fig. 2.

sente une calèche à deux banquettes, style Louis XV, dont la caisse a la forme d'un long char; elle est ouverte tout autour et couverte d'un pavillon soutenu par six montants en fer. Les banquettes à deux ou à trois places sont disposées en amphithéâtre, de manière que les personnes du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » adriens.aujay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

deuxième rang pouvaient voir au-dessus de la tête de celles qui précédaient. L'accès avait lieu par des portes placées sur les côtés de la voiture. L. Knab.

CALEÇON (V. Costume, Habillement militaire).

CALED, lieutenant de Mohammed (V. Khalid).

CALEDON ou MOGOKARE. Riv. de l'État d'Orange. Il prend naissance au Mont-aux-Sources, forme la limite N.-O. du Basutoland et rejoint, à Béthulie, après un parcours de 350 kil. du N.-E. au S.-O., la Nu-Gariep ou fl. Orange, dont il est un affl. dr. et dont il égale presque la largeur. Il coule sur un sable de mica; on a retrouvé dans ses alluvions des restes d'hippopotame, animal qui a disparu depuis un temps reculé dans le bassin du haut Orange.

CALEDON. Comté de la Colonie du Cap; une des onze circonscriptions judiciaires de la province sud-occidentale. Baigné au S. par l'océan Atlantique, qui forme la baie Walker, il est borné à l'O. par les monts Drakensteen, qui se terminent au cap Handklip; au N. par les monts Zonder-End; il touche aux comtés de Swellendam, du côté des monts, et de Bredasporp vers la mer. Il est traversé de l'O. à l'E. par la petite rivière Zondereinde, affl. dr. de la Breede, et qui longe la chaîne précédente. Pâturages; 5,570 kil. q.; 11,300 hab. (1875), moins peuplé que le bassin de la Breede, où les pluies sont plus abondantes. Ch.-l. *Caledon*, à 115 kil. E. de Capetown; bourg agricole, florissant, eaux minérales. Les autres localités du comté sont Villiersdorp, Genadendal, Twistwyk, à des altitudes élevées le long de la chaîne bordière, et Stanford, sur la côte dans Walker-bay. C. Delavaud.

CALEDONIA (New-) (V. Colombie anglaise).

CALEDONIA Springs. Eaux minérales du Canada. Quatre sources (*Gas spring*, *Saline spring*, *Sulfur spring*, *Intermitting spring*) émergent à quelques milles de la rivière d'Ottawa et à quarante milles de Montréal. Elles sont athermales et d'une température même très inférieure à celle de l'atmosphère, dégagent toutes, mais surtout la source gazeuse, de grandes quantités de gaz hydrocarbonés et acide carbonique et renferment des sels alcalins, surtout la source sulfureuse, enfin la source intermittente en prédominance des chlorures terreux. Ces sources sont fréquentées par un grand nombre de baigneurs qui en utilisent les propriétés salines, et surtout alcalines. Dr L. Hn.

CALÉDONIE (V. Ecosse).

CALÉDONIE (Nouvelle) (V. Nouvelle-Calédonie).

CALEDONIELLA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, établi en 1869 par Souverbie pour une coquille héliciforme, dépourvue d'ombilic, ovale, mince, épidermée; à spire un peu latérale, bien déprimée, à tours nombreux et à croissance rapide. L'ouverture est oblique, assez grande, ses bords sont réunis par une callosité largement étalée sur la convexité du dernier tour; le bord externe est droit et tranchant. La seule espèce connue, le *C. Montrouzieri* Souverbie, habite la Nouvelle-Calédonie. J. Mabille.

CALEDONIEN (Canal). Nom donné au canal qui réunit Inverness au loch Lynnbe (Ecosse), et permet de passer de la mer du Nord à l'Atlantique en évitant le tour de la Grande-Bretagne, les Orcades et les Shetland. Au point de vue physique, ce canal offre cet intérêt particulier qu'il a complété ou rétabli la grande coupure qui sépare la région des Grampians de celles des plateaux et montagnes de Ross. C'est le sillon Caledonian ou Glenmore. D'Inverness, le canal se dirige au S.-O. et emprunte le loch Ness, puis franchit par une seule distance le seuil entre ce lac et le loch Oichy (la crête est à la cote de 24 m.), enfin atteint les lochs Lochy et Lynnbe. Il est jalonné par les forts George (sur la mer du Nord), Augustus (à la tête du loch Ness), et William, au pied du Ben Nevis et à la tête du loch Lynnbe. Au point de vue technique, ce canal, d'une exécution d'ailleurs facile, et dont douze écluses suffisent à racheter les différences de niveau, est une des premières ébauches des grandes tranchées entre deux mers. Au point de vue des résultats économiques, il n'a nullement rempli le but que se proposait le gouvernement anglais. Il peut livrer passage à des navires jaugeant 6 m. de tirant d'eau, mais la navigation l'évite. Conçu en 1773, par Watt, commencé en 1805, terminé en 1825 et livré au transit en 1847, il sert aux touristes plus peut-être qu'aux marchandises. L. Bougier.

CALÉDONITE. Sulfocarbonate de plomb et de cuivre ($PbSo^4 + (Pb.Cu)\ Co^4$). Orthorhombique. La calédonite forme de petits cristaux d'un beau bleu, parfois un peu verdâtre. On la trouve dans les mines de plomb de Leadhills (Ecosse), en Sardaigne, etc. Densité, 6,4; dureté, 2,5 à 3. Soluble avec effervescence dans l'acide azotique. Son nom est tiré de Calédonia (Ecosse), en souvenir du premier gisement dans lequel on l'a rencontrée. A. Lacroix.

CALEF (Robert), négociant américain, mort à Boston en 1719, qui a écrit un livre curieux sur la magie : *More wonders of the invisible world* (Londres, 1700, in-4).

CALEFACTION. C'est le phénomène qu'éprouvent les liquides lorsqu'on les met en présence d'un corps fortement chauffé. Si on projette, par exemple, sur une plaque de tôle rouge de chaleur, quelques goutelettes d'eau, au lieu de s'étaler à sa surface comme cela aurait lieu à froid, elles se réunissent en petits globules animés de mouvements assez rapides et dont l'évaporation est bien moins active qu'on ne le supposerait d'après la température du métal. On dit alors que l'eau est à l'état sphéroïdal. A ce phénomène on en rattache un certain nombre d'autres qu'on s'expliquait mal auparavant. Ces phénomènes ont été principalement étudiés par Boutigny, et c'est le résumé de ses mémoires publiés dans les *Annales de Chimie et de Physique* que nous faisons ici. Tous les liquides, indistinctement, même les huiles fixes, contrairement à l'assertion de Muncke, peuvent passer à l'état sphéroïdal d'après Boutigny. Il en est de même de tous les solides volatils, même de ceux qui le sont peu. La cire et les corps gras ne font pas exception. Quand on projette sur une capsule plate de platine rougie par un éolipyle une petite quantité d'iode, ce corps passe immédiatement à l'état sphéroïdal. Des vapeurs d'iode rares et transparentes entourent le sphéroïde et se dégagent de la capsule d'une manière assez régulière. On éteint l'éolipyle et un instant après l'iode passe à l'état liquide ordinaire, s'étale sur la capsule, bout avec force et donne naissance à un volume considérable de belles vapeurs violettes. On juge très bien, avec l'iode, de la différence qui existe entre l'évaporation d'un corps à l'état sphéroïdal et l'évaporation du même corps par ébullition, elle est parfaitement tranchée. Les corps susceptibles de donner des gaz dans leur décomposition peuvent aussi passer à l'état sphéroïdal, l'azotate d'ammoniaque, par exemple, qui se détruit par la chaleur avec mise en liberté de gaz protoxyde d'azote et de vapeur d'eau. Lorsque le corps chaud sur lequel l'on projette le liquide n'a pas une température suffisamment élevée, le phénomène ne se produit pas. Boutigny a trouvé que la température minima de caléfaction n'était pas la même pour les divers liquides et qu'elle était en général d'autant plus basse que le corps bouillait sous la pression atmosphérique à une température moins élevée. Ainsi, ayant fait passer une goutte d'eau à l'état sphéroïdal dans une capsule en argent parfaitement polie et chauffée à 200°, on transportait cette capsule avec précaution dans un bain d'huile à 150°. L'eau se maintenait à l'état sphéroïdal jusqu'à ce que la température fût descendue à 142°; elle mouillait alors la capsule et s'évaporait rapidement. Boutigny ne put jamais aller au delà. Budde a dépassé cette température en opérant dans un air raréfié : la goutte d'eau prenait dans ces conditions, très facilement l'état sphéroïdal. Dans les deux expériences citées par l'auteur, la capsule a été successivement à 90° et à 83°; le vide étant respectivement

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans ces deux cas de 100 et de 25 millim.; les températures d'ébullition de l'eau sous ces pressions sont de 52° pour la première et de 26° pour la seconde. On peut faire la remarque que dans ce cas comme dans tous ceux que l'on a examinés, la capsule, bien qu'à une température basse, est cependant à une température sensiblement plus élevée que la température d'ébullition correspondante. Boutigny ayant répété sur l'alcool, l'éther et l'acide sulfureux les expériences faites d'abord sur l'eau, a trouvé que pour produire la caléfaction il fallait que la capsule ait au moins une température de 134° pour l'alcool et de 61° pour l'éther; ces liquides entrent en ébullition respectivement aux températures de 79°7 et de 35°. Pour l'acide sulfureux, liquide qui bout à — 10°, la caléfaction se produit à une température assez basse, mais que Boutigny n'a pas déterminée; on peut facilement maintenir de l'acide sulfureux à l'état sphéroïdal dans une capsule flottant à la surface d'eau chaude; mais il s'hydrate rapidement en absorbant et en congelant la vapeur d'eau. Finalement on retire de la capsule un glaçon dont la température est extrêmement froide. Les deux expériences suivantes, dues encore à Boutigny, montrent d'une façon frappante la propriété que possèdent les liquides très volatils, comme l'acide sulfureux, de s'évaporer lentement lorsqu'ils sont à l'état sphéroïdal. 1° On fait chauffer à blanc le moufle d'un fourneau à coupelle; on y fait rougir une capsule en platine dans laquelle on verse 1 gr. environ d'acide sulfureux anhydre; puis on repousse la capsule au fond du moufle, dont on ferme l'ouverture en se ménageant un petit espace pour observer l'acide sulfureux et livrer passage à l'air. Si le temps est sec, il s'évapore lentement sans bouillir, absolument comme à l'air libre, quoiqu'il soit soumis à une température excessivement élevée et à l'action de rayons calorifiques venant de toutes parts; mais si le temps est humide, l'air hygroscopique va se congeler dans l'acide sulfureux au fond du moufle, et finalement on retire de la capsule un petit glaçon très froid. — 2° On pose sur la platine d'une machine pneumatique un morceau de brique disposé de telle sorte qu'il ne puisse boucher l'ouverture du conduit destiné au passage de l'air; tout autour de cette brique on étend une couche de bioxyde de plomb très sec, destiné à absorber l'acide sulfureux. Les choses étant ainsi disposées, on fait rougir à blanc un autre morceau de brique dans lequel on a creusé d'avance une cavité égale à la convexité d'une capsule quelconque; cette capsule est placée dans la cavité qui lui est destinée; on y verse quelques grammes d'acide sulfureux anhydre et le tout est placé sur la brique froide et recouvert du récipient dans lequel on fait le vide le plus rapidement possible. L'acide sulfureux, qui devrait, pour ainsi dire, faire explosion, ne bout pas et s'évapore lentement comme dans une capsule chauffée à blanc, comme dans le moufle du fourneau à coupelle, et, chose remarquable, si l'on opère par un temps humide, le peu d'eau contenue dans l'air du récipient va se congeler dans le sphéroïde d'acide sulfureux dont il trouble la transparence. Faraday a même pu aller plus loin en remplaçant l'acide sulfureux par l'acide carbonique liquide, il a pu solidifier du mercure (— 40°) dans un creuset rouge contenant de l'acide carbonique à l'état sphéroïdal. Boutigny a aussi étudié la température des globules liquides à l'état sphéroïdal, et il a toujours constaté qu'elle était de quelques degrés inférieure à la température d'ébullition normale du liquide. Pour l'eau il a trouvé des températures variant entre 96 et 98°, quelle que fût d'ailleurs la température de la capsule; la dimension des globules paraît même avoir plus d'influence que cette température. Il a trouvé pour l'alcool + 75°,5 (ébullition 79°7), pour l'éther 34°,25 (ébullition 35), pour l'éther chlorhydrique + 10°,5 (ébullition + 11°), et enfin pour l'acide sulfureux — 10°5 (ébullition — 10°). On explique la température de ces globules en remarquant que la chaleur qui leur arrive doit traverser la couche de vapeur qui sépare le globule du vase comme nous le verrons plus loin. Or cette couche est très peu diathermane et ne laisse passer que peu de chaleur qui est emportée par l'évaporation lente du globule.

Il résulte des expériences qui précèdent que la rapidité de l'évaporation de l'eau à l'état sphéroïdal ne semble pas en rapport avec la haute température des vases qui la contiennent. Klaproth, qui a cherché la loi de cette évaporation, a trouvé qu'elle était d'autant plus rapide que le métal était plus refroidi. D'après Boutigny, au contraire, l'évaporation est d'autant plus rapide que le métal est plus chaud; ce résultat est beaucoup plus rationnel que le précédent. Boutigny faisait tomber dans une capsule chauffée à une température donnée 1 décigr. d'eau et notait le temps qu'elle mettait à disparaître : la capsule étant chauffée à 200°, l'eau s'évapora en 3′30″; chauffée à 400°, elle s'évapora en 1′31″; au rouge sombre, en 1′13″; au rouge vif, 0′50″.

Cherchons maintenant quelle est la cause qui produit l'état sphéroïdal. On constate d'abord un fait, c'est que l'eau dans cet état ne touche pas le vase et cela par diverses expériences; on fait chauffer une capsule plane en argent, et l'on y projette une ou deux gouttes d'eau; d'un côté de la capsule on place une bougie de manière que le milieu de la flamme se trouve au niveau de la capsule; de l'autre on cherchera à voir la flamme de la bougie entre le sphéroïde et la capsule et on la voit parfaitement sans aucune interruption : ce fait peut s'expliquer en admettant soit que le globule reste constamment à une petite distance de la paroi, soit au contraire qu'il fait des oscillations rapides en touchant et s'écartant de la paroi. C'est le premier cas qui a lieu, comme le montre l'expérience suivante due à Poggendorff : on met les deux pôles d'une pile de plusieurs éléments en communication, l'un avec le globule à l'état sphéroïdal, par l'intermédiaire d'une tige métallique qui plonge dedans, et l'autre avec la capsule surchauffée; on introduit en outre dans le circuit un appareil quelconque destiné à montrer si le courant passe, un galvanomètre, ou même une sonnerie électrique. Le galvanomètre reste au repos et la sonnette se tait tant que l'eau est à l'état sphéroïdal; il n'y a donc pas contact entre la goutte d'eau et le vase. Si on vient à laisser refroidir le métal, il arrive, au contraire, un moment où la goutte d'eau perd son état sphéroïdal en s'étalant à la surface de la capsule; l'aiguille du galvanomètre est alors fortement déviée ou la sonnette retentit. On peut aussi, comme l'a montré Boutigny, faire tenir des globules d'eau à l'état sphéroïdal dans une capsule percée de trous, mais chauffée au rouge. Comment expliquer maintenant qu'il n'y ait pas contact entre le globule et la plaque? Person a montré à l'aide d'un petit manomètre que la pression de la vapeur d'eau située sous le globule était sensiblement égale à l'épaisseur du globule; c'est donc cette pression qui ferait équilibre à son poids. M. Wolf a expliqué ces phénomènes en faisant remarquer que les ménisques des liquides mouillant le verre, diminuant quand la température augmente, peuvent devenir nuls, puis convexes : ils ne mouillent plus alors les parois.

La théorie de la caléfaction a permis d'expliquer un certain nombre de phénomènes impossibles à comprendre autrefois : un premier ordre de faits consiste dans l'existence de prétendus hommes incombustibles et de certains miracles, tels que ceux que firent certains pontifes de la religion de Zoroastre; on raconte que cette religion ayant subi dans les commencements du IIIe siècle de notre ère de nombreuses défections, on chercha un moyen de ranimer la foi chancelante des sectateurs. Pour cela le mage Adurabad Mabrasphand offrit de subir l'épreuve du feu... « Il proposa qu'on versât sur son corps nu dix-huit livres de cuivre fondu sortant de la fournaise et tout ardent, à condition que s'il n'était pas blessé, les incrédules se rendraient à un si grand prodige. On dit que l'épreuve du feu se fit avec tant de succès qu'ils furent tous convertis. » Ce récit, qu'on aurait suspecté à bon droit, paraît aujour-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'hui très vraisemblable. Boutigny l'admit de suite, mais il chercha si parmi les ouvriers employés dans les fonderies il n'y en avait pas quelques-uns se livrant à des essais de ce genre. Après de nombreuses recherches infructueuses, un de ses amis trouva un ouvrier qui lui répondit qu'il n'y avait rien de plus simple que de mettre le doigt dans la fonte en fusion, et il le mit effectivement. Enhardi par ces nouvelles, Boutigny fit les expériences suivantes. Il divisa ou coupa avec sa main un jet de fonte de 5 à 6 cent. de diamètre, qui s'échappait par un trou de coulée, puis il plongea aussitôt l'autre main dans une poche pleine de fonte incandescente qui était, dit-il, effrayante à voir. C'est évidemment par le passage de l'humidité des mains à l'état sphéroïdal qu'on doit expliquer l'innocuité de ces expériences. En effet, la main ne peut se trouver à une température supérieure à 100° et même, si l'on emploie l'éther pour se mouiller les mains avant de faire l'expérience, on éprouve une sensation de fraîcheur provenant de ce que la température est beaucoup plus basse par suite de l'évaporation de ce liquide. Une expérience vulgaire dans les verreries s'explique aussi d'une façon analogue. Elle consiste à couler dans un seau d'eau une masse de verre en fusion et à la malaxer, quoique incandescente, avec les deux mains. Il y a dans cette expérience deux temps bien marqués : dans le premier, la masse de verre est isolée au milieu de l'eau ; dans le second, elle est recouverte d'une couche solide et transparente qui laisse voir la masse incandescente. La durée du premier temps est très courte, et c'est pendant le second seulement qu'on peut impunément pétrir le verre en fusion. Cette expérience est connue de temps immémorial ; elle a été signalée par Bellani.

Boutigny a aussi expliqué certaines explosions fulminantes de chaudière par des considérations de ce genre. Bien que ses considérations ne soient pas très exactes, on peut, en les modifiant légèrement, arriver à des conclusions plus vraisemblables. D'après lui, lorsqu'une chaudière est entièrement fermée, si on vient à ouvrir la prise de vapeur, l'eau est brusquement soulevée du fond de la chaudière, puis retombe dessous et parvient à l'état sphéroïdal si le métal de la chaudière est à plus de 142°. Il y aurait beaucoup à dire contre la possibilité de ce passage à l'état sphéroïdal, si l'on admettait avec lui que l'eau soit ainsi soulevée en masse ; mais, comme nous ne l'admettons pas, nous allons indiquer une autre cause plus probable pour expliquer le passage à l'état sphéroïdal. On sait que les chaudières à vapeur sont vite revêtues à l'intérieur d'une couche de calcaire provenant des sels dissous dans l'eau employée pour leur alimentation. C'est une cause de détérioration des chaudières et de mauvaise utilisation de la chaleur du foyer par suite de leur médiocre conductibilité. Une chaudière, ainsi recouverte d'un enduit mauvais conducteur, peut s'échauffer notablement au delà de la température de l'eau qu'elle contient ; si maintenant la couche d'enduit vient à se rompre pour une cause ou pour une autre, l'eau de la chaudière peut se trouver brusquement mise en présence des parois métalliques de la chaudière portées à une température suffisamment supérieure à la sienne pour produire la caléfaction. Tant que celle-ci aura lieu, il n'y aura que peu de dangers ; mais quand on laissera refroidir la chaudière, il arrivera un moment où la caléfaction cessant, une masse considérable de vapeur d'eau sera mise en liberté immédiatement ; alors, selon l'importance relative de la surface, la pression pourra atteindre en quelques instants une valeur plus ou moins grande, susceptible parfois de faire sauter la chaudière. Remarquons que la présence de l'eau à l'état sphéroïdal n'est nullement indiquée à ceux qui surveillent la chaudière, la pression n'est nullement supérieure à ce qu'elle doit être, et même l'évaporation par la partie en caléfaction étant beaucoup plus lente que dans les conditions ordinaires, les chauffeurs seront amenés à augmenter le feu pour activer la production de vapeur. Boutigny a montré un fait de ce genre par l'expérience suivante devenue classique. On prend une petite chaudière métallique ayant la forme d'une bouteille dont le goulot peut être fermé par un bouchon. On la fait chauffer au rouge au moyen de la flamme d'un éolipyle ; on y projette alors quelques centimètres cubes d'eau qui entrent immédiatement en caléfaction et ne donnent lieu qu'à une évaporation assez lente ; on ferme alors la chaudière avec son bouchon et on la laisse refroidir ; quand sa température descend au-dessous de 150° environ, il se produit tout à coup une explosion, le bouchon est projeté par suite de la formation rapide d'une grande quantité de vapeur d'eau. A. Joannis.

Bibl. : Boutigny, *Ann. de chim. et de Phys.*; (3) IX, p. 350; XI, p. 16; XXVII, p. 54. t. XXVIII, p. 178. — Berger, *Annales de Pogendorff*; CXIX, p. 594. — Wolf, *Ann. Chim. Phys.*; (3) XLIX, p. 230. — Baudrimont, même recueil; (2) LXI, p. 319.

CALEFFI (Ercole), fondeur d'artillerie, élève d'Anchise Censori, né à Carpi, mort en 1702. Il fut chargé par le duc François II d'Este d'installer dans le vieux château de Carpi une fonderie pour l'approvisionnement de ses arsenaux. Caleffi s'attacha deux Allemands, Meyer et Muller, pour l'aider dans ses travaux. Il cessa ses fonctions de capitaine des bombardiers en 1696, au bout de vingt-quatre ans de services. Il avait été chargé en même temps des travaux destinés à l'embellissement des palais et des églises. Il commença les ornements de bronze du château ducal qui furent achevés après sa mort par ses élèves. Il avait coulé en 1687 un beau marteau de porte qui fut longtemps conservé dans la galerie de la Casa Rebecchi à Carpi, et fit d'autres ouvrages pour les couvents et les hôtels de cette ville. De Champeaux.

Bibl. : Campori, *Gli Artisti estensi*. — Angelucci, *Documenti inediti*. — De Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs-ciseleurs* (1886).

CALEGARI (Francesco-Antonio), religieux cordelier et compositeur italien, né dans le dernier tiers du xviie siècle, mort vers le milieu du xviiie (1741?). En 1702, il était maître de chapelle à l'église du grand couvent des mineurs conventuels à Venise. De 1724 jusque vers 1740, il fut maître de chapelle à Padoue. On louait beaucoup la science et le talent du père Calegari, mais un jour il s'avisa de brûler toute sa musique, et, croyant avoir retrouvé les principes de la musique grecque, d'en composer de nouvelle d'après sa théorie. On a imprimé de lui : *Salve, sanguis; XI psalmi; Cantate da Camera*. Calegari avait écrit un traité théorique sur la musique, d'après le même système qu'exposèrent plus tard Valotti et Sabbattini, sous le titre : *Ampia dimostrazione degli armoniali musicali tuoni; trattato teorico-prattico*. Le manuscrit original, daté du 15 août 1732, devint la propriété du compositeur Simon Mayr, et Valentino Crescini l'a publié à Padoue en 1829, sous ce titre : *Trattato del sistema armonico di Francesco Antonio Calegari, proposto e dimostrato da Melchiore Balbi, nobile Veneto, con annotazione e appendice dello stesso*. A. Ernst.

CALEGARI (Santi), dit l'*Ancien*, et ses fils *Antonio* et *Alessandro*, sculpteurs italiens, qui vécurent dans le milieu du xviiie siècle à Brescia. Ils en décorèrent les églises d'une quantité d'ouvrages en bois, en marbre et en stuc. *Antonio* surtout, né à Brescia en 1699, mort en 1777, qui eut pour premier maître son père, devint un artiste sérieux, sinon un maître. Les statues des *SS. Octaviens et Gaudence*, dans la nouvelle cathédrale à Brescia, sont de sa main. La statue allégorique de la *Ville de Brescia*, placée sur la fontaine de la place qui est devant la cathédrale, et plusieurs autres statues encore, à Saint-Philippe, à Saint-Nazaire-et-Saint-Celse, à Saint-Clément, etc., et dans les églises à Bologne, ont aussi fondé sa réputation. Il eut un fils, *Santi* Calegari, dit le *Jeune*, qui vécut dans la seconde moitié du même siècle et exécuta, pour la nouvelle cathédrale de Brescia, les statues de *Saint Jean l'Evangéliste* et de *Saint Luc*.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CALEGARI (Giovanni), sculpteur italien de la fin d xviiie siècle, qui vécut et mourut à Bologne. Elève de Bianconi et de Tesi, il étudia l'antique avec eux et le remit à la mode. Ses œuvres y gagnèrent quelque style ; d'où sa célébrité relative. T.-S.

CALEGARI (Antonio), premier organiste et maître de chapelle à Saint-Antoine de Padoue, né à Padoue le 18 oct. 1753, mort dans la même ville le 22 juil. 1828. En 1784, il fit jouer à Venise le *Sorelle rivali*, puis il écrivit l'*Amor soldato* et *Il Matrimonio scoperto* (joué en 1789). Il avait un sérieux talent de violoncelliste. En 1800 il quitta Padoue, se rendit à Paris, où il ne réussit pas, du moins jusqu'au jour où il força l'attention par un ouvrage intitulé *l'Art de composer la musique sans en connaître les éléments* (Paris, 1802), qu'il dédia à Mme Bonaparte. Ce même livre avait déjà été publié par lui en Italie, sous le titre de *Gioco pittagorico musicale* etc. (Venise, 1801). Ce recueil de combinaisons mécaniques est très ingénieux, mais sans valeur d'art. Lorsque Calegari retourna à Padoue, il y occupa le poste de maître de Chapelle du Santo. Après sa mort, on a publié un de ses manuscrits, sous ce titre : *Modi generali del canto premessi alle maniere parziali onde adornare e rifiorire le nude e simplici melodie e cantilene...* (Milan, 1836, in-fol.). A. Ernst.

CALEN (Pêche). Grand carrelet que l'on place à l'avant du bateau, à l'extrémité d'une perche, et que l'on relève au moyen d'un contrepoids ; cet engin est principalement employé près des côtes de la Méditerranée.

CALENDARIA (V. Calendrier ecclésiastique).

CALENDARIO (Filippo), architecte et sculpteur vénitien, né dans les premières années du xive siècle à Marina, mort en 1355 à Venise. Il passe pour y avoir construit en entier le palais ducal ; en réalité, il n'éleva que la façade du quai des Esclavons et les six premières arcades en retour sur la *Piazzetta*. De lui aussi, et de ses élèves, sont les figures allégoriques qui décorent les chapiteaux du premier ordre : Cicognara en a publié quelques-unes ; elles sont de toute beauté. D'après Selvatico, Calendario ne serait même pas l'auteur de la façade ; on lui devrait uniquement la salle du grand conseil et celle du scrutin. Quoi qu'il en soit, Calendario succéda en 1340 à Pietro Baseggio, son parent, comme architecte et sculpteur du palais, et la faveur dont il jouit fut énorme. Le doge Marino Faliero l'honora même d'une amitié toute spéciale : Calendario la paya de sa vie. Impliqué dans la conspiration avortée de Faliero, il fut décapité, disent les uns, étranglé dans sa prison, disent les autres, ou enfin, suivant une troisième version, pendu à l'une des fenêtres du palais. T.-S.

Bibl. : Selvatico, *Sulla Architettura e sulla Scultura in Venezia*; Venise, 1848.

CALENDES *(Kalendæ)*. On appelait ainsi le premier jour du mois romain, et ce nom vient, nous dit Varron, de ce que les pontifes, à qui appartenait la confection du calendrier, prononçaient les mots *Calo*, *Juno*, *Novella*, cinq ou sept fois, suivant que l'intervalle entre les calendes et les *Nones* devait être de cinq ou de sept jours (V. pour plus de détails le mot Calendrier).

CALENDES (Frères des) *(fratres calendarii)*. Les premières de ces confréries furent formées en 1220, au couvent d'Ottberg (Allemagne). De là, l'institution s'étendit en Hongrie et en France. Elle comprenait des clercs et des laïques associés sous la direction de l'évêque du diocèse. L'objet principal, mais lointain, de ces associations était de pourvoir aux obsèques de leurs membres et de leur assurer des messes. En attendant, les frères se réunissaient une fois par mois, pour des conférences terminées par des banquets qui n'avaient rien de funèbre et qui finirent par scandaliser les profanes. La Réformation supprima la plupart de ces associations ; quelques-unes seulement se sont conservées dans le diocèse de Cologne et dans le duché de Brunswick.

Bibl. : Feller, *Oratio de fratribus calendariis*; Francfort, 1692.

CALENDRE, poète français du moyen âge, qui vivait au commencement du xiiie siècle. Il a composé une *Chronique des empereurs*, qui n'est que la mise en vers français médiocres d'un texte latin rapporté de Constantinople par quelque chevalier revenu de la quatrième croisade. Ce texte latin, aujourd'hui perdu, était un abrégé du livre d'Orose. Dans le préambule, Calendre parle avec éloges du duc de Lorraine, Ferry II, mort en 1213 (Amaury Duval a cru à tort qu'il s'agissait dans ce passage de Ferry I) et avec mépris de son successeur, Thibaut Ier. L'œuvre de Calendre est contenue dans le manuscrit français n° 794 de la Bibliothèque nationale de Paris. Elle est inédite, mais M. Settegast, dans le travail indiqué ci-dessous, en a publié un échantillon de 500 vers qui suffit à faire juger du peu de valeur de l'ensemble. Ant. Thomas.

Bibl. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 771 (art. d'Amaury Duval). — Settegast, *Calendre et sa Chronique des Empereurs* (dans les *Romanische Studien*, de Bœhmer, t. III, pp. 93-131).

CALENDRIER (Astron.). Ensemble des tables ou des préceptes fournis par l'astronomie pour l'évaluation des principales subdivisions du temps et pour la fixation des fêtes ou des dates importantes. Il a surtout pour but de faire concorder la durée de l'*année civile* employée dans les usages de la vie, avec celle de l'*année tropique*, qui nous ramène les mêmes saisons. Pour les données astronomiques, V. Année, Mois, Semaine et Jour.

I. Orient. — Calendrier Hindou. — Le goût de la complication, si développé chez les Indiens, donne à leur calendrier une originalité désespérante ; les calculs astronomiques qui en sont la base nécessaire fournissaient un aliment commode au besoin d'infini qui les tourmentait : aussi les systèmes chronologiques se sont-ils multipliés dans l'Inde avec un luxe effrayant ; pour en étudier l'ensemble, il est nécessaire de les répartir en un petit nombre de classes, en prenant pour base le principe de division des années. On obtient ainsi quatre catégories : 1° les ères fondées sur les divisions sidérales des mois (année solaire) ; 2° les ères fondées sur un comput luni-solaire ; 3° les cycles où chaque année porte un nom spécial ; 4° les applications de l'ère mahométane dans l'Inde.

1° *L'année solaire* des Hindous est, à dire vrai, une année sidérale; elle comprend l'espace de temps qui s'écoule pendant une révolution apparente du soleil à travers le zodiaque, en partant d'une étoile donnée jusqu'au retour à la même étoile. Les Hindous ne tiennent pas compte de la précession des équinoxes, qu'ils connaissaient pourtant *(krântipâtagati)*. La durée précise de l'année est fixée par le Souryasiddhânta à 365 jours, 6 heures, 12′ 36″ (l'écart avec la durée *vraie* n'est donc que de 23′ 47″). L'année civile, comme en Occident, néglige les fractions de jour ; pour compenser cette omission, on ajoute à l'année un jour supplémentaire chaque fois que le total des fractions omises dépasse 30 heures indiennes (de 24′ = 12 heures de 60′), c.-à-d. environ tous les quatre ans. L'année est partagée en six saisons : printemps *(vasanta)*, été *(grichma)*, pluies *(varcha)*, automne *(sarad)*, hiver *(hémanta)*, frais *(sisira)*. Chaque saison dure deux mois sidéraux ; les douze mois correspondent aux douze signes du zodiaque ; comme le soleil les traverse plus ou moins vite, selon qu'il est près du périgée ou de l'apogée, la durée des mois est inégale. L'année civile ne tient compte que des jours, et omet les fractions ; elle fait commencer le mois, comme l'année, au lever du soleil et non au moment précis où l'astre entre dans les signes respectifs ; elle compense de temps en temps les fractions omises par l'addition d'un jour supplémentaire au mois. Voici le tableau des douze mois, en regard des signes correspondants du zodiaque, avec la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

durée approchée que leur assigne l'astronomie hindoue :

1. Bélier	Vaisâkha...	30 jours	55′ 32″	printemps (2e mois).
2. Taureau	Djyaichtha..	31 —	24′ 12″	
3. Gémeaux	Âchâdha ...	31 —	36′ 38″	été.
4. Cancer	Srâvana ...	31 —	28′ 12″	
5. Lion	Bhâdra	31 —	2′ 10″	pluies.
6. Vierge	Asvina.....	30 —	27′ 22″	
7. Balance	Kârttika ...	29 —	54′ 7″	automne.
8. Scorpion	Mârgasircha.	29 —	30′ 24″	
9. Sagittaire	Paucha	29 —	20′ 53″	hiver.
10. Capricorne	Mâgha.....	29 —	27′ 16″	
11. Verseaux	Phâlgouna..	29 —	48′ 24″	frais
12. Poissons	Tchaitra ...	30 —	20′ 21″	printemps (1er mois)

Les noms des douze mois sont tirés de douze constellations *(nakchatras)*, du zodiaque lunaire, formé de vingt-sept (antérieurement vingt-huit) constellations correspondant au nombre de jours que dure une révolution sidérale de la lune, et dont l'emploi a précédé celui du zodiaque lunaire. On a cherché dans cette correspondance une donnée chronologique ; on a cherché une année où la lune avait été successivement pleine (ou nouvelle) dans ces douze signes, et on a tenté de rapporter sur ce seul indice la création de ce calendrier à une antiquité fabuleuse. M. Whitney a fait justice de ces ambitieuses spéculations. (*Oriental studies*, v. II).

Les mêmes noms correspondent à des mois différents selon les régions de l'Inde ; le mois tchaitra, par exemple, est le premier de l'année (correspondant au Bélier), dans le S., et de même pour la série entière, chaque nom se rapportant au mois antérieur de notre tableau.

La durée du jour varie avec le sens exact du mot. Le jour civil *(sâvana divasa)* est le temps qui s'écoule entre deux levers consécutifs du soleil ; il est par conséquent de durée variable. Il se subdivise en 60 dhatas, chacun de 60 vinâdikâs, chacune de 60 vipalas. Le jour solaire *(saura)* est le temps qui s'écoule tandis que le soleil décrit un degré de l'écliptique ; sa longueur varie selon que le soleil va au périgée ou à l'apogée. Il se subdivise en 60 dandas (ou kalas), chacun de 60 vikalas. Le jour sidéral *(nakchatra)* est le temps qui s'écoule entre deux levers consécutifs du même point de l'écliptique ; la durée en est constante, et c'est l'unité qu'on emploie en astronomie. Il se subdivise en 60 gharis, chacune de 60 palas. La division sexagésimale est poussée plus loin encore. Le pala se subdivise en 60 vipalas, le vipala en 60 atipalas, l'atipala en 60 kâchthas, le kâchtha en 60 niméchas, le nimécha en 60 lavas, le lava en 60 kchanas. Le jour lunaire *(tithi)* est la trentième partie d'une lunaison ; c'est la division employée en astrologie ; nous en parlerons plus loin. La semaine indienne correspond exactement à la semaine européenne pour l'ordre des planètes qui président à chaque jour ; en voici le tableau :

☉ Dimanche, Ravi-vâra. ♃ Jeudi, Brihaspati-vâra.
☽ Lundi, Soma-vâra. ♀ Vendredi, Soukra-vâra.
♂ Mardi, Mangala-vâra. ♄ Samedi, Sani-vâra.
☿ Mercredi, Boudha-vâra.

Ce système chronologique repose en apparence sur une cosmologie plus mythique que sérieuse, qui n'en est, à dire vrai, qu'un énorme grossissement. L'année solaire forme un jour et une nuit des dieux ; ils habitent, en effet, au pôle nord de l'axe terrestre, sur le mont Mérou. L'année divine comprend donc 360 années humaines. 12,000 années divines (= 4,320,000,000 d'années humaines) forment une Grande Période *(Mâha-Youga)*, l'époque au commencement de laquelle se produit une conjonction générale des planètes au point initial des deux zodiaques solaire et lunaire, point situé à l'E. de ζ des Poissons.

Le Mâha-youga est réparti entre quatre âges inégaux, séparés l'un de l'autre par des intervalles décroissants, appelés *aurore* et *crépuscule*.

		Années divines	Années lunaires
Krita-youga...	Aurore....	400	144.000
	.....	4.000	1.440.000
	Crépuscule.	400	144.000
Tretâ-youga...	Aurore....	300	108.000
	.....	3.000	1.080.000
	Crépuscule.	300	108.000
Dvâpara-youga.	Aurore....	200	72.000
	.....	2.000	720.000
	Crépuscule.	200	72.000
Kali-youga....	Aurore....	100	36.000
	.....	1.000	360.000
	Crépuscule.	100	36.000

1,000 mahâ-yougas forment la durée d'une création *(kalpa)*, distribuée en quatorze manouantaras, intervalles entre deux Manous successifs (V. Manou). Le kalpa est un jour de Brahmâ, jour suivi d'une nuit d'égale longueur, pendant laquelle le monde est détruit, mais non pas anéanti ; la vie recommence avec le jour suivant. L'année de Brahmâ comprend 360 de ces jours et de ces nuits, et la vie de Brahmâ dure 100 ans, soit 864,000,000,000 d'années divines, ou 311,040,000,000,000 d'années humaines. Cette énorme durée n'est qu'un clignement de l'œil de Vichnou ou de Siva. La dernière conjonction s'est produite au commencement du Kali-youga, à minuit du méridien d'Oudjjayini (Ogein), entre le 17 et le 18 févr. 3102 av. J.-C. C'est le point de départ de l'ère dite du Kali-youga. L'année présente (1889) est l'an 4990 du Kali-youga. L'année solaire est encore employée dans le comput de l'ère *saka*, répandue dans l'Inde entière et dont le point de départ correspond au 14 mars, 78 ap. J.-C.

2° *Année luni-solaire.* L'année luni-solaire est particulière à l'Inde ; elle n'a pas d'équivalent dans le calendrier des autres peuples, tant anciens que modernes. L'année est formée de douze mois lunaires ; pour rétablir l'équilibre avec l'année solaire, on intercale tous les trois ans un mois supplémentaire *(adhika)*. L'année commence à la conjonction du soleil et de la lune : cette conjonction se produit à la nouvelle lune qui précède immédiatement le commencement de l'année solaire, autrement dit pendant les trente jours du mois Tchaitra. Le dernier jour du mois expiré est le jour de conjonction *(amâvasyâ)*; le premier jour du nouveau mois est celui qui suit la conjonction. Il y a deux manières de compter les mois. Dans l'Inde méridionale ils commencent avec l'année, à l'amâvasyâ, et se partagent tous en deux moitiés suivant la croissance *(soukla-pakcha)* et la décroissance *(krichna-pakcha)* de la lune. Dans l'Hindoustan et les pays de langue télégou, les mois commencent avec la pleine lune *(poûrnamâ)* qui précède la dernière conjonction. Le *Jour de l'An* tombe ainsi dans le milieu du mois lunaire Tchaitra, et l'année commence avec la dernière moitié *(pakcha)* de ce mois.

Les mois lunaires portent les mêmes noms que les mois solaires, en partant du mois solaire où la conjonction se produit. L'année est intercalaire quand deux nouvelles lunes tombent dans le même mois solaire ; on se contente alors de répéter le nom du mois lunaire correspondant, l'un s'appelle le mois ordinaire *(nidja)*, l'autre le mois supplémentaire *(adhika)*. La méthode d'intercalation diffère dans le N. et dans le S. de l'Inde. Dans le N., le mois supplémentaire s'insère après la première moitié du mois ordinaire : $a + (a' + b') + b$; dans le S., le mois supplémentaire se place le premier : $a' + b' + a + b$. Il arrive une fois par période de cent soixante ans que dans un des six derniers mois lunaires il n'y a pas de nouvelle lune ; le soleil étant au périgée, ils contiennent seulement trente et vingt-neuf jours chacun. On retranche alors le nom de ce mois ; mais la même cause ramène fatalement la symétrie ; car dans les années de ce genre il y a toujours deux mois répétés.

Le mois lunaire est partagé en trente parties appelées

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tithis, qui sont soumises à des règles analogues d'intercalation et d'omission. Si deux tithis finissent dans le même jour solaire, l'une d'elles est retranchée du calendrier; s'il n'y a pas de tithi qui commence ou qui finisse dans un jour solaire, la tithi se répète à deux jours solaires successifs. La tithi, qui commence au lever du soleil ou avant le lever, appartient au jour solaire qui va commencer; celle qui commence après le coucher du soleil est réunie au jour solaire suivant, si elle ne finit pas le même jour. Enfin le calcul se complique encore par le caractère équivoque de la tithi qui se compute d'après le temps apparent et se marque en temps civil. L'année luni-solaire s'emploie dans l'ère de Vikramâditya ou *Samvat*, qui commence en 57 av. J.-C., et dans l'ère de Valabhi qui commence en 318 ap. J.-C.

3° *Calendriers cycliques*. L'ère de *Parasourâma*, employée dans le S. de l'Inde, part de 1171 av. J.-C. et se mesure par cycles de mille ans. L'année est sidérale et commence avec l'entrée du soleil dans le signe de la Vierge. Le cycle des révolutions planétaires *(Grahaparivritti)*, également en usage dans le S., dure 90 ans; l'année est sidérale. L'époque en concorde avec l'an 24 av. J.-C. Le cycle de *Brihaspati* (c.-à-d. Jupiter), dure 60 ans. L'année n'a que 361 jours et une fraction: chaque année est désignée par un nom conventionnel: 1° Prabhava; 2° Vibhava; 3° Soukla, etc.

4° *Eres dérivées de l'Hégire*. Les ères dérivées de l'Hégire rentrent dans le système solaire ou luni-solaire. Nous en donnerons la liste à l'art. Eres de l'Inde. Sylvain Lévi.

Calendrier Égyptien. — Les plus anciens monuments nous montrent l'année divisée en 36 décades, à chacune desquelles présidait un astre appelé Décan, soit 360 jours, plus 5 jours hors série, appelés *épagomènes* ou complémentaires. Ces 360 jours étaient répartis en 12 mois de 30 jours chacun, et ces 12 mois se groupaient en 3 tetraménies ou saisons dont la première, appelée *sha*, correspondait à l'inondation du Nil, la seconde, nommée *per*, à l'époque des semailles et la troisième, nommée *shemou*, à celle de la moisson. Mais cette année de 365 jours, plus courte d'un quart de jour que l'année astronomique, avait l'inconvénient de ne pas ramener aux mêmes époques les phénomènes dépendant du mouvement du soleil. Leur date recule dans le calendrier d'un jour en quatre ans et de 365 jours ou d'une année entière en 365 fois 4 ans ou en 1460 ans, de sorte que le premier jour de l'an parcourt successivement toutes les saisons pour revenir au même point après 1460 ans : c'est ce qu'on appelle la période *sothiaque* parce que, après avoir pendant longtemps constaté le lever héliaque de Sothis (Sirius), à l'instant de l'inondation, on ne le voyait revenir à la même date de l'année vague qu'au bout de 1460 ans.

Le besoin de l'intercalation d'un jour tous les 4 ans se fit enfin sentir sous Ptolémée III, Evergète, et motiva ce paragraphe du décret de Canope (V. Canope [Décret de]) : « Pour que les saisons se succèdent d'après une règle absolue et conformément à l'ordre du monde, et pour qu'il n'arrive pas que des panégyries célébrées en hiver tombent en été par suite du changement d'un jour tous les 4 ans dans le lever de l'astre (Sothis), ni que d'autres panégyries célébrées en été tombent plus tard en hiver, comme cela s'est déjà vu et comme cela vient d'arriver, désormais l'année demeurant composée de 360 jours, plus les 5 jours additionnels, un jour, consacré à la fête des dieux Evergètes, sera intercalé tous les 4 ans entre les 5 jours épagomènes et le nouvel an. » Malheureusement nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que cette réforme ait été exécutée et maintenue. Ajoutons que les Egyptiens divisaient, ainsi que nous, en 12 heures la durée de chaque jour et de chaque nuit. P. Pierret.

Calendrier Chaldéen. — Nous parlons ici du calendrier assyro-babylonien tel qu'on a pu le reconstituer à l'aide des inscriptions cunéiformes, car les notions que nous ont laissées les auteurs anciens sur le calendrier des Chaldéens ne sont pas exactes. Il semble résulter des travaux publiés jusqu'à ce jour par les assyriologues que l'année assyro-babylonienne était lunaire et se composait de douze mois *(arakh)* de 28, 29 ou 30 jours, ce qui donnait un total de 354 à 360 jours environ. Il n'y avait pas d'épagomènes, mais de temps en temps on intercalait un treizième mois *(arakh makru)* qui avait pour but de rétablir la concordance entre l'année civile et l'année solaire. On ne sait pas si cette intercalation se faisait régulièrement ou suivant un cycle déterminé comme chez les Grecs, et l'on pense qu'elle n'avait lieu qu'à des époques fixées par les astrologues. Les noms des mois nous sont connus par les textes cunéiformes, ce sont les mêmes que les mois juifs que l'on connaissait déjà par la Bible, c.-à-d. que les Juifs lors de la captivité de Babylone ont emprunté aux Chaldéens leurs mois, tout en ayant une année différente qu'ils tenaient des Phéniciens et des Egyptiens. Les mois chaldéens sont : Nisanu, Airu, Sivanu, Duzu, Abu, Elulu, Tashritu, Arakhshamnu, Kisilivu, Thebitu, Shabatu et Addaru. Les mois intercalaires étaient Addaru et Elulu redoublés. Chacun des jours du mois était consacré à une divinité dont il portait le nom.

Perse. — Il faut distinguer deux époques : 1° le calendrier national qu'avaient les Perses avant et sous les premiers Achéménides avant l'adoption du calendrier avestique, et dont les mois nous sont connus par les inscriptions de Darius. On a retrouvé, en effet, les noms de neuf de ces mois et leur correspondance avec les mois assyro-babyloniens dans les inscriptions cunéiformes rédigées en langue perse et en langue assyrienne du tombeau de Darius à Behistân; voici ces mois :

Bâgayâdi	correspondant	au mois assyrien	Nisanu.
Thuravâhara	—	—	Airu.
Thaigarci	—	—	Sivanu.
Adukana } Garmapada }	—	—	?
Athriyâdi	—	—	Kisilivu.
Anâmaka	—	—	Thebitu.
Parkazana	—	—	Shabatu.
Viyakhna	—	—	Addaru.

C'est tout ce que l'on sait sur cet ancien calendrier; l'année devait être lunaire et très défectueuse :

2° Le calendrier perse, postérieur à l'introduction du calendrier sacerdotal de l'Avesta et à l'adoption de la religion de Zoroastre. C'est en réalité le calendrier des Mèdes et des Mages, que les Perses ont fait leur et qu'ils ont conservé pendant plus de mille ans, depuis l'an 400 environ av. J.-C. jusqu'à la fin du royaume de Yezdegerd, en 651 de J.-C. et à la conquête arabe.

Voici les noms des douze mois, qui sont des noms de divinités, en pehlvi et en persan moderne :

1 Fravardîn.	1 Farverdîn.
2 Ardavahisht.	2 Ardibehesht.
3 Horvadad.	3 Khordâd.
4 Tîr.	4 Tîr.
5 Amerodad.	5 Mourdâd.
6 Shatvaîro.	6 Shahrîvar.
7 Mitrô.	7 Mihr.
8 Avân.	8 Abân.
9 Atarô.	9 Adar.
10 Dînô.	10 Deï.
11 Vohuman.	11 Bahman.
12 Spendârmad.	12 Isfendârmed.

Les mêmes noms se trouvent sous la forme zende dans l'Avesta.

L'année avestique était lunaire et d'environ 354 jours, les Perses la portèrent d'abord à 360 jours puis à 365 au moyen des épagomènes qu'ils empruntèrent aux Egyptiens (ive s. av. J.-C.). Chaque jour du mois était, comme chez les Chaldéens, placé sous l'invocation d'un génie supérieur ou *ized*. On a les noms de ces trente izeds; les cinq épagomènes portaient le nom des *gâthas* ou hymnes

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

que l'on devait réciter chacun de ces jours. A partir de l'an 309 av. J.-C., l'année devient fixe de 365 jours 1/4, grâce à l'intercalation d'un mois tous les 120 ans (au lieu d'un jour tous les quatre ans comme dans les calendriers julien et grégorien). La première intercalation eut lieu en l'an 309 par le redoublement du premier mois Farverdîn, la deuxième eut lieu en 189 par le redoublement de Ardibehesht le deuxième mois, et ainsi de suite. Nous savons par les astronomes arabes que la huitième intercalation eut lieu sous Chosroès Anouchirvân en l'an 531 de notre ère avec le mois de Abân et que c'était le tour de la neuvième intercalation en 651, mais qu'elle ne put s'opérer par suite de la mort de Yezdegerd III et la destruction de l'empire Sassanide par les Arabes. A partir de cette époque le calendrier musulman est adopté dans tout l'Iran et le calendrier perse n'est plus suivi que par quelques milliers d'habitants qui restent fidèles au culte de Zoroastre et qui prennent dès lors dans l'histoire le nom de *guèbres* ou *parsis*. L'ancienne année perse de 365 jours 1/4 fut cependant encore usitée chez les astronomes arabes d'Alexandrie et de Baghdad, qui s'en servirent, ainsi que de l'ère de Yezdegerd, dans leurs calculs mathématiques et chronologiques à côté des ères de Nabonassar et des Séleucides.

Parsi. — Comme on l'a vu à l'article précédent, c'est le même que le calendrier perse suivi, depuis la destruction de la monarchie sassanide, par les adorateurs du feu *(guèbres, parses, parsis)*, soit en Perse dans les villes de Yezd, Nasrabad, Kerman, Bahramabad, soit dans l'Inde par les parsis de Bombay, de Broach et du Gouzerate.

On a peu de renseignements sur le calendrier des guèbres de la Perse, car l'état de misère dans lequel ils vivent sous le joug musulman les empêche de célébrer leurs fêtes et d'avoir aucune chronologie officielle, mais les parsis de l'Inde, qui sont au contraire dans un état remarquable de prospérité et de richesse, ont une littérature, des écoles, et publient tous les ans en langue gouzeratie un almanach donnant la correspondance entre les jours de l'année parsie et les jours européens et hindous. L'année courante est l'an 1258 de Yezdegerd, qui a commencé le 17 sept. 1888. Les noms des mois sont comme en pehlvi : Farvardîn, Ardibesht, Khurdâd, Tir, Amardâd, Shehrever, Meher, Avâm, Adar, Deĉ, Beheman, Saphandârmad; les noms des jours sont les mêmes que dans le calendrier perse, sauf quelques variantes orthographiques. L'année a 365 jours avec intercalation d'un treizième mois tous les 120 ans, la dernière intercalation a eu lieu dans l'Inde en 1234 Yezd. (1864-65 de J.-C.), après une interruption de onze siècles ; en Perse elle n'est pas admise comme étant contraire aux livres avestiques, ce qui fait qu'il y a une différence entre le calendrier des parsis de Kerman, etc., et celui des parsis de Bombay. Dans l'Inde même la question de l'intercalation, *the kabisah controversy*, a donné lieu à de vifs débats de 1828 à 1835 : quelques parsis, c'est le petit nombre, rejettent l'intercalation et continuent à avoir une année vague qui est actuellement en avance d'un mois sur l'année nouvelle. On donne à ces non-réformistes le nom de *qadimi* « anciens » par opposition aux *rasimi* ou *shenshây* « impériaux » (V. Chahanchah) qui forment la grande majorité des parsis de l'Inde.

Arménie. — On n'a rien de bien précis sur l'ancien calendrier, on pense toutefois qu'il était le même que le calendrier perse, et que l'année perse de 360 jours avec cinq épagomènes fut introduite en Arménie comme en Cappadoce, sous les Achéménides au IVe siècle av. J.-C., par conséquent avant l'*intercalation* qui n'a été adoptée par les Perses que plus tard, et que les pays voisins n'ont pas connue. Les noms des mois *Dré, Méhégan, Ahégân*, sont des vestiges de cette période. L'année arménienne est restée depuis cette époque vague de 365 jours avançant d'un jour tous les quatre ans sur l'année julienne.

Elle commençait avec le mois de *navasart* « nouvelle année ». Après leur conversion au christianisme, les Arméniens adoptèrent le calendrier julien, qui est resté depuis en usage pour déterminer les fêtes religieuses, en même temps que l'année vague civile. La discordance entre ces deux années amena des essais de correction, en 669, en 1084 et en 1616, cette dernière est de Azaria et est devenue le point de départ d'une ère qui est suivie par les Arméniens de la Perse. Mais le comput le plus généralement admis par la nation arménienne est la *grande ère* qui part du 11 juillet 552 de J.-C. formant un cycle de 1461 années vagues sans embolisme = 1460 années juliennes. Notre année actuelle 1888 correspond à l'année 1338 arménienne, laquelle a commencé le 11 août. Voici les noms anciens et nouveaux (créés par Azaria) des mois arméniens :

1	Navasart,	Chams.	7 Méhégan,	Thira.
2	Hori,	Atam.	8 Arek,	Tama,
3	Sahmi,	Chépath.	9 Ahégan,	Hamira.
4	Dré,	Nakha.	10 Maréri,	Aram.
5	Kaghots,	Ghamar.	11 Markats,	Ovtan,
6	Arats,	Natar.	12 Hrodits	Nirham.

Chacun de ces mois a 30 jours plus les 5 *aveliats* (épagomènes).

Cappadoce. — Les noms des mois cappadociens ne sont connus que depuis le XVIe siècle. Deux siècles plus tard, la découverte de l'*Hemerologium* donnait le tableau complet de ces mois dans leur ordre réel, avec leur nombre de jours et la comparaison par rapport au calendrier romain. Chaque mois était de 30 jours, ce qui donne un total de 360 jours plus cinq épagomènes ; l'année commençait le 12 déc. romain avec Lytanos. Les noms des mois varient suivant les manuscrits, mais quoique défigurés par les copistes il est facile de voir qu'ils n'appartiennent pas au système grec et que ce sont des noms empruntés au calendrier avestique ; en voici la liste :

1	Fartania (var. Lytanos) corresp. à une forme fravardyan.		
2	Artaiestina	—	Artavahista.
3	Araiotata	—	Haurvatat.
4	Teirei	—	Tirya.
5	Amartot	—	Armatât.
6	Xathriore	—	Kshathravarya.
7	Mithri, Myar	—	Mithra, Mihr.
8	Aponmenama	—	Apanmah.
9	Athra	—	Ataro.
10	Dathousa	—	Dathousho.
11	Osmonia	—	Vasumana.
12	Sondara	—	Sfendar (mad).

On voit par ce tableau comparatif que les noms des mois cappadociens sont à peu près les mêmes que les noms pehlvis (V. Calendrier perse), tels qu'on les prononçait au IVe siècle av. J.-C., époque à laquelle les Perses ont introduit le calendrier sacerdotal avestique, qu'ils venaient d'adopter, en Asie Mineure et en Arménie. L'année cappadocienne était vague de 365 jours comme l'était l'année perse avant l'intercalation. La Cappadoce avait adopté en même temps la religion zoroastrienne ou du moins le culte du feu, car il y avait des pyrées et des prêtres ou πυραιθοι du temps de Polybe, de Strabon et de Pausanias.

Calendrier Arabe ou calendrier adopté par tous les peuples musulmans. Il faut distinguer au point de vue historique deux époques :

1° Le calendrier arabe *antéislamique*, qui était en usage chez les Arabes de la péninsule avant Mahomet. L'année était composée de 12 mois dont voici les noms anciens d'après Albirouni :

1 Moutamer	7 Asam.
2 Nâdjir.	8 Adel.
3 Khawan.	9 Nâtik.
4 Sawan.	10 Wâghel.
5 Hinnin.	11 Hewah.
6 Ronnâ.	12 Barak.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

A partir de l'an 412 de J.-C. sous Kelâb, trisaïeul de Mahomet, ces noms furent remplacés par de nouvelles appellations dont le sens se rapportait aux saisons ou aux travaux de l'homme. Voici ces noms nouveaux, qui étaient déjà en usage lors de l'apparition de l'islamisme et qui ont été conservés depuis dans le calendrier arabe :

1	Moharrem, mois sacré ou interdit..	30 jours.
2	Safar, mois du départ en guerre...	29 —
3	Rabi I, printemps.....	30 —
4	Rabi II, —	29 —
5	Djoumâda I, sécheresse.....	30 —
6	Djoumâda II, —	29 —
7	Radjeb, abstinence.....	30 —
8	Chaabân, germination	29 —
9	Ramadhân, grande chaleur.....	30 —
10	Chaouâl, accouplement des animaux.	29 —
11	Dhoulcâda, repos.....	30 —
12	Dhoulhidjah, pèlerinage.....	29 —

Le pèlerinage de la Mecque, rendu obligatoire par Mahomet, existait déjà avant l'islamisme, il avait lieu dans le mois de Barak. L'année antéislamique était lunaire et par conséquent défectueuse; aussi, pour corriger l'écart qui existait sur le cours apparent du soleil et aussi pour maintenir le pèlerinage en automne, intercalait-on un treizième mois tous les trois ans (d'après Massoudi). L'année embolismique s'appelait *dimâsah*. L'intercalation ou *Kebs* avait été empruntée des Juifs. Il y avait aussi certains mois de l'année qui étaient sacrés et pendant lesquels toutes hostilités étaient interdites, mais par tolérance on permettait la guerre, et l'observation du mois sacré était différée; c'est ce qu'on appelait le *nasi* (retard), mot confondu quelquefois à tort, avec le *kebs*. Au moyen de l'intercalation, les Arabes, avant Mahomet, avaient, par le fait, une année luni-solaire en ce sens que tous les trois ans il y avait concordance entre leur année civile et l'année solaire et, par suite, les mois se retrouvaient correspondre avec les saisons, au moins dans les derniers temps du paganisme, car l'embolisme ne fut pas toujours régulier.

2° Mahomet supprima le *nasi* et le *kebs* en l'an X de l'hégire, de sorte que, depuis cette époque, l'année musulmane est redevenue purement lunaire, c.-à-d. trop courte de 11 jours sur l'année solaire. Il en résulte que dans l'espace de trente-trois ans, tous les mois ont parcouru toutes les saisons en rétrogradant, et qu'il n'y a ainsi plus aucune corrélation entre les saisons et les noms des mois. Le mois arabe est divisé en semaines de sept jours, dont les noms n'ont aucun rapport avec les planètes, mais sont désignés simplement par des chiffres. Le dimanche est le premier jour, *el ahad;* le lundi, le second, *el etsnin*, etc.; le vendredi, *nehar el djemaah*, est le jour de la réunion pour la prière. On trouvera sous le mot Ère la manière de convertir une année lunaire musulmane en l'année solaire correspondante. E. Drouin.

II. Calendrier juif. — Il faut distinguer, dans l'histoire du calendrier juif, plusieurs périodes :

Epoque biblique. — Tous les critiques modernes s'accordent à penser que le calendrier primitif des Hébreux a été un calendrier lunaire, comme l'ont eu les Arabes, les Babyloniens, les Grecs. Le principal élément des calendriers de cette espèce est le mois lunaire d'un peu plus de quatre semaines. La lune, avec ses phases mensuelles, qui sont peut-être l'origine de la semaine, fournit aux peuples primitifs un moyen facile de mesurer le temps. Encore à une époque assez récente, relativement, la néoménie (1er jour du mois lunaire) était une véritable fête chez les Hébreux, comme on le voit par les fêtes célébrées à la cour du roi Saül (I Samuel, 20, 5 et suiv.), dans l'histoire de la Sunammite (II Rois, ch. 4; voir surtout verset 23) et ailleurs (par ex. Hosée, 2, 13; Amos, 8, 5). Nous croyons très volontiers même que, dans l'antiquité reculée, la fête du sabbat se plaçait, suivant les phases de la lune, aux 7e, 14e, 21e et 28e jours du mois (Wellhausen, *Geschichte Israels*, Berlin, 1878, p. 116), comme chez les Assyriens. Mais un peuple de pasteurs nomades, comme le furent d'abord les Hébreux, ou d'agriculteurs, comme ils le devinrent plus tard, est forcé de se préoccuper des saisons et de régler sa vie aussi bien ou plus encore sur le cours du soleil que sur celui de la lune. Il est donc incontestable que les Hébreux, dès les temps les plus anciens, ont dû avoir une année solaire où les mois lunaires se plaçaient comme ils pouvaient, ou faire accorder par un moyen quelconque (jours supplémentaires à la fin des mois, ou mois intercalaire) l'année lunaire avec l'année solaire. Déjà dans le mythe, probablement très ancien, d'Hénoch qui monte au ciel, le chiffre de 365, qui représente la durée de la vie d'Hénoch, paraît dériver des 365 jours de l'année solaire (*Genèse*, 5, 23).

Dans le récit du déluge, également ancien, on trouve des mois solaires qui sont uniformément de 30 jours (*Genèse*, 7, 12, les 150 jours sont 5 mois de 30 jours); mais, d'un autre côté, puisque le déluge commence le 17 du 2e mois et finit l'année suivante dans le même mois, mais 10 jours plus tard, le 27 au lieu du 17 (*Gen.*, 7, 11 et 8, 14), il semble qu'on ait ici justement une année luni-solaire, composée de 354 jours formant une année lunaire, plus 11 jours supplémentaires pour compléter l'année solaire. Ce fait est assez significatif; il indique au moins ce qui se passait, pour le calendrier, dans une antiquité très haute, chez les Babyloniens, d'où vient le récit du déluge, et il paraît très probable que les calendriers de tous les peuples sémitiques anciens se ressemblaient beaucoup. Quatre des noms de mois de l'ancien calendrier préhistorique des Hébreux nous ont été conservés (trois dans le récit de l'inauguration du temple de Salomon), ce sont des noms analogues à ceux du calendrier républicain de la Révolution et qui ne peuvent appartenir qu'à un calendrier solaire ou du moins luni-solaires. Ces noms sont *abib*, plus tard, 1er mois (*Exode*, 13, 4); *ziv*, plus tard 2e mois; *étanim*, plus tard 7e mois, et *bul*, plus tard 8e mois (I Rois, 8, 2; 6, 1; 6, 38), et ils paraissent devoir se traduire respectivement par mois des épis, de la floraison, des torrents ou grandes eaux (V. Aitanim), de la récolte (ou peut-être des grandes pluies).

Ces noms paraissent avoir été en usage jusque vers la fin de l'époque des rois; même dans le *Deutéronome*, dont on place la rédaction au temps de Jérémie et du roi Josias, on trouve encore l'ancien nom *abib* (16, 1), mais vers cette époque justement ces anciens noms furent écartés, et les mois furent désignés par des numéros d'ordre allant de 1 à 12. Ces désignations par chiffres ne se trouvent que dans les ouvrages écrits sous les derniers rois de Juda, puis, pendant et après l'exil, dans Jérémie, Ezéchiel, Haggée, Zacharie, les Chroniques, Ezra, Néhémie, Esther. Quand elles figurent dans des écrits antérieurs, on peut les considérer comme des remaniements, leur présence dans diverses parties du *Pentateuque* et dans le livre des Rois n'étonnera pas ceux qui savent à quel point ces livres ont été transformés par des additions et interpolations de l'époque de l'exil ou du second temple. Après l'exil, les Juifs rapportèrent de la Babylonie les noms des mois qui sont encore en usage dans le calendrier juif actuel et qui étaient usités chez tous les peuples sémitiques du N. et de l'E. (Lenormant, *les Origines de l'hist.;* Paris, 1880, p. 595 s.). Zacharie emploie encore les numéros d'ordre en les expliquant par les noms nouveaux (1, 7 et 7, 1) et le livre d'Esther, quoique beaucoup plus jeune, fait de même (2, 16; 3, 7 et 12; 8, 9 et 12); dans Ezra, on ne trouve qu'une fois un nom nouveau (6, 15), tandis que partout ailleurs ce livre emploie les numéros d'ordre. Néhémie emploie tantôt les numéros d'ordre (7, 73; 8, 2 et 16), tantôt les noms nouveaux (1, 1; 2, 1 et 6, 15). Au IIe siècle avant l'ère chrétienne au plus tard (par exemple dans les livres des Macchabées et dans Josèphe), la numérotation des mois est abandonnée définitivement pour faire place aux noms nou-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

veaux. Voici la liste de ces noms, avec la numérotation qui indique leur rang dans l'année : 1. Nissan, 2. Iyyar, 3. Sivan, 4. Tammuz, 5. Ab, 6. Elul, 7. Tisri, 8. Marhesvan, 9. Kislev (Chislev, Caslev, dans le Ier livre des Macchabées), 10. Tébet, 11. Sebat, 12. Adar. Le 13e mois, un mois intercalaire, reçut le nom de second Adar ou Ve-Adar. La plupart de ces noms sont assez difficiles à expliquer; plusieurs d'entre eux semblent être, quant à leur signification, de même nature que les noms anciens; *Tammuz* est sûrement le nom d'un Dieu (Hadad Rimmon, Adonis) et *Adar* probablement aussi (V. ces mots). D'après cette liste, l'année commence au mois de Nissan, qui tombe aux environs de l'équinoxe du printemps et contient la fête de Pâques, de sorte que l'ancien mois d'Abib peut être identifié avec Nissan. Il est plus que probable que dans les temps anciens l'année commençait en automne (mois de Tisri actuel), après la récolte et les vendanges, quand le cycle de la vie agricole est achevé ou recommence son tour avec les semailles. Encore à l'époque talmudique on se demandait si le monde avait été créé (et si, par conséquent, l'année commençait) en Nissan ou en Tisri. Dans *Exode*, 23, 16 et 34, 22, c'est la fête de la récolte (automne), qui est considérée comme la fin de l'année (cf. Isaïe, 32, 10). On a fait remarquer aussi que le roi Josias (II Rois, ch. 20), après la découverte du livre merveilleux qui eut lieu la 18e année de son règne, fait célébrer la Pâque encore en cette *même* année, après avoir réuni tout son peuple à Jérusalem, ce qui eût été impossible si l'année avait commencé au mois de Nissan (Wellhausen, *l. c.*, p. 97).

Chez un peuple agricole, l'année devait avoir un caractère agricole. Mais lorsque vint plus tard, sous le roi Josias ou à une époque plus récente, la réforme religieuse, qui fut une œuvre de doctrinaires, on rompit tous les liens qui rattachaient la religion à la vie pratique, et on dénatura exprès le caractère de l'année en prenant pour origine le mois de Nissan (*Exode*, 12, 2). Ce changement avait pour but de transformer l'année agricole en année religieuse et de fonder sur une doctrine le calendrier fondé autrefois sur les saisons. La mesure fut si radicale qu'on fit disparaître les anciens noms des mois, trop significatifs pour un calendrier purement religieux, et qu'on les remplaça par de simples numéros. Mais les innovations de ce genre ont toujours beaucoup de peine à se faire accepter. Le mois de Tisri resta sans doute, pour le peuple, le vrai commencement de l'année, et il est très probable que déjà vers la fin du second temple, le mois de Nissan fut à peu près destitué de la place qu'on avait voulu lui donner en tête de l'année. L'adoption par les Juifs de l'ère des Séleucides (312 avant l'ère chrétienne), qui commence aussi en automne, prouve qu'on était purement et simplement revenu, sur ce point, à l'ancien système et il s'est maintenu jusqu'à nos jours. On ne parlait plus de l'origine de l'année en Nissan que par acquit de conscience. Nous ne savons pas, au reste, quelle valeur il faut attribuer à ce que dit le Talmud des quatre commencements d'année qui auraient existé de son temps ou antérieurement : Nissan, Tisri, Sebat et Elul, savoir : Nissan, pour l'année religieuse; Tisri, pour l'année civile; les deux autres mois pour d'autres objets. Le renseignement a l'air d'être une hypothèse d'archéologue.

Époque talmudique. — Nous ne dirons que peu de chose de l'histoire du calendrier juif pendant l'époque qui s'étend du Ier au IIe siècle avant l'ère chrétienne jusque vers le Ve siècle de l'ère chrétienne. Les renseignements qu'on a sur ce sujet montrent que, durant cette époque, le calendrier s'achemine vers l'état où il est aujourd'hui. Le mois est toujours lunaire et le 1er du mois, qui est le jour de la nouvelle lune, est fixé chaque fois par l'observation directe de la lune. Les mois sont tantôt de 29, tantôt de 30 jours. La grande affaire était de s'arranger de telle sorte, par l'intercalation du 13e mois, que la fête de Pâques eût lieu vers le commencement de la moisson, non auparavant (suivant *Ex.*, 13, 4 et *Deut.*, 16, 1), ce qui, accessoirement, rétablissait la concordance avec le cours du soleil et des saisons. On n'avait, pour cette intercalation, aucune règle fixe, on se déterminait à la faire chaque fois que, à certains signes plus ou moins précis, tirés, en partie, de l'état de la végétation, on croyait que la saison n'était pas encore assez avancée pour célébrer la Pâque. On se préoccupait aussi grandement de faire célébrer les fêtes exactement le même jour par toutes les communautés juives, l'autorité centrale de Jérusalem ou, plus tard, les patriarches, furent chargés de fixer les néoménies et le mois intercalaire, et les décisions prises étaient communiquées au loin, jusqu'en Babylonie et en Egypte, soit par des signaux de feu, soit par des messagers. Là où les messagers ne pouvaient pas arriver à temps, et où, par conséquent, on ne pouvait savoir de suite si un mois avait 29 ou 30 jours, on célébrait deux jours de fête, au lieu d'un, pour être plus sûr de ne pas manquer le vrai jour, et c'est de là que viennent, dans le calendrier juif moderne, les deux jours (au lieu d'un jour) de grande fête au commencement et à la fin des fêtes de la Pâque et des Tabernacles et les deux jours de Pentecôte et de Roschhaschana. Encore au IIe siècle après l'ère chrétienne, on voit des rabbins palestiniens aller fixer les fêtes en Babylonie, mais déjà vers cette époque l'autorité des Juifs palestiniens, en cette matière, a dû baisser. D'un autre côté, on s'était fait ou on avait appris des Grecs des règles qui diminuaient l'importance de l'observation directe, et en Palestine même on commençait à penser qu'on pourrait se fier au calcul et laisser de côté le procédé suranné de l'observation directe de la lune. Des tentatives ont certainement été faites, dès le commencement du IIIe siècle après l'ère chrétienne, pour établir un calendrier fixe, au moins en Babylonie, mais la tradition fut la plus forte. Il n'existe pas un seul texte talmudique d'où l'on puisse conclure avec certitude qu'il y ait eu, chez les Juifs, un calendrier fixe avant la rédaction du Talmud de Babylone (en 499 de l'ère chrétienne), et il est prouvé, au contraire, que plusieurs règles du calendrier juif actuel n'étaient pas observées jusque dans les derniers temps de l'époque talmudique. Le Talmud ne fait mention ni d'un calendrier officiel, ni de l'établissement d'un cycle ou nombre d'or, ni d'un ordre fixe dans la succession des années embolismiques. Nous ne savons ce qu'il faut penser des cycles de 3, 5 et 8 ans dont il semble être question dans le livre d'Hénoch (ch. 74 ; ce livre est du temps de Jean Hyrcan), ni de l'année solaire de 360 ou 364 jours du même livre (ch. 72, 73 et 82), avec année lunaire de 354 jours (ch. 72 et 79) et mois lunaires de 30, 29 et même 28 jours (ch. 78, v. 9). Les données assez confuses de cet ouvrage sont probalement de pure théorie et ne permettent pas de conclure qu'elles aient eu une application pratique. Le livre des Jubilés (Ier siècle de l'ère chrétienne) a également une année solaire de 364 jours et semble réclamer l'abolition des mois lunaires et, par suite, celle des mois intercalaires (ch. 6). Certaines règles du calendrier fixe ont pu, d'ailleurs, être appliquées concurremment avec la méthode de l'observation de la lune, par exemple, les règles sur la forme des cycles. Les cycles dont il est question dans les auteurs sont les cycles de 3, de 5 et 8 ans, respectivement avec 1, 2 ou 3 mois intercalaires (cycle de 3, 5, 8 ans, dans le livre d'Hénoch; 3 ans, dans Josèphe; 8 ans, chez Jules Africain, cité par Syncelle, p. 611; 3 ans, dans *Pirké R. Eliézer*, du VIIe ou VIIIe siècle, ch. 7). Le mois lunaire étant supposé de 29 jours 12 heures 40 minutes, et l'année solaire de 365 jours 6 heures, la restitution au même jour de la semaine et à la même heure s'opère, pour la lune, en 21 ans; pour le soleil, en 28 ans. De là, la mention d'un grand cycle de 84 ans, attribué par la légende à R. Nahson, cycle qui est multiple commun des cycles de 21 et de 28 ans.

Moyen âge et temps modernes. — Sur la foi d'un

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

texte unique du gaon Haï (969–1038), reproduit dans Abraham b. Hayya, *Séfer ha ibbur*, p. 97, on a prétendu que le calendrier actuel des Juifs a été rédigé par Hillel II, fils de Juda, en l'année 355 de l'ère chrétienne. Mais outre que ce texte n'est pas absolument clair et qu'il paraît en opposition, comme nous l'avons vu, avec les renseignements qu'on tire du Talmud, il faut s'étonner qu'une information aussi importante pour les Juifs n'apparaisse, dans leur littérature, qu'au xe ou xie siècle (Isaac Israéli donne, pour l'établissement du calendrier, l'an 500, V. son *Iesod Olam*, IV, 5 ; c'est peut-être un chiffre rond ; autre renseignement, par Makrizi, dans de Sacy, *Chrestom. arabe*, 2e édit., I, 287 ; II, 159 et 190). Ce qui est certain, c'est qu'il résulte des données qu'on trouve dans le passage cité du gaon Haï que le calendrier actuel était établi de son temps ; on le trouve déjà, avec tous ses détails, dans un remarquable ouvrage d'Albirouni (V. cet ouvrage dans la traduction anglaise de Sachau intitulée *The Chronology of ancient nations;* Londres, 1879), qui a vécu de 973 à 1048, et a étudié chez les juifs d'Orient (à Bagdad ?) le calendrier juif. Albirouni a, pour les éléments de ce calendrier, le cycle de 19 ans (il parle aussi d'un cycle de 8 ans) avec 7 mois intercalaires (on variait encore, de son temps, sur la place de 7 mois intercalaires dans le cycle, mais les distances entre les années embolismiques étaient toujours les mêmes ; la différence venait d'une petite différence sur l'origine des ères) ; il a aussi pour la durée du mois synodique la même valeur que celle du calendrier actuel, il connaît les quatre règles d'ajournement et, pour la durée de l'année solaire, il donne le chiffre attribué à R. Adda. C'est donc entre le vie et le xe siècle que le calendrier a été formé, sans qu'on puisse déterminer plus exactement son âge ; il serait tout à fait chimérique de s'en servir, comme on l'a fait quelquefois, pour des études chronologiques portant sur les premiers siècles de l'ère chrétienne ou sur la vie de Jésus. Les *Pirké R. Eliézer* (viie siècle au plus tôt) ne le connaissent pas ou le négligent avec intention.

Voici les principales données et règles de ce calendrier. L'année est luni-solaire. Le jour est divisé en 24 heures et commence à 6 h. du soir. Dans les temps bibliques déjà, où au moins dans ce qu'on appelle le Code sacerdotal, le jour commence à la nuit et finit le lendemain au coucher du soleil. Dans le récit de la création (*Genèse*, ch. i), il semble, au contraire, que le jour commence au lever du soleil. L'heure, dans le calendrier actuel, est divisée en 1,080 parties. La durée du mois lunaire, autrefois estimée par les Juifs à 29 jours, 12 heures et 2/3 d'heure, est, dans le calendrier actuel, de 29 jours, 12 heures et 793 parties. C'est exactement le mois lunaire d'Hipparque, valant 29 j. 12 h. 44′ 3″ 20‴ (*Almageste*, IV, 2). La durée de l'année solaire est, comme dans le calendrier de Jules César, de 365 jours 6 heures. C'est, dans la littérature juive, l'année dite de Samuel ; l'année de R. Adda est une pure fiction. Comme 12 mois lunaires juifs ne font que 354 jours, 8 heures, 876 parties, chaque année juive offrirait, sur l'année solaire, un déficit de plus de 11 jours ; c'est pour combler ce déficit qu'on a eu recours aux mois intercalaires donnant des années de 13 mois. A cet effet, on accepta le cycle de Méton, qui divise les années en périodes de 19 ans, dont chacune comprend 11 années de 12 mois et 7 années de 13 mois. Les cycles juifs partent de la création, c.-à-d. 3760 ans avant l'ère chrétienne, et les années embolismiques sont, dans chaque cycle, les années 3, 6, 8, 11, 14, 17 et 19. Cet ordre d'intercalation paraît avoir été emprunté aux grecs d'Asie (Reinach, *Revue des Et. juives*, n° 35) ; d'autres ordres d'intercalation avaient cours chez les Juifs (Israéli, *l. c.*, IV, 2). Dans le calendrier actuel, l'année 1884 de l'ère chrétienne, par exemple, correspond à l'année 5644 de l'ère de la création (laquelle est la première année du 298e cycle), mais il faut faire attention que l'année juive 5644 commençant en automne, les premiers mois de cette année tombent sur les derniers mois de l'année chrétienne 1883. Les cycles n'ont pas tous la même durée, ils peuvent avoir 6,939, 6,940, 6,941 et 6,942 jours. Cela vient de ce que, pour des raisons spéciales dont nous dirons un mot tout à l'heure, les mois de 30 et de 29 jours n'y alternent pas régulièrement, le second mois de l'année (Marhesvan) peut avoir quelquefois 30 jours, et le 3e mois (Kilsev) peut quelquefois n'en avoir que 29, de sorte que l'on a des années communes ayant 353, 354 ou 355 jours, et des années embolismiques (13 mois) ayant 383, 384 ou 385 jours.

Le calendrier juif a suffisamment bien maintenu, jusqu'à ce jour, l'harmonie entre le cours du soleil et l'époque des fêtes juives. Il donne une année solaire moyenne de 365 j. 5 h. 55′ 25″ 26‴ 18⁗... (l'année vraie est 365 j. 5 h. 48′ 50″, 918), et, par suite, la durée du cycle est trop longue de plus de 2 heures. Un autre inconvénient du système vient de ce qu'il n'a pas, dans la succession des années de différente espèce qu'il contient, de série de courte durée. Pour calculer un calendrier perpétuel juif, il faudrait dresser un calendrier de 689,472 ans ou 36,288 cycles. Ce défaut vient uniquement de ce qu'il y a, comme on l'a vu, trois variétés d'années juives communes et trois variétés d'années embolismiques et que le choix entre une variété et une autre est soumis à des règles qui produisent, dans le calendrier, de graves perturbations. Ces règles sont au nombre de quatre et leur application a pour effet d'ajourner d'un jour, quand il y a lieu, et même quelquefois de deux, la date du 1er jour de l'année. Ce qui est curieux, c'est qu'une de ces règles au moins est un souvenir de la lutte des Pharisiens et des Sadducéens et a été établie peut-être déjà à la fin du second temple, uniquement pour faire triompher une idée particulière des Pharisiens sur le caractère du 7e jour de la fête des Tabernacles.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'année commence en automne, avec le 1er Tisri, les noms des mois sont ceux qui passent pour avoir été rapportés par les Juifs de Babylone et que nous donnons plus haut. Les jours de la semaine n'ont pas de noms, et sont représentés par des numéros d'ordre allant de 1 à 7 ; le dimanche est le premier jour de la semaine. Les fêtes actuelles du calendrier juif, sont : *Rosch-haschana* (commencement de l'année), 2 jours, 1er et 2 Tisri ; *Kippur* (grand-jeûne, jour du Pardon), 1 jour, 10 Tisri ; *Succot* (cabanes, tabernacles), 9 jours, 15 à 20 Tisri, dont 2 jours de grande fête au commencement et à la fin et 5 jours de demi-fête ; *Hanucca* (fête des Macchabées), demi-fête, dure 8 jours à partir du 25 Kislev ; *Purim* (fête d'Esther), demi-fête, 1 jour, 14 Adar, et, dans les années de 13 mois, 14 Adar II. *Péçah* (Pâques), du 12 au 22 Nissan, 8 jours, dont 2 jours de grande fête au commencement et à la fin et 4 jours de demi-fête ; *Sabuot* (Pentecôte), 2 jours, 6 et 7 Sivan — L'ère de la création n'a été adoptée qu'assez tard par les Juifs. A l'époque des rois, on datait d'après les années du règne ; l'inauguration du temple de Salomon est datée de la sortie d'Egypte, Ezéchiel compte à partir de l'exil du roi Ioiakhin ; Néhémie, d'après les années de règne des rois perses ; au temps des rois et princes asmonéens, on compte aussi par années du règne. Cependant, après la conquête d'Alexandre, les Juifs prirent, en général, l'ère des Séleucides, appelée aussi chez eux l'ère des contrats, qu'ils placèrent en l'année 311 ou 312 avant l'ère chrétienne. On trouve déjà cette ère dans le premier livre des Macchabées, elle est souvent mentionnée dans le Talmud et s'est conservée très longtemps chez les écrivains juifs du moyen âge, concurremment avec l'ère de la destruction du (second) temple. L'ère de la création du monde paraît avoir pris le dessus lorsque les Juifs occidentaux, sur lesquels les souvenirs palestiniens avaient moins d'empire, laissèrent tomber en oubli l'ère des Séleucides ou celle de la destruction du temple, et que leur littérature devint prépondérante dans le judaïsme. Isidore Loeb,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

III. Calendrier gréco-romain. — Les calendriers grecs et romains donnent lieu à une foule de discussions qui dureront longtemps encore, et de nombreux problèmes se rattachant à cette question sont demeurés jusqu'ici sans solution. Nous ne pouvons ici que résumer les notions essentielles, définitivement acquises, en nous en tenant aux points les plus importants. Pour d'autres détails nous prions le lecteur de se reporter aux articles Année, Chronologie, Ere, Fastes, etc...

Grèce. — Le calendrier grec qui nous est le mieux connu est celui d'Athènes. Les renseignements que nous possédons sont épars dans les écrits des anciens et quelques monuments épigraphiques. Le plus ancien calendrier construit par les astronomes grecs date du temps de Périclès et a pour auteur *Meton* (V. ce mot); on cite encore ceux de Démocrite, de Philippe, de Callipe, de Conon de Samos, de Métrodore, contemporain d'Auguste, d'Eudoxe : ce dernier, qui nous est seul parvenu, remonte à la première partie du IIe siècle av. J.-C. On a trouvé encastré dans un mur de l'ancienne église métropolitaine d'Athènes, le Panagia Gorgopiko, un calendrier liturgique figuré sur une plaque de marbre du Pentélique. Les mois y sont caractérisés par les signes du zodiaque correspondants; ils portent des numéros d'ordre partant du mois hécatombéon; des personnages allégoriques indiquent les fêtes publiques appartenant à chacun des mois; il y a d'ailleurs trois lacunes dans ce monument : les mois Gamélion, Munichion et Métagitnion. (On peut en voir une reproduction dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, art. *calendrier*). Une des inscriptions les plus importantes est conservée à l'Université d'Oxford; c'est un fragment du calendrier athénien donnant la succession de huit mois, avec l'indication des dieux auxquels ils étaient consacrés.

L'année comprenait primitivement douze mois lunaires, alternativement pleins (πλήρεις) et caves (κοῖλοι), c.-à-d. formés de 30 et de 29 jours. Au total de 354 on ajoutait chaque année les 11 jours 1/4 nécessaires pour égaler l'année solaire de 365 jours 1/4. Vers l'an 500 av. J.-C. l'astronome Cléostrate de Ténédos imagina trois mois intercalaires (ἐμβόλιμοι) destinés à rétablir la concordance dans une période de huit ans (ὀκταετηρίς). Ces trois mois étaient de 30 jours chacun, et se plaçaient après le sixième mois de la troisième, de la cinquième et de la huitième année. Il portait le même nom que le sixième mois, suivi d'un numéro (δεύτερος, second). Ce cycle remplaça avantageusement celui de deux ans institué du temps de Solon, et celui de trois ans dont parle Hérodote. Il est antérieur au fameux cycle de Méton qui avait une durée de dix-neuf ans. Toutes ces réformes amenèrent une certaine confusion que raille Aristophane. Les nuées, dans la comédie de ce nom se plaignent que les dieux n'entendent rien à tous ces changements; ils se trompent sur les jours de sacrifices et sont réduits à se passer de dîner. L'année athénienne commençait le premier jour

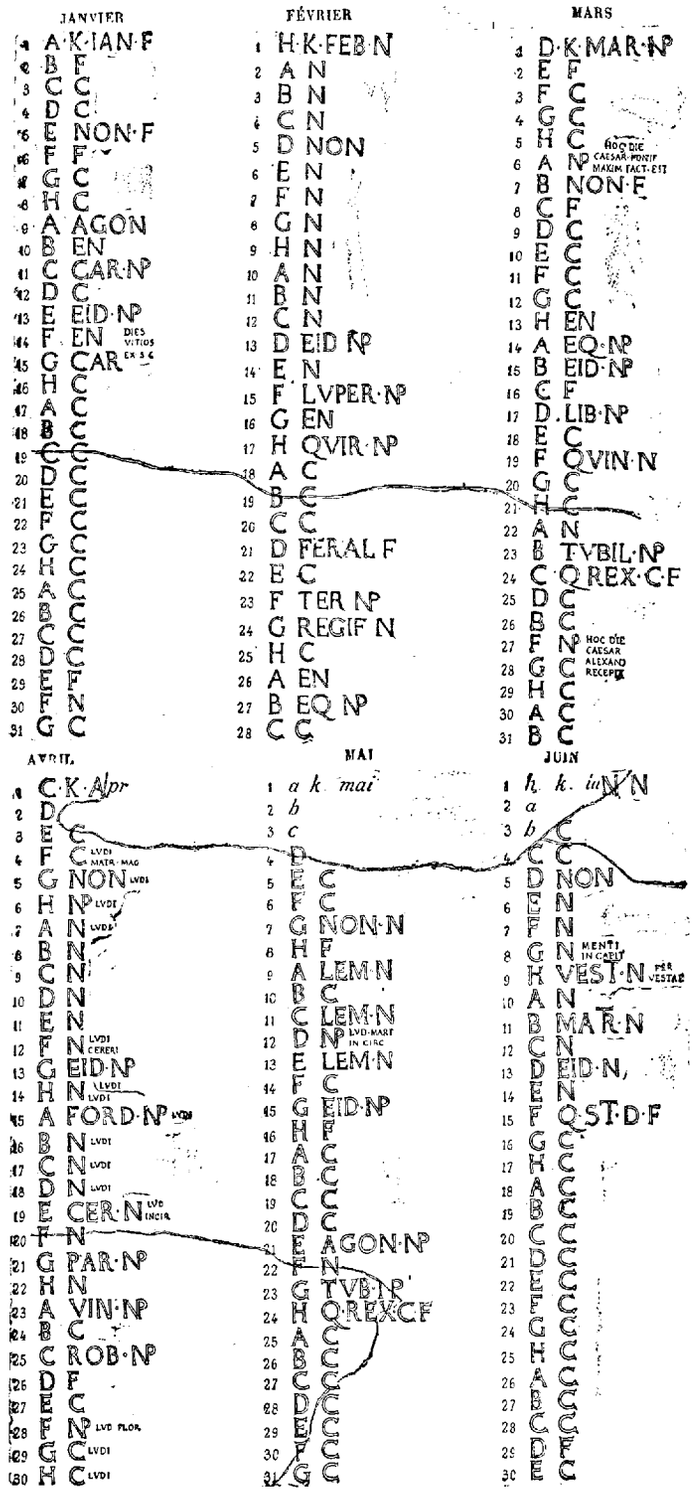

Calendarium Maffeianum (d'après Mommsen).

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

du mois hécatombéon. Voici, dans leur ordre, les mois athéniens : 1. Hécatombéon ; 2. Métagitnion ; 3. Boédromion ; 4. Pyanepsion ; 5. Mémacterion ; 6. Poseidon (Ποσειδῶν δεύτερος, intercalaire) ; 7. Gamélion ; 8. Anthesterion ; 9. Elaphébolion ; 10. Mynichion ; 11. Thargelion ; 12. Scirophorion. Le 1er, le 3e, le 4e, le 6e, le 7e, le 9e et le 11e avaient trente jours ; les autres, vingt-neuf. Chez les autres peuples de la Grèce, les noms des mois étaient tout différents, et le désaccord dans leur disposition était complet ; Aristoxène, le musicien, nous apprend que le Corinthiens en étaient au dixième jour du mois, quand les Athéniens en étaient au cinquième et d'autres au huitième (Plut., *Aristid.*, 58 ; Aristoxène, *Elém. harm.*, éd. Meyb., p. 37). M. Ruelle, dans le dictionnaire cité plus haut, a décrit, aussi complètement qu'il est possible actuellement, les anciens calendriers grecs, dont le plus important et le mieux connu est celui de Delphes.

Les mois se divisaient en trois décades, que l'on désignait par le nom du mois suivi d'une indication spéciale : du 1er au 10, c'était le mois commençant (μὴν ἱστάμενος ou ἀρχόμενος) ; du 11 au 20, c'était le milieu du mois, (μὴν μεσῶν ou ἐπὶ δέκα) ; du 21 à la fin, c'était le mois finissant (μὴν φθίνων, παυόμενος, λήγων ou ἀπιών). Le premier jour du mois s'appelait la nouménie (nouvelle lune) ; puis venait le deuxième, le troisième jour du mois commençant jusqu'au dixième (ἑκάτη ἱσταμένου). On comptait de même les dix jours de la deuxième décade, depuis le onzième (πρώτη μεσοῦντος), jusqu'au vingtième (δεκάτη μεσοῦντος). Pour la troisième décade on comptait les jours de deux manières. Ou bien on disait le premier, le deuxième, le troisième après la vingtaine (ἐπ' εἰκάδι ou μετ' εἰκάδα) ; ou bien à rebours à partir de la fin du mois, comme firent les Romains ; le vingt-septième jour du mois, par exemple, était le troisième à partir de la fin du mois, τρίτη μηνὸς φθίνοντος.

Rome. — Chez les Romains, l'année primitive était, suivant les auteurs, de 304 jours répartis en 10 mois, dont 4 avaient 31 jours et les autres 30. L'année, dite de Romulus, commençait avec le mois de mars ; les mois qui depuis durent à César les noms de Julius et d'Augustus s'appelaient quintilis et sextilis. Il nous est bien difficile de comprendre une année de dix mois ; des explications que l'on a tentées à ce sujet, la plus vraisemblable est qu'une telle année n'a jamais existé réellement (Bergk). Quoi qu'il en soit, c'est Numa, dit-on, qui établit l'année de douze mois, ayant au total 355 jours ; une période intercalaire était nécessaire pour rétablir la concordance avec l'année solaire. On imagina un mois intercalaire de 22 ou de 23 jours, qui revenait tous les deux ans et se plaçait dans le dernier mois de l'année, entre le 23 et le 24 février. On l'appela *mercedonius*. Ce cycle de quatre années surpassait de douze jours le nombre de jours renfermé dans quatre années triennales. Les décemvirs (450 av. J.-C.) imitèrent le calendrier athénien et adoptèrent un cycle de huit années, *octen-*

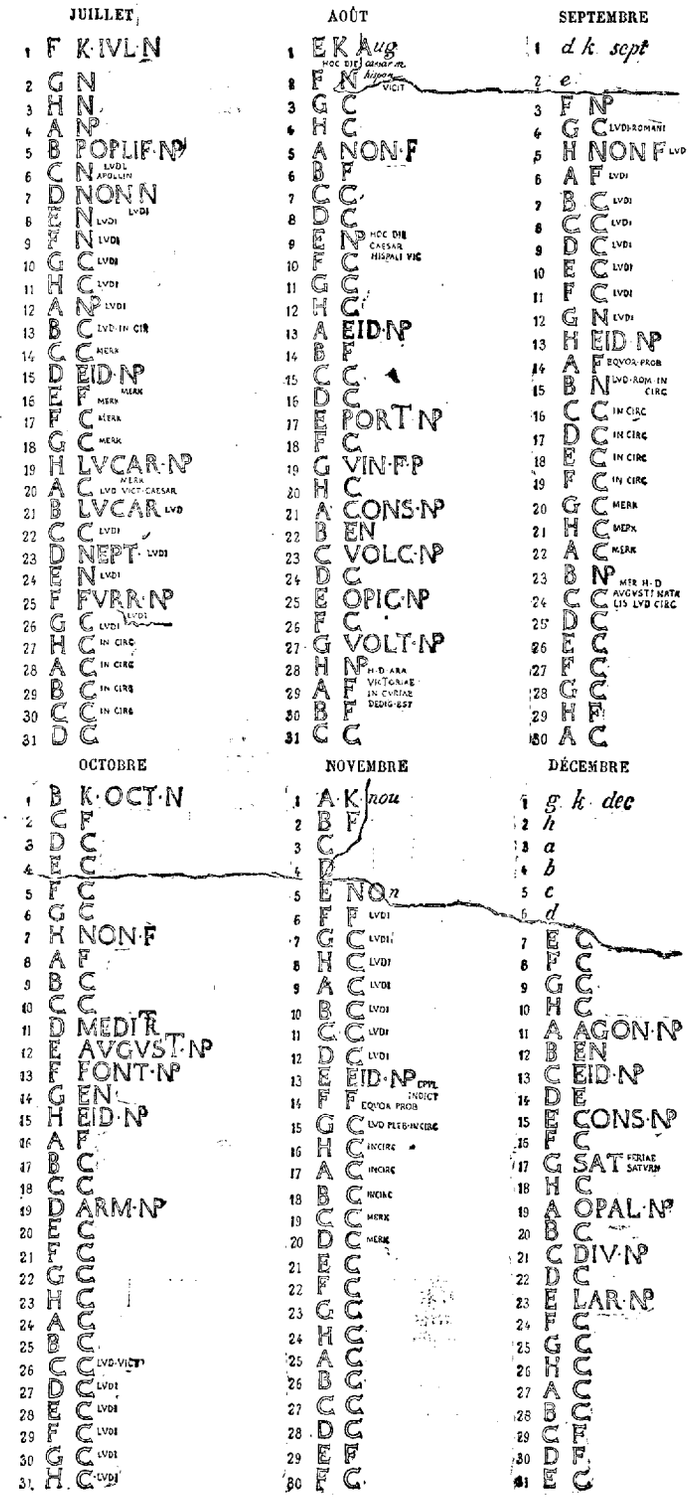

Calendarium Maffeianum (d'après Mommsen).

© 2007 Lyon — Editions « les nacelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nium, dans lequel se plaçaient trois mois intercalaires. Les pontifes, chargés par la loi de M. Acilius Gabrio de déterminer le nombre de jours de chacun de ces mois, le firent arbitrairement, par négligence ou par intérêt, en sorte que le désordre se mit de nouveau dans le compte des mois et des saisons (Cic., *De leg.*, II, 12; *Ad fam.*, VII, 3 et VIII, 6; *Ad att.* V, 9 et X, 17; Suétone, *César*, 40 etc...). Ainsi, en 168, le 1er janvier correspondait au 15 oct. En 47, Jules César, étant grand pontife, réforma définitivement le calendrier. Il commença par ajouter à cette année, outre le complément régulier de 23 jours, deux mois, l'un de 33 et l'autre de 34 jours. Puis l'astronome Sosisthène d'Alexandrie établit une année de 365 jours, les six heures qui complètent la révolution de la terre autour du soleil formèrent tous les quatre ans une journée que l'on plaça après le 23 février, c.-à-d. après le sixième jour des Kalendes (sextus K), d'où son nom de *bissextus calendarum* et celui de l'année bissextile. L'année de Sosisthène étant encore trop courte de onze minutes douze secondes, le calendrier Julien dut encore être réformé : ce fut l'œuvre de Grégoire XIII (1582).

L'année julienne commençait le 1er janvier, jour où depuis l'an 153 av. J.-C. les consuls entraient en charge; les mois de janvier, mars, mai, juillet, août, octobre et décembre eurent 31 jours, février 28 ou 29 et les autres 30. Le mois était partagé en trois parties : 1° des calendes aux nones; 2° des nones aux ides; 3° des ides aux calendes. Cette division avait son origine dans l'ancienne année lunaire. Les calendes correspondaient à la nouvelle lune, les nones au premier quartier, les ides à la pleine lune. Dans les mois de 30 jours les nones tombent le 5, les ides le 13; cependant les mois de janvier, août, décembre, n'ayant eu 31 jours que depuis la réforme de J. César, suivent la règle des mois de 30 jours. Une autre division des jours de l'année est celle des marchés ou nondines qui revenaient tous les 9 jours; dans les vieux calendriers les jours sont désignés par les neuf lettres ABCDEFGH, qui se succèdent par séries continues depuis le 1er janvier; ainsi le dernier jour de ce mois était marqué G, le 1er février H, etc... Les jours se comptaient d'ailleurs à rebours, à partir des nones, des ides, puis des calendes; voici le tableau des jours du mois de janvier :

1. A. Kalendæ.
2. B. IV anti Nonas.
3. C. III.
4. D. pridie Non.
5. E. Nonæ.
6. F. VIII a. Idus
7. G. VII.
8. H. VI.
9. A. V.
10. B. IV.
11. C. III.
12. D. Pridie Id.
13. E. Idus.
14. F. XIX.
15. G. XVIII.
16. H. XVII.
17. A. XVI.
18. B. XV.
19. C. XIV.
20. D. XIII.
21. E. XII.
22. F. XI.
23. G. X.
24. H. IX.
25. A. VIII.
26. B. VII.
27. C. VI.
28. D. V.
29. E. IV.
30. F. III.
31. G. Pridie Kal.

Cependant, sous les empereurs, l'usage s'établit de compter par semaines de sept jours et, dès le IIe siècle, Dion Cassius constate que cette division du mois est adoptée (V. Semaine). Pour le partage des jours fastes et néfastes, V. Fastes.

Il nous semble nécessaire d'ajouter quelques indications sur les sources où ont été puisées les notions que nous possédons sur l'ancien calendrier romain. Au XVIIe siècle le Père Petau réunit, dans différents ouvrages, les renseignements fournis par les auteurs, Ovide, Columelle, Pline l'Ancien; Marquhardt refit ce travail d'après les calendriers épigraphiques dont on peut voir la reproduction dans le premier volume du *Corpus* de Mommsen (p. 293); ils ont été trouvés presque exclusivement à Rome ou dans le Latium, et la plupart remontent au temps d'Auguste, de 30 av. J.-C. à 51 ap.; le Maffeianum que nous reproduisons d'autre part a été fait de 747 à 757 de Rome. Mommsen met à la suite les calendriers écrits de Philocalus (354) et de Polemius Silvius (448). A l'époque d'Auguste également, appartiennent deux calendriers rustiques; le Colotianum et le Vallense, tracés le premier sur un marbre quadrangulaire dont chaque face porte le tableau de trois mois, et le second sur un prisme, sur chacune des faces duquel sont représentés quatre mois. En tête sont figurés les signes du zodiaque; on y voit l'indication du nombre de jours pour chaque mois, du nombre d'heures de jour et de nuit, des fêtes, des divinités protectrices et des travaux agricoles de chaque mois. M. Ruelle, dans l'article que nous avons déjà cité, a fait un calendrier grec en concordance avec le calendrier Julien, et un calendrier romain, avec tableau complet des fêtes et des phénomènes astronomiques correspondants à tous les jours de l'année. On trouvera à la suite de cet article une note bibliographique très complète sur la question (Cf. Bouché-Leclercq, *Manuel des Institutions romaines*, pp. 585 et suiv.).

Nous croyons intéressant de reproduire (V. p. 904 et 905) l'un des documents épigraphiques que nous avons mentionnés. C'est le *Calendarium Maffeianum*, conservé sur une belle plaque de marbre blanc de trois pieds de large sur deux et demi de hauteur. Il a été trouvé en 1547, a appartenu à Jérôme Maffei, évêque de Rome. Oublié longtemps, il a été retrouvé dans le palais Farnèse en 1704; il fut définitivement perdu quelques années après, sauf peut-être un fragment (les cinq premiers mois) qui se trouve au musée du Capitole. Il a été reproduit plusieurs fois; nous le transcrivons d'après Mommsen. Voici l'explication des signes qui s'y rencontrent; les calendes sont désignées par la lettre K; les nones et les ides par les abréviations NON., EID. L'initiale F désigne les jours fastes, C, les jours comitiaux, N les jours néfastes, EN (Endo = in) signifie que le jour était néfaste dans sa première et sa dernière partie; NP indique les jours néfastes avec fêtes ou réjouissances publiques. Les fêtes sont désignées également par des abréviations que nous rangeons dans l'ordre où elles se présentent dans le calendrier : Agon. = agonalia; car. = carmentalis; luper. = lupercalia; quir. = quirinalia; feral. = feralia; ter. = terminalia; regi. = regifugium; Eq. = equirria; lib. = liberalia; quin. = quinquatrus; tubil. = tubilustrium; Q. Rex. C. F. = quando rex comitiavit fas (jour faste à partir du moment où le *rex sacrificiolus* s'est rendu aux comices); Ford. = fordicidia; Cer. = cerialia; par. = parilia; vin. = vinalia; rob. = robigalia; lem. = lemuria; vest. = vestalia; matr. = matralia; Q. S. T. D. F. = quando stercus delatum fas (jour faste à partir du moment où le fumier a été emporté du temple de Vesta); poplif. = poplifugia; lucar. = lucaria; nept. = neptunalia; fur. = furrinalia; fort. = fortunalia; cons. = consualia; volc. = volcanalia; opic. = opiconsiva; volt. = volturnalia; meditr. = meditrinalia; font. = fontinalia; arm. = armilustrium; sat. = saturnalia; opal. = opalia; lar. = larentalia. A. Waltz.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Moyen Âge. — Le calendrier romain réformé par Jules César continua à être en usage pendant tout le moyen âge. Les chrétiens ne changèrent ni les noms des mois, ni leur division, ni les noms des jours, et les barbares adoptèrent plus tard, avec la religion, le calendrier des vaincus. L'emploi de l'ère chrétienne, dont l'usage se propagea dans l'occident de l'Europe à partir du VIIe siècle, n'entraîna pas non plus la modification du calendrier ; on se borna à changer le point de départ de l'année ; les uns la firent commencer à la Noël, d'autres à l'Annonciation, d'autres encore à diverses autres époques (V. Chronologie). Cependant, tandis que le calendrier romain avait pour base le cours du soleil, la plupart des fêtes ecclésiastiques étaient au contraire déterminées par le cours de la lune. C'était une tradition provenant de la religion juive et sanctionnée par les conciles. La célébration de la Pâque avait été fixée par le concile de Nicée (325) au dimanche qui suit la première pleine lune postérieure à l'équinoxe du printemps (fixé alors au 21 mars); et toutes les autres fêtes mobiles se réglaient sur la date de Pâque. Pour dresser le calendrier liturgique il fallait donc trouver une concordance entre l'année solaire et l'année lunaire ; ce fut à quoi s'appliquèrent les computistes du moyen âge. On trouvera aux articles Lunaison, Cycle, Nombre d'or, Concurrents, Réguliers, Epacte, Pâque, des détails sur les artifices ingénieux qu'ils imaginèrent.

Concurremment avec l'usage de diviser le mois à la Romaine en kalendes, nones et ides, on vit apparaître, dès l'époque barbare, l'habitude de compter les jours du mois à partir du premier jour du mois, comme nous le faisons aujourd'hui. Plus tard, et particulièrement dans les pays du Midi, on divisa le mois en deux quinzaines, et l'on indiquait les quantièmes du mois entrant *(intrante mense)* du 1er au 15 et du mois finissant *(exeunte mense)* à partir du 15. L'usage romain persista longtemps néanmoins dans les calendriers dressés par les savants, mais dans l'usage habituel prévalut de plus en plus l'emploi d'un calendrier liturgique où l'on remplaçait les anciennes dénominations païennes des mois et des quantièmes par les dates déterminées par les fêtes ecclésiastiques, fêtes des saints ou autres. Les noms mêmes des jours furent délaissés et l'on compta par *féries*. La première férie correspondait au dimanche, la deuxième au lundi et ainsi de suite jusqu'au samedi qui était la septième férie. Pour déterminer une date, on disait p. ex. : la cinquième férie après l'Epiphanie, ce qui équivalait à dire : le jeudi après le 6 janv. C'est ainsi que sont datées la plupart des chartes du moyen âge. Pour ramener ces dates à notre manière de déterminer le temps, il faut nécessairement se familiariser avec l'histoire de l'année liturgique.

Les fêtes, et particulièrement les fêtes des saints, ont été la base du calendrier populaire et ont servi de moyen mnémotechnique pour régler une foule de devoirs et d'intérêts et surtout pour diriger l'économie agricole. Une foule d'expressions ou de proverbes en témoignent encore. Sans prétendre les énumérer, nous rappellerons : les *Saints de glace* (SS. Mamert, Pancrace et Gervais, 11, 12 et 13 mai) qui indiquent l'abaissement de température qui se produit habituellement vers cette époque ; l'influence attribuée à saint Médard (7 juin), à saint Gervais (19 juin) et à quelques autres sur les pluies du solstice, l'*été de Saint-Martin* (11 nov.), etc. Quant aux proverbes en voici quelques-uns des plus populaires : *A la Saint-Thomas* (21 déc.) *les jours au plus bas; à la Saint-Georges* (23 avr.) *sème ton orge ; à Saint-Barnabé* (11 juin) *la faux au pré* ; *à la Madeleine* (22 juil.) *la noix est pleine; à la Saint-Laurent* (10 août) *on fouille dedans*, etc.

Aujourd'hui que l'usage du millésime, la vulgarisation de l'instruction, la multiplicité des moyens d'information et le bon marché des almanachs rendent familière à chacun la connaissance du temps, on a quelque peine à se figurer quelle était au moyen âge l'incertitude de la chronologie et la difficulté de dater. Les clercs avaient des calendriers en tête des bréviaires et des missels, ils donnaient aux fidèles l'indication du temps ou du moins les éléments nécessaires pour l'acquérir par une pancarte suspendue au *cierge pascal* (V. ce mot). Mais cela même était insuffisant et pouvait induire en erreur. On cherchait à y remédier par des espèces de calendriers populaires, par des tables de recettes, par des procédés mnémoniques plus bizarres les uns que les autres, qui devaient servir à calculer le temps ; c'était souvent des espèces de poèmes ; par exemple *la table aux bergiers*, chanson commençant par les mots : *Aimez-moi, bergeronnette*, dont on devait appliquer les syllabes sur un cadre formé des dates de la lune et des lettres dominicales. On trouve dans quelques collections des calendriers populaires grossièrement sculptés sur des bâtons, ou formés de planchettes gravées par des paysans ; ils indiquent d'ordinaire pour chaque mois la proportion du jour et de la nuit, les jours de la semaine, les quantièmes, les fêtes chômées de l'année et celles des principaux saints désignés par de grossiers symboles. La plupart de ces petits monuments proviennent des pays scandinaves et les indications y sont tracées en caractères runiques ; malgré leur caractère archaïque, ils ne paraissent pas remonter à une époque très reculée. Nous donnons ici la reproduction de quatre pages de l'un des plus

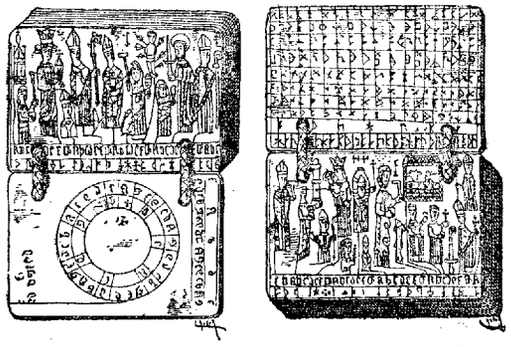

Calendrier du XIVe siècle (Bibliothèque nationale).

curieux et des plus anciens de ces calendriers populaires portatifs. Il remonte au XIVe siècle et est composé de tablettes de bois assemblées en volume. Il donne, avec le cadran de la lettre dominicale et du nombre d'or, l'indication des jours de l'année, la représentation des principaux saints, et beaucoup d'autres renseignements. Ce très curieux objet a été acquis en 1882 par le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

On a dit à l'article Année quelle était l'imperfection du calendrier julien. Dès le moyen âge un grand nombre de computistes la signalèrent, proclamèrent la nécessité d'une réforme et indiquèrent des moyens pour y parvenir. On a dit également comment la réforme aboutit en 1582 sous le pontificat du pape Grégoire XIII et comment le calendrier grégorien a prévalu peu à peu dans tous les pays de l'occident de l'Europe. ***

IV. Calendrier ecclésiastique *(Calendarium, Computus, Distributio officiorum per circulum totius anni)*. — On trouvera aux mots Année ecclésiastique, Avent, Epacte, Fêtes, Lettre dominicale, Martyrologe, Ménologe, Nombre d'or, Pâque, des indications sur les éléments qui ont été introduits successivement dans la composition des calendriers ecclésiastiques. Nous nous bornerons ici à présenter quelques notions sur leur origine et leur forme primitive. — Tertullien *(De corona militis)* parle déjà des *fastes* de l'Eglise, expression qui implique l'idée d'une répartition officielle de l'année, adaptée au culte des

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chrétiens. Mais cette répartition ne paraît avoir déterminé que plus tard la formation d'un calendrier général propre aux églises. Cette formation commença de deux manières: 1° par des listes *(feralia)* comprenant seulement les jours fériés, avec ou sans indication de la date du mois ; 2° par des remaniements des calendriers en usage dans chaque pays. — Suivant ce dernier procédé a été composé un document du temps de Constance II, faisant partie d'une collection de pièces chronographiques écrite par le calligraphe Furius Dionysius Philocalus, désignée communément sous le nom de *Chronographe de 354*. Ce document paraît être un calendrier officiel de l'empire romain, tel qu'il était après que le paganisme eut cessé d'être la religion de l'Etat et avant que le christianisme l'eut remplacé à ce titre. Il contient les notes astronomiques et astrologiques du calendrier romain ; les jours attribués au culte des dieux y figurent encore, mais seulement comme jours fériés et sans caractère religieux ; les jeux ont gardé leur place et, à côté de la semaine romaine de huit jours, des lettres dominicales indiquent la semaine chrétienne de sept jours ; aucun des jours saints des chrétiens n'y est spécifié. Le *Laterculus*, composé par Ptolomeus Silvius, dédié à Eucher, évêque de Lyon, et daté de 448 (édité par les Bollandistes, *Acta sanctorum*, 7 janv.) est pareillement un calendrier romain adapté aux usages des chrétiens. A part quelques vestiges des anciennes fêtes, tout ce qui pouvait rappeler la religion païenne y est effacé. On y trouve, avec les *natales* des empereurs, les anniversaires de saint Laurent, saint Hippolyte, saint Etienne et saint Tite ; la déposition de saint Pierre et saint Paul (22 fév.), la passion de Jésus-Christ (25 mars), sa résurrection (27 mars) et le *Natalis Domini corporalis* (25 déc.). — Le plus ancien spécimen d'un calendrier exclusivement chrétien est un fragment d'un calendrier gothique qu'on suppose avoir été composé en Thrace, au IVe siècle. Ce fragment, qui a été publié par A. Mai *(Scriptorum veterum nova collectio)*, donne seulement trente-huit jours, du 23 oct. au 30 nov. ; il assigne la fête de sept saints, deux du Nouveau Testament, trois de l'église universelle, deux saints locaux (Goths). — Le plus ancien calendrier abrégé est celui qui a été publié par le P. Boucher (*Doctrina temporum ;* Anvers, 1634). C'est un *feriale* de l'église de Rome, datant du milieu du IVe siècle ; il comprend la liste de douze papes, de Lucius à Julius, prédécesseur de Libère (liste inexacte) et l'indication des noms et des jours de vingt-deux martyrs, tous romains. La fête de la Nativité est placée au 25 déc., celle de la *Cathedra Petri* au 22 fév. — Un calendrier de l'église de Carthage, découvert par Mabillon, a été inséré dans les *Acta primorum martyrum sincera et selecta* (Paris, 1689, in-4) par Ruinart, qui le rapporte au Ve siècle ; il commence par ces mots : *Hic continentur dies natalitiorum martyrum et depositiones episcoporum quos ecclesiæ Carthaginis anniversarie celebrant.* — Comme chaque église avait ses évêques et ses martyrs propres, elle avait besoin d'un calendrier spécial. Il appartenait à l'évêque de veiller à ce qu'il fût convenablement dressé. C'est pourquoi Cyprien exhorte son clergé à lui faire connaître les jours où les martyrs sont morts : *ut celebrentur à nobis oblationes et sacrificia ob commemorationem eorum.* Sozomène *(Hist. ecclés.)* dit que chaque église, si petite qu'elle fût, avait son calendrier et ses fêtes propres. Cela explique pourquoi ces calendriers locaux mentionnent si peu de martyrs ; mais la brièveté de leurs listes et les conditions dans lesquelles elles étaient formées donnent aux renseignements qu'elles contiennent une valeur beaucoup plus grande qu'à ceux qui sont compilés dans les collections d'actes de martyrs. E.-H. VOLLET.

V. Calendrier républicain. — On peut ramener à trois les motifs qui déterminèrent, en 1793, la réforme du calendrier grégorien. La Convention voulut briser une arme entre les mains de son adversaire, le clergé, propager tout ce qui pouvait inculquer à la nation l'amour de la République et de la liberté, enfin soumettre la mesure du temps aux principes de la numération décimale qui régissaient déjà la mesure des surfaces, des volumes et des poids. Quoique cette réforme n'eût pas été expressément réclamée par l'opinion publique, elle avait déjà préoccupé plus d'un bon esprit et inspiré plus d'un essai précurseur. Dès 1785, Riboud, ancien procureur du roi de Bourg-en-Bresse, avait publié *les Etrennes littéraires ou Almanach offert aux amis de l'humanité.* Les noms des grands hommes y remplaçaient ceux des saints de l'Eglise. L'ingénieux procureur avait, pour célébrer l'anniversaire des plus illustres d'entre eux, institué des fêtes qui rappelaient leurs travaux ou leurs bienfaits. La fête de l'agriculture tombait le jour dédié à Columelle : Jean-Jacques Rousseau présidait à la fête des âmes sensibles, et Scarron à celle des malades agréables. Pour Newton, il y avait la grande fête de l'univers. Pierre-Sylvain Maréchal reprit la même idée, mais la développa avec une tout autre ampleur. Son *Almanach des honnêtes gens* (1788) contient déjà plusieurs dispositions importantes du calendrier républicain. Maréchal institue d'abord une ère nouvelle, l'ère de la raison. Puis il fixe le commencement de l'année au 1er mars. Les douze mois sont maintenus. Mais à côté de la dénomination usuelle, l'auteur en propose une qui est purement ordinale : Mars s'appelle *Princeps*, Avril *Alter*, Mai *Ter*, Juin *Quartile*, Juillet *Quintile*, etc. (Cf. *Almanach des honnêtes gens*, 1788). — Chaque mois est divisé en trois décades. Les jours complémentaires sont les *épagomènes ;* on les consacrera à célébrer des fêtes solennelles : le 31 mars sera la fête de l'Amour, le 31 mai celle de l'Hyménée; on fêtera la Reconnaissance le 31 août et l'Amitié le 31 déc. Une fête générale est réservée, le 31 janv., à tous les grands hommes *aémères*, c.-à-d., à tous ceux dont on ignore la date de la naissance et de la mort. Maréchal, à l'exemple de Riboud, n'ouvre son calendrier qu'aux grands noms de la science, de l'histoire, de la philosophie. Mais la plus large tolérance dicte ses choix. Chez lui, Jésus-Christ coudoie Epicure. Tout porte à croire que l'*Almanach des honnêtes gens* ne fut pas inutile aux réformateurs de 1793. Un tel livre ne pouvait guère leur être inconnu. Il avait été réédité, sous des titres divers, en 1791 et en 1792. D'autre part la forme des deux calendriers présente la plus grande analogie. On s'est contenté, semble-t-il, en 1793, d'accommoder le travail de Maréchal aux exigences de la situation nouvelle, et notamment, de l'imprégner d'esprit républicain.

Le soin de la réforme fut confié par la Convention au comité de l'instruction publique. Gilbert Romme, son président, s'adjoignit les savants les plus illustres de l'époque : Lagrange, Dupuis, Monge, Guyton de Morveau, Lalande, enfin plusieurs membres de l'Académie des sciences lui prêtèrent leur concours. Le projet qui sortit de cette collaboration fut soumis à la Convention nationale, le 20 sept. 1793. La discussion, ouverte le 5 oct. suivant, fut close le même jour. On adopta les propositions du comité, sauf celles qui concernaient la nomenclature des mois et des jours. Voici quelles sont les dispositions essentielles du nouveau calendrier. L'ère ancienne fut abolie pour les usages civils. Elle finit le 21 sept. 1792, avec la royauté. Une ère nouvelle fut instituée : elle commença le 22 sept. 1792, avec la République.

Le même jour où les représentants du peuple réunis en Convention nationale proclamaient la République, le soleil arrivait à l'équinoxe vrai d'automne en entrant dans le signe de la Balance à 9 h. 18 m. 30 s. du matin pour l'Observatoire de Paris. Un grand phénomène céleste coïncidait ainsi avec un grand événement historique. Cet accord désigna le 22 sept. pour être non seulement le premier jour de l'ère, mais encore le premier jour de l'année. On rapporta en conséquence le décret qui fixait le commencement de la seconde année de la République au 1er janv. 1793. Tous les actes passés de cette époque au 6 oct. 1793 étaient datés de l'an II. On décida qu'ils

© 2007 Lyon — Editions « les nacelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

appartiendraient à l'an I. Chaque année commença à minuit avec le jour où tombait l'équinoxe vrai d'automne pour l'Observatoire de Paris. Le mois fut conservé. C'est une division utile. Elle sert, en rappelant les lunaisons, les intérêts du marin, de l'homme des champs, de l'habitant du Nord. Mais pour être vraiment avantageuse, elle doit rester toujours la même. On suivit donc l'exemple des anciens Egyptiens et on partagea l'année en douze mois égaux de trente jours chacun. La semaine, en revanche, fut supprimée. « Elle ne mesure exactement ni les lunaisons, ni les mois, ni les saisons, ni l'année » *(Instruction sur l'ère de la République)*. Elle a servi d'ailleurs, à toutes les époques « les vues ambitieuses de toutes les sectes ». C'est un produit de la « superstition », un « scandale » pour les siècles éclairés. Sa place n'est pas dans l'annuaire d'un peuple libre et d'un gouvernement républicain. La numération décimale permet d'établir une division plus simple et plus conforme à la raison. C'est la décade ou groupe de dix jours. Chaque mois en contint trois. La décade était plus commode que la semaine, car elle mesurait exactement le mois, elle avait encore sur elle l'avantage de s'accorder avec le nouveau système des poids et mesures. L'année, avec ses trois cent soixante-cinq jours, forma trente-six décades et demie. Les jours de la dernière demi-décade furent les épagomènes. Ils n'appartenaient à aucun mois.

L'année civile, qui est purement conventionnelle, ne reproduit pas exactement l'année tropique qui lui sert de fondement. Elle est plus courte d'un quart de journée environ. Pour rétablir l'accord on ajoutait tous les quatre ans un jour de plus aux épagomènes. Au lieu de cinq il y en avait alors six. Cette période de quatre ans constitua la Franciade. Le jour allait de minuit à minuit. Il fut divisé en dix parties égales ou heures, chaque partie en dix autres et ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. On appela minute décimale la centième partie de l'heure, et seconde décimale la centième partie de la minute. Toutes ces modifications étaient, en somme, fort heureuses; sauf le changement de l'ère, elles étaient inspirées par la science ou dictées par la raison. Elles furent adoptées sans difficulté.

Un débat assez long s'ouvrit sur la nomenclature des mois et des jours. Romme proposait, pour les désigner, des noms qui rappelaient les époques les plus mémorables de la Révolution (V. *Romme le Montagnard*, par Marc de Vissac). Un député, Duhem, le combattit. Il fallait faire, suivant lui, le calendrier moins pour la France que pour toutes les nations. « Je vote, dit-il, pour nommer les divisions du temps par leur ordre numérique. » Romme consentit à supprimer les dénominations révolutionnaires ou plutôt à les remplacer par des dénominations morales. « Le premier jour, dit-il, en développant son projet, sera celui des époux. » « Tous les jours sont les jours des époux, » riposta Albitte. La discussion ne fut guère poussée plus loin et l'on adopta la nomenclature ordinale tant pour les mois que pour les jours. Mais les inconvénients qu'elle recélait éclatèrent, dès qu'on voulut s'en servir. Le peuple, que l'imagination domine et gouverne presque toujours, la trouva trop abstraite. La rédaction des actes officiels eut elle-même à en souffrir. Pouvait-on s'exposer à écrire des phrases comme celle-ci : le deuxième jour de la deuxième décade du deuxième mois de la deuxième année de la République? — Le poète Fabre d'Eglantine fut chargé de trouver une nomenclature moins sèche et moins abstraite. L'idée qui lui servit de principe fut « de consacrer par le calendrier le système agricole et d'y ramener la nation, en marquant les époques et les fractions de l'année par des signes intelligibles ou visibles pris dans l'agriculture ou l'économie rurale ». (Rapport de F. d'Egl., *Moniteur*, XVIII, 684.) Dans ce système, les dénominations du temps étaient empruntées à son contenu et servaient à le désigner. L'automne, par exemple, voit se succéder trois grands phénomènes, les vendanges (septembre-octobre); les brouillards et les brumes basses (octobre-novembre); les froids tantôt secs tantôt humides (novembre-décembre). Le premier mois de l'automne s'appellera donc, conformément à l'étymologie, vendémiaire, le second, brumaire, le troisième, frimaire. Suivant ce principe pour toutes les parties de l'année, Fabre composa la nomenclature suivante :

AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ
Vendémiaire.	Nivôse.	Germinal.	Messidor.
Brumaire.	Pluviôse.	Floréal.	Thermidor.
Frimaire.	Ventôse.	Prairial.	Fructidor.

Il n'était ni possible ni nécessaire d'appliquer le même système à la dénomination des jours. D'abord il eût fallu créer trois cent soixante-six noms nouveaux : et quelle mémoire eût été assez intrépide pour les apprendre, assez heureuse pour les retenir? L'essentiel était d'ailleurs d'avoir toujours le quantième du mois à sa disposition sans être obligé de recourir au calendrier matériel. On obtint ce résultat avec la dénomination ordinale. Fabre inventa des mots qui, tout en conservant la signification du nombre ordinal, formèrent un nom différent pour chaque jour. Il proposa de dire pour exprimer les jours de la décade : Primedi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, Nonidi, Décadi.

Les avantages de cette combinaison sont bien connus. Elle permet de déterminer presque instantanément le quantième du mois. « Par exemple, dit Fabre, il suffit de savoir que le jour actuel est Tridi pour être certain que c'est aussi le 3 ou le 13 ou le 23 du mois, comme avec Quartidi, le 4 ou le 14 ou le 24 du mois, ainsi de suite. On sait toujours à peu près si le mois est à son commencement, à son milieu ou à sa fin. Ainsi l'on dira Tridi est le 3 au commencement, le 13 au milieu, le 23 à la fin. » *(Ibid.)*

Là ne se bornèrent point les innovations de Fabre d'Eglantine. Le calendrier, remarquait-il, est, par excellence, le livre du peuple. Il faut en profiter « pour glisser parmi le peuple les notions rurales élémentaires, pour lui montrer la richesse de la nature, pour lui faire aimer les champs, et lui désigner avec méthode, l'ordre des influences du ciel et des productions de la terre ». *(Ibid.)* Les prêtres n'avaient pas ignoré le parti qu'on pouvait tirer du calendrier. Pour propager et affermir leur empire, ils avaient placé chaque jour sous la protection « d'un prétendu saint ». Mais ce catalogue n'était que le « répertoire du mensonge, de la duperie et du charlatanisme ». Le législateur devait chasser « cette foule de canonisés » du calendrier du peuple et leur substituer « tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, le digne objet sinon de son culte, du moins de sa culture » *(Ibid.)*. Les grains, les pâturages, les arbustes, les racines, les fleurs, les fruits, les plantes remplacèrent, en conséquence, les apôtres, les vierges et les martyrs. A chaque Quintidi on inscrivit le nom de l'animal, poisson, oiseau ou mammifère, qui pouvait à la même époque aider l'homme dans ses travaux, le nourrir de sa chair, ou le charmer de son chant. Chaque Décadi fut à son tour marqué par le nom d'un instrument aratoire. On choisit, autant que possible, celui dont le travailleur avait besoin pendant le mois. La Cuve, par exemple, était inscrite au premier Décadi de vendémiaire, le Pressoir au second et au troisième le Tonneau. Les railleries n'ont pas été ménagées à cette partie du calendrier républicain; pourtant elle procède d'idées généreuses et de sentiments élevés. Fabre voulut montrer, comme il le dit lui-même, qu'avec la République, était venu le temps « où un laboureur est plus estimé que tous les rois de la terre, et l'agriculture comptée comme le premier des arts de la vie civile » *(Ibid.)*.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les jours épagomènes reçurent par un décret du 7 fructidor an III, la dénomination de sans-culottides. On prétendit ainsi glorifier un nom que les aristocrates infligeaient comme une injure aux défenseurs de la Liberté. Les sans-culottides furent consacrés à des réjouissances et à des fêtes. Dans les années ordinaires on célébrait cinq fêtes, celles de la Vertu, du Génie, du Travail, de l'Opinion, des Récompenses (V. sur leur nature le *Rapport* de Fabre d'Eglantine). Dans les années sextiles, c.-à-d. tous les quatre ans, le sixième épagomène était la Sans-Culottide par excellence, et on y célébrait des jeux nationaux. Les *fêtes décadaires* (V. ce mot) ne vinrent que plus tard

Table de concordance des calendriers républicain et grégorien.

	An II 1793-94	An III 1794-95	An IV 1795-96	An V 1796-97	An VI 1797-98	An VII 1798-99	An VIII 1799-1800	An IX 1800-1801
1 vendémiaire...	22 sept. 1793	22 sept. 1794	23 sept. 1795	22 sept. 1796	22 sept. 1797	22 sept. 1798	23 sept. 1799	23 sept. 1800
1 brumaire..	22 oct. —	22 oct. —	23 oct. —	22 oct. —	22 oct. —	22 oct. —	23 oct. —	23 oct. —
1 frimaire...	21 nov. —	21 nov. —	22 nov. —	21 nov. —	21 nov. —	21 nov. —	22 nov. —	22 nov. —
1 nivôse....	21 déc. —	21 déc. —	22 déc. —	21 déc. —	21 déc. —	21 déc. —	22 déc. —	22 déc. —
1 pluviôse..	20 janv. 1794	20 janv. 1795	21 janv. 1796	20 janv. 1797	20 janv. 1798	20 janv. 1799	21 janv. 1800	21 janv. 1801
1 ventôse...	19 févr. —	19 févr. —	20 févr. —	19 févr. —	19 fév. —	19 fév. —	20 fév. —	20 fév. —
1 germinal .	21 mars —	21 mars —	21 mars —	21 mars —	21 mars —	21 mars —	22 mars —	22 mars —
1 floréal....	20 avr. —	20 avr. —	20 avril —	20 avr. —	20 avr. —	20 avr. —	21 avr. —	21 avr. —
1 prairial...	20 mai —	20 mai —	20 mai —	20 mai —	20 mai —	20 mai —	21 mai —	21 mai —
1 messidor.	19 juin —	19 juin —	19 juin —	19 juin —	19 juin —	19 juin —	20 juin —	20 juin —
1 thermidor	19 juil. —	19 juil. —	19 juil. —	19 juil. —	19 juil. —	19 juil. —	20 juil. —	20 juil. —
1 fructidor..	18 août —	18 août —	18 août —	18 août —	18 août —	18 août —	19 août —	19 août —
1 sans-culottides.	17 sept. 1794	17 sept. 1795	17 sept. 1796	17 sept. 1797	17 sept. 1798	17 sept. 1799	18 sept. 1800	18 sept. 1801
6 —		22 — —				22 — —		

	An X 1801-1802	An XI 1802-1803	An XII 1803-1804	An XIII 1804-1805	An XIV 1805
1 vendémiaire	23 septembre 1801	23 septembre 1802	24 septembre 1803	23 septembre 1804	23 septembre 1805
1 brumaire	23 octobre —	23 octobre —	24 octobre —	23 octobre —	23 octobre —
1 frimaire.....	22 novembre —	22 novembre —	23 novembre —	22 novembre —	22 novembre —
1 nivôse	22 décembre —	22 décembre —	23 décembre —	22 décembre —	22 décembre —
1 pluviôse.....	21 janvier 1802	21 janvier 1803	22 janvier 1804	21 janvier 1805	
1 ventôse	20 février —	20 février —	21 février —	20 février —	
1 germinal	22 mars —	22 mars —	22 mars —	22 mars —	
1 floréal	21 avril —	21 avril —	21 avril —	21 avril —	
1 prairial	21 mai —	21 mai —	21 mai —	21 mai —	
1 messidor.....	20 juin —	20 juin —	20 juin —	20 juin —	
1 thermidor.....	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —	20 juillet —	
1 fructidor.....	19 août —	19 août —	19 août —	19 août —	
1 sans-culottides...	18 septembre 1802	18 septembre 1803	18 septembre 1804	18 septembre 1805	
6 —		23 — —			

Le nouveau calendrier fut bientôt mis en vigueur. On fixa au dernier jour de chaque décade les vacances des fonctionnaires publics. Les caisses publiques, les postes et messageries, les établissements publics d'enseignement, les spectacles, les rendez-vous de commerce, comme foires, marchés, les contrats et les conventions, etc. durent désormais se régler sur la décade, sur le mois ou sur les sans-culottides. On chargea le conseil exécutif, les corps administratifs et les municipalités, de prendre toutes les mesures propres à favoriser et à faciliter l'usage du nouveau calendrier. Mais Bonaparte ne lui permit pas de s'implanter définitivement dans le pays. Dès le mois d'avr. 1802, un article de la loi relative à la réorganisation des cultes ramena au dimanche le repos des fonctionnaires de l'Etat. Le 13 floréal suivant, 3 mai, les consuls arrêtèrent que le dimanche serait le jour consacré aux publications de mariage. La ruine du calendrier républicain fut consommée le 15 fructidor an XIII (2 sept. 1805). Regnauld de Saint-Jean-d'Angély et Mounier, orateurs du gouvernement, présentèrent au Sénat un projet de sénatus-consulte qui rétablissait le calendrier grégorien. On nomma une commission d'examen. Sur le rapport de Laplace, la proposition du gouvernement passa sans discussion. Le calendrier républicain fut officiellement supprimé à partir du 1er janv. 1806. Il avait duré douze ans, deux mois et vingt-sept jours. J. DUBOURDIEU.

BIBL. : 1° CALENDRIER HINDOU. — WARREN, *Kâlasankalita*; Madras, 1825, in-4. — PRINSEP, *Useful Tables*, vol. II des *Essays on Indian antiquities edited by Ed. Thomas*; Londres, 1858, in-8. — COWASJEE PATELL, *Chronology*; Londres, 1866, in-4.

2° CHALDÉE. — J. HALÉVY, *Mélanges de critique et d'histoire sémitique*, 1883.

3° PERSE. — HYDE, *De veterum Persarum religione*, 1700. — GIBERT, *Observations sur l'année Perse*, 1758. — FRERET, *Sur l'ancienne Année des Perses*, 1742. — IDELER, *Handbuch der Chronologie*, 1826, t. II. — GUTSCHMID, *Das iranische Jahr*, 1862. — DROUIN, *le Calendrier perse*, dans *Rev. archéol.*, 1889.

4° ARMÉNIE. — FRERET, *Mémoire sur l'année arménienne*, 1753. — DULAURIER, *Recherches sur la chronologie arménienne*, 1859.

5° CAPPADOCE. — FRERET, *Mémoire sur le calendrier cappadocien*, 1753. — BENFEY-STERN, *Monatsnamen einiger aller Völker*, 1836. — POTT, *Altpersische Eigennamen*, 1859.

6° ARABES. — Deux *Mémoires sur le calendrier arabe avant l'islamisme*, dans *Journ. Asiatiq.*, avril 1843, par Caussin de Perceval, et mars 1858, par Mahmoud effendi.

7° CALENDRIER JUIF. — Outre les ouvrages hébreux, en très grand nombre, qui traitent de la matière, et que nous ne mentionnerons pas ici (principaux auteurs : Abraham b. Hayya, Maïmonide, Isaac Israéli, et dans les temps modernes, Slonimsky), nous signalons : Encyclopédie biblique de Schenkel, art. *Jahr, Kalender, Chronologie*; Dictionnaire biblique de Riehm, art. *Jahr, Monate*. — SCALIGER, *De Emendatione temporum*. — IDELER, *Handbuch der mathem. und techn. Chronologie*, t. Ier; *Art de vérifier les dates*, t. Ier. — MÉMAIN, *Connaiss. des temps évangéliques*; Paris, 1886, pp. 377 et suiv. — TERQUEM, dans la *Bible* de Cahen; Paris, 1832, t. III, p. 170 (*Notice sur le calendrier talmudique*). — René MARTIN, *Mémoire sur le calendrier hébraïque*; Angers, 1863. — MAHMOUD EFFENDI, dans *Bulletin de l'Académ. royale, etc., de Belgique*, 1835, t. XXXI, 2e part. — GRAETZ, *Gesch. d. Juden*, t. IV; voir la table au mot *Kalender* et surtout la note 21 à la fin du volume. — GEIGER, dans *Jüd. Zeitschrift*, 1868, VI, p. 141 V. *ibid*, 1872, X, p. 209 (sur l'ère de la création); 1874, XI p. 122 (Slonimsky). — SCHWARTZ, *Der jüd. Kalender* Breslau, 1872. — ZUCKERMANN, *Materialen zur Entwickel*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ung der altjüd. Zeitrechnung im Talmud; Breslau, 1882; *Monatsschrift*, de Frænkel et Graetz, art. OPPENHEIM, 1856 et 1857; art. SLONIMSKY, 1864. Pour l'exposé du calendrier juif actuel, on peut encore consulter : BOUCHET, *Hémérologie;* Paris, 1868. Enfin, pour l'identification des dates juives avec les dates chrétiennes, voir entre autres ouvrages, les tables de KORNICK, *System der Zeitrechnung;* Berlin, 1825; et Isidore LŒB, *Tables du calendrier juif depuis l'ère chrét. jusqu'au* XXX*e siècle, avec la concordance des dates juives et des dates chrétiennes et une nouvelle méthode pour calculer ces tables ;* Paris, 1886. Dans l'introduction de cet ouvrage, on trouvera encore beaucoup de renseignements bibliographiques.

3° MOYEN ÂGE. — HAMPSON, *Medii ævi Kalendarium ;* Londres, 1841, 2 vol. in-8. — RIEGL, *Holzkalender des Mittelalters und der Renaissance*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. IX, 1888. — Du même, *Die mittelalterliche Kalender Illustration*, *Ibid*, t. X, 1889. — Cf. la bibliographie de l'art. CHRONOLOGIE.

CALENDULA (*Calendula* L.). Genre de plantes de la famille des Composées (V. SOUCI).

CALENSE (Cesare), peintre italien, qui fleurit au XVI*e* siècle. Originaire de la province de Lecce, il vécut à Naples, où la pureté de son dessin, l'harmonie de sa couleur et son entente du clair-obscur, le firent grandement estimer. Il ne reste qu'un très petit nombre de ses tableaux. T.-S.

CALENTES. Terme de logique qui désigne un mode de la quatrième figure du *syllogisme* (V. ce mot), où la majeure est universelle affirmative (A), la mineure universelle négative (E), et la conclusion universelle négative (E). Ex. : Tous les maux de la vie sont des maux passagers ; nul des maux passagers n'est à craindre ; donc, nul des maux qui sont à craindre n'est un mal de la vie. La lettre C marque que, pour être prouvé, ce mode doit être ramené à un *Celarent* de la première figure ; la lettre S finale indique que cette opération devra se faire en convertissant simplement la conclusion. G. F.

CALENTURE (V. FIÈVRE).

CALENUS (V. KAHLE).

CALENZANA. Ch.-l. de cant. de la Corse, arr. et à 10 kil. S. de Calvi ; 2,868 hab. Situation pittoresque. Production assez importante d'huile d'olive, de fruits, de céréales.

CALENZOLI (Giuseppe), auteur dramatique italien, né à Florence en 1815. Il débuta en 1852 par *Ricerca d'un marito*, qui fut un succès et demeura au répertoire. Depuis cette date, il a fait jouer une trentaine de comédies dont les meilleures sont : *Il Sottoscala*, pièce fort spirituelle et des plus amusantes (1863); *Padre Zappata*, où se trouve heureusement dessiné l'intéressant caractère, bien italien, de l'homme du monde hypocrite (1876); *Due Padri all'antica* (1853); *Commedia e Tragedia* (1854); *le Donne invidiose* (1855); *Il Vecchio Celibe e la serva* (1856); *la Spada di Damocle* (1876); *Un Ricatto* (1878); *la Via di mezzo* (1879); *le Confidenze innocenti* (1879). Les moyens dramatiques de M. Calenzoli sont monotones, ses observations trop souvent superficielles, mais on lui reconnaît de l'entrain, un certain goût et beaucoup d'adresse. R. G.

BIBL. : A. ROUX, *la Littérature contemporaine en Italie* 1873-1883 ; Paris, 1883, in-12. — Les *Rassegne drammatiche* de la *Nuova Antologia*.

CALEPIN. Carnet de notes (V. CALEPINO).

CALEPIN. Les balles de fusil qui ne sont pas munies d'une enveloppe métallique ont l'inconvénient d'*emplomber* les rayures de l'arme ; aussi est-il nécessaire d'entourer leur partie cylindrique d'un petit morceau de papier appelé *calepin*, découpé en forme de parallélogramme. L'enroulage du calepin autour de la balle se fait automatiquement au moyen d'une machine.

CALEPINA (*Calepina* Desv.). Genre de plantes de la famille des Crucifères et du groupe des Isatidées. L'unique espèce, *C. Corvini* Desv., est une herbe annuelle, commune dans les champs calcaires de la région méditerranéenne. Ses feuilles radicales, étalées en cercle sur la terre, sont pinnatifides, les caulinaires oblongues, entières ou dentées, embrassant la tige par deux oreillettes aiguës. Les fleurs, petites, de couleur blanche, forment par leur réunion des grappes terminales allongées et lâches. Les étamines, au nombre de six, sont tétradynames. Les fruits sont des petites siliques globuleuses, glabres, réticulées-rugueuses, renfermant chacune une seule graine à cotylédons condupliqués. Ed. LEF.

CALEPINO (Ambroise), lexicographe italien, né à Bergame en 1435, mort en 1511. Il entra très jeune dans l'ordre des augustins et travailla toute sa vie à son célèbre dictionnaire polyglotte qu'on appela de son nom le *Calepin*, et dont la première édition parut, en latin seulement, sous le titre de *Cornucopiæ*, à Reggio (1502, in-fol.). Pendant tout le XVI*e* siècle, ce fut l'ouvrage le plus consulté par les érudits. Les Alde en donnèrent dix-huit éditions en un demi-siècle (1542-1592); celle de Bâle, 1590, est en onze langues. Passerat, Facciolati, bien d'autres encore, l'ont augmenté ou remanié. Aujourd'hui le *Calepin* est dépassé et relégué au rang des antiquités vénérables. Mais on appelle encore de ce nom de Calepin un recueil de notes et d'extraits. L'édition de Facciolati, qui donne le sens des mots en sept idiomes différents, est la meilleure (Padoue, 1758, 2 vol. in-fol.) ; elle fut souvent réimprimée. H. V.

CALERS *(Calercium)*. Abbaye cistercienne d'hommes, fille de Granselve, au diocèse de Toulouse, puis de Rieux à dater de 1317. Les ruines en existent aujourd'hui sur la commune de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne). Située sur les confins des comtés de Toulouse et de Foix, elle fut fondée par l'abbé de Granselve, Bertrand, en 1147, et reçut nombre de donations des seigneurs environnants ; mais, exposée aux attaques des barons du voisinage, elle dut chercher de bonne heure la protection des comtes de Toulouse, puis des rois de France ; en 1263, le comte de Foix se prétendait seigneur du pays environnant ; l'abbé, pour combattre ce prince, obtint la fondation sur ses terres de la bastide royale de Gaillac-Toulza, qui existait déjà en 1277. Cette fondation, traversée vainement par les comtes de Foix, rendit moins précaire la domination des rois de France dans cette partie du Toulousain. L'abbaye de Calers, pillée au XVI*e* siècle par les protestants, végéta jusqu'à la Révolution. A. MOLINIER.

BIBL. : *Gallia Christiana*, t. XIII. — Dom VAISSÈTE, *Histoire de Languedoc*, passim, et nouv. éd. t. IV, note CXXVII.

CALES. Antique ville de Campanie, entre Teanum et Capoue, aujourd'hui Calvi. Elle fut fondée, suivant la légende, par Calaïs, fils de Borée ; les Romains y établirent une colonie. Son vin était renommé ; Horace le met sur le même rang que le Cécube *(Od.*, I, XX, 9) :

> Cæcubum et prelo domitam Caleno
> Tu libas uva.....

CALÈS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Cadouin ; 643 hab.

CALÈS. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Payrac ; 576 hab.

CALES (Jean-Marie), homme politique français, né à Cessales (Haute-Garonne) vers 1757, mort à Liège en avr. 1834. Médecin, procureur-syndic du district de Revel, il représenta le dép. de la Haute-Garonne à la Convention nationale, où il siégea dans les rangs de la Montagne. Il condamna Louis XVI à mort sans sursis, en exprimant le regret « de n'avoir pas à prononcer contre tous les tyrans ». Le 17 juin 1793, la Convention le nomma commissaire près de l'armée des Ardennes avec Massieu et Perrin (des Vosges). Calomnié pour sa conduite dans sa mission, il se vit énergiquement défendu par la commune de Charleville, dont une adresse élogieuse pour lui fut lue dans la séance du 27 sept. 1793. La Convention le rappela le 19 oct. suivant. Envoyé de nouveau en mission (dans la Côte-d'Or) le 9 oct. 1794, il fit partie à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux reprises, pendant la réaction thermidorienne, du comité de Sûreté générale (5 mars et 2 août 1795). Membre du conseil des Cinq-Cents, il y fit un rapport sur le costume des représentants (13 sept. 1797) et sur la création des Ecoles de santé (2 nov. 1797). Nous ignorons ce qu'il devint sous l'Empire. Proscrit en 1816, il se réfugia à Munich, puis à Bâle, et, en 1818, se fixa à Liège où il exerça la médecine jusqu'à sa mort. F.-A. A.

CALÈS (Godefroy), homme politique français, né à Saint-Denis (Seine) le 21 mars 1799, mort à Villefranche-de-Lauraguais le 10 juil. 1868. Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, il alla s'établir à Villefranche, où il acquit bientôt une grande influence dans le parti républicain. Conseiller général en 1848, le gouvernement provisoire le nomma commissaire de la République, mais il résigna ses fonctions parce que les électeurs du dép. de la Haute-Garonne l'avaient élu leur représentant à la Constituante par 51,003 voix. Il fit partie de la fraction républicaine la plus avancée, combattit la politique du prince Louis-Napoléon Bonaparte, dont il demanda la mise en accusation. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée, et continua à exercer sa profession avec beaucoup de désintéressement jusqu'à sa mort. Louis Lucipia.

CALETES, CALETI, CALETÆ et, d'après Pline, **GALLETI.** Peuple gaulois qui avant l'arrivée des Romains faisait partie du *Belgium* et, à partir de 27 av. J.-C., de la province Lyonnaise et occupait l'angle de terre formé par l'embouchure de la Seine et la Manche. Leurs voisins étaient au N.-E. les *Ambiani*, au S.-E. les *Bellovaci* et au S. les *Veliocasses*. Ils avaient comme ville principale le port de *Caracotinum* (Harfleur); sous Auguste leur capitale était *Juliobona*, aujourd'hui Lillebonne. Pline nous apprend que les *Caletes* s'adonnaient avec succès à la culture du lin. En 57, pendant la deuxième campagne de César, ils s'engagèrent à fournir à la ligue des peuples belges une armée de 10.000 hommes et, lors de l'insurrection générale de 52, ils furent imposés à 6,000. Après la chute d'Alesia ils résistèrent aux Romains; ils firent cause commune avec les *Bellovaci*, avec lesquels ils furent défaits et soumis. Leur nom ne figure plus dans la *Notice des provinces*. A l'époque de la rédaction de ce document ils étaient fondus avec les *Veliocasses* pour former avec eux la *civitas Rotomagensium*, métropole de la Lyonnaise seconde. Leur nom s'est conservé dans le *pagus Caletus*, de l'époque carolingienne, dont le territoire, qu'on appelle encore le pays de Caux, semble avoir formé l'archidiaconé du Grand-Caux et celui du Petit-Caux. — Dans plusieurs éditions des *Commentaires* de J. César, on lit (VII, 75) *Cadetes* au lieu de *Caletes*. A tort on a fait des *Cadetes* un peuple à part, qu'on a essayé de localiser dans le Vexin (Calvados). L. W.

Bibl.: César, *De Bel. gal.*, II, 4; VII, 75; VIII, 1. — Ptolémée, II, viii, 5. — Pline l'Ancien, *Hist. n.*, IV, xix, 1-2. — Strabon, IV, ii, 14, iii, 5. — Dom Michel-Chrétien Toussaints du Plessis, *Description géographique et historique de la Haute-Normandie qui comprend le pays de Caux et le Vexin*; Paris, 1740, 2 vol. in-4. — C.-F.-J. Mangon de la Lande, *Notice archéologique sur le pays de Caux*, dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie*; 1826, t. III, p. 210 et suiv. — L. Fallue, *Des Villes gauloises Lotum Juliobona et Caracotinum*, in-8. — Ern. Desjardins, *Géographie de la Gaule rom.*, I, 343-345, II, 437, 442, 461.

CALETTI (Giuseppe), dit le *Cremonese*, peintre et graveur italien, né à Ferrare en 1600, mort vers 1660. Il étudia le dessin d'après les modèles de Dossi et du Titien et en fut un si bon imitateur que les connaisseurs hésitent à se prononcer sur les œuvres dues à son pinceau et celui des maîtres. Il peignait des portraits, des bacchantes, des sujets historiques et religieux. Pourtant ses compositions d'histoire sont quelque peu fantaisistes. Dans la cathédrale de Ferrare on voit beaucoup de ses œuvres. Les *Saints Docteurs* et *Saint Marc* passent pour ses meilleurs ouvrages.

CALEWAERT (Liévin), pasteur protestant et homme d'Etat belge du xvie siècle. On ignore son lieu d'origine, la date de sa naissance et celle de sa mort. Banni par sentence du conseil des troubles, il devint greffier du conseil d'Etat des Provinces-Unies et fut chargé par le Taciturne de nombreuses et importantes missions diplomatiques. Il prit part aux négociations qui précédèrent la pacification de Gand et fut ambassadeur auprès d'Henri IV, de 1583 à 1586. Il rédigea sur son ambassade en France un rapport détaillé qui a été publié par Bor (*Ned. Hist.*, III, 759-783). Les documents ne font plus mention de ce personnage après 1586. E. H.

Bibl.: Gachard, *Corresp. de Guill. d'Orange III.* — Groen van Prinsterer, *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau.* — Bor, *Nederlandsche Historien*, II, III, IV. — Rahlenbeck, *Notice sur Calewaert.*

CALF-OF-MAN. Petite île près la côte S.-O. de Man (mer d'Irlande), paroisse de Rushen; deux phares, l'un de premier ordre (Chirkenroh), l'autre au N.-O. de l'îlot.

CALFA, aussi dit **NAR-BEY** Lusignan (Le prince Guy ou Gouidon de), littérateur, polyglotte et orientaliste, né à Constantinople le 2 mars 1831. Son grand-père, Amaury-Joseph de Lusignan, pacha, connu sous le nom de Yousouf, alla en Egypte, où, ami de Mourad Bey, chef des Mameloucks, il prit le parti des Français lors de l'expédition de Bonaparte, et fut assassiné en même temps que Kléber, le 11 juin 1800. Son père, Georges-Yousouf, prit le nom de *Calfa* ou *Khalifa*.

Le prince Guy commença ses études à Venise et les compléta ensuite à Paris. Nommé préfet des études au collège Moorat, il contribua considérablement à développer l'essor qui prit alors cet établissement, fondé par le bienfaiteur arménien, dont il porte le nom. M. Calfa fonda l'école arménienne en 1856. Nous citerons parmi les nombreuses publications du prince Guy les ouvrages suivants: *Histoire universelle* (Venise, 1851, 6 vol.); plusieurs *Guides de conversation* en arménien et diverses langues (Paris, nombreuses éditions); *Calligraphie arménienne* (Paris, 1853, troisième édition 1859), ouvrage intéressant, où le type des caractères arméniens est ingénieusement modifié d'après les écritures européennes; *Dictionnaire arménien-français* (Paris, nombreuses éditions); *Dictionnaire français-turc* (Paris, nombreuses éditions); *Traité de géographie* (Théodosie, 1862); *Dictionnaire arménien-turc* (Théodosie, 1863); *Lecture pour tous* (Paris, 1867). Le prince Guy a traduit en arménien divers ouvrages français: l'*Education des filles* de Fénelon (Venise, 1850; Paris, 1857, avec le texte en regard); *Paul et Virginie* (Paris, 1856, deux éditions: l'une illustrée, l'autre avec le texte français); *Télémaque* (Paris, 1859, in-12, avec le texte; 1860, grand in-8 illustré, magnifique édition). Il a aussi dirigé la revue arméno-française, *la Colombe du Massis*, de 1857 à 1859.

CALFA (Djivan-Corène, prince de), prince de Lusignan, archevêque de l'Eglise arménienne, frère du précédent, né à Constantinople le 1er mai 1835. Il fit ses premières études à Paris, où il suivit les cours de l'Université. Collaborateur d'une revue arméno-française, *la Colombe de Massis*, qu'il dirigeait à Paris avec son frère aîné Guy. M. Calfa traduisit en arménien les *Méditations* et les *Harmonies poétiques* de Lamartine. Le prince Corène a composé plusieurs romances et chants, qui ont pris place parmi les chants nationaux de l'Arménie. Le jeune poète avait embrassé dans l'intervalle la carrière ecclésiastique dans l'église arménienne, et son érudition et ses brillantes qualités oratoires l'avaient de suite placé au premier rang. De retour à Constantinople, il fut élu membre du conseil religieux central des Arméniens et, après deux ans, il en fut nommé président, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Il administre le diocèse de Béchiktache, faubourg de Constantinople, dont il est l'archevêque. Il est député de la nation dans l'assemblée représentative. L'archevêque Corène a contribué à alléger les souffrances des blessés français pen-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dant la guerre. En 1881, il a été envoyé en France pour y former et présider un comité international en faveur de l'Arménie désolée par la famine.

Il a été élu différentes fois délégué de la nation arménienne auprès des cours de l'Europe, notamment en 1867 auprès d'Alexandre II, à la suite de l'élection de Catholicos Kévork IV, en 1878 à San-Stefano, et ensuite à Saint-Pétersbourg auprès de l'empereur. Il se rendit également en Allemagne lors du congrès de Berlin, auprès duquel il fut délégué autorisé par la Sublime-Porte. L'archevêque Corène a fondé à Constantinople la Bibliothèque nationale arménienne et une société savante : *Haïkanazian Gadjar*, dont il est le président perpétuel. Outre de très nombreux sermons, oraisons funèbres et discours parlementaires éparpillés dans les revues et les journaux, et qui pourraient former plusieurs volumes, il a publié différents ouvrages linguistiques et religieux. Le grand incendie de Péra, dont il était alors évêque, a détruit son *Panthéon arménien*, qui était le dictionnaire des hommes célèbres arméniens ; *l'Arménie, son histoire, sa géographie, sa religion*, en langue française, en trois volumes; *Vartan le Grand ou le Triomphe de la croix sur le paganisme*, poème épique. Parmi les ouvrages qui nous restent de lui, nous citerons : *la Lyre des Pèlerins*, *les Ombres arméniennes* et *les Chants des roses*.

En 1880 une famille domiciliée à Milan revendiqua pour elle seule le titre de prince de Lusignan et le contesta à M. Calfa. Elle ne put pourtant convaincre les juges du tribunal de la Seine de la légitimité de ses titres ; par contre, le tribunal ne se croyait pas assez éclairé pour se prononcer sur la généalogie que M. Calfa produisit dans sa demande reconventionnelle. Néanmoins, l'almanach de Gotha de 1889 a admis la famille de Lusignan et ses représentants sur la liste des familles ayant jadis régné, et des documents officiels russes et ottomans leur accordent le titre de princes de Lusignan (V. Lusignan). J. Oppert.

CALFAT. Ouvrier chargé de calfater les joints des bordages, les coutures d'un bâtiment. Au xviie siècle les attributions des calfats et des charpentiers furent souvent confondues ; peu à peu elles furent séparées et précisées ; le calfat eut notamment à sa charge exclusive l'entretien des pompes, qui, à titre de moyens d'épuisement, semblaient être en effet du ressort d'un personnel chargé d'empêcher l'introduction de l'eau à l'intérieur du navire. Cependant, en 1886, dans la marine française, on a jugé convenable de réunir les deux spécialités sous la dénomination officielle de *charpentiers-calfats*. L'importance des calfats était singulièrement diminuée par l'usage des constructions en fer, dont les joints sont rivetés. Toutefois les charpentiers-calfats sont restés en possession des pompes à bras et de leur tuyautage, tandis que les mécaniciens ont la charge des pompes à vapeur, beaucoup plus puissantes d'ailleurs. La hiérarchie des charpentiers-calfats comprend des ouvriers brevetés (soldats de 1re classe), des quartiers-maîtres (caporaux), des seconds maîtres (sergents) et des premiers maîtres (adjudants) (V. Calfatage). R. D.

CALFATAGE. Le *calfatage* est l'action de remplir les joints des bordages ou les *coutures* d'un bâtiment, soit celles du pont, soit celles de la muraille, avec des cordons d'étoupe qu'on y introduit successivement et jusqu'à refus, au moyen d'un ciseau en fer et d'un maillet. Cela fait on verse sur la couture du brai en fusion qui, en isolant l'étoupe, l'empêche de se corrompre au contact de l'eau. Certains calfatages fins sont exécutés avec des mèches de coton que l'on recouvre de mastic. Il est bon de noter que le mot *calfater* est aujourd'hui détourné de son acception primitive ; calfater vient du latin *calefacere*, *calefactum*, qui signifie *chauffer*, *flamber* ; et en effet, avant de fermer avec des étoupes et du brai les coutures de la carène, on la flambait, on la chauffait avec un feu de fagots bien secs, afin de tuer les vers, de détacher les coquillages, de faire fondre le vieux brai. L'invention du doublage des œuvres vives, en zinc ou en cuivre, a permis de supprimer cette opération, qu'exécutaient les calfats (au xvie siècle encore appelés *calefacts*). On la voit pratiquée cependant encore pour des caboteurs ou de grosses barques de pêche qui ne sont pas doublées en métal. R. D.

CALFEUTREMENT (Menuis. et maçon.). Scellement que l'on fait au pourtour des carreaux, des châssis ou des dormants d'une porte pour empêcher l'air de passer, au moyen de bourrelets d'étoupe enveloppée d'étoffe, de tubes en caoutchouc, de boudins en coton ou en chenille, ou de bandes de papier. On donne aussi ce nom aux bouchements de lézardes ou de fentes, faits au moyen du ciment, du bois, du papier ou de la colle. Dans le métré des ouvrages de maçonnerie, les calfeutrements en plâtre, qui servent à boucher les vides existant entre les bâtis et dormants de maçonnerie et les feuillures en maçonnerie, se mesurent au mètre linéaire et s'évaluent à 0,05 courant de légers. Si le calfeutrement est fait en ciment, on le compte comme un joint. L. K.

CALFHILL ou **CALFIELD** (James), poète latin et prosateur anglais, né vers 1530, soit à Edimbourg, soit dans le Shropshire, mort avant d'avoir été consacré évêque de Worcester, siège auquel il venait d'être élu, en 1570. Il avait professé la théologie à Oxford, et s'était fait une réputation de prédicateur calviniste. Son principal ouvrage en prose vulgaire est une réponse au *Traité de la Croix* de John Martiall (*An Answer to the Treatise of the Crosse*, 1565), réédité pour la « Parker Society » par Richard Gibbins (1846). Comme poète latin, on cite de lui une pièce sur la mort de Henry et de Charles Brandon, intitulée *Querela Oxoniensis academiæ ad Cantabrigam* (1552), deux poèmes et deux épigrammes insérés dans un recueil de pièces relatives à Martin Bucer, et publiés par Conrad Hubert (1562), et des *Poemata Varia*. Le British Museum possède le manuscrit d'une traduction du livre de la Sagesse, *Sapientiæ Salomonis liber carmine redditus*, qu'il dédia à la reine Elisabeth en 1559. B.-H. G.

CALFIELD (V. Calfhill).

CALHOUN (John-Caldwell), homme d'Etat américain, né le 18 mars 1782 dans la Caroline du Sud, mort à Washington le 31 mars 1850. Petit-fils d'un Irlandais qui était venu s'établir, en 1756, dans le district d'Abbeville (Caroline du Sud), il perdit de bonne heure son père et aida sa mère dans la direction des travaux de la ferme. Son goût le portant vers la profession d'avocat, il entra, à dix-huit ans, au collège de Yale pour y achever ses études, et passa dix-huit mois à Lichtfield (Connecticut) où se trouvait, à cette époque, la seule école de droit aux Etats-Unis. Admis au barreau, il revint pratiquer dans son Etat natal. En 1807, l'affaire de la Chesapeake ayant excité une vive émotion dans toute l'Union, Calhoun proposa dans un meeting une résolution énergique d'indignation contre les procédés de la Grande-Bretagne. Il appartint dès lors à la politique, fut élu membre de la législature locale, puis, en 1811, envoyé au Congrès fédéral où il se distingua comme un des membres les plus enthousiastes du parti de la guerre contre l'Angleterre. Ce parti ayant réussi à déterminer les résolutions du président Madison, Calhoun se trouva porté au premier rang des politiciens du parti démocratique. Il fut appelé par Monroe au poste de secrétaire de la guerre qu'il garda sept ans (1817-24).

En 1824, il fut élu vice-président des Etats-Unis, John Quincy Adams étant président, et il fut réélu en 1828, lorsqu'un grand mouvement d'opinion populaire eut porté le général Jackson à la présidence. Il ne tarda pas à se brouiller avec ce président autoritaire et commença à être considéré comme le plus ardent champion des intérêts et des doctrines de la démocratie sudiste. Bien

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il eût soutenu le tarif protectionniste de 1816, il devint maintenant un partisan résolu du libre-échange, système réputé favorable aux Etats producteurs de coton. Persuadé que l'esclavage était le seul régime social qui pût convenir aux habitants du Sud, à cause des conditions spéciales du travail dans cette région et de la nature des produits que le sol y donnait, il fonda son apologie de « l'institution domestique » sur la théorie des droits des Etats *(State Rights)*. Cette théorie avait ses racines dans les divergences d'opinion et d'interprétation qui s'étaient fait jour aux Etats-Unis dès les premiers temps de la mise en vigueur de la constitution fédérale adoptée en 1787 par la Convention de Philadelphie et sanctionnée par l'adhésion de la majorité des Etats. Les « Résolutions de la Virginie et du Kentucky » (1798-99), auxquelles les noms de Madison et de Jefferson sont attachés et qui affirmaient le droit réservé aux Etats isolément de se refuser à l'exécution de lois fédérales qu'ils jugeaient inconstitutionnelles, avaient été la première formule donnée à cette doctrine dont le développement a conduit à la guerre de la sécession. Sur ces résolutions, Calhoun échafauda à son tour la doctrine de *nullification*, c.-à-d. le droit pour chaque Etat d'être juge sans appel des cas de violation de la loi constitutionnelle par le gouvernement fédéral et des moyens de résister à ces violations. Il présenta ses idées à cet égard dans un écrit qui parut en 1828 sans nom d'auteur, avec l'approbation de la législature sud-carolinienne, et qui est connu sous le nom de « South Carolina Exposition ». Hayne, sénateur de cet Etat, développa la même théorie dans un discours célèbre prononcé au Sénat de Washington, et auquel Webster répondit par une exposition éloquente des principes sur lesquels devait, d'après les fondateurs de l'Union, reposer le pacte constitutionnel.

En 1832, la Caroline du Sud appliqua la théorie de la *nullification* en déclarant nulles et de nul effet les prescriptions relatives au tarif douanier votées par le Congrès, et qui accentuaient encore le caractère protectionniste du tarif de 1828. A ce moment, Hayne fut élu gouverneur de la Caroline du Sud et Calhoun sénateur fédéral. Il semblait que plusieurs Etats fussent sur le point de se séparer de l'Union. L'énergique attitude du président Jackson détourna ce péril, et le vote d'un tarif de compromis, proposé par Clay (1833), désarma Calhoun et la Caroline du Sud. John Calhoun ne cessa de combattre les mesures de Jackson, concernant le retrait des dépôts publics de la Banque des Etats-Unis. Il fut d'abord également hostile à l'administration de Van Buren, puis se rapprocha de ce président et finit par soutenir sa politique. Sur la question de l'esclavage, Calhoun, devenu de plus en plus le chef et le porte-parole des planteurs du Sud, soutint par de nombreux discours toutes les mesures proposées contre les « menées abolitionnistes », telles que pétitions au Congrès, distributions de journaux et de brochures dans les Etats à esclaves, etc. En 1843, Calhoun sortit du Sénat, d'où ses deux grands rivaux, Clay et Webster, avaient déjà disparu. L'année suivante, il succéda à Webster et à Usher au poste de secrétaire d'Etat dans le cabinet de M. Tyler, et prépara très activement l'annexion du Texas qui eut pour résultat la guerre du Mexique. Après l'inauguration de Polk comme président (1845), Calhoun rentra au Sénat. Dans le débat sur le *Wilmot-proviso*, il rompit une dernière lance en faveur de la doctrine des *StateRights*, en déniant énergiquement au Congrès le droit d'interdire l'esclavage dans les territoires. En 1849, déjà atteint de la maladie de cœur qui allait bientôt l'emporter, il composa encore un grand discours pour la défense des droits du Sud et pour l'apologie des bienfaits et du caractère civilisateur « de l'institution domestique », mais il dut le faire lire par un collègue du Sénat. Le 13 mars de la même année, il parla dans cette assemblée pour la dernière fois, retomba épuisé sur son siège et dut s'aliter pour ne plus se relever. Ses œuvres, discours et écrits politiques, ont été réunies et publiées par Richard K. Cralle (New-York, 1853-54, 6 vol. in-8). Le premier volume contient le plus remarquable de ces écrits intitulé *On the Constitution and government of the United States*. C'est là que se trouve la proposition d'un amendement à la Constitution fédérale, aux termes duquel la république aurait été gouvernée à l'avenir par deux présidents, élus l'un par les Etats libres, l'autre par les Etats à esclaves, et dont l'accord eût été nécessaire pour la sanction de toute loi votée par le Congrès. A. Moireau.

Bibl. : Dr von Holst, *John Calhoun, American Statesmen*; Boston, 1883.

CALI (V. Dèvi et Kàli).

CALI. Ville de la Colombie, province de Cauca, sur la rive gauche du rio Cauca. Capitale, pendant un temps, de la province, puis remplacée par Popayan, elle est encore la ville la plus commerçante de cette région et l'entrepôt du port de Buenaventura. Commerce de bestiaux et de quinquina.

CALIARI (Gabriele), dit l'*Ancien*, sculpteur italien qui vécut dans la première moitié du xvie siècle à Vérone. Au dire des contemporains, ce fut un artiste de valeur, mais son plus beau titre de gloire est d'avoir dirigé, avec le peintre Antonio Badiale, son beau-frère, l'éducation artistique de son fils *Paul*. T.-S.

CALIARI (Paolo) (V. Véronèse [Paul]).

CALIARI (Benedetto), peintre italien, né en 1538 à Vérone, mort à Vérone en 1598. Il eut pour maître son frère Paul et l'aida pour les ornements et les fonds, où il excellait. A la mort de Paul, il vécut en parfaite harmonie avec ses neveux et continua de travailler avec eux. Tous trois apposaient au bas de leurs tableaux cette curieuse signature : *les Héritiers de Paul* (ciò fecerò gli eredi di Paolo). Benedetto s'occupa aussi de sculpture : il y fut très médiocre. En peinture, il manquait d'imagination et de personnalité ; imitateur de son frère, il l'égala presque en deux ou trois occasions. Ses meilleures œuvres sont : *la Cène, la Flagellation, le Christ devant Pilate* (église Saint-Nicolas de Vérone), et dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, à Murano, une *Sainte Agathe*, où il se surpassa. Elle fut même gravée sous le nom de Paul Véronèse. On estime aussi ses sujets tirés de l'histoire romaine, et les compositions mythologiques qu'il peignit pour le palais Mocenigo. T.-S.

CALIARI (Gabriele), né en 1568, mort de la peste en 1661. Fils aîné de Paul Véronèse, il cultiva comme lui la peinture. Elève de son père, il l'imita, comme avait fait son oncle, sans la moindre originalité, termina, avec son frère et son oncle, les œuvres inachevées de son père et en fit fort peu d'autres. On ne connaît de lui, en fait de travaux importants, qu'un *Trait de la vie d'Alexandre III*, dans la salle du grand conseil, à Venise. Devenu riche par la mort de Benedetto et de Carlo, il abandonna complètement la peinture dans les environs de l'an 1600.

CALIARI (Carlo), dit *Carletto*, né en 1570, mort à Venise en 1596, à peine âgé de vingt-six ans. Il fut le second fils et le préféré de Paul. Son père ne se contenta pas de faire de lui le meilleur et le plus adroit de ses élèves ; il le mit à l'école du Bassan (Giacomo da Ponte), pour le soustraire à sa propre influence et le contraindre à ne relever que de lui-même. Il ne semble pas que l'épreuve ait été favorable au jeune peintre, tant on a de peine à distinguer ses œuvres de celles de son père : il en a tout le charme, toute la grâce : peut-être a-t-il un peu plus de lourdeur. On fait grand cas de la *Sainte Catherine* qu'il peignit pour l'évêque Frediano et qui fait partie des collections de Florence. Son chef-d'œuvre, une *Vierge entourée de saints*, est conservé dans le couvent de Saint-Sébastien à Venise. Picchianti et G. Sadeler ont gravé d'après lui deux estampes, aujourd'hui très rares : *Adam et Eve dans le Paradis*, *Angélique et Médor*. Il travailla aussi avec son frère et son oncle, bien qu'il ne

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fût âgé que de dix-huit ans, aux tableaux laissés inachevés par son père ; il y peignit les têtes et les nus. T.-S.

CALIARI (Pietro), poète italien, né à Vérone le 31 déc. 1841. Il a publié, dans les revues italiennes, nombre de petits poèmes et d'odes dont une partie a été réunie sous le titre de *Versi* (Vérone, 1875). A noter encore des traductions en vers de diverses pièces de V. Hugo, Lamartine, Musset, A. Chénier, Soumet, etc.; une nouvelle, *Il Cavaliere del cigno*, un roman, *Angiolina* (1884), et surtout son remarquable travail sur *Paolo Veronese* (Rome, 1888).

CALIBRAGE. I. Technologie. — Opération qui a pour but de régler la forme de tout objet préparé par un travail préliminaire dit *ébauche*, et cela à l'aide d'un *calibre*. Dans les ateliers de construction, le calibre est une pièce en tôle mince, découpée suivant le profil de l'objet à exécuter. Les calibres présentent surtout une grande utilité pour l'ouvrier forgeron, qui n'a guère d'autre moyen de se guider dans son travail : il lui suffit, en effet, de poser son calibre fixé à l'extrémité d'une tige de fer, sur le métal porté au rouge, pour reconnaître si la pièce qu'il façonne a bientôt la forme et les dimensions demandées. Les ouvriers ajusteurs ou tourneurs qui n'ont pas l'habitude de lire un dessin arrivent également, à l'aide de cet appareil, à se conformer rigoureusement aux cotes imposées. D'ailleurs, dans les ateliers bien organisés, on ne doit jamais travailler qu'avec des calibres, car c'est le meilleur moyen d'éviter toute erreur et d'obtenir une grande exactitude dans le fini des pièces. L. Knab.

II. Céramique. — Opération qui, dans la céramique, a pour but de régler la forme de tout objet préparé par un travail préliminaire, dit *ébauche*. Le calibrage se fait à la main ou mécaniquement; dans le premier cas, le calibre est libre, l'ouvrier le dirige; c'est un outil qui, comme l'estèque, épouse la forme de la pièce qu'il s'agit d'établir; dans le second cas, le calibre est fixe, mais il peut, à certains moments donnés, recevoir des mouvements alternatifs horizontaux ou verticaux, capables de le mettre en contact à des moments précis avec la surface à régulariser. Le calibre peut être d'une seule pièce ou de plusieurs pièces; dans quelques cas, il est à glissières, à articulations, à bascule, etc. On termine en céramique beaucoup de pièces par le calibrage; nous ne donnerons que quelques exemples. Pour façonner une tasse sur le tour français, l'ouvrier prend une balle de terre d'un volume suffisant (V. Moulage), monte la housse qu'il insère dans le moule en plâtre, ce qui donne l'extérieur et obtient la forme intérieure par le calibrage qui s'exécute en appliquant une estèque munie d'un talon qui s'appuie sur le bord supérieur du moule; l'ouvrier manœuvrant l'estèque à la main, exécute, grâce à une grande habitude, l'opération avec régularité. On peut agir différemment, ébaucher l'objet sur le tour français et lui donner la forme intérieure au tour anglais (fig. 1). On obtient à l'aide de cet appareil la forme intérieure, et la forme extérieure est donnée par un autre tour horizontal qui fait le tournassage (V. Tournassage). Autrefois, on s'est beaucoup servi pour calibrer intérieurement les pièces creuses d'une certaine dimension, soupières, vases de nuit, saladiers, etc., toutes pièces connues dans les fabriques sous le nom général de *grand creux*, de l'estèque belge introduite en 1836 et que l'on rencontre encore dans plusieurs manufactures (fig. 2). Il fallait pour arriver à de bons résultats une grande habileté de la part de l'ouvrier et on préfère aujourd'hui se servir du moulage à la crapaudine.

Depuis quelques années, on fait grand usage pour le calibrage extérieur des assiettes de la machine de M. Faure dont nous ne donnons que la partie essentielle, c.-à-d. le calibre (fig. 3). L'ouvrier place sur la tête de la machine le moule en plâtre sur lequel se trouve la croûte déjà moulée ; le mécanisme se met immédiatement en mouvement; le calibre arrive en contact avec la pièce et quelques secondes après, celle-ci est obtenue parfaitement calibrée, avec des épaisseurs et un pied aussi mince qu'on le désire. Pendant son travail, la machine n'exige pas la présence de l'ouvrier qui emploie son temps à préparer une nouvelle pièce à calibrer. La suppression de l'eau que l'on emploie avec les autres systèmes, assure un retrait moins grand, un démoulage plus facile et par conséquent, une usure moindre des moules, d'où il résulte une sérieuse économie pour le fabricant. A la cuisson, les

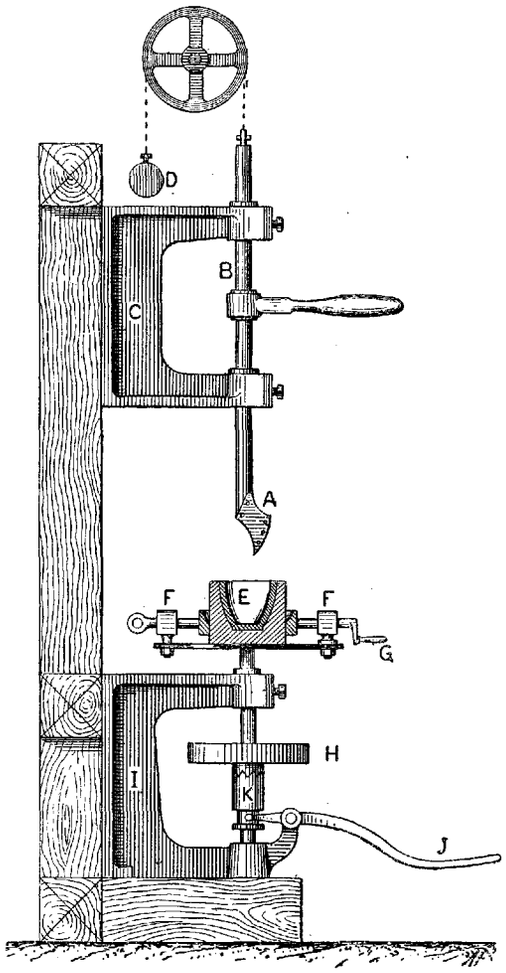

Fig. 1. — Tour anglais pour calibrage : A, estèque mobile ; B, arbre qui guide l'estèque ; C, bâti en fonte pour maintenir l'arbre vertical mobile ; D, contrepoids qui équilibre le poids de l'arbre et de l'estèque ; E, moule fixé sur la tête du tour centré sur l'arbre K ; F, G, système de centrage ; H, poulie motrice ; I, bâti inférieur qui sert à régler la position de la girelle ; K, embrayage ; J, fourchette d'embrayage.

résultats sont aussi parfaits que possible. Quand on désire une assiette plus ou moins épaisse, on fait mouvoir tout simplement un écrou. Les calibres s'enlèvent et se changent avec la plus grande facilité ; étant en deux parties, ils offrent la ressource de permettre la retouche de la partie usée ; ils présentent en cela un sérieux avantage sur le simple calibre droit. Le travail de cette machine n'est pas restreint à l'assiette : pour faire le plat ou la soucoupe, il suffit de changer la poulie de commande et de donner ainsi la vitesse qui convient aux dimensions de la pièce. Le mécanisme général ne change dans aucun cas; voici la description des diverses parties du calibre : A est le porte-calibre, B le calibre, C le moule en plâtre

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

placé sur le tour, D la girelle ou tête du tour recevant le moule par un tenon répondant à l'axe. E une manette ser-

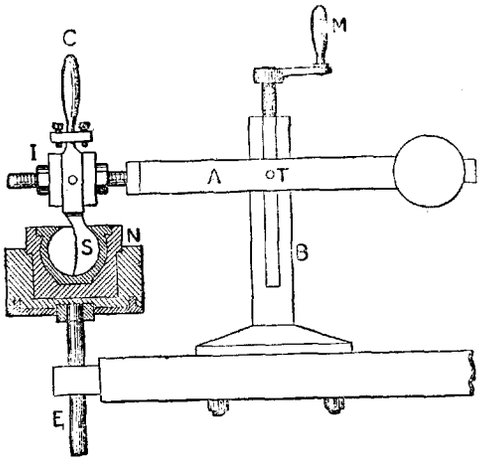

Fig. 2. — A, calibre ou estèque mobile formé de deux pièces séparées ; B, montant creux dans lequel se placent des tourillons T fixés à hauteur voulue ; M, manivelle qui permet d'élever les tourillons ; S, estèque dont la position est fixée par la poignée C dans le sens vertical ; I, écrou qui règle l'écartement de l'estèque pour le centrer avec le moule et l'arbre du tour ; E, arbre du tour invariable ; N, moule de la pièce.

vant, par un écrou, à régler l'épaisseur de l'assiette en faisant varier la distance du calibre au moule, F l'axe de rotation du calibre, G le bâti général de la machine, H une poignée servant à relever ou à abaisser le calibre, J le contrepoids du calibre. Cette machine permet également de fabriquer toutes les pièces avec ou sans pied qui

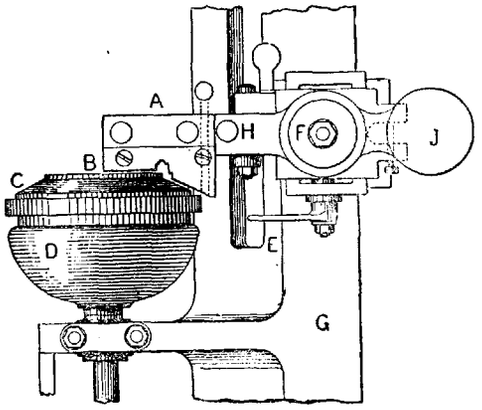

Fig. 3.

peuvent se faire sur un moule en bosse, compotier, bol, plat creux et généralement tout le creux ouvert. Quand les pièces n'ont pas de pied, on emploie deux calibres très faciles à mettre en place : l'un agit suivant le rayon ; l'autre incliné par rapport à ce rayon. Cette disposition permet de calibrer les pièces sans eau ; l'excédent de pâte est tout naturellement projeté à l'extérieur. L. Knab.

III. Artillerie. — Le calibrage de l'âme est une des opérations que comporte la *visite annuelle* des bouches à feu. Il se fait au moyen d'un projectile vérificateur, adapté à une hampe, de manière que l'écrou de serrage soit à l'extérieur du projectile ; on l'introduit par la bouche du canon. Pour les bouches à feu rayées se chargeant par la bouche, le projectile vérificateur doit parvenir sans difficulté jusqu'à l'emplacement du projectile ordinaire ; pour celles en acier ou en fonte se chargeant par la culasse, il doit passer librement tout le long de l'âme.

IV. Typographie. — Le calibrage est l'opération qui consiste à rechercher le nombre de lettres contenues dans une ligne. Pour arriver à ce résultat, le compositeur, après avoir justifié son composteur sur la largeur de la ligne qu'il s'agit d'évaluer, y fait entrer un alphabet du caractère employé. Si cet alphabet ne suffit pas pour combler la ligne, on y ajoute les lettres d'un second alphabet, jusqu'à ce qu'enfin la ligne soit pleine. A quelque lettre qu'on en soit arrivé du second alphabet, il ne reste plus qu'à compter le nombre de lettres entrées dans le composteur. Ce nombre est la moyenne des lettres employées.

Cette manière de calibrer est généralement adoptée dans les imprimeries de Paris. On procédait autrefois différemment : le composteur était justifié sur l'alphabet d'un caractère, et l'on cherchait la lettre contenue, dans la justification, autant de fois que l'alphabet comporte de lettres. Cette lettre, une fois trouvée, servait d'unité. On ne pouvait naturellement arriver à ce résultat qu'après de nombreux tâtonnements : c'est ce qui a fait prévaloir le procédé que nous avons décrit plus haut.

Nous ajouterons que le calibrage est la seule manière de compter avec exactitude, et qu'il est imposé tous les ans par les arrêtés préfectoraux lors de la concession du privilège des annonces légales.

CALIBRE. I. Architecture. — Planche ou armature en bois découpée et garnie d'une tôle mince chantournée intérieurement et reproduisant les moulures que l'on veut traîner en plâtre. La planche ou armature du calibre s'appelle sabot et, à la partie inférieure de ce sabot, est ménagée une rainure servant à faire glisser le calibre en le dirigeant. Ch. L.

II. Art militaire (V. Bouche a feu, Fusil, etc.).

CALIBREMENT (V. Calibrage).

CALICE. I. Archéologie. — Vase ou coupe qui depuis les premiers siècles de l'Eglise sert à la célébration de la messe pour la consécration du vin. Ce mot désignait dans l'antiquité un vase à boire de forme circulaire peu profond et largement ouvert, il était généralement muni de deux anses peu relevées. Les calices antiques sont fort nombreux dans nos collections ; on les désigne ordinairement sous le nom de *coupes* (V. ce mot). Dans les derniers siècles de l'antiquité, le sens du mot *calix* changea quelque peu et on donna ce nom à un vase profond monté sur un pied haut — certains de nos verres à pieds rappellent assez exactement la forme de ces *calices* lorsque ceux-ci n'ont pas d'anses. — On peut voir encore à l'église de Monza, sur un bas-relief remontant au vi^e siècle, quatre *calices* profonds et à pieds élevés : trois d'entre eux présentent déjà le nœud qui est devenu, par la suite, un élément constant dans la composition des formes des calices servant au culte.

Ces formes ont peu varié ; elles se rapportent en général à trois types, dont deux peuvent être considérés comme antiques — le type le plus moderne, il ne date guère que du xve siècle, est surtout caractérisé par le galbe en forme de tulipe qui a été donné à la coupe. — Les calices à formes antiques sont à coupe plate ou à coupe profonde. Ces coupes sont presque toujours montées sur un pied élevé ; cependant il existe des calices apodes ou tout au moins dont le pied est extrêmement bas, tel est par exemple le *calix* antique en jaspe jaune que l'on conserve encore à Saint-Jean de Latran ; il a à peu près la forme d'un bol ou mieux d'une tasse. Le calice apporté par saint Jérôme au ve siècle, de la Palestine à Rome, a également la forme d'une tasse. Il est de fabrication syrienne, un verre opalin est la matière qui le compose ; cette pièce, fort intéressante et qui ne manque pas de valeur artistique, est décorée d'ornements moulés dans la pâte.

Le calice trouvé à Gourdon (près de Châlons-sur-Marne, en 1845), et qui peut se voir aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, appartient à la catégorie des calices à coupe profonde ; il a un pied conique, le culot de la coupe est

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cannelé, la panse est décorée de verres et de pierres en tables de diverses couleurs. Labarte pense que le calice de Gourdon remonte au vᵉ siècle et il est disposé à y voir une œuvre byzantine; le doute sur ce dernier point nous paraît permis, la pièce dont il s'agit offre sans doute quelques réminiscences orientales, mais elle montre aussi la plupart des caractères de l'art gallo-romain. Le calice de saint Chodegrand, évêque de Séez (ancienne collection Basilewski) remonte au viiiᵉ siècle; le pied est en forme de cône tronqué, le nœud est très simple, la coupe est

Calice de Gourdon, d'après l'original au Cabinet de France.

très profonde. Un magnifique calice d'origine byzantine et qui a fait partie de la collection Debruge-Dumesnil offrait un superbe souvenir de l'art de la même époque. Le calice dit de saint Eloi, qui a été conservé jusqu'à la fin du dernier siècle, n'existe plus. Mais nous possédons encore le calice de saint Rémy, œuvre byzantine du xᵉ siècle conservée à la Bibliothèque nationale : la coupe est peu profonde, le pied est haut et le nœud touche presque à la coupe, comme dans la plupart des calices anciens.

Citons aussi parmi les calices qui existent encore : calice de saint Willibrod, actuellement à l'église d'Emmerich, petite ville située sur la rive droite du Rhin : coupe peu profonde, nœud très près de la coupe (xiᵉ siècle); calice de Wilten (Tirol), coupe large et peu profonde, anses plates ajourées, nœud séparé de la coupe par un rang de perles, œuvre allemande du xiiᵉ siècle; calice d'argent de l'église des Saints-Apôtres à Cologne (xiiᵉ siècle); calice d'argent de la cathédrale de Ratisbonne (xiiiᵉ siècle); calice ministériel en argent doré, avec nœud en cristal de roche, de l'abbaye Saint-Pierre de Salzbourg.

On appelait *calices ministeriales*, *ansati* ou *scyphi*, des vases de grande capacité, où l'on mettait le vin consacré que les fidèles, qui, on le sait, communiaient sous les deux espèces, y puisaient à l'aide d'un chalumeau; les calices ministériels étaient toujours munis d'anses qui les rendaient plus faciles à transporter. Nous continuons notre énumération : calice funéraire, en étain, d'Hervé, évêque de Troyes, au musée de cette ville (xiiiᵉ siècle); calice en verre dit des huit prêtres (xiiiᵉ siècle), au musée de Douai; calice d'Andrea Sarditi, ayant fait partie de la collection Debruge (fin du xivᵉ siècle); calice d'argent, à la cathédrale de Francfort-sur-le-Main, style de Martin Schöngauer (xvᵉ siècle); calice en vermeil de la chapelle du palais d'Adjuda, ce calice magnifiquement ciselé est une œuvre allemande, d'inspiration tout au moins (xviᵉ siècle); calice en vermeil de l'hôpital de Limoges (xviᵉ siècle).

Les calices conservèrent longtemps la forme antique, soit celle du cratère, soit celle d'une coupe profonde. Ce ne fut qu'au xvᵉ siècle, ainsi que nous l'avons dit, qu'ils prirent la forme actuelle qui a quelque rapport avec celle de la tulipe. L'Eglise paraît avoir anciennement attaché une certaine importance à la décoration des calices, toujours conçue d'après des données traditionnelles dont quelques-unes étaient en usage dès les premiers siècles du christianisme. C'est ainsi que la coutume de représenter sur les calices la figure du bon pasteur rapportant au bercail la brebis égarée remonte au iiiᵉ siècle, d'après le témoignage de Tertullien. On trouvera dans l'ouvrage si curieux du moine Théophile : *Diversarum artium schedula*, l'énumération des sujets et des ornements dont il était alors d'usage de décorer les diverses parties des calices.

D'abord l'Eglise n'édicta aucune prescription au sujet de la matière dont les calices devaient être fabriqués. Cependant au iiiᵉ siècle le pape Zéphirin ordonna l'usage exclusif des calices en or et en argent, mais la pauvreté d'un grand nombre d'églises fut un obstacle insurmontable à l'exécution d'une telle prescription. Plus tard l'Eglise proscrivit l'emploi de certaines matières, telles que le cuivre *quia provocat vomitum*, la corne comme impure, le verre parce qu'il est cassant, le bois parce qu'il est absorbant. Pendant les premiers siècles après l'établissement du christianisme, il était d'usage de faire boire aux néophytes un mélange de lait et de miel; ce breuvage leur était présenté dans des calices spéciaux désignés sous le nom de *calices baptismales*.

On employait parfois, dans la décoration des églises, des calices suspendus par des chaînes. C'est ainsi que dans la *Vie de Léon IV*, dans le *Liber pontificalis*, il est question de dix grands calices suspendus en cercles, et de quarante autres calices placés entre les colonnes qui entouraient un autel. Rappelons enfin, comme particularité curieuse, certains calices faisant partie du mobilier des chapelles portatives et qui se démontaient suivant des dispositions très ingénieuses. Pendant les premiers siècles de l'Eglise et plus tard au moyen âge, on crut parfois retrouver la coupe dont Jésus-Christ s'était servi pendant la cène et qui, d'après l'évangile apocryphe de Nicodème, aurait été conservée par Joseph d'Arimathie; la recherche et la conquête de ce calice, qui reçut le nom de saint Graal, devint pendant tout le moyen âge le sujet de nombreux romans ou épopées dont les principales scènes furent souvent représentées par la peinture, la sculpture, la tapisserie, etc. Camille Leymarie.

II. Liturgie. — Vase sacré servant au sacrifice de la messe, pour recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ. On assure que les premiers chrétiens avaient des calices de bois et des prêtres d'or : *Tunc enim erant lignei calices et aurei sacerdotes, nunc vero contra* (*Rationale officiorum divinorum, de picturis et ornamentis*, III, 44). Le pape Séverin voulut qu'on se servît de calices de verre. Le concile de Reims (815) prohiba le bois, le verre et l'airain et prescrivit l'usage de calices et de patènes d'or ou d'argent, ne tolérant l'étain qu'en cas d'extrême pauvreté. La sacrée Congrégation des rites (20 mars 1875) interdit les calices dont la coupe est en métal ou cuivre doré, mais elle autorise, à certaines conditions (6 et 9 déc.) le bronze d'aluminium. — A l'époque où les laïques participaient à la communion sous les deux espèces, les calices étaient beaucoup plus grands qu'ils ne le sont aujourd'hui. Lindanus, dans sa *Panoplie* (liv. IV), dit qu'il a vu dans des églises d'Allemagne des calices à deux anses; des diacres les tenaient et le peuple y aspirait le vin à l'aide d'un chalumeau d'or ou de quelque autre métal attaché au calice. Aujourd'hui ce vase se compose d'une coupe posée sur un pied. — Le ciboire est simplement bénit, mais on ne peut, sous peine de péché mortel, se servir pour la messe d'un calice ou d'une patène non consacrés. Cette consécration doit être faite par un évêque, qui bénit le calice en l'oignant du chrême, comme lorsqu'il consacre un

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

autel ou qu'il fait la dédicace d'un temple. Il ne peut déléguer cet office à un simple prêtre ; le pape seul le peut, par pouvoir spécial. La Congrégation des rites a déclaré (27 nov. 1659) qu'un calice n'acquiert point la consécration par le long usage qui en a été fait à l'autel. La consécration doit être renouvelée lorsque le calice a subi une altération essentielle. — En règle générale, il est défendu, sous peine de péché au moins véniel, aux laïques et surtout aux femmes de toucher le calice, la patène et les vases sacrés qui sont en contact immédiat avec le corps et le sang de Jésus-Christ ; mais plusieurs papes ont dispensé de cette interdiction certains ordres de religieux ou de religieuses et des clercs non ordonnés chargés spécialement du service de la sacristie ou de l'autel.

E.-H. Vollet.

III. Zoologie. — Par suite de la forme qu'elle revêt généralement, on donne le nom de *calice* à la partie du corps des Crinoïdes (classe des Echinodermes) qui porte les bras à sa partie supérieure et renferme les viscères ; le calice peut se trouver à l'extrémité d'une tige ou être sessile et reposer directement sur un support quelconque : il porte la bouche à sa partie supérieure et, d'ordinaire, l'ouverture anale, de sorte qu'il faut considérer cette partie supérieure, comme correspondant à la partie inférieure ou ventrale des Astérides et des Echinides, et la partie par laquelle le Crinoïde se fixe, comme correspondant au côté supérieur ou dorsal de ces animaux. Le calice qui correspond absolument au squelette des autres Echinodermes est formé de même, chez les Crinoïdes, de plaques calcaires très régulièrement disposées et solidement réunies : les plaques du calice, d'après leur nombre, leur forme, leur disposition, leur structure, etc., jouent un rôle important au point de vue de la spécification, car cet appareil est bien conservé chez les espèces fossiles, infiniment plus nombreuses que les formes actuelles. Joh. Muller et Herb. Carpenter, pour ne citer que ces deux noms, ont publié sur ce sujet des travaux remarquables.

R. Moniez.

IV. Botanique. — Le Calice (*calyx*) est le premier verticille de la fleur ; les parties qui le composent se nomment *sépales*. C'est aussi la plus externe des deux enveloppes florales et pour cette raison sa différenciation d'avec les feuilles et les bractées peut n'être pas absolue ; l'on

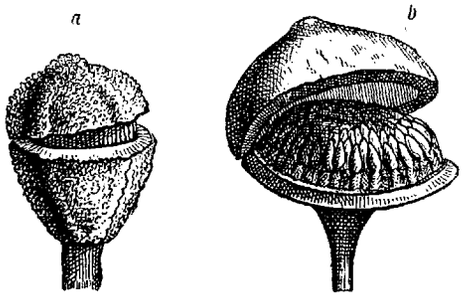

Fig 1. — a, calice d'*Eucalyptus* s'ouvrant circulairement ; b, calice de *Matthea*, se détachant tout entier.

connaît un certain nombre de plantes chez lesquelles la transformation des feuilles en sépales est tellement graduée qu'il est difficile de dire où sont les dernières feuilles, où sont les premiers sépales. Dans les *Magnolia*, *Camellia*, etc., cette graduation est facile à observer ; dans les Renonculacées, la Ficaire, l'Hépatique, par exemple, les bractées involucrales se confondent avec les sépales. Il peut n'y avoir pas plus de délimitation morphologique entre les sépales et les parties du second verticille floral, les pétales. Les fleurs du Nénuphar, du *Calycanthus*, etc., offrent des exemples classiques de cette transformation insensible. Il pourrait donc tout d'abord paraître difficile de déterminer exactement ce qui appartient au calice et ce qui ne lui appartient pas, mais dans la plupart des cas, la couleur et la forme font aisément reconnaître les sépales et presque toujours l'ordre du développement fixe sur la nature des enveloppes florales. Le calice, en effet,

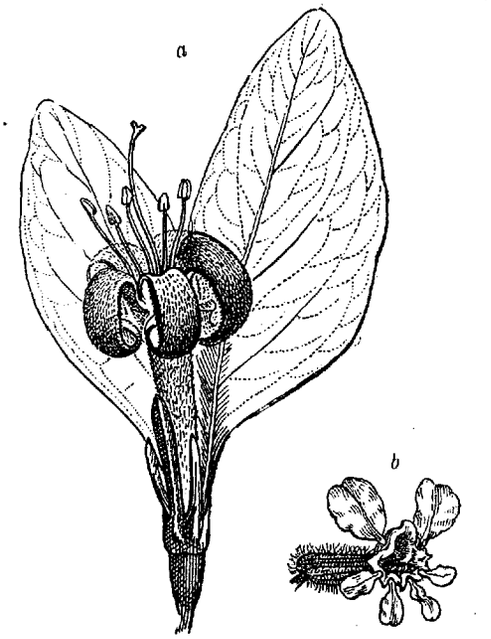

Fig. 2. — a, calice de *Pinckneya* avec sépales inégaux ; b, calice de *Cuphea lanceolata* à sépales inégaux.

apparaît sur le cône terminal qui doit former la fleur comme apparaissent les feuilles dans le bourgeon, en autant de petits mamelons qu'il doit y avoir de sépales, chacun d'eux successivement et dans un ordre déterminé, toujours le même pour chaque espèce de plante.

Lorsque sur le cône floral se sont nettement dessinées les ébauches des sépales, il peut se produire dans leur évolution trois cas différents. Ou bien chaque sépale continue à s'accroître indépendamment des autres jusqu'à ce qu'il ait atteint sa taille et sa forme ordinaires. Les sépales, dans ce cas, sont libres et le calice est appelé *polysépale* ou mieux *dialysépale*. Ou bien la croissance porte uniformement sur tous les sépales à la fois ; les petits

Fig. 3. — Calice irrégulier : a, *Aconitum napellus* à sépale postérieur relevé en casque ; b, *Pelargonium grandiflorum*, avec éperon interne.

mamelons primitifs indiquant le nombre normal des sépales sont soulevés par accroissement intercalaire à leur base et forment alors comme les dentelures d'une coupe

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou d'une couronne qui s'agrandira de plus en plus pour envelopper parfaitement les parties internes de la fleur. Dans ce cas les sépales sont *adhérents* ou *concrescents*, et le calice pouvant être détaché de la fleur tout d'une pièce avait été appelé par les anciens botanistes *monosépale*; il est pour nous *gamosépale* (à sépales soudés). Enfin il peut arriver que, si les sépales doivent rester libres ou s'ils sont concrescents, leur développement soit lié à

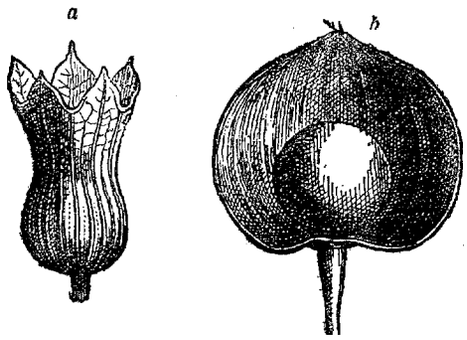

Fig. 4. — Calices accrescents ; a, Jusquiame ; b, Alkekenge, calice recouvrant le fruit et coupé longitudinalement.

celui d'un ou de plusieurs des autres verticilles de la fleur. Ils sont assez rarement concrescents avec les pétales seuls ; mais le plus souvent ils le sont avec eux et les étamines et souvent aussi avec ces deux organes et l'ovaire. Leur insertion a été appelée dans ce dernier cas *périgyne* ou *épigyne*, au lieu de *hypogyne* qu'elle est dans les deux premiers cas. Il faut dire que certains botanistes n'admettent pas entièrement cette manière de voir et pensent que dans le dernier cas ce sont les bords du réceptacle qui s'élèvent en coupe autour de l'ovaire ou forment ses parois (V. Réceptacle).

Avant de s'épanouir les sépales libres ou concrescents sont ployés dans le bouton de différentes manières auxquelles on a donné le nom de préfloraison. Lorsque les sépales se touchent bord à bord sans se recouvrir, la préfloraison est *valvaire*, dans les Malvacées, les Papaveracées, par exemple. Lorsqu'ils se recouvrent l'un l'autre, chacun étant à la fois recouvert en partie par un bord et recouvrant par l'autre, elle est *tordue*, dans les Cyclamens, Anagallis, etc. Elle est *imbriquée* dans la Cochléaire, l'Epine-Vinette, l'Epimède où un sépale est entièrement recouvrant par ses deux bords et les autres alternativement recouverts et recouvrants. Dans le Rosier, le Poirier, l'Ancolie, l'Œillet, la préfloraison est *quinconciale;* dans ce cas, des cinq sépales qui forment le calice, deux sont entièrement recouvrants, un mi-partie recouvert et mi-partie recouvrant, deux entièrement recouverts. L'épanouissement des sépales se produit par une élongation plus considérable de la face interne ou supérieure, qui a pour effet de rejeter le sépale en dehors, d'ouvrir le calice. Ce mouvement normal d'épinastie ou de nutation ne se produit pas dans certains calices qui, restant toujours fermés, se détachent circulairement de leur base comme un opercule, dans les Eucalyptus (fig. 1, *a*) et Eschscholtzia, par exemple. Dans plusieurs plantes, outre ce mouvement, les sépales en présentent d'autres périodiques et réguliers, qui ont pour but de fermer et de rouvrir alternativement le calice. La Belle de Nuit ouvre chaque jour son calice vers cinq heures du soir et le referme vers dix heures. Le Cierge à grandes fleurs l'ouvre tous les soirs vers huit heures et le referme sur le matin. La Dame de onze heures l'ouvre vers onze heures du matin, etc.

Que le calice soit gamosépale ou dialysépale, le nombre et la forme des sépales est variable, d'où il résulte qu'il peut être régulier ou irrégulier. Les sépales d'un calice gamosépale peuvent être plus ou moins libres entre eux ; lorsqu'ils le sont peu, le calice a tantôt la forme d'un entonnoir, tantôt celle d'un tube plus ou moins cylindrique dont la partie supérieure constitue le limbe séparé du tube par une partie élargie ou rétrécie, la gorge. Un calice denté est celui dont les parties libres des sépales sont courtes, arrondies ou aiguës ; exemple : Syringa, Œillet, Silène, etc. Il est fendu lorsque les sépales sont soudés jusque vers le milieu de leur hauteur ; celui du Fuchsia, qui a quatre parties, est quadrifide, ceux de l'Alkekenge (fig. 4, *b*), de la Jusquiame (fig. 4, *a*), du Cucubalus, qui ont cinq parties, sont quinquifides, etc. Enfin il peut être partagé ou *partit*, lorsque la concrescence des sépales n'a lieu qu'à la base, ceux par exemple du Réseda, de l'Orobanche, de la Digitale, etc. Un calice gamosépale est régulier quand tous ses sépales ont la même forme et la même dimension ; tels sont ceux du Liseron, du Tabac, etc. Dans le cas où il est irrégulier, c.-à-d. lorsque plusieurs de ses sépales ont des formes ou des dimensions différentes des autres, il peut cependant conserver un plan de symétrie comme dans le Trèfle, la Mélisse, la Sauge, le *Pinckneya*, etc., ou être absolument asymétrique.

Les calices *dialysépales* ou polysépales peuvent être aussi réguliers ou irréguliers pour les mêmes motifs. La fleur du Pavot, de l'Adonis, de la Renoncule, etc., nous offre un bon exemple de calice polysépale régulier ; celle de l'Aconit un exemple de calice irrégulier (fig. 3, *a*). De cinq sépales dont se compose ce dernier, le supérieur est plus grand que tous les autres, creusé en casque ; les deux latéraux sont larges et arrondis ; les deux antérieurs sont étroits, allongés. Dans cette fleur il existe un plan de symétrie antéro-postérieur. Dans la Dauphinelle le sépale postérieur est creusé à sa base en un long éperon. Dans la Grande-Capucine il existe aussi un éperon, mais il est formé par trois sépales, le postérieur et les deux latéraux. Les éperons de ces divers calices sont libres, mais il arrive, dans le Pélargonium par exemple (fig. 3, *b*), que l'éperon contracte adhérence avec le pédoncule floral et on ne peut alors constater son existence qu'en faisant une section longitudinale de la fleur. Dans le Rosier, où le calice est irrégulier, tous les sépales sont dissemblables. Dans la Violette et la Campanule le calice présente à sa base des appendices particuliers plus ou moins developpés qui constituent ailleurs, le Fraisier et la Potentille, par exemple, ce que l'on a appelé un calicule. Pour certains auteurs le calicule est une formation stipulaire du calice, c.-à-d. que les folioles du calicule sont constituées par la concrescence des deux stipules de sépales voisins.

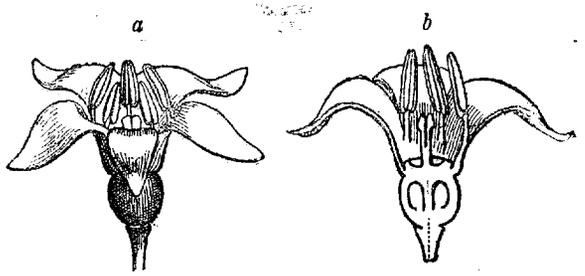

Fig. 5. — Fleur asépale de Garance : a, entière ; b, coupée longitudinalement.

Dans beaucoup de calices gamosépales, les nervures latérales d'un sépale s'unissent à celles des sépales voisins et forment ainsi un seul faisceau libéro-ligneux qui se prolonge en une pointe ou lobe surnuméraire pouvant faire croire à l'existence d'un nombre de sépales double

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

du nombre normal, ce qui a lieu dans beaucoup de Labiées. Le calice joue un rôle protecteur vis-à-vis de la corolle et des autres organes de la fleur, soit dans le bouton, soit pendant l'épanouissement, soit après. Il en résulte que la durée du calice dépend de l'accomplissement de ce rôle. Dans l'Eschscholtzia, l'Eucalyptus, le Coquelicot, le calice est caduc de bonne heure ; il n'a donc pour but, dans ces plantes, que de protéger le développement des autres organes floraux. Dans le cas où le calice est persistant, on le voit tomber le plus souvent avec la

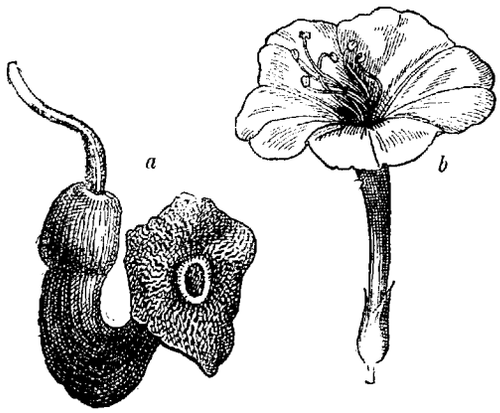

Fig. 6. — Fleurs asépales ou sans calice : a, *Aristolochia Sipho ; b, Belle-de Nuit*, calice pétaloïde.

corolle lorsque la fécondation est opérée, tandis qu'ailleurs, au lieu de se détacher, il se dessèche et il est marcescent comme dans le Mouron rouge, le Pommier, le Rosier, ou bien il s'accroît en même temps que le fruit et l'enveloppe plus ou moins, comme dans le Coqueret ou Alkekenge, la Jusquiame, etc. (fig. 4).

Un grand nombre de plantes n'ont qu'un calice, sans corolles à leurs fleurs ; d'autres n'ont ni calice ni corolle. Les unes et les autres sont groupées dans la vaste division des *apétales* de de Jussieu ou des *dialypétales* de Brongniart. D'une manière générale, on désigne l'enveloppe florale unique sous le nom de périanthe. Chez les Composées il n'existe souvent qu'une corolle, mais parfois le calice est remplacé par des organes plus ou moins nombreux désignés sous le nom de *soies* ou *aigrettes*. On doit évidemment considérer ces organes comme d'origine calicinienne si on tient compte de la réduction que le calice éprouve dans certaines familles voisines, les Dipsacées et les Valérianées, par exemple. Quant à la coloration du calice, elle est normalement verte, mais dans beaucoup de plantes elle peut être brillante, comparable à celle d'une corolle, souvent plus éclatante même. Dans les Apétales, la vive coloration du calice est fréquente et on le voit alors jouer le rôle d'une véritable corolle (fig. 6).

Paul MAURY.

BIBL : ARCHÉOLOGIE. — Ch. DAREMBERG et Em. SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. — MARTIAL, *Epigrammes*, et autres auteurs latins. — Jules LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. — THÉOPHILE, *Diversarum artium schedula*. — L'abbé TEXIER, *Dictionnaire de l'orfèvrerie*. — L. DE LABORDE, *Notice des émaux du Louvre*. — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*. — P. LEROY, *Statuts et privilèges des marchands orfèvres de Paris*, 1759. — Ferdinand DE LASTEYRIE, *Histoire de l'orfèvrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. — Baron DAVILLER, *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. — DIDRON, *Annales archéologiques* (passim).

CALICHE. On donne le nom de *caliche* au minerai dont on retire dans l'Amérique du Sud le nitrate de soude, connu sous le nom de *salpêtre du Chili* (V. ce mot). Le caliche se trouve en amas irréguliers et isolés, alternant avec des dépôts de sel marin et de borate de soude, dans la région minière du Chili, qui s'étend du 18e au 29e degré de lat. S., entre l'Océan Pacifique et les Cordillières. On sait que cette région comprend, du 24e au 29e degré de lat., la province chilienne d'Atacama, du 24e au 22e la province d'Antofagasta, qui appartenait autrefois à la Bolivie, et du 22e au 18e les provinces de Tarapaca et de Tacna, qui appartenaient au Pérou. Ces trois dernières provinces ont été annexées au Chili, après la guerre du Pacifique, survenue en 1879-1880, entre le Chili, le Pérou et la Bolivie, guerre qui a eu précisément pour origine les difficultés survenues entre ces trois républiques, au sujet de l'exploitation des mines de caliche ou *calicheras*. Cette région minière, en partie conquise par le Chili, grâce aux victoires qui ont mis fin à la guerre du Pacifique, présente une étendue totale de 328,000 kil. q., dans laquelle se trouvent des richesses minières considérables, d'abord des calicheras contenant à la fois le nitrate de soude, le chlorure de sodium et l'iode, puis des dépôts d'acide borique et de borates de chaux et de soude, avec des solfatares puissantes, ainsi que de nombreux minerais de cuivre et d'argent. Il est assez difficile de se procurer des renseignements précis sur ces richesses minières. La majeure partie de ceux qui suivent sont extraits d'un important mémoire encore inédit, dû à un ingénieur de l'Ecole centrale, M. Jéquier, qui a longtemps habité le Chili, et pris part à de nombreuses exploitations de calicheras.

Gisements de caliche. Découvertes successives. Dès 1821, M. Mariano de Rivero faisait connaître en Europe le nitrate de soude naturel de l'Amérique du Sud, ou salpêtre du Chili. Pendant de longues années, les gisements de la province péruvienne de Tarapaca étaient seuls connus et exploités. C'est, pour le dire en passant, un ingénieur français, M. Hector Bacque, qui, le premier, en 1826, imagina dans la province de Tarapaca un procédé industriel pour l'extraction du nitrate de soude du caliche. C'est lui qui fit les premières expéditions, en Europe, par les ports d'Iquique et de Pisagua en 1836, et fut le créateur de cette grande industrie du nitrate de soude.

La région d'Atacama était restée jusqu'en 1848 inconnue et inexplorée. Cette région déserte, sans eau, sans végétation, ou le sol et l'air sont brûlants pendant le jour et glacés pendant la nuit, repoussait toute recherche et tout essai d'exploitation. Mais peu à peu les *cateadores* chiliens, hardis pionniers remarquables par leur énergie et leur sobriété, y découvrirent des gîtes minéraux puissants et en particulier de nombreuses calicheras. Puis des explorations régulières furent organisées par le gouvernement chilien. L'une de ces explorations a été faite, avec un grand succès, par un ingénieur français, ancien élève de l'Ecole polytechnique, M. A. Pissis, qui a publié les résultats de ses recherches à Paris, en 1877. Depuis 1884, le gouvernement chilien fait continuer ces études et explorations, tant au point de vue géologique et minéralogique qu'au point de vue topographique, par une commission spéciale d'ingénieurs, dite commission d'exploitation du désert d'Atacama.

Quant à la région d'Antofagasta, elle n'a été explorée que plus récemment encore. Mais son importance est devenue rapidement considérable, à partir de 1870, époque de la découverte et de l'exploitation par les Chiliens des riches et célèbres mines d'argent de *Caracoles*. Elle contient d'ailleurs d'immenses dépôts de caliche, dont l'exploitation a été inaugurée en 1872, par une puissante compagnie, dite société d'Antofagasta.

Situation géographique des calicheras. La région où se trouvent les calicheras forme une étroite vallée qui court du N. au S. et vient se heurter contre le mur gigantesque des Cordillières, ou plutôt une succession de vallées plus ou moins écartées, parallèles et dirigées du N. au S., qui s'étagent successivement, en formant des

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plateaux plus ou moins larges et étendus. Cette bande de terrain, étranglée entre l'océan Pacifique et les Cordillières, n'a qu'une largeur variant entre 150 et 250 kil., sauf à la hauteur d'Antofagasta, où elle atteint 400 kil. Toute la côte présente un front puissant de rochers, qui s'élèvent plus ou moins brusquement, quelquefois presque verticalement au-dessus de la mer, à des hauteurs de 500 à 800 m. Les hauts plateaux de l'intérieur ne communiquent avec la mer et avec les rares ports du littoral que par de rares défilés ou *quebradas*, étroits et dangereux sentiers, s'élevant plus ou moins à pic et ne pouvant le plus souvent être foulés que par des mulets.

Les régions où se trouvent les calicheras sont de véritables déserts, dans lesquels il n'existe aucune végétation importante, soit par suite du manque absolu de pluie pendant la belle saison, soit par suite des ouragans épouvantables qui sévissent pendant les mois d'hiver. Ces déserts, sans vie et sans végétation, ont un aspect caractéristique, très différent de celui offert par les mers de sable des déserts africains. Le sol est complètement nu et aride, l'eau y fait complètement défaut, les cours d'eau qui arrosaient autrefois la région étant complètement taris ; par suite, on n'y trouve aucune végétation, aucun animal. De distance en distance, des monticules de sable et des roches à arêtes vives et aux formes souvent étranges, provenant de la désagrégation des roches volcaniques, couvrent le sol. La teinte de ces déserts est uniforme et noirâtre, d'où le nom de *pampas negras* que leur donnent les indigènes. Le climat y est toutefois d'une salubrité remarquable, grâce à la sécheresse exceptionnelle de l'atmosphère ; les épidémies y sont rares et les fièvres peu répandues, malgré des variations de température extraordinairement brusques. Ainsi dans un voyage fait en mai et juin 1875, un jeune ingénieur français, M. L'Olivier, a constaté à plusieurs reprises, dans le désert d'Atacama, des variations diurnes de plus de 50° centigr. ; le thermomètre qui descendait, au lever du soleil, à 4 ou 5° au dessous de zéro, dépassa plusieurs fois 45° dans l'après-midi.

Le caliche est souvent gisant sous une couche superficielle de sel, mais le plus souvent enfoui dans une terre calcaire, à une profondeur de 0^m30 à 1^m50, en amas, dont l'épaisseur varie depuis quelques centimètres jusqu'à 1 m. et quelquefois plus. De même qu'en Sicile la présence d'un gisement de soufre se décèle par l'apparition à la surface du sol d'une pierre blanchâtre, d'aspect corné, formé en majeure partie de gypse, que les mineurs appellent *briscale*, on reconnaît les calicheras par le grès en formation, qui les couvre et que l'on recherche d'ailleurs, parce qu'il peut être employé dans les constructions. Le caliche se présente, tantôt avec l'aspect de fragments de pains de sucre ou d'amas de soufre, tantôt en masses blanchâtres traversées de veines bleues. Sa densité varie depuis celle du sel ordinaire jusqu'à celle du grès, elle est en moyenne de 2,4. Sa composition est très variable. Il contient du nitrate de soude en quantités variant de 30 à 80 %, du chlorure de sodium en quantités variant de 15 à 30 %, plus des quantités variables de sulfate de soude, de sulfate de chaux, de nitrate de potasse, de chlorure de magnésium et d'iodate de potasse. Il est, en outre, plus ou moins mélangé de terre insoluble et de guano.

Origine et formation des calicheras. Bien des théories, pour la plupart assez invraisemblables, ont été successivement présentées pour expliquer l'origine et la formation des calicheras. Ces théories s'accordent d'ordinaire sur un seul point, en attribuant aux calicheras une origine marine. L'aspect de ces gisements salins et leurs dispositions relatives conduisent forcément à cette conclusion, confirmée d'ailleurs par la découverte dans les calicheras, à une grande hauteur au-dessus du niveau de la mer, de coquilles marines. De plus, le soulèvement lent de toute la côte du Pacifique, sous des influences volcaniques, est bien certain, et plus d'une observation permet d'affirmer, que les hauts plateaux, s'étendant du Chili au Pérou, se trouvaient au bord de la mer à une époque antéhistorique. Mais en dehors de cette origine marine évidente et démontrée, comment expliquer la formation de l'acide azotique dans les calicheras? D'après Möllner, de grandes masses de warechs et de goémons auraient été rejetées par les tempêtes sur le sol, alors qu'il se trouvait presque au niveau de la mer, et la lente décomposition de ces végétaux marins très chargés d'azote et de soude, aurait formé le caliche. Des soulèvements d'origine volcanique auraient ensuite enlevé le caliche au sol et au fond de la mer. Cette théorie, assez vraisemblable d'ailleurs, explique, par la proportion importante d'iode contenue dans les warechs et les goémons, la présence autrement très singulière de l'iode et de nombreux produits iodés dans les calicheras.

M. L'Olivier pense que l'aspect de ces gisements salins et leurs dispositions respectives autorisent à attribuer leur origine à l'évaporation de grandes masses d'eau salée, ayant formé des lacs plus ou moins étendus, après le premier soulèvement du plateau qu'elles occupaient. Par l'évaporation libre, se déposèrent d'abord des couches complexes à base de nitrate de soude, qui formèrent le caliche actuel. Pendant ce dépôt, les eaux s'appauvrissant peu à peu en nitrate, il se formait des croûtes salines, très riches en chlorure de sodium, qui restaient en suspension dans le liquide. Par suite de nouveaux mouvements souterrains, ces croûtes salines purent se séparer des dépôts déjà formés, et se déposer en d'autres points, à la façon des glaçons, qui s'amoncellent quelquefois dans nos cours d'eau, par des alternatives de dégel et de regel. Postérieurement encore, descendirent des Andes, des eaux qui recouvrirent ces premiers dépôts d'alluvions d'épaisseur variable. Ces alluvions, en se saturant sur les dépôts salins, finirent par prendre une dureté exceptionnelle et telle doit être l'origine de la *costra*, qui recouvre plus ou moins tous les gisements de caliche. D'après Raimond, le savant professeur chilien, le nitrate de soude aurait été formé sous l'influence de phénomènes volcaniques, durant une période, où se sont dégagées des vapeurs d'acide borique, ainsi que des gaz oxydants, qui auraient agi sur l'azote de l'air ou sur l'ammoniaque, qui accompagnait l'acide borique.

Des recherches plus récentes, dues à MM. Müntz et Marcano, paraissent avoir élucidé complètement cette question de l'origine des calicheras. Il a été démontré, tout d'abord, que les terres nitrées, si abondantes et si riches dans les régions tropicales, proviennent de la transformation des résidus azotés, réunis en certains points par les habitudes de vie de quelques animaux, et que la nitrification s'accomplit dans ces terres, sous l'influence d'un organisme microscopique, ressemblant à celui que MM. Schloesing et Müntz ont trouvé dans les terres des pays tempérés, mais d'une grosseur notablement plus grande. Pour le cas particulier des calicheras, M. Müntz a pu établir ensuite l'intervention des eaux marines, plus ou moins concentrées, à une époque qui a coïncidé avec la nitrification ; cette nitrification pouvant parfaitement se poursuivre en présence de l'eau de mer. Ce fait explique même, pour le dire en passant, la présence de l'iode dans les calicheras à l'état d'iodate, seul exemple connu de l'existence dans la nature d'un composé oxygéné de l'iode. Il s'est produit originairement du nitrate de chaux, lors de la formation de l'acide nitrique aux dépens de la matière azotée, en présence du calcaire. Puis le nitrate de soude s'est formé, par double décomposition entre le nitrate de chaux et le sel marin, lors de l'intervention des eaux marines.

Reste à expliquer comment les calicheras se trouvent réunis dans des sols sablonneux ou compacts, dans lesquels la nitrification semble difficile. Mais M. Müntz admet, en s'appuyant sur l'absence du phosphate toujours joint au nitrate dans les terres nitrées provenant de l'oxydation

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

des matières animales, que le nitre ne s'est pas formé sur place : il a été déplacé par les eaux et transporté à grandes distances dans les calicheras, où il n'a fait que se concentrer, après avoir quitté son lieu d'origine. Cette explication concorde d'ailleurs parfaitement avec tous les faits connus et avec l'aspect même des calicheras, tel qu'il est décrit par les témoins les plus sérieux. Ajoutons d'ailleurs, que M. Jéquier, dans un gisement, situé à 36 kil. d'Antofagasta, qui porte le nom de *Salar del Carmen*, a constaté d'une façon certaine la régénération très rapide du nitrate de soude. Dans certaines parties du gisement, qui avaient été abandonnées comme épuisées, on a constaté plus tard que le caliche était aussi riche qu'à l'origine. Cette circonstance a été attribuée d'abord à une exploitation antérieure incomplète ou mal dirigée, mais des observations plus précises ont démontré que cette région, convenablement aménagée et pour ainsi dire cultivée, pourrait former d'immenses nitrières, moitié naturelles, moitié artificielles, en quelque sorte inépuisables.

Composition du caliche. La composition du caliche, nous l'avons déjà dit, est extrêmement variable. D'après le docteur Georges Langbein, qui a longtemps dirigé une importante exploitation du Pérou, les différentes espèces de caliches peuvent être distinguées, d'après leur apparence, en six classes, dont la composition, relativement aux deux éléments caractéristiques, nitrate de soude et chlorure de sodium, est la suivante :

ESPÈCES DE CALICHES	NITRATE de soude.	CHLORURE de sodium.
I. Caliche pur jaune (dur et en petits cristaux)	77.90	12.90
II. Caliche pur jaune (tendre et poreux, en gros cristaux)	65.70	28.12
III. Caliche jaune traversé de veines brunes (dur)	64.73	32.02
IV. Caliche blanc (dur et en petits cristaux)	60.50	14.30
V. Caliche blanc (poreux et en gros cristaux)	68.03	28.12
VI. Caliche brun (gras, poreux, et en gros cristaux)	36.80	20.70

Voici du reste des résultats d'analyse (extraits du mémoire inédit de M. l'ingénieur Jéquier) portant sur des échantillons extrêmes de chaque provenance, qui donnent bien l'idée de ces variations de composition.

ÉLÉMENTS	CALICHES DE TARAPACA (Professeur Raimondi).		CALICHES D'ANTOFAGASTA (F. Domeyko).		CALICHES D'ATACAMA (Ingénieur Villaneva).	
		2	1	2	1	2
Nitrate de soude	71.67	45.96	33.56	19.42	24.30	12.00
Chlorure de sodium	2.19	35.59	34.62	53.00	53.65	6.00
Chlorure de potassium	22.12	0.61	0.40	»	»	»
Chlorure de magnésium	0.55	»	0.70	»	»	»
Sulfate de soude	»	0.92	4.45	7.24	4.95	9.00
Sulfate de magnésie	0.38	2.92	»	2.10	»	»
Sulfate de chaux	1.09	1.36	0.46	4.07	»	15.00
Iodate de soude	*traces*	0.05	*traces*	0.13	*traces*	»
Matières terreuses	0.50	8.23	12.65	12.59	9.30	53.00
Humidité	1.50	4.21	13.16	1.45	7.30	3.00
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Extraction du caliche. Nous avons déjà dit que le caliche se présente dans les divers gisements sous forme d'amas irréguliers, se trouvant à des profondeurs très variables. L'étendue de ces amas est souvent très restreinte, quelquefois au contraire ils occupent plusieurs hectares. Leur recherche ne nécessite pas de sondages, car ils se distinguent immédiatement à leur aspect particulier, et surtout à la présence de la *costra* qui les recouvre.

Le caliche et la costra sont très résistants, et rarement on peut en entreprendre l'extraction sans recourir à l'emploi de la poudre. Toutefois, les calicheras reposent d'ordinaire sur des couches de sable en gros grains, qui facilitent ce travail. On pratique, en effet, tout autour des amas de caliche, à des distances variant de 10 à 15 m., suivant la nature du terrain environnant, des trous de mine de 1 pied environ de diamètre, que l'on descend jusqu'au terrain stérile. Ces trous sont chargés avec une poudre fabriquée sur place, avec un mélange grossier de 100 parties nitrate de soude, 9 parties soufre et 28 parties charbon de saule. Ces mines puissantes soulèvent la masse de *caliche*, en la divisant en morceaux volumineux, que l'on recherche à la main, pour les concasser en morceaux de la grosseur de nos moellons, afin de faciliter le transport à la fabrique sur des chariots ou à dos de mulets.

La situation des calicheras, au milieu de pampas arides et sans ressources, a conduit à une organisation toute spéciale de l'exploitation. Les mineurs et manœuvres sont au Pérou des Indiens, des colons chinois ou des Italiens amenés par les compagnies d'émigration. Dans tout l'ancien littoral bolivien, ce sont généralement des Chiliens, remarquables par leur dureté à la fatigue, leur sobriété et leur douceur. Ils sont engagés d'ordinaire pour une période variant de trois à six mois, leur salaire journalier est assez élevé, mais il ne leur est réglé qu'à l'expiration de la campagne, déduction faite de la valeur des achats faits dans les magasins de la mine ou de la fabrique. Tout faisant défaut dans les pampas, il a fallu, en effet, créer des magasins de vivres et d'objets divers, répondant à tous les besoins naturels ou artificiels des ouvriers. Quant aux ouvriers spéciaux, mécaniciens, charpentiers, etc., ils sont Anglais ou Allemands et leur salaire mensuel est fort élevé.

Traitement du caliche. Le traitement du caliche pour l'extraction du nitrate de soude est des plus simples, il est basé sur la grande différence de solubilité du nitrate à chaud et à froid et le peu de variation de solubilité du chlorure du sodium. On sature à chaud l'eau de nitrate de soude et on sépare par cristallisation après refroidissement du nitrate titrant de 95 à 96 % de pur. Le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chlorure de sodium mélangé avec le caliche se dépose en partie avec les matières terreuses, et reste en partie dissous dans les eaux-mères, avec des nitrates de soude et de potasse, du sulfate de soude et des iodures et iodates alcalins. Lorsque le caliche renferme une quantité notable de nitrate calcaire, on transforme ce dernier en nitrate de soude par double décomposition, en ajoutant pendant la dissolution du carbonate alcalin impur, obtenu sur place par la déflagration du caliche brut ou du nitrate de soude de qualité inférieure.

Pendant longtemps, ces opérations se faisaient dans les *paradas*, appareils grossièrement installés à proximité des calicheras. Les paradas comportent toujours deux chaudières en tôle, de forme ovoïde, analogues à celles des raffineries françaises, mais de plus petites dimensions, 2 m. de diamètre au plus. Ces chaudières sont montées, dans un massif grossier de maçonnerie, fait de moellons pris dans la calichera, présentant un foyer central, avec deux cheminées basses, placées de chaque côté. Comme combustible, on employait tout d'abord le tamarin et les algarovas ; mais après l'épuisement assez rapide de ces rares produits de la végétation dans la région, on dut recourir aux lignites des mines chiliennes. Les chaudières étant remplies d'eau portée à l'ébullition, on y introduit des charges successives de caliche concassé en fragments, pouvant passer à l'anneau de 6 à 8 centim. et l'on extrait chaque fois les matières insolubles et le sel qui se déposent. Dès que la saturation est obtenue, la liqueur est décantée dans des cristallisoirs en bois, où le nitrate se dépose par refroidissement. Ce nitrate est relevé à la pelle, et desséché au soleil avant d'être expédié. Les eaux-mères, qui s'enrichissent peu à peu en iode et en acide libre, ne peuvent être employées que dans un nombre limité d'opérations, pour éviter l'usure rapide des chaudières. Pendant longtemps elles ont été abandonnées. Mais ensuite on les a traitées avec succès, à cause de leur richesse en nitrate et surtout en iode, qui varie de 2 à 4 grammes par litre d'eaux-mères. Les paradas dépensent beaucoup de combustible, mais leur installation peu coûteuse, à proximité des calicheras, présentait quelques avantages.

Cependant ces appareils primitifs ont été remplacés dans la plupart des exploitations par les *maquinas*, appareils perfectionnés d'une grande puissance. Les maquinas sont disposés pour une production journalière de 1,000 à 3,000 quintaux nitrate de soude, ils comprennent des chaudières de dissolution, des cristallisoirs et quelques appareils accessoires pour le traitement des eaux-mères. Le chauffage se fait avec de la vapeur d'eau produite dans des chaudières séparées, de manière à réduire au minimum la dépense en combustible. Ce combustible est de la houille transportée à grands frais dans les fabriques, et venant d'Europe, le plus généralement d'Angleterre.

Les chaudières de dissolution, formées de cylindres verticaux en tôle, portent à la partie supérieure deux trous d'homme pour l'introduction du caliche et à la partie inférieure, une sorte de soupape pour l'extraction des résidus terreux et salins de l'opération. Puis latéralement, à des hauteurs différentes, des robinets servant à la vidange des dissolutions saturées. Ces chaudières ont jusqu'à 10 m. de hauteur et 4 à 5 m. de diamètre, elles sont établies dans de puissants massifs en maçonnerie, tantôt adossées à des remblais permettant l'apport du caliche à la partie supérieure, tantôt isolées et entourées alors d'échafaudages destinés à ce même service d'approvisionnement. Les chaudières sont chargées de caliche, concassé avec soin en menus morceaux, dans des machines spéciales. On les remplit à moitié d'eaux faibles provenant des opérations antérieures, et l'on chauffe par la vapeur en barbotage direct, ou mieux avec de la vapeur circulant dans un serpentin, ce qui a l'avantage de ne pas étendre inutilement les liqueurs et permet d'alimenter les chaudières à vapeur avec des eaux condensées. Toutefois dans ce dernier mode de chauffage, il est nécessaire, pour hâter la concentration des liqueurs, de produire artificiellement le mouvement dû au barbotage, ce que l'on fait par un jet spécial de vapeur, ou quelquefois par des insufflations d'air préalablement échauffé de 120° à 150° centigr. Après le soutirage de la dissolution saturée, on introduit dans les chaudières une nouvelle quantité d'eau pour laver les résidus, puis on ouvre la soupape inférieure. Le mélange boueux qui s'écoule est conduit dans une citerne, divisée en plusieurs compartiments par des cloisons s'élevant à moitié de la hauteur, où se déposent les résidus. Les eaux surnageantes sont les eaux faibles servant à alimenter les chaudières de dissolution.

Les cristallisoirs sont des bassins en tôle carrés, de 4 à 5 m. de côté avec une profondeur de $0^{m}50$. Ils sont ordinairement supportés par des massifs en maçonnerie, mais souvent aussi mobiles autour d'une diagonale pour faciliter la décantation. Après la cristallisation, le nitrate de soude est extrait des cristallisoirs et étendu dans un local bien aéré, en tas d'environ $0^{m}30$ à $0^{m}40$ d'épaisseur pour le dessécher, puis enfin mis en sacs pour l'expédition. Les eaux-mères sont évaporées le plus souvent dans des fourneaux à feu nu, et le nitrate impur est expédié tel quel, ou purifié par un nouveau traitement à la vapeur. Les eaux-mères de cette opération sont ajoutées aux premières eaux-mères. Pendant les concentrations successives, les eaux-mères s'enrichissent peu à peu en iodures et iodates, elles se colorent fortement en jaune, et leurs vapeurs chargées d'iode provoquent le larmoiement. Elles sont alors soumises à un traitement spécial, en vue de l'extraction de l'iode. Cette extraction a pris depuis quelques années une importance considérable, et elle alimente presque exclusivement le marché européen en iode et iodures. Pour le dire en passant, cette source nouvelle d'iode a porté un coup funeste à l'industrie des soudes de warechs, autrefois si florissante sur nos côtes de Bretagne et de Normandie.

Le nitrate de soude, obtenu dans le traitement du caliche, présente la composition moyenne qui suit :

Nitrate de soude	94.00
Nitrite de soude	0.30
Sulfate de soude	0.90
Chlorure de sodium	1.50
id. de potassium	0.60
id. de magnésium	0.90
Iodure de sodium	0.30
Humidité	1.50
	100.00

Les quantités de nitrate de soude, exportées de l'Amérique du Sud, ont pris assez rapidement un développement considérable, à raison surtout de l'emploi fait par l'agriculture de ce sel comme engrais (V. SALPÊTRE). Pour la France seulement, l'importation s'élève à 80 ou 90,000 tonnes par an, dont la majeure partie entre par le port de Dunkerque. L. FAUCHER.

BIBL. : A. PISSIS, *Salpêtres et guanos du désert d'Atacama*; Paris, 1877. — ARANA, *Histoire de la guerre du Pacifique, 1879-80*; Paris, 1881. — Victor L'OLIVIER, *le Nitrate de soude dans l'Amérique du Sud* (*Annales de physique et de chimie*, 5e série, t. VII, pp. 289-318). — *Wagner's Iahresbericht*, 1872, p. 290, et 1876, p. 463. — *Dingler's Polytechnisches Journ.*, 1879, t. CCXXXVI, p. 453. — MÜNTZ et MARCANO, *Comptes rendus de l'Académie des sciences* 1885, t. C, p. 1136, 1885 ; t. CI, pp. 65, 248 et 1265. — E. RECLUS, *la Terre*, t. I, pp. 784, 788.

CALICHERAS (V. CALICHE).

CALICI (Achille), peintre italien, de l'école bolonaise, né vers le milieu du XVIe siècle. On ne sait à quelle date il mourut. Elève de Prospero Fontana, il quitta brusquement son maître après avoir vu un tableau de Louis Carrache. Il essaya, par une étude assidue, de s'approprier les procédés de ce peintre, mais ce fut avec plus d'opiniâtreté que de succès. T.-S.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CALICIO (Diego de), administrateur et jurisconsulte espagnol du XIVe siècle, conseiller à la cour de justice d'Alphonse IV d'Aragon. Il a laissé un petit traité intéressant pour la connaissance du cérémonial et des usages des Cortès de Catalogne : *Extravagatorium Curiarum* (Barcelone, 1518, in-fol.). Il y a de lui, à la Bibl. nat. de Madrid, des manuscrits sur des sujets analogues : *de Prærogativa militari, Advocatus sive Margarita fisci; Processus soni emissi*, etc. E. CAT.

CALICOT. Nom donné à l'un des tissus unis (armure toile), en coton blanchi, dont la consommation est la plus abondante pour la confection des chemises, lingerie, etc. Son nom lui vient de la ville de Calicut, dont les premiers tissus de coton ont été expédiés en Europe. Les calicots s'établissent sur différentes largeurs, que l'on indique généralement en fractions $\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{4}{4}$, $\frac{5}{4}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{7}{4}$, $\frac{8}{4}$ et $\frac{9}{4}$ de l'ancienne aune de 120 centim.; la largeur la plus courante est le $\frac{3}{4}$ de 90 centim. La chaîne se fait en numéros qui varient de 26 à 34, et la trame en numéros 36 à 42; le nombre des fils est évalué en portées de 40 fils et la réduction de la trame au quart du pouce. Les qualités qui se fabriquent le plus abondamment sont en $\frac{3}{4}$, en 60 P, 16 à 20 fils; 68 P, 28 fils et 70 P, 21 fils. P. GOGUEL.

CALICOTYLE (Zool.). Genre de Trématodes établi en 1851 par Diesing pour un Ver trouvé par Kröyer dans le rectum d'une Raie *(Raja radiata)* du Cattégat. Le corps est aussi large que long et mesure 4 millim. environ; la ventouse postérieure a, comme chez les Tristomes, sept rayons et deux épines, mais la bouche est sans ventouses. R. BL.

CALICULA (V. CALUCULA).

CALICULE (Bot.). C'est l'ensemble des bractées qui entourent le calice à sa base et qui sont tantôt soudées avec les sépales et presque semblables à eux comme dans le Fraisier; tantôt indépendantes et de forme différente comme dans l'Œillet. Quelques auteurs le considèrent comme formé par dédoublement ou ramification des sépales du calice (V. BRACTÉE).

CALICUT. Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. du district de son nom; située sur la mer d'Oman, dans une contrée basse et marécageuse; 3,000 hab. Rues tortueuses, sales et étroites. On y fabrique des cotonnades et c'est de son nom que vient le mot *calicot*. Jadis Calicut était une cité beaucoup plus importante, mais en partie détruite par la mer. Son port n'est plus visité aujourd'hui que par des bâtiments du golfe Arabique qui viennent y charger du bois. Ce fut le premier port indien où abordèrent les Portugais sous Vasco de Gama en 1498. Prise en 1776 par Haïder-Ali et quelques années plus tard par Tippo-Saïb, cette ville tomba, en 1790, entre les mains des Anglais qui n'ont pu réussir à lui rendre son ancienne splendeur. MEYNERS D'ESTREY.

CALIDASA, poète hindou (V. KALIDASA).

CALIDIUS (Quintus), tribun du peuple en 99 av. J.-C., Il proposa en cette qualité de rappeler d'exil Metellus Numidicus et reçut en échange l'appui de Métellus Pius, le fils de Métellus, pour obtenir la préture (80 av. J.-C.). A son retour d'Espagne où il exerça cette magistrature, il fut accusé et condamné, grâce à la corruption des juges (V. Cicéron, *Pro Planco*, 28-29; Verrines, I, 13, III, 25).

CALIDIUS (Marcus), fils du précédent, préteur en 57 av. J.-C. Il aida au retour de Cicéron exilé et plus tard protégea Milon après le meurtre de Clodius. Il essaya d'empêcher la guerre entre César et Pompée (49) et prit parti pour le premier lorsqu'elle eut éclaté. César lui confia l'administration de la *Gallia togata*; il mourut à Plaisance. C'était un orateur distingué; Cicéron loue sa grâce, son élégance, sa finesse, mais lui refuse la force, *nec erat ulla vis atque contentio*. Il reste quelques fragments de son discours contre L. Gallus, qu'il accusa de brigue et que défendit Cicéron (V. Cicéron, *Brutus*, 75 et 80; Quintilien, X, I; XII, 10; H. Meyer, *Orat. frag.*, pp. 436-439, 2e éd.). A. W.

CALIDRIS (Ornith.). Nom latin du genre *Sanderling* (V. ce mot), qui appartient à la famille des *Bécasseaux* et à l'ordre des *Echassiers* (V. ces mots).

CALIDUS (L. Julius), poète latin du temps de Cicéron sur lequel nous n'avons d'autres renseignements qu'une phrase de Cornélius Népos (*Atticus*, 12), qui l'appelle le poète le plus élégant de son temps depuis la mort de Lucrèce, et qui loue autant l'homme que l'écrivain.

CALIERGI (Zacharie) (V. CALLIERGI).

CALIFE (V. KHALIFE).

CALIFORNIE. Région de la côte de l'océan Pacifique, située au N. du Mexique et à l'O. du grand plateau central de la Cordillère du Nord, acquise par le gouvernement américain en vertu du traité de paix qui termina la guerre avec le Mexique en 1848, et admise dans l'Union comme Etat en sept. 1850. L'Etat de Californie est limité au N. par l'Etat d'Orégon, à l'E. par celui de Nevada, au S.-E. par le cours inférieur du Rio Colorado qui le sépare du territoire d'Arizona, au S. par une ligne tirée de la côte du Pacifique, près du port de San-Diego, au confluent du Rio Gila et du Colorado, ligne au midi de laquelle se trouve la presqu'île mexicaine de la Basse-Californie. La limite à l'O. est l'Océan Pacifique. La Californie a une superficie de 410,000 kil. q. environ, soit presque les quatre cinquièmes de la surface de la France et environ un dix-neuvième de l'étendue totale des Etats-Unis. C'est le plus grand Etat de l'Union après le Texas. Sa direction générale est du N.-O. au S.-E. Sa plus grande longueur est de 1,250 kil., sa plus grande largeur de 530. Il développe plus de 1,200 kil. de côtes sur l'océan Pacifique.

Dans les anciennes publications espagnoles relatives à l'Amérique, il est question d'une grande île de la Californie où l'on trouve en abondance de l'or et des pierres précieuses. Le nom frappa l'imagination des compagnons de Cortez, qui s'attendaient à trouver l'El Dorado dans toute nouvelle région où ils pénétraient, et ils appelèrent Californie tout le pays situé au N. et au N.-O. de l'empire du Mexique. En 1534 une petite expédition conduite par Bezerra de Mendoza et Hernando de Grijalva découvrit la côte de la Basse-Californie. Cortez navigua lui-même dans le golfe de Californie, appelé aussi mer Vermeille. Alarcon aperçut, en 1540, l'embouchure du Rio Colorado. Cabrillo, en 1542, longea la côte du Pacifique jusqu'au cap Mendocino (40°30), et sir Francis Drake en 1578 explora la même côte jusqu'au 48°. Il fit réparer ses navires dans la baie qui porte son nom, peut-être dans celle de San-Francisco. Viscaino découvrit en 1602 les baies de San-Diego et de Monterey. A partir de ce moment les explorations cessèrent et il s'écoula plus d'un siècle avant que la côte de la Californie haute ou septentrionale *(alta California)* fût visitée de nouveau par des Européens. Dès 1697 des missionnaires jésuites s'établirent à Loreto, dans la presqu'île de Californie, et s'y maintinrent, ainsi que sur quelques autres points de la même région, jusqu'en 1767, époque où ils en furent expulsés par ordre de Charles III, roi d'Espagne. Les dominicains leur succédèrent dans la Basse-Californie, tandis que les franciscains établirent vingt et une missions dans la Californie haute, la plupart autour de la baie de San-Francisco, toutes dans des situations heureusement choisies. Les indigènes, convertis par les « bons pères », cultivaient le sol et travaillaient pour ces derniers à peu près comme les nègres dans le même temps pour les planteurs de la Louisiane et des Carolines. La prospérité des établissements franciscains déclina après 1822, lorsque le Mexique se fut déclaré indépendant; ils perdirent du terrain d'année en année et disparurent presque entièrement en 1840. On comptait environ 100,000 indigènes en Californie vers 1820; cinquante ans plus tard il n'en restait guère que 30,000. La diminution s'est ralentie depuis 1870. Entre les missions de la côte du Pacifique et les ports de la nouvelle

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Angleterre sur l'Atlantique s'était formé un trafic de denrées et de produits fabriqués contre des pelleteries et fourrures. Les voiliers de Boston passaient par le cap Horn et le voyage durait deux ans, donnant de grands produits. Quelques Anglais et Américains vinrent ainsi en Californie de 1810 à 1820. D'autres y arrivèrent par terre, ayant traversé, dans quelque aventure de chasse, tout le continent. En 1830 il y avait environ 500 étrangers blancs à l'O. de la Sierra Nevada. L'un d'eux, Sutter, ancien officier de la garde suisse en France, sur les propriétés duquel (près de Sacramento) l'or fut trouvé pour la première fois en Californie, accueillit Frémont et ses compagnons lors de l'exploration des régions du Pacifique. Déjà, en 1843, le commodore Jones, de la marine fédérale, avait occupé le fort de Monterey. Mais le lendemain il s'excusait de son erreur auprès des autorités mexicaines. Cependant le gouvernement de Washington, sur le point de s'engager dans une guerre avec le Mexique, résolut de prendre possession de la Californie, afin que, la guerre venant à se terminer par un traité sur la base de l'*uti possidetis*, cette région restât au pouvoir des Etats-Unis. C'est alors que Frémont, engagé dans une expédition scientifique, reçut des instructions verbales d'un officier dépêché de Washington sur un navire américain (mai 1846). Le 4 juil. Frémont ayant organisé à Sonoma un bataillon de tirailleurs montés, recommanda publiquement aux habitants une déclaration d'indépendance. Le 7 du même mois une frégate fédérale étant arrivée à Monterey, le commandant arbora l'étendard américain et publia une proclamation portant que la Californie faisait désormais partie des Etats-Unis. Quelques combats furent livrés contre les Californiens natifs unis à quelques troupes mexicaines. Puis, les officiers de terre et de mer qui avaient pris part à la conquête du pays, se querellèrent ; Frémont, traduit devant une cour martiale, fut déclaré coupable de mutinerie. Il n'en fut pas moins considéré désormais par le peuple des Etats-Unis comme le vrai conquérant de la Californie.

En juin 1847 le pays était entièrement pacifié. Le traité de Guadalupe Hidalgo, qui mit fin à la guerre du Mexique, fut ratifié en mars 1848. Les Etats-Unis acquéraient l'immense région située au N. du plateau du Mexique et comprise entre le Texas et l'Océan Pacifique, au N. du 32° 30. La presqu'île californienne au S. de cette frontière restait sous la juridiction de la République mexicaine. Des acquisitions faites sur le Mexique par le traité de Guadalupe Hidalgo, les Etats-Unis ont formé les Territoires du Nouveau-Mexique, d'Arizona et d'Utah et les Etats de Nevada et de Californie. La nouvelle de la ratification du traité par le Congrès de Washington n'était pas encore parvenue à San-Francisco que toute la population de cette ville venait de la quitter pour courir dans les montagnes à la recherche de l'or. Au mois de févr. 1848, on avait découvert des paillettes d'or dans le sable déposé au pied de la chute d'une source que venait d'établir sur sa propriété le capitaine Sutter. Trois mois plus tard plus de 4,000 chercheurs d'or étaient en campagne. Le bruit de la découverte s'étant rapidement répandu en Amérique et en Europe, les aventuriers affluèrent de tous les points de l'Union et du monde entier. Avec des Américains des Etats de l'Est arrivèrent des Français, des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Portugais, des Irlandais, des nègres, des Chinois. San-Francisco, un village la veille, devint brusquement une grande cité. L'intérieur du pays se peupla ; les camps de mineurs se multipliaient et les villes s'élevaient par enchantement. La population atteignait le chiffre de 92,000 hab. en 1850 et deux ans plus tard celui de 250,000. Des milliers de bras fouillaient le sol sur les flancs des montagnes et dans les innombrables ravins de la vallée du Sacramento. Des pépites, des lingots d'or récompensaient parfois le travail d'une journée. Des fortunes subites furent faites, et la fièvre de l'or sévit pendant plusieurs années. Peu à peu l'exploitation prit une allure plus régulière ; de puissantes compagnies se formèrent, perfectionnant les méthodes pour le lavage des sables ; des rivières furent détournées de leur cours, des machines puissantes projetèrent d'énormes masses d'eau sur les roches à pic dont les débris entraînaient de l'or. Puis aux *placers*, c.-à-d. aux alluvions aurifères, succédèrent les *mines* proprement dites où l'on cherche le filon d'or dans les profondeurs du sol et où le métal précieux est tiré, par divers procédés de broyage, du quartz où il est engagé. De 1848 à 1887 la Californie a produit 745,000,000 dollars d'or (3,725,000,000 de fr.), sur une production totale d'or, aux Etats-Unis, de 995,000,000 dollars. Le rendement des mines californiennes a été en 1886 de 14,000,000 dollars or et 1/2 million dollars argent. Il avait été bien plus élevé dans les premières années qui suivirent la découverte des sables aurifères.

En sept. 1849 une convention du peuple se réunit et adopta une constitution d'Etat que le Congrès ratifia l'année suivante et avec laquelle la Californie, limitée comme elle l'est actuellement, fut admise à faire partie de l'Union.

Géographie physique. La côte californienne est généralement escarpée et bordée de hauteurs boisées. Elle présente deux caps, Mendocino au N. et Pt-Conception au S. A la hauteur du 38° s'ouvre un passage *(Golden Gate)* entre l'Océan Pacifique et la profonde baie de San-Francisco, dans une brèche des montagnes qui descendent en hautes falaises jusqu'au rivage et sur le revers desquelles est située la cité qui contient plus du quart des habitants de l'Etat. La baie de Monterey parsemée d'îles rocheuses, s'ouvre un peu plus au S. Entre les 34° et 33° sont les îles Santa-Rosa, Santa-Cruz, Santa-Catalina et San-Clemente. — La Californie est traversée du N. au S. dans sa partie orientale par une chaîne de montagnes, la Sierra Nevada *(Snowy Range)* qui est la continuation méridionale de la chaîne appelée Cascade Range (Territoire de Washington et Etat d'Orégon). Elle est le rebord occidental du grand plateau que les Rocky Mountains limitent à l'Est. Elle compte de nombreux pics couverts de neige (quelques-uns ont de véritables glaciers, comme l'ont démontré de récentes explorations), et projette sur son versant occidental des vallées profondes, extrêmement pittoresques, comme la vallée de Yosemite avec ses murailles verticales, ses *cliffs* gigantesques, ses magnifiques chutes d'eau, ou le *cañon* de Tuolomne où la rivière tombe de 1,400 m. par des rapides se succédant sur un parcours de 35 kil. La Sierra Nevada s'étend sur une longueur d'environ 1,000 kil. Ses sommets les plus élevés sont, du N. au S. : les monts Crater, Lassen, Spanish Peak, Pilot Peak, Castle Peak, au pied duquel se trouve la passe Truckee, tranchée du chemin de fer Central Pacific (Ogden à San-Francisco), à 2,100 m. au-dessus du niveau de la mer. Au S. la montagne s'élève encore et les cols sont à de grandes hauteurs. Du Castle Peak et du mont Lyell (3,963 m.) descend la vallée de Yosemite ; on trouve ensuite les monts Minarets, Abbot, Kaweah Peak et le mont Whitney, le plus élevé de tous (4,500 m.). La chaîne s'abaisse, s'incline au S.-O., se réunit au Coast Range au S. du lac Tulare et, du mont Pinos, point de jonction (2,850 m.), projette au S.-E. les chaînons San-Bernardino, San Jacinto, Santa-Anna, qui viennent mourir aux rives du Rio Colorado ou se continuent en d'autres chaînons dans la Basse-Californie. Au N. de la Californie, et formant le sommet de l'angle de la Sierra Nevada et du Coast Range, se dresse, isolé, le mont Shasta (4,400 m.) entre les cimes duquel s'étendent de nombreux glaciers. Les pics principaux du Coast Range sont les monts Yalloballey (2,000 m.) Lynn, Saint-John, Ripley, Geyser, Saint-Helena (1,300 m.). Cette chaîne, comme son nom l'indique, suit à peu de distance la côte du Pacifique et traverse l'Etat du N. au S. dans sa partie occidentale, coupée en deux sections par la baie de San-Francisco.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Californie se divise ainsi en deux grandes régions principales, la côte proprement dite entre le Coast Range et la mer, et l'immense vallée comprise entre le Coast Range et la Sierra Nevada (720 kil. de long), composée elle-même de deux vallées symétriques, ayant leur pente, l'une du Nord, l'autre du Sud, et formées, la première par le fleuve Sacramento, la seconde par le fleuve San-Joaquin, qui viennent se jeter, à peu de distance l'un de l'autre dans la baie de Suisun. Cette baie qui communique avec celle de San-Pablo et de San-Francisco, n'est en réalité que le delta, partiellement submergé, des deux rivières. Le Sacramento prend sa source dans la région montagneuse du Nord, au massif de Shasta ; son cours est de 500 kil., toujours au Sud. Il reçoit sur sa rive gauche un grand nombre d'affluents descendant du revers occidental de la Sierra Nevada, le Feather, le Yuba, l'American River qui tous charrient ou charriaient des sables aurifères. Le San-Joaquin prend sa source aux monts Minarets et Abbot, et après avoir coulé quelque temps au S.-O., prend sa direction vers le N. jusqu'à Suisun Bay. Il reçoit aussi, mais sur sa rive droite, plusieurs affluents venant, comme ceux du Sacramento, de la Sierra Nevada (Cosumnes, Mockelumnes, Calaveras, Stanislas, Tuolomnes, Merced, las Mariposas). Le Sacramento est navigable jusqu'à Sacramento et Marysville, le San-Joaquin jusqu'à Stockton. Dans la partie haute du San-Joaquin se trouve le bassin indépendant du lac Tulare. Ce lac reçoit le Kern, le Kaweah et le King's River, qui ont leur source dans le massif du Whitney. Le lac Tulare est relié par des marécages au San-Joaquin dans la saison des pluies. A l'E. de la Sierra Nevada se trouvent les lacs Tahoe (1,860 m. au-dessus du niveau de la mer, profond de 450 m., large de 32 kil.), Clear Lake, Owen's Lake, Mono Lake, dont les bords étagés en terrasse attestent un abaissement progressif de niveau. La Californie est en quelque sorte entourée d'une ceinture de déserts ; au N. la région à peine peuplée du mont Shasta, à l'E. les solitudes grandioses des vallées du flanc oriental de la Sierra Nevada ; aux confins de l'Etat, Death valley (vallée de la Mort) à 45 m. au-dessous du niveau de la mer ; au S.-E. une grande dépression du sol (Dry Lake à 90 m. au-dessous du niveau de la mer), et à l'E. de la chaîne San-Bernardino, le grand désert où la rivière Mohave disparaît sans issue.

Le climat est salubre en général, sauf dans quelques parties marécageuses. Le ciel est, en général très pur, l'air transparent. Dans l'intérieur, chaleur extrême en été, grand froid en hiver. Deux saisons, l'une sèche et torride, l'autre pluvieuse. A San-Francisco et sur toute la côte, la température est plus douce et plus uniforme. Il faut remonter jusqu'au 57° pour trouver une température moyenne aussi basse que celle de Halifax sur l'Atlantique, qui est au 44° 39 de lat,, tandis qu'au S., à San-Diego, la moyenne est de 6 à 7° moindre qu'à Charleston ou à Vicksburg (même latitude). Le régime des pluies est extrêmement variable. La moyenne à San-Francisco a oscillé de 0^m17 à 1^m12 dans une période de vingt années. Elle est de 0^m25 à San-Diego, et on atteint à peine 0,08 à Fort-Yuma, extrémité du désert du S.-E.

Flore (V. Amérique du Nord, t. II, p. 682).

Géographie politique. La population de la Californie s'est élevée de 92,000 hab. en 1850 à 380,000 en 1860, 560,000 en 1870 et 864,000 en 1880. Elle atteint et dépasse probablement 1,100,000 hab. aujourd'hui. Les principales villes sont : Sacramento, la capitale politique, 21,000 hab. en 1880 ; San-Francisco, 300,000, Oakland, Stockton, Los Angeles, San Jose, Marysville, San Diego. Les Chinois ont afflué pendant quelques années ; en 1870 il en était arrivé 14,000. Des mesures restrictives ont été prises depuis 1880, l'immigration de la race jaune a cessé à peu près complètement. Le territoire est divisé en 52 comtés. La Constitution sous laquelle avait vécu l'Etat depuis 1849 a été remplacée en 1879 par une constitution plus démocratique adoptée par le peuple sous l'influence du démagogue Denis Kearney, qui réussit à donner pendant deux ou trois ans une certaine importance à un « Working Men party ». La législature se compose de quatre-vingts représentants et de quarante sénateurs, élus par le suffrage universel, au scrutin uninominal, les uns pour deux ans, les autres pour quatre. Est électeur, tout citoyen (Indiens et Chinois exceptés) âgé de vingt et un ans, ayant habité l'Etat un an, le comté trois mois, la circonscription électorale un mois. Le gouverneur est élu pour quatre ans et reçoit un traitement de 6,000 dollars. La cour suprême est composée de sept juges élus par le peuple pour douze ans. L'Etat envoie six représentants, outre ses deux sénateurs, au Congrès de Washington. La Californie n'a pas de dette. Ses dépenses annuelles sont de 5 à 6 millions dollars. L'évaluation de la propriété pour la taxation dépasse 1 milliard. Les taxes représentent 56 cents par 100 dols, soit environ 1/2 % du capital évalué. Il y avait en dépôt dans les caisses d'épargne en 1887, à San-Francisco, 57 millions dollars, hors de la ville 9, soit environ 66 dollars par habitant. Il est dépensé annuellement 3 1/2 millions dols pour les écoles publiques. En 1886 on comptait 12 collèges avec 150 maîtres et 1,600 élèves. Il y a une école normale à San-José, une seconde à Los Angeles ; on en établit une troisième pour la Californie du Nord. Le 20 mai 1887 a été posée la première pierre de l'Université fondée à Palo-Alto par le sénateur Stanford. Dans les deux années 1886 et 1887 ont été dépensés 620,000 dollars pour les institutions charitables.

Il est question de diviser la Californie en deux Etats, par l'organisation séparée des districts du Sud. Ces derniers, séparés du reste de la Californie par des montagnes dont les passes ont de 1,200 à 1,500 m. de hauteur, ont fait dans les dernières années de remarquables progrès. La ville de Los Angeles qui, en 1881, a célébré le centenaire de sa fondation, avait 4,000 hab. en 1854, et 11,000 en 1880. Elle en compte aujourd'hui 70,000. Elle est le siège de l'Université de la Californie du Sud, fondée en 1880.

Géographie économique. La production en blé de la Californie a été de 12 millions d'hectolitres en 1887, celle de la laine de 21 millions kilogr. ; du raisin, 6,300,000 kilogr. (82,000 en 1881) ; des fruits secs, 9,500,000 kilogr. (2 1/4 millions en 1883) ; des oranges, 12 millions kilogr. (dont 9 de Los Angeles) ; du miel, 2,700,000 kilogr. ; du vin, 760,000 hectol. — 4,500 kil. de chemins de fer mettent la Californie en communication avec les Etats et territoires voisins dans la direction du N., de l'E. et du S., la plus ancienne ligne étant celle du Central Pacific qui, en 1869, a relié San-Francisco à l'E. des Etats-Unis à travers l'immensité des déserts du Nevada et des Montagnes-Rocheuses.

Le territoire de Los Angeles produit en grande quantité des fruits de toute espèce ; 9,000 hectares sont plantés en vignobles et ont donné 230,000 hectol. par an récemment. A. Moireau.

Bibl. : Th.-H. Hittell, *Resources of California* ; San Francisco, 1874 ; *Handbook of pacific Coast travel*, 1885 ; *History of California* ; San Francisco, 1886, 2 vol. — Hubert-Howe Bancroft, *History of California* ; San Francisco, 1888, 6 vol. — Royce, *History of California* ; Boston, 1886. — Kirchoff, *Kalifornische Kulturbilder* ; Kassel, 1886. — Nordhoff, *California for health, pleasure and residence*, 1887. — W. Lindley and Widney, *California of the South* ; New-York, 1888.

CALIFORNIE (Vieille ou Basse-). Province du Mexique dans la presqu'île du même nom (V. Mexique).

CALIFORNIE (Golfe de). Compris entre la péninsule de Californie et la côte occidentale du Mexique (prov. de Sonora et de Sinaloa), le golfe de Californie ou *mer Vermeille* est une véritable mer qui s'étend sur une longueur de plus de 8° (31° 37′–23° 30′) et sur une largeur de 120 à 220 kil. Ses côtes généralement élevées du côté de la presqu'île de Californie, basses du côté des

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

côtes de Sonora et de Sinaloa, sont découpées par de profondes baies : à l'O. les baies de la Paz, de Santa Iñez, de Conception, de San-Luis Gonzales ; à l'E. les baies d'Adair, de Georges IV, de Guaymas, avec le port du même nom, de San Carlos. La côte californienne est bordée d'îles dont les principales sont les îles Ceralbo, Espiritu Santo, Carmen, San Marcos, San Lorenzo, Angel de la Guarda. En face de cette dernière se trouve l'île Tiburon sur la côte de Sonora, de sorte que le golfe se trouve en ce point (29° de lat. N. environ) comme coupé par une barrière de grandes îles. Le golfe de Californie possède de riches pêcheries de perles, principalement dans le golfe de la Paz. Les seuls ports importants de ses côtes sont Guaymas (Sonora) et la Paz (Vieille Californie). Jules GAUTIER.

CALIGA (V. CHAUSSURE).

CALIGARINO (Gabriele CAPELLINI, dit *il Calzolaio* ou *il*), peintre italien, né à Ferrare vers la fin du xve siècle, mort à Ferrare vers 1550. Dans sa jeunesse il avait exercé le métier de cordonnier, d'où ses deux surnoms de *Calzolaio* et de *Caligarino*. Entré dans l'atelier des Dossi, il fut longtemps leur élève et leur aide, en se réservant toutefois une demi-liberté. C'est vers 1520 qu'il peignit, dans l'église San-Giovannino, à Ferrare, sa *Vierge entourée de saints*. On lui attribue également une *Sainte-Cène* qui est à Sant-Alessandro de Bergame. Sa peinture, assez estimable et d'une facture vigoureuse, est moins du xvie siècle que du xve. Il semble pourtant que, dans la seconde partie de sa vie, sa manière ait été plus moderne et pénétrée de l'influence vénitienne. T.-S.

CALIGNAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Nérac ; 733 hab.

CALIGNI (Bot.). Nom américain des Rosacées qui composent le genre *Licania* Aubl. (V. LICANIA).

CALIGNON (Soffrey de), poète et homme d'Etat français, né à Saint-Jean-de-Voirans, près Grenoble, le 30 mars 1550, mort à Paris le 9 sept. 1606. Issu d'une vieille famille catholique de robe du Dauphiné, il fit à vingt ans, sur les bancs de l'Université de Padoue, la connaissance de Pierre-Victor Palma-Cayet, le futur précepteur de Henri de Bourbon, prince de Navarre, qui fut plus tard Henri IV, et, à son exemple, embrassa le calvinisme. De retour dans son pays natal, il devint conseiller, puis président à la chambre des comptes de Grenoble. Nous le voyons dès lors en rapports continuels avec M. de Lesdiguières, chef des protestants du Dauphiné, et avec le roi de Navarre, qui le créa son chancelier. Lorsque la mort de Henri III appela ce prince au trône de France, Calignon prit une part importante aux diverses négociations dont le succès contribua autant que les victoires d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Française à consolider la couronne sur la tête de Henri IV. Il fut en particulier, avec son ami le président-historien J.-A. de Thou, le principal promoteur du célèbre édit de Nantes. Après la promulgation de cet acte qui terminait trente-six ans de guerre civile, le souverain récompensa ses services en le faisant entrer au conseil des finances. — « Excellent esprit en tout », dit L'Estoile, il apportait jusque dans la littérature son activité intellectuelle. On a de lui de nombreuses poésies — dont quelques-unes en italien, en latin ou en grec — se recommandant par une verve, une facilité singulières, une correction relative et surtout une causticité qui fut la cause d'un incident comique. Au moment de publier sa *Bibliothèque Françoise* (1585), Du Verdier de Vauprivas lui « tira des mains » — c'est sa propre expression — une satire intitulée *le Mépris des Dames*, et l'y imprima in-extenso sans crier gare. Averti, « il eut un tel déplaisir, conte son compatriote Videl qui écrivit sa vie vers 1672, qu'il fit arrêter tous les exemplaires qui se trouvèrent chez le libraire et chez l'imprimeur, à dessein de le supprimer ; mais, comme il en avoit eu tard avis et que la plus grande partie de l'édition se trouva débitée, sa précaution se trouva inutile ». Pour être peu galant, on n'est pas forcé de le vouloir paraître et l'on comprendra ses regrets par cet extrait de la malencontreuse satire :

> Au lieu de proprement sa langue façonner,
> Il faut tout seulement avoir de quoi donner ;
> Car le prix est en prix ; et la flèche acérée
> D'Amour n'habite plus en sa trousse azurée,
> Ains au fond d'une bourse où l'or étincelant
> Dans les plus récamés sa lumière répand.

Léon MARLET.

BIBL. : J.-A. DE THOU, *Hist. de son temps*, liv. XXXVI. — L'ESTOILE, *Journal du règne de Henri IV*. — DUVERDIER DE VAUPRIVAS, *Bibliothèque Françoise*. — *Vie* [par Videl] *et poésies de Calignon*, publiées (1874) par le comte Douglas. — *Correspondance de Lesdiguières*, p. le comte Douglas et J. Roman (1878-1884).

CALIGNY. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers ; 1,433 hab.

CALIGNY (Jean-Anténor HÜE de), ingénieur militaire français, né en 1657, mort en 1731, fils de Jean-Anténor Hüe de Caligny, qui devint en 1685 directeur du corps du génie. Il entra, en 1680, dans le corps du génie et ne tarda pas à être remarqué par Vauban dont il devint un des collaborateurs les plus distingués. Nommé ingénieur en chef à Ypres, il réussit à surmonter des difficultés considérables dans l'exécution des fortifications de cette place ; il améliora ensuite les défenses de Calais et de Dunkerque et fit construire à Gravelines la grande écluse sur l'Aa. En 1706, il prit part à la défense d'Ostende et y donna une grande preuve de désintéressement en faisant décider l'inondation de terrains sur lesquels s'élevaient ses propriétés. Plus tard, il participa à l'exécution du canal de Bourgogne lorsqu'il devint directeur des fortifications de cette province. On possède de cet ingénieur un *Mémoire sur la Flandre flaminghante* et une *Histoire des guerres causées par le partage de la monarchie et des troubles suscités par les princes du sang, tant légitimes que naturels, jusqu'en 1703*. Ce dernier ouvrage, qui est resté manuscrit, a été écrit d'après les conseils de Vauban.

CALIGNY (Hercule HÜE de), connu également sous le nom de *Langrune*, frère du précédent, né en 1665, mort à Valognes en 1725. Il entra, en 1685, dans le corps du génie, remplit les fonctions d'ingénieur en chef successivement à Grenoble, à Huningue et à Thionville, et celles de directeur des fortifications en Provence et en Normandie et fut élevé, en 1721, au grade de brigadier des armées. M. de Langrune assista à un grand nombre de sièges et se distingua notamment à la prise et à la défense de Tortose.

CALIGNY (Louis-Roland HÜE de), appelé le *chevalier de Caligny*, frère des précédents, né en 1677, mort à Valognes en 1748. Il fut admis dans le corps du génie en 1702, assista à la défense de Haguenau et aux sièges de Kehl et de Philippsbourg ; occupa, après la mort de son frère Hercule, la place de directeur des fortifications en Normandie et fit exécuter dans les ports de cette province beaucoup de travaux utiles, notamment à Cherbourg, où fut creusé un bassin à flot. Le chevalier de Caligny commanda en chef les ingénieurs à l'armée de la Meuse en 1741 et 1742, et en Bavière en 1743. On a de lui des mémoires intéressants sur la place de Landau.

CALIGO (Entom.). Genre de Lépidoptères-Rhopalocères, établi en 1815 par Westwood (*Genera of diurn. Lepidopt.*, p. 340) et appartenant au groupe des Morphides. Ce sont de très beaux Papillons aux ailes très grandes, arrondies, ocellées en dessous. Leurs chenilles, allongées, ont la tête armée de plusieurs cornes et l'abdomen terminé par deux appendices coniques très longs. Les *Caligo* habitent tous le S. de l'Amérique. On en connaît une quinzaine d'espèces, parmi lesquelles il convient de citer surtout le *C. Idomœneus* L. et le *C. Automedon* Fabr.,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui se rencontrent à la Guyane et au Brésil. Le *C. Reevesii* Doubl., que nous figurons, habite également le Brésil. Ed. Lef.

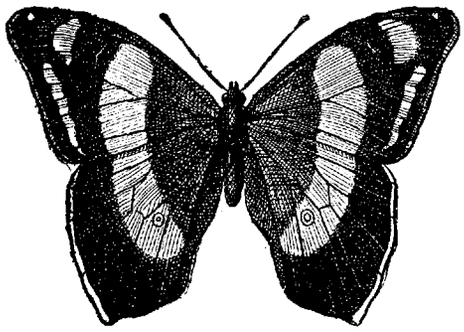

Caligo Reevesii Doubleday.

CALIGONUS (Entom.). Genre d'Arachnides de l'ordre des Acariens et de la famille des *Trombididæ*, créé par Koch (1835), et qui diffère des autres genres de cette famille par les caractères suivants : palpes à pénultième article armé d'un ongle faible, quelquefois double, le dernier article bien développé, antenniforme ; pattes grêles, toutes semblables ; pas de sillon thoracique ; deux yeux ; peau finement striée ou ponctuée à poils rares et toujours simples. Ouverture anale à l'extrémité de l'abdomen. Ces caractères distinguent particulièrement ce genre de *Raphignathus*, qui lui ressemble beaucoup. — Ces animaux, tous de très petite taille (moins d'un demi-millimètre) et de couleur rouge, vivent dans les mousses. Leurs mouvements sont lents. On en connaît six ou sept espèces. Nous citerons *C. piger* Koch (V. Trombidion). E. Trt.

CALIGULA (C. Julius Caligula), empereur romain de 37 à 41. Le surnom de Caligula, sous lequel il est resté connu, vient de l'habitude qu'on lui avait fait prendre encore enfant de chausser la *caliga* ou la chaussure militaire de mode gauloise, pour se rendre populaire dans l'armée ; les écrivains anciens le désignent fréquemment aussi par son prénom de Caius. Fils de Germanicus et de la première Agrippine (la seconde était sa sœur), petit-fils d'Agrippa par sa mère, il naquit soit à Antium, près de Rome, soit dans les camps de Germanie, près de Trèves, le 31 août 12 (ap. J.-C.); il était par son père de la *gens* Claudia, mais comme Germanicus était entré par adoption dans la *gens* Julia, Caligula porta le nom de Julius. Il accompagna son père en Syrie à cinq ans; après la mort de celui-ci, il revint à Rome. Tandis que les autres

Quinaire d'or de Caligula.

membres de sa famille tombaient sous les coups de Séjan, seul parmi les fils de Germanicus il eut la fortune d'être épargné. A partir de vingt ans, il vécut à Caprée auprès de Tibère, sans s'être jamais plaint des malheurs de sa famille ; il s'en était consolé dans des plaisirs de bas-étage et avec l'espérance de succéder un jour à son aïeul adoptif Tibère, dont la succession lui semblait destinée depuis l'exécution de Séjan. Suétone raconte qu'il tenta d'empoisonner Tibère et qu'il le fit étouffer sous des coussins ; quoi qu'il en soit, il lui succéda en 37, à vingt-six ans. Rarement prince fut aussi populaire au début ; les soldats aimaient cet empereur, qu'ils avaient vu enfant au milieu d'eux ; le peuple reportait sur lui l'affection qu'il avait eue pour son père Germanicus, et le Sénat s'était hâté de le reconnaître seul empereur, sans tenir compte d'un autre héritier, un petit-fils de Tibère, désigné aussi dans le testament impérial. Le nouvel empereur commence par donner les plus belles espérances : il fait transporter solennellement à Rome les cendres de sa mère et de ses parents, qu'on dépose au mausolée d'Auguste ; il rappelle les bannis ; il interdit toutes les accusations pour crimes de lèse-majesté ; il refuse d'écouter les délateurs ; il remet en circulation les ouvrages historiques de T. Labienus, de Crescentius Cordus, de Cassius Severus, proscrits sous les règnes précédents ; il publie, à l'exemple d'Auguste, le budget de l'empire ; il parle de rétablir les comices et de rendre au peuple le droit de suffrage ; en même temps, il conquiert les bonnes grâces de la foule par des distributions en argent ou en nature, par la célébration de jeux extraordinaires à l'amphithéâtre et au cirque. « Jusqu'ici, dit Suétone, j'ai parlé d'un prince ; désormais ce que j'ai à rapporter est d'un monstre. » L'âge d'or de Caligula ne dura guère en effet. Le malheureux avait eu dans son enfance des attaques d'épilepsie ; le huitième mois de son règne, il tomba gravement malade ; il faut croire que ces crises physiques influèrent sur son état mental, car on ne peut expliquer que par la folie les extravagances, les débauches, les cruautés dont l'incroyable énumération remplit la biographie de Suétone.

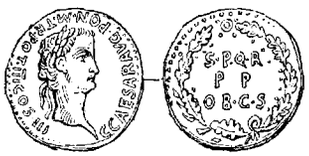

Aureus de Caligula.

Maître à vingt-six ans d'une autorité illimitée qui s'étendait sur quatre-vingts millions d'hommes, il eut le vertige de la toute-puissance ; il crut que l'empire romain était sa chose, qu'il n'avait été inventé que pour la satisfaction de ses débauches et de ses folies. « J'ai pouvoir, disait-il, sur tout et sur tous, » *omnia mihi in omnes licere* (Suétone, *Caius*, 29). Le mot fameux, « qu'ils me haïssent pourvu qu'ils me craignent, » fut comme sa devise. On l'entendit répéter : « Plût au ciel que le peuple romain n'eût qu'une tête ! » Il inaugura la série trop nombreuse des tyrans insensés et stupides qu'on trouve dans l'histoire de l'empire romain. Toute sa famille est condamnée à l'exil ou à la mort ; ses incestes avec ses sœurs Agrippine, Drusilla, Livilla, ses adultères journaliers, sont un scandale sans répit ; des supplices atroces et sans motif sont multipliés contre les citoyens de tous les âges et de toutes les conditions ; il s'amuse à faire jeter un pont de bateaux de 3,600 pas entre Baïes et Pouzzoles, pour rivaliser avec Xerxès qui avait franchi de même l'Hellespont ; il donne pour vestibule à son palais du Palatin le temple de Castor et de Pollux, et il va s'asseoir lui-même entre les statues des Dioscures pour recevoir les adorations de la foule ; on lui sacrifie les victimes les plus rares ; il réunit par un pont le Palatin au Capitole pour pouvoir converser librement avec Jupiter.

Caligula et Drusilla. Camée sur sardonyx du cabinet des médailles.

Le juif Philon, qui vint à Rome en 38 pour réclamer justice au nom de ses compatriotes alexandrins, a laissé dans sa *Légation* le souvenir de toutes les folies par lesquelles Caligula voulait faire croire à sa divinité. A

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

côté de ces extravagances, ses autres folies sont des jeux d'enfant : il fait expulser des bibliothèques Homère et Tite Live ; il monte une maison au meilleur cheval de son écurie, Incitatus ; il parle même de lui donner le titre de consul, etc. Ce fou furieux et ce malade, « qui semblait n'être au monde, suivant le mot de Sénèque, que pour montrer ce que peuvent les plus grands vices dans la plus haute fortune (*Consol. ad Helviam*, 9), » rêva même de gloire militaire. En 39, l'idée lui vint de faire une expédition en Germanie ; il traversa le Rhin et fit quelques prisonniers ; c'étaient ses propres soldats qu'il avait postés dans un bois. L'année suivante, il parla d'une expédition en Bretagne (Angleterre) ; mais il n'alla pas plus loin que les environs de Boulogne. Il fit ranger toute son armée sur le bord de la mer ; et, au lieu de la faire embarquer, il lui ordonna de ramasser des coquillages pour les porter au Capitole comme les dépouilles de l'Océan ; il fit aussi élever un grand phare. Il rentra alors à Rome pour célébrer un triomphe après ces beaux exploits, et pour continuer le cours de ses fureurs, car il parlait de massacrer le Sénat tout entier ; quatre mois après, il était assassiné. Deux conspirations avaient déjà avorté ; enfin une troisième réussit à délivrer l'empire de ce monstre. Deux tribuns des cohortes prétoriennes, Cassius Chæreas et Cornelius Sabinus, se postèrent dans la galerie souterraine, le crypto-portique, par où l'empereur passait pour se rendre de son palais du Palatin au Forum ; c'est là qu'ils le frappèrent de trente coups d'épée (24 janv. 41). Il avait vingt-neuf ans ; il avait régné trois ans dix mois. — « Caligula, dit Suétone, avait la taille haute, le teint pâle, le corps énorme, le cou et les jambes extrêmement grêles, les yeux caves et enfoncés, le front large et menaçant, la tête chauve. » Il ne laissait d'autre enfant qu'une fille, Julia Drusilla, âgée de deux ans, que Chæreas fit tuer avec sa mère Cæsonia. Après lui, l'empire passa à Claude, le frère de son père. Caligula eut quatre consulats, en 37, en 39, en 40, en 41. — Il avait, paraît-il, des dispositions pour l'éloquence et ne cachait pas son mépris pour les déclamations de Sénèque : c'était, disait-il, du sable sans chaux. Il avait institué à Lyon un concours d'éloquence grecque et latine : les vaincus devaient faire l'éloge des vainqueurs, ils devaient aussi effacer leur propre composition avec une éponge ou même à coups de langue, à moins qu'ils ne préférassent recevoir la férule ou être jetés dans la Saône. Ce n'est pas l'idée la moins drôle de ce triste fou. G. L.-G.

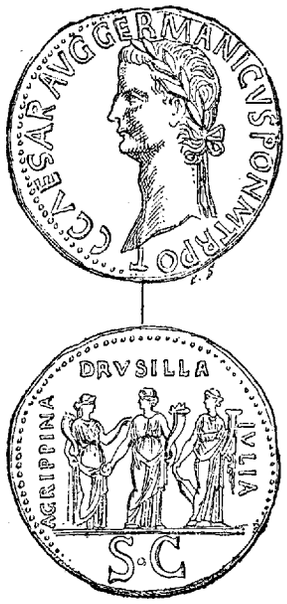

Médaillon de bronze de Caligula. Au revers, Agrippine, Drusille et Julie, tenant des cornes d'abondance.

Bibl. : Suétone, *Caligula*. — Tacite, Dion Cassius, *passim*. — Philon, *Legatio ad Caium*. — Duruy, *Hist. des Romains* (éd. illustrée), t. IV. — J. Zeller, *les Empereurs romains*. — L'histoire de cet empereur a fourni à Alex. Dumas le sujet d'un de ses drames, *Caligula*.

CALILA et Dimna, recueil arabe (V. Kalila).

CALIMANESCI. Source minérale de Roumanie, arr. de Cozie, district de Valce. Les principes dominants dans cette eau sont le soufre et l'hydrogène sulfuré. Les eaux de Calimanesci sont efficaces dans les traumatismes anciens, les maladies vénériennes, les hémorroïdes, la gastralgie, la scrofule, la goutte, le rhumatisme, les tumeurs glandulaires, la phtisie, la débilité, etc.

Bibl. : Frunzesco, *Dictionaru topografic si statistic alu României*; Bucarest, 1872, in-8.

CALIMBERG (Giuseppe), peintre de l'Ecole vénitienne, né on ne sait à quelle date en Allemagne. Il vécut à Venise et y mourut en 1570. Il peignit surtout des batailles. On voit de lui, dans l'église des Servites, la *Bataille de Constantin contre Maxence*.

CALIMERE (Pointe). Cap de l'Inde, situé au S. de la côte de Coromandel, en face de la pointe N. de l'île de Ceylan.

CALINGÆ. Peuple de l'Inde qui paraît avoir compris les Maccocalingæ sur le haut Gange, les Gangarides vers l'embouchure, et les Modocalingæ dans une île de ce fleuve. Pline nomme Calingæ Parthalis la capitale des Gangarides. Il y a aujourd'hui encore une ville nommée Kalingapatnam sur la côte du Sirkars, dépendant de la présidence de Madras (V. Pline, *H. N.*, VI, 21-23).

CALINGAPATAM. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras, à 165 kil. S.-O. de Gandjam, sur le golfe du Bengale ; 4,000 hab.

CALINIPAXA. Ville de l'Inde sur le Gange, connue par l'expédition de Seleucus Nicator (V. Pline, *H. N.*, VI, 21).

CALINO (César), historien et théologien italien de l'ordre des jésuites, né à Brescia vers 1669, mort le 19 août 1749. Il a écrit : *l'Idea d'un governare paterno proposta ai principi nella esposizione della parabola del Figliulo prodigo* (Bologne, 1711) ; *Discorsi scritturali e morali ad utile trattenimento delle monache e delle sacre vergine* (Bologne, 1717, 4 vol. in-12) ; *Trattenimento istorico e cronologico, con che si mostra essere la storia di Giosetto falsa e discordante della S. S.* (Bologne, 1726) ; *Compendio della vita di B. Giov. Nepomuceno* (Venise, 1733). R. G.

Bibl. : De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

CALIOPA (Théodore), surnommé *Caliopa*, exarque de Ravenne, sous le règne de Constant II. Il fut chargé d'arrêter le pape Martin Ier, qui résistait aux mesures hérétiques de la cour de Byzance, et de le conduire à Constantinople (653).

Bibl. : *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, pp. 338, 340. — Hefele, *Hist. des Conciles*, t. IV, p. 107 et suiv.

CALIORNE (Mar.). Nom donné aux plus gros palans en usage dans les arsenaux et à bord, et que l'on emploie toutes les fois qu'il s'agit de produire des effets considérables : tels sont ceux des machines à mâter, ceux employés comme drisses de basses vergues pour hisser les grosses embarcations, ou en général pour toutes les opérations comprises sous le nom de *manœuvres de force*. Cet appareil se compose de deux poulies triples, ou d'une triple et une double. La poulie fixe est généralement à croc ; la mobile est tantôt à croc, tantôt munie d'un fort cordage nommé *pantoire*, destiné à être frappé au point où l'action de la caliorne doit être appliquée.

CALISAYA (Bot.). Nom d'une sorte de quinquina jaune, qui croît dans la province de Calisaya, au Pérou (V. Quinquina).

CALISSOIRE. Appareil formant une sorte de poêle chauffé dont on faisait usage anciennement pour lustrer les étoffes.

CALISTO di Paolo, sculpteur italien, né à Sienne. Il a vécu de 1460 à 1510 et travaillé, sous la direction de Baldassare Peruzzi, à la décoration de la chapelle Saint-Jean dans la cathédrale de Sienne.

CALITOR (Vitic.). Synonymes : Pecoui-Touar, Fouiral, Aspiran Flourat, Foirard (Olivier de Serres), Charge-Mulet, Mouillas (Aude), Brachetto. Une des anciennes vignes de la Provence qui a donné naissance à trois variétés ne différant entre elles que par la couleur des fruits. Elle est très rustique et donne un vin peu coloré ;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses raisins s'égrènent facilement et pourrissent à maturité ; aussi était-elle délaissée avant l'invasion phylloxérique ; on ne la cultive plus aujourd'hui dans les vignobles reconstitués. Les feuilles de ce cépage sont quinquélobées et profondément découpées, avec sinus aigus et fine dentelure, caractères qui rappellent l'Aspiran ; la face supérieure est d'un vert foncé, la face inférieure a un duvet assez abondant. La grappe est grosse, allongée ; les grains sont gros, sphériques, bien juteux, et variables de couleur suivant la variation du type : noir, gris ou blanc. Le Calitor blanc était assez cultivé dans le Gard. Contrairement à la plupart des cépages méridionaux, les Calitors peuvent être conduits à la taille longue. P. VIALA.

CALIX (Zool.) Genre créé par Claparède et Lachmann (*Etude sur les Infusoires et les Rhizopodes*, t. III, p. 139) pour un Infusoire de la division des Tentaculifères, le *C. notonectæ*, que l'on range maintenant dans les *Solenophrya*. Cet animal, qui mesure 0mm14, habite entre les poils qui ornent les pattes ou rames de la *Notonecta glauca* (Hémiptères). Sa coque est allongée, en forme de cornet et ouverte par le haut où l'animal peut faire saillie ; le corps de l'animal, dont la couleur est d'un jaune vert très vif, la remplit assez exactement. Les suçoirs sont portés sur deux tubérosités et paraissent peu mobiles. R. MONIEZ.

CALIXTE Ier ou plutôt **CALLISTE** (Saint), dix-septième pape, de 217 ou 218 à 222 ou 223. Ce fut seulement dans le XIe siècle que son nom s'écrivit *Calixte*. Le martyrologe romain et le calendrier de Libère le mettent au rang des martyrs, mais d'autres calendriers, seulement au rang des confesseurs. Eusèbe mentionne la durée de son épiscopat, sans lui attribuer aucune épreuve lui donnant droit soit au titre de martyr, soit même à celui de confesseur. — Suivant la légende romaine, longtemps incontestée, Calliste, Romain, fils de Domitius, aurait été non seulement un martyr mis à mort pour sa foi par les païens, qui le jetèrent dans un puits, mais un grand pape ayant puissamment travaillé à l'édification et à la prospérité de l'Eglise. On lui attribue l'institution du jeûne des quatre-temps, la fondation de Sancta-Maria Trans-Tiberim, la formation ou au moins l'agrandissement du célèbre cimetière qui porte son nom (V. CATACOMBE), deux décrétales, d'une authenticité plus que douteuse : l'une adressée à un évêque nommé Benedictus, l'autre aux évêques des Gaules.

La publication des *Philosophoumena* (V. ce mot), découverts en 1844 dans le couvent du mont Athos et généralement attribués à saint Hippolyte, a porté une grave atteinte à la réputation de ce saint et suscité de vives controverses. D'après ce document, Calliste n'aurait été qu'un audacieux et fort habile intrigant ; esclave d'un riche chrétien nommé Carpophore, chargé par lui d'administrer une banque ; dépositaire infidèle et pour ce méfait condamné à la meule. Mis en liberté sur les sollicitations de ses dupes, auxquelles il avait su persuader qu'il trouverait les moyens de s'acquitter, il se fit arrêter de nouveau pour outrages aux juifs dans leur synagogue et il fut envoyé aux mines de la Sardaigne. Là, il parvint à bénéficier, quoique criminel de droit commun, d'une amnistie que Marcia, une chrétienne qui était la maîtresse de Commode, avait obtenu pour ses coreligionnaires. Après la mort du pape Victor, il s'empara de l'esprit de Zéphyrin, son successeur, que l'auteur des *Philosophoumena* appelle un homme ignorant et vénal. Zéphyrin lui confia la surveillance du clergé et l'administration du cimetière. Calliste aurait profité des moyens que lui offraient ces hautes fonctions pour préparer son élection et se faire un parti puissant, en opprimant le clergé fidèle, en pactisant avec les hérétiques et en favorisant le relâchement parmi les chrétiens. Les *Philosophoumena* l'accusent d'avoir travaillé systématiquement à la corruption de la foi, de la discipline et des mœurs, et articulent, pour établir cette accusation, des griefs précis, dont l'énonciation est singulièrement intéressante pour l'histoire ; quand même ces griefs ne seraient point tous fondés, ils révèlent ce qu'on se reprochait alors entre chrétiens. E.-H. VOLLET.

BIBL. : MORETTO, *De S. Callisto ejusque basilica S. Mariæ Trans-Tiberim nuncupata Disquisitiones duæ critico-historicæ* ; Rome, 1752, 2 vol. in-fol. — MILNER, *Philosophoumena* ; Oxford, 1851. — BUNSEN, *Hippolytus und seine Zeit* ; Leipzig, 1851. — WOODWORTH, *Saint Hippolytus and the Church of Rome*. — DÖLLINGER, *Hippolytus und Callistus* ; Ratisbonne, 1853. — CRUICE, *Etudes sur les nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage récemment découvert des Philosophoumena* ; Paris, 1853. — DE PRESSENSÉ, *Revue chrétienne* ; Paris, 1856. — ARMELLINI, *De Prisca hæresium refutatione* ; Rome, 1862. — LE HIR, *Etudes religieuses des PP. Jésuites*, 1865. — ROSSI, *Bulletino di Archeologia cristiana* ; Rome, 1866, IV, in-4.

CALIXTE II, cent soixante-septième pape, de 1119 à 1124, Gui de BOURGOGNE, fils de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne, né à Quingey, près de Besançon, mort le 12 déc. 1124. Nommé archevêque de Vienne en 1088, il avait administré avec succès cette église pendant plus de trente ans, lorsqu'il fut élu pape à Cluny (1er fév. 1119) par les cardinaux qui avaient suivi en France Gélase II. Il fut aussitôt reconnu par les évêques allemands réunis à Tribur. Maurice *Bourdin* (V. ce mot) était alors antipape à Rome, sous le nom de Grégoire VIII, et la longue querelle des investitures continuait à tenir aux prises l'Eglise et l'Empire ; mais ces deux adversaires se trouvaient induits par la fatigue à chercher des termes d'accommodement. Dès le commencement de son pontificat, Calixte envoya des députés à Henri V, qui promit de se rendre à un concile convoqué à Reims pour le mois d'octobre ; l'empereur n'étant point venu, le pape alla à Mouzon, le lendemain de l'ouverture, pour conférer avec lui ; mais rien ne fut conclu. L'Eglise reprenant l'offensive, le concile qui comprenait, dit-on, quatorze archevêques et plus de deux cents évêques renouvela et outra les anciennes condamnations contre la simonie, c.-à-d. contre toute prétention des puissances séculières au droit d'investiture, et il excommunia Bourdin et Henri V. Le conflit recommença. Pressé par les instances ou plutôt par les menaces de la diète de Wurtzbourg, l'empereur se décida enfin à accepter une transaction qui fut formulée dans le concordat de Worms, 23 sept. 1122 (V. INVESTITURE). Dans l'intervalle, l'antipape avait été chassé de Rome, assiégé dans Sutri et livré par les habitants. — Avant le concile de Reims, Calixte en avait tenu un premier à Toulouse (6 juin 1119) ; après le concordat de Worms, il en convoqua dans la basilique de Latran (Carême 1123) un troisième, que les Latins comptent comme le neuvième des conciles généraux. Ce concile confirma le concordat de Worms (V. LATRAN [1er concile de]). — Dans un autre ordre de faits, l'activité de Calixte ne fut pas moins efficace ; il donna l'investiture de la Pouille et de la Calabre au Normand Guillaume, soutint les Vénitiens dans leur entreprise pour secourir Baudoin II de Jérusalem, paya la rançon de ce roi, combattit, vainquit et fit prisonnier Roger, roi de Sicile, qui s'était allié avec l'empereur de Constantinople contre les Vénitiens, aida le roi d'Espagne contre les Maures, réprima le brigandage dans les Etats pontificaux et fit démolir les tours des Cenci et des Frangipani. On attribue à ce pape une *Vie de Charlemagne* et un traité *De obitu et vita sanctorum*. Plusieurs lettres de lui, des sermons et des bulles se trouvent dans le *Miscellanea* de Baluze, dans le *Spicilegium* de D. d'Achery et dans la *Collectio conciliorum* de Labbe. Sa vie, écrite par Pandulphe d'Alatri et par Boson, a été reproduite dans l'ouvrage de Watterich, *Pontificum Romanorum ab exeunte sæculo IX ad finem sæculi III vitæ ab æqualibus conscriptæ* (Leipzig, 1862). E.-H. VOLLET.

BIBL. : GREGOROVIUS, *Rom im Mittelalter* ; Stuttgart, 1870, t. IV. — Ulysse ROBERT, *Etudes sur les actes de Calixte II* ; Paris, 1874, in-8.

CALIXTE III (Jean), antipape, abbé de Sturme, élu par les adversaires d'Alexandre III pour succéder à l'antipape Pascal III, mort le 20 sept. 1168. Le 20 août 1178, Calixte se soumit à Alexandre. E.-H. V.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CALIXTE III, deux cent seizième pape, Alfonso Borgia, né en 1377 à Xativa (diocèse de Valence), élu le 8 avr. 1455, couronné le 20, mort le 6 août 1458. En sa jeunesse, il avait étudié le droit avec succès et il était devenu *doctor utriusque*, puis il avait été fait archevêque de Valence et enfin créé cardinal prêtre par Eugène IV, sur la demande d'Alphonse d'Aragon et de Naples. Il était presque octogénaire lorsqu'eut lieu son élection à la papauté. Constantinople ayant été prise deux ans auparavant, les cardinaux du conclave avaient exprimé le vœu que le futur pape fît de suprêmes efforts pour combattre les Turcs. Malgré son grand âge, Calixte se mit énergiquement à l'œuvre pour réaliser ce dessein. Il fit prêcher une croisade par toute l'Europe et pressa les nations chrétiennes de s'unir pour repousser l'invasion mahométane, mais les princes ne donnèrent ni soldats ni argent ; aux bulles par lesquelles le pape réclamait une dîme spéciale pour la guerre contre les infidèles, l'université de Paris et le clergé d'Allemagne répondirent par un appel à un concile général. Calixte ne réussit qu'à armer une flotte d'une douzaine de galères qu'il envoya au secours de Rhodes. Cette flotte s'empara de quelques îles, puis les abandonna et se retira sans autre résultat. — Par un rescrit apostolique du 11 juin 1455, Calixte ordonna la revision du procès de Jeanne d'Arc et confia les pouvoirs nécessaires pour y procéder à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Paris et de Coutances. Le jugement définitif (7 juil. 1456) déclara que Jeanne était morte martyre pour la défense de sa religion, de sa patrie et de son roi. Le pape ne canonisa pas cette martyre, mais il autorisa les expiations religieuses qui eurent lieu à Rouen sur son tombeau. — On attribue à Calixte l'office de la Transfiguration. Sa vie, écrite par Platina, se trouve dans le recueil de Muratori *Rerum italicarum scriptores præcipui ab anno 500 ad annum 1500* (Milan, 1723-1751, t. XXV, 29 vol. in-fol.). E.-H. Vollet.

CALIXTE ou **CALLISTE Ier**, patriarche de Constantinople. Il vivait dans un monastère du mont Athos, lorsque son zèle ardent pour la doctrine de Grégoire Palamas le désigna au choix de l'empereur Jean Cantacuzène, à la mort du patriarche Isidore, en 1350. Au moment de la rupture entre Cantacuzène et son collègue, Jean Paléologue, en 1352, Calixte tenta de réconcilier les deux empereurs. Ayant échoué, il prit parti pour Jean Paléologue, refusa de couronner empereur le fils de son adversaire, Mathieu Cantacuzène (1354), puis se retira auprès de Jean Paléologue dans l'île de Ténédos. L'année suivante, par suite de l'abdication de Cantacuzène, il reprit possession de son siège patriarcal. Quelques années après, vers 1362, envoyé en ambassade chez les Serbes, pour solliciter leur alliance contre les Turcs, le patriarche mourut subitement à Phères, ainsi que plusieurs de ses compagnons, probablement victimes de quelque épidémie. Les moines du mont Athos réclamèrent en vain son corps au roi de Serbie. Ph. P.

Bibl. : V. l'art. *Cantacuzène* (Jean). — Le Quien, *Oriens christianus*, 1740, t. I, col. 301.

CALIXTINS ou **SYNCRÉTISTES** (V. Calixtus [George] et Syncrétisme [Théologie]).

CALIXTINS ou **UTRAQUISTES.** Secte religieuse qui s'est formée en Bohême au commencement du xve siècle. (Les calixtins s'appellent en tchèque *Kališnici*). Ses adhérents prétendaient que les laïques avaient, comme les prêtres, le droit de communier sous les deux espèces, et de se servir du calice comme eux. Le premier qui prêcha cette doctrine fut un des disciples de Wiclef et de Jean Hus, le prêtre Jakoubek ou Jacobellus de Stribro. Elle séduisit les masses par son côté égalitaire : le nouveau rite, conforme aux traditions de la primitive église, toujours en vigueur dans l'église orthodoxe et longtemps usité au moyen âge, même chez les catholiques, ne distinguait pas le troupeau du pasteur et diminuait le prestige du clergé établi ; il fut accepté avec enthousiasme et introduit dans toutes les paroisses où Jean Hus avait des adhérents. Le concile de Constance condamna en vain cette innovation ; le calice devint le symbole et le drapeau des disciples de Hus ; il figura sur les clochers des églises, sur les édifices publics. Une épigramme du xve siècle disait :

Tot pingit calices Boemorum turba per urbes
Ut credas Bacchi numina sola coli.

Jean Zizka prit le nom de Zizka du Calice. A la suite de ses premiers succès, l'archevêque de Prague, malgré les anathèmes du concile de Constance, consentit à consacrer les prêtres calixtins. Le concile de Bâle (1435) se refusa d'abord à reconnaître l'existence de l'église utraquiste : cependant il finit par admettre les *compactata* de la nation bohême et l'usage du calice (1436). En 1462 Georges de Podiébrad, qui était lui-même utraquiste, demanda au pape de ratifier cette tolérance ; mais le pape refusa. En 1564, sur la demande de l'empereur Ferdinand Ier, Pie IV approuva l'usage du calice pour les pays de la couronne de Bohême ; on vit à Prague les jésuites et même l'archevêque administrer le sacrement sous les deux espèces. L'empereur Rodolphe reconnut l'existence des utraquistes dans les villes royales, par sa lettre de majesté (1609). Ce fut un conflit soulevé par la secte qui amena la fameuse défenestration de Prague (1618). Elle disparut au xvne siècle à la suite de la contre-réformation autrichienne ; plus tard, ses adhérents se fondirent avec les luthériens. Elle reparut sous Joseph II ; mais cet empereur, moins tolérant qu'on ne le croit généralement, ne lui permit pas de se réorganiser. L. Leger.

CALIXTUS (George), théologien luthérien, né à Medelbye (Schleswig) le 14 déc. 1586, mort à Helmstedt le 19 mars 1656. En 1614 il fut appelé comme professeur de théologie à Helmstedt ; il y exerça son activité pendant près d'un demi-siècle. Son père avait été l'élève de Mélanchthon : George devint un des continuateurs les plus illustres de ce réformateur, dont il représenta la nuance théologique en face de l'orthodoxie luthérienne. Il essaya la conciliation des divers partis, non seulement en atténuant les doctrines sur lesquelles ils différaient, mais encore en cherchant une base commune sur laquelle les diverses Eglises pussent s'entendre. Il pensa l'avoir trouvée dans les doctrines contenues dans le Symbole des Apôtres et dans les écrits des Pères des cinq premiers siècles. Mais son ouvrage *De præcipuis religionis christianæ capitibus* le fit accuser de crypto-papisme ; ses écrits *Epitome theologiæ moralis* et *De Tolerantia reformatorum*, de crypto-calvinisme. Lorsqu'en 1645 il s'efforça d'établir une entente entre les théologiens luthériens et réformés, on l'accusa de *syncrétisme* (V. ce mot). Calixte donna à la dogmatique un caractère plus biblique ; il en distingua la morale qu'il traita d'une manière séparée, tout en montrant son lien intime avec la dogmatique. Il écrivit aussi plusieurs ouvrages de polémique contre le catholicisme, qui ne sont pas sans valeur (*De pontificio missæ Sacrificio ; De Conjugio clericorum ; De Primatu Rom. Pont.*, etc.). Son système théologique est exposé dans son *Epitome theologiæ* (1619). Dans son *Apparatus theologicus* (1628), il énumère les connaissances que doit posséder le théologien. — Son fils, *Frédéric-Ulrich*, né le 8 mars 1622, mort le 13 janv. 1701, fut professeur de théologie à Helmstedt et le défenseur des doctrines de son père. Il prépara, mais sans l'achever, une édition des œuvres de George Calixte, dont on trouve le répertoire dans son *Catalogus operum Calixti*.

C. Pfender.

Bibl. : Moller, *Cimbria literata*, III, pp. 121-210. — E.-L.-Th. Henke, *Calixtus und seine Zeit* ; Halle, 1853-56, 2 vol., et *Calixtus Briefwechsel in einer Auswahl aus Wolfenbüttler Handschriften*, etc. ; Halle, 1833, avec deux suites ; Iéna, 1835, et Marbourg, 1840. — W. Gass, *G. Calixtus und der Synkretismus* ; Breslau, 1846.

CALKER (Friedrich van), philosophe allemand, né le 4 juill. 1790, mort à Bonn le 5 janv. 1870, professeur à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Université de Bonn depuis 1818. Après avoir oscillé longtemps entre Kant et Jacobi, il finit par adopter les doctrines de ce dernier. Plus particulièrement il s'attacha à Fries, le fidèle disciple de Jacobi, et ses ouvrages ne font guère que reproduire les théories de ce philosophe. L'originalité de Calker consiste dans la forme systématique qu'il leur donne, et dans la terminologie particulière qu'il emploie. Outre une *Urgesetzlehre des Wahren, Guten und Schönen* (Berlin, 1820), il a publié un volume *Sur la signification de la philosophie* (Berlin, 1818), une *Propédeutique de la philosophie* (Bonn, 1820) et surtout une *Denklehre, oder Logik und Dialectik* (Bonn, 1822). L. Bélugou.

CALKOEN (Jan-Frederik van Beek-), astronome hollandais, né à Groningue le 5 mai 1772, mort à Utrecht le 25 mars 1811. Fils d'un pasteur réformé, il étudia la théologie à Utrecht, se consacra ensuite aux mathématiques et à l'astronomie, fréquenta les Universités de Gœttingue, Leipzig, Iéna, les observatoires de Gotha et de Berlin, se lia avec le baron de Zach, et devint, en 1799, professeur suppléant d'astronomie et de mathématiques à l'Université de Leyde, puis en 1805 professeur de philosophie, de mathématiques et d'astronomie à celle d'Utrecht. Il fut chargé, sous le règne de Louis-Napoléon, du règlement des poids et mesures, et fut élu membre du nouvel Institut national hollandais. Outre de nombreux mémoires et notes dans les *Verhandlungen Maatsch. Harlem* (t. I), les *Astronomischen Jahrbüchern* de Bode (1810-1814), et la *Monatlicher Correspondenz* de Zach (1805-1809), il a écrit : *Tractatus de gnomonica veterum* (Amsterdam, 1797) ; *Euryalus, over het schone* (Harlem, 1802) ; *Guide des marins dans l'usage du sextant et de l'octant* (Amsterdam, 1806, in-8) ; *Nouvelle Théorie de construction pour les mappemondes* (Utrecht, 1810). L. S.

Bibl. : J. Heringa, *Ter Nagedachtenisse van wijlen J.-F. van Beek-Calkoen ;* Utrecht, 1813, in-8. — M. Siegenbeek, *Geschiedenis der Leid'sche Hoogeschool ;* Leyde, 1832, 2 vol. in-8. — R. Wolf, *Geschichte der Astronomie* (p. 516), dans le 16e vol. de *Geschichte der Wissenschaften in Deutschland ;* Munich, 1877, in-8.

CALL (Jan van), peintre et graveur hollandais, né à Nimègue en 1655, mort à La Haye en 1703. Il n'eut d'autres maîtres que quelques tableaux de paysagistes hollandais. Après avoir parcouru la Suisse et l'Italie, il revint s'établir à La Haye et y peignit des tableaux d'histoire et des portraits. Il a laissé une suite de soixante-douze pièces gravées représentant des paysages des bords du Rhin.

CALL (Peter van), dessinateur d'architecture hollandais, fils du précédent, mort en 1737. Paysagiste comme son père, il fut chargé par le roi de Prusse de dessiner à l'aquarelle les forteresses et aussi les champs de bataille de la Flandre dans la guerre contre la France.

Bibl. : Nagler, *Neues Allgemeines Künstler Lexicon ;* Munich, 1835, t. II, in-8, 2e édit.

CALL (Léonhardt von), compositeur allemand, né dans un village de l'Allemagne méridionale en 1779, mort à Vienne en 1815. Dès l'enfance, il étudia la flûte, la guitare et le violon. En 1801, il produisit, à Vienne, quelques compositions. Les éditeurs poussèrent Call à écrire d'autres morceaux du même genre ; aussi, en douze ans, il en avait composé 150, écrits pour guitare seule, guitare et flûte, guitare et violon, basse, hautbois, etc. Il publia également des recueils de mélodies vocales, chansons pour trois ou quatre voix d'hommes, d'une inspiration très facile, mais peu originale. On connaît de lui 140 de ces pièces au moins. — Il ne faut pas confondre Léonard de Call avec un autre Call, virtuose singulier, qui sifflait les morceaux les plus chargés de difficultés avec une habileté curieuse ; il réussissait même aisément les trilles chromatiques. Son succès fut assez vif, à Vienne, en 1814. A. E.

CALLA (*Calla* L.). Genre de plantes de la famille des Aroïdées. La seule espèce connue, *C. palustris* L., est une herbe vivace dont le rhizome épais, horizontal, donne naissance à des feuilles ovales-cordiformes, portées par des pétioles engainants à la base. Le spadice, de couleur jaune, entouré d'une spathe ovale, brusquement apiculée, persistante, verte en dehors, blanchâtre en dedans, est entièrement couvert de fleurs apétales, les unes mâles, formées chacune de six étamines à anthères biloculaires et didymes, les autres femelles, réduites chacune à un ovaire uniloculaire et pluriovulé. Les fruits sont des baies de couleur rouge, contenant plusieurs graines albuminées. — Le *C. palustris* L. croît dans les marais de l'Europe moyenne, en Asie et dans le nord de l'Amérique. On le trouve en France sur le bord des lacs de la Lorraine et de l'Alsace, notamment à Retournemer et à Gérardmer. Son rhizome traçant, à saveur âcre et brûlante, constitue le *Radix Dracunculi aquatici* des pharmacopées allemandes. On l'emploie comme vésicant. Ed. Lef.

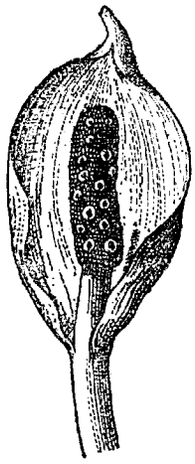

Calla palustris L. (inflorescence).

CALLA (Etienne), mécanicien français. Elève de Vaucanson, il avait créé à Paris, en 1788, un atelier de machines pour filature. En 1820 il établit à Paris, dans le faubourg Poissonnière, n° 18, et plus tard n° 92, une fonderie d'où sont sorties des œuvres artistiques importantes. Il avait envoyé, à l'exposition industrielle organisée par le gouvernement en l'an IX, des cylindres de cuivre pour la filature et des ustensiles industriels. Aux expositions qui se sont succédé depuis cette époque, la maison Calla montra des fontaines, les statues placées sur les colonnes de la place du Trône, des vases d'après Ballin pour les parterres de Versailles, les portes et les fonts baptismaux de l'église Saint-Vincent-de-Paul, etc. La fonderie Calla s'est transformée depuis en usine pour la construction des machines industrielles ; elle est aujourd'hui dirigée par le petit-fils du fondateur. De Champeaux.

Bibl. : De Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*, 1886.

CALLA (Christophe-François), mécanicien français, né à Paris en 1802, mort à Nice le 24 fév. 1884, fils du précédent. Il succéda à son père, en 1834 et devint bientôt l'un de nos plus grands industriels. Il fit faire tout d'abord d'importants progrès à la fonte d'ornement, spécialement à la statuaire en fonte de fer, exécuta les portes et toutes les grilles de Saint-Vincent-de-Paul, la fontaine de la place Louvois, les statues de la barrière du Trône (aujourd'hui place de la Nation), les candélabres de la cour du Louvre, la charpente de la bibliothèque Sainte-Geneviève, etc. ; il s'occupa ensuite de la fabrication des machines-outils, prit aux Anglais de nombreux modèles qu'il adapta aux besoins de notre industrie, et établit ainsi, en 1852, la première locomobile sortie d'ateliers français. Il se retira des affaires en 1868. Il a été membre de nombreuses commissions et sociétés, et a rédigé une multitude de rapports et mémoires sur des questions industrielles ou économiques. L. S.

Bibl. : J. Gaudry, *Notice sur Calla ;* Paris, 1884, broch. (extr. des *Mém. de la Soc. des Ingén. civils ;* année 1884).

CALLAC. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, sur un affluent de l'Hyère ; 3,372 hab. Vestiges du château démoli en 1293. — Foires importantes. Minoteries ; station d'étalons.

CALLADO (Jean-Chrysostome), général brésilien, né à Elyas (Portugal) le 24 mars 1780, mort à Rio de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Janeiro le 1er avril 1857. Il fit les campagnes de Portugal (1801), d'Espagne et de France (1808-1814) et passa au Brésil où il se signala pendant les campagnes de 1815 à 1820, et de 1822 à 1823 dans l'Uruguay. Pendant la guerre entre le Brésil et la République Argentine (1825-1828), il commanda une division à Montevideo puis à Rio Grande do Sul (1827-28) et prit part à la bataille d'Ituzaingo, où il dirigeait l'aile gauche de l'armée brésilienne. Général en chef de l'armée impériale devant Bahia (1837), où s'étaient retranchés les républicains séparatistes de cette province, il s'en empara après un combat de trois jours (13-15 mars 1837), et dut éteindre les incendies que les vaincus y avaient allumés. R.-B.

CALLÆSCHROS, architecte grec du temps de Pisistrate, qui avec Antistates, Antimachides et Porinos, établit les fondations du temple de Jupiter Olympien à Athènes (Vitruve, III, 15) (V. ANTIMACHIDES).

CALLAÏS. Ce nom a été donné par M. Damour à un phosphate hydraté d'alumine ayant une composition et des propriétés très voisines de celles de la turquoise. On l'a trouvée en petits grains taillés pour objets d'ornements dans les tombeaux celtiques du Morbihan.

CALLAÏTE. Synonyme de la *turquoise* (V. ce mot). Ce minéral semble être le *callais* de Pline.

CALLAMARD (Charles-Antoine), sculpteur français, né à Paris en 1769, et mort à Paris en 1821. Il fut élève d'Augustin Pajou; au concours du grand prix, en 1792, il obtint le 2e prix, sur un bas-relief représentant : *Manlius Torquatus repoussé par son père, pour avoir combattu et triomphé des ennemis contre la défense des généraux*. En 1793, il envoya deux bustes au Salon, celui du *Général Dampierre* et celui d'*un Jeune citoyen artiste*. En 1797, il remporta le grand prix sur un bas-relief représentant : *Ulysse et Néoptolème enlevant à Philoctète l'arc et les flèches d'Hercule, dans l'île de Lemnos;* le jugement du concours de cette année-là était le premier jugement rendu par l'Institut. Vers 1803, à Rome, Callamard exécuta une statue de *Bonaparte, premier consul*. Au Salon de 1810 il exposa une statue en marbre de *l'Innocence réchauffant un serpent;* cette œuvre fut exécutée comme étude de pensionnaire de l'école de France à Rome. En 1812 et 1814 il exposa *Hyacinthe blessé*. Les statues de *l'Innocence* et de *Hyacinthe* sont actuellement placées au Louvre. Callamard sculpta pour l'attique de l'arc de triomphe du Carroussel *les Armes d'Italie soutenues par la Force et la Sagesse;* pour la colonne de la grande armée il fit plusieurs bas-reliefs. Au Louvre, pour l'ancien escalier du midi construit par Percier et Fontaine, il exécuta deux bas-reliefs en pierre représentant *Mars* et *le Génie de la guerre;* dans la salle des Cariatides, on voit de cet artiste, au-dessus de la tribune, des figures de *Génies portant les attributs de la chasse*.

Au palais de Versailles, on trouve aussi des œuvres de Callamard; dans la cour d'honneur, la statue en pierre du *Maréchal Lannes;* dans les galeries du palais, le buste en plâtre du *Maréchal Lannes*, dont le marbre était placé aux Tuileries dans la salle des maréchaux, et le buste en plâtre du *Général de division, comte Espagne*. La dernière œuvre de Callamard fut la statue du *Bailli de Suffren*, qu'il laissa inachevée.

Maurice DU SEIGNEUR.

CALLANAN (Jeremiah-John), poète irlandais, né à Cork en 1795, mort à Lisbonne le 19 sept. 1829. Il eut une vie fort agitée. Destiné d'abord à l'Eglise, il ne se sentit aucune vocation pour cette carrière et, après avoir épuisé ses ressources, il s'engagea dans l'armée. Il en sortit bientôt et donna des leçons pour vivre. Entre temps il voyageait en Irlande, payant par des chants, des ballades et des légendes l'hospitalité qu'on lui donnait. Il a laissé un certain nombre de poésies lyriques d'une bonne inspiration. L'une d'elles, *Gougane Barra*, a conquis une espèce de célébrité. Elles ont été réunies en volume après sa mort (Londres, 1830 et nouv. éd., Cork, 1847 et 1861).

CALLANDER. Village d'Ecosse, comté de Perth, sur la Teith, station du chemin de fer de Stirling à Oban, centre d'excursion dans la région des lacs; célèbre par ses anciens camps d'origine inconnue; le plus vaste, au S. du village, est formé par un rempart circulaire appuyé à la rivière et surmonté d'un parapet. A l'ouest, entre la Tecla qui sort du loch Vennachar et son affluent la Leny (loch Lurnaig), est le fort de Bochastle, tumulus circulaire dominant toute la contrée et fortifié d'énormes blocs de pierre. Il relie le camp à un grand ouvrage encore plus élevé, situé au sommet du Ben-Sedi, et pourvu d'une grande citerne (978 m. de hauteur). L. BOUGIER.

BIBL. : Mme Christian MAC-LAGAN, *The Hill forts stone circles and other structural remains of ancient Scotland;* Edimbourg, 1885, in-4.

CALLANDER (John), érudit écossais, mort à Craigforth le 14 sept. 1789. Avocat au barreau écossais, il n'exerça pas, et consacra sa vie à la littérature. Il se fit recevoir en 1781 à la Société des antiquaires d'Ecosse, à laquelle il donna cinq mémoires manuscrits : *Spicilegia antiquitatis græcæ sive ex veteribus poetis deperdita fragmenta*, et neuf volumes de commentaires sur le *Paradis perdu* de Milton dont il avait publié la première partie en 1750. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Terra Australis cognita, or Voyages to the southern hemisphere during the XVI, XVII and XVIIIth Centuries* (Edimbourg, 1766-68, 3 vol. in-8); *An Essay towards a literal english version of the New Testament in the epistle of Paul directed to the Ephesians* (Edimbourg, 1779), et édité deux anciens poèmes écossais : *The Gaberlunzie Man* et *Christ' Kirk on the Green* (Edimbourg, 1782).

Son fils aîné, *James* Callander, plus connu sous le nom de *sir James Campbell*, né le 21 oct. 1745, mort en 1832, entra dans l'armée. Enseigne (1759), il fut inspecteur général de l'armée à Naples, et gouverneur des îles Ioniennes jusqu'en 1802. Il a laissé de très intéressants mémoires : *Memoirs of sir James Campbell of Ardkinglass, written by himself* (1832).

CALLAO. Ville et port du Pérou, dép. de Junin; il sert de débouché sur le Pacifique à la capitale Lima, à laquelle le relie une voie ferrée de 13 kil.; 33,502 hab. (en 1876). La baie de Callao, assez étroite, est protégée contre les vents du large par l'île de San-Lorenzo, haute de 416 m. et par l'îlot du Fronton; c'est un abri extrêmement sûr. La darse, de 210 hect., enveloppée par des môles gigantesques, a été achevée depuis 1872. La douane occupe le Castillo del Real Felipe, bâti par les Espagnols (1770-1775), et dont les quatre cents canons défendaient le port. Callao n'a pas de monuments bien remarquables, mais c'est une place commerciale importante. Le mouvement du port en 1887 a été : aux entrées, de 473 navires jaugeant 339,000 tonnes; aux sorties, de 470 navires jaugeant 395,000 tonnes; sans compter le cabotage (18,500 tonnes). La valeur totale des échanges approche de cent millions de francs. La flotte marchande du port compte 147 navires jaugeant environ 50,000 tonnes. Callao exporte de l'argent, du sucre, du coton, de la laine. La plupart des navires sortant sur lest vont charger du guano dans les îles de la côte.

HISTORIQUE. — Callao a été fondé par les Espagnols sous le nom de Ciudad de los Reyes; le tremblement de terre de 1630 détruisit la ville. Reconstruite, elle fut rasée le 28 oct. 1746 par un ras de marée qui accompagna un tremblement de terre. La nouvelle ville fut rebâtie au nord de la précédente. Les maisons à deux étages sont élégantes, les rues étroites comme dans les pays chauds, sauf la grande rue, qui est parallèle à la baie. L'eau vient du Rimac, la rivière de Lima. Callao est la dernière place conservée par les Espagnols au Pérou. Ils ne l'évacuèrent

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

que par la capitulation du 22 janv. 1826. Le 2 mai 1866 les forts de Callao repoussèrent une attaque de la flotte espagnole ; mais quoique les fortifications eussent été augmentées depuis, elles ne purent résister aux Chiliens, qui s'en emparèrent le 17 janv. 1881 et les démantelèrent. A.-M. B.

CALLAO. Mines d'or de la Guyane Vénézuélienne qui est une des plus riches du monde. En 16 ans, de 1871 à 1886, elle a produit pour 104,974,101 fr. d'or, dont 45,691,800 aux actionnaires de la Compagnie.

CALLARD DE LA DUCQUERIE (Jean-Baptiste), médecin et botaniste français, né vers 1630, mort à Caen en 1718 selon les uns, en 1746 (à l'âge de cent seize ans) selon les autres. Il fut doyen et professeur à Caen et y fonda un jardin botanique. Outre le manuscrit d'une *Flore de la Normandie*, il a laissé un *Lexicon medicum universale* (Caen, 1673, 1692, in-12 ; Paris, 1693, in-12 ; Caen, 1715, in-fol.), dont la dernière édition renferme la définition de onze mille mots de médecine avec leur étymologie. Dr L. Hn.

CALLAS. Petit fleuve au N. de l'Eubée, qui se jette dans la mer près du promontoire d'Artémisium (V. Strabon, p. 445).

CALLAS. Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Draguignan ; 1,468 hab. Bâti en amphithéâtre à peu de distance de la Douce, affluent de l'Endre, à 410 m. d'alt. Ruines d'un château féodal de la famille de Pontevès ; tour du XIVe siècle ; chapelle de Notre-Dame-de-Pennefort (ou Panéfort), avec une *Vierge* (peinture XVe siècle). Houille, plâtre, draps. Le canton a six communes et 20,300 hectares.

CALLCOTT (Sir Augustus Wall), paysagiste anglais, né à Kensington le 20 févr. 1779, mort le 25 nov. 1844. Il commença par l'étude de la musique sous la direction du docteur Cooke et fut attaché en qualité d'enfant de chœur à la maîtrise de l'abbaye de Westminster. La vue des illustrations de *Robinson Crusoë* par Stothard lui aurait, dit-on, révélé sa véritable vocation. Aussitôt, il se mit à peindre le portrait. Encouragé par ses succès, il continua dans cette voie, menant de front l'étude de la musique et celle de la peinture. Il devint l'élève de John Hoppner et entra à l'Ecole de l'Académie royale. C'est de 1799 que date sa première exposition. Elle comprenait deux toiles : un portrait et un paysage, une *Vue d'Oxford*. Dès ce jour, il se voua presque exclusivement au paysage des rivières et des côtes britanniques. — Regardé comme un maître vers 1806, l'Académie s'empressa de l'élire associé et, quatre ans plus tard membre titulaire. En 1827, il épousa la veuve du capitaine Graham, femme de lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'art. En 1830, il entreprit sur le continent un grand voyage auquel nous sommes redevables d'un certain nombre d'œuvres : *Vue de l'Escaut*, *Vue du Gand*, *Vues de Dordrecht et des côtes de la Hollande*, *Entrée de Pise*, *Vue du Nord de l'Espagne*. Une *Vue de la Tamise* couverte de navires passe pour son chef-d'œuvre. Les eaux épaisses et grises du fleuve y sont admirablement rendues et font valoir l'effet du ciel clair et lumineux. En 1837, il exécuta un tableau en dehors de son genre habituel : *Raphaël et la Fornarina*, qui lui valut le titre de noblesse, puis *Milton dictant ses poèmes à ses filles*. Nommé en 1844 conservateur des collections royales, il mourut peu de mois après

C'était un artiste consciencieux qui avait le travail difficile. Son coloris ne manque ni de richesse ni de pureté. Il est juste de ton, sa facture est large. Les peintures qu'il a faites en Italie rappellent à la fois Claude Lorrain et Bonington par la finesse et la distinction, qualités qu'on trouve surtout dans plusieurs de ses petites toiles, dans ses marées basses et les deux tableaux : un *Port de mer* et une *Scène de côte* avec des pêcheurs de crevettes, exposés au Kensington. Paul Lacour.

Bibl. : Redgrave, *A Dictionary of the artists of the english school.*

CALLE (La). Petit port d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Bône, par 36° 54′ 9″ de lat. N. et 6° 6′ 24″ de long. E. (Mouchez), mouillage médiocre malgré la dépense d'un million qu'on y a fait pour le rendre accessible aux petits vapeurs et aux bateaux corailleurs. La ville a été entourée d'une nouvelle enceinte ; elle doit une certaine activité commerciale à la pêche du corail, autrefois très fructueuse et aujourd'hui presque abandonnée, à l'établissement de plusieurs sardineries et à l'exploitation des forêts de chênes-liège d'alentour. La Calle, *Mers el Kharez* des Arabes, a été, de 1560 à 1827, le centre des établissements de la Compagnie française d'Afrique ; elle est aujourd'hui le ch.-l. d'une com. de plein exercice de 6,197 hab. dont 851 Français, 75 israélites, 1,627 indigènes et 3,318 étrangers ; le nombre de ces derniers était jadis beaucoup plus considérable, mais depuis 1864 les Italiens, pêcheurs de corail, ont trouvé avantage à se faire naturaliser. La Calle est aussi le ch.-l. d'une com. mixte de 15,418 hab. dont 56 Français, le reste indigènes (rec. 1886). E. Cat.

CALLEJA (Don Andrès de La), peintre espagnol, né à la Rioja en 1705, mort à Madrid en 1785. Venu de bonne heure à Madrid, il y apprit son art auprès de Geronimo de Ezquerra. Par suite de la mort de Miguel Menendez, qui avait d'abord été chargé de ce travail, la Calleja eut à peindre, pour l'église de San Felipe el Real, deux grandes compositions représentant *un Miracle obtenu par l'intercession de saint Augustin* et *l'Enterrement du comte d'Orgaz*, ainsi que trois sujets qui décorent le plafond de la sacristie. Ces peintures, dont les deux premières sont placées dans le transept de l'église, furent exécutées par l'artiste d'après les dessins de Menendez. Lorsque sous Philippe V l'établissement d'une académie des beaux-arts fut projeté, La Calleja fut nommé président de la commission chargée d'étudier les moyens d'organisation et lorsque, sous Ferdinand VI, cette académie fut définitivement créée, l'artiste en fut nommé directeur effectif en même temps qu'il obtenait la charge de *pintor de camara*. En 1758, Charles III le désigna pour directeur général de l'Académie, situation qu'il occupa de nouveau en 1781 et presque jusqu'à sa mort. Très absorbé par les soins administratifs qu'il donnait à sa direction, Andrès de La Calleja n'a pas beaucoup produit. Deux de ses ouvrages sont conservés à l'Académie de San Fernando ; ils se composent d'un *portrait de don José Carvajal, ministre d'Etat*, et d'une assez médiocre allégorie représentant *le Temps découvrant la Vérité*. L'église de Santa Cruz possède aussi de lui quelques têtes de saints et d'évangélistes, et celle de San Francisco, une grande toile très faiblement composée et d'une entière banalité comme exécution représentant *Saint Antoine*. Devant la parfaite insignifiance de ses ouvrages, on ne s'expliquerait guère la grande situation que La Calleja s'était faite dans la direction des Beaux-Arts si l'on ne savait qu'il était un excellent administrateur plutôt qu'un artiste véritablement doué. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores ;* Madrid, 1800.

CALLEJA DEL REY (Don Felix-Maria), comte de Calderon, général espagnol, né en Espagne en 1750, mort vers 1820. D'abord fiscal du conseil des Indes à la Nouvelle-Espagne (Mexique), il commandait en 1810 la division de San Luis de Potosi, lorsqu'il fut chargé par le vice-roi Venégas de comprimer l'insurrection à la tête de laquelle était le fameux Hidalgo, curé de Dolores. Calleja marcha rapidement sur Mexico avec une armée composée de créoles, pour empêcher les rebelles de prendre cette ville, et les atteignit le 7 nov. dans les plaines de Acapulco. Il les défit complètement, leur fit perdre une dizaine de mille hommes, puis emporta d'assaut la ville de Guanajuato, et, pour répondre au massacre que la populace y avait fait de 249 Européens, fit piller la ville et fusiller un grand nombre de citoyens. La guerre entre les royalistes et les

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mexicains insurgés prit dès lors un caractère d'atrocité inoui. Calleja battit encore Hidalgo au pont de Calderon, le 16 janv. 1811, et passa toute l'année à livrer presque chaque jour des combats contre les patriotes dispersés après l'exécution (21 mars 1811) du curé de Dolores, leur chef. Le 2 janv. 1812, il emporta d'assaut une de leurs forteresses, Zitacuaro, et entra dans Mexico, où il se rendit bientôt aussi odieux que les ennemis. Quittant peu après la capitale, il voulut enlever la forteresse de Cuautla-Amilpas, fut repoussé après plusieurs assauts sanglants, et dut en faire un siège en règle. Morelos la défendit héroïquement jusqu'au 2 mai et ce ne fut qu'après son départ que Calleja y put entrer ; il s'y déshonora par des cruautés qui le firent appeler *boucher d'hommes*, et lors de son retour à Mexico, il n'eut point la réception triomphale qu'il espérait, et parut avoir plus compromis que servi la cause royale. Cependant il fut élevé à la vice-royauté, en remplacement de Venégas, en 1813, poursuivit la guerre avec acharnement et férocité, faisant fusiller ses prisonniers, parmi lesquels le noble Morelos, le 22 déc. 1815. Des troupes fraîches lui permirent d'exterminer bon nombre de partis insurgés, et quand il céda la vice-royauté (1817) au prudent et adroit Apodaca, on peut dire que l'insurrection était près d'être étouffée. Calleja rentra alors en Espagne, fut nommé comte de Calderon, et, malgré son grand âge, chargé du commandement de l'armée qu'on rassembla à Cadix en 1819, pour une expédition contre les colonies de l'Amérique du Sud, alors soulevées. Mais il fut arrêté, avec les autres généraux, par ses propres soldats, révoltés à la voix de Riego, et qui voulaient le rétablissement de la Constitution libérale de 1812. A partir de cette époque, nous ne le voyons plus jouer aucun rôle. E. Cat.

CALLEN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Sore; 651 hab.

CALLENBERG ou **CALLENBURGH** (Gérard), marin hollandais, né à Willemstad en 1642, mort à Vlaardingen en 1722. Il servit d'abord sous les ordres de Ruyter et assista à la bataille navale de Solebay, puis à celle de Syracuse où le fameux amiral fut tué ; dans cette affaire il parvint à cacher la mort de l'amiral et reprit le commandement avec une énergie remarquable. Devenu vice-amiral, il prit une part active et brillante aux guerres de la coalition contre la France, il se signala notamment sur les côtes de Normandie, à Saint-Martin-de-Ré et à la prise de Gibraltar.

Bibl. : Brandt, *Leven van De Ruyter*. — De Jonghe, *Nederl. Zeew.*

CALLENBERG (Johann-Heinrich), orientaliste et théologien luthérien, né le 12 janv. 1694 à Molschleben (Saxe), mort à Halle le 16 juill. 1760. Il étudia d'abord la philosophie et les lettres. Sa liaison avec deux Syriens le porta à l'étude des langues sémitiques ; en cinq mois, il put expliquer le Coran. Peu après, des préoccupations religieuses lui firent entreprendre l'étude de la théologie. En 1739, il fut nommé professeur de théologie à l'Université de Halle ; mais il enseignait, outre la théologie, l'arabe, le syriaque, l'hébreu biblique et rabbinique, et même le jargon hébréo-allemand des juifs d'Allemagne. Les nombreux ouvrages de Callenberg n'ont plus guère de valeur aujourd'hui ; cet érudit serait oublié s'il n'avait attaché son nom à l'*Instutitum judaïcum* de Halle. Dès 1728 Callenberg fit chez lui des cours spéciaux pour former des missionnaires. Bientôt il put envoyer plusieurs de ses élèves comme colporteurs missionnaires parmi les juifs de la Pologne, des Balkans, de la Russie, de la Syrie et de la plupart des pays du bassin méditerranéen. Il avait installé dans sa maison une imprimerie pour l'impression de ses traités rédigés en plusieurs langues orientales. En 1745 il put acheter une maison à Halle où il logea tout ce qui se rattachait à son entreprise. Cette œuvre fut continuée après la mort du fondateur jusqu'en 1792 ; mais durant les vingt dernières années elle ne fit guère que végéter. Finalement on attribua ses biens et ses ressources à l'orphelinat de Halle fondé par A.-H. *Francke* (V. ce nom). — L'*Institutum judaïcum* de Callenberg est le premier essai d'une mission chrétienne organisée et méthodique parmi les juifs. Auparavant il n'y avait eu que des efforts isolés (V. Alphonse (Pierre), Raymond Martin, Vincent Ferrer, Phil. de Mornay, Edzard et Spener). La pensée de Callenberg ne fut reprise qu'en 1809, à Londres (V. Missions chrétiennes). F.-Herm. Kruger.

Bibl. : J.-H. Callenberg, *Berichte mit 16 Fortsetzungen ;* Halle, 1728-1759. — Meusel, *Lexicon der vom Jahr 1750 bis 1800 verstorbenen deutschen Schriftstellern*, Leipzig, 1803, t. II. — J.-F.-A. de le Roy, *Die evangelische Christenheit und die Juden ;* Karlsruhe, 1884, t. I, pp. 246-350.

CALLENDER (James Thompson), publiciste écossais, puis américain, mort en 1803. Exilé de son pays en 1794 pour la publication d'un livre intitulé *Political progress of Britain*, il alla chercher un refuge aux Etats-Unis. En 1794-95, il publia à Philadelphie divers journaux et aussi des *Sketches of American history*. Journaliste à la solde de Jefferson, il attaqua avec une extrême violence les administrations de Washington et de John Adams. Il se brouilla ensuite avec son patron. Il se noya dans le James River. Aug. M.

CALLENDER (George-William), chirurgien anglais, né à Clifton le 24 juin 1830, mort sur le steamer *Gallia*, en accomplissant la traversée des Etats-Unis en Angleterre, le 20 oct. 1879. Il était fellow du collège des chirurgiens de Londres, house-surgeon, puis chirurgien titulaire à l'hôpital Saint-Barthélemy, professeur d'anatomie du collège des chirurgiens et professeur de chirurgie à l'University College. Callender fut un excellent professeur et, quoique peu hardi dans ses opérations, il les réussit toujours bien, grâce à sa circonspection et aux soins consécutifs qu'il donnait. Il employait un pansement antiseptique peu distinct de celui de Lister. On lui doit : *Anatomy of the parts concerned in femoral rupture* (Londres, 1868), les articles *Pyæmia* et *Injuries and diseases of veins*, dans *Holmes' Syst. of surgery*, et de nombreux articles dans les Transactions de sociétés et les recueils périodiques. Dr L. Hn.

CALLET (Antoine-François), peintre français, né en 1741 à Paris, mort à Paris en 1823. Cet artiste obtint le grand prix de peinture en 1764, sur *Biton et Cléobis conduisant le char de leur mère au temple de Junon*. Agréé à l'Académie en 1779, il y fut reçu en 1780, sur le plafond du *Printemps*, placé à la galerie d'Apollon au Louvre. Les principaux tableaux qu'il exposa furent : portraits du *Comte d'Artois* et du *Comte de Vergennes*, ministre des affaires étrangères (Salon 1779) ; *les Saturnales ou l'Hiver ; l'Automne ou les fêtes de Bacchus ; l'Eté ou les fêtes de Cérès ; le Printemps, hommage des dames romaines à Junon Lucine* (ces quatre tableaux qui parurent successivement aux Salons de 1783, 1787, 1789 et 1791, sont au Louvre ; ils avaient été commandés par Louis XVI pour les Gobelins) ; portraits de *Louis XVI* et du *Comte de Provence* (S. 1789) ; *Curtius se dévouant pour sa patrie* (S. 1799) ; esquisse allégorique sur la *Bataille de Marengo* (S. 1800) ; allégorie sur le *XVIII Brumaire* (S. 1801 ; plafond de la salle du Sacre, à Versailles) ; *Entrée du premier Consul à Lyon* (S. 1804) ; portrait de l'*auteur* (S. 1808) ; *l'Auguste alliance*, mariage de Napoléon et de Marie-Louise ; *Traité de Presbourg, 14 sept. 1809* (S. 1810) ; allégorie de la *Naissance du roi de Rome ; Entrée de l'Empereur à Varsovie ; Achille à la cour de Lycomède* (S. 1812 ; ces trois derniers tableaux sont exécutés au pastel) ; *Portrait de Louis XVIII ; l'Arrivée de Louis le Désiré*, allégorie (S. 1817). La salle Lacaze, au Louvre, contient une esquisse de Callet, *Cybèle couronnée de fleurs par Zéphyr et Flore*. On voit encore de lui, à Versailles, deux tableaux allégoriques sur la *Capitulation d'Ulm* et la *Bataille d'Austerlitz*, le portrait en pied du

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Docteur Desgenettes, et trois portraits de *Louis XVI*; celui d'entre eux qui parut au Salon de 1789 a été gravé par Bervic, et passe pour le chef-d'œuvre de ce graveur. A l'étranger, Callet a exécuté le plafond du palais Spinola, à Gênes, représentant l'*Apothéose d'Ambrogio Spinola*. — Malgré les sujets d'histoire que cet artiste a parfois traités, il fut surtout un décorateur, un peintre d'allégories; l'ordonnance harmonieuse de ses compositions, son coloris frais et agréable le classent parmi les continuateurs de Boucher, en dehors de la rénovation artistique inaugurée par ses contemporains Vien et David.

Ad. Thiers.

Bibl. : Article nécrolog. sur *A.-F. Callet*, publié dans le journal *La Pandore*, du 9 oct. 1823.

CALLET (Jean-François), mathématicien français, né à Versailles le 25 oct. 1744, mort à Paris le 14 nov. 1799. Sa vie fut consacrée à l'enseignement libre, sauf de 1788 à 1796, période pendant laquelle il professa l'hydrographie à Vannes et à Dunkerque, puis fut attaché (1792) à Paris à l'école des ingénieurs géographes. Il est surtout connu par l'édition de 1795 de ses *Tables de Logarithmes*, à sept figures, pour laquelle Firmin Didot inventa son premier procédé de stéréotypie, et dont le succès a été universel. Callet avait déjà donné en 1783 une première édition de ses *Tables*, ne donnant les logarithmes que jusqu'à 102,950. En 1779 il remporta le prix de la Société des Arts de Genève, pour le meilleur mémoire sur les échappements. En 1797, il proposa à l'Institut le plan d'une langue télégraphique applicable à douze mille mots. Enfin en 1798 il publia chez Didot un *Supplément à la trigonométrie sphérique et à la navigation de Bezout*, où il traite de la détermination des longitudes en mer. T.

CALLET, architecte et architectonographe français, né à Paris le 10 mars 1755, mort vers 1850. Cet artiste, attaché à des titres divers aux travaux d'architecture du dép. de la Seine, remplit les fonctions de commissaire-voyer de la ville de Paris de 1796 à 1828 et forma, pendant les dernières années de sa longue existence, une remarquable bibliothèque des principaux ouvrages traitant de l'architecture française et de ses architectes depuis l'époque de la Renaissance. Callet, généralement connu sous le nom de Callet père, possédait même la plus complète collection, jusqu'alors réunie, des œuvres d'Androuet du Cerceau, collection comprenant seize volumes, qui fut vendue, après la mort de son fils (V. plus bas), 32,000 fr. à la Bibliothèque de la ville de Paris, alors reléguée dans les combles de l'Hôtel de Ville, et qui fut détruite dans l'incendie de cet édifice au mois de mai 1871. On doit à cet architecte un volume renfermant bien des inexactitudes, mais témoignant cependant d'intéressantes recherches et intitulé *Notice historique sur la vie artistique et les ouvrages de quelques architectes français du* XVI*e siècle*, 1 vol. orné de figures représentant les principaux édifices qu'ils ont construits, par Callet père (Paris, 1842, in-8). Ch. L.

CALLET (Felix-Emmanuel), architecte, fils du précédent, né à Paris en 1792, mort le 2 août 1854. Elève de Delespine et de l'Académie, cet architecte obtint, en 1818, le deuxième grand prix sur un projet de promenade publique et, en 1819, le premier grand prix (*ex-æquo* avec Lesueur), sur un projet de cimetière. Son principal envoi, comme pensionnaire de Rome, fut, en 1822, une étude de restauration du forum de Pompéi; mais Callet fit en Italie, avec son confrère Lesueur, de nombreux relevés d'édifices de la Renaissance italienne, dont il exposa une partie au Salon de 1827 et que tous deux publièrent sous ce titre : *Architecture italienne, ou palais, maisons et autres édifices de l'Italie moderne* (Paris, 1827, in-fol.). On doit à Callet plusieurs édifices publics et privés, érigés de 1835 à 1854, et parmi eux l'ancien embarcadère du chemin de fer de Paris à Orléans (aujourd'hui reconstruit), la gare de Corbeil, l'ancien hôtel des commissaires-priseurs (place de la Bourse, à l'angle de la rue Notre-Dame-des-Victoires), devenu le siège de la chambre de commerce de Paris; des hôtels, des villas, les tombeaux du maréchal Clausel, de la famille Bartholoni, etc., au cimetière de l'Est et, en collaboration avec Victor Baltard, le projet des nouvelles Halles centrales de Paris. Callet fut l'un des membres fondateurs de la Société centrale des architectes et avait été appelé, dès 1837, à faire partie du jury de la section d'architecture de l'Ecole des beaux-arts. Charles Lucas.

CALLET (Pierre-Auguste), homme politique français, né à Saint-Etienne (Loire) le 27 oct. 1812, mort en 1883. C'était une sorte de républicain catholique de l'école des Arnaud de l'Ariège, des Buchez. Il défendit, dès 1840, dans la *Gazette de France*, le suffrage universel. Il collabora à l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle*. Après la révolution du 24 févr. 1848, il fut élu représentant du peuple à la Constituante par le dép. de la Loire, avec 41,607 voix. Dans cette assemblée, il fit partie de la majorité et soutint la politique du prince Louis-Napoléon Bonaparte, dont il approuva l'expédition à Rome, lors de la demande de mise en accusation. Réélu à la Législative, il changea de tactique et se prononça contre l'Elysée. Au coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut exilé et se retira en Belgique. En 1853, six ans avant l'amnistie générale, il fut autorisé à rentrer en France, mais bientôt après il fut condamné à la prison pour avoir distribué en France des brochures, qu'il avait publiées en Belgique, contre le gouvernement impérial. Aux élections législatives du 8 fév 1871, il fut élu représentant du peuple à l'assemblée de Bordeaux, le 9e sur 11, par 46,938 voix. Il fit partie du centre droit et ne vota pas la Constitution de 1875. Il a sollicité sans succès le mandat de député aux élections législatives du 20 fév. 1876. — On a de lui *Allan Calderon* (1840, 2 vol. in-8); *Aymé Verd* (1843, 3 vol. in-8); ces deux derniers romans furent publiés sous le nom de Walter Scott; *Etudes morales* (Paris, 1851, in-16); *Vie de Mme la marquise de Montagu* (Rouen, 1859, in-8); *l'Enfer* (1861, in-18); *De la Propriété littéraire* (Paris, 1865, brochure in-8); *la Légende des Gagats* (1866, in-8). Louis Lucipia.

CALLEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne; 452 hab.

CALLEVILLE-LES-EGLISES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes; 359 hab.

CALLEY DE SAINT-PAUL (Adrien-Charles), homme politique français, né le 27 déc. 1808 à Paris, mort à Paris le 8 avr. 1873. Il se fit d'abord connaître dans le monde de la finance, participa comme administrateur aux travaux de diverses compagnies de chemins de fer ou d'exploitations minières, et fonda en 1856 un grand établissement de crédit, *l'Union financière et industrielle*, qui eut du succès, et aux opérations duquel il eut le bon esprit de mettre fin en temps opportun par une heureuse liquidation (1860). Possesseur d'une grande fortune, beau-père du duc d'Isly et du général Fleury, Calley de Saint-Paul obtint sans peine l'appui du gouvernement impérial aux élections législatives, fut candidat officiel et devint en 1857 député de la deuxième circonscription de la Haute-Vienne. En 1863, il fut réélu au même titre (bien qu'eût pour adversaire Saint-Marc-Girardin) par 25,411 voix sur 28,822 votants. La dignité d'officier de la Légion d'honneur lui fut conférée le 13 août 1864. Au Corps législatif, Calley de Saint-Paul acquit un assez grand crédit par la compétence particulière avec laquelle il traitait les diverses questions relatives au budget. Il sut, à plusieurs moments, faire preuve d'une certaine indépendance à l'égard de l'Empire. C'est ainsi que par son discours du 27 févr. 1869, qui eut un grand retentissement, il dénonça les irrégularités graves et nombreuses commises par M. Haussmann dans l'administration du dép. de la Seine et obtint l'abandon d'un traité — onéreux pour la ville de Paris — conclu par ce préfet avec le Cré-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dit foncier. Cette attitude lui valut d'être combattu aux élections du 31 mai 1869 par le gouvernement, qui lui opposa M. Bardinet fils. Il l'emporta cependant encore — au second tour de scrutin — sur son concurrent, par 15,869 suffrages contre 10,598. Rentré au Corps législatif, il prit part à la demande d'interpellation des 116, qui amena le rétablissement du régime parlementaire, et soutint en 1870 le ministère Ollivier. La révolution du 4 Septembre le rejeta dans la vie privée, d'où, dès lors, il ne sortit plus. A. Debidour.

CALLIA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, du groupe des Ténioglosses, établi par Gray en 1840 pour une coquille de petite taille, pupiforme, couverte d'un enduit lisse, brillant; à ouverture arrondie et légèrement déviée; péristome mince. Un opercule, très mince, membraneux, portant des tours de spire très étroits. Le *Callia lubrica* Sowerby habite les îles Philippines; il vit à demi enterré dans les détritus des végétaux.

Callia lubrica Sowerby.

CALLIAN. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezensac; 198 hab.

CALLIAN. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fayence, sur la Carniole. Ruines d'une abbaye de femmes près du pont de la Carniole; 1,365 hab. L'ancien aqueduc de Mons à Fréjus est utilisé jusqu'à Callian, où il apporte 300 litres d'eau par seconde. Scieries de bois de pin; verreries; houille; carrière de marbre.

CALLIAN ou KALYAN (Inde anglaise). Présidence de Bombay, district de Tanna, sur l'Oulas, fleuve côtier qui débouche dans la rade de Bombay; 13,000 hab. environ. C'est le point où bifurquent les chem. de fer de Bombay à Allahabad et Nagpour d'une part, et de Bombay à Madras. Callian, qui fut la capitale du *Concan* (V. ce mot), est déchu de son ancienne splendeur attestée par des ruines considérables (V. Ambernath). Elle a cependant conservé une partie de son ancienne importance commerciale.

CALLIANASSA. I. Zoologie. — Genre de Crustacés-Macroures, de la famille des Thalassinides, caractérisé par le filament des antennes internes beaucoup plus long que leur pédoncule, les lames latérales de la nageoire caudale foliacées et très larges, par les pattes de la seconde paire terminées en main didactyle, enfin par les pattes de la troisième paire très élargies vers le bout. Les *Callianassa* sont des Crustacés à téguments mous, sauf ceux des pattes antérieures, à corps étroit et long, dont la carapace, petite et sans rostre, ne constitue guère que le premier tiers. Leurs pattes antérieures sont très inégales; celle du côté droit étant beaucoup plus grande que l'autre, fortement comprimée et presque lamelleuse. Ces Crustacés se tiennent au niveau du balancement des marées; ils creusent dans les berges sablonneuses de profonds terriers. Le *C. subterranea* Montagu est commun sur nos côtes; d'autres espèces ont été observées en Amérique.

II. Paléontologie. — Les *Callianassa* à corps mou n'ont pu laisser que leurs grosses pattes préhensiles, à squelette chitineux, comme preuve de leur existence, dans les couches géologiques. On connaît de ces pattes bien caractérisées dans les couches crétacées supérieures et tertiaires. L'espèce la plus ancienne est *Cal. isochela* (Woodward), du Kimmeridge clay d'Angleterre. *Cal. antiqua* et *C. bohemica* sont du turonien d'Allemagne et de Bohême; *C. Archiaci* du même étage en France. *C. Faujasi* est commune dans le crétacé supérieur d'Allemagne. *C. Heberti*, *C. prisca* et *C. macrodactyla* sont de l'éocène du bassin parisien. D'autres espèces proviennent du calcaire nummulitique d'Egypte et du miocène du nord de l'Italie. E. Trt.

CALLIANDRA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Mimosées, établi par Bentham (*Hook. Journ.* II, p. 138) et appartenant au groupe des Acaciées. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, bipinnées et stipulées, à fleurs hermaphrodites ou polygames, disposées en capitules ou en ombelles et pourvues d'étamines très nombreuses. Le fruit est une gousse droite ou légèrement arquée, s'ouvrant avec élasticité en deux valves. — A l'exception du *C. umbrosa* Wall., qui habite les Indes, tous les *Calliandra* sont des régions chaudes de l'Amérique. Quelques-uns, comme le *C. portoricensis* Benth., fournissent de la gomme. D'autres produisent un suc astringent et tonique, préconisé contre les flux et les affections de poitrine. Tels sont notamment le *C. grandiflora* Benth., du Mexique, et le *C. tetragona* Benth. (*Acacia quadrangularis* Lamk), des Antilles; le bois de cette dernière espèce, appelé vulgairement *Tendre-à-caillou*, est très employé pour l'ébénisterie fine. Ed. Lef.

CALLIANEE (V. Callian).

CALLIANO. Bourg de l'Autriche, prov. de Tirol, district de Roveredo, sur la rive gauche de l'Adige; 811 hab. Victoire des Autrichiens sur les Vénitiens le 9 août 1487, et de Bonaparte sur les Autrichiens le 4 sept. 1796. Au-dessus s'élève le château de Beseno.

CALLIANTHEMUM (Bot.). Genre de plantes de la famille des Renonculacées, établi par C.-A. Meyer (*Ledeb. Fl. alt.*, II, p. 336) et caractérisé surtout par les carpelles qui renferment deux ovules, dont un seul se transforme en graine. L'espèce type, *C. rutæfolium* C.-A. Mey. (*Ranunculus rutæfolius* L.) est une petite herbe vivace des Alpes du Dauphiné et des Pyrénées. Sa tige porte de une à trois fleurs blanches, orangées à la base, quelquefois rosées en dehors. Ed. Lef.

CALLIANY. Ville de l'Inde, prov. d'Aurengabad, présidence de Bombay, sur la rivière Callas, ch.-l. du district de son nom. A soutenu plusieurs sièges contre les Mahrattes et les Mogols.

CALLIAS. Nom d'une des familles les plus considérables d'Athènes. Elle prétendait descendre de Triptolème, et avait le privilège de fournir un porteur de torche aux mystères d'Eleusis; un grand nombre de ses membres sont désignés aussi sous le nom d'Hipponicus. Les deux noms de *Callias* et d'*Hipponicus* alternaient généralement de père en fils. Voici la liste des principaux représentants de cette famille : 1° *Hipponicus*, qui s'enrichit en abusant de la confidence que lui avait faite Solon relativement à la suppression du droit des créanciers sur la personne des débiteurs (σεισάχθεια) (V. Plutarque, *Solon*, 15); 2° *Callias*, vainqueur aux jeux pythiques et olympiques, qui acheta les biens de Pisistrate exilé (V. Hérodote VI, 121); 3° *Hipponicus*, fils du précédent, surnommé encore Ammon, avait gardé les biens à lui confiés par un des Eretriens, emmenés en Perse l'an 490 av. J.-C. (V. Athénée XII, 52); 4° *Callias*, fils du précédent, l'Athénien le plus riche de son temps suivant Plutarque; il tua, dit-on, un Perse qui pour essayer de sauver sa vie lui révéla un trésor enfoui, dont il s'empara; de là viendrait le surnom de Λακκόπλουτοι donné aux Callias par les comiques; il fut chargé de négociations avec le roi de Perse, Artaxerxès Longue-Main, et paraît avoir eu une grande part dans la conclusion d'un traité qui est peut-être le problématique traité de Cimon (V. Cimon). Les Athéniens plus tard lui élevèrent une statue. Démosthène, cependant, loue ses concitoyens qui, malgré ses services, l'ont condamné à une amende pour s'être laissé corrompre par les Perses (*De falsa legatione* p. 428); 5° *Hipponicus*, fils du précédent augmenta encore la fortune paternelle. Sa femme le quitta pour épouser Périclès, et sa fille Hipparète épousa Alcibiade. Il mourut dans la guerre du Péloponnèse, sur le champ de bataille de Delion en 424; 6° et 7° *Callias*, fils du précédent, fut un débauché qui dissipa son bien avec les parasites. Il servit sous Iphicrate à Corinthe en 392 et fut alors envoyé des Athéniens à Sparte; son fils *Hipponicus* fut gendre d'Alcibiade; 8° un autre *Callias* conclut avec Sparte la trêve de Trente ans en 445 et périt

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Potidée (432) (V. Thucyd. I, 63); 9° *Callias*, tyran de Chalcis dans l'Eubée vers 350 av. J.-C., rêva de conquérir toute l'île avec l'appui de Philippe de Macédoine. Celui-ci ne l'ayant pas appuyé, pas plus que les Thébains, il se tourna vers les Athéniens. Il obtint d'eux un secours, mais plusieurs villes de l'Eubée furent soutenues par Philippe et l'entreprise échoua. Callias termina sa vie à Athènes et y obtint le droit de cité (Démosthène, *pro Cor.*, p. 282; 10° *Callias*, poète comique d'Athènes, fils de Lysimachos, contemporain plus jeune de Cratinus. Il appartient à l'ancienne comédie et composa six pièces dont il reste de courts fragments (Meinecke, *Historia critica comicorum græcorum*, p. 213, Berlin, 1839). On ne sait s'il se confond avec le Callias à qui Athénée attribue un ouvrage intitulé Γραμματικὴ τραγῳδία (VII, p. 276; X, p. 448 et 453); 11° *Callias* d'Argos, poète inconnu dont l'anthologie grecque renferme une épigramme (Anal. II, 3); 12° *Callias* de Lesbos, avait composé un commentaire sur les œuvres poétiques d'Alcée et de Sapho (V. Strabon, XIII, p. 168); 13° *Callias de Syracuse*, historien grec du IIIe siècle av. J.-C., auteur d'un grand ouvrage en 22 livres, où il racontait la vie d'Agathocle (Cf. Diod. Sic., *Exc. de virt. et vit.* et Suidas, s. v.)

CALLIAT (Pierre-Victor), architecte et dessinateur français d'architecture, né à Paris le 1er sept. 1801 mort le 12 janv. 1881. Elève de Châtillon, Calliat entra, en 1823, à l'Ecole des beaux-arts, y obtint le prix départemental en 1832, et compléta ses études par un voyage en Italie. A son retour il fut nommé, sous la direction de Godde et de Lesueur, inspecteur des travaux d'agrandissement de l'ancien hôtel de ville de Paris, puis il fit élever la mairie du Ve arrondissement, alors située rue de Bondy, et l'Institut ou maison centrale des Frères de la Doctrine chrétienne. Lors de la réorganisation, en 1860, du service des travaux d'architecture de la ville de Paris, Calliat fut nommé architecte des IIIe et Ve arrondissements, où il fit construire d'importants édifices : tels que la mairie du IIIe arrondissement (square du Temple), terminée par Chat, la caserne de la Cité, avec les hôtels des états-majors de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers, vaste ensemble aujourd'hui en partie consacré à la préfecture de police et que devaient compléter, sur le boulevard du Palais, deux théâtres d'aspect monumental; le presbytère de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, etc. On lui doit encore la restauration du portail de l'église Saint-Gervais et la translation, devant la nef de l'église des Blancs-Manteaux qu'il agrandit, du portail de l'ancienne église du couvent des barnabites, située place du Palais-de-Justice. Victor Calliat, qui avait fondé, en 1850, l'*Encyclopédie d'architecture* dont, dès l'année suivante, Adolphe Lance prit la direction et écrivit la plus grande partie du texte, ne cessa de donner à ce recueil, de 1851 à 1863, les dessins nécessaires aux cent vingt planches qu'il renfermait alors annuellement, et publia de plus d'importantes monographies d'édifices sous les titres suivants : 1° *l'Hôtel de Ville de Paris*, en collaboration avec Leroux de Lincy (Paris, 1844, in-fol.); 2° *l'Eglise Saint-Eustache* (Paris, 1850, in-fol.); 3° *la Sainte-Chapelle de Paris*, en collaboration avec de Guilhermy (Paris, 1857, in-fol.); et 4° *Parallèle des maisons construites depuis 1830 jusqu'à nos jours* (Paris, 1862, in-fol.). Calliat avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur dès 1847 et plus tard chevalier de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare d'Italie. Charles Lucas.

CALLIAXIS. Genre de Crustacés-Décapodes-Macroures, de la famille des Thalassinides, proposé par Heller, et très voisin du genre *Gebia*, dont il diffère par les pattes antérieures plus nettement chéliformes et toutes les autres pattes subchéliformes, tandis que chez les *Gebia* elles se terminent par un crochet simple. Le type du genre, *C. adriatica* Hell., a été découvert dans l'Adriatique.

CALLIBIOS, général spartiate, qui commandait les troupes envoyées en garnison à Athènes pour la garde des Trente (V. Plutarque, *Lys.* 15; Xénophon, *Hell.* II, 3).

CALLIBLÉPHARIS (Bot.). Genre d'Algues, de l'ordre des Floridées (*Sphérococcoïdées* de Harvey, *Rynchococcocées* de Kuetzing), à thalle membraneux diversement découpé, supporté à la base par un crampon rameux. Le thalle est formé de deux couches. Les tétrachocarpes sont épars dans la fronde, les cystocarpes font saillie au dehors Kuetzing a décrit quatre espèces de ces Algues, deux appartenant au cap de Bonne-Espérance, deux aux côtes européennes de l'Atlantique. H. F.

CALLICARPE (*Callicarpa* L.). Genre de plantes de la famille des Verbénacées, composé d'arbustes et d'arbrisseaux à feuilles opposées, simples et à rameaux couverts d'un duvet tomenteux plus ou moins épais. Les fleurs, disposées en cymes axillaires, sont hermaphrodites et régulières, avec un calice gamosépale à quatre divisions, une corolle gamopétale à quatre divisions et quatre étamines alternes avec les lobes de la corolle. Le fruit est une drupe à quatre noyaux distincts, renfermant chacune une seule graine. — Les *Callicarpa* ont des représentants en Asie, en Amérique et en Australie. Le *C. americana* L. est une espèce de la Caroline, que l'on cultive en Europe comme ornementale. Elle est préconisée, dans l'Amérique du Nord, contre l'hydropisie et les maladies de la peau. A la Nouvelle-Grenade, on emploie comme purgatives et sudorifiques les fleurs du *C. acuminata* Kunth. Dans l'Inde, les naturels utilisent comme diurétique et émolliente, l'écorce du *C. lanata* Kuntz.

CALLICHOROS. Fleuve de Paphlagonie, à l'E. d'Héraclée; il était consacré à Dionysos (V. Pline, *H. N.*, VI, 1; Apollonius de Rhodes, *Argon.*, II, 904). Les auteurs l'appellent encore Ὀξείνας, Ὀξίνης, Ὀξύνοντα (Schol. d'Apollonius).

CALLICHROME (*Callichroma* Latr.) (Entom.). Genre de Coléoptères, de la famille des Cérambycides (*Longicornes*

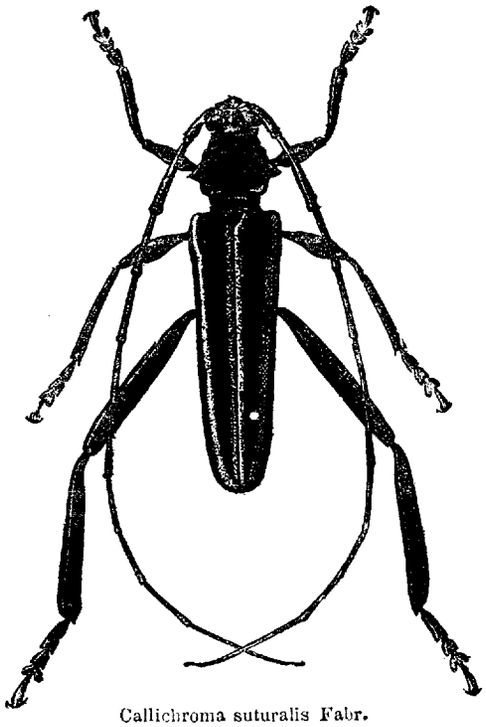

Callichroma suturalis Fabr.

de Serville), qui a donné son nom au groupe des Callichromites. Ce sont de beaux Insectes de taille moyenne, généralement d'un vert métallique plus ou moins brillant,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec les antennes longues, filiformes, le prothorax transversal, peu convexe, muni latéralement d'un tubercule épineux, les élytres mutiques, les cuisses peu renflées et les tibias postérieurs comprimés, élargis vers l'extrémité. Les *Callichroma* ont de nombreux représentants dans toutes les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Nous mentionnerons seulement le *C. suturalis* Fabr., de la Guyane et le *C. formosa* Serv., du Sénégal. — Le *C. moschatum* L., d'Europe, est devenu le type du genre *Aromia* (V. ce mot). Ed. Lef.

CALLICHTHYS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physistomes et de la famille des Siluridés (groupe des Siluridés-Protéropodes) et caractérisé de la façon suivante : nageoire adipeuse courte, supportée antérieurement par une épine forte,

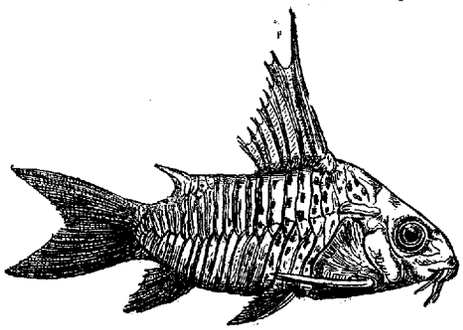

Callichthys armatus L.

courte, mobile ; nageoire dorsale avec une épine faible et de sept à huit rayons ; anale courte ; dents très petites, faisant souvent complètement défaut ; ouverture de la bouche assez étroite, ayant de chaque côté un paire de barbillons maxillaires réunis à leur base ; yeux petits ; tête couverte de plaques osseuses ; corps protégé par une cuirasse formée de deux séries de larges écailles imbriquées. On connaît une douzaine de formes appartenant à ce genre, toutes de petites dimensions ; nous figurons comme type le *Callichthys armatus* L. de l'Amazone. Ces Poissons se tiennent sous les herbes dans la vase des marais, où ils s'enfoncent avec facilité ; les voyageurs rapportent qu'il est fréquent de les voir traverser de vastes espaces à la recherche de marais quand ceux où ils vivent viennent à se dessécher, ils peuvent en outre percer les digues et par ce fait causer de graves préjudices. Rocher.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*. — Valenciennes, *Hist. nat. gén. des Poissons*.

CALLIGNEMIS (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Scarabéides (*Lamellicornes* de Latreille) établi par Castelnau de Laporte (*Mag. de Zool.*, 1832, p. 7) et appartenant au groupe des Dynastites. L'unique espèce, *C. Latreillei* Cast., est un bel insecte, long de 15 à 16 millim., au corps subovalaire, épais, convexe, très lisse et luisant en dessus, d'un rouge brun sur la tête et le prothorax, d'un jaune fauve sur les élytres, dont la suture est brunâtre. Ses antennes sont formées seulement de huit articles ; les pattes postérieures ont les cuisses énormes et très renflées et les tibias très fortement élargis vers l'extrémité. La femelle diffère de toutes celles du groupe par l'absence complète d'ailes et d'élytres. Ce curieux Insecte habite les plages sablonneuse des bords de la Méditerranée. On le trouve en Provence, en Espagne et en Algérie (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1861, *Bull.*, p. xv). Sa larve a été décrite en détail par M. le prof. Laboulbène (V. *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1861, p. 607). Ed. Lef.

Callignemis Latreillei Cast.

CALLICOCHLIAS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Pulmonés, de l'ordre des Géophiles, créé par Agassiz en 1847, caractérisé par une coquille imperforée, quelquefois mais rarement ombiliquée, généralement revêtue d'un épiderme mince, transparent, brillant, mais très caduc ; quatre à six tours de spire un peu déprimés à la partie supérieure, le dernier grand, enflé ; ouverture

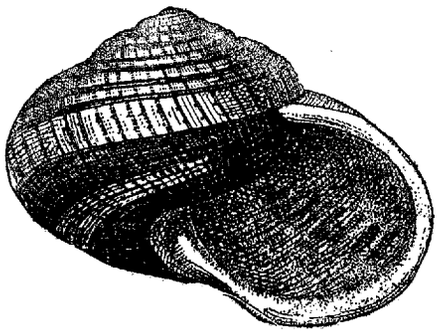

Callicochlias pulcherrimus Sowerby.

arrondie, bien échancrée, columelle intrante, dilatée oblique ; péristome élargi, épais, réfléchi. Le type est le *Callicochlias pulcherrimus* Sow., belle espèce globuleuse ornée sur un fond jaunâtre de zones brunes, rouges ou jaunes. Les espèces de ce genre habitent les îles Philippines ; quelques-unes, mais en très petit nombre, existent à la Nouvelle-Guinée et aux îles Fidji. J. Mabille.

CALLICRATES, architecte qui construisit le Parthénon, sur l'Acropole d'Athènes, en collaboration avec Ictinus et entreprit la construction des Longs Murs (Plut. *Périclès* 13). Ce nom fut porté aussi par un artiste en miniature dont le nom est associé à celui de Myrmecide d'Athènes ; ils faisaient des quadriges qui pouvaient cacher une mouche, et écrivaient un distique en lettres d'or sur une graine de sésame.

CALLICRATIDAS, général spartiate qui en 406 remplaça Lysandre dans le commandement de la flotte opposée aux Athéniens sur les côtes de l'Asie-Mineure. Il parvint à enfermer l'Athénien Conon dans Mytilène, d'où Déomédon ne put le dégager. C'est alors que les Athéniens équipèrent une flotte de 150 voiles qui gagna la bataille des Arginuses où Callicratidas tomba de son navire et se noya (V. Arginuses).

CALLICRINUS (Paléont.). Genre d'Echinodermes (Crinoïdes) fossiles, créé par d'Orbigny sous le nom de

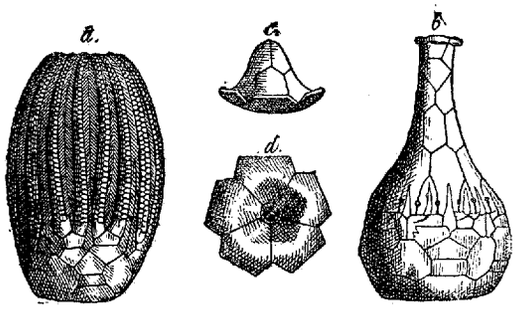

Callicrinus costatus du silurien sup. du Gothland : *a*, calice avec les bras ; *b*, calice sans les bras ; *c*, base vue du dedans ; *d* base, vue par-dessous.

Calliocrinus, modifié par Angelin en *Callicrinus*, et appartenant au groupe des Eucrinoïdes. Ce genre est pour Angelin le type d'une famille à part qu'il nomme *Calypiocrinidæ*, mais qui devrait s'appeler plus correctement *Eucalyptocrinidæ*, et qui présente les carac-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tères suivants : calice régulièrement rayonné, à 4 brachialia, 5 × 3 radialia, 5 × 1 distichalia et enfin 5 × 3 interradialia. Tous les interradius sont égaux. Opercule calicinal en forme de goulot de bouteille avec ouverture anale centrale formée de plaquettes régulièrement disposées. Vingt bras à deux rangées de plaques n'atteignant pas le sommet du calice et s'insérant deux par deux entre les saillies du bord supérieur du calice ou dans des cavités particulières formées par des élévations verticales placées sur le calice. — Trois genres (*Callicrinus* Ang., *Eucalyptocrinus* Goldfuss et *Hypanthocrinus* Phill.), représentent cette famille. Le premier est du silurien supérieur : nous figurons *Call. costatus* (His.), du Gothland (Scandinavie). — Le second, à calice cupuliforme très grand, très large et à bras très courts, est du silurien supérieur du Gothland, d'Angleterre et de l'Amérique septentrionale et du dévonien d'Allemagne : nous citerons *Eucalypt. rosaceus* (Goldf.), d'Eifel. — Le troisième, à tube anal dépassant le sommet, est du silurien supérieur du Gothland, d'Angleterre et de l'Amérique du Nord : le type est *Hypanthocrinus regularis* (His.), du Gothland (V. Eucrinoïdes). E. Trouessart.

CALLIDINE (*Callidina* Ehrenberg, 1838) (Zool.). Genre de Rotifères libres, de la famille des Philodinides. La tête se prolonge en un appendice cilié en forme de trompe; les yeux font défaut; le pied est fourchu et terminé par six pointes. *C. parasitica* vit sur la carapace des petits Crustacés d'eau douce (*Asellus aquaticus*, *Gammarus pulex*); il se trouve encore sur les branchies des *Gasterosteus aculeatus*, où il se nourrit de mucus (V. Rotifères).

CALLIDIUM (*Callidium* Fabr.) (Entom.). Genre de Coléoptères, de la famille des Cérambycides (*Longicornes* de Serville), qui a donné son nom au groupe des Callidiites. Ces insectes ont le corps oblong, déprimé en dessus, les antennes peu allongées, à deuxième article de moitié plus court que le troisième, les yeux profondément échancrés, les élytres presque parallèles, arrondies à l'extrémité, parfois un peu élargies en arrière, les cuisses allongées, grêles à la base, puis assez fortement renflées en massue vers l'extrémité. — Les *Callidium* sont répandus en Europe et dans le nord de l'Amérique. Le *C. violaceum* L., que nous figurons, est long d'environ 12 millim., d'un bleu violet foncé avec les antennes et les pattes d'un bleu noir. On le trouve dans les régions montagneuses sur les sapins. Ses métamorphoses ont été décrites par Kirby (*Trans. Linn. Soc. London*, 1800, p. 246, pl. 12, fig. 1-14). — Une autre espèce, le *C. sanguineum* L., pour lequel M. Fairmaire (*Gen. Col. d'Europe* de Jacq. du Val, t. IV, p. 133) a établi le genre *Pyrrhidium*, est commune dans l'Europe tempérée. Elle est longue de 9 à 10 millim., entièrement noire, mais revêtue en dessus d'un épais duvet soyeux d'un beau rouge vermillon. Sa larve, décrite par Goureau (*Ann. Soc. ent. France*, 1843, p. 99), vit dans l'aubier du chêne, où elle creuse des galeries irrégulières. Elle se transforme dès le premier printemps; au mois d'avril, on rencontre souvent l'insecte parfait dans les chantiers de bois, dans les bûchers et même dans les appartements. — Pour les *C. alni* L. et *C. variabile* L., V. Pœcilium et Phymatodes. Ed. Lef.

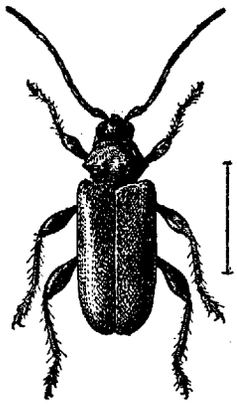
Callidium violaceum L.

CALLIDO ou **CALIDO**. Nom d'une famille de facteurs d'orgues italiens. Parmi les *Callido* qui ont eu quelque célébrité, celui que l'on appelle *Callido le Vieux* habitait Venise au xviiie siècle; il construisit, en 1761, le grand orgue de la basilique de Saint-Marc. — Son fils, *Caïetano*, beaucoup plus habile que lui, a construit la plupart des orgues qui se trouvent dans les églises vénitiennes; les plus remarquables sont celles des églises de Saint-Faustin et de l'Ange Raphaël. En 1767, il fit, pour l'église Saint-Marc, un petit orgue (*organetto dei concerti* ou *organetto del palchetto*). Il travailla beaucoup dans la marche d'Ancône, construisit cinq orgues dans la seule ville de Fermo; le catalogue des orgues qu'il aurait faites, imprimé en 1795, en mentionne 318. On vantait surtout ses jeux de fonds et la beauté des sons émis, encore que toutes ses orgues soient faites selon l'ancien système italien et manquent par suite de tous perfectionnements. On dit aussi qu'il travaillait toujours seul, étant fort jaloux de ses diapasons et de la composition de l'étoffe dont il se servait. La date de sa mort est inconnue, et celle de sa naissance se place approximativement en 1725. A. E.

CALLIDROMUS. Partie de l'Œta en Locride, non loin des Thermopyles (V. Strabon, p. 428, 7, livre XXXVI, 15, 16 et 18).

CALLIENA (V. Callian).

CALLIER (Archéol.). On écrit aussi *caillier*. Ce nom a plusieurs acceptions dans les anciens documents; tantôt il désigne un vase à boire qui avait la destination spéciale de servir la nuit pour boire le vin nouveau. Souvent le callier est composé de deux vases, l'un recouvrant l'autre, comme dans certains de nos modernes verres d'eau; le vase supérieur sert de gobelet, et son pied est façonné de façon à pouvoir être posé commodément; la partie inférieure fait l'office de cruche ou bouteille.

CALLIER (Raoul), poète français du xvie siècle, né à Poitiers. On lui a longtemps attribué l'ouvrage fort rare et fort recherché des bibliophiles intitulé *les Infidèles fidèles, fable boscagère de l'invention du pasteur Calianthe* (Paris, 1603, in-16), qui paraît appartenir à Gervais de Bazire d'Amblainville. On trouve des vers de Callier dans les *Œuvres latines et françaises* (Paris, 1610, in-4) de Nicolas Rapin dont il était parent.

CALLIER (Gustave), administrateur et professeur belge, né à Gand en 1819, mort à Gand en 1863. Après avoir été l'élève favori du philosophe Huet, il fut agrégé à l'Université en 1845, et devint professeur ordinaire en 1860. Il enseigna la philosophie avec beaucoup de distinction et d'éloquence et fit preuve dans sa chaire d'une grande indépendance d'esprit alliée à une parfaite courtoisie. Elu conseiller communal en 1856, il fut appelé l'année suivante à l'échevinat et chargé de l'instruction publique. Il obtint l'établissement de nombreuses écoles primaires gratuites, organisa l'enseignement des adultes et les premiers jardins d'enfants, développa l'enseignement industriel et artistique, de telle manière que les écoles gantoises furent bientôt citées parmi les meilleures du pays. Callier était l'âme du parti libéral gantois et luttait à la fois contre les empiètements du clergé et contre les impatiences de ses amis. C'était, avec des idées très élevées, un homme essentiellement pratique et, d'autre part, il est peu d'hommes de science qui aient exercé sur la jeunesse universitaire une action aussi salutaire et aussi profonde. La mort de Callier fut un deuil public. L'éminent professeur, fidèle à de profondes convictions, était mort en libre-penseur. La cérémonie de l'inhumation fut troublée par un de ces actes d'intolérance qui se renouvellent malheureusement quelquefois encore en Belgique. Lorsque le cercueil arriva au cimetière, les amis du défunt constatèrent avec une douloureuse émotion qu'on avait creusé la tombe dans le coin réservé aux suppliciés. Le fossoyeur avait agi sur les ordres du clergé! Le bourgmestre fit creuser immédiatement une nouvelle fosse et les assistants purent enfin rendre les derniers honneurs à l'homme de bien que d'implacables haines

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

avaient voulu poursuivre et flétrir jusque dans la mort.
E. H.

CALLIÈRES (Jacques de), historien, né en Normandie, mort à Cherbourg vers 1662. Il fut gouverneur du comte de Matignon, qui lui donna plus tard le commandement de la place de Cherbourg. Il vécut dans cette ville ou à Bayeux, ou à Caen, ou à Torigny, occupé principalement par ses travaux historiques et littéraires et par son commerce avec les poètes et les amis des lettres fort nombreux à cette époque en Normandie. Il était ainsi en correspondance avec Chapelain. Il reçut, pendant les troubles de la Fronde, la qualité de maréchal de bataille des armées du roi. Il a publié : *Lettre héroïque à Mme de Longueville* (1660) ; *la Fortune des gens de qualité* (1661), *Histoire de Jacques de Goyon de Matignon, maréchal de France* (1661), *Histoire du Père Anne de Joyeuse* (1662). Il laissa deux fils, *François* de Callières, le diplomate, et le *chevalier* de Callières, gouverneur général du Canada. L. DEL.

CALLIÈRES (François de), diplomate français, né le 14 mai 1645 à Torigny en Normandie, mort à Paris le 5 mars 1717, fils du précédent. S'étant attaché à la maison de Longueville, il alla en Pologne en 1670 préparer l'élection au trône du jeune duc de Longueville. Celui-ci fut tué au passage du Rhin au moment où l'élection paraissait assurée (1672).

Callières qui avait aussi été envoyé en Hollande en 1671, retourna en Pologne en 1674 pour préparer l'élection de Jean Sobieski. L'année suivante, il fut chargé d'entamer à la cour de Savoie des négociations auxquelles mit fin la mort du duc Charles-Emmanuel ; après un nouveau voyage en Hollande, il fut envoyé extraordinaire à la cour de Bavière (1679), et prépara les voies au mariage de la princesse Victoire avec le dauphin. Il eut en Pologne une troisième mission (1682) où il fut mêlé à des intrigues peu connues ; à son retour à Paris, il alla s'installer chez son ami le grand trésorier de Pologne, le comte de Morsztyn, agent dévoué de Louis XIV, qui venait d'être forcé de se retirer en France, victime de la lutte qui s'était engagée à la cour de Varsovie entre le parti français et le parti autrichien. Callières passa quelques années à Paris dans la meilleure société où il avait beaucoup d'amis, le duc de Chevreuse, la marquise Colbert de Croissy, d'Huxelles, etc. En 1689, il fut élu membre de l'Académie française. Après avoir été mêlé (1693) à quelques négociations avec la Savoie, il lia des relations avec les politiques hollandais (1694), et fit plusieurs voyages secrets à Liège, à Maestricht, etc., en vue d'arrêter les bases de la paix. En oct. 1696, il fut désigné publiquement comme l'un des trois plénipotentiaires du roi aux conférences avec les représentants des Provinces-Unies ; sa conduite pendant les négociations qui aboutirent à la paix de Ryswick lui fit plus d'honneur que celle de son collègue Harlay. Dans ses lettres à la marquise d'Huxelles, il fait un tableau fort piquant de ces négociations.

Nommé secrétaire du cabinet le 7 mars 1698, il remplit encore des missions en Lorraine en 1700 et en 1702. Il était très bien instruit de toutes les affaires diplomatiques, surtout de celles de Pologne. Il a publié : *Histoire poétique de la guerre nouvellement déclarée entre les anciens et les modernes* (1688), publié à l'occasion du poème de Perrault, *le Siècle de Louis XIV; Panégyrique historique du Roi* (1689) ; *Des Mots à la mode* (1690) ; *Du bon et du mauvais Usage dans les manières de s'exprimer* (1693), suite de l'ouvrage précédent, dont le succès fut grand et légitime ; *Des bons Mots et des bons Contes* (1692) ; *la Manière de négocier avec les souverains* (1716), livre très intéressant ; *De la Science du monde* (1717) ; l'ouvrage : *Du bel Esprit*, et non *Traité du bel Esprit*, fut attribué à tort à Fr. de Callières ; il est de Saint-Vincent, précepteur du prince de Rohan. L. DELAVAUD.

BIBL. : PIGANIOL DE LA FORCE, *Description historique de Paris*, 1742, t. III, p. 530. — E. DE BARTHÉLEMY, *la marquise d'Huxelles et ses amis*, 1880. — SAINT-SIMON, *Mémoires* (éd. de M. de Boislisle), t. III, pp. 293-301. — *Journal de Huyghens* (en holl.), 1876-1887. — *Annales de la cour*, 1739, t. 1, p. 120. — *Archives du grand pensionnaire Heinsius*, publiées par M. van der Heim, Utrecht, 1881. — *Actes et négociations de la paix de Ryswick* ; 1699 4 vol. — *Relation de ce qui s'est passé devant et dans la négociation de la paix à Ryswick*, 1697. — *Lettres de Callières à la marquise d'Huxelles* (Bibl. nat.). — *Correspondance diplomatique de Callières* (Arch. aff. étr. ; Bibl. Nat ; Arch Nat.).

CALLIÈRES ou **CAILLIÈRES** DE L'ÉTANG (P.-J.-G.), homme politique français, né vers 1723, mort en 1795. Avocat au parlement, il adopta les principes de la Révolution, et créa en 1789 un bataillon de vieillards dont le plus jeune devait avoir soixante ans au moins et qui fut bientôt baptisé le Régiment de Royal-Pituite. Il fut un des jurés du tribunal révolutionnaire institué après le 10 août 1792. Envoyé en mission en Vendée par la Commune de Paris en 1793, il y organisa des bataillons de vieillards et les mena au combat. Minier, dans un rapport du 15 juin 1793, écrit que « le vieux Callières de l'Étang a combattu comme un jeune homme et a été fait prisonnier ». Revenu bientôt à Paris, il se présenta le 15 juil. à la Convention pour y déplorer la mort de Marat : « Je pleure la mort de celui qui fut l'effroi des tyrans, qui fut mon ami particulier », et demanda que le corps de ce grand citoyen fût embaumé et porté triomphalement dans tous les départements. Ce fut sa dernière excentricité.

CALLIERGI (Zacharie) appartient au groupe de ces Grecs qui, depuis la chute de Constantinople, ont tant fait pour la propagation de leur littérature en Occident. Il écrit lui-même son nom de deux manières Καλλιέργιος ou Καλλιέργης, il le transcrit indifféremment *Caliergi* ou Calergi. La forme *Callergi* est suivie par la famille crétoise qui porte ce nom encore aujourd'hui. Il naquit à Réthymno, dans l'île de Crète. On ne sait pas à quelle date. Il était à peu près de l'âge de Musurus, qui vint au monde vers 1470. Calliergi était à la fois imprimeur, éditeur et calligraphe. Il s'associa avec son compatriote Nicolas Vlastos pour publier des livres grecs. Ses premiers essais typographiques remontent à l'an 1494. En 1499 il donna le *Grand étymologique*, à Venise. Le *Simplicius* est de la même année, l'*Ammonius* et le *Galien* sont de 1500. Après la mort de Vlastos, neuf années s'écoulent sans qu'on entende parler de Calliergi En 1509, il reprend ses travaux ; l'opuscule du diacre Agapet *De officio regis* et l'*Horologium* sont de cette date. En 1515, Calliergi est à Rome. Il y fit paraître une édition de Pindare avec des Scholies. En 1516, Théocrite avec ses Commentaires ; en 1517, le *Dictionnaire des locutions attiques* de Thomas Magister, le *Phrynichus*, recueil de verbes et de noms attiques, témoignent de l'activité de Calliergi. Les *Erotemata* de Chrysoloras et un traité de Chalcondyle sur la formation du temps des verbes sont du mois de juin 1522. Le dernier ouvrage que l'on connaisse de Calliergi est le *Dictionnaire grec* de Guarino de Favera, évêque de Nocera. On sait qu'il était à Rome le 8 déc. 1523. Il est probable qu'il y mourut, mais on ne sait quand. M. E. Legrand cite des monuments de la calligraphie de Calliergi : deux manuscrits subsistent à Paris dans la Bibliothèque nationale nos 2823-24 ; un autre est à Oxford no 270. GIDEL.

BIBL. : Leonardo CASSO, *Istoria de' poeti Greci*; Naples, 1678. — André PAPADOPOULOS VRÉTOS, *Catalogue des livres imprimés en grec moderne ou en grec ancien, depuis la chute de Constantinople jusqu'en 1821*; Athènes, 1845. — Du même, Νεοελληνικὴ φιλολογία... Athènes, 1868, in-8. — F. DIDOT, *Encyclopédie*, t. XXVI, p. 633. — A.-F. DIDOT, *Alde Manuce et l'Hellénisme à Venise* ; Paris, 1875. — CHASSIOTIS, *l'Instruction publique chez les Grecs*; Paris, p. 75, gr. in-8. — Emile LEGRAND, *Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés en grec par des Grecs aux* XVe *et* XVIe *siècles*; Paris, 1885

CALLIFÆ. Ville du Samnium, nommée à l'occasion de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la guerre des Samnites (T. Live VIII, 25), peut-être aujourd'hui *Carife*.

CALLIGICUM (V. Cory).

CALLIGONUM (*Calligonum* L.). Genre de plantes de la famille des Polygonacées, composé d'arbrisseaux très rameux, presque dépourvus de feuilles. Les fleurs, hermaphrodites, disposées en fascicules axillaires, ont un périanthe simple, coloré, et de douze à dix-sept étamines à anthères versatiles. Les fruits sont des achaines anguleux renfermant des graines albuminées. L'espèce la plus importante est le *C. Pallasii* Ait., qui habite la Sibérie. Ses fruits acidules servent à préparer des boissons rafraîchissantes. Sa racine renferme un suc gommeux et visqueux, assez semblable à la gomme adragante. — Une autre espèce, le *C. comosum* L., du nord de l'Afrique. est l'*Ezel* des Arabes. Ed. Lef.

CALLIGRAPHA (*Calligrapha* Erichs.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Chrysomélides, dont les représentants, très voisins des *Chrysomèles* (V. ce mot), en diffèrent surtout par les mandibules saillantes, plus ou moins creusées en dehors de leur base et formant un museau quadrangulaire. Ils sont remarquables, en outre, par la beauté de leurs nuances et les dessins variés dont leurs élytres sont ornées. On en connaît une cinquantaine d'espèces originaires des diverses régions de l'Amérique, surtout du Mexique. Nous figurons le *Calligrapha rubronotata* Chevr. Ed. Lef.

Calligrapha rubronotata Chevr.

CALLIGRAPHES, CALLIGRAPHIE (V. Ecriture et Manuscrit).

CALLIMACO (Philippe Buonaccorsi), diplomate italien (V. Callimaque).

CALLIMAQUE, sculpteur et ciseleur grec du ve siècle av. J.-C. La date de Callimaque est connue par la part qu'il a prise aux travaux de l'Erechthéion. Il exécuta, pour le sanctuaire d'Athéna Poliade, à Athènes, une lampe d'or, qui brûlait nuit et jour, et dans laquelle on ne versait de l'huile qu'une fois par an. Un palmier de bronze, montant jusqu'au plafond, conduisait la fumée de la lampe au-dessus du toit. Callimaque était donc en pleine période d'activité au moment de la construction du temple, c.-à-d. dans le troisième quart du ve siècle ; il est contemporain d'Ictinos, l'architecte du Parthénon. Ses aptitudes ont été très variées. Son œuvre à l'Erechthéion prouve son talent de ciseleur; Pline le cite parmi les peintres; enfin, il s'était acquis une certaine réputation de sculpteur, et les écrivains grecs le placent au nombre des maîtres de second ordre. Il avait fait pour l'Héraion de Platée une statue d'Héra assise, représentée comme la fiancée de Zeus. Pline mentionne ses Lacédémoniennes dansant *(saltantes Lacaenæ)*, œuvre très châtiée, mais où le soin du travail avait été poussé à l'excès, au détriment de la grâce. Ce souci du détail, cette minutie, lui avaient valu le surnom de *catatexitechnus*, *celui qui affaiblit l'art*. Le principal titre de Callimaque est l'invention du chapiteau corinthien. On connaît la légende rapportée par Vitruve. La nourrice d'une petite fille de Corinthe, morte en bas-âge, avait placé sur la tombe de l'enfant une corbeille contenant ses jouets et recouverte d'une tuile. Au printemps, une acanthe avait fleuri autour de la corbeille, et Callimaque, passant près de là, aurait trouvé dans cet agencement dû au hasard le motif du chapiteau corinthien. L'architecte romain se contente de cette explication; mais il paraît bien prouvé aujourd'hui, après les travaux de M. Chipiez, que les éléments de l'ordre corinthien se trouvaient depuis longtemps dans les chapiteaux décorés de feuilles métalliques, dont l'usage était connu des Egyptiens et des Assyriens. Callimaque était ciseleur, et sa création est inspirée par l'art du métal ; il a emprunté au travail du bronze les feuillages évidés qui caractérisent le chapiteau corinthien. Suivant toute vraisemblance, il n'a fait usage de ce chapiteau que pour des colonnes isolées. C'est plus tard, peut-être avec Scopas, que la colonne corinthienne fait sa première apparition dans un ordre architectural, au temple d'Athéna Aléa, à Tégée. M. Collignon.

Bibl. : Brunn, *Geschichte der griech. Künstler*, I, 251, 255, II, 330. — Chipiez, *Histoire critique des Ordres grecs* 303.

CALLIMAQUE, poète alexandrin qui florissait au IIIe siècle av. J.-C. Il naquit entre 310 et 305, à Cyrène, et mourut entre 240 et 235, au commencement du règne de Ptolémée-Évergète. On ne sait à quelle époque il vint à Alexandrie : ce qui est certain, c'est qu'il y exerça les fonctions de *bibliothécaire*, c.-à-d. de directeur de la Bibliothèque et du Musée. Il est surtout célèbre comme poète lyrique. Ses élégies avaient une grande réputation. La plus connue est celle qu'il composa sur la chevelure de Bérénice, femme d'Evergète. Au moment où ce prince allait partir en guerre contre les Assyriens, la reine avait fait vœu, s'il revenait vainqueur, de couper une boucle de ses cheveux et de la consacrer dans le temple de Vénus Zéphyritis. Le vœu accompli, la boucle avait disparu, et un certain Conon, astronome de cour, avait déclaré l'avoir vue au ciel, changée en constellation. Tel est l'incident qui faisait, paraît-il, le sujet de l'élégie de Callimaque. C'était un morceau plein d'esprit et de préciosité. Les anciens connaissaient aussi de Callimaque un recueil d'élégies intitulé *Ætia*, *les Causes;* on ignore le sens précis de ce titre. Il cultiva également l'épopée, et son poème épique d'*Hécalé* était considéré comme un chef-d'œuvre. C'est Thésée qui en était le héros. Le poète le représentait, avant d'aller combattre le taureau de Marathon, s'arrêtant chez une vieille femme, Hécalé, qui l'hébergeait de son mieux. Puis, vainqueur, ramenant le taureau dompté, il apprenait qu'Hécalé était morte et voyait quelques paysans l'ensevelir. C'était une sorte de roman, simple et touchant, qui ne tenait du genre épique que par le héros qui y jouait le principal rôle. Les seules poésies de Callimaque qui lui aient survécu sont ses hymnes. Ce sont de brillants morceaux, imités des poètes anciens, remplis de souvenirs d'Homère, d'Hésiode, de Pindare. Le style en est très travaillé. On y trouve de grandes peintures mêlées à des détails familiers. L'ensemble ne manque ni de grâce ni de charme. Callimaque, en somme, fut un des plus grands poètes de l'alexandrinisme. Par ses qualités et par ses défauts, il reflète assez exactement le caractère de la poésie de son temps, poésie ingénieuse et savante, où l'esprit remplace l'inspiration, mais intéressante par sa recherche des effets nouveaux et par son art prodigieux. P. Girard.

Bibl. : Couat, *la Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémée;* Paris, 188?.

CALLIMAQUE (Philippe Buonaccorsi), diplomate et publiciste italien, né en 1437 à San Geminiano (Toscane), mort à Cracovie le 1er nov. 1496. Il fit ses études à Rome et fut élève de Pomponius Lætus, avec lequel il fonda une académie, où il prit le surnom de *Callimaco esperiente*, *callimachus experiens*, qui lui resta. Impliqué dans un prétendu complot contre le pape Paul II, il s'enfuit à Constantinople, puis en Pologne. Il fut protégé par Grégoire de Sanok, et succéda à Dlugosz comme précepteur des fils du roi Kazimir Jagellon, Jean-Albert et Alexandre. En 1478, il fut chargé d'une ambassade auprès de la république de Venise et du Saint-Siège et remplit diverses missions diplomatiques. Il jouit de la confiance des rois Kazimir et Jean-Albert, mais s'attira la haine de la noblesse qui l'accusait d'inspirer au souverain des idées absolutistes. En effet, il lui conseillait de s'appuyer sur la petite noblesse pour résister aux prétentions exagérées du Sé-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nat. On lui a attribué des maximes politiques auxquelles on a attaché son nom; d'après le dernier historien de la Pologne, M. Caro, ces maximes auraient été fabriquées au XVIe siècle. Il entretenait une correspondance étendue avec Marcel Ficin, Pic de la Mirandole, Laurent de Médicis. Il a écrit en latin, outre une biographie de Zbigniew Olesnicki et de Grégoire de Sanok, *Historia de rege Vladislao, seu clade Varnensi* (Augsbourg, 1519; Cracovie, 1582; Cologne, 1589); *Attila* (Trévise, vers 1479; traduction pol., Cracovie, 1574); *Libellus de his quæ à Venetis tentata sunt, Persis ac Tartaris contra Turcos movendis* (Haguenau, 1533; La Haye, 1633), des poésies latines, etc. L. L.

BIBL.: Les histoires de la littérature polonaise et CARO, *Geschichte Polens*, Ve partie, ch. XIII. — ESTREICHER, *Bibl. pol. du XVIe siècle.*

CALLIMEDON, d'Athènes, orateur du parti macédonien, après la mort d'Alexandre le Grand. Quand les Athéniens se furent soulevés contre la domination macédonienne, il se sauva avec Pythéas auprès d'Antipater. Il revint dans sa patrie et se sauva une seconde fois lorsqu'il fut condamné à mort en même temps que Phocion (V. Plutarque, *Dém.* 27 et *Phoc.* 33). Suivant Athénée, il était fameux par sa gourmandise et les comiques se moquaient aussi de son strabisme (Athénée, III, 57 et 64; VI, 41; VIII, 21; XIV, 3). A. W.

CALLIMORPHA (*Callimorpha* Latr.) Genre de Lépidoptères-Hétérocères, du groupe des Chélonides, caractérisé par les antennes longues et simples dans les deux sexes. La trompe est très développée, le prothorax proportionnellement assez petit, plutôt écailleux que velu, et l'abdomen cylindrique, peu volumineux, toujours de la couleur des ailes inférieures, qui sont légèrement plissées au repos. Les chenilles, ornées de couleurs variées et hérissées de poils courts, se cachent pendant le jour et se nourrissent de plantes basses. La chrysalide est renfermée dans une coque légère. — Les *Callimorpha* ont des représentants dans presque toutes les régions du globe. L'Europe possède notamment les *C. dominula* L. et *C. hera* L., qui sont assez communs en France pendant les mois de juillet et août. Le *C. dominula* L. est l'*Ecaille marbrée* de Geoffroy et le *Scarlet Tyger* des Anglais. Le *C. hera* L., a les ailes supérieures d'un noir glacé de vert avec des bandes obliques d'un jaune paille, et les ailes inférieures, ainsi que l'abdomen, d'un rouge écarlate, avec quatre taches noires. C'est la *Phalène chinée* de Geoffroy. Elle répand, au moment de l'éclosion, une odeur de musc très prononcée. Ed. LEF.

CALLINET (Ignace), facteur d'orgues, né à Rouffach (Haut-Rhin) le 13 juin 1803, cousin d'un autre facteur du même nom, *Louis* Callinet. La famille des Callinet, établie en Alsace, s'occupa depuis le milieu du XVIIIe siècle de la construction des orgues. Louis Callinet, né à Rouffach en 1797, élève de Somer, à Paris, a construit l'orgue de l'Oratoire dans la rue Saint-Honoré. A la suite d'un refus d'argent qu'il essuya de ses associés, il brisa tout ce qui avait été fait sous sa direction aux orgues de Saint-Sulpice. Il est mort en 1846, simple ouvrier chez Cavaillé. Quant à Ignace Callinet, il fut élève de son père et s'associa avec son frère aîné jusqu'en 1827, puis travailla à Paris chez Louis Callinet. Un de ses plus beaux instruments est le grand orgue de Besançon; la plupart des orgues construites par lui se trouvent dans les églises du Haut-Rhin et dans celles de la Suisse. A. E.

CALLINICUS (V. NICÉPHORE).

CALLINIQUE (Batailles de), livrées aux Perses par les généraux de l'empire byzantin, l'une en 531, l'autre en 580. La première, sous Justinien, fut perdue par Bélisaire; la seconde, sous Tibère, fut gagnée par Maurice, qui succéda à Tibère comme empereur. Ph. P.

CALLINIQUE, ingénieur d'Héliopolis, en Syrie, auquel les chroniqueurs byzantins attribuent l'invention du *feu grégeois* (V. ce mot).

CALLINIQUE Ier (Saint), patriarche de Constantinople, de 693 à 705. Il refusa de se plier à l'odieuse tyrannie de l'empereur Justinien II, et se déclara, en 694, pour l'usurpateur Léonce. Remis en possession du pouvoir, l'empereur se vengea cruellement. Le patriarche fut déposé, privé de la vue et relégué à Rome; on l'enferma dans un cachot que l'empereur fit murer. Il y mourut au bout de quarante jours. Les Grecs honorent sa mémoire le 23 août. Ph. P.

BIBL.: *Acta SS. August.*, t. I, pp. 88-90; IV, pp. 644-47. — LE QUIEN, *Oriens christianus*, 1740, t. I, col. 233-34.

CALLINUS D'ÉPHÈSE, le plus ancien des poètes lyriques grecs. Il règne sur sa vie une grande obscurité. On croit qu'il florissait vers la 14e Olympiade (724-720 av. J.-C.). Il fut témoin de guerres sanglantes, entre autres de la guerre que soutinrent les Ephésiens, ses compatriotes, contre les Magnètes. De là le caractère belliqueux et épique de ses élégies. Nous n'avons de lui que quelques fragments.

CALLIOBDELLE (*Calliobdella* P. J. van Beneden et Hesse, 1864) (Zool.). Genre d'Hirudinées marines de la famille des Rhynchobdellides. La ventouse postérieure est de très grande taille, le corps est lisse et dépourvu d'appendices dans sa région antérieure, mais présente, à partir de l'orifice génital, des tubercules cutanés disposés latéralement de trois en trois anneaux. *C. lophii* est long de 5 à 6 centim. et vit sur la Baudroie; *C. punctata*, long de 2 centim., se trouve sur le Chaboisseau de mer; *C. striata* est ectoparasite de *Gobius niger*. R. BL.

CALLIOBOTHRIUM (Zool.). Genre de Cestodes, de la famille des Tétraphyllides, créé par P. J. van Beneden en 1850. Le Ver est formé d'un grand nombre d'anneaux; la tête porte quatre ventouses allongées, très mobiles et armées chacune à son extrémité antérieure de deux paires de crochets simples, à pointe tournée en arrière. Ces parasites vivent dans le gros intestin des Squales: *C. Leuckarti* et *C. Eschrichti* chez *Mustelus vulgaris*, *C. verticillatum* chez *M. vulgaris*, *Galeus canis* et *Squatina angelus*. D'après Zschokke, *Scolex polymorphus* Rud. serait la larve d'un Ver de ce groupe (V. CESTODES).

CALLIONYME (*Callionymus* L.) (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Acanthoptérigiens Gobiiformes et de la famille des *Gobiidæ*, ayant pour caractères principaux: la tête et la partie antérieure du corps comprimées, la région postérieure cylindrique, nue; le museau pointu, l'ouverture de la

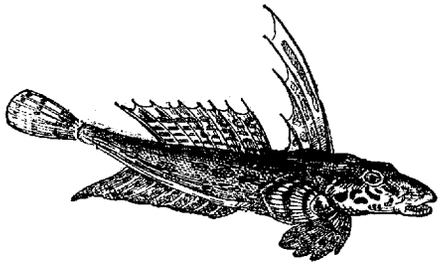

Callionymus lyra L.

bouche étroite, horizontale, avec la lèvre supérieure très protractile; les yeux assez grands, un peu plus ou moins dirigés en haut; les dents très petites; une forte épine à l'angle du préopercule; deux nageoires dorsales, l'antérieure armée de trois ou quatre épines flexibles et l'ouverture branchiale généralement réduite à une petite fente située à l'angle supérieur de l'opercule. Les Callionymes sont de petits Poissons ornés de couleurs éclatantes; la majeure partie des formes connues habitent les côtes des zones tempérées de l'ancien continent, quelques-unes se rencontrent dans l'océan Indo-Pacifique et elles semblent descendre à une plus grande profondeur que nos espèces littorales. Le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Callionymus Lyra L., commun sur les côtes océaniques de France, se fait remarquer par sa teinte générale d'un jaune orangé, et les taches lilas à bordure violacée, dont le dos et les côtés sont ornés, des taches de même couleur règnent sur la tête, le museau et les nageoires dorsales; les pectorales sont d'un gris pâle à taches violettes, les ventrales sont noirâtres à taches lilas, le dessous du corps est blanc ou gris clair. Suivant Sauvage, ce Callionyme se poste comme un chat qui guette sa proie, sur laquelle il se précipite et qu'il manque rarement; comme le chat il ne poursuit pas sa victime; s'il l'a manquée, il attend une occasion favorable. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, *Poissons*, éd. française.

CALLIOPE (Astron.). Nom de la 22e petite planète circulant entre Mars et Jupiter. Cet astéroïde a été découvert par l'Anglais Hind le 16 nov. 1852.

CALLIOPE (V. MUSES).

CALLIOPE. Ville de Parthie, fondée ou agrandie par Séleucus Nicanor (Pline, *H. N.*, VI, 17 à 29).

CALLIOPIUS, grammairien du temps de Charlemagne, qui corrigea les manuscrits de différents auteurs classiques. Tous les manuscrits de Térence, sauf le Bembinus, dérivent de la recension de Calliopius ; plusieurs d'entre eux, dont le principal est au Vatican (3868) portent la souscription de ce grammairien inconnu *(feliciter Calliopio)*. A. W.

CALLIOPSIS (*Calliopis* Reichb). Genre de Composées, qui ne forme plus qu'une section du genre *Coreopsis* (V. ce mot).

CALLIOSTOMA (V. CALLISTOMA).

CALLIPHLOX (Ornith.). Dans la nombreuse famille des *Trochilidés* (V. ce mot et OISEAUX-MOUCHES), les *Calliphlox* constituent un petit groupe dont l'aire d'habitat s'étend du Venezuela et de l'île de la Trinité, à travers le Brésil, jusque dans la république de l'Equateur. Chez les *Calliphlox*, le bec, plus court que la tête, est droit sur la plus grande partie de sa longueur et à peine recourbé à son extrême pointe, les ailes sont médiocrement développées, tandis que la queue est assez allongée, profondément fourchue et formée de pennes étroites; enfin le plumage, dont les couleurs varient suivant le sexe, offre sur les parties supérieures du corps, des teintes vertes, bronzées ou dorées, et sur les parties inférieures des teintes grises ou

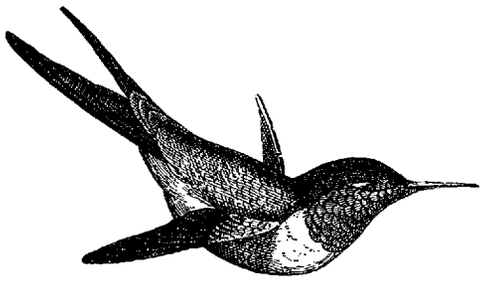

Calliphlox amethystina Gm.

vertes, rehaussées chez les mâles par un plastron métallique recouvrant la gorge. Ce plastron est de couleur améthyste chez le *Calliphlox amethystina* (Gm.) et d'un violet foncé chez le *Calliphlox Mitchelli* (Bourc.) qui, comme le précédent, ne mesure guère plus de 7 centim. de long. E. OUSTALET.

BIBL.: BOIE, *Isis*, 1831, p. 544. — J. GOULD, *Monogr. Trochil.*, t. III, pl. 159 et 160. — MULSANT, *Hist. nat. des Oiseaux-Mouches*, 1877, t. IV, pp. 45 et 49. — D.-G. ELLIOT, *Classif. and Synopsis Trochil.*, 1879, p. 130.

CALLIPHON, philosophe grec, né en Sicile, qui chercha à concilier les doctrines morales des stoïciens et des épicuriens; il enseigna l'union de la vertu et du plaisir. Dinomarque est nommé avec lui comme professant les mêmes doctrines et Carnéade aurait adopté ses idées (V. Cic., *De Of.* III; 33; *Tusc.*, V, 38; *De Fin.*, II, 11, V, 8 ; *Acad. pr.*, II, 6)

CALLIPHORE (*Calliphora* Rob. Desv.) (Entom.). Genre d'Insectes-Diptères, du groupe des Muscides, voisin des Mouches proprement dites (genre *Musca*), mais en différant par la face bordée de poils, l'épistome saillant, et les antennes dont le troisième article est trois fois plus long que le second. L'espèce type, *C. vomitoria* L., bien connue sous le nom de *Mouche bleue de la viande*, est longue de

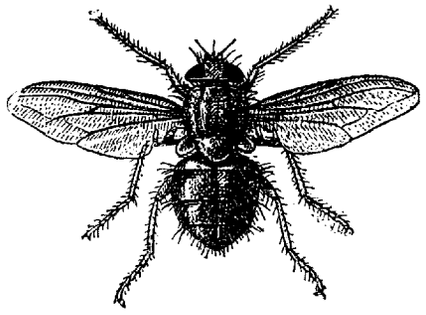

Calliphora vomitoria L. (grossi).

9 à 12 millim., d'un gris bleu foncé, avec les antennes noirâtres, les palpes ferrugineux, les joues noires, ornées de poils rouges, les cuillerons bordés de blanc et l'abdomen bordé de longs poils noirs. Cette grosse Mouche dépose ses œufs sur les viandes dépecées, sur les cadavres, sur les fromages avancés, parfois aussi sur les fleurs à odeur nauséeuse, comme celles de certaines Aroïdées ou de certaines Asclépiadées cactiformes du genre *Stapelia* (V. ce mot). Les œufs, déposés par tas de vingt à cent, ont une forme allongée, incurvée en manière de courge. Il en sort, au bout de vingt-quatre heures environ, des larves blanches et charnues, dont la croissance s'opère avec une rapidité surprenante. Ces larves, pourvues sur la tête de deux cornes charnues, sont armées, au-dessus de la bouche, de deux crochets écailleux, parallèles, avec lesquels elles déchiquètent la chair, qu'elles avalent ensuite. En même temps, elles dégorgent constamment un liquide gluant, qui a pour effet de faciliter la fermentation de la viande et d'en précipiter la décomposition. Elles se transforment en pupes au bout de sept à huit jours et peu après en insectes parfaits. — Le *C. anthropophora* Conil est le *Lucilia macellaria* Fabr. ou *Lucilia hominivorax* de Coquerel (V. LUCILIE). Ed. LEF.

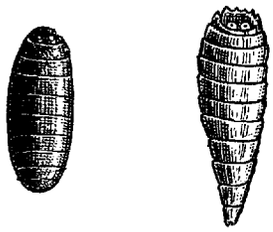

a b

Calliphora vomitoria : a, larve, b, nymphe.

CALLIPIDE d'Athènes, acteur tragique célèbre. Il était contemporain d'Alcibiade. Il imitait à merveille les personnages vivants, ce qui le fit surnommer πίθηκος (singe) (V. Meineke, *Fragm. Com. gr.*, I, 226).

CALLIPOLIS (V. GALLIPOLI).

CALLIPPE, astronome grec du milieu du IVe siècle av. J.-C., né à Cyzique. Il devint un des élèves de l'école d'astronomie qui y fut fondée par Eudoxe de Cnide, et en prit la direction après la mort de Polémarque, le successeur d'Eudoxe. Il vint à Athènes pour y conférer avec Aristote sur les réformes à apporter au système astronomique d'*Eudoxe* (V. ce nom) : pour le mettre d'accord avec les phénomènes, il y ajouta pour le soleil deux

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sphères concentriques destinées à représenter l'anomalie du mouvement en longitude ; pour la lune, deux sphères ayant le même objet ; pour chacune des planètes de Mars, Vénus et Mercure, une sphère produisant les rétrogradations pour lesquelles les combinaisons d'Eudoxe étaient insuffisantes. Cette réforme doit avoir été proposée entre les années 336 et 323, et Aristote l'adopta, sauf à la compléter, d'après ses idées sur la mécanique, par l'invention de ses sphères tournant en sens contraire (ἀνελίττουσαι). Callippe s'occupa aussi de réformer le cycle de Méton, en adoptant pour l'année solaire la durée de 365 j. $\frac{1}{4}$, apportée d'Egypte par Eudoxe. De là la période callippique de 76 ans, comprenant quatre cycles métoniens, soit 940 lunaisons, diminués d'un jour, et réduite ainsi à 27,759 jours. Ces périodes, dont la première commence le 28 juin 330, furent adoptées par les astronomes jusqu'au temps d'Hipparque, qui en reconnut l'insuffisance. On n'a pas de preuves qu'elles aient été adoptées régulièrement pour les calendriers civils de la Grèce. P. TANNERY.

CALLIPPIQUE ou **CALIPPIQUE** (Astron.). Nom d'une période de 76 ans formée de 4 *cycles lunaires* (V. ce mot) de 19 ans et substituée par l'astronome grec Callippe (ou Calippe) au cycle de Méton le 28 juin 330 av. J.-C., afin de ramener avec plus d'exactitude les mêmes positions respectives du soleil, de la lune et de la terre.

CALLIPTAME (V. CALOPTÈNE).

CALLIPTERIS (Paléont. végét.). Ce nom sert à désigner un genre de Fougères fossiles des plus caractéristiques du terrain permien. Les espèces, au nombre de quatre ou cinq, ont été trouvées dans les sphérosidérites des couches supérieures de Saarbruck, dans les schistes bitumineux d'Autun, les ardoises de Lodève, les schistes de Thuringe, de Bohême, dans les grès cuivreux du gouvernement d'Orenbourg, etc. Par les caractères de leur

Callipteris conferta Brongt.

nervation les *Callipteris* se rapprochent des *Odontopteris* parmi les Neuroptéridées ; par leurs organes de multiplication ou sores, nettement décrits par M. E. Weiss et placés le long des bords des pinnules, ils sont voisins des *Alethopteris* et rentrent dans les Ptéridées. On observe souvent sur les pinnules de l'espèce la plus répandue de ce genre, le *Callipteris conferta*, des petits organes arrondis qui ont été tout d'abord pris pour des sores et qui sont les restes d'un Champignon, l'*Excipulites Callipteridis*. Une autre espèce, le *C. permiensis*, assez abondante dans le permien d'Orenbourg, avait des frondes fort grandes, il est probable que c'était la plus grande Fougère herbacée de cette période. P. MAURY.

BIBL. : SCHIMPER, *Traité de Paléont. végét.*, I, p. 466. t. XXXIII. — BRONGNIART, *Tabl. des gén. de végét. foss.*, p. 24 ; *Hist. des végét. foss.*, I, p. 293, t. XCII. — WEISS, *Zeitschr. d. deutsch. geol. Gesellsch.*, t. XXII, p. 858. — STERNBERG. *Flor. d. Vorw.*, IV, p. XVII, 5, 75. — EICHWALD, *Læthæa rossica*, I, p. 89. — ZEILLER, *Explicat. de la Cart. géol. de France*, IV, 2e part., *Végét. foss.*, p. 64.

CALLIPTERYX (Ichtyol.). Agassiz a désigné sous ce nom des Poissons trouvés dans le terrain tertiaire inférieur de Monte-Bolca, caractérisés par la dorsale et l'anale très étendues, les rayons antérieurs du dos étant épineux ; les ventrales s'insèrent sous l'angle de la ceinture thoracique ; des dents en brosse sont disposées en larges bandes sur le bord des mâchoires ; la colonne vertébrale se compose de longues vertèbres à apophyses épineuses très fortes, auxquelles s'attache un nombre plus ou moins considérable de forts osselets interapophysaires. Les *Callipteryx*, dont Agassiz a décrit deux espèces, *C. speciosus*, et *C. rectecaudus*, se rapprochent à la fois des Grondins et des Vives. E. SAUVAGE.

BIBL. : AGASSIZ, *Rech. sur les poissons fossiles*, 1833-43, t. IV, p. 193.

CALLIPYGE (V. VÉNUS).

CALLIRHOÉ (*Callirhoe* Nutt.). Genre de plantes de la famille des Malvacées, très voisin des Mauves, dont il diffère surtout par les carpelles qui sont atténués à leur sommet en un bec court et creux. Des cinq ou six espèces connues, l'une, *C. pedata* A. Gray, originaire de la Californie, est fréquemment cultivée en Europe pour ses grandes fleurs d'un pourpre vif, marquées d'une large tache blanche. Ed. LEF.

CALLIRRHOÉ. Nom donné à différentes sources. Il y en avait une à Athènes (Thyc. II, 15), une en Mésopotamie, une autre en Palestine, à l'E. de la mer Morte, où elle se jetait. Cette dernière était sulfureuse et on lui reconnaissait des vertus curatives (V. Pline, *H. N.*, V, 15). Sur Callirrhoé, source sacrée, située sur les bords de l'Ilissus, au S.-E. d'Athènes, et plus tard appelée *Enneacrounos*, lorsque les Pisistradides en eurent fait une fontaine monumentale à neuf canaux, V. ATHÈNES et ENNEACROUNOS.

CALLIRRHOÉ. (Myth. grec.). Ce nom, qui signifie *au beau cours*, a été porté par plusieurs héroïnes dans les fables de la Grèce ancienne, par une Océanide, qui fut mère de Géryon, par une fille de Scamandre, épouse de Tros, mère d'Ilus et de Ganymède, et par une fille d'Achelous, qui épousa *Alcméon* (V. ce nom). Cette dernière est la plus célèbre ; elle causa la mort de son époux en l'envoyant chercher le collier d'Harmonia et le voile tissé pour l'épouse de *Cadmus* (V. ce nom) par Athéné. Quand Alcméon fut tué, Callirrhoé obtint de Zeus que ses fils *Amphoterus* et *Acarnan*, encore en bas âge, grandiraient tout d'un coup afin d'être en mesure de venger leur père. — Une autre Callirrhoé est l'héroïne d'un roman d'amour extraordinaire raconté par Pausanias (VII, 21, I), roman qui a eu pour théâtre Calydon, d'où elle était originaire. Aimée par Coresus, un prêtre de Dionysus, et insensible à cet amour, elle fut cause que la folie s'empara d'un grand nombre d'habitants de la ville. L'oracle de Dodone ordonna à Coresus de sacrifier Callirrhoé ou toute autre victime humaine ; il préféra s'immoler lui-même ; mais Callirrhoé ne voulut point lui survivre et se tua près d'une source qui garda son nom. J.-A. H.

CALLISAURE (*Callisaurus* Wiegm.) (Erpét.). Genre de Lacertiliens, de la famille des *Iguanidæ*, ainsi caractérisés : corps comprimé sans crête dorsale ; écailles du dos petites, toutes uniformes ; écailles du sommet de la tête très petites, celles de l'occiput très larges ; peau du cou plissée, ainsi que celle des flancs où elle forme un petit repli ; une longue série de pores fémoraux ; queue assez courte, déprimée ; dents latérales indistinctement tricuspides. La seule forme connue de ce genre est le *Callisaurus Draconoides* Wiegm., de la Californie et du Texas. Sa teinte générale est grisâtre, maculée de blanc ; la queue et les membres ornés de bandes foncées, anguleuses ; la surface inférieure blanchâtre ; une bande bleuâtre s'étend chez les mâles de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

chaque côté du ventre, cette bande est traversée par deux taches noires obliques. ROCHBR.

BIBL. : DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. gén.* — BLAINVILLE; *N. an. Mus.*, 1838. — BOCOURT, *Miss. sc. Mexique, Reptiles.*

CALLISCAPHA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Lucinacés, établi par Swainson (*Treat. on malac.*) en 1840 pour des Mollusques compris jusqu'à cet auteur parmi les *Iridines* (V. ce mot), ayant pour caractères une coquille transverse, oblongue, nacrée

Calliscapha nilotica Sowerby.

intérieurement, à crochets peu apparents, souvent érodés. Charnière longue, linéaire, crénelée seulement au-dessous des crochets, les deux portions situées en dehors de cette région restant complètement lisses; ligament interne; impressions musculaires simples. Le type de ce genre est le *C. nilotica* Sowerby; les espèces qui le composent habitent les eaux douces de l'Afrique équatoriale et descendent jusque dans la Haute-Egypte. J. MABILLE.

CALLISEN (Henry), chirurgien danois, né à Preetz (Holstein) en 1720, mort à Copenhague le 5 fév. 1824. Il étudia à Copenhague, obtint une place de chirurgien à bord d'une frégate de l'Etat, puis voyagea en France et en Angleterre. Rappelé en 1771 dans sa patrie avec le titre de chirurgien en chef de la flotte, il fut nommé, en 1773, professeur de chirurgie à l'Université, en 1791 professeur à l'Académie de chirurgie, puis en 1794 directeur de cet établissement. Copenhague lui doit la fondation d'une société de médecine. A l'époque de sa mort, il était conseiller d'Etat, commandeur de l'ordre de Dannebrog, et médecin de la famille royale. Son ouvrage le plus important : *Institutiones chirurgicæ hodiernæ* (Copenhague, 1777, in-8; ibid., 1788, 2 vol. in-8; trad. en all. par Ad. Callisen sur la 4e édit., Copenhague, 1822-1824, 2 vol. gr. in-8), a longtemps été classique. Dr L. HN.

CALLISEN (Adolf-Carl-Peter), chirurgien danois, neveu du précédent, né à Gluckstadt le 8 avr. 1786, mort à Wandsbeek en 1866. Il servit d'abord dans la médecine militaire danoise, puis après un grand voyage obtint à Copenhague une chaire de professeur extraordinaire de chirurgie (1816), puis de professeur ordinaire (1829). Il était membre du collège royal de santé (1824), bibliothécaire de l'Académie (1830), doyen (1832), conseiller d'Etat, chevalier de l'ordre de Dannebrog, etc. En 1842, il se retira à Altona et y exerça la médecine. Callisen est l'auteur d'un ouvrage précieux, une bio-bibliographie médicale contemporaine, aussi complète qu'il fût possible à un seul homme de la faire, s'étendant avec le supplément jusqu'en 1844; cette publication, faite à ses frais, manque de table générale : *Medicinisches Schriftsteller Lexicon der jetzt lebenden Aertze, Wundaerzte*, etc., *aller gebild. Völker* (Copenhague et Altona, 1830-1845, 33 vol. in-8). Dr L. HN.

CALLISTA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Vénéracés, établi par Poli (*Moll. utrius. Siciliæ*) en 1791, comprenant des animaux renfermés dans une coquille transverse, de forme plus ou moins ovale, inéquilatérale, non baillante; valves à bords non crénelés; charnière composée de trois dents cardinales sur la valve gauche, la latérale antérieure contiguë, sinus palléal profond, presque ovale. L'animal est différencié par les bords du manteau qui sont plissés et garnis de cirrhes au-dessus des siphons; ces derniers sont réunis dans toute leur longueur et portent des cirrhes à

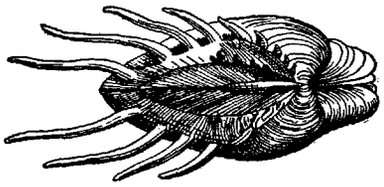

Callista Dione L.

leur extrémité. Le type est le *C. Dione* Linné, jolie coquille de couleur de chair ornée de lamelles transverses se terminant en longues épines. Les Callista habitent les mers chaudes et tempérées. Elles existent dans la Méditerranée et surtout dans les régions asiatiques et américaines. J. MABILLE.

CALLISTE (Ornith.). L'un des groupes les plus remarquables de la famille des *Tanagridés* (V. ce mot et TANGARA) est le genre *Calliste* Boie, qui renferme actuellement une soixantaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes du nouveau monde, depuis le S. du Mexique jusqu'aux provinces méridionales du Brésil et au Paraguay. De plus petite taille que les Tangaras proprement dits, les *Calliste* rappellent un peu les Serins et les Linottes par leurs dimensions et leurs formes générales, mais elles sont bien plus richement vêtues et présentent souvent sur leur plumage un assemblage de couleurs les plus éclatantes. Leur bec est petit, comprimé latéralement, légèrement recourbé à la pointe et muni d'une arête tranchante; leurs yeux sont entourés d'un cercle de petites plumes aplaties, leurs ailes et leur queue sont de longueur moyenne; cette dernière offrant en arrière une légère échancrure et leurs pattes, assez hautes, se terminent par des doigts relativement courts. Ces oiseaux sont particu-

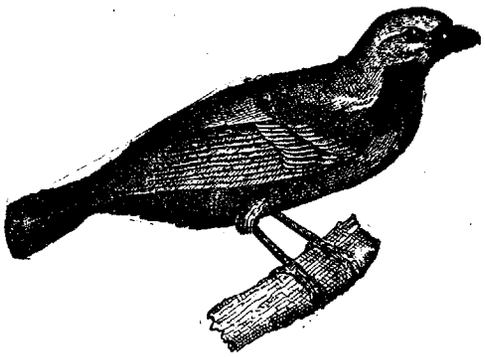

Calliste tricolor Gm.

lièrement communs dans la région des Andes, ou ils vivent au milieu des broussailles, tantôt isolément ou par couples, tantôt en petites troupes, suivant la saison. Leurs mœurs ne sont pas bien connues; on sait seulement qu'ils sont plus franchement granivores que les Tangaras ordinaires, qu'ils donnent à leur nid la forme d'une coupe, dont les parois sont faites de brindilles et de mousse et dont l'intérieur est tapissé de crins et de radicelles, et qu'ils pondent des œufs à coquille verdâtre, plus ou moins tachetés de brun. Le type du genre *Calliste* est le Tangara tricolore du Brésil (*Tangara tricolor* Gm., *Syst. nat.*, I, p. 891); c'est une magnifique espèce qui, en dépit de son nom, offre non pas trois, mais quatre couleurs sur son plumage, savoir, du bleu vif sur la tête, du vert

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

brillant sur la nuque et sur le ventre, du noir sur le front et entre les épaules et du jaune orangé sur les reins, mais à côté de cet oiseau, nous pourrions en citer beaucoup d'autres du même genre qui peuvent rivaliser avec lui sous le rapport de l'éclat du plumage, comme le *Calliste cyanocephala* (Müll.), le *Calliste Schrankii* (Spix), le *Calliste aurulenta* (Lafr.), le *Calliste pulchra* (Tsch.), le *Calliste Arthusi* (Less.), etc. E. Oustalet.

Bibl.: Desmarest, *Monographie des Tangaras*, 1805, pl. 3. — Boie, *Isis*, 1826, p. 974. — Temminck, *Pl. color.*, 115, pp. 1 et 2. — Ph.-L. Sclater, *Monogr. Calliste* et *Cat. B. Brit. Mus.*, 1886, t. XI, p. 95.

CALLISTE (Saint), pape (V. Calixte Ier).

CALLISTEIA, c.-à-d. *concours de beauté* célébré entre les femmes dans le sanctuaire d'Héra à Lesbos; peut-être institué en souvenir du jugement de Pâris, où Héra avait figuré en concurrence avec Aphrodité et Athéna. Des concours de ce genre existaient encore pour les femmes chez les Parrhasiens en Arcadie, à la fête de Déméter, et pour les hommes chez les Eléens, sous la protection d'Athéna. J.-A. H.

CALLISTEMON (*Callistemon* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Myrtacées, très voisin des *Melaleuca* L. (V. ce mot), dont il diffère seulement par les étamines libres à peine réunies en phalange à la base. Le *C. lanceolatum* DC. (*Metrosideros lophanta* Vent.), espèce australienne, est fréquemment cultivé en Europe comme ornemental. Ed. Lef.

CALLISTEPHUS. Genre de plantes de la famille des Composées, établi par Cassini et dont l'espèce type, *C. hortensis* Cass. (*Aster sinensis* L.), est bien connue sous le nom vulgaire de *Reine-Marguerite* (V. ce mot).

CALLISTHÈNE, philosophe et historien grec, né à Olynthe, du temps d'Alexandre le Grand. Il était, par sa mère Hero, petit-neveu d'Aristote, qui le recommanda au roi de Macédoine. Emmené en Asie par ce prince, il l'aigrit par la hardiesse avec laquelle il osa critiquer le faste oriental adopté par lui. Alexandre le fit périr par un cruel supplice. Dans ses ouvrages, cependant, Callisthène s'était proposé de célébrer la gloire de son maître. On ne connaît de ses écrits que le nom; c'était une histoire de la Grèce de 387 à 357 av. J.-C., en dix livres, sous le titre de Ἑλληνικά, une histoire de la guerre de Phocide (περὶ τοῦ ἱεροῦ πολέμου) de 357 à 346; enfin, une histoire de l'expédition d'Alexandre (περσικά). Les anciens avaient en grande estime son caractère et son talent. Quinte-Curce (VIII, 5) l'appelle *vindex publicæ libertatis;* Théophraste, son maître, lui rendit hommage en donnant son nom à un traité : Καλλισθένης ἢ περὶ πένθους. Sa statue, œuvre d'Amphistratos, son contemporain, existait encore à Rome dans les jardins serviliens du temps de Pline. Cicéron loue son art (*De Orat.*, II, 14), et Longin l'éclat de son style (*De Subl.*, 3). On lui attribuait aussi divers ouvrages de science. Il n'est pas étonnant qu'on ait mis sous son nom une histoire fabuleuse, une sorte de roman d'Alexandre le Grand, qui fut extrêmement répandu au moyen âge et qui a été reproduit dans toutes les langues de l'Europe. Mai a publié le texte latin de Julius Valerius (Milan, 1818). Le texte grec a été publié pour la première fois en 1846 par Ch. Muller, dans la collection Didot, à la suite d'Arrien, avec une traduction latine et un commentaire. A. W.

Bibl. : Plutarque, *Alexandre*. — Quinte-Curce, VIII, 5-8. — Arrien, *Anabase*, 10. — Berger de Xivrey, *Notice sur l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, connue sous le nom de Pseudo-Callisthène*, dans les *Notices d'extraits des manuscrits*, t. III, 2e part., p. 162-306. — I. Zacher, *Pseudocallisthenes;* Halle, 1867. — R. Nicolaï, *Griechische Literatur Geschichte*; Magdebourg, 1876, 2e éd., t. II, p. 159.

CALLISTHÉNIQUES (Exercices), en anglais *Callisthenics*. Expression consacrée aux Etats-Unis pour désigner, par opposition à la gymnastique violente, celle qui ne consiste qu'en mouvements rythmés, sans grands efforts musculaires et presque sans appareils. Cette gymnastique modérée, partout en honneur aujourd'hui dans les écoles, convient surtout aux petits enfants et aux jeunes filles. Elle se fait là-bas au son du piano, souvent dans un local *ad hoc*, appelé *Callisthenium*, et disposé pour permettre les mouvements d'ensemble, marches, danses, etc., qu'exécutent souvent les deux sexes réunis avec un entrain et une précision dont témoignent tous les visiteurs. Le but est de développer la souplesse et la grâce autant que la force. Entre la récréation libre et l'étude, les exercices en question constituent comme un intermédiaire, une sorte de jeu réglé, qui repose du travail mental et rafraîchit les esprits en formant le corps. Au fond, nous avons quelque chose d'analogue dans nos écoles, à Paris surtout; mais, il faut bien le dire, c'est à la gaieté près : car à Paris même, sauf de rares exceptions, la gymnastique scolaire, faute de musique, reste assez morne, et les mouvements rythmés semblent récréer trop peu les enfants. H. M.

CALLISTO. I. Mythologie. — Héroïne d'Arcadie, que la légende présente généralement comme une nymphe, fille de Lycaon, compagne d'Artémis, la divinité nationale des Arcadiens. Aimée de Zeus, elle devient enceinte; suivant les uns, le dieu la change en ourse, pour la dérober à la colère d'Héra, et Artémis la tue elle-même à la chasse. Suivant d'autres, c'est Héra qui est l'auteur de la métamorphose. Une troisième forme de la légende l'attribue à la chasseresse Artémis, irritée qu'une de ses nymphes se fût laissée séduire. Le point de départ de la légende n'est pas douteux; Lycaon n'est autre que Zeus Lycien, honoré par les Arcadiens; Artémis elle-même était vénérée dans le pays sous le vocable de *Callisté*, la plus belle. Enfin Arcas, le fils de Zeus et de Callisto, héros national des Arcadiens, a fait penser à ἄρκτος, *Ourse*, mot qui lui-même avait signifié à l'origine *le brillant* et avait passé, on ne sait pourquoi, à l'animal. La légende a pour but de rapporter aux grandes divinités de l'Arcadie l'origine de sa population. Plus tard le mythe prend un caractère astronomique; Callisto tuée est placée dans le ciel et identifiée avec la constellation de la *Grande Ourse*, qui jamais ne descend à l'horizon, ce qui suggère cet autre trait, que Téthys, pour être agréable à Héra, n'a point voulu recevoir sa rivale dans son sein. *Arcas* (V. ce nom) figure dans la constellation en même temps qu'Arcturus, identique au *bouvier*, et dont le nom signifie *conducteur de l'Ourse*. Raconté d'abord par Eratosthènes, ce mythe n'a pris sa forme définitive que dans la poésie alexandrine, où Ovide et les mythographes latins en ont puisé les traits principaux. On montrait le tombeau de Callisto en Arcadie, non loin de la source Cruni; il était situé sur une colline plantée d'arbres, près d'un temple d'Artémis Callisto. La nymphe Callisto avait, au temple de Delphes, une statue offerte par les Tégéates; Polygnote l'avait représentée dans la *Lesché* du même temple, revêtue de la dépouille de l'ourse symbolique. J.-A. Hild.

II. Astronomie. — Nom de la 204e petite planète dont l'orbite est comprise entre celle de Mars et de Jupiter. Elle a été découverte par l'Autrichien Palisa, le 8 oct. 1879.

Bibl. : Mythologie. — Eratosthènes, *Catasterismoi*, I. — Hygin, *Poet. Astron.*, II, 1. — Ovide, *Métamorphoses*, II, 410. — O. Muller, *Dorier*, I, 372. — Decharme, *Mythologie grecque*, 132, 243 et suiv.

CALLISTOCHITON (Malac.). Genre de la classe des Polyplacophores, institué par Carpenter en 1879 pour un animal différencié par une coquille régulière de forme ovale; lamelles d'insertion développées; les médianes portent une fissure; sinus large, bien accentué; la zone marginale étroite, couverte de petites écailles; type : *C. australis* Sowerby. Les espèces de ce genre habitent l'Amérique. J. Mabille.

CALLISTOMA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Scutibranches, établi par Svainson (*Treat. on malac.*) en 1840 pour des Mollusques compris par Linné dans son grand genre *Troque* (V. ce mot), caractérisé par des animaux à pied large, tronqué en avant, à tentacules longs, ciliés, à pédoncules oculaires courts mais distincts, à

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lobes épipodiaux élargis, portant plusieurs paires de cirrhes. Coquille non ombiliquée, solide, de forme conique, à base aplatie; spire aiguë, composée de tours nombreux très peu convexes ; le dernier anguleux ou caréné ; ouverture quadrangulaire à columelle simple, presque dentée ou légèrement tronquée à la base et formant un angle avec le bord basal; bord externe oblique, aigu; type *C. zizyphinum* Linné, des mers d'Europe. Les *Callistoma* sont de belles coquilles, à test brillant et lisse, ou granuleux, ornés de belles couleurs et répandus dans toutes les mers. On les trouve en Europe, en Asie, en Océanie, sur les côtes de l'Amérique centrale et même au cap Horn et en Patagonie. J. MABILLE.

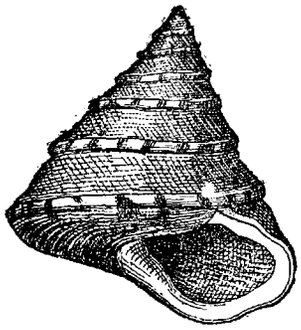
Callistoma zizyphinum L.

CALLISTOPLAX (Malac.). Genre de la classe des Polyplacophores, établi par Carpenter en 1879 pour un animal à coquille régulière de forme ovale, à lames d'insertions bien développées, semblables sur les valves antérieures et postérieures, munies de fissures espacées aux lames des valves moyennes, sinus large et profond; zone marginale nue. Le *C. retusus* Sowerby, type du genre, et les autres espèces habitent les côtes de l'Amérique centrale.

CALLISTRATE, du *dème* d'Aphidna, en Attique, homme d'Etat et orateur athénien de la première moitié du IVe siècle av. J.-C. Eschine parle de lui comme d'un des hommes politiques les plus éloquents de son temps. Démosthène avait pour son talent une vive admiration. Ayant fui d'Athènes à la suite d'une condamnation judiciaire, il habita quelque temps Byzance, puis il alla consulter l'oracle de Delphes pour savoir s'il pouvait, sans danger, rentrer dans sa patrie. L'oracle lui conseilla le retour : il revint à Athènes et y subit le dernier supplice. P. GIRARD.

BIBL. : A. SCHÆFER, *Demosthenes und seine Zeit*, t. I, pp. 11 et suiv., 2e éd.

CALLISTRATE, grammairien grec du milieu du IIe siècle av. J.-C., élève d'Aristophane de Byzance. Il écrivit d'importants commentaires sur Homère, Pindare, les tragiques, Aristophane (V. R. Schmidt, *Comment. de Callistrate Aristophaneo;* Halle, 1838).

CALLISTRATE, jurisconsulte qui vivait du temps de Septime Sévère. On a de lui quatre-vingt-dix-neuf fragments insérés au *Digeste* et tirés des ouvrages suivants : *libri VI De Cognitionibus; libri IV Edicti monitorii; libri VI De Jure fisci; libri III Institutionum; libri II Quæstionum.*

CALLISTUS (*Callistus* Bonelli) (Entom.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Carabiques, voisin des *Chlænius* (V. ce mot), dont il diffère surtout par le dernier article des palpes labiaux très effilé au sommet et par les tibias garnis d'une fine pubescence couchée. L'unique espèce, *C. lunatus* Fabr., est un joli insecte, répandu çà et là dans l'Europe centrale sur les collines sèches des terrains sablonneux ou calcaires, sous les pierres ou au pied des plantes. Il est long de 6 à 7 millim., noir bleuâtre en dessous, avec la tête bleue, le prothorax et l'écusson rouge, les élytres rousses, ornées chacune de trois taches d'un noir bleuâtre. Ed. LEF.

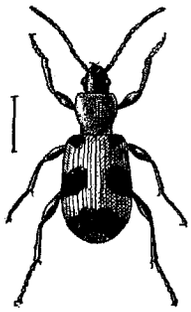
Callistus lunatus Fabr.

CALLITEUTHIS (Malac.). Genre de Mollusques-Céphalopodes, de l'ordre des Décapodes, établi par Verrill en 1880, et constitué par un animal à corps conique, court, muni de bras sessiles, libres, très allongés, dépourvus de membrane interbrachiale, et portant seulement deux rangs de cupules; les bras tentaculaires grêles et comprimés; nageoires peu développées, situées à l'extrémité postérieure du corps; entonnoir muni d'une valvule, réuni à la tête par deux lobes dorsaux; coquille interne (*Gladius ou plume des auteurs*) courte, affectant la forme d'une plume, lancéolée, carénée dans toute sa longueur. Type : *C. reversa* Verrill. Ces animaux habitent la Nouvelle-Angleterre. J. MABILLE.

CALLITHAMNION (Bot.) Genre d'Algues de l'ordre des Floridées (famille des Céramiacées, tribu des Céramiées), caractérisées par un thalle abondamment ramifié, dont la membrane se gélifie peu et dont les cellules contiennent toutes des cristalloïdes protéiques. Dans la partie inférieure des filaments âgés de quelques *Callithamnion (C. tetricum, C. tetragonum, C. byssoidum, C. seirospermum)*, des ramuscules poussent à la base des rameaux et descendent le long de la branche s'appliquant intimement à elle et la revêtant d'une couche ininterrompue de petites cellules. Le sporogone est nu, développé vers l'extérieur, et ne produit de spores que dans ses cellules périphériques. Ces spores sont solitaires ou par huit, seize, etc. L'œuf est flanqué d'une cellule auxiliaire avec laquelle, aussitôt formé, il s'anastomose à l'aide d'une courte papille. Le sporogone dérive de cette cellule auxiliaire et, comme celle-ci, se cloisonne une ou plusieurs fois avant de bourgeonner; il se compose de plusieurs lobes nés successivement de haut en bas. S'il y a deux auxiliaires symétriques, les sporogones qui en sont issus demeurent séparés. H. F.

CALLITRICHE I. BOTANIQUE. — (*Callitriche* L.). Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, qui a donné son nom au groupe des Callitrichées, dont il est le seul représentant (V. CALLITRICHINÉES). L'espèce type, *C. stagnalis* Scop. (*C. aquatica* Huds.), est une herbe annuelle ou vivace, très commune en Europe dans les eaux vives, les fontaines, les ruisseaux, les fossés aquatiques. Elle est fréquemment employée, dans les campagnes, pour faire des cataplasmes émollients. Ed. LEF.

Callitriche stagnalis Scor.

II. ZOOLOGIE. — Genre de Singes américains, ou *Cébiens*, créé par E. Geoffroy-Saint-Hilaire (1797) pour ceux de ces animaux que l'on appelle communément *Sagouins* ou *Singes-Ecureuils*. Leur pelage est bien fourni, surtout aux joues et à la queue qui est longue, entièrement velue et nullement prenante. La tête est petite, la face courte, le crâne et surtout la mâchoire inférieure assez élevés ; les canines sont remarquablement faibles et dépassent très peu les autres dents. La taille est moyenne; on peut la comparer à celle d'un chat. On en connaît une douzaine d'espèces propres à l'Amérique méridionale : aucune ne dépasse au N. l'isthme de Panama. On les trouve depuis la Colombie jusque dans le S. du Brésil et à l'O. au Pérou et en Bolivie. Ils sont surtout abondants dans les vallées de l'Orénoque, du Rio Negro et de l'Amazone. Leurs couleurs sont assez variées. — Un naturaliste français, E. Deville, qui les a observés dans leur pays natal, dit en parlant d'une des espèces *(C. discolor)* qu'il a fait connaître pour la première fois : « Rien n'égale la gentillesse de ces petits singes lorsqu'ils s'élancent d'un arbre à l'autre, les femelles portant leur

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

petit sur leur dos : ils ont alors la promptitude et la légèreté d'un oiseau. » Ce sont des animaux nocturnes comme l'indique la grandeur de leurs yeux. Le jour ils se tiennent sur les arbres, roulés en boule, poussant de temps en temps un petit cri sourd, d'où le nom de singes ventriloques ou de singes chantants qu'on leur donne. La nuit seulement ils montrent toute leur agilité en sautant d'arbre en arbre à la recherche des fruits et des insectes dont ils se nourrissent. Ils sont doux, mais peu intelligents : on les apprivoise facilement et on les nourrit alors de viande cuite et de sucreries qu'ils préfèrent à tout le

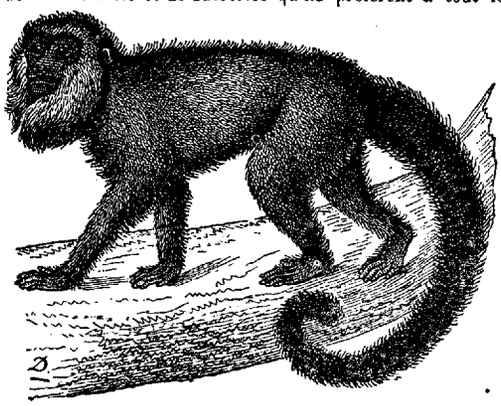

Callitriche à collier.

reste. — Cette espèce est d'un gris roux tiqueté en dessus, d'un roux marron très vif en dessous et sur les membres ; la queue est grise panachée de blanc. Les favoris sont assez longs. — C'est aussi le cas du Callitriche à collier *(C. torquatus)* que nous figurons et qui est la *Veuve* dont il est question dans les voyages de de Humbold. Le Callitriche à masque *(C. personatus)* et le *C. à fraise (C. amictus)* ont aussi les poils du cou très développés et diffèrent par quelques particularités de

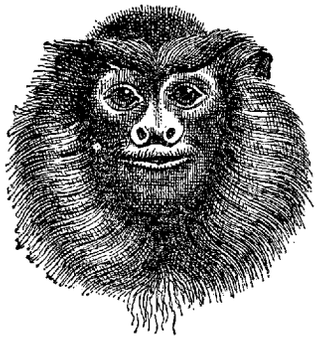

Callitriche discolor (tête).

coloration : tous sont du Brésil. Les Callitriches *gigo*, *C. melanochir*, *C. infulatus* et *C. donacophilus*, ont les favoris moins développés : ce dernier est de Bolivie. Le *C. cuprea* est du Pérou, et le *C. ornata*, de la Nouvelle-Grenade, est l'espèce qui s'étend le plus au N. — Le naturaliste danois Lund a découvert dans les cavernes du Brésil des débris fossiles qui indiquent l'existence à l'époque quaternaire d'au moins trois espèces qu'il nomme *Callithrix chlorocnemis*, *C. antiqua* et *C. primæva* (V. Cébiens). E. Trouessart.

CALLITRICHINÉES (*Callitrichinæ* C.). Groupe de plantes Dicotylédones, considéré souvent comme une famille distincte, mais que M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, V, pp. 151 et 157) réunit maintenant à la famille des Euphorbiacées, dans laquelle il forme la tribu des *Callitrichées*, caractérisée ainsi qu'il suit : « Plantes aquatiques, à fleurs unisexuées ou plus rarement polygames, à périanthe simple, dimère. Etamines 1, 2. Gynécée bicarpellé, à loges ovariennes subdivisées en deux compartiments uniovulés. Fruit séparable en quatre portions (demi-loges) sèches, monospermes. Graines albuminées. » Renferme le seul genre *Callitriche* L. (V. ce mot).

CALLITRIS. I. Botanique. — (*Callitris* Vent.). Genre de Conifères, du groupe des Cupressinées. L'unique espèce, *C. quadrivalvis* Vent. (*Thuia articulata* Desf.), est un arbuste dressé, dont les rameaux comprimés, articulés, portent des feuilles opposées, squamiformes. Les fleurs sont monoïques : les mâles disposées en chatons ovoïdes, terminaux. Le strobile, subglobuleux, tétragone, est formé d'écailles ligneuses, mucronées au-dessous du sommet et s'ouvrant, à la maturité, en quatre valves pour laisser échapper des graines à péricarpe membraneux, dilaté en aile de chaque côté. — Le *C. quadrivalvis* Vent. est originaire du N. de l'Afrique ; c'est l'*Arar* des Arabes. On le cultive fréquemment en Europe comme ornemental. Son bois, considéré comme indestructible, est très employé pour la construction des mosquées. La résine qu'il fournit est connue sous le nom de *Sandaraque* (V. ce mot). Ed. Lef.

II. Paléontologie végétale. — Le genre *Callitris*, dont la seule espèce vivante croît dans l'Afrique du N., au Maroc et en Algérie, s'est montré pour la première fois dans le terrain tertiaire inférieur. Il fait suite à cette époque aux *Frenelopsis* de la craie et vit alors avec les *Philibertia*, type de Cupressinées intermédiaire entre les *Callitris* et les *Frenela*. Deux espèces parfaitement caractérisées sont connues à l'état fossile : le *C. Brongniarti* Endl., de Montrouge, près Paris, d'Armissan, des gypses

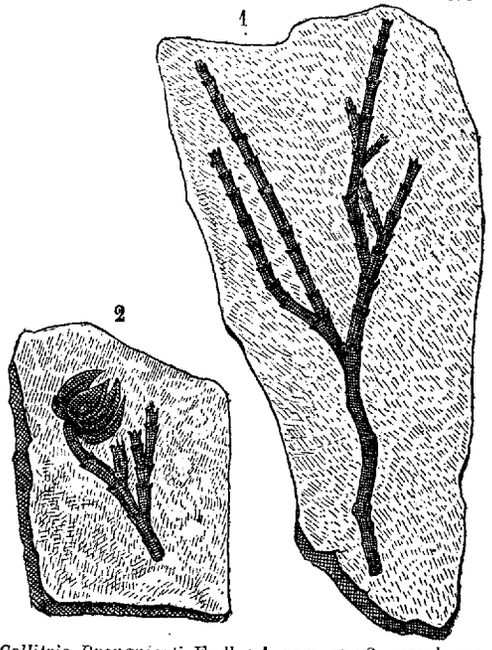

Callitris Brongniarti Endl. : 1, rameau ; 2, ramule avec strobile.

d'Aix, de Gargas, de Radoboj, de Hœring, Turin, Schossnitz, etc., qui diffère du *C. quadrivalvis* actuel par ses cônes à écailles plus larges et toutes ses proportions plus grandes ; le *C. Heerii* Sap., de Saint-Zacharie, du bassin de Marseille, qui se rapproche plus encore du *C. quadrivalvis*. Ce type a été très certainement répandu en Europe à l'époque tertiaire, associé presque toujours à des *Juniperus* et des *Widdringtonia*. P. Maury.

Bibl. : Paléontologie. — Endlicher, *Syn. Conif.*,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

p. 274. — SCHIMPER, *Traité de Paléont. végét.*, II, p. 335, t. LXXVII. — DE SAPORTA, *Etud. sur la végét. tert. du S. de la France*, I, p. 57, II, p. 65; *Origine paléont. des arbres cult.*, 1888, in-16.

CALLIXÈNE, orateur athénien. Il fut l'auxiliaire de Théramène dans le procès intenté aux vainqueurs des *Arginuses* (V. ce mot). Quand, après l'exécution, les Athéniens furent pris de repentir, Callixène, arrêté, parvint à s'échapper. Il revint, en 403, avec Thrasybule; mais, accablé sous le mépris public, il mourut volontairement de faim (V. Xénophon, *Hell.*, I, 7, etc.).

CALLIXÈNE DE RHODES, écrivain grec contemporain de Ptolémée Philadelphe, auteur d'un ouvrage περὶ Ἀλεξανδρείας, utilisé par Athénée, et de Ζωγράφων τε καὶ ἀνδριαντοποιῶν ἀναγραφή, abrégé par Photius.

CALLOCARDIA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Vénéracés, institué par A. Adams en 1864, pour une coquille cordiforme, renflée, non baillante, épidermée, à sommets plus ou moins incurvés; à valves minces, flexueuses en arrière; charnière composée sur la valve gauche de deux dents cardinales inégales; l'antérieure courbée et formant un angle, munie de chaque côté d'une fossette triangulaire; la postérieure oblique, courbée, allongée; les dents latérales manquent. Type : *C. guttata* Adams. Ce genre habite les mers de la Chine et vit près des côtes à une faible profondeur. J. MABILLE.

CALLOCHITON (Malac.). Genre de la classe des Polyplacophores, édité par J.-E. Gray en 1847, caractérisé par une coquille régulière de forme ovale allongée, à lames d'insertion pourvues de fissures nombreuses; les lames de la fissure confluentes au milieu; la zone marginale ornée de réticulations apparentes et d'écailles imitant la forme d'un losange. Type : *C. articulatus* Sowerby. Les espèces de ce genre habitent les mers chaudes et tempérées : Europe, Asie, Amérique. J. MABILLE.

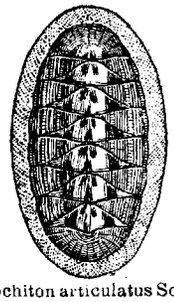
Callochiton articulatus Sow.

CALLOCYSTITES (Paléont.). Genre d'Echinodermes fossiles, de l'ordre des Cystoïdes et du groupe des *Rhombiferi* (Müller), créé par Hall (1852), qui lui assigne les caractères suivants : calice ovoïde, à tige courte, formé de quatre rangées principales de plaquettes dont la supérieure est peu visible au sommet. *Basalia* au nombre de quatre, les deux zones latérales formées de huit plaquettes. Du sommet partent cinq sillons ambulacraires longs, qui se bifurquent souvent en deux branches et sont recouverts latéralement de deux rangées alternantes de pinnules. Ouverture anale recouverte de plaquettes et située latéralement au-dessous de la bouche centrale. Très près de celle-ci, sur la paroi formée de plaquettes des sillons ambulacraires, se voient deux pores fins, supposés représenter les ouvertures génitales. Quatre losanges de pores formés de deux moitiés réniformes entourées de bords en reliefs, l'un sur la base, les autres dans trois des champs interambulacraires, se montrent près du sommet. La tige est ronde, amincie vers sa base. — Ce type est du silurien supérieur (groupe de Niagara) : nous citerons *C. Jewetti*, de Lockport (New-York), dans l'Amérique du Nord (V. CYSTOÏDES). E. TRT.

CALLODICTYON (Paléont.). Genre d'Eponges fossiles créé par Zittel (1877), et devenu le type de la famille des *Callodictyonidæ*, qui présente les caractères suivants : parois du corps formées d'un treillis très régulier, à larges mailles et à nœuds de croisement octaédriques; système canalifère absent ou limité à l'enveloppe externe, qui est parfois très épaisse. La circulation de l'eau à l'intérieur du corps se faisait directement entre les mailles du treillis du squelette. — Le type *Callodictyon* est cyatiforme, à parois minces, à vaste cavité centrale (*C. infundibulum* Zittel). — *Becksia* (Schlüt.) également cyatiforme, est munie à sa base d'appendices épineux (*B. Sækelandi*). *Pleurope* (Zittel) est foliacée, étirée, comprimée, portant de grands trous ronds sur son bord mince latéral (type : *Pleurostoma lacunosum* Römer). — Enfin *Diplodictyon* (Zittel) est large et comprimée à grosse tige mamelonnée et à base aplatie; à bords latéraux portant de grands trous arrondis comme dans le genre précédent. — Tous les représentants de cette famille sont du crétacé (V. HEXACTINELLE). E. TRT.

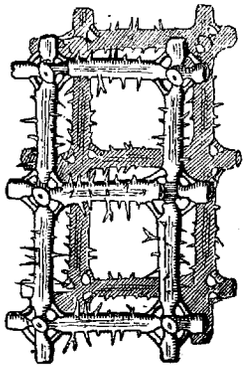
Squelette de *Becksia Sækelandi* (grossi 50 fois), de la Craie à quadrata de Westphalie.

CALLOET (Gabriel QUERBRAT), agronome français de la première moitié du XVIIe siècle. Il était de Lannion. Il fut successivement avocat général à la chambre des comptes de Nantes (1642) et conseiller d'Etat. Ses ouvrages, fort estimés, étudient les moyens d'améliorer les différentes espèces d'animaux domestiques; citons entre autres: *Advis : on peut en France élever des chevaux aussi grands et aussi bons qu'en Allemagne et pays voisins* (Paris, 1666, in-4, av. 2 pl.); *Moyen pour augmenter les revenus du royaume de plusieurs millions*;... *on peut faire que le bestial produise deux fois plus qu'il ne fait* (Paris, 1666, in-4, av. pl., dédié à Colbert). Dr L. HN.

CALLOGONIA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes terrestres, du groupe des Tænioglosses, créé par J. Mabille en 1887, différencié par une coquille conique-turbinée, à ombilic couvert à l'état adulte par un dépôt calcaire, qui le ferme plus ou moins complètement. Ce dépôt est une expansion de la partie supérieure de la columelle; test plus ou moins brillant, orné de lignes spirales assez apparentes, coupées par des stries d'accroissement souvent très fortes; muni, en outre, de deux carènes bien accusées, ordinairement de couleur blanche et souvent tranchantes. Dernier tour convexe en dessous; spire élevée, composée de cinq à six tours peu renflés, les embryonnaires lisses; le dernier largement développé. Ouverture oblique, échancrée; péristome largement étalé, presque horizontal, un peu réfléchi vers l'ombilic; bords marginaux réunis par une faible callosité. Type : *C. zonulata* Sowerby. Les espèces de ce genre habitent l'île de Madagascar. J. MABILLE.

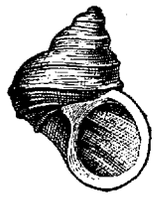
Callogonia zonulata Sow.

CALLOIGNE (Jean-Robert), sculpteur flamand, né à Bruges le 31 mai 1775, mort à Gand le 26 août 1830. Fils d'un charpentier, il fut d'abord apprenti boulanger et fit en pâte de pain ses premiers essais de sculpture. Quand la Belgique fut rattachée à la France, il était élève de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale : il partit bientôt pour Paris et entra dans l'atelier de Chaudet. Classé le second, en 1805, au concours du prix de Rome, il obtint en 1807 le grand prix pour une statue en pied d'*Archimède*. Il envoya de Rome un *Socrate* et une *Vénus aphrodite*. De retour à Bruges, il y exécuta un grand nombre d'ouvrages, dont les meilleurs sont les statues de *Van Eyck*, du *Comte d'Egmont* et de *Talma*. T.-S.

CALLON (Charles), ingénieur français, né à Rouen en 1813, mort à la Neuville-lès-Raon (Vosges) le 19 sept.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1878. Sorti, en 1833, de l'Ecole centrale, il s'occupa d'abord de travaux hydrauliques, du perfectionnement des turbines et de la fabrication du papier. En 1848, il fonda, avec quelques anciens camarades, la Société des Ingénieurs civils, dont il fut dès le début vice-président, et plus tard président (1857), puis président honoraire (1878). En 1854, il fut nommé professeur du cours de construction des machines à l'Ecole centrale. En 1870, le IVe arr. de Paris l'élut adjoint au maire, et, en juil. 1871, le quartier de l'Arsenal l'envoya au conseil municipal, dont il devint vice-président; il ne se représenta pas aux élections suivantes. Outre de nombreux rapports et notices dans les *Mém. de la Société des ingénieurs civils*, le *Bull. de l'Assoc. des anciens élèves de l'Ecole centrale*, le *Journal des usines*, etc., il a écrit : *Etudes sur la navigation fluviale par la vapeur*, en collab. avec F. Mathias (Paris, 1845, in-8); *De l'Organisation de l'industrie. Application à un projet de société génér. des papeteries françaises*, en collab. avec C. Laurens (Paris, 1848, in-8); *Cours de construction de machines* (Paris, 1875, in-4, avec album). L. S.

BIBL. : *Bullet. de l'Assoc. des anc. élèves de l'Ecole centrale*, sept., oct., nov. 1878.

CALLON (Pierre-Jules), ingénieur français, frère du précédent, né au Houlme (Seine-Inférieure) le 9 déc. 1815, mort à Paris le 8 juin 1875. Entré à l'Ecole des mines en 1836, il devint ingénieur ordinaire en 1841, ingénieur en chef en 1855, et inspecteur général en 1872. Il fut chargé de 1839 à 1845 du cours d'exploitation et de mécanique à l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, organisa et dirigea de 1845 à 1848 l'école des maîtres ouvriers mineurs d'Alais, et professa de 1848 à 1872 le cours d'exploitation à l'Ecole des mines de Paris. Membre de la commission centrale des machines à vapeur de 1852 à 1875, il fut l'un des inspirateurs du décret du 25 janv. 1865, qui a substitué à l'ancienne réglementation sur les appareils à vapeur la liberté et la responsabilité. Outre ses fonctions publiques, il exerça constamment celles d'ingénieur ou de directeur d'entreprises minières et métallurgiques en France, en Belgique et en Espagne. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1865. On lui doit les ouvrages suivants : *Eléments de mécanique à l'usage des candidats à l'Ecole polytechnique* (Paris, 1851, in-8); *Sur les Progrès récents de l'exploitation des mines* (Paris, 1862, in-8); *Cours professés à l'Ecole des mines de Paris. I. Machines. II. Exploitation des mines* (Paris, 1873-77, 6 vol. in-8). L. S.

BIBL. : *Notice biographique sur M. J. Callon*, dans les *Annales des Mines* de 1875.

CALLON DE SAINT-RÉMI (Simon), littérateur français, né à Rennes en 1712, mort à Paris le 10 sept. 1756. Secrétaire d'ambassade à la cour de Turin. Il a écrit *Angélina ou Histoire de D. Mattheo* (Milan, 1752, 2 vol. in-8), roman assez agréable.

CALLONIA (Malac.). Genre de Mollusques-Pulmonés, du groupe des Géophiles, établi par Crosse et Fischer en 1880, pour une coquille turriculée, mince, non brillante, à tours nombreux, dix-huit au moins, croissant sensiblement mais régulièrement, l'avant-dernier égalant le précédent, le dernier dévié, presque entièrement libre; toute la coquille ornée de tubercules costuliformes, creux à l'intérieur, régulièrement disposés sur les tours. Axe columellaire muni de trois plis. Le type est le *C. Elliotti* Poey. Ce genre habite l'île de Cuba.

Callonia Elliotti Poey.

J. MABILLE.

CALLOO. Commune belge de la Flandre orientale, sur l'Escaut; 3,000 hab. En 1584, Farnèse, assiégeant Anvers, barra l'Escaut en jetant de Calloo à Oordam un pont de bateaux long de 800 m., et armé d'une formidable artillerie. Tous les efforts des Anversois pour le détruire demeurèrent vains. Les vivres ne purent plus arriver de Hollande et la famine amena la capitulation.

CALLOPEGMA (Paléont.). Genre d'Eponges fossiles de l'époque crétacée (V. TETRACLADINA, SIPHONIA et LITHISTIDES).

CALLOPELTIS (Erpét.). Genre de Serpents Colubriformes, de la famille des *Coronellidæ*, proposé par Fitzinger pour l'*Ablabes quadrilineatus*. Le mot *Callopeltis* est donc synonyme d'*Ablabes* (V. ce mot), qui est plus généralement adopté. Le type est un Serpent à tête généralement assez distincte du tronc qui est cylindrique, le museau est court et arrondi, la queue est longue et assez effilée. La teinte générale du corps est d'un gris brunâtre, portant quatre lignes longitudinales d'un beau rouge bordées de noir; une ligne blanche se montre le long du dos jusqu'à l'extrémité de la queue. Cette ligne présente de distance en distance des rétrécissements irréguliers. Les parties latérales du tronc sont marquées de petites bandes obliques noires; les régions inférieures sont d'un jaune très clair ou blanchâtre, parsemées de petites taches brunes et bleues. Ce Serpent, qui peut atteindre une longueur d'environ un mètre, habite le sud de l'Europe et une partie de l'Asie Mineure, et se tient de préférence dans les maisons et surtout dans les caves, où il se nourrit de petits rongeurs. ROCHBR.

BIBL. : DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. gén.* — SAUVAGE, dans BREHM, *Reptiles*, éd. française. — FITZINGER, *Mus., Vienne*.

CALLOPHIS (*Callophis* Gray) (Erpét.). Genre de Serpents, de l'ordre des protéroglyphes ou Apistophidiens et de la famille des *Elaphidæ*, ayant le corps allongé et cylindrique; la tête est à peine distincte du cou, la queue est courte, l'orifice nasal percé entre deux plaques, et les plaques temporales disposées suivant une seule rangée. Les *Callophis* sont des animaux lents, malgré leur corps svelte et élancé; ils ne s'enroulent jamais sur eux-mêmes et se tiennent à l'état de repos, simplement pliés en zigzag, ils ne cherchent jamais à mordre et à se défendre. L'étroitesse de leur bouche rend leur morsure peu dangereuse pour les grands animaux, leur venin cependant est des plus actifs. Parmi les diverses formes, nous citerons le *Callophis annularis*. Son corps est brun rougeâtre, orné d'une quarantaine d'anneaux étroits et de couleur noire, à égale distance les uns des autres et bordés de blanc; le ventre est jaune teinté de noir dans la région des flancs. Tous les *Callophis* sont asiatiques. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, *Reptiles*, éd. française. — DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. gén.*

CALLOPHYLLIS (Bot.). Genre d'Algues Floridées (*Cryptonémiacées* d'Harvey, tribu des Gigartinées), dont on connaît seize espèces marines. Thalle membraneux aplati, plus ou moins découpé, présentant deux couches, l'intérieure à grandes cellules arrondies diminuant de volume vers la périphérie, l'extérieure à cellules filamenteuses verticales, courtes et moniliformes. Les tétraspores sont disséminés dans la couche corticale de la fronde, les cystocarpes sur ses bords. H. F.

CALLOPISTES (Erpét.). Genre de Lacertiliens, de la famille des *Teiidæ*, caractérisé par la tête couverte de très petites écailles; les narines ouvertes au milieu de la suture séparant les deux os nasaux; les membres bien développés, pentadactyles; les écailles dorsales juxtaposées, égales, les ventrales plus petites, allongées, quadrangulaires, disposées en séries régulières, un double pli sousgulaire. Le *Callopistes flavipunctatus*, l'une des deux formes connues du genre, habite le Pérou, il présente une teinte brun noirâtre, maculée de jaune; les régions inférieures sont jaunes, la poitrine est marbrée et le ventre plus ou moins irrégulièrement maculé de brun. Le genre *Callopistes* est synonyme de *Aporomera* (V. ce mot), aujour-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'hui passé en synonymie et rejeté par la majeure partie des herpétologistes. ROCHEB.

BIBL. : DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. gén.* — STEINDACHNER, *Denkschr.-Ak.-Wien.*, 1878.

CALLOPOMA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, du groupe des Scutibranches, établi par Gray en 1850, pour une coquille épaisse, solide, non ombiliquée, de forme turbinée ; spire élevée, à tours parfois lisses, parfois ornés de nodosités ou de squammes ; ouverture arrondie, à bord externe évasé ; à bord columellaire large, aplati, concave, orné d'un sillon et prolongé en avant. L'opercule porte sur sa face externe une large côte spirale centrale, élevée, et plusieurs cordons concentriques placés à la périphérie. Les espèces de ce groupe habitent les mers chaudes : Afrique orientale, Asie, Amérique. Le *C. fluctuatum* Gray est une belle coquille, à tours lisses, ornés de carènes peu saillantes, traversés par des marbrures longitudinales d'un beau brun. J. MABILLE.

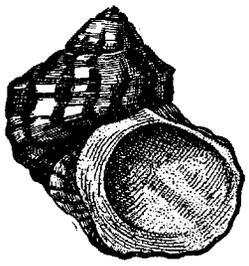

Callopoma fluctuatum Gr.

CALLORHYNCHUS (Ichtyol.) (*Callorhynchus* Gronov). Genre de Poissons-Cartilagineux *(Palæichthyes)*, de l'ordre des Chondroptérigiens-Holocéphales et de la famille des *Chimèridæ*, facilement reconnaissable par son museau présentant un prolongement médian soutenu par des cartilages latéraux, et par ses deux nageoires dorsales dont l'antérieure est accompagnée d'une longue et solide épine. Le *Callorhynchus antarcticus* Lac., que nous figurons comme type du genre, habite la zone S. tempérée et la mer du Nord. Il paraît se nourrir plus particulièrement de Poissons et notamment de Harengs au milieu desquels, suivant Sauvage, on le rencontre fréquemment. L'œuf du *Callorhynchus antarcticus* présente une forme remarquable ; il a été décrit par Cunningham, nous le figurons d'après Gunther ; il se compose d'une partie centrale fusiforme destinée à contenir l'embryon, cette partie est entourée d'un rebord large et plissé, frangé à son bord libre et couvert à la surface inférieure de poils d'un brun jaunâtre, sa couleur est d'un noir grisâtre foncé. D'après Sauvage, on mange en Norvège le foie de ce *Callorhynchus*. Lorsqu'on place cet organe dans un vase tenu dans un endroit chaud, il se fond peu à peu en huile. C'est, paraît-il, un produit merveilleux pour la guérison des blessures et des plaies de toutes sortes ; le fait est affirmé par Pontoppidam. ROCHEB.

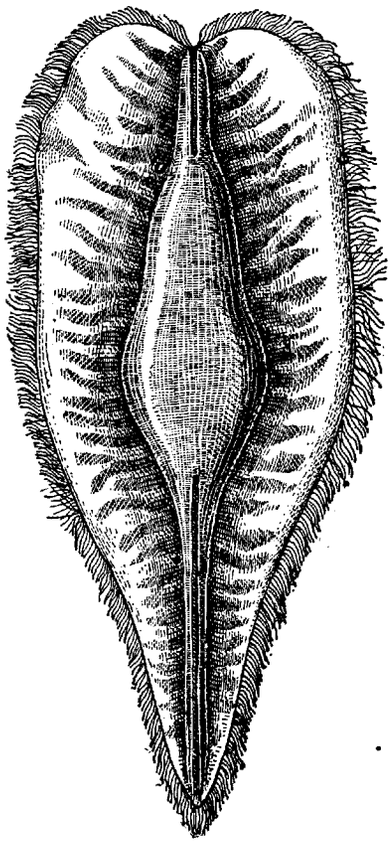

Œuf de Callorhynchus antarcticus Lac. (très grossi).

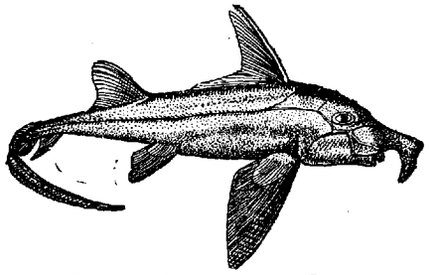

Callorhynchus antarcticus Lac.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes.* — SAUVAGE, dans BREHM, *Poissons*, éd. française.

CALLOSITÉ. I. DERMATOLOGIE. — On désigne sous le nom de *callosité*, *calus* ou *durillon*, un épaississement circonscrit de l'épiderme, de consistance dure et coriace, d'aspect corné et d'une coloration variant du blanc gris au jaune brun. La plaque épidermique qui constitue la lésion atteint son maximum d'épaisseur à la partie centrale ; elle est formée de couches superposées de cellules cornées dont les plus profondes ont encore un noyau très reconnaissable. Le corps muqueux et le derme restent intacts. La callosité diffère de la verrue en ce que dans cette dernière la kératose s'accompagne d'une hypertrophie des papilles. Le cor est un épaississement de la couche cornée de l'épiderme, analogue au durillon ; mais sa forme est conique et au lieu de reposer simplement sur le réseau de Malpighi, il s'enfonce comme un coin dans les couches sous-jacentes, grâce à la pointe que présente la partie inférieure (V. COR).

Les régions de la peau recouvertes par les callosités se trouvent mises à l'abri des compressions trop violentes ; mais en même temps leur sensibilité tactile est singulièrement émoussée ; les doigts calleux deviennent maladroits dans les travaux fins et minutieux. Enfin les parties recouvertes de calus sont toujours hyperhémiées et disposées aux inflammations : les exanthèmes, la variole, le psoriasis, la gale s'y développent avec plus d'intensité qu'ailleurs (Kaposi). Le durillon peut, en certain cas, devenir le point de départ d'une inflammation très douloureuse, et la suppuration du chorion, qui en est la conséquence, amène avec elle le danger d'une lymphangite, d'un érysipèle ou de complications gangréneuses.

Les callosités sont *spontanées* ou *artificielles*. La variété qui se développe en dehors de toute cause extérieure est relativement rare : on l'observe sur la paume des mains, à la face dorsale des phalanges, parfois même sur le gland. MM. Besnier et Doyon ont décrit récemment sous la dénomination de kératodermie symétrique des extrémités, une variété très curieuse de callosités

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

apparaissant sans cause spéciale aux extrémités palmaires et plantaires et récidivant sans cesse, malgré tous les traitements.

Les callosités artificielles sont occasionnées soit par l'action répétée de substances chimiques, soit par une pression prolongée sur la peau. Dans la première catégorie nous citerons comme exemple les lésions provoquées par les acides minéraux sur les mains des doreurs et des ouvriers en métaux. Les callosités dues à des pressions mécaniques peuvent être déterminées par des chaussures mal faites, par le frottement continu de corsets, de bandages, etc. L'usage constant de la canne produit des callosités dans la paume de la main et à la racine des doigts, surtout chez les individus qui boitent et s'appuient fortement en marchant ; c'est grâce aux indices fournis par ce fait que Dupuytren, dans une affaire d'assassinat, parvint à établir l'identité de la victime. Très souvent les durillons sont causés par les travaux professionnels ; dans ce cas le siège et la forme des lésions permettent presque toujours aux médecins-légistes de reconnaître le métier des individus qui les portent. Tous les ouvriers à marteau ont des callosités étendues, siégeant à la main droite sur le milieu de la paume et entre le pouce et l'index ; les serruriers ont, de plus, sur la main gauche qui manie le fer, un durillon très fort dans le pli cutané qui sépare le pouce de l'index. Chez les tailleurs de pierre on trouve sur la main droite des callosités très saillantes au niveau de la tête des deux phalanges du pouce et de la première de l'index ; sur la main gauche existent un durillon très marqué à la face dorsale du petit doigt et un cercle calleux sur les bords opposés des deux premiers doigts. Les menuisiers portent au pouce et sur la face dorsale de l'index un durillon saillant, produit par la poignée de la varlope ; sur la main gauche, le manche du ciseau forme un calus semi-lunaire par ses frottements répétés au niveau du bord radial de l'index. Chez les cordonniers, on constate, outre les lésions des mains, un durillon épais situé à la partie inférieure de la cuisse gauche et dû aux coups de marteau destinés à façonner le cuir. Les blanchisseuses ont un épaississement considérable de la paume des mains, surtout de la main droite qui tient le manche du battoir. Chez les cochers, les mains présentent souvent sur le côté des doigts de longs sillons calleux produits par le frottement des guides. La pression exercée par le manche du fouet détermine sur la paume de la main droite un durillon très visible qui se prolonge sur les bords du pouce et de l'index. Le graveur sur métaux possède à la main droite sur l'éminence hypothenar et le bord cubital du petit doigt un durillon très net produit par le burin. Le maître d'armes présente à la main droite, sur le bord cubital de la face palmaire, un calus allongé produit par le pommeau du fleuret. Les chapeliers portent aux deux mains, sur la face palmaire, des callosités très épaisses, produites par le frottement du cylindre. Le maniement du fer forme, sur la main des coiffeurs, des durillons arrondis occupant la face palmaire de la première phalange du pouce et celle de la deuxième phalange de l'index. La pratique des instruments à cordes détermine la formation de certains durillons très caractéristiques, mais de siège variable suivant l'instrument employé : chez le violoniste la main gauche présente un épaississement remarquable de la pulpe des dernières phalanges, sur les quatre derniers doigts qui pressent sur les cordes ; l'éminence thénar et le bord externe de l'index portent un calus produit par le manche du violon. La main droite, intacte chez le joueur de violon, porte, chez le guitariste et le mandoliniste, de petites callosités sur le bord radial du pouce et à l'extrémité des quatre derniers doigts ; à la main gauche les lésions sont à peu près les mêmes. Chez le joueur de harpe l'extrémité de chaque doigt est le siège d'un épaississement particulièrement marqué sur le bord radial de la dernière phalange des deux pouces.

Les callosités artificielles disparaissent rapidement quand leur cause vient à cesser : aussi est-il souvent possible de lire dans les mains de l'ouvrier son ardeur plus ou moins grande à la besogne, et de juger approximativement du temps qui s'est écoulé depuis qu'il a cessé de travailler.

Le meilleur moyen de faire disparaître les callosités est évidemment de supprimer les pressions, les frottements qui les ont produites et les entretiennent. Pour activer la guérison, l'emploi des émollients est particulièrement indiqué : les cataplasmes, les bains chauds, l'enveloppement dans le caoutchouc, donnent ordinairement d'excellents résultats. Les applications de potasse et d'acide acétique, conseillées par quelques auteurs, ne restent pas toujours exemptes d'inconvénients et ne doivent être employées qu'avec grandes précautions. Dr A. Pignot.

II. Callosités des Paupières. — Elles consistent dans l'épaississement et l'induration de la peau des paupières, et se rencontrent ordinairement chez les personnes scrofuleuses, à la suite d'inflammations répétées. Cette petite affection sans importance est combattue avec avantage par les préparations iodées et iodurées employées à l'intérieur et à l'extérieur. Dr Ad. Piéchaud.

CALLOT (Jean), héraldiste. Premier héraut d'armes du duché de Lorraine et de Barrois. Il était avocat à la cour souveraine de Nancy en 1576, lorsqu'il succéda à son père dans la charge de héraut d'armes qui avait été possédée par son grand-père. Il est l'auteur du *Recueil des armes et blasons de la noblesse de l'ancienne chevalerie de Lorraine et Barrois*, ouvrage in-fol., entièrement gravé, qu'il dédia à M. du Chastellet, maréchal de Lorraine, et qui est devenu excessivement rare. Jean Callot est le père du graveur Jacques Callot, qu'il faisait travailler sous ses yeux, à la composition des armoiries. G. de G.

CALLOT (Jacques), célèbre graveur et dessinateur français, né à Nancy en 1592, mort dans la même ville le 24 mars 1635. Fils du précédent, dont la famille était originaire de la Bourgogne, il montra de bonne heure un goût très vif pour le dessin, et reçut les premières notions de deux compatriotes honorablement connus dans l'histoire de l'art, Claude Henriet et Jacques Bellange, et de Demange-Crocq, graveur des monnaies du duc de Lorraine ; mais, tourmenté du désir de voir l'Italie et de s'inspirer directement de l'exemple des grands maîtres, il partit à pied pour Rome en 1604, avec une bande de bohémiens qu'il abandonna dès qu'il fut parvenu au terme de son voyage. Il passa presque aussitôt à Florence où il reçut les conseils de Remigio Canta-Gallina. Reconnu à Rome par des marchands lorrains et ramené par eux au pays natal, Callot échappa une seconde fois à la surveillance paternelle ; cette fois, il ne dépassa pas Turin et se soumit bon gré mal gré aux remontrances de son frère Jean, qui l'y avait rejoint. La copie d'un portrait de Charles III (1607) lui valut enfin l'autorisation de se livrer en toute liberté à sa vocation. Il fit, en 1609, un troisième voyage en Italie, où il accompagna l'ambassade envoyée par Henri II de Lorraine pour notifier au pape son avènement. Il devint à Rome l'élève d'un graveur français, Philippe Thomassin, qui l'employait à des copies d'après Sadeler et d'autres artistes ; mais, pour couper court aux soupçons que Thomassin avait conçus touchant les sentiments de sa femme à l'égard de son jeune compatriote, Callot résolut de se fixer à Florence où il séjourna jusqu'en 1622. Pensionnaire de Côme II de Médicis et admis dans l'atelier de Giulio Parigi, il grava dès l'année 1612 la série en quinze planches de la pompe funèbre de Marie-Marguerite d'Autriche, femme de Philippe III d'Espagne et belle-sœur de Côme II. Callot adopta pour ces planches le procédé de l'eau-forte qui lui convenait mieux que le burin dont il usa pour un certain nombre de sujets de piété d'après André del Sarte, le Titien, Stradan, œuvres médiocres où rien ne trahissait encore sa future originalité. A cette même période de tâtonnements se rattachent diverses estampes des fêtes

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

célébrées à Florence en l'honneur du duc d'Urbin (1615) et des *Intermèdes* (1616-1617), toujours d'après son maître G. Parigi.

Callot avait vingt-quatre ans quand il mit au jour sa spirituelle suite des *Bossus (Varie figure Gobbi)* et ses *Caprici di varie figure* qui ne comportaient pas moins de quarante-huit scènes ou personnages et auxquels succédèrent diverses pièces officielles, telles que *la Bataille des Tisserands et des Teinturiers sur l'Arno* (1619) et *les Obsèques de l'empereur Mathias* (id.). L'année suivante, la grande planche connue sous le titre de *l'Impruneta* ou de *la Foire de Florence* vint mettre le sceau à sa réputation. « C'est, a dit Mariette, un tableau accompli de tout ce qui se peut imaginer pour exprimer un grand concours de peuple occupé à une infinité d'actions différentes. » Malgré les succès qu'il avait obtenus à Florence, Callot résolut, après la mort de Côme II (1622), de revenir dans sa patrie et s'y maria (1625) avec Catherine Kuttinger, de Marsal.

Appelé à Bruxelles par l'infante Elisabeth-Claire-Eugénie d'Autriche, il y grava en six planches l'historique du siège de Breda et quatre vues de Bruxelles et de ses environs, employées plus tard à l'ornement d'un plan de cette ville devenu très rare. C'est pendant son séjour dans les Flandres que Van Dyck peignit son portrait dont le burin de Vorstermann a fidèlement rendu l'élégance. Revenu à Nancy, Callot grava en 1627 les dix pièces du carrousel donné en l'honneur de la duchesse de Chevreuse et qui le firent appeler deux ans après par Louis XIII pour consacrer le souvenir des sièges mémorables de l'île de Ré et de La Rochelle (12 planches). Les deux vues du *Pont-Neuf* (deux de ses planches les plus connues) sont postérieures à son séjour à Paris où, malgré les instances du roi et de son protecteur Charles Delorme, médecin de Gaston d'Orléans, l'un des premiers curieux du temps, il ne consentit point à se fixer. Lorsqu'en 1631, Nancy dut capituler devant l'armée française, Callot refusa énergiquement de retracer sur le cuivre ce douloureux épisode et mérita, par sa résistance même, les éloges du roi qui l'en avait sollicité. Le chagrin que lui causa le dénouement de cette lutte inégale et une maladie d'estomac due à son assiduité au travail, hâtèrent sa fin. Il s'éteignit à quarante-trois ans et sans postérité.

Peu d'artistes français ont joui de leur vivant et après leur mort d'une célébrité aussi incontestée que Callot. « Il ne paroîtra pas si tôt un pareil homme », écrivait Mariette sur les marges de l'*Abecedario* d'Orlandi, et ce jugement d'un curieux de grand goût, mais le plus souvent sévère jusqu'à l'injustice pour ses compatriotes, n'a jamais été infirmé. Sans doute il est des parties de l'œuvre de Callot qui ne nous causent plus le plaisir qu'elles procuraient aux amateurs des deux derniers siècles. Quand Mariette encore nous assure que dans les sujets grotesques « le ridicule est si bien marqué qu'on ne se peut tenir de rire en les voyant », on nous permettra de croire que la fibre moderne se défend moins aisément, mais nous sommes pleinement d'accord avec Mariette lorsqu'il protestait contre l'assimilation du nom et du talent de Callot avec tout ce qui est « hideux ou burlesque », assimilation, pour le dire en passant, qu'on retrouve aussi bien sous la plume de Gresset que sous celle de Victor Hugo. Callot, pas plus que Daumier ou Charlet, n'est, à proprement parler, un caricaturiste, c'est un peintre de mœurs. Ses gueux si pittoresquement délabrés, ses estropiés si lamentables, ses gentilshommes et ses capitans d'une si fière tournure sont plus précieux que de simples documents iconographiques sur une période déterminée de l'histoire : ils incarnent, sous leurs pourpoints ou leurs guenilles l'éternel orgueil et l'éternelle misère de notre humanité. Les *Misères de la guerre*, les *Supplices* émeuvent en nous le sentiment douloureux qu'ils devaient éveiller chez les contemporains de Callot, tant est profond cet accent de vérité qui l'inspirait. Pour lui, d'ailleurs, il n'est point de genre « noble », point de préoccupations académiques : il rend ce qu'il a vu ou ce qu'il veut dire avec les modèles qui lui tombent sous la main, et de la plus humble réalité il dégage une poésie pénétrante, comme dans la charmante pièce connue sous les nom du *Benedicite*, inspiration naïve bien supérieure, selon nous, à ses plus célèbres diableries et nommément à cette *Tentation de saint Antoine*, si connue, où l'artiste s'est évertué à rassembler toutes les formes du cauchemar; traduites d'une pointe correcte et toujours maîtresse d'elle-même, elles font songer aux inventions troublantes et pénibles d'un autre Nancéien, J.-J. Grandville.

Les procédés matériels mêmes employés par Callot accentuent encore cette précision singulière dans le fantastique le plus abracadabrant. Il avait en effet substitué au vernis mou des graveurs le vernis dur des luthiers qui, en lui permettant de travailler simultanément, paraît-il, à plusieurs planches, assuraient à celles-ci une conservation pour ainsi dire indéfinie. A sa mort il fut fait deux lots de ses œuvres : l'un passa des mains d'Israël Henriet à son neveu Israël Silvestre; celle qui échut à Jean Callot, frère de l'artiste, parvint à une arrière-petite-nièce, Mme de Graffigny, auteur des *Lettres péruviennes*. La tradition veut que, dans un moment de détresse, elle ait vendu ces cuivres à un chaudronnier, et que vers la fin du XVIIIe siècle M. de Craon ait possédé une cuvette taillée dans l'un d'eux. Les planches provenant de Henriet et de Sylvestre sont, après des fortunes diverses, rentrées pour la plupart à Nancy; mais elles ne fournissent plus que des tirages indignes de l'amateur le moins difficile.

Si les belles épreuves de Callot sont rares, ses dessins authentiques ne sont pas communs non plus. Il existe cependant, et par centaines, des croquis à la plume ou à la sépia classés sous son nom au Louvre, à Rouen (collection Leber), au musée Wicar à Lille, à Florence, à Vienne, etc. Mais pour des juges exercés, bon nombre de ces dessins sont l'œuvre des copistes et des faussaires que devait tenter la popularité de Callot; néanmoins le Louvre en possède une soixantaine, et la galerie des Uffizi de Florence près de trois cents qui paraissent hors de toute contestation. Plus encore que les dessins, les peintures mises sous le nom de Callot ont éveillé le scepticisme de la critique moderne. Vainement alléguera-t-on que le Louvre conserve de sa main l'esquisse peinte d'un *Martyre de saint Sébastien* (provenant de Mariette et non exposée, ainsi d'ailleurs que ses autres croquis), vainement la galerie des Uffizi fait-elle figurer dans sa célèbre série des artistes peints par eux-mêmes un portrait de Callot, il n'est pas moins vraisemblable que les tableaux exposés à Rome, à Florence, à Venise, à Nancy, sont de simples copies et l'on va même jusqu'à nommer le principal auteur de cette entreprise, Jacob Heusch, dont le faire se rapproche singulièrement de la sécheresse de dessin et de la couleur criarde de ces prétendus originaux. Il est à noter d'ailleurs qu'aucun contemporain de Callot ne fait allusion à son talent de peintre et que l'épitaphe pompeuse du tombeau érigé au couvent des Cordeliers n'en souffle mot. Un iconophile, dont le nom est désormais inséparable de celui de Callot, feu M. Ed. Meaume, a combattu en toute occasion une légende qui, selon lui, nuisait plus à la gloire de son maître préféré qu'elle ne la servait.

L'un des portraits les plus fréquemment cités des *Caractères* de la Bruyère est celui de Démocède, le curieux d'estampes, dans lequel on a voulu voir Michel de Marolles ou plus vraisemblablement M. de Béringhen : « J'ai tout *Callot*, dit Démocède, hormis une seule qui n'est pas, à la vérité, de ses bons ouvrages; au contraire, c'est un de ses moindres, mais qui m'achèverait Callot. Je travaille depuis vingt ans à recouvrir cette estampe, et je désespère enfin d'y réussir : cela est bien rude ! » Le nom de Callot

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'avait pas été choisi au hasard par La Bruyère : son œuvre était de ceux que devait posséder en première ligne tout cabinet sérieux. Marolles, Béringhen (vulgairement appelé M. le Premier, c.-à-d. le premier écuyer du roi), Mariette, Quantin de Lorangère, avaient donné ou suivi l'exemple. Le catalogue rédigé par Gersaint (1741), pour la vente de Lorangère, et un autre catalogue publié à Londres (1804), et attribué à Claussin, sous le pseudonyme de Green, ont longtemps été les seuls guides des collections de Callot : ils sont aujourd'hui bien dépassés par le travail de M. Meaume (V. ci-dessous), auquel on ne peut reprocher, outre quelques omissions ou erreurs inévitables en pareil cas, que l'absence d'un index général destiné à abréger singulièrement les recherches. L'œuvre de Callot, tel que M. Meaume est parvenu à le reconstituer, comporte près de quinze cents numéros (images de piété, figures de l'Ancien et du Nouveau Testament, fantaisies, vues topographiques, scènes historiques, portraits, allégories, frontispices, armoiries, etc.), tant en originaux qu'en copies ou contrefacons et qu'en pièces douteuses ou perdues aujourd'hui. Le portrait de Callot a été gravé deux fois de son vivant : par Vorstermann, d'après Van Dyck, ainsi qu'il a été dit plus haut (la planche appartient, comme toutes celles de la même série, à la chalcographie du Louvre), et par Michel Lasne (1629). Une autre effigie (posthume), surmontant l'épitaphe du tombeau des Cordeliers de Nancy, est due à la collaboration d'Abraham Bosse et d'Israël Henriet. Maurice TOURNEUX.

BIBL. : BALDINUCCI, *Notizie dei professori del Disegno;* Florence, 1681. — BULLART, *Académie des Sciences et Arts;* Bruxelles, 1682, 2 vol. in-fol., t. II. — Le P. HUSSON, *Eloge historique de Callot, noble lorrain*, 1768, in-4 et 1776, in-8. — DESMARETS, *Eloge historique de J. Callot, graveur lorrain*, 1838, in-8 (extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*). — Ed. MEAUME, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot;* Paris, 1853-1860, 2 vol. in-8, divisés en trois parties. — L. ALVIN, *Séjour de Callot à Bruxelles*, 1861, in-8 (extrait de la *Revue universelle des arts*). — Marius VACHON, *Jacques Callot*, 1886, in-4 (de la série des *Artistes célèbres*). — Henri BOUCHOT, *Jacques Callot, sa vie, son œuvre et ses continuateurs*, 1889, in-12. — P.-J. MARIETTE, *Abecedario* (publié par MM. de Chennevières et de Montaiglon). — L. DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*, 1876, 3e éd., in-8. — *Catalogue des collections lorraines de M. Noel* (rédigé par lui-même), 1850-1856, 3 vol. in-8.

CALLOT (M.), écrivain du XVIIIe siècle, auteur de l'*Apothéose de la maison de Lorraine* (Paris, 1741, in-4).

CALLOUD (Giovanni-Paolo), comédien italien renommé, né à Rome le 11 nov. 1811. Après avoir fait de bonnes études, il fut, en 1831, compromis dans des affaires politiques ; la fameuse compagnie Royale Sarde, dirigée alors par Gaetano Bazzi, l'engagea comme *amoroso e brillante* ; il débuta au théâtre Re, de Milan. Encouragé par le succès qu'il obtint, il passa deux années dans cette troupe remarquable, aux côtés de ces grands artistes qui s'appelaient Vestri, Romagnoli, Carlotta Marchionni, etc. Il passa ensuite dans celle d'Angelo Lipparini, où il prit l'emploi de *caratterista*, qui correspond à peu près à celui de nos premiers rôles, et y réussit pleinement. A partir de ce moment, la renommée de Calloud, déjà bien établie, s'accrut de jour en jour. Il devint l'un des premiers comédiens de son pays, et parcourut en tous sens l'Italie, se faisant applaudir dans toutes les villes où il se produisait, et partout se faisant remarquer par la variété, la souplesse et la vérité d'un jeu plein de naturel, de chaleur et de passion.

CALLOVIEN (Géol.). Sous-étage inférieur de l'*Oxfordien* (V. ce mot).

CALLUNA (*Calluna* Salisb.). Genre de plantes de la famille des Ericacées, voisin des *Erica* (V. ce mot), mais bien caractérisé par la corolle, beaucoup plus courte que le calice, et par les capsules à déhiscence septifrage. L'unique espèce, *C. vulgaris* Salisb. (*Erica vulgaris* L.), est bien connue sous les noms de *Bruyère commune*, *Brande*. C'est un sous-arbrisseau très rameux, dont les tiges tortueuses, rapprochées en touffes, portent des feuilles opposées, imbriquées, persistantes. Les fleurs, d'un rose purpurin, rarement blanches, sont axillaires ou terminales et munies chacune de six bractées disposées par paire au-dessous du calice. Le *C. vulgaris* Salisb. est extrêmement répandu en Europe dans les landes, les bois secs, les terrains en friche. On l'emploie communément pour faire des balais. On l'utilise également dans la tannerie et la teinture. Toutes ses parties sont amères et astringentes.

Calluna vulgaris L. (Rameau florifère et fructifère).

CALLYNTÉRIES. Fête célébrée à Athènes en l'honneur d'*Athéna* (V. ce nom), considérée comme une divinité de l'agriculture. Elle commençait le 19 du mois de Thargélion, c.-à-d. au début des grandes chaleurs et était suivie de près par la fête des *Plyntéries*. Elle avait pour but d'appeler la protection de la déesse sur les moissons et les fruits afin de les amener à bonne maturité. Le soin de cette fête était confié à la famille des *Praxiergides*, qui y procédaient en enlevant le *peplos* d'Athéna, ensuite lavé, ce qui était l'objet des Plyntéries (rad. πλύνω), en voilant l'image de la déesse placée dans l'Erechtheion de l'Acropole et en fermant ce temple pour quelques jours. L'origine de la fête était rapportée à *Aglaure* (V. ce nom), personnification de la sérénité nocturne de l'atmosphère, condition de la rosée. Dans la procession des Plyntéries qui suivait, on promenait des plats de figues. La figue était en effet le premier fruit qui arrivât à maturité et, dans l'Attique même, un objet important de consommation. J.-A. H.

BIBL. : A. MOMMSEN, *Heortologie*, 7 et suiv.

CALMANTS ou SÉDATIFS. Les calmants, à l'opposé des *stimulants* (V. ce mot), ont pour effet de diminuer l'activité d'un organe ou d'un appareil, que cet effet reste dans les limites purement physiologiques ou qu'il empiète quelque peu sur le domaine pathologique. Le sens de ce mot est, du reste, tellement vaste et compréhensif qu'une foule de médications y rentrent ; ainsi les *hypnotiques* (V. ce mot) sont des calmants de l'activité cérébrale ; les *antispasmodiques* (V. ce mot), des calmants de l'éréthisme nerveux ; les *tempérants* (V. ce mot), des calmants du cœur et de la calorification ; les *antiaphrodisiaques* (V. ce mot) des calmants de l'appétit sexuel ; les *émollients* (V. ce mot) des calmants de l'état inflammatoire local ; les *hyposthénisants* (V. ce mot) des calmants de l'état inflammatoire général ; les *hypocinétiques* (V. ce mot), des calmants de la convulsibilité. Il n'y a donc pas lieu d'insister ici sur la médication calmante. Dr L. HN.

BIBL. : FONSSAGRIVES, *Dict. encycl., sc. méd.*, t. VIII, p. 465, 3e sér.

CALMAR (Malac.). Nom vulgaire attribué aux Mollusques-Céphalopodes qui composent la famille des *Loligidæ* (V. LOLIOLUS, LOLIGO, TEUTHIS, SEPIOLA).

CALMAR. Province et ville de la Suède, sur la Baltique. La province, qui constitue le principal des trois laens du Småland, a une population de 240,507 hab. sur 11,493 kil. q. — Le chef-lieu, sur le long détroit du même nom, qui le sépare de l'île d'Oeland, est la capitale du Småland, située dans l'île de Quarnholm, qu'un pont relie à la terre ferme et à une des villes qui ont le

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus marqué dans l'histoire de la Suède ; 11,819 hab. Navigation, 78,000 tonnes. La cathédrale, pastiche de Saint-Pierre de Rome, occupe le centre de la ville, qu'un bras de mer sépare de même du grand et beau château à quatre coupoles, restauré sous le roi Oscar, dans lequel fut conclue, en 1397, la fameuse Union du Nord. Calmar est un bon port, avec des chantiers, ainsi que des fabriques de sucre et de tabac. Ses exportations consistent en bois, avoine, goudron et allumettes chimiques. Louis XVIII, qui avait résidé à Calmar en 1804 avec son frère le futur Charles X, a fait élever un monument en l'honneur de Gustave Wasa. Ch. Vogel.

Union de Calmar. — On donne le nom d'Union de Calmar au traité conclu le 20 juil. 1397, qui réunissait sur une tête les trois couronnes scandinaves, Danemark, Norvège, Suède. La reine Marguerite fit reconnaître par les Etats, comme son successeur, Eric, son petit neveu ; l'assemblée déclara perpétuelle l'union des trois royaumes (V. Danemark et Suède [Histoire]). Plusieurs fois rompue et renouvelée, l'Union fut détruite par Gustave Wasa et abandonnée en 1523. Calmar fut disputé à la Suède par les Danois jusqu'en 1613.

CALME. Absolument parlant, le calme est l'absence complète de mouvement dans l'atmosphère. Au point de vue pratique, les marins entendent par ce mot les vents très faibles, ceux dont la vitesse varie de zéro à un mètre par seconde. Quand un navire à voile tombe dans une région de calme, il peut y être arrêté pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines, et son équipage court le risque de mourir de faim. Il y a donc toujours eu grand intérêt, pour les navigateurs, à connaître la situation de ces régions dangereuses ; et pourtant on n'a guère eu là-dessus que des notions très vagues pendant de longs siècles. Halley (*Philosophical Transactions*, 1686) et Hadley (*id.*, 1735), qui furent les premiers à ébaucher la théorie de la circulation atmosphérique, croyaient que les régions de calmes formaient autour du globe une « ceinture » équatoriale produite par le mouvement ascensionnel de l'air échauffé. Le commandant Maury admettait encore l'existence de cette ligne continue ; il croyait en outre avoir découvert deux autres régions de « calmes et folles brises », situées dans les deux zones tempérées, sur des parallèles voisins des tropiques.

Ces vues étaient erronées. A mesure que l'on a pu dépouiller un grand nombre de ces journaux de bord que tous les capitaines de navires doivent tenir et qui mentionnent, entre autres choses, la force et la direction du vent sur tous les points où passe le navire, on a pu constater les faits réels. Tout autour de l'hémisphère S., près du tropique du Capricorne, non seulement il n'y a pas trace de calmes, mais on y trouve des vents très variables dont l'intensité est encore plus grande que celle des alizés voisins. Dans l'hémisphère nord, on n'a pas encore étudié en détail la répartition des calmes du Pacifique ; mais, grâce aux travaux du commandant Brault, on connaît avec certitude celle des calmes de l'Atlantique nord. Ici encore, Maury avait eu le double tort de croire que tout se passait par zones, et de confondre en un seul tout les observations d'été et d'hiver. Voici ce qu'on observe en réalité : pendant la saison chaude, la région des calmes équatoriaux forme une sorte d'ellipse située entre 5° et 10° de la t. N. et 30° et 50° de long. O., un peu plus près de l'Amérique que de l'Afrique ; tandis qu'en hiver, cette région de calmes descend presque jusqu'à l'équateur, diminue de surface, et vient se blottir contre l'Afrique, tout près du cap des Palmes. Quant aux régions tempérées de l'Atlantique N., il est vrai de dire qu'on y trouve des calmes, mais beaucoup moins fréquents, sur la limite septentrionale des alizés de N.-E. ; et en hiver ces calmes, devenus encore plus rares, s'abaissent un peu vers le tropique en suivant le déplacement des alizés. Il n'existe pas, dans tout l'Atlantique, un seul carré où on ne puisse rencontrer des calmes ; mais ils sont à l'état de très rare exception en dehors des points signalés ci-dessus. Cela explique comment quelques observations réelles, exagérées en passant de bouche en bouche, ont créé la légende des *horse latitudes*, c.-à-d. de prétendus calmes très dangereux, situés près des Açores, dont les navigateurs ne sortaient qu'en allégeant leur navire de tout poids inutile, et en jetant à la mer, par exemple, les chevaux qu'ils avaient embarqués. Aujourd'hui les indications de Brault permettent aux navigateurs à voile de franchir l'équateur en toute saison, en choisissant les parages où l'existence des calmes est la moins probable. E. Durand-Gréville.

Bibl. : L. Brault, *Etudes sur la circulation atmosphérique dans l'Atlantique nord* ; Paris, 1879, 2e éd. — Du même, *Etudes sur la météorologie des vents de l'Atlantique nord* ; Paris, 1881.

CALMEIL (Juste-Louis), médecin aliéniste français contemporain, né à Poitiers en 1798. Après avoir été élève d'Esquirol à la Salpêtrière, il devint premier interne de l'hospice de Charenton à l'époque où Royer-Collard en devint le médecin en chef (1826), puis directeur de cet établissement à la mort de celui-ci. Bien qu'Esquirol ait parlé plus ou moins explicitement de la paralysie générale progressive, que Bayle l'ait exactement décrite le premier, Calmeil a eu le mérite de rattacher cette affection à sa vraie cause, à la périencéphalite, tandis que ses prédécesseurs la rattachaient à la méningite chronique. Calmeil a publié un grand nombre d'articles dans les *Archives gén. de médecine*, le *Journ. univ. et hebdom. de méd.*, le *Dict. de médecine*, etc., et de plus : *De la Paralysie considérée chez les aliénés* (Paris, 1826, in-8) ; *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire, depuis la renaissance des sciences en Europe jusqu'au* XIXe *siècle* (Paris, 1854, 2 vol. in-8) ; *Traité des maladies inflammatoires du cerveau ou histoire anatomo-pathologique des congestions encéphalites du délire aigu, de la paralysie générale ou périencéphalite chronique diffuse*, etc. (Paris, 1859, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

CALMEILLES. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret ; 248 hab.

CALMELET (François-Michel-Jacques), ingénieur français, né à Langres le 17 oct. 1782, mort à Pise (Italie) le 28 janv. 1817. Entré à l'Ecole des mines en 1800, ingénieur ordinaire en 1805 et ingénieur en chef en 1811, il a publié dans le *Journal des Mines : Conjectures sur quelques points de la théorie métallurgique* (t. XVI, 1804) ; *Essai sur les roches cornéennes* (t. XXXVII, 1815) ; une série de mémoires sur les richesses minérales des anciens départements de Rhin-et-Moselle (t. XXV, 1809), de la Sarre (t. XXVI, 1809) et de l'ancien arrondissement de Prüm (t. XXXII, 1812), sur les mines de Trarbach (t. XXIV, 1808), de Weiden (t. XXV, 1809), de Lommersdorf (t. XXXII, 1812), de Reitscheid (t. XXXII, 1812), de Bleialf (t. XXXV, 1814), de Bergzabern (t. XXXV, 1814), de Lobsann (t. XXXVII, 1815), etc. ; dans les *Annales des mines : Sur un aérolithe tombé aux environs de Langres* (t. I, 1816).

CALMELS (Célestin-Anatole), sculpteur français, né à Paris le 26 mars 1822, élève de Bosio, de Pradier, de Carl Elshoecht et de Blondel. Second prix de Rome en 1839, pour un bas-relief représentant *le Serment des Sept chefs devant Thèbes*. Cet artiste fut admis au Salon depuis l'année 1843 ; parmi les œuvres qu'il a exposées, nous citerons : une statue de *Guttemberg* et le buste en marbre de *Ballanche* (1848) ; le buste en marbre de *Géricault*, placé au Louvre (1849) ; *la Naissance de la Vierge*, bas-relief en plâtre, modèle de la décoration de la chapelle de la Vierge dans l'église Saint-Maurice, à Lille (1852) ; la *Présentation au Temple*, bas-relief en plâtre, modèle pour la même église, et une statue en marbre de *Calypso* (1853) ; une statue en marbre de *Psyché* (1857) ; *la Douleur*, statue en plâtre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(1872). Il contribua à la décoration de plusieurs monuments de Paris ; on trouve de lui, à la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, la statue en pierre de *Saint Clément ;* à l'hôpital Sainte-Eugénie, deux statues de saints ; à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, les bas-reliefs de *la Naissance de la Vierge* et de *la Présentation au Temple ;* à l'église Sainte-Elisabeth, les statues en pierre de *Saint Louis* et *Sainte Eugénie*, placées au rez-de-chaussée de la façade principale en 1857. En 1866, il exécuta, pour la ville de Porto, la statue équestre de *Dom Pedro IV*. A partir de cette époque, il alla se fixer, pendant de nombreuses années, en Portugal.

Maurice Du Seigneur.

CALMELS-ET-LE-VIALA. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique ; 664 hab.

CALMET (dom Augustin), théologien et historien lorrain, né à Mesnil-la-Horgne le 26 févr. 1672 et décédé à Senones le 25 oct. 1757. Il commença ses études au couvent de Breuil, près de Commercy, et les continua à l'Université de Pont-à-Mousson. A l'âge de dix-sept ans, il entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Vannes. Après avoir fait son noviciat à l'abbaye de Saint-Sore il commença la théologie au couvent de Münster (Haute-Alsace). Là, grâce aux leçons d'un pasteur protestant, il entreprit l'étude de l'hébreu. Envoyé à l'abbaye de Moyenmoutiers en 1696, il s'adonna à l'exégèse de la Bible et prépara un commentaire sur l'Ancien Testament, tout en y enseignant la philosophie et la théologie. En 1704 il retourna à Münster en qualité de sous-prieur, groupa autour de lui quelques jeunes religieux studieux et entreprit avec eux une étude approfondie des livres sacrés. A plusieurs reprises il dut séjourner à Paris : il y fit imprimer ses commentaires bibliques qu'il publia en français sur les conseils de dom Mabillon et qui furent vivement attaqués par Fourmont et Brochard Simon ; en même temps il y rédigea son *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Promu successivement prieur de Lay près de Nancy (1715), puis abbé de Saint-Léopold à Nancy (1718), il obtint en 1728 l'abbaye de Senones dans les Vosges, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Tout en s'adonnant à des travaux littéraires, il ne négligeait point l'administration du temporel de son abbaye, dans laquelle il introduisit plusieurs réformes. Deux fois il fut élevé à la dignité de président général de sa congrégation. Par excès de modestie et aussi par amour pour ses études, il crut devoir refuser un évêché *in partibus*, que le pape Benoît XIII lui avait offert sur la proposition du collège des cardinaux.

Doué d'une activité prodigieuse, Calmet a publié une longue série d'ouvrages théologiques et historiques. Parmi les premiers nous citerons : *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1707-1716, 23 vol. in-4), l'édition la plus estimée et la plus complète est celle de Paris (1724 en 9 vol. in-fol.) ; l'ouvrage traduit en latin par J.-D. Mansi (Lucques, 1730-1738 en 8 vol. in-fol.) fut réimprimé à Augsbourg (1756, 8 vol. in-fol.) et à Würtzbourg (1789-1793, en 19 vol. in-4). La partie la plus importante de l'ouvrage n'est pas le commentaire, mais l'introduction, dont l'auteur fait précéder les différents livres bibliques ; ce sont des dissertations sur la chronologie, l'histoire, la géographie et l'archéologie, qui ont été souvent imprimées à part, soit sous le titre de : *Dissertations qui peuvent servir de prolégomènes de l'Ecriture Sainte* (Avignon, 1715, in-8 ; Paris, 1720, in-4), soit sous celui de *Trésor d'antiquités sacrées et profanes* (Paris, 1722, 3 vol. in-4) et dont il existe des traductions en latin, en anglais, en hollandais et en allemand. Un extrait du commentaire est connu sous le titre de *Bible de l'abbé Vence* (Paris, 1748-1750, en 14 vol. in-4) parce que l'abbé Vence y a ajouté une dissertation ; la *Bible d'Avignon* (en 17 vol. in-4) n'en est qu'une édition augmentée. Tous les résultats de ses études exégétiques qui se trouvaient éparpillés dans son commentaire ont été réunis par l'auteur dans le *Dictionnaire historique, géographique, critique, chronologique et littéral de la Bible* (Paris, 1720, 2 vol. in-fol., avec gravures), ouvrage estimé, souvent réimprimé et traduit en allemand, en anglais et en latin. Il faut encore mentionner parmi les ouvrages bibliques : *la Bible en latin et en français* (texte de Sacy), avec des préfaces, des dissertations et des notes tirées des *Commentaires* (Paris, 1748, 14 vol. in-4), *Histoire Sainte de l'Ancien et du Nouveau Testament et des juifs, pour servir d'introduction à l'histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury* (Paris, 1718, 2 vol. in-4), plusieurs fois réimprimée et traduite en anglais, en allemand et en latin. Les nombreuses éditions et traductions des ouvrages exégétiques du savant bénédictin prouvent l'immense succès de ses travaux. Dom Calmet est le premier parmi les exégètes catholiques, qui, sans se perdre dans le dédale des interprétations allégoriques et mystiques, se soit évertué à établir le sens grammatical des textes bibliques. Cependant sous ce rapport il était lié par les décisions du concile de Trente (*Sessio IV* du 8 avr. 1546) ; il ne pouvait s'écarter du sens tel que le Saint-Esprit l'avait fixé par le pape et les conciles ; d'autre part, l'auteur avait une connaissance trop insuffisante des langues orientales pour pouvoir utiliser les sources rabbiniques. Les autres ouvrages théologiques de dom Calmet sont moins importants, nous ne mentionnerons que les principaux : *Traité de la confession générale* (Nancy, 1731 et 1753, in-12), traduit en allemand ; *Commentaire littéral, historique et moral sur la Règle de saint Benoit* (Paris, 1733, 2 vol.), traduit en latin ; *Dissertation sur les apparitions des anges..... et sur les revenants, les vampires.....* (Paris, 1746, in-12), réimprimée sous le titre : *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou revenants de Hongrie* (Paris, 1751, 2 vol. in-12 ; Sénones, 1759, 2 vol. in-8) ; traduit en italien et en allemand.

De nos jours les ouvrages théologiques de Calmet sont moins lus et consultés que ses livres historiques. Son grand mérite comme historien est d'avoir été un collectionneur infatigable, d'avoir mis à profit les archives de la Lorraine et d'en avoir publié de précieux documents. Calmet n'est pas toujours impartial. Son ouvrage capital porte le titre : *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine* (Nancy, 1728, 4 vol. in-fol.). La seconde édition de Nancy, 1745 à 1757, en 6 vol. in-fol., quoique considérablement augmentée, n'a pas la même valeur que la première ; elle n'est pas achevée et la cour de France lui a fait supprimer une série de passages qu'elle n'approuvait pas et qui se trouvaient dans la première. Dès 1734, l'auteur en a publié un *Abrégé à l'usage des princes*. Le quatrième volume de la deuxième édition avait paru à Nancy en 1751 sous le titre : *Bibliothèque lorraine ou Histoire des hommes illustres qui se sont distingués dans la Lorraine et dans les Trois-Evêchés dans la science, dans la piété et les beaux-arts*. Il a voulu compléter ses travaux historiques sur la Lorraine par un ouvrage, conçu sans plan, mais renfermant de précieux renseignements, dont la publication, interrompue par la mort de l'auteur, a été faite par son neveu, dom Fangé, sous le titre : *Notice de la Lorraine qui comprend les duchés de Bar, l'électorat de Trèves, les villes principales et autres lieux les plus célèbres, rangés par ordre alphabétique* (Nancy, 1756-1762, 2 vol. in-fol.). Parmi les autres travaux historiques sur la Lorraine nous citerons encore : *Dissertation sur les grands chemins de Lorraine* (Nancy, 1727, in-4), réimprimée dans l'*Histoire ; Dissertation hist. et chronologiq. sur la suite des médailles des ducs et duchesses de Lorr., gravées par Ferd. Saint-Urbain* (Vienne, 1736, in-4) ; *Histoire générale de la maison du Châtelet, branche puînée de la maison de Lorraine*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Nancy, 1741, in-fol.); *Traité hist. sur les eaux de Plombières, de Bourbonne et Luxeuil* (Nancy, 1748, in-8) (ouvrage du P. Durand, annoté et augmenté par Calmet). De moindre valeur sont les deux ouvrages sur l'histoire universelle, dont l'un porte le titre : *Abrégé chron. de l'histoire sacrée et profane depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours* (Nancy, 1729, in-8); et l'autre celui de : *Histoire universelle sacrée et profane depuis le commencement du monde jusqu'en 1720* (Strasbourg et Nancy, 1735-1771, 17 vol. in-4), traduit en italien, en allemand, en latin et en grec moderne. A sa mort on a trouvé un certain nombre d'ouvrages inédits, dont de nos jours M. Dinago, avocat à Saint-Dié, a commencé la publication. Ce savant a publié à part une *Histoire de l'abbaye de Münster* (Colmar, 1882) et dans les *Bulletins de la Société philomatique vosgienne* il a fait paraître les ouvrages suivants : 1° *Histoire de l'abbaye de Senones;* 2° *Des Divinités payennes adorées autrefois dans la Lorraine et dans d'autres pays voisins;* 3° *Conjectures sur les coquillages que l'on trouve sur la terre et sur les montagnes;* 4° *De l'Origine de la cérémonie du Roy-boit ou du Roy de la Fève.* Plusieurs ouvrages ont été attribués à tort à dom Calmet, par exemple : *Histoire de la maison de Salles, originaire du Béarn*, par l'abbé Hagos (Nancy, 1716, in-fol.); *Historia Mediani monasterii*, par dom Belhomme (Strasbourg, 1724, in-4); *Dissertation sur la sueur de Notre Seigneur Jésus-Christ au jardin des Oliviers* (Paris, 1740, in-12), et enfin un *Commentaire théologique sur la Barbe-Bleue*, par le roi Frédéric le Grand. L. WILL.

BIBL. : DOM FANGÉ, *Vie de dom Calmet;* Nancy, 1763, in-8, avec un catalogue complet des ouvrages de Calmet. — PASSIONEI, *Vita di P. D. Agostino Calmet;* Rome, 1770, in-4. — *Autobiographie*, dans la *Bibliothèque lorraine*. — Ernst-Ludw. RATHLEF, *Geschichte jetzt lebender Gelehrten;* Zelle, 1740, I, pp. 66-104. — Sig.-Jac. BAUMGARTEN, *Nachrichten von merkwürdigen Büchern;* Halle, 1752, II, pp. 504-506. — Joh.-Christ. STRODTMANN, *Beiträge zur Historie der Gelehrtheit;* Hambourg, 1750, V, pp. 200-222. — A. PROST, *Tables des morceaux accessoires, documents et titres contenus dans les deux éditions de l'Histoire de Lorraine de D. Calmet;* Paris, 1877, in-8 (extrait du Polybiblion).

CALMETTE (La) *(Calmeta)*. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes, non loin du Gard; 900 hab. Autrefois, dans le diocèse d'Uzès, doyenné de Sauzet; viguerie d'Uzès. Nommé dès l'an 1027. Donné par saint Louis à l'ancien vicomte de Carcassonne, Trencavel, rentra plus tard dans le domaine royal. Cette localité était située sur l'ancienne route romaine allant de Nîmes à *Anderitum* (Javols dans la Lozère); cette voie romaine est encore mentionnée au XIe siècle; elle fut suivie par saint Louis à son retour de la croisade et, à la fin du XIIIe siècle, il y avait à la Calmette un bureau de péage dont les tarifs furent réduits par ordre du sénéchal du roi. Le château de la Calmette fut pris en 1580. L'église était dédiée à saint Julien. — Ruines du château.

CALMO (Andrea), célèbre auteur dramatique vénitien, né vers 1510, mort le 23 fév. 1571. Il était fils d'un gondolier, et c'est surtout à cette origine qu'il dut sa connaissance parfaite du langage du peuple. Sa comédie tient le milieu entre le théâtre classique et le théâtre populaire proprement dit, entre Dolce et la *commedia dell' arte*. Peut-être que sa plus grande originalité serait le mélange des dialectes qu'il introduit dans ses pièces, où l'on parle vénitien, bergamasque, bolonais, padouan, grec moderne, dalmate, italo-allemand; mais Antoine de Molino avait déjà usé de cette langue *olla potrida*, amusante pour une population cosmopolite, comme celle de la Venise du XVIe siècle, pleine d'aventuriers, de soldats, d'esclaves de tous les pays, bien étonnante pour un lecteur postérieur. Les pièces de Calmo, tableaux de mœurs d'une fantaisiste exactitude, des coins de place publique, des bouts de rue jetés tout vifs sur le théâtre avec le grouillement de la foule, ses bavardages, ses obscénités, les effronteries des courtisanes, des ruffians, des bravaches, toute cette ardente et sensuelle vie vénitienne revécue dans un art hardi enthousiasmait le public; les jours de Calmo on se battait à la porte du théâtre, les poignards sortaient, on risquait sa vie pour voir ceux qui voyaient. En ses comédies, ses églogues, ses lettres, Calmo n'est pas sans analogies avec Arétin; mais s'il lui est inférieur comme écrivain, il a laissé, encore que ses pièces n'aient rien de commun avec la morale, une réputation intacte. La valeur de Calmo est assez bien définie dans ces lignes de M. Molmenti : « Il évita les mièvres et vaporeuses sentimentalités, mais ne sut pas s'affranchir de la licencieuse vulgarité. Il se fait pourtant pardonner en partie ses défauts par sa vivacité insouciante, par son bon sens, par la vérité frappante de son observation de la nature. » *Las Spagnolas, comedia di Scarpella Bergamasco, non più stampata* (Venise, 1549); c'est la seule fois que Calmo a pris ce pseudonyme; les autres comédies furent publiées sous le nom véritable de l'auteur : *la Saltuzza* (Venise, 1551); *la Potione* (Venise, 1552); *Il Travaglia* (Venise, 1556); *la Fiorina* (Venise, 1553); *la Rodiana* (Venise, 1561); *le Bizarre, faconde ed ingeniose Rime pescatorie* (Venise, 1556); *le Giocose, moderne e facetissime Egloghe pastorali* (Venise, 1557); *I Piacevoli ed ingeniosi Discorsi in più lettere compresi e ne la lingua antica volgari dechiarati* (Venise, 1548); *Supplimento* (1552); *Il Rimanente de le piacevoli ed ingeniose lettere* (1552); ces trois parties réunies en une seule : *Delle Lettere di A Calmo libri IV* (Venise, 1584); cette édition contient de plus : *Il Residuo delle lettere facete di A. Calmo, con cinquanta stanze al proposito dell'opera del medesimo*, recueil qui avait déjà été imprimé à Venise, chez Domenico Farri; *Opere diverse* (Venise, 1600). R. DE GOURMONT.

BIBL. : Francesco BARTOLI, *Notizie storiche de' Comici italiani;* Padoue, 1782, 2 vol. in-12. — FERRARI, *De la Littérature populaire en Italie*, I; Venise (*Revue des Deux Mondes*, juin 1839). — P. G. MOLMENTI, *la Vie privée à Venise depuis les premiers temps;* Venise, 1882, in-8. — Le même, *Andrea Calmo*, dans les *Storie vecchie;* Venise, 1882, in-8.—E. MUSATTI, *Venezia ed i Veneziani;* Padoue, 1886, in-4. — LOR. STOPPATO, *la Commedia popolare in Italia;* Padoue, 1887, in-8.

CALMON (Jean), homme politique français, né à Carluset (Lot) en 1774, mort à Paris le 13 mars 1857. Il fut pendant presque toute sa longue carrière administrative employé du ministère des finances. Dès 1798, après avoir été soldat et commis dans les bureaux de la guerre, il entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, où il conquit rapidement le titre d'inspecteur général. Sous le gouvernement impérial, il fut chargé d'organiser l'administration à Corfou, de liquider la situation financière de l'ancien évêché de Munster et de procéder à la vente des biens du clergé en Westphalie. Le gouvernement de Louis XVIII ne lui en garda pas rancune, car il fut nommé conseiller d'Etat et directeur général de l'enregistrement. En 1821, il fut élu député par un des collèges électoraux du Lot, et il conserva son siège dix-sept ans. Pendant le règne de Louis-Philippe, il prit beaucoup d'importance à la Chambre et était un des principaux membres de la gauche dynastique. En 1848, il fit liquider sa situation administrative et rentra dans la vie privée. Louis LUCIPIA.

CALMON (Marc-Antoine), homme politique français, né à Tamniès (Dordogne) le 3 mars 1815. Il entre au conseil d'Etat comme auditeur de 2e classe, en 1836, alors que son père était député du Lot. En 1842, il est nommé maître des requêtes dans la même compagnie, et reste en fonctions jusqu'au commencement de l'Empire. Il rentre alors dans la vie privée pour ne pas prêter le serment de fidélité à l'empereur, qu'on exigeait de tous les employés. En 1846, M. Calmon est élu député, mais il ne reparaît dans les assemblées législatives ni pendant la deuxième République ni pendant le second Empire. Le 23 févr. 1871, M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, le nomme

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et c'est en cette qualité qu'il signe le décret d'expulsion du prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. M. Calmon cesse ses fonctions le 30 nov. 1872, et la semaine suivante, le 7 déc., il est nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. Léon Say. Il donne sa démission le lendemain du jour où M. Thiers est renversé du pouvoir, le 25 mai 1873. A une élection partielle qui a lieu en Seine-et-Oise, le 14 déc. de la même année, il est élu représentant du peuple à l'Assemblée nationale, battant M. Levêque, candidat monarchiste. Dans cette Assemblée il fait partie du centre gauche, qui le nomme son président. Le 13 déc. 1875, au quatrième tour de scrutin, par 349 voix sur 691 votants, il est élu sénateur inamovible. A la Haute Chambre, M. Calmon suit la même politique qu'à l'Assemblée nationale. — Il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Calmon a publié : *les Impôts avant 1789* (1865, in-8) ; *William Pitt*, étude financière et parlementaire (1865, in-8) ; *Histoire parlementaire des finances de la Restauration* (2 vol. in-8) ; *les Crédits et l'Amortissement* (in-8) ; *Etude des finances de l'Angleterre depuis la réforme de Robert Peel jusqu'en 1869* (1870, in-8) ; une *Notice* qui précède le recueil des discours de M. Thiers. Louis Lucipia.

CALMON (Mme), femme du précédent. Elle a publié un grand nombre de romans dont quelques-uns ont eu du succès. Nous citerons : *Mes Pensées* (Paris, 1878, in-12) ; *Histoires intimes* (1880, in-12) ; *Oui et Non* (1882, in-16) ; *Miss Merton* (1883, in-12) ; *le Roman de Gabrielle* (1881, in-12) ; *un Secret* (1882, in-12) ; *Autour du village* (1885, in-12) ; *Cœur droit, l'Inconnue, Cécile, Expiation* (1888, in-12), etc.

CALMON Dupin e Almeida (Miguel), marquis d'Abrantes, homme d'Etat brésilien, né à Santo Amaro (Bahia) le 26 oct. 1794, mort à Rio de Janeiro le 5 oct. 1865. Il voyagea beaucoup en Europe. Membre du gouvernement provisoire de la prov. de Bahia pendant la guerre de l'Indépendance (1822-1823), député à la Constituante et membre de la Chambre des députés (1826-1833 et 1835-1840), il fit enfin partie du Sénat (1840-1865). Sous le règne de dom Pedro Ier, il se fit remarquer à la Chambre comme un des plus brillants orateurs de l'opposition, et fut nommé ministre des finances (1827-29) et ministre des affaires étrangères (1829-1830). Après l'abdication de l'empereur (1831) il combattit les gouvernements de la régence jusqu'à l'avènement du parti conservateur (19 sept. 1837). Il obtint alors le portefeuille des finances (1837-1839) qu'il reprit encore de 1841 à 1843. En 1844 il fut chargé d'une mission diplomatique auprès des gouvernements français, anglais et allemand. Il réussit à obtenir l'intervention armée de la France et de l'Angleterre dans les affaires de la Plata. Mais lord Aberdeen, décidé à combattre la traite des noirs qui se faisait encore au Brésil, refusa la participation de son gouvernement aux opérations sous prétexte qu'il fallait éviter soigneusement d'exciter de nouvelles causes de rivalité entre le Brésil et la Confédération Argentine. Revenu au Brésil en 1846, le vicomte d'Abrantes reçut le titre de marquis (1854). De nouveau ministre des affaires étrangères (1862-1864) il envoya au ministre anglais Christie ses passeports (1863) et rompit les relations diplomatiques avec l'Angleterre. Elles ne furent rétablies qu'en 1865, à la demande de l'Angleterre, après la sentence arbitrale prononcée en faveur du Brésil par le roi des Belges. Le marquis d'Abrantes a publié plusieurs brochures sur les questions de colonisation et d'agriculture. Sa *Correspondance* officielle sur sa mission en Europe a été publiée en 1853 (Rio, 2 vol. gr. in-8). Sur cette mission on consultera utilement l'ouvrage de A. de Brossard, *Considérations historiques et politiques sur les Républiques de la Plata dans leurs rapports avec la France et l'Angleterre* (Paris, 1850, in-8). R.-B.

CALMONT *(Calvus mons)*. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Nailloux, sur l'Hers, affluent de l'Ariège ; 1,820 hab. Ancien château, cité dès le XIe siècle, possédé par les vicomtes de Foix ; il leur fut, dit un acte de 1263, enlevé par Raimond VII, comte de Toulouse, et Alphonse de Poitiers y construisit une bastide, qui est citée vers 1271. C'était un débris de l'ancienne baronnie de Saverdun. Le lieu de Calmont était ch.-l. de l'une des baronnies du diocèse de Mirepoix ; cette baronnie fut plus tard érigée en vicomté en faveur de la famille de Paulo. Ruines du château de Terraqueuse, résidence des vicomtes ; il servit de quartier-général au comte de Paulo, commandant de l'armée royaliste en 1799. — Le prieuré Saint-Sernin de Calmont dépendait de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse ; l'église figure sous le nom de Saint-Sernin de Pauliac dans le cartulaire de cette église, et c'est le monastère de Saint-Sernin de Pauliac, mentionné dès le VIe siècle par Grégoire de Tours. A. Molinier.

Bibl. : D. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, passim. — Douais, *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse*.

CALMONT-DE-PLANCATGE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Cassagnes-Bégonhès, au pied d'une montagne, sur un affluent du Viaur ; 1,629 hab. Les seigneurs de Calmont-de-Plancatge étaient comptés, aux XIIe et XIIIe siècles, parmi les plus puissants du Rouergue. Ils firent au monastère de Bonnecombe de nombreuses donations dont on trouve les preuves dans le cartulaire de cette abbaye. Le nom de cette famille, qui s'était sans doute détachée de celle de Calmont-d'Olt, s'est conservé jusqu'au XVIe siècle ; la seigneurie de Calmont était passée, au XIVe siècle, aux barons d'Arpajon. Il ne reste rien du château où Charles VII s'arrêta en 1437 — Ceignac (683 hab.), situé à une petite distance de Calmont, est un lieu de pèlerinage très fréquenté. L'église paroissiale est dédiée à la Vierge. Ce n'était d'abord qu'une simple chapelle ; elle a été agrandie aux XVe et XVIe siècles. Le chœur a été ajouté en 1455 ; la chapelle de Sainte-Catherine a été bâtie en 1464 et celle du Saint-Sépulcre en 1502. L'église de Ceignac renferme les tombeaux de plusieurs membres de la famille d'Arpajon. On y voit dans le chœur celui de Jean III représenté à genoux, entre saint Jean-Baptiste et saint Christophe. En face est la statue d'un prince palatin qui, d'après la tradition, aurait recouvré la vue à Ceignac. On remarque aussi dans le chœur un ex-voto laissé par la ville de Rodez, à la suite d'un vœu fait par elle, pendant la peste de 1653. C. Couderc.

Bibl. : Père Ant. Cavagnac, *Histoire de l'église de Ceignac* ; Rodez, 1627, in-12 ; nouv. éd. par Jean Mazeau en 1660 et 1676 et par Rudelle en 1823 ; Paris, in-18. — H. de Barrau, *Notes sur l'église de Ceignac*, dans les *Mémoires de la Soc. des lettres et des arts de l'Aveyron*, t. III, pp. 197-207. — Du même, *Documents historiques sur les familles du Rouergue* ; Rodez, 1853, t. I, in-8, p. 601-608.

CALMONT-D'OLT. Hameau du dép. de l'Aveyron, com. et arr. d'Espalion, sur une montagne au S.-O. de cette dernière ville ; 295 hab. Calmont existe certainement depuis le Xe siècle. La famille qui a porté le nom de cette seigneurie a été, pendant tout le moyen âge, l'une des plus puissantes du Rouergue. Elle possédait en outre Montpeyroux, Sévérac-Bedène, Cruéjouls, Saint-Chély, et bien d'autres lieux. Ses divers membres firent de nombreux dons aux monastères de Conques, de Bonneval et d'Aubrac. Bégon Ier, seigneur de Calmont, joua un rôle très actif, dans la grande querelle qui s'éleva, au XIe siècle, entre l'abbaye de Conques et celle de Figeac, au sujet de leur dépendance respective. Guillaume de Calmont, évêque de Cahors, fonda au commencement du XIIe siècle, l'abbaye de Bonneval. Bégon IV accorda en 1266, au prix de 17,000 sous rodanois, aux habitants d'Espalion, ses vassaux, les plus anciens privilèges qui leur aient été concédés. Raymond de Calmont, évêque de Rodez, dernier descendant mâle et héritier de la seigneurie de Calmont, légua, par testament, en 1297, tous ses

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

biens à ses petits-neveux. La seigneurie de Calmont passa ainsi à la famille de Castelnau de Brétenous. Il ne reste plus que des ruines du château de Calmont, qui n'était déjà plus habité au XVIIIe siècle. Il ne reste rien de l'ancienne église paroissiale de Calmont, bâtie probablement au XIe siècle, peu de temps après le château. L'église actuelle a été construite en 1779-1780. C. COUDERC.

BIBL.: H. AFFRE, *Simples récits sur Espalion*; Villefranche, 1850, in-8, pp. 134-170. — Du même, *Lettres à mes neveux sur l'histoire de l'arrondissement d'Espalion*; Villefranche, 1858, t. I, in-8, pp. 109-112. — H. DE BARRAU, *Documents historiques sur les familles du Rouergue*; Rodez, 1853, t. I, in-8, pp. 579-599.

CALMONTIUM (V. CHAUMONT).

CALMOUTIER *(Colonomonasterium, Colomonasterium, Columbæ Monasterium)*. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg, sur la Colombine; 529 hab. Gîtes de minerai de fer. Carrières de pierre. L'église collégiale Notre-Dame était la plus ancienne de Franche-Comté, et les historiens locaux en attribuent la fondation à un fils ou à un petit-fils de Charlemagne; elle existait, en tous cas, dès le XIe siècle. Le chapitre qui y était annexé, et qui occupait un des premiers rangs dans les assemblées du clergé de la province, comprenait un doyen et huit chanoines; ruiné par les guerres du XVIe siècle et réduit à trois membres, il fut, en 1651, transféré à Vesoul et installé dans l'église Saint-Georges de cette ville, qui jusqu'alors n'avait été que paroissiale. L'église de Calmoutier se compose du chœur et d'un bas côté de l'ancienne chapelle du chapitre; la nef a été reconstruite après l'écroulement d'une partie de l'édifice en 1678. On y voit la tombe du doyen Nicolas de Senoncourt, mort le 15 juil. 1452. L. LEX.

BIBL. : Abbé J. MOREY, *la Chronique de l'église de Vesoul*; Montbéliard, 1836, in-8, ch. V et VI.

CALNE. Ville d'Angleterre, comté de Wilts, à 140 kil. O. de Londres, sur la rivière Marlan. Célèbre école Bentley; école d'apprentissage pour les domestiques. Ruines romaines, ancienne résidence des rois de Wessex. Synode de 997; 5,315 hab. Bourg parlementaire supprimé en 1885.

CALOCÉPHALE *(Calocephalus)* (V. PHOQUE).

CALOCLADIA (V. ERYSIPHE et PÉRISPORIACÉES).

CALOCORIS (*Calocoris* Fieb.). Genre d'Insectes-Hémiptères, de la famille des Capsides, voisin des *Phytocoris* (V. ce mot), dont il diffère surtout par le rostre moins allongé, les antennes un peu plus épaisses à la base, le prothorax droit sur les côtés, et le troisième article des tarses postérieurs de moitié ou de deux tiers plus long que le deuxième. Pour donner une idée du genre, nous figurons le *C. seticornis* Fabr., espèce commune en Europe, dans les prairies; elle est longue de 7 à 8 millim., noire, avec le bord antérieur du prothorax et les tibias fauves et les élytres d'un brun foncé, ornées d'une bande marginale fauve et, à l'extrémité, d'une tache rouge terminée par un point noir. Ed. LEF.

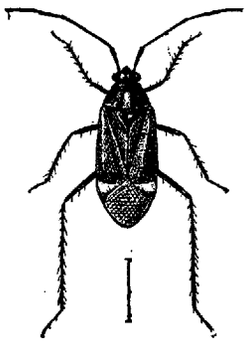

Calacoris seticornis Fabr.

CALOCYR, patrice byzantin, mort en 989. Envoyé par l'empereur Nicéphore Phocas à la cour du prince russe Sviatoslav (969), il persuada à ce dernier de faire la conquête de la Bulgarie, et de l'aider ensuite à remplacer son maître sur le trône de Byzance. Mais Jean Zimiscès, successeur de Nicéphore, repoussa les Russes de la Thrace et reprit sur eux la capitale bulgare, Prieslav. Calocyr, qui s'y trouvait, réussit à s'échapper. Des relations amicales s'étant établies dans la suite entre les Russes et les empereurs de Byzance, il dut quitter la cour de Kiev. Plus tard, il soutint l'usurpateur Bardas Phocas contre l'empereur Basile II, mais il fut fait prisonnier et pendu.

CALODENDRON (*Calodendron* Thunb.). Genre de plantes de la famille des Rutacées et du groupe des Diosmées. L'unique espèce, *C. capense* Thunb. (*Pallasia capensis* Houtt., *Dictamnus capensis* L. f., *Dictamnus Calodendron* Lamk), est cultivée en Europe comme ornementale. C'est un arbre élevé, à feuilles décussées, à fleurs rouges, réunies en grappes terminales. Ces fleurs ont un calice à cinq sépales, une corolle à cinq pétales trois fois plus longue que les sépales et dix étamines dont cinq fertiles et cinq stériles. Le fruit est une capsule épaisse, ligneuse, s'ouvrant en cinq valves pour laisser échapper des graines, dépourvues d'albumen, mais à cotylédons charnus et huileux. Ed. LEF.

CALŒNAS (Ornith.). Le Pigeon de Nicobar (*Columba nicobarica* L.), qui a été décrit et figuré il y a près d'un siècle et demi, par Albin (*Nat. Hist. Birds*, 1740, t. III, p. 44 et pl. 47 et 48), a été pris par Gray (*List of Genera of Birds*, 1840, p. 59) comme type du genre *Calœnas* auquel on assigne les caractères suivants : bec long, robuste, surmonté à sa base d'une légère excroissance charnue, légèrement bombé dans sa portion terminale, comprimé sur les côtés et fortement recourbé à la pointe; narines latérales, percées vers le milieu de la mandibule supérieure; ailes longues et pointues, avec la troisième

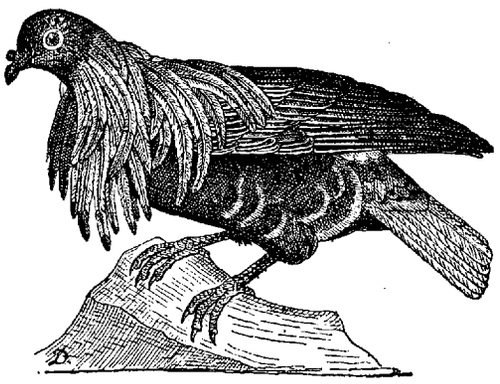

Calœnas nicobarica Gray.

rémige plus développée que les autres; queue de dimensions médiocres et coupée droite et mince; tarses très robustes, un peu plus longs que le doigt médian et revêtus de larges scutelles sur leur face antérieure; doigts latéraux allongés et munis également d'écailles transversales; plumes de la base du cou taillées en lames étroites et formant camail. Le *Calœnas nicobarica* Gray habite non seulement les îles Nicobar, mais les îles Andaman, la presqu'île de Malacca, les Philippines, Célèbes, Céram, Batchian, Ternate, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Irlande, les îles Salomon, les îles Pelew et beaucoup d'autres terres disséminées entre l'Asie méridionale et l'Australie. Par son régime, qui est exclusivement granivore et frugivore, et par ses allures il ressemble tout à fait aux autres Pigeons, mais il s'en distingue immédiatement par ses formes ramassées et par l'éclat de son plumage. Sa tête et son cou offrent seuls une teinte sombre, du gris ardoisé tirant au noir, et tout son corps resplendit de tons verts, cuivrés et dorés qui contrastent vigoureusement en arrière, avec la couleur blanche des pennes caudales. La femelle porte le même costume que le mâle, mais est de taille un peu plus faible et ne mesure que 34 centim. de long au lieu de 35 ou 36; quant aux jeunes ils ont des couleurs moins nettes que les adultes, le dos d'un vert plus terne et la queue d'un vert noirâtre.

Quoique les Pigeons de Nicobar cherchent d'ordinaire

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur nourriture sur le sol, ils se perchent volontiers, quelquefois même sur des branches très élevées. Ils ne font pas leur nid par terre, comme on le croyait jadis, mais ils le placent à une certaine distance du sol, sur un arbre, et lui donnent la forme d'une coupe très évasée. Sur un lit de ramilles, grossièrement entrelacées, la femelle ne dépose généralement qu'un seul œuf, de couleur blanche, mesurant environ 4 centim. de long. Le jeune naît complètement nu et aussi débile que les poussins de nos Pigeons domestiques. Dans le cours de ces dernières années un grand nombre de dépouilles de Pigeons de Nicobar ont été vendues sur les marchés d'Europe pour être utilisées par les modistes et les plumassiers, et beaucoup de ces oiseaux ont été amenés vivants pour peupler les volières de nos jardins zoologiques. Ils se sont même reproduits plusieurs fois en captivité sous le ciel brumeux de l'Angleterre.

En disséquant quelques-uns de ces Pigeons, morts en captivité, M. Flower et d'autres anatomistes ont reconnu que, dans cette espèce, le gésier se faisait remarquer, non seulement par l'épaississement de la couche cornée, mais encore par la présence de deux protubérances très dures, rehaussées dans la membrane muqueuse, en face l'une de l'autre et pouvant jouer le rôle de meules pour la trituration des graines ingérées dans l'estomac. E. Oustalet.

Bibl. : Temminck et Knip, *Iconographie des Pigeons, Columbigallines*, 1811, p. 5 et pl. 2. — Flower, *Proceed. zool. Soc. Lond.*, 1860, p. 330 et pl. 165 et 166. — Salvadori, *Ornith. della Papuasia*, 1882, t. III, p. 209.

CALOGERA ou **CALOGIERA** (Angelo), littérateur et théologien italien, né à Padoue le 7 sept. 1699, mort le 29 sept. 1768. D'une famille grecque, originaire de Corfou, il entra au couvent des Camaldules à Saint-Michel, près de Venise, dont il devint abbé. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Storia letteraria d'Europa, tradotta dalla lingua francese* (Venise, 1726-27, 2 vol. in-12); *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, en collaboration avec plusieurs savants (Venise, 1728-54, 51 vol. in-12) ; *Nuova Raccolta*, etc., recueil continué après sa mort par Mondelli (Venise, 1755-78, 24 vol. in-12); *Novelle della Repubblica delle Lettere* (Venise, 1729, in-4) ; *Il nuovo Gulliver* (Venise, 1731); *le Avventure di Telemaco tradotte* (Venise, 1744); *Ragguaglio della vita e dalla morte di Giust. Manzoni* (Venise, 1746) ; *Memorie per servire alla storia letteraria* (Venise, 1753-58, 12 vol. in-8); *Memorie intorno alla vita di Mons. Luca de Renaldis* (Venise, 1753); *la Minerva, o sia nuovo Giornale de' Letterati d'Italia* (Venise, 1762-65, in-4). R. G.

Bibl. : *Nuova Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici;* Venise, 1755-1778, 24 vol. in-12, t. XVIII.

CALOGERS ou **CALOYERS** (de κάλος γήρων, bon vieillard), nom communément donné aux religieux des églises orientales. Ce nom n'est point, comme on l'a souvent écrit, spécial aux moines qui suivent la règle de saint Basile ; il paraît même que primitivement on appelait ainsi des religieux appartenant à l'église latine. Ce qui est vrai, c'est que le mot n'est resté usité qu'en Orient et que les monastères les plus nombreux et les plus importants sont basiliens. On trouvera au mot Moine l'indication des particularités qui caractérisent le monachisme oriental.

CALOMARDE, ou plutôt **CALOMARDA** (Francisco-Tadeo), homme d'Etat espagnol, né à Villela en Aragon en 1775, mort à Toulouse en 1842. D'une naissance obscure, il avait été, disait-on, faiseur d'alpargatas et domestique, dans sa jeunesse. Il devint procureur, premier secrétaire de Lardizabal, ministre des Indes, enfin secrétaire du conseil de Castille. On raconte qu'une plaisanterie obscène lui avait valu la faveur de Ferdinand VII. Le 18 janv. 1824, il fut appelé au ministère de grâce et de justice en remplacement de Heredia, et put se maintenir au milieu de tous les changements de ministère. Il était partisan de toutes les mesures de rigueur, et bien qu'on ait parfois vanté sa justice sévère, on ne peut oublier qu'il fut l'âme du parti rétrograde qui supprima les Universités et institua en revanche une école publique de tauromachie. Les « Apostoliques » obtinrent sa destitution le 10 sept. 1827, mais la disgrâce de Calomarde ne dura que quelques heures ; le 28 du même mois il contresignait la proclamation du roi contre les carlistes, et seul des ministres l'accompagnait en Catalogne ; il déploya avec le comte d'España une grande rigueur contre les rebelles et le secret gardé sur les procédures et les exécutions le rendit justement odieux ; en avr. 1828 il fut sifflé par les habitants de Saragosse. Il fit rédiger un nouveau code pénal et un nouveau code de commerce et ne fut pas étranger à la pragmatique sanction du 29 mars 1830, qui prononçait l'abolition de la loi salique en Espagne et pouvait rendre illusoires les espérances des carlistes. A la mort du général Salmon, il prit le portefeuille des affaires étrangères, mais son ignorance de la langue française le força bientôt à l'abandonner (13 févr. 1831) pour reprendre celui de la justice. Calomarde, qui avait combattu les carlistes, sembla tout à coup se rapprocher d'eux ; profitant de l'état d'affaissement où une maladie grave avait jeté Ferdinand VII (sept. 1832), il lui fit signer la révocation de la pragmatique sanction, ce qui était déshériter de la couronne l'infante Isabelle. Mais le roi revint à la vie ; la reine fut proclamée régente et Calomarde disgracié ; on dit même que la sœur de la reine, Louisa Carlotta, le frappa vivement au visage. Il se retira en France et y mourut presque oublié. E. Cat.

Bibl. : La vie de Calomarde a été écrite par don Francisco de Cardenas dans le 6e vol. de la collection intitulée *Galeria de Españoles celebres contemporaneos*, par Pastor Diaz et F. de Cardenas ; Madrid, 1841-1849, 9 vol. in-8.

CALOMATO (Bartolomeo), peintre vénitien vivant au XVIIe siècle. Il peignit de préférence des tableaux ayant pour sujet la vie des champs. Son coloris, d'après Boni, est très délicat et sa peinture, bien que manquant de vigueur, a beaucoup de grâce et de vie.

CALOMEL.

I. Chimie. — Form. $\begin{cases} \text{Equiv...} & Hg^2Cl. \\ \text{Atom...} & HgCl \text{ (ou } Hg^2Cl^2). \end{cases}$

Le mercure donne avec le chlore deux combinaisons, le chlorure mercureux ou calomel et le chlorure mercurique ou sublimé. Préparé par voie sèche, le chlorure mercureux prend les noms de *protochlorure de mercure par volatilisation, calomel, mercure doux, calomel à la vapeur;* obtenu par voie humide, il constitue le *chlorure mercureux par précipitation* ou *précipité blanc.*

Le calomel employé en médecine se prépare ainsi qu'il suit : on broie le chlorure mercurique dans un mortier de porcelaine, avec un peu d'eau et on ajoute peu à peu, pour 4 p. de sel, 3 p. de mercure pur ; on triture jusqu'à extinction complète du métal. On introduit la masse dans un matras à fond plat, qu'on remplit seulement à moitié et qu'on dispose dans un bain de sable, de manière à opérer la sublimation à une température modérée. Lorsque le matras est refroidi, on le casse, on détache la masse cristalline ; on l'introduit dans un tube en terre, fermé à l'une de ses extrémités et enduit d'un lut argileux. Ce tube est disposé sur un fourneau allongé, placé près d'une grande fontaine servant de récipient ; ce dernier est percé, aux deux tiers de sa hauteur, d'un orifice circulaire dans lequel l'extrémité ouverte du tube pénètre à frottement ; on place sur la fontaine un couvercle muni d'une petite ouverture pour permettre à l'air dilaté de s'échapper librement. Le récipient doit être aussi rapproché que possible du fourneau, afin d'éviter la condensation du produit à l'extrémité libre du tube ; pour la même raison, celui-ci doit seulement affleurer dans la fontaine ; enfin, pour soustraire cette dernière à l'action de la chaleur, on bouche avec de la terre l'ouverture par laquelle le tube sort du fourneau et on interpose deux diaphragmes métalliques. Il ne reste plus qu'à chauffer d'abord le tube au rouge

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sombre, vers la partie la plus rapprochée du récipient, puis à porter ensuite le feu dans toute la longueur du tube. Il faut environ deux heures, dans l'appareil qui vient d'être décrit, pour volatiliser dix kilog. de chlorure mercureux. Ainsi obtenu, le calomel doit être soumis à des lavages répétés dans de l'eau distillée tiède, jusqu'à ce que l'eau décantée ne contienne plus trace de sublimé. On le fait sécher à l'étuve et on l'enferme dans des flacons bouchés.

Le calomel est sous forme d'une poudre blanche, fine, présentant sous le microscope de petits cristaux, qui sont des prismes quadratiques, terminés par un pointement octaédrique ; sa densité est égale à 6,56. La densité de vapeur est de 8,21 ou de 118,6, par rapport à l'hydrogène (Troost), ce qui conduit à la formule Hg^2Cl; cependant quelques atomistes doublent cette formule, ce qui donne alors pour la formule atomique Hg^2Cl^2 ; on admet alors que la densité théorique est de 16,42 et que le calomel se dissocie en se volatilisant; mais Debray n'a pu observer la dissociation à une température de 440°. Il se sublime de 420° à 500° en masses compactes, fibreuses, d'un blanc grisâtre. Il est à peu près insoluble dans l'eau froide, complètement insoluble dans l'alcool et dans l'éther ; il exige environ 12,000 p. d'eau bouillante pour se dissoudre. Exposé à la lumière, il jaunit, devient grisâtre, par suite d'une décomposition partielle en mercure et en chlorure mercurique :

$$Hg^2Cl = HgCl + Hg.$$

Une ébullition prolongée avec de l'eau donne lieu à la même réaction : mais cette dernière est surtout caractéristique en présence de l'acide cyanhydrique ; aussi, dans la pratique, ne faut-il jamais associer le calomel avec ce nitrile ou avec des matières capables de lui donner naissance (Bussy et Buignet). Ces faits démontrent que le chlorure mercureux a une grande tendance à passer à l'état de sel mercurique, corps éminemment toxique. Il en est ainsi, d'après Mialhe, en présence des chlorures alcalins.

Le sulfate d'ammonium dissout aisément le calomel, tandis que l'azotate n'en prend que difficilement. Les carbonates alcalino-terreux le décomposent, ainsi que les sulfates de potassium et de calcium. Il en est de même du chlore et de l'eau régale, qui le transforment en sublimé; l'acide azotique le dissout, avec dégagement de vapeurs nitreuses, en donnant du chlorure et de l'azotate mercuriques. Alors que les agents oxydants tendent à le transformer en sel mercurique, les agents réducteurs, comme le cuivre, l'acide sulfureux, le chlorure stanneux, lui enlèvent du chlore, en mettant du mercure en liberté. Chauffé avec du soufre, il fournit du sulfure de mercure et du sublimé :

$$Hg^2Cl + S = HgS + HgCl.$$

Avec le phosphore en vapeur, il y a production de trichlorure de phosphore et de phosphure de mercure (Davy). Au contact de l'iode et de l'eau, il y a formation d'iodure et de chlorure mercuriques; avec l'iodure de potassium, il fournit d'abord de l'iodure mercureux, qu'un excès d'iodure alcalin dédouble en iodure mercurique et en mercure métallique. Enfin, il est coloré en gris par les alcalis, en noir par l'hydrogène sulfuré et les sulfures alcalins.

Le calomel ne doit être employé pour l'usage médical qu'autant qu'il est entièrement exempt de sublimé. Pour s'en assurer, Bonnewyn recommande de le triturer avec de l'eau ou de l'alcool et de plonger dans le liquide une lame de fer décapée : s'il y a du sublimé, même dans la faible proportion de $\frac{1}{50000}$, il se produit sur la lame une coloration noire. Dans la pratique, on se contente de l'agiter avec de l'éther pur : il ne doit rien céder à ce véhicule, la moindre trace de sel mercurique étant ensuite décelée par l'acide sulfhydrique. Lorsque le chlorure mercureux est obtenu par double décomposition, c.-à-d. par voie humide, il prend le nom de *précipité blanc* (V. ce mot). Ed. Bourgoin.

II. Action physiologique et thérapeutique. — Le calomel s'emploie à des titres divers. C'est un *antiseptique* qui empêche la putréfaction des matières albuminoïdes sans cependant en empêcher la digestion (gastrique et pancréatique) ; il entrave aussi la décomposition putride de la bile (Wassilieff). Il possède une action *purgative* très marquée, à la dose de 30, 40 ou 60 centigr. Cette action dure de 20 à 30 heures; les selles sont généralement vertes, ce qui tiendrait à la présence de bile non décomposée (Prendre en une fois : miel, 10 gr.; calomel, de 60 centigr. à un gr.). Comme *vermifuge* on l'administre à la dose de 10 ou 20 centigr. dans du sucre et de la gomme. C'est, d'après Jendrassik, un bon *diurétique*, et qui rend des services signalés dans les hydropisies cardiaques. L'urine est excrétée en quantité double ou triple de la normale. Comme *antisyphilitique*, Horteloup recommande les fumigations de calomel; Jullien, les injections sous-cutanées, selon la méthode de Scarenzio. (Injecter 20 centigr. de calomel délayé dans de la glycérine, dans chaque fesse et recommencer trois semaines après.) Pour les enfants, de 6 à 20 centigr. suffisent en tout. Les abcès sont assez fréquents, mais ils guérissent bien, et cette faible dose de mercure dissipe les accidents syphilitiques. Fürbringer recommande aussi l'application du calomel sur les condytomes ulcérés. Récemment, Dockmann (*Bulletin médical* du 31 oct. 1888, p. 1434) a annoncé de bons résultats obtenus avec le calomel dans la tuberculose pulmonaire ; il l'associe à la pepsine ou à l'ergotine et donne 144 centigr. de calomel par jour. Le calomel est encore utile en applications sur la peau dans diverses inflammations (prurit, pityriasis, etc.). Il faut, quand on emploie le calomel, faire grande attention aux médicaments avec lesquels on l'associe. Schlaefke a montré qu'il ne faut pas employer le calomel dans la thérapeutique oculaire des sujets qui prennent en même temps de l'iodure de potassium, car il se forme sur l'œil de l'iodure de mercure qui est très caustique. Il semble même qu'en présence du chlorure de sodium des tissus, le calomel se transforme en bichlorure (Goldschneider) et irrite la conjonctive. On a dit encore que les préparations de calomel et de sucre sont sujettes à s'altérer (Polk) et que l'altération (transformation en sublimé corrosif) est d'autant plus grande que le mélange est plus ancien. Bernardi croit plutôt à une impureté du calomel, dans les cas où cette prétendue transformation aurait été vue.

Dr H. de V.

CALOMNIE. I. Philosophie. — On appelle calomnie l'acte par lequel on impute à un de ses semblables une mauvaise action dont on sait qu'il n'est point coupable. La calomnie est un mensonge et un vol; un mensonge, puisqu'on affirme ce qu'on sait n'être pas vrai; un vol, puisqu'on enlève injustement sa réputation à un tiers pour tirer soi-même profit de l'état de faiblesse où on l'a mis. Les effets de la calomnie ont été très bien décrits par Beaumarchais dans le *Barbier de Séville* (acte II, scène VIII) et son Basile en résume tous les effets par ces mots : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. » Le morceau de Beaumarchais est célèbre ; ce qu'on sait moins, c'est qu'on retrouve les mêmes idées exprimées presque dans les mêmes termes dans le passage suivant des *Mémoires* du cardinal de Retz (2e partie, c. XLI) : « Cette imagination se glisse dans les esprits, elle coule jusqu'aux subalternes; on s'en parle à l'oreille; ce mot ne produit au commencement qu'un petit murmure; ce petit murmure devient un bruit, etc. » — On appelle calomniateur celui qui a fait usage de la calomnie. La morale oblige le calomniateur à réparer les effets pernicieux produits par sa faute. Il doit donc : 1° rétracter sa calomnie devant ceux qu'il a trompés; 2° en détruire l'effet au besoin en s'accusant lui-même de mensonge vis-à-vis de ceux qui ont pu voir leur estime

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

diminuer pour la personne calomniée en suite de la calomnie. G. Fonsegrive.

II. Droit grec. — La calomnie (συκοφαντία) était le délit d'un homme qui intentait une accusation dépourvue de preuves. A Athènes, le ministère public était inconnu; c'était donc aux particuliers qu'incombait le devoir de poursuivre les coupables. Il n'était pas nécessaire d'avoir été directement lésé pour déposer une plainte de ce genre; tout citoyen avait le droit de mettre en mouvement l'action judiciaire, et de porter la parole devant les tribunaux contre l'inculpé. Cette pratique avait amené un grave abus. Quelques individus se faisaient délateurs par intérêt plus que par amour de la justice. C'était là un moyen d'attirer sur soi l'attention, surtout au début de sa carrière politique. Par là aussi on pouvait satisfaire ses rancunes personnelles. Enfin cette profession ne laissait pas que d'être lucrative, par l'habitude que l'on avait d'abandonner au dénonciateur une partie de l'amende infligée à sa victime. Le jury athénien, qui jugeait presque toutes les causes au criminel et au civil, était généralement enclin à condamner les riches, du moins ceux qu'on lui représentait comme hostiles à la démocratie; c'était un encouragement de plus pour les délateurs. Le mal empirait encore pendant les périodes troublées, quand les luttes des partis devenaient plus vives, ou même quand l'Etat obéré avait besoin d'argent et qu'il battait monnaie avec la confiscation.

La loi pourtant avait pris certaines précautions contre la calomnie. Il faut distinguer à cet égard les γραφαί et les δίκαι. Dans le premier cas, c.-à-d. quand il s'agissait d'un acte dont la répression était censée intéresser la société tout entière, le plaignant, s'il n'obtenait pas le cinquième des suffrages exprimés par les juges, était frappé d'une amende de 1,000 drachmes; il perdait en outre quelques-uns des droits du citoyen, notamment celui d'intenter à l'avenir aucun procès analogue. Parfois, la peine était moins forte : ainsi l'homme qui dénonçait un délit non prévu par les lois ne s'exposait qu'à l'amende. Elle se réduisait même à très peu de chose dans les actions en faux témoignage. En revanche, il n'était pas rare que le châtiment fût beaucoup plus sévère. Toute accusation mal fondée contre un armateur entraînait, outre l'amende, l'emprisonnement. On connaît des sycophantes qui encoururent une sentence capitale, par exemple ceux qui avaient fait périr Phocion. Quand les Hermès furent mutilés, au moment de l'expédition de Sicile, un décret du peuple menaça de la peine de mort quiconque, sans raisons sérieuses, traduirait de ce chef un citoyen en justice. Il y eut même des circonstances où l'accusateur fut puni par les tribunaux, bien qu'il eût réuni plus du cinquième des suffrages. — Dans les δίκαι, c.-à-d. dans les causes purement privées, l'amende qui atteignait l'auteur d'une poursuite calomnieuse était égale au sixième de la somme qu'aurait payée le défendeur reconnu coupable; comme elle était d'une obole par drachme, on l'appelait *épobélie*. « Démosthène en parle dans une demande en revendication d'immeubles, dirigée contre ses tuteurs, dans une demande en restitution d'un prêt, dans une action pour injures, dans une réclamation d'argent adressée par un fils à un affranchi que sa mère a épousé en secondes noces. Eschine fait clairement entendre qu'elle pouvait être la conséquence d'une action pour rupture de contrat » (Thonissen, p. 378). — Il existait enfin à Athènes des causes mixtes qui donnaient lieu à la plainte désignée sous le nom de φάσις. Le tuteur qui dilapidait les biens de son pupille, l'individu qui transportait des blés ailleurs qu'en Attique, celui qui violait les lois douanières, celui qui s'appropriait indûment des objets appartenant à l'Etat, commettaient des délits où se confondaient, aux yeux des Athéniens, dans des proportions inégales, le caractère public de la γραφή, et le caractère privé de la δίκη. Aussi la pénalité était-elle double pour le plaignant évincé : il était condamné non seulement à l'épobélie, mais encore à l'amende de 1,000 drachmes. Dans tous les cas que nous venons d'énumérer, on ne se contentait pas de frapper l'agresseur qui succombait; on punissait de même le citoyen qui retirait sa plainte, sauf les occasions très rares (meurtre, adultère) où la loi autorisait le désistement.

Paul Guiraud.

III. Droit romain. — Le mot *calumnia*, désigne, c'est le jurisconsulte Gaius qui nous l'apprend, le fait d'une personne d'agir sciemment en justice sans aucun droit, dans le but unique de vexer son adversaire, et en n'espérant triompher que grâce à l'erreur ou à l'iniquité du juge. Ce fait pouvait se produire en matière criminelle comme en matière civile, puisque les Romains ne connaissaient pas l'institution du ministère public. Nous nous placerons successivement à ces deux points de vue.

Calumnia en matière civile. Parmi les moyens employés pour prévenir ou réprimer la *calumnia*, les uns s'appliquaient indifféremment aux deux parties, d'autres étaient particuliers au demandeur, d'autres enfin spéciaux au défendeur. Les moyens communs aux deux parties consistaient d'abord dans les *sponsiones* et *restipulationes* qui, en certains cas, intervenaient entre elles. Le demandeur stipulait du défendeur une certaine somme, pour le cas où celui-ci perdrait son procès, c'était la *sponsio;* le défendeur stipulait pareille somme du demandeur sous la même condition. C'était la *restipulatio*. La somme ainsi due par celui qui succombait était la peine de sa mauvaise foi ou simplement de sa témérité. La mauvaise foi n'était pas indispensable pour que la peine fût encourue, mais il n'est pas moins vrai qu'il y avait là un moyen d'écarter les plaideurs de mauvaise foi, de prévenir ou de réprimer la *calumnia*.

Chacune des parties pouvait en second lieu exiger de son adversaire qu'il prêtât le *jusjurandum calumniæ* ou *de calumnia*, c.-à-d. qu'il jurât ne pas soutenir sciemment un mauvais procès. Le refus de prêter ce serment entraînait vraisemblablement, pour son auteur, la déchéance de l'action s'il s'agissait du demandeur, la condamnation s'il s'agissait du défendeur. La *calumnia* du demandeur était spécialement réprimée par le *judicium calumniæ*. On désignait sous ce nom une demande reconventionnelle formée par le défendeur contre son adversaire et dont l'objet était de faire condamner celui-ci, au cas où sa demande ne serait pas reconnue fondée, à une somme égale au 1/10 ou au 1/4, suivant certaines distinctions, de la valeur du litige. Le *judicium calumniæ* pouvait être réclamé par le défendeur dans toutes les actions dirigées contre lui. On peut rapprocher du *judicium calumniæ* le *judicium contrarium* qui ne trouvait sa place que dans certains cas déterminés. C'était aussi une demande reconventionnelle émanant du défendeur, mais dont le succès n'était pas subordonné à la mauvaise foi de celui contre qui elle était dirigée. Les peines spéciales au défendeur étaient la condamnation *au double* en cas d'*infitiatio* et l'*infamie*. Lorsque le défendeur niait de mauvaise foi la justesse de la prétention de son adversaire et qu'il laissait les choses aller jusqu'à l'établissement du *judicium*, c.-à-d. jusqu'à la *litiscontestatio*, il était, s'il venait à succomber, condamné au double de la quantité qui formait l'objet du litige. Enfin le défendeur de mauvaise foi pouvait encourir l'*infamie*. L'une et l'autre de ces pénalités étaient limitées à certains cas déterminés et la raison s'en trouve dans cette idée qu'une action sans droit viole plus ouvertement l'équité qu'une résistance *même injuste* aux prétentions d'autrui. Ces différents moyens de réprimer la *calumnia* pouvaient concourir, s'offrir à la même personne. Ils ne se cumulaient jamais. Tel était le droit classique. Sous Justinien il n'est plus question des *sponsiones*, ni du *judicium calumniæ*, ni du *judicium contrarium*. Mais le serment est rendu obligatoire et le juge est tenu de l'exiger, nonobstant toutes conventions contraires.

Calumnia en matière criminelle. La *calumnia* en

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

matière criminelle avait été définie par la loi *Remnia*, antérieure à Sylla. Elle supposait le dol de l'accusateur et l'innocence de l'accusé et était réprimée par une amende, et par l'infamie qui frappait le *calumniator*. Celui-ci était en outre marqué au front de la lettre K. Tous le monde n'est cependant pas d'accord sur ce dernier point. Le défendeur devait former sa plainte avant la sentence qui terminait la poursuite dont il était l'objet, et lorsqu'il venait à être acquitté le même juge statuait sur cette plainte. Le magistrat pouvait d'ailleurs, après la sentence qui absolvait l'accusé, poursuivre d'office le *calumniator*. La loi *Remnia* fut complétée par le sénatus-consulte *Turpillien* rendu sous Néron (an 61 de notre ère) qui punissait (bien que ce ne fut pas son principal objet) les procédés coupables employés par les accusateurs pour se soustraire aux peines de la loi *Remnia*, notamment l'interposition d'une personne qui devait assumer la responsabilité de l'accusation. Paul NACHBAUR.

IV. DROIT MODERNE. — La calomnie est une imputation mensongère de nature à blesser une personne dans son honneur et sa réputation. La calomnie n'était punie dans notre ancien droit qu'autant qu'elle faisait la base d'une accusation judiciaire. Suivant Jousse (*Traité de la Justice criminelle de France*, 4e partie, livre III, titre II) la peine établie contre les calomniateurs était primitivement la peine du talion, du moins dans les accusations de crime capital ; et en cas de délits privés, la déportation ou la relégation. Mais au XVIIIe siècle, la peine de la calomnie était arbitraire et se proportionnait à la nature du crime pour lequel l'accusation était intentée, à la qualité des personnes et aux autres circonstances. En effet, l'ordonnance de 1670, tit. 3, art. 7, portait que « les accusateurs et dénonciateurs qui se trouveront mal fondés seront condamnés aux dépens, dommages et intérêts des accusés, et à plus grande peine s'il y échoit ».

Aux termes de l'art. 605 du Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, la calomnie était punie d'une amende qui ne pouvait excéder la valeur de trois journées de travail ou d'un emprisonnement qui ne pouvait excéder trois jours.

Le C. pén. de 1810 contenait un certain nombre d'articles sur la calomnie tant verbale qu'écrite, les art. 367 et s. qui ont été abrogés par l'art. 26 de la loi du 17 mai 1819.

L'art. 367 était ainsi conçu : « Sera coupable du délit de calomnie celui qui, soit dans des lieux ou réunions publics, soit dans un acte authentique et public, soit dans un écrit imprimé ou non, qui aura été affiché, vendu ou distribué, aura imputé à un individu quelconque des faits qui, s'ils existaient, exposeraient celui contre lequel ils sont articulés à des poursuites criminelles ou correctionnelles, ou même l'exposeraient seulement à la haine ou au mépris des citoyens ...» Et l'art 370 : « Lorsque le fait imputé sera légalement prouvé vrai, l'auteur de l'imputation sera à l'abri de toutes peines. »

Depuis la loi de 1819, le délit de calomnie a disparu de nos lois. Il est remplacé par le délit de diffamation. La diffamation consiste dans l'allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé. Peu importe que le fait soit vrai ou faux : la loi punit non seulement la calomnie, mais encore la médisance. Cela n'est vrai toutefois qu'on matière de diffamation dirigée contre un particulier : si elle est dirigée contre une personne ayant un caractère public et à raison de sa fonction, l'auteur de l'imputation peut échapper à toute peine en prouvant la vérité des faits allégués par lui (loi du 29 juil. 1881, art. 29 et 35).

De plus, si un individu fait aux autorités compétentes, officiers de police judiciaire, etc., une dénonciation mensongère, il y a là un délit spécial, le délit de dénonciation calomnieuse que la loi de 1819 a laissé subsister et que l'art. 373 C. pén. punit d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 francs à 3,000 fr. (V. DÉNONCIATION CALOMNIEUSE, DIFFAMATION.) E. GARDEIL.

BIBL. : 1° DROIT GREC. — THONISSEN, *le Droit pénal de la République athénienne*, pp. 369 et suiv.

2° DROIT ROMAIN. — Pour la *calumnia* en matière civile : ACCARIAS, *Précis de droit romain*, t. II, nos 975 et 976 et 978, pp. 1371 et suiv. — KELLER, *Procédure civile des actions chez les Romains*, trad. Capmas ; Paris, 1870, § 58, pp. 256 et suiv. — ORTOLAN, *Explication historique des Institutes de Justinien*, t. III, nos 2335 et suiv., pp. 776 et suiv., 12e édit., revue par Labbé.

Pour la *calumnia* en matière criminelle : DAREMBERT et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, v° *Calumnia*. — MAYNZ, *Cours de droit romain*, t. I, no 93, p. 174, 4e édit. — V. aussi ORTOLAN, *Loc. supr. cit.*

CALOMORPHA (*Calomorpha* Stal). Genre de Coléoptères, de la famille des Eumolpides et du groupe des Scélodotites, caractérisé surtout par les sillons frontaux qui sont étroits et creusés parallèlement au contour interne, supérieur et postérieur des yeux. Le *C. Bohemanni* Baly, que nous figurons, est un magnifique Insecte de l'Afrique australe, long de 8 à 9 millim., entièrement d'un rouge cuivreux métallique éclatant, avec les élytres ornées de fossettes assez profondes, couvertes de poils couchés d'un beau jaune doré. Ed. LEF.

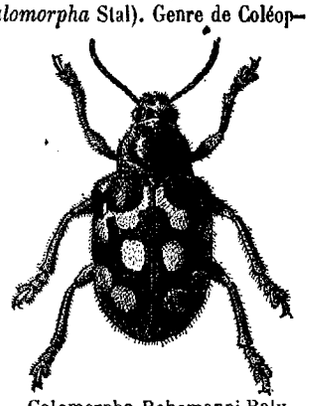

Calomorpha Bohemanni Baly (grossi).

CALON (Etienne-Nicolas de), général et homme politique français, né le 3 nov. 1726 à Grandvilliers (Oise), mort à Paris le 4 juin 1807. En 1778, il était capitaine attaché à l'état-major de l'armée et, en 1785, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Membre de l'administration départementale de l'Oise, il fut élu par ses compatriotes député à la Législative et à la Convention. Il se signala dans cette dernière Assemblée comme membre du comité militaire. Il siégea à la Montagne et vota la mort de Louis XVI sans sursis. Il ne parla que dans les questions militaires. Général de brigade du 7 sept. 1793, il fut employé en cette qualité à l'armée du Rhin (30 déc. 1799). Il fut retraité le 21 août 1801.

CALONES (V. LIXÆ).

CALONIUS (Matthias), grand jurisconsulte finno-suédois, né le 27 déc. 1737 (nouv. style, 7 janv. 1738) à Saarijærvi, mort à Åbo le 13 sept. 1817. Après avoir contre l'habitude soutenu sans président ni répondant une thèse *De nova facie orbis europæi circa sæculum Reformationis exorta* (1764-1777), il fut successivement docent à l'Université d'Åbo (1764) ; secrétaire de la commission des Etats chargée d'une enquête sur les domaines royaux et les bergeries en Finlande (1768), et de l'Université (1769) ; professeur de droit (de 1778 à sa mort) ; membre de la cour suprême à Stockholm (1793-1800) et du comité de législation forestière. Malgré son refus de prêter serment au czar avant d'en être relevé par le roi de Suède, il fut décoré et nommé procureur du Sénat du Grand Duché (1809-1816). Dans ces diverses positions, il fit preuve d'une grande connaissance des lois, les appliqua avec conscience, lors même qu'il en connaissait les défauts, prit une part active à la réforme de plusieurs d'entre elles, et contribua au maintien de la constitution et de la législation suédoise en Finlande. On lui a élevé par souscription un monument au cimetière de Nummis. Outre quelques mémoires et articles en suédois, il publia en latin : *Des droits de l'esclave dans l'ancienne Suède* (1780-1793 ; 2e édit., Stralsund, 1817) ;

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Pénalité contre l'attentat d'homicide (1780) ; *Des contrats avant le mariage* (1781) ; *Des délits relatifs au dépôt* (1783) ; *Des droits de l'inventeur* (1784) ; *De la prescription des crimes* (1785) ; *De l'hypothèque* (1786-1792) ; *De l'exposition publique des condamnés* (1788) ; *De l'aveu à arracher aux criminels* (1790). Tous ces ouvrages ont été réunis par A. I. Arvidsson dans *Opera omnia* (Stockholm, 1829-36, 5 vol. in-8) ; un supplément contenant ses principaux écrits comme procureur, a été édité par Ch. Sederholm (Helsingfors, 1870). Les manuscrits de ses leçons de droit civil et pénal, et de procédure civile et criminelle, ses commentaires sur le code suédois, formant cinq gros volumes in-f°, ont été donnés à l'université, avec sa riche bibliothèque. B-s.

CALONNE (La). Riv. de France, affluent de droite de la Touques. Elle prend sa source à Fontaine-la-Louvet (Eure), traverse Cormeilles et, après avoir coulé du S.-E. au N.-O., se jette dans la Touques à Pont-l'Evêque (Calvados). Sur son parcours elle reçoit un certain nombre de fontaines et de ruisseaux dont les plus importants sont ceux du Fredet, du Fosset et de Launay. Son cours est de 42 kil.

CALONNE-Ricouart. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain, sur la Clarence ; 561 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Béthune à Saint-Pol. Fabrique de sucre.

CALONNE-sur-la-Lys. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lillers ; 1,633 hab.

CALONNE (Charles-Antoine, comte de), homme de guerre, né à Hulst (Flandre zélandaise) en 1602, mort à Madrid en 1672. Il fit, dans les rangs espagnols, toutes les campagnes dont les Pays-Bas furent le théâtre de 1624 à 1638, puis il fut nommé colonel dans l'armée qui opérait en Espagne contre les Français ; sa brillante conduite sur les champs de bataille lui valut le gouvernement de Valence et plus tard celui de Carthagène, ainsi que le titre de comte.

Bibl. : Gachard, *Notice sur Ch. de Calonne.*

CALONNE (Charles-Alexandre de), homme d'Etat français, né à Douai le 20 janv. 1734, mort à Paris le 29 oct. 1802. Fils aîné d'un premier président au parlement de Flandre, le futur contrôleur général fit ses études à Paris. Il débuta dans le barreau; mais il le quitta bien vite pour la magistrature, ayant été nommé avocat général au conseil provincial d'Artois. Puis il fut successivement procureur général au parlement de Douai et maître des requêtes en 1763, ce qui lui donna entrée au conseil. Lors du procès de la Chalotais, il fut procureur général de la commission créée pour examiner la conduite de ce magistrat. Lié personnellement avec l'accusé, il abusa de sa confiance, se fit remettre des papiers compromettants et les livra au chancelier Maupeou. Calonne passa dès lors pour un intrigant sans scrupule et un homme sans probité. On ne lui en donna pas moins l'intendance de Metz (1768) et plus tard celle de Lille. Il exerçait encore ces fonctions lorsque Louis XVI le chargea de la direction de ses finances. La cour, du reste, l'appelait de ses vœux et cabalait en sa faveur. Il avait pour lui Vergennes, le comte d'Artois, Marie-Antoinette. On le peignit au roi comme le sauveur de la royauté, et aux privilégiés comme le défenseur des privilèges. Il eut ainsi l'appui d'un prince qui voulait faire des réformes, et la protection d'une cour qui ne songeait qu'à les prévenir. Ses premières mesures ne manquaient pas d'habileté. Le Trésor était vide; il n'y avait que 360,000 livres en caisse. D'autre part la masse des dettes exigibles formait 646 millions, et la plus grande partie des revenus de l'Etat, 250 millions environ sur 500, était distraite pour le paiement de rentes constituées et des intérêts de fonds reçus à titre d'avance ou de cautionnement, etc., etc. Le déficit annuel était ainsi d'une cinquantaine de millions. Pour faire face à tant de difficultés, trois moyens se présentaient : les impôts, les économies, les emprunts. On ne pouvait songer à de nouveaux impôts. Le roi ne les aimait pas, le peuple était incapable de les supporter, le parlement ne les aurait pas enregistrés. Les économies avaient déjà été tentées par Turgot et Necker : ils n'avaient réussi qu'à se faire disgracier. Restait l'emprunt. Calonne l'érigea en système. Le crédit de l'Etat avait été ébranlé par les actes du dernier contrôleur. Il s'efforça de le raffermir. Il rétablit le bail de la ferme générale; le concours des fermiers généraux lui fut aussitôt acquis. Il releva la caisse d'escompte qui put créer mille actions nouvelles et élargir le cercle de ses opérations. La confiance renaquit : un emprunt de 100 millions (déc. 1783) fut souscrit et fit une prime de 11 %. Pour rassurer le roi, Calonne lui promettait de rétablir l'équilibre du Trésor. Pour désarmer le parlement, il annonçait la diminution prochaine des impôts. Pour attirer les souscriptions, il offrait des conditions exceptionnelles aux prêteurs. Un second emprunt de 125 millions ne tarda pas à suivre le premier (1784). Le parlement n'enregistra l'édit qu'après avoir fait des remontrances. On commença à être alarmé. Loin de servir à acquitter la dette arriérée, la plus grande partie des emprunts était consacrée à des dépenses folles ou même illégales. On achetait Saint-Cloud pour la reine, Rambouillet pour le roi. On augmentait les pensions ou bien on délivrait des brevets de survivance. Les fonctionnaires étaient multipliés sans nécessité. L'administration du contrôle général ne coûtait que 300,000 livres sous Terray. Elle coûtait 3 millions sous Calonne. L'hiver de 1785, exceptionnellement rigoureux, amena une récolte mauvaise. Les impôts ne rentrèrent que difficilement. Il fallut emprunter 80 millions. L'enregistrement ne fut obtenu qu'après un lit de justice. Calonne vit alors venir la crise qu'il avait lui-même provoquée. Ayant abusé de l'emprunt et n'osant recourir à l'impôt, il changea brusquement de système. Il avoua au roi un déficit annuel de 114 millions et lui déclara qu'on ne pouvait le combler « sans la réforme de tout ce qui existait de défectueux dans la constitution de l'Etat ». Le plan qu'il lui soumit le 20 août 1786, renferme, avec des conceptions empruntées à Colbert, la plupart des réformes déjà préconisées par Machault, Turgot, Necker. La distinction des pays d'état, d'élection, d'administration provinciale, d'administration mixte était supprimée. On y substituait un régime uniforme d'administration provinciale pour tout le royaume. A la base, les assemblées de paroisse ; elles étaient subordonnées aux assemblées de district, et celles-ci aux assemblées de province. Les membres de ces diverses assemblées étaient chargés de faire connaître les vœux des populations sur la nature de l'impôt, de procéder à l'assiette et à la répartition des charges publiques, entre districts, paroisses et habitants. Enfin Calonne proposait de remplacer l'impôt du vingtième, qui prenait fin, par une subvention territoriale que paieraient tous les propriétaires sans distinction de classe, et par un droit de timbre sur les transactions commerciales. En retour, la corvée, les douanes intérieures seraient abolies, l'impôt de la gabelle adouci et des économies pratiquées sur la maison du roi. Pour gagner l'opinion publique à ses projets, Calonne, à l'insu de la reine, décida Louis XVI à convoquer les notables. Mais il fut trompé dans ses prévisions. Les notables ne pouvaient pas exprimer l'opinion du pays. Ils représentaient tout au plus celle des privilégiés. D'autre part il ne trouva pas chez eux la docilité qu'il attendait. Malgré son habileté et sa puissance de séduction, il dut se retirer devant une opposition qui avait gagné le pays et la cour (20 avr. 1787). Le reste de sa vie se consuma en polémiques contre ses ennemis et en intrigues contre la Révolution. Il avait, sans y réussir, essayé d'entrer à l'Assemblée nationale. Retiré en Angleterre, il y avait épousé Mme d'Harvelay, dont les intrigues préparèrent jadis son élévation. Puis il entra au service des princes émigrés, et il ne ménagea ni sa bourse ni sa plume pour créer des ennemis à la France républicaine.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sous le Consulat, las de servir une cause pour laquelle il avait dépensé toute sa fortune, aigri d'ailleurs par les nombreuses ingratitudes de ses maîtres, il demanda et obtint la permission de rentrer en France. A peine était-il arrivé à Paris qu'il y mourut. J. Dubourdieu.

CALONNE (Jacques-Ladislas-Joseph, abbé de), frère du précédent, né à Douai en 1742, mort aux Trois-Rivières (Canada) en 1822. Suppléant du bailliage de Melun aux États généraux, il fut vers la fin de juil. 1789 arrêté par la milice de Nogent-sur-Seine, où il passait déguisé et sans passeport. Remis en liberté le 30 juil. par l'Assemblée « attendu qu'il n'était légalement accusé d'aucun délit », il ne tarda pas à rejoindre son frère à Londres et prit une part active à toutes ses intrigues politiques. Il y menait en même temps la vie frivole d'un abbé du XVIIIe siècle et dirigeait le *Courrier de Londres*, feuille qui, rédigée un moment par Brissot, avait obtenu un grand succès sous le nom de *Courrier de l'Europe*. Il y inséra lui-même de nombreux articles, parmi lesquels nous signalerons une curieuse étude sur la situation, le commerce et les propriétés de l'Egypte, dont il présumait que la France allait faire une riche colonie (1798). Il examinait l'hypothèse du percement de l'isthme de Suez : « Il y a longtemps qu'on parle de couper l'isthme de Suez, mais c'est un moyen qu'il faut regarder comme impossible, non parce qu'on courrait le risque d'inonder une partie de l'Europe, mais parce que la nature du terrain s'y oppose ». Le *Courrier de Londres* ne faisait pas ses frais. Le comte de Montlosier l'acheta à Calonne pour en faire l'organe du parti royaliste libéral, et l'abbé passa au Canada où il fonda une petite colonie.

CALONNE (Pierre-Fabius de), littérateur français, né à Paris le 4 févr. 1794, mort à Dangu (Eure) le 7 nov. 1872. Longtemps professeur au collège Henri IV, il a publié un *Traité de la narration*, suivi *des règles générales de l'analyse et du développement oratoire* (1825, in-12), fort estimé et souvent réimpr., une traduction de *Cornelius Nepos*, dans la collection Panckoucke, et une bonne édition de Tacite (1824, 5 vol. in-12). Il a écrit aussi deux brochures polémiques : *les Jésuites et l'Université* (1828, in-8) et *de l'Université et du clergé* (1828, in-8) et pris part aux réunions du *Caveau* (V. ce nom), dont il était un des chansonniers attitrés. M. Tx.

CALONNE (Vicomte Alphonse Bernard de), publiciste et littérateur français, né à Béthune (Nord) en 1818. Après avoir suivi à Paris les cours de l'Ecole de droit, il collabora à diverses publications archéologiques et critiques. En 1848 il écrivit avec M. X. de Montépin les *Trois journées de février* (in-8) et le *Gouvernement provisoire, histoire anecdotique de ses membres* (in-8). L'un des rédacteurs du *Lampion*, après sa suppression prononcée en vertu de l'état de siège, il tenta de le remplacer par la *Bouche de fer* qui n'eut qu'un numéro. Après avoir fondé les *Quatre Henri*, *Journal de la réconciliation* (août 1850) qui dura peu, il entra comme critique artistique et dramatique à l'*Opinion publique* ; un passage d'un de ses articles amena de la part de Fiorentino un défi adressé collectivement à la Société des gens de lettres ; désigné par l'ordre alphabétique, Amédée *Achard* (V. ce nom) fut gravement blessé dans le duel qui suivit cette provocation, et M. de Calonne fut condamné à l'amende comme diffamateur. Le 15 avr. 1852, il fit paraître le premier numéro de la *Revue contemporaine* qui, d'abord dévouée aux idées légitimistes, fut, à partir de 1855, subventionnée par l'Etat; privée de cet appui en 1859, lors de la création de la *Revue européenne*, elle reconquit le patronage officiel en 1861 et le conserva jusqu'en 1868, époque à laquelle les articles de M. de Kératry sur l'expédition du Mexique amenèrent une rupture définitive.

M. Alph. de Calonne a publié des romans et des nouvelles, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de *A. de Bernard* : *Bérangère* (1852, in-18) ; *le Portrait de la marquise* (1852, in-18) ; *les Frais de la guerre* (1861, in-18) ; *Pauvre Mathieu* (Bruxelles, 1861, 2 vol. in-18) ; *la Ferme des moines* (1879, in-18) ; *les Ophidiennes* (1884, in-12) ; *les Epreuves d'une héritière* (1885, in-12) ; *la Foire aux écus* (1886, in-18), etc., puis des brochures politiques, extraites de la *Revue contemporaine* : *De la défense des côtes en Angleterre* (1859) ; *la Pologne devant les conséquences du traité de Vienne* (1861) ; *M. Rattazzi et la crise italienne* (1861) ; *le Rôle de la Prusse et de l'Allemagne du Nord dans l'équilibre européen* (1866), etc. Sous le pseudonyme de *Toison d'Or* et sous le titre de *Noblesse de contrebande* (1883, in-8), il a recueilli de curieux renseignements sur diverses origines et généalogies suspectes. M. Tx.

CALONNE (Ernest de), littérateur français, fils de Pierre-Fabius, né à Paris le 11 janv. 1822. Elève du collège Henri IV et destiné à l'enseignement, il publia un poème, *l'Amour et Psyché* (1842, in-8). Deux ans plus tard, il lut au cours de l'Odéon une pièce en un acte et en prose intitulée *le Docteur amoureux*, présentée comme une œuvre inédite et inconnue de Molière. Ce prétendu manuscrit original fut même exposé quelque temps dans le foyer du théâtre, sans parvenir à convaincre les incrédules qui ne virent dans les garanties alléguées par M. de Calonne qu'une agréable et spirituelle mystification. Le *Docteur amoureux* ne fut imprimé qu'en 1856, dans l'*Europe artiste*, et réimprimé séparément en 1862 (in-18). Pendant son séjour à Alger comme professeur de rhétorique (1850), M. E. de Calonne donna au théâtre de cette ville une nouvelle comédie, *Berthe et Suzanne* (1853, un acte en vers). Il a publié plus récemment diverses autres pièces non représentées : *l'Amour et l'Argent* (4 actes en vers, 1877, in-8) ; *Entre deux femmes* (1 acte en prose, 1878, in-8) ; *le Gentilhomme citoyen* (4 actes en vers, 1879, in-12) ; *la Dispense* (4 actes en prose, 1879, in-12). M. Tx.

CALONNE d'Avesne (Louis-Marie-Albéric, baron de), historien français, né à Amiens le 17 mai 1843. Il a publié : *Histoire des abbayes de Dommartin et de Saint-André-au-Bois, ordre de Prémontré, au diocèse d'Arras* (Paris, 1875); *l'Alimentation de la ville d'Amiens au XVe siècle, étude historique* (Amiens, 1880); *la Vie municipale au XVe siècle dans le nord de la France* (Paris, 1880); *la Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois* (Paris, 1883; 2e édit. augmentée en 1885); enfin divers écrits insérés dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires de Picardie, société dont il fait partie depuis 1875.

CALONYMOS. Nom porté par plusieurs juifs célèbres, au moyen âge.

1° *Calonymos de Lucques*, lequel, d'après une relation plus ou moins légendaire, aurait été transporté par Charlemagne à Mayence, et aurait le premier importé la science juive en Allemagne. On cite un certain nombre de Calonymos, descendants de Calonymos de Lucques, qui ont vécu à Mayence, à Spire, et peut-être en d'autres villes de ces régions. Cette relation paraît reposer sur un fait historique, transformé ensuite par la légende. L'empereur Othon II, vaincu dans la bataille qu'il livra en Italie, en 982, eut grand'peine à échapper à l'ennemi, et ne dut son salut qu'au dévouement d'un juif nommé Calonymos. On suppose qu'en récompense de ce service il accorda à Calonymos et à sa famille le droit de demeurer en Allemagne, en leur confirmant un privilège dont ils jouissaient déjà en Italie et qui leur aurait été accordé, dans ce pays, par un carolingien, ou qui était au moins rédigé suivant le formulaire carolingien. De là serait venu que plus tard on ait attribué à Charlemagne, et non à Othon, l'établissement des Calonymos en Allemagne.

2° *Calonymos ben Toderos*, de Narbonne, au XIIe siècle, et son petit-fils du même nom, vivant encore en 1306.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette famille des Calonymos de Narbonne est très célèbre; elle était à la tête des juifs de Narbonne, ses chefs s'appelait en hébreu *naci* (prince), et dans les privilèges qu'ils avaient obtenus, et dans les actes publics, on leur donnait couramment le titre de *roi*, *roi des juifs*. Ils avaient, pour eux aussi bien que pour les juifs placés sous leur juridiction, le droit de posséder des terres en franc-alleu. La légende fait également remonter à Charlemagne l'origine des privilèges de cette famille, et certains traits de cette légende rappellent même, en l'appliquant à Charlemagne et aux Calonymos de Narbonne, le fait historique du secours prêté à Othon II par le Calonymos italien. Il est permis d'en conclure que les Calonymos de Narbonne sont une branche de la famille de Calonyme de Lucques, et nous avons même supposé (*Revue des études juives*, t. XVIII, p. 242), qu'une branche importante de cette même famille a vécu à Rouen au XIIe et au XIIIe siècle. La réputation des Calonymos de Narbonne était si grande qu'elle préoccupait Pierre le Vénérable, qui en parle dans un traité de polémique contre les juifs écrit en 1146 (*Revue des études juives*, XVIII, 45).

3° *Calonymos, fils du naci Calonymos ben Méir*, dit aussi *maître Calo*, né probablement à Arles en 1287. Il portait également, comme son père, le titre de *naci* et on se demande s'il ne faisait point partie de la famille des Calonymos de Narbonne. Il est un de ces nombreux traducteurs juifs qui ont contribué à répandre en Occident, par des traductions d'ouvrages arabes, la science et la philosophie grecques, qu'on ne connaissait alors que par les auteurs arabes. Les traductions de Calonymos sont en hébreu. Plusieurs d'entre elles ont été faites par lui sur la demande et pour le compte de Robert d'Anjou, roi de Naples, qu'il avait probablement vu à Avignon en 1319, et ont été exécutées à Rome, de 1319 à 1322. Dans les années 1307, 1308, 1316, 1317, 1328, on trouve Calonymos à Arles. Ses traductions comprennent des ouvrages de philosophie (principalement des commentaires d'Averroës sur Aristote), quelques petits traités de médecine (entre autres de Galien), un traité d'Archimède sur la sphère et le cylindre, et enfin le traité des animaux (*Iggéret baalé hayyim*), traduit d'un traité de l'encyclopédie arabe des Frères purs. Calonymos est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages hébreux, parmi lesquels on cite principalement son traité burlesque destiné aux amusements de la fête d'Esther (Purim) et son *Eben bohan* (Pierre de touche), écrit en 1323, œuvre d'un moraliste satirique, sévère pour son temps. Une lettre de lui, adressée en 1318 à son contemporain Josef Caspi, de Largentière, est une polémique théologique dirigée contre le Livre du Secret (*Séfer ha Sod*) de ce dernier.

4° *Calonymos ben David ben Toderos*; il a traduit à Arles, en 1328, le *Destructio destructionis* d'Averroës.

Isidore Loeb.

Bibl.: Sur Calonymos de Lucques voir: Graetz, *Gesch. der Juden*, V, 193, 2e édition. — Zunz, *Literaturgesch. der synag. Poesie*, p. 101-108.— Du même, *Gottesd. Vortr.*, p. 365; *Zeitschrift f. Gesch. d. Juden in Deutschland*, I, 157; II, 82 (articles Bresslau et Aronius). La source hébraïque la plus ancienne est Eléazar de Worms, dans son *Maçref lahokhma*. V. aussi Josef Haccohen, *Emek Habbakha*, p. 13.

Sur les Calonymos de Narbonne, voir : Abraham Ibn David, *Séfer haçcabbala*, édit. Neubauer (*Jewish Chronicles*), p. 82; *Philomena*, dans *Hist. de Languedoc*, de Vaissète, édit. Du Mège, 2e vol.; *Hist. littér. de la France*, t. XXVII, p. 560 et suiv.; *Revue Et. j.*, X, p. 100; XVI, p. 33. — Saige, *les Juifs du Languedoc*, Paris, 1881 (V. Table des matières, au mot *Kalonymos*; V. aussi tables des mat. de *Hist. littér. de la Fr.*, *l. c.*, au mot *Qalonymos*).

Sur le Calonymos ben Calonymos, voir surtout: Zunz, dans *Wissensch. Zeitschrift* de Geiger, II, 313; IV, 199. — Gross, dans *Monatsschrift* de Graetz, 1879, p. 468 et 474; Catalogue des imp. hébr. de la biblioth. Bodléienne de Steinschneider, col. 1576; *Kalonymos ben Kalonymos Sendschreiben an Joseph Kaspi*, édité par Perles; Munich, 1879. — Sur Calonymos ben David, catal. Bodl., col. 1574 (où il est question de beaucoup d'autres Calonymos) et Gross, *l. c.*, 1880, p. 60.

CALOPHOCA (V. Phoque).

CALOPHYLLUM (*Calophyllum* L.). Genre de plantes de la famille des Clusiacées et du groupe des Mammées, composé d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles simples, coriaces, opposées et sans stipules. Les fleurs, disposées en grappes axillaires ou terminales, sont régulières et hermaphrodites. Elles ont un périanthe double, tétramère, et de nombreuses étamines hypogynes libres, à anthères biloculaires et introrses. L'ovaire, supère, devient, à la maturité, une drupe dont le noyau crustacé renferme une graine à cotylédons très gros, dépourvus d'albumen. — Les *Calophyllum* ont des représentants dans toutes les régions tropicales du globe. Le *C. inophyllum* L. ou *Bintangor maritima* de Rumphius (*Herb. amboin.*, II, p. 211, tab. 71) est un bel arbre très répandu sur les rivages maritimes de la région indo-océanique. Son tronc laisse découler, quand on l'entame, un suc visqueux, que l'on emploie comme purgatif et vomitif; son écorce est préconisée comme diurétique. Le tronc et les branches du *C. Calaba* Jacq., des Antilles, fournissent, de même, un suc résineux verdâtre qui se solidifie à l'air et constitue le *Baume-Marie*, très employé comme vulnéraire. Enfin, on attribue au *C. Tacamahaca* Willd., des îles Mascareignes, la production de la *résine Tacamaque* de Bourbon. Ed. Lef.

CALOPTÈNE (*Caloptenus* Burm., *Calliptamus* Aud. Serv.). Genre d'Insectes-Orthoptères, de la famille des Acridiens, caractérisé surtout par le corps épais, trapu, le prosternum muni, au milieu, d'une pointe assez grosse, un peu élargie et très obtuse au bout, les pattes postérieures robustes, à cuisses courtes, très grosses, largement canaliculées en dessous. Les *Caloptenus* ont des représentants dans l'Europe méridionale et moyenne, en Asie, dans l'Afrique boréale et australe et dans l'Amérique du Nord. L'espèce type, *C. italicus* L. (*Acridium italicum* Oliv.) est de couleur jaunâtre ou roussâtre, avec les élytres ornées de bandes brunes mal définies, les cuisses postérieures ponctuées de noir, rouges en dessous,

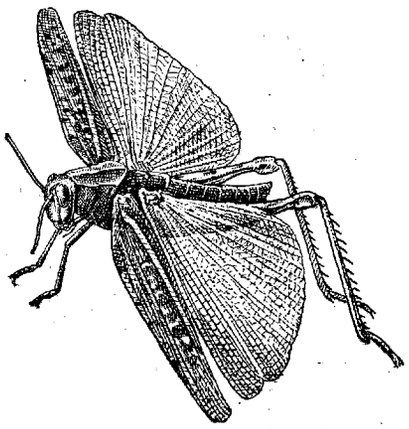

Caloptenus italicus L. (grossi).

ainsi que les tibias dont les épines sont noires à l'extrémité. Le mâle a de 12 à 16 millim. de longueur, la femelle de 27 à 30 et même 40 millim. Ce criquet cause souvent de grands ravages en dévastant les luzernes et les vignobles. Il vit en troupes dans beaucoup de localités de l'Europe centrale et moyenne, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Autriche, dans le Sud de la Russie jusqu'en Sibérie. Il est commun en Algérie et en Tunisie dans les lieux herbeux. En France, on le trouve par individus isolés, plus ou moins abondants, suivant les années, en Provence, dans la Charente et même aux environs de Paris, notamment sur les coteaux de Lardy. — Le *C. spretus* Uhler et le *C. femurrubrum* Burm. sont deux espèces migratrices, très nuisibles aux Etats-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Unis. Lorsqu'elles envahissent les récoltes, les indigènes en ramassent de grandes quantités qu'ils préparent comme conserve alimentaire afin de pallier, autant que possible, la famine produite par leurs dévastations (V. *Ann. Soc. ent. Fr.*, 1875, *Bull.*, p. CXLIV). Ed. LEF.

CALOPTERON (*Calopteron* Cast.). Genre d'Insectes-Coléoptères, de la famille des Lycides, caractérisé ainsi qu'il suit : rostre nul ; dernier article des palpes sécuriforme ; antennes tantôt serriformes dans les deux sexes, tantôt pectinées ou flabellées chez les mâles ; prothorax à angles postérieurs généralement saillants, présentant dans son milieu une carène longitudinale soit simple, soit bifide dans sa partie postérieure, et englobant entre ses deux branches une petite fossette bi-lancéolée ; élytres plus

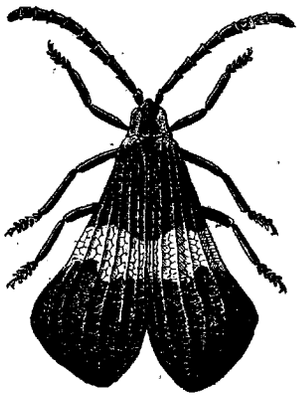

Calopteron tropicum L. (grossi).

ou moins élargies vers l'extrémité, pourvues de côtes longitudinales dont les intervalles sont réticulés, à coloration souvent métallique, à péritrèmes prothoraciques non tubuleux. — Le genre renferme actuellement une centaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales de l'Amérique. Quelques-unes, notamment le *C. reticulatum* Fabr., remontent presque dans la partie N. des Etats-Unis. Le *C. tropicum* L., que nous figurons, est très commun dans la Guyane ; il est long de 12 à 16 millim., noir, avec le prothorax largement bordé de jaune et les élytres brunâtres, à reflets violacés, traversées dans leur milieu par une large bande diaphane, de couleur blanchâtre. Ed. LEF.

CALOPTERYX (*Calopteryx* Leach). Genre d'Orthoptères-Pseudo-Névroptères, de la famille des Agrionides. Ce

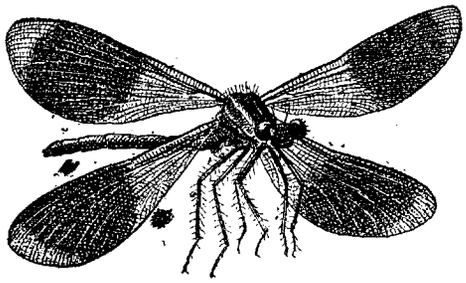

Calopteryx virgo L., mâle (grossi).

sont de jolies Libellules caractérisées surtout par les pattes très grandes, garnies d'une double rangée de longues épines, par le ptérostigma nul chez les mâles, par les ailes relevées au repos, presque toujours colorées différemment dans les deux sexes, et ayant le premier espace huméral traversé par des nervules plus ou moins nombreuses. Leurs larves respirent à la fois au moyen de branchies caudales et de branchies intestinales. Le genre a des représentants en Europe, en Asie, dans l'Amérique septentrionale et dans le nord de l'Afrique. L'Europe n'en possèdent que trois espèces dont l'une (*C. hæmorrhoidalis* Vander Linden) habite plus spécialement les régions australes, tandis que les deux autres (*C. Virgo* L. et *C. splendens* Harris) sont répandues partout, sur le bord des eaux courantes. Le *C. virgo* est l'*Ulrique* de Geoffroy, le *C. splendens*, la *Louise* du même auteur. Ces deux espèces sont communes pendant tout l'été aux environs de Paris. Le *C. virgo* L., a de 0m06 à 0m07 de longueur. Le mâle est d'un bleu verdâtre métallique très brillant avec les ailes diaphanes ornées d'une large bande transversale d'un bleu verdâtre. La femelle est d'un vert bronzé avec les ailes brunes, présentant une tache marginale blanchâtre. Nous

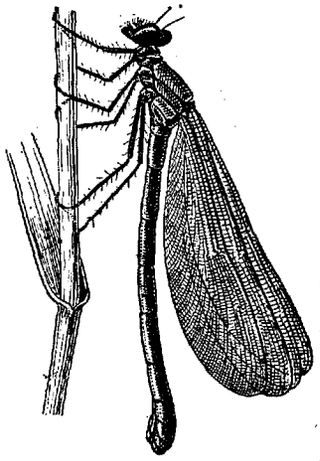

Calopteryx virgo L., femelle (grossie).

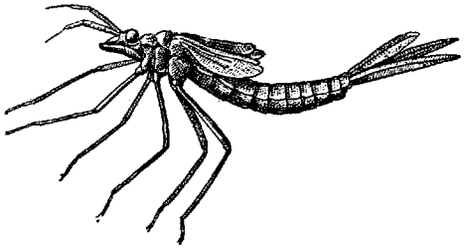

Calo teryx virgo L., larve grossie.

figurons le mâle dans l'attitude du vol, tel que l'a observé M. Poujade (V. *Ann. Soc. ent. de France*, 1884, p. 198, pl. 8, fig. 2), la femelle au repos, et la larve d'après nature. Ed. LEF.

CALORE. Nom de deux rivières de l'Italie méridionale, la plus importante a sa source au mont Terminio, coule à Bénévent et se jette dans le Volturno après un cours de 92 kil.

CALORGUEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (Ouest) de Dinan ; 873 hab.

CALORI (Raffaello), peintre italien, né à Modène vers 1430, mort à Modène vers 1475. Il ne reste de lui qu'une *Madone* d'un bon style dans l'église des Capucins de Sassuola.

CALORI (Mme), cantatrice scénique italienne, née à Milan en 1732, morte vers 1790. Elle fut l'une des artistes les plus renommées de son temps. Après s'être produite, de la façon la plus favorable, sur divers théâtres d'Italie, elle fut appelée, vers 1755, à l'Opéra italien de Londres, où aussitôt son talent lui valut une renommée qui se répandit rapidement dans toute l'Europe. En 1770 elle brillait au théâtre royal de Dresde comme *prima donna assoluta*, et en 1774 elle retournait en Italie, où elle continua sa carrière jusqu'en 1783.

CALORI (Luigi), médecin italien contemporain, né à San Pietro de Cajale le 8 fév. 1807. Il étudia à Bologne et y devint en 1835 professeur d'anatomie de l'Académie de peinture et en 1844 de l'Université. Ses écrits, nombreux et concernant l'anatomie, l'anatomie comparée et la tératologie et même la pathologie, sont disséminés dans *Memorie dell' Accad. delle science dell' Istituto di*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bologna, dans *Nuovi Commentarii*, *Nuovi Annali dell sc. naturali*, *Bulletino* et *Mem. della soc. med.-chir. di Bologna*, enfin *Rivista clinica di Bologna*. On cite surtout ses travaux historiques sur l'école anatomique de Bologne. Dr L. Hn.

CALORIE. On désigne par calorie l'unité de quantité de chaleur. Quand on chauffe plusieurs corps, il est nécessaire, pour les amener à une même température, de leur fournir des quantités de chaleur différentes; d'une façon générale, pour mesurer les quantités de chaleur qui interviennent dans les phénomènes, il est nécessaire de les comparer avec une autre quantité de chaleur prise pour unité : c'est celle qu'il faut fournir à 1 kilogr. d'eau liquide à 0° pour élever sa température à 1° centigr. Quelquefois on désigne cette quantité sous le nom de grande calorie, et on appelle alors calorie une unité mille fois plus petite, qu'on peut définir la quantité de chaleur nécessaire pour porter 1 gr. d'eau liquide de 0° à 1°. On peut évaluer cette unité en fonction d'autres unités et en particulier en fonction des unités C. G. S. (centimètres, grammes, seconde). On sait, en effet, que la chaleur peut être transformée en travail et qu'une calorie correspond à 425 kilogrammètres. Il suffit d'évaluer le kilogrammètre en unités C. G. S. pour avoir la valeur de la calorie dans ces unités. Dans le système C. G. S. l'unité de travail se nomme l'erg : c'est le travail d'une force égale à l'unité de force (dyne) parcourant l'unité de longueur (centim.). Or la dyne ou unité de force est la gième partie du poids de 1 cent. d'eau distillée à 4° (g étant l'accélération due à la pesanteur). On a donc $\text{dyne} = \frac{\text{gramme}}{980,88}$

et par suite $\text{erg} = \frac{\text{gramme-centimètre}}{980,88} = \frac{\text{kilogrammètre}}{100000 \times 980,81}$

$= \frac{\text{kilogrammètre}}{10^7 \times 9,8088}$

La calorie équivaut donc à $425 \times 9,8088 \times 10^7$ erg $= 416874 \times 10^3$ erg. A. Joannis.

CALORIFÈRE. On désigne sous cette dénomination générale les appareils destinés à effectuer le chauffage des édifices et des habitations en y faisant affluer un certain volume d'air, échauffé à une température suffisante et distribué dans l'étendue totale du local à chauffer. Il existe plusieurs genres de calorifères basés sur des principes essentiellement différents, au point de vue de l'agent calorifique employé et de son mode d'application. On distingue ainsi trois catégories principales : les *calorifères à air chaud*, les *calorifères à eau chaude*, et les *calorifères à vapeur*. Dans les *calorifères à air chaud*, le principe fondamental est l'emploi d'un foyer direct de chaleur, alimenté par un combustible en ignition, et constituant un appareil généralement placé en dehors et à une distance plus ou moins rapprochée des locaux à chauffer. L'air qui doit être distribué dans ces locaux est pris extérieurement, puis s'échauffe au contact de surfaces métalliques ou autres, soumises à l'action de la source calorifique. La température ainsi communiquée à cette masse d'air dépend de l'intensité de cette source de chaleur, de la conductibilité et de l'étendue des surfaces transmettant le calorique, enfin de la vitesse avec laquelle le courant d'air circule au contact de ces surfaces. Dans les *calorifères à eau chaude* ou *à vapeur*, ainsi que dans un système mixte qui repose sur la combinaison de l'emploi simultané de la vapeur et de l'eau chaude, l'agent calorifique est amené et distribué dans les locaux mêmes où son action s'exerce directement, au moyen de tuyaux ou d'appareils de formes spéciales, au contact desquels s'échauffe immédiatement l'air contenu dans les salles où l'on a besoin d'élever la température au degré convenable. On peut donc, en résumé, définir le premier système sous le nom de *chauffage par circulation d'air chaud*, et les autres sous les noms de *chauffage par circulation d'eau chaude*, par *circulation de vapeur*, ou par *circulation combinée de vapeur et d'eau chaude*. C'est sous ces dénominations que les applications diverses des calorifères seront traitées au mot Chauffage. L'usage des calorifères à air chaud était connu des Romains ; ils en faisaient un accessoire dans l'installation de leurs bains publics. La partie réservée aux étuves dans les Thermes romains renfermait un emplacement appelé *hypocaustum*, où se trouvait un foyer intérieur présentant une certaine analogie avec les cloches actuelles de nos calorifères modernes, et chauffant l'air qu'on faisait circuler sous des dalles et dans des conduits horizontaux et verticaux disposés autour de la salle que l'on voulait chauffer (V. Chauffage). G. Jouanne.

Calorifère a air chaud (V. Air, t. I, p. 1,016).

CALORIFICATION (Bot.). L'absorption d'oxygène et le dégagement d'acide carbonique s'accompagnent, chez les plantes comme chez les animaux, de production de chaleur en proportions diverses, suivant que varient les causes d'oxydation. Si dans la plupart des cas ce dégagement de chaleur est inappréciable parce que l'oxydation normale du carbone dans les tissus végétaux est faible, il peut, par suite d'une énergique oxydation, être constaté facilement et s'élever parfois beaucoup au-dessus de la température ambiante. Ainsi un grand nombre de fleurs dégagent de la chaleur pendant et après leur épanouissement. La fleur du *Polyanthus tuberosa* donne une différence de 0°3 avec l'atmosphère ; celle du *Tecoma radicans* 0°5. Une fleur mâle de Courge donne de 4° à 5° et parfois 8° ou 10° d'excès de chaleur. Dans le *Victoria regia* cet excédent peut atteindre (J.-E. Planchon) 10° et même 15°. Cette élévation de température est beaucoup plus sensible dans les plantes dont les fleurs sont groupées les unes près des autres en un capitule ou un spadice très dense comme chez les Aroïdées. Aussi est-ce chez des plantes de cette dernière famille que Lamarck, en 1777, et J. Senebier ensuite, ont, pour la première fois, constaté le dégagement de chaleur. Senebier trouva dans l'*Arum maculatum* une élévation de température de 9°. Depuis, Hubert a observé 25° au-dessus de la température de l'air dans un massif d'*Arum cordifolium* à Madagascar. Ces expériences ont été reprises avec des résultats analogues par A. Brongniart, de Vriese, Gœppert, Hoppe et Th. de Saussure, qui pense que cette production de chaleur est le résultat d'une oxydation pouvant atteindre, dans les vingt-quatre heures, jusqu'à trente fois le volume des fleurs où elle se produit. P. Maury.

CALORIMÈTRE. I. Physique. — On désigne sous ce nom un certain nombre d'appareils destinés à mesurer des quantités de chaleur. On peut les distinguer en trois catégories principales, selon qu'ils reposent sur la méthode des mélanges, sur celle de la fusion de la glace ou sur celle de la comparaison. Nous exposerons à l'art. Calorimétrie comment on applique ces diverses méthodes à l'aide d'appareils que nous allons décrire ici.

Méthode des mélanges. — Cette méthode a été imaginée par Black, le créateur de la calorimétrie, mais elle a été surtout employée par M. Regnault et M. Berthelot, auxquels elle doit des perfectionnements importants.

Calorimètre de Regnault. Il se compose d'un vase en métal mince, généralement en laiton, dans lequel on place une quantité d'eau déterminée. Ce premier vase, contenu dans un autre également métallique, repose sur des matières peu conductrices, telles que des pointes de liège ou de bois. Un thermomètre très sensible donne à chaque instant la température ; il est fixé à un support indépendant du calorimètre. L'appareil est souvent muni d'un agitateur qui permet de rendre uniforme la température dans toutes les parties du vase. Le vase extérieur sert à protéger le vase central contre le rayonnement des objets environnants, mais il n'atteint ce résultat que d'une façon incomplète. Dans l'appareil suivant, la protection est, au contraire, complètement assurée et les corrections nécessaires beaucoup plus faibles.

Calorimètre de M. Berthelot. Cet appareil se compose

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un vase central cylindrique en platine, d'une contenance qui varie entre 600 et 1,000 cent. c.; il sera décrit plus loin. Disons seulement que les perfectionnements réalisés par M. Berthelot dans l'emploi du calorimètre se rapportent à la fois à la protection du vase calorimétrique contre les influences extérieures et au mode de calcul des corrections; nous exposerons la méthode employée par ce savant à l'art. CALORIMÉTRIE. Un thermomètre très sensible, dont les divisions sont des $\frac{1}{50}$ de degré, permet de mesurer parfaitement les températures à $\frac{1}{200}$ de degré près. Ces thermomètres ne comportent qu'un nombre de degrés assez restreint, 11° à 12° en général, mais ils présentent au bas de la graduation un renflement qui permet au zéro d'être indiqué sur la tige, on peut dès lors suivre la variation de position du zéro de ces thermomètres. Le volume du renflement est égal à la dilatation que le mercure du réservoir éprouve quand il passe de + 0°,2 à la température la plus basse que le thermomètre puisse indiquer. Le voisinage du point 0° est divisé comme le reste de la tige en $\frac{1}{50}$ de degré et cette graduation s'étend de — 0°,2 à + 0°,2. De sorte que le thermomètre étant dans la glace fondante le niveau du mercure se trouve dans cette région, au-dessous du renflement. Là on laisse le thermomètre s'échauffer, le mercure se dilate, emplit le renflement, puis arrive à la partie de la tige qui est aussi graduée, et à partir de ce moment il indique la température. Sur la tige de ces appareils, le constructeur a gravé le poids du mercure, le poids de la cuvette du thermomètre et le poids de la tige. On peut, à l'aide de ces données, tenir compte de la chaleur prise par le mercure, la cuvette et la portion immergée de la tige du thermomètre.

Calorimètre à mercure de Favre et Silbermann. Cet appareil n'a aujourd'hui qu'un intérêt historique; il n'est plus employé. Il se compose d'un gros réservoir sphérique en fonte supporté par un axe horizontal, disposé suivant un de ses diamètres et reposant sur deux tourillons. Cette disposition, qui permet de faire basculer l'appareil, ne sert que lors de l'introduction du mercure. L'appareil constitue en somme une sorte de gros thermocalorimètre; c'est un thermomètre dont le réservoir sphérique de fonte est la boule; il présente un certain nombre de petites éprouvettes en acier qui pénètrent dans son intérieur; c'est là que l'on introduit les corps qui doivent donner lieu à des dégagements de chaleur. Le réservoir de fonte est muni d'un tube capillaire gradué qui joue le rôle de la tige du thermomètre. Le mercure s'y déplace d'autant plus que la quantité de chaleur dégagée est plus grande. On déterminait le déplacement quand on introduisait une quantité de chaleur égale à l'unité, une calorie, et l'on pouvait ainsi déterminer le nombre de calories dégagées dans chaque expérience. Mais les corrections à faire pour tenir compte des refroidissements sont ici très incertaines.

Calorimètre de Jamin (fig. 1). Il est peu employé et seulement pour des expériences de cours. C'est une modification de l'appareil de Favre et Silbermann. Le réservoir de mercure est en verre : il a une forme cylindrique; les moufles sont formés de deux éprouvettes en acier placées verticalement. Le couvercle de l'appareil est aussi en acier; il présente deux montures auxquelles sont ajustées à l'une un tube capillaire gradué et à l'autre un robinet surmonté d'un tube à entonnoir. L'appareil étant plein de mercure, on peut, à l'aide du robinet et du tube à entonnoir, introduire ou enlever du mercure de façon à ce que, quelle que soit la température ambiante, le niveau du mercure dans le tube capillaire se trouve vers le zéro de la graduation si l'on doit faire dans les moufles une opération dégageant de la chaleur, et qu'il se trouve au contraire vers la partie supérieure si l'appareil doit se refroidir par suite de l'expérience. La détermination de la valeur de la calorie, les corrections et les calculs, se font d'ailleurs de la même façon.

MÉTHODE PAR COMPARAISON. — Cette méthode est encore due à Black. Elle sert principalement dans la détermination des chaleurs spécifiques. Elle consiste essentiellement à fournir à deux corps, dont on veut comparer les chaleurs spécifiques, une même quantité de chaleur et à mesurer les élévations de température différentes dont cette même quantité fait varier les deux corps. Il est facile d'en déduire une relation simple entre les chaleurs spécifiques des deux corps, et si l'une est connue, si l'un des corps est de l'eau, par exemple, on aura l'autre. Cette méthode a surtout été perfectionnée dans la façon de fournir à deux corps exactement la même quantité de chaleur. Black employait une flamme brûlant pendant un temps déterminé au sein d'un calorimètre rempli d'abord d'eau, puis du liquide sur lequel on voulait opérer. On conçoit facilement qu'il soit difficile de fournir ainsi pendant les deux phases de l'expérience deux quantités de chaleur exactement égales. Thomson a rendu cette méthode plus exacte en faisant brûler au milieu du calorimètre des poids égaux d'hydrogène; il disposait en outre l'expérience de façon à ce que l'écart entre la température initiale et la température ambiante fût le même qu'entre cette dernière et la température finale. Comme ici la quantité de chaleur cédée au calorimètre est proportionnelle au temps, on peut appliquer la correction de Rumford. On pourrait rendre ce procédé plus précis en employant, comme source de chaleur, la combustion d'une même quantité d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène au moyen de la bombe calorimétrique de M. Berthelot. Il serait ainsi beaucoup plus facile de définir exactement la quantité de chaleur donnée au calorimètre, et par suite de rendre plus égales les quantités de chaleur que l'on introduit dans deux expériences successives. M. Marignac d'une part, et M. Hirn de l'autre, ont pris comme source de chaleur un gros thermomètre dont l'indication, au moment où on le plongeait dans le calorimètre, donnait exactement sa température. On faisait deux expériences en plongeant d'abord le thermomètre marquant une température T dans l'eau, ayant une température initiale t, qui montait à θ lorsque l'équilibre était établi, puis on recommençait avec le liquide que l'on voulait étudier et dont on faisait varier le poids jusqu'à ce que, sa température initiale étant de t, l'introduction du gros thermomètre à T le fît aussi monter à la même température θ que précédemment. Dans ce cas, le

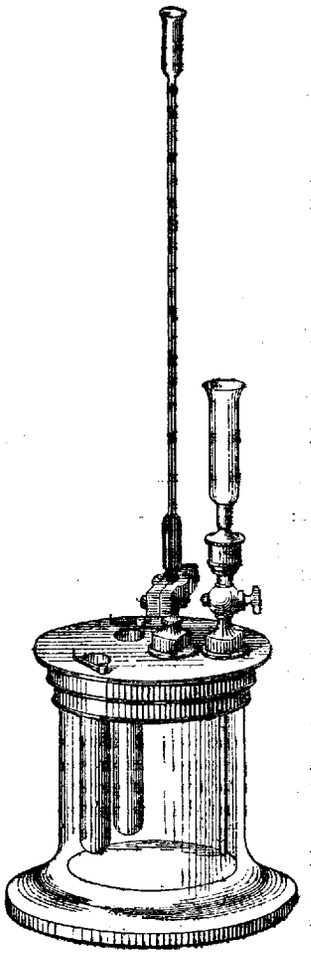

Fig. 1.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

thermomètre fournissait exactement la même quantité de chaleur, puisqu'il se refroidissait, dans les deux cas, de T à θ; en outre, le calorimètre variant entre les mêmes températures t et θ, les corrections dues au refroidissement s'éliminaient à peu près complètement, d'autant plus que les temps nécessaires dans les deux expériences pour que l'équilibre fût établi étaient moins différents. Les poids d'eau et de liquide déterminés par cette expérience étaient alors en raison inverse de leurs chaleurs spécifiques. Joule a eu l'idée d'introduire simultanément, dans deux calorimètres aussi identiques que possible, une même quantité de chaleur au moyen de deux spirales métalliques parcourues par un courant électrique. Cette méthode a été ensuite appliquée avec quelques modifications par M. Pfanndler et par M. Jamin. Voici comment ce dernier savant a opéré : le calorimètre dont il se sert est un vase cylindrique allongé, en cuivre mince, sur lequel on enroule environ 8 m. de fil de maillechort recouvert de soie, de $0^{mm},8$ de diamètre. Cette spirale commence au fond du vase et s'élève au tiers de sa hauteur. Sa résistance a été mesurée d'avance à toutes les températures de l'expérience. On l'enveloppe d'un léger ruban de soie pour la fixer, de duvet de cygne pour l'isoler, et on enfonce le tout dans une enveloppe extérieure de cuivre mince poli. Quand le calorimètre contiendra un liquide, la chaleur presque entière se transmettra à la paroi, puis au liquide. Une portion à peine sensible sera transmise au duvet. Il faut que le liquide soit continuellement renouvelé au contact de la paroi par une agitation méthodique. A cet effet on plonge dans le calorimètre une corbeille formée de deux tubes concentriques en toile métallique. Une machine à colonne d'eau l'élève et l'abaisse à intervalles égaux; un thermomètre marquant le $\frac{1}{100}$ de degré plonge dans le tube central; il est immobile et on l'observe avec une lunette. Lorsqu'on veut mesurer la chaleur spécifique des solides, on les place dans la corbeille au milieu de l'eau. On peut supprimer complètement la correction relative à la température, en munissant extérieurement le calorimètre d'une deuxième spirale vingt fois plus longue, par exemple, que la première, et plongeant le tout dans un vase qui contient vingt fois plus de liquide que le calorimètre; ce dernier vase forme enceinte. Le courant passe à la fois dans les deux spirales, y dégage des quantités de chaleur proportionnelles aux masses de liquide, et par suite y produit des échauffements égaux. A tout moment le calorimètre et l'enceinte sont en équilibre de température, et le premier ne gagnant et ne perdant rien par rayonnement, n'est soumis qu'à l'action du courant.

Méthode de la fusion de la glace. — Cette méthode consiste à mesurer le poids de glace qu'un corps est susceptible de faire fondre en revenant à la température de 0°. Black, qui a le premier employé cette méthode, employait un calorimètre formé d'un bloc de glace creusé d'une cavité dans son intérieur. Le bord en était plan et l'on y appliquait pour la fermer une lame de glace plane. Au moment de faire l'expérience, on essuyait la cavité du morceau de glace et l'on y introduisait ensuite le corps chaud sur lequel on opérait; on remettait immédiatement le couvercle et on attendait quelques minutes que le corps fût arrivé à 0°; on ouvrait alors ce petit calorimètre de glace et on versait dans un vase l'eau provenant de la glace que le corps avait fait fondre et on la pesait. Il n'y a aucune correction de refroidissement à faire pour les expériences faites avec ce *puits de glace*. Mais cette méthode est peu précise, par suite de l'impossibilité où l'on est d'avoir exactement le poids de glace fondue. Une autre difficulté, d'ordre pratique, est la nécessité, pour faire de tels calorimètres, d'avoir des blocs assez volumineux de glace très pure et sans bulles d'air. Pour éviter cet inconvénient, Laplace et Lavoisier ont modifié cet appareil de la façon suivante (fig. 2): une cage en fils métalliques remplaçait la cavité percée dans le bloc de glace de Black; c'était là que l'on plaçait le corps chaud en expérience. Cette cage était fermée par un couvercle, et le tout était plongé dans un vase en fer-blanc, plein de glace. Il avait la forme d'un cylindre terminé à sa partie inférieure par un cône dont le sommet était muni d'un robinet. Ce premier vase était enfermé dans un autre de même forme, également en fer-blanc et rempli de glace; il était fermé par un couvercle recouvert de glace. Cette enveloppe servait à protéger le premier vase contre le réchauffement de l'air ambiant. Pour faire une expérience, on commençait à faire écouler l'eau qui pouvait se trouver dans le premier vase, en ouvrant le robinet; on introduisait ensuite le corps chaud dans la cage métallique, et l'on recueillait l'eau provenant de la glace fondue dans le premier vase. Cet appareil avait l'inconvénient d'être très volumineux, d'exiger beaucoup de place et un temps assez long pour faire une seule expérience. Il était d'ailleurs plutôt moins précis que le *puits de glace* de Black. Il présentait seulement l'avantage d'employer de la glace quelconque et de permettre un certain nombre d'expériences auxquelles le bloc de Black se prêtait mal.

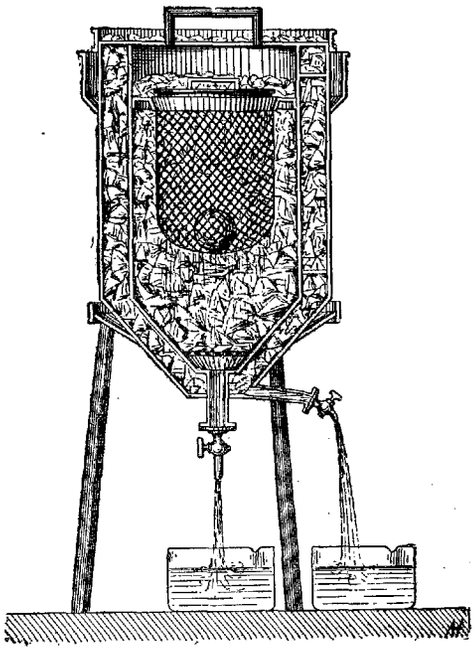

Fig. 2.

Bunsen a fondé sur le même principe de la fusion de la glace un appareil beaucoup plus précis, donnant cependant des résultats un peu inférieurs à ceux que donne la méthode des mélanges; il est fondé, non plus sur l'observation du poids de glace fondue, mais sur le changement de volume qui accompagne cette fusion. Depuis que Bunsen a publié son procédé, diverses réclamations de priorité se sont produites. Andrews a réclamé d'abord en faveur de sir John Herschell, qui l'aurait exposé déjà en 1846, dans ses *Observations du cap de Bonne-Espérance* (Appendice, p. 447). Mais il paraît que Herschell lui-même n'aurait aucun droit à réclamer la priorité de la méthode; car avant lui, suivant Bohw, elle aurait été proposée, en 1834, par R. Hermann dans ses *Nouveaux Mémoires de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, t. III, p. 155. Quoi qu'il en soit, c'est surtout Bunsen qui s'est servi de cette méthode, et nous allons décrire l'appareil dont il se servait (fig. 3). Il se compose d'un tube à réaction A; le réservoir B qui lui est soudé contient depuis son sommet jusqu'en α de l'eau bouillie que l'on a fait

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

geler ; enfin au bas du réservoir B, le tube recourbé C et la douille en fer D, mastiquée à son extrémité, contient du mercure bouilli. On fixe la douille solidement dans un étau, et l'on introduit dans le tube C le bouchon mastiqué au tube gradué T, qui alors se remplit de mercure, dont le niveau peut être amené à la division que l'on veut, en enfonçant plus ou moins le bouchon. Ce niveau baisse ensuite chaque fois que l'on fond de la glace en B, et la marche de mercure peut servir à calculer le poids de la glace fondue. Mais avant de faire une expérience, il faut préalablement remplir l'appareil, puis faire geler l'eau dans le réservoir B. L'exactitude des observations dépend avant tout du soin que l'on apporte à expulser d'une manière absolue l'air contenu dans l'eau et le mercure. Pour cela, l'appareil étant rempli à moitié d'eau bouillie est renversé, on fait plonger l'ouverture du tube C, non munie de sa douille, dans de l'eau que l'on maintient à l'ébullition. Si alors on fait bouillir l'eau du réservoir de manière à la réduire au tiers de son volume et qu'on supprime le feu, l'appareil se remplit de lui-même d'eau privée d'air. Quand il est refroidi et remis en place, on y verse du mercure bouilli, de manière que le niveau soit le même dans les deux branches ; on soutire avec un siphon la plus grande partie de l'eau contenue dans le tube C et l'on achève d'enlever les dernières traces d'humidité au moyen de la pompe pneumatique et d'un courant d'air sec. C'est alors que l'on mastique la douille D et qu'on achève de remplir le tube C de mercure bouilli à l'aide d'un tube capillaire pour éviter le dépôt de bulles d'air contre les parois du tube. Pour faire geler l'eau du tube B, on met le tube A en communication, par des tubes formant siphons, avec deux flacons contenant de l'alcool et refroidis par un mélange réfrigérant vers 20° au-dessous de zéro. On introduit alors l'alcool refroidi de l'un des flacons dans l'éprouvette A ; il s'échauffe en refroidissant l'eau du réservoir B, après quelques minutes on le fait revenir en aspirant dans le premier flacon, où il se refroidit de nouveau, et l'on fait arriver dans le tube A l'alcool du second flacon, et ainsi de suite. Cette congélation présente des particularités intéressantes. L'eau, complètement privée d'air, se refroidit bien au-dessous de zéro sans se solidifier, tandis que la surface extérieure se recouvre d'une couche de givre ; d'assez forts ébranlements ne parviennent pas à mettre un terme à cette surfusion. Quand enfin la température s'est considérablement abaissée, la congélation s'opère subitement et se propage en quelques secondes dans toute la masse. Tout cet espace se remplit d'une infinité de lamelles et d'aiguilles d'une glace laiteuse, opaque ; l'appareil pourrait servir ainsi ; on préfère toutefois laisser réchauffer l'appareil de façon que presque toute la glace formée fonde de nouveau ; mais il faut avoir soin d'arrêter le réchauffement avant que tout n'ait disparu ; on refroidit alors de nouveau et, cette fois, comme l'eau se trouve en présence d'un peu de glace, il n'y a pas surfusion et elle gèle peu à peu en entourant le tube d'essai A d'une gaine de glace transparente et continue. Lorsque ceci est fait, on transporte tout l'appareil dans un vase en terre rempli de neige fondante et percé à sa partie inférieure d'une ouverture pour laisser écouler l'eau ; puis, après avoir fixé la douille en fer dans son étau, on introduit le tube gradué T, et l'on observe l'appareil. On ne tarde pas à voir le mercure s'avancer dans ce tube et bientôt sortir par son extrémité, ce qui indique la formation d'une nouvelle quantité de glace. Lorsque la neige est impure, son point de fusion est inférieur à zéro et la formation de la glace continue indéfiniment ; mais en ayant soin de n'employer que de la neige pure, la congélation finit par s'arrêter ou au moins par devenir insensible. En ce moment, le niveau du mercure doit être stationnaire dans le tube gradué ; on l'amène à peu près à la division convenable en enfonçant plus ou moins le bouchon du tube T dans le tube C. La quantité de glace fondue dans chaque expérience ne dépasse pas 0 gr. 35, qui correspondent à 400 divisions, et comme le cylindre de glace pèse 40 à 50 gr., il s'ensuit qu'on peut faire avec le même cylindre de glace plus de cent déterminations calorimétriques, et que l'appareil, une fois monté, peut servir pendant des semaines, pourvu que matin et soir on entretienne l'enveloppe de neige dans son état primitif et normal. Nous verrons à l'art. CALORIMÉTRIE comment on se sert de cet appareil et comment on calcule les résultats des expériences. A. JOANNIS.

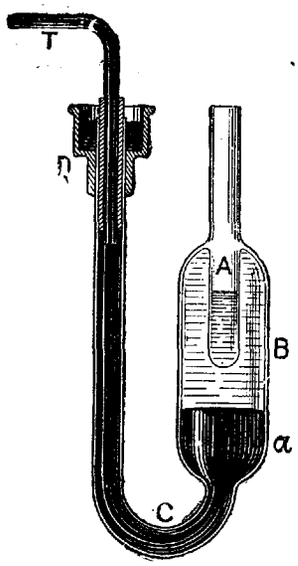

Fig. 3. — Calorimètre à glace.

II. Thermochimie. — L'appareil le plus usité est celui de M. Berthelot ; il se compose de trois portions fondamentales, savoir : un calorimètre, un thermomètre, une enceinte. Le dessin ci-dessous (fig. 4) donnera une idée

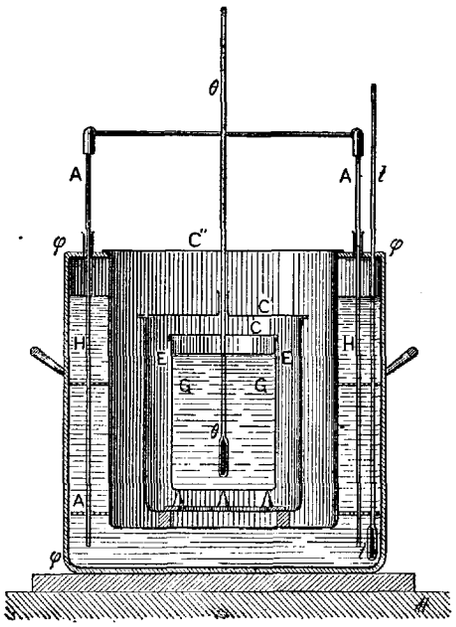

Fig. 4. — Calorimètre avec ses enceintes. — GG, calorimètre de platine ; C, son couvercle ; θθ, thermomètre calorimétrique ; EE, enceinte argentée ; C', son couvercle ; HH, double enceinte de fer-blanc, remplie d'eau ; C'', son couvercle ; AA, son agitateur ; *tt*, son thermomètre ; φφ, enveloppe de feutre épais appliquée sur l'enceinte de fer-blanc.

suffisante de l'appareil (réduction au cinquième). Un agitateur spécial est employé dans certaines expériences. Le *calorimètre* proprement dit se compose d'un vase de platine, de laiton ou de verre, à parois très minces, en forme de gobelet, pourvu de divers accessoires.

Dans la plupart des expériences, on emploie un vase de platine cylindrique (fig. 5), capable de contenir 600 centim. cubes de liquide et même un peu plus. Il a 120 millim.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de hauteur sur 85 millim. de diamètre et pèse un poids tel que 63gr·43. Il est pourvu d'un *couvercle* de platine,

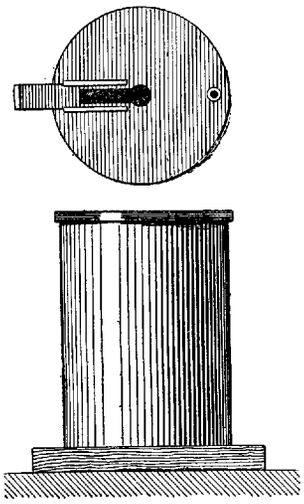

Fig. 5. — Calorimètre proprement dit, avec son couvercle.

agrafé à baïonnette sur les bords du vase cylindrique, et percé de divers trous pour le passage du thermomètre, de l'agitateur, des tubes adducteurs destinés aux gaz et aux liquides, etc. Ce couvercle ne sert que dans certaines expériences, le calorimètre étant le plus souvent découvert. Dans les expériences où l'équilibre de température est presque instantané, on peut supprimer le couvercle et l'agitateur et employer le thermomètre lui-même pour agiter le liquide; ce qui simplifie les opérations. Dans ces conditions, le calorimètre est très simple, comme on peut en juger. Réduit en eau, il vaut de 2 à 3 gr., suivant les pièces accessoires; c.-à-d. que sa masse calorimétrique n'atteint pas la deux centième partie de la masse des liquides aqueux qu'il renferme; son pouvoir émissif est d'ailleurs peu considérable. Ces circonstances sont très favorables à la précision des expériences. En raison de l'emploi du platine, le calorimètre est inattaquable par la plupart des agents chimiques, ce qui permet d'y effectuer des réactions énergiques et d'employer comme liquide calorimétrique non seulement l'eau, mais des liquides qui attaqueraient les autres métaux.

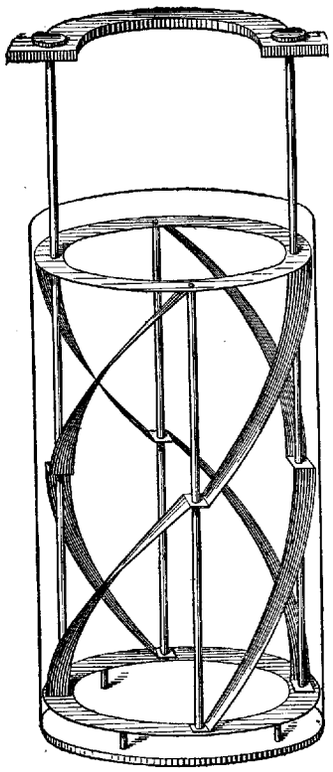

Fig. 6.

Agitateur. On sait que l'eau d'un calorimètre a besoin d'être maintenue en mouvement continuel, afin d'établir une température uniforme dans toutes ses parties. On remplit d'ordinaire cette indication à l'aide du thermomètre lui-même. Dans les cas où une agitation plus profonde et plus régulière est nécessaire, on emploie un agitateur hélicoïdal dont nous donnons le dessin (fig. 6), lequel, chassant l'eau obliquement sous un angle incliné de 45° avec la verticale, produit un mélange parfait. On lui communique un mouvement horizontal à la main, ou mieux avec un petit moteur thermodynamique, électrodynamique ou autre.

Dans le vide cylindrique, entouré par l'agitateur, on place le thermomètre et les appareils convenables.

L'agitateur et le couvercle ne sont pas les seuls accessoires des calorimètres; on doit y comprendre encore, dans certaines expériences, de petits flacons de platine

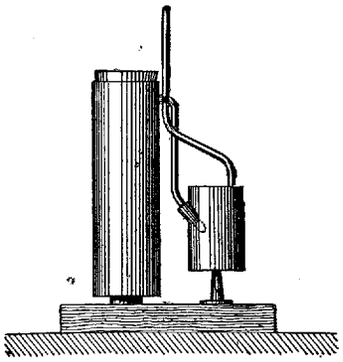

Fig. 7.

mince, des cylindres du même métal, qui peuvent être eux-mêmes pourvus de tubes à dégagement (fig. 7), des serpentins et récipients de platine de formes diverses, tels que le suivant (fig. 8), des tubes de verre très minces, des ampoules soufflées, etc., etc. : accessoires qui doivent être rendus aussi légers que possible et dont on détermine le poids précis et la valeur en eau.

Mesures relatives au calorimètre. Mesures de poids. Les mesures relatives au calorimètre sont des mesures de poids et de capacité. On doit peser très exactement toutes les substances qui interviennent dans l'expérience, telles que le calorimètre, chacun de ses accessoires, les diverses portions du thermomètre (Voy. plus loin), enfin chacun des liquides, des gaz ou des solides que l'on y introduit successivement, ou qui sont produits dans le cours des expériences. La chaleur spécifique de chacune de ces matières, étant supposée connue, sera multipliée par le poids respectif de la matière; ce qui constitue la matière *réduite en eau*, c.-à-d. ramenée à une unité commune pour les calculs.

Mesures de volume. Au lieu de peser les liquides, on peut les mesurer à l'aide de vases exactement jaugés; procédé qui convient surtout quand il s'agit des masses d'eau ou de dissolutions étendues qui remplissent le calorimètre. Ces mesures peuvent être effectuées à l'aide de ballons ou fioles jaugés, portant un trait gravé sur un col étroit et dont la capacité est égale à 1000, 600, 500, 400, 300, 250, 200, 150, 100 cent. c. Les fioles doivent être jaugées très exactement, exactitude assez rare dans les vases fournis par le commerce. Aussi est-il indispensable de vérifier soi-même, par des pesées, la capacité précise de chacun des vases que l'on emploie. A cet effet, on pèse le vase vide, puis le même vase rempli d'eau jusqu'au trait, à une température connue. Par exemple, un vase

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

jaugeant exactement un litre, à la température de 15°, doit contenir un poids apparent d'eau distillée égal à 998gr084; la pesée étant faite avec des poids de laiton dans l'air, et de plus la température de 15° étant égale à celle de l'air et de l'eau. C'est ce qu'on appelle le poids apparent d'un litre d'eau à 15°, pesé dans l'air à 15°. A 4°, on aurait 998gr876.

Entrons dans quelques détails sur l'étude et la vérification des thermomètres, car il s'agit des déterminations fondamentales. Ce qu'il faut connaître avec la dernière précision, c'est la valeur réelle du degré, à partir de

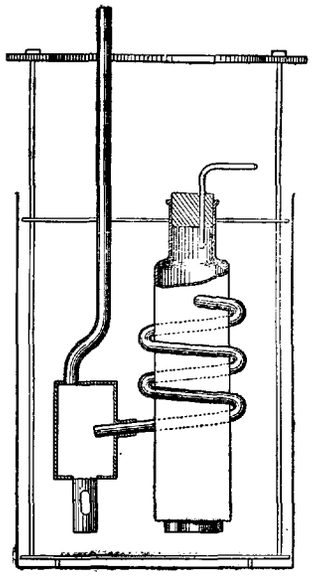

Fig. 8.

Fig. 9.

chaque point de l'instrument. Or cette valeur ne peut être déterminée qu'à l'aide d'un premier *thermomètre étalon*, comprenant l'intervalle entre 0 et 100. Mais un tel thermomètre n'offre pas une longueur suffisante pour permettre de partager chaque degré en 200 parties, soit à l'œil nu, soit à l'aide d'une lunette. Il est donc nécessaire de faire construire, pour les recherches calorimétriques, une seconde espèce de thermomètres, dits *thermomètres calorimétriques*, comprenant seulement un intervalle de 10 à 20°, et divisés en cinquantièmes de degré; on les gradue par comparaison avec l'étalon. Les lectures à l'œil nu permettent d'apprécier le $\frac{1}{200}$ de degré; avec une lunette $\frac{1}{500}$ à $\frac{1}{1000}$ de degré. Avant la lecture on donne de légers chocs au réservoir contre le fond du calorimètre, afin de permettre à la colonne mercurielle de prendre sa position normale.

Etalon. On commence par vérifier la graduation à l'aide de la machine à diviser, puis on détermine le point 0 et le point 100, en suivant une marche conforme aux prescriptions de Regnault, et l'on compare l'instrument avec le thermomètre à air.

Enceintes du calorimètre. L'emploi d'une enceinte d'eau, disposée autour du calorimètre, constitue l'une des précautions les plus importantes; c'est par là qu'on peut mettre l'instrument à l'abri des influences variables, dues au rayonnement des corps ambiants, et le maintenir dans des conditions aussi constantes que possible. Cet artifice offre l'avantage d'éliminer, d'une façon à peu près totale, l'influence exercée par le voisinage de l'opérateur; ce qui rend les manipulations plus faciles, et par suite plus exactes. La lecture directe des thermomètres, sans l'emploi d'une lunette, n'est possible qu'à cette condition; mais l'expérience prouve que la lecture est alors facile et affranchie de toute erreur due au voisinage de l'opérateur. Au contraire, une simple enceinte, formée par un vase métallique mince, ne protège pas suffisamment les liquides contenus dans le calorimètre, comme il est facile de le vérifier. L'emploi d'une enceinte d'eau permet, dans la plupart des cas, de *supprimer complètement la correction* normale, relative au refroidissement ou au réchauffement des vases; toutes les fois que la durée d'une expérience ne surpasse pas quelques minutes, et que les excès de température du calorimètre sur l'enceinte ne sont pas supérieurs à 2°. Dans les cas, peu nombreux, où la correction subsiste, elle est du moins régularisée et réduite à la plus petite valeur possible.

Voici comment sont disposées les enceintes : le *calorimètre* est posé sur trois pointes de liège, fixées sur un petit triangle de bois, le tout placé au centre d'un cylindre de cuivre rouge très mince et plaqué intérieurement d'argent poli, afin de diminuer autant que possible le rayonnement; c'est la *première enceinte*. Le système est posé sur trois minces rondelles de liège au centre d'une enceinte d'eau (seconde enceinte) constituée par un cylindre de fer blanc à double paroi, entre lesquels on loge dix à douze litres d'eau; le fond est également double et plein d'eau. Un agitateur circulaire permet de remuer cette eau de temps en temps, pour y établir l'équilibre de température; cette dernière étant donnée par un thermomètre très sensible. Le cylindre est recouvert d'un feutre

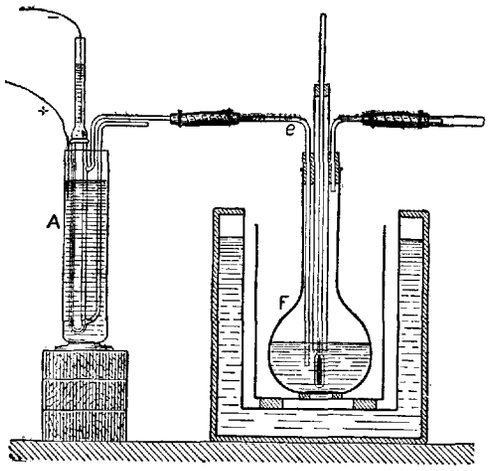

Fig. 10.

très épais. Le tout enfin est disposé dans une grande chambre, aussi bien abritée que possible contre l'action du soleil, et dans laquelle on place également, plusieurs jours d'avance, toutes les liqueurs, tous les solides, tous les instruments qui doivent jouer un rôle. Dans certaines expériences, il est nécessaire d'écraser les corps solides dans le calorimètre même; on y parvient à l'aide d'une petite molette de platine, représentée à la fig. 9. Elle se compose d'un cône à tête aplatie M, et d'une longue et forte tige *t*, qui s'enfonce à frottement par son extrémité supérieure, appointie dans une tête de bois T, destinée à être tenue à la main. Le calorimètre décrit plus haut est un calorimètre ouvert qui ne convient pas dans certains cas. On emploie alors des calorimètres clos, tels que la fiole dessinée ci-dessus (fig. 10), destinée à absorber l'ozone fourni par un appareil juxtaposé. Enfin, des chambres de formes spéciales doivent être employées par des réactions déterminées; par exemple, pour la combustion de l'hydrogène, de l'oxyde de carbone et des gaz hydrocarbonés. La chambre de combustion la plus pratique est celle qui est figurée ci-dessous (fig. 11). C'est une chambre de verre mince, entourée d'un serpentin, et que l'on tient immergée dans le calorimètre de platine :

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le gaz combustible arrive par la tubulure G; l'oxygène par la tubulure L qui enveloppe la première; on allume au

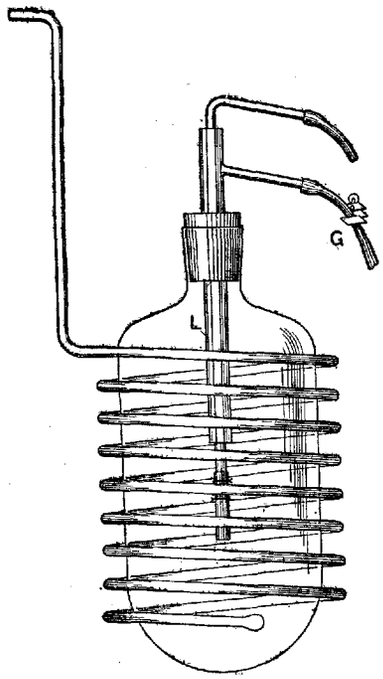

Fig. 11.

dehors et on plonge le système dans la chambre, en obturant celle-ci à l'aide d'un bouchon. Les produits de la

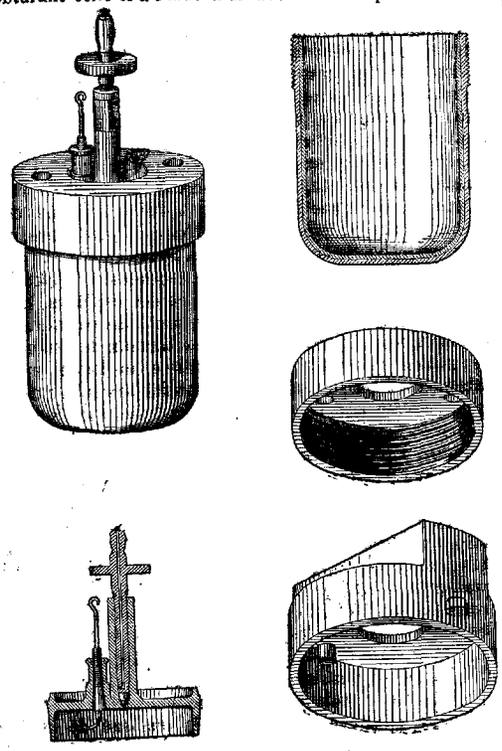

Fig. 12.

combustion s'échappent par le tube vertical. Dans le cas d'un composé hydrocarboné, la combustion n'est jamais complète; dans ces conditions, il est nécessaire, comme l'ont établi Favre et Silbermann, de déterminer la composition des gaz qui s'échappent, en les faisant passer sur une grille ordinaire, à analyse organique. Cette combustion complémentaire complique extrêmement les opérations. En outre la combustion exige un temps considérable, ce qui donne lieu à des corrections un peu incertaines. On brûle dans le même appareil tous les composés organiques, en les plaçant dans une petite lampe, suspendue au centre de la chambre. C'est à l'aide d'un appareil de ce genre que Favre et Silbermann d'abord, puis

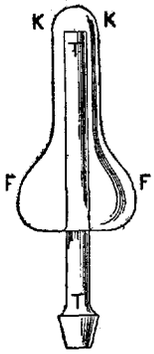

Fig. 13.

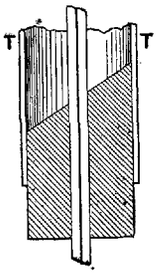

Fig. 14.

Andrews, Berthelot, Louguinine, ont déterminé la chaleur de combustion d'un très grand nombre de composés organiques.

Mais dans ces dernières années, M. Berthelot a imaginé un appareil beaucoup plus parfait, la *bombe calorimétrique*, dans lequel la combustion s'effectue d'une manière instantanée et totale, sans donner lieu à aucune analyse complémentaire et avec des corrections presque nulles, en employant de l'oxygène comprimé à 25 atmosphères.

Les dessins ci-contre (fig. 12) donnent une idée de cet appareil. Le premier représente la bombe complètement ajustée. A côté se trouve une coupe du creuset, capacité principale de 300 à 350 centil., formé par un vase de platine doublé extérieurement d'acier, afin de lui permettre de résister aux pressions intérieures. Le couvercle, placé au-dessous de la bombe dans la figure, est en platine, avec un noyau d'acier pour le consolider. Il s'ajuste à frottement sur le creuset. Au centre se trouve un robinet à vis destiné à l'introduction de l'oxygène ; un peu sur le côté, par un trou percé dans le couvercle, pénètre une

Fig. 15.

tige de platine entourée d'une gaine isolante. Une autre tige parallèle est soudée au couvercle à l'intérieur, elle supporte en même temps une petite capsule de platine dans laquelle on dispose le charbon ou toute autre matière destinée à être brûlée. Un fil de fer très mince réunit les deux tiges de platine ; au moment de l'expérience, on le porte à l'incandescence au moyen d'un courant électrique, il brûle et ses fragments mettent le feu au charbon ou à la substance combustible. Mais, avant de procéder à cette combustion, il faut clore la bombe, ce qui se fait au moyen d'un couvercle extérieur d'acier vissé sur le pas de vis du creuset; on serre ensuite fortement au moyen d'un écrou qui est figuré à droite. Cela fait, on introduit à l'aide d'une pompe de compression et du robinet à vis l'oxygène que l'on comprime à 25 atmosphères. Cet oxygène est soigneusement purgé de toute trace accidentelle

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de vapeur combustible par un artifice particulier. Il ne reste plus qu'à mettre le feu : la combustion est totale et instantanée. C'est à l'aide de cet appareil que les déterminations les plus exactes ont été faites dans ces dernières années.

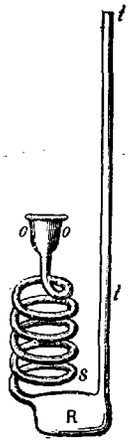

Fig. 16.

Parmi les nombreux appareils qui peuvent être employés pour mesurer la chaleur mise en jeu dans les changements d'état et réactions chimiques, nous nous bornerons à indiquer l'appareil de M. Berthelot pour mesurer la chaleur de vaporisation des liquides.

La fig. 13 représente la pièce fondamentale, destinée à faire bouillir le liquide. Ce liquide est contenu dans une capacité de verre FF en forme de fiole, qu'il remplit à moitié. Le col de cette fiole est fermé à la lampe en K; la base est percée en son centre d'un trou rond, dans lequel un souffleur habile a soudé un tube de verre mince TT; la section de ce tube présente un diamètre égal à 10 ou 12 millim. Le tube est ouvert aux deux bouts; sa partie supérieure arrive à 8 ou 10 millim. au-dessous de K; la partie inférieure se prolonge de 40 à 50 millim. au-dessous du fond de la fiole. Pour introduire le liquide, on retourne le système, de façon à présenter en haut l'ouverture du tube TT, que l'on incline à 50 ou 60°; on y verse alors le liquide avec un entonnoir, ou autrement. Cela fait, on essuie l'orifice, on le ferme, soit à l'aide d'un bouchon de liège fin (fig. 14), soit à l'aide d'un bouchon de verre rodé à l'émeri; on pèse le système, la différence avec le poids de la fiole vide donne le poids du liquide introduit, 80 à 100 gr. par exemple.

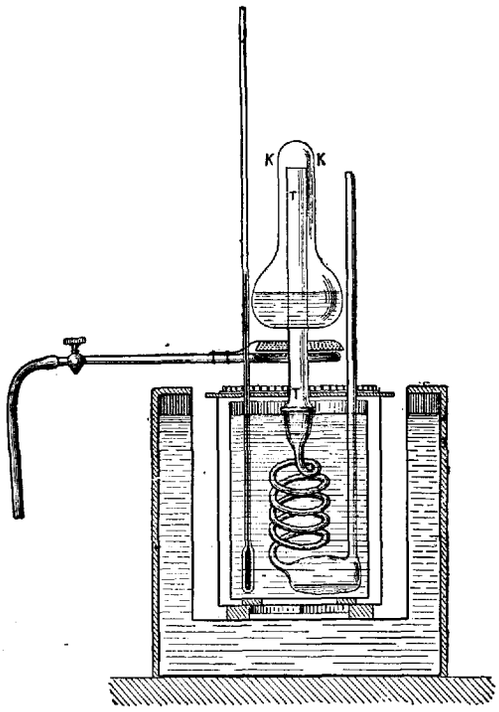

Fig. 17.

La fig. 15 représente la lampe destinée à chauffer la fiole; un écran placé au-dessous protège le calorimètre. La fig. 16 représente le condensateur : c'est un large tube *oo*, rodé intérieurement à l'émeri, de façon à s'ajuster avec l'orifice du tube *t*. Le large tube *oo* est suivi d'un serpentin *ss*, qui s'ouvre par en bas à la partie supérieure et sur la droite d'un récipient ellipsoïdal R, récipient dont la capacité doit être environ de 100 centim. c. Sur la droite de ce récipient, et toujours à sa partie supérieure, est soudé un long tube étroit *tt*, disposé de façon à s'élever en dehors du calorimètre pendant l'expérience, lorsque la fiole est ajustée sur le serpentin. Les dimensions du serpentin sont réglées d'ailleurs de façon qu'il puisse être placé dans un calorimètre d'un litre, l'orifice du tube *oo* émergeant hors de l'eau de quelques millimètres. Le condensateur, avec son serpentin, doit être pesé avant l'expérience sur une balance à analyses. La fig. 17 représente l'appareil ajusté et placé dans le calorimètre, au moment qui précède l'expérience. Dans les conditions qui viennent d'être décrites, la vapeur du liquide se produit dans la fiole, passe d'abord dans le tube KK, de là dans le tube TT. Elle y est protégée contre tout refroidissement et maintenue à la température même qui répond à sa tension normale, par suite de la circulation incessante de la vapeur elle-même dans le tube KK enveloppant. Il en est ainsi jusqu'au fond de la fiole. Au delà, la vapeur se précipite *per descensum* dans le serpentin, en traversant seulement une longueur de 35 millim., dans laquelle le rayonnement de la lampe empêche toute condensation, sans pourtant produire une surchauffe appréciable, quand l'ébullition est rapidement conduite. M. Berthelot.

Emploi pour la comparaison des explosifs. — La force et les propriétés mécaniques des diverses substances explosives n'ont été comparées entre elles, pendant longtemps, que par des procédés empiriques, reproduisant d'ordinaire, d'une manière plus ou moins exacte, les conditions mêmes de l'emploi, dans la pratique, de ces substances explosives (V. Epreuve des poudres). Dès qu'il eut abordé cette étude, Berthelot a été conduit à adopter comme terme de comparaison entre les pressions développées par un même poids de matière explosive, déflagrant dans une même capacité, le produit du volume des gaz formés (réduit à la température de 0° et à la pression de 0^m760) par la quantité de chaleur dégagée. Ce produit n'était pas donné, bien entendu, comme mesurant les pressions véritables, mais comme fournissant, à l'aide de deux éléments caractéristiques et mesurables par l'expérience, une base sûre pour la comparaison des divers explosifs.

Cette conception a été des plus fécondes; l'évaluation théorique de la force de la poudre et des explosifs, s'est trouvée rapidement ramenée à un problème parfaitement défini de thermochimie. D'après les travaux de Berthelot, le travail maximum qu'une matière explosive puisse effectuer est proportionnel à la quantité de chaleur dégagée, pendant la déflagration, par la transformation chimique de la matière explosive, celle-ci étant prise à la pression et à la température ambiante, et ses produits étant supposés ramenés aux mêmes conditions. En représentant cette quantité de chaleur exprimée en calories par Q, le travail correspondant de la matière explosive ou son *énergie potentielle* (V. ce mot) doit être évalué en kilogrammètres à 425 Q. Il est bien entendu que, dans la pratique, on est loin d'utiliser la totalité du travail maximum pouvant résulter de la déflagration de l'explosif, et les conditions dans lesquelles se produit la déflagration modifient cette utilisation dans des limites très étendues (V. Bourrage); mais les effets mécaniques utiles obtenus dépendent directement de l'énergie potentielle des divers explosifs, et par conséquent de la quantité de chaleur dégagée pendant la déflagration. Or, cette quantité de chaleur peut être déterminée théoriquement, en s'appuyant sur les principes de thermochimie, établis par Berthelot, d'après la transformation chimique connue de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'explosif pendant la déflagration, ou bien elle peut être mesurée directement au moyen du calorimètre.

Nous n'insisterons pas sur ces déterminations, qui rentrent dans les méthodes ordinaires de la *calorimétrie chimique* (V. plus loin), mais il importait de signaler que la comparaison des explosifs peut se faire par des essais calorimétriques, dans des appareils appropriés. Nous rappellerons que de semblables essais ont été faits, d'une manière purement empirique, d'abord par Bunsen et Schischkoff, puis par Roux et Sarrau, ainsi que par Noble et Abel (V. COMBUSTION et POUDRE). Mais la comparaison de ces résultats avec la théorie et leur calcul d'après l'équation chimique sont dus à Berthelot. Sous sa direction, la Commission des substances explosives emploie cette méthode, d'une manière courante, et en tire des résultats très féconds. L. FAUCHER.

BIBL. : BERTHELOT, *Ann. Chim. Phys.*, (4) XXIX, p. 94. — FAVRE, même recueil, (3) XXXVI, p. 5 et XXVII p. 416 et XL, p. 293 ; (4) XXVI, p. 385, XXVII, p. 265, XXIX, 87 et (5) I, p 438. — LAPLACE et LAVOISIER, *Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1870, et *Œuvres de Lavoisier*, II, p. 283. — BUNSEN, *Ann. de Poggendorff*, CXLI. — JAMIN, *Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, LXX, 657. — BERTHELOT, *Sur la force de la poudre et des matières explosives* ; Paris, 1872, pp. 81 et 191. — BERTHELOT, *Sur la force des matières explosives d'après la Thermochimie* ; Paris, 1883, t. I, pp. 10, 221, t. II, p. 336. — DESORTIAUX, *Traité sur la poudre et les corps explosifs* ; Paris, 1878, pp. 477 à 481.

CALORIMÉTRIE. I. Physique. — On désigne sous ce nom la partie de la physique qui s'occupe de la mesure des quantités de chaleur qui accompagnent certains phénomènes. Par exemple quand un corps change de température il gagne ou perd une certaine quantité de chaleur. Il en est de même quand il change d'état physique, quand il passe de l'état solide à l'état liquide ou de ce dernier état à l'état gazeux. Dans les transformations chimiques des corps il y a de même dégagement ou absorption de chaleur et ces manifestations calorifiques sont même beaucoup plus considérables que celles qui accompagnent les transformations physiques. Nous ne nous occuperons dans cet article que des méthodes générales que l'on a imaginées pour mesurer les quantités de chaleur qui se manifestent lors de ces dernières. On conçoit que pour échauffer un corps d'une certaine nature, depuis une certaine température jusqu'à une autre, il faille une quantité de chaleur d'autant plus grande que le corps est en quantité plus considérable ; il en résulte que bien que la quantité de chaleur ne soit pas une chose que nos sens nous permettent d'apprécier plus ou moins parfaitement comme le poids, le volume, la hauteur d'un son, la température, elle est néanmoins susceptible de mesure. Il suffit de trouver des méthodes permettant de comparer les quantités quelles qu'elles soient à une quantité de chaleur prise pour unité et définie par un certain effet produit dans un poids déterminé d'un corps choisi une fois pour toutes. Bien des unités auraient pu être choisies, on s'est arrêté à la suivante : l'unité de quantité de chaleur ou calorie est la quantité de chaleur qu'il faut fournir à 1 kilogr. d'eau liquide à 0° pour élever sa température à 1° centigr. Un des avantages qui résultent de ce choix est mis en évidence par l'expérience suivante : si l'on mêle 1 kilogr. d'eau liquide à 0° et 1 kilogr. d'eau à 100° dans un vase quelconque mais chauffé au préalable à 50°, on constate que la température du mélange est de 50°. On en conclut que l'eau perd autant de chaleur en se refroidissant de 100° jusqu'à 50° qu'un même poids absorbe pour s'échauffer de 0° à 50°. Si l'on change d'ailleurs les conditions de l'expérience en variant les températures des deux masses égales d'eau, on trouve toujours que la température du mélange est la moyenne arithmétique des températures initiales des deux masses d'eau mises en présence. De là on déduit que pour échauffer 1 kilogr. d'eau de 0° à 1° il faut une quantité de chaleur qui est la même que celle qui est nécessaire pour amener le même poids d'eau de la température t à la température $t+1$. Il en résulte que la quantité de chaleur qu'il faut pour échauffer 1 kilogr. d'eau depuis 0 jusqu'à t degrés est égale à t calories. Comme d'ailleurs la quantité de chaleur nécessaire pour échauffer un certain poids d'eau est évidemment proportionnelle à ce poids, il en résulte que la formule $P \times t$, où P représente le poids d'une masse d'eau en kilogrammes et t sa température en degrés centigrades, exprime la quantité de chaleur nécessaire pour échauffer un poids d'eau P (exprimé en kilogrammes) depuis 0° jusqu'à la température t. Un corollaire évident de cette formule est que pour passer de t à t' la quantité de chaleur nécessaire est $P\ (t'-t)$. Il n'est pas évident *à priori*, et l'expérience ne confirme d'ailleurs pas, que si on considère un autre corps que l'eau il faudra la même quantité de chaleur pour produire dans 1 kilogr. de ce corps les mêmes changements de température ; mais l'expérience apprend que pour la plupart des corps cette quantité de chaleur est encore proportionnelle à la température. On peut donc encore appliquer à ce cas la formule précédente mais après l'avoir multipliée par un certain coefficient que nous désignerons par c. La formule qui exprime alors la quantité de chaleur nécessaire pour faire passer un corps quelconque de la température t à la température t', pourvu que ce corps n'éprouve aucun changement d'état (fusion, volatilisation, etc.) entre ces températures, est $P \times c \times (t'-t)$. Il est facile de voir la signification du coefficient c, constant pour chaque corps, mais variable avec la nature du corps. Si l'on fait dans l'expression précédente $P=1$ kilogr., $t'=1°$, $t=0°$ elle se réduit à c. C'est donc la quantité de chaleur nécessaire pour échauffer 1 kilogr. d'un certain corps de 0° à 1°. Cette quantité de chaleur a reçu le nom de chaleur spécifique. Nous avons vu que pour l'eau, c était égal à 1 ; cela tient à ce que l'on a pris pour unité de quantité de chaleur la chaleur spécifique de l'eau. Nous avons dit un peu plus haut que la plupart des corps exigeaient pour s'échauffer une quantité de chaleur proportionnelle à la température. Lorsque ce cas ne se présente pas, la formule Pct ne peut alors représenter la quantité de chaleur absorbée par le corps pour passer de 0° à t, mais on peut la représenter en général par une formule de la forme $P\ (ct + c't^2 + c''t^3)$. On peut aussi appliquer encore la formule plus simple Pct, mais en donnant à la lettre c non plus une valeur constante, mais diverses valeurs, selon que t est plus ou moins élevé ; c s'appelle dans ce cas la chaleur spécifique moyenne entre 0° et t (V. CHALEUR SPÉCIFIQUE).

Les expériences que nous venons de citer pour montrer l'existence des quantités de chaleur et pour établir l'expression générale $Pc\ (t'-t)$ de la chaleur absorbée par un corps passant de la température t à la température t' fournissent déjà une première méthode calorimétrique. Il suffira, en effet, pour mesurer la quantité de chaleur produite ou absorbée dans un phénomène, de mettre en présence de l'eau qui absorbera ou fournira la chaleur nécessaire, et l'on évaluera cette chaleur d'après l'élévation ou l'abaissement de la température de l'eau : telle est en principe la *méthode des mélanges*. Cette méthode, de beaucoup la plus fréquemment employée, est simple et précise ; mais elle ne s'applique pas à tous les cas, principalement lorsque l'on n'a à sa disposition qu'une petite quantité de la substance que l'on veut employer. Les méthodes de la *fusion de la glace*, de la *comparaison* et du *refroidissement* permettent alors d'opérer avec une précision un peu moindre. Nous allons successivement passer en revue ces diverses méthodes en renvoyant le lecteur à l'article CALORIMÈTRE pour la description des appareils nécessaires.

MÉTHODE DES MÉLANGES. — Elle s'applique principalement à la recherche des chaleurs spécifiques et des chaleurs latentes. Prenons le cas général d'un corps sans action sur l'eau, faisons-le fondre et portons-le à une température T. Soit τ sa température de fusion. Soient p le poids,

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

c la chaleur spécifique à l'état liquide, λ la chaleur latente de fusion, c' la chaleur spécifique à l'état solide du corps considéré. Supposons qu'on le plonge dans une masse d'eau de poids M contenu dans un calorimètre: soient t la température initiale de l'eau, θ sa température finale, qui est la même que celle du corps sur lequel on opère. Soient P le poids du vase calorimétrique et C sa chaleur spécifique, π le poids de la partie du verre du thermomètre immergée dans le calorimètre et γ la chaleur spécifique du verre, π' et γ' le poids et la chaleur spécifique du mercure qui constitue le calorimètre. Quand on mettra dans l'eau du calorimètre le corps fondu, celui-ci perdra de la chaleur, tandis que l'eau, le vase calorimétrique, le thermomètre en gagneront et, s'il n'y a aucune perte de chaleur vers l'extérieur, ce que l'on cherche à réaliser aussi complètement que possible par la disposition adoptée pour le calorimètre, la chaleur perdue par le corps sera gagnée par l'eau, le vase et le thermomètre. Il y aura donc égalité entre ces deux quantités de chaleur; c'est ce qu'exprime la formule

$$p\,c\,(T-\tau)+p\,\lambda+p\,c'\,(\tau-\theta)=M\,(\theta-t)+PC\,(\theta-t)+\pi\,\gamma\,(\theta-t)+\pi'\,\gamma'\,(\theta-t)$$

dans laquelle les trois termes du premier membre expriment respectivement: 1° la quantité de chaleur abandonnée par le corps à l'état liquide pour passer de sa température initiale T à sa température de solidification τ; 2° la quantité de chaleur perdue par lui pour passer, sans changement de température, de l'état liquide à l'état solide; 3° la quantité de chaleur abandonnée par le corps maintenant à l'état solide, pour passer de la température de solidification τ à la température finale. Nous avons appliqué, pour obtenir ces termes, les raisonnements développés au commencement de cet article. Dans le second membre se trouvent quatre termes qui expriment: le premier, la chaleur gagnée par l'eau; le deuxième, celle gagnée par le vase calorimétrique; le troisième, celle gagnée par le verre et le quatrième celle gagnée par le mercure du thermomètre. Le second membre peut se mettre sous la forme plus simple

$$(M+PC+\pi\,\gamma+\pi'\,\gamma')\,(\theta-t)$$

ou

$$(M+\Sigma\,p\,c)\,(\theta-t)$$

en désignant par le signe Σpc la somme de tous les produits des poids par les chaleurs spécifiques correspondantes de tous les corps qui s'échappent en même temps que l'eau; c'est ce que l'on appelle souvent la *valeur en eau* ($p\,c$) des parties accessoires. L'équation écrite plus haut est l'équation générale des mélanges; elle permet de déterminer une quelconque des quantités qui y entrent, quand on connaît toutes les autres; elle peut donc servir à déterminer soit les chaleurs spécifiques, soit les chaleurs latentes. Si l'on ne connaît pas tous les coefficients nécessaires, il est d'ailleurs facile d'obtenir autant d'équations de ce genre que l'on voudra, il suffira pour cela de faire autant d'expériences que l'on aura d'inconnues en changeant d'une expérience à l'autre les coefficients dont on dispose, en particulier le poids p et le poids M.

Corrections. L'équation ci-dessus n'est exacte rigoureusement qu'à la condition expresse que le vase calorimétrique n'ait reçu de l'extérieur ou n'ait perdu aucune quantité de chaleur; cette condition, en réalité, n'est pas complètement remplie, bien que les précautions prises (V. CALORIMÈTRE) tendent à rendre aussi faible que possible cette cause d'erreur. Elle est d'ailleurs d'autant plus petite que la durée de l'expérience est plus faible, aussi peut-elle être négligée dans certains cas, mais il n'en est pas ainsi, en général, et l'on a dû chercher des méthodes de correction. Les échanges de chaleur du vase calorimétrique avec l'extérieur peuvent avoir lieu de deux façons différentes, par conductibilité et par rayonnement. La conductibilité ne donne lieu dans ce cas qu'à des phénomènes absolument négligeables, le calorimètre reposant sur des matières mauvaises conductrices par des surfaces très petites. Les échanges de chaleur par rayonnement, entre le vase calorimétrique et l'extérieur, sont plus considérables, et il est nécessaire dans la plupart des cas de faire des corrections. On sait que la vitesse de refroidissement est, toutes choses égales, proportionnelle à l'excès de la température du corps, qui se refroidit sur celle du milieu ambiant. Cette loi et celle du réchauffement, qui peut s'énoncer d'une façon analogue, donnent le moyen de disposer l'expérience de manière à diminuer la correction, et elle permet en outre d'évaluer l'erreur d'une façon approchée. Elle montre, en particulier, qu'il y a tout intérêt à rendre aussi faible que possible l'élévation de température, mais, d'autre part, l'erreur absolue commise sur la mesure de cette élévation de température prend une importance relative d'autant plus considérable que la quantité à mesurer est plus faible. On a donc été conduit à donner aux thermomètres la plus grande sensibilité possible et à disposer les expériences de façon à avoir des élévations de température ne dépassant pas 3 ou 4°. La loi du refroidissement, après avoir ainsi indiqué quelles étaient les conditions favorables à la précision des expériences, permettrait aussi par une application directe d'arriver à une valeur approchée de l'erreur, s'il était facile de déterminer, avec assez d'exactitude, l'une des données indispensables, la température ambiante. Or, cette expression est vague et, à proprement parler, il n'existe pas une température ambiante. Le calorimètre, en effet, rayonne de tous côtés vers des corps qui ont des températures différentes, de sorte que le calorimètre ne perd pas les mêmes quantités de chaleur par toutes les parties de sa surface. Ces températures sont, à la vérité, peu différentes, surtout si l'on emploie les précautions recommandées par M. Berthelot pour le choix de la chambre où l'on fait les expériences calorimétriques; et l'on peut entendre par température ambiante la moyenne de ces températures; néanmoins, comme l'élévation de température est très faible, l'erreur commise sur l'évaluation de l'excès pourrait devenir aussi et plus considérable même que la valeur à mesurer. La température ambiante n'a donc pas, à proprement parler, de signification précise, à moins qu'on ne la définisse ainsi : c'est, dans chaque expérience, une température telle que, si elle existait uniformément autour du vase calorimétrique qui se refroidit, elle lui ferait éprouver un refroidissement égal à celui qu'il possède dans l'expérience. C'est la température ambiante ainsi définie que nous allons faire intervenir dans la loi du refroidissement et c'est celle-ci qui nous donnera la correction approchée à faire, mais d'une manière indirecte, car la détermination de la température ambiante, telle que nous venons de la définir, ne peut plus être immédiatement donnée par un thermomètre, mais on la déduit de l'étude du refroidissement du vase calorimétrique.

MÉTHODE DE RUMFORD. — Un des premiers procédés de correction imaginés est dû à Rumford; il consiste à faire une expérience préalable sans tenir compte des corrections. Cette première expérience donne d'une façon approchée seulement l'élévation de température θ. On recommence alors l'expérience en donnant au liquide calorimétrique une température initiale inférieure de $\frac{\theta}{2}$ à la température ambiante; puis on refait ensuite l'expérience avec toutes les mêmes données que précédemment, c.-à-d. sans changer ni le poids des corps en présence ni la température initiale des corps autres que le liquide calorimétrique. Les conditions étant ainsi sensiblement les mêmes dans cette seconde expérience que dans la première, l'échauffement produit sera encore θ, ou plutôt un nombre peu différent $\theta+\varepsilon$, parce que les conditions de refroidissement ne seront pas exactement les mêmes puisque la température initiale a été modifiée. Rumford espérait rendre sensiblement nulle la correction: d'après lui le calorimètre gagnait par rayonnement pendant la

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

première partie de l'expérience, celle où le calorimètre était à une température inférieure de $\frac{\theta}{2}$ à la température ambiante, autant de chaleur qu'elle en perdait pendant la seconde partie durant laquelle le calorimètre était à une température supérieure de $\frac{\theta}{2} + \varepsilon$ à la température ambiante. Cette manière de voir n'est pas exacte en général, d'abord parce que dans la plupart des cas ces deux périodes de l'expérience ont des durées inégales et que, par suite, le gain obtenu durant l'une ne compense pas la perte subie pendant l'autre; en outre elle repose sur l'emploi de la température ambiante qui, d'après ce qui précède, ne peut pas être déterminée exactement. Ce n'est que dans les cas où l'action qui échauffe le calorimètre donne des quantités de chaleur proportionnelles au temps, et où le calorimètre est protégé, à une petite distance, par une enceinte remplie d'eau l'enveloppant sensiblement de toutes parts que l'on peut appliquer cette méthode; dans ces cas les deux périodes de l'expérience ont une durée égale et la présence de la masse d'eau qui peut être agitée de façon à rendre sa température uniforme permet de donner à l'expression de température ambiante une signification précise. Mais de pareilles conditions se présentent rarement, de sorte que cette méthode se trouve en défaut dans la plupart des cas. D'autres méthodes ont été imaginées; nous citerons seulement la plus importante, celle de Regnault et Pfaundler, avec la modification qu'y a apportée M. Berthelot pour la rendre précise dans certains cas particuliers où une nouvelle cause d'erreur vient s'ajouter à celle que cause le rayonnement.

Méthode de Regnault et Pfaundler. — Cette méthode consiste essentiellement à déterminer le refroidissement au commencement et à la fin de chaque expérience en suivant la marche du thermomètre pendant une dizaine de minutes. On représente alors au moyen de coordonnées les pertes ou les gains de chaleurs pour les températures correspondantes, prises comme abcisses. Il est facile de voir que si le rayonnement est la seule cause de refroidissement, les points ainsi déterminés se trouvent sur une droite d'après la loi de Newton. Cette droite est déterminée par les gains ou pertes mesurés au commencement et à la fin de l'expérience. Pour faire les corrections, on porte sur les abcisses les diverses températures moyennes observées pendant chaque minute de l'expérience; on élève sur ces points des ordonnées qui sont coupées par la droite inclinée à des distances représentant les corrections pour chaque minute, on fait leur somme algébrique; elle représente la correction à faire.

Méthode de M. Berthelot. — Lorsque le phénomène est plus compliqué, que le rayonnement n'est pas la seule cause de refroidissement, la méthode précédente se trouve en défaut: ce n'est plus, en effet, une droite qui représente les corrections à faire, mais une ligne courbe. La méthode suivante, imaginée par M. Berthelot, permet de la déterminer par points. Pour cela, au lieu de se contenter de déterminer le refroidissement au début et à la fin de l'expérience, on le détermine en outre à diverses températures intermédiaires entre la plus haute et la plus basse de l'expérience; cela se fait aussitôt l'expérience terminée; on réchauffe ou refroidit, selon le cas, le calorimètre et ce qu'il contient à une de ces températures intermédiaires et l'on mesure la vitesse de refroidissement correspondante. On fait cela pour deux ou trois de ces températures et chaque observation donne un point. On relie ces points figuratifs par une courbe qui sert à déterminer les corrections pour chaque température de la même façon que précédemment. Cette méthode est très exacte; elle s'applique en particulier lorsque le liquide calorimétrique est assez volatil pour que sa chaleur latente de volatilisation altère la loi du refroidissement.

Méthode de la fusion de la glace. — Quel que soit le calorimètre employé (V. Calorimètre), les méthodes fondées sur la fusion de la glace reposent sur la détermination du poids ou du volume de glace fondue. Soit π le poids de glace fondue pendant l'expérience par la seule influence du corps chaud que l'on met en présence, soient P le poids de ce dernier, c sa chaleur spécifique et t sa température initiale. Il y a entre ces quantités une relation que l'on obtient en exprimant que la chaleur perdue par le corps a été gagnée par l'eau. On a donc, 80 étant la chaleur latente de la glace

$$80\,\pi = Pct$$

en admettant qu'en se refroidissant de t à 0° le corps n'éprouve pas de changement d'état. S'il n'en était pas ainsi, soient θ la température de ce changement d'état, λ la chaleur latente correspondante, γ et γ', les chaleurs spécifiques du corps dans le premier et le second état; on aurait

$$80\,\pi = P\,[\gamma\,(t - \theta) + \lambda + \gamma'\,\theta].$$

Dans le calorimètre de Bunsen, l'on observe la variation de volume éprouvée par un mélange de glace et d'eau à 0°. Soit π le poids de glace à 0° qui se transforme en eau à la même température par suite de l'introduction d'un corps de poids P, de chaleur spécifique c, porté à la température θ. Désignons par δ la densité de la glace à 0° et par Δ la densité de l'eau à 0°. Le poids π de glace avait à cet état un volume $\frac{\pi}{\delta}$; en fondant sans changer de température il devient $\frac{\pi}{\Delta}$; et la diminution de volume est donc

$$\pi\left(\frac{1}{\delta} - \frac{1}{\Delta}\right).$$

Soit s la section du tube gradué dans lequel la colonne de mercure index se déplace, soient l la longueur d'une division et n le nombre de divisions dont se déplace le mercure par l'introduction du corps chaud, nous avons vu que la variation de volume avait pour expression $\pi\left(\frac{1}{\delta} - \frac{1}{\Delta}\right)$. Elle est égale d'autre part à nls, on a donc une relation entre le poids π de glace fondue et la donnée n immédiatement fournie par l'expérience

$$\pi\left(\frac{1}{\delta} - \frac{1}{\Delta}\right) = nls \qquad \text{ou} \qquad \pi = \frac{nls}{\frac{1}{\delta} - \frac{1}{\Delta}}.$$

On peut alors appliquer la même équation que plus haut et écrire

$$80\,\frac{nls}{\frac{1}{\delta} - \frac{1}{\Delta}} = Pct.$$

On peut remarquer que cette équation montre que le déplacement n de la colonne mercurielle est proportionnel à la quantité de chaleur Pct introduite dans l'appareil. Il est nécessaire, pour pouvoir appliquer cette formule, de connaître les constantes de l'appareil, c.-à-d. l et s, ou plutôt il suffit de connaître seulement leur produit. On pourrait le faire par un jaugeage au mercure du tube divisé; mais on préfère comme plus exacte la méthode qui consiste à introduire dans l'appareil une quantité de chaleur connue et à mesurer l'effet qu'elle produit; on détermine donc, comme dans la méthode du calorimètre à mercure, la valeur de la calorie. Pour cela on introduit un poids connu d'eau P à la température t et en appliquant la température précédente, on remarquant que c est alors égal à 1 on a

$$80\,\frac{nls}{\frac{1}{\delta} - \frac{1}{\Delta}} = P \times t,$$

d'où l'on tire

$$\frac{80\,ls}{\frac{1}{\delta} - \frac{1}{\Delta}} \times n = P \times t.$$

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

On connaît tout dans cette équation, sauf le coefficient de n que l'on peut déterminer par cette équation même. Remarquons que cette méthode directe a l'avantage de ne pas nécessiter d'avoir exactement les valeurs de δ, Δ et de la chaleur latente de fusion de l'eau. Le quotient

$$\frac{80\,l}{\mathrm{P}\,t \times \left(\frac{1}{\delta} - \frac{1}{\Delta}\right)}$$

se nomme la valeur de la calorie; c'est le nombre de divisions dont marche la colonne de mercure quand on introduit dans le calorimètre une calorie. D'autre part, comme la marche de l'instrument est proportionnelle à la quantité de chaleur versée, il suffira dans chaque expérience de diviser le déplacement du mercure par la valeur de la calorie pour avoir le nombre de calories correspondant. Comme tout l'appareil reste à 0°, il en résulte que la valeur de la calorie est la même, quel que soit le poids du corps introduit. Cela n'avait pas lieu dans le calorimètre de Favre et Silbermann. Pour éviter que l'appareil ne reçoive de la chaleur de l'extérieur, on l'entoure de glace fondante. Ce procédé paraît parfait et l'on n'aperçoit pas à quelle cause d'erreur et par suite à quelle correction il peut donner naissance. La pratique a pourtant montré que, lorsqu'on n'introduit aucune source de chaleur dans l'appareil, la position du mercure varie cependant mais lentement. Pour corriger cette variation étrangère on note dix minutes avant, puis dix minutes après l'expérience, la marche spontanée de l'index, et l'on admet que pendant toute la durée de l'expérience la variation irrégulière a été la moyenne de ce qu'elle était avant et après. C'est là une correction un peu arbitraire.

Méthode du refroidissement. — Elle est fondée sur ce que lorsque deux corps chauds de surfaces égales et de même pouvoir émissif sont placés dans des conditions exactement semblables, ils se refroidissent en des temps qui sont proportionnels à leurs valeurs en eau, c.-à-d. des produits de leurs poids par leurs volumes. C'est une conséquence de la loi de Newton : considérons, en effet, un temps très petit dx; le corps chaud se refroidira pendant ce temps, et l'excès de température qu'il possédait sur le milieu ambiant diminuera de dt; par suite, si l'on désigne par p et c son poids et sa chaleur spécifique, il aura perdu une quantité de chaleur représentée par $pcdt$, or, cette quantité est proportionnelle au temps dx et elle dépend en outre de l'excès de t de température, on a donc

$$pcdt = \varphi(t)\,dx$$

ou

$$\frac{dt}{dx} = \frac{1}{pc}\,\varphi(t),$$

cette équation donne la valeur de la vitesse de refroidissement à un moment quelconque, mais, comme pratiquement il est difficile de la mesurer et qu'il est au contraire facile de déterminer le temps que met le calorimètre pour passer d'un excès t_0 sur l'enceinte à un excès t_1, on met l'équation précédente sous la forme

$$dx = \frac{pc}{\varphi(t)}\,dt$$

et pour avoir le temps x que met le corps pour passer de l'excès t_0 à l'excès t_1, il suffit d'intégrer entre ces deux valeurs de t

$$x = \int_{t_0}^{t_1} \frac{pc}{\varphi(t)}\,dt$$

ou comme p et c sont des constantes

$$x = pc \int_{t_0}^{t_1} \frac{dt}{\varphi(t)}.$$

Or la fonction φ et l'intégrale $\int_{t_0}^{t_1} \frac{d(t)}{\varphi(t)}$ ne peuvent être déterminées, mais l'on peut faire en sorte qu'elles restent les mêmes dans deux expériences faites sur deux corps différents, il suffira pour cela de placer les deux corps successivement dans une même enveloppe; de cette façon la surface et le pouvoir émissif du corps rayonnant qui entre dans la fonction φ et dans l'intégrale resteront les mêmes; en outre on prendra les mêmes excès initiaux et finaux, de sorte que l'on aura pour le second corps comme pour le premier

$$x' = p'c' \int_{t_0}^{t_1} \frac{dt}{\varphi(t)}$$

et par suite $\frac{x}{x'} = \frac{p'c'}{pc}$. En déterminant x, x' par l'expérience et en connaissant p, p' et c' on pourra donc déterminer c.

Pour réaliser pratiquement les conditions théoriques qui permettent d'appliquer d'une façon simple la loi de Newton au refroidissement de deux corps différents, il est nécessaire, d'après ce qui précède, que ces deux corps aient même surface et même pouvoir émissif, ce que l'on réalise facilement en les enfermant l'un après l'autre dans une même boîte métallique. Il est commode, en outre, afin d'avoir pour chacun des deux corps les mêmes excès au commencement et à la fin du moment pendant lequel on note le temps, de maintenir l'enceinte vers laquelle elle rayonne à une température constante ; pour cela on l'entoure de glace fondante. Pour éviter, en outre, les complications que la présence de l'air dans l'enceinte où se produit le rayonnement entraîne par suite de sa conductibilité et des mouvements de l'air qui s'échauffe, il est bon de faire le vide dans l'appareil. Dulong et Petit, pour réaliser ces diverses conditions, employaient un petit vase d'argent très mince, cylindrique et portant dans son axe un autre cylindre plus petit où l'on plaçait le thermomètre servant à donner la température du corps. Ce dernier, réduit en poudre, était placé aussi tassé que possible dans l'espace annulaire laissé libre entre les deux petits cylindres. Un couvercle également en argent et percé d'une petite ouverture pour laisser sortir la tige du thermomètre, complétait la surface par laquelle le corps de l'intérieur et le thermomètre allaient rayonner leur chaleur. L'enceinte était formée d'un cylindre métallique assez épais pour ne pas s'aplatir quand on faisait le vide à l'intérieur ; il était recouvert intérieurement de noir de fumée. En haut de l'appareil il y avait une sorte de cheminée, dans la partie supérieure de laquelle un bouchon métallique pouvait venir s'adapter exactement ; ce bouchon était percé d'un trou muni de caoutchouc par lequel passait la tige du thermomètre placé au milieu de la poudre. Une tubulure située aussi à la partie supérieure servait à faire le vide à l'intérieur de l'enceinte. On plaçait cette enceinte sur des cales en bois au milieu d'un vase rempli de glace. Pour faire une expérience on chauffait le vase d'argent, la poudre qu'il contenait et le thermomètre en les laissant un temps suffisant, une heure au moins, dans une étuve chauffée à une température constante. On suivait de temps en temps la marche du thermomètre et lorsqu'il était devenu stationnaire on le

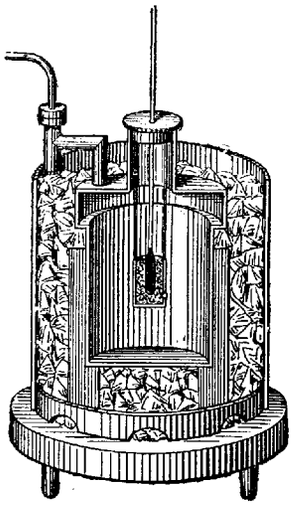

Fig. 1.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

portait rapidement dans l'enceinte, en ajustant le bouchon et l'on faisait le vide rapidement. Le thermomètre baissait rapidement, et au moment où il atteignait une certaine température, 10° par exemple, on mettait en marche les aiguilles d'un chronomètre, et lorsque la température baissant toujours devenait égale à 5°, on arrêtait la marche du chronomètre et l'on notait le temps pendant lequel il avait marché ; on recommençait ensuite la même expérience en mettant dans le vase d'argent un corps dont on connaissait la chaleur spécifique, et on notait le temps nécessaire pour que le système passe de la même température initiale 10° à la même température finale 5°. Ce nombre pouvait servir ensuite pour d'autres expériences, il suffisait de le déterminer une fois pour toutes. Mais il fallait tenir compte de ce que le corps ne se refroidissait pas seul et que la boîte d'argent et le thermomètre (verre du réservoir et mercure) prenaient aussi part au phénomène. En désignant par π, π', π'' les poids de l'argent, du verre et du mercure par γ, γ', γ'' les chaleurs spécifiques de ces corps, l'équation écrite plus haut se compliquera un peu et l'on aura

$$\frac{\varkappa}{\varkappa'} = \frac{p\,c + \pi\gamma + \pi'\gamma' + \pi''\gamma''}{p'\,c' + \pi\gamma + \pi'\gamma' + \pi''\gamma''}.$$

On peut aussi au lieu de mettre les termes de correction $\pi\gamma$, etc., calculés d'après les valeurs de π et de γ qui y entrent, mettre à leur place un terme de correction K que l'on détermine expérimentalement. L'équation devient alors

$$\frac{\varkappa}{\varkappa'} = \frac{p\,c + \mathrm{K}}{p'\,c' + \mathrm{K}}.$$

Regnault déterminait le coefficient K de son appareil en mettant un poids connu de limaille de fer p, de chaleur spécifique connue par une autre méthode, puis un poids p' de limaille de plomb dont on connaissait aussi la chaleur spécifique. L'équation ci-dessus, où tout était connu sauf K, permettait de déterminer cette constante. Cette méthode est très simple et elle est applicable dans certains cas où l'on ne peut avoir recours à la méthode des mélanges, mais elle présente un certain nombre de causes d'erreur qui la rendent inférieure à cette dernière méthode. Regnault, qui a étudié cette méthode avec détails, a constaté que la nature plus ou moins conductrice de la poudre et la façon dont elle était tassée avaient une grande importance. Ainsi, de l'argent métallique obtenu par précipitation d'un sel d'argent par des lames de cuivre a fourni pour chaleur spécifique le nombre 0,085 quand il était très peu tassé et le nombre 0,056 quand il était fortement tassé, et cependant l'argent étant bon conducteur le tassement devait avoir moins d'influence sur cette matière que sur d'autres. La méthode n'est donc pas très bonne pour les corps solides ; cependant elle présente de grands avantages sous le rapport de la généralité de son application. Ainsi elle n'exige qu'une très petite quantité de matière ; elle peut, par conséquent, s'appliquer aux substances très rares, et les matières peuvent être plus faiblement obtenues à un grand état de pureté. En outre, la matière n'a besoin d'être chauffée qu'à une température peu élevée, ce qui permet de constater, par exemple, si une même substance prise sous deux états cristallographiques différents présente la même chaleur spécifique, même lorsqu'une faible différence de température peut faire passer ce corps d'un de ses états à l'autre. De plus la volatilité des matières n'offre pas d'inconvénients, puisqu'elles peuvent être renfermées dans une boîte hermétiquement close. Enfin les chaleurs spécifiques des corps sont déterminées rigoureusement entre les mêmes limites de température, ce qui les rend plus comparables. Mais un inconvénient de cette méthode est que le thermomètre donne la température centrale, tandis que c'est la température de la surface qui intervient dans le rayonnement. Or, ces deux températures sont d'autant plus différentes, toutes choses égales d'ailleurs, que le thermomètre central est plus loin de la surface et que le corps est moins bon conducteur, que cette mauvaise conductibilité dépende de la nature ou du tassement trop faible du corps mis en expérience. Mais les liquides présentent des conditions plus favorables à la détermination de leur chaleur spécifique par la méthode du refroidissement ; ainsi on n'a pas à craindre l'influence de l'inégal tassement de la matière. La différence de conductibilité n'exerce probablement pas non plus une influence sensible, parce que l'équilibre de température s'établit principalement par les courants qui ont lieu dans la masse liquide. Regnault fit un certain nombre d'expériences avec un thermomètre à réservoir sphérique portant sur sa tige une division arbitraire et contenant le liquide sur lequel on voulait opérer. On plongeait ce thermomètre à côté d'un bon thermomètre à mercure, dans une grande masse d'eau que l'on maintenait à une température constante de 20°, et l'on notait exactement le point de la division où s'arrêtait la colonne liquide lorsque l'instrument était plongé dans de l'eau à 15°, à 10° et à 5°. Cela fait, on mastiquait la tige de ce thermomètre dans le bouchon métallique qui fermait l'enceinte employée par Regnault, enceinte dont la forme se rapprochait de celle de Dulong et Petit, et l'on procédait à l'expérience du refroidissement de la même manière que pour les substances solides. Dans cette manière d'opérer, où le liquide lui-même indique la température, on obtient des résultats très constants.

A. Joannis.

II. Chimie. — On admet aujourd'hui qu'au moment de la combinaison chimique, il y a précipitation des molécules les unes sur les autres, avec une grande vitesse : de là résulte un dégagement de chaleur, comparable à celui qui a lieu au moment du choc de deux masses sensibles, par exemple d'un marteau sur une enclume. Les causes de ce dégagement de chaleur se comprennent aisément, si l'on remarque que chacune des masses moléculaires ainsi précipitées doit être conçue comme animée, dans son état primitif, de diverses espèces de mouvements : mouvements de translation, mouvements de rotation, mouvements de vibration ; tous mouvements qui sont d'ordinaire détruits ou transformés dans la formation du nouveau composé. Les distances des molécules, et, par suite, leurs actions réciproques, sont changées ; les liaisons primitives sont pour la plupart anéanties, ou remplacées par de nouvelles dépendances. Les travaux effectués pendant ces divers changements se traduisent, en général, de même que ceux qui ont lieu pendant le choc, par des dégagements de chaleur. Si nous pénétrons plus avant dans l'analyse des causes qui déterminent ces dégagements de chaleur, nous sommes conduits à distinguer : la chaleur développée par les énergies chimiques proprement dites et celle qui résulte des changements d'états, laquelle dérive plus spécialement des énergies physiques.

Aux *énergies physiques*, nous rapporterons la chaleur dégagée ou absorbée par la liquéfaction des gaz, la solidification des liquides, les changements de volume et de chaleur spécifique dans les gaz, les liquides et les solides, les changements de tension de vapeur et de fluidité dans les liquides, la cristallisation et les changements de forme cristalline dans les solides, ainsi que les modifications diverses de l'état amorphe, etc., etc. ; bref, l'ensemble des changements physiques observés, toutes les fois que les propriétés physiques du composé ne sont pas exactement celles d'un simple mélange des composants.

Energies chimiques. Cependant la chaleur dégagée par suite d'une perte d'énergie physique ne représente, dans un grand nombre de cas, qu'une fraction minime, sinon même nulle, de la chaleur développée réellement par la combinaison : c'est ce qui résulte de la comparaison entre la chaleur spécifique des éléments gazeux et celle de leurs composés, pris sous le même état. La cha-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur dégagée dans les réactions chimiques avait été expliquée à l'origine par l'inégalité des chaleurs spécifiques du composé et de ses éléments. Sans méconnaître que cette inégalité ne joue un rôle important dans la chaleur développée par les gaz formés avec condensation, il n'est pas cependant possible d'y recourir quand il s'agit des gaz composés formés sans condensation, tels que le bioxyde d'azote, gaz dont la chaleur spécifique est précisément la somme de celles de ses composants. Il en est de même de l'acide chlorhydrique et de l'oxyde de carbone. Ce n'est pas non plus par l'inégalité des chaleurs spécifiques que l'on expliquera la chaleur dégagée dans la formation de ces gaz composés dont la chaleur spécifique équivalente varie et devient supérieure à celles de leurs composants, à partir d'une certaine température : ce qui est le cas de l'acide carbonique et de la plupart des gaz formés avec condensation.

Ceci montre que la cause fondamentale de la chaleur dégagée par les actions chimiques doit être cherchée dans la constitution même des molécules élémentaires, opposées l'une à l'autre par l'acte de la combinaison. Il y a là des travaux spéciaux, d'une grandeur parfois extrême : soit qu'il s'agisse de la chaleur dégagée par la réaction directe du chlore sur l'hydrogène (+ 22000 calories) ; soit que l'on envisage la chaleur dégagée par la décomposition du bioxyde d'azote en ses éléments (+ 21600 calories), chaleur qui se retrouve en plus dans les combustions opérées par ce gaz composé.

L'énergie extraordinaire qui se manifeste ainsi ne saurait tirer son origine de la force vive fournie aux gaz par la seule action de l'échauffement, qui les maintient à une température déterminée ; c.-à-d. de la force vive actuelle, qui correspond aux mouvements des particules gazeuses proprement dites. En effet, la force vive actuelle est la même, dans le cas des gaz formés sans condensation, pour le gaz composé et pour ses éléments.

En résumé, les phénomènes thermochimiques peuvent être attribués aux transformations de mouvements, aux changements d'arrangement relatif, enfin, aux pertes de force vive qui ont lieu dans le moment où les molécules hétérogènes se précipitent les unes sur les autres pour former des composés nouveaux. Enonçons d'abord les trois principes généraux qui président à la mécanique et à la calorimétrie chimiques. Ce sont : le principe des travaux moléculaires ; le principe de l'équivalence calorifique des transformations chimiques, autrement dit principe de l'état initial et de l'état final ; enfin le principe du travail maximum.

I. Principe des travaux moléculaires. — *La quantité de chaleur dégagée dans une réaction quelconque mesure la somme des travaux chimiques et physiques accomplis dans cette réaction.* Ce principe fournit la mesure des affinités chimiques, car le travail de l'affinité opère même la quantité de chaleur dégagée par les transformations chimiques accomplies dans l'acte de la combinaison. Il résulte de là que la chaleur dégagée dans une réaction est précisément équivalente à la somme des travaux qu'il faudrait accomplir, en sens inverse, pour rétablir les corps dans leur état primitif. Ainsi les travaux accomplis par les forces moléculaires sont mesurés par les quantités de chaleur dégagées ou absorbées pendant l'accomplissement des réactions chimiques.

Ces travaux sont : les uns, chimiques (changements de composition) ; les autres, physiques (changements d'état ou de condensation). Mais, pour définir ces divers travaux, il ne suffit pas d'écrire, comme on a coutume de le faire en chimie, la nature et les poids relatifs des corps réagissants ; il faut encore connaître l'état actuel de chacun de ces corps, les effets mécaniques extérieurs, enfin la pression et la température exacte à laquelle on opère. En général, la *chaleur de combinaison moléculaire*, laquelle exprime le travail réel des forces chimiques, doit être rapportée à la réaction des gaz parfaits opérée à volume constant. A défaut de cette condition, rarement réactrice, on peut rapporter les *réactions des corps à l'état solide*, comme on le fait déjà pour les chaleurs spécifiques. Dans cet état, les corps sont plus comparables que dans les autres. — On distingue d'ailleurs les réactions en *exothermiques*, c.-à-d. accomplies avec dégagement de chaleur, et *endothermiques*, c.-à-d. accomplies avec absorption de chaleur. Les premières seules s'effectuent directement, si l'on fait abstraction des absorptions de chaleur dues aux changements d'état physique.

II. Principe de l'équivalence calorifique des transformations chimiques, autrement dit : Principe de l'état initial et de l'état final. — *Si un système de corps simples ou composés, pris dans des conditions déterminées, éprouve des changements physiques ou chimiques capables de l'amener à un nouvel état, sans donner lieu à aucun effet mécanique extérieur au système, la quantité de chaleur dégagée ou absorbée par l'effet de ces changements dépend uniquement de l'état initial et de l'état final du système ; elle est la même, quelles que soient la nature et la suite des états intermédiaires.* Ainsi la chaleur dégagée dans une transformation chimique demeure constante, de même que la somme des poids des éléments. Nous allons revenir sur ce principe qui est la base de la calorimétrie chimique. Mais nous examinerons d'abord le troisième principe.

III. Principe du travail maximum. — *Tout changement chimique accompli sans l'intervention d'une énergie étrangère tend vers la production du corps ou du système de corps qui dégage le plus de chaleur.* La prévision des phénomènes chimiques se trouve ramenée par ce principe à la notion purement physique et mécanique du travail maximum accompli par les actions moléculaires. Il résulte entre autres qu'un composé est d'autant plus stable que sa formation a dégagé plus de chaleur.

Signalons encore l'énoncé suivant, qui se déduit du précédent, et qui est applicable à une multitude de phénomènes : *Toute réaction chimique susceptible d'être accomplie sans le concours d'un travail préliminaire, et en dehors de l'intervention d'une énergie étrangère à celle des corps présents dans le système, se produit nécessairement si elle dégage de la chaleur.*

Les déterminations thermiques, telles que nous pouvons les effectuer dans nos calorimètres, comprennent à la fois les divers ordres de travaux qui viennent d'être cités ; il existe à peine un ou deux cas, tels que la combustion du chlore dans l'hydrogène, où l'on puisse mesurer directement la chaleur dégagée par les seuls travaux chimiques. En effet, il n'est presque jamais possible de faire agir directement les uns sur les autres les corps purs pris tous dans l'état gazeux, ni même dans un état pareil, de façon à obtenir de nouveaux corps qui conservent cet état commun.

Par exemple, l'acide sulfurique anhydre, qui est solide, ne réagit que difficilement sur la chaux vive ou sur la baryte anhydre, substances solides, pour former les sulfates solides de chaux ou de baryte. Cette difficulté résulte précisément de l'état solide, commun à l'acide, à la base et au sel, état qui s'oppose à un contact régulier de toutes les parties réagissantes. Il convient donc de recourir à certains artifices pour mesurer la quantité de chaleur dégagée dans la réaction, quelque simple que celle-ci soit en principe ; c.-à-d. pour déduire cette quantité de chaleur d'un système d'expériences effectives.

A cet égard, le principe de l'équivalence calorifique des transformations chimiques est capital en thermochimie. Il conduit à une méthode générale d'expérience et de calcul, destinée à évaluer les quantités de chaleur dégagées par la formation des composés chimiques. Voici cette méthode. On forme deux cycles de réactions, à partir d'un certain système initial d'éléments ou de corps composés, jusqu'à un même système final. L'un de ces cycles comprend la formation, ou bien la décomposition, par une

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

réaction praticable dans un calorimètre, de la substance dont on cherche la chaleur de formation ; tandis que la même substance ne figure pas dans l'autre cycle, celui-ci renfermant seulement des corps dont la chaleur de formation est connue. En faisant les sommes des quantités de chaleur dégagées suivant l'un et l'autre des deux cycles, l'une des sommes renferme comme inconnue la quantité cherchée, et, en la retranchant de l'autre somme, on obtient la valeur de l'inconnue.

Soit, par exemple, la chaleur dégagée par la formation du sulfate de baryte, au moyen de l'acide sulfurique anhydre et de la baryte anhydre : elle ne peut être mesurée directement, à cause de l'irrégularité des réactions locales. Mais on y parvient comme il suit : on commence par dissoudre l'acide anhydre dans une grande quantité d'eau, opération facile à exécuter dans un calorimètre, et qui dégage

$$\text{pour } SO^3 = 40^{gr.} : + 18^{cal.}70.$$

Nous en ferons autant pour la baryte, ce qui dégage

$$\text{pour } BaO = 76^{gr.},5 : + 13^{cal.}9.$$

Puis nous ferons réagir les deux liqueurs, ce qui donne lieu à la précipitation du sulfate de baryte, SO^4Ba, avec un dégagement de chaleur égal à $+ 18^{cal.}4$. La somme des trois quantités de chaleur successivement dégagées : $+ 18,7 + 13,9 + 18,4$, soit $+ 51^{cal.}0$, est la chaleur totale dégagée par l'union de l'acide et de la base anhydre, c.-à-d. que

$$SO^3 + BaO = SO^4Ba, \text{ dégage} : + 51^{cal.}0.$$

Exposons maintenant quelques-unes des conséquences générales qui découlent du second principe de la thermochimie. Ces conséquences peuvent être groupées sous six dénominations, applicables aux mesures calorimétriques en général, savoir : 1° théorèmes généraux sur les réactions ; 2° et 3° théorèmes sur la formation des sels solides et dissous ; 4° théorèmes sur la formation des composés organiques ; 5° théorèmes sur la chaleur mise en jeu dans les êtres vivants ; 6° théorèmes sur la variation de la chaleur de combinaison avec la température. Observons qu'il s'agit uniquement ici des théorèmes rigoureux, déduits par le raisonnement des principes généraux, et non des lois empiriques qui peuvent être reconnues par l'observation de certains groupes de composés ou de réactions.

Théorème I. *La chaleur absorbée dans la décomposition d'un corps est précisément égale à la chaleur dégagée lors de la formation du même composé, pourvu que l'état initial et l'état final soient identiques.* Par exemple, la chaleur et l'électricité décomposent l'eau en oxygène et en hydrogène, avec mise en liberté de 8 gr. d'oxygène et 1 gr. d'hydrogène. Cette décomposition, par quelque procédé qu'elle soit accomplie, absorbera nécessairement $+ 34^{cal.},5$; c.-à-d. la même quantité de chaleur qui a été dégagée dans la combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène.

Entre les nombreuses applications de ce théorème, il suffira de citer la mesure du travail chimique de l'électricité dans les décompositions effectuées par la pile voltaïque ; la mesure du travail chimique de la chaleur dans les décompositions et dissociations ; la mesure du travail chimique de la lumière, etc., etc.

Théorème II. *La quantité de chaleur dégagée dans une suite de transformations physiques et chimiques, accomplies simultanément, est la somme des quantités de chaleur dégagées dans chaque transformation isolée* (tous les corps étant ramenés à des états physiques absolument identiques). Par exemple, l'acide azotique anhydre et gazeux, AzO^5 (soit 54 gr.), en agissant sur une grande quantité d'eau, dégage $+ 14^{cal.},8$. Cette quantité, trouvée directement, est la somme des quantités dégagées par les transformations suivantes :

Liquéfaction de l'acide anhydre.....	+ 2,4
Solidification de l'acide liquide.....	+ 4,1
Union de l'acide anhydre solide avec 1 équivalent d'eau pour former l'acide monohydraté.....	+ 1,15
Dissolution de l'acide monohydraté dans une grande quantité d'eau.....	+ 7,15
Somme.....	+ 14,80

C'est ainsi que l'on calcule la chaleur dégagée dans les réactions rapportées à l'état solide.

Théorème III. *Si l'on opère deux séries de transformations, en partant de deux états initials distincts pour aboutir au même état final, la différence entre les quantités de chaleur dégagées dans les deux cas sera précisément la quantité dégagée ou absorbée lorsqu'on passe de l'un de ces états initials à l'autre.* Par exemple, l'oxygène et l'ozone, qui sont deux états isomériques du même élément, peuvent être employés à oxyder l'acide arsénieux en dissolution étendue, de façon à former l'acide arsénique. En opérant dans les mêmes conditions de température et de dilution, l'expérience m'a donné, pour 24 gr. d'ozone absorbés, un dégagement de chaleur égal à $+ 34^{cal.}4$. Pour 24 gr. d'oxygène, on aurait d'ailleurs : $+ 19^{cal.}6$. En faisant la différence de ces deux nombres, on trouve $+ 14^{cal.}8$ pour la chaleur dégagée par la métamorphose de 24 gr. d'ozone, c.-à-d. O^3, en oxygène ordinaire. Le passage de l'oxygène d'un état isomérique à l'autre dégage donc une grande quantité de chaleur.

Ce théorème offre de très nombreuses applications, soit théoriques, soit expérimentales. Telle est, entre autres, la mesure de la chaleur dégagée par l'*union de l'eau avec les acides anhydres, les bases anhydres, les sels anhydres, les carbures d'hydrogène*, etc., pour former des hydrates définis. En effet, il serait souvent difficile, sinon même impossible, de former au sein d'un calorimètre ces hydrates dans des proportions strictement équivalentes ; surtout quand les composants et le composé sont solides, circonstance qui favorise la production des agrégats non homogènes et inégalement hydratés dans leurs diverses portions. Il est facile au contraire de dissoudre dans l'eau le corps anhydre et son hydrate défini, séparément, en opérant à la même température et dans les mêmes conditions de dilution. Toutes les fois que les deux dissolutions ont des propriétés identiques, la différence entre les quantités de chaleur dégagées ou absorbées par des poids équivalents du corps anhydre et de son hydrate exprime la chaleur dégagée par l'union de l'eau et du corps anhydre, pour former l'hydrate défini. La même méthode s'applique à *la transformation de deux corps insolubles* dans l'eau, pourvu qu'on puisse les décomposer par un agent capable de les ramener à un état final identique. On peut aussi mesurer par cette méthode la *chaleur de dissolution dans l'eau d'un gaz*, tel que l'acide carbonique ; quantité que la lenteur de la dissolution immédiate ne permettrait guère d'obtenir avec quelque exactitude. Mais on y parvient, en faisant agir d'une part une dissolution aqueuse d'acide carbonique sur une solution étendue de potasse, en proportion équivalente ; et, d'autre part, en faisant agir sur la même solution de potasse, à la même température, d'abord la proportion d'eau qui dissolvait l'acide carbonique dans l'essai précédent, puis un poids de gaz carbonique équivalent à la potasse. La somme des deux quantités de chaleur développées par les deux dernières opérations, étant diminuée de la chaleur produite dans la première, donne un résultat égal à la chaleur de dissolution du gaz carbonique, soit pour $CO^2 = 22$ gr. : $+ 2^{cal.},8$.

C'est encore par une méthode déduite du même théorème que l'on mesure la chaleur dégagée par la synthèse de l'alcool, au moyen de l'éthylène. L'union des deux corps n'ayant pas lieu directement, aucune mesure thermique immédiate n'est possible. Mais on tourne la diffi-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

culté en formant un seul et même composé, l'acide iséthionique, par la combinaison de l'acide sulfurique fumant avec l'alcool, d'une part; avec l'éthylène, d'autre part. La différence entre les quantités de chaleur dégagées est égale à la chaleur développée par l'union de l'éthylène (28 gr.) et de l'eau (18 gr.) formant l'alcool (46 gr.) :

$$C^4H^4 + H^2O^2 \text{ liquide} = C^4H^6O^2 \text{ alcool pur, dégage : } + 16^{cal}\cdot 9.$$

En général, la chaleur de formation des composés organiques, qui ne peut pas être mesurée directement, est déterminée par l'étude thermique des réactions aboutissant à un même état final, en partant d'états initials différents : telles que les combustions par l'oxygène libre pour la plupart de ces composés, etc., etc. On emploie ce même théorème pour calculer la chaleur dégagée par la transformation d'une matière explosive, toutes les fois qu'elle ne donne pas lieu à une combustion totale. En effet, il suffit de connaître la chaleur produite par la combustion totale de la matière dans l'oxygène pur, et la chaleur produite par la combustion des produits d'explosion. La différence entre ces deux quantités représente la valeur cherchée.

Théorème IV. *Si l'on opère deux séries de transformations, en partant d'un même état initial pour aboutir à deux états finals différents, la différence entre les quantités de chaleur dégagées dans les deux cas sera précisément la quantité dégagée ou absorbée lorsqu'on passe de l'un de ces états finals à l'autre.* Ce théorème est d'une application continuelle dans les expériences, et il sert de fondement à la plupart des méthodes calorimétriques nouvelles que j'ai introduites en thermochimie; méthodes que l'on n'aurait pas osé employer autrefois, parce que l'on croyait nécessaire de connaître complètement les réactions intermédiaires. Au contraire, ce théorème dispense de définir les états transitoires et les réactions compliquées qui peuvent s'y produire.

Théorème V. Des Substitutions. — *Si un corps se substitue dans une combinaison, la chaleur dégagée par la substitution est la différence entre la chaleur dégagée par la formation directe de la nouvelle combinaison et par celle de la combinaison primitive.* Ce théorème s'applique aux déplacements réciproques entre les métaux, les métalloïdes, les bases, les acides, etc. Ainsi, par exemple, le plomb, en réagissant sur l'oxyde d'argent pour former de l'oxyde de plomb, dans la proportion de $103^{gr}\cdot 5$ de plomb pour 116 gr. d'oxyde d'argent :

$$Pb + AgO = PbO + Ag, \text{ dégagera : } + 22^{cal}\cdot 0,$$

quantité inférieure à la chaleur dégagée par l'oxydation directe du même poids de plomb; car

$$Pb + O = PbO, \text{ dégage : } + 25,5;$$

la différence étant égale à la chaleur d'oxydation de l'argent

$$Ag + O = AgO, \text{ dégage : } + 3,5.$$

Le chlore gazeux ($35^{gr}\cdot 5$) agissant sur le gaz bromhydrique (81 gr.),

$$Cl + HBr = HCl + Br \text{ liquide, dégage : } + 12^{cal}\cdot 5,$$

quantité inférieure aux + 22 calories qui seraient développées dans la synthèse directe du gaz chlorhydrique; la différence étant égale à la chaleur de formation du gaz bromhydrique par l'hydrogène, soit + 9,5.

La potasse dissoute précipite les oxydes métalliques de leurs dissolutions salines, avec un *dégagement de chaleur* égal à la différence des quantités dégagées par l'acide uni tour à tour avec la potasse et l'oxyde métallique :

$$KO \text{ étendue} + C^4H^3CuO^4 \text{ étendu} = C^4H^3KO^4 \text{ étendu} + CuO \text{ précipité, dégage : } + 7^{cal}\cdot 1,$$

quantité égale à la différence + 13,3 — 6,2 que l'on observe entre les quantités de chaleur dégagées par les deux bases unies séparément à l'acide acétique, pour le même état de concentration et la même température.

Théorème VI. Des Réactions indirectes. — *Si un composé cède l'un de ses éléments à un autre corps, la chaleur dégagée par la réaction est la différence entre la chaleur dégagée par la formation du premier composé, au moyen de l'élément libre, et la chaleur dégagée par la formation du nouveau composé, au moyen du même élément libre.* Ce théorème s'applique aux oxydations, aux hydrogénations, aux chlorurations indirectes, aux réactions métallurgiques, à l'étude des matières explosives, etc.

Citons quelques exemples, pour en montrer la portée et la signification. Le charbon (6 gr.), réagissant sur l'oxyde de cuivre ($79^{gr}\cdot 4$) avec formation d'acide carbonique :

$$C + 2CuO = CO^2 + 2Cu,$$

dégagera seulement $+ 10^{cal}\cdot 1$, au lieu de $+ 48^{cal}\cdot 5$ qui seraient développées par l'oxygène libre : la différence étant égale à $+ 19^{cal}\cdot 2 \times 2$, chaleur dégagée par l'union du cuivre par l'oxygène. Au contraire, le charbon brûlant dans le protoxyde d'azote dégage plus de chaleur que dans l'oxygène libre, ainsi que Dulong en fit le premier la remarque :

$$C + 2AzO = CO^2 + 2Az, \text{ dégage : } + 69^{cal}\cdot 1$$

Cette circonstance est due à la chaleur dégagée par la décomposition propre du protoxyde d'azote, car :

$$2AzO = 2Az + 2O, \text{ dégage : } + 20^{cal}\cdot 6.$$

De même l'oxydation du charbon ou d'un métal par le chlorate de potasse, lequel cède son oxygène en se changeant en chlorure de potassium, dégage environ 2 calories de plus, pour chaque équivalent d'oxygène cédé, que la même oxydation par l'oxygène libre. En effet, en chimie, il est rare que l'on puisse opérer une oxydation, dès la température ordinaire, au moyen de l'oxygène libre; ou une réduction, au moyen de l'hydrogène libre. Dans les oxydations par voie humide, on a recours à des corps qui cèdent aisément leur oxygène, tels que l'acide azotique, l'acide chromique, le permanganate de potasse; ou bien encore l'eau, en présence du chlore, de l'iode, etc. Par voie sèche, on a recours aux oxydes métalliques, aux azotates, au chlorate de potasse, etc. De même, on emprunte l'hydrogène, soit à des composés hydrogénés, tels que l'acide iodhydrique, si utile en chimie organique, ou l'hydrogène sulfuré; soit même à l'eau, en présence de l'acide sulfureux ou du chlorure stanneux. Mais le calcul thermique des effets observés doit être rapporté, en théorie, à l'oxygène libre ou à l'hydrogène libre. Dans ce calcul, souvent fort compliqué, il faut prendre garde d'observer l'identité rigoureuse des états initials et finals des systèmes, si l'on veut raisonner correctement Ainsi, dans les oxydations effectuées par l'acide azotique, il ne suffit pas de tenir compte de l'oxygène cédé; mais il convient de faire entrer dans les calculs l'état final de la base des azotates, la formation de l'acide hypoazotique ou azoteux, celle du bioxyde d'azote ou du protoxyde, celle de l'ammoniaque ou de l'oxyammoniaque, etc.

Ces notions trouvent des applications continuelles dans les études de la chimie théorique, dans les pratiques de la chimie industrielle, dans les recherches relatives à la métallurgie, aux matières explosives, etc.

Par exemple, un même volume d'air, c.-à-d. un même poids d'oxygène, étant employé dans un haut fourneau, cet oxygène dégagera, pour O = 8 gr.:

$+ 24^{cal}\cdot 1$, s'il brûle du carbone amorphe,
$+ 34^{cal}\cdot 1$, s'il brûle de l'oxyde de carbone.

Il y a donc avantage à brûler de l'oxyde de carbone; c'est là une des raisons qui justifient l'emploi des fours Siemens. De même, si on brûle le carbone et l'hydrogène, soit libres, soit combinés à l'état de gaz des marais, la chaleur dégagée par 12 gr. de carbone amorphe et 4 gr.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'hydrogène libre, unis avec 64 gr. d'oxygène, l'emportera de 25 calories sur la chaleur dégagée par le gaz des marais, composé qui renferme les mêmes éléments. 8 gr. d'oxygène appliqués à brûler le gaz des marais fournissent donc au moins 3,1 calories par rapport à la combustion des éléments. Au contraire, 8 gr. d'oxygène employés à brûler l'éthylène fourniront sensiblement la même quantité de chaleur, sinon un peu plus ($+0^{cal}\cdot17$), qu'avec les éléments. Enfin, en brûlant l'acétylène, 8 gr. d'oxygène dégageront $+5^{cal}\cdot8$ de plus, qu'en brûlant les éléments (carbone amorphe et hydrogène) de ce carbure d'hydrogène. On voit combien il importe de connaître l'état exact de combinaison des éléments, si l'on veut évaluer la chaleur dégagée par leur combustion.

Supposons au contraire l'oxygène déjà combiné, tel qu'il convient de l'employer dans la combustion des matières explosives, matières qui doivent renfermer les substances comburantes et combustibles unies ou mélangées sous un très petit volume. Le tableau suivant indique la chaleur dégagée par chaque équivalent d'oxygène combiné, Q répondant à l'oxygène libre (O = 8 grammes) :

Oxyde de zinc	Q — 43,2
— étain (bi)	Q — 34,0
— fer (per)	Q — 31,9
— antimoine (SbO^1)	Q — 31,1
— plomb	Q — 25,5
— cuivre (bi)	Q — 19,2
— mercure (bi)	Q — 15,5
— manganèse (bioxyde changé en protoxyde)	Q — 10,7
— bismuth	Q — 6,6
— argent	Q — 3,5
Acide iodique anhydre	Q — 4,6
Chlorate de potasse (changé en chlorure)	Q + 1,8

Théorème VII. Des Réactions incomplètes. — Ce théorème est exprimé par la formule suivante :

$$A = Q + Q_1 - Q' - Q'_1 - q.$$

Q étant la chaleur dégagée par la réaction effective des deux corps qui se combinent partiellement; Q_1, la chaleur dégagée lorsqu'on dissout ensuite dans une grande quantité d'eau le produit, c.-à-d. le mélange du nouveau composé avec les corps primitifs; Q', la chaleur dégagée lorsque l'un des corps primitifs est dissous dans l'eau; Q'_1, la chaleur dégagée lorsqu'on dissout l'autre corps primitif dans l'eau; q, enfin, le chaleur dégagée lorsqu'on mélange effectivement ces deux dissolutions étendues, lesquelles doivent être formées par une proportion d'eau totale égale à celle qui a été employée pour dissoudre le produit de la réaction. Enfin A exprime la chaleur dégagée par la combinaison effective des fractions des deux corps primitifs, qui sont demeurées réellement combinées, après la dissolution du mélange dans une grande quantité d'eau. On voit que A se rapporte à la combinaison théorique des deux composants, regardés comme dissous dans une grande quantité d'eau, avec formation d'un composé également dissous. La proportion qui demeure ainsi combinée doit être déterminée par une analyse spéciale, et l'on en déduit la chaleur dégagée par la combinaison effectuée dans les proportions équivalentes.

Ce théorème offre de nombreuses applications dans l'étude des décompositions explosives, telles que celle de l'oxyammoniaque par la potasse, ou de l'azotite d'ammoniaque par la chaleur, réactions toujours incomplètes. On l'applique aussi continuellement dans les mesures relatives à la chaleur de formation des composés formés par l'association des alcools ou des carbures d'hydrogène avec les acides sulfurique et azotique, avec les hydracides, etc.; en un mot, toutes les fois que l'on est obligé d'employer un excès de l'un des composants, voire même de tous deux, pour obtenir le composé.

Théorème VIII. Des Actions lentes. — *La chaleur dégagée dans une réaction lente est la différence entre les quantités de chaleur dégagées lorsque l'on amène à un même état final, à l'aide d'un même réactif, le système des composants et celui des produits de la réaction lente.* Ce théorème trouve une multitude d'applications : en chimie organique, dans l'étude des éthers, des amides, etc.; et même en chimie minérale, dans l'étude des changements lents qui surviennent au sein des liquides et des solides, corps précipités, corps trempés, etc.

Soit, par exemple, la formation d'un éther, tel que l'éther oxalique. Cette formation s'effectue peu à peu par le simple contact de l'alcool et de l'acide oxalique cristallisé; mais elle exige des années pour atteindre son terme. On parvient cependant à mesurer la chaleur mise en jeu par l'union des deux corps, soit — $3^{cal}\cdot8$ pour la réaction :

$$C^4H^2O^8 + 2\,C^4H^6O^2 = \left\{ C^4H^4 \right\}^2(C^4H^2O^8) + 2H^2O^2.$$

A cet effet, il suffit de décomposer l'éther oxalique par la potasse, réaction qui s'opère immédiatement. Etant connues la chaleur dégagée par la réaction de la potasse sur l'acide oxalique étendu, et la chaleur de dissolution de l'acide oxalique; la somme de ces deux quantités, diminuée de la chaleur dégagée par la potasse sur l'éther oxalique, fournira la quantité cherchée; les conditions de l'état final étant d'ailleurs supposées identiques.

La même méthode s'applique à l'étude des changements successifs éprouvés par un corps solide, tel qu'un précipité ou une substance récemment fondue. Soit l'hydrate de chloral, récemment formé par l'union de l'eau et du chloral anhydre, ou bien encore récemment fondu : l'état de ce corps change peu à peu et n'atteint une limite fixe qu'au bout de quelques semaines. C'est ce que l'on vérifie non seulement par des caractères plus ou moins vagues, tels que la plasticité inégale, ou l'abaissement du point de fusion; mais, en dissolvant un poids donné d'hydrate de chloral dans une même proportion d'eau (soit 80 fois le poids de l'hydrate de chloral) et en mesurant la chaleur dégagée à la même température. Ainsi on observe, pour $C^4HCl^3O^2 + H^2O^2$ (165 gr.), très ancien et très pur :

	Cal.
A 15°1	— 0,20
Avec le même corps préparé depuis quelques jours	+ 0,35
Quelques instants après la solidification du corps récemment fondu, on obtient jusqu'à	+ 2,50

Ces variations prouvent que le corps récemment préparé ou fondu ne prend que très lentement son état définitif; il retient, comme on disait autrefois, une fraction considérable de sa chaleur de fusion : circonstance d'autant plus remarquable que l'hydrate de chloral est un corps cristallisé. On voit ici comment on étudie les changements successifs qui peuvent avoir lieu dans une dissolution, sans aucune modification apparente.

Les huit théorèmes qui viennent d'être développés s'appliquent en général à tout composé et à tout système de composés solides ou dissous. Voici maintenant des théorèmes plus spécialement applicables aux sels, dont la formation est un des phénomènes les plus importants de la chimie.

Théorème I. Des Sels solides. — *La chaleur de formation d'un sel solide* s'obtient en ajoutant les chaleurs dégagées à une même température t, par les actions successives : 1° de l'acide sur l'eau (D_t) ; 2° de la base sur l'eau (D'_t) ; 3° et de l'acide dissous sur la base dissoute (Q_t) ; 4° puis on retranche de la somme précédente la chaleur de dissolution du sel (Δ_t). En général, en appelant S la chaleur dégagée dans la réaction d'un système de corps solides, transformés en un nouveau système de corps solides, on aura :

$$S = \Sigma D_t + Q_t - \Delta\Sigma_t.$$

D_t, D'_t..., Q_t, Δ_t, Δ'_t..., sont données par l'expé-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rience. Ce sont des quantités telles que chacune d'elles varie notablement avec la température t, *tandis que la quantité* S *en est à peu près indépendante*, au moins dans des limites fort étendues. Il en est ainsi, à cause des relations qui existent entre les chaleurs spécifiques des corps simples et composés, prises dans l'état solide.

Soit, par exemple, la chaleur de formation de l'azotate de baryte au moyen de l'acide azotique anhydre et de la baryte anhydre :

$$AzO^5 + BaO = AzO^5,BaO, \text{ dégage : } + 40,9.$$

En effet :

AzO^5, en se dissolvant dans une grande quantité d'eau, dégage, à 15°.....	$+ 8,4 = D_t$
BaO, de même	$+ 14,0 = D'_t$
L'union de l'acide dissous avec la base dissoute	$+ 13,9 = Q_t$
La dissolution de l'azotate de baryte, AzO^5BaO, absorbe — 4,6 ; quantité de chaleur qui sera dégagée en sens inverse par la séparation du sel dissous	$+ 4,6 = -\Delta_t$
	$+ 40,9 = S$

Si le sel était insoluble, comme dans le cas du sulfate de baryte, on aurait : $\Delta_t = 0$.

Au lieu de rapporter la formation du sel solide à l'acide anhydre et à la base anhydre, comme dans l'exemple précédent, on peut exécuter le calcul depuis la base hydratée et l'acide hydraté; circonstance dans laquelle il se forme à la fois un sel et de l'eau. Soit l'acétate de potasse :

$$C^4H^4O^4 + KO,HO = C^4H^3KO^4 + H^2O^2.$$

Dans ce cas, le calcul se fait exactement de la même manière et d'après la même formule. On peut alors rapporter les résultats : soit à l'*état liquide* de l'acide et de l'eau, si l'on opère à 15 degrés; soit à l'*état solide* de l'acide et de l'eau, si l'on opère dans des conditions convenables. La chaleur dégagée par la formation de l'acétate de potasse, dans la première hypothèse, est égale à

$$+ 0,4 + 12,4 + 13,3 - 3,4 = + 20,8 ;$$

dans la seconde hypothèse, à + 21,9, la différence des deux nombres étant sensiblement égale à celle des chaleurs de fusion de l'acide acétique et de l'eau. Le dernier mode de calcul n'est praticable que pour les acides susceptibles de prendre l'état solide; mais il offre de grands avantages dans les comparaisons théoriques, à cause de l'identité d'état de tous les corps mis en expérience, et surtout à cause de l'indépendance du résultat, par rapport à la température (V. plus haut).

Soit encore la formation des sels ammoniacaux solides, rapportée à l'acide hydraté et au gaz ammoniacal. Tel est le formiate d'ammoniaque :

$$C^2H^2O^4 \text{ liquide} + AzH^3 \text{ gaz} = C^2H^2O^4,AzH^3 \text{ cristallisé};$$

dans cette circonstance, la combinaison est intégrale. La chaleur dégagée se calcule toujours de la même manière :

$$F = + 0,1 + 8,8 + 11,9 + 2,9 = + 23,7.$$

Théorème II. Des Hydrates. — *La chaleur de formation des hydrates salins, des hydrates alcalins, est la différence entre la chaleur de dissolution du corps anhydre et celle du corps hydraté, dans une même proportion d'eau et à la même température.*

$$F = D_t - \Delta_t.$$

D'après l'observation, la chaleur de formation des hydrates acides, alcalins ou salins, à partir de l'*eau liquide*, donne toujours lieu à un dégagement de chaleur. A partir de l'*eau solide*, il y aussi dégagement de chaleur dans la plupart des cas. Dans le cas où un même corps forme *plusieurs hydrates* cristallisés, la chaleur dégagée par la formation des hydrates successifs se mesure exactement de la même manière. L'observation prouve qu'elle va d'ordinaire en décroissant avec les équivalents d'eau successivement combinés.

Voici une remarque très importante. Dans ce qui précède, nous avons supposé que la dissolution formée par le corps anhydre était identique avec celle du corps hydraté, en présence d'une même proportion d'eau. Cette supposition est généralement vraie pour les sels. Cependant il y a des cas où les deux dissolutions ne sont pas identiques, ou ne le deviennent qu'au bout d'un temps trop considérable pour permettre des mesures calorimétriques directes. Tel est le cas du bisulfate de potasse anhydre, S^2O^7K, comparé avec le bisulfate hydraté : S^2O^8KH.

$$S^2O^7K + HO = S^2O^8KH \text{ solide, dégage : } + 5^{cal}\cdot 0.$$

Mais la transformation ne s'opère que peu à peu, même au sein d'une dissolution aqueuse étendue. Les acides organiques anhydres donnent fréquemment lieu à des effets analogues. Alors même qu'ils sont dissous dans l'eau, ils ne se transforment que peu à peu en véritables acides hydratés, et cela avec un dégagement de chaleur qui se prolonge pendant une heure ou davantage. Dans les cas de cette espèce on a recours au théorème des actions lentes. A cet effet, pour effectuer les mesures calorimétriques, il convient de provoquer une transformation chimique immédiate, capable de tout ramener à un état final identique. C'est ce que j'ai fait, par exemple, dans le cas du bisulfate de potasse anhydre ou dans celui de l'acide acétique anhydre, en ajoutant à la liqueur 1 équivalent de potasse étendue, laquelle ramène tout à l'état final de sulfate neutre ou d'acétate neutre.

Théorème III. Des Sels doubles. — *La chaleur de formation d'un sel double cristallisé est égale à la différence entre la chaleur de dissolution du sel double cristallisé et la somme des chaleurs de dissolution des sels composants, accrue de la chaleur dégagée par le mélange des dissolutions des sels séparés, ces mesures étant prises à une même température.*

$$F = - D_t + (\Delta_t + \Delta'_t) + Q_t.$$

Remarquons que F est sensiblement indépendante de la température à laquelle les mesures ont été exécutées.

Soit par exemple, la formation du cyanure double de mercure de potassium, HgCy.KCy, étudiée à 15 degrés.

1° Le sel double, dissous dans 40 fois son poids d'eau, absorbe, pour HgCy,KCy = 191 gr. 1, une quantité de chaleur égale à $- 6^{cal},96 = D_t$.

2° Le cyanure de potassium, KCy, dissous dans une quantité d'eau égale à la moitié de la précédente, à la même température, absorbe : $- 2,96 = \Delta_t$. Le cyanure de mercure, HgCy, dissous dans le même poids d'eau que le cyanure de potassium, absorbe $- 1,50 = \Delta_t$. Le mélange des dernières dissolutions dégage : $+ 5,8 - Q_t$. En admettant que les deux états finals sont identiques, on a pour la chaleur de formation du sel double solide :

$$x = + 6,96 - 2,96 - 1,50 + 5,8 = + 8,3.$$

Dans l'exemple cité, le mélange des deux dissolutions salines dégage une quantité de chaleur considérable : $+ 5^{cal},8$. Mais c'est là un cas assez rare dans l'étude des sels doubles, le mélange des dissolutions simples ne donnant lieu en général qu'à des effets thermiques très faibles. Quelques auteurs en ont même conclu que les sels doubles n'existent pas dans les dissolutions : conclusion qui paraît trop absolue d'après divers faits, et notamment d'après les résultats observés sur la dissolution des sels acides.

Théorème IV. Des Sels acides ou basiques. — *La chaleur de formation d'un sel acide cristallisé est égale à la différence entre la chaleur de dissolution du sel acide et les chaleurs de dissolution de ses composants, accrue de la chaleur dégagée par le mélange des dissolutions du sel neutre et de l'acide, prises séparément et à la même température.* Une relation pareille s'applique à la formation des *sels basiques*.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Théorème V. Des Changements d'état des précipités. — *La différence entre les quantités de chaleur (ou absorbées) pendant la redissolution d'un précipité pris sous deux états différents, à une même température, est égale à la chaleur mise en jeu, lorsque le précipité passe d'un état à l'autre.*

Les précipités amorphes changent souvent de cohésion et d'état physique ou chimique depuis les premiers instants de leur formation, jusqu'à ce qu'ils aient pris l'état cristallisé. Ces changements s'accomplissent peu à peu, et ils se prolongent parfois pendant un temps très long, voir même pendant plusieurs années. Les premiers de ces changements successifs peuvent être quelquefois observés dans un calorimètre, comme le montre la précipitation de l'iodure d'argent, ou celle des carbonates de strontiane ou de plomb. Mais on ne saurait étudier ainsi que les changements accomplis dans un espace de temps qui ne surpasse pas quelques minutes. S'agit-il de changements plus lents, il convient de recourir au théorème des actions lentes. A cet effet, on mesure la chaleur dégagée ou absorbée pendant leur accomplissement, en traitant le précipité, pris d'abord dans son état initial, puis dans son état final, ou dans ces états intermédiaires, par un même agent capable de le redissoudre en le décomposant. Par exemple, on traitera l'iodure d'argent par une solution concentrée d'iodure de potassium; on traitera les carbonates terreux ou métalliques par une solution d'acide azotique très étendue, et prise à un degré tel que l'acide carbonique produit demeure entièrement dissous; etc. On aura soin d'ailleurs d'opérer avec des quantités d'eau identiques et à la même température.

Formation des Sels dissous. — La formation des sels dissous donne lieu à une série de théorèmes fort intéressants, non seulement au point de vue des mesures calorimétriques, mais aussi à cause de la lumière qu'ils jettent sur l'état réel des sels dissous et sur la répartition relative des acides et des bases au sein des dissolutions.

Théorème I. Influence de la dilution. — *La chaleur de formation des sels dissous varie en général avec la dilution et la température; la variation de cette quantité de chaleur avec la dilution, à une température donnée, est exprimée par la formule*

$$N' - N = \Delta - (\delta + \delta'),$$

N étant la chaleur dégagée par la réaction d'un acide et d'une base, pris dans un certain degré de concentration; N', la chaleur dégagée par la même réaction, les deux corps étant pris dans une concentration différente; Δ, la chaleur dégagée (ou absorbée), lorsqu'on fait passer la solution du sel de la concentration qui répond à la première réaction à la concentration qui répond à la seconde; δ, δ, les valeurs analogues répondent aux changements de concentration respectifs de l'acide et de la base. Il est bien entendu que N, N', Δ, δ, δ' sont toutes mesurées à la même température.

L'expérience prouve qu'à partir d'une dilution convenable, telle que 100 H^2O^2 pour 1 équivalent d'un acide ou d'une base, la variation N' — N se réduit d'ordinaire à des quantités négligeables, c.-à-d. dont la grandeur est de l'ordre de celle des erreurs des expériences.

Il en est ainsi spécialement pour les sels formés par les acides forts et les bases fortes, tels que les sulfates, chlorures, azotates alcalins. Mais il convient de remarquer que la variation N' — N cesse d'être négligeable, même dans ces limites, pour les sels formés par l'union des bases avec les alcools ou les acides faibles ou bien encore pour les sels formés par l'union d'un acide quelconque avec les bases faibles, telles que les oxydes métalliques.

Théorème II. Bases faibles et Acides faibles. — *Pour les sels des bases faibles et des acides faibles, la chaleur de dilution de la solution du sel, déjà étendue, représente sensiblement la variation de la chaleur de combinaison;*

$$\Delta = N' - N',$$

attendu que δ' ou δ, deviennent insensibles. Toutes les fois que la valeur de Δ demeure considérable pour des liqueurs déjà étendues, ce qui est vrai surtout pour les sels formés par les acides et les bases faibles, et à plus forte raison si Δ tend à devenir égal à N, c.-à-d. si N' tend vers zéro, comme on l'observe pour les alcoolates alcalins; dans ces cas, disons-nous, on doit admettre que le sel solide éprouve de la part de l'eau une certaine décomposition, progressivement croissante avec la quantité d'eau, et qui sépare peu à peu tout ou partie de l'acide et de la base : ces deux corps demeurent ainsi juxtaposés dans les dissolutions salines très étendues. Cette action de l'eau constitue une véritable caractéristique des sels formés par les acides faibles ou par les bases faibles, c.-à-d. des acides faibles eux-mêmes, aussi bien que des bases faibles. On voit par là toute l'importance que présente l'étude des chaleurs de dilution.

Théorème III. Action réciproque des Acides sur les Sels. — *L'action réciproque des acides sur les sels qu'ils forment avec une même base, en présence de la même quantité d'eau et à la même température, peut être exprimée par la relation thermique:*

$$N - N_1 = K_1 - K,$$

N, N_1 étant les chaleurs dégagées par l'union séparée des deux acides avec la base; K K_1 les chaleurs dégagées par l'action de chacun des acides sur la solution du sel formé par l'autre acide.

Ce théorème permet de calculer avec une très grande probabilité la distribution relative d'une base entre deux acides; pourvu que la base dégage des quantités de chaleur différentes, en s'unissant avec deux corps. Soit, par exemple, la réaction entre le carbonate de soude et l'acide azotique :

CO^3Na (1 éq. = 13 lit.) + AzO^6H (1 éq. = 4 lit.).

Cette réaction dégage + $3^{cal}.41$; elle s'opère, d'ailleurs, en présence d'un volume d'eau tel que tout l'acide carbonique qui pourrait se produire demeure dissous.

D'autre part, la réaction inverse :

CO^2 (1 éq. = 13 lit.) + AzO^6Na (1 éq. = 4 lit.).

absorbe — 0,04, quantité négligeable, car elle est moindre que la limite d'erreur des expériences. On a dès lors :

$$K - K_1 = +3.45 = N_1 - N.$$

L'expérience directe a donné, à la même température, avec des dilutions comparables, sinon identiques :

AzO^6H (1 éq. = 2 lit.) + NaO (1 éq. = 2 lit.) : + 13,72 = N_1;
CO^2 (1 éq. = 11 lit.) + NaO (1 éq. = 2 lit.) : + 10,23 = N;

$$N_1 - N = +3,47.$$

On voit par là que la réaction de l'acide azotique sur le carbonate de soude dissous dégage précisément la même quantité de chaleur que si l'on séparait la soude de l'acide carbonique, pour la combiner ensuite avec l'acide azotique, dans les mêmes conditions de température et de concentration. Il est donc permis de conclure que l'acide carbonique est complètement déplacé par l'acide azotique, même en présence d'une quantité d'eau telle qu'aucune portion d'acide carbonique ne se sépare sous forme gazeuse. Ce n'est pas la volatilité de l'acide carbonique qui détermine ici la décomposition du carbonate, puisque celle-ci s'opère indépendamment de toute élimination de matière.

Théorème IV. Action réciproque des Bases sur les Sels. — Elle donne à une relative analyse :

$$K_1' - K' = N - N'_1$$

K_1' K' étant la chaleur dégagée lorsque chacune des bases agit sur la dissolution du sel de l'autre base à la même température.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Soit, par exemple, la réaction de la soude sur le chlorhydrate d'ammoniaque :

$$AzH^3,HCl\ (1\ \text{éq.} = 2\ \text{lit.}) + NaO\ (1\ \text{éq.} = 2\ \text{lit.}),$$
à 25°5, dégage : $+ 1^{cal}\cdot 07 ; = K'_1$.

La réaction inverse :

$$AzH^3\ (1\ \text{éq.} = 2\ \text{lit.}) + NaCl\ (\text{éq.} = 2\ \text{lit.}),$$
à 23°,5, absorbe : $- 0,05 = K'$

D'où résulte : $K'_1 - K' = + 1,12$.

La mesure directe des valeurs des N et N_1 a donné précisément, à la même température :

$$N - N_1 = + 1,12 ;$$

ce qui vérifie le théorème. On voit en outre que la soude prend la totalité de l'acide, ou sensiblement : l'écart entre $+ 1,07$ et $+ 1,12$ ne surpassant guère la limite d'erreur des expériences ($\pm 0,04$).

Ce résultat est fort important, comme propre à établir qu'il n'y a point partage nécessaire de l'acide entre les deux bases dans l'état de dissolution. En effet, dans le cas de la soude et de l'ammoniaque, la base forte (c.-à-d. celle qui dégage le plus de chaleur en s'unissant à l'acide en l'absence de l'eau, toutes choses égales d'ailleurs) prend la totalité de l'acide, contrairement à la théorie de Berthollet. Ce point capital peut être vérifié d'ailleurs de diverses manières : soit en faisant varier la proportion d'eau ; soit en employant un excès quelconque de chlorhydrate d'ammoniaque, ou de chlorure de sodium, ou d'ammoniaque libre. La chaleur dégagée demeure, dans tous les cas, la même pour 1 équivalent de soude mis en expérience. La potasse donne lieu à des résultats tout pareils.

Théorème V. Action réciproque des Sels. — *L'action réciproque des quatre sels formés par deux acides et deux bases s'exprime par la formule :*

$$K_1 - K = (N - N_1) - (N' - N'_1),$$

K étant la chaleur dégagée lorsqu'on mélange les solutions de deux sels à acide et base différents (sulfate de potasse et azotate de soude), et K_1 la chaleur dégagée lorsqu'on mélange le couple réciproque (sulfate de soude et azotate de potasse); N et N_1 étant les chaleurs de neutralisation des deux bases par un même acide ; N' et N'_1 étant les quantités analogues pour l'autre acide, les corps étant pris tous à la même température et sous des concentrations constantes dans les diverses expériences. On tire encore de la

$$K_1 - K = (N - N') - (N_1 - N'_1),$$

expression dans laquelle N et N' se rapportent à l'union des deux acides avec une même base, N_1 et N'_1 à leur union avec l'autre base.

Lorsqu'il s'agit de sels formés par des bases fortes et des acides forts, les quantités K et K_1, et par conséquent leur différence, sont très petites. Aussi, à l'origine, Hess avait-il cru pouvoir les négliger et ériger en principe général que : le mélange de deux sels neutres, à acide et à base différents, ne dégage pas de chaleur. C'est ce qu'on avait appelé le *principe de la thermoneutralité saline*, principe adopté jusqu'à ces dernières années par la plupart des auteurs qui se sont occupés de thermochimie. S'il était rigoureusement exact, la séparation des bases et des acides dans une dissolution neutre ne pourrait pas être déterminée par les essais calorimétriques.

Mais les expériences très précises que j'ai faites sur ce point établissent que ce n'est pas là un principe absolu : il n'est jamais vrai d'une manière rigoureuse, et s'il se vérifie d'une façon approchée pour la plupart des sels formés par l'union d'un acide avec une base forte, tels que les sulfates, chlorures, azotates de potasse, soude, chaux, baryte, etc. ; il est au contraire en défaut pour les sels formés par les acides faibles et les bases faibles, tels que les carbonates, borates, cyanures, sulfures, phénates solubles ; tels encore que les sels d'ammoniaque, de zinc, de cuivre, de peroxyde de fer, etc.

Dans les cas de ce genre, le théorème V permet de constater les doubles décompositions salines qui s'opèrent dans les dissolutions, toutes les fois que les deux sels d'un même acide uni à deux bases différentes, ou d'une même base unie à deux acides distincts, sont inégalement décomposés par la même quantité d'eau : ce qui arrive pour les acides faibles, les bases faibles et les oxydes métalliques. Citons quelques exemples. Soient le carbonate de potasse et l'azotate d'ammoniaque. Le mélange de leurs dissolutions étendues :

$$CO^3K\ (1\ \text{éq.} = 4\ \text{lit.}) + AzO^6Am\ (1\ \text{éq.} = 4\ \text{lit.}),$$
absorbe : $- 3^{cal}\cdot 1$;

tandis que le mélange réciproque du carbonate d'ammoniaque avec l'azotate de potasse ne donne lieu qu'à un effet insensible :

$$CO^3Am\ (1\ \text{éq.} = 4\ \text{lit.}) + AzO^6K\ (1\ \text{éq.} = 4\ \text{lit.}),$$
absorbe : $- 0,0$.

Ainsi le carbonate d'ammoniaque et l'azotate de potasse mélangés ne semblent éprouver aucun changement sensible, attendu que leur mélange ne produit pas d'effet thermique notable. Au contraire, le mélange du carbonate de potasse avec l'azotate d'ammoniaque absorbe — 3,2. — Ce nombre répond à un échange total, ou sensiblement, des deux bases entre les deux acides.

En général, l'acide fort prend la base forte dans les dissolutions, laissant l'acide faible à la base faible.

Théorèmes relatifs a la formation des composés organiques. — La chaleur dégagée pendant la formation des composés organiques, au moyen de leurs éléments, carbone, hydrogène, oxygène et azote, ne peut être mesurée directement, la synthèse de ces composés n'ayant pas lieu dans des conditions accessibles aux déterminations calorimétriques ; aussi a-t-on pendant longtemps désespéré de pouvoir la connaître. Elle offre cependant une importance extrême, comme mesure du travail des forces moléculaires mises en jeu dans la formation des composés organiques. Elle n'est pas moins nécessaire à évaluer pour l'étude exacte de la chaleur animale, laquelle a précisément pour origine les métamorphoses chimiques des matières contenues dans les tissus des êtres vivants.

Les principes sur lesquels reposent les diverses méthodes que j'ai imaginées pour ces évaluations ne sont pas distincts au fond des théorèmes généraux relatifs aux réactions chimiques, théorèmes qui n'avaient pas été donnés jusque-là d'une façon précise. Aussi paraît-il utile de préciser ces énoncés un peu abstraits en les particularisant davantage, c.-à-d. en les appliquant aux réactions spéciales de la chimie organique.

Théorème I. Différence entre les Chaleurs de formation depuis les éléments. — *Soient deux systèmes de composés distincts, formés depuis leurs éléments, carbone, hydrogène, oxygène, azote ; ou depuis des combinaisons binaires très simples, telles que l'eau, l'acide carbonique, l'oxyde de carbone, l'ammoniaque : la différence entre la chaleur de formation du premier système et celle du second est égale à la chaleur dégagée lorsque l'un des systèmes se transforme dans l'autre.* Citons un exemple numérique, tel que la synthèse de l'acide formique. Pour calculer la chaleur mise en jeu, envisageons un premier système constitué par l'acide formique pur et liquide, $C^2H^2O^4$; et un second système constitué par l'eau et l'oxyde de carbone, C^2O^2 et H^2O^2. On a trouvé par des expériences indirectes :

C^2 (diamant) $+ H^2 + O^4 = C^2H^2O^4$ liquide, dégage.....	$+ 93,1$
$C^2 + O^2 = C^2O^2$, dégage	$+ 25,8$
$H^2 + O^2 = H^2O^2$, liquide, dégage.....	$+ 69,0$
	$+ 94,8$

© 2007 Lyon - Éditions « les nacelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

D'où l'on conclut :

$C^2H^2O^4$ liquide $= C^2O^2 + H^2O^2 +$ liquide, dégage : $94,8 - 93,1 = +1,7$.

Théorème II. Différence entre les Chaleurs de combustion par l'oxygène libre. — *La chaleur de formation d'un composé organique par ses éléments est la différence entre la somme des chaleurs de combustion totale de ses éléments et la chaleur de combustion du composé, avec formation de produits identiques.* Par exemple, 26 grammes de formène, C^2H^4, changés en eau et acide carbonique, dégagent $+ 213$ calories. Or le carbone (diamant) et l'hydrogène contenus dans le formène, brûlés séparément par le même poids d'oxygène, dégagent $+ 232$ calories. On en conclut que l'union (indirecte) du carbone avec l'hydrogène, pour constituer le formène :

$$C^2 \text{ (diamant)} + H^4 = C^2H^4, \text{ doit dégager :}$$
$$232 - 215 = +19 \text{ calories.}$$

Voici un exemple plus compliqué et qui montrera mieux l'importance de la déduction. Quelle est la quantité de chaleur dégagée lorsque le carbone, l'hydrogène et l'oxygène se réunissent pour former l'acide acétique?

$$C^4 + H^4 + O^4 = C^4H^4O^4.$$

En partant d'un système initial : $C^4 + H^4 + O^{12}$, on peut tout changer directement en eau et en acide carbonique, ce qui dégage $+ 326$ calories. On peut aussi réunir les éléments de l'acide acétique, puis brûler ce composé par l'excès d'oxygène, ce qui fournit $+ 210$ calories.

Le système final étant identique, la différence

$$326 - 210 = 116 \text{ calories}$$

représente la quantité cherchée.

Théorème III. Calcul des Chaleurs de combustion. — Réciproquement, on calcule la *chaleur de combustion* d'un corps formé de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote, en faisant la somme des quantités de chaleur dégagées lorsque le carbone et l'hydrogène qui entrent dans la composition de ce corps, supposés libres, se changent en eau et en acide carbonique, puis en retranchant de cette somme la chaleur dégagée par l'union des éléments. Ainsi, par exemple, la chaleur de combustion de l'acétylène, $C^4H^2 = 26$ gr., est égale à la chaleur de combustion de 24 gr. de carbone, soit 188 calories (carbone à l'état de diamant), plus la chaleur de combustion de 2 gr. d'hydrogène, soit 69 calories, cette somme étant encore accrue de 64 calories, quantité de chaleur *absorbée* dans la formation de l'acétylène au moyen du carbone et de l'hydrogène : ce qui fait en tout 321 calories. De même la chaleur de combustion de l'alcool, $C^4H^6O^2$, est égale à la chaleur de combustion dégagée par 24 gr. de carbone, soit 188 calories, plus la chaleur de combustion de 6 gr. d'hydrogène, soit 207 calories, moins la chaleur dégagée par la réunion des éléments, $C^4 + H^6 + O^2$, soit 74 calories : ce qui fait en définitive $+ 321$ calories.

Théorème IV. Formation des Alcools. — *La chaleur dégagée lorsqu'un alcool est formé par l'union de l'eau et d'un carbure d'hydrogène est la différence entre les quantités de chaleur dégagées lorsque l'alcool et le carbure forment une même combinaison avec un acide, tel que l'acide sulfurique ; toutes choses égales d'ailleurs.*

Théorème V. Décomposition des Corps conjugués. — *Soit un corps conjugué, formé par l'union de deux autres avec séparation d'eau. Supposons ce corps décomposé soit par l'eau, soit par un autre réactif, de façon à reproduire ses deux composants, libres ou combinés au nouveau réactif : la chaleur dégagée par la formation du corps conjugué sera la différence entre la somme des trois quantités* Q, Q_1, q, *dégagées par les réactions séparées du réactif sur les deux composants, suivies du mélange des deux produits, et la chaleur* R, *dégagée dans la décomposition du corps conjugué par le même réactif.*

$$C = Q + Q_1 + q - R.$$

Le théorème précédent s'applique à la formation des éthers décomposables à froid par l'eau ou les alcalis, à celle des chlorures acides décomposables par les mêmes agents, à celle des amides décomposables par les alcalis ou par les acides concentrés, à celle des radicaux métalliques décomposables par l'eau ou par les acides avec régénération de carbures d'hydrogène, etc.

Théorème VI. Formation d'un Corps conjugué par double décomposition. — Au lieu de détruire le corps conjugué, on peut le former, en opposant l'un à l'autre ses deux composants engagés dans des combinaisons antagonistes. Appelons toujours C la chaleur qui serait dégagée (ou absorbée) par l'union directe des deux composants. Soient : Q la chaleur dégagée par l'union du premier composant avec un certain réactif ; Q_1, la chaleur dégagée par l'union du second composant avec un second réactif ; R, la chaleur dégagée dans la double décomposition qui produit le corps conjugué, en même temps qu'un composé complémentaire. Soit enfin q_1 la chaleur dégagée lorsque le premier réactif agit sur le second, avec formation du composé complémentaire, lequel est supposé devoir être séparé du corps conjugué ; on a la relation

$$C = Q + Q_1 + R - q.$$

C'est ainsi que l'on mesure la chaleur de formation de l'éther acétique, en faisant agir le chlorure acétique sur l'alcool.

Théorème VII. Formation d'un Corps conjugué par ses éléments. — *La chaleur dégagée dans la formation d'un corps conjugué, à partir de ses éléments, est la somme des chaleurs de formation (depuis les éléments) des composants du corps conjugué, accrue de la chaleur mise en jeu dans leur action réciproque, mais diminuée du produit du nombre des molécules d'eau éliminées* (nH^2O^2) *par le chiffre* 69 (lequel représente la chaleur de formation d'une seule molécule d'eau) :

$$\varphi = F + F_1 + C - 69\,n.$$

Théorème VIII. Chaleur de Combustion d'un corps conjugué. — *La chaleur de combustion d'un corps conjugué est la somme des chaleurs de combustion de ses composants, diminuée de la chaleur dégagée dans leur réaction :*

$$y = K + K \quad - C.$$

Théorème IX. Formation des Corps dissous. — *Relations entre les chaleurs de formation et de combustion d'un corps pur et celles du même corps dissous, les composants étant pris sous le même état que le composé.* — Toutes les fois que l'on connaît les quantités de chaleur dégagées par la dissolution d'un composé, il est facile de passer de ce résultat à la formation du même corps séparé de l'eau. En exprimant par E_1 la formation thermique du corps dissous, par E celle du corps pur, par D_1, D_2, les chaleurs de dissolution respectives des composants, et par D celle du composé, on a :

$$E = E_1 + D_1 + D_2 - D.$$

Ainsi la quantité E_1 représente *la chaleur de formation d'un composé dissous au moyen de ses composants dissous* ; tandis que la quantité E représente *la chaleur de formation d'un composé pur au moyen de ses composants purs.*

Ces deux quantités sont fort importantes en chimie organique aussi bien qu'en chimie minérale. Tantôt ces deux valeurs sont voisines et de même signe. J'ai trouvé, par exemple, pour l'éther acétique :

$$C^4H^6O^2 \text{ dissous} + C^4H^4O^4 \text{ dissous} = C^4H^4(C^4H^4O^4)$$
$$\text{dissous} + H^2O^2, \text{ absorbe} : -1,8,$$
$$C^4H^6O^2 \text{ pur} + C^4H^4O^4 \text{ liquide et pur} = C^4H^4(C^4H^4O^4) \text{ pur}$$
$$+ H^2O^2, \text{ absorbe} : -2,0.$$

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - éditions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tantôt ces deux valeurs sont fort différentes et parfois de signe contraire. J'ai trouvé pour l'éther azotique :

$$C^4H^6O^2 \text{ dissous} + AzO^6H \text{ dissous} = C^4H^4(AzO^6H) \text{ dissous} + H^2O^2, \text{ absorbe} : -3{,}2,$$

$$C^4H^6O^2 \text{ pur} + AzO^6H \text{ pur} = C^4H^4(AzO^6H) \text{ pur} + H^2O^2, \text{ dégage} : +6{,}2.$$

Une relation pareille existe entre la chaleur de combustion d'un corps dissous (K_1) et celle du même corps séparé de l'eau (K) :

$$K = K + D_1 + D - D.$$

Cette relation joue un rôle important dans l'étude de la chaleur animale.

Variations de la Chaleur de combinaison avec la température. — Donnons d'abord un exemple de ces variations pour préciser les idées :

Quantité de chaleur dégagée par la formation d'un double équivalent d'eau, $H^2O^2 = 18$ grammes.

		A la température de			
		−80°	0°	+100°	+200°	
Eau solide..		70,280	70,400	»	»	Croît régulièrement avec l'élévation de température.
Eau liquide.		»	69,000	68,200	67,400	Décroît régulièrement avec l'élévation de température.
Eau gazeuse	Vapeur saturée (pression variable).		58,100	58,600	58,960	Croît régulièrement avec l'élévation de température.
	Pression atmosphérique.		»	58,600	58,760	

L'influence de la température, alors même que l'on envisage l'eau sous un seul et même état, est ici manifeste. En effet, la chaleur dégagée par la combinaison s'accroît avec l'élévation de température, pour l'eau solide et pour l'eau gazeuse, tandis qu'elle décroît pour l'eau liquide.

Voici comment on calcule les variations de la chaleur dégagée avec la température pour une réaction quelconque, d'après le second principe. On peut déterminer la réaction à une température initiale t et mesurer la chaleur dégagée Q. On peut aussi porter les corps composants, séparément, de la température t à la température T ; ce qui absorbe une quantité de chaleur U, dépendant des changements d'état et des chaleurs spécifiques ; puis on détermine la réaction, ce qui dégage Q_T ; enfin on ramène les produits, par un simple abaissement de température, de T à t, ce qui dégage une quantité de chaleur V, dépendant également des changements d'état et des chaleurs spécifiques. L'état initial et l'état final étant les mêmes dans les deux marches, les quantités de chaleur dégagées sont égales.

Théorème I. Variation de la Chaleur dégagée par une réaction. — *La différence entre les quantités de chaleur dégagées par une même réaction, à deux températures distinctes, est égale à la différence entre les quantités de chaleur absorbées par les composants et par leurs produits, pendant l'intervalle des deux températures.*

$$Q_T = Q_t + U - V.$$

On tire encore de là par une simple transposition :

$$Q_T - Q_t = U - V.$$

L'expression U — V représente la *variation de la chaleur de combinaison*, et, plus généralement, la *variation de la chaleur dégagée dans une réaction quelconque*. Développons quelques-unes des conséquences de cette formule. La formule précédente fait intervenir la chaleur absorbée par le système des corps initials et la chaleur absorbée par le système des corps résultants, pendant un même intervalle de température. Or, si l'on envisage séparément chacun des corps du système initial, on pourra décomposer le terme général U en une suite de termes individuels, relatifs à chacun des corps simples ou composés qui forment le système initial :

$$U = u_1 + u_2 + u_3 + \ldots$$

De même pour le système final :

$$V = v_1 + v_2 + v_3 + \ldots$$

Maintenant chacun de ces termes u_1, u_2, u_3,..., v_1, v_2, v_3,..., est lui-même la somme de quantités de chaleur de deux espèces, savoir : 1° la chaleur absorbée par les changements d'état (fusion, volatilisation, etc.), sans changement de température ; 2° la chaleur absorbée par les changements de température, sans changement d'état. La dernière quantité s'obtiendra en multipliant la chaleur spécifique moyenne du corps, sous chacun des états qu'il traverse successivement, par l'intervalle de température correspondant à chacun de ces états et par le poids du corps mis en expérience. Nous rapporterons toutes les réactions tantôt aux poids équivalents, tantôt aux poids moléculaires. Soient : f_1, f_2,..., les chaleurs moléculaires de fusion des corps du système initial ; f'_1, f'_2,..., celles des corps du système final. Soient : φ_1, φ_2,..., les chaleurs moléculaires de vaporisation des corps du système initial, sous la pression normale ; et φ'_1, φ'_2,..., celles des corps du système final. Soient encore t_1, t_2, t_3, t_4,...., t_α, les températures correspondantes à ces fusions et à ces vaporisations, ces températures étant rangées dans l'ordre de leur élévation croissante, depuis t jusqu'à T. Soient enfin : c, k, l,..., les chaleurs spécifiques moléculaires moyenne des corps du système initial, dans l'intervalle compris de t à t_1 ; c_1, k_1, l_1,..., celles des corps du système final ; c', k', l', et c'_1, k'_1, l'_1,..., dans l'intervalle de t_1 à t_2. Et ainsi de suite jusqu'à $c_{(\alpha)}$ et $c_1^{(\alpha)}$, qui se rapportent au dernier intervalle compris entre t_α à T. On arrive aux formules suivantes :

$$U = \Sigma c(t_1 - t) + \Sigma c'(t_2 - t_1) + \ldots + \Sigma c^{(\alpha)}(T - t_\alpha) + \Sigma f + \Sigma \varphi,$$

$$V = \Sigma c(t_1 - t) + \Sigma c'_1(t_2 - t_1) + \ldots + \Sigma c_1^{(\alpha)}(T - t_\alpha) + \Sigma f' + \Sigma \varphi'.$$

Et l'on tire de là la formule générale :

$$Q_T = Q_t + (\Sigma c - \Sigma c_1)(t_1 - t) + \ldots - (\Sigma c^{(\alpha)} - \Sigma c_1^{(\alpha)})(T - t_\alpha) + \Sigma f + \Sigma \varphi - \Sigma f' - \Sigma \varphi'.$$

On retrouve ici à première vue la distinction des deux ordres de termes, les uns relatifs aux chaleurs spécifiques et qui varient proportionnellement aux différences des températures ; les autres relatifs aux changements d'état et dont la valeur est constante.

Lorsque la quantité de chaleur dégagée dans une réaction est très grande, et que l'on envisage seulement un intervalle de température peu étendu ; en un mot, dans le cas où l'on se borne à une première approximation, cette formule peut subir une simplification remarquable. En effet, dans cette circonstance, les divers produits de la forme

$$(\Sigma c - \Sigma c_1)(t_1 - t)$$

sont relativement assez petits pour être négligés, et la différence des deux quantités Q_T et Q_t se réduit à peu près aux chaleurs de fusion et de vaporisation :

$$Q = Q_t + \Sigma f + \Sigma \varphi - \Sigma f - \Sigma \varphi' + \varepsilon,$$

ε étant une quantité que l'on néglige.

Il y a plus : il arrive souvent, surtout en chimie organique, que l'on opère uniquement sur des corps liquides ou gazeux ; ou bien encore il arrive que les chaleurs moléculaires de fusion, beaucoup plus faibles que les chaleurs moléculaires de vaporisation, peuvent être négligées dans une première approximation. Dans ces circonstances, tout se réduit donc à tenir compte des chaleurs de vaporisation. Or, l'expérience prouve que, pour produire des volumes gazeux égaux des différents corps, il faut des quantités de chaleur qui demeurent comprises

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans un certain ordre de grandeur assez limitée et voisine d'environ 8,0 calories.

En adoptant ce chiffre, on voit que la quantité de chaleur dégagée dans une réaction exécutée à une certaine température étant trouvée par expérience, pour calculer la même quantité à une température plus élevée, et lorsqu'on se borne à une première approximation, il suffit de tenir compte du nombre de molécules des corps qui deviennent gazeux dans cet intervalle. Soient n le nombre des molécules des corps du système initial qui deviennent gazeuses, et n' le nombre de celles du système final ; on obtient ainsi l'expression empirique :

$$Q_T = Q_t + (n - n')8 + \varepsilon.$$

Si le volume des corps du système primitif qui deviennent gazeux est le même que celui des corps du système final, pendant un certain intervalle de température, on voit encore que la chaleur dégagée aux deux températures extrêmes sera sensiblement la même. Voilà précisément ce qui arrive à l'alcool, en tant que formé d'eau et d'éthylène soit à 0, qui pèse 100 à 200°.

Théorème II. Relation des Chaleurs spécifiques. — *En général, si, pendant l'intervalle* T — t, *aucun des corps primitifs ou finals n'éprouve de changements d'état, la variation de la chaleur dégagée dans une réaction se réduit à la somme des chaleurs spécifiques moyennes des premiers corps pendant cet intervalle, diminuée de la somme des chaleurs spécifiques moyennes des seconds, et multipliée par l'intervalle des températures :*

$$U - V = (\Sigma c - \Sigma c_1)(T - t).$$

D'après cette expression, la chaleur dégagée dans une combinaison, ou plus généralement dans une réaction quelconque, ira en croissant ou en décroissant avec la température, et pourra même changer de signe, suivant que la première somme l'emportera sur la seconde, ou inversement.

Pour que cette quantité soit nulle, il faut et il suffit que

$$\Sigma c = \Sigma c_1.$$

Si la relation existe pour toute température comprise dans l'intervalle $T - t$, la quantité de chaleur dégagée par la réaction sera constante pendant cet intervalle.

Théorème III. Etat gazeux sans condensation. — *Dans les combinaisons gazeuses des éléments formées sans condensation, la chaleur dégagée est indépendante de la température.*

Lorsque deux éléments, pris dans un état aussi voisin que possible de celui du gaz parfait, se combinent sans condensation, la chaleur dégagée est indépendante de la température : c'est une constante, que l'on peut appeler la *chaleur moléculaire de combinaison :* elle a été signalée plus haut.

En effet, la relation $U = V$ se vérifie à toute température pour cette classe de combinaison ; car pour de tels corps on a $\Sigma c = \Sigma c_1$, d'après les expériences de Regnault.

On peut admettre qu'il existe en principe une relation semblable pour toutes les réactions entre gaz simples ou composés, telles que la somme des volumes demeure constante.

Toutes les fois qu'il y a condensation dans une combinaison opérée sous pression constante, le travail extérieur produit par une variation quelconque de température n'est pas le même pour les gaz primitifs et pour les produits de la réaction : la variation de la chaleur de combinaison comprend alors deux termes, dont l'un dépend des travaux extérieurs ; tandis que les travaux intérieurs sont comparables en toute rigueur, dans la mesure des affinités chimiques. La distinction entre les valeurs propres à ces deux ordres de travaux se fait à l'aide des théorèmes suivants.

Théorème IV. Influence de la Pression dans les réactions gazeuses. — *La chaleur dégagée par une réaction entre corps gazeux, opérée à pression constante, est sensiblement indépendante de la pression,* dans les limites où les gaz suivent les lois de Mariotte et de Gay-Lussac.

Théorème V. Influence de la Température dans les réactions gazeuses avec condensation. — *La variation de la chaleur dégagée par une réaction entre corps gazeux à pression constante, pendant un certain intervalle de température, est égale à la variation de la chaleur dégagée à volume constant, pendant le même intervalle, accrue du produit qu'on obtient en multipliant les deux millièmes du changement de volume par l'intervalle des températures.*

$$(Q_{Tp} - Q_{tp}) = (Q_{Tv} - Q_{tv}) + 0{,}002\,(n - n')(T - t).$$

Q_{Tp} désigne ici la chaleur dégagée par la réaction à pression constante et à la température T ; Q_{tp}, la quantité analogue, à la température t ; Q_{Tv}, la quantité de chaleur déposée à volume constant et à la température T ; Q_{tv}, la quantité analogue, à la température t : n', le nombre d'unités de volume des composés (cette unité étant 22l,32 à zéro et 760 millim.), et n, le même nombre pour les composants.

Théorème VI. *La chaleur dégagée par une réaction entre corps gazeux à pression constante est égale à la chaleur de combinaison à volume constant à une température quelconque,* θ, *accrue du produit précédent compté depuis le zéro absolu.*

$$(1) \qquad Q\theta_p = Q\theta_v + 0{,}002\,(n - n')\,\theta ; \quad \theta = 273 + T.$$

On aurait encore $Q\theta_p$, $A\theta_v$, en comptant la température T depuis le zéro ordinaire :

$$(2) \quad Q_{Tp} = Q_{Tv} + 0{,}5424\,(n - n') + 0{,}002\,(n - n')\,T.$$

Ces proportions générales étant établies, il convient d'observer que le terme $(n - n')(T - t)\,0{,}002$ est en général petit par rapport au terme Q_T, toutes les fois que l'intervalle $T - t$ compté depuis la température ordinaire est peu considérable, et même lorsque cet intervalle demeure moindre que 100 ou 200°. Dans ces conditions, les quantités de chaleur dégagées dans une réaction gazeuse, soit à pression constante, soit à volume constant, peuvent être regardées chacune comme presque invariable, la différence même de ces deux quantités étant égale à $0{,}5424\,(n - n')$:

$$Q_{Tp} = Q_{Tv} + 0{,}5424\,(n - n') + \varepsilon.$$

Théorème VII. Etat liquide. — *Soient tous les composants et composés liquides dans une réaction, la chaleur dégagée demeure constante, croît ou diminue, à mesure que la température s'élève, suivant que l'on a*

$$U = V ; \quad \textit{ou bien } U > V ; \textit{ ou } U < V ;$$

c'est-à-dire

$$\Sigma c = \Sigma c ; \quad \textit{ou bien } \Sigma c > \Sigma c_1 ; \textit{ ou } \Sigma c < \Sigma c_1.$$

Le premier cas se présente quelquefois, comme dans la formation du deuxième hydrate sulfurique :

$$SO^4H + HO = SO^4H,HO ;$$

ou bien encore lorsqu'on dissout le brome ou l'iode liquide dans le sulfure de carbone (d'après M. Marignac). Mais le plus souvent la chaleur spécifique moléculaire d'un composé liquide diffère de la somme de celles de ses composants.

Les chaleurs spécifiques des liquides autres que l'eau et les solutions salines varient d'ordinaire rapidement avec la température. Cependant, toutes les fois que l'expression $c + c_1 - c_2$ conservera le même signe pendant un intervalle de température suffisant, on devra observer le résultat suivant : la chaleur dégagée ou absorbée à une certaine

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

température devient nulle à une température différente, puis elle change de signe au delà de cette température.

Soit :

$$c + c_1 > c_2 \text{ et } Q > 0$$

à une certaine température; le changement de signe surviendra à une température *plus basse*.

Il en sera de même, si

$$c + c_1 < c_2 \text{ et } Q < 0.$$

Au contraire, le changement de signe aura lieu à une température *plus haute*, si l'on a

$$c + c_1 < c_2 \text{ et } Q > 0,$$
$$\text{ou bien } c + c_1 > c_2 \text{ et } Q < 0.$$

Théorème VIII. Etat solide. — *La chaleur dégagée dans la formation des composés solides au moyen de composants solides est sensiblement indépendante de la température, toutes les fois que celle-ci varie entre des limites qui ne sont pas très étendues.*

En effet, la chaleur spécifique moléculaire d'un composé solide est à peu près la somme de celle de ses éléments solides, d'après une relation signalée par MM. Woestyn et Kopp; en outre, elle ne varie d'ordinaire que très lentement avec la température. Dans l'état solide, on a donc presque toujours et très approximativement $\Sigma c = \Sigma c_1$ et $U = V$, c.-à-d. que la chaleur dégagée dans les actions chimiques entre solides, pourvu qu'elle soit un peu considérable, est à peu près indépendante de la température.

Précisons-en les variations par quelques exemples, pour un intervalle de température T, en prenant comme unité la petite calorie.

Composés binaires.

$$Ag + S = AgS.\ \Sigma c = 6,4 + 3,2 = 9,6;\ c_1 = 9,3 :$$
$$U - V = +\ 0,3T$$

Doubles décompositions salines (état solide).

$$SO^4K + BaCl = SO^4Ba + KCl :$$
$$U - V = (16,6 + 9,3) - (13,1 + 12,9) = -\ 0,1T$$

Hydrates salins. Leur chaleur spécifique est sensiblement la somme de celles du sel anhydre et de l'eau solide, d'après une relation signalée par Person, mais qui est une conséquence de la loi générale des chaleurs spécifiques solides. Voici quelques nombres :

$$SO^4Ca + H^2O^2 = SO^4Ca,H^2O^2 :\ U - V$$
$$= (12,7 + 9) - 23,6 = -\ 1,9T$$
$$CaCl + 3H^2O^2 = CaCl,3H^2O^2 : = (9,2 + 27)$$
$$- 37,7 = -\ 1,5T$$

Théorème IX. Etat dissous. — *Soient tous les composants et composés pris à l'état dissous dans une réaction, la chaleur dégagée demeure constante, croît ou diminue, suivant que l'on a :*

$$U = V, \textit{ ou bien } U > V, \textit{ ou bien } U < V,$$

c'est-à-dire

$$\Sigma c_1 = \Sigma c, \textit{ ou } \Sigma c > \Sigma c_1, \textit{ ou } \Sigma c < \Sigma c_1.$$

Ce théorème est pareil à celui qui a été donné pour l'état liquide. Mais il offre des applications beaucoup plus nombreuses, attendu que la plupart des réactions entre les acides, les bases et les sels s'opèrent au sein des dissolutions. L'expérience montre que la relation $U = V$ est rarement réalisée pour les corps dissous; tandis que l'on a presque toujours $U > V$, ou $U < V$; c.-à-d. que : *la chaleur dégagée dans les réactions des corps dissous varie d'ordinaire rapidement avec la température.* Par exemple, l'union de l'acide chlorhydrique étendu, tel que $HCl + 100\ H^2O^2$, avec la soude étendue, telle que $NaO,HO + 100\ H^2O^2$, dégage vers zéro $+ 14^{cal}.7$. Pour calculer la chaleur dégagée à une autre température, telle que 100°, il faut connaître la chaleur spécifique moléculaire des trois dissolutions :

$HCl + 100\ H^2O^2$: soit $c = 0,965 \times 1836,5 = 1772$
$NaO,HO + 100\ H^2O^2$: $c' = 0,968 \times 1840 = 1781$
$NaCl + 201\ H^2O^2$: $c_1 = 0,978 \times 3676,5 = 3596$

On a donc $c + c' - c_1 = 3553 - 3596 = -\ 43$.

Donc, pour l'intervalle compris entre zéro degré et 100° l'expression $U - V$ diminuera de 43 calories $\times$ 100, soit $-\ 4^{cal},3$ (en adoptant l'unité ordinaire des réactions chimiques). La chaleur dégagée par la formation du chlorure de sodium dissous se réduit donc, vers 100°, à $+ 10^{cal}.,4$; c'est une diminution de près d'un tiers pour l'intervalle des températures envisagées.

Les variations deviennent plus tranchées encore toutes les fois qu'un corps solide entre dans une dissolution, ou qu'il s'en sépare par précipitation ou cristallisation.

Théorème X. Dissolution des Sels anhydres. — *En général, la chaleur dégagée ou absorbée par la dissolution d'un sel anhydre change continuellement de grandeur avec la température de dissolution.*

Il en est ainsi parce que la chaleur spécifique des dissolutions salines diffère en général de la somme des chaleurs spécifiques du sel et de l'eau prises séparément.

La chaleur de dissolution des sels anhydres change même le plus souvent de signe, pour un intervalle de température qui ne surpasse pas 100 à 200°; parfois ce changement de signe a lieu au voisinage de la température ambiante et peut être constaté par des expériences directes. Je l'ai vérifié pour le sulfate de soude et pour divers autres corps. On arrive encore aux conséquences suivantes :

1° *Si la dissolution d'un sel minéral anhydre dans une grande quantité d'eau*, à la température ordinaire, *absorbe de la chaleur, cette absorption croîtra sans cesse à mesure que la température initiale s'abaissera ;* 2° *la chaleur absorbée décroîtra, au contraire, à mesure que la température initiale deviendra plus haute ;* 3° à une certaine température, que j'appellerai *température d'inversion, la dissolution s'effectuera sans qu'il y ait ni absorption ni dégagement de chaleur ;* 4° au-dessus de cette température, *la dissolution donnera lieu à un dégagement de chaleur, qui croîtra dès lors indéfiniment avec la température.* En résumé, *l'effet thermique de toute dissolution d'un sel minéral anhydre qui absorbe de la chaleur* en se dissolvant dans une grande quantité d'eau, doit *changer de signe* à une certaine température.

Cette inversion a lieu pour le sulfate de soude anhydre vers 7°; pour le carbonate de potasse hydraté vers 25°, etc.

Théorème XI. Cristallisation et Précipitation. — *La séparation d'un sel solide dans une dissolution étendue, par cristallisation ou précipitation*, représente un phénomène réciproque avec celui de la dissolution : elle doit donc offrir les mêmes variations dans le signe thermique de la chaleur dégagée, mais en sens inverse ; c.-à-d. que *la précipitation doit donner lieu tantôt à un dégagement de chaleur, tantôt à une absorption.* S'il y a un dégagement de chaleur à la température ordinaire, il doit croître à mesure qu'on abaisse la température initiale, mais décroître à mesure qu'on l'élève. A un certain degré, il n'y aura plus de chaleur dégagée ou absorbée; au-dessus de ce degré, il y aura absorption de chaleur. Réciproquement, s'il y a absorption de chaleur dans une précipitation opérée à la température ordinaire, cette absorption croîtra à mesure que la température initiale s'élèvera ; mais elle décroîtra par un abaissement de température, jusqu'à devenir nulle, puis à se changer en un dégagement de chaleur. Ceci est vrai, surtout toutes les fois que la proportion du sel dissous par rapport à l'eau est peu considérable avant sa séparation. — On a vérifié les conséquences de la théorie pour la précipitation du sulfate de chaux et du sulfate de strontiane.

La transformation d'un corps amorphe en corps cristallisé, métamorphose observable dans l'étude thermique des précipités, est encore un phénomène susceptible de changer de signe avec la température initiale, toutes les fois que la chaleur spécifique du corps cristallisé n'est

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas absolument la même que celle du corps amorphe qui l'engendre. Ce cas paraît exister en fait pour le soufre. La même remarque s'applique à la métamorphose d'un *corps dimorphe* qui passe d'un système cristallin à l'autre.

Théorème XII. Dilution. — On arrive aux mêmes conclusions générales pour la *dilution* d'une solution saline. En effet, la chaleur absorbée à la température ordinaire décroît à mesure que la température s'élève, et elle devient nulle pour une certaine température.

Au-dessus de ce degré, il y a dégagement de chaleur. Réciproquement, s'il y a chaleur dégagée dans la dilution, cette quantité de chaleur diminuera, puis s'annulera, pour un abaissement convenable dans la température.

M. Berthelot.

III. Physiologie (V. Chaleur animale).

Bibl. : Black, *Dict. de phys. de Gehler*, X. p. 669. — Laplace et Lavoisier. *Mém. Acad., sciences*, 1780. — Rumford, *Ann. de Gilbert*, XLV, p. 317. — Berthelot, *Ann. de chimie et de phys.* [4], XXIX, p. 94, et *Essai de mécanique chimique*, t. I. — Favre, *Ann. de chim. et de phys.* [3], XXXVI, p. 5. — Bunsen, *Ann. Poggendorff*, CXLI. — Marignac, *Arch. des sc. phys. et natur. de Genève*, 1870, et *Journ. de phys.*, I, p. 35. — Hirn, *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, LXX, 592. — Jamin, même recueil, LXX, 657. — Regnault, *Ann. chim., phys.* [3], IX, p. 327.

CALORIQUE (V. Calorie).

CALORITI (Giovanni-Battista), surnommé *il Nero*, peintre italien du XVIIe siècle, originaire de Malte. Il eut pour maître Preti, et peignit surtout des vues de Malte ainsi que d'autres villes italiennes. Il mourut, d'après Boni, vers 1700. — Son fils, *Giuseppe*, cultiva comme lui la peinture.

CALORNIS (Ornith.). Ce genre, de la grande famille des Sturnidés et de la subdivision des *Lamprotornithinæ* ou Merles bronzés (V. Etourneau, Sturnidés et Merle bronzé), renferme une vingtaine d'espèces répandues sur différents points de la Malaisie, de la Papouasie et qui représentent dans ces régions les *Juidas* (V. ce mot) de l'Afrique tropicale et méridionale. Les *Calornis*, dont les *Aplonis* (V. ce mot) ne constituent qu'une subdivision assez mal définie, sont des oiseaux de la taille d'un Pinson ou d'un Merle, au bec de longueur médiocre, élargi à la base, arqué en dessus et légèrement échancré vers la pointe, aux ailes assez pointues, avec la première rémige rudimentaire et les troisième et quatrième pennes plus longues que les autres et à la queue tantôt coupée carrément, tantôt élargie avec les rectrices médianes allongées. On remarque en outre que chez les *Calornis* les pattes sont toujours robustes avec le doigt externe plus long que le doigt interne, et les narines s'ouvrent à découvert par des pertuis arrondis, les plumes frontales arrivant seulement au bord de l'ouverture. Quant au plumage il est généralement moins brillant que chez les Juidas, et s'il est le plus souvent, chez les adultes, d'un vert foncé à reflets métalliques ou pourprés, il offre parfois aussi une teinte brune ou noirâtre à peu près uniforme. Chez les jeunes la livrée est encore plus modeste et les parties inférieures du corps sont tantôt grisâtres ou roussâtres, tantôt marquées de stries longitudinales blanchâtres sur un fond gris ou fauve. Parmi les espèces du genre *Calornis*, nous citerons le *C. panayensis* (Scop.) des Philippines, le *C. chalybea* de Java, le *C. metallica* (Tem.) de la Nouvelle-Guinée, le *C. atrifusca* (Peale) des îles Samoa et le *C. Kittlitzi* F. et H. des îles Pelew et Carolines, que MM. Hombron et Jacquinot plaçaient dans leur genre *Sturnoides*, le *Calornis* ou *Lamprocorax fulvipennis* (H. et J.) des îles Salomon, etc. E. Oust.

Bibl.: Hombron et Jacquinot, *Zoologie du Voyage au pôle Sud, Oiseaux*, pl. 14 et 15. — Finsch et Hartlaub, *Beitr. Faun. central Polynes.*, 1867, p. 103, in-8. — Salvadori, *Ornitologia della Papuasia*, 1881, t. II, p. 446.

CALOSANTHE (Bot.) (*Calosanthes* Bl.). Genre de Bignoniacées, dont l'unique espèce, *C. indica* Bl. (*Bignonia indica* L.) est un bel arbre de l'Inde, à feuilles bipinnées et à grandes fleurs campanulées, pourvues de cinq étamines fertiles, à anthères biloculaires. Le fruit est une capsule aplatie, très longue, renfermant de nombreuses graines plates et minces, entourées d'une aile membraneuse très large. — Le *C. indica* porte, aux Philippines, le nom vulgaire d'*Ababangay*. Ses feuilles sont préconisées comme émollientes pour la guérison des ulcères.

CALOSAURE (Erpét.). Genre de *Lacertiliens* de la famille des *Lacertidæ* (V. ces mots) ayant pour caractères : les dents intermaxillaires coniques, simples, et des dents maxillaires comprimées, les premières simples, les suivantes tricuspides; pas de collier squameux sous le cou, un pli en avant de chaque épaule, les scutelles ventrales quadrilatères, lisses, disposées par bandes longitudinales; des pores fémoraux et une queue cyclotétragone à sa base, arrondie dans le reste de son étendue. Le *Calosaurus Leschenaulti* Dum. et Bibr., type du genre, présente sur le dos une teinte grisâtre, les côtés et les flancs sont teintés de noir brillant sur lequel tranchent quatre larges bandes blanches; la queue est roussâtre, les parties antérieures des membres brunes, et toutes les régions inférieures blanchâtres. Cette forme est originaire des Indes Orientales, et notamment de la côte de Coromandel. Rochbr.

Bibl. : Duméril et Bibron, *Erpét. gén.*

CALOSIPHONIA (Bot.). Genre d'Algues (ordre des Floridées, tribu des Cryptonémiées). Thalle composé d'un simple filament à branches rayonnantes, qui constitue une épaisse couche corticale. L'œuf plongé dans cette couche périphérique se développe directement en sporogone, en poussant une ou plusieurs branches grêles qui divergent de suite en tous sens dans le tissu du thalle. Le sporogone s'accuse en dehors par une protubérance qui s'ouvre au sommet pour mettre les spores en liberté. H. F.

CALOSOME (Entom.) (*Calosoma* Web.). Genre de Coléoptères, de la famille des Carabiques, dont les représentants, très voisins des *Carabes* (V. ce mot), en diffèrent par leur corps plus large, pourvu d'ailes sous les élytres, par les mandibules striées transversalement et par les antennes dont le deuxième article est très court, tandis que le troisième, plus long que les autres, est comprimé et tranchant en dessus. — Les Calosomes sont de grands et beaux insectes, très carnassiers, dont on connaît environ une centaine d'espèces, disséminées à peu près également sur la surface du globe. L'Europe possède seulement le *C. sycophanta* L., le *C. inquisitor* (*C. antiquus* Fourcr.), le *C. Maderæ* Fabr. et le *C. auropunctatum* Herbst. Les deux premiers, plus ou moins abondants suivant les années, vivent dans les bois et les taillis, où ils font, aussi bien à l'état de larve qu'à l'état d'insectes parfaits, une guerre active aux chenilles, surtout à celles de Liparides (*Liparis monacha* L. et *L. dispar* L.), de Processionnaires (*Cnethocampa processionea* L. et *C. pityocampa* Fabr.) ou de Tinéides (*Halias quercana* L. et *H. viridana* L.). Le *C. Maderæ* (*C. indagator* Fabr.) fréquente, au contraire, les plaines sablonneuses, les prairies et les champs cultivés, où il fait la chasse aux Chenilles, aux Orthoptères, etc. Quant au *C. auropunctatum* (*C. sericeum* Fabr.), c'est une espèce des dunes et des sables, qui se trouve en Suède, en Danemark et en France, sur les côtes du Morbihan. Les métamorphoses du *C. sycophanta* ont été décrites par Razeburgh (*Die Fortinsect Käf.*, I, 1839, p. 28,

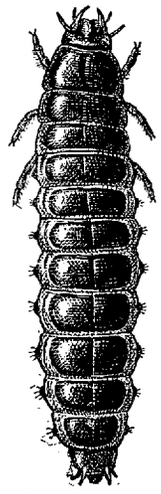

Calosoma sycophanta. L. (larve grossie).

© 2007 Lyon — Éditions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pl. I, f. 11), celles du *C. inquisitor*, par Erichson (*Archiv. de Wiegnen.*, 1841, p. 42) et celles du

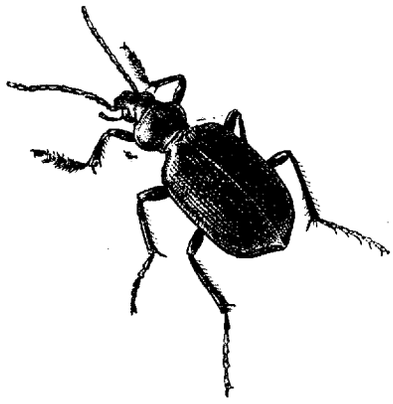

Calosoma sycophanta L. (grossi).

C. Maderæ, par E. Lucas (*Expl. scient. de l'Algérie*, p. 37, pl. V, fig. 7). Ed. Lef.

CALOSTYLIS (Paléont.). Genre de Polypiers fossiles, de l'ordre des Zoanthaires et de la famille des *Eupsammidæ* (V. ce mot) créé par Lindström et devenu pour Zittel le type d'une sous-famille *(Calostylinæ)* qui présente les caractères suivants : cloisons disposées en rayonnant, réunies par des synapticules ou soudées ensemble, et qui renferme trois genres : *Calostylis*, *Haplaræa* et *Diplaræa*. Le *G. Calostylis* présente un polypier rameux, subcylindrique, à bourgeons sur un seul côté. Cloisons nombreuses, rayonnées, parfois soudées ; columelle épaisse, spongieuse, formée de petites branches entrelacées ; épithèque incomplète. Ce type est du silurien. Les deux autres genres sont du jurassique supérieur. E. Trt.

CALOT (V. Képi et Schako).

CALOTERIE (La). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer ; 438 hab.

CALOTERMES (*Calotermes* Hagen). Genre d'Insectes-Orthoptères, du groupe des Pseudo-Névroptères et de la famille des Termitides. Ses représentants, voisins des Termites proprement dits, en diffèrent surtout par la présence de pelotes entre les crochets des tarses. M. H.-A. Hagen (*Monogr. der Termiten*) en décrit vingt espèces, dont trois fossiles et les autres réparties dans les cinq parties du monde. La principale, *C. flavicollis* Fabr., habite tout le pourtour de la Méditerranée, sous l'écorce des arbres, dans les buissons morts et le bois pourri. Ses habitations sont moins bien construites que celles des *Termes*. Elle se contente de pratiquer, en rongeant le bois, des galeries parallèles à l'axe de l'arbre et dont les parois sont généralement revêtues d'un mince enduit de boue. Il n'existe point de chambre spéciale pour la femelle féconde. Celle-ci n'a d'ailleurs pas encore été observée, non plus que les ouvriers. Les soldats, longs de 7 à 9 millim., ont la tête quadrangulaire, extrêmement allongée, avec de larges mâchoires dentelées en dedans. Les insectes ailés sont d'un brun marron foncé, avec la bouche, les antennes, les pattes et le premier anneau thoracique jaunes. Les ailes, qui atteignent 20 millim. d'envergure, sont légèrement enfumées. Ed. Lef.

CALOTES (Erpét.). Genre de *Lacertiliens* de la famille des *Agamidæ*, caractérisé par un tympan distinct, un corps comprimé couvert d'écailles de mêmes dimensions ; une crête dorsale et nuchale, une queue arrondie ou faiblement comprimée, et l'absence de pores fémoraux et préanaux. La forme la plus anciennement connue en ce genre est le *Calotes versicolor*, elle peut atteindre une longueur de 40 centim., sa couleur générale est d'un jaune roussâtre orné de bandes brunes plus ou moins foncées, les épaules sont marquées d'une tache noire, plusieurs lignes de couleur noirâtre sont disposées en rayon autour de l'œil ; le dos, les flancs et le ventre sont teintés de rougeâtre ; les pattes et la queue sont noires. Ce *Calotes* jouirait comme le *Caméléon*, de la faculté de changer de couleur. Très commun dans l'Inde, il habite également Ceylan et une partie de l'Indo-Chine. Les mâles paraissent se livrer entre eux à des combats acharnés, ce qui leur a valu de la part des colons hollandais, dans l'Inde, la dénomination de *petits Coqs*. Le nom de *Galéotes* sert aussi à les désigner. Rocher.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, *Reptiles*, éd. française. — Duméril et Bibron, *Erpét. gén.*

CALOTHAMNUS (*Calothamnus* Labill.). Genre de plantes de la famille des Myrtacées et du groupe des Leptospermées. Ce sont des arbustes à feuilles alternes, à fleurs tétramères ou pentamères, sessiles le long des rameaux, et formant par leur réunion un épi couronné par une touffe de feuilles. On en connaît une vingtaine d'espèces, toutes originaires de l'Australie occidentale et dont plusieurs, notamment le *C. quadrifida* R. Br., sont cultivées dans les serres de l'Europe pour la beauté de leurs fleurs. Ed. Lef.

CALOTHORAX (Ornith.). Le genre *Calothorax*, dont on rencontre fréquemment des représentants dans les collections formées au Mexique, comprend des *Oiseaux-Mouches*

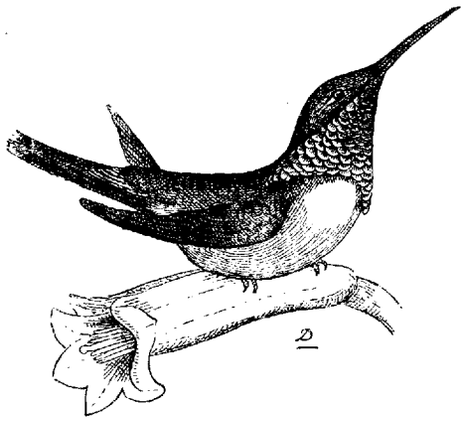

Calothorax pulcher Gould.

(V. ce mot) de très petite taille, au bec long et recourbé, aux ailes pointues, à la queue fourchue, aux tarses courts et emplumés et à la gorge ornée, chez les mâles, d'un plastron à reflets métalliques. Ces oiseaux se font remarquer en outre par la forme de leurs rectrices latérales, qui sont plus courtes que les deux suivantes et tellement étroites qu'elles semblent réduites à leurs tiges. On ne connaît encore que deux espèces de *Calothorax*, *C. pulcher* (Gould) et *C. lucifer* (Sw.), qui ne diffèrent guère l'une de l'autre que par les dimensions, et chez lesquelles le mâle porte une livrée verte, avec des ailes pourprées, une bande blanche sur le ventre et un hausse-col d'un violet clair, tirant sur lilas, tandis que la femelle est revêtue d'un costume plus modeste, vert, brun et chamois. Le *Calothorax pulcher* est très commun aux environs d'Oaxaca, tandis que le *C. lucifer* se trouve surtout près de Jalapa et de Cordova. E. Oustalet.

Bibl. : G.-R. Gray et Mitchell, *Genera of Birds*, 1840, p. 13. — J. Gould, *Monogr. Trochil.*, t. III, pl. 143 et 144. — Mulsant, *Hist. nat. des Oiseaux-Mouches*, 1877, t. IV, pp. 26 et 38. — D.-G. Elliot, *Classif. and Synopsis Trochil.*, 1879, p. 117.

CALOTHRIX (Bot.). Genre d'Algues (famille des Nostocacées, tribu des Rivulariées, Van Tieghem ; Oscillariées, Harvey ; Scytonémacées, Rabenhorst). Thalle pourvu d'hétérocystes et formé de filaments qui s'appliquent les uns

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les autres pour former une fronde en apparence ramifiée, un peu rigide. Habitat : ruisseaux d'Europe (sept espèces).

CALOTROPIS (*Calotropis* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Asclépiadacées, dont les représentants sont des arbrisseaux ou des arbustes, à feuilles opposées, à fleurs disposées en cymes ombelliformes, axillaires ou terminales. Ces fleurs, ordinairement verdâtres en dehors et pourprées en dedans, ont un calice divisé en segments lancéolés, une corolle campanulée-rotacée, quinquéfide, et des étamines à anthères terminées par une membrane infléchie. Les fruits sont des follicules contenant des graines chevelues. — Des trois espèces connues, l'une, *C. gigantea* R. Br. (*Asclepias gigantea* L.), croît aux Indes orientales, où sa racine, appelée *Racine de Mudar*, est préconisée contre l'éléphantiasis, la syphilis et les maladies de la peau ; l'autre, *C. procera* R. Br. (*Asclepias procera* Willd.), est une liane commune dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique, et dont toutes les parties sont gorgées d'un suc laiteux extrêmement corrosif, très riche en caoutchouc. Elle donne, par suite des piqûres d'un insecte, une sorte de manne, connue sous le nom de *Sucre de Mudar*. Ed. Lef.

CALOTTE. I. Architecture. — Voûte sphérique ou de forme sphéroïdale, employée pour recouvrir non seulement les pièces rondes mais encore toutes les pièces ayant la forme d'un polygone régulier. Les constructions inspirées par l'art byzantin et élevées de nos jours encore dans les pays musulmans offrent de nombreux exemples de ce genre de voûte, dont la poussée, se répartissant également sur tous les points d'appui, permet de donner à ceux-ci des dimensions égales et moindres que pour toute autre forme de voûte. On emploie aussi des plafonds en calotte, souvent construits en charpente de bois ou de fer hourdée en matériaux légers, pour couvrir les escaliers ou pour diminuer la hauteur d'une petite pièce, réduit ou cabinet, compris entre des pièces plus grandes et ayant une grande élévation de plafond. — On donne encore le nom de *calotte* à la voussure en quart de sphère qui termine une niche à sa partie supérieure. Ch. Lucas.

II. Géométrie. — *Calotte sphérique* (V. Zone).

III. Art militaire. — *Calotte d'Armement*. La calotte est la partie de la monture du sabre qui coiffe la poignée ; elle est en laiton et comprend la *douille*, le *bourrelet* et le *bouton* dans lequel est ménagé le trou pour la soie. On nomme également calotte la partie extrême de la carcasse du *revolver* (V. ce mot).

IV. Histoire. — *Régiment de la Calotte*. Institution burlesque fondée au commencement du XVIIIe siècle. Un certain nombre de viveurs facétieux avaient imaginé de composer un *régiment de la calotte* de tous ceux qui, passant pour avoir la tête légère, avaient soi-disant besoin d'une calotte. Ils donnaient des brevets à ceux qui étaient jugés dignes d'y entrer. Ces brevets étaient rédigés en vers et contenaient la satire des ridicules du récipiendiaire. On ajoutait que les pensions de ce régiment étaient assignées sur les brouillards. Une collection de ces brevets humoristiques fut formée et publiée en 1725.

Bibl. : Histoire. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte*, 1725, 2 vol. in-12. — *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, de l'avocat Barbier, éd. 1857, 8 vol. in-18 (à l'année 1722), et généralement les *Mémoires* d temps.

CALOV (Abraham), théologien luthérien, né à Mohrungen (Prusse orientale) en 1612, mort à Wittenberg le 25 fév. 1686. Il fit ses études à l'Université de Kœnigsberg et devint professeur extraordinaire de théologie. En 1643, il fut prédicateur à Dantzig et, en 1650, surintendant général et professeur à Wittenberg, où il resta jusqu'à sa mort. Calov est le représentant classique de l'orthodoxie luthérienne militante du XVIIe siècle. C'est à l'âge de vingt-sept ans qu'il composa son premier écrit polémique, qui ne fut que le commencement d'une nombreuse série. Le principal adversaire de Calov fut G. Calixtus et son école, dont il combattit le syncrétisme dans son *Consensus repetitus fidei vere lutheranæ* (1665), une sorte de nouvelle confession de foi luthérienne. Ses ouvrages les plus importants furent : *Systema locorum theologicorum* (1655-77, 12 vol.) ; *Historia syncretistica* (1688) et *Biblia illustrata* (1672, 4 vol.), ouvrage exégétique destiné à réfuter les Commentaires de Grotius. Nous n'avons aucune biographie un peu complète de Calov.

Bibl. : Friedr. Erdmann, *Lebensbeschreibungen der Wittenberger Professoren*, 1804, p. 88. — Tholuck, *Wittenberger Theologen*, 1852, p. 185.

CALOYERS (V. Calogers).

CALPE. Rocher qui domine au N. le détroit de Gibraltar, et où s'élève aujourd'hui la grande forteresse ; il était célèbre dans l'antiquité ; on l'appelait aussi *Columna Herculis*, ou *meta laborum Herculis*. Il est mentionné par une foule d'auteurs et décrit particulièrement par Pomponius Méla, Avienus, Silius Italicus, etc. C'est ce rocher même qui a été appelé par les Arabes Gebel-Tarick (d'où Gibraltar). Il y avait là une ville de *Calpé*, que l'Itinéraire d'Antonin donne comme une station de la route de Malaga à Cadix. E. Cat.

CALPENTYN. Péninsule sur la côte orientale de l'île de Ceylan, avec une forteresse et un village du même nom. Commerce de poisson salé fait par les naturels du pays.

CALPIOCRINUS (Paléont.). Genre créé par Angelin, Echinodermes de l'ordre des Crinoïdes, famille des *Ichthyocrinidæ*. Fossiles du silurien supérieur de la province de Gothie, en Suède. Les *Calpiocrinus* ont les bras épais, courts, soudés entre eux, et divisés seulement à la partie supérieure ; ces bras sont dépourvus de pinnules. La tige est épaisse et ronde, les surfaces articulaires de ses articles sont rayonnantes et le canal nourricier est pentagonal. R. Moniez.

CALPRENÈDE (La), écrivain français (V. La Calprenède).

CALPURNIA (*gens*). Famille de l'ancienne Rome, d'origine plébéienne, qui a produit plusieurs branches, celle des Bestia, des Bibulus, des Piso. Voici les plus connus de ses membres :

Calpurnia, fille de L. Calpurnius Piso Cæsoninus, consul en 58 av. J.-C. Elle épousa en 59 Jules César, dont elle était la troisième femme. Après l'assassinat du dictateur, qui lui avait été révélé par un songe, elle se réfugia auprès d'Antoine en lui apportant la somme de quatre mille talents prise dans la fortune conjugale (Suétone, *Cæsar* ; Plutarque, *Cæsar*, *M. Antonius*, *passim*).

Calpurnia, seconde femme de Pline le Jeune ; il en est plusieurs fois question dans la correspondance de son mari, et toujours avec les plus grands éloges ; elle était associée de la manière la plus étroite à tous les événements de la carrière de son mari. Pline lui adresse deux billets (VI, 4 ; VII, 5), remarquables par la profondeur de la tendresse conjugale qui les a inspirés.

Sex. Calpurnius Agricola, consul suffect en 138 ap. J.-C., sous Antonin, proconsul de Bretagne en 161 ou 162.

C. Calpurnius Aviola, consul suffect en 24 ap. J.-C., sous Tibère.

Calpurnius Bassus (V. Bassus, t. V, p. 655).

Calpurnius Bestia (V. Bestia, t. VI, p. 511).

G. L.-G.

Calpurnius Bibulus, nom d'une branche de la *gens Calpurnia*, célèbre sous la République. On citera :

L. Calpurnius Bibulus (V. Bibulus).

M. Calpurnius Bibulus, homme politique romain du dernier siècle de la République, édile curule en 65 av. J.-C., préteur en 62, consul avec Jules César en 59, puis proconsul en Syrie, mort en 48. Il a laissé la réputation d'un personnage assez ridicule, dont le rôle politique fut l'objet des railleries des contemporains, de Cicéron entre autres. Partisan convaincu des aristocrates, homme « dont l'entêtement borné passait,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux yeux de beaucoup de gens, pour de l'énergie conservatrice » (Mommsen, *Hist. rom.*, trad. de Guerle), il réussit, grâce à l'appui des grands, à se faire nommer consul en même temps que César. Quand son collègue présenta sa loi agraire, il lui fit une opposition puérile et vaine. Le jour de la présentation de la loi, César le suppliait de ne point s'opposer à cet acte de justice et engageait le peuple à joindre ses prières aux siennes. Bibulus répondit : « Quand vous réclameriez tous cette loi, vous ne l'aurez pas. » Le jour du vote, le Forum était plein de partisans de César en armes. Cela n'empêcha pas Bibulus de déclarer « qu'il observait le ciel » et que, par conséquent, toute affaire devait être suspendue. Mais on se jeta sur lui, et Bibulus fut forcé de quitter l'assemblée. Dès lors il resta chez lui et se borna à faire œuvre d'opposition passive ; pour entacher d'illégalité tous les actes de son collègue, il déclara fériés tous les jours de son consulat : ce qui sembla puéril, même à ceux qui l'avaient mis en avant. Ces vieilles croyances religieuses, au nom desquelles il espérait arrêter César, étaient bien démodées. On se moqua de lui : on prétendit que les deux consuls n'étaient plus Marcus Bibulus et Jules César, mais bien Jules et César, et les plaisants colportèrent dans Rome le distique qui nous a été conservé par Suétone (*César*, XX) :

Non Bibulo quidquam nuper sed Cæsare factum est;
Nam Bibulo fieri consule nil memini.

Bibulus qui, paraît-il, avait quelquefois de l'esprit, se vengeait en lançant contre César, du fond de la retraite où il se dissimulait prudemment, des édits « écrits en style d'Archiloque » au dire de Cicéron, qui répète deux fois cette appréciation dans les mêmes termes (*Ad Attic.*, II, 20, 21). Ces édits faisaient tellement fureur parmi le peuple que, partout où ils étaient affichés, la foule qui se pressait pour les lire encombrait les rues. Mais cette popularité devait être éphémère ; et, alors que César obtenait pour cinq ans le gouvernement de la Gaule cisalpine, Bibulus rentrait dans l'oubli.

Plus tard (52 av. J.-C.), au moment où Cicéron était proconsul de Cilicie, nous retrouvons Bibulus proconsul de Syrie. Une lettre de Cicéron (*Famil.*, II, 17) à Caninius Sallustius, questeur de Bibulus, montre que le grand orateur croyait avoir à se plaindre de son collègue de Syrie. Il remarque, non sans aigreur, que Bibulus ayant conçu de la haine pour lui et affectant de le traiter avec peu d'égards, il n'a pas qualité pour lui recommander Sallustius, comme celui-ci l'en priait. Bibulus, en effet, aurait osé prétendre, au moment où Antioche n'espérait qu'en Cicéron et son armée, qu'il saurait bien se passer de lui. Il semble que Bibulus ne prenait pas au sérieux les talents militaires de Cicéron : c'était une de ces blessures d'amour-propre que celui-ci ne savait pas oublier. Aussi est-ce avec une satisfaction non dissimulée que Cicéron raconte à Atticus (*Ad Attic.*, V, 20) les mésaventures de Bibulus, qui désirait des lauriers et croyait n'avoir qu'à se baisser pour en recueillir. Loin de là, il se fit battre par les barbares, et perdit sa première cohorte en entier et tous ses centurions. Cicéron se réjouit de cette *plaga odiosa*. Cela n'empêcha pas Caton d'Utique, oublieux de ses principes, de solliciter pour Bibulus, qui avait épousé sa fille Porcia, une supplication de vingt jours : ce dont Cicéron enrage (*Ad Attic.*, VII, 2). Bibulus eut même l'audace de prétendre au triomphe, lui, dit encore Cicéron, qui, tant qu'il a pu voir en Syrie un seul ennemi, se tint enfermé dans Antioche, comme il s'était caché dans sa maison pendant son consulat. Pendant la guerre civile, il commanda la flotte de Pompée dans l'Adriatique. Cicéron (*Brutus*, 77, 267) le cite au nombre des orateurs qui moururent pendant la guerre civile. Il lui rend ce témoignage qu'il avait écrit beaucoup et avec soin (*Scriptitavit accurate*). Henri DE LA VILLE DE MIRMONT.

Ser. Calpurnius Dexter, consul en 225 ap. J.-C., sous Alexandre Sévère.

C. Calpurnius Flaccus, consul suffect sous Hadrien.

M. Calpurnius.....icus, consul suffect en 96, sous Nerva.

Calpurnius Piso, nom de la branche la plus nombreuse et la plus célèbre de la *gens Calpurnia* (V. PISON).

G. L.-G.

BIBL. : Pour M. Calpurnius Bibulus : CICÉRON, *loc. cit.*, et *passim*. — SUÉTONE, *Vie de César*. — Histoires romaines de DURUY, MOMMSEN, etc.

CALPURNIÆ (Leges). I. DE AMBITU (V. AMBITUS).

II. DE LEGIS ACTIONE PER CONDICTIONEM. — On appelle *Legis Actio*, dans la procédure romaine de la République, un ensemble de rites ayant son origine dans la loi et tendant à la faire respecter. *Lege* ou *Legem agere*, c'est mettre la loi en mouvement ; les mots *legis actio* peuvent être traduits exactement par notre terme de *procédure*. Le plaideur n'a d'ailleurs à sa disposition qu'un très petit nombre de procédures distinctes, de *Legis Actiones*. Une loi Silia avait introduit une nouvelle *Legis Actio* pour le cas où il s'agissait de réclamer en justice le paiement d'une dette ayant pour objet une somme d'argent déterminée, *certa pecunia*. Ce fut la *Legis Actio per condictionem*, qui avait un caractère plus moderne que la vieille *Legis Actio Sacramenti*. Une loi postérieure, la loi Calpurnia, dont nous nous occupons en ce moment, étendit le domaine d'application de la nouvelle *Legis Actio;* celle-ci put être utilisée désormais si la dette a pour objet le transfert de la propriété de choses corporelles autres que des pièces de monnaie. *Hæc autem legis actio constituta est per legem Siliam et Calpurniam, lege quidem Silia certæ pecuniæ, lege vero Calpurnia de omni certa re* (Gaius, IV, 19). Quand fut votée la loi Calpurnia? M. Voigt en place la date entre l'année 416 et l'année 466 de l'ère romaine. C'est là, croyons-nous, une conjecture qui n'a pas dans les textes une base suffisante. La seule affirmation qui soit, non pas certaine, mais au moins très vraisemblable, c'est que la loi Calpurnia existait déjà au temps de Plaute.

III. REPETUNDARUM. — Plébiscite voté en l'an 605 de l'ère romaine (149 av. J.-C.), sur la proposition du tribun *L. Calpurnius Frugi*. Ce plébiscite permit aux pérégrins sujets ou alliés du peuple romain de poursuivre à Rome devant un tribunal permanent, composé de sénateurs et présidé par le *prætor peregrinus*, les gouverneurs de province qui auraient commis à leur détriment des actes de concussion (Cic., *Brut.*, 27). L'objet de la demande était la restitution des sommes d'argent que le défendeur s'était fait remettre en abusant de son autorité (*repetere pecunias*). Les formes à suivre étaient celles de la *Legis Actio Sacramenti*, qui pouvait être utilisée dans notre hypothèse par des pérégrins contrairement aux principes généraux du droit ancien. On appela *Quæstio perpetua Repetundarum (pecuniarum)* le tribunal permanent ainsi créé par la loi Calpurnia dans l'intérêt des cités provinciales ou alliées. Ce fut la première des *Quæstiones perpetuæ*, qui devaient être plus tard assez nombreuses. Grâce à la loi Calpurnia, une amélioration notable était apportée à la condition des provinces. Jusque-là, en effet, les pérégrins, victimes de l'avidité des gouverneurs, n'avaient eu d'autre ressource que de s'adresser au Sénat. Pour qu'une accusation criminelle, *judicium publicum*, fût formulée devant le peuple par les tribuns, il fallait que le Sénat les eût saisis de l'affaire et qu'aucun d'eux n'opposât son veto. La loi Calpurnia ouvrit aux plaignants l'accès d'un tribunal dans des cas où les considérations d'ordre administratif ou politique jouaient jusqu'alors un rôle prépondérant. Si telle est à l'origine la législation romaine relative à la concussion, cette législation subit de bonne heure des modifications importantes que nous n'avons pas à exposer à cette place. Emile JOBBÉ-DUVAL.

BIBL. : KELLER, *la Procédure civile chez les Romains*, (traduction Capmas), pp. 73 et suiv., et la 6e édit. allemande avec les notes de WACH, pp. 96 et suiv. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*, t. II, n° 744, p. 818. — Moritz VOIGT,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Jus naturale, æquum et bonum und Jus gentium der Römer, t. IV, pp. 402 et 403. — BETHMANN-HOLLWEG, *Der römische Civilprozess*, t. I, § 144, pp. 150 et suiv. — O. KARLOWA, *Der römische Civilprozess zur Zeit der Legisactionen*, pp. 56, 237, 258. — BARON, *Die Condictionen*, § 15, pp. 185 et suiv.

REIN. *Das Criminalrecht der Römer*, pp. 611 et suiv. — A.-W. ZUMPT, *Das Criminalrecht der römischen Republik*, t. III, pp. 6 et suiv. — MAYNZ, *Esquisse historique du droit criminel de l'ancienne Rome* (*Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*; 1882, pp. 1 et 2).

CALPURNIUS (V. CALPURNIA [Gens]).

CALPURNIUS SICULUS, poète latin du temps de Claude et de Néron, auteur de sept bucoliques imitées de Virgile et de Théocrite, sans invention, et dont le style, pur et correct, est entaché de mauvais goût et de déclamation. La langue et la métrique sont conformes aux usages de l'époque où ces vers furent écrits, et qui est indiquée par diverses allusions (I, 42-88; IV, 85 et 137; VII, 6, 44, 84). Ces sept églogues sont suivies dans les manuscrits et les éditions de quatre autres, longtemps attribuées à Calpurnius, mais qui sont de Nemesianus; elles sont écrites dans le goût des Cynégétiques du même auteur et dans un style gâté par l'enflure et la rhétorique. Elles sont d'ailleurs visiblement imitées de Calpurnius (V. Nemesianus, II, et Calpurnius, II, III, VII; Nem., I; Calp., I, IV, VI; Nem. III, 2 et Calp., V, 2). L'auteur abrège les finales en *o*, mulcendo, laudando, etc. Il emploie beaucoup plus d'élisions que Calpurnius; ils ne suivent pas non plus les mêmes lois pour la césure, Nemesianus n'employant guère que la penthémimère. Le meilleur manuscrit est le Neapolitanus du commencement du XVe siècle; l'édition la plus récente est celle d'Emile Bährens dans ses *Poetæ latini minores* (Leipzig, 1880, t. II); V. H. Haupt, *De Carminibus bucolicis Calpurnii et Nemesiani* (Berlin, 1854) et Teuffel, *Histoire de la littérature romaine*, § 306. A. W.

CALPURNUS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, établi par Denis de Montfort, en 1810, pour une coquille dont la forme générale rappelle celle des Cyprées; gibbeuse en son milieu, munie à chaque extrémité d'un tubercule nettement délimité par une ligne circulaire creuse; ouverture étroite, aussi longue que la coquille, échancrée en avant; bord externe

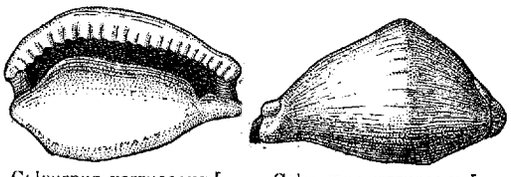

Calpurnus verrucosus L. (ouverture). Calpurnus verrucosus L. (vu en dessus).

crénelé, le columellaire lisse. L'animal est pourvu d'un large pied; le manteau n'est pas verruqueux et ne couvre qu'une partie de la région dorsale de la coquille. Le *C. verrucosus* Linné, à test d'un blanc passant au rosé, lisse, brillant, habite les mers chaudes de l'Asie. J. MABILLE.

CALQUE. Dessin que l'on obtient en général au moyen d'un papier transparent placé sur l'original, en suivant au crayon ou à la plume les traits du dessin à reproduire; il y a, comme nous le verrons, d'autres procédés usités pour obtenir les calques. Les calques sont indispensables au graveur lorsque celui-ci veut donner une reproduction exacte de l'œuvre qu'il se propose d'interpréter. Il est nécessaire aussi parfois que l'artiste calque un premier croquis, dans lequel il trouve certaines qualités et qu'il ne pourrait identiquement reproduire s'il n'avait recours à cet artifice. Dans l'œuvre des maîtres, on trouve de nombreux calques et décalques d'idées premières, reprises et modifiées sans cesse par leurs auteurs. Dans les bureaux d'architectes et dans les bureaux des ateliers de construction de machines, les calques sont faits en grand nombre pour distribuer le travail aux entrepreneurs et aux ajusteurs. On peut calquer de plusieurs manières : soit en plaçant l'original sur une vitre, en lui superposant une feuille de papier peu épais, si cet original est lui-même sur papier, et en suivant les contours avec un crayon, soit en le plaçant sur une table sous une feuille de papier transparent et en traçant les contours avec le crayon ou avec la plume ou le tire-ligne; on nomme *papier calque* ou *dioptrique* le papier demi-transparent, fait de filasse de chanvre ou de lin et non blanchi et préparé à l'huile de lin; certains papiers transparents, le papier dit végétal par exemple, sont obtenus par d'autres procédés. On se sert aussi, quand le calque doit être manié dans les ateliers et demande alors plus de résistance, de *toile à calquer* préparée comme le papier calque, pour permettre la transparence et pour pouvoir recevoir les traits d'encre et les couleurs. On peut encore obtenir les calques en plaçant l'original sur une planchette et sous une feuille de *papier glace* (gélatine blanche), parfois légèrement colorée en jaune, en rouge, en bleu. Ces calques servent spécialement pour la gravure. Dans ce dernier cas, au lieu de suivre les contours de l'objet à calquer avec un crayon ou une plume, on les trace avec une pointe un peu coupante qui entame la gélatine. Le travail achevé, on enlève les barbes de gélatine formées par la pointe qui a coupé la surface, et l'on fait apparaître les traits en passant à la surface de la feuille du papier-glace du crayon en poudre. On essuie et les traits seuls retiennent la poussière de crayon. Si alors on retourne le calque ainsi obtenu sur la planche (cuivre, pierre, zinc, bois, etc.), qui doit porter la gravure, et que l'on frotte vivement l'envers du calque, on obtiendra un décalque coloré donnant une contre-épreuve inversée du dessin à graver, comme il est nécessaire pour les besoins du graveur.

On peut se servir aussi de papier à décalquer. Une des faces de ce papier est enduite d'une couche de matière colorante qui dépose facilement. On applique ce côté teinté sur une feuille de papier blanc et sur tout le modèle à reproduire. Avec une pointe émoussée *ou calquoir*, on suit, en appuyant légèrement sur le modèle même, les traits que l'on veut garder et qui se trouvent retracés sur la feuille de dessous par le seul fait de la pression. Mais ce mode de décalquer très expéditif offre l'inconvénient d'endommager l'original.

Actuellement, on remplace très souvent les calques par des reproductions photographiques obtenues par contact direct et sans objectif sur papier préparé au ferroprussiate; on obtient ainsi soit des tracés blancs sur fond bleu, soit et mieux des tracés bleus sur fond blanc. Ces reproductions plus fidèles, moins coûteuses, sont faites bien plus rapidement et en nombre indéfini. L. KNAB.

CALQUOIR (Dessin). Outil en forme de pointe émoussée ou un peu arrondie, en acier, en ivoire, en cuivre ou en bois, dont on se sert pour prendre le trait d'un dessin (V. CALQUE). On appelle aussi calquoir l'appareil composé d'un verre enchâssé dans un cadre incliné, éclairé par derrière, et sur lequel on place le dessin que l'on veut calquer.

CALSCHISTES. Calcaires cristallins rendus schisteux et par suite veinés de colorations diverses par de minces filets de schiste rouge, vert ou noirâtre; il en est aussi où des éléments micacés remplissent ce rôle et qui, se chargeant de quartz, deviennent un terme de passage entre les cipolins et les micaschistes (V. CALCAIRE). Ch. VÉLAIN.

CALSIA (Giuseppe), dit *le Génois*, peintre italien qui vivait au XVIIIe siècle. Il voyagea beaucoup et séjourna à Alexandrie et dans les principales villes des Etats sardes. Bien que par sa naissance il fût Génois, par sa peinture il appartient à l'Ecole piémontaise. A part les qualités du coloris, on trouve dans ses peintures l'influence de l'époque décadente de 1750, c.-à-d. le style pompeux et un manque absolu du naturel.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CALSTOCK. Village d'Angleterre, comté de Cornouailles, division de Launceston, dans un repli de la Tamar; 6,587 hab. Mines de cuivre, de plomb et de zinc.

CALTABELLOTA. Ville d'Italie, prov. de Girgenti (Sicile), sur la rivière du même nom; 6,178 hab., au N. de Sciacca. Cette petite ville, d'aspect très pittoresque, est dominée par un vieux château sur un rocher de 650 m. de haut et par une église de l'époque normande.

CALTAGIRONE. Ville d'Italie, ayant rang de *città*, ch.-l. de *circondario* de la prov. de Catane (Sicile), à 74 kil. S.-O. de cette ville; 28,119 hab. en 1881. Elle a reçu le surnom de *Gratissima* (la très séduisante). Climat très sain, sites superbes, campagnes fécondes appelées jadis campi Geloï. Nombreuses magnaneries, fabriques de poteries et de petites figurines. Evêché.

CALTANISSETTA. Ville. — Ville d'Italie, ch.-l. de la prov. du même nom, située au centre de la Sicile, est bâtie à 70 m. d'alt., sur une colline couverte de vignobles, près de laquelle coule le Salso. Evêché. Pop. agglomérée en 1881 : 25,027 hab. A 3 kil. E. est l'abbaye de Santo Spirito, bâtie en 1153 par le comte Roger.

Province. — Cette prov. de Sicile a une superficie de 3,769 kil. q. Elle est montueuse, fertile en oliviers et vignobles; on y exploite le soufre et le sel gemme. Elle est divisée en quatre circondarii qui ont pour ch.-l. *Caltanissetta*, *Piazza Armerina*, *Terranuova di Sicilia*. Pop. en 1881 : 266,379 hab.

CALTAVUTURO. Bourg d'Italie, prov. de Palerme (Sicile); 5,571 hab. Ruines d'une vieille église et de fortifications sarrasines.

CALTHA (*Caltha* L.). L'espèce type de ce genre de Renonculacées, *C. palustris* L., est une herbe vivace bien connue sous le nom de *Populage* (V. ce mot).

CALTHORPE (sir Henry), jurisconsulte anglais, né à Cockthorpe, comté de Norfolk, en 1586, mort en 1637. Héritier d'une fortune considérable par la mort de son père, sir James Calthorpe (1615), il fut nommé *solicitor general* de la reine Henriette, femme de Charles Ier, agit comme conseil dans plusieurs procès politiques retentissants, et obtint successivement des charges et dignités importantes. Il venait d'être créé chevalier lorsqu'il mourut.

CALTHORPE (Henry Gough, baron), né en 1749, mort le 16 mars 1798, représenta Bramber à la Chambre des communes, de 1774 à 1790. Il fut élevé à la pairie le 15 juin 1796, avec le titre de baron Calthorpe de Calthorpe.

Charles, son fils aîné, mort le 5 juin 1807, lui succéda. La pairie passa ensuite à *George*, né le 22 juin 1787, mort en sept. 1851, puis à *Frederick*, né le 14 juin 1790, mort en 1868, frère du précédent. Ce dernier fut membre de la Chambre des communes pour Bramber, de 1826 à 1830, et fut nommé en 1848 député lieutenant du comté de Stafford.

Frederick-Henry-William Gough, 5e baron Calthorpe, fils du précédent, né à Londres le 14 juil. 1826, député lieutenant du comté de Warwick en 1852, du comté de Stafford en 1859, membre de la Chambre des communes pour le comté de Worcester. Il est entré à la Chambre des lords à la mort de son père. Il appartient au parti libéral.

CALTHROPE (sir Charles), magistrat anglais mort en 1616. Il succéda en 1583 à Thomas Suagge comme « attorney-general » en Irlande, où il s'occupa surtout d'assurer les droits de la couronne sur les terres confisquées. Il finit sa carrière en qualité de *second puisne* juge de la cour des « Common Pleas », à Dublin.

CALTON-Hill. Colline située à l'est d'Edimbourg. On y a élevé un observatoire royal et un monument massif à Nelson; le monument national, consacré aux gloires d'Ecosse, et érigé dans le style du Panthéon, est resté inachevé. De cette hauteur une vue magique sur la mer du Nord et Edimbourg.

CALUCULA. Ville inscrite par Pline dans le district d'Astigi (Ecija) en Bétique (Espagne ancienne) et que Ptolémée place sous le nom de *Calicula*, dans le pays des Turdules. Pour certains auteurs, ce serait la *Puebla de Catalla*, entre Moron et Osuna, pour d'autres, *Cazalilla*, près Jaen. — Ptolémée mentionne une autre *Calicula*, en Bétique, chez les Turdetans, qui est peut-être le *Callet* de Pline. E. Cat.

CALUEAU (Jean), prélat et diplomate français, né dans la seconde moitié du xve siècle, mort à Lyon en juin 1522. Calueau était abbé de Saint-Pierre de la Couture, quand il fut fait évêque de Senlis en mars 1516. En 1519 il assista au couronnement de la reine Claude de France et fut, quelque temps après, choisi comme arbitre dans le procès de Barbe du Bois, veuve de François Ier, comte de la Rochefoucault. Il fit partie de la grande ambassade en Suisse de René, bâtard de Savoie, qui dura de déc. 1521 à févr. 1522. Il était de retour d'un voyage à Rome quand il mourut. L. F.

Bibl. : *Gallia Christiana*, t. X.

CALUIRE-ET-CUIRE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Neuville; 9,854 hab. Cette commune n'est en quelque sorte que la continuation du faubourg de la Croix-Rousse, et sera inévitablement, quelque jour, réunie à Lyon. On fait, par le procédé toujours facile de l'étymologie fantaisiste, remonter la fondation de Caluire à un certain Calvirius, lieutenant de César. Sur la route dite des soldats qui descend du bourg de Caluire à la Saône, se trouve le tombeau du maréchal de Castellane. — Cuire (*Cueres*, *villa de Cueriis*) fit l'objet le 12 avr. 1255 d'une transaction entre les abbés de l'Ile-Barbe et d'Ainay : en 1269 il fut saccagé par les Lyonnais soulevés contre l'archevêque pour obtenir leurs libertés. Plus tard Cuire ne fit plus qu'un avec la Croix-Rousse et forma la seigneurie de Cuire-la-Croix-Rousse achetée par le consulat de Lyon. La com. de Caluire-et-Cuire englobe encore le long faubourg Saint-Clair, qui n'est que la continuation du quai de ce nom et du cours d'Herbouville. Au-dessus de l'extrémité de ce faubourg, le hameau de Margniole où s'élevaient des fourches patibulaires; non loin de là se trouvent les *vetera fossata Lugduni*, point qu'il faut peut-être considérer comme celui où se livra la fameuse bataille entre Septime Sévère et Albin. G. G.

CALUMBA (Bot.). Nom indigène du *Chasmanthera palmata* H. Bn (*Menispermum Columba* Roxb.), arbrisseau de la famille des Ménispermacées, qu'on appelle également *Calumbe*, *Calumbo*, *Calumbre* et qui fournit à la thérapeutique la *racine de Colombo* (V. Chasmanthera et Colombo). Ed. Lef.

CALUMET (Archéol.). Ce mot, absolument européen puisqu'il est dérivé de *calamus*, roseau, sert à désigner, depuis le xvie siècle, une pipe dont se servent, dans certaines circonstances solennelles, les sauvages de l'Amérique septentrionale. Le calumet se compose d'une tête ou fourneau en marbre rouge ou blanc, ou simplement en pierre, quelquefois en terre cuite, et d'un tuyau en canne ou en roseau, long de deux pieds et demi ou trois pieds. Ce tuyau est orné de plumes, de verroteries et quelquefois, paraît-il, de nattes et de chevelures de femmes. On distingue le calumet de guerre et le calumet de paix; celui-ci se fumait alternativement par les chefs qui concluaient entre eux un traité. On rencontre assez fréquemment des calumets dans les musées et les collections particulières. Nous signalerons celui qui est conservé au musée de Sèvres comme un type assez remarquable. C. L.

Bibl. : Père Hennequin, *Nouvelles Découvertes dans l'Amérique septentrionale*.

CALUMET. Ville des Etats-Unis (Michigan occidental), sur le lac Supérieur. Une des plus grandes compagnies de mines de cuivre aux Etats-Unis, Calumet and Hécla.

CALUMPIT. Ville de l'île de Luçon, archipel des Philippines, prov. de Balacan; 11,000 hab.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

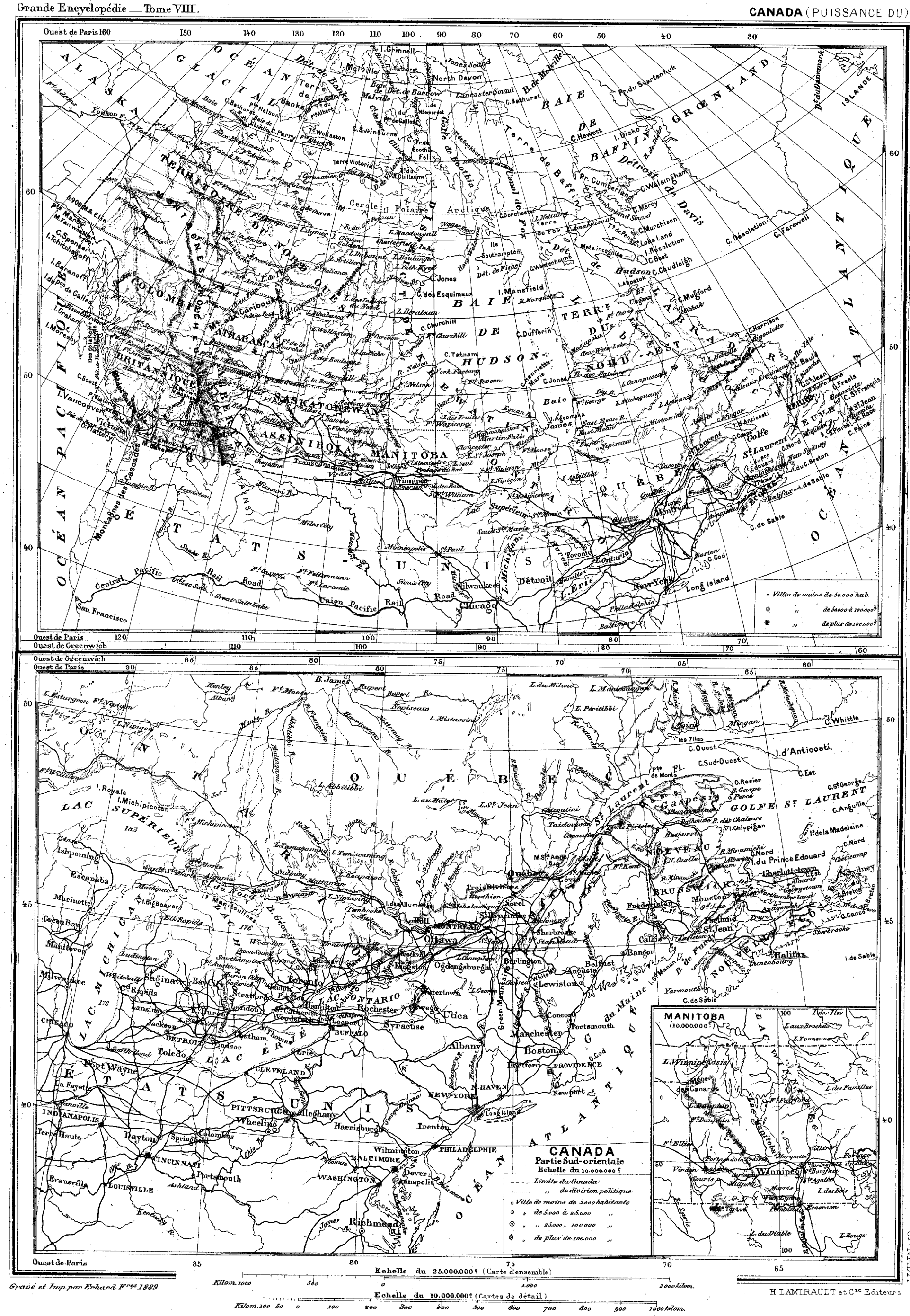

Gravé et Imp. par Erhard Frres 1889.

H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

CANADA

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CALUSO (Tommaso, comte Masino Valperga di), savant et littérateur italien, né à Turin le 20 déc. 1737, mort à Turin le 1er avr. 1815. Il fit ses études à Rome, servit comme officier dans la flotte de l'ordre de Malte et dans la marine piémontaise, et prit à Naples, en 1761, l'habit des pères oratoriens. Professeur de théologie dans son monastère, il en fut exclu en 1768 comme étranger et alla s'établir à Turin, où il fonda dans sa maison une société littéraire et où il fut secrétaire de l'Académie des sciences. Il parcourut ensuite les principales contrées de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, rencontra en 1772 à Lisbonne le poète Alfieri, et se lia avec lui de la plus étroite amitié. Il parvint même à exercer une heureuse influence sur le caractère altier de l'auteur du *Misogallo*, calmant par sa douceur les emportements de cet esprit romanesque. De retour pour la seconde fois dans sa ville natale, l'abbé Caluso y enseigna les langues grecque et orientales et y devint successivement membre du grand-conseil de l'Université, directeur de l'observatoire et président de l'Académie des sciences; il était en outre correspondant de la Société italienne de Vérone et de l'Institut de France, chevalier de la Légion d'honneur, etc. Ses nombreux écrits en italien, en français et en latin, attestent, plus encore que les éloges d'Alfieri, son vaste savoir et sa profonde érudition. Ils peuvent se diviser en trois catégories : ouvrages scientifiques, publiés sous son vrai nom ; traités sur les langues orientales, publiés sous le pseudonyme de *Didymus Taurinensis;* œuvres poétiques, publiés sous le pseudonyme d'*Euforbo Melesigenio*. Voici, par ordre chronologique, les titres des principaux : *Litteraturæ copticæ rudimentum* (Parme, 1783, in-8); *Masino, scherzo epico* (Turin, 1791, in-12; Brescia, 1808, in-8); *De Pronunciatione divini nominis quatuor litterarum* (Parme, 1799, in-8); *La Cantica ed il salmo 18 secondo il testo ebreo* (Parme, 1800); *Prime Lezioni di grammatica ebraica* (Turin, 1805, in-4); *Della Poesia libri tre* (Turin, 1806, in-4); *Latina carmina cum specimine Græcorum* (Turin, 1807, in-8); *Versi italiani* (Turin, 1807, in-8); *Principes de philosophie pour les initiés aux mathématiques* (Turin, 1811, in-8); *Galleria di poeti italiani* (Turin, 1814, in 4); *Horatii oda ad genuinum metrum restituta* (Turin, 1815, in-8). Citons encore de savants traités, la plupart en français, sur l'astronomie et les hautes mathématiques, parus dans les *Mémoires de l'Académie de Turin* (1786 à 1811) et dans les *Mem. della Società italiana delle scienze* (1802 à 1809). On lui doit enfin la publication de quelques œuvres posthumes d'Alfieri. — Il possédait une riche collection de manuscrits hébraïques et arabes et d'éditions précieuses du xve siècle ; il en a fait don à la Bibliothèque de Turin. Léon Sagnet.

Bibl. : *Magasin encyclopédique*, 1815, t. IV, p. 390. — Biamonti, *Orazione per le solenne esequie di T. Valperga di Caluso* ; Turin, 1815, in-8. — Saluzzo, *Notizie di T. Valperga di Caluso*; Turin, 1815, in-8. — L. de Brême, *Cenni storici degli studii e della vita di T. Valperga Caluso* ; Milan, 1815, in-8.—Prosp. Balbo, *Vita dell'abate T. Valperga Caluso* ; Milan, 1816, in-8. — C. Boucheron, *Vita T. Valpergæ Calusii* ; Turin, 1833, in-8. — E. di Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, dans le t. III ; Venise, 1834-45, 10 vol. in-8. — Consulter aussi la *Vie d'Alfieri*, écrite par lui-même (V. Alfieri).

CALVADOS (Rochers du). Plateau sous-marin de formation calcaire, s'étendant sur une longueur de 20 kil. depuis l'embouchure de l'Orne jusqu'à Port-en-Bessin. Ces écueils, à fleur d'eau, prennent suivant les localités les noms de Roches de Lion, Essarts de Langrune, Iles Bernières, Rocher Germain, Roches de Ver et Rochers du Calvados.

CALVADOS (Dép. du). Situation, Limites, Superficie. — Le dép. du Calvados (jadis Orne-Inférieure, 1790) tire son nom d'une chaîne de roches à fleur d'eau, située le long de la côte, à 2 kil. environ de la terre ferme, et qui s'étend à l'O. de l'embouchure de l'Orne, de Lion-sur-Mer à Sainte-Honorine-des-Pertes, un peu au delà de Port-en-Bessin. Il est situé entre 48° 25′ et 49° 24′ de lat. septentrionale, et entre 1° 54′ et 3° 29′ de long. O. du méridien de Paris. Borné à l'O. par le dép. de la Manche, au S. par l'Orne, à l'E. par l'Eure, il a comme limites naturelles, au N. la Manche (baie de la Seine) et l'estuaire de ce fleuve, qui le sépare de la Seine-Inférieure (9 kil. du Havre à Villerville). Divers cours d'eau lui servent également de bornes : à l'E., la Morelle, sur 11 kil.; la Calonne, sur 3 kil.; au S., la Monne (affl. de la Vie), sur 3 kil.; la Baize, sur 12 kil.; l'Orne, sur 13 kil.; le Noireau sur 16 kil.; la Sienne, sur 7 kil.; à l'O., la Drôme (affl. de la Vire), sur 8 kil.; la Dromme (affl. de l'Aure supérieure), sur 7 kil.; l'Elle (affl. de la Vire), sur 8 kil.; et enfin la Vire elle-même, sur 22 kil. Le pourtour total est de 424 kil., sans tenir compte des sinuosités secondaires; il circonscrit 552,073 hect. Les dimensions extrêmes sont de 120 kil. de la source de l'Orbec à l'embouchure de la Vire, et de 60 kil. des sources de la Vire à la pointe de la Percée, entre Vierville et Saint-Pierre-du-Mont.

Relief du sol. Le Calvados est traversé du S. au N. par un système de collines ou de plateaux sensiblement parallèles, ramifications des collines de Normandie, qui ferment au S. le bassin de l'Orne. Ces plateaux interceptent, surtout dans l'E. du département, des vallées profondes, bien arrosées et très riches en pâturages. La partie orientale du département (Lieuvin, pays d'Auge, Cinglais, Hiémois) est boisée çà et là, tandis que la région située au N.-O. de l'Orne (Campagne de Caen, Bessin) est généralement nue et plate.

1° En allant de l'E. à l'O. du département, on rencontre une première ligne de collines crétacées, s'étendant entre la Rille et la Touques et connues sous le nom de *collines du Lieuvin*. Leur point culminant dans le département (la colline située au S. de Blangy) n'excède pas 153 m. Elles conservent cette altitude jusqu'à la mer : Saint-Gatien, dans la forêt de Touques, est à 151 m.; les *roches d'Hennequeville*, qui dominent Trouville, atteignent 140 m.

2° Entre la Touques et la Dives, les collines du pays d'Auge ont à peu près la même altitude. Elles sont de nature crétacée à la partie supérieure, jurassique à la partie inférieure. La ligne de falaises sombres qui les termine sur la Manche et qui s'étend de Villers-sur-Mer à Houlgate-Beuzeval et à Dives, en est un exemple remarquable. Le point culminant des collines du pays d'Auge, au S. de Lisieux, entre Saint-Julien-le-Faucon et Saint-Germain-de-Livet, sur la route de Lisieux à Livarot, atteint 182 m. Au N. de Lisieux, ces collines s'épanouissent en coteaux boisés. Le plus voisin de la mer (entre Dives et Pont-l'Evêque), désigné quelquefois sous le nom de *plateau de Bassebourg*, a 147 m. d'alt. au lieu dit *la Mare au Poids;* on croit y voir encore aujourd'hui la croix où Rollon, premier duc de Normandie, suspendait des objets précieux pour éprouver l'honnêteté des Normands du xe siècle.

3° Entre la Dives et l'Orne, le relief du sol est à peine accusé : c'est la *Campagne de Caen*, couverte de céréales et quelquefois de champs de colza, dont l'étendue a beaucoup diminué. Dans la partie méridionale se trouve la belle forêt de Cinglais, qui s'étend de Bretteville-sur-Laize à Thury-Harcourt. Au S. de Falaise, dans l'Hiémois, une chaîne de collines, de nature silurienne, qui se continue suivant un tracé sensiblement rectiligne jusque dans la Manche, se dresse nettement au-dessus de la plaine voisine et s'élève à 306 m. à la *butte Saint-Clair*, près de Clécy. Cette ligne de hauteurs s'arrête brusquement sur l'Orne, qui se fraye un passage entre des roches escarpées, hautes de 200 m., aux gorges du Vey ou de Clécy. Immédiatement après la trouée faite par l'Orne, la chaîne se redresse, orientée dans la même direction E.-S.-E.-O.-N.-O, et plus nettement accusée encore. Elle prend le nom de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

monts d'Encre. C'est là que se dressent les points culminants du département, le *mont Pinçon* (359 m.) et le *signal de Brémoy* (361 m.). C'est le Bocage normand, la région la plus pittoresque du Calvados. A l'O. de Vire, la *forêt de Saint-Sever* atteint 344 m. Le *signal de Guilberville*, près du Bény-Bocage et sur la limite du dép. de la Manche, en a 263.

Au N. du Bocage, le relief du sol diminue sensiblement (butte de Caumont, 244 m.; forêt des Biards, 126 m.; colline de Lingèvres, 113 m.). Entre l'Aure et la mer, les ondulations de l'oolithique inférieur ne dépassent pas 81 m. Enfin, entre Caen, Courseulles et Ouistreham, le pays est plat et monotone et se termine, à partir de Lion-sur-Mer, par une ligne de falaises minuscules de 10 à 20 m. d'élévation.

Géologie. — Le dép. du Calvados est à la limite occidentale d'un vaste bassin secondaire qui s'est déposé dans la partie septentrionale de la France, auquel on a donné le nom de bassin de Paris. En suivant les falaises, d'Isigny à Honfleur, on peut observer la succession stratigraphique des couches qui constituent le sol du département. Cette côte est très fréquentée par les géologues.

I. *Formations primaires*. Les terrains les plus anciens, c.-à-d. les terrains granitiques, émergent, particulièrement à Vire, le Gast, Saint-Martin, Saint-Germain-de-Tallevende, Vaudry, Roullours, etc. Aux environs de Vire viennent ensuite les couches cambriennes, surtout près de Thury-Harcourt, où l'Orne coule. Le silurien est observé dans les bruyères de Clécy; il s'étend au delà de Falaise (Corday, Villedieu-en-Bailleul, etc.). D'autres bandes de terrain silurien se trouvent dans la vallée de la Laize, dans celle du Laison, avec émergence aux rochers de la Brèche-au-Diable et de Rouvres. A Périères et à Olendon, des massifs siluriens traversent les couches secondaires. Le silurien du Calvados est développé près de Caen, à May, à Feuguerolles, dans la vallée de l'Orne et à Baron, dans la vallée de l'Odon. Les grès font saillie entre ces deux vallées à Maltot et à Fontaine-Etoupefour. Il y a là de puissantes couches de marbre fossilifère, qui s'étendent de Fontenay-le-Marmion à Vieux. Le terrain dévonien, qui fait suite au silurien, n'est pas représenté dans le Calvados; mais on y trouve des lambeaux de terrain houiller (Littry, Saint-Martin-de-Blagny, Engleville, etc.). Telles sont les formations primaires du département.

II. *Formations secondaires*. Le terrain triasique, qui commence les formations secondaires, est observé à Littry, au Tronquay, à Noron et dans les environs de Bayeux. Le terrain jurassique est assez développé dans le Calvados. Il comprend du lias, s'étendant d'Isigny jusqu'à la vallée de la Seulles (Osmanville, Agy, Crouay, Sables, Arganchy, Guéron, Vieux-Pont, Tilly, Monts, Pont-de-la-Lande, Curcy et Croisilles). Il y a des marnes liasiques des environs de Bayeux à Thury-Harcourt et dans les localités riches en fossiles, qui s'étendent de Thury-Harcourt à Falaise; puis à Subles, près de Bayeux, à Curcy, etc. L'oolithe inférieure, ferrugineuse, émerge à Saint-Vigor et Sully, près Bayeux, à Fontaine-Etoupefour, à Bretteville-sur-Odon, Mesnil-de-Louvigny, Etterville, Saint-André-de-Fontenay, près Caen, aux Moûtiers, près de Thury-Harcourt, et sur la côte, près de Sainte-Honorine; on en trouve encore au pied de Falaise, où les fossiles sont très nombreux. Au-dessus de l'oolithe inférieure vient le calcaire de Caen, riche en sauriens. On le rencontre d'Arromanches à Grandcamp, surtout près de Sainte-Honorine, et dans toutes les carrières, depuis Orival et Ranville jusqu'aux Moûtiers et à Falaise, Eraines et Ville-la-Croix. Le calcaire à polypiers fait suite au calcaire de Caen. Il affleure entre Caen et la mer. Les géologues l'étudient à Ranville, Bénouville, Biéville et Périers. On cite la crête des falaises, depuis Grandcamp jusqu'à Arromanches, comme très riche en fossiles. L'étage moyen du système oolithique est observé à Sannerville, Argences, Moult, où il débute par des argiles peu fossilifères. Au-dessus de ces formations s'étalent des argiles de Dives, qui sont typiques aux falaises dites « des Vaches noires », entre Villers et Houlgate. On les observe dans beaucoup de points de la vallée de la Vie et de la Touques, au bas de la falaise d'Hennequeville et près de Lisieux. Le corallien se superpose aux argiles de Dives (falaises d'Hennequeville, côte de la Houblonnière, sur la route de Caen à Lisieux). Ce terrain est typique à Glos et à Saint-Martin-de-la-Lieue où il abonde en fossiles. Enfin, l'étage supérieur du système oolithique est représenté dans le Calvados par les argiles d'Honfleur (falaises entre Trouville et Villerville, Honfleur, Pont-l'Evêque).

Le terrain crétacé comprend d'abord des grès verts et de la craie chloritée (Livarot, Orbec, Lisieux, Blangy, Honfleur, Pont-l'Evêque, Dives, Cambremer, Mézidon, Saint-Pierre-sur-Dives), puis des argiles avec silex (Manerbe, Pré-d'Auge, la Boissière, Courtonne).

Au point de vue géologique, le Calvados comprend donc trois régions naturelles bien distinctes: la région granitique, la région calcaire et la région crétacée. La région granitique forme entièrement le Bocage normand (arr. de Vire, partie des arr. de Bayeux et de Caen). Cette région contraste singulièrement par sa nature accidentée avec les deux autres. Dans la partie S. du cant. d'Isigny apparaît un îlot d'éocène, formation tertiaire qui s'étend jusque dans le dép. de la Manche, aux environs de Saint-Lô. La région calcaire forme la plus grande partie du département. Elle comprend la vallée de la Dives, la campagne de Caen, le Bessin, et descend jusqu'à l'embouchure de la Vire. La région crétacée occupe la partie orientale du Calvados. C'est dans cette région que se trouvent les plateaux du Lieuvin et du pays d'Auge, entre les limites de l'Eure et le cours de la Dives. Dans ces trois régions, on rencontre, au fond des vallées, des alluvions quaternaires (bassin inférieur de la Dives, cours de l'Orne, etc.), et, sur le faîte des collines, quelques lambeaux de miocène et de pliocène, particulièrement aux limites du dép. de l'Eure.

Régime des eaux. — Le Calvados est l'un des départements les plus riches en cours d'eau; on n'en compte pas moins de 1,156, dont 70 environ peuvent mériter le nom de rivière. A part quelques ruisseaux insignifiants, tributaires de l'estuaire de la Seine, toutes les eaux du Calvados se déversent dans la Manche. L'hydrographie du département forme un système de cinq fleuves côtiers, dont les cours sont à peu près parallèles; trois (la Touques, la Dives et l'Orne), viennent du dép. de l'Orne; les deux autres (la Seulles et la Vire) ont leur source dans le Calvados (l'Aure inférieure est considérée comme un affluent de la Vire).

I. Les *affluents de la Seine*. Trois ruisseaux tombent dans la Seine, entre la limite de l'Eure et Honfleur; ce sont: 1° la Morelle (10 kil.), qui forme sur tout son parcours la limite du département; 2° l'Orange ou rivière de Saint-Sauveur (8 kil.); 3° la Claire (7 kil.), qui finit à Honfleur.

II. La *Touques*, fleuve côtier de 108 kil. dont 80 dans le département, vient de hauteurs appelées Plateau de Mortagne ou du Merlerault (321 m.), entre bientôt après dans le Calvados, où elle arrose Notre-Dame-de-Courson, Fervacques, Lisieux, le Breuil, Pont-l'Evêque, Bonneville-sur-Touques, Touques, et tombe dans la Manche entre Trouville et Deauville. Elle est navigable du Breuil à son embouchure, sur 31 kil., dont 26 kil. pour la navigation fluviale et 5 pour la navigation maritime. La marée se fait sentir jusqu'à Touques (3 kil. de l'embouchure); la navigation est essentiellement maritime, surtout depuis la création du port de Trouville-Deauville. Les affluents de la Touques sont nombreux; ce sont: 1° l'Orbec ou Orbiquet (r. dr., 32 kil.), qui arrose une vallée très peuplée (Orbec, Saint-Pierre-de-Mailloe, Saint-Julien-de-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mailloc, Saint-Martin-de-Mailloc, Saint-Denis-de-Méré, Glos, Beuvillers) et rejoint la Touques à Lisieux. Il a reçu (r. dr.) la Marolle ou Courtonne (12 kil.) ; 2° le Sirrieux ou rivière de Brieure (r. g., 8 kil.), qui finit également à Lisieux ; 3° la Paquine (r. dr., 14 kil.), qui passe à Hermival-les-Vaux ; 4° le ruisseau de Manerbe (r. g., 11 kil.) ; 5° le Douet-Hébert (r. dr., 13 kil.), qui arrose Blangy ; 6° l'Hyvie ou Hymer (r. g., 13 kil.), qui tombe dans la Touques à Pont-l'Evêque ; 7° la Calonne (r. dr., 42 kil.), qui vient du dép. de l'Eure et arrose dans le Calvados Bonneville-la-Louvet, les Authieux-sur-Calonne et finit également à Pont-l'Evêque ; 8° le ruisseau de Bourgeauville (r. g., 9 kil.) ; 9° celui de Tourgéville (r. g., 9 kil.), qui arrose Vauville-la-Haute et Tourgéville et finit près de Touques.

III. La *Dives* (100 kil., dont 70 dans le département) naît dans les hauteurs de l'Hiémois (Orne), atteint le Calvados en amont de Crocy, baigne Morteaux-Coulibœuf, Saint-Pierre-sur-Dives, Thiéville, Mézidon, Saint-Samson, Brucourt, Dives et tombe dans la Manche entre Beuzeval et Cabourg. Elle est navigable sur 30 kil., du confluent de la Vie à la mer, avec un tirant d'eau maximum de 90 centim. De même que pour la Touques, un grand nombre de ruisseaux viennent lui porter leurs eaux : 1° la Filaine (r. g., 8 kil.), qui tombe dans la Dives à Crocy ; 2° la Traîne ou Gué-Pierreux (r. g., 12 kil.) ; 3° l'Ante (r. g., 24 kil.), qui passe à Falaise et rejoint la Dives à Morteaux-Coulibœuf ; 4° l'Oudon (r. dr., 20 kil.), qui arrose Mittois ; 5° la Vie (r. dr., 65 kil.), qui vient des collines de l'Hiémois (Orne) et arrose Livarot, Saint-Julien-le-Faucon, le Mesnil-Mauger et tombe dans la Dives au-dessous de Corbon, après avoir absorbé la Viette (9 kil.), dans le dép. de l'Orne, la Monne (13 kil.), la Grande-Viette (18 kil.) et l'Algot (12 kil.) ; 6° la Dorette (r. dr., 18 kil.), qui passe près de Cambremer ; 7° le Laison (r. g., 42 kil.), qui naît aux environs de Falaise et franchit, près de Saint-Quentin, de véritables défilés, gorges escarpées, de 172 m. de hauteur, à la Brèche-au-Diable. Il arrose ensuite Ernes, Ifs-sur-Laison, Canon, Méry-Corbon et tombe dans la Dives au-dessous de Hottot-en-Auge ; 8° la Beuvronnette (r. dr., 21 kil.), qui arrose Beuvron-en-Auge, puis Saint-Samson à son confluent ; 9° la Muance (r. g., 22 kil.), qui naît à Saint-Sylvain, dans la campagne de Caen et arrose Moult et Troarn ; elle reçoit le ruisseau de Banneville (r. g., 10 kil.) ; 10° l'Ancre (r. dr., 18 kil.), qui vient du plateau de Bassebourg, arrose Danestal et passe près de Dozulé ; 11° la Divette (r. g., 15 kil.), qui vient du bois de Bavent, arrose Varaville et atteint la Dives à Cabourg. De tous ces affluents, la Vie seule est navigable, du pont de Corbon à son confluent (3 kil.).

IV. L'*Orne* (158 kil., dont 80 dans le département) naît à Aunou, près de Sées (Orne), dans les collines de Normandie ; elle atteint au Mesnil-Villement (confluent de la Baize) la limite du Calvados, qu'elle borde pendant 13 kil., et entre définitivement dans le département au confluent du Noireau ; elle y baigne Saint-Marc-d'Ouilly, Clécy, où elle coule au pied des entassements de rochers du Vey (200 m.), Caumont, Thury-Harcourt, Grimbosq, May, Allemagne, Caen, Ranville et se jette dans la Manche par un estuaire de 2 kil. de largeur, entre Sallenelles et Ouistreham. Elle est navigable de Caen à son embouchure, sur 16 kil. La navigation est essentiellement maritime. Le tirant d'eau, très irrégulier, varie entre 1m60 et 3m60. Caen est relié à la mer par un canal latéral à l'Orne, long de 11 kil., qui aboutit à Ouistreham.

Affluents. Ils sont assez peu nombreux dans le département : 1° la Baize (r. dr., 22 kil.), qui a la majeure partie de son cours dans l'Orne ; 2° le Noireau (r. g., 42 kil.), qui n'appartient au Calvados que comme limite, sur 16 kil. Il arrose Condé-sur-Noireau, où il reçoit (r. g.) la Drouance (30 kil.), accrue elle-même du Tortillon (r. g., 10 kil.), qui passe à Vassy ; 3° la Guigne (r. g., 11 kil.) qui arrose Evrecy ; 4° la Laize (r. dr., 34 kil.), qui baigne Bretteville-sur-Laize, Fresnay-le-Puceux et Laize-la-Ville ; elle reçoit le ruisseau de Meslay (r. g., 9 kil.) ; 5° l'Odon (r. g., 45 kil.), qui vient du signal de Brémoy (361 m.), arrose Aunay-sur-Odon, Verson, Bretteville-sur-Odon et est absorbé par l'Orne au-dessus d'Allemagne après avoir reçu l'Ajon (r. g., 12 kil.).

V. La *Seulles* (62 kil.) naît près du signal de Brémoy (364 m.), arrose Cahagnes, Anctoville, Tilly-sur-Seulles, Creully et finit entre Courseulles et Graye. Elle reçoit : 1° La Seulline (r. dr., 11 kil.), qui passe à Villers-Bocage ; 2° le ruisseau de Candon (r. g., 10 kil.) ; 3° le Coisel (r. dr., 8 kil) ; 4° le Cordillon (r. g., 6 kil.) ; 5° la Thue (r. dr., 10 kil.), qui arrose Lantheuil ; 6° la Mue (r. dr., 22 kil.), qui passe à Cheux, Rots, Lasson, Thaon et Fontaine-Henry ; elle a reçu la Chizomme (r. g., 8 kil.).

VI. La *Vire* (132 kil., dont 50 dans le Calvados) prend sa source au pied des collines de Saint-Sauveur-de-Chaulieu, appelées aussi plateau de Mortain (367 m.), arrose Truttemer-le-Grand, Vire, la Graverie, Pont-Farcy, passe dans le dép. de la Manche, où elle baigne Saint-Lô, et revient former, au confluent de l'Elle, la limite du Calvados, qu'elle suit sur 22 kil. jusqu'à son entrée dans la mer. Elle est navigable depuis Val-de-Vire (65 kil.), et des travaux en cours d'exécution feront partir la navigation de Vire (115 kil.). Ses affluents dans le Calvados sont les suivants : 1° la Virène (r. g., 15 kil.), qui vient également du plateau de Mortain, passe près de Saint-Germain-de-Tallevende, reçoit à gauche la Dathée (12 kil.) et tombe dans la Vire à la ville du même nom ; 2° l'Allière (r. dr., 16 kil.) ; 3° la Brévogne (r. g., 18 kil.), qui passe près de Clinchamps ; 4° la Souleuvre (r. dr., 18 kil.), qui arrose Montchamp, le Tourneur et passe un peu au N. du Bény-Bocage ; 5° la Drôme (r. g., 16 kil.) vient du dép. de la Manche, sert de limite au Calvados pendant 8 kil. et se jette dans la Vire à Pont-Farcy. Elle a reçu la Drôme de Landelles (r. dr., 12 kil), qui naît dans le voisinage de Saint-Sever et arrose Landelles-et-Coupigny ; 6° l'Elle (r. dr., 29 kil.) vient également de la Manche ; elle sert de limite au Calvados sur 8 kil. et entre définitivement dans le département au confluent du Coquerel ou Croc (r. dr., 10 kil.). Elle rejoint la Vire entre Airel et Neuilly ; 7° l'Aure inférieure (r. dr.), le plus important de ses affluents (40 kil. et 81 avec le cours de l'Aure supérieure) jaillit à 800 m. environ des Fosses-du-Soucy, gouffres dans lesquels se perd l'Aure supérieure. Elle arrose Etréham, Trévières et tombe dans la Vire à 1 kil. au-dessous d'Isigny, qu'elle traverse. Elle reçoit la Tortonne (r. g., 15 kil.), qui s'accroît elle-même du Gril (r. g., 7 kil.), du ruisseau de Littry (r. g., 8 kil.), qui arrose Littry, et de la Siette (r. g., 11 kil.), qui passe au Molay ; l'Aure absorbe ensuite l'Esque (r. g., 22 kil.), qui naît dans le dép. de la Manche, sur la lisière de la forêt des Biards, arrose Bernesq et se divise en deux bras, dont l'un va tomber dans la Tortonne. Le ruisseau de Vouilly (r. g., 10 kil.) vient de Lison, arrose Vouilly et se jette dans l'Aure.

L'Aure supérieure (40 kil.) vient de la colline de Caumont (244 m.), passe à Livry-le-Vieux, Juaye-Mondaye, Bayeux, et tombe dans les fosses de Soucy, aussitôt après avoir absorbé la Dromme. Ces fosses, au nombre de quatre (Fosses Tourneresse, Grippesulais, Grande-Fosse, Petite-Fosse), sont des excavations dont la plus remarquable (Fosse Tourneresse) mesure 45 m. sur 40, avec une profondeur de 3m60. La Petite-Fosse est plus profonde. A leur base sont des crevasses par où les eaux s'infiltrent. Parvenues sous terre, elles prennent différentes directions : la majeure partie reparaît à 800 m. a

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'O., pour former l'Aure inférieure; le reste, après un cours souterrain de 3 kil., rejaillit auprès des falaises de Port-en-Bessin. L'Aure supérieure reçoit (r. g.) l'Aurette (12 kil.), et, plus loin, la Dromme (r. g., 60 kil.), qui naît dans les collines de Saint-Symphorien (250 m.), sert de limite au département sur 7 kil., et arrose Cormolain, Balleroy, Subles et Vaucelles. Elle reçoit le Mont-Pied (r. d., 7 kil.), qui vient de Caumont et la Solence (r. d., 7 kil.).

VII. Outre les cours d'eau déjà mentionnés, divers ruisseaux se jettent directement dans la mer. On peut citer : 1° le Douet (5 kil.), qui se perd dans la Manche à Villers-sur-Mer; 2° le Druchon (6 kil.), qui traverse Houlgate-Beuzeval; 3° le ruisseau de Provence (5 kil.), qui arrose Ver-sur-Mer; 4° la Gronde (12 kil.), qui passe à Ryes et se termine à Asnelles; 5° le Véret (13 kil.), qui tombe dans la mer près de Grandcamp; et enfin 6° le Rhin (5 kil.), qui finit dans la baie des Veys, à l'O. des roches de Grandcamp.

VIII. Deux cours d'eau appartenant presque entièrement au dép. de la Manche ont leurs sources dans le Calvados; ce sont : la Sienne (75 kil.), qui naît dans la forêt de Saint-Sever, par 344 m., arrose le Gast, et quitte le département après un cours de 7 kil.; et le Glénon ou Glanon (12 kil., dont 3 dans le département), qui vient de Champ-du-Boult (340 m.), et se jette dans la Sée, fleuve côtier du dép. de la Manche.

Il n'existe pas d'étangs qui vaillent la peine d'être mentionnés, dans le Calvados. Entre Villers-sur-Mer et Bénerville se trouve un ancien marais, sillonné aujourd'hui de canaux de dessèchement et converti en pâturages.

Littoral. — Le littoral du Calvados se divise tout naturellement en deux sections, séparées par l'embouchure de l'Orne. Elles offrent un contraste frappant : car tandis que la première (de la limite de l'Eure à l'embouchure de l'Orne) présente presque partout (sauf entre la Dives et l'Orne et sur une partie de la route de Trouville à Villers) des falaises élevées et une campagne verdoyante, la côte qui s'étend de l'Orne à la Vire est nue et plate, ou bordée de très petites falaises, sauf dans les environs d'Arromanches et de Port-en-Bessin. Le Calvados a un développement de côtes de 130 kil., dont 47 de la limite de l'Eure à l'Orne, et 83 de l'Orne à la Vire.

I. *De la limite de l'Eure à l'Orne*, la côte appartient d'abord à la rive S. de l'estuaire de la Seine; elle se dirige vers l'O. jusqu'à Honfleur, port de commerce le plus important du Calvados (mouvement : 2,508 navires, 327,000 tonnes). A partir de ce port, elle incline vers le S.-O., direction qu'elle garde jusqu'à l'Orne. La ligne de falaises qui s'étend de Honfleur à Trouville, et dont le point culminant, sur le plateau qui les domine, atteint 140 m. aux roches d'Hennequeville, porte le nom de Roches-Noires. Villerville, qui occupe le point extrême de l'estuaire de la Seine, juste en face du Havre, est situé entre Honfleur et Trouville. Cette dernière localité est adossée à une colline de 140 m., sur laquelle s'étale la forêt de Touques, et séparée de Deauville par la rivière de même nom. Trouville et Deauville ont un caractère bien différent : Trouville est une vieille cité normande, dont on a fait une station balnéaire, tandis que Deauville, construite en une année, porte la marque de son origine hâtive. Elle est presque déserte en hiver. Un bassin à flot, créé en 1866, a triplé le mouvement maritime du port de Trouville-Deauville, qui atteint le chiffre de 891 navires et de 120,000 tonnes (1886). — De Deauville à Villers, la côte, basse et plate, ne se relève qu'un instant à Bénerville, qui est installé sur les pentes du mont Canisy (112 m.), colline isolée, séparée des hauteurs des pays d'Auge par une plaine marécageuse. A égale distance à peu près entre la Touques et la Dives, Villers-sur-Mer, ville de bains créée en 1857, est sans contredit le plus bel endroit des côtes du Calvados. Il est étagé sur les collines d'Auberville, qui atteignent 113 m. au-dessus de Villers et 120 m. à la butte de Houlgate, qui domine Houlgate-Beuzeval. De Villers à Houlgate s'étend une ligne de falaises curieusement découpées, auxquelles leur teinte noirâtre donne un aspect pittoresque. Houlgate-Beuzeval, qui prend beaucoup d'extension, se prolonge jusqu'à l'embouchure de la Dives, que domine la Butte-Caumont (105 m.). Au pied de cette colline, à 1 kil. dans l'intérieur des terres, se trouve le petit port de Dives, d'où Guillaume le Conquérant s'embarqua pour l'Angleterre en 1066. En face de Dives, Cabourg élève ses villas au milieu de dunes dont la ligne monotone s'étend de la Dives à l'Orne.

II. *De l'Orne à la Vire*. A l'embouchure de l'Orne (r. g.), et à l'issue du canal de Caen à la mer, se trouve le port d'Ouistreham (Oyestreham), puis Lion-sur-Mer, où commence une ligne de falaises basses, et, à une petite distance en mer, la chaîne des rochers du Calvados. Ces roches, presque toujours environnées d'écueils à fleur d'eau, forment des groupes qui portent, de l'E. à l'O., les noms de Roches de Lion, Essarts de Langrune, Iles de Bernières. A la hauteur d'Arromanches se dressent les Calvados, formidables récifs qui causèrent la perte d'un vaisseau de l'invincible Armada, *le Salvador*, d'où l'on aurait fait Calvados, par corruption, le nom, dit-on, ayant été en partie effacé. L'étymologie est au moins douteuse. A partir d'Arromanches, la côte est tout aussi dangereuse; les rochers bordent la grève et se prolongent jusqu'au delà de Port-en-Bessin. A l'O. de cette localité, le rivage devient sablonneux jusqu'à la pointe de la Percée, et ce n'est qu'à la hauteur de Saint-Pierre-du-Mont qu'ils recommencent pour former une nouvelle chaîne (les roches de Grandcamp), qui suit la côte jusqu'à la Vire.

De l'Orne à la Seulles, les stations balnéaires, pourvues de belles plages sableuses, se succèdent presque sans interruption : Ouistreham, Lion-sur-Mer, Luc, Langrune, Saint-Aubin, Bernières, Courseulles. Toutes ces localités se ressemblent, jusque dans l'architecture lourde et triste de leurs maisons. Ouistreham est l'avant-port de Caen. Le mouvement maritime de ces deux localités réunies était de 2,714 navires, jaugeant 440,000 tonneaux en 1886. Courseulles est un petit port de pêche et de cabotage (430 navires; 20,000 tonneaux). Ses parcs d'huîtres, au nombre de plus d'une centaine, ont une grande réputation. Au delà de la Seulles, Graye et Ver-sur-Mer, petits villages de pêcheurs; puis les localités assez fréquentées d'Asnelles-la-Belle-Plage et d'Arromanches, où les falaises se relèvent et conservent une certaine hauteur jusqu'à Port-en-Bessin, dont la population n'est composée que de pêcheurs (mouvement : 45 navires, 5,400 tonnes). A l'O., les falaises atteignent 67 m., et l'on rencontre les petits villages côtiers de Sainte-Honorine-sur-Mer, Saint-Laurent-sur-Mer, Vierville, Saint-Pierre-du-Mont. Entre ces deux derniers se trouve la pointe de la Percée, où la côte se dirige vers l'O. Peu après, Grandcamp, station de bains, possède une plage étendue, en face des roches du même nom. Enfin, le port d'Isigny, sur l'Aure, à 1 kil. de son embouchure dans la baie des Veys, fait un commerce considérable de beurre et d'œufs, et a un mouvement maritime de 206 navires, jaugeant 12,700 tonneaux (1886).

Climat. — Le Calvados, département maritime, jouit d'une température plus douce que ne le comporte sa situation géographique. Le climat de cette région est intermédiaire entre le climat armoricain proprement dit et le climat séquanien. Il est tempéré comme le climat breton, mais un peu moins humide. On n'y observe ni grands froids, ni chaleurs excessives; les vents du S.-O. provoquent des variations assez rapides dans l'état hygrométrique de l'atmosphère. On peut dire d'une façon générale que le climat du Calvados est sain. Les côtes, surtout dans les environs d'Isigny, et près de l'embouchure de la Touques et de la Dives, sont moins bien partagées que l'intérieur; le printemps y est généralement pluvieux; la belle saison n'y dure que de juin à septembre. La température moyenne

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

est de 10°7, c.-à-d. légèrement supérieure à celle de Paris. Les vents dominants viennent de l'O., du N. et du S.-O. Il tombe annuellement 74 cent. d'eau à Caen.

Flore et Faune naturelles. — Le Calvados est situé sur la pente septentrionale des collines de Normandie, avec un littoral peu accidenté. Au centre du pays se trouve la fertile « Campagne de Caen ». La terre végétale présente une certaine épaisseur dans tout le département. Elle est surtout riche en argile. Les brouillards, moins durables et moins intenses que ceux des îles Britanniques, sont pourtant assez abondants pour laisser souvent le ciel trop couvert. La flore naturelle s'en ressent. Les essences caractéristiques sont le peuplier, le frêne, l'érable et le chêne. Les arbres cultivés, le pommier, le poirier, le noyer, etc. Les plantes herbacées sont très abondantes et la culture des prairies extrêmement prospère. Le Calvados nourrit pour cette raison un grand nombre de bêtes à cornes et d'animaux de trait. La faune naturelle comprend surtout des rongeurs (lièvres, lapins). Le monde des oiseaux est représenté par le geai, la pie, le corbeau, l'alouette, la perdrix. Les insectes voyageurs sont en petit nombre. La faune domestique est nombreuse, comme dans tout le N.-O. de la France. Grâce aux limons charriés par les très nombreux cours d'eau du Calvados, la culture est homogène; il faut signaler pourtant les environs de Caen, qui prennent surtout l'aspect des campagnes normandes, tandis que la région du Bocage garde encore l'apparence du sol breton, qu'il avoisine.

Histoire depuis 1789. — Le dép. du Calvados, constitué en 1790, faisait partie de la basse Normandie et comprenait plusieurs petits pays : 1° le *Lieuvin* (partie orientale de l'arr. de Lisieux); 2° le *Pays d'Auge* (arr. de Pont-l'Evêque, partie de l'arr. de Lisieux); 3° l'*Hiémois* (partie des arr. de Falaise et de Lisieux); 4° la *Campagne de Caen* (arr. de Caen et de Falaise), dans laquelle se trouvait le Cinglais, à l'E. de l'Orne, entre Caen et Falaise; 5° le *Bessin* (arr. de Bayeux); 6° le *Bocage* (arr. de Vire, partie S. des arr. de Caen et de Bayeux). La plupart des villes du Calvados accueillirent avec enthousiasme la Révolution au début. Pourtant l'Université de Caen protesta contre les journées des 31 mai-2 juin, et les Girondins, restés libres, essayèrent de tenir tête aux mesures que prenait la Convention; ils échouèrent; leur armée, commandée par le marquis de Puisaye, fut repoussée à Vernon, et Robert Lindet rentra à Caen sans éprouver de résistance. C'est de Caen que partit Charlotte Corday lorsqu'elle vint à Paris pour tuer Marat. Au mois de janv. 1871, les Allemands occupèrent Lisieux et Orbec. Mais ils n'y restèrent que peu de temps, et se retirèrent aussitôt après la signature des préliminaires de la paix.

Divisions administratives actuelles. — Le dép. du Calvados se compose des 6 arr. de : Bayeux, 94,912 hect.; Caen (ch.-l.), 108,210 hect.; Falaise, 87,048 hect.; Lisieux, 88,993 hect.; Pont-l'Evêque, 74,980; Vire, 95,306 hect.

Cantons. Ces arrondissements sont divisés en 38 cantons : *Arr. de Bayeux* (6 cant.) : Balleroy, Bayeux, Caumont, Isigny, Ryes, Trévières; *Arr. de Caen* (9 cant.) : Bourguébus, Caen-Est, Caen-Ouest, Creully, Douvres, Evrecy, Tilly-sur-Seulles, Troarn, Villers-Bocage; *Arr. de Falaise* (5 cant.) : Bretteville-sur-Laize, Falaise-Nord, Falaise-Sud, Morteaux-Coulibœuf, Thury-Harcourt; *Arr. de Lisieux* (6 cant.) : Lisieux, 1re section, Lisieux, 2e section, Livarot, Mézidon, Orbec, Saint-Pierre-sur-Dives; *Arr. de Pont-l'Evêque* (6 cant.) : Blangy-le-Château, Cambremer, Dozulé, Honfleur, Pont-l'Evêque, Trouville : *Arr. de Vire* (6 cant.) : Aunay-sur-Odon, le Bény-Bocage, Condé-sur-Noireau, Saint-Sever, Vassy, Vire.

Divisions judiciaires, police, prison. Le dép. du Calvados ressortit à la cour d'appel de Caen; il renferme 6 tribunaux de première instance, 1 par arrondissement, et 8 tribunaux de commerce : à Bayeux, Caen, Condé-sur-Noireau, Falaise, Honfleur, Isigny, Lisieux et Vire. Il y a une justice de paix dans chaque ch.-l. de canton. En 1883, on comptait dans le département 54 brigades de gendarmerie, et 14 commissaires de police.

Divisions financières. Pour les contributions indirectes, il y a 1 directeur et 1 inspecteur à Caen, 3 sous-directeurs à Lisieux, Honfleur et Vire, 4 receveurs principaux à Caen, Lisieux, Honfleur et Vire, 3 receveurs entreposeurs à Bayeux, Lisieux et Falaise. Le service des contributions directes comporte : 1 trésorier-payeur général à Caen, 1 receveur particulier dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et 98 percepteurs. L'enregistrement, les domaines et le timbre comptent 1 directeur et 2 inspecteurs à Caen, 3 sous-inspecteurs et 1 conservateur des hypothèques par arrondissement.

Etablissements d'instruction publique. Le Calvados appartient à l'Académie de Caen ; il y a un lycée à Caen; des collèges communaux à Bayeux, Falaise, Lisieux, Honfleur, Vire et Condé-sur-Noireau. Il y a une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices à Caen. Cette ville possède également des facultés des sciences, de lettres, de droit et une école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Divisions ecclésiastiques. Le dép. du Calvados forme le diocèse de Bayeux, évêché suffragant de l'archevêché de Rouen. Il y a un grand séminaire à Bayeux et deux petits séminaires à Lisieux et à Villiers-le-Sec. Le diocèse comprend 71 cures, 635 succursales, 8 chapelles vicariales, 177 vicariats rétribués par l'Etat et 52 non rétribués, et 61 communautés religieuses. Il y a une église consistoriale protestante à Caen.

Divisions militaires. Le Calvados est compris dans la circonscription du 3e corps d'armée, dont le quartier général est à Rouen. Il appartient à la 2e légion de gendarmerie (Rouen).

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1886 a constaté dans le dép. du Calvados une population totale de 437,267 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801 : 451,836	1836 : 501,775	1861 : 480,992
1806 : 505,420	1841 : 494,760	1866 : 474,909
1821 : 492,613	1846 : 498,385	1872 : 454,012
1826 : 500,956	1851 : 490,230	1876 : 450,220
1831 : 494,702	1856 : 478,950	1881 : 439,830

Comme on le voit, d'après ce tableau comparatif, la population du Calvados en 1886 est inférieure à celle de 1801. La brusque augmentation de 1801 à 1806 peut être considérée comme anormale, soit que le dénombrement de 1801 ait été inférieur à la réalité, soit que celui de 1806 se soit montré supérieur. Il est probable toutefois que 1806 est plus rapproché de la réalité. De 1806 à 1846, la population demeure à peu près stationnaire. A partir de 1846 (à l'exception de la période 1856-61), la décroissance est constante : les périodes 1851-56, 1876-81 et surtout 1866-72 présentent une diminution considérable. Ce phénomène de dépopulation est le même pour tous les départements de la Normandie, à l'exception de la Seine-Inférieure, qui est un département industriel. On peut l'attribuer, dans toute la région, au nombre insuffisant des naissances. Les chiffres statistiques de 1885 montrent en effet que pour la population urbaine, il y a eu 3,379 décès pour 2,491 naissances (excédent de décès 888), et pour la population rurale, 6,692 décès pour 6,344 naissances (excédent de décès, 348). Au total, on a 10,071 décès et 8,835 naissances, soit un excédent de 1,236 décès. Si la dépopulation du Calvados s'est sensiblement ralentie, c'est grâce à l'immigration, qui a atteint le chiffre de 5 à 600 âmes.

Voici maintenant les chiffres de la population par arron-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dissements, donnés par les cinq derniers dénombrements :

ARRONDISSEMENTS	1866	1872	1876	1881	1886
Caen.....	131.959	126.141	123.659	121.023	121.065
Bayeux....	77.581	73.476	73.133	70.857	70.353
Falaise....	56.384	54.094	52.390	51.031	49.730
Lisieux....	69.064	67.046	66.701	63.555	63.256
Pont-l'Evêque...	59.101	56.251	57.682	59.289	59.945
Vire.....	80.820	77.004	76.655	74.075	72.918
Totaux..	474.909	454.012	450.220	439.830	437.267

On peut se convaincre, d'après ce tableau, que l'ensemble de ces chiffres n'offre pas une situation avantageuse : en effet, tous les arrondissements (à l'exception de celui de Pont-l'Evêque, qui ne doit un gain de quelques centaines d'habitants que grâce à la prospérité des stations balnéaires de la côte) ont diminué de 1866 à 1886. Caen présente la plus forte décroissance comme chiffre absolu (11,000 hab. environ); mais il faut remarquer qu'il est deux fois plus peuplé que tel autre arrondissement du Calvados. Après être tombé de 132,000 à 126,000 hab. de 1866 à 1872, son mouvement de décroissance se ralentit pendant les périodes suivantes, qui accusent même une légère augmentation (40 hab.) de 1881 à 1886. Il est vrai qu'elle est due au progrès de la ville de Caen, qui a passé de 41,508 à 43,809 hab., de sorte que la partie rurale de l'arrondissement a, en réalité, perdu 2,260 hab. En 1886, la population spécifique du département était de 79,3 hab. par kil. q.; résultat qui se décomposait ainsi : 112 pour Caen, 74 pour Bayeux, 57 pour Falaise, 71 pour Lisieux, 78 pour Pont-l'Evêque et 76 pour Vire. L'arr. de Falaise n'a pas toujours été aussi mal partagé : il avait, en 1801, une population spécifique de 73 hab., sensiblement égale à celle des autres arrondissements. Au point de vue de la densité de population, le Calvados est le dix-huitième dans la liste des départements français. Sur les 763 communes du Calvados en 1886, il y en avait 23 de moins de 100 hab., 132 de 101 à 200, 197 de 201 à 300, 113 de 301 à 400, 80 de 401 à 500, 153 de 501 à 1,000, 35 de 1,001 à 1,500, 9 de 1,501 à 2,000, 3 de 2,001 à 2,500, 3 de 2,501 à 3,000, 2 de 3,001 à 3,500, 6 de 5,001 à 10,000, 1 de 10,000 à 20,000, 1 de plus de 20,000.

Voici, par arrondissements et par cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1886, dépassait 1,000 hab.

Arrondissement de Bayeux. — *Cant. de Balleroy :* Balleroy, 1,110 ; Littry, 2,066; Saint-Paul-du-Vernay, 1,048; le Tronquay, 1,062. *Cant. de Bayeux :* Bayeux, 8,347. *Cant. de Caumont* : Caumont, 1,044: Livry, 1,182. *Cant. d'Isigny :* Grandcamp, 1,731; Isigny, 2,929. *Cant. de Ryes :* Port-en-Bessin, 1,164. *Cant. de Trévières :* Trévières, 1,122.

Arrondissement de Caen. — *Cant. de Caen :* Caen, 43,809; Mondeville, 1,045. *Cant. de Creully :* Courseulles, 1,514. *Cant. de Douvres:* Douvres, 1,840; Lion-sur-Mer, 1,045; Luc-sur-Mer, 1,406; Ouistreham, 1,206. *Cant. de Tilly-sur-Seulles* : Tilly-sur-Seulles ; 1,034. *Cant. de Troarn :* Argences, 1,451; Cabourg, 1,099. *Cant. de Villers-Bocage :* Villers-Bocage, 1,147.

Arrondissement de Falaise. — *Cant. de Bretteville-sur-Laizé :* Bretteville-sur-Laize, 1,011 ; *Cant. de Falaise :* Falaise, 8,518. *Cant. de Thury-Harcourt :* Thury-Harcourt, 1,161 ; Clécy, 1,701.

Arrondissement de Lisieux. — *Cant. de Lisieux :* Lisieux, 16,267 ; Saint-Désir, 1,160 ; Saint-Jacques, 1,306. *Cant. de Livarot :* Livarot, 1,823. *Cant. de Mézidon :* Mézidon, 1,127. *Cant. d'Orbec :* Orbec, 3,251. *Cant. de Saint-Pierre-sur-Dives :* Saint-Pierre-sur-Dives, 2,134.

Arrondissement de Pont-l'Evêque.— *Cant. de Blangy-le-Château :* Bonneville-la-Louvet, 1,120. *Cant. de Dozulé :* Beuzeval, 1,065; Dives, 1,097 ; Villers-sur-Mer, 1,520 ; *Cant. d'Honfleur :* Honfleur, 9,726 ; la Rivière-Saint-Sauveur, 1,220. *Cant. de Pont-l'Evêque :* Pont-l'Evêque, 3,050. *Cant. de Trouville :* Deauville, 2,228 ; Touques, 1,310 ; Trouville, 6,308.

Arrondissement de Vire. — *Cant. d'Aunay-sur-Odon :* Aunay-sur-Odon, 1,898 ; Cahagnes, 1,454 ; Saint-Georges-d'Aunay, 1,121. *Cant. du Beny-Bocage:* Saint-Martin-des-Besaces, 1,316 ; le Tourneur, 1,238, *Cant. de Condé-sur-Noireau* : Condé-sur-Noireau, 7,252 ; Saint-Germain-du-Crioult, 1,149. *Cant. de Saint-Sever :* Saint-Sever, 1,514 ; Clinchamps, 1,230 ; Courson, 1,016 ; Landelles-et-Coupigny, 1,564. *Cant. de Vassy :* Vassy, 2,507 ; Bernières-le-Patry, 1,136. *Cant. de Vire:* Vire, 6,736 ; Neuville, 1,020 ; Saint-Germain-de-Tallevende, 2,545 ; Vaudry, 1,294.

On range le Calvados parmi les départements dont la population rurale dépasse la population urbaine. On compte 118,421 hab. dans les agglomérations urbaines et 318,846 dans les campagnes.

Etat des personnes. — 1° *D'après le lieu de naissance.* Sur les 437,264 hab. qui composent la population du dép. du Calvados, d'après le dernier dénombrement, il y en a 237,171 qui sont nés dans la commune qu'ils habitent ; 135,462 qui sont nés dans une autre commune que celle du département qu'ils habitent; 62,601 nés dans un autre département ou dans une colonie; 1,984 nés à l'étranger. Il n'y a dans le Calvados qu'un petit nombre de personnes de nationalité étrangère : 1,059 seulement, parmi lesquels on trouve 248 Belges, 221 Anglais, 154 Allemands, 149 Italiens, 107 Suisses, 47 Russes, 40 Hollandais, etc.

2° *D'après le sexe.* Il y a, dans le dép. du Calvados, 215,141 individus du sexe masculin et 223,997 individus du sexe féminin; ils se subdivisent comme suit : 204,344 célibataires des deux sexes; 180,901 personnes mariées ; 44,718 veufs ou veuves ; 175 divorcés des deux sexes.

3° *D'après la profession.* La population du Calvados se décompose par profession de la manière suivante : 234,704 travailleurs agricoles, 80,537 industriels, 38,405 commerçants, 19,833 employés aux transports, 3,982 personnes représentant la force publique, 10,586 hab. exerçant des professions dites libérales, 19,979 rentiers, 3,527 personnes classées sous la rubrique *sans profession*, et enfin 4,394 dont la profession est inconnue. On voit par ces chiffres que le Calvados est un département essentiellement agricole.

Etat économique du département. — 1° *Agriculture.* Sur les 552,072 hect. du département, on compte : 307,828 hect. de terres labourables, 38,231 hect. de bois et forêts, 31,210 hect. de landes et 103,000 hect. de prairies et de pâturages. Quant au territoire agricole, il se composait de 177,008 hect. consacrés aux céréales et de 168,000 hect. attribués aux cultures industrielles et fourragères. Dans ce dernier nombre, il faut remarquer 21,000 hect. en colza, pour lequel le Calvados occupe encore le premier rang parmi les départements français, malgré la diminution considérable que la concurrence des huiles minérales lui a fait subir. Voici, pour 1881, d'après l'annuaire administratif du Calvados, la superficie occupée et le rendement donné par les diverses cultures :

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
	hectares.	hectol.
Froment.....	97.500	1.657.500
Méteil.....	800	13.600
Seigle.....	5.250	84.000
Orge.....	20.100	361.800
Sarrasin.....	18.000	360.600
Avoine.....	35.000	735.000
Pommes de terre.....	4.000	340.000

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
	hectares.	hectol.
Betteraves	4.200	1.126.000
Colza	20.500	266.500
Chanvre	400	2.200
Lin	400	1.200
Foin	86.000	3.870.000
Trèfle	15.000	600.000
Luzerne	1.500	60.000
Sainfoin	31.000	1.457.000
Autres cultures fourragères	5.000	150.000

Les céréales, et surtout le froment et l'avoine sont, comme on le voit, la principale culture du pays. Elles dépassent les besoins de la consommation. La limite de la culture de la vigne ne monte pas au N.-O. de la France jusqu'au territoire du Calvados. C'est à peine si la vigne commence à apparaître dans le S. de la Mayenne et de la Sarthe, ainsi que dans le S.-O. d'Eure-et-Loir. Les céréales sont cultivées, ainsi que le colza, principalement dans la campagne de Caen. Le Calvados est un département riche en prairies et en bétail ; on y compte 64,317 chevaux, d'une race renommée ; 2,741 ânes ou mulets ; 258,280 bœufs, vaches, veaux, soit 51 têtes par kil. q.; 123,765 moutons, métis et mérinos ; 74,417 porcs ; 2,185 chèvres et 47,615 ruches, qui ont produit, en 1876, 261,882 kilogr. de miel et 42,853 kilogr. de cire. Les beurres du Calvados jouissent d'une réputation européenne, en particulier ceux d'Isigny ; à citer également ceux de Trévières, de Bayeux et de Livarot. L'arr. de Bayeux à lui seul en produit pour 25 à 30 millions de francs, soit le tiers de la production du département, qui est de 75 millions. Les meilleurs fromages sont ceux dits de Camembert (cette localité est située dans le dép. de l'Orne), fabriqués dans l'arr. de Lisieux, ceux de Livarot et de Pont-l'Evêque. La production totale atteint 9,000,000 de fr., dont 4,500,000 pour le Livarot, 2,000,000 pour le Pont-l'Evêque et 2,000,000 pour le Camembert. Les animaux de basse-cour sont l'objet d'un élevage important. Les volailles de Crèvecœur sont très renommées. La culture des arbres fruitiers est fort répandue dans tout le département. Les pommiers sont au Calvados ce que la vigne est à la Côte-d'Or. La production du cidre dépasse de beaucoup la consommation ; dans les bonnes années, on en a exporté jusqu'à 200,000 hectol. Le poiré le plus estimé est celui des environs de Clécy.

Le Calvados a peu de forêts ; elles ne recouvrent que le douzième environ de sa surface. Les principales sont : la forêt de *Touques* ou de *Saint-Gatien* (3,394 hect.), qui s'étale sur les collines du Lieuvin, entre Trouville, Pont-l'Evêque et Honfleur ; la forêt de *Cinglais* (2,237 hect.), dans l'arr. de Falaise ; la forêt de *Cerisy* (1,880 hect.) ; la forêt de *Saint-Sever* (1,690 hect.) ; celle de *Saint-André* (1,260 hect.) ; le bois de *Bavent*, entre Troarn et Caen, etc. Dans l'arr. de Vire, les bois sont nombreux, mais de peu d'étendue.

2° *Industrie.* La production minérale du département est loin d'être aussi riche que la production agricole ; on trouve de la houille à Baynes, Bernesq, Cartigny-l'Epinay, Castilly, la Folie, Lison, Littry, le Molay, Trévières ; mais les mines de Littry (168 ouvriers, 10,006 hect.) sont seules exploitées. Elles ont produit, en 1876, 122,000 quintaux métriques. Le fer est exploité à Saint-Remy (20,000 tonnes de minerai en 1877). On fabrique de la chaux à Caen, Ranville, Clécy, etc.; les ardoises sont exploitées à Planquery, Litteau, Caumont ; le granit à Clécy ; le marbre à Clinchamps, Fourneaux, Vieux. Les carrières de pierres à bâtir d'Allemagne, près Caen, sont renommées. Les sources minérales sont rares : on peut citer celle de Brucourt, près de Dives. La laine filée ou tissée est l'une des industries les plus actives du département. On trouve des filatures de laine à Bernières-le-Patry, Falaise, Fervacques, Glos, Livarot, Lisieux (usines importantes), Orbec, Saint-Marc-d'Ouilly, Tordouet, Venoix et Vire (10 usines). La draperie à Lisieux et à Vire (nombreuses fabriques), à Orbec, Saint-Germain-de-Tallevende, Saint-Martin-de-Tallevende. L'industrie de la laine occupe dans le département 66 fabriques, 1,600 ouvriers et 60,000 broches. Les filatures de coton se rencontrent au Breuil, à Clécy (4 filatures), à Condé-sur-Noireau (70 filatures, 250,000 broches, 5,000 ouvriers), à Falaise (bonneterie), Surville. Les tissus de coton sont fabriqués à Condé-sur-Noireau (56 fabriques), Clécy, Orbec, etc. Il y a des filatures de lin à Livarot, Lisieux (1,200 ouvriers), Mézidon (300 ouvriers). La fabrication du lin comprend 23,500 broches. Les blondes et les dentelles sont fabriquées à Caen et sur toute la côte, de Caen à Courseulles, ainsi qu'à Balleroy, Bayeux, Argences. Les papeteries se voient à Bonneville-la-Louvet, Honfleur, Orbec, Trouville, Vire. Les stations de pêche, au nombre de onze, sont celles de Poudreux, Villerville-Trouville, Luc, Langrune, Saint-Aubin, Bernières, Graye, Ver, Asnelles, Arromanches, Grandcamp. Les bateaux de pêche étaient, en 1877, au nombre de 656 jaugeant 6,144 tonneaux. Les produits ont été de 4,275,000 fr. Les parcs à huîtres de Courseulles ont produit, en 1877, 5,284,000 huîtres valant 687,000 fr., ceux d'Ouistreham, 190,000 huîtres, valant 23,000 fr.

3° *Commerce et circulation.* Les ports les plus importants du Calvados sont ceux de Caen et de Honfleur : ils reçoivent des Etats-Unis des graines oléagineuses, des avoines, des chanvres, des lins, de l'indigo, des bois de teinture, des huiles, du café, du riz, des savons, de la houille, des bois du Nord. Le Calvados importe encore des cuirs du Brésil et de la République Argentine, des suifs de Russie, des fers d'Angleterre et de Suède, etc.

Le Calvados étant un département agricole, les produits qu'il livre à l'exportation sont des beurres et fromages renommés, des viandes sur pied ou salées, des cidres et des eaux-de-vie de cidre portant le nom de *calvados;* des volailles et des œufs, des céréales et des fourrages. Il faut ajouter des matériaux de construction et quelques produits manufacturés (poteries, tissus, etc.)

Le dép. du Calvados est traversé par onze chemins de fer d'un développement total de 393 kil., sans compter quelques lignes nouvelles d'intérêt local en exploitation ou en cours de construction. 1° La ligne de Paris à Cherbourg (131 kil. dans le dép.) dessert Lisieux, Mesnil-Mauger, Mézidon, Moult-Argences, Caen, Bayeux, Lison, Neuilly (avec embranchement pour Isigny) ; 2° La ligne de Mézidon au Mans (24 kil. dans le Calvados) dessert Saint-Pierre-sur-Dives, Coulibœuf, Fresné-la-Mère, et pénètre dans l'Orne. 3° La ligne de Lisieux à Honfleur (43 kil.) dessert le Breuil, Pont-l'Evêque, Quetteville et Honfleur. 4° La ligne de Pont-l'Evêque à Trouville (12 kil.). 5° La ligne de Caen à Laval (45 kil. dans le dép.) dessert Mutrécy-Clinchamps, Grimbosq, Croisilles-Harmont, Clécy, et quitte définitivement le Calvados à Pont-Erambourg. 6° La ligne de Caen à Courseulles (23 kil.) dessert Douvres, Luc, Langrune, Saint-Aubin, Bernières et Courseulles. 7° La ligne de Coulibœuf à Berjou-Pont-d'Ouilly dessert Falaise et Saint-Martin-de-Mieux (32 kil.). 8° La ligne d'Argentan à Granville (36 kil. dans le Calvados) dessert Viessoix, Vire, le Mesnil-Clinchamps, Saint-Sever. 9° La ligne de Lisieux à la Trinité-de-Réville (Eure) (23 kil. dans le dép.) dessert Glos et Orbec, au delà duquel elle quitte le dép. 10° La ligne de Lison à Lamballe (1 kil. dans le dép.) 11° La ligne de Mézidon à Dives (28 kil. dans le dép.) dessert Magny-le-Freule, Méry-Corbon, Hottot-en-Auge, Dozulé, Brucourt, Cabourg et Dives. 12° La ligne de Trouville à Dives dessert Villers-sur-Mer, Beuzeval et Dives. 13° La ligne du Mesnil-Mauger à Sainte-Gauburge (Orne) dessert Livarot et, dans l'Orne, Vimoutiers. 14° La

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ligne de Dozulé à Caen dessert Troarn. 15° La ligne de Caen à Aunay-sur-Odon dessert Bretteville-sur-Odon. 16° La ligne de Neuilly à Isigny.

Les voies de communication comptent à peu près 7,000 kil., 16 lignes de chemin de fer, 10 routes nationales, 28 routes départementales, 3,031 chemins vicinaux, 4 rivières navigables et le canal de Caen à la mer (15 kil.).

4° *Finances*. Le dép. du Calvados a fourni 11,684,771 fr. au budget de 1881 au moyen de ses contributions directes. Les droits et produits des douanes se sont élevés à la somme de 3,216,552 fr. Enregistrement, domaine et timbre, 9,987,059 fr. Postes, 1,492,386 fr. Télégraphes, 836,613 fr. Contributions indirectes, 13,959,477 fr. Sur les 763 communes du Calvados, il y en a 8 qui ont un revenu supérieur à 100,000 fr. : Condé-sur-Noireau, Vire, Falaise, Bayeux, Honfleur, Trouville, Lisieux, Caen ; cette dernière ville avec 1,243,372 fr. Dix communes possèdent un octroi, dont le produit net est de 1,725,350 fr.

ETAT INTELLECTUEL DU DÉPARTEMENT. — Les établissements scolaires comprenaient en 1886, 1,041 écoles primaires, dont 846 publiques, 195 privées et 26 écoles maternelles. Il y a de plus 98 lycées, collèges et pensionnats sans parler des facultés de Caen. Le nombre des élèves fréquentant ces diverses catégories d'écoles est de 58,742 pour l'enseignement primaire et près de 4,000 pour les écoles maternelles; près de 3,000 pour l'enseignement secondaire et supérieur.

ETAT MORAL DU DÉPARTEMENT. — Sur 122 accusés de crime, dans le Calvados, on a compté, en 1875, 41 accusés absolument illettrés; 77 ayant reçu une instruction très imparfaite ; 4 ayant reçu une instruction supérieure. Au 31 déc. 1881, on comptait 527 enfants assistés, au-dessous de 12 ans, dont 21 enfants trouvés, 315 abandonnés, 35 enfants de détenus, 156 orphelins. A la même époque, il y avait 1,719 protégés du premier âge. Le service des enfants assistés a coûté 215,686 fr.; celui des enfants protégés, 20,629 fr. L'asile des aliénés de Bon-Sauveur et sa succursale de Pont-l'Abbé renfermaient 531 malades au 31 déc. de la même année (201 hommes et 330 femmes). Des poursuites ont été exercées contre 203 mendiants. Le dép. du Calvados possède 47 sociétés de secours mutuels approuvées, et 6 autorisées. Les ressources qu'elles ont réunies en 1881 ont été de 93,557 fr. Il existe à Caen plusieurs établissements charitables. La crèche de Lisieux, l'asile Saint-Joseph, pour les servantes inoccupées, l'orphelinat de Saint-Vincent-de-Paul (144 enfants), l'asile des Petites sœurs des pauvres, N.-D.-de-Charité, etc. Camille KŒCHLIN.

BIBL. : *Statistique générale de la France* (ministère du comm. et de l'industrie); Paris, 1888. — *Annuaire administratif du dép. du Calvados pour l'année 1883*; Caen, 1883. — Adolphe JOANNE, *Géographie du Calvados*; Paris, 1883. — HÉBERT-DUPERRON, *Géographie du dép. du Calvados*; Caen, 1874. — *Nouvelle carte de France au 1/100,000e*, dressé par le service vicinal par ordre du ministre de l'intérieur ; feuilles X-11; XI-11; XII-11; X-12; XI-12; XII-12; XIII-12; X-13; XI-13; XII-13; XIII-13. — DE CAUMONT, *Topographie géognostique du Calvados*; Caen, 1825, in-8 avec atlas. — DE CAUMONT, *Carte géologique du dép. du Calvados*, 1825-1828. — HARLÉ, *Aperçu de la constitution géologique du Calvados*, 1853.

CALVADOS (Eau-de-vie) (V. EAU-DE-VIE).

CALVAERT (Denis), peintre flamand, né en 1540 à Anvers, où en 1556 il était inscrit comme élève sur les listes de la Gilde, mort à Bologne le 17 mars 1619. Il vint de bonne heure en Italie et entra dans l'atelier de Prosper Fontana à Bologne. Il y avait également reçu les leçons de Sabbatini qu'il aida même dans ses travaux du Vatican. Calvert, appelé par les Italiens *Denis le Flamand*, tient une place considérable dans l'école de Bologne où il fut le maître du Guide, de l'Albane et du Dominiquin. Lanzi, qui parle de son naturel ardent, dit qu'il n'avait pas formé moins de cent trente-sept élèves. Par la lourdeur et la rondeur des formes, ses peintures témoignent d'un certain goût flamand qui avait persisté chez lui et qui s'alliait au maniérisme italien de cette époque. Outre ses œuvres les plus importantes, qui se trouvent dans les églises de Bologne, de Plaisance et de Reggio, il a peint également un assez grand nombre de petits tableaux pour les couvents de la contrée et dans lesquels en traitant des sujets bibliques il manifeste déjà ces tendances à la fadeur et aux subtilités qui devaient faire le succès de quelques-uns de ses élèves, de l'Albane notamment. Le musée de Lucques possède de lui une *Danaë* qui passe pour un de ses meilleurs ouvrages, et la galerie de Dresde une *Apparition de la Vierge à saint François et saint Dominique*. E. M.

CALVAIRE ou GOLGOTHA. I. HISTOIRE RELIGIEUSE. — *Crâne* ou *place du crâne*, endroit où Jésus-Christ fut crucifié. Plusieurs auteurs font dériver ce nom de la forme du lieu, semblable à un crâne ; saint Jérôme et saint Augustin assurent qu'il vient de ce que la tête d'Adam avait été enterrée en cet endroit. Quoi qu'il en soit, il résulte de l'épître aux Hébreux (XIII, 12) que le calvaire était situé hors des portes de Jérusalem, mais aucun document contemporain n'indique le côté de la ville où il se trouvait. Cette indication n'est faite que par la tradition. Suivant une tradition, d'ailleurs fort ancienne, Adrien, fondant Ælia Capitolina sur l'emplacement de Jérusalem, aurait compris le calvaire dans la nouvelle enceinte. C'est là que la *vraie croix* aurait été retrouvée. Sainte Hélène, mère de Constantin, y fit construire une église, aujourd'hui chapelle souterraine, rattachée à l'église du Saint-Sépulcre. — Au culte du calvaire se rapporte la dévotion du *Chemin de la croix* (V. ce mot). E.-H. V.

II. ARCHITECTURE. — Les calvaires sont généralement situés sur une éminence de terrain, naturelle ou factice, et se composent de croix et de différents motifs d'architecture ornés de sculptures, rappelant les scènes de la Passion du Christ ou retraçant parfois les quatorze sta-

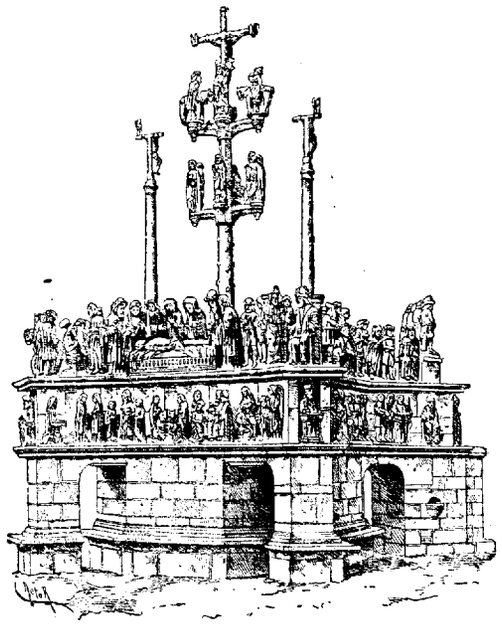

Calvaire de Plougastel-Daoulas aux environs de Brest, d'après une photographie.

tions du chemin de la croix. Le mot *calvaire* s'emploie aussi bien pour désigner une simple croix de bois portant le Christ et placée dans un cimetière ou au carrefour de deux routes, que pour désigner, dans une église, la chapelle dite des morts dans laquelle est souvent représentée la mise du Christ au tombeau, ou bien un enclos comme

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ceux avoisinant certaines églises de Belgique et d'Italie et encore celui compris à Paris-Montmartre, sur le côté méridional de l'église Saint-Pierre, entre cette ancienne église et la nouvelle église du Sacré-Cœur. Les calvaires datent surtout du moyen âge, de cette époque de ferveur religieuse où il était d'usage de reproduire dans les cloîtres des églises, en bas-reliefs de bois ou de pierre généralement peints et dorés, les principales scènes de la vie de Jésus-Christ, scènes se terminant toujours, en un point principal plus en vue et quelquefois plus élevé, par le Christ sur la croix, entouré des personnages ayant assisté à la Passion et des deux larrons attachés à des croix moins hautes que la sienne. On conçoit ce que les représentations figurées d'un pareil drame ont pu inspirer d'œuvres d'art à une époque de foi et, pendant plusieurs siècles, sépulcres dans les églises, chemins de croix le long des cloîtres ou calvaires proprement dits sur des éminences isolées ont exercé l'imagination et le talent d'artistes le plus souvent restés inconnus. La Bretagne est encore aujourd'hui particulièrement riche en monuments de ce genre, et nous donnons ci-dessous le calvaire de Plougastel-Daoulas, situé aux environs de Brest et datant du commencement du XVIIe siècle. Charles Lucas.

Les canonistes contemporains reconnaissent que, pour ériger un calvaire sur un terrain communal, sur des places ou chemins publics, il faut obtenir préalablement l'autorisation du conseil municipal approuvée par le préfet, sinon l'enlèvement pourrait être ordonné ; mais, suivant eux, la fabrique n'aurait besoin d'aucune autorisation pour ériger un calvaire sur un terrain dépendant de l'église. Néanmoins, ils admettent que cette autorisation est nécessaire pour assurer au calvaire la protection édictée par l'art. 257 C. pén. E.-H. V.

Bibl. : *Archives de la Commission des monuments historiques.*

CALVAIRE (Filles du). Congrégation formée à Poitiers par Antoinette d'Orléans, de la maison de Longueville, approuvée en 1617 par Louis XIII, confirmée par Paul V. Les religieuses de cette congrégation suivaient la règle de Saint-Benoît. Elles possédaient à Paris deux maisons fondées par le P. Joseph : l'une en 1620, rue de Vaugirard, et qui, après 1790, fut convertie en remise du palais du Luxembourg ; l'autre en 1633, sur l'emplacement occupé actuellement par les rues Neuve-de-Bretagne et Neuve-de-Ménilmontant. La supérieure de la congrégation résidait dans ce dernier établissement. E.-H. V.

CALVAIRE (Prêtres du). En 1633, Hubert Charpentier forma, au diocèse d'Auch, sur le mont Betharam, lieu de pèlerinage très fréquenté, une association dont l'objet était d'honorer la Passion de Jésus-Christ et de ramener les Béarnais au catholicisme. L'année suivante, Louis XIII lui permit de fonder un établissement au Mont-Valérien, près de Paris. Puis l'association de la propagation de la foi, instituée pour la conversion des protestants, s'unit à la congrégation du Calvaire qui fut formellement autorisée en 1650 par lettres patentes du roi. Les curés de Paris furent associés à cette congrégation, et l'on organisa, pour la semaine des Rogations, des processions des paroisses de Paris se rendant au Mont-Valérien, qui prit le nom de colline du Calvaire. En outre, un pèlerinage très fréquenté s'y faisait dans la nuit du jeudi au vendredi saint ; mais il fournissait l'occasion de graves désordres qui le firent interdire en 1697. A côté du culte de la passion, les calvaristes s'occupaient de la fabrication des bas de soie. Leur congrégation fut comprise dans la suppression générale édictée en 1791. Pendant la Restauration, les jésuites établirent au Calvaire du Mont-Valérien une maison qui fut dévastée en 1830. E.-H. V.

CALVARISTES (V. Calvaire [Prêtres du]).

CALVEL (Etienne), agronome français, mort vers 1830. Il a écrit, outre un roman et une *Encyclopédie littéraire*, etc. (Paris, 1777, 3 vol. in-8), un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'agriculture, entre autres : *Des Arbres à fruits pyramidaux, vulg. appelés quenouilles*, etc. (Paris, 1803 et 1804) ; *Manuel prat. des plantations* Paris, 1804, in-12 ; 1824, in-12) ; *Notice hist. sur la pépinière nationale des Chartreux au Luxembourg* (Paris, 1804, in-12) ; *Du Melon et de sa culture sous châssis, sur couche et en pleine terre* (Paris, 1805, in-12 ; 3e édit., 1828, in-12) ; *Mém. sur l'orme*, etc. (1807, in-8) ; *De la Betterave et de sa culture* (Paris, 1808, in-12 ; 1811, in-8) ; *Princip. prat. sur la plantation et la culture du chasselas* (Paris, 1811) ; *Rech. et exp. sur l'éducat. et la culture du mûrier blanc* (Paris, 1812, in-8). Dr L. Hn.

CALVELEY (sir Hugh), capitaine anglais, mort en 1393. On le croit frère de sir Robert Knolles. Il s'est distingué dans la guerre de Bretagne (Combat des Trente, Auray, 1364).

CALVERIA (Syn. de *Asthenosoma* Grub.) (Zool.). Genre d'Echinodermes de la classe des Echinoïdes qui, avec les genres *Echinothuria* (fossile) et *Phormosoma* (actuel), forme la famille des Echinothuridés. Wyville Thomson l'a dédié au capitaine Calver qui commandait le vaisseau *le Porcupine* dans la célèbre expédition pour l'étude des fonds de la mer, et c'est le nom de ce vaisseau que rappelle le qualificatif de *hystrix* donné à la première espèce du genre *Calveria*. Ce genre est un des plus remarquables parmi les Echinodermes actuels : le caractère par lequel il s'éloigne de tous les Oursins qui vivent de nos jours consiste dans la disposition des plaques ambulacraires et interambulacraires qui, au lieu de se rencontrer bord à bord et de se souder pour former un test continu et dur, comme dans la plupart des autres Echinides, se recouvrent à la manière des tuiles d'un toit et sont réunies par des bandelettes cutanées très flexibles : cette disposition permet à l'animal des mouvements ondulatoires du test, qui contrastent avec l'immobilité absolue de l'enveloppe des autres Echinides. Il est très remarquable qu'une structure semblable du test s'observe aussi chez la plupart des espèces de l'ordre des Perischoéchinides, Oursins paléozoïques depuis longtemps disparus et que l'on trouve seulement dans les terrains silurien, dévonien et carbonifère, à l'exception d'un genre qui vivait dans le dyas et d'un autre du trias supérieur ; toutefois, ce n'est pas avec ces animaux que les *Calveria* ont leurs affinités, mais bien plutôt avec la famille des Diadématides. R. Moniez.

CALVERLEY. Ville d'Angleterre, comté d'York ; 3,195 hab., sur l'Ayre, affluent de l'Ouse, fait partie de l'agglomération de Bradford et comprend sur son territoire quatre autres bourgs comptant plus de 35,000 hab.

CALVERT (Léonard), premier gouverneur de la colonie anglaise du Maryland (Etats-Unis), frère de Cécilius Calvert, second lord Baltimore et fondateur de cette colonie, né en 1606, mort le 9 juin 1647. En 1633, il conduisit en Amérique le premier convoi d'émigrants pour le Maryland (deux cents personnes environ), embarqué sur deux petits bâtiments, *the Ark* et *the Dove*. L'expédition, partie le 22 nov. 1633, arriva le 24 fév. 1634 à Point Comfort (Virginia), et le 27 mars suivant, ayant remonté la baie de Chesapeake, débarqua sur une petite île près de la côte occidentale. L'île fut appelée *Saint-Mary* (il ne reste aucune trace aujourd'hui de cet établissement). Dès la première année, la petite colonie eut à défendre ses droits, fondés sur une charte de la couronne d'Angleterre, contre un Virginien, W. Clayborne, établi dans l'île de Kent, au centre de la baie. Clayborne fut vaincu, s'enfuit en Virginie et de là en Angleterre et intrigua sans résultat contre les propriétaires du Maryland. Calvert essaya vainement d'établir dans la colonie, conformément aux instructions de son frère, lord Baltimore, concessionnaire de la Charte, une aristocratie foncière avec privilèges féodaux, droit de primogéniture, etc. Quelques baronnies furent fondées, mais disparurent promptement, la dernière ayant été celle de Charles Carroll of Carrollton. Pendant quelques années, la colonie resta virtuel-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lement sans lois, jusqu'à ce que lord Baltimore se fût décidé à concéder aux colons le droit de se donner une législation, ne se réservant à lui-même ou à son représentant que le droit de veto. Une assemblée fut convoquée, et son premier acte (1639) fut d'établir la religion catholique comme culte officiel, tout en proclamant la faculté pour tout chrétien d'adorer Dieu suivant sa conscience. Dix ans plus tard, un nouvel acte de l'Assemblée établit l'entière liberté du culte. Au retour d'un voyage en Angleterre (1644), Calvert trouva la colonie bouleversée par une attaque nouvelle de Clayborne. Il dut lui-même s'enfuir en Virginie. En 1646, il reprit possession de la colonie et rétablit l'ordre. A. Moireau.

CALVERT (Cecilius, George, Charles) (V. Baltimore).

CALVERT (James), théologien anglais, né à York, mort en 1698. Après avoir fait ses études à l'Université de Cambridge, il embrassa la carrière ecclésiastique. D'abord ministre de l'Eglise anglicane, il dut renoncer à ses fonctions pastorales, à cause de ses opinions hétérodoxes. Calvert est surtout connu par son ouvrage sur les dix tribus, *Naphtali, seu colluctatio theologica de reditis decem tribuum, conversione Judæorum et mensibus Ezekielis* (1672).

CALVERT (Charles), paysagiste de l'école anglaise, né le 23 sept. 1785 à Glossop-Hall (Derbyshire), où son père était intendant du duc de Norfolk, mort à Bowness (Westmoreland) le 26 févr. 1852. Il avait d'abord été placé en qualité de commis chez un négociant en cotons à Manchester; puis, cédant à son goût pour l'art, il se mit à peindre des paysages à l'aquarelle et obtint bientôt d'assez grands succès; mais la plus grande partie de sa vie fut consacrée à l'enseignement. Il a le plus souvent reproduit les aspects pittoresques des lacs du N. de l'Angleterre. E. M.

CALVET (Musée) (V. Avignon).

CALVET (Esprit-Claude-François), médecin et antiquaire français, né à Avignon le 14 nov. 1728, mort le 25 juil. 1810. Après avoir étudié au collège des jésuites de Lyon, il revint dans sa ville natale pour se consacrer à la médecine, fut reçu docteur en 1745, alla passer un an à l'école de Montpellier, puis vint en 1759 à Paris, où il se lia avec Astruc et l'abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Rentré à Avignon, il fut chargé d'y professer la physiologie et l'anatomie comparée. Dans ses loisirs, il s'adonna à la peinture, à l'histoire naturelle et à l'archéologie, et réunit d'importantes collections de médailles, de monuments antiques, de minéraux et de plantes rares. Obligé de fuir lorsqu'éclata la Révolution, on le vit, en 1790, errer de village en village, séjourner à Marseille, à Agde, puis rentrer à Avignon à la fin de 1791. Quelques semaines plus tard il fut jeté en prison avec six cents de ses compatriotes: mais une épidémie s'étant déclarée dans les hôpitaux d'Avignon, on fut forcé d'avoir recours à ses services, et c'est à cette circonstance que Calvet dut d'échapper au massacre. Accablé par l'âge et les infirmités, il cessa d'exercer la médecine en 1797. Calvet est surtout célèbre comme antiquaire. Sa dissertation *sur un monument singulier des utriculaires de Cavaillon* (1766, in-8) le fit admettre par l'Académie des inscriptions au nombre de ses correspondants. On lui doit encore : *Mémoire sur deux inscriptions grecques dans le genre érotique*, inséré dans le *Magasin encyclopédique* (1802); *Lettres à M. de la Tourette sur la jambe du cheval de bronze trouvée dans la Saône en 1766*, insérées dans les *Archives du Rhône*, t. IV. Calvet a légué à sa ville natale toutes ses collections de livres d'antiquités et d'histoire naturelle, et c'est leur réunion qui forme aujourd'hui le *musée Calvet* à Avignon; le médaillier seul comprend plus de 12,000 pièces. On conserve dans ce musée six vol. in-fol. manuscrits d'œuvres inédites de Calvet sur la médecine, l'histoire naturelle et les antiquités; la partie la plus importante de ce recueil est un essai de *Spicilegium inscriptionum antiquarum*. La correspondance de Calvet avec Barthélemy, Caylus, Saint-Vincent, Millin, etc., a été imprimée et forme 16 vol. in-4. Le testament de Calvet, publié en 1817 (in-8, de 40 p.), est un monument de la piété, de la modestie et de la bienfaisance de ce savant. Outre ses collections, il légue à la ville les capitaux nécessaires pour assurer la garde, l'entretien et l'accroissement de sa bibliothèque et de son musée; il lègue au vieillard le plus âgé d'Avignon une rente perpétuelle de 68 fr. par mois; au paysan qui aura le plus d'enfants vivants une rente de 200 fr. par an, etc.; il demande que ses funérailles aient lieu sans cérémonie et que son corps soit porté en terre par quatre pauvres cultivateurs. Son tombeau se voit aujourd'hui sur le rocher qui domine Avignon. Chose étrange, ce médecin savant était fort sceptique à l'endroit de la médecine : « Calvet, dit son biographe, n'a jamais eu grande confiance aux remèdes, qu'il redoute, ni aux médecins, qu'il respecte, et il conseille fortement à la postérité, d'après son exemple, de recourir plutôt à la nature qu'à l'art. » E. B.

Bibl. : Dr Guérin, *Vie d'Esprit Calvet*; Avignon, 1825, in-18.

CALVET (Méric-Jean-Jacques), homme politique français. Garde du corps du roi en 1789, il fut en sept. 1792 élu député de l'Ariège à l'Assemblée législative. Il s'occupa surtout des questions militaires, notamment de la formation de la garde soldée de Paris en bataillons de ligne, de la nomination des maréchaux de camp, de la suppression des compagnies de grenadiers, et demanda qu'un détachement de gendarmerie fût attaché à chaque armée. Mais bien qu'il eût admis les principes de la constitution de 1791, il demeura fidèle à ses anciennes convictions, s'opposa aux mesures prises contre les prêtres insermentés, à celles qu'on réclamait contre l'émigration, et s'éleva vivement le 26 avr. 1792 contre les crédits demandés par Dumouriez pour les dépenses secrètes des affaires étrangères. Le 29 mai suivant, il fut emprisonné trois jours à l'Abbaye, par ordre de l'Assemblée, pour avoir déclaré en séance que le régime de délation sous lequel on vivait rappelait trop le temps de Tibère et de Séjan. Il s'opposa encore au décret d'accusation proposé contre La Fayette, le 8 août, fut insulté par le peuple à sa sortie de la salle, et rentra dans la vie privée après la journée du 10. En 1813, il fut nommé député de l'Ariège au Corps législatif; en 1814, il fut secrétaire rédacteur de la Chambre des députés.

Le baron *Joseph-Thibaut* de Calvet Madaillan, mort en juil. 1820, parent du précédent, comme lui garde du corps avant la Révolution, conseiller général de l'Ariège en 1809, fut la même année député au Corps législatif par ce département. Réélu jusqu'en 1820, il fut nommé questeur du Corps législatif en 1813, créé baron la même année, nommé questeur de la Chambre des députés le 9 avr. 1814. Il adhéra à la déchéance de Napoléon, rentra quelque temps dans les gardes du corps et fut nommé chevalier de Saint-Louis le 20 août 1814. En 1818 il défendit le projet de loi sur le recrutement de l'armée et insista sur la nécessité de bannir absolument le régime de la faveur et d'exiger pour conditions d'avancement l'instruction militaire, ou les longs services, ou enfin les actions d'éclat.

CALVET-Rogniat (Pierre-Paul), homme politique français, né le 11 août 1812 à Salles-Curan (Aveyron), mort le 10 août 1875 à Chamagnieu (Isère). Son nom patronymique était Calvet, mais il y ajouta celui de Rogniat lorsqu'il eut été adopté par le général Rogniat. M. Calvet-Rogniat se fit recevoir avocat, mais n'exerça guère sa profession. Jusqu'en 1852 il fut successivement maire à Chamagnieu, conseiller général à Salles-Curan et à Laissac. A cette époque, candidat officiel, il fut élu député au Corps législatif par la 2e circonscription de l'Aveyron. Il fut réélu aux élections générales de 1863 avec 15,052 voix sur 27,193 votants. De même en 1869, par 16,248 voix sur 29,987 votants. Les procédés élec-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

toraux de M. Calvet-Rogniat firent grand bruit sous l'Empire. On citait notamment des festins où il faisait distribuer aux électeurs des veaux entiers. On disait : « le veau de M. Calvet-Rogniat », « les rastells de M. Durand » et « les soupières de M. du Miral ». A la révolution du 4 Septembre, M. Calvet-Rogniat rentra dans la vie privée. Il était officier de la Légion d'honneur. L. Lu.

CALVET-ROGNIAT (Henri-Ferdinand-Joseph-Etienne, vicomte), homme politique français, fils du précédent, né le 12 nov. 1854. Elu conseiller général de Pont-de-Salan, il se présenta vainement devant les électeurs aux élections législatives du 21 août 1881. Il réussit aux élections générales du 4 oct. 1885. Porté sur la liste monarchique de l'Aveyron, il fut élu député, le 3e sur 6, par 53,116 voix sur 94,030 votants. M. Calvet-Rogniat appartient au parti impérialiste, mais il est membre de l'Union monarchique. L. Lu.

CALVETE DE ESTRELLA (Juan-Christobal), écrivain espagnol du XVIe siècle, né à Barcelone ou à Sariñena (Aragon), mort à Salamanque un peu avant 1593. Remarqué de bonne heure à la cour de Charles-Quint, il fut nommé par ce souverain, ou peut-être seulement par Philippe II, historiographe des Indes. On a de lui : 1° *De Aphrodisio expugnato, quod vulgo Aphricam vocant, commentarius* (Anvers, 1551); l'ouvrage fut réimprimé avec des notes de Barth. Barrientos à Salamanque (1566, in-8), et à Madrid (1771, in-12); au dire d'Antonio il fut traduit en français, en italien et en espagnol ; cette dernière traduction, œuvre de Didacus Gratianus, parut à Salamanque en 1558, in-8, sous le titre de : *la Conquista de la ciudad de Africa en Berberia* ; 2° *El felicissimo Viaje del muy alto y muy poderoso principe Phelippe, hijo del emperador Carlos quinto maximo, desde España à sus tierras de la baja Alemaña : con la descripcion de todos los estados de Brabante y Flandes* (ouvrage intéressant, à comparer avec celui de Guichardin) (Anvers, 1552, 335 p. in-fol.), trad. en franç. par J. Petit (Bruxelles, 1874-1884, 5 vol. gr. in-8); 3° *Encomium ad Carolum V Cæsarem* (Anvers, 1555, in-8) ; 4° *El Tumulo Imperial, adornado de historias y letreros y epitaphios en prosa y verso latinos* (Valladolid, 1559, in-4); 5° *Ad Ferdinandum Alvarum Toletum, Albæ ducem, encomium* (Anvers, 1573), etc. Calvete avait aussi commencé une histoire en vers du Pérou dont Antonio vit une partie. E. CAT.

CALVI. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Corse, à 75 kil. N. d'Ajaccio; 1,987 hab. Collège communal. Ville forte. Position presque inexpugnable, sur une colline de granit qui s'avance vers la mer et sépare les deux golfes de Calvi et de Revellata, offrant tous deux de bons mouillages. De plus, le port de Calvi est vaste et sûr, mais n'a qu'un faible commerce. Huiles d'olives et fruits frais

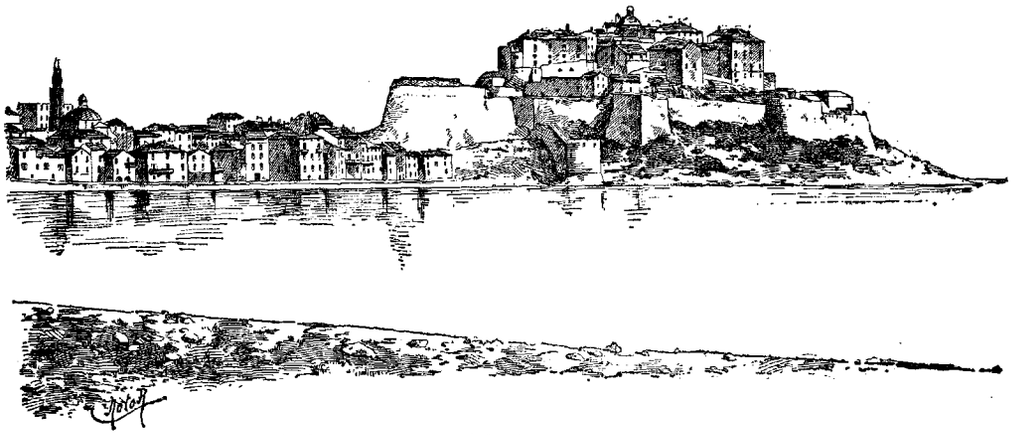

Citadelle et port de Calvi, d'après une photographie.

à l'exportation; produits manufacturés à l'importation. Calvi se divise en haute et basse ville, ainsi que le montre la vue ci-jointe. Dans l'église principale de Calvi, on remarque le tombeau des Baglioni, famille démocratique, dont un membre affranchit en 1400 Calvi de la domination d'un tyran local et reçut pour ce fait le surnom de Libertat. Un de ses descendants, également appelé Libertat, est plus connu pour avoir, près de deux siècles plus tard, soulevé Marseille contre la Ligue et l'avoir replacé sous l'autorité d'Henri IV. Calvi prétend de plus être le véritable lieu de naissance de Christophe Colomb.

HISTOIRE. — Un des deux golfes qui entourent Calvi était connu dans l'antiquité sous le nom de *Sinus Caluensis*. Mais la ville ne date que du XIIIe siècle. Calvi, génoise, comme différentes autres places du littoral de la Corse, fut constamment fidèle à Gênes qui fit graver, sur les portes de la citadelle, cette inscription qu'on lit encore : *Civitas Calvi semper fidelis*. Paoli, irrité de cette attitude, favorisa le développement de la petite ville de l'île Rousse, située à quelques lieues de là, et qui a fini par absorber une partie du commerce et du mouvement de Calvi. Celle-ci ne fut pas moins fidèle à la France qu'elle l'avait été à Gênes, et en 1793 Paoli ayant soulevé la Corse pour la placer sous le protectorat de l'Angleterre, Calvi résista opiniâtrement et ne capitula qu'après un terrible bombardement que lui fit subir l'escadre anglaise pendant plusieurs semaines. Plusieurs de ses édifices et de ses maisons, toujours en ruines, attestent cette phase de son histoire. — L'arr. de Calvi, composé de six cantons, est le plus petit, mais le mieux cultivé de la Corse. Il formait une circonscription connue autrefois et encore aujourd'hui en Corse sous le nom de Balagne. A. CORAZZI.

CALVI (Collège de), à Paris. Cet établissement était une annexe de la Sorbonne, et avait été fondée comme elle au XIIIe siècle par Robert de Sorbon ; il était affecté aux basses classes et subsista avec cette destination jusqu'en 1626, époque où le cardinal de Richelieu le fit démolir pour élever sur son emplacement l'église de la Sorbonne. F. B.

CALVI (Agostino), peintre italien, né à Gênes. Il y vécut dans la seconde moitié du XVe et dans le premier quart du XVIe siècle. Il ne manquait ni de goût ni de talent, et on le cite comme ayant renoncé un des premiers, dans la Ligurie, aux fonds d'or pour y substituer les fonds en couleur. T.-S.

CALVI (Giovanni-Donato), architecte italien, né à Crémone vers le milieu du XVe siècle, mort à Crémone vers 1525. Son œuvre capitale est le palais Trecchi, à Sant'Agata. Quand il le commença, en 1496, l'architec-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ture gothique cessait déjà d'être goûtée ; il n'osa pas rompre ouvertement avec elle, mais il l'accommoda aux exigences de son temps. Elle devint avec lui plus ornée, plus moderne surtout dans les aménagements intérieurs.

CALVI (Pantaleone), peintre italien, frère du précédent, mort à Gênes en 1595. Élève de Perino del Vaga, comme son frère, il fut de moitié dans tous les travaux de Lazzaro. Nul doute qu'il ne fût au moins son égal, car Lazzaro, livré à ses propres forces, ne fit plus que des œuvres médiocres. T.-S.

CALVI (Aurelio, Marc'Antonio, Benedetto et Felice), peintres italiens du XVIe siècle, nés à Gênes, et tous quatre fils de Pantaleone Calvi. Marc'Antonio fut le seul qui eut du talent. Après avoir longtemps travaillé avec ses frères à la décoration du palais Doria, il exécuta seul, à la fresque, des compositions nombreuses et variées à Pegli, à l'église San-Pietro d'Ancône, et dans quantité de palais. Son chef-d'œuvre fut la décoration de la *loggia* des Spinola. Quant à ses frères, ils peignirent à Sainte-Catherine de Gênes et au couvent de Jésus et Marie des tableaux tirés de l'histoire sainte. Tous trois cessèrent bientôt de peindre ; Felice se débaucha, Aurelio fit des vers, et Benedetto mourut fou. T.-S.

CALVI (Giulio, dit *Il Coronaro*), peintre italien, né à Crémone dans les premières années du XVIe siècle, mort à Crémone en 1596. Élève du Malosso (Gian-Battista Trotti), un des rivaux de Louis Carrache, il l'imita si bien qu'on put confondre ses œuvres avec celles de son maître. On a de lui d'assez belles peintures à Crémone, à Soncino, à Turin. T.-S.

CALVI (Lazzaro), peintre italien, né à Gênes en 1502, mort en 1607. Il eut pour maîtres son père, Agostino Calvi, et Perino del Vaga. Aidé de son frère cadet, Pantaleone, il exécuta dans toute l'Italie, à Gênes, à Naples, à Monaco, une multitude de travaux qui le rendirent célèbre en peu de temps. Sa *Magnanimité de Scipion*, dans le palais Pallavicini, à Zerbino ; sa *Naissance de saint Jean* dans la chapelle des Centurions, à Gênes, sont des œuvres personnelles et puissantes. Mais son orgueil dépassait encore son talent ; voyant surgir auprès de lui, de l'atelier du maître commun, Perino del Vaga, de jeunes artistes dont la renommée le gênait, il usa de tous les moyens pour s'en défaire et finit par en empoisonner un. Eclipsé par le talent de Cambiaso, il en conçut un ressentiment si violent qu'il ne toucha pas un pinceau de plus de vingt ans. Vers la soixantaine, il se remit à peindre et décora, seul cette fois, la coupole et les murs de Sainte-Catherine de Gênes, œuvre inférieure et qui dénote la vieillesse. Il ne cessa de travailler qu'à quatre-vingt-cinq ans et mourut plus que centenaire. T.-S.

CALVI (Maximiliano), écrivain espagnol du XVIe siècle. D'origine italienne, il a écrit en castillan un ouvrage en trois livres : *Del Tractado de la hermosura y del amor* (Milan, 1576, 3 part. en 1 vol. in-fol.). Le premier livre traite de la beauté, le second de l'amour, le troisième est *contra Cupido*. E. CAT.

CALVI (Flaminio), littérateur italien qui vécut à Modène au XVIIe siècle. On connaît de lui : *Il Conquisto di Granata, poema heroico di Girol. Gratiano, con gli argomenti di Flam. Calvi* (Modène, 1650, in-4). R. G.

CALVI (Jacopo-Alessandro), peintre et graveur italien du XVIIIe siècle. On a de lui onze estampes d'après les peintures du couvent de San-Michele-in-Bosco, à Bologne.

CALVI (Pompeo), peintre italien, né en 1806 à Milan. Elève de Giovanni Migliara, il excella, comme lui, à confondre, dans des compositions pittoresques, l'imaginaire et le réel. Les ruines romaines s'y enfermaient dans des paysages fantastiques ou s'y dénaturaient suivant les caprices du peintre. Il y a plus de goût et de mérite dans ses vues d'églises et de couvents. Le Belvédère de Vienne en a deux, qui sont assez estimées, une *Vue de la cathédrale de Milan*, et un *Intérieur de la cathédrale de Monza*. T.-S.

CALVI (comte Felice), historien italien, né à Milan le 16 déc. 1822. Il fut en 1871 l'un des fondateurs de la *Società storica Lombarda*. Outre quelques romans qui furent ses débuts, comme *Una Regina della moda, scene della vita contemporanea* (Milan, 1857), on lui doit les travaux suivants, dont plusieurs sont importants : *Ausonio Franchi e la filosofia contemporanea* (1870) ; *Storia del Monte di pietà di Milano* (1871) ; *Il Patriziato milanese* (1876) ; *Curiosità storiche del secolo decimottavo e Corrispondenze segrete di grandi personnaggi* (1878) ; *Famiglie notabili milanesi* (Milan, 1875-1885, 4 vol. in-fol.), ouvrage capital, fait en collaboration ; *Bianca-Maria Sforza-Visconti, regina dei Romani, imperatrice germanica* (Milan, 1888). R. G.

CALVI (Cesare), écrivain italien, né à Florence le 25 juin 1827. Il a donné quelques comédies *moralissime*, trop morales en vérité, telles que *Beccaria o la Pena di Morte*, dont on devine les vues bienfaisantes. Trois autres, *Poesia, la Burocrazia, i Falliti*, ont été recueillies en un vol. (Florence, 1877) ; autre publication : *Storia dei Governi d'Italia dal 1815 ai nostri giorni* (Florence, 1863-65, 3 vol. in-8). R. G.

CALVI (Pietro), sculpteur italien, né en 1833 à Milan. Il fit ses premières études à l'Académie des beaux-arts de cette ville. Après un séjour de quelques années à Paris, où il exécuta bon nombre de portraits, il revint se fixer, en 1866, à Milan, et s'y fit une réputation par ses bustes en marbre de diverses couleurs. Un des meilleurs fut celui d'*Othello*. On a de lui, à la cathédrale de Milan, à la galerie Victor-Emmanuel, quelques intéressantes statues décoratives. T.-S.

CALVIAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Carlux ; 740 hab.

CALVIAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de La Tronquière ; 691 hab.

CALVIÈRE (Famille), de Nîmes. Elle joua un rôle important dans les guerres de religion du XVIe siècle. On distingue trois branches, issues de trois frères.

I. Branche de *Saint-Césaire*. Le chef en est Guillaume Calvière, président du présidial de Nîmes (1556), président au parlement d'Orange (1565). Chef des protestants de Nîmes, il joua un rôle actif dans les luttes contre les catholiques de cette ville, et prit une part regrettable au massacre de la Michelade. Il mourut en 1570. Sa descendance s'éteignit dans la personne de Marc Calvière, baron de Confoulens, qui s'était converti au catholicisme (vers 1660). Guillaume Calvière est généralement désigné, dans les textes du temps, sous le nom de *président d'Orange*.

II. Branche de *Saint-Côme*. Le chef, Nicolas Calvière, protestant comme son frère Guillaume, dirigea le coup de main qui rendit Nîmes aux protestants, en nov. 1569, et devint gouverneur de Nîmes pour le maréchal de Damville, en 1577. Les actes du temps l'appellent M. de Saint-Côme. Son fils, François Calvière, figura dans les guerres de religion du temps de Louis XIII, mais ses descendants abjurèrent et l'un d'eux, Gaspard de Calvière, devenu grand persécuteur de ses anciens coréligionnaires, fut tué par un chef des Camisards, Catinat, en 1702.

III. Branche de *Boucoiran*, moins connue. — Nous croyons que le marquis Charles-François de Calvière, seigneur de Vézenobre (né à Avignon en 1693, mort à Vézenobre en 1777), appartenait à cette dernière branche de la famille. Membre honoraire de l'Académie royale de peinture (1747), il avait commencé par être officier et avait obtenu le titre de lieutenant général. Retiré dans son château de Calvière (commune de Vézenobre [Gard]), il employa ses loisirs à des travaux d'archéologie sur les antiquités du midi de la France (Nîmes, Arles, Orange). On conserve de lui à Nîmes (Bibl. publ., man. n° 13,816) un certain nombre de lettres à Joseph Séguier (1762-1777). Enfin, on a publié, du même, en 1791, un *Recueil de fables diverses*, dans le goût de celles du duc

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Nivernois. — Le château de Calvière existe encore ; il date du règne de Louis XV. A. MOLINIER.

BIBL. : MÉNARD, *Histoire de Nîmes*, t. IV, passim. — D. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*. — HAAG, *la France protestante*, éd. Bordier, t. III.

CALVIÈRE (Guillaume-Antoine), organiste français, né à Paris en 1695, mort le 18 avr. 1755. Il fut organiste de la chapelle royale depuis 1738. Son talent d'exécution lui valut une renommée considérable, qui n'est pas entièrement justifiée par ses compositions. Elles consistent en motets, pièces d'orgue et de clavecin, demeurés inédits.

CALVIGNAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Limogne ; 670 hab.

CALVIMONT (Jean-Baptiste-Albert, vicomte de), écrivain français, né à Périgueux le 12 mai 1804, mort en févr. 1858. Entré en 1827 dans l'administration des finances, sous-préfet de Nontron en 1841, de Bergerac en 1849, il fut nommé préfet de la Dordogne en 1851 et plus tard maître des requêtes au conseil d'Etat. Il a publié un certain nombre de romans. Nous citerons : *Veillées écossaises* (Paris, 1832, in-18) ; *l'Amarante ; Causeries du soir* (1832, in-18) ; *Veillées vendéennes* (1832, in-18) ; *le Dernier des Condé* (1832, in-8) ; *l'Honnête homme* (1833, in-8) ; *Au mois de mai* (1535, in-8) ; *la Folle vie* (1839, 2 vol. in-8) ; *A l'ombre du clocher* (1842, 2 vol. in-8).

CALVIN (Jean CAUVIN, dit), célèbre réformateur français, chef de la branche du protestantisme à laquelle son nom est resté attaché, né le 10 juill. 1509 à Noyon en Picardie, mort à Genève le 27 mai 1564. Son père, Gérard Cauvin, était originaire d'une famille de mariniers fixée au village de Pont-l'Evêque, près de Noyon. Il vint s'établir dans cette dernière ville, vers 1480, pendant que ses deux frères Richard et Jacques allaient chercher fortune à Paris. Adroit et remuant, il se fit procureur et accumula rapidement place sur place. Devenu successivement notaire du chapitre, greffier de l'officialité, procureur fiscal du comté et promoteur du chapitre, il fut reçu bourgeois en 1497. C'était en quelque sorte le *factotum* du clergé. Un riche mariage avec Jeanne Le Franc, fille d'un ancien hôtelier de Cambrai retiré à Noyon, acheva de le poser. Il eut de ce mariage quatre fils et deux filles. Charles Cauvin, qui fut plus tard prêtre chapelain et curé de Roupy, était l'aîné ; Jean, le futur réformateur, le second, et Antoine, qui suivit plus tard son frère à Genève, le troisième. L'autre fils mourut en bas âge.

Les trois enfants de Gérard furent pourvus de bénéfices dès leur plus jeune âge, preuve de la considération que le clergé portait à leur père. Jean se vit octroyer, en 1521, son premier bénéfice. Plus tard le chapitre lui octroya la cure de Saint-Martin-de-Martheville (27 sept. 1527), qu'il échangea deux ans après contre la cure de Pont-l'Evêque, pays d'origine de ses pères (5 juin 1529). Il perdit sa mère de bonne heure. Son père, « homme de bon entendement et conseil », se chargea de son éducation et lui fit commencer ses études au collège des *Capettes*. Jean Cauvin s'y fit rapidement remarquer. C'est là qu'il rencontra les enfants du seigneur de Montmor, avec lequel son père entretenait des liens d'amitié. Une peste violente étant survenue dans la ville, Jean, autorisé par le chapitre à quitter Noyon, fut envoyé par Gérard à Paris pour y continuer ses humanités. Il fit le voyage en compagnie des Montmor, mais ne vécut nullement à leur charge, ainsi qu'on l'a répété trop souvent. Son oncle Richard, serrurier établi près de Saint-Germain-l'Auxerrois, le reçut dans sa maison.

Il entra au collège de la Marche, où il devint l'élève de Mathurin Cordier, l'un des grammairiens les plus distingués de l'époque, professeur consciencieux et dévoué, qui entreprit et effectua sans bruit, dans ce modeste collège, toute une série de réformes fécondes qui font de lui l'un des fondateurs de l'enseignement secondaire. Il distingua bien vite le jeune Cauvin, et, s'attachant à lui d'une façon toute particulière, combla en peu de temps les lacunes de sa première éducation. A son vif regret, Calvin dut bientôt quitter cet excellent maître pour suivre les cours du collège de Montaigu, fameux au XVIe siècle par l'excessive sévérité de son règlement et flétri par Rabelais en termes si énergiques. Calvin y eut pour maître un Espagnol fort instruit, qui le prit en amitié. Il se lia dès lors avec un certain nombre de compatriotes picards avec lesquels il ne cessa d'entretenir, par la suite, d'affectueuses relations. Ses classes de grammaire et de philosophie terminées, il quitta Paris au commencement de l'année 1528 (fév.) pour aller à Orléans commencer l'étude du droit sous la direction de Pierre de l'Estoile. Son père, qui l'avait destiné d'abord à la théologie et à la carrière ecclésiastique, changeait maintenant de plan et, en bon procureur, lui imposait la jurisprudence, « voyant que c'estoit meilleur moyen pour parvenir aux biens et aux honneurs ». Il est à supposer que ses différends avec le clergé noyonnais ne furent pas étrangers à cette résolution. C'est qu'entre temps de graves dissentiments avaient éclaté entre le chapitre de Noyon et la famille des Cauvin. Gérard s'était mis en opposition ouverte avec le clergé. Dès 1527, il refuse de rendre ses comptes et se voit pour ce motif frappé de plusieurs blâmes et de nombreuses censures qui amènent finalement son excommunication (1528). C'est sous le coup de cette sentence qu'il meurt le 25 mai 1531. Son cadavre est l'objet d'un interdit de sépulture, que ses enfants ne font lever qu'à grand'peine. Jean assista à tous ces pénibles démêlés. La lutte n'en continua que plus vive entre les chanoines et son frère Charles, chapelain de la cathédrale. Ce dernier se pose nettement en révolté.

Les censures et l'interdit le frappent à son tour et des poursuites sont ordonnées contre lui. Cette même année 1531, il est excommunié et, peu après, accusé d'hérésie devant l'officialité noyonnaise. Les enquêtes se succèdent sans qu'on puisse agir contre lui, et il meurt trois ans après sans s'être réconcilié avec l'Eglise, en refusant les sacrements sur son lit de mort. Il est, pour ces motifs, enterré de nuit sous les fourches patibulaires de Noyon. Ces événements exercèrent sûrement sur le développement des idées de Calvin une notable influence. Il n'est pas le premier de sa famille qui se soit opposé à l'Eglise. Rapprochement significatif : il était en 1531, lors de l'excommunication de son père et de son frère, si peu suspect que l'on put songer un moment à lui confier les fonctions d'official !

Cette opposition des Cauvin à l'égard du clergé n'était pas un fait isolé. Depuis plusieurs années, les idées luthériennes se propageaient dans la ville. Elles y avaient été introduites par un jeune étudiant noyonnais, Pierre *Robert*, fils d'un procureur en cour d'église, collègue et parent de Gérard Cauvin. C'est le même qui est connu sous le nom d'Olivetan. Une petite communauté protestante, recrutée surtout dans la classe aisée et éclairée, se forma rapidement, grâce à la protection de Mme de Canny, sœur de la duchesse d'Etampes. Il n'est pas douteux que l'action de ce milieu sur le futur réformateur ait été considérable. D'ailleurs une étude attentive des faits aussi bien que des témoignages relatifs à la conversion de Calvin permet d'affirmer cette conclusion que son parent Pierre Robert a été son premier initiateur à la foi nouvelle. Le futur réformateur hésita longtemps avant de se rendre aux conseils et aux exhortations de son ami. Toutefois, il n'a point connu, comme Luther, l'incertitude douloureuse ni le déchirement poignant. Son évolution religieuse s'est faite méthodiquement. Il a pesé en juriste les raisons pour ou contre. Disposé depuis longtemps par son caractère même, préparé par son éducation, le milieu de sa famille, ses relations, ses études, il ne se déclara franchement huguenot que le jour où toutes ces circonstances réunies l'entraînèrent presque contre son gré. Il est intéressant de signaler, à propos de ce

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rôle d'Olivetan dans l'évolution religieuse de Calvin, la part singulière prise par les Picards dans les commencements de la Réforme française. On n'a pas assez remarqué que Lefèvre d'Etaples, Berquin, Gérard Roussel, Vatable, Olivetan et Calvin, sont tous originaires du même pays.

Pierre Taisan de l'Estoile professait à Orléans depuis 1512. C'était un des jurisconsultes les plus remarquables du temps, mais encore trop imbu des anciennes méthodes. Calvin néanmoins prit goût à son enseignement. Très répandu dans le monde, aimé et recherché, il se lia à cette époque avec la famille des Daniel, dont l'un des fils, François, juriste comme lui, devait devenir plus tard l'un de ses plus intimes amis. Il entra également en relation avec Melchior Wolmar, qu'il retrouva par la suite à Bourges, avec le jurisconsulte Nicolas Duchemin, chez lequel il logea quelque temps, et aussi avec François de Connan. Les sympathies qu'il inspira dès ce moment dans son entourage témoignent assez qu'il savait allier à une excessive application au travail, une affabilité qui lui gagnait tout le monde. Il ne fut nullement le personnage morose et sombre, l'étudiant solitaire et bilieux, qu'on a quelquefois représenté. Doué d'une puissance de travail extraordinaire, Calvin laissa sous ce rapport, à Orléans comme à Bourges, un souvenir légendaire. Ses veilles prolongées et son excessive sobriété eurent à la longue pour résultat de compromettre gravement sa santé. Il attribuait plus tard lui-même les maux de tête et d'estomac dont il souffrit toute sa vie, à cette période par trop laborieuse de son existence. Grand amateur de joutes savantes, il montrait dans l'argumentation une souplesse d'esprit et une fécondité de ressources qui excitaient l'admiration de tous ses maîtres. Il prit le grade de licencié. La Faculté se décida à lui proposer le bonnet de docteur, mais il refusa et quitta Orléans dans le courant d'avr. 1529 pour aller suivre à Bourges les leçons du célèbre Alciat, dont la réputation était alors à son comble. D'ardentes polémiques se produisirent sur ces entrefaites entre les disciples d'Alciat et ceux de l'Estoile. Calvin n'y resta pas étranger et écrivit la préface de l'ouvrage intitulé *Antapologie* de son ami Nicolas Duchemin, disciple du professeur orléanais. Ce mémoire, composé en 1529 et répandu d'abord en manuscrit, ne parut qu'en 1531. En même temps, il se lia plus étroitement avec Melchior Wolmar, qui s'occupa avec une affectueuse sollicitude de compléter la culture d'humaniste de son jeune ami, en multipliant pour lui les leçons de grec. Il est à remarquer à ce propos que les doctrines de la Réforme étaient dès cette époque assez répandues à Bourges et que Wolmar professait ouvertement les idées luthériennes ; mais il est aisé de voir, par des preuves multiples, que ce dernier n'eut aucun rôle particulier dans la conversion de son élève. Calvin ne lui est nullement redevable de l'initiation religieuse qu'on lui attribue généralement. Sur ces entrefaites (25 mai 1531) la maladie de son père le rappela à Noyon. Il assista à ses derniers moments. C'est alors qu'après un séjour prolongé dans sa ville natale, il résolut d'abandonner la science du droit pour retourner aux études littéraires qui lui offraient un invincible attrait. Cette circonstance le décida à aller s'installer à Paris, le centre de l'humanisme et du mouvement philologique auquel il souhaitait de se consacrer.

Calvin quitta Noyon dans le courant de juin 1531. Mais avant de se fixer définitivement à Paris, il fit un court voyage à Orléans, afin d'y revoir ses amis. De retour dans la capitale, il alla se loger au collège Fortet et se fit l'élève de Pierre Danès, l'un des esprits les plus profonds et les plus puissants de cette Renaissance qui compta tant de génies universels. Il retrouva à Paris plusieurs de ses amis de Bourges et d'Orléans. Un cercle relativement nombreux et animé se forma bien vite, dont Calvin, par l'ascendant de son talent et la séduction de son caractère, devint, dès le début, le chef et l'inspirateur. C'est la période heureuse et tranquille de sa vie, celle qui précéda les grandes luttes et pendant laquelle il se recueillit pour ainsi dire. Il fit paraître dans le courant d'avr. 1532 son premier ouvrage, le commentaire des deux livres du *De Clementia* de Sénèque, œuvre exclusivement philologique, pleine d'érudition, écrite avec vigueur et où la clarté de l'exposition révélait le juriste rompu à l'argumentation.

Cette publication fut pour le jeune débutant une grave affaire. Les dépenses nécessitées par l'impression le mirent pour quelque temps dans la plus grande gêne. Durant toute cette période, l'évolution religieuse de Calvin, commencée sous l'influence d'Olivetan, s'accomplissait lentement. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que le futur réformateur n'a point souffert profondément de cette crise. La conversion définitive de Calvin fut avant tout une question de logique et de réflexion, où le sentiment ne fut pour rien. Selon toutes les vraisemblances et autant qu'il est possible de déterminer un mouvement d'idées si intime, ce changement dut s'opérer dans la seconde moitié de l'année 1532. Ayant donc reçu « quelque goust et cognoissance de la vraye piété », il ne songea plus qu'à avancer dans cette voie et négligea dès lors ses autres travaux d'ordre scientifique. Dans le courant de l'année 1532, pour des motifs qu'on ignore, Calvin se décida à retourner à Orléans, près de ses amis. Il reprit momentanément dans cette ville la vie d'étudiant et fut même choisi par ses compatriotes de Picardie comme procureur de leur nation. Il eut en cette qualité à s'occuper d'un procès amené par la curieuse redevance connue sous le nom de *maille d'or de Florence*. L'un de ses plus chers amis, Laurent de Normandie de Noyon, se trouvait également à Orléans en même temps que lui. D'Orléans Calvin alla passer quelque temps en Berry, puis il regagna Noyon, où il assista aux séances du chapitre (août 1533). De retour à Paris, il se logea, rue Saint-Martin, chez un compatriote picard, Etienne de la Forge, dont la maison était un asile ouvert à tous les réformés de la capitale. Gérard Roussel en particulier y venait assidûment. Dans les premiers jours d'oct. 1533, les scènes scandaleuses qui se passèrent au collège de Navarre émurent profondément Calvin. Il résolut, de concert avec Nicolas Cop, son ami, alors recteur de l'Université, de frapper un grand coup. Il se chargea de rédiger le discours que ce dernier devait prononcer le jour de la Toussaint, en présence du corps professoral. Cette éloquente et fière harangue mit le comble à l'indignation des théologiens. Le scandale fut immense. Cop, poursuivi par les huissiers du parlement, dut prendre la fuite et se réfugier à Bâle, pays d'origine de sa famille. Une descente eut lieu également au collège Fortet, et Calvin n'échappa aux recherches qu'en se sauvant par la fenêtre de sa chambre, en s'aidant des draps de son lit, en guise de cordes. Ses livres et ses papiers furent saisis. Selon toute vraisemblance il séjourna quelque temps à Noyon. L'intervention de Marguerite de Navarre, avec qui il était entré en relation peu de temps auparavant, lui permit de revenir momentanément à Paris. Peu après, pressé par les invitations réitérées de son ami Louis du Tillet, curé de Claix et chanoine d'Angoulême, il se mit en route pour la Saintonge. Il y passa quelques mois charmants dans une aimable retraite, s'adonnant surtout aux choses de la théologie et s'occupant des travaux préparatoires de la *Psychopannychia* et de l'*Institution chrétienne*. Calvin s'efforça durant son séjour de propager dans le pays les idées nouvelles. Il réussit à gagner quelques personnages influents, voire même des prêtres. Peut-être rencontra-t-il Rabelais à cette époque, mais on ne saurait l'affirmer absolument. D'Angoulême, Calvin alla passer quelques jours à Nérac, pour y voir Lefèvre d'Etaples, le vénérable patriarche des humanistes et des réformés français, retiré à la cour de la reine de Navarre. La tradition qui veut qu'en revenant de Nérac, Calvin se soit arrêté à Clairac, où Gérard

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Roussel était abbé, est inexacte. Le jeune réformateur se rendit à ce moment à Poitiers, où le jurisconsulte La Place l'entendit parler magnifiquement de la connaissance de Dieu et où il obtint de grands succès. Il se dirigea ensuite vers Orléans, où il écrivit la première préface de la *Psychopannychia*.

Au mois de mai 1534, dans le même temps où son frère Charles est cité pour crime d'hérésie devant le chapitre, Calvin vient à Noyon pour y résigner ses deux bénéfices (4 mai). Sa rupture avec l'Eglise romaine commençait à être connue et il ne pouvait, sans un compromis fâcheux, conserver des avantages qu'il réprouvait dans sa conscience. Au reste, un événement curieux et tout à fait ignoré de la vie du réformateur montre que la situation se tendait de plus en plus. Après la résignation de ses bénéfices, Calvin n'en continua pas moins à séjourner à Noyon et à se mêler de plus en plus activement au mouvement protestant. Il provoqua dans la cathédrale, la veille de la fête de la Trinité, une manifestation tumultueuse qui amena son arrestation immédiate. Incarcéré le 26 mai à la porte Corbaut, qui était la prison du chapitre, il fut élargi huit jours après, le 3 juin. Mais cette mesure fut presque aussitôt rapportée et, le 5 du même mois, Calvin fut remis en prison. Les registres capitulaires de Noyon ne mentionnent pas à quelle époque il fut de nouveau relâché. Quoi qu'il en soit, cette circonstance jusqu'ici inconnue de l'emprisonnement permet de combler une lacune dans cette période de la vie de Calvin et d'expliquer certains textes demeurés obscurs ou mystérieux. Une autre conséquence intéressante à relever c'est que ce fait donne, à n'en pas douter, l'origine historique d'une légende étrange préparée par Bolsec, peu de temps après la mort de Calvin, et répétée depuis par un grand nombre d'historiens hostiles à la Réforme. D'après cette légende, le réformateur aurait été condamné à Noyon pour crime de sodomie et marqué au fer rouge par le bourreau; calomnie odieuse dont il est facile de retrouver le point de départ. D'autres rapprochements non moins certains permettent d'expliquer les différents mythes dont plusieurs circonstances de la vie de Calvin ont été successivement l'objet. Le réformateur se trouvait encore au mois de septembre suivant dans sa ville natale. A ce moment des dissentiments se produisirent parmi les protestants noyonnais. Ces démêlés, auxquels Calvin se trouva mêlé, lui furent très pénibles et contribuèrent probablement à le confirmer dans ses projets d'exil.

Le moment des graves résolutions approchait. Calvin rentra à Paris pour s'entendre avec ses amis. Il y eut alors dans son existence une sorte de période de recueillement. Stimulé par son entourage, il travaillait avec une ardeur infatigable, entrevoyant l'exil comme inévitable dans un avenir prochain, mais ne s'effrayant nullement de cette perspective. Il désirait trouver une retraite tranquille, mais les événements ne devaient pas tarder à le lancer, malgré ses goûts, dans des voies toutes différentes. La situation pour les réformés devenant de plus en plus critique, Gérard Roussel, renonçant à la lutte, venait de se retirer dans le Béarn. Un instant cependant, on put croire qu'une détente allait s'opérer. Mais l'affaire des placards contre la messe (19 oct. 1534) changea subitement les dispositions du roi et donna le signal de la persécution. Calvin, signalé entre tous les suspects, ne pouvait sans danger demeurer plus longtemps dans la capitale. « Voyant le povre estat du royaume de France », accompagné de du Tillet, son hôte d'Angoulême, il prit le chemin de l'exil. Il traversa la Lorraine, s'arrêta quelques jours à Strasbourg, où il vit Bucer, et arriva à Bâle non sans encombre, avec son ami. Caché sous le nom de *Martianus Lucanius*, il se logea chez une veuve du nom de Catherine Klein et se renferma dans une solitude complète, poursuivant avec acharnement l'œuvre mystérieuse qu'il avait entreprise. Le 23 août 1535, l'*Institution chrétienne* était terminée. C'est la date de la célèbre épître dédicatoire adressée au roi François Ier, magnifique plaidoyer en faveur des réformés de France. Avec ce livre, dont le retentissement fut immense, commence la grande mission religieuse du chef de la Réforme française. L'impression de l'ouvrage ne fut achevée qu'en mars 1536. Il comprenait quatre parties. La première traitait de la connaissance de Dieu et de celle de l'homme, la seconde du Christ, considéré comme rédempteur du genre humain; la troisième des moyens d'acquérir la grâce du Christ et des fruits qu'elle produit, la quatrième des institutions établies par Dieu pour mettre l'homme en société avec le Christ et l'y retenir. (V. plus bas la liste des éditions et pour le résumé de la doctrine l'article CALVINISME.)

De Bâle, Calvin gagna l'Italie et se rendit à Ferrare avec du Tillet, qui voyageait sous le nom de Haulmont. Les péripéties de ce voyage sont mal connues. On sait seulement que le réformateur reçut de la duchesse Renée de France l'accueil le plus flatteur, et qu'il affermit dans la cause protestante un certain nombre de personnes de la cour. Desmay raconte qu'il visita Venise et Rome, mais cette assertion ne repose sur aucun fondement. De même on ne peut rien affirmer de précis touchant un prétendu séjour de Calvin à Aoste. Tout ce qu'on peut déterminer avec certitude, c'est que Calvin quitta Ferrare assez rapidement et que, rentré à Bâle vers la fin de mai 1536, il se trouvait à Paris dès le commencement de juillet. Il profita sans doute, pour tenter ce dernier voyage, de l'édit de Lyon rendu le 31 mai. Il régla diverses affaires de famille, mais il n'est pas certain qu'il soit revenu pour les traiter dans sa ville natale. Quoi qu'il en soit, son frère Antoine et sa sœur Marie quittèrent Noyon et se décidèrent à l'accompagner dans l'exil.

Calvin croyait pouvoir se rendre à Strasbourg, qu'il avait choisi comme lieu de retraite; mais la guerre lui fermant la route de Lorraine, il dut descendre vers le S. et traverser la Bresse. Ce détour le força à passer par Genève, où il arriva dans le courant du mois d'août. Du Tillet informa sur-le-champ Farel de sa venue. Ce dernier « tout brûlant d'un zèle incroyable d'avancer l'Evangile » et sentant qu'il ne pouvait poursuivre avec ses seules forces son œuvre religieuse, fit de tels efforts pour retenir Calvin qu'à la fin ce dernier céda « comme si Dieu l'eust saisi alors du ciel par un coup violent de sa main ». Cet homme d'un caractère si entier, doué d'une activité si extraordinaire, n'a jamais eu d'initiative. Il fallait qu'une impulsion lui fût donnée, pour le décider à agir; mais cette dernière une fois reçue, sa puissante nature se manifestait dans toute sa plénitude. C'est dans ce sens qu'on peut dire que l'homme qui codifia la croyance protestante et organisa la révolution religieuse a été, pour ainsi parler, réformateur malgré lui.

Il fit encore un voyage en Suisse et revint à Genève vers la fin d'août pour s'y installer définitivement. La première mention qu'on trouve de lui dans les registres date du 15 sept. 1536. Il commença par donner des leçons de théologie à Saint-Pierre, devant un auditoire composé des réfugiés de tous les pays. Vers la fin de l'année, il fut admis à exercer les fonctions pastorales. Son caractère inflexible, son esprit clair et méthodique joint à son immense érudition, ne tardèrent pas à lui donner sur tous ses collègues un ascendant marqué, que ses succès à la dispute de Lausanne (1-8 oct. 1536) et au synode de Berne (15-18 oct.) contribuèrent encore à augmenter. Désireux de donner à la doctrine une forme précise et accessible à tous, il composa d'abord un catéchisme, extrait de son *Institution*, lequel parut en français vers la fin de 1536, puis deux ans plus tard en latin. Presqu'en même temps, avec l'aide de Farel, il rédigeait au nom des pasteurs un mémoire sur le gouvernement de l'église que le conseil des Deux-Cents approuva sans restriction. Confiant en son autorité incontestée, Calvin

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

entreprit dès lors une réforme générale des mœurs au moyen d'une discipline ecclésiastique, dont les articles furent sanctionnés dans une assemblée générale (29 juill. 1537). C'est à ce moment que s'engage cette lutte mémorable, qui devait durer près de vingt années, entre Calvin, soutenu par les *Evangéliques*, et le parti des vieux Genevois ou Eidgnots, plus connus sous le nom de *Libertins*. Ces derniers, fermement résolus à défendre les vieilles libertés de la cité, s'appuyèrent sur Berne pour résister aux prétentions de ceux qu'ils appelaient des étrangers. Jean Philippe, Ami Perrin et Vandel en étaient les principaux chefs. C'était en réalité une lutte à outrance entre le corps politique et le corps pastoral. Les premiers coups contre Calvin avaient été portés par Caroli au retour du synode de Lausanne. Le réformateur, accusé d'arianisme, fut absous, mais le conflit ne s'en accentua pas moins. Le conseil décida d'abord, contrairement aux réclamations des Evangéliques, que la cène ne serait refusée à personne (15 janv. 1538). Peu à peu les libertins gagnèrent du terrain et réussirent à faire élire, lors d'un renouvellement, quatre syndics hostiles à Farel et à Calvin (3 fév.). Le 11 mars le conseil décida que le mode établi par Calvin pour la cène serait remplacé par le mode bernois. Les véhémentes sorties auxquelles se livrèrent les pasteurs exaspérés par cette mesure, achevèrent d'exciter les esprits. La chaire fut interdite au ministre Elie Courault. Ce dernier s'étant, sur l'ordre de Calvin, obstiné à continuer ses prédications, fut emprisonné et peu après banni. Malgré les avertissements du conseil, Calvin à Saint-Pierre et Farel à Saint-Gervais, n'en persistèrent pas moins à prêcher le jour de Pâques et à refuser de célébrer la cène suivant le mode prescrit. Le 23 avr. une sentence de bannissement fut prononcée contre eux et confirmée dans une assemblée générale le 26 mai, malgré l'intervention des Bernois, dont les deux réformateurs avaient invoqué l'appui.

Calvin reprit, sans regret apparent, le chemin de l'exil. Il se retira d'abord à Bâle, où il se rendit en passant par Berne et Zurich. Les instances réitérées de Bucer le décidèrent à venir se fixer à Strasbourg, où il arriva au commencement de sept. 1538. Accueilli avec la plus grande bienveillance, il obtint des magistrats l'autorisation de commencer un cours public de théologie, qu'il consacra, comme celui de Genève, à l'explication des épîtres de saint Paul. En même temps, il s'occupa d'organiser en église, avec l'aide d'Hedio et de Capiton, les nombreux réfugiés français, espagnols et italiens que la persécution avait réunis à Strasbourg. Il prêchait au Temple-Neuf, quatre fois la semaine. Un traitement lui fut alloué au bout de quelque temps, mais dans les premiers mois de son séjour sa gêne fut extrême. Il dut vendre sa bibliothèque et prendre de jeunes pensionnaires pour se procurer quelques ressources. Il ne tarda pas néanmoins à acquérir une grande autorité. Les fidèles accouraient de France et des pays les plus éloignés pour l'entendre. Malgré ses fréquentes prédications, il se trouva moins absorbé qu'à Genève et put se livrer avec plus de liberté à ses travaux théologiques. Il s'occupa en particulier de combattre les anabaptistes et de remanier l'*Institution chrétienne*, dont la seconde édition latine parut à Strasbourg le 1er août 1539. La célèbre lettre à Sadolet date également de cette époque. Il fut cette même année admis au nombre des bourgeois. Ce fut aussi durant cette période relativement paisible de son existence qu'il se maria (1540). Sa femme, Idelette de Bures, qu'il connut par l'entremise de Bucer, était la veuve d'un anabaptiste liégeois converti, du nom de Jean Stordeur. Idelette mourut à Genève après neuf années de mariage. Elle avait donné le jour à un fils qui ne vécut que peu de temps. Ce séjour à Strasbourg marque de toutes manières dans la vie de Calvin une période très importante. C'est à ce moment, en effet, qu'il entra en relation directe avec les réformateurs allemands, notamment avec Mélanchthon, auquel il témoigna par la suite une si vive amitié. Ses voyages successifs à Francfort, où il assista au colloque (1539), à Haguenau, où il prit part à la dispute sur la cène (1540), le mirent à même de connaître la plupart des princes et des personnages protestants d'outre-Rhin. Il put ainsi s'initier aux questions de politique générale auxquelles il était resté jusqu'alors assez étranger. Délégué avec Bucer au congrès de Worms, par la ville de Strasbourg, il assista aux discussions, mais il ne joua dans cette assemblée qu'un rôle secondaire. Il assista de même au colloque de Ratisbonne (1541), suivant avec intérêt, mais sans grande confiance, les tentatives successives de rapprochement. (V. les relations de ces divers colloques dans sa *Correspondance*, nos 194, 227, 228, 238, 268, 273, 308, 309, 321 de l'édition du *Corpus reform.*) Calvin regagna Strasbourg dans le courant du mois de juin. Durant ce temps, de graves événements s'étaient accomplis à Genève. Les libertins, devenus les maîtres, avaient accumulé faute sur faute. Leur attachement trop marqué, ou pour mieux dire leur faiblesse vis-à-vis de Berne, excita contre eux le peuple. Il y eut des émeutes à la suite desquelles quatre des chefs des libertins furent arrêtés ou bannis. A la faveur de ces mesures, les évangéliques reprirent le dessus et l'on décida de rappeler Calvin. Plusieurs démarches successives furent faites, mais sans résultat. Enfin, sur les instances unanimes non seulement de Genève, mais aussi de Berne, de Bâle et de Zurich, à la prière de Farel, Calvin répondit à l'appel de ses amis et fit, le 13 sept. 1541, une entrée triomphale dans la ville qu'il ne devait plus quitter.

Cette fois, il revenait véritablement en maître. Il se mit à l'œuvre sans retard et prépara l'organisation religieuse qu'il rêvait. La seconde édition de l'*Institution chrétienne* en fournit les bases. Le 20 nov. suivant, les ordonnances ecclésiastiques soumises au conseil général furent adoptées sans opposition. La constitution qu'elles établissaient était extrêmement simple : des ministres chargés d'enseigner la doctrine, de conférer les sacrements, de surveiller l'instruction des enfants et de visiter les malades ; des laïques ou *anciens* chargés du maintien de la discipline ; un consistoire formé des ministres et de douze *anciens* dont la mission était de veiller sur les mœurs, de contrôler les opinions, de frapper les coupables de réprimandes ou de censures, et plus tard même de prononcer l'excommunication suivant la gravité des cas. Quant aux peines corporelles, c'est au conseil qu'il appartenait de les prononcer, sur la requête du consistoire. Toutes les marques de luxe furent prohibées, les fêtes réglementées ou interdites, les lieux de plaisir fermés, les moindres réjouissances réglées minutieusement. Un voile d'austérité et de tristesse s'étendit sur toute la ville. En même temps le conseil s'occupa de faire codifier les lois civiles et politiques de l'Etat. Calvin joua, dans la commission chargée d'élaborer cette rédaction, un rôle prépondérant. La nouvelle législation fut adoptée le 1er janv. 1543. Peu après, une réforme non moins importante fut accomplie dans la liturgie. La prédication devint l'élément principal du culte. Les multiples cérémonies d'autrefois furent supprimées. L'action souveraine et incontestée de Calvin se retrouve dans tous ces changements. Le réformateur se montrait d'une sévérité impitoyable vis-à-vis des opposants. C'est ainsi que Sébastien Castalion se vit expulser de la ville pour avoir contesté l'inspiration du *Cantique des Cantiques* (1544), que le pasteur La Mare fut déposé, Ameaux incarcéré, Bolsec banni (1551), Alciat, Gentilis, Gribaldi censurés ou bannis. Jacques Gruet, un ami de Dolet, est décapité pour des motifs futiles (juill. 1547). Il est juste de dire que Calvin n'intervint point directement dans cette condamnation. On ne saurait faire la même réserve en ce qui concerne la triste fin de Michel Servet, savant médecin espagnol, le premier qui entrevit la circulation du sang.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'animosité de Calvin contre ce personnage remontait à de longues années (1534). La publication, en 1553, d'un nouveau livre de Servet intitulé *Christianismi restitutio*, y mit le comble. Cet ouvrage ne contenait pas seulement une réfutation des doctrines de Calvin, mais encore l'exposition des opinions les plus indépendantes et les plus hardies touchant la religion chrétienne en général. Dénoncé par Calvin lui-même aux inquisiteurs catholiques de Vienne, Servet parvint à s'échapper de cette ville et fut assez imprudent pour passer par Genève, où il fut découvert. Calvin montra au cours de son procès le plus grand acharnement. Il faut, disait-il, « que la cause soyt diffinie par la mort de lui ou de moi. » Les villes suisses consultées se prononcèrent pour la peine capitale. Après de longs interrogatoires, la sentence condamnant le malheureux savant au feu fut rendue le 27 oct. 1553. Servet subit son cruel supplice avec une admirable constance. Quelques rares protestations s'élevèrent, parmi lesquelles celles de Castalion, mais tel était l'esprit rigoureux et intolérant du XVIe siècle que les hommes les plus modérés et les plus doux, comme Mélanchthon et Théodore de Bèze, approuvèrent cette condamnation. Ce dernier écrivit même un traité spécial : *De Hæreticis gladio puniendis*. La triste fin du savant espagnol n'en reste pas moins, dans la vie du réformateur, une tache à jamais regrettable. Mais il faut reconnaître que les adversaires de Calvin, qui dans le même temps couvraient l'Europe de bûchers, n'ont guère le droit de s'indigner de cette mort.

Cependant le parti des libertins, dont les chefs avaient à subir toutes sortes de vexations, tentait à diverses reprises de ressaisir le pouvoir et d'abaisser l'élément français. Les ministres ayant demandé, sans succès, au conseil des édits plus sévères contre les *blasphèmes et paillardises*, les libertins profitèrent de cet échec pour ameuter le peuple et faire élire les syndics parmi eux. Plusieurs des leurs entrèrent dans le petit conseil. Ce dernier rapporta plusieurs sentences d'excommunication, celle en particulier prononcée depuis cinq ans contre Berthelier, et s'attribua la décision des matières ecclésiastiques comme des matières civiles. Calvin, malgré les censures et le jugement dont on le menaçait, ne fléchit point. Berthelier, d'ailleurs, n'osa point se présenter à la cène (sept. 1553). Devant la fermeté des pasteurs, les conseils cédèrent et décidèrent qu'on s'en tiendrait aux édits. Les élections s'étant trouvées favorables aux calvinistes, les libertins excitèrent une émeute (mai 1555), dont le parti adverse exagéra l'importance et à la suite de laquelle les répressions les plus sévères furent adoptées. La plupart des vaincus s'échappèrent, les chefs furent bannis ou condamnés à mort. De nombreuses admissions de bourgeois étrangers (on en reçut jusqu'à 300 en une seule matinée) vinrent encore affermir le triomphe du réformateur, dont la domination s'exerça dès lors sans opposition. Genève devint en quelque sorte le séminaire du protestantisme. L'Académie, fondée en 1559 et placée sous la direction de Théodore de Bèze, comprenait trois chaires : une de grec, une d'hébreu et une de philosophie. Les longues luttes qu'ils avaient soutenues n'avaient point empêché Calvin de multiplier ses travaux théologiques, et de diriger une propagande très active de ses idées dans les autres pays. Il entretenait dans ce but une correspondance considérable, grâce à laquelle il se tenait au courant des moindres événements, encourageant les uns, relevant les autres, avec une sollicitude parfois pleine d'abandon et de tendresse. Ces lettres le présentent sous un jour tout différent et montrent que cet homme si absolu connut aussi l'affection et le sourire. Partout, en France où il fonda près de 2,000 églises, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, en Ecosse, ses livres étaient lus avidement. Remarquons à ce propos qu'un des centres où son action personnelle s'est fait sentir le plus puissamment, c'est précisément sa ville natale, devenue pour un temps le quartier général des réformés de Picardie. Il y trouva dès le début l'appui le plus ferme et ses lieutenants les plus dévoués, parmi lesquels il suffit de nommer Laurent de Normandie, *son entier et singulier ami*. A un moment donné, la moitié de la population se déclara pour lui. Pendant trente ans, son influence s'exerça occulte et continue sur la cité divisée à son sujet. Un nombre considérable de ses compatriotes picards, et parmi eux les personnages les plus en vue, lo suivirent jusqu'à Genève, où ils devinrent ses plus fermes soutiens. Ce sombre et froid esprit, ce logicien implacable, a été un grand séducteur.

Les fidèles accouraient à Genève de tous les points d'Europe. Outre ses leçons de théologie, il continua jusqu'à la fin de prêcher régulièrement. C'est ainsi qu'il prononça plus de 2,000 sermons. Une activité si prodigieuse à la longue épuisa ses forces. Sa santé avait toujours été chancelante dès sa jeunesse. Usé par la fièvre, les maux de tête et d'estomac, tourmenté par un asthme, par la gravelle et par la goutte, il donna jusqu'au bout l'exemple d'une héroïque énergie, accomplissant, sans souci de ses souffrances, les divers devoirs de sa charge. Sa dernière prédication eut lieu le 6 févr. 1564. Le mois suivant, des prières publiques furent ordonnées par le conseil, qui alla recevoir ses adieux le jour de Pâques (27 avr.). Farel accourut de Neufchâtel pour le visiter. Le 27 mai, dans la soirée, il rendit l'esprit « si paisiblement, dit Bèze, que jamais n'ayant raallé, ayant peu parler intelligiblement jusques à l'article de la mort, en plein sens et jugement, sans avoir jamais remué pied ne main, il sembloit plustost endormi que mort. Voilà comme en un mesme instant ce jour-là, le soleil se coucha et la plus grand'lumière qui fust en ce monde pour l'adresse de l'Eglise de Dieu, fut retirée au ciel ». Il fut inhumé sans pompe au cimetière de Plain-Palais. Son testament, rédigé le 25 avr., désignait Antoine Cauvin et Laurent de Normandie comme ses exécuteurs testamentaires. La fortune laissée par le réformateur s'élevait à environ 750 liv.

C'est dire qu'en dépit des calomnies tant de fois répétées Calvin mourut pauvre. Sa vie fut toujours extrêmement simple et austère. Les cent écus qui lui étaient annuellement alloués suffisaient à sa subsistance. Il ne consentit jamais à percevoir la moindre somme sur la vente de ses livres, abandonnant généreusement aux étudiants pauvres les profits que les éditeurs en tiraient. Cet homme, si altier et si dur dans la vie publique, se montra constamment humain et sensible dans la vie privée. Fidèle à ses affections, il connut, quoi qu'on en ait dit, les attachements du cœur et sut inspirer d'inaltérables amitiés. Sa domination dans Genève fut toujours plus réelle qu'apparente. Dédaigneux des titres et des dignités, il donna l'exemple d'un constant désintéressement. Sa foi intolérante lui inspira parfois des résolutions cruelles, mais il est juste de reconnaître qu'il n'obéit jamais à des vues personnelles ou égoïstes. On oublie son caractère vindicatif et hautain pour n'admirer que l'énergie surhumaine et l'activité prodigieuse dont il fit preuve au milieu de luttes sans nombre et de souffrances physiques incessantes. L'originalité de ses idées et de ses doctrines a pu être contestée, mais en revanche jamais œuvre n'a été entreprise et accomplie avec une volonté plus opiniâtre et des principes plus suivis. D'autre part, l'apostolat religieux de Calvin présente un caractère d'universalité que ni le mouvement national des hussites, ni la réforme luthérienne n'ont réussi à réaliser. Ses disciples, répandus dans le monde latin, dans le monde slave et dans le monde germanique, n'appartiennent pas à une race unique. La révolution qu'il a accomplie a été radicale. Elle n'a point connu de compromis. C'est une transformation complète du dogme, du culte et de la constitution, que Calvin a opérée. Son talent incomparable d'écrivain a été pour la propagande de ses doctrines une arme singulièrement puissante. De même que Luther en Allemagne, il osa le premier dans notre pays

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

user de la langue nationale pour exprimer des idées abstraites, créant ainsi la prose française et préparant son universalité. Au style pédantesque et compliqué qui régnait jusque-là, il substitue une langue à la fois ferme et souple, merveilleusement claire et précise, pure de tout alliage. Là où il n'y avait avant lui qu'exubérance et fantaisie, il met du même coup l'ordre et la mesure. Il introduit dans le style la méthode et les divisions rigoureuses, fécondant ainsi l'œuvre restée stérile de la philosophie scolastique et profitant de ses longs efforts. La langue de Calvin, dédaigneuse de tout artifice et de tout charme inutile, semble parfois austère et sèche; mais quelle puissance irrésistible dans cette argumentation vive et serrée, dans cette forme grave et digne qui deviendra la grande prose du XVIIe siècle!

On ne saurait songer à donner ici la liste complète des ouvrages de Calvin. On trouvera, soit dans l'édition du *Corpus Reformatorum* (V. plus bas), soit dans l'art. Calvin de la 2e édit. de la *France protestante* des frères Haag, tous les éléments de cette liste. Nous devons nous borner à indiquer ici sommairement les titres des ouvrages les plus importants, en commençant, comme il est naturel, par l'*Institution chrétienne*: 1° *Editions latines. Christianæ Religionis Institutio, totam fere pietatis summam et quidquid est in doctrina salutis cognitu necessarium complectens. Omnibus pietatis studiosis lectu dignissimum opus ad recens editum. Præfatio ad Christianissimum Regem Franciæ, qua hic ei liber pro confessione fidei offertur.* Joanne Calvino Noviodunensi autore; Basileae M.D.XXXVI, 514 p. in-8 (plus un index). A la fin se lit la mention suivante: Basileae per Thomam Platterum et Balthasarum Lasium, mense martio, anno 1536. — Cette première édition peut être considérée comme une sorte d'ébauche. Elle est aujourd'hui presque introuvable. Les éditions suivantes furent faites, à peu d'exceptions près, dans le format in-fol. Il y en eut 10 du vivant de Calvin. La deuxième fut publiée, comme on l'a vu, à Strasbourg, en 1539, de même que la troisième, 1543, la quatrième, 1545, et la neuvième, 1561. Les cinq autres, 1550, 1553, 1554, 1559, 1561, parurent à Genève. — 2° *Editions françaises.* Il est aujourd'hui démontré que la première édition française de l'*Institution* parut en 1541 à Genève, et non en 1535, comme on l'a cru longtemps. Elle fut traduite par Calvin sur la deuxième édition latine, celle de 1539, et fut publiée sous ce titre: *Institution de la religion chrétienne en laquelle est comprinse une somme de piété.. composée en latin par J. Calvin et translatée en françois par luy mesme. Avec la préface addressée au Tres chrestien Roy de France, François premier de ce nom: par laquelle ce present livre luy est offert pour confession de Foy*, 822 p. in-8. — Il y eut du vivant de Calvin 15 éditions françaises de l'*Institution*, pour la plupart publiées à Genève: 1545, 1551, 1553, 1554, 1557, 1560, 1561 (in-8), 1561 (in-4), 1562 (in-4), 1562 (in-fol.), 1562 (in-8), 1563, 1564. Calvin ne cessa, durant toute sa vie, de remanier et de développer l'*Institution*. Si sa doctrine ne subit point de changement sur les questions essentielles, elle offre néanmoins d'assez nombreuses variations sur les points d'ordre secondaire. La première édition ne comprenait que 6 chapitres, la deuxième, déjà fort augmentée, en comprend 17. L'édition définitive de 1559 en comprend 80. Elle est divisée en quatre livres.

Instruction et confession de Foy, dont on use en Leglise de Genève (Genève, 1537 [chez Wuigand Kœln], 48 p. in-12). C'est le *Catéchisme français* réimprimé en 1878 par MM. Rilliet et Dufour. Calvin en publia à Bâle, en 1538, une traduction latine. — Un autre catéchisme français parut en 1545 et fut successivement réimprimé en 1549, 1552, 1553. Ce second catéchisme, traduit en latin, eut des éditions successives en 1545, 1550, 1551. Des traductions en furent également publiées dans la plupart des langues de l'Europe. — *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Genève et subjectz du pays doyvent jurer de garder et tenir, extraicte de l'instruction dont on use en Leglise de la dicte ville* (Genève, 1537). Calvin collabora à la plupart des confessions de foi publiées par les églises dont il était l'inspirateur. La confession envoyée en 1562 aux princes luthériens réunis à Francfort est son œuvre propre. — *Petit traicté de la sainte cène de N. S. J.-C. Auquel est démonstré la vraye institution, profit et utilité d'icelle: ensemble la cause pourquoy plusieurs des modernes semblent en avoir escrit diversement* (Genève 1541; autres édit. en 1542 et en 1549; traduct. lat. par Nicolas des Gallars en 1545). — *Traité des reliques*, publié d'abord sous ce titre: *Avertissement très utile du grand proffit qui reviendroit à la chrestienté s'il se faisoit inventoire de tous les corps sainctz et reliques, qui sont tant en Italie qu'en France, Allemaigne, Hespaigne et autres royaumes et pays* (Genève, Gerard, 1543, édit. succ. en 1544, 1551, 1559, 1563); ouvrage plein d'érudition, d'une verve mordante et satirique, l'un des plus curieux que Calvin ait écrits. — *De Scandalis quibus hodie plerique absterrentur..., Joannis Calvini libellus apprime utilis. Ad Laurentium Normandium* (Genève, 1550 et 1551, trad. en 1550). — *De æterna Prædestinatione, qua in salutem alios ex hominibus elegit, alios suo exitio reliquit: item de providentia qua res humanas gubernat, Consensus pastorum Genev. ecc. a J. Calvino expositus*, 1552, trad. la même année. — Quant à la *Correspondance*, aux *Sermons*, aux nombreux *Commentaires* et *opuscules* divers, publiés par Calvin, et qui forment la partie la plus considérable en même temps que la plus importante de son œuvre théologique et littéraire, il n'est pas possible d'en donner ici l'énumération (V. CALVINISME).

Abel LEFRANC.

BIBL.: *Ioannis Calvini Opera quæ supersunt omnia*, édit. Baum, Cunitz et Reuss, dans le *Corpus reformatorum* (38 vol. parus). La correspondance occupe les vol. X à XX. Au t. XXI se trouvent les *Annales Calviniani*, rédigées en grande partie d'après les *registres* du Conseil de Genève. — Théodore DE BÈZE, ses trois *Vies de Calvin*, 1564, 1565, 1575 (réédit. de la vie de 1565 par M. A. Franklin, 1864). — Papire MASSON, *Vita Joannis Calvini* et les *Elogia*; Paris, 1638, 2 vol. in-8. — Florimond de RAEMOND, *l'Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle*; Paris, 1605. — Charles DRELINCOURT, *la Défense de Calvin contre.. le cardinal de Richelieu*; Genève, 1667. — DESMAY, chanoine de Rouen, *Remarques sur la vie de Jean Calvin*; Rouen, 1621. — Jacques LE VASSEUR, doyen de l'église de Noyon, *Annales de l'église cathédrale de Noyon*; Paris, 1633, 2 vol. in-4. — A.-L. HERMINJARD, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*; Genève et Paris, 1860 et suiv., in-8 (les 4 premiers volumes). — F.-W. KAMPSCHULTE, *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*; Leipzig, 1869, in-8 (le premier vol. seul a paru). — P. HENRY, *Das Leben Calvin's*; Hambourg, 1835, 3 vol. avec une bibliographie. — BUNGENER, *Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits*; Paris, 1863, in-12. — Thomas H. DYER, *The Life of John Calvin*; Londres, 1850. — E. STAEHELIN, *John Calvin's Leben und ausgewæhlte Schriften*; 1863, 2 vol. — Abel LEFRANC, *la Jeunesse de Calvin*; Paris, 1888, in-8.

Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français (passim). — La France protestante, 2e édit. — Ch. DARDIER et A. JUNDT, articles *Calvin* et *Calvinisme* dans l'*Encycl. des sciences relig.* — *Le Lien*, 1866-1870. — *Journal de Genève*; 2 juil. 1874, 30 oct. 1875, 30 déc. 1876, 8 juil. 1888. — Albert RILLIET, *Bibliog. de la vie de Calvin* dans la *Corresp. littér.*, p. 1864, n° 5, et *Lettre à M. Merle d'Aubigné sur deux points obscurs de la vie de Calvin*; *Etrennes chrétiennes*; Genève, 1864. — RILLIET et DUFOUR, *le Catéchisme français de Calvin*, publ. en 1537, réimprimé en 1878 avec notices, in-18. — G. BONNET, *Lettres françaises de Calvin*; Paris, 1854, 2 vol. in-8. — Du même, *Récits du XVIe siècle* (3 séries, 1864, 1870, 1876). — A. SAYOUS, *Etudes sur les écrivains français de la Réformation*, t. I, 2e édit., 1881, in-12.

Sur Calvin et son rôle à Genève, consulter plus particulièrement: Abr. RUCHAT, *Histoire de la réformation de la Suisse*; 1727, 6 vol.; nouv. édit. par Vulliemin, Nyon, 1835, 7 vol. — GRENUS, *Fragments biog. et histor. extraits des reg. de Genève*; Genève, 1815. — J.-A. GALIFFE, *Notices généal. sur les familles genevoises*; Genève,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1829, 1 t. — VULLIEMIN, *le Chroniqueur, recueil historique et journal de l'Helvétie romande renfermant le récit de la Réformation de ce pays;* 1834 et 1836; Lausanne, 1836, 2e vol. — G. WEBER, *Geschichtliche Darstellung des Calvinismus im Verhältniss zum Staate;* Heidelberg, 1836. — MIGNET, *Mémoire sur l'établissement de la réforme à Genève;* Paris, 1843. — DUPONT, *Froment ou les Commencements de la Réforme à Genève;* Strasbourg, 1857. — POLENZ, *Geschichte des französischen Calvinismus,* 1857, 5 vol. — GABEREL, *Histoire de l'église de Genève depuis le commencement de la Réforme;* Genève, 1858, 3 vol. — J.-B.-C. GALIFFE, *Bezanson Hugues;* Genève, 1859. — Du même, *Quelques Pages d'histoire exacte, soit les procès criminels intentés à Genève contre A. Perrin et Laurent Maigret;* Genève, 1862. — Du même, *Id. sur le procès de P. Ameaux,* 1863. — Du même, *Genève hist. et archéol.;* Genève, 1869. — CHARPENNE, *Hist. de la réformation et des réformateurs de Genève;* Paris, 1861. — MERLE D'AUBIGNÉ, *Hist. de la réform. en Europe au temps de Calvin;* Paris, 1863 et suiv., 7 vol. — Am. ROGET, *les Suisses et Genève, ou l'émancipation de la communauté genevoise;* Genève, 1864, 2 vol. — Du même, *Hist. du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade;* Genève, 1870 et suiv., 5 vol. — Du même, *l'Eglise et l'Etat à Genève du vivant de Calvin, Galerie suisse;* I. 313-328. — MÖNCKEBERG, *Joh. Westphal und Joh. Calvin;* Hambourg, 1865. — TURRETINI et GRIVEL, *les Archives de Genève de 1528 à 1541;* Genève, 1877. — *Mémoires et documents publiés par la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.* — CRAMER, *Extraits des registres du consistoire* (autographiés).

CALVIN (André CARVIN, dit), général français, né à Marseille le 19 févr. 1767, mort à Monzenbano (Italie) le 25 déc. 1800. Simple soldat dans un régiment d'infanterie en 1783, puis sous-officier, il devint en 1792 chef d'un des bataillons de volontaires fournis par le dép. des Bouches-du-Rhône, se distingua dans les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, fut promu à l'emploi de chef de la 103e demi-brigade en 1796, puis nommé général de brigade, contribua par sa valeur à la prise de Naples en janv. 1799 et, l'année suivante, fut blessé mortellement en chargeant les Autrichiens au passage du Mincio. A. DEBIDOUR.

CALVINET. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy; 671 hab. La baronnie de Calvinet appartint successivement aux comtes de Rodez, à Eustache de Beaumarchais (1255), à la famille des Lavie, des seigneurs de Vielmur, et enfin aux princes de Monaco (1643). Eustache de Beaumarchais donna en 1266 aux habitants de Calvinet une charte de coutumes qui a été publiée par M. Francisque Michel (*Histoire de la guerre de Navarre en 1276-1277,* de Guillaume Anelier, publiée dans les *Documents inédits;* Paris, 1856, in-4). En 1591, le château de Calvinet était au pouvoir des huguenots. On trouve aux environs des souterrains probablement préhistoriques et des menhirs à la Rouquette.

CALVINHAC (Gustave-François-Louis), homme politique français, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 24 juin 1844. Interne en médecine à l'hôpital d'Alger lors du plébiscite impérial du 8 mai 1870, il prit une part active à la propagande antiplébiscitaire. D'abord engagé volontaire dans une compagnie franche (la phalange algérienne), au commencement de la guerre franco-prussienne, il fut ensuite nommé médecin-major de 2e classe au 1er bataillon des « Corps francs réunis ». Après l'armistice, avec Alexandre Lambert il fut envoyé à Bordeaux par les comités républicains d'Alger pour protester contre l'exclusion de Garibaldi. Il était à Paris pendant l'insurrection communaliste, à laquelle il adhéra publiquement. Arrêté pour ce fait, il fut condamné à un an de prison et cinq cents francs d'amende. A l'expiration de sa peine, il fut de ceux qui menèrent la campagne en faveur de l'amnistie. Elu conseiller municipal pour le quartier de Charonne (20e arrondissement de Paris), son élection fut invalidée parce qu'il ne justifiait pas de la durée légale de domicile à Paris. Etant venu habiter Toulouse, il fut élu conseiller municipal de cette ville, en 1879; et enfin au mois de mai 1887, il fut élu député de la Haute-Garonne, en remplacement de M. Duportal, décédé. M. Calvinhac a été un des fondateurs du journal *la Jeune République,* à Alger. Depuis, il a collaboré à plusieurs journaux de Paris et des départements, s'occupant principalement des questions de travail. M. Calvinhac est membre de l'extrême gauche et du groupe ouvrier. Louis LUCIPIA.

CALVINIA. Une des neuf circonscriptions judiciaires de la province nord-occidentale de la Colonie du Cap. Ce comté est borné au S. par le fleuve Orange. Il occupe 51,840 kil. q., peuplé seulement de 8,500 hab. qui sont concentrés dans la région méridionale, où se trouvent quelques vallées fertiles du Roggeweld. Dans une de ces vallées, entre ces monts et le Kantam, à 1,000 m. d'alt. est le ch.-l. *Calvinia:* ce n'est qu'un village et un lieu d'approvisionnement pour les pâtres voisins. Une grande route le rattache aux régions civilisées du Cap. — Vers le N. s'étendent les plaines du Bushmen-Land que parcourent de rares habitants, Boschimans et Hottentots. Elles forment un vaste plateau herbeux parsemé de lagunes salées, dont la plus importante est le Groat-zout-Pan. C. DELAVAUD.

CALVINISME. Luther avait été amené par les objections de ses adversaires, qui lui opposaient la tradition catholique, les décisions et les coutumes de l'Eglise romaine, à se réclamer de la parole de Dieu comme d'une règle suprême pour toutes les questions concernant la foi et le salut. Calvin et ses disciples partirent du point où Luther était arrivé. Non seulement toute leur doctrine sur le dogme, le culte, la discipline et l'organisation de l'Eglise, se prétend fondée sur la Bible; mais ils proclamèrent dès le commencement l'autorité souveraine, absolue, ou plutôt unique, exclusive, de la parole de Dieu, la parole écrite, la parole que *Dieu avait pris soin de faire écrire.* Dans la *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Geneve et subiets du pays doibvent iurer de garder et tenir* (1536-1537), le premier article est ainsi conçu : « LA PAROLLE DE DIEU. Premièrement nous protestons que pour la reigle de nostre foy et religion nous voullons suyvre la seule Escripture, sans y mesler aucune chose qui ayt esté controuvée du sens des hommes sans la Parolle de Dieu : et ne prétendons pour notre gouvernement spirituel recevoir aucune doctrine que celle qui nous est enseignée par icelle parolle, sans y adiouster ne diminuer, ainsi que nostre Seigneur le commande. » Cette confession est généralement attribuée à Farel; mais il est vraisemblable que Calvin, s'il n'en est pas l'auteur, y collabora ou au moins y prêta conseil; dans tous les cas, il la fit insérer dans la première édition de son *Catéchisme.* Une déclaration analogue se trouve à peu près dans les mêmes termes, dans la *Confession de foy des Escholiers,* que devaient souscrire les professeurs, maîtres et étudiants de l'Académie de Genève (1559). On y lit en outre : « Sur quoi ie deteste tout ce que les hommes ont dressé de leur invention propre, tant pour en faire article de foy que pour obliger les consciences à leurs loix et statuts. Et en général ie reiette toutes les façons de faire qu'on a introduictes pour le service de Dieu sans l'authorité de sa parolle, comme sont toutes les cérémonies de la papauté. » Dans la *Confession de foy faite d'un commun accord par les églises qui sont dispersées en France et s'abstienent des idolatries papales* (1559), texte confirmé par le synode de la Rochelle (1571), après l'énumération des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament admis comme canoniques, il est dit : « IV. Nous cognoissons ces livres estre canoniques et reigle trescertaine de nostre foy, non tant par le commun accord et consentement de l'Eglise que par le témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit, qui les nous fait discerner d'avec les autres livres ecclésiastiques. Sur lesquels, encores qu'ils soyent utiles, on ne peut fonder aucun article de foy. V. Nous croyons que la parole qui est contenue en ces livres est procédée de Dieu, duquel seul elle prend son authorité, et non des hommes. Et d'autant qu'elle est la reigle de toute vérité,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

contenant tout ce qui est nécessaire pour le service de Dieu et nostre salut, il n'est loisible aux hommes, ne mesme aux anges, d'y adiouster, diminuer ou changer. Dont il s'ensuit que ne l'antiquité, ne la multitude, ne la sagesse humaine, ne les jugements, ne les arrêts, ne les edicts, ne les decrets, ne les conciles, ne les visions, ne les miracles, ne doivent estre opposez à icelle Escriture Saincte : ains au contraire toutes choses doivent estre examinées, reiglees et reformees selon icelle. Et suyvant cela nous advouons les trois Simboles, assavoir des Apostres, de Nice et d'Athanase, parce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu. »

Ce principe devait avoir pour conséquences une revision complète de tous les éléments présentés comme appartenant à la religion chrétienne et une réforme radicale ou plutôt la refonte de l'Eglise. Tandis que les luthériens, tenant compte de la possession, gardaient ou essayaient de garder, parmi les choses que l'Eglise contenait quand leur œuvre commença, toutes celles qui n'apparaissaient point comme contraires à la parole de Dieu, les calvinistes devaient demander un titre écrit pour chacune d'elle et les examiner toutes l'une après l'autre, pour n'admettre que celles qui étaient démontrées conformes à l'ordonnance biblique. La réforme de Luther était une entreprise de dégagement et de restauration ; celle de Calvin fut une reconstruction après démolition, reconstruction visant à n'employer que les matériaux primitifs et à les assembler suivant le plan indiqué par les documents apostoliques ; ou, si l'on préfère, c'était une tentative de retour direct aux choses du premier âge chrétien. — En posant l'Ecriture sainte comme l'*unique fondement de croire*, ainsi qu'ils le disaient en leur langage, les calvinistes réduisaient virtuellement tous les articles de leurs confessions de foi à cet article capital, les autres ne comportant qu'une valeur nécessairement secondaire, subordonnée à une comparaison, qui pouvait toujours être renouvelée, avec le texte de la parole de Dieu. Les églises réformées se trouvaient de la sorte autorisées à éliminer de leurs chartes doctrinales successivement tous les articles contenant des éléments caducs, c.-à-d. des interprétations, des définitions et des expressions empruntées aux conceptions et à la parole des hommes, et finalement à renouveler intégralement leurs confessions de foi ou même à les supprimer complètement, à la condition de garder la Bible comme un code sacré : tout cela, sans dévier de la ligne tracée au point de départ. Mais un pareil résultat eût paru abominable du temps de Calvin, les disciples de ce réformateur considérant alors son œuvre comme une reproduction adéquate du dessein et de la parole de Dieu.

Diverses causes, indiquées dans la notice biographique, concoururent à attribuer à Calvin cette autorité et à constituer sa suprématie. Il suffit de les rappeler ici : les besoins de l'époque où il opéra ; la nature de son génie ; la valeur, la méthode et le succès de ses principaux écrits ; l'unité de son dessein et l'inflexible persévérance avec laquelle il en poursuivit l'accomplissement ; l'activité de sa propagande ; la discipline qu'il réussit d'établir à Genève, dont il fit une Rome protestante, vouée plus spécialement encore que la Rome catholique à la réalisation de conceptions religieuses et ecclésiastiques : champ d'asile, couvent, citadelle et séminaire du protestantisme ; le nombre et le caractère des hommes qui vinrent s'y réfugier ou s'y former ; enfin, la fondation et la rapide prospérité de l'Académie de cette ville. — Les réformateurs avaient compris de bonne heure qu'il ne suffisait pas de dénoncer par des protestations et par des écrits polémiques les erreurs et les abus de l'Eglise romaine. Cette controverse négative, indéfiniment prolongée, ne pouvait susciter qu'une agitation stérile ou des excès compromettants. Ils devaient, pour faire une œuvre solide, offrir satisfaction aux besoins qu'ils avaient éveillés et présenter dans un ensemble méthodiquement coordonné une doctrine énonçant ce qui devait remplacer les dogmes et les pratiques qu'ils voulaient abolir. A défaut de Luther, que son caractère rendait peu propre à ce travail, Melanchthon groupa une exposition de ce genre autour des leçons qu'il avait faites sur l'*Epître aux Romains*. C'est le premier essai qui ait été tenté pour composer une dogmatique uniquement d'après la Bible, sans les autorités du catholicisme et les formes de la scolastique. Publiée en 1521 sous le titre : *Loci communes rerum theologicarum*, puis complétée et remaniée dans un sens de plus en plus systématique, cette œuvre obtint un succès prodigieux : dix-sept éditions, en différentes villes, de 1521 à 1525. La traduction allemande de Spalatin eut pareillement de nombreuses éditions. En 1525, Swingle composa un traité analogue, *Commentarius de vera et falsa religione*, qu'il dédia à François Ier, dans une préface qui soutient la comparaison avec celle que Calvin adressa au même prince dix années plus tard. Puis parut le livre de Farel, *Summaire briefue declaration daucums lieux fort necessaires a ung chascun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et ayder son prochain. Item un traicte du Purgatoire nouuellement adiouste sur la fin*. La date de la publication de ce livre n'est point fixée, mais elle est certainement antérieure à 1535. Enfin vint (1536) l'*Institution chrestienne* de Calvin, incontestablement supérieure aux trois ouvrages précédents. Partout où les idées de Luther n'avaient point prévalu exclusivement, elle fut accueillie avec empressement, par tous ceux qui aspiraient à un ordre nouveau, comme un livre éminemment utile à la cause de la réformation ou plutôt comme le livre nécessaire. Mais l'autorité qu'elle avait acquise dès le commencement fut fortifiée d'année en année par l'emploi qu'en fit son auteur. Comme elle présente, dans les développements qu'elle reçut successivement, toute l'évolution des conceptions de Calvin, conceptions caractérisées par un esprit de suite vraiment extraordinaire, on peut dire que Calvin voua sa vie à l'enseignement et à l'application d'une même doctrine, celle que l'*Institution* contient. Sous forme de catéchisme, de confessions de foi, de règlements, il en avait adapté la substance à l'usage de tous. Enfants et vieillards, citoyens et magistrats, professeurs, pasteurs et églises, s'habituèrent à ne point chercher la vérité en dehors d'elle et finirent par la considérer, ainsi que Calvin le faisait lui-même, comme l'interprétation exacte du dessein et de la parole de Dieu. Elle devint par suite le code des églises réformées, inviolé pendant longtemps, et elle constitua durant ce temps, dans une proportion très importante du protestantisme, lequel était prédestiné à tant de diversités, l'unité doctrinale, presque l'uniformité.

Il ne peut s'agir ici de présenter le sommaire de toute l'œuvre de Calvin, laquelle comprend toutes les matières théologiques et ecclésiastiques. Non seulement nous omettrons les points communs à toutes les communions chrétiennes ; mais parmi les doctrines propres au protestantisme, nous n'indiquerons que celles qui caractérisent et distinguent le système de Calvin. — Le centre de ce système, c'est le dogme et la prédestination. Dans leur lutte contre l'Eglise romaine, tous les réformateurs cherchaient une antithèse au salut par les œuvres ou, pour parler comme les catholiques, au mérite des œuvres pour le salut. Luther avait trouvé la justification par la foi, Calvin trouva la prédestination au salut. Il la prit dans l'*Epître aux Romains*, IX, 10-23, où saint Paul l'énonce avec une rigueur formidable, en parlant de la destinée de Jacob et d'Esaü, et dans la célèbre comparaison du potier et des vases qu'il fabrique. Dans d'autres épîtres, cette doctrine est tempérée et même voilée par une certaine part faite aux besoins de la conscience et à la nécessité de stimuler l'activité et la charité des chrétiens. On la rencontre aussi, très mitigée, dans certains écrits de saint Augustin, qui la contredit implicitement dans d'autres (V. Baius [Michel de Bay], t. V, p. 32). Calvin l'adopta sans

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tempéraments aucuns et il en déduisit imperturbablement toutes les conséquences. Au mot *Arminianisme*, en parlant de la première atteinte sérieuse que le dogme calviniste subit dans les églises réformées, nous en avons donné l'indication très sommaire, à l'aide de citations empruntées à l'*Institution chrétienne*. Calvin a formulé lui-même ses conclusions sur la prédestination et la Providence en onze petits articles, *Articuli de prædestinatione*, dont la précision et la concision nous dispensent de tout résumé et de tout commentaire. Ces articles, écrits de sa main, se trouvent en la bibliothèque de Genève (cod. 145, fol. 100). Ils ont été publiés pour la première fois, en 1870, par MM. Baum, Cunitz et Reuss (*Joannis Calvini opera*, vol. IX, p. 713). Nous croyons devoir en donner ici la traduction très littérale, en indiquant par des tirets la division des articles : — « Avant la création du premier homme, Dieu, par un dessein éternel *(æterno consilio)*, avait statué ce qu'il voulait être fait *(quid fieri vellet)* de tout le genre humain. — Par ce dessein mystérieux *(arcano)* de Dieu, il fut fait *(factum est)* qu'Adam décherrait de l'état d'intégrité de sa nature et que par sa chute il entraînerait toute sa postérité dans une culpabilité de mort éternelle *(in reatum æternæ mortis)*. — De ce même décret *(decreto)* résulte la différence entre les élus et les réprouvés : parce que Dieu a adopté les uns pour le salut et qu'il a destiné les autres à une perdition éternelle *(æterno exitio)*. — Encore que les réprouvés soient des vases de la juste vindicte de Dieu et que les élus soient des vases de sa miséricorde, cependant il ne faut point chercher à cette différence d'autre cause en Dieu que sa simple *(mera)* volonté, laquelle est la règle suprême de la justice. — Encore que les élus perçoivent par la foi la grâce de l'adoption, cependant l'élection ne résulte pas *(non pendet)* de la foi, mais elle lui est antérieure par le temps et par l'ordre *(tempore et ordine)*. — Le commencement et la persévérance de la foi provenant de l'élection gratuite de Dieu, ceux-là seuls sont illuminés dans la foi et ceux-là seuls reçoivent le don de l'esprit de régénération qui ont été élus de Dieu : il est nécessaire que les réprouvés ou bien demeurent dans leur aveuglement, ou bien soient dépossédés de toute part de foi, s'il s'en trouve quelqu'une en eux. — Encore que nous soyons élus en Christ, cependant le fait par lequel Dieu nous compte parmi les siens est antérieur par l'ordre *(ordine prius est)* à celui par lequel il nous rend membres du Christ. — Encore que la volonté de Dieu soit la cause suprême et première de toutes choses et que Dieu tienne le diable et tous les impies soumis à son arbitre, cependant Dieu ne peut être appelé ni cause du péché, ni auteur du mal, ni responsable d'aucune faute. — Encore que Dieu soit ennemi du péché et qu'il condamne toute injustice dans les hommes, parce qu'elle lui déplaît, cependant toutes les actions des hommes sont gouvernées, non seulement par sa nue permission, mais aussi par sa volonté et son décret mystérieux *(nutu et arcano decreto)*. — Encore que le diable et les réprouvés soient les ministres et les organes de Dieu et qu'ils exécutent ses jugements mystérieux, cependant Dieu, d'une manière incompréhensible, opère en eux et par eux de façon à ne contracter aucune souillure par le concours de leur vice ; car il utilise justement et droitement leur malice pour une bonne fin, quoique la manière dont il opère ainsi nous soit souvent cachée. — Ceux-là agissent en ignorants et calomniateurs, qui disent que, si toutes choses se font par sa volonté et son ordonnance, Dieu est auteur du péché ; car ils ne distinguent pas entre la dépravation manifeste des hommes et les jugements mystérieux de Dieu ». — Ces hommes qu'il appelle ici des ignorants et des calomniateurs de Dieu, parce qu'ils signalaient, non sans quelque apparence de raison, une conséquence compromettante de son système, Calvin les traite ailleurs de *chiens vomissans le blasphème* et de *pourceaux grognans contre Dieu*. Ces injures, les colères, la haine et les persécutions de ce réformateur contre les adversaires de sa doctrine, n'ont rien qui doive étonner de la part d'un théologien pénétré de la foi en la prédestination. Suivant toute vraisemblance, Calvin était persuadé qu'il avait été mis au nombre des élus, illuminés dans la foi ; il ne devait voir dans ses adversaires que des réprouvés, des ennemis de Dieu, condamnés de toute éternité, et pour lesquels le dogme de la prédestination défendait, comme une impiété, d'espérer jamais la conversion et le salut : le décret de réprobation étant tout aussi irrévocable que le décret d'élection. Or, quand on veut se représenter quels sentiments ce dogme devait inspirer à un théologien, à l'égard de ses adversaires, il suffit de constater quelles pensées et quels sentiments il inspirait à une femme, à l'égard de sa famille. Renée de France, duchesse de Ferrare, écrivait à Calvin : « Non, je n'ai point oublié ce que vous m'avez écrit : que David a haï les ennemis de Dieu d'une haine mortelle, je n'entends point contrevenir ni déroger en rien à cela ; car quand je saurais que le roi mon père, et la reine ma mère, et feu monsieur mon mari, et tous mes enfants, seraient réprouvés de Dieu, je les voudrais haïr de haine mortelle, et leur désirer l'enfer, et me conformerais à la volonté de Dieu entièrement, s'il lui plaisait m'en faire la grâce. »

A côté du dogme de la prédestination tout devient secondaire ; le reste n'est plus qu'une question de procédés, dont le mode peut varier, mais dont le résultat est immuable. Cependant on aurait une notion très insuffisante de la théologie de Calvin si l'on ne connaissait pas ce qu'il enseigne sur l'ordonnance et le mode du salut. Conformément à notre projet, qui est d'exclure de cette notice tout élément douteux, nous présenterons ici encore un résumé composé par Calvin lui-même. Nous l'empruntons à un document d'une valeur et d'une autorité incontestables et d'une brièveté presque irréductible, la *Confession des Escholiers*, imposée à l'Académie de Genève, comme sa charte religieuse (1559) et rédigée à une époque où Calvin avait donné à l'*Institution chrestienne* sa forme définitive : « Ie confesse que l'homme a esté créé à l'image de Dieu en pleine intégrité de son esprit, volontés et toutes les parties, facultez et sens de son âme : que toute la corruption et les vices qui sont en nous, sont procedez de ce qu'Adam nostre père s'est aliéné de Dieu, par sa rebellion : et en délaissant la source de vie et de tous biens s'est asservi à toute misère. Ainsi que nous naissons en péché originel, et sommes tous maudicts de Dieu et damnez dès le ventre de la mère, non pas seulement par la faulte d'aultruy, mais à cause de la malice qui est en nous, encores qu'elle n'y apparoisse point. — Ie confesse aussi que le péché originel emporte aveuglement d'esprit et perversité de cœur, tellement que nous sommes despouillez de tout ce qui appartient à la vie celeste, et mesme que tous les dons naturels sont depravez et souillez en nous ; qui est cause que nous ne saurions avoir nulle bonne pensee ne mouvement à bien faire. Et deteste ceulx qui nous attribuent quelque franc arbitre, pour nous preparer à estre en la grace de Dieu, ou cooperer comme de nous-mesmes à la vertu qui nous est donnée par le sainct Esprit. — Ie confesse aussi que par la bonté inestimable de Dieu Iesus Christ nous a esté donné pour remede, à fin de nous ramener de mort à vie, et restaurer ce qui estoit decheu en Adam : et que pour ce faire, luy, qui estoit la sagesse eternelle de Dieu son père et d'une même essence, a vestu nostre chair tellement qu'il a esté faict Dieu et homme en une seule personne. Sur quoi ie deteste toutes les heresies contrevenantes à ce principe, comme de Marcion, Manichee, Nestoire, Eutyche et leurs semblables. Item les resveries que Servet et Schnenfeld ont voulu remettre au dessus. — Quant au moyen de nostre salut, je confesse que Iesus Christ en sa mort et en sa resurrection a parfaict et accompli tout ce qui estoit requis à effacer nos offenses, à fin de nous

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

reconcilier à Dieu son père : qu'il a surmonté la mort et le diable, à fin que nous ioussions du fruict de sa victoire ; et aussi qu'il a receu le sainct Esprit en toute plénitude, à fin d'en distribuer à chascun des siens selon le mérite que bon luy semble. — Ie confesse donc que toute nostre iustice, par laquelle nous sommes aggreables à Dieu, et en laquelle il nous fault du tout reposer, gist en la remission des pechez, laquelle il nous a acquise au lavement que nous avons en son sang, et au sacrifice unicque pour lequel il a appaisé l'ire de Dieu envers nous. Et tien pour une presomption detestable que les hommes s'attribuent aucun mérite, pour y mettre une seule goutte de la fiance de leur salut. — Ie confesse cependant que Iesus Christ non seulement nous iustifie, en couvrant toutes nos faultes et iniquitez, mais nous renouvelle aussi par son Esprit : et que ces deux choses sont inséparables, d'obtenir pardon de nos pechez et d'estre reformez en saincte vie. Mais pource que iusqu'à ce que nous sortions du monde, il demeure touiours beaucoup de povretez et vices en nous mesmes (tellement que toutes les bonnes œuvres, que nous faisons par l'aide du S. Esprit, sont entachées de quelque macule) il nous fault touiours avoir nostre refuge à la justice gratuite procedante de l'obeissance que Iesus Christ a rendue pour nous, d'autant que nous sommes acceptez en son nom, et que Dieu ne nous impute pas nos péchés. — Ie confesse que nous sommes faicts participans de Iesus Christ et de tous ses biens par la foy de l'Evangile, quand nous sommes asseurez d'une droicte certitude des promesses qui sont là contenues. Et pource que cela surmonte toutes nos facultez, que nous ne la pouvons avoir sinon par l'Esprit de Dieu : mesme que c'est un don spécial qui n'est communiqué sinon aux esleus, qui ont été predestinez devant la creation du monde à l'héritage de salut, sans aucun esgard de leur dignité ne vertu. — Ie confesse aussi que nous sommes iustifiez par la foy, en tant que nous acceptons Iesus Christ, qui nous est donné du père pour mediateur, et sommes fondez sur les promesses de l'Evangile, par lesquelles Dieu nous testifie qu'il nous tient et advoue comme ses enfants, pour iustes et purs de toute macule, entant que nos pechez sont effacez par le sang de son fils. Sur quoi ie deteste les resveries de ceulx qui veulent faire à croire que la justice essentielle de Dieu est en nous, ne se contentans point de l'acceptation gratuite, à la quelle seule l'Escripture nous commande de nous arrester. »

Calvin, comme nous l'avons déjà dit, a touché à tous les points de la religion chrétienne, dogme, culte, discipline et organisation ecclésiastiques, et sur les plus importants de ces points sa doctrine a acquis une valeur historique qui lui donne droit à une place en notre Encyclopédie ; mais nous estimons que cette exposition de détail ne doit point être détachée de l'histoire à laquelle elle appartient. Quand se présenteront, dans la série alphabétique, les mots désignant les questions qu'il a traitées, nous ferons à l'opinion de ce réformateur la part qui lui est due dans l'histoire de ces questions (V. Carême, Célibat, Cène [Sainte], Cérémonies, Clefs [Pouvoir des], Commandements, Communication des Idiomes, Communion des Saints, Conciles, Confession, Consistoire, Descente aux Enfers, Diacre, Diaconesse, Eglise, Election, Excommunication, Foi, Grâce, Hiérarchie, Images, Justification, Liberté, Liturgie, Messe, Miracles, Papauté, Pasteurs, Péchés, Pénitence, Présence réelle, Régénération, Révélation, Sacrements, Transsubstantiation, Trésors de l'Eglise, Trinité, Vocation, Vœux monastiques). — Mais nous croyons devoir indiquer ici, ne comptant point trouver ailleurs l'occasion de le faire, ses maximes sur le gouvernement civil : « Dieu veult que le monde soit gouverné par lois et police, à fin qu'il y ait quelques brides pour reprimer les appetits desordonnez des hommes. Ainsi qu'il a establi les royaumes, principautez et seigneuries, et tout ce qui appartient à l'état de iustice : et en veult estre recognu autheur, à fin qu'à cause de luy non seulement on endure que les superieurs dominent, mais qu'on les honore et prise en toute reverence, les tenant pour ses lieutenants et officiers, lesquels il a commis pour exercer une charge legitime et saincte. Pourtant qu'il fault obeir à leurs loix et statuts, payer tribust et imposts, et autres debvoirs, et porter le ioug de subiection d'une bonne volonté et franche : moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier » *(Confession des Escholiers)*. « Mais en l'obeissance que nous avons enseignée estre deue aux superieurs, il doit y avoir touiours une exception ou plustost une regle qui est à garder devant toutes choses : c'est que telle obeissance ne nous destourne point de l'obeissance de celuy sous la volonté duquel il est raisonnable que tous les edicts des rois se contiennent, et que tous leurs commandements cèdent à son ordonnance, et que toute leur hautesse soit humiliée et abaissée sous sa majesté... S'ils viennent à commander quelque chose contre luy, il nous doit estre de nulle estime : il ne faut avoir en cela aucun esgard à toute la dignité des superieurs » (*Institution chrestienne*, liv. IV, chap. xx, 32). Même dans ce cas, la désobéissance doit rester limitée à la résistance passive : « ... si nous sommes cruellement vexez par un prince inhumain, ou pillez ou robbez par un avaricieux ou prodigue, ou mesprisez et mal gardez par un nonchalant : Si mesme nous sommes affligez pour le nom de Dieu par un sacrilege ou incredule... il n'est pas en nous de remedier à de tels maux : mais il ne reste autre chose, que d'implorer l'aide de Dieu, en la main duquel sont les cœurs des Rois et les mutations des royaumes » (*Ibid.*, 29). Cependant Calvin permet à cette résignation une espérance fort menaçante : ... « Aucunes fois Dieu suscite manifestement quelcuns de ses serviteurs, et les arme de son mandement pour faire punitions d'une domination iniuste et delivrer de calamité le peuple iniquement affligé » (*Ibid.*, 30). — Avant d'enseigner aux sujets chrétiens leurs devoirs envers leurs princes et leurs magistrats, il avait brièvement déclaré à ceux-ci leur office : ... « Il ne se peut establir heureusement aucun regime en ce monde, qu'on ne pourvoye devant tout à ce poinct, que Dieu soit honoré : les loix qui laissent derrière l'honneur de Dieu pour seulement procurer le bien des hommes mettent la charrue devant les bœufs... C'est bien raison, puisqu'ils (les princes et magistrats) sont ses vicaires et ses officiers (de Dieu), et qu'ils dominent par sa grace, qu'aussi ils s'employent à maintenir son honneur... Il est aisé de redarguer la folie de ceulx qui voudroyent que les Magistrats, mettans Dieu et la religion sous le pied, ne se melassent que de faire droit aux hommes... Mais l'appetit et convoitise de tout innover, changer et remuer sans estre reprins, poussent tels esprits meutins et volages, de faire, s'il leur estoit possible, qu'il n'y eust nul juge au monde pour les tenir en bride » (*Ibid.*, 9). Il écrit ailleurs : « Quiconque affirmera que le contenu de l'Ecriture est une fiction sera traîné au supplice. Il est du devoir du magistrat de punir par le glaive et par d'autres châtiments ceux qui, après avoir renié leur foi, sollicitent les autres à une semblable apostasie... C'est avec raison que saint Augustin a dit : Il est utile que les hommes soient amenés à la foi contre leur gré... »

Calvin réclame l'obéissance pour tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, et il professe une certaine indifférence à l'égard de leurs formes, signalant des vices en chacune d'elles; mais il est sensible que ses préférences ne sont point pour la monarchie, qu'il appelle la *puissance la moins plaisante aux hommes*, et qu'il incline vers le gouvernement aristocratique : « La seigneurie et domination d'un seul homme, laquelle pourtant qu'elle emporte avec soy une servitude commune de tous, excepté celui seul au plaisir duquel elle assuiestit tous les autres, elle n'a iamais esté agreable à toutes

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

gens d'excellent et haut esprit (*Inst. chrest.*, liv. IV, chap. xx, 7). On compte trois espèces du régime civil : c'est assavoir Monarchie, qui est la domination d'un seul, soit qu'on le nomme Roy, ou Duc, ou autrement ; Aristocratie, qui est une domination gouvernée par les principaux et gens d'apparence : et Democratie, qui est une domination populaire, en laquelle chacun du peuple a puissance. Il est bien vray qu'un roy ou autre à qui appartient la domination, aisement decline à estre tyran. Mais il est autant facile quand les gens d'apparence ont la superiorité, qu'ils conspirent à eslever une domination inique : et encore il est beaucoup plus facile, où le populaire a authorité, qu'il esmeuve sédition. Vray est que si on fait comparaison de trois espèces de gouvernemens que i'ay recitées, que la preeminence de ceux qui gouvernent tenans le peuple en liberté sera plus à priser : non pas de soy, mais pource qu'il n'advient pas souvent, et est quasi miracle, que les rois se moderent si bien que leur volonté ne se fourvoye iamais d'equité et droiture. D'autre part, c'est chose fort rare qu'ils soyent munis de telle prudence et vivacité d'esprit, que chacun voye ce qui est bon et utile. Parquoy le vice, au défaut des hommes, est cause que l'espece de superiorité la plus passable et la plus seure, est que plusieurs gouvernent, aidans les uns aux autres, et s'advertissans de leur office : et si quelcun s'esleve trop haut, que les autres luy soyent comme censeurs et maistres » (*Ibid.*, 8). — L'histoire de l'extension et de la décadence du calvinisme est inséparable de l'histoire des *Eglises réformées* (V. ce mot et Confession de foi). E.-H. Vollet.

Bibl. : V. Calvin.

CALVINUS (Johan.), dont le véritable nom est Kahl, jurisconsulte allemand de la première moitié du xviie siècle. Il professa le droit à l'Université d'Heidelberg. On a de lui un recueil de jurisprudence assez estimé : *Lexicon juridicum* (Francfort, 1609) ; cet ouvrage a eu dans la suite un grand nombre d'éditions, dont les meilleures sont celles de Genève (1730, 1734, 1759, 2 vol. in-fol.). On a encore de Calvinus : *Themis Hebræo-Romana, seu jurisprudentia Mosaïca et Romana* (Hanau, 1595, in-8) ; *Jurisprudentia feudalis libri VI*, etc. G. L.

CALVISIA *(Gens)*. Famille de l'ancienne Rome, à laquelle appartiennent :

C. Calvisius Sabinus, consul en 715 (39 av. J.-C.), prit parti dans la guerre civile pour César, puis pour Octave, dont il commanda la flotte avant Agrippa. — *C. Calvisius Sabinus*, fils du précédent, consul en 750 (4 av. J.-C.). — *C. Calvisius Sabinus*, fils du précédent, consul en 26 ap. J.-C.

P. Calvisius Tullus, consul suffect du règne de Trajan ; grand-père maternel (par sa fille Domitia Lucilla) de l'empereur Marc-Aurèle. G. L.-G.

CALVISIUS (V. Calvisia [*gens*]).

CALVISIUS TAURUS, philosophe platonicien peu connu, qui vivait sous Antonin le Pieux, au iie siècle de notre ère. Aulu-Gelle, son élève et son ami, nous a laissé sur lui quelques détails sans grande importance, les seuls d'ailleurs que nous possédions. Taurus était né à Béryte, près de Tyr. Il enseignait à Athènes, expliquant les dialogues de Platon. Dans ses commentaires il s'attachait surtout à mettre en lumière les points par lesquels la philosophie de Platon se distingue de celle d'Aristote et des stoïciens. S'il avait une doctrine propre, nous n'en savons rien. Il paraît cependant s'être occupé de droit pénal ; une citation nous a conservé le résumé de son argumentation en faveur de l'utilité des châtiments, qui « améliorent le coupable, vengent l'offensé et servent d'exemple ». Rien ne subsiste de ses ouvrages ; nous savons seulement qu'il avait écrit trois livres de commentaires sur le *Gorgias*. C'était un professeur habile, très aimé de ses élèves ; Aulu-Gelle ne parle de lui qu'avec beaucoup de sympathie et de respect.

Bibl. : Zeller, *Die Philosoph ie der Griechen*, III, pp. 719-721. — Béziers, *le Philosophe Taurus* ; le Havre, 1867, in-8. — G. Lacour Gayet, *Antonin le Pieux et son temps* ; Paris, 1883, in-8, chap. xiii, § II.

CALVISSON *(Calvicio, Calvenzun, Cauvison)*. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières ; 1,752 hab. Cette localité paraît, dès 1060, dans les actes, mais elle devait être beaucoup plus ancienne, et on croit qu'à l'époque carolingienne elle servait de chef-lieu à la viguerie de Vaunage, qui s'étendait au sud de celle de Nîmes. Le château de Calvisson, qualifié dans plusieurs textes de *fiscus*, était un fief tenu des vicomtes de Nîmes. En 1126, les deux tiers de la baronnie sont rachetés par le vicomte Bernard Aton. Au xiiie siècle, Calvisson tombe au pouvoir des rois de France, qui en font le chef-lieu d'une viguerie dite de Calvisson et Vaunage. Cent ans plus tard, voulant récompenser son garde des sceaux, Guillaume de Nogaret, Philippe IV lui crée une seigneurie comprenant la partie S. du diocèse de Nîmes. La famille de Nogaret s'éteignit à la fin du xive siècle ; le dernier représentant de la race légua ses biens patrimoniaux à son beau-fils, Raimond d'Apchier ; ils passèrent ensuite aux Murat, puis aux Louet. Dès cette époque, le baron de Calvisson siégeait aux Etats du Languedoc. En 1644, la baronnie est érigée en marquisat en faveur de Jean-Louis Louet, dit de Nogaret ; ce marquisat, composé de dix-neuf paroisses, avait à peu près la même étendue que la vieille viguerie carolingienne de Vaunage. — Le prieuré simple de Saint-Saturnin de Calvisson appartenait au chapitre cathédral de Nîmes. Calvisson faisait partie du diocèse de Nîmes, de l'archiprêtré de Sommières et de la viguerie de Nîmes. — La majeure partie des habitants appartient à la religion protestante ; l'ancien temple fut démoli en 1685. — Le château des Louet, lequel datait du xvie siècle, a été détruit en 1798. Près de Calvisson on remarque la colline des Moulins, sur le haut de laquelle Cassini fit une partie de ses travaux géodésiques en bas Languedoc. Antiquités romaines. Fabriques d'huile et d'eau-de-vie. A. Molinier.

Bibl. : D. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, passim. — Ménard, *Histoire de Nîmes*, passim, et notamment t. II.

CALVITIANUM (Senatus-consultum). Le sénatus-consulte Calvitien fut rendu à l'époque de Claude ou de Néron. Il se rattachait aux lois caducaires et nous trouvons son objet indiqué au titre XVI du *Regulæ*, d'Ulpien. Pour bien le comprendre il faut se rappeler que les lois caducaires qui frappaient de certaines peines les célibataires en affranchissaient ceux qui avaient dépassé un certain âge (V. Caducum). Le sénatus-consulte *Pernicien* ou *Persicien*, décida que ceux qui n'avaient rien fait pour obéir aux lois Julia et Papia ne se trouveraient pas relevés des incapacités établies par ces lois, une fois qu'ils auraient atteint l'âge requis pour n'être plus soumis à leurs dispositions. Le sénatus-consulte *Claudien* adoucit cette rigueur en décidant que celui qui, âgé de plus de soixante ans, épouserait une femme de moins de cinquante n'encourrait pas la sévérité des *leges novæ*. Devait-on donner la même solution au cas de mariage d'une femme de plus de cinquante ans avec un homme de moins de soixante ? Il paraît que la question fut agitée, mais le sénatus-consulte Calvitien la trancha dans le sens de la négative. P. N.

Bibl. : Machelard, *Dissertation sur l'accroissement en droit romain* ; Paris, 1858, pp. 49 et 73.

CALVITIE (V. Alopécie).

CALVO (Porto) (V. Porto-Calvo).

CALVO (Bonifazio), troubadour italien du xiiie siècle, qui appartenait à une famille génoise. On n'a aucun détail sur sa vie. Il paraît avoir visité l'Espagne. Dans un de ses sirventés composé aussitôt après la mort du roi Thibaud de Navarre (1253), il excite le roi de Castille à profiter de cet événement pour s'emparer de la Navarre. En 1266, il échangea des couplets avec le Vénitien Bartolommeo Zorzi, que les Génois avaient fait prisonnier.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans un sirventés composé à cette occasion, il malmène assez rudement ses compatriotes et leur prédit que leurs divisions intestines les feront battre par les Vénitiens. On a de lui dix-sept poésies lyriques dispersées dans les recueils de Raynouard et de Mahn. La langue en est assez embarrassée. ANT. THOMAS.

CALVO (Marco-Fabio), de son nom latinisé *Calvus*, médecin italien, originaire de Ravenne, mort en 1527 plus qu'octogénaire. Il vivait à Rome. On lui doit la première traduction latine d'Hippocrate, entreprise par l'ordre du pape Clément VII, mais faite sur des manuscrits difficiles. Pour fruit de son travail, il n'acceptait que ce qu'il fallait pour vivre ; le pape Léon X lui fit une petite pension, et Raphaël d'Urbin, qui le recueillit sur la fin de ses jours, le traita comme un père. Voici le titre de sa traduction : *Hippocratis Coi medicorum omnium longe principis, octoginta volumina quibus maxima ex parte, annorum circiter duo millia, latina caruit lingua* (Rome, 1525, in-fol., et autres éditions). On lui doit encore un ouvrage sur les antiquités de Rome : *Antiquæ urbis Romæ cum regionibus simulachrum* (Rome, 1532, in-fol., avec fig. sur bois ; Bâle, 1556 et 1558). Dr L. HN.

BIBL. : E. MÜNTZ, *Raphael*, 2e édit., pp. 430-432, 619-630.

CALVO (en latin *Calvus a Sajonia*), médecin et philosophe espagnol, né à Avila, mort à Avila en 1575 (suivant d'autres en 1579). Son principal ouvrage est *Conclusiones super Porphyrii ad prædicamenta Aristotelis introductiones*, etc. (Venise, 1575, in-8). Il avait aussi écrit un livre sur la peste. E. CAT.

CALVO (Juan), célèbre chirurgien espagnol de la seconde moitié du XVIe siècle. Il était d'Aragon ou de Valence, étudia à Saragosse, sous G. Murillo, la pathologie externe qu'il enseigna à son tour pendant douze ans à l'Université de Valence. C'est à cette époque qu'il tint chez lui une société ou académie de chirurgie très fréquentée. Il fit tous ses efforts pour ramener ses contemporains aux saines doctrines de la médecine. On lui doit : *Prim. y seg. parte de la Cirugia universal y particular del cuerpo humano* (Séville, 1580, in-4, et nombr. édit.; trad. partiell. en franç. par Brice-Cay sous ce titre : *l'Epitome des ulcères*, etc., Poitiers, 1614, in-12) ; *Libro muy util y provechoso del morbo galico*, etc. (Barcelone, 1592, in-4) ; une traduction espagnole de Guy de Chauliac (Valence, 1596, in-fol.). Dr L. HN.

CALVO ou **GUALBE** (Jean-Salvador de), général français, d'origine andorrane, né vers 1625 à Soldeu (république d'Andorre), mort à Deinse le 29 mai 1690. Sorti d'une famille fort obscure, il fut d'abord soldat de fortune, entra vers 1641 au service de la France, qui guerroyait alors en Catalogne contre l'Espagne, et fit de nombreuses campagnes dans cette province, où il se distingua par son audace heureuse et sa rare intrépidité. Il commandait depuis longtemps un régiment de cavalerie quand fut conclue la paix des Pyrénées. Le *brave Calvo*, comme l'appelait Louis XIV, prit plus tard une part brillante à la conquête de la Franche-Comté (1668), suivit le roi en Hollande (1672), et contribua par sa valeur à la victoire de Senef (1674). Il était alors maréchal de camp. Chargé en 1676 du commandement de Maestricht, assiégé par le prince d'Orange, il réunit ses officiers et leur déclara qu'il n'entendait rien à la défense des places, que tout ce qu'il pouvait dire, c'est qu'il ne voulait pas se rendre et qu'il ne se rendrait pas. Effectivement il résista cinquante jours et donna le temps à Schomberg de venir débloquer Maestricht. Il fut élevé au rang de lieutenant général, servit encore avec éclat en Roussillon et en Catalogne, reparut en Flandre sous les ordres de Luxembourg, quand commença la guerre de la ligue d'Augsbourg et se fit tuer à Deinse en combattant à la tête de ses troupes. A. DEBIDOUR.

CALVO (Ignazio-Edoardo), poète italien, né à Turin vers 1740, mort vers la fin du XVIIIe siècle. On a de lui : *Il Diavolo in statu quo* (Milan, « anno 1° Repubblicano » [1796], in-12) ; *le Follie religiose*, poème en dialecte piémontais, imprimé pour la première fois à Bruxelles (1847, in-16). Ce dernier vol. contient les poésies diverses de l'auteur et une nouvelle édition du *Diavolo*.

CALVO (Baltasar), prêtre, chanoine de Saint-Isidore de Madrid, qui se trouvait à Valence en 1808, au moment où Napoléon renversait les Bourbons d'Espagne. Il se mit le 5 juin à la tête du mouvement insurrectionnel, excita la populace de la ville et fit massacrer près de huit cents Français qui étaient prisonniers dans la citadelle. Maître quelque temps de la ville, Calvo se vit bientôt menacé par le parti modéré ; il fut pris et condamné à être déporté à Majorque, puis ramené à Valence et exécuté dans cette ville, le 3 juill. 1808. E. CAT.

CALVO (Carlos), diplomate, historien et jurisconsulte argentin contemporain, né à Buenos-Aires en 1824. Il exerça successivement les fonctions de chargé d'affaires de la République Argentine auprès de diverses cours européennes et notamment en France, où il fut nommé correspondant de l'Institut historique, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques pour la section de législation, et officier de la Légion d'honneur. M. Calvo a publié en français plusieurs ouvrages d'histoire et de droit international fort estimés : *Recueil complet des Traités, Conventions*, etc., *de l'Amérique latine* (1862-1869, 11 vol.) ; *Annales historiques de la Révolution de l'Amérique latine* (1864-75, 5 vol.) ; *une Page du droit international de l'Amérique du Sud devant le droit des gens moderne* (1864) ; *le Droit international théorique et pratique* (Paris 1868 ; 3e éd., 1880-81, 4 vol. gr. in-8) ; *Manuel de droit international* (1881, in-12 ; 2e éd., 1882) ; *Dictionnaire manuel de diplomatie et de droit international* (Berlin, 1885, in-8) ; *Dictionnaire de droit international public et privé* (Berlin, 1885, 2 vol. gr. in-8), etc. G. L.

CALVO-ASENSIO (D. Pedro), publiciste et littérateur espagnol, né à La Mota del Marqués, prov. de Valladolid, en 1821, mort à Madrid le 18 sept. 1863. Il s'essaya dans le théâtre par plusieurs comédies : *La Accion de Villalar* (1844) ; *los Disfraces* (1844) ; *la Cuna no da nobleza* (1845) ; *la Escala de la fortuna* (1848), etc. ; fonda une revue scientifique : *El Restaurador farmaceutico*, et un recueil littéraire : *El Cinife ;* puis se jeta dans la politique active. Fondateur du journal *la Iberia*, qui devint l'organe le plus autorisé du parti progressiste, il contribua puissamment à la révolution de 1854 par ses articles enflammés de la plus pure passion de la liberté. Elu député de Valladolid aux Cortès constituantes, il s'y fit une place par son esprit large et pratique, et jusqu'à sa mort il joua un rôle marquant dans le parti libéral. G. P-I.

CALVUS (V. LICINIUS).

CALVY DE LA FONTAINE (François), écrivain français du XVIe siècle. Il a laissé des traductions et amplifications de divers ouvrages de Ph. Beroalde, notamment *Traité de la félicité humaine* (Paris, 1543, in-16) ; *Trois déclamations* (Paris, 1556, in-16) ; *l'Elégie d'Ovide sur la complainte du noyer* (Paris, in-16) ; *Eglogue sur le retour de Bacchus, en laquelle sont introduits deux vignerons, assavoir Colinot de Beaulne et Jacquinot d'Orléans* (in-8), qui a été réimprimée par M. A. de Montaiglon dans le *Recueil de poésies françaises des* XVe *et* XVIe *siècles* (Bibliothèque elzévirienne).

CALYCANTHEES. Groupe de plantes Dicotylédones, élevé au rang de famille distincte par Lindley sous le nom de *Calycanthacées*, mais considéré aujourd'hui par M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, I, p. 289) comme une simple tribu des Monimiacées, caractérisée ainsi qu'il suit : arbrisseaux aromatiques, à tige carrée, à feuilles opposées, à fleurs terminales ou axillaires ; périanthe simple ; étamines au nombre de dix ou indéfinies ; ovaires nombreux, libres, insérés sur le tube du périanthe ; graines exalbuminées ; embryon à cotylédons enroulés l'un sur l'autre. Ce groupe renferme seulement les deux genres

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Calycanthus L. et *Chimonanthus* Lindl. (V. ces mots).

CALYCANTHUS (*Calycanthus* L.). Genre de plantes, qui a donné son nom au petit groupe des *Calycanthées* (V. ce mot). L'espèce type, *C. floridus* L., est un arbuste de l'Amérique du Nord, que l'on cultive fréquemment en Europe comme ornemental. Ses feuilles sont opposées, simples, ovales, cotonneuses en dessous ainsi que les jeunes rameaux. Ses fleurs, assez grandes, à divisions du périanthe recourbées en dedans, se développent dans l'aisselle des feuilles tombées ; elles sont d'un rouge brun foncé et répandent une odeur agréable tenant à la fois de la Pomme de Reinette et du Melon. Le fruit est composé d'achaines nombreux, enfermés dans un réceptacle charnu qui, à la maturité, s'ouvre assez largement à sa partie supérieure. — Le *C. floridus* L. est appelé vulgairement *Pompadoura* et *Arbre aux Anémones*. Son écorce aromatique est employée aux Etats-Unis en guise de Cannelle. — Le *C. occidentalis* Hook., originaire de la Californie, est également cultivé en Europe dans les jardins. Il diffère du *C. floridus* par ses fleurs plus grandes, d'un rouge brique et par son fruit dont l'orifice supérieur est bordé de baguettes veloutées, considérées comme des staminodes hypertrophiés. Ed. Lef.

Calycanthus floridus L. (rameau florifère).

CALYCÉ, héroïne d'un conte où l'amour mystérieux inspiré par Aphrodité en personne devait jouer un grand rôle. Le poète Stésichore le prit dans la tradition populaire *tel que les jeunes filles le chantaient autrefois*, et le transforma à sa manière ; malheureusement l'œuvre est perdue et l'attribution du nom de Calycé à quelque personnage mythique très incertaine. J.-A. H.

CALYCÉRÉES (*Calycereæ* R. Br.). Groupe de plantes Dicotylédones, considéré d'abord comme une famille distincte *(Calycéracées)*, mais dont M. H. Baillon ne fait plus aujourd'hui qu'une section *(Boopidées)* de la famille des Dipsacacées (V. Boopidées).

CALYCIUM (Bot.). Petit Lichen Discomycète à thalle hétéromère, crustacé, à apothécies cupuliformes ou capitulées, souvent stipitées et couvertes d'une couche de spores libres sous forme de poussière (V. Epiconiodés). H. F.

CALYCOZOAIRES (V. Lucernaires).

CALYDNÆ. Nom donné à deux petites îles de la Troade, entre Tenedos et le cap Lectum (Strabon, XIII, 604), et aussi par un groupe d'îles appartenant aux Sporades, près de Cos (Homère, *Il.*, II, 677). L'île principale s'appelait Calydna, ou Calymna. Cette dernière forme correspond aux inscriptions trouvées (ὁ δᾶμος ὁ Καλυμνίων, Bœckh, *Corp. Insc.*, II, 2671) et au nom moderne de l'île de Kalymnos, située au N. de Cos. Calynda, habitée par des Cariens, fut soumise ensuite aux habitants de Cos, puis par Artémise, reine de Carie. Le miel qu'elle produisait était presque aussi réputé que celui de l'Attique (Strabon, X, 489; Pline, *H. N.*, XI, 13). A. W.

CALYDON. Antique ville de l'Etolie, fondée par Calydon, fils d'Ætolus, dans le pays des Curètes, près de l'Evenus (Hom., *Il.*, II, 640; IX, 589); elle n'avait plus qu'une médiocre importance du temps de Strabon (Strabon, p. 450). Elle était célèbre par la légende du sanglier, tué par Méléagre, qu'Ovide a racontée dans le 8e livre des *Métamorphoses*. A. W.

CALYDON, héros grec, fils d'Etolus, fondateur de la capitale d'Etolie qui porte son nom. Cette ville, située sur les bords de l'Evenus, tout contre le pays des Curètes, était, dans une antiquité assez reculée, s'il en faut croire Strabon, qui ne l'a connue que déchue, l'ornement de la Grèce. Elle était située dans une contrée pittoresque et fertile, offrant de grandes ressources à l'agriculture, à la pêche et à la chasse. C'est la fondation de Nicopolis qui causa sa ruine. Dans la légende grecque, elle est connue surtout par la chasse fameuse du sanglier et par les luttes qui suivirent entre ses habitants et les Curètes leurs voisins (V. Méléagre). Le discours de Phénix à Achille, dans le IXe chant de l'*Iliade*, en renferme le récit détaillé ; ce récit était cité dans les écoles des rhéteurs, comme un modèle de narration poétique. Au voisinage de Calydon se trouvaient deux temples, l'un d'Apollon et l'autre d'Artémis *Laphria*, divinité de la contrée. C'est cette dernière qui, pour se venger des dédains d'*Oeneus* (V. ce nom), déchaîna sur le pays le sanglier qui devait causer ses malheurs. J.-A. H.

CALYMENE (Paléont.). Genre de Crustacés, de l'ordre des Trilobites, créé par Brongniart (1822), qui en forme le type d'une famille à part *(Calymenidæ)* présentant les caractères suivants : carapace allongée, enroulable ; tête plus grande que le pygidium ; branches de la grande suture partant des coins postérieurs, convergeant obliquement en dedans, traversant le bord frontal et se réunissant par une suture rostrale. Yeux assez grands. Thorax à treize segments. Plèvres sillonnées. Cuirasse souvent granulée et tuberculeuse. Les genres *Calymene* et *Homalonotus* appartiennent à cette famille. — Le premier se distingue par les caractères suivants : carapace ovale, semi-circulaire presque trois fois aussi large que longue,

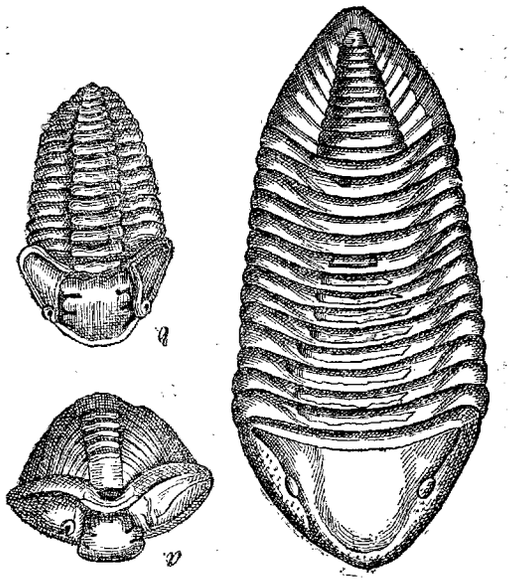

Fig. 1. — *a. Calymene senaria* (enroulé, vu de face), du silurien inf. de l'Ohio; *b. Calymene Blumenbachi* (déroulé).

Fig. 2. — *Homalonotus (Trimerus) delphinocephalus*, du silurien supérieur de New-York (face dorsale).

arrondie en avant, à coins postérieurs obtus, rarement prolongés en pointes. Glabelle très renflée, limitée nettement par de forts sillons dorsaux et trois sillons latéraux, courts, profonds, inégaux, formant trois lobes latéraux sphériques; joues renflées, limbe marginal. Yeux indiqués par une ouverture béante. Grande suture présentant les signes de la famille, en ⌒. Hypostome étroit, quadrangulaire, allongé, à bord postérieur lobé. Rhachis rétréci en arrière. Pygidium à six-onze segments, peu distincts du thorax, l'axe continuant le rhachis sans transition. On en connaît environ soixante espèces du silurien inférieur et supérieur. Les plus remarquables sont *C. Blumen-*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

bachi du silurien supérieur du pays de Galles et du Gothland, *C. Tristani* de l'Anjou et de la Manche, et *C. senaria* du silurien inférieur des Etats-Unis, que nous figurons enroulé, tel qu'on le trouve souvent dans les couches de Cincinnati (Ohio). — Le *G. Homalonotus* (König) a la carapace grande, allongée, à côtés déclives, les plèvres peu distinctes du rhachis. Le test est souvent rugueux ou épineux. La tête est plus large que longue, à coins postérieurs arrondis. La glabelle, presque rectangulaire, est relevée au front en une sorte de mufle lisse ou n'ayant que de faibles sillons latéraux. Yeux petits, situés sur les joues. Segments du thorax profondément sillonnés: axe médian large, mal délimité des plèvres. Pygidium plus petit que la tête, triangulaire, arrondi ou pointu en arrière; axe à dix-quatorze segments; lobes latéraux lisses ou à côtes dirigées en arrière. Les cinquante espèces connues sont du silurien et du dévonien inférieur de France (Bretagne, Anjou), d'Angleterre, de Suède, de Bohême, de la Prusse rhénane, de la Turquie, des deux Amériques et du Cap. Salter les a réparties dans les sous-genres *Brongniartia*, *Trimerus*, *Kœnigia*, *Dipleura* et *Burmeistera*. Nous figurons *H. (Trimerus) delphinocephalus* du silurien supérieur des Etats-Unis, et nous citerons *H. Forbesi* du dévonien de la Manche. E. Trouessart.

CALYMMATINA (V. Siphonia et Lithistides).

CALYNDA. Ville de Carie, à l'E. de Caune, à Postades de la mer (Herod., I, 172; Strabon, XIV, 656; Pline, *H. N.*, V. 29). Ses habitants, suivant Hérodote, combattirent sur la flotte de Xerxès, commandés par leur roi Damasithymos. Ils furent soumis plus tard aux Cauniens avec qui ils furent, ainsi que toute la Carie, soumis par les Romains aux Rhodiens, après les guerres de Mithridate et de Prusias. A. W.

CALYPOGEIA (Bot.). Genre d'Hépatiques de la tribu des Jungermanniacées acrogynes. Tige feuillée d'une teinte glauque particulière, et dont les branches ventrales sont le support exclusif des organes reproducteurs. Les anthéridies sont habituellement axillaires, isolées ou groupées. Les archégones se forment ordinairement par groupes au sommet des branches, qui tantôt portent plus bas des anthéridies, tantôt sont exclusivement femelles. Dans les *Géocalysées* (V. ce mot), les branches femelles se creusent tellement que les archégones semblent être au fond d'une sorte de cruche. H. F.

CALYPSO. I. Mythologie. — Fille d'Atlas et d'une nymphe suivant Homère, d'Océanus et de Thétis suivant Hésiode. Dans l'*Odyssée*, où elle tient une place assez considérable, elle habite l'île d'Ogygia, dans les solitudes lointaines de l'Océan, où jamais n'abordent ni les dieux ni les mortels. Ulysse y arrive après avoir, pendant neuf jours, erré sur la mer, accroché au mât de son navire brisé. Calypso l'accueille avec bonté, s'éprend de sa personne et lui promet l'immortalité, s'il consent à oublier Ithaque et Pénélope. Mais rien ne peut distraire le héros du désir qu'il a de revoir sa patrie; sur l'ordre des dieux, Calypso, après sept années, est forcée de le laisser partir. Le caractère mystérieux de cette personnification mythique est remarquable; elle représente, probablement, la solitude silencieuse de la haute mer, et fait partie d'un groupe de créations analogues, dont les plus éminentes sont, avec elle, Protée et Atlas. J.-A. H.

II. Astronomie. — Nom du 53e astéroïde circulant entre Mars et Jupiter. Il a été découvert par l'Allemand Luther le 4 avr. 1858.

Bibl.: Homère, *Odyssée*, V. 28-280; VII, 254 et suiv.

CALYPTITES (V. Bracon et Guêpes fossiles).

CALYPTOBLASTES (*Calyptoblastica* Allm.). Groupe d'animaux marins de l'embranchement des Cœlentérés, dont les représentants, longtemps considérés comme des animaux complets, ne sont en réalité que la forme polypoïde agame de certaines Méduses. Ils forment, par leur association, des Polypiers dendroïdes ou *Hydrosomes*, composés d'axes charnus, à périderme chitineux corné, qui s'élargissent à leur extrémité pour constituer des *Hydrothèques*; ceux-ci sont des sortes de calices, dans lesquels sont logés les Polypes nourriciers ou *Hydranthes*, pourvus d'un cercle de tentacules autour de l'ouverture buccale. Sur ces mêmes polypiers naissent d'autres polypes ou *gonoblastidies*, dépourvus d'ouverture buccale et de tentacules, sur lesquels se développent des bourgeons sexués ou *gonophores*, qui tantôt restent fixés et sessiles sous la forme de sacs ovoïdes clos *(sporosacs)*, renfermant les éléments sexuels, tantôt se détachent et se transforment en petites Méduses libres. — Les *Calyptoblastes* se divisent en trois groupes bien distincts, les *Campanulaires*, les *Sertulaires* et les *Plumulaires* (V. ces mots). Dr L. Hahn et Ed. Lef.

CALYPTOCÉPHALE (Erpét.). Genre de Batraciens anoures, de la famille des *Cystignathidæ* (V. ce mot), ayant pour caractères principaux: une tête recouverte d'un bouclier rugueux lequel enveloppe également toute la région orbitaire; un tympan distinct; une rangée de dents vomeriennes interrompue au milieu et située en arrière des narines; quatre doigts libres, lisses; absence complète de rudiment de pouce extérieurement, orteils réunis par une membrane; l'omosternum cartiligineux et les apophyses transverses de la vertèbre sacrée non dilatées en palettes. Ce genre comprend deux formes, l'une du Chili, l'autre de Panama. La première, la plus anciennement connue, est le *Calyptocephalus Gayi*, d'une coloration uniforme olive foncé, indistinctement marbrée de noirâtre. Le genre *Calyptocephalus* est encore un de ceux qui en erpétologie doit disparaître. Créé en 1840 par Duméril et Bibron, il est postérieur au genre *Calyptocephalus* de Gray, proposé en 1832 pour un groupe de Coléoptères de la tribu des Lampyrides. Le type ayant reçu de Tschudi le nom de *Peltocephalus* (V. ce mot), il nous paraît logique d'accepter ce nom générique à la place de celui de *Calyptocephalus*, qui serait conservé pour les Coléoptères dont il vient d'être fait mention. Rochebr.

Bibl.: Duméril et Bibron. *Erpét. génér.* — Tschudi, *Batraciens*.

CALYPTOCRINUS et CALYPTOCRINIDÆ (V. Callicrinus).

CALYPTORHYNQUE (Ornith.). Le genre *Calyptorhynchus* de Vigors et Horsfield (*Trans. Linn. Soc.*, 1826, t. XV, p. 269) comprend un genre *Banksianus* de Lesson (V. Banksianus) et comprend des Perroquets australiens qui se rapprochent beaucoup des *Cacatoès* (V. ce mot) par leur organisation et par leurs mœurs, mais qui sont de taille plus forte, de formes plus massives et qui portent une livrée beaucoup plus sombre. Le brun foncé, plus ou moins glacé de verdâtre, est en effet la teinte dominante de leur plumage, que viennent égayer seulement quelques taches jaunes ou rouges sur les pennes alaires et caudales, quelques points blancs sur la tête, le corps et les épaules. La tête n'est jamais ornée d'une huppe gracieusement recourbée, comme chez certains Cacatoès, mais les plumes de l'occiput sont larges et légèrement érectiles; le bec est court, renflé, recourbé en dessus et fortement dilaté dans sa portion inférieure; les ailes sont amples, mais assez courtes pour ne recouvrir, lorsqu'elles sont ployées, que la portion basilaire de la queue, dont les pennes sont étagées et relativement bien plus longues que chez les Cacatoès.

Les Calyptorhynques se répartissent en plusieurs espèces qui habitent l'Australie et la Tasmanie, et qui sont désignées dans les catalogues ornithologiques sous les noms de *Calyptorhynchus Banksi* (Lath.), de *C. stellatus* (Wagl.), de *C. funereus* (Shaw.), de *C. Baudini* (Vig.). Ils vivent dans les forêts en bandes un peu moins nombreuses que les Cacatoès, et se nourrissent de graines d'*Eucalyptus*, de fruits de *Banksia* et de *Casuarina* et parfois aussi de chenilles et de larves d'insectes xylophages, qu'ils savent découvrir en fouillant l'écorce ou en coupant les rameaux avec leurs mandibules puissantes.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ils nichent dans des trous d'arbres creux, à une assez grande hauteur au-dessus du sol. Leur vol est lourd et

Calyptorhynchus Banksi (Laoth.).

pénible ; on prétend cependant qu'ils peuvent s'élever à une assez grande hauteur et entreprendre de grands voyages. Tout en volant ils font entendre un cri lugubre, une sorte de croassement, dont les notes diffèrent légèrement d'une espèce à l'autre. E. Oustalet.

Bibl. : Bourjot-Saint-Hilaire, *Hist. nat. des Perroquets*, pl. 70 et 71. — J. Gould, *Birds of Australia*, t. V, pl. 7 à 13.

CALYPTRÆA. I. Malacologie. — Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, du groupe des Pectinibranches-Ténioglosses, établi par Lamarck en 1799, pour une coquille régulière, de forme conique, à somme aigu, postérieur et cependant presque central ; ouverture très grande, circulaire ; surface interne munie d'une lame spirale adhérente au bord par sa partie supérieure, bien développée, à bord columellaire contourné, échancré, formant un faux ombilic ; bord droit libre et convexe. Animal à tête courte, à

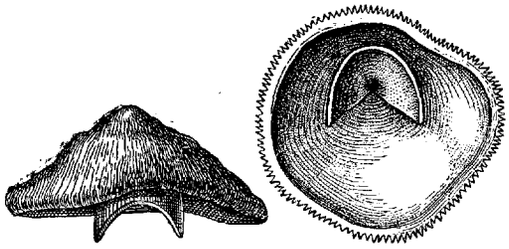

Calyptræa equestris (profil). Calyptræa equestris (face interne).

mufle bilobé, muni de tentacules courts, cylindriques ; les yeux sur des tubercules situés à leur base externe ; un lobe demi-circulaire de chaque côté du cou ; le pied est court, obtus en arrière, anguleux en avant. Les Calyptræa sont répandues dans toutes les mers chaudes et tempérées. Le *Calyptræa equestris* Linné, une des plus belles du genre, originaire des îles Philippines, se reconnaît à sa couleur d'un beau vert tendre. J. Mabille.

II. Paléontologie. — Calyptræa ou Calyptra (V. Capulus).

CALYPTRANTHE (*Calyptranthes* Sw.). Genre de plantes de la famille des Myrtacées. Arbres ou arbustes à feuilles opposées, à fleurs analogues à celles de certains Myrtes, mais dont le calice, au moment de l'anthèse, se détache circulairement comme une coiffe ; ovaire bi- ou triloculaire ; fruit bacciforme. — Les *Calyptranthes* habitent les régions tropicales de l'Amérique. L'espèce la plus importante est le *C. aromatica* A. S. H., qui croît dans les forêts du Brésil, principalement dans la province de Rio Janeiro. Ses fruits, aromatiques, que les Portugais désignent sous le nom de *Craveiro da terra*, ont une saveur piquante qui les fait employer aux mêmes usages que ceux du *Pimenta officinalis* Lindl. ou *Piment couronné*, *Toute-Epice*. Ed. Lef.

CALYPTRIDÆ (Paléont.) (V. Capulus et Capulidæ).

CALYSTÉGIE (*Calystegia* R. Br.). Genre de plantes de la famille des Convolvulacées, voisin des *Convolvulus* (V. ce mot), mais nettement caractérisé par la corolle qui est accompagnée, à sa base, de deux grandes bractées opposées, et par l'ovaire dont les deux loges sont incomplètement séparées par des cloisons n'atteignant pas le sommet. — Les *Calystegia* sont des herbes volubiles ou rampantes, à feuilles hastées ou réniformes, à grandes fleurs blanches ou roses portées sur des pédoncules axillaires, uniflores. L'espèce type, *C. sepium* R. Br. (*Convolvulus sepium* L.), commune en Europe dans les haies et les buissons, se retrouve en Asie, en Amérique, à Java et la Nouvelle-Zélande. On l'appelle vulgairement *Liseron des haies*, *Grand Liseron*, *Chemise de Notre-Dame*. On l'employait jadis comme purgative sous le nom de *Scammonée d'Europe* ou d'*Allemagne*. Il en était de même du *C. Soldanella* R. Br. (*Convolvulus Soldanella* L.) ou *Chou marin*, jolie espèce très répandue dans les sables maritimes des bords de l'Océan et de la Méditerranée. — Le *C. pubescens* Lindl., originaire de la Chine, est assez fréquemment cultivé en Europe dans les jardins pour orner les treillages et les tonnelles. Ed. Lef.

CALYTHRIX (*Calythrix* Labill.). Genre de plantes de la famille des Myrtacées et du groupe des Chamælanciées, dont les représentants sont des arbustes éricoïdes, caractérisés surtout par le calice dont les sépales sont terminés

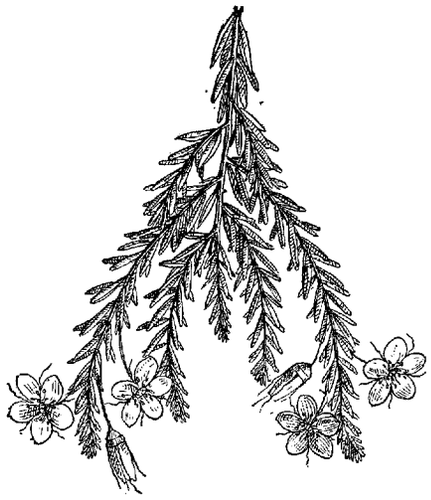

Calythrix tetraptera Labill. (rameau florifère).

par une arête filiforme très longue. Le *C. tetraptera* Labill. est une espèce australienne à fleurs jaunes, que l'on cultive fréquemment en Europe comme ornementale.

CALZA. Ordre vénitien (V. Chausse [ordre de la]).

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CALZA (Antonio), peintre d'histoire italien, né à Vérone en 1653, mort à Bologne en 1714, élève de Borgognone, dont on conserve des paysages et des batailles à Milan et à Bologne.

CALZADA (Santo Domingo de la), architecte et ingénieur de la fin du XIe siècle, mort le 12 mai 1109 à Santo-Domingo de la Calzada (prov. de Logroño [Espagne]). Ce savant et pieux constructeur s'occupait surtout d'établir des routes et chaussées (*calzadas*, en espagnol), dans l'ancienne prov. de la Rioja, pour les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, et il avait même construit, dans ce but, un beau port sur le rio Oja, lorsque le roi Alphonse VI le chargea de réparer non seulement les hospices de cette province, mais encore ceux des environs jusqu'à Burgos et, parmi ces hospices, Domingo de la Calzada fit élever, sur ses plans, l'hospice avec chapelle du district qui comprend Pini de Yuso, Sonsoto et le château de San Inedel. En 1107, cet architecte s'associa, pour ses travaux et pour ses œuvres de bienfaisance, son élève Juan de *Ortega* (V. ce nom) et tous deux construisirent le fameux pont de Logroño sur l'Ebre, le pont de Najera sur la Najerilla, et commencèrent, dans une plaine fertile, au bord du rio Oja, une grande église de style ogival, encore existante, dédiée au Sauveur du Monde et à l'Assomption de Notre-Dame, sanctuaire autour duquel se forma la ville actuelle de Santo-Domingo de la Calzada et où fut déposé le corps de Domingo de la Calzada, lequel eut les honneurs de la canonisation pour sa charité. Charles LUCAS.

BIBL. : J.-A.-C. BERMUDEZ, *Noticias de los Arquitectos*; Madrid, 1829, t. I, in-8.

CALZADA (Bernardo-Maria de), écrivain espagnol de la fin du XVIIIe siècle. Il publia un drame de *Montezuma* (Madrid, 1784) et traduisit, à ce que dit Semperé (historien de la littérature espagnole sous Charles III), plusieurs ouvrages français. Une de ces traductions est celle des voyages d'Antenor, de Lantier : *Viages de Antenor por Grecia y Asia... traducido en castellano... nueva edicion* (Bordeaux, 1823, 3 vol. in-12). Une autre porte ce titre : *Discurso sobre quanto contribuye à la felicitad de los estados el respetar los costumbres. Traduccion libre del francès* (Madrid, 1786, pet. in-8). Mais ce qui a surtout fait connaître Calzada c'est sa *Genealogia de Gil Blas de Santillana. Continuacion de la vida de este famoso sugeto por su hijo Don Alfonso Blas de Liria : Restituida a la lengua original en que se excribió* (Madrid, 1792, 2 vol., in-4). On voit par ce titre que l'auteur, comme la plupart de ses compatriotes, veut enlever à notre Le Sage la paternité du *Gil Blas*. Il déclare qu'il a traduit cette continuation du français ; c'est celle qui parut à Amsterdam en 1754, faussement indiquée comme une œuvre posthume de Le Sage, sous le titre de *Vie de Don Alphonse de Liria, fils de Gil Blas de Santillane*, et qui a été aussi traduite en italien (Venise, 1759, in-12). E. CAT.

CALZAN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant de Varilhe ; 109 hab.

CALZETTA (Pietro), peintre italien, qui vivait à Padoue dans le milieu du XVe siècle, mort de la peste à Padoue en 1486. Cousin de Jacopo della Montagnana, peut-être a-t-il été son élève.

CALZOLAI (Pietro), littérateur italien, né vers 1501 à Buggiano, près de Florence, mort à Rome le 11 mai 1580. Il embrassa la règle de saint Benoît et consacra aux lettres les loisirs de la vie religieuse On a de lui : *Historia monastica, nella quale brevemente si raccontano tutti i sommi Pontefici, gli Imperadori, i Re, Duchi, Principi e Conti, l'Imperatrici e Regine e altre Donne illustri e sante, Huomini dotti e santi, i quali sono stati dell' ordine monastico* (Florence, 1561, et Rome, 1575, in-4) ; *Novela di Pietro C. tolta dalla giornata quinta della Istoria monastica* (Lucques, 1865, in-8). Pietro C. est quelquefois appelé par ses contemporains *Petrus Bugianus*, ou *P. Fiorentinus*, enfin, *P. Ricordatus*, nom qu'il avait reçu à son entrée en religion. R. G.

BIBL. : Giambattista PASSANO, *I Novellieri italiani in prosa* ; Turin, 1878, 2 vol. in-8 ; Part. I.

CALZOLAIO, peintre italien (V. CALIGARINO).

CALZOLARI (Enrico), chanteur dramatique italien, né à Parme le 22 févr. 1823, mort à Milan au mois de mars 1888. Il avait à peine quinze ans qu'il se produisit pour la première fois en public à Parme, et l'ex-impératrice Marie-Louise fut si charmée de la beauté de sa voix qu'elle le gratifia d'une pension pour aller terminer ses études musicales à Milan, où il travailla avec Giacomo Panizza. Engagé au théâtre de la Scala en 1845, il y débuta avec succès, le 11 mars, dans *Ernani*. De là il se rendit à Vienne, où il ne fut pas moins bien accueilli en chantant *Maria di Rohan*, *i Due Foscari*, *la Sonnambula* et *l'Italiana in Algeri*. Il obtint ensuite de véritables triomphes à Brescia, à Alexandrie, à Trieste, puis de nouveau à Milan et à Vienne. En 1848 il était à Bruxelles, et se faisait applaudir ensuite avec fureur sur les scènes italiennes de Madrid, de Paris, de Londres et de Saint-Pétersbourg, où sa voix, d'un timbre pur et sympathique, d'une émission facile, conduite avec goût, se faisait remarquer non seulement par sa fraîcheur, mais par les qualités d'une excellente vocalisation et par un trille superbe. Calzolari était, on peut le dire, un chanteur consommé ; ce qui lui manquait, c'était les qualités du comédien. Outre les ouvrages mentionnés ci-dessus, son répertoire comprenait *Lucrezia Borgia*, *Lucia di Lammermoor*, *Don Pasquale*, *la Favorita*, *il Matrimonio segreto*, *Fidelio*, *la Figlia del Reggimento*, *Don Giovanni*, *il Barbiere di Siviglia*, *Maria di Rohan*, *Anna Bolena*, *Don Carlos*, *Gustavo III*, *Cenerentola*, etc. Atteint d'une arthrite, Calzolari dut quitter la scène. Il mourut entièrement paralysé. A. P.

CAM. Rivière d'Angleterre, tributaire de l'Ouse, qui sort de collines crayeuses du comté d'Essex ; ses eaux, captées par plusieurs compagnies, alimentent les villes de Bury-Saint-Edmunds, Saffron Walden, Ely, Newmarket et Cambridge. Son cours est lent, sinueux, ses bords parfaitement cultivés et fort riches. C'est de plus une rivière universitaire comme l'Isis. Elle a été creusée et élargie pour les commodités du sport.

CAM-DIEGO (en portugais *Diogo Cão*), navigateur portugais de la fin du XVe siècle, dont on ignore presque entièrement la vie. On sait seulement qu'en 1484, il fut chargé par Alphonse V de poursuivre la découverte de la côte d'Afrique au S. du fort de Saint-Georges de la Mina. Parti de Lisbonne avec deux caravelles et ayant avec lui le cosmographe Martin Behaim, il traversa le golfe de Guinée, s'avança plus au sud qu'aucun de ses prédécesseurs et découvrit un grand estuaire, nommé par les indigènes Zaïre et qu'il appela *Rio de Padrão*, parce qu'il y planta un de ces grands piliers de pierre, par lesquels les Portugais marquaient leur prise de possession des terres nouvelles. (On l'a retrouvé récemment, non loin de Boma.) C'est le Congo de nos cartes. Il envoya une chaloupe remonter le fleuve pour nouer des relations avec un roi nègre de l'intérieur, puis comme elle tardait à revenir, il reprit la mer emmenant quelques indigènes nobles comme otages. Il plaça un second padraõ, le 15 janv. 1485, près du cap Saint-Augustin, et un troisième à un promontoire par 22° environ de lat. S. ayant ainsi exploré plus de deux cents lieues d'un littoral inconnu. De là il revint en Portugal, après une absence de dix-neuf mois. On ne voit plus ensuite dans l'histoire aucune mention de l'heureux et habile navigateur. Même sur son voyage et notamment sur le point de savoir si son expédition a été coupée en deux ou non par un retour en Portugal, il y a une grande incertitude. Les récits de *Barros* (V. ce mot), de Garcia de Resende *(Chronica del Rey dom João II)*, de Ruy de Pina *(Chronica del rey D. João II)* et les traditions relatives à Martin

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Behain sont tout à fait contradictoires. F. Denis, dans l'article *Diego Cam* de la *Biographie Didot*, a suivi presque uniquement Barros ; Peschel (*Geschichte des Zeitalters der Entdeckungen*, Stuttgart, 1877, pp. 69 et suiv., 2e éd.) a discuté et éclairci d'autres documents et c'est à son opinion que nous nous sommes rangé. E. Cat.

CAMA (Giovanni-Bernarno), peintre italien, né à Naples et qui florissait en 1550. Il peignit des tableaux d'histoire, surtout d'excellents portraits, et laissa quelques travaux en stuc.

CAMACHO (Pedro), peintre espagnol qui collabora avec Muñoz, à la fin du xviie siècle, à la décoration du cloître du couvent de la Merced à Lorca. Les peintures de Camacho, allusives à la vie de Saint-Pierre Nolasque, étaient d'un agréable coloris. On lui attribue les représentations des quatre docteurs qui sont dans l'église collégiale de Lorca et des scènes de la Passion, peintes pour le couvent de la Merced, aujourd'hui supprimé. Au dire de ses contemporains, Camacho était surtout un habile praticien et un assez harmonieux coloriste. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores ;* Madrid, 1800.

CAMACHO (Simon), publiciste et littérateur vénézuelien contemporain, né à Carácas le 24 juin 1824. Il était secrétaire de la Chambre des députés au moment où la guerre civile de 1848 l'obligea à se réfugier dans l'île de Puerto-Rico, d'où il se rendit à New-York, en 1857, et plus tard à Lima. Il s'acquit une grande renommée, comme écrivain fécond et élégant, sous le pseudonyme de Nazareno. G. P-i.

CAMACHO (Juan-Vicente), poète et littérateur vénézuelien, né à Carácas le 8 juil. 1829, mort à Paris le 4 août 1872. Il était, par sa mère, petit-neveu de Bolivar. La guerre civile l'ayant empêché de terminer ses études universitaires, il s'occupa d'affaires commerciales, puis fut nommé secrétaire de légation du Venezuela au Pérou (1853), qu'il abandonna bientôt pour fonder le journal *El Heraldo de Lima*. En 1860, il entra au service du gouvernement péruvien en qualité de traducteur au ministère des affaires étrangères et, après le bombardement de Callao (1866), il fut chargé d'une mission secrète auprès du gouvernement de sa patrie. Venu en Europe pour soigner sa santé chancelante, il y a trouvé la mort. Poète de talent, écrivain de goût, il laissa de nombreux travaux en vers et en prose : contes, romans, drames, etc., qui lui valurent, en 1871, d'être nommé membre correspondant de l'Académie espagnole. Un recueil de ses *Poesias* fut publié à Paris en 1872.

Bibl. : J.-M. Rojas, *Biblioteca de escritores venezolanos contemporáneos ;* Carácas et Paris, 1875.

CAMAÏEU. I. Peinture. — Genre de peinture décorative dans lequel on n'emploie qu'un seul ton, dont les diverses valeurs servent à modeler les objets représentés ; on l'appelle ainsi, parce que ses résultats sont analogues à ceux que la glyptique obtient dans les *camées*. Jusqu'au xviie siècle, en effet, le mot de camaïeu a toujours désigné les camées, et quelques archéologues l'emploient encore dans ce sens ; ce n'est que depuis deux siècles qu'on l'applique à la peinture monochrome. Ce procédé est appliqué à plusieurs sortes de peintures décoratives, dont le caractère commun est de ne tenir aucun compte de la couleur naturelle et réelle des objets représentés ; il y a des camaïeux rouges, verts, bleus, gris, rehaussés d'or, ou même sur fond d'or : ce mode de décoration, essentiellement fantaisiste, n'impose point de règles absolues à l'artiste.

La peinture en camaïeu remonte aux origines mêmes de l'art ; les Grecs la nommaient *monochroma*. Les premières peintures qui furent tentées à Corinthe, au dire des anciens historiens, n'étaient que de la poussière de terre cuite fixée avec un siccatif quelconque ; c'était donc un véritable camaïeu. Les maisons de Pompéi offrent de charmants spécimens de ce genre, perfectionné par l'école de Sicyone. Au moyen âge, c'est dans les manuscrits que la peinture monochrome se trouve surtout représentée ; des feuilles de vélin ou de parchemin sont souvent ornées de dessins à la plume, relevés de sépia et d'encre de Chine, qui en font de véritables petits chefs-d'œuvre. Cette application particulière du camaïeu se conserva longtemps après que cet art eut été agrandi et appelé à décorer de vastes surfaces ; les *Heures de Louis XIV*, conservées à la Bibliothèque nationale, offrent à chaque page un camaïeu-miniature de couleur différente. — Au xve siècle, le camaïeu fut de nouveau appliqué à des figures, en Italie et en Flandre ; dans ce dernier pays, on le vit fréquemment employé pour peindre le revers des tryptiques qui ornaient les églises. Les Italiens pratiquèrent aussi ce genre de décoration auquel ils donnèrent le nom de *chiaroscuro* (clair-obscur). Lanzi rapporte les noms des frères Pietro et Polito del Donzello, qui vivaient à Naples dans le xve siècle et qui étaient renommés pour leur habileté à peindre des guirlandes et des ornements par ce procédé. A Rome, Polydore de Caravage peignait à la même époque les plus beaux camaïeux qui aient jamais été exécutés : ce sont des sujets sacrés ou profanes, peints à l'imitation des bas-reliefs antiques, dans les salles du Vatican. Domenico Parodi et l'abbé Ferrari donnèrent plus tard la perfection du trompe-l'œil aux camaïeux qu'ils exécutèrent à Rome, imitant à s'y méprendre les bas-reliefs de marbre. En France, cet art fut développé par les maîtres italiens qui travaillèrent au palais de Fontainebleau, et les *grisailles* devinrent ensuite très à la mode au xviiie siècle pour la décoration des panneaux d'appartement et des dessus de portes. A l'époque contemporaine, la peinture en camaïeu a été plusieurs fois appliquée avec succès, en imitation des bas-reliefs de pierre ou de bronze, par Abel de Pujol, Léon Cogniet, Gosse, Vinchon, etc., dans les voussures des galeries du Louvre et dans celles de la Bourse de Paris. A la Chambre des députés, les grisailles d'Eug. Delacroix, représentant les *Mers et les principaux cours d'eau de la France*, ne peuvent être louées sans réserve ; malgré leur grand caractère, l'insuffisance du dessin en fait des œuvres médiocres.

Les artistes emploient aussi parfois la grisaille dans la préparation de leurs tableaux de chevalet. Raphaël, Titien, Véronèse, Van Dyck, Raphaël Mengs ont souvent peint leurs *dessous* de cette manière. Les applications industrielles de ce genre de décoration sont nombreuses ; il suffira de citer les faïences, les étoffes et les papiers de tenture, comme les plus heureuses.

II. Gravure. — On appelle *gravure en camaïeu* un procédé de gravure sur bois, venu d'Allemagne et employé presque exclusivement au xvie siècle. Ce procédé, inventé par Hans Wechtlin, surnommé Pilgrim, fut employé par Lucas Cranach, Hans Burgkmair et plusieurs autres graveurs célèbres. En Italie, Hugo da Carpi popularisa ce procédé, qui consiste à employer successivement trois planches de bois pour la gravure d'un même dessin. La première imprime seulement les contours, la seconde donne les demi-teintes et la troisième les tons foncés et les ombres vigoureuses. Le Parmiggianino, Baldassare Peruzzi, Domenico Beccafumi, Andrea Andreani, etc., portèrent ce procédé à une perfection qu'il n'a pas été possible de surpasser depuis. Au xviiie siècle, cette méthode de gravure fut reprise en France par Nicolas Lesueur, mais ne fit pas école. Ad. Thiers.

CAMAIL ou **CAP** de mailles. I. Archéologie. — Sorte de capuchon formant un bonnet soit rond, soit pointu, qui allait s'étendant en collet sur les épaules, retombait sur la gorge et quelquefois ne faisait qu'un avec la cotte de mailles, ou bien s'y laçait. Le camail s'est porté d'abord sous le casque, puis par-dessus à partir de xive siècle, époque où la coiffure de l'homme de guerre prend le nom de *bacinet*. Sa forme est ovoïde, légèrement pointue ; son bord inférieur présente une suite de petits cylindres, quelquefois prismatiques, creux, qu'on nommait

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vervelles. Le camail de mailles s'applique alors sur le bacinet et présente des vides correspondant aux vervelles, ces dernières faisant saillie sur le camail, mis en place. Une bande de cuir découpée maintenait le camail sur les vervelles. A cette époque le camail se lace au moyen d'aiguillettes sur le plastron de la cuirasse qui a remplacé la cotte de mailles ou *haubert*. C'est de camail que dérive *chamailler*, au sens propre : frapper sur le camail.

II. Liturgie. — Le camail est aujourd'hui un vêtement de chœur, que les ecclésiastiques portent par-dessus leur rochet et qui s'étend depuis le cou jusqu'au coude, mais qui affecte des formes différentes dans les différents diocèses, terminé en rond, comme un manteau ordinaire, dans les uns ; en pointe dans les autres. — On prétend que le nom de ce vêtement lui vient de sa ressemblance avec les anciens *caps de maille*. — Le camail est muni d'un capuchon ; et c'est par cet appendice qu'il diffère de la *mosette;* mais cet appendice ne figure que pour la forme dans les diocèses méridionaux, tandis que dans presque tous ceux du Nord, il a des dimensions suffisantes pour pouvoir se placer sur la tête. Les chanoines se servent en hiver du camail, qu'ils prennent ordinairement aux premières vêpres de la Toussaint et qu'ils quittent aux complies du samedi-saint ; de la mosette, en été. — Malgré ces distinctions, on appelle ordinairement *mosette* le camail des évêques et des chanoines titulaires ou honoraires ; sans doute parce que le capuchon ne peut couvrir la tête. Mosette ou camail, ce vêtement est violet pour les évêques, quand ils sont dans leur diocèse ; noir, quand ils sont dehors ou en deuil ; pour les chanoines, noir, doublé de rouge, avec liseré et boutons de la même couleur. Les camails des enfants de chœur sont, en certains diocèses, de couleur violette avec doublure et passe-poil, boutons et boutonnières rouges ; en d'autres, noirs avec doublure rouge ou violette. — L'usage général du camail ne paraît pas remonter au delà de la première moitié du XVIe siècle. Il avait été auparavant l'objet de réglementations contradictoires. Le concile de Salzbourg (1386) défendit aux ecclésiastiques de paraître en public sans camail. Les conciles de Bâle (1435), de Reims (1456), de Sens (1460 et 1485) interdirent aux chanoines de porter le camail à l'office ; mais le concile de Sens (Paris, 1528) le leur permit. E.-H. Vollet.

III. Sellerie. — Le *camail* est la partie de la couverture du cheval qui enveloppe la tête et le cou. Le camail est en toile ou en laine ; il est muni de gaines en cornet renversé pour renfermer les oreilles et de deux trous circulaires pour les yeux. Des cordonnets, placés sous le cou et sous l'auge, le maintiennent en place. Le camail doit être assez ample pour ne blesser ni les yeux, ni les oreilles du cheval. On le met en hiver à l'écurie, ou aux chevaux qu'on promène au pas par les grands froids. Particulier aux chevaux de luxe d'abord, le camail, et surtout le camail en cuir ou en basane, tend à se généraliser pour les animaux attelés par la pluie, comme les chevaux de fiacre ou de remise. Il constitue pour eux un vêtement salutaire qui les soustrait aux intempéries et aux maladies qu'elles occasionnent. L. Garnier.

IV. Blason. — On donne le nom de *camail* à un lambrequin en forme de petit manteau ou chaperon, dont les casques surmontant les écus étaient jadis ornés, particulièrement en Allemagne ; il représente le camail que les chevaliers posaient ordinairement sur leur casque pour empêcher que l'ardeur du soleil n'échauffât l'acier et en même temps pour le préserver de la rouille. G. de G.

CAMAIL (Ordre du) ou ordre du Porc-Epic, fondé en France en 1393 ou 1394 par Louis de France, duc d'Orléans, pair du royaume, comte de Valentinois, à l'occasion du baptême de son fils Charles. Il s'en déclara grand-maître et le conféra aux seigneurs de la cour dans le dessein de les attacher à sa personne. On lui donna le nom de *camail*, parce que les chevaliers recevaient lors de leur nomination un anneau d'or garni d'un camaïeu (qu'on appelait alors camail) sur lequel était gravé un porc-épic, nom sous lequel l'ordre fut aussi désigné. L'ordre comprenait vingt-cinq chevaliers qui devaient justifier de quatre quartiers de noblesse. Leur costume consistait en un manteau de velours violet, le chaperon et le mantelet d'hermine, de plus ils portaient, suspendue au cou, une chaîne d'or supportant un porc-épic aussi d'or avec cette devise : *Cominus et eminus* (De près et de loin). Louis XII à son avènement au trône, en 1498, conserva quelque temps encore l'ordre du Camail et finit par l'abolir. Il fut parfois conféré à des femmes. Une troisième appellation lui est quelquefois donnée par les historiens qui le nomment ordre d'Orléans.

H. Gourdon de Genouillac.

CAMAILLE-Saint-Aubin, acteur et auteur dramatique français, né vers 1750, mort aux environs de 1830. Il appartint, comme comédien, à un grand nombre de théâtres, et, malgré une infirmité naturelle (il boîtait quelque peu), il ne paraît pas avoir été sans valeur. Vers 1780, Camaille-Saint-Aubin était au théâtre d'Audinot (l'Ambigu-Comique), qu'il quittait pour entrer aux Variétés-Amusantes du boulevard du Temple, après quoi il rentrait à l'Ambigu, où il jouait deux pièces de lui, *le Parisien dépaysé* et *la Maison à garder*. En 1790 et 1791 on le trouve au théâtre des Associés, après quoi il revient de nouveau, en 1795, à l'Ambigu, pour passer, vers 1800, au théâtre de la Cité. Peu d'années après il se montre au théâtre des Variétés-Etrangères, que Boursault-Malherbe avait fondé en 1791 dans la rue Saint-Martin, sous le titre de Théâtre Molière, et à la fermeture de celui-ci ; en 1807, il entre à l'Odéon, où il reste jusqu'en 1810. A partir de ce moment on perd sa trace. Camaille-Saint-Aubin écrivit un assez grand nombre de pièces : comédies, vaudevilles, parades, etc., qu'il faisait représenter sur les théâtres auxquels il appartenait, et dont certaines n'étaient pas sans quelque valeur. Parmi celles qui ont été imprimées, on peut citer : *la Lingère ou la Bégueule*, parodie de la *Belle Arsène*, opéra-comique de Sedaine et Monsigny ; *les Hochets*, opéra-comique en deux actes ; *la Nuit champêtre*, comédie-vaudeville en deux actes, etc., etc.

CAMAINO (Tino di), sculpteur siennois du XIVe siècle, qui appartient à l'école de Giovanni Pisano. Son père, Camaino di Crescenzino, était également sculpteur et fut attaché au dôme de Sienne de 1300 à 1338. Tino y travailla avec lui. De 1319 à 1320, il était même capo maestro de l'œuvre : car il s'entendait à l'architecture comme à la statuaire, ainsi que la plupart des sculpteurs du temps. D'abord occupé à Pise, il y avait exécuté en 1312 les fonts du baptistère et sculpté vers la même date un bas-relief représentant l'*Apparition de la Vierge à Saint Ranier* dans la chapelle de ce nom, bâtie par lui. Mais sa principale œuvre à Pise, c'est le *Tombeau de l'empereur Henri VII* (1315, aujourd'hui au Campo Santo), où la calme figure de l'empereur gisant et les onzes statues d'apôtres placés dans les niches du soubassement ne manquent pas d'une certaine vigueur. Le courageux défenseur de Florence contre Henri VII, l'évêque *Antonio d'Orso* (mort en 1321), a été également immortalisé par lui. Il est représenté assis sur son tombeau, les mains croisées sur la poitrine, dans une pose ramassée et lourde. Le monument se trouve dans l'aile droite du dôme de Florence. En 1322, Tino travailla à l'Opera di San Giovanni à Florence ; mais on ne sait ce qu'il y fit. On lui attribue encore dans cette ville le tombeau de l'évêque de Fiesole, *Tedice Aliotti* (mort en 1336), à Santa Maria Novella, près de la chapelle Rucellai. Les dernières années de sa vie se passèrent à Naples où il avait été appelé en 1324 par le duc Charles de Calabre. Ce fut lui qui introduisit à Naples le style de l'école de Pise. Outre divers travaux d'architecture, il y fit en 1325 le *Tombeau de la reine Marie*, femme de Charles II, à Santa Maria Donna Regina ; en 1332, celui de *Mathilde*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'Achaïe, et en 1338 celui du *duc Charles de Calabre et de sa femme*, dans l'église Corpus Domini. Ces tombeaux dérivent tous du type pisan inauguré à la fin du XIIIe siècle par Arnolfo del Cambio, l'élève de Nicolas Pisano, dans le monument du cardinal de Braye à Saint-Dominique d'Orvieto : un sarcophage sur lequel la figure est couchée ; de chaque côté, des anges qui écartent des rideaux et ont l'air de veiller sur elle ; au-dessus, dans l'arc de l'ogive, une image de la Vierge avec l'enfant. Comme sculpteur, Tino di Camaino marque déjà la dégénérescence de l'école pisane qui commence à se figer dans la formule. Ses figures sont généralement courtes et trapues, un peu pataudes, sans expression et sans vie.

Paul Leprieur.

Bibl. : Burckhardt, *Der Cicerone*, 5e éd. ; Leipzig, 1884. — Perkins, *les Sculpteurs italiens*, trad. Haussoullier ; Paris, 1869, t. II, 2 vol. in-8.— Milanesi, *Documenti per la storia dell' arte senese* ; Sienne, 1854-1856, 3 vol. in-8, t. I, pp. 181-185.

CAMALANGA ou **CAMOLANGA.** Noms indiens du *Benincasa cerifera* Sav., plante de la famille des Cucurbitacées (V. Bénincasa).

CAMALDULES, *Camaldulani*, *Camaldolitæ*, *Camalduenses*. Ordre religieux fort complexe, dont l'origine remonte à saint Romuald, que certaines légendes font vivre cent vingt ans. Ce saint était né vers 950 ou 956, à Ravenne, de la noble famille des *Onesti ;* il mourut le 19 juin 1027, dans une cellule du Val de Castro. Cinq ans après, ses disciples obtinrent du pape la permission d'élever un autel sur son corps : ce qui était alors une manière de canoniser les saints. Sa fête se célèbre le 7 fév., jour de la translation de ses reliques. — Nous croyons devoir placer ici l'esquisse de sa vie, parce que l'histoire d'un ordre monastique est inséparable de celle de son fondateur et parce que Romuald présente une figure fort originale de moine et de saint du moyen âge. A l'âge de vingt ans, étant noble, il ne savait pas lire ; mais, quoique vivant dans le monde, il manifestait parfois des sentiments très dévots. Ces sentiments reçurent une impulsion décisive à l'occasion d'un duel auquel Sergius, son père, l'obligea d'assister comme second. Sergius tua son adversaire, qui était son proche parent, et Romuald se retira dans le couvent de Saint-Apollinaire in Classe, pour une pénitence de quarante jours. Un frère lui ayant procuré une apparition de saint Apollinaire, il prit l'habit monastique. Il essaya aussitôt de ramener à la règle les religieux qui vivaient dans un extrême relâchement, mais il ne réussit qu'à exciter leur haine, et il dut les quitter au bout de trois ans. Il se rendit alors dans une solitude près de Venise et se mit sous la conduite d'un moine fort austère, nommé Marin (saint Marin), qui lui enseigna à lire et à psalmodier, administrant à chaque faute des coups de baguette sur le côté gauche de la tête de son disciple, jusqu'à ce que celui-ci lui eût dit un jour, avec beaucoup de douceur : « Mon maître, frappez-moi, s'il vous plaît, du côté droit ; car je n'entends presque plus de l'oreille gauche. » Vers 978, ils s'en allèrent ensemble près de Perpignan, avec Orseolo, doge de Venise, qui avait trempé dans l'assassinat de son prédécesseur et qui voulait faire pénitence. Ils menèrent la vie solitaire dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Michel-de-Casan, sous la conduite de Romuald, pratiquant des austérités qui attirèrent auprès d'eux de nombreux disciples. Pendant un an, Romuald ne prit pour nourriture qu'une poignée de pois chiches cuits ; pendant plus de quinze ans, il ne mangea que deux fois par semaine. Il se traitait ainsi, disent les histoires édifiantes de sa vie, pour se fortifier contre d'horribles tentations que le démon lui suscitait et qui l'exercèrent longtemps.

Cependant, Sergius, père de Romuald, touché de repentance, s'était retiré dans le monastère de Saint-Sévère, de Ravenne ; mais bientôt, regrettant sa résolution, il voulut rentrer dans le monde. Ce que apprenant, son fils décida de le contraindre à persévérer dans la pénitence. Les habitants du pays, qu'il édifiait par sa sainteté, désolés à la nouvelle de son départ, résolurent de le faire tuer, pour garder, au moins, ses reliques et recueillir les bénédictions qu'elles vaudraient à leur dévotion. Romuald s'échappa en contrefaisant le fou, et se rendit en Italie pieds nus, un bâton à la main. Arrivé à Ravenne, il s'efforça de persuader à son père de rester fidèle à la vie religieuse. Comme il n'y réussissait ni par raison, ni par supplication, sa piété filiale lui inspira un moyen plus efficace, qu'un grand saint pouvait seul employer sans scrupules. Il fit mettre les entraves aux pieds de son père, le chargea de fers et le roua de coups, jusqu'à ce que, meurtrissant le corps, il eût guéri l'âme. Ce traitement opéra miraculeusement ; Sergius revint à sa première résolution, dans laquelle il persévéra, et il mourut saintement quelque temps après. — Romuald établit ensuite des monastères en divers lieux et les peupla de pénitents que sa réputation de sainteté amenait, et qui pour la plupart paraissent avoir été promptement dégoûtés par sa sévérité et aussi par les corrections qu'il leur administrait, convaincu que le tentateur fuit les coups et que la tentation s'enfuit avec lui. Ses religieux de Saint-Michel-de-Bagny le chassèrent, après l'avoir vigoureusement fustigé. Le chagrin qu'il en eut lui fit penser à abandonner le soin des autres pour ne plus s'occuper que de son propre salut. Mais l'empereur Othon III, appuyé par une assemblée d'évêques, qui joignirent à ses instances une menace d'excommunication, contraignit Romuald à prendre la direction de l'abbaye de Classe. Il s'appliqua à y rétablir l'observance exacte de la règle ; voyant que, au lieu de s'amender, les mœurs des religieux allaient empirant, il présenta sa démission à l'empereur ; comme celui-ci faisait difficulté de l'accepter, Romuald jeta à ses pieds le bâton pastoral, en présence de l'archevêque de Ravenne, et se retira.

Aspirant au martyre, il résolut d'aller prêcher l'Evangile aux Hongrois, alors idolâtres ; mais, atteint par une maladie où il vit un signe de Dieu s'opposant à son dessein, il s'arrêta en Allemagne et y fonda ou réforma plusieurs monastères. De là, il se rendit à Rome, appelé par le pape, qui voulait s'en servir et s'en servit avec succès dans ses entreprises contre la simonie et en faveur du célibat ecclésiastique. Il habita pendant quelques années une solitude du voisinage. — Il lui était difficile de garder une demeure fixe, parce que les pénitents affluaient partout où il se trouvait. Quand il avait formé une communauté, il s'en allait ailleurs en former d'autres, aussi capable d'attirer les religieux qu'incapable de les gouverner longtemps. L'un d'eux, nommé Romain, ne pouvant endurer la rigueur dont Romuald usait envers lui pour le guérir de l'impureté à laquelle il s'adonnait, l'accusa du même vice ; et, chose inquiétante, les autres religieux prêtèrent foi à cette accusation. Ils mirent leur supérieur en pénitence et lui interdirent de célébrer les saints mystères. Romuald accepta avec soumission cette condamnation et cette interdiction, pendant six mois, jusqu'à ce qu'une manifestation de Dieu l'eut autorisé à dire de nouveau la messe. Il fournit ainsi à ses panégyristes l'occasion de célébrer sa profonde humilité et aux observateurs désintéressés la matière d'un doute, peut-être l'indice de certaines défaillances qui expliqueraient, avec quelque vraisemblance, les pénitences forcenées que ce saint homme s'infligeait. — De tous les monastères qu'il établit, le plus célèbre est celui de Camaldoli, *Campus Maldoli* (près de Bilbiena, diocèse d'Arezzo), dans les Apennins, qui donna son nom à l'ordre, et dont la fondation est rapportée à des dates différentes : 1009, 1012, 1018. Il dut vraisemblablement son importance à son isolement, au petit nombre de ses membres, et à la fidélité avec laquelle ils gardèrent le régime institué par le fondateur. Il subsiste encore aujourd'hui. — La vie de saint Romuald a été écrite par Pierre Damien et par Jérôme de Prague, apôtre et évêque de Lithuanie. Ces deux relations se trouvent dans les Bollandistes, *Acta sanctorum*, 7 fév.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Règle des Camaldules ne fut rédigée qu'en 1102, par le quatrième major de l'ordre. Elle tempérait déjà les rigueurs du régime institué par Romuald. On peut rétablir les dispositions principales du régime primitif, à l'aide d'indications fournies par les relations de la vie de ce saint : isolement absolu, sauf pour les exercices spirituels, consistant surtout en prières psalmodiées sur un ton monotone. Certains religieux, appelés *reclus*, enfermés chacun dans sa cellule, comme dans un sépulcre, n'en sortaient même pas pour prendre part à ces exercices. La réunion de tous ces frères, isolés quoique rapprochés, formait, non un couvent, mais une congrégation d'ermites. Tout usage des viandes et du vin leur était strictement interdit, même en cas de maladie. Pendant tout le carême, ils jeûnaient, réduits à un seul repas au pain et à l'eau, excepté le dimanche. Même jeûne pendant toute l'année, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, souvent encore le mardi et le samedi. Le jeudi et le dimanche, ils mangeaient des légumes. Ceux mêmes qui étaient chargés de la culture des champs et de la garde des bestiaux jeûnaient et observaient le silence : ils devaient réclamer correction pour les moindres paroles inutiles. Tous les frères d'ailleurs étaient soumis à de fréquentes et sévères flagellations. Ils marchaient pieds nus ; leur vêtement était extrêmement grossier, mais de couleur blanche, parce que Romuald avait eu une vision à ce sujet. Ainsi, quoique Romuald se réclamât de la règle de saint Benoît, ce qui était alors obligatoire, le régime qu'il institua se trouvait en opposition presque complète avec les dispositions essentielles et surtout avec l'esprit de cette règle. C'était le régime *érémitique* avec la macération systématique, que Basile et Benoît s'étaient attachés à supprimer. Néanmoins l'institution fut reconnue comme ordre en 1072, par Alexandre II. Le prieur de Camaldoli en fut le supérieur avec le titre de *major*. On prétend que ce fut seulement alors que les religieux prirent le nom commun de camaldules ; auparavant, ils se seraient appelés *romualdiens*. Les monastères de femmes, formés sous le même régime, reçurent le même nom.

Dès le XIIIe siècle, des modifications radicales furent introduites dans la constitution de l'ordre. Les établissements de Saint-Michel et de Saint-Mathieu de Murano, près de Venise, devenus promptement très riches, substituèrent à l'isolement la vie commune, à l'instar des bénédictins. Par suite, les camaldules se trouvèrent divisés en *ermites* et en *conventuels*, alternant pour l'élection du major. Plus tard, une réforme tendant à l'observance de l'ascétisme primitif fut tentée par Ambroise de Portico et approuvée par Eugène IV (1431). Dès lors, l'ordre comprit, outre les ermites et les conventuels, des *observants*, troisième variété et troisième élément de division. En 1512, tous les camaldules convinrent de se réunir sous la direction du supérieur de Camaldoli ; mais peu après, les ermites, fatigués des prétentions des conventuels et des observants, chargèrent Thomas Justiniani de leur rédiger une nouvelle constitution ; elle fut approuvée par le major Delphino, sous le nom de *Règle de la vie érémitique*. En 1520, un bref de Léon X exempta de la juridiction du supérieur des camaldules la nouvelle congrégation établie dans l'ermitage de Masaccio. Ces diverses causes provoquèrent le détachement définitif de plusieurs branches de l'ordre, qui se constituèrent d'une manière indépendante dans les différents Etats. — En France, leurs principaux établissements étaient : Notre-Dame de Capet dans le diocèse de Vienne, Notre-Dame-de-la-Consolation dans le diocèse de Lyon, Gros-Bois près de Paris et le mont Valérien ; en outre, deux dans le Vendômois, un dans le Poitou, un en Bretagne, et douze couvents de femmes, soumises à l'obédience des évêques. — L'ordre des camaldules a produit quelques savants et plusieurs prélats distingués ; mais sa constitution le rendait généralement impropre à exercer une action utile, même dans l'Eglise. En revanche, comme il professait un renoncement absolu aux biens de la terre, il acquit promptement de grandes richesses. Elles devaient lui être enlevées par les événements qui supprimèrent, à la fin du siècle dernier, ses monastères dans la plupart des pays où ils se trouvaient. Néanmoins, la maison de Camaldoli fut maintenue. C'est de là que sont sortis, en 1822, la plupart des ermites qui allèrent s'établir dans le royaume de Naples. Grégoire XVI avait fait partie de cet ordre.

E.-H. Vollet.

Bibl. : Holstenius, *Codex regularum monasticarum et canonicarum*, éd. Brockie ; Augsbourg, 1759, 6 vol. in-fol. — Hastiwill, *Romualdina sive camaldulensis ordinis historia* ; Paris, 1631, in-8. — Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti* ; Paris, 1668-1702, 9 vol. in-fol. — Guido de Grandis, *Dissertationes camaldulenses* ; Luques, 1707. — Hélyot, *Histoire des ordres religieux et militaires et des congrégations religieuses* ; Paris, 1714-1721, 8 vol. in-4, fig. — Mittarelli, *Annales camaldulenses ordinis S. Benedicti*, 1755-1773, 9 vol. in-fol. — *Cenni storici del sacro Eremo di Camaldoli* ; Florence, 1864, 2e éd.

CAMALDULE (Voile du) (Math.). Nom donné par Guido Grandi à une surface quarrable que l'on obtient comme il suit : un prisme droit a sa base sur celle d'un cône droit ; dans ces conditions il découpe dans le cône une surface dont le rapport à la base du prisme est égal au rapport du côté du cône à son rayon de base. Cette surface est *le voile du camaldule*.

CAMALÈS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Vic-en-Bigorre ; 450 hab.

CAMAMÛ. I. Baie du Brésil, prov. de Bahia. — II. Ile dans ladite baie. — III. Ville sur la rive gauche de l'Acarahy, à trois lieues de la baie où se jette ce cours d'eau.

CAMANA. Petit port du Pérou, dép. d'Aréquipa. Siège d'un commerce de cabotage important, alimenté par la production d'olives et d'huiles de la vallée de Camana.

CAMANDO (Cerro). Sommet des montagnes du Mexique (2,860 m.), au S. de la ville de Jacala et au N. de la prov. d'Hidalgo.

CAMAPUAN. Affluent du Coxim, prov. de Matto Grosso (Brésil).

CAMAQUAM. I. Nom de deux rivières du Brésil, prov. de Rio Grande do Sul. L'une prend sa source dans la serra de Santa Thecla, au N. de Bagé, et se jette dans le lac dos Patos. L'autre est un affluent de l'Uruguay (rive gauche) où elle se jette au N. de la ville de Sam Borja. — II. C'est encore le nom de deux villes de la prov. de Rio Grande do Sul : Dorès de Camaquam, sur le Velhaco ; marché de bestiaux ; et Sam João de Camaquam, sur le Duro.

CAMARA (Emmanuel de Arruda), botaniste brésilien, né à Pernambuco en 1752, mort en 1810. Il a décrit et classé un grand nombre d'espèces et publié plusieurs mémoires estimés. Mais il n'existe sous son nom aucun travail d'ensemble, la plus grande partie de ses manuscrits ayant été perdus.

CAMARA (Emmanuel Ferreira da), minéralogiste brésilien, né à Serro Frio (Minas) en 1762, mort à Bahia le 13 déc. 1835. Il fit ses études à Coïmbre, puis à Paris, voyagea en Europe avec José Bonifacio d'Andrada ; fut quelque temps intendant des mines de la province de Minas Geraes, député à la Constituante et sénateur à partir de 1827. Il a publié plusieurs mémoires et études de minéralogie.

CAMARA (Joseph-Antoine Corrêa da), vicomte de Pelotas, général brésilien, né à Rio Grande do Sul vers 1820. Il fit les campagnes du Rio Grande do Sul (1839-1845) et de l'Uruguay (1851-52 et 1864-65), et se signala pendant la guerre du Paraguay (1865-1870). Lieutenant-colonel en 1865, colonel en 1867, il eut alors le commandement de la 5e division de cavalerie. Ses charges brillantes à la bataille d'Avahy (11 déc. 1868) lui valurent les félicitations du maréchal de Caxias et le grade de général de brigade. Chargé par le comte d'Eu du com-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mandement d'une division de 5,000 hommes, opérant dans le N. du Paraguay (1869-1870), il remporta les victoires de Tupium (30 mai 1869), de Naranjay et Tupitanguá (19 oct.), de Cambaceguá (3 janv. 1870) et de Lamaruguá (11 janv.). Après avoir poursuivi sans trêve les restes de l'armée de Lopez, il réussit, le 1er mars 1870, à surprendre le campement du dictateur à Cerro-Corá. La mort de Lopez, pendant la poursuite, termina cette longue guerre. Le général Camara fut comblé d'honneurs. Il fut nommé maréchal de camp (ce qui équivaut au grade de général de division), vicomte de Pelotas et reçut une pension viagère. Nommé lieutenant général en 1877, il entra au Sénat en 1880 et accepta le portefeuille de la guerre dans le cabinet libéral de M. Saraïva (5 avr. 1880-11 janv. 1881). R.-B.

CAMARA (Sisto Saenz de la), journaliste espagnol, né dans la Rioja en 1825, mort en 1859. Il se fit connaître de bonne heure par des articles insérés dans les feuilles libérales de Madrid, publia en 1849 un périodique qui vécut peu : *la Reforma economica* et divers opuscules, comme *la Guia de la juventud*, sur l'instruction des enfants, *El espiritu moderno*, sur la politique contemporaine et *la Cuestion social*, en réponse au livre de Thiers sur la propriété. Après la révolution de 1854, il fit une opposition très hardie au gouvernement, fut plusieurs fois traduit en justice et fonda *la Soberania nacional* pour soutenir les principes démocratiques. Après 1856 il fut obligé de chercher un asile en Portugal jusqu'en 1859 : ayant alors voulu rentrer en Espagne, il fut d'énoncé comme conspirateur et, en s'enfuyant, avant d arriver à la frontière, il mourut d'insolation. E. Cat.

CAMARA-Coutinho (Gastão-Fausto da), poète et auteur dramatique portugais, né à Lisbonne le 10 déc. 1772, mort à Lisbonne le 23 juin 1852. Fils naturel de D. José-Gonzalo da Camara, gouverneur du royaume d'Angola, il parvint au grade de capitaine de frégate, et fut ensuite bibliothécaire du ministère de la marine. Auteur d'un bon nombre de pièces de théâtre, il n'en publia que quelques-unes : *O Juramento dos Numes, drama allegorico* (Rio de Janeiro, 1813); *Leonide*, comédie en prose (Lisbonne, 1823); *O Chale, drama familiar* (1824). On lui doit encore une *Paraphrase* de l'art poétique d'Horace (1853), et de nombreuses pièces de vers. Ce fut un poète élégant et facile, et un versificateur correct et harmonieux de l'école de du Bocage. G. P-i.

Bibl. : J.-J. da Silva et Brito Aranha, *Dicc. bibliogr. portug.*, t. IV et XII.

CAMARA Y MURGA (Cristobal de la), évêque et écrivain espagnol, né à Arciniega (prov. d'Àlava) au xvie siècle, mort à Salamanque en 1641. Après avoir enseigné à Tolède, il avait été évêque aux Canaries, puis à Salamanque. Pendant son séjour aux îles il avait recueilli les éléments d'un ouvrage : *Constitutiones sinodales del obispado de Canarias, su primera fundacion y translacion, vida de sus obispos y breve relacion de aquellas islas* (Madrid, 1631, in-4; réimprimé en 1634). Ce n'est pas, comme on l'a dit, le premier ouvrage publié sur les Canaries, puisqu'il n'a paru qu'un an après l'édition du Béthencourt de Bergeron, encore bien moins le premier écrit sur ce sujet (il y a des manuscrits bien antérieurs, de Alonso Jaime de Sotomayor et de Pedro de Arguello) ; mais il est intéressant pour l'histoire des Canaries. E. Cat.

CAMARADE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil ; 901 hab.

CAMARADERIE (Pédag.). Ce n'est pas l'amitié, mais c'en est quelquefois le commencement. Je ne parle ici que de la camaraderie des enfants et surtout des écoliers, quoique l'expression soit, dit-on, d'origine militaire, *camarades* ayant signifié primitivement soldats de la même chambrée. Par camaraderie, je désigne : d'abord la relation de fait qui existe entre des enfants ou des jeunes gens élevés ensemble, ensuite et surtout le sentiment qu'il est dans la nature de ces relations de faire naître. — Il faut qu'un enfant ait des camarades : c'est dans la compagnie d'enfants de son âge, et ses égaux, que son caractère s'épanouit et se forme, que son esprit mûrit le plus naturellement. Dans le commerce exclusif des adultes, son humeur devient moins libre et moins joyeuse ; il ne prend pas ce sens de l'égalité dont sera fait en partie celui de la justice ; il acquiert en revanche une maturité précoce et factice, à laquelle un éducateur sérieux préférera toujours l'éclosion plus lente, mais naturelle, de sa vraie personnalité. La camaraderie étroite qui s'établit entre un petit nombre d'enfants sous les yeux de la famille est la meilleure pour le premier âge ; mais elle ne suffit pas dans la suite. C'est à l'école seulement que s'achève bien l'apprentissage de la vie sociale avec ses rudesses et ses douceurs, de la solidarité avec tout ce qu'elle assure de bienfaits et tout ce qu'elle exige de sacrifices. Quelques justes griefs qu'on puisse avoir contre l'internat à d'autres égards, il lui sera beaucoup pardonné pour être par excellence l'école de la camaraderie et par là de la vie en commun.

Tout le monde sait le prix des amitiés de collège ; ce n'est pas sur ce point qu'il est utile d'insister. Constatons seulement qu'il est naturel que certaines prédilections personnelles se fassent jour dans la camaraderie générale, et qu'il n'est que juste de les respecter, pourvu qu'elles soient de bon aloi et que les manifestations en soient saines. La camaraderie générale et en quelque sorte impersonnelle, justement parce qu'elle est un sentiment moins intime et moins fort, parce qu'elle oblige souvent plus qu'elle ne touche, est d'ordre supérieur en un sens : c'est elle surtout qui vaut moralement, elle que l'éducation doit favoriser, développer, à tout le moins respecter. Notre criterium du bien et du mal dans l'école doit être tel, qu'on ne soit pas un bon élève si l'on n'est un bon camarade. Un bon camarade avant tout a le sentiment de la solidarité, ne sépare point sa cause de celle de ses condisciples, souffre avec eux volontiers et au besoin pour eux, regarderait comme un déshonneur de les dénoncer ou de les trahir. Qui ne verrait là une vraie discipline volontaire, le germe de ces sentiments d'union et de fidélité, de constance et d'abnégation qui seront au régiment et dans la vie publique des vertus essentielles de l'homme fait ? Que penser, par conséquent, d'une éducation qui, pour simplifier la tâche du maître ou atteindre plus sûrement des peccadilles d'écolier, érige en système l'espionnage réciproque et la délation ? Il faut condamner presque au même titre, non pas, comme on l'a fait quelquefois, l'émulation, qui, maintenue dans de justes bornes, n'est aucunement contraire à la bonne camaraderie, mais bien les punitions collectives qui ont pour but, quand on ignore les coupables, de les faire dénoncer par les innocents, et d'une manière générale tout ce qui met la division et sème la défiance parmi les enfants, tout ce qui les rend suspects les uns aux autres et détruit entre eux la sûreté des relations, au grand dommage de cette vertu sociale par excellence, la sûreté du caractère. — Quant aux excès de la camaraderie chez les adultes, quand elle dégénère en injuste complaisance, d'une façon parfois si contraire à la vérité et au bien public, on s'en plaint avec raison : le remède est dans une forte éducation morale qui enseigne à subordonner tout autre sentiment à celui du droit, toute complaisance à la justice.

H. Marion.

CAMARAN. Ilot de la mer Rouge, à 30 kil. S.-S.-O. de Loheïa. Il est aujourd'hui occupé par les Anglais à cause du bon mouillage qu'il offre près du seul hameau important qu'il contient et qui porte également le nom de Camaran. Le sol aride et accidenté de cette île, qui a 25 kil. de longueur sur 8 kil. de largeur, ne nourrit qu'un très petit nombre d'habitants qui vivent surtout du produit de leur pêche.

CAMARÃO (Dom-Antonio-Filippe), homme de guerre brésilien, né vers 1580 à Rio Grande do Norte, mort dans

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

le campement d'Arraial Novo (Pernambuco) le 4 mai ou, selon Varnhagen, en août 1648. Chef des Indiens Petiguares, il occupait, avec sa tribu, le village d'Igapó, sur la rive gauche du Potyy (Potengy ou Rio Grande do Norte actuel). Converti au christianisme (1612), baptisé le 4 mars de cette année, il changea son nom indien Poty (écrevisse) pour celui de Camarão, qui a la même signification. Il fut embarqué en 1615 avec ses guerriers sur la flotte portugaise envoyée contre les Français assiégés dans l'île de Maranhão. Puis, de 1630 à 1648, commandant un régiment composé d'Indiens, il prit une part importante à la guerre contre les Hollandais. Il fit de nombreuses incursions sur leur territoire, ravageant leurs propriétés et emmenant à Bahia un grand nombre de familles brésiliennes; il s'empara de Goyana (1636), remporta sur le colonel Arciszewski, qui l'attaquait avec des forces très supérieures, une victoire éclatante à Sam Lourenço (23-24 août 1636), se distingua à la bataille de Matta Redonda (18 janv. 1638), où il couvrit la retraite, à la défense de Bahia (1639), battit complètement à Guajú (30 janv. 1646) les Hollandais commandés par Reinbergh et Bas, et eut une part considérable à la première bataille de Guararapes (19 avr. 1648). En récompense de ses brillants services, il avait reçu, en 1633, du roi d'Espagne et de Portugal le titre de Dom et celui de gentilhomme de la maison royale. Chevalier du Christ à la même époque, il fut promu commandeur en 1639. — Sa femme, dona *Clara* Camarão, l'accompagna dans ses campagnes et excita l'admiration des troupes à la retraite de Matta Redonda (1638). — Son neveu, *Diogo Pinheiro* Camarão, prit après lui le commandement des Indiens et servit, contre les Hollandais jusqu'à leur expulsion (1654). Il est mort en 1677. Un de ses petits-fils, *Sébastien Pinheiro* Camarão, né à Pernambuco vers 1660, commandant général des Indiens, figura dans la guerre civile de 1711. R.-B.

CAMARASAURUS (Paléont.). Cope a désigné sous ce nom, en 1877, un genre de Reptile gigantesque des terrains jurassiques supérieurs des Etats-Unis, que Marsh a depuis désigné sous le nom d'*Atlantosaurus* (V. ce mot). Le Camarasaurus appartient à la sous-classe des Dinosauriens et à l'ordre des Sauropoda. Le sacrum est composé de quatre vertèbres, le centrum de la seconde et de la troisième étant creusés de chaque côté; l'ilium est court et massif; l'ischion est moins massif que le pubis; on voit trois faces articulaires à l'extrémité proximale du pubis. Il devait exister un post-pubis; les vertèbres de la région cervicale sont opisthocéliennes; les vertèbres précaudales sont creusées de larges cavités. E. Sauvage.

CAMARD (V. Serrure).

CAMARDA (Niccolò), érudit italo-albanais, né à Piana-dei-Greci le 11 nov. 1807. Professeur au séminaire grec de Palerme, puis curé de l'église grecque de Messine, il fut quelque temps emprisonné comme suspect aux Bourbons en 1848 et en 1852; remis en liberté il se réfugia en Toscane. Helléniste fort distingué, il a publié des traductions, des études biographiques et philologiques, parmi lesquelles : *Biografia di Giorgio Gazzetta; Traduzione delle Omelie e dei discorsi di san Giovanni Damasceno; Sull' Antigone di Sofocle; Gerone e la prima Olimpica di Pindaro; Illustrazione istorico-teologica delle Liturgie greche.* Rentré en Sicile en 1860, il fut, après 1870, professeur de littérature grecque à l'Université de Palerme. R. G.

CAMARDA (Demetrio), écrivain italo-albanais, frère du précédent, né en oct. 1821 à Piana-dei-Greci, colonie grecque-albanaise de Sicile. Entré dans les ordres, il devint curé de l'église grecque catholique de Livourne. On lui doit des traductions et des études de linguistique : *Saggio di traduzione dal greco, da Anacreonte* (Livourne, 1853); *Discorso storico-critico sulla origine e il possesso della chiesa dei Greci-Uniti in Livorno* (Livourne, 1856); *Saggio di gammatologia comparata* (Prato, 1866); *Fylètia e Arbenorè* (Livourne, 1867), traduction en albanais de *la Nazionalità albanese* de Dora d'Istria; *Discorso su la scrittura albanese, aggiuntovi l'alfabeto generale albano-epirotico* (Livourne, 1879); *Il Vangelo di san Matteo tradotto in dialetto albanese di Piana-dei-Greci; lo stesso in dialetto di Frassineto* (Londres), etc. R. G.

CAMARÈS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, sur le Dourdou; 2,332 hab. Camarès a été au moyen âge le chef-lieu d'une viguerie, dont l'existence est constatée, dès le IXe siècle. Deux ponts, dont l'un fort ancien, relient la rive gauche, sur laquelle est bâti le faubourg, à la rive droite, sur laquelle se trouve l'ancienne ville. Dans la commune sont les eaux minérales ferrugineuses d'Andabre, de Prugnes et du Cayla. C. C.

Eaux minérales. — Les eaux de Camarès sont athermales, bicarbonatées sodiques et ferrugineuses, carboniques fortes (Rotureau). Le bicarbonate de soude (1,8735 p. 1,000) et le protoxyde de fer (0,0565 p. 1,000) les font employer lorsqu'il s'agit de provoquer la diurèse et d'augmenter le nombre des globules du sang, en particulier chez les personnes qui souffrent de calculs ou de gravelle des voies biliaires et des reins, de dyspepsies acides, de diathèse urique, de catarrhes de la vessie, d'anémie, etc. Dr L. Hn.

CAMARET. Com. et petit port du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Crozon; 1,950 hab. Au S. de l'anse de même nom, entre la pointe de Gouin et la presqu'île de Quélern, à 6 kil. au S. de l'entrée du goulet de Brest. Port de relâche pour les bâtiments empêchés par les vents de franchir le goulet; les nouveaux ouvrages, effectués en 1845, ont mis un terme aux sinistres dont il était parfois le théâtre, sans remédier à ceux qui ont lieu pour les navires mouillés au large du môle et non abrités contre le N.-O. Depuis l'amélioration du port, le commerce et l'industrie y ont pris de l'extension. Le trafic comprend, comme objets exportés, les produits de la pêche et de l'agriculture. La pêche de la sardine est la principale industrie du pays : 573,000 kilogr. de sardines en 1876; fabriques de conserves. Camaret est aussi une station de pilotage et de sauvetage. Vu l'importance de la presqu'île de Quélern pour la défense de la rade, l'administration a mis à l'étude un projet de chemin de fer de Châteaulin à ce port. — Camaret est fort ancien. C'est là, le 17 juin 1694, que la flotte anglo-hollandaise, menaçant Brest, vint tenter un débarquement, et que, grâce aux sages dispositions de Vauban et à l'ardeur des milices et des paysans, elle fut repoussée avec de grandes pertes d'hommes et de bâtiments. Le lieu du combat le plus meurtrier reçu le nom de *Mort anglaise.* — Chapelle de Roz-Madou (1560). — Dans les environs, particulièrement près du Toulinguet, monuments mégalithiques; grottes naturelles très élevées. C. D.

Bibl. : (V. article Brest). — Mengin, *Notice sur le port de Camaret*, dans *Ports maritimes de la France*; Paris, 1879, t. IV.

CAMARET *(Camaretus, Camaret).* Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. est d'Orange; 1,965 hab. On a trouvé sur le territoire de Camaret des médailles, des urnes, des lampes, des coupes, ainsi que quelques inscriptions. Il fut donné en fief en 1237, par Raymond de Toulouse à Raymond de Baux, prince d'Orange. Il dépendit ensuite de la baronnie de Sérignan et fut possédé à ce titre par les Poitiers, les La Mark et les Pignatelli; sur son territoire se trouvaient les fiefs de La Rouyère et de Saint-Tronquet. Le château de Camaret fut pris par Serbelloni en 1563 et par les calvinistes en 1575; il n'en subsiste que quelques murailles. L. D.

CAMARGO (Alonzo de), marin espagnol. Il partit de Séville avec trois vaisseaux au mois d'août 1539, pour se rendre au Pérou par la voie nouvelle qu'avait découverte Magellan. Le 20 janv. 1540, il mouilla à l'entrée du détroit

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui porte le nom de ce navigateur, eut une navigation très pénible et vit un de ses vaisseaux brisé par la tempête. Une partie de l'équipage put gagner la côte, mais on ne sut jamais ce qu'il était devenu ensuite. Camargo continua sa route à travers le Pacifique et aborda en très fâcheux état à Aréquipa. Ce voyage n'est remarquable que parce qu'il est le premier en ces parages après celui de Magellan. E. Cat.

CAMARGO (Hernando Dominguez), poète espagnol du xviie siècle. Il vivait à Santa-Fé de Bogotá (Vénézuela) et mourut en 1656. On a de lui un fragment considérable d'un poème héroïque en octaves, publié sous le titre : *San Ignacio de Loyola, poema heroyco. Obra postuma. Dala à la estampa Antonio Navarro de Navarrete* (Madrid, 1666, in-4). On a quelquefois confondu cet auteur soit avec Ignacio de Camargo, soit avec Hernando de Camargo y Salgado. E. Cat.

CAMARGO (Ignacio de), jésuite espagnol de la fin du xviie siècle et du commencement du xviiie, professeur de théologie à Salamanque. Il composa : *Regula honestatis moralis, seu tractatus theologicus tripartitus de Regula moraliter agendi* (Naples, 1720, in-fol.), mais est surtout connu par ses attaques contre les représentations dramatiques dans un *Discurso teologico sobre los teatros y comedias de este siglo*, etc. (Salamanque, 1689). E. Cat.

CAMARGO (Marie-Anne de Cupis de), danseuse célèbre, née à Bruxelles, d'une famille noble originaire de Rome, le 15 avr. 1710, morte à Paris le 28 avr. 1770. Parmi les plus fameuses, on peut dire de Mlle de Camargo qu'elle fut la plus fameuse des danseuses de notre Opéra. Son talent, à la fois plein de grâce et d'originalité, a été exalté par les chroniqueurs, chanté par les poètes, célébré de toutes façons, en prose et en vers, et l'on sait que Voltaire lui-même lui a rendu hommage.

L'aïeul de Mlle de Camargo, officier qui fut tué au service de l'empereur, s'appelait de Cupis, et avait épousé en Flandre une jeune fille noble, de famille espagnole, nommée de Camargo, dont il avait ajouté le nom au sien. Le père de notre danseuse était musicien, et, lui voyant du goût pour la danse, lui fit travailler cet art dès ses plus jeunes années. Elle était à peine âgée de dix ans lorsque la princesse de Ligne et plusieurs autres dames de la cour de Bruxelles, qui l'avaient prise en affection, l'envoyèrent à leurs frais à Paris, avec son père, pour qu'elle eût les moyens de s'y perfectionner. Elle y reçut les leçons de Mlle Prévost, l'une des premières danseuses de l'Opéra, et au bout de peu de temps put retourner à Bruxelles, où elle devint à son tour première danseuse au théâtre. De là elle alla passer quelque temps à Rouen, puis revint à Paris et débuta à l'Opéra, le 5 mai 1726, dans les *Caractères de la danse*, où dès l'abord son succès fut éclatant. « Jamais, dit un contemporain, salle de spectacle ne retentit d'autant d'applaudissements qu'en reçut la débutante. Il ne fut plus question, pendant la vivacité de l'enthousiasme du public, de parler d'autre chose dans les sociétés que de la jeune Camargo. Toutes les modes nouvelles portèrent son nom. » Son succès fut tel qu'il excita la jalousie de Mlle Prévost et la brouilla avec elle. Elle reçut alors des leçons de Blondy, de Pécourt et de Dupré, et devint bientôt une danseuse d'un ordre tout à fait exceptionnel. Il serait trop long de citer tous les ouvrages auxquels, pendant son long séjour à l'Opéra, Mlle de Camargo prêta la grâce et l'appui de son talent plein de charme et de séduction. Il suffira de dire que de 1726, époque de ses débuts, à 1751, où elle prit sa retraite (à part une interruption de six années, de 1734 à 1740, où l'un de ses amants, le comte de Clermont, l'éloigna de la scène pour aller s'enfouir avec elle dans une retraite profonde), elle parut dans soixante-dix-huit opéras ou ballets, anciens ou nouveaux. C'est prouver que son service fut toujours singulièrement actif, et que si le public l'avait en affection, elle faisait aussi pour lui plaire tous les efforts possibles. Elle se produisit même accidentellement à l'Opéra comme chanteuse ; comme elle avait la voix jolie et qu'elle chantait juste, on mit ce talent à profit dans l'acte d'*Eglé* des *Talens lyriques*, où elle se fit applaudir des deux façons.

Lorsqu'elle quitta définitivement l'Opéra, le 5 mars 1751, aux grands regrets du public, elle obtint, en récompense de ses services signalés, une pension de 1,500 livres, au lieu des 1,000 livres ordinaires. Le roi y joignit une autre pension sur sa cassette. Elle avait, deux ans auparavant, obtenu des lettres de naturalité. Tout cela prouve le cas que l'on faisait de son talent, talent si original, si personnel, que jamais on ne vit son pareil, et qu'un de ses biographes caractérisait de cette façon curieuse : « Sa conformation étoit sans contredit la plus favorable à son grand talent. Ses pieds, ses jambes, sa taille, ses bras étoient de la forme la plus parfaite. Son cordonnier fit la plus grande fortune dans son état par la vogue que lui donna notre danseuse : toutes les femmes vouloient être chaussées à la Camargo. Sa danse perfectionnée par le fond de l'art étoit le résultat des principes qu'elle avait reçus de Mlle Prévost et des sieurs Pécourt, Blondy et Dupré. De leurs manières différentes, elle s'en étoit fait une propre à elle. Aussi exécuta-t-elle tous les genres possibles de la danse noble, les menuets, les passe-pieds, d'une manière bien supérieure à Mlle Prévost, et elle y conserva ce je ne sais quoi de piquant qu'elle avoit pris de sa maîtresse, ainsi que dans les entrées de pures grâces. Les gavottes, les rigaudons, les tambourins, les loures, tout ce qu'on appelle les grands airs, étoient rendus dans leurs caractères, par la variété des pas qui y étoient propres, car elle les avoit tous dans la jambe, et si elle n'a pas fait usage de la gargouillade, c'est qu'elle la croyoit peu convenable aux femmes. Elle y substitua le pas de Basque, dont elle seule et Dumoulin ont fait usage. Jamais personne qu'elle n'a fait ces beaux pas de menuet sur le bord des lampes, d'un côté du théâtre à l'autre, d'abord de gauche à droite et ensuite en revenant de droite à gauche. Le public les attendoit avec impatience, les voyoit avec empressement et les applaudissoit avec transports. » Il serait superflu de constater que le portrait d'une artiste aussi célèbre a été fait un nombre incalculable de fois. Mais il n'est pas inutile de faire remarquer que l'un de ces portraits est l'œuvre aimable du peintre Lancret, et que cette toile de Lancret fait aujourd'hui partie du musée de Nantes.

Arthur Pougin.

CAMARGO y Salgado (Hernando de), écrivain espagnol, né à Madrid à la fin du xvie siècle, mort dans la moitié du xviie. Entré dans l'ordre des augustins, il en devint historiographe et écrivit une foule d'ouvrages de théologie et d'histoire ecclésiastique, ainsi que des traductions. Citons : 1° *La Muerte de Dios por vida del hombre. Poema en decimas* (Madrid, 1619, in-4), première partie seule ; 2° *Primera parte del oratorio sacro* (Madrid, 1628, in-16) ; 3° *Tribunal de la conciencia, con la disposicion ultima para la comunion* (Madrid, 1628, in-8) ; 4° *La Virgen de la Humildad y la Humildad de Nuestra Señora* (Madrid, 1634, in-8) ; 5° *La Iglesia militante. Chronologia sacra y epitome historial de todo que ha sucedido en ella* (Madrid, 1642, in-4) ; 6° *Milagrosa conversion de San Augustin y lagrimas de Santa Monica su madre* (Madrid, 1649) ; 7° *Luz clara de la noche obscura, sobre la materia de revelaciones y espiritu de profecias* (Madrid, 1650, in-4). — Il traduisit trois ouvrages du portugais : 1° *Sermones de Cristo y su madre del Padre Juan de Ceita de la orden de San Francisco* (Saragosse, 1625, in-fol.) ; 2° *Quaresma del Padre Juan de la Ceita, con un sermon admirable al fin del Auto de la fe contra los Judios* (Madrid, 1629, in-4) ; 3° *Completas de la vida de Christo señor Nuestro cantadas à la harpa de la Cruz* (du Portugais Gregorius Baptista [(Madrid, 1630, in-4]). Il avait aussi une

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

continuation du sommaire de l'Histoire de J. de Mariana, qui parut avec l'édition de celui-ci (Madrid, 1650, in-folio.). Mais l'ouvrage qui empêche le nom de Camargo d'être entièrement oublié est un poème héroïque en vingt livres, intitulé *El santo milagroso augustiniano, San Nicolas de Tolentino, sus excelencias, vida, muerte y milagros* (Madrid, 1628, in-4). Lope de Vega en faisait grand éloge, et les traducteurs espagnols de Ticknor, dans les notes jointes au troisième volume, en donnent quelques extraits remarquables et portent le jugement suivant : « Malgré la pauvreté du sujet en lui-même, malgré le soin excessif avec lequel l'auteur avoue avoir évité d'introduire des fictions poétiques qui auraient diminué et détruit tout ce que le sujet avait de grave et de sacré, il y a des parties pleines de mouvement et de poésie. La versification est large et harmonieuse, élevée parfois et toujours élégante et pure. L'auteur se montre l'ennemi des partisans du *cultisme* qu'il critique sévèrement dans sa dédicace. » (Trad. franç. par M. Magnabal.) E. Cat.

CAMARGO y Zarate (Jeronimo de), poète espagnol du milieu du XVIIe siècle. Il a écrit un volume intitulé *Obras divinas y humanas, asi heroicas como bucolicas y joviales*. Il y a là des couplets assez plaisants, mais la plus grande partie de l'œuvre est encore inédite, croyons-nous. Gallardo (*Ensayo de una biblioteca Española*, t. II, pp. 194-205), qui a étudié le manuscrit autographe, en a donné seulement quelques passages. E. Cat.

CAMARGUE (La) (V. Bouches-du-Rhône).

CAMARICA (V. Vittoria).

CAMARILLA. On désigna ainsi, dans l'Espagne de 1814, un groupe d'hommes qui avaient l'habitude de se réunir dans l'antichambre du roi Ferdinand VII et avaient une grande influence sur le faible et ignorant monarque. C'étaient, entre autres, le chanoine Ostoloza, célèbre par ses délations, le chanoine Escoïquiz, un ancien portefaix devenu don Antonio Ugarte, un ancien porteur d'eau, bouffon connu sous le nom de Pedro Collado ou sous le sobriquet de Chamorro (tête tondue) et le Russe Tatistchev. Depuis on a désigné sous le nom de camarilla cette espèce de favoris des cours, qui, sans titres officiels, d'une manière occulte, ont une action sur la marche des affaires, ou encore les groupes d'hommes politiques préoccupés surtout des intérêts privés de leur coterie. E. Cat.

CAMARINA. Ancienne ville de Sicile à 25 kil. S. de Vittoria (prov. de Syracuse), sur le littoral et près de la riv. Camarina. Fondée en 599 (av. J.-C.) par les Syracusains, elle fut sans cesse en butte à l'hostilité de sa métropole; elle fut ravagée et dépeuplée quatre fois et quatre fois rebâtie. En 853, un chef sarrasin, Abbas-ibn-Fahdl, la détruisit définitivement. Les ruines mêmes de l'antique cité ont à peu près disparu.

CAMARINES du Nord. Prov. de l'île de Luçon, archipel des Philippines. Climat tempéré, sol arrosé par de nombreux cours d'eau. Lavage d'or, culture de riz, de chanvre, de cacao, de sucre, d'indigo, de coton, etc.; 35,000 hab.

CAMARINES du Sud. Prov. de l'île de Luçon, archipel des Philippines. Comme la précédente, une des plus riches et des plus fertiles de l'archipel; 120,000 hab. Ces deux provinces n'en formaient autrefois qu'une seule, mais on l'a divisée en 1829, à cause de la trop grande étendue de son territoire, du grand développement de sa population et de l'extension de son commerce. M. d'E.

CAMARIOTA (Mathieu), rhéteur byzantin, né à Thessalonique, mort peu après la prise de Constantinople, en 1453, sur laquelle il composa une lamentation. Il a laissé, en outre, un manuel de rhétorique, des *Eloges des Pères de l'Eglise*, un *Commentaire des lettres de Synésius*. Il enseigna la philosophie à Constantinople; le patriarche Gennadios fut, dit-on, un de ses élèves.

Bibl. : R. Nicolaï, *Griechische Literatur-Geschichte*, t. II, p. 451. — Fabricius, *Bibliotheca græca*, édit. Harles, t. VI, p. 118-120.

CAMARON ou **CAMERON** (Cap). Promontoire très saillant dans la mer des Antilles, sur le littoral du Honduras, à l'E. du cap Honduras.

CAMARON (Nicolas), sculpteur et architecte espagnol, né à Huesca en 1692, mort à Segorbe en 1767. Élève de son père, José Camaron, il vint, ayant à peine vingt-quatre ans, s'établir à Segorbe, où le chapitre le chargea de la sculpture et de la décoration des stalles du chœur de la cathédrale qu'il orna extérieurement de bas-reliefs représentant des figures de saints. Il construisit et décora également dans l'église des jésuites de Segorbe le maître-autel et les deux petits retables des bas côtés. Parmi ses ouvrages de sculpture, on cite son *Christ debout sur le monde*, qui occupait le milieu de l'autel dans l'église de la Chartreuse de Valdecristo, une *Divine Bergère*, pour l'église paroissiale de Xerica, diverses statues dans l'église d'Ontiniente, et un *Enfant Jésus* au couvent de la Corona à Valence. P. L.

Bibl. : Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800.

CAMARON (Vicente), peintre espagnol, né à Madrid dans les premières années du XIXe siècle, mort à Madrid le 8 avr. 1864. Élève des cours de l'Académie des beaux-arts, ce laborieux artiste a peint durant sa vie de nombreux tableaux, particulièrement des paysages et des sujets de genre. Après avoir pris part aux expositions faites à Madrid en 1838, 1846, 1848 et 1849 soit dans les salles de l'Académie de San Fernando, soit au Lyceo, où ses ouvrages furent accueillis avec faveur, l'artiste fut nommé membre effectif de l'Académie et peintre honoraire de la Chambre. Un de ses paysages, exposé en 1858, et représentant la *Vue du Tage prise derrière la fabrique d'armes de Tolède*, fut acquis par le gouvernement et fait partie du musée national du Fomento. Camaron est aussi l'auteur des décorations à fresque du salon de lecture du palais du Congrès des députés. Il a fait pour la *Coleccion de Cuadros*, publiée sous la direction de Jose de Madrazo, plusieurs lithographies d'après divers tableaux du musée de Madrid, notamment d'après Murillo, Alonso Cano, etc. Il est également l'auteur d'un portrait lithographié de l'infant Don Francisco de Paula.

Bibl. : Ossorio y Bernard, *Galeria biografica de artistas españoles del siglo XIX*; 2e édit., Madrid, 1883-1884.

CAMARON y Bononat (José), peintre espagnol, fils de Nicolas, né à Segorbe le 17 mai 1730, mort à Valence le 13 juill. 1803. Élève de son père, il fit d'abord de la sculpture, puis la délaissa pour s'adonner entièrement à la peinture. Il existe peu d'églises et de chapelles à Valence et dans les villes voisines qui ne possèdent quelque ouvrage de ce peintre, d'une rare fécondité. Choisi en 1790 comme membre de mérite par l'Académie de San Carlos, de Valence, il en fut directeur général jusqu'en 1801, époque où il prit sa retraite. Parmi ses innombrables productions, dont une partie a disparu à la suite de la *désamortisation* des couvents, nous nous bornerons à citer les principales et celles qui existent encore aujourd'hui. Ce sont, dans la cathédrale de Valence, *la Mort de saint François d'Assise, Jésus couronné d'épines, Saint Augustin* et l'*Apôtre saint Thomas*; au Musée provincial : Une *Vierge de los desemparados*, une *Allégorie des beaux-arts, la Mort de saint François-Xavier, la Décollation de saint Jean-Baptiste, Saint Ignace de Loyola en extase*, deux figures d'*Anachorètes*, un *Saint George d'Alfama* et un *Portrait de Charles III*. Le musée du Prado, à Madrid, possède *la Vierge de douleurs* et l'Académie de San Fernando, dont Camaron fut membre, *la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, accompagnée de saint Joseph et de saint Jean-Baptiste*. P. L.

CAMARONES (V. Cameroun).

CAMAROPHORIA (Paléont.) (V. Rhynchonelle).

CAMARSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon; 317 hab.

CAMARUS (Astron.). Un des noms de la constella-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion boréale appelée communément le *Cancer* ou l'*Ecrevisse* (V. ce mot).

CAMAS. Tribu d'Afrique résidant à l'embouchure de l'Ogooué.

CAMASSEI (Andrea), peintre et graveur, né à Bevagna, près de Foligno, en 1602, mort à Rome en 1648, d'après Müller, et 1649 d'après Boni Il fut disciple du Dominiquin et de Sacchi. Camassei peignait de préférence les sujets religieux à l'huile et à la fresque. Ses œuvres se trouvent surtout à Rome; elles sont fort recherchées à cause de l'étude consciencieuse du nu et la grâce du coloris. Parmi ses meilleures productions on cite celles de S. Andrea della Valle, du Panthéon, du couvent des Capucins, du baptistère de Latran et de la basilique de Saint-Pierre, enfin de la cathédrale d'Orvieto. Sa vie fut accidentée. Grâce à la protection de donna Olimpia Panfili il fut présenté à Innocent X qui lui commanda des travaux importants. — Ses gravures sur cuivre et notamment : *la Vierge avec Jésus endormi* et *la Vierge avec saint Joseph et saint Jean* passent pour ses chefs-d'œuvre.

CAMATÈRE. Nom d'une famille byzantine, d'origine plébéienne, dont plusieurs membres jouèrent un rôle public dans le cours du XIIe siècle. Nous citerons :

Grégoire Camatère, secrétaire de l'empereur Alexis Ier Comnène, qui lui avait fait épouser l'une de ses parentes et l'avait ensuite nommé logothète. Il fut élevé à la dignité de paracémomène, c.-à-d. de chambellan, par l'empereur Jean II Comnène.

Andronic Camatère, parent de l'empereur Manuel Comnène par sa mère, qui était de la famille des Ducas. Il fut choisi par ce prince comme gouverneur de Constantinople et commandant des gardes. Il assista, en 1156, au synode contre Sotérichus et composa quelques ouvrages encore inédits, qui sont conservés aujourd'hui dans un manuscrit de Munich.

Basile Camatère, patriarche de Constantinople (1184 à 1186), dont on trouvera l'article au mot BASILE, t. V, p. 588.

Jean Camatère, logothète du drome, c.-à-d. chancelier impérial, vers le milieu du XIIe siècle, dont Nicétas Choniate raconte en détail la lutte contre Théodore Stypiote, grand personnage de la cour byzantine, et qu'il représente comme un géant d'une force herculéenne, l'un des plus grands mangeurs et buveurs de son siècle.

Jean Camatère, garde du caniclée, c.-à-d. du vase contenant la couleur rouge avec laquelle les empereurs signaient leurs actes. Ce fut lui qui, en 1183, fut chargé d'aller jeter à la mer le corps d'Alexis II Comnène, étranglé par l'empereur Andronic. Il devint plus tard archevêque de Bulgarie. Peut-être ces deux derniers Camatère ne forment-ils qu'un seul et même personnage. S'ils sont distincts, c'est en tous cas au second que doivent être attribués les divers ouvrages suivants, dont l'auteur est désigné sous le nom de Jean Camatère : 1° un poème astronomique dédié à l'empereur Manuel Comnène et publié pour la première fois par M. Eug. Miller dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXIII, 2e part., p. 53-111 ; 2° un poème astrologique inédit qui se trouve dans le manuscrit grec de la Bibliothèque nationale, n° 2,419, ff. 106 v° et suiv. ; 3° un discours prononcé à l'occasion de la fête des lumières ou Chandeleur, qui se trouve dans un manuscrit de l'Escurial (V. Eug. Miller, *Catalogue des mss. grecs de l'Escurial*, p. 208).

Jean Camatère, chartophylace, puis patriarche de l'église de Constantinople, succéda dans le patriarcat à Georges Xiphilin, vers le mois d'oct. 1199. On l'a souvent confondu avec le ou les Jean Camatère dont il a été question ci-dessus. Au moment de son élévation au patriarcat, l'Eglise byzantine était divisée en plusieurs partis, à cause de la publication de certaines propositions sur les divins mystères. Jean Camatère, au lieu de chercher à calmer les esprits, se jeta lui-même dans la lutte et composa sur le sujet controversé des discours en forme de catéchismes, où il cherchait à imposer son opinion. Peu de temps après il eut occasion d'apaiser une révolte qui menaçait d'ensanglanter Constantinople et qui avait pris naissance à propos d'un banquier nommé Calomode, dont les grands voulaient s'approprier les biens. Il occupa le patriarcat de Constantinople jusqu'au moment de la prise de cette ville par les Francs. Il s'enfuit alors précipitamment, le 13 avr. 1204, à la tête d'une partie de ses ouailles, marchant, dit l'historien Nicétas Choniate, « sans sac, sans bourse, sans argent, sans bâton, avec un seul vêtement, comme un véritable apôtre, ou plutôt comme un imitateur de Jésus-Christ ». S'étant retiré à Didymotique en Thrace, il y abdiqua la dignité patriarcale au mois de févr. 1206 et y mourut au mois de juin suivant. Il est l'auteur de quelques opuscules pour la plupart inédits : 1° *Lettre au pape Innocent III*, dont une version latine se trouve, avec la réponse du pontife, dans l'édition des lettres d'Innocent III (liv. II, n° 208), donnée par Baluze (Paris, 1682, t. I, p. 471, in-fol.) ; 2° *Réponses théologiques ;* 3° Deux *Oraisons catéchétiques*. Ces trois documents se trouvent dans le ms. grec de la Bibliothèque nationale, n° 1,302, ff. 270, 275 et 281. — On cite aussi de lui une *Lettre synodique sur les homicides* (V. Fabricius, *Bibliot. græca*, éd. Harles, t. XI, pp. 279-80) et une *Lettre synodique sur les mariages entre cousins germains*, qui se trouve dans Freher, *Juris Græco-Romani libri duo* (Francfort, 1596, in-fol., p. 285). Ch. KOHLER.

BIBL. : Nicetas CHONIATES, Ἱστορία (éd. de Bonn, 1835 in-8, pp. 141, 145, 148, 355, 681, 693, 786, 837). — DUPIN, *Biblioth. des auteurs ecclésiastiques*; Paris, 1686-1704, t. II, 2e part., p. 684. — FABRICIUS, *Bibliot. græca* ; éd. Harles, t. XI, pp. 279-80, 643. — Eug. MILLER, *Poème astronomique de Jean Camatère* (*Not. et extr. des mss.*, XXII, 2e part., pp. 40-52). — DEMETRACOPULUS, *Græcia orthodoxa*, 1872, in-8, pp. 35-6.

CAMAXTLI. Dieu des Chichimecs de Tlaxcalla, de Huexotzinco et de Coatepec, correspond selon les uns à Tezcatlipoca le Rouge, que les Mexicains regardaient comme l'aîné des fils de Tonacatecuhtli et de Tonacaciuatl, et selon d'autres à Huitzilopochtli, le plus jeune des fils du couple divin. Un an après la création du soleil, à laquelle il avait pris part avec ses trois frères, il monta au huitième ciel et créa quatre hommes et une femme, et tira d'un rocher quatre cents Chichimecs ou Otomis ; il se perça la langue et les oreilles avec des épines afin de faire descendre du ciel ses cinq enfants, qui exterminèrent les Chichimecs à l'exception de trois; il s'incarna dans l'un d'eux et guida les survivants dans leur migration depuis Tollan jusqu'à l'Anahuac. Au temps de Cortès, leurs descendants prétendaient encore posséder les restes et les armes de cet avatar de Camaxtli, reliques dont Montezuma II avait récemment tenté de s'emparer. Ils firent de lui le dieu de la chasse et de la guerre, et lui donnèrent pour attribut un arc, des flèches, un panier et un lapin. Sa statue, de forme humaine, mais trois fois plus grande que nature, était accompagnée d'une autre plus petite qui représentait son avatar. On immolait des centaines de victimes humaines dans ses magnifiques temples lors de la fête de Teoxihuitl, célébrée tous les quatre ans, et du gibier dans les quatorzième et dix-septième mois (quecholli et titill) qui lui était consacrés. On lui donnait aussi les noms de *Mixcoatl* et de *Yemaxtli* (triple ceinture). D'une descendante de son frère Tezcatlipoca le Noir, il eut un fils, Ceacatl ou Quetzalcoatl, qui fut dieu des Cholultecs. B-s.

CAMBACÉRÈS (Etienne-François, abbé de), oncle de l'archichancelier de l'Empire et du cardinal-archevêque de Rouen, né en 1721 à Montpellier, mort le 6 nov. 1802. Il était fils d'un conseiller à la cour des comptes de Languedoc. Il se distingua de bonne heure par son talent d'orateur. Ayant eu l'occasion de prêcher, en 1757, devant Louis XV, il eut le courage de s'élever avec force contre les scandales de la cour. Son premier grand succès

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

fut le panégyrique de saint Louis, prononcé en présence de l'Académie française (1766) et publié la même année (in-4). Nommé peu après archidiacre de sa ville natale, il y vécut jusqu'à sa mort, lié avec les écrivains les plus distingués du temps. Le recueil de ses *Sermons* a été publié en 3 vol. in-12, en 1781 et en 1823 (3e éd., Avignon), avec un discours préliminaire.

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis de), homme d'Etat français, né à Montpellier le 15 oct. 1753, mort à Paris le 8 mars 1824. Sa famille, qui tenait un rang distingué dans l'aristocratie de robe, le destina de bonne heure à la magistrature. Aussi devint-il dès sa jeunesse, grâce à son bon sens naturel et à sa puissance d'assimilation, un jurisconsulte consommé. Il exerçait depuis longtemps les fonctions de conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, quand la Révolution, dont il affecta d'embrasser avec ardeur les principes, ouvrit à sa prudente ambition une carrière plus brillante. La noblesse de sa sénéchaussée, dont il rédigea le cahier lors des élections de 1789, voulut envoyer deux députés, au lieu d'un, aux Etats généraux. Cambacérès fut le second. Son élection ayant été annulée, il se contenta quelque temps de présider le tribunal criminel de l'Hérault. Mais, en 1792, il obtint d'aller représenter ce département à la Convention nationale. Dans cette assemblée, il allait se distinguer par sa facilité d'élocution et sa rare aptitude aux travaux législatifs; mais il allait aussi donner, comme beaucoup de ses collègues, l'exemple d'une versatilité intéressée, d'une subtilité et d'une circonspection qui font plus d'honneur à son esprit qu'à son courage. Il eut voulu se confiner dans le comité de législation, dont il fit partie dès la fin de 1792 et où il était si bien à sa place. Mais sa notoriété et son désir de complaire toujours au parti dominant l'amenèrent souvent à participer aux débats purement politiques de la Convention. Il s'efforça du moins, avec plus d'adresse que de franchise et de loyauté, de ne pas se compromettre. C'est ainsi qu'après avoir dénié à cette assemblée le droit de juger Louis XVI, il n'en vota pas moins la mort du roi déchu, mais en termes tellement ambigus qu'on pût le classer parmi les représentants qui avaient voulu le sauver. « Citoyens, dit-il, si Louis eût été conduit devant le tribunal que je présidais, j'aurais ouvert le Code pénal et je l'aurais condamné aux peines établies par la loi contre les conspirateurs... J'estime que la Convention nationale doit décréter que Louis a encouru les peines établies contre les conspirateurs par le Code pénal; qu'elle doit suspendre l'exécution du décret jusqu'à la cessation des hostilités, époque à laquelle il sera définitivement prononcé par la Convention ou par le Corps législatif sur le sort de Louis, qui demeurera jusqu'alors en état de détention; et néanmoins en cas d'invasion du territoire français par les ennemis de la République, le décret sera mis à exécution. » Un peu plus tard, Cambacérès demandait avec instances (10 mars 1793) l'organisation du tribunal révolutionnaire. En même temps il défendait hautement Dumouriez, qui était alors son ami et, peu de temps après, devenu membre du comité du Salut public (26 mars), il dénonçait ce général, dont la culpabilité ne pouvait être plus longtemps déguisée. Partisan des Girondins, il n'hésita pas à les abandonner, dans les journées du 31 mai et du 2 juin, et se rallia, sans enthousiasme, du reste, aussi bien que sans sincérité, aux Montagnards. Il continuait, on doit le dire, comme jurisconsulte, à rendre les plus grands services à la Convention et à la France. C'est ainsi qu'il présentait, en juin, un rapport éloquent sur l'état des enfants naturels, qu'il proposait dans le même mois l'institution du jury en matière civile, et qu'il soumettait à l'assemblée, le 11 août, après de longs et pénibles travaux, son premier projet de code civil, qui fut bientôt suivi d'un second (octobre) et qui lui valut l'honneur d'être chargé, avec Merlin de Douai, du soin de revoir toutes les lois rendues et d'en préparer la codification définitive.

Cambacérès se retrancha dès lors pendant quelques mois dans les comités et laissa prudemment passer la grande crise de la Terreur. Il ne s'unit aux ennemis de Robespierre que quand il les vit près de triompher. Il reparut au grand jour après le 9 Thermidor. On le voit à partir de ce moment exercer une grande influence dans la Convention, dont il est président en oct. 1794, et dans le comité du Salut public, dont il est de nouveau appelé à faire partie le 4 avril 1795. Il demande une amnistie, rédige et fait adopter (oct. 1794), une proclamation au peuple français pour lui exposer les vues du nouveau gouvernement, s'associe au décret qui permet aux soixante-treize députés exclus après le 2 juin de rentrer dans l'assemblée, s'oppose, d'autre part, au rapport de certaines lois révolutionnaires, et en particulier de celle du 17 sept., repousse les représailles contre les terroristes, coopère à la constitution de l'an III et s'efforce, en mettant en lumière son dévouement à la République, de se faire regarder par elle comme un serviteur nécessaire. Dans le même temps il contribue à l'heureuse direction que reçoit notre diplomatie et, par suite, aux traités de paix avantageux que la France conclut avec la Prusse, l'Espagne et la Toscane (avr.-juil. 1795).

Cependant, à force de louvoyer entre les partis, Cambacérès était devenu suspect aux vrais républicains. On alla jusqu'à l'accuser, après le 13 Vendémiaire, de complicité — pour le moins morale — avec la faction royaliste. Il s'en défendit avec indignation et reprit assez de crédit pour obtenir une place, non dans le Directoire, où il eut fort désiré entrer, mais dans le conseil des Cinq-Cents, où il poursuivit, en 1796, ses beaux travaux en vue de la codification de nos lois civiles. Sorti de cette assemblée par suite du renouvellement partiel de l'an V (20 mai 1797), il fut l'année suivante appelé par les électeurs de Paris à y rentrer. Mais le Directoire cassa son élection, ainsi que beaucoup d'autres, dans la journée du 22 floréal (mai 1798). Il exerçait alors la profession d'homme de loi et la trouvait si lucrative qu'il refusa peu après le siège qui lui fut offert au tribunal de cassation; mais un nouveau coup d'Etat, celui du 30 prairial, ayant fait parvenir au gouvernement Sieyès, qui était son ami, ce dernier le décida à accepter le ministère de la justice (juin 1799). Cambacérès ne se signala guère dans cet emploi qu'en faisant fermer le club du Manège, où le parti jacobin essayait de se reconstituer. Il se prêta — discrètement — à la conspiration du 18 Brumaire et applaudit à l'avènement de Bonaparte. Le premier consul, qui le connaissait depuis plusieurs années, avait en lui une singulière confiance et fut fort heureux de l'avoir sous la main pour le substituer à Sieyès, qui le gênait. Devenu deuxième consul sous la Constitution de l'an VIII, complétant par son expérience des affaires civiles et sa profonde connaissance du droit le génie politique de son tout-puissant collègue, il devait être dans l'Etat, suivant la pittoresque expression de Bonaparte lui-même, la *main de justice à côté de l'épée*.

L'œuvre capitale de Cambacérès pendant le Consulat fut le *Code civil*, qui fut achevé en 1804 et dont il doit être regardé comme le principal auteur. On peut remarquer dans ce travail un peu de réaction contre certains principes de la Révolution dont lui-même avait été naguère le promoteur le plus ardent. Mais Cambacérès savait s'accommoder aux temps. Il ne lui était pas difficile de retrouver dans son passé un peu de complaisance pour les anciennes institutions, les privilèges, les corporations, que 1789 avait renversés. C'est lui qui fit rétablir l'ordre des avocats, et plus tard l'institution d'une nouvelle noblesse devait avoir toute son approbation. Il est impossible de déterminer avec précision la part qu'il prit au gouvernement, tant sous le Consulat que sous l'Empire. Ce qu'il y a de certain c'est que, pendant près de quinze ans, il fut le second personnage de l'Etat, et que Napoléon n'entreprit rien d'important sans prendre son avis. Le maître de la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

France vit toujours en lui son conseiller le plus éclairé, le plus discret, — ajoutons le plus docile. — Cambacérès n'entrait point toujours, il est vrai, dans les vues du conquérant. Il le dissuada, par exemple, de faire exécuter le duc d'Enghien, ce qui lui valut de la part de Bonaparte ce sarcasme : *qu'il était devenu bien avare du sang des Bourbons*. Mais si Cambacérès donnait de sages conseils, il semblait que ce fût uniquement pour l'acquit de sa conscience. Semblable au courtisan *sans humeur et sans honneur* dont parle Saint-Simon, il ne poussait jamais l'indépendance jusqu'à l'opposition et s'accommodait, le lendemain comme la veille, d'une politique qu'il désapprouvait, mais qui était pour lui éminemment lucrative.

Napoléon ne lui épargna ni les honneurs ni les richesses. Quand le Consulat fit place à un autre régime, Cambacérès ne cessa d'être consul que pour devenir archichancelier de l'Empire. Il fut, à ce titre, président du Sénat et ne contribua pas peu à maintenir cette assemblée dans l'humble attitude où elle resta vis-à-vis de l'empereur jusqu'en 1814. Il reçut les titres de prince, de duc de Parme, fut littéralement accablé de décorations et pourvu de dotations en rapport avec le rang qu'il tenait dans l'Etat. Il chercha vainement en 1809 à détourner Napoléon d'épouser une archiduchesse d'Autriche ; il fit aussi, en 1812 et 1813, de louables, mais inutiles efforts pour l'empêcher de déclarer la guerre à la Russie et pour le déterminer à traiter avec la coalition. Pendant la campagne de France, il fut à Paris, sous l'autorité nominale de l'impératrice-régente et du roi Joseph, le véritable chef du gouvernement. L'approche des alliés, à la fin de mars 1814, le consterna. Peut-être eut-il tort d'exécuter trop à la lettre les prescriptions de l'empereur en abandonnant la capitale et en emmenant à Blois Marie-Louise, le roi de Rome et ses ministres. Il ne tarda guère, du reste, à se soumettre aux faits accomplis. Dès le 7 avr., il adhérait à la déchéance de Napoléon, que le Sénat n'avait pas rougi de voter. Cette promptitude à se retourner ne lui valut point les faveurs de Louis XVIII, qui ne l'admit pas dans la Chambre des pairs. Aussi, lorsqu'après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon, qui ne croyait pas pouvoir se passer de ses services, l'invita à reprendre ses fonctions d'archichancelier et lui offrit par surcroît le ministère de la justice, ne résista-t-il que faiblement, et juste assez pour pouvoir dire qu'il avait la main forcée. Il présida la Chambre des pairs impériale pendant les Cent-Jours et prononça plusieurs discours importants. Aussi n'échappa-t-il pas aux persécutions après le rétablissement des Bourbons. Il fut, en vertu de la loi du 12 janv. 1816, expulsé de France comme régicide, malgré ses réclamations, exclu de l'Institut, dont il faisait partie depuis sa création, et dut passer deux années à Bruxelles ou à Amsterdam. L'amitié de M. Decazes, favori de Louis XVIII, lui permit de rentrer en grâce auprès de ce souverain, qui, en lui rouvrant les portes de la France, lui rendit tous ses droits civils et politiques par une ordonnance du 13 mai 1818, et lui donna même le titre de duc. Cambacérès répondit à la bienveillance royale en affectant un grand zèle pour la cause de la légitimité. Mais il n'obtint pas d'autres faveurs et mourut en 1824 sans avoir pu rentrer aux affaires. Comme il était détenteur de beaucoup de documents importants et de secrets d'Etat, le gouvernement ordonna la saisie de ses papiers. — En fait de publications, on a de lui : *Projet de Code civil et Discours préliminaire* (1794 ; nouv. édit., 1796, in-8). — On lui attribue aussi un ouvrage composé en collaboration avec le conventionnel Oudot et intitulé *Constitution de la République française, avec les lois y relatives, précédées et suivies de tables chronologiques et alphabétiques* (Paris, 1798, 5 vol. in-12). A. Debidour.

Bibl. : Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains*. — Aubriet, *Vie de Cambacérès ;* Paris, 1825, in-18. — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution*, passim. — Lanfrey, *Histoire de Napoléon Ier*. — Mignet, *Histoire de la Révolution française*. — *Moniteur universel* (réimpression), t. XIV à XXIX. — Rabbe Vieilh, de Boisjolin, et Sainte-Preuve, *Biographie universelle et portative des contemporains*. — Thibaudeau, *le Consulat et l'Empire*. — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

CAMBACÉRÈS (Etienne-Hubert de), cardinal français, frère du précédent, né à Montpellier le 11 sept. 1756, mort à Rouen le 25 oct. 1818. Sa famille le fit entrer de bonne heure dans les ordres. Il était depuis longtemps pourvu d'un canonicat et ne songeait guère qu'à cultiver les lettres quand éclata la Révolution, dont les orages, grâce à sa prudence et aussi à la protection de son frère aîné, ne l'atteignirent pas. Le grand crédit dont jouit ce dernier après le 18 Brumaire lui fut extrêmement profitable. Il devint successivement archevêque de Rouen (11 avr. 1802), cardinal (1803), grand-aigle de la Légion d'honneur, enfin membre du Sénat (1er févr. 1805). Tant que l'Empire fut prospère, il ne perdit aucune occasion de témoigner à Napoléon un dévouement bruyant et quelque peu courtisanesque. On peut citer comme modèle du genre laudatif, alors en honneur dans le monde officiel de l'empire, le mandement qu'il écrivit peu après la bataille d'Austerlitz. Les catastrophes de 1813 et 1814 refroidirent son enthousiasme. Il adhéra dès le 8 avr. 1814 à la déchéance du souverain, qu'il adulait naguère et qui pourtant ne lui garda pas rancune. Il prit place à la Chambre des pairs pendant les Cent-Jours (2 juin 1815), mais dut en sortir après Waterloo et se retira dans son diocèse, où il mourut trois ans plus tard, regretté de ses diocésains qui l'aimaient pour sa bienveillance. A. Debidour.

CAMBACÉRÈS (Le baron de), général français, neveu des deux précédents, né le 13 nov. 1778, mort le 5 sept. 1826. Parti comme volontaire en 1793, il servit avec distinction dans nos armées d'Espagne, du Rhin et de Vendée, devint colonel d'un régiment de chasseurs à cheval et prit part aux batailles d'Austerlitz et d'Iéna. Promu au rang de général de brigade (le 10 juil. 1806), il ne put malgré la protection de ses oncles, s'élever plus haut, la hauteur de son caractère l'ayant entraîné à de fâcheuses querelles avec ses chefs. Après avoir commandé le dép. du Mont-Tonnerre, il servit en Allemagne pendant la campagne de 1813. Il était, au moment où sombra l'Empire, à la tête de la subdivision militaire d'Indre-et-Loire. Il passa, grâce aux Bourbons, qui le mirent de côté, ses dernières années dans la retraite. A. Debidour.

CAMBACÉRÈS (Marie-Jean-Pierre-Hubert, duc de), sénateur français, fils du précédent, né à Solingen (grand duché de Berg) le 20 sept. 1798, mort à Paris le 12 juil. 1881. La faveur de ses oncles le fit entrer, en 1812, à titre de page, dans la maison de l'empereur. Il suivit l'impératrice Marie-Louise à Blois en 1814 et, sous Louis XVIII, entra comme officier dans un régiment de chasseurs à cheval. Redevenu page pendant les Cent-Jours, il fit la campagne de Belgique, fut fait prisonnier le 16 juin 1815 et, de retour en France, partagea la disgrâce qui frappa sa famille sous la seconde Restauration. Il se mit alors à étudier le droit et se fit inscrire comme avocat à Paris en 1823. Héritier de l'ancien archichancelier, il dut disputer pendant quatre années (1824-1828) les papiers de son oncle au gouvernement, qui prétendait s'en emparer. Il n'eut pas de peine à se rallier à la monarchie de Juillet et entra le 11 sept. 1835 à la Chambre des pairs, dont il fut secrétaire jusqu'en 1848. Le second Empire le fit sénateur (1852), grand officier de la Légion d'honneur (1855), grand-maître des cérémonies, et le chargea de plusieurs missions de cour. Il rentra dans la vie privée après la révolution de 1870. A. Debidour.

CAMBACÉRÈS (Etienne-Amand-Napoléon, comte de), homme politique français, frère du précédent, né à Montpellier en 1804, mort à Paris le 20 déc. 1878. Zélé bonapartiste, il lutta contre la monarchie de Juillet à la Chambre des députés, où il représenta la circonscrip-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion de Saint-Quentin à partir de 1842. Après la révolution de 1848, pendant laquelle il sembla s'effacer, les électeurs de l'Aisne l'envoyèrent (1849) à l'Assemblée législative, où il seconda de son mieux la politique de l'Élysée. Il applaudit au coup d'Etat et au rétablissement de l'Empire, fut député de Saint-Quentin au Corps législatif de 1852 à 1857 et, à dater de cette dernière époque, rentra dans la vie privée. Son fils unique, *Louis-Napoléon*, comte de Cambacérès (né en 1832, mort en 1868), député au Corps législatif de 1858 à 1863, ne laissa de son mariage avec la princesse Bathilde Bonaparte, que deux filles, la duchesse d'Albuféra et la duchesse de Feltre. A. Debidour.

CAMBADÈNE. Partie de la Médie méridionale (en perse, *Kampada*).

CAMBAGE. On appelait ainsi un droit dû aux seigneurs par les brasseurs de bière. L'étymologie de cette expression se trouve dans le mot *cam* qui, chez les Flamands, signifiait bière et dérivait lui-même du mot *camum*, employé déjà par Ulpien à la loi 9 *Principio* au *Digeste de tritico, vino, vel oleo legato*, XXIII, 6. Dans un autre sens, le mot *cambage* désignait le lieu où l'on fait la bière, la brasserie que certains documents appellent aussi *braxatorium*.

Bibl. : Laurière, *Glossaire du droit français*, v° *Cambage*.

CAMBAÏBA (Bot.). Nom vulgaire, au Brésil, du *Curatella americana* L., arbre de la famille des Dilléniacées (V. Curatelle).

CAMBARDI (Mathilde Chambard, dite), cantatrice scénique française, née à Lyon vers 1830, morte en 1861. Elle fit son éducation musicale au Conservatoire de Paris, sous la direction de Ponchard pour le chant et de Moreau-Sainti pour l'Opéra. Elle en sortit après avoir obtenu, aux concours de 1851, un premier prix d'opéra et un second prix d'opéra-comique, et fut engagée aussitôt au théâtre de la Monnaie, de Bruxelles, pour y tenir l'emploi des chanteuses légères de grand opéra. En 1852, Mlle Chambard quittait Bruxelles pour aller remplir le même emploi à Lyon, sa ville natale, et en 1853 elle était engagée à notre Théâtre-Italien, où elle débutait dans le rôle de Clorinde de la *Cenerentola*, de Rossini. C'est alors qu'elle italianisa son nom, en le transformant de *Chambard* en *Cambardi*. Elle demeura plusieurs années à ce théâtre, y jouant successivement les rôles d'Elvira dans *Don Giovanni*, d'Agnese dans *Beatrice di Tenda*, d'Adalgisa dans *Norma*, de la Contessa dans *Matilde di Shabran*, d'Elvira dans *l'Italiana in Algeri*, de Vespia dans *le Tre Nozze*, etc. En 1858, Mme Cambardi fit une courte apparition au Théâtre-Lyrique, où elle se montra dans le rôle de Rezia de l'*Oberon* de Weber ; mais elle ne fit qu'y passer, et alla se produire ensuite quelque temps à l'étranger. Elle avait épousé en 1854 un publiciste, M. Emile Badoche.

CAMBARUS (Zool.). Genre proposé en 1846 par Erichson pour les Ecrevisses aveugles et incolores qui habitent les eaux souterraines des grottes de l'Amérique du Nord. L'absence des yeux ou, dans certains cas, leur extrême réduction, est presque le seul caractère qui permette de distinguer les *Cambarus* des *Astacus*. Le *C. pellucidus* Tellk., habite la caverne du Mammouth au Kentucky; plusieurs autres espèces ont été découvertes récemment dans d'autres grottes des Etats-Unis. E. Simon.

CAMBASQUE. Vallée des Pyrénées françaises dans laquelle court le gave de Cambasque ou de Paladère, qui se jette dans le gave de Cauterets après avoir reçu les eaux du lac Bleu ou d'Illéou et du ruisseau du Lis.

CAMBAYE. Ville de l'Inde anglaise, dans la province de Guzerate, au fond du golfe de son nom. Belle mosquée, reste d'un temple hindou d'origine bouddhique ; 10,000 hab. Cette ville exportait autrefois beaucoup de soie, d'or et d'étoffe, mais aujourd'hui son commerce est presque entièrement tombé. Son port est comblé par les sables. La compagnie des Indes-Orientales y avait jadis une station importante. Le pays avoisinant est riche, mais mal cultivé. Sa prospérité y était grande sous l'empire des Mogols. M. d'E.

CAMBAYE (Golfe de), dans l'Inde anglaise. Formé par la mer d'Oman, dans la présidence de Bombay. Les atterrissements qui s'y trouvent en rendent la navigation difficile.

CAMBAYRAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Luzech ; 279 hab.

CAMBDEN. Ville d'Angleterre (V. Camden).

CAMBE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny ; 901 hab.

CAMBE, homme politique français. Avocat à Rodez en 1789, il fut en 1799 nommé député au conseil des Cinq-Cents par le dép. de l'Aveyron. Il y appuya le projet de Français de Nantes sur la liberté des cultes, demanda que le Directoire fût tenu de veiller au maintien des institutions républicaines, combattit le projet Delbrel annulant les congés et exemptions militaires, vota en juillet contre le système des otages et réclama la responsabilité des communes. Elu membre du Tribunat en 1800, il y combattit la réduction des justices de paix, rédigea un rapport intéressant sur le projet de loi relatif aux contributions des eaux et forêts et quitta cette assemblée en 1802.

CAMBEFORT (Jean de), compositeur français, mort le 4 mai 1661. Il fut surintendant et compositeur de la musique de la chambre du roi. On a de lui deux livres d'*Airs de cour à quatre parties*, publiés par Ballard en 1651 et 1655. Il prit part à la composition de plusieurs ballets de cour, et écrivit en 1660 un morceau de circonstance sur l'arrivée de la reine à la frontière espagnole.

CAMBERI (Jean de), savant italien venu en France à la suite des Médicis. Il est l'auteur du *Miroir royal blasonnant les armoiries de France et le nom du Roy*. Cet ouvrage rarissime fut imprimé à Paris (Vinc. Sertenas, 1549, in-8).

CAMBERNARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Saint-Lys ; 268 hab.

CAMBERNON. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Coutances ; 1,018 hab.

CAMBERT (Robert), compositeur, un des créateurs de l'opéra français, né à Paris vers 1628, mort à Londres en 1677, élève de Champion de Chambonnières. Il fut organiste de l'église Saint-Honoré. Ayant eu la pensée d'introduire en France des comédies en musique, analogues à celles d'Italie, il écrivit en 1658 *la Muette ingrate*, élégie dialoguée à trois voix. En l'entendant, le poète Perrin entra dans les vues de Cambert et lui fournit le livret d'une *Pastorale*, jouée en 1659 à Issy, chez de la Haye, orfèvre du roi, puis à Vincennes chez Mazarin. Encouragés par le cardinal, Perrin et Cambert écrivirent *Ariane et Bacchus*, opéra, dont la représentation fut ajournée. Vers 1662, Cambert fut nommé maître de la musique d'Anne d'Autriche. Il publia en 1665 un recueil d'*Airs à boire à deux ou trois parties*, et composa l'année suivante le *trio de Cariselli*, célèbre morceau bouffe, destiné à la comédie *le Jaloux invisible*, de Brécourt, et qui plus tard a passé faussement pour être de Lully. En 1669, Perrin obtint un privilège pour l'établissement des « Académies d'opéra, ou représentations en musique en vers français ». Le théâtre ne fut inauguré que le 3 mars 1671, avec *Pomone*, pastorale de Perrin et Cambert, suivie, en 1672, des *Peines et plaisirs de l'amour*, de Gilbert et Cambert. La même année, Cambert écrivit la musique d'une pièce pour le théâtre des jésuites. Après que Perrin eut cédé son privilège à Lully, Cambert partit pour Londres, en 1673 ou 1674, comptant sur la protection de Charles II, qui aimait la musique française. Il paraît avoir fait jouer son *Ariane* en Angleterre. On croit qu'il fut assassiné à Londres en 1677. On ne connaît aujourd'hui que des fragments de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'œuvre de Cambert, et l'intérêt qu'ils présentent fait d'autant plus regretter qu'aucun de ses grands ouvrages ne nous soit parvenu en entier (V. LULLY, OPÉRA, PERRIN).

Michel BRENET.

BIBL. : NUITTER et THOINAN, *les Origines de l'opéra français ;* Paris, 1886, in-8.

CAMBERWELL. Grand faubourg de Londres, tout à fait au S. de la ville, au delà du Grand-Surrey-Canal, et au N. des grandes lignes de chemin de fer South-London et London-Chatham. La population se compose en majorité de petits bourgeois ; 186,555 hab.

CAMBES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully ; 280 hab. Eglise romane assez intéressante.

CAMBES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon ; 861 hab.

CAMBES. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Livernon, sur une colline dominant de plus de 300 m. le cours du Célé ; 335 hab. Tunnel (751 m.) du chemin de fer de Brive à Figeac.

CAMBES. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches ; 319 hab.

CAMBI (Galeazzo), peintre italien, né dans les premières années du XVIe siècle à Crémone. Le duc François II Sforza, émerveillé du portrait que l'artiste avait fait de lui, le combla de travaux et de faveurs.

CAMBI *(Giovanni-Battista, Sinidoro, Brunoro)*, sont trois sculpteurs italiens du XVIe siècle. Giovanni-Battista, qui mourut en 1582, passe pour avoir été le frère du peintre Galeazzo, dont Sinidoro serait le fils et Brunoro le neveu. On a d'eux des sculptures sur bois, des terres cuites et des marbres. Dans la cathédrale de Crémone, leur patrie, ils ornèrent de stucs à fond d'or, en 1555, les deux *chapelles du Saint-Sacrement et de la Vierge du peuple.*

CAMBI (Ulissè), sculpteur italien, né en 1807 à Florence. Il fut élève de l'Académie des beaux-arts de cette ville. De Rome, où il alla se perfectionner dans son art, il envoyait bientôt un groupe de *Daphnis et Chloé ;* puis, en 1844, le *Monument de Giuseppe Sabbatelli* (dans le chœur de Santa-Croce), en 1845, la *Statue de Benvenuto Cellini* (portique des Uffizi), en 1849, le *Monument du marquis Luigi Tempi* (église de Santa-Annunziata). Florence possède de lui, également, une belle *Statue de Goldoni* (1873). Les plus importantes de ses œuvres, outre celles-là, sont : un *Amour mendiant*, un *Bacchus dansant*, *Eve et ses fils*, un *Petit pêcheur*. T.-S.

CAMBIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de San-Lorenzo ; 327 hab.

CAMBIAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauraguais, cant. de Caraman ; 280 hab.

CAMBIAGGIO (Carlo), chanteur bouffe italien, né à Milan en 1798, mort en 1880. Il fit ses premières études littéraires avec Ozanam, suivit ensuite un cours de philosophie, puis se laissa emporter par sa passion pour la musique. Il entra à l'orchestre du théâtre de la Scala, puis aborda la scène en 1829. Il débuta à Varallo, et de là passa à Pavie, où il devint aussitôt le favori du public et l'idole des étudiants. Dès lors son avenir était assuré, et il fut bientôt le *buffo caricato* le plus recherché de toute l'Italie, parcourant toute la Péninsule, se montrant sur les plus grands théâtres, et partout se voyant choyé, applaudi, fêté de toutes façons, grâce à ses rares qualités comiques, à son grand sens de la scène, à sa verve réjouissante et inépuisable. Dans le cours de sa longue et brillante carrière, il se fit un répertoire qui ne comprenait pas moins de *cent dix-sept* ouvrages, dont quarante et un avaient été écrits expressément à son intention, parmi lesquels *Columella*, *Chi dura vince*, *Don Procopio*, *Crispino e la Comare*, *gli Esposti*, *Pipelet*, etc. En réalité, Cambiaggio fut en son genre un artiste tout à fait supérieur, remarquable par son brio, son originalité, sa vivacité et ses saillies comiques qui ne s'abaissaient jamais à la trivialité. Il termina sa carrière active à l'âge de soixante ans environ, et ouvrit alors à Milan un bureau de correspondance théâtrale.

CAMBIASO ou **CANGIASO** (Luca, dit *Luchetto da Genova*), peintre italien, né à Moneglia (Etat de Gênes) en 1527, mort à l'Escurial en 1585. Elève de son père, Giovanni, Luchetto acquit de bonne heure une telle habileté dans la décoration à fresque, que dès l'âge de dix-sept ans sa réputation était faite à Gênes. C'était alors la coutume, et elle subsiste encore, de faire orner la façade des palais et des maisons particulières de capricieux motifs décoratifs que l'artiste exécutait tantôt en camaïeu, tantôt à plusieurs tons. Luchetto était parvenu à un tel degré de facilité et d'adresse dans la pratique de ce genre de fresque, que le plus souvent, sans dessins et sans cartons arrêtés, il couvrait une façade de cartouches et de panneaux remplis d'arabesques, de savantes perspectives ou de sujets mythologiques improvisés sur place aussitôt qu'imaginés. Mais toute cette belle facilité n'était guère que du métier et non de l'art, et c'est ce que l'architecte Galeazzo Alessi parvint à faire entendre au jeune artiste. Dès lors celui-ci conçut des aspirations plus élevées et se remit à l'étude. Les modèles ne manquaient pas autour de lui ; il analysa les ouvrages des grands maîtres du passé et se fit toute une nouvelle éducation de l'œil et de la main. Il comprit alors ce qu'étaient le style et le naturel qu'il apprit à observer et bientôt il fut à même de prouver qu'il était un véritable peintre et surtout un coloriste d'une certaine puissance. Mais, de son premier métier, il garda toujours cette fécondité d'invention et cette prestesse dans l'exécution qui font de ses grands ouvrages quelque chose de sommaire et de trop improvisé, où manquent le plus souvent la pondération, la mesure et surtout la science réfléchie, consciente et sûre de ce qu'elle crée. Après avoir peint à Gênes, à Bologne, à Naples nombre de tableaux et de fresques, et avoir fait à Rome, mais inutilement, un voyage dans le but de solliciter du pape les dispenses nécessaires pour se marier à une proche parente qu'il aimait, Cambiaso, cédant aux offres qui lui étaient faites au nom de Philippe II par son envoyé à Gênes, partit pour l'Espagne. Désireux de complaire à ce puissant monarque, il espérait, disent les biographes, obtenir par sa protection les dispenses de mariage que le pape avait refusé de lui accorder. A cette époque (1583), le roi activait de toutes ses forces les travaux de décoration de l'Escurial. Navarete, qui les avait dirigés et qui avait toute la confiance de Philippe II, venait de mourir. Cambiaso arriva sur ces entrefaites et prit sa succession. Il avait amené avec lui son fils Orazio et son élève Lazzaro Tabarone ; le 19 nov. 1583, Philippe, par cédule royale, nomma Cambiaso son peintre, lui assignant une pension annuelle de 500 ducats, avec condition que les ouvrages qu'il exécuterait lui seraient payés en dehors de sa pension et sur estimation arbitrale. Comme preuve de son talent, Cambiaso, sur l'ordre du roi, peignit d'abord une grande toile représentant le *Martyre de saint Laurent*, destinée à occuper le milieu du maître-autel ; cette peinture, qui satisfit d'abord Philippe II, fut cependant, après la mort de Cambiaso, remplacée par une autre de la main de Federigo Zuccheri, et celle-ci, à son tour, par une composition de Peregrino Tibaldi. C'est dans la chapelle du Collège qu'on retrouve aujourd'hui le tableau de Cambiaso. Alors commencèrent ses plus grands travaux dans l'église de l'Escurial. Il en peignit la voûte du chœur d'une vaste composition, exécutée à fresque, où, dans des proportions plus grandes que nature, il représenta l'innombrable cohorte des *Saints et des Bienheureux dans la gloire céleste*. L'artiste s'y est figuré lui-même un peu en arrière du P. Antonio de Villacastin, qui dirigeait alors les tra-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vaux de l'Escurial. Au-dessous de la corniche du chœur, il peignit à fresque l'*Annonciation, Saint Laurent, Saint Jérôme,* les *Vertus théologales et cardinales ;* il décora les parois de l'escalier d'honneur de deux fresques représentant *les Apôtres saint Pierre et saint Jean, accourant autour du sépulcre, après la résurrection,* et *Jésus ressuscité apparaissant à ses disciples.* Trois autres compositions à fresque qu'il avait peintes dans ce même escalier ne plurent pas à Philippe II qui les fit effacer et remplacer par d'autres fresques qu'exécuta Peregrino Tibaldi. Cambiaso fit également pour l'Escurial de nombreux tableaux à l'huile, répartis aujourd'hui dans diverses parties du monastère ; le meilleur est celui qui occupe l'autel de la première chapelle, à droite, et qui représente *Saint Jean-Baptiste prêchant au désert.* Il y a de lui, dans la sacristie, un *Christ à la colonne,* et, au-dessus de la cellule du Prieur, *Pilate montrant Jésus au peuple.* Cambiaso exécuta tout cet immense travail en moins de deux ans. Philippe II paya royalement l'artiste, car au lieu de 9,000 ducats, montant de l'estimation de ses ouvrages, il lui en fit compter 12,000. Mais il se refusa absolument à prendre en main la cause de Cambiaso auprès du pape, et le chagrin que celui-ci en éprouva fut tel qu'il tomba malade et mourut presque aussitôt à l'Escurial. Son fils Orazio, qui avait pris part aux travaux de son père ainsi qu'à la décoration de la galerie conduisant à l'appartement de la reine, demanda presque immédiatement son congé au roi et l'obtint. Il quitta l'Espagne en 1586. On conserve au musée du Prado quelques peintures de chevalet de Cambiaso, notamment une *Sainte Famille, Cupidon endormi* et *Lucrèce.* Au Musée National on lui attribue quatre volets de retable, peints sur les deux faces, et qui représentent *Saint Laurent* et *Saint Antoine de Padoue, Saint Etienne* et *la Vierge apportant la chasuble miraculeuse à saint Ildefonse.* P. L.

CAMBIASO (Orazio), peintre italien, élève et fils du précédent. Il suivit son père en Espagne, et l'aida dans ses travaux de l'Escurial. A la mort de Luca, qui survint en 1585, Orazio se sentit incapable de continuer son œuvre et s'en retourna ouvrir une école de peinture à Gênes, sa ville natale. Talent médiocre, il fut le pâle reflet de son père.

CAMBIEL y Halabar ou simplement **CAMBIL.** Ville de la prov. de Jaen (Espagne), district de Huelma, sur un affluent du Guadalbullon, qui passe entre deux rochers couverts des ruines de deux châteaux-forts arabes ; pop. : 3,787 hab. Hauts fourneaux.

CAMBIELLE. Montagne des Pyrénées (V. Campbieil).

CAMBIER (Ernest), voyageur belge, né en 1844 dans la petite ville d'Ath. Il était officier dans l'armée belge, lorsqu'en 1878 il prit le commandement de l'expédition qui devait passer de Zanzibar dans le centre de l'Afrique et préparer la formation du royaume indépendant placé sous le protectorat du roi des Belges. Il partit de Bagamoyo le 28 juin 1878, accompagné de deux compatriotes, Dutrieux et Wautier. Les commencements de l'expédition furent relativement faciles : Cambier, parvenu à l'Ounyamouézy, fit un séjour de plusieurs mois près du sultan Mirambo. Il poursuivit ensuite sa route et arriva dans la capitale de l'Ounyaniembé, Tabora. Il eut alors le regret de perdre l'un de ses compagnons de voyage, Wautier, qui succomba à une violente dysenterie ; puis l'autre, Dutrieux, revint sur ses pas. Cambier, resté seul, continua son voyage d'exploration avec la plus grande ténacité ; il parvint jusqu'à Karema, sur la rive E. du lac Tanganyika, au mois de sept. 1879. Il y fonda la première station de l'Association internationale qui a fini par la création de l'Etat indépendant du Congo, après le partage, entre les diverses puissances européennes intéressées, de l'immense étendue de pays compris sous ce nom.

CAMBIEURE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne ; 298 hab.

CAMBIL (V. Cambiel).

CAMBINGS. Iles de la Sonde entre Timor et Weltes. Eaux sulfureuses semblables aux Salses d'Italie.

CAMBINI (Jean-Joseph), musicien italien, né à Livourne le 13 févr. 1746, mort probablement en 1825 à Bicêtre. Il travailla sous la direction du P. Martini, à Bologne, et, s'étant rendu à Naples, y tomba amoureux d'une jeune Livournaise. Grimm raconte en ces termes (*Correspondance littéraire,* août 1776), son aventure : « Ce pauvre M. Cambini n'est pas né sous une étoile heureuse. Il a éprouvé, avant d'arriver dans ce pays-ci, des infortunes plus fâcheuses qu'une chute à l'Opéra. S'étant embarqué à Naples avec une jeune personne dont il était éperdument amoureux, et qu'il allait épouser, il fut pris par des corsaires et mené captif en Barbarie. Ce n'est pas encore le plus cruel de ses malheurs. Attaché au mât du vaisseau, il vit cette maîtresse, qu'il avait respectée jusqu'alors avec une timidité digne de l'amant de Sophronie, il la vit violer en sa présence par ces brigands, etc... » Un négociant vénitien, nommé Zamboni, eut la compassion de le racheter à un renégat espagnol. Cambini arriva en 1770 à Paris ; il fut présenté à Gossec, qui fit exécuter des symphonies de sa composition. Il produisait avec une facilité extraordinaire, poussé d'ailleurs par ses habitudes de dépense, car il menait une vie fort intempérante. En quelques années, il composa plus de soixante symphonies et une énorme quantité de morceaux divers, depuis de petites pièces de musique de chambre jusqu'à des oratorios.

En 1761, un ballet de Cambini, *les Romans,* échoua à l'Opéra ; *Rose d'Amour et Carloman,* en 1779, ne réussit pas beaucoup mieux. En 1784, il donna un petit opéra-comique, *la Statue,* sur un théâtre particulier. En 1788, il fut nommé directeur de musique au théâtre des Beaujolais. Les ouvrages qu'il fit représenter à ce théâtre furent plus heureux que les précédents : *la Croisée* (1785) ; *les Fourberies de Mathurin* (1786) ; *Cora ou la Prêtresse du Soleil, les Deux Frères ou la Revanche, Adèle et Edwin, le Tuteur avare, Colas et Colette, le Bon Père* (ces trois ouvrages représentés en 1788), et quatre pantomimes. En 1791, il donna *Nantilde et Dagobert* au théâtre Louvois, opéra qui fut bien accueilli. Un opéra en un acte, *les Trois Gascons,* joué en 1793, fut le dernier de ses succès dramatiques. Ses opéras non représentés sont *Alcméon, Alcide,* et une musique nouvelle pour l'*Armide* de Quinault. Ses oratorios les plus connus sont *Joad* et *le Sacrifice d'Abraham.* On doit à Cambini 60 symphonies pour orchestre, 29 symphonies concertantes pour divers instruments, 7 concertos, 144 quatuors, des préludes, des airs patriotiques, une scène comique *(le Compositeur)* et plus de 400 morceaux de toute espèce. De plus, il a rédigé des solfèges gradués, une méthode pour flûte (Paris, 1799) et collaboré avec Garaudé aux *Tablettes de Polymnie,* où il publia des articles très mordants. Vers la fin de sa vie, il tomba dans la misère : ruiné par les faillites successives des théâtres, il fit des *arrangements* pour les éditeurs. Il fut admis à Bicêtre, comme « bon pauvre », vers 1815 ou 1816. On a dit qu'il s'était suicidé à Bicêtre, mais ce bruit n'est pas prouvé. A. Ernst.

CAMBIO (Arnolfo di), architecte italien (V. Arnolfo di Cambio).

CAMBIOVICENSES. Peuple gaulois, dont on ne connaît le nom que par la *Table de Peutinger* (Segm. I, C. 1). Ecrit en lettres majuscules, il y occupe une étendue considérable dans la *Provincia Aquitania secunda.* On a assigné aux *Cambiovicenses* le pays de *Combraille,* dans le dép. de la Creuse. Leur nom se retrouverait dans Chambon, ville principale du Combraille, qui, au moyen âge, était un archiprêtré du diocèse de Limoges et s'appelait *monasterium Cambonense.* Contrairement à la règle observée par les Romains au IIIe et au IVe siècle, ce serait le nom de la capitale qui aurait été donné au peuple : de *Cambiovi-*

© 2007 Lyon - Editions « les nacelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cus ou *Cambionis vicus*, on aurait formé *Cambiovicenses*. On a aussi songé à identifier les *Cambiovicenses* avec les *Cambolectri* (V. ce nom). L. W.

BIBL. : J.-F. BARAILLON, *Recherches sur les peuples Cambiovicenses de la carte Théodosienne ;* Paris, 1806. — ERN. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger ;* Paris, 1889, pp. 27-28.

CAMBIS (Louis-Dominique, comte de), homme de guerre et diplomate français, né le 10 août 1669, mort à Londres le 12 févr. 1740. Connu d'abord sous le nom de chevalier de Velleron, Cambis entra comme cornette au régiment de cavalerie de Jeoffreville le 15 mars 1689 et assista en cette qualité au siège de Cahours et à la bataille de Staffarde. Nommé lieutenant en 1691, il contribua à la défense du comté de Nice et obtint une compagnie le 29 nov. 1692. Il se battit à sa tête à la bataille de la Marsaille et resta en Italie de 1693 à 1696. Fait exempt de la compagnie de Lorges le 15 avr. 1697, il se trouva en 1698 au camp de Compiègne et en 1701 à l'armée d'Allemagne. Il passa aux Pays-Bas en 1702, assista à la bataille de Nimègue, puis, après avoir obtenu le grade de mestre de camp de cavalerie le 1er juil. 1703, au combat d'Eckeren. En 1704 et 1705, il servit en Flandre, combattit à Ramillies (1706) et à Oudenarde (1708). Nommé en mai 1709 gouverneur des ville, viguerie et citadelle de Sisteron, il assista à la bataille de Malplaquet (1709) et fut successivement fait deuxième enseigne de la compagnie des gardes du corps (20 sept. 1709), puis brigadier (29 mars 1710). Il resta encore en Flandre pendant les années 1711 et 1712 et se trouva aux sièges de Douai, le Quesnoy et Bouchain. Il passa en 1713 à l'armée d'Allemagne et assista aux sièges de Landau et de Fribourg-en-Brisgau. Après la paix d'Utrecht, il devint successivement premier enseigne de la compagnie des gardes du corps (21 juil. 1716), maréchal de camp (1er févr. 1719), troisième lieutenant de la compagnie des gardes du corps (29 août 1720) et prit, en se mariant, le nom de comte de Cambis (avr. 1724). Nommé ambassadeur en Savoie, il y resta jusqu'en 1728. A son retour, il fut un moment désigné pour le poste de Vienne, puis il obtint successivement les grades de deuxième lieutenant (1er avr. 1829), et de premier lieutenant de la compagnie des gardes du corps (1er févr. 1730). Appelé au poste de commandant en Dauphiné le 10 oct. 1733, puis créé lieutenant général des armées du roi le 1er août 1734, il fut chargé, le 5 nov. 1736, d'une ambassade en Angleterre, au cours de laquelle il mourut, mais il n'était arrivé à Londres que le 13 sept. 1737. Il était chevalier des ordres du roi depuis le 2 févr. 1739. Louis FARGES.

BIBL. : PINARD, *Chronologie historique militaire.*

CAMBIS-ALAIS (Marguerite de), femmes de lettres française du XVIe siècle. Elle est connue par ses traductions de l'italien : *Epître du seigneur J.-G. Tryssin, de la vie que doit tenir une femme veuve* (Lyon, 1554, in-16) et *Epître consolatoire de l'exil, envoyée par Jean Boccace au seigneur Pino di Rossi* (Lyon, 1556, in-16). Elle avait épousé le baron d'Aigremont, et en secondes noces J. de Rochemaure.

CAMBIS D'ORSAN (Augustin-Marie-Jacques-François-Luc, marquis de), homme politique français, né à Avignon le 11 juil. 1781, mort en 1860. Maire d'Avignon en 1819, président du conseil général de Vaucluse en 1723, il échoua en 1824 aux élections législatives et ne fut nommé député de Vaucluse qu'en 1830. Il fut réélu en 1831 et en 1834, et par ordonnance du 3 oct. 1837 fut créé pair de France. Il siégea jusqu'à la révolution de 1848 et rentra alors dans la vie privée.

CAMBIS-VELLERON (Joseph-Louis-Dominique, marquis de), bibliophile et érudit, né à Avignon en 1706, mort en 1772. Issu d'une famille d'origine florentine, établie anciennement dans le Comtat. Plusieurs des membres de cette famille ont figuré honorablement dans l'armée française au XVIIe et au XVIIIe siècle. Après de longs services militaires, Joseph-Louis-Dominique devint lieutenant général de l'infanterie du Comtat, et employa ses loisirs à des travaux littéraires et historiques. Il a laissé de nombreux travaux manuscrits sur l'histoire d'Avignon, et quelques opuscules indiqués plus loin, mais son principal titre littéraire est le *Catalogue raisonné des principaux manuscrits* de son cabinet, paru à Avignon en 1770, in-4 ; ce catalogue, fruit de longues recherches, décrit la précieuse collection formée par le marquis de Cambis, malheureusement dispersée aujourd'hui ; sans être toujours absolument sans défauts, les dissertations de l'auteur prouvent des lectures étendues et une érudition peu commune. On cite, comme autres travaux imprimés du marquis de Cambis : *Réflexions critiques et historiques sur le panégyrique de saint Agricole* (par le P. Ens. Didier) (1775, in-4); *Supplément servant de réplique à la réponse du P. Didier* (1755, in-4); *Additions au mémoire historique et critique de la vie de Roger de Saint-Lardy de Bellegarde* (par Secousse) (Paris, 1767, in-12). A. MOLINIER.

BIBL.: BARJAVEL, *Dictionnaire de Vaucluse*, I, 330-332. — QUÉRARD, *la France littéraire.*

CAMBISTE. Le métier du *cambiste* consiste dans l'achat, la vente et l'échange de ce qu'on appelle les lettres de *change* (V. ce nom). — Donnons un exemple des opérations que peut avoir à faire un cambiste. *Echanger sur la place B des lettres de change en livres A tirées sur la place A, c.-à-d. qui doivent être payées en A, contre des lettres tirées sur la place C et qui doivent être payées sur cette place.* Voilà un arbitrage à faire. Les données nécessaires pour effectuer cet arbitrage sont fournies par ce qu'on appelle la *cote* de la place B ou le *cours des changes ;* c'est un tableau qui chaque jour indique que a' livres A payables dans β mois valent b livres B payables immédiatement, b' livres B payables immédiatement valent c livres C payables dans γ mois : une règle de trois permet alors d'effectuer l'arbitrage, les taux des escomptes sont d'ailleurs réglés par l'usage. Pour une même place A, les quantités a, α et le taux i_a sont variables d'un arbitrage à l'autre ; pour deux mêmes places A, B, l'une des quantités a', b est constante, cette place à laquelle correspond la quantité constante donne ce qu'on appelle le *certain*, l'autre donne l'*incertain*, et la quantité variable en elle-même est ce qu'on appelle le *change*. H. LAURENT.

BIBL.: BRISSE, *Journal des actuaires français*, t. I. *Théorie et calcul des arbitrages de banque.*

CAMBIUM (Bot.). Grew employa le premier le mot de *Cambium* pour indiquer un liquide selon lui exsudé intérieurement par le liber des tiges et dont il faisait provenir toutes les formations annuelles. Duhamel adopta le mot dans le même sens et, depuis, Meyen, se rangeant à leur opinion, ajouta que le liquide générateur descendait des bourgeons de la plante. Nœgeli donna au mot *Cambium* une tout autre signification. Remarquant qu'une jeune tige est constituée en entier d'un tissu dont toutes les cellules peuvent se multiplier par division, il désigna cet ensemble sous le nom de méristème, qui est appliqué aujourd'hui à tout tissu jeune en voie de division et de développement. Au bout de quelque temps ce méristème, d'abord homogène, ne tarde pas à se différencier, et en certains points il se produit en lui des cordons de cellules plus étroites et plus allongées que les voisines, cordons en nombre variable suivant les espèces et qui sont les jeunes vaisseaux vasculaires de la tige. C'est à eux que Nœgeli donna le nom de *Cambium*. Mais J. Sachs montra que ce jeune tissu donnait lieu à trois formations différentes : le bois, le liber, et, entre eux deux, à un arc générateur qui, un peu plus tard, engendre de nouveau bois contre l'ancien et de nouveau liber en dedans du premier. Il proposa d'appeler le tissu jeune de tout le faisceau *procambium*. Après lui, enfin, Sanio et la majorité des botanistes actuels réservent le mot de cambium pour l'arc générateur intermédiaire entre le bois et le liber et adoptent le mot de procambium pour l'ensemble

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

du tissu jeune du faisceau vasculaire, dans le sens que Nœgeli attribuait au mot *cambium*.

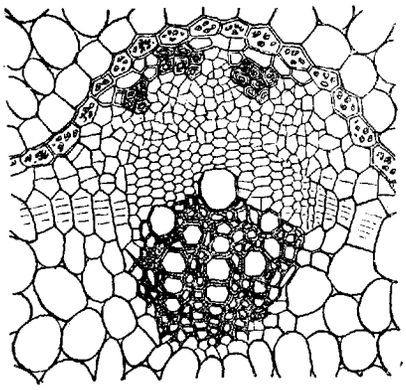

Fig. 1. — Portion d'une coupe transversale de la tige jeune du ricin (d'après Sachs).

Sur une coupe transversale d'une jeune tige de plante dicotylédonée, le Ricin, par exemple (fig. 1), on observe facilement qu'entre le faisceau libérien et le faisceau ligneux, il existe une zone de cellules régulièrement disposées en files radiales, allongées dans le sens tangentiel et se cloisonnant : c'est le cambium ou zone génératrice. Au début, ce cambium n'occupait que la largeur du faisceau libéro-ligneux, mais bientôt, à droite et à gauche du faisceau, les cellules du parenchyme interfasciculaire voisines de l'arc cambial se sont cloisonnées tangentiellement et contribuent à former des arcs générateurs s'étendant d'un faisceau à l'autre, et dont l'ensemble est une zone circulaire complète. Les cellules de ce cambium se comportent différemment suivant qu'elles sont situées à la partie externe ou à la partie interne de cette zone. Dans le faisceau, les cellules externes se différencient en tubes libériens et parenchyme libérien, les cellules internes en vaisseaux et parenchyme ligneux. De même, dans un grand nombre de cas, le cambium interfasciculaire donne du bois en dedans, du liber en dehors, mais dans beaucoup de plantes, cette formation de bois et de liber n'est pas continue, elle est interrompue de distance en distance par des rayons médullaires. On trouvera plus longuement détaillés aux mots Tige et Racine le processus, les modifications et les particularités des productions du cambium. Nous nous bornerons ici à expliquer le fonctionnement de cette couche générative. Si nous considérons

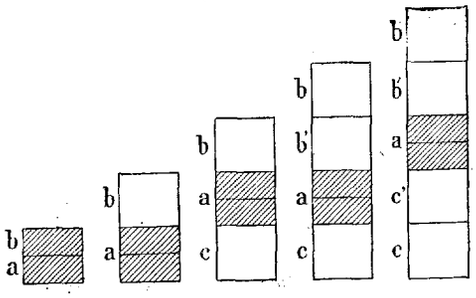

Fig. 2.

isolément une des cellules du cambium, nous verrons cette cellule se cloisonner tangentiellement à l'arc dont elle fait partie et donner ainsi deux cellules, une interne *a*, l'autre externe *b*. Chacune de ces deux cellules acquerra le volume de la cellule-mère primitive, puis tandis que l'une des deux, l'externe *b*, pourra se modifier en élément libérien, l'autre, l'interne, *a*, se divisera à son tour comme la primitive, et il en résultera deux cellules nouvelles *a* et *c*, qui évolueront comme les précédentes. L'interne *c* pourra devenir un élément ligneux, et la médiane *a*, seule génératrice, se divisera en deux *b'* et *a* et ainsi de suite indéfiniment. On voit donc que les cellules les plus anciennes sont le plus éloignées de la cellule productrice et que tandis que la couche externe se différencie et s'accroît dans le sens centripète, la couche interne s'accroît dans le sens centrifuge. Seule l'assise de cellules médianes *a* demeure génératrice, renforçant alternativement les couches externes et internes (V. Méristème). P. Maury.

CAMBLAIN-Chatelain. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 963 hab.

CAMBLAIN-l'Abbé. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny ; 531 hab.

CAMBLANES-et-Meynac. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon ; 1,206 hab.

CAMBLIGNEUL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny ; 369 hab.

CAMBO. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Saint-Hippolyte ; 48 hab.

CAMBO (basque *Khambo*). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Espelette, stat. thermale magnifiquement située, en face des Pyrénées, sur un plateau que baigne d'un côté la Nive, et d'où l'on découvre un splendide paysage ; 1,879 hab. Mentionné pour la première fois en 1235, Cambo appartenait, avant 1789, au pays de Labourd. Ch.-l. de canton sous la Révolution, il portait en 1793 le nom de *La Montagne*. On n'a point de données sur l'origine de ses sources. Rien ne prouve que les Romains, comme on l'a dit, les aient connues. D'après la tradition, on y venait beaucoup, au moyen âge, des provinces basques avoisinantes. C'est seulement au xve siècle que l'on constate un mouvement réel vers les eaux de Cambo. Au siècle suivant et plus tard, elles furent très fréquentées, et parfois de grands personnages y vinrent. Le vieil état civil de la commune conserve le souvenir du séjour que fit en 1728-29 la reine Marie-Anne de Neubourg, veuve du roi Charles II d'Espagne. Par son heureuse situation, la pureté de son climat, la bonté de ses eaux, Cambo est appelé à devenir une station thermale très fréquentée. Les environs en sont fort beaux et les excursions qu'ils fournissent nombreuses : le *Camp de César*, notamment, à deux kil., le *Pas de Roland*, à Itxassou, commune voisine, les grottes d'Isturitz. La saison dure du 15 avr. au 15 nov. L'établissement est agréablement situé au bord de la Nive, au milieu d'un parc admirable. Construit une première fois en 1819, reconstruit en 1874-77, achevé en 1882, il est aujourd'hui, avec une élégance et un confortable parfaits, définitivement installé. L. Flourac.

Eaux minérales. — Deux sources, découvertes en 1635, émergent d'un calcaire sédimenteux et sont : l'une sulfureuse, l'autre ferrugineuse; l'établissement minéral est bâti sur la source sulfureuse. Les eaux sulfureuses, prises à l'intérieur, provoquent l'excitation, la diurèse et quelquefois une purgation légère ; lorsqu'on y ajoute le traitement externe (bains et douches), elles agissent comme toniques et reconstituantes. On les emploie dans les affections humides de la peau, les engorgements des organes abdominaux, les catarrhes des muqueuses, la phtisie au 1er et au 2e degré, les manifestations lymphatiques et scrofuleuses, les ulcères indolents des membres inférieurs, etc. Les eaux ferrugineuses ne se prennent qu'en boisson et sont efficaces dans l'anémie et dans la chlorose. Dr L. Hn.

Bibl. : Duvoisin, *Cambo et ses alentours*; Bayonne, 1858. 2e édit.

CAMBODGE. Situation, Nom, etc. — Pays de la péninsule Indo-Chinoise, placé sous le protectorat de la France et compris entre 10° 30′ et 14° lat. N., et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

100° 30′ et 104° 30′ long. E. de Paris. Jadis fort étendu, le Cambodge est aujourd'hui borné à l'E. par la Cochinchine française; au N.-E. par les sauvages Stieng, etc.; au N. par les principautés laotiennes, Molu Préy, Tonlé Repou; au N.-O. par les provinces cambodgiennes annexées au Siam : Angkor et Battambang; à l'O. par le royaume de Siam; au S. par la mer. La frontière, bien délimitée du côté de la Basse-Cochinchine, ne l'est pas entre la province siamoise de Siem-reap et le Mekong, et des territoires restent contestés entre la cour de Bangkok et le Cambodge représenté par la France. — Le nom que nous donnons à ce pays vient des Portugais, qui eux-mêmes l'ont emprunté aux formes siamoises *Kam-pou-chea* et *Kam-pho-xa*, d'origine indienne. Les Chinois ont traduit ces noms en *Kan-phou-tchi* et *Kan-pho-tche*, mais ils appelaient le pays *Tchin-la;* pendant la période Wan-li (1573-1619), ils le désignèrent sous le nom de *Pou-se oriental*. Le P. Alexandre de Rhodes nous dit que les Annamites marquaient par *Kao-mien* le Cambodge proprement dit. Les indigènes nomment leur empire *Khmer*, *Srok khmer*, pays khmer, *Nokor khmer*, royaume khmer, et ils parlent de leurs ancêtres qu'ils appellent *Khmer dom*.

Superficie et Population. — On comprendra qu'il est difficile de donner une évaluation exacte de la population et de l'étendue, lorsqu'on saura que le gouvernement se contente tous les trois ans de faire d'une manière approximative le recensement des hommes de quinze à soixante-dix ans, que de quinze à dix-huit ans, ils ne sont inscrits que pour mémoire, qu'à partir de soixante-dix ans ils ne sont plus inscrits, et qu'enfin il n'existe pas de recensement général. Aussi voyons-nous la population évaluée par Reclus à 950,000 hab., par Aymonier et par Foncin à 1,000,000 d'hab., par l'*Atlas des Missions catholiques* à 1,800,000! Somme toute, nous sommes encore aujourd'hui réduits à citer le chiffre officiel communiqué au protectorat en janv. 1874 qui est de 945,954 hab., sur lesquels on compte : Cambodgiens, 746,424; Chinois, 106,764; Chams et Malais, 25,599; Annamites, 4,452; Tagals de Manille, 197; population flottante, 5,000; divers (bonzes, fonctionnaires, etc.), 57,518. Ce chiffre nous paraît sujet à caution, car le nombre des Annamites est supérieur à la donnée officielle. — La superficie du Cambodge varie suivant les auteurs depuis 80,000 kil. q. (Reclus marque 83,861 kil. q.) jusqu'à 100,000 kil. q., ce qui donne une densité de population de 10 à 14 hab. par kil. q., Moura donne le chiffre de 3,500 lieues kil. q. environ et il divise cette superficie en quatre catégories de sol : 1° les montagnes et les collines, inhabitées à cause de leur insalubrité et de l'asile qu'elles donnent aux esprits malfaisants; 2° les plateaux élevés composés d'immenses plaines avec des villages misérables et peu de culture; 3° les terrains moyens fécondés par l'inondation du Me-kong et 4° les terrains marécageux d'où l'on tire le lotus. Les Cambodgiens sont répandus dans le Siam, particulièrement dans les prov. de Battambang et d'Angkor, dans le Laos et dans la Basse-Cochinchine (particulièrement dans Vinh-long, Chaudoc et Ha-tien) qu'ils ont naguère occupée.

Hydrographie. — Le principal cours d'eau du Cambodge est le *Me-Kong*, la « mère des eaux ». Ce fleuve, qui prend sa source dans les *Kouen loun* et qui a une longueur d'environ 3,500 kil., après avoir traversé le Laos, pénètre dans le Cambodge, où les indigènes, oubliant le nom laotien de Me-Kong, le nomment simplement le « grand fleuve » *Tonlé Thom*. C'est ce grand cours d'eau qui a été chanté par Camoëns dans les *Lusiades* :

> Vês, passa por Çamboja Mecom rio,
> Que capitão das aguas se interpreta...

A Phnôm Penh, à l'endroit dit des *Quatre-Bras*, le Me-Kong se divise en deux branches vers la Cochinchine : l'une dite fleuve antérieur ou supérieur, *Thian giang*, passe à Mytho, l'autre fleuve postérieur, *Hau giang*, arrose Chaudoc et Long-Xuyen. Un troisième bras, le *Tonlé-Toch*, qui passe par l'ancienne capitale Ou dong, fait communiquer le Me-Kong avec une immense étendue d'eau, désignée sous le nom de Grand Lac, *Tonlé Sap* (12° 25′ et 13° 20′ lat. N., et 101° 20′ 102° 20 long. E.). Ce lac, qui suit une direction générale N.-O.-S.-E., a des dimensions variables suivant la saison; quand il est plein, il a une longueur environ de 130 kil. sur une largeur moyenne de 25 kil., avec une profondeur de 12 à 14 m.; à sec, le Tonlé Sap a une superficie d'environ 2,600 kil. q. Les Cambodgiens appellent *Prek* les arroyos ou rivières, et *Stung* les rapides. Nous ne croyons pas nécessaire dans ce bref aperçu de donner, sauf celui des deux *Vaïco*, leurs noms, d'autant plus qu'en dehors des affluents du Tonlé Sap, de la rivière de Kampot, etc., en général leur parcours principal se trouve dans la Basse-Cochinchine.

Climat. — Le climat du Cambodge est fort semblable à celui de la Cochinchine française; l'année est divisée en deux saisons parfaitement marquées : l'une sèche, de novembre à mars, l'autre humide, d'avril à octobre; les saisons dépendent d'ailleurs complètement des moussons. La température est en moyenne de 28° centigr., elle descend en novembre et décembre à 18° et monte pendant les grandes chaleurs à 36° et même sur les bords du Tonlé Sap à 40°. Toutefois, c'est moins son élévation que sa nature qui rend la chaleur insupportable dans les pays de l'extrême Orient : il faut ajouter à la souffrance causée par une chaleur excessive celle que produit l'humidité de l'air, une pression barométrique énervante, la présence d'insupportables moustiques et, près des cours d'eau, particulièrement du Tonlé-sap, la réverbération du soleil. — Les principales maladies, qui existent d'ailleurs à l'état endémique, sont la dysenterie, souvent précédée de la diarrhée chronique, et les fièvres paludéennes. La variole frappe surtout les indigènes. La haute température est une cause d'anémie générale qui nécessite des voyages en Europe relativement fréquents. Malgré tout, le climat du Cambodge est loin d'être aussi mauvais que celui de nos établissements de la côte occidentale d'Afrique, et, avec les précautions élémentaires de l'hygiène, — les insolations et l'abus des alcools sont plus encore que le climat cause des maladies, — l'Européen supporte facilement un séjour de quelque durée dans le pays.

Gouvernement et Divisions politiques. — La monarchie est absolue au Cambodge; les pouvoirs du roi sont illimités; la personne du souverain est sacrée; le prince a droit de vie et de mort sur ses sujets. Le protectorat français a naturellement tempéré les excès de ce régime autocratique. L'énumération complète des titres du roi prendrait douze lignes de cette encyclopédie. Plus simplement le roi est aujourd'hui le *Som-dach Pra* Noroûdam *Prom Boreraksa Pra Maha Abbarach*. De Noroûdam, nous avons fait Norodom. Au-dessous du roi vient, — je parle en général, car tel n'est pas le cas en ce moment, — vient le roi abdiqué, le *Prea Maha Obbajuréach;* suivant la coutume très répandue dans cette partie de l'Asie où deux rois se sont souvent partagé le trône, l'un ayant les honneurs, l'autre la puissance, la chose n'a rien d'extraordinaire. Au troisième rang se trouve le premier prince du sang, le *Prea Maha Obbarach*, qui peut être le prince héritier. En dernier lieu arrive la première princesse du sang, la *Somdach Prea téau*, qui est suivant le cas, la reine douairière, la sœur du roi, etc. — Le roi, le roi abdiqué, le premier prince et la première princesse du sang ont chacun leur statut personnel, maison montée, officiers attachés à leur personne. Il y a donc quatre classes *(sam-rap)* de fonctionnaires qui se distinguent entre eux par le sam-rap auquel ils appartiennent. Ce sont les chiffre pâlis *ek*, *tou*, *trey*, *chetva*, 1, 2, 3, 4, qui marquent ces sam-rap; nous aurons donc le *sam-rap-ek* pour le roi, le *sam-rap-tou* pour le roi abdiqué (comme il n'y a pas en ce mo-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de roi abdiqué, ce dernier sam-rap rentre dans le sam-rap-ek), le *sam-rap-trey* pour le premier prince du sang et le *sam-rap-chetva* pour la première princesse du sang. Ces deux derniers sam-rap appartiennent en ce moment au frère de Norodom, héritier présomptif du trône, et à la reine douairière. Les femmes ne sont pas exclues de la succession au trône auquel elles peuvent aspirer en l'absence d'héritiers mâles. — Le roi est aidé dans l'administration par cinq ministres qui appartiennent à la première classe des fonctionnaires, *samp-rap-ek;* ce sont : le *Chau fea,* premier ministre ; le *Youm reach,* ministre de la justice ; le *Veang,* ministre des finances et gouverneur du palais; le *Kralahom,* ministre de la marine, chargé en même temps des douanes, des pêcheries, de la police fluviale, etc., en un mot de tout ce qui concerne les cours d'eau du pays; et le *Cha krey,* qui est aussi bien ministre de la guerre que des travaux publics ; il est chargé des transports par terre, c.-à-d. des réquisitions de buffles, de chevaux, d'éléphants, etc., pour le service de l'Etat. — A chacun de ces cinq ministres correspond une certaine division territoriale et administrative, *dêy,* du royaume : au Chau fea correspond la terre de *Kampong Svai;* au Youm reach, celle de *Treang;* au Veang, celle de *Thbaung-Khmum;* au Kralahom, celle de *Ba Phnom,* et enfin au Cha krey, celle de *Poursat.*— En réalité, le pays est divisé en cinquante-six provinces, *khet,* ainsi réparties : huit pour Kampong Svai *(Chakreng, Stung, Kampong-Svai, Prey-Kedey, Barai, Stung-trang, Kampong-siem* et *Chœung-prey) ;* douze pour Treang *(Krâng-samré, Phnôm-sruoch, Kong-pisêy, Kâmpot; Kândal-stung, Bati, Treang, Bantéey-méas, Péem, Saang, Kâ-thôm, Prey-krebas);* sept pour Thbaung-khmum *(Sambaur, Sambok, Krechés, Kancho. Chalhung, Thbaung-khmum, Totung-thngay);* six pour Ba-Phnôm *(Préy-veng, Péem-cho, Ba-Phnôm, Romduol, Svai Téep* et *Loeuk-dek);* sept pour Poursat *(Poursat, Kreko, Krâng, Bâbaur, Rolea-pier, Thpong* et *Kampong-som);* enfin seize provinces n'appartiennent pas aux cinq grands apanages, ce sont les provinces centrales ou des *Quatre-Bras (Chado Muhk)* dont voici les noms : *Kampong-lêng, Anlong-réech, Muhk-kompul, Kang-méas, Lovêk, Kampong-luong, Phnôm-penh, Samrong-tong, Kâ-sutin, Svai-romiht, Khsach-kandal, Lovea-em, Sitho-kândal, Sitho-sedam, Sitho-chhveng, Kien-svai.* — Ces cinquante-six provinces appartiennent : quarante-deux au sam-rap-ek; sept de Kampong-svai (Chakreng, Stung, Kampong-svai, Barai, Stung-trang, Kampong-siem, et Chœung-prey), huit de Treang (Kampot, Krang-samré, Bati, Treang, Bantéey-méas, Péem, Saang et Préy-kebas); sept de Thbaung-kmum (déjà citées); six de Ba-phnôm (déjà citées); sept de Poursat (déjà citées); et sept de Chado Muhk; six au sam-rap-tou : Treang (Phôm-sruoch, Kandal-stung), Chado-Muhk (Kampong-luong, Svai-romiht, Sitho-kândal, Sitho-chhveng) ; cinq au sam-rap-trey : Treang (Kong-pisêy, Kâ-thôm), Chado-Muhk (Khsach-kandal, Lovea-em, Sitho-sedam) ; enfin trois au sam-rap-chetva : Kampong-svai (Prey-kedey), Chado Muhk (Anlong-réech, Muhk-kompul), — A la tête des provinces se trouve un gouverneur, *Chau-fai* ou *Chau-fai khet* ou *Chau-fai-srok;* il y a au-dessous de lui un sous-gouverneur, *balat,* deux sous-préfets, *snang,* puis des adjoints *kralapéas,* et enfin les chefs de village, *me-srok.* Sauf ces derniers désignés par leurs administrés dont le choix est ordinairement ratifié par l'administration, les fonctionnaires sont nommés par le gouvernement ou plutôt par le *Chau-fai.* Le rôle des me-srok, des maires, est fort important; en général les Asiatiques préfèrent s'adresser aux anciens des villages, représentant la tradition et le droit coutumier, plutôt qu'à l'administration trop souvent arbitraire. — Les fonctionnaires, ceux que nous appelons mandarins (on sait que le mot de mandarin n'a rien d'oriental; il est d'origine portugaise et vient de *mandar,* commander) se nomment *namœûn;* ils sont, depuis les ministres jusqu'aux maires de village et leurs subordonnés, répartis dans l'un des quatre sam-rap et dans chaque sam-rap dans dix degrés, *sahk;* chacun de ces degrés est marqué par un certain nombre de milliers, *pâhn,* et l'on dira un mandarin à dix, neuf, huit milliers (pâhn) de dignités. Les grands mandarins sont ceux des deux degrés les plus élevés, c.-à-d. les *sam-dach* et les *okhna;* puis viennent les petits mandarins : *chauponhéa, prea, khun, luong, mœûn, néey,* etc. Il y a une différence d'un degré d'un sam-rap à l'autre; on distingue souvent deux mandarins du même rang, chargés de fonctions semblables dans le même sam-rap par le titre de mandarin de la droite *(sedam)* et de mandarin de la gauche *(chhveng);* cette désignation, bouddhiste d'origine, se retrouve d'ailleurs dans l'Annam. Enfin il faut diviser les mandarins en mandarins de la couronne, de l'intérieur, *namœûn kenong,* et en mandarins de province, de l'extérieur, *namœûn krau.* On compte à la capitale : 121 mandarins du roi, 51 de l'obbajuréach, 40 de l'obbarach, 25 de la samdach prea teau, 17 mandarins chinois, 8 mandarins malais, c.-à-d. 262, auxquels il faut ajouter 56 gouverneurs de provinces, ce qui forme un total de 318 mandarins. — Depuis la convention passée en 1884 entre la France et le Cambodge, les divisions administratives ont été modifiées ainsi qu'on le verra plus loin.

Villes principales. — *Phnôm-Penh* (11°37′ lat. N. ; 102° 37′ long. E.), capitale du royaume depuis 1866 ; cette ville est située à l'endroit appelé les *Quatre-Bras* du Me-Kong, elle était jadis baignée par la mer; cette ville doit son nom, qui signifie *montagne pleine,* à un monticule de 25 m. de hauteur ; elle s'appelait au xve siècle *Chado-muhk,* et les Annamites la désignent sous le nom de *Nam vang.* Avant que cette ville n'eût été réduite en cendres par les Siamois en 1834, elle contenait encore 50,000 hab. ; aujourd'hui, c'est une grande rue qui s'étend sur la rive droite du Me-kong et dont la population, mélange de Cambodgiens, de Malais, de Siamois, de Chinois, doit s'élever à environ 30,000 hab., chiffre très variable aux époques de la pêche et de la récolte du coton. Les capitales du Cambodge ont changé beaucoup, et nous notons parmi elles, outre Phnôm-Penh, *Angkor la Grande, Basan, Kampong Krassang, Lovéa-êm, Kâ-Khluk, Oudong Meanchey* et *Pram dom long.* Phnôm-Penh est relié à la Basse-Cochinchine par un service français de bateaux à vapeur qui dessert Saïgon, Mytho, Vinh-long, Sadec, Soctrang, Chaudoc, Bentré, Phnôm-Penh et Battambang. — *Kampot* est, depuis les annexions, le seul port qui reste sur le territoire cambodgien ; il était dans les temps anciens fréquenté par les Malais, qui essayèrent à plusieurs reprises la conquête du pays.

Produits, Commerce. — Le grand marché du Cambodge est Phnôm-Penh, quoique d'autres points fassent concurrence à cette ville pour certaines spécialités, comme Kampot pour le poivre et Ba-nam pour les céréales. Le sol est extrêmement fertile ; le riz, qui est la base de la nourriture des indigènes, est la culture principale du pays. La production du riz n'étant pas suffisante, la Basse-Cochinchine en fournit une partie, ainsi que du sel, des nattes, des cordages, des huiles. La Chine apporte de la cannelle, des soieries, de l'alun, du salpêtre, de la pharmacie ; l'Inde envoie l'opium et l'Europe fournit les armes, la quincaillerie, la parfumerie, les eaux-de-vie. En revanche, le Cambodge exporte, particulièrement en Cochinchine française, une quantité considérable de coton, du poivre, qui va même jusqu'en Europe, du tabac, qui est de bonne qualité, du sucre de palmier, des haricots, du cardamome, de la sésame, des cornes de rhinocéros, de buffles, de bisons *(khting),* des peaux de bœufs, de bisons, de buffles, d'éléphants, de rhinocéros, etc., des plumes de pélican et de marabout, des queues de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

paon, des os d'éléphant et de tigre, des carapaces de tortue, etc. La pêche du Grand Lac est une abondante source de profit. Il faut avouer que les ressources du Cambodge, qui produisent un revenu trop peu sérieux, seront singulièrement développées avec une main-d'œuvre plus importante, un meilleur système de douanes, des relations plus étroites avec le Laos, l'extension de certaines cultures, celle du mûrier par exemple, puisque la soie est la plus importante des industries cambodgiennes, l'élevage du bétail, etc.

Calendrier. — Les Cambodgiens ont trois ères : 1° l'*ère religieuse des bouddhistes* (ère de *Prea-Put-Sacrach*), qui commence le jour de la mort de Çakyâ-Mouni et correspond au mois de mai, 543 av. J.-C. ; 2° une *ère politique (Moha Sacrach)*, qui commence sous le règne de *Prea-Ket-Mealea*, marque la date officielle de l'introduction du bouddhisme au Cambodge et correspond à l'année 78 ap. J.-C. ; enfin, 3° une *ère vulgaire* civile, en un mot l'ère pratique *(Chollâ Sacrach)*, qui commence à l'arrivée à Angcor des livres bouddhistes apportés de *Srok Langka* (Ceylan) et qui correspond à l'année 638 ap. J.-C. Comme chez les Chinois, l'année se compose de douze mois lunaires avec un mois intercalaire tous les trois ans. Le cycle lunaire, comme chez les Chinois également, composé de soixante ans, se subdivise en cinq périodes de douze ans, période que l'on appelle *Mo Khsê chhnam*, corde d'années représentée par les douze noms suivants : bœuf *(chhlou)*, tigre *(khal)*, lièvre *(thâs)*, dragon *(roûng)*, serpent *(mosânh)*, cheval *(momi)*, chèvre *(momé)*, singe *(vok)*, coq *(roka)*, chien *(châ)*, porc *(kor)* et rat *(chût)*. Ces douze noms répétés cinq fois font donc dans l'ordre indiqué ci-dessus une série de soixante noms représentant les soixante années du cycle, que l'on divise alors en six décades *(chnor)*. Par suite, pour indiquer la date, on marque d'abord l'ère, par exemple Cholla Sacrach, 1251, qui correspond à notre 1889, année du bœuf (tigre, etc.), un, deux, trois, quatre, etc., suivant l'année de la décade correspondant à l'animal.

Monnaies, Poids, Mesures. — Les monnaies en usage sont : 1° la barre d'argent ou *nên*, qui vaut 100 ligatures, c.-à-d. 90 fr. Les subdivisions de la nen ne sont pas monnaie courante ; elles ne servent que dans les calculs ; le *denh*, dixième de la nen ; le *chi*, dixième du denh ; le *hun*, dixième du chi ; le *li*, dixième du hun ; 2° la piastre cambodgienne, *prac bat* ou *prea sat*, pièce d'argent, valant 4 ligatures ; 3° la piastre mexicaine, *rihl bareang*, dont la valeur moyenne de 6 ligatures, varie suivant le marché ; 4° la monnaie de zinc, *sapèque ;* 60 sapèques font 1 *tien* et 10 *tien* une *ligature (trenot kas)*, qui vaut environ 0 fr. 90 ; 10 ligatures font 1 bâch = 9 fr. ; 5° le gros lingot d'or vaut 16 nens d'argent, le petit, la moitié ou 8 nens. — L'unité de poids est le *néal* ou livre (600 gr.) = 16 *tom longs* ou *tâëls ;* 1 *tâël* (37 gr. 50) = 10 chis ; 1 *chi* = 10 huns ; 1 hun = 0 gr. 375 ; ces poids sont chinois ; les poids cambodgiens sont le *tom long* ou taël (37 gr. 50) = 4 bats ; 1 *bat* (9 gr. 375) = 4 slongs ; 1 *slong* (2 gr. 344) = 2 fuongs ; 1 *fuong* (1 gr. 172) = 4 péys ; 1 *pey* = 0 gr. 293. Pour les grosses marchandises on compte par *picul (hap)* du poids de 40 (100 livres cambodgiennes), 42 et 45 ligatures ; en pratique le picul = 60 kilog. — L'unité de capacité est le *thang* (40 litres) = 2 tau (panier, 20 litres) ; 1 *tau* = 2 konteang (10 litres) ; ces mesures servent surtout pour le riz ; 1 *konteang* = 2 kom bâng (contenu de deux mains réunies ouvertes) ; 1 *kom bâng* = 2 luk day (une main ouverte) ; 1 *luk day* = 2 ke day (main fermée) ; 1 *ke dây* = 8 *cheyp* (pincée). Une charge de 20 thang se nomme *mo dek*, une voiture de 80 thang se nomme *mo roté*. — L'unité de longueur est la coudée *(hat)* de 0^m40 à 0^m50 = 2 cham am ; 1 *cham am* = 12 thnop (travers de doigt) ; 1 *thnop* = 12 krâhp srau (grain de riz) ; 1 *krâhp srau* = 12 khluon chay (corps de pou) ; 1 *khluon chay* = 12 pong chay (lente de pou) ; 1 *pong chay* = 8 anu (grain de sable) ; 1 *anu* = 8 *abhâmann* (atome de poussière). La brasse *(phiêem)* vaut 5 *hat* ou coudées = 2^m50 ; le *sen* = 20 brasses = 50 m. ; le *moroi sen* = 100 sen = 2,000 brasses = 5 kil. ; des auteurs ne le comptent que 4 kilom. Pour les grandes distances, le *yuch* estimé 9 milles marins. Pour les étoffes, le *thbaûng* = 19 hat.

Art. — L'art khmer doit sa réputation surtout aux merveilleux monuments de certaines de ses localités, particulièrement à Angcor et à Battambang. Leurs ruines, découvertes par les Portugais en 1570, mentionnées en 1666 dans la *Relation des missions des évêques français* (Paris, 1674), plus tard, par un missionnaire portugais dont la description inédite se trouve à Macao, ont été visitées en 1850 par l'abbé Bouillevaux ; mais c'est généralement au voyageur français Henri Mouhot (1860), qu'on attribue l'honneur d'avoir attiré l'attention du monde sur leur importance. Depuis cette époque, Doudart de Lagrée (1864-1866), l'Anglais Thomson, le docteur allemand Bastian, les Français le lieutenant Delaporte (1873), Moura, Aymonier, Pierre, le docteur Harmand et tout récemment (1888) Louis Fournereau, ont visité fructueusement ces monuments. Mais Angcor étant maintenant sur le territoire siamois ne rentre pas dans le cadre de cet article (V. Angcor).

Religion. — Les Cambodgiens appartiennent à la branche Sud ou de Ceylan du bouddhisme, mais ce bouddhisme est singulièrement modifié par des emprunts aux superstitions populaires et aux traditions brahmaniques. Brahma prend même place dans le panthéon khmer sous le nom de *Prom* ou *Brom*. Le bouddha Çâkya-Mouni est appelé par les Cambodgiens *Prea Put* ou *Prea-sac mannac-cudom ;* quand il sera passé dans le *Nippéan* (Nirvâna), il sera remplacé par le bouddha *Préa-Mittay* (Mittreya). Nous retrouvons dans la religion du pays le canon bouddhiste, Tripitaka *(Prea Trey Beydâk)* avec ses trois divisions : la doctrine, Sutra *(Prea Saut)*, la discipline, Vinaya *(Prea Viney)* et la métaphysique, Abidharma *(Prea Apithom)*. Les ministres du culte bouddhiste s'appellent bonzes ou talapoins, ce dernier nom tiré de l'écran en paille monté sur un long bambou qui leur sert comme d'un éventail ; les Cambodgiens les appellent *Luc sang* (seigneurs prêtres), leurs deux chefs, le *Somdach-Prea-Sang-Créach* et le *Somdach-Prea-Soccon* sont assimilés au roi et au roi abdiqué ; ces bonzes ont à leur tête quatre bonzes de degré supérieur désignés par le titre général de *Chung Kru* et les titres particuliers de *Préa Put thu véang*, *Sangkréach chéa*, *Prea thor mokhét* et *Prea von narat*. Les couvents ou bonzeries, qu'on appelle *kot*, sont dirigées par un supérieur nommé *mi-vat*, avec un sous-chef nommé *cru-sot*. Avec les bonzes il faut citer les *horas*, sorte de devins chargés de régler le calendrier, de marquer les jours heureux, etc. ; les *achars*, anciens bonzes, sortes de scolastiques ou de diacres qui remplissent les fonctions de clercs auprès des talapoins ; et les *bakous*, dont nous avons déjà parlé, qui se prétendent d'origine brahmanique et qui ont la garde de la lame sacrée, *Prea khan*. Ajoutons d'ailleurs aux bonzes, qui ne forment pas une caste à part, les devins, qui leur font une concurrence déloyale, dans un pays où l'on croit aux sorciers et à la sorcellerie.

Missions catholiques. Il est probable que le premier missionnaire catholique au Cambodge (qui comprenait alors également toute la Basse-Cochinchine) a été, vers 1550, le dominicain Gaspar da Cruz. Il fut suivi en 1553 au Cambodge par les missionnaires portugais Luis Cardoso et Jean Madeiro. La mission du Cambodge fut comprise dans le diocèse de Malacca, créé en 1557, et des dominicains continuèrent l'œuvre de leur devancier ; mais, en réalité, les missions ne commencèrent à prendre pied au Cambodge que lors de la prédication des jésuites en 1617. En 1668, une chrétienté fut

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

créée à Piñhalu ou Thonol, puis, vers 1670, l'évêque de Bérythe, de la Motte-Lambert, envoya au Cambodge le père Louis Chevreuil pour visiter les divers centres de prosélytisme dans le pays. Le vicariat apostolique de la Cochinchine, formé en 1659 aux dépens du diocèse de Malacca, a été divisé en 1844 en deux vicariats : Cochinchine orientale et Cochinchine occidentale, et enfin de ce dernier, dédoublé en 1850, on a détaché le vicariat apostolique du Cambodge (qui appartient au séminaire des missions étrangères de Paris), dont le premier administrateur fut Jean-Claude Miche, évêque de Dansara, qui mourut à Saïgon le 1er déc. 1873. Ce vicariat apostolique embrasse également les deux provinces de la Cochinchine française de Ha-tien et de Chaudoc et diverses tribus laotiennes. L'abbé Louis Aussoleil, du diocèse de Tulle, qui remplaça Mgr Miche comme supérieur de la mission, retourna en France en 1875 ; ce dernier a été définitivement remplacé comme supérieur par Marie-Laurent-François-Xavier Cordier qui, supérieur de la mission de 1875 à 1882, a été le 6 janv. 1883, sacré évêque de Gratianopolis, et est actuellement encore le vicaire apostolique de la mission, avec vingt et un missionnaires européens pour l'aider dans son apostolat. La mission du Cambodge a d'ailleurs donné, comme celle de Cochinchine, un certain nombre de victimes, dont la plus illustre est probablement Jean-Baptiste Barreau, massacré le 9 janv. 1867. — L'enseignement catholique comprend au Cambodge 29 écoles paroissiales avec 1,132 élèves ; un séminaire avec 85 élèves ; 4 orphelinats avec 200 enfants environ ; la Sainte-Enfance, etc., sont dirigés par les sœurs de la Providence de Portieux, qui remplissent les mêmes fonctions que les sœurs de Saint-Paul de Chartres à Saïgon. On estime la population chrétienne du Cambodge, distribuée dans 17 districts, à 16,116 convertis, dont 850 Cambodgiens, 62 Chinois et le reste annamite, la plupart, environ 10,000, sur territoire français.

Histoire. — L'histoire du Cambodge remonte à une très haute antiquité, et s'est trouvée associée d'une façon très intime à celle des pays voisins, le Siam, le Laos, le Tchampa et l'Annam. Une légende d'origine indienne marque bien les rapports si étroits entre ces différents peuples. Le roi des génies *Préa-En* (Phra-Indra) apparut un jour aux rois du Cambodge, du Siam et de l'Annam pour leur demander ce qu'ils désiraient : il tenait à la main une épée flamboyante. Le premier de ces princes voulait obtenir l'observation exacte des préceptes de la justice : il reçut l'épée étincelante comme le diamant. Le second se contentait de son royaume, et on lui donna une garde d'épée d'or et d'ivoire ; le dernier qui souhaitait la toute-puissance eut en présent un fourreau d'or. Cette épée antique, nommée *Préa Khan*, est confiée à la garde des *Bakous*, que l'on nomme aussi *Préam*, *Bréam*, *Borohet*, et dont les chefs sont au nombre de sept, le premier portant le titre de *Prea-thommorut-Eysey-sel-set-rutchi-chessda*. Ces Bakous sont en réalité des brahmes, et ils prétendent venir du N.-O. de l'Inde, du pays même de Camboya, d'où le nom de Cambodge, tandis que les Cambodgiens eux-mêmes ne viendraient que du Pégou. Quoi qu'il en soit, on trouve déjà le royaume du Cambodge au IVe siècle de notre ère. Les livres bouddhiques furent apportés de Ceylan, *Srok Langka*, par le religieux *Preà Put Khosa*, sous le règne de *Préa Ket Méaleà*. Au VIIe siècle, le Cambodge appartenait à la province chinoise de *Founân*, qui correspondait à peu près au Tong-King; en 616, le *Tchin la*, *Tchen-la* ou *Tchan-la*, comme les Chinois appellaient le Cambodge, commença à payer le tribut au Céleste-Empire ; il le payait encore sous les Tang (quatre fois), les Song, les Ming. En 625, le roi du Cambodge avait cependant secoué le joug de la Chine et s'était même emparé du Tong-King et du Tchampa (Binh-Thuan actuel). Plus tard, sous les Ming, le roi du Cambodge étendit sa domination sur l'Annam. Un voyageur chinois, qui a visité le Tchin-la au XIIIe siècle, nous a laissé une description de ce royaume qui a été traduite en français successivement par Abel Rémusat (Paris, 1819, in-8 et *Nouv. Mél. As.*, I, pp. 71-152) et M. d'Hervey de Saint-Denys (*Ma Touan-lin*, II, pp. 476-488). Le Siam, qui au VIIe siècle dépendait du Cambodge, s'en rendit indépendant, d'où son nom de *Muang-Thaï*, le royaume des libres. En 1028, les Cambodgiens payèrent le tribut à l'Annam ; en 1057, un lépreux, guéri par *Préa En*, monta sur le trône du Cambodge. Dès le XIIIe siècle commence la décadence du Cambodge, que ne contribuèrent pas peu à accélérer les luttes intérieures, mais qui eut pour point de départ la guerre contre les Mongols de Chine (1268). L'histoire du Cambodge devient plus certaine à partir du XIVe siècle, grâce à la deuxième partie de la *Chronique royale* ou *Pongsa Voda* qui commence en 1346 et qui a été publiée dans les *Explorations et Missions* de Doudart de Lagrée. Le XVIIe et le XVIIIe siècle sont marqués par des luttes contre le Siam et l'Annam ; c'est à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle que date l'ingérence des Annamites dans les affaires du Cambodge, qui occupait alors non seulement le Cambodge actuel, mais encore les six provinces de la Basse-Cochinchine. En 1680, 3,000 Chinois fidèles aux Ming et qui ne voulaient pas se soumettre aux Mandchous, se rendirent de Canton à Tourane, d'où le roi d'Annam les expédia en Basse-Cochinchine, où ils s'établirent à Mytho et à Bien-Hoa. La première moitié du XVIIIe siècle est marquée par des luttes avec le Siam, dont l'influence alla grandissant avec des fortunes diverses jusqu'en 1809, époque à laquelle les Siamois s'emparèrent de Battambang. En 1834, le roi *Néac-Ang-Chan*, qui régnait depuis 1796, mourut ; sa mort fut le signal de nouvelles luttes, mais les Siamois furent arrêtés dans leur invasion par les Annamites. La guerre, intermittente pendant les années suivantes, recommença en 1840 : elle fut enfin terminée en 1847 par la reconnaissance, et par le Siam et par l'Annam, de *Néac An-duong* comme roi du Cambodge, qui s'engagea à payer le tribut à ses deux puissants voisins à la fois. A la mort de Anduong, à Oudong en 1860, son fils aîné, *Ang-Chrelang* ou *Préa-Ang-Reuchéa-Votey*, né en 1834, monta sur le trône : c'est le roi Norodom dont l'histoire se confond avec celle de l'établissement du protectorat français au Cambodge, que l'on trouvera plus loin.

Les Étrangers au Cambodge. — Les Portugais arrivèrent dès le milieu du XVIe siècle au Cambodge, où ils établirent une mission catholique (1553) ; ils obtinrent un terrain par une ruse qui rappelle celle des compagnons de Didon, en coupant la peau d'un buffle en lanières extrêmement minces, de façon à couvrir le plus grand espace de terrain qui leur avait été concédé par les indigènes. Les Portugais, sous forme de métis, et en conservant leur nom, ont continué à jouer un rôle dans l'histoire du Cambodge, où ils cherchèrent, surtout au commencement du XVIIe siècle, à développer leur influence lorsqu'ils eurent été chassés de Sumatra par les Hollandais. Je relève qu'en 1596, le Portugais Luvis Velo tua l'un des rois du Cambodge ; en 1811, Joseph de Monteiro fut nommé médecin du roi ; l'interprète actuel du roi Norodom se nomme Kol de Monteiro. Ce furent les Portugais qui découvrirent en 1570 les fameuses ruines d'Angcor. Les Hollandais arrivèrent longtemps après les Portugais, mais ne restèrent que fort peu de temps au Cambodge. On a conservé la relation du voyage de Geraerd van Wusthof, l'un des agents de la Compagnie des Indes néerlandaises, dans le Laos et au Cambodge en 1641. Elle est comprise dans une plaquette introuvable dont je possède un exemplaire, intitulée *Vremde Geschiedenissen in de Koninckrijcken van Cambodia en Louwen-lant; in Oost-Indien, zedert den Iare 1635, tot den Iare 1644; aldaer voor-gevallen...* Haerlem, Pieter Casteleyn, 1669, in-4. Francis Garnier a donné une partie de cette relation dans le *Bul. Soc. Géog.* de Paris, 1871, pp. 249-289. A la suite de discussions entre les Portugais et les Hollandais, deux ans plus

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tard (1643), Pieter de Regemortes qui arrivait en septembre de Batavia, envoyé par Antoine van Diemen, gouverneur général des Indes néerlandaises, était assassiné. Le meurtre de cet agent avec quelques-uns de ses compatriotes mit fin aux entreprises commerciales des Hollandais au Cambodge. La France ne trouvait qu'une concurrence asiatique lorsqu'elle établit son protectorat dans le pays.

Protectorat de la France. — En réalité les relations de la France avec le Cambodge ont commencé lors de l'envoi à Kampot, par l'amiral Charner, de l'aviso *le Norzagaray*, commandé par le lieutenant de vaisseau Lespès (24 mars 1861). A la suite de l'intervention de la France dans la Basse-Cochinchine, l'influence de Siam était devenue prépondérante dans le Cambodge, et nous pouvions craindre que le roi Norodom, hésitant entre cette puissance et la France, ne nous créât de sérieux embarras s'il se retournait vers Bangkok. L'énergie du commandant Doudart de Lagrée prévint ce danger, et grâce à cet officier distingué, le 11 août 1863, un traité d'amitié et de commerce était conclu à Ou-dong entre le roi du Cambodge Pra Maha Abbarach (Norodom) et la France, représentée par le contre-amiral de la Grandière, gouverneur et commandant en chef en Cochinchine. Il se composait de dix-huit articles dont les principales clauses étaient : que la France accordait sa protection au Cambodge ; qu'elle nommerait un résident ou consul auprès du roi du Cambodge, qui serait chargé, sous la haute autorité du gouverneur de la Cochinchine, de veiller à la stricte exécution des lettres de protection ; pleine liberté pour les Français au Cambodge ; liberté du culte catholique, etc.: donation d'un terrain aux Quatre-Bras pour construire un fort, établir un dépôt de charbon et des magasins d'approvisionnement pour les navires français. Ce traité a été ratifié à Ou-dong le 14 avr. 1864. Cependant Norodom, toujours faible, signait quelque temps après un traité avec Siam le 1er déc. 1863, ratifié en janv. 1864, qui restait secret pendant quelques mois, et dont les tendances étaient clairement indiquées par la note remise par la cour de Bangkok, le 3 juin 1864, au couronnement du roi du Cambodge, en présence du capitaine de vaisseau Desmoulins, chef d'état-major de l'amiral de la Grandière ; le Siam réservait ses droits à la suzeraineté du Cambodge et à la possession des provinces de Battambang et d'Angcor, et du Laos jusqu'au Grand-Fleuve. Les difficultés ne furent définitivement aplanies que par le traité signé par la France avec le Siam le 15 juil. 1867, traité par lequel le Siam reconnaissait le protectorat de la France sur le Cambodge, renonçait au tribut payé par ce pays et annulait le traité du 1er déc. 1863, et par lequel la France abandonnait à Siam les provinces de Battambang et d'Angcor. Le 9 juil. 1870, le roi Norodom, qui avait transporté sa résidence de Ou-dong à Phnom-Penh, signait une convention relative à la délimitation des frontières du Cambodge et de la Basse-Cochinchine. Le 1er mai 1877, ce prince signait une ordonnance royale supprimant l'esclavage. Le 9 avr. 1881 avait lieu la promulgation d'un décret du 24 févr. 1881 réglementant la justice française au Cambodge. Mais il était nécessaire de l'établir vis-à-vis des étrangers installés au Cambodge. Le traité de 1863, prévoyant les conflits entre indigènes et Français, avait bien installé un tribunal mixte franco-cambodgien, complété par les ordonnances de 1873, mais des difficultés s'étant élevées par suite de conventions particulières passées par le roi du Cambodge avec divers Européens ou Américains résidant à Phnom-Penh, une déclaration fut échangée le 21 déc. 1881 entre les gouvernements français et cambodgien pour le règlement des conflits en matière de contentieux administratif, et un décret du 6 mai 1882, du président de la République française attribua le règlement de ces conflits au conseil du contentieux de Cochinchine, siégeant à Saïgon, statuant en premier et en dernier ressort. Cette même année 1882 deux conventions étaient passées entre le gouverneur de la Cochinchine et le roi du Cambodge, l'une le 26 mars, pour réglementer le commerce des armes et des munitions au Cambodge ; l'autre relativement à l'inscription au protectorat des Annamites, sujets français, et à la suppression de l'impôt de capitation pour les inscrits. Les liens qui unissaient le Cambodge à la France ont été resserrés par la convention signée par le roi du Cambodge avec notre gouverneur général de Cochinchine, M. Thomson, le 17 juin 1884. Cette convention, qui donne de l'extension à notre protectorat, laisse les fonctionnaires cambodgiens administrer les provinces sous le contrôle des résidents français, sauf en ce qui concerne l'établissement et la perception des impôts, les douanes, les contributions indirectes, les travaux publics, et d'une façon générale, les services exigeant une direction unique et des agents européens. Le résident de France, qui est devenu résident général, a le droit d'audience privée et personnelle auprès du roi ; il est assisté d'un sous-résident qui le remplace en cas d'absence et qui est en même temps résident de la province de Phnom-Penh, où nous avons établi une municipalité. Puis le Cambodge a été divisé en huit provinces : Phnom-Penh, Kampot, Poursat, Kompong-Chnang, Kratié, Kompong-Tuong, Banam et Krauchmar, subdivisées en trente-trois arrondissements. En 1886, toutes les résidences ont été supprimées, sauf celles de Kampot, Banam, Kratié et Kompong-Tuong ; enfin, par décret présidentiel du 28 janv. 1889, les cadres du personnel des résidents et vice-résidents du protectorat du Cambodge sont fixés comme il suit : résident de 1re classe, 1 ; résidents de 2e classe, 2 ; vice-résident de 1re classe, 1 ; vice-résidents de 2e classe, 2. En 1887, un décret a appliqué avec certaines modifications le tarif général des douanes de France dans la Cochinchine française et dans les pays protégés du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge. Le budget du protectorat du Cambodge a été fixé, par décision du 17 sept. 1888, en recettes et en dépenses, à la somme de 704,700 piastres. Le Cambodge entretient à Paris, rue Ampère, quatorze jeunes indigènes qui doivent compléter leur éducation dans notre pays. Le Cambodge a été, à la Chambre des députés, l'objet de débats retentissants ; le roi, dont les revenus se trouvent fort réduits par le protectorat, cherche à battre monnaie avec les jeux, particulièrement avec le bacouan et les trente-six bêtes ; le bacouan, qui est une espèce de baccarat, est autorisé ; le jeu des trente-six bêtes, qui tire son nom des animaux indiqués sur les casiers sur lesquels pontent les joueurs, après avoir été autorisé en 1885 et 1886, a été interdit par M. Piquet, notre résident, le 1er janv. 1887. Ces trente-six bêtes sont : le buffle, le tigre, le porc, le lapin, le ver, le renard, le chat, la grue, le daim, l'araignée, le serpent, la crevette, le dragon, l'oie, l'huître, le singe, le coq, la tortue, l'anguille, la carpe, le papillon, le cent-pieds, le pigeon, le poisson, l'éléphant, le chien blanc, le chat sauvage, l'abeille, le rat, la jonque, le lièvre, le cheval blanc, le paon, le canard, le limaçon et le mollusque. Les trois dernières années ont été signalées par les troubles fomentés au Cambodge par le second frère de Norodom, Ang-Phim, né en 1842, et plus connu sous le nom de Si Watha ; les partisans de ce prince ont été dispersés, et ses derniers adhérents ou plutôt les pirates et les voleurs, traqués par les miliciens, se sont réfugiés dans les montagnes, tandis que les chefs ont été, les uns décapités, les autres déportés à Poulo-Condor, à destination d'Obock. Henri Cordier.

Bibl.: C.-E. Bouillevaux, *Voyage dans l'Indo-Chine*, 1848-1856 ; Paris, 1858, in-12 ; *l'Annam et le Cambodge* ; Paris, 1874, in-8. — Henri Mouhot, *Travels in the Central Parts of Indo-China (Siam), Cambodia and Laos* ; London, 1864, 2 vol. in-8, en français, trad. par F. de Lanoye ; Paris, 1868, in-16. — Francis Garnier, *Voy. d'explorations en Indo-Chine* ; Paris, 1873, 2 vol. in-4 et atlas. — Doudart de Lagrée, *Explorations et missions...* par A.-B. de Villemereuil ; Paris, 1883, in-4. — E. Aymonier, *Notice sur le Cambodge* ; Paris, 1875, in-8 ; *Géographie du Cambodge* ; Paris, 1876, in-8. — J. Moura, *le Royaume de Cambodge* ; Paris, 1883, 2 vol. gr. in-8. — A. Bouinais

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et A. Paulus, *la Cochinchine contemporaine*; Paris, 1884, in-8; *l'Indo-Chine française contemporaine*; Paris, 1885, 2 vol. in-8; *la France en Indo-Chine*; Paris, 1886, in-12. — Charles Lemire, *Exposé chronologique des relations du Cambodge avec le Siam, l'Annam et la France*; Paris, 1879, in-8. — L. Delaporte, *Voyage au Cambodge*; Paris, 1880, gr. in-8. — *Journal asiatique* (Aymonier, Barth, Bergaigne, Sénart). — J.-E. de Lanessan, *l'Expansion coloniale de la France*; Paris, 1886, in-8.

CAMBODGE (Ordre royal du). Cet ordre a été institué le 8 févr. 1864, par le roi Norodom, dans ses Etats du Cambodge, pour récompenser ses sujets et les étrangers qui avaient contribué à l'affranchissement et à la reconstitution de son royaume. Il décida qu'à l'avenir l'ordre servirait à récompenser tous les mérites et tous les services rendus, tant par les nationaux que par les étrangers, soit au souverain, soit à l'Etat. L'ordre est divisé en cinq classes : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers, grands-croix. La plaque consiste en un médaillon ovale en or, portant les insignes de la royauté cambodgienne sur un fond d'azur entouré d'un cercle grenat, le tout porté sur huit faisceaux de rayons d'argent diamantés. La décoration a la même forme, mais elle diffère de grandeur selon les grades. Elle est en argent pour les chevaliers et en or pour les autres. Ce bijou est surmonté de la couronne royale et se porte à un ruban rouge moiré, bordé de deux lisérés verts. — Les nominations dans l'ordre sont accompagnées d'un brevet rédigé en cambodgien et en français. Celui en français est ainsi conçu : Somdach Préa Norodom, roi du Cambodge, chef souverain de l'ordre royal. Voulant récompenser M... pour les services qu'il a rendus au royaume du Cambodge, l'avons nommé chevalier de notre ordre pour prendre rang à compter du... H. Gourdon de Genouillac.

CAMBODGE. Fleuve d'Asie (V. Mékong).

CAMBODUNUM (V. Kempten).

CAMBOGIA (*Cambogia* L.). Genre de Clusiacées, qui ne forme plus qu'une section du genre *Garcinia* L. (V. Garcinie).

CAMBOIRE, homme politique français. Administrateur du district de Périgueux. Il fut nommé en sept. 1792 député du dép. de la Dordogne à la Convention. Il y vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis et, après la session, fut commissaire du Directoire dans la Dordogne.

CAMBOLECTRI. Nom donné par Pline l'Ancien à deux peuples obscurs dont l'un, portant l'épithète d'*Atlantici*, est placé dans la Gaule narbonnaise, tandis que l'autre est mentionné parmi les peuples d'Aquitaine, entre les *Sennates* et les *Agesinates*. On ne connaît l'emplacement ni de l'un ni de l'autre (V. Pline, III, iv, 5; IV, xix, 33. V. Agesinates et Cambiovicenses).

CAMBOLIVE (Etienne), avocat et historien calviniste, né à Montpellier à une date inconnue, mort à Genève vers 1706. Il se distingua de bonne heure par son zèle religieux dans les milieux protestants de sa ville natale. Arrêté pour ce motif en 1684, il fut banni de Montpellier et se retira à Montauban, qu'il dut bientôt quitter au moment des dragonnades. Après s'être réfugié successivement à Mazères, à Toulouse, où il avait exercé précédemment la profession d'avocat au parlement, puis à Sorèze, à Castres et enfin à Lyon, il parvint non sans peine à gagner la frontière et se retira à Genève. Désormais en sûreté, il s'adonna en toute liberté aux études historiques et composa le curieux ouvrage qui l'a fait connaître et qui fut publié sous ce titre : *Histoire de divers événemens, contenant en abrégé les persécutions exercées en France, les moyens diaboliques dont on s'est servi pour détruire les protestants, plusieurs jugemens de Dieu sur quelques-uns des persécuteurs; des faits nouveaux fort curieux; les moyens de faux contre le pape, les jésuites, les moines, les religieuses et l'Eglise romaine, avec une ardente prière pour les persécutez, divisée en sept livres* (Amsterdam, 1698, in-12). A. Lefranc.

Bibl. : P. Lelong, *Bibl. hist. de la France*, I, 6082, éd. de 1768, p. 398. — *La France protestante*, 2e éd.

CAMBON. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Villefranche, sur un monticule; 456 hab. L'église paroissiale, dédiée à saint Pierre, est du xive siècle; elle n'offre rien de remarquable. Le retable du sanctuaire est du xvie siècle, mais il a été remanié et orné de deux tableaux peints sur bois.

CAMBON-du-Temple. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Cuq-Toulza; 533 hab. L'église paroissiale a été construite en 1838; elle est dédiée à saint Pierre. C. C.

CAMBON-et-Salvergues. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues; 563 hab.

CAMBON (Pierre-Joseph), homme politique français, né à Montpellier le 10 juin 1756, mort à Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, le 15 févr. 1820. Il était, quoi qu'on en ait dit, d'une famille catholique. Son père, riche commerçant en toiles de coton, avait sept enfants, deux filles et cinq garçons. L'une des filles se maria, l'autre se fit sœur de charité, *sœur grise*, et devint supérieure d'un hospice. Quant aux fils, Jean alla fonder une maison de commerce à Bordeaux; Auguste fut l'un des huit négociants qui vers 1780 transportèrent de Montpellier à Cholet l'industrie du coton. Jusqu'en 1789, Pierre-Joseph, l'aîné de la famille, tint en société avec ses deux autres frères, Pierre et César, la maison de commerce de son père. Quand les Etats généraux furent convoqués, leurs affaires étaient très prospères. L'énergie, le bon sens et la probité de Joseph Cambon le désignaient aux suffrages de ses concitoyens. Il fut nommé officier municipal, officier de cavalerie dans la garde nationale et député aux Etats généraux : mais comme la sénéchaussée de Montpellier n'avait droit qu'à deux représentants, il n'eut que le titre de député suppléant. Il vint à Versailles, et, au moment de la division de la France en départements, il s'occupa d'obtenir pour Montpellier le titre de chef-lieu du département de l'Hérault. Il assista le 20 déc. 1789 à la fête donnée par le district des Cordeliers à une délégation de Montpellier (et ce fut la première en date des fêtes patriotiques de Paris). Son père, au mois de mars 1789, avait, avec quelques négociants de cette ville, fondé une société destinée à prévenir la disette par des approvisionnements de blés et des prêts gratuits : et au mois de juillet, après la suppression des anciens corps municipaux, il provoqua la formation d'une commission communale, qui géra avec habileté et prudence les affaires de la ville jusqu'au moment où la nouvelle administration établie par la Constituante entra en fonction.

Elu à l'Assemblée législative, Joseph Cambon s'y fit bientôt remarquer par ses connaissances financières. Il fut le membre le plus actif du Comité des finances : c'est lui qui fut le plus ordinairement chargé de vérifier l'état des caisses de la Trésorerie et de l'Extraordinaire, de contrôler la fabrication des assignats. Son rapport sur l'état de la dette, sur les ressources et les dépenses de la France en 1792, est d'autant plus à louer que le désordre de la comptabilité était grand sous l'ancien régime. Il était républicain d'instinct : ni croyant ni philosophe, il ne semble pas avoir lu jamais Rousseau ni les autres écrivains du xviiie siècle, ni l'histoire d'Athènes ou de Rome. C'est un des esprits les plus libres et les plus droits de l'Assemblée. Quand on avait appris la fuite du roi le 21 juin 1791, il avait, avec les autorités de l'Hérault, demandé à l'Assemblée de proclamer la République. A Paris, il reste étranger aux clubs, aux sociétés et même aux partis, mettant toujours sa prodigieuse activité au service de ceux qui proposaient des choses utiles au pays. Il n'hésite pas à demander des mesures de rigueur contre tous les ennemis déclarés ou secrets de la constitution. Les émigrés ont provoqué leur patrie : il veut qu'ils paient les frais de la lutte. Aussi, le 9 févr. 1792, fait-il décréter le sequestre des biens des émigrés. A la suite des troubles suscités par le fanatisme religieux, il demande, sans succès, la déportation à la Guyane des prêtres réfrac-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

taires. Il se montre partisan résolu de la guerre à l'Autriche et à la Prusse. Quelques députés craignant que la France n'ait pas les ressources nécessaires, Cambon leur répond que la France a plus de ressources que toute l'Europe réunie; il fait allusion aux biens ecclésiastiques et aux biens des émigrés. Il proteste contre le maintien au ministère de Bertrand de Moleville, un des plus habiles défenseurs de l'ancien régime. Il fut le dernier président de la Législative : avant la dissolution de l'Assemblée, il avait demandé la création d'un Muséum pour conserver les monuments artistiques et proposé que les statues des « tyrans » fussent fondues et converties en canons.

Réélu par le département de l'Hérault député à la Convention, il y fut, comme à la Législative, le gardien du trésor public et le défenseur des institutions et des lois nouvelles. L'Etat avait avancé douze millions à la commune de Paris : Cambon réclame sans cesse les comptes de la municipalité et s'oppose à de nouveaux prêts. Les prétentions de la Commune lui semblent avilir la Convention nationale. Il dénonce les placards où Marat provoque au meurtre. Il fait décréter d'accusation les anciens ministres de Grave, Lajard et Narbonne. Il somme Danton de rendre les comptes de son ministère. Il surveille attentivement les marchés passés par le ministère de la guerre pour les fournitures militaires, soutient contre les fournisseurs le commissaire de la trésorerie Lhermina, et fait casser les contrats signés par Dumouriez; sa lutte contre lui dura jusqu'au moment où l'ambition jeta ce général dans la révolte et la trahison. Cambon s'attire la haine de Robespierre, en proposant la suppression du salaire alloué par l'Etat au clergé. Son autorité grandit chaque jour. C'est lui qui, le 15 nov. 1792, trace dans un rapport la conduite que doivent tenir les généraux français dans les pays conquis, fait adopter une proclamation aux peuples étrangers et un décret qui transformait la guerre étrangère en guerre de propagande révolutionnaire. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans appel et sans sursis. Les frais de la guerre devenaient de plus en plus considérables, et la guerre civile allait à peu près tarir les revenus de l'impôt. Pour subvenir aux dépenses militaires, Cambon, le 3 févr. 1793, fit décréter une création de 800 millions d'assignats; il ne réussit pas à empêcher l'établissement du tribunal révolutionnaire; mais, appelé au premier comité de Salut public, il stimula énergiquement les bureaux des ministères; il travailla à organiser les nombreuses armées qui fermèrent bientôt toute la France à l'invasion étrangère. Au 2 juin 1793, il eut le courage d'aller se placer au milieu des Girondins dont les sections demandaient l'arrestation. Aussi, quand le comité de Salut public fut renouvelé sous l'influence de Robespierre, n'y fut-il pas maintenu; c'est lui qui fit, rétrospectivement, le tableau des efforts tentés par ce comité pour assurer le triomphe de la Convention contre la coalition et contre les révoltes intérieures (11 juil. 1793).

Quoiqu'il eût condamné la proscription des Girondins, il n'hésita pas à accorder le secours le plus entier au nouveau comité de Salut public. Il comprit que le triomphe de la Montagne était nécessaire au salut de la France. Il provoqua la rédaction du Code civil; mais c'est surtout en cherchant à faire régner l'ordre dans les finances qu'il concourut efficacement au salut de la patrie. Les assignats étaient l'unique ressource financière de la France. Les avilir, c'était paralyser la défense; aussi, à l'extérieur comme à l'intérieur, les ennemis de la France, les Anglais, les émigrés, les royalistes, travaillaient avec ardeur à les déprécier, soit par l'agiotage, soit par la contrefaçon. Cambon s'attacha à déjouer leurs manœuvres. Dans cette vue, il fait démonétiser les assignats à face royale au-dessus de 100 fr. (31 juil. 1793), supprimer la Caisse d'escompte, la Compagnie des Indes et toutes les sociétés par actions (24 août). La corporation des agents de change est dissoute et la Bourse fermée depuis le 27 juin. Le 24 août, après un rapport célèbre, il propose la création du grand-livre de la dette publique; c'est un moyen d'anéantir tous les titres de créance royale, de mettre un frein à la concurrence que ces titres faisaient aux assignats et de simplifier la comptabilité publique. Par cette création, Cambon a jeté les fondements de notre système financier actuel. Il ne se montra point partisan de la loi du *maximum*. Mais il fit interdire le commerce de l'or et de l'argent. Grâce à ces diverses mesures, les assignats, qui étaient à 22 % au mois d'août, remontèrent à 48 % vers la fin de l'année 1793. A ce moment Cambon a l'autorité sinon le titre de contrôleur général des finances. Ses collègues ont pleine confiance dans sa probité. Défiant envers tous ceux qui maniaient les fonds publics, il exige d'eux une comptabilité sévère. La chambre des comptes avait été supprimée; son contrôle infatigable en tient lieu. Il dénonce les marchés frauduleux de Malus et d'Espagnac. Témoin au tribunal révolutionnaire, il atteste que le décret sur la suppression de la Compagnie des Indes a été falsifié, ce qui entraîne la condamnation à mort de Fabre d'Eglantine, pourtant innocent. Son témoignage en faveur de Danton suffit à dissiper les soupçons qui pesaient sur celui-ci à propos des 300,000 fr. qu'il avait dépensés dans sa mission en Belgique. Il fait mettre en liberté le banquier Perregaux, compromis par le mensonge d'un condamné à mort. Gaudin, dans ses Mémoires, affirme qu'il lui dut la vie. Il préserva de l'échafaud le plus longtemps qu'il put les anciens receveurs généraux des finances; il empêche l'envoi dans l'Hérault du représentant Borie, qui avait fait de nombreuses exécutions à Nîmes, et permet à son père d'accueillir dans sa maison à Montpellier plusieurs députés proscrits par la Convention.

L'indépendance de son caractère, sa haine de la dictature, et peut-être aussi son indulgence, n'étaient point faites pour lui concilier Robespierre. Il avait rendu impossibles les malversations et les erreurs en réorganisant, le 1er mars 1793, la fabrication des assignats. Il avait aussi obtenu que chaque jour la Trésorerie nationale fît connaître l'état des caisses publiques. Néanmoins Robespierre osa le traiter de fripon et prétendit qu'un décret proposé par son comité avait pour but de *contre-révolutionner* les finances. Ce fut une imprudence fatale au dictateur : « Avant d'être déshonoré, je parlerai à la France, s'écrie Cambon... Etranger à toutes les factions, je les ai dénoncées tour à tour lorsqu'elles ont tenté d'attaquer la fortune publique; tout dévoué à mon pays, je n'ai connu que mon devoir, et je ne servirai que la liberté... Il est temps de dire la vérité tout entière : un seul homme paralysait la volonté de la Convention nationale, cet homme... c'est Robespierre. » (26 juil. 1794.) Cette protestation fut pour l'Assemblée le signal de la résistance et le prélude de la chute de Robespierre.

Cambon plus tard se repentit d'avoir contribué à cet événement. Il fut une des victimes de la réaction qui le suivit. Comme tous les anciens montagnards, il fut bientôt attaqué par les feuilles royalistes et les journaux de Tallien. C'est lui cependant qui fait déclarer nationales les dettes des émigrés le 1er juin 1795 (12 nivôse an III). Il est calomnié; on le rend responsable de la disette, du discrédit des assignats. Il est même accusé de malversations. Il fait tous ses efforts pour ralentir la réaction. A une attaque de Tallien il réplique vivement le 7 nov. 1794 : « Viens m'accuser, Tallien. Je n'ai rien manié, je n'ai fait que surveiller. Nous verrons si dans les affaires particulières tu as porté le même désintéressement : nous verrons si au mois de septembre, lorsque tu étais à la Commune, tu n'as pas donné ta griffe pour faire payer une somme de 1,500,000 livres dont la destination te fera rougir. » Et un peu avant : « Que l'Assemblée, dit-il, vienne en masse examiner les comptes : je ne demande pas dix minutes pour lui faire connaître l'état de toutes les caisses. » Il avait lu, le 5 août 1794 (18 thermidor

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

an II), un rapport très étudié sur le gouvernement de la France par les comités.

Quand Duhem est conduit à l'Abbaye, il demande à y être enfermé avec lui. Mais ses efforts sont vains. Le projet qu'il présente pour retirer 4 milliards d'assignats en circulation le 21 févr. 1795 (3 pluviôse an III) est rejeté. La calomnie a détruit sa popularité. Sous prétexte que sa présence est un obstacle aux réformes, Bourdon (de l'Oise) le fait exclure du comité des finances, 3 avr. 1795 (14 germinal an III). Enfin Tallien profite de ce que, pendant l'émeute du 1er prairial an III (20 mai 1795), quelques sectionnaires l'avaient proclamé maire de Paris et l'accuse de conspirer contre la Convention. Il devait être jugé par la commission militaire qui condamna à mort ceux qu'on appela les derniers des Romains, Romme, Soubrany, Bourbotte et Goujon. Mais quand on vint pour l'arrêter, il avait mis ses papiers en sûreté et disparu. Il resta caché quelque temps dans un grenier du faubourg Saint-Honoré, puis se rendit à Lausanne. La loi d'amnistie du 5 oct. 1795 (4 brumaire an IV) lui permit de revenir en France. Il se retira à Saint-Jean de Védas, près de Montpellier, dans son domaine du Terral Comme aux termes des lois des 5 et 13 fructidor il ne pouvait être élu au Corps législatif, il s'adonna aux travaux agricoles et le 29 déc. 1795 (8 nivôse an IV) il publia l'état de sa fortune. Les vengeances royalistes le poursuivirent dans sa retraite, et un jour, en 1797, comme il se promenait à la campagne, on tira sur lui deux coups de fusil, qui ne l'atteignirent pas. La nouvelle que Bonaparte était revenu d'Egypte lui causa une grande joie ; il croyait voir dans le jeune général le sauveur de la République. Les gaspillages du Directoire l'indignaient. Mais son illusion fut de courte durée. Jusqu'en 1814, il mena une vie paisible dans son village, refusant les fonctions que Napoléon lui proposa vers 1805 et n'ayant rien de commun avec les conspirateurs de Toulon qui, en 1812, comptaient sur lui pour un soulèvement. Aux Cent-Jours, voyant la France en danger, il accepta le mandat de député de l'Hérault à la Chambre des représentants. Il s'y prononça énergiquement contre le retour des Bourbons et pour la liberté des cultes. Sous la Restauration, la loi de 1816, dite d'amnistie, le condamna comme régicide à un nouvel exil. Il se réfugia à Bruxelles. Sa dignité et son courage ne se démentirent point dans cette épreuve. Bien que ses revenus fussent très réduits, il put encore venir en aide à plusieurs de ses anciens collègues sans fortune. Il y eut toujours en lui de l'Alceste; la brusque franchise de son caractère dura jusqu'au dernier moment. Cambacérès, son compagnon, craignait ses incartades. — Son éloquence est terne et monotone; mais sa vie est un modèle de désintéressement, de loyauté et d'énergie. F. Bornarel.

Bibl. : *Moniteur*, *Procès-verbal de la Législative et de la Convention.* — Michelet, *Histoire de la Révolution française;* Paris, 1847-1854, 7 vol. in-8. — J. Claretie, *les Derniers Montagnards*; Paris, 1867, in-8. — Duval-Jouve, *Montpellier pendant la Révolution*; Montpellier, 1879, 2 vol. in-8. — Quinet, *la Révolution*; Paris, 1869, 2 vol. in-8. — *Rapports imprimés de Cambon.*

CAMBON (Auguste, marquis de), homme politique français, né à Toulouse, où son père était président du parlement, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mort à Toulouse en 1835. Il n'entra dans la vie politique qu'en 1824, en se faisant élire député par un des collèges électoraux du dép. de la Haute-Garonne, qui lui renouvela son mandat en 1827. Bien que le marquis de Cambon fît partie de l'opposition monarchique sous le règne de Charles X, il quitta la vie publique en 1830, lors de l'avènement de Louis-Philippe. L. Lu.

CAMBON (Charles-Antoine), peintre décorateur français, né à Paris en 1802, mort à Paris en 1875. Elève de Charles Cicéri, cet artiste se fit d'abord connaître par des aquarelles et des sépias; il collabora ensuite aux œuvres décoratives de son maître. En 1828, il commença à signer des décors, œuvres personnelles de son pinceau et fit de nombreux ensembles pour le cirque Olympique à Paris, pour le grand théâtre de Lyon et pour celui de Brest. Associé plus tard à Philastre, il exécuta, de concert avec lui, une quantité considérable de décors pour des opéras, des drames et des ballets ; quelques-uns de ces ouvrages, fort remarquables dans leur genre spécial, sont restés dans toutes les mémoires. On peut citer les décors de la *Sylphide*, de *Zerline*, du *Corsaire*, des *Noces vénitiennes*, comme des chefs-d'œuvre de cet art qui a fait tant de progrès depuis un demi-siècle. Ad. T.

CAMBON (Henri-Joseph-Armand), peintre français contemporain, né le 22 févr. 1819 à Montauban (Tarn-et-Garonne). Elève de Ingres et de P. Delaroche, cet artiste entra à l'Ecole des Beaux-Arts en 1839. Les principaux tableaux qu'il exposa furent : *la Poésie de gloire et la poésie d'amour* (Salon 1846) ; *le Christ au Jardin des Oliviers* (S. 1848); *Comment le soleil se levait autrefois* (S. 1857) ; *Vision de Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation* (S. 1863); *les Saints Anges portant à Dieu les prières des hommes* (S. 1866, à l'église Saint-Eustache) ; *la Vérité sous un domino de bal* (S. 1869); *Comment on s'aime au matin et au soir de la vie* (S. 1874) ; *Roland combat l'orque qui voulait dévorer Olympe* (S. 1876) ; *Alcine et Roger, panneau décor.* (S. 1880). M. A. Cambon a peint, outre les œuvres précédentes, un grand nombre de portraits ; il a reçu une médaille de 2e classe en 1863 et une médaille de 3e classe en 1873. Ad. T.

CAMBON (Pierre-Paul), homme politique et diplomate français, né le 20 janv. 1843. M. Cambon était avocat, quand le gouvernement de M. Thiers le nomma secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes le 6 avr. 1871. Il passa avec les mêmes fonctions à celle des Bouches-du-Rhône le 31 août de la même année, puis fut nommé préfet de l'Aube le 3 fév. 1872. Il administra ensuite successivement les dép. du Doubs (21 mars 1876) et du Nord (13 déc. 1877). Il occupait ce dernier poste, quand, après l'expédition de Tunisie, le gouvernement de la République le nomma ministre plénipotentiaire de 2e classe chargé des fonctions de ministre résident à Tunis (18 fév. 1882). Il fut successivement élevé aux grades de ministre plénipotentiaire de 1re classe et de résident général (20 mai 1884 et 23 juin 1885). M. Cambon ne quitta Tunis que pour aller occuper l'ambassade de Madrid (28 oct. 1886). Il est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 6 janv. 1886. L. Farges.

Bibl. : *Annuaires diplomatiques.*

CAMBON (Jules), administrateur français, né à Paris en 1846, frère du précédent. Attaché au cabinet du directeur général des affaires civiles de l'Algérie (1874), chef de bureau à la même direction, il fut nommé préfet de Constantine en 1878, puis secrétaire général de la préfecture de police (1879), préfet du Nord (1882), prélet du Rhône (1887).

CAMBORICUM (V. Cambridge).

CAMBORNE. Paroisse d'Angleterre, comté de Cornouailles ; 7,757 hab. ; mines de cuivre, plomb, étain, jolie église gothique flamboyant. Son territoire fort peuplé a près de 30,000 hab.

CAMBOS (Jean-Jules), sculpteur français, né à Castres (Tarn) le 27 avr. 1828, élève de Jouffroy. Admis au Salon depuis 1857, il obtint une médaille en 1864, une autre en 1866; une médaille de 3e classe lui fut décernée à la suite de l'Exposition universelle de 1867; il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1881. Ses principales œuvres exposées sont : *Andromède*, statue plâtre (1861); *la Cigale*, statue marbre (1865) ; *Jeune chef gaulois*, statue bronze (1868) ; *la Femme adultère*, statue marbre (1869) ; *Eve*, statue plâtre (1872) ; *la Fourmi*, statue plâtre (1874) ; *Lydie*, statue plâtre (1877); *la Paix*, statue plâtre (1879) ; *le Retour du printemps*, statue plâtre (1883). Cambos est l'auteur d'un grand nombre de statuettes et de bustes. Plusieurs des œuvres de Cambos sont placées dans nos monuments

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

publics. Il a exécuté une statue en pierre de *Sainte Solange* pour la cathédrale de Nevers. A Paris, on trouve de lui : la statue en pierre d'*Ezéchiel* au portail de l'église Saint-Ambroise ; la statue en pierre de *la Poésie* à l'Hôtel de ville ; le buste en marbre de *la Guimard* au théâtre de l'Opéra ; le buste en marbre de Louis XIV, à la Bibliothèque nationale. A Versailles, dans les galeries du musée, les bustes en marbre du *Général Auger* et d'*Alfred de Vigny*. M. Du Seigneur.

CAMBOUIS (Techn.). Matière grasse qui, employée pour adoucir le frottement des roues, des essieux et des machines, devient boueuse et noire par le mélange des particules métalliques détachées des organes lubrifiés et devient impropre à un graissage soigné ; on l'utilise pour les graissages des brouettes, chariots, etc.

CAMBOULAS (Simon), homme politique français. Négociant à Saint-Geniès en 1789, il fut, après avoir rempli diverses fonctions municipales, député de l'Aveyron à la Convention (1792). Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Le 5 mars 1793, il déposa un rapport sur les colonies à la suite duquel elles furent déclarées en état de guerre avec l'Angleterre. Le 31 mai, il fit un éloquent discours en faveur des proscrits, dénonça ensuite à plusieurs reprises les agissements des Montagnards et notamment, le 6 juin, reprocha vivement à la Commune de Paris d'ordonner des arrestations illégales. En 1795, il passa au conseil des Cinq-Cents, qu'il quitta le 20 mai 1797 pour rentrer dans la vie privée.

CAMBOULAZET. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Naucelle ; 814 hab.

CAMBOULIT. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (Ouest) de Figeac, sur une colline dominant le Célé ; 457 hab. Deux tours du xive siècle, dont la légende attribue la construction à deux seigneurs rivaux. La voie ferrée de Brives à Figeac traverse la vallée du Drauzon sur un beau viaduc de vingt arches.

CAMBOUNÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Brassac ; 1,409 hab. L'église paroissiale a été construite en 1827 ; elle est dédiée à saint Louis. A l'O. de Cambounés est la paroisse de Fombelles, dont l'église, dédiée à saint Martin, remonte en partie au xive siècle.

CAMBOUNET. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Puy-Laurens ; 496 hab.

CAMBOUT (Le). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de La Chèze ; 1,038 hab.

CAMBRAI *(Camaracum, Cameracum)*. Ch.-l. d'arr. du dép. du Nord, sur l'Escaut, qui s'y divise en trois bras, à l'origine du canal de Saint-Quentin ; 23,881 hab. ; stat. du ch. de fer du N. (à 1,500 m. de la ville), lignes de Chaulnes à Douai et de Busigny à Somain, embranchement sur Solesmes ; tête de ligne des chemins de fer du Cambrésis, de Cambrai à Catillon. Place forte de 2e classe. Archevêché, collège communal établi dans les bâtiments de l'ancien couvent des Augustins de Cantimpré. Ecole de musique. Académie de dessin et de peinture. Bibliothèque dans une chapelle de l'ancien hôpital Saint-Jean (*Catal. des mss.*, par A. Le Glay, Cambrai, 1831, in-8 ; *Cat. de la 2e série des mss.*, n°s 1047-1156, avec un *Aperçu des Incunables*, par Ch.-A. Lefèvre, Cambrai, s. d., in-8). Archives communales très riches (A. Durieux, *les Archives communales de Cambrai*, Lille, 1880, in-8). Société d'émulation, qui publie depuis 1808 des vol. de *Mémoires*. Société de géographie, fondée en 1881, qui publie ses travaux dans le *Bulletin de l'Union géographique du Nord*. Chambre d'agriculture, comice agricole, chambre consult. des arts et manuf. Musée de peintures, d'antiquités et de numismatique, dans les bâtiments de l'ancienne collégiale de Sainte-Croix.

Cambrai occupe le versant et le pied d'une colline au sommet de laquelle s'élève la citadelle construite par Charles-Quint ; la ville est entourée de remparts construits par Vauban, percés de cinq portes.

Industrie et Commerce. — La principale industrie de Cambrai est la fabrication des linons, batistes, toiles fines, tulles et dentelles de coton. Il s'y trouve, en outre, des fabriques de bonneterie, d'huiles, de savon, de potasse, une raffinerie de sucre, une filature de coton, des brasseries, des distilleries, des peausseries, des teintureries et des clouteries. Il s'y fait un commerce important de céréales, de graines oléagineuses, de houblon, de houilles et de bestiaux.

Monuments. — L'église métropolitaine, construite au xiiie siècle, peut-être par le célèbre architecte Villard de Honnecourt, a été détruite à la Révolution. Remplacée en 1802 par l'église du Saint-Sépulchre, du xviiie siècle, elle a été complètement détruite par un incendie en 1859 et reconstruite depuis dans le même style par M. de Baralle. On y remarque le monument de Fénelon, érigé en 1826 et sauvé de l'incendie de 1859, ainsi que le monument de l'évêque Belmas (1848) ; ces deux monuments sont de David d'Angers. Eglise de Saint-Géry ou de Saint-Aubert, fondée au vi^e siècle par Saint-Vaast. Le monument actuel est du xviiie siècle, mais a conservé un beau jubé Renaissance. Le palais archiépiscopal date en partie du commencement du xviie siècle. Chapelle du séminaire (xviiie siècle), ancienne chapelle du collège des jésuites. Eglise de style roman, construite en 1861 dans le faubourg de Saint-Druon. Autre vaste église de style roman aussi élevée récemment près de la gare.

L'Hôtel de ville, vaste édifice de diverses époques, en grande partie reconstruit de nos jours, est assez grand pour qu'à côté des services municipaux on ait pu y installer le tribunal civil. Il est surmonté d'un campanile au-devant duquel sont les deux statues de *Martin et Martine*, bizarrement accoutrées à l'orientale. Elles passent pour avoir été données à la ville par Charles-Quint, et sont les deux jacquemarts de l'ancien beffroi. L'ancienne salle des Etats sert aux audiences du tribunal civil ; le tribunal de commerce siège dans la salle où s'est tenu le stérile congrès de 1724 (V. plus loin). Le Beffroi est l'ancienne tour, haute de 61 m., de l'ancienne église Saint-Martin, aujourd'hui détruite ; il date du xve siècle, mais de notables restaurations y ont été faites de nos jours. Hôpital Saint-Julien, dont la chapelle contient une belle grille en pierres bleues, œuvre remarquable de la Renaissance ; hôpital général ; hôpital militaire ; église des Récollets (xive siècle), qui sert de magasin à fourrages ; chapelle du couvent de Sainte-Agnès, renfermant une belle statue de l'archevêque Vanderburch, par Duquesnoy ; tour gothique des Arquets ; porte de l'ancien hôtel Saint-Pol (xive siècle), où fut conclue la paix des Dames (1529) ; le château de Selles, qui défend le côté N. de Cambrai, est une construction en grès et briques du xve siècle, munie de cinq tours et relié aux remparts ; il a longtemps servi de prison. Monument élevé aux Cambrésiens morts pendant la guerre de 1870, sur la place Sainte-Croix. Statue de Batiste, inventeur des tissus de ce nom sur l'Esplanade. — Le sol de Cambrai est formé d'un banc de calcaire exploité depuis une époque reculée ; par certaines caves de la ville on peut pénétrer dans ces anciennes carrières, auxquelles donnent accès de larges escaliers voûtés ; elles forment, à une vingtaine de mètres au-dessous du sol, de vastes souterrains qui ont à diverses reprises servi de retraite aux Cambrésiens.

Histoire. — Il est peu de villes dont l'origine ait fait l'objet d'autant de légendes : la vérité est qu'on n'a sur ce point aucune donnée certaine. La *Civitas Camaracensium* figure dans la *Notice des provinces de la Gaule*, rédigée au ive siècle ; on la trouve sous la forme *Camaraco* sur la carte de Peutinger, et sous la forme *Camaracum* dans l'Itinéraire d'Antonin. Les mentions en sont fréquentes depuis lors. Occupée au ive siècle par les Alains, elle fut ensuite prise par les Goths et enfin par les Francs Saliens de Clodion, qui s'en emparèrent vers 447. Cambrai fut alors pendant quelque temps la capitale d'un royaume Franc dont le dernier roi, Ragnacaire, fut mis à mort par Clovis, qui réunit Cambrai à ses Etats en 509. Les partages

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mérovingiens la placèrent, en 511, dans le royaume de Soissons; elle en faisait encore partie en 584, puisque Chilpéric s'y retira avec ses trésors et que Frédégonde y donna le jour à Clotaire II. Au siècle suivant, elle fut conquise par Ebroïn (680) et reprise par Pépin d'Héristal; en 718, les Austrasiens l'enlevèrent à Chilpéric II. Sous la dynastie carolingienne, Cambrai après avoir été disputée par les fils de Louis-le-Pieux, échut, en vertu du traité de Verdun (843) à l'empereur Lothaire; fit retour, en 870, avec les Etats de Lothaire II, à Charles le Chauve, puis, à la mort de Louis le Bègue, fut comprise dans la Lotharingie, et en suivit depuis lors les destinées sous les rois de Lorraine, puis sous les empereurs de la maison de Saxe. A diverses reprises Cambrai avait eu à subir les incursions des Normands et des Hongrois.

Dès le ve siècle un évêché suffragant de Reims y avait été établi, et les évêques étaient peu à peu devenus, grâce aux immunités qu'ils avaient obtenues, les souverains seigneurs de leur cité; ils en possédaient tous les impôts, rendaient la justice, frappaient monnaie en vertu d'une concession expresse de l'empereur Othon le Grand (29 mai 941), étaient bientôt reconnus expressément comme comtes du Cambrésis par l'empereur Henri II (22 oct. 1007), et devenaient ainsi princes de l'Empire. Dès le xe siècle, les habitants s'insurgèrent contre leurs évêques; l'un de ceux-ci, Bérenger, s'étant absenté pour aller à la cour impériale, se vit à son retour fermer les portes de la cité par les habitants: une féroce répression ajourna pour plus d'un demi-siècle toute nouvelle tentative de ce genre. Mais au xie siècle, s'appuyant sur les châtelains, vassaux indociles des évêques, à trois reprises différentes, en 1024, 1064 et 1076, les habitants se soulevèrent, et la dernière fois proclamèrent la commune; trois fois ils furent vaincus par des armées impériales ou les vassaux de l'évêque. Un nouvel effort fut tenté par les habitants au commencement du siècle suivant; les circonstances semblaient favorables, deux compétiteurs se disputaient le siège épiscopal: les habitants prirent parti pour l'un d'eux, qui leur concéda une charte de commune; mais l'autre évêque arriva, appuyé par l'empereur en personne, qui solennellement cassa la commune (1107). Vingt ans après elle était rétablie et citée comme l'une des plus libres de la région. Deux fois encore, au cours de ce siècle, en 1138 et en 1182, la commune fut abolie et rétablie; en dernier lieu, les habitants obtinrent de l'empereur Frédéric Barberousse, qu'ils surent se concilier contre leurs évêques, une « loi » acceptée par l'évêque, favorable à leurs prétentions et qui, si elle ne reconnaissait pas expressément la commune, en garantissait cependant tous les privilèges. Mais dès 1201 la lutte recommença. L'évêque Jean II obtint d'Othon IV la révocation des privilèges accordés par Frédéric Ier; il fut chassé de son siège. Excommuniés, mis au ban de l'empire (12 janv. 1209), les bourgeois se virent replacés encore une fois sous l'entière domination de leur évêque. Frédéric II semblait désigné pour rendre ce qu'Othon IV avait retiré; dès le début de son règne (1214), les Cambrésiens obtinrent de lui la confirmation de leurs anciens privilèges; mais bientôt, circonvenu par l'évêque, l'empereur retire à son tour ce qu'il avait accordé (1215). Mais rien ne triomphait de l'opiniâtreté des Cambrésiens; en 1216, en 1219, en 1223, en 1226, l'évêque obtient contre eux des décisions impériales; c'était vainement qu'en 1225 ils s'étaient adressés au roi de France; à chaque fois on leur impose les pénitences les plus humiliantes: en 1223 leurs jurés sont obligés de se rendre aux églises de Reims, de Noyon, de Laon, de Tournai, de Beauvais, d'y précéder la procession pieds nus et en chemise, d'y confesser leurs fautes et d'y subir une flagellation publique; en 1226, on les contraint de suivre la procession du jour de la Purification en portant sur leurs épaules les portes et les fenêtres enlevées dans une émeute aux maisons du clergé. Un évêque plus avisé que les autres réussit à ramener un peu d'ordre dans l'indocile cité en promulguant une loi à laquelle son nom est resté attaché (loi Godefroy) et qui, si elle n'accordait aucune indépendance politique, substituait cependant une règle à l'arbitraire des officiers épiscopaux (nov. 1227). Depuis lors, la tranquillité régna dans Cambrai, troublée cependant en 1249, en 1257 et en 1260, par des démêlés avec le chapitre. En 1277 eut lieu une nouvelle promulgation de la commune, mais elle ne semble pas avoir gravement troublé la ville, car dès 1284 les magistrats municipaux voyaient leurs prérogatives étendues par une concession de l'évêque Enguerrand, confirmée par l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Le début du xive siècle fut encore signalé par une émeute violente à l'occasion de la taille imposée par l'évêque; le 11 mars 1313, le palais épiscopal fut attaqué, emporté de vive force, et saccagé par les bourgeois qui massacrèrent l'official et plusieurs officiers de l'évêque. Une sentence arbitrale modérée, de Ferry de Picquigny, termina l'affaire et amena une réconciliation avec l'évêque. Depuis lors le régime municipal ne subit plus de profondes modifications; les évêques réussirent à le maintenir aussi bien contre les empiètements de leurs sujets que contre les tentatives du chapitre.

Cambrai fut depuis le xive siècle, pour les ducs de Bourgogne et les rois de France, un objet de convoitise; mais pendant longtemps ils ne réussirent pas à la détacher de l'empire germanique. Comme héritiers des anciens ducs de basse Lorraine, les ducs de Bourgogne se firent déclarer protecteurs et gardiens de l'église de Cambrai; les rois de France, d'autre part, cherchèrent à s'immiscer dans ses affaires par le parlement; Louis XI s'en empara après la mort de Charles le Téméraire (1476), mais ses troupes en furent chassées par les Bourguignons en 1479. En 1510, le comté de Cambrai fut érigé en duché par l'empereur Maximilien, en faveur de l'évêque Jacques de Croï. Charles-Quint construisit la citadelle et fit de Cambrai une place forte redoutable. Le roi de France Henri II l'assiéga vainement en 1552; elle fut prise en 1576 par Baudouin de Gavre au nom des confédérés belges, lors de l'insurrection contre Philippe II. Le duc d'Anjou, frère de Henri III, s'en empara en 1581, et le commandement en fut confié à Jean de Montluc. Le duc de Parme échoua contre ses murs en 1582, mais en 1595 les exactions et les cruautés de Montluc, auquel Henri IV avait confirmé son gouvernement, provoquèrent un soulèvement des Cambrésiens, qui livrèrent la ville aux Impériaux. Au xviie siècle, Cambrai résista au comte d'Harcourt (1649), puis à Turenne (1657), enfin Louis XIV réussit à s'en emparer en 1677, et la paix de Nimègue, en 1678, la réunit définitivement à la France avec le Cambrésis. En 1711 Marlborough, en 1793 les Autrichiens firent encore de vaines tentatives pour reprendre la ville.

Armoiries de la ville de Cambrai.

Depuis le xvie siècle, Cambrai était le siège de l'assemblée des Etats du Cambrésis, composés du clergé, du magistrat et des notables; ils se réunissaient sur la convocation des évêques, qui leur soumettaient particulièrement les affaires relatives aux impôts. La suzeraineté de l'archevêque sur la ville fut reconnue par le gouvernement de la France après l'annexion. Depuis lors, la province du Cambrésis devint la subdélégation de Cambrai, comprise dans l'intendance de Lille et dans le ressort du parlement de Douai. Les armes de la ville de Cambrai sont: *d'or à un aigle à deux têtes de sable, béqué et membré de gueules, chargé sur l'estomac d'un écusson d'or à trois lions d'azur deux et un.*

Parmi les personnages remarquables nés à Cambrai ou qui y ont vécu, il faut citer: Le Tartier, ex-prieur de Cantimpré, poète et chroniqueur, secrétaire, médecin et chambellan

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Charles V ; Monstrelet, prévôt de Notre-Dame, mort à Cambrai en 1453; Josquin Despretz, musicien de la fin du xve siècle; Fénelon, qui résida dans son diocèse depuis 1697; Auger, l'un des sculpteurs de la porte Saint-Denis de Paris; le peintre Saint-Aubert, élève de Watteau.

Evêques et Archevêques de Cambrai. — Erigé au ve siècle, l'évêché de Cambrai, compris dans la province de Reims, fut réuni à celui d'Arras depuis le vi^e siècle jusqu'en 1095; il fut érigé en archevêché par une bulle du 12 mai 1559, avec les évêchés d'Arras, Saint-Omer, Tournai et Namur comme suffragants. Il redevint évêché suffragant de Reims en 1790, puis lors du Concordat passa dans la province de Paris. Il a été de nouveau érigé en métropole en 1841, avec Arras pour suffragant. Voici, d'après les travaux les plus récents, la liste des prélats qui ont occupé le siège de Cambrai : *Evêques :* Saint Vaast, 499-540; saint Dominique, vers 540-vers 551 ; saint Vedulphe, vers 575; saint Géry, vers 580-11 août 619 ; saint Berthold, 625 ; Adalbert, vers 630 ; saint Aubert, vers 660 ; saint Vindicien, juin ou juil. 669-11 mars 705 ; Hildebert, vers 705-1er juin 715 ; Hunauld, 715-9 janv. 717 ; saint Adolphe, 718-19 mai 728 ; Trauvard, 728-7 oct. 750; Godefroy Ier, vers 752-763 ; Albéric, 764-vers 792 ; Hildward, vers 795-817 : Halitgaire, 817-25 juin 831 ; Thierry Ier, 831-5 août 863 ; Hilduin, 863 ; saint Jean Ier, 866-août 879 ; saint Rothade Ier, 879-14 oct. 886 ; Dodilon, 17 mars 887-vers 904 ; Etienne, vers 905-11 févr. 934 ; Fulbert, 934-1er juil. 956 ; Berenger, 956-957 ; Enguerrand Ier, 957-12 oct. 960 ; Ansbert, 961-sept. 965 ; Wibold, 965-966 ; Tedon, 967-28 août 976 ; Rothade II, 977-20 sept. 995 ; Herluin, 996-3 févr. 1012; Gérard Ier, de Florennes, 1012-14 mai 1048 ; saint Liethert, 1049-1076 ; Gérard II, 1076-11 août 1092 ; Gaucher, 1093-1095 : Manassès, 1095-1105 ; Eude le Bienheureux, 1105-19 juin 1113 ; Burchard, 1115-1131 ; Liétard, 1131-1137 ; Nicolas Ier de Chièvres, 1137-1167 ; Pierre Ier d'Alsace, 1167-vers 1170 ; Robert Ier, vers 1170-4 oct. 1174 ; Alard, 1175-1178 ; Roger de Wawrin, 1180-1191 ; Jean II d'Antoing, 13 sept. 1192-1196 ; Nicolas II de Rœux-le-Vieux, 1197-1198 ; Hugues d'Oisy, 1198 ; Pierre II de Corbeil, 1199-1200 ; Jean III de Béthune, 1200-20 juil. 1219 ; Godefroy II de Condé, 1219-1236 ; Guillaume Ier, 1236-1238 ; Guy Ier de Laon, 1238-1248 ; Nicolas III de Fontaines, vers 1250-1274 ; Enguerrand II de Créquy, 1274-vers 1290 ; Guillaume II de Hainaut, 1292-1296 ; Guy II de Colle di Mezzo, 1300-1306 ; Philippe de Marigny, 1306-mai 1309 ; Pierre III de Lévis-Mirepoix, 1310-vers 1327 ; Guy III d'Auvergne de Boulogne, 1330-1336 ; Guillaume III d'Auxonne, 1336-1342 ; Guy IV de Ventadour, oct. 1342-1347 ; Pierre IV d'André, 1347-13 sept. 1368 ; Robert II de Genève, 1368-6 juin 1372 ; Gérard III de Dainville, 1372-18 juin 1378 ; Jean IV de Serclaes, 1378-12 janv. 1388 ; André de Luxembourg, 31 janv. 1389-1396 ; Thierry II de Nihem, 1397 ; Pierre V d'Ailly, cardinal, 1398-1412 ; Jean V de Gavre, 1413-1438 ; Jean VI de Bourgogne, 1440-1479 ; Henri de Berghes, 1480-1502 ; Jacques de Croï, 22 oct. 1502-15 août 1516 ; Guillaume IV, cardinal de Croï, 1517-1519 ; Robert III de Croï, 1519-31 août 1556. — *Archevêques :* Maximilien de Berghes, 1559-29 août 1570 ; Louis de Berlaymont, 15 sept. 1570-15 févr. 1596 ; Jean VII Sarrazin, 6 mars 1596-3 mars 1598 ; Guillaume V de Berghes, 1601-25 avr. 1603 ; Jean VIII Richardot, 21 mars 1610-28 févr. 1614 ; François Ier Buisserat, 1614-2 mai 1615 ; François II Vanderburch, 14 juin 1615-23 mai 1644 ; Joseph de Bergaigne, 24 févr. 1645-24 oct. 1647 ; Gaspard Dubois, 24 août 1649-22 nov. 1667 ; Lancelot Jonnart, 1668-22 sept. 1674 ; Jacques-Théodore de Brias, 1675-17 nov. 1694 ; François III de Salignac de la Motte-Fénelon, févr. 1695-7 janv. 1715 ; Jean IX d'Estrées, janv. 1716-4 mars 1718 ; Joseph-Emmanuel, cardinal de la Trémoille, mai 1718-9 janv. 1720 ; Guillaume IV, cardinal Dubois, 9 juin 1720-10 août 1723 ; Charles de Saint-Albin, 17 oct. 1723-9 mai 1764 ; Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, mai 1764-11 sept. 1774 ; Henri-Marie Bernardin de Rosset de Ceilhes de Fleury, 1774-1781 ; Ferdinand-Maximilien Mériadec de Rohan-Guéméné, févr. 1781-1790 ; Claude-François-Marie Primas, *évêque constitutionnel*, 10 avr. 1791-1793 ; Louis Delmas, *évêque*, 1802-23 juil. 1841 ; Pierre Giraud, *archevêque*, 2 déc. 1841-17 avr. 1850 ; René-François Régnier, 16 mai 1850-4 janv. 1881 ; Alfred Duquesnay, 13 mai 1881-15 sept. 1884 ; François-Edouard Hasley, 27 mars 1885-7 août 1888 ; Odon Thibaudier, 14 févr. 1889. Y.

Traités et Congrès. — I. *Acte de 1493.* Après son mariage avec Anne de Bretagne, Charles VIII avait renvoyé à l'empereur Maximilien sa fille Marguerite qui lui était fiancée ; la guerre, qui avait éclaté entre les deux princes, se termina le 23 mai 1493 par le traité de Senlis. En exécution de ce traité, les délégués de Charles VIII et de Maximilien signèrent le 12 juin un acte de délivrance de Marguerite aux ambassadeurs de son père, à Vandeuille près Cambrai ; la princesse renonça à la main du roi de France.

II. *Traité du 10 déc. 1508* entre Maximilien Ier et Charles d'Espagne, d'une part, Louis XII et Charles d'Egmont, duc de Gueldre, de l'autre.

III. *Traité du 11 mars 1516.* Alliance conclue entre François Ier, Maximilien et Charles d'Espagne contre le Turc.

IV. *Traité du 5 août 1529.* François Ier avait refusé d'exécuter le traité de Madrid par lequel il avait obtenu sa liberté (1526). Après une guerre d'un an (1527-28), on arrêta une trêve à Hamptoncourt entre François Ier et Henri VIII d'une part, Charles-Quint de l'autre. Des conférences s'ouvrirent à Cambrai entre Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur, et la mère du roi, Louise de Savoie ; elles signèrent le 5 août 1529 le traité de Cambrai, dit *paix des Dames.* Le roi promettait d'exécuter le traité de Madrid moyennant certaines modifications ; il renonçait à toute souveraineté sur l'Artois et la Flandre, cédait Hesdin et ce qu'il possédait dans le Milanais, le comté d'Asti, le royaume de Naples, payait deux millions d'écus d'or pour la rançon de ses enfants, promettait d'épouser Eléonore, reine douairière de Portugal, sœur de Charles-Quint, et rendait leurs biens aux héritiers du duc de Bourbon. Le droit d'aubaine était aboli entre les Français et les habitants du Brabant, du Limbourg, du Luxembourg, de la Flandre, de l'Artois, de la Franche-Comté, du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande. Le comté de Charolais devait retourner à la couronne de France après la mort de Marguerite et de l'empereur. Le marquis d'Arschot, le comte de Pont-de-Vaux, Philibert de Châlons, prince d'Orange, étaient rétablis dans leurs droits. Conformément à l'art. XLVIII, le traité de Cambrai fut enregistré dans les parlements de France et à la chambre des comptes et fut ratifié par le Dauphin et par les Etats provinciaux. Il avait sur celui de Madrid le grand avantage de laisser à la France le duché de Bourgogne.

V. *Traité de 1537.* Le 30 juil. 1537, une trêve de dix mois fut conclue à Bourg, dans le comté de Saint-Pol, entre François Ier et Charles-Quint pour suspendre les hostilités dans les Pays-Bas, le comté de Saint-Pol et le pays de Thérouanne. Deux conventions furent signées à Cambrai le 3 et le 5 nov. pour assurer l'exécution de la trêve de Bourg que complétèrent, le 16 nov., la trêve de Monçon et, le 18 juin 1538, la trêve de Nice.

VI. *Traité de 1545.* Le 16 janv. 1545, après le traité de Crespy, une convention de limites fut signée à Cambrai ; elle fixait les frontières de la France du côté de la Franche-Comté et des Pays-Bas espagnols.

VII. *Congrès de Cambrai.* Une *quadruple alliance* avait été formée par la France, l'Angleterre, l'Empire et la Hollande par les traités du 2 août 1718 et du 16 fév.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1719 en vue de forcer l'Espagne à renoncer à ses droits sur les Pays-Bas, le Milanais, Naples, la Sicile et la Sardaigne, et d'amener la pacification générale laissée incomplète par le traité de 1712. Philippe V accéda le 17 fév. 1720 aux conditions qui lui étaient imposées; dès le mois de nov. 1718, Victor-Amédée, duc de Savoie, avait consenti à l'échange désavantageux de la Sicile contre la Sardaigne que l'empereur lui cédait. Un congrès dut se réunir à Cambrai, en vertu du traité de Madrid du 13 juin 1721, pour la négociation des traités définitifs entre toutes les puissances. Il commença ses travaux en 1721; les rois de France et d'Angleterre y avaient la qualité de médiateurs. Les plénipotentiaires français étaient le comte de Rottembourg et M. de Saint-Contest. L'empereur, en renonçant à ses prétentions sur l'Espagne et les Indes, demandait à Philippe V de rendre à la Catalogne et à l'Aragon leurs anciens privilèges et voulait garder le droit de créer des chevaliers de la Toison-d'Or. L'Espagne ne pouvait se résigner à consacrer par son adhésion les sacrifices qu'elle avait dû faire en réalité en 1712 et les négociations, entravées encore par des difficultés, sur la manière de procéder, sur les pleins-pouvoirs et sur l'étiquette, traînèrent en longueur sans autres résultats que la rédaction de quelques règlements sur le cérémonial. En 1724, l'empereur Charles VI saisit le congrès d'une nouvelle question; il voulait faire garantir par la France, l'Angleterre et l'Espagne la *Pragmatique-sanction* qui appelait à la succession de toute la monarchie sa fille Marie-Thérèse. Il élevait aussi des prétentions, combattues par la France et l'Espagne, sur les Etats de Toscane et de Parme, qu'il qualifiait de *fiefs masculins de l'Empire;* et l'Espagne prenait d'autant plus vivement les intérêts du duc de Parme que les traités de la quadruple alliance avaient promis à D. Carlos, l'un des fils de Philippe V, l'héritage des Farnese de Parme et des Médicis de Florence à l'extinction, alors imminente, de ces deux maisons. La France et l'Angleterre firent en vain tous leurs efforts pour accommoder les prétentions des autres puissances. Le duc de Bourbon ayant renvoyé l'infante, fiancée à Louis XV, pour marier celui-ci à Marie Leckzynska, l'Espagne se retira du congrès (avril 1725); elle avait depuis quelque temps entamé à Vienne, où elle avait envoyé Riperda, des négociations directes qui se terminèrent par la paix du 30 avr. 1725 et par un traité secret d'alliance; la France, l'Angleterre, la Prusse conclurent le 3 sept. l'alliance de Hanovre; le 31 mai 1727 furent signés les préliminaires de la paix générale et un congrès fut convoqué à Soissons.

Ligue de Cambrai. — On appelle ligue de Cambrai l'alliance formée en 1509 entre le pape, l'empereur, Ferdinand le Catholique et Louis XII contre Venise. Des conférences s'étaient ouvertes en octobre à Cambrai entre le cardinal d'Amboise, plénipotentiaire de Louis XII, et Marguerite d'Autriche, veuve du duc de Savoie Philibert, fille de l'empereur Maximilien et gouvernante des Pays-Bas. Le 10 déc., ils signèrent un traité public dont les clauses étaient : une alliance entre Louis XII, Maximilien et leurs alliés, pour la vie du roi et de l'empereur et un an après le décès du dernier mourant de ces deux princes; la rupture du projet de mariage de Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas et héritier présomptif des couronnes d'Espagne et d'Autriche, avec Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, qui épousa François d'Angoulême, le plus proche parent mâle du roi et son héritier présomptif; le paiement de 100,000 écus d'or par Louis à Maximilien; le renouvellement de l'investiture du Milanais par l'empereur au roi et à ses hoirs; enfin la remise à des arbitres des questions relatives à l'héritage de duché de Gueldre. Ce traité public avait été conclu par l'empereur en vue d'amener Louis XII à s'allier à lui contre Venise, mettant à exécution le traité de Blois (22 sept. 1504), où les deux princes et le pape avaient formé une triple alliance contre la République. Par un traité secret, les deux plénipotentiaires décidèrent l'union des forces des deux souverains contre la seigneurie pour reconquérir les domaines qu'elle avait indûment conquis sur le Milanais, sur l'Empire, sur le royaume de Naples et sur les Etats du pape, c.-à-d. Brescia, Bergame, Crémone; — Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, Trieste, le Frioul, Fiume; — Trani, Brindisi, Otrante; Ravenne, Rimini. Ferdinand, roi d'Aragon et de Naples; les rois d'Angleterre et de Hongrie furent invités à adhérer à la ligue. Le cardinal d'Amboise s'était porté fort de l'adhésion du pape. Les deux alliés demandèrent à Jules II de mettre en interdit le territoire de la République et de délier Maximilien du serment qu'il avait prêté, d'observer vis-à-vis de Venise une trêve de trois ans. Ce traité était une grande faute politique de la part de Louis XII; ni lui ni le pape n'avaient aucun intérêt à attirer en Italie les Allemands et à préparer les voies à la prépondérance de la maison d'Autriche. Mais l'un et l'autre étaient irrités contre Venise, et le pape « ne prenait conseil de personne », comme disait l'ambassadeur vénitien. Jules II et Ferdinand ratifièrent le traité; Louis XII passa les Alpes au commencement d'avr., et le 27 le pape publia contre les Vénitiens un *monitoire* où, les sommant de restituer au Saint-Siège leurs usurpations, il invitait, en cas de refus, tous chrétiens à les traiter en ennemis publics et en criminels de lèse-majesté divine. Après la victoire d'Agnadel (14 mai 1509), les ducs de Ferrare, de Savoie et de Mantoue entrèrent en campagne contre Venise aussi bien que Ferdinand et Jules II; Maximilien ne prit part à la guerre qu'en septembre. La défense héroïque de Padoue, les discussions des coalisés, surtout, sauvèrent Venise. Le 24 fév. 1510, Jules II leva l'interdit lancé contre la République; Ferdinand cessa aussi les hostilités et bientôt à la ligue de Cambrai dissoute se substitua une coalition contre la France. L. Delavaud.

Concile de Cambrai, tenu au mois de juil. 1565, afin de pourvoir à l'exécution des décisions du concile de Trente. Il adopta vingt-deux décrets, chacun contenant plusieurs chapitres. Le plus caractéristique est le premier, qui concerne les livres hérétiques et prohibés : défense aux imprimeurs et aux libraires d'imprimer ou d'exposer aucun livre qui n'ait été préalablement examiné et approuvé; requête aux magistrats de prêter la main à ce que tous les ans on exige des imprimeurs et des libraires une profession de foi conforme au concile de Trente, qu'on les oblige à détester toutes les hérésies et à porter respect et obéissance au Saint-Siège. E.-H. V.

Bibl. : Histoire. — *Gesta pontificum Cameracensium* (500-1051 autrefois attribués à Balderic, éd. Bethmann, dans les *Monumenta Germaniæ historica Scriptorum*, t. VII. — *Gestes des évêques de Cambrai de 1092 à 1138*, publ. par le P. Ch. de Smedt, p. la *Soc. de l'hist. de France;* Paris, 18.., in-8. — Lambert de Waterlos, *Annales Cameracenses* (*Monum. Germ. hist., Scrip.* t. XVI.). — Le Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis;* Leyde, 1664, 2 vol. in-4. — (L'abbé Mutte), *Pièces justificatives des Mémoires donnés par M. l'archevêque de Cambrai* (Cambrai) 1772, in-4. — Le Glay, *Recherches sur l'église de Cambrai;* Paris, 1825, in-4; Du même, *Cameracum Christianum;* Lille, 1849, in-8. — A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre XIV. — *Documents inédits pour servir à l'histoire de Cambrai et du Cambrésis;* Cambrai, 1838, in-8. — E. Bouly, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, 1843, 2 vol. in-8. — H. Kilpffel, *Etude sur l'origine et les caractères de la Révolution communale dans les cités épiscopales romanes de l'Empire germanique;* Strasbourg, 1869, in-8. — E. Hoeres, *Das Bisthum Cambrai und die Entwickelung der Commune;* Leipzig, 1882, in-8. — A de Cardevacque, *Les Serments de la ville de Cambrai;* Cambrai, 1883, in-8. — J. Houdoy, *Histoire artistique de la Cathédrale de Cambrai;* Lille, 1880, in-8.

Traités de 1529, 1537, 1545. — *Mémoires de Martin de Bellay. — Lettres et mémoires d'Etat*, publiés par Ribier (1666). — F. Decrue, *Anne de Montmorency.* — De Piépape, *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France.* — Mignet, *Histoire de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint.* — Cte de Quinsonas, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche;* Lyon, 1860. — *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* (*Négociations avec l'Autriche,*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Correspondance de Granvelle, Captivité de François Ier).

CONGRÈS. — H. MARTIN, LA FUENTE, LACRETELLE, FLASSAN, GARDEN. — A. SOREL, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs... en Autriche.* — Paul de RAYNAL, *le Mariage d'un roi*, 1887. — J. ROUSSET, *Les Intérêts des puissances.*— Du même *Recueil... d'actes... depuis la paix d'Utrecht.* — WOLF, *Die Pragmatische Sanction*, 1849.

LIGUE DE CAMBRAI. — H. MARTIN, FLASSAN, RANKE. — P. LACROIX (bibliophile JACOB), *Histoire du XVIe siècle en France.* — L'abbé DUBOS, *Histoire de la ligue faite à Cambrai contre la république de Venise;* Paris, 1709, 2 vol. in-12. — *Lettres de Louis XII*, publiées par Jean GODEFROY (1713). — DUMONT, *Corps diplomatique*, t. IV, 1re partie. — *Lettres de Marguerite et de Maximilien* (publiées par la Société de l'histoire de France, 1839). — A. BASCHET, *la Diplomatie vénitienne, les princes de l'Europe au XVIe siècle* (1862). — ROMANIN, *Storia documentata di Venezia.* — TOMMASEO, *Relations des ambassadeurs vénitiens (Doc. inéd. sur l'histoire de France).* — ALBERI, *Recueil des Relazioni.* — FRAKNOI, *Ungarn und die Liga von Cambray;* Pest, 1883, in-8. — ULMANN, *Kaiser Maximilian* I; Stuttgart, 1884.

CAMBRAI (Collège de), à Paris. Son nom lui venait de Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai, qui avait contribué à sa fondation en donnant vers 1344 la maison où il fut installé quatre ans plus tard. On l'appelait aussi collège des Trois-Evêques, parce que deux autres évêques que Guillaume d'Auxonne lui avaient fait, dès l'origine, d'importantes fondations : c'étaient Hugues de Pomar, évêque de Langres, et Hugues d'Arsy, évêque de Laon, puis archevêque de Reims. La plus grande partie des bâtiments du collège de Cambrai fut acquise en 1612 pour l'installation du Collège Royal; de là le nom de place Cambrai, conservé encore aujourd'hui par la place sise devant le Collège de France. Quant au collège des Trois-Evêques, il fut réuni en 1763 à celui de Louis-le-Grand.

CAMBRAI. Toile de lin, fine et claire, qui se fabriquait autrefois dans la ville de Cambrai, d'où elle tirait son nom : on l'appelait aussi *cambrésine*. La fabrication en fut ensuite transportée à Péronne. Les pièces avaient uniformément 13 aunes (15m60) de longueur, sur une largeur de 80 centim. P. GOGUEL.

CAMBRAI (Gui de), trouvère de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe. Il est connu par un poème sur la légende de *Barlaam et Josaphat*, publié par MM. Paul Meyer et H. Zotenberg (Stuttgart, 1864). On possède également de Gui de Cambrai une suite du célèbre poème d'Alexandre intitulée *la Vengeance Alexandre*, et dédiée au comte de Clermont, Raoul II, mort en 1191 ; mais il n'est pas sûr que l'auteur d'*Alexandre* et celui de *Barlaam* soient un seul et même personnage. Ant. THOMAS.

CAMBRAI (Jacques de), trouvère du XIIIe siècle, dont on possède une douzaine de poésies lyriques.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 631. — DINAUX, *Trouvères du nord de la France*, t. I, pp. 143-155.

CAMBRAI (Baptiste). Nom d'un tisserand qui vécut au XIIIe siècle, au village de Cantany-en-Cambrésis, et qui tissa le premier, au moyen de lins ramés, cultivés dans la région qu'il habitait, une toile fine à laquelle on donna son prénom de baptiste, et dont la fabrication enrichit cette province. On ne possède aucun détail sur la vie de cet intelligent ouvrier. P. GOGUEL.

CAMBRASDASA (Pic de) ou la *Cambras d'Axe*, montagne des Pyrénées, située sur le territoire de la com. de la Cabanasse, cant. de Montlouis, dép. des Pyrénées-Orientales, à l'O. du col de la Perche, entre la vallée de la Têt, au N.-E., et celle de la rivière d'Eyne, 2,750 m. d'altit.; c'est une des stations botaniques les plus riches de France. L. CADIER.

CAMBRAY (Jean-Jacques de), diplomate français, né vers 1500, mort à Bourges le 5 déc. 1586. Il descendait de Jehan Roupy, de Cambray, valet de chambre du duc Jean de Berry, et avait deux frères dont l'aîné, Robert, entra comme lui dans les ordres, tandis que François continuait la lignée. Sa mère était Perrette de Treignac. Il était chanoine de Saint-Etienne de Bourges et prit le parti du cardinal de Tournon quand celui-ci brigua l'archevêché de Bourges. Il suivit probablement d'*Aramon* (V. ce mot) à Constantinople en 1543. Quoi qu'il en soit, il remplit les fonctions de chargé d'affaires pendant un voyage de l'ambassadeur en France de juin 1546 à avr. 1547 et négocia pour empêcher la paix entre Charles-Quint et la Porte Ottomane. Il exerça la même charge en 1547-48, quand d'Aramon suivit en Perse l'armée du grand-seigneur. Après le départ de d'Aramon (1553), il entra en dispute ouverte avec son successeur *Codignac* (V. ce mot). En 1554 et 1555 il passa en Pologne pour négocier avec Etienne Zapolyi et sa mère Isabelle, fille de Sigismond, roi de Pologne et veuve de Jean Zapolyi. A son retour, il fut accusé de haute trahison par Codignac, qui obtint du grand vizir un emprisonnement aux Sept-Tours. Mais en 1556, Henry III le fit remettre en liberté et le rappela en France en même temps que Codignac. Il était cependant encore à Constantinople en 1557 et il y gérait les affaires de l'ambassade sous le sieur de la Vigne, ambassadeur. Quelques documents lui donnent le titre de vice-ambassadeur. A son retour il faillit être assassiné à Venise, peut-être à l'instigation de Codignac. Il fut ambassadeur aux Grisons en 1558, en 1559, et se retira ensuite en Berry. Doyen du chapitre de Bourges en 1574, il harangua, en 1576, le duc d'Alençon à son entrée à Bourges. Sa vieillesse s'écoula paisiblement. Il était en relations avec Gassot, qui fut maire de Bourges et qu'il avait connu en Orient, et Cujas qui lui dédia en 1575 le LXe livre de ses *Basiliques*. A sa mort, il était conseiller du roi en son conseil d'État et privé, sieur de Soulangis, prieur de Gouillon et de Blancafort. Il portait pour armes : *De gueules à trois cérots d'or.* Louis FARGES.

BIBL. : A. UBICINI, *le Berry en Orient, Jacques de Cambray;* Paris, 1860-61, in-8. — CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant* (Doc. inédits).

CAMBRAY (Alexis-Anne-Pierre), général français, né à Douai le 8 avr. 1763, mort à Plaisance le 3 juil. 1799. Il servit successivement aux armées des Pyrénées-Orientales, des côtes de Brest et des côtes de l'Océan. Il commanda la 22e division militaire en 1797, fut réformé l'année suivante et bientôt rappelé à l'activité. Envoyé à l'armée de Naples, il fut blessé mortellement à la bataille de la Trebbia, le 20 juin 1799.

CAMBRAY-DIGNY (Luigi Guglielmo, comte de), homme politique italien, né à Florence le 8 août 1820. Son père, d'humble condition, était parvenu à gagner la faveur du grand-duc Ferdinand III, qui le fit comte et membre de son conseil. Le jeune Guglielmo, bien vu aussi de Léopold II, s'efforça, mais en vain, de lui faire adopter une politique libérale et nationale. En 1859, après le départ du grand-duc, il se prononça pour l'annexion de la Toscane au Piémont et fut élu député. Victor-Emmanuel le fit sénateur (1860). Il présida, comme gonfalonier de Florence, aux fêtes du centenaire de Dante (1865). Le 27 oct. 1867, le général Menabrea lui confia les finances dans le ministère conservateur qui eut à faire face aux événements de Mentana. Il y avait un déficit considérable à combler. Le comte de Cambray-Digny, soutenu par Quintino Sella, réussit à faire adopter l'impôt sur la mouture, si impopulaire. Il dut accepter l'application à la rente publique de l'impôt sur la richesse mobilière et obtint la mise en régie de l'exploitation du monopole des tabacs. La coalition de la gauche avec le groupe piémontais ayant amené la chute du ministère Menabrea (19 nov. 1869), l'opposition triomphante s'acharna contre ce qu'elle appelait la *camarilla*, et le roi fut obligé de changer sa maison civile et militaire, dans laquelle M. de Cambray-Digny remplissait les fonctions d'introducteur des ambassadeurs. F. H.

CAMBRELAGE ou **CHAMBELLAGE.** On appelait ainsi un droit dû au seigneur en cas de mutation de vassal. Le nom de ce droit vient de la libéralité qu'il était d'usage de faire au chambellan du roi ou du seigneur suzerain

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui introduisait le nouveau vassal, lorsque celui-ci venait « faire la foi et hommage ». Cette libéralité ne tarda pas à devenir une obligation. Il en était ainsi en l'an 1262. Lorsque les seigneurs cessèrent d'avoir des chambellans, ils perçurent eux-mêmes le montant du droit. Le droit de chambellage n'était pas usité partout : il était notamment inconnu dans les pays du ressort de la coutume de Paris. — Dans une acception analogue, cette expression désignait le droit perçu par la chambre des comptes qui, dans la suite, eut pour mission de recevoir « la foi et hommage » des vassaux du roi. — Enfin, cambrelage ou chambellage signifiait le droit payé au roi par les archevêques, évêques, abbés et autres prélats qui venaient lui prêter serment de fidélité. Le montant de ce droit était employé à constituer une dot aux pauvres filles nobles. Paul NACHBAUR.

BIBL. : GUYOT, *Répertoire de jurisprudence*, v° *Chambellage*.

CAMBREMER. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque ; 947 hab. Sur le Doigt, affluent de droite de la Dives ; il paraît avoir eu autrefois plus d'importance, ayant été vraisemblablement station militaire des Romains, puis baronnie de l'évêché de Bayeux ; sa fontaine était le but d'un pèlerinage. Clocher du XIIe siècle. Aux environs, chapelle romane de l'ancien prieuré du Montargis et restes du vieux château du Bais. — Le comte du Bois du Bais (mort en 1834) est né à Cambremer. M. B-x.

BIBL. : A. GUILMETH, *Notice sur Cambremer*; Rouen, 1843, in-8. — A. LABUTTE, *Essai sur l'arr. de Pont-l'Evêque*; Honfleur, 1840, in-8, p. 191.

CAMBRÉSIS (Le) (*Pagus Cameracensis*). Petite province dont la capitale était Cambrai. Ses limites varièrent souvent suivant les époques. Elle faisait partie à l'origine du territoire des Nerviens. Le *Pagus Cameracensis* se trouve mentionné pour la première fois dans un diplôme de Clotaire II pour l'abbaye de S. Bertin (660). Il faisait partie du royaume de Soissons. Lors du démembrement de l'empire carolingien, le Cambrésis fut rattaché à la basse Lorraine et, au moment du partage du royaume de Lorraine entre Charles le Chauve et Louis le Germanique (870), il se trouva compris dans la part de Charles. Il passa ensuite à Louis le Bègue, puis à ses deux successeurs, Louis III et Carloman, qui se virent obligés de le céder, avec le reste de la province, à Louis de Saxe. On connaît les autres vicissitudes du royaume de Lorraine. Le Cambrésis y fut presque constamment associé. Il fut ensuite possédé successivement par Arnoul (890), Charles le Simple (912) et fit définitivement partie, sous Othon le Grand, de l'empire germanique (950). On trouvera à l'art. CAMBRAI l'exposé des autres changements auxquels fut soumise cette terre frontière. Le Cambrésis, d'abord donné en fief au comte Baudouin de Flandre (863), passa ensuite à son fils Raoul puis aux évêques de Cambrai, qui en devinrent les comtes vers le commencement du XIe siècle (1007). Ils rendirent hommage dès lors en cette qualité à l'empereur d'Allemagne, leur suzerain. Leurs droits seigneuriaux étaient des plus étendus. Ils furent même, à certains moments, considérés comme étant presque indépendants. En 1510, la ville et son territoire furent érigés en duché et principauté de l'empire par Maximilien Ier. Le Cambrésis, conquis en 1677, fut définitivement réuni à la France en 1678. Le Cambrésis était borné au N. et à l'E. par le comté du Hainaut, au S. par la Picardie (le Vermandois et la Thiérache), et à l'O. par l'Artois. Cette province fut à l'origine beaucoup plus étendue qu'elle ne l'était au siècle dernier. L'Artois lui enleva successivement 48 villages, parmi lesquels Oisy et Bourlon ; la Picardie 18, parmi lesquels Honnecourt et le Câtelet. Le Hainaut lui en a enlevé également un certain nombre. Au moment où le Cambrésis fut définitivement réuni à la France, il contenait 128,498 mencaudées, dont 111,390 de terres labourables. La longueur totale était d'environ dix lieues, depuis Ors et Catillon jusqu'à Arleux. Le nombre des villages du Cambrésis était, en 1789, de 87. Les terres les plus considérables étaient au nombre de douze, qu'on appelait les douze pairies du Cambrésis. La châtellenie du Câteau en faisait également partie avec sa circonscription. Quelques villages du Hainaut et de l'Artois se trouvaient enclavés dans le territoire même du Cambrésis. Le Cambrésis faisait partie de l'intendance de la Flandre wallonne. Il formait l'archidiaconé de ce nom, composé des trois doyennés de Cambrai, du Câteau et de Beaumetz. Il ressortissait pour la justice civile et militaire du magistrat de Cambrai. Les appels de la région étaient portés, avant la réunion à la France, au grand conseil de Malines et, après la réunion, au parlement de Tournai, puis de Douai. Le Cambrésis répondait à peu près à la circonscription du bailliage de ce nom. Les autres juridictions de la région étaient celles de l'officialité de l'archevêché, du bailliage du chapitre et du bailliage de la Feuillée. Les armoiries du comté de Cambrésis étaient : *d'or fretté de sable, au canton de gueules chargé de trois lions d'or*. A. LEFRANC.

BIBL. : LE CARPENTIER, *Histoire générale des Pays-Bas ou Histoire de Cambray et du Cambrésis*, 1664. — DUPONT, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Cambrai et du Cambrésis*; Cambrai, 1759-1767, 3 vol. in-12. — LEGLAY, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis, suivi d'un recueil de chartes et de diplômes avec annotations et remarques*, 1849, 2 vol. in-8. — EXPILLY, *Dictionnaire géographique*. — BOULY, *Dictionnaire historique de la ville de Cambrai, des abbayes, des châteaux-forts et des antiquités du Cambrésis*; Cambrai, 1854, in-8. — Du même, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, 1864, 2 vol. in-8. — GUILMETH, *Histoire cantonale du Cambrésis et du Hainaut*; Lille, 1866, in-8. — LEFÈVRE dit FABER, *Matériaux pour l'histoire des arts dans le Cambrésis*; Cambrai, 1870, in-8. — BRUYELLE, *Ephémérides du Cambrésis*, in-8. — A. LECLUSELLE, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis depuis 1789 à nos jours*, suivie des *Tablettes cambrésiennes*, 1872, 1874. — A. DINAUX, *Bibliographie cambrésienne*, 1822. — *Statistique archéologique du département du Nord*; Lille, 1867, t. I, introduction. — BRUYELLE, *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai*, 1862, in-8. — WILBERT, *Situation et caractère de Pagus Cameracensis au commencement du ve siècle*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai*, t. XXVIII. — LONGNON, *Atlas historique de la France*; Paris, 1884 et années suiv., in-fol.

CAMBRIDGE. Comté d'Angleterre. Un des plus petits (2,125 kil. q.) et des moins accidentés ; mais c'est un de ceux où les efforts de l'homme ont corrigé le plus complètement les mauvaises conditions du sol. Le Nord ou pays des fens est formé d'alluvions recouvrant un lit d'argile très épais. Le Sud et l'Est sont formés d'une couche mince d'argile recouvrant du grès. Il a fallu d'immenses travaux pour dessécher les terres marécageuses. La conquête du fen par l'agriculture est due surtout au Hollandais Cornelius Vermuyden et à l'ingénieur James Rennie. Le cours actuel des rivières est tout à fait artificiel. Les principales sont la Nene et la Grande Ouse avec ses tributaires. Très nombreux monuments élevés depuis l'époque saxonne jusqu'à nos jours. — Population en 1881 : 185,594 hab., parmi lesquels 36,863 hommes et 76,928 femmes sans profession, soit 113,891. L'agriculture en occupe 30,000. Les terres arables occupent 46 % de la superficie, les prairies naturelles et artificielles, les pâturages, 41 %, les bois seulement 1 %. Le nombre des animaux appartenant à la race chevaline est de 27,000 ; race bovine 49,000 ; ovine 272,000 ; porcine 50,000. — Le comté envoie quatre députés au Parlement, non compris les deux membres pour l'Université. L. BOUGIER.

CAMBRIDGE. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, sur la Cam ; 35,372 hab. ; au milieu d'une contrée plate et peu intéressante, doit toute son importance à son université. Elle portait autrefois le nom de Grantebridge et fut ravagée en 871 par les Danois. Guillaume le Conquérant y construisit un château-fort ; en 1249, de vives querelles éclatent entre le corps de ville et les étudiants ; en 1643, Cromwell, qui avait été étudiant à Sidney-Sussex-College, et député de l'Université au Parlement, occupa la ville. Depuis, aucun événement

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

intéressant l'histoire générale n'a eu Cambridge pour théâtre. Les rues sont presque toutes étroites et irrégulières. Dix ponts traversent la Cam, qui est entièrement bordée par des pelouses appartenant aux divers collèges de l'Université.

Université. — Bien que l'on ait fait jadis remonter la création de cette université au roi Arthur, à Honorius Ier (625), au roi Cadwalladers (681), etc., les premiers renseignements authentiques qui nous soient parvenus sur les écoles de Cambridge datent de l'année 1209. Cette année-là, trois mille étudiants quittèrent Oxford, s'il faut en croire Mathieu Paris et Roger de Wendower : « les uns, dit le chroniqueur, allèrent à Cambridge, d'autres à Reading ». Il est probable que Cambridge reçut aussi des étudiants du continent, lors de la grande émigration de l'Université de Paris en 1229, car, dans une charte de 1231, Henri III parle des « multitudes qui sont venues à Cambridge pour étudier, *e diversis partibus tam cismarinis quam transmarinis* ». Henri III, à la même date, parle de la *consuetudo Universitatis* de Cambridge, de son chancelier et de ses « maîtres ». Des lettres de Grégoire IX à l'évêque d'Ely (14 et 15 juin 1233) confirment ces renseignements. Toutefois, l'Université de Cambridge paraît avoir été, au XIIIe siècle, médiocrement organisée ; la discipline y laissait beaucoup à désirer ; les querelles y étaient continuelles entre les écoliers, les bourgeois et les représentants de l'évêque d'Ely. « Le désordre, dit le P. Denifle, y était sans cesse à l'ordre du jour. » Les privilèges de Cambridge furent confirmés en 1255 par le roi d'Angleterre, précisés par l'évêque d'Ely en 1276. Comme à Oxford, toutes les facultés furent de bonne heure représentées dans l'université de la Cam ; l'évêque d'Ely parle en 1295 des « maîtres en théologie et des autres facultés ». Comme à Oxford, les dominicains et les franciscains étaient en possession de l'enseignement théologique. Comme à Oxford, les écoliers étaient divisés à Cambridge en *australes* et *boreales* dès l'année 1261. — Les deux premiers collèges ou hospices pour les pauvres étudiants furent fondés à Cambridge par Hughes de Balsham, évêque d'Ely, qui soumit son collège de Saint-Jean-l'Evangéliste à la règle des étudiants du collège de Merton, à Oxford, et qui fonda en 1284 « deux hôtels » près de l'église de Saint-Pierre, d'où Saint-Peter's college ou Peterhouse. — Enfin, le 9 juin 1318, le pape Jean XXII confirma en bloc tous les privilèges de l'Université de Cambridge, royaux et pontificaux, et ordonna solennellement *ut in loco Cantebrigie sit de cetero studium generale*. C'est de cet acte de Jean XXII que date officiellement le *studium generale* de Cambridge, de même que l'Université de Montpellier, florissante au commencement du XIIIe siècle, date officiellement d'une bulle de Nicolas IV en 1289.

A Cambridge, comme dans toutes les autres universités, le XIVe siècle vit se multiplier les collèges. En 1324, Hervey de Stanton, chancelier de l'Echiquier, fonda Michaelhouse. Pembroke Hall est de 1347. Un vicaire général du diocèse d'Ely, Edmund Gonville, obtint en 1348 d'Edouard III la permission d'établir « un collège pour vingt *scholars* » qui porte encore son nom. Le canoniste W. Bateman, évêque de Norwich, qui fut un des premiers écoliers de Gonville College, fonda Trinity Hall, collège plus spécialement réservé, jusqu'à nos jours, aux étudiants en droit. Deux guildes de la ville de Cambridge établirent en 1352 Corpus Christi College, en souvenir de leurs membres frappés par la grande peste ; Corpus Christi est un collège essentiellement clérical et théologique. Clare Hall (1359) doit son origine à une comtesse de Clare ; il compte parmi ses gloires des hommes comme Latimer, Cudworth, Tillotson, lord Hervey et Cole. — Le XVe siècle fut une période de décadence ou de torpeur pour l'Université en général ; sous la dévote dynastie de Lancastre, l'ultramontanisme le plus strict y prévalut ; entre le temps de Wiclef et celui de John Colet, le silence se fit dans les universités anglaises qui ne furent plus que des séminaires d'orthodoxie. Mais il y eut encore au XVe siècle de grandes fondations collégiales : Henri VI dota King's College avec des biens confisqués aux prieurés, situés en Angleterre, de monastères étrangers *(alien priories)* ; Marguerite d'Anjou dota dès 1448 Queen's College, le futur berceau de la Renaissance à Cambridge ; Robert Woodlark créa Saint-Catherine's Hall en 1475. Un évêque d'Ely, John Alcock, supprima un monastère de femmes consacré à Sainte-Radegonde et transféra ses biens à un nouveau collège, situé aux champs, dans une solitude toute monastique ; c'est Jesus College. On voit que Wolsey, en confisquant tant d'abbayes pour doter des collèges avec leurs dépouilles, n'a fait que suivre d'anciens exemples.

Oxford précéda Cambridge de plusieurs années dans le chemin de la Renaissance. Cambridge n'y fut engagée qu'au commencement du XVIe siècle par Erasme et l'évêque Fisher. Fisher devint maître de Michaelhouse en 1497 et confesseur de la mère d'Henri VII, lady Margaret, comtesse de Richmond. Cette illustre femme plaça Fisher dans l'une des chaires de théologie qu'elle fonda à Cambridge ; et sur les conseils de Fisher, Christ's College fut pourvu par lady Margaret, en 1505, de biens immenses et d'un règlement libéral qui prescrit « des lectures régulières sur les œuvres des poètes et des orateurs ». On doit enfin à lady Margaret la substitution d'un grand et magnifique collège, celui de Saint-Jean-l'Evangéliste, à l'ancien couvent des hospitaliers de Cambridge (1511). Le code donné à Saint-John's College par Fisher en 1530 peut être considéré comme l'expression dernière des vues de Fisher en matière d'éducation collégiale, vues mitoyennes entre celles du moyen âge et de la Renaissance. Fisher recommande encore l'étude de Duns Scot, mais il prescrit, pour les étudiants les plus aptes, celle de l'hébreu et du grec, et il ordonne qu'un *fellow* sur quatre prenne l'habitude de prêcher le peuple en anglais. — C'est vers 1510, entre les fondations de Christ's Church et de Saint-John's, qu'Erasme fut amené à Cambridge par sa destinée vagabonde. Il s'installa à Queen's College, dans une tourelle qu'on voit encore, et fut nommé titulaire de l'une des chaires de lady Margaret. Mais son enseignement de la langue grecque ne paraît pas avoir eu grand succès, et il s'enferma presque absolument dans sa tour de Queen's où il composa le *Novum instrumentum*. Quand Erasme quitta Cambridge, dans l'hiver de 1513-1514, il y laissa cependant des élèves, entre autres Richard Croke, de King's College ; et le flambeau qu'il avait allumé ne s'éteignit plus. — Ni Erasme ni Fisher n'avaient appris toutefois l'indépendance aux membres de l'Université en général, car il n'y a rien de plus servile que l'adresse lue en 1520 au cardinal Wolsey quand ce tout-puissant ministre, connu pour être plus favorable à Oxford qu'à Cambridge, vint visiter le fief universitaire de son ennemi (Fisher) l'évêque de Rochester.

Avant l'introduction des écrits de Luther en Angleterre, Cambridge était déjà entrée en pleine effervescence réformatrice. Il suffit de citer les noms de R. Barnes, de W. Paynell, de G. Stafford. Une société de jeunes *Cambridge men*, qui tenait ses assises à White Horse Inn (sur l'emplacement actuel du Bull Hotel), se forma pour commenter les premiers pamphlets venus d'Allemagne ; William Tyndale, le fameux traducteur du Nouveau Testament, en était l'âme. Latimer devint bientôt après le chef du parti de la Réformation à Cambridge. C'est Thomas Cranmer, alors *fellow* de Jesus College, qui suggéra, dit-on, à Henri VIII de soumettre la question du divorce aux universités de la chrétienté. Quand la question lui fut, en effet, soumise, Cambridge fit encore preuve d'une basse condescendance à la volonté des puissants de la terre ; elle était dès lors acquise en majorité au protestantisme. Le supplice de Fisher (1535) et l'avènement de Thomas

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cromwell après la mort de Wolsey la confirmèrent dans ces sentiments.

Des réformes graves, qui marquent la fin du moyen âge et l'avènement des temps modernes, suivirent aussitôt. Les injonctions royales de 1535 imposèrent aux membres de l'Université l'aveu de la suprématie royale, la suppression de l'enseignement du droit canon, la substitution de la Bible aux *Sentences* comme manuel et *text book* de l'humanisme à la scholastique. En 1540, cinq chaires royales furent fondées : théologie, droit civil, physique, hébreu, grec. En même temps, la discipline était améliorée. Du vice-canccellariat de Smith (1543-4) date un important statut sur l'immatriculation des étudiants. Mais les collèges de Cambridge coururent un terrible danger à la fin du règne d'Henri VIII. Il fut question de les dissoudre, comme l'avaient été les monastères, et de confisquer leurs biens. Le master de Corpus Christi, Parker, réussit à détourner l'orage ; et, en 1546, Henri VIII et Catherine Parr fondèrent, au contraire, le plus considérable des collèges de Cambridge et même de l'Angleterre entière : « Trynitie College, within the towne and universitie of Cambrydge, of King H. the Eights foundacion. » — La réformation n'alla pas toutefois sans troubles et sans abus. Cambridge protestante perdit une partie de ses maîtres et de ses étudiants. Ceux qui restèrent ne vécurent pas avec la dignité de leurs anciens. Les statuts de 1549, d'ailleurs « brefs, clairs et raisonnables », ne remédièrent pas au mal. Cambridge tomba assez bas sous les règnes d'Edouard VI et de Marie. Mais une nouvelle ère de prospérité commença avec l'avènement d'Elisabeth.

Cambridge était considérée au milieu du XVIe siècle comme l'un des principaux foyers de la Réforme, aussi bien que Wittenberg ou Marburg. De là la haine que lui avait portée Marie la Catholique; de là la faveur que lui témoigna Elisabeth. Sir William Cecil, chancelier de l'Université, fut du reste un nouveau Fisher auprès de cette nouvelle lady Margaret. C'est à *Cecil* et à *Parker* (V. ces noms) qu'il faut reporter tout l'honneur des progrès accomplis depuis 1558 jusqu'à la fin du siècle. Il y eut à Cambridge 28 bacheliers ès-arts en 1558, 114 en 1570, 277 en 1583. En 1569, un certain Thomas Cartwright fut appointé professeur de théologie ; c'était un puritain ; il combattit les principes et la discipline de l'Eglise d'Angleterre ; deux partis se dessinèrent aussitôt et une lutte entre les modérés et les intransigeants de la Réforme allait compromettre le renouveau de l'Université, quand Elisabeth y mit bon ordre. Cartwright fut puni, malgré l'opposition des jeunes maîtres ès-arts et, en sept. 1570, un code de statuts (qui est resté en vigueur depuis trois siècles) fut promulgué pour substituer à l'ancienne constitution académique, en somme représentative et d'un caractère libéral, un gouvernement oligarchique, concentré entre les mains des *heads* (capita) des collèges. Cambridge était surtout une école de théologie ; les statuts d'Elisabeth décidèrent qu'en pratique les doctrines qui y seraient enseignées seraient des doctrines agréées ou officielles. Les études libérales ne se maintinrent plus qu'à l'état de tradition morte. Mais l'orthodoxie forcée de l'enseignement théologique entraîna naturellement des protestations de la part des dissidents, puritains et autres ; Elisabeth n'eut d'autre moyen, pour apaiser ces protestations, que l'expulsion des mécontents, lesquels se répandirent sur le continent. — Tel fut le sort de l'Université jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Quant aux collèges, ils furent enrichis par un acte de sir Thomas Smith, qui modifia heureusement les clauses ordinaires de leurs contrats avec les tenanciers de leurs biens *(Act for the maintenance of the colleges in the Universities)*; et deux nouveaux établissements furent créés : en 1584, Emmanuel College par sir W. Mildmay ; en 1596, Sydney Sussex College par la comtesse de Sussex.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, l'histoire de l'Université de Cambridge présente peu de noms et peu de faits notables. Grâce aux efforts de sir Edward Coke, le privilège d'envoyer deux représentants au Parlement fut accordé aux Universités d'Oxford et de Cambridge ; des controverses s'élevèrent aussitôt au sujet du mode d'élection de ces représentants (1603-4). La guerre civile de 1642-49 désola Cambridge, dont les docteurs avaient manifesté des préférences royalistes. Le Parlement ayant imposé le Covenant aux Universités, il y eut un véritable exode des principaux *fellows* des collèges de Cambridge : John Cosin, Richard Crashaw, le poète, de Peterhouse, Cowley, de Trinity, etc. Oliver Heywood, étudiant de Trinity pendant la domination des puritains, nous apprend avec complaisance comment, sous l'influence de ses nouveaux maîtres, agréables au Parlement, « il commence déjà à préférer Perkins, Preston, Bolton et Sibbes à Aristote et à Platon ». Le Parlement Barebone, dans sa haine pour la « science charnelle », discuta sérieusement l'abolition totale des universités. — La Restauration amena de meilleurs jours et le puritanisme disparut à Cambridge avec une si étonnante rapidité que Samuel Pepys, qui l'y avait vu régner en 1640, s'étonne dans son *Diary* de n'en plus trouver de traces en 1659. Deux grands mouvements intellectuels ont commencé alors à Cambridge à peu près en même temps et ont agi parallèlement sur les études. Le mouvement des Cambridge Platonists fut celui qui attira surtout l'attention des contemporains ; B. Witchcote, John Smith, R. Cudworth, H. More, les chefs de cette école mi-philosophique, mi-théologique, étaient des disciples enthousiastes de Platon et de Descartes. Le second mouvement, plus durable, se rattache au développement extraordinaire de la « philosophie naturelle » au XVIIe siècle. Barrow et Newton, tous deux *fellows* de Trinity, en furent les initiateurs. — Alors florissaient à Cambridge Thomas Baker, l'historien de S. John's College ; l'helléniste Joshua Barnes et surtout Richard Bentley, maître de *Trinity* (V. ce nom), qui resta le principal personnage de l'Université jusqu'à sa mort, arrivée en 1742.

L'enseignement reçut à Cambridge quelques perfectionnements sous les Georges. La chaire d'histoire moderne date de 1724 ; celle de géologie de 1727. En juil. 1730 fut inauguré le palais du Sénat, lieu de réunion des gradués et salle d'examen pour les *tripos*. Tripos, en argot universitaire de Cambridge, signifie examen, examen compétitif. Il est à remarquer à ce propos qu'il n'y eut d'abord qu'un seul *tripos*, celui de mathématiques. Cambridge, au XVIIIe siècle, devint presque exclusivement une école de mathématiques. Sa théologie, jadis si originale, fut influencée par là ; elle fut une théologie « pratique », « de sens commun », celle de Sherlock, d'Edmund Law et de Paley. — En 1796, parut le premier annuaire de l'Université *(C. U. Calendar)*. Cet annuaire a été publié régulièrement chaque année depuis 1799.

De grandes réformes pédagogiques ont renouvelé depuis quatre-vingts ans la face de l'Université. D'abord, quelques nouveaux collèges ont été créés : Downing College (1800); Selwyn College (1882) ; Ridley Hall (1881), séminaire de l'Église évangélique. — Le régime des examens a été modifié de fond en comble ; dès 1832, il y eut un *classical tripos;* en 1851, on établit un *moral sciences tripos* et un *natural sciences tr.;* depuis 1875, il y a un tripos spécial pour le droit *(Law tr.)* et un autre pour l'histoire *(Historical tr.)*, dont le programme a été modifié en 1888. Un *Theological tripos* a été tenu pour la première fois en 1874 ; le programme en a été modifié en 1884. Enfin, les étudiants peuvent encore se destiner, depuis 1878, au *Semitic languages tr.;* depuis 1879, au *Indian languages tr.;* depuis 1886, au *Medieval and modern languages tripos*. — Cambridge a mis de la sorte ses programmes au niveau des exigences du monde moderne ; elle enseigne désormais l'encyclopédie complète des sciences, comme il convient à une véritable

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

université. — D'autre part, elle a aussi rajeuni ses statuts. Les *Observations on the statutes of the University* du doyen Peacock, où l'auteur explique l'ancien code à un point de vue historique, montraient déjà clairement en 1841 l'absurdité de règlements surannés. Une commission fut désignée par la couronne, à la requête de l'Université, pour reviser les statuts d'Elisabeth. Elle fit disparaître les abus les plus énormes dans sa réédition desdits statuts publiée en 1858. Mais son œuvre avait été timide et incomplète. Le docteur Farrar et ses six collaborateurs lancèrent en 1867 un manifeste éloquent : *Essays on liberal Education ;* ce fut le manifeste de Cambridge, de même que le livre fameux de M. Mark Pattison fut le manifeste d'Oxford. L'*Universities of Ox. and Ca. Act* de 1877, approuvé par la reine en 1882, a donné satisfaction à la plupart des vœux des réformateurs : les *fellowships* des collèges ont été assujetties à de sages règles ; les collèges ont été forcés de céder à l'Université une partie de leurs revenus : un système de *lectures intercollegiales* a été mis en vigueur, etc. (V. *Statutes of the Un. of C.*, with some acts of Parliament, Cambridge, 1882, in-8). On étudiera spécialement sous les mots UNIVERSITÉS, COLLÈGES, ETUDIANTS, ce qui concerne la vie universitaire à Cambridge, les associations, les journaux, les coutumes et les mœurs des *undergraduates* (dont le nombre a passé de 1,526 en 1863 à 2,979 en 1887), la part que l'Université a prise aux progrès récents de l'éducation nationale en Angleterre *(University extension movement)*. Nous n'avons voulu traiter ici que de son histoire.

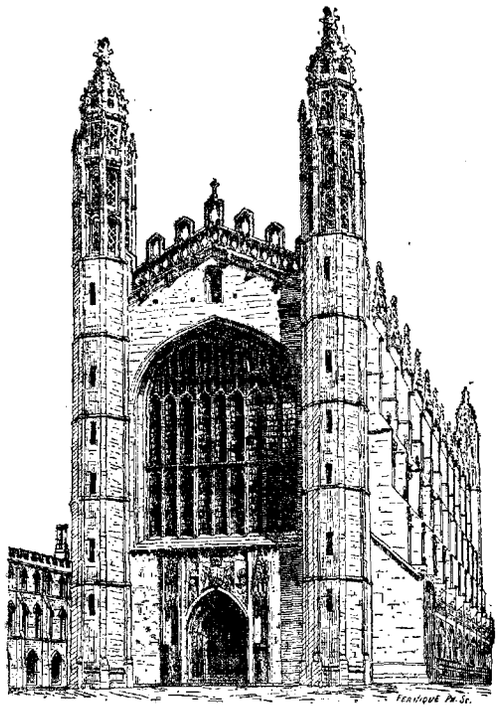

Chapelle de King's College, d'après une photographie.

Nous ajouterons seulement quelques mots sur trois institutions universitaires, l'imprimerie, la bibliothèque, le musée. La bibliothèque de l'Université de Cambridge est la troisième des bibliothèques d'Angleterre ; elle est installée dans des bâtiments situés en face de l'église universitaire dont la façade, de style italien, a été rebâtie en 1755. Elle contient près de 500,000 volumes imprimés et une précieuse collection de plus de 5,000 mss. (*A Catalogue of the manuscripts preserved in the library of the Un. of C.*, Cambridge, 1856-1867, 5 vol. in-8). Chaque collège possède, d'ailleurs, sa bibliothèque spéciale et, parmi les plus belles des bibliothèques collégiales, il faut citer celle de Corpus Christi, léguée par l'archevêque Parker en 1575 (V. *Catalogus librorum manuscriptorum collegii Corporis Christi Cantabrigiæ.*

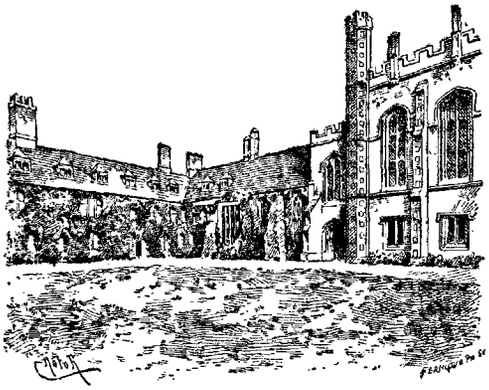

Cour intérieure de Corpus Christi College, d'après une photographie.

1777, in-4, par James Nasmith) ; celles de Peterhouse et de Trinity college ; cette dernière est peut-être la plus riche de toutes. — Le musée universitaire porte le nom du vicomte *Fitzwilliam* (m. en 1816), qui légua à l'Université ses tableaux, ses livres et ses manuscrits avec une grosse rente destinée à enrichir ces collections. Les bâtiments du *Fitzwilliam museum* ont été élevés de 1849 à 1870. On a récemment enlevé de ce musée les moulages de statues classiques qui s'y trouvaient pour les installer méthodiquement dans un *Archæological museum*, ouvert en mai 1884, sous la direction de M. Ch. Waldstein, de King's, professeur d'archéologie. — L'Université a son imprimerie à elle, dite *Pitt Press*, bâtie en 1831-3 avec le reliquat des fonds souscrits pour élever une statue à William Pitt dans Westminster Abbey ; on y imprime, outre les circulaires et les papiers d'examen, toutes sortes de livres pédagogiques et scientifiques. Ch.-V. LANGLOIS.

BIBL. : P.-H. DENIFLE, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400* ; Berlin, 1885, I, 367-376. — J.-B. MULLINGER, *the Univ. of C. from the earliest times to the accession of Charles the first*; Cambridge, 1873-83, 2 vol. in-8. — Du même, *A (short) History of the Univ. of C.*; Londres, 1888, in-12. — R. WILLIS et J.-W. CLARK, *The Architectural History of the Univ. of C. and of the colleges therein*; Cambridge, 1886, 3 vol. in-8 avec atlas. — DICKENS'S *Dictionary of the Univ. of C.*, publié chaque année, à Londres. — Consulter aussi la collection du *Cambridge University reporter*, published by authority.

CAMBRIDGE. Ville des Etats-Unis (Massachusetts, comté de Middlesex), sur la rivière Charles, à 4 kil. N.-O. de Boston, reliée par des ponts à cette ville et à Charlestown ; pop., 60,000 hab. en 1885. Quartier général de Washington, pendant le blocus de Boston (1775-76). Siège de l'Université de Harvard, la plus célèbre des institutions du même genre aux Etats-Unis (V. HARVARD). Collège, musée, jardin botanique, observatoire, écoles de toute sorte pour l'enseignement supérieur, bibliothèque. La ville de Cambridge a été fondée en 1630 et érigée en *city* en 1846. Aug. M.

CAMBRIDGE (Richard-Owen), poète anglais, né à Londres le 14 févr. 1717, mort à Twickenham le 17 sept. 1802. Après avoir fait ses études à Eton et à Oxford, il se destina au barreau, mais abandonna bientôt le droit pour la littérature. Il mena alors la vie du gentilhomme campagnard et se plut à recevoir tous les illustres littérateurs du temps. En 1751, il publia un poème héroïcomique : *The Scribleriad* (Londres, in-4), qui obtint un assez vif succès auprès de ses contemporains, et de 1752 à 1756 nombre de petites pièces élégamment écrites, entre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

autres des imitations des satires d'Horace et des élégies. En prose, il a donné *An Account of the war in India, between the English and French in the Coromandel* (Londres, 1761, in-4). — Son fils, *George-Owen* Cambridge, a donné une édition luxueuse de ses œuvres : *The Works of R. O. Cambridge with an account of his life and character* (Londres, 1803, in-4). R. S.

BIBL. : *R. O. Cambridge*, dans *Edinburgh Review* de 1803, pp. 56-60. — Leslie STEPHEN, *National Biography*; Londres, 1886, t. VIII.

CAMBRIDGE (Adolphus-Frederick, duc de), né à Londres le 24 févr. 1774, mort à Londres le 8 juil. 1850, fils de George III et de la reine Charlotte. Il fit ses études à Kew et les acheva à l'Université de Gœttingue (1786). En 1789, il se rendit à la cour de Prusse pour y perfectionner ses connaissances militaires, fut nommé en 1793 colonel dans l'armée hanovrienne, prit part pendant quelque temps aux opérations des Anglais devant Dunkerque et revint en Angleterre en sept. 1793. L'année suivante, devenu majeur, il fut nommé duc de Cambridge et entra à la Chambre des lords. En 1794-95, colonel, puis major-général, il servit sous les ordres du général Walmoden et parvint, le 24 août 1798, au grade de lieutenant général dans l'armée de Hanovre. Créé, le 24 nov. 1801, baron de Culloden et comte de Tipperary, il entra au conseil privé le 3 févr. 1802. L'an suivant, la France menaçant d'envahir le Hanovre, il fut envoyé à la tête d'une armée anglo-allemande pour protéger le pays. Il échoua complètement dans cette mission et, après avoir publié un manifeste appelant tous les Hanovriens aux armes, manifeste qui ne produisit pas le moindre effet, il dut retourner à Londres en laissant au général Walmoden le commandement des troupes, qui furent peu après forcées de capituler par le général Mortier. Le duc de Cambridge à la Chambre des lords prit souvent la parole contre Bonaparte et s'emporta à des violences singulières contre la France, qu'il ne craignit pas d'appeler « the whore of the nations ». Colonel aux *coldstream guards* le 5 sept. 1805, il fut à la fin de cette année délégué dans les fonctions de gouverneur général de l'électorat de Hanovre, occupé momentanément par la Prusse. Feld-maréchal le 26 nov. 1813, le duc de Cambridge fut nommé en nov. 1816 vice-roi du Hanovre, qu'il gouverna jusqu'en 1837. Son administration fut intelligente et libérale ; d'heureuses concessions lui permirent d'éviter les périls de la période révolutionnaire de 1831. Lorsque le royaume fut passé aux mains du duc de Cumberland, le duc de Cambridge revint en Angleterre, où il se fit une grande popularité en présidant tous les meetings économiques, industriels, littéraires et artistiques et en s'occupant d'œuvres charitables.

Il avait épousé, en 1818, la princesse *Augusta-Wilhelmine-Louisa* de Hesse-Cassel, dont il eut un fils (V. ci-après) et deux filles, *Augusta*, née le 19 juil. 1822, mariée le 28 juin 1843 avec le grand duc Friedrich-Wilhelm de Mecklembourg-Strelitz, et *Maria-Adélaïde*, née le 27 nov. 1833, mariée le 12 juin 1866 avec Franz, duc de Teck. R. S.

BIBL. : JESSE, *Memoirs of the life and reign of George III*, 1850. — Le duc de Cambridge, dans *Revue britannique* de juil. 1850. — Leslie STEPHEN, *National Biography*; Londres, 1885, t. I, au mot *Adolphus*.

CAMBRIDGE (George-Frederick-William-Charles, 2e duc de), né à Hanovre le 26 mars 1819, fils du précédent. Colonel d'infanterie le 3 nov. 1837, major général en 1845, inspecteur général de la cavalerie en 1852, lieutenant général en 1854, il fit la guerre de Crimée comme commandant de la première division de l'armée anglaise. Il se distingua fort aux batailles de l'Alma, de Balaklava et d'Inkermann, mais bientôt l'état de sa santé le contraignit à séjourner à Péra, puis à Malte, et finalement à revenir en Angleterre (fin janv. 1855). Il fut nommé le 13 juil. 1856 commandant en chef de l'armée de terre ; l'an d'après, la ville de Londres lui accorda la bourgeoisie et lui décerna une épée d'honneur. Colonel des *Royal Engineers* et de l'artillerie royale en 1861, il fut nommé feld-maréchal le 9 nov. 1862 et gouverneur de Woolvich. Il a siégé à la Chambre des lords parmi les libéraux et, comme soldat, s'est occupé activement du sort matériel des troupes, de l'amélioration de leur éducation, allant jusqu'à vouloir obliger ses hommes à apprendre à lire et à écrire, ce qui fit échouer sa tentative ; de la réforme du système trop cruel de punitions militaires, etc. Après s'être prononcé longtemps en faveur de l'achat des brevets d'officiers, il en a réclamé en 1870 la suppression, cédant sur ce point à l'opinion publique.

CAMBRIE. Nom donné à un tissu qui se faisait primitivement en lin, mais que l'on fabrique aujourd'hui en coton.

CAMBRIEL (L.-P.-François), écrivain hermétique, né à la Tour-de-France (Pyrénées-Orientales) le 8 nov. 1764, mort vers 1850, ancien fabricant de draps à Limoux. Il a laissé un ouvrage bizarre dont le titre, que nous transcrivons en entier, est suffisamment explicite : *Cours de philosophie hermétique ou d'alchimie, traitant de la théorie et de la pratique de cette science ainsi que de plusieurs opérations indispensables pour parvenir à trouver et à faire la pierre philosophale ou transmutations métalliques, lesquelles ont été cachées jusqu'à ce jour dans tous les écrits des philosophes hermétiques, suivi des explications de quelques articles des cinq premiers chapitres de la Genèse par Moïsé et de trois additions prouvant trois vies en l'homme animal parfait, ouvrage nouveau, curieux et très nécessaire pour éclairer tous ceux qui désirent pénétrer dans cette science occulte et qui travaillent à l'acquérir, ou chemin ouvert à celui qui veut faire une grande fortune* (Paris, 1843, in-12).

BIBL. : CHEVREUL, quatre articles sur le livre de Cambriel, dans *Journal des savants* de 1851.

CAMBRIELS (Albert), général français, né en 1816 à Lagrasse (Aude). Sorti de Saint-Cyr à vingt ans, il fit la campagne de 1859 comme colonel. Nommé général de division le 25 août 1870, il assista à la bataille de Sedan et y fut grièvement blessé. Renvoyé en France avec l'ambulance où il était soigné, il se mit à la disposition du gouvernement de la Défense nationale, qui lui donna le commandement de la première armée de l'Est. Après avoir opéré dans les Vosges, il se démit de ses fonctions et fut appelé un peu plus tard à la tête du 19e corps d'armée qui se réunissait à Bordeaux. Il reçut en 1874 le commandement de la 27e division, et en 1875 celui du 10e corps d'armée. Le général Cambriels a été nommé grand officier de la Légion d'honneur le 20 nov. 1872 et a pris sa retraite le 30 nov. 1881.

CAMBRIEN. Ce terme a été introduit pour la première fois dans la science en 1835, par un géologue anglais, Sedgwick, pour désigner un ensemble de grès et de schistes, qualifié de *Grauwacke sans fossile*, qui, dans le pays de Galles, était alors reconnu comme antérieur aux premières assises fossilifères (*Cambria* étant l'ancienne dénomination romaine du pays de Galles). A la même époque, sir Roderick I. Murchison appliquait le nom de *silurien* au premier étage de la série paléozoïque, en souvenir des Silures qui habitaient autrefois la région de l'Angleterre où cette série est la mieux développée. Depuis, on a longuement discuté sur la délimitation de ces deux étages ; des couches renfermant quelques espèces du silurien inférieur ayant été reconnues dans les assises élevées du cambrien, Murchison les réclamait pour son silurien, malgré de vives protestations ; peu de temps après, c'est dans le cambrien moyen qu'on signalait l'existence d'une faune signalée pour la première fois en Bohême par Barrande, dans le silurien inférieur et nommé par lui *primordiale*. Actuellement on s'accorde pour appliquer ce terme de cambrien à l'ensemble des assises qui renferment cette faune primordiale, soit au silurien inférieur, tel que l'avait défini en dernier lieu Murchison.

Faune cambrienne. Aux débuts, dans les formations

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

arénacées, qui marquent le plus souvent la base de cette série, les premières manifestations bien caractérisées de la vie organique ne se traduisent guère que par des traces d'Annélides (*Arenicolites*, *Nereites*, *Histioderma*), d'où le nom d'*annélidien* appliqué à ces premières assises, où se rencontrent également avec des brachiopodes inarticulés *(Lingulella)*, des hydroïdes *(Oldhamia)*. Mais bientôt on voit apparaître, dans les assises plus élevées, une faune marine remarquable qui se signale par son éclosion pour ainsi dire subite, et dont le trait dominant est fourni par les trilobites, c.-à-d. par un groupe remarquable de crustacés, aujourd'hui disparus, limité à la faune paléozoïque et caractérisés par leur division, soit longitudinale en trois lobes, soit transversale en trois segments, tête, thorax, pygidium ; ces deux derniers se subdivisant en anneaux, indépendants et mobiles dans le thorax, soudés dans le pygidium. Ces trilobites se signalent, dès leur apparition, non seulement par l'abondance et la variété des espèces, mais par leur perfection. La taille de ceux qui se présentent les premiers est en effet bien supérieure à ce qu'elle deviendra dans l'avenir. Tels sont les *Paradoxidiens*, qui deviennent les éléments caractéristiques de cette faune remarquable désignée sous le nom de *primordiale* par Barrande, et sont de beaucoup, parmi les trilobites, ceux qui sont le plus segmentés, c.-à-d. ceux qui présentent le plus grand nombre d'anneaux thoraciques (16 à 20). Les trilobites primordiaux appartiennent aux Olendes et aux Conocoryphes ; parmi les premiers figurent les genres caractéristiques suivants, remarquables par leur richesse en espèces et en individus : *Olenellus*, *Paradoxides*, *Plutonia*, *Anopolenus*, *Microdiscus*, *Polichometopus*, *Olenus*, *Parabolina*, *Leptoblastus ;* parmi les seconds, *Conocephalites* ou *Conocoryphe*, *Arionellus*, *Eryx*, *Angelina*, *Ellipsocephalus* et *Sao*, célèbre par ce fait que Barrande a pu le retracer dans toutes les phases de son développement. Les *Conocephalites*, qui présentent des espèces aveugles, persistent dans le silurien ; il en est de même pour les *Agnostus*, qui, à côté des trilobites très segmentés précédemment cités, représentent un type spécial aveugle, limité à deux anneaux thoraciques. Les Crustacés sont encore représentés dans cette faune remarquable par des Ostracodes *(Leperditia*, *Primitia*, *Beyrichia)*, et des Branchiopodes *(Hymenocaris*, *Caryocaris)*. L'éclosion presque instantanée des brachiopodes inarticulés est de même à signaler, tels sont : *Lingulella*, *Obolus*, *Dinobolus*, *Monobolina*, *Kurtogina*, *Acrotheta*, puis *Lingula* et *Discinisca*, dont la longévité sera grande, puisqu'on retrouve ces deux genres, sans avoir subi de modifications sensibles, dans les mers de Chine, du Japon et d'Australie ; parmi les brachiopodes primordiaux figure ensuite un seul genre d'inarticulé, *Orthis*. A ces fossiles s'associent des Ptéropodes, *Theca* ou *Hyolites*, des Acéphalés, *Ctenodonta*, *Palœarca ;* plus rarement, mais le fait est intéressant, d'échinodermes représentés par des Cystidées, *Protocystes*, *Macrocystetta*, *Cystidea*, des Stellerides, *Paleaster*, *Palestrina*, des Echinides, *Bothriocidaris*, qui prendront ensuite, en se diversifiant, un grand développement dans le Silurien, enfin des Spongiaires, *Protospongia*, *Archeocyathus*. A cette énumération déjà longue des principales formes de la faune primordiale, il faut joindre des Hydrozaires *(Dictyonema*, *Oldhamia)*, et des empreintes de corps organisés se rapportant à la famille des *Méduses*, *Astylospongia*, *Spatangopsis*, *Agelarinus*, dans les grès cambriens de la Scandinavie. (Nathorts, *C. r. de l'Acad. des sciences de Suède ; Geol. magazine*, 1882, p. 24). En dernier lieu, il y a lieu de mentionner la fréquence dans les grès inférieurs de tubes d'Annélides, *Scolithes*, et d'empreintes problématiques qualifiées d'*Eophyton*.

Tableau du synchronisme des assises cambriennes à faune primordiale en Europe.

	SCANDINAVIE	ANGLETERRE	BOHÊME	RUSSIE	FRANCE MÉRIDIONALE Montagne noire.
OLÉNIDIEN	Schistes *à dictyonema*. Schistes alunifères supʳˢ à *Olenus*.	Grès de Tremadoc. Lingula-flags.	Lacune.	Schistes à *Dictyonema*. Grès à *Obolus*.	Grès et schistes.
PARADOXIDIEN	Schistes alunifères infʳˢ à *Paradoxides*. Schistes à *Olenellus*.	Grès et schistes méneviens. Grès jaunes, rouges et schistes de Solva ou de Harlech. Grès et calc. phosphaté à *Olenellus*.	Schistes argileux de Skrey et de Ginetz C Lacune.	Lacune. Grès et argiles de l'Esthonie. Schistes argileux à *Olenellus*	Schistes jaunes et rougeâtres à *Paradoxides*. Lacune.
ANNÉLIDIEN	Grès à lingulella et à *fucoïdes*. Grès et Conglomérats à à *Eophyton*.	Série de Caerfai: Grès pourprés à annélides. Schistes rouges à lingulelles. Grès et Conglomérats pourprés à annélides.	Grauwacke de B Przibram.	Lacune.	Phyllades.

Le cambrien dans l'Europe septentrionale. En Angleterre, le cambrien, largement développé dans le pays de Galles et le Shropshire où il atteint une épaisseur de 7 à 8,000 m., débute par une première série de grès et de conglomérats quartzeux *(groupe de Caerfai)*, marqués de colorations vives, jaunes, vertes et rouges, qui ne contiennent que des annélides et se montrent séparés, en deux assises, par des schistes rouges à lingulelles et à Discines *(L. primœva*, *D. Caerfaiensis)*, remplis de petits ostracodes *(Leperditia Cambriensis)* ; les éléments des conglomérats de la base, épais de 140 m. dans la région classique de Saint-David's, et nettement discordants sur les phyllades archéennes, sont empruntés aux roches anciennes qualifiées de *pébidiennes* par les géologues anglais, notamment à des roches éruptives pétrosiliceuses (felsit, felstones), qu'on sait être maintenant engagées nombreuses en nappes et en filons dans les schistes pré-cambriens. Les trilobites primordiaux apparaissent ensuite, nombreux en espèces et en individus, dans une seconde série de grès schisteux ou compactes avec schistes grisâtres où bleu foncé intercalés, qui deviennent au sommet de plus en plus schisteux, faiblement agrégés, et se terminent, après un horizon de chistes noirs, toujours riches en trilobites *(Lingula*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

flags), par des grès gris schisteux (grès de Tremadoc) intimement soudés aux couches siluriennes qui suivent. Ces assises directement superposées aux grès *annélidiens* du cambrien inférieur, en venant de même graduellement s'y relier par leurs caractères lithologiques aussi bien que par leur faune, se divisent, d'après les trilobites dominants, en deux sous-étages, le *paradoxidien* à la base, l'*olénédien* au sommet. En ajoutant, à la succession reconnue dans le pays de Galles, la zone à *Onelletus* récemment reconnue dans le Shrosphire à la base des grès à paradoxides, chacun de ces étages comprend, du bas en haut, les zones suivantes :

CAMBRIEN
- supérieur
  - OLÉNIDIEN
    - Grès schisteux de TREMADOC, comprenant une zone inférieure à *Dictyonema sociale* et une zone supérieure où de nouveaux trilobites, destinés à prédominer dans le silurien (*Asaphus*, *Ogygia*, *Cheirurus*), ainsi que des ptéropodes (*Conularia*), se montrent associés à des trilobites primordiaux (*Conocoryphe*, *Agnostus*, *Olenus*) ainsi qu'à de nombreux brachiopodes inarticulés (*Lingulella*, *Obolella*). On peut signaler aussi dans cette couche de passage la première apparition des céphalopodes en Angleterre (*Orthoceras*, *Cyrtoceras*).
    - Dalles à Lingules.
      - 3. Schistes noirs de DOLGELLY à *Orthis lenticularis*, avec *Olenus* (*Peltura*) *scarabœoides*, *Olenus* (*Parabolina*) *spinulosus*, *Agnostus trisectus*, *Conocoryphe abdita*.
      - 2. Schistes gréseux et micacés de FESTINIOG à *Lingulella Davisii*, avec *Olenus micrurus*, *Hymenocaris vermicauda* et *Conocoryphe macrura* au sommet.
      - 1. Schistes bleus avec bancs de grès jaunâtres dits de MAENTWROG, riches en olenus et en agnostus (*O. gibbosus*, *O. truncatus*, *O. calaractes* ; *A. pisiformis*, *A. nodosus*).
- moyen
  - PARADOXIDIEN
    - Grès moyens.
      - 3. Grès et schistes avec *Orthis Hicksii*, *Obolella sagittalis*.
      - 2. Schiste gréseux noirs avec *Paradoxides Davidis*, *Agnostus soutalis*.
      - 1. Schistes gréseux gris avec *Paradoxides Hickisii*, *Obolella sagittalis*, *Agnostus Barrandei*, *Conocoryphe coronata*.
    - Grès de Solva ou de Harlech.
      - 3. Grès schisteux grisâtres avec *Paradoxides aurora*, *Conocoryphe bufo*, *Obolella sagittalis* (45m).
      - 2. Grès schisteux rouges et gris avec *Paradoxides Solvensis*, *Agnostus cambrensis*, *Microdiscus sculptus*, *Eophyton* (450m).
      - 1. Schistes et grès jaunâtres avec *Paradoxides Harknessi*, *P. Kjerulfi*, *Plutonia Sedgwicki* *Eophyton* (45m).

Dans la *Scandinavie*, le cambrien, directement appliqué sur les gneiss et schistes cristallins de la série primitive, débute en Norvège par de puissantes masses de quartzites et de conglomérats d'origine granitique et gneissique, qui se transforment dans les régions méridionales de la Suède en grès arkosiques à *Eophyton*, puis quartzeux et bien stratifiés à fucoïdes, avec lingulelles (*L. favosa*) ; il perd ensuite complètement le facies arénacé qui s'était poursuivi si longtemps dans les assises cambriennes d'Angleterre ; et c'est au milieu de schistes noirs charbonneux, cette fois peu épais, que se développent, successivement, les zones paradoxidiennes, puis olénidiennes ; 25 m. de pareils schistes (*Regio conocoryphorum*) représentent les 1,200 m. de grès paradoxidiens anglais et les schistes alunifères olénidiens (*Regio olenorum*) eux-mêmes ne dépassent guère 12 à 15 m. Malgré cette faible épaisseur les zones fossilifères s'observent nombreuses et correspondent trait par trait à celles précédemment énumérées dans le cambrien du pays de Galles ; cette modification profonde dans la nature des sédiments n'entraîne guère de modifications sensibles dans la faune, un grand nombre d'espèces se montrant communes à ces deux régions.

Ces zones fossilifères, dans la Scanie, se déroulent, d'après M. Linnarson (*Neues Jahrb.*, 1878, p. 699), dans l'ordre suivant :

OLÉNIDIEN
- Schistes à *dictyonema*.
  - 2. Z. à *Obolella salteri*.
  - 1. Z. à *Dictyonema flabelliforme*.
- Schistes alunifères supérieurs à *Olenus*.
  - 7. Z. à *Cyclognathus micropygus*.
  - 6. Z. à *Olenus* (*Peltura*) *scarabœoides*, *Agnostus trisectus*.
  - 5. Z. à *Leptoblastus stenotus*.
  - 4. Z. à *Olenus* (*Parabolina*) *spinulosa*, *Orthis lenticularis*.
  - 3. Z. à *Beyrichia Angelini*, *Agnotus cyclopyge*.
  - 2. Z. à *Olenus truncatus*, *Agnotus pisiformis*, *A. reticulatus*.
  - 1. Z. à *Olenus gibbosus*, *Agnostus pisiformis*.

PARADOXIDIEN
- Schistes alunifères inférieurs à *Paradoxides*.
  - 5. Schistes alunifères sans fossiles : Z. des *Agnostus lævigatus* et *Kurtogina cingulata*.
  - 4. Z. Calcaire à *Paradoxides Forchammeri* (calc. d'*Andrarum*) très fossilifère, *Obolella sagittalis*, *Orthis Hicksi*, *Agnostus glandiformis*, *A. aculeata*).
  - 3. Z. à *Paradoxides Ælandicus*, avec *Agnostus regius*, *Ellipsocephalus Hoffi* (spéciale à l'île d'Œland).
  - 2. Z. à *Paradoxides Davidis*.
  - 1. Z. à *Paradoxides Tessini*.
    - c. Schistes à *Agnostus rex*.
    - b. Schistes à *P. Hicksi*.
    - a. Cal. bitumineux à *P. palpebrosus* avec *Conocoryphe esulans*.
- Schistes et cal. à *Olenellus*.
  - b. Z. à *Lingulella Nathorsti*.
  - a. Z. à *Olenellus Kjerulfi*.

La zone à *Olenellus*, signalée pour la première fois par Emmons en 1844, en Amérique dans les territoires de l'ouest, et retrouvée depuis dans de nombreuses régions de l'Europe septentrionale, toujours localisée à sa base par des horizons à paradoxides et représentant la plus ancienne faune trilobitique, vient d'être signalée récemment en Russie (V. Schmidt, *Mém. de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, VIIe sér., t. XXXVI, 1888); et cette découverte a permis de fixer d'une façon précise l'âge des argiles bleues à fucoïdes qui, dans l'Esthonie, représentaient les dépôts sédimentaires les plus anciens, les *Olenellus* en question (*O. Mickwtzi*) se rencontrant dans des schistes, sous ces argiles qui paraissent, par suite, tenir la place des couches où l'on a trouvé ailleurs les paradoxides. Entre Saint-Pétersbourg et Revel, on voit ce puissant dépôt argileux (250 m.) recouvert par des grès jaunes glauconieux à *Obolus* (*O. Apollinis*, avec *Orbiculа Buchi*, *O. reversa*), épais de 30 à 40 m., et le cambrien se termine par un horizon, très aminci, de schistes bitumineux (3 m.) où se présente le *Dictyonema flabelliforme* de la Scandinavie.

En Bohême, les assises profondes du bassin paléozoïque qui occupe le centre de la région sont constituées par des dépôts cambriens directement superposés aux roches cristallines primitives, comme dans les provinces Baltiques. Des schistes argileux micacés, rendus le plus souvent compacts par de fines injections de quartz, en marquent le début (schistes de Miés, étage A); puis vient, sous le nom de *grauwacke* de Přibram (étage B), une succession de grès grossiers feldspathiques, de conglomérats quartzeux

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

très fragmentaires et de schistes rouges, offrant, avec ceux du cambrien inférieur anglais, une grande analogie de composition et de couleur; les mêmes traces d'annélides et de tubes de vers (scoltithes) y ont été signalées, et c'est alors, au travers de cette série de schistes et de grauwackes annélidiens, que s'élèvent les grands filons concrétionnés de plomb argentifère de Přibram, si riches en minéraux variés (sulfures, arséniures, antimoniures de plomb, de cuivre, de zinc, de fer, de nickel, de cobalt et d'argent, avec quartz, fer carbonaté, apatite, arsenic et argent natif) ; filons qui se montrent intimement liés aux diabases de la région. Au-dessus apparaissent, en discordance de stratification aussi bien avec les couches qui les supportent que celles qui les recouvrent, les schistes argileux de Skrey et de Ginetz, extrêmement riches en trilobites et devenus célèbres par ce fait qu'ils ont servi de base pour l'établissement de la *faune primordiale*. Dans ces schistes, limités à deux affleurements très réduits, l'un situé au nord, dans le vallon de Welka où se trouve Skrey, l'autre au sud, dans celui de Litawa, auprès du village de Gince (Ginetz), les espèces dominantes sont fournies par les paradoxides : *P. spinosus*, *P. Bohemicus*, *Conocoryphe Sulzeri*, *C. Striatus*, *Ellipsocephalus Hoffi*, *Arionellus seticephalus*, *Sao hirsuta*, *Agnostus integer*, *A. nudus*, *A. rex*. On remarque ensuite 1 *Ptéropode*, *Pungiusculus priscus*, 1 *Orthis (O. Römingeri)* et 3 *Cystidées*, notamment *Trochocystites priscus*. Le cambrien moyen de la Bohême est donc privé de la zone à *Onellelus;* la faune à *Olenus* est de même absente, les couches à paradoxides supportant, en discordance, des schistes noirs fissiles *(d^1)*, qui renferment des espèces des grès de Tremadoc *(Orthis desiderata)* ; associées à des formes appartenant à des genres destinés à prédominer dans la faune seconde *Conularia*, *Trinucleus*, déjà des graptolithes, *Didymograptus Suessi*.

Cambrien français: Bretagne, Plateau-Central, Montagne noire, Ardennes, etc. — En France la péninsule armoricaine offre un type bien remarquable et bien spécial de l'étage cambrien, caractérisé par la prédominance marquée de formations détritiques schisteuses et surtout arénacées, grès et poudingues à gros éléments aux couleurs vives, rouges ou violettes *(schistes de Rennes et conglomérats pourpres)*, accusant une sédimentation troublée au cours de laquelle les trilobites et les autres organismes de la faune primordiale n'ont pu se développer. L'absence de faune bien caractérisée, dans ces dépôts dont l'épaisseur peut dépasser 2,000 m. et le plus souvent azoïques, est un fait à noter. A l'exception, en effet, de quelques lingules, *L. crumena*, *L. Criei*, signalées dans les points où apparaissent des nappes plus ou moins régulières de calcaire marmoréen, parfois saccharoïdes, comme dans la Normandie et la Mayenne, les seules traces reconnues jusqu'à présent, sont des scolithes, des annélides *(arenicolites)*, avec des empreintes d'origine très problématique désignées sous le nom de *Vexillum*. Puis le cambrien se termine par des grès feldspathiques, dépourvus de fossiles et dont les éléments franchement détritiques empruntés aux roches cristallines anciennes, accusent encore une sédimentation troublée ; circonstance qui devient le trait dominant des dépôts cambriens dans la péninsule armoricaine et semble expliquer avec l'absence des trilobites, l'extrême rareté des fossiles dans toute la région.

Dans le Calvados et le Cotantin cette même série, nettement discordante sur les couches verticales des phyllades archéennes (fig. 1), s'observe remarquablement développée

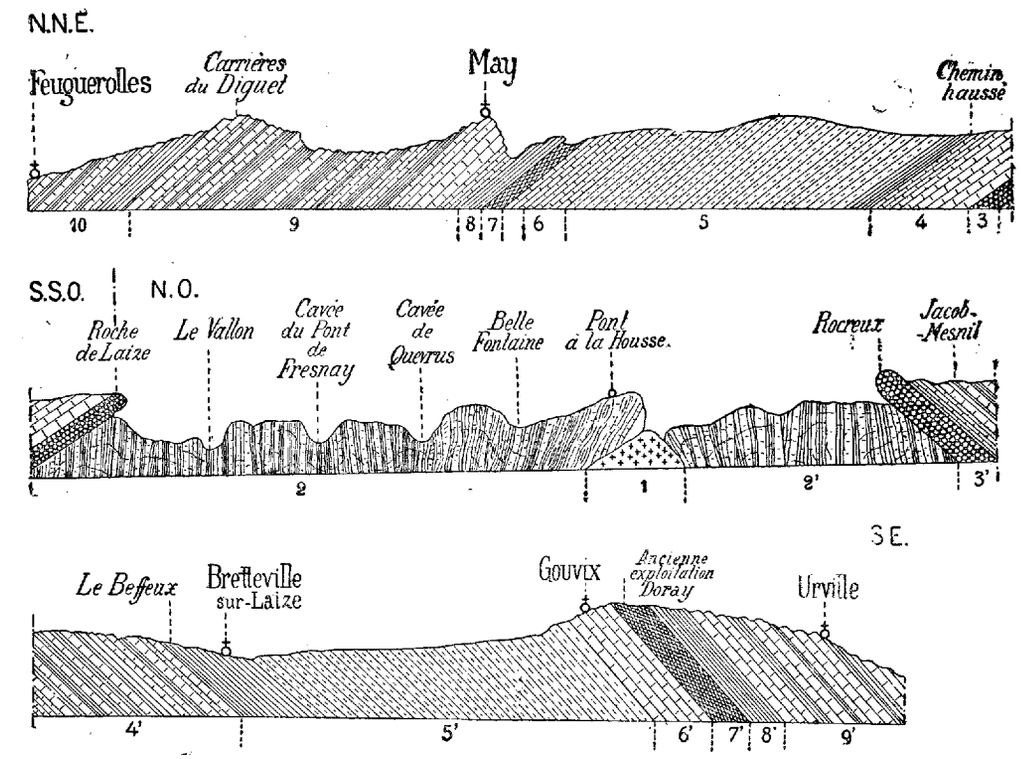

Fig. 1. — Coupe de Feuguerolles à Urville (d'après M. Renault). CAMBRIEN : 1, Diorite; 2, Phyllades et Grauwackes archéens; 3, Poudingues pourprés; 4, Schistes rouges avec calcaire marmoréen; 5, Grès feldspathique. — SILURIEN INFÉRIEUR : 6, Grès armoricain à bilobites; 7, minerai de fer de Mortain; 8, Schistes à *Calymene Tristani*; 9, Grès de May. — SILURIEN SUPÉRIEUR : 10, Schistes ampelileux à graptolites et calcaire à *cardiola interrupta*.

dans les vallées de l'Orne et de la Laize, où les schistes rouges admettent des amas lenticulaires, fort épais, de calcaires marmoréens, tachés de rouge ou grisâtres (Jacob-Mesnil) largement exploités à Laize. Dans le Cotantin, les poudingue

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourprés largement étendus, d'une part au travers de la pointe de la Hague sur 25 kil. de longueur, de l'autre entre Cherbourg et Auderville, offrent cet intérêt de n'être plus exclusivement quartzeux comme ceux de la Bretagne et de la Normandie ; ils contiennent des galets volumineux de roches très variés, parmi lesquelles figurent, avec des grauwackes archéennes, des roches porphyriques du type pétrosiliceux et microgranulitique, qui annoncent le démantellement d'un grand massif porphyrique archéen dont l'affleurement est maintenant masqué par les eaux de la Manche. Une nouvelle preuve en est fournie par ce fait que de pareils galets s'observent nombreux dans les poudingues pourprés des îles anglo-normandes, à la pointe sud d'Aurigny (A. Bigot, les *Iles anglo-normandes ; Bull. de la Soc. géol. de France*, 1888, t. XVI, 3e sér.). Dans la Mayenne, des observations récentes de M. Œhlert ont montré ensuite qu'à la limite de ce département et de la Sarthe, dans le massif des Coëvrons, le cambrien, avec une constitution bien voisine de celle du Cotantin, offrait un remarquable développement de roches éruptives, brèches porphyritiques et porphyres pétrosiliceux, comprises entre deux niveaux de grès, l'un renfermant les lingules du cambrien supérieur; l'autre, inférieur, directement superposé aux schistes rouges avec calcaires magnésiens associés. Ce fait intéressant annonce que la Sarthe a été le théâtre, pendant l'époque cambrienne, d'une grande activité éruptive, si l'on en juge par l'étendue et l'épaisseur des produits épanchés (Œhlert, *C. rend.* de l'Acad. des sciences, 17 juin 1889).

Dans l'Est, la région des *Ardennes* présente, à son tour, un second type très remarquable de l'étage cambrien, caractérisé par la prédominance marquée du faciès schisteux. Les roches dominantes du cambrien ardennais sont, en effet, des phyllades, c.-à-d. des schistes durs, fissiles à éléments cristallins, susceptibles d'être exploités comme ardoises quand, à la fissilité qui permet de les fendre en feuillets minces, ils joignent une grande ténacité, ainsi qu'une résistance bien marquée aux agents atmosphériques. Cette schistosité développée par pression, sous l'influence des puissants efforts de refoulement latéraux qui ont redressé ces phyllades, est alors le plus souvent oblique à la stratification, et c'est dans ces conditions que se présentent les meilleures ardoises; des quartzites très résistants, fournissant à Monthermé un caillou d'empierrement renommé pour sa dureté, viennent, à de nombreuses reprises, s'intercaler au milieu de ces phyllades, tantôt en bancs isolés bien réguliers, tantôt directement superposés en massifs puissants ou seulement séparés par un simple joint schisteux; d'autres fois on les observe disposés en zones régulières ou lenticulaires de 0,01 à 0,001, alternant régulièrement avec des schistes durs d'épaisseur égale, en donnant lieu à des quartzophyllades. Le trait saillant de toutes ces roches cambriennes, c'est leur état franchement cristallin. Dans les quartzites, où les débris quartzeux recristallisés sont cimentés par du quartz grenu secondaire, on constate la fréquence de la tourmaline. Les éléments constituants des phyllades sont ensuite, avec de petits grains de quartz microscopiques, allongés dans le sens de la schistosité, la *chlorite* en lamelles verdâtres disséminées dans la roche, et la *séricite*, dont les lamelles blanches, fibreuses, enchevêtrées, forment la masse fondamentale du schiste; des microlithes de rutile et de tourmaline, en raison de leur constance, figurent de même comme éléments essentiels dans le sens de la schistosité, des microlithes de rutile et de tourmaline, la chlorite en lamelles verdâtres disséminées dans la roche, et la séricite, dont les fibres blanches enchevêtrées forment la masse fondamentale; à ces éléments essentiels l'analyse microscopique ajoute un certain nombre de petits cristaux accidentels, discernables seulement à un grossissement de 400 diam., (ottrélite, grenat staurotide, oligiste, magnétite, fer titané), qui parfois se développent au point de devenir visibles à l'œil nu, et de donner lieu à des variétés spéciales, caractéristiques de certaines assises. Enfin, il convient de signaler la fréquence, dans le cambrien ardennais, de puissants filons de quartz blanc, marquant les points d'arrivée de la silice, qui a transformé en quartzites des roches originairement grèseuses, et surtout celles de roches éruptives amphiboliques *(diorites)* ou porphyriques *(porphyroïdes, eurites)*, régulièrement interstratifiées au milieu des schistes, en filons-couches à texture rubannée ou bréchiforme. Dans la vallée de la Meuse, notamment aux environs de Mairus, de Laifour, et de la Petite-Commune, on connaît maintenant plus de cinquante gisements de ces roches cristallines, qui constituent un des traits caractéristiques du cambrien ardennais; notamment les *porphyroïdes* où des cristaux de quartz dihexaédrique bleuâtres, et de très gros cristaux d'orthose, auréolés d'oligoclase, se détachent sur une pâte grisâtre d'apparence compacte, mais qui apparaît entièrement cristallisée sous le microscope et se résout en une association microgranulitique de quartz et d'oligoclase, avec un remarquable développement de phyllites (biotite, séricite), disposées en traînées fluidales. Pendant longtemps, en raison de leur apparence stratiforme, de leur texture souvent gneissique (porphyroïde schistoïde riche en séricite), et surtout aussi de ce fait que les schistes encaissants se montrent chargés de quartz et de feldspath, une certaine incertitude a régné sur le mode de formation de ces roches; plusieurs auteurs, les retranchant du domaine éruptif, attribuaient à des actions métamorphiques ultérieures le remarquable développement de minéraux qu'elles présentent, ou bien à une cristallisation spéciale, opérée dans le fond de la mer où se déposaient les sédiments encaissants. Aujourd'hui leur origine interne est admise sans contestation, et on ne saurait douter qu'elle ne soit le produit d'une pénétration filonienne, au travers des schistes ardennais, d'éléments granulitiques, issus d'une masse qui, n'ayant pu arriver au jour, se serait consolidée en profondeur. Cette hypothèse, en effet, qui pouvait paraître hasardée au moment où elle a été émise (Lossen, Michel Lévy, Barrois, 1882), a été pleinement justifiée par la mise à jour, en 1884, au travers des schistes cambriens de la région ardennaise, lors de l'exécution du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Montjoie, d'un massif de granite à deux micas (granulite), dont l'effleurement coïncide exactement avec la ligne de faîte du plateau tourbeux des Hautes-Fanges. L'existence de pareils massifs, sous la vallée de la Meuse (fig. 2), devient donc très probable et seule peut rendre compte des divers effets de métamorphisme observés dans les roches cambriennes de l'Ardenne; en particulier du remarquable développement de la tourmaline, aussi bien dans les quartzites que dans les schistes.

Ces phyllades et quartzites cambriens dessinent, dans la région ardennaise, une large bande qui s'étend depuis Hirson jusqu'en Allemagne, en comprenant deux massifs principaux ; le premier celui de Rocroy, situé tout entier dans la haute Ardenne française (de l'E. à l'O., entre Mondrepuits et Louette-Saint-Pierre; du N. au S., entre Fepin et Arreux), reste limité aux assises Devilliennes et Reviniennes de Dumont (1847), réunies depuis par M. Gosselet sous le nom d'étage *Devillorevinien*, ou cambrien inférieur, qui se compose, de la sorte, des assises suivantes, toutes concordantes, fortement redressées et plongeant régulièrement vers le S. : 1° zone des ardoises violettes oligistifères de Fumay; 2° zone des schistes et quartzites noirs pyritifères de Revin; 3° zone des ardoises bleues et vertes aimantifères de Deville; 4° zone des schistes noirs de Bogny. Le second massif, celui de Stavelot, après avoir présenté une longue suite de schistes et de quartzites synchroniques des précédents, mais plus fragiles et moins cristallins, se complète par une série supérieure, encore puissante, de phyllades verts et de schistes avec quartzites en bancs très minces (quartzophyllades de la Lienne), puis de schistes oligistifères (avec

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

veines de coticule et de phyllades vertes ottrélitifères (schistes de Lierneux et de Vieil-Salm), qui deviennent l'étage *Salmien* (cambrien supérieur). La fréquence du *Dictyonema sociale* dans les quartzo-phyllades et schistes noirs salmiens de Spa, jointe à l'existence dans ces mêmes schistes d'espèces de cambrien supérieur anglais, *Bythotrepis gracilis*, *Phyzophycus pudicus* des grès de Trémador, celle aussi de lingules dans les schistes oligistifères de Lierneux, autorisent à synchroniser ces assises salmiennes avec les *Lingula-flas*. Dans ces conditions, les diverses zones ardoisières de l'Ardenne (zone de Fumay avec *Oldhamia antiqua* et *Nereites cambriensis* dans les schistes jaunâtres de Haybes, zone de Revin avec *Dictyonema sociale* à la base, zones de Deville et de Bogny) deviendraient synchroniques des étages annelidien et paradoxidien.

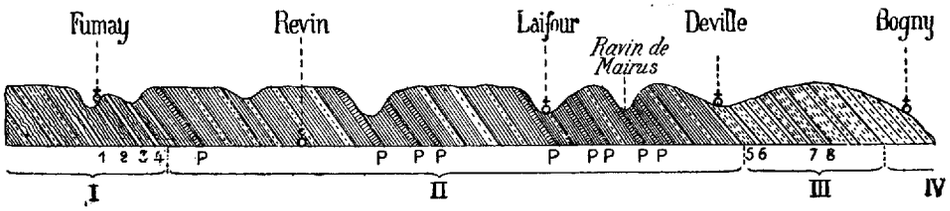

Fig. 2. — Coupe générale du cambrien de la vallée de la Meuse (d'après M. Gosselet).

I. Phyllades violets et verdâtres de Fumay. { 1. La Renaissance. 2. Sainte-Anne. 3. Belle-Joyeuse.
II. Schistes noirs et quartzites de Revin. { 4. Veine noire des Peureux.
III. Phyllades verts et bleus de Deville. { 5. L'Echina. 6. Barnabé. 7. Château-Regnault.
IV. Phyllades et quartzites noirs de Bogny.

Plateau central, Montagne Noire. C'est encore sous ce faciès schisteux que se présente le cambrien en plusieurs points de la bordure du Plateau Central où il fournit, près de Brives, les ardoises de Talassac et d'Alassac. Dans le massif pyrénéen il en est de même, et l'épaisseur des phyllades cambriennes, qui prennent leur principal développement sur le versant septentrional de la crête de de cette grande chaîne, n'est pas moindre de 2,000 à 3,000 m. Dans toute cette étendue, comme dans nos régions septentrionales de l'Armorique et de l'Ardenne, les grands trilobites de la faune primordiale semblaient absents; et ce fait paraissait bien établi quand sont survenues les observations désormais mémorables de M. Bergeron, qui ont montré que cette faune remarquable, vainement cherchée depuis si longtemps sur notre sol français, était largement développée sur le revers méridional du plateau central, dans les schistes cambriens de la montagne Noire. En annonçant à l'Institut cette importante découverte, M. Hébert a pu dire, avec raison, qu'elle constituait « un des faits les plus intéressants pour la géologie de la France, qui aient été signalés depuis longtemps ». Les trilobites primordiaux qui se présentent dans ces conditions, s'observent à trois niveaux dans des schistes argileux rougeâtres, jaunes et verts directement superposés, dans l'est du village de Ferrals-les-Montagnes (Hérault), à une puissante série de phyllades compactes qui représent l'annélidien. Ils comprennent avec des paradoxides spéciaux, offrant cet intérêt particulier d'atteindre des dimensions plus grandes que les espèces connues, des formes très voisines du *P. rugulosus* de Bohême et du *P. Pradoanus* d'Espagne, et surtout en grand nombre des Conocephalites (*C. coronatus* de Bohême, *C. Héberti* n. sp.); des Agnostus (*A. Sallesi* n. sp.) nombreux dans les schistes jaunes; plusieurs individus des genres *Sao* et *Arionellus*, dans les schistes rouges, complètent la faune de cet horizon remarquable où se présentent, nombreux, les premiers trilobites primordiaux reconnus sur notre sol français. Ces schistes se montrent ensuite séparés des couches fossilifères siluriennes, à faune seconde, par un ensemble encore puissant de schistes et de grès où vraisemblablement devront se rencontrer les *Olenus* du cambrien supérieur.

Ces faits sont alors à rapprocher de ceux bien connus en Espagne où, depuis longtemps, on a signalé l'existence de cette faune primordiale dans le cambrien des provinces des Asturies et de la Galice. Des paradoxides (*P. Barrandei*, *P. Pradoanus*) s'observent nombreux avec les Conocephalites habituels (*C. Sulzeri*, *C. Ribeiro*), et des *Arionellus* dans une série de schistes et de calcaires à minerai de fer directement superposés à de puissantes assises de phyllades et de quartzites verts (*Schistes de Rivadeo*, 3000 m.) qui correspondent à l'annélidien.

Ch. Vélain.

Bibl.: Barrande, *Système silurien du centre de la Bohême*; Prague, 1866. — Ramsay, *Physical Geology of Great Britain*; Londres, 1878, in-4. — A. Geikie, *Text boot of Geology*; Londres, 1885, in-8. — Prestwich, *Geology and Stratigraphy*; Londres, 1888, 2 vol. in-8. — De Lapparent, *Traité de géologie*, 2e éd., 1887. — Gosselet, *l'Ardenne, Mém. de la carte géolog. détaillée*, 1888, in-4. — Hicks, *la Géologie du nord du Pays de Galles*, Congrès géolog. international, Londres, 1888. — *Notes diverses sur le Cambrien*, dans le *Quat. journal Soc. of London* et le *Geological magazine* depuis 1867.

CAMBRILLS. Petit port de mer d'Espagne, prov. de Tarragone, district de Reuss, stat. du chem. de fer de Tarragone à Valence; il est à l'entrée du Campo de Tarragona, plaine très riche; pop.: 2,480 hab. Ses habitants sont presque tous marins ou vignerons. Cabotage: exportation de vins, fruits et laines.

CAMBRIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, sur une colline dominant d'anciennes tourbières; 412 hab. Papeterie.

CAMBRINUS (V. Gambrinus).

CAMBRIOLEUR. Ce nom, dérivé de *cambriole*, qui signifie chambre en argot, désigne toute une catégorie de voleurs qui ont pour spécialité de dévaliser les chambres. Ils exécutent d'ordinaire leurs opérations dans la journée, car à ce moment les locataires des chambres situées dans les combles, domestiques, petits employés, ouvriers, sont forcément absents. Il est rare que ces vols soient accomplis par un seul cambrioleur. Ils sont deux généralement; l'un fait le guet, tandis que l'autre « rince la cambriole ». Très habiles à déjouer la surveillance des concierges, ils emportent, sans attirer l'attention, des paquets énormes. Surpris, ils réussissent souvent à s'évader par les toits.

Bibl.: Du Camp, *Paris, ses organes*; Paris, 1872, t. III, p. 42, in-8. — Macé, *Un joli Monde*; Paris, 1887, in-12.

CAMBRON (*Camberone, Camberonium*). Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. d'Abbeville (Sud), sur la Somme; 1,099 hab. Eglise commencée en 1530. Belle abside du XVIe siècle, en style gothique flamboyant, voûtée avec clefs pendantes.

Bibl.: Prarond, *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*; Abbeville, 1861-1868, 6 vol. in-12, t. I, pp. 105 à 133

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAMBRONERO (Manuel-Maria), jurisconsulte espagnol, né en 1765 à Orihuela, mort à Madrid en 1834. Pendant l'occupation française, il remplit les fonctions de secrétaire d'Etat, ce qui l'obligea à émigrer au retour de Ferdinand VII. L'amnistie lui ayant permis de rentrer en Espagne, il ouvrit à Madrid un cabinet d'affaires, qui fut bientôt très accrédité, et publia un travail important sur les majorats : *la Institucion de los mayorasgos examinada historica y filosoficamente con un proyecto de ley para su reforma* (Madrid, 1820, in-8). Plus tard il écrivit par ordre du roi une consultation sur la succession de la couronne et collabora activement à la rédaction du Code civil. E. Cat.

CAMBRONNE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt; 479 hab. Cambronne était, au moyen âge, le ch.-l. d'une seigneurie considérable dont les possesseurs portaient le nom. Elle passa par alliance au xve siècle à Pierre de Vandeuil, puis successivement aux familles de Blécourt, d'Aumalle, de Montmorency, de Montguiot et Poulletier. Il y avait un château, aujourd'hui détruit, au hameau d'*Hanloval*. La façade de l'église est romane et la nef paraît remonter au xive siècle. Le hameau de Béthancourt-sur-Oise formait une seigneurie distincte à l'origine, mais qui se confondit avec Cambronne entre les mains des d'Aumalle. Le château actuel date de 1762. C. St-A.

CAMBRONNE-LÈS-CLERMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Mouy; 570 hab. Ce village faisait partie du comté de Clermont. L'église appartient à l'époque de transition; le portail et la façade principale sont à plein cintre; il en est de même du clocher à huit

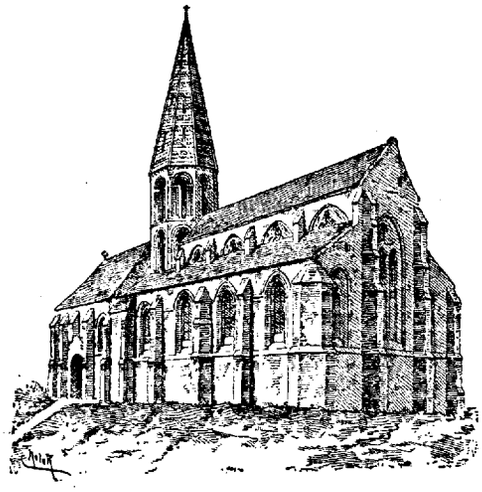

Eglise de Cambronne-lès-Clermont.

faces et à deux étages, surmonté d'une pyramide octogone à maçonnerie en écailles de poisson. Il n'y a pas de transept; le chœur et la nef sont de style gothique, sauf la travée qui supporte le clocher qui est romane et dont les chapiteaux de colonnes montrent de curieuses figures. L'église de Cambronne fut consacrée en 1239. C. St-A.

CAMBRONNE (Pierre-Jacques-Etienne), général français, né à Saint-Sébastien, près de Nantes, le 26 déc. 1770, mort à Nantes le 8 janv. 1842. Enrôlé comme volontaire dans la légion nantaise en 1793, il se fit remarquer pendant la guerre de Vendée par une rare intrépidité, qui n'excluait pas une générosité touchante envers les vaincus. A Quiberon (1795), il se distingua sous Hoche, qui l'emmena depuis en Irlande (1797) et en Allemagne (1797). En 1799, nous le retrouvons à l'armée d'Helvétie où, comme capitaine, il prend une part brillante à la prise de Zurich. L'année suivante, il appartenait à l'armée du Rhin. Le jour où fut tué La Tour d'Auvergne, ses soldats le proclamèrent à son tour *le premier grenadier de France* (27 juin 1800). Mais, non moins modeste que brave, Cambronne refusa ce titre un peu pompeux. Sous l'Empire, sans s'élever aux grands commandements, qu'il n'ambitionnait pas et auxquels il ne se jugeait pas apte, il attira par sa brillante bravoure l'attention de Napoléon, qui le nomma colonel après Iéna, baron après Wagram (en 1810), et lui confia en 1812 le commandement d'un régiment de chasseurs à pied de sa garde. Il fit, avec son entrain ordinaire, la campagne de Russie, puis celle de Saxe et, après Leipzig, concourut puissamment à sauver l'armée que les Bavarois voulaient arrêter à Hanau (30 oct. 1813). Général de brigade, il se couvrit de gloire pendant la campagne de France et fut blessé aux batailles de Craonne et de Paris. Il était encore au lit lorsqu'il apprit l'abdication de Napoléon et son prochain départ pour l'île d'Elbe. Comme le traité de Fontainebleau donnait à l'empereur exilé le droit d'emmener quatre cents hommes de sa vieille garde, Cambronne s'offrit des premiers et, dès la fin d'avr. 1814, quitta la France avec Napoléon.

A l'île d'Elbe, il fut nommé gouverneur de Porto-Ferrajo et chargé du commandement des troupes. Se jugeant personnellement engagé envers l'empereur et n'ayant pas l'habitude de discuter sur ses devoirs de soldat, on pense bien qu'il ne fit aucune objection au projet aventureux que son souverain fit bientôt de rentrer en France. Cambronne débarqua au golfe Juan le 1er mars 1815, avec Napoléon et sa petite troupe, dont l'avant-garde lui fut confiée. A la tête d'une poignée d'hommes, il enleva Sisteron, Grasse, marcha presque sans résistance jusqu'à Lyon et, à partir de cette ville, ne quitta plus l'empereur. Ce dernier, remonté pour un temps sur le trône, ne fut pas ingrat pour un tel serviteur. Il le nomma coup sur coup lieutenant général, comte de l'Empire et pair de France. Cambronne était pour ainsi dire abasourdi par cette pluie d'honneurs. Bientôt, mis à la tête d'une division de la garde, il dut remonter à cheval. Après s'être couvert de gloire à Ligny (16 juin), il eut, deux jours après, sur le champ de bataille de Waterloo, au moment de notre déroute, à soutenir avec ce qui restait de la garde, l'effort de l'armée anglaise victorieuse. C'est alors qu'au milieu de la mitraille, voyant ses derniers soldats tomber et s'amonceler autour de lui, invité à se rendre par un ennemi qu'émerveillait sa bravoure, il répondit (paraît-il, car le fait n'a jamais été absolument prouvé) par le mot célèbre qu'un journaliste du temps crut embellir par cette paraphrase : *La garde meurt et ne se rend pas*. Cambronne se servit d'une expression plus courte, plus brutale et dont la trivialité soldatesque, rendue héroïque par les circonstances, a valu à l'obscur général une universelle popularité.

Grièvement blessé, laissé pour mort sur le terrain, Cambronne fut relevé par les vainqueurs, transporté à Bruxelles et de là en Angleterre. Quelques semaines après, délié de tout devoir envers Napoléon par sa seconde abdication, il écrivait à Louis XVIII en termes très dignes et très touchants, priant le roi de lui rendre le commandement de son ancien régiment de la garde, si son passé lui inspirait confiance, et, dans le cas contraire, de l'admettre à la retraite. Mais à ce moment même l'aveugle réaction de 1815 venait d'inscrire son nom sur sa liste de proscriptions. L'ordonnance du 24 juil. portait Cambronne au nombre des généraux qui devaient être traduits devant les conseils de guerre. A peine guéri, le noble soldat, qui eût pu demeurer en Angleterre, mais que le sort de Labédoyère n'effrayait pas, demanda à rentrer en France. Dès le 23 sept. 1815, il débarquait à Calais. A Paris, on commença par le mettre en prison. Puis on lui fit attendre plus de six mois son jugement. Enfin le 26 avr. 1816, il comparut devant le conseil de guerre, répondit avec sa simplicité et sa franchise ordinaire et fut éloquemment défendu par Berryer, qui demanda *si l'on ramassait les*

© 2007 Lyon - Editions « les nacelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

blessés sur le champ de bataille pour les porter à l'échafaud. La *Terreur blanche* commençait alors à s'apaiser. Cambronne fut acquitté à l'unanimité; le gouvernement se pourvut en revision, mais le glorieux accusé fut encore renvoyé absous (4 mai). Le général dut se retirer à Nantes. Il put, il est vrai, quelque temps après, reprendre du service comme maréchal de camp et fut nommé en 1820 commandant de la place de Lille. Mais il fut mis deux ans plus tard à la retraite (1822) et n'en sortit depuis que pour exercer fort peu de temps un commandement de son grade après la révolution de Juillet. Une statue lui a été élevée dans la ville de Nantes, où il est mort. A. Debidour.

Bibl. : Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains.* — Fournier, *l'Esprit dans l'histoire.* — *Procès du général Cambronne*; Paris, 1816, in-8. — Thiers, *Histoire de l'Empire.* — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations.* — Viel-Castel, *Histoire de la Restauration.* — *Victoires et conquêtes des Français*, t. XIII, XXIII, XXIV, etc.

CAMBRURE. I. Géométrie. — Synonyme de *torsion* (V. ce mot).

II. Architecture. — Terme d'architecture, dérivé du latin *cameratus*, courbé, et désignant la courbure d'une pièce de bois ou le cintre d'une voûte. La cambrure d'une pièce de bois s'obtient par deux moyens que l'on emploie parfois simultanément, soit en mouillant cette pièce d'un côté et en l'exposant ensuite au feu, après l'avoir toutefois ébauchée, soit en l'assujettissant dans la disposition qu'elle doit conserver, en la maintenant de force à l'aide de pièces de fer appelées *sergents* (V. ce mot). Ch. L.

CAMBRY (Jacques), antiquaire français, né à Lorient en 1749, mort à Cachan, près Paris, le 31 déc. 1807. Il occupa diverses fonctions administratives, notamment en 1795 celle de président du district de Quimperlé (Finistère), et, en 1799, celle d'administrateur du département de Paris; il fut préfet de l'Oise jusqu'en 1803. Retiré des affaires publiques, il se consacra exclusivement à l'étude de l'archéologie et de la littérature et contribua puissamment à la fondation de l'Académie celtique qui devint plus tard la Société nationale des antiquaires de France; Cambry en fut le premier président. On doit à cet érudit : *Essai sur la vie et les tableaux du Poussin* (1783, in-8; 2e éd. augm. en 1799); *Contes et proverbes, suivis d'une notice sur les troubadours* (1784, in-18); *le Curé Jeannot et sa servante* (Bruxelles, 1784, in-12): *Traces de magnétisme* (1784, in-8); *Observations sur la Compagnie des Indes* (1784, in-8); *Promenades d'automne en Angleterre* (1788, in-8; 2e éd. en 1791); *De Londres et de ses environs* (Amsterdam, 1788, in-8); *Réponse au Mémoire de M. de Calonne* (1790, in-8); *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère* (1795, in-4); *Rapport sur les sépultures* (1799, in-4); *la Mesure des rois*, roman sans date; *Voyage dans le Finistère, ou état de ce département en 1794 et 1795* (1799, 3 vol. in-8); *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie* (1800, 2 vol. in-8); *Description du dép. de l'Oise* (1803, 2 vol. in-8 et atlas in-fol.); *Monuments celtiques, ou recherches sur le culte des pierres, précédées d'une notice sur les Celtes et sur les druides* (1805, in-8); *Manuel interprète de correspondance, ou vocabulaires polyglottes* (1805, in-4); *Notice sur l'agriculture des Celtes et des Gaulois* (1806, in-8).

CAMBUNI *(Montes).* Monts Cambuniens, chaîne de montagnes entre l'Olympe et le Lacmon, entre la Thessalie et la Macédoine (T.-L., XLII, 53, et XLIV, 2).

CAMBURAT. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (Ouest) de Figeac; 513 hab.

CAMBUSE (Mar.). Magasin où se trouvent réunis les vivres en consommations nécessaires à l'équipage et dont l'approvisionnement est logé dans les cales et les soutes spéciales. C'est dans ce local que s'effectuent les distributions journalières par les agents des vivres et sous le contrôle d'une commission composée de gradés et de marins du bord.

CAMBUZAT (Jacques-Edme), ingénieur français, né à Asnières (Yonne) le 21 janv. 1814, mort à Clamecy le 7 juill. 1887. Entré à l'Ecole des ponts et chaussées en 1835, il fut nommé ingénieur ordinaire en 1840, ingénieur en chef en 1856, inspecteur général en 1873, et fut mis à la retraite en 1879. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1876. On lui doit la percée de l'avenue du bois de Boulogne à Paris (1855), l'achèvement du réservoir des Settons (com. de Montsauche, Nièvre), le plus important de France (22,000,000 m. c.), et les travaux exécutés de 1867 à 1874 pour l'établissement de la navigation continue entre Paris et Auxerre. Il a publié dans les *Annales des ponts et chaussées* (1852, 1867, 1868 et 1873) divers mémoires sur le curage des ports, les barrages mobiles et la navigation fluviale. L. S.

Bibl. : Charié-Marsaines, *Notice nécrologique sur M. Cambuzat*, dans les *Annales des Ponts et chaussées* (ann. 1887, Mém., t. II, p. 673).

CAMBYSE. I. Le premier de ce nom, fils de Teïs fils d'Achéménés, fut le père de Cyrus. Selon Hérodote, Astyage fit épouser sa fille Mandane à Cambyse, Perse noble, mais non issu de sang royal; les textes cunéiformes, au contraire, lui donnent le titre de roi de la ville d'Ansan et s'accordent avec Hérodote en ce qu'il fut le fils de Cyrus fils de Téispès (V. Achéménides). Ansan semble être le nom de la capitale de la Perse, alors soumise aux Mèdes.

II. Cambyse, roi de Perse, fils de Cyrus, petit-fils du précédent, administra, ainsi qu'il résulte d'un texte juridique, l'empire pendant l'expédition où son père succomba; à la mort de celui-ci (529 av. J.-C.), il chargea son frère, comme lui fils de Cassandane, de l'administration des provinces orientales du royaume, pour l'éloigner du centre du pays. Lui-même crut devoir exécuter un projet conçu par son père, celui de la conquête de l'Egypte. Des considérations politiques commandaient cette expédition, bien plus que les raisons puériles alléguées par les auteurs; il se peut néanmoins que la conduite d'Amasis, qui envoya au roi de Perse, comme épouse, au lieu de sa propre fille Nitétis, la fille d'Apriès, Niteritis, ait fourni à ce dernier un prétexte de guerre. La Perse s'étant étendue par les conquêtes de Cyrus, sur la Méditerranée, depuis la Lydie jusqu'à la Phénicie, la destruction de la puissante influence égyptienne rendait seule définitive la possession de ces contrées. Aidé par les conseils d'un Grec, nommé Phanès, Cambyse prépara pendant plusieurs années cette campagne; il s'assura du concours naval des Phéniciens, acheta celui des Arabes du désert Sinaïtique et pénétra avec une grande armée en Egypte, tandis que les Phéniciens secondaient par mer son attaque. Amasis était mort dans l'intervalle (597), et son fils Psamétik, qu'Hérodote nomme Psamménit, occupait le trône. Les Egyptiens se préparèrent à défendre leur pays, aidés par des mercenaires grecs, auxquels Cambyse avait eu l'adresse d'opposer les Grecs d'Ionie et d'Eolie. Une bataille sanglante eut lieu sur les confins du Delta, près de l'embouchure pélusiaque, où finalement les Perses demeurèrent vainqueurs. Cambyse somma les habitants de Memphis de se soumettre; le vaisseau de Mytilène, qui portait les hérauts dans ce but, fut détruit, les messagers massacrés et les membres de leurs cadavres emportés dans la citadelle en guise de trophées. Le vainqueur, courroucé, assiégea la forteresse, s'en empara après dix jours de défense et sévit avec une cruauté inouïe envers les Egyptiens et leur roi; ce dernier, qui vit ses enfants déshonorés et tués devant ses yeux, fut d'abord épargné, puis, soupçonné de fomenter des troubles, il fut condamné à boire du sang de taureau. Immédiatement après, Cambyse se transporta à Saïs pour profaner et mutiler le cadavre d'Amasis, qu'il brûla ensuite pour froisser les sentiments des Egyptiens; mais, une fois sa puissance solidement établie

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en Egypte, il s'y comporta comme successeur des Pharaons, en respectant leur culte et leurs usages et en les protégeant en roi égyptien. A Saïs même, il rétablit le culte de tous les dieux, il rendit à sa destination première le temple de Neït, transformé en camp perse, et à Tanit il se fit initier aux mystères ainsi que nous l'apprend la stèle du musée du Vatican. Cambyse devint ainsi le fondateur de la 27e dynastie égyptienne, qui réduisit l'Egypte en province perse et s'y maintint pendant cent onze ans (525-414 av. J.-C.), jusqu'à ce qu'Amyrtée rétablit pour la dernière fois dans l'histoire, pendant soixante-cinq ans, l'indépendance nationale.

Cambyse conçut alors le vaste projet de soumettre l'Afrique au joug perse ; en même temps, il organisa trois expéditions : la première, navale, dirigée contre Carthage, demeura sans effet à cause du refus des Phéniciens de prêter leur concours sur mer contre une ville colonisée par eux; la seconde fut engagée contre les Ammoniens dans le désert de la Libye, et la troisième contre les Ethiopiens, Macrobiens (Longèves). Les Lybiens, les Barcéens et les habitants de Cyrène s'étaient soumis ; sûr de ce côté, Cambyse s'avança avec son armée sur Thèbes, où il détacha 50,000 hommes pour traverser le désert, atteindre l'oasis des Ammoniens et pour y brûler le temple de Jupiter Ammon. Mais aucun soldat ne revint vivant en Egypte, détruits tous par un vent impétueux qui s'éleva du désert et les ensevelit sous des montagnes de sable. Avec le reste de ses troupes, Cambyse entra en Nubie pour marcher sur Méroé. Il avait précédemment envoyé comme espions des hommes de la tribu des Ichtyophages, chargés de cadeaux, pour engager le roi de ce pays à se soumettre ; sur le refus de celui-ci, Cambyse s'engagea sans préparatifs, sans provisions, dans le désert de Dongola, où son armée périt presque tout entière. On dit même que les hommes mangèrent les corps de leurs camarades. Exaspéré jusqu'à la folie par ses insuccès, Cambyse revint en Egypte (523 av. J.-C.). Il tua de son épée le bœuf Apis qui venait de naître ; il crut que les fêtes célébrées à cette occasion étaient l'expression de la joie des Egyptiens, à la suite de ces campagnes désastreuses. Cambyse les traita avec une épouvantable cruauté ; sa fureur se tourna aussi contre les Perses ; il fit assassiner son frère Smerdis par un de ses séides, nommé Prexaspès, et tua sa propre sœur, qu'il avait voulu épouser. Sa rage fut au comble quand il apprit que la rébellion s'était manifestée au sein de son propre pays, les Mèdes avaient tenté de regagner leur suprématie détruite trente ans auparavant par Cyrus. Un mage, nommé Gaumatès, qui ressemblait à Smerdis, se souleva sous ce nom près de Pasargades, au mois de mars (522 av. J.-C.), et s'empara, au mois de juillet, réellement du pouvoir royal. Sur ces entrefaites, Cambyse s'achemina en hâte vers la Perse, mais arrivé en Syrie, dans un bourg nommé Agbatane, il mourut (vers le mois d'août) des suites d'une blessure qu'il s'était faite lui-même. Hérodote prétend que ce fut un accident, tandis que l'inscription de Behistân donne à entendre qu'il périt par suicide. Cambyse avait régné sept ans cinq mois ; avec lui s'éteignit la branche aînée des Achéménides. Ce prince fut certainement un homme d'une énergie rare et d'un sens politique remarquable, avec un penchant naturel à la cruauté, excité jusqu'à la folie par des revers succédant à de grands exploits. On vante son sentiment de justice, qui fut néanmoins égaré au point de faire écorcher tout vif un juge qui avait failli à ses devoirs, et suspendre sa peau tannée au dos de son siège. Les Perses nommaient Cyrus un père, Darius un marchand, et Cambyse un justicier.

Nous n'avons pas de textes émanant directement de Cambyse, mais nous possédons des centaines de documents juridiques cunéiformes, datés de son règne à partir de juil. 529 jusqu'à sa mort, août 522. Dans ces textes, Cambyse est nommé *roi de Babylone et des nations*, titre que les rois perses, en sages politiques, adoptèrent vis-à-vis de leurs sujets chaldéens. J. Oppert.

CAMBYSENE. Pays de l'Arménie, sur les confins de l'Ibérie et de la Colchide ; il tirait son nom du cours d'eau appelé Cambyses (Strabon, XI, 528).

CAMBYSES. Rivière de l'Albanie et de l'Ibérie, sorti du Caucase et qui se confond avec le Cyrus. C'était aussi le nom d'un fleuve de Médie qui se jette dans la mer Caspienne (Am. Marc., XXIII, 6).

CAMDEN. 1° Petite ville des Etats-Unis (Caroline du Sud), sur la rive gauche de la rivière Wateree ou Catawba (affluent du Santee) où, pendant la guerre de l'Indépendance, les généraux américains Kalb et Gates furent battus (16 août 1780) par le général anglais Cornwallis.

2° Ville de l'Etat de New-Jersey, comté de Cambden, sur la rive gauche du fleuve Delaware, en face de Philadelphie. La population s'est accrue de 20,000 hab., en 1870, à 52,000 en 1885. Aug. M.

CAMDEN-Town. Sous-district de Londres, dans le comté de Middlesex ; fait partie de l'ancienne paroisse de Saint-Pancras (aujourd'hui district). Située dans le voisinage de Regent's-Park, Camden-Town est habitée en grande partie par des employés, des rentiers et des bourgeois aisés. Sa population est de 17,311 hab. Au point de vue électoral Camden-Town est partagée en deux sections, dont l'une vote avec la division ouest, l'autre avec la division est de Saint-Pancras ; chacune de ces divisions envoie un député au Parlement.

CAMDEN (William), historien, géographe et archéologue anglais, né à Londres le 2 mai 1551, mort à Chiselhurst le 9 nov. 1623. Elève distingué d'Oxford, il prit part de bonne heure aux controverses religieuses et s'attira ainsi des inimitiés qui l'entravèrent au début. Il obtint cependant, en 1575, la sous-direction de Westminster School, et il ne tarda pas à se faire connaître comme archéologue et topographe. C'est vers cette époque qu'il se lia d'amitié avec le fameux géographe Abraham Ortelius (1577) et avec le jurisconsulte français Brisson, alors en mission diplomatique à Londres (1581). Il travaillait déjà depuis longtemps à l'ouvrage qui devait immortaliser son nom et qu'il ne publia qu'en 1586 sous le titre de : *Britannia, sive florentissimorum regnorum Angliæ, Scotiæ, Hiberniæ, et Insularum adjacentium ex intima antiquitate chorographica Descriptio*. Quatre ans après (1590) paraissait la cinquième édition, dédiée à la reine Elisabeth, et il publiait presque aussitôt la sixième (in-fol.) avec de considérables additions. La première traduction anglaise de l'ouvrage de Camden fut faite par Philemon Holland et parut en 1610. On a encore la traduction d'Edmund Gibson (1695) et celle de Richard Gough, qui a beaucoup ajouté à l'original (1789, 3 vol. in-fol.). Devenu directeur titulaire de son école (1593), Camden, dont la santé souvent éprouvée n'arrêtait pas l'ardeur, publia une *Institutio Græcæ Grammatices compendiaria* (1597), qui fut adoptée presque partout. La même année, sir Fulke Brooke (lord Brooke) le fit nommer à l'office de *Clarencieux King at Arms*, fonctions élevées dans la hiérarchie héraldique de l'Angleterre. Cette nomination excita la jalousie d'un autre héraut d'armes, Ralph Brooke, le « York Herald », et il s'ensuivit une polémique où le beau rôle ne paraît pas être à ce dernier. En 1600, Camden publia une liste raisonnée des épitaphes de l'abbaye de Westminster, sous ce titre : *Reges, Reginæ, Nobiles et alii in ecclesia collegiata B. Petri Westmonasterii sepulti*, dont il donna des éditions plus complètes en 1603 et en 1606. En même temps (1603), il faisait imprimer à Francfort une collection de vieux chroniqueurs intitulée *Anglica, Normannica, Hibernica, a veteribus scripta*. En 1605 parurent ses *Remains*, sorte de recueil d'extraits ou de notes dont il s'était servi pour la rédaction de sa *Britannia* (la meilleure édition est la 7e, celle de 1674, in-8). Lors de la conspiration des Poudres, il fut chargé officiellement de traduire en latin le compte rendu du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

procès; de là son *Actio in Henricum Garnetum, Societatis Jesuiticæ in Anglia superiorem et cæteros* (1607). Enfin, en 1615, il publia ses *Annales rerum Anglicarum et Hibernicarum, regnante Elizabetha, ad annum Salutis MDLXXXIX*, livre qui eut un succès au moins égal à celui de *Britannia*. La seconde partie (qui conduit à 1603) ne parut cependant qu'en 1625, à Leyde. La meilleure édition est celle qu'en a donnée Hearne en 1717 (3 vol. in-8). Le livre fut traduit d'abord en français (1re partie, Londres, 1624; les deux parties, Paris, 1627), et cette traduction servit d'original à la première traduction anglaise faite par Abraham Darcie ou Darcy (1625); Thomas Browne traduisit ensuite la deuxième partie (1629), et, depuis, l'ouvrage a été retraduit plusieurs fois. Citons encore des *Animadversiones in Jac. Aug. Thuani Historiam, in quâ res Scoticæ memorantur* que l'on trouve dans son volume d'*Epistolæ* (1691, in-4), et qu'il composa à la demande de Jacques Ier. Il était d'autant plus apte à faire un tel travail qu'il avait été en correspondance suivie avec de Thou et lui avait fourni d'importants matériaux pour son histoire. Il passa la fin de sa vie à Chiselhurst, dans la maison domaniale qui servit de retraite à Napoléon III. Il y mourut, peu après avoir fondé une chaire d'histoire à Oxford. Son corps repose à Westminster. B.-H. G.

Bibl.: Th. Smith, *Gulielmi Camdeni et Illustrium Virorum ad G. Camdenum Epistolæ*; Londres, 1691. — Leslie Stephen, *Dict. of National Biography*.

CAMDEN (Charles Pratt, comte), éminent magistrat et homme politique anglais, né en 1713, mort à Londres le 13 avr. 1794. Il fit ses études à Eton, où il se lia d'amitié avec William Pitt, et les acheva à l'Université de Cambridge (1731). Inscrit au barreau de Londres en 1735, il commença à exercer en 1738, mais sans le moindre succès; la clientèle ne venait pas à cet inconnu. De désespoir il eût abandonné la carrière si Henley (depuis lord Northington) n'eut réussi à lui faire prendre patience. Peu après, le même Henley, saisi d'un malaise subit au cours d'un procès, lui confia sa plaidoirie. La réussite de Pratt fut immédiate et considérable : applaudi à l'audience, complimenté par le juge, il se vit assailli de clients. Il se réserva particulièrement les causes politiques qu'il plaidait avec passion et qui le mettaient mieux en lumière. Bientôt ses amis whigs arrivaient au pouvoir avec Pitt : son avancement fut dès lors excessivement rapide. Nommé attorney général en juil. 1757, malgré les droits du solicitor général Yorke à cette place, il fut envoyé à la Chambre des communes par le bourg de Downton. Il semble avoir joué, peut-être volontairement, un rôle très effacé durant la première période de sa carrière parlementaire et ne s'occupa guère que du bill de réforme de l'*Habeas corpus*, qu'il réclama aussi libéral et aussi large que possible (1758). A l'avènement de Georges III, le cabinet whig dut se retirer. Pratt conserva ses fonctions d'attorney général et fut bientôt nommé lord chief-justice des Plaids communs (1761). La cour redoutait fort « sa sauvage indépendance » et pensait qu'en ce poste il serait moins redoutable. Il s'y distingua par son interprétation libérale des lois constitutionnelles, qualifia sévèrement les abus, et lors du célèbre procès intenté à John *Wilkes* (V. ce nom), il refusa au secrétaire d'Etat, avec plus d'âpreté peut-être qu'il n'eût convenu à un juge, le droit d'ordonner une arrestation ou une saisie de pièces au moyen d'un simple warrant général, et il accorda à Wilkes l'*Habeas corpus* (1763). Cette attitude lui valut une popularité énorme. Les principales villes du royaume lui conférèrent la bourgeoisie, et, si l'on croit H. Walpole, « il devint un des *lions* que les étrangers de passage à Londres demandent à voir avant tout ». Rockingham en prenant le pouvoir lui fit donner la pairie et le titre de baron Camden (16 juil. 1765). Il n'en soutint pas moins à la Chambre des lords une opinion contraire à celle du cabinet, en déniant au Parlement anglais le droit d'appliquer la taxe aux colonies d'Amérique. Le 30 juil. 1766, Camden fut nommé grand chancelier. En ce haut emploi, il fit preuve de la même équité, de la même indépendance qui lui avaient attiré l'admiration de ses contemporains; il accrut encore la réputation professionnelle qu'il avait acquise dans le prononcé des arrêts, auxquels on ne saurait reprocher qu'une certaine prolixité. Il méditait un grand plan de réforme judiciaire que la maladie, puis la chute de lord Chatham ne lui permirent pas de présenter. Les membres du cabinet n'étaient d'ailleurs pas d'accord entre eux. Camden s'attira une querelle assez vive avec lord Temple et nombre d'épigrammes du mordant Junius. Il rendit les sceaux le 17 janv. 1770. A partir de cette époque il ne joua plus qu'un rôle politique. Il fit une opposition énergique au ministère North, s'éleva surtout contre la déplorable politique qu'il suivait dans les affaires d'Amérique. Il combattit aussi les théories de lord Mansfield sur la liberté de la presse et les droits des jurés (déc. 1770), prononça en 1774 un discours remarquable sur la propriété littéraire, réclama en 1779 des mesures libérales en faveur de l'Irlande, etc. En mars 1782, Rockingham, revenu au pouvoir, le choisit pour président du conseil. En cette qualité il soutint le 17 mars le projet qui accordait à l'Irlande l'indépendance législative. La formation du ministère de coalition lui fit bientôt perdre son poste (19 fév. 1783). Il fit alors une violente opposition au gouvernement, s'allia avec le second Pitt, attaqua le bill de Fox sur l'Inde et le fit échouer à la Chambre des lords (19 déc. 1783). Pitt, nommé premier ministre, rendit, le 25 oct. 1784, la présidence du conseil à Camden qui la garda pendant neuf ans et prêta un appui efficace au gouvernement, surtout dans la question de la réforme parlementaire (1785) et dans la question de la liberté de commerce avec l'Irlande. En récompense de ses services, Camden fut nommé comte le 13 mai 1786. En 1789, il résolut, à cause de son grand âge, de ne plus prendre part aux débats de la Chambre des lords, mais il continua de prodiguer ses conseils au cabinet, et en 1792 il ne put s'empêcher de défendre avec une ardeur toute juvénile le projet de loi de Fox sur la presse. Ce fut son dernier combat et son dernier succès oratoire. Les événements de la Révolution française avaient fortement frappé son esprit; il en redouta même le contre-coup sur les institutions de l'Angleterre, et adhéra aux théories trop partiales de *Burke* (V. ce nom). Lord Camden a laissé le renom d'un orateur judiciaire dont l'éloquence atteignit souvent au sublime, sans effort et sans recherches de style, d'un jurisconsulte savant, surtout d'un caractère hautement indépendant et impartial. On a publié de lui : *Argument in Doe in the demin of Hindou...wherein lord Mansfield's argument in Wyndham, v. Chetwynd is considered* (Londres, 1776, in-4); et *Case and seizure of Papers with lord Camden's argument in delivering judgment in the case of Entick v. Carrington*, dans supplément des *State Trials* d'Hargrave. R. S.

Bibl.: Ch. Butler, *Reminiscences*; Londres, 1822-27, 2 vol. in-8. — Welsby, *The Lives of eminent english judges*; Londres, 1846, in-8. — Campbell, *Lives of the Chancellors*; Londres, 1846, in-8, t. V, p. 229. — E. Hervé, *Hommes d'Etats et jurisconsultes anglais, lord Camden*, dans *Revue contemporaine* de 1869, 107.

CAMDEN (John-Jeffreys Pratt, deuxième comte), fils du précédent, né le 11 févr. 1759, mort le 8 oct. 1840. Après avoir terminé ses études à l'Université de Cambridge, il fut en 1780 envoyé à la Chambre des communes par la ville de Bath. La même année il fut nommé agent comptable du Trésor. Entré à la Chambre des lords en 1794, il fut lord-lieutenant d'Irlande de 1795 à 1798. Secrétaire d'Etat aux colonies (mai 1804-juil. 1805), président du conseil (juil. 1805-févr. 1806 et mars 1807-avr. 1812), il fut créé comte de Brecknock et marquis de Camden le 17 sept. 1812. Elu chancelier de l'Université de Cambridge en 1834, il est surtout connu par le désintéressement dont il fit preuve en renonçant pendant

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

soixante années aux émoluments considérables attachés à la charge de comptable du Trésor, ce qui lui valut les remerciements solennels du Parlement.

Son fils aîné *George-Charles*, comte de Brecknock, né à Londres en 1799, mort en 1866, représenta Bath et Dunwich à la Chambre des communes de 1826 à 1834. Créé baron Camden en 1835, il entra à la Chambre des lords et prit, en 1840, à la mort de son père, le titre de marquis. Il fit partie du conseil de l'Amirauté en 1828.

CAMDEN SOCIETY. Société savante créée à Londres en 1838, sous le nom du célèbre historien William Camden, dans le but de publier des documents inédits relatifs à l'histoire d'Angleterre. Son bureau se compose de grands seigneurs et d'historiens estimés. C'est une véritable académie d'histoire. Les volumes édités sous son patronage sont tous imprimés en petit in-4 carré, d'une typographie très soignée. Mémoires, lettres, comptes, rapports officiels, ils se rapportent à toutes les époques depuis la conquête jusqu'aux temps modernes; la plus grande partie est en langue anglaise, plusieurs en latin, d'autres en français.

CAME (Mécan.). On appelle *cames* les disques calés sur un arbre et destinés à transformer, par une action intermittente, un mouvement circulaire continu en un mouvement alternatif, rectiligne ou circulaire. Comme les excentriques effectuent également pareille transformation de mouvement, on comprend souvent dans le langage ordinaire, sous la désignation de *cames*, ceux qui sont

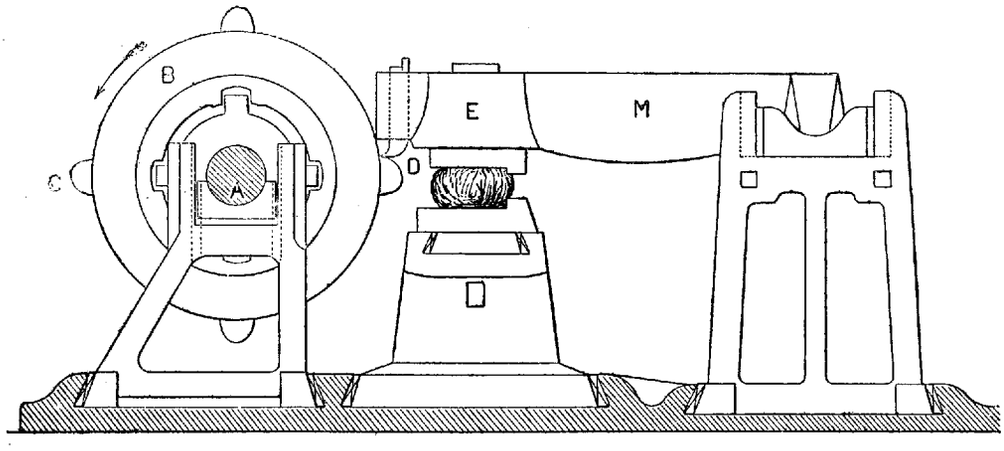

Fig. 1

taillés suivant des courbes déterminées, et on réserve alors le nom d'*excentriques* pour ceux qui sont complètement circulaires. Toutefois, ces derniers appareils présentant tous ce trait commun d'agir d'une manière continue, nous pensons qu'il est préférable de leur laisser la même désignation, et nous réservons le nom de *came* pour ceux qui agissent d'une manière intermittente, tout en reconnaissant d'ailleurs que la distinction à établir entre les excentriques et les cames ne présente plus aujourd'hui le même intérêt, car celles-ci reçoivent souvent un profil calculé comme on le ferait pour les excentriques. La fig. 1 représente la disposition d'un arbre à cames destiné à communiquer à un marteau frontal un mouvement circulaire alternatif. Sur cet arbre A est calé un disque circulaire B portant quatre saillies ou dents C, formant autant de cames qui viennent successivement en contact avec un appendice D appartenant au front E du marteau M. Ce marteau se trouve soulevé par l'effort de la came qui appuie à l'extrémité, et lorsque cette dent l'abandonne complètement, il retombe par son propre poids sur l'enclume. La tête est reprise presque immédiatement par la came suivante, qui se trouve alors en contact avec elle et les phénomènes se reproduisent encore dans le même ordre, de telle sorte que le marteau donne ainsi, pendant une rotation du disque, autant de coups qu'il y a de cames sur celui-ci. Il arrive aussi fréquemment que la came ainsi disposée soulève directement le marteau au lieu d'agir sur la tige comme dans le cas précédent, et elle lui communique ainsi un mouvement alternatif de translation. La tige du pilon est alors entièrement verticale, elle passe entre deux guides qui l'empêchent de se dévier et porte un mentonnet sur lequel s'exerce l'action de la came. Lorsque celle-ci échappe, le pilon, qui est alors arrivé au sommet de sa course, retombe sur son enclume, puis il est repris immédiatement par la came suivante (V. Bocard). Pour ne pas fausser la tige sur ses guides, on dispose ordinairement dans ce cas deux cames jumelles agissant chacune de part et d'autre de la tige sur une barre passée transversalement à celle-ci pour servir de mentonnet. Les marteaux et martinets mus par les cames permettent de donner un nombre considérable de coups de marteau dans un temps très court et ils sont ainsi bien appropriés pour le forgeage du fer et de l'acier; on les rencontrait d'ailleurs autrefois dans presque tous les ateliers de forge, car ils permettaient de tirer parti pour ce travail de la puissance des chutes d'eau du voisinage; toutefois, ils tendent à disparaître aujourd'hui pour être remplacés par les pilons à vapeur à chute rapide, et ils sont restés surtout en usage dans les anciennes usines établies souvent loin des centres houillers, sur des cours d'eau qui leur fournissent la force motrice.

L'établissement des cames sur l'arbre moteur ne présente aucune difficulté spéciale; il suffit seulement que l'écartement des cames soit légèrement supérieur à la course de la tige qu'elles soulèvent pour éviter les chocs.

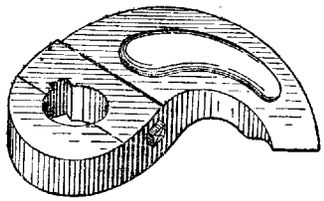

Fig. 2

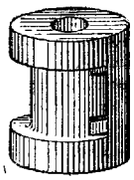

Fig. 3

On est ainsi obligé de donner aux cames des marteaux soulevés directement, un écartement égal à la course de ceux-ci, tandis que dans le premier type que nous avons décrit, on peut réduire cet écartement dans une proportion quelconque en diminuant de même la longueur des bras du levier correspondant. Quant au tracé de la came,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

on peut adopter une courbe absolument quelconque, en s'attachant toutefois à ce qu'elle soit tangente à la tige ou au mentonnet au premier instant du contact après la chute du marteau. Si on voulait cependant donner à celui-ci un mouvement d'une nature déterminée, on devrait calculer le profil de la came comme on le ferait pour un excentrique ou une dent d'engrenage. On emploie habituellement une développante de cercle qui assure un mouvement uniforme. La fig. 2 représente une came d'acier en deux pièces d'un bocard, facile à mettre en place, même pendant la marche. La prise de la came s'effectue sur une pièce en acier représentée par la fig. 3 qui s'ajoute facilement sur la tige du rabat du bocard.

Les cames s'emploient de préférence aux excentriques dans tous les mécanismes où on désire obtenir une action brusque à un moment donné, aussitôt que la came vient à quitter la pièce qu'elle commandait. Tel est le cas, par exemple, sur certains perforateurs à air comprimé employés dans les mines et sur un grand nombre de machines à clapet des types récents, qui se répandent beaucoup aujourd'hui. On arrive ainsi, grâce à l'emploi des cames, à ouvrir instantanément et à pleine section, les lumières d'admission de vapeur et on évite les chutes de pression résultant du passage de la vapeur dans un orifice étranglé. On comprend par là comment il est possible, dans ces conditions, d'obtenir un degré déterminé de détente, en fixant à l'avance le moment de la course du piston où doit s'opérer le déclanchement de la came. On arrive même à réaliser une détente variable, pouvant être commandée automatiquement par le régulateur de la machine, en fixant la came sur un axe oscillant qui peut être déplacé lui-même par l'intermédiaire de leviers convenablement disposés. La came prend alors une inclinaison variable et le déclanchement s'opère à des instants différents de la course du piston, qui sont déterminés par la position du régulateur. La came joue ainsi, dans la distribution de la vapeur, un rôle analogue à celui de la coulisse, et le tracé à lui donner est une question de cinématique qui présente une grande importance ; on l'établit d'après une épure tracée à l'avance, dans laquelle on a déterminé les différentes positions que la came doit occuper pour les différents degrés de *détente* (V. ce mot). L. Knab.

CAME ou **CHAME** (Malac.). Sous ce nom, les anciens auteurs comprenaient des Mollusques-Lamellibranches appartenant aux genres *Venus*, *Cytherea*, *Mactra* (V. ces mots) et au véritable genre *Came (Chama)* (V. ce mot), tel qu'il est aujourd'hui circonscrit.

CAME (*Camer*, 1193). Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Bidache, arrosée par la Bidouze et les ruisseaux l'Aran et l'Arriu-Grau, affluents de l'Adour et du Liboury. Carrières de plâtre et de pierres de taille ; 1,524 hab. D'après le récit du moine d'Arthous sur la fondation de Came qui date de 1280 et que donne l'historien Marca, ce village aurait été bâti à la fin du XIIe siècle. C'était dans le principe une terre qui appartenait au Béarn. Elle passa ensuite successivement à la maison de Guiche et à celle de Gramont. Louis XI, par lettres patentes de 1477, l'érigea en baronnie en faveur de Roger de Gramont, souverain de Bidache. En 1648, on la comprit au nombre des fiefs qui constituèrent, en vertu de lettres de Louis XIV, le duché-pairie de Gramont. Elle dépendait, avant 1789, de l'archiprêtré de Rivière Fleuve (diocèse de Dax) et de la subdélégation de cette ville. Il y avait un sénéchal, qui ressortissait au parlement de Bordeaux. L'ancien château, dont il existait encore deux tours il y a quelques années, n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Ce sont des ruines aussi qui rappellent le souvenir de l'autre château, la *Ferrerie*, où les Gramont avaient autrefois une mine de fer. Came fut, en 1790, un ch.-l. de canton qui dépendait du district de Saint-Palais. L. Flourac.

Bibl. : *Histoire de la maison de Gramont* ; Paris, 1874.

CAMÉE. Ce mot vient, suivant Littré, de l'italien *cameo* (bas latin *camœus*, bas grec κάματον, œuvre, travail, vieux français *camahieu*), et signifie étymologiquement *une chose faite à la main*. De ce sens général est dérivé le sens particulier : un camée est une pierre dure, sculptée en relief, et présentant généralement dans sa composition minéralogique des couches de nuances diverses dont le lithoglyphe tire parti pour produire des effets variés. La gravure en pierres fines constitue l'art de la *glyptique* (V. ce mot pour la technique). Elle produit le *camée*, pierre sculptée en relief, et l'*intaille*, pierre gravée en creux. Les pierres qui, dans l'antiquité comme à l'époque moderne, ont généralement servi à la fabrication des camées sont les onyx et toutes leurs variétés : agates, sardonyx, nicolo, etc. C'était, suivant Pline le naturaliste, des fleuves de l'Inde, des montagnes de l'Arabie et de la haute Egypte que les anciens faisaient venir les pierres précieuses sur lesquelles ils sculptaient leurs camées. Aujourd'hui, l'industrie les extrait plus particulièrement de l'Amérique, mais les camées modernes sont loin d'être comparables pour l'éclat et la richesse des couches de la pierre, avec les gemmes multicolores que nous ont léguées les anciens. Les pierres gravées en creux ou *intailles* ont seules été connues des Egyptiens, des Assyriens, des Phéniciens, des Etrusques et même des Grecs avant le siècle d'Alexandre. Cela ne veut point dire que ces vieilles civilisations n'aient pas connu la taille en relief des pierres fines : des bijoux égyptiens, en forme de scarabées et particulièrement une petite tête de stéatite en ronde bosse, de la collection de Sarzec, au musée du Louvre, prouveraient, au besoin, que les Egyptiens et les Chaldéens des âges les plus reculés atteignirent presque la perfection dans ce genre. Si donc ils ignorèrent le camée d'onyx à plusieurs couches, cela vient de ce que leur outillage était impuissant à travailler cette pierre si dure que, dans l'antiquité romaine, on ne pouvait l'entamer que par un frottement incessant, de plusieurs années, fait avec une poudre d'émeri spécialement préparée, poudre que les artistes modernes ont remplacée par celle du diamant. En effet, si les intailles servant de cachet sont, au contraire, très communes dans les produits des vieilles civilisations orientales, elles sont toujours en pierres moins difficiles à graver que les agates-onyx : ce sont des cornalines, lapis-lazuli, calcédoine, serpentine, hématite, etc.

Les plus anciens camées sur onyx que l'on connaisse ne remontent pas au delà de l'époque des Ptolémées, et ils paraissent avoir été sculptés à Alexandrie. Antérieurement

Ptolémée Philadelphe et Arsinoé, camée du musée de l'Ermitage (Saint-Petersbourg).

on ignorait le parti qu'on pouvait tirer des couches multicolores de l'onyx, et peut-être la poudre d'émeri n'était-elle pas encore en usage. Effectivement les rares agates tra-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vaillées avant le IIe siècle qui précède notre ère sont gravées en creux comme les autres gemmes, et elles sont aplaties suivant une section verticale qui coupe sur la tranche les diverses couches de la pierre, tandis que pour le camée la section doit être horizontale, et c'est par l'affouillement des figures que l'artiste trouve, sous son burin, les colorations superposées dont il doit tirer parti. Le plus remarquable des camées qui remonte à l'époque des Ptolémées est celui de la collection impériale de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg : c'est une superbe agate de 0m17 de haut sur 0m13 de large. On y a reconnu avec assez de vraisemblance les portraits de Ptolémée II Philadelphe et de sa femme Arsinoé. Ce magnifique joyau, connu autrefois sous le nom de *Camée Gonzaga*, parce qu'il appartenait aux ducs de Mantoue, devint la propriété de l'impératrice Joséphine qui en fit présent à l'empereur de Russie Alexandre Ier, en souvenir de la visite que lui fit ce prince à la Malmaison en 1814. C'est de la même époque environ que peut dater aussi un beau camée de la collection de Luynes, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, dans lequel on a voulu voir le portrait de Séleucus Ier Nicator, roi de Syrie. D'Egypte, le goût des camées, objets de luxe et de parure, passa chez les Romains. On trouvera au mot Agate l'énumération des plus grands camées que l'antiquité nous ait légués, et au mot Apothéose l'image de deux des plus importants camées de l'époque d'Auguste. Les sujets traités par les anciens sont des figures de dieux ou de héros, des scènes mythologiques, ou bien des figures de personnages vivants, de rois, d'empereurs, des scènes destinées à consacrer l'apothéose ou à honorer la mémoire d'un grand personnage. A l'époque chrétienne et byzantine ce sont des sujets religieux comme l'Annonciation de la Vierge, la figure du Christ ou des saints, des allégories pieuses.

Les plus grandes collections de camées antiques qui existent sont celles du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, celle de Vienne (Autriche), celle de Saint-Pétersbourg, celles de Naples et de Florence, celle de Londres. Quelquefois les fouilles, surtout celles des catacombes de Rome, mettent au jour des camées enchâssés dans les colliers ou les vêtements d'apparat du mort; mais on peut dire en général que les principaux camées de l'antiquité n'ont jamais été perdus et qu'on se les est transmis de main en main jusqu'à ce qu'ils échouassent sous les vitrines de nos musées. Ces bas-reliefs en pierres précieuses, de dimensions médiocres, faciles à transporter ou à dissimuler, et dont la destruction, contrairement à celle des bijoux d'or et d'argent, ne pouvait être lucrative, ont échappé au vandalisme de tous les temps. Du trésor impérial des empereurs ou de l'écrin des matrones romaines, les camées antiques sont passés, au moyen âge, dans les trésors des églises ou des princes. Après avoir été montés en bagues, enchâssés dans des colliers, sur des vêtements, des coffrets ou des meubles précieux, après avoir décoré les insignes de la souveraineté impériale, le sceptre, les armes, le trône, on vit ces riches dépouilles de l'antiquité affluer dans les églises pour rehausser l'éclat du culte chrétien; on les enchâsse, au moyen âge, sur les vases sacrés, les tabernacles, les couvertures des livres liturgiques, les croix, les vêtements pontificaux. On va plus loin encore, on leur donne des attributions pieuses, et tels des plus précieux de nos camées antiques, auxquels la critique moderne a restitué leur sens véritable, passaient pour représenter des apôtres, des saints, ou des scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et ils avaient un caractère talismanique.

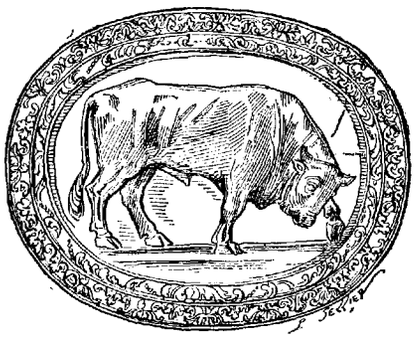

Camée du Cabinet des médailles.

Auguste, camée du Cabinet des médailles (monture du moyen âge).

L'histoire des camées du trésor des empereurs romains est fort instructive à ce point de vue et mérite d'être rapportée ici. Quand il établit le siège de l'Empire à Constantinople, Constantin fit transférer dans la nouvelle capitale la collection des camées et autres bijoux impériaux, c.-à-d. ce que nous appellerions aujourd'hui les gemmes et joyaux de la couronne; on les installa dans la chapelle du palais impérial. Le cérémonial de réception des ambassadeurs à la cour de Constantinople, les fêtes solennelles, les pompes religieuses, comportaient l'exhibition de tous ces joyaux. Le livre *Des Cérémonies* de Constantin Porphyrogénète nous donne l'énumération de ces précieux bijoux, la longue liste des dignitaires chargés de porter tous ces emblèmes de leurs fonctions respectives. Plus tard, les nécessités de la guerre contre les barbares, puis contre les musulmans, obligèrent les souverains de Byzance à se défaire de leurs bijoux à prix d'argent. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1049 le cardinal Humbert rapporta de Constantinople à l'abbaye de Saint-Evre de Toul, le magnifique camée de l'apothéose de Germanicus que les moines de Saint-Evre vendirent plus tard à Louis XIV et qui se trouve aujourd'hui au Cabinet des médailles (V. t. III, p. 379, fig. 2). La croisade de Constantinople, en 1204, fut le signal du démembrement et de la dispersion de la collection impériale : les croisés latins la pillèrent odieusement et s'en partagèrent les dépouilles. La quantité de gemmes, de joyaux, de camées ainsi volés à Constantinople et emportés en Occident fut telle, qu'au témoignage même de l'empereur Baudouin Ier « la Latinité tout entière n'en possédait pas autant ». Ce qui resta aux empereurs après un pareil désastre était cependant encore destiné à suivre plus tard la même voie. C'est ainsi que le grand camée de France, connu sous le nom d'Apothéose d'Auguste (figuré au mot Apothéose, t. III, p. 378), fut vendu par l'empereur Baudouin II à saint Louis qui l'installa

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec la couronne d'épines à la Sainte-Chapelle, où il demeura jusqu'à la Révolution. Les autres grands camées des collections européennes, énumérés au mot AGATE, subirent un sort analogue avant d'enrichir les musées modernes.

Les attributions bizarres données aux camées antiques par la piété naïve de nos pères constituent elles-mêmes un côté piquant de l'histoire de l'art au moyen âge. Le célèbre canthare dionysiaque de notre cabinet des médailles, la plus belle coupe en sardonyx qui existe, fut donné par un prince carolingien au trésor de l'abbaye de Saint-Denys et, en dépit des satyres et des scènes bachiques qui le décorent, il servit de calice jusqu'à la Révolution. Le grand camée de l'Apothéose d'Auguste passait pour représenter le triomphe de Joseph, fils de Jacob, en Egypte; un camée de notre collection nationale, qui représente la dispute d'Athéné et de Poseidon pour la fondation d'Athènes, fut censé figurer Adam et Eve dans le Paradis terrestre, malgré les armes et le costume des personnages; un Jupiter de la même collection fut baptisé saint Jean et donné sous ce nom par le roi Charles V au trésor de la cathédrale de Chartres. C'est ainsi que nous retrouvons la trace d'un grand nombre de nos camées antiques, sous le nom de *camahieux*, dans les inventaires des trésors des rois, des princes, des églises, des monastères, rédigés à divers intervalles, à travers les siècles, avant que la Révolution vînt détruire ou confisquer ces trésors.

Dispute d'Athéné et de Poseidon (camée du Cabinet des médailles).

Le moyen âge connut la gravure en pierres fines et l'on a, bien qu'en petit nombre, des camées qu'on doit attribuer aux XIIIe et XIVe siècles. Toutefois, ce n'est qu'au XVe siècle qu'on assiste à une véritable renaissance de la glyptique, grâce aux goûts éclairés des Médicis et de Léon X (V. GLYPTIQUE). Les collections publiques et privées possèdent de nombreux camées de l'époque de la Renaissance, et souvent ce sont des œuvres dignes de figurer à côté de celles dont l'antiquité peut à bon droit s'honorer le plus. Malheureusement, comme les camées de l'antiquité, ceux de la Renaissance ne sont pas signés; les noms des graveurs en pierres fines ne se rencontrent en général que sur les intailles, de telle sorte que nous ne savons quelles sont les œuvres d'un Domenico *de' Camei* ou d'un Valerio Vicentino, pas plus que celles d'un Pyrgotèle ou d'un Dioscoride. A l'imitation des princes italiens, François Ier, Charles IX, Henri IV attirèrent à leur cour des artistes dont nous connaissons les noms, sans que nous puissions attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre les magnifiques œuvres qu'ils nous ont laissées. Il en est autrement du grand graveur en pierres fines du temps de Louis XIV, Jacques Guay, le maître et l'ami de Mme de Pompadour, qui grava elle-même des pierres fines; l'œuvre de Jacques Guay, le dernier des grands graveurs en pierres fines, nous est entièrement connu; son chef-d'œuvre en camées est un buste de Louis XV sur sardonyx.

Louis XV, camée exécuté par Jacques Guay (Cabinet des médailles).

Parmi les artistes contemporains qui essayent de remettre en honneur le camée classique sur agate, nous citerons M. Adolphe David qui, dans ses œuvres, a su en général s'inspirer des anciens. Son œuvre capitale est l'*Apothéose de Napoléon Ier*. Le dessin, qui en a été composé par Ingres, est une réduction un peu modifiée du plafond peint par le célèbre artiste à l'ancien hôtel de ville de Paris. Ce camée, le plus grand des temps modernes, présente une surface de 0m24 de hauteur sur 0m22 de largeur. Commencé en 1861, il n'a été achevé qu'en 1874; qu'on juge par là des difficultés que rencontre un artiste pour user l'agate à la poudre de diamant pendant tant d'années! Aussi, un véritable camée sur agate sera toujours une œuvre rare, précieuse et chère, et l'art de travailler les camées ne peut être qu'un art noble encouragé par des Mécènes opulents. Voilà pourquoi aujourd'hui la gravure en pierres fines tend à devenir exclusivement une industrie assez vulgaire. Les camées exposés aux vitrines des galeries du Palais-Royal, par exemple, sont en général sur des pierres moins difficiles à travailler que l'onyx, moins riches de couches, moins belles comme art. Le goût du public riche et amateur se porte, dans ce siècle, de préférence du côté des diamants et des pierres précieuses. On fabrique couramment en pâte vitreuse des imitations de camées, d'un art prétentieux qui plaît au vulgaire, incapable souvent de distinguer un véritable camée de ces imitations artificielles. On fabrique aussi de faux camées sculptés sur coquilles ou sur des pierres à deux couches qu'on trouve dans la Durance; à Naples on en fait avec la lave du Vésuve (V. AGATE, GLYPTIQUE). E. BABELON.

CAMÉLAS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant de Thuir; 472 hab.

CAMÉLÉE (Bot.). Nom vulgaire du *Cneorum tricoccum* L., petit arbrisseau de la famille des Rutacées (V. CNEORUM). — La *Camélée noire* est le *Daphne gnidium* L., de la famille des Thyméléacées (V. GAROU). Ed. LEF.

CAMÉLÉON. I. ERPÉTOLOGIE. — Genre de Reptiles de l'ordre des *Chélopodes Rhiptoglosses* (V. ces mots), caractérisé par une tête pyramidale par suite du développement de crêtes sustemporales; par des pieds préhen-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

siles terminés par cinq doigts divisés en deux groupes de deux et de trois doigts soudés jusqu'aux griffes, par une queue mince, flexible, s'enroulant pour soutenir l'animal, par des yeux indépendants l'un de l'autre, mobiles, contenus dans une capsule sphérique percée au centre par une ouverture donnant accès aux rayons lumineux, et par une langue vermiforme longuement protractile. Au mot Caméléoniens, nous étudierons les particularités remarquables de ce groupe d'animaux des plus aberrants. Nous nous bornerons ici à décrire l'une des formes les plus communes et à noter le genre, de mœurs identiques, du reste, à celui de toutes les autres formes.

Cameleo vulgaris.

Le *Cameleo senegalensis* Daud., celui que nous avons pu le mieux étudier pendant notre séjour en Afrique, se distingue de ses congénères par un casque plat presque arrondi en arrière, par les arêtes sourcilières non réunies à leurs extrémités et ne se prolongeant pas tout à fait jusqu'au bout du museau, par le dessus et le dessous du corps présentant une arête dentelée et par les grains de la peau nombreux, petits et égaux. Sa teinte générale est le plus habituellement d'un vert clair, jaunâtre par places ou d'un violet pâle irrégulièrement tacheté de gris et de brun. Le Caméléon vulgaire, *Cameleo cinereus*, d'Espagne et de la région qui s'étend du Maroc en Egypte, diffère du précédent par un casque pointu et relevé en arrière, surmonté d'une carène curviligne.

Les Caméléons sont des animaux essentiellement grimpeurs, leur mode de progression sur les arbres a été des mieux décrit par Sauvage. « Si le Caméléon, dit-il, veut élever le membre antérieur du côté droit, par exemple, il opère un élargissement dans les deux paquets de doigts

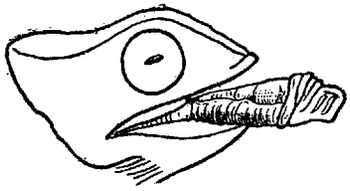

Tête de Cameleo Senegalensis.

qui fixaient la pince, ils s'élèvent et s'écartent en travers, en même temps l'avant-bras se soulève et se porte en avant. Cette patte reste suspendue comme si l'animal éprouvait une sorte d'incertitude sur le point où il se dirigera ; en effet, il la porte en tâtonnant de droite à gauche, derrière et devant pour rencontrer un nouveau point d'appui. Quand il semble l'avoir trouvé, il cherche à en explorer la solidité et alors les deux paquets de doigts la saisissent et se fixent. Tantôt la patte postérieure gauche exerce une manœuvre identique, puis la patte antérieure droite, et enfin la patte postérieure gauche. Pendant ce temps, la queue est restée enroulée sur quelque partie voisine ; elle se déroule alors pour ressaisir à nouveau un point d'appui. » Le Caméléon se comporte sur le sol de la même manière que sur les branches des végétaux, ce sont les mêmes hésitations, les mêmes tâtonnements ; à l'aide de ses pattes antérieures, il explore le terrain, mais avec une allure remarquablement plus vive comme s'il reconnaissait que ce sol le garantit de toute chute ; dans ces conditions, la queue est raidie et courbée en sens inverse de son enroulement habituel, faisant office de balancier et ondulant de droite à gauche à chaque impulsion des pattes. Nous ignorons si le Caméléon fait exception parmi les reptiles chez lesquels le sentiment de la maternité, même rudimentaire, est chose rare, mais nous pouvons affirmer que les particularités décrites par Vallisneri et Cestoni, puis reproduites par Duméril, au sujet de son mode de nidification, sa prévoyance, son soin pour les œufs déposés, sont absolument contraires à la vérité. Au moment de la ponte, la femelle du Caméléon ne se traîne pas en tournoyant sur le sable, elle ne gratte point le sol avec ses pattes antérieures pour y façonner une fosse de quatre pouces de diamètre sur six de profondeur, destinée à contenir les œufs qu'elle recouvre, en se servant uniquement du membre droit, comme font les chats quand ils veulent cacher leurs ordures ; moins prévoyante, elle se borne, quand le moment de la ponte est arrivé, à descendre de l'arbuste où elle a établi son domicile, pour déposer sur le sable, au pied même de cet arbuste, environ soixante à quatre-vingts œufs ovoïdes et à coque molle et élastique, non pas calcaire comme l'affirment Duméril et Bibron. Les œufs ainsi déposés, elle les abandonne à l'influence des rayons solaires, puis elle remonte sur la branche un instant quittée, pour y continuer sa vie en quelque sorte végétative, sans se soucier davantage des germes dont indifféremment elle s'est débarrassée, uniquement pour satisfaire à la loi inflexible qui la régit.

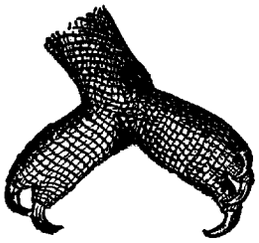

Patte de Caméléon.

D'un caractère doux et indolent, le Caméléon ne cherche jamais à fuir ni à mordre la main qui le saisit. Dans le paroxysme de sa tranquille colère, il se borne à distendre sa gorge et à faire entendre une sorte de souffle comparable au bruit de l'air faiblement dirigé sur une flamme. Après avoir saisi sa proie à l'aide de sa langue protractile, le Caméléon ne l'avale pas de la même façon que le font les Grenouilles, ainsi que le disent Duméril et Bibron ; quand l'Insecte saisi est de petite taille, il est englouti dans la vaste cavité buccale qui se referme hermétiquement, mais quand l'insecte est d'une taille assez forte et c'est toujours le préféré, on observe une véritable mastication. Cette mastication est lente, et c'est par un mouvement ondulatoire des mâchoires, se croisant de droite à gauche, que s'effectue le broiement, analogue à l'acte de la rumination. Le *Cameleo senegalensis*, en particulier, passe aux yeux des nègres pour un animal des plus dangereux, c'est avec des précautions infinies qu'ils s'en emparent quelquefois, car si par malheur le *Kakadorjh* (c'est le nom qu'il porte au Sénégal) crache aux yeux, celui à qui cet accident arrive ne tarde pas à être aveugle. Dès lors, force gris-gris ont été inventés pour combattre l'influence de ce funeste Reptile. Rochbr.

II. Astronomie. — *Caméléon* ou *Chaméléon*. Petite constellation australe dont les coordonnées sont à peu près Æ = 11 h. ; D = — 80°, renfermant sept étoiles de la cinquième grandeur diversement colorées, de là son nom.

III. Céramique. — Il a été créé par la manufacture de Sèvres une porcelaine fort remarquable par la propriété singulière de changer de couleur avec la lumière artificielle ; on lui a donné le nom de *caméléon*. Cette porcelaine contient dans la masse du rubis artificiel. Voici ce qui a donné lieu à sa fabrication : on sait que lorsqu'on chauffe au fort feu de four un mélange d'alumine anhydre et de bichromate de potasse, le tout en poudre

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

très fine, on obtient une masse rose qui correspond aux gemmes que l'on appelle rubis. Ebelmen les obtenait à l'état de cristaux bien définis en faisant fondre dans du borate de soude une quantité déterminée d'alumine et quelque peu de bichromate de potasse. A Sèvres, on fait usage de l'alumine amorphe qu'on prépare en grande proportion pour faire les pâtes changeantes. On ajoute 16 % de cette alumine à 72 % de tournassures ; on complète le dosage par une addition de craie, de sable, de kaolin et d'une petite proportion d'oxyde de chrome ou d'oxyde de cobalt, ou d'oxyde d'urane, pour préparer une pâte assez fusible et qui change à la lumière artificielle, en prenant le soir une magnifique couleur rose pur teinté, si l'on a fait usage de cobalt ou d'oxyde d'urane. Ces pâtes se travaillent par les mêmes méthodes de façonnage que les pâtes blanches et reçoivent la même glaçure feldspathique ou couverte. L. K.

BIBL. : ERPÉTOLOGIE. — SAUVAGE, dans Brehm, *Reptiles*,, éd. française. — DUMERIL et BIBRON, *Erpét. gén.* — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie ; Reptiles.* — DUMÉRIL, *Archit du mus.*, 1854. — VALLISNERI et CESTONI, *Istoria del Cameleonte Africana*, 1696.

CAMÉLÉONIENS (Erpét.). Ce mot sert à désigner une famille de Sauriens uniquement composée des formes diverses appartenant au genre *Caméléon*. « La famille des Caméléoniens ou Caméléonidés est si tranchée, écrit Sauvage, qu'elle a été acceptée sans modification par tous les naturalistes. Le groupe des Caméléons est tellement distinct, il comprend des animaux dont l'organisation est si différente de celle de tous les autres reptiles qu'on est fort embarrassé pour lui assigner une place dans l'ordre des Sauriens ; si on le décrit généralement en tête de la série, c'est qu'on ne sait réellement où le placer, il présente, du reste, des caractères de supériorité évidents, et on ne peut nier que les liens de parenté qui relient les Caméléons aux autres Sauriens sont peu manifestes. » L'unanimité des auteurs à considérer les Caméléons comme un groupe des plus aberrants dans la classe des Reptiles nous a engagé, lors de la publication de notre faune de la Sénégambie, à proposer pour eux un ordre à part que nous avons désigné par le nom de *Chélopodes Rhiptoglosses* (V. ces mots), cherchant ainsi à les séparer nettement des Sauriens proprement dits, dont, on ne saurait trop le répéter, ils diffèrent à tous les points de vue. Chez les Caméléons, en effet, le corps est comprimé latéralement, de façon à produire une crête dorsale saillante, les régions du ventre et de la poitrine semblent confondues ; la tête, grosse, surmontée, dans bien des cas, de protubérances osseuses, de formes et de dimensions variables, repose directement sur les épaules, par suite de la brièveté du cou paraissant confondu avec le tronc ; les membres sont grêles, longs, très élancés et semblent dans un état constant de torsion ; les pattes, véritables pinces, rappelant la conformation de celles des oiseaux grimpeurs, présentent leurs doigts, réunis en deux paquets, l'un formé de deux doigts, l'autre de trois. La peau n'est point écailleuse, mais chagrinée, rugueuse, couverte de granules mélangés souvent de tubercules assez gros, la queue longue est fortement préhensile et fait l'office d'un cinquième membre.

A ces caractères extérieurs, si nettement tranchés, viennent se joindre ceux tirés des organes internes et d'une importance capitale. Les Caméléoniens ont le crâne solide ; chez eux, l'os frontal antérieur paraît unique, les deux frontaux latéraux constituent la partie supérieure du cadre de l'orbite, l'os spécial que l'on rencontre chez tous les Sauriens *(la Columelle de Cuvier)* comme un pilier destiné à soutenir, à maintenir dans leurs rapports les divers os séparés par des espaces vides, fait ici complètement défaut. Les yeux sont enfermés dans des paupières en forme de capsule n'offrant qu'un orifice arrondi pour la pupille. Ils sont complètement indépendants l'un de l'autre, c.-à-d. que l'un se dirige en avant, tandis que l'autre regarde en arrière ou en haut et vice-versa. Cette mobilité n'existe que chez eux, aucun autre reptile ne présente de phénomène analogue. La langue, organe de préhension des aliments, leur est également spéciale soit par sa forme, soit par les fonctions qui lui sont dévolues. A l'état de repos, contenue

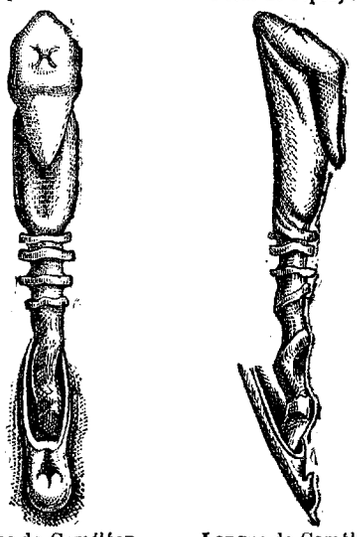

Langue de Caméléon (dessus). Langue de Caméléon (profil).

dans la bouche, elle forme une masse d'un blanc rosé ; elle est soutenue par un stylet osseux dépendant de l'appareil hyoïdien, et est terminée à son extrémité libre par un fort tubercule en forme d'entonnoir, recouvert d'une muqueuse plissée et constamment humide, formée de muscles disposés circulairement et longitudinalement, elle peut, sous l'action combinée de ces deux ordres de muscles, par une contraction énergique et brusque, elle peut, disons-nous, glisser le long du stylet osseux précité et être projetée au loin pour saisir les insectes, aliment exclusif des Caméléoniens. C'est par un mécanisme inverse que la langue est ramenée dans la bouche.

Les changements de couleur des Caméléoniens, changements que, du reste, ils ne sont pas les seuls reptiles à manifester, ont été beaucoup exagérés. « Le plus généralement, écrit Sauvage, l'animal présente une coloration verdâtre plus ou moins analogue au feuillage autour duquel il se trouve, mais il lui est impossible de se mettre toujours en harmonie avec les objets sur lesquels on le place ; parmi les teintes qu'il peut présenter, on a observé les nuances comprises entre l'orange et le vert jaunâtre. » Avant Sauvage, nous avions consigné nos multiples observations faites sur un nombre considérable de Caméléons observés à l'état de nature en Sénégambie, et nos conclusions étaient identiquement les mêmes. Pour nous, les objets environnants n'influent en rien sur le système de coloration, seules la surprise ou la crainte peuvent provoquer les changements. Le dos et les flancs se marbrent de taches brunes ou violettes, souvent de longues bandes étroites d'un vert obscur ou d'un rose pâle règnent sur la région abdominale. Tout en exagérant le phénomène, les auteurs ont de tout temps cherché à en expliquer le mécanisme, il serait trop long de rapporter les opinions diverses, souvent diamétralement opposées, qui ont été émises ; il convient cependant de citer la manière de voir peu connue d'Adanson, car le génie du célèbre voyageur français lui avait permis d'entrevoir avec une certaine justesse la cause première du phénomène histologiquement traduite à l'heure actuelle.

« Les jeunes Caméléons, dit Adanson, sont d'un jaune verdâtre, les adultes d'un jaune gris et les vieux d'un brun noir. Il est bien étonnant que l'on ait dit jusqu'ici que cet animal change de couleur à chaque instant et que son corps prend toutes les teintes des objets qu'on lui

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

présente, au point que le public le regarde comme le symbole des flatteurs et des courtisans auxquels il a coutume d'appliquer son nom. Si les naturalistes avaient bien observé cet animal, ils auraient remarqué que ce changement si célèbre, et attribué à ses passions intérieures, ne dépend que de la tension ou du relâchement de sa peau, dont la structure bien connue et mieux examinée aurait donné le dénouement de cette prétendue merveille ; voici en quoi elle consiste : sa peau est chagrinée ou composée de petits tubercules assez égaux qui, dans l'état naturel de tranquillité, se touchent les uns les autres, et qui, au contraire, lorsque la peau s'étend, se trouvent écartés et séparés. Or, les tubercules qui forment le chagrin étant, comme on vient de le dire, diversement colorés suivant l'âge, il s'ensuit que les jeunes passent du jaune vert au brun ou au cendré clair, que les adultes sont mêlés de brun et de jaune gris et que les vieux ne changent pas sensiblement de couleur. » A la suite des travaux de H. Milne-Edwards, de Paul Bert, etc., on sait aujourd'hui que le changement de coloration de la peau des Caméléons est dû à des couches de matières colorantes diverses. L'une de ces couches de pigment, la première, nommée couche d'*Iridocytes*, d'un jaune plus ou moins vif, s'étend au-dessous de la partie superficielle de la peau proprement dite et se prolonge entre les mailles du tissu conjonctif ; la seconde couche est d'un noir brunâtre. Ce sont ces deux couches, dit Sauvage, qui produisent les changements de coloration en passant l'une à côté de l'autre et surtout en se pénétrant réciproquement. Il est inutile d'ajouter que le phénomène est sous l'influence directe du système nerveux soit inconscient, soit volontaire, mais beaucoup plus probablement inconscient. La famille des Caméléoniens a pour type le genre Caméléon, que Gray a démembré en plusieurs autres genres qui seront étudiés à leur place. ROCHER.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, *Reptiles*, éd. franç. — DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. gén.* — DE ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie ; Reptiles.* — H. MILNE-EDWARDS, *l'Institut*, 1834. — P. BERT, *C. R. Ac. Sc.*, 1875. — ADANSON, *Cours d'H., n.*, éd. Payer.

CAMÉLÉOPARD ou **CAMÉLÉOPARDE** (Astron.). Nom ancien de la constellation boréale plus communément appelée la *Girafe* (V. ce mot), située entre le *Cocher* et la *Petite-Ourse*.

CAMELIN-ET-LE-FRESNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 408 hab.

CAMELINAT (Zéphyrin), homme politique français, né à Mailly-la-Ville (Yonne) le 14 sept. 1840. Ouvrier bronzier, il est en 1864 un des dix fondateurs de la *Société internationale des Travailleurs*. En cette même année 1864, il signe le manifeste socialiste des *soixante*. En 1867, étant secrétaire de la première chambre syndicale des ouvriers du bronze, il organise la grève formidable de sa corporation, à laquelle il sait intéresser les Trade's Unions. Quelque temps après il est condamné à trois mois de prison pour affiliation à une société secrète (deuxième procès de l'*Internationale*). En 1867, il contribue pour une large part à l'organisation de la *Fédération des Sociétés ouvrières*, qui, en se transformant, devient pendant le siège de Paris (1870-1871) le *Comité des vingt arrondissements*, et donne naissance, en partie du moins, au *Comité central* (V. COMMUNE DE PARIS EN 1871). Nommé directeur de la Monnaie par le gouvernement communaliste, il apporte dans cet établissement des modifications d'organisation et de travail qui sont maintenues après la chute de la Commune. Durant son passage à la Monnaie il frappe pour deux millions de numéraire, et le dernier jour de sa gestion, le 24 mai 1871, il y a une émission de 153,000 fr. Son *coin* porte les mots *Travail — Garantie nationale*. Condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée, il se réfugie en Angleterre, où il travaille comme ouvrier bronzier d'abord à Londres, ensuite à Birmingham. En Angleterre, M. Camelinat est adhérent des Trade's Unions. Rentré en France après l'amnistie générale du 14 juil. 1880, il retourne à son atelier et est nommé syndic de la corporation du bronze. Il est délégué des sociétés ouvrières aux expositions d'Amsterdam et de Boston et ses rapports sont très remarqués. Porté sur la liste de concentration républicaine, il est élu député de la Seine le 18 oct. 1885. A la Chambre il s'occupe principalement des questions de travail. Il dépose un projet de loi concernant l'organisation internationale du travail. Il prend part à la discussion des lois relatives aux ouvriers mineurs, à la réglementation du travail des enfants et des femmes dans les usines et manufactures. M. Camelinat est inscrit au groupe ouvrier et à l'extrême gauche, et il continue à être un adhérent de la chambre syndicale des bronziers. Louis LUCIPIA.

CAMELINE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Camelina sativa* Fr. (*Myagrum sativum* L.), plante de la famille des Crucifères et du groupe des Lunariées, qu'on appelle également *Sésame d'Allemagne*. C'est une herbe annuelle, à feuilles tantôt entières, tantôt sinuées-dentées, à fleurs jaunes, disposées en grappes à l'extrémité des rameaux. Les étamines, au nombre de six, sont dépourvues d'aile et d'appendice. Les fruits sont des silicules allongées, à cloison obovée-cunéiforme, qui renferment des graines jaunes et presque lisses. La Caméline est, dit-on, originaire du Caucase et de la Sibérie. Dans certaines parties du nord de la France, dans les Flandres et en Allemagne, on la cultive en grand pour ses graines qui fournissent, par expression, une huile employée surtout pour l'éclairage et la fabrication du savon noir. La plante entière figurait jadis dans les officines sous la dénomination de *Semen* et *Herba Camelinæ*, v. *Myagri*, v. *Sesami vulgaris*. Elle était préconisée comme adoucissante et émolliente. Ed. LEF.

Camelina Sativa Fr.

II. AGRICULTURE. — La caméline est cultivée pour ses graines qui fournissent de l'huile. Cette culture se fait surtout dans le nord de la France : la Somme, le Pas-de-Calais et le Nord, où elle remplace d'ordinaire les récoltes manquées. Moins difficile que toutes les autres plantes oléagineuses quant à la nature du sol, elle prospère cependant mieux dans les terrains légers, sableux ou sablo-argileux. Le rendement moyen est de 18 à 25 hectol. de graines, pesant de 66 à 70 kilogr. l'hectolitre. La graine donne de 27 à 30 kilogr. % d'une huile qui, en raison de son odeur alliacée désagréable, est plutôt employée pour l'éclairage ; les tourteaux qui restent ont la même odeur, ils constituent un excellent engrais. Ces tourteaux renferment, d'après MM. Soubeyran et S. Girardin : eau, 14,5 ; huile, 12,2 ; matières organiques, 65,1 ; substances minérales, 8,2 %, ils sont plus riches en azote que les tourteaux de colza (5,57 %). L'huile de caméline est préférée à l'huile de colza et de navette, car elle donne moins de fumée en brûlant, et ne dégage presque pas d'odeur. Les tiges de caméline sont employées soit pour couvrir les maisons, soit surtout pour faire des balais qui sont très estimés dans le nord de la France. Alb. L.

CAMELIO (Vittore Gambello, dit), sculpteur, joaillier, graveur en monnaies et médailleur italien, né vers 1460 à Vicence, d'aucuns disent à Venise. Sa carrière artistique est comprise entre 1484 et 1523. Les principaux person-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nages dont il a reproduit les traits en médaille sont : les peintres Giovanni et Gentile Bellini, les papes Sixte IV et Jules II, les doges Agostino Barbarigo et Andrea Gritti. A Venise, où sa vie se passa presque entière, il reçut en 1484 le titre de *maestro delle stampe*, et grava les coins des monnaies. En 1515, il fut appelé par le pape Léon X à remplir les mêmes fonctions à la Monnaie romaine, conjointement avec Pier-Maria da Pescia. On lui attribue les bas-reliefs de bronze qui ornent le palais Barbarigo, à Venise. T.-S.

BIBL. : ARMAND, *les Médailleurs italiens*. — E. MUNTZ, *l'Atelier monétaire de Rome depuis Innocent VIII jusqu'à Paul III*.

CAMELLE (Salines). Quand on veut procéder au levage du sel dans un marais salant ou *salin*, on commence par faire écouler les eaux-mères de la table ou compartiment à lever, soit directement à la mer, soit dans des réservoirs. Quand la table est bien égouttée, les ouvriers procèdent à l'*enjevellage* ou *battage*, c.-à-d. qu'ils ramassent le sel en *gerbes* ou *javelles*, petits tas coniques contenant de quatre à cinq tonnes. Cette opération se fait à l'aide de pelles plates en bois, bordées sur leur tranchant d'un mince filet en laiton ou en cuivre. Le sel en gerbes s'égoutte pendant plusieurs jours, puis on le transporte à l'aide de brouettes ou de paniers sur les *graviers*, où l'on forme d'immenses tas appelés *camelles*. Tout ce travail se fait généralement à forfait par les ouvriers, il doit être conduit avec rapidité afin que les pluies ne viennent pas dissoudre le sel en couche ou en javelles. On recouvre la camelle avec des tuiles ou des roseaux pour la préserver de la pluie. Le levage dure de quatre à cinq semaines ; l'épaisseur de la couche de sel est de 45 millim. en moyenne ; on compte 14,5 kilog. de sel marin par mètre carré de table salante pour 10 millim. d'épaisseur. Les frais de levage et de mise en camelles varient entre 0 fr. 50 et 1 fr. 50 par 100 kilog., suivant la disposition du salin.

CAMELLIA. I. BOTANIQUE. — Genre de plantes de la famille de Ternstrœmiacées, établi par Linné (*Gen.*, n° 848) et dédié au P. Camelli, jésuite moravien, voyageur botaniste

Camellia japonica L.

du XVIIe siècle. Ce sont des arbrisseaux très voisins des Thés, dont ils diffèrent seulement par le calice caduc, par les feuilles épaisses et coriaces et par les étamines intérieures libres, au moins en nombre double devant chaque pièces de la corolle (V. H. Baillon, *Hist. des pl.*, IV, p. 229). — Les *Camellia* sont originaires des régions tropicales de l'Asie orientale. L'espèce type, *C. japonica* L., appelée vulgairement *Camellia*, *Rose de Chine*, *Rose du Japon*, est communément cultivée dans nos serres tempérées pour la beauté de son feuillage persistant et de ses larges fleurs blanches, rouges, jaunâtres ou panachées. Son introduction en Europe remonte, dit-on, à l'année 1739 ; mais ce n'est que depuis 1786 qu'on a réussi à obtenir les nombreuses et splendides variétés à fleurs doubles, qui forment aujourd'hui une branche importante du commerce horticole. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Presque partout en Europe, le Camellia exige l'abri de la serre au moins pendant une partie de l'année. Sa culture demande des soins et de l'attention, mais elle ne présente aucune difficulté sérieuse. Les conditions essentielles, favorables à une végétation vigoureuse, trapue, et à une riche floraison sont : une terre légère, siliceuse, enrichie de terreau végétal, ou la terre de bruyère substantielle et de bonne qualité ; au printemps et en été, des bassinages fréquents sur les feuilles, de copieux arrosages mouillant profondément le sol et le maintenant dans un état moyen d'humidité ; une large circulation de l'air tant que la température ne descend pas au-dessous de zéro, et, sauf l'action directe et ardente du soleil, une grande lumière ; en hiver, chauffage très modéré de la serre et seulement pour éviter la gelée. On donne en outre des soins particuliers au Camellia, suivant qu'il est planté en pleine terre dans un jardin d'hiver, en caisses ou en pots. Ce dernier mode de culture, de beaucoup le plus répandu, nécessite un bon drainage des récipients à l'aide de tessons de pots et du chevelu provenant des terres épuisées. Chaque année au printemps, après la floraison, ou mieux en juillet quand la pousse des nouvelles branches est achevée, il convient de renouveler la terre des récipients, sans les remplir complètement afin qu'ils puissent admettre, lors des arrosages, un volume d'eau suffisant pour pénétrer jusqu'aux racines profondes. Vers le milieu de juin, les arbustes sont sortis de la serre et placés dans un endroit aéré, un peu ombragé. On les rentre avant les brouillards et les grandes pluies d'automne, fin septembre ou plus tard selon le climat. D'ailleurs ils sont d'autant plus vigoureux et leurs fleurs plus belles, qu'on aura pu les conserver davantage en plein air, à l'arrière-saison. Il importe d'éviter le brusque changement de température, cause principale de la chute des bourgeons floraux, au moment de la rentrée. On y parvient en tenant la serre largement ouverte les premiers jours. Les arrosages et les bassinages sont peu à peu diminués au fur et à mesure de l'approche des froids. Cultivé en pleine terre dans un jardin d'hiver, le Camellia donne moins de fleurs que dans la culture en pots ou en caisses, mais aussi elles sont grandes et de longue durée. Cette culture, simple et facile, produit des arbustes vigoureux et n'exige d'autres soins particuliers que le renouvellement de la terre appauvrie par les racines et, pendant la belle saison, la substitution de claies légères aux châssis qui couvrent la serre. Le Camellia ne vient bien en pleine terre, à l'air libre, que dans les pays

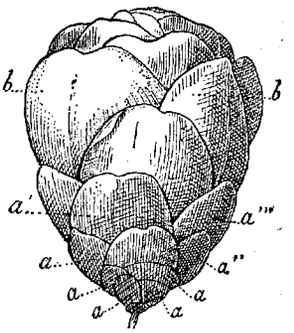

Camellia japonica L. (bouton de la fleur) : *b*, vrais pétales *a*, *a'*, *a''*, *a'''*, sépales passant insensiblement aux pétales.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à hivers tempérés du climat méditerranéen et des côtes de l'O. C'est là qu'il prend ses plus belles dimensions et toute l'élégance de son port. Cette culture essayée à Paris même a montré que cet arbuste est moins délicat qu'on ne le croit généralement, mais comme il fleurit en hiver, ses fleurs touchées par le froid se fanent souvent dès qu'elles sont épanouies.

Docile à la taille et prenant aisément toutes les formes qu'on veut lui donner, il est le plus souvent conduit en espalier ou en pyramide. Il repousse fort bien même sur le vieux bois et les pieds usés ou dépérissants reforment leur tête en peu de temps lorsqu'ils sont recépés et replantés en pleine terre. La multiplication se fait par boutures, par greffes et par semis. Les boutures, rameaux aoûtés de l'année précédente, coupés en juin, à 10 ou 15 cent. de longueur, sont plantées dans des terrines remplies de terre de bruyère, recouvertes d'une cloche, soumises à une douce température et bassinées à propos. Au bout de six semaines environ, quand les racines sont développées, on les transplante dans de petits pots. Le greffage se pratique en toute saison, surtout au printemps et en été, sur boutures reprises de Camellia à fleurs simples, ou sur vieux sujets dont les fleurs ne plaisent plus. On greffe en fente et en approche, mais la greffe en placage est surtout usitée. Le semis des graines que le Camellia produit facilement dans les pays chauds, en Italie, par exemple, fournit les sujets à greffer et les splendides variétés dont la liste nombreuse s'enrichit chaque année.

G. Boyer.

CAMELOPARDALIS (V. Girafe).

CAMELOPS (Paléont.) (V. Chameau).

CAMELOT. Grosse et solide étoffe à poil ondulé, qui se fabriquait dans le Levant, puis dans différentes parties de la France, en laine ou en poil de chèvres ou de chameau. Il s'en est fait aussi avec une chaîne en lin et une trame en laine.

P. Goguel.

CAMELOT. L'étoffe de ce nom (V. ci-dessus), connue en France depuis fort longtemps, puisque Joinville en parle dans son *Histoire de saint Louis* (chap. cxviii) : « le roy... me chargea que je lui achaptasse pour cent livres de camelotz », donna lieu à l'expression *camelotier* dans le sens de gueux et de coquin (*Dict. d'Oudin*), puis à l'expression *camelote* s'appliquant aux objets de peu de valeur et de mauvaise qualité. Enfin on appela camelots les marchands même qui vendent de la camelote. Ces marchands, fort nombreux à Paris et dans les grandes villes, ont une physionomie si spéciale et un commerce si bizarre qu'on ne saurait éviter de leur consacrer ici quelques lignes.

Il y a deux genres de camelots bien distincts : le camelot parisien et le camelot gascon. Le camelot parisien a deux spécialités : *il fait le papier*, ou bien il vend la camelote. Faire le papier c'est vendre dans la rue des journaux, des brochures, des placards, toutes sortes d'imprimés. Il n'est personne qui n'ait entendu les cris bruyants de ces colporteurs annonçant le *dernier scandale*, la mort de Sarah Bernhardt, la chanson en vogue, une séance émouvante de la Chambre, un manifeste du général Boulanger, la liste des numéros gagnants d'une loterie, un pamphlet contre les belles-mères, une nouvelle à sensation, fausse la plupart du temps, des publications pornographiques innommables, et ce en dépit des plaintes du public et de l'interdiction de la police. Le camelot achète son papier dans la rue du Croissant. Il paye deux ou trois francs le cent de feuilles ou de brochures. Mais on ne lui laisse pas, comme aux autres marchands de journaux, la faculté de rendre le *bouillon*. Il garde les feuilles invendues, et trouve souvent le moyen de les écouler en en soldant trois ou quatre à la fois pour un sou.

La camelote qui fait l'objet du trafic des autres camelots consiste en objets variés dont la nomenclature serait interminable. Citons seulement les plus usuels : papier à lettres et enveloppes, cure-dents, passe-lacets, cannes, parapluies, éponges, outils divers, porte-monnaie, animaux en chenille, chaînes de montre, tringles de rideaux, anneaux de sûreté, carnets pour dépenses ménagères, agendas, jouets, porte-plumes, crayons, etc., etc. Comme la vente sur la voie publique n'est pas autorisée, le camelot porte sa marchandise dans une toile qu'il étale sur les trottoirs, et qu'il a tôt fait de replier s'il aperçoit un agent de police. Il est ordinairement accompagné d'un compère qui le suit ou le précède, suivant les circonstances, et qui fait le guet. Le camelot attire souvent le public en traçant sur le trottoir à l'aide d'un charbon des arabesques fantaisistes où domine le poisson, emblème de sa profession, car il cumule presque toujours son métier avec celui de souteneur. Puis il fait un boniment parfois fort amusant. Le métier est assez lucratif, car souvent le camelot a la chance « d'estamper une bonne poire », c.-à-d. de tromper un bourgeois d'aspect débonnaire en lui vendant par exemple 1 fr. 25 un tire-bouchon ou un couteau à conserves qui vaut tout au plus 0 fr. 10.

Le vrai camelot quitte rarement Paris. Il consent pourtant à exécuter en province certaines basses besognes électorales : distribue par exemple des bulletins de vote, des journaux, des brochures, en l'honneur de tel ou tel candidat; chauffe l'enthousiasme des réunions, assomme au besoin les contradicteurs, et excelle à préparer les ovations. Il gagne alors 5 fr. par jour en moyenne. A Paris, dès qu'il a amassé une *tune* (5 fr.) il ne travaille plus. Il se réfugie alors dans un cabaret borgne où il joue aux cartes avec ses confrères. S'il est « raffalé », c.-à-d. s'il perd, il emprunte huit ou dix sous à un camarade, rachète de la camelote et recommence à « turbiner ». S'il gagne, après avoir mis de côté quelques sous pour ses achats du lendemain, il se grise d'absinthe ou fait la noce. Cette existence tout à fait aléatoire, mais facile en somme et surtout très indépendante, exerce une sorte de fascination sur le camelot, qui ne saurait y renoncer. On cite un camelot des grands boulevards, qui a accompli une vingtaine de sauvetages, qui est décoré de la médaille des sauveteurs, et qu'on n'a pu arracher à son métier même en lui offrant une situation très convenable.

Le camelot gascon n'est pas toujours originaire de la Gascogne, mais il est du Midi. Il exerce en grand le métier de camelot parisien. Marié ordinairement, il traîne avec lui sa famille de ville en ville. Il a de la marchandise suivant ses moyens et la déballe dans toute les localités où ont lieu des foires et des marchés. Il se confondrait avec un marchand ordinaire s'il ne conservait l'habitude de « chiner » des porte-plumes ou des anneaux de sûreté dans les cafés des villes où il se trouve, quand la pluie l'empêche d'étaler sa marchandise, et s'il ne parlait l'argot spécial des camelots de Paris. La préfecture de police de la Seine a créé en 1889 une brigade nouvelle de gardiens de la paix chargée spécialement de surveiller les camelots et de dissiper les rassemblements qu'ils provoquent sur la voie publique.

On croit généralement que le commerce de la camelote est peu important à cause du très bas prix des objets qu'il traite. Mais c'est une grande erreur. A Paris seulement les camelots alimentent une vingtaine de maisons importantes. A Lyon, Marseille, Bordeaux, ils forment la principale clientèle de cinq ou six maisons de gros. Enfin dans presque tous les chefs-lieux de province, et même en Algérie, il y a deux ou trois maisons de gros qui s'occupent uniquement de ce genre de trafic.

J. et R. S.

CAMELUS (V. Chameau).

CAMEMBERT. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers; 391 hab. Industrie fromagère renommée (V. Fromage).

CAMENA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Pulmonés Géophiles, institué par Albers en 1850 pour une coquille senestre, ombiliquée, de forme conoïde ou déprimée globuleuse, à test un peu mince.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

strié, mais couvert de rugosités et parfois de méplats; spire peu élevée, obtuse, comptant cinq tours de spire environ; le dernier enflé et convexe à la base; ouverture

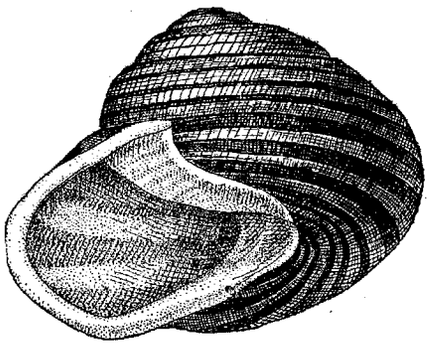

Camena cicatricosa Müll.

oblique, échancrée, à péristome évasé; bord columellaire dilaté, largement réfléchi, couvrant en partie l'ombilic; le type du genre est le *C. cicatricosa* Müller, qui vit, comme ses congénères, dans les régions orientales de l'Asie, en Chine, au Tonkin et même au Japon.

CAMENA (Antiq.) (V. Carmenta).

CAMENÆ (Musæ) (V. Muses).

CAMÉNIATE (Jean), historien byzantin, né à Thessalonique. Clerc de l'église de Thessalonique, il fut témoin de la prise de cette ville par les Arabes, en 904, et en a laissé un récit émouvant (publié dans la *Byzantine* de Bonn).

CAMERA (Giovanni della), peintre napolitain, né, d'après Boni, vers 1680, mort en 1743. Il fut élève de Solimene, dont il devint un imitateur remarquable. Chargé d'une nombreuse famille, Camera fut entravé dans son art par les difficultés de la vie.

Bibl. : Dominici, *Vite dei Pittori, Scultori ed Architetti napolitani;* Naples, 1816, t. IV, p 555.

CAMERACUM (V. Cambrai).

CAMERANI (Barthélemy), acteur célèbre de l'ancienne Comédie-Italienne, né à Venise vers 1733, mort à Paris le 24 avr. 1816. Il s'adonna de bonne heure au théâtre, parcourut d'abord l'Italie et l'Allemagne, puis vint à Paris et entra en 1767 à la Comédie-Italienne, qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort, même quand ce théâtre, complètement transformé, fut devenu celui de l'Opéra-Comique. Il commença par jouer les amoureux, et plus tard s'adonna à l'emploi des Scapin, dans lequel il montrait de la verve et de la gaieté. Il ne fut pourtant reçu sociétaire qu'en 1780. On lui confia alors l'administration supérieure du théâtre, avec le titre de semainier perpétuel. C'est en cette qualité qu'il conserva son service jusqu'à son dernier jour, ayant fourni à ce théâtre une carrière de près d'un demi-siècle. Camerani était un type de brusquerie singulière, et ses boutades sont restées célèbres. Il fut aussi l'un des gourmands les plus renommés de son temps, et inventa un potage auquel on donna son nom.

CAMERANO (Francesco), poète italien, né à Ravenne le 1er sept. 1566, mort le 21 oct. 1645. Entré dans les ordres, il devint chanoine à la métropole de sa ville natale. Notons, parmi ses nombreuses productions : *Sonetto di Bruno Giardini con l'esposizione di Francesco C.* (Ravenne, 1588); *Rime sacre* (Venise, 1611); *Oscula mystica carminibus exametris* (Ravenne, 1616); *Exultatio in montis Oliveti* (Ibid., 1617); *Horæ successivæ, carmina* (Ibid., 1618); *Calamus deargentatæ columbæ ad Davidicam Cytharam super psalmum : Cum invocarem* (Ibid., 1618); *Rime sacre e morali* (Ibid., 1641); *Sonetti diversi ed epigrammi latini* (Ibid., 1639); *De petra ignita per christum Solem assumpta* (Venise, 1611); *De theologica Poesi; ejusdem accessere miscellanea, parerga, patetica, protreptica, hieroglyphica, nuptialia, funebria, etc.* (Venise, 1603). R. G.

Bibl. : D.-P.-P. Gianni, *Memorie storico-critiche degli scrittori ravennati;* Faenza, 1769, 2 vol. in-4.

CAMERARIUS (Joachim Liebhard, connu sous le nom de), humaniste et théologien allemand, né à Bamberg le 12 avr. 1500, mort à Leipzig le 17 avr. 1574. Il dut le nom sous lequel il est connu à une charge de chambellan épiscopal héréditaire dans sa famille. Disciple de Melanchthon (1521), d'Erasme (1524), il fut mis en 1526 à la tête de l'école supérieure de Nuremberg; délégué par cette ville à la diète de 1530, il eut une grande part à la rédaction de la confession d'Augsbourg. En 1535, il fut appelé à l'Université de Tubingue; en 1541, à celle de Leipzig, et il contribua à la prospérité des deux. En 1555, il siégeait à la diète d'Augsbourg, en 1556 à celle de Ratisbonne et marchait d'accord avec Mélanchthon; en 1568, l'empereur Maximilien le fit venir à Vienne afin de le consulter. Parmi les œuvres de Camerarius, nous citerons sa biographie de Melanchthon (Leipzig, 1566) dont il édita les lettres (Leipzig, 1569); *Commentarii linguæ græcæ et latinæ* (Bâle, 1551); *Epistolæ familiares* (Francfort, 1583-1595, 3 vol.).

CAMERARIUS (Joachim), médecin et botaniste allemand, fils du précédent, né à Nuremberg le 6 nov. 1534, mort à Nuremberg le 11 oct. 1598. Il étudia à Padoue et à Bologne et se fit un nom comme médecin, comme chimiste et comme botaniste. Il possédait un jardin botanique aux portes de Nuremberg et des collections remarquables. Tournefort ne voulut voir en lui qu'un plagiaire; ce jugement exagéré a été réformé par la postérité. Beaucoup de princes allemands voulurent se l'attacher; il ne consentit jamais à aliéner sa liberté. Ouvrages principaux : *De Re rustica opuscula nonnulla quibus præter alia catalogus rei botanicæ et rusticæ scriptorum veterum et recentiorum insertus est* (Nuremberg, 1577); *Synopsis quorundam commentariorum de peste*, etc. (Nuremberg, 1583); *De Plantis epitome utilissima... Accessit catalogus*, etc. (Francfort, 1586, et nombr. éditions); *Hortus medicus et philosophicus in quo plurimarum stirpium breves descriptiones, novæ icones*, etc. (Francf., 1588, 1654); *Symbolorum et emblematum centuriæ tres : I, ex re herbaria desumpta; II, ex animalibus; III, ex insectis*, etc. (Nuremberg, 1590-1597, et autres éditions). Dr L. Hn.

CAMERARIUS (Ludwig), diplomate allemand au service de la Suède, fils du précédent, né à Nuremberg le 22 janv. 1573, mort à Heidelberg le 4 oct. 1651. Conseiller de l'électeur palatin Frédéric IV, il le représenta aux diètes de Ratisbonne (1603, 1608), fut chargé de nombreuses missions par Frédéric V, le suivit dans sa retraite en Hollande (1619) et, sans cesser de lui être attaché, devint un des correspondants politiques d'Axel Oxenstierna (1622). Pendant une mission auprès de Gustave-Adolphe, il fut nommé résident suédois à La Haye, fonctions qu'il conserva pendant quinze ans (1626-1641). Ses lettres, pour la plupart manuscrites mais souvent consultées, sont une des principales sources de l'histoire diplomatique de la guerre de Trente Ans. 92 d'entre elles, en latin, adressées à A. Oxenstierna du 22 nov. 1624 au 26 déc. 1626, ont été éditées dans *Sveriges och Hollands diplomatiska færbindelser 1621-1630*, par M.-G. Schybergson (Helsingfors, 1881, in-8). Il publia aussi des brochures politiques en latin et en allemand. — Son fils, *Joachim* III C., né à Heidelberg le 1er juin 1603, mort le 24 nov. 1687, fut à partir de 1635 résident suédois à la cour palatine, qu'il représenta aux négociations de Munster (1645-47). B-s.

Bibl. : R. Koser, *Der Kansleienstreit;* Halle, 1874. — Ed. Strickstrach, *L. Camerarius;* Halle, 1880.

CAMERARIUS (Gulielmus) (V. Chalmers [William]).

CAMERATA (Giuseppe), peintre et graveur de l'école

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

vénitienne, né en 1668, mort en 1761. Ce peintre, un des meilleurs élèves de G. Lazzarini, dont il termina le dernier tableau, a laissé quelques planches sans importance. Ticozzi et après lui Siret l'ont confondu avec son fils.

BIBL.: ROSINI, *Hist. de la peinture en Italie*, 1839, t. VII, p. 8. — ALLAN CUNNINGHAM, *Diction. of painters*, 1842, in-4.

CAMERATA (Giuseppe), peintre, dessinateur, graveur, miniaturiste, né à Frascati en 1718, mort à Dresde le 14 mars 1803. Elève de son père et de Giov. Cattini, il se rendit à Vienne en 1742 et fut appelé à Dresde en 1751 comme premier graveur en titre de la galerie électorale de Saxe. Il y fut nommé professeur à l'Académie des beaux-arts. Au commencement de la guerre de Sept-Ans, il obtint la permission de se retirer en Italie et n'en revint qu'après la paix pour s'établir de nouveau à Dresde où il resta jusqu'à sa mort. Camerata a gravé pour la galerie de Dresde les *Paraboles du Denier perdu* et *du Père de famille qui se fait rendre des comptes*, d'après Feti ; la *Chasteté de Joseph*, d'après Cantarini ; l'*Assomption de la Vierge*, d'après Carrache ; quelques portraits et de charmantes figures orientales d'après Liotard.

BIBL. : HUBER et ROST, *Dictionn. des graveurs*, t. IV, p. 167. — LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*.

CAMÉRÉ, ingénieur français, né le 1er sept. 1838. Connu par les grands travaux qu'il a exécutés dans la Seine, en qualité d'ingénieur des ponts et chaussées, entre Paris et Rouen, notamment par les barrages de Poses et de Villez.

CAMERELLA (Paléont.) (V. RHYNCHONELLE).

CAMERER (Johann-Wilhelm von), mathématicien et théologien allemand, né à Ohnastetten (Wurttemberg) le 27 fév. 1763, mort à Stuttgart le 31 mars 1847. Il étudia les mathématiques et la théologie, fut pasteur protestant à Stuttgart, et devint professeur de mathématiques et directeur du gymnase de cette ville. Outre de nombreux mémoires de mathématiques et d'astronomie publiés dans les *Jahrbüchern* de Bode (1790 à 1797) et la *Monatlicher Correspondenz* de Zach (1802-1804), on lui doit : *Apollonii de tactionibus quæ supersunt ac lemmata Pappi in hos libros græce nunc primum edita* (Gotha, 1796, in-8), savant essai de restitution de l'ouvrage du géomètre grec, précédé d'un intéressant historique du problème des trois cercles à faire toucher par un quatrième ; *R. Simson's drei ersten Büchern von den Kegelschnitten mit Zusätzen* (Tübingen, 1809) ; *Euclidis elementa gr. et lat. commentariis instructa* (Berlin, 1824-26) ; *Geschichte des Stuttgarter Gymnasiums* (Stuttgart, 1834, in-8) ; *Johannes Brenz, der würtembergische Reformator* (Stuttgart, 1840, in-8).

L. S.

BIBL. : MONTUCLA, *Histoire des mathématiques*, dans le t. III, p. 14 ; Paris, ans VII-X, 4 vol. in-4. — B.-F. VOIGT, *Neuer Nekrolog. der Deutschen* ; Weimar, 1823-52, 30 vol. in-8. — Maxim. MARIE, *Histoire des sciences mathématiques et physiques*, dans le t. IX, p. 23 ; Paris, 1883-88, 12 vol. in-8.

CAMÉRIER (Histoire des institutions). Le mot bas-latin *camerarius*, qui a passé dans la langue française sous une double forme, l'une savante : *camérier*, l'autre vulgaire : *chambrier*, est dérivé de *camera* (chambre, par extension chambre du trésor), et désignait habituellement, au moyen âge, le trésorier d'un roi, d'un seigneur ou d'une communauté ecclésiastique. Ainsi, à la cour de France, le fonctionnaire chargé de la garde du trésor royal et de la gestion des revenus fiscaux portait le titre de *camerarius* ou grand *chambrier* (V. ce mot). Il en était de même à la cour des grands vassaux, par exemple du duc de Bourgogne : le camérier ou chambrier figurait au nombre des officiers qui assistaient le suzerain et apposaient leur seing au bas de ses chartes ; c'est à lui qu'était confiée, avec la garde du trésor et des archives, l'administration financière des domaines seigneuriaux. Les principales abbayes et les chapitres des cathédrales avaient un camérier ou chambrier, qui administrait le temporel de la communauté et dont les attributions comprenaient tout ce qui est aujourd'hui du ressort des fabriques paroissiales. A Notre-Dame de Paris, il y avait deux chambriers, nommés pour un an, qui recevaient un traitement du chapitre et qui, en se retirant, choisissaient leurs successeurs.

Mais à la cour pontificale, le mot camérier avait et a encore un sens tout différent. Là le fonctionnaire préposé à la garde du trésor et à la gestion des revenus publics a toujours porté le titre de *camerlingue* (V. ce mot), et celui de camérier a été réservé aux membres de la Chambre secrète du Pape *(camera secreta pontificia)*, c.-à-d. aux familiers, laïques ou ecclésiastiques, qui étaient spécialement attachés à sa personne, faisaient le service de son antichambre et l'escortaient hors de son palais. L'institution des camériers pontificaux remonte aux premiers siècles de l'Eglise. Ils tirent leur origine des clercs appelés *cellulani* ou *syncelli*, qui, en vertu de règlements de la fin du ve siècle, devaient partager l'appartement du pape et vivre sans cesse auprès de lui, afin de pouvoir, au besoin, attester devant l'Eglise l'intégrité de sa vie privée. Au VIIIe siècle, on désignait ces clercs sous le nom de *cubicularii* ou *camerarii*. Leur nombre s'accrut au moyen âge à mesure que grandissait la puissance des papes ; au XVIe siècle, Paul IV avait cinquante-trois camériers. Peu à peu ces fonctions perdirent leur caractère primitif, pour se rapprocher de celles qu'exerçaient les *chambellans* (V. ce mot) auprès des princes séculiers : les camériers furent principalement chargés du cérémonial qui devait être observé dans les actes de la vie publique et privée des papes, et qui donnait à leur cour l'apparat des cours royales. Cet emploi était fort recherché, et occupé aussi bien par des laïques que par des clercs ; les papes le réservaient souvent à leurs proches parents ou aux hommes de lettres qui jouissaient de leur faveur.

Les camériers pontificaux sont nommés par chaque pape pour la durée de son pontificat ; ils portent le titre de *Monsignor* et sont placés sous les ordres d'un prélat de la cour pontificale, le maître de la chambre secrète *(maestro di camera segreta, præfectus cubiculi)*. A tour de rôle, ils font le service de l'antichambre et introduisent les personnes admises à l'audience pontificale ; ils escortent le pape dans ses promenades et dans les cérémonies religieuses qu'il préside. La noblesse romaine leur est conférée de droit par leurs fonctions, et ils ont rang de comtes palatins. Ils sont divisés en deux grandes catégories : *a*) les camériers secrets *ecclésiastiques*, qui ont pour signe distinctif la soutane et le manteau violets *(camerieri di mantellone paonazzo)* ; toutefois dans les cérémonies de la chapelle papale, ils remplacent le manteau violet par une chape rouge ; *b*) les camériers secrets *laïques*, qui portent l'habit noir, l'épée et la cape ou manteau de soie noire *(camerieri di spada e cappa)*.

La première catégorie comprend : 1° des camériers secrets *participants*, qui ont part au logement et à la table du pape, reçoivent un traitement et jouissent de nombreux privilèges. Ce titre appartient d'abord au bouteiller *(coppiere)*, au secrétaire d'ambassade, au garde du vestiaire, et à un quatrième camérier qui n'a pas de fonctions déterminées ; il est porté en outre par un certain nombre de prélats du palais (l'aumônier, les secrétaires du chiffre, des brefs et des lettres latines, le sous-dataire, le sous-secrétaire d'Etat), et par les maîtres de cérémonies, qui font seuls fonction de camériers à l'avènement du nouveau pape, jusqu'à ce que les autres aient reçu leur nomination ; 2° des camériers secrets *surnuméraires*, dont le nombre n'est pas limité et qui sont assimilés, pour le service et les privilèges, aux camériers participants. Ce titre a souvent été donné par les papes à des personnages dont ils voulaient récompenser le mérite ou qu'ils désiraient attacher à leur cour ; c'était en général un acheminement à la prélature ; 3° des camériers *d'honneur*, également en nombre illimité, à qui le pape

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

confère ce titre, *honoris causa*, pendant le cours de son pontificat ; ils ne font pas de service, mais figurent dans les cérémonies. Les uns, assimilés aux camériers surnuméraires, jouissent à Rome des mêmes prérogatives ; les autres, qualifiés *extra urbem*, ne peuvent prendre le titre de camérier et en porter les insignes qu'en dehors de Rome.

La seconde catégorie (camériers *laïques* d'épée et de cape) se compose : 1° de camériers secrets *ordinaires* qui sont : le maître de l'hôtel *(magister sacri hospitii)*, à qui appartient le soin de la table pontificale ; le grand fourrier *(forerius major)* chargé, sous les ordres du prélat majordome, de l'entretien des bâtiments, meubles, jardins, etc... ; le grand-maître de l'écurie *(præfectus stabuli)* et le surintendant général des postes. En outre, ce titre revient de droit aux officiers de la garde noble et de la garde suisse ; 2° de camériers secrets *surnuméraires*, généralement choisis dans les familles nobles ; 3° de camériers *d'honneur*, qui ne font pas le service d'antichambre, mais figurent dans les cérémonies.

Ch. Mortet.

Bibl. : Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis ;* éd. Henschel, 1840, t. II, v° *Camerarius.* — G. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, 1841, t. VII, pp. 20-48. — Mgr André, *Dictionnaire de droit canon ;* nouv. éd. par l'abbé Condis, 1888, t. I, pp. 277 et suiv.

CAMÉRIER (Bot.). Nom vulgaire, aux Antilles, du *Cameraria latifolia* Jacq., arbuste de la famille des Apocynacées et du groupe des Plumériées, caractérisé surtout par les anthères qui sont surmontées d'un long fil. Ses feuilles sont opposées et ses fruits sont des samares dures, ailées au sommet. Toutes ses parties renferment un suc laiteux extrêmement vénéneux, dont les naturels se servent pour empoisonner leurs flèches. Ed. Lef.

CAMERINI (Eugenio), littérateur italien, né à Ancône en 1812, mort le 1er mars 1875. Il collabora par d'intéressants essais au *Cimento*, à la *Rivista contemporanea*, au *Gabinetto di lettura*, au *Crepuscolo*, à la *Rivista Europea*, etc. ; rédigea des préfaces, des notes et des notices pour la *Biblioteca rara* de Daelli, la *Biblioteca classica economica* de Sonzogno, fut en somme le commentateur attitré et très autorisé de toutes les publications de littérature classique, entreprises de son temps en Italie. La plupart de ces études ont été réunies dans les volumes suivants : *I Precursori del Goldoni* (Florence) ; *Profili letterarii* (Florence, 1878 ; 2e édit., in-8) ; *Nuovi Profili letterarii* (Milan, 1875, 3 vol. in-8). M. Massarani lui attribue un petit livre intitulé *Il Mago Merlino*, et ajoute que Camerini avait la manie de l'anonyme et du pseudonyme ; car bien de ses pages, encore ignorées, se retrouveront peu à peu. — Cet écrivain, qui vécut sans bruit, n'en fut pas moins une sorte d'initiateur dans le domaine restreint de la critique ; il apprit à ses compatriotes les littératures étrangères, rénova l'érudition classique et jugea sainement des contemporains. Il écrit d'un agréable style, sans pédantisme, donne ça et là l'impression d'un Sainte-Beuve mieux informé, point méchant, plutôt porté, mais sans que la justesse de l'expression en soit atteinte, à une indulgente bonhomie. R. de Gourmont.

Bibl. : *La Rivista europea*, avr. 1875. — Michele Maroni, *Eugenio Camerini, discorso ;* Ancône, 1875. — Tullo Massarani, *Eugenio Camerini, i suoi studii e i suoi tempi*, dans *Saggi critici ;* 2e éd., Florence, 1884, in-16.

CAMERINO. Ville d'Italie, ch.-l. de circondario de la prov. de Macerata (Marches), à 37 kil. O. de cette ville. Elle est bâtie sur une colline entre les deux vallées de la Potenza et du Chienti, tributaires de l'Adriatique. C'était jadis *Camerinum umbrorum*, qui prit parti pour les Romains contre les Samnites. Archevêché ; la cathédrale est bâtie sur l'emplacement d'un ancien temple de Jupiter. Université libre ; fabriques de draps et de soieries. Pop. agglomérée : 4,342 hab.

CAMERINO (Jacobus de), mosaïste italien du XIIIe siècle. Il a travaillé à la décoration de l'abside de Saint-Jean-de-Latran à Rome, pendant le pontificat de Nicolas IV (1287-1292) et sous la direction de Jacobus Torriti. Dans l'inscription qui fait connaître ces détails il est qualifié de « socius magistri » par rapport à Jacopo Torriti.

Bibl. : Crowe et Cavalcaselle, *Storia della pittura in Italia*, 1875, t. I, p. 14. — Müntz, *Revue archéologique*, 1882.

CAMERINO (José), poète espagnol du XVIIe siècle qui a laissé : *Novelas amorosas* (Madrid, 1624, in-4) ; *la Dama beata* (Madrid, 1655, in-4).

CAMERINUM. Ville de l'Ombrie, aujourd'hui Camerino. Elle s'appelait primitivement Camers, et ses habitants Camertes. On la trouve alliée aux Romains contre les Etrusques (T.-Live, IX, 36) et contre les Carthaginois (T.-Live, XXVIII, 45). Les Romains y fondèrent une colonie.

CAMERINUS, poète latin qui cultiva le genre épique et traita un sujet emprunté à la guerre de Troie. Nous le connaissons par un vers d'Ovide (*Pont.*, IV, 19) :

Quique canit domito Camerinus ab Hectore Trojam.

C'est peut-être le même personnage qui fut consul en 9 av. J.-C. et qui s'appelait Q. Sulpicius Camerinus.

CAMÉRISIER ou **CHAMÉRISIER** (Bot.). Nom vulgaire du *Lonicera xylosteum* L., arbrisseau de la famille des Caprifoliacées (V. Chèvrefeuille).

CAMÉRISTAT (Pédag.). Ce mot a changé de sens d'une façon assez curieuse, sans d'ailleurs s'éloigner de son étymologie. Dans les anciens collèges, *caméristе* était à peu près synonyme d'externe ; le caméristе était l'écolier qui avait sa chambre *(camera)* en dehors de la maison, soit chez des particuliers dûment autorisés, soit à son compte. Ce dernier cas était souvent celui des fils de famille ; mais ils vivaient alors, pour l'ordinaire, en compagnie et sous la garde d'une sorte de gouverneur, *pædagogus*, à qui leur famille les confiait pour la surveillance et l'éducation, tout en les envoyant demander l'instruction au collège. De nos jours, ce mot n'a plus qu'un emploi très restreint dans le vocabulaire de l'enseignement primaire, et il désigne plutôt une manière d'internat. C'est moins une institution qu'un usage local, toléré seulement où il est nécessaire. Dans les montagnes, dans les pays en partie incultes et déserts, où les distances sont grandes, les chemins dangereux surtout l'hiver, les instituteurs et institutrices peuvent être autorisés à donner la chambre pour un temps déterminé à un certain nombre d'enfants, qui apportent leurs provisions et retournent chez eux dès que le temps le permet, qui ne sont pas dès lors des pensionnaires, mais qui pourtant vivent et couchent à l'école moyennant une légère indemnité. L'ordinaire insuffisance des locaux fait que cet usage demande une sérieuse surveillance ; mais il ne semble pas que même la création des écoles de hameaux puisse encore de sitôt le rendre partout inutile, notamment dans certaines parties de l'Auvergne. H. Marion.

CAMERLINGUE de la sainte Eglise romaine, cardinal qui préside la chambre apostolique ; un des principaux dignitaires de la cour de Rome. Quand le pape meurt, c'est lui qui est chargé de constater et d'annoncer le décès ; il frappe trois fois, avec un petit marteau d'argent, sur la tête du défunt, l'appelle trois fois par son nom et, se tournant vers les assistants, dit : « Le pape est réellement mort. » Pendant la vacance du Saint-Siège, ses attributions augmentent considérablement : il représente la puissance temporelle, de même que le sacré collège représente la puissance spirituelle. La garde suisse est sous ses ordres ; il fait battre monnaie aux armes de sa maison, sous le signe de la vacance (deux clefs en croix avec le gonfalon) ; il ne partage la souveraine administration qu'avec trois cardinaux renouvelés tous les jours. — Outre ce cardinal camerlingue de la sainte Eglise romaine, lequel est inamovible, il y a un cardinal *camerlingue du sacré collège*, nommé tous les ans, et qui est comme l'économe du sacré collège. Chaque année, le car-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dinal camerlingue, dont les fonctions finissent, remet, en consistoire, la bourse au pape, qui la passe à un autre cardinal pour l'année suivante. E.-H. V.

BIBL. : MORONI, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*; Venise, 1840-1861, 103 vol., et *Index*, 1878-1879, 6 vol., aux art. *Histoire des chapelles papales* et *Election et couronnement des papes*.

CAMERON (Cap) (V. CAMARON).

CAMERON (John), théologien protestant, né à Glascow vers 1580, mort à Montauban vers la fin de 1625 ou au commencement de 1626. Il vint en France en 1600, précédé d'une précoce réputation de grand helléniste. Après avoir professé le grec et le latin au collège de Bergerac, la philosophie à Sedan, et avoir accompagné les fils de la famille de Callignon aux Universités de Heidelberg et de Gênes, où il étudia la théologie, il fut appelé, en 1608, comme pasteur, par l'église de Bordeaux. En 1618, il obtint au concours la chaire du célèbre Gomar, devenue vacante à l'Académie de Saumur. Il y professa sur la grâce et le libre arbitre des doctrines qui s'éloignaient du dogme calviniste. Les vives controverses et les animosités qu'elles provoquèrent le forcèrent de quitter sa chaire et de retourner en Angleterre, où Jacques Ier le nomma principal du collège de Glascow et professeur de théologie; mais, en butte à l'hostilité des puritains, parce qu'il était partisan de l'épiscopat, et délaissé par le gouvernement, qui négligeait de payer son traitement, il dut revenir en France. En 1624, on lui donna la chaire de théologie à Montauban. Suspect à cause de ses opinions et de l'indépendance de son caractère, odieux au parti de la guerre et des soulèvements, qu'il osait blâmer, il subit, dans une tentative d'assassinat, des violences qui abrégèrent sa vie. — Caméron admettait qu'on peut se sauver dans l'Eglise romaine et il prétendait que la Réforme avait besoin d'une nouvelle réforme. Ses idées sur la grâce et sur le libre arbitre ont été développées par Moyse Amyraut, son disciple, qui l'admirait au point de chercher à imiter même le ton de sa voix et certains de ses gestes. Elles constituent ce qu'on a appelé l'*universalisme hypothétique*. Cet universalisme indignait les calvinistes purs, parce qu'il suppose que la volonté générale de Dieu est que tous les hommes soient sauvés et qu'il les appelle tous au salut; cependant il laissait subsister toutes les conséquences pratiques de la prédestination, parce qu'il professe qu'à cause du péché, aucun homme ne peut profiter de cette invitation universelle au salut, s'il n'a été l'objet d'un décret particulier et d'une élection individuelle. Ces nouveautés de Saumur, comme on les appelait alors, furent sévèrement condamnées en 1674, par la *Formula consensus helvetica*. — Œuvres principales : *Theses de gratia et libero arbitrio* (Saumur, 1618, in-8); *Amica collatio de gratiæ et voluntatis humanæ concursu in vocatione et quibusdam annexis* (Leyde, 1622, in-4); *Defensio sententiæ de gratia et libero arbitrio* (Saumur, 1624, in-8); *Prælectiones theologicæ* (Saumur, 1626-1628, 3 vol. in-4); *Traité auquel sont examinés les préjugés de ceux de l'Eglise romaine contre la religion réformée* (La Rochelle, 1618, in-8); *Of the sovereign judge of controversies in matters of religion* (Oxford, 1628, in-4). E.-H. VOLLET.

BIBL. : HAAG, *la France protestante*.

CAMERON (Richard), prédicateur écossais, fameux adversaire de l'épiscopat et du gouvernement de Charles II, né à Falkland, mort en 1680. Avant de jouer un rôle politique, Cameron était maître d'école et chantre d'une petite paroisse de l'église épiscopale. A l'avènement de Charles II, la demi-tolérance accordée aux presbytériens par l'acte d'indulgence et les sévérités exercées contre les prédicateurs insoumis qui tenaient leurs assemblées en plein air *(field preachers)* ranimèrent le zèle sectaire dans le peuple. Cameron, gagné à la cause des persécutés, se mit à prêcher contre l'indulgence. Il eut tant de succès dans la région d'Annandale et de Clydesdale qu'il fut activement poursuivi par les agents du gouvernement. En 1678, il se réfugia en Hollande. Mais une nouvelle indulgence ayant été proclamée, il revint en Ecosse (1680). Exaspéré par les persécutions dont il avait été l'objet, il résolut de continuer la lutte à outrance contre le gouvernement royal. Avec une poignée d'adhérents en armes, il pénétra dans la ville de Sanquhar et proclama publiquement la déchéance de Charles II et de sa famille pour ses attentats contre la liberté politique et religieuse de l'Ecosse. Les troupes royales l'ayant surpris à Ayrsmoss ou Airdsmoss, dans le comté d'Ayr, il périt les armes à la main, à la tête de sa petite bande, le 22 juil. de la même année. Ses partisans sont connus sous le nom de *Cameroniens* ou de *Covenanters*. G. Q.

BIBL. : Leslie STEPHEN, *Dictionary of national biography*.

CAMERON (Sir Alan), général anglais, né en 1753 à Errach, comté d'Inverness (Ecosse), mort à Fulham le 9 mars 1828. Il servit dans la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, fut fait prisonnier et sévèrement traité par les Américains qui le rendirent responsable des atrocités commises par des Peaux-Rouges qu'il commandait. Il tenta de s'évader de la prison de Philadelphie, mais il fut repris les deux genoux brisés. Relâché en 1784, mis à la demi-solde, il reçut en juil. 1793 la mission d'organiser un corps d'higlanders ; ce fut le 79e ou higlanders de Cameron, qui servit en Flandre (1794-5), puis aux Antilles où la fièvre le décima. En 1799 Cameron forma un nouveau 79e qui prit part à l'expédition de Hollande. Cameron fut blessé à Bergen (2 oct.); il prit part ensuite à l'expédition du Ferrol, puis à la bataille d'Aboukir, occupa Copenhague (1807). Fait en 1808 général de brigade, il accompagna Moore au Portugal puis servit sous Wellesley (Talavera, Busaco, 1810). Après cette dernière bataille il fut promu major général et quitta l'armée pour raison de santé. Le régiment qu'il avait créé continua la campagne sous les ordres de son fils, le lieutenant-colonel Philipp, qui fut tué à sa tête à Fuentes de Onoro.

CAMERON (Sir John), général écossais, né le 3 janv. 1773, mort à Guernesey le 23 nov. 1844. Il appartenait à une des branches les plus importantes du clan des Camerons. Elevé à Eton, il reçut en 1787 sa nomination d'enseigne ; fait prisonnier à la Guadeloupe (1794) il fut échangé et retourna aux Antilles. En 1808, il est lieutenant-colonel du 9e régiment d'infanterie et sert en Espagne jusqu'à la défaite de la Corogne, puis en 1809 à l'expédition de Walcheren. Il s'est distingué ensuite à la bataille de Busaco, où le 9e régiment emporta une position très forte défendue par Reynier ; au siège de Badajoz, aux batailles de Salamanque, Vittoria, à l'assaut de Saint-Sébastien, où il fut blessé (17 juil.-31 août 1813) et où son régiment perdit les deux tiers de son effectif, enfin aux batailles devant Bayonne. Il commanda en 1815 une brigade d'occupation en France. L. BOUGIER.

CAMERON (Sir Alexandre), général anglais, né à Inverallort, Argyllshire (Ecosse), en 1781, mort à Inverallort le 26 juil. 1850. Il prit part à l'expédition du Helder, à la bataille de Copenhague (1800), à celle d'Alexandrie, où il fut blessé grièvement. Il se distingua ensuite à presque toutes les descentes tentées par les Anglais sur le continent pendant la guerre de l'empire. Il fut nommé major général en 1838. Il a laissé la réputation d'un des meilleurs officiers d'infanterie légère des armées de Wellington. L. BOUGIER.

BIBL. : COPE, *History of the Rifle Brigade*.

CAMERON (Georges-Poulett), colonel et écrivain militaire anglais, né en 1806, mort en 1882, fils d'un commandant de vaisseau tué en 1807 (janvier) à l'attaque de Santander. Il fut nommé à quinze ans cadet d'infanterie à Madras, servit aux Indes, en Portugal, fut envoyé en Perse (1835-8) et y commanda la garnison de Tauris. En 1859 il suivit l'état-major autrichien dans la guerre d'Italie. Il a publié plusieurs ouvrages. L. BOUGIER.

BIBL. : Lieut.-col. G.-P. CAMERON, *Personal adventures and excursions in Georgia, Circassia and Russia*;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Londres, 1845, 2 vol. in-8. — Du même, *The Romance of military life...*; Londres, 1853.

CAMERON (Charles-Duncan), consul anglais, né vers 1828, mort à Genève le 30 mai 1870. Il acheta en 1846 le brevet d'enseigne et servit en Afrique dans la guerre contre les Cafres (1846-7), puis dans celle de 1851. Il passa au service de la Turquie pendant la guerre de Crimée, à la suite de laquelle il entra dans la carrière consulaire. Nommé en 1860 consul en Abyssinie avec résidence à Massaouah, il reçut la mission d'aller porter au roi Théodoros une lettre et des présents de la reine. Il fut jeté en prison sous prétexte de conspiration. Sa captivité fut la cause de l'expédition des Anglais en Abyssinie et de la chute de Théodoros. Il ne recouvra la liberté qu'en avr. 1868. L. Bougier.

CAMERON (Verney-Lovett), voyageur anglais, né à Radipole (Dorsetshire) le 1er juil. 1844. Entré dans la marine en 1857, il dut sa réputation à une exploration en Afrique, entreprise en 1872, sous les auspices de la Société de géographie de Londres, pour porter secours à Livingstone. Étant parvenu dans l'Unyanyembe, il y apprit, en oct. 1873, la mort de Livingstone. Il n'en poursuivit pas moins son voyage et explora par eau toute la partie S. du lac Tanganyika. Il découvrit sur la côte O. du lac l'embouchure d'une grande rivière appelée Loukouga, et il acquit la conviction qu'elle se jetait dans une autre rivière appelée Louvwa, affluent elle-même du Loualaba. Ayant retrouvé le Loualaba à Nyangoué, il fut conduit à admettre qu'il n'était autre que le Congo ou Zaïre. Le 7 nov. 1875, Cameron arrivait à Benguela, ayant parcouru plus de 5,000 kil. Il a écrit sur ce voyage : *Across Africa* (Londres, 1877, 2 vol.; trad. en franç. : *A travers l'Afrique;* Paris, 1877, gr. in-8). En 1878, il se rendit aux Indes par l'Asie Mineure et la Perse, *Our future highway* (Londres, 1880, 2 vol.; trad. en franç.; *Notre Future route de l'Inde;* Paris, 1883, in-12). En 1882, il fit un voyage d'exploration, avec M. Burton, à la colonie de la Côte d'Or, *To the Gold Coast fort gold*, by Burton and Cameron (Londres, 1883, 2 vol.). G. R.

Bibl. : C. Maunoir et H. Duveyrier, *l'Année géographique*, 2e sér., t. Ier, 15e ann., p. 251 et s. — *Men of the time*; Londres, 1887.

CAMERONIA (Malac.). Genre de Mollusques-Lamellibranches, de l'ordre des Lucinacés, établi par Bourguignat en 1879 (*Moll. de l'Egypte*, etc.) pour une coquille très allongée, ventrue, à test ordinairement épais, recouvert d'un épiderme brun ou noirâtre. Charnière munie à la partie antérieure d'une dent lamelliforme très allongée, comprimée, obtuse; à la partie postérieure de denticulations semblables à celles des Pliodon; ligament s'étendant de la lamelle antérieure jusqu'au milieu de la série postérieure des denticulations. Type *C. Spekii* Woodward; grande coquille, très allongée, brune, teintée de noir sur les bords, à intérieur d'une teinte rouge irisé, par des tons bleuâtres et blanchâtres. Ces espèces habitent le centre du continent africain et particulièrement le lac Tanganika. J. Mabille.

CAMERONIENS. On désigne ainsi les disciples de Richard Cameron, prédicateur écossais, tué en 1680, les armes à la main, en luttant contre les troupes de Charles II (V. Cameron). Après la mort de leur chef, les cameroniens refusèrent tout compromis avec la royauté et revendiquèrent l'observation rigoureuse de la confession de Westminster (1643), connue aussi sous le nom de *Solemn league and covenant*. De là l'appellation de *Covenanters* souvent donnée à ces sectaires. On a quelquefois confondu, sous l'appellation générale de cameroniens, des adversaires de l'Eglise et de l'Etat, qui ne se rattachent que fort indirectement à Cameron, notamment le parti *Reformed Presbytery* dont l'organisation ne date que de 1743. — Le nom de *Caméroniens* est également donné aux disciples de *Cameron* (John) (V. ce nom).

CAMEROS. Massif montagneux de la prov. de Logroño (Espagne), qui sert de limite méridionale à la Rioja; climat froid, terres pauvres qui ne produisent que des hêtres et dans les parties les plus basses quelques arbres à fruits et céréales. Des pentes septentrionales tombent des torrents comme le *Tiron*, l'*Oja*, la *Najerilla*, l'*Iregua*, la *Leza*, le *Cidacos* et l'*Alhoma* qui traversent ensuite la plaine de la Rioja. Le pays est divisé en deux parties : *Camero Nuevo* et *Camero Viejo*. Les habitants pendant l'hiver vont travailler en Estrémadure et en Andalousie.

CAMEROSPONGIA (Paléont.). Genre d'éponges fossiles créé par d'Orbigny et appartenant à la famille des *Mœandrospongidæ* de Zittel. Ses caractères sont les suivants : corps sphérique, hémisphérique ou pyriforme. Moitié supérieure tapissée d'une cuticule siliceuse lisse creusée en son milieu d'une cavité en forme de coupe Moitié inférieure à côtes sinueuses. La masse de l'éponge est formée de tubes minces contournés en méandres produits par la fusion de spicules hexaradiées disposées régulièrement en couches superposées, avec des nœuds de croisement octaédriques creux. — Le type (*C. fungiformis* Goldfs) est du crétacé. E. Trt.

CAMEROUN. Colonie allemande de l'Afrique occidentale, sur la côte N.-E. de la Guinée. Elle est bornée au N. par le Memé, ou rio del Rey qui la sépare des possessions anglaises de la Haute-Guinée; au S. par l'Etembue ou rio del Campo, qui la sépare du Congo français. Elle occupe une superficie d'environ 28,000 kil. q. et comprend une population de 480,000 hab., autant qu'il est possible d'avoir des chiffres certains. La côte se développe du N.-E. au S.-E., pendant plus de 500 kil., se dirigeant d'abord à l'E., puis tournant tout à coup au S.-S.-E. Après la pointe de Limbo, elle forme la baie d'Ambas. Au S. se trouve la pointe William, sur laquelle est située la ville de King-William's Town, après laquelle on rencontre les villages de Bosnat et de Bulliman. Le pays est arrosé par la rivière Cameroun et traversé par la chaîne de montagnes qui portent le même nom. La rivière forme, dans la partie N.-E. du golfe de Biafra, un vaste delta dont les principales embouchures portent les noms de Cameroun proprement dit, de Malimba, de Barna et de Bareca qui sont réunies entre elles par de nombreux petits cours d'eau. A 28 kil. de la mer, la rivière Cameroun est divisée en deux branches par la grande île de Wouri. Cette rivière est navigable sur un parcours de 130 kil., jusqu'aux cataractes qui portent son nom. Elle a de nombreux affluents dont un seul, le Yabiang ou Abo, a été en partie exploré. Le massif montagneux de Cameroun s'étend du S. au N. sur une longueur de 150 kil. et sur une largeur de 100 kil. A 4,000 m. la neige fait son apparition. Le pic le plus élevé a 4,191 m.; il est connu des Anglais sous le nom de Pic Victoria, et les indigènes le nomment Mongo-ma-Loba. Le massif renferme de nombreux volcans tous éteints, à l'exception d'un seul. Dans la partie méridionale de cette chaîne, on trouve un second pic haut seulement de 1,175 m., nommé Mongo-ma-Etindah par les indigènes, Petit-Cameroun ou Petit-Gibraltar par les Anglais. La région forestière de ce massif montagneux atteint une alt. de 1,000 m.; mais au-dessus de 800 m. toute habitation a disparu. La partie septentrionale de cette chaîne est totalement inconnue; dans la partie méridionale, une première tentative d'ascension, faite par le missionnaire anglais Merrick, échoua par manque d'eau; mais en 1861, le capitaine Burton réussit à atteindre le sommet des montagnes De même, personne n'a remonté le fleuve Cameroun au delà de 80 kil.; le seul voyageur qui ait atteint cette distance est le capitaine Allen, et il a rencontré sur les rives du fleuve de nombreux villages au milieu d'une végétation merveilleuse. L'embouchure du fleuve peut être franchie par de grands navires qui remontent facilement jusqu'à King-Bell's Town et King-Aqua's Town. Le littoral, depuis l'estuaire de Cameroun, jusqu'à l'extrémité méridionale du territoire, est bas; l'accès en est rendu difficile et dangereux par des brisants. Les tribus qui habitent

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les rives du Cameroun et de ses affluents, dans la partie connue de la région, sont : les Duallas, les Wouri, les Boudiman et les Endodokas. Au pied du massif montagneux habitent un grand nombre d'autres tribus dont les principales sont : les Bambokas, les Bakwiles et les Batongas. Les villages sont construits avec régularité : les rues y sont même larges. Le pays est relativement bien cultivé, peuplé et abonde en palmiers. Chaque tribu ne fait commerce qu'avec sa voisine. L'intérieur du pays fournit aux habitants de la côte de l'ivoire fort estimé et regardé comme de qualité supérieure, de l'huile de palme, du bois de teinture et de la cire. Jusqu'à ces derniers temps le commerce des esclaves se faisait sur une grande échelle. On sait que les derniers événements ont arrêté en apparence ce trafic. L'objet le plus important d'importation est le sel, dont le pays est complètement privé et sans lequel les transactions seraient presque impossibles.

Le territoire de Cameroun fut découvert vers la fin du XVIe siècle par le portugais Fernando-Po, qui le nomma Camarão (crevette, en portugais) en raison de l'extraordinaire abondance de crevettes qu'on y rencontre. Dès l'année 1700, on y trouve établies plusieurs factoreries. Nieall explora la contrée en 1833. Quatre ans plus tard, Billeh, roi de Bembia, céda à l'Angleterre le territoire de Victoria et obtint en échange d'être reconnu roi du pays. En 1848, Beecroft étudia la région et quelques conventions nationales eurent lieu en 1856. Dix ans après, Gustave Mann de Brunswick explora en partie le Cameroun, et la même année (1860), la maison Wœrmann de Hambourg y établit la première factorerie allemande. En 1883, l'explorateur Rogozinski put remonter le cours du Mungo jusqu'à une distance de 230 kil. de son embouchure. Le 15 sept. de la même année, il découvrait une cascade de 60 à 80 m. de hauteur au milieu d'un pays rempli d'innombrables troupeaux d'éléphants. Au 5e degré de lat. N. il découvrit de même un grand lac circulaire ayant 20 kil. de diamètre. L'annexion allemande fut opérée par le Dr. Nachtigall, consul général d'Allemagne, le 15 juill. 1884, au milieu du plus profond secret, le traité avec les indigènes ayant été signé à minuit. Mais toute la population indigène ne reconnut pas le traité; les partisans de l'influence anglaise résistèrent aux Allemands qui bombardèrent les villages révoltés. Depuis lors le pays est divisé, les uns tenant pour les Anglais, dont la langue est la seule parlée avec les étrangers, les autres pour les Allemands. La situation est d'autant plus tendue que les Duallas ont monopolisé les échanges avec les Européens, qu'il faut avoir recours à leur entremise, qu'ils empêchent les approvisionnements et se montrent fort soucieux de leur monopole. La colonie est appelée à un grand avenir, à cause de la richesse du pays ; mais il n'est pas certain que la tentative de l'Allemagne réussisse pleinement. E. AMÉLINEAU.

CAMERS (Giovanni), savant humaniste italien, né à Camerino en 1468, mort à Vienne (Autriche) en 1546 ou 1556. Giovanni Ricuzzi-Vellini, de son véritable nom, il choisit lui-même celui de Camers, qui rappelait le lieu de sa naissance. Entré dans l'ordre des Cordeliers, où il devint bientôt provincial, il alla enseigner la philosophie, la théologie et les belles-lettres à Padoue, puis à Vienne où il demeura vingt-quatre ans. Remarquablement érudit, Camers savait assez bien le grec pour correspondre avec le célèbre helléniste Marc Musurus. Voici la liste de ses ouvrages : *Cl. Claudianus, cum commentariis Camertis* (Vienne, 1510, in-4), édition dépourvue de commentaire, malgré l'annonce du titre ; *Annotationum in Lucium Florum libellus* (Vienne, 1511, in 4) ; *Index in Pomponium Melam* (Vienne, 1512, in-4) ; *Dionysii Afri Geographia, cum comment. Camertis* (Vienne, 1512, in-4) ; *Index in C. Plinii Historiam naturalem* (Vienne, 1514, in-4) ; *Lucius Florus, cum indice ; Sextus Rufus* (Vienne, 1518, in-4) ; *C. Julius Solinus, cum indice Camertis* (Vienne, 1520, in-fol.) ; *Loca aliquot Pomponianis commentariis repetita indicataque*, etc. (Bâle, 1522, in-fol.) ; *Antilogia*, etc. (Vienne, 1522, in-4) ; *L. Fenestella de Rom. Magistratibus, cum commentariis Camertis* (Vienne, 1523, in-4) ; *Theologicæ Facultatis universalis*, etc., écrit officiel contre les protestants (Vienne, 1534, in-8) ; *Hemistichiorum partim moralium partim proverbalium libri VI* (Vienne, 1527, in-8) ; *Commentariolus in tabulam Cebetis* (Bâle, 1557, in-fol.) ; deux travaux qui semblent perdus : *Commentarius in Lucanum* et *Justinus*, *curante Camerte*. — Il a été parfois confondu avec *Guarino de Favora* dit *Camers* (mort en 1537), auteur d'un lexique peu souvent réimprimé sous le nom de *Varinus*. R. G.

BIBL. : FABRICIUS, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ latinitatis* ; Padoue, 1754, 3 vol. in-4.

CAMESCASSE (Jean-Jacques-Eugène), magistrat français, né à Brest le 12 avr. 1812, décédé à Paris le 21 juil. 1884. Il entra dans la magistrature debout en de 1834. Après être passé par les parquets de Redon, de Quimper et de Lille, il était procureur du roi à Dunkerque, lorsque le gouvernement provisoire de la République le révoqua en 1848. Il fut rappelé à l'activité quatre jours avant le coup d'Etat du 2 décembre 1851, aussi fit-il partie de la *Commission mixte* (V. ce mot) du dép. du Nord. En 1864, il était premier président de la cour de Rennes, et en 1868, par décret impérial, conseiller à la cour de cassation, où il siégea jusqu'à ce qu'il fût atteint par la loi qui frappait les magistrats anciens membres des commissions mixtes. L. LU.

CAMESCASSE (Jean-Louis-Ernest), homme politique français, fils du précédent, né à Brest en 1838. Il a exercé la profession d'avocat au barreau de Paris depuis 1858 jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. A ce moment il entra dans l'administration préfectorale comme préfet du Finistère, dont il était déjà conseiller général. Il fut successivement préfet du Loir-et-Cher et du Cher, jusqu'à la chute de M. Thiers (24 mai 1873). Il donna alors sa démission. Ayant échoué aux élections législatives lors de l'organisation de la Chambre des députés, en suite de l'application de la Constitution de 1875, le 20 févr. 1876, il rentra dans l'administration préfectorale en qualité de préfet de la Haute-Savoie, mais il fut révoqué lors du coup d'Etat du 16 mai 1877. A la fin de l'année, M. de Marcère le replaça à la tête du dép. du Pas-de-Calais. Après avoir été directeur des affaires communales au ministère de l'intérieur, il fut nommé préfet de police, le 16 juil. 1881, en remplacement de M. Louis Andrieux, député du Rhône. Aux élections générales, le 4 sept. suivant, il fut élu député du Finistère (1re circonscription de Brest) par 5,025 voix contre 2,896 données à M. de Gasté, député sortant. Il resta en fonctions jusqu'au 23 avr. 1885, et fut remplacé par M. Gragnon. Candidat à la députation dans le Finistère et dans le Pas-de-Calais, aux élections générales du 4 oct. 1885, il échoua dans ces deux départements, qui nommèrent des députations exclusivement monarchistes. Il échoua de même aux élections sénatoriales, dans le Pas-de-Calais, le 14 févr. 1886. Mais il fut élu député de ce département lors d'une élection partielle qui eut lieu le 27 nov. 1887, candidat de la concentration républicaine contre M. Labitte, monarchiste. M. Camescasse appartient à la fraction modérée de l'opinion républicaine. Il a mené campagne pour la loi sur la relégation. Il a collaboré au journal *la République française*, sous la direction de M. Joseph Reinach. Il est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 1er janv. 1885. Louis LUCIPIA.

CAMESES. Nom d'origine manifestement latine, en rapport avec *Casmena* qui est devenu *Camena* (V. MUSES) *Carmenta* et *Carmen*. Des témoignages assez récents disent que *Cameses* était primitivement le nom du Janicule, la colline consacrée à Janus, un des plus anciens dieux de la religion romaine. Là-dessus, l'imagination des

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mythographes s'est mise en frais pour lui trouver une explication plausible. Pour les uns, Cameses ou Camesené est une sœur de Janus venue avec lui d'outre-mer pour établir dans le Latium l'âge d'or ; pour les autres, Cameses désigne un roi indigène qui partagea d'abord avec Janus, autre indigène, la royauté de Rome, sauf à disparaître plus tard pour lui céder la place. Ce sont là des fantaisies sans racines dans la chronique locale du Latium.
J.-A.-H.

Bibl. : Hartung, *Religion der Rœmer*, II, 227.

CAMESTRES. Terme de logique qui désigne un mode de la deuxième figure du *syllogisme* (V. ce mot), où la majeure est universelle affirmative (A), la mineure et la conclusion universelles négatives (E). Ex. : Tous les poissons respirent par des branchies ; aucun cétacé ne respire par des branchies ; donc aucun cétacé n'est un poisson. La lettre C marque que, pour être prouvé, ce mode doit être ramené à un *celarent* de la première figure ; les lettres M et S indiquent que cette opération doit se faire en faisant de la majeure la mineure, et réciproquement, et en convertissant simplement la mineure, et la conclusion. G. F.

CAMET de la Bonardière (Jean-Philippe-Gaspard), homme politique français, né à la Martinique en 1769, mort à Paris en 1842. Maire du XIe arrondissement de Paris, il fut, en 1815, nommé député de la Seine à la Chambre introuvable. Nommé baron et maître des requêtes au comité de l'intérieur et du commerce par ordonnance royale du 1er janv. 1815, il fit encore partie de la commission d'administration des hospices de Paris, et fut un des fondateurs de la Société royale pour l'amélioration des prisons. En sept. 1816, il se présenta de nouveau aux élections législatives, mais sans succès.

CAMETÁ. Ville du Brésil, prov. de Pará, à 180 kil. de la capitale, sur la rive gauche du Tocantins, escale de la navigation de ce fleuve ; 4,000 hab. Commerce actif. Elle a joué pendant la guerre civile de 1835-1836, un rôle important comme centre de la résistance à la révolution.

CAMETOURS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cerisy-la-Salle ; 786 hab. Fabriques de toile et de coutil.

CAMIAC-et-Saint-Denis. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne ; 608 hab.

CAMICIA-Chimenti, architecte italien, né à Florence en 1431 ; il vivait encore en 1505. Il exécuta ses travaux les plus importants en Hongrie, dont le roi, Mathias Corvin, sur la foi de sa renommée, l'avait fait venir, vers 1480. Il y fit merveilles, dit Vasari : des palais, des jardins, des fontaines, des forteresses et des temples, avec des ornements de toute sorte, des sculptures, des plafonds ouvragés, des peintures, etc. Il construisit aussi une grande quantité de bâtiments d'utilité publique, dont les travaux furent conduits par un nommé Baccio Cellini, oncle du sculpteur Benvenuto. Chimenti reprit alors la route de Florence, mais sur les pressantes instances du roi, il revint au bout de quelques années en Hongrie. Au cours d'une navigation sur le Danube, il prit froid et fut rapidement emporté. T.-S.

CAMICUS. Ancienne ville de Sicile de la côte méridionale, sur la rivière de même nom, non loin de l'emplacement où s'éleva plus tard Agrigente (V. Girgenti). C'était une forteresse du roi Cocalos, qui fit périr Minos (V. Minos).

CAMIDGE. Nom d'une famille d'organistes anglais. *John* Camidge, né en 1735, fut organiste de l'église-cathédrale de York. Il mourut le 25 avr. 1803. Son fils, *Matthew*, né en 1764, mort le 24 oct. 1844, lui succéda à l'église de York. On doit à Matthew Camidge un recueil de psaumes (York, 1789). Le fils de Matthew Camidge, *John*, publia un volume de musique religieuse en 1828 et succéda également à son père comme organiste de l'église cathédrale de York. C'est sous sa direction que fut construit en majeure partie l'orgue de cette cathédrale, l'un des plus considérables qui soient en Angleterre. Il mourut le 21 sept. 1859. A. E.

CAMIERS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Etaples, sur l'Etang du Roi ; 792 hab.

CAMILLA (Astron.). Nom du 107e astéroïde situé entre les orbites de Mars et de Jupiter. Il a été découvert par l'Anglais Pogson le 17 nov. 1868.

CAMILLE, nom de la *gens Furia* (V. Furia [*gens*]).

CAMILLI, CAMILLÆ. On donnait ce nom chez les Romains aux jeunes garçons et aux jeunes filles qui se consacraient au service des sacrifices, particulièrement sous les ordres du *flamen dialis*. On a rapproché ce nom de celui de Cadmilos, qui appartient au culte des Curètes (V. Cabires). (V. Denys d'Halicarnasse, II, 21.)

CAMILLIANI (Francesco), sculpteur italien, né vers 1525 à Florence, mort en 1586. Après avoir reçu de son père, Giovanni della Camilla, sa première éducation artistique, il prit pour maître Baccio Bandinelli, et ne tarda pas à devenir un des maîtres de la sculpture florentine. Les contemporains s'émerveillèrent surtout des travaux qu'il exécuta pour les jardins fameux de don Luigi da Toledo, et des statues d'hommes et d'animaux dont il y entoura une fontaine, achetée plus tard par le Sénat de Palerme et placée, dans cette ville, sur la Piazza Pretoriana. Ses plus remarquables ouvrages, après ceux-là, furent les statues symboliques de l'Arno et du Mugnone, et le *Melchissedech* en terre cuite, à la chapelle des peintres au couvent de l'Annunziata. T.-S.

CAMILLY (Pierre Blouet, comte de), diplomate français, ambassadeur en Danemark. Après la signature des traités de Vienne entre l'Espagne et l'Autriche (30 avr. 1725), l'alliance de Hanovre entre la France, l'Angleterre et la Russie (3 sept. 1725), et le traité d'alliance défensive conclu à Vienne entre l'Autriche et la Russie (6 août 1726), la guerre faillit éclater en Europe en raison des prétentions de l'Autriche et de l'Espagne. La France, pour fermer aux Russes la route de l'Allemagne, entama des négociations avec la Suède, la Pologne et le Danemark. Camilly signa à Copenhague le 16 avr. 1727 un traité d'alliance défensive entre l'Angleterre, la France et le Danemark ; cet acte garantissait au Danemark le Slesvig. Camilly avait fait partie du *Club de l'Entresol*, présidé par l'académicien Alary. L. Del.

Bibl. : *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, I, pp. 95, 98, 104.

CAMILO (Francisco), peintre espagnol, né à Madrid en 1610, mort à Madrid en 1671, d'un père d'origine florentine, nommé Domenico Camilo. Après la mort de celui-ci, sa mère, Clara Perez, épousa en secondes noces le peintre Pedro de las Cuevas, qui éleva Camilo comme son propre fils et l'instruisit dans son art avec un tel succès que, dès l'âge de dix-huit ans, son élève préféré était chargé de peindre pour la chapelle des jésuites à Madrid un tableau important représentant *Saint François de Borja*. Un peu après, le comte-duc d'Olivarès faisait choix de Camilo pour décorer, en collaboration avec d'autres artistes réputés, le salon des Comédies au palais du Buen-Retiro. Pour sa part, Camilo peignit à l'huile quelques portraits des anciens rois d'Espagne et à fresque, pour la galerie de l'Ouest du même palais, quatorze sujets empruntés aux *Métamorphoses* d'Ovide. Sa fécondité fut considérable. Peu de peintres produisaient avec plus de facilité. Son coloris était plein de charme, mais par sa manière de dessiner et de composer, on s'aperçoit vite que Camilo appartient à une époque de décadence et que son style est véritablement par trop maniéré. Parmi ses meilleurs ouvrages, il faut citer : deux tableaux de chevalet, représentant des sujets de la vie de *Sainte Léocadie*, qui sont dans le chœur de la cathédrale de Tolède ; le tableau exécuté pour le maître-autel de l'église des Capucins à Alcalá de Henares, représentant *Sainte Marie l'Egyptienne recevant la com-*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

munion, réputé son chef-d'œuvre et qui figure aujourd'hui au Musée National à Madrid; ses fresques à l'église de San-Tomas à Madrid, et encore dans l'église de San Felipe el Real, ses deux toiles représentant *Saint Joseph portant l'Enfant Jésus* et *Saint Joachim tenant de la main la Vierge enfant*. Le Musée National à Madrid possède treize tableaux de Camilo provenant de plusieurs couvents supprimés. Les principaux sont : *Sainte Anne et la Vierge enfant*, signé et daté de 1652; *Saint Jacques*, daté de 1649; *Saint Joachim et la Vierge*, peint en 1670; *Saint Jérôme au désert*, daté de 1651; *Saint Antoine de Padoue*, daté de 1659, etc.; on remarque, dans cette collection, une curieuse composition de l'artiste: elle représente des *Juifs brûlant et fustigeant un crucifix :* il l'avait peinte pour Andrès de Vargas, un amateur de ses amis. Camilo mourut très regretté. Il laissait un élève, Ignacio, qui imita complètement la manière de son maître. P. L.

Bibl. : Ceàn Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres professores;* Madrid, 1800.

CAMINADE (Alexandre-François), peintre et lithographe français, né à Paris le 14 déc. 1783, mort à Versailles en mai 1862. Elève de David et de Mérimée, cet artiste obtint le 3e prix au grand concours de peinture en 1806 et le 2e prix à celui de 1807, sur le sujet : *Thésée vainqueur du Minotaure*. Il exposa de nombreux portraits et tableaux, parmi lesquels on distingue : *Repos de la Sainte-Famille, pendant la fuite en Egypte* (Salon 1817 ; à l'église Saint-Nicolas-des-Champs) ; *Arrivée de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux, le 7 avril 1823* (S. 1824 ; au château de Villeneuve-l'Etang) ; *l'Adoration des mages* (S. 1831 ; église Saint-Etienne-du-Mont) ; *la Visitation* (S. 1863 ; même église) ; *Visite de la reine à l'Hôtel-Dieu, après les journées de juillet 1830* (S. 1834 ; mus. de Bordeaux) ; *l'Annonciation* (église Saint-Etienne-du-Mont) ; Portraits en pied du *Mal marquis d'Hocquincourt* et du *Mal Cte d'Estrées* (S. 1833 ; galerie de Versailles) ; *le Lévite d'Ephraïm* (S. 1837 ; mus. d'Avignon) ; *Entrée de l'armée française à Anvers, le 17 juillet 1794* (S. 1838 ; gal. de Versailles) ; *la Mort de la Vierge* (S. 1841 ; mus. d'Amiens) ; *Prise de Tyr en 1124* (gal. de Versailles) ; *l'Ermite Aaron reçoit saint Malo et les religieux de son ordre débarquant en Armorique* (S. 1843 ; cathédrale de Saint-Malo) ; *Colomba présentant à son frère la chemise sanglante de son père et les balles qui l'ont frappé* (S. 1859). On doit encore à cet artiste : les peintures de la chapelle des fonts baptismaux à l'église Saint-Gervais ; un portrait de *Charles X*, en costume du sacre, au musée de Besançon ; et à Versailles de très nombreux portraits d'anciens maréchaux de France et de personnages historiques. A.-F. Caminade reçut une médaille de 2e classe en 1812, une de 1re classe en 1831 et la croix de la Légion d'honneur en 1833. Ad. T.

CAMINADE (Amédée-Jacques-Marie), général français, né à Paris le 23 sept. 1785, mort en 1874. Après avoir fait de bonnes études au lycée Louis-le-Grand, il fut admis le 10 juin 1803 à l'école spéciale militaire de Fontainebleau, qu'on venait de fonder. Sous-lieutenant au 13e régiment de ligne le 5 oct. 1804, il fit les campagnes de 1805 en Italie, de 1806 en Istrie et de 1807 à 1809 dans la grande armée. Nommé lieutenant le 12 juil. 1808, il était promu au grade de capitaine le 9 janv. 1811. Il fut aussitôt adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie et fit en cette qualité les campagnes de Russie et d'Allemagne (1812-1813). Aide de camp du général Charpentier, il tomba le 2 mai 1813 entre les mains des hussards prussiens et fut gardé prisonnier en Russie jusqu'au mois d'août 1814. Il revint alors à Paris et fut mis en demi-solde. Le 13 janv. 1815 il reprenait du service comme chef de bataillon d'état-major et de nouveau était mis en non activité après Waterloo. En juin 1818 il fit partie du corps royal d'état-major, et, remarqué pour ses aptitudes spéciales par Gouvion Saint-Cyr, il fut désigné pour enseigner les manœuvres à l'école d'application d'état-major (1er janv. 1819-1830). Nommé le 17 sept. 1830 commandant en second et directeur des études de cette école, il fut promu colonel le 30 nov. 1832, général de brigade le 16 nov. 1840. Le 27 janv. 1841 il était placé à la tête de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr et l'année suivante nommé commandant de l'école d'état-major. Il exerça ces hautes fonctions avec la plus grande distinction jusqu'au 23 sept. 1847. Mis à la retraite le 11 avr. 1848, il rentra dans la section de réserve de l'état-major le 20 déc. 1852. Il fut dans les dernières années de sa vie conseiller municipal de Versailles.

CAMINADE-Chatenay (Marc-Alexandre), grammairien et administrateur français, né à Paris le 27 févr. 1746, mort en 1816. Conseiller de préfecture de la Charente (1801), sous-préfet de Cognac (1804-1808), il a écrit : *les Premiers Eléments de la langue française ou Grammaire usuelle et complète* (Paris, 1799, 2 vol. in-8), qui a eu de nombreuses éditions ; *Petite Grammaire des enfants* (Paris, 1801, in-12) et *les Participes français* (Paris, 1806, in-8).

Son fils *Olivier* lui succéda en 1808 à la sous-préfecture de Cognac. Destitué en 1816, il fut, en 1831, député de la Charente. Il a écrit : *Opinion sur la constitution définitive de la Chambre des pairs* (Paris, 1831, in-8); *Lettre à un électeur de Cognac, avec les développements d'un amendement sur la liste civile et un discours sur la demande d'une loi somptuaire*, etc. (Paris, 1832, in-8).

Un autre Caminade, dit *de Castres*, propriétaire, fut élu en mai 1815 par l'arr. de Cognac à la Chambre des représentants. Il avait présenté, le 15 janv. 1792, à l'assemblée législative un projet pour établir une caisse d'emprunt.

CAMINER (Domenico), littérateur et historien italien, né à Venise en 1731, mort à Anguicolo le 3 nov. 1796. Il collabora au *Nuovo Postiglione* de Zanetti, puis fonda l'*Europa letteraria*, recueil qu'il conduisit au cinquante-huitième volume (1768-1774), pour changer alors son titre en celui de *Giornale enciclopedico*. En 1777 il laissa à sa fille Elisabeth le soin de continuer le *Giornale*, et lui-même fit paraître la *Storia dell' anno* dont trente volumes environ virent le jour. On lui doit, de plus, quelques ouvrages historiques : *Storia della guerra per la successione degli stati di Baviera; Storia del regno di Corsica; Storia di Federico II*, etc. R. G.

Bibl. : Moschini, *Della Letteratura Veneziana del secolo XVIII ;* Venise, 1806-8, 4 vol. in-4.

CAMINER-TURRA (Elisabetta), femme-auteur italienne, fille du précédent, née à Venise en 1751, morte en 1796. Elle débuta, à l'âge de dix-huit ans, par la traduction d'un drame français alors célèbre, *l'Honnête Criminel*, par Fenouillot de Falbaire, qui obtint un universel succès sur la plupart des scènes italiennes. Ayant épousé le docteur Antonio Turra, de Vicence, elle succéda à son père dans la rédaction du *Giornale enciclopedico*, dont elle fit paraître 151 volumes (du t. LXXXII au t. CCXXXIII). De plus elle a laissé : *Composizioni teatrali* (Venise, 1772-76, 20 vol. in-8), recueil de traductions de pièces de théâtre étrangères ; *Per le nozze Disconzi-Ceroni, ottave* (1785, in-8); diverses traductions, notamment du Berquin et du Gessner. R. G.

Bibl. : Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri del secolo XVIII*, t. V.

CAMINET (G.), homme politique français. Négociant et administrateur du dép. de Rhône et-Loire, il fut en 1791 envoyé par ce département à l'Assemblée législative. Il s'y occupa des questions financières et demanda qu'on fixât à 300 millions la fabrication des coupures d'assignats et s'éleva vigoureusement contre la multiplicité des billets de confiance auxquels il attribuait le surélèvement du prix des denrées coloniales. Il réclama l'in-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

terdiction des émissions des caisses particulières. En 1802 il était président du bureau consultatif du commerce à Lyon. Il fut nommé encore juge à la cour d'appel, puis conseiller à la cour impériale de cette ville.

CAMINHA. Petite forteresse côtière, sur le Minho, dans la prov. portugaise qui emprunte le nom de ce fleuve, à la frontière d'Espagne; 2,300 hab., qui vivent de la récolte du sel marin et de la pêche.

CAMINHA (Pedro DE ANDRADE), poète portugais, né à Porto vers 1520, mort en 1589. Issu d'une famille noble de Galice, émigrée en Portugal au XIVe siècle, il devint de bonne heure chambellan du prince D. Duarte et fut comblé de faveurs. Véritable poète de cour, habile à flatter les puissants, il est correct et élégant, mais dépourvu d'inspiration. Ami du célèbre Sá de Miranda, il le prit pour modèle dans ses églogues, sans jamais parvenir à réchauffer sa muse par l'explosion d'un sentiment vrai. Cependant sa réputation traversa des siècles, quoique ses poésies complètes ne fussent publiées que tardivement, par les soins de l'Académie royale des sciences : *Poesias* (Lisbonne, 1791, pet. in-8). Elles sont surtout intéressantes pour l'étude de la vie morale de certains poètes du temps. Caminha fut un des ennemis acharnés de Camoëns. G. P-I.

BIBL. : F. DENIS, *Résumé de l'hist. litt. du Portugal*, 1826. — Th. BRAGA, *Os Quinhentistas*, 1870.

CAMINHA (Pedro Vaz de), voyageur portugais de la fin du XVIe siècle. Il avait une partie de sa famille établie à Saint-Thomas et avait sans doute déjà navigué, quand il fut adjoint à l'expédition de Pedralvarez Cabral, pour fonder avec Ayrès Barbosa des comptoirs portugais dans l'Inde. On sait que la flotte alla d'abord au Brésil; de Porto Seguro, 1er mai 1580, Pedro Vaz de Caminha écrivit au roi Emmanuel une lettre détaillée, qui est comme le compte rendu officiel de la découverte de Cabral. A partir de ce jour, nous ne trouvons plus aucune trace de Caminha, soit qu'il ait disparu dans le naufrage des trois vaisseaux de cette escadre près du cap de Bonne-Espérance, soit qu'il ait été massacré par les Indiens à la factorerie de Calicut, dans l'échauffourée du 16 déc. 1500. La lettre de Caminha, document géographique de grande valeur, demeura longtemps enfouie dans les archives de la Torre del Tombo à Lisbonne; retrouvée par l'historiographe des Indes, Muñoz, à la fin du XVIIIe siècle, elle fut publiée par Ayrès de Cazal (*Corografia Brasilica*, Rio de Janeiro, 1817) et a été reproduite très souvent. La meilleure édition se trouve dans Varnhagen (*Historia geral do Brazil*). E. CAT.

CAMINO (Giuseppe), paysagiste italien contemporain, né le 29 oct. 1819 à Turin. Il occupa d'abord un emploi au ministère de l'intérieur, puis, sans avoir fréquenté d'atelier, il se mit à étudier seul le paysage avec la nature et les maîtres anciens. Après avoir passé plusieurs années à Rome et dans d'autres villes d'Italie et fait de courts séjours à Paris et à Londres, il se fixa, en 1853, à Turin, où, en 1854, il fut nommé professeur à l'Académie. Ses tableaux, remarquables surtout par la beauté et la grandeur des ordonnances, sont inspirés le plus souvent par la nature italienne : une *Tempête dans la campagne de Rome*, *la Spezzia*, une *Vue d'Oliveto*. Il a peint également des paysages historiques et même des tableaux d'histoire. E. M.

CAMINO. Nom de plusieurs souverains de *Trévise* (V. ce nom).

CAMINUS (V. FOURNEAU).

CAMION (Carros., charron.). Petit tombereau à deux roues avec un ou deux timons, traîné par plusieurs hommes et qu'on emploie au transport des terres (fig. 1). Quand on doit transporter des terres à une distance un peu considérable, l'emploi de la brouette devient désavantageux et il est nécessaire d'employer avant d'en arriver au *tombereau* (V. ce mot) un mode de transport intermédiaire qui est le *camion*, contenant $0^{m3}200$ environ et traîné par deux hommes attelés au timon à flèche, un troisième poussant par derrière. La vitesse moyenne que trois hommes peuvent imprimer à un camion est de 1 m. par seconde. Si nous considérons la longueur, 30 m., d'un relai de brouette, l'aller et le retour s'effectueront dans une minute ou $\frac{1}{60}^h = 0^h0166$, soit 0^h02 avec les retards dus au mauvais état du chemin ou autres causes. Un temps égal est reconnu nécessaire pour l'attelage, la mise en marche et le déchargement de $0^{m3}200$ ou 0^h2 pour 1 m. c., ce qui équivaudrait à 0^h6, si ce mètre cube était transporté par un seul homme. Or, avec la brouette, on admet qu'un rouleur emploie dix heures à

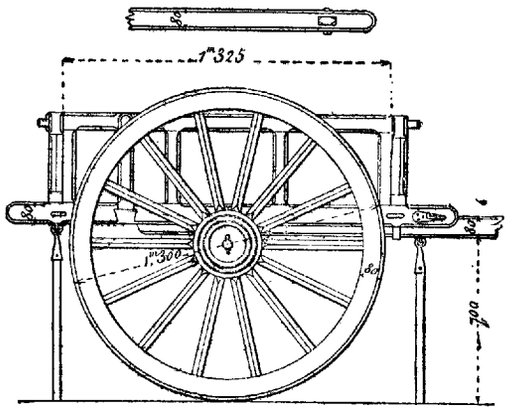

Fig. 1.

transporter 15 m. c. à 30 m. ; pour 1 m. c., il emploiera $\frac{10}{15} = 0^h 666$. Il y a donc un certain avantage en faveur du camion, même pour la distance d'un simple relai. On a remarqué, en outre, que les hommes préposés au transport fatiguent moins et peuvent parcourir 3 kil. de plus dans la journée de dix heures. Cependant, à cause du peu de facilité qu'ont les entrepreneurs de se défaire des camions, on n'emploie ce genre de véhicule que pour des travaux de longue durée permettant de l'user ou du moins de retirer de son usage un bénéfice qui couvre et au delà les frais d'exécution, encore faut-il des raisons particulières pour qu'on ne lui préfère pas le tombereau. En effet, l'emploi du camion, concurremment avec la brouette, n'a lieu que vers la distance de 100 m., parce que le temps employé pour l'aller et le retour de ce relai correspond alors au temps employé à la charge de $0^{m3}200$ que contient le camion par deux hommes. Or, il est reconnu que, bien avant d'avoir atteint cette distance, l'emploi du tombereau a l'avantage sur la brouette. L'emploi du camion est donc limité à certains cas particuliers ; on l'a appliqué à retourner les terres des fossés aux fortifications de Paris.

On donne également le nom de *camion* à un véhicule essentiellement composé d'un plancher horizontal long et large, et monté très bas afin de faciliter le chargement et le déchargement des marchandises. Le camion est ordinairement monté avec des roues d'un petit diamètre, calculées de façon que celles de l'avant puissent se mouvoir en tous sens sous le plancher, et que celles de l'arrière ne viennent jamais atteindre les colis qui pourraient dépasser dans le sens de la largeur du véhicule (fig. 2). La forme de ce plancher et les accessoires dont il est muni varient en raison des services que la voiture est appelée à rendre. Le camion est le véhicule par excellence pour les transports à petites distances des marchandises lourdes et encombrantes, c.-à-d. qui offrent quelques difficultés pour le chargement et le déchargement. Son usage est très répandu dans les villes pour les gares, les entreprises de roulage, etc., et à tel point que son nom est devenu synonyme de transport. On dit *camionner* pour trans-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

porter la marchandise. Nous venons de dire que le camion était surtout destiné au transport à petite distance des colis lourds. Lorsque les colis sont légers, au contraire,

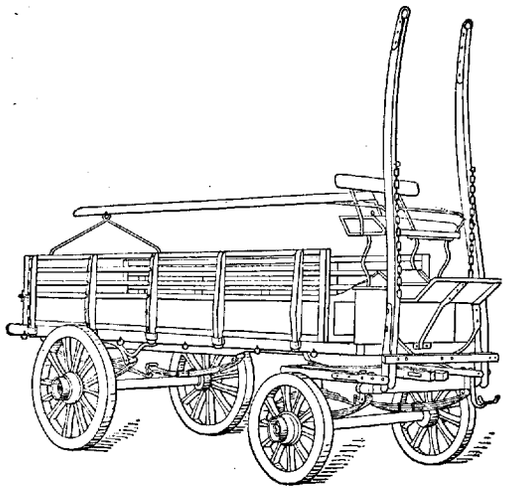

Fig. 2.

il est préférable de se servir de fourgons entièrement fermés ; les paquets se trouvent alors maintenus par les côtés de la voiture et y sont, du reste, à l'abri de la pluie. De plus, les fourgons pouvant être montés sur de grandes roues, donnent moins de traction que le camion, toujours monté sur des roues d'un petit diamètre ; les roues basses sont, du reste, un désavantage que ne compenserait nullement la facilité offerte pour les chargements et les déchargements s'il s'agissait d'un parcours un peu long. L. Knab.

CAMIONNAGE. I. Chemins de fer. — On désigne sous ce nom l'opération qui consiste à transporter les marchandises à petite vitesse du domicile de l'expéditeur à la gare de départ, ou de la gare d'arrivée au domicile du destinataire. La même opération prend le nom de factage quand elle s'applique aux marchandises à grande vitesse. Cette question a une grande importance sur les réseaux français. Elle a été réglée de la manière suivante par le cahier des charges des compagnies. « Art. 52. La compagnie sera tenue de faire, soit par elle-même, soit par un intermédiaire dont elle répondra, le factage et le camionnage, pour la remise au domicile des destinataires de toutes les marchandises qui lui sont confiées... Les tarifs à percevoir seront fixés par l'administration sur la proposition de la compagnie. Ils seront applicables à tout le monde, sans distinction. Toutefois les expéditeurs et les destinataires resteront libres de faire eux-mêmes et à leurs frais le factage et le camionnage des marchandises. » Cette dernière phrase de l'art. 52, qui laisse au public la liberté de faire lui-même le camionnage, a des conséquences plus graves qu'il ne semblerait au premier abord. Au départ, la faculté laissée au public n'a pas grande importance : que la marchandise soit camionnée par l'expéditeur, ou que celui-ci demande à la compagnie de la faire prendre chez lui, dès qu'elle est arrivée en gare, elle peut être expédiée : il n'y a pas de différence entre les deux cas. Il n'en est pas de même à l'arrivée ; lorsqu'une marchandise est adressée en gare, la compagnie doit informer le destinataire de son arrivée, en l'invitant à venir la prendre, ou à faire connaître s'il désire que la compagnie la fasse camionner ; la marchandise doit pendant ce temps être débarquée en gare et y séjourner. En outre, si le destinataire ne répond pas, le séjour des marchandises peut se prolonger pendant un certain temps, et il peut arriver que l'accumulation soit assez grande pour produire un encombrement et par suite entraver dans une certaine mesure le mouvement de la gare. Il résulte de là que, pour faire face à cette éventualité, les halles à marchandises doivent avoir une surface assez considérable ; on calcule habituellement que le séjour moyen en gare étant de deux ou trois jours, les quais doivent être en état de contenir à un moment donné le centième du tonnage annuel, et comme une tonne de marchandises occupe moyennement une surface de 4 à 5 m. q., il faut que la surface des quais soit, en mètres carrés, de 4 à 5 % de ce tonnage. Il est arrivé dans certains cas que, par suite de l'accumulation des marchandises dans les gares, celles-ci ont été si encombrées qu'il n'a plus été possible de débarquer les wagons et que par suite le matériel roulant est devenu à son tour insuffisant. Ce fait s'est produit généralement à des moments où le commerce était à court de magasins et, par conséquent, profitait de la faculté qui lui était accordée de laisser ses marchandises séjourner en gare moyennant un droit de magasinage moins élevé que n'aurait été le loyer de magasins en dehors de la gare ; il est arrivé ainsi que des marchandises ont été vendues à plusieurs reprises en gare et ont ainsi changé quatre à cinq fois de main avant d'être enlevées. Les gares devenaient ainsi de véritables entrepôts : il est certain que ce n'est pas là leur destination rationnelle. En 1872, l'encombrement des gares, par suite du trouble apporté dans les transports par la guerre de 1870-1871, a pris des proportions telles que le gouvernement a dû prendre des mesures pour y porter remède ; il a modifié ainsi qu'il suit les dispositions du cahier des charges sur ce point. Un arrêté ministériel du 12 janv. 1872 a autorisé les compagnies, à titre provisoire, à faire camionner d'office, soit au domicile du destinataire, soit dans un magasin public, toutes les marchandises qui, adressées en gare en un point quelconque de leurs réseaux, ne seraient pas enlevées dans la journée du lendemain de la mise à la poste de la lettre d'avis écrite par la compagnie au destinataire. Cette mesure est restée en vigueur depuis cette époque. Une nouvelle crise s'étant produite par suite de l'hiver extrêmement rigoureux de 1879, une commission d'enquête a émis l'avis qu'il y aurait lieu d'autoriser les compagnies à faire le camionnage d'office, en tout temps, après vingt-quatre heures de séjour de la marchandise. La question n'a pas encore reçu de solution. La mesure prise en 1872 a considérablement atténué le mal dont se plaignaient les compagnies ; il ne l'a pas complètement détruit. Les ingénieurs des compagnies pensent généralement que, tant que le public conservera la faculté de faire camionner lui-même sa marchandise, un séjour plus ou moins prolongé en gare sera inévitable et que ce séjour a l'inconvénient d'exiger une surface de halles et de quais très considérable, surface qui doit toujours aller en augmentant à mesure que se développe le trafic et qui finit par prendre dans les grandes gares des proportions inquiétantes. Il faut remarquer qu'en Angleterre les choses ne se passent pas ainsi, que les marchandises ne peuvent pas être adressées en gare et qu'elles sont, aussitôt leur arrivée, camionnées d'office par la compagnie. Il en résulte que les quais peuvent avoir et ont en effet une surface très restreinte, puisque les marchandises ne font qu'y passer et n'y séjournent jamais. Cette disposition, qui a l'avantage de permettre aux gares une élasticité considérable de trafic, n'est achetée, en définitive, qu'au prix de la suppression du camionnage facultatif ; on peut se demander s'il n'y aurait pas avantage à adopter en France un système se rapprochant du système anglais. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la question est à l'étude. G. Humbert.

II. Jurisprudence (V. Chemin de fer et Transport).

CAMIRAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de la Réole ; 560 hab.

CAMIRI. Nom javanais de l'*Aleurites triloba* Forst. ou *Bancoulier des Indes* (V. Aleurit).

CAMISADE. On appelait de ce nom, aux xvie et xviie siècles, une attaque par surprise qui avait lieu la nuit, et dans laquelle, pour éviter les méprises, on faisait

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

endosser aux soldats une chemise par-dessus leurs vêtements et leurs armes. La première attaque de ce genre est placée à la prise de Pontoise en 1419. La bataille de Pavie commença par une camisade. On cite encore la camisade de Rebec ou Rebecco, en Italie, conduite par le marquis de Pescaire, celle de Boulogne, sous Montluc.

CAMISÃO (Carlos de Moraes), colonel d'artillerie brésilien, né vers 1820 à Ceará, mort le 29 mai 1867 à Passo do Jardim (Matto Grosso). Chargé, en 1867, du commandement d'une division campée à Miranda, près de la frontière du Paraguay, il résolut d'envahir le territoire ennemi, par l'Apa, croyant que les alliés avaient repris l'offensive dans la partie méridionale du Paraguay. Il remporta une victoire à Laguna (6 mai 1867), mais, manquant de vivres, fut obligé de battre en retraite. Il repoussa les Paraguayens au combat d'Apa-Mi (11 mai), et parvint difficilement aux environs de Miranda, harcelé par la cavalerie ennemie qui incendiait tout sur son passage. Le choléra vint encore décimer ses troupes pendant la retraite et l'atteignit lui-même. Le gouvernement lui a fait élever un monument à Passo do Jardim, en 1874. (V. l'émouvante relation publiée par M. d'Escragnolle-Taunay sur *la Retraite de Laguna;* Paris, 1879, 2e éd.)

CAMISARDS. Nom des Cévenols calvinistes qui se révoltèrent contre le clergé catholique et firent pendant deux ans et demi une guerre soutenue au gouvernement de Louis XIV. Suivant l'usage des entreprises nocturnes (camisades, chemises blanches), ils portaient sur leurs vêtements des chemises afin de se reconnaître entre eux et aussi pour échapper aux représailles en ôtant cet uniforme improvisé. Les bandes irrégulières de catholiques formées à leur exemple sous la direction d'un ermite, et nommées tout d'abord Cadets de la Croix (ils portaient une croix blanche sous leurs chapeaux), furent bientôt désignées sous le nom de *Camisards blancs*, lorsque leurs excès forcèrent le maréchal de Montrevel à désavouer de tels alliés et à les exterminer comme des brigands. Quant aux *Camisards noirs*, déserteurs, vagabonds, repris de justice, galériens fugitifs, qui se rangèrent autour d'un boucher calviniste d'Uzès, et se barbouillaient de suie pour voler et tuer impunément, le principal chef calviniste, Jean *Cavalier* (V. ce nom) en fit pendre ou fusiller un certain nombre, coupables de l'assassinat d'une jeune dame catholique, Mme de Miraman. H. Monin.

Guerre des Camisards. — La révocation de l'*édit de Nantes* (V. ce mot) fut la cause principale de la guerre des Camisards. Il est vrai que le feu couva pendant dix-sept ans (oct. 1685-juil. 1702), mais plus d'une étincelle annonça l'incendie. L'enthousiasme de bonne foi ou de commande qu'inspirait la prétendue conversion des protestants à beaucoup d'hommes de lettres, aux prédicateurs, aux évêques de cour, ne fut pas longtemps partagé par les politiques et les administrateurs. L'intendant de Languedoc, Nicolas Lamoignon de Basville (V. Lamoignon), ne dissimula point à la cour l'inefficacité des prédications catholiques, même de celles du P. Bourdaloue ; les violences, les emprisonnements, les « logements militaires », les supplices, étaient encore moins faits pour « changer les cœurs » : la persécution produisit son effet ordinaire sur les âmes libres et croyantes. Chassés de leurs temples et privés de leurs pasteurs, ceux que l'on s'obstinait à nommer les *nouveaux-convertis* formèrent « au désert » des assemblées tenues par les ordonnances pour illicites, écoutèrent et suivirent les innombrables *prophètes* que l'Esprit suscitait parmi eux. Ces prophètes annonçaient toujours le rétablissement du culte calviniste. Ils n'avaient pas, dit Basville, le « sens commun ». Les plus exaltés tombaient dans l'hallucination, dans l'épilepsie. Les souvenirs bibliques, incohérents, passés à l'état d'idées fixes, s'adaptaient aisément aux craintes, aux regrets, et surtout aux espérances de ces malheureux. Notons aussi que les deux grandes épidémies du prophétisme cévenol ont immédiatement précédé, l'une la guerre de la ligue d'Augsbourg, l'autre celle de la succession d'Espagne. Les agents de la Hollande et de l'Angleterre, porteurs des instructions ou prédications écrites des réfugiés français, ne furent donc pas étrangers aux mouvements des Cévennes. Cependant la grande majorité des Cévenols qui se révoltaient contre le catholicisme restaient sincèrement royalistes : ils se persuadaient que Louis XIV avait été trompé, car ils ne pouvaient se croire coupables. Pleins de haine pour l'intendant, pour le commandant de la province, beau-frère de l'intendant, le comte de Broglie, pour les curés, pour les missionnaires inquisiteurs, ils continuaient à prier tous les jours pour le roi.

Les dragonnades, ou pour mieux dire les quartiers d'hiver « en pure perte » (sans indemnité ni répartition régulière des troupes), commencèrent à partir de 1686, sur les ordres de Louvois. L'intendant fit en vain observer que cette mesure, appliquée à tout le pays des Cévennes, confondait les innocents et les coupables. Il préférait la pitié, les moyens de corruption, au nom de la prudence. Quoique approuvé par Le Peletier, successeur de Colbert aux finances, il ne fut pas écouté en cour, et dut reconnaître « qu'il y avait des raisons dans la politique au-dessus de son raisonnement ». Les évêques, sauf Fléchier et la Berchère, n'étaient pas ennemis des *missions bottées ;* et Basville, ambitieux avant tout, n'était pas homme à prodiguer des conseils qui pouvaient déplaire. Dès 1688, il va en personne, avec des troupes, disperser les assemblées protestantes du diocèse de Castres. Ses derniers scrupules disparaissent lorsqu'il commence à mettre la main sur des agents de la coalition formée contre la France, et que la question du calvinisme français devient, par la révolution anglaise de 1688 (V. Guillaume d'Orange), une question européenne. Dès lors toutes précautions sont prises pour éviter ou combattre un soulèvement prévu. Les nouveaux forts de Nîmes, d'Alais, de Saint-Hippolyte, sont reliés entre eux par des voies stratégiques ; les montagnes sont traversées par une cinquantaine de *chemins royaux*, auxquelles les communautés suspectes furent obligées de se rattacher à leurs frais. D'autre part, afin de diviser pour régner, la succession des protestants émigrés fut ouverte au profit des héritiers naturels anciens catholiques, ou qui donnaient les signes d'une conversion sincère. La guerre de la succession d'Augsbourg se termina (1697) sans que l'intendant eût affaire à une révolte générale. Cependant l'année suivante, lorsque le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, fit dresser par les intendants des états de leurs généralités pour servir à l'instruction du jeune prince, Basville, tout en dissimulant les maux de la province, sa dépopulation, son appauvrissement, disait nettement : « Ce n'est que par crainte du châtiment que les nouveaux convertis ont été sages : la religion n'a fait aucun progrès dans leur cœur ». Les familles nobles appartenant au calvinisme s'éteignaient peu à peu ; sur 440, 109 n'avaient que des filles ! Mais le peuple était plus prolifique, plus résistant : il fallait s'emparer des nouvelles générations, créer des écoles catholiques, relever la condition des curés. De tels projets venaient trop tard, et s'accordaient mal avec le bûcher, la potence, les galères et les massacres. La révolte éclata en même temps que la guerre de la succession d'Espagne. Elle commença le 24 juil. 1702, au Pont-de-Montvert, par le meurtre de l'abbé du Chayla. Ce missionnaire avait enfermé chez lui sept calvinistes ; « il leur donnait lui-même les étrivières chaque jour, et avait inventé un supplice qu'il leur faisait souffrir, leur mettant les pieds au milieu d'une grosse poutre qui les obligeait à dormir tout droit » (*Le comte de Peyre à Chamillart, Hist. gén. du Languedoc*, t. XIV, col. 1582). L'intendant crut d'abord à un de ces accidents locaux sur lesquels il était blasé ; mais il ne tarda pas à reconnaître son erreur.

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les *Camisards*, toutefois, n'eurent jamais un chef unique, ni un plan d'opération : du dehors ils ne reçurent que des conseils et de maigres subsides. Ils formèrent des bandes armées, dont les principaux chefs furent Jean Cavalier, Laporte dit *Rolland*, un autre Laporte, oncle du précédent, Ravanel, Castanet, Salles, Abdias Maurel dit *Catinat*, *Abraham*, *Salomon* (noms de guerre). Jamais ces chefs ne commandèrent plus de mille ou quinze cents hommes à la fois ; jamais ils ne firent réellement une campagne concertée : ils se relayaient, attaquaient par surprise les villages ou châteaux catholiques ; les hommes mettaient ou ôtaient leurs chemises de guerre, cachaient ou reprenaient leurs armes tour à tour ; sûrs de la complicité d'une population de 200,000 âmes, enfermés dans un pays montagneux, sans débouchés et sans ressources, ils purent braver, fatiguer, immobiliser jusqu'à 20,000 hommes de troupes régulières : mais leurs actes de représailles ou de foi ne furent, dans les circonstances que le royaume traversait, qu'une simple diversion.

Le comte Victor-Maurice de Broglie, auquel ils eurent d'abord affaire, montra le plus grand mépris pour des ennemis qu'il jugeait indignes de lui ; il ne comprenait rien à la guerre de partisans ; il la laissa faire, non sans quelque dépit, aux seigneurs anciens catholiques comme le comte de Peyre et Marcilly, lesquels se moquaient de son outrecuidance. Il ne trouva rien de mieux à présenter comme plan qu'un état de quarante-cinq postes de cinquante hommes chacun, par l'incroyable raison qu'avec de gros corps de troupe on était plus vite découvert. Il se fit rappeler, malgré le crédit de son beau-frère. Son successeur, le maréchal de Montrevel, arriva vers la fin de févr. 1703. — Tête aussi médiocre, mais cœur de tigre, Montrevel commença par faire brûler un village qui avait donné asile aux rebelles. Son maréchal de camp, Julien, proposa le dépeuplement et la dévastation méthodiques du pays rebelle, partant de ce principe que « depuis l'âge de sept ans jusqu'aux vieillards », il ne renfermait que des « criminels de lèse-majesté ». Le plan fut suivi. Le maréchal, qui ne voulait pas se commettre avec des « marauds », donnait des ordres atroces, mais se mêlait fort peu de l'exécution. Il jouait, se divertissait, occupait les troupes « à donner des escortes aux dames et à les aller garder sans aucune nécessité, aux bains ». Il désavouait tous les officiers qui voulaient faire leur métier. Il ne désirait, affirmait-on, que la continuation de la guerre qui lui assurait un grand état. Il fut aussi rappelé sur les avis conformes de Basville et de Chamillart, envoyé en Guyenne (29 mars 1704), et remplacé par le maréchal de Villars. Il ne voulut point partir sans quelque action d'éclat, et, le 17 avr. 1704, contrairement à ses principes, il battit lui-même Cavalier et Catinat, à une lieue de Nimes, à Caveyrac. La dévastation des Cévennes avait en effet obligé les Camisards à descendre dans la plaine. — Villars accepta la pénible mission qui lui était imposée avec sa bonne humeur habituelle. A Nimes, on lui apporte « une centurie de Nostradamus qui assure qu'un général qui entrera dans le Languedoc par Beaucaire finira tous les malheurs de la province ». Il termina du moins la guerre des Cévennes. De La Lande venait de battre encore les Camisards dans les bois d'Euzet. Basville négociait secrètement la soumission de Jean Cavalier : Villars entre dans les mêmes voies. Il attaque « tout ce qui est sous les armes ; mais il prêche tout ce qui veut l'entendre ». La froide barbarie de son prédécesseur lui faisait, avouons-le, un assez beau jeu. Quoi qu'il en soit, il laissa croire aux religionnaires que le roi leur permettait « d'adorer Dieu suivant leur opinion, dans leur cœur ». Cette liberté de conscience n'annonçait-elle pas, n'impliquait-elle pas, au moins pour plus tard, la liberté du culte ? Beaucoup le crurent, et entre autres Jean Cavalier, auquel Villars promit, vaguement, un régiment qui aurait permission de « prier Dieu comme les Suisses ». Ce régiment expédié sur le Rhin le 23 juin 1704, se réduisit à 100 hommes. La plupart des révoltés étaient revenus sur les ruines fumantes de leurs villages. Rolland continua la lutte ; il fut tué par trahison le 14 août. Salles, et tous ceux qui se soumirent furent amnistiés, Ravanel, Salomon, Catinat furent suppliciés. Villars partit le 5 janv. 1705. Mais son successeur, le duc de Berwick, eut à déjouer une conspiration à Nîmes, et Cavalier, réfugié en Angleterre, essaya encore de soulever le Vivarais par ses émissaires Billard, Dupont et le ministre Mazel. L'heureux coup de main du réfugié français de Seissan, sur le port de Cette, l'occupation momentanée, par les Anglais et les calvinistes languedociens, d'Agde, de Mèze et de Bouzigues (25 juil.-1er août 1710), ne furent qu'une alerte, une diversion destinée à empêcher le duc de Noailles d'entrer dans le Lampourdan. Basville et le duc de Roquelaure, successeur de Berwick, n'eurent pas de peine à forcer les envahisseurs au rembarquement. Un mois après, à Die et Avignon, des dépôts d'armes et de poudres à destination des Cévennes étaient saisis par l'intendant. La paix signée en 1711 avec l'Angleterre, puis avec l'empereur et ses alliés en 1713, enleva toute espérance aux derniers fanatiques des Cévennes. Mais cette *Vendée de l'ancien régime*, tout en exagérant la valeur de ses héros, n'a rien oublié des mérites de ses martyrs. H. Monin.

Bibl. : Brueys (l'abbé de), *Histoire du fanatisme de notre temps*; Utrecht [pour Paris], 1713, 4 vol. in-12. — Court de Gébelin, *Histoire des troubles des Cévennes*; Alais, 1819, 3 vol. in-12. C'est la dernière et la meilleure édition de l'ouvrage anonyme paru sous le même titre à Villefranche, 1760, 3 vol. in-12, et rédigé sur les manuscrits de Court, par Court de Gébelin, son fils. — Louvreleul (le Père), *le Fanatisme renouvelé, ou histoire des sacrilèges*, etc. ; Avignon, 1701-1706, 4 vol. in-12. — Alphonse Dubois, *Sur les Prophètes Cévenols*, thèse de théologie; Strasbourg, 1861. — Roschach, *Histoire générale de Languedoc* ; Toulouse, édition Privat, in-4, t. XIII, l. 3, et t. XIV, aux dates, pour les pièces justificatives. — De Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants de provinces*, t. I, pièces 207, 256, 264, 334, 344, 379, 381, 394, 423, 588, 1196, 1227, 1469, 1680. — H. Monin, *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville* ; Paris, 1884, in-8, pp. 4 à 34.

CAMISOLE (Médecine). Dans le langage médical, on entend par *camisole* un appareil de contention destiné à immobiliser les membres supérieurs. Cet appareil, plus vulgairement connu sous le nom de *camisole de force*, se compose essentiellement d'une pièce de grosse toile résistante, en forme de corsage ou de gilet à longues manches, fendue par derrière, dans toute sa hauteur. Un lacet, courant à travers des œillets ménagés le long des bords de l'ouverture, permet de fermer le corsage une fois revêtu. Les bras et les mains, hermétiquement emprisonnés par des manches en cul-de-sac, sont ramenés et entrecroisés sur le devant de la poitrine. L'ensemble est maintenu par deux solides cordons qui partent de l'extrémité libre des manches, et que l'on peut enrouler autour du buste, avant de les nouer bout à bout. — Dans cette description générale, j'ai négligé volontairement quelques modifications de détail, d'ailleurs variables, et qui ne changent nullement le type de l'appareil : des courroies à boucle remplacent, par exemple, le lacet et les cordons de fermeture ; souvent, le plein du corsage offre une large bande annulaire, sous laquelle on engage les manches, de manière à mieux retenir les bras ; enfin des pattes, cousues aux épaulettes de la camisole, peuvent servir de points d'attache pour fixer le patient, soit sur un fauteuil, soit au lit. Des entraves aux jambes viennent alors compléter l'instrument de contrainte. — Je n'ai rien à dire de la camisole, envisagée comme agent de correction : le but qu'elle remplit, dans les maisons d'arrêt, ne relève pas directement de l'appréciation médicale. Au contraire, son usage, encore si fréquent dans les services hospitaliers, prête à des réflexions qui trouvent ici leur place. Compliqué de l'immobilisation au lit, l'emploi de la camisole est passible

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de très graves reproches. La compression douloureuse des organes, la gêne de la circulation et des actes respiratoires, la production d'eschares et d'abcès, représentent les moindres conséquences d'un enserrement brutal. En réalité, la pratique est d'autant plus dangereuse qu'elle entretient l'agitation au lieu de la calmer et que le malade, exaspéré, meurtri, luttant d'efforts inconscients pour se dégager de ses liens, contribue à rapprocher le terme d'une asphyxie menaçante. Que cette situation se prolonge, et la mort survient fatalement; on découvre, à l'autopsie, des lésions multiples : fractures du larynx, congestions, hémorragies cérébrales et pulmonaires ; toutes accusent l'énergie, la violence de la constriction. Sans vouloir juger d'après ces cas extrêmes, pourtant si peu exceptionnels, qu'un observateur, M. Langlet, déclare en avoir recueilli cinq dans l'espace de dix-huit mois, il est facile de condamner une méthode qui, soumettant les malades au décubitus forcé, ajoute à leurs troubles fonctionnels par des obstacles mécaniques. A cet égard, les effets de l'immobilisation, déjà nuisibles en principe, se montrent particulièrement funestes lorsqu'il s'agit de certains délirants (alcooliques, paralytiques généraux, fébricitants), pour lesquels, en raison de fâcheuses dispositions congestives, la liberté des mouvements paraît s'imposer comme une des conditions nécessaires de l'existence. Quant aux alcooliques, il suffit, pour se convaincre, de comparer les résultats, établis par M. Magnan, entre Bicêtre, où la fixation au lit était de règle, et le bureau d'admission de Sainte-Anne, d'où ce procédé fut exclu. « Tandis qu'à Bicêtre le chiffre des décès, pour l'alcoolisme aigu, dans les cinq premiers jours de l'entrée, s'élevait à 8 %, on ne trouve au bureau d'admission que 1,30 %, avec les mêmes malades et l'emploi de médications analogues, les moyens de coercition seuls étant différents. »

A ces critiques fondées, les nombreux partisans de la camisole opposent que son application, réduite à la simple contention des bras, entourée de sages précautions, n'entraîne jamais d'accidents aussi redoutables. Qu'elle ait de sérieux inconvénients, personne ne le conteste ; on prétend les justifier en les mettant sur le compte de manœuvres abusives, plutôt que dans le fait d'un usage raisonné. Il n'en reste pas moins contre le système une objection irréfutable : c'est qu'il n'est plus en rapport avec les besoins actuels. Certes, à l'époque où Pinel substitua la camisole au barbare arsenal répressif qui encombrait les asiles d'aliénés, la mesure affirma son utilité bienfaisante. Nous ne saurions trop reconnaître qu'elle a été la cause première des améliorations introduites, depuis un siècle, dans le traitement de la folie. Mais s'il convient de rendre hommage à l'illustre réformateur français, faut-il perpétuer les imperfections de son œuvre, ignorer les progrès accomplis ? — En somme, quels sont les arguments invoqués en faveur de la camisole ? Elle sert, dit-on, à soumettre les indociles, à maîtriser les furieux, à prévenir les impulsifs dans leurs tentatives d'homicide ou de suicide. Comment agir efficacement sans engins mécaniques ? L'expérience répond qu'une surveillance attentive, un bon personnel d'infirmiers, des chambres d'isolement, suffisent à toutes les indications. Telle est la doctrine du *no-restraint*, selon les préceptes de Gardiner-Hill et de Conolly. Depuis longtemps, cette pratique fonctionne avec succès dans les asiles anglais. En France, elle n'est rigoureusement suivie que par M. Magnan et ses élèves ; son adoption mériterait cependant de se généraliser ; elle permettrait de supprimer un instrument toujours inutile et parfois dangereux. Dr SAURY.

BIBL. : PINEL, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale* ; Paris, 1809, p. 202. — John CONOLLY, *The Treatment of the Insane without mechanical restraints* ; Londres, 1856. — B.-A. MOREL, *Le Non-restraint, ou de l'abolition des moyens coercitifs dans le traitement de la folie* ; Paris, 1860. — Amédée PAIN, art. *Camisole*, dans *Nouv. Dict. de médecine et de chirurgie pratiques* ; Paris, 1866. — MAGNAN, art. *Camisole*, dans *Dict. encyclop. des sciences médicales* ; Paris, 1869. — ROUHIER, *De la Camisole ou gilet de force*, Thèse de Paris, 1871. — BOUCHEREAU, art. *No-restraint*, dans *Dict. encyclop. des sciences médicales* ; Paris, 1879. — Marcel BRIAND, *Du Délire aigu* ; Thèse de Paris, 1881, pp. 72 et 98. — BÉCOULET, *Etude sur le no-restraint*, dans *Annales médico-psychologiques*, n° de janv. 1882, pp. 41-69.

CAMITIA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, du groupe des Scutibranches, édité par Gray en 1847 pour un animal différencié par une coquille non ombiliquée, globuleuse déprimée, polie, brillante ; ouverture peu oblique, transverse, à bord externe non sillonné sur la face interne ; à columelle tordue en avant, tronquée, à callosité ombilicale large, polie, brillante, recouvrant presque entièrement l'ombilic. Le *Camitia pulcherrima* A. Adams., jolie coquille de faible taille, de couleur rosée, habite le Japon ; les autres espèces du genre vivent dans les mers de l'Inde et dans la mer Rouge. Ce genre a été considéré par beaucoup d'auteurs comme appartenant à la famille des *Trochus* (V. ce mot), d'autres n'en font qu'une simple section des *Clanculus* (V. ce mot) ; cependant tous les caractères le séparent nettement de ces deux genres, et c'est auprès des *Umbonium* (V. ce mot) qu'il doit être placé. J. MABILLE.

CAMJAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Naucelle ; 1,190 hab.

CAMLEZ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Tréguier ; 1,148 hab.

CAMMAERT (Jean-François), poète néerlandais, né à Bruxelles en 1710, mort à Gand en 1780. Il traduisit un grand nombre d'opéras-comiques et de comédies de Sedaine et de Favart et composa des tragédies sacrées, toutes fort médiocres. On possède aussi de lui une imitation en vers de la Geste d'Alexandre le Grand : *Lofschatterende Krygs-bazuyn ofte rym-weergalmende echo op alle de edelmoedige daeden van Alexander den grooten* (Bruxelles, 1745), et une traduction de l'*Art poétique* de Boileau. E. H.

BIBL. : SNELLAERT, *Schets eener geschiedenis der Nederlandsche letterkunde* ; Gand, 1850. — STECHER, *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique* ; Bruxelles, 1886, in-8.

CAMMARUS (Astron.). Un des noms de la constellation boréale appelée communément le *Cancer* ou l'*Ecrevisse* (V. ce mot).

CAMMAZES (Les). Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne ; 728 hab.

CAMMEI (Domenico dei) (V. DOMENICO DEI CAMMEI).

CAMMELLI (Antonio), poète dramatique italien, né à Pistoie vers 1440, mort à Ferrare en 1504. Il vécut à la cour du duc Hercule d'Este et écrivit, outre beaucoup de poésies *piacevole*, deux pièces de théâtre : *Filostrato e Panfila, due amanti, tragedia* (Venise, 1508) ; *Demetrio, rè di Tebe, tragedia* (Venise, 1508). — Son fils, *Marc-Antonio* Cammelli, fit des vers qui se trouvent dans les *Collectanee greche, latine e volgari* (Bologne, 1504).

BIBL. : A. OLDIONI, *Athenæum Pistoriense* (dans P. ZECCARIA, *Bibliotheca Pistoriensis*) ; Turin, 1752, in-fol.

CAMMIN. Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Poméranie, district de Stettin, ch.-l. de cercle ; 5,684 hab. La ville s'élève à 4 kil. de la mer Baltique, au bord d'un petit lac traversé par le Dievenow. D'origine wende, résidence des ducs de Poméranie, Cammin fut érigé en évêché en 1188, par le transfert dans cette ville de l'évêché de Julin, fondé en 1140. Dès cette époque, l'évêché relevait immédiatement du Saint-Siège. Alliés du Brandebourg, les évêques de Cammin durent se soumettre aux ducs de Poméranie (1304). En 1536, l'évêque Erasme Manteuffel d'Arnhausen se convertit à la réforme, et en 1648 l'évêché fut sécularisé et donné au margrave de Brandebourg.

CAMNASCIRÈS est le nom d'un roi nommé une fois dans Lucien *(de Longævis)* sous la forme de Mnascirès, roi des Parthes, qui aurait vécu quatre-vingt-seize ans. On s'est beaucoup occupé de ce Mnascirès, qu'on avait à tort regardé comme Arsacide jusqu'à ce que de Longpérier eût rétabli le vrai nom de ce prince. Il a démontré que si ce prince a régné

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les Parthes, il n'était pas issu de la race d'Arsace, mais qu'il était un usurpateur dont la puissance aurait pris naissance en Mésopotamie. Les médailles conservées de Camnascirès ont ainsi pu rectifier la forme mutilée des manuscrits de Lucien, dont du reste la vérité est attestée par quelques médailles représentant le profil d'un vieillard très âgé. L'époque de Camnascirès n'est plus à fixer avec certitude; il est probable que la fin de sa vie coïncide avec le règne de Mithridate.

CAMÔ (Charles-Marie-Laurent-Dominique-Jérôme), général français, né en 1812 à Fort-Royal (Martinique). Ancien élève de l'école de Saint-Cyr et de l'école d'état-major, il a été nommé lieutenant en 1834, capitaine en 1838, colonel en 1862. Promu général de brigade à l'armée de la Loire le 27 nov. 1870, il reçut le commandement de la colonne mobile de Tours et prit part aux combats de La Vallière, de Langlochère et de Cravant. Il abandonna Beaugency le 8 janv. 1871, et sa colonne fut mise en déroute. Le général Camô est passé dans le cadre de réserve en 1874 et a pris sa retraite le 12 août 1880.

CAMOCCIO (Giovanni-Francesco). Il travaillait à Venise de 1560 à 1572. On ne sait pas s'il a gravé les planches qui portent son nom ou s'il en fut seulement l'éditeur; parmi ces planches on remarque *l'Annonciation, le Baptême de Jésus-Christ, le Repos en Egypte*, six paysages d'après le Titien, deux pièces in-fol. sur la bataille de Lépante, etc.

Bibl. : Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.*

CAMOCKE (George), marin anglais, né vers 1666, mort vers 1722. Après avoir servi dans la marine anglaise où il s'éleva jusqu'au grade de capitaine de vaisseau, il passa au service de l'Espagne. Il commanda en qualité de contre-amiral une partie de la flotte espagnole à la bataille de Passaro (31 juil. 1718), échappa au blocus de Messine. Il était un actif agent des Stuarts. Disgracié après la paix de 1719, il fut envoyé à Ceuta où il mourut dans la misère. On a voulu faire de lui un martyr de la cause irlandaise et jacobite; il paraît n'avoir nul droit à cet honneur.

CAMOEL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de La-Roche-Bernard; 706 hab.

CAMOËNS *(Camões)* (D. Luiz de), le plus grand des poètes portugais, né en 1524, mort à Lisbonne le 10 juin 1580. Trois villes se sont disputé la gloire d'avoir été le berceau de cet homme de génie : Lisbonne, Coïmbre et Santarem, mais la probabilité est en faveur de la première. Les dates de sa naissance et de sa mort n'ont été fixées que depuis une trentaine d'années. Sa famille était originaire de la Galice où elle possédait, près du cap Finistère, le château dont elle prit le nom. Nombre de gentilshommes de cette province, ayant embrassé la cause du roi Dom Fernando dans ses prétentions au trône de Castille et pris part à sa lutte stérile contre Henri de Transtamare (1369-1371), durent se réfugier en Portugal, et parmi eux figurait Vasco Pires (ou Lopez) de Camões, le trisaïeul de notre poète. Ce fut non seulement un brave guerrier, mais aussi un des troubadours auxquels la poésie galicienne fut redevable d'une renaissance éphémère. Aussi jouit-il de la plus haute considération à la cour de son nouveau souverain, qui ne cessa de le combler de bienfaits; mais après la mort de Dom Fernando, Camões s'étant révolté contre le maître de l'ordre d'Avis, gouverneur du royaume (le futur roi Jean Ier), vit ses nombreuses terres confisquées presque en totalité (1385). Un de ses petits-fils, Antão-Vas de Camões, accompagna Vasco de Gama, son parent, dans le voyage de découvertes aux Indes Orientales (1497-99). L'ancienne splendeur de cette famille était déchue graduellement au point que le fils de celui-ci, Simão-Vas de Camões, qui appartenait d'ailleurs à la branche cadette, ne possédait plus qu'une fortune insignifiante, tout en ayant un grade dans la marine et un rang à la cour. De son mariage avec D. Anna de Sá e Macedo, de Santarem, issue de la maison des Gama de la province d'Algarve, naquit le futur chantre de la gloire du Portugal. La peste qui sévit à Lisbonne en 1527 ayant obligé la cour de se transporter à Coïmbre, Simão, en sa qualité de *cavalleiro fidalgo*, dut l'y suivre, ce qui lui offrit l'occasion de résider dans l'ancien manoir seigneurial de son aïeul João de Camões. Le jeune Luiz fit dans cette ville ses humanités au monastère de Santa-Cruz, où recevaient alors l'instruction, à partir de l'âge de douze ans, les fils de l'aristocratie; il s'y trouva sous l'égide de son oncle paternel, Dom Bento, religieux, puis prieur de ce couvent. Plus tard, il suivit les cours de l'Université (transférée de Lisbonne à Coïmbre, en 1537), où il eut pour professeurs Diogo de Gouvea, ancien recteur de l'Université de Paris, l'helléniste Fabricius, le célèbre cosmographe Pedro Nuñez, et d'autres non moins éminents. Dans un milieu aussi favorable à la haute culture, il acquit des connaissances variées et solides, une instruction classique complète et une pénétration intime dans les œuvres littéraires de l'Espagne et de l'Italie. En 1542, il fut admis à la cour de Jean III, et là commencèrent bientôt pour lui de cruelles épreuves qui devaient briser sa carrière et rendre malheureuse toute son existence. Il tomba éperdument amoureux d'une demoiselle d'honneur de la reine, de Catherine de Athayde, fille de D. Antonio de Lima, grand chambellan du prince Duarte, et sœur de D. Antonio de Athayde, favori du roi. Cette passion, que des circonstances rendirent publiques, d'un petit gentilhomme sans fortune pour une demoiselle d'aussi haut parage, excita contre lui les colères de l'orgueilleuse famille de son amante. D'autre part, les brillantes qualités de son esprit, le renom naissant de son génie poétique, lui firent des ennemis redoutables dans la tourbe des courtisans. Toutes les médiocrités et toutes les perfidies se liguèrent pour le perdre, et on paraît s'être servi de la malveillante interprétation de sa comédie *El Rei Seleuco*, qu'on présenta comme renfermant des allusions aux amours du roi et de sa belle-mère, pour provoquer sa disgrâce. Camoëns, exilé de la cour (vers 1546), retourna à Coïmbre; mais son oncle étant mort le 2 janv. 1547, il s'embarqua bientôt pour le Maroc, afin de prendre part au siège de Mazagan. Après deux ans de rude métier de guerre, où il signala sa bravoure et perdit l'œil droit dans un combat naval devant Ceuta, il revint à Lisbonne avec son chef, D. Alfonso de Noronha, qui venait d'être nommé vice-roi des Indes. Il s'engagea, en 1550, comme simple soldat, pour ces contrées lointaines, mais son départ se trouva ajourné. Il espérait alors reconquérir les bonnes grâces du souverain par ses compositions poétiques, sans prendre garde que ses envieux, à la tête desquels étaient deux poètes renommés, Caminha et Corte-Real, continuaient à intriguer contre lui. Ayant, pendant la procession de la Fête-Dieu de 1552, donné un coup d'épée à Gonzalo Borges, un des suivants du roi, il fut jeté en prison pour crime de lèse-majesté. Sa détention dura jusqu'au 7 mars 1553; dans ses loisirs forcés, il conçut le plan de son épopée, dont il puisa l'inspiration dans les deux premières décades de l'histoire des conquêtes d'outre-mer des Portugais, par J. de *Barros* (V. ce nom), qui venaient précisément de paraître; on croit même que c'est alors qu'il écrivit le premier chant des *Lusiades*. Il paraît qu'il profita aussi des renseignements oraux de l'excellent historien Fernão-Lopez de Castanheda. Dès qu'il fut rendu à la liberté, il n'eut qu'une idée : celle de visiter le monde que Vasco de Gama avait donné à sa patrie et ouvert à la civilisation; il voulait pénétrer son esprit de la grandeur de la conquête qu'il se proposait de glorifier. Tout le favorisa dans ce projet : il réussit à se faire engager pour l'Inde, au titre de simple écuyer, en remplacement d'un volontaire empêché, et quatorze jours à peine après sa sortie de prison, il partit à bord du *Sam Bento*, le seul vaisseau de la flotte de Fernão Alvarez de Cabral qui arriva à destination, par suite des tempêtes (sept. 1553). Deux mois plus tard, il prit part à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'expédition contre le radjah de l'île de Chembé, sous la conduite du vice-roi Noronha, son ancien commandant au Maroc et son meilleur ami, qui devait, l'année suivante, succomber sous les coups des Maures. Après un repos d'un an à Goa, Camoëns s'embarqua de nouveau pour une longue croisière à l'entrée du golfe d'Aden, à la poursuite d'un corsaire (fév. 1555), suivie d'un pénible hivernage à Mascate. Il consigna les péripéties de ces expéditions dans des poésies admirables. De retour à Goa, outré, dans son cœur de patriote désintéressé, de la corruption, de la bassesse et de l'avidité des conquérants, il exhala son indignation dans la satire : *les Folies de l'Inde (Disparates da India)*, qui lui valut d'être exilé aux îles Moluques par l'orgueilleux vice-roi Francisco Barreto. L'arrivée de son successeur, D. Constantin de *Bragance* (V. ce nom), qui avait jadis témoigné de l'intérêt à notre poète, amena un changement dans la situation de celui-ci : il fut envoyé à Macao pour y exercer la charge lucrative, mais difficile, de « curateur des héritages et des biens des absents » (provedor mór dos defuntos e ausentes). C'est dans cette récente colonie des côtes de la Chine qu'il poursuivit ses *Lusiades* jusqu'au septième chant et, d'après la tradition, il se retirait pour écrire son poème dans la « grotte de Patane » en vue de la mer. Au bout de deux ans de séjour, il obtint son rappel; mais le navire qui le ramenait fit naufrage sur la côte du Cambodge, près de l'embouchure du Mékong. Camoëns, prédestiné à d'autres infortunes encore, put se sauver à la nage, n'emportant, de tout ce qu'il possédait, que le manuscrit de ses œuvres. Il regagna Goa en 1561, et il y apprit que l'amante pour laquelle son cœur battait toujours était décédée depuis cinq ans. Ce fut l'évanouissement de ses plus chères espérances. De plus, l'indépendance de son caractère et la franchise de son langage n'étaient pas de nature à désarmer ceux qu'il avait accablés des traits de sa satire; bientôt, accusé d'avoir commis des malversations dans sa charge à Macao, il fut jeté en prison. Il n'eut pas de peine à démontrer son innocence, mais il fut maintenu captif sur la réclamation d'un gentilhomme du nom de Miguel Rodrigues Coutinho, qui se disait son créancier pour 200 cruzados. Le vice-roi, comte de Redondo, ne tarda pas néanmoins à le faire mettre en liberté. Dès lors, Camoëns chercha des consolations dans la poésie, tout en servant sa patrie, de temps à autre, l'épée à la main. Ayant achevé ses *Lusiades*, qu'il soumettait à la revision de son ami intime, l'éminent Diogo do *Couto* (V. ce nom), il pensa retourner à Lisbonne. Par malheur, il se laissa circonvenir par les promesses fallacieuses de Pedro Barreto, qui venait d'être nommé gouverneur de Sofala, et il le suivit à Mozambique (1567). Lorsque plusieurs de ses anciens compagnons, retournant en Portugal, abordèrent sur cette terre d'Afrique, en 1569, ils y trouvèrent Camoëns réduit à la misère et ne vivant que de la générosité de ses amis. Afin de pouvoir l'emmener avec eux, ils durent se cotiser pour payer au misérable gouverneur une petite dette contractée par le poète, et le fidèle Diogo do Couto fut obligé de quêter en ville, pour l'infortuné, les vêtements et le linge nécessaires. Enfin, il arriva le 7 avr. 1570 dans sa ville natale, qu'il trouva cruellement ravagée par la terrible peste de l'année précédente, mais où il retrouva du moins sa vieille mère. Après bien des difficultés avec le saint office, il parvint à obtenir l'autorisation de publier son poème, qui parut au commencement de 1572 : *Os Lusiadas* (Lisbonne, in-4). Il le dédia au jeune roi D. Sébastien, qui le gratifia d'une pension dérisoire de 15,000 réis (environ 100 fr.). Le monde littéraire accueillit avec enthousiasme cette œuvre immortelle, qui fut le premier poème épique de la Renaissance. Si Camoëns compta parmi ses admirateurs le « divin » Herrera et le Tasse, il eut aussi des détracteurs et des envieux parmi ses propres compatriotes, et il continua à vivre dans la pauvreté. Le sort ne lui épargna aucune douleur : après tant d'infortunes personnelles, il échut encore à ce grand patriote d'assister à la ruine rapide de son pays et à la perte de son indépendance. On a cru pendant longtemps qu'il était mort en 1579, et que la phrase d'une lettre qu'il écrivit à son ami D. Francisco de Almeida : « Je meurs avec la patrie ! », s'appliquait à la désastreuse bataille de Alcacer-Kibir (4 août 1578) où périt le roi Sébastien avec la fleur de la noblesse. Ce cri d'angoisse fut provoqué par la nouvelle de l'invasion du Portugal par l'armée de Philippe II, après le décès du cardinal-roi Henri; la date de la mort de Camoëns est fixée par un document officiel de la chancellerie du roi d'Espagne, qui fit continuer la petite pension du poète à sa vieille mère.

Camoëns s'éteignit dans un pauvre logis de la rue Santa-Anna, et le rôle qu'on a attribué à son domestique, un esclave javanais, qui aurait mendié, la nuit, dans les rues de la capitale, pour faire vivre son maître, de même que la tradition qui fait mourir le grand poète sur un lit d'hôpital, sont de pures légendes. Il fut inhumé dans l'église de Santa-Anna, où seize ans plus tard D. Gonçalo Coutinho fit placer une inscription funéraire. Le tremblement de terre de 1755 ayant détruit cette église, il fut impossible de retrouver exactement sa tombe; néanmoins, on a réuni, en 1855, ce qu'on a cru être ses ossements pour les renfermer dans une autre sépulture.

Aucun peuple moderne, en dehors des Portugais, ne possède de poème épique pareil à celui des *Lusiades* (en dix chants, comprenant 1,102 octaves). Comme le titre *Les Lusitaniens* l'indique déjà, Camoëns eut l'ambition patriotique d'immortaliser toutes les traditions nationales, tous les exploits héroïques et toutes les actions glorieuses des descendants du fameux Lusus, parvenus alors à l'apogée de leur grandeur. Bien que la découverte de la route de l'Inde, qui rapprocha les deux civilisations opposées, constitue un événement capital dans les fastes du monde, l'expédition de Vasco da Gama ne lui servit que de cadre dans lequel il enchâssa, avec un art merveilleux, les souvenirs, les faits les plus saillants et les aspirations historiques de la race portugaise. S'il a emprunté à Virgile la structure classique du poème, et imité la forme de l'Arioste, la conception elle-même est bien à lui, et elle est nouvelle et grandiose. Nul autre poète moderne ne sut, comme lui, entourer d'une semblable richesse de véritable poésie tout ce qui intéresse la vie nationale d'un peuple tout entier. Patriote ardent, il y a mis tout son cœur et toute son âme, et son œuvre est d'autant plus sublime qu'il y a entre elle et sa propre existence une unité complète. C'est pourquoi aussi il est un des plus grands poètes de tous les peuples et de tous les âges. Son style est naturel, noble et élevé; sa diction correcte, élégante et facile : au surplus il unifia la langue écrite et la langue parlée et en acheva le perfectionnement. L'intervention des divinités païennes dans des exploits des héros chrétiens, ce qui a offusqué tant de critiques, est un moyen esthétique d'accord avec le goût et les idées du temps. Enfin, c'est un admirable peintre de la nature et surtout de la mer, avec laquelle il vécut pendant longtemps dans une si étroite intimité.

Camoëns fut aussi un poète lyrique sans rival; toute sa vie malheureuse se reflète dans ces compositions où son âme déborde et qui forment en quelque sorte un long poème. Il a cultivé toutes les formes appartenant à ce genre, mais de préférence le sonnet, les *canzões*, les odes, les élégies et les églogues. Pendant son séjour à Mozambique, il en forma un livre qu'il intitula *Parnaso*, mais le manuscrit lui en fut soustrait à son retour à Lisbonne, de sorte qu'elles ne purent paraître de son vivant. Fernando Rodrigues Lobo Soropita, un des plus grands admirateurs du poète, en publia un premier recueil : *Rhytmas... divididas em cinco partes* (Lisbonne, 1595, in-4). Une seconde partie, *Rimas*, vit le jour en 1616, par les soins du libraire Domingo Fernandez. Nombre de poésies lyriques de Camoëns circulaient alors ou étaient

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

imprimées sous le nom d'autrui; en revanche, on lui en attribua d'indignes de son génie. L'ensemble ne fut épuré et complété qu'à la longue.

Dans sa jeunesse, il s'essaya aussi dans la poésie dramatique. On a de lui trois pièces de théâtre : *El Rei Seleuco*, qui est une farce; *Os Amphytriões*, sujet imité de Plaute, mais d'une façon originale; *Filodemo*, comédie en prose et en vers. Si elles sont bien inférieures à ses autres œuvres, elles témoignent de la merveilleuse flexibilité de son génie, qui à lui seul créa toute une littérature poétique.

On consultera les bibliographies spéciales citées plus bas pour connaître les très nombreuses éditions de Camoëns; nous nous bornerons à mentionner les plus importantes, les plus belles ou les plus parfaites, qui sont : celle des *Lusiadas*, avec le précieux commentaire en espagnol par Manoel Faria y Souza (Madrid, 1639, 2 vol. in-fol.), qui donna également l'édition la plus complète alors de *Rimas* (Lisbonne, 1685-1689, 2 vol. in-fol.); celle des *Obras*, donnée par le P. Thomas José de Aquino et L.-Fr.-X. de Coelho (Lisbonne, 1779-1780, 4 vol., et 1782-83, 5 vol. in-8); celle des *Lusiadas*, donnée par D. J.-M. de Souza-Botelho, un des chefs-d'œuvre de la typographie de Firmin-Didot, avec de belles gravures (Paris, 1817, gr. in-4; réimprimé en 1819, in-8, et en 1823, in-16); celle des *Obras*, due aux soins du vicomte de Juromenha, la plus complète de toutes et où la vie du poète a été élucidée à l'aide de nouveaux documents (Lisbonne, 1860-1869, 6 vol. in-8); celle donnée par Th. Braga, édition populaire (Lisbonne, 1874, 3 vol. in-18); l'édition critique des *Lusiadas*, donnée par C. von Reinhardstöttner (Strasbourg, 1875, gr. in-8); enfin celle des *Lusiadas*, revue par A. Coelho (Lisbonne, 1880). — Le poème de Camoëns a été traduit en toutes les langues et neuf fois en français : par du Perron de Castera, d'Hermilly et La Harpe, Millié (estimée), Dessaules et Fournier (la plus littérale), Ragon (en vers), Aubert, Albert (en vers), Fernand Azevedo, avec le texte original en regard (Paris, 1869, in-8), enfin A. de Cool (en vers; Rio Janeiro, 1876, in-8). — Ses poésies complètes n'ont encore été traduites qu'en allemand, par Wilh. Storck (Paderborn, 1880-82, 4 vol.). Les *Sonnets choisis* l'ont été en français par L. Cazaubon (Paris, 1879, in-8).

La vie de Camoëns a servi de sujet à bien des compositions littéraires; nous citerons les drames de Fréd. Halm, d'Antonio-Feliciano de Castilho, de D. Deslandes, de Mme Gautier, de H. Saint-George Tucker, de L. Jardin (1880), et surtout le célèbre poème de d'Almeida-Garrett (*Camoens*, trad. par H. Faure; Paris, 1880, in-16).

Les *Lusiades* ont puissamment contribué au réveil de la nationalité portugaise en 1640. Aussi aucun poète ne fut-il aimé de son peuple avec autant de passion que Camoëns. En 1860, une statue, œuvre de Victor Bastos, lui a été élevée à Lisbonne à la suite d'un vote solennel du Parlement, et le troisième centenaire de sa mort a donné lieu à des manifestations enthousiastes qui ont prouvé que son génie plane toujours sur la littérature entière de sa nation et inspire son patriotisme. G. Pawlowski.

Bibl. : Les critiques et les historiens de la littérature, nationaux et étrangers, qui ont écrit sur Camoëns, étant innombrables, nous devons nous borner à ne mentionner que les principaux, non compris ceux qui ont édité ses œuvres et dont nous avons déjà cité les noms. — Manoel-Severim de Faria, *Discursos varios*; Evora, 1624, in-4. — Simonde de Sismondi, *la Littérature du midi de l'Europe*, t. IV (1813). — John Adanson, *Memoirs of the life and writings of Luis de Camoens*; Londres, 1820, 2 vol. in-8. — Fr.-Alex. Lobo, évêque de Viseu, *Memoria sobre L. de C.*, dans les *Memorias de Academia de Lisboa*, t. VI (1821). — Ferd. Denis, *Résumé de l'hist. litt. du Portugal*, 1826. — J.-S. Ribeiro, *Estudo sobre os Lusiadas*; Lisbonne, 1853, in-8, et *Os Lusiadas e o Cosmos*, 1858, in-12. — Fr.-I. da Silva, *Diccionario bibliogr. portug.*, t. V. — Th. Braga, *Historia de Camoens*; Porto, 1873-75, 3 vol. in-16. — C. von Reinhardstœttner, *L. de C., der Sänger der Lusiaden*; Leipzig, 1877, in-16. — Clovis Lamarre, *Camoens et les Lusiades, étude suivie du poème annoté* (trad. de Millié, retouchée); Paris, 1878, in-8. — C. Castello-Branco, *L. de C.*; Porto, 1880. — Latino Conelho, *L. de C.*; Lisbonne, 1880. — Th. Braga, *Bibliographia Camoniana*; Lisbonne, 1880. — Joachim de Vasconcellos, *Bibliographia Camoniana*; Porto, 1880.

CAMOENSIA (*Camoensia* Welw.). Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Sophorées, dont on connaît seulement deux espèces originaires des régions tropicales de l'Afrique occidentale. L'une d'elles, *C. maxima* Benth., est un arbuste grimpant, remarquable par ses fleurs très grandes, disposées en grappes simples axillaires. Ses feuilles sont trifoliolées, ses étamines libres, au nombre de dix, et le fruit est une gousse comprimée, linéaire, très épaisse et coriace, s'ouvrant en deux valves. Ed. Lef.

CAMOINS-LES-BAINS. Village de la banlieue de Marseille (Bouches-du-Rhône), non loin de l'ancien manoir des marquis de Cambrai, ce qui faisait donner jadis à ses eaux le nom d'*Aqua Cambresiana* et d'*eau de Cambrette*; 367 hab.

Eaux minérales. — Une seule source émerge de roches schisteuses; les eaux sont athermales, sulfatées calciques moyennes, carboniques et sulfureuses faibles (Rotureau). L'établissement est bien installé. On emploie les eaux *intus et extra* dans les maladies non inflammatoires de la peau, dans les catarrhes de la muqueuse respiratoire, les manifestations scrofuleuses, les tumeurs blanches, les rhumatismes anciens, les suites de traumatisme, les écoulements utérins, les syphilides, les empoisonnements mercuriels et saturnins, etc. Dr L. Hn.

CAMOLA (Jacopo-Filippo), écrivain italien, né à Rome en 1599, mort vers 1666. Il fut professeur de philosophie morale, cultiva les lettres, acquit de la réputation, laissa d'assez nombreux traités latins sur des sujets de morale et de théologie et quelques productions en langue vulgaire. Voici le plus intéressant : *De amatoris maleficarum præstigiis; Elogium Antonii Bruni*, dans les *Tre Grazie* du même Bruni (Rome, 1630); *Discorso della passione*, dans les *Discorsi sacri e morali detti nell' Accademia degli Intrecciati; Breve racconto della vita del Sig. Cav. Giamb. Marino*, en tête de *Strage degli Innocenti* du même Marino (Rome, 1633); des vers italiens et latins, la plupart conservés manuscrits.

Bibl. : *Bibliografia romana*; Rome, 1880, vol. I, in-4.

CAMOLETTI (Luigi), auteur dramatique italien, né à Novare en 1805. Après quelques années de journalisme littéraire, il aborda le théâtre et obtint quelques succès à Milan de 1830 à 1850, notamment avec son drame *Suor Teresa*. Vinrent ensuite : *le Monache ospitaliere; Un Voto; la Vergine delle Grazie; Riodella; Il Disprezzo uccide; Buon cuore*, etc. Tous ces titres disent le romantisme attendrissant de ces pièces avec lesquelles l'acteur Modena, la Cazzola, la Ristori elle-même, eurent des succès plus vifs que ceux de l'auteur. R. G.

CAMOMILLE. I. Botanique. — Nom vulgaire donné indistinctement à plusieurs plantes de la famille des Composées. La *C. bâtarde*, appelée également *Maroute*, *Camomille puante*, *C. des chiens*, est l'*Anthemis cotula* L. ou *Cotula fœtida* des officines; la *C. bicolore*, l'*Anthemis mixta* L. (*Ormenis mixta* DC.); la *C. commune*, *Petite camomille*, *C. des Allemands*, le *Matricaria chamomilla* L.; la *C. des champs* ou *Fausse camomille*, l'*Anthemis arvensis* L.; la *C. officinale* ou *Grande camomille*, le *Pyrethrum Parthenium* Sm. (*Matricaria Parthenium* L.); la *C. romaine*, l'*Anthemis nobilis* L. (*Ormenis nobilis* J. Gay) (V. Anthemis). Ed. Lef.

II. Matière médicale et Thérapeutique. — Deux sortes de *Camomilles* sont employées en médecine. La *Camomille romaine* (*Anthemis nobilis* L., *Matricaria nobilis* H. Bn., *Anthemis odorata* Lamk., *Chamomilla nobilis* Godr.) (V. Anthemis) et la *Camomille commune* ou *Camomille des Allemands* (*Matricaria chamomilla* L.). La première est seule officinale en France. On lui substitue ou on lui mêle parfois la *Camomille des champs* (*Anthemis arvensis* L.), quelquefois aussi le *Chrysan-*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

themum Parthenium ou le *Matricaria Parthenioides*. Les capitules seuls de la plante, sous le nom de *fleurs de Camomille*, sont employés en médecine et en particulier ceux de la plante cultivée, à fleurs doubles; chez ces derniers, en effet, les fleurs tubuleuses et jaunes du centre de l'inflorescence sont presque toutes transformées en fleurs blanches et ligulées, identiques à celles qui bordent normalement le capitule. Le plateau de l'inflorescence est conique, parsemé de paillettes, et porte, à la maturité, des achaines un peu comprimés, pourvus de trois côtes à leur face interne. Les capitules de la Camomille d'Allemagne sont plus petits; le plateau est dépourvu de paillettes et les achaines présentent cinq côtes au lieu de trois.

La Camomille est employée en médecine depuis la plus haute antiquité. C'est en raison de ses propriétés fébrifuges, d'après Galien, qu'elle mérita d'être dédiée au soleil. Cette action de la camomille sur les fièvres a été vantée et mise à profit de tout temps et, de nos jours, Cazin, Barilleau, Trousseau et Pidoux l'ont employée de nouveau avec succès, souvent même dans des cas où le quinquina s'était montré impuissant. Cependant, d'après Trousseau, il ne faudrait guère compter sur elle que dans les cas de fièvres paludéennes traitées hors de leur foyer d'origine. On prescrit alors la poudre des capitules et à doses élevées (5 à 6 grammes dans un peu de vin). Lecointre l'a employée aux mêmes doses et avec succès, paraît-il, contre les névralgies faciales périodiques, mais à type irrégulier. Cependant, ce n'est point à ce titre que la camomille est le plus connue aujourd'hui : c'est surtout comme antispasmodique et comme tonique digestif que son emploi est réellement populaire; on la prescrit en infusion aux doses de 4 à 20 grammes de capitules pour un litre d'eau bouillante, et son action stimulante sur la tunique stomacale est assez marquée pour qu'à plus hautes doses, et avec une moindre quantité d'eau, on obtienne des effets vomitifs; cette dernière propriété est mise à profit en Angleterre et en Suède. A l'extérieur, on l'emploie comme stimulante en frictions, en embrocations préparées avec l'infusion ou mieux sous forme de cataplasmes confectionnés avec les capitules; la poudre est appliquée sur les plaies comme cicatrisante. L'*huile de camomille*, préparée en laissant digérer les capitules dans l'huile d'olives, s'emploie fréquemment en frictions stimulantes et antinévralgiques; on lui associe souvent un peu de camphre. L'eau distillée de camomille est employée comme véhicule de potion au même titre que l'eau de fleurs d'oranger. L'huile essentielle se donne à l'intérieur pour activer les digestions difficiles, à la dose de 1 goutte sur un morceau de sucre. Le vin de camomille ainsi que la teinture sont des préparations peu actives et inusitées.

La *Camomille des champs* (*Anthemis arvensis* L.) jouit, mais à un degré moindre, des mêmes propriétés que les deux précédentes; elle est employée dans les campagnes aux mêmes usages. Il en est de même de la *Camomille puante* ou *Maroute* (*Anthemis cotula* L.) chez laquelle les propriétés antispasmodiques passent pour être encore plus marquées, comme il est d'usage de le croire pour toutes les plantes à odeur forte. Dr R. Blondel.

Bibl. : Guibourt et Planchon, *Hist. nat. des drogues simples*, III, 50, 7e édit. — Cazin, *Tr. des Pl. méd. ind.* — Trousseau et Pidoux, *Tr. de thérapeutique*. — Lecointe, *Bull. de thérap.*, XLVII, p. 566. — R. Blondel, *Man. de mat. méd.*, 1887, p. 739. — Naudin, *Bull. de la Soc. chim.*, 1885.

CAMON. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 418 hab.

CAMON. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. d'Amiens (S.-E.); au pied d'un coteau, sur la Somme; 1,538 hab. Curieux et fertiles jardins maraîchers entrecoupés de canaux dits *hortillonnages*. Dans l'église (XVIe siècle), quatre tableaux de François Lemoine, provenant des cordeliers d'Amiens (XVIIIe siècle), christ en bois attribué au sculpteur Dupuis (XVIIIe siècle).

CAMONICA (Val). Vallée lombarde de la prov. de Bergame, limitrophe du Tirol autrichien et formant le bassin supérieur de l'*Oglio*, entre le massif alpin de l'*Ortler* (3,905 m.) au N., celui de l'*Adamello* (3,554 m.) à l'E., les montagnes *Bergamasques* à l'O. et le lac d'*Iseo* (que traverse l'Oglio) au S. Longue de 90 kil., elle communique dans sa partie supérieure avec la *Valteline* (Italie) à l'O. par le *col d'Aprica* (1,181 ou 1,234 m., route de voitures d'Edolo à Tirano), et avec le *Val di Sole* (Autriche) par le col du *Tonale* (1,874 m., route de voitures d'Edolo à Cles). Peuplée d'environ 50,000 hab. Lieux habités : *Darfo*, *Breno* (ch.-l., 2,800 hab.); *Capo di Ponte*, *Edolo*, *Ponte di Legno*. Fonderies de fer, marbres de couleurs, quelques mines, châtaigniers.

E.-A. Martel.

CAMORRA. Association secrète qui exploitait la ville de Naples et les provinces continentales, depuis le bas peuple jusqu'aux rangs les plus élevés, intervenant dans les affaires privées comme dans les affaires publiques pour prélever régulièrement son tribut ou imposer ses choix, et réprimant par des exécutions en quelque sorte juridiques, bien que mystérieuses, toute tentative de résistance. La camorra s'était tellement enracinée dans le pays, sous le despotisme, qu'elle entrava le fonctionnement d'une administration régulière pendant les premiers temps de l'annexion de l'Etat napolitain au royaume de Victor-Emmanuel : c'est à grand'peine que le gouvernement italien vint à bout de sa puissante organisation. Il y a même lieu de croire qu'elle n'a pas complètement cessé d'exister. Quelques auteurs, s'appuyant sur la signification du mot espagnol *camorra* (querelle), en font remonter l'origine au temps de la domination espagnole, soit qu'elle fût une importation du brigandage étranger, soit qu'elle eût été d'abord l'instrument d'une sorte de lutte patriotique. Ce qui paraît certain, c'est que, sous sa dernière forme, elle était la continuation de la société des *calderari* (V. ce mot). F. H.

Bibl. : Marc Monnier, *la Camorra, notizie storiche*; Florence, 1863.

CAMORS. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Pluvigner; 2,384 hab. La forêt domaniale de Camors (1,138 hect.) sur la lisière de laquelle est situé le village, renferme plusieurs menhirs. A 1 kil. N.-O. de Camors, sur une langue de terre qui s'avance dans l'étang du moulin de la Motte, des ruines d'un château féodal passent pour les derniers vestiges du château de Comorre, détruit par saint Gildas. La seigneurie de Camors appartenait depuis le XIVe siècle à la maison de Lannion. En juin 1795 le bourg fut repris par les républicains aux bandes royalistes. — Commerce de bois.

CAMORTA. Île du golfe de Bengale faisant partie de l'archipel des Nicobar. Bon port sur la côte orientale. Au dernier siècle, les Danois et les Autrichiens essayèrent de s'y établir, mais leurs entreprises sont aujourd'hui complètement abandonnées. M. d'E.

CAMOU (Jacques), général français, né en 1792, mort en 1868. Il entra au service en 1808, à seize ans, devint capitaine en 1823, colonel en 1844, général de brigade en 1848 et général de division en 1852. Il s'est distingué en Afrique, en Crimée et en Italie où il commandait la division des voltigeurs de la garde. Il fut nommé sénateur en 1863.

CAMOU-Cihigue ou SOULE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets-Sorholu; 300 hab.

CAMOU-Mixe-Suhast. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais; 306 hab.

CAMOUFLET (Art milit.). Fourneau de mine à faible charge dont l'explosion ne produit pas d'effet extérieur et dont l'action est dirigée tout entière contre les travaux souterrains de l'adversaire (V. Fourneau de mine). Les camouflets sont surtout utilisés par la défense, qui a intérêt à ne pas compromettre ses propres galeries par l'em-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ploi de charges trop fortes. Ces fourneaux sont établis à l'extrémité de rameaux ou de forages. Pour pratiquer ces derniers on peut employer une machine spéciale, dite *machine à camouflets*, qui se compose essentiellement d'une tarière à laquelle on imprime au moyen d'engrenages un double mouvement de rotation et de translation. La tarière est, en outre, mobile dans un plan vertical de manière à pouvoir être dirigée suivant l'inclinaison voulue. La tige qui la porte est munie successivement d'allonges au fur et à mesure de l'avancement du travail. La machine à camouflets est peu employée aujourd'hui ; on lui préfère soit le trépan simple, soit la grande tarière, soit la barre à mine à rallonges (V. Forage). — On donne le nom de *camouflet contre-puits* à un fourneau établi au-dessus d'une galerie ou d'un rameau de la défense et placé à l'extrémité d'un forage très incliné.

CAMOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau; 106 hab.

CAMOZZI (Gabriele), patriote italien, né à Bergame en 1824, mort le 17 avr. 1869. Patricien de naissance, il consacra sa vie et sa fortune à la démocratie. En 1848, après avoir pris une part importante à la révolution de Milan, il équipa à ses frais la garde nationale mobilisée de son pays et défendit sur les Alpes les frontières des prov. de Bergame et de Brescia. Forcé de se retirer en Piémont avec ses volontaires, il prit place dans l'armée. En 1849, il reçut la mission de harceler avec ses bandes les flancs de l'ennemi. La défaite de Novare le surprit sous les murs de Brescia, où il se maintint encore quelques jours au milieu des Autrichiens. Il réussit à s'ouvrir une voie et ramena ses compagnons sur le sol piémontais. Proscrit par l'Autriche, et frappé d'une énorme taxe de guerre, il eut ses biens séquestrés. Il alla d'abord en Suisse, puis s'établit avec son frère à Gênes, où il se livra à des entreprises commerciales, dont il partageait les bénéfices avec les émigrés. En relations avec Mazzini, il fut expulsé par la police et interné en Sardaigne, mais le général Giacomo Durando ne tarda pas à le faire rappeler. En 1859, quoiqu'il eût eu autrefois le titre de général, il s'engagea comme sous-lieutenant dans les chasseurs des Alpes, devint aide de camp du colonel Cosenz, combattit à Varese et à San Fermo et fut nommé major par Garibaldi. Il quitta l'armée après Villafranca. Il fut élu député par le collège de Trescorre, qu'il représenta jusqu'à la fin. D'abord républicain, il se rallia à la gauche constitutionnelle. Le gouvernement le chargea d'organiser la garde nationale de Palerme : il en était le commandant général lors de l'insurrection de 1866. Blessé au fond du cœur par ces douloureux événements, ruiné par les dépenses qu'il avait faites pour la cause nationale, il mourut subitement, moins de trois ans après, laissant un grand renom de vaillance et d'humanité. F. H.

CAMP. I. Art militaire. — On désigne sous ce nom le terrain sur lequel une armée s'établit dans des baraques, des tentes ou autres abris, pour y stationner plus ou moins longtemps. On peut diviser les camps en trois catégories : les *camps de guerre*, destinés au logement des troupes en campagne, les *camps d'instruction* et les *camps retranchés*.

I. Camps de guerre. — Les camps romains avaient ordinairement la forme d'un carré fermé par un fossé et par un parapet surmonté d'une palissade. Il y avait une porte sur chaque face. La *porte prétorienne* était tournée vers l'ennemi, la porte opposée s'appelait *décumane* et les deux autres étaient dites *principales* de droite et de gauche. Deux rues se coupant à angle droit aboutissaient à ces portes et partageaient le camp en quatre parties égales. Les Romains établissaient leurs camps avec une très grande rapidité; ils les fortifiaient toujours, mais la force des retranchements variait nécessairement avec la durée de leur séjour. Ils campaient dans l'ordre de marche, c.-à-d. que l'avant-garde occupait la partie du camp la plus rapprochée de l'ennemi, appelée *partie supérieure*. Le forum, le logement du général *(prætorium)* et ceux des tribuns militaires se trouvaient au centre; les légions se plaçaient dans la *partie inférieure* (opposée à l'ennemi). Les soldats couchaient sous des tentes de peaux; quelquefois aussi ils construisaient des baraques, comme on le voit dans le récit du siège de Véies. On appelle aujourd'hui *camps de César* les vestiges d'anciens camps romains ou autres qu'on découvre le plus souvent près des voies romaines. Au moyen âge, on oublia les règles du campement, comme celles des autres branches de l'art militaire. Ce ne fut que dans la seconde moitié du xvie siècle que Maurice de Nassau fit revivre les traditions romaines ; il inventa les *camps de huttes* protégés par des retranchements. Les camps des premières armées de Louis XIV se composaient également de huttes, mais ils n'étaient pas fortifiés ; l'infanterie s'y formait en bataille et la cavalerie se plaçait sur les ailes. A la fin de la guerre de la ligue d'Augsbourg, qui se termina en 1697, on commença à remplacer les huttes par de grandes tentes qui étaient transportées avec les bagages (V. Canonnière). Ces *camps de tentes*, qui ne pouvaient convenir qu'à la guerre de positions, furent en usage jusqu'à la Révolution. Les premiers *camps de baraques* furent établis à partir de 1793 pour les troupes chargées de faire un siège ou d'occuper une position défensive ; mais pendant toutes les guerres de la République et de l'Empire, les armées d'opérations eurent recours au cantonnement et au bivouac en plein air ou sous des abris improvisés. C'est aujourd'hui le mode de stationnement normal indiqué par le décret du 26 oct. 1883 sur le service en campagne (V. Bivouac, Cantonnement). « Les troupes, dit l'art. 66, ne sont *campées* que dans des cas particuliers, par exemple, lorsqu'il s'agit d'occuper une position fortifiée, d'assiéger ou d'investir une place forte, sans qu'il soit possible de cantonner. » On voit que notre règlement opposant le mot *bivouac* au mot *camp*, désigne sous ce dernier nom des installations d'une certaine durée, dans lesquelles les soldats sont baraqués ou établis sous de grandes tentes. Aucune règle n'est donnée pour le tracé et l'établissement des camps qui varient nécessairement avec la nature du terrain et de l'opération à exécuter. Pour le bivouac, les bataillons d'infanterie et les régiments de cavalerie se forment en ligne ou en colonne. Les troupes bivouaquées ou cantonnées sont toujours protégées par des avant-postes (V. Avant-postes). En Afrique, on s'établit en carré : l'infanterie occupe les quatre faces; chacune d'elles est couverte par une grand'garde retranchée; dans l'intérieur du carré, on place la cavalerie, l'artillerie, l'ambulance et le convoi. Les soldats couchent sous la tente-abri (V. Tente-abri). Cet objet de campement a été également employé en Europe pendant les guerres du second Empire ; mais depuis 1876 il ne doit plus être emporté que par les troupes opérant hors d'Europe ou en pays de montagnes. Les armées étrangères cantonnent ou bivouaquent comme la nôtre; le règlement allemand du 23 mai 1887 ne parle même pas des camps ; il ne prescrit que le bivouac en colonne par bataillon d'infanterie ou par régiment de cavalerie.

II. Camps d'instruction. — Ce sont des rassemblements de troupes formés en temps de paix ou même au cours d'une campagne, qui ont pour objet de développer leur instruction tactique ou d'expérimenter de nouvelles manœuvres. Le premier de ces camps a été établi par Louis XI en Picardie, en 1479. L'année suivante, il en forma un autre au Pont-de-l'Arche, à trois lieues de Rouen. Ce camp, placé sous le commandement du sire d'Esquerdes, était retranché comme ceux des Romains. 6,000 Suisses, pris parmi les vainqueurs de Charles le Téméraire à Granson et à Morat, y servirent d'instructeurs aux bandes d'infanterie française qui, en 1483, allèrent occuper les garnisons de Picardie et d'Artois. L'idée de Louis XI fut abandonnée par ses successeurs, et il faut arriver à la fin du xviie siècle pour voir reparaître les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

camps d'instruction. Celui de Compiègne, le premier en date et le plus célèbre, fut ouvert en 1698 par Louis XIV qui s'y transporta avec toute sa cour. Ce camp comprenait 60,000 hommes placés sous le commandement du maréchal de Boufflers qui établit son quartier général au village de Coudun. « Le roi avait voulu, dit Saint-Simon, y montrer des images de tout ce qui se fait à la guerre. On fit donc le siège de Compiègne dans les formes, mais fort simplifiées. » Le jour de l'assaut, Louis XIV se tenait sur une hauteur auprès de la chaise à porteurs de Mme de Maintenon; il « était presque toujours découvert et à tout moment se baissait dans la glace pour parler à Mme de Maintenon, pour lui expliquer tout ce qu'elle voyait et les raisons de chaque chose. » Ce spectacle étrange causa un tel étonnement dans l'armée, qu'il « fallut doucement faire taire les officiers et les questions des troupes ». Le roi avait ordonné de déployer un grand luxe; cet ordre fut si bien exécuté que le maréchal de Boufflers et un grand nombre d'officiers se ruinèrent; mais on n'avait jamais vu dans un camp des tables aussi bien servies et des fêtes aussi brillantes. Le camp de Compiègne avait coûté 16 millions au Trésor et n'avait donné que des résultats nuls au point de vue de l'instruction des troupes. Il fut encore ouvert plusieurs fois au XVIIIe siècle, notamment en 1708, 1739, 1764, 1765 et 1767. Ce dernier rassemblement commandé par Ségur, qui fut depuis ministre de la guerre, comprenait 10,000 h.; on y appela pour la première fois les grenadiers royaux créés en 1745. Choiseul venait de décider que les troupes camperaient annuellement à Compiègne et y passeraient la revue du roi, mais cette prescription fut mal observée. D'autres camps avaient déjà été établis à Richemont-sur-Moselle en 1727 et 1732; quelque temps avant la guerre de Sept Ans, on en ouvrit un à Metz; le général Chevert en fit partie. Le camp de Vaussieux, près de Bayeux, et celui de Saint-Omer furent formés en 1778, à la fois par mesure de précaution militaire et pour essayer les nouvelles manœuvres préconisées par Guibert et adoptées par le conseil de la guerre. Le premier était commandé par le maréchal de Broglie et se composait de vingt et un régiments formant onze brigades. Luckner, ancien officier prussien passé au service du roi de France, y fit un jour une mordante critique du luxe déployé par les généraux français; il offrit au duc de Broglie un repas servi dans la vaisselle plate, marquée aux armes de ce maréchal, dont il s'était emparé en 1756, lorsqu'il commandait l'avant-garde de Frédéric II.

Guibert juge sévèrement ces camps d'instruction. « C'étaient, dit-il, uniquement des *camps de parade*; (ceux de Louis XIV); on faisait bonne chère, on manœuvrait pour les dames, on se séparait sans avoir rien appris. Pendant cette paix (après la guerre de Sept Ans), nous formons tous les ans des camps et ils ne sont guère plus utiles. Le temps s'y passe en revues et en exercices de détail; c'est à qui y surprendra le plus adroitement de petits suffrages et de grosses pensions. » On a aussi appelé ces rassemblements des *camps de plaisance*. Les camps de Frédéric II, notamment ceux de Spandau, de Magdebourg et de Potsdam, étaient au contraire organisés avec la plus sévère économie. Le roi y commandait lui-même et faisait exécuter de vraies manœuvres de guerre. Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, on peut citer les camps de Paris et de Soissons (V. Fédérés), le camp de Meudon sous le Consulat et celui de Boulogne, le plus vaste de tous, puisqu'il comprenait trois corps d'armée (V. Boulogne, Grande-Armée). Plusieurs camps d'instruction ont été encore ouverts depuis 1815. En 1828, huit régiments de cavalerie (environ 3,000 chevaux) furent réunis à Lunéville. En 1826 et 1827, des études sur l'attaque et la défense des places furent faites au camp de Saint-Omer. Celui de Compiègne, ouvert en 1837, fut signalé par les essais d'un nouveau système de tentes (V. Tente). Enfin, en 1857, on forma le camp de Châlons qui existe encore aujourd'hui (V. Châlons). Les camps d'instruction ont été presque partout remplacés par les grandes manœuvres. Pourtant l'armée belge se réunit encore à celui de Beverloo, qui comprend habituellement une division; les manœuvres y durent environ trois semaines. En Italie, chaque division d'infanterie a son camp d'instruction formé d'une brigade, de deux escadrons et deux batteries; la durée de l'instruction y est de dix à quarante jours. La cavalerie a également des camps formés de deux ou trois régiments avec une batterie. Mais les troupes qui ont campé prennent ensuite part aux grandes manœuvres d'automne. On peut encore citer le camp d'Aldershott qui sert à l'instruction de l'armée anglaise. E. F.

III. Camps retranchés. — Cette dénomination s'appliquait autrefois à des camps établis sous le canon d'une place de guerre et couverts par un retranchement continu de fortification passagère qui appuyait ses extrémités sur l'enceinte de la place. Plus tard, on l'a étendue aux forteresses entourées d'une ceinture d'ouvrages détachés et destinées à servir de pivots d'opérations et à abriter momentanément, en cas d'insuccès, les armées en campagne. Quelques écrivains emploient également cette qualification pour désigner les positions du moment dans lesquelles se retranche une armée inférieure en nombre pour résister à une attaque enveloppante. Telle fut la position de Plevna occupée par les Turcs pendant la campagne de Bulgarie, en 1877.

Les premiers camps retranchés datent de la fin du XVIIe siècle; c'étaient, à cette époque, de petits camps provisoires pour 10 à 12,000 hommes tirant leur sécurité de la proximité de la place sur laquelle ils s'appuyaient et protégeant en retour cette dernière contre une attaque en règle. Vauban en a recommandé l'emploi dans son traité de la défense et dans celui des camps retranchés; lui-même en a construit sous quelques places du Nord, à Dunkerque, Maubeuge, Givet, etc. En 1698, il posa les principes généraux des camps retranchés modernes à double ceinture dans un mémoire ayant pour titre : *De l'importance dont Paris est à la France*. On s'en tint toutefois aux camps annexes pendant tout le XVIIIe siècle. Les sièges de Mayence (1793), de Gênes (1800) et de Belfort (1814) ayant appelé l'attention sur l'intérêt qu'avait l'assiégé à élargir le plus possible le cercle de ses opérations en s'établissant à l'extérieur de la place, le général Rogniat démontra dans ses *Considérations sur l'art de la guerre* que les places fortes à simple enceinte continue étaient devenues insuffisantes pour la défense des frontières en pays ouvert et qu'il était nécessaire d'y construire de grands camps retranchés composés d'ouvrages à intervalles et susceptibles de contenir 100,000 hommes au besoin. Le type de camp retranché proposé par cet ingénieur comprenait quatre forts permanents établis à 12 ou 1,500 toises de la place et espacés entre eux de 2 à 3,000 toises; dans les intervalles devaient être construits, au moment du besoin, des ouvrages de fortification passagère. Les principes exposés par le général Rogniat pour la transformation des forteresses, après avoir été vivement combattus, notamment par Napoléon Ier, le général Haxo et Choumara, ont fini par être universellement admis. Les premières applications en ont été faites à Coblentz et à Mayence, puis à Lintz, à Vérone, à Ulm et à Anvers. En France, on a construit d'abord le camp retranché de Lyon, puis, en 1840, celui de Paris et en 1867, celui de Metz. La guerre de 1870 mit en évidence la force de résistance de ces grandes positions défensives; aussi, depuis cette époque, la plupart des forteresses de l'Europe ont-elles été entourées d'une ceinture d'ouvrages détachés.

Il est généralement admis aujourd'hui qu'un camp retranché doit comprendre, outre une ligne de forts, un noyau fortifié par une enceinte continue. Cette condition s'est trouvée réalisée dans la plupart des cas par l'utilisa

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion comme noyau central d'une ancienne place forte. Lorsqu'on a à construire de toute pièce un camp retranché, on se contente ordinairement d'une *enceinte de sûreté* suffisante pour arrêter une attaque de vive force, mais incapable de soutenir un siège en règle prolongé. Dans certaines places, cette enceinte se réduit à un simple mur crénelé. Quelques camps retranchés, notamment ceux de Lintz et d'Epinal, ne comportent pas de noyau fortifié. Le général Brialmont recommande d'espacer les forts détachés de 5 à 6 kil. les uns des autres, au maximum, pour leur assurer le bénéfice de la protection mutuelle, et de les placer à 7 kil. environ du noyau central pour mettre les habitants à l'abri du bombardement. Dans la pratique ces distances sont très variables, le choix des emplacements des forts dépendant essentiellement de la configuration du terrain et étant surtout déterminé par la condition de battre efficacement les abords jusqu'à une distance de 2,500 à 3,000 m. Ces ouvrages occupent, en conséquence, presque toujours des positions dominantes d'où ils peuvent étendre au loin leur action. On a cherché à assurer à ces points d'appui principaux de la ligne de défense une grande force de résistance en leur donnant une garnison nombreuse et un puissant armement ; certains forts peuvent contenir 1,500 à 1,800 hommes et une centaine de bouches à feu. On a toutefois reconnu que cette accumulation d'artillerie sur un étroit espace était peu favorable pour lutter avec avantage contre les batteries enveloppantes de l'assiégeant ; aussi préfère-t-on actuellement des ouvrages de dimensions restreintes dans lesquels on ne conserve que les canons du plus fort calibre. L'artillerie mobile est placée à l'extérieur, partie dans des *batteries annexes* installées à proximité des forts et tirant de ce voisinage une protection qui dispense de les retrancher, partie dans des *batteries intermédiaires* ou *fortins* intercalés dans les intervalles des points d'appui principaux. Ces fortins sont des ouvrages fermés susceptibles de résister à une attaque de vive force. Exceptionnellement, certains camps retranchés sont entourés d'une double ceinture de forts ; la ligne extérieure a été ajoutée aux autres ouvrages de construction plus ancienne pour tenir compte de l'augmentation des portées de l'artillerie et éloigner du noyau central les batteries de bombardement au delà de la limite efficace du tir. La place de Paris offre un exemple remarquable de ces défenses accumulées.

II. Histoire. — Camp du Drap d'or (Entrevue du), 7-15 juin 1520. — Il est presque banal de rappeler l'origine de ce surnom donné sur le moment même à la conférence qui, au mois de juin 1520, réunit François Ier et Henri VIII d'Angleterre entre Guines et Ardres. Un luxe extravagant y fut déployé de part et d'autre. Trois cents tentes d'étoffes précieuses couvraient la plaine. Les gentilshommes des

Fêtes du Camp du Drap d'or, d'après les bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde à Rouen.

deux cortèges rivalisaient de faste ; « plus d'un, dit notre vieil historien du Bellay, portaient leurs forêts, leurs prés, leurs moulins sur les épaules ». Quant aux souverains, le drap d'or et d'argent de leurs habits disparaissait sous une pluie de perles et de pierreries. Le but de l'entrevue était la négociation d'une alliance entre l'Angleterre et la France. Les premiers auspices furent favorables. La bonne grâce de François Ier aplanit les obstacles que semait sur les pas des deux princes Wolsey, favori de Henri VIII, secrètement acheté par le jeune empereur Charles-Quint. Mais ces heureux symptômes disparurent après une malencontreuse lutte corps à corps à laquelle le roi d'Angleterre provoqua le roi de France et où celui-ci, oubliant qu'il avait un vaniteux à gagner, commit la faute d'être vainqueur.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Au sortir de l'entrevue du camp du Drap d'or, Henri VIII se rendit à Gravelines afin de regagner ses Etats. Charles-Quint l'y vint trouver et sut si bien faire par sa déférence et ses flatteries que ce fut à lui qu'il accorda son appui dans la lutte séculaire qui allait s'engager entre les maisons de France et d'Autriche. — Une conséquence de ces brillantes fêtes, que Marot a chantées et que reproduisit un artiste du temps dans les bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde à Rouen, fut la rencontre qu'y fit Henri VIII d'Anne Boleyn, alors fille d'honneur de la reine Claude de France et qui devait elle-même s'asseoir un jour sur le trône d'Angleterre. Léon MARLET.

CAMP DE JALÈS. — Rassemblement royaliste dans le Vivarais (1791-1792). Après les événements dont Nîmes avait été le théâtre pendant l'été de 1790, les royalistes du Vivarais et des Cévennes résolurent de prendre des mesures pour commencer la lutte contre la Révolution. Un grand nombre d'entre eux, parmi lesquels M. de La Bastide, chevalier de Saint-Louis, commandant en second des fédérés du Vivarais et son frère l'abbé de La Bastide de la Molette, chanoine d'Uzès, M. de Malbosc, les deux frères Allier, Claude, curé de Chambonas et Dominique, etc., décidèrent de convoquer les gardes nationales du Vivarais dans la plaine de Jalès (Ardèche), sous prétexte de renouveler le serment civique. Vingt mille hommes environ répondirent à leur appel et les instigateurs du mouvement constituèrent un comité du camp de Jalès qui fut un véritable conseil de conspiration. Ils nouèrent des relations avec les royalistes des dép. environnants, Lozère, Aveyron, Gard, etc., et au commencement de 1791 résolurent d'appeler au camp de Jalès les gardes nationales fédérées, dispersées après la cérémonie qui avait servi de prétexte à leur réunion. Ils concentrèrent leurs forces à Saint-Ambroix, pour de là marcher sur Uzès. Il suffit d'une démonstration des troupes légales, que commandait le général d'Albignac, pour dissiper ces rassemblements. Elles vinrent camper à Jalès même où fut arrêté M. de Malbosc. Mais ces premiers événements n'étaient que le prélude d'autres plus graves, la conspiration du comte de Saillans et la prise d'armes de Charrier. Le premier avait pris part à l'affaire du camp de Jalès dans les rangs de la petite armée de d'Albignac. Il avait ensuite émigré, s'était mis en rapport avec les princes d'une part, les anciens membres du comité de Jalès de l'autre. Dans l'été de 1792, il vint en secret s'installer dans le Vivarais, non loin de Jalès. Le 7 juil. il débuta par s'emparer du château de Bannes, mais ce succès n'eut pas de lendemain. Après un brillant engagement près de Saint-André-de-Cruzières, les royalistes furent dispersés et le camp de Jalès réoccupé. Le comte de Saillans fut arrêté dans la commune de Malons, amené aux Vans et massacré. Quant à la prise d'armes de Charrier, bien qu'elle ait compté parmi ses membres beaucoup des affiliés de la conspiration du camp de Jalès, elle se rattache beaucoup moins étroitement à son histoire. Etabli à Nasbinals sur les confins de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal, il eut un moment deux mille hommes autour de lui et s'établit dans Mende. Mais traqué par la levée en masse des départements voisins, il vit ses troupes dispersées après un succès à Chanac. Lui-même fut pris à la ferme du Pré-Grand, près d'Aubrac, condamné à mort et exécuté à Rodez le 17 juill. 1793. Louis FARGES.

CAMP DES TARTARES. — Sobriquet d'une assemblée de 1789, qui se tenait dans les galeries en bois adossées provisoirement aux constructions marchandes, encore inachevées, du Palais-Royal. Le même nom fut appliqué au parti qu'essayèrent de former les frères de Lameth et d'autres députés de la Constituante, qui rêvaient d'associer la démocratie à la royauté, sans oublier la noblesse. H. M.

BIBL. : 1° CAMP DU DRAP D'OR. — *Ordre de la visitation des roys de France et d'Angleterre*, au t. IV, fol. 164-180 des *Monuments de la monarchie française de Montfaucon*; Paris, 1729-33, 5 vol. in-fol. — FLEURANGES, *Mémoires de ce qui s'est passé sous les reignes de Louis XII et François Ier*, ch. LXVII. — M. DU BELLAY, *Mémoires*, éd. Michaud, pp. 431 et 432. — HALL, greffier de Londres, *Chronique*. — Cl. MAROT, *Ballades*, VIII, et *Rondeaux*, XXXIII. — MIGNET, *La Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*.

2° CAMP DE JALÈS. — E. DAUDET, *Histoire des conspirations royalistes du Midi*; Paris, 1881, in-12.

3° CAMP DES TARTARES. — MERCIER, *Tableau de Paris*, éd. Fuchs, t. X, p. 238. — ALEXANDRE DE LAMETH, *Histoire de la Constituante*; Paris, 1828, 2 vol. in-8, t. I, Introduction, et p. 181.

CAMP-APACHE. Colonie militaire aux Etats-Unis (territoire d'Arizona), dans une vallée tributaire du Rio Gila ; établie en 1869 pour contenir les Indiens Apaches.

CAMP ou **DEL CAMPO** (Guillaume), homme de guerre hollandais, né à Saint-Michielsgestel en 1761, mort en 1855. Il prit part aux luttes de l'Indépendance et contribua ensuite à la défense de la Hollande contre l'invasion française. Assiégé dans l'Ecluse, il fut obligé de capituler et fut interné en France. Démissionnaire en 1795, il refusa les grades qui lui furent offerts par Moreau au nom de la République et par Krayenhof au nom du czar, et s'établit en Hollande comme ingénieur civil. Il rentra au service en 1813 comme aide de camp du prince d'Orange et exerça une grande influence sur la réorganisation de l'armée néerlandaise. Il fut pensionné avec le grade de général en 1849.

BIBL. : BOSSCHA, *Neerl. Heldend.*; Leyde, 1844, in-8.

CAMPAGNA. Ville d'Italie d'origine grecque, ch.-l. de circondario de la prov. de principauté citérieure, à 38 kil. E. de Salerne. Evêché. Plantation de mûriers et d'oliviers. Pop. agglomérée : 6,896.

CAMPAGNA-DE-SAULT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire; 255 hab.

CAMPAGNA (Girolamo), dit *da Vergna*, sculpteur italien, né en 1552 à Vérone, mort en 1625 environ. Elève, suivant les uns, de Cattaneo Danese, et de Jacopo Sansovino, suivant les autres, il inonda de ses travaux, presque tous vraiment supérieurs, toutes les grandes villes de l'Italie du nord. On voit de lui à Padoue, dans la basilique Saint-Antoine, un *Saint ressuscitant un enfant ;* à Vérone, sur la façade du palais du Conseil, une *Annonciation;* à Urbin, sur l'escalier du palais, la statue du *Duc Frédéric ;* à Venise, dans l'église des Jésuites, le *Monument du doge Cicogna;* celui du *Doge Loredano* à San Giovanni e Paolo; à San Giuliano, un *Christ mort ;* à San Giorgio Maggiore, un groupe en bronze, le *Sauveur posant le pied sur un globe terrestre que les quatre évangélistes soutiennent.* En bronze également, sur le maître-autel du San Redentore, *Saint Marc et saint François* regardant Jésus sur la croix; enfin, à San Salvatore, une *Madone à l'Enfant.*

CAMPAGNAC. Village des environs de Cransac, dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. d'Aubin, où sont d'importantes mines de houille, qu'une catastrophe a rendues tristement célèbres. Une explosion de grisou, survenue dans la nuit du 2 au 3 nov. 1888, y a fait quarante-neuf victimes. Les couches exploitées font partie du bassin houiller d'Aubin, Decazeville, Firmy et Cransac.

CAMPAGNAC. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau; 1,357 hab.

CAMPAGNAC. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail; 282 hab.

CAMPAGNAC-LES-QUERCY. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-de-Belvès; 902 hab.

CAMPAGNAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac; 286 hab.

CAMPAGNE. I. Art militaire. — A l'époque où la durée des guerres était beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, au temps où celles-ci comprenaient, non pas une série de mois, mais d'années, on appelait campagne le temps pendant lequel, chaque année, les armées se livraient aux *opérations actives*, par opposition à celui où elles demeuraient dans leurs quartiers d'hiver. C'est dans ce

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sens qu'il faut comprendre la définition donnée par le général Bardin : « mesure d'un laps de temps pendant lequel le *campement* et le cantonnement sont possibles ou pratiqués ». De notre temps, malgré la rapidité des opérations qui a supprimé presqu'entièrement les quartiers d'hiver, nous avons vu encore certaines guerres durer plusieurs années ; telles furent, par exemple, celle de Crimée, celle de la sécession des Etats-Unis d'Amérique, la guerre de 1879-1881 entre le Pérou, la Bolivie et le Chili. Cependant l'expression campagne est usitée, de nos jours, couramment comme synonyme de guerre ; mais grammaticalement et militairement parlant, elle n'est juste, dans cette dernière acception, que pour une guerre d'une seule année. On peut donc dire indifféremment la campagne de 1870 ou la guerre de 1870, mais on ne pourrait dire la campagne d'Amérique pour la guerre de sécession. L'expression campagne de Crimée, pour désigner la guerre de 1854 à 1856, devrait être également proscrite.

Jusqu'au XVIIIe siècle, l'époque pendant laquelle étaient développées les opérations actives était définie très exactement, et l'on mettait une sorte de coquetterie chevaleresque à ne point les entamer avant une date tacitement acceptée de tous, amis et ennemis. Au temps de Brantôme « on dressoit l'armée sur la frontière en mars et on finissoit au commencement d'octobre ». Ces époques variaient d'ailleurs dans chaque pays suivant les zones et les climats. Les correspondances militaires des généraux français au XVIIe siècle fourmillent d'indications curieuses à ce sujet : en particulier celles du grand Condé, de Turenne, de Luxembourg. Notamment pour les armées dont les effectifs en cavalerie étaient considérables, on n'ouvrait jamais la campagne qu'à une époque où les fourrages et même les céréales, blé, orge, seigle, avoine, avaient assez poussé pour permettre des approvisionnements suffisants, sur place, pour les chevaux. Quand, au XVIIe siècle, Gustave-Adolphe, Turenne, Torstenson, donnèrent les premiers l'exemple de guerres poursuivies pendant l'hiver, ils passèrent pour des novateurs dangereux dans leur genre et furent généralement blâmés. Mais leurs succès finirent par leur donner gain de cause. L'expression « campagne d'hiver » entra peu à peu dans le langage militaire, et elle a fini par y prendre désormais si bien sa place qu'on ne distingue plus guère les campagnes d'hiver des campagnes d'été, les guerres se poursuivant de nos jours en toutes saisons.

Dans le langage administratif militaire, on entend par *campagne* le droit spécial à une augmentation de retraite ou à certaines distinctions honorifiques comme la Légion d'honneur, conféré par le fait d'avoir assisté à une campagne de guerre. Les campagnes sont de douze mois, c.-à-d. qu'un officier qui a fait une campagne de huit mois, par exemple, dans un pays et de deux mois dans un autre, ne compte qu'une campagne, bien que les deux théâtres d'opération aient été distincts, et distinctes aussi les guerres auxquelles elles appartiennent. Ainsi, par exemple, les officiers français qui ont fait la guerre de 1870-71 contre l'Allemagne, et qui ont assisté ensuite aux opérations contre la Commune, ne comptent qu'une campagne, par la raison que ces deux opérations militaires, bien que très distinctes, ont eu lieu dans une même année (15 juil. 1870–mai 1871). Ceux qui ont fait la guerre contre l'Allemagne seulement ou contre la Commune seulement comptent également une campagne. Les campagnes hors d'Europe comptent double ; mais de même que depuis quelques années un décret a stipulé que les années d'Algérie compteraient comme campagne simple, un autre décret a décidé que la guerre de Crimée (campagne de 1854–55–56), serait réputée comme effectuée hors d'Europe. Le séjour du Tonkin compte comme campagne simple depuis le 1er juil. 1886. L'augmentation de retraite affectée à chaque campagne est de 50 fr.

Service en campagne. — Le service des armées en campagne est actuellement régi en France par une ordonnance du 26 oct. 1883 qui a été substituée à celle de 1832 ; en Allemagne l'ordonnance en vigueur est du 23 mai 1887 *(Felddienst-Ordnung)*. Ces manuels, tous calqués sur le même modèle, donnent des règles générales sur les diverses opérations qu'ont à pratiquer les troupes en campagne, c.-à-d. sur les cantonnements, bivouacs et camps, sur les marches, sur les avant-postes, sur les reconnaissances. L'ordonnance de 1883 est précédée en outre de chapitres relatifs à l'organisation de l'armée en campagne et se termine par une instruction sommaire sur les combats. Ce document, connu généralement dans l'armée française sous le nom de *Service en campagne*, résume les procédés de tactique actuellement employés dans notre pays ; nous analyserons sommairement ici les prescriptions qu'il donne relativement à l'organisation de l'armée en campagne, nous réservant de traiter au mot Tactique les règles militaires fixées pour la conduite des opérations diverses exécutées par les armées en campagne.

D'après l'ordonnance de 1883, le corps d'armée est en France la base de toute formation d'armée. Dès le temps de paix il est pourvu de ses éléments tels qu'ils sont déterminés par les lois d'organisation de l'armée ; il doit être toujours prêt à être mobilisé. En dehors des autres éléments qui entrent dans leur composition, les corps d'armée comprennent normalement deux divisions d'infanterie ; les divisions d'infanterie deux brigades ; les divisions de cavalerie trois brigades ; les brigades deux régiments. Cependant, dans certains cas, il peut être formé des divisions ou des brigades de composition spéciale, laquelle varie avec le but à atteindre. Les régiments de cavalerie non attachés à des corps d'armée sont réunis en brigades ou en divisions destinées à éclairer les armées et à constituer les réserves. En temps de guerre, la composition des armées est réglée suivant les circonstances : la réunion de plusieurs corps d'armée sous un seul chef forme une armée. Lorsque plusieurs armées opèrent sur un même théâtre de guerre, elles sont habituellement réunies sous un commandement unique. Ces hautes fonctions, exercées en vertu d'une commission temporaire de commandant en chef donnée par le président de la République, constituent la charge de généralissime (maréchal de France ou général de division). Le commandant en chef d'une armée ou de plusieurs armées peut, pour le temps qu'il juge nécessaire, constituer les troupes dont il dispose en ailes, centre et réserve, et les commandants de ces unités (qui sont au choix du commandant en chef), peuvent prendre le titre de commandant de l'aile droite, aile gauche, centre, réserve. Les commandants d'aile n'ont aucun droit d'intervenir dans l'administration des troupes réunies sous leurs ordres ; leurs attributions se bornent au commandement et à la direction des troupes dans les opérations et sur le champ de bataille. Les droits, titres et honneurs attachés à la fonction de généralissime ou de commandant d'aile cessent avec cette fonction.

Lorsque plusieurs armées sont réunies sous un même commandement, le chef d'état-major est un maréchal de France ou un général de division qui porte le titre de major-général : il est aidé par des aides-majors généraux ; un état-major d'armées prend le titre de grand état-major général ; une armée a un état-major général. A chaque armée est attaché un état-major des troupes spéciales, artillerie et génie ; quand plusieurs armes sont réunies, il est formé un état-major spécial ou grand état-major général, qui porte le titre d'inspection générale de l'artillerie des armées (Id. du génie). En ce qui concerne l'administration de l'armée, les services administratifs sont dirigés, en campagne, sous l'autorité du commandement : dans une armée par un intendant général, dans un corps d'armée par un intendant militaire. Quand plusieurs armées sont réunies, il est créé au grand état-major général une inspection générale des services administratifs des armées.

Le service de santé, dirigé dans une armée par un médecin inspecteur, dans un corps d'armée par un méde-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cin principal, a également, au grand état-major général, en cas de réunion de plusieurs armées, son inspection générale du service de santé des armées. L'ensemble de ce service comprend le service de l'avant et celui de l'arrière: De l'*avant*, c.-à-d. le service régimentaire, celui des ambulances, celui des hôpitaux de campagne. De l'*arrière*, c.-à-d. de l'hospitalisation sur place et le service de l'évacuation. La *Société française de secours aux blessés* est aujourd'hui autorisée à seconder le service militaire, sous l'autorité du commandement et des directeurs du service de santé. Son intervention aux armées consiste à prêter son concours au service de l'arrière, en ce qui concerne les transports d'évacuation, les infirmeries de gares et les hôpitaux auxiliaires. Ce concours ne peut être étendu ni au service de l'avant, ni aux hôpitaux d'évacuation. La société est représentée, dans chaque armée ou corps d'armée opérant isolément, par un délégué d'armée agréé et commissionné par le ministre de la guerre. L'organisation de l'armée en campagne comprend encore: 1° le service de l'aumônerie des différents cultes, dont les membres prennent place et marchent avec le personnel des ambulances; 2° le service de la trésorerie et des postes, ayant au grand quartier général ainsi qu'à chaque quartier général d'armée, un payeur général, chef de service, un payeur principal adjoint à chaque corps d'armée, un payeur particulier dans chaque division d'infanterie ou de cavalerie; 3° le service de la télégraphie militaire; 4° les transports militaires, le service des chemins de fer et des étapes. Il sera parlé avec plus de détails, aux mots Chemin de fer, Etape, Télégraphie, etc., du fonctionnement de ces divers services aux armées. A. de S.

II. Marine. — En outre de son acception exclusivement militaire, ce mot s'entend, dans la langue maritime, de l'intervalle qui s'écoule entre le moment où le navire armé est mis en rade et celui où, son voyage achevé, il rentre dans le port; un navire envoyé en station dans l'océan Pacifique *fait la campagne du Pacifique;* on distingue d'ailleurs des campagnes d'exploration ou de découverte, des campagnes d'instruction (Ecole d'application des aspirants), des campagnes scientifiques, etc., etc. Au point de vue de la fixation du chiffre de la pension de retraite, les campagnes donnent lieu à des supputations particulières ayant pour objet d'augmenter la durée de l'intervalle réellement écoulé entre l'armement et le désarmement. Telle campagne de deux ans compte pour trois, telle autre pour deux ans et demi, etc. Les officiers de marine ne reçoivent pas (même en temps de guerre), d'indemnité d'entrée en campagne; il leur est fait seulement, au départ de France, des *avances* sur leur solde, avances dont la quotité est basée sur la durée présumée de la campagne. La marine de commerce n'emploie l'expression de *campagne* que dans certains cas particuliers; on dit par exemple : une *campagne de pêche* à Terre-Neuve.

Vivres de campagne ou ration de campagne (par opposition avec la *ration de journalier*, allouée en rade de France). — Ils sont délivrés aux équipages et à tout le personnel embarqué dès qu'on prend la mer; la *farine de campagne* est plus épurée que celle de *journalier;* le vin a un degré d'alcoolisation supérieur; la quantité des assaisonnements est augmentée; le biscuit se substitue au pain à un ou deux repas sur trois, etc., etc. R. D.

CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil; 671 hab.

CAMPAGNE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. du Bugne; 591 hab.

CAMPAGNE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon; 406 hab.

CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Claret; 190 hab.

CAMPAGNE. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan; 1,046 hab.

CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard; 121 hab. L'église a un énorme clocher carré de l'époque gothique.

CAMPAGNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne-sur-Mer, cant. de Guines; 403 hab.

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Hucqueliers; 740 hab. Sur le territoire de cette commune, vestiges du camp romain de Glenne.

CAMPAGNE-LÈS-HESDIN. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, sur un affluent de l'Authie; 1,126 hab.

CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (Sud) de Saint-Omer; 499 hab.

CAMPAGNE-SUR-AUDE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan, stat. de la voie ferrée de Limoux à Quillan; 451 hab. Faisait autrefois partie du Razès et du diocèse civil et religieux d'Alet. Eaux thermales déjà connues et utilisées au XVIIIe siècle, très fréquentées depuis 1860. L'établissement peut recevoir environ 180 malades. — Filature. A. Molinier.

Eaux minérales. — Deux sources émergent à Campagne sur la rive gauche du ruisseau la Rieutort presque au moment où il se jette dans l'Aude. Leurs eaux sont hypothermales, bicarbonatées ferrugineuses faibles, carboniques fortes (Rotureau). Elles s'emploient en boisson (quatre à huit verres par jour), en bains, en douches. Leur effet le plus remarquable consiste dans la guérison des fièvres intermittentes quels qu'en soient le type, le temps depuis lequel elles durent et le pays où elles ont été contractées; ce résultat ne saurait être dû seulement à la faible quantité d'arsenic que renferment les eaux de Campagne. Celles-ci sont encore utiles dans les anémies, les états de faiblesse consécutifs aux maladies graves, les dyspepsies, la gastralgie, la dysenterie chronique, le catarrhe de la vessie, etc. Dr L. Hn.

CAMPAGNE ROMAINE (*campagna di Roma* ou *agro Romano* en Italie). C'est un territoire qui ne forme aucune circonscription administrative et dont les limites sont pour cette raison indécises. Elle s'étend depuis Civitavecchia jusqu'à Terracine, du N.-O. au S.-E.; et entre la mer et l'Apennin de l'O. à l'E. C'est un pays fiévreux, couvert de marécages, susceptible de riches cultures, mais à peu près déserté par les populations à cause des miasmes paludéens qui s'en dégagent. « S'il est vrai de dire qu'en général l'aspect et la nature du sol, les circonstances physiques, les fleuves et les montagnes, en un mot la physionomie d'un pays ne varient pas, cela ne peut s'appliquer à certaines parties de l'Italie et la campagne romaine est du nombre. « Le Tibre lui-même « a ses ruines, » dit Bonstetten. Le rivage de la mer Tyrrhénienne a changé de place; les cascades de l'Anio ne sont plus que des roches muettes et desséchées, le lac de Gabii et celui d'Aricia ont disparu. Les révolutions physiques et l'industrie humaine ont transformé et défiguré ce pays. » (Ern. Desjardins.)

La région située au S. du Tibre est la plus malsaine; elle est connue sous le nom de *marais Pontins*. Jadis vingt-trois cités prospéraient dans cette contrée qui est aujourd'hui mortelle à l'homme. C'était le domaine fertile de la confédération des Volsques. La conquête romaine fit dans ce pays à la fois « la paix et la solitude ». Les patriciens le partagèrent en vastes domaines qu'ils firent cultiver par des esclaves. Ils transformèrent les anciennes terres à blé en pâturages. L'esclave travaillait mal et sans amour de la terre. La nature reprit ses droits. Les canaux d'écoulement des eaux s'oblitérèrent; le marécage remplaça les plaines fécondes et la *malaria* (mauvais air, fièvre des marais) devint le fléau de la campagne romaine. Cependant des travaux importants y furent faits. En 442, av. J.-C., le censeur Appius Claudius traça à travers les marais pontins la *voie Appienne* qui menait de Rome à Terracine: des tombeaux, des monuments, de riches villas la bordaient de part et d'autre; ce fut aux premiers

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps de l'empire la promenade élégante des riches Romains. Mais les canaux de drainage, creusés au temps d'Auguste, et plus tard les grands travaux ordonnés par Théodoric furent inefficaces. Au moyen âge l'*agro romano*, devenu terre de mainmorte, appartenant aux communautés ou aux riches familles patriciennes, fut de plus en plus abandonné. Le pape Pie VI, à la fin du siècle dernier, conçut un plan d'ensemble pour le dessèchement des eaux stagnantes : un grand canal de décharge fut creusé le long de la voie Appienne. Mais les ingénieurs échouèrent. La nappe d'eau resta sur place et la fièvre paludéenne sévit encore sur une étendue de 800 kil. q. La campagne romaine comprend trois zones depuis la mer jusqu'à l'Apennin : 1° La *zone maritime* (la *Maritimma* ou Maremme), qui borde la côte : la terre, formée d'alluvions fécondes, est bordée d'un double cordon de dunes parallèles au rivage et couvertes de broussailles et d'arbustes. Jadis un seul de ces cordons existait, le plus oriental; on y remarque encore de loin en loin la trace des canaux d'écoulement qu'y avaient percés les anciens. Le bourrelet de dunes le plus occidental s'est formé à une époque plus récente et a rendu plus difficile le drainage. Désormais pour obtenir une issue il faut tracer les canaux dans la direction de Terracine. Mais depuis les murs de Rome jusqu'à cette petite ville, la pente est de 6 m. seulement et les canaux doivent aussi traverser de ce côté un cordon littoral de sables. Cette zone maritime est le principal foyer de la malaria dont les ravages se font surtout sentir depuis le commencement de mai jusqu'à la fin d'octobre. 2° La *zone des plateaux*, à l'est de la précédente, est sillonnée de ravins d'érosion remplis d'une infinité de petites sources. Les eaux y ont mis les roches à nu et n'entraînent plus dans la plaine que du caillou et du gravier. L'opération du colmatage est donc inapplicable aux marais Pontins, les fines argiles et les sables ténus ne se déposant plus en assez grande quantité. Toute cette région est souvent couverte d'épais brouillards chargés de miasmes. 3° La troisième zone est formée par les monts Lepini ; l'air y est salubre en général et la lumière très vive. Mais les monts Lepini et les chaînes calcaires qui servent de prolongement à l'Apennin sont perméables et laissent passer les eaux des lacs supérieurs. Le Teverone, affluent du Tibre et le Sacco, tributaire du Garigliano, se déversent ainsi en partie dans les marais Pontins et doublent à peu près la quantité d'eau qui leur est fournie chaque année par les pluies. Dans la saison pluviale, toute la plaine inférieure est inondée. Mais, pendant la plus grande partie de l'année, elle est couverte d'herbes et de fleurs. Ce n'est un désert que par l'absence de villages, et l'on reste étonné qu'une campagne en apparence si riche soit presque sans habitants.

Au nord des marais Pontins, le Tibre constitue un autre danger; en aval de Rome, il divague au milieu des sables. Il a formé de ses alluvions l'*isola sacra*, triste solitude marécageuse. Le vieux Tibre coule au sud et entraîne encore la plus grande quantité des eaux du fleuve : mais de ce côté les progrès du delta sont de 3 m. par an; l'ancienne Ostie d'Ancus Martius est à 6 kil. et demi du rivage, complètement recouverte par des alluvions. Des fouilles entreprises depuis 1855 commencent à mettre au jour cette nouvelle Pompeï. Au nord, les Romains avaient creusé un canal de dérivation du Tibre, et Trajan y avait fait établir un port qui fut désormais pendant toute la durée de l'empire le véritable entrepôt de Rome. Ce canal, peu à peu élargi par le fleuve, est devenu une seconde branche connue sous le nom de Fiumicino. Mais les alluvions ont comblé depuis près de dix siècles le port de Trajan, et les travaux, entrepris à grands frais à la demande de Garibaldi pour constituer un port à Fiumicino, n'ont pas encore abouti. Actuellement toute la campagne romaine depuis Civitavecchia au N. jusqu'à Porto-d'Anzio et Terracine au S. est une immense solitude. La mainmorte n'existe plus; mais la terre n'est pas divisée et reste aux mains de grands propriétaires qui jugent trop coûteux les travaux à entreprendre. On se borne à labourer tous les trois ou quatre ans une faible étendue de ces terres dangereuses, pour le compte d'intermédiaires appelés « marchands de campagne », mais les travailleurs se hâtent de regagner les hauteurs sitôt les semences ou la moisson faite. Le reste du pays est parcouru de loin en loin par des bergers à cheval qui poussent devant eux des troupeaux de bœufs à grandes cornes à demi sauvages et de buffles dangereux. Cependant les Italiens gardent avec raison l'espérance de reconquérir sur les eaux ce riche et fertile domaine : drainer le sol, écouler les eaux en perçant les dunes; surtout planter en grand nombre des arbres au feuillage absorbant comme l'eucalyptus, telle est la méthode scientifique qui s'impose, mais qui ne pourra réussir qu'au prix des plus grands sacrifices. Trois chemins de fer traversent actuellement ces parages et relient à Rome Civitavecchia, Fiumicino et Porto-d'Anzio. Les beaux palais échelonnés sur la côte d'Ostie à Nettuno et d'où l'on a tiré les merveilleux morceaux de sculpture qu'on appelle le *Gladiateur* et l'*Apollon du Belvédère* sont à demi enfouis dans les dunes ou atteints par la mer. Les tombeaux artistiques, le cirque de Maxence, le columbarium de Cecilia-Metella, le champ sacré des Horaces, la villa des Quintilius et tant d'autres ruines célèbres éparses le long de la voie Appienne attirent les touristes. Quelques *osterie* ou cabarets de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne de Rome et quelques fermes en ruines coupent seules la monotonie d'une plaine toujours couverte de hautes herbes, mais sans arbres. « On sent, dit M. Taine, qu'une grande population a vécu là, qu'elle a retourné et manié le sol, qu'elle l'a peuplé de ses bâtisses et de ses cultures, qu'aujourd'hui il n'en subsiste plus rien, que ses vestiges eux-mêmes ont disparu ; que l'herbe et le sol ont fait pardessus eux une nouvelle couche ; et l'on éprouve le sentiment d'angoisse vague que l'on aurait au bord d'une mer profonde, si, à travers l'abîme des eaux immobiles, on démêlait, comme en un songe, la forme indistincte de quelque énorme cité descendue sous les flots. » Mais la campagne romaine reste malgré ses dangers un lieu de contemplation cher aux artistes. Les Romains eux-mêmes dans leurs « vignes » ou dans les villas situées sur les hauteurs n'ont jamais manqué de pratiquer les vues les plus larges sur ces beaux et calmes horizons. « Il y a des choses antiques qui n'ont pas changé jusqu'à nos jours : c'est l'éclat de la lumière, la beauté et la sérénité du ciel. Les admirables montagnes qui encadrent le paysage romain offrent à peu près le spectacle qu'elles présentaient il y a trente siècles... Elles sont ce qu'elles furent et seront toujours, merveilleuses de lignes, de masse, de couleur, et forment au N. et à l'E. un immense théâtre dont les vastes gradins sont des sommets étagés. » (Ampère.)

« La campagne romaine est nue, mais elle a une imposante sévérité : les longues rangées d'arcades des aqueducs en ruines lui prêtent une singulière majesté. De quelque côté qu'on la regarde, les plans successifs et les lignes d'arête dessinent des contours harmonieux que font valoir la pureté de l'atmosphère, transparente malgré la légère vapeur qui estompe les forêts, et la nuance chaude des tons de l'horizon à l'heure où le soleil incline vers la mer; c'est en se tournant vers les monts Albains qu'on jouit réellement de cette beauté. En la contemplant on pense aux paysages classiques du Poussin. » (Levasseur.)

Deux lois ont été portées par le gouvernement italien pour l'amélioration de l'*agro romano* : l'une est du 11 déc. 1878, l'autre du 8 juil. 1883. Suivant la loi de 1878, les travaux doivent comprendre : 1° le dessèchement des marais et des étangs d'Ostie, de Maccarese, du lac des Tartarei, des étangs de Stracciacappe, des bas-fonds de l'Almone, de Pantano et de Baccano et de tous

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les autres endroits marécageux qui réclameraient des travaux extraordinaires; 2° la captation des sources et l'épandage systématique des eaux pluviales au moyen d'une canalisation régulière et complète recueillant dans tout le reste du territoire toutes les eaux même celles du sous-sol; 3° l'amélioration agricole des terrains compris dans une zone d'environ 10 kil. du centre de Rome fixé au milliaire d'or du forum. L'art. Ier de la loi de 1883 déclare obligatoire pour tous les propriétaires l'amélioration desdits terrains. Voici au 31 déc. 1886 l'état des travaux entrepris dans les étangs d'Ostie et de Maccarese, dans les marais Pontins et dans la vallée de l'Almone (V. *Annuario statistico italiano*, 1887-88, p. 1,018-1,019) :

	SUPERFICIE DES TERRAINS		RÉGION ASSAINIE	
	à améliorer.	améliorés à la fin de 1886.	Superficie.	Population approximative.
	hect.	hect.	hect.	hab.
Etangs d'Ostie et de Maccarese.	6.217		100.000	260.000
Marais Pontins.	30.135	7.000	78.150	55.000
Vallée de l'Almone.....	1.500	1.500	1.500	2.000

On peut espérer que le gouvernement italien et la science contemporaine trouveront les moyens d'assainir et de repeupler ce beau pays. H. VAST.

BIBL. : Christ. MÜLLER, *Roms Campagna*, dans *Beziehung auf alte Geschichte, Dichtung und Kunst*; Leipzig, 1824, 2 vol.— Ant. NIBBY, *Viaggio antiquario ne' contorni di Roma*; Rome, 1819, 2 vol. — FULCHIRON, *Voyage dans l'Italie méridionale*; Lyon, 1840, 5 vol. — Ern. DESJARDINS, *Essai sur la topographie du Latium*; Paris, 1854, in-4. — Comte DE TOURNON, *Etudes statistiques sur Rome et la partie occidentale des Etats romains*; Paris, 1860, 2 vol. in-4. — J.-J. AMPÈRE, *l'Histoire romaine à Rome*; Paris, 1863, 4 vol. — TAINE, *Voyage en Italie*; Paris, 2 vol. in-8, 1872.— Raf. PARETO, *Relazione sulle condizioni agrarie ed igieniche della campagna di Roma*; Florence, 1872. — G. BOISSIER, *Promenades archéologiques*: Paris, 1880, in-12. — WERNER-LOMBART, *Die römische Campagna*; Leipzig, 1868. — G. TOMASETTI, *Della Campagna romana*, dans *l'Archivio della società romana di storia patria*, 1887-1889.

CAMPAGNOL. I. ZOOLOGIE. — (Mam. — *Arvicola*). Genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs et de la famille des *Muridæ* (V. RAT), créé par Lacépède (1803) et devenu le type d'une importante sous-famille qui présente les caractères suivants : molaires à racines peu développées ou nulles, allongées, formées de prismes triangulaires alternes, de telle sorte que la figure de la couronne présente des zig-zags (et non des îlots en 8 de chiffre ou des tubercules tronqués, comme chez les Rats). — Les Campagnols ressemblent du reste beaucoup extérieurement aux véritables Rats, dont ils diffèrent par leur queue *poilue*, de longueur moyenne ou courte, leurs oreilles courtes ou médiocres, leur museau plus épais et arrondi. Mais leurs dents si différentes indiquent un tout autre régime, et en effet toutes les espèces se nourrissent de préférence de matières exclusivement végétales, tandis que les Rats sont omnivores. — Cette sous-famille, très nombreuse en espèces, est propre à l'hémisphère nord du globe (régions paléarctique et néarctique) : elle comprend les genres suivants : Ondatra (*Fiber*, G. Cuvier), Lemming (*Myodes*, Pallas) et Campagnol (*Arvicola*), propr. dit, ainsi que les genres ou sous-genres qui en ont été démembrés. Nous ne traiterons ici que du g. Campagnol proprement dit (V. ONDATRA et LEMMING).

Les Campagnols (*Arvicola*) présentent les caractères que nous venons d'indiquer. Suivant leurs formes, qui sont tantôt assez élancées comme celles des Rats, des Souris et des Mulots, tantôt beaucoup plus ramassées, comme celles des *Rats-Taupes* (V. ce mot), on les a subdivisés en plusieurs sous-genres qui présentent quelques particularités correspondantes dans la dentition. Le nombre et la forme des replis d'émail qui forment des zig-zags sur la couronne des dents, servent à la distinction des genres et des espèces. Chez toutes, le canal intestinal est très long, pourvu d'un vaste cæcum, ce qui explique la voracité de ces animaux et leurs dégâts. Nous traiterons surtout des espèces indigènes de notre pays qui sont assez nombreuses (cinq ou six). — Le s.-g. *Évotomys* (Coues, *Myodes*, Lataste) est celui qui se rapproche le plus des véritables Souris par ses formes et la constitution de ses dents qui ont des racines rudimentaires à l'âge adulte ;

Fig. 1. — Campagnol roussâtre, Arvicola rutilus (Var. Nageri).

les oreilles sont bien développées, la queue aussi longue que la moitié du corps et les pieds postérieurs ont des tubercules. Le type est le *Campagnol roussâtre* (*A. rutilus* Pallas), plus connu en France sous le nom d'*A. glareolus* (Schreber). Il a la taille de la Souris ou du Mulot et sa couleur est ordinairement d'un roux vif sur le dos, blanchâtre sur le ventre et sur les pieds. C'est le *Campagnol des prés*, *des sables*, etc., de beaucoup d'auteurs. Il habite toute la France. Ses mœurs sont plus vagabondes et moins fouisseuses que celles du Campagnol ordinaire (*A. arvalis*). Il fréquente les prairies au bord des rivières, les jardins et les taillis et ne se construit pas de terrier, se contentant le plus souvent d'un trou ou d'une crevasse naturelle dans les pierres et les rochers. Il se nourrit indifféremment de fruits et de racines qu'il préfère aux grains, sans dédaigner les insectes et les vers. Son nid, placé dans un trou au niveau du sol et caché dans l'herbe, est garni de foin et de mousse : il y a de quatre à huit petits et trois ou quatre portées par an. Dans le Midi, il habite les prairies au bord de la mer. — Les régions montagneuses de l'E. et du S.-E. de la France possèdent une variété de cette espèce longtemps considérée comme espèce distincte (*A. Nageri* Schinz, ou *A. bicolor* Fatio) ; ses teintes sont plus tranchées : roux marron sur le dos, gris sur les flancs, blanc en dessous. Dans le Jura, les Alpes et la Provence on le trouve jusqu'à 2,000 m. d'alt., et il habite aussi les vallées. — Cette espèce, d'après les recherches d'Elliot Coues, aurait une dispersion géographique très étendue et habiterait non seulement l'Europe et la Sibérie, mais encore l'Amérique du Nord (*A. Gapperi* ne serait qu'une variété de l'espèce). Le type circumpolaire décrit par Pallas (*A. rutilus*) et qui se montre identique dans les régions polaires des deux continents relie ces variétés américaines aux variétés européennes (*A. glareolus*, *A. Nageri*, etc.), qui leur correspondent sous la même latitude.

Le plus grand des Campagnols de France est le *Rat d'eau* ou CAMPAGNOL AMPHIBIE (*A. amphibius* Pallas), type du s.-g. *Hemiotomys* (Sélys), *Arvicola* (Lataste), ou *Paludicola* (Blasius). Les formes sont plus lourdes que celles du précédent et la taille comparable à celle du

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Rat noir ; il y a cinq tubercules aux pieds postérieurs. Le pelage est d'un brun gris teinté de roux. Il habite des terriers peu compliqués au bord des cours d'eau et des étangs : c'est un réduit unique tapissé d'herbes qu'une galerie à fleur d'eau fait seule communiquer avec l'extérieur. Il nage et plonge aisément et s'éloigne peu du bord des eaux, se nourrissant de racines, de bulbes de glaïeuls et d'iris, de frai de poisson, de grenouilles et d'insectes : il s'attaque même à des poissons de grande taille. Les *A. terrestris*, *A. musiniani*, etc., ne sont que des variétés du Rat d'eau, propres au midi de la France et à l'Italie.

Le s.-g. *Arvicola* propr. dit (*Microtus* de Lataste), caractérisé par ses pieds postérieurs à six tubercules, avec des formes plus ramassées que celles des précédents et des habitudes essentiellement fouisseuses, compte au moins deux espèces en France. — La première, que l'on place quelquefois dans le même sous-genre que le Rat d'eau, est le Campagnol des neiges (*A. nivalis* Martins), à pelage bicolore, grisâtre en dessus, blanchâtre en dessous, quelquefois entièrement d'un gris très pâle, est une espèce essentiellement montagnarde, propre au sud de la France, où elle habite les Alpes et les Pyrénées, s'élevant jusqu'à 4,000 m. au-dessus de la mer, c.-à-d. à la limite des neiges perpétuelles ; c'est même le seul mammifère que l'on rencontre à cette altitude. Il se creuse un terrier assez compliqué s'ouvrant par un ou plusieurs trous circulaires : les galeries irrégulières et ramifiées aboutissent à un cul-de-sac garni de foin et de feuilles. On n'y trouve jamais de provisions. Ce Campagnol se nourrit de plantes alpestres (*Geum*, *Potentilla*, *Ranunculus*, *Aconitum*). Dans les auberges des sommets il remplace notre Souris domestique et commet les mêmes dégâts ; on le rencontre aussi dans les huttes abandonnées ou les cavernes qui servent d'abri momentané aux touristes. Il pullule au point de détruire, en une seule nuit, les provisions de bouche que l'on n'a pas mis à l'abri de sa voracité. — Une variété assez distincte par ses mœurs est l'*A. Lebrunii* (Crespon) ou *A. leucurus* (Gerbe), à teintes plus claires, presque blanches, avec les oreilles noirâtres, qui habite la Provence, du bord de la mer jusqu'à 2,000 m. et plus, menant une vie vagabonde et se logeant dans les tas de pierres et les vieux murs sans construire de terrier. — Le Campagnol des champs (*Arvicola arvalis* Pallas), dont *A. agrestis* (Linné) ne diffère vraisemblablement pas, est le type de ce s.-g. et du genre tout entier. Ses formes sont plus ramassées, ses oreilles et sa queue plus courtes que celles des précédents : il est fauve, teinté de gris avec une ligne jaunâtre sur les flancs, et le ventre et les pieds blancs. De même que le précédent sa taille est comparable à celle de la Souris ou un peu plus forte. Il se multiplie quelquefois très rapidement et ses dégâts l'ont rendu tristement célèbre. Il se plaît surtout dans les champs cultivés, où il exerce ses ravages. Son terrier débouche par plusieurs ouvertures reliées à la surface du sol par des sentiers battus : on trouve, en hiver, de ces ouvertures jusque dans les granges et dans les écuries. En hiver, il se nourrit des provisions qu'il porte sous terre. Il est très sociable, et dans les prairies ses terriers se comptent par milliers : les années de sécheresse sont favorables à sa multiplication ; la pluie et les inondations, au contraire, lui sont fatales. Son nid est placé non dans le terrier, mais à fleur de terre, dans une épaisse touffe d'herbe : ce nid sphérique n'a qu'une seule ouverture et rappelle celui du Rat nain. Il y a six portées par an de quatre à six petits chacune, et ceux-ci se reproduisent dès l'âge de deux mois, ce qui explique leur multiplication rapide quand la saison est favorable. La disette le force souvent à des migrations en masse dont l'histoire a gardé le souvenir. — Une dernière espèce française est le type du g. *Microtus* (Sélys), *Terricola* (Fatio), ou *Pitymys* (Mac Murtrie et Lataste) : c'est le Campagnol souterrain (*A. subterraneus* Sélys), le plus fouisseur de tous les Campagnols. Ses formes sont ramassées, presque *talpoïdes* (comme celles des Rats-Taupes), les oreilles très courtes, cachées par les poils, les yeux

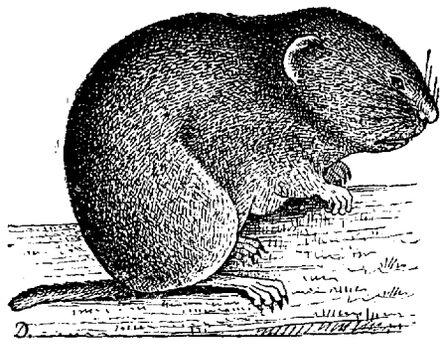

Fig. 2. — Campagnol souterrain, Arvicola subterraneus (V. incertus).

petits, la queue plus courte que le tiers du corps ; il y a cinq tubercules aux pieds postérieurs. Sa taille est inférieure à celle du précédent. La couleur est foncée, d'un gris noirâtre. Les galeries qu'il creuse, souvent très étendues, lui servent son seulement de gîte mais encore d'abri pour aller à couvert comme la Taupe, à la recherche de sa nourriture : c'est ainsi qu'il attaque les racines de carotte, de céleri, d'artichaut dont il fait provision. Il préfère par suite les prairies humides et les jardins potagers, et on le trouve rarement dans les sols sablonneux. Comme la Taupe, il creuse avec une grande rapidité et sa démarche au grand jour est hésitante et embarrassée. Son terrier est compliqué, à quatre ou cinq galeries avec deux cavités plus spacieuses servant l'une de magasin, l'autre de chambre de repos. Il amasse quelquefois jusqu'à deux kilog. de bulbes de liliacées. Le nid de la femelle est sous terre et distinct de la chambre de repos. — Les *A. gerbei* (de l'Isle), *A. selysii* (Gerbe), *A. pyrenaïcus*, *A. Savii* et *A. incertus* (Sélys) ne sont que des variétés méridionales de cette espèce.

De nombreuses espèces de Campagnols appartenant aux divers sous-genres que nous venons de signaler et à d'autres encore (*Lasiopodomys*, *Chilotus*, *Pedomys*, *Synaptomys*, etc.) vivent dans le nord-est de l'Europe, le nord de l'Asie (Sibérie, Chine, monts Himalaya) et

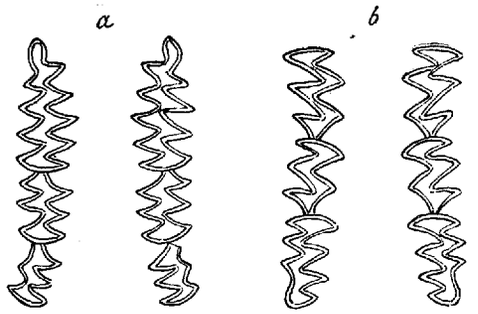

Fig. 3. — Dessin de la couronne des dents molaires d'Arvicola arvalis : a, mâchoire supérieure ; b, mâchoire inférieure.

l'Amérique du Nord. — A l'état fossile le g. *Arvicola* ne se montre guère avant l'époque post-pliocène (quaternaire) : les prétendues espèces tertiaires signalées par divers auteurs appartiennent à d'autres genres et même à d'autres familles : tel est l'*A. gigantea* (Bravard), de l'Amérique du Sud, type du g. *Procavia* (Ameghino) de la famille des *Caviidés* (V. ce mot). Dans le diluvium et

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

les cavernes quaternaires d'Europe les débris de Campagnols ne sont pas rares : la plupart appartiennent aux espèces actuelles.

Les Campagnols peuvent être rangés parmi les animaux les plus nuisibles à l'agriculture. C'est le Campagnol des champs (*A. arvalis*) qui est le plus connu sous ce rapport, en raison de sa multiplication extrême dans les années sèches, lorsque plusieurs générations pullulent sans que le nombre des petits soit réduit par les pluies et les inondations. — Le Campagnol souterrain est également nuisible, surtout aux cultures potagères, en attaquant les racines (carottes, etc.), par leur pointe et leur chevelu : la plante s'étiole et meurt. On détruit l'animal à l'aide des pinces à taupes. — Enfin le Campagnol roussâtre s'attaque de préférence aux jeunes arbres des forêts, surtout aux mélèzes : il grimpe au tronc pour atteindre les bourgeons, et pendant l'hiver, il ronge l'écorce. On le détruit par les moyens déja indiqués pour les autres espèces. E. Trouessart.

II. Economie rurale. — Les campagnols font subir à l'agriculture des pertes considérables, d'autant plus qu'ils se reproduisent avec une fécondité prodigieuse. En 1801, la première grande invasion des campagnols, qui s'étendit de l'E. à l'O. de la France fit, dans quinze communes seulement du dép. de la Vendée, pour plus de 3 millions de francs de dégâts. Aussi, depuis longtemps, les agriculteurs se sont-ils préoccupés des moyens de détruire ces terribles rongeurs. Les procédés employés sont l'empoisonnement, l'asphyxie et les pièges. En ce qui concerne les substances toxiques, il faut citer les grains de blés imprégnés d'une dissolution arsenicale de 8 gr. d'arsenic par litre d'eau. La pâte phosphorée est employée soit avec du grain, soit avec des tranches de pain ou de carottes. On prépare cette pâte en faisant fondre 500 gr. de graisse à laquelle on ajoute 1 gr. de phosphore blanc, on y mêle ensuite de la farine en quantité suffisante pour obtenir une pâte de moyenne consistance. Mais ces substances ont le grave inconvénient d'être toxiques pour tous les animaux ; voici une composition qui constitue un poison foudroyant pour les campagnols, rats, souris, etc., et inoffensives pour tous les autres animaux, chiens, chats, etc. : poudre de scille, 75 gr. ; sucre en poudre, 25 gr. ; essence de fenouil, quelques gouttes pour aromatiser. Une pincée de cette poudre, mélangée avec de la graisse, du beurre ou du fromage. — Lorsqu'une inondation subite envahit les prairies dont ces animaux ont percé le sol en tous sens, on voit souvent les levées et les collines voisines couvertes de bandes serrées de campagnols cherchant leur salut dans la fuite : il est alors facile de les détruire au passage. En temps ordinaire les labours sont employés pour couper leurs garennes, surtout à l'époque où les petits ne peuvent encore quitter le nid : deux ou trois personnes suivent la charrue pour assommer la mère et les jeunes.

L'asphyxie est employée depuis fort longtemps, on la met en pratique à l'aide des vapeurs d'acide sulfureux que dégage le soufre en brûlant. On emploie pour cela des soufflets à enfumer, le plus employé est celui de M. Delaplace de Reims, imaginé en 1882 (V. Soufflet). On a aussi proposé le sulfure de carbone mis dans le sol soit à l'aide d'injecteurs, soit sous forme de capsules. Quant aux pièges, ils sont très nombreux : ceux qui ont donné les meilleurs résultats sont les pots en terre cuite vernissés à l'intérieur, ils ont 15 centim. de diamètre et 30 centim. de profondeur ; on les place dans les dérayures des champs envahis, l'ouverture étant à fleur de terre et on les remplit à moitié d'eau. Pendant leurs excursions nocturnes, les campagnols tombent dans ces pots et s'y noient. En 1872, un agriculteur des Ardennes a détruit de cette manière, en une seule nuit, 633 campagnols avec 100 pots. Ce moyen est un des plus employés. Quant aux vapeurs asphyxiantes, leur emploi est assez délicat, car il peut entraîner la destruction des plantes cultivées lorsque leur application n'est pas faite avec tous les soins désirables. A. Larbalétrier.

Bibl. : Sélys-Longchamps, *Etudes de Micromammalogie ;* Paris, 1839. — Du même, *Essai monographique sur les Campagnols des environs de Liége*, 1836, avec *post-scriptum*, 1862. — Blasius, *Naturgeschichte der Saügethiere Deutschlands*, 1857. — Gerbe, *Vertébrés nouveaux pour la faune de Provence*, 1852 ; — *Description de trois esp. du g. Campagnol*, 1852 ; — *Observations sur l'Arvicola incertus* (*Rev. et mag. de Zoologie*, 1853-54). — Fatio, *Campagnols du bassin du Léman*; Bâle, 1867, et *Faune de Suisse*, t. I, 1869. — E. Trouessart, *les Petits Mammifères de la France* (*Feuille des Jeunes Naturalistes*, 1881-82), et *Faunà des Mammifères de France ;* Paris, *Musée scolaire Deyrolle*, 1885. — E. Coues et Allen, *Monograph of North-American Rodentia ;* Washington, 1877. — Lataste, *Introduction a l'étude des Campagnols de France* (*le Naturaliste*, 1883). — Du même, *Observations sur quelques esp. du g. Campagnol* (*Annali del Museo di Genova*, 1887). — Du même, *Revue systématique des Campagnols de Sibérie par Poliakoff, Analysé avec annotations critiques* (*Ann. Mus. di Genova*, 1884). — A. Milne-Edwards, *Recherches sur les Mammifères* (de Chine et de Mongolie); Paris, 1871. — V. aussi les voyages de Pallas, en Russie et en Asie (Glires, 1778), de Radde, en Sibérie (1862), de Schrenck, à l'Amour (1858), de Middendorf en Sibérie (1853), de Blanford en Perse (1876), etc. — Sterndale, *Mammalia of India* (1884). — H.-P. Blackmore et E.-R. Alston, *On Fossil Arvicolidæ* (*Proc. Zool. Soc. London*, 1874).

CAMPAGNOLA (Les). Famille d'artistes et de lettrés padouans dont la biographie est encore peu connue et qui paraissent avoir occupé une certaine place dans l'école vénitienne du xve et du xvie siècle.

Girolamo Campagnola. Il est le premier du nom ; mais sa vie et ses travaux restent enveloppés de mystère. Bien que Vasari fasse de lui un peintre élevé à l'école de Squarcione, Girolamo paraît avoir été un lettré et un amateur d'art plutôt qu'un véritable artiste. La date de sa naissance et celle de sa mort sont inconnues. Il est certain toutefois que son existence s'est prolongée pendant les premières années du xvie siècle, puisque Jacopo Morelli, l'ancien garde de la bibliothèque de Saint-Marc, a vu de lui une lettre écrite à Venise en 1514 et adressée à Cassandra Fedele, supérieure du couvent des Hospitalières. Le même écrivain mentionne en outre un panégyrique daté de 1515 et inspiré à Girolamo par la mort du capitaine Bartolommeo d'Alviano qui avait prêté son concours aux troupes françaises à la journée de Marignan. Les érudits italiens citent aussi plusieurs opuscules dus à la plume du premier des Campagnola. *Scripsit libellos quosdam*, dit Scardeone dans son livre sur les antiquités de Padoue. On doit malheureusement considérer comme perdue une lettre latine que Girolamo Campagnola avait écrite à Niccoló Leonico Tomeo et dans laquelle il avait groupé quelques informations sur les peintres de l'ancienne école padouane. Vasari semble en avoir connu le texte, car il l'invoque à diverses reprises, notamment dans ses notices sur Mantegna et sur Carpaccio. Il faut renoncer à l'espoir de retrouver cette lettre à jamais égarée. On le voit, les travaux dont nous parlent les biographes sont tous des travaux littéraires, et l'abbé Zani se demande avec une perplexité bien compréhensible si le nom de Girolamo Campagnola ne doit pas être effacé de la liste des artistes.

Giulio Campagnola, peintre et graveur, fils du précédent. Il est né à Padoue vers 1482. La date de sa mort est ignorée. Dès son enfance, il montra des aptitudes exceptionnelles pour les arts et pour tous les exercices de l'esprit. Dans une lettre de 1494, on voyait Girolamo s'applaudir des constants progrès que faisait l'adolescent, alors à Vérone auprès de lui. Cette jeunesse laborieuse ne fut pas sans résultats. D'après un texte que rapporte l'ancien bibliothécaire de Saint-Marc, Giulio savait le latin, le grec et l'hébreu ; il était poète, sculpteur, chanteur, instrumentiste ; enfin, il faisait de la peinture. En 1498 il fut appelé à la cour de Ferrare. Morelli a vu de lui un sonnet sur la mort de Jules II. Giulio vivait donc encore en 1513. Sur les œuvres de l'artiste, nous n'avons que de rares renseignements.

© 2007 Lyon — Editions Les passerelles du temps — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Vasari, dont la précision n'est pas la qualité essentielle, se borne à dire que Giulio, fils de Girolamo, a peint, miniaturé et gravé sur cuivre beaucoup de belles choses à Padoue aussi bien qu'en plusieurs autres villes. Son talent de miniaturiste est constaté par un document contemporain. Au commencement du xvie siècle, le voyageur anonyme (M. A. Michiel) dont J. Morelli a publié les notes, pouvait admirer à Padoue, chez Pietro Bembo, deux miniatures sur parchemin : l'une représentait une femme nue copiée d'après Giorgione, l'autre une femme arrosant un arbrisseau, imitation d'un type fourni par Benedetto Diana. Le Louvre ne possède rien de Giulio Campagnola, mais M. Louis Galichon conserve un dessin très caractéristique, un *Saint Jean-Baptiste*, austère comme un Mantegna. C'est l'œuvre d'un maître à peine affranchi des sévérités du xve siècle. Ce dessin, dont le paysage a été terminé par Domenico Campagnola, a été gravé par Giulio lui-même, car, ainsi que Vasari l'a dit avec raison, l'artiste padouan a fait œuvre de chalcographe. On recherche particulièrement une de ses estampes représentant *l'Enlèvement de Ganymède*. Mais Giulio, dont une mort prématurée a peut-être abrégé la vie, a peu travaillé. D'après Mariette, son œuvre se réduirait à quelques pièces. Bartsch en a catalogué huit. De nouvelles recherches ont permis à Emile Galichon d'élever à quatorze le nombre de ces gravures qui empruntent certains de leurs éléments à Albert Durer.

Domenico Campagnola, peintre et graveur, né à la fin du xve siècle. Il vivait encore en 1543, d'après Lanzi qui ne fournit aucune preuve à l'appui de son assertion. On ne sait pas quel lien de famille a pu exister entre les deux Campagnola (Girolamo et Giulio) et Domenico qu'on sait avoir été, au temps de sa jeunesse, le collaborateur de Titien. S'il est vrai, comme l'a dit Zani, qu'il reste de lui une rare estampe où sa signature est suivie du mot *Patavinus* en abrégé, Domenico serait né à Padoue, et Ticozzi se tromperait en le qualifiant de Vénitien. Enfin on lui a même contesté la propriété de son nom de Campagnola. Ce nom serait celui de son maître Giulio et Domenico l'aurait conservé, en vertu d'un usage dont on connaît de nombreux exemples. Quoi qu'il en soit, il est certain que Domenico s'est formé à Padoue et qu'il y a passé la première partie de sa vie. C'est dans cette ville qu'il a rencontré Titien, dont il devint bientôt le collaborateur. Titien était arrivé à Padoue vers 1509 : il y peignit d'abord la façade du palais d'Alvise Cornaro. Or, il existe au revers d'un dessin que possède l'Académie de Dusseldorf une inscription originale dans laquelle Titien, mettant sa comptabilité en ordre, enregistre le paiement d'une somme pour le solde d'une dette contractée vis-à-vis de Domenico Campagnola en raison de l'aide que ce dernier lui a prêtée pour les peintures de la façade de la casa Cornaro. Cette note ne porte malheureusement aucune date, mais on y peut voir la preuve que, malgré sa jeunesse, Domenico savait déjà obéir à la pensée du maître.

Deux ans après, les deux peintres associèrent encore leur pinceau dans une commune entreprise. Au siècle dernier, l'amateur Crozat possédait un dessin de Domenico. Au revers du papier se lisait une inscription autographe dont Mariette nous a conservé le texte. Domenico y disait qu'en 1511 il avait peint à fresque en compagnie de Titien dans la scuola del Carmine, et que, le 24 sept. de la même année, ils étaient entrés ensemble à la scuola de Padoue, c.-à-d. à celle du Santo. Le jeune artiste considérait évidemment comme un honneur d'avoir été jugé digne de travailler à côté de Titien et, en effet, cette collaboration implique de sa part un talent réel, car le peintre de Cadore eût refusé le concours gênant d'un novice.

Il serait curieux de savoir si, après le retour de Titien à Venise, Domenico Campagnola resta fidèle à sa première manière. On est tenté de croire à une erreur lorsqu'on lit dans les notes de l'anonyme de J. Morelli que l'artiste avait peint au plafond d'une salle du palais Cornaro, à Padoue, diverses têtes d'après les dessins de Raphaël. Cette infidélité au style de Titien est absolument invraisemblable et on est autorisé à penser que l'artiste désigné par l'écrivain sous le nom de Domenico Veneziano n'est pas notre Campagnola. Il est juste de dire d'ailleurs que les peintures de Domenico sont très rares et que la critique moderne n'est pas encore très sûre de les distinguer. Ainsi il existe au musée de Dresde une grisaille (n° 285 du catalogue de 1800) représentant la *Libéralité*, sous la figure d'une femme assise sur un trône et distribuant de l'argent. Cette allégorie, longtemps attribuée à Campagnola, ne serait pas de lui, mais d'un élève de Bonifazio. Tel est du moins le sentiment du sénateur Morelli qui connaît bien l'école vénitienne et qui a relevé tant de suppositions hasardeuses dans les inventaires des musées de l'Allemagne. Des erreurs analogues se sont produites en ce qui concerne les dessins de Domenico. Ces dessins ne sont pas rares. Ils représentent ordinairement des paysages animés de figures rustiques et c'est avec raison que Ticozzi a pu dire que ces compositions, les unes à la plume, les autres à la sanguine, sont conçues *alla tizianesca*. Titien et Domenico se ressemblent en effet et les œuvres des deux paysagistes ont été plus d'une fois confondues. Cette ressemblance avait déjà frappé Mariette qui invitait les connaisseurs à y regarder de près et à ne pas prendre le change. On assure même aujourd'hui que ce n'est pas seulement pour les paysages que la confusion s'est établie entre les deux maîtres. Ainsi, dans son livre sur les peintres italiens dans les musées d'Allemagne, M. Morelli, cherchant des exemples au Louvre, croit reconnaître un Domenico Campagnola dans le beau dessin à la plume, *le Jugement de Pâris*, que le catalogue de M. Reiset (n° 375) attribue à Titien. Il en serait de même des deux têtes de vieillards (n°s 377 et 378) qui proviennent pourtant de deux grands amateurs, Jabach et Mariette. On voit par ces incertitudes à quel point Domenico a ressemblé à Titien et combien il serait nécessaire d'organiser à propos de leurs œuvres dessinées un complément d'enquête. Domenico Campagnola doit aussi compter comme graveur. Quelques-unes de ses planches sont datées de 1517 et de 1518. Ces estampes sont peu communes et la Bibliothèque nationale n'en possède qu'une collection incomplète. On cite parmi ses meilleures gravures *Jupiter et Calisto*, *la Pentecôte*, *Pharaon submergé*, *Douze enfants dansant*. Toutes les œuvres de Domenico ont un caractère très vénitien. Paul Mantz.

Bibl. : J. Morelli, *Notizia d'opere di designo scritta da un anonimo* ; Bassano, 1800. — Emile Galichon, *Giulio Campagnola* ; Paris, 1862, gr. in-8, et *Domenico Campagnola*, 1864 (extraits de la *Gazette des Beaux-Arts*). — F. Reiset, *Notice des dessins du Louvre*, 1866, t. I. — G. Morelli, *Italian masters in German Galleries* ; Londres, 1883. — La Fenestre, *la Vie de Titien*, 1886.

CAMPAGNOLI (Bartolomeo), violoniste italien, né à Cento, près de Bologne, le 10 sept. 1751, mort à Neustrelitz le 6 nov. 1827. Après avoir reçu des leçons de Dall'Ocha, élève de Sully, il en prit de Guastarobba, violoniste de l'école de Tartini. En 1770, il obtint à Rome de grands succès. Il se rendit aussi à Florence où il travailla pendant cinq ans sous la direction de Nardini et se lia d'amitié avec Cherubini. En 1775, il revint à Rome, mais le prince-évêque Freisinge l'appela en Bavière, pour le faire maître des concerts de la cour ; il y prit ses fonctions en 1776. Deux ans plus tard, il voyagea en Pologne avec le bassoniste Reinert. A Dresde, il fut choisi comme directeur de musique par le duc Charles de Courlande. En 1783, il alla en Suède. Revenu à Dresde, il repartit en 1784 pour l'Italie, donnant des concerts à Leipzig, Weimar, Nuremberg, Bayreuth, Munich, Salzbourg, Berlin, Hambourg, Francfort, Mayence, etc. En 1788, il fit un nouveau voyage en Italie. Le duc de Courlande étant mort, il accepta la place de maître de

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

concerts à Leipzig. En 1801, il alla à Paris et son dernier emploi fut celui de directeur de musique à Neustrelitz. On a de lui des duos pour flûte et violon, des sonates pour violon et basse, des concertos, des duos concertants pour deux violons, des pièces « faciles et progressives », fugues polonaises, préludes, divertissements, etc. Il a écrit, en outre, l'*Art d'inventer à l'improviste des fantaisies et des cadences*, et une nouvelle méthode de la mécanique progressive du jeu de violon. Ses ouvrages ont été édités à Florence, Berlin, Dresde, Leipzig, Vienne, Hanovre, Milan. A. Ernst.

CAMPAGNOLLES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever; 579 hab.

CAMPAIGNAC (Antoine-Bernard), ingénieur français, né à Montgeard (Haute-Garonne) le 9 nov. 1792, mort à Marseille le 21 janv. 1866. Sorti en 1811 de l'Ecole polytechnique, il entra dans le génie maritime, fut retraité en 1841 avec le grade d'ingénieur en chef, et dirigea de 1843 à 1857 l'Ecole des arts et métiers d'Aix. Il était officier de la Légion d'honneur depuis 1856. Outre diverses notices dans le *Journal des Mines*, on lui doit deux ouvrages assez importants : *Atlas du génie maritime*, en collab. avec plusieurs officiers (Toulon, in-fol.) ; *De l'Etat actuel de la navigation par la vapeur et des améliorations dont elle est susceptible* (Paris, 1842, in-4). L. S.

CAMPAIGNO (Jean-Marie-Anne-Benoît-Joseph-François de Paule Patras, marquis de), homme politique français, né à Barcelone le 2 juil. 1805, mort à Toulouse le 12 oct. 1876. Fils d'un officier au service de l'Espagne, il entra en 1823 à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, servit quelque temps dans l'infanterie, passa ensuite dans la cavalerie, fit en 1832 la campagne de Belgique comme lieutenant de cuirassiers et se retira comme capitaine en 1838. S'étant établi à Toulouse, il devint successivement conseiller municipal, adjoint au maire, enfin maire de cette ville. Sous l'Empire sa candidature au Corps législatif fut patronnée par le gouvernement, qui la fit triompher aux élections de 1863, dans la 2e circonscription de la Haute-Garonne. Le marquis de Campaigno fut encore réélu en 1869 par 16,800 voix contre 12,434 données à M. Paul de Rémusat, candidat de l'opposition. Comme député il s'associa sans réserve à la politique impériale. La révolution du 4 Septembre le fit rentrer dans la vie privée. A. Debidour.

CAMPAILLA (Tomaso), poète, philosophe, naturaliste italien, né à Modica, en l'île de Sicile, le 7 avr. 1668, mort le 7 févr. 1740. Son existence fut celle d'un maniaque atteint d'hyperesthésie : il craignait le contact de l'air au point de ne sortir l'été qu'enveloppé de vêtements chaudement doublés de soie, et de passer l'hiver entier dans la même pièce sans en faire renouveler l'air; de plus, il s'était habitué, par une précaution bizarre, à vomir chaque matin. Une telle hygiène ne le mena pas moins à l'âge de soixante-douze ans. On a de lui : *l'Adamo, ovvero il mondo creato, poema filosofico* (Catane, 1709) ; *Discorso sulla fermentazione* (Palerme, 1709) ; *Discorso del moto degli animali* (Palerme, 1710); *Problemi naturali* (Pal., 1727) ; *Cornelio Nipote tradotto* (Vérone, 1732) ; *Opuscoli filosofici* (Pal., 1738) ; *Apocalisse del apostolo san Giovanni, poema sacro in ottava rima* (Pal., 1738). R. G.

Bibl. : Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. X.

CAMPAN. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, sur l'Adour ; 2,974 hab. Tire son nom d'une ancienne peuplade, les *Campani*. Eglise construite en 1567. La vallée de Campan est célèbre par ses prairies verdoyantes et par ses carrières de marbre.

CAMPAN (Marbre de). Variété de marbre amygdalin pyrénéen, exploité dans la vallée de ce nom et tirant son caractère de ce fait que les nodules calcaires, remplis de goniatites et d'orthocères, sont entourés de schistes verts. Ces calcaires sont d'âge dévonien ; il en est de même des variétés désignées spécialement sous le nom de *marbre griotte*, quand le schiste est rouge, qui se présentent également très répandues dans les Pyrénées, soit françaises, soit espagnoles. (V. Calcaire). Ch. Vélain.

CAMPAN (Jeanne-Louise-Henriette Genet ou Genest, dite madame), institutrice française, née à Paris le 6 nov. 1752, morte à Mantes en 1822. Son père, premier commis aux affaires étrangères, lui fit donner, quoiqu'il fût sans fortune, une brillante éducation. Elle apprit l'anglais, l'italien, et devint à quinze ans lectrice des trois filles de Louis XV. Plus tard Marie-Antoinette la prit en affection et la maria avec M. Campan, en lui donnant le titre de femme de chambre de la reine. Son dévouement à la famille royale mit ses jours en péril pendant la Révolution. Elle se réfugia à Coubertin, dans la vallée de Chevreuse ; n'ayant plus de ressources, elle se décida à ouvrir un pensionnat. « Quatre jours après le 9 Thermidor, écrivait-elle en 1812, je pensai qu'il fallait vivre et faire vivre ma mère âgée de soixante-dix ans, mon mari malade, mon fils âgé de neuf ans et une partie de ma famille ruinée. Je n'avais plus rien au monde qu'un assignat de 500 fr. J'avais signé pour 30,000 fr. de dettes de mon mari. Les monastères étaient fermés ; les religieuses dispersées. Je choisis Saint-Germain pour y établir un pensionnat. Au bout d'un an j'avais 60 élèves; bientôt après 100 ; l'année de la paix avec l'Angleterre, j'en ai compté jusqu'à 115, payant pension ; j'en ai toujours depuis ce moment élevé 10 gratuitement. » Entre autres élèves, dans son pensionnat de Saint-Germain, Mme Campan compta Hortense de Beauharnais, et ce fut l'occasion des relations qui s'établirent entre elle et Bonaparte. Le premier consul allait souvent la visiter à Saint-Germain ; il lui témoigna tout de suite beaucoup de confiance, au point qu'il lui disait en riant : « Si je faisais jamais une république de femmes, c'est vous que j'y nommerais premier consul. » Aussi, quand Napoléon, au lendemain d'Austerlitz, voulut créer les maisons de la Légion d'honneur, c'est à Mme Campan qu'il s'adressa pour étudier et régler les statuts de l'institution. Le 5 sept. 1807 il la nomma directrice de la maison d'Ecouen. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur peuvent être considérées comme les premières en date des institutions établies par l'Etat pour l'enseignement des jeunes filles. Mme Campan fut une des principales inspiratrices de cette œuvre d'éducation, et elle joua, à Ecouen, un rôle analogue à celui de Mme de Maintenon à Saint-Cyr.

Ce n'est pas qu'elle fût fanatique des pensionnats pour les filles. Ce qu'elle préférait à tout, c'était l'éducation de la famille. Le 20 oct. 1809 elle écrivait à l'empereur : « Le but de l'éducation doit être porté : 1° vers les vertus domestiques ; 2° vers l'enseignement, à un tel degré de perfection, par la connaissance de la langue, du calcul, de l'histoire, de l'écriture, de la géographie, que toutes les élèves soient assurées du bonheur de pouvoir instruire elles-mêmes leurs filles. L'éducation publique pour les femmes finira par devenir l'éducation maternelle. » Et dans son livre de l'*Education*, elle écrivait plus tard : « Il n'y a point de pension, quelque bien tenue qu'elle soit, il n'y a point de couvent, quelle que soit sa pieuse règle, qui puissent donner une éducation comparable à celle qu'une jeune fille reçoit de sa mère, quand elle est instruite et qu'elle trouve sa plus douce occupation et sa vraie gloire dans l'éducation de sa fille. » Le pensionnat, l'internat, n'était donc, aux yeux de Mme Campan, qu'une institution provisoire en quelque sorte, destinée à instruire solidement, à préparer pour l'enseignement domestique des mères de familles, futures institutrices de leurs enfants. Aussi faisait-elle tous ses efforts pour introduire dans l'éducation publique les habitudes de l'éducation de la famille. Elle déclarait hautement qu'aux internats elle préférait les pensions d'externes, ce qu'elle appelait « les pensions du jour ». Elle ne voulait dans chaque classe qu'un petit nombre d'élèves. D'autre part, elle initiait les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

jeunes filles aux détails du ménage. « Dans la maison d'Ecouen, les élèves s'exerçaient à tous les genres de couture ; elles faisaient elles-mêmes leurs robes et leurs chemises, balayaient leurs classes, servaient à table à tour de rôle, donnaient et recevaient leur linge, écrivaient pour la maison les moindres mémoires de dépenses. »

Mme Campan ne mérite donc pas le reproche d'avoir proposé à ses élèves une éducation prétentieuse et trop brillante. Bien qu'elle eût grandi dans la vie des cours, elle n'a pas été une institutrice aristocratique. Elle s'est toujours préoccupée de faire acquérir avant tout les qualités solides. Elle-même était un esprit plus sensé, plus méthodique qu'original, un peu terre à terre, sans grande élévation, ni haute portée. Il faut pourtant savoir gré à cette lectrice royale, à cette confidente d'un empereur, d'avoir réservé quelques-unes de ses pensées à l'instruction populaire. Elle a composé des *Conseils aux jeunes filles*, avec ce sous-titre : *Ouvrage destiné aux écoles élémentaires*. « On n'a point lieu de craindre, y disait-elle, que les filles des gens riches manquent jamais de livres pour les instruire et de gouvernantes pour les diriger. Il n'en est point ainsi des enfants qui appartiennent à des classes peu fortunées... J'ai vu de près combien l'éducation des filles du peuple de la campagne était incomplète et négligée. C'est donc pour elles que j'ai tracé ce petit ouvrage ». Elle rêvait ainsi sur ses vieux jours de devenir une simple institutrice de village. Sa vieillesse fut d'ailleurs malheureuse. La Restauration tint rigueur à l'ancienne protégée de Marie-Antoinette de ce qu'elle était devenue l'amie de Napoléon. On la dépossédа d'Ecouen ; et en 1815 elle se retira à Mantes, où elle vécut tristement jusqu'en 1822, soutenue par l'affection de quelques amis, mais souffrant d'une maladie terrible, un cancer au sein, et éprouvée plus encore par la perte de son fils unique qu'elle avait élevé avec une tendresse jalouse, comme en témoignent quelques lettres qui ont été conservées et reproduites dans son *Journal anecdotique*. Les principaux ouvrages de Mme Campan sont : *les Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette* (1822, 3 vol.) ; *De l'Education, suivi des Conseils aux jeunes filles* (1824, 2 vol.) ; *Lettres de deux jeunes amies, élèves d'Ecouen* (Paris, 1824) ; *Journal anecdotique ou Conversations recueillies dans ses entretiens*, par M. Maigne (Paris, 1825) ; *Correspondance avec la reine Hortense* (1835). Gabriel COMPAYRÉ.

CAMPANA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicroce ; 209 hab.

CAMPANA. Ville et dép. de la prov. de Buenos-Aires ; la ville est située sur le Paraná et sur la ligne ferrée de Buenos-Aires à Rosario ; 2,000 hab.

CAMPANA (Pedro), peintre flamand, établi à Séville vers le milieu du XVIe siècle et dont le véritable nom est *Pieter de Kempeneer*, né à Bruxelles en 1503, mort en 1580. Après avoir étudié les premiers éléments de son art dans sa ville natale, il partit pour l'Italie dans le but de s'y perfectionner. En 1530, il était à Bologne où il décorait un arc triomphal élevé à l'occasion du couronnement de l'empereur Charles-Quint. Les historiens de l'art en Italie racontent que ce peintre obtint la protection du cardinal Grimani, mais ils ne nous disent rien des ouvrages qu'il dut sûrement exécuter soit à Rome, soit ailleurs, pendant le séjour assez prolongé que Campana fit dans la ville éternelle. En 1548, et peut-être même quelques années auparavant, Campana habitait déjà Séville, où son style et sa manière de peindre, si différents de ceux des primitifs du Nord, furent très appréciés. Il eut à exécuter de nombreuses commandes pour les églises et les couvents ; quelques-uns de ses ouvrages ornent encore les autels pour lesquels ils furent peints. 1548 est précisément la date inscrite au bas de la célèbre *Descente de croix*, regardée comme son œuvre capitale, qu'il fit pour l'église de Santa Cruz. C'est une composition saisissante d'aspect et d'une allure magistrale où, sous la gravité gothique, on démêle déjà l'élan de la Renaissance. La silhouette est originale, les attitudes sont mouvementées, les types étranges ; quant au coloris il abonde en tons durs et violents, mais il demeure flamand par sa sauvage énergie. Ce tableau, que Murillo ne se lassait point d'admirer, exerça une influence considérable sur les artistes andalous contemporains, influence qui s'étendit même jusqu'à ceux du XVIIe siècle. Les autres principaux ouvrages que Campana peignit sont, à Séville, dans la chapelle de la cathédrale, dite du Maréchal, les panneaux formant l'ensemble du retable de cette chapelle et où l'artiste a figuré la *Purification* et la *Résurrection*, que surmonte le *Christ en croix avec la Vierge et saint Jean ;* à droite et à gauche existent quatre autres panneaux représentant *Saint Jacques de Compostelle à cheval*, *Saint Dominique*, *Saint Ildefonso* et *Saint François ;* enfin, dans la predelle, au centre : *Jésus au milieu des docteurs* qu'accompagnent les portraits de Don Pedro Caballero Mariscal, fondateur de cette chapelle et de sa famille ; dans l'église de Saint-Isidore, chapelle du baptistère : les figures de *Saint Paul ermite* et de *Saint Antoine*, abbé, de grandeur naturelle ; dans l'église Saint-Pierre : un petit retable où sont peints *Saint Sébastien*, *Saint Jérôme* et le *Christ à la colonne ;* dans l'église de Sainte-Catherine : un *Christ à la colonne*, de grandeur naturelle, avec *Saint Pierre*, *Sainte Monique*, et un personnage qui paraît être le donataire ; dans l'église paroissiale du faubourg de Triana, tous les panneaux formant le retable du maître-autel sont également de la main de Campana. L'église de Sainte-Marie, dans la ville de Carmona, possède aussi quelques petits panneaux représentant divers sujets empruntés à la vie des saints. Campana revint dans sa ville natale en 1560, succéda à Michel Coxie comme peintre attitré des tapissiers bruxellois, et mourut en 1580. — Son fils et son élève, *Juan-Bautista*, continua d'habiter Séville après le départ de son père, et son nom figure aux archives du chapitre comme ayant pris part, en 1594, à la décoration du *Monument* que l'on élève chaque année dans la cathédrale pendant la Semaine Sainte. P. L.

BIBL. : A. WAUTERS, *la Peinture flamande ;* Paris. — Cean BERMUDEZ, *Diccionario*.

CAMPANA (Tommaso), peintre bolonais du XVIIe siècle, élève des Carraches et de Guido Reni ; il a laissé à San Michele in Bosco deux scènes de la vie de sainte Cécile.

CAMPANA (Pietro), graveur, né à Sória en 1727, mort en 1765. Elève de Rocco Bozzi, il vécut à Rome et à Naples et a gravé quelques planches pour les publications suivantes : *Il Museo Fiorentino* (1752) ; *Recueil d'estampes de la galerie de Dresde* (1753-1757) ; *Raccolta delle pitture d'Ercolano* (1757-1762) ; *la Délivrance de saint Pierre*, d'après Math. Preti ; *Saint François de Paule*, d'après Séb. Conca, etc.

BIBL. : HEINEKEN, *Diction. des artistes*, t. III, p. 49. — HUBER et ROST, *Diction. des graveurs*, t. IV, p. 107.

CAMPANA (Antonio-Francesco), médecin et physicien italien, né à Ferrare le 3 avril 1751, mort dans cette ville le 2 mai 1832. Il étudia la médecine à Padoue et à Florence, puis se livra avec passion à la physique expérimentale qu'il fut appelé à enseigner à Ferrare. Son enseignement fut interrompu par les troubles politiques ; il le reprit ensuite et y joignit celui de la chimie, de la botanique et de l'agriculture au lycée de sa ville natale, qui remplaçait l'ancienne Université. On lui doit : *Farmacopea Ferrarese* (Ferrare, 1799, et nombr. édit. et traduct.) ; *Catalogus plantarum hortus botanici Ferrariensis* (Ferrare, 1812, 1824) ; *Sulle Cause delle febbri intermittenti*, etc. (1824) ; *Elementi di fisica* (Ferrare, 1815) ; *Lezioni di fisica e chimica per gli anni 1796-1802*. Dr L. HN.

CAMPANA (François-Frédéric), général français, né à Turin le 5 févr. 1771, tué au second combat d'Ostrolenka le 16 févr. 1807. Ancien élève de l'Ecole militaire

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Turin, il entra comme lieutenant-adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie le 30 mars 1794. Capitaine à la légion des Allobroges, le 2 nov. 1795, il devint aide de camp du général Victor et fut blessé à la bataille de Loano (22 nov. 1795). Il fit plus tard les campagnes de 1805 à 1807 dans la 2e division du 5e corps de la Grande Armée.

CAMPANA (Giovanni-Petri, marquis de Cavelli-), antiquaire romain, né vers le commencement du XIXe siècle, et célèbre par les collections d'antiquités et d'objets d'art qu'il avait réunies. Doué d'une rare sagacité et d'une passion acharnée pour les monuments anciens, il réussit à se constituer un vaste musée, tel que jamais antiquaire n'en a formé : c'étaient des bijoux d'or et d'argent, des pierres gravés, des vases peints, des marbres, des statuettes de terre cuite, etc. Il collectionna aussi les monuments du moyen âge et de la Renaissance, tels que sculptures, meubles, majoliques, tableaux et bibelots de toute sorte. Sa passion de collectionneur ayant épuisé sa fortune, il se vit obligé de mettre son musée en gage au mont-de-piété de Rome dont il se trouvait être le directeur. Il fut autorisé à se prêter à lui-même quatre millions sur ce gage, et avec cette somme il continua à acheter des antiquités. Malheureusement il se laissa aller à dépasser son gage de quatre millions, et il se vit, en 1858, accusé de concussion et condamné aux galères. Cette sentence était peut-être excessive ; aussi le pape Pie IX intervint pour en empêcher l'exécution. Remise de sa peine fut faite au marquis Campana, moyennant qu'il abandonnerait ses collections à l'Etat. Le gouvernement pontifical offrit alors au gouvernement français de lui vendre les collections Campana ; la réponse s'étant fait trop attendre, le gouvernement russe se présenta comme acquéreur et acheta pour 600,000 fr. les morceaux de premier choix, qui sont aujourd'hui au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg. L'Angleterre acheta à son tour des monuments du moyen âge et de la Renaissance. Ce fut alors que l'empereur Napoléon III résolut de brusquer les choses et, sans attendre le rapport de la commission qui avait été chargée de statuer sur l'opportunité ou l'intérêt de l'acquisition, chargea le savant épigraphiste, Léon Renier, et un artiste de renom, Sébastien Cornu, d'aller à Rome pour acheter sans retard tout ce qui restait du musée Campana. Le marché fut conclu pour 4,264,000 fr. ; les frais accessoires firent monter cette somme à 4,800,000 fr. La collection Campana forme aujourd'hui un des fonds essentiels du musée du Louvre, où elle fut transportée en 1861, après avoir été quelque temps exposée au Palais de l'Industrie, où tous les artistes, les amateurs et le public éclairé, vinrent l'admirer. Cet immense trésor archéologique, qui plaçait nos collections nationales bien loin en avant des autres musées de l'Europe, se composait de six cents tableaux de maîtres italiens de la Renaissance, de cinq cents bronzes antiques, de trois mille vases peints, de deux mille terres cuites, verres, bijoux, de sept cents majoliques italiennes des XVe et XVIe siècles, de belles séries de camées, intailles, fibules, bagues, colliers, pendants d'oreilles étrusques, grecs et romains. Ces collections portèrent le nom de *Musée Napoléon III* jusqu'à la chute du second empire. Aujourd'hui, elles sont disséminées dans les divers fonds du musée du Louvre ; un certain nombre de villes de province eurent aussi leur part des collections Campana : on distribua à leurs musées les monuments doubles et de médiocre valeur. E. B.

CAMPANAIO (Lorenzo di Lodovico), surnommé *Lorenzetto*, sculpteur et architecte italien, né en 1494 à Florence, mort à Rome en 1541. Il se distingua de bonne heure en achevant pour l'église Saint-Jacques, à Pistoia, le *Mausolée du cardinal Porteguerri*, qu'Andrea del Verrocchio avait commencé. A Rome, il se fit un ami de Raphael, qui lui fit épouser la sœur de Jules Romain, et confier le *Tombeau du cardinal Chigi*, à Santa Maria del Popolo. Raphaël exécuta même pour lui les dessins des *Statues de Jonas et d'Elie* qui décorent le tombeau. En 1520, le pape Clément VII lui commanda la *Statue de saint Pierre*, qui se voit à l'entrée du pont Saint-Ange. Comme architecte, il construisit le palais Caffarelli et la façade intérieure du palais du cardinal del Valle, qu'il orna de deux bas-reliefs de marbre ; on lui doit également les jardins de cette demeure princière. Il aida enfin San Gallo à terminer en 1536 les travaux de la basilique de Saint-Pierre. T.-S.

CAMPANARIO. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz, district de Villanueva de la Serena, sur un plateau, près de la voie ferrée de Madrid à Lisbonne par Badajoz ; pop. 6,653 hab.

CAMPANATO (Pietro-Giovanni), sculpteur italien de la Renaissance, qui travaillait en 1516 à Venise. Il y exécuta, à cette date, le bel autel et les statues de bronze qui font l'ornement de la chapelle du cardinal Zeno, à droite en entrant dans Saint-Marc. La Vierge, avec l'Enfant dans ses bras, est assise sous un arc de triomphe ; Saint Joseph et saint Jean-Baptiste l'entourent.

CAMPANDRÉ-Valcongrain. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage ; 238 hab.

CAMPANE. Petit ornement en forme de clochette, tirant son nom du mot *Campana* (cloche). Les campanes sont surtout usitées dans la sculpture sur bois, et servent de motifs de décoration, pour les dais, les couronnements d'autel, les trônes épiscopaux, etc.

CAMPANELLA (Thomas), né le 5 sept. 1568 à Stevnano, petit village de la Calabre, aux environs de Stylo, mort à Paris le 21 mai 1639. Après avoir quelque temps étudié le droit, il voulut s'adonner plus spécialement à la philosophie et aux sciences. Il entra dans l'ordre des dominicains et se fit remarquer par son ardeur à attaquer les doctrines d'Aristote. Son esprit inquiet et brouillon lui suscita de vives inimitiés. Accusé, à tort ou à raison, on ne sait, d'avoir comploté contre la monarchie espagnole, alors maîtresse des Deux-Siciles, il fut par sept fois soumis à la torture et condamné à une peine perpétuelle. Il y avait vingt-sept ans qu'il était en prison lorsque le pape Urbain VIII, informé de sa longue détention et des motifs de son procès, le réclama comme religieux et justiciable du Saint-Siège. Le gouvernement espagnol fit droit à la demande d'Urbain VIII. Dès que Campanella fut arrivé à Rome on lui signifia qu'il était libre. Le gouvernement espagnol, mécontent, voulait qu'on lui livrât de nouveau Campanella. Le pape s'entendit alors avec le comte de Noailles, ambassadeur de France, pour procurer au pauvre moine le moyen de se réfugier à Paris. Il y fut très bien accueilli par Louis XIII et le cardinal de Richelieu ; celui-ci lui fit servir une pension qui lui permit de vivre tranquillement jusqu'à la fin. C'est en prison que Campanella a écrit presque tous ses ouvrages et il rend lui-même grâce à Dieu de lui avoir ménagé cette solitude et ces loisirs. Voici le titre des principaux : *De Libris propriis et recta ratione studendi syntagma* (Paris, 1642, in-8) ; *ad Doctorem gentium de Gentilismo non retinendo, et de prædestinatione et gratia* (Paris, 1657, in-8) ; *Philosophia sensibus demonstrata* (Naples, 1591, in-4) ; *De Sensu rerum et Magia* (Francfort-sur-le-Main, 1620, in-4) ; *Apologio pro Galileo* (Francfort, 1622, in-4) ; *Philosophiæ rationalis et realis partes V* (Paris, 1638, in-4) ; *Universalis philosophiæ, seu Metaphysicarum rerum juxta propria dogmata* (Paris, 1637, in-fol.) ; *Atheismus triomphatus, seu Reductio ad religionem per scientiam veritatis* (Rome, 1631, in-fol.) ; *Civitas solis* (Utrecht, 1643, in-12) ; *De Rerum natura* (Francfort, 1623, lib. IV, in-4) ; *De Optimo genere philosophandi* (Paris, 1636). Campanella a écrit aussi en italien des poésies *Scelta d'alcune poesie filosofiche*, sous le pseudonyme de Settimantano Squilla (Francfort, 1622), et un ouvrage en prose, *Della Libertà et della felice suggettione allo stato ecclesiastico* (Iesi, 1633, in-4). La

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bibliothèque nationale possède de lui quelques manuscrits encore inédits.

Campanella est à la fois un adversaire d'Aristote et un partisan de la méthode expérimentale. C'est à ce dernier titre que son nom mérite de survivre. Avant Bacon il a fort bien dit qu'on ne pouvait arriver à aucune connaissance solide en physique sans l'observation et sans le contrôle des hypothèses par l'expérimentation. — En métaphysique il fait dériver toutes les choses de Dieu à la fois un et triple, et partout il trouve un mélange de Force, de Sagesse et d'Amour. Il y a dans ses élucubrations métaphysiques parfois des idées ingénieuses ou profondes, mais aussi bien du fatras et fort peu de méthode. — Le curieux ouvrage intitulé *Civitas solis* nous expose le rêve politique de Campanella, comme la *République*, la *Nouvelle Atlantide*, la description de Salente dans le *Télémaque* nous exposent ceux de Platon, de Bacon ou de Fénélon. Dans la *Cité du Soleil* tout le monde travaille, et le travail est en grand honneur, tout le monde est heureux, parce que la cité est admirablement gouvernée par un monarque nommé HOH, c.-à-d., dit Campanella, *metaphysicum*. Ce monarque est assisté de trois ministres qui se nomment la Force, la Sagesse et l'Amour. Ces trois ministres ordonnent tout admirablement. Le monarque HOH est élu par le peuple et il est en même temps le plus savant de la cité. Selon Campanella, le choix du peuple ne peut manquer d'aller au plus digne et le plus digne de gouverner ne peut être que celui qui possède les plus hautes connaissances. C'est d'ailleurs le communisme qui règne dans la *Cité du Soleil*, il n'y a ni famille, ni propriété, tout comme dans la *République* de Platon. — Ces indications suffisent pour montrer que si Campanella a été un grand esprit, il a été étrange pour le moins autant qu'admirable. G. Fonsegrive.

CAMPANHA. Ville du Brésil, prov. de Minas Geraes; 10,000 hab. On trouve, dans son municipe, le village de Tres Corações, tête de ligne du chem. de fer de Rio et Minas, qui s'embranche, à Cruzeiro, à la ligne de Rio à Sam Paulo. Un embranchement est en construction entre Campanha et la ligne de Tres Corações (1889).

CAMPANI (Niccolò), dit *il Strascino*, auteur comique italien, né vers 1490, probablement à Sienne, mort vers 1550. On ne sait rien de précis touchant sa vie, si ce n'est qu'il fut membre de l'Académie des *Rozzi* ou *Rustiques*, fondée à Sienne vers la fin du xve siècle. Ses pièces sont de la bonne époque de la comédie italienne : *Il Magrino*, *Il Coltellino*, *Il Berna*, composés vers 1520, imprimées en 1572 (d'après Riccoboni) ; *Il Strascino*, titre qui devint le surnom de l'auteur (Sienne, 1519) ; on a encore de lui : *Lamento di quel tribulato di Strascino sopra il male incognito che tratta della pazienza ed impazienza* (Venise, 1523) ; enfin quelques *Capitoli* dans les compilations du temps, notamment dans les deux recueils bernesques de 1548 et 1555.

Bibl. : Allacci, *Drammaturgia* ; Venise, 1755, in-4. — Riccoboni, *Histoire du théâtre italien* ; Paris, 1728-1731, 2 vol. in-8.

CAMPANI (Giuseppe), astronome italien qui vivait à Rome vers le milieu du xviie siècle. Il acquit quelque célébrité par la confection de lunettes de grandes dimensions (pour l'époque), qui lui permirent plusieurs découvertes intéressantes, entre autres celle des taches de Jupiter, dont Divini lui disputa la priorité. On a de lui : *Ragguaglio di due nove osservazioni, una celeste in ordine alla stella di Saturno, e terrestre l'altra in ordine agli instrumenti* (Rome, 1654, in-8) ; *Lettera di Giuseppe Campani al signor Giov.-Domen. Cassini, intorno alle ombre delle stelle Medicee nel volto di Giove ed altri nuovi fenomeni celesti, scoperti co' suoi occhiali* (Rome, 1666, in-fol.). — Il a été parfois confondu avec Campani-Alimenis (Matteo) qui vivait à la même époque à Rome, où il était curé, et qui a publié : *Horologium solo naturæ motu atque ingenio dimetiens et numerans momenta temporis constantissime æqualia; accedit circinus sphæricus pro lentibus telescopiorum tornandis et poliendis* (Rome, 1678, in-4).

CAMPANIE. Région du centre de l'Italie ; baignée à l'O. par la mer Tyrrhénienne, elle était limitée au N. par le Latium, à l'E. par le Samnium, au S.-E. par la Lucanie. C'est aujourd'hui la Terre de Labour. La partie septentrionale, du Liris au Vésuve, était une plaine de dix milles de long sur trois milles de large, séparée du Samnium par le mont Téfata et le Taburnus ; sur le rivage entre Cumes et Naples s'élevait le mont Caurus et plus à l'E. le Vésuve. Sur la côte se remarquaient les caps de Misène, le promontoire de Minerve (aujourd'hui pointe de la Campanella), près de Sorrente, en face de l'île de Caprée. Les cours d'eau les plus notables sont, en allant du N. au S., le Savo, le Vulturne, le Glanis ou Clanius (aujourd'hui Chiano), le Sebethus (della Maddalena), près de Naples ; le Sarnus, près de Pompéi et le Silarus (Sele) sur la frontière de Lucanie. On connait les lacs Lucrin, Averne et Acherusien, cratères de volcans éteints. Le sol volcanique de toute cette région était particulièrement fertile en blé, en fruits et en vins ; les crus les plus renommés étaient ceux de Calès et de Falerne ; le Massique se récoltait sur les confins de la Campanie et du Latium. Les principales villes, outre *Capoue*, étaient *Vulturne*, *Liternum*, *Cumes*, *Misène*, *Baies*, *Puteoli*, *Naples*, *Herculanum*, *Sorrente*, *Salerne*, le long de la mer ; à l'intérieur, *Teanum Sidicinum*, *Cales*, *Casilinum*, *Calatia*, *Atella*, *Acerræ*, *Nuceria*.

La Campanie était habitée par une population mêlée d'Ausoniens, de Tyrrhéniens et de Samnites ; elle comprenait aussi les Sidicins au N., les Picentins au S., sans compter les colonies grecques. C'est Capoue qui, de toutes les villes de Campanie, joua le rôle le plus important dans l'histoire. Ne pouvant résister aux Samnites, les habitants de Capoue, en 344 av. J.-C., invoquèrent le secours des Romains qui accueillirent leur demande malgré les traités. Ce fut l'origine de la guerre des Samnites (T.-Live, VII, 29. [V. Samnites]). Pendant la seconde guerre punique les habitants de Capoue se jetèrent dans les bras d'Annibal qui y prit ses quartiers d'hiver, devenus célèbres ; Rome se vengea cruellement. Après la prise de la ville, soixante-six des plus notables habitants furent mis à mort ; trois cents jeunes hommes furent emmenés prisonniers, d'autres dispersés dans les villes du Latium ; le reste fut vendu ; Capoue cessa d'être un municipe, et fut administrée par un préfet annuel (T.-Live, XXV, 18, XXVI, 4 et 16). La loi de J. César *De agro Stellate et Campano* y ordonna l'envoi de vingt mille citoyens romains ; quoique cette prescription n'ait jamais sans doute été exécutée entièrement, la colonie devint florissante ; Néron y envoya des vétérans. Elle fut châtiée sévèrement à cause de sa fidélité à Vitellius (Tac., *Hist.*, III, 57), mais n'en continua pas moins à prospérer. Détruite par les invasions des barbares, elle fut reconstruite à quelques milles plus loin, à Casilinum, sur le Vulturne, et prit le nom de Capua Nova. Les ruines d'un amphithéâtre attestent encore la grandeur de l'antique cité. A. W.

CAMPANIEN. Ce terme, proposé en 1856 par Coquand (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. XIV, p. 745) pour désigner l'ensemble des assises crayeuses qui dans la Champagne de la Charente représentent le sénonien supérieur, s'applique encore d'une façon plus heureuse à la craie de Champagne du bassin de Paris qui tout entière est constituée par des dépôts de cet âge, caractérisés par les bélemnitelles (*B. quadrata*, *B. mucronata*) ; aussi, avec raison, M. de Lapparent a adopté ce nom dans son *Traite de géologie* pour représenter le sous-étage supérieur du sénonien (V. Sénonien). Ch. V.

CAMPANILE. Au sens étymologique, ce mot désigne toute construction destinée à soutenir les cloches (*campana*) ; en France on entend ordinairement par ce terme une construction en charpente et à jour surmontant la

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

façade, ou couronnant le dôme de certaines églises ou d'autres édifices publics, une petite lanterne terminant un comble et destinée à recevoir les cloches. En Italie, le mot campanile s'applique aux clochers des églises : mais tandis qu'en France le clocher, en général pyramidal, s'appuie sur les combles et fait corps avec la façade, le campanile italien est une tour légère, isolée de l'église et souvent couronnée par une plate-forme.

Parmi les plus célèbres de ces monuments on citera le campanile de Saint-Marc à Venise (V. l'art. Buono, p. 437), haut de 98 m., la tour penchée de Pise, et surtout le campanile de Sainte-Marie des Fleurs à Florence, commencé en 1334 par Giotto, et achevé après sa mort. Haut de 83 m. environ, il se compose d'un soubassement et de quatre étages ; il est décoré, comme le dôme, d'un placage de marbre blanc, noir et rouge, ouvert de riches fenêtres et orné de cinquante-quatre bas reliefs et de seize statues, dues au ciseau de Donatello, d'André Pisano, etc. Il devait être primitivement terminé par une flèche de 32 m. Les églises romaines du moyen âge, Sainte-Marie au Transtévère, Sainte-Françoise-Romaine, Sainte-Marie in Cosmedin, etc., ont également d'élégants campaniles ornés de petites fenêtres divisées en deux par une colonnette. L'architecture italienne du xve siècle supprima en général cet élément qu'elle jugea parasite et capable de rompre la belle ordonnance des lignes horizontales : la Renaissance du xvie siècle les remit en honneur et souvent leur donna une place prépondérante (V. Clocher, Flèche). Ch. Diehl.

CAMPANILE (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Prosobranches, du groupe des Ténioglosses, établi par Bayle en 1884, pour une coquille imperforée, très grande, solide, de forme conique très élancée, dépourvue d'épiderme, à tours nombreux, étroits, le dernier constamment plus court que la spire ; ouverture demi-ovale, courte ; columelle munie de plis qui se poursuivent sur toute la longueur de l'axe columellaire ; bord externe, sinueux et oblique ; canal fortement tordu ; opercule corné, ovale, paucispiré, à nucleus presque marginal. D'après M. L. Bouvier (*Ann. scienc. nat.*, 1887), l'animal présente les caractères suivants : muffle très court dépassé par les tentacules ; masse buccale bien développée, longue et moins large en avant qu'en arrière ; pédoncules oculaires forts, placés à une petite distance de la base des tentacules ; siphon palléal peu saillant ; la fausse branchie représente celle d'un Triton : la branchie est composée de feuillets triangulaires peu élevés, ne se prolongeant pas en dessus ; anus à droite, occupant une position postérieure au bord du manteau. Radule très petite, très peu développée, a pour formule 2-I-I-I.2. Les espèces du genre Campanile vivent dans l'océan Pacifique, particulièrement sur les côtes de l'Australie. J. Mabille.

CAMPANIUS (Johannes), missionnaire suédois, surnommé *Holmensis* (et non Holm), d'après la ville de Stockholm où il naquit le 15 août 1601, mort le 17 sept. 1683 à Frœsthult (Upland), où il était pasteur (1649) et prévôt (1679). Après avoir été aumônier de la légation suédoise en Russie (1634), il fut pasteur de la colonie de la Nouvelle-Suede, sur les bords de la Delaware (1642-47). Il écrivit une traduction du catéchisme de Luther, dans l'idiome de la Virginie, avec un glossaire, le tout publié par J. Peringer Liljeblad (Stockholm, 1696, in-8). On lui doit en outre deux dissertations en latin. — Son petit-fils, Thomas C. *Holmensis*, rédigea en suédois, d'après les manuscrits de son aïeul et de son père et d'après d'autres papiers, une *Courte description de la Nouvelle-Suède* (Stockholm, 1702, in-4), ouvrage important, traduit en anglais par P.-S. Du Ponceau et publié dans le t. III (1834) des *Memoirs of the historical Society of Pennsylvania*. B-s.

CAMPANULACÉES (*Campanulaceæ* DC.). Famille de Végétaux-Dicotylédones, que M. H. Baillon (*Hist. des pl.*, VIII, p. 317) place entre les Composées et les Cucurbitacées et à laquelle le même auteur rattache, à titre de simples sections, les Lobéliacées, les Goodéniacées et les Brunoniacées. Ce sont des plantes herbacées, parfois sufrutescentes et volubiles, souvent à suc laiteux âcre et amer, à feuilles alternes, plus rarement opposées et verticillées. Les fleurs, hermaphrodites, ont un réceptacle toujours plus ou moins concave et un périanthe double habituellement pentamère, mais parfois construit sur le type six ou huit. La corolle, régulière ou irrégulière, est presque toujours gamopétale ; les étamines sont ordinairement en nombre égal à celui des divisions de la corolle ; l'ovaire est plus ou moins infère ; le fruit est une capsule, à déhiscence variable et les graines sont habituellement pourvues d'un albumen. — Les Campanulacées ont des représentants dans presque toutes les régions du globe ; elles sont surtout nombreuses dans l'hémisphère boréal de l'ancien monde. Elles renferment une cinquantaine de genres répartis principalement dans les quatre groupes suivants : 1° Campanulées (Genres : *Campanula* Tourn., *Wahlenbergia* Schrad., *Trachelium* L., *Phyteuma* L., *Prismatocarpus* Lher., *Jasione* L., etc.) ; 2° Lobéliées (genres : *Lobelia* L., *Laurentia* Mich., *Siphocampylus* Pohl, *Centropogon* Presl., etc.) ; 3° Goodéniées (genres : *Goodenia* Sm., *Scævola* L., etc.) ; 4° Brunoniées (genre *Brunonia* Sm.). Ed. Lef.

CAMPANULAIRE (*Campanularia* Lamk). Genre d'animaux Cœlentérés, du groupe des *Calyptoblastes* (V. ce mot), caractérisé par les hydrothèques campaniformes, dépourvus de couvercle et portés sur des pédoncules annelés et par les polypes nourriciers ou *hydrantes* qui présentent un cercle de tentacules au-dessous de leur trompe conique et saillante. Les gonophores, situés sur les rameaux des polypiers, donnent naissance à des Méduses libres, aplaties ou campanuliformes, analogues à celles qui ont été décrites par Gegenbaur sous les noms d'*Eucope campanulata* et *E. affinis*. Dr Hahn et Ed. Lef.

CAMPANULE. I. Botanique. — (*Campanula* Tourn.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Campanulacées. Ce sont des herbes vivaces, plus rarement annuelles, à fleurs hermaphrodites, présentant un calice gamosépale à cinq divisions, une corolle gamopétale campanulée, divisée en cinq lobes et cinq étamines à anthères biloculaires, déhiscentes par des fentes longitudinales. L'ovaire, infère, est triloculaire et surmonté d'un style à trois branches stigmatiques. Le fruit est une capsule turbinée, à trois loges déhiscentes par des trous irréguliers et dorsaux. — Les Campanules, dont on connaît plus de deux cents espèces, sont répandues surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Toutes renferment un suc lactescent âcre, dont les effets peuvent être délétères. Cependant on mange, en salade, les racines charnues, napiformes, de quelques espèces, notamment celles du *Campanula Rapunculus* L., espèce indigène, bien connue sous le nom vulgaire de *Raiponce*.

Campanula medium L.

D'autres espèces sont cultivées dans les jardins comme ornementales. Telles sont surtout le *C. glomerata* L. qui était employé jadis comme détersif et astringent sous la dénomination de *Herba cervicariæ minoris ;* le *C. trachelium* L., appelé vulgairement *Gantelée*, *Gant de Notre-Dame*, et le *C. medium* L., espèce de la région méditerranéenne, qu'on appelle communément *Violette de Marie*, *Violette marine*, *Carillon*, *Mariette*, etc. Ed. Lef.

II. Horticulture. — Les nombreuses espèces ornementales du genre Campanule (*Campanula* L.) sont des plantes de plein air, rustiques ou demi-rustiques sous notre climat. D'une culture facile, elles demandent seule-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment pour acquérir toute leur beauté, un sol perméable, légèrement humide, un peu ombragé. Elles donnent en abondance, de mai à septembre, des fleurs simples ou doubles, ordinairement bleues, violettes ou blanches. On les multiplie, en automne ou au printemps, de graines et d'éclats du pied. Ce dernier moyen plus expéditif pour les formes à fleurs doubles ou stériles. Suivant la taille, le port ou l'origine, certaines Campanules conviennent surtout au jardin paysager, aux bordures, à la culture en pots ou sur rocailles humides. D'autres, comme *C. grandiflora* L. f., sont mieux appropriées aux massifs de terre de bruyère qu'à la terre ordinaire du jardin. Cette plante, semée au printemps et repiquée en automne à mi-ombre, donne en juillet de grandes fleurs solitaires, larges de 7 centim. et du plus beau bleu. Les grandes espèces de Campanules : *C. pyramidalis* L., la *Campanule de Wollaston* (*Musschia Wollastoni* R.-F. Lowe), la *Campanule des Canaries* (*Canarina Campanula* L. f.), sont d'un bel effet sur les points élevés, les collines artificielles, les ruines et les rocailles. Très rustique, la première se multiplie d'elle-même par ses graines et les drageons de sa racine. Elle vient pour ainsi dire sans aucun soin et élève à 1m50 ou 2 m. sa longue panicule pyramidale couverte de centaines de clochettes bleues. D'aussi grande taille et très curieuses avec leurs grandes fleurs orangées, pendantes, les deux autres réclament en hiver la serre tempérée ou l'orangerie dans le nord. La prédilection des Campanules pour les rocailles est marquée, et parmi celles qui y tiennent un rang distingué, on doit citer encore : *C. nobilis* Lindl., espèce un peu frileuse, de taille moyenne, mais très remarquable par ses énormes fleurs d'un rouge violacé ou blanches, longues de 8 à 9 centim.; la *Campanule des murailles*, charmante plante tout à fait naine, au feuillage lustré.

Les petites formes, insignifiantes prises isolément, font un grand effet lorsqu'elles sont en nombre, cultivées en touffes ou en bordures. Telles sont notre Campanule indigène à feuilles rondes (*C. rotundifolia* L.), les *C. carpathica* Jacq., *C. garganica* Ten., à fleurs petites, très abondantes, bleues avec le centre blanc. La plupart des Campanules comptent d'ailleurs parmi nos plus belles plantes de plate-bande et il faut signaler encore, au nombre de celles qui ornent le plus souvent les jardins : la *Campanule carillon* (*C. Medium* L.), belle espèce très anciennement cultivée; repiquée en automne, elle épanouit l'été suivant ses grosses cloches bleues. La *Campanule à fleurs en tête* (*C. glomerata* L.), de taille moyenne comme la précédente et que recommandent ses fleurs réunies en un volumineux bouquet terminal d'un beau coloris. La *Raiponce* (*C. Rapunculus* L.), plante des prés et du bord des bois, fournit par sa racine un légume cultivé dans quelques jardins. On la sème en juin et juillet, mélangée à d'autres graines, épinards ou radis. Les racines, de la grosseur du doigt, tendres et d'une saveur douce, sont mangées en salade, au printemps, avant le développement des tiges. G. Boyer.

CAMPANULINE (*Campanulina* V. Bened.). Genre d'animaux Cœlentérés, du groupe des *Calyptoblastes* (V. ce mot), caractérisé par les hydrothèques minces et allongés et par les tentacules filiformes qui sont réunis à la base par une membrane. Le *C. acuminata* Hinck, notamment, donne naissance au *Phialidium variabile* Haeck. (*Oceania flavidula* Pér. et Les., *O. viridicans* Ag., *Eucope thaumantoides* Gegenb.), jolie méduse de 10 à 12 centim. de diamètre, que l'on trouve fréquemment dans l'océan Atlantique et la Méditerranée.

Dr Hahn et Ed. Lef.

CAMPANUS (Johannes), mathématicien italien du XIIIe siècle, né à Novare, et auteur de la première traduction latine d'Euclide qui ait été imprimée. Il acheva en 1354 cette traduction, faite sur un texte arabe et où il laissa un certain nombre de mots techniques sous la forme orientale; ainsi il dit *helmuaym* pour *rhombe*, *helmuaripha* pour *trapèze*. Elle parut à Venise en 1482 (souvent réimprimée), par les soins d'Erhard Ratdolt, avec une dédicace au doge Mocenigo. Ratdolt se figura que les énoncés des propositions étaient seuls d'Euclide et que les démonstrations étaient l'œuvre de Campanus. Quand le premier traducteur sur le grec, Zamberti, fit paraître son édition (Venise, 1505), il attribua à son tour les démonstrations à Théon d'Alexandrie, et quoiqu'il reconnût Campanus pour un traducteur, il ne s'aperçut pas que ses divergences avec le texte grec provenaient de l'intermédiaire arabe. En tout cas, la traduction de Zamberti se trouva assez différente de celle de Campanus pour que l'erreur de Ratdolt continuât à être généralement partagée. Aussi H. Estienne (Paris, 1516) réimprima côte à côte le texte de Campanus et celui de Zamberti, et Herwag l'imita (Bâle, 1537, 1546 et 1558). La traduction de Campanus avait d'ailleurs été adoptée, de préférence à celle de Zamberti, par Lucas Pacioli, qui la corrigea (Venise, 1509). Ce fait prouve la valeur qu'avait alors cette traduction. Elle garde encore quelque intérêt pour la critique du texte d'Euclide parce que c'est la seule traduction sur l'arabe qui ait été publiée. C'est donc le seul document accessible qui représente la tradition orientale. P. Tannery.

CAMPANUS (Jean), hébraïsant hollandais (V. Campen).

CAMPARAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vieille-Aure; 91 hab.

CAMPARAN (Victor), homme politique français, né à Saint-Gaudens le 29 oct. 1832. Après avoir exercé la médecine dans sa ville natale depuis 1856 et s'être fait remarquer dans son département, où ses travaux agricoles l'avaient rendu populaire, par son attitude hostile à l'empire, il devint en 1871 membre du conseil général de la Haute-Garonne et, s'il échoua deux fois (au 20 fév. 1876 et au 14 oct. 1877) comme candidat à la députation, il fut, le 5 janv. 1879, envoyé (par 357 suffrages sur 671) au Sénat, où il siège encore sur les bancs de la gauche républicaine. A. Debidour.

CAMPARDON (Louis-Emile), érudit français, né à Paris le 18 juil. 1834, chef de section aux Archives nationales. Il a utilisé un grand nombre de documents conservés dans ce dépôt pour des travaux qui se distinguent généralement par la nouveauté et l'intelligence de la mise en œuvre, ainsi que par une connaissance approfondie des hommes et des choses du XVIIIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Marie-Antoinette à la Conciergerie (1793), pièces originales conservées aux Archives de l'Empire et suivies de notes historiques* (Paris, 1862, in-12); *le Tribunal révolutionnaire de Paris* (Paris, 1862, 2 vol. in-12, réimpr. en 1866, in-8); *Marie-Antoinette et le procès du Collier, d'après la procédure instruite devant le Parlement de Paris* (Paris, 1863, in-8); *Journal de la régence, de Jean Buvat (1715-1723), publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale* (Paris, 1865, 2 vol. in-8); *Mémoires de Frédéric III, roi de Prusse, écrits en français par lui-même*, publiés en collaboration avec Edg. Boutaric (Paris, 1866, 2 vol. in-8); *Madame de Pompadour et la cour de Louis XV au milieu du XVIIIe siècle* (Paris, 1867, in-8); *Documents inédits sur J.-B. Poquelin Molière* (Paris, 1871, in-8); *la Vieillesse de Scaramouche (1690-1694)*, en collab. avec M. Aug. Longnon (Paris, 1875, in-8); *Nouvelles pièces sur Molière et quelques comédiens de sa troupe* (Paris, 1876, in-8); *les Spectacles de la foire* (Paris, 1877-1878, 2 vol. in-8); *les Comédiens du Roi de la troupe française pendant les deux derniers siècles* (Paris, 1879, in-8); *les Comédiens du Roi de la troupe italienne* (Paris, 1880, 2 vol. in-8); *un Artiste oublié, J.-B. Massé* (Paris, 1880, in-12); *Voltaire, documents inédits recueillis aux Archives Nationales* (Paris, 1881, in-4); *les Prodigalités d'un fermier général, complément aux Mémoires de Mme d'Epinay* (Paris, 1882,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

in-8) ; *la Cheminée de Mme de la Popelinière* (Paris, 1883, in-8) ; *l'Académie royale de musique au* XVIIIe *siècle* (Paris, 1884, 2 vol. in-8). M. Em. Campardon est aussi l'un des collaborateurs actifs des *Archives de l'art français* et du *Molièriste*, auquel il a communiqué d'intéressants documents. H. Stein.

CAMPAU (Jean), mathématicien italien (V. Campanus [Johannes]).

CAMPAUX (Antoine-François), littérateur français, né à Thillay (Seine-et-Oise) le 15 juil. 1818. Elève de l'Ecole normale (promotion de 1841), professeur de rhétorique au collège de Remiremont, aux lycées de Napoléon-Vendée et de Mâcon, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg, puis à celle de Nancy. Il a publié : *De Ecloga piscatoria qualem a veteribus adumbratam absolvere sibi proposuerit Sannazarius* (thèse), (Paris, 1859, in-8) ; *François Villon, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1859, in-8) ; *De la Conciliation des principes de l'ancienne et de la nouvelle critique littéraire* (1864, in-8) ; les *Legs de Marc-Antoine* (1864, in-18), poème ; *la Question des femmes au* XVe *siècle* (1865, in-8) ; *l'Abbé Bautain* (Strasbourg, 1869, in-8) ; *Maisonnette* (Paris, 1872, in-12), poème ; *une Visite au général Uhrich* (Genève, 1871, in-8) ; *Des Rapports de la beauté plastique et de la beauté morale* (Nancy, 1874, in-8) ; *les Pêcheurs* (Paris, 1882, in-12), poésies.

CAMPBELL. Ile de l'Océanie, par 52°56 lat. S. et 166°52 méridien de Paris, dans l'océan Pacifique, à 640 kil. de la Nouvelle-Zélande, dont elle est une dépendance. Origine volcanique. Sol montueux semé de marécages et de tourbières. Découverte en 1810 par le capitaine Hazelburgh, commandant le brick anglais *Perseverance*. L'île contient deux bons ports et a servi en 1874 de station pour observer le passage de Vénus.

CAMPBELL (Les), famille et clan d'Ecosse (V. Argyll, t. III, p. 884).

CAMPBELL (John), comte de Loudoun, homme d'Etat écossais, né en 1598, mort à Edimbourg le 15 mars 1663. Il prit part à l'opposition écossaise, aux menées de Land et devint un des chefs des Covenantaires, il signa la pacification de Berwic, et se rendit à Londres avec le comte de Traquair pour présenter à Charles Ier les protestations des Ecossais ; il fut jeté à la Tour et faillit, dit-on, être exécuté sans jugement. Il est néanmoins relâché et devient lord chancelor d'Ecosse et comte de Loudoun. Il négocia beaucoup pendant la guerre civile ; proscrit par Cromwell, il fut dépouillé par Charles II restauré de ses fonctions de chancelor. Il défendit énergiquement Argyll devant le parlement d'Ecosse. Le titre de comte de Loudoun, après avoir été porté par cinq de ses descendants, est passé par mariage aux marquis de Hastings. L. Bougier.

CAMPBELL (Anna Mackensie), comtesse de Balcarres, née vers 1621, morte vers 1706, célèbre par son dévouement à la cause des Stuarts pendant la Révolution et par ses malheurs. Elle avait épousé en premières noces Alexandre Lindsay, qui devint lord Balcarres en 1641 et qui après avoir combattu avec les Covenantaires se rallia en 1651 à Charles II. Il fut alors créé comte. Sa femme vendit ses bijoux et engagea tous ses biens pour soutenir les royalistes. Elle fut obligée de se rendre à Paris en 1654, puis devint gouvernante du prince d'Orange et contribua par ses démarches à la restauration de Charles II. Celui-ci accorda à Anna Mackensie devenue veuve une pension qui fut payée seulement en 1664. Elle épousa en secondes noces, le 28 janv. 1670, Archibald, huitième comte d'Argyll, décapité pour haute trahison en 1685. Emprisonnée lors du complot de son mari, elle montra le plus grand courage. C'est une des femmes qui honorent le plus l'Angleterre du XVIIe siècle. L. Bougier.

CAMPBELL (John), premier comte Breadalbane, homme d'Etat anglais, né en 1635, mort en 1716. C'était dans sa jeunesse un royaliste ardent, qui contribua à gagner Monck au parti de Charles II. Créé comte de Breadalbane en 1681, il était en 1689 l'homme le plus influent des highlands après le comte d'Argyll, son parent. Il se rallia à Guillaume III ; il ne paraît pas que ce fut d'une façon désintéressée. Chargé de corrompre les chefs de l'insurrection écossaise, il garda une partie des fonds qui lui avaient été remis. Ce fut un des auteurs du massacre de Glencoe (févr. 1692), mais il sut dégager sa responsabilité. De même, lors de la tentative du prétendant en 1715, il sut accepter sans trop se compromettre les largesses du prince Stuart. Les Ecossais les plus madrés reconnaissaient en lui le fourbe par excellence. Le titre de comte de Breadalbane passa à son second fils *John* (1667-1752). C'était un excentrique aux fantaisies parfois féroces, parfois obscènes.

John, troisième comte de Breadalbane (1696-1782) fut nommé envoyé extraordinaire à la cour de Danemark en 1718, et ambassadeur en Russie (1731).

CAMPBELL (sir James), général anglais, né vers 1667, mort le 30 avr. 1745. Fils du second comte de Loudoun, il entra à l'armée en 1708 avec le grade de lieutenant-colonel de dragons. Il se distingua à Malplaquet (1709) par une brillante charge de cavalerie qui décida du succès de la bataille. Colonel en 1717, il fut envoyé à la Chambre des communes par le Ayrshire en 1727. Promu major général, il fut en 1738 nommé gouverneur du château d'Edimbourg. Lieutenant général en 1742, il prit part à la bataille de Dettingen (16 juin 1743), et fut tué à celle de Fontenoy (30 avr. 1745).

CAMPBELL (Alexander), comte de Marchmont, né en 1675, mort à Londres le 27 fév. 1740. Il étudia le droit civil à l'Université d'Utrecht et fut reçu avocat le 25 juil. 1696. Nommé juge le 16 oct. 1704. En avr. 1706 il fut député du comté de Berwick et siégea en cette qualité au dernier Parlement d'Ecosse. Il se montra partisan déclaré de l'union avec l'Angleterre. En 1715, il fut lord-lieutenant du Berwickshire et la même année nommé ambassadeur à la cour de Copenhague où il resta jusqu'en 1721. En janv. 1722, il fut nommé ambassadeur au congrès de Cambrai. Il entra au conseil privé en 1726 et l'année suivante siégea à la Chambre des lords comme pair élu d'Ecosse. Il y fit de l'opposition au plan fiscal de Robert Walpole. Celui-ci lui en garda rancune et en 1734 empêcha sa réélection. Il avait aussi porté le titre de lord Cessnock.

Bibl. : G. Rose, *Marchmont papers*, 1831, t. I et II. — Douglas, *Peerage of Scotland*, 1813, p. 182. — Leslie Stephen, *National Biography* ; Londres, t. VIII, 1886.

CAMPBELL (Duncan), célèbre aventurier anglais, né vers 1680, mort à Londres en 1730. Sourd et muet de naissance, il se fit une véritable réputation de devin. Toute la haute société anglaise et le roi lui-même le consultèrent sur l'avenir. On a publié une foule d'ouvrages sur ce singulier personnage. Nous citerons : *The history of the Life and adventures of Mr Duncan Campbell, a gentleman who, though deaf and dumb, writes down any strange name at first sight, with their future contingencies of fortune*, par Daniel Defoe (Londres, 1720), qui eut un très grand nombre d'éditions ; *Mr Campbell's Pacquet for the entertainment of ladies and gentlemen* (id., 1720) ; *A Spy upon the conjuror, or a collection of surprising stories with names, places and particular circumstances relating to Mr Duncan Campbell*, etc. (id., 1724). Lui-même écrivit : *The friendly Demon, or the generous apparition* (id., 1726). Enfin, après sa mort on publia : *Secret Memoirs of the late Mr Duncan Campbell, the famous deaf and dumb gentleman* (id., 1732).

CAMPBELL (Hugh), troisième comte de Loudoun, mort le 20 nov. 1731. Il entra au Parlement le 8 sept. 1696, puis au conseil privé en avr. 1697, et fut nommé juge extraordinaire le 7 fév. 1699. De 1702 à 1704 il

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

remplit l'emploi de commissaire du Trésor d'Ecosse, fut nommé en 1704 secrétaire d'état adjoint. Garde du grand sceau d'Ecosse (1708), lord-lieutenant du comté d'Ayr (1715), il prit part à la bataille de Sheriffmuir. Après l'union il fut un des seize pairs élus d'Ecosse et son mandat lui fut renouvelé six fois.

CAMPBELL (Archibald), évêque d'Aberdeen, mort à Londres en 1744, second fils de lord Niel Campbell. Compromis dans la rébellion de 1685 contre son oncle le neuvième comte d'Argyll, il s'enfuit à Surinam. A son retour il se fit remarquer au milieu des querelles religieuses par son agitation et son intolérance et ne fut pas arrêté moins de onze fois sous le règne de William. Nommé évêque de Dundee le 25 août 1711, il s'occupa avec ardeur en 1717 d'un projet d'union avec l'Eglise d'Orient, qui fut reconnu impraticable. Evêque d'Aberdeen le 10 mai 1721, il démissionna en 1724 à la suite de désaccords avec son clergé. Il a écrit quelques ouvrages : *The Doctrine of the middle state between Death and the Resurrection* (1731) ; *Queries to the presbyterians of Scotland* (1702) ; *A Query turned into an argument in favour of episcopacy* (1703). Campbell, on ne sait comment, s'était fait livrer les registres de l'Eglise d'Ecosse depuis la Réforme jusqu'à 1750 et les avait donnés au collège de Sion à Londres. Ces documents, que l'Eglise d'Ecosse réclama vainement à plusieurs reprises, ont péri dans l'incendie qui détruisit le Parlement en 1834.

BIBL. : Leslie STEPHEN, *National Biography* ; Londres, 1886, t. VIII.

CAMPBELL (Archibald), écrivain anglais, mort vers 1767. On possède peu de détails sur lui. Il était marin et il passa sa vie presque entière à voyager. Il est l'auteur de deux pamphlets qui ont fait grand bruit en leur temps : *Lexiphanes, a dialogue imitated from Lucian, being an attempt to restore the english Tongue to its ancient purity and adapted to the present times* (Londres, 1767, in-12), et *Sale of Authors ; a Dialogue in imitation of Lucian's Sale of Philosophers* (Londres, 1767, in-12).

CAMPBELL (John), quatrième comte de LOUDOUN, né le 5 mai 1705, mort le 27 avr. 1782. Il succéda à son père en 1731. Entré dans l'armée en 1727, aide de camp du roi en 1743, il combattit brillamment à la bataille de Preston où son régiment fut presque entièrement détruit. En fév. 1756, il fut nommé capitaine général, gouverneur de la Virginie et commandant en chef des armées anglaises en Amérique. Il lutta contre les Français dans l'Acadie sans le moindre succès. Aussi fut-il rappelé en Angleterre. En 1762, il fut envoyé en Portugal comme commandant en second de l'armée anglaise.

CAMPBELL (John), écrivain anglais, né à Edimbourg le 8 mars 1708, mort le 28 déc. 1775. Il commença par publier une compilation sans grand mérite sur Malborough et le prince Eugène, puis une brochure commerciale, des voyages imaginaires, les mémoires du duc de Ripperda ; il collabora à diverses publications historiques et géographiques. Son premier grand succès fut une série de biographies des amiraux anglais (*The Lives of the Admirals ;* Londres, 1742-44, 4 vol. in-8), où il fit preuve d'autant de facilité que d'ignorance technique. On cite avec éloge de cet auteur une description des Highlands et un ouvrage sur l'état politique de l'Europe (*Present State of Europa*, 1750). Un grand ouvrage sur l'Angleterre et ses colonies parut en 1774 (*A Political Survey of Britannia*, 2 vol. in-4), mais ne réussit pas. Campbell était si bien habitué au succès que cette contrariété le tua. Très répandu dans le monde littéraire de son temps, il avait une réputation hors de toute proportion avec ses mérites réels ; travailleur infatigable, il avait acquis une grande aisance et une très grande influence. Il était resté Écossais dans l'âme. L. BOUGIER.

CAMPBELL (George), théologien écossais, né à Aberdeen en 1719, mort à Aberdeen le 6 avr. 1796. D'abord destiné à la carrière du droit, il fut pendant quelque temps clerc d'avoué. En 1741, il se tourna vers la théologie. Après avoir terminé ses études, il fut nommé pasteur à Banchory Ternan (1748) et, neuf ans après, dans sa ville natale, où il remplit en même temps les fonctions de principal du Marischal college. Campbell, se fit bientôt connaître par des travaux d'une grande valeur. En 1763, il publia son ouvrage capital, *Dissertation on miracles*, où il contestait à Hume les conclusions de son célèbre essai sur le même sujet. Le traité de Campbell d'un raisonnement serré, mais d'un ton modéré et plein d'égards pour la personne de son adversaire, valut à son auteur le titre de docteur et, quelques années plus tard (1771), de professeur de théologie. La plupart de ses cours furent publiés après sa mort, notamment ses *Lectures on systematic theology and pulpit eloquence* (Londres, 1807) ; ses *Lectures on ecclesiastical history* (Londres, 1800, 1813, 1840) ; et *Lectures on the pastoral character* (Londres, 1811). On lui doit, en outre, dans le domaine purement théologique, une traduction des Evangiles. Cet ouvrage (*Translation of the four gospels*) parut en 1789, précédé d'une savante introduction où les questions relatives à l'état des textes sacrés sont l'objet de discussions approfondies. Il a eu de nombreuses éditions ; la dernière est de 1834. — Campbell a aussi composé un travail sur la littérature, *Philosophy of Rhetoric* (1776), souvent réimprimé et des sermons estimés qui parurent de 1752 à 1779. Le sermon sur la guerre d'Amérique eut un grand retentissement des deux côtés de l'océan Atlantique. C'était une remontrance adressée aux colons du nouveau monde pour les ramener aux sentiments de respect et d'obéissance à la couronne. — La fermeté des principes, jointe à une grande urbanité dans la forme, caractérise Campbell comme polémiste. Ses qualités d'écrivain et de controversiste habile lui assurent une des premières places parmi les théologiens écossais. G. Q.

BIBL. : Leslie STEPHEN, *Dictionary of national biography* ; Londres, 1887.

CAMPBELL (John), vice-amiral anglais, né vers 1720, mort à Londres le 16 déc. 1790. Il entra très jeune dans la marine, fit avec le commodore Anson le tour du monde et fut nommé lieutenant en 1744. Il commanda divers vaisseaux durant les guerres de 1747 à 1770. Il assista notamment à la bataille de Quiberon (20 nov. 1759). Nommé capitaine en 1778, vice-amiral le 19 mars 1779, gouverneur de Terre-Neuve en avr. 1782, il garda ce dernier poste jusqu'en 1786.

CAMPBELL (lord Frederick), homme politique anglais, né en 1729, mort le 8 juin 1816. Il fut membre de la Chambre des communes pour Glasgow, de 1761 à 1780, et pour le comté d'Argyll de 1780 à 1789. Garde du sceau privé d'Ecosse en 1765, il entra au conseil privé le 29 mai de cette année, fut nommé lord *clerk register* pour l'Ecosse en 1768, vice-trésorier pour l'Irlande en 1784, membre du bureau de contrôle pour l'Inde en 1786.

CAMPBELL (Thomas), écrivain anglais, né à Glack (comté de Tyrone) le 4 mai 1733, mort à Londres le 20 juin 1795. Entré dans les ordres en 1761, il occupa la cure de Clogher jusqu'en 1772. Il a laissé la réputation d'un excellent prédicateur et les ouvrages qu'il a donnés ont été fort estimés. Nous citerons : *A philosophical Survey of the south of Ireland* (1777, in-8) ; *Strictures on the ecclesiastical and literary History of Ireland from the most ancient times till the introduction of the Roman ritual and the etablishment of papal supremacy by Henry II*, etc. (Dublin, 1789, in-8), et un intéressant *journal (Diary)*, publié à Sydney en 1854 et inséré, avec quelques lacunes, par Napier dans ses *Johnsoniana*.

CAMPBELL (sir Hay), magistrat anglais, né le 23 août 1734, mort le 28 mars 1823. Reçu avocat le 11 janv.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1757, il se fit très rapidement une clientèle importante. Nommé solicitor général en 1783, il perdit cette place à l'avènement du ministère de coalition. Elu membre du Parlement pour Glasgow en avr. 1784, il présenta un projet de réforme judiciaire (réduction du nombre des juges, augmentation des traitements) qui n'obtint pas le moindre succès. Après avoir rempli l'office de procureur général pendant quelques années, il fut nommé premier président d'Ecosse en 1789 avec le titre de lord Succoth. Il rentra dans la vie privée en 1808. Il fut créé baronnet le 17 sept. de cette année. Il a publié : *Decisions of the court of session, from the end of the year 1756 to the end of the year 1760* (Edimbourg, 1765, in-fol.); *An Explanation of the bill proposed in the house of commons 1785, respecting the judges in Scotland* (1785, in-8) ; *Hints upon the question of jury trial as applicable to the proceedings in the court of session* (1809, in-8); *The Acts of Sederunt of the Lords of Council and session from the institution of the college of Justice in may 1532 to january 1553* (1811, in-fol.).

CAMPBELL (sir Archibald), général anglais, né à Inverneil (Ecosse) le 21 août 1739, mort à Londres le 31 mars 1791. Entré dans l'armée en 1757, il fit avec le grade de capitaine la campagne d'Amérique et fut blessé à la prise de Québec en 1758. Lieutenant-colonel aux Highlanders, il servit dans l'Inde jusqu'en 1773. Revenu alors en Ecosse, il fut envoyé au Parlement par le bourg de Stirling (1774). Reparti en Amérique en 1775, il fut fait prisonnier à Boston. Echangé contre un prisonnier américain, il fut nommé brigadier général et s'empara de Savannah. Promu major général le 20 nov. 1782, il fut nommé en décembre gouverneur de la Jamaïque. Dans cet emploi, qu'il conserva jusqu'en 1785, il fit preuve de brillantes qualités militaires et réussit à entraver le progrès des armées françaises commandées par le marquis de Bouillé. Nommé en 1785 gouverneur de Madras, il conclut le 24 févr. 1787 avec le nabab d'Arcot un traité qui réglait avec autant d'équité que d'habileté d'inextricables difficultés financières survenues entre ce prince et la Compagnie des Indes qui avait mis ses biens sous séquestre. La Compagnie jugea néanmoins que le traité lésait ses intérêts et suscita à Campbell des tracasseries qui abrégèrent sa vie. Colonel le 12 oct. 1787, il donna sa démission de gouverneur en 1789 et revint en Angleterre où le bourg de Stirling le choisit encore pour son représentant à la Chambre.

CAMPBELL (Donald), voyageur anglais, né en 1751, mort à Hutton (Essex) le 5 juin 1804. Il commanda un régiment de cavalerie au service d'un nabab de l'Inde et publia un intéressant récit de ses voyages et de ses aventures qui a été souvent reimprimé : *A Journey over land to India, partly by a route never gone before by any European* (Londres, 1795, in-4; id., 1796, in-4 et in-8; 1808, in-12, etc.). On a encore de lui une *Letter to the marquis of Lorn on the present times* (Londres, 1798, in-8).

CAMPBELL (John), officier anglais, né près de Dumbarton le 7 déc. 1753, mort à Bombay le 23 févr. 1784. Enseigne en 1771, lieutenant en 1774, il servit en Amérique et fut fait prisonnier pendant la guerre de l'Indépendance. Capitaine en 1775, major en 1777, il revint en Angleterre en 1780 et deux ans après fut envoyé aux Indes. Il prit part à la désastreuse campagne contre Hyder Ali et se couvrit de gloire par la défense de Mangalore. Le siège commencé le 19 mai 1783 dura jusqu'au 23 janv. 1784, date à laquelle Campbell dut se rendre après avoir enduré les plus terribles privations. Il obtint les honneurs de la guerre et la permission de conduire à Bombay le reste de la garnison. Il mourut un mois après des suites de ses privations.

CAMPBELL (Colin), général anglais, né en 1754, mort à Gibraltar le 2 avr. 1814. Entré dans l'armée en mars 1771, il fut nommé lieutenant en 1774. Il servit en Amérique, fut promu capitaine en 1778, major en 1783, et à la suite de la déclaration de guerre avec la France se distingua à la Martinique et à la Guadeloupe. Lieutenant-colonel le 29 avr. 1795, il fut envoyé en 1796 en Irlande où jusqu'en 1803 il fut occupé à réprimer des révoltes. Colonel le 1er janv. 1798, major général le 1er janv. 1805, il fut nommé sous-gouverneur de Gibraltar en janv. 1811. Il fut promu lieutenant général le 4 juin 1811.

CAMPBELL (sir James), général anglais, né en 1763, mort à Londres le 5 juin 1819. Enseigne en 1780, lieutenant en 1781, il fit les deux campagnes d'Amérique. Promu capitaine le 6 mars 1783, il passa aux Indes en 1787 et fit les campagnes de 1790-1792 contre Tippo-Sahib. Major en 1794, il fut promu colonel en 1801, puis adjudant général en 1805. Il prit part alors et jusqu'en 1813 aux opérations sur la Méditerranée. Le 17 sept. 1810 il repoussa une tentative de débarquement du général Cavaignac en Sicile. Nommé lieutenant général le 4 juin 1813, il reçut l'année suivante l'ordre d'occuper les îles Ioniennes, où il demeura comme gouverneur jusqu'en 1816. Il revint alors en Angleterre et fut le 3 oct. 1818 créé baronnet en récompense de ses services.

CAMPBELL (Alexander), écrivain anglais, né en 1764 à Tombea (Ecosse), mort le 15 mai 1824. Fils d'un pauvre charpentier, il fut élevé par son frère aîné John et commença à tenir l'orgue d'une chapelle et à donner des leçons de chant. Il publia à cette époque (vers 1785) *Twelve Songs set to music*. Bientôt il abandonna l'enseignement musical et étudia la médecine à l'Université d'Edimbourg. Cette nouvelle profession ne lui plut pas et il se consacra uniquement à la littérature. Il donna alors : *Odes and Miscellaneous Poems* (Edimbourg, 1796); *An Introduction to the history of poetry in Scotland* (Edimbourg, 1798), ouvrage qui fut remarqué ; *A Journey from Edinburgh through parts of North Britain* (1802, rééd. en 1811); *The Grampians Desolate* (Edimbourg, 1804), poème en six chants ; et enfin *Albyn's Anthology or a select collection of the melodies and vocal poetry of Scotland, peculiar to Scotland and the Isles, hitherto unpublished* (Edimbourg, 1816-1818, 2 vol.). La plupart de ces œuvres ne manquent pas de valeur et quelques-unes fournissent sur l'histoire littéraire de l'Ecosse des documents précieux, mais elles ne réussirent pas à tirer Campbell de la médiocrité. Sur la fin de sa vie il en était réduit à copier des manuscrits pour W. Scott.

Bibl. : Scott, *Obituary notice*, dans *Edinburgh Weekly Journal* de 1824. — Kay, *Original Portraits* ; Edimbourg, 1877, t. II. — Leslie Stephen, *National Biography*; Londres, 1886, t. VIII.

CAMPBELL (John), philanthrope chrétien, missionnaire et théologien écossais, né en 1766, mort en 1840. Campbell dirigeait une maison de commerce à Edimbourg quand il commença à s'occuper des œuvres philanthropiques qui l'ont illustré. Non seulement il fonda la Société des traités religieux d'Ecosse, en 1793, mais il eut une grande part dans la création et l'organisation des écoles du dimanche de son pays *(Sunday Schools)*. Sa charité embrassait tous les déshérités de ce monde. En même temps qu'il se consacrait au soulagement des misères sociales des grandes villes, il épousait chaudement la cause de l'émancipation des esclaves dans les colonies, à un moment où les antiesclavagistes étaient encore fort peu nombreux. — En 1802, il fut élu ministre de la chapelle *indépendante* de Kingsland à Londres. Non content de se consacrer aux devoirs immédiats de ses fonctions pastorales, il créa la Société biblique *(Bible society)*, dans un but de propagande religieuse. Il contribua, en outre, directement à l'œuvre des missions protestantes en Afrique. Il visita même deux fois les postes établis dans le continent noir, en 1812 et en 1819. Chacun de ces voyages dura deux ans. Il publia, à son retour, le récit de ses aventures dans un ouvrage qui resta longtemps en possession des suffrages du public, *Travels in South Africa* (1814 et 1822). G. Q.

Bibl. : Robert Philip, *Life, time and missionary enterprises of Reverend John Campbell* ; Londres, 1841.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAMPBELL (sir James), général anglais, né vers 1773, mort à Paris le 6 mai 1835. Capitaine en 1794, il assista à la prise de Minorque en 1798. Major en 1799, il passa aux Indes en 1802 et il s'y distingua fort, notamment à la bataille d'Argaum. Lieutenant-colonel en 1804, il revint en Angleterre en 1807, et fut envoyé en Espagne en 1810. Il prit part à toutes les grandes batailles de cette campagne (Fuentes de Onoro, Ciudad-Rodrigo, Badajoz, Salamanca) et fut grièvement blessé à Vitoria. Promu colonel le 4 juin 1813, il devint major général le 12 août 1819.

CAMPBELL (sir Patrick), vice-amiral anglais, né en 1773, mort le 14 oct. 1831. Il était lieutenant de vaisseau en 1794 et commanda le *Dart* dans le coup de main du 7 juil. 1800 contre Dunkerque. Il a pris part aux croisières devant Brest et dans la Méditerranée. De 1834 à 1837 il commanda la station navale du Cap.

CAMPBELL (sir Neil), général anglais, né le 1er mai 1776, mort à Sierra-Leone le 14 août 1827. Il servit d'abord aux colonies, puis dans l'infanterie légère. Il était renommé pour son agilité. Attaché à l'ambassade de lord Cathcart, en Russie, il suivit l'armée de Wittgenstein pendant la campagne de France, puis fut chargé par Castlereagh d'aller installer Napoléon dans l'île d'Elbe. L'empereur déchu le pria de rester près de lui jusqu'à la fin du congrès de Vienne. Sa présence contribua à endormir la vigilance de l'escadre britannique, et Napoléon profita d'un voyage de Campbell en Italie pour s'échapper. Malgré les bruits fâcheux qui coururent alors sur son compte, Campbell fut soutenu par le ministère; il servit à Waterloo dans le 54e et prit d'assaut la porte de Valenciennes à Cambrai. En 1825 il fut nommé gouverneur de Sierra Leone et prit possession de son poste en mai 1826. Le climat lui fut funeste.

CAMPBELL (sir Colin), général anglais, né en 1776, mort à Londres le 13 juin 1847. Il entra d'abord dans la marine (1793) puis passa en qualité de lieutenant dans l'armée de terre en 1795; il servit aux Indes (1799), participa à l'expédition de Wellesley contre le maharadjah de Sundia et le radjah de Nagpore et s'y distingua tellement qu'il fut nommé brigadier-major le 8 août 1803. Il ne revint en Angleterre qu'en 1806. Il servit alors au Hanovre, en Danemark, en Portugal, fut nommé major le 15 déc. 1808, assista au passage du Douro, aux combats de Talavera et de Busaco et fut promu lieutenant-colonel le 3 mai 1810. Il rendit de brillants services à Wellington durant la campagne d'Espagne, fut promu colonel le 4 juin 1814 et assista à la bataille de Waterloo (1815). Officier d'état-major de Wellington, il accompagna ce général à Paris (1815-1818). Major général en 1825, il fut placé à la tête d'un district militaire, puis en 1833 nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et enfin gouverneur de Ceylan (1839-1847).

Bibl. : Margaret-Olympia Campbell, *A Memorial history of the Campbells of Melfort*; Londres, 1882, pp. 21-26. — Leslie Stephen, *National Biography*; Londres, 1886, t. VIII.

CAMPBELL (Thomas), poète anglais, né à Glasgow le 27 juill. 1777, mort à Boulogne le 15 juin 1844. Fils d'un pauvre commerçant, on le trouve, à vingt ans, à l'Université d'Edimbourg, cherchant du travail chez les libraires. En 1799, parut son premier poème *The Pleasures of Hope*, dont le succès ne fit que s'accroître pendant plus d'un demi-siècle. On l'a comparé souvent au *Deserted Village* de Goldsmith, bien à tort, car le poème de Goldsmith est surtout remarquable par la simplicité et le naturel, tandis que celui de Campbell est brillant, orné et fleuri. Il fut traduit en vers français par Albert Montémont (Paris, 1824, in-8). Si ce premier succès lui apporta la gloire, ce furent, comme toujours, les libraires qui touchèrent l'argent. Après un voyage sur le continent, durant lequel il écrivit une *ode* célèbre *sur la bataille de Hohenlinden*, il revint à Londres où les éditeurs lui firent des offres lucratives qu'il accepta et ne produisit rien, plein de brillantes conceptions que son indolence l'empêchait d'exécuter. Ses *Specimens of the British Poets*, parus en 1819-21 (7 vol.), avaient été commencés treize années auparavant. Il s'était marié et se trouvait dans la plus grande détresse, lorsque le gouvernement lui fit, en 1805, une pension de 200 livres sterling. Cet appoint ne le tira qu'imparfaitement d'embarras; harcelé par ses créanciers, il se mit à l'œuvre et écrivit *Gertrude de Wyoming* (1809), conte en vers qui obtint un grand et légitime succès. Puis vinrent *Mariners of England*, *The Battle of the Baltic*, *O'Connor's Child*, poèmes lyriques d'une certaine valeur. Il se fixa à Sydenham : l'aisance était venue ; mais son apathie naturelle reprit le dessus. Tout l'effort qu'il s'imposa pendant plusieurs années fut une série de conférences sur la poésie au *Royal Institute* de Londres. En 1830, il accepta la direction du *New Monthly Magazine*, puis celle du *Metropolitan*. Mais, dans ce travail de littérature éphémère du journalisme, il gaspilla son talent de poète. En 1824, il donna *Theodric* qui, en dépit de quelques beautés, fut considéré comme une chute, et depuis ce moment tout ce qu'il publia alla toujours en décroissant jusqu'à son dernier poème, *Pilgrim of Glencoë*, où l'on a peine à reconnaître l'auteur des *Plaisirs de l'Espérance*. Ses *Poetical Works* eurent de nombreuses éditions, dont plusieurs avec illustrations : 1862, 1872, 1873. En 1826, élu lord recteur de l'Université de Glasgow, il déploya autant d'activité et d'énergie dans ces nouvelles fonctions qu'il en avait peu montré dans sa carrière de lettres. En 1831, il fonda l'association des *Amis de la Pologne*, qui secourut nombre de Polonais venus chercher asile en Angleterre. Parmi ses écrits en prose, nous citerons ses *Annals of Great-Britain*, depuis George III jusqu'à la paix d'Amiens (1806, 3 vol.), d'intéressantes lettres sur son voyage en Algérie (*Letters from the South*, 1837, 2 vol.); *the Life and times of Petrarch* (1841, 2 vol.) et *Frederick the Great* (1843, 4 vol.). Des calamités domestiques affligèrent la fin de sa vie. Il fut enterré à Westminster, au coin des poètes, à côté d'Addison. Hector France.

CAMPBELL (John, baron), éminent magistrat et homme d'Etat anglais, né à Springfield (comté de Fife) le 15 sept. 1779, mort à Londres le 22 juin 1861. Fils d'un pasteur, il fut destiné à l'église, mais après avoir terminé ses études à l'Université de S. Andrews, il ne se sentit aucune vocation pour la carrière ecclésiastique et se tourna vers le droit. Inscrit au barreau de Londres en 1800, il commença à plaider en 1806, après avoir passé son stage en donnant au *Morning Chronicle* des comptes rendus des séances de la Chambre des communes et des tribunaux, et en suivant l'étude du grand avocat Tidd. Il acquit bientôt lui-même une grande réputation comme avocat d'affaires, et quelque temps après son mariage avec la fille de Scarlett (lord Abinger) il songea au Parlement. En 1826 il se présenta sans succès à Stafford qui l'élut en 1830. Il fut réélu en 1832 par Dudley et en 1834 par Edimbourg, qui lui maintint son mandat jusqu'en 1841. A la Chambre des communes Campbell entra dans le parti libéral et prit part aux débats sur la réforme électorale. Nommé solicitor général en 1832, il mena à bien diverses mesures importantes concernant la propriété immobilière. Attorney général de févr. à nov. 1834, il exerça les mêmes fonctions d'avr. 1835 à juin 1841. En récompense de ses services, sa femme fut créée baronne Sthratheden en 1836. De plus, à la fin de juin 1841, lorsque le ministère whig fut sur le point de se dissoudre, il força lord Plunkett à résigner sa charge de lord chancelier d'Irlande pour la donner avec la pairie à Campbell, ce qui causa un grand scandale. Quelques semaines après il dut lui-même céder la place à un tory et revint de Dublin siéger à la Chambre des lords. Il occupa les loisirs que lui laissaient la vie parlementaire à écrire ses *Vies des chanceliers*. Lorsque les whigs reprirent le pouvoir (1846),

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Campbell fut nommé chancelier du duché de Lancastre. Son influence dans les questions de législation était prépondérante. Il fit adopter des lois très importantes, entre autres l'acte sur la propriété littéraire (1842), les lois sur la presse de 1843 et de 1846, connues sous le nom de *Lord Campbell's Acts*, qui amélioraient considérablement les prescriptions vexatoires sur les délits commis. Lord chief justice de la cour du Banc de la Reine (5 mars 1850), Campbell devint grand chancelier d'Angleterre en 1859. Il n'eut pas le temps de s'y distinguer. Considéré comme un jurisconsulte savant, dont l'opinion faisait toujours loi, et unanimement respecté, lord Campbell ne fut jamais populaire, à cause de son âpre ambition, de son rigorisme et de son caractère atrabilaire. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons : *Reports of cases determined at Nisi Prius in the courts of King's Bench and Common pleas and on the Home circuit* (Londres, 1809-1816, 4 vol.) ; *Speeches at the Bar and in the House of Commons* (1842) ; *the Lives of the Lords chancellors and Keepers of the Great Seal of England from the earliest times till the reign of King George IV* (Londres, 1845-48, 7 vol. in-8 ; un huitième volume publié en 1869 contient les *Vies des lords Lyndhurst et Brougham* (8e éd., Londres, 1873, 10 vol. in-8) ; cette œuvre capitale lui a attiré les plus grands éloges et les plus vives critiques, car il y donne carrière à ses antipathies les plus violentes contre certains chanceliers comme Lyndhurst et Brougham et ne craint pas assez de plier l'histoire à ses haines ; *the Lives of the Chief justices of England from the norman conquest till the death of lord Mansfield* (Londres, 1849-57, 3 vol. in-8 ; 3e éd., 1874, 4 vol.) ; *Shakespeare's legal Acquirements considered* (1859). R. S.

BIBL. : Mrs. HARDCASTLE, *Lord chancellor Campbell, his life and Letters* ; Londres, 1881, 2 vol. in-8. — Leslie STEPHEN, *National Biography* ; Londres, 1886, t. VIII. — GRÉVILLE, *Memoirs*, t. II et III, 2e part. — MAC CARTHY, *Histoire contemporaine d'Angleterre*, trad. Goirand, t. II.

CAMPBELL (sir John), officier anglais, né à Chatham en 1780, mort à Londres le 19 déc. 1863. Cornette dans les hussards en 1800, lieutenant en 1801 et capitaine en 1806, il servit dans l'Amérique du Sud en 1807 et fut envoyé en Espagne en 1808. L'année suivante il fut nommé lieutenant-colonel dans la cavalerie portugaise et resta en Portugal après la paix de 1814. Major général en 1820 il se déclara en faveur de don Miguel et lui chercha sans succès en Angleterre des subsides et une flotte. Il rentra ensuite dans la vie privée.

CAMPBELL (Guy), officier anglais, né le 22 janv. 1786, mort à Kingstown le 25 janv. 1849, fils de Colin Campbell, gouverneur de Gibraltar (V. ci-dessus). Enseigne (1795), lieutenant (4 avr. 1796), il prit part à la répression de la rébellion irlandaise en 1798, passa au Canada (1803) et fut promu capitaine le 14 sept. 1804. Il fit la campagne d'Espagne, assista aux batailles de Vitória, des Pyrénées et d'Echalar où il battit la division Clausel et fut grièvement blessé. Lieutenant-colonel (26 août 1813) et créé baronnet (22 mai 1815), il commanda un régiment à Waterloo. Il fut mis en demi-solde en 1816.

CAMPBELL (Alexander), fondateur de l'église des *Disciples du Christ* vulgairement appelés *Campbellites* ou *Baptistes campbellites*, né en 1788, dans le comté d'Antrim (Irlande), mais de famille écossaise ; mort en 1866. Par sa mère il descendait de huguenots français. En 1808, il s'embarqua avec sa famille pour rejoindre son père, qui était allé s'établir aux Etats-Unis. Le vaisseau qui les portait ayant fait naufrage sur les côtes de l'Ecosse, leur départ fut ajourné. Pendant le naufrage, Campbell avait fait vœu de se consacrer au ministère évangélique ; il se rendit à Glascow pour s'y préparer, étudiant la théologie et surtout l'histoire ecclésiastique, à laquelle il s'était déjà appliqué auparavant. En 1809, il passa en Amérique et il trouva son père, qui s'était séparé de la secte des *Anti-Burghers* dont il avait été ministre, activement engagé dans une entreprise dont l'objet était de supprimer toutes divisions entre chrétiens. A. Campbell fut adjoint à cette œuvre, pour laquelle une société, *Christian association of Washington*, avait été constituée. En 1810, cette association publia une déclaration dans laquelle elle protestait contre le dessein de former une nouvelle secte, affirmant que son but était, au contraire, de persuader à tous les chrétiens d'abandonner toutes les dénominations, doctrines et disciplines, rites et usages qui les séparaient, pour s'unir en une communion formée uniquement par une fidèle soumission aux écritures et par la foi et l'obéissance à Jésus-Christ. L'église de *Brush Run* fut fondée sur ces bases. A. Campbell avait obtenu la permission d'y prêcher ; il y fut ordonné en 1812. — Le trait commun qui rattache les uns aux autres tous les chrétiens étant la foi en la Bible, il est évident que les différences qui les divisent proviennent des interprétations diverses dont la Bible a été l'objet depuis l'établissement du christianisme ; il est évident aussi que lorsque ces interprétations ont reçu, sous le nom de *Credo*, confessions de foi, définitions dogmatiques, une valeur permanente et un caractère officiel par suite de décisions ecclésiastiques, elles opposent un obstacle insurmontable à l'union des chrétiens et à la réunion des diverses églises. C'est pourquoi Campbell et ses partisans se trouvèrent amenés à réclamer, comme conditions nécessaires de cette union et de cette réunion, la suppression de toute dénomination autre que le nom primitif de *Disciples du Christ* ou *Chrétiens* ; l'abandon de tous *Credo*, confessions de foi et définitions dogmatiques ; l'adoption comme règle unique de la foi et de la discipline, de la Bible et spécialement du Nouveau Testament, révélation parfaite et définitive, sans addition ni retranchement, sans changement ni condensation d'expression ; et pour les usages, le retour pur et simple aux choses des premiers jours, telles qu'elles sont présentées dans les documents apostoliques.

Ce retour aux choses des premiers jours impliquait le rétablissement du baptême par immersion, universellement pratiqué dans l'Eglise primitive. Campbell se fit rebaptiser suivant cette forme, avec son père, sa mère, sa femme et trois de ses partisans ; ils s'adjoignirent à la *Redstone Baptist association*, mais en stipulant expressément et par écrit, qu'ils pourraient continuer à croire et à enseigner tout ce qu'ils trouveraient dans la Bible, mais seulement ce qu'ils y trouveraient et avec les expressions dont la Bible se sert. Leur église de *Brush Run* les suivit. — En 1817, Campbell ne comptait encore qu'environ cent cinquante adhérents. En 1823, il entreprit la publication d'un journal mensuel, le *Christian Baptist*, qu'il remplaça en 1830 par le *Millenial Harbinger*, dont il resta jusqu'en 1863 l'éditeur et le rédacteur principal. De 1823 à 1830, il condensa et systématisa ses conceptions sur le Nouveau Testament, concernant l'Ecriture Sainte, l'ordre et le gouvernement de l'Eglise et les conditions d'une communauté chrétienne, signalant avec sévérité ce qu'il regardait comme les enseignements erronés des sectes chrétiennes. Ces critiques et son aversion contre les confessions de foi l'éloignèrent de jour en jour des baptistes et aboutirent à une rupture définitive. — En 1830, les campbellites constituèrent une église distincte. Cette église n'avait alors que fort peu de membres ; mais elle était fondée et elle resta longtemps soutenue par un homme qui mit à son service d'éminentes qualités de talent, d'activité, d'énergie et de dévouement ; elle était d'ailleurs établie sur un principe simple et clair, parfaitement adapté à la nature et aux besoins du protestantisme. Ces avantages finirent par lui valoir un prodigieux développement. Voici, d'après les rapports de 1880, quelle était en cette année la situation de l'église des Disciples du Christ : en Amérique, 592,016 membres ; ce qui sup-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

pose plus de deux millions d'adhérents. L'augmentation moyenne de chacune des dernières années avait été de 40,000 membres. 5,175 lieux de culte desservis par 3,787 ministres. Dans les provinces anglaises de l'Amérique 5,000 membres, dans la Grande-Bretagne et l'Irlande 4,000, dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande 3,000. — Missions en Angleterre, Irlande, France, Danemark, Norvège, Turquie. — Deux universités, vingt collèges. — Douze journaux hebdomadaires, six mensuels, un trimestriel ; huit *magazines* hebdomadaires pour les écoles du dimanche, quatre mensuels. — Pour son organisation, cette église a adopté le système congrégationaliste (V. *Baptisme*, t. V, p. 313). En son culte, elle célèbre la sainte cène tous les dimanches; elle administre le baptême par immersion. — Le livre principal de Campbell est le *Christian system*, souvent réimprimé.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : Robert RICHARDSON, *Memoirs of Alexander Campbell embracing a view of Origin, Progress, and Principles of the religious Reformation wich he advocated;* Philadelphie, 1868, 2 vol. in-8. — JETER, *Campbellism examined.*

CAMPBELL (William), accoucheur anglais, né dans le comté d'Argyll en 1788, mort à Edimbourg le 21 sept. 1848. Il servit d'abord dans la marine de l'Etat; fait prisonnier de guerre et interné à Verdun, il rendit de grands services dans l'hôpital de cette ville aux malades et aux blessés français. De retour à Edimbourg, il commença, vers 1820, des cours d'accouchement qui eurent un grand succès; il avait réuni une très riche collection de pièces anatomiques qui lui servaient pour ses démonstrations. Ouvrages principaux : *A Treatise on the epidemic puerperal fever, as prevailed in Edinburgh in 1821-22*, etc. (Edimbourg, 1822, in-8); *Introd. to the study and practice of midwifery and the diseases of women and children* (Edimb., 1833, 1843, in-8); *A Memoir on extra-uterine gestation* (Londres, 1840, in-8), et nombreux articles dans les journaux. Dr L. HN.

CAMPBELL (Thomas), statuaire anglais, né à Edimbourg le 1er mai 1790, mort le 4 fév. 1858. Issu de parents de très humble condition, il entra, comme apprenti, chez un tailleur de pierre. Formé par la pratique et sentant sa vocation d'artiste se développer, il parvint à se faire recevoir parmi les élèves de la « Royal Academy » et fut ensuite envoyé à Rome. Une de ses premières œuvres fut une statue de la *Princesse Pauline Borghèse assise;* cette statue se trouve à présent à Chatsworth. Il prit part aux expositions de la Royal Academy, et y fut très remarqué, en 1828, avec un groupe classique, *Cupidon instruit par Vénus à prendre les traits d'Ascagne.* Campbell s'est beaucoup inspiré de l'antiquité; il a habité longtemps l'Italie avant de se fixer définitivement en Angleterre. Son œuvre capitale est le monument de la duchesse de Buccleugh à Broughton. Il est en outre l'auteur d'une statue de la reine d'Angleterre, qui décore le château de Windsor.

BIBL. : REDGRAVE, *A Dictionary of artists of english School:* Londres, 1874.

CAMPBELL (sir Colin), lord CLYDE, feld-maréchal anglais, né à Glasgow le 20 oct. 1792, mort à Chatham le 14 août 1863. Fils d'un simple charpentier, Colin Macliver, et d'Agnès Campbell, il fut inscrit en 1807 aux rôles de l'armée sous le nom de sa mère. Enseigne le 26 mai 1808, il fit la campagne de Portugal et d'Espagne, prit part à l'expédition de Walcheren (1809) et fut de 1810 à 1811 attaché à l'armée espagnole sous les ordres de Ballesteros. En 1813 il assista à la bataille de Victoria, au siège de Saint-Sébastien, au passage de la Bidassoa, où il se distingua fort et fut à deux reprises sérieusement blessé. Il revint en Angleterre en déc. 1813. Il passa ensuite à Gibraltar (1816), aux Barbades (1819), à la Guyane anglaise (1821). Major le 26 nov. 1825, lieutenant-colonel (26 oct. 1832), il revint à cette date en Europe et écrivit un rapport sur le siège d'Anvers ; puis il commanda quelques années un régiment dans le N. de l'Angleterre. Envoyé en Chine en 1841, il se distingua à la prise de Chin-Kiang-fou et à la marche sur Nankin. Brigadier général en 1844, il passa aux Indes (1846) et rendit de brillants services dans la guerre contre les Sikhs ; il coopéra notamment à la victoire de Ramnuggour (22 nov. 1848), et, à la bataille de Chillianwallah, il empêcha l'ennemi de poursuivre l'avantage qu'il avait pris tout d'abord. En 1851-1852 il reçut la difficile mission de combattre la rébellion des populations montagnardes du Peshawer. Campbell revint en Angleterre en mars 1853. En juin 1854 on lui donna le commandement d'une brigade dans la guerre de Crimée. Le 20 de ce mois, étant à Varna, il fut promu major général. C'est lui qui gagna la victoire de l'Alma en lançant ses highlanders à la baïonnette sur les batteries russes. A Balaklava, il repoussa l'infanterie russe avec ses seules troupes, fait célèbre dans les annales militaires de l'Angleterre où l'on parle avec admiration de *the thin red line*, c.-à-d. la mince ligne d'habits rouges qui suffit à maintenir les masses ennemies. Campbell nommé colonel (24 oct. 1854), lieutenant général (4 juin 1856), fut, lorsqu'il revint dans sa patrie, le héros populaire de la guerre d'Orient. Inspecteur général de l'infanterie (déc. 1856), il refusa en 1857 le commandement de l'expédition de Chine. Le 11 juil. de la même année, désigné par l'opinion publique, il acceptait de réprimer la grave révolte de l'Inde. Nommé général en chef, il partit sur-le-champ. Arrivé à Calcutta en août, il était à Cawnpore le 3 nov. et se dirigea le 9 sur Lucknow, assiégé par l'ennemi. Le 17 la place était dégagée et le 23 elle était évacuée, sans pertes, par la population et la garnison. Bientôt ce fut Cawnpore qu'il fallut reprendre aux rebelles. Campbell résolut de diriger tous ses efforts sur Lucknow encore repris et devenu quartier général de l'ennemi. Il ne s'en empara que le 19 mars 1858 ; mais ce fut le dernier coup porté à la grande révolte du Bengale et le 20 déc. il put annoncer au gouverneur général « la fin de la campagne et la disparition des derniers vestiges de la révolte dans la province de l'Aoudh. Les derniers débris des insurgés, renonçant à une plus longue résistance, venaient de disparaître derrière les montagnes qui séparent le royaume de Nepaul de l'empire de Sa Majesté en Hindoustan. » La réputation déjà grande de Colin Campbell parvint à son apogée. Le « Sauveur des Indes » fut comblé d'honneurs. Général le 14 mai 1858, il fut le 3 juil. élevé à la pairie avec le titre de lord Clyde de Clydesdale. Il revint à Londres en 1860, fut encore nommé colonel des Coldstreamguards (juil. 1860), reçut la bourgeoisie de Londres et devint feld-maréchal le 9 nov. 1862. Il passa ses dernières années en pleine gloire, au milieu des témoignages de respect et d'admiration de ses compatriotes qui le considèrent comme un des plus grands généraux du XIXe siècle. Il fut enterré à Westminster. On lui a élevé deux statues, l'une de Marochetti, sur la place de Waterloo à Londres (1867), l'autre de Foley, à Glasgow (1868). R. S.

BIBL. : SHADWELL, *Life of lord Clyde ;* Londres, 1881, 2 vol. — Leslie STEPHEN, *National Biography ;* Londres, 1886, t. VIII. — MAC CARTHY, *Histoire contemporaine d'Angleterre;* Paris, 1885, t. III, in-8.

CAMPBELL (John), pasteur écossais de l'Eglise congrégationaliste, né en 1794, mort en 1867. Campbell fit ses études aux Universités de Saint-André et de Glasgow et fut ensuite nommé pasteur d'un village de l'Ayrshire. Il fut plus tard appelé à exercer le ministère sacré à Londres dans l'église du Tabernacle, Moorfields. Après y avoir rempli ces fonctions pendant plus de vingt ans, la faiblesse de sa constitution le força à renoncer aux fatigues de la vie active. Il se voua dès lors tout entier à la controverse religieuse et à la polémique. Déjà connu par ses protestations contre le monopole des imprimeries des sociétés bibliques (1839), il fonda divers journaux dans le but de propager ses doctrines, notamment, en 1844, le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Christianwitness; en 1846, le *Christian penny magazine*. Les plus connues de ces feuilles sont le *British banner* (1849) et le *British standard* (1858). On doit, en outre, à Campbell un assez grand nombre d'ouvrages sur des questions diverses, *Maritime Discovery and christian missions* (1840); *Pastoral Visitation* (1841); *Life of David Nasmyth founder of city missions* (1844); *A Review of the life and character of J. Angell James* (1860); *Popery* (1865), etc. G. Q.

CAMPBELL (John, second marquis de BREADALBANE), né à Dundee en 1796, mort à Lausanne le 8 nov. 1862. Membre de la Chambre des communes pour Okehampton de 1820 à 1826, il fut élu en 1832 par le comté de Perth. Il passa à la Chambre des lords en 1834, à la mort de son père. Lord chambellan de 1848 à 1852 et de 1853 à 1858, recteur de l'Université de Glascow en 1843.

BIBL.: La reine VICTORIA, *Leaves from the Journal of our life in the Highlands*; Londres, 1868, in-8. — W. CHALMERS, *The marquis of Breadalbane*. — Leslie STEPHEN, *National Biography*; Londres, 1886, t. VIII.

CAMPBELL (Robert-Calder), écrivain anglais, né en Ecosse en 1798, mort à Londres le 13 mai 1857. Il servit dans l'armée de l'Inde de 1817 à 1836, fut nommé capitaine le 3 oct. 1826 et prit part à la guerre contre les Birmans de 1826 à 1827. Il a laissé des poésies et des ouvrages assez estimés. Nous citerons : *Lays from the East* (Londres, 1831); *Rough recollections of Rambles at home and abroad* (Londres, 1847); *the Palmer's last Lesson and other Poems* (1848); *Winter Nights* (1850); *the three Trials of Loide* (1851); *Episode in the war-life of a soldier, with Sketches in Prose and Verse* (1857).

CAMPBELL (sir John), général anglais, né à Kingsburgh en 1802, mort à Edimbourg en déc. 1877. Entré en 1820 à la Compagnie des Indes, il fut nommé le 5 avr. lieutenant dans l'infanterie coloniale à Madras. Promu capitaine en 1830, il eut à réprimer des insurrections dans la province d'Orissa, en 1834, puis en 1836-1837. Il accomplit avec grand succès la mission qu'il avait reçue d'interdire les sacrifices humains et le meurtre des nouveau-nés du sexe féminin. Il fit la campagne de Chine en 1842 et fut alors promu lieutenant-colonel. Colonel en 1853, il demanda en 1855 à retourner en Ecosse où il fut nommé major général le 28 nov. 1859, lieutenant général en 1867 et général en 1872. Il a écrit un récit de ses opérations dans l'Orissa, qui n'a pas été publié, et un livre intitulé *A Personal Narrative of thirteen years'service among the wild tribes of Khondistan, for the suppression of human sacrifice* (Londres, 1864), dans lequel il déplorait les erreurs du capitaine Macpherson, dans son gouvernement de l'Orissa, et qui donna lieu à une vive polémique.

BIBL. : *The Campbell of Melfort*; Londres, 1882. — Leslie STEPHEN, *National Biography*; Londres, 1886, t. VIII.

CAMPBELL (James-Colquhoun), théologien anglais, évêque de Bangor, né à Stonefield en 1813. Après avoir terminé ses études à Cambridge, il embrassa la carrière ecclésiastique. Il fut successivement ministre à Roath (1839), recteur de la paroisse de Merthyr Tydfil (1844), chanoine de Llandaff (1857) et évêque de Bangor (1859). On lui doit des sermons estimés. G. Q.

CAMPBELL (sir John), général anglais, né le 14 avr. 1816, mort le 18 juin 1855. Enseigne en 1821 il servit d'abord dans l'Inde. Il fit la première campagne contre les Birmans. Promu lieutenant le 1er juil. 1824, il revint en Angleterre en 1829. Aide de camp de son père Archibald Campbell (V. ci-dessus) de 1831 à 1837, il fut promu colonel le 11 nov. 1851 et fut envoyé en Crimée avec le grade de brigadier général. Il prit part aux batailles de l'Alma et d'Inkermann et fut nommé major général le 12 déc. 1854. Le 18 juin il fut tué en menant ses hommes à l'assaut.

CAMPBELL (Harriett), romancière anglaise, née à Stirling en 1817, morte en France le 15 févr. 1841. Elle donna d'abord des articles aux revues, puis publia *the only Daughter* (Londres, 1837); *the cardinal Virtues or Morals and Manners connected* (1841, 2 vol.) et enfin *Katherine Randoph or Self-Devotion* (1842), trois nouvelles aimables qui obtinrent du succès et qui firent regretter la mort prématurée de l'auteur.

CAMPBELL (Charles-James), accoucheur anglais, né à Stapleton-Park (Yorkshire) en 1820, mort à Paris en juin 1879. Il reçut toute son éducation en France, obtint le diplôme de docteur à Paris en 1849 et devint chef de clinique obstétricale de la Faculté (1853-1855), chevalier de la Légion d'honneur en 1859. C'est Campbell qui a vulgarisé en France la pratique de l'anesthésie obstétricale. Il rendit de grands services pendant le siège de Paris et la Commune. Il a publié : *De l'Accouchement des femmes qui meurent à une époque avancée de la grossesse* (Th. de Paris, 1849, in-4); *Essai sur la tolérance anesthésique obstétricale* (Paris, 1874, in-8); *Considér. nouvelles sur l'anesthésie obstétr.* (Paris, 1877, in-8).

Dr L. HN.

CAMPBELL (sir George), administrateur anglais, né en 1824. D'abord employé de l'administration civile du Bengale (1842), il revint en Angleterre et se fit inscrire au barreau (1854). Il repartit ensuite aux Indes et y fut successivement juge de la cour suprême de Calcutta, et commissaire en chef des provinces centrales. De retour en Europe, en 1868, il se présenta sans succès aux élections de juillet dans le comté de Dumbarton, et retourna en 1871 aux Indes comme lieutenant-gouverneur du Bengale et membre du conseil de l'Inde. Il abandonna ce dernier poste pour se faire élire député, en avr. 1875, par le district de Kirkcaldy qui l'a réélu jusqu'à ce jour. Libéral et partisan du *Home Rule*, M. Campbell a publié des ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Modern India* (1852); *India as it may be* (1853); *the irish Land* (1869); *Handy Book on the Eastern Question* (1876); *White and Black in the United States*.

CAMPBELL (Lewis), philologue anglais, né le 3 sept. 1830. Entré dans les ordres en 1857, il fut nommé vicaire de Milford en 1858, puis en 1863 professeur de grec à l'Université de Saint-Andrews. Il a publié une foule d'ouvrages excellents parmi lesquels nous citerons : *The Theteætus of Plato* (1883, rééd.); *the Sophistry and Politics of Plato* (1867); *Sophocles, the plays and fragments* (1871-1881, 2 vol.), etc., et, en dehors de ces ouvrages classiques, *the Christian Ideal* (1877), recueil de sermons, et en collaboration avec Garnett, *Life of James Clerk Maxwell* (1882).

CAMPBELL-BANNERMAN (Henry), homme politique anglais, né en 1836. Représentant de Stirling à la Chambre des communes en déc. 1868 et constamment réélu par ce district depuis cette date, il a été secrétaire du ministère de la guerre de nov. 1871 à févr. 1874 et d'avr. 1880 à mai 1882; secrétaire de l'Amirauté de mai 1882 à oct. 1884, secrétaire en chef pour l'Irlande (1884-1885) et dans le cabinet Gladstone de 1886, secrétaire d'État à la guerre. M. Campbell appartient au parti libéral et est partisan du *Home rule*.

CAMPBELL D'AVA (sir Archibald), général anglais, né le 12 mars 1769, mort à Edimbourg le 6 oct. 1843. Il entra dans l'armée le 28 déc. 1787 et partit pour les Indes en 1788. Il prit part aux campagnes de 1790, 1791, 1792 et au premier siège de Seringapatam. Lieutenant (1791), il servit contre les Hollandais à Ceylan en 1795-1796. Brigadier-major en 1799, il assista à la chute de Seringapatam. Remarqué par Wellesley, il fut promu major le 14 sept. 1804. Mais il avait dû pour cause de santé rentrer en Angleterre où il resta jusqu'en 1808. Il servit alors en Espagne, puis accompagna le maréchal Beresford en Portugal (1809). Il assista aux batailles de Busaco et d'Albuera (1811), de Vittoria, des Pyrénées, de Nivelle

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

et de La Nive (1813). Colonel le 4 juin 1814, il devint aide de camp du régent et major-général de l'armée portugaise (1816). Revenu en Angleterre en 1820, il fut nommé lieutenant-colonel en 1821 et envoyé aux Indes. Il s'empara de Rangoon en 1824, mais il y fut assiégé en novembre; abandonnant alors cette ville le 11 févr. 1825, il infligea le 1er avr. un échec sérieux aux troupes birmanes, et le 27 mai 1825 s'apprêta à marcher sur Ava. Les Birmans demandèrent la paix, mais conformément aux ordres de son gouvernement, Campbell leur fit des conditions qu'ils durent refuser. Le 26 févr. 1826 il imposait aux Birmans le traité de Yandaboo. Ses succès furent accueillis avec enthousiasme en Angleterre. Campbell gouverna jusqu'en 1829 les territoires cédés par la Birmanie; l'état de sa santé le contraignit alors à revenir en Angleterre. On lui fit une réception chaleureuse. Il fut créé baronnet le 30 sept. 1831. De 1831 à 1837 lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick; promu lieutenant général en 1838, il fut encore nommé en août 1839 commandant en chef de Bombay, poste qu'il dut refuser pour raison de santé.

Bibl. : *Obituary notice*, dans *Colburn's united Service magazine* de 1843. — Wilson, *Documents illustrative of the Burmese war*; Calcutta, 1827. — Havelock, *Memoir of the three Campaigns of sir A. Campbell's Army in Ava*; Serampore, 1828. — Leslie Stephen, *National Biography*; Londres, 1886, t. VIII.

CAMPBELL d'Islay (John-Francis), écrivain anglais, né le 29 déc. 1822, mort à Cannes le 17 fév. 1885. Après avoir fait ses études à Eton et à l'Université d'Edimbourg, il exerça divers emplois dans l'administration. Il est surtout connu pour avoir publié un recueil considérable de traditions populaires : *Popular Tales of the west Highlands orally collected with a translation* (Londres, 1860-1862, 4 vol.). Il a encore écrit quelques ouvrages de météorologie et de géologie. Nous citerons seulement : *Frost and Fire, natural engines, toolmarks and chips with Sketches taken at home and abroad by a traveller* (1865).

CAMPBELLITES, Baptistes Campbellites (V. Campbell [Alexander]).

CAMPBELLTOWN. Port et ville du comté d'Argyll (Ecosse), baie de Loct. Son nom lui a été donné en 1700 en l'honneur de la famille des Argyll (Campbell), propriétaire de tout son territoire ; l'ancien nom était Dalaruan, bien connu dans l'histoire d'Ecosse. Climat très doux, très humide ; pêcheries de harengs, bonneterie ; 6,628 hab. ; trois phares.

CAMPBIEIL (Pic de). Sommet des Pyrénées, à 3,175 m. d'alt., situé dans le dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Luz, par 2°15′ long. O. Ce pic, qui, avec le pic Badet (3,164 m.) et le pic Long (3,194), forme un des plus beaux massifs des Pyrénées françaises, est situé au S. de Barèges et du massif de Néouvielle, entre le val de Campbieil, qui aboutit à Gèdre, et le val de Badet, qui mène à Aragnouet. C'est une des régions des Pyrénées françaises les plus riches en glaciers ; le sommet offre la vue d'un panorama admirable. L. Cadier.

CAMPBON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Savenay; 3,728 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Besné-Pont-Château à Saint-Nazaire. Eglise romane. Sous l'autel se trouve la chapelle Saint-Victor, but de pèlerinage où les fiévreux, après avoir bu de l'eau d'une fontaine voisine, viennent se coucher dans un cercueil. Tour d'enfer; château de Coislin. Sources ferrugineuses.

CAMPÉ. Monstre mythologique de la même catégorie que Cerbère, préposé à la garde des Cyclopes dans le Tartare, et tué par Zeus lorsque l'oracle lui recommanda de les appeler à son aide contre les Titans. Le même monstre se trouve mêlé à la légende de Dionysus, qui est amené également à le tuer.

CAMPE (Joachim-Heinrich), écrivain, pédagogue et lexicographe allemand, né à Deensen, dans le duché de Brunswick, le 29 juin 1746, mort à Brunswick le 22 oct. 1818. Il fit ses études de théologie à Helmstedt et à Halle, et entra ensuite (1773), comme aumônier, au régiment du prince Frédéric-Guillaume de Prusse, en garnison à Potsdam. Il fut un des premiers et des plus chauds partisans des réformes pédagogiques de *Basedow* (V. ce nom), qu'il remplaça pendant deux ans (1776-1778) dans la direction du *Philanthropinum* de Dessau. Il créa un établissement semblable à Billwärder, près de Hambourg; mais des raisons de santé le forcèrent à abandonner son œuvre à un de ses meilleurs collaborateurs, Trapp (1783). Il se consacra à l'enseignement privé, et commença la publication du *Hamburger Kinderalmanach*, qu'il porta jusqu'à douze petits volumes. En 1787, il fut appelé comme inspecteur primaire à Brunswick, pour introduire la réforme scolaire dans le duché. Il devint en même temps propriétaire de l'imprimerie qui avait été rattachée jusqu'alors à l'orphelinat de cette ville; il l'agrandit, lui donna une importance nouvelle par la publication de ses œuvres pédagogiques, et la céda plus tard à son gendre, Johann-Friedrich Vieweg. En 1789, Campe fit un voyage à Paris, et dans ses lettres, qu'il publia plus tard, il se montra un fervent adepte de la Révolution. Il quitta ses fonctions d'inspecteur en 1805, devint doyen du chapitre de Saint-Cyriaque, et ne s'occupa plus, jusqu'à la fin de sa vie, que de ses travaux littéraires. Il fut enterré dans son jardin, aux environs de Brunswick.— Campe insistait en toute occasion sur la nécessité d'unir l'éducation et l'instruction ; il voulait que l'instruction eût un caractère essentiellement pratique. Il essayait cependant de mitiger les doctrines par trop utilitaires de Basedow. Ce qui le distinguait personnellement, c'était une aptitude merveilleuse à se mettre à la portée des enfants et à parler leur langage ; il est le vrai créateur de la littérature enfantine. Ses *Sämmtliche Kinder-und Jugendschriften* forment une série de 37 vol. ; on y trouve cette ingénieuse imitation du *Robinson* de De Foë, qui a pour titre *Robinson le jeune*, qui a eu en Allemagne plusieurs centaines d'éditions et qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe ; et le récit non moins populaire de la *Découverte de l'Amérique* (nouv. éd., Brunswick, 1874, 3 vol.). Les idées pédagogiques de Campe sont formulées dans une série d'articles qu'il rédigea en commun avec plusieurs de ses collaborateurs : *Revisionswerk des gesammten Schul-und Erziehungswesens* (1785-1791, 16 vol.). Comme lexicographe, Campe s'était donné pour mission de purifier la langue en la débarrassant des mots étrangers; son zèle de puriste l'emporta parfois au delà des limites du bon sens, mais il fournit d'utiles matériaux à ses successeurs dans ses deux ouvrages : *Wörterbuch der Erklärung und Verdeutschung der unserer Sprache aufgedrungenen fremden Ausdrücke* (Brunswick, 1801 ; 2e éd., 1813), et *Wörterbuch der deutschen Sprache* (en collaboration avec Bernd ; Brunswick, 1807-1811, 5 vol.). A. B.

Bibl. : Hallier, *J.-H. Campe's Leben und Werke*; Soest, 1862. — Leyser, *J.-H. Campe, ein Lebensbild aus dem Zeitalter der Aufklärung*; Brunswick, 1877, 2 vol.

CAMPE (August), libraire allemand, neveu du précédent, né à Deensen en 1773, mort le 22 oct. 1836. Il fonda en 1800, avec son frère *Frédéric* (né à Deensen en 1777, mort en 1846), une librairie à Hambourg ; elle fusionna avec celle de son beau-père Hoffmann (fondée en 1781) et acquit une grande importance, spécialement pour la littérature étrangère. Le troisième frère, *Julius* (né le 18 fév. 1792, mort le 14 nov. 1867), l'accrut encore et édita plusieurs des plus illustres écrivains allemands, dont Heine ; ses publications libérales lui valurent des menaces du gouvernement prussien.

CAMPEAUX. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Bény-Bocage ; 724 hab.

CAMPEAUX. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie ; 610 hab. Ce village était compris

© 2007 Lyon — Editions « les nacelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans le vidamé de Gerberoy ; les chevaliers de Malte y avaient un établissement. Il est traversé par la voie romaine de Beauvais à Dieppe.

CAMPÊCHE. Ville et port du Mexique, dans la presqu'île du Yucatan, sur la baie de Campêche, capitale de la province du même nom. Accessible seulement aux navires de faible tonnage, Campêche est cependant le port le plus considérable de cette côte ; 9,000 hab.

Province. — Province du Mexique, à l'E. de la baie de Campêche ; elle est bornée au N. par la prov. de Yucatan, au S. par la rivière de Guatemala et la prov. mexicaine de Tabasco. Elle forme deux districts, Campêche et Carmen. Pop., 80,365 hab. La principale production est le bois de teinture connu sous le nom de *bois de Campêche*.

CAMPÊCHE (Baie de). On donne ce nom à cette partie orientale du golfe du Mexique qui a pour pendant à l'O. la baie de la Vera-Cruz. Elle baigne les prov. de Yucatan, de Campêche et de Tabasco. Les côtes, basses, d'un accès difficile, ne présentent que trois ports un peu importants, Campêche, Champoton et Carmen ; des lagunes bordent les côtes ; la principale est la lagune de Terminos, fermée par l'île Carmen.

CAMPÊCHE (Bois de). **I. Botanique.** — On appelle vulgairement *Bois de Campêche, Bois d'Inde, Bois de Nicaragua* ou *de la Jamaïque* le bois de l'*Hœmatoxylon campechianum* L., Légumineuse-Cœsalpiniée, originaire de l'Amérique équinoxiale. C'est un grand arbre à feuilles alternes, composées de cinq paires de folioles opposées, obovales-cordiformes, avec des stipules membraneuses tantôt caduques, tantôt persistantes et transformées en épines. Ses fleurs, disposées en grappes axillaires, sont jaunâtres et odorantes. Elles ont un réceptacle concave sur les bords duquel s'insèrent un calice de cinq sépales presque égaux et une corolle presque régulière, de cinq pétales, alternes avec les sépales. Les étamines, au nombre de dix, sont périgynes, avec leurs filets libres, terminés par des anthères biloculaires, introrses, déhiscentes par deux fentes longitudinales. L'ovaire, inséré au fond du réceptacle, devient à la maturité une gousse lancéolée, aplatie, membraneuse et foliiforme qui, par une exception remarquable dans la famille des Légumineuses, s'ouvre par les côtés en deux pseudo-valves naviculaires, inégales. Cette gousse renferme seulement une ou deux graines aplaties, à embryon dépourvu d'albumen.

L'*Hœmatoxylon campechianum* croît spontanément sur les rivages de la baie de Campêche, dans le Honduras, dans les Antilles et dans plusieurs autres parties de l'Amérique centrale. Il a été répandu, par la culture, dans la plupart des régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. Son bois, qui est le *Logwood* des Anglais, se récolte surtout aux Antilles, à la Guyane, au Venezuela et dans les environs de Panama. C'est un astringent tonique, dont on a conseillé l'usage dans les diarrhées toniques et autres affections intestinales, particulièrement dans la dysenterie après cessation des accidents inflammatoires. Il a été encore préconisé comme succédané du quinquina. On emploie la décoction de l'écorce ou du bois. Ed. Lef.

II. Industrie. — Le *bois de campêche, bois d'Inde, bois noir* ou *bois bleu*, comme on le désigne souvent, est exploité exclusivement comme bois de teinture, bien qu'il soit dur et susceptible de recevoir un beau poli ; mais les nombreuses crevasses qui le sillonnent le rendent impropre aux usages de l'ébénisterie. Le campêche fut importé en Europe peu de temps après la découverte du nouveau monde et son emploi se propagea dans le Nord, particulièrement en Angleterre, sous le règne d'Elisabeth ; mais comme il ne donnait pas de couleurs solides, on ne tarda pas à en défendre l'usage. Cette prohibition dura dans le Royaume-Uni, jusqu'au règne de Charles II, quand les progrès de l'industrie permirent d'obtenir des nuances plus solides. L'exploitation du bois de campêche est actuellement une branche de commerce considérable. On l'expédie en Europe sous forme de bûches plus ou moins grosses, pesant jusqu'à 200 kilogr., grossièrement débarrassées de leur écorce. La qualité du bois de campêche varie avec le pays d'où il a été tiré ; dans le commerce on en distingue généralement six variétés, qui sont, d'après M. J. Girardin :

Le *campêche coupe d'Espagne*, provenant des anciennes colonies espagnoles du golfe du Mexique. — Bûches de 6 à 200 kilogr., mal arrondies, souvent noueuses, présentant quelques cavités, coupées d'un bout en forme de coin obtus, et carrément de l'autre. Ces bûches très compactes et généralement sans aubier, ont de 1m30 à 1m45 de long. — Couleur extérieure d'un rouge noir quand la coupe est fraîche, mais qui devient noire en vieillissant. L'intérieur est d'un rouge tantôt jaunâtre, tantôt grisâtre.

Le *campêche coupe anglaise*, provenant de la Jamaïque. Bûches de même forme, soit en grosseur, soit en longueur, toutes très bien mondées de leur aubier, très unies, exemptes de fourches et de cavités. Il en vient fort peu.

Le *campêche coupe de Saint-Domingue ou d'Haïti*. Bûches quelquefois un peu plates, noueuses, présentant ordinairement de longs sillons longitudinaux qui contiennent encore de l'aubier, moins régulières et moins lisses que celles de la coupe d'Espagne. On remarque sur leur surface les traces de la hache qui a servi à enlever l'aubier. — Couleur extérieure plus foncée que celle des bois coupe d'Espagne ; couleur intérieure souvent aussi d'un rouge plus vif.

Le *campêche Honduras*. Espèce intermédiaire entre la coupe d'Espagne et celle d'Haïti. Bûches plus courtes que celle de ce dernier bois, et dont les extrémités sont taillées d'une manière irrégulière. — Couleur intérieure d'un rouge brun.

Le *campêche de la Martinique*. Bûches petites, irrégulières, presque toujours courtes, noueuses, chargées d'aubier et pesant de 5 à 25 kilogr. — Qualité inférieure aux précédentes et moins riche en matière colorante.

Le *campêche de la Guadeloupe*. Comme le précédent, qualité encore inférieure à la coupe Martinique.

Composition. — La matière colorante du bois de campêche a été étudiée par MM. Chevreul et Edmann. Dans les décoctions aqueuses elle existe sous trois formes : 1° à l'état oxydé ; 2° à l'état colorable (hématoxyline ou hématine) ; 3° à l'état de glucoside. La partie oxydée se forme sous l'influence de l'oxygène de l'air ; c'est elle qui forme la matière colorante employée dans l'industrie. L'oxydation de la matière colorante du bois de campêche s'obtient généralement en l'étalant en poudre humectée sur le plancher dallé d'une chambre, sous une épaisseur de 1 m. à 1m50. Les tas sont fréquemment retournés et il est nécessaire d'établir un courant d'air très énergique dans les locaux destinés à cette opération, pour éviter l'échauffement trop grand du bois. Lorsque cette oxydation se produit en présence des alcalis, il se forme une matière d'un rouge brun, donnant en dissolution dans l'ammoniaque une liqueur d'un beau rouge cerise, l'*hématéine* de M. Edmann.

Caractères distinctifs des solutions de campêche. — L'eau froide dissout à peine la matière colorante du bois de campêche ; l'eau bouillante ne lui enlève guère que 3 centièmes de matières solubles. La solution dans l'eau distillée est jaune rougeâtre ; dans l'eau ordinaire, rouge cerise foncé, par suite de la formation d'une certaine quantité d'hématéine en présence des carbonates alcalins que renferme l'eau. L'alcool et l'éther donnent des dissolutions jaunes. Avec les différents réactifs, la solution aqueuse de campêche se comporte de la façon suivante : Les acides faibles la font passer au jaune. Les acides concentrés la font passer au rouge. L'acide sulfhydrique la décolore après l'avoir rendue jaune. L'ammoniaque, la potasse et la soude la colorent en rouge pourpre, puis en

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

violet. L'eau de chaux et les oxydes métalliques hydratés précipitent la solution aqueuse de campêche ; ce précipité

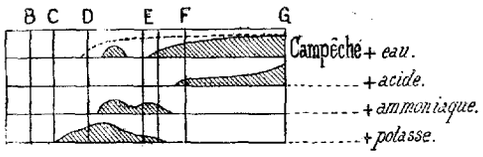

Fig. 1.

est bleu. Les sels basiques agissent comme les alcalis et les sels acides, comme les acides. Les sels neutres de magnésie, de chaux et de baryte colorent la liqueur en pourpre ou en violet. L'alun la jaunit d'abord, puis la fait passer à la couleur de vin et au violet ; précipité pourpre. L'aluminate de soude et la soude en excès donnent un précipité violacé, insoluble dans un excès d'alcali. Les sels de plomb donnent un précipité violet très foncé, plus bleu que rouge par réflexion, plus rouge que bleu par transmission. La solution de campêche donne un précipité violet ou bleu avec le chlorure d'étain ; noir bleuâtre, avec les sels de fer ; bleu ou lie de vin foncé, avec les sels de cuivre ; pourpre rouge foncé avec les sels de zinc ; orangé, avec les sels d'or ; avec la gélatine, rouge. Examinée au spectroscope, la solution aqueuse de bois de campêche donne deux bandes d'absorption, l'une dans le jaune, l'autre s'étendant du jaune au violet ; la solution acide, une bande allant du vert au violet ; la solution ammoniacale, une bande dans le jaune et le vert, et la solution potassique une bande d'absorption qui ne s'étend que du rouge au commencement du vert (fig. 1).

Usages. — Comme nous l'avons déjà dit plus haut, le bois de campêche est employé dans la teinture, il sert aussi pour colorer certaines liqueurs, telles que le curaçao, et dans la fabrication de l'encre. La matière colorante du bois de campêche qui donne de très belles nuances avec la plupart des réactifs minéraux, est malheureusement peu stable, aussi n'est-elle généralement employée que pour donner des fonds pour les bleus, les noirs et autres couleurs foncées. Cependant elle est rendue assez solide à l'air par quelques mordants, tels que les sels d'étain, les sels de fer et la noix de galle ; mais ils sont insuffisants pour lui permettre de résister aux acides. Ceux-ci changent toujours la couleur bleue ou noire, en rouge ou en jaune rouge. On teint très fréquemment en noir avec le campêche et les sels de fer ou le bichromate de potasse ; la teinte obtenue avec cette dernière substance est très solide et ne décharge pas.

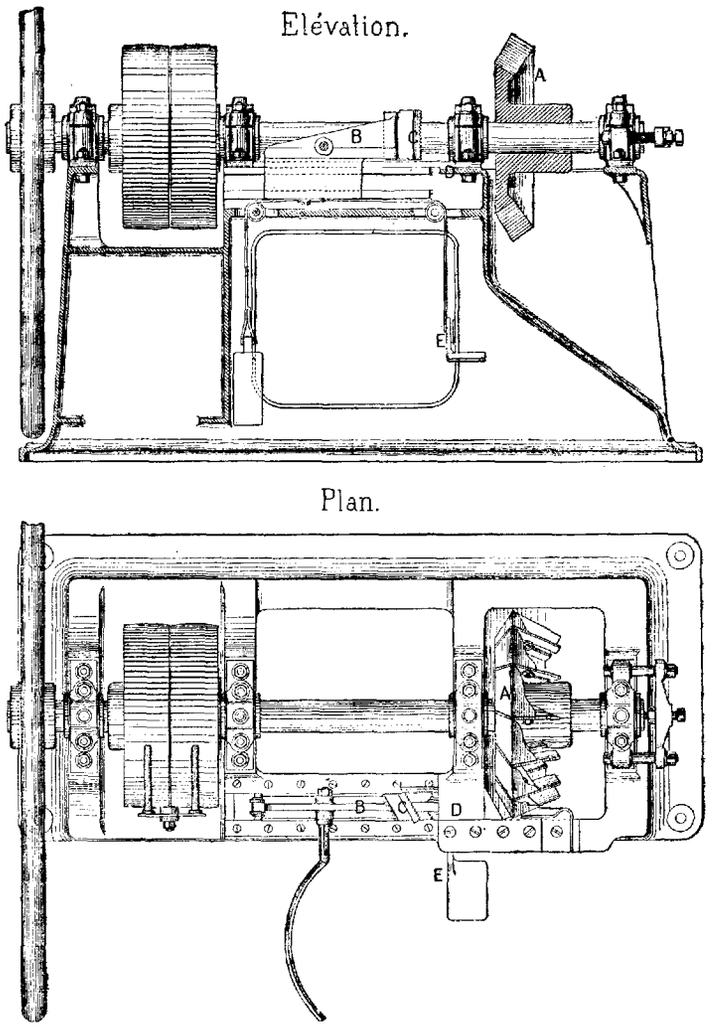

Fig. 2. — A, disque à douze lames en acier, réduisant ou déchiquetant le bois ; B, coulisseau avec lequel on appuie fortement les pièces de bois à débiter sur le porte-lames ; C, partie striée évitant le glissement des pièces de bois ; D, table recevant ces dernières ; E, pédale permettant de pousser le bois contre le disque à lames.

Teinture sur laine. Les étoffes de laine prennent dans la décoction de bois de campêche faite avec l'eau ordinaire, une teinte rouge pourpre ; dans l'eau additionnée d'acide sulfurique une couleur tabac brillante ; avec l'acide azotique, on obtient un jaune brillant ; avec l'acide chlorhydrique, un jaune brunâtre. Avec l'alun et la crème de tartre, on teint en violet peu solide ; le sel d'étain donne un violet plus beau et plus solide. Le sulfate ou l'acétate de cuivre produisent une teinte blanc non brillante.

Teinture sur soie. La soie prend bien la matière colorante du bois de campêche ; on la teint au moyen de cette substance, en bleu, violet et noir, en se servant de l'alun, du sel d'étain et pour les nuances foncées de la noix de galle, comme mordants.

Teinture sur coton. Le coton non mordancé ne se teint pas avec la décoction de campêche ; avec les différents mordants, on obtient les mêmes couleurs que sur la laine ; mais elles sont encore moins solides que sur cette

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dernière matière. Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'application industrielle de la couleur du campêche ;

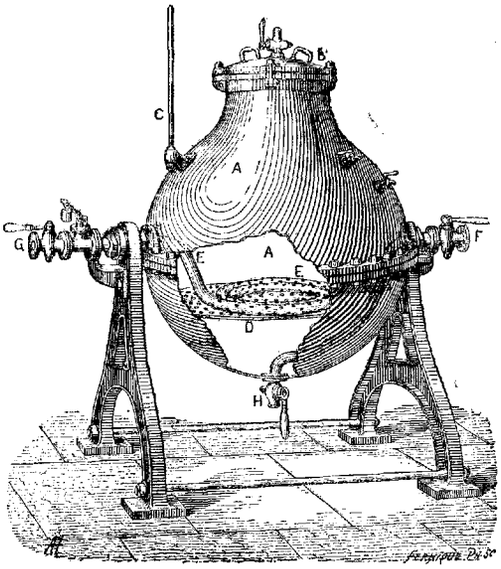

Fig. 3. — A, chaudière de cuite ; B, trou d'homme servant de vidange lorsqu'on renverse l'appareil avec le levier C ; D, double-fond en cuivre percé de trous portant un tamis en fil de cuivre qui reçoit le bois déchiqueté ; E, tuyau servant au barbotage de la vapeur ; F, tuyau de communication servant à l'eau d'alimentation et au départ du liquide chargé de couleur sous l'influence d'une pression de la vapeur ; G, tuyau d'arrivée de vapeur ; H, robinet de vidange et de nettoyage.

de plus amples explications trouveront mieux leur place à l'article Teinture, auquel nous prions le lecteur de se reporter.

Extraits de campêche. — Pour éviter aux teinturiers des manipulations longues et surtout peu faciles pour la petite industrie, on a songé, il y a déjà longtemps, à fabriquer des extraits des bois de teinture et particulièrement du campêche. Ces extraits sont livrés par le commerce tantôt à l'état sec, tantôt sous forme de liquide sirupeux ; ils sont d'un usage très commode pour monter les bains et leur emploi permet d'avoir ceux-ci au même degré de force. Le procédé général de préparation des extraits de campêche, qui s'applique d'ailleurs au traitement de tous les autres bois tinctoriaux, consiste à épuiser la matière, d'abord réduite en poudre grossière ou en copeaux très minces au moyen de machines spéciales, par l'eau sous une forte pression, dans des chaudières autoclaves (fig. 2 et 3). La légende fera comprendre facilement le fonctionnement de l'un et l'autre de ces appareils. Lorsqu'il s'agit d'obtenir des extraits secs, on se sert de chaudières à double-fond, chauffées par la vapeur ; l'évaporation, facilitée par des agitateurs mécaniques, se fait dans le vide. Les extraits convenablement concentrés sont coulés dans des moules où ils se solidifient par le refroidissement. Les bois de campêche donnent environ 15 % d'extrait sec.

Essai du bois de campêche et des extraits. — On teint, avec 10 gr. de bois en poudre et 250 centigr. d'eau un échantillon d'étoffe de coton de 25 cent. q. La teinture se fait au bain-marie à 100°, dans un bocal en verre ; on remue constamment, on lave, on passe à l'eau de son à 80°, on rince, on sèche et on compare le résultat avec celui obtenu en se servant d'un bain type. Avec les extraits, on opère de la même façon, en prenant des quantités correspondant à leur degré de concentration.

Bleu de campêche (V. Bleu, t. VI, p. 1122).

Ch. Girard.

CAMPEGGI. Nom d'une illustre famille italienne originaire du Dauphiné. Le premier ancêtre, *Chrétien* Campège, eut douze enfants. Deux d'entre eux accompagnèrent en Italie Charles d'Anjou, L'un se fixa à Pavie, l'autre à Bologne. — *Ugolino* Campeggi, chef du parti gibelin à Pise, fut élu capitaine général de la République (1284). — *Bartolomeo* Campeggi, jurisconsulte de Bologne, de la faction gibeline des Ceneduli, vivait au milieu du xve siècle. La faction rivale des Bentivogli épargna ses biens et sa vie, mais le contraignit à l'exil. Il alla professer le droit civil et canonique à Mantoue puis à Milan. — *Giovanni* Campeggi, fils du précédent, né en 1438, mort à Mantoue en 1511, enseigna avec éclat le droit à Padoue et ailleurs. Il fut le père du célèbre cardinal *Lorenzo* (V. ci-dessous). — *Alessandro* Campeggi, fils du cardinal Lorenzo, vécut de 1504 à 1554. Etant évêque de Bologne, il donna asile dans son palais aux pères du concile chassés de Trente par la peste (1546). Il fut ensuite vice-légat du pape à Avignon, où il s'opposa à la propagande des Vaudois. Jules III le nomma cardinal. — *Giovanni-Battista* Campeggi, frère du précédent, évêque de Majorque, ouvrit le concile de Trente par une harangue : *De tuendâ religione* (13 déc. 1545). — *Benedetto* Campeggi, professeur de logique, philosophie et médecine à l'académie de Bologne, mort en 1566, a laissé une histoire en vers de son temps sous ce titre : *Italidis lib. X latino carmine conscripti* (Bologne, 1553, in-fol.).

H. Vast.

CAMPEGGI (Lorenzo), cardinal italien, né à Bologne en 1474, mort à Rome le 19 juill. 1539. Il succéda d'abord à son père comme professeur de droit à Padoue, et entra dans les ordres après avoir perdu sa femme. Sous Jules II, il fut promu aux hautes dignités de l'Eglise et chargé de missions importantes. Léon X l'éleva au cardinalat (1517). Malgré sa souplesse et son habileté diplomatique, il eut peu de succès dans les négociations dont il fut chargé. En 1524, il assiste à la diète de Nuremberg ; en 1528, il intervient dans la question du divorce de Henri VIII, mais il échoue (V. Capisucchi [Paolo]) ; en 1529, il assiste au couronnement de Charles-Quint, à Bologne ; en 1530, il s'efforce en vain d'empêcher, à la diète d'Augsbourg, la présentation de la confession de foi des luthériens ; en 1534, il détermine l'élection de Paul III. Ses écrits sont sans importance ; mais il reste de lui un recueil de lettres qui n'est pas sans intérêt, dans *Epistolarum miscellan. singul. pers. libri X* (Bâle, 1550, in-fol.). C. P.

CAMPEGGI (Tommaso), théologien catholique, neveu du précédent, né en 1500, mort à Rome le 11 janv. 1564. Il succéda à son oncle dans l'évêché de Feltre, puis alla comme légat à la conférence de Worms (1540), et joua un rôle important au Concile de Trente. Dans ses publications, il traita de l'autorité du pape, de la simonie, des mariages des catholiques avec des hérétiques (qu'il considère comme indissolubles), du célibat du clergé. Son principal écrit est le traité *De auctoritate SS. conciliorum* (Venise, 1561), où il proclame la suprématie du pape sur le concile, en accordant toutefois aux cardinaux, ou, à leur défaut, aux princes et aux évêques, le droit de convoquer un concile si le pape s'y refuse. C. P.

CAMPEGIUS, famille italienne (V. Campeggi).

CAMPEGIUS, médecin français (V. Champier).

CAMPEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Maure ; 734 hab.

CAMPELLO (Bernardino, comte), littérateur italien, né à Spolète le 28 mars 1595, mort le 24 mars 1676. Diplomate au service des papes Grégoire XV et Urbain VIII, jurisconsulte autorisé, érudit, lettré, poète, il atteignit de son vivant une grande réputation. D'un goût assez sûr, il essaya par son *Esame dell' opere del cavaliere Marino* de montrer aux écrivains de son temps les dangers de la préciosité qu'ils affectaient, mais son influence ne fut guère appréciable ; lui-même, du moins, se préserva des défauts qu'il critiquait et ses poésies, médiocres, sont

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

médiocres purement, ce dont il est loué par ses biographes. Il a écrit, en ce genre, quelques tragédies : *la Teodora, la Gerusalemme captiva, l'Albesinda;* un poème épique, *la Conquista del Messico*. Plus connue, son histoire de Spolète : *Storia di Spoleti*, 2 vol., dont un seul imprimé (Spolète, 1674, in-4). — Son frère *Giovanni* Campello passait pour un poète distingué. Il est difficile de dire si le poème *Ibex, seu de capra montana, carmen veniaticum* (Venise, 1697), est de lui ou d'un autre Giovanni Campello. — *Paolo* Campello, fils de Bernardino, né à Spolète le 19 août 1643, mort le 14 janv. 1713, fut soldat, grand prieur de l'ordre militaire de Saint-Etienne, diplomate au service des grands-ducs de Toscane, combattit contre les Turcs en 1684-1689, finalement se retira dans sa ville natale où il cultiva les lettres, écrivit des drames, des comédies, des *Sonnetti e Canzoni* dont rien ou presque rien ne fut imprimé. — Un autre, *Francesco-Maria* Campello, de la famille des précédents, né à Spolète en 1665, mort en 1759, se distingua dans la profession d'avocat et fut membre de l'Académie des Arcades sous le nom de *Legisto Nemeo*. R. G.

Bibl. : Achille Sansi, *Storia del Comune di Spoleto del secolo XII al XVII;* Foligno, 1884, part. II, ch. xxv, 2 vol. in-8.

CAMPELLO (Pompeo, comte de), homme politique italien, né à Spolète le 15 fév. 1803, mort en 1884. Lors de la révolution de 1831, député à Bologne, il se prononça contre le pouvoir temporel du pape. Sous Pie IX, il fut nommé membre de la consulte d'Etat pour Spolète (oct. 1847), puis député au parlement romain (juin 1848). Dans les derniers jours du ministère Mamiani, il devint ministre de la guerre; il resta en place sous le ministère Soglia-Fabbri, mais, après les événements de Bologne (7-9 août), le pape, le voyant partisan de la guerre contre l'Autriche, s'empressa de le congédier. Le lendemain de l'assassinat de Rossi, le peuple réclama le rappel de Campello au ministère de la guerre. Il conserva son portefeuille, après le départ du pape, sous le gouvernement provisoire, et, après la proclamation de la république, sous le comité exécutif. Actif et de bon vouloir, il n'était pas versé dans les choses militaires. Aussi lui donna-t-on pour substituts Calandrelli et Mezzacapo, officiers de valeur. Quand on apprit à Rome la nouvelle de l'occupation de Ferrare par les Autrichiens (18 fév. 1849), le comité exécutif profita de la circonstance pour envoyer le ministre de la guerre à Bologne. Il laissa l'office à Calandrelli et ne le reprit plus. A la restauration du pape, il émigra en France, où il s'occupa de littérature. En 1860, il fut commissaire royal à Spolète. Il entra ensuite au Sénat. Campello a fait représenter deux drames : *Beatrice Cenci* et *Guicciardini*. Il a publié un autre drame en vers : *Ladislao di Durazzo* (Spolète, 1876). F. H.

CAMPÉLO (Antonio-José-Maria), poète et homme d'Etat portugais, né à Braga le 19 oct. 1780, mort à Lisbonne le 18 fév. 1851. Élève de l'Université de Coïmbre, il fut d'abord avocat à Braga, puis il entra dans la vie politique, devint député et enfin ministre de la marine et des colonies en 1842. Dès sa jeunesse, il cultivait la poésie, notamment les odes pindariques. Le recueil posthume : *Poesias* (Lisbonne, 1854, in-4), ne contient qu'une faible partie de ses productions poétiques.

CAMPELOMA (Moll.) (V. Vivipara).

CAMPEMENT (Art mil.) (V. Camp, Approvisionnement des armées et des places, Habillement).

CAMPEN (Jean van den), hébraïsant hollandais, né à Campen en 1490, mort à Fribourg en Brisgau le 7 sept. 1538. Elève de Reuchlin, il devint professeur d'hébreu à Louvain en 1520, puis à Cracovie en 1531 et voyagea beaucoup en Allemagne, en Suisse et en Italie; il séjourna deux ans à Venise auprès du rabbin Elie Levita et reçut un bon accueil du pape Paul III, à Rome. En retournant dans sa patrie, il mourut en route de la peste. Outre une grammaire hébraïque, il publia une paraphrase latine des psaumes (1532), qui fut traduite en français par Etienne Dolet, et une paraphrase de l'Ecclésiaste. C. P.

Bibl. : Paquot, *Mémoires pour l'hist. litt. des Pays-Bas*, éd. in-fol., p. 505. — Nève, *Notice sur J. Campensis et André Gennep;* Louvain, 1815.

CAMPEN ou **CAMPANUS** (Jean), théologien belge, né à Maseyck vers 1490, mort à Clèves en 1580. Vers 1520 il se mit à prêcher dans le Limbourg une réforme religieuse inspirée par les idées ariennes. Plus tard il se rendit à Wittenberg et eut avec Luther de très vives discussions sur la question de la Cène. Il publia ensuite plusieurs ouvrages de controverse religieuse dans lesquels il prit le parti des anabaptistes. Revenu dans son pays, il fut arrêté par ordre de l'évêque de Liège et détenu pendant plus de vingt-cinq ans. — Le principal ouvrage de Campen est intitulé *Goettlicher und Heiliger Schrift von vielen Jaren verdunckelt und durch unheylseme Leer und Lerer verfinstert, Restitution und Besserung* (1532). E. H.

Bibl. : Gerdes, *Introductio in historiam Evangelii sæc. XVI passim per Europam renovati;* Groningue, 1744-1752, 4 vol. in-4. — Rahlenbeck, *Notice sur Campen.*

CAMPEN (Jacob van), peintre et architecte hollandais, né vers la fin du xvie siècle, mort en 1657. Après avoir commencé par la peinture, au cours d'un séjour à Rome il s'adonna à l'architecture. Ses œuvres principales sont les mausolées des amiraux Galen et Tromp et surtout l'hôtel de ville d'Amsterdam (maintenant Palais Royal). Bâti sur 13,659 pilotis, cet édifice a 94 m. de long, 78 de large, 34 de haut; il est surmonté d'une tour ronde de 78 m. La régularité du plan, la richesse de l'ornementation en font un édifice renommé. Commencé en 1648, il fut achevé en 1655.

CAMPENE (Corneille van), chroniqueur belge, né à Gand en 1516, mort en 1567. Il fut échevin de la *Keure* de sa ville natale, et tint un journal très complet des événements dont Gand fut le théâtre pendant les guerres religieuses du xvie siècle. Cette chronique est particulièrement intéressante parce qu'elle fournit de nombreux renseignements sur les objets d'art détruits par les iconoclastes. E. H.

Bibl. : De Potter, *Dagboek van Cornelis van Campene;* Gand, 1870, in-8.

CAMPÉNÉAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Ploërmel, sur l'Oyn; 2,177 hab. — A 3 kil. N. du bourg, *château de Trecesson* (xve siècle); bien que converti en ferme-école, il a conservé son aspect féodal et notamment sa porte à pont-levis entre deux tours rondes.

CAMPENHOUT (François van), chanteur dramatique et compositeur, né à Bruxelles le 5 févr. 1779, mort à Bruxelles le 24 avr. 1848. Ayant appris la musique avec Pauwels, il entra comme violon à l'orchestre du théâtre de la Monnaie. Il cultivait en même temps sa voix de ténor aigu *(haute-contre)*. Un premier engagement lui fut offert dans un théâtre de Gand, puis il chanta à Bruxelles. On l'entendit à Paris (théâtre de la Porte-Saint-Martin) en 1803. Revenu dans les Pays-Bas en 1804, il continua d'y chanter, sous son nom francisé de *Campenhaut*. La rencontre qu'il fit à Amsterdam de Mme Grassini le convainquit de la nécessité de refaire son éducation vocale. A La Haye, le chef de chapelle du roi Louis-Napoléon, Plantade, le corrigea de ses défauts. En 1808, à Amsterdam, il fit jouer son premier opéra, *Grotius ou le Château de Loewenstein*. Il ignorait la théorie musicale, mais la représentation de son ouvrage le décida à l'apprendre, et il travailla l'harmonie et la composition avec deux Français, Navoigille aîné et Saint-Amand. De 1809 à la fin de 1811, Campenhout chanta à Rouen; il retourna ensuite à Amsterdam, mais les défaites de la France le ramenèrent à Paris, à Lyon où il fit jouer le *Passe-Partout*, à Bordeaux; depuis lors, il chanta tour à tour à Anvers, à Lyon, à Bordeaux, à

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Paris (théâtre de l'Odéon), à Gand, à La Haye. Il se fixa à Bruxelles, où il fit exécuter ses cantates, morceaux religieux, scènes lyriques, etc. En sept. 1830, au moment de la révolution belge, il composa la musique de la *Brabançonne* (V. ce mot).

Les œuvres de Campenhout, outre les opéras cités plus haut, sont, en fait de musique dramatique : *les Quatre journées*, *Gillette de Narbonne*, *l'Heureux mensonge* (composé à Bordeaux), *Thérèse ou la femme du pêcheur de Sorrente*, *le Réprouvé* et *la Tempête* (scènes lyriques), *Chœurs d'Athalie* (composés à Rouen, en 1809, pour les représentations de Talma). On lui doit encore des chœurs, divertissements, morceaux divers, romances, chants et nocturnes, etc. ; un ballet, *Diane et Endymion ;* une symphonie, quatre ouvertures, plusieurs messes, des *Ave Maria*, psaumes, etc., et dix cantates avec orchestre. A. Ernst.

CAMPENON (François-Nicolas-Vincent), littérateur français, né à la Guadeloupe le 29 mars 1772, mort à Villecresne (Seine-et-Oise) le 24 nov. 1843. Neveu du poète Léonard, il vint de bonne heure en France, composa, durant la Révolution, les paroles d'une romance en l'honneur de Marie-Antoinette et dut prendre la fuite. Son séjour en Savoie lui inspira l'agréable relation en vers et en prose d'un *Voyage de Grenoble à Chambéry* (Grenoble, 1795, in-8 ; plusieurs fois réimpr.), dans la manière du badinage fameux de Chapelle et de Bachaumont. Diverses élégies, insérées dans l'*Almanach des muses*, *la Maison des champs* (1809), poème descriptif, et *l'Enfant prodigue* (1812), poème en quatre chants, lui ouvrirent en 1813 les portes de la seconde classe de l'Institut (Académie française), où il remplaça Delille, dont il avait été l'émule et parfois le rival, mais sa réception n'eut lieu que le 16 nov. 1814. Campenon qui avait, comme tant d'autres, chanté l'hymen de Napoléon et de Marie-Louise et la naissance du roi de Rome, cumulait, sous l'Empire, les fonctions de chef de division de l'Université avec celles de commissaire impérial près de l'Opéra-Comique ; il accepta néanmoins sous la Restauration les fonctions de censeur et la décoration ; et, distinction fort rare alors, il fut même promu officier de la Légion d'honneur en 1816. Il conserva son titre de membre de l'Académie française, lors de la troisième réorganisation de l'Institut. Les *Poésies et opuscules* en vers et en prose de l'auteur ont été rassemblés par lui et augmentés de plusieurs élégies inédites (1823, 2 vol. in-18). On lui doit en outre des *Essais de mémoires ou lettres sur la vie, le caractère et les écrits de J.-F. Ducis* (1824, in-8), ainsi que des traductions de l'*Histoire d'Ecosse* de Robertson (1820) et des *Œuvres* d'Horace (1821), avec J. Desprès et les commentaires de Galiani, plus diverses notices sur David Hume, Clément Marot, Mme de Sévigné, Tressan, Gresset, Léonard, Balzac, Voiture et Ronsard, en tête d'éditions de ces écrivains. Saint-Marc Girardin fut le successeur de Campenon à l'Académie française. M. Tx.

Bibl. : E. Mennechet, *Notice* en tête des Œuvres poétiques de V. Campenon ; Paris, 1844.

CAMPENON (Jean-Baptiste-Marie-Edouard), général français, né le 4 mai 1819 à Tonnerre (Yonne). Elève de Saint-Cyr (1838-1840), il fut nommé lieutenant le 6 janv. 1843, capitaine le 13 mars 1848, et, pour ses opinions nettement républicaines, arrêté et expulsé lors du coup d'Etat du 2 déc. 1851. Après s'être occupé quelque temps de la réorganisation de l'armée du bey de Tunis, il obtint sa réintégration dans l'armée française et servit en Algérie. Il fit les campagnes d'Italie (1859) et de Chine (1860). Il s'y distingua, fut nommé chef d'escadron le 1er juil. 1859, lieutenant-colonel le 7 nov. 1860, et promu colonel le 16 juil. 1870. Durant la guerre franco-allemande il servit, depuis le début des opérations, de chef d'état-major au divisionnaire Legrand. Blessé dans un des engagements autour de Metz où le général Legrand fut tué, il rejoignit l'armée de Bazaine, fut fait prisonnier à la capitulation et interné à Aix-la-Chapelle. Revenu en France après la signature de la paix, il fut sous-chef d'état-major général du 1er corps, puis promu général de brigade et chef d'état-major général le 10 nov. 1875. Général de division le 10 oct. 1879, il eut le commandement de la 5e division d'infanterie à Paris. Le 14 nov. 1881 Gambetta lui donnait le portefeuille de la guerre dans le cabinet qu'on a appelé le Grand Ministère. Le général Campenon ayant pris comme chef d'état-major le général de Miribel, dont les opinions réactionnaires étaient bien connues, souleva contre lui une partie de la Chambre et de la presse. Tombé le 26 janv. 1882, il reprit le portefeuille de la guerre dans le cabinet Ferry (10 oct. 1883). Peu après il était nommé sénateur inamovible (8 déc.). Il eut à prendre la parole lors des débats sur les affaires du Tonkin des 30 et 31 oct. 1883, et il déclara notamment que les renforts envoyés ne diminuaient en rien les ressources de la mobilisation en cas de guerre sur le continent. Lors de la discussion de la loi sur les incompatibilités parlementaires (nov. 1883), il s'opposa vivement à l'entrée des militaires dans les Chambres, préférant leur interdire complètement l'accès du Parlement que de les voir se jeter dans les luttes électorales. A partir de 1884, le général Campenon prit une part active à l'élaboration et à la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée. Il admit avec peine le service de trois ans, et tout d'abord réclama tout le contingent avec ses éléments les plus instruits si l'on ne voulait pas que la loi nouvelle fût la ruine de notre puissance militaire. Puis il consentit à accorder quelques sursis d'appel, les refusant néanmoins énergiquement aux instituteurs primaires et aux séminaristes, opinion qu'il persista à soutenir avec la même conviction jusqu'à la délibération finale de 1889. Il démissionna le 3 janv. 1885 parce qu'il n'était pas d'accord avec le cabinet sur l'opportunité de la marche sur Lang-Son. Il entra le 6 avr. 1885 dans le cabinet Brisson et tomba avec lui le 29 déc. en soutenant les crédits demandés pour le Tonkin, qui ne furent votés qu'à six voix de majorité. Entré dans le cadre de la réserve le 4 mai 1884, le général Campenon a continué au Sénat à s'occuper des choses de l'armée. C'est sur son rapport qu'a été adopté le projet d'essai de mobilisation de juil. 1887.

CAMPENSIS (Jean) (V. Campen [van den]).

CAMPER (Pierre), célèbre anatomiste et naturaliste hollandais, né à Leyde le 11 mai 1722, mort à La Haye le 7 avr. 1789. Son père, ministre protestant distingué, lui fit donner une éducation brillante. Non seulement Camper étudia à fond les lettres, la philosophie et plus tard les sciences, mais il apprit plusieurs arts mécaniques et, sous les leçons du célèbre Moor, il cultiva le dessin et la peinture et y fit de tels progrès qu'il pourrait être classé parmi les artistes. Pour la physique et les mathématiques il eut comme professeurs Musschenbrœck et S'Gravesande ; pour la médecine, Boerhaave, Gaub, Albinus, etc. Il prit le bonnet de docteur à vingt-quatre ans, et, deux ans après, parcourut l'Europe ; pendant son absence, en 1750, l'Université de Franeker le nomma professeur de philosophie, d'anatomie et de chirurgie ; en 1755, il fut appelé à Amsterdam pour y occuper une chaire d'anatomie et de chirurgie et plus tard de médecine. Cinq ans après, il se retira près de Franeker pour exécuter d'importants travaux d'histoire naturelle et d'anatomie dont il avait conçu le plan. Mais, en 1763, l'Université de Groningue réussit à lui faire accepter la chaire d'anatomie, de chirurgie et de botanique ; il occupa ce poste pendant dix ans et c'est là surtout qu'il posa la base de son immense réputation. Après quoi il se retira de nouveau près de Franeker pour continuer ses travaux scientifiques. En 1776, il visita Paris, où il reçut l'accueil le plus flatteur, puis il parcourut la Hollande et l'Alle-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

magne. En 1785, il voyage en Angleterre et, en 1787, se trouve de nouveau à Paris. Malgré ses nombreuses occupations, Camper trouva le moyen de prendre part à la plupart des concours scientifiques à Paris, à Londres et en Allemagne. Il s'intéressa aux affaires politiques de son pays et, de 1761 à 1763, fut député aux Etats de Frise; vers la fin de sa vie, il fut nommé conseiller d'Etat; il garda toujours sa fidélité au stathouder.

Camper fut l'un des plus grands savants du dernier siècle ; il était membre de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe. Les ouvrages de Camper offrent une puissante originalité, mais sont rarement complets, et Cuvier, son rival, a pu dire avec raison que ce n'étaient que des ébauches! Nous ne pouvons en signaler ici que quelques-uns. Etant étudiant, il démontra déjà la structure fibreuse de l'intestin, pressentie par Leeuwenhœck. Avant Camper, on savait que les os des oiseaux ne renferment pas de moelle; Camper, le premier, reconnut que cette disposition anatomique est liée au rôle de la respiration chez les oiseaux et que l'air passe du poumon dans les cavités osseuses. Dans son mémoire sur l'anatomie de l'orang-outan, l'anatomiste hollandais fait voir qu'il existe entre l'homme et ce singe des différences anatomiques considérables, notamment la disposition de la colonne vertébrale, et qu'un croisement entre l'homme et le singe, d'où serait sorti le nègre (opinion alors accréditée), était impossible. Parmi les travaux de Camper, on peut signaler comme particulièrement remarquable la *Dissertation physique sur les différences réelles que présentent les traits du visage chez les hommes de différents pays et de différents âges ; sur le beau qui caractérise les statues antiques et les pièces gravées*, etc. (trad. franç. par Quatremère d'Isjonval; Utrecht, 1781, in-4, paru la même année que l'original hollandais; Utrecht, in-8). C'est dans ce mémoire que, au milieu de considérations anatomiques et artistiques de l'ordre le plus élevé, Camper développe la donnée devenue si célèbre de l'*angle facial* (V. ce mot). Camper a étudié les ossements fossiles avant Cuvier, mais sans approfondir cette étude, et laissant le champ libre au savant naturaliste français. Il s'est encore occupé de la structure intime de la peau; il a découvert les organes auditifs des poissons ; il a publié des mémoires importants sur l'inoculation de la petite vérole, sur la section de la symphyse du pubis, sur les signes de la vie et de la mort chez les nouveau-nés, sur la forme la plus convenable à donner aux souliers, sur la rage, etc. Il s'occupa, en outre, de questions sociales et de la meilleure construction des digues, question si intéressante pour le peuple hollandais qui ne perdit rien à suivre ses conseils, puis des maladies du bétail qu'il étudia lors de la terrible épidémie de 1774 à 1778. Enfin, il traita avec succès et talent diverses questions philosophiques et artistiques. Voici les titres des principales publications de Camper : *Diss. de visu* (Leyde, 1746, in-4); *Diss. de quibusdam oculi partibus* (Leyde, 1746, in-4 ; Amsterd., 1759, in-4) ; *Demonstrationes atonomico-pathologicæ* (La Haye, 1760-1762, 2 vol. in-fol.); *Oratio de admirabili analogia inter stirpes et animalia* (Groningue, 1764, in-4); *Oratio de pulchro physico* (Groningue, 1763, in-4); *Diss. de callo ossium* (Gron., 1765, in-4) ; *Diss. X quibus ab illustrissimis Europæ, præcipue Galliæ, academiis, palma adjudicata fuit* (Lingen, 1798-1800, 2 vol. in-8); quelques-unes de ces dissertations ont été traduites en français et publiées sous ce titre : *Œuvres qui ont pour objet l'histoire naturelle, la physiologie et l'anatomie comparée* Paris, 1803, in-8). Dr L. Hn.

CAMPERCHE (Tapiss.). On appelle *camperche* la perche de bois qui traverse le métier de basse lice et qui a pour but de soutenir les sautereaux où sont attachées les cordes des lances (V. Métier). L. K.

CAMPERDOWN (Adam Duncan, baron de Lundie et vicomte de), amiral anglais, né en 1731, mort à Cornhill le 4 août 1804. Entré dans la marine en 1746, il servit jusqu'en 1748 sous les ordres de son oncle le capitaine Robert Haldane. Il passa ensuite sous les ordres de Keppel, avec lequel il fit toutes les campagnes maritimes de 1749 à 1759. Nommé lieutenant le 10 janv. 1755, commandant le 21 sept. 1759, il eut une part considérable à la prise de possession de Belle-Isle (1761) et de la Havane (1762). Revenu en Angleterre en 1773, il ne reprit pas de service avant 1779, date à laquelle on lui donna le commandement du *Monarque*, qui prit part à la bataille de Saint-Vincent (16 janv. 1780). Vice-amiral le 1er févr. 1793, il fut nommé la même année commandant en chef de l'escadre de la mer du Nord, puis amiral le 1er juin 1795. Pendant deux ans il bloqua les côtes de Hollande. Le 12 oct. 1797 il remportait sur l'amiral de Winter la grande victoire de Camperdown, dont la nouvelle fut accueillie en Angleterre avec un indescriptible enthousiasme, car une révolte de la flotte avait fait redouter un moment que le prestige de la marine anglaise ne fût compromis. Le 21 oct. l'amiral Duncan recevait la pairie avec les titres de baron de Lundie et de vicomte de Camperdown. Il conserva jusqu'en 1801 son commandement dans la mer du Nord.

Son fils *Robert Dundas Duncan Haldane*, comte de Camperdown, né le 21 mars 1785, mort en 1859, fut créé comte par lettres patentes du 12 sept. 1831.

Adam Duncan Haldane, 2e comte, fils du précédent, né à Edimbourg le 25 mars 1812, mort le 30 janv. 1867, fut membre de la Chambre des communes pour Southampton (1537-1841), pour Bath (1841-1852), pour le comté de Forfar (1854-1859) et entra à la Chambre des lords en 1859. Il fut lord de la trésorerie de 1855 à 1858.

Son fils *Robert-Adam-Philips Haldane Duncan*, né à Londres le 28 mai 1841, 3e comte de Camperdown, député lieutenant du Forfarshire en 1863, lord de l'amirauté, chambellan de la reine (1858), est entré en 1867 à la Chambre des lords où il siège dans le parti libéral.

Bibl.: *Colburns new Montly Magazine*, 1836, t. XLVII, p. 466. — Charnock, *Biographia navalis*, t. VI, 422. — Burke, *Peerage and Baronetage of the British Empire*; Londres, 1856, in-4. — Leslie Stephen, *National Biography*; Londres, 1888, t. XVI, p. 159.

CAMPERIO (Philippe), homme politique suisse, né le 28 sept. 1810 en Lombardie, dans une propriété des environs de Lodi, mort à la Santa, près de Monza, le 31 mars 1882. D'origine italienne, neveu des patriotes et proscrits milanais Ciani, il reçut sa première éducation à l'Institut agricole de Hofwyl et vint en 1817 à Genève, pour y suivre les cours de Bellot et de Rossi. Nommé en 1848 professeur de droit public et de droit pénal dans cette même académie dont il avait été l'élève, il conserva sa chaire jusqu'en 1865 et captiva ses auditeurs par un enseignement riche en faits et plein de verve, précis, lumineux, original. L'impétueux tempérament du jeune proscrit lombard avait puissamment vibré lors des premiers symptômes précurseurs de 1848. Le 18 oct. 1841, il se fit entendre dans une assemblée populaire convoquée pour réclamer de la Diète la suppression des couvents d'Argovie, et travailla de toutes ses forces au mouvement politique qui, le 7 oct. 1846, aboutit à la chute du régime conservateur et au changement complet des institutions. Reçu citoyen génevois le 20 janv. 1847 et nommé quelques jours après, le 8 févr., député au Grand Conseil, il prit une part active aux débats constitutionnels (abolition de la contrainte par corps, lois sur la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile, l'organisation judiciaire, l'instruction publique; au fédéral, expulsion des jésuites et dissolution du Sonderbund), et se fit remarquer dès ses premiers discours par la sûreté de son coup d'œil, sa parole méridionale, abondante et imagée, son intelligence primesautière. Les errements administratifs et financiers de James Fazy excitèrent de bonne heure sa verve mordante et l'engagèrent à accentuer toujours davan-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tage son opposition au régime radical. Après un court passage aux affaires, où il prit le département de l'instruction publique (1853-1855, gouvernement dit Réparateur), Camperio se tourna vers les affaires municipales (1855-1862), se montra homme d'initiative et de ressources, et sut mener à bien plusieurs constructions importantes, celle entre autres du pont du mont Blanc. Le peuple génevois, appelé en 1862 à se prononcer sur la revision de la constitution de 1847, donna ses suffrages aux candidats conservateurs. Camperio, choisi par la majorité comme leader, exposa un programme sagement progressif et se montra pendant tout le cours de longs et passionnés débats, orateur entraînant et incisif, habile à simplifier les problèmes les plus ardus et les plus complexes, à rattacher toute question, si mesquine qu'elle parût, aux grands principes du droit politique et social. (Discours sur l'observation du dimanche et les fêtes légales, 30 janv. 1869.) Le rejet à une faible majorité du nouveau projet constitutionnel par le vote populaire n'empêcha point en 1865 la chute définitive de James Fazy, l'arrivée aux affaires, sur les ruines du vieux radicalisme, d'un gouvernement libéral et réparateur, auquel Genève dut cinq années de paix relative, de prospérité financière et de rapide développement économique (1865-70). La voix de Camperio ne fut pas moins écoutée à Berne où, de 1850 à 1868, il siégea presque sans interruption, soit au Conseil national, soit au Conseil des Etats, et où, jusqu'en 1872, le tribunal fédéral bénéficia de ses connaissances juridiques. Les dernières années de Camperio s'écoulèrent dans une profonde retraite à la Santa, près Monza. Ernest STROEHLIN.

CAMPERO (Narciso), général bolivien, né en 1815. Il fut ministre de la guerre et envoyé plénipotentiaire en Angleterre. Il a pris part à toutes les luttes qui ont agité la Bolivie depuis trente ans ainsi qu'à la guerre du Pacifique contre le Chili (1879-83). L. GUILAINE.

CAMPES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes, sur la rive gauche du Céron ; 236 hab. L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, date en partie de la période romane. Elle a été considérablement restaurée dans ce siècle ; la voûte de la nef a été refaite en briques et on a enlevé les murs qui séparaient les chapelles des bas-côtés pour former deux nefs. Auprès de l'église est une belle croix de cimetière du xve siècle. On voit à Roul des ruines de l'ancien château. C. C.

BIBL. : H. CROZES, *Répertoire archéologique du dép. du Tarn* ; Paris, 1865, col. 87, in-4. — ROSSIGNOL, *Monographies communales du dép. du Tarn* ; Toulouse, 1864-66, t. III, p. 120. — BASTIÉ, *Description du dép. du Tarn* ; Albi, 1875, t. I, p. 348, in-4.

CAMPESTRE-ET-LUC. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. d'Alzon ; 902 hab.

CAMPET-ET-LAMOLÈRE. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan ; 443 hab.

CAMPHAUSEN (Ludolf), homme politique allemand, né à Hünshoven (près Aix-la-Chapelle) le 3 janv. 1803. Il fonda avec un frère aîné une maison de banque importante à Cologne, prit part au développement des chemins de fer ; en 1848 il était député et fut chargé le 29 mars de former un ministère pour remplacer le cabinet Arnim-Boitzenburg ; il représenta la Prusse à la diète de Francfort et combattit la restauration de l'empire allemand. Il se retira en avr. 1849 et rentra bientôt dans la vie privée.

CAMPHAUSEN (Otto), homme d'Etat prussien, né à Hünshoven le 21 oct. 1812, frère du précédent. Il entra dans l'administration prussienne, appartint comme son frère au parti libéral modéré et se fit une réputation de compétence financière. Le 26 oct. 1869 il fut nommé ministre des finances, para au déficit par une conversion de la rente, présida à l'emploi de l'indemnité de guerre payée par la France et conseilla des dégrèvements qui le rendirent populaire ; le 9 nov. 1873 il remplaça Roon comme vice-président du ministère ; le 23 mars 1878 il donna sa démission à la suite du changement de politique économique de Bismarck.

CAMPHAUSEN (Wilhelm), peintre allemand, né le 8 fév. 1818 à Düsseldorf, mort à Düsseldorf le 16 juin 1885. Il y fit ses études artistiques sous la direction de Rethel, K. Sohn et W. von Schadow. Il se voua, dès ses débuts, au genre hitorique et à la peinture des batailles, qui devait lui valoir dans son pays une rapide notoriété et une popularité facile. En 1841, il exposait *la Fuite de Tilly à Breitenfeld* et d'autres épisodes de la guerre de Trente Ans ; en 1843, *le Prince Eugène à la bataille de Belgrade* (n° 981 du musée de Cologne) ; puis plusieurs tableaux dont il empruntait les sujets à la révolution d'Angleterre et aux guerres des puritains et des royalistes (*Fuite de Charles II après la bataille de Worcester* ; *Cavalerie de Cromwell* ; n° 51 de la galerie nationale à Berlin et 217 de la nouvelle pinacothèque à Munich), etc. Il en vint enfin à se consacrer, avec une prédilection exclusive, à l'illustration de l'histoire nationale et contemporaine ; et c'est là qu'il rencontra son plus grand succès, où le chauvinisme prussien est encore plus intéressé que l'art. Citons : *la Parade devant Frédéric le Grand à Potsdam ; Frédéric II et le régiment des dragons de Bayreuth à Hohenfriedberg ;* les principaux faits d'armes de la guerre du Schleswig-Holstein (1864), notamment les *Lignes de Düppel après la bataille* (n° 52 de la Galerie nationale à Berlin), et ceux de la guerre de 1866 ; une série de portraits des princes prussiens, depuis le grand Electeur jusqu'à Guillaume, qu'il a représenté à cheval, entouré du prince de Bismarck, du prince de Moltke, du ministre de la guerre Roon et de son état-major (n° 982 du musée de Cologne). Ce tableau lui fut payé 15,000 marcs. On lui commanda pour la galerie du château royal un grand tableau de l'*Entrée triomphale des troupes à Berlin en 1871*. Camphausen a fait aussi des lithographies pour une illustration de *Tristan et Iseult*, il a donné des dessins nombreux aux *Fliegende Blätter*, au *Dusseldörfer Monatshefte ;* il a composé des poésies et des croquis pour la chronique de *Dusseldorfer Malkastens* (association des peintres de Dusseldorf) ; enfin son *Journal de la campagne de Schleswig-Holstein* a eu beaucoup de succès. Il fut nommé en 1859 professeur à l'Académie de Düsseldorf, puis membre des Académies de Berlin et de Vienne. Il obtint les grandes médailles d'or des expositions de Berlin et de Vienne (1873), et la médaille d'or de Prusse pour l'art. A. M.

BIBL. : MAX JORDAN, *Beschreibendes Verzeichniss der Kunstwerke in der königlichen National-Gallerie zu Berlin*, 1878, in-8. — LÜTZOW, *Zeitschrift für bild. Künste*, 1876. — RIEGEL, *Deutsche Kunststudien* ; Hanovre, 1863, gr. in-8.

CAMPHÈNES. (Chimie.) Form. { Equiv... $C^{20}H^{16}$. Atom... $C^{10}H^{16}$.

M. Berthelot a donné le nom de *camphènes* aux carbures solides et cristallisables, répondant à la formule $C^{20}H^{16}$. Il en a décrit trois, qui ne diffèrent guère que ar leur action sur la lumière polarisée : le *térécamphène*, l'*austracamphène* et le *camphène inactif*.

1° *Térécamphène*. On chauffe le monochlorhydrate solide de térébenthène (*camphre artificiel* des anciens chimistes) avec du stéarate de soude très sec. Pour 133 p. de chlorhydrate fondu, on emploie 600 p. de stéarate, et on chauffe le mélange au bain d'huile, vers 205°, pendant 70-75 heures ; on distille ensuite le produit dans des cornues tubulées, qu'on chauffe à 290°. Le camphène distille et se fige en partie dans le col de la cornue ; on le comprime fortement, on le distille sur du sodium et on achève de le purifier par cristallisation dans l'alcool. Riban chauffe le chlorhydrate à 180°, pendant 75 heures, avec son poids de potasse caustique et trois ou quatre fois son poids d'alcool. Le rendement est de 45 à 50 % du poids du chlorhydrate employé. — Le térécamphène rappelle le camphre par l'ensemble de ses propriétés physiques. Il fond à 45°, bout à 157° et se sublime à la ma-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nière du camphre. Son pouvoir rotatoire, qui varie avec la dilution, a sensiblement pour valeur :

$$\alpha_D = -53^\circ.$$

Le térécamphène est plus stable et moins oxydable que le térébenthène. Oxydé par l'oxygène libre, en présence du noir de platine, ou par l'acide chromique pur, il donne un camphre cristallisé, dont le pouvoir rotatoire est dirigé dans le même sens que celui du térébenthène employé (Riban) :

$$C^{20}H^{16} + O^2 = C^{20}H^{16}O^2.$$

Avec le gaz chlorhydrique, il se transforme totalement en monochlorhydrate de térécamphène cristallisé, isomérique avec le chlorhydrate de térébenthène, car il est dextrogyre :

$$\alpha_D = +30^\circ 25.$$

Ce nouveau chlorhydrate, décomposé à son tour par le stéarate, vers 200°, reproduit le térécamphène avec ses propriétés primitives.

2° *Austracamphène.* L'australène, $C^{20}H^{16}$, provenant du *Pinus australis*, dévie à droite le plan de polarisation de la lumière polarisée. Traité par le gaz chlorhydrique, il donne un monochlorhydrate cristallisé, dextrogyre, lequel, décomposé comme son isomère ci-dessus, fournit un camphène cristallisé, l'austracamphène. Ce nouveau carbure, doué d'ailleurs de propriétés camphrées, a pour pouvoir rotatoire, rapporté au rayon jaune :

$$\alpha j = +22^\circ.$$

Traité par le gaz chlorhydrique, il engendre un carbure unique qui dévie à gauche :

$$\alpha j = -5^\circ.$$

Ce chlorhydrate d'austracamphène reproduit son générateur, c.-à-d. l'austracamphène, avec toutes ses propriétés. Il existe donc encore ici la même relation entre les pouvoirs rotatoires, qu'entre ceux qui ont été signalés entre le térécamphène et son chlorhydrate.

3° *Camphène inactif.* Lorsqu'on décompose le chlorhydrate solide de térébenthène, avec moins de ménagements, on obtient des carbures nouveaux, isomériques avec le térécamphène. Par exemple, avec les sels de l'acide benzoïque, on obtient un *carbure inactif* ou *térébène*, cristallin, fusible à 47°, privé de pouvoir rotatoire. Il se combine avec le gaz chlorhydrique pour former un *monochlorhydrate de camphène inactif*, dépourvu de tout pouvoir rotatoire. Avec l'acide acétique glacial, il donne lentement à froid un acétate de bornéol inactif,

$$C^{20}H^{16}(C^4H^4O^4).$$

Le térébène est un carbure très stable, qui prend encore naissance lorsqu'on maintient le térébenthène à 100° pennant plusieurs jours, en présence des acides faibles, ou bien vers 200° avec les chlorures terreux.

L'étude de la transformation des camphènes en camphres, réalisée pour la première fois par M. Berthelot, a été reprise par Riban. Voici comment il faut procéder pour effectuer facilement cette oxydation. On chauffe dans une fiole spacieuse, surmontée d'un tube long et large, 100 p. de camphène lévogyre par exemple, avec 570 p. de bichromate de potassium, 700 p. d'acide sulfurique et 1,420 p. d'eau. Le camphène qui se sublime reflue constamment sur le liquide oxydant, et au bout de quelques heures, on recueille du camphre sublimé. On entraîne le camphre en faisant passer dans la fiole un courant de vapeur d'eau ; on lave le produit, on le comprime et on le purifie par des distillations fractionnées, vers 205°, le camphre restant comme résidu ; on sublime celui-ci, en présence de la chaux. Ce camphre artificiel possède non seulement la composition, mais encore l'odeur et l'aspect du camphre ordinaire. Il fond à 172°, mais son pouvoir est lévogyre :

$$\alpha_D = -13^\circ 66,$$

pour une solution alcoolique, contenant 15 % de produit, à une température de + 10°. Le camphre des Laurinées est dextrogyre (V. CAMPHRE). Ed. BOURGOIN.

BIBL. : BERTHELOT, *Sur les Camphènes* (*Comptes rendus*, t. XLVII, 266 ; t. LV, 496) ; *Leçons de la Soc. ch. de Paris sur l'isomérie* ; 1863, 241. — LAURENT, *An. ch. et Phys.*, t. LXVI, 209 [2]. — RIBAN, *Ann. phys. et chim.* t. VI, 353 [5].

CAMPHIN-EN-CAREMBAULT. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Séclin ; 919 hab.

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE *(Canfinium).* Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Cysoing ; 1,325 hab. Très ancienne localité, mentionnée dans les textes dès 837. — Tissage d'étoffes de Roubaix ; moulins.

CAMPHINE (Chimie). Ce corps prend naissance, en même temps que d'autres produits, lorsqu'on triture du camphre avec de l'iode et qu'on soumet le mélange à la distillation. Le produit distillé, étendu d'eau, abandonne une couche huileuse qu'on agite avec du mercure pour enlever l'iode libre, avant de la soumettre à des distillations fractionnées de manière à recueillir les produits les plus volatils. On lave ce produit avec une lessive alcaline, on le distille sur de la chaux, après l'avoir agité avec du potassium ; finalement, on le rectifie (Claus). Ainsi purifiée, la camphine est une huile légère, incolore, dont l'odeur aromatique rappelle celle du macis et de la térébenthine ; sa densité est de 0,827 à 25° ; elle passe à la distillation entre 167 et 170°. Elle est insoluble dans l'eau, les lessives alcalines, soluble dans l'éther, le chloroforme, etc. Avec les halogènes, elle donne des produits de substitution. Gerhardt a émis l'opinion que la camphine de Claus n'est autre chose que du cymène impur $C^{20}H^{14}$.

Suivant Armstrong et Esskell, la camphine est un mélange de divers carbures d'hydrogène. Le produit principal, qui passe de 160 à 168°, se comporte comme un carbure saturé $C^{20}H^{22}$; le reste contient du cymène et un peu de laurène. Tous ces carbures se produisent, en même temps que le *carvacrol*, dans la réaction de l'iode sur le camphre. Ed. BOURGOIN.

BIBL. : CLAUS, *Journ. für prakt. chem.*, t. XXV, 282, et *Revue scientif.*, t. IX, 181. — GERHARDT, *Traité de chimie organique*, 1862, t. III, 694. — ESSKELL et ARMSTRONG, *Chem. News*, t. XXXVII, 4.

CAMPHIQUE (Acide).

(Chimie.) Form. { Equiv... $C^{20}H^{16}O^4$. Atom... $C^{10}H^{16}O^2$.

Obtenu en 1859 par M. Berthelot, en même temps que le camphol, en attaquant le camphre du Japon par une solution alcoolique de potasse :

$$2C^{20}H^{16}O^2 + KHO^2 = C^{20}H^{18}O^2 + C^{20}H^{15}KO^4.$$

Par une affusion d'eau, on précipite le camphol et le camphre non attaqué, tandis que le camphate de potassium reste en solution. En évaporant pour chasser l'alcool et en saturant presque complètement par l'acide sulfurique dilué, il se dépose par concentration du sulfate de potassium ; on reprend par l'alcool fort, qui laisse de côté les sels potassiques, et on répète au besoin ce traitement. Finalement, l'alcool abandonne à l'évaporation un liquide sirupeux, incristallisable, pouvant être amené à l'état solide ; en l'additionnant d'acide sulfurique, il se sépare une matière résinoïde, plus dense que l'eau, à peine soluble dans ce véhicule, soluble dans l'alcool ; c'est l'acide camphique. La solution de son sel sodique, sans action sur les sels terreux, précipite les sels de fer, de zinc, de plomb, de cuivre, d'argent, et ces précipités sont solubles dans l'acide acétique, ainsi que dans une grande quantité d'eau, à la manière des borates (Berthelot). — Kachler a émis l'opinion que l'acide camphique de M. Berthelot n'était autre qu'un mélange d'acide camphol-ique, $C^{20}H^{18}O^4$, et d'une matière résinoïde. Mais les analyses de Wheeler confirment la formule $C^{20}H^{16}O^4$; d'ailleurs, la réaction qui donne naissance à cet acide est d'une application générale. — Pour le préparer, Montgolfier dissout 100 p. de camphre dans 300 p. de xylène et ajoute peu à peu 12 p. de sodium. On fait bouillir dou-

© 2007 Lyon — Editions « les nacelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

cement le soluté et on y fait passer lentement 25 à 30 litres d'air sec, ce qui exige une dizaine d'heures. On distille alors la majeure partie du carbure, on ajoute de l'eau, on concentre au bain-marie : en neutralisant avec de l'acide sulfurique étendu, il se sépare d'abord une matière résineuse solide, puis de l'acide camphique retenant un peu de résine, et, en dernier lieu, de l'acide camphique sensiblement pur. On reprend ce dernier par une lessive faible de potasse, qui laisse la résine indissoute, et on précipite le soluté par un acide.

L'acide camphique, ainsi préparé, est sous forme d'une masse visqueuse, qui devient solide sous la cloche sulfurique. Il exige environ 600 p. d'eau pour se dissoudre, à la température de 19° ; la solution rougit le papier de tournesol. Il est beaucoup plus soluble dans l'eau bouillante, qui l'abandonne par le refroidissement en flocons filamenteux, très solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine, le sulfure de carbone. Il est dextrogyre et son pouvoir rotatoire a pour valeur :

$$[\alpha]_D = +15°45'.$$

Lorsqu'on le chauffe graduellement, il commence par se décomposer au voisinage de 250°, avec formation d'eau, de carbures huileux, et d'un acide visqueux plus lourd que l'eau ; il reste un résidu charbonneux dans la cornue. Chauffé à 200°, pendant quelques heures, en tubes scellés, il donne un liquide visqueux, plus lourd que l'eau, à odeur térébenthineuse, imparfaitement soluble dans les alcalis étendus ; chauffé vers 100° seulement avec de l'acide chlorhydrique, il se détruit complètement avec production de produits neutres. Il ne fixe pas l'hydrogène pour se convertir en acide campholique. Oxydé par le permanganate de potassium, il engendre plusieurs produits, notamment de l'acide camphorique.

Les *camphates alcalins* sont peu solubles dans l'eau, à peine solubles dans les lessives alcalines. Les *camphates de plomb et de zinc* fondent au-dessous de 100° et se solidifient par le refroidissement sous forme d'une masse résineuse cassante. Le *camphate de cuivre*, $C^{20}H^{15}CuO^4$, se prépare en ajoutant à une solution, aussi neutre que possible, de camphate sodique une solution de sulfate de cuivre ; il se fait un précipité volumineux, qu'on lave à l'eau froide et qu'on dessèche. C'est une poudre bleu-verdâtre, inaltérable à 140°, susceptible de fondre à une température plus élevée sous forme d'un liquide noir qui se décompose. Il est soluble dans l'alcool concentré qui se colore en vert ; il se dissout en partie dans l'éther, la benzine et le chloroforme, véhicules qui déterminent, comme l'alcool lui-même, la formation d'un sel acide et d'un sel basique insoluble. Soumet-on à la distillation sèche un mélange de camphate et de formiate de calcium, il y a régénération de camphre ordinaire, et, en même temps, production de camphrène. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Berthelot, *Acide camphique (An. Ch. et Ph.*, t. LVI, 94 [3] ; *Soc. ch.*, t. XVII, 390). — Kachler, *Recherches sur le groupe camphorique (Soc. ch.*, t. XVII, 419). — Montgolfier, *Préparation et propriétés de l'acide camphique (An. Ch. et Phys.*, t. XIV, 70 [5] ; *Soc. chim.*, t. XXXI, 529). — Wheeler, *Recherches sur l'acide camphique (An. der Chem. und Pharm.*, 1868, t. CXLI, 84).

CAMPHOCARBONIQUE (Acide).

(Chimie.) Form. { Equiv... $C^{22}H^{16}O^6$. Atom... $C^{11}H^{16}O^3$.

Obtenu synthétiquement par Baubigny en fixant les éléments de l'acide carbonique sur le camphre sodé :

$$C^{20}H^{15}NaO^2 + C^2O^4 = C^{22}H^{15}NaO^6.$$

Pour le préparer, on dissout le camphre dans du toluène, on sature le soluté avec du sodium et on y fait passer jusqu'à refus un courant d'acide carbonique. Le carbure, agité avec de l'eau, cède à cette dernière du camphocarbonate sodique et du bornéol-carbonate de sodium ; mais une addition d'acide acétique décompose ce dernier corps en bornéol, qui se dépose, et en acide carbonique. L'eau-mère acétique, décomposée par un acide fort, laisse déposer l'acide camphocarbonique, qu'on purifie par cristallisation dans l'éther. (Baubigny, *An. Ch. et Phys.*, t. XIX, 257 [4].)

L'acide camphocarbonique cristallise dans l'éther en prismes à six pans, appartenant probablement au système triclinique (Friedel) ; il est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther ; sa solution alcoolique dévie à droite le plan de polarisation de la lumière polarisée :

$$\alpha r = +57° \text{ (environ)},$$

à une température de 25° pour les rayons rouges. Chauffé graduellement, il se scinde nettement au-dessus de 100° en acide carbonique et en camphre :

$$C^{22}H^{16}O^6 = C^2O^4 + C^{20}H^{16}O^2.$$

C'est un acide monobasique qui donne avec les bases des sels bien définis et remarquablement stables.

Le sel d'*ammonium*, qui se prépare directement au moyen de l'ammoniaque et de l'acide libre, se dépose par une évaporation lente en cristaux confus, d'apparence soyeuse.

Les sels de *potassium* et de *sodium* présentent les mêmes caractères. Ils sont très solubles dans l'eau. Leur solution concentrée résiste à une température de 100° ; même après une demi-heure d'action, il n'y a pas sensiblement de camphre mis en liberté.

Le sel de *plomb* se prépare en mêlant des solutions alcooliques d'acétate neutre de plomb et d'acide libre. Il est insoluble dans l'eau et dans l'alcool.

Le sel d'*argent*, $C^{22}H^{15}AgO^6$, se prépare en décomposant un camphocarbonate alcalin par une solution aqueuse concentrée de nitrate d'argent. Il se dépose aussi sous forme de croûtes mamelonnées en ajoutant à froid une solution aqueuse d'acétate d'argent, additionnée d'acide acétique, dans une solution légèrement acétique d'acide camphocarbonique. Ce sel, qui est un peu soluble dans l'eau, noircit à la lumière.

Lorsqu'on traite l'acide camphocarbonique refroidi par deux molécules de brome, il se dégage de l'acide bromhydrique et il y a formation d'acide *bromo-camphocarbonique*, $C^{22}H^{15}BrO^6$, corps cristallisable, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, que la chaleur dédouble vers 65° en acide carbonique et en camphre monobromé $C^{20}H^{15}BrO^2$. (Silva, *Soc. ch.*, t. XX, 561.) Ed. Bourgoin.

CAMPHOLÈNE. (Chimie.) Form. { Equiv... $C^{18}H^{16}$. Atom... C^9H^{16}.

Carbure d'hydrogène obtenu par Delalande en 1841 dans la distillation de l'acide camphorique sur l'anhydride phosphorique ; on obtient un liquide qu'on purifie par de nouvelles cristallisations, de manière à recueillir le produit qui passe à 135°. La réaction qui lui donne naissance consiste dans une élimination simultanée d'oxyde de carbone et d'eau :

$$C^{20}H^{18}O^4 = H^2O^2 + C^2O^2 + C^{18}H^{16}.$$

La densité de vapeur expérimentale est de 4,435 ; la théorie donne 4,344. (Delalande. *An. Ch. et Phys.*, t. I, 125.) Ed. Bourgoin.

CAMPHOLIQUE (Acide).

(Chimie.) Form. { Equiv..... $C^{20}H^{18}O^4$. Atom..... $C^{10}H^{18}O^2$.

Il a été découvert par Delalande, dès l'année 1841, en faisant passer du camphre en vapeurs dans un tube contenant de la chaux potassée, chauffée à une température comprise entre 300 et 400°. On reprend le produit de la réaction par l'eau bouillante, on filtre et on sursature par un acide. Il se précipite une matière blanche, cristalline, qu'on purifie dans un mélange d'alcool et d'éther. Le rendement est faible et on n'évite pas toujours la rupture des tubes.

Malin conseille d'introduire des fragments de potassium dans une dissolution bouillante de camphre dissous dans du pétrole lourd, jusqu'à coloration brune ; arrivé à ce

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

point, il se produit des vapeurs blanches et le métal cesse de se dissoudre. La masse exprimée cède à l'eau une combinaison potassique, qui se dépose par évaporation sous forme de beaux cristaux transparents, non déliquescents, devenant opaques à chaud. Leur dissolution aqueuse donne par l'acide chlorhydrique des flocons blancs, caillebottés, qu'on purifie par distillation ou par cristallisation dans l'alcool. — Montgolfier met dans un tube 20 gr. de camphre, 1 gr. 5 de sodium et de la benzine ; on ferme le tube, on le chauffe au bain-marie, jusqu'à la dissolution complète du métal ; on brise la pointe du tube, on chasse la benzine par distillation dans le vide, on scelle de nouveau et on chauffe au bain d'huile, vers 280°, pendant vingt quatre heures. On opère sur une douzaine de tubes à la fois. On réunit tous les liquides, on ajoute de l'eau, on filtre pour séparer le camphre et le bornéol inaltérés. Il ne reste plus qu'à précipiter la solution alcaline par un acide, à purifier le précipité par distillation et par plusieurs cristallisations dans l'alcool.

L'acide campholique résulte de la fixation des éléments de l'eau sur le camphre :

$$C^{20}H^{16}O^2 + H^2O^2 = C^{20}H^{18}O^4.$$

Dans le procédé de Montgolfier, il résulte de la réaction du camphre sur le camphol sodé :

$$C^{20}H^{16}O^2 + C^{20}H^{17}NaO^2 = C^{20}H^{16} + C^{20}H^{17}NaO^4.$$

La méthode de Malin, modifiée par Kachler, repose sur les mêmes réactions, mais elle ne donne de résultats satisfaisants qu'à une température élevée. Evaporé lentement dans l'alcool, l'acide campholique se dépose en petits cristaux fragiles, qui sont des prismes très allongés, souvent striés, appartenant au système clinorhombique. Il fond à 95° (K.), à 105° (M.) ; il bout à 250° (D.), à 253-255° (M.). Il est à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il dévie à droite le plan de polarisation de la lumière polarisée :

$$[\alpha]_D = + 49°\ 8.$$

Suivant Kachler, l'acide azotique l'attaque vivement et le transforme d'abord en acide camphorique, puis en acide camphoronique. En présence de l'eau, le brome l'oxyde également avec production d'acide camphorique, d'anhydride camphorique bromé et d'anhydride oxycamphorique. Le perchlorure de phosphore le change en un chlorure $C^{20}H^{17}ClO^2$, décomposable par l'eau, bouillant à 253-255°. Au rouge, la chaux iodée le dédouble en acide carbonique et en campholène :

$$C^{20}H^{18}O^4 = C^2O^4 + C^{18}H^{16}.$$

Le sel de *potassium*, $C^{20}H^{17}KO^4 + 2H^2O^2$, cristallise en lamelles, qui sont assez solubles dans l'eau (Malin).

Le sel de *calcium*, $C^{20}H^{17}CaO^4 + Aq$, se prépare en dissolvant l'acide libre dans l'ammoniaque en excès et en additionnant la liqueur chaude de chlorure de calcium. C'est un sel d'un blanc éclatant, cristallin, plus soluble à froid qu'à chaud. A la distillation sèche, il donne du *campholone*, $C^{38}H^{34}O^2$. Toutefois, suivant Kachler, le campholone n'est probablement que du campholène impur.

Le sel de *baryum* ressemble au précédent ; il est un peu plus soluble dans l'eau.

Le sel d'*argent*, $C^{20}H^{17}AgO^4$, s'obtient en décomposant le campholate neutre d'ammonium par le nitrate d'argent. Il est en flocons caséeux, incolores, très disposés à retenir du nitrate d'argent.

L'acide campholique est isomérique avec les acides décacrylique, amyldécylénique, aménylvalérianique et décylénique. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Barth, *Sur l'acide campholique* (*Répert. de ch. pure*, p. I, 104 [1859]). — Delalande, *Action de la potasse sur le camphre* (*Ann. ch. et phys.*, t. I, 120 [3]). — Kachler, *Recherches sur le groupe camphorique* (*Soc. ch.*, t. XVII, 419). — Malin, *Etudes sur le camphre : acide campholique* (*Soc. ch.*, t. X, 149).

CAMPHORIQUE (Acide).

(Chimie.) Form. { Equiv..... $C^{20}H^{16}O^8$
Atom..... $C^{10}H^{16}O^4$.

L'acide camphorique existe sous cinq états isomériques : le droit, le gauche, l'inactif par compensation ou acide paracamphorique, l'acide mésocamphorique et l'acide isocamphorique.

I. Acide camphorique droit. — Il a été découvert il y a un siècle par Kosegarten, puis étudié par Bouillon-Lagrange, Bucholz, Brandes, Laurent, Liebig ; en 1857, Malaguti a fixé définitivement sa composition : c'est du camphre, plus trois molécules d'oxygène :

$$C^{20}H^{16}O^2 + 3O^2 = C^{20}H^{16}O^8.$$

Pour le préparer, on chauffe modérément, dans un ballon muni d'un long tube vertical à large diamètre, 150 gr. de camphre ordinaire avec un litre d'acide azotique étendu de son volume d'eau (D = 1,27), tant qu'il se dégage des vapeurs rutilantes, ce qui exige quarante à cinquante heures ; on chasse l'acide azotique en excès, on dissout le résidu dans le carbonate sodique, on filtre et on additionne le soluté d'acide chlorhydrique. L'acide camphorique précipité est purifié par cristallisation dans l'eau. Il cristallise en paillettes ou en aiguilles transparentes, formées de prismes rhomboïdaux, fusibles à 178°. Il est à peine soluble dans l'eau froide, soluble dans l'alcool et dans l'éther, les essences, l'eau bouillante ; sa saveur est à la fois aigre et amère. Il dévie à droite le plan de polarisation de la lumière polarisée :

$$[\alpha]_D = + 38°,875.$$

Ce pouvoir décroît considérablement lorsqu'on sature l'acide par un alcali (Bouchardat) ; suivant Biot, il ne change pas sensiblement suivant le degré de dilution des liqueurs. A une haute température, il se sublime en perdant de l'eau et en se transformant en *anhydride camphorique*, $C^{20}H^{14}O^6$:

$$C^{20}H^{16}O^8 = H^2O^2 + C^{20}H^{14}O^6.$$

Cet anhydride, qui cristallise en beaux prismes, sublimables, fusibles à 217°, ne reproduit son générateur que par une ébullition longtemps prolongée avec l'eau ; mais sous l'influence des alcalis, il donne aisément des camphorates alcalins. Chauffé à 280° avec de l'acide iodhydrique, l'acide camphorique fournit de l'oxyde de carbone, de l'acide carbonique et de l'hydrure d'octylène $C^{16}H^{18}$ (Berthelot) :

$$C^{20}H^{16}O^8 + 2H^2 = C^2O^4 + C^2O^2 + H^2O^2 + C^{16}H^{18}.$$

L'acide azotique concentré le transforme, à l'ébullition, en acide camphoronique, $C^{18}H^{12}O^{10}$ (Kachler). Distillé avec de l'acide phosphorique sirupeux, il se scinde en eau, acide carbonique, oxyde de carbone et en carbure non saturé, $C^{16}H^{14}$ (Walter) :

$$C^{20}H^{16}O^8 = H^2O^2 + C^2O^4 + C^2O^2 + C^{16}H^{14}.$$

L'acide camphorique est bibasique ; il fournit des sels acides et des sels neutres, ordinairement inodores, légèrement amers, peu solubles dans l'eau, décomposables par les acides minéraux.

Le *camphorate acide d'ammonium*, $C^{20}H^{15}(AzH^4)O^8 + 3H^2O^2$, est en petits grains incolores, à saveur aigrelette, fondant un peu au-dessus de 100°, facilement solubles dans l'eau (Malaguti). Le sel *neutre*, $C^{20}H^{14}(AzH^4)^2O^8$, qui se prépare en saturant l'acide libre par un courant de gaz ammoniac sec, est également soluble, sans saveur prononcée.

Les sels de *potassium* et de *sodium* sont également cristallisables et solubles dans l'eau. Le sel *neutre de calcium* est une masse amorphe, peu soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, tandis que le *sel acide* cristallise en prismes rhomboïdaux, contenant de l'eau de cristallisation. A la distillation, le camphorate de calcium se transforme en *phorone*, $C^{18}H^{14}O^2$, dérivé condensé de l'acétone :

$$C^{20}H^{14}Ca^2O^8 = C^2Ca^2O^6 + C^{18}H^{14}O^2.$$

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les sels de *baryum* et de *strontium* possèdent des caractères analogues.

Le sel de *magnésium* cristallise en prismes solubles dans 54 p. d'alcool absolu et dans 6 à 7 p. d'eau, à la température ordinaire. Les sels de *zinc*, de *cuivre*, de *nickel*, de *mercure*, de *fer*, de *plomb*, d'*étain*, d'*argent*, sont des précipités blancs ou diversement colorés, peu ou point solubles dans l'eau. Le *camphorate manganeux* est au contraire très soluble dans l'eau; on l'obtient cristallisé sous forme de paillettes lorsqu'on soumet à l'évaporation spontanée une dissolution de carbonate de manganèse dans l'acide libre.

II. Acide camphorique gauche. — Il a été découvert par Chautard, en 1853, en oxydant le camphre gauche contenu dans la matricaire; on suit d'ailleurs exactement la même marche que précédemment.

Ses propriétés physiques et chimiques sont les mêmes que celles de l'acide droit: il ne diffère de ce dernier qu'en ce qu'il dévie à gauche le plan de polarisation de la lumière polarisée d'une quantité rigoureusement égale à celle dont son isomère le dévie à droite.

III. Acide paracamphorique. — L'acide *paracamphorique* ou *racémo-camphorique* a été obtenu par Chautard en faisant un mélange à poids égaux d'acides droit et gauche. La combinaison est immédiate, et il en résulte un acide optiquement inactif. Il est *inactif par compensation*, d'après les actions égales et contraires qu'exercent ses composants sur la lumière polarisée, car il peut être dédoublé en acide camphorique droit et en acide camphorique gauche lorsqu'on le soumet à des cristallisations opérées à des températures diverses.

IV. Acide mésocamphorique. — Lorsqu'on chauffe en vase clos, avec de l'eau, les acides camphoriques droit et gauche, ils perdent leur pouvoir rotatoire et on obtient finalement deux acides optiquement inactifs: l'*inactif par compensation* ou acide paracamphorique, et l'*inactif proprement dit*, dédoublable en acides droit et isocamphorique; le premier prédomine lorsqu'on pousse la température jusqu'à 280°, tandis que le second est plus abondant lorsqu'on chauffe vers 180° seulement. Dans les deux cas, les acides droit et gauche se modifient graduellement, disparaissent complètement, pour faire place aux deux isomères dépourvus de propriétés optiques (Jungfleisch). L'acide inactif proprement dit est identique avec l'acide *mésocamphorique* de Wreden, que ce chimiste a obtenu en chauffant l'acide camphorique ordinaire avec de l'acide iodhydrique vers 150-160°, ou avec une solution saturée à froid d'acide chlorhydrique, à une température de 110°. Quoi qu'il en soit, il se distingue de ses isomères par une plus grande solubilité dans l'eau. Il cristallise en belles aiguilles fusibles à 113°.

V. Acide isocamphorique. — Friedel a reconnu que cet acide inactif se dédouble, par des cristallisations répétées, en acide camphorique droit et en un nouvel acide camphorique gauche, l'acide *isocamphorique;* ce dernier ne fond qu'à 172° et possède un pouvoir rotatoire de

$$[\alpha]_D = -46°.$$

La combinaison directe de l'acide isocamphorique avec l'acide droit reproduit d'ailleurs l'acide de Wreden. Ed. B.

Bibl.: Blumeau, *Action de la chaleur sur l'acide camphorique* (*Ann. der Chem. und Pharm.*, t. LXVII, 149). — Bouchardat, *Pouvoir rotatoire* (*Comptes rendus Ac. sc.*, t. XXVIII, 319). — Bouillon-Lagrange, *Rech. sur l'acide camphorique* (*Ann. chimie*, t. XXIII, 153; t. XXVII, 19 et 221). — Brandes, *Sur l'acide camphorique* (*Jour. für. ch. et phys. Schweinger*, t. XXXVIII, 269). — Bucholz, (*Journ. für Ch. und Phys. Gehlen*, t. IX, 332). — Gerhardt, et Liès-Bodart, *Compt. rend. des travaux de chimie* 1849, 385. — Jungfleisch, *Action de l'eau sur les acides camphoriques* (*Soc. ch.*, t. XIX, 290). — Kosegarten, *Découverte de l'acide camphorique* (*Diss. de camphora et partibus quæ eam constituant*); Gœttingue, 1785. — Laurent, *Tech. sur l'acide camphorique* (*Ann. ch. et phys.*, t. LXIII, 207 [2]). — Liebig, même recueil, t. XLVII, 95. — Malaguti, *Composition de l'acide camphorique* (*Ann. ch. et phys.*, t. LXIV, 161). — Wreden, *Sur l'acide mésocamphorique* (*Soc. ch.*, t. XVII, 129).

CAMPHOROSMA (*Camphorosma* L.). Genre de plantes de la famille des Chénopodiacées, dont on connaît seulement quatre ou cinq espèces originaires du midi de l'Europe et de l'Asie occidentale. La plus importante, *C. monspeliaca* L., appelée vulgairement *Camphrée de Montpellier*, est un sous-arbrisseau ériciforme dont les fleurs, hermaphrodites, sont solitaires à l'aisselle des bractées et forment par leur réunion, au sommet de la tige et des rameaux, des épis courts, assez compacts. Cette plante croît dans les lieux sablonneux et sur le bord des chemins, en Espagne et dans le midi de la France. Ses feuilles exhalent, par le frottement, une odeur de camphre très prononcée. Elle était préconisée jadis comme sudorifique et diurétique. Ed. Lef.

CAMPHRE. I. Chimie.—Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv...} C^{20}H^{16}O^{2}. \\ \text{Atom...} C^{10}H^{16}O. \end{array} \right.$

Le camphre du Japon, produit par le *Laurus camphora* (Laurinées), est connu en Europe comme médicament depuis le xve siècle. Il fut longtemps importé du Japon par les Hollandais qui avaient le monopole de son raffinage; aujourd'hui, on le retire encore du Japon et des îles Formose. Il a été étudié par plusieurs chimistes: Th. de Saussure, Liebig, Pelouze, Dumas, Berthelot, etc. On a reconnu qu'il peut présenter plusieurs modifications isomériques, d'après l'action exercée sur le plan de polarisation de la lumière polarisée: il y a un camphre droit, un camphre gauche, un camphre inactif.

I. Camphre ordinaire ou Camphre droit. — *Propriétés physiques.* Le camphre raffiné est ordinairement sous forme de masses cristallines, plus ou moins confuses, translucides, douées d'une odeur aromatique spéciale, d'une saveur brûlante, peu désagréable. Pour le faire bien cristalliser, il faut l'abandonner en vase clos, à la température ordinaire: il se sublime alors lentement en prismes hexagonaux, réguliers, surmontés d'une pyramide hexagonale, tronquée par une large base; ces prismes peuvent atteindre jusqu'à 7 à 8 millim. de diamètre (Descloizeaux). Vers zéro, la densité du camphre est sensiblement égale à celle de l'eau, mais elle diminue plus rapidement que cette dernière, à mesure que la température s'élève; la densité de vapeur est de 5,317 (Dumas). Le camphre fond à 175° et bout à 204° (Gay-Lussac); il peut être sublimé sans altération, propriété qu'on utilise pour le purifier.

Il est fort peu soluble dans l'eau, à laquelle il communique cependant son odeur; le soluté, qui n'en contient guère que la millième partie de son poids, précipite par la potasse caustique (Cadet) et par une lessive concentrée de soude (Vogel). Par contre, il est aisément soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, l'acide acétique, les huiles grasses et volatiles. De petits fragments, projetés à la surface de l'eau, exécutent des mouvements giratoires qu'on attribue aux vapeurs qui s'échappent constamment de la masse, mais tout mouvement cesse en présence d'une huile ou d'un corps gras. On met en évidence le grand pouvoir dispersif de ces vapeurs en versant un peu d'eau sur une soucoupe dont on a frotté une partie des parois avec du camphre; le liquide est repoussé de tous les points ainsi touchés.

Suivant Descloizeaux, le camphre cristallisé est dépourvu de pouvoir rotatoire, mais il est fortement dextrogyre lorsqu'il est liquéfié par la chaleur. Une solution alcoolique à 7 % dévie énergiquement à droite le plan de polarisation de la lumière polarisée:

$$[\alpha]_D = +40°17.$$

Suivant Biot: 1° le pouvoir rotatoire du camphre diminue avec la proportion du dissolvant; 2° la variabilité du pouvoir rotatoire diminue à mesure que la dilution augmente; 3° les valeurs absolues de ces différences s'accroissent avec la concentration du dissolvant. Arndtsen a fait la remarque que le pouvoir rotatoire du camphre augmente avec la réfrangibilité des rayons beaucoup plus vite

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

que celui de la plupart des corps actifs. Tous ces faits semblent indiquer que le camphre ne se dissout pas simplement dans l'alcool, comme dans un milieu indifférent, mais qu'il forme avec ce liquide, comme avec l'acide acétique, des combinaisons moléculaires, douées par conséquent de propriétés optiques spéciales (Ballo).

Propriétés chimiques. Le camphre ordinaire est le type d'une fonction organique nouvelle établie par M. Berthelot en 1874, celle des camphres ou *carbonytes*, comprenant des composés qui sont caractérisés par les réactions suivantes, dont les trois premières appartiennent aux aldéhydes proprement dits :

1° Les camphres fixent de l'hydrogène et se transforment en *alcools campholiques* ou *camphols* :

$$C^{20}H^{16}O^2 + H^{20} = C^{20}H^{18}O^2.$$

2° Ils dérivent, directement ou indirectement, de carbures incomplets par la substitution, à équivalents égaux, de l'oxygène à l'hydrogène, avec élimination des éléments de l'eau :

$$C^{20}H^{18} + 2O^2 = H^2O^2 + C^{20}H^{16}O^2.$$

3° Ils prennent naissance par la fixation directe de l'oxygène sur des carbures d'hydrogène encore plus incomplets que les précédents.

$$C^{20}H^{16} + O^2 = C^{20}H^{16}O^2.$$

4° Ils se forment dans la distillation sèche des acides bibasiques correspondants, avec élimination d'eau et d'acide carbonique. Tel est le cas de l'oxyde d'allylène au moyen de l'acide succinique :

$$\underbrace{C^8H^6O^8}_{\text{Ac. succinique}} = C^2O^4 + H^2O^2 + \underbrace{C^6H^4O^2}_{\text{Oxyde d'allylène}}.$$

Toutefois, dans cette réaction, deux séries de composés organiques peuvent se former : les *camphres vrais*, donnant par oxydation des acides contenant la même quantité de carbone dans leur molécule ; des *dérivés acétoniques*, se dédoublant de même par oxydation.

5° Ils fixent l'oxygène sous l'influence des alcalis ou des métaux alcalins pour engendrer finalement les acides monobasiques correspondants. C'est ainsi que, dans ces conditions, le camphre ordinaire se transforme en acide camphique :

$$C^{20}H^{16}O^2 + O^2 = C^{20}H^{16}O^4.$$

6° Ils s'unissent aux éléments de l'eau et se changent en acides monobasiques :

$$C^{20}H^{16}O^2 + H^2O^2 = C^{20}H^{18}O^4.$$

7° Ils fixent directement trois molécules d'oxygène pour former des acides bibasiques. Tel est le cas du camphre que l'acide azotique transforme en acide camphorique :

$$C^{20}H^{16}O^2 + 3O^2 = C^{20}H^{16}O^8.$$

Ces deux dernières réactions sont caractéristiques et distinguent nettement les camphres des autres aldéhydes, comme les aldéhydes proprement dits et les quinons. Toutes ces réactions démontrent que les camphres sont *des corps doublement incomplets :* incomplets d'abord en raison de leurs fonctions aldéhydiques, incomplets ensuite par les carbures d'hydrogène dont ils dérivent, ces derniers n'ayant pas été saturés par leur transformation en aldéhydes (Berthelot). — Le camphre ordinaire est combustible, il brûle avec une flamme fuligineuse ; placé sur une spirale de platine chauffée au rouge, il entretient l'état incandescent du métal qui reste tel tant qu'il y a du camphre à volatiliser (Davy). Il fixe directement l'hydrogène naissant pour se convertir en acide campholique ou camphol. C'est ainsi qu'en le chauffant vers 180° avec une solution alcoolique de potasse caustique, il donne du camphol et de l'acide camphique à l'état de camphate alcalin :

$$2C^{20}H^{16}O^2 + KHO^2 = C^{20}H^{18}O^2 + C^{20}H^{15}KO^4.$$

Même réaction avec le sodium, d'où résulte du camphre sodé et du camphol, l'hydrogène mis en liberté se fixant sur une autre molécule de camphre :

$$2C^{20}H^{16}O^2 + Na^2 = 2C^{20}H^{15}NaO^2 + H^2$$
$$C^{20}H^{16}O^2 + H^2 = C^{20}H^{18}O^2.$$

A 280°, l'acide iodhydrique, saturé à zéro, exerce une action hydrogénante plus énergique encore, car il y a élimination d'oxygène et formation des carbures suivants (Berthelot) :

Hydrure de camphène...	$C^{20}H^{18}$
— de terpilène....	$C^{20}H^{20}$
— de décylène....	$C^{20}H^{22}$.

Avec le permanganate de potassium, on peut obtenir les dérivés suivants :

Camphre.....	$C^{20}H^{16}O^2$
Acide camphique.....	$C^{20}H^{16}O^4$
— oxycamphique..	$C^{20}H^{16}O^6$
— camphorique...	$C^{20}H^{16}O^8$.

Par une oxydation moins ménagée, on peut obtenir : avec l'acide chromique, les acides carbonique, acétique, camphoronique, hydro-oxycamphoronique, ainsi que d'autres produits acides et sirupeux (Kachler) ; avec l'acide nitrique, par une ébullition longtemps soutenue, les acides camphorique, camphoronique, hydro-oxycamphoronique, dinitroheptylique, etc.

Dès la température ordinaire, le camphre est attaqué par le perchlorure de phosphore, avec formation :

1° D'un dérivé dans lequel l'oxygène est remplacé par le chlore :

$$C^{20}H^{16}O^2 + PhCl^5 = PhCl^3O^2 + C^{20}H^{16}Cl^2.$$

2° D'un dérivé monochloré, dérivant du précédent par perte d'une molécule d'acide chlorhydrique :

$$C^{20}H^{16}Cl^2 = HCl + C^{20}H^{15}Cl.$$

L'acide phosphorique anhydre et le chlorure de zinc engendrent du cymène, $C^{20}H^{14}$, identique avec celui qui dérive de l'essence de camomille romaine :

$$C^{20}H^{16}O^2 = H^2O^2 + C^{20}H^{14}.$$

Les halogènes fournissent directement, en présence de l'alcool, des produits de substitution, comme les camphres monochlorés, $C^{20}H^{15}ClO^2$, et les camphres dichlorés, $C^{20}H^{14}Cl^2O^2$ (Cazeneuve). On obtient un dérivé trichloré, $C^{20}H^{13}Cl^3O^2$, en faisant réagir le chlore sur le camphre monochloré, chauffé au bain-marie, jusqu'à son point de fusion, c.-à-d. vers 84°. On connaît également des camphres *monobromé, di* et *tribromés ;* un camphre *iodé*, un camphre *cyané* $C^{20}H^{15}$ (C^2Az) O^2 ; des dérivés nitrés, azotés, etc. En raison de son caractère incomplet, le camphre s'unit facilement aux acides ; mais les combinaisons qui en résultent sont peu stables et ordinairement décomposables par l'eau. Avec l'acide chlorhydrique, il y a séparation d'eau et production de cymène (Alexeyeff) Le camphre sodé, $C^{20}H^{15}NaO^2$, fixe vers 100° l'anhydride carbonique pour engendrer le camphocarbonate de sodium (Baubigny) :

$$C^{20}H^{15}NaO^2 + C^2O^4 = C^{22}H^{15}NaO^6.$$

L'acide sulfurique concentré dissout le camphre. Le soluté, plus ou moins coloré, donne par une affusion d'eau un liquide huileux, le *camphrène*, isomère avec le phorone. Suivant Haller, le camphre se dissout dans l'acide cyanhydrique pour engendrer une combinaison non décomposable par l'eau, mais qui se dissocie rapidement à l'air. Les transformations du camphre dans l'organisme ont été étudiées par Wiedemann, Meyer et Schmideberg ; après son administration, on retrouve dans les urines :

1° Un acide monobasique, cristallisable, soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther, l'acide *α-camphoglycuronique*, $C^{32}H^{24}O^8 + H^2O^2$, corps lévogyre, perdant son eau de cristallisation dans le vide, vers 98-100° ; 2° un acide amorphe, isomérique avec le précédent ; 3° un acide également amorphe, azoté, l'acide uramido-camphoglycuronique. Pour expliquer la formation

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de ces curieux dérivés, on admet que le camphre s'oxyde dans l'organisme et s'assimile les éléments de l'acide *glycuronique*, $C^{12}H^{10}O^{14}$, l'acide camphoglycuronique étant ensuite expulsé par les reins, soit à l'état libre, soit combiné à l'urée.

II. Isomères du camphre. — Les camphres se rencontrent dans un grand nombre de produits naturels, notamment dans les huiles essentielles, les uns déviant à droite, comme le camphre ordinaire, les autres à gauche, les autres enfin étant dépourvus de pouvoir rotatoire. L'histoire des camphres isomériques est encore incomplète. Voici ceux qui ont été signalés et qui répondent à la formule $C^{20}H^{16}O^{2}$:

1° Le camphre *gauche*, découvert en 1848 par Dessaignes et Chautard dans une espèce de camomille, le *Matricaria parthenium*. Il dévie à gauche et la valeur de ce pouvoir rotatoire est la même que celle du camphre de droite; il jouit d'ailleurs de toutes les autres propriétés de ce dernier, si ce n'est qu'il donne des dérivés lévogyres, comme l'*acide camphorique gauche* (V. ce mot).

2° Le camphre *inactif*, qu'on rencontre dans quelques labiées, comme la lavande (Biot). Armstrong et Tilden ont préparé artificiellement un camphre inactif en oxydant le camphène inactif provenant du térébène.

3° Le camphre *d'aunée* ou *alantol*, liquide jaunâtre, à odeur aromatique, à saveur de menthe, bouillant au voisinage de 200° (Kallen).

4° L'*eucalyptol*, contenu dans l'essence de l'*Eucalyptus globulus*, distillant de 216 à 218° (Faust et Homeyer).

5° Le camphre de *camomille*, contenu dans l'essence bleue qu'on retire par distillation avec l'eau des fleurs de camomille romaine. Il possède l'odeur de la fleur et passe de 150 à 155° (Kachler). Il est isomérique ou identique avec l'*absinthol*, retiré par Beilstein et Kupffer de l'essence d'*Artemisia absinthium*.

6° Le camphre de la *menthe pouliot (Mentha pulegium)*, liquide bouillant à 187-188° (Kane).

7° Le *myristicol*, retiré par distillation fractionnée de l'essence de muscade. Il bout à 212-218° et se polymérise sous l'influence d'une chaleur prolongée (Wright).

8° Le camphre du *Pulegium micranthum*, labiée qu'on trouve dans les steppes de la Russie méridionale. Camphre liquide bouillant vers 270°, ayant pour densité 0,932 à 17°, très soluble dans l'alcool et dans l'éther, fournissant par oxydation les acides acétique et valérianique (Butlerow).

9° Le camphre de *tanaisie*, liquide huileux encore liquide à — 18°, bouillant à 195 – 196°, que l'amalgame de sodium transforme en camphol, l'acide nitrique en acide camphorique, l'acide chromique en acides acétique et propionique (Bruylands). A côté des camphres viennent se ranger divers principes immédiats qui ont reçu également le nom de *camphre*, mais qui sont des homologues supérieurs. Tels sont les suivants : le camphre de *matico*, $C^{24}H^{20}O^{2}$; les camphres de *patchouli*, de *cubèbe*, de *cèdre*, qui répondent à la formule $C^{30}H^{26}O^{2}$, etc. Ed. Bourgoin.

II. Industrie. — *Camphre du Japon*. Le camphre du commerce actuel provient principalement des îles Formose et du Japon. Ce camphre, désigné sous le nom général de camphre de Japon, est extrait du *Camphrier de Chine (Laurus camphora)* par le procédé suivant : les tiges des arbres abattus sont débitées en petits copeaux, au moyen d'un instrument analogue à la gouge, mais muni d'un long manche. On soumet ces copeaux à l'action de la vapeur d'eau à l'aide de l'appareil suivant : au-dessus d'un foyer, on place une auge en bois, creusée dans un trou et recouverte extérieurement d'argile, après l'avoir remplie d'eau, on lute à la partie supérieure une planche percée de nombreux trous. On place les copeaux en petits tas sur cette planche et on recouvre chaque tas d'un pot en terre. On chauffe à l'ébullition et la vapeur d'eau, qui traverse les copeaux, entraîne le camphre, qui va se condenser en petits cristaux au fond de chaque vase en terre. Un appareil se compose ordinairement de dix pots.

Cet alambic grossier, en usage à Formose, n'est employé qu'au milieu des terres. On le déplace au fur et à mesure de l'épuisement de forêts. Ordinairement, quand une ville se trouve à proximité des forêts de lauriers, on y transporte les copeaux, la sublimation du camphre se fait alors dans des chaudières en fer, recouvertes d'un chapiteau en terre, rempli de paille de riz ou de branchages sur lesquels le camphre se dépose en cristaux ; les cristaux sont recueillis et apportés dans des paniers recouverts de toile et de feuilles jusqu'au port d'embarquement. Là, le camphre est mis en barils ou en caisses, doublés de feuilles de plomb. Chaque caisse contient environ 300 à 350 kilogr. de camphre. Il s'en écoule toujours un liquide huileux possédant l'odeur du camphre et connu sous le nom d'*huile de camphre*.

Au Japon, le procédé d'extraction est un peu différent; l'auge en bois est remplacée par un baril en bois, surmonté d'une caisse également en bois et refroidie par un courant d'eau froide. Le camphre se condense dans cette caisse et après avoir récolté les cristaux, on en sépare l'essence liquide par une légère pression. Le camphre ainsi obtenu constitue le camphre *brut*. Il se présente sous la forme de grains agglomérés, grisâtres ou grisjaunâtres, celui du Japon est quelquefois rose. Le camphre brut est peu élastique, il n'est pas pur, il contient environ 6 à 8 % de matières étrangères : chlorure de sodium, soufre, débris végétaux, résines, huiles empyreumatiques, etc. A son arrivée en Europe il est soumis à un raffinage qui le débarrasse de toutes ces impuretés. Le raffinage se fait surtout en Angleterre, en Hollande, à Hambourg et à Paris. Il consiste à sublimer le camphre dans des matras en verre d'une forme spéciale, chauffés au bain de sable (fig. 1). Le camphre brut est introduit dans les matras avec un peu de sable, de limaille de fer et de chaux vive. On enfonce le matras dans le bain de sable jusqu'au niveau de la matière introduite, qui ne doit pas dépasser le milieu du vase. On chauffe vivement jusqu'à 120°, 150° pour chasser l'humidité, puis on élève la température jusqu'à 204° environ. Le camphre se sublime et vient se condenser dans la partie supérieure du matras. L'opération dure environ vingt-quatre heures; quand elle est terminée, on laisse tomber le feu et refroidir les vases, puis on les brise et on en retire un gâteau ayant

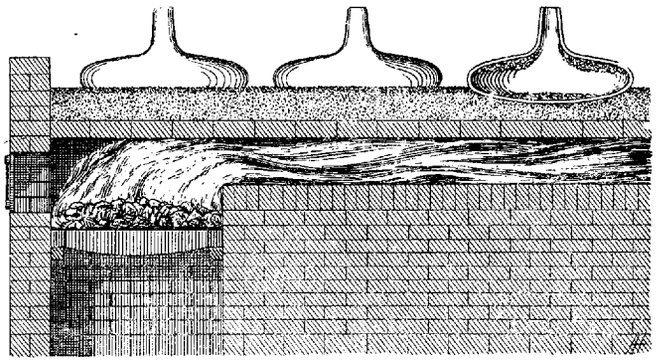

Fig. 1.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

la forme d'une calotte et percé, au centre, d'un trou correspondant à l'ouverture du matras. Ces gâteaux sont désignés dans le commerce sous le nom de pains de camphre. — Dans l'Inde, où la consommation du camphre est très grande, la sublimation se fait dans des alambics en cuivre. Le camphre se condense dans le chapiteau. Les plus grandes précautions sont à prendre pendant la sublimation du camphre, à cause de la grande inflammabilité des vapeurs. Le feu doit être dirigé de façon à ce que la condensation du camphre se fasse en masse compacte et non en cristaux.

Les pains de camphre sont blancs, transparents, parsemés de nombreuses fentes. La cassure est grenat ou cristalline. Leur poids varie suivant les provenances. Les pains de camphre anglais, qui sont les plus blancs, pèsent en moyenne 4 kilogr., ceux de Hollande 2 kilogr., les pains français pèsent ordinairement 2 kilogr.

Camphre de Bornéo. Le camphre de Bornéo ou *Bornéol* (V. ce mot) est le plus ancien des camphres connus. Il existe tout cristallisé dans les tissus du tronc du *Dryobalanops aromatica* de Sumatra. Ce camphre, par suite de son prix très élevé (250 fr. le kil.) ne se trouve pas dans le commerce européen, il est entièrement consommé dans les Indes. Il fait cependant l'objet d'une grande exploitation dans les îles de Bornéo et de Sumatra. On l'extrait directement des arbres abattus où il se trouve cristallisé dans des fissures longitudinales. Les plus gros cristaux sont triés avec soin et forment l'espèce la plus estimée. Un arbre ne produit environ que 9 à 10 livres de bornéol. Ch. Girard.

Camphre liquide de Bornéo (V. Bornéène).

III. Thérapeutique. — Nous ne nous occuperons dans cet article que du camphre des *Lauracées* (*Cinnamomum Camphora* Nees et Eberm.), le camphre du *Dryobalanops aromatica* (Camphre de *Bornéo* ou *Bornéol*) et le camphre de *Ngaï*, extrait du *Blumea balsamifera* DC, étant employés uniquement en extrême Orient. Il est vrai de dire qu'en Chine, en Indo-Chine et en Malaisie, il en est fait une consommation très considérable et qu'on y emploie le bornéol comme base de tous les remèdes, et à peu près contre tous les maux : ophthalmies, entorses, rhumatismes, affections cutanées, etc. Il est même curieux de constater que les Chinois regardent cette substance comme un aphrodisiaque puissant, bien qu'elle jouisse sensiblement des mêmes propriétés physiologiques que le camphre des Lauracées, dont nous faisons usage dans un but tout opposé.

Ce dernier médicament est un de ceux qui ont donné lieu parmi les thérapeuticiens aux discussions les plus passionnées et aux théories les plus contradictoires. A l'heure actuelle, il serait bien difficile de dégager de l'énorme quantité de travaux dont le camphre a fait l'objet un point quelconque acquis à la physiologie sans contestation aucune. On peut résumer assez exactement les divers modes de son action sur l'organisme, en disant que cette action participe beaucoup de celle des huiles volatiles auxquelles le camphre se rattache chimiquement. Introduit dans l'économie, qu'il s'y trouve dissous dans les sucs digestifs ou qu'il y agisse à l'état de vapeurs (les deux opinions ont été soutenues), qu'il soit absorbé à l'état de camphre ou d'acide camphorique, ou, comme le pense Wiedemann, de glucoside acide azoté, il ne s'en comporte pas moins à la façon des essences, c.-à-d. comme un puissant stimulant diffusible, pouvant déterminer à hautes doses une excitation violente, voire même des convulsions ; à doses moyennes, on constate (Royle) une élévation de la température, une accélération des battements cardiaques et des mouvements respiratoires, des sueurs plus ou moins abondantes. Les phénomènes psychiques sont également activés : les idées sont plus abondantes, gaies, désordonnées même. Il existe une véritable ivresse *camphorique*, analogue à celle que produit la morphine : on a même pu observer quelquefois, à cette période, une réelle excitation génésique, contrairement à l'opinion courante. Mais il faut ajouter que cette action stimulante s'épuise vite, car le camphre s'élimine rapidement et par tous les émonctoires à la fois, par les urines, par les sueurs, par les voies respiratoires, en communiquant à l'haleine son odeur si caractéristique. L'excitation reçue primitivement par l'organisme ne se soutient pas, celui-ci reprend le dessus, et, dans beaucoup de cas, la réaction l'emporte sur l'action. Alors apparaissent les phénomènes de dépression avec une intensité excessivement variable, selon les individus, comme il arrive toutes les fois que le facteur physiologique « système nerveux » est en cause, mais plus encore peut-être que pour tout autre substance, en raison de la violence et du peu de durée du choc subi. On observe alors de la torpeur, une légère anesthésie, anaphrodisie plus ou moins complète, abaissement de la température, diminution des pulsations, etc. ; dans quelques cas, on a constaté du collapsus et le refroidissement des extrémités.

Dès lors, l'histoire du médicament s'éclaire pour nous. On conçoit que beaucoup d'observateurs, examinant des sujets chez lesquels l'une ou l'autre de ces deux périodes l'emportait de beaucoup en intensité sur l'autre, aient décrit séparément et très fidèlement des symptômes parfaitement contradictoires, — que Stahl, Murray, Cartheuser, Scudéry, etc., aient fait du camphre un stimulant vasculaire pouvant provoquer des congestions, tandis que Trousseau et Pidoux en font un modérateur de la pression artérielle, — qu'Alexandre, Scudéry, Jœrg, etc., le regardent comme un excitant nerveux de premier ordre, et Vogel, Berguis, Quarin, Desbois de Rochefort, Mérat et Delens, Schivilgué, Fonssagrives, etc., comme un hyposthénisant puissant. De là aussi résultent les difficultés de son usage à l'intérieur ; employé dans le typhus et les affections adynamiques, comme l'ont fait Guersant et Andral, il peut relever momentanément l'organisme, mais il est à craindre que la réaction ne ramène le malade à un état pire qu'avant l'emploi du médicament ; il convient alors d'élever les doses et d'en continuer longtemps l'usage. Laissons de côté les essais d'emploi du camphre par Esquirol dans le traitement de la manie et du délire mélancolique, ceux de Dupasquier dans le rhumatisme articulaire, d'Ettmüller et de Tralles dans la peste, et disons de suite que le camphre n'est plus guère employé aujourd'hui comme médicament du système nerveux que pour combattre l'excitation génésique et les érections que causent soit la blennorrhagie, soit la cystite, soit les troubles sthéniques ou organiques des centres médullaires, soit surtout l'emploi des préparations cantharidiennes, en particulier des vésicatoires. Dans tous ces cas, on emploie le camphre soit en inhalations, procédé très défectueux, soit en pilules (20 centigr. à 1 gr. associé au miel, à la magnésie ou à l'amidon), en suppositoires, en lavement (50 centigr. dans un jaune d'œuf) ou même à l'état de poudre répandue sur la peau du scrotum, dans un suspensoir. On lui a substitué récemment pour cet usage un de ses dérivés, le bromure de camphre (Bourneville, Lawson, Linhart, Berger), que l'on a employé également aux doses de 10 centigr., 25 centigr. et 1 gr., contre les troubles nerveux moteurs, tels que la paralysie agitante, la chorée, l'épilepsie, etc., mais sans grands résultats. Pour prévenir le priapisme provoqué par les cantharides, on peut, en dehors des formes médicamenteuses précitées, saupoudrer de camphre la face interne du vésicatoire, l'enduire d'huile de camomille camphrée ou d'une solution éthérée de camphre. Cette pratique très ancienne est aussi très infidèle : tout au moins n'empêche-t-elle en aucune façon la production de la cystite cantharidienne, bien que Cullen et quelques autres aient admis que le camphre empêchait l'élimination de la cantharide par les urines.

Ceci dit sur l'action exercée par le camphre sur le système nerveux central, il nous reste à décrire les phénomènes que produit son action directe et locale, phéno-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mènes bien distincts des premiers à beaucoup d'égards. Comme toutes les huiles volatiles, le camphre possède une action locale stimulante facile à constater, en particulier sur les surfaces délicates, telles que les muqueuses : il détermine alors une irritation pouvant aller jusqu'à l'ulcération, — comme il arrive pour les grains de camphre introduits directement dans l'estomac. — Appliqué sur les plaies, il les stimule et les excite à la cicatrisation. Il détermine, en outre, une contraction des capillaires voisins du lieu de l'application et peut amener ainsi la diminution des enflures, la résolution des engorgements et des œdèmes. Sa grande volatilité en fait un bon réfrigérant local, capable de produire un certain degré d'analgésie. Une dissolution de camphre dans l'éther ou le chloroforme a paru donner à cet égard de bons résultats (Claisse). Enfin, il jouit d'un pouvoir parasiticide incontestable, mais beaucoup plus faible qu'on ne l'a prétendu jadis.

De ces divers modes d'action découlent les emplois multiples auxquels convient le camphre dans la pratique journalière. L'alcool camphré, l'eau-de-vie camphrée en frictions ou appliquée au moyen de compresses, rendent des services dans les luxations accompagnées de gonflement et d'ecchymoses ; les mêmes frictions sont d'un usage populaire, sinon efficace, contre les douleurs névralgiques. La pommade camphrée est d'un emploi classique pour combattre les engorgements du sein et arrêter la sécrétion du lait, bien que, pour ce dernier résultat, il suffise ordinairement du repos de l'organe et de la simple compression ouatée. L'eau sédative, employée si souvent contre les migraines, paraît devoir à l'ammoniaque la plus grande partie de son pouvoir, d'ailleurs très peu constant. Les prises de camphre, recommandées également par Raspail contre la migraine, sont d'une efficacité plus douteuse encore. L'emploi du camphre comme parasiticide n'a guère donné que des déboires, en dehors de l'usage qui en est fait pour empêcher le développement des larves d'insecte dans les vêtements. Appliqué en pommade contre la teigne, la gale, les maladies vermineuses, il s'est montré bien inférieur au sublimé et aux préparations soufrées ; contre les parasites de l'intestin, il n'agit qu'à doses dangereuses pour l'homme et d'une façon très infidèle ; on a conseillé contre les oxyures les lavements froids d'eau camphrée. — Quant à l'action du camphre sur les microbes pathogènes, il faut bien reconnaître que, de tous les antiseptiques connus aujourd'hui, le camphre est un des moins puissants, inférieur même aux autres huiles essentielles, telles que l'essence de térébenthine ou l'essence d'eucalyptus. On sait qu'il y a un demi-siècle, Raspail avait basé tout un système de thérapeutique sur l'emploi du camphre *intus* et *extra*, en partant de ce principe qu'il est fort curieux de voir ressusciter de nos jours, à savoir que toutes les maladies avaient une origine parasitaire et devaient par conséquent se montrer justiciables de ce qu'il regardait comme le parasiticide par excellence. Malheureusement, le parasiticide était mal choisi et la théorie parasitaire ne s'appuyait encore sur aucune observation directe. La nouvelle médication, à laquelle la spéculation n'était point tout à fait étrangère, fit grand bruit dans le public, sans rencontrer grande faveur dans le corps médical ; la méthode Raspail, qui n'avait guère, comme mérite thérapeutique, que celui de la simplicité, est à peu près complètement abandonnée aujourd'hui. Quant à la théorie parasitaire relative à l'origine des maladies ou au moins d'une certaine classe de maladies, on sait avec quel succès elle a été reprise par Pasteur et surtout par ses élèves. — En nous plaçant même au point de vue moderne, le camphre ne paraît pas devoir jamais tenir une bien grande place dans la médication antiseptique ; appliqué en poudre sur les plaies, il stimule les ulcères atones, mais sans produire d'antisepsie véritable. L'alcool camphré n'a pas de valeur beaucoup plus grande que celle de l'alcool pur ; quant à l'emploi du camphre à l'intérieur, dans les maladies infectieuses, il est des plus infidèles, sinon même dangereux dans certains cas, comme nous l'avons montré plus haut. Il est réel qu'Haller a obtenu, par l'usage du camphre à haute dose, dans la variole grave à forme hémorrhagique, une diminution notable de la gravité de l'affection : mais les mêmes résultats sont obtenus aujourd'hui avec tous les sudorifiques stimulants.

Les empoisonnements dus au camphre sont rares ; on ne connaît qu'un cas de mort chez une femme qui, en Orient, où cette pratique est très commune, se fit avorter en buvant un verre d'eau-de-vie renfermant 12 grammes de camphre (Fenerly). Par contre, les accidents dus à son administration interne sont fréquents, en raison de la grande sensibilité de certains malades à l'action de cette substance. La forme aiguë est caractérisée par une surexcitation accompagnée de convulsions ; la forme chronique, observée chez les malades soumis ou plutôt se soumettant eux-mêmes à la médication camphrée exclusive et prolongée, s'accompagne d'oppression, troubles cardiaques, amaigrissement. L'intoxication aiguë cède assez rapidement à l'emploi de l'alcool, de l'éther et des autres stimulants diffusibles ; l'élimination du médicament est d'ailleurs rapide. Notons en terminant la singulière propriété que possède le camphre d'altérer l'émail des dents et de rendre celles-ci friables ; il ne saurait donc être, comme on l'a prétendu (Cullen, Raspail), un spécifique de la carie dentaire : tout au contraire peut-il en favoriser le développement ; à ce point de vue l'emploi des cigarettes camphrées n'est donc pas sans présenter quelques inconvénients. Dr R. Blondel.

Bibl. : 1° Chimie. — Armstrong, *Dérivés bromés du camphre* (*Bull. soc. ch. de Paris*, t. XXX, 461). — *Rech. sur le camphre* (*id.*, t. XLII, 529). — Arndtsen, *Pouvoir rotatoire* (*Ann. Ch. et Phys.*, t. LIX, 417 [3]. — Ballo, *Oxydation du chlorure de camphre* (*Soc. Ch.*, t. XXXII, 586). — Baubigny, *Rech. sur le camphre et ses dérivés* (*An. Ch. et Phys.*, t. XIX, 221 [4]). — Bechlinger, *Préparation du camphre* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. XVI, 313 [4]). — Berthelot, *Rech. sur le camphre; carbonyles* (*Ann. Ch. et Phys.*, t. VI, 79 [3]; t. XVI, 165; t. XIX, 427 [4]; t. VI, 460 [5]). — Bineau, *Sur les composés du camphre* (*id.*, t. XXIV, 326 [3]). — *Pouvoir rotatoire* (*id.*, t. XXXVI, 301 [3]. — Bruylands, *Camphre de tanaisie* (*Soc. Ch.*, t. XXXI, 88). — Cazeneuve, *Dérivés chlorés, nitrés, chloronitrés, bromonitrés* (*id.*, t. XXXVII, 454; t. XXXVIII, 8 et 9; t. XXXIX, 116, 501, 503; t. XLI, 285; t. XLII, 69). — Chautard, *Camphre de matricaire* (*Journal Ph. et Ch.*, t. XLIV, 13 [3]). — Chevreul, *Action de l'acide sulfurique sur le camphre* (*Ann. Chim.*, t. LXXIII, 169), 1810. — Clemandot, *Raffinage du camphre* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. III, 321). — Clin, *Camphre monobromé* (*id.*, t. XXII, 358 [4]). — Descloizeaux, *Propriétés optiques* (*Ann. Ch. et Phys.*, t. XLVI, 219 [3].) — Dumas, *Rech. sur le camphre* (*id.*, t. CCXXXII [3]). — Ferber, *Raffinage du camphre* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. I, 136, 139). — Fittig, *Action du chlorure de zinc* (*Ann. Ch. et Phys.*, t. XIV, 479 [4]). — Gerhardt, *Transf. de l'essence de Valériane en camphre* (*Compt. rendus*, t. XIV, 832). — Haller, *Dérivés iodé et cyané* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. XXIX, 233 [4]). — Kachler et Spitzer, *Dérivés dibromés oxycamphre* (*Soc. Ch.*, t. XXXVIII, 250; t. XL, 348; t. XXXIX, 496). — Kallen, *Camphre d'aunée* (*id.*, t. XXI, 514; t. XXVI, 311). — Kékulé, *Constitution du camphre* (*Ann. Ch. et Ph.*, t. I, 549 [5]). — Kugler, *Camphre de matico* (*id.*, t. XLII, 529). — Laurent, *Bromure de camphre* (*Compt. rend.*, t. X, 531). — Maisch, *Camphre monobromé* (*Soc. Ch.*, t. XXI, 33). — Malin, *Action du potassium sur le camphre* (*Journ. Ph. et Ch*, t. VIII, 397 [4]). — Meyer, *Constitution du camphre* (*Soc. Ch.*, t. XIV, 61). — Montgolfier, *Isomères et dérivés du camphre* (*Ann. Ch. et Phys.*, t. XIV, 5 [5]). — Müller, *Camphre de cubèbe* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. XVIII, 538), 1832). — Oppenheim, *Camphre de menthe* (*id.*, t. XL, 29 [3]). — Pelouze, *Production artificielle du camphre vrai* (*Compt. rend.*, t. XI, 365). — *Dérivé bromé* (*Soc. Ch.*, t. VI, 135). — Proust, *Camphre des Labiées* (*Ann. Chim.*, t. IV, 179, 1796). — Riban, *Transf. du camphre en camphrènes et réciproquement* (*Soc. Ch.*, t. XXIV, 17). — Th. de Saussure, *Propriétés du camphre* (*Ann. Ch. et Phys.*, t. XIII, 275, 1820). — Schiffer, *Camphre amidé, nitré et bromonitré* (*Soc. Ch.*, t. XXXVI, 36; t. XXXVII, 142). — Schlebusch, *Dérivés nitrés et sulfurés* (*id.*, t. XIV, 417). — Schmiederberg, *Transf. du camphre dans l'organisme* (*Journ. Ph. et Ch.*, t. III, 449 [5]). — Schwanert, *Action de l'acide azotique* (*Soc. Ch.*, t. II, 52). — Schwartz, *Purification du camphre et dérivé bromé* (*id.*, t. XXXIX, 140). — Silva, *Action des alcools iodés sur le camphre*

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(*id.*, t. XVIII, 230). — Spitzer, *Camphres chlorés* (*id.*, t. XXXVI, 35). — Swarts, *Camphres bromés* (*id.*, t. VII, 498 ; t. XXIX, 140 ; t. XXXVIII, 580). — Tilden, *Synt. d'un camphre inactif* (*id.*, t. XXXIV, 159). — Vogel, *Solubilité du camphre dans l'eau* (*Ann. Chim.*, t. XLVII. 216, 1808). — Walter, *Camphre de cèdre* (*id.*, t. I, 498 [3]). — Wheeler, *Camphre monobromé et oxycamphre* (*Soc. Ch.*, t. X, 288). — Winckler, *Camphre de cubèbe* (*Journ. Ph.*, t. XX, 404, 1834) — Wright, *Myristicol* (*Soc. Ch.*, t. XIX, 514).

2° Thérapeutique. — Hallé, *Mém. de la Soc. roy. de médecine*, 1782. — Grœfenauer, *Tr. sur le camphre ;* Strasbourg, 1803. — Laverdal, *Th. de Paris*, 1813. — Richard, *Th. de Montpellier*, 1815. — Courrant, *Th. de Paris*, 1816. — Carquet, *Th. de Paris*, 1824. — Dupasquier, *Revue médicale*, t. II, 218. — Raspail, *Sur un Système nouveau touchant l'emploi du camphre dans les maladies* (*Bull. gén. de thérap.*, 1833, t. XV, p. 312) ; *Hist. nat. de la santé et de la maladie ;* Paris, 1843. — Fonssagrives, *Arch. gén. de méd.*, 1857. *Tr. de mat. méd.*, 1886, p. 777. — Cullen, *Tr. de mat. méd.* — Trousseau et Pidoux, *Tr. de thér. et de mat. méd.*, 3e éd., t. II, p. 407. — Bourneville, *Cpt. R. Acad. des sc.*, 1875. — *Pharmaceutical Journal*, 1887, p. 247. — Nothnagel et Rosbach, *Nouv. élém. de mat. méd. et de thérap.*, 1880. — Ralph Stahmann, *Journ. of physiol.*, 1888, IX.

CAMPHRÉE. Nom vulgaire du *Camphorosma monspeliaca* L., plante de la famille des Chénopodiacées (V. Camphorosma).

CAMPHRÉNIQUE (Acide).

(Chimie.) Form. { Equiv..... $C^{18}H^{8}O^{8}$. Atom..... $C^{9}H^{8}O^{4}$.

Acide obtenu par Schwanert en chauffant avec l'acide azotique l'homologue inférieur du camphre, le *camphrène*, $C^{18}H^{14}O^{2}$. On le purifie par dissolution dans le carbonate sodique, filtration et précipitation par un acide ; il se fait un précipité volumineux, qu'on lave à l'eau et qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool. Il cristallise en petits mamelons microscopiques. Chauffé graduellement, il se transforme vers 150° en un anhydride qui se sublime en flocons blanchâtres, plumeux.

Le *camphrénate de baryum*, $C^{18}H^{6}Ba^{2}O^{8}$, est une masse amorphe, soluble dans l'eau.

Le sel de *plomb* s'obtient en précipitant une solution alcoolique de l'acide par le sous-acétate de plomb. Il est blanc, peu soluble dans l'eau.

Le sel d'*argent*, qui est amorphe, brunit à la lumière ; il est insoluble dans l'eau et dans l'alcool. (Schwanert, *Soc. ch.*, 1863, t. V, 206.)

La formule de l'acide camphrénique est douteuse.

Ed. Bourgoin.

CAMPHRÉNOL ou **CAMPHRÈNE.** (Chimie.)

Form. { Equiv..... $C^{18}H^{14}O^{2}$. Atom..... $C^{9}H^{14}O$.

En faisant réagir l'acide sulfurique sur le camphre, Chautard a obtenu un liquide huileux, dénué de tout pouvoir rotatoire, auquel il a donné le nom de *camphrène*, lui attribuant pour formule $C^{16}H^{12}O^{2}$. Schwanert, qui a étudié ensuite cette réaction, admet la formule $C^{18}H^{14}O^{2}$, le camphrénol étant alors l'homologue inférieur du camphre.

Lorsqu'on chauffe à 100°, pendant quelques heures, 1 p. de camphre avec 4 p. d'acide sulfurique, il se dépose à la surface du liquide une huile brune, légère, aromatique, qu'on sépare par décantation, après une affusion d'eau. Comme elle renferme toujours du camphre en dissolution, on chauffe le produit brut à une température voisine de son point d'ébullition, pendant quatre ou cinq jours dans une cornue tubulée, dans laquelle on fait passer un courant d'hydrogène. On distille, de manière à recueillir ce qui passe de 230 à 235°.

Le camphrénol est un liquide incolore, possédant une odeur agréable, aromatique, une saveur brûlante ; sa densité est de 0,96 à 20° ; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, sans action sur la lumière polarisée. Il se dissout dans l'acide sulfurique, qu'il colore en rouge ; le soluté est précipité par l'eau. Distillé avec de l'anhydride phosphorique, il fournit un cumène qui passe entre 170 et 175°. Chauffé avec de l'acide azotique, il s'oxyde et fournit un acide résiniforme, auquel Schwanert a donné le nom d'acide *camphrénique* (V. ce mot). Avec le perchlorure de phosphore, il se produit une vive réaction et on peut isoler un composé chloré, le *chlorure de camphryle*, $C^{18}H^{13}Cl$, corps insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther, bouillant un peu au-dessus de 200°. Lorsqu'on traite jusqu'à refus par le sodium une solution benzinique de camphrène, additionnée d'un excès d'iodure de méthyle, on obtient, après plusieurs distillations, une huile brune, qu'on lave à l'eau, qu'on dessèche et qu'on rectifie une dernière fois. C'est un liquide incolore, mobile, à odeur éthérée, ayant la composition d'un *méthyl-camphrénol* $C^{18}H^{13}(C^{2}H^{3})O^{2}$.

L'*acétyl-camphrène* se prépare comme le corps précédent, en substituant à l'éther méthyliodhydrique le chlorure d'acétyle. C'est un liquide épais, à odeur désagréable, bouillant entre 230 et 240°, ayant pour densité 0,954 à 18°.

Suivant Louguinine, le brome réagit vivement sur le camphrène, avec dégagement d'acide bromhydrique ; avec le permanganate de potassium, il se produit une oxydation énergique donnant naissance à des produits difficiles à purifier.

Par l'ensemble de ses propriétés, le camphrénol se rapproche beaucoup de la phorone, qui lui est isomère, car elle bout vers 205°, soit une trentaine de degrés au-dessous du camphrène, et il en est de même des dérivés correspondants. Bref, Schwanert place le camphrénol entre le camphre ordinaire et le camphrène de Chautard, en admettant que ce dernier corps possède la formule $C^{16}H^{12}O^{2}$. L'histoire des homologues inférieurs du camphre est d'ailleurs très incomplète. Ed. Bourgoin.

Bibl. : Chautard, *Action de l'acide sulfurique sur le camphre* (*Comp. rendus*, t. XLIV, 66.) — Schwanert, *Sur le Camphrène* (*Soc. ch.*, t. V, 205 [1863]).

CAMPHRIER (Bot.). Nom vulgaire du *Cinnamomum camphora* Nees, arbre de la famille des Lauracées (V. Cinnamomum). — Le *Camphrier de Bornéo* est le *Dryobalanops aromatica* Gaertn., de la famille des Diptérocarpacées (V. Dryobalanops). Ed. Lef.

CAMPHUYS (Jean), homme d'Etat hollandais, né à Harlem en 1634, mort à Batavia en 1695. Il fut d'abord apprenti orfèvre, puis il entra au service de la compagnie des Indes. Son intelligence et son activité le firent remarquer par le gouverneur général Maatzuyker dont il devint le secrétaire. Il visita tous les établissements hollandais de l'Asie et de l'Océanie et, de grade en grade, il arriva en 1684 au poste suprême de gouverneur général. Il aplanit avec beaucoup de tact et de prudence les difficultés qui avaient surgi avec la Chine et avec les princes indigènes et son gouvernement fut pour les colonies une ère de prospérité et de paix. En 1690, Camphuys se démit de sa charge et se retira aux environs de Batavia. Il avait créé dans son domaine un jardin botanique d'une richesse extraordinaire. Rumphius en a fait la description sous le titre de *Herbarium Amboinense*. Camphuys a écrit l'histoire de la fondation de Batavia (*Verhaal van de Stichting van Batavia*) ouvrage très estimé encore aujourd'hui. C'est aussi de lui que Kœmpfer reçut les matériaux de son histoire du Japon. E. H.

Bibl. : Valentyn, *Oud en nieuw Oost-Indien* : Leyde, 1831, in-8. — Van Kampen, *De Nederl. buiten Europa* ; Harlem, 1831-1833, 3 vol. in-8.

CAMPHUYSEN (Govert), peintre et graveur hollandais, né à Gorcum en 1623 ou 1624, enterré à Amsterdam le 4 juil. 1672. Il fut probablement l'élève de son frère aîné, Raphaël, et travailla jusqu'en 1652 à Amsterdam, où il s'était marié en 1647. Appelé ensuite comme peintre de la cour à Stockholm, en 1653, il y demeura jusqu'en 1663. Ses œuvres, des paysages avec des animaux ou des intérieurs d'étables, ressemblent assez à celles de Paul Potter avec lequel il a été souvent confondu. Elles sont remarquables par la franchise et l'ampleur de l'exécution, ainsi que par la vérité du clair-obscur. Le musée

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Bruxelles possède de lui un *Intérieur d'étable*, signé et daté de 1650, qui est un de ses meilleurs ouvrages. L'épisode du pâtre lutinant une servante qu'il y a placé se trouve plusieurs fois reproduit dans ses tableaux, entre autres dans les deux que possède l'Ermitage de Saint-Pétersbourg et dans sa grande toile du musée de Cassel : *Bergers avec leurs troupeaux*, qui rappelle, par sa facture, le *Taureau* de Paul Potter et qui a été longtemps attribué à ce maître, dont il portait d'ailleurs la fausse signature. On rencontre un assez grand nombre de ses œuvres dans les collections particulières de la Suède, un de ses paysages chez sir Richard Wallace, et une *Partie de chasse*, au musée de Lille. Son propre portrait, peint par lui, au musée d'Amsterdam, témoigne de la diversité de ses aptitudes.

Raphaël Camphuysen, son frère aîné et probablement son maître, né en 1598 à Gorcum et marié en 1626 à Amsterdam, où il fut enterré le 23 oct. 1657, a surtout peint des *Clairs de lune*, dans la manière de van der Neer, et ses œuvres, dont les musées de Dresde, de Brunswick, d'Utrecht et d'Aschaffenbourg, possèdent des exemplaires, sont assez rares.

Cette famille des Camphuysen a produit de nombreux artistes dont les productions étaient restées jusqu'à ces derniers temps confondues entre elles et attribuées le plus souvent à Camphuysen *(Dirck)*, l'oncle des deux précédents, né à Gorcum en 1586, poète et théologien célèbre de la Hollande, qui joua, au commencement du XVIIe siècle, un rôle important dans les troubles religieux occasionnés par les doctrines d'Arminius. Il avait, en effet, songé à se faire peintre, mais Houbraken nous apprend que dès sa dix-huitième année il s'était adonné à ses études théologiques et il est peu probable qu'aucun de ses premiers essais soit arrivé jusqu'à nous. C'est M. Olof Granberg qui, dans son *Catalogue raisonné des collections privées de la Suède* (Stockholm, 1886), a le premier établi la personnalité et caractérisé le talent de ces divers artistes. E. MICHEL.

CAMPI. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Pietra ; 259 hab.

CAMPI ou **CAMPO** (Galeazzo), peintre, né à Crémone en 1475, mort en 1536. On l'a dit élève de Boccacino l'Ancien, mais par ses œuvres il se rattache plutôt au Pérugin qu'il imita avec succès. Bien que les biographes attribuent à Galeazzo un grand nombre d'ouvrages, il n'y en a que quelques-uns dans les églises de Crémone. Ses tableaux de chevalet sont dispersés dans les collections privées. Signalons parmi ses capitales productions : une *Vierge avec saint Jean-Baptiste, saint Christophe et sainte Catherine de Sienne; la Vierge avec saint Sébastien et saint Roch;* à l'église Saint-Fabien et Saint-Sébastien, *la Vierge avec saint Joseph et la Madeleine*, signé : *Galeatius de Campo faciebat 1518*. Le « Museo fiorentino » contient une estampe gravée d'après un portrait de Campi. Celui-ci laissa trois fils. — Son frère *Sebastiano*, peintre aussi, fut son collaborateur, mais on manque de détails sur lui.

CAMPI (Giulio), peintre italien du XVIe siècle, l'aîné des trois fils de Galeazzo, né à Crémone vers 1502, mort à Crémone en 1572. Elève de son père et de Jules Romain, il apprit tout ensemble avec celui-ci, à Mantoue, la peinture et l'architecture. Il ne laissa pas de s'inspirer d'Andrea Solari, du Titien, de Raphaël et du Pordenone, dont il imita tour à tour les procédés. Il produisit beaucoup : Mantoue et Crémone regorgent de ses œuvres. Les plus remarquables sont, outre la décoration presque entière de l'église Sainte-Marguerite de Crémone, plusieurs fresques et une *Sainte Famille* à Saint-Paul de Milan ; dans la même ville, à Sainte-Marie de la Passion, une *Flagellation ;* à Brescia, au palais de la Loggia, huit fresques ; au château de Soragno, *les Travaux d'Hercule*, qui renferment de vigoureux morceaux de nu. T.-S.

CAMPI ou **CAMPO** (Antonio), peintre italien, né à Crémone en 1522, mort en Italie à la fin du XVIe siècle, écrivain d'art, architecte et cosmographe, fils de Galeazzo Campi. Destiné d'abord par son père à devenir un orfèvre, Antonio abandonna tout d'un coup son apprentissage pour étudier la peinture avec son frère Giulio Campi. Il devint ensuite l'élève de Costa qui habitait alors Mantoue. Antonio se lia dans cette ville avec Jules Romain et quelques-uns de ses élèves. Il étudia en même temps les ouvrages du Titien et de Corrège et ne tarda pas à compter parmi les artistes d'un véritable et sérieux mérite. Sa ville natale lui confia la décoration de la grande tribune de l'église de Saint-Sigismond. Bientôt sa réputation s'étendit à toutes les cités de l'Italie septentrionale et tour à tour Mantoue, Parme, Modène et Milan lui commandèrent des travaux considérables où il fit preuve d'un style brillant, vigoureux, confinant presque à l'originalité. Campi fit aussi des portraits, et sa renommée dans ce genre de peinture ne laissa pas que de le grandir encore. Il vint en Espagne et peignit pour l'Escurial un *Saint Jérôme en méditation*, qui fait aujourd'hui partie du musée du Prado. En 1585, il dédiait à Philippe II les *Chroniques* sur sa ville natale, qu'il y avait fait imprimer cette même année et dont les intéressantes gravures sont en partie de la main d'Agostino Caracci *(Cremona fedelissima città illustrata)*. Pour le récompenser des services rendus par lui dans les diverses directions de travaux qu'il lui avait confiées, Grégoire XIII lui donna l'ordre du Christ. Campi appartient par son style à l'Ecole lombarde. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores ;* Madrid, 1800. — P. DE MADRAZO, *Cat. de las pinturas del museo del Prado.*

CAMPI ou **CAMPO** (Bernardino), peintre et graveur italien, né à Crémone en 1525, mort après 1590. Etait-il parent des trois fils de Galeazzo Campi ? On l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au sortir de l'atelier d'orfèvre de son père Pietro, il passa dans l'atelier de peinture de Giulio, qu'il quitta pour Ippolito Costa, de Mantoue. Les Raphaël, les Titien, les Corrège exercèrent aussi sur son style une influence très sensible. Ses œuvres sont nombreuses à Crémone. On signale parmi les meilleures à Saint-Sigismond, les *Prophètes*, les *Anges*, la *Sainte Cécile* et la *Sainte Catherine* de la coupole du chœur ; à Saint-Dominique la *Naissance du Christ* et l'*Assomption de la Vierge*. On a de lui quelques belles planches gravées, entre autres la *Résurrection de Lazare*, d'après le tableau de la cathédrale de Crémone. Il est l'auteur d'un opuscule sur la peinture : *Il Parere sopra la pittura*, qu'Aless. Lamo a publié à la suite de la biographie de cet artiste : *Discorso intorno alla scolturra e pittura, dove si ragiona delle vite ed opere... fatte da Bern. Campo pittore Cremonese* (Crémone, 1584, in-4). T.-S.

CAMPI (Bartolommeo), architecte et ingénieur militaire, né vers 1525 à Crémone. Il fut employé par le roi de France Charles IX, qui le tint en grande estime.

CAMPI ou **CAMPO** (Vincenzo), peintre italien, troisième fils de Galeazzo, né vers 1530 à Crémone, mort à Crémone en 1591. Il travailla, comme ses frères, à de grandes compositions religieuses, et on voit de lui, dans sa ville natale, quatre *Descentes de croix* dont la meilleure fut celle de la cathédrale ; mais il s'attacha de préférence aux tableaux de faibles dimensions, portraits et tableaux de fruits, dont la plupart sont peints sur ardoise. Nombre de ses ouvrages ont été exécutés pour l'Espagne. T.-S.

CAMPI (David), peintre italien, né à Gênes vers 1687, mort en 1750. Il se fit connaître par des tableaux d'histoire, des portraits et quelques belles copies.

CAMPI (Paolo-Emilio, comte de), auteur dramatique italien, né à Modène en 1740, mort en 1796. Il débuta à l'âge de trente-quatre ans par une tragédie intitulée *Biblis*, qui reçut des compliments presque sans restriction de Voltaire. Celui-ci, en effet, loua le grand art avec lequel la pièce est conduite, jugeant l'épisode d'Idolea « supé-

© 2007 Lyon - Editions - Les passerelles du temps - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieur à celui d'Aricie de l'admirable Racine », ajoutant : « mais ce qui est plus essentiel, votre pièce intéresse et fait couler des larmes ». Cette *Biblis* fut imprimée en 1774, après avoir été jouée avec succès dans toute l'Italie. On a de Campi une seconde tragédie : *Wladimir ou la Conversion de la Russie* (1777), et un dialogue dédié à Voltaire : *Pégase et le Vieillard* (1774), dialogue qui lui valut une nouvelle lettre datée de Ferney. R. G.

BIBL. : VOLTAIRE, *Correspondance ; Lettres 6733 et 6737* de l'édition Beuchot. — TIRABOSCHI, *Biblioteca modenese. Notizie degli scrittori del ducato di Modena ;* Modène, 1781, 5 vol. in-4.

CAMPI (Antonia MIKLASIEWICZ, épouse), cantatrice scénique, née à Lublin (Pologne) le 10 déc. 1773, morte à Munich le 2 oct. 1822. Fille d'un musicien resté obscur, elle reçut de lui une bonne éducation artistique et vocale, et dès l'âge de quinze ans, en 1788, elle était attachée comme cantatrice à la chambre du roi de Pologne. Engagée en 1791 au théâtre de Prague, elle s'y maria avec le chanteur Gaetano Campi, y obtint des succès pendant plusieurs années, ainsi qu'à Leipzig, puis, en 1801, appelée à Vienne pour l'inauguration du nouveau théâtre *an der Wien*, y débuta d'une façon presque triomphale. Les Viennois admirèrent en elle non seulement la prodigieuse étendue de sa voix, qui n'était pas moindre de trois octaves, l'habileté de sa vocalisation, mais aussi ses rares qualités de musicienne et surtout le caractère expressif et passionné de son chant. Après avoir brillé pendant dix-sept ans au théâtre *an der Wien*, Mme Campi fut appelée sur la scène impériale du Kaertnerthor, où le succès la suivit, et bientôt devint cantatrice de la cour d'Autriche. Au nombre de ses meilleurs rôles, on cite ceux de donna Anna dans *Don Juan*, de Constance dans l'*Enlèvement au Sérail*, de la Reine de la Nuit dans la *Flûte enchantée*, de Vitellia dans la *Clemenza di Tito* et d'Amenaide dans le *Tancredi* de Rossini. Mme Campi se fit entendre dans d'autres villes, avec le même succès, entre autres à Dresde, Francfort, Stuttgart, Munich, et jusqu'à Berlin et à Varsovie, où elle excita l'admiration de l'empereur Alexandre. C'est en revenant à Munich, en 1822, qu'elle fut saisie d'une fièvre inflammatoire qui l'enleva en peu de jours. — Mme Campi n'avait pas eu de son mariage moins de dix-sept enfants, dont huit dans quatre couches doubles et trois dans une triple, et cette étonnante maternité n'avait influé en rien sur la valeur et la qualité de sa voix. A. P.

CAMPIDOCTOR. Nom donné dans l'armée romaine aux sous-officiers *(principales)* chargés de l'instruction des soldats (V. ARMÉE, t. III, p. 997).

BIBL. : E. BEURLIER, *Campidoctores et Campiductores*, dans les *Mélanges Graux ;* Paris, 1884.

CAMPIGLIA MARITIMA. Bourg d'Italie, prov. de Pise (Toscane), à 69 kil. S.-O. de Volterra et à 84 kil. S.-E. de Pise. Marbres blancs renommés ; mines de plomb, fer et cuivre déjà exploitées par les Etrusques, eaux thermales, ruines pittoresques du château de la Rocca. Popul. : 3,536 en 1881.

CAMPIGLIA (Giovanni-Domenico), peintre et graveur italien, né à Lucques en 1692, mort vers 1762 et d'après Boni en 1750. Il étudia le dessin à Florence d'après Tommaso Redi et Lorenzo del Moro et enfin à Bologne où il devint l'élève de Giuseppe del Sole. Il fut appelé à Rome pour dessiner des œuvres d'après l'antique et c'est d'après ses œuvres qu'on a gravé le plus grand nombre des ouvrages du musée Capitolin. Plus célèbre comme dessinateur que comme peintre, il grava à l'eau-forte beaucoup de planches qui passent pour des chefs-d'œuvre. Il exécuta les dessins de la *Scoltura del Campidoglio*. Il dessina aussi des bustes et des statues de la galerie de Florence. Son portrait, peint par lui-même, fait partie de la collection iconographique de Florence. Parmi ses tableaux, le *Saint Nicolas de Bari*, une des meilleures toiles de Campiglia, se trouve à l'église San Giovannino à Florence.

CAMPIGLIONE (V. CAMPIONE).

CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer ; 263 hab.

CAMPIGNEULLES-LES-PETITES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer ; 192 hab.

CAMPIGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy ; 262 hab. C'était autrefois le chef-lieu d'un doyenné comprenant trente-sept paroisses. Cette terre fut érigée en marquisat en 1770 en faveur de Louis Bauquet de Surville. L'église, construite au XIIIe siècle et classée comme monument historique, renferme les tombeaux de divers membres de la famille des Hamon, seigneurs de Campigny.

CAMPIGNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer ; 502 hab.

CAMPILE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia ; 906 hab. Territoire montagneux. Châtaigniers et oliviers.

CAMPILLO DE BAYLE (Ginès), écrivain espagnol du XVIIe siècle, né à Elche (Murcie). Il entra dans les ordres et écrivit une sorte de roman intitulé *Gustos y disgustos del Lentiscar de Cartagena* (Valence, 1689 et 1691, in-4). Il tira son nom de *Lentiscar*, localité voisine de Carthagène où abondent les lentisques. « On y décrit les divertissements de tout genre donnés pendant douze jours, dans une maison de campagne, en l'honneur d'une jeune dame qui hésite à prendre le voile, mais reconnaissant par la fin malheureuse de chacune de ces journées la vanité des plaisirs, elle rentre joyeuse dans son couvent et achève sa profession. » (Ticknor.) Campillo est aussi l'auteur d'une comédie intitulée *El mejor pastor descalzo, San Pascual Bailon*, imprimée en 1691. E. CAT.

CAMPILLO Y COSIO (José del), ministre espagnol sous le règne de Philippe V, mort à Madrid en 1744. La *Biographie universelle* Michaud lui attribue deux ouvrages « pleins de sens et de raison » intitulés *Ce qu'il y a de trop et de trop peu en Espagne* et *l'Espagne réveillée ;* mais elle n'indique ni lieu ni date de publication. Nous connaissons, pour notre part, deux ouvrages de José del Campillo, l'un intitulé *Nuevo Sistema de gobierno económico para la América*, fut écrit à Madrid en 1743 et demeura inédit jusqu'en 1789, sans doute à cause des détails qu'il contient sur le traitement qu'on infligeait aux Indiens ; l'autre, *Tratado de los intereses de la Europa*, a mérité d'être imprimé dans l'*Almacen de frutos literarios ineditos de nuestros mejores autores antiguos y modernos* (Madrid, 1819, 8 vol. in-4).

CAMPILLOS. Bourg d'Espagne, prov. de Malaga, chef-lieu d'un district ; 5,656 hab. Céréales, olives, bestiaux.

CAMPINA. Ville de Roumanie, commune urbaine dans le district de Prahoia (Valachie) ; elle compte avec les com. de Broaste, Pacurie, Slobazie, une population agglomérée de 3,065 hab. ; siège de la sous-préfecture ; poste et télégraphe.

BIBL. : FRUNZESCO, *Dictionar topografic si statistic alu Romaniei ;* Bucarest, 1872. — ISAMBERT, *Itinéraire de l'Orient ;* Paris, 1873, I.

CAMPINAS. Ville du Brésil, prov. de Sam Paulo, à 103 kil. de la capitale ; 23,000 hab. (1886) pour la ville et 41,253 hab. pour le municipe. Stat. du chem. de fer de Santos à Rio. Les rues se coupent à angle droit. Les principaux édifices sont : l'église de la Conception, une des plus belles du Brésil ; l'hôtel de ville, l'hôpital de la Miséricorde, le théâtre Sam Carlos, l'hippodrome. Centre industriel très important. Quatre-vingt-une fabriques et fonderies de fer et de bronze, dont cinq fabriques de machines et d'instruments agricoles ; chapeaux, tissus de coton, etc. Trois bibliothèques. La principale culture du district est le café, produisant annuellement 22 millions 1/2 de kilog.

CAMPINE. Territoire d'environ 200,000 hect. qui s'étend en Belgique au N. des provinces d'Anvers et de Limbourg. Cette contrée, plate, couverte de sables et de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

bruyères, est demeurée longtemps stérile; aujourd'hui, à force de travail persévérant, on est parvenu à en fertiliser une partie. Cette œuvre de transformation a été facilitée par le creusement d'un grand nombre de canaux d'irrigation dépendant de la Meuse. Déjà d'excellents pâturages nourrissent des troupeaux considérables de bestiaux, et les plantations de sapins se développent avec succès. Les principales localités de la Campine anversoise sont : Turnhout, Hoogstraeten, Herenthals, Gheel, Moll, Arendonck, Heyst-op-den-Berg; dans la Campine limbourgeoise : Herck, Tessenderloo, Beeringen, Neerpelt, Peer et Brée.

CAMPINE (canal de la) ou Canal de Bocholt (V. Bocholt). Canal reliant la Meuse à l'Escaut sur le territoire belge. Il a été décrété en 1842. Il est à petite section et part de Bocholt, au canal de Bois-le-Duc, pour aboutir à Herenthals sur la Nèthe, affluent navigable de l'Escaut. Sa longueur totale est de 47,563 m.

CAMPINEANO (Jean), homme politique roumain, né en Valachie vers 1798, mort en 1860. En 1835, sous Alexandre Ghika, il fonda en compagnie d'Héliade Radulesco et de Constantin Aristia la *Société philharmonique*, littéraire dans la forme, mais politique dans le fond, qui avait pour but le réveil de la nationalité roumaine. Il affranchit, ainsi que plusieurs boïars, les Tsiganes de ses terres et fit opposition au prince dans le Parlement, dont il était membre, avec les chefs du parti national, Jean Rosetti et Grégoire Cantacuzène. En 1837 il fut réélu député aux élections générales, mais il refusa de siéger dans l'Assemblée qui adopta l'addition des ordonnances du général Kisseleff comme articles supplémentaires au Statut organique. En 1840, après la dissolution de la Chambre, il se rendit en France et en Angleterre pour plaider la cause de la Moldo-Valachie, et demanda la protection collective des cinq grandes puissances. Mais il ne réussit point dans son entreprise. Comme il se préparait à rentrer dans sa patrie, il apprit que le consul de Russie avait obtenu un firman d'exil contre lui. Ses amis lui conseillaient d'attendre des temps meilleurs, mais il ne se rendit pas à leurs avis et se mit en route pour Bucarest. A peine était-il arrivé à la frontière qu'il fut arrêté et conduit sous escorte au monastère de Margineano et ensuite à celui de Plumbuitsa, où il fut interné. A la suite de l'abdication du prince George Démètre Bibesco (juin 1848), il fut élu membre du gouvernement provisoire, puis ministre du contrôle sous la Caïmacamie (25 sept. 1848-1er mai 1849). Pendant les dernières années de sa vie politique, il donna plus d'une fois prise à la critique et perdit un peu de sa popularité. Il a écrit plusieurs discours et un roman intitulé *Intrigue et Amour*. J. Monnier.

Bibl. : Ubicini, *Provinces danubiennes*, dans l'*Univers pittoresque*; Paris, 1840, in-8. — A. Densusianu, *Istoria limbei si literaturei Române*; Iassi, 1885, in-8.

CAMPINO (Ernest), général chilien de l'indépendance, né en 1794. Il figure avec honneur dans divers combats: au siège de Chillan, au passage du Maule, à la bataille de Chacabuco, puis dans la campagne du Pérou avec San Martin (1820) et dans celle de Chiloe avec Freire (1826).

CAMPIOLI, chanteur dramatique, né en Allemagne vers 1700, de parents italiens. Il fut l'un des *castrati* les plus fameux de son temps, et sa voix de contralto était, au dire des contemporains, l'une des plus belles qu'on pût entendre. Après s'être rendu en Italie pour y faire ses études musicales, il retourna en Allemagne, où dès l'abord il obtint d'énormes succès. En 1720 il accepta un engagement à la cour de Wolfenbuttel, après quoi il se produisit à Hambourg, puis parcourut triomphalement l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre. Il était au comble de la renommée lorsqu'en 1731, attaché au théâtre de Dresde, il fit fureur dans un opéra de Hasse, *Cleofide*. Quelques années plus tard il partit pour l'Italie, où l'on présume qu'il termina sa carrière et sa vie.

CAMPION (Edmund), jésuite anglais, né à Londres en 1540, exécuté à Tyburn en 1581. Après avoir terminé ses études à Oxford (1566), il entra dans l'église anglicane, quoique secrètement attaché à la foi catholique. Trois ans plus tard, Campion se rendit à Dublin, où il était question de rétablir l'Université fondée dans cette ville par le pape Jean XXI. Poursuivi et condamné pour avoir fait profession ouverte de catholicisme, il réussit à passer en Angleterre et de là à Douai, où il trouva un refuge dans le collège anglais de cette ville. En 1573, pendant un pèlerinage à Rome, il se fit recevoir dans l'ordre des jésuites et fit son noviciat en Bohême et en Moravie. En 1580, Campion rentra secrètement dans son pays pour se consacrer à l'œuvre des missions anglaises. Il y obtint de très grands succès, mais ayant été dénoncé au gouvernement qui traitait les prêtres catholiques comme des conspirateurs et des ennemis de l'Etat, il fut arrêté dans le village de Lyford (comté de Berks). Il fut conduit processionnellement à la tour de Londres, au milieu des outrages de la populace. Après avoir été mis à la torture, il fut condamné à être pendu et écartelé, sous la prévention de complicité avec Allen, Morton, Parsons et autres jésuites pour détrôner la reine Elisabeth. Il fut exécuté à Tyburn, près de Londres, en même temps que plusieurs autres jésuites, notamment Sherwin et Briant. Esprit cultivé, orateur éloquent, controversiste habile, Campion a surtout composé des ouvrages de théologie, entre autres : *Rationes decem oblati certaminis in causa fidei, redditæ academicis Angliæ* (1581 et Anvers, 1631) ; *Nine Articles directed to the Lords of the privy council* (1581); *Conferences in the Tower* (1583). Son *Histoire d'Irlande*, écrite en 1569, fut publiée dans l'*Histoire d'Irlande* de sir James Ware (Dublin, 1633). Ses autres ouvrages sont : *Chronologia universalis* (1583) ; *De Imitatione rhetorica* (1631) ; *Orationes, Epistolæ*, etc. G. Q.

Bibl. : Bombino (jésuite), *Vie de Campion*; Mantoue, 1620. — Richard Simpson, *Edmund Campion, a biography*; Londres, 1867. — Leslie Stephen, *Dictionary of national biography*.

CAMPION (Alexandre de), littérateur français, né en 1610, mort en 1670. Fils d'Hemery de Campion, capitaine mort au service du roi de France en 1616, il entra vers 1630 dans la maison du comte de Soissons dont il gagna la confiance. Il le suivit en Picardie, comme volontaire, en 1635, et assista au siège de Corbie (1636). Il fut ensuite chargé de négocier avec la cour au sujet des intérêts du comte réfugié à Sedan après qu'on eut découvert sa participation au complot d'Amiens contre Richelieu. Après la mort de son protecteur il fut attaché à la maison de Vendôme et intrigua contre Mazarin. Pendant la Fronde il prit le parti du duc de Longueville qui l'en récompensa en lui donnant la charge de major de Rouen. Alexandre de Campion a écrit : *La Vie de plusieurs hommes illustres tant françois qu'étrangers* (Paris, 1657, in-4), qui contient la vie de Clovis, de Constantin, du Cid, de Charlemagne, de Guillaume le conquérant, etc.; *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire, écrites depuis l'an 1631 jusqu'en 1646 et diverses poésies* (Rouen, 1657, in-8) ouvrage très rare et très curieux. Les lettres adressées à de Thou, aux ducs de Vendôme, de Retz, aux duchesses de Chevreuse, de Longueville, etc., sont fort intéressantes et ont été réimprimées à la suite des *Mémoires d'Henri de Campion* par M. C. Moreau (V. ci-dessous).

Nicolas de Campion, frère du précédent, né le 6 mars 1616, mort vers 1704, entra dans les ordres et fut prieur de Vert-sur-Avre. Il a écrit les *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de politique et de morale*, publié par l'abbé de Garambourg (Paris, 1704, in-12).

Bibl. : C. Moreau, Préface des *Mémoires de Henri de Campion*; Paris, 1857, in-12.

CAMPION (Henri de), frère cadet du précédent, auteur de mémoires, né à Boscferet, com. du Thuit-Signol (Eure), le 13 fév. 1613, mort au même lieu le 11 mai 1663.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Destiné dès son enfance à la carrière des armes, il entra en 1631 au régiment des gardes, passa en 1632 au régiment de Cargret avec le grade d'enseigne, quitta son corps en 1634 pour suivre quelque temps le parti du duc d'Orléans alors exilé à Bruxelles, redevint en 1635 enseigne au régiment de Normandie, et fit campagne avec ce régiment de 1635 à 1641. Il servit en Lorraine et en Franche-Comté sous La Force, La Vallette, Bernard de Weimar et Longueville (1635-1638), en Roussillon sous Schomberg (1639), en Piémont sous d'Harcourt (1640-1641). Il abandonna alors l'armée pour s'attacher au duc de Beaufort, fut compromis avec lui dans la conjuration de Cinq-Mars et dans une autre conspiration qui avait pour but d'attenter aux jours de Mazarin (1641-1644). Obligé de quitter la France, il passa près de quatre ans en exil à Jersey et en Italie, après quoi, découragé par l'ingratitude de Beaufort, il se mit au service du duc de Longueville (1649). Celui-ci ayant fait sa paix avec la cour en 1650, Campion reçut le grade de colonel et le commandement du régiment de Longueville, avec lequel il prit une part brillante, de 1651 à 1654, aux opérations de Lorraine et de Picardie. Son régiment ayant été licencié aux trois quarts en 1654, il se retira dans sa terre de Boscferet, où il vécut jusqu'à sa mort en gentilhomme campagnard, partageant ses loisirs entre l'étude et l'éducation de ses enfants. C'est là qu'en 1654 et 1655 il rédigea ses *Mémoires*. Ces *Mémoires* sont extrêmement précieux tant à cause de la parfaite sincérité de l'auteur, que par ce qu'ils nous apprennent sur plusieurs épisodes décisifs de la seconde Fronde et les mœurs militaires, l'organisation de l'armée, la tactique, les guerres du temps. Ils ont été publiés pour la première fois en 1807 par le général de Grimoard, qui malheureusement en a retranché presque tout ce qui avait trait à la vie domestique de Campion. Le manuscrit original ayant disparu, C. Moreau, qui a réédité l'ouvrage en 1857 (Bibliothèque elzévirienne, *Mém. de H. de Campion*, in-12), n'a pu que reproduire ce texte tronqué, mais il y a joint une préface et des notes, qui malgré quelques erreurs fournissent sur le personnage et les événements contemporains tous les éclaircissements désirables. Ch. Grandjean.

CAMPION (Charles-Michel), littérateur et graveur français, né à Marseille le 28 sept. 1734, mort dans la même ville le 29 mars 1784. Fils d'un directeur général des fermes, il fit ses études à Paris au collège Louis-le-Grand où il fut le condisciple de Gresset et, tout en occupant un emploi dans les bureaux de son père, consacra le meilleur de son temps à la poésie et à la gravure. Nommé directeur des fermes à Antibes (1756), puis à Orléans (1765), il revint à Marseille, avec le titre de contrôleur général en 1776 et fut élu membre de l'Académie de cette ville. Campion a rimé des comédies de société, des poèmes et laissé le récit, en vers et en prose, d'une excursion en Italie ; le tout est resté manuscrit. Il a gravé à l'eau-forte des paysages (vues prises à Antibes, à Cannes et surtout à Orléans ou aux environs), des allégories et des portraits. Son œuvre, qu'il est souvent difficile de discerner de celui de son frère (V. ci-dessous), comporte cent cinquante et une pièces. M. Tx.

Bibl. : O. de Ceinmar, *Etude biographique et littéraire sur C.-M. Campion, suivie du catalogue de son œuvre gravé*; Marseille, 1878, in-8. — Vignères, *Catalogue du cabinet de M. le baron Ch. de Vèze*, 1855, in-8.

CAMPION (Charles-Philippe), abbé de Tersan, frère du précédent, antiquaire et graveur français, né à Marseille en 1736, mort à Paris le 11 mai 1819. Nommé abbé commendataire de Tersan en 1763 et plus tard archidiacre de Lectoure, il émigra durant la Révolution et ne revint en France que sous l'Empire. Il avait installé dans les vastes salons de l'Abbaye-au-Bois (plus tard habités par Mme Récamier) les collections de tout genre qu'il avait rassemblées à grands frais et de longue date : vases et sculptures antiques, pierres gravées, bijoux, camées, émaux, curiosités naturelles, tableaux et dessins de maîtres, manuscrits, livres rares, etc. Bien que la nécessité l'eût forcé à se défaire de quelques-unes de ces richesses, le catalogue de ce qu'il avait conservé, rédigé par son exécuteur testamentaire, Grivaud de la Vincelle (1819, in-8), mérite d'être recherché. Plus soucieux d'amasser des matériaux précieux que de les mettre en œuvre, l'abbé Campion de Tersan n'a publié que le *Catalogue du cabinet de M. d'Ennery* (1788, in-4), numismate célèbre. Il avait préparé les éléments des *Arts et métiers des Anciens représentés par les monuments* en 130 planches (1819 et années suivantes, 18 livraisons in-fol.), dont le texte, rédigé par Grivaud de la Vincelle, fut achevé par G. Jacob père. Campion de Tersan avait gravé quelques planches d'après l'antique et quelques portraits (M. de Veri, auditeur de rote, le prince Louis de Rohan, etc.), d'après C.-N. Cochin. M. Tx.

CAMPION (George), peintre aquarelliste anglais, mort à Munich en 1870. Elu membre de l'Institut des aquarellistes en 1837, il figura fréquemment aux expositions de cette société, quelquefois avec grand succès. Ses ouvrages se faisaient remarquer par un dessin correct, mais très peu poussé dans les détails, et une couleur légère et transparente ; il exécutait surtout des vues topographiques, qui ont été gravées pour la plupart. Il écrivit des études sur l'art allemand, dans *l'Art journal*; chasseur passionné, il écrivit aussi un petit volume intitulé *les Aventures d'un chasseur de chamois*. Ad. T.

Bibl. : S. Redgrave, *A Dictionary of the English School*; Londres, 1874, in-8.

CAMPIONE ou **CAMPIGLIONE.** Fief du monastère de Saint-Ambroise, dépendant du diocèse de Milan. Il a donné naissance à une foule de sculpteurs et d'architectes auxquels on attribue la plupart des travaux d'architecture et de sculpture exécutés à Milan, au XIIIe et au commencement du XIVe siècle. On les désigne sous le nom de *Campionesi*.

Arrigo da Campione, le premier qu'on ait vu se produire. Il exécuta, vers 1244, des sculptures en marbre pour la cathédrale de Modène. La chaire de la même église fut sculptée, en 1322, par un autre Arrigo, probablement son petit-neveu.

Ugo da Campione, architecte et sculpteur. Il travaillait dans la première moitié du XIVe siècle, à Bergame, et reconstruisit en partie l'église de Bellano, détruite par une crue de la rivière. On lui attribue également le tombeau en marbre du *Cardinal Lunghi*, dont une partie se voit encore dans l'église de Santa-Maria-Maggiore à Bergame. Dans la même ville, le baptistère de la cathédrale, démoli depuis pour agrandir l'église, mais aujourd'hui rétabli, est de lui, ou de son fils *Giovanni*. L'un et l'autre passent pour avoir construit à Bergame l'église de Sant-Agostino. Il semble enfin que *Giovanni* soit l'auteur du *monument funéraire de Guiscarda de' Lanci*, élevé dans Sant-Agostino, en 1345, date de l'achèvement de la façade commencée en 1290. L'église de Santa-Maria-Maggiore, à Bergame, doit aussi à Giovanni sa grande porte (1351), et la statue équestre de *Saint Alexandre*, qui la surmonte. — La porte méridionale de la même église (1360), fut l'œuvre d'un second *Giovanni*, fils du précédent.

Matteo da Campione, mort en 1396. Il construisit la façade et le baptistère de l'église de San-Giovanni, à Monza, et concourut à l'orner de ses sculptures. Il venait de commencer, quand il mourut, la construction de la Chartreuse de Pavie.

Bonino da Campione, mort en 1393. Il nous a laissé, à Vérone, le magnifique *Tombeau de Can Signorio* (1375), dans l'église de Santa-Maria l'Antica. Un autre des tombeaux qui s'y trouvent, celui de *Giovanni Scaliger*, exécuté en 1359, lui est également attribué avec assez de vraisemblance. Il est indiscutable enfin que la *Châsse de saint Augustin*, dans la cathédrale de Pavie, est de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sa main. Le même Bonino fut attaché de 1386 ou 1388 à 1393, année de sa mort, à la construction de la cathédrale de Milan, que le duc Jean-Galéas Visconti avait fait commencer en 1386.

Les *Campionesi* sont intimement liés à l'histoire de cette construction. Commençons par les plus célèbres d'entre eux.

Marco Frisone, dit *Marco* Campione, mort en 1390 à Milan, fournit le plan de l'édifice. Il fut aidé dans sa tâche par *Jacopo* da Campione, son parent, que nous voyons déjà mentionné en mai 1388, dans le compte rendu des séances tenues par les chefs des travaux. Il y est inscrit, avec le titre de *maître*, immédiatement après les noms de *Marco da Campione* et de *Simone da Orsenigo*. Nommé directeur des travaux *(ingegnere della fabbrica)* à la mort de Marco, il continua la construction d'après le plan tracé par son prédécesseur et s'opposa énergiquement à toutes les modifications proposées. Il mourut en 1398. Les mêmes documents nous fournissent, outre les noms connus de Bonino, de Marco et de Jacopo, d'autres noms plus obscurs de Campionesi, un *Fontana*, un *Marchexius*, un *Giovanni*, un *Lazzaro*, un *Alliolo* et un *Zeno*, qui tous, sauf le dernier, habile architecte, semblent n'avoir été que des entrepreneurs ou des surveillants de travaux. T.-S.

Bibl. : Burckhardt, *Der Cicerone*. — Girolamo Calvi, *Matteo da Campione, architetto e scultore*. — Antonio Ceruti, *I Principi del duomo di Milano*.

CAMPISTRON (Jean-Galbert de), né à Toulouse en 1656, mort à Toulouse le 11 mai 1723, fils de Louis de Campistron, procureur général des eaux et forêts. Il s'appliqua à la littérature malgré sa famille, qui ne le soutint jamais, et le laissa vivre assez misérable. Il se fit connaître, peu de temps après son arrivée à Paris, par une tragédie de *Virginie* (1683). Lié avec le comédien Raisin, chez qui il demeura plusieurs années, et dont il reconnaissait les bons offices en donnant les premiers rôles de ses pièces à Mlle Raisin, puis protégé par la duchesse de Bouillon, à qui il dédia *Arminius*, et par le prince de Conti, il fut désigné par Racine au duc de Vendôme pour écrire les paroles de l'Opéra d'*Acis et Galatée*, dont Lulli fit la musique, et qui fut joué à Anet dans un divertissement offert à Monseigneur, fils de Louis XIV, le 7 sept. 1686. Campistron, à dater de ce jour, fut attaché au duc de Vendôme, qui le nomma secrétaire de ses commandements, puis lui donna la charge de secrétaire général des galères, que le roi voulut qu'il possédât à vie, et qu'il garda jusqu'en 1713. Il suivit le duc dans ses campagnes et s'y comporta très bien, notamment à Steinkerque. Après la défaite d'Oudenarde, il écrivit une lettre pour justifier son maître, fort injurieuse pour le duc de Bourgogne. Vendôme lui fit donner par le duc de Mantoue le marquisat de Penango en Montferrat, et par le roi d'Espagne, sur le champ de bataille de Luzzara, l'ordre de Saint-Jacques, dont la princesse des Ursins lui obtint plus tard une commanderie. Cependant il voulut s'en retourner vivre à Toulouse; il paraît que la vie qu'on menait dans la compagnie du duc fatiguait fort la santé délicate du poète. Campistron était très considéré dans sa patrie; il était mainteneur de jeux floraux. Il se maria en 1710 à Mlle de Maniban-Casaubon, cousine d'un premier président du parlement de Toulouse et sœur d'un archevêque de Bordeaux. Il mourut presque subitement au retour d'un dîner qu'il avait fait à la maison de campagne de l'archevêque de Toulouse. Il avait été reçu le 16 juin 1701 à l'Académie française, en remplacement de Segrais : il eut pour successeur Destouches, l'auteur comique.

Campistron a donné neuf tragédies : *Virginie* (1683), *Arminius* (1684), *Andronic* (1685; c'est le sujet de *don Carlos*); Alcibiade (1685; on accusa l'auteur d'avoir copié le *Thémistocle* de du Ryer); *Phraate* (1686; les représentations en furent arrêtées par l'autorité, et la pièce ne fut pas imprimée); *Phocion* (1688); *Adrien* (1690); *Tiridate* (25 représentations 1691); *Aétius* (non imprimée, 1693). Il laissa une tragédie posthume, *Pompeia*, que Mlle Lecouvreur devait jouer, lorsqu'elle mourut. Il avait commencé un *Juba*, qui est perdu. Campistron, dont les contemporains ont admiré l'art et le pathétique, passe aujourd'hui pour un pâle copiste de Racine. Il a essayé d'en imiter les plans et le style; et *Tiridate* lui a été inspiré par *Phèdre*. Cependant il a emprunté à Corneille ses maximes politiques, ses ambitieux théoriciens du crime, ses princesses galantes et fières. Son vrai maître, c'est Mlle de Scudéry. Il est moins exclusivement tendre que Quinault; il rappelle davantage la *Clélie* par le mélange de l'histoire à la galanterie. Les mœurs sont fausses; les dames de Perse coquettent avec Alcibiade; l'illustre Virginius, plébéien de Rome, a un palais. Germains, Grecs, Perses, Romains, sont tous pareils entre eux. Nul emploi des historiens pour en tirer les menus faits, qui donnent de la précision et de la solidité aux peintures. Le développement se fait par les lieux communs les plus généraux, exprimés platement, en vers lâches, bourrés d'épithètes. L'amour est le ressort de la pièce; il explique tout, défaite de Varus, mort d'Alcibiade, etc. Campistron aime les sujets horribles, mais il les tourne plutôt qu'il ne les traite. Le décemvir Claudius « offre sa main à Virginie »; elle n'est pas tuée par son père; elle se tue elle-même : c'est plus noble. L'inceste, dans *Andronic*, dans *Tiridate*, devient fade. Campistron dit dans la Préface de *Tiridate*, que le public veut des « sentiments extraordinaires », à condition qu'ils soient « adoucis ». Il a tant adouci, qu'il a effacé la passion, et n'a gardé qu'une vague et molle tendresse. Loin de trop imiter Racine, il ne l'imita pas assez. Campistron a laissé deux comédies : *l'Amante amant* (5 actes, en prose, 1684), qu'il a désavouée plus tard comme trop libre, imitation du *Don Gil de las calzas verdes* de Tirso de Molina; et *le Jaloux désabusé* (5 actes, en vers, 1709), pièce froide, plus pathétique que comique, dont La Chaussée s'est souvenu pour *le Préjugé à la Mode*. Il a fait aussi des opéras : *Acis et Galatée* (1686); *Achille et Polyxène* (1687); *Alcide* (1693). La meilleure édition des *Œuvres* de Campistron est celle de 1750 (Paris, 3 vol. in-12), qui contient des *Mémoires sur sa vie*. G. Lanson.

CAMPISTROUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan; 450 hab.

CAMPITELLO. Ch-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia; 344 hab.

CAMPLONG. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan; 491 hab.

CAMPLONG *(Campus longus)*. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Bédarieux; 1,719 hab. Situé sur la lisière du massif houiller, dont Graissessac est le centre, Camplong possède des mines de houille et de cuivre, une verrerie et une clouterie. — Le lieu de Camplong était autrefois du diocèse et de la viguerie de Béziers.

CAMPMAS, avocat et magistrat français du commencement de ce siècle. Il était avocat à Albi au moment de la Révolution. Elu membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI. Il devint ensuite commissaire du Directoire, puis magistrat de sûreté à Albi. Pendant la période des Cent-Jours il fut nommé président de la cour impériale de Toulouse; mais le retour des Bourbons l'obligea à abandonner ces fonctions et à se retirer à l'étranger. G. L.

CAMPNEUSEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Blangy; 711 hab.

CAMPO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Santa-Maria-Sicchè; 420 hab.

CAMPO (V. Campi).

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAMPO (Luchino dal), chancelier du marquis Nicolas d'Este, seigneur de Modène, Reggio et Parme, qu'il accompagna, l'an 1413, dans un voyage en Terre-Sainte. Il nous a laissé un *Journal* de ce voyage. Son récit, conservé dans un manuscrit appartenant à M. Giov. Ghinassi, a été publié par celui-ci, sous le titre : *Viaggio in Gerusalemme di Nicolò da Este, descritto da Luchino del Campo, ed ora per la prima volta messo iu luce* (fait partie de la *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua* ; Turin, 1861, in-12). Il abonde en indications historiques et géographiques, ainsi qu'en notes d'histoire naturelle. La langue dans laquelle il est écrit porte à croire que l'auteur était Toscan.

Ch. Kohler.

Bibl. : *Préface de M.* Ghinassi *à l'édition du Voyage.* — T. Tobler, *Bibliotheca geographica Palæstinæ ;* Leipzig, 1877, in-8.

CAMPO (Juan), peintre espagnol, né en 1530 à Ita, mort en Amérique vers 1565. Élève de Francesco Comontes, il s'était acquis à Tolède la réputation d'un bon peintre, quand l'évêque Hieronimo de Comella l'emmena en Amérique en 1557.

CAMPO (Antonio-Manuel de), poète dramatique espagnol du milieu du xviie siècle, dont il reste deux pièces. L'une : *El Vencimiento de Turno*, a pu être attribuée à Calderon ; l'autre : *los Desdichados dichosos ó el conde de Barcelona*, forme comme la première partie de *la Estrella de Monserrat*, dont la seconde partie a été écrite par Moralès. Toutes deux ont été publiées dans la collection des *Comedias nuevas de los mejores ingenios de España*, vol. XII (Madrid, 1659, pet. in-4). E. Cat.

CAMPO-ALEGRE. District de la république de Colombie, dép. de Tolima, près du rio Delicias, à 325 kil. de Bogota; 5,138 hab.

CAMPOAMOR y Campoosorio (D. Ramon de), célèbre poète espagnol contemporain, né le 24 sept. 1817 à Navia (Asturies), ville limitrophe de la Galice. Il fit à Madrid de courtes études médicales, puis s'adonna à la philosophie et aux belles-lettres, tout en conservant une vive passion pour les sciences expérimentales, et surtout pour la chimie. Tout jeune il fit briller son talent poétique dans des cercles littéraires, et écrivit même, de 1838 à 1841, plusieurs drames et comédies en vers. Issu d'une famille noble et riche, il manifesta ses sentiments royalistes à l'occasion de l'exil puis du retour de la reine Christine, par deux odes qui firent sensation. La reine Isabelle le nomma successivement gouverneur civil de Castellon de la Plana, d'Alicante et de Valence. Député aux Cortès à plusieurs reprises, il a guerroyé sans succès contre la démocratie, soutenant une longue polémique avec Castelar sur la formule du progrès dans une série d'articles insérés dans le journal *El Estado*, et réunis ensuite en volume (*Polemicas con la Democracia*, 1862). Après la révolution de 1868, il se tint à l'écart, mais sous le règne d'Amédée il accepta le poste de directeur général de l'assistance publique et de la santé au ministère de l'intérieur, et, à l'avènement d'Alphonse XII, devint conseiller d'Etat.

Mais Campoamor est avant tout poète, et un poète à à part. Le premier recueil de ses vers : *Ternezas y flores* (1840), où tout est amour et joie, offre des compositions d'une suprême élégance, séduisantes par la fraîcheur printanière des sentiments. Ses *Ayes del alma* (1842), où son âme soupire encore tendrement, montrent déjà la tendance philosophique de son esprit, d'un matérialisme placide. Ses *Fábulas morales y politicas* (1842 ; 9e éd., 1866), écrites dans un style simple et naturel, sont des témoignages de désenchantements prématurés. Dès lors il se laissa de plus en plus entraîner vers les spéculations philosophiques. Après avoir esquissé une philosophie des lois (*Filosofia de las leyes*, 1846), il exposa plus au long ses idées dans *El Personalismo Capuntes para una filosofia* (1855). C'est sous l'empire de préoccupations psychologiques qu'il eut la gloire de créer deux formes nouvelles dans la poésie : la *dolora* et *el pequeño poema*. L'originalité de l'auteur est si puissante qu'il est difficile de déterminer sa filiation poétique. On a voulu voir dans cette double création l'influence directe de Byron, Heine, Musset et Victor Hugo, mais ce ne sont que des apparences, malgré certaines analogies d'idées et même d'expressions. Les plus célèbres critiques espagnols se sont en vain ingéniés à donner une définition exacte de la *dolora*, mot nouveau et intraduisible. Campoamor lui-même la qualifie de « composition poétique qui joint la légèreté de la forme à la sentimentalité du fond, la concision de l'expression à l'importance de l'idée philosophique. » La pointe d'ironie, la fine malice, la douce mélancolie, la réflexion soutenue et la sombre philosophie qui règnent dans ces petites pièces ne sont pas, selon la récente démonstration de D. Melchor de Palau, d'importation étrangère, mais constituent le fond même du caractère asturien et un des éléments caractéristiques de la vieille poésie galicienne.

Le « petit poème » *(el pequeño poema)*, qui n'est qu'une amplification de la « dolora », a généralement pour sujet une action simple, d'où se dégage une pensée transcendentale ; parfois il agite un important problème social ou psychologique. Ce genre de composition, en raison de sa brièveté et grâce à sa faible dose de philosophie dissimulée dans une narration attachante, eut un succès immense. Les *Doloras*, depuis leur apparition en 1846, ont grandi en nombre dans les éditions successives (129 dans la 18e édit., Paris, 1888), de même que les *Pequeños Poemas* (ibid.), parmi lesquels il y a de délicates idylles, telles que : *le Train express*, *la Fiancée et le Nid*, *les Douces chaînes* ; des poèmes à sujets graves : *les Grands problèmes*, *D'où vient la mort ?* ; un monologue comique : *Comment les filles à marier disent leurs prières*, et un monologue tragique : *l'Amour et la Mort*.

Le génie de Campoamor s'écarte totalement des traditions littéraires de l'Espagne. Versificateur très inégal, quoique souvent admirable, il se préoccupe peu de la richesse de la forme, sacrifiant tout à l'idée. Son objectif est moins d'émouvoir que de faire penser, et l'étude de l'âme humaine au point de vue philosophique est la principale source de ses inspirations. C'est en raison du caractère impressionnable et mobile de son esprit, que ce lyrique puissant n'a pas réussi dans le genre épique (*Colon*, Valence, 1853 ; poème en 16 chants en l'honneur de Colomb ; *El Drama universal*, vaste poème en 8 journées), ni dans le genre dramatique (derniers drames : *Dies iræ*, 1873 ; *Así se escribe la historia*, 1875 ; *Glorias humanas*, 1885 ; comédies : *Cuerdos y locos*, 4e éd., 1887 ; *El Honor*, 1874), la réalité extérieure ne lui servant que de cadre pour exprimer ses propres idées. Mais il sut trouver la forme poétique pour tous les problèmes de la philosophie moderne. Le fond de la sienne est un scepticisme implacable, tout d'intuition, qui contraste singulièrement avec son existence heureuse et tranquille et l'aménité de son caractère. Sa muse froide n'a rien des accents passionnés d'un Byron ou d'un Espronceda, et malgré cela il est le poète favori des dames, tant l'impression qu'il produit sur les âmes est profonde. Non content de cette gloire, il a toujours aspiré à celle de métaphysicien ; il a choisi, pour le sujet de son discours de réception à l'Académie espagnole (1862) la thèse que la *Métaphysique épure la langue, la fixe et l'embellit ;* il résuma ses doctrines dans *Lo Absoluto* (1865), puis dans *El Idealismo* (1883) ; mais ces œuvres, quoique pleines de vues lumineuses et d'intuitions profondes, sont plutôt de beaux poèmes didactiques en prose, tant le poète y surpasse le philosophe.

Une bonne édition de ses œuvres poétiques choisies est celle de Brockhaus : *Obras escogidas* (Leipzig, 1885-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1886, 3 vol.). Nous avons encore à citer sa *Poetica* (Madrid, 1883), ses *Humoradas* (2e édit., 1888), et sa dernière œuvre : *El licenciado Torralba* (1888), poème synthétique en huit chants, une sorte de Faust espagnol, dont la donnée est assez similaire à celle du *Bonheur* de Sully-Prudhomme.

Campoamor a exercé une influence capitale sur la littérature de son pays en en rajeunissant la poésie lyrique, qui allait s'atrophiant, par l'infusion de l'élément philosophique, et il est fondateur d'une école dont les adeptes deviennent de plus en plus nombreux, en Espagne, en Portugal et de l'autre côté de l'Océan. G. Pawlowski.

Bibl. : Juan Valera, *Estudios criticos sobre literatura*; Madrid, 1864, 2 vol. — Fr. Giner, *Estudios literarios*; 1866. — Manuel de la Revilla, *Obras*, 1883. — Clarin (Léop. Alas), *Los Poetas en el Ateneo*, dans *El Dia*, avr. 1884. — Elias Zerolo, Prologue de la 18e édit. de *Doloras*; 1888. — Melchor de Palau, *Acontecimientos literarios*, 3e fasc., 1889.

CAMPOBASSO. Ville. — Ville d'Italie à 84 kil. N.-E. de Naples, sur une hauteur qui domine la vallée du Biferno, tributaire de l'Adriatique. Aciéries, coutellerie, fabriques d'armes. Pop. agglomérée en 1881 : 12,774 hab.

Province. — Appelée aussi prov. de *Molise*. Elle comprend trois circondarii ayant pour ch.-l. *Campobasso*, *Isernia* et *Larino*. Sa superf. est de 4,587 k. q. et sa pop. de 365,434 hab. (1881).

CAMPO-BASSO (Niccolò comte de), condottiere italien du xve siècle. Il soutint d'abord la cause des Angevins contre les Aragonais de Naples, puis leva un corps de mercenaires italiens et de *stradiots* Dalmates pour Charles le Téméraire. Insulté gravement et peut-être souffleté par le duc de Bourgogne, il le trahit sous les murs de Nancy et fut une des causes de sa mort (1477).

CAMPO-CHIARO (Le duc de), homme d'Etat napolitain qui servit d'abord dans la garde du roi Ferdinand IV, où il avait le grade de capitaine, lorsque ce souverain fut détrôné par Napoléon (1806). Rallié à la cause de Joseph Bonaparte, il fut peu après nommé par ce dernier conseiller d'Etat et ministre de la maison royale. Murat, qui vint ensuite (1808), le créa grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, l'appela au ministère de la police (1809) et lui témoigna une confiance qu'il justifia pleinement par ses services et son dévouement. Campo-Chiaro décourageа dans la mesure du possible les conspirateurs qui menaçaient sans cesse le roi français. Au dehors, il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, négocia le traité secret du 11 janv. 1814 par lequel Murat, en retour de son accession à la grande alliance contre Napoléon, obtenait la garantie de sa royauté chancelante, et alla défendre au congrès de Vienne les droits de son maître vivement attaqués par le plénipotentiaire de Louis XVIII. Grâce à lui, Metternich, engagé par le traité de 1814, résista longtemps aux instances de Talleyrand. Mais ses efforts furent rendus inutiles par la folle témérité de Murat, qui, à la fin de mars 1815, ne craignit pas de provoquer l'Autriche et courut de lui-même au-devant de sa perte. Campo-Chiaro reparut un instant sur la scène politique après la révolution napolitaine de juil. 1820. Ferdinand IV dut l'accepter comme ministre des affaires étrangères. Mais ayant contresigné la circulaire de Zurlo, ministre de l'intérieur, au sujet du départ de ce prince pour le congrès de Laybach, il fut cité devant le Parlement, perdit son emploi et rentra dès lors dans l'obscurité. A. Debidour.

CAMPO DI CRIPTANA ou simplement **CRIPTANA.** Ville de la prov. de Ciudad-Real (Espagne), district de Alcazar de San Juan, au milieu de la Manche, stat. du chem. de fer de Madrid à Carthagène, sur une hauteur couverte de nombreux moulins à vent et que l'on appelle emphatiquement *Sierra de los Molinos*. Naturellement des commentateurs y placent la fameuse aventure de Don Quichotte; pop., environ 6,000 hab.

CAMPO FORMIO ou **CAMPOFORMIDO.** Bourg d'Italie, prov. d'Udine (Vénétie), où fut signé le traité entre Bonaparte et les Autrichiens (1797) ; 800 hab. en 1881.

Traité. — Le 18 avr. 1797, des préliminaires de paix avaient été signés à Léoben entre Bonaparte et les plénipotentiaires autrichiens (V. Léoben). Le traité définitif fut signé le 17 oct. à Passeriano près d'Udine et daté du village de Campo Formio, situé entre Udine et Passeriano et déclaré neutre. Après la ratification des préliminaires, il fut convenu entre le marquis de Gallo et Bonaparte que la négociation aurait lieu à Brescia et qu'on convoquerait ensuite les alliés à un congrès destiné à régler la paix de l'Empire. Le Directoire confia le soin de négocier à Bonaparte et à Clarke ; il leur permit de ne pas s'opposer à la prise de possession de la Vénétie jusqu'à l'Oglio par l'Autriche, mais ne les autorisa pas à la livrer à l'empereur, et recommanda de tout faire pour réunir la ville même de Venise à la Lombardie et aux légations et d'insister pour l'évacuation des provinces rhénanes par les troupes autrichiennes. Ce n'est pas ici le lieu de raconter comment Bonaparte arriva à faire la guerre à Venise et à s'emparer de cette ville. Le marquis de Gallo alla le trouver à Montebello avec ordre de demander la conclusion d'articles secrets qui seraient présentés comme immuables à l'approbation du prochain congrès, réduit à la tâche d'enregistrer les décisions de la France et de l'Autriche; Thugut aurait voulu à tout prix obtenir Ferrare et la Romagne; Bonaparte offrit Venise, Salzbourg et Passau et demanda Brescia, Mantoue, Corfou et Ancône, et la frontière du Rhin (26 mai). Le même jour, il promettait aux Vénitiens de « fortifier leur indépendance ». Il fit occuper Corfou. Thugut repoussa les propositions que Gallo lui avait transmises et recommandées et revint à l'idée d'un congrès européen ; il envoya à Montebello le comte de Merveldt qui, d'accord avec Bonaparte, Clarke et Gallo, convint le 30 juin de transporter à Udine le siège de la négociation. Bonaparte insista sur la prompte reprise des pourparlers. Il se plaignait vivement en même temps à Paris du discours, approuvé par les Cinq-Cents, dans lequel, le 19 juin, Dumolard avait protesté contre le sort que les négociations tenues secrètes pouvaient réserver à Venise et avait demandé si l'on préparait la contre-partie du partage de la Pologne. Résolu à signer le traité pour commencer de grandes entreprises en Orient, et impatient de tout contrôle, Bonaparte offrit sa démission, qui fut refusée, accusa les royalistes d'intrigues et de complots contre sa vie, et fit publier une série d'articles contre Venise. Ses projets furent favorisés à la fois par la faiblesse du Directoire, qui allait faire appel à son concours pour le coup d'Etat du 18 Fructidor, par la détresse financière de l'Autriche et par le mauvais état de l'armée de l'empereur, ainsi que par la mésintelligence croissante de Thugut et du cabinet de Londres et par l'insouciance que montra la Russie. Thugut envoya à Udine Gallo, Merveldt et M. de Degelmann, en leur permettant de faire secrètement la promesse d'abandonner les Etats de l'Empire à leurs propres forces, de céder Liège et Malmédy, mais à condition de recevoir en Italie, Venise, les Légations, Mantoue, ou un territoire équivalent. Bonaparte arriva le 27 août à Passeriano; les conférences eurent lieu alternativement dans cette localité et à Udine, où étaient installés les Autrichiens. La France n'eut voulu laisser aux Autrichiens en Italie que l'Istrie et la Dalmatie, tout au plus la Vénétie jusqu'à l'Adige et obtenir au moins Spire, Worms, Mayence, en dédommageant les princes au moyen de sécularisations. En présence de prétentions aussi opposées, les négociations ne pouvaient marcher vite. Dans tous les traités conclus à partir de 1795 avec les Etats d'Allemagne, se trouvait une clause où était prévue plus ou moins nettement la cession, à la pacification générale, de la rive gauche du Rhin. Si le

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Directoire avait ratifié les préliminaires du Léoben où il n'en était pas question, la correspondance des négociations de Campo Formio montre qu'il n'y avait cependant pas renoncé. « La France, écrivait Talleyrand le 2 fructidor an V, est résolue de maintenir les limites du Rhin. » Les conférences officielles ne faisant faire aucun pas à la négociation, les plénipotentiaires recoururent à des séances intimes, sans procès-verbaux ; Bonaparte y prit facilement de l'ascendant sur les envoyés de l'empereur, qui avouèrent que Thugut seul s'opposait à la paix ; la menace que leur fit le général de marcher sur Vienne le 23 sept. et la nouvelle du coup d'Etat du 18 Fructidor leur firent perdre tout courage. Le 13 sept., Merveldt se décida à porter à Venise les propositions françaises : Mayence, Spire et les îles Ioniennes, etc., à la France ; et, à l'Autriche, la Vénétie jusqu'à l'Oglio, mais sans Venise, ou jusqu'à l'Adige avec Venise. Quelques jours après, Bonaparte recevait les instructions du Directoire, qui voulait refuser Venise, la Terre-Ferme et le Frioul, à l'Autriche, mais prendre la ligne du Rhin et laisser Mantoue à la République cisalpine. « C'est le vœu du Directoire épuré, c'est l'intérêt de la France et de son immortelle armée. » C'était de nouveau la guerre sur le continent ; Bonaparte le déclara au gouvernement et demanda qu'on lui envoyât dès lors des renforts ; le Directoire refusa tout secours, persista dans ses résolutions vis-à-vis de l'Autriche et annonça l'intention de révolutionner l'Italie. Il céda devant l'attitude de Bonaparte qui, en envoyant sa démission, s'était exprimé en termes dédaigneux et s'était répandu publiquement en plaintes équivalant presque à des menaces. « Le Directoire a peut-être fait quelques fautes, écrivait au général le secrétaire de Barras ; mais avec quelle docilité républicaine ses membres ont accueilli vos observations ! » Il était libre désormais. Le 20 sept. l'empereur lui écrivait une lettre autographe lui annonçant le départ du comte Cobenzl, qui arriva à Udine le 26. Le nouveau plénipotentiaire, tout en soutenant d'abord toutes les prétentions autrichiennes, fit comprendre dans des entretiens confidentiels qu'il se résignerait à des cessions sur le Rhin moyennant de fortes indemnités en Italie (la Vénétie jusqu'à l'Adda, Modène, les Légations). Le débat continua pendant quinze jours sur le partage des provinces allemandes et italiennes ; peu à peu Bonaparte, sous prétexte de raisons statistiques, en était venu à demander toute la ligne du Rhin, en faisant en Italie des concessions plus étendues que ne permettaient les derniers ordres du Directoire. Cobenzl, sachant que l'empereur ne considérait la paix que comme une trêve lui permettant de prendre pied en Italie et d'attendre un moment favorable sur la question, céda les îles Ioniennes, devant les menaces de Bonaparte, et se contenta de la ligne de l'Adige. Une nouvelle scène de violence eut lieu le 11 oct. ; on prétend que Bonaparte y brisa un cabinet de porcelaine en menaçant de briser ainsi la monarchie autrichienne. Ces paroles ne semblent pas avoir été prononcées ; il est vrai que Bonaparte renversa le service de porcelaine, parcourant la salle en criant et en jurant. Il n'obtint d'ailleurs pas de Cobenzl la reconnaissance formelle de l'annexion de la rive gauche du Rhin. Les articles publics donnèrent à l'empereur la Vénétie jusqu'à l'Adige ; à la République cisalpine, Milan, Mantoue, Bergame, Brescia, Modène, les Légations ; au duc de Modène, le Brisgau ; à la France, la Belgique et les îles Ioniennes, et stipulèrent la convocation d'un congrès à Rastadt en vue de la paix de l'Empire ; par les articles secrets, l'empereur donnait son adhésion à la cession de la rive gauche du Rhin presque entière à la France et obtenait Salzbourg et la promesse d'indemnités équivalentes aux acquisitions que la paix de l'Empire pourrait procurer à la France ; d'après les articles secrets, la Prusse devait garder ses possessions de la rive gauche, et un certain nombre de princes (les électeurs ecclésiastiques, l'électeur de Bavière, les ducs ou princes de Wurttemberg, Baden, Deux-Ponts, Hesse-Cassel, Hesse-Darmstadt, Nassau, Wied, Salm, la Leyen, Löwenstein) recevoir des indemnités en Allemagne ; enfin les Français devaient occuper le pays au nord du Main jusqu'au Rhin et à la ligne de démarcation prussienne jusqu'à la paix, mais céder vingt jours après la ratification les provinces vénitiennes à l'Autriche qui en même temps retirerait ses troupes des provinces de la rive gauche du Rhin. « Bonaparte était fatigué, dit M. Thiers, il voulait jouir un peu de son immense gloire ; il est vrai qu'il y avait eu une désobéissance formelle, mais Bonaparte sentait que le Directoire n'oserait pas refuser la ratification ; car ce serait se mettre en opposition avec l'opinion de la France... La France n'avait jamais fait une paix aussi belle. » Le 18 oct. Bonaparte écrivait à Talleyrand que c'était une paix brillante et qu'on n'aurait pu faire mieux « sans conquérir encore deux ou trois provinces ». Le Directoire se soumit ; il répondit à Bonaparte : « Vous avez allié à l'impétuosité de la victoire la modération du véritable courage et la sagesse des négociations ; vous avez voulu être un général citoyen. » La manière dont Bonaparte s'était conduit, à l'égard du Directoire montrait que la République aurait bientôt un maître, bien qu'il eût écrit qu'il allait « rentrer dans la foule, reprendre le soc de Cincinnatus et donner exemple de l'aversion pour le régime militaire ». Ce traité était en apparence très brillant ; il anéantissait de fait le saint Empire ; il était humiliant pour l'Autriche, bien que le mot de paix eût suffi à exciter une grande joie à Vienne ; mais il ne pouvait être considéré que comme une trêve, ainsi que le disait Thugut « et une trêve pleine de prétextes de rupture », au grand dommage des deux contractants. En promettant des indemnités aux princes, c.-à-d. des sécularisations, il anéantissait l'ancienne constitution de l'Empire et il autorisait la France à s'immiscer dans les affaires allemandes : nouveau prétexte de guerre ; les sécularisations d'ailleurs eurent, malheureusement pour la France, le résultat de diminuer le nombre des Etats de l'Empire et de préparer par conséquent la concentration en Allemagne, qui devait aboutir à l'unité. Enfin la création de faibles républiques en Italie ne pouvait avoir d'autres conséquences que le maintien d'un état de troubles dans ce pays où le Directoire fut entraîné à de continuelles interventions. Mieux eût valu une paix moins brillante, qui eût moins bouleversé la carte de l'Europe et créé moins de causes de conflits nouveaux. Mais, quelque différentes que fussent les vues de Directoire et de Bonaparte sur la reconstruction de l'édifice européen, ni l'un ni l'autre n'avaient la vue nette des limites que la force des choses imposait aux ambitions de la France, l'un et l'autre rêvaient d'immenses et éphémères transformations qui devaient réunir contre nous les forces des autres Etats coalisés. On le vit au congrès de Rastadt, où le Directoire voulut obtenir plus qu'à Campo Formio ; on le vit encore lorsque Napoléon, devenu empereur, voulut appliquer, sous une forme nouvelle, la même politique d'envahissements que le Directoire. L. DELAVAUD.

BIBL. : DE SYBEL, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, t. V. — THIERS, *Histoire de la Révolution*, t. IX. — HUFFER, *Œsterreich und Preussen gegenüber der französischen Revolution*. — *Correspondance inédite et confidentielle de Napoléon Bonaparte*, 1819, t. VII. — BONNAL, *la Chute d'une République : Venise*. — JUNG, *Bonaparte et son temps*. — LANFREY, *Histoire de Napoléon*, t. Ier. — KŒCHLIN, *la Politique française au Congrès de Rastadt*. — ROMANIN, *Storia di Venezia*, t. X.

CAMPO GRANDE (en guarany *Ñuguaçú*). Plaine du Paraguay, au N.-O. de Barrero Grande, sur la rive gauche du Piribebuy. Elle fut le théâtre de la bataille du 16 août 1869 entre les Brésiliens, commandés par le comte d'Eu, et les Paraguayens, commandés par le général Caballero. Ces derniers perdirent 4,300 hommes, 23 canons, plusieurs drapeaux et tous leurs bagages. Les Brésiliens eurent 500 hommes hors de combat,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAMPO LARGO. Nom de deux villes du Brésil, l'une dans la prov. de Sam Paulo, à 137 kil. de la capitale, sur le Piraguara, affluent du Sorocaba ; l'autre dans la prov. de Paraná, près de Curityba ; 10,000 hab. en 1883 pour le municipe.

CAMPOLARGO (Pedro de), peintre et graveur espagnol qui travaillait à Séville vers 1660. Son nom figure parmi ceux des artistes qui fondèrent l'Académie de Séville dont lui-même suivit les cours. Il a gravé avec talent, au burin et à l'eau-forte, divers paysages. P. L.

CAMPOLONGO (Emilio), médecin italien, né à Padoue en 1550, mort à Padoue en 1604. Il occupa successivement la chaire de médecine théorique et celle de médecine pratique à l'Université de sa ville natale. Il possédait à fond les langues anciennes et étudia particulièrement Galien. On lui doit : *De Arthritide liber unus ; de variolis liber alter* (Venise, 1586-1596, in-4); *Methodi medicinales duæ*, etc. (Francfort, 1595, in-8); Σημειωτική, *seu vera cognoscendi morbos methodus ad analyseos*, etc. (Wittemberg, 1605, in-8); *De Lue venerea libellus* (Venise, 1625, in-fol.) ; *De Vermibus, uteri defectibus et morbis cutaneis* (Paris, 1634, in-4, avec la *Med. prat.* de Fabrice d'Aquapendente). Dr L. Hn.

CAMPOLONGO (Emmanuele), poète et littérateur italien, né à Naples le 30 déc. 1732, mort en mars 1801. Il fut professeur de belles-lettres en sa ville natale et acquit une honorable réputation. Œuvres : *la Polifemeide, sonetti* (1759) ; *la Mergellina, opera pescatoria* (1761) ; *la Galleide* (1766) ; *Il Proteo* (1768) ; *la Volcaneide* (1776) ; *le Smanie di Pluto* (1776) ; *Polifemo ubbriaco, dittirambo* (1778) ; *Il Peccatore convinto, quaresimale* (1778); *Cursus philologicus* (1778); *Sepulcretum amicabile* (1781) ; *Litholexicon intentatum* (1782) ; *Sereno serenato, ossia idea scoperta di Quinto Samonico* (1786) ; toutes publications faites à Naples. R. G.

Bibl. : Michele Roberti, *Biografia di Campolongo*, en tête de *Il Proteo*, éd. de 1819.—Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, t. III.

CAMPOMAIOR. Ville du Portugal, petite place forte de la prov. d'Alemtejo, district de Portalegre, sur la Caya, affluent de la Guadiana, au N. d'Elvas; 5,700 hab. en 1877.

CAMPOMÁNES (Pedro Rodriguez, comte de), littérateur, économiste et homme d'Etat, une des personnalités les plus éminentes qu'ait produit l'Espagne moderne, né le 1er juil. 1723 à Santa Eulalia de Sorriba (Asturies), mort le 3 fév. 1802. Il fut instruit par un de ses oncles, chanoine de sa ville natale, et montra une intelligence précoce et une grande application ; dès l'âge de dix ans et demi il traduisait Ovide en vers castillans. A onze ans il commença l'étude de la philosophie chez les dominicains de Santillane, mais montra peu de goût pour les subtilités dont était farci cet enseignement, et consacra tous ses loisirs à la littérature et à la science du droit ; tout jeune il enseigna gratuitement les lettres à Cangas, puis à dix-neuf ans se fit recevoir avocat, étudia l'arabe sous Casiri, le grec sous Joseph Carbonde et se forma aux travaux d'érudition en fréquentant le bénédictin Martin Sarmiento. Au barreau de Madrid, malgré son jeune âge, il acquit très vite la notoriété et fut chargé d'affaires importantes, en même temps qu'il se faisait connaître du monde savant par des travaux estimables. Son livre intitulé *Disertaciones historicas del orden y cavalleria de los Templarios*, etc. (Madrid, 1747, in-4) le fit admettre le 29 mars 1748 à l'Académie d'histoire. En 1751 et 1754, avec D. Lorenzo Dieguez, il collationna les manuscrits de l'Escurial relatifs aux conciles d'Espagne (travail qui parut dans le t. II des *Memorias de la Academia*). En 1752, il présenta à l'Académie le texte, la traduction et le commentaire d'une inscription arabe de Merida, en 1753 donna le plan d'une collection diplomatique, en 1755 lut une dissertation sur les lois et le gouvernement des Goths en Espagne, et en 1756 publia : *Antiguedad maritima de la republica de Cartago, con el periplo de su general Hannon, traducido del griego é ilustrado* (Madrid, in-4). Chargé en 1755 de la direction des postes, il fit des réformes importantes qui eurent pour effet de rendre les communications plus rapides et plus faciles, et fut l'inspirateur des ordonnances de 1762 sur cette matière. Il avait encore trouvé le loisir d'écrire deux livres remarquables par la science géographique sur des sujets touchant à son administration : *Itinerario de las carreras de posta de dentro y fuera del reyno*, etc. (Madrid, 1761, in-8), et *Noticia geografica del reyno y caminos de Portugal* (Madrid, 1762, in-8). Charles III, qui sentait combien l'Espagne avait besoin d'un réformateur, avait été frappé du savoir, de l'éloquence et des talents d'administrateur de Campománes ; il l'éleva aux fonctions de fiscal du conseil de Castille ou ministre des finances, en 1763. Campománes s'attaqua immédiatement aux abus qui ruinaient le pays. Par d'habiles mesures, il réduisit le nombre des moines, prohiba l'admission dans les ordres avant l'âge de vingt ans, défendit les quêtes, interdit les emplois d'administration et de justice aux moines, fit supprimer un grand nombre de couvents qui n'avaient pas de revenus suffisants et dont les religieux ne pouvaient vivre que de mendicité, fit augmenter le traitement insuffisant de beaucoup de curés, en même temps qu'il fit exiger d'eux plus d'instruction et de moralité. C'est à son influence que sont dues les ordonnances royales sur ces diverses matières des 11 sept. 1764, 27 oct. 1762, 26 sept. 1769, 29 sept. 1770, le 4 févr. 1772, 22 oct. 1772, 28 juil. et 6 sept. 1774, 24 juin 1784. Il s'efforça aussi d'arrêter l'accroissement démesuré des biens de mainmorte, et écrivit sur ce sujet un livre plein d'érudition dans lequel il démontre l'intervention constante de l'autorité en cette matière. Cet ouvrage : *Tratado de la regalia de amortizacion* (Madrid, 1765), fut réimprimé à Girone (1821, pet. in-4) et traduit en italien par ordre du Sénat de Venise (2 édit. de 1777, une de Venise, 2 vol. in-4, l'autre de Milan, 3 vol. in-8). En 1768, il publia avec D. Fernando Navarro, une autre étude de droit public ecclésiastique sous le titre de *Juicio imparcial*, traduit en français par d'Hermilly : *Jugement impartial sur les lettres de la cour de Rome, en forme de bref, tendantes à déroger à certains édits du duc de Parme et à lui disputer sous ce prétexte la souveraineté temporelle* (Paris et Madrid, 1770, 2 vol. in-12). La même année il écrivait encore sur les difficultés avec l'église : *Memorial ajustado sobre el contenido y espresiones de diferentes cartas del rev. obispo de Cuença, D. Isidro de Carbajal y Lancaster* (Madrid, in-4). Mais c'est surtout à développer l'agriculture, le commerce et l'industrie que Campománes appliqua tous ses soins et on peut dire qu'il est un de ceux qui contribuèrent le plus au relèvement de l'Espagne sous Charles III, par ses efforts en tant que ministre et par ses ouvrages. Citons principalement : *Discurso sobre el fomento de la industria popular*, publié par ordre du roi et du conseil (Madrid, 1774, in-8), traduit en italien par Antonio Conca (Venise, 1787, in-8) ; *Discurso sobre la educacion popular de los artesanos y su fomento* (Madrid, 1775, in-8) avec appendice, par lui et d'autres (Madrid, 1775-1777, 4 vol. in-8). Ces études sur les causes de la décadence industrielle de l'Espagne et sur les remèdes à y apporter, eurent un grand succès, en dépit de quelques erreurs économiques, qui tiennent à l'époque, et le roi en fit envoyer des exemplaires aux évêques, gouverneurs des provinces, etc. A la théorie, Campománes joignait les études pratiques ; il consultait et écoutait volontiers les laboureurs et artisans. Chargé de présider la commission de la *Mesta*, il parcourut l'Estrémadure, l'Andalousie et les Castilles pour étudier sur place les maux causés par ce privilège. Il décida le roi à accorder des gratifications et des honneurs aux agriculteurs et industriels, lui fit signer de nombreux

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

décrets de réformes, notamment un sur la libre circulation des grains, créa des chefs de quartiers (alcades de barrio), prit des mesures contre les vagabonds et les gitanos (10 sept. 1783), traça des programmes d'études pour les universités, programmes où il donne une large part à l'enseignement des sciences, mathématiques, physiques, naturelles et langues jusqu'alors très négligées, fit distribuer les livres des maisons de jésuites entre les bibliothèques du royaume et ouvrit au public celle du Colégio Imperial, aujourd'hui bibliothèque de San Isidro. Parmi ses ouvrages, relatifs à l'état économique de l'Espagne et qui sont presque toujours des exposés motivés des mesures prises ou proposées par le ministre, nous citerons encore : *Memorial ajustado del expediente de concordia que trata el Honrado Consejo de la Mesta. Con la diputacion general del reyno y provincia de Extremadura, ante el señor conde de Campomanes* (Madrid, 1783, 2 vol. in-4); *Memorial ajustado hecho de orden del Consejo sobre los daños, y decadencia que padece la agricultura, sus motivos y remedios para su establecimiento y fomento; y del que se le ha unido sobre establecimiento de una ley agraria y particulares que deberia comprehender, para facilitar el aumento de la agricultura y de la poblacion*, etc. (Madrid, 1784, in-4). Une activité si féconde, l'élévation et la justesse des vues, le souci constant du bien public valurent à Campomanes de demeurer ministre des finances tant que vécut Charles III et même après la mort de celui-ci, en 1786, il devint président du conseil de Castille, charge dont il avait l'intérim depuis 1783, mais l'influence de Florida Blanca prévalant sur l'esprit de Charles IV, il se démit de cette fonction en 1791, fut nommé secrétaire d'Etat, et en 1798 reçut la grand'croix de l'ordre de Charles III. Il passa ses dernières années dans une retraite laborieuse. Elu directeur de l'Académie royale d'histoire en 1764, il avait été réélu vingt sept années de suite; il le fut encore une fois en 1798 et ne cessa jamais de prendre une part active aux travaux de la docte assemblée.

Ce savant, des œuvres de qui nous n'avons mentionné ici qu'une faible partie, ce ministre fécond, intelligent et actif, exempt des préjugés de sa nation et de son temps, a été loué par presque tous ses contemporains pour ses talents, sa probité, sa bienfaisance. Cabarrus vantait son instruction et sa mémoire ; Cavanilles, réclamant justice pour son pays contre les auteurs de l'article ESPAGNE dans l'*Encyclopédie*, mettait en avant le nom de Campomanes : « Quelle louange, dit Cavanilles, n'est point au-dessous de celle qu'a méritée cet excellent citoyen, ce grand magistrat, ce savant si éclairé ! Voyez-le, comme directeur de l'Académie de l'histoire, donner l'exemple, dans ses ouvrages, du bon goût et de la critique. Voyez l'homme d'Etat et le patriote instruire le peuple, encourager son industrie par les écrits les mieux pensés; démontrer aux uns leur intérêt dans les progrès de l'agriculture et des fabriques, prouver aux autres l'abus d'un genre de culture ou de commerce et leur apprendre à en substituer un autre plus utile. Considérez-le enfin comme magistrat, et lisez les ouvrages qui l'immortalisent. » Franklin l'avait fait recevoir parmi les membres de la société philosophique de Philadelphie et notre Académie des Inscriptions lui avait conféré le titre de correspondant. Son éloge fut prononcé en 1804 devant l'Académia de la historia par Gonzalez Arnao et imprimé dans les *Memorias* (1817). Enfin de nos jours on a publié des *Cartas economicas*, lettres posthumes, dont Campomanes doit être l'auteur, et qui sont précédées d'une biographie de l'illustre économiste par A. Rodriguez Villa (Madrid, 1878, in-18). E. CAT.

CAMPOME. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades; 296 hab.

CAMPONI, CAMPOI. Peuple de l'Aquitaine placé par Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, IV, XIX, 33), entre les *Convenæ* et les *Bigerriones*, dont ils étaient peut-être les clients. D'Anville (*Notice de la Gaule*, p. 196) leur assigne la vallée de Campan, dans le Bigorre. Comme ils ne sont cités que par Pline, ils ne figurent point sur la carte celtique de la commission de topographie de la Gaule.

CAMPONOTE (*Camponotus* Mayr). Genre d'Insectes-Hyménoptères, de la famille des Formicides, qui a donné son nom au groupe des Camponotides. Ce sont des Fourmis d'assez grande taille, caractérisées par l'épistome trapéziforme, avec ses bords latéraux divergents en avant, les lames frontales recourbées en forme d'S, l'aire frontale sans limites bien tranchées, les mandibules pluridentées et l'écaille du pétiole ovale, perpendiculaire, légèrement bombée sur ses faces antérieure et postérieure. Les ouvrières, dépourvues d'ocelles, sont de deux sortes : les unes petites et à tête normale, les autres plus grandes, trapues et à tête très grosse. Les nymphes sont toujours renfermées dans un cocon. — Ce genre comprend un nombre considérable d'espèces répandues dans toutes les régions du globe. L'Europe en possède une vingtaine seulement (V. E. André, *Species des Hyménoptères*, 1881,

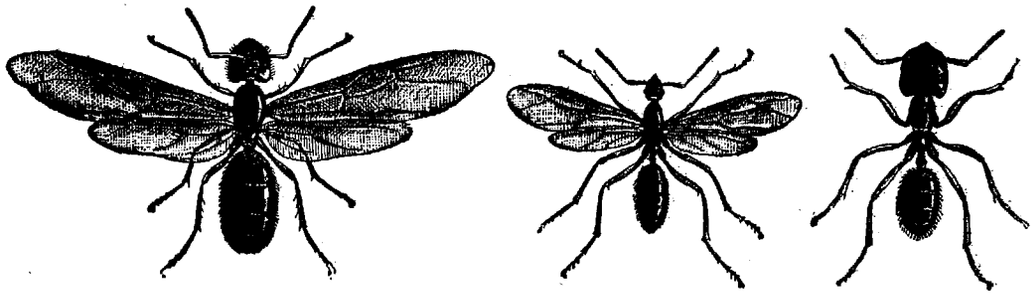

Camponotus ligniperdus (femelle). Camponotus ligniperdus (mâle). Camponotus ligniperdus (ouvrière).

t. II, p. 137). Les principales sont *C. herculeanus* L. et *C. ligniperdus* Latr. La première est la plus grande fourmi de la France et de l'Allemagne ; les mâles et les ouvrières ont de 8mm5 à 11 millim., les femelles jusqu'à 17mm5 de longueur. La tête et l'abdomen sont noirs, le thorax, le pétiole et les pattes rougeâtres. Cette belle espèce se trouve dans toute l'Europe septentrionale et centrale, ainsi que dans le nord de l'Asie et de l'Amérique. Elle habite presque exclusivement les bois les lieux élevés et ombragés où elle sculpte ses nids dans les vieilles souches, parfois aussi dans la terre, sous les pierres. Le *C. ligniperdus*, dont nous figurons les trois sexes, se rencontre, au contraire, plus spécialement dans les plaines, dans les clairières des bois. On le trouve aux environs de Paris. Ses nids sont analogues à ceux du *C. herculeanus*, mais ils sont plus fréquemment minés

© 2007 Lyon - Editions "les passerelles du temps" - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

en terre avec dôme maçonné, ou sous les pierres. Les mœurs du *C. pensylvanicus* de Geer, espèce répandue en Sibérie, en Chine, au Japon et dans l'Amérique du Nord, ont été décrites en détail par le rév. H. Mac Cook, dans les *Transactions of the Amer. Entom. Society*, 1876. (V. aussi E. André, *les Fourmis*, 1885, p. 140.) Ed. Lef.

CAMPONTIA (Zool.). Johnston a décrit sous le nom de *Campontia erucæformis* un animal marin qu'il rangeait parmi les Annélides. Mac Leay et Green ont affirmé que ce *Campontia* n'était qu'une larve de diptère. Johnston pense que Green n'a pas vu le véritable *Campontia*. Milne-Edwards croit avoir retrouvé cette Annélide dans le port de Toulon. Il le considère comme faisant le passage entre les Néréides et certains Helminthes. Grube lui trouve des affinités avec les *Naïs*. De Quatrefages se prononce dans le même sens que Green et Mac Leay et rapproche le *Campontia* d'une autre Annélide douteuse, le *Branchiurus quadripes* de Viviani, qui serait également une larve de diptère.

A. Giard.

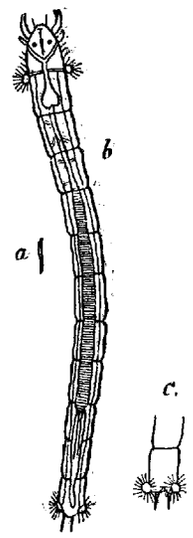

Campontia. — a, *Campontia erucæformis* (grandeur naturelle); b, le même, grossi; c, dernier segment (vu en-dessous).

CAMPOPHAGA (Ornith.). Sous le nom de *Campephaga*, que M. Sharpe a corrigé récemment en l'écrivant *Campophaga*, Vieillot a désigné, en 1816 (*Analyse*, p. 39), un genre de Passereaux que l'on trouve principalement dans le S., l'E. et l'O. du continent africain, dans l'Inde et l'Indo-Chine, et qui porte, suivant l'âge et le sexe, une livrée noire, à reflets soyeux, souvent ornée d'épaulettes rouges ou jaunes, ou bien un costume bariolé de gris, de verdâtre, de noir et de jaune. Ces changements de costume avaient induit en erreur les anciens naturalistes. C'est ainsi que Levaillant a décrit et figuré comme deux oiseaux distincts, sous les noms d'*Echenilleur noir* et d'*Echenilleur jaune*, deux individus d'âge et des sexes différents, mais appartenant en réalité à une seule et même espèce, appelée aujourd'hui *Campophaga nigra*. C'est ainsi encore que Shaw avait nommé *Tanagra dubia* une espèce précédemment signalée par Latham sous le nom d'*Ampelis phœnicea*. Le genre *Campophaga*, qui est devenu le type de la famille des *Campophagidés* (V. ce mot), renferme actuellement une dizaine d'espèces, dont la taille ne dépasse pas celle d'une Grive et qui ne se distinguent facilement que dans leur livrée définitive. Comme l'indique le nom vulgaire d'*Echenilleur*, ces oiseaux se nourrissent principalement de larves de Lépidoptères. E. Oustalet.

Bibl. : Levaillant, *Oiseaux d'Afrique*, t. IV, pp. 49 et 51, et pl. 164 et 165. — Temminck, *Pl. color.*, t. II, pl. 71. — Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Mag. de Zoologie*, 1832, pl. 9. — R.-B. Sharpe, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1879, t. IV, p. 59.

CAMPOPHAGIDÉS (Ornith.). Les Passereaux de cette famille, rappellent les *Pies-grièches* (V. ce mot) par leurs formes générales et souvent même par leur système de coloration, mais ils ont les pattes relativement plus courtes, le bec un peu plus long, terminé par un crochet moins accusé et moins fortement échancré près de la pointe, la queue un peu plus allongée et les ailes au contraire moins développées et plus arrondies. En outre, les tiges des plumes qui revêtent la partie inférieure de leur dos acquièrent une dureté particulière et résistent sous le doigt comme des piquants. En donnant à la famille des Campophagidés les limites que lui assignait Sundevall (*Av. Meth. Tent.*, p. 21), on doit y faire rentrer, non seulement le genre *Campophaga*, mais les genres *Artamides*, *Graucalus*, *Edoliisoma*, *Pericrocotus*, *Lalage*, *Ceblepyris*, *Symmorphus*, *Oxynotus*, etc. (V. quelques-uns de ces mots et Choucari), en un mot un grand nombre d'oiseaux dont la taille varie entre celle d'un Rollier et celle d'un Moineau, dont le plumage est tantôt gris, blanc et noir, tantôt noir et jaune, et qui sont répandus dans le sud de l'Asie, en Australie, à la Nouvelle-Guinée et dans les îles environnantes, à Madagascar et dans les îles Mascareignes, ainsi que dans l'Afrique tropicale et méridionale. E. Oustalet.

CAMPOPHYLLUM (Paléont.). Genre de Polypiers fossiles appartenant à la famille des *Zoantharia Expleta* (Dybowsky) et présentant les caractères suivants : polypier simple, subcylindrique ou conique, à calice profond présentant des cloisons nombreuses, courtes, n'allant pas jusqu'au centre. La structure interne est celle de *Cyathophyllum* (V. ce mot). Ce type est du dévonien et du carbonifère. Nous citerons *Campophyllum compressum*, qui provient du calcaire carbonifère de Silésie (V. Zoanthaires). E. Trt.

CAMPO-RASO (José de), écrivain espagnol du XVIIIe siècle. Il a publié, pour faire suite aux *Comentarios* de Bacanllar y Sanna : *Memorias politicas y militares para servir de Continuacion à los Comentarios del marqués de San-Felipe desde al año de 1725... hasta el presente* (jusqu'en 1742) (Madrid, 1792-1793, 2 vol. pet. in-4). Ticknor déclare l'ouvrage très pauvre. E. Cat.

CAMPO-REDONDO (Calisto-Fernandez), poète dont il reste seulement un poème épique : *las Armas de Aragon en Oriente*, couronné à un des tournois poétiques de Barcelone. Il a été publié par Jaime Tio à la suite du poème de F. de Moncada sur le même sujet (Barcelone, 1842, in-18). E. Cat.

CAMPORESE (Giuseppe), architecte italien, né à Rome en 1763, mort à Rome le 15 mars 1822, fils de *Pietro* C. qui avait bâti à Rome le collège allemand, et à Subiaco l'église et l'arc de triomphe de Pie VII. Giuseppe fut élève de Belli, puis vice-président de l'Académie de Saint-Luc. Employé aux fouilles, il déterra les colonnes du temple de Jupiter, les arcs de Constantin et de Septime Sévère, nettoya le Colisée et le Forum de Trajan. Parmi ses œuvres nous citerons les *Eglises de Genzano et Carbognano*; la *Villa Marconi* (à Frascati); l'*Atrium du musée du Vatican*, etc.

CAMPORESI (Violante), cantatrice italienne, née à Rome en 1785. Femme d'un gentilhomme de la famille Giustiniani, elle était douée d'une fort belle voix de soprano et possédait déjà un remarquable talent de cantatrice, lorsque, engagée à Paris pour faire partie de la musique particulière de Napoléon Ier, elle y reçut des conseils du célèbre Crescentini, qui développèrent encore ses facultés. Engagée à l'Opéra italien de Haymarket, à Londres, elle y débuta en 1817 dans la *Penelope* de Cimarosa, et se fit ensuite vivement applaudir dans *le Nozze di Figaro*, dans l'*Agnese* de Paër et dans *Don Juan*. Elle quitta pourtant l'Angleterre en 1818, y revint en 1821, et obtint de grands succès dans *la Gazza ladra*, dans *Otello* et dans les concerts d'oratorios. Vers 1830, elle abandonna le théâtre et se retira à Rome.

CAMPORI (marquis Cesare), littérateur et historien, né à Modène le 11 août 1814, mort à Milan le 6 sept. 1880. Après quelques essais en prose et en vers, il publia : *Cantica in morte della duchessa di Modena*, *Maria-Beatrice di Savoia* (1840) ; *Modena a tre epoche* (1844), en collaboration avec le comte Luigi Forni ; *Barbarossa Ariadeno* et *Ezzelino da Romano*, drames historiques (Turin, 1851); *Viaggi d'oltremonte* (Modène,

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

1851); de nombreuses études historiques dans les *Atti della società di Storia patria per le provincie d'Emilia* et dans les *Memorie dell' Accademia di Modena;* une très importante publication: *Statuta civitatis Mutinæ anno MCCCXXXVII reformata* (Parme, 1864); *Ricordi dello scultore Giuseppe Obici* (Modène, 1865); *Notizie biografiche di Luigi Poletti, architetto* (Mod., 1865); *Liriche e Racconti poetici* (Mod., 1868); *Cristina di Svezia e gli Estensi* (Mod., 1877); *la Storia del collegio di San Carlo di Modena* (Mod., 1878); *Raimondo Montecuccoli, i suoi tempi e la sua famiglia* (Florence, 1878); *Memorie patrie, storiche e biografiche* (Mod., 1882). R. G.

BIBL. : Matteo RICCI, *Cesare Campori* (dans *Ritratti e profili politici e litterarii;* Florence, 1880).

CAMPORI (marquis Giuseppe), archéologue et littérateur italien, né à Modène le 17 janv. 1821, mort en 1887. Toute sa vie fut consacrée à l'histoire des arts, à des études littéraires et biographiques. Citons, entre ses principales publications: *Gli Artisti italiani e stranieri negli Stati estensi* (Modène, 1855); *Nuovi Documenti per la vita di Leonardo da Vinci* (Mod., 1865); *Lettere artistiche inedite* (Mod., 1866); *Raccolta di Cataloghi ed Inventarii inediti di quadri, statue, disegni, bronzi, dorerie, smalti, medaglie, avori, ecc., dal secolo XV al secolo XIX* (Mod., 1870); *Memorie storiche di Marco Pio di Savoia* (Mod., 1871); *Notizie per la vita di Lod. Ariosto tratte da documenti inediti* (Mod., 1871); *Notizie storiche e artistiche della Maiolica e della Porcellana di Ferrara nel secoli XV e XVI con un' Appendice di memorie e documenti relativi ad altre manifatture di Maiolica dell' Italia superiore e media* (Mod., 1871); *Memorie biografiche degli scultori, architettori, pittori, ecc., nativi di Carrara e della Provincia di Massa, con un saggio bibliografico* (Mod., 1873); *le Carte da giuoco dipinte per gli Estensi nel secolo XV* (Mantoue, 1875); à citer encore d'intéressants articles dans les *Memorie dell' Accademia Modenese*, les *Memorie dell' Accademia di Modena*, les *Atti della R. Deputazione di Storia patria*, la *Gazette des Beaux-Arts;* une réhabilitation de Lucrèce Borgia, dans la *Nuova Antologia* (1866); quelques contes : *Racconti artistici* (Florence, 1852; Modène, 1853; Flor., 1858, 3 vol. in-8 et in-16). R. G.

CAMPOS. Petite ville d'Espagne, île de Majorque, district de Manacor, à 35 kil. S.-E. de Palma, remarquable par la propreté de ses constructions. A 5 kil. au S. se trouvent un étang salé et des sources sulfureuses et salines, connues sous le nom de *San Juan de Campos* ou *Fonte Santa*. Ce qu'on appelle *Puerto de Campos*, à 8 kil. environ de la ville, au S., n'est qu'un débarcadère très médiocre; on y exploite des salines; pop. 3,981 hab.

CAMPOS. Ville du Brésil, prov. de Rio de Janeiro, sur la rive droite du Parahyba, à 8 lieues de l'Océan; 25,000 hab. pour la ville; 100,000 pour le municipe; centre de plusieurs lignes de chem. de fer; commerce important, exportation de sucre et de café. Cette ville a été fondée en 1652.

CAMPOS (Martinho), homme politique brésilien, né à Pitanguy (prov. de Minas) en 1815, mort à Caxambú le 28 mars 1887. Il fit partie de la Chambre des députés de 1857 à 1868 et de 1872 à 1882, puis entra au Sénat. Appartenant au parti libéral, il fut surtout un opposant de nature, car, non content de combattre les conservateurs, il renversa un certain nombre de ministères libéraux. Il se montra principalement acharné contre les abolitionistes à partir de 1878. Leader des libéraux à la Chambre en 1880, puis président de cette assemblée, il appuya fortement le mouvement en faveur de l'établissement de l'élection directe. Président du conseil le 21 janv. 1882, il souleva contre son cabinet l'opposition violente des libéraux et même de la presse neutre, et tomba le 30 juin de la même année.

CAMPOS (don Arsenio Martinez de), capitaine général (maréchal) de l'armée espagnole, né à Ségovie le 14 déc. 1831, fils d'un officier supérieur. Entré de bonne heure dans l'armée comme élève de l'Ecole spéciale d'état-major, il en sortit lieutenant, et prit part, dans l'état-major du général Prim, à la campagne du Maroc (1859-60). Après un avancement rapide, nous retrouvons M. M. Campos lieutenant-colonel en 1869, et nous le voyons envoyé en cette qualité à l'île de Cuba. La guerre contre les séparatistes lui fournit de fréquentes occasions de se distinguer, et, en 1873, il retournait en Espagne comme général de brigade. C'était le moment où l'Espagne traversait une période de pleine désorganisation. Dans le Nord, dans la Navarre et dans les provinces basques, l'armée carliste acquérait une importance chaque jour plus considérable et en était arrivée à battre les troupes régulières du gouvernement républicain; en Catalogne, l'armée régulière, n'obéissant plus à aucune discipline, se livrait à toutes sortes d'excès et abandonnait le territoire aux exploits des bandes royalistes; dans le centre (l'Aragon, Valence et une partie de la Nouvelle-Castille), ces bandes voyaient augmenter le nombre de leurs adhérents, grâce à l'insuffisance des colonnes qu'on pouvait leur opposer; enfin, dans le Midi, les principales villes de l'Andalousie se trouvaient au pouvoir de milices locales qui tyrannisaient le pays et menaçaient le pouvoir central par leurs tendances fédérales et cantonalistes. C'est dans ces tristes circonstances que le brigadier Martinez Campos fut chargé du commandement de la province de Girone. Il sut, par son prestige personnel, sa valeur, son activité, contenir l'indiscipline des troupes, les amener à l'ennemi et battre plusieurs fois les carlistes. Promu au grade de maréchal de camp, au mois de juin de cette même année 1873, il fut chargé du commandement de la petite armée qui devait reconquérir la ville de Valence, à cette époque au pouvoir des fédéraux. Une fois ce résultat obtenu, il marcha sur Carthagène et l'investit avec des forces très inférieures. Nommé capitaine général de la Catalogne en décembre, quand la discipline de cette armée était déjà rétablie par le général Turon, il poussa les opérations contre les carlistes avec activité et il réprima le soulèvement des fédéraux de Barcelone. En avr. 1874, il prit part comme commandant d'une division aux opérations qui amenèrent la délivrance de la place de Bilbao, assiégée par les carlistes basques.

Le 29 déc. 1874, le général Martinez Campos, à la tête de la brigade Daban, de l'armée du centre, proclama comme roi d'Espagne Alphonse XII. Le nouveau gouvernement conféra au général Campos le grade de lieutenant général et le commandement de l'armée de la Catalogne à la tête de laquelle il sut imprimer une grande activité aux opérations militaires, en passant de la défensive à l'offensive. Il conquit d'abord la ville d'Olot, centre militaire et capitale administrative des carlistes; puis contribua avec une division de son armée à la prise de Cantavieja et à la pacification du centre; il assiégea et prit la forteresse de la Seo de Urgel, et peu après la Catalogne était pacifiée. Il passa alors en Navarre et prit part à la conclusion de la guerre du Nord (combats de Vera et Peñaplata). A la conclusion de la paix il reçut comme récompense de ses services la dignité de capitaine général. A la fin de 1876, il fut nommé général en chef de l'armée de Cuba. En mai 1877, le territoire de Cinco-Villas était libre d'insurgés; en mai 1878, l'île de Cuba était pacifiée par le traité du Zanjon, après lequel les chefs séparatistes firent leur soumission avec toutes leurs troupes. Revenu en Espagne en mars 1879, le général Martinez Campos fut nommé président du conseil du gouvernement dans le ministère conservateur qui porte son nom. Quelques dissentiments avec les autres ministres lui ayant fait donner sa démission en décembre de la même année, il s'attacha au parti libéral ou fusioniste, avec lequel il monta de nouveau au pouvoir en 1881 com-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

me ministre de la guerre. Le général Martinez Campos est un des hommes les plus sympathiques de l'Espagne. Son prestige dans l'armée est très grand et la nation a une grande confiance en lui; il est universellement considéré comme le plus ferme soutien de la dynastie royale. A. DE S.

CAMPOS (Manuel TORRES), jurisconsulte espagnol contemporain, membre de l'Académie madrilène de jurisprudence et de législation, membre correspondant de la Société de législation comparée de Paris. L'ouvrage le plus important de M. Campos est un traité de droit international, publié à Madrid en 1883 et couronné par le collège des avocats de Madrid; ce traité est intitulé *Principios de derecho internacional privado ó de derecho extraterritorial de Europa y America en sus relaciones con el derecho civil de España* (in-8). L'auteur traite son sujet aux points de vue de l'histoire, de la science, de la pratique et de la philosophie; il conclut à la nécessité d'unifier le droit international privé entre tous les Etats. G. L.

CAMPO-SANTO (Archit.). On peut s'étonner, au premier abord, de voir consacrer une notice spéciale à l'architecture des cimetières italiens, mais rien ne paraîtra plus justifié si l'on réfléchit qu'un campo-santo ne correspond pas absolument à l'idée qu'on se fait d'un cimetière, particulièrement en France, où le cimetière le plus célèbre, celui du Père-Lachaise, n'a vu aucun plan général, aucune idée d'ensemble présider à son aménagement et à ses accroissements successifs, l'architecte Brongniart s'étant contenté d'approprier tant bien que que mal d'anciens jardins. Prenons pour exemple le Campo-Santo de Pise, qui est le plus connu, à cause de la grande quantité de monu-

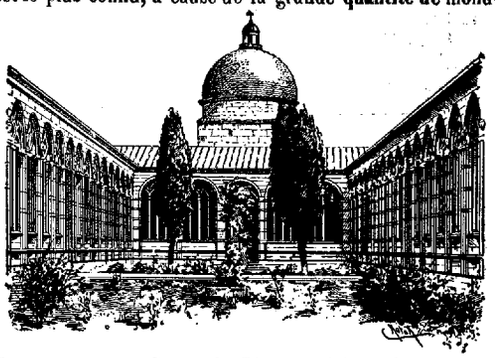

Fig. 1 — Campo-Santo de Pise (extérieur d'après une photographie).

ments magnifiques qu'il renferme. Sa construction avait pour but non seulement d'assurer un asile aux dépouilles des morts, sans nuire à la salubrité des vivants, mais encore d'honorer la mémoire des citoyens qui avaient rendu des services à la République pisane, en offrant un abri glorieux à leurs tombeaux, jusqu'alors dispersés dans les églises qu'ils encombraient. Le plan qui parut

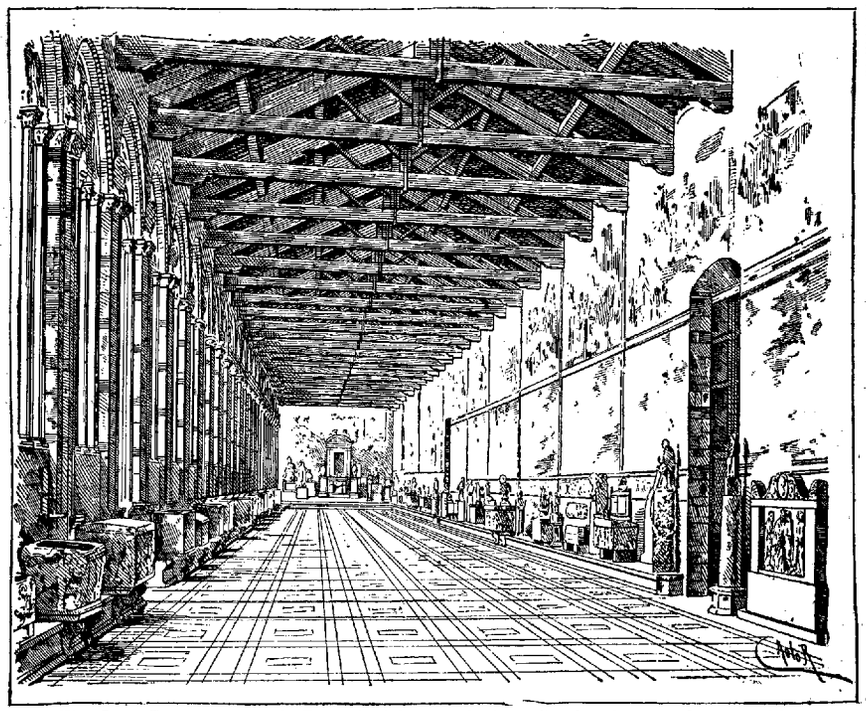

Fig. 2. — Campo-Santo de Pise (Intérieur, galerie sud), d'après une photographie.

à Jean de Pise, architecte chargé d'élever le monument, le mieux convenir à cette double destination, fut celui d'un cloître, lieu de paix et de prières, fermé aux bruits extérieurs qui viennent s'amortir devant une longue suite d'arcades murées, et largement ouvert, au contraire, à l'intérieur. En raison de ce principe, le Campo-Santo de Pise fut construit suivant la forme d'un vaste parallélogramme, d'une superficie totale de 69 ares environ, et présentant au centre un vaste espace découvert, ou « area », environné de portiques à jour (fig. 1). A l'extérieur, aucune ouverture ne fut percée, sauf deux portes d'entrée placées sur l'un des grands côtés. Le pourtour extérieur n'est qu'un simple mur, bâti en marbre blanc du côté oriental, et décoré dans toute son étendue de pilastres carrés, adossés à ce mur, qui supporte deux arcades en plein cintre, au-dessus desquelles règne un entablement continu. Ces arcades sont supportées par des pieds droits très exhaussés, sous lesquels s'étend de même un soubassement continu. La forme de ces arcades, ainsi que de celles de l'intérieur, prouve qu'au XIIIe siècle, l'arc aigu n'était pas encore naturalisé à Pise, car il ne s'en trouve qu'aux meneaux des fenêtres établies

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus tard pour servir de clôture aux arcades intérieures. Les deux grands côtés du parallélogramme ont chacun 26 arcades et chacun des petits côtés en a 5, au total 62 (V. fig. 1). A l'un de ces derniers est adossée la chapelle en forme de dôme, dont l'entrée est dans la cour centrale.

A l'intérieur s'ouvrent les portiques, construits en marbre blanc, d'un appareil régulier, tiré des montagnes voisines. Les galeries sont pavées en dalles du même marbre, ornées d'inscriptions funèbres et de bas-reliefs sous lesquelles se trouvent des sépultures. Les seuls ornements gothiques sont, comme nous l'avons dit plus haut, les arcatures qui remplissent les grandes baies et les fuseaux, qui, placés dans ces baies, servaient de supports aux vitraux, dont on a trouvé des vestiges. Les murailles des portiques étaient décorées de fresques dues au pinceau des artistes les plus célèbres de l'époque,

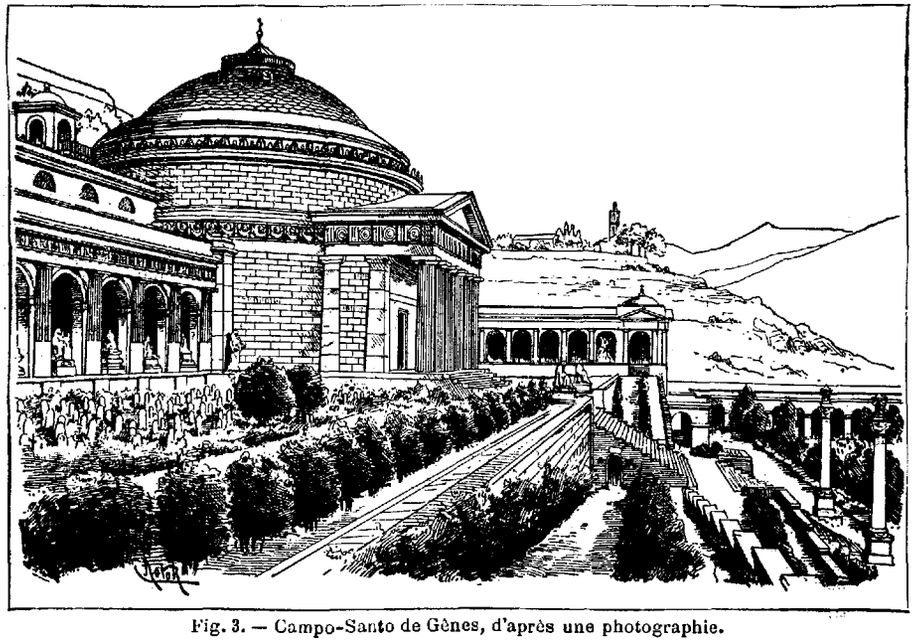

Fig. 3. — Campo-Santo de Gênes, d'après une photographie.

mais le temps les a bien endommagées. Toutefois, ce qu'il en reste permet de juger le magnifique aspect que devait présenter ce cloître ainsi orné et rempli d'un grand nombre de monuments funéraires ou honorifiques, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de sarcophages antiques (fig. 2).

La forme donnée par l'architecte au Campo-Santo de Pise amena plusieurs villes à utiliser simplement d'anciens cloîtres, au lieu d'élever des monuments nouveaux. C'est ainsi que le cloître des chartreux de Ferrare et celui de la chartreuse de Bologne ont été transformés en cimetières. Cependant les exigences de la vie moderne et les progrès de la civilisation firent adopter dans les campo-santo nouvellement construits des plans qui diffèrent sensiblement du plan primitif, en même temps qu'ils diffèrent les uns des autres. Dans le Campo-Santo de Gênes, dont nous reproduisons l'aspect monumental et sévère, un vaste espace s'étend derrière les galeries, à la façon des cimetières français (fig. 3). A Brescia, une large allée de cyprès conduit à la porte du Campo-Santo, vaste et bel édifice, dont le style est bien approprié à la destination. L'enceinte est encore formée par des galeries à arcades, mais les tombes, au lieu d'être, pour la plupart, enfouies sous les dalles, sont disposées le long des murs, les unes au-dessus des autres comme dans les catacombes de l'ancienne Rome. Il en est de même à Vérone, où les tombes sont placées par rangées de cinq dans l'épaisseur des murs, entre deux colonnes. Ces places ne sont données qu'aux personnages de distinction, les tombes ordinaires sont disséminées dans la cour intérieure. Il existe en outre une chambre de pathologie et une chambre de dissection. Quoi qu'il en soit, tout n'est pas encore parfait dans les campo-santo que nous venons de citer, pas plus que dans ceux de Parme ou même de Naples. Sans parler de leur architecture, qui peut prêter à la critique, ou de l'adjonction de fours crématoires, il est un usage qui s'introduit dans la plupart d'entre eux, à Milan surtout, et qui consiste à encastrer dans la pierre ou le marbre des tombeaux la photographie de la personne décédée. Ces témoignages d'affection, qui devraient être réservés au foyer domestique, sont déplacés dans un lieu public et forment un contraste de mauvais goût avec l'aspect solennel de l'asile des morts. G. Ollendorff.

Bibl. : E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. I, p. 422.

CAMPOT. Ville du Cambodge (V. Kampot).

CAMPOURIEZ. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de St-Amans-des-Cots ; 1,300 hab.

CAMPOUSSY. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Sournia ; 219 hab.

CAMPOVASTO ou **CAMOGASCO.** Village du cant. des Grisons, dans la haute Engadine, à l'entrée de la vallée de Camogasca.

CAMPRA (André), compositeur, né à Aix en Provence le 24 déc. 1660, mort à Versailles le 29 juil. 1744. Il fit ses premières études musicales dans sa ville natale, sous la direction de Guillaume Poitevin, prêtre et bénéficier de l'église métropolitaine Saint-Sauveur. Après avoir été maître de chapelle successivement à Toulon (1679), à Arles (1681), et à Toulouse (1683), il vint à Paris (1694), et remplit longtemps les mêmes fonctions à l'église du collège des jésuites d'abord, puis à Notre-Dame, mais bientôt il abandonna l'église pour le théâtre. Ses premières œuvres, *l'Europe galante* (1697) et *le Carnaval de Venise* (1699), furent jouées sous le nom de son frère, *Joseph* Campra. Le succès de ces deux ouvrages fixa l'attention sur le nouveau maître. En 1722, le prince de Conti lui confiait la direction de sa musique, et, en 1742, il était nommé maître de la chapelle royale et directeur des pages de cette chapelle. Campra jouit à son époque d'une très haute réputation : son pre-

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mier ouvrage, *l'Europe galante*, inaugurait un genre qui tenait à la fois de l'opéra et du ballet, et que l'on appela l'opéra-ballet. Les qualités dominantes de Campra sont, sinon une grande puissance, du moins un tour vif et aimable, un esprit élégant et plein de grâce; quelques-uns de ses opéras sont des modèles achevés de cet art délicat et facile qui caractérise le XVIIIe siècle. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Hésione* (1700); *Aréthuse* (1701); *Tancrède* (1702); *les Muses* (1703); *Iphigénie en Tauride*, en collaboration avec Desmarets, et *Télémaque* (1704); *Aline* (1705); *Hippodamie* (1708); *les Fêtes vénitiennes* (1711); *Idoménée* (1712); *Télèphe* (1713); *Camille* (1717); *les Ages*, opéra-ballet, (1718); *Achille et Deïdamia* (1735); Campra a encore écrit, pour le service de la cour, les compositions suivantes : *Vénus* (1698); *le Destin du nouveau siècle*, divertissement (1700); *les Fêtes de Corinthe* (1717); *la Fête de l'Isle-Adam* (1722); *les Muses rassemblées par l'Amour* (1723); *le Génie de la Bourgogne*, divertissement (1732); *les Noces de Vénus* (1740). Il faut citer aussi les trois livres de cantates et les cinq livres de motets de Campra, comme un de ses principaux titres de gloire. Raymond BONHEUR.

BIBL. : POUGIN, *Campra*; Paris, 1861, in-8. — JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — LAVOIX et LEMAIRE, *le Chant, ses principes et son histoire*.—*Collection des chefs-d'œuvre de l'opéra français* (publ. par Michaëlis), *A. Tancrède, l'Europe galante, les Fêtes vénitiennes*.

CAMPREDON (N... de), diplomate français du XVIIIe siècle. Chargé d'affaires en Suède au commencement du XVIIIe siècle, Campredon s'y trouvait encore en 1707. En 1719 il fut de nouveau envoyé à Stockholm et à Saint-Pétersbourg afin d'y négocier la paix entre la Suède et la Russie. Il resta ensuite en Russie jusqu'à la fin de 1726. L. F.

BIBL. : GEFFROY, *Instructions de Suède*; Paris, 1886, in-8. — A. VANDAL, *Louis XV et Elisabeth de Russie*.

CAMPREDON (Jacques-David-Martin, baron de), général français, né à Montpellier le 13 janv. 1761, mort le 11 avr. 1837. Il entra de bonne heure dans l'arme du génie, acquit des connaissances très étendues et les fit apprécier pendant les guerres de la Révolution. Bonaparte, qui le trouva chef de bataillon en Italie, l'éleva au rang de chef de brigade. Un peu plus tard, Campredon, sous Suchet, contribua brillament à la défense du pont du Var (1800). Ce fait d'armes lui valut le grade de général. En 1805 il fut chargé de présider aux grands travaux de fortification de Mantoue. L'année suivante, Masséna, qui allait conquérir le royaume de Naples, l'emmena et lui dut les bonnes dispositions d'où résulta la reddition de Gaëte. Campredon passa au service du roi Joseph, dont il devint le ministre de la guerre en 1809, et commanda le contingent napolitain à la grande armée pendant la campagne de Russie. Après la retraite, il prit, comme chef du génie, une part importante à la défense de Dantzig (1810), fut fait prisonnier, envoyé à Kiev et, après la paix, confirmé dans ses titres et grades par Louis XVIII, qui, outre la croix de Saint-Louis, lui accorda (sept. 1814) la dignité de pair de France. Il quitta le service après le licenciement de l'armée en 1815. A. DEBIDOUR.

CAMPREMY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy; 310 hab.

CAMPROBIN (Pedro de), peintre espagnol, établi à Séville vers 1660; il prit part, avec d'autres artistes, à la création de l'académie de peinture qu'il contribua à soutenir de ses deniers. Il peignait uniquement les fleurs et les fruits et sa réputation d'habileté en ce genre d'ouvrages était grande à Séville, où se rencontrent encore dans quelques collections particulières de gracieux tableaux signés en toutes lettres : *Pedro de Camprobin Pasano*. Cean Bermudez a écrit dans son *Diccionario* que la chapelle du couvent de Saint-Paul, à Séville, possédait de son temps douze *floreros* de la main de cet artiste. P. L.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800.

CAMPRODACTYLE (Erpét.). Genre de Lacertiliens, de la famille des Scincoïdiens, ayant pour caractères : un museau conique, quatre pattes terminées les antérieures, par cinq, les postérieures par quatre doigts inégaux, subcylindriques, la queue conique, pointue, les flancs arrondis, les écailles lisses et les dents coniques, simples. Le type de ce genre est le *Camprodactylus Lamarrei* Dum. et Bibr., provenant du Bengale. Son corps est orné longitudinalement de lignes brunes alternant avec des lignes jaunâtres, ces lignes existent également sur les régions inférieures présentant en cet endroit une coloration moins foncée; le dessus de la tête est entièrement brun. ROCHEB.

BIBL. : DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. générale*.

CAMPRODON. Petite ville d'Espagne, prov. de Girone, district de Puigcerdá, sur le Ter; elle avait autrefois un château-fort qui fut souvent le théâtre de luttes entre les Français et les Espagnols et fut rasé en 1689 par le duc de Noailles. La ville a souffert des guerres carlistes; elle a cependant quelque industrie; pop. 1,150 hab.

CAMPRODON (D. Francisco), auteur dramatique espagnol, né en Catalogne, mort au cours d'un voyage à Cuba, en 1870. Il obtint un succès complet avec son drame : *Flor de un dia* (1851), en fort beaux vers, qui est resté au répertoire, et dont la seconde partie : *Espinas de una flor* (1852), est d'une valeur moindre. Il écrivit encore plusieurs autres pièces originales, mais il s'est surtout rendu populaire par l'adaptation à la scène espagnole des libretti de tous les meilleurs opéras-comiques français, et aussi par des livrets originaux pour la musique de Barbieri et d'Arrieta. On lui doit encore un poème en dialecte catalan : *La Tornada deu Tité*, en l'honneur de l'expédition victorieuse au Maroc. G. P-I.

CAMPROND. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin; 505 hab.

CAMPS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza; 302 hab.

CAMPS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Coutras; 396 hab.

CAMPS. Com. du dép. du Var, arr. et cant. de Brignoles, sur un sous-affluent de l'Argens; 1,120 hab.

CAMPS-EN-AMIÉNOIS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame; 356 hab.

CAMPS (François de), antiquaire français, né à Amiens le 31 janv. 1643, mort à Paris le 15 août 1723. Son parent Serroni, archevêque d'Albi, le fit nommer évêque de Pamiers, mais le pape ayant refusé les bulles d'investiture, François de Camps dut se contenter d'être abbé commendataire de Signy, dans le diocèse de Reims. Lié avec Du Cange, Mabillon, Bouteroue, l'abbé de Camps se livra, sous la direction de ces savants, à l'étude des antiquités, et son nom devint célèbre surtout grâce à la richesse de son médailler. Cette importante collection passa de ses mains dans celles du maréchal d'Estrées, puis au cabinet du roi; elle est aujourd'hui fondue dans les diverses séries du Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale. On raconte que chaque année, au jour de l'an, l'abbé de Camps donnait au roi, à titre d'étrennes, soit une médaille, soit un manuscrit précieux. A la mort de Du Cange, il recueillit un grand nombre de papiers de cet illustre savant. Le département des manuscrits, à la Bibliothèque nationale, possède, depuis 1815, la collection de manuscrits sur l'histoire de France formée par l'abbé de Camps; elle se compose de 127 vol. in-fol. François de Camps a publié une *Dissertation sur une médaille d'Antonin Caracalla* (Paris, 1677); *Entretiens effectifs de l'âme avec Dieu* (Paris, 1688-1702, 3 vol. in-8); il a aussi écrit plusieurs dissertations insérées dans le *Mercure galant* et le *Mercure français*.

CAMPSAS. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, cant. de Grisolles; 601 hab.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CAMPSEGRET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villamblard; 647 hab.

CAMPSIDIUM (*Campsidium* Reiss. et Seem.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Bignoniacées et du groupe des Técomées. L'unique espèce, *C. chilense* Reiss. et Seem., est un arbrisseau grimpant, originaire du Chili, dont les rameaux anguleux portent des feuilles opposées, à pétiole ailé et des fleurs orangées, disposées en grappes terminales. Le fruit est une capsule presque cylindrique et loculicide. Ed. Lef.

CAMPSIE. Bourg d'Ecosse, comté de Stirling, sur le Kelom, station du chem. de fer de Glasgow à Gartness. Les Campsie-Fells, vaste plateau, et la vallée verdoyante du Campsie-Glenn marquent l'entrée des Highlands du côté de l'O.

CAMPSIS (*Campsis* Lour.). Genre de plantes de la famille des Bignoniacées et du groupe des Técomées. Ce sont des arbrisseaux sarmenteux, grimpants, à feuilles imparipennées. Les fleurs, disposées en grappes terminales, ont un calice à cinq lobes aigus, une corolle infundibuliforme, très grande, de couleur rouge ou orangée et quatre étamines fertiles, didynames. Le fruit est une capsule ligneuse renfermant des graines ailées. Deux espèces, le *C. adrepens* Lour., de la Chine et le *C. radicans* Seem., de l'Amérique du Nord, sont cultivées en Europe comme ornementales. Ed. Lef.

CAMPTOCERAS (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Pulmonés, du groupe des Hydrophiles, institué par Benson, en 1842, pour une coquille senestre, très allongée, imperforée, à sommet faiblement aigu et à tours disjoints, réunis par une suture bien et largement excavée. Ses tours sont au nombre de trois à quatre, aplatis, carénés en haut et en bas; ouverture oblongue, entière, un peu aiguë supérieurement, anguleuse à la base. Animal semblable à celui des Physes, mais en différant par le manteau dépassant à peine le bord de la coquille, les tentacules filiformes mais obtus; les yeux grands, placés entre les tentacules; par le pied très court, dépassant à peine la longueur de l'ouverture. Le *C. terebra* Benson habite les marais de l'Inde anglaise. J. Mabille.

Camptoceras terebra Bens.

CAMPTONOTE (Erpét.). Cope a désigné sous ce nom des Reptiles-Dinosauriens des terrains crétacé et tertiaire inférieur des Etats-Unis. Ce genre fait partie de la famille des Iguanodontidées; il se différencie des Iguanodons par le post-pubis aussi long que l'ischium. E. Sauvage.

Bibl. : Cope, *Rep. of the U. S. Geological Survey*, 1884 t. III.

CAMPTONYX (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Pulmonés, du groupe des Géhydrophiles, institué par Benson en 1858 pour un animal terrestre, pouvant être contenu en entier dans sa coquille; cette dernière piléiforme, obliquement conique, à sommet spirescent, libre, dirigé vers le côté droit; surface externe pourvue d'une côte partant du sommet et s'arrêtant au bord droit; elle correspond à une gouttière interne, que l'on peut jusqu'à un certain point comparer à celle des *Siphonaires* (V. ce mot); ouverture grande, ovale, à péristome continu et tranchant. Le *C. Theobaldi* Benson vit attaché aux parois humides des rochers de la presqu'île de Guzarate, dans l'Inde. J. Mabille.

CAMPTULICON. Tapis de fabrication anglaise, obtenus en comprimant énergiquement des déchets de liège réduits en poudre et imprégnés d'huile de lin, dont on fait usage pour garnir les planchers des locaux où l'on cherche à assourdir les bruits des pas, etc.

CAMPUAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. d'Estaing; 820 hab.

CAMPUGNAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Blaye; 482 hab.

CAMPULUNG. Ville de Roumanie, commune urbaine et ch.-l. du district de Muscel (Valachie), arr. de Nucusoara; 9,890 hab. Poste et télégraphe. Cette ville, d'origine romaine, a été la première capitale de la Valachie sous Rodolphe le Noir (XIIIe siècle). Au pied des Carpates et à la naissance d'une longue plaine traversée par la Dimbovitza. Dans les environs on voit des ruines romaines, sur l'emplacement probable de l'ancienne *Romula*. La cathédrale a été fondée en 1215 par Rodolphe le Noir; détruite par un tremblement de terre, elle fut entièrement reconstruite en 1635 par Mathieux Basaraba; en 1819 un nouveau tremblement de terre la détruisit et, en 1832, Grégoire-Démètre Ghika la réédifia de nouveau pour la troisième fois avec les mêmes matériaux. Dans la cour on voit un *paraclis* et plusieurs autres constructions bien entretenues. Ruines de *Stepenium*, à Jidava, sur les bords du Tirg, aux portes de la ville. J. Monnier.

Bibl. : Frunzesco, *Dictionar topografic si statistic alu Romaniei*; Bucarest, 1872. — Isambert, *Itinéraire de l'Orient*; Paris, 1873, I.

CAMPUZAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 251 hab.

CAMPYLEA (Malac.). Genre de Mollusques-Gastéropodes-Pulmonés, créé par Beck, en 1837, pour une coquille largement ombiliquée, de forme orbiculaire un peu déprimée, à spire aplatie comptant de quatre à six tours, le dernier infléchi vers l'ouverture; cette dernière, très oblique, échancrée, ovale ou arrondie; péristome épaissi, à bords rapprochés, parfois réunis par un calus; le supérieur évasé, le columellaire dilaté. Le *C. zonata* Studer, espèce des Alpes, possède une coquille mince, cornée, entourée par une bande brune. Les Campylées sont de fort jolies coquilles vivant dans toute la région méditerranéenne, dans les îles de l'archipel grec, en Arménie et au Caucase. J. Mabille.

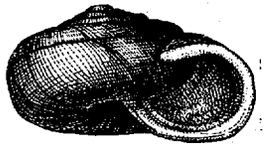

Campylea zonata Stud.

CAMPYLODISCUS (Ehrenberg, 1841) (Bot.). Genre de Diatomacées de la tribu des Surirellées. Frustules solitaires, orbiculaires, suborbiculaires ou oblongs; valves plus ou moins tordues, souvent contournées comme la selle d'un cheval, ailées et munies de côtes courtes et radiantes, partant de la marge et souvent interrompues. Dans quelques espèces on observe une ligne médiane sans nodules. Les *Campylodiscus* habitent la mer et les eaux douces; ils ont généralement des formes élégantes; les plus belles espèces sont marines. P. Petit.

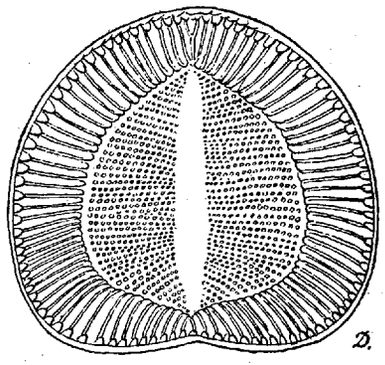

Campylodiscus Hodgsonii Ehr.

Bibl. : W. Smith, *Synopsis Brit. Diat.* — Rabenhorst,

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Flora Europœa Algarum I p. I p. 45. — Ad. Schmidt. *Atlas der Diat.-Kunde*, nombreuses fig.

CAMPYLOMETRE. Plusieurs instruments à bon marché ont été imaginés dans le but de remplacer, au moins

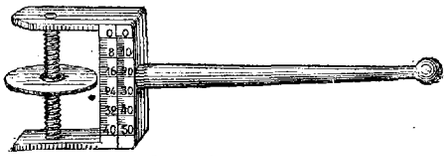

Campylomètre.

dans ses usages les plus simples, la *roulette Dupuit* (V. ce mot), dont le prix est relativement élevé. Le *curvimètre* (V. ce mot) est le plus simple de tous ces instruments ; mais il oblige à une double opération. Le campylomètre est un curvimètre perfectionné par l'addition d'échelles qui permettent de lire directement les distances mesurées au moyen de la roue dentée. L. Schmit.

CAMPYLONEIS (Grunow, 1862) (Bot.). Genre de Diatomacées, qui a été créé par M. Grunow (*Verhandl., Wien*, 1862, p. 429). pour une seule espèce et qui doit rentrer dans le genre *Cocconeis* (V. ce mot).

CAMPYLONEMIDA (Zool.). Subdivision des Bryozoaires cténostomes formant, avec les *Orthonemida*, le groupe des Stolonifères. Les *Campylonemida* comprennent, d'après Hincks, les trois familles des *Valkeriidæ*, *Mimosellidæ* et *Victorellidæ*. Le nombre des tentacules des polypites est toujours de huit, mais ils ne forment pas une couronne régulière, deux étant toujours rejetés au dehors. Il n'y a jamais de gésier. L. Chabry.

CAMPYLOPUS (Zool.). C'est un genre d'Infusoires appartenant à la section des Hypotrichés, créé par Claparède et Lachmann pour le *C. paradoxus*, espèce qui vit sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique. Il est voisin des *Euplotes* auquel il se rattache par le genre *Schizopus*. Les auteurs que nous venons de citer ont longuement décrit la façon fort singulière dont progressent ces animaux qui sont pourvus d'un puissant appareil de locomotion. R. Moniez.

Bibl. : Claparède et Lachmann, *Etudes sur les Infusoires et les Rhiziopodes*, 1858-59, 1er vol., p. 184.

CAMPYLOTROPE (Bot.). Mirbel a donné ce nom, qu'il écrivait *campulitrope*, à l'une des trois catégories d'ovules végétaux généralement admises. Dans l'ovule campylotrope le nucelle et avec lui tout l'ovule se recourbe de manière à rapprocher ses deux extrémités, sa base et son sommet : la chalaze et le mycropyle. Le point d'attache du cordon qui relie l'ovule au placenta se trouve ainsi voisin du micropyle et la forme générale de l'ovule est celle d'un rein plus ou moins arqué. Les Crucifères, les Caryophyllées, les Chénopodées et les Légumineuses ont des ovules de cette sorte. Le Haricot est l'exemple classique (V. Ovule). P. Maury.

CAMSTRUP (Ole), poète dano-norvégien, né en 1688 à Etne, mort en 1762 (non 1763) à Bergen, où il tenait une école latine. Il publia, sous le titre de *Trifolium metricum* (Copenhague, 1739, in-4), des poésies de circonstance en latin, en français, en danois et en dialecte norvégien. B-s.

CAMUCCINI (Vincenzo), peintre italien, né à Rome en 1768, mort à Rome le 2 sept. 1844. Elève d'abord de Pietro Bombelli, un peintre-graveur médiocre, puis de Dom. Corvi. Pendant des années, il ne fit que copier au Vatican les œuvres des maîtres ; puis il s'essaya dans des compositions originales, à l'imitation de David, sur des sujets d'histoire romaine. La *Mort de César* et la *Mort de Virginie*, tableaux peints pour le roi de Naples, le mirent en vue, et dès lors ses succès devinrent de plus en plus éclatants. On le regarda comme un des plus grands peintres de l'Ecole moderne d'Italie, bien que ses travaux témoignent de plus d'habileté et de métier que d'originalité et d'inspiration. Parmi ses œuvres les plus marquantes sont : *Horatius Coclès* et *Romulus et Remus enfants* (galerie Schönborn) ; *l'Incrédulité de saint Thomas*, mosaïque peinte, à Saint-Pierre de Rome ; *la Présentation de l'enfant Jésus au Temple*, à l'église Saint-Jean de Plaisance, regardé comme son chef-d'œuvre ; *la Conversion de Saül*, peinture colossale à l'église des Apôtres à Rome, etc. Le musée d'Avignon possède de lui deux tableaux : une *Pietà* et un *Portrait de femme*. Il peignit d'excellents portraits, tels que celui du pape *Pie VII* (galerie de Vienne). Les honneurs ne lui ont pas manqué : il fut inspecteur général des musées du Vatican et de la fabrique de mosaïques, directeur de l'Académie de Naples, président de l'Académie de Saint-Luc à Rome, membre de l'Institut de France. On lui doit la continuation du *Museo Capitolino*. Les nombreuses estampes gravées d'après ses tableaux font partie de la chalcographie romaine. Sa remarquable collection de tableaux et d'objets d'art fut acquise par le duc de Northumberland, au prix de 600,000 fr. G. P-i.

CAMULOGÈNE, chef gaulois, d'origine aulerque, qui, pendant la septième campagne de César dans les Gaules, en 52 av. J.-C., défendit Lutèce contre Titus Labiénus. Sa réputation de tacticien habile lui avait valu, malgré son âge avancé, le commandement des troupes considérables mises en campagne contre les Romains par les *Parisii*, les *Carnutes*, les *Veliocasses* et les *Suessiones*. Après avoir brûlé Lutèce et coupé les deux ponts qui joignaient l'île de la Cité aux deux rives, Camulogène établit son camp sur les bords du fleuve, vis-à-vis de Lutèce et en face de Labiénus. Celui-ci, qui venait d'apprendre la défaite de César à Gergovie, et pressé par les *Bellovaci* qui s'avançaient, passa par une nuit orageuse la Seine avec des bateaux qu'il avait pris à Melun, enveloppa l'aile droite des Gaulois, commandée par Camulogène qui périt en combattant ; son armée fut complètement défaite. Comme M. J. Quicherat l'a démontré, cette bataille, si désastreuse pour les Gaulois, fut livrée dans la plaine qui forme les territoires d'Ivry et de Vitry-sur-Seine. Il se peut que cette dernière localité, appelée *Victoriacum* au moyen âge, doive son nom à cette éclatante victoire de Labiénus sur Camulogène. L. Will.

Bibl. : J. César, *De Bello gallico*, VII, 57-62. — Napoléon III, *Histoire de J. César*, II, pp. 249 et suiv. — Ch. Lenormant, *Note sur la bataille livrée par Labiénus sous les murs de Paris*, dans : *Revue archéol.*, 2e sér., t. IV, 1861, pp. 265-290. — F. de Saulcy, *la Première Bataille de Paris*, Extr. de la *Revue contemporaine* ; Paris, 1857. — J. Quicherat, *Du Lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens* et *l'Opinion de M. de Saulcy sur la bataille entre Labiénus et les Parisiens*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par A. Giry et A. Castan ; Paris, 1885, t. I, pp. 207-242.

CAMULUS, divinité gauloise, connue par plusieurs inscriptions. Un bas-relief découvert dans l'ancienne Sabine représente cinq divinités figurées debout et en pied (V. Ardoinna) ; au-dessus de l'une d'elles, on lit le nom de *Camulus*. Le dieu s'offre sous les traits d'un guerrier vêtu d'une cuirasse, appuyé de la main droite sur un bouclier et de la gauche sur une lance ; ces attributs permettent de l'identifier avec le dieu Mars. L'inscription dit que le monument avait été consacré par un soldat de la septième cohorte prétorienne, Rémois de naissance et devenu citoyen de la Sabine. L'identification de notre divinité avec le dieu Mars des Romains est confirmée par deux inscriptions, dont l'une, sur un cippe trouvé à Rome, porte les mots : MAVORTIO CAMVLO DEO SANCTISS. (Orelli, *Inscript. lat. collectio*, n° 1978), et dont l'autre, découverte à Rhynern ou Rindern, près de Clèves (Prusse rhénane), et aujourd'hui conservée au musée de Clèves (Brambach, *Inscript. rhenan.*, n° 164), provient d'un temple élevé par des citoyens rémois en l'honneur de l'empereur Claude, et là le nom de Camulus est associé à celui de Mars : MARTI CAMVLO (Gruter, *Inscr.*, pp. 56, 12). Camulus n'est pas une divinité

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

topique particulière aux *Remi*. Il correspond plutôt au dieu Mars que César nomme comme l'un des grands dieux des Gaulois. Le culte essentiellement national de ce Mars celtique a été répandu depuis la Germanie jusqu'en Italie dans toutes les contrées habitées par les Celtes, car dans beaucoup de noms de lieux gaulois, comme *Camulodunum*, *Camulosessa*, *Andecamulum*, et dans une série de noms de personnes portés par des Gaulois, tels que *Camulius*, *Camulatius*, *Camuleius*, *Camulogène*, *Camulognata*, et connus en partie par l'histoire, en partie par des monuments épigraphiques, on reconnaît des dérivés du nom de Camulus. Quant au genre de culte qu'on lui rendait, on sait seulement par César que les Gaulois sacrifiaient à leur dieu de la guerre le bétail qu'ils avaient pris sur l'ennemi. L. WILL.

BIBL. : Sébast. DONATI, *Ad novum Thesaurum veterum inscriptionum Muratorii supplementum* ; Lucques, 1765, I, p. 25, 3. — Dom MARTIN, *Religion des Gaulois*, I, pp. 486 et suiv.— MONE, *Geschichte des Heidenthums* ; Darmstadt-Leipzig, 1823, II, 350-415.—Alfred MAURY, *Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 2e sér., t. IX, 1849, pp. 15 et suiv. — Du même, *Croyances et légendes de l'antiquité*, pp. 220 et suiv. — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Lettre à M. Alfr. Maury sur diverses appellations de Mars*, dans *Rev. archéol.*, 2e sér., III, 1861, pp. 311 et suiv. — Franz FIEDLER, *Römische Denkmäler der Gegend von Xanten und Wesel* ; Essen, 1824, p. 235. — Jules LEFLOCQ, *Etudes de mythologie celtique* ; Orléans, 1869, pp. 105-107.

CAMURAC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire; 413 hab.

CAMUS (Antoine Le), chevalier, seigneur de Jambeville et marquis de Maillebois, homme politique français, né vers 1550, mort vers 1620. Il était fils de Martin le Camus, conseiller au parlement. Lui-même fut successivement conseiller au grand-conseil (1573), maître des requêtes (1585) et intendant de justice en Normandie (1590). Fait prisonnier par Mayenne à la prise de Pont-Audemer, Henri IV paya sa rançon qui se montait à 12,000 livres; il fut nommé ensuite conseiller en son conseil d'Etat et privé, président au parlement (1575) et chargé d'une mission en Limousin. De 1602 à 1619, il occupa la charge de président à mortier. Il avait épousé Marie Le Clerc dont il eut cinq enfants. Une seule fille, Anne le Camus, lui survécut. Elle épousa successivement 1° Claude Pinart, baron de Valois et marquis de Comblisy ; 2° François-Christophe de Lévis, duc de Damville.

CAMUS (Jean-Pierre), évêque de Belley, né à Paris en 1582, mort en 1652. Il fut nommé évêque de Belley en 1608 et consacré par François de Salles. Pour rester dans le voisinage de cet ami vénéré, Camus refusa toute promotion à des diocèses plus considérables. A la mort de François de Salles, il résigna l'évêché de Belley (1628) et reçut de Louis XIII l'abbaye d'Aulnay près de Caen. Sur les instances de Harlay, archevêque de Rouen, il consentit à quitter son abbaye et à accepter auprès de lui les fonctions de vicaire général ; puis il se retira à Paris et se consacra aux pauvres, dans l'hospice des Incurables. Il mourut au moment où il se disposait à se rendre dans le diocèse d'Arras, dont on l'avait nommé évêque malgré lui. Il avait été député aux Etats généraux de 1614, il y prononça trois discours qui ont été imprimés (Paris, 1615, in-8). — La liste des ouvrages de Camus se trouve chez Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres*, t. XXXVI (Paris, 1727-1745, 43 vol. in-12); elle comprend environ deux cents écrits. A la guerre très vive que Camus fit aux moines, et dans laquelle Richelieu intervint avec peu de succès pour le modérer, se rapportent les livres suivants, remplis d'anecdotes curieuses et de traits piquants : *le Rabat-joie du triomphe monacal et sa suite* (Lisle, 1634, 2 part. in-8) ; *la Pauvreté évangélique et la Désappropriation claustrale* (Besançon, 1634, in-8) ; *l'Antimoine bien préparé* (1632, in-8) ; *les Deux Hermites*. Pour servir de contrepoison aux romans profanes, il composa un grand nombre de romans spirituels, imitant les procédés des autres et qui eurent un succès égal. Tels sont : *Dorothée* (Paris, 1621) ; *Alcime* (Paris, 1625, in-12) ; *Daphnide* (Paris, 1625, in-12) ; *Hyacinthe* (Paris, 1627, in-8) ; *Spiridion* (Paris, 1623, in-12) ; *Alexis* (Paris, 1632, 3 vol. in-8) ; *Amphithéâtre d'horreur* (Paris, 1630, in-8) ; *le Banquet d'Assuère* (Paris, 1637, in-8) ; *Hermiante* (Rouen, 1639, in-8) ; *Palombe ou la Femme honorable*, réédité par Hip. Rigault (Paris, 1853) ; *Evénements singuliers* (Lyon, 1628, in-12, 6e édit., Paris, 1660, in-8). Ses deux meilleurs ouvrages sont : *l'Esprit de saint François de Salles* (Paris, 1641, 6 vol. in-8), souvent réédité et abrégé en un volume ; l'*Avoisinement des protestants de l'Eglise romaine* (Paris, 1640 ; Rouen, in-8, réimprimé sous le titre *Moyens de réunir les protestants avec l'Eglise romaine*, avec des notes de Richard Simon ; Paris, 1703). E.-H. VOLLET.

BIBL. : Hip. RIGAULT, préface de son édition de *Palombe*. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. I.— SAINT-MARC-GIRARDIN, *Cours de littérature dramatique*, t. IV.

CAMUS (François-Joseph des), mécanicien français, né le 14 sept. 1672 à Richôme, près Saint-Mihiel, mort en Angleterre après 1732. Issu d'une famille noble, qui possédait le fief de Richôme, il reçut une éducation soignée et fut destiné à l'état ecclésiastique. Mais le goût de la mécanique pratique l'emporta et, au bout d'un an, il quittait le séminaire de Verdun, où il s'était déjà occupé de l'invention d'un carrosse automate et de la construction des horloges. Ses inventions, notamment en 1710 celle d'un pont de bateaux pouvant s'établir d'une seule rive, finirent par attirer l'attention de Louis XIV, qui lui commanda une compagnie de soldats automates pour l'amusement du dauphin. Ce travail ne fut pas terminé, mais, le 3 janv. 1716, Camus était admis comme membre adjoint à l'Académie des sciences, à laquelle, l'année suivante, il présentait un carrosse de son invention. En 1722, il publia son *Traité des forces mouvantes pour la pratique des arts et métiers*, qui, en dehors de nombreux renseignements utiles pour la construction des appareils mécaniques, comprend la description de vingt-trois machines nouvelles de l'invention de Camus. Quelques-unes de ses machines ne sont que des automates curieux, mais la plupart ont un caractère d'utilité très marqué. Ainsi un appareil pour déblayer les terres, un autre pour battre les pilotis. Une de ces inventions (une échelle se ployant et se développant) lui occasionna avec le marquis de Serbois une querelle littéraire (*Journal des Savans* de févr. 1723 et juil. 1724). Camus a encore publié en 1725 une nouvelle édition de la *Mécanique de Varignon* et dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1728, son *Traité du mouvement accéléré par des ressorts et des forces qui résident dans les corps en mouvement*. Malgré l'importance de ses travaux, il fut exclu de l'Académie des sciences le 4 déc. 1723, pour défaut d'assiduité. A cette époque, il s'occupait d'une rame composée de deux pièces mobiles avec laquelle il voulait faire voguer les plus gros vaisseaux en temps de calme. Pour se créer des ressources au moyen de cette invention, il passa successivement en Hollande, puis en Angleterre, où il mourut dans la misère. T.

BIBL. : CALMET, *Bibliothèque de Lorraine*.

CAMUS (Charles-Etienne-Louis), mathématicien français, né à Cressy (Brie) le 25 août 1699, mort à Paris le 2 févr. ou le 4 mai 1768. Il se fit connaître, en 1727, par un mémoire pour un prix proposé par l'Académie des sciences (*Sur la Manière la plus avantageuse de mâter les vaisseaux*) ; si ce mémoire ne fut pas couronné, il n'en ouvrit pas moins à l'auteur les portes de l'Académie (1727). En 1736, il fut envoyé avec Maupertuis en Norvège pour la mesure d'un degré du méridien, et concourut ensuite avec Cassini, Bouguer et Pingré à la mesure de l'arc du méridien entre Paris et Amiens ; il fut plus tard

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

nommé examinateur (puis professeur de géométrie) pour les écoles du génie et de l'artillerie. Secrétaire perpétuel de l'Académie d'architecture (1760). Il fut nommé en 1765 membre de la Société royale de Londres. On a de lui, outre le mémoire précité : *Sur les Forces vives des corps en mouvement* (Paris, 1728); *Solution d'un problème de géométrie proposé par M. Cramer* (1731); *Sur la Figure des dents des roues et des ailes des pignons, pour rendre les horloges plus parfaites* (1733); *Figure de la terre déterminée par les observations de MM. de Maupertuis, Clairaut, Camus*, etc. (Amsterdam, 1738; Paris, 1739); *Traité sur l'hydraulique* (Paris, 1739); *Cours de mathématiques à l'usage des écoles du génie et de l'artillerie* (Paris, 1749 et 1766, 4 vol.); *Eléments de mécanique statique* (1751, extrait de l'ouvrage précédent); *Opérations faites pour mesurer le degré de méridienne entre Paris et Amiens* (1757); enfin, dans les mémoires de l'Académie des sciences, divers mémoires: *Sur l'Action d'une balle de mousquet; Problème de statique qui a rapport au mouvement perpétuel; Sur la meilleure Manière de se servir des seaux pour élever l'eau; Sur la meilleure Manière des pompes.* T.

CAMUS (Antoine Le), médecin et poète français, né à Paris le 12 avr. 1722, mort à Paris le 2 janv. 1772. Il fut reçu docteur à Paris en 1746, puis professeur dans les écoles, membre des académies de La Rochelle, de Châlons-sur-Marne et d'Amiens, associé honoraire du collège royal des médecins de Nancy. Il a publié : *Abdeker, ou l'art de conserver la beauté. L'an de l'hégire 1168* (Paris, 1748, 2 vol. in-12; 1754-1756, 4 vol. in-12; 1790-91, 4 vol. in-18); *l'Amour et l'Amitié, comédie allégorique en prose et en vers* (1763, in-4); *les Amours pastorales de Daphnis et Cloé*, trad. du grec par M. Amyot et un anonyme (Le Camus), etc. (Paris, 1757, in-8); *Amphitheatrum medicum, poema* (Paris, 1745, in-4); *Lettres sur la maison d'inoculation établie au grand Charonne* (Paris, 1771, in-8); *Maladies du ... cœur* (Paris, 1772, 2 vol. in-8); *Médecine pratique*, etc. (Paris, 1769, 2 vol. in-12); *Projet d'anéantir la petite vérole* (Paris, 1776, in-4); *Essai historique, critique, philosophique... et galant sur les lanternes* (avec Dreux du Radier, etc.; Dôle, 1755, in-12). Dr L. Hn.

CAMUS (Armand-Gaston), homme politique et érudit français, né à Paris le 2 avr. 1740, mort à Paris le 2 nov. 1804. Il était, avant la Révolution, avocat du clergé de France. Président des électeurs de Paris, député du tiers état de Paris aux Etats généraux, il se fit remarquer, à la Constituante, par ses discours âpres et emportés contre les inégalités sociales. D'opinion janséniste, il lève hardiment et en disciple de Pascal les voiles qui cachent le mystère de la royauté : le roi n'est pour lui qu'un homme, qu'un fonctionnaire à surveiller. C'est lui qui propose la réduction de la liste civile. C'est lui qui fait supprimer, sous des peines sévères, tous les titres de noblesse (30 juil. 1791). — Ce n'est pas précisément la liberté de conscience qu'il demande quand il parle sur des questions religieuses. A ses yeux, l'Assemblée constituante est une sorte de concile : « Nous sommes, dit-il, une convention nationale : nous avons assurément le pouvoir de changer la religion, mais nous ne le ferons pas » (1er juin 1790). Et il allègue constamment des textes sacrés. Il fut un des partisans les plus ardents de la constitution civile du clergé. Il y avait aussi en lui un érudit, auteur de *Lettres sur la profession d'avocat* (1772, in-12) et d'une traduction de l'*Histoire des animaux d'Aristote* (1783, 2 vol. in-4). Le 14 août 1789, l'Assemblée fit de lui son archiviste. C'est par son initiative et son zèle que se forma peu à peu, de divers éléments jusque-là épars, le dépôt de nos Archives nationales. Il classa, avec une admirable exactitude, les papiers des diverses assemblées parlementaires de la Révolution. Il rédigea d'excellentes tables analytiques, modèles du genre, pour les procès-verbaux de ces assemblées. Sauf celle de la Convention, ces tables sont imprimées et rendent les plus grands services aux études historiques. Député de la Haute-Loire à la Convention, Camus fut envoyé en mission à l'armée de Belgique avec Delacroix, Gossuin, Danton et Merlin (de Douai), le 29 nov. 1792. Quand on renouvela le Comité de défense générale (26 mars 1793), il en fut nommé membre. Il eut ensuite le périlleux honneur d'être un des commissaires chargés d'aller signifier à Dumouriez les ordres de la Convention. Dumouriez le livra aux Autrichiens avec ses collègues et le ministre de la guerre Beurnonville (3 avr. 1793). Détenu tour à tour à Maëstricht, à Coblentz, à Kœniggrætz et à Olmutz, Camus ne recouvra sa liberté qu'au milieu de l'année 1795, par échange avec la fille de Louis XVI (décret du 12 messidor an III, 30 juin 1795). Il siégea ensuite au conseil des Cinq-Cents et fit partie de l'Institut, pour la classe de littérature et beaux-arts, section d'antiquités et monuments. Nommé ministre des finances, il refusa. Il sortit du conseil des Cinq-Cents le 20 mai 1797. Lors du plébiscite sur le consulat à vie, il inscrivit sur le registre un vote négatif. Napoléon le maintint néanmoins dans ses fonctions d'archiviste. Il publia à cette époque quelques écrits sur l'histoire de l'imprimerie et un *Voyage fait dans les départements nouvellement réunis*; Paris, ventôse an XI (1803), 2 vol. in-12. F.-A. A.

CAMUS (Pierre Duval Le), peintre français (V. Duval Le Camus).

CAMUS de la Guibourgère (Louis-Joseph-Nicolas-François Le), magistrat français, né à Rennes vers 1746, mort le 30 avr. 1794. Entré dans la magistrature il devint conseiller de grand'chambre au parlement de Paris. Il se déclara en faveur de la convocation des Etats généraux, adopta d'abord les principes de la Révolution, puis s'effraya de ses progrès et signa des arrêtés contre les décrets de l'Assemblée nationale constituante. Il fut pour ce fait traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris et condamné à mort le 11 floréal an II comme complice d'attentats à la liberté du peuple.

CAMUS de Mézières (Nicolas le), architecte français, né à Paris le 26 mars 1721, mort le 27 juil. 1789. L'ancienne Halle aux blés de Paris, aujourd'hui transformée en Bourse de commerce, commencée en 1762 et achevée en trois ans, avait été construite sur ses dessins et sous sa direction. Toutefois la coupole fort élégante qu'il avait proposée ne fut pas adoptée; celle en bois de MM. Legrand et Molinos fut préférée. Ce ne fut qu'en 1811, à la suite d'un incendie, que l'architecte Bélanger fit exécuter la coupole en fer qui existe encore aujourd'hui et dont nous avons donné le dessin, t. V, p. 1178. Le Camus de Mézières a publié sur cet édifice : *Recueil des différents plans et dessins concernant la nouvelle Halle aux grains située au lieu et place de l'ancien hôtel de Soissons* (Paris, 1769, in-fol. avec planches). On a encore de lui : *Dissertation sur les bois de charpente* (Paris, 1763, in-12); *le Génie de l'architecture, ou l'Analogie des arts avec nos sensations* (Paris, 1780, in-8); *le Guide de ceux qui veulent bien bâtir* (Paris, 1781, 2 vol. in-8); *Traité de la force des bois* (Paris, 1722, in-8). On lui attribue l'*Esprit des Almanachs, analyse critique et curieuse des almanachs tant anciens que modernes* (Paris, 1782, 2 vol. in-12), publié sous le nom de Wolf d'Orfeuil.

CAMUS de Vernet, favori de Charles VII (V. Beaulieu [Jean]).

CAMUSAT ou **CAMUZAT** (Nicolas), érudit, né à Troyes en 1575, mort à Troyes le 20 janv. 1655. Chanoine de la cathédrale de Troyes à dix-huit ans, sa vie, partagée entre l'étude et les devoirs de son état, s'écoula tout entière dans sa ville natale. On lui doit la publication de précieux documents historiques, parmi lesquels nous citerons : 1° la *Chronologia ab orbis origine ad annum Christi 1220, cum appendice usque ad annum 1223*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(Troyes, 1608, in-4), œuvre d'un prémontré nommé Robert ; 2° le *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diocesis*, etc. (Troyes, 1610, in-8). Cette collection, qui renferme des pièces curieuses et de savants commentaires, se complète d'un *Auctuarium* qui fait malheureusement défaut dans la plupart des exemplaires ; 3° l'*Historia Albigensium, seu sacri belli in eos anno 1289 suscepti*, etc. (Troyes, 1615, in-8), de Pierre des Vaux-de-Cernay ; 4° *Mélanges historiques ou Recueil de plusieurs actes, traités, lettres missives*, etc., *pour servir à l'histoire, depuis 1390 jusqu'en 1580* (Troyes, 1619, in-8). Bien qu'il n'y ait eu qu'une seule édition de ce livre, certains exemplaires portent la date de 1644. C'est le plus célèbre des ouvrages de Camusat. On y trouve un ensemble de documents des plus précieux pour l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Nous signalerons : la correspondance politique de François Ier avec ses ambassadeurs en Angleterre et à Rome, Jean de Dinteville, bailli de Troyes, et François de Dinteville, évêque d'Auxerre, et celle de ce dernier avec Lazare de Baïf, ambassadeur de France à Venise ; le *Recueil sommaire des propositions et conclusions faites en la chambre ecclesiastique des Etats de Blois de 1576 par Guillaume de Taix, doyen de l'église de Troyes ;* les *Mémoires militaires du sieur de Mergey, gentilhomme champenois*, brave huguenot qui écrivit, en 1613, le curieux récit des événements auquel il avait assisté, notamment de la Saint-Barthélemy, où il courut les plus grands dangers. — A quelques exemplaires des *Mélanges* se trouvent réunis deux autres ouvrages de Camusat, publiés postérieurement : les *Extraits du registre des lettres écrites par M. de Pétremol, durant sa charge d'agent à la Porte du Grand-Seigneur, depuis le 10e de juillet 1561 jusques au mois de novembre 1566* (Troyes, 1623, in-8) et les *Mémoires du sieur Richer*, ambassadeur de François Ier et de Henri II en Suède et en Danemark (instructions et dépêches) (Troyes, 1625, in-8). On doit à Camusat la conservation de précieux fragments de Prudence et de l'ancien coutumier de Champagne, aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale et provenant des Jacobins de Troyes, que Charles V avait dotés de nombreux et rares manuscrits, en considération du P. de Villiers, son confesseur, devenu plus tard évêque de Troyes. Plusieurs lettres de Camusat sont conservées à la Bibliothèque nationale, dans les collections Bouhier et Dupuy, et à la bibliothèque de l'Institut, dans le fonds Godefroy. A. TAUSSERAT.

BIBL. : P.-J. GROSLEY, *Mémoires pour servir à l'histoire des Troyens célèbres* (*Œuvres inédites*, publiées par Patrice-Dubreuil ; Paris, 1812-1813, 3 vol. in-8).

CAMUSAT (Jean), imprimeur-libraire français, mort à Paris le 26 juin 1639. Connu pour n'éditer que de bons ouvrages, il était très recherché par les auteurs auxquels la vogue de sa maison assurait presque le succès, et il avait pris pour emblème la Toison d'or avec cette devise : *Tegit, et quos tangit inaurat.* Nommé en 1634 libraire de la nouvelle Académie française, il fut également son huissier et son secrétaire, et cette assemblée, qui, avant son installation au Louvre en 1672, n'avait pas de local fixe, tint plusieurs fois ses séances chez lui ; elle le chargea même, à diverses reprises, d'écrire en son nom des lettres de félicitations ou de remerciements. A sa mort, elle continua son privilège à sa veuve, malgré l'opposition de Richelieu qui demandait la place en faveur de son protégé, le libraire Cramoisy. Camusat, qui était très instruit, a fait paraître un ouvrage intitulé *Négociations et traité de paix de Cateau-Cambrésis, et ce qui s'est passé en la négociation de la dite paix en 1559* (Paris, 1637, in-4). L. S.

CAMUSAT (Denis-François), littérateur français, né à Besançon en 1695, mort à Amsterdam le 28 oct. 1732. Sa vie, très laborieuse et abrégée par une lente consomption, est peu connue. On sait seulement qu'il séjourna tour à tour en Lorraine et en Hollande où il mourut. Il avait successivement donné à Amsterdam, des *Mémoires historiques et critiques* (1722) pour lesquels Bruzen de la Martinière fut son collaborateur et dont il parut seulement deux volumes, puis la *Bibliothèque française ou Histoire littéraire de la France* (1723), continuée après sa mort par Dusauzet, Goujet et Granet et portée jusqu'à cinquante volumes. Il entreprit seul une *Bibliothèque des livres nouveaux* (Nancy [Sainte-Menehould], 1726, in-12) qui n'eut que deux numéros. Camusat avait longtemps préparé le plan d'une *Histoire critique des journaux* dont la préface, tirée à trente exemplaires, avait été adressée par lui aux amis qui pouvaient l'aider de leurs conseils : ce livre lui-même a été publié après sa mort par J.-Fr. Bernard (Amst., 1734, 2 vol. in-12) ; l'auteur s'y est surtout occupé du *Journal des savants* et de quelques autres périodiques similaires ; malgré ses lacunes, l'*Histoire critique* n'en est pas moins à bon droit recherchée. Camusat a été l'éditeur des *Mélanges de littérature* de Chapelain (1726), des *Mémoires* de l'abbé de Choisy (1727) et de ceux de Mezeray (1731), et des *Poésies* de La Fare et de Chaulieu (1731). Il avait conçu le projet d'une continuation de la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine et de Du Verdier qui aurait embrassé le XVIIe siècle et qui, présentement, nous manque encore. Il était en correspondance suivie avec les principaux érudits de son temps (Bouhier, Desmaizeaux, etc.) et ses lettres, qui n'ont pas encore été recueillies, offrent des particularités curieuses pour l'histoire littéraire. M. TX.

BIBL. : E. HATIN, *Bibliographie de la presse française.* — *Bulletin du bouquiniste*, 1866.

CAMUZIO (Andrea), médecin italien, né vers 1515 à Lugano (Tessin), mort à Vienne (Autriche) en 1578. Il étudia à Pavie, puis professa la physique et la médecine à cette célèbre école, plus tard exerça à Milan (1557), enfin, en 1564, passa à Vienne avec la charge de médecin de l'empereur Maximilien II. On lui doit : *De humano Intellectu libri IV* (Pavie, 1564, in-8) ; *Excussio brevis præcipui morbi, nempe cordis palpitationis Maximiliani II... simul ac aliorum virorum illustrium præter naturam affectuum* (Florence, 1578, 1580, in-8), etc. Dr L. HN.

CAM-WOOD. I. BOTANIQUE. — Nom donné, en Angleterre, au bois fourni par le *Baphia nitida* D.C., de Sierra-Leone et par le *B. laurifolia* H. Bn, du Gabon, Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Sophorées (V. BAPHIA).

II. TEINTURE. — Le cam-wood est une sorte de bois de teinture analogue au santal et au bar-wood. Il vient de la côte d'Afrique, de Sierra-Leone, du Gabon ; il fournit des couleurs rouges analogues à celle du santal, mais elles sont plus chères et moins solides. D'après Girardin, le cam-wood n'est qu'une variété du bar-wood, provenant d'une autre localité ; cependant avec certains réactifs, il se comporte tout autrement que les bois précités et ces réactions permettent de le distinguer assez faiblement. Par les sels de plomb, le bar-wood et le santal donnent des précipités gélatineux d'un violet assez intense, tandis que le cam-wood donne un précipité brillant orange-rougeâtre. Les sels d'alumine colorent le cam-wood en beau rouge, tandis que les dissolutions de santal et de bar-wood se troublent simplement sans coloration.

CAN (V. BORDAGE).

CANA. Mesure de capacité espagnole valant 8 palmos, à Barcelone elle est de 1 l. 55, à Minorque 1 l. 604, à Majorque 1 l. 564.

CANA. Localité de Palestine (Galilée), où le quatrième des évangiles canoniques, attribué à saint Jean, place la scène du premier miracle accompli par Jésus. Ce miracle consiste dans un changement d'eau en vin, opéré à la demande de la mère de Jésus, dans un repas de noces pour suppléer à l'insuffisance des provisions faites par la famille.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

(*Evangile selon saint Jean*, ch. II.) On n'a pas établi d'une façon certaine la situation de Cana. Les anciennes traditions le plaçaient à Qânat Eldjelil, village abandonné, qui se trouve sur la route de Saint Jean-d'Acre à Nazareth, mais M. V. Guérin pense qu'il est représenté aujourd'hui par Kefr Kenna, misérable village de 600 hab., dont 300 musulmans, et qui est situé sur la route de Tibériade à Nazareth, à une heure et demie de marche environ de cette dernière ville.

CANABÆ. Ce mot désignait primitivement, chez les Romains, des constructions légères, des hangars destinés à abriter les marchandises. Ensuite il désigna spécialement les échoppes que les marchands élevaient auprès des camps pour l'usage des soldats. Elles demeurèrent naturellement en permanence auprès des camps permanents (*Castra stativa*); autour de ces baraquements s'agglomérait une population de marchands et de vétérans qui finit par former des colonies jouissant de droits particuliers. Les inscriptions nous font connaître des expressions telles que *decurio Kanabarum legionis XIII* (*Corpus inscr. Lat.*, III, p. 954); *vicus canabarum* (*Corp. inscr. rhen.*, 1891). A. W.

Bibl. : Th. Mommsen, *Die römischen Lagerstädte*, dans l'*Hermès*, 1873, pp. 299-336. — P. Jærgensen, *De Municipiis et coloniis ætate imperatorum romanorum ex canabis ortis*; Berlin, 1871.

CANABOS (Nicolas), jeune noble byzantin qui fut proclamé empereur dans une émeute, au mois de janv. 1204, alors que les croisés assiégeaient Constantinople. Le peuple s'était soulevé contre l'empereur Alexis IV Comnène, qu'il accusait d'intelligences avec les Latins. Le protovestiaire Alexis Ducas Murzuphle sut tirer parti de la situation. Chargé par son maître d'aller implorer les secours des croisés contre l'émeute et d'offrir à Boniface de Montferrat de tenir garnison au château des Blaquernes, il divulgua la mission qui lui avait été confiée. L'irritation de la populace contre Alexis IV s'accrut. L'empereur se vit abandonné de tous; Murzuphle s'empara de sa personne et l'enferma dans un cachot du palais. Il revêtit ensuite les insignes impériaux, tandis que Nicolas Canabos était couronné à Sainte-Sophie. Ce dernier, au témoignage de Nicétas Choniate, ne manquait ni de courage, ni d'habileté. Mais Murzuphle avait plus de résolution et d'audace; il se saisit de son rival, abandonné par le peuple, et l'enferma dans le même cachot qu'Alexis. Il n'est plus question désormais de Canabos; on suppose qu'il subit le même sort que le malheureux empereur. Son règne d'usurpateur n'avait duré que quelques jours (janv.-fév. 1204). Ph. P.

Bibl. : Nicétas Choniate, *Hist.* — Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, éd. Saint-Martin, t. XVII, pp. 127-131.

CANACÉ, fille d'Eole et d'Enarète, aimée par Poseidon dont elle eut plusieurs enfants. Eprise d'un amour incestueux pour son frère Macareus, elle fut tuée par son père ou se tua elle-même. Ovide lui a consacré une de ses *Héroïdes*. Canacé est aussi le nom d'un des chiens d'Actéon; il signifie *bruit* : καναχή.

Bibl. : Ovide, *Héroïdes*, XI.

CANACHUS de Sicyone, sculpteur renommé qui vivait dans la première moitié du ve siècle av. J.-C. Il fit avec Ageladas et Aristoclès une des trois Muses de l'Hélicon (V. Ageladas, t. I, p. 816). Son Apollon colossal en bronze, du temple de Milet, fut emporté par Xerxès à Ecbatane, et restitué plus tard par Séleucus Nicator. On connaît encore de lui une Vénus assise, d'ivoire et d'or, qui se trouvait dans son temple de Sicyone (V. Pausanias, I, 16; II, 10; VIII, 46). Il ne faut pas le confondre avec un autre Canachus de Sicyone, qui vivait un peu plus tard et qui fut élève de Polyclète d'Argos (V. Pline, *H. N.*, XXXIV, 8). A. W.

CANADA ou **CANADAS.** Mesure de capacité portugaise, qui vaut à Lisbonne 1 l. 396, à Porto 2 l. 113, à Fernambouc 6 l. 056.

CANADA. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — I. Situation. Superficie. — On donnait naguère le nom de Canada au bassin du fleuve Saint-Laurent colonisé par les Français au xviie siècle et conquis par les Anglais au xviiie siècle. Aujourd'hui, ce nom s'est étendu à toutes les possessions de la couronne britannique dans l'Amérique du Nord, à l'exception de la colonie de Terre-Neuve. En somme, le nom de Canada peut être pris dans deux acceptions, soit qu'il s'applique à la région du Saint-Laurent (Haut-Canada, Bas-Canada), ou bien à l'ensemble de l'empire colonial de la Grande-Bretagne (*Dominion of Canada*, Puissance du Canada). Le Dominion of Canada s'étend au S. jusqu'au 42° de lat.; au N. jusqu'au 77°, et l'Archipel polaire en fait nominalement partie. Il occupe une superficie totale évaluée à 8,987,937 kil. q. L'origine du mot de Canada demeure très incertaine. On a imaginé à ce propos les explications les plus singulières. *Aca nada* (ici rien!), se seraient écriés des Espagnols qui avaient cherché vainement des mines d'or sur les bords du golfe de Saint-Laurent. Suivant le père Lacombe, les Crees se serviraient continuellement du mot Kanata, signifiant *sans raison*, et les premiers explorateurs auraient cru qu'ils désignaient ainsi leur pays.

II. Limites. — Le Dominion of Canada est borné au N. par l'Océan Glacial depuis la frontière du territoire d'Alaska (139° de longitude O. de Paris) (V. Alaska, t. I, p. 1,173). En allant de l'O. à l'E. il est séparé de l'archipel polaire (V. Polaires [terres]) par les détroits Dolphin et Union, le golfe Coronation, les détroits de Dease, de Franklin, de Fox et d'Hudson. Au N.-E., du cap Chudleigh au détroit de Belle-Isle, le littoral appartient à la colonie de Terre-Neuve. A l'E., dans le golfe du Saint-Laurent, formé par l'Océan Atlantique, Terre-Neuve ne fait point partie du Dominion, tandis que les îles Anticosti, du Prince-Edouard et du Cap-Breton s'y rattachent. Au S.-E., le Dominion est séparé des Etats-Unis par la rivière Sainte-Croix et le fleuve Saint-Jean; au S., par une ligne conventionnelle allant du cours supérieur du Saint-Jean jusqu'au cours moyen du Saint-Laurent, en effleurant la pointe septentrionale du lac Champlain; par le Saint-Laurent, le lac Ontario, la rivière Niagara, le lac Erié, la rivière Détroit, le lac Saint-Clair et la rivière Saint-Clair, le lac Huron, le Sault Sainte-Marie, le lac Supérieur (en laissant aux Etats-Unis l'île Royale), et le lac des Bois, à partir duquel la frontière suit le 49° de lat. N. jusqu'au détroit de Juan de Fuca, qui est partagé entre les Etats-Unis et le Canada. A l'O., depuis le détroit de Fuca jusqu'au delà de l'île de la Reine Charlotte, le Dominion est borné par l'Océan Pacifique. Depuis l'embouchure de la rivière Simpson jusqu'au mont Saint-Elie, une étroite bande littorale appartenant au territoire d'Alaska (Etats-Unis) ferme, à la partie septentrionale de la Colombie britannique, l'accès de l'Océan. A partir du mont Saint-Elie jusqu'à l'Océan Glacial, le 141° de longitude O. sert de frontière entre l'Alaska et le Dominion, laissant à ce dernier le cours supérieur du Youkon.

III. Côtes et îles. 1° Océan Glacial du Nord. — La côte du Dominion commence au 143° 20′ de longitude O., (141° de Grenvich) entre la baie de Beaufort et l'île Herschel. Le Mackenzie y forme son vaste delta, qui est relié par une sorte de canal naturel à la baie de Liverpool et à l'embouchure de la rivière Anderson. Jusqu'à la baie de Franklin, le littoral fait face à la pleine mer; au delà, il est partout escorté, à une faible distance, par les grandes îles de l'archipel polaire. Cet archipel est séparé de la terre ferme par des détroits qui restent constamment gelés, même pendant la plus grande partie de l'été : terre de Banks, terres de Wollaston et Victoria; détroit du Dolphin, golfe de Coronation, où finit le fleuve Coppermine, et détroit Dease. Dans la baie Elliot se jette le fleuve du Grand Poisson, Great Fish river, à la base d'une vaste péninsule terminée par une double pointe (presqu'île Boothia et presqu'île de Melville). La baie d'Hudson communique avec l'Océan Glacial, à l'O. par le canal de Fox, et avec l'Océan Atlan-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tique, à l'E. par le détroit d'Hudson continués, le premier par le détroit de Frozen et le Roes Welcome, le second par celui de Fisher, entre lesquels s'étend l'île Southampton.

2° Baie d'Hudson. — La baie d'Hudson s'enfonce entre la grande plaine du N.-O. et le Labrador; elle affecte une forme à peu près triangulaire, le sommet du triangle étant représenté par la baie James au S.-E. Les côtes de la baie sont rocheuses. A l'O. s'ouvrent les estuaires du Wager et du Chesterfield. Aux embouchures du Churchill et de la Severn s'élèvent des forts de traite, fondés au XVIIe siècle, qui pourraient prendre une certaine importance comme ports d'exportation des blés de l'Ouest. Après le cap Henriette-Marie se creuse la baie James; on y remarque l'entrée de l'Albany et l'île Agoomska. Les côtes orientales de la baie d'Hudson s'étendent presque en droite ligne du S. au N. (embouchures des fleuves Rupert, East-Mean, Great Whale ou des Baleines; baie Mosquito). La baie d'Hudson est libre de glaces pendant au moins cinq mois.

3° Détroits d'Hudson et de Davis. — Le détroit d'Hudson se développe de l'O. à l'E., entre la terre de Baffin au N. et le littoral du Labrador au S., profondément échancré par la baie Ungava. Au cap Chudleigh commence l'Atlantique proprement dit; du cap Chudleigh au détroit de Belle-Isle, le Labrador Terre-Neuvien présente un grand nombre d'excellents abris naturels; malheureusement le climat en est fort rude, et des brumes épaisses rendent ces parages dangereux. Le fleuve Hamilton y forme le lac Melville, qui débouche directement dans la mer (Hamilton Inlet).

4° Golfe du Saint-Laurent et Océan Atlantique. — Par le détroit de Belle-Isle nous pénétrons dans le golfe du Saint-Laurent fermé au large, du côté de l'Océan Atlantique, par Terre-Neuve (Newfoundland), et, du côté du grand fleuve qui porte le même nom, par l'île Anticosti. De Belle-Isle à l'archipel de Mingan continue la côte du Labrador, triste et froide, mais au S.-E. du Saint-Laurent, entre son estuaire et la baie des Chaleurs, se développe la presqu'île de Gaspésie, à laquelle font suite les côtes fertiles du Nouveau-Brunswick. Au Nouveau-Brunswick s'attache par l'isthme de Shediac la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, bordée au N. par les grandes îles du Prince Edouard et du Cap Breton. A l'E., les côtes de la Nouvelle-Ecosse font face presque en droite ligne à l'Océan Atlantique, du cap Canso au cap de Sable; la baie de Fundy, célèbre par ses hautes marées, s'enfonce entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Après l'estuaire du fleuve Saint-Jean et l'entrée de la rivière Sainte-Croix commence le territoire des Etats-Unis.

5° Océan Pacifique ou Grand Océan. — La côte de l'Océan Pacifique est constamment dominée par les ramifications des monts de la Nouvelle-Géorgie, depuis l'embouchure du Fraser jusqu'à celle du Simpson; elle est merveilleusement découpée; les bons mouillages y sont nombreux; les courants maritimes et les glaces sont peut-être la cause de cette conformation du littoral. Au large, deux grandes îles : l'île de Vancouver, séparée de la terre ferme par le détroit de Juan de Fuca, le golfe de Géorgie et le détroit de Charlotte, et plus au nord l'île de la Reine-Charlotte, séparée de l'île du Prince-de-Galles (territoire d'Alaska) par le passage de Dixon (Dixon Entrance).

IV. Relief du sol. — Au point de vue orographique, le Canada est constitué par une immense plaine flanquée à l'O. par l'épais massif de la Cordillère de l'Amérique du Nord, et à l'E. par les hautes terres du Labrador. Au S.-E., le système des Appalaches se prolonge sur le territoire du Dominion par des chaînes d'importance secondaire, qui se développent sur la rive droite du Saint-Laurent, dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. On doit étudier séparément : 1° le massif de la Cordillère de l'Amérique du Nord; 2° les hautes terres de la province de Québec et du Labrador; 3° les ramifications des monts Appalaches sur le sol canadien.

1° Le massif de la Cordillère de l'Amérique du Nord. — Ce massif est la continuation de l'immense massif qui couvre la partie occidentale des Etats-Unis; d'une manière générale il se termine à l'E. par des chaînes tombant à pic sur le grand Océan; à l'O., au contraire, il s'abaisse insensiblement dans la direction des grands lacs et de la baie d'Hudson.

Section depuis la frontière des Etats-Unis jusqu'aux sources des rivières Simpson et de la Paix. Cette partie méridionale du massif du N.-O., que l'on pourrait appeler massif de la Colombie, est assez bien connue, surtout depuis l'achèvement du Canadian Pacific. Le massif de Colombie est flanqué à l'O. par la chaîne des Cascades. La chaîne des Cascades, qui commence sur le territoire des Etats-Unis au S. de la Colombie, en Californie, est coupée en deux par l'embouchure du Fraser; elle développe le long du grand Océan, du S. au N.-O. jusqu'à la rivière Simpson, ses rameaux doubles, triples et quadruples (mont Baker, 3,385 m.), et est précédée au large par les montagnes de l'île de Vancouver (pic Victoria, 2,285 m.). Les montagnes Rocheuses (Rocky Mountains), qui forment le talus oriental du massif de la Colombie, se prolongent sur le territoire du Dominion à partir du mont Kootanie; elles suivent la direction du N.-N.-O. : mont Livingstone, mont Head, passe de Kananoskis, passes de Vermilion et de Kicking Horse où s'effectue la traversée du grand chemin de fer transcontinental. La chaîne atteint alors ses plus hautes altitudes : les monts Murchison, Hooker (5,104 m.) et Brown dépassent 4,800 m. C'est également dans cette partie des montagnes Rocheuses que naissent les principaux cours d'eau de la région : le North-Saskatchewan, au pied du mont Hooker, l'Athabasca et le Fraser à l'E. et à l'O. du mont Brown près de la passe de Yellow Head. Les montagnes Rocheuses projettent à l'O. d'importants contreforts parallèles entre eux : monts Purall et Selkirk entre le Kootanie river et la Colombie, la Chaîne Froide entre la haute Columbia et la rivière Thomson.

Section depuis les sources de la rivière Simpson et de la rivière de la Paix jusqu'à l'Océan Glacial. On a peu de données certaines sur cette vaste région; le massif de la Cordillère y est sillonné par les ramifications des montagnes Rocheuses, dont les deux plus importantes se dirigent vers le N. : la branche orientale vers le delta du Mackenzie, en suivant de près le cours du fleuve, la branche occidentale vers le territoire d'Alaska, sur la frontière duquel se dressent les deux grands volcans, le mont Fairweather ou du Beau Temps (4,700 m.) et le mont Saint-Elie (5,900 m.).

A l'Ouest, depuis le pied des montagnes Rocheuses jusqu'aux grands lacs et la baie d'Hudson, le sol s'abaisse d'une manière continue et par une pente souvent presque insensible. On ne peut guère signaler dans cette région que les monts des Bois (1,037 m.), sur la frontière des Etats-Unis (Montana); les monts aux Canards, Duck Mountains, à l'O. du lac Winnipegosis, les Riding Mountains à l'O. du lac Manitoba, et les monts de Pembina (718 m.) à l'O. de la rivière Rouge du Nord.

2° Hautes terres de la province de Québec et du Labrador. — Les *Laurentides.* Ce nom a été donné par Gameau, l'historien du Canada, à une suite de plateaux et de hauteurs formées de roches très anciennes et généralement boisées qui, après avoir serré de près la rive gauche du Saint-Laurent depuis le Labrador jusqu'à la côte de Beaupré (en aval de Québec), s'éloignent graduellement des bords du fleuve dans la direction de l'O. On peut admettre qu'elles se prolongent à l'O. jusqu'au cours moyen de l'Athabasca-Mackenzie après un parcours de 5,500 kil. Leur altitude diminue de l'E. à l'O.: 1,200 m. près des sources de la rivière Moisie, 800 au mont Sainte-Anne, près de Québec, 600 m. au N. du lac Supé-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

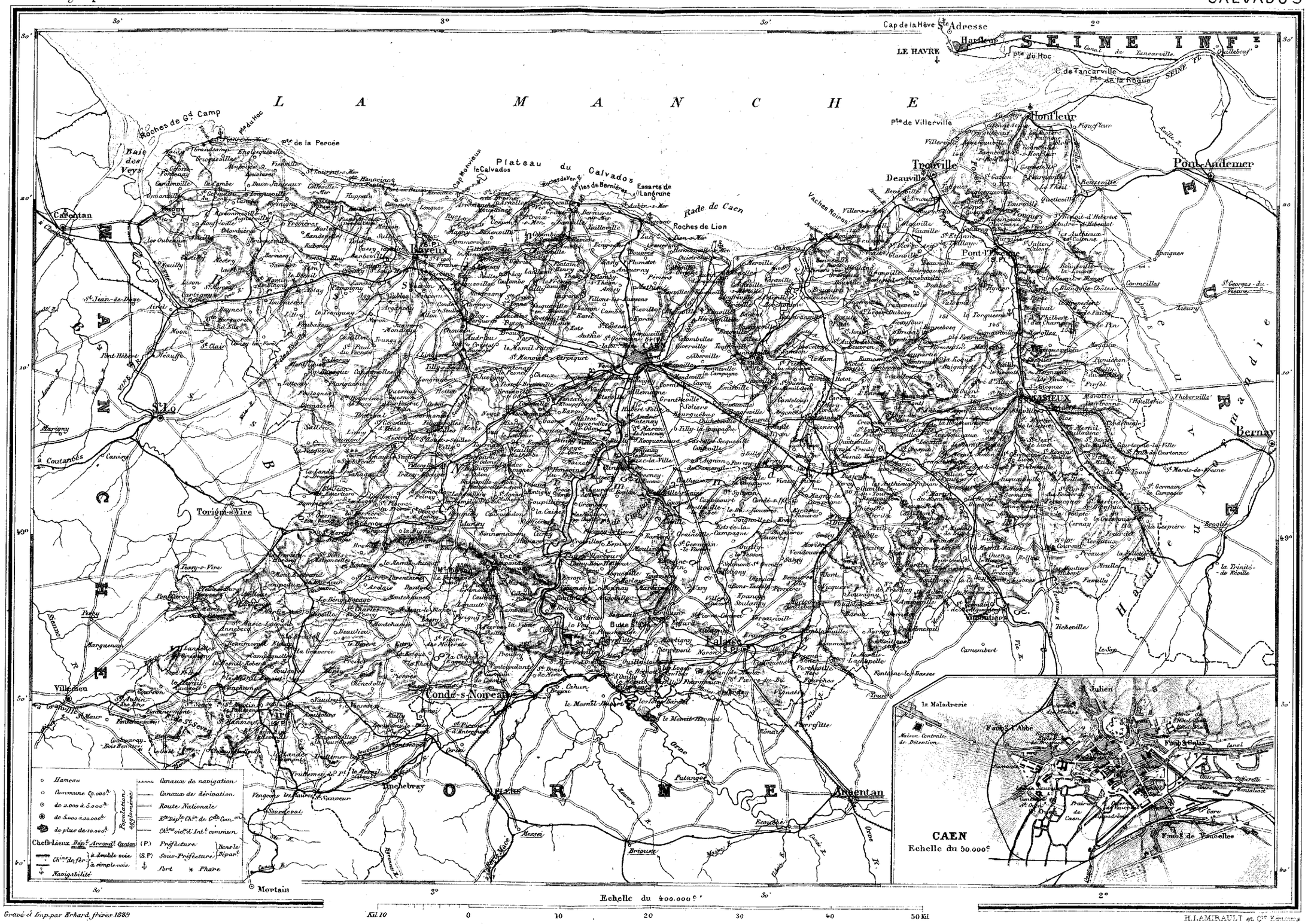

Gravé et Imp. par Erhard frères 1889

H. LAMIRAULT et Cie Editeurs

© 2007 Lycée des Métiers des Vallées du Loing - editions.alnay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieur. Dans leur partie orientale elles sont désignées sous le nom de Hauteur des Terres, lesquelles vont se perdre dans l'intérieur si mal connu du Labrador. Elles forment la ligne de partage entre les eaux qui vont au Saint-Laurent et celles qui vont à la baie d'Hudson. Leur alt. varie probablement de 500 à 1,500 m.

3° Prolongements des Appalaches. — Les Appalaches se prolongent dans la région S.-E. du Canada par les dernières ramifications des montagnes Vertes (Green Mountains, plus de 1,600 m. dans le Vermont) et des montagnes Blanches (White Mountains, New-Hampshire). Elles constituent le relief de la double presqu'île comprise entre l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy et l'Atlantique. Dans cette région, les chaînes affectent d'une manière générale la direction N.-E. S.-O.; elles forment quatre rangées parallèles entre elles et aussi au cours inférieur du grand fleuve, 1° les collines granitiques de la Nouvelle-Ecosse, du cap Canso au cap de Sable, qui ne dépassent jamais l'alt. de 350 m.; 2° le court chaînon qui s'élève comme un rempart à l'E. de l'isthme de Shediac (monts de Cobequid); 3° les montagnes du Nouveau-Brunswick, qui naissent sur les rivages S.-O. de la baie des Chaleurs et vont s'épanouir dans le Maine : le fleuve Saint-Jean franchit leur obstacle aux rapides de Colebrook; 4° le plateau granitique de Gaspésie où se dressent, depuis le cap Rosier jusqu'aux frontières du Vermont, les monts Notre-Dame ou Shickshocks. La rivière Sainte-Anne et la rivière Matane, nées plus au S., enferment la partie la plus élevée des monts Notre-Dame (de 900 à 1,300 m.). Les monts Notre-Dame suivent généralement le cours inférieur du Saint-Laurent à une très faible distance (8 à 10 kil. tout au plus), parfois même elles sont à pic sur le fleuve et ne laissent place pour aucun établissement.

V. Géologie. — Le Canada peut être divisé, au point de vue de la description géologique, en deux parties : région orientale s'étendant de la Rivière Rouge à l'Atlantique; région occidentale s'étendant de la Rivière Rouge au Pacifique. La superficie de la première est d'environ 2,500,000 kil. q.; la superficie de la seconde de 6,500,000 kil. q.

Région orientale. — Toute la partie septentrionale du Canada est occupée par un immense noyau archéen qui se prolonge également à l'E. et à l'O., et dont on évalue la superficie à 5,000,000 de kil. q. Il est composé surtout de gneiss et de calcaires cristallins (laurentien des géologues américains) recouverts par place par un système de micaschistes (huronien), ensemble, au milieu duquel se trouvent quelques massifs et filons de roches éruptives, soit quartzifères (granits, porphyres), soit basiques (diorites, diabases, gabbros).

Le *laurentien*, ainsi nommé du fleuve Saint-Laurent, se compose de trois sortes de roches : 1° des gneiss à orthose, granitoïdes à la base avec quartzites, amphiboloschistes et micaschistes qui se présentent en bandes singulièrement plissées et contournées; 2° des calcaires blancs cristallins et des dolomies avec serpentine, graphite, apatite, fluorine et lits de gneiss subordonnés; 3° des roches de feldspath plagioclase avec hypersthène, pyroxène et amphibole. C'est dans le calcaire cristallin, généralement serpentineux, qu'ont été découverts ces singuliers accidents minéralogiques que l'on attribua d'abord à un fossile baptisé du nom d'*Eozoon canadense*.

Le *huronien* a été divisé en trois sous-étages : 1° des quartzites blanches ou rouges, difficiles à distinguer à l'œil nu de celles du laurentien, mais ne présentant pas comme celles-ci une structure gneissique; 2° des quartzites noires, avec intercalation de lits siliceux et de granulite ou de gneiss; 3° des diorites et des diabases avec chlorite et horntlende. Il convient d'ailleurs de remarquer que la distinction du laurentien et du huronien est impossible à faire en nombre d'endroits et particulièrement dans les provinces occidentales; les deux étages se confondent tellement qu'on les réunit sous le nom commun d'archéen et de précambrien.

En nous rapprochant du Saint-Laurent, nous arrivons aux terrains sédimentaires paléozoïques. D'abord ce sont les couches cambriennes qui reposent immédiatement sur le noyau archéen qu'elles bordent au S. sur toute sa longueur; elles s'étendent sur la rive gauche du Saint-Laurent jusqu'à l'Océan Atlantique. Sur les bords des lacs Huron, Érié et Ontario, on rencontre successivement, en allant du N. au S., les étages cambrien, silurien et dévonien. Sur la rive droite du Saint-Laurent, la succession est la même : le cambrien domine, puis, en s'éloignant vers l'Atlantique, le silurien apparaît tout le long de la frontière des États-Unis jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent, où se trouvent quelques lambeaux dévoniens. Si maintenant on suit le littoral du Nouveau-Brunswick, du N. au S., on rencontre d'abord des massifs de roches éruptives, quartzifères, granitiques, au milieu du cambrien; vis-à-vis l'île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick forme une vaste région carbonifère. L'ossature de la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse est essentiellement granitique; quant à ses côtes, elles sont cambriennes : on y trouve, dans la baie de Fundy, une large bande de mélaphyres. Dans le N. de la Nouvelle-Ecosse, en face le cap Breton, se continue le carbonifère du Nouveau-Brunswick.

Reprenons maintenant, au point de vue stratigraphique, l'étude de ces divers terrains paléozoïques.

Le *cambrien* a été subdivisé en deux étages : 1° l'*étage acadien*, représenté à Saint-John (N.-Brunswick) par des schistes gris et noirs, avec quelques grès d'une puissance de 600 m. Le caractère littoral de cet étage est très net. Les fossiles qui s'y trouvent sont des paradoxides avec les genres *agnostus*, *linguletta*, *arenicolitis*, etc.; 2° l'*étage de Potsdam*, constitué par les grès avec quelques couches de conglomérats à la base. La stratification y est très nette. Les traces de clapotement des vagues et les traces d'arénicoles y abondent. La faune se compose surtout de trilobites (genres *conocoryphe*, *dicellocephalus*, *agnostus*, *ellipsocephalus*, *peltura*, *illœnurus*, etc.).

Le terrain *silurien* a été divisé en nombreux étages : 1° le *sous-étage canadien*, subdivisé lui-même en grès calcifères à trilobites (*bathyurus*, *conoryphe*, *asaphus*) formant la transition avec le cambrien; le *groupe de Québec*, remarquable groupe de transition qui renferme à côté des genres *condryphe*, *agnostus*, *dicellocephalus*, des formes franchement siluriennes : *illœnus*, *asaphus*, *harpes*; le *calcaire de Chazy à asaphus obtusus*, *bethyurus Angelini*, *maclurea Logani*; 2° le *sous-étage de Trenton*, subdivisé en *calcaire de Trenton*, de Black-River et de Birdseye à *asaphus platycephalus*, *illœnus crassicauda*, etc.; *schiste d'Utica à asaphus canadensis*; *calcaire de Cincinnati* et schistes d'Hudson-River à *trinucleus concentricus*; 3° le *sous-étage de Niagara*, subdivisé en *grès de Medina* et conglomérat d'Oneida à *lingulella cuneata*; *grès de Clinton à pentamerus oblagus*, *atrypa reticularis*; *schistes et calcaires du Niagara à Calymene Blumenbachi*, *rhynchonelle cuneata*; 4° le *sous-étage de Salina* (groupe salifère d'Onondaga); 5° le *sous-étage d'Herdelberg* (calcaire hydraulique et calcaire à pentamères).

Le *dévonien* a été divisé en *étage d'Oriskany à spirifer arenosus*; *étage d'Hamilton* (schistes argileux de Marcellus, à *gonialites marcellosus*; schistes et dalles de Hamilton à *atrypa aspera*); *étage de Chemung* (grès et schistes grossiers à *avicules et spirifères*); — *étage de Catskill* (grès rouge).

Le *bassin carbonifère de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick* comprend, à la base, l'étage anthracifère subdivisé en série de Horton (grès rouges, conglomérats et argiles à *cyclopteris acadica*, *lepidodendron*

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

corrugatum, et calcaire de Windsor à *productus cora, productus semireticulatus;* au sommet, l'*étage houiller* subdivisé en grès et en schistes rouges; étage houiller moyen sans calcaire *(coal measures);* étage houiller supérieur (grès et schistes rouges).

Région occidentale. — Toute la partie située au N. et à l'O. des grands lacs est incomplètement connue. Le noyau gneissique septentrional se continue jusque vers les lacs Winnipeg et Athabasca avec les caractères déjà décrits précédemment. A partir de là se trouve une succession de terrains sédimentaires affectant tous la direction du N.-O. au S.-E., c.-à-d. parallèles aux montagnes Rocheuses. Le laurentien est bordé par des bandes irrégulières de terrains paléozoïques d'âge mal déterminé; puis vient une bande de crétacé, qui se prolonge jusqu'aux montagnes Rocheuses, et au milieu de laquelle on trouve, sur le revers E.-N.-E. de la chaîne, une puissante formation lignifère, désignée sous le nom d'étage de Laramie. Les ramifications occidentales de la Cordillère de l'Amérique du Nord, de même que les chaînes (suite de la chaîne des Cascades) qui bordent le Pacifique, sont formées par des calcaires et des schistes carbonifères et dévoniens; quant à la région centrale du massif, elle est constituée tantôt par du laurentien, tantôt par du crétacé, tantôt par de puissantes éruptions volcaniques miocènes.

VI. Régime des eaux. — Au point de vue du régime hydrographique, ce qui caractérise la région canadienne, c'est d'abord que nulle part au monde l'eau douce n'occupe de si vastes étendues, c'est aussi, en ne tenant pas compte des cours d'eau de médiocre importance qui naissent à l'O. de la Cordillère et à l'E. des Appalaches, que nulle part la ligne de démarcation entre les différents bassins fluviaux ne demeure plus incertaine. Le Churchill est en communication permanente avec l'Athabasca par les émissaires du lac Deer; le lac Winnipeg a pour déversoir ordinaire le Nelson, mais aussi à la saison des pluies la Severn et l'Albany. L'Ottawa, le plus grand affluent du Saint-Laurent, se relie à la baie Géorgienne par un chapelet de lacs dont le plus important est le Nipissing. On pourrait multiplier ces exemples: en réalité, il n'y a pas, dans la grande plaine de l'Amérique du Nord, de relief de séparation entre les bassins de l'Athabasca-Mackenzie, du Saskatchewan-Nelson, du Saint-Laurent et du Mississippi. On peut aller en canot du golfe du Saint-Laurent au pied des montagnes Rocheuses et au golfe du Mexique; ce fut même le moyen de transport préféré par les chasseurs, les missionnaires et les explorateurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. De temps en temps, l'eau vient à manquer, on hisse alors la barque sur les épaules et on gagne la rivière la plus proche, qui n'est jamais bien éloignée. L'isthme étroit qui s'étend entre les deux cours d'eau se nomme *portage*.

Versant du Grand Océan. — 1° Le cours supérieur de l'*Orégon ou Colombia;* 2° le *Fraser* (1,000 kil.) sort du mont Brown dans les montagnes Rocheuses et s'écoule à travers d'interminables *canons*. Il se grossit à gauche de la rivière Thomson et se perd dans le golfe de Géorgie, à New-Westminster. Le chemin de fer *Canadian Pacific* emprunte la vallée inférieure de la rivière Thompson et du Fraser; 3° le *Simpson*, dont l'embouchure forme sur la côte la frontière entre le Dominion et le territoire d'Alaska; 4° le *Sticken* ou Riv. des Français, qui donna naguère son nom à un territoire dont l'existence fut éphémère (aujourd'hui englobé dans la Colombie); il va se jeter dans le Grand Océan, en face de l'île du Prince de Galles (territoire d'Alaska); 5° le cours supérieur du *Youkon*, la grande artère fluviale de l'Alaska.

Versant de l'Océan Glacial du Nord. — 1° L'*Athabasca-Mackenzie*. L'Athabasca naît au pied du mont Brown (qui donne également naissance sur le versant occidental à la Columbia et au Fraser); il se dirige vers le N.-E. et va rejoindre le grand lac qui porte son nom et qui est en communication avec les lacs Wollaston ou de la Hache et Deer ou La Biche, situés au S.-E. Du lac Athabasca sort un fleuve puissant, le Slave of River ou rivière de l'Esclave (du nom d'une tribu indienne). Le Slave River se grossit à gauche du Peace River, issu des Peak Mountains, à l'O. de la ligne de faîte des montagnes Rocheuses, et va déboucher dans le grand lac de l'Esclave, immense nappe d'eau reliée aux lacs Artillerie et Clinton Colden (au N.-E.). Le Mackenzie (dont le nom conserve la mémoire du premier explorateur de la région) sert de déversoir au grand lac de l'Esclave; il se dirige constamment vers le N.-O., reçoit, à droite, l'émissaire du lac de la Grande-Ourse, et va se jeter dans l'Océan Glacial par un delta analogue à celui de la Léna. Depuis les sources de l'Athabasca jusqu'au delta du Mackenzie, le grand fleuve a parcouru 3,500 kil. C'est là que sont échelonnés les forts établis par la Compagnie de la baie d'Hudson pour protéger le commerce des pelleteries. Ce sont, du reste, moins des places de sûreté, que le tempérament pacifique des Indiens rendrait inutiles, que des postes de ravitaillement et des magasins; 2° la *Rivière du Cuivre*, qui se jette dans la baie Coronation; 3° la *Rivière des Baleines*, *Great Fish River*.

Versant de la baie d'Hudson. — *Sur le littoral occidental:* 1° et 2° les largues estuaires du *Wager* et du *Chesterfield;* 3° le *Churchill* ou *Mississippi* (1,500 kil.), qui se termine au fort Churchill, qui est en communication avec le bassin de l'Athabasca-Mackenzie par un émissaire du lac Deer; 4° le *Saskatchewan-Nelson*. Ce fleuve est formé par les deux Saskatchewan, le Saskatchewan du Nord et le Saskatchewan du Sud. Le premier prend sa source au mont Murchison, dans les montagnes Rocheuses, passe à Edmonton, une des cités naissantes du district d'Alberta, au Fort Pitt, au Fort Carlton, et s'unit à la branche méridionale qui naît près de la frontière des Etats-Unis et dont le cours est coupé sur deux points par le Canadian Pacific. Le Saskatchewan va déboucher dans le lac Winnipeg. Celui-ci reçoit à gauche le tribut des lacs Manitoba et Winnipegosis, au S. la rivière Rouge du Nord qui se grossit à gauche de l'Assiniboine et baigne Winnipeg, la capitale florissante de la nouvelle province de Manitoba, enfin au S.-E. l'émissaire du lac des Bois. Tout ce vaste réseau de rivières, toute cette immense agglomération d'eau douce apporte son tribut à la baie d'Hudson par le fleuve Nelson qui sort de la pointe septentrionale du lac Winnipeg et qui se termine à York; 5° l'*Albany*, qui a son embouchure dans la baie James.

Sur le littoral oriental de la baie d'Hudson: 6° la *Rivière Rupert*, et 7° l'*East Mean River*, qui coulent parallèlement presque en ligne droite de l'E. à l'O. et qui s'alimentent, la première dans le lac Mistassinni, dont l'importance, déjà signalée par les missionnaires du XVIIe siècle, a été récemment reconnue, la seconde dans le lac Nitcheguan; 8° la *Riv. des Baleines*, ou *Whale River*.

Versant de l'Océan Atlantique. — 1° Le *Kaksoak*, qui arrose le Labrador du S. au N. et vient aboutir à la baie Ungava dans le détroit d'Hudson; 2° le *Nissipi* ou *Hamilton*, qui prend sa source à la frontière N.-E. de la province de Québec et se termine par le lac *Melville*, dans un magnifique estuaire, est le premier tributaire de l'Atlantique proprement dit; 3° le bassin du fleuve *Saint-Laurent* et des grands lacs (cinq principaux, sans compter une multitude de lacs secondaires), dont il porte le tribut à l'Atlantique, renferme la plus grande agglomération d'eau douce qui existe sur le globe (238,000 kil. q.). La pente générale de ce double bassin, qui s'incline de l'O. à l'E., est faible (183 m. pour une ligne totale de navigation d'environ 2,000 kil.). Les lacs communiquent entre eux par des détroits et des chutes d'eau. Les trois premiers (Supérieur, Huron et Michigan) sont de beaucoup les plus con-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sidérables; assemblés, ils affectent la forme d'une feuille de trèfle. Les deux autres (Erié et Ontario) ont une superficie beaucoup moindre; leur grand axe est sur le prolongement du fleuve Saint-Laurent. La région des lacs est constituée par deux plateaux, le plateau occidental dominant le plateau oriental de plus de 100 m.; en effet, la différence de niveau, très faible entre les lacs Supérieur, Huron, Michigan et Erié, devient considérable entre ce dernier et l'Ontario (chutes du Niagara) (Voir articles: lac Supérieur, lac Huron, lac Michigan, lac Erié, lac Ontario, Niagara, Saint-Laurent, Ottawa, etc.); 4° le *Ristigouche*, qui sépare la Gaspésie (prov. de Québec) du Nouveau-Brunswick et qui se termine dans la baie des Chaleurs; 5° le *Saint-Jean (Saint-John)*, qui prend sa source non loin de la frontière de Québec, coule d'abord dans la direction du N.-E. parallèlement au cours inférieur du Saint-Laurent; il tourne alors brusquement vers le sud, sert de limite au Nouveau-Brunswick et à l'état du Maine, passe à Fredericton et se déverse dans la baie de Fundy par un estuaire large et profond; 6° l'embouchure de la rivière *Sainte-Croix* forme sur la côte la frontière entre le Dominion et les Etats-Unis.

VII. Climat. — Au point de vue du climat on peut diviser la Puissance du Canada en deux régions : l'une située au N., l'autre au S. d'une ligne qui suivrait, en allant de l'O. à l'E., le cours du Simpson, tributaire du Pacifique, et celui de la Rivière de la Paix, jusqu'au lac Athabaska, couperait le bassin moyen du Churchill et du Nelson pour atteindre l'East Mean River et le lac Mistassinni et finir sur le golfe du Saint-Laurent, en face d'Anticosti. La région du Nord (bassin du Mackenzie, du lac du Grand-Ours, du lac des Esclaves, des Baleines, du Chesterfied Inlet, littoral de la baie d'Hudson, et majeure partie du Labrador) est improductive et presque inhabitable: elle subit le *climat glacial*. Le thermomètre y descend souvent en hiver à — 50° et même au-dessous. La région du Sud comprend au contraire tout ce qui a été ou sera colonisé au Canada et jouit d'un climat beaucoup plus favorable qu'on ne se l'imagine généralement. Sans doute l'hiver est plus rude et l'été plus accablant dans la prov. de Québec que dans la France centrale, qui est pourtant située sous la même latitude, mais au Canada les grandes chaleurs sont très supportables et les grands froids sont secs et vivifiants. De plus, la neige, qui recouvre le sol pendant cinq mois entiers, a une heureuse influence sur la végétation et protège les germes contre la gelée. Quoique le climat du Canada (il s'agit de la région du Sud) ne soit pas exactement le même dans les différentes provinces, on peut dire qu'il y a dans tout le pays deux saisons bien tranchées : l'hiver et l'été. La période du dégel, en avril, qui correspond au printemps, et la période des pluies, en novembre, qui correspond à l'automne, sont excessivement courtes.

En hiver, les plus basses températures ont été constatées dans le Manitoba, les plus hautes dans la nouvelle Ecosse. Pour toute l'année, la température moyenne de la journée varie de — 26° à + 29°. Dans les prov. de Québec et d'Ontario la température moyenne de janvier est — 11°; celle de juillet + 20° centig. Il faut remarquer que le climat s'améliore si l'on va de l'E. à l'O. On attribue (V. Hingston, *The climate of Canada*) une heureuse influence sur le climat du Dominion au double rempart des Appalaches et de la Cordillère, et surtout à la grande quantité d'eau douce répandue sur le sol. La pluie et la neige sont fréquentes au Canada; on a constaté pour la prov. de Québec une moyenne annuelle de 58 jours de neige et de 94 jours de pluie, et au Manitoba, pour une période de huit mois, 59 jours de neige et 62 jours de pluie.

VIII et IX. Flore et Faune (V. Amérique du Nord).

X. Anthropologie et ethnographie. — Au point de vue anthropologique, en ne tenant pas compte des races européennes qui forment la majorité de la population canadienne, mais qui sont d'introduction récente, on doit signaler dans le Dominion deux types d'homme : le type esquimau et le type américain. Le type esquimau diffère peu du type mongol. L'Esquimau est petit, trapu, vigoureux; sa face est aplatie, sa barbe et ses cheveux sont noirs et rares; il a le crâne dolichocéphale. La race américaine se rapproche aussi des races jaunes par plusieurs caractères de premier ordre : aplatissement du nez et de la face, couleur de la peau, rareté du système pileux; mais par d'autres il s'en éloigne : saillie et dimension du nez, élévation de la taille. A signaler que les Indiens qui vivent à l'E. des Appalaches sont dolicocéphales, et ceux qui vivent à l'O. du Mississippi brachycéphales.

Les Esquimaux et les Américains sont répartis sur toute l'étendue du Canada d'une manière très inégale. Les premiers sont à peine représentés par quelques milliers d'individus qui se livrent à la pêche le long des côtes de l'océan Glacial. Jadis ils semblent avoir occupé un plus vaste domaine. On place entre le xie et le xive siècle l'apogée de la grandeur de ce peuple. Il aurait alors pénétré jusqu'au Grœnland au N. et jusqu'au Potomac au S. Le nom d'Esquimaux leur a été donné par les Mohicans; eux-mêmes s'appellent Innuit. Les Américains ou Peaux Rouges, ainsi appelés parce qu'ils se teignent en rouge le visage naturellement d'un brun olivâtre, ont été nommés sauvages par les Français et Indiens par les Anglais. Ils ont joué un grand rôle dans la lutte engagée entre les deux peuples pour la possession du continent (V. § Histoire). Les mœurs de leurs tribus de chasseurs et de pêcheurs nous sont connues par les récits des missionnaires et les explorateurs du xviie et du xviiie siècle (V. Bibliogr. Nicolas Perrot). A cette époque ils étaient répartis ainsi : les cinq nations des Iroquois au S. du Saint-Laurent et du lac Ontario; les Algonquins et les Montagnais, dans la prov. actuelle de Québec et vers la Hauteur des Terres; les Hurons, dans la péninsule de l'Ontario. Toutes les familles aborigènes de l'Amérique anglaise peuvent être divisées en quatre races : 1° celle des Esquimaux; 2° celle des Déné-Dindjié; 3° celle des Algonquins; 4° celle des Hurons-Iroquois.

1° Les Esquimaux, peu nombreux (5,000 au plus), habitent le littoral de l'océan Glacial, de l'Alaska jusqu'au Labrador, les bords septentrionaux, les îles de la baie d'Hudson, et les îles de l'océan Glacial;

2° Les Déné-Dindjié (environ 50,000) sont répandus dans tout le N.-O. de la confédération, et notamment dans le bassin de l'Athabasca-Mackenzie. Leurs principales tribus sont les Chippewyans ou Montagnais occidentaux, depuis le fleuve Churchill jusqu'au grand lac de l'Esclave, et sur la rivière aux Liards; les Lièvres, dans le bassin du lac du Grand-Ours, sur les limites des Esquimaux; les Naannes, les Daho-Dinnis, les Loucheux et les Kootanis, qui occupent la Colombie, les Hailtsa et les Noutkans Vancouver, les Tsihaili la vallée du Fraser;

3° La famille des *Algonquins* (V. ce mot) (environ 40,000 individus) comprend les Micmacs dans l'ancienne Acadie, les Naskapis dans l'intérieur du Labrador, les Montagnais proprement dits au N. du Saint-Laurent inférieur et dans la vallée du Saguenay, les Ottawas (Outaouais) dans celle de l'Ottawa, et sur la baie James, les Algonquins proprement dits et les Potowatamis dans la prov. d'Ontario, dans l'île Manitoulin et au N. du lac Huron, les Santeux et les Maskikongs au N. du lac Supérieur, les Crees dans la région du lac Qu'appelle, et les Pieds-Noirs sur les deux branches supérieures du Saskatchewan;

4° Les Hurons-Iroquois ne sont plus représentés que par 10,000 individus. Les Iroquois vivent autour du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Régis, dans la prov. de Québec, et sur la Grande Rivière, dans la prov. d'Ontario; les Hurons, réduits à quelques centaines, habitent

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lorette aux environs de Québec, et le comté d'Essex dans l'Ontario ; on rencontre des Sioux sur la frontière du Manitoba.

XI. Explorations scientifiques. — Quand les Français perdirent le Canada, ils laissaient peu de chose à faire aux Anglais pour la reconnaissance géographique des bassins du Saint-Laurent et des grands lacs, qui avaient été parcourus dans tous les sens dès le XVIIe siècle par les jésuites et les coureurs des bois. De plus, La Vérendrye (de 1731 à 1743) était parvenu du lac Supérieur au Manitoba et aux montagnes Rocheuses vers les sources des deux Saskatchewan (V. § HISTOIRE). Cependant la vaste région du N.-O. demeurait inexplorée. Samuel Hearne (1769) et Alexander Mackenzie (1789) furent envoyés par la compagnie de la baie d'Hudson dans la direction de l'Océan Glacial, moins peut-être pour reconnaître la région elle-même que pour étudier la question du passage du N.-O. ; ils découvrirent la rivière Coppermine et le fleuve Mackenzie.

De nos jours, l'abbé Emile Petitot, qui séjourna de longues années comme missionnaire auprès des Dené-Dindjé du N. et des Esquimaux, a complété la reconnaissance scientifique de ces terres glacées. L'intérieur du Labrador est encore mal connu et les différents voyageurs qui y ont pénétré n'ont pu se mettre d'accord sur l'importance du lac Mistassinni.

Depuis 1841, le Canada a fait de grands sacrifices pour la constitution d'un service géologique : en 1877 on a établi un musée à Ottawa. W. Logan et A.-R.-C. Selwyn, qui en est actuellement directeur, se sont distingués à la tête du Geological Survey.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE. — **Histoire. Administration. Population.** — HISTOIRE. — L'honneur de reconnaître les côtes orientales du Canada revient à deux navigateurs génois au service de l'Angleterre, Jean et Sébastien Cabot. Le premier atteignit le littoral du Labrador en 1497 ; le second découvrit Terre-Neuve l'année suivante. Le Portugais Corte-Real suivit bientôt leurs traces (1500-1501). En 1506 les Français apparaissent à leur tour dans ces parages : Jean-Denis, de Honfleur, explore l'embouchure du Saint-Laurent et nous laisse la première carte de cette région. Dès lors, nos marins, Normands, Bretons et Basques, iront annuellement s'établir sur les côtes de Terre-Neuve et de l'Ile du cap Breton pour la pêche de la morue. La royauté ne pouvait pas se désintéresser du mouvement spontané qui poussait ainsi nos populations de l'Ouest vers l'Amérique. En 1524, François Ier charge le Florentin Jean Verazzano de découvrir le passage d'Europe en Chine. Verazzano, après avoir abordé en Floride, visite de nouveau l'embouchure du Saint-Laurent, Terre-Neuve et les îles voisines ; il en prend même possession au nom du roi, son maître : c'est de cette prise de possession que date le nom de Nouvelle-France. Il disparaît dans un troisième voyage, probablement victime des Portugais qui surveillaient avec jalousie nos efforts pour conquérir notre part du nouveau monde. Mais le Breton Jacques Cartier reprend ses projets. En 1534 il reconnaît que Terre-Neuve est une île ; en 1536 il remonte le Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga (sur l'emplacement actuel de Montréal), où il hiverne et où il entre en rapport avec les indigènes, avec les sauvages, pour leur donner le nom qui est toujours en usage depuis le XVIe siècle parmi les Français d'Amérique. En 1541, il débarque même quelques colons qui devaient s'établir dans le pays sous la direction de Roberval, nommé vice-roi ; mais en 1545 il fallut les rapatrier. Quoique peu lettré, Jacques Cartier nous a laissé un *Discours* sur ses découvertes ; c'est lui qui a donné au pays le nom de Canada. Mais la lutte avec Charles-Quint allait recommencer, bientôt suivie des guerres civiles, et, pour la première fois, les nécessités de notre politique européenne allaient entraver notre œuvre colonisatrice en Amérique. Henri II, François II et Charles IX ont oublié le Canada ; Henri III n'y pense qu'un moment pour accorder un vain titre à un courtisan. Il est vrai que nos marins continuent sur le banc de Terre-Neuve leurs fructueuses campagnes de pêche et que même ils commencent la traite des pelleteries avec les sauvages.

Aussi bien, à peine Henri IV a-t-il traité avec l'Espagne et proclamé l'édit de tolérance, qui met fin aux guerres religieuses, qu'il songe à établir d'une manière définitive la domination française en Amérique. Il a cependant à lutter contre le mauvais vouloir de Sully, qui se déclare systématiquement l'adversaire de toute politique coloniale. De La Roche, Chauvin et de Chastes (1598-1602) reçoivent successivement le privilège du commerce des pelleteries ; ils échouent. En 1603, le sieur de Monts obtient pour dix années la concession de tous les pays situés au S. du Saint-Laurent, entre le 40e et le 46e parallèle. Il eut l'heureuse fortune d'emmener avec lui un officier de la marine royale d'une intelligence et d'une énergie incomparables, Samuel de Champlain (né à Brouage, Saintonge). Un avocat de Paris, Marc L'Escarbot, les accompagnait ; nous lui devons une relation aussi agréable qu'intéressante de son séjour au delà de l'Atlantique. Champlain fut bientôt laissé en Amérique avec une délégation de De Monts qui lui fut maintenue lorsque celui-ci perdit son privilège. Bien qu'il ne fût en réalité que le représentant d'une compagnie de marchands et ensuite le lieutenant des vice-rois et gouverneurs qui furent nommés par Henri IV et Louis XIII, mais qui demeurèrent en Europe, il a été le véritable fondateur de la colonie française au Canada.

Jusqu'alors on avait conçu en France les plus chimériques espérances à l'égard des terres neuves de l'Amérique. Pour les uns, la Nouvelle-France devait recéler dans son sein d'inépuisables mines d'or, comme la Nouvelle-Espagne ; pour les autres, elle n'était qu'une étape sur la route la plus rapide et la plus commode vers la Chine et les Indes. Champlain comprit quel parti l'on devait tirer de cet immense pays si fertile et si salubre, situé presque tout entier dans la zone tempérée ; il rêva d'en faire une grande colonie de laboureurs. Pendant trente années son activité tient véritablement du prodige. Tantôt il est à Paris, réchauffant l'ardeur du roi, des marchands et des ordres religieux et recrutant des colons, tantôt il est au Canada, surveillant de près l'établissement des premières familles françaises (fondation de Québec, 1608), explorant la région du Saint-Laurent dans tous les sens (à l'O. jusqu'au lac Ontario, au S. jusqu'au lac qui porte son nom). Il gagne le cœur des sauvages par sa franchise et sa générosité. Et cependant, malgré tous ses efforts, la colonie végète : les compagnies qui se succèdent ne sont guère préoccupées que du succès financier de leurs entreprises et ne cherchent point à déterminer en France un courant d'émigration vers l'Amérique; enfin il y a peu de chose à obtenir du gouvernement royal. Tout change lorsque Richelieu parvient au ministère. Il favorise la formation d'une nouvelle compagnie, dite des cent associés ; en échange du monopole du commerce, elle s'engageait à transporter au Canada 4,000 colons en quinze années. Les articles qui lui furent accordés en 1627 nous révèlent quelles étaient les intentions du grand ministre à l'égard des sauvages. Il y a là le programme d'une politique généreuse qui contraste singulièrement avec les odieux traitements infligés aux indigènes américains par les Anglais et les Espagnols. Louis XIII déclare dans le préambule qu'il s'agit « d'amener les peuples qui habitent la Nouvelle-France à la cognoissance de Dieu et les faire policer », et que le seul moyen d'obtenir un tel résultat « était de peupler ledit pays de Français catholiques, pour, par leur exemple, disposer ces naturels à la religion chrétienne et à la vie civile ». L'année suivante, le roi publiait des instructions encore plus explicites : « Ordonnons que les descendants des Français qui s'habituent audit pays, ensemble les

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sauvages qui seront amenés à la cognoissance de la foy et en feront profession, soient désormais censés et réputés pour naturels français... »

Jusqu'alors les protestants avaient pris part à la colonisation du Canada; ils allaient en être exclus à l'avenir. On peut expliquer, sinon tout à fait justifier, une mesure si rigoureuse, en considérant que la charte de la nouvelle compagnie fut rédigée au camp, devant la Rochelle. Du reste, les protestants français n'allaient point tarder à fournir la preuve de leur entente avec nos ennemis, aussi bien en Amérique qu'en Europe. Jacques Ier avait octroyé à une compagnie anglaise les territoires que nous avons déjà vu concéder par Henri IV au sieur de Monts. Etablis dans la baie de Chesapeake, les Anglais voulurent profiter de la guerre qui éclatait entre les deux couronnes pour s'emparer de la vallée du Saint-Laurent. Une première tentative échoua en 1628, grâce à l'attitude résolue de Champlain ; mais l'année suivante, une flotte commandée par David Kertk débarqua devant Québec une petite armée composée par moitié d'Anglais et de protestants français. Cette fois, Champlain dut capituler. A la paix de Saint-Germain (1632), la Grande-Bretagne fut contrainte de nous restituer tout ce qu'elle avait conquis à nos dépens en Amérique. Champlain retourna à Québec et reconstitua tant bien que mal la petite colonie qui avait été dispersée par la conquête anglaise, mais il mourut bientôt (1635), ayant beaucoup fait par lui-même, ayant surtout indiqué la marche à suivre.

Son successeur fut M. de Montmagny. Les sauvages essayèrent de traduire son nom et l'appelèrent Ononthio, c.-à-d. la grande montagne. Par la suite, ils imposèrent ce nom à tous les gouverneurs français, et leur souverain lointain, le roi de France, devint pour eux le grand Ononthio. Cependant la colonie faisait quelques progrès. Québec s'épanouissait et se fortifiait (château Saint-Louis), et deux autres cités naissaient sur le grand fleuve, en amont de la petite capitale, Trois-Rivières (1640) et Montréal (primitivement Ville-Marie), qui fut peuplé par des familles champenoises que conduisait M. de Maisonneuve. A l'appel de Champlain, les ordres religieux avaient dès les premiers temps fait leur apparition au Canada : les récollets d'abord, puis les jésuites, qui les supplantèrent en 1633, enfin les sulpiciens, qui se cantonnèrent dans l'île de Montréal qu'ils obtinrent en fief et où ils fondèrent un séminaire bientôt florissant. De leur côté, les jésuites dirigeaient depuis 1636 le collège de Québec, le plus ancien collège de l'Amérique du Nord, puisque celui d'Harward, fondé par les puritains près de Boston, ne date que de 1638. Mais leur œuvre principale fut la conversion des indigènes. Ils s'attaquèrent aux Algonquins et aux Montagnais, dont les tribus de chasseurs s'éparpillaient depuis la rivière des Outaouais jusqu'au Labrador, et aux Hurons, nation à demi sédentaire qui habitait dans la province actuelle d'Ontario. Ils couvrirent le pays de missions, le plus souvent allant chercher les sauvages jusque dans leurs bourgades, parfois aussi réunissant les nouveaux convertis dans des villages créés à la portée des forts français, où ils échappaient à l'influence de leurs compatriotes restés rebelles à la prédication (établissement de Sillery, 1638, et plus tard du Sault Saint-Louis et de la prairie de la Magdeleine).

Le succès des robes noires (tel était le nom donné aux missionnaires par les indigènes) fut d'abord rapide. Malheureusement, la petite vérole, importée d'Europe, décima les Américains, et ceux-ci attribuèrent les ravages de l'épidémie aux maléfices des Pères, dont la tâche devint dès lors plus pénible et plus périlleuse. La France catholique était tenue au courant des victoires et des revers des ouvriers apostoliques dans le nouveau monde par des relations qui furent annuellement publiées (sans interruption de 1611 à 1672), et qui, composées primitivement pour l'édification des fidèles, demeurent aujourd'hui de précieux documents pour l'histoire du Canada du XVIIe siècle. Les circonstances devenaient de plus en plus défavorables. Une guerre d'extermination engagée entre les sauvages faillit à la fois compromettre les résultats acquis par les jésuites et même mettre en péril la domination française encore établie sur des bases bien fragiles. Une haine séculaire armait les Iroquois contre les Algonquins et les Hurons. Dispersés depuis les Alleghanys jusqu'au lac Ontario, les Iroquois formaient une confédération de cinq tribus (en allant de l'E. à l'O., les Agniers, les Omeyouts, les Onontaguès, les Goiogouins et les Tsounoutorians). Ils avaient adopté une politique qui témoigne d'un esprit de suite véritablement remarquable. Ils réparaient les pertes qu'une guerre continuelle faisait dans leurs rangs, en adoptant ceux de leurs prisonniers qu'ils ne livraient point à d'épouvantables supplices. Champlain les avait un peu imprudemment provoqués en prenant tout de suite parti pour leurs ennemis ; aussi furent-ils presque toujours les alliés des Hollandais et des Anglais contre nous. Il ne semble pourtant pas qu'ils aient désiré la chute définitive de notre domination ; ils estimaient avec raison que la rivalité des deux colonies sauvegardait leur indépendance, et qu'elle serait perdue sans remède le jour où une seule nation européenne parviendrait à s'emparer de toute l'Amérique du Nord. En quelques années les Iroquois firent de tels massacres de Hurons, que ce peuple fut pour ainsi dire détruit. Quelques missionnaires, qui tombèrent entre les mains de ces barbares, périrent dans d'affreux supplices (le père Jogues, le père de Brébeuf et le père Lallemant). Quant aux Français, bloqués dans les villes et dans les forts, ils osaient à peine se livrer aux travaux agricoles ; la traite avec le pays d'En-Haut (bassin de l'Outaouais et région des lacs) était souvent interrompue pendant plusieurs mois, et il fallait donner des escortes militaires aux flottilles commerciales qui descendaient ou remontaient le Saint-Laurent. Les successeurs de M. de Montmagny, M. d'Ailleboust (1648-1651), MM. de Lauzon, père et fils (1651-1657), M. d'Argenson (1658-1661), M. d'Avaugour (1661-1663), M. de Mezy (1663-1665), furent obligés, faute de ressources suffisantes, de se maintenir sur la défensive, et même de subir, en plus d'une circonstance, de cruelles humiliations.

Une autre cause de faiblesse pour la colonie française était l'humeur vagabonde de ses habitants. Il semblait impossible de les attacher à la terre. Entraînés autant par l'amour des aventures que par l'espoir d'une fortune rapide, ils allaient dans la profondeur des bois échanger les peaux de castor et d'orignaux contre de l'eau-de-vie. Les gouverneurs et les missionnaires s'élevaient à la fois avec véhémence contre les *coureurs des bois*. Les premiers eussent voulu les astreindre à la culture du sol et les avoir toujours sous la main pour la défense contre les Iroquois, les autres s'indignaient de voir l'œuvre de la conversion compromise par les progrès effrayants de l'ivrognerie chez les sauvages. On résolut de sévir contre les coureurs des bois ; mais toutes les ordonnances portées contre eux, si rigoureuses qu'elles fussent, demeurèrent sans effet. Ces enfants perdus ont constitué pour la colonie française une admirable avant-garde ; c'est eux qui ont pris possession, au nom de la France, de l'immense plaine comprise entre la baie d'Hudson et le Mississippi, les grand lacs et le pied des montagnes Rocheuses ; ils sont les aïeux de cinquante mille métis qui maintiennent encore aujourd'hui l'influence de notre race et de notre langue dans les territoires du N.-O. Aussi bien la lutte continuelle contre les Iroquois et le pénible labeur des premiers défrichements allaient donner, même à la partie la plus sédentaire de la population canadienne, une force de résistance physique et morale vraiment extraordinaire.

Cependant les Iroquois ne désarmaient pas. Il y avait péril à laisser prolonger une pareille situation. M. de Tracy débarqua à Québec une petite armée (1665) et les châtia rudement ; il pénétra jusqu'au cœur de leur pays et réduisit en cendres leurs bourgades. A son départ, il

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

laissa à M. de Courcelles, successeur de M. de Mezy, le régiment de Carignan-Salières. Licenciés un peu plus tard, après avoir assuré la sécurité de la Nouvelle-France, les vétérans de Carignan lui fournirent d'excellents laboureurs. Colbert commençait à s'occuper du Canada, et faisait partager à Louis XIV l'intérêt qu'il porta toujours à la colonie. La compagnie des cent associés avait abandonné ses droits à la couronne (1663); M. Talon fut adjoint à M. de Courcelles, en qualité d'intendant, pour organiser l'administration royale en Amérique. Il y resta jusqu'en 1672. « Depuis que M. Talon est ici, écrivait la mère de l'Incarnation, le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français y habitent. » Talon s'était toujours efforcé d'activer l'immigration. En deux années, le chiffre de la population s'était accru de plus de deux mille âmes (3,418 en 1666, 5,870 en 1668).

C'est à cette époque que fut créé l'évêché de Québec (1671): M. de Montmorency-Laval en fut le premier titulaire. Malheureusement, par le traité de Bréda (1667), la Hollande avait cédé à la Grande-Bretagne la Nouvelle-Belgique, qui prit le nom de Nouvelle-York; les Canadiens devenaient immédiatement les voisins des Anglais sur toutes les frontières de la Nouvelle-France, et la lutte séculaire, qui ne devait se terminer que par la chute de la domination française en Amérique, allait commencer.

Pour remplacer M. de Courcelles, la métropole avait fait un heureux choix en la personne de M. de Frontenac, administrateur habile et intrépide général. Il punit des fonctionnaires convaincus de concussion et se fit respecter des Iroquois. Il favorisa aussi toutes les tentatives d'exploration. Ce fut sous son gouvernement que le père Marquette et Jolyet pénétrèrent jusqu'au confluent du Missouri et du Mississippi, le premier alla même mourir sur les bords du lac Supérieur. Cavelier de la Salle consacra vingt années (depuis 1668 jusqu'à son assassinat, 1688) à reconnaître le cours du Mississippi, depuis le pays des Illinois jusqu'au golfe du Mexique. Cet immense territoire fut ajouté aux domaines du roi sous le nom de Louisiane; elle devait former une colonie distincte du Canada. M. de Frontenac, toujours en lutte, soit avec l'intendant Du Chesneau, soit avec l'évêque de Québec et les jésuites, qu'il accusait de faire la traite des pelleteries pour leur propre compte et d'empêcher la *francisation* des sauvages, fut disgracié en 1682. M. de la Dasse le fit singulièrement regretter: il consentit à négocier avec les Iroquois une paix déshonorante. Le marquis de Denonville ne fut pas plus heureux. Les Iroquois, enhardis par son inaction, firent une descente dans l'île de Montréal et y massacrèrent plus de deux cent personnes (1689). La révolution anglaise de 1688 aggravait encore la situation; les Anglais et les Hollandais, réconciliés sous le gouvernement de Guillaume d'Orange, n'allaient plus laisser de repos au Canada. Pour faire face à tant de dangers, le roi se décida à renvoyer Frontenac à Québec (1689). Celui-ci prit l'offensive et lança sur la Nouvelle-Angleterre des bandes de partisans composées par moitié de Français et de sauvages. Les Anglais firent un grand effort pour se venger; Winthrop envahit le Canada par la route du lac Champlain, et l'amiral Philipps, après avoir fait capituler Port-Royal, la capitale de l'Acadie française, se présenta devant Québec. Mais bientôt l'armée de Winthrop, décimée par la maladie, battait en retraite, et toutes les attaques de Philipps échouaient devant l'énergique résistance de Frontenac. Les Anglais durent se résigner à la défensive, et la Nouvelle-Angleterre fut ravagée par nos fidèles alliés, les Acadiens Abénakis. Du reste, nous triomphions partout: à Terre-Neuve, où nous emportions Saint-Jean, et dans la baie d'Hudson, où d'Iberville détruisait les forts de la compagnie anglaise. La paix de Ryswick mit un terme à ces succès. Elle marque l'apogée de la domination française en Amérique. Nous gardions la baie d'Hudson, et la limite entre l'Acadie et le Massachusetts était fixée à la rivière Saint-Georges. On laissait les frontières indécises du côté des Iroquois, qui avaient su maintenir leur indépendance.

Frontenac mourut en 1698. M. de Callières, qui avait été son meilleur lieutenant en qualité de gouverneur de Montréal, continua son œuvre, et il eut l'honneur de réconcilier définitivement les Français et les Iroquois. Toutes les tribus de l'Amérique du Nord adhérèrent à cette pacification, et on enterra solennellement la hache à Montréal (4 août 1701).

Tous ces excellents résultats furent compromis par la reprise des hostilités. La guerre de la succession d'Espagne fut particulièrement funeste à la Nouvelle-France et devint l'occasion de son premier démembrement. Les Anglais, après deux échecs (1704-1707), forcèrent M. de Subercase à leur livrer, en 1710, Port-Royal (qui prit le nom d'Annapolis); mais la tempête les arrêta à l'embouchure du Saint-Laurent. Sur terre, M. de Vaudreuil avait soutenu la lutte sans désavantage. Mais la France n'avait pas été aussi heureuse en Europe, et la nécessité où l'on en était de conclure une prompte paix et surtout de faire les plus grandes concessions au cabinet de Londres, qui s'était offert comme médiateur à Utrecht, obligea Louis XIV à abandonner la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve et l'Acadie. Nos plénipotentiaires n'eurent même pas l'idée de faire déterminer les limites de ce dernier pays, ce qui fut par la suite l'occasion de perpétuels conflits. Les Anglais prétendaient que l'Acadie devait comprendre toute la région située entre l'Océan, la rivière Saint-Georges et le bassin du Saint-Laurent, et d'autre part les Français voulaient ne leur avoir cédé que l'étroite péninsule qui se développe entre la baie française (baie de Fundy) et l'Atlantique. C'était livrer à l'ennemi le golfe du Saint-Laurent, c.-à-d. la porte de notre maison; on essaya de pallier les effets désastreux du traité d'Utrecht en colonisant et en fortifiant l'île du Cap-Breton (capitale Louisbourg).

Le Canada fit de grands progrès pendant les trente années de paix qui marquèrent la première partie du règne de Louis XV. M. de Vaudreuil (1703-1725) et M. de Beauharnais (1725-1748) laissèrent la réputation de gouverneurs habiles et bien intentionnés. Ils achevèrent le réseau de postes fortifiés qui devaient mettre en communication les diverses parties de l'immense empire colonial français et qui servaient à la fois de places de sûreté et de magasins: dans la région des grands lacs, fort Cataroconi ou Frontenac, à la sortie du Saint-Laurent de l'Ontario; fort Niagara, entre l'Ontario et l'Erié; fort Détroit ou Pontchartrain, près du lac Saint-Clair, entre le lac Erié et le lac Huron; fort Michillimakinac, au confluent du lac Huron et du lac Michigan; fort Beauséjour, dans l'isthme de Shédiac, aux portes de l'Acadie; fort Frédéric, sur le lac Champlain. M. de Beauharnais favorisa de tout son pouvoir les explorations de Varenne de la Vérendrye, qui reconnut le pays entre le Missouri, le lac Supérieur et les montagnes Rocheuses.

Pendant la guerre de la succession d'Autriche, les Anglais s'emparèrent de Louisbourg; mais le futur vainqueur de Minorque, La Galissionnière, sauva la colonie, et, à la paix d'Aix-la-Chapelle, Louisbourg nous fut rendue en échange de Madras.

A la question des frontières de l'Acadie s'ajoutait maintenant la question de la vallée de l'Ohio qu'on réclamait des deux côtés. Pour assurer les communications entre le Canada et la Louisiane, qui commençait à se coloniser, les Français avaient pris les devants et construit sur cette rivière le fort Duquesne (actuellement Pittsbourg). Les Anglo-Américains l'attaquent sans déclaration de guerre. L'assassinat d'un parlementaire, Jumonville, par les miliciens de la Virginie que commandait Georges Washington, et le traitement odieux infligé aux Acadiens demeurés Français de cœur, préludèrent à la guerre qui devait mettre fin à la domination française en Amé-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

rique. Malheureusement, la marine française avait été complètement détruite pendant la dernière guerre, et il devenait presque impossible de ravitailler le Canada ; de plus, la disproportion des forces s'était encore accentuée entre la colonie française et les colonies anglaises. Tandis que soixante-dix mille Français à peine étaient éparpillés depuis le confluent du Mississippi et du Missouri jusqu'au golfe du Saint-Laurent, plus d'un million de sujets anglais étaient concentrés entre les Alleghanys et l'Atlantique. Enfin le Canada était aux mains d'un gouverneur incapable, M. de Vaudreuil (successeur de MM. de la Jonquière et du Quesne), et d'un intendant prévaricateur, Bigot; mais le marquis de Montcalm fut envoyé pour commander les troupes.

Grâce à son génie militaire et à la valeur personnelle de ses lieutenants (Lévis, Bourlamaque, Bougainville), grâce surtout à l'héroïque dévouement de la population qui se leva tout entière pour défendre son indépendance, Montcalm put résister pendant trois années aux efforts désespérés des ennemis, quatre ou cinq fois supérieurs en nombre. Toutes les tentatives qu'ils firent pour envahir le Canada par la voie la plus courte (route de l'Hudson et du lac Champlain), aboutirent à de véritables désastres (prise du fort William-Henry, 1757, bataille de Carillon, 1758). Cependant les Anglo-Américains occupèrent la ligne de l'Ohio et s'emparèrent de Niagara, la clef de la région des grands lacs; bientôt, en faisant tomber Louisbourg, ils conquéraient l'entrée du Saint-Laurent. Il aurait suffi pour sauver la colonie de quelques secours envoyés à propos de la métropole ; mais le gouvernement de Louis XV s'était maladroitement engagé en Allemagne contre Frédéric II, alors qu'il aurait fallu lutter contre l'Angleterre avec toutes les ressources de la France. Les hommes d'État français n'avaient jamais bien compris l'admirable avenir réservé à la Nouvelle-France, et l'opinion publique, ignorante et abusée, se désintéressait de plus en plus du sort des Canadiens. Voltaire s'étonnait, s'indignait presque qu'on disputât avec tant d'acharnement *quelques arpents de neige*.

En 1759, le général Wolfe remonta le Saint-Laurent et parut devant Québec. Il tournait ainsi les positions défensives de Montcalm sur le lac Champlain. Les Français furent écrasés à la journée d'Abraham, où tombèrent à la fois les généraux en chef des deux armées (sept. 1759). L'année suivante, une poignée de braves, commandée par le chevalier de Lévis, faillit reprendre Québec ; mais ce fut le suprême effort de ce peuple héroïque : les derniers défenseurs du Canada durent bientôt capituler à Montréal. Le 10 févr. 1763, le traité de Paris abandonnait définitivement le Canada et toutes ses dépendances à la Grande-Bretagne. Cependant les Canadiens ne pouvaient se résigner à la domination étrangère et surtout ne pouvaient pas croire à l'abandon de la mère-patrie. Les sauvages, eux-mêmes, attachés à la France par deux siècles d'une administration bienveillante, attendaient avec impatience le moment de chasser leurs nouveaux maîtres (prise d'armes de Ponthiac, chef des Outaouais). Il fallut pourtant se rendre à l'évidence : les Canadiens comprirent qu'ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes, et, selon la belle expression d'un de leurs poètes contemporains (L. Frechette), ils voulurent rester Français malgré la France. Abandonné par les nobles et les riches, qui avaient presque tous émigré aux Antilles, le peuple canadien s'organisa pour la résistance, sous la direction habile et persévérante du clergé catholique.

L'histoire politique des Canadiens français depuis 1763 jusqu'à nos jours pourrait se résumer en quelques lignes : ils conservent opiniâtrement leur langue, leur religion et leurs traditions nationales, et ils profitent du régime parlementaire que leur octroie l'Angleterre pour conquérir l'égalité de droits avec leurs compatriotes de race anglaise. Ils furent d'abord soumis à un régime militaire oppressif (gouvernement de Murray), mais il fallut bientôt les mieux traiter, car l'Angleterre avait besoin de leur dévouement contre les Américains après l'insurrection des treize colonies. Ce dévouement, ils ne le marchandèrent pas à la couronne britannique, préférant avec raison la domination des Anglais d'Europe à celle des Anglais d'Amérique, de ces Bostoniens qui avaient été leurs ennemis les plus implacables. Ils repoussèrent, non sans quelques hésitations, du reste, les offres séduisantes du congrès de Philadelphie, et forcèrent une armée américaine, qui avait investi Québec, à lever le siège (1775-1776). La paix de Versailles acheva de désespérer les Canadiens; la France victorieuse ne stipulait point la moindre restitution territoriale sur les rives du Saint-Laurent. La guerre d'Amérique eut du reste pour le Canada des conséquences fâcheuses de toute sorte ; la colonie fut démembrée au profit des États-Unis et la frontière se trouva reculée à quelques lieues de Québec et de Montréal ; enfin le pays fut envahi après la paix par une nombreuse immigration de loyalistes (25,000 environ). Depuis cette époque, l'arrivée continuelle de nouveaux colons de race anglo-saxonne a constamment menacé l'existence nationale des Canadiens français. Par l'acte de Québec (1774), ils avaient obtenu le rétablissement des lois civiles françaises, et avaient été dispensés du serment du test; en 1791, la Grande-Bretagne leur accorda le régime représentatif. Le Canada fut divisé en deux provinces (Haut et Bas-Canada). La première où commençaient à s'établir les loyalistes, la seconde peuplée uniquement de Français. Les deux provinces avaient chacune un parlement provincial. On voit que les auteurs de cette constitution avaient surtout en vue de protéger les vainqueurs contre la supériorité numérique des vaincus. Le gouvernement de lord Dorchester fut une période d'apaisement; mais sous ses successeurs (Prescott, Milne, Dunn et Craigh), la lutte commença entre l'administration anglaise et les Canadiens. Il s'agissait pour eux de maintenir l'usage de leur langue dans les délibérations de la Chambre du Bas-Canada, et dans tous les actes de la vie publique. Ils fondèrent alors leur premier journal politique, *le Canadien*, qui prit pour devise et pour programme : « nos institutions, notre langue et nos lois ». Les haines s'envenimaient, l'administration redevenait oppressive, quand les Anglais eurent encore une fois à lutter avec la confédération américaine. Il fallut, en 1811, demander aux Canadiens français le même concours qu'en 1775. Ils prirent une part glorieuse aux opérations militaires (combat de Chateauguai, où quelques centaines de miliciens, commandés par Salaberry, décident de la victoire). Néanmoins, le traité de Gand (1814), qui mit fin aux hostilités, ne fut pas favorable aux intérêts du Canada; la question des frontières du Maine fut résolue à l'avantage des Etats-Unis. (Convention de Londres 1818, arbitrage du roi de Hollande, règlement définitif par le compromis d'Ashburton, 1846.)

Malgré tant de preuves de fidélité données par les Canadiens français à la couronne britannique, le parti anglais n'entendait pas désarmer. L'augmentation continue de la population anglo-saxonne, due surtout à l'immigration, encourageait ses espérances et exaltait ses prétentions. La constitution de 1791 n'avait plus de raison d'être puisque la supériorité numérique allait bientôt cesser d'appartenir aux Français. On réussit, en 1826, à faire présenter à la Chambre des communes un projet de loi pour la réunion des deux Canadas en un seule gouvernement. « Ce bill donnait au Haut-Canada une représentation beaucoup plus nombreuse qu'au Bas-Canada, proscrivait la langue française, restreignait la liberté du culte catholique et les droits des représentants sur les deniers publics, réduisait, en un mot le Canada français à la condition de l'Irlande. » (Laverdière, *Histoire abrégée du Canada*.) Les Canadiens français, dirigés par des patriotes énergiques, dont le plus illustre fut Papineau, engagèrent la lutte qui resta longtemps toute légale et

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

toute pacifique; mais en 1837 et 1838, il y eut des soulèvements; ils furent cruellement réprimés (massacre de Saint-Eustache), et le bill d'Union fut promulgué (1840). La langue anglaise était imposée dans les débats parlementaire, et la Chambre se voyait enlever le droit de refuser ou de restreindre les appointements des fonctionnaires et des juges. Le siège du gouvernement fut établi à Kingston (1841), transféré à Montréal (1844); puis on décida que Toronto et Québec auraient alternativement par périodes de quatre années l'honneur d'être la capitale de la colonie; enfin, en 1856, on délaissa Québec et Toronto pour la petite ville d'Ottawa, heureusement située sur la frontière des deux Canadas.

Les Canadiens français songèrent à tirer le meilleur parti possible de la situation qui leur était faite. Tour à tour alliés des conservateurs ou des libéraux du Haut-Canada selon l'intérêt du moment, et mettant à profit les dispositions bienveillantes de lord Elgin, ils finirent par conquérir une part égale dans le ministère (rôle de MM. Lafontaine, Morin, Taché et Cartier). Aussi cette période fut-elle marquée par d'heureuses mesures législatives et par des progrès de toute sorte (organisation du régime municipal et de l'instruction publique; fondation de l'Université de Laval, université française et libre, dirigée par le haut clergé catholique, en 1854); abolition de la tenure seigneuriale, remplacée par une rente foncière peu onéreuse et rachetable. L'avènement d'un régime de justice et de concorde était proche. L'accroissement prodigieux de la population française interdisait à ses adversaires l'espérance d'une victoire définitive. Puisque les vaincus ne pouvaient pas être absorbés par les vainqueurs, il fallait trouver un moyen pour les faire vivre pacifiquement côte à côte. Du reste, les deux nationalités s'étaient naturellement taillé leur part dans le vaste empire britannique, les Français sur le Saint-Laurent inférieur, entre son embouchure et le confluent de l'Outaouais, les Anglais sur le haut fleuve jusqu'aux grands lacs; partout ailleurs l'élément saxon n'avait devant lui que des minorités françaises encore faibles. Enfin, les uns et les autres réclamaient pour la colonie une administration autonome, et il y avait lieu de craindre, en cas de résistance prolongée de la métropole, que l'annexion aux Etats-Unis n'en fût la dernière conséquence. La couronne britannique, heureusement inspirée, octroya à ses sujets de l'Amérique du Nord le mode de gouvernement qui semble le plus approprié aux colonies lointaines devenues puissantes et prospères, et surtout habitées par des races rivales, c.-à-d. le gouvernement fédératif. Par un acte du 1er juil. 1867, les possessions anglaises de l'Amérique du Nord formèrent un Etat autonome, qui prit le nom de Dominion ou Puissance du Canada. Le Haut-Canada, sous le nom de province d'Ontario, le Bas-Canada sous le nom de province de Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, entrèrent immédiatement dans la confédération. L'île du Prince-Édouard et la Colombie Britannique ne donnèrent leur adhésion qu'un peu plus tard, cette dernière sur la promesse (réalisée en 1885) d'être reliée au littoral de l'Amérique par un chemin de fer transcontinental. Terre-Neuve seule a persisté à rester en dehors de la confédération.

Depuis 1867, la concorde entre les deux grandes races qui habitent le Dominion n'a point été troublée, du moins dans le bassin du Saint-Laurent, mais il en fut autrement dans les immenses territoires de l'Ouest récemment enlevés à l'administration de la compagnie de la baie d'Hudson. Au Manitoba, les métis français, dépossédés violemment de terres dont ils n'étaient peut-être pas légalement propriétaires, mais qu'ils avaient les premiers occupées et mises en valeur, se sont insurgés en 1870 sous le commandement de Louis Riel. Le gouvernement d'Ottawa calma cette effervescence en accordant au Manitoba, qui devint une nouvelle province de la confédération, une constitution calquée sur celle de la province de Québec, et qui assure des garanties suffisantes à l'élément français. Il est vrai qu'une nouvelle prise d'armes de Riel, dans la région de Saskatchewan, à la tête des métis et des tribus indigènes, fut réprimée sévèrement et coûta la vie au célèbre agitateur. Au reste, c'est par d'autres moyens que les Canadiens français espèrent reconquérir la plus grande partie possible de leur ancien patrimoine. La lutte pacifique entre la race anglaise et la race française pour le peuplement du pays est le chapitre le plus intéressant de l'histoire contemporaine du Dominion.

Gouvernement et Administration. — Le Dominion ou Puissance du Canada comprend sept provinces (Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, île du Prince-Edouard, province de Québec, province d'Ontario, Manitoba, Colombie britannique). Chaque province s'administre elle-même, mais elles sont toutes unies par un lien fédéral: le gouvernement fédératif du Canada a été organisé par l'acte de 1867. La reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande exerce le pouvoir exécutif sur la confédération; elle le délègue à un gouverneur général. Celui-ci gouverne avec l'aide d'un conseil des ministres où l'élément français est représenté dans les proportions fixées par la loi. Le pouvoir législatif est exercé par un sénat composé de soixante-dix-sept membres nommés à vie par le gouverneur général, et une Chambre des communes composée de deux-cent-six membres choisis par les électeurs de chaque province au prorata de la population.

Dans chaque province, le pouvoir exécutif est exercé par un lieutenant-gouverneur à la nomination d'un gouverneur général, et le pouvoir législatif par une assemblée législative et un conseil législatif (sorte de sénat provincial). L'Ontario, le Manitoba et la Colombie n'ont pas de conseil législatif.

Au point de vue administratif, la Puissance du Canada est divisée en *provinces* qui s'administrent elles-mêmes et qui participent au gouvernement de la confédération, en *districts provisoires* qui sont administrés sans contrôle de la part de leur population par des délégués du gouvernement fédéral, et en *territoires* qui ne comprendront bientôt plus que les déserts glacés du Nord et du Nord-Ouest.

Provinces: provinces maritimes. 1° La *Nouvelle-Ecosse* (Nova-Scotia), entre l'océan Atlantique et la baie de Fundy, rattachée au Nouveau-Brunswick par l'isthme de Shediac. Capitale: Halifax (40,000 hab., 1886), la seule ville du Dominion qui ait conservé une garnison anglaise; ville principale, Annapolis, l'ancien Port-Royal. L'île du Cap-Breton, ville principale de New-Sydney, est réunie administrativement à la Nouvelle-Ecosse; 2° le *Nouveau-Brunswick*, séparé de la province de Québec par le Ristigouche, et du Maine par le Saint-Jean et le Sainte-Croix. Capitale: Fredericton; 6,218 hab., ville principale Saint-John, 30,000 hab.; 3° l'*île du Prince-Edouard* (île Saint-Jean pendant la domination française) dans le golfe du Saint-Laurent, séparée de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick par le détroit de Northumberland. Capitale: Charlottetown, 11,485 hab.

La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard, formaient au XVIIe et au XVIIIe siècle l'Acadie, à moins que cette désignation ne doive être restreinte à la Nouvelle-Ecosse (interprétation française du traité d'Utrecht). La province de *Québec* (naguère Bas-Canada) est comprise entre le Nouveau-Brunswick à l'E., l'Etat du Maine au S.-E., les Etats du New-Hampshire, du Vermont et de New-York au S., la province d'Ontario à l'O. L'Ottawa la sépare de cette dernière, sauf au confluent même de cette rivière avec le Saint-Laurent (comté de Vaudreuil, situé à l'O. de l'Ottawa). Au N., la province de Québec s'arrête à la hauteur des terres. Mais une décision récente du conseil privé ayant brusquement doublé l'Ontario, Québec a vu dans cet acte une violation du pacte constitutionnel fondé sur un certain

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

équilibre des provinces. Elle a demandé à franchir la hauteur des terres jusqu'à la baie d'Hudson. Il a été accédé en principe à sa demande; il est fort probable que la province de Québec s'agrandira aussi aux dépens du Labrador et s'annexera les bassins du Rupert, de l'East-Mean et du lac Mistassinni. Capitale Québec (62,446 hab.), villes principales Montréal (185,551 hab., recensement de 1887), Trois-Rivières.

La province d'*Ontario* (Haut-Canada) est comprise entre le Saint-Laurent et les grands lacs du S., la Severn et l'Albany à l'O., la baie d'Hudson au N., et à l'E. une ligne allant de la baie d'Hudson jusqu'au confluent de l'Ottawa (exclusivement). Capitale Toronto (86,415 hab.); villes principales Hamilton, 35,961 hab.; Ottawa (capitale de la Confédération, 27,412 hab.; Kingston, 14,093 hab.

La province de *Manitoba*, formée autour des lacs Winnipeg, Winnipegosis et Manitoba. Capitale Winnipeg avec son faubourg français de Saint-Boniface (300 hab. en 1870; 7,985 hab. en 1881; 30,000 en 1883).

La province de *Colombie Britannique*, avec les îles de Vancouver et de la Reine-Charlotte, entre les Etats-Unis au S., les montagnes Rocheuses à l'E., l'océan Pacifique à l'O., l'Alaska au N.-O., et au N. une ligne suivant le 60° de lat. Capitale Victoria, 9,000 hab. (dans l'île de Vancouver); ville principale New-Westminster, 4,000 hab.

Districts provisoires. L'*Assiniboia*, coupée en deux par le Saskatchewan du Sud; capitale Regina. Le *Saskatchewan*, arrosé par le Saskatchewan du Nord; capitale Carlton. L'*Alberta*, adossé aux montagnes Rocheuses et comprenant le cours supérieur des deux Saskatchewan; capitale Calgarry. L'*Athabasca*, arrosé par l'Athabasca et le Peace-River, borné au N. par le 60°, au S. par le 55°; capitale Dungewan. Ces districts sont administrés par un seul lieutenant-gouverneur qui réside à Regina. Le district de Keewatin est administré provisoirement par la province de Manitoba; il s'étend sur le littoral de la baie d'Hudson depuis l'Albany jusqu'à la Péninsule Boothia. Le territoire du N.-E. comprend la majeure partie du Labrador, sauf le Labrador Terre-Neuvien (qui est en dehors du Dominion). Le territoire du N.-O., beaucoup plus vaste encore, s'étend sur la majeure partie du bassin du Mackenzie et du Youkon.

Superficie et population des provinces
(Recensement de 1881).

PROVINCES	KILOMÈTRES carrés.	POPULATION en 1881.	Habitants par kil. q.
Ontario	374.499	1.923.228	6
Québec	500.769	1.359.027	3
Nouveau-Brunswick	70.761	321.233	4,5
Nouvelle-Ecosse	56.281	440.572	8
Manitoba	190.927	65.954	0,3
Ile du Prince-Edouard	5.524	108.891	20
Colombie britannique	1.010.949	49.459	0,05
Districts et territ. du N.	6.612.873	56.446	0,01
	8 822.583	4.324.810	0,5

Remarquons que ce tableau est devenu inexact (depuis 1881). Le Manitoba a vu sa population considérablement augmenter (108,640 hab., d'après un recensement de 1886); de plus, au point de vue de la superficie, on n'a pu y tenir compte, faute de renseignements certains, des annexions faites par l'Ontario au détriment du territoire du N.-O. et même un peu du Manitoba.

Population et Immigration. — Population du Dominion d'après le recensement de 1881 (un recensement général a lieu tous les dix ans).

Français..	1.298.929	Allemands.	254.319
Irlandais..	957.403	Sauvages..	108.547
Anglais...	881.301	Hollandais.	30.412
Ecossais..	699.863	Nègres....	21.394
Autres nationalités : Gallois, Suisses, Chinois en Colombie, Scandinaves très nombreux depuis quelques années, etc.....			72.642
		Total.....	4.324.810

Les plus anciens habitants du pays, les sauvages, sont, comme on le voit, dans une grande infériorité numérique à l'égard des races colonisatrices. Cependant il faut remarquer qu'ils ne diminuent point constamment comme les Indiens des Etats-Unis; on a même constaté chez eux, du recensement de 1871 à celui de 1881, un léger accroissement de population. Un résultat si heureux est certainement dû à l'intervention protectrice du gouvernement de la confédération et des gouvernements provinciaux. Ils sont placés sous la tutelle du surintendant général des affaires indiennes. Par des traités conclus avec la confédération, ils lui ont abandonné leurs vastes domaines, mais ils reçoivent en échange un paiement annuel et on a mis à part des réserves de terrain pour leur usage. Au point de vue ethnographique, on peut répartir ainsi les groupes indigènes qui ont conservé quelque importance : 50,000 Algonquins, 45,000 Montagnais, 10,000 Iroquois et Hurons, 4,000 Esquimaux, etc.

Un grand nombre d'entre eux, surtout dans les provinces orientales, ont été convertis à la religion catholique et parlent la langue française : tel est le cas des Montagnais du Bas-Canada (3,000 individus environ), qui savent tous lire et écrire et connaissent le plain-chant. Les Algonquins sont éparpillés en groupes assez considérables du lac Supérieur au fleuve Mackenzie (puissante tribu des Chipewyans sur le lac Athabasca). Dans le tableau précédent il n'est point question des métis ou bois-brûlés, issus des unions entre Européens et sauvagesses. Les métis descendant des Français sont de beaucoup les plus nombreux. On peut estimer leur nombre à une quarantaine de mille âmes; ils sont répandus surtout dans le Manitoba et dans les districts provisoires du N.-O. (Assiniboïa, Saskatchewan, Alberta, Athabasca). Physiquement et intellectuellement ils se rapprochent beaucoup des Français, mais ils ont gardé, beaucoup trop peut-être, de leurs aïeux sauvages, le goût de la vie aventureuse; ils ne savent point s'attacher au sol. Ils forment une admirable avant-garde pour la grande armée colonisatrice sans en tirer grand profit pour eux-mêmes, on l'a bien vu au Manitoba. Les Allemands sont près de 300,000 au Canada, mais nulle part ils n'y forment de groupes compacts comme aux Etats-Unis.

Parmi les émigrants du Royaume-Uni, les *Irlandais* présentent le contingent le plus considérable (près d'un million); il semblerait que la communauté de religion dût en faire les alliés naturels des Canadiens français; il n'en est rien. On pourrait même signaler plus d'un symptôme de leur hostilité à l'égard de notre race, et par exemple les entraves mises par le haut clergé irlandais du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse à l'enseignement de la langue française aux Canadiens (fermeture du collège de Saint-Louis). Les *Anglais* atteignent presque le chiffre des Irlandais; leur esprit d'initiative et leur intelligence des affaires leur assurent le premier rôle dans le développement industriel et commercial de la colonie. Les *Ecossais*, qui viennent les derniers (avec 700,000 âmes), sont d'énergiques colons, aptes plus que tous les autres à supporter le rude climat du Nord. Ils font bon ménage avec les Français, surtout dans les territoires de traite où ils chassent ensemble les animaux à fourrure. Le personnel de la compagnie d'Hudson est recruté par moitié parmi les Ecossais et parmi les Français.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les Canadiens de langue anglaise (nous ne disons pas de race anglaise, car on voit qu'il y a parmi eux au moins un tiers de Celtes) ont la majorité dans toutes les provinces du Dominion, à l'exception de celle de Québec, où ils ne forment pas le cinquième de la population totale. Mais partout, sauf dans la Colombie britannique, ils voient s'élever devant eux une minorité française qui croît chaque année en nombre et en importance. Les Canadiens français, qui n'étaient guère que 60,000 au moment du traité de Paris et de la cession du pays à la Grande-Bretagne, ont plus que décuplé en moins d'un siècle ; ils sont aujourd'hui, dans toute l'étendue du Dominion (1881), plus de 1,300,000. Grâce à l'admirable fécondité de leurs familles, leur nombre a régulièrement doublé tous les vingt-cinq ans. Ils se sont assuré une prépondérance incontestable dans la prov. de Québec (entre le golfe du Saint-Laurent, le confluent de l'Ottawa et le lac Champlain) ; ils ont reconquis les cantons de l'Est sur la population loyaliste qui y était accourue en foule après la paix de Versailles (en 1881, 100,000 Français contre 75,000 hab. de langue anglaise). Dans l'Ontario, ils étaient 30,000 en 1861 ; 70,000 en 1871 et plus de 100,000 en 1881, ayant ainsi triplé en moins de vingt ans. Dans les provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, île du Prince-Edouard) au nombre de 780,000 Anglais, Irlandais ou Ecossais, on compte 110,000 Français Acadiens, descendants des quelques centaines de familles échappées aux massacres et aux déportations du XVIIIe siècle. Dans le Manitoba, les métis français étaient d'abord les seuls possesseurs du sol, aujourd'hui ils sont submergés par une puissante immigration anglaise et allemande ; mais il n'y a là sans doute qu'une éclipse passagère et l'élément français reprendra tôt ou tard une place importante dans les territoires de l'Ouest.

Certes la partie est loin d'être gagnée et ce n'est pas sans un effort énergique que l'élément français pourra maintenir son importance numérique (actuellement 35 %) dans le Dominion. D'abord il faudrait assurer l'éducation française du groupe acadien abandonné jusqu'à présent à l'influence hostile des prêtres irlandais ; ensuite enrayer le mouvement déjà demi-séculaire qui porte les Canadiens français vers les centres industriels des Etats-Unis. Il est vrai qu'il faut faire deux parts de ces émigrants : il y a ceux qui sont répartis sur toute l'étendue de la République, et dont on ne peut sauvegarder la nationalité qu'en organisant solidement parmi eux, sous le patronage du clergé catholique, l'éducation française ; il y a aussi ceux qui sont répandus dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre et qui reconquièrent pacifiquement l'ancien domaine de la Nouvelle-France. Ceux-là ne sont guère en péril, ils font corps avec le gros de la nation ; aussi leurs progrès sont-ils remarquables. Pour citer un fait caractéristique : en 1888, il y avait six députés français dans la Chambre provinciale de New-Hampshire et quatre dans celle du Maine. Du reste, sous la direction des associations patriotiques et religieuses de Saint-Joseph et de Saint-Jean-Baptiste, la colonisation franco-canadienne s'accomplit dans le Dominion d'après un plan raisonné ; c'est ainsi que dans l'Ontario elle se porte sur les régions voisines de Québec (bassin de l'Ottawa et du lac Nipissing) et au N. de la grande baie géorgienne. Vraiment on dirait que les Canadiens français sont en marche pour rejoindre leurs frères isolés dans les immenses territoires si fertiles et si salubres de l'Ouest.

Malheureusement les Français d'Europe ne viennent point au secours des Français d'Amérique. Le gouvernement d'Ottawa offre pourtant aux émigrants les conditions les plus avantageuses : concessions de terres à très bas prix dans la prov. de Québec et surtout dans les territoires de l'Ouest où des lots de 64 hect. sont délivrés contre un versement de 50 fr. et l'engagement de mettre immédiatement en culture une partie du domaine concédé. L'immigration est aujourd'hui surtout anglaise et scandinave. L'Angleterre proprement dite y contribue pour 48 %, la Suède et la Norvège pour 26 %, l'Irlande pour 12 %, l'Ecosse pour 10 %. On estime que 500,000 colons européens ont passé au Canada de 1871 à 1881 ; il est vrai qu'un grand nombre d'entre eux quittent immédiatement le Dominion pour les Etats-Unis. Bien que livrés à leurs propres forces, les Canadiens français ont une foi profonde dans l'avenir de leur race. Du reste, leurs rivaux rendent à l'envi justice à leurs rares qualités d'énergie et de persévérance, de moralité et de courtoisie. Ils avaient trop longtemps souffert de notre abandon et de notre oubli. Aujourd'hui ils savent que nous connaissons pleinement et que nous apprécions à sa juste valeur l'héroïque effort qu'ils ont soutenu pendant un siècle pour sauvegarder leur nationalité. M. Rameau a été l'apôtre de cette œuvre de réparation. Les Canadiens français concilient avec bonheur la fidélité reconnaissante qu'ils doivent à la couronne britannique, qui leur a octroyé la liberté, et la filiale affection qu'ils portent à l'ancienne mère-patrie.

Instruction. Cultes. Milice. — INSTRUCTION. — Chaque province possède un système particulier d'instruction publique. Dans les prov. d'Ontario et de Québec, les droits des minorités religieuses sont protégés par l'acte royal de 1867, et le système des écoles confessionnelles prévaut. Dans la Nouvelle-Ecosse le principe des écoles séparées est adopté depuis de longues années. Dans le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard, au contraire, la question n'a pas encore été résolue à la satisfaction de la minorité catholique. Il y a un ministre de l'éducation dans la prov. d'Ontario, et dans les autres provinces des surintendants de l'instruction publique qui dépendent des secrétaires d'Etat. Dans la prov. de Québec, le surintendant est assisté d'un comité catholique et d'un comité protestant. L'instruction primaire est obligatoire, en ce sens que chaque père de famille est tenu de payer pour l'entretien des écoles de paroisse une contribution annuelle pour chacun de ses enfants âgé de sept à quatorze ans. Elle est donnée sur tout le territoire de la confédération à plus de 900,000 enfants des deux sexes (dont 250,000 pour la prov. de Québec), soit 21 élèves pour 100 hab. L'instruction secondaire et l'instruction supérieure sont données à plus de 12,000 élèves dans les écoles supérieures, les collèges, les lycées et les universités. L'Université Laval (du nom de Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec) est une université libre, dirigée par le haut clergé catholique ; elle a été fondée à Québec et a fondé une succursale à Montréal qui s'est séparée d'elle depuis peu de temps. Chacun de ces groupes universitaires est divisé en cinq facultés : théologie, droit, médecine, école vétérinaire et arts. Il y a une université anglaise à Toronto (Ontario). On a créé en 1877 une université au Manitoba, qui comprend une faculté de médecine et trois facultés des arts, une anglicane, une catholique et une presbytérienne.

CULTES. — La liberté de conscience et de culte la plus absolue existe au Canada. Voici le nombre des adhérents des différents cultes :

Catholiques..	1.791.982	Anglicans...	574.818
Méthodistes..	742.981	Anabaptistes.	296.525
Presbytériens	676.165	Luthériens...	46.350

Il y a 4 archevêques catholiques (Québec, Montréal, Halifax et Saint-Boniface) avec 16 évêques suffragants. On compte 14 évêques anglicans.

MILICE. — La défense du territoire est assurée depuis le départ des garnisons britanniques qui ont évacué le Dominion, sauf Halifax, par une milice composée de tous les sujets anglais de dix-huit à soixante ans. La partie *active* de la milice est fixée par la loi à 40,000 hommes et la *réserve* à 600,000. Des écoles d'infanterie et d'artillerie, où les officiers viennent conquérir leur brevet, ont

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

été établies à Torento, Kingston, Montréal, Québec, Frédéricton et Halifax. Un collège militaire pour l'éducation des cadets a été fondé à Kingston ; ils y accomplissent une période d'étude de quatre années.

Langue et littérature. — Les Canadiens français parlent un français fort pur, aussi pur, nous dit-on, que celui de nos paysans de la Loire moyenne, et ils ont conservé dans leur langage journalier maintes expressions tombées chez nous en désuétude. Cependant, ce qui permettrait le mieux de distinguer aux premières paroles un Français d'Amérique d'un Français d'Europe ce serait peut-être certaines différences de prononciation (surtout pour les diphtongues ; par exemple *ai* prononcé *â*, *oi* prononcé *ouai*). Au commencement du siècle, alors que tout rapport était rompu entre la colonie et l'ancienne métropole, les relations continuelles avec leurs nouveaux compatriotes d'origine britannique et surtout les habitudes de la vie parlementaire avaient introduit dans la langue des Canadiens français de nombreux anglicismes. Mais depuis quelques années on leur a fait à Québec et à Montréal, dans les livres, dans les journaux et, ce qui vaut mieux encore, dans les salons, une guerre à outrance. Malgré la reprise d'affectueuses relations entre le Canada et la France, on peut dire que la littérature canadienne française nous était jusqu'aux derniers temps demeurée complètement inconnue ; et pourtant le génie de notre race n'avait pu rester infécond en Amérique, en face d'une nature grandiose et pendant un siècle de lutte héroïque pour l'existence. Un peuple conquis a toujours une littérature de protestation. Les Canadiens peuvent nous citer avec orgueil une liste déjà longue d'hommes d'Etat patriotes qui ont été de remarquables orateurs. Ce fut aussi une œuvre de protestation que la grande histoire du Canada de Garneau. On sait combien Henri Martin l'admirait. Auprès de Garneau (né en 1809) prend place l'abbé Ferland (1805-1864) avec son cours d'histoire du Canada. L'abbé Ferland attribue au peuple franco-canadien une mission providentielle, la mission d'assurer tôt ou tard le triomphe du catholicisme en Amérique. On doit encore citer, parmi les historiens et les érudits, Taché, l'abbé Laverdière, l'abbé Casgrain et M. Turcotte. Le roman (surtout le roman historique) est en grande faveur au Canada. MM. Bourrassa, Gerin-Lajoie, Chauveau et Faucher de Saint-Maurice se sont exercés avec succès dans ce genre. Deux poètes méritent une mention spéciale. Octave Crémazie, à l'imagination ardente et maladive, a chanté de préférence les glorieuses souffrances du XVIIIe siècle (le *Drapeau de Carillon*). M. Frechette, né à Lévis en 1839, a été récemment couronné par l'Académie française et a conquis une place des plus honorables parmi nos poètes contemporains. Le talent et le succès de M. Frechette ont-ils à jamais détruit l'indifférence du public français à l'égard de la littérature canadienne française ? Il y a tout lieu de l'espérer.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — **Régions agricoles.** — Le Canada est essentiellement un pays agricole : à ce point de vue il se divise naturellement en plusieurs grandes régions. 1° les *provinces maritimes* (Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick) et les *provinces orientales* (Québec et Ontario), où la production agricole (culture des céréales et élevage) n'excède guère les besoins de la consommation et où l'exploitation des forêts est une source inépuisable de richesse ; 2° les *immenses prairies de l'ouest* (Manitoba et districts provisoires jusqu'au pied des montagnes Rocheuses à l'O., et jusqu'au lac Athabasca), où la terre est d'une fécondité sans pareille et qui forment une sorte de Beauce gigantesque dont la superficie égale peut-être la superficie réunie de la France et de l'Allemagne (Fertile Belt); 3° la *Colombie britannique*, encore couverte d'immenses forêts ; 4° les *territoires infertiles et glacés* du N.-O. et du N.-E. (Barren-Grounds). Il est à remarquer que la colonisation, en s'avançant vers le N., met continuellement en valeur des terrains crus pendant de longues années incapables de toute production agricole ; tel est le cas des immenses territoires du N.-O., abandonnés pendant plus d'un siècle à la compagnie du Nord-Ouest et à la compagnie de la Baie d'Hudson, et peut-être aussi des régions méridionales du Labrador (opinion récente sur l'avenir agricole du bassin de la rivière de la Paix et du lac Mistassinni).

Produits du règne végétal. — FORÊTS. — Le Canada n'était pour ainsi dire jadis qu'une immense forêt, qui s'étendait depuis l'Atlantique jusqu'à l'extrémité des grands lacs. Aujourd'hui il faut l'aller chercher jusque vers la Hauteur des Terres, sur le Saguenay, ou sur les affluents de rive gauche de l'Ottawa, en Gaspésie, ou vers les frontières du Nouveau-Brunswick. C'est que depuis deux siècles on y a pratiqué des brèches énormes. Aux premiers jours de l'automne, vingt-cinq mille bûcherons s'enfoncent dans la profondeur des terres ; ils abattent, dit-on, mille millions de pieds dans chaque campagne, et au printemps de magnifiques trains de bois descendent les affluents et les sous-affluents du Saint-Laurent. Sans doute, la confédération possède d'inépuisables réserves forestières au N. du lac Supérieur et surtout dans cette Colombie qui n'est que montagne et forêt, selon l'expression de lord Dufferin, mais il serait temps néanmoins d'arrêter le gaspillage et de promulguer une législation préservatrice. Quoi qu'il en soit, les forêts du Canada offrent encore pour de longues années d'immenses ressources, elles abondent en espèces utiles : pour les constructions navales (cèdre, pin, épinette) ; pour la charpente des maisons (pin, chêne, bois blanc) ; pour l'ébénisterie ordinaire (bouleau, mérisier) ; pour l'ébénisterie de luxe (érable, chêne, noyer tendre et dur) ; pour la fabrication du papier (peuplier). En 1881 le produit des forêts dépassait 500,000,000 de francs.

CULTURES ALIMENTAIRES. — *Céréales.* La culture du blé fut longtemps l'occupation principale des habitants de la vallée du Saint-Laurent ; mais vers le milieu du siècle, ils durent y renoncer, soit à cause de l'épuisement des terres traitées depuis si longtemps sans fumure, soit à cause des ravages de la mouche hessoise. Heureusement que les régions de l'ouest commençaient à se coloniser : ce sont d'admirables terres à blé, formées d'alluvions argilo-siliceuses reposant sur un sous-sol d'argile ; elles s'ameublissent pendant la saison des neiges, et pendant les sécheresses de l'été conservent autour des racines du froment, ployées à une grande profondeur, une humidité suffisante. Enfin le Manitoba et les districts avoisinants (Assiniboïa, Saskatchewan) sont situés sous une latitude relativement élevée et jouissent par conséquent, chaque jour, pendant la période de végétation, d'un plus grand nombre d'heures de soleil. En fait le sol du Manitoba est tellement riche qu'en certains endroits on a pu tirer du froment pendant quarante ans sans l'aide d'engrais. Le tableau comparatif suivant donnera une idée de la puissance productrice du sol manitobain.

Rendement par hectare en hectolitres :

France....	16	Grande-Bretagne	24
Danemark .	17	Manitoba.....	26 (C'est le rendement de nos meilleures terres de la Beauce.)
Belgique ..	18		
Pays-Bas..	22		

Les terres noires de l'O. se distinguent au reste aussi bien par la qualité que par la quantité de leurs produits. L'avoine, l'orge, le seigle, le maïs, le sarrasin ou blé noir sont cultivés presque partout avec succès. La production totale des céréales se chiffrait ainsi (1881) : Avoine, 70,000,000 de boisseaux ; blés (blé de printemps et blé d'hiver) 90,000,000 ; orge, 16,000,000 ; seigle, 9,000,000 ; etc. La production du blé avait plus que doublé depuis dix ans (16,000,000 de boisseaux seulement en 1871). La pomme de terre, qui est du reste d'origine américaine, est, comme en Europe, une grande ressource pour la partie la plus pauvre de la population.

CULTURES ARBORESCENTES. — *La vigne.* Le climat du Canada est trop rude et surtout son sol est trop peu acci-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

denté pour se prêter à la culture de la vigne. Cependant on doit signaler les vignobles du Niagara et surtout ceux du comté d'Essex. Parmi les fruits, les *pommes dites Canada* sont justement appréciées en Amérique et en Europe (13,000,000 de livres).

Cultures industrielles. — La culture du tabac est libre au Canada (2,500,000 livres). La culture du lin et celle du chanvre sont peu répandues.

Produits du règne animal. — L'élevage du bétail a été entrepris sur une grande échelle dans la vallée du Saint-Laurent, depuis que ses habitants ont dû renoncer à la culture du froment, et dans les territoires de l'O. qui sont encore privilégiés à ce point de vue à cause de l'abondance du foin et de la salubrité du climat. On a recensé en 1881, au Canada, plus d'un million de chevaux, plus de trois millions d'individus de l'espèce bovine, un nombre à peu près égal de moutons, et treize cent mille porcs. Il n'y a pas de chèvres dans l'Amérique anglaise. Le cheval est d'importation récente au Canada; les premiers chevaux furent amenés par M. de Tracy dans la seconde moitié du XVIIe siècle ; le cheval canadien est de taille moyenne ; il est excellent pour le trait, mais de qualité médiocre pour la selle. La vache laitière descend de la vache Jersey, elle est petite et peu difficile en fait de nourriture, elle fournit du lait riche et abondant ; la viande des bœufs manitobains est particulièrement recherchée ; les moutons sont aussi de très bonne espèce. Tous ces animaux restent au pacage de la fin de mai au commencement de novembre, du dégel printanier à la tombée des premières neiges.

Chasse et Pêche. — Avant l'arrivée des Français, la chasse était l'occupation favorite et pour ainsi dire l'unique moyen d'existence des indigènes. Les colons les imitèrent et les suivirent dans les immenses forêts qui couvraient le pays tout entier. Longtemps les pelleteries restèrent au Canada le principal objet d'échange. Si l'on estime que la valeur du commerce général de la colonie, à l'époque la plus prospère de la domination française, dépassait un peu deux millions de livres, la traite des pelleteries comptait pour plus de la moitié dans ce total. Les peaux de castors, d'orignaux, d'ours, de martres, de renards, étaient apportées sur les marchés de Tadoussac, de Trois-Rivières et de Montréal. Plus tard, la compagnie de la baie d'Hudson eut le monopole de la traite; elle l'exerça sur les vastes solitudes du N.-O. dont elle avait reçu la concession. Aujourd'hui, il faut aller chercher les animaux à fourrure dans les régions les plus septentrionales de la Puissance ; et le commerce des pelleteries ne constitue plus un des revenus les plus importants de la confédération : en 1881 on n'a pas vendu pour 4,500,000 fr. de fourrures. La pêche, au contraire, compte toujours au premier rang parmi les industries du Canada, ce qui s'explique par l'immense étendue de ses côtes et de ses nappes d'eau douce. Son produit annuel est évalué à 90,000,000 de francs (morues, harengs, homards, saumons, huiles de poisson). 70,000 hommes se livrent annuellement à la pêche. On sait les difficultés qui ont surgi entre les Etats-Unis et le Canada à propos des pêcheries sur les deux océans. Les deux gouvernements ne sont point encore parvenus à s'entendre sur le *modus vivendi* à adopter.

Produits du règne minéral. — La confédération canadienne possède des richesses minérales aussi considérables que variées, et cependant l'industrie minière y est encore en enfance. Le fer (223,037 tonnes, ce chiffre et les chiffres suivants sont donnés pour l'année 1881) se rencontre au Canada sous toutes ses formes : fer magnétique, le long des Laurentides, notamment près d'Ottawa et à la rivière Moisie où il est de qualité supérieure et exploité depuis le XVIIIe siècle (forges et fonderies du Saint-Maurice, établies en 1737) ; fer spathique, sur les côtes de la baie d'Hudson; fer chromique, dans les cantons de l'E. ; minerai de fer dans l'intérieur des territoires du N.-O. Le *cuivre* abonde dans toutes les parties du Dominion, jusque dans les régions septentrionales (rivière) (Coppermine). L'*argent* (87,024 onces) se rencontre dans toutes les provinces orientales et au N. du lac Supérieur; la mine la plus importante est celle de l'ilet d'argent, près du cap Thunder, découverte en 1868. L'*or* (70,015 onces) est disséminé un peu partout : en Nouvelle-Ecosse sur le bord des rivières, dans la province du Québec (bassin de la Chaudière) et surtout dans la Colombie. « Il n'est pas de cours d'eau dans la Colombie, si petit qu'il soit, qui ne renferme de l'or », affirme le professeur Dawson, et il cite cent dix localités où l'on trouve le précieux métal. De 1862 à 1882 on en a extrait des placers de Colombie pour 200,000,000 de francs (mine principale à Cariban). La découverte des premiers gisements aurifères attira dans le pays (rush de 1858 au Fraser) un grand nombre d'émigrants, parmi lesquels plus de 4,000 Chinois, qui inspirent déjà aux habitants de la Colombie le même genre de haine qu'à leurs voisins des Etats-Unis. La *houille* (1,307,824 tonnes) constitue la principale richesse de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Le littoral de l'île du cap Breton n'est qu'une immense houillère prolongée sous l'Océan. La présence de la houille dans la Colombie britannique, tandis qu'elle manque absolument à toute la partie des Etats-Unis baignée par l'océan Pacifique, assure à cette province, plus encore peut-être que l'extraction de l'or, un avenir des plus prospères. On signale dans les territoires du N.-O. et notamment près d'Edmonton (district d'Alberta) des bassins houillers encore plus importants que ceux de la Colombie et de la Nouvelle-Ecosse. Le *sel* (472,074 tonnes) se rencontre dans l'Ontario, à Goderich et à la rivière Salée, affluent de la rivière des Esclaves. Les sources de *pétrole* (15,490,622 gallons de pétrole non raffiné) sont très abondantes dans l'Ontario (comté de Kent). Le *phosphate de chaux* est commun dans les terrains calcaires des Laurentides et dans l'Ontario. Parmi les pierres précieuses, il faut signaler les agates, le jaspe et les améthystes du lac Supérieur.

Industrie. — Bien que la nature ait abondamment fourni au Canada la matière première et la force motrice (innombrables chutes d'eau), l'industrie ne s'est guère développée jusqu'ici dans le Dominion. L'industrie manufacturière est encore partout en enfance ; sans doute, grâce au tarif douanier protecteur adopté par le Canada, un grand nombre de manufactures ont été créées dans ces derniers temps. Malheureusement, la production s'étant trouvée trop considérable pour la consommation, l'industrie manufacturière a subi une crise sérieuse. Néanmoins, le Canada possède déjà des fabriques de tissus de coton et de laine, de meubles, des manufactures de chaussures et de papeterie. Parmi les industries alimentaires, la production du fromage et celle du beurre (11 millions de livres) sont assez considérables. Mais les industries les plus importantes de l'Amérique anglaise restent jusqu'ici l'extraction des métaux précieux et de la houille et les pêcheries.

Voies de communication. — Chemins de fer. — Comme dans tous les pays de colonisation récente, la construction des chemins de fer a souvent précédé au Canada l'établissement de routes ordinaires. Il y a longtemps que les provinces orientales de la Puissance sont mises en communication entre elles et avec les Etats-Unis par des voies ferrées dont voici les plus importantes : 1° L'*Intercolonial*, qui part d'Halifax sur l'Atlantique, traverse l'isthme de Shédiac, longe le détroit de Northumberland jusqu'à la baie des Chaleurs et le Saint-Laurent inférieur, dont il remonte la rive droite jusqu'à Lévis en face de Québec ; 2° le *Grand Tronc*, de Portland (Maine) à Sherbrooke et Richmond (cantons de l'Est), avec embranchements sur Québec et sur Montréal ; 3° le *South-Eastern Railway*, de Boston à Montréal ; 4° la *ligne de New-York à Montréal* par l'Hudson et le lac Champlain ; 5° la *ligne* (suite du Grand Tronc) *de Montréal, à Kingston, à Toronto et à Détroit.*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Deux ponts, l'un sur la rivière Niagara, l'autre à Buffalo, relient les chemins de fer de l'Ontario aux lignes de l'Etat de New-York et de la Pennsylvanie. D'une manière générale, le réseau des voies ferrées est beaucoup plus complet dans la province d'Ontario que dans la province de Québec. Pour entrer en concurrence avec les grandes lignes transcontinentales des Etats-Unis et pour rattacher aux provinces orientales les territoires de l'Ouest et la Colombie, on décida, il y a une vingtaine d'années, la construction du Canadian Pacific : cette œuvre gigantesque vient d'être achevée. Le Canadian Pacific a 5,000 kil. de parcours : il part de Montréal, remonte l'Ottawa, dessert la capitale fédérale, longe les côtes de la baie Géorgienne, et du lac Supérieur jusqu'à Port-Arthur, traverse le Manitoba, l'Assiniboia et l'Alberta avec stations à Winnipeg, Regina et Calgary, traverse les montagnes Rocheuses après Stephen, coupe vers leurs sources la rivière Kootenay et la Columbia, et rejoint la rivière Thompson qu'il suit sur sa rive gauche jusqu'à son confluent avec le Fraser ; de là, il descend avec ce fleuve (sur sa rive droite) vers le Pacifique jusqu'à Port-Moody, en face l'île de Vancouver. Des embranchements déjà exécutés ou en cours d'exécution mettent en communication la ligne principale du Canadian Pacific avec Algama, près du Sault Sainte-Marie, avec les chemins de fer de Minnesota et de Dacota, enfin avec les vallées des deux Saskatchewan vers Prince Albert et vers Edmonton.

Chemins de fer en exploitation (1886, 18,544 kil.; en construction, 1,208 kil.)

Canaux. — Par des travaux de canalisation entrepris dans ces trente dernières années, les Canadiens ont créé une grande ligne ininterrompue de navigation d'eau douce depuis Montréal jusqu'au lac Supérieur (V. Saint-Laurent). Aux canaux déjà cités il faut ajouter le canal qui unit le Saint-Laurent au lac Champlain et à l'Hudson et par suite à New-York ; le canal Rideau, qui unit Ottawa à Kingston ; le canal Saint-Pierre, qui réunit le Bras-d'Or au canal de Canso en coupant ainsi en deux l'île du Cap-Breton.

Communications maritimes avec l'Europe et l'Asie. — Le Canada est mis en communication avec l'Europe par deux lignes de steamers qui aboutissent à Liverpool : 1° *ligne de Québec à Liverpool* (soit par le détroit de Belle-Isle, 2,661 milles géogr.; soit par le cap Race au S.-E. de Terre-Neuve, 2,808 m. g.) ; 2° *ligne de Halifax à Liverpool*, 2,480 m. g. Il est mis en communication avec l'Asie orientale par la ligne de Port-Moody (point terminus sur le Grand Océan du Canadian Pacific) à Yokohama (Japon), 4,374 milles. Depuis le développement merveilleux de la culture des céréales dans les territoires de l'O. il serait question d'établir un service régulier de transports maritimes entre l'Angleterre et la baie d'Hudson, qui serait reliée au Manitoba par un chemin de fer. On sait que la baie d'Hudson est absolument libre de glaces pendant cinq mois entiers.

Télégraphes. — Longueur de lignes 32,745 kil. (câble télégraphique de l'Islande à Terre-Neuve et au Cap-Breton).

Institutions de prévoyance et d'assistance publique. — Il n'y a pas au Canada de service fédéral, provincial ou municipal de l'assistance publique ; elle est entre les mains des congrégations religieuses ou des associations charitables, qui reçoivent du reste assez souvent des subventions des pouvoirs provinciaux ou municipaux.

Mesures, Monnaies et autres instruments d'échange. — Poids et Mesures. — La livre anglaise divisée en 12 onces = 453 gr. 4 ; le mille anglais pour les distances = 1,609 m. 4 ; l'acre pour les superficies = 40 ares 47 ; le gallon pour les liquides = 4 litres 54 ; le minot pour les matières sèches = 8 gallons ou 36 litres 34.

Monnaie. — Le numéraire du Canada est décimal, le dollar étant l'unité. La valeur du dollar varie de 5 fr. 18 à 5 fr. 27 c.

Les pièces de monnaie sont :

1° *Cuivre.*

1 cent = $\frac{1}{100}$ de dollar. 2 cents = $\frac{2}{100}$ de dollars

2° *Argent.*

5 cents = $\frac{5}{100}$ de dollar. 25 cents = $\frac{1}{4}$ de dollar.
10 cents = $\frac{1}{10}$ de dollar. 50 cents = $\frac{1}{2}$ de dollar.

Le monnayage est en argent, mais l'or est la monnaie légale. Le monnayage d'or américain, étant d'égale valeur, a cours. Les banques sont autorisées à émettre des billets qui ne peuvent être inférieurs à 4 dollars ; les billets en usage sont de 4, 5, 10, 100, 500 et 1,000 dollars. Le gouvernement de la confédération émet aussi des billets de 1 et de 2 dollars.

Commerce. — Le commerce du Canada est encore bien des fois inférieur à celui des Etats-Unis ; mais la grande république est dix fois plus peuplée que le Dominion, et, toute proportion gardée, l'activité commerciale des Canadiens égale au moins celle de leurs voisins. L'importation et l'exportation se balancent sensiblement, avec une légère différence en faveur de la première. Le Canada envoie à l'étranger des céréales, du bétail et du bois, et le produit de ses pêcheries ; il reçoit des filets, des tissus et toutes sortes d'objets manufacturés et de denrées coloniales. Dans les rapports commerciaux avec le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis tiennent le premier rang ; la France n'occupe que le quatrième, suivie de près par l'Allemagne.

Voici deux tableaux comparatifs qui donneront une idée précise des produits du commerce au Canada.

Commerce du Dominion (1885-86), d'après les pays de provenance et de destination.

PAYS	IMPORTATION	EXPORTATION
	francs.	francs.
Angleterre.....	203.005.000	207.715.000
Etats-Unis.....	224.290.000	182.895.000
Antilles.....	15.720.000	10.560.000
France.....	9.875.000	2.670.000
Chine et Japon.....	12.165.000	315.000
Allemagne.....	10.780.000	1.265.000
Terre-Neuve.....	1.920.000	8.775.000
Amérique du Sud...	5.505.000	5.050.000
Autres pays.....	14.755.000	6.960.000
Total.....	498.015.000	426.255.000

Commerce d'importation et d'exportation d'après les catégories de produits.

PRODUITS	IMPORTATION	EXPORTATION
	francs.	francs.
1° Céréales.....	13.020.000	97.990.000
Boissons fermentées.	8.315.000	355.000
Denrées coloniales..	50.245.000	1.085.000
Tabac	10.085.000	415.000
Fruits, semences...	11.560.000	8.695.000
Animaux et vivres animaliers.....	17.500.000	137.005.000
2° Matériaux combust..	33.620.000	9.605.000
Minerais, pierres...	4.050.000	10.610.000
Métaux et objets en métal.....	60.500.000	2.025.000
Crins, peaux, cuirs.	23.490.000	12.565.000
Etoffes à filer.....	30.975.000	2.115.000
Bois et objets en bois.	9.995.000	114.740.000
3° Filets et tissus.....	99.415.000	555.000
Autres objets manufacturés.....	56.700.000	2.905.000
4° Drogues, vivres....	32.045.000	5.355.000
Autres marchandises	17.395.000	19.880.000
Métaux précieux ...	18.055.000	285.000
Total.....	498.015.000	426.255.000

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le mouvement des ports, dont Halifax, Québec et Montréal sont les principaux, est considérable. On constatait en 1886-87 un mouvement (entrées et sorties réunies) de 25,000 navires, et de 8,300,000 tonnes, sur lesquels 15,000 étaient Anglais, avec un tonnage de 5,000,000 de tonnes. Depuis quelques années le Canada a adopté un régime douanier protecteur. E. SALONE.

BIBL : G. FARIBAUT, *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique et en particulier sur celle du Canada ;* Québec, 1837, in-8. — H. HARRISSE, *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France* (1540-1700); Paris, 1872, in-8. — Jacques CARTIER, *Discours du voyage fait par le capitaine Jacques Cartier aux terres neufves de Canadas;* Paris, 1598, pet. in-8. — CHAMPLAIN, *les Voyages de la Nouvelle-France occidentale, dite Canada, faits par de Champlain, Xainctongeois, et toutes les découvertes qu'il a faites en ce pays depuis 1603 jusqu'en 1625;* Paris, 1632, in-4. — LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France;* Paris, 1618, in-8; nouv. édit., Paris, 1866, 3 vol. in-8. — *Relations des Jésuites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions de la Nouvelle-France de 1611 à 1672;* Québec, 1858, 3 vol. in-8. — *Journal des Jésuites*, publié par MM. les abbés LAVERDIÈRE et CASGRAIN ; Québec, 1871. — Nicolas PERROT, *Mémoires sur les mœurs, coutumes et religions des sauvages de l'Amérique septentrionale ;* Paris, 1864, in-8. — LAFITEAU, *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps;* Paris, 1723, in-4. — DE CHARLEVOIX, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France;* Paris, 1744, 3 vol. in-4. — BOUCHETTE, *The British Dominion in North America, or a topograph and statist. descr. of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the islands of Newfoundland, Prince Edward and Cape Breton ;* Londres, 1831, 2 vol. in-4. — E. PETITOT, *Géographie du Mackenzie et de l'Anderson ;* Paris, 1875, in-8. — A. SELWYN et G. DAWSON, *Descriptive Sketch of the physical geography and geology of the Dominion of Canada ;* Montréal, 1886, in-8. — W. HINGSTON, *the Climate of Canada and its relations to life and health ;* Montréal, 1884, in-8. — F.-X. GARNEAU, *Histoire du Canada ;* Québec, 1845-46, 3 vol. in-8. ; 4e édit., 1883, 4 vol. in-8. — FERLAND, *Cours d'histoire du Canada ;* Québec, 1861, 2 vol. in-8. — Abbé TAILLON, *Histoire de la colonie française du Canada ;* Montréal. 3 vol. in-4. — REVEILLAUD, *Histoire du Canada et des Canadiens français de la découverte jusqu'à nos jours;* Paris, 1884, in-12. — E. RAMEAU, *la France aux colonies, Etudes sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique ;* Paris, 1859, in-8. — Du même, *Une Colonie féodale en Amérique, l'Acadie, 1604-1710 ;* Paris, 1877, in-12. — Francis PARKMAN (traduit par Mme de Clermont-Tonnerre), *les Pionniers français de l'Amérique du Nord ;* Paris, 1874, in-8. — Du même, *les Jésuites dans l'Amérique du Nord. La Découverte du Grand-Ouest ;* Paris, 2 vol. in-8. — Du même, *l'Ancien régime du Canada. Le comte de Frontenac et le Canada sous Louis XIV ;* Paris, 2 vol. in-8. — DUSSIEUX, *le Canada sous la domination française;* Paris, 1862, in-18. — CHAUVEAU, *Précis historique sur l'instruction publique du Canada*, 1877. — Edmond LAREAU, *Histoire de la littérature canadienne ;* Montréal, 1874, in-8. — DE LAMOTHE, *Cinq mois chez les Français d'Amérique;* Paris, 1880, in-18. — DE MOLINARI, *Lettres sur les Etats-Unis et le Canada ;* Paris, 1876, in-18. — MILTON et CHEADLE, *Voyage de l'Atlantique au Pacifique, etc.* (traduction) ; Paris, 1866, in-8. — Silva CLAPIN, *la France transatlantique ;* Paris, 1885. — Paul de CAZES, *Notes sur le Canada ;* Paris, 1880. — Frédéric GERBIÉ, *le Canada et l'émigration française ;* Québec, 1884, in-8. — E. AGOSTINI, *la France au Canada ; rapport au syndicat maritime et fluvial de France*, 1886, in-12. — Abbé PETITOT, *Géographie de l'Athabasca-Mackensie et des grands lacs* (*Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1875). — L. SIMONIN, *les Grands Lacs de l'Amérique du Nord* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1875). — *Economiste français*, articles de M. de Fontpertuis, fév. 1874, oct. 1878, mars 1879, mars 1882. — *Canada-Statistical Abstract and Record* (publié par le département de l'agriculture depuis 1885), éditions anglaise et française ; Ottawa. — *Rapport* (annuel) *du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec ;* Québec.

CANADA (Viticult.) Un des meilleurs producteurs directs parmi les cépages américains. Ses fruits sont en effet exempts de tout goût foxé, ils ont en outre une saveur fine et fraîche, la production est assez élevée et la maturité très précoce. Ce cépage est très peu cultivé en Amérique, où on ne le rencontre qu'accidentellement dans les pépinières de vignes. Ses racines sont assez sensibles à l'action du phylloxéra et, pour qu'il puisse prospérer, on doit le cultiver dans des terres d'alluvion très fertiles, mais non humides; il peut réussir aussi bien dans les vignobles du N. que dans ceux du S. de la France. Il y a peu de différence entre le Canada et le Brant ou le Clinton hybrid et cette vigne serait le résultat du croisement du Clinton avec le Black-Saint-Peters qui n'est que le Grenache. On doit la soumettre à la taille à long bois, mais sa production ne dépasse jamais, dans les meilleures conditions de culture, 50 à 60 hectol. à l'hectare. La souche du Canada est assez vigoureuse ; les sarments, à mérithalles courts et pruineux, ont une couleur brun clair, les feuilles sont quinquélobées, d'un vert gai à la face supérieure, avec quelques touffes de poils cotonneux sur les nervures de la face inférieure. La grappe, moyenne et cylindro-conique, porte des grains assez serrés, sous-moyens ou petits, sphériques, peu pruinés et très juteux. P. VIALA.

CANADA (Baume du) (V. BAUME).

CANADA (Sierra del). Chaîne de montagnes qui borde la rive gauche du rio Bravo del Norte au N. et au S. du 30° de lat. N. Elle s'étend jusqu'au point où le fleuve reçoit à droite le rio Conchos (Mexique) et à gauche le rio Cibalos (Etats-Unis).

CANADIAN RIVER (V. ARKANSAS).

CANADIEN. Terme appliqué par les géologues américains au sous-étage inférieur du silurien moyen qui, très développé dans l'Amérique du Nord, se montre constitué de la sorte, d'après M. Dana (*Manual of Geology*, 1875, pp. 163 et 164) :

Silurien moyen
- Sous-étage de Trenton (200 à 600m).
  - 6. Calcaire de Cincinnati et schistes d'Hudson River à *Trinucleus concentricus*, *Calymene senaria* et *Platystrophia Lynx*.
  - 5. Schiste d'Utica à *Triarthurus Becki* et *Asaphus canadensis*.
  - 4. Calcaire de Trenton, de Black River et Birdseye à *Asaphus platycephalus*, *Illænus crassicauda*, *Lichas Trentonensis*, *Orthoceras junceum*.
- Sous-étage Canadien (400 à 500m.)
  - 3. Calcaire de Chazy à *Asaphus obtusus*, *Bathyurus Angelini*, *Maclurea Logani*.
  - 2. Groupe de Québec avec les graptolites des couches de Skidaw.
  - 1. Grès calcarifères de New-York.

Ce sous-étage canadien correspond exactement à l'ensemble des assises supérieures de Tremadoc, et des couches d'Arenig et de Skidaw qui, en Angleterre, se signalent par un remarquable développement de graptotites déprionidiens (*Didymogratus*, 20 espèces, *Tetragraptus*, *Diplograptus*, *Dichograptus*, *Dendograptus* (V. SILURIEN). Ch. VÉLAIN.

CANAJOLO (Viticult.). Synonymes : *Canaio*, *Canjolonero*, *Cagnina*. Cépage italien des plus cultivés dans la Toscane, où il forme la base des vins de Chianti. Il est conduit à la taille longue et on le fait grimper sur les arbres directement ou en guirlandes de l'un à l'autre. Son vin est dur, très foncé en couleur, alcoolique, mais il est sujet à l'amer. Le Canajolo mûrit assez tardivement; il a une grande vigueur ; ses sarments forts sont striés et rugueux, d'une couleur noisette lorsqu'ils sont aoûtés ; ses feuilles, moyennes de dimensions, sont vaguement quinquélobées, d'un vert foncé à la face supérieure et très tomenteuses sur le revers, avec nervures saillantes envinées à leur base. Les grappes coniques, de moyenne grosseur, portent des grains moyens, sub-ovoïdes, pruinés et d'un noir violacé, à pulpe juteuse d'une saveur fraîche et acidulée. P. VIALA.

CANAL. Hydraulique et Travaux publics. — Un canal est un cours d'eau artificiel ; mais il ne faut pas prendre le mot *cours* à la lettre, car dans certains canaux, et notamment dans ceux qui sont consacrés à la navigation, il n'existe pas en général de courant sensible. On donne quelquefois aussi le nom de canal à des voies d'eau natu-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

relles. — La vitesse et le repos peuvent être alternatifs dans un canal artificiel, comme dans un canal naturel. Exemple : le canal d'amenée des eaux d'alimentation d'une ville reste inerte pendant une partie du temps, s'il est alimenté par des machines et si celles-ci ne marchent pas la nuit.

Les lois de l'écoulement de l'eau dans un canal ne sont encore qu'imparfaitement connues, et les formules employées dans la pratique pour les canaux réguliers à débits uniformes ne sont que la représentation plus ou moins heureuse de séries d'observations. En dehors de ces canaux, on n'a pu arriver à rien de bien applicable : Graëff a constaté que les débits des crues dont on a le profil longitudinal, calculés à l'aide des formules du mouvement varié, ne concordent pas avec les débits réels établis au moyen du mesurage des vitesses, quels que soient l'exactitude et le nombre des profils en travers relevés pour définir la forme du cours d'eau.

Après avoir donné, sous le titre *Hydraulique*, les renseignements nécessaires sur les canaux d'expériences et sur les formules empiriques qu'ils ont permis d'établir, nous traiterons des *Canaux d'amenée*, ayant pour but de conduire l'eau aux points où elle sera consommée, puis des autres *Canaux de dérivation*, où l'eau prise à une rivière lui est bientôt rendue, à moins que le canal ne constitue une nouvelle embouchure dans la mer ou ailleurs. — Des articles spéciaux seront consacrés aux *Canaux de navigation* et aux *Canaux d'irrigation*.

Hydraulique. — Pour les études relatives à la navigation des rivières, on pourrait tirer grand parti d'expériences sur des canaux non réguliers, d'abord à fond fixe, ensuite à fond de sable ou autre fond mobile. Malheureusement, il n'en a été fait en ce genre qu'un très petit nombre, trop incomplètes pour qu'on ait pu en tirer des conclusions bien utiles. — Au contraire, on a opéré sur une grande échelle en ce qui concerne le mouvement uniforme dans les canaux à pente régulière, profil en travers constant et fond fixe. Il faut remarquer que dans un canal où la pente et le profil ne varient pas, le régime de l'écoulement peut cependant n'être pas uniforme ; cela arriverait si la pente du fond était nulle ou inférieure à une certaine limite. Mais l'uniformité de l'écoulement pourrait encore faire défaut en dehors de ce cas, sur une partie de la longueur, ou même sur la longueur entière si celle-ci était faible : supposons que l'eau d'un canal, empruntée à un grand réservoir, soit introduite par-dessous une vanne de fond ; la vitesse à l'origine sera très grande, même dans un canal à pente modérée ; à l'autre extrémité, la surface liquide se déformera plus ou moins, suivant les conditions de l'écoulement au delà du canal régulier. Dans un canal court, il y aura une zone intermédiaire mixte, dépendant à la fois de l'en deçà et de l'au delà. — Les formules du mouvement uniforme qu'on va donner ne s'appliquent qu'à la partie centrale des canaux réguliers suffisamment longs, à l'exclusion des deux extrémités, où l'écoulement est dans la dépendance du mode d'alimentation du canal, d'une part, et de la manière dont se fait la vidange, d'autre part. Nous allons d'abord définir les signes employés dans ces formules.

Rayon moyen : $R = \frac{S}{P}$. C'est le rapport entre la superficie S de la section d'eau, comprise dans une coupe perpendiculaire à l'axe du canal, et le périmètre mouillé P. Celui-ci comprend, quand il s'agit d'un canal trapézoïdal, les longueurs cumulées du fond et des parties des deux talus sur lesquelles l'eau s'étend. — L'expression universellement adoptée de *rayon moyen*, avec la définition admise que nous ne pouvons changer, donne lieu à cette remarque singulière : que pour un canal circulaire, dans le cas où l'eau s'écoule à pleine section, le rayon moyen est égal à la moitié du demi-diamètre, ou du rayon entendu dans le sens ordinaire du mot : $R = \frac{\pi r^2}{2\pi r} = \frac{r}{2}$ on arrive au même résultat s'il s'agit de l'écoulement à surface libre dans un canal demi-circulaire rempli jusqu'au diamètre horizontal. La définition assez malheureuse dont il s'agit ne change rien à la valeur pratique des formules ; mais il était nécessaire de prémunir le lecteur contre les malentendus qui en peuvent résulter, car dans certains ouvrages très répandus on a faussé des formules en prenant pour le rayon *(r)* ce qui était réellement le rayon moyen $\left(\frac{r}{2}\right)$.

Vitesse moyenne : $U = \frac{D}{S}$. C'est le rapport du débit D, volume écoulé en une seconde, à la section S précédemment définie. On exprimera par exemple le débit D en mètres cubes et S en mètres carrés ; la vitesse moyenne sera alors exprimée en mètres par seconde. S'il passe 10 m. c. par seconde dans un canal et que la section d'eau soit de 5 m. q., on est porté à dire que le déplacement de chaque molécule comprise dans la section considérée a été de 2 m. dans la seconde, puisqu'alors il y aurait déplacement de l'amont à l'aval d'un cylindre ayant un volume de $5 \times 2 = 10$; mais le phénomène n'est pas aussi simple, la vitesse réelle n'étant pas la même dans tous les points de la section à cause de l'action retardatrice des parois. Néanmoins, sous le rapport du débit, le phénomène est équivalent à ce qu'il serait si chaque molécule avait la vitesse U ; cela résulte de la définition même de la vitesse moyenne.

Pente par mètre de la surface liquide : Cette pente est la même que celle du fond dans la partie de canal régulier considérée, c.-à-d. exception faite des canaux à fond horizontal ou à peu près, et, quant aux canaux ordinaires, des extrémités influencées par le mode d'alimentation ou par les conditions de la vidange.

a et *b*, coefficients numériques.

De Prony a trouvé que les résultats constatés étaient convenablement représentés par la formule :

$$RI = aU + bU^2$$

adoptée également par Eytelwein, mais avec d'autres valeurs de *a* et *b*, basées sur des constatations plus nombreuses.

D'après de Prony :	a	$= 0{,}0000444$
—	b	$= 0{,}0003090$
D'après Eytelwein :	a	$= 0{,}0000340$
—	b	$= 0{,}0003650$

Les plus importantes expériences faites postérieurement en France sont dues aux ingénieurs des ponts et chaussées Darcy et Bazin ; elles ont conduit à admettre la formule :

$$RI = b_1 U^2$$

dans laquelle b_1 est un coefficient variant avec R, suivant l'expression $\alpha + \frac{\beta}{R}$, dans laquelle α et β ont des valeurs différentes suivant l'état plus ou moins rugueux des parois. M. Bazin a opéré sur des parois très unies (ciment lissé, bois raboté), sur des parois unies (pierres de taille, briques, planches), sur des parois peu unies (maçonnerie de moellons), sur des parois en terre. De là quatre formules proposées ; dans la pratique, on cherche auquel des quatre cas les circonstances où l'on se trouve doivent être assimilées. Voici ces formules, généralement employées en France, dans les études concernant le mouvement uniforme dans des canaux réguliers.

Parois très unies : $RI = 0{,}00015 \left(1 + \frac{0{,}03}{R}\right) U^2$

Parois unies : $RI = 0{,}00019 \left(1 + \frac{0{,}07}{R}\right) U^2$

Parois peu unies : $RI = 0{,}00024 \left(1 + \frac{0{,}25}{R}\right) U^2$

Parois en terre : $RI = 0{,}00028 \left(1 + \frac{1{,}25}{R}\right) U^2$

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les ingénieurs italiens font depuis longtemps usage de la formule très simple :

$$U = 50\sqrt{RI}$$

dite aussi formule de Chézy. En supprimant dans les formules de de Prony et d'Eytelwein le terme en U, qui a peu d'importance relative quand la vitesse est un peu forte, et augmentant par une sorte de compensation le coefficient de U^2, on peut écrire $RI = 0{,}0004\ U^2$, qui n'est autre que la formule des ingénieurs italiens. Ce mode de transformation montre que celle-ci doit conduire, comparativement aux deux premières, à des résultats très différents lorsqu'il s'agit de petites vitesses, ce qui est souvent le cas pour les canaux.

Les ingénieurs américains Humphreys et Abbott, à la suite d'observations sur le Mississipi, ont proposé une formule nouvelle ; divers savants étrangers en ont indiqué d'autres encore (V. Humphreys, Kutter, Cuningham). Il y en a aussi de quelques ingénieurs français, outre celles que nous avons données ; mais elles ne sont pas usitées dans la pratique.

Quand il s'agit d'un canal de largeur très grande par rapport à la profondeur d'eau, on peut substituer cette profondeur, H, au rayon moyen de la formule de Bazin relative aux parois en terre. Cette formule devient alors :

$$(1) \qquad HI = \left(0{,}00028 + \frac{0{,}00035}{H}\right) U^2$$

Si l'on désigne par L la largeur du cours d'eau, on a aussi :

$$(2) \qquad D = LHU$$

équation qui résulte immédiatement de la définition de la vitesse moyenne. — Enfin, si l'on désigne par W la vitesse qu'il ne faut pas dépasser au fond, afin de prévenir la dégradation du lit, on a (*Rivières et canaux*, dans l'*Encyclopédie des travaux publics*, t. I, p. 487) :

$$(3) \qquad W = U - 10\sqrt{HI}$$

Lorsque, par exemple, D, W et I sont les données du problème, les trois équations permettent de calculer : 1° la largeur L à donner au canal pour que la vitesse de fond ne dépasse pas la valeur admissible ; 2° la profondeur H et la vitesse moyenne U que prendront les eaux à débit D, dans le canal de largeur L et de pente I.

Canaux d'amenée. — Lorsqu'on amène de loin l'eau dans une ville pour la distribuer aux habitants et aux services publics, on emploie concurremment des canaux à air libre, des canaux couverts à écoulement libre et enfin des conduites forcées, suivant les circonstances locales ; même chose a lieu quand il s'agit d'alimenter des canaux de navigation ou d'irrigation, ou d'utiliser de

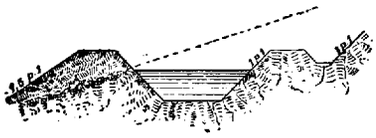

Fig. 1.

toute autre manière des sources, rivières ou eaux accumulées dans des réservoirs pendant la saison humide. — Il se peut qu'on élève l'eau d'une rivière mécaniquement, pour la jeter dans le canal destiné à un usage spécial ; on emploie pour cela des machines hydrauliques mues par le cours d'eau lui-même ou des machines à vapeur ; pour les dessèchements, on fait quelquefois usage de moulins à vent. Les eaux de la Vanne arrivent à Paris par la gravité, mais une partie de leur volume provient de sources basses dont le produit a été jeté par des machines dans la dérivation des sources hautes. De même le débit du canal de l'Ourcq est additionné mécaniquement d'eau de la Marne. — Les canaux d'amenée proprement dits sont à débit constant sur toute leur longueur ; ils deviennent des canaux de distribution, à débit variable d'un point à un autre, à partir du point où les premiers emprunts leur sont faits. — Si l'on s'imposait la condition d'une pente uniforme, sur toute la longueur d'un canal d'amenée, de longs circuits ou des percements de contreforts deviendraient nécessaires, ainsi que des ouvrages d'art, parfois gigantesques, pour franchir les vallées ; on est donc conduit à faire varier les pentes et même à employer des

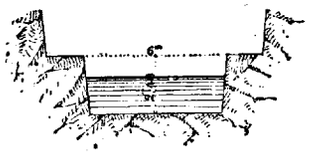

Fig. 2.

siphons renversés comportant des contre-pentes ; dans ce dernier cas, l'eau ne peut suivre le profil longitudinal des ouvrages qu'en étant enfermée dans des tuyaux qu'elle remplit complètement et où elle se met en charge ; d'où le nom de *conduites forcées*. Le tracé devient facile, et l'on bénéficie d'abréviations qui compensent les suppléments nécessaires de pente moyenne, par mètre de longueur, qui résultent du passage dans les siphons. On trouvera des détails sur les canalisations par tuyaux aux mots Distribution et Siphon. — Dans leurs parties couvertes non forcées, les canaux d'amenée ressemblent aux égouts ; dans leurs parties découvertes, ils ont des profils en travers comparables à ceux des canaux de navigation : forme de trapèze en terrain ordinaire (fig. 1), de rectangle ou à peu près dans le rocher (fig. 2), forme spéciale dans le cas où le tracé s'établit au flanc d'un coteau abrupt (fig. 3).

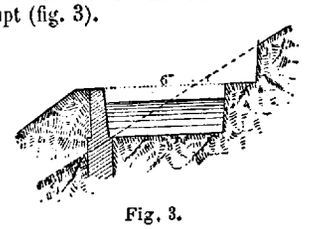

Fig. 3.

Si l'on se donne le profil en travers d'un canal et sa pente, il est facile de calculer, à l'aide de la formule des ingénieurs italiens $U = 50\sqrt{RI}$, la vitesse pour chaque hauteur d'eau et par suite le débit ; on peut alors dresser un tableau faisant connaître les correspondances des hauteurs et des débits. Dans un canal existant, l'écoulement étant établi avec une certaine hauteur d'eau, on calculera d'abord R pour cette hauteur, ou mieux on prendra sa valeur calculée d'avance dans une colonne du tableau, et la lecture du débit sera immédiate. Mais il vaudra mieux se servir des tableaux dressés pour l'application des formules de Bazin : quatrième formule pour le cas ordinaire des parois en terre, première pour les parois en ciment. La formule italienne ne concorde à peu près avec la quatrième formule Bazin que pour les valeurs de R comprises entre 2 et 4 m. ; elle devrait être remplacée par $U = 82\sqrt{RI}$ pour les cas auxquels se rapporte la première formule du même auteur (parois en ciment). V. dans l'ouvrage *Distributions d'eau*, de Bechmann, p. 597, la *Table* calculée pour faciliter l'emploi des formules Bazin, relatives à l'écoulement de l'eau dans les canaux ; c'est à cette table qu'il faut recourir plutôt qu'à celles qui concernent les formules de Prony et d'Eytelwein. Quant à la formule italienne, il importe de ne pas oublier que si, à défaut des tables dont il s'agit, son emploi est commode, il peut malheureusement conduire à de graves erreurs.

Quand la section d'un canal d'amenée diminue, la pente nécessaire pour assurer le débit constant de ce

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

canal devient plus grande. — « Les vallées profondes du bassin de la Seine ne peuvent être franchies qu'en conduites forcées. En donnant aux tuyaux des diamètres compris entre 1 m. et 1m10 il faut, pour débiter 500 à 600 litres d'eau par seconde (0mc50 à 0mc60), avec une seule conduite, une charge de 0m55 à 0m60 par kilomètre » (Belgrand). Il résulte de là de tels abaissements du niveau, sur de petites longueurs, qu'on est souvent obligé de s'en tenir, pour les parties principales du canal, au minimum de 0m10 ou du moins de s'en rapprocher beaucoup. Ce minimum est indispensable pour éviter les dépôts qui se formeraient si la vitesse de fond s'abaissait au-dessous de 0m20, soit 0m30 environ pour la vitesse moyenne. La nécessité de consommer de la pente à raison de 0m55 ou 0m60 dans certains passages conduit, en somme, à une moyenne générale de 15 m. par 100 kil. dans le bassin de la Seine ; c'est d'après cette base qu'on peut préjuger rapidement si le produit d'une source d'altitude connue, éloignée de Paris, pourrait être amené dans cette ville par la gravité, en tablant sur une longueur modérément majorée par rapport à la distance à vol d'oiseau, des siphons étant admis pour franchir les vallées. — Il arrive parfois que les pentes totales sont trop fortes sur certaines sections d'un canal d'amenée, en ce sens qu'elles conduiraient à des vitesses affouillantes ; il y a eu des exemples à l'étranger de grands déboires provenant de cette cause. Il faut dans ce cas, à défaut de l'emploi très onéreux d'une cuvette en ciment, recourir à la division du canal en biefs, en disposant de distance en distance des chutes brusques, pour maintenir les pentes ordinaires à des valeurs en rapport avec les vitesses admissibles ; les travaux de défense à l'emplacement des chutes ne conduisent qu'à des frais modérés, comparativement à ceux que nécessiterait l'allongement du canal ou l'augmentation de sa largeur.

Canaux de dérivation. — Indépendamment de ceux dont il vient d'être parlé, on peut avoir à exécuter des canaux de dérivation pour y placer une écluse de navigation, ou pour amener les eaux à une usine hydraulique ; on a aussi proposé des ouvrages de ce genre, pour diminuer le débit des grandes crues dans certaines parties de rivières. La figure ci-dessous se rapporte à une dérivation

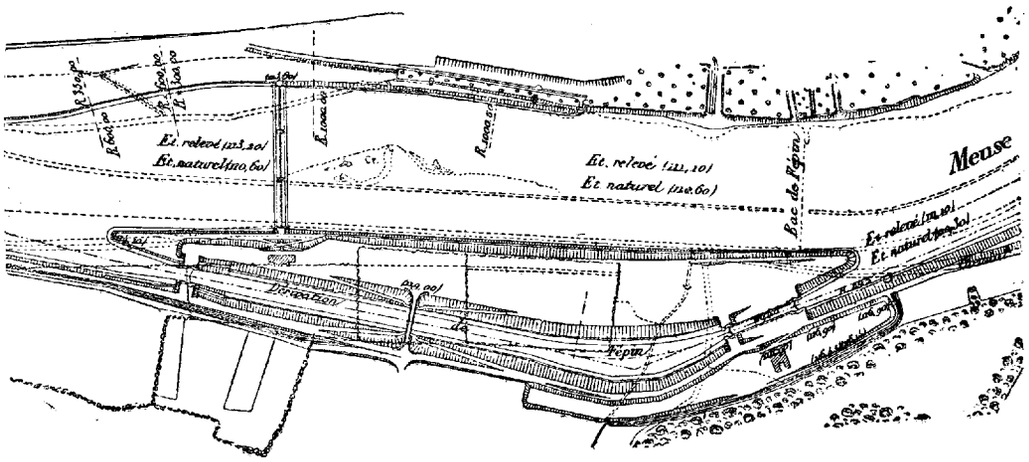

Fig. 4.

latérale à la Meuse : au lieu d'établir barrage et écluse dans le lit, comme on le fait souvent quand on canalise une rivière, on a trouvé plus avantageux de séparer ces deux ouvrages ; les considérations qui amènent à prendre ce parti sont très variées, tantôt il s'agit d'abréger le parcours, d'autres fois de soustraire les bateaux à des courants dangereux ou d'éviter une réduction de la largeur du lit. Il importe de rendre la dérivation insubmersible, en utilisant les déblais de la fouille à la construction de deux cavaliers ; on prévient ainsi le déversement des crues dans la dérivation, d'où il résulterait de graves avaries aux bateaux qui s'y seraient réfugiés. On trace souvent le bras artificiel comme le montre la fig. 4, mais il peut y avoir avantage à dessiner un rebroussement en sens contraire de la direction de la riviere, direction que l'on reprend ensuite par une courbe parcourue en eau tranquille ; une solution de ce genre est utile lorsque les bateaux ont à subir un arrêt avant d'entrer dans la dérivation, parce qu'ils s'évitent au courant pendant cet arrêt et se trouvent orientés pour repartir. Elle convient particulièrement à la partie maritime des fleuves aboutissant à des mers sans marée ; c'est ainsi qu'a été tracé à son origine le canal Saint-Louis, du Rhône au golfe de Foz ; après le passage de l'écluse, les bateaux ou navires évoluent dans un bassin. — Dans la partie maritime des rivières tombant dans des mers à marée, les courants alternatifs y exigent une position moyenne ; on l'obtient en se plaçant perpendiculairement à la rive. (V. Guillemain, *Rivières et Canaux*, II, p. 144.)

Si l'on suppose, dans la fig. 4, l'écluse remplacée par une usine hydrauliqne, on aura un nouveau cas de canal de dérivation ; en donnant à ce canal une section suffisante, la pente et la vitesse y seront faibles et l'usine profitera d'une plus forte chute, ce qui vaut mieux que de recevoir de l'eau animée de vitesse et tombant de moins haut. On conçoit d'ailleurs les avantages d'une situation indépendante de la navigation, à cheval sur un terre-plein régnant sur les deux rives d'un canal, avec la possibilité de se soustraire aux inondations en ajoutant aux levées latérales une écluse de garde en tête de la dérivation ; on ne peut alors être noyé que par l'aval, où la hauteur des crues se trouve réduite de la pente de la rivière sur la longueur de la dérivation.

On a proposé en France d'appliquer le système des dérivations à la défense des villes contre les inondations ; M. Mary, spécialement, a autrefois préconisé ce système en demandant, dans l'intérêt de Paris, l'ouverture d'une dérivation de Neuilly-sur-Marne à Saint-Denis. — Mais les opérations de ce genre peuvent conduire à de grandes déceptions, car nous lisons ce qui suit dans l'ouvrage sur les crues du Tibre de l'ingénieur Baccarini, ancien ministre des travaux publics du royaume d'Italie : « Quant à l'emploi des dérivations pour abaisser les crues, toute l'école italienne le regarde comme un moyen trompeur : Paléocapa a fermé le Castagnaro, dérivation de l'Adige ; le même et Fossombroni ont fermé le Basinello, dériva-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion du Sile. Si les dérivations rentrent dans le fleuve, c'est encore pis; la pente de l'eau dans les deux branches est réglée par la surface de la crue dans la section de réunion, qui demeure constante. Les dérivations ne sont que des varices du lit; le Cavemento n'a pas abaissé les crues dans le Panaro. » — La manière dont sont établis les tracés, au point de division d'un courant et au point de réunion de ses deux branches, a la plus grande influence sur le profil longitudinal de la surface des eaux; les intéressantes expériences de MM. Vauthier l'ont bien montré (*Annales des ponts et chaussées*, 1848), mais elles n'ont été malheureusement faites que très en petit, et il serait nécessaire de les compléter. En l'état, on ne peut que s'en rapporter aux constatations de Baccarini, et se tenir dans la plus grande réserve quant à la défense des villes contre les inondations au moyen de dérivations.

Canaux d'irrigation. — Nous avons traité plus haut (p. 1174) des *canaux d'amenée* en général, qu'ils aient pour but de conduire l'eau dans une ville pour l'alimentation, ou sur un territoire à irriguer, etc.; nous ajouterons ici quelques indications sur les canaux d'irrigation proprement dits, c.-à-d. sur ceux qu'il faut exécuter au delà du grand canal d'amenée si l'on prend les eaux au loin, ou sur les petits canaux qui suffisent aux besoins locaux dans le cas contraire.

Pentes. Les pentes, les sections et les vitesses sont liées entre elles; on peut dire que les premières doivent être telles que les vitesses n'amènent pas de dégradation aux canaux, d'une part, et qu'elles ne soient pas impuissantes à prévenir des dépôts nuisibles, d'autre part. Les petites rigoles qu'on n'utilise pas d'une manière permanente sont souvent herbées sur toute leur section; elles comportent alors de plus fortes vitesses que les grands canaux, où la végétation ne joue qu'un moindre rôle et n'amène pas d'aussi fortes réductions de la vitesse calculée. — Voici, à titre de renseignement, un tableau des pentes dans quelques canaux secondaires :

DÉSIGNATION des canaux secondaires.	PENTES par mètre.
Rigoles d'arrosage en pays de montagne	0,002 à 0,006
Canaux particuliers modernes dans le Piémont	0,00036 à 0,00084
Canaux particuliers modernes du Milanais	0,00027 à 0,00062

On trouve dans tous les ouvrages d'hydraulique un tableau des vitesses de fond à ne pas dépasser pour les diverses natures du lit; ce tableau est basé sur des expériences insuffisantes, mais nous le donnons néanmoins en y ajoutant les pentes par mètre courant données aussi par les auteurs. Il ne faut attacher à ces sortes de tableaux qu'une importance relative, d'autant plus restreinte qu'en réalité les correspondances de pentes et de vitesses ne sont pas les mêmes pour toutes les sections :

	PENTES par mètre.	VITESSES de fond.
Terre meuble	0,000016	0,076
Argile	0,000045	0,152
Sable	0.000136	0,305
Gravier	0.000433	0,609
Moellons	0.001509	1,220
Roche tendre	0,002786	1,830
Roche dure	0,007342	3,050

En comparant ce tableau au précédent, on voit quelle différence il y a entre la terre meuble et même l'argile des expériences et le lit réel des canaux d'irrigation; ce n'est donc que sous toutes réserves qu'il faudra consulter les indications ci-dessus. — Il est toujours possible de réduire la pente et par suite la vitesse dans un canal, en coupant la ligne de pente par des chutes plus ou moins espacées, où l'on prend des mesures spéciales pour résister aux vitesses locales exceptionnelles, que comporte cette disposition, à l'emplacement des chutes.

Talus. Au lieu des inclinaisons de 1 1/2 de base pour 1 de hauteur en usage dans les canaux de navigation, on adopte le plus souvent 1 pour 1 dans les canaux à petite section; mais on conçoit qu'il peut y avoir lieu d'adoucir les talus (dans les terrains très meubles) ou de les raidir (dans les déblais de rocher). Cependant on préfère souvent conserver le profil ordinaire au passage dans les terrains ébouleux, mais il faut pour cela défendre les talus au moyen de perrés à pierres sèches ou de fascinages. — Dans les parties en remblai, les talus extérieurs ont en général 1 1/2 de base pour 1 de hauteur.

Profondeur. Il est rare que la profondeur d'eau soit de plus de 1 m. dans les grands canaux d'irrigation et 50 centim. dans les petits. Pour les premiers, la largeur est souvent de quatre ou cinq fois la profondeur, pour les autres elle ne dépasse pas toujours celle-ci.

Tracé. Il y a souvent un milieu à garder quand il s'agit de tracés de canaux d'irrigation : ni lignes droites systématiquement, ni contournements infinis, tel doit être le programme; les premières donneraient lieu à de grandes dépenses, les seconds à de tels allongements de parcours que la pente par mètre deviendrait insuffisante. « Le mieux, dit Charpentier de Cossigny, consistera généralement dans un compromis entre les deux genres de tracés. Ainsi l'on fera bien, dans la plupart des cas, de tracer sur le terrain la ligne courbe et sinueuse qui donnerait une pente uniforme sans terrassements (sur l'axe du canal); puis on modifiera plus ou moins ce premier tracé, selon les exigences locales, et l'on rectifiera suivant des lignes droites toutes les parties qui d'elles-mêmes ne s'écarteraient pas beaucoup de certains alignements. Les ondulations naturelles du terrain ne sont pas la seule cause qui engage parfois à élever les canaux sur des remblais; il faut souvent que l'eau soit amenée à un niveau supérieur à la surface du sol pour qu'elle puisse être plus facilement introduite sur tous les points où l'on en a besoin. »

Infiltrations. Dans les premiers temps, elles sont souvent considérables; il faut alors diriger dans les canaux des eaux très troubles, obtenues au besoin par le brassage avec des terres convenablement choisies. Quand le sol est de gravier, sans liaison, il peut devenir nécessaire, au préalable, de répandre une couche de sable sur le fond et de revêtir les talus d'une couche de terre ayant de la cohésion; on procède ensuite comme à l'ordinaire, par l'introduction d'eau trouble.

Siphons. Les siphons, si employés aujourd'hui pour les grands canaux d'amenée, peuvent devenir nécessaires aussi pour les petits canaux qui leur font suite. Il ne faut pas perdre de vue qu'ils ont à résister à des pressions d'eau et que, par suite, les tuyaux doivent offrir beaucoup de résistance; bien qu'on ait parfois réussi en employant de la maçonnerie hydraulique, ou en exécutant sur place des tuyaux en ciment, il est prudent de préférer soit des tuyaux en fonte, soit des tuyaux en grès vernissé. Les premiers sont seuls convenables pour les très grandes pressions, mais les seconds peuvent résister à plusieurs atmosphères et sont indispensables quand les eaux sont de nature à attaquer les métaux; cette dernière circonstance ne se rencontre pas dans les irrigations et, en somme, c'est presque toujours à la fonte qu'il faudra recourir pour les siphons. On fabrique aujourd'hui des tuyaux de 4 m. de longueur et de tous les diamètres jusqu'à 1m30. L'épaisseur des tuyaux se calcule au moyen de la formule empirique :

$$e = 0{,}00016\,DH + K$$

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans laquelle *e* est l'épaisseur, D le diamètre intérieur, H la pression en mètres d'eau augmentée de 10 m., K une constante qu'on prend ordinairement égale à 0,008 ou 0,01. — Pour la plupart des types des services d'eau de Paris, l'épaisseur de la fonte est calculée par la formule simplifiée $e = 0{,}008 + 0{,}016\ D$; on essaye les tuyaux à 15 atmosphères.

Vannes. Poutrelles. Les vannes nécessaires pour interrompre l'écoulement, et à d'autres moments pour le rétablir, sont le plus souvent en bois ; mais cependant la tôle tend à se substituer au bois dans la construction des ventelles. On arrête aussi l'écoulement au moyen de poutrelles horizontales en bois, descendues dans des rainures ménagées dans de petites culées en maçonnerie ; on relève ces poutrelles pour rétablir l'écoulement. Un système double, comprenant deux paires de rainures, peut servir à l'établissement rapide d'un batardeau, au moyen d'un corroi de terre argileuse entre les deux barrages de poutrelles. Quand il s'agit des communications entre les canaux et les simples rigoles, de petits conduits ou buses en bois ou en maçonnerie traversent le remblai du canal et une bonde conique en bois suffit pour la fermeture.

Statistique. Des auteurs italiens, et parmi les Français M. Nadault de Buffon, puis, en 1883, M. Hérisson, ont publié la statistique très instructive des canaux d'irrigation du Piémont et de la Lombardie. Un volume de 850 m. c. par seconde, dérivé du Pô et de ses affluents, arrose 1,120,000 hect. M. Salles, dans une note publiée en sept. 1884 par les *Annales des ponts et chaussées*, fait remarquer « que la plus-value, correspondante à 2,500 fr. « seulement par hectare, s'élève à 2 milliards 800 millions, « soit en nombre rond à 3,000 fr. par litre d'eau dérivé par seconde. — Le prix de revient du litre-seconde a été de 160 fr. dans le canal de Casale, de 374 fr. dans le canal Cavour, canal auxiliaire compris ; en 1823, il n'était que de 76 fr. dans le canal de Caluso. » Il n'est pas sans intérêt de faire connaître ces chiffres, si l'on songe que certaines grandes opérations d'arrosage projetées en France conduiraient à 3,000 fr. par litre d'eau dérivé par seconde. L'établissement des grands canaux d'irrigation est une opération très fructueuse quand les circonstances naturelles sont favorables, mais ce pourrait être une entreprise ruineuse si l'étude des produits à en retirer n'était pas bien faite ; on a déjà vu plus d'une fois chez nous où mènent les illusions en pareille matière. — A défaut d'une statistique complète des canaux d'irrigation dans notre pays, voici quelques chiffres empruntés à M. Cheysson concernant les principales opérations ; ils donneront une idée de l'insignifiance des irrigations en France, en dehors de celles, très importantes au total, qui se font un peu partout par des travaux limités à des surfaces peu étendues, entrepris soit par des particuliers, soit par de petits syndicats : *Débits à la seconde des canaux d'irrigation* du Forez, 5 à 13 m. c., suivant le débit de la Loire ; de Saint-Martory, 10 à 15 ; de la Bourne, 7 ; de la Neste, 7 ; du Verdon, 6 ; de Martigues, 0,53 ; de Marseille (alimentation et irrigation), 9 ; de Craponne, 10 à 15 ; idem, branches d'Arles, 6 ; des Alpines, 20 à 21 ; de Cadenet, 4 ; de Carpentras, 6 ; de Cabedan-neuf et de l'Isle, 4.

Au mot Irrigation, nous traiterons du rôle de l'eau dans la végétation, des méthodes d'irrigation appliquées aux terres labourables, aux prairies, etc., des irrigations d'hiver et des irrigations d'été. M.-C. L.

Canaux de navigation. — Les grandes lignes de navigation artificielle comprennent, outre les canaux, des rivières canalisées, c.-à-d. divisées en biefs et pourvues d'écluses. Nous traiterons ici de l'ensemble des voies navigables, mais pour les détails techniques nous nous attacherons surtout aux canaux proprement dits, renvoyant au mot Rivière l'étude spéciale des autres parties de notre réseau navigable. — Pour montrer à quel point les deux éléments de la navigation se mêlent sur le territoire de la France, il nous suffira de reproduire le tableau des *lignes principales*, d'après le classement compris dans la loi du 5 août 1879, art. 3 :

1° Paris à la frontière de Belgique vers Mons : Seine, Oise et canal latéral à l'Oise, canaux de Manicamp et de Saint-Quentin, Escaut, canal de Mons à Condé ;

2° Embranchement de la ligne précédente vers Charleroi : canal de la Sambre à l'Oise, Sambre canalisée ;

3° Ligne de jonction de l'Oise à la Meuse : Aisne canalisée et canal latéral, canal des Ardennes ;

4° Ligne de jonction de l'Escaut à la mer du Nord : canal de la Sensée, Scarpe moyenne, Deûle, canaux d'Aire et de Neuffossé, Aa, canaux de Calais et de Bourbourg ;

5° Embranchement de la ligne précédente vers la frontière belge : canaux de Dunkerque à Furnes, de Bergues, de la Colme, Lys canalisée, canaux de la Deule et de Roubaix, Scarpe inférieure et Escaut de Condé ;

6° Canal de la Somme, du canal de Saint-Quentin à la baie de Somme ;

7° Ligne de Paris à la frontière de l'Est, par la Marne, le canal de la Marne, le canal de la Marne au Rhin, la Moselle canalisée ;

8° Canal de l'Est, de Givet à Port-sur-Saône, empruntant la Meuse canalisée, le canal de la Marne au Rhin, la Moselle et le canal de la Moselle à la Saône, branches de Nancy à Epinal ;

9° Canal du Rhône au Rhin ;

10° Jonction des lignes du Nord et de l'Est, canal de l'Aisne à la Marne ;

11° Ligne de la Manche à la Méditerranée, par la Seine, l'Yonne, le canal de Bourgogne, la Saône et le Rhône ;

12° Jonction du canal de l'Est avec la ligne précédente : Saône, de Port-sur-Saône à Saint-Jean-de-Losne ;

13° Canal de la Haute-Marne, s'embranchant à Vitry-le-Français sur le canal de la Marne au Rhin et se prolongeant jusqu'à Donjeux ;

14° Jonction de la Seine à la Loire : canaux du Loing, de Briare et d'Orléans ;

15° Ligne latérale à la Loire : canal de Roanne à Digoin, canal latéral de Digoin à Châtillon-sur-Loire ;

16° Jonction de la Saône à la Loire : canal du Centre ;

17° Ligne de l'Océan à la Méditerranée : Garonne, canal latéral à la Garonne, canal du Midi ;

18° Jonction du Rhône à la ligne précédente : canal de Beaucaire, canal de la Radelle, canal des Etangs ;

19° Lignes du Sud-Ouest : Charente, Sèvre-Niortaise, canal de Marans à la Rochelle ;

20° Canal de Berry et Cher canalisé.

A ces lignes de navigation, toutes livrées au public, la loi du 5 août 1879 a ajouté les suivantes, dont nous indiquons l'état d'avancement en 1889 :

21° Jonction de l'Oise à l'Aisne ; travaux presque terminés ;

22° Jonction de la Marne à la Saône ; travaux commencés ;

23° Jonction du Doubs à la Saône, de Montbéliard à Conflandey ; travaux à peine commencés ;

24° Jonction de l'Escaut à la Meuse ; ligne déclarée d'utilité publique, travaux non commencés ;

25° Canal latéral à la Loire, d'Orléans à Nantes ; non encore déclaré d'utilité publique ;

26° Jonction du bassin de la Loire au bassin de la Garonne ; les premières études ont été faites, mais l'affaire est ajournée ;

27° Canal latéral à l'étang de Thau ; non déclaré d'utilité publique ;

28° Prolongement du canal latéral à la Loire, de Roanne à Saint-Rambert et à la Fouillouse ; études à peine commencées ;

29° Canal destiné à mettre en communication la région industrielle du Nord avec Paris ; pas encore de déclaration d'utilité publique ;

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

30° Canal du Havre à Tancarville, livré à la circulation.

Il n'est plus perçu de droits de navigation sur les canaux ni sur les rivières navigables, sauf quelques exceptions relatives à des canaux concédés.

Les *lignes principales* ont généralement les dimensions suivantes, fixées par la loi de 1879 :

Profondeur d'eau.....	2m00
Largeur des écluses.....	5 20
Longueur des écluses.....	38 50
Hauteur libre sous les ponts franchissant les canaux..	3 70

La longueur des écluses est mesurée entre la corde du mur de chute et l'enclave des portes d'aval. En principe, les trente lignes énumérées ci-dessus sont réservées à l'Etat et par conséquent la ligne 17° (Océan à la Méditerranée) devra être reprise par celui-ci ; mais les lignes secondaires peuvent être concédées pour un temps limité, avec ou sans subventions.

Les rivières naturellement navigables avaient autrefois une part importante dans le développement de la civilisation ; mais telle rivière qui a joué un rôle de premier ordre peut ne plus être fréquentée aujourd'hui, bien qu'on l'ait plus ou moins améliorée, parce que d'autres voies de communication offrent plus de facilités au commerce ; c'est le cas de la Loire. La navigation présente cependant des avantages réels sur tous les autres modes de transport au point de vue économique ; mais il faut pour cela qu'on ait partout une profondeur suffisante et *surtout* que la vitesse des courants ne vienne pas entraver la remonte des bateaux. On est ainsi conduit, le plus souvent, à canaliser les rivières en les divisant en biefs séparés par des barrages éclusés, — car les rivières suffisamment améliorables par régularisation des rives et dragage des hauts fonds sont rares, — ou à créer de toutes pièces des voies artificielles de navigation. Quelquefois on adopte un parti mixte, en utilisant les sections de rivière les meilleures et les reliant par des dérivations.

S'il faut que la voie navigable s'étende dans plusieurs bassins, les canaux doivent franchir des lignes de partage des eaux, d'où leur nom de *canaux à point de partage ;* ceux qui ne sont situés que dans une seule vallée sont des *canaux latéraux*. Un canal à point de partage est un ensemble qui comprend des sections plus ou moins longues de canaux latéraux. — Dans un réseau de voies navigables, il est bien rare qu'on puisse s'établir en rivière libre sans de graves inconvénients, parce que le matériel des canaux ne convient pas à la navigation mouvementée des cours d'eau non canalisés. La Seine donne avantageusement passage aux bateaux de canal, mais elle est pourvue de barrages et d'écluses ; sur le Rhône, rivière non canalisée, la batellerie est obligée de se servir d'un matériel spécial. On a dépensé dans ces dernières années 45 millions entre Lyon et Arles en travaux en lit de rivière, sans établir de barrages éclusés, mais on n'est pas arrivé à donner à notre grand fleuve méridional les qualités nécessaires pour un grand développement de la navigation, qui y restera toujours inférieure à la circulation moyenne de nos canaux étroits du Nord ; la profondeur a cependant été augmentée dans une certaine mesure, les vitesses exceptionnelles des plus mauvais passages ont été réduites, mais il y a encore des vitesses incompatibles avec l'emploi du matériel des canaux. — Bien que très simples, les considérations concernant les deux navigations : en canal ou en rivière canalisée d'une part, en rivière libre à courant rapide d'autre part, à l'impossibilité où l'on se trouve de les fondre dans un ensemble s'accommodant des mêmes bateaux dans toutes ses parties, ont une grande importance et ne doivent jamais être perdues de vue par les pouvoirs publics.

Généralités sur les canaux de navigation. — La pente totale entre les deux extrémités d'un canal, au lieu de se répartir entre des déclivités continues plus ou moins régulières, est rachetée par des chutes successives, entre lesquelles le lit est horizontal. Un bateau descendant, par exemple, entre pour franchir chaque chute dans une *écluse* (V. ce mot), terminée par une paire de portes à chaque bout. La paire d'aval étant fermée et celle d'amont ouverte, l'accès de l'écluse se fait aisément ; on ferme ensuite les portes d'amont, on fait écouler l'eau de l'écluse dans le bief d'aval, jusqu'à ce que son niveau soit ramené au niveau de celui-ci ; on ouvre les portes d'aval et le bateau est halé dans le bief inférieur. — Manœuvres inverses pour la remonte. Au lieu de la surface inclinée d'une rivière, le canal constitue une sorte d'escalier. Comme il faut que deux bateaux puissent se croiser dans les biefs, la largeur au plafond d'un canal doit être au moins de 10 m. Si ces 10 m. suffisent, alors que les écluses ont 5m20, c'est que le tirant d'eau maximum admis pour les bateaux n'est que de 1m80 pour une profondeur d'eau ou mouillage de 2 m. ; on profite de l'inclinaison des deux talus sur 0m20 de hauteur. Cette inclinaison est ordinairement de 1 1/2 de base pour 1 de hauteur, plus adoucie encore si la nature du terrain l'exige, car on évite autant que possible d'avoir à perreyer les talus du haut en bas ; la dépense est déjà considérable pour défendre ces talus un peu au-dessus et un peu au-dessous de la ligne d'eau, partie où le batillage tend à les détériorer. — Le chemin de halage, établi à 0m70 au-dessus du niveau de l'eau, doit avoir 4 m. de largeur ; sur l'autre rive, on se contente souvent d'un marchepied de 2 m. Mais, quand le trafic est considérable, il convient d'avoir deux chemins de halage de 4 m., afin d'affecter une rive à la traction des bateaux montants et une à celle des bateaux descendants, dans des conditions égales ; sans cela, il faut procéder au débillage lors des croisements, ce qui est une cause sérieuse de perte de temps et diminue le tonnage que peut *débiter* le canal. — Lorsqu'un canal traverse une ville, on lui donne un profil spécial, avec augmentation de la largeur ; on en fait autant partout où l'intérêt du commerce exige que les bateaux puissent stationner, ou en autres termes on crée des garages ou ports. C'est ce qu'on fait à la rencontre des chemins par lesquels arrivent les marchandises encombrantes, par exemple les betteraves dans la région du Nord ; chaque garage est relié par des rampes avec les voies de communication voisines.

L'alimentation d'un canal est une opération souvent difficile et c'est toujours une question très importante. Les pertes d'eau comprennent : tout d'abord, le volume d'une éclusée à chaque passage de bateau, sans toutefois que la consommation soit augmentée si l'on fait monter un bateau après qu'un autre a opéré sa descente, ou inversement ; mais, quand le mouvement a de l'intensité, l'alternance n'intervient que d'une manière secondaire. En général, les écluses des canaux ne peuvent contenir qu'un seul bateau ; en cas d'arrivage d'un convoi, qui encombre les abords, on ne peut guère opérer dans l'autre sens avant d'avoir fait passer tout le convoi. Comme d'ailleurs il faut être très large dans les évaluations — l'observation des faits en a démontré la nécessité — il convient, dans les projets, de compter comme perdu par chaque bief autant d'éclusées que de passages de bateaux à son écluse d'aval et comme gagnées autant d'éclusées que de passages à son écluse d'amont. « L'expérience prouve, dit M. Guillemain dans son grand ouvrage sur la navigation intérieure *(Rivières et Canaux)*, qu'il est difficile de faire traverser une écluse simple par plus de cinquante bateaux dans un jour. On a donc au maximum cinquante éclusées, et si le volume d'une éclusée est de 750 m. c., la dépense n'excède pas 35 à 40,000 m. c. par jour ; or, comme l'eau se transmet de bief en bief, cette dépense est afférente à tout le canal et représente par suite, pour une ligne navigable de 100 kil. par exemple, une consommation de 350 à 400 m. c. par jour et par kilomètre. »

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Les fuites ou renards, pertes auxquelles il est relativement facile de remédier, parce qu'elles sont apparentes, ne tardent pas à disparaître après des travaux appropriés. — Les pertes par les portes sont difficiles à annuler complètement, mais si les fermetures du dernier bief sont bien étanches la perte n'existe pour ainsi dire plus, celui-ci n'ayant plus besoin d'autant d'eau d'alimentation ordinaire, les ressources disponibles sont plus grandes pour les autres biefs. — Il faut compter encore les pertes dues à l'évaporation, aux filtrations, aux fausses manœuvres qui obligent à dépenser de l'eau pour maintenir l'égalité des profondeurs entre tous les biefs, enfin il faut pourvoir aux remplissages rendus nécessaires par les vidanges accidentelles (après les chômages, dépense d'un volume égal à celui de la cuvette, augmenté de l'absorption par les terres desséchées). D'après M. Minard, l'abaissement journalier par l'évaporation serait de 0m03 à 0m04 au canal du Midi, soit 500 m. c. par jour et par kilomètre ; au canal du Centre, c'est 330 à 500 m. c., d'après M. Comoy ; pour les canaux neufs, ces chiffres sont dépassés dans une grande proportion : en 1809, certains biefs du canal de Saint-Quentin, creusés dans la craie tendillée, se vidaient en vingt-quatre heures. Lorsque, à la mise en eau, un canal ne perd que 1,000 m. c. par kilomètre et par jour, on doit se considérer comme heureux. — La perméabilité des digues de canaux est souvent une cause importante de déperdition d'eau ; quand il se produit des ruptures, les accidents les plus graves en sont la conséquence, toute l'eau du bief se précipitant sur les terrains voisins. Il sera prudent de faire en sorte que la cuvette au moins soit en déblai, sans se préoccuper outre mesure de l'égalité des déblais et des remblais. — Les conditions à remplir suivant la nature du sol, la réparation des avaries et les travaux de consolidation comportent des détails infinis qu'on ne peut trouver que dans les ouvrages spéciaux.

Canaux latéraux. — Lorsqu'un canal est situé tout entier dans une seule vallée, il constitue une dérivation du cours d'eau qui arrose celle-ci ; les eaux de ce cours d'eau, avec l'aide au besoin de ses affluents, alimentent le canal, après avoir d'abord servi à son remplissage. — Une partie de l'eau d'alimentation doit être conduite au

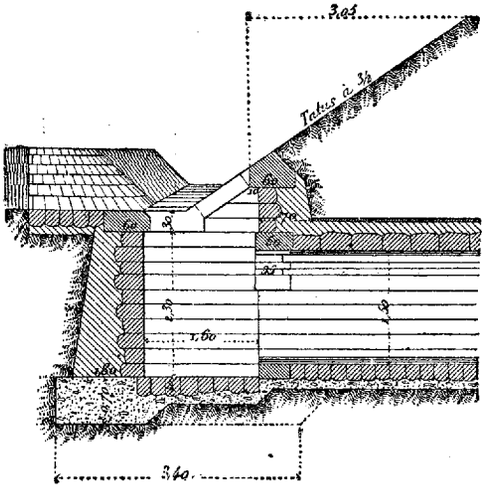

Fig. 5. — Aqueduc avec puisard (coupe longitudinale).

premier bief : mais il ne serait pas possible d'augmenter beaucoup le volume emprunté à la rivière dans le voisinage de sa source, car là le débit est faible et il faut d'ailleurs éviter de déterminer dans le canal des vitesses notables, comme il le faudrait si l'on prenait en un seul point l'eau nécessaire pour toute sa longueur. Avec une prise unique, on aurait à subir, lors du remplissage après les chômages généraux, si fréquents autrefois pour faciliter les travaux d'entretien, une grande perte de temps ; c'est une raison à ajouter aux autres pour fractionner l'alimentation des canaux lateraux, bien qu'en France on tende à réduire beaucoup les chômages de ce genre.

La traversée des affluents de la rivière que longe un canal latéral exige des dispositions spéciales. Il n'est pas

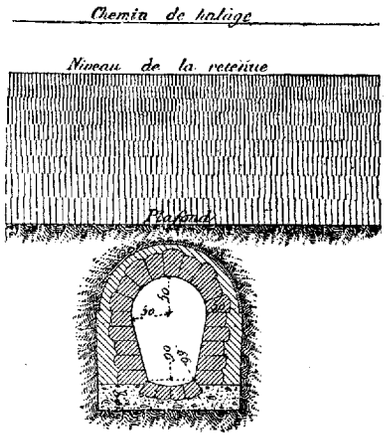

Fig. 6. — Aqueduc avec puisard (coupe transversale).

impossible de recevoir dans le canal quelques petits cours d'eau à régime tranquille ; mais il vaut presque toujours mieux accepter les frais de l'isolement du canal et très souvent cet isolement est indispensable pour prévenir des dépôts et des dégradations. Il faut donc ménager une issue spéciale sous la cuvette, au moyen d'un aqueduc formant généralement siphon ; les eaux arrivent dans un puisard, passent sous le canal jusqu'au puisard d'aval et ensuite reprennent leur cours dans le lit naturel. Les fig. 5 et 6 donnent une coupe verticale suivant l'axe d'un aqueduc en maçonnerie, perpendiculairement à la longueur d'un canal, et une autre coupe à angle droit sur la première. Lorsqu'on préfère un aqueduc en fonte, on juxtapose le nombre de gros tuyaux reconnu nécessaire d'après le débit des crues de l'affluent, et leurs joints sont exécutés avec les mêmes soins que pour les conduites d'eau. Quand le diamètre d'un tuyau est inférieur à 1 m., on place une chaîne pour faire passer un hérisson d'une tête à l'autre après chaque orage. Lorsqu'il ne s'agit plus d'un simple ruisseau, mais du croisement d'une rivière, on ne peut plus recevoir les eaux dans un aqueduc-siphon passant sous la

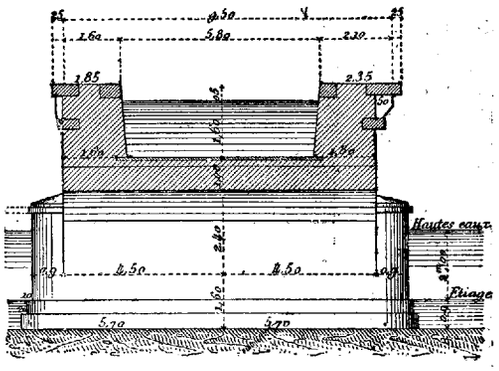

Fig. 7. — Coupe en travers du pont-canal de Bar-le-Duc.

cuvette du canal, parce que l'obstruction du siphon pourrait avoir de graves conséquences pour la sécurité publique ; il y a d'ailleurs impossibilité absolue de recourir

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

à ce système s'il faut traverser une rivière assez importante pour porter bateau. On maintient alors le canal à une hauteur plus grande, afin qu'il puisse passer par-dessus cette rivière sur un pont-canal ; nous donnons à titre d'exemple la coupe en travers (fig. 7) du pont-canal en maçonnerie de Bar-le-Duc, sur l'Ornain (canal de la Marne au Rhin).

On construit aussi des ponts-canaux métalliques ; nous en donnons un exemple (fig. 8) emprunté au canal de la haute Seine. Mais ces ouvrages, qu'ils soient en maçonnerie ou en fer, sont très coûteux quand il s'agit de franchir de grands cours d'eau, et l'on a quelquefois pris le parti de descendre en rivière pour éviter d'en construire : le canal latéral à la Loire traverse celle-ci à Châtillon ; les bateaux accèdent au fleuve par une écluse qui ne devait avoir que 3 m. de chute, mais qui en a 3,50 par suite de l'abaissement de l'étiage provoqué par les travaux ; après un petit parcours pénible en Loire, on gagne le canal de Briare par une branche de jonction établie sur la rive droite. Les variations du régime du fleuve ont fait reconnaître que la solution est défectueuse, incompatible avec un grand développement de la navigation.

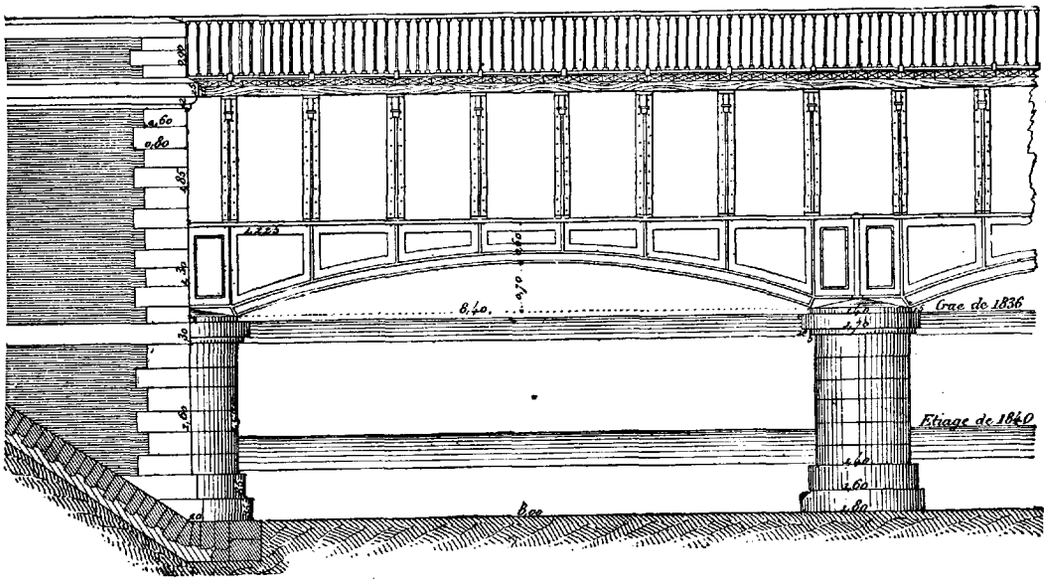

Fig. 8. — Elévation partielle du pont-canal de Barberey.

N'était la question d'argent, il y a longtemps qu'on franchirait la Loire sur un pont-canal, comme le canal latéral à la Garonne le fait à Agen pour passer d'une rive à l'autre de ce fleuve.

Canaux a point de passage. — Ces canaux devant relier plusieurs bassins soient par un col, soit à ciel ouvert, soit en souterrain ; il y a en cet endroit un bief de partage qu'il importe de parfaitement alimenter, puis qu'il doit distribuer l'eau à une partie du canal sur chacun des deux versants.

C'est aux environs du bief de partage que l'on trouve les plus grandes difficultés : tandis que dans les vallées les questions commerciales dominent tout, ici les considérations techniques sont au premier plan, car la prospérité de la ligne dépend des dispositions à prendre pour le passage d'un versant à l'autre. Il va de soi que ce passage doit avoir lieu le moins haut possible, mais à la condition de satisfaire d'abord aux conditions essentielles : le col le plus bas peut n'être pas le point le plus favorable au point de vue de l'approvisionnement d'eau ; il sera presque toujours sage de ne pas reculer devant un allongement, si l'on peut à ce prix mieux assurer l'alimentation. C'est ce qu'on a fait pour le canal de Briare, où l'on passe dans la vallée du Loing ; on a pu dériver cette rivière et utiliser les eaux de 470 hect. d'étangs, tandis que vers l'Essonne, où l'on aurait trouvé un col plus bas, il n'y aurait pas eu possibilité de s'approvisionner convenablement d'eau. Il est rare qu'on puisse passer au moyen d'une simple tranchée, mais il suffit souvent d'un souterrain d'une faible longueur. — Le célèbre ingénieur Brisson a montré que les dépressions ou cols les plus favorables se trouvent ordinairement : quand deux thalwegs secondaires commencent en des points de l'un ou de l'autre bassin très rapprochés l'un de l'autre, ou quand des thalwegs principaux divergent après avoir été paral-

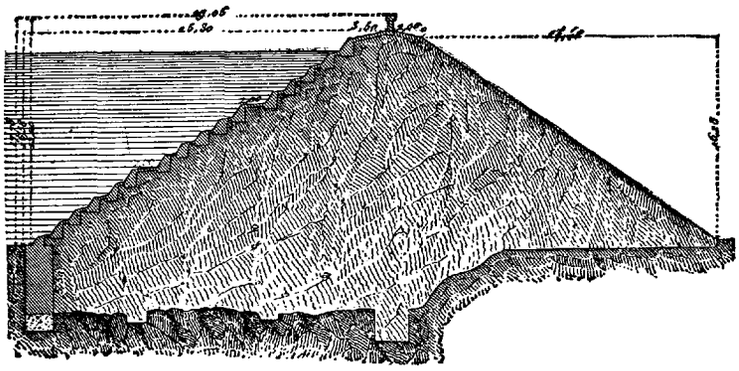

Fig. 9. — Barrage du réservoir de Montaubry.

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

lèles et de même sens, ou quand deux thalwegs parallèles ont leurs pentes de sens inverses.

On est souvent obligé d'emmagasiner dans des réservoirs les eaux à certains moments surabondantes, pour ne pas être au dépourvu pendant la saison sèche ; on complète le système d'alimentation au moyen de rigoles ou canaux d'amenée reliant les réservoirs au canal. Les barrages de fermeture de ces réservoirs ne doivent pas toujours être en maçonnerie, à cause des dépenses énormes qui en résulteraient, quand on ne peut éviter de leur donner une grande longueur. Ainsi, par exemple, au canal du Centre, le barrage qui retient les eaux du réservoir de Montaubry est conforme à la coupe ci-dessus (fig. 9), où l'on voit que la maçonnerie ne joue qu'un rôle secondaire, quant au volume, bien qu'essentiel pour la solidité ; il faudra opérer d'une manière analogue, toutes les fois que la profondeur du réservoir sera grande, en même temps que la largeur de l'ouvrage considérable, surtout si l'étang est parfois enfilé par des vents violents poussant

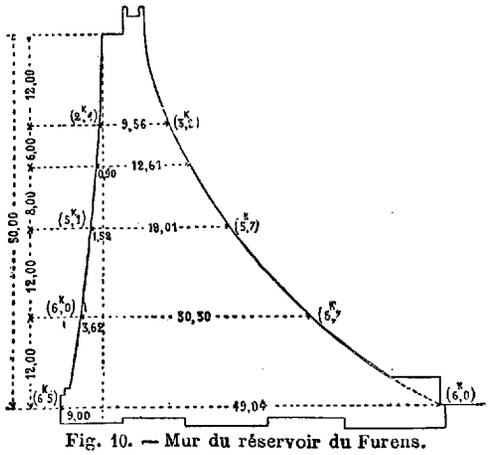

Fig. 10. — Mur du réservoir du Furens.

vers la digue. — Dans le cas où le barrage pourrait être établi dans un étranglement de vallée, il serait logique de l'établir en maçonnerie pleine ; c'est ce qu'on a fait sur le Furens (fig. 10), au gouffre d'Enfer et au Pas-de-Riot : le premier de ces barrages a donné lieu à une étude devenue classique de M. Delocre, insérée aux *Annales des Ponts et Chaussées* de 1866. Nous donnons de cet ouvrage une coupe tranversale, qui frappe tout d'abord par sa légèreté et son élégance ; mais le profil serait plus massif s'il s'agissait du barrage d'une vallée moins étranglée. Les chiffres entre parenthèses donnent les efforts qui s'exercent aux points les plus chargés (en kil. par centim. c.). — Faute de bonnes fondations, ou pour d'autres causes, un grand nombre de barrages de réservoirs ont été renversés par les eaux. Citons seulement deux accidents, le premier arrivé par la destruction d'une digue en terre, le second par celle d'un barrage en maçonnerie : en 1864, le réservoir de Bradfield, destiné à l'approvisionnement de Sheffield (Angleterre), sa digue s'étant rompue, amena un débit de 1,100 m. c. à la seconde dans le cours d'eau lui faisant suite ; des maisons furent emportées avec leur population et l'on constata la mort de 238 personnes. Le grand barrage espagnol de Puentès s'est écroulé le 30 avril 1802 ; les eaux arrivèrent à Horca (à 11 kil.) avant qu'on ne connut l'événement, le messager ayant été obligé de se sauver dans la montagne ; 608 personnes furent noyées et 89 maisons détruites. Tout récemment (1889), un accident arrivé à un barrage américain a donné lieu à d'affreux désastres.

La consommation pour les éclusées est double au bief de partage de ce qu'elle est ailleurs, puisqu'il faut alimenter les deux versants jusqu'à la première rigole alimentaire rencontrée plus bas, de l'un et de l'autre côté. Il faut donc ne rien négliger pour réunir les eaux disponibles dans la région montagneuse qui avoisine le bief de partage. A défaut d'eau pérennes suffisantes, on doit nécessairement avoir recours à des réservoirs ; la portion emmagasinable de l'eau de pluie tombant sur la surface supérieure des bassins varie beaucoup avec la nature des terrains et les déclivités superficielles ; en outre, toute l'eau des réservoirs ne sera pas utilisée, car ils feront des pertes et leurs canaux d'amenée au bief de partage en feront aussi. On conçoit combien sont épineuses toutes ces questions, sans compter celle des envasements ; ceux-ci sont tels, parfois, que certains étangs alimentaires du canal du Centre ne sont plus utilisés, ayant presque entièrement disparu.

Alimentation par machines. Si les conditions locales ne permettent pas d'alimenter un canal à point de départ à l'aide des eaux des terrains supérieurs, ou si cette solution comporte des dépenses trop considérables, on a recours à des machines à vapeur ou à des moteurs hydrauliques. Exemple : des machines hydrauliques, de 850 chevaux de force brute totale, puisent dans la Moselle, près de Toul, et refoulent à 40^{m} de hauteur 650 à 900 litres par seconde ; elles utilisent les chutes de trois barrages à aiguilles. Les eaux montées sont jetées dans une rigole qui les conduit au bief de Pagny-sur-Meuse du canal de la Marne au Rhin, d'où une partie alimente les biefs de Foug à Toul, une autre, ceux de la descente du canal de la Meuse ; le surplus est repris à Vacon par des pompes à vapeur de 250 chevaux et jeté par une rigole dans le bief de Mauvages, pour compléter l'alimentation de ce point de partage et des versants voisins entre Saint-Joire et Vacon.

Réduction de la consommation. Des efforts ont été tentés pour ménager l'eau, qu'on ne se procure qu'à si haut prix pour les canaux à point de partage. Pour faire des économies au passage des écluses, on a mis le *sas* en communication avec un bassin dit d'épargne établi à côté, au moment où commence la vidange de ce sas pour une manœuvre ordinaire de navigation. Le bassin d'épargne sert à remplir en partie le sas pour l'opération suivante, mais il reste beaucoup à emprunter encore au bief d'amont quand l'équilibre du sas et du bassin s'est établi et l'opération marche lentement quand on approche de cet équilibre. Le système est donc peu avantageux. — D'autres ont été essayés : celui de M. de Béthancourt (en Russie et en Angleterre), celui de M. de Caligny (en France) ; mais aucun n'a d'avenir. Le dernier utilise le travail correspondant à la chute de l'eau qui entre dans le sas ou qui en sort, pour remonter un certain volume dans le bief supérieur. Malheureusement tous ces moyens ne s'attaquent qu'à l'un des éléments de la consommation générale, et ils n'ont d'utilité réelle qu'aux écluses finales, à celles qui perdent définitivement l'eau. Il en résulte qu'en les adoptant on ferait des dépenses supplémentaires importantes, qu'on compliquerait le service pour un résultat médiocre et souvent même insignifiant.

Plans inclinés. « Il est naturel de se demander, dit M. Guillemain (*Rivières et Canaux*, t. II), s'il n'y aurait pas avantage à s'affranchir des sassements, procédé commode il il est vrai, mais dont l'effet utile est très faible par rapport au travail total accompli, tant pour se procurer l'eau motrice que pour l'utiliser. Indépendamment de cette considération, il y a encore celle du temps perdu au passage des écluses, et sur lequel il serait possible de gagner beaucoup en composant le tracé de très longs biefs, suivis chacun d'une forte chute que l'on racheterait au moyen de moteurs mécaniques. » On arriverait ainsi à franchir des chutes décuples dans le temps, ou à peu près, que demande une chute ordinaire. — Un premier procédé est celui des plans inclinés. Ces plans sont de deux espèces : sur les uns on transporte les bateaux à sec sur des chariots, tandis que les autres sont parcourus par de véritables sas roulants où les bateaux flottent. Le type de

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

bateaux à sec est appliqué aux Etats-Unis et en Prusse; dans ce dernier pays le chariot pèse 15 tonnes, la coque 10 et le chargement 70 ; les rails sont en acier. La force motrice est fournie par l'eau du bief supérieur et transmise par une roue hydraulique à un câble en fils de fer, passant sur un système de poulies placées aux deux extrémités du plan incliné. Il est question de créer d'autres plans inclinés analogues. Le type à bateaux flottants est appliqué à Blackhill (Ecosse) au canal de Monkland ; la chute est de 29m, quatre écluses doubles fonctionnent concurremment avec le plan incliné. Celui-ci est à pente de un dizième ; deux voies ferrées parallèles supportent deux chariots reliés par un câble, l'un montant quand l'autre descend comme dans le premier type. Le plus souvent on ne se sert du plan incliné que pour les bateaux vides, les écluses ordinaires servant pour les autres ; il en résulte que la quantité d'eau est faible dans le sas mobile, et après l'entrée des bateaux on en laisse même s'écouler une partie, pour que le fond porte légèrement, afin d'éviter le ballottage. Le mouvement est imprimé par une machine à vapeur qui n'a guère à vaincre que les frottements, car l'équilibre est constant entre les sas ascendant et descendant, portant bateau ou non.

A Georgetown (Etats-Unis), le sas mobile est unique; porté sur une voie de fer inclinée au douzième, où il s'appuie sur quatre rails, il est équilibré par deux wagons roulant sur deux voies parallèles. Le moteur est une turbine à axe vertical, alimentée par l'eau du bief supérieur.

Elévateurs ou ascenseurs. — Ces appareils font franchir verticalement de grandes hauteurs aux bateaux. Depuis 1838, sur le Great Western, un appareil de ce genre existe en Angleterre : deux sas mobiles en bois, suspendus à des chaînes, se font équilibre autour de grandes poulies à axe horizontal ; ils sont munis à leurs extrémités de portes glissantes, qui servent à les réunir successivement avec l'un et l'autre bief. Les sas se meuvent dans de grands puits, où l'un monte quand l'autre descend ; le mouvement est déterminé par un léger excès d'eau dans le second ; une chaîne, attachée à la partie inférieure de chaque sas, empêche les suspensions de troubler l'équilibre. La durée d'une opération n'est que de trois minutes, mais on n'opère qu'avec des bateaux d'un très faible poids.

Une application beaucoup plus importante du même principe a été faite à Anderton, sur le canal de Trent et Mersey, pour des bateaux portant 100 tonnes. Voici la description donnée par M. Hirsch : « L'élévateur se compose (V. la fig. 11, qui donne la coupe en travers de cet ouvrage) de deux caissons ou sas pleins d'eau, dans lesquels flottent les bateaux ; l'un monte quand l'autre descend. Ces deux sas ayant mêmes dimensions se font équilibre, quand l'eau est tenue dans l'un et dans l'autre à la même hauteur. Mais ici ce n'est plus par l'intermédiaire de chaînes et de poulies que cet équilibre s'établit : la transmission des forces se fait par l'eau comprimée. Chaque sas repose sur la tête d'un énorme piston de presse hydraulique, dont le cylindre s'enfonce dans le sol qui forme le fond de la rivière ; les deux cylindres sont égaux et reliés par un tuyau ; le volume d'eau compris entre les deux pistons est dès lors invariable, et l'un des sas ne peut descendre sans que l'autre remonte d'une quantité précisément égale. Pour déterminer le mouvement de cette balance hydraulique dans un sens ou dans l'autre, il suffit d'ajouter dans l'un des sas un lest d'eau supplémentaire, qui surmonte les résistances dues aux frottements et à l'inertie. Chaque sas, arrivé au bout de sa course, se raccorde à joint étanche à son extrémité avec la tête du bief supérieur. Le système ne pouvait, à Anderton, être appliqué pour la communication avec le bief aval, qui est une rivière et non plus un canal. Ainsi, dans le bas, le sas s'immerge dans l'eau de la rivière, et la porte n'est ouverte que lorsque les plans d'eau se sont mis de niveau à l'intérieur et à l'extérieur du caisson ; la communication entre les deux cylindres est établie, non par un simple tuyau à robinet, mais par une distri-

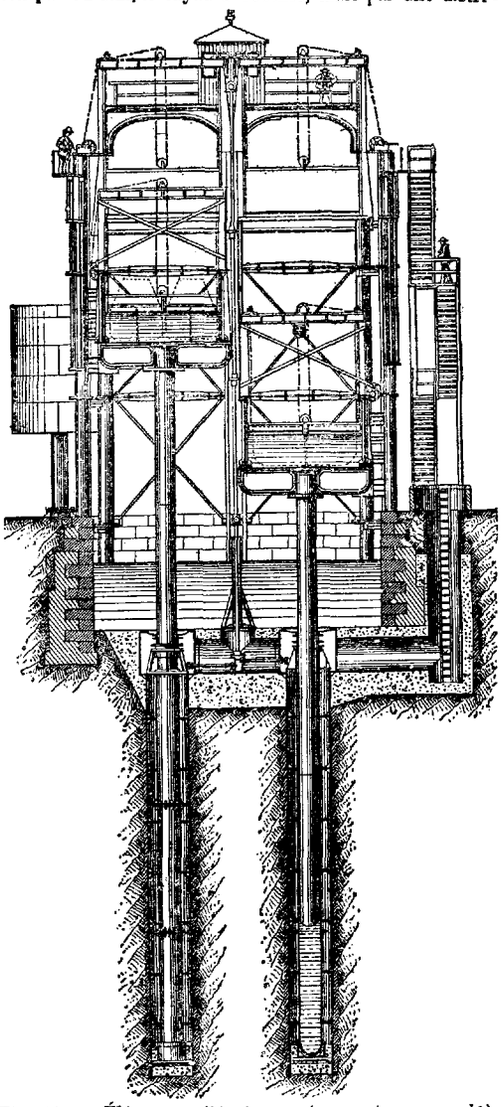

Fig. 11. — Élévateur d'Anderton (coupe transversale).

bution permettant de mettre chaque cylindre en relation soit avec le cylindre voisin, soit avec un échappement sans pression, soit enfin avec une conduite d'eau comprimée. Le jeu de ce système est facile à comprendre : lorsque le mouvement de l'appareil s'arrête, par suite de l'immersion partielle du sas descendant, on ferme la communication entre les deux cylindres ; puis, en manœuvrant convenablement la distribution, on met le cylindre du sas descendant en relation avec l'échappement, et son propre poids lui fait achever son excursion ; de son côté, le cylindre du sas montant est mis en relation avec l'eau comprimée qui achève de l'élever jusqu'au niveau du bief supérieur. » En 1882, une grave avarie est survenue à l'élévateur d'Anderton ; mais l'accident a été la conséquence d'un vice de construction qu'il sera facile d'éviter dans les nouvelles applications du même principe (V. *Rivières et Canaux* de P. Guillemain, t. II, p. 529). Aussi ce fâcheux événement n'a-t-il pas découragé les ingénieurs, car on vient d'établir des ascenseurs en Bel-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

gique (canal du Centre) et en France (canal de Neuffossé); nous allons donner quelques renseignements sur ce dernier, l'ascenseur français des Fontinettes, qui a été mis en service en 1888.

L'écluse des Fontinettes, dit M. Gruson dans une note publiée en 1888 dans les *Annales des Ponts et Chaussées*, est située sur le canal de Neuffossé, près de Saint-Omer ; elle se compose de cinq sas superposés, rachetant une chute de 13m13. Pour doubler cette écluse, qui était une cause d'encombrement sur le canal de Neuffossé, on a construit un ascenseur hydraulique permettant de faire franchir les chutes d'un seul coup à des bateaux de 38m50 portant 300 tonnes de marchandises. L'appareil se compose de deux caissons ou sas métalliques dans lesquels flottent les bateaux ; la disposition générale est analogue à celle d'Anderton. Le poids à soulever, comprenant un piston, un sas et l'eau de remplissage (dont une partie remplacée par le bateau ayant un poids égal) peut atteindre environ 800 tonnes. — La durée totale d'une manœuvre, pendant laquelle on fait passer deux bateaux, l'un montant et l'autre descendant, est d'environ 42 minutes, savoir :

Entrée des bateaux et fermeture des portes.....	15′
Ascension et descente des sas.....	8
Correction de la position des sas.....	4
Ouverture des portes et sortie des bateaux.....	15
Total.....	42′

On pourra gagner facilement 15′ en installant des cabestans hydrauliques pour accélérer l'entrée et la sortie

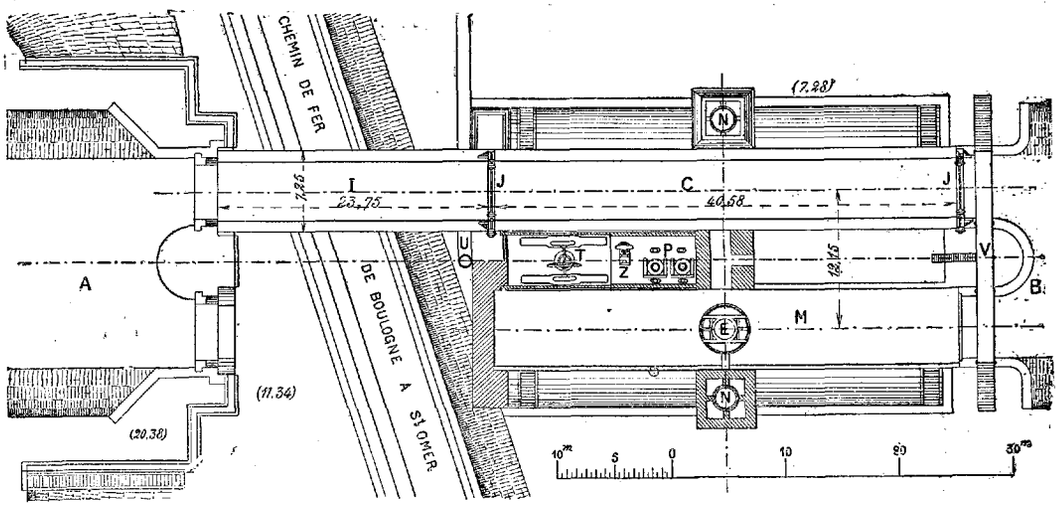

Fig. 12. — Plan général de l'ascenseur des Fontinettes : A, canal d'amont; B, canal d'aval; C, sas mobiles ; E, grandes presses et puits ; I, aqueducs fixes; J, portes levantes; M, cales sèches pour les sas ; N, réservoirs compensateurs ; P, accumulateurs ; T, turbine et pompes de compression d'eau ; U, canal de sortie de l'eau ; V, passerelle de service ; Z, pompe d'épuisement.

des bateaux, et il sera possible d'assurer le passage de soixante bateaux en une journée de 15 heures de travail. On opère déjà beaucoup plus vite que dans l'opération détaillée ci-dessus lorsqu'on n'a pas affaire à de grands bateaux, lourdement chargés. C'est ainsi que le 28 avril 1888 on a pu, en 10 heures, faire vingt-deux manœuvres et passer quarante-trois bateaux, dont quarante chargés, portant un poids utile de 6,700 tonnes. La durée d'une manœuvre est restée inférieure à 30 minutes, quoique la traction s'opère encore à bras d'hommes.

Les travaux des Fontinettes ont été exécutés d'après un avant-projet de M. Edwin Clark, l'ingénieur d'Anderton. La partie métallique a été confiée à forfait à la Société des anciens établissements Cail ; la dépense totale restera inférieure à deux millions :

	francs.
Acquisitions de terrains et bâtiments.....	170.000
Terrassements et maçonneries.....	830.000
Partie métallique, honoraires et droit de brevet	900.000
Total.....	1.900.000

Ce prix est considérable, mais les circonstances locales obligeaient à exproprier des terrains et bâtiments de grande valeur, à établir une dérivation dans un remblai élevé, à franchir un chemin de fer, à exécuter les fondations dans des conditions particulièrement difficiles; enfin, les métaux étaient chers au moment où l'on a traité avec la maison Cail. — Dans des circonstances moyennes, on peut estimer que le prix d'un appareil de la même importance, avec ses abords, ne s'éleverait pas à plus de 1.300.000 francs.

Questions diverses. — *Dépenses.* La dépense par kilomètre, pour l'établissement d'un canal, est nécessairement très variable ; mais on peut dire qu'en moyenne elle est en France d'environ 170,000 fr. Il y a eu des exemples de grands mécomptes sur le prix de revient des canaux ; on cite notamment ce qui s'est passé en Angleterre, où la dépense totale du Canal Ashton and Oldam a été de 210,000 livres sterling, au lieu des 60,000 de l'estimation ; celle de Worcester and Birmingban, de 400,000 au lieu de 180,000 ; pour les vingt-trois canaux construits dans ce pays jusqu'en 1830, 9,826,000 livres au lieu de 3,934,000, soit 245,650,000 francs au lieu de 98,350,000.

Les canaux en Allemagne. En Allemagne les canaux ne jouent pas, comparativement aux rivières, un rôle aussi important qu'en France ; le programme admis comporte comme le nôtre une profondeur de 2 m., mais on ne recule pas devant l'adoption de largeurs plus grandes que celles de nos canaux ; elles permettent l'emploi des bateaux usités sur les fleuves. Le congrès de navigation intérieure tenu à Vienne en 1886 a proposé dans les canaux principaux les dimensions indiquées au tableau suivant :

	Mètres.
Rapport entre la section mouillée du bateau, plongé de 1m75, et la section mouillée du canal.....	1 à 4
Profondeur en voie courante.....	2 »
Profondeur sous les ponts, dans les ponts-canaux et dans les souterrains à cuvette maçonnée..	2 50
Largeur de la cuvette au plafond en voie courante et alignement droit.....	16 »

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

	Mètres.
Largeur dans les courbes, augmentation du double de la flèche de l'arc dont la corde égale la longueur du bateau.	
Largeur sous les ponts à double voie.....	16 »
Largeur dans les ponts-canaux et souterrains à simple voie.....	7 50
Hauteur libre sous les ponts et dans les souterrains.....	4 50
Ecluses : profondeur au-dessus du busc.....	2 50
Largeur entre les bajoyers..	7 50
Longueur entre la corde du mur de chute d'amont et l'origine de l'enclave des portes d'aval....	57 50

La divergence qui s'est manifestée entre les ingénieurs français et les ingénieurs allemands s'explique par la différence des points de vue. La France possède un important réseau de lignes reliées entre elles, ayant des ouvrages d'art de dimensions uniformes, sauf exceptions peu nombreuses, et ce réseau permet d'effectuer très économiquement les transports par eau, partout où il ne comprend pas de rivières à profondeurs faibles ou à courants rapides. Pourquoi renoncerait-elle au programme qu'elle a suivi? Par contre les canaux sont peu nombreux en Allemagne; on n'est donc pas gêné par le passé et l'on peut y créer un réseau reliant les rivières de façon à compléter par des voies équivalentes les meilleures lignes de navigation naturelle. Comme le dit l'un des comptes rendus du Congrès, publié par les *Annales des Ponts et Chaussées*, « les grands fleuves de l'Allemagne coulent dans de vastes plaines, avec de faibles pentes qu'on ne trouve sur presque aucun de nos fleuves français... Le principal avantage des fleuves allemands, comme voies navigables, c'est le régime régulier de leurs eaux ; tandis que sur les fleuves français le débit des crues atteint cinquante et même cent fois celui de l'étiage, ce débit pour les crues du Rhin n'est à Bâle que de quatorze fois celui de l'étiage, et seulement sept fois à Emmerich, à la frontière hollandaise. Si l'on en excepte la Seine, la navigation fluviale est donc en France à peu près subordonnée à la navigation par canaux, tandis qu'en Allemagne c'est

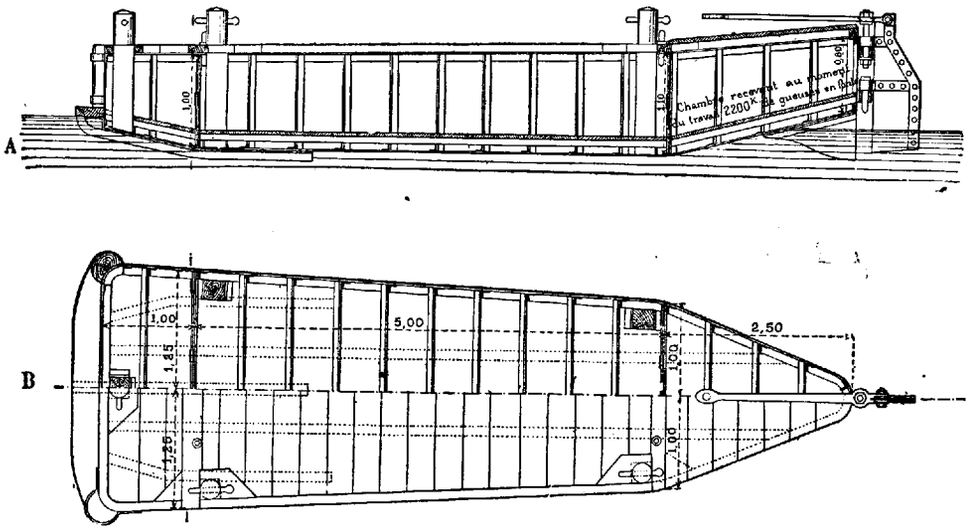

Fig. 13. — Bateau brise-glace du canal de l'Aisne à la Marne : A, coupe longitudinale ; B, demi-coupe horizontale (le plancher enlevé).

l'inverse qui se produit ; dès lors il est naturel que le programme allemand fasse une large part à l'introduction en canal de la batellerie de rivière ». — Ne perdons pas de vue que les *petits canaux* du nord de la France vers Paris desservent « l'un des trafics les plus importants qui s'effectuent en Europe par la voie de la navigation intérieure, et que le fret y est en général de 12 à 13 millimes par tonne et par kilomètre, et descend même souvent à 1 centime ».

Entretien des canaux. Chômages. Les ennemis des canaux, au point de vue de leur entretien en bon état, sont : les dépôts de vase, les dégradations par le batillage et enfin la végétation aquatique. On limite le danger des envasements en faisant déboucher les rigoles alimentaires dans des élargissements formant bassins de dépôt, où l'eau se dépouille en partie des troubles hors de la cuvette. — On défend les talus contre le batillage au moyen de perrés ne régnant que sur une petite hauteur au-dessous et au-dessus de la ligne d'eau. Quand il s'agit d'un canal peu fréquenté, la dépense de ces perrés ne serait pas suffisamment motivée ; on se contente alors de planter des joncs, des iris, des glaïeuils, des roseaux sur la petite banquette horizontale ménagée au plan d'eau. — Les plantes qui se développent dans la cuvette doivent être faucardées périodiquement ; en cas de chômage, l'opération devient très facile, ainsi que tous les autres travaux d'entretien ; mais l'administration diminuant le plus possible le nombre des chômages généraux, il faudra recourir à des outils spéciaux. — La suppression des chômages sera obtenue par une construction très soignée des parties noyées et par l'emploi de batardeaux en bois et métal, laissant libre les trois quarts de la largeur du canal, établis de manière à être facilement montés, démontés et transportés d'un endroit à un autre ; enfin il conviendra d'employer couramment le scaphandre, et pour tout dire en un mot d'appliquer partout le système du *point à temps*, qui réussit si bien dans l'entretien des routes.

En dehors de la question d'entretien, il y a une cause de chômage qu'on ne peut supprimer, mais dont il est possible d'atténuer les effets, c'est la gelée. Il faut arriver à briser la glace sur une largeur suffisante, et faire passer les bateaux en convoi avant que la congélation ne se reproduise ; puis, recommencer cette double opération un peu plus tard. L'emploi de la hache est insuffisant, la dynamite détruit le poisson ; ce qui convient le mieux, c'est la manœuvre d'un bateau brise-glace, qu'on hale des deux rives et qu'on engage sur la glace de telle manière que son poids la brise ; quand la glace est peu épaisse, un simple batelet ferré en dessous peut suffire. Si au contraire la glace est forte, une coque métallique plus lourde est nécessaire ; le dessin ci-dessus (fig. 13) se rapporte

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

au bateau brise-glace employé sur le canal de l'Aisne à la Marne : il pèse 5,000 kilog., lest compris, et a coûté 2,800 fr. ; la traction est faite par douze chevaux, marchant à la vitesse de 4 kil. à l'heure. On peut par ce moyen attaquer la glace jusqu'à 20 et même 30 centim. d'épaisseur ; mais ce sont des opérations pénibles, coûteuses, qui ne peuvent être très fréquentes. Elles ne seraient guère applicables dans les parties qui traversent des cols élevés, où le froid est longtemps rigoureux chaque hiver.

Exploitation. Le matériel des canaux du nord de la France, où le trafic est de beaucoup le plus élevé, se compose de bateaux pouvant porter 250 ou 300 tonnes ; quand un de ces grands bateaux coule à fond, il peut y avoir interruption de la navigation pendant un temps notable, et l'on comprend la nécessité pour l'administration de veiller à ce que le matériel soit construit solidement et toujours bien entretenu. — La vitesse des transports dans les canaux est faible, parce que la vitesse est chère (résistance quadruplée pour une vitesse double) et que la raison d'être des canaux, malgré le voisinage des chemins de fer, réside dans l'extrême bon marché des transports par eau ; il faut donc laisser aux bateaux de canal leurs formes lourdes, favorables au tonnage, qui ne seraient très nuisibles au point de vue de la dépense de traction que si la vitesse devait être grande. — La vapeur commence du reste à jouer un rôle dans les transports sur les canaux, et si certaines marchandises demandent plus de célérité, c'est surtout avec son aide qu'elles l'obtiendront. — Il y a d'ailleurs des causes multiples de retard, autres que la vitesse en route, telles que l'encombrement aux abords des écluses et des traverses de villes, les croisements, surtout quand il n'y a pas double chemin de halage, et le passage des souterrains aux biefs de partage. On peut améliorer sérieusement la situation en multipliant les garages et en édictant des règlements spéciaux pour le parcours des passages rétrécis. Occupons-nous particulièrement des biefs de partage, où les plus grandes difficultés se trouvent ordinairement réunies, et prenons pour exemple ce qui se fait au canal de Saint-Quentin.

Traction dans le bief de partage du canal de Saint-Quentin. Ce bief franchit le faîte séparatif des versants de l'Escaut et de l'Omignon au moyen d'un premier souterrain de 6,570 m. et passe dans le bassin de la Somme par un second de 1,100 m. Avec les parties à ciel ouvert, le bief de partage a une longueur totale de 20,350 m. ; le tracé est assez sinueux, car les rayons des courbes descendent jusqu'à 300, 200 et même 175 m. ; les souterrains n'offrent que 8 m. de largeur, dont 6^{m}60 de cuvette et 1^{m}40 de banquette de halage ; dans les tranchées, 6 m. au plafond, et dans les plaines 10 m., mais avec des élargissements au milieu du bief et surtout à ses extrémités pour y former des gares. La hauteur d'eau, ou mouillage, est de 2^{m}45 et le tirant d'eau maximum des bateaux de 1^{m}80, exceptionnellement 2 m. — Il y a nécessité de faire naviguer les bateaux par *rames* ou *convois*, parce que les croisements sont impossibles en dehors des gares. Les rames sont remorquées par des toueurs à vapeur sur chaîne noyée ; celle-ci est en fer de 0^{m}026 et pèse 15 kilogr. le mètre courant dans le grand souterrain, sur le reste du parcours 0^{m}02 et 10 kilog. Il y a trois toueurs, avec gouvernail à chaque extrémité, la marche devant avoir lieu dans les deux sens ; machines motrices de vingt-quatre chevaux à deux cylindres inclinés, mesurés sur l'arbre des treuils d'enroulement de la chaîne ; l'un des toueurs, muni d'une machine Compound, réalise par rapport aux deux autres une économie de combustible de 40 %. — Le service est exploité *en régie* par l'Etat ; le bief est divisé en deux relais ayant chacun un toueur, le troisième engin reste disponible, et il s'établit un roulement, nécessaire pour que le service ne souffre pas lorsqu'il y a à faire des réparations. Les rames se forment le matin aux deux extrémités, partent vers midi et se rencontrent le soir au milieu du bief ; elles arrivent au bout le lendemain à midi. Chaque rame comprend de 20 à 40 bateaux ; comme tonnage utile, une rame de 25 bateaux équivaut à 15 trains de chemins de fer de 40 wagons, et une rame de 40 bateaux à 24 trains. — Les résistances dans les courbes ont été très atténuées par l'établissement d'une glissoire en charpente à l'aplomb du pied du talus de la rive convexe ; cette glissoire maintient les bateaux à distance de la berge et la marche du convoi n'est guère entravée, grâce à des rouleaux de friction que les mariniers interposent entre la lisse et le bordage de leurs bateaux. Lorsqu'un convoi s'engage dans un des nombreux passages rétrécis du bief, il agit comme un piston de grande longueur et refoule l'eau devant lui, de là une dénivellation qui croît avec la longueur de la rame et avec l'enfoncement des bateaux ; dans le grand souterrain, quand le toueur arrive au milieu, il faut un arrêt pour permettre à l'eau de reprendre son équilibre en s'écoulant le long des bateaux. Pendant la marche dans le petit souterrain, vers Paris, le flot s'avance presque à l'extrémité du bief, retourne en arrière et forme un courant contraire à la marche de la rame ; il faut, là encore, un arrêt de trente minutes au milieu de la partie étroite. — Des expériences dynamométriques ont donné pour la résistance par tonne remorquée : gare, 0^{k}40 ; petit souterrain, 0^{k}82 ; dernier kilomètre du grand souterrain vers Lesdins, 1^{k}30 en moyenne. La comparaison de ces chiffres, que nous puisons, comme les renseignements qui précèdent, dans une note inédite de M. l'ingénieur Dérôme, est très instructive. — Le service du touage du bief du canal de Saint-Quentin procure de grands avantages à la batellerie, en lui assurant une marche régulière, économique (0,0025 par tonne kilométrique, gratis pour les bateaux vides), assez rapide dans un bief où toutes les difficultés se trouvent accumulées. Il serait facile d'augmenter la capacité d'écoulement des bateaux dans ce bief, en portant à quatre le nombre des relais. La régie serait rémunératrice, comme elle l'a été depuis l'origine. On pourrait la transformer en entreprise sous la surveillance de l'Etat, avec des tarifs et conditions de nature à sauvegarder tous les intérêts.

La nécessité de la réglementation de la traction sera bientôt universellement admise ; le congrès de la navigation intérieure de Vienne (1886) a émis le vœu que « les moyens de traction sur les canaux soient organisés régulièrement, soit par l'Etat, soit par des entrepreneurs particuliers... Il ne devra être apporté de restriction à la liberté du halage que dans le cas où cette mesure sera nécessaire pour garantir la sécurité du *service public* de traction ; ce but sera atteint par un règlement de police de la navigation et par l'établissement de dispositions techniques appropriées, telles que des voies d'évitement, des ports de déchargement, des signaux optiques, etc. — La prospérité de la navigation intérieure exige un rapide développement des magasins et hangars ».

Navigation en convois. Les conditions de l'exploitation varient beaucoup suivant la fréquentation et le nombre des écluses. La réunion des bateaux en convois présenterait de grandes difficultés dans un canal à biefs très courts, mais dans le Nord il y en a de très longs ; on en cite deux qui ont ensemble 77 kil. — Si l'on considère un convoi de cinq bateaux parcourant ces deux biefs, on peut admettre qu'ils font le parcours en 60 heures, ou 5 jours de 12 heures. Cela ne correspond qu'à une vitesse moyenne de 1,300 m. à l'heure, qu'on ne peut guère dépasser à cause des croisements et des encombrements très fréquents sur les canaux de la Deule, d'Aire et de Neuffossé, où se trouvent ces deux biefs. Le passage du convoi à l'écluse rencontrée demande au plus une heure et demie ; le retard est insignifiant par rapport à l'économie procurée par la réunion des bateaux et l'emploi de

© 2007 Lyon - Éditions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

moteurs perfectionnés, particulièrement du touage, qui en est la conséquence. Pour un bief de longueur moyenne, de petits convois traînés par un remorqueur ou par une locomotive de halage sont plus avantageux ; enfin, dans les biefs très courts, le halage par chevaux ou même par des hommes est préférable. Cependant il ne faut pas se hâter de conclure d'une manière trop absolue contre l'emploi des chevaux dans les biefs longs, car la question est influencée par un grand nombre de facteurs ; le fait est que certains modes perfectionnés de traction n'arrivent pas sans peine à se faire leur place au soleil, car la compagnie Haussmann, qui avait entrepris la traction par locomotives dans le Nord, a été obligée de se liquider. — Tout récemment, on a fait sur le canal de Saint-Maur, dans la banlieue de Paris, un essai intéressant de halage au moyen d'un câble télodynamique sans fin, établi sur les chemins de halage et mis en mouvement par une machine à vapeur; les bateaux s'amarrent sur ce câble. C'est une nouvelle application de ce qu'on a imaginé en Amérique pour les tramways de San-Francisco, etc.

Concurrence des canaux et des chemins de fer. Il serait illogique de construire un canal dans une direction où le trafic doit se composer de marchandises chères; le chemin de fer les transportera plus vite, sans que la surpaye puisse avoir d'importance, eu égard à la valeur de telles marchandises. Dans les régions très accidentées, les écluses se multiplient, les chômages par les glaces et par l'insuffisance de l'alimentation sont plus fréquents, en sorte que les marchandises lourdes elles-mêmes peuvent souvent préférer au canal la voie ferrée. Il faut donc y regarder de près avant de construire un canal; mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'il n'exige en général qu'une moindre dépense première qu'un chemin de fer de même longueur et que l'entretien en est moins onéreux ; que sur un canal le poids mort est comparativement beaucoup plus modéré, que la résistance à la traction est bien plus faible et le matériel plus économique. Tout cela montre que, s'il faut être prudent, il ne faut pas méconnaître qu'il peut se trouver des cas où l'établissement de nouveaux canaux contribuerait efficacement à la prospérité publique. Comment n'en pas être convaincu quand on étudie des chiffres comme ceux du tableau suivant, donnant *en milliers de tonnes* le tonnage moyen ramené au parcours total :

DÉSIGNATION des canaux.	1844	1864	1887	TONNAGE MOYEN ACTUEL pour 100 tonnes en 1844.
Canal de la Sensée.....	173	531	1.990	1.150
Canal de Bourbourg.....	159	258	875	550

Les canaux jouissent d'une propriété qui, avec notre organisation, échappe presque forcément aux chemins de fer : ils abaissent leurs prix quand l'industrie souffre. Cela revient à dire que, comme toute industrie libre (lorsqu'il ne se forme pas de coalition), ils obéissent à la loi de l'offre et de la demande : en nov. 1879 on ne payait que 6 fr. 75 pour le transport d'une tonne de charbon par la batellerie des mines de Lens à Paris, bien que le marinier eût à acquitter 0 fr. 80 de droits de navigation. Ces droits ont été supprimés par la loi du 19 févr. 1880 et cependant, au mois de novembre de cette année, le fret s'est élevé à 7 fr. 50 ; ce prix élevé s'est maintenu de 1881 à 1883, mais au mois de nov. 1884 on est descendu à 5 fr. 25. Grâce à cet abaissement la batellerie a conservé sa clientèle, malgré la diminution de la masse totale des transports. — D'un prix peu élevé et très mobile, le transport par eau peut contribuer puissamment à la prospérité générale ; c'est grâce aux canaux que le bassin houiller du Pas-de-Calais a pu décupler sa production en moins de quarante ans.

Comme le dit M. de Franqueville fils dans son grand ouvrage sur les travaux publics en Angleterre, les canaux présentent de grands avantages pour le transport de la chaux, du fumier, des marchandises fragiles (poteries) ; certains canaux, au sud de Birmingham, donnent à leurs actionnaires 12 à 16 % de dividende. La compagnie de l'*Aire and Calder Canal* a établi des remorqueurs à vapeur et est parvenue à réduire le prix de halage à 0 fr. 0065 par tonne kilométrique. — Ce qui rend la concurrence difficile pour les canaux, surtout aux grandes distances, c'est qu'ils ne transportent pas de voyageurs comme les chemins de fer ; ceux-ci peuvent faire des sacrifices pour soutenir la lutte relative aux marchandises, grâce aux bénéfices faits sur les voyageurs. — En Angleterre, « les compagnies de chemins de fer ont employé trois moyens pour faire cesser la concurrence de la navigation : le premier a été d'acheter ou de louer, pour une longue période, les voies navigables qui leur paraissaient redoutables... ; le second moyen a été de conclure, avec les canaux demeurés indépendants, des traités semblables à ceux qui sont fréquemment passés entre compagnies rivales de chemins de fer, par lesquels des tarifs sont établis d'un commun accord, et un revenu fixe est garanti à la voie navigable. Enfin, lorsque tout accord permanent ou temporaire est impossible, les chemins trouvent le moyen d'atteindre leur but et d'entraver, sinon de ruiner la navigation, en abaissant les tarifs sur les voies ferrées et en les élevant jusqu'au maximum sur les canaux qu'ils possèdent, de façon à interrompre en fait les grandes lignes de navigation ».

L'histoire de notre canal latéral à la Garonne est connue, mais dans ses grandes lignes seulement ; il vaut la peine de rappeler les détails de la lutte qui eut lieu au sujet de ce canal, de 1851 à 1858. Nous les puisons dans une brochure de M. Jacqmin, directeur de l'un des grands réseaux de chemins de fer : « Les populations, dit cet ingénieur, étaient fort émues du retard que subissait l'exécution du chemin de fer (de Bordeaux à Cette), et le 5 juil. 1851, cinquante-trois députés du Midi demandèrent que le canal latéral à la Garonne, ses terrains acquis, ses terrassements exécutés, ses matériaux en approvisionnement fussent livrés à une compagnie qui établirait un chemin de fer dans le fond du canal ou sur ses bords. Quatre cents délibérations des conseils municipaux et des chambres de commerce appuyèrent cette proposition... Plus prudente, l'administration supérieure sut trouver un moyen terme : elle donna à une même compagnie la concession du chemin de fer et de la voie navigable, en stipulant pour cette dernière l'application d'un tarif maximum ». Malheureusement ce péage est exagéré (et il paraît surtout tel depuis qu'il n'en existe plus ailleurs) : de 3 à 1 cent. à l'origine, il est devenu de 4 à 2 cent. par tonne kilométrique en 1858, à l'occasion de l'affermage pour quarante ans du canal du Midi par la compagnie du chemin de fer (traité du 22 juin 1858, approuvé en conseil d'État) ; un projet antérieur, pour l'affermage pendant quatre-vingt-dix ans, avait été repoussé par le ministre des travaux publics. — L'intérêt général exige plus que jamais, depuis les conventions passées en 1883 avec les compagnies de chemins de fer, que la prospérité de ces entreprises ne soit pas entravée ; mais, au point de vue économique, le mélange des intérêts est une complication dont on ne conjurera les mauvais effets qu'à l'aide de beaucoup de sagesse, notamment dans cette affaire des canaux du Midi et latéral à la Garonne. Ces canaux forment un bel ensemble qui, exploité sérieuse-

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment avec un service de traction — conformément aux idées qui sont maintenant admises (congrès de Vienne, 1886) — contribuerait au développement industriel du Sud-Ouest et ferait oublier le rêve d'une seconde communication entre les deux mers, qu'on voudrait établir presque sur le même tracé ; il est vrai qu'on parle de navigation maritime, de dimensions énormes, mais celles-ci n'auraient guère d'autre effet que d'accroître la déperdition de richesses.

Statistique de la navigation intérieure en 1887 (France). — Indépendamment de 3,000 kil. de rivières flottables, nous avons 13,666 kil. de voies navigables, comprenant 8,877 kil. de rivières et 4,789 kil. de canaux. Sur ce nombre 122 kil. de rivières et 790 de canaux sont concédés : tout le reste est exploité par l'Etat. Voici l'énumération des lignes concédées : *Rivières :* Drot (58 kil.), Lez ou canal de Grave (10), Sambre canalisée (54). *Canaux :* Beuvry (3 kil.), Bourgidou (6), Dive (40), Furnes (13), latéral à la Garonne (213), Lunel (9), Midi (279), Ourcq, Saint-Denis, Saint-Martin (120), Sambre à l'Oise (67), Souchez (3), Sylveréal (11), Vassy à Saint-Dizier (23).

Le *tonnage moyen ramené à la distance entière*, ou par abréviation, le *tonnage moyen*, s'obtient en divisant par la longueur de la voie la somme des tonnes kilométriques obtenues en multipliant chaque quantité de marchandises par la longueur parcourue correspondante. Voici le tableau des tonnages moyens (1887), en ce qui concerne toutes celles de nos voies navigables où ils dépassent 100,000 tonnes.

Circulations moyennes sur les sections les plus fréquentées, par ordre d'importance :

I. Fleuves et Rivières :	Tonnes.
Escaut (de Cambrai à Etrun)	3.058.775
Seine (de la Briche au confluent de l'Oise)	2.951.400
Seine (de Paris, aval, à la Briche)	2.274.839
Oise (de Janville à la Seine)	2.220.705
Seine (traversée de Paris)	2.134.438
Scarpe (de Çourchelettes à Fort-de-Scarpe)	2.120.906
Seine (de Corbeil à Paris, amont)	1.847.575
Escaut (d'Etrun à Condé)	1.118.877
Seine (du confluent de l'Oise à Rouen)	1.073.202
Seine (de Montereau à Corbeil)	924.360
Aa	909.257
Aisne	893.142
Sambre	583.568
Loire (de Nantes à Saint-Nazaire)	421.557
Yonne (de Laroche à Montereau)	381.063
Scarpe (de Fort-de-Scarpe à Mortagne)	355.718
Saône (de Saint-Jean-de-Losne à Lyon)	352.226
Escaut (de Condé à la frontière belge)	343.767
Marne (de Dizy à la Seine)	248.632
Rhône (De Lyon à Arles)	221.900
Rhône (d'Arles à la Méditerranée)	190.913
Saône (de Corre à Saint-Jean-de-Losne)	190.718
Seine (de Rouen au Havre)	184.981
Lys	168.043
Dordogne (de Libourne à la Gironde)	160.360
Garonne (de Bordeaux à la Gironde)	157.815
Garonne (de Castets à Bordeaux)	157.075
Adour (du confluent des Gaves à Bayonne)	152.856
Scarpe (d'Arras à Courchelettes)	115.774
II. Canaux :	
Latéral à l'Oise et Manicamp	2.992.027
Saint-Quentin	2.930.026
Sensée	1.990.058
Deûle (haute) et embranchement	1.657.228
Aire et embranchement	1.532.471
Saint-Denis	1.413.365
Neuffossé	1.209.063
Marne au Rhin (de Troussey à la frontière)	915.170
Bourbourg	875.496
Aisne à la Marne	816.161
Latéral à la Marne	726.149
Mons à Condé	719.323
Marne au Rhin (Vitry-le-Français à Troussey et embranchement d'Houdelaincourt)	712.515
Latéral à l'Aisne	618.666
Sambre à l'Oise	574.636
Latéral à la Loire et embranchements	542.858
Loing	481.940
Berry (1re branche) de Montluçon à Fontblisse	527.853
Loing	523.088
Centre (ligne principale)	492.373
Briare	485.066
Berry (3e branche) de Fontblisse à Marseille-lès-Aubigny	452.087
Est (branche Nord)	416.081
Saint-Martin	347.752
Deûle (basse)	339.931
Est (embranchement de Nancy)	324.869
Sens	293.208
Est (branche sud de Toul à Messein)	274.589
Roubaix et embranchements	269.762
Roanne à Digoin	258.999
Est (branche sud, de Messein à la Saône)	210.724
Haute-Marne (ligne principale)	202.484
Haute-Colme	193.755
Rhône à Cette	187.290
Bourgogne	187.255
Ardennes (ligne principale)	183.016
Bergues	159.774
Ourcq	145.356
Calais et embranchements	143.342
Rhône au Rhin	141.012
Berry (2e branche) de Fontblisse à Noyers	135.573
Somme (de Saint-Simon à Amiens)	125.839
Haute-Marne, embranchement de Vassy	116.020
Nantes à Brest (de Nantes à Redon)	112.426

Il ne faut pas perdre de vue que ce tableau donne autre chose que les tonnes embarquées. D'une part, la même tonne peut passer d'une section sur l'autre ; d'autre part telle tonne ne parcourt qu'une partie de section et par conséquent ne figure que pour une fraction de tonne dans les éléments du tonnage moyen (V. plus loin le tableau des embarquements).

L'Escaut, la Seine, l'Oise et la Scarpe, qui parmi les rivières figurent en première ligne, sont toutes canalisées. — Parmi les canaux, ceux du Nord et du Pas-de-Calais, de Paris, de la Marne au Rhin, tiennent la tête. — Aucune rivière non canalisée n'a un grand tonnage ; si on laisse de côté la Loire en aval de Nantes, où la navigation se rattache directement au commerce maritime, on trouve au premier rang des rivières non canalisées le Rhône, de Lyon à Arles, avec ses 221,900 tonnes, bien faible trafic quand on songe soit à celui des chemins de fer parallèles, soit aux énormes dépenses faites dans le fleuve, soit à la fréquentation d'un grand nombre de canaux à petites écluses de 5m20 de largeur et à plafond de 10m.

Le poids total de toutes les marchandises embarquées sur toutes les voies de navigation intérieure de la France s'est élevé, en 1887, à 23,028,436 tonnes. De 1886 à 1887, il y a eu une augmentation de 1,978,256 tonnes pour l'ensemble des rivières et canaux. — La part revenant à la *navigation à vapeur* est très faible ; il n'a circulé de bateaux à vapeur porteurs en 1887 que sur 2,304 kil. de rivière et 1,680 kil. de canaux. Le poids des marchandises transportées par ces bateaux n'a été que de 602,937 tonnes, mais il dépasse sensiblement le poids de 1885 et de 1886 (468,306 et 556,404 tonnes). — Pour 1,000 tonnes embarquées en 1886, 974 l'ont été sur des bateaux ordinaires, 26 seulement sur des

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

bateaux à vapeur. Ce rapprochement semble démontrer que nous sommes encore très loin d'utiliser nos voies navigables comme elles devraient l'être, surtout en ce qui concerne les rivières.

Parcours moyen d'une tonne (1882 à 1887).

L'augmentation du *parcours moyen* est un signe certain de prospérité d'une voie de transport ou d'un réseau. On doit donc noter avec satisfaction les chiffres suivants :

				Kil.
Parcours moyen d'une tonne en	1882	sur le rés. nav.		110
—	—	1883	—	114
—	—	1884	—	117
—	—	1885	—	125
—	—	1886	—	133
—	—	1887	—	133

L'augmentation du tonnage kilométrique ayant été d'environ 20 % de 1882 à 1887, on voit que c'est dans le facteur distance que se trouve le progrès réalisé. Si l'on entre dans le détail des natures de marchandiess, on arrive à former le tableau suivant (1887) :

Tonnage kilométrique des diverses natures de marchandises (1887).

	Tonnage kilométrique.	Parcours moyen (kil.).
Combustibles minéraux....	1.202.249.498	169
Matériaux de construction, minéraux	505.439.651	72
Engrais et amendements...	69.006.667	59
Bois à brûler et bois de service	234.375.517	151
Machines.....	6.112.337	237
Industrie métallurgique ...	363.715.757	216
Produits industriels	144.295.544	225
Produits agricoles et denrées alimentaires.....	460.486.658	146
Divers.....	41.010.456	124
Bois flottés de toute espèce.	46.698.342	121

Les tonnages effectifs sont les quotients des premiers nombres par les seconds. Il y a eu dans l'année 1886, 23,028,436 tonnes transportées par eau, en France ; les distances parcourues en moyenne ont varié, pour les diverses natures de marchandises, de 59 kil. (engrais et amendements) à 225 kil. (produits industriels), sans compter le parcours de 237 kil. pour un petit tonnage de machines. En moyenne générale, 133 kil., comme on le voit dans l'avant-dernier tableau. — La faible distance moyenne relative aux engrais et amendements s'explique par l'influence sur cet article des vidanges de Paris, qui sont dirigées sur des points très voisins.

Il est intéressant de savoir comment les 23,028,436 de tonnes se répartissent entre les lignes de navigation. On trouvera ce détail dans le tableau suivant, non par section, ce qui serait trop long, mais par ligne. L'une des colonnes donne les longueurs, dont le total est inférieur à la longueur navigable totale précédemment indiquée, parce que certaines petites sections, peu utilisées ne figurent pas dans le relevé. Le même tableau donne le tonnage kilométrique et le tonnage moyen de chaque ligne.

Grandes lignes de navigation, 1887.

(Longueurs, embarquements, tonnages kilométriques, tonnages moyens, rang d'importance).

LIGNES NAVIGABLES comprenant en général des rivières et des canaux.	LONGUEURS en kilomètres.	POIDS des embarquements en tonnes de 1,000 kilogr.	TONNAGES RAMENÉS au parcours d'un kilomètre.	TONNAGES MOYENS ramenés à la longueur totale.	RANG D'IMPORTANCE d'après les tonnages moyens.
Paris à la frontière belge, vers Mons.....	284	1.964.141	685.756.119	2.414.634	1
Embranchement de la ligne précédente vers Charleroi....	125	576.270	72.311.882	578.495	3
Jonction de l'Oise à la Meuse.....	208	242.422	99.001.086	475.967	8
Jonction de l'Escaut à la mer du Nord.....	255	4.122.149	303.301.659	1.189.418	2
Embranchements de la ligne précédente vers la frontière belge	182	666.744	36.879.795	202.636	12
Embranchement de la ligne de Paris à Mons vers la Somme	156	127.411	14.446.554	92.606	17
Paris à la frontière de l'Est (Marne, canaux, Moselle)....	486	1.483.249	260.805.055	536.635	5
Ligne de l'E., de Givet à Corre.....	432	1.072.454	149.367.636	345.758	9
Jonction du Rhône au Rhin.....	186	202.921	26.228.176	141.012	16
Manche à la Méditerranée par la Bourgogne.....	1.346	4.568.401	748.807.690	556.320	4
Jonction de la ligne précédente avec la ligne de l'Est....	163	110.454	31.087.126	190.715	14
Jonction de la Marne à la Saône jusqu'à Donjeux.....	77	181.149	15.591.276	202.484	13
Jonction de la Seine à la Loire.....	183	315.174	57.597.109	314.738	10
Ligne latérale à la Loire.....	262	393.972	126.332.707	482.186	7
Jonction de la Saône à la Loire	116	781.071	57.115.266	492.373	6
Océan à la Méditerranée, Garonne et canaux	509	284.161	41.522.956	81.577	18
Rhône à Cette et jonction avec la ligne précédente	116	247.316	19.184.932	170.559	15
Lignes du Sud-Ouest : Charente, Sèvre et canal de Marans.	221	106.172	7.142.586	32.319	19
Ligne du Berry	323	666.191	79.054.402	244.750	11
Totaux et moyenne.....	12.468	23.028.436	2.830.133.912	227.020	

Les éléments que résume la colonne 5 sont tout autres que ceux de la colonne 3, puisqu'ils comprennent les tonnes en transit et celles qui sont déchargées sur les lignes après avoir été chargées au dehors.

On a suivi dans ce tableau la nomenclature annexée à la loi du 5 août 1879. Il faut remarquer qu'on a réuni dans une même ligne des sections où la circulation diffère souvent d'une manière considérable. Exemple : le tonnage moyen est de 2,951,400 sur la Seine entre l'Oise et la Briche, tandis qu'il n'est que de 221,900 sur le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

Rhône de Lyon à Arles et de 190,913 sur le Rhône d'Arles à la mer, et cependant ces diverses sections font toutes partie de la ligne de la Manche à la Méditerranée par la Bourgogne.

De 1886 à 1887, le tonnage moyen de tout le réseau de la navigation intérieure de la France s'est élevé de 2,800,000 tonnes kilométriques à 3,100,000. C'est un mouvement d'augmentation très accentué et de vives discussions ont eu lieu à son sujet ; après avoir constaté que l'augmentation a été de 53 % depuis 1880, des économistes ont fait remarquer que le tonnage des chemins de fer a baissé en trois ans (1883 à 1886) de 11 milliards à 9 milliards 1/4. De là, nécessité d'accroître les sommes versées aux Compagnies à titre de garantie d'intérêt. « N'est-il pas singulier, disent-ils, par ce temps de protectionnisme à outrance, de voir l'Etat s'imposer les plus lourds sacrifices pour permettre à la batellerie d'amener sans péage les produits étrangers sur notre sol, et de faire concurrence à nos produits nationaux jusque sur nos marchés intérieurs ? » La vérité est que les anciennes taxes de navigation étaient faibles et que leur rétablissement n'aurait pas l'influence qu'on paraît admettre sur la concurrence des voies navigables et des voies ferrées : le grand point, ce sont les travaux exécutés dans ces dernières années, travaux qui ont fait cesser le désordre existant sur nos canaux et nous ont mis dans une situation hors de pair sous le rapport de la navigation intérieure ; quand les grands aménagements de nos ports maritimes seront achevés — ce qui ne tardera pas pour plusieurs — on verra que l'amélioration des canaux a été une opération excellente ; ce qu'il faut critiquer, c'est plutôt l'exécution des chemins de fer mort-nés, sans trafic possible, mais il est juste d'ajouter que depuis plusieurs années l'administration fait en sorte de diminuer considérablement les dépenses relatives aux lignes secondaires. M.-C. LECHALAS.

III. Marine. — Passage étroit entre deux terres ou deux écueils. Cette expression s'applique surtout aux détroits resserrés, dont les rives suivent des directions à peu près parallèles : il en est ainsi, par exemple, des *canaux latéraux de Patagonie* formés par la terre ferme et par le chapelet des îles Chiloé, Wellington, de la Mère de Dieu, etc.

Canal d'une poulie. Intervalle entre la cannelure du réa ou rouet et la paroi interne de la caisse ; c'est par le canal que l'on introduit le bout, préalablement aminci, du filin qui doit passer ou *courir* dans la poulie.

Canal des anguillers. Conduit pratiqué le long de la carlingue et à travers les varangues du navire ; ce canal est destiné à conduire les eaux de la cale aux tuyaux d'aspiration des pompes (V. ANGUILLER).

Canaux et rivières canalisées. Ces canaux, quand ils sont soumis au régime de la marée, sont l'objet de la même délimitation que les fleuves et rivières non canalisés pour le point de salure et la limite de l'*inscription maritime* (V. ce mot). Cependant les rives en étant fixées d'une manière permanente et définitive, on n'y marque pas d'ordinaire la séparation entre le rivage fluvial et le rivage de la mer. R. D.

IV. Mines. — CANAL D'ASSÈCHEMENT (V. ASSÈCHEMENT).

V. Mathématiques. — SURFACE CANAL. — On appelle ainsi la surface enveloppe d'une sphère de grandeur constante dont le centre parcourt une courbe donnée. Quand cette courbe directrice est une droite, une circonférence ou une hélice, la surface canal se réduit à un cylindre, à un tore ou à un serpentin. La ligne de contact de la sphère mobile avec son enveloppe est un grand cercle dont le plan rencontre normalement la directrice, et la surface canal peut d'après cela être considérée comme engendrée par la circonférence d'un cercle de grandeur constante, dont le centre parcourt la directrice et dont le plan reste normal à cette courbe. Les normales à la surface canal menées le long d'une telle circonférence passent toutes par le centre, et la circonférence constitue par suite une ligne de courbure de la surface. On en conclut que la surface canal possède un système de lignes de courbure circulaires. La même propriété appartient du reste à toutes les surfaces enveloppes de sphères ; mais en outre, dans le cas de la surface canal, les lignes de courbure circulaires sont *géodésiques* (V. ce mot). Le second système de lignes de courbure de la surface canal est constitué par des courbes parallèles à la directrice, car elles admettent les mêmes plans normaux. Les deux surfaces auxquelles sont toujours tangentes les normales d'une surface quelconque sont ici la directrice, considérée comme une surface canal infiniment déliée et la surface polaire de la directrice, c.-à-d. l'enveloppe des plans normaux. La surface canal peut encore être engendrée par la circonférence d'un cercle de grandeur constante, dont le plan roule sans glisser sur une surface développable, qui est précisément la surface polaire de la directrice. Un point quelconque de la circonférence génératrice décrit alors l'une des lignes de courbures non circulaires. Cette dernière propriété subsiste si l'on remplace la circonférence par toute autre courbe plane. L. LECORNU.

VI. Anatomie. — CANAL CHOLÉDOQUE, CYSTIQUE, HÉPATIQUE (V. BILIAIRE [appareil]).

BIBL. : 1° HYDRAULIQUE ET TRAVAUX PUBLICS. — P. GUILLEMAIN, *Rivières et Canaux* ; Paris, 1885, 2 vol. gr. in-8, dans l'*Encyclopédie des travaux publics*. — DARCY et BAZIN, *Recherches hydrauliques* ; Paris, 1865, 2 vol. et atlas. — BELGRAND, *Œuvres*. — CHARPENTIER DE COSSIGNY, *Hydraulique agricole*, dans l'*Encyclopédie des travaux publics* ; Paris, 1889, in-8, 2e éd. — BECHMANN, *Distributions d'eau et assainissement*, dans la même encyclopédie ; Paris, 1888, gr. in-8. — *Annales des ponts et chaussées*, années diverses.

2° CANAUX DE NAVIGATION. — A. PICARD, *Alimentation du canal de la Marne au Rhin et du canal de l'Est* ; Paris, 1880, in-8 et un atlas. — *Bulletin du ministère des travaux publics*, t. XVIII, 1888. — *Annales des Ponts et chaussées*, années diverses. — GUILLEMAIN, *Rivières et canaux* (dans l'*Encylopédie des travaux publics*), Paris 1885, 2 vol. gr. in-8.

CANAL (José de La), érudit espagnol, né le 11 janv. 1768 à Ucieda (prov. de Santander), mort à Madrid le 17 avr. 1845. Ayant perdu son père de bonne heure, il fut élevé par les soins d'un parent, de l'ordre des augustins, qui l'envoya faire ses études dans un couvent de frères prêcheurs de Burgos. Il prit ensuite l'habit de l'ordre des augustins, en 1785, passa du couvent de Burgos à celui de Salamanque, fut ordonné prêtre à Ciudad-Rodrigo en 1792, occupa les chaires de philosophie du collège de Doña Maria de Aragon à Madrid et du couvent des augustins de Burgos et revint en 1797 à Salamanque, où il occupa trois années le poste de bibliothécaire. Il préparait alors une traduction des *Entretiens philosophiques sur la religion* de Guidi, qui lui attira des inimitiés et qui ne put paraître. En 1799, il passa au couvent de Tolède, où il enseigna la théologie et écrivit une satire, *Pintura de un jansenista*, qui fut condamnée par le saint office ; elle était anonyme. En 1804 il alla enseigner la théologie au collège de Alcala de Hénarès et, comme il était très apprécié pour l'étendue et la sûreté de son érudition, il fut envoyé par les chefs de son ordre à Madrid, pour travailler à la continuation de la grande collection entreprise par le P. Florez, la *España sagrada*. Au milieu d'autres hommes de son ordre, remarquables par le savoir et l'amour du travail, José de La Canal se forma rapidement et travailla activement à l'œuvre commune ; en même temps il écrivait une douzaine de lettres pour venger les auteurs de l'*España sagrada*, Florez et Risco, des attaques violentes de Masdeu, mais ce dernier étant mort, il eut le bon goût de ne pas les publier. Il donna à cette époque une traduction du catéchisme français. La révolution de 1808, la guerre de l'Indépendance vinrent troubler les religieux dans les cellules où ils poursuivaient leurs travaux. Pour vivre, le P. José de La Canal écrivit des traductions du *Voyage d'Anacharsis* de Barthélemy, des *Mémoires de Barruel*, etc., et quelques

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

livres de piété. En 1814 il devint suppléant d'une chaire de philosophie à l'Université de Madrid et écrivit sur les matières religieuses, dans le journal *Universal*, des articles qui firent sensation. Inquiété comme libéral, il dut rentrer dans les couvents de son ordre, près d'Avila; il fut rappelé peu après, nommé professeur titulaire à Saint-Isidore et correspondant de la Academia de la historia le 25 août 1815. Il en devint membre ordinaire peu après et prit une part des plus actives à ses travaux. Citons parmi ses ouvrages une dissertation sur la prétendue tombe de Bélisaire (13 oct. 1805), la publication du dernier volume de l'*Historia de la dominacion de los Arabes* de Conde, et l'achèvement du *Sumario de las Antiguedades romanas* de Cean Bermudez. La plus grande partie de son temps fut donnée à la reprise de la collection de l'*España sagrada* (ordon. royale du 6 juil. 1816), en collaboration avec un autre augustin, Merino. Il parcourut la Catalogne pour recueillir les documents du t. XLIII qui fut publié en 1819 et qui, bien que portant le nom des deux pères augustins, est en réalité tout entier de J. La Canal. En 1820, il devint assistant général de son ordre, prieur du couvent de Saint-Philippe de Madrid, en 1821. En 1826, il fit paraître le t. XLIV de l'*España sagrada*, dans les mêmes conditions que le précédent. Par manière de distraction, il donnait dans l'intervalle une traduction des *Apologistes* du P. Mérault (1825) et un travail sur la franc-maçonnerie, *El Velo alzado para los curiosos*. En 1832, il publiait le XLVe volume de l'*España sagrada*, avec une notice littéraire sur son compagnon de recherches, qui venait de mourir. En 1833, il retournait explorer tous les dépôts d'archives d'Aragon et de Catalogne, en 1836 quittait l'habit de son ordre et faisait paraître le XLVIe volume de l'œuvre à laquelle il consacrait sa vie. Comme on lui offrait l'évêché de Girone, il le refusa, en dépit de toutes les instances, pour consacrer les forces qui lui restaient à l'*España sagrada*. Après avoir achevé le XLVIIe volume, auquel le manque de documents ne lui permit pas de donner le même développement qu'au précédent, il se reposa; l'Académie l'avait nommé censeur en 1834 et, pour le récompenser de ses laborieux efforts, directeur, à la mort de Navarrete, en oct. 1844. Quelques mois après il mourait lui-même, laissant la réputation d'un chercheur infatigable et d'un savant modeste et distingué. Une notice sur sa vie et ses travaux a été lue à la Academia de la historia le 14 juin 1850 par P. Sainz de Barranda et publiée (Madrid, 1850, in-8). E. CAT.

CANAL (Pietro), érudit et traducteur italien, né à Venise le 13 avr. 1807, mort le 15 oct. 1883. Latiniste très distingué, il fut presque toute sa vie professeur de littérature latine à l'Université de Padoue. On lui doit les ouvrages suivants : *Traduzione di tutte le opere di Decimo Magno Ausonio* (Venise, 1853); *Epigrammi di Valerio Catullo con parecchi altri per lo più cavati dall' antologia Burmaniana* (Venise, 1871); *Tutte le Sentenze genuine di Publio Siro volgarizzate col Supplemento cavato dal falso Seneca de Moribus* (Padoue, 1871); *Illustrazioni alle opere di Valerio Massimo*, ouvrage d'une grande érudition; *Concordia dei Miti colla storia quanto ai principii di Roma*; une étude sur les *Catalecta* de Virgile; la traduction du *Moretum; Della Musica in Mantova, notizie tratte specialmente dall' Archivio Gonzaga;* enfin plusieurs manuscrits touchant l'histoire et la technique de la musique. R. G.

BIBL. : Giacomo ZANELLA, *Pietro Canal*, dans *Annuario biografico universale* ; Rome, 1885, in-8. — Du même, *Commemorazione di Pietro Canal, letta al R. Istituto Veneto il 22 giugno 1884* ; Venise, 1884.

CANALA. Ch.-l. du deuxième arr. de la Nouvelle-Calédonie; centre le plus important de la côte E. de l'île. Admirablement situé, en amphithéâtre, sur le versant d'une haute montagne couronnée de forêts, près de l'immense et magnifique baie du même nom. Siège d'une justice de paix et résidence du chef d'arrondissement. Télégraphe et postes, école, gendarmerie. Les colons cultivent le riz, le café, les fruits. Mines de nickel, d'antimoine, de cuivre dans le voisinage. Station des vapeurs côtiers. Hab. : 300 Européens, 2,000 Canaques. Nouméa à 240 kil. par terre, 143 milles par mer.

CANALE-DI-VERDE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, canton de Pietra; 543 hab.

CANALE (Giuseppe), dessinateur et graveur, né à Rome en 1725, mort à Dresde en 1802. Élève de J. Frey et du cavalier Benefiale, il fut appelé en 1751 à Dresde comme graveur de la cour et maître de dessin du prince et de la princesse de Saxe. Il collabora à la publication de l'ouvrage sur la Galerie de Dresde, fut nommé professeur, à la fondation de l'Académie, en 1675, et forma de bons élèves. Il a gravé entre autres planches : *Adam et Eve chassés du paradis*, d'après Francesco Albani; le *Printemps*, d'après Dietrich; le *Portrait de Bonaventure Barberini*, le *Portrait de Marie-Josèphe*, reine de Pologne, etc.

BIBL. : NAGLER, *Künstler-Lexicon*.— LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*.

CANALE (Michele-Giuseppe), historien et littérateur italien, né à Gênes le 23 déc. 1808. Fondateur de la *Società ligure di Storia patria*, il servit encore l'histoire par la publication des ouvrages suivants, où nous laissons, entremêlés, quelques romans historiques et une tragédie : *Simonino Boccanegra, tragedia storica* (Capolago, 1833); *la Battaglia di Montaperti* (Gênes, 1836); *Il Castello di Ricolfago, racconto* (Chiavari, 1837); *Paolo da Novi doge di Genova, novella storica* (Gênes, 1838); *Girolamo Adorno, racconto storico* (Gênes, 1846); *Storia della Repubblica di Genova* (Florence, 1864, 4 vol. in-8); un cinquième volume (Gênes, 1874) conduit de 1528 à 1850 cette histoire qui avait redemandé à l'auteur trente ans de travail, après avoir été publiée, sous forme d'esquisse, en 1844; *Guida letteraria, storica, scientifica di Genova* (Gênes, 1846); *Storia dell' Esposizione dei lavori e prodotti dell' industria genovese* (Gênes, 1846); *Della Crimea e dei suoi dominatori dalle sue origini fino al trattato di Parigi* (Gênes, 1857, 3 vol. in-8); *Storia del Medio evo e dell' età moderna* (Gênes, 1860); *Isabella Orsini, novella storica* (Gênes, 1863); *Storia del commercio, dei viaggi, delle scoperte e carte nautiche degli Italiani* (Gênes, 1866); *la Vita ed i Viaggi di Cristoforo Colombo* (Florence, 1863); *Storia della monarchia Sabauda* (Gênes, 1868); *Storia antica e greca* (Florence, 1879); *Tentativo dei navigatori genovesi per riuscire all' India*, etc. (ibid., 1882); *Gli Annali di Caffaro e i suoi continuatori* (ibid., 1886); *Della Spedizione in Oriente di Amedeo di Savoia* (ibid., 1887). R. G.

BIBL. : A. de GUBERNATIS, *Dictionnaire international des écrivains du jour*; Florence, 15 nov. 1888, 5e livr., in-4.

CANALE (Antonio) (V. CANALETTO).

CANALEJAS (D. Francisco de Paula), critique et philosophe espagnol, né vers 1830, mort à Madrid le 4 mai 1883. Élève de l'Université centrale, il fut en philosophie le disciple de Sanz del Rio, le propagateur des doctrines de Krause. En politique, il était le coreligionnaire de Castelar, avec lequel il écrivit en commun le roman historique : *Don Alfonso et Sabio* (1856). Devenu professeur de littérature à Valladolid, il se fit remarquer par son érudition et son talent de critique, ce qui lui fit confier la direction de la *Revista iberica*, créée par ses amis, et qui eut une période d'éclat. Il professa ensuite à la faculté de philosophie et belles-lettres de Madrid, et publia des travaux très appréciés qui lui ouvrirent les portes de l'Académie espagnole. Voici ses principaux ouvrages : *Las Doctrinas del doctor iluminado Raimundo Lulio, 1270-1315* (Madrid, 1870, in-8); *Doctrinas religiosas del racionalismo contemporáneo* (1875); *Introduccion*

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

al estudio de la filosofia platonica (1875); *De la Poesia heroico-popular castellana* (1876); *la Poesia moderna* (1877, in-4), œuvre qui suscita de vives polémiques; *los Poemas caballerescos y los libros de caballerias* (1878). — A l'étranger on le confond quelquefois avec D. *José* Canalejas, ministre actuel (1889) de la justice. G. P-I.

CANALETTO (Antonio DA CANAL ou CANALE, dit), peintre italien, né à Venise le 18 oct. 1697, mort à Venise le 20 août 1768. Elève de son père, Bernardo da Canal, et de Carlevaris, il peignit d'abord des décors. Au cours d'un voyage à Rome accompli en 1719, il acquit une grande réputation dans la peinture des sites et des monuments de la Ville éternelle. Rentré à Venise il s'occupa de reproduire les différents aspects de sa ville natale. Ses tableaux, très soignés, d'un dessin excellent, d'un coloris très clair, jouissent d'une grande réputation. Les figures qu'ils renferment sont en général dues à son ami Tiepolo. Canaletto fit à Londres deux voyages. Ses œuvres se trouvent dans la plupart des musées et des grandes collections. Lui-même en a gravé une trentaine; Visentini en a gravé beaucoup. Canaletto passe pour être le premier qui se soit aidé de la chambre obscure.

CANALETTO (Bernardo BELLOTTO, dit le), peintre italien (V. BELLOTTO [Bernardo]).

CANALI (Luigi), savant italien, né à Pérouse en 1759, mort le 8 déc. 1841. Il étudia d'abord les mathématiques et l'astronomie, puis fut professeur de physique et chimie et bibliothécaire à l'Université de Pérouse. Outre de nombreuses notes sur la physique, la chimie, l'agriculture, la minéralogie et la philologie, insérées dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, le *Giornale Arcadico*, les *Atti della societa patriotica di Milano* et le *Magazzino di scienze e lettere di Firenze*, on lui doit : *l'Amor chimico*, poème (Pérouse, 1797); *Orazioni funebri* (Pérouse, 1811-22), et plusieurs traités restés manuscrits : *Lezioni di Metafisica; Cosmologia*, etc.

CANALIFÈRES (Malac.). Lamarck a réuni *(Philos. Zool.)*, sous cette dénomination, des coquilles ayant pour caractères communs un canal plus ou moins long à la base de l'ouverture et dont le bord droit ne change pas de forme avec l'âge. Dans cette famille, Lamarck distingua deux groupes : 1° point de bourrelet constant sur le bord droit de l'ouverture, section comprenant les genres *Cerite*, *Pleurotome*, *Turbinelle*, *Cancellaire*, *Fasciolaire*, *Fuseau* et *Pyrule* (V. ces mots); 2° un bourrelet constant sur le bord droit, comprenant les genres *Ranelle*, *Rocher* et *Triton*; cette division ne fut pas acceptée. Elle correspond presque complètement aux *Siphonostomes* de Latreille, aux *Canaliculés* et aux *Echancrés* de Férussac, deux familles également non adoptées. Actuellement le groupe de Lamarck fait partie des Prosobranches et les genres qui le composaient sont classés dans les divisions suivantes : 1° *Prosobranches Toxoglosses :* genres Pleurotome et Cancellaire; 2° *Prosobranches Rhachiglosses :* genres Fasciolaire, Turbinelle, Rocher, Fuseau; 3° *Prosobranches Tænioglosses :* genres Triton, Ranelle, Struthiolaire, Cerite, Pyrule. J. MABILLE.

CANALISATION. Etablissement d'un réseau de conduits souterrains servant à distribuer, dans toutes les directions voulues et à toutes distances, les fluides tels que l'eau, le gaz, la vapeur, l'air comprimé, etc. Nous ne parlerons ici que des principes généraux sur lesquels repose l'installation des divers genres de canalisations, laissant à décrire plus tard, à leur place spéciale (V. TUYAUX), les formes et détails de construction, les modes de fonctionnement et de pose, en un mot toutes les dispositions particulières à chacun des systèmes de tuyaux actuellement en usage.

NATURE DES TUYAUX. — Au point de vue général, on peut classer les divers genres de tuyaux suivant la nature de la matière première avec laquelle ils sont fabriqués : *tuyaux en produits céramiques*, en poterie, en grès, en ciment, en béton comprimé; *tuyaux métalliques*, en zinc, en cuivre, en tôle, en fonte et en fer. Le choix à faire parmi ces différentes sortes de tuyaux dépend naturellement des applications auxquelles ils sont destinés et des conditions dans lesquelles ils doivent fonctionner. Les tuyaux en produits céramiques ne s'emploient généralement que pour les conduites d'eau fonctionnant sous une faible pression, ou pour les écoulements à libre orifice; les tuyaux métalliques, et particulièrement ceux en cuivre, en fer et en fonte, s'emploient pour les fluides sous toutes pressions, le gaz, l'eau, la vapeur et l'air comprimé.

PROPORTIONS A DONNER AUX CANALISATIONS. — Une des conditions essentielles pour l'établissement des canalisations est la détermination des dimensions à donner aux tuyaux afin de répondre à tous les besoins du service à effectuer. Il faut tenir compte du débit à produire, de la distance à parcourir, des embranchements à desservir, et enfin de la *perte de charge* provenant de la résistance qu'oppose à l'écoulement du fluide le frottement contre les parois de la conduite. Cette *perte de charge* varie naturellement avec le diamètre des tuyaux, la vitesse du courant et la nature des surfaces frottantes. Les données théoriques sur lesquelles repose le calcul des dimensions à donner aux tuyaux de canalisation, et la détermination des pertes de charges pour un débit quelconque, ont été établies par les travaux de Dubuat, Bossut, Couplet, de Prony, de Saint-Venant, Dupuit et d'Aubuisson. Pour les conduites de forme cylindrique destinées à l'écoulement des eaux, de Prony a donné la formule suivante :

$$\frac{DJ}{4} = av + bv^2 = 0{,}0000173\, v + 0{,}000348\, v^2$$

d'où l'on déduit, pour la valeur de la vitesse v

$$v = \sqrt{0{,}0062 \times 2871{,}44\, \frac{DJ}{4}} - 0{,}025;$$

ce qui équivaut à peu près à cette autre formule plus simple

$$v = 53{,}58 \sqrt{\frac{DJ}{4}} - 0{,}025.$$

Connaissant la vitesse v on obtient le débit Q de la conduite par la dernière formule

$$Q = Sv = \frac{\pi D^2}{4} v$$

Dans ces formules, v représente la vitesse moyenne d'écoulement;

D — le diamètre intérieur, de la conduite;

J — la pente par mètre, ou la différence de niveau de l'eau (aux deux extrémités de la conduite) divisée par la longueur totale comprise entre les deux extrémités;

S — la section de la conduite;

a — Coef^t égal à 0,000017331 d'après de Prony, et à 0,00002236 d'après Eytelwein;

b — Coef^t égal à 0,000348259 d'après de Prony, et à 0,00028032 d'après Eytelwein.

M. de Prony a dressé, suivant les formules ci-dessus, un tableau qui abrège considérablement les calculs, et qui donne, pour les cas ordinaires de la pratique, les vitesses moyennes avec les valeurs correspondantes de RI (produit du rayon par la pente) et de $\frac{DJ}{4}$. M. Mary, et après lui

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. Claudel, ont calculé aussi une table plus commode encore, qui contient : 1° les vitesses moyennes de l'eau ; 2° les dépenses ou débits correspondant aux vitesses moyennes d'écoulement ; 3° les charges J par mètre de longueur de conduite nécessaires pour avoir les débits indiqués en regard de ces charges. Ces tables sont d'un usage très pratique pour les calculs à faire dans l'établissement des *distributions d'eau*.

Pour les canalisations destinées au gaz d'éclairage, à l'air, à la vapeur et autres fluides gazeux, les calculs s'établissent par analogie comme pour les conduites d'eau, mais en faisant intervenir la densité des fluides en mouvement. M. Arson, ingénieur en chef de la Compagnie Parisienne, à la suite d'une série d'expériences sur l'écoulement du gaz d'éclairage en longues conduites, a déduit, sur les principes posés par de Prony, d'Aubuisson, et autres savants, des formules au moyen desquelles il a calculé des tables qui donnent, pour des diamètres variant de 0m050 jusqu'à 0m700, les *volumes écoulés en mètres cubes* par seconde ou par heure, les *vitesses moyennes* en mètres, et les *pertes de charge* par 1.000 m. de longueur de conduite exprimées en hauteurs métriques de colonne d'eau. Les Tables de M. Arson, publiées dans les *Mémoires de la Société des Ingénieurs civils*, sont basées sur la formule suivante :

$$p = \frac{4L}{D} \times \frac{1,293 \times \delta}{1000} (au + bu^2).$$

Dans cette formule l'expression $\frac{1,293\ \delta}{1000}$ représente le poids du fluide gazeux qui s'écoule, et le terme $(au + bu^2)$ est l'expression du frottement en fonction de la vitesse moyenne u ; les coefficients a et b sont des valeurs qui dépendent de la nature de la surface frottante, déterminées par un grand nombre d'expériences pour la plupart des diamètres, ou par interpolation pour quelques diamètres intermédiaires qui n'ont pas été expérimentés. Ces tables rendent les mêmes services pour les *distributions de gaz* que celles de Mary et de Claudel pour les *distributions d'eau*. — Ces données générales étant exposées, nous allons maintenant examiner brièvement l'établissement des canalisations au point de vue des différents fluides à distribuer, eau, gaz, vapeur et air comprimé.

Canalisation d'eau. — Les tuyaux en fonte sont généralement employés pour les canalisations fonctionnant sous pression. Ces tuyaux sont de divers systèmes qui se différencient surtout par leurs formes et par la manière dont s'opèrent leurs jonctions. On distingue ainsi les tuyaux *à brides*, les tuyaux *à emboîtement et cordon*, les tuyaux *à bout uni, avec bague* ; ces deux derniers systèmes sont *à joints de plomb coulé et matté* ; il y a aussi divers genres de tuyaux *à joints de caoutchouc*, dont les systèmes *Lavril*, *Petit*, *Chappée* et *Somzée*, sont les plus connus et les plus employés. On n'utilise les tuyaux en grès, en ciment, en béton comprimé, que pour des conduites soumises à de faibles pressions, ou même sans pression, telles que celles destinées au captage des sources, aux drainages, aux irrigations.

Pose et épreuve. La pose des canalisations doit se faire avec tous les soins voulus pour éviter les fuites. On procède généralement d'ailleurs à l'essai des tuyaux après leur pose en tranchée, avant de les remblayer : à cet effet on remplit d'eau la portion de conduite à éprouver, puis après avoir fermé hermétiquement les deux extrémités, on y refoule au moyen d'une pompe de compression une quantité d'eau suffisante pour élever la pression du liquide dans toute l'étendue de la conduite jusqu'à la limite déterminée pour cette épreuve. On adopte souvent la limite de dix atmosphères, parfois même on la dépasse, lorsque la conduite doit fonctionner normalement sous une forte pression ; les essais se font en général à une pression double, ou même triple de la pression ordinaire que doit supporter la conduite en fonctions, et pour que l'épreuve soit concluante et garantisse efficacement l'étanchéité de cette conduite, il faut que la pression se maintienne constante à la limite voulue pendant un certain laps de temps, une demi-heure au moins.

Après la question des soins à donner à la pose et à l'épreuve des conduites, les autres points sur lesquels doit se porter l'attention de l'ingénieur ou conducteur des travaux sont : la *profondeur des tranchées*, qui, pour l'eau, ne doit pas être inférieure à 1 m. environ, afin que la conduite soit à l'abri des variations de température, et principalement des gelées qui occasionneraient des avaries plus ou moins graves dans la canalisation ; le *remblai des tranchées*, qui doit s'effectuer par couches successives n'excédant pas 0,10 à 0,15 centim., en ayant soin d'abord de ne rejeter autour du tuyau que des terres purgées de grosses pierres, puis de pilonner convenablement les couches de remblai pour éviter autant que possible tout tassement ou affouillement ultérieur de la chaussée ; le *calage des coudes*, avec une butée en matériaux résistants, et si besoin est, en maçonnerie, pour éviter que la pression de l'eau, et les coups de bélier qui se produisent parfois dans les conduites, ne déterminent un mouvement de recul, un effort de réaction qui tende à disjoindre ou même à briser le coude soumis à cette influence. — Nous n'entrerons pas ici dans de plus longs détails sur l'installation d'une canalisation d'eau ; les notions particulières qui compléteront ces données générales trouveront leur place en traitant la question des Distributions d'eau.

Canalisation pour le gaz. — L'analogie qui existe entre les canalisations d'eau et de gaz nous dispense de revenir sur les points que nous venons déjà d'examiner, concernant la pose et les soins à donner au remblai des tranchées. Les tuyaux employés pour le gaz sont généralement en fonte ou en tôle bitumée. Ce dernier système est plus économique, mais il ne présente pas assurément la même garantie de durée que la fonte ; cette question sera d'ailleurs étudiée plus à fond quand on traitera des diverses formes et espèces de tuyaux. La pose d'une conduite de gaz doit être, comme pour l'eau, suivie d'une épreuve qui permet d'en constater l'étanchéité complète. Cette épreuve se fait généralement au moyen de l'air comprimé, en refoulant dans la conduite, avec une pompe disposée à cet effet, une quantité d'air suffisante pour élever la pression à la limite fixée pour l'épreuve. On se contente, ordinairement, de pousser la pression jusqu'à *une atmosphère au plus*, et l'on s'assure, par l'inspection d'un manomètre branché sur la portion de conduite soumise à l'essai, que cette pression se maintient pendant au moins vingt-cinq à trente minutes. Quand une canalisation ne présente pas d'indice de fuites sous cette pression, on peut être certain qu'elle sera étanche sous la pression du gaz, qui n'excède généralement pas un centième d'atmosphère.

La précaution la plus essentielle à prendre, après avoir assuré l'étanchéité des joints, est l'observation et le règlement des pentes destinées à faire écouler les condensations qui se forment dans les tuyaux, et à les rassembler vers des points inférieurs où on les recueille dans un appareil désigné sous le nom de *siphon*. Ces condensations sont un mélange d'hydrocarbures liquides, plus ou moins légers, et d'eau plus ou moins ammoniacale, dont il importe d'assurer l'écoulement et l'évacuation, pour éviter l'obstruction partielle ou totale des conduites. Lorsque la pente naturelle du terrain ne suffit pas pour donner aux tuyaux une inclinaison convenable, il faut suppléer à l'insuffisance de la déclivité du sol, en donnant au fond des tranchées la pente voulue pour assurer l'écoulement des condensations et pour les amener aux points bas où sont placés les siphons destinés à les recevoir. En général, il ne faut pas donner moins de 1 à 1 1/2 ou 2 centim. de pente par mètre aux portions de conduite ayant une grande longueur ; et quand le terrain permet d'obtenir naturellement une pente supérieure à ce mini-

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

mum, l'écoulement des condensations n'en est que mieux assuré. Le *siphon*, qui reçoit les condensations, est une sorte de récipient cylindrique en fonte, fermé par un couvercle à joint hermétique, et relié, soit directement par des tubulures latérales, soit par un branchement en plomb, avec la partie la plus basse de la pente de la conduite. Lorsqu'une certaine quantité de liquide est accumulée dans le siphon, on l'enlève au moyen d'une petite pompe, de construction analogue à celle qu'on emploie pour transvaser les vins; cette pompe s'introduit dans un tube en fer qui est fixé sur le couvercle du siphon, à l'intérieur duquel il plonge jusqu'à 2 ou 3 centim. du fond, et qui vient aboutir près de la surface de la chaussée, où une bouche à clé en fonte le protège et permet d'y accéder toujours facilement.

La recherche des fuites dans une canalisation de gaz est une question d'un grand intérêt. On l'effectue assez facilement par l'emploi de robinets hydrauliques, à l'aide desquels on sectionne les canalisations; on l'opère aussi au moyen de sondages qui décèlent par l'odeur les fuites d'une certaine importance, mais qui souvent ne suffisent pas à faire découvrir les petites fuites existant sur le parcours des tuyaux. Récemment, le docteur Bunte en Allemagne, a préconisé l'emploi du *chlorure de palladium*, qui a la propriété de se colorer en brun au contact des émanations du gaz d'éclairage, si peu chargé qu'il soit d'hydrogène sulfuré; et M. Schauffler, en France, a perfectionné cette méthode en associant au chlorure de palladium une petite quantité de chlorure d'or qui augmente notablement la sensibilité de la réaction.

Canalisation de vapeur et d'eau chaude. — Les conduites destinées à la distribution de la vapeur se font généralement en cuivre ou en fer, lorsqu'elles servent à amener la vapeur des générateurs aux machines; lorsqu'elles ont pour but la distribution de la vapeur en vue du chauffage, le cuivre et le fer s'emploient encore pour les tuyaux placés en l'air, mais l'on emploie aussi la fonte pour les tuyaux installés dans des caniveaux au ras du parquet des salles à chauffer. La canalisation destinée à la distribution de l'*eau chaude*, dans les applications au chauffage, se fait, comme pour la vapeur, généralement en fer ou en fonte. L'installation des conduites de vapeur ou d'eau chaude nécessite certaines dispositions particulières dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici; l'une des plus importantes consiste à prévoir les effets de dilatation ou de contraction que l'échauffement ou le refroidissement occasionnent alternativement sur les tuyaux. Pour éviter les dislocations ou disjonctions qui pourraient en être la conséquence, on intercale de place en place des *joints compensateurs*, permettant un mouvement d'avance ou de recul d'une portion des tuyaux, et dans les angles on emploie souvent des coudes disposés de manière à présenter une élasticité suffisante pour obéir à tous les mouvements des tuyaux.

Canalisation pour l'air comprimé. — Cette canalisation ne diffère pas de celle qui sert à la distribution du gaz; elle se fait généralement en tuyaux de fonte ou de fer, placés et essayés après la pose dans des conditions analogues à celles que nous avons expliquées précédemment. La distribution de l'air comprimé a reçu, dans ces dernières années, d'importantes applications à Paris, pour la transmission souterraine des dépêches, pour le service des horloges pneumatiques, et pour la fourniture de la force motrice à diverses industries. Le service des dépêches est réservé à l'administration des postes et télégraphes, tandis que les deux autres applications sont l'objet d'une entreprise particulière, fondée sous la direction de M. V. Popp, et exploitée dans une vaste usine installée rue Saint-Fargeau au nom de la *Compagnie Parisienne de l'air comprimé*. Cette usine comprend treize générateurs de vapeur alimentant douze machines, dont dix d'entre elles actionnent vingt-deux compresseurs d'air; l'air comprimé est emmagasiné dans des réservoirs d'une capacité de 240 m. c. qu'on met à volonté en communication avec trois conduites principales partant de l'usine et se dirigeant jusqu'au centre de Paris. Deux de ces conduites sont destinées à la distribution de la force motrice à domicile; la troisième est réservée au service des horloges pneumatiques. L'étendue du réseau de canalisation projetée en vue de la distribution de la force motrice est évaluée, quant à présent, à 82 kil.; ce chiffre indique suffisamment l'importance que cette nouvelle application industrielle est en voie d'acquérir.

Canalisation pour l'électricité. — La télégraphie a donné lieu à l'installation de véritables canalisations, comme celle qui a été établie sur le parcours de la voie ferrée de Paris à Marseille, et qui a été faite en tuyaux de fonte à joints de plomb matté, dans lesquels sont renfermés les conducteurs, isolés les uns des autres, et constituant une sorte de câble continu à l'intérieur de la conduite en fonte. G. Jouanne.

CANALS. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castel-Sarrazin, cant. de Grisolles; 440 hab.

CANALS y Marti (Juan Pablo), économiste espagnol du xviiie siècle, né à Barcelone. Fils d'un riche industriel, il parcourut bon nombre de pays commerçants, s'appliqua au retour à enrichir son pays de diverses cultures industrielles et notamment de celle de la garance. Nommé par Charles III directeur des teintureries royales, il a publié : *Coleccion de lo perteneciente al ramo de la rubia ó garanza en España* (Madrid, 1789, in-4). E. Cat.

CANAMA. Ville de Bétique (Espagne ancienne), dont le nom nous a été conservé par quelques manuscrits de Pline et dans une inscription (*municipium Flavium Canama*) trouvée entre Alcolea et Villanueva del Rio. Une inscription de Séville (n° 1,182 du *Corpus* de Berlin, t. II) cite les *Lyntrari* (corporation de bateliers) *Canamenses*. Canama devait être sur la rive droite du Guadalquivir, à une quarantaine de kilomètres en amont de Séville.

CAÑAMAQUE (D. Francisco), littérateur et publiciste espagnol contemporain, né à Gaucin, province de Malaga, le 22 déc. 1851. Il est auteur de curieuses études sur les îles Philippines : *Recuerdos de Filipinas* (Madrid, 1877, 1879, 2 vol. in-16) et *Las Islas Filipinas* (1880, in-8); d'un recueil d'essais sur les hommes politiques qui ont joué un rôle après la révolution de 1868 : *Los Oradores de 1869* (2e édit., 1887, gr. in-8), et d'un *Manual de derecho administrativo popular* (1880). En 1881, il fonda le journal libéral : *la España*. On lui doit encore des traductions de quelques ouvrages de Pascal et de Michelet. G. P-ro.

CANAMARÈS (Juan), régicide espagnol. Le vendredi 7 déc. 1492, Ferdinand le Catholique donnait audience à Barcelone. Quand il sortit, au milieu d'une foule compacte, un homme pauvrement vêtu s'approcha de lui et le frappa d'un coup de poignard au-dessous de l'oreille. La blessure fut légère, mais il y eut une grande émotion dans la ville; on arrêta le coupable et on l'interrogea pour savoir s'il avait des complices. On reconnut qu'on avait affaire à un fou, qui pensait que, le roi mort, la couronne reviendrait à lui-même; il était le fils de pauvres laboureurs de Remensa. Malgré le roi, qui voulait faire grâce, on le tenailla avec des pinces ardentes, puis on l'étrangla et on jeta son corps au feu. E. Cat.

CANAMINA. Ville de l'Afrique occidentale, royaume de Dahomey, à 80 kil. N. de Whydah.

CANAMUSALI de Baldach (Alkanamusali), médecin et philosophe arménien du milieu du xiiie siècle. Il paraît avoir vécu à Bagdad. On a de lui un ouvrage sur l'ophtalmologie en sept livres, dont la partie thérapeutique seule a été traduite en latin et se trouve annexée à la chirurgie de Guy de Chauliac dans les éditions de 1497 et de 1499 des *Collect. chirurg. Venet.* — D'après Leclerc (*Hist. méd. arab.*, t. I, p. 533), Canamusali ne serait autre que le célèbre oculiste Omar ibn Aly-ed-Musly, né à Mossoul, en Egypte, et qui aurait vécu au

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

XIe, au plus tard au XIIe siècle; car il est cité par l'oculiste espagnol Errafeki dans un écrit du XIIe siècle. Omar Ibn Aly el-Musly aurait été transformé en Canamusali par corruption. Dr L. Hn.

CANANDAIGUA. Ville des Etats-Unis, état de New-York, sur le lac Ontario ; 5,276 hab.

CANANEA. Ville du Brésil, prov. de Sam Paulo, dans l'île de Cananea ; 5,335 hab. pour le municipe (1886), en grande partie agriculteurs ou pêcheurs. Déjà connue comme ville en 1587. Une colonie d'Anglais, fondée vers 1873 à peu de distance de la ville, porte le nom de colonia de Cananea.

CANANG (Bot.). Nom vulgaire, aux Moluques, de l'*Unona odorata* Dun., arbre de la famille des Anonacées, dont les fleurs, à odeur forte et pénétrante, servent à préparer le parfum célèbre dans l'Inde et en Chine sous le nom d'*Alanquilan* (V. ce mot et Unona).

CANANGA. Genre de plantes de la famille des Anonacées, établi par Aublet (*Pl. Guian.*, I, p. 607) et auquel on rapporte comme synonyme le genre *Guatteria* R. et Pav. Ce sont des arbres ou des arbustes, à feuilles alternes, à fleurs présentant un calice de trois sépales, une corolle à six pétales et un grand nombre d'étamines à anthères extrorses. Le fruit, multiple, est formé de baies stipitées plus ou moins nombreuses. On en connaît une cinquantaine d'espèces, propres aux régions tropicales de l'Amérique. Plusieurs d'entre elles, notamment les *C. australis* Aubl. et *C. flava* Lamk, fournissent un bois employé au Brésil à divers usages domestiques. Le *C. (Guatteria) veneficiorum* Mart. est une des plantes dont les peuplades indiennes se servent pour confectionner le *Curare*. Ed. Lef.

CANANI (Giovanni-Battista), dit *le Jeune*, anatomiste italien, né à Ferrare en 1515, mort à Ferrare le 29 janv. 1579. C'est à Canani qu'est due la découverte, dans la paume de la main, du muscle court palmaire, et du rôle que jouent dans la circulation du sang les valvules des veines ; il a, en outre, inventé quelques instruments de chirurgie. Il fut le premier médecin du pape Jules III, qui le nomma archiprêtre de Ficarolo. A la mort du pape, il revint dans sa ville natale avec le titre de proto-médecin. On lui doit : *Musculorum humani corporis picturata dissectio* (Ferrare, s. d. (vers 1541), in-4, 27 pl., grav. d'après les dessins de Girolamo da Carpi) ; *Anatomia* (Turin, 1574, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

CANANORE. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras, sur la côte de Malabar ; 10,000 hab. Commerce actif. Bâtie par les Portugais en 1501, elle fut prise par les Hollandais en 1664, puis par Tippo-Saïb et enfin par les Anglais en 1790. Cananore fut pendant quelque temps la capitale d'un petit Etat gouverné par les femmes. Les Anglais laissèrent à la reine de Cananore une souveraineté apparente. M. d'E.

CANAO ou CONOBRE. Nom de l'un des rois légendaires de la Bretagne. Après avoir fait assassiner son frère Hoël II pour épouser sa veuve Rimo (v. 547), il aurait été défait et tué dans une bataille livrée près de Saint-Malo à Clotaire Ier, qui se serait emparé alors des comtés de Rennes, de Vannes et de Nantes.

CANAPÉ. Siège à deux ou plusieurs places. Le canapé n'est qu'une appropriation plus confortable de l'ancien banc à dossier qui garnissait les salles pendant le moyen âge et la Renaissance. Son emploi remonte aux premières années du XVIIe siècle ; il était alors désigné parfois sous le nom de sopha. Primitivement, le canapé était bien plus un lit de repos portatif que le meuble dont nous nous servons actuellement ; il était garni de matelas mobiles rappelant les coussins que l'on plaçait sur les coffres et les banquettes des châteaux féodaux. Sous Louis XIV, le canapé était un meuble large, à pieds en balustre, à dos renversé, avec des angles droits et des bras en bois sculpté. Le siège et le dossier étaient recouverts de velours ou de tapisseries à fleurs et à arabesques d'un style grandiose et élégant tout à la fois. Il perdit son aspect sévère au XVIIIe siècle, pour devenir plus portatif et plus coquet. Les pieds prirent une courbe gracieuse et le dossier fut entouré d'une bordure de bois doré échancrée à fleurs et

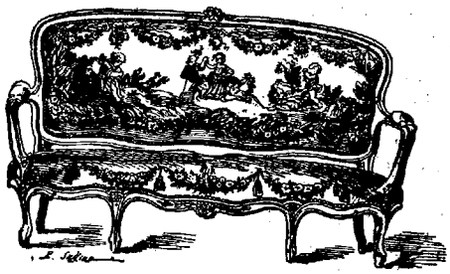

Canapé Louis XV (collection de M. de la Béraudière).

à coquille servant de cadre à des tapisseries de Beauvais représentant des scènes champêtres, des paniers de fleurs ou des compositions mythologiques. A partir de ce moment, la mode et le caprice en multiplièrent les formes et la décoration, et l'on vit paraître les canapés à médaillons, en gondoles ou à corbeilles, toujours d'une charmante élégance et sculptés avec une grande habileté. L'époque de Louis XVI fit rentrer ce meuble dans un style plus correct. On renonça aux coquilles, aux coraux et aux ornements enroulés qui décoraient les chaises longues et les lits de repos du règne précédent. Les supports, les bras et les dossiers reprirent les lignes droites qu'ils avaient eues à l'époque de Louis XIV, mais on les fleurit d'une végétation de feuilles d'acanthe, de carquois, de bouquets et de grecques, qui leur donne un caractère particulier d'extrême fini. Plusieurs graveurs, parmi lesquels nous citerons Boucher fils et de Lalonde, nous ont laissé les modèles variés à l'infini de ces meubles, vers la fin du XVIIIe siècle. C'est alors qu'on ajouta à certains canapés deux places supplémentaires placées en dehors des bras et donnant au meuble une forme demi-circulaire. Les tapisseries qui les garnissent sont également d'une composition plus simple et représentent des médaillons à guirlandes avec des couronnes de fleurs et des draperies à glands.

Lors de la réaction en faveur de l'antique qui signala la fin du dernier siècle et l'époque du premier empire, le canapé ne fut plus qu'un meuble à formes droites imitant les colonnes et les supports des trépieds et des chaises de Pompéi. Les plus gracieux ont des bras recourbés en

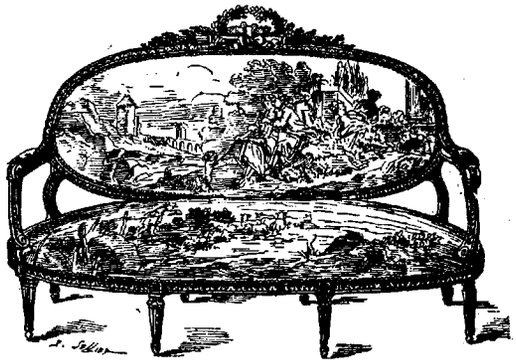

Canapé Louis XVI collection de M. Double).

cols de cygne ; d'autres sont supportés par des sphinx. Lorsque cet engouement pour l'art pseudo-antique fut passé, on tomba dans le meuble insignifiant et le canapé fut pendant longtemps en bois d'acajou, à pieds droits, et à accoudoirs renversés en forme d'S. L'ébénisterie s'est relevée de ce dédain des principes artistiques et elle a

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

retrouvé la même activité et la même variété féconde de motifs que celle des anciens maîtres. Peut-être pourrait-on souhaiter que pour répondre aux demandes des amateurs, nos fabricants fussent réduits moins souvent à répéter les modèles que les générations précédentes nous ont légués et puissent en inventer qui leur soient personnels? On doit dire cependant qu'au point de vue de la perfection du travail, ils égalent les anciens sculpteurs. En même temps, l'art du tapissier, produit spécial de notre temps, fait preuve d'un goût tout nouveau dans la disposition des canapés, des sophas, des causeuses, des tête-à-tête et des vis-à-vis, dont les bois disparaissent entièrement sous des revêtements de tapisserie ou d'étoffes. L'on ne saurait approuver au point de vue rationel de l'esthétique la mode d'un mobilier qui semble privé de son élément constitutif, le bois, mais il faut apprécier les qualités de confortable qu'elle présente. DE CHAMPEAUX.

CANAPE ou CANAPPE (Jean), médecin français du XVIe siècle, médecin du roi (François Ier), qui professa la chirurgie à Lyon, en langue française. Il traduisit, en outre, des livres anciens en français pour les mettre à la portée des disciples de Saint-Côme dont il déplorait l'asservissement par la Faculté de médecine. On a de lui : *le Guidon pour les barbiers et chirurgiens* (Lyon, 1538, in-12; Paris, 1563, in-8, et 1571, in-12); *l'Anatomie des os et des nerfs du corps humain et les deux livres du Mouvement des muscles de Galien* (Lyon, 1541, in-12; 1588, in-16); *Comment. et annot. sur le prologue et chapitre singulier de Guidon de Chauliac* (1542, in-12); *Opuscules de divers auteurs médecins* (Lyon, 1552, in-12); trad. des *Tables anatomiques* de Levasseur [Vassæus] (Lyon, 1552, in-16; Paris, 1555, in-8); *Deux livres des Simples de Galien*, etc. (Lyon, 1542, in-8; Paris, 1555, in-16). Dr L. HN.

CANAPLES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart; au confluent des rivières de Fieffes et d'Havernas; 772 hab. Bifurcation des chem. de fer du Tréport à Canaples et d'Amiens à Frévent. Moulins, huiles, culture du lin.

CANAPPEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg; 479 hab.

CANAPVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque; 230 hab.

CANAPVILLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers; 400 hab.

CANAQUES. Sous le nom de race canaque ou kanaque, on désigne les nombreux indigènes qui peuplent les îles de la Polynésie dans l'océan Pacifique. Ainsi nommés du mot *Kanaka*, qui dans leur langue signifie *hommes* et par lequel ils se désignaient eux-mêmes, ils sont d'origine malaise, et ont successivement peuplé les îles du Pacifique, le plus souvent par accidents de mer; excellents pêcheurs et hardis marins, ils n'hésitent pas à s'aventurer loin des côtes et sont souvent entraînés par les courants marins vers des îles nouvelles où il se sont établis. C'est ainsi qu'ils occupent les Pomotou, les Marquises, Tahiti, la Nouvelle-Zélande, les Fiji, Tonga, dans le Pacifique du Sud, et dans le Pacifique du Nord, l'archipel Havaïen. On évalue leur nombre à 1,500,000. Ce chiffre nous paraît très supérieur à la réalité. Ils ont conservé de la race malaise le teint cuivré, les cheveux noirs et lisses, les lèvres épaisses, les goûts aventureux, la bravoure et les instincts superstitieux. Comme toutes les races belliqueuses, la race kanaque est fière, sensible aux bons procédés, irritable et violente par accès. Elle reconnaît la supériorité du blanc, elle n'éprouve à son égard aucun des sentiments de haine et de dédain que la race chinoise dissimule sous sa stricte observance des rites et sa servilité asiatique. Ses qualités, comme ses défauts, la rendent facilement accessible à l'influence de l'exemple et la prédisposent à l'imitation. Indolents, là où le climat les y convie et le leur permet, les Canaques sont industrieux et travailleurs là où la nature l'exige, et l'on ne saurait porter sur eux un jugement définitif si on ne les a vus qu'à Tahiti ou dans quelques îles privilégiées où, la terre produisant sans culture, l'homme récolte sans labeur. Dans certaines parties de l'Océanie du Nord ils ont dû suppléer par un travail opiniâtre à la stérilité d'un sol volcanique, détourner à grand'peine les cours d'eau pour fertiliser des plaines arides, convertir leurs récifs en bassins artificiels pour y conserver le poisson. Leurs travaux d'irrigation sont remarquables et dénotent une rare intelligence de l'art de l'ingénieur.

Ainsi que presque tous les peuples primitifs, les Canaques sont surtout imaginatifs. Ils ont le culte et le don de la parole. Leurs discours, éloquents et concis, rendent nettement leur pensée. Leur langue, dont l'alphabet comporte dix-sept lettres seulement, est douce et harmonieuse. A Tahiti et surtout aux îles Havaï, on compte de nombreux journaux en langue canaque, des dictionnaires et même des romans et livres d'histoire.

Loin de se montrer réfractaires à la prédication du christianisme, les Canaques l'ont partout accueillie avec empressement, lassés du *Tabou*, superstition religieuse commune à toute l'Océanie et élevée par eux à la hauteur d'une institution politique. Avant l'introduction du christianisme, leurs rites, comparativement simples au début, n'offraient plus qu'un mélange confus de pratiques bizarres ou cruelles, dont la signification primitive se perdait dans la nuit du passé. Des cérémonies sanguinaires, des restrictions imposées par les chefs et les prêtres, formaient un ensemble religieux qui ne reposait que sur l'aveugle superstition du peuple. Un dieu naissait de chacune de leurs terreurs, dieux tyranniques et capricieux, gouvernant sans merci une population sans règle morale. Au premier rang trônait *Pélé*, déesse des Volcans. Quand, par suite des progrès de la civilisation et du contact avec les blancs, le pouvoir absolu des chefs et des prêtres s'est écroulé (1780-1830), les Canaques ont accepté sans résistance les divers essais de gouvernement parlementaire tentés sur plusieurs points et qui ont abouti aux îles Sandwich, où l'autonomie s'est conservée intacte, à l'organisation d'un gouvernement constitutionnel représenté par un souverain indigène, un cabinet responsable, une Chambre des nobles héréditaire et une Chambre élue par le peuple. Malheureusement la décroissance rapide de la race au contact de la race blanche fait présager sa disparition prochaine et son remplacement par les colons européens, qui lentement mais sûrement envahissent la Polynésie. C. DE VARIGNY.

CANARA. Prov. de l'Inde, présid. de Madras, comprenant les anciens pays de Tulava et de Haïga avec quelques parties du Malabar et du Kukana. Bornée au N. par le pays de Goa et le Bidjapour, à l'E. par le Bidjapour et le Mysore, au S. par le Coorg et le Malabar, à l'O. par l'Océan; 15,600 kil. q., 800,000 hab. Principale rivière le Mangalore. Plusieurs lacs salés sur les côtes. Sol et climat semblables à ceux du Malabar. Pluies périodiques très violentes depuis le milieu de mai jusqu'à la fin de septembre; pendant ces pluies tout commerce est interrompu. Grandes forêts infestées de tigres. Villes principales, Mangalore, Barcelore, Calliampore. MEYNERS D'ESTREY.

CANARD. I. Ornithologie. — Les Canards, qui constituent avec les Oies, les Cygnes, les Harles et les Céréopses, la grande famille des *Anatidés*, forment déjà à eux seuls un groupe très important, désigné généralement dans les traités d'ornithologie sous le nom de tribu des *Anatinés*. Ce groupe, très homogène, renferme des Palmipèdes de taille moyenne ou faible, qui diffèrent des Oies par leurs pattes moins hautes et par leur bec aussi large ou plus large à l'extrémité qu'à la base, des Cygnes par leur cou de longueur médiocre, des Harles par leur mandibule inférieure en grande partie cachée sous la mandibule supérieure. Celle-ci est garnie sur son bord de lamelles dont la forme et la disposition peuvent varier, mais qui ne présentent jamais, comme chez les Harles, l'aspect de dents saillantes. Sur le

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

sol, les Canards progressent avec moins de difficultés que les Harles et les Cygnes, mais leurs allures sont toujours gauches et embarrassées, et c'est l'eau qui est leur véritable élément. Ils nagent avec beaucoup d'aisance, mais ne plongent pas pour aller chercher leur nourriture, et se contentent d'enfoncer leur bec et de barboter dans la vase pour en faire sortir les vers, les mollusques et les larves d'insectes aquatiques. Leur vol est assez rapide et, pour fendre l'air ils tiennent, comme tous les Anatidés, le cou et les pattes tendus suivant l'axe du corps.

On trouve des représentants de la tribu de Anatinés sur toute la surface du globe, mais en général ces oiseaux ne séjournent point pendant toute l'année dans la même contrée, et après avoir niché sur un point déterminé, après y avoir élevé leurs petits, ils se rassemblent pour aller passer l'hiver, ou la saison correspondant à l'hiver, sous un climat plus favorable. C'est ainsi que les Canards de l'Europe septentrionale et orientale émigrent à l'approche des grands froids, et se rendent sur les bords de la Méditerranée, d'où ils reviennent régulièrement à l'approche de la fonte des neiges.

Si les Anatinés constituent, comme nous le disions tout à l'heure, un groupe très homogène, ils n'en présentent pas moins dans la hauteur des pattes, dans la forme et les dimensions du bec, dans la disposition des lamelles, etc., des différences que les ornithologistes ont mises à profit pour la distribution des genres. Ainsi chez les Canards dont on a formé le genre *Dendrocygne* (V. ce mot), les pattes sont élevées et conformées de façon à permettre à l'oiseau de se percher sur les branches des arbres; chez les *Souchets* (V. ce mot), le bec est élargi en spatule; il est aplati à la pointe, mais élevé à la base chez les *Tadornes* (V. ce mot), tandis qu'il reste court et mince chez les *Aix* (V. ce mot), et qu'il affecte une forme comique chez les *Mareca* (V. ce mot) ou *Canards siffleurs*. Le roux est la teinte dominante du plumage des *Casarcas* (V. ce mot) et se retrouve chez plusieurs Dendrocygnes, tandis que d'autres Canards de même genre ont un costume brun, noir, jaune et rouge avec des raies transversales foncées sur les côtés de la poitrine; les Tadornes portent un capuchon d'un vert foncé et brillant, un collier rouge et un manteau noir, blanc et rougeâtre; les Aix ont la tête ornée d'une huppe ou le dos surmonté de plumes disposées en éventail et les *Pilets* (V. Dafila) ont la queue prolongée en pointe. Chez les *Canards musqués* (V. Cairina), il existe à la base du bec et sur les côtés de la tête, de nombreuses verrucosités; chez les *Malacorhynques* (V. ce mot), les mandibules présentent des lobes membraneux; tandis que les *Chipeaux*, les *Canards* proprement dits et les *Sarcelles* (V. Chaulelasmus), n'offrent rien d'analogue. Chez ces derniers oiseaux le bec est assez long ou un peu plus long que la tête, mais les lamelles ne sont pas disposées d'une manière uniforme: elles sont courtes et peu visibles chez les Canards proprement dits, longues et apparentes chez les Chipeaux et presque entièrement cachées chez les Sarcelles. Enfin chez les Canards que l'on range dans la subdivision des *Fuligulinés* et que l'on considère généralement comme formant une tribu distincte de celle des Anatinés, le corps est ramassé, porté sur des pattes très courtes, rejetées dans la région postérieure du corps, les doigts sont réunis par de larges palmures, et le pouce est largement bordé en dessous, la tête est enfoncée dans les épaules, et le bec est généralement plus large à la base qu'à l'extrémité, avec la mandibule inférieure en partie cachée par la mandibule supérieure. C'est à ce groupe des Fuligulinés qu'appartiennent les *Morillons*, les *Milouins*, les *Garrots*, les *Eiders*, les *Macreuses* (V. ces mots). En laissant de côté les Fuligulinés, on peut évaluer à soixante-quinze environ le nombre des espèces d'Anatinés de la nature actuelle, et à douze ou treize le nombre des genres entre lesquels se répartissent ces différentes espèces; les types les plus remarquables de cette tribu étant l'objet d'articles spéciaux, nous pouvons nous borner à parler ici des Canards proprement dits, constituant le genre *Anas* (L.).

Chez les oiseaux de ce genre, le bec, un peu plus long que la tête, médiocrement élevé dans sa portion basilaire et déprimé à partir des narines, se termine par une partie régulièrement arrondie, sur laquelle l'onglet ne fait point saillie; les mandibules sont garnies de lamelles courtes, et les narines s'ouvrent, dans le voisinage l'un de l'autre, et tout près du front; les ailes sont aiguës, mais de longueur moyenne; la queue est peu développée et légèrement cunéiforme, et les tarses sont courts, épais et rejetés en arrière. Le Canard sauvage (*Anas boschas* L.), qui se trouve dans une grande partie de l'Europe,

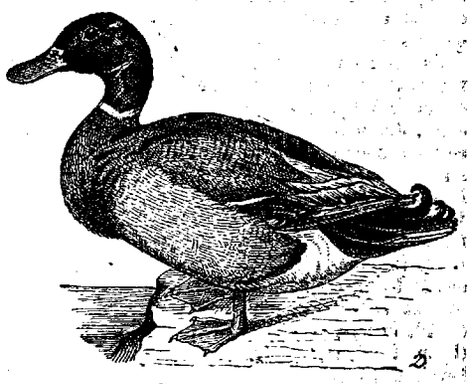

Canard sauvage.

dans le S. et l'E. de l'Asie, dans le N. de l'Amérique et dans l'Afrique septentrionale, mesure à l'âge adulte de 50 à 55 centim. de long et porte des livrées dont les couleurs diffèrent suivant le sexe, l'âge ou la saison. Les mâles de cette espèce, dans leur plumage de noces, ont la tête couverte d'un capuchon vert foncé, à reflets métalliques et pourprés, le cou entouré d'un cercle blanc, le dos revêtu d'un manteau d'un brun cendré, à rayures grises, passant au noirâtre en arrière, la poitrine ornée d'un plastron roux-marron, les flancs rayés de gris, les régions sus-caudales et sous-caudales marquées de noir verdâtre, les ailes variées de gris, de vert, de noir velouté, avec une double bande transversale blanche, et un miroir d'un bleu violet, la queue grise et blanche avec les quatre rectrices noires à reflets pourprés, recourbées en demi-cercle et comme frisées; le bec vert jaunâtre, les pattes orangées et les yeux d'un brun rougeâtre. Chez la femelle au contraire la tête et le cou sont d'un gris tacheté de roux, de blanc et de noirâtre, le dessus du corps d'un roux maculé de brun, la poitrine d'un roux brunâtre, l'abdomen gris et brun; les ailes offrent des teintes moins pures et moins vives, mais sont ornées du même miroir; la queue est dépourvue de plumes recroquevillées, et le bec est gris verdâtre. Une livrée analogue existe chez les jeunes que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Halbrans*. Enfin on remarque à côté de ces plumages, que l'on peut qualifier de normaux, de nombreuses variétés accidentelles, blanches, grises, isabelles ou tapirées.

Chaque année, des bandes de Canards sauvages, venant de l'Europe septentrionale, s'arrêtent pendant les mois de novembre et de décembre dans les marais et sur les étangs de nos départements du Nord où ils sont l'objet d'une chasse active, et de nouveau au printemps, des troupes de ces oiseaux se montrent dans les mêmes régions, et quelques couples même s'y reproduisent. Les œufs, au nombre de huit à quatorze par couvée, sont déposés dans les champs, parmi les herbes, au milieu des

© 2007 Lyon - Editions - les passerelles du temps - editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

roseaux ou dans les crevasses des vieux arbres. Ils sont d'un gris verdâtre très clair et un peu plus petits que ceux du Canard domestique. Le Canard s'allie facilement à d'autres espèces du même genre, tels que le Pilet, la Sarcelle d'été, la Sarcelle d'hiver, le Souchet, le Tadorne, le Canard musqué, et donne ainsi naissance à des hybrides qui ne sont pas toujours inféconds. On s'accorde généralement à considérer cette espèce comme la souche principale, sinon comme la souche unique de nos Canards domestiques. Ceux-ci se présentent sous les formes les plus variées et constituent un certain nombre de races plus ou moins fixes. On distingue par exemple le *Canard de Labrador*, qui est de petite taille et porte une livrée noire, glacée de vert sur la tête et le cou; le *Canard d'Aylesbury* qui est, au contraire, d'un blanc pur avec le bec et les pieds jaunes; le *Canard polonais*, qui ressemble au précédent par sa livrée blanche, mais qui a le bec fortement infléchi et la tête parfois ornée d'une huppe; le *Canard pingouin*, aux pattes rejetées en arrière; le *Canard mignon*, à plumage brun, gris, blanc ou noir; le *Canard de Rouen*, qui sous le rapport des dimensions est tout l'opposé du précédent et qui atteint souvent un poids de 1 k. 500 à 2 kilogrammes, etc.

A côté du Canard sauvage et de ses variétés domestiques, le genre *Anas* renferme encore plusieurs espèces, dont l'examen nous entraînerait beaucoup trop loin et que nous devons nous contenter de mentionner. Telles sont : l'*Anas xanthorhyncha* (Forst.) et l'*A. capensis* (Gm.) de l'Afrique australe, l'*A. Mülleri* (Sclat.) de Madagascar, l'*A. pœcilorhyncha* (Gm.) de l'Inde, l'*A. superciliosa* (Gm.) de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, l'*A. cristata* (Gm.) de l'Amérique australe, etc.

E. Oustalet.

II. Economie rurale. — Produits. — Le Canard est l'oiseau de basse-cour que l'on élève le plus économiquement. Très avide de nourriture, il la cherche constamment. Sa facile alimentation, sa digestion rapide, sa précocité et même sa ponte abondante en font un volatile d'un très bon rapport et on peut être étonné à bon droit de ne pas voir son élevage plus généralisé. Le Canard fournit à peu près les mêmes produits que l'oie, c.-à-d. une chair appréciée et des plumes. Les canetons engraissés de Rouen et les pâtés de Canards de Picardie ont une juste renommée. Dans le Midi, on fait avec les foies de Canards d'excellents pâtés désignés sous le nom de pâtés de Nérac. Les plumes de Canard, quoique moins estimées que celles de l'oie, ont néanmoins une valeur reconnue. On les plume deux fois par an, peu de temps avant la mue, c.-à-d. lorsque la plume est mûre. Les meilleures plumes proviennent des grosses espèces.

Elevage. — Généralement, on donne un mâle pour sept ou huit Canes. La ponte commence vers la fin de février et se continue jusqu'en mai et juin; la Cane pond de deux en deux jours, en lui enlevant ses œufs au fur et à mesure, elle peut en fournir ainsi jusqu'à soixante et plus. Vers le mois de janvier, il faut déjà surveiller les Canes, car elles ont une tendance marquée à déposer leurs œufs dans les haies et les prés. Les œufs de Cane ne sont guère plus gros que ceux de la poule, ils sont verdâtres à l'extérieur et en général moins pointus. Le plus souvent la Cane pond la nuit ou le matin de très bonne heure. Elle peut couver dix à quinze œufs; l'incubation dure trente et un jours; comme la chaleur est nécessaire aux canetons, il faut, autant que possible, retarder les couvées. Pendant l'incubation, les Canes sont généralement méchantes et souvent on est obligé de leur enlever leurs petits quand ils sont éclos, parce que cette méchanceté entrave les soins qu'on doit donner sans cesse aux canetons. On peut faire couver, comme le conseille Mme Millet-Robinet, les œufs de Canards par des poules, car c'est à tort qu'on dit que les Canes couvées par les poules ne couvent jamais. Les poules ont une grande affection pour les canetons, mais ceux-ci n'obéissent pas si bien à une poule qu'à une Cane, et souvent la pauvre couveuse pousse des cris inutiles, soit pour les appeler lorsqu'elle trouve quelque chose de bon à manger, soit pour les empêcher d'aller à l'eau, au bord de laquelle elles les suit sans y entrer. Elle peut cependant être victime de son amour maternel, parce qu'elle se jette parfois à l'eau lorsqu'elle les croit en danger. Les canetons quittent promptement leur mère adoptive, parce qu'elle n'a pas leurs habitudes et qu'ils peuvent, quoique fort jeunes, se passer d'elle. La croissance des jeunes Canards est d'autant plus rapide qu'ils ont de l'eau à leur disposition et qu'ils trouvent davantage de nourriture. Ils sont d'ailleurs très peu difficiles sur ce point et se contentent de tout. Aussi, dès que les canetons ont atteint quinze jours ou trois semaines, on se contente de leur donner deux repas par jour. Ainsi traités, vers l'âge de trois mois, les Canards sont bons à engraisser.

Engraissement. — On peut, à volonté, les laisser en liberté dans la basse-cour, mêlés aux autres volailles, ou bien les tenir renfermés; dans les deux cas, ils profitent bien; cependant l'engraissement marche plus vite lorsqu'on les isole dans un local spécial à demi-obscur et autant que possible éloigné du bruit; en liberté l'élevage est plus long, mais, par contre, il dispense de bien des soins minutieux. C'est en novembre que commence l'engraissement, parce que plus tard, les Canards entreraient en rut et s'occuperaient de la ponte. L'appâtement est assez variable. La plupart des ménagères n'emploient que des *pâtons* fabriqués avec des recoupes et du lait caillé; elles les distribuent trois et quatre fois par jour; d'autres, après avoir nourri les canetons pendant la croissance avec des betteraves, des salades, des criblures et toutes sortes de débris, les achèvent avec des pommes de terre cuites auxquelles on mêle du grain ou de la farine d'orge; ces deux procédés sont également bons; trois semaines de ce régime suffisent pour amener les Canards à bien, c.-à-d. à peser au moins 2 kilogr. En Normandie, fait remarquer M. J. Pelletan, l'engraissement se fait avec des pâtons de farine de sarrazin ou d'orge délayée dans du lait. En Languedoc, avec du maïs cru ou cuit ou des pâtons de farine de maïs. En Angleterre, on emploie la drèche des brasseurs détrempée dans du lait et de l'eau. Les Canards à l'engrais doivent toujours avoir de l'eau à leur disposition pour faciliter la digestion. Il convient de remarquer que, quel que soit le procédé d'engraissement qu'on met en usage, tous les canards maigrissent pendant les premiers jours de ce régime. On reconnaît que l'engraissement est complet à la queue qui se redresse et dont les plumes s'écartent; cet effet se produit du quinzième au vingtième jour.

Maladies des Canards. — Les maladies des Canards sont presque toujours les conséquences d'une mauvaise alimentation, de la malpropreté ou de l'infection de leur demeure. Indépendamment des signes particuliers de chaque maladie, on reconnaît qu'un Canard est malade aux signes suivants : il devient triste, sa démarche est lente, ses plumes se hérissent et se ternissent. Les principales maladies sont : l'*apoplexie*, à laquelle le Canard est très exposé, elle se manifeste par un tournoiement continuel sur lui-même; le remède consiste à saigner l'oiseau en lui ouvrant une veine placée sous la membrane qui sépare les ongles. L'*empoisonnement* par la jusquiame et la ciguë, dont les canetons sont très friands, se manifeste par la chute, les ailes étendues et des convulsions; pour sauver l'animal il faut lui faire avaler sans retard du lait frais avec de la rhubarbe. La *maladie du croupion* se manifeste par la tristesse, la démarche lente, la tête penchée, le sommeil pénible, il y a une tumeur au-dessus du croupion. Il faut inciser la tumeur, donner issue au pus et laver la plaie avec de l'eau vinaigrée; régime rafraîchissant (laitue, son, farine d'orge, etc.). La *diarrhée* est causée par une nourriture trop abondante; on donnera, pour la guérir, de l'orge, des pois cuits, du pain trempé

© 2007 Lyon - Editions « les passerelles du temps » - editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans du vin. La *constipation* est causée par une nourriture sèche et échauffante, on s'aperçoit qu'un Canard en est atteint quand il s'arrête souvent pour fienter sans résultat ; on fait avaler une ou deux cuillerées d'huile d'olive. La *mue* est pour le Canard, comme pour tous les oiseaux, une époque de crise ; il est alors brisé et morne, ses plumes se hérissent, il les secoue souvent et les tire avec son bec. Les Canards qui muent doivent être tenus chaudement, on les fait rentrer de bonne heure et on les empêche de sortir trop matin. On ajoutera au régime, du millet ou du chenevis, mais en petite quantité.

En résumé, et comme conclusion, nous ferons remarquer que l'élevage du Canard est des plus faciles, cependant on abuse trop souvent de sa vigoureuse constitution pour le traiter sans ménagement. Il est bien rare qu'on lui réserve un abri spécial ; dans la plupart des fermes, on le relègue pêle-mêle avec les poules dans des logis étroits, mal aérés, il en résulte que, placé au-dessous des poules qui occupent les perchoirs, il reçoit leurs déjections et se trouve dans un milieu malsain. Le Canard mérite d'être mieux traité. Il devrait toujours avoir son toit particulier, tout au moins, si l'emplacement fait défaut, on doit lui réserver un compartiment spécial dans le poulailler.

A. Larbalétrier.

III. Chasse. — C'est à la fin de l'automne et pendant l'hiver qu'a lieu la chasse au Canard sauvage. Elle exige beaucoup de ruse, d'adresse et de patience, car le naturel défiant de cet oiseau le rend difficile à surprendre. Nous n'entreprendrons pas d'énumérer les différents modes employés, chaque région ayant ses coutumes et ses pratiques. Nous nous contenterons d'indiquer les différents procédés de chasse au fusil. La manière la plus simple est de chasser le Canard sauvage, soit à pied, soit en bateau, en battant les roseaux des pièces d'eau, des tourbières, des étangs, parmi lesquels il aime à se réfugier ; mais il faut avoir grand soin d'avoir le vent pour soi, car ce gibier, qui a une grande finesse d'ouïe et d'odorat, aurait vite déguerpi si l'on ne prenait cette précaution.

On chasse les Canards sauvages à l'*affût*, à la *hutte*, au *réverbère*, mais ces chasses se font ordinairement de nuit, et doivent être autorisées par arrêté préfectoral. On chasse encore ce gibier au *badinage* (V. ce mot). Le chasseur à l'*affût* doit attendre soit le départ, soit l'arrivée du gibier, qui revient la nuit prendre sa nourriture dans les lieux marécageux. Son vêtement et sa coiffure doivent être de même couleur que les roseaux dans lesquels il s'embusque. Pour chasser à la *hutte*, on dresse soit au milieu, soit à l'extrémité des étangs ou des tourbières, une hutte fort basse couverte de roseaux, dans laquelle le chasseur s'accroupit. Les Canards sont appelés à l'aide d'un appeau ou par quelques Canes domestiques que l'on a eu soin d'attacher à la patte par une ficelle fixée au fond de l'eau, à quelque distance du bord. On fait feu par les meurtrières qui ont été pratiquées dans la hutte, dès que les Canards sont à distance convenable.

La chasse au *réverbère* se fait au moyen d'une lampe munie d'un puissant réflecteur, que l'on suspend à un arbre ou à un piquet disposé à cet effet, ou que l'on place encore à l'avant d'un bateau de façon que la reverbération de la lumière soit projetée à quelque distance et se reflète sur l'eau. Dès que les Canards aperçoivent la lumière, ils s'avancent nombreux et permettent ainsi au chasseur de faire en peu de temps et sans beaucoup de peine une chasse très fructueuse.

IV. Art culinaire. — Le Canard de Rouen est celui que l'on doit préférer ; on le met *à la broche* et on le sert pour plat de rôt ; toutefois, c'est un honneur qui est plus spécialement réservé au Canard sauvage. Avant de l'embrocher on le frotte avec son foie, puis on l'enveloppe de papier que l'on ôte aux trois quarts de la cuisson. Trois quarts d'heure au plus suffisent pour le cuire ; la chair doit en être rosée lorsqu'on le découpe. On le sert sur son jus.

Pour *poêler un Canard*, après l'avoir flambé, troussé, bridé et assujetti, on lui frotte l'estomac avec du jus de citron et on le met dans une casserole avec des bandes de lard dessus et dessous, bouquet garni, carottes, oignons, le tout mouillé avec du bouillon. On le fait cuire à petit feu ; pour le servir, après l'avoir égoutté et débridé, on le dresse sur une sauce quelconque, ou on le garnit de *navets*, d'*olives tournées* que l'on a fait bouillir dans une sauce espagnole, ou de *petits pois* qu'on aura fait cuire avec du petit lard dessalé.

On prépare encore le Canard à *la béarnaise*, à *l'italienne*, en *hochepot*, en *daube*, à *la purée verte*. Les livres de cuisine donneront au lecteur tous les détails précis sur ces diverses préparations.

V. Mines. — Lorsque pour ventiler une mine, il faut conduire l'air au fond d'une galerie en cul-de-sac, trop longue pour que l'on puisse compter uniquement sur la diffusion, on emploie de gros tuyaux en tôle ou en zinc, ou en carton bitumé, assemblés au moyen d'emboîtements et lutés avec du suif. Leur diamètre est, en général, de 0^m20 à 0^m30 ; on les pose dans les angles dièdres de la galerie, à terre ou au plafond. Pour les sections murailles, on a imaginé des tuyaux elliptiques, qui se logent convenablement dans le cintre de la voûte, où ils reposent sur des traverses encastrées dans la maçonnerie. Quand on a besoin d'une section plus importante, on a recours à des caisses de bois de 0^m35 sur 0^m60, dont les rallonges à emboîtement présentent environ 3 m. de longueur. Ces divers organes, très répandus en Belgique, sont moins usités en France et inconnus en Angleterre. Deux moyens peuvent être mis en œuvre pour forcer l'air à circuler dans les canards. On peut d'abord se contenter de barrer la galerie d'arrivée à l'aide d'une porte et d'encastrer dans son châssis le tuyau qui va déboucher au fond du cul-de-sac. Le mouvement y est déterminé par la dépression de l'aérage général. Si ce procédé est insuffisant, on emploie un ventilateur à bras spécial. L'introduction de ces portes est une cause d'infériorité pour le système des canards, dont le régime intérieur se trouve troublé par leurs fréquentes ouvertures.

L. K.

Bibl. : 1° Ornithologie. — Daubenton, *Pl. enl. de Buffon*, pl. 776 et 777. — J. Gould, *Birds of Europa*, pl. 361, et *Birds of Australia*, t. VII, pl. 9. — Ph.-L. Sclater, *Proceed. Zool. Soc. Lond*, 1864, pl. 34. — Degland et Gerbe, *Ornith. europ.*, 1867, 2e édit., t. II, p. 497. — J. Pelletan, *Pigeons, Dindes, Oies et Canards*, *Bibl. du cultivateur*, 1873. — Ch. Darwin, *De la Variation des espèces*, trad. E. Barbier.

2° Economie rurale. — Lemoine, *les Canards*, dans le journal *le Poussin*, 1885. — Mme Millet-Robinet, *la Basse-cour*; Paris, 1881, in-18. — J. Pelletan, *Pigeons, dindons, oies et canards* ; Paris, 1879, in-18. — Voitellier, *l'Incubation artificielle et la basse-cour* ; Paris, 1884, in-18. — A. Larbalétrier, *les Animaux de basse-cour*; Paris, 1887, in-18. — V. Rendu, *la Basse-cour*; Paris, 1880, in-16.

CANARD (Nicolas-François), mathématicien et économiste français, né à Moulins vers 1750, mort à Moulins en 1833. Il s'appliqua d'abord à l'étude des sciences exactes et fut nommé professeur de mathématiques à l'Ecole centrale du dép. de l'Allier en 1795, puis au collège de Moulins. Il s'occupa ensuite d'économie politique et écrivit sur ce sujet deux traités qui furent couronnés par l'Institut (« faute de mieux », dit Blanqui), et qui offrent une application assez malheureuse des formules algébriques aux démonstrations économiques : *Principes d'économie politique* (Paris, an X, in-8) ; *Moyens de perfectionner le jury* (Paris, 1802, in-12). On lui doit encore : *Projet d'organisation de la procédure criminelle* (Paris, 1803, in-12) ; *Traité élémentaire du calcul des inéquations* (Paris, 1808, in-8) ; *Eléments de météorologie* (Paris, 1824, in-12) ; *Mémoire sur les causes qui produisent la stagnation et le décroissement du commerce en France. Moyen simple de les faire cesser* (Paris, 1826, in-8).

L. S.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques

CANARDIÈRE (Fortif.). Sorte de guérite en maçonnerie qu'on plaçait anciennement au sommet d'un mur d'escarpe et qu'on perçait de créneaux pour permettre de surveiller les abords de la fortification.

CANARDS (Mont aux). Collines du Canada, situées entre le lac Winipeg et l'Assiniboine ; la rivière Plate et la rivière du Cygne en descendent.

CANARI (Ornith.). Nom vulgaire du Serin des Canaries (V. Serin). Par extension les colons européens établis à Madagascar, dans les îles Mascareignes, sur les côtes d'Afrique ou en Amérique appellent aussi Canaris des Passereaux à plumage jaune, appartenant aux genres *Sycalis* ou *Sicalis*, *Ploceus* ou *Tisserin*, etc. (V. ces mots). E. Oust.

CANARI. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Nonza ; 1,290 hab. Grande production de cédrats servant à la confiserie.

CANARIA (Gran-) (V. Canaries [îles]).

CANARIE. Danse qui tirait probablement son nom d'une mascarade ou d'une entrée de ballet dont les personnages représentaient des sauvages des îles Canaries. Cette danse, du genre grave, était une espèce de gigue lente, à 6/8, parfois à 3/8, procédant par triolets dont la première croche était pointée. Elle fut en vogue sous Louis XIV. On trouve des Canaries dans les pièces de clavecin de Couperin et dans les opéras de Lully, Campra, Destouches. Vers 1720, elle était déjà passée de mode.

FIN DU TOME HUITIÈME

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.

© 2007 Lyon — Editions « les passerelles du temps » — editions.ainay@free.fr
EFERUS - Recherches & Classification numériques